


BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
148
D
22



BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE ET PORTATIVE

DES CONTEMPORAINS.

TOME TROISIÈME.

IMPRIMÉ PAR E. DÉZAIRS, A BLOIS.

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE ET PORTATIVE

DES CONTEMPORAINS,

OU

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DES HOMMES VIVANTS,

ET DES HOMMES MORTS DEPUIS 1788 JUSQU'A NOS JOURS,

QUI SE SONT FAIT REMARQUER

CHEZ LA PLUPART DES PEUPLES, ET PARTICULIÈREMENT EN FRANCE,

PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS,

LEURS TALENTS, LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES;

OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF,

CONTENANT UN GRAND NOMBRE DE NOTICES QUI NE SE TROUVENT DANS AUCUNE DES BIOGRAPHIES DÉJA PUBLIÉES,
ET RÉDIGÉ D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES;

ORNÉ D'UN BEL ATLAS RENFERMANT 200 PORTRAITS GRAVÉS AVEC SOIN PAR MONTADT.

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE MM. RABBE, VIEILH DE BOISJOLIN
ET SAINTE-PREUVE.



TOME TROISIÈME.



PARIS,

CHEZ F. G. LEVRAULT, LIBRAIRE,

RUE DE LA HARPE, N° 81,

ET STRASBOURG, RUE DES JUIFS, N° 33.

1834.



Pl. 11.

LABBEY DE POMPIERES

LACRÉTELLE JEUNE

LACRÉTELLE AINÉ

Cte DE LABOURDONNAYE

J. LAFITTE.

LAFAYETTE.

LACÉPÈDE.

LALLY-TOLLENDAL.

J.G. DE LALANDE.

LAMARTINE.

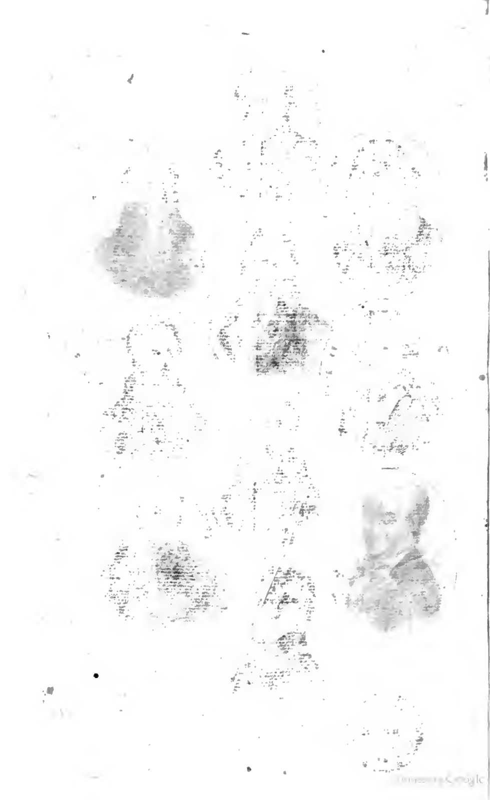
Dessiné et Gravé par Montaut.



BIOGRAPH...

... EMPORAI ...

I.



BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE ET PORTATIVE

DES CONTEMPORAINS.

L

LABANOFF (MICHEL), poète russe, né en 1787, publia, dans le genre lyrique et élégiaque, plusieurs pièces de vers qui ont eu beaucoup de succès. Ce qui lui a mérité le plus de réputation, c'est la traduction des deux tragédies de Racine : *Iphigénie* et *Phèdre* ; jusqu'à présent personne, en Russie, n'a traduit Racine avec autant de talent que M. Labanoff.

LABANOFF (le prince ALEXANDRE DE ROSTOFF), aide-de-camp de l'empereur de Russie, neveu du prince Démétrius Labanoff de Rostoff, ministre et général russe, l'un des signataires du traité de Tilsitt. Le prince Alexandre fait un emploi très honorable de sa fortune en faveur des arts et des sciences. Il travaille depuis plusieurs années à former une bibliothèque qui passe déja pour une des plus magnifiques qui aient appartenu à un particulier. Il a transporté en Russie une imprimerie complète, qu'il a organisée à Paris chez Firmin Didot. Le prince Labanoff habite Paris depuis plusieurs années. Sa collection de cartes géographiques est regardée comme la plus riche de toutes celles qui existent. On doit à M. Labanoff : 1° *Catalogue des cartes géographiques, topographiques et marines de la bibliothèque du prince Alex. Labanoff de Rostoff*, à Saint-Petersbourg, suivi d'une *Notice* de manuscrits, Paris, 1823, in-8° : 2° *Recueil de pièces historiques sur la reine Anne ou Agnès, épouse de Henri Ier, roi de France, et fille de Iarosslaf Ier, grand duc de Russie, etc.*, Paris, 1826, in-8°. Ces deux ouvrages sont écrits en français.

LABARTHE (PIERRE), né à Dax, le 9 juin 1760, entra, dès l'âge de 23 ans, dans l'administration des colonies, en qualité de secrétaire de l'intendant général. Il fit plusieurs voyages à la côte occidentale d'Afrique ; et, en 1794, il obtint l'emploi de chef de bureau des colonies orientales et des côtes d'Afrique. Cette place le mit à même de puiser, dans les mémoires des officiers de marine envoyés en station, les documents dont il composa, en grande partie, les ouvrages qu'il a publiés sur la côte occidentale. Il se retira en 1808, et mourut le 6 juin 1824. On a de lui : 1° *Essai sur l'étude de la législation de la marine*, 1796, in-8° ; 2° *Annales maritimes et coloniales*, an VII (1799), in-8° ; 3° *Voyage au Sénégal, d'après les mémoires de Lajaille*, an X (1802), in-8. Cet ouvrage a été traduit en allemand par Sprengel, sous ce titre : *Voyage au Sénégal, par Lajaille, publié sur ses papiers par Labarthe*, Weimar, 1802, in-8° ; 4° *Synonymes anglais*, 1803, in-8° ; 5° *Voyage à la côte de Guinée*, an XI (1803), in-8° ; ouvrage puisé dans les mémoires du capitaine Denys-Bonaventure ; 6° *Harmonies maritimes et coloniales*, 1815, in-8° ; 7° *Intérêts de la France dans l'Inde*, 1816, in 8°.

LABARRAQUE (ANTOINE-GERMAIN), pharmacien, né à Oléron (Basses-Pyrénées), le 29 mai 1777, commença fort jeune l'étude pratique de la pharmacie dans une petite ville du Béarn. Après avoir servi quelque temps dans la compagnie de grenadiers de Latour-d'Auvergne, où il fut fait sergent sur le champ de bataille, une commission de pharmaciens l'appela au service des hôpitaux : et, lors de l'entrée de notre armée en Espagne, il fut chargé en chef du service de l'hôpital de Berra. Licencié à la paix, il se rendit à l'école de santé de Montpellier, dont il suivit les cours pendant trois années, s'appliquant surtout à l'étude de la chimie sous le célèbre professeur Chaptal. Arrivé à Paris en 1799, et admis dans la pharmacie de Bertrand Pelletier, membre de l'Institut, il la tint, comme premier élève, pendant six années. Les devoirs assujettissants de sa place ne l'empêchèrent cependant pas de suivre les cours de chimie de Vauquelin. En 1805, Labarraque subit, d'une manière brillante, des examens, et reçut, le 8 juin, le diplôme de pharmacien. Il lut alors à la société de pharmacie un *Mémoire sur la dissolution du phosphore dans diverses menstrues*. Il avait fait toutes ces expériences à l'abri du contact de l'air, idée neuve à cette époque : il était ainsi parvenu à dissoudre dans l'huile cet agent thérapeutique, sans qu'il eût subi aucune altération. Le secrétaire de la société engagea, par écrit, M. Labarraque à ne pas faire connaître son travail, attendu que l'emploi, à l'intérieur, du phosphore venait de causer la mort d'un homme. Quel fut son étonnement quand, peu de temps après, il vit ses expériences publiées dans les *Annales de chimie*, et les noms de ses rapporteurs consignés seuls, comme s'ils eussent été les auteurs de ces recherches. Reçu membre de la société des pharmaciens, Labarraque s'y fit remarquer par des rapports qui dénotent un jugement sûr et exercé, en même temps que des connaissances positives dans les arts. Un mémoire sur les *électuaires*, lu à la société de médecine de Paris, lui valut d'être admis au nombre des membres de cette société. Tous les instants que la pratique de la pharmacie lui laissait étaient consacrés à l'étude de la chimie : et c'est en recherchant les moyens d'assainir l'art du boyaudier, que Labarraque a été conduit à l'utile découverte qui place son nom parmi ceux des hommes qui ont le mieux mérité de l'humanité, celle des *chlorures d'oxide de calcium et d'oxide de sodium*. La société d'encouragement avait mis au concours cette question : *Trouver un procédé chimique ou mécanique pour enlever la membrane muqueuse des intestins traités dans les boyauderies, sans employer la macération, et en s'opposant à la putréfac-*

tion, etc. Le prix fut donné à Labarraque en 1822. En décernant ce prix, la société d'encouragement exigea qu'il fît connaître ses procédés; l'inventeur, en se conformant à ce désir, fit preuve d'un véritable désintéressement. L'Académie des sciences lui accorda (25 juin 1823) le prix Monthyon, de 3000 francs, pour avoir perfectionné un art insalubre (l'art du boyaudier); et celle de Marseille une médaille, le 28 mai 1826. La société de physique et de chimie de Groningue l'a nommé membre honoraire en janvier 1827, en reconnaissance de l'envoi gratuit de chlorures qu'il lui avait fait. Plusieurs autres sociétés savantes lui ont accordé la même faveur. Il a envoyé, sans rétribution, des caisses de son chlorure aux hôpitaux, aux administrations, pour qu'on en pût constater les heureuses propriétés; il en a fourni, pour le même objet, à tous les médecins qui lui en ont demandé: il en a expédié, à ses frais, de grandes quantités à la Havane, à la Martinique, à Bourbon, à Saint-Domingue, pour plusieurs ports du Brésil, afin qu'on pût, dans ces régions, faire des expériences en grand sur leur efficacité pour arrêter les ravages de la fièvre jaune. Quelques envieux ont voulu contester à Labarraque la découverte des propriétés désinfectantes des chlorures, et l'invention de ses procédés de fabrication; le public plus juste leur a répondu en donnant à ces chlorures le nom de leur inventeur, sous lequel ils sont généralement connus, et qu'ils conserveront comme le blanchiment par le chlore, inventé par Berthollet, a retenu le nom de ce célèbre chimiste. Outre un assez grand nombre de mémoires insérés dans les journaux scientifiques, M. Labarraque a publié: 1° *L'art du Boyaudier*, Paris, 1822, in-8°; 2° *Note sur une asphyxie produite par les émanations de matériaux retirés d'une fosse d'aisance*, etc., lue à l'académie royale de médecine, le 22 mars 1825, 1825, in-8°; *Manière de se servir du chlorure d'oxide de sodium, soit pour panser les plaies de mauvaise nature, soit comme moyen d'assainissement des lieux insalubres et de désinfection des matières animales*, 1825, in-8°; 4° *De l'emploi des chlorures*, Paris, 1825, in-8°. Ce dernier ouvrage a été traduit en espagnol; et en anglais, sous ce titre: *An essay on the use of chlorurets of oxide of sodium and of lime, as powerfull desinfecting agents, and of the chloruret of oxide of sodium, more specially as a remedy of considerable efficacy in the treatment of hospital gangrene, phagedenic, syphylitic and ill conditioned ulcers, mortification, by* Thomas Alcock. London, 1827. Cet ouvrage, dont nous avons cru devoir rapporter en entier le titre, contient une infinité de faits qui démontrent les avantages inappréciables des chlorures, dont l'usage est généralement adopté en Angleterre, comme désinfectant et comme médicament. M. Alcock fait, dans le cours de son livre, un fréquent éloge de M. Labarraque. Nous citerons le passage suivant: « M. Labarraque a » éclipsé la réputation de Jenner, car Jenner n'a tra» vaillé que pour l'enfance, dont son admirable dé» couverte a soutenu la faiblesse, tandis que le chi» miste français a travaillé pour tous les âges, en » indiquant les moyens de préserver les nombreuses » populations de nos manufactures, généralement ex» posées à tant de causes d'infection. » Nous devons signaler un fait important d'anatomie comparée, découvert par M. Labarraque en faisant ses recherches sur l'art du boyaudier: c'est que chez les herbivores la membrane péritonéale des intestins est extrêmement mince, tandis que la muqueuse est très épaisse: chez les animaux carnivores, au contraire, la membrane péritonéale est très épaisse, et la muqueuse très mince; différence qui résulte sans doute de leur mode d'alimentation. Béclard, dans son *Anatomie générale*, s'est approprié ce fait; mais M. Geoffroy Saint-Hilaire s'est empressé, dans l'article *intestin*, du *Dictionnaire classique d'Histoire naturelle*, de rendre à chacun ce qui lui appartenait.

LABASSÉE (Matthieu, baron de), maréchal de camp, né à Saint-Fargeau, le 20 février 1764. Il servit avec distinction dans les premières campagnes de la révolution, et particulièrement à la bataille de Marengo, où il commandait un régiment. Il fut nommé général de brigade, le 29 août 1803, et commandant de la légion-d'honneur, le 14 juin 1804. Employé à l'armée d'Espagne en 1808 et 1809, sous les ordres du maréchal Ney, il se distingua à la prise d'Oviedo. En 1814, à la première restauration, il fut décoré de la croix de Saint-Louis, et pourvu du commandement de Cherbourg. En mars 1815, huit jours avant le débarquement de Napoléon, il écrivit au roi pour l'assurer du bon esprit et du dévouement des troupes qu'il commandait. Pendant les cent jours, il servit dans la 4e division des gardes nationales, attachée au corps d'observation du Jura. Au second retour du roi, il fut mis en retraite du grade de maréchal de camp, après trente six ans de service.

LABAT (Pierre-Daniel), savant bénédictin, né à Saint-Sever, en Gascogne, en 1725, suivit les traces des hommes studieux qui avaient, par leurs travaux, illustré la congrégation de Saint-Maur, et s'y distingua dans l'exercice de plusieurs charges. Député, en 1769, au chapitre général tenu à Marmoutier, il y défendit avec force, devant les évêques d'Arras et de Senlis, commissaires du roi, les constitutions anciennes, qu'un parti puissant voulait abroger. Dom Labat coopéra au *Recueil des chartres* entrepris par ordre du gouvernement, et dont le premier volume parut en 1784. Collaborateur de dom Clemencet, pour l'édition des œuvres de saint Grégoire de Nazianze, il en fit les tables et la troisième partie de la préface. Il travailla ensuite à la nouvelle collection des *Conciles de France*, dont il donna le premier volume en 1789. Le second était sous presse, lorsque la révolution en arrêta la publication. Dom Labat faisait alors partie de la communauté des Blancs-Manteaux, à Paris. Transféré, en 1792, à celle de Saint-Denis, qui fut supprimée bientôt après, il fut recueilli par des personnes charitables de cette ville, où il vécut oublié jusqu'à ce que des temps plus favorables lui permissent de reprendre, malgré sa vieillesse, les fonctions du sacerdoce. Une espèce d'épidémie, dont il fut seul exempt parmi les prêtres de sa paroisse, l'ayant mis dans la nécessité d'accompagner plus souvent les morts au cimetière, pendant l'hiver, il tomba malade, et mourut le 10 avril 1803. Son *Éloge historique* fut publié peu de temps après par un de ses confrères. Dom Labat est auteur des ouvrages suivans, qui sont anonymes: 1° *De l'immolation de N. S. J. C. dans le sacrifice de la messe*, en France, 1780, in-12; 2° *Lettre à M. l'abbé* (Mey), *soi disant de l'ordre des minimes*, 1781, in-12; 3° *Histoire de l'abbaye de Saint-Polycarpe de l'ordre de Saint-Benoît, depuis sa fondation jusqu'à son extinction, rédigée par ordre de temps*, 1785, in-12; 4° *Mémoire sur une nouvelle collection de conciles de France*, Paris, 1785, in-4°.

LABAUME (Eugène), capitaine au corps royal des ingénieurs-géographes, chevalier de la Couronne de Fer, né à Nîmes en 1780. Entré de bonne heure dans la carrière militaire, il trouva dans la personne du vice-roi d'Italie, Eugène Beauharnais, un protecteur qui lui fournit toutes les occasions possibles de devenir un ingénieur et un géographe célèbre. Mais M. Labeume, plus séduit par l'éclat des travaux littéraires que par l'utilité modeste de ceux de sa profession, employa à des explorations de manuscrits le temps qu'il passa à Venise, où le vice-roi l'avait envoyé pour exécuter certaines opérations topographiques. Le résultat de ses élucubrations fut une *Histoire abrégée de la république de Venise*. Cet ouvrage d'abord très loué a depuis été jugé avec une sévérité qui n'est que trop juste. On a reproché à M. Labaume d'avoir copié l'abbé Laugier, dont il avait parlé dans sa préface avec un dédain qui n'avait pu tromper que les ignorants. Il n'est pas non plus sans obligations à Amelot de La Houssaye, auteur d'une histoire du gouvernement de Venise. Cette publication littéraire devint plus utile à l'avancement de la fortune qu'à la gloire littéraire de son auteur. M. Labaume fut nommé lieutenant ingénieur-géographe par le vice-roi, qui lui donna en outre le titre d'officier d'ordonnance pour l'attacher à sa personne. M. Labaume trouva dans la campagne de 1812, qu'il fit avec le prince Eugène; un sujet plus neuf et plus dramatique que celui qu'il avait précédemment traité; aussi n'a-t-il point été accusé de plagiat; toutefois sa narration, qui eut un grand succès en 1815, a été remplacée depuis plusieurs fois par d'autres écrits sur ce grand événement, et notamment par celui de M. de Ségur. Le mérite d'avoir été la première, celui d'avoir été écrite par un témoin ocu-

laire, le mérite enfin de retracer des scènes d'un intérêt terrible et imposant dans un style qui n'est dépourvu ni de chaleur ni d'élégance, ne pouvoit compenser, dans la relation de M. Labaume, le défaut d'un point de vue trop étroit des opérations militaires de cette campagne, et la connaissance très insuffisante des faits, dont l'ensemble, exposé avec une critique dégagée de passion, peut seul constituer l'histoire de la mémorable expédition de 1812. Or, malheureusement il y a de la passion dans l'ouvrage de M. Labaume; et, soit qu'il partage véritablement la haine que tant de clameurs avaient amassée, comme un orage, sur la tête d'un grand et malheureux homme, soit qu'il crût ne pouvoir pas se dispenser de flatter l'esprit fougueux de réaction de 1815, M. Labaume a beaucoup maltraité Napoléon. Le poids de cette injustice a précipité son livre dans l'oubli. Il n'est déjà plus lu que par les écrivains qui y cherchent quelques faits de détail curieux à connaître, et assez convenablement rapportés par lui. M. Eugène Labaume est aujourd'hui employé dans le bureau topographique du ministère de la guerre. Il a publié: 1° *Histoire abrégée de la république de Venise*, Paris, 1811, 2 vol in-8°; 2° *Relation complète de la campagne de Russie en 1812*, Paris, 1816, in-8°: sixième édition, Paris, 1820, in-8°; 3° *Réflexions sur les inconvénients et les avantages de l'histoire contemporaine*, Paris 1818, in-8°; 4° *Histoire de la chute de l'empire de Napoléon*, Paris, 1820, 2 vol in-8°.

LABBEY DE POMPIÈRE. *Voyez* POMPIÈRE.

LA BEDOYÈRE (CHARLES-ANGÉLIQUE FRANÇOIS-HUCHET, comte de), né à Paris en 1786, du comte de La Bédoyère et de mademoiselle Desbarres, d'une illustre famille de Bourgogne. La même année mourut, non son aïeul comme on l'a dit, mais Marguerite-Hugues-Charles-Marie-Huchet de La Bédoyère, connu surtout par la passion que lui avait inspirée une actrice d'une conduite irréprochable, la belle Agathe Sticoté, du Théâtre Italien. Procureur-général au parlement de Bretagne, le père de Marguerite de La Bedoyère le déshérita, et fit casser ce mariage; mais des mémoires pleins de verve, et publiés par cet *époux malheureux*, terminèrent son infortune. Elle fournit bientôt le sujet d'un roman à Arnaud Baculard, qui était alors en possession de faire subir à de certains cœurs sensibles de larmoyantes épreuves. Les malheurs de Charles de La Bedoyère excitent un autre genre d'intérêt. Il était doué des qualités avec lesquelles on échappe aisément à l'obscurité, mais rarement au malheur, surtout quand on ne joint pas à ces dons la retenue qui les empêcherait de dégénérer en défauts. Loyal et généreux en toute occasion, mais avide de périls ou facilement entraîné vers ce qui tenait du merveilleux, et trop enclin peut-être à l'enthousiasme pour les grandes actions, pour les beaux talents, pour les hautes vérités de la morale, pour les maximes les plus généreuses de la politique, il était séduit dès lors par la véhémence qui peut faire confondre avec de nobles sentiments, des sentiments exaltés; d'un extérieur agréable, et quelquefois communicatif avec abandon, mais souvent emporté, ou franc jusqu'à la rudesse, et insouciant ou rêveur: occupé d'ailleurs d'abstractions ou d'idées mélancoliques, il semblait mettre plus d'importance aux principes qu'aux sentiments; et néanmoins une ardeur inséparable de son organisation l'agitant jusque dans ses mouvements les plus réfléchis, sa manière d'obéir au devoir ressemblait au délire de la passion chez les autres hommes. A l'âge où, les idées n'ayant pas reçu même tous leurs premiers développements, on juge de son propre caractère uniquement par ses émotions, Charles quitta tout à coup la société pour les camps: et, en sortant du salon de madame de Staël, où l'on pouvait recevoir tant d'inspirations, il se trouva soldat à Mayance. C'était l'année militaire des batailles d'Iéna, d'Eylau, de Friedland; c'était l'année de Tilsitt, et La Bedoyère avait vingt ans. Officier dans le corps des gendarmes d'ordonnance de la garde impériale, il fut cité parmi les braves durant la campagne de Poméranie. Devenu l'ami du prince Eugène, il lui fut attaché en 1808 et en 1809 comme aide-de-camp. A la bataille de Tudela, malgré une blessure grave, il enleva une pièce de canon avec une intrépidité qui fut mentionnée honorablement par le maréchal Lannes. Des services rendus en Pologne, et surtout après la retraite de Moscow, firent donner à Charles de La Bedoyère le commandement du 112e d'infanterie de ligne, qui faisait partie de la division Gérard, et qui dans la Saxe, en 1813, se couvrit de gloire ainsi que son jeune colonel, à Lutzen et à Bautzen. Blessé à la tête de son corps, et rentré en France avec ce qui restait de ces vieilles phalanges qui survivaient à peine à tant de victoires rendues vaines par la trahison, le colonel La Bedoyère fit la campagne si difficile de 1814, immortel effort du génie guerrier déjà aux prises avec le malheur. Après l'abdication de Napoléon, La Bedoyère, revenu à Paris, perdit le commandement du 112e qui avait été incorporé, et dont le numéro avait été supprimé, l'armée devant descendre aux proportions dans lesquelles se resserrait la France. Mais, en 1815, il fut nommé chevalier de Saint-Louis et colonel du 7e d'infanterie de ligne en garnison à Grenoble. Napoléon arriva des côtes de l'ancienne Provence; son escorte se grossit des faibles garnisons placées sur son passage, et d'un grand nombre d'habitants des villes ou des campagnes. A ces simples détachements commandés par des officiers inférieurs se joignit enfin, pour passer sous les aigles, un régiment entier; c'est le 7e, à la tête duquel La Bedoyère se présente à Vizille. Un fait prouve que ce colonel ne regardoit pas sa démarche comme une défection militaire, et qu'il ne prétendait pas passer d'un drapeau sous un autre. « Sire, dit-il en abordant Napoléon, les Français vont » tout faire pour Votre Majesté, mais il est indispen- » sable qu'elle fasse tout pour eux. Plus d'ambition, » plus de despotisme: nous voulons être libres et » heureux. Il faut que Votre Majesté abjure le système » de conquêtes et d'extrême puissance qui a fait le » malheur de la France et le vôtre. » Après cette courte harangue à laquelle il n'aura été répondu sans doute que par un souris d'une bienveillance légèrement satisfaite, on se met en marche pour Grenoble. Au milieu de ces vicissitudes du sort, La Bedoyère a-t-il pu se croire relevé du serment prêté au roi? ou plutôt le reproche encouru en y manquant n'a-t-il pas été, aux yeux d'un homme à qui la droiture était naturelle, le plus grand sacrifice qu'il pût faire à ce qui lui paraissait l'intérêt de la patrie. Malheureuse, et pour ainsi dire abaissée devant l'Europe en armes, la patrie était devenue l'idole de plusieurs guerriers dont le dévouement avait auparavant contribué à la rendre si grande: chez La Bedoyère tout paraissait subordonné à cette passion magnanime. Il ne servait pas Napoléon; mais il le suivait, afin de lui demander à la fois pour la France l'indépendance et la liberté. Ne trouvant pas que la gloire même justifiât le despotisme, il attendait d'un prince nouveau, instruit par les revers, ces institutions franches dont les lumières des temps modernes établissent la nécessité. Un décret moins impérial que dictatorial confisque les biens des membres du gouvernement provisoire de 1814. La Bedoyère en pressent aussitôt les conséquences, et il dit, assure-t-on, en présence même de l'empereur: « Si le régime des séquestres et des proscriptions re- » commence, tout sera bientôt fini. » Tant d'assurance dans une manière de penser analogue à celle que Napoléon redoutait, au moins jusqu'à des temps plus paisibles, ne parait pas avoir excité son ressentiment. Nommé général de brigade et aide-de-camp de Napoléon, puis général de division, La Bedoyère fut bientôt appelé à la pairie. A l'occasion d'une de ces nominations, de celle qui annonçait le plus une confiance dont il était lui-même surpris, il s'écria: « Je » n'ai rien fait pour l'empereur; j'ai tout fait pour la » patrie. » Le moment n'a pas tardé où le souvenir d'un mot semblable n'a pu qu'aggraver la faute de ce général dans l'esprit de certains hommes. Resté un des derniers sur le champ de bataille de Waterloo, La Bedoyère revint siéger dans la chambre dont il faisait partie; mais poursuivi par cette idée que la nation françoise elle-même avait succombé à Waterloo, il ne garda aucun ménagement en parlant dans la séance du 22 juin, relativement à la mesure que par son abdication même Napoléon venait de hasarder en

faveur de son fils. Vivement interrompu, le général fut même plusieurs fois rappelé à l'ordre. « C'est pour » son fils, disait La Bedoyère, et seulement pour son » fils que Napoléon abdique. Faudra-t-il donc que le » sang français ait encore coulé pour que nous cour» bions la tête, pour voir nos braves guerriers abreuvés » d'amertume ou privés de l'existence due à leurs ser» vices et à leurs blessures? J'ai entendu des voix au» tour du souverain heureux; elles s'en éloignent » aujourd'hui qu'il est dans le malheur; mais qu'im» porte? il ne sera abandonné que par de vils géné» raux qui l'ont trahi. Prenons des mesures fortes; sur» tout plus de traîtres, plus de ces manœuvres qui » ont occasioné les dernières catastrophes, et dont » peut-être quelques auteurs siégent ici.... » Après la capitulation de Paris, La Bedoyère suivit l'armée au-delà de la Loire. Lorsqu'elle fut licenciée, ne voyant pas de sûreté pour lui en France, il résolut de passer en Amérique : c'était au commencement de juillet, et il avait déja son passe-port ainsi qu'une lettre de crédit. Mais, au moment de s'exiler à jamais peut-être, La Bedoyère, fermant les yeux sur les conséquences que devait avoir pour sa femme même ainsi que pour son enfant le péril où il allait s'exposer, voulut leur dire dans Paris un dernier adieu. Et néanmoins, après le desastre de Waterloo, il avait dit lui-même : « Si les chambres s'isolent de l'em» pereur, tout est perdu. Les ennemis seront sous peu » de jours à Paris : alors que deviendra la liberté, » que deviendront tous ceux qui ont embrassé la cause » nationale? Quant à moi, mon sort n'est pas douteux, » *je serai fusillé le premier.* » On a pensé que peut-être il le craignait peu. Il se rend dans la capitale par les voitures publiques : il y arrive à huit heures du matin, et il descend chez une amie de sa femme, dans le faubourg Poissonnière. Mais, depuis l'armée jusqu'à Paris, il n'a pas été seul dans la diligence, et il est arrêté le jour même à dix heures du soir. Il paraît indubitable que La Bedoyère n'avait aucun dessein politique en se rendant à Paris : cependant la promptitude de l'arrestation, et même l'extrême imprudence du voyage, ont accrédité le bruit qu'il avait été abusé à dessein. Par une de ces machinations infâmes, dont on n'a que trop d'exemples, un agent de police aurait été envoyé auprès de La Bedoyère. Attiré à Paris, comme l'a été en Italie le roi Joachim, le général aurait été suivi jusqu'à la maison où on suppose qu'il se réfugiait momentanément avec l'espérance de voir un puissant parti opérer une révolution nouvelle. Traduit devant une commission militaire, le 4 août 1815, La Bedoyère a été fusillé dans la plaine de Grenelle le 19, à six heures et demie du soir. En convenant de la plupart des faits rapportés dans l'acte d'accusation, il observa que la force des circonstances avait dû atténuer ses torts. Certain de montrer jusqu'au dernier moment une fermeté noble et une grande présence d'esprit, ce général, si jeune encore, accepta sa condamnation comme il aurait accepté sa grâce. Cette froide intrépidité parut d'autant plus belle, que La Bedoyère ne pouvait quitter la vie sans de profonds regrets. Constamment occupé de sa femme et de son enfant, dont il n'avait pu se résoudre à s'éloigner avant de les revoir, il fut assisté au moment fatal par le respectable abbé Dulondel de Caen qui l'avait vu naître, l'avait élevé, et le vit périr à l'âge de vingt-neuf ans. A quelque opinion qu'ils appartiennent, tous les hommes modérés auront déploré son sort, et rendu justice à son caractère.

LABILLARDIÈRE (Jean-Julien), né à Alençon, se livra dès sa plus tendre jeunesse à l'étude de l'histoire naturelle. Persuadé de bonne heure que c'est dans le grand livre de la nature qu'on doit se former une juste idée de ses phénomènes, sitôt qu'il eut fini ses études de médecine, il fit un voyage en Angleterre durant lequel il étendit beaucoup ses connaissances en botanique, science à laquelle il se voua plus particulièrement le reste de sa vie, et dont il s'était instruit sous la direction de MM. Lemonnier, Jussieu et Desfontaines. Ce voyage fut bientôt suivi d'un autre dans les Alpes et dans les montagnes du Dauphiné. Son amour pour la science lui fit ensuite former le projet d'étendre ses explorations en Orient, dans le but de reconnaître les plantes dont les médecins grecs et arabes nous ont laissé des descriptions fort incomplètes. Il partit en 1786, avec le dessein de parcourir toute l'Asie mineure, et de visiter les bords de la mer Caspienne; mais ayant relâché à l'île de Chypre, il apprit que la peste exerçait ses ravages à Alexandrette, à Antioche et à Alep, et bientôt la guerre mit de nouveaux obstacles à son projet. Il se borna à aller en Syrie; il côtoya les montagnes jusqu'au Carmel; il parcourut les déserts des environs de Damas, et la peste qui était dans cette ville l'ayant encore forcé de s'éloigner, il alla sur le mont Liban, dont il mesura la hauteur. Il y trouva plusieurs plantes remarquables, entre autres l'astragale, qui donne la gomme adragante. Il rechercha comment cette substance s'échappe de la plante, et il rectifia une méprise de Tournefort en expliquant un fait très curieux et très important pour la physique végétale : c'est ce qui lui a fourni le sujet d'un mémoire lu à l'académie des sciences en 1789, et imprimé par extrait dans le *Journal de physique*, tom. 36. Après avoir passé deux ans en Asie, il revint en France par l'île de Candie, la Sardaigne et la Corse. A son retour il s'occupa de publier le fruit de son voyage sous le titre : *Icones plantarum Syriæ rariorum descriptionibus et observationibus illustratæ*, petit in-4°, avec figures. Les deux premières décades de cet ouvrage avaient paru en 1791, et l'académie en avait fait un rapport favorable; un nouveau voyage vint en interrompre la continuation. L'assemblée nationale ordonna l'armement de deux vaisseaux pour aller à la recherche de La Pérouse, sous le commandement de d'Entrecasteaux. M. Labillardière, dont le goût pour les excursions lointaines n'avait fait que s'accroître jusqu'alors, saisit avec avidité cette occasion d'aller parcourir les mers du Sud, et se fit incorporer dans l'expédition en qualité de naturaliste, à bord du navire *la Recherche*, qui était celui que montait le contre-amiral. On sortit de la rade de Brest le 28 septembre 1791, et on alla relâcher d'abord à Ténériffe, où M. Labillardière fit l'ascension du pic de ce nom. On toucha encore au cap de Bonne-Espérance; et de là on se rendit à l'extrémité sud de la terre de van Diémen, qui fut, ainsi que l'archipel des Amis, celui de l'Amirauté et la côte méridionale de la Nouvelle-Hollande, un des principaux points sur lesquels s'étendirent les herborisations de M. Labillardière dans ces mers australes. Ce fut lui qui sauva la vie de Riche, son confrère, naturaliste comme lui, qui, s'étant un jour égaré dans une de ses courses à terre, était sur le point d'être abandonné par l'expédition sur une plage stérile, à la férocité des sauvages. Les recherches que l'on avait faites avaient été infructueuses, et déja les avis se réunissaient pour le départ, lorsque M. Labillardière détermina par ses instances et les exemples qu'il cita, à en faire de nouvelles, qui eurent en effet pour résultat d'arracher son infortuné collègue au sort déplorable qui l'attendait. La campagne se termina dans l'île de Java, où l'on prit terre le 18 octobre 1793. Les grands événements qui se passaient en France y étaient connus, et Dauribeau, alors chef de l'expédition, ayant arboré le pavillon blanc, fit arrêter tous ceux de ses compagnons qui ne partageaient pas ses vues. M. Labillardière fut incarcéré, dépouillé de ses riches collections, et ne parvint par la suite à regagner la France qu'avec beaucoup de peine, après avoir été long-temps exposé au climat pestilentiel des possessions hollandaises. Il rentra en France au mois de mars 1796. Les administrateurs du muséum d'histoire naturelle firent réclamer par le gouvernement français ses collections et ses herbiers, qui avaient été transportés en Angleterre, et tout fut restitué grace au savant Banks, qui en appuya la demande de tout le poids de son influence. Depuis, M. Labillardière fut nommé membre de l'institut national, en 1800, en remplacement de Lhéritier, et membre de l'académie de Stockholm, en 1817. En 1810, il reprit la publication de son ouvrage sur les plantes de Syrie, et la termina en 1812. Il a publié en outre : 1° *Relation du Voyage à la recherche de La Pérouse fait par ordre de l'assemblée constituante*, an VIII (1799-1800), 2 vol. in-4° et in-8° avec atlas in-fol. Les positions géographiques comprises dans cet ouvrage diffèrent souvent de celles comprises dans le voyage de d'Entrecasteaux, publié long-temps après

par M. de Rossel. 2° *Mémoire sur la force du lin de la Nouvelle-Zélande, comparée à celle des filamens de l'aloès-pitta, du chanvre, du lin et de la soie.* Ce mémoire a été inséré en 1803 dans les Annales du Muséum d'histoire naturelle. 3° *Novæ Hollandiæ plantarum specimen*, an XIII (1805), 2 vol. in-fol.; 4° *Sertum Austro-Caledonicum*, 1824, in-fol. avec 40 planches par Turpin. Le docteur Smith a donné le nom de M. Labillardière à un genre d'arbustes de la Nouvelle-Hollande de la famille des *apocynées*, et M. d'Entrecasteaux l'a donné à un cap d'une des îles d'Entrecasteaux.

LABLACHE (N.), célèbre chanteur italien, né à Naples, en 1795. Le nom de Lablache annonce une origine française; son père était en effet un Marseillais qui, après s'être fixé à Naples, y avait épousé une Anglaise; mais l'Italie n'en revendique pas moins, avec raison, l'honneur de lui avoir donné le jour. Les dispositions que, dès sa plus tendre enfance, il montra pour la musique engagèrent ses parents à le placer dans l'un des conservatoires de Naples. Cette cité opulente en renfermait cinq; ce fut dans celui de la *Pieta dei Turchini*, qui prit depuis le nom de *San-Sebastiano*, que Lablache alla puiser les premiers principes de son art. Il y fit des progrès assez rapides pour être en état de paraître, quoique encore enfant, sur le petit théâtre *San-Carlino*, et ses essais lui valurent même de nombreux encouragements. Une époque fatale aux jeunes chanteurs, en ce qu'elle vient souvent détruire toutes leurs espérances, le moment où la voix change de nature, força Lablache de donner une autre direction à ses études musicales. Il choisit le violon et la contre-basse, sur lesquels il s'exerça simultanément, et parvint à acquérir un talent des plus agréables. Il n'est pas douteux que ce genre d'exercice, tout en lui découvrant les ressources de l'instrumentation, contribua beaucoup à lui donner de l'aplomb. Ses études vocales reprirent ensuite leur cours, et se prolongèrent jusqu'à l'âge de 20 ans environ. Il fut alors attaché au théâtre de Palerme, en qualité de seconde basse. Cet emploi se bornait à des rôles très peu importants, tels qu'Elmiro d'*Otello*, Orbassan de *Tancredi*, Alidoro de la *Cenerentola*, etc. et les appointements qui y étaient attachés étaient des plus modiques. Lablache, qui renfermait le germe d'un talent colossal, et qui plus tard ne devait pas connaître de rival dans son genre, resta pendant cinq ans presque inaperçu; et probablement les habitants de Palerme le croyaient irrévocablement voué à cette obscurité, lorsque Rossini lui procura un engagement avec l'*impresario* de Rome, où il produisit le plus grand effet. C'est de ce moment seulement que datent les premiers succès de Lablache, c'est-à-dire ceux qui fondèrent son immense réputation: il fut admiré, et les Italiens, qui respectent ordinairement fort peu les opinions de leurs voisins les Siciliens, eurent un nouveau motif pour persévérer dans leur dédain. Lablache se rendit ensuite à Turin, puis à Milan, où l'attendaient de nouveaux triomphes; mais ils n'étaient que le prélude de ceux qui lui étaient réservés dans la capitale du monde musical. Ses débuts sur le théâtre de Naples excitèrent le plus grand enthousiasme, et bientôt après l'Italie entière décerna la palme à Lablache, en le plaçant au-dessus de tous ses rivaux. Chez un peuple aussi ardent, les premières impressions conduisent souvent à l'exagération, et la renommée, pour s'être avancée inconsidérément, a dû plus d'une fois abandonner le lendemain son favori de la veille; mais les applaudissements qui accueillirent Lablache n'étaient point l'effet d'un engouement passager: sa réputation n'a fait que croître avec le temps, et ses compatriotes, en lui décernant le titre glorieux d'*eroe del Canto*, se sont rendus les interprètes de tout ce qui existe d'amateurs véritables dans le monde. La voix de Lablache embrasse deux octaves pleines, prenant du *sol* grave jusqu'au *sol* aigu de poitrine; elle est ferme et sonore, agile et gracieuse, puissante et expressive. Ce qui la distingue encore de toutes les voix de basse, c'est l'intensité, le mordant et la flexibilité qu'elle conserve dans les tons du baryton, comme de *si* à *mi*. L'Italie, cette terre si féconde en virtuoses, n'offre pas d'exemple d'une réunion de qualités aussi rares dans ce genre de voix. Les voix de basse qu'on avait entendues jusqu'ici perdaient en souplesse ce qu'elles gagnaient en force, ou gagnaient en moelleux ce qui leur manquait en mordant. Ainsi, par exemple, Galli, avec une grande puissance de moyens, est dépourvu de moelleux et de flexibilité; Pellegrini, doué au contraire d'un organe souple manque de mordant et d'énergie; et Zuchelli, avec une voix très flexible, est d'une mollesse qui va jusqu'à la fadeur. Cette souplesse, cette égale facilité dans tous les tons d'une voix aussi puissante que celle de Lablache, est justement regardée comme un phénomène unique. D'aussi précieuses qualités, réunies à une si grande perfection de l'art, sont véritablement un prodige. Lablache est un musicien aussi habile que profond, et jamais peut-être chanteur ne donna des preuves d'une plus grande flexibilité de style. Il sait rendre le sien tour-à-tour large, grandiose, léger, brillant, tendre ou gracieux. Toujours sûr de l'intonation, il ne hasarde rien qui ne soit avoué par un goût épuré, et parfaitement d'accord avec le style de la phrase musicale. Virtuose plein d'élan et de chaleur, l'expression de son chant est constamment aussi vraie qu'entraînante. Lablache n'est point seulement un chanteur accompli, son excellante prononciation, son jeu de physionomie, ses gestes, ses poses, sa taille élevée, la régularité de ses traits et la beauté de ses formes, tout enfin concourt à le rendre l'un de ces êtres favorisés dont la nature se montre si avare. Supérieur dans tous les genres, il chante et joue avec un égal succès dans l'opéra *seria*, *semi seria* et *buffa*. Après avoir ravi l'auditoire par la noblesse et l'énergie de ses accents, dans le superbe rôle d'Assur de *Semiramide*, et principalement dans la scène *Il di gia coda*, où il s'élève jusqu'au sublime: il excite des transports aussi vifs par sa gaieté, son abandon et sa verve, sous les traits du bon Geronimo du *Matrimonio*. Il cause le même ravissement dans les rôles si différents de Dandini de la *Cenerentola*, du Pazzo de l'*Agnese*, du Fernando de la *Gazza*, du Figaro d'*il Barbiere*, de Pharaon de *Mose*, etc. On a prétendu en France que les Napolitains faisaient généralement peu de cas du talent de l'acteur et sacrifiaient tout au chanteur. Lablache est la meilleure preuve qu'on puisse opposer à cette assertion, et si ses compatriotes le voient et l'entendent toujours avec un nouveau plaisir, c'est que chez lui les talents du virtuose s'allient à ceux du comédien habile. A peine âgé de trente-deux ans, Lablache n'a pas encore fourni la moitié de sa carrière. Un engagement le met à la disposition de l'*impresario* Barbaia jusqu'en 1835.

LABLANCHERIE (Mammès-Claude Pahin de), né à Langres, le 29 décembre 1752. Il se rendit à Paris, après avoir terminé ses études, y fréquenta les cours des plus célèbres professeurs, et se lia avec quelques-uns d'entre eux. Il fit ensuite un voyage dans les possessions françaises en Amérique, où il fut révolté des châtiments rigoureux qu'on infligeait aux nègres. De retour à Paris, il ouvrit un bureau général de correspondance pour les sciences et les arts. Cet établissement n'eut qu'un succès éphémère, et ce titre fastueux d'agent-général de la littérature que prenait l'auteur lui attira quelques épigrammes fort piquantes de Rivarol, dans son *petit Almanach des Grands Hommes*. La révolution le força d'aller chercher un asile en Angleterre. Il se fixa à Londres, où il se logea dans une maison de peu d'apparence et presque abandonnée. Un jour qu'il en parcourait les appartements délabrés, il découvrit avec surprise que cette maison était celle qu'avait habitée Newton. Dès le lendemain, il fit insérer dans les journaux son étonnement du peu d'importance que les Anglais mettaient à la conservation de cet édifice. Il terminait sa lettre en annonçant qu'il allait le faire réparer à ses frais, comme un monument de sa reconnaissance pour l'hospitalité que les émigrés français avaient reçue des Anglais. Il eut quelques jours après la visite de lord Buccleugh, qui lui accorda sa protection, et lui fit avoir une pension de la cour, avec l'autorisation d'ajouter à son nom celui de Newton. Lablancherie mourut à Londres en 1811; son caractère et ses talents lui avaient attiré des amis nombreux et des protecteurs parmi les plus grands seigneurs de l'Angleterre. Outre quelques brochures de peu d'importance qu'il publia en Angleterre, on a de lui: 1° *Extrait du Journal de mes Voyages, ou Histoire d'un jeune homme, pour servir d'école aux pères et mères*, Paris, 1776, 2 vol. in-12;

2° *Correspondance générale sur les sciences et les arts*, ou *Nouvelles de la république des lettres depuis* 1778. Ce journal, qui commença à paraître en janvier 1779, se continua pendant dix années. 3° *Essai d'un tableau historique des peintres de l'école française depuis Jean Cousin en 1590 jusqu'en* 1783, Paris, in-4°.

LABLÉE (JACQUES), né à Beaugency le 26 août 1751, d'un négociant en vin de cette ville. Il était en 1789 avocat au parlement de Paris. Nommé, en 1790, officier municipal et l'un des soixante administrateurs de la commune, il fut envoyé par la section du Luxembourg, dont il était président, pour dissiper un attroupement auquel le bruit du départ du prince avait donné lieu. Il parvint à contenir la multitude, et fut chargé d'annoncer à l'assemblée nationale que MONSIEUR avait déclaré ne vouloir jamais se séparer du roi. Il ne fut pas moins heureux dans un autre attroupement qui s'était formé auprès des Tuilleries. M. Lablée fut conduit par les officiers municipaux à l'hôtel de ville, où, sur le réquisitoire du procureur-général-syndic, le maire lui vota des remerciements. On vota en outre l'impression du procès-verbal de l'événement. Remplacé depuis à la présidence de la section du Luxembourg, il devint, en 1792, administrateur-général des subsistances militaires; peu après il fut arrêté et détenu six mois au Luxembourg, à cause de ses relations avec Danton, et pour avoir inséré dans le *Fanal parisien*, ouvrage périodique qu'il rédigeait, un article sur le procès de Louis XVI. Échappé à la mort, il fut nommé, en 1798, contrôleur-général des services de la guerre dans le midi, sur la présentation de Louis Bonaparte. Ayant refusé de faire partie de l'expédition d'Égypte, il resta à Toulon pour administrer les services militaires dans la huitième division, et fut employé depuis à l'administration des droits réunis. M. Lablée a publié un très grand nombre d'ouvrages dont aucun n'a une véritable importance. Voici les principaux: 1° *Essais de Poésies légères*, 1777, *in-8°*. C'est son premier ouvrage, il le fit en commun avec Syl. Maréchal. 2° *Appelle et Campaspe*, 1780, in-8°; 3° *Silvina, fille séduite, au général Blainville, son séducteur, histoire récente mise en ordre*, 1801, in-12; 4° *L'Homme aux six femmes, ou les Effets du divorce*, etc., 1802, 2 vol. in-12; 5° *La Roulette, histoire d'un joueur*, 1802; 5e édit., 1814, in-12; 6° *Amour et Religion, histoire morale*, 1803, 2 vol. in-12; 7° *Des Jeux de hasard, au commencement du 19e siècle*, 1802; 2e édit., 1815, in-12; 8° *Couronne poétique de Napoléon-le-Grand, empereur des Français*, 1807, in-8°. C'est un recueil de vers faits à la louange de Napoléon. 9° *La mort d'Abel*, trad. en vers libres du poëme de Gessner, Paris, 1810 et 1824, in-18; 10° *Six Nouvelles à l'usage de la jeunesse*, 1814, in-18; 11° *Considérations sur le jeu, les joueurs, la théorie des jeux de hasard, les calculs des probabilités, la conduite à tenir au jeu*, etc., nouv. édit., 1816, in-12; 12° *Les satires d'Young sur l'amour de la renommée*, 2e édit., Paris, 1818; 13° *L'Ecarté*, ou *Aventure d'une joueuse*, Paris, 1822, 2 vol. in-12; 14° *Relation de ce qui s'est passé au palais du Luxembourg, deux mois avant le départ de* MONSIEUR (*aujourd'hui Louis XVIII*), *Traits anecdotiques, et scènes de l'intérieur du même palais au temps de la terreur*, Paris, 1823, in-12; 15° *Mémoire à consulter et consultation pour MM. Lablée frères, grands oncles de la comtesse de Lusignan, morte par l'effet du poison, au château de Mousse, le 22 septembre 182[illegible]*, Paris, 1825, in-8°; 16° *Nouveau Mémoire concernant l'empoisonnement et le testament de la comtesse de Lusignan*, etc., Paris, 1827, in-8°. Ces deux Mémoires, dont M. Lablée chercha à faire une spéculation, causèrent plus de scandale qu'ils n'apportèrent de lumières dans l'empoisonnement mystérieux de la comtesse de Lusignan, morte au château du maréchal duc de Bellune, près de Blois.

LABOESSIERE (le marquis de), né dans la Basse-Bretagne vers 1760, se prononça pour la cause royale dans la guerre civile de l'ouest, et ne prit néanmoins que peu de part aux opérations militaires. Il s'occupa pendant fort longtemps de botanique, et parvint même à se rendre célèbre dans la culture de la rhubarbe. Sous l'empire, il fut attaché à l'administration départementale du Morbihan, et se fit remarquer par ses soins empressés et une cour assidue auprès du préfet, le général Julien. Mais en 1814, la chute du gouvernement impérial devenant imminente, M. le marquis de la Boëssière crut devoir rendre ses visites moins fréquentes, et lorsque la restauration fut devenue à peu près certaine, il cessa tout-à-fait de voir cet estimable fonctionnaire, et courut même se ranger parmi les nouvelles bandes de chouans qui l'assiégèrent dans son hôtel. Pendant les cent jours, il prit encore une fois les armes sous les drapeaux des insurgés royalistes, et se trouva à l'affaire d'Auray, dont il a rappelé les détails dans un récit historique, publié depuis quelque temps. Le roi, à son retour de Gand, le nomma maréchal de camp et lui confia le commandement du département d'Ille-et-Vilaine. M. de la Boëssière laissa pressentir dès lors le talent oratoire qu'il a développé naguère à la chambre des députés. « Soldats, s'écria-»t-il un jour sur la place du palais de Rennes, soyez »tranquilles, vous pourrez marcher sans crainte au-de-»vant de l'ennemi, car je serai avec vous et vous serez »avec moi. » C'était au commencement de 1818 qu'il s'exprimait avec une si rare éloquence; l'ordonnance du 5 septembre de la même année l'arrêta bientôt au milieu de sa brillante carrière, pour le faire rentrer dans la vie privée. En 1818, son nom fut cité dans la procédure instruite contre les nommés Legal et Léguevel, agents de la faction ultrà-royaliste, dont ils avaient livré les secrets à M. Decazes. Les élections de 1824 amenèrent ensuite le marquis bas-breton à la chambre des députés, où le porta le collége de l'arrondissement de Ploërmel. Il siégea d'abord parmi les membres inflexibles de l'extrême droite; mais désespérant de voir arriver ce parti au ministère, il renonça tout à coup à son rigorisme, et vota comme ses nobles collègues de la majorité, qu'on avait mal à propos déclarée introuvable en 1815. M. de Laboëssière fut alors nommé au commandement d'une subdivision militaire; il était déjà chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur. Mais c'est surtout en 1827 que l'honorable député du Morbihan a su jeter un vif éclat sur sa carrière législative. Persuadé, comme les Saint-Chamans et les Blangy, que MM. de Villèle et Peyronnet ont besoin d'être encouragés dans le système politique qu'ils ont adopté, et qu'il est du devoir d'un bon et loyal député d'aller au-devant des vœux de leurs excellences, il a improvisé cette fameuse motion qui lui a valu une toute autre célébrité que celle dont il jouissait depuis ses succès en botanique ou sa mésaventure d'Auray. En proposant et en faisant décréter l'établissement de la commission des droits de la chambre, que l'on s'obstine à nommer la *commission Laboëssière*, il a en effet attaché son nom à une de ces institutions dont les peuples ne perdent jamais le souvenir, et cette alliance est irrévocable. M. de Laboëssière a réclamé, ces jours derniers, contre le *Pilote*, qui en rappelant les combats et les revers des royalistes du Morbihan en 1815, avait appliqué l'épithète d'*ennemis* aux défenseurs de la légitimité. Outre plusieurs de ses discours, qui ont été imprimés, on a du marquis de la Boëssière: *Considérations sur la discussion qui a eu lieu dans les deux chambres relativement à la loi d'indemnité*, 1825, in-8°.

LABOISSIERE (C. S. de), né à Villeneuve-de-Berg, dans le Vivarais, en 1760, étudia la jurisprudence, pour suivre la carrière de la magistrature. Avocat-général au parlement de Grenoble au commencement de la révolution, il fut persécuté sous le régime de la *terreur*, jeté dans une prison à Viviers, et mis néanmoins en liberté, avant le 9 thermidor, par l'intervention de quelques administrateurs du département de l'Ardèche. Sous l'empire, il vécut dans la retraite, livré à des travaux agricoles et à des recherches historiques sur le pays des Helviens. Il a publié: *Les commentaires du soldat du Vivarais, où se voit l'origine de la rébellion de la France, et toutes les guerres que durant icelle le pays de Vivarais a souffertes, divisés en trois livres, selon le temps que lesdites guerres sont arrivées, suivis du voyage du duc de Rohan en Vivarais*, l'an 1628, *de la relation de la révolte de Roure en* 1670, *et d'une anecdote extraite du journal manuscrit de J. de Banne, chanoine de Viviers*, Privas 1811, in-8°. Dans cet ouvrage se trouvent retracées les guerres cruelles qui désolèrent cette contrée pendant les discordes civiles. La restauration cap-

pela M. Laboissière dans le sein de la magistrature; il fut nommé conseiller à la cour royale de Nîmes, où il siège encore. M. de Laboissière, quoique attaché par ses relations de famille et d'amitié aux hommes et au parti des anciens jours, passe pour avoir des opinions philosophiques. Dans sa jeunesse il fit profession d'idées libérales, et se montra l'un des plus violents adversaires des ministres de Louis XVI, dans la lutte que soutint contre eux le parlement de Grenoble. Lorsque cette compagnie, après la chute de Brienne et de Lamoignon, revint de l'exil où son opposition l'avait fait condamner, M. de Laboissière, en sa qualité d'avocat-général, fut chargé de faire le discours de rentrée, et il s'acquitta de cette tâche avec autant de talent que d'indépendance. Nous citerons quelques phrases de ce discours, qui fut alors imprimé et répandu avec profusion parmi le peuple dauphinois. : « Qu'ils s'éloignent de notre vue, s'écria-t-il, les instruments d'une tyrannie qui n'est plus! mais » qu'ils restent dans notre souvenir, pour nous retracer » nos devoirs envers un peuple généreux! qu'ils restent » pour attester aux yeux de la nation qu'elle n'est pas » impunément opprimée! qu'ils restent pour montrer à » nos descendants nos malheurs et notre énergie! et si » jamais, croupissant dans une honteuse apathie, ils » pouvaient regarder en face la servitude, qu'ils rougissent et qu'ils se lèvent! la vertu de Caton s'échauffait à la vue du tribunal arrosé du sang des Gracques; » l'échafaud de d'Egmont est la pierre angulaire des » franchises bataves, et le chapeau devant lequel un » insolent gouverneur voulut ployer la tête élevée des » Suisses est aujourd'hui parmi eux l'étendard de la li» berté. A ce titre, consacrons au milieu de ces monu» ments éternels les chaînes dont nous avons été me» nacés. S'il fut jamais une époque à laquelle la France » ait pu se promettre une régénération totale, c'est sans » doute celle que les abus du despotisme viennent de » nous offrir. » Les espérances contenues dans cette dernière phrase se réalisèrent bientôt, au-delà même des vœux de l'orateur, qui ne tarda pas à reculer devant la régénération totale qu'il avait annoncée. Sa harangue parlementaire est du 17 novembre 1788. — Son fils aîné, Charles de Laboissière, occupa la place de maire, dans cette malheureuse cité, lorsque le gouvernement sentit la nécessité d'en confier l'administration à des esprits sages et modérés: c'est le même que les électeurs constitutionnels de l'Ardèche honorèrent de leurs suffrages aux élections de 1824. — Son second fils, auditeur au conseil-d'état sous le régime impérial, et sous-préfet en Hollande, administre depuis 1814, l'arrondissement de Montélimart.

LABOISSIERE (Jean-Baptiste), était avocat avant la révolution, fut nommé, en 1791, par le département du Lot, député à l'assemblée législative. Il s'y montra digne de la confiance dont on l'avait honoré, et fut réélu, l'année suivante, à la convention nationale. Plus faible que méchant, il appuya, comme malgré lui, les exigences du parti qu'il avait embrassé; et, lors du procès de Louis XVI, quoique son intention manifeste fût de le sauver, en votant pour la mort avec la réserve de Mailhe, il vit, par une fausse interprétation, son vote, et celui de vingt-six de ses collègues qui avaient voté comme lui, adoptés par la majorité pour la condamnation. Il avait émis une opinion particulière sur les préliminaires du jugement à prononcer, mais qui ne fut point admise: il voulait que le rapport sur les faits imputés au prince fût fait par les comités réunis, et qu'ensuite la convention le jugeât elle-même, en rejetant l'appel au peuple. Il avait piqué l'amour-propre de l'assemblée en la comparant aux dieux de l'Olympe, « qui, disait il, se jugeaient entre eux; » mais ses collègues n'ont point accepté la comparaison. Nommé au conseil des anciens, au sortir de la convention, il en devint secrétaire, le 21 novembre 1797. Il remplit, l'année suivante, près l'administration centrale du Lot, la place de commissaire du directoire. Le gouvernement consulaire l'envoya comme juge au tribunal civil du département de la Seine. Quelques années après, il disparut de la scène politique.

LABORDE (Jean-Benjamin de), littérateur et musicien, né à Paris, le 5 septembre 1734, d'une famille opulente, reçut une brillante éducation. Il eut Dauvergne pour maître de violon, et Rameau lui enseigna la composition; mais dès l'âge de treize ans, il n'eut plus besoin des leçons de ce célèbre artiste. Destiné à la finance, Laborde se livra à des études plus sérieuses auxquelles succédèrent de longs voyages en Allemagne, en Hollande, en Suisse, en Espagne et en Italie. Rappelé à Paris par sa famille, il fut quelques années fermier général et receveur général des finances; mais son goût pour les plaisirs l'attira à la cour, où, de premier valet de-chambre de Louis XV, il devint son confident, son favori, et gouverneur du château du Louvre. Quoiqu'il ne pût faire de la musique qu'un objet de délassement, il donna, dès 1758, au théâtre de l'Opéra-Comique, *Gilles, garçon peintre*, qui fut bien accueilli, et qui fut suivi de plusieurs autres opéras dont la plupart obtinrent du succès. Après la mort du prince dont les bienfaits l'avaient mis plus d'une fois en état de faire face aux prodigalités où l'entraînaient sa facilité naturelle et sa vie dissipée, il quitta la cour, en 1774, se maria, rentra dans la compagnie des fermiers-généraux, et partagea son temps entre les devoirs de sa place et la culture des lettres et des beaux-arts. Ce fut alors qu'il s'occupa de rassembler dans un corps d'ouvrage tous les extraits de ses lectures sur la théorie de la musique, et il le publia sous le titre d'*Essai sur la Musique ancienne et moderne*, Paris, 1780, 4 vol. in-4°, avec fig. Ce livre, trop vanté par Palissot, et trop déprécié peut-être par M. Choron (*Diction. des Musiciens*), est une compilation sans méthode et sans plan, trop souvent superficielle et inexacte comme tous les ouvrages d'amateurs; mais on y trouve des faits curieux, des vérités utiles. L'auteur démontre que la musique ne peut atteindre ce point fixe du beau qui semble avoir été plus ou moins saisi dans les autres arts, et qu'elle ne doit ses succès qu'à des beautés de mode et de convention qui varient d'une génération à l'autre dans le goût du public. L'abbé Roussier a eu la plus grande part à cet ouvrage, et surtout à ce qu'on y trouve de meilleur, la théorie musicale des Grecs. Laborde eut la manie des entreprises littéraires. Elles réussirent peu, parcequ'il s'entoura trop souvent de collaborateurs médiocres dont il n'était pas lui-même en état d'apprécier l'incapacité. Il y employa la plus grande partie de sa fortune, qui se trouva compromise plus d'une fois; mais son génie, fécond en ressources, le tira toujours d'embarras. Pendant la révolution, il s'était retiré dans le département de la Seine-Inférieure, où il vécut quelque temps oublié; mais trahi par l'indiscrétion d'une personne qui lui appartenait de très près, il fut arrêté, conduit à Paris, et livré au tribunal révolutionnaire, qui l'envoya à l'échafaud, le 22 juillet 1794, trois jours avant la mort de Robespierre. On a de Laborde: 1° *Mémoire sur les proportions musicales, le genre enharmonique des Grecs et celui des modernes*, Paris, 1781, in-4°; suite de l'*Essai sur la musique*. Il avait fait construire un clavecin approprié au système de Pythagore, qu'il développe dans cet ouvrage. 2° *Mémoires historiques sur Raoul de Coucy, avec un recueil de ses chansons en vieux langage*, et la traduction de l'ancienne musique, 1781, in-8°, ou 2 vol. in-18, fig.; 3° *Description générale et particulière de la France*, 1781-1796, 78 livraisons, ou 12 vol. grand in-fol., connu aussi sous le titre de *Voyage pittoresque de la France*; 4° *Tableaux topographiques, géographiques, historiques, pittoresques, physiques, littéraires et moraux de la Suisse*, 1780-1788, 4 vol. in-fol., réimprimés en 13 vol. in-4°: le voyage minéralogique est de Besson, et la partie historique et politique de Zurlauben; 5° *Lettres sur la Suisse, par un voyageur français*, en 1781, Paris, 1783, 2 vol. in-8°: pleines d'erreurs et de présomption; 6° *Voyage de Henri Swinburne dans les Deux-Siciles*, traduit de l'anglais, 1785, 5 vol. in-8°; 7° *Voyage de H. Swinburne en Espagne*, traduit de l'anglais, 1787, in-8°; 8° *Essai sur l'histoire chronologique de plus de quatre-vingts peuples de l'antiquité*, 1788-89, 2 vol. in-4°; l'extrait en a paru sous ce titre, *Abrégé chronologique des principaux faits arrivés depuis la naissance d'Enoch, jusqu'à celle de J.-C.*, 1789, in-8°; 9° *Mémoire sur la prétendue découverte faite en 1788, par les Anglais, suivi d'un projet de souscription au profit de La Peyrouse*, 1790, in-8°; 10° *Histoire abrégée de la mer du Sud*, 1791,

3 vol. in-8° et atlas; 11° *Relation des voyages de Saugnier à la côte d'Afrique, à Maroc, au Sénégal*, Paris, 1791, in-8° : reproduit en 1799, avec un nouveau frontispice, une grande carte, et une notice détaillée sur la vie et les ouvrages de Laborde, mais ridiculement écrite; 12° *Recueil de pensées et maximes*, 1791, in-18°, réimprimé en 1802, avec une notice sur l'auteur; 13° *Lettre de Marion de Lorme, aux auteurs du journal de Paris*, 1780, in-12, avec 9 portraits; 14° *Pièces du procès de Henri de Talleyrand, comte de Chalais, décapité en 1626*, 1781, in-12. Ces deux ouvrages se trouvent quelquefois réunis sous ce titre : *Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire des règnes de Louis XIII et Louis XIV*; 15° *Histoire de Marion de Lorme* : réimprimée à la suite des *lettres de Ninon de Lenclos*, 1806, 3 vol. in-18; 16° *Mélanges de poésies dédiés à ma femme*, 1782, in-18 (rare); 17° *Recueil de quelques vers, dédié à Adelaïde par le plus heureux des époux*, 1784, in-18, tiré à petit nombre. (Madame Adelaïde de Laborde a publié *divers poëmes imités de l'anglais*, 1785, in-18; 18° Une collection de romans en 13 vol. in-12, contenant : *Histoire secrète de Bourgogne*, par mademoiselle de la Force, 1782, 3 vol.; *Histoire de Marguerite de Valois*, par la même, 1783, 6 vol.; *Les amours du grand Alexandre*, par mademoiselle de Guise, 1786, 2 vol.; *Le Prince de Condé*, par Boursault, 1792, 2 vol.; 19° plusieurs belles cartes géographiques dessinées pour l'éducation du Dauphin, fils de Louis XVI, et dont quelques-unes ont été gravées. Les curieux recherchent surtout celle de la partie méridionale de l'Italie ancienne et moderne, en deux feuilles; celle de la mer du Sud en six feuilles, contenant presque tous les details des voyages de Cook; celle du nord-ouest de l'Afrique, faite pour le *Voyage de Saugnier*, et celle de l'Afrique méridionale, jointe au *deuxième Voyage de Levaillant, etc.* Il a donné une nouvelle édition *des peintures antiques de Sant-Bartoli*. Il a publié, en 1784, le prospectus d'un *Dictionnaire alchimique*, qui devait avoir 2 vol. in-8°, et qui n'a jamais paru. Quoique Laborde n'eût pas des connaissances très profondes dans la composition, qu'il ait cultivé la musique à une époque où le mauvais goût dans tous les arts dominait en France, et que la plupart de ses ouvrages ne se soient conservés que dans la mémoire des amateurs, il a cependant joui d'une réputation plus méritée comme compositeur, que comme écrivain. Ses airs sont pleins d'imagination, d'esprit et de goût; outre son recueil intitulé : *Choix de chansons mises en musique et accompagnées d'une superbe gravure*, 1773, 4 vol. grand in-8°, et d'autres chansons qu'il a publiées depuis, telles que *Jupiter un jour en fureur*, il a donné aussi plusieurs opéras, tant à l'Opéra-Comique, qu'à la cour, à la Comédie Italienne et à l'Académie royale de musique.

LABORDE (Jean Joseph, marquis de), est un des hommes rares qui sont parvenus à une grande fortune par les voies les plus irréprochables, et dont la probité et la bonne renommée, augmentant à proportion de leurs richesses, ont démenti cette maxime des latins qui est d'une application si universelle : *nemo repentè dives*. M. de Laborde, dont le nom d'origine est *Bort*, était de Bielle dans le Béarn, d'une famille qui s'était établie à Jaca, en Arragon, où elle faisait un petit commerce. M. de Laborde, né en 1724, se voua au commerce de très bonne heure, sous le patronage d'un de ses oncles, qui avait formé à Bayonne un établissement dont la prospérité avait été rapide. Cette maison faisait le commerce de l'Inde, source constante de richesse, et elle exploitait également l'Espagne, alors tout aussi pauvre d'industrie qu'aujourd'hui, mais beaucoup mieux fournie de métaux précieux. Telles furent l'importance et la suite des opérations de M. de Laborde dans la Péninsule, que son nom y était devenu plus populaire qu'en France : et l'on pourra juger, par le trait suivant, du crédit dont il y jouissait, même à la cour, en 1758, durant la guerre de sept ans. Le gouvernement français éprouvant des embarras financiers, voulut emprunter du gouvernement espagnol une somme de 40,000,000 de réaux (environ 8,000,000 de francs). Le comte de Valparaiso, ministre de Charles III, répondit à M. de Laborde, par l'intermédiaire de qui cette demande de la cour de France avait été transmise, « Monsieur le marquis, nous ne prêterons point à sa majesté très chrétienne les 40,000,000 de réaux qu'elle nous demande, mais nous vous prêterons bien volontiers, à vous personnellement, la somme de 20,000,000 de réaux (environ 4,000,000 de francs.) » (C'est par une erreur ou une exagération ridicule que dans la Biographie Arnault, on dit que la somme offerte à M. de Laborde était de 50,000,000 de francs. Le développement des richesses et le mouvement du crédit n'étaient point encore tels en Europe, qu'un gouvernement pût prêter 50,000,000 à un particulier ou les emprunter de lui. La fortune de M. de Laborde, estimée à 1,800,000 livres de rentes, représentait un capital de 36,000,000, ce qui était énorme pour le temps; cependant en lui offrant 50,000,000, on lui aurait prêté bien plus qu'il n'avait, ce qui se réfute de soi-même. M. de Laborde ne fut pas utile au gouvernement français seulement en cette occasion. Dans des temps très malheureux pour la France, il fut le véritable ministre de la guerre et de la marine, car sans lui les services de ces deux départements auraient manqué faute de fonds. C'est à ce banquier célèbre que commencent les rapports directs du gouvernement et de la banque. M. Laborde est le premier industriel, dit Saint-Simon, dont le gouvernement ait recherché l'assistance pour les finances. Le duc de Choiseul, qui était redevable aux immenses ressources fournies par son crédit, d'avoir pu administrer cette vieille monarchie si malade, et qui déjà était à la veille de la révolution de 1789, l'avait fait nommer banquier de la cour et décorer du titre de marquis. Lorsque M. de Choiseul fut disgracié, M. de Laborde se retira des affaires. Cependant le pavillon de ce négociant illustre ne cessa pas de flotter sur les mers, car plusieurs vaisseaux lui étaient nécessaires seulement pour l'exploitation et le transport des marchandises provenant des immenses habitations qu'il avait à Saint-Domingue. Une particularité très digne de remarque, c'est qu'au retour ces vaisseaux étaient lestés en pierres de taille numérotées, pour servir à la construction des usines de M. de Laborde en Amérique. Cette utile magnificence ne pouvait guère avoir d'imitateurs; aussi à l'époque de l'incendie et de la dévastation de Saint-Domingue, ses établissements, pillés et ruinés comme les autres, ont du moins résisté à l'atteinte de la flamme. Avec l'influence que M. de Laborde exerçait sur toutes les places de l'Europe, il lui eût été facile de faire une fortune sans exemple dans les fastes du monde commercial, surtout en France. Il n'y avait point alors, pour un banquier comme lui, de concurrence à redouter, car il a été la première des grandes existences financières modernes. Mais ce qui honore à jamais sa mémoire, c'est d'avoir lui-même posé des limites à sa prospérité, et d'avoir voulu être un grand citoyen et non pas un grand monopoleur. Il n'est pas moins digne d'éloge pour avoir su dignement jouir de sa fortune. Les terres immenses qu'il avait achetées aux environs de Paris furent embellies à grands frais et décorées de châteaux qui, depuis la décomposition de cette grande fortune, ont successivement passé dans les mains des princes ou des plus riches particuliers de France. Il affectionnait particulièrement son parc et son château de Méréville, dans lequel il dépensa des sommes immenses, et que M. Alexandre de Laborde a vendu depuis peu d'années après avoir eu le malheur d'y perdre, tragiquement, une toute jeune fille, la plus chéri des enfants. Si les environs de la capitale doivent beaucoup à M. de Laborde, la capitale elle-même lui a l'obligation des constructions opulentes qui ont transformé en une ville nouvelle tous les terrains de la chaussée d'Antin, lesquels formaient alors une espèce de parc autour de l'hôtel de la Grange-Batelière, qui lui appartenait également. On conçoit que ses vastes travaux, faisant subsister une nombreuse population artiste et ouvrière, M. de Laborde, qui d'ailleurs était fort humain, et dont la magnificence était toute de la libéralité, se faisait adorer du peuple. Cependant les vertus ni le respect qu'il inspirait ne purent le soustraire au sort commun de tant d'hommes irréprochables, et dont le seul tort, aux yeux de la révolution, était de tenir par des liens trop puissants à l'ordre de choses que l'on

voulait effacer des yeux et presque de la mémoire des hommes. Arrêté vers la fin de 1793, dans son château de Méréville, M. de Laborde se vit aussitôt entouré de toute la population de la commune, qui voulait l'arracher aux gendarmes : il modéra lui-même l'élan de leur dévouement, calma leur douleur, et, promettant de revenir, marcha vers ce tribunal révolutionnaire inexorable, qui aurait trouvé de nouveaux motifs de proscription dans les vertus de M. de Laborde, et dans l'attachement dont elles l'avaient rendu l'objet, si son nom et son opulence n'eussent pas été plus que suffisants pour l'envoyer au supplice. M. de Laborde périt le 18 avril 1794. Il avait eu quatre fils, un seul est vivant aujourd'hui. (Voyez l'article suivant.) L'aîné de tous, avait fait la guerre d'Amérique et remplissait, au commencement de la révolution, la place de garde du trésor royal. Il fut nommé député des communes aux états généraux par le bailliage d'Étampes, et siégea au côté gauche dans la constituante. Il s'y distingua particulièrement dans toutes les discussions financières. Il est mort dans l'émigration.

LABORDE (le comte Alexandre-Louis-Joseph de), troisième fils du précédent, né à Paris en 1774. Il était destiné, comme ses deux frères aînés, à la marine, et il fut élevé au collège de Juilly ; mais la révolution ayant dû changer les idées de son père, il fut envoyé en Autriche, et y prit du service pendant les premières guerres que cette puissance fit à la France révolutionnaire. M. de Laborde était fort jeune alors, et s'il a eu le malheur de porter les armes contre son pays, on ne saurait lui en faire un crime ; ce fut le résultat forcé de sa position, le tort de la volonté paternelle et non le sien. Quoi qu'il en soit, M. Alexandre de Laborde servit avec honneur dans les dragons de Kinski, et durant le cours de cinq campagnes fut blessé plusieurs fois. Le traité de Campo-Formio le rendit à sa première patrie, et à la culture des arts dont il avait puisé le goût dans ses premières années auprès de son père, qui les protégeait avec autant de libéralité que de discernement. Ce goût, qui ne tarda pas à devenir une passion, le porta à faire le voyage d'Italie pour y étudier les monuments de l'antiquité, et le conduisit ensuite en Espagne, où une exploitation du même genre, mais moins aisée et plus curieuse, offrait à son imagination un attrait encore plus grand. Attaché à l'ambassade de Lucien Bonaparte, il trouva dans ses relations intimes avec ce puissant personnage, toutes les facilités désirables pour accomplir son projet. Ce projet n'était rien moins que de consacrer à la Péninsule un ouvrage dans le genre de celui que M. de Choiseul-Gouffier venait de publier sur la Grèce. Il se fit suivre, dans cette vue, par d'habiles dessinateurs qu'il entretint à ses frais tout le temps que durèrent ses pittoresques caravanes. Dessinateur lui-même, il ajouta à l'immense collection fournie par ses artistes, le produit de son travail personnel, et son nom figure au bas de quelques-unes des gravures dont se compose le *Voyage pittoresque d'Espagne*. C'est sous ce titre que M. de Laborde donna au public le fruit de ses laborieuses et savantes incursions dans toutes les provinces ibériques. Mais avant cet ouvrage il en avait publié un autre sous le titre d'*Itinéraire*, et d'une importance bien moindre. Le *Voyage pittoresque*, imprimé in-folio sur papier grand atlantique, se compose de soixante livraisons contenant chacune seize planches, qui représentent soit des plans géométriques de monumens, soit des vues pittoresques des contrées, soit enfin des fragments et des ornements d'architecture. L'ouvrage total se divise en quatre parties où sont classés par ordre de date les monuments qui appartiennent à la civilisation romaine, les monuments arabes du moyen âge, et enfin ceux qui sont de l'époque moderne. Un précis de l'histoire politique et civile de chacune de ces époques est placé en tête de chacune de ces quatre parties, enfin un texte explicatif rempli d'érudition et d'exactitude accompagne les planches. Cet ouvrage exécuté, comme l'on voit, sur le plan le plus vaste, et pour lequel on avait mis à contribution le talent des dessinateurs et graveurs les plus habiles, tant en France que dans l'étranger, n'était dans le principe destiné qu'aux bibliothèques les plus opulentes, l'élévation de son prix le mettant tout-à-fait hors de la portée du grand nombre des amateurs. En effet, il était annoncé à 3,000, francs avec les épreuves avant la lettre. Le roi Charles IV d'Espagne, jugeant cette entreprise glorieuse pour ses états, avait souscrit pour cent cinquante exemplaires à raison du prix que nous venons de dire, et cet acte de munificence aurait procuré à M. de Laborde la rentrée d'une masse considérable des frais immenses que lui coûtaient ses travaux. D'autres cours étrangères, celle d'Autriche particulièrement, où M. de Laborde avait laissé des souvenirs honorables, s'étaient empressées de prendre des souscriptions. Cette belle entreprise s'avançait donc avec la perspective de l'avenir le plus encourageant, lorsque la guerre continentale se rallumant tout à coup, et rompant toutes relations industrielles des nations étrangères avec la France, détruisit les espérances de M. Alexandre de Laborde et compromit gravement sa fortune. Le roi Charles IV, dépossédé de son royaume, fut naturellement dispensé de tenir ses engagements, et M. de Laborde n'eut à réclamer qu'auprès de son successeur, le roi Joseph. Il obtint de ce dernier, à titre d'indemnité, une portion des terres tombées dans le domaine public, par suite de la révolution espagnole ; mais cette indemnité lui fut d'un faible secours : les terres qui la représentaient n'ayant pas cessé un seul jour, depuis que la guerre avec la France s'était allumée, d'être au pouvoir des insurgés. Le dérangement de fortune que ces diverses circonstances amenèrent pour M. de Laborde, fut un des motifs qui le déterminèrent à s'attacher à l'empereur, et à courir la carrière des emplois. Nommé auditeur au conseil d'état en 1808, il accompagna l'empereur à Madrid, revint en France à sa suite, et fut presque aussitôt chargé de suivre la grande armée pendant la guerre de 1809 en Autriche, et il remplit dans les pays conquis sur cette puissance diverses missions pour le succès desquelles il tira un grand parti de la connaissance qu'il avait du pays et des relations qu'il y avait conservées. A l'époque du mariage de l'empereur, il accompagna le prince de Neuchâtel à Vienne, en qualité de *cavalier d'ambassade*, et, à ce titre, ce fut lui qui présenta à l'archi-duchesse les diamants envoyés par Napoléon. En 1810, il fut fait maître des requêtes, et en 1811 chargé du service des ponts-et-chaussées du département de la Seine. En 1814, appelé aux fonctions d'adjudant-major de la garde nationale, il accepta la pénible mission d'aller (pendant la nuit de la reddition de Paris), traiter de la capitulation au nom et pour la part de la garde nationale. « Pendant les cent jours, M. de Laborde fut attaché à Lucien, « sans titre ostensible, dit la *Biographie de Bruxelles*, » parce que les circonstances ne permettaient pas d'or- » ganiser sa maison, mais remplissant auprès de lui » les fonctions de premier écuyer. » En 1813, M. de Laborde avait été nommé de la troisième classe de l'institut, à la place de M. de Toulongeon. Cet honneur est une preuve assez parlante du mérite littéraire de M. de Laborde. Il est au nombre des hommes éclairés qui ont le plus contribué à propager en France la méthode d'enseignement de Lancaster, et personne ne méritait mieux que lui l'honneur d'être nommé secrétaire-général de la société qui s'est établie pour défendre la méthode des efforts de l'*ignorantisme* et de l'*obscurantisme* ses rivaux. Malgré sa fidélité à la famille de Napoléon, M. de Laborde, à demi rentré en grace auprès des Bourbons, avait été nommé, en 1819, maître des requêtes en service ordinaire. Mais en 1822, il fut appelé à l'honneur bien préférable de défendre les intérêts du peuple dans la chambre des députés, et il ne laissa guère échapper d'occasion de se montrer tout-à-fait digne de la confiance de ses commettants. Le ministère trouve en lui un adversaire intrépide de ses systèmes, soit en matière fiscale, soit en matière politique ; en effet, après avoir combattu le projet du tarif des douanes établi en 1822, M. de Laborde remonta à la tribune en 1823, pour démontrer l'absurdité d'un projet d'invasion en Espagne. Les orateurs qui l'avaient précédé dans la discussion ayant suffisamment établi l'illégalité de l'intervention, M. de Laborde crut devoir insister sur son impossibilité, et se fondant sur une connaissance parfaite des localités, il ne craignit pas d'affirmer que toute notre cavalerie de-

voit y périr. Si l'événement n'a pas tout-à-fait justifié cette prédiction, les probabilités qui l'accompagnaient n'en étaient pas moins concluantes. La nature des détails dans lesquels ce point de vue l'avait forcé d'entrer attira à M. de Laborde, de la part de l'*Album*, journal hebdomadaire qui paraissait alors, une plaisanterie à laquelle il a paru beaucoup trop sensible. M. de Laborde avait longuement parlé de la rareté des fourrages dans la Péninsule, l'*Album* prétendit qu'il avait savamment résumé la discussion dans ces trois mots: *Foin de la guerre d'Espagne.* M. de Laborde, tourmenté d'une continuelle activité pour le bien, a laissé passer peu d'utiles entreprises sans chercher à y associer son nom en y versant le contingent de ses forces. Il ne manque à ce zèle généreux que d'avoir été soumis au principe éloquemment exprimé par Tacite, lorsqu'il dit : *ex virtute retinere modum.* On doit à M. de Laborde: 1° *Description d'un pavé en mosaïque, découvert dans l'ancienne ville d'Italica, aujourd'hui le village de Santiponce, près de Séville; suivie de recherches sur la peinture en mosaïque chez les anciens, et les monuments en ce genre qui n'ont point encore été publiés*, 1802, in-fol.; 2° *Lettre à madame de Genlis, sur les sons harmoniques de la harpe*, Paris 1806, in-12; 3° *Voyage pittoresque et historique de l'Espagne*, 1807 — 1820, 48 livraisons grand in-fol., formant 4 vol; 4° *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux*, Paris 1808 — 1815 : il n'a paru que 15 livraisons de cet ouvrage; 5° *Itinéraire descriptif de l'Espagne*, 1808, 5 vol. in-8° : 2e édition 1809, 5 vol. in-8°; 6° *Collection de vases grecs de M. le comte de Lamberg, expliqués :* première livraison, 1813, in-fol.; 7° *Plan d'éducation pour les enfants pauvres, d'après les deux méthodes combinées de Bell et de Lancaster*, 1815, in-8° : deuxième édition, 1816, in-8° : troisième édition, 1817, in-8° ; 8° *De la Représentation véritable de la communauté, ou du système de Nomination aux deux chambres basé sur la propriété*, 1815, in-8°; 9° *Quarante-huit heures de garde au château des Tuileries, pendant les journées des 19 et 20 mars 1815, par un garde national*, 1816, in-8°; 10° *Rapport sur les travaux de la société, pour l'instruction élémentaire pendant le dernier trimestre de* 1815, 1816, in-8° ; 11° *Les monuments de la France, classés chronologiquement et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts*, 1816—1826, 24 livraisons in-fol. Cet ouvrage doit avoir 36 livraisons. 12° *Projet d'embellissement de Paris, et de travaux d'utilité publique*, 1816, in-fol.; 13° *De l'esprit d'association dans tous les intérêts de la communauté*, ou *Essai sur le complément du bien-être et de la richesse en France par le complément des institutions*, Paris, 1818, in-8° : deuxième édition, 1821, in-8°; 14° *Voyage pittoresque en Autriche*, Paris, 1821—1823, 3 vol. in-fol.; 15° *Aperçus de la situation financière de l'Espagne*, Paris, 1823, in-8° : deux éditions; 16° *Précis historique de la guerre entre la France et l'Autriche, en 1809*, Paris, 1823, in-8°. C'est la réimpression du tome troisième du *Voyage pittoresque en Autriche. Les monuments de la France* sont précédés d'un *Précis du système religieux des Druides*, et le *Voyage pittoresque en Autriche*, d'un *précis de l'histoire de la maison d'Autriche :* ces deux morceaux sont généralement attribués à M. Rabbe, qui pourrait même revendiquer une partie considérable des brillants discours du *Voyage pittoresque d'Espagne.*

LABORDE-BOUTERVILLE. — LABORDE-MARCHAINVILLIERS. Les noms de ces deux frères de M. Alexandre de Laborde méritent d'être mentionnés ici à cause de la sublimité de leur dévouement; ils périrent dans l'expédition de La Pérouse, à l'extrémité de la Californie, dans un endroit de la côte connu sous le nom de la Baie des Français. Ils s'étaient lancés sur une chaloupe pour porter du secours à plusieurs de leurs compagnons qui, sur une embarcation encore plus légère, s'étaient exposés à toute la violence des brisants, imprudence que les ordres de M. de La Pérouse auraient fait éviter s'ils eussent été rigoureusement exécutés. Les deux Laborde furent submergés par la violence du flot au moment où, près d'atteindre leurs infortunés camarades, ils leur jetaient des cordes pour les remorquer.

LABORIE (Antoine-Athanase Roux de), né en 1769, à Albert, département de la Somme, ancien diocèse d'Amiens. Destiné d'abord au barreau, il commença son stage dès 1788, et remporta la même année le prix proposé par l'académie de Rouen, par son Éloge du cardinal d'Estouteville. Malgré ce succès, M. Laborie hésita quelque temps entre les diverses routes qui étaient à sa portée; il essaya du professorat, entra dans l'Oratoire avec le projet de se faire prêtre, et n'en sortit qu'en 1790. A cette époque, les événements le dispensèrent de la peine de choisir en le lançant dans les affaires, disons mieux, dans les intrigues politiques. Il fut secrétaire du ministre des affaires étrangères, Bigot de Sainte-Croix, dès le 10 août 1792. Les événements qui amenèrent la mise en accusation de ce ministre, le forcèrent lui-même de passer en Angleterre. Il rentra en France au 18 brumaire, et profita de la connaissance de M. de Talleyrand pour rentrer également dans la carrière des emplois. Ce ministre le nomma secrétaire en chef des bureaux de son département des relations extérieures. Dès cette époque, M. Laborie fut intimement mêlé dans tous les secrets de la société du *Journal des Débats*; il a même passé pour le fondateur de cette feuille, ce qui n'est pas exact : c'est le *Publiciste* qui fut fondé par lui de concert avec M. Suard. Mais il était co-propriétaire du *Journal des Débats*, et il est aisé de comprendre que sa position au ministère des affaires étrangères le mettait à portée de rendre de grands services à tout journal politique. Le caractère d'importance que ces utiles informations donnèrent au *Journal des Débats*, fut une des causes qui, avec les talents des hommes distingués rédacteurs de cette feuille, assurèrent sa prospérité sous le nom de *Journal de l'Empire.* On sait que la fortune de ce journal était faite, lorsqu'en 1811, par un acte soudain de l'arbitraire le moins excusable, le chef du gouvernement dépouilla les actionnaires de leur propriété pour s'en emparer. Cependant la vérité exige que nous rappelions au lecteur les motifs secrets par lesquels cette violence semblait sinon pouvoir être justifiée, au moins expliquée. On disait que M. Laborie, profitant des facilités que lui offrait sa place de chef du secrétariat aux relations extérieures, avait violé la fermeture d'un bureau particulier dans lequel le ministre renfermait des pièces d'une grande importance, pour prendre une copie du traité conclu entre l'empereur de Russie et le premier consul, et la vendre au ministère britannique, au prix de trente mille francs. Nous ferons remarquer sur cette version, que la *Biographie de Bruxelles* l'ayant donnée la première au public, la *Biographie Arnault* a cru devoir s'abstenir de la reproduire, comme non suffisamment constatée. Mais les mêmes motifs de réticence ou de réserve n'existent plus aujourd'hui, car à défaut de preuves juridiques de la justice de l'imputation de la *Biographie de Bruxelles*, il suffit peut-être des inductions que l'on peut tirer de la conduite qu'a tenue M. Laborie dans une affaire dont il sera question tout à l'heure; parce que cette honteuse affaire a nécessairement suscité les plus graves doutes sur la moralité de tous ceux qui s'en sont mêlés. Quoi qu'il en soit, telles furent les raisons qui, en excitant à l'excès la juste colère de l'empereur, lui firent étendre à tous les actionnaires du *Journal des Débats* un châtiment dont M. Laborie aurait dû, ce semble, porter seul tout le poids. Un mandat d'arrêt lancé contre ce dernier lui fit prendre la fuite et chercher un refuge à Hambourg. Nous ne devons pas omettre une observation importante qui a été faite sur la singulière coïncidence des circonstances qui semblent confirmer l'assertion exprimée ci-dessus relativement au traité du premier consul avec la Russie : ce fut peu après la révélation imputée à M. Laborie, que la vie de Napoléon fut compromise, et que celle de l'empereur Paul trouva son terme dans l'exécution d'un forfait mieux combiné que celui de la rue Nicaise. Or ce double complot (du 24 décembre 1800 au 24 mars 1801.), l'unanime opinion de l'Europe l'a constamment regardé comme une émanation directe de la politique anglaise, non-seulement parce que l'Angleterre avait le plus grand intérêt à rompre le concert des deux cabinets alors unis contre lui, mais aussi parce que des documents multipliés ont complètement éclairé ces

tristes mystères du machiavélisme des héritiers de Pitt. La fortune de M. Laborie souffrit considérablement de cet exil auquel il avait jugé prudent de se condamner lui-même. Cependant, en 1805, il obtint de l'empereur la permission de rentrer en France, et vint à Paris se faire mettre sur le tableau des avocats. Il ne tarda pas à se distinguer dans cette nouvelle carrière par des mémoires qui furent très remarqués, parce qu'ils réunissaient à l'importance, et l'on pourrait dire à la célébrité des intérêts qui s'y trouvaient discutés, un mérite de style que l'on recherche généralement peu au palais. M. Laborie n'avait pas cessé d'être l'ami de M. de Talleyrand, et même son confident, son instrument direct dans beaucoup de négociations très délicates. Toutefois ces liaisons rendaient assez difficile à expliquer celles qu'il entretenait à la même époque avec le prince archichancelier Cambacérès. Mais il nous semble que de cette difficulté même résulte la preuve de l'habileté peu commune de M. Laborie. Il n'y eut donc rien de surprenant à le voir surgir de nouveau dans les événements du mois de mars 1814, préparés par la politique du prince de Bénévent. On le vit dès le mois suivant nommé secrétaire-général adjoint du gouvernement provisoire, que présidait le fameux personnage que nous venons de nommer. Le jour même que l'empereur Alexandre entra dans la capitale, M. Laborie porta à l'imprimerie de MM. Michaud la fameuse déclaration de ce prince, qu'il fit tirer et répandre à un nombre d'exemplaires très considérable. Après le 20 mars, M. Laborie, qui avait suivi le roi à Gand, travailla au *Moniteur universel*, journal dans lequel s'étaient réfugiées les prétentions officielles de l'ancienne dynastie. A la seconde restauration, M. Laborie, nommé par le département de la Somme, fit partie de la chambre introuvable, et vota constamment avec la majorité, partageant ainsi des iniquités et des excès dont il eût probablement été incapable de proposer spontanément la moindre part. Dans cette session, il fit sur la proposition de M. de Blangy, tendante à améliorer le sort des ecclésiastiques, un rapport où l'on put pressentir que l'Eglise allait renaître avec toutes ses prétentions et tout son orgueil. Car depuis la restauration, malgré des promesses fallacieuses, assez de symptômes ont annoncé ce mal secret qui travaillait la France, et dont l'invasion est patente aujourd'hui. M. Laborie, dans la discussion du budget (séance du 18 mars.), paya à cette chambre de 1815 qui allait être dissoute, l'hommage de ce royalisme imprudent et rebelle qui s'est toujours mis en opposition contre les actes par lesquels le trône a voulu modérer la fougue de ses prétendus amis. Il appuya (le 23 avril) la proposition de M. de Kergolay, qui proposait de rendre les biens non vendus au clergé, mesure qui fut en effet votée par la chambre. M. Laborie ne fut pas réélu aux élections de 1816, bien que présenté par les deux colléges d'Amiens et de Doulens, et ayant pour lui une très grande partie des suffrages. Il fit alors des démarches pour obtenir la préfecture de la Somme, et, ce qui doit surprendre, il échoua malgré l'appui des princes et la protection plus efficace encore de bon nombre de têtes mitrées. On prétend qu'il fut desservi par M. Lainé; on dit que ce ministre, sans expliquer autrement les motifs de son refus, ne le trouva pas digne d'être porté sur une liste de présentation au roi. Au moment où nous écrivions cette notice, la *Gazette des tribunaux* nous apporte des renseignements qui peuvent nous aider à la compléter. Un homme jeté dans le désespoir par de longues persécutions et par d'odieuses tortures, en se débattant dans les détails d'une affaire où il a perdu et dégradé son nom et son existence, jetta autour de lui sur des complices nombreux et haut placés dans le monde, les imputations les plus fâcheuses. M. Roux Laborie est un de ceux qui se trouvent atteints par ces éclaboussures de l'infamie; nous voulons parler de l'affaire Maubreuil. Ce dernier affirme que lorsque sa mauvaise destinée eut fait jeter les yeux sur lui pour l'exécution d'un complot qui n'était rien moins que l'assassinat de Napoléon et l'enlèvement du roi de Rome, M. Roux Laborie, confident intime de M. de Talleyrand, et secrétaire du gouvernement provisoire, lui écrivit jusqu'à cinq lettres dans le même jour, pour l'attirer chez le prince où devaient se discuter les moyens du détestable plan. Il paraît difficile que, confident intime de M. de Talleyrand, et prêtant un ministère aussi actif à ses vues, M. Laborie n'ait pas eu connaissance de la trame pour laquelle il agissait avec tant d'activité. Au surplus sa complicité paraît démontrée par le réquisitoire du procureur *impérial* près le tribunal de première instance, et qui, selon le *Courrier des tribunaux* du 16 juin 1827, s'exprime en ces termes dans ses conclusions : » Attendu que des faits exposés ci- » dessus, il résulte, 1° que le prince de Talleyrand pa- » raît avoir conçu ou accueilli l'idée de faire assassiner » l'empereur ou ses deux frères, les princes Joseph et » Jérôme, et de faire enlever le roi de Rome, au mois » d'avril 1814; qu'il paraît également s'être servi de » l'entremise de Laborie pour charger de l'exécution » de ce complot Maubreuil et Dasies; néanmoins » comme il ne leur a fait lui-même aucune proposition » directe, et qu'il ne s'est engagé personnellement dans » aucune entrevue, dans aucun pourparler avec eux; » qu'il n'existe contre lui que la déclaration de Mau- » breuil, *et la présomption que Roux Laborie ne se serait* » *pas permis de faire délivrer à Maubreuil et à Dasies,* » *sans l'autorisation du prince, les ordres dont ils ont été* » *porteurs*, etc. » Et dans le troisième considérant : » Attendu que, des mêmes faits ci-dessus exposés, il » résulte, que Roux Laborie est prévenu d'avoir, au » mois d'avril 1814, proposé à Maubreuil une mission » qui avait pour but l'assassinat de l'empereur, des » princes Joseph et Jérôme, et l'enlèvement du roi de » Rome, etc. » Après avoir cité ce texte, l'avocat du sieur Maubreuil ajoutait : » Vous l'entendez, mes- » sieurs, les voilà sous le poids d'une accusation mo- » rale; pourquoi ne viennent-ils pas se disculper? » croyez-vous désormais que leur comparution soit sans » utilité pour la cause? Si Maubreuil s'était trompé, il » se serait trompé avec le procureur *impérial*; en voilà » assez pour justifier l'opinion de M. de Maubreuil; en » voilà plus qu'il n'en faut pour que les témoins appelés » soient obligés à comparaître; et cependant M. le » prince de Talleyrand, pressé de se reposer de ses » nobles fatigues, va chercher la paix sous les ombrages » de Valençay, ou se rend aux eaux minérales sous un » de ces prétextes de santé dont ne manquent jamais » ceux qui veulent se soustraire à la justice. M. Roux » Laborie, qui a élu domicile chez tous les ministres » présents, passés et futurs, continue paisiblement ses » intrigues. Ah! messieurs, qu'ils ne se mettent pas en » peine de ce qu'on en pensera, peu m'importe, je ne » stipule pas les intérêts de l'histoire; mais ce que nous » voulons, c'est qu'ils osent se présenter à vos re- » gards, etc. » Malgré l'énergie de ces interpellations, M. Roux Laborie ne s'est pas plus présenté devant la cour royale que son fameux patron, et s'il ne continue pas ses *intrigues*, comme le prétend l'avocat du sieur Maubreuil, il continue du moins à faire partie de l'ordre honorable des avocats. Nous connaissons de M. Laborie : 1° *Eloge du cardinal d'Estouteville*, Paris, 1788, in-8°; 2° *L'Unité du culte public, principe social chez tous les peuples*, Paris, 1789, in-8°; 3° *Apologues sacrés tirés de l'Ecriture-Sainte, mis en vers*, Paris, 1818, in-18. — M. Anatole Roux-Laborie, fils du précédent, a publié : *Eloge du duc d'Enghien*, discours qui a obtenu le prix d'éloquence à la société royale des bonnes lettres, séance du 30 mai 1827, Paris, 1827, in-8°.

LABORIE (J.-B.-P.), médecin, né à Montpellier, en 1797. Il était petit-fils et arrière-petit-fils de professeurs en l'université de cette ville. Né avec des dispositions favorables qui s'annoncèrent de bonne heure par le goût de l'étude et par la culture de la poésie, il a été enlevé à la science à l'âge de 26 ans, le 23 novembre 1823. On a de lui : 1° *Dissertation sur le tétanos traumatique*, Montpellier, 1820, in-8°; 2° *Les pronostics d'Hippocrate*, commentés par A. Piquer, *d'après les observations pratiques des auteurs tant anciens que modernes*, ouvrage traduit de l'espagnol, et augmenté d'une notice biographique, Paris, 1822, in-8°; 3° *Eclaircissements analytiques sur la doctrine physiologique de Barthez*, imprimés dans les *Nouvelles annales*

cliniques de la société de médecine pratique de Montpellier.

LABOUDERIE (Jean), littérateur et prédicateur, né à Chalinargues, diocèse de Saint-Flour, le 15 février 1776, a étudié les langues anciennes au Collége de France. Il était vicaire de Notre-Dame à Paris, en 1815, pendant les cent jours, et refusa de prêter serment à Bonaparte. Il fut chargé, à cette époque, de donner les secours de la religion au fameux Dautun, condamné à mort pour avoir assassiné son frère et l'avoir coupé en morceaux. A la sortie de la Conciergerie, Dautun s'écria en montrant l'abbé Labouderie et en s'adressant à la foule que les apprêts de son supplice avait attirée : « A bas la calotte; guillotinez ce » royaliste. » Ce n'est pas le seul danger que M. Labouderie ait couru depuis la révolution, et cependant il fut destitué après la seconde restauration, quoique, seul de tous ses confrères, il fût resté fidèle à la légitimité. Il est aujourd'hui chanoine honoraire d'Angers, d'Avignon et de Saint-Flour, grand-vicaire de l'archevêque d'Avignon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et premier survivancier de l'ordre du Saint-Sépulcre. Collaborateur de la *Biographie universelle* et de la continuation de l'*Art de vérifier les dates*, il a manifesté ses opinions anti-ultramontaines, dans ce dernier ouvrage où il a rédigé avec beaucoup de franchise et d'impartialité l'histoire des papes Clément XIV et Pie VI, et approuvé la destruction des jésuites. On a de M. Labouderie : 1° *Pensées théologiques*, in-8°; 2° *Un mot sur la constitution*, par un vicaire de Paris, 1814. Les principes de cet opuscule sont conformes à ceux de la charte. 3° *Fragments d'un discours prononcé à Notre-Dame, le jour de l'Assomption*, 1815; 4° *Adresse aux Parisiens, par un ami de l'ordre et de la paix*, publiée pendant les cent jours de 1815; 5° *Discours pour le baptême d'un juif converti*, prononcé le 14 juin 1815, dans l'église Notre-Dame de Paris; 6° *Oraison funèbre de M. de la Roue*, archiprêtre de Notre Dame, 15 octobre 1815; 7° *Discours pour la profession de trois religieuses hospitalières de Saint-Augustin*, prononcé à l'Hôtel-Dieu de Paris, 4 novembre 1816; 8° *Discours prononcé à Notre-Dame, le 7 mars 1817, à l'occasion du baptême, du mariage et de la première communion d'un juif converti*; 9° *Discours prononcé dans la chapelle du collège royal des Ecossais*, le 11 mai 1817, pour l'abjuration d'un luthérien; 10° *Discours prononcé dans la même chapelle*, le 29 juin 1817, *pour l'abjuration d'un calviniste*; 11° *Considérations adressées aux aspirants au ministère de l'église de Genève*, faisant suite à celles de M. Empeytaz sur la divinité de Jésus-Christ, avec une réponse à quelques questions de M. Delae, etc., 1817, in-8°; 12° *Précis historique du méthodisme, suivi d'un Discours pour l'abjuration d'un jeune homme de cette secte*, 1818, in-8°; 13° *Discours sur le baptême d'Ange-Alexandre-Bernard-Jean Mayer, juif converti*, prononcé à Saint-Eustache, 1818, in-8°; 14° *Discours pour le baptême de Joseph-Martin-Louis-Jean Wolf, juif converti*, prononcé à Saint-Eustache, 1818, in-8°; 15° *Lettres de M. de Saint-Martin, évêque de Corodre, vicaire apostolique du Su-Tchuein, à ses père et mère, et à son frère, religieux bénédictin*, précédé d'une notice biographique, 1822, in-8°; 16° *Notice historique sur l'abbé de Dienne, missionnaire apostolique au Tong-King*, 1823, in-8°; 17° *Panégyrique de saint Louis*, prononcé devant l'académie française, 1824, in-8°; 18° *Lettres de Bossuet au pape et à divers cardinaux*, 1824, in-8°; 19° *Lettres du même à M. Gerbais*, 1824, in-8°; 20° *Bibliothèque religieuse*, ou *collection des meilleurs livres de piété et de morale*, 1825, 30 vol. in-8°. Les deux premiers ont paru; ils contiennent le *Psautier* de La Harpe avec une notice et des notes, et l'*Imitation de Jésus-Christ*, par Beauzée, *id.*, *id.*; 21° *Le livre de Ruth* et la *Parabole de l'enfant prodigue*, en hébreu et en patois auvergnat, 1825, in-8°, tiré à 50 exemplaires; 22° *Règle générale de la foi catholique*, séparée de toutes les opinions de la théologie scolastique et des autres sentiments particuliers et abus, par Fr. Veron, nouvelle édition, 1825, in-18; 22° *La Religion chrétienne autorisée par le témoignage des anciens auteurs païens*, par le P. Dominique de Colonia, 2e édit., revue et précédée d'une notice; 23° *Sermon de F. Olivier Maillard, prêché à Bruges, en 1500, et autres pièces du même auteur, avec une notice, par Jehan Labouderie, président de la société des bibliophiles*, 1826, in-8°. M. Labouderie s'occupe d'une *Histoire de l'église d'Auvergne*.

LABOUILLERIE (le baron Roullet de) remplissait, à l'époque de la révolution, un emploi subalterne dans les bureaux de la marine. Son zèle et son aptitude au travail le firent remarquer par le premier consul, qui l'attacha à sa personne comme caissier particulier. Plus tard, il le nomma trésorier général à l'armée des côtes d'Angleterre, ensuite administrateur de la caisse d'amortissement. Durant la campagne de 1809, il fut chargé de la direction des finances dans les pays conquis. Après la paix, il devint trésorier général du domaine extraordinaire, et maître des requêtes au comité des finances. En 1814, M. de Labouillerie fut nommé intendant du trésor de la liste civile, puis secrétaire général du ministère de la maison du roi. Il rentra dans ses fonctions après les événemens des *cent jours*, pendant lesquels il ne fut pas employé. Elu député par le département de la Sarthe, au mois d'août 1816, au mois d'octobre suivant il présida le comité des finances en l'absence du ministre. En février 1817, il prononça à la chambre un discours fort étendu sur l'état des finances, dans le but de faire adopter le projet de loi avec les amendements de la commission. Assis au côté droit de la chambre, il a toujours voté avec le centre. Ami constant du pouvoir, le baron de Labouillerie n'a trouvé dans chaque changement des affaires qu'une occasion de témoigner un plus grand dévouement à la puissance du jour. Napoléon, le gouvernement royal, et successivement chaque ministère, ont eu des éloges à donner au zèle de cet administrateur. Le titre de grand'croix de la légion-d'honneur, les fonctions de conseiller-d'état, et celles, plus lucratives, de secrétaire d'état au département des finances, ont été la récompense de sa conduite. Le ministère actuel qui, plus qu'aucun autre, a lieu de se louer des services et de l'obédience de M. de Labouillerie, dont les sentiments politiques et religieux paraissent merveilleusement adaptés au goût de l'époque, vient, au mois de mai dernier (1827), de le porter au plus haut point d'élévation où il pût raisonnablement aspirer; il l'a créé ministre d'état, et intendant-général de la maison du roi, titre modeste sous lequel il possède toutes les attributions du ministère laissé vacant par la démission de M. le duc de Doudeauville. Ce titre, suffisant à l'ambition de l'ancien caissier de Bonaparte, en même temps qu'il tempère la jalousie des favoris de cour, bien naturellement avides d'un porte-feuille, débarrasse M. de Villele d'un collègue dont il eût pu redouter l'influence au conseil. M. de Labouillerie a commencé son administration par des actes opposés à ceux de son prédécesseur. Quoique dévoué aux plans d'économie et aux vues politiques du premier ministre, dont il se trouve l'un des secrétaires, sa justice et sa connaissance des affaires le garantiront peut être de la défaveur publique qui pèse sur ceux qui l'ont élevé au pouvoir.

LABOUISSE (Auguste de), né en Languedoc, en 1779. M. Labouisse a été surnommé le poète de l'hymen; en effet, la plupart de ses ouvrages ont pour objet d'entretenir le public de son bonheur conjugal. Il voudrait que le monde entier ne s'occupât que des qualités, des talents, des vertus de son Éléonore, et de tout l'amour qu'il ressent pour elle. Si ce langage n'est pas neuf parmi les poëtes amants, il l'est assez parmi les poëtes-époux pour que M. de Labouisse lui doive une partie de sa célébrité. On a de lui: 1° *Mes Pensées*, 1801, in-12; 1809, in-18; 1810, 2 vol. in-18; 2° *La Contre-satire*, suivie de *poésies diverses*, 1804, in-8°; 3° *Voyage à Saint-Maur, Promenade à Longchamp*, suivi de *quelques opuscules*, 1807, in-18; 4° *Idylles imitées des cantates italiennes de Métastase*, 1808, in-18; 5° *Voyage à Trianon, contenant des souvenirs sous Louis XVI, Marie Antoinette, Henri IV, Sully*, et suivi du *Voyage à Mont-Rouge*, 1805, in-18; 6° *Œuvres de Vaunce*, 1810, in-18; 7° *Fragment d'une lettre sur la cérémonie du 2 avril 1810* (le mariage de Napoléon), 1810, in-8°; 8° *Mélanges littéraires*, ou *Lettres sur l'éducation, les romans*, etc., 1815, in-18; 9° *Mélanges littéraires*, 1814, in-18; 10° *Ma petite*

brochure sur les événements, 1814, in-18; 11° *Supplément à l'Eléonoriana*, 1815, in-18; 12° *Seconde lettre aux François, suivie de la réfutation d'un prétendu rapport du duc d'Otrante*, 1815, in-8°; 13° *Les amours à Eléonore, recueil d'élégies*, divisé en 3 liv., 1816 ou 1818, in-18, avec cette épigraphe : *Et in arcadiâ ego*; 14° *Voyage à Trianon, contenant des souvenirs sur Louis XVI, Marie-Antoinette, Henri IV, Sully, etc., etc.*, suivi de *quelques pièces fugitives* et du *Voyage à Mont-Rouge*, 1817, in-18 : 15° *Essai sur la culture de la vigne et de l'olivier*, Narbonne, 1819, in-8°; 16° *Mes quarante ans*, épître (en vers), Narbonne, 1819, in-8°; 17° *Souvenirs et mélanges littéraires, politiques et biographiques*, avec une dédicace à *elle*, Paris, 1826, 2 vol. in-8°, publiés sous le pseudonyme de L. de Rochefort; 18° *Voyage à Saint-Léger, campagne de M. le chevalier de Boufflers*, suivi du *Voyage à Charenton*, Paris, 1827, in-8°. M. de Labouisse est éditeur avec Guyot des Herbiers de l'édition des *Lettres de Ninon de Lenclos, au marquis de Sévigné*, Paris, 1803, 3 vol. in-18.

LABOULAYE MARILLAC (PIERRE CHARLES-MARSEINS, comte de), chevalier de Saint-Louis, est né en 1772, à Billom, département du Puy-de-Dôme; il était avant la révolution lieutenant colonel, et prenait le titre de comte honoraire de Brioude; il fut du nombre de ceux qui s'offrirent comme otages de Louis XVI. Il alla ensuite à l'armée des princes, et y servit dans un grade élevé, jusqu'à l'époque de son licenciement; il y obtint la croix de Saint-Louis. Les occupations de son service militaire ne l'empêchèrent point de se livrer à l'étude de la chimie et à celle de la médecine. Reçu, pendant le temps de l'émigration, docteur en médecine à la faculté de Goettingue, il exerça, et par ce moyen pourvut à sa subsistance et à celle de son père, qui mourut sur la terre étrangère. De retour en France, il s'occupa de chimie appliquée, et découvrit douze couleurs inaltérables. Les commissaires pris au sein de l'académie des sciences pour les examiner, reconnurent qu'elles étaient obtenues par des procédés encore meilleurs que ceux employés aux Gobelins, et que, donnant des résultats fort supérieurs pour la durée, elles rendraient un service signalé pour la teinture des étoffes de soie de tenture, qui sont destinées à un long usage. Le 1er janvier 1817, il fut nommé directeur des teintures à la manufacture royale des Gobelins, et il y fit le cours public de chimie appliquée à la teinture. Chaque année, à la fin de ce cours, il exposait les procédés dont il était l'inventeur, et par lesquels il était parvenu à teindre les draps en pièce en écarlate, en bleu, et de toutes les autres couleurs, aussi profondément au centre qu'à la surface; il indiquait aussi les moyens de retirer tout l'indigo qui se perd ordinairement dans les *lavages*. M. de Laboulaye était en outre contrôleur des dépenses au ministère de la maison du roi. Il mourut à Paris, le 25 août 1824. On a de lui : 1° (avec Tonnellier) *Voyages entrepris dans les gouvernements méridionaux de l'empire de Russie, dans les années 1793 et 1794, par le professeur Pallas*, traduit de l'allemand. Paris 1805, 2 vol. in 4° et atlas in-fol. — *Ibid.* 1811, 4 vol. in-8° et atlas in 4°. Une traduction de cet ouvrage avait déjà paru à Leipsick, 1799 à 1801, 2 vol. in-4°, et atlas in-fol.; 2° *Mémoire sur les couleurs inaltérables pour la teinture, découvertes par M. de Laboulaye-Marillac*. Paris, 1814, in-4°.

LABOULINIÈRE (PIERRE), correspondant de l'académie de Turin et de plusieurs sociétés savantes, se fit connaître d'abord par quelques ouvrages politiques, et débuta dans la carrière administrative, par la place de secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées. Il dut à la première restauration sa nomination à la sous-préfecture de l'arrondissement de Beauvais, et servit la cause des Bourbons avec la plus grande démonstration de royalisme; il resta à son poste pendant les *cent-jours*, et se montra également empressé à servir le nouveau gouvernement. Il fut destitué au second retour du roi, et a néanmoins obtenu depuis une nouvelle sous-préfecture dans le département de Seine-et-Oise, à la résidence d'Etampes, où il est encore aujourd'hui. M. Laboulinière est chevalier de la légion-d'honneur. On a de lui : 1°, *Précis d'Idéologie*, 1814, in-8°; 2°, *De l'influence d'une grande révolution sur le commerce, l'agriculture et les arts*. Discours couronné à l'académie de Lyon, et dédié à Louis-Bonaparte, 1808, in-8°; 3° *Histoire politique et civile des trois premières dynasties françaises*, 1808, 8 vol. in-8°; 4° *Considérations politiques sur la France et les divers états de l'Europe*, 1808, in-8°; 5° *Des factions et des conquêtes, ou Précis des écarts politiques et militaires de la révolution française*, 1815, in-8°; 6° *de la Disette et de la Surabondance en France, des moyens de prévenir l'une en mettant l'autre à profit, et d'empêcher les trop grandes variations dans le prix des grains*, Paris, 1821, 2 vol. in-8; 7° *Appendice*, mémoire supplétif, Paris, 1822, in-8° : c'est un supplément à l'ouvrage précédent; 8° *Itinéraire descriptif et pittoresque des Hautes-Pyrénées françaises, jadis territoire du Béarn, du Bigorre, des Quatre Vallées, de Comminge et de la Haute-Garonne*, Paris, 1825, 3 vol. in °, et cartes.

LABOUREAU (JEAN-BAPTISTE), médecin, naquit en 1753, à Arnay sur Acroux, département de la Côte-d'Or. Au moment où la révolution éclata, il se montra partisan prononcé de la cause populaire, et fut nommé premier commis du bureau de santé; en 1793 il se fit recevoir membre de la société des Jacobins. Cependant les liaisons qu'il entretenait avec les chefs de plusieurs autres partis excitèrent les soupçons de Robespierre; il fut arrêté et incarcéré. Mis en liberté (parce que, dit-on, il se porta dénonciateur et témoin de la prétendue conspiration des prisons, qui fut le prétexte de la mort de tant de personnes innocentes,) arrêté de nouveau et accusé d'avoir pris part à la conspiration dite des *Hébertistes*, il fut traduit avec les autres prévenus devant le tribunal révolutionnaire, et le seul que les juges acquittèrent. Deux jours après cet événement, il reparut (26 mars 1794) aux Jacobins, et y prononça une espèce d'éloge du tribunal qui l'avait acquitté. Dans ce discours on voyait percer la terreur qu'il avait éprouvée devant ces juges qui prononçaient si rarement des sentences semblables à celles dont il avait à se féliciter. Il termina son discours par ces mots : « Je jure dans votre sein d'être invariable dans « ma conduite politique, de vivre libre ou de mourir. » Laboureau reparut en 1799 dans la société populaire du Manège, formée à la suite de la crise (30 prairial) qui changea la composition du directoire. Dans une séance de cette société (16 thermidor an VII, 3 août 1799) il proposa d'adresser une pétition au corps législatif et de demander que le superflu des riches fût exigé pour fournir aux besoins pressans de la république. A la dissolution de la société du Manège, (27 thermidor an VII, 14 août 1799), il cessa de se mêler de toute affaire publique, et depuis il exerce obscurément la médecine.

LA BOURDONNAYE (N. de), général des armées de la république, était maréchal-de-camp avant la révolution, dont il parut adopter les principes dans le même sens que le côté gauche de l'assemblée constituante. Il fut du petit nombre des officiers-généraux de caste noble qui n'abandonnèrent point la France pour aller mendier le secours de l'étranger contre leur patrie, et il fut employé dans son grade à l'armée du Nord, en 1792; mais après les premières hostilités qui avaient eu lieu entre les Français et les Autrichiens, Dumouriez, généralissime après Lafayette, ayant rassemblé les faibles débris de cette armée, et abandonné la Flandre française à ses places fortes, pour aller s'opposer aux progrès du roi de Prusse en Champagne, La Bourdonnaye, qui était resté dans la Flandre, ne put empêcher le duc de Saxe-Teschen, à la tête de l'armée autrichienne, de bombarder Lille, et l'on en fit contre lui le sujet d'une accusation dont il se justifia; mais ayant reçu des renforts, après la retraite des Prussiens, il marcha sur Lille, et son approche suffit pour obliger les Autrichiens à en lever le siège, le 8 octobre. Lorsque la victoire de Jemmapes eut ouvert aux Français l'entrée de la Belgique, il commanda l'aile gauche de l'armée, fut reçu le 8 novembre dans Tournay, que l'ennemi avait évacué, fit occuper sans résistance, Ypres, Furnes et Bruges, arriva à Gand avec la même facilité, et se porta sur Anvers, dont les magistrats vinrent le 18, lui présenter les clefs; mais la citadelle

ne se rendit qu'au bout de quatre jours. Ce furent les seules opérations auxquelles La Bourdonnaye prit part dans le Nord. De longs et fâcheux démêlés qu'il eut avec Dumouriez, le déterminèrent à quitter cette armée, et vers la fin de février 1793, on l'envoya commander celle des côtes de l'Ouest, qui n'existait pas encore. Il s'agissait d'étouffer, dès le principe, la révolte des Bretons et des Vendéens, parmi lesquels étaient plusieurs de ses parents. Nantes, réduite au seul courage de ses habitants, était menacée, et presque cernée par les rebelles. La Bourdonnaye, en arrivant, informa la convention nationale, qu'il n'avait trouvé aucunes forces disponibles à leur opposer. Quelques jours après, il annonça un avantage remporté par Beysser, commandant de Nantes. Mais bientôt, accusé par Bourdon de l'Oise d'avoir, sans motifs, fait porter sur ses derrières cinq mille hommes de nouvelles levées que les commissaires, dans le département de la Manche, lui avaient envoyés, il parvint avec peine à justifier, non ses manœuvres militaires, mais du moins ses intentions. On lui donna pour successeur, à la fin d'avril, le général Canclaux, et on l'envoya, peu de temps après, commander la droite de l'armée des Pyrénées occidentales. Il y arriva malade, au mois de juin, et n'assista qu'à l'affaire d'Urrugne, où les Français, attaqués dans leur camp, le 23 juillet, par l'armée espagnole ayant à sa tête son général en chef, don Ventura Caro, le forcèrent de repasser la Bidassoa, et durent principalement la victoire à Willot qui commandait l'avant-garde, et au brave la Tour d'Auvergne. La Bourdonnaye mourut peu de jours après aux eaux de Dax. Son maintien froid et réservé laissait peu percer son caractère; mais les dénonciations auxquelles il avait été en butte, et celles qu'il prévoyait encore, rendaient sa position précaire, et lui inspiraient une inquiétude d'autant plus fondée, que la plupart des généraux de cette époque, surtout aux armées des Pyrénées, qu'une mort naturelle épargna, ne purent échapper aux destitutions, à l'incarcération et à l'échafaud.

LABOURDONNAYE (François-Régis, comte de), né à Angers, le 19 mars 1787. Il embrassa dès sa jeunesse la carrière militaire, et servait encore dans le régiment d'Austrasie à l'époque de la révolution. Il fut alors nommé officier municipal de la ville d'Angers. Attaché par sa naissance et par son éducation aux principes de l'ancien régime, il se montra opposé au nouvel ordre de choses que la révolution venait de consacrer. Comme la plupart des membres de l'ancienne noblesse, il émigra en 1792, et se rendit à Coblentz, pour servir dans l'armée du prince de Condé. Quand cette armée eut été désorganisée, il rentra en France, et se réunit aux chouans et ensuite aux Vendéens, sous les drapeaux desquels il combattit avec distinction pour la cause royale, jusqu'à l'époque où ces différents corps furent entièrement anéantis ou dispersés par les armées de la république. Alors le gouvernement consulaire, qui venait de triompher des factions qui menaçaient l'intérieur, crut devoir adopter pour devise *union et oubli*, en faveur des débris de la contre-révolution. M. de Labourdonnaye profita de cette amnistie, et fut successivement nommé aux fonctions de membre du conseil général du département de Maine-et-Loire, maire d'Angers, et enfin, en 1807, proposé pour candidat au corps-législatif. A cette époque, la plupart des anciens nobles n'avaient pas cru déroger en abaissant leur orgueil devant l'homme de génie que la France reconnaissait pour chef. M. de Labourdonnaye fit aussi sa soumission. Quand Napoléon revint d'Espagne, il lui adressa des félicitations au nom de son département, dans lequel il avait eu, disait-il, *le bonheur d'acclimater la conscription*. M. de Labourdonnaye fit alors valoir son dévouement pour obtenir une place de sénateur, qui lui fut refusée. Toutefois les désastres de la campagne de Russie réveillèrent, parmi les gens à priviléges, d'autres prétentions que le temps semblait avoir éteintes; la chute du gouvernement impérial, en 1814, fit naître l'espoir de les réaliser. Le rétablissement de l'ancien régime dans toute sa pureté devint l'objet de tous les soins de la vieille aristocratie. M. de Labourdonnaye, appelé par son département à la chambre de 1815, s'y montra le *plus introuvable* par son exaltation et son acharnement contre ce qu'il appelait les révolutionnaires. Le 11 novembre il lut à la chambre un projet de loi, qualifié depuis du nom de *loi d'amnistie*, dans lequel il demandait qu'on proscrivît en masse, et d'après certaines catégories, tous ceux qui avaient pris part à la révolution du 20 mars. « Les » exemples, disait-il, pour être salutaires, doivent » être choisis de préférence parmi ces vétérans de la » révolution, ces conspirateurs rassasiés d'honneurs, de » puissance, de richesses, dont la prospérité, objet de » tant d'envie, a enflammé tant d'ambitions, exalté » tant d'espérances, et produit tant de coupables projets. C'est en précipitant ces hommes superbes de la » hauteur où leurs crimes les ont élevés, que vous » donnerez des leçons utiles de modération et de » vertu. C'est par des exemples fréquents... d'une punition certaine, quoique tardive, des forfaits, que » vous ramènerez à cette morale publique, qui seule » avec la religion fait la force des états.... Il ne suffit pas » de rechercher les coupables, de vouloir les punir, il » faut encore que la justice, d'accord avec la vengeance » nationale les désigne, et les isole de cette multitude » égarée, derrière laquelle ils surent toujours si habilement se cacher. Ce ne sera pas dans l'ordonnance » du 24 juillet, que vous irez les chercher; vous la rejetterez cette ordonnance, monument irrécusable » de la légèreté, de la faiblesse des uns, et de la trahison des autres. » Dans la même session M. Michaud avait proposé de voter des remercîments aux individus qui s'étaient armés pour la cause royale pendant les cent jours; M. de Labourdonnaye appuya cette demande, et proposa en outre, à la chambre, de déclarer que les troupes royales et catholiques de la Vendée, de l'ouest et du midi, avaient bien mérité de la patrie. Le 2 janvier 1816, dans la discussion relative aux *ex-conventionnels* qui avaient voté la mort de Louis XVI, et qui avaient accepté des fonctions après l'événement du 20 mars, il s'écria: « Nous concevons que les crimes » postérieurs des régicides ne sont pas une récidive de » leur premier crime, mais ici ce ne sont plus des coupables ordinaires. Des hommes qui ne possèdent » aucune vertu, puisque la clémence n'a pu les désarmer, sont toujours dangereux, et leur bannissement » est commandé par l'intérêt public. » Cette opinion, quoique manifestement contraire à la Charte qui commandait l'oubli des votes et des opinions, fut accueillie par la majorité. Son animosité contre le ministère de 1815 lui fit attaquer, dans la discussion du budget de 1816, le ministre de la police. Il proposa à la chambre d'examiner si le produit des impôts sur les jeux, les journaux, etc., devait être perçu par ce département. Mais cette proposition blessait les intérêts d'adversaires trop puissants pour être accueillie; aussi fut-elle rejetée. Dans la session suivante (1817), il renouvela ses attaques contre le même ministre, au sujet de la discussion de la loi contre la liberté individuelle. Après lui avoir reproché la détention d'une foule d'individus arrêtés par ses ordres, il s'éleva contre l'arbitraire et l'immoralité de la police, « à cause, disait-il, des moyens qu'elle offrait à un chef ambitieux de devenir dictateur. » Dans son discours contre le projet de loi sur les élections, il avait excité plusieurs fois des murmures et s'était fait rappeler à l'ordre; dans la discussion du projet de loi de censure sur les journaux, on fut étonné de l'entendre faire l'éloge de la liberté de la presse, comme seule capable de créer un esprit public. Mais sous le ministère suivant, composé en grande partie d'hommes au-dessus de toute influence des partis, M. de Labourdonnaye soutint une thèse tout-à-fait opposée. Il avançait, contre toute évidence, que les ouvrages dont le gouvernement favorisait la publication étaient précisément ceux dirigés contre la Charte, la morale publique et la légitimité. Que conclure de cette différence d'opinions à des époques si rapprochées? Probablement M. de Labourdonnaye n'aurait pas voté contre la censure, s'il avait pu espérer de la voir exercée par des hommes de son choix. La loi Gouvion Saint-Cyr, du 28 mars 1818, sur le recrutement de l'armée, subit aussi de violentes attaques de la part de M. de Labourdonnaye. — L'organisation des légionnaires vétérans et l'avancement par ancienneté, furent les dispositions

contre lesquelles il se prononça avec le plus de force: il termina en demandant la réforme générale de l'administration et des états-majors, et une loi sur la responsabilité des ministres. Dans la discussion du budget, il prit occasion d'accuser de nouveau le ministre de la police et celui de la justice, pour n'avoir pas sévi contre un écrit du colonel Fabvier, intitulé: *Lyon en* 1817, dans lequel ce brave officier avait dénoncé les assassinats juridiques commis dans cette ville, sous le gouvernement militaire du général Canuel. « Qui maintiendra la dignité de la magistrature, dit-il, » si le ministère public ne poursuit pas un écrit qui accuse une cour prévôtale d'avoir rendu des arrêts » sanguinaires, des arrêts qui ressemblent aux exécutions en masse de 1793? » Après avoir parlé de la prépondérance que pouvait avoir un ministre de la police, par les moyens qu'il avait de soudoyer ses familiers, et de préparer le crime, il vota contre le budget. L'année suivante (1819), il parla contre une résolution de la chambre des pairs sur la loi des élections, et fit une violente sortie contre le ministère à cause de la création de nouveaux pairs; le 17 mai, il s'éleva avec force contre la pétition présentée à la chambre en faveur des proscrits; et peu de temps après, lors de la discussion sur le budget de la guerre, il s'écria: « Quarante » mille hommes de plus ou de moins ne sont rien dans la » balance de l'Europe. Les souverains, plus ou moins » prochainement attaqués par les progrès des doctrines » subversives de toute société, sentent enfin que c'est » contre cet ennemi qu'il faut se réunir. Vainement » voudrions-nous nous dissimuler que c'est parmi nous » que s'est établi le foyer de ces doctrines incendiaires; » c'est du plus ou du moins de tranquillité de la France » que les souverains attendent le salut de l'Europe... » Ce n'est point par des armées nombreuses que nous » acquerrons cette influence. N'est-ce point assez qu'une » loi de recrutement contraire au système monarchique, » ait développé dans l'armée un esprit de guerre et de » conquête? Faut-il en augmentant cette armée, accroître » son influence, propager son esprit, la rendre natio» nal? » A l'ouverture de la session de 1820, M. de Labourdonnaye s'opposa à l'admission de M. Grégoire à la chambre, et s'écria qu'il devait être chassé comme indigne et comme régicide. Le 14 février, il proposa à la chambre l'adresse qui fut présentée au roi, au sujet du meurtre du duc de Berry. Lors de la discussion sur la loi suspensive de la liberté individuelle, il prétendit « qu'il n'était pas question de savoir si cette loi était » contraire à la charte, mais si elle était nécessaire; » que lorsqu'on injuriait les missionnaires, et qu'un ré» gicide était nommé député, on ne pouvait refuser » aux ministres le droit d'emprisonner. » Le 21 mars, il parla en faveur de la nouvelle loi sur la censure, et accusa les écrivains libéraux de vouloir renverser la légitimité et la religion, en prêchant l'égalité et la souveraineté du peuple. Le 17 avril, il déclara que les ministres avaient toujours le droit de parler sur toutes sortes de questions, mais que les députés n'avaient pas toujours le droit de leur répondre. Le 28 du même mois, il demanda le rappel à l'ordre de M. Manuel, qui avait signalé à la chambre, un chef Vendéen pensionné sur la liste civile, après avoir été destitué pour des causes infamantes. Quand un nouveau projet de loi sur les élections, tout-à-fait contraire au texte de la charte, fut présenté à la chambre, M. de Labourdonnaye monta à la tribune pour le soutenir, et fit tous ses efforts pour faire abroger la loi du 5 février 1817, qui, disait-il, avait amené à la chambre un régicide et des hommes tels que M. Manuel; enfin il prétendait qu'on pouvait modifier les lois, et que d'ailleurs la charte avait été *octroyée* et non pas *consentie*. Dans la session de 1821, à l'occasion de la discussion sur les pétitions, il demanda le rappel à l'ordre du général Meynaud-de-Lavaud, qui, déplorant les conséquences funestes de l'arbitraire, avançait « que si les ministres sont responsables envers » le roi, ils le sont aussi envers la nation. » Le même jour M. de Labourdonnaye émit cette opinion singulière, qui peint bien le parti dont il était l'organe: *que la France ne voulait plus de députés du côté gauche.* Alors il fut lui-même rappelé à l'ordre sur la demande de MM. de Corcelles et Alexandre Lameth. Le 23 février, il prit la parole comme rapporteur de la commission chargée du projet de loi sur la circonscription des arrondissements électoraux. Le 10 mai il présenta, au nom de la commission dont il faisait partie, un nouveau rapport sur les recettes, dans lequel il demandait la réduction de la contribution foncière. Le 12 juillet suivant, M. Labbey-de Pompières ayant prouvé que la grande propriété payait à peine le dixième de la contribution foncière et le centième des contributions indirectes, M. de Labourdonnaye lui reprocha de n'avoir pour but que d'appeler l'animadversion. A l'ouverture de la session de 1823, la chambre ayant à discuter le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne, M. de Labourdonnaye (séance du 8 février) se prononça vivement pour la guerre d'Espagne, reprocha aux ministres d'avoir agi sans énergie à l'occasion de la révolution de la Péninsule, de n'avoir su que négocier avec une poignée de factieux, qui retenait captif au milieu d'une population fidèle, un roi qu'il eût été si facile de rétablir sur son trône; il les accusait principalement d'avoir cru qu'on pouvait terminer une révolution armée par des négociations, et de s'être adressés aux chefs mêmes de cette révolution pour y parvenir. Le 24 février, dans la discussion du projet de loi tendant à établir un crédit de cent millions pour faire face aux dépenses extraordinaires de 1823, M. de Labourdonnaye examina moins la question en elle-même que la conduite des ministres, surtout celle du président du conseil. Aux griefs d'accusation qu'il avait émis dans la séance du 8 février, il en ajouta de nouveaux, entre autres de n'avoir entassé sur nos frontières d'immenses préparatifs de guerre que pour effrayer les cortès, pour les amener à modifier leur charte, au lieu d'écraser tout d'un coup la révolution au-delà des Pyrénées; et il termina en votant pour l'emprunt, quelque peu de confiance que lui inspirât pour un meilleur avenir la politique suivie jusqu'alors par le ministère: « car, disait-il, ce n'est pas seulement des hommes » qu'il s'agit; repousser l'emprunt, ce n'est pas voter » seulement contre le projet ministériel, c'est voter » aussi contre la guerre; ajourner la guerre, c'est main» tenir la révolution et la faire triompher. » Le 26 février, quand, au sujet de la même discussion, M. Manuel fut accusé d'avoir fait l'apologie du régicide, pour avoir démontré, par un rapprochement de la position de Ferdinand VII, à celle où se trouvaient les Stuarts et Louis XVI, à des époques différentes, que notre intervention en Espagne, loin de prévenir dans ce pays les catastrophes qui avaient ensanglanté la révolution d'Angleterre et celle de France, était plutôt faite pour en hâter l'événement, M. de Labourdonnaye se présenta à la tribune pour développer l'acte d'accusation; après avoir établi que l'assemblée avait le droit de punir les crimes et délits commis par ses membres dans l'exercice de leurs fonctions législatives, que ce droit de haute juridiction ne devait pas être confondu avec le droit de police de la salle que le réglement déléguait au président; il déclara que la peine la plus forte que la chambre pût infliger à un député, c'était de l'exclure de son sein, si sa présence *pouvait y être dangereuse, ou seulement si elle y était un scandale public, et qu'elle portât atteinte à sa considération.* « C'est pour ces mo» tifs, dit-il, que je crois de mon devoir de traduire » devant vous M. Manuel, député de la Vendée, à rai» son du discours qu'il a prononcé dans votre dernière » séance. » Le 28, une commission fut chargée d'examiner cette proposition; M. de Labourdonnaye en fit partie, et le lendemain, 1er mars, il se présenta de nouveau à la tribune, au milieu des cris unanimes d'indignation. « En » quelle qualité M. de Labourdonnaye prend-il la parole, » s'écrie M. Méchin? est-ce comme rapporteur ou comme » accusateur? Sa nomination comme rapporteur est » une inconvenance ajoutée à celle de sa proposition; » c'est une monstruosité... » M. de Labourdonnaye fit observer d'abord, qu'en lui donnant cette mission de rapporteur, le comité avait eu pour but de faire connaître que, non-seulement il admettait à l'unanimité la proposition d'expulser M. Manuel, mais qu'il avouait les principes sur lesquels reposait le développement qui en avait été donné; il discuta ensuite l'objection, faite par plusieurs députés du côté gauche: *Qu'en créant une*

peine pour l'appliquer à l'instant et dans l'absence d'une loi antérieure, on blessait tous les principes de la justice, on admettait un système de rétroactivité dangereux. Enfin après avoir cité quelques exemples de la jurisprudence établie dans les chambres d'Angleterre et des États-Unis, il repoussait, sans toutefois parvenir à la détruire, la la comparaison qu'on avait faite avec juste raison, entre la mesure présentée et les actes tyranniques de la convention aux années 1793 et 1794. L'exclusion de M. Manuel était en effet une véritable mise hors la loi. Lors de la discussion de la loi sur la réduction des rentes (24 avril 1824), il démontra que le projet des ministres blessait à la fois la justice et l'intérêt bien entendu des contribuables; il s'éleva avec force contre ceux qui soutenaient que les fonds jusqu'alors employés à l'achat de la rente et au jeu de l'agiotage reflueraient, au moyen de la nouvelle loi, sur le commerce et l'agriculture. Il fit remarquer que la faculté accordée aux créanciers de l'état, d'opter entre la réduction de la rente et le remboursement du capital, quoique vraie, appliquée à chaque rentier individuellement, n'était que fictive par rapport à tous: parce que, disait-il, « si » tous exigeaient leur remboursement, il serait im» possible; le gouvernement ne pourrait pas réunir » 2,800,000,000 pour le réaliser. » Le 28 mai, la chambre eut à discuter un projet de loi sur le recrutement de l'armée, tendant à porter le contingent à 60,000 hommes, au lieu de 40,000, et à prolonger la durée du service à huit ans, au lieu de six, comme l'avait réglé la loi du 28 mars 1818. Dans la séance du 1er juin, M. de Labourdonnaye proposa un amendement dont le but était d'exempter du service militaire les fils uniques et les fils aînés de famille, et demanda que le titre 6 de la loi du 28 mars 1818, relatif au mode d'avancement, fût compris au nombre des dispositions de cette loi qui venaient d'être abrogées. Il se déclara contre le projet de loi de la septennalité (séance du 5 juin), dans lequel il ne voyait que l'établissement d'une dictature parlementaire au profit des ministres; dans cette occasion, il ne reconnaissait à la législature ni le droit de changer la forme et la nature du gouvernement représentatif, ni par conséquent celui de modifier un des articles fondamentaux de la charte et il plaçait dans cette catégorie ceux qui déterminent la forme, la durée et l'équilibre des pouvoirs. La discussion du budget de 1825 amena les débats les plus violents. Le 12 juillet, on en était à l'article des dépenses secrètes de la police générale, lorsque M. de Labourdonnaye fit une sortie des plus vigoureuses qui aient été dirigées contre le ministère durant cette session. « Toutes nos libertés, dit-il, ont été attaquées à la » fois; et dans quelles circonstances plus importantes, » ont-elles été plus scandaleusement violées que dans » ces élections, que le président du conseil (M. de Vil» lèle) n'a sans doute appelées les saturnales du gou» vernement représentatif, que parce qu'il voudrait n'y » voir que des esclaves. » Violemment interrompu par les hourras et les cris *à l'ordre*, partis des bancs ministériels, il ne continua pas moins de développer sa pensée. Il dévoila à la chambre qu'il existait une caisse des élections, succursale de celle des fonds secrets. « Cette caisse, dit-il, est établie au secrétariat-général » du ministère de l'intérieur; elle s'ouvre à l'ordre des » préfets, autorisés à tirer sur elle les ressources néces» saires au transport *de la matière électorale ministé» rielle.* » Dans ce temps, des poursuites judiciaires exercées simultanément par les procureurs du roi contre les éditeurs de journaux, faisaient avec raison imputer aux ministres le dessein de réduire au silence ceux qu'ils n'avaient pu corrompre avec de l'argent; plusieurs fois on avait fait allusion aux manœuvres employées par le pouvoir pour s'emparer des journaux. M. de Labourdonnaye remit sous les yeux de la chambre, et sans palliatifs, tous les efforts faits par les ministres pour les amortir et en diminuer le nombre: il entrait à cet égard dans des détails fort piquants; il allait jusqu'à fixer le prix des transactions faites par les agents du ministère, et évaluait à plus de deux millions les sommes distribuées pour l'achat ou la composition de certaines feuilles. Enfin, après avoir exhalé son indignation contre les violences dont la *Quotidienne* avait été l'objet, et avoir montré les ministres réduits à des moyens tyranniques et à la corruption pour faire taire l'opinion qui les repousse, M. de Labourdonnaye vota pour le rejet du budget. Dans la même session (le 11 juin), il avait déposé sur le bureau de la chambre, la proposition écrite de présenter au roi une adresse pour le supplier de faire porter aux chambres un projet qui eût pour but: » 1° de déclarer qu'une » indemnité intégrale est accordée aux Français dont » les propriétés immobilières avaient été confisquées et » vendues par suite des décrets des gouvernements ré» volutionnaires; 2° de déterminer les bases d'évalua» tion des propriétés immobilières pour lesquelles cette » indemnité serait accordée. » Mais la chambre, dans la séance du 14 juin, rejeta la proposition comme attentatoire à l'initiative royale et aux droits du trône. L'année suivante, lors de la discussion du projet de loi, tendant à accorder une indemnité aux émigrés, M. le comte de Labourdonnaye, appelé à la tribune par son tour d'inscription (séance du 18 février), commença par répondre à l'objection faite plusieurs fois que la chambre, composée en grande partie d'émigrés, se constituait juge dans sa propre cause. Il soutint qu'il n'était pas nécessaire d'être désintéressé dans les discussions soumises à la chambre, pour y prendre part, et appliquant ce principe aux députés émigrés, il ne voyait pas qu'ils dussent se récuser dans cette question, sous prétexte d'échapper au blâme d'avoir cédé à des considérations d'intérêt particulier, en adoptant le projet ministériel. Rentrant ensuite dans le fond de la question, il considérait la loi d'indemnité comme nécessaire, pour que le maintien des confiscations et des ventes nationales, dit-il, ne restât pas éternellement comme un monument de nos discordes civiles, un objet perpétuel de haines et de discussions. Il ne voit dans l'art. 9 de la charte qu'un acte conservatoire, une mesure politique, qui peut bien « conserver aux ac» quéreurs de biens nationaux, *la possession* des biens » portés sur leurs contrats, mais non leur conférer *un » droit de propriété*, droit qu'ils ne peuvent tenir que de » l'accomplissement de l'art. 10, c'est-à-dire, *moyen» nant une juste indemnité.* » C'est sur la fausse interprétation de ces deux articles, qui n'ont aucun rapport entre eux, puisque l'un confirme des droits déjà acquis, et que l'autre ne statue que pour l'avenir, que M. de Labourdonnaye base la légitimité des prétentions des émigrés. « La charte, continua-t-il, a maintenu la pos» session des acquéreurs dans l'intérêt de la tranquillité » publique, mais sans rien préjuger contre les droits » des émigrés qu'il n'était pas au pouvoir du monarque » d'anéantir. » Enfin, dans l'opinion de M. de Labourdonnaye, le projet de loi, fait avec trop de précipitation, ne présentait point sur quels principes l'indemnité devait reposer, trompait toutes les espérances, n'accordant pas assez aux émigrés pour tranquilliser les acquéreurs de biens *nationaux*; il concluait au renvoi du projet à un nouvel examen de la commission à laquelle il proposa d'ajouter de nouveaux membres. — Dans la séance du 19 février, M. Laurencin avait proposé un amendement qui tendait à grossir les fonds de réserve proposés par la commission, en obligeant les propriétaires actuels des biens nationaux à tenir compte à l'état des quatre cinquièmes de la plus value dont le projet de loi proposé augmenterait nécessairement les biens dont ils étaient détenteurs. Le ministre des finances fit observer que cet amendement était contraire à la charte; que si le préopinant ne retirait pas cette proposition, il se verrait lui-même forcé de retirer le projet de loi; un grand tumulte suivit cette déclaration. M. de Labourdonnaye s'écria, « que le » ministre compromettait la liberté des délibérations de » la chambre, que cette liberté ne pourrait être limitée » par rien, et que la réunion des trois pouvoirs avait le » droit de faire des modifications même dans les ar» ticles réglementaires de la charte. » — Dans la séance du 20 février 1826, M. Duhamel demandait qu'on ajoutât au règlement de la chambre, que nul amendement ou sous amendement ne pût être soumis à la discussion, qu'il n'eût été déposé sur le bureau, imprimé et distribué vingt-quatre heures au moins avant la mise en délibération; M. de Labourdonnaye combattit cette proposition comme contraire à la charte.

Le 28 février, la chambre s'occupa de l'affaire du *Journal du commerce*; il s'agissait de savoir si l'éditeur de cette feuille, inculpé par M. de Sallabéry d'avoir outragé une partie de la chambre, devait être jugé à une simple majorité, à l'exemple des tribunaux ordinaires, ou d'après d'autres proportions, comme les deux tiers, les cinq huitièmes. La première opinion était soutenue par MM. Simoneau et Chifflet, qui prétendaient qu'autrement ce serait la minorité qui jugerait les offenses faites à la chambre entière. M. de Labourdonnaye repoussa avec force une mesure qui tendait à anéantir l'opinion de la minorité de la chambre : il soutint que l'opposition était inhérente au gouvernement représentatif, que sans opposition un gouvernement représentatif ne serait autre chose qu'une tyrannie organisée et défendue par une oligarchie monstrueuse. « Le gouvernement représentatif, » dit-il, a besoin d'une minorité, et cette minorité ne » vit que par l'opinion publique. Si vous établissez que » la majorité a le droit de faire taire les résistances qui » l'embarrassent, et d'imposer silence aux voix qui » l'importunent, il arrivera une époque où la décom- » position de l'esprit public nous amenera à voir tous » les journaux de l'opposition, tous les journaux con- » traires à l'opinion de la majorité, écrasés tour à tour. » Si aujourd'hui on attaque un journal de la minorité, » il n'y a pas de raisons pour que demain d'autres » journaux ne soient pas inculpés. » Il faisait observer que si, au lieu d'attaquer ce journal, on avait pris la peine de fouiller dans les journaux ministériels, on y aurait trouvé des injures dirigées avec une impudeur révoltante, non pas seulement contre la majorité de la chambre, mais contre la chambre tout entière. Après avoir déclaré que le journal incriminé était beaucoup moins coupable que les journaux qu'il signalait, « Les » conséquences qui résulteraient, dit-il, d'un jugement » rendu à une simple majorité, se réduiraient à ceci : » plus de journaux d'opposition. Nous verrions l'opposi- » tion écrasée dans la chambre, écrasée au-dehors.... ; » elle n'aurait plus l'opinion publique pour la dé- » fendre.... La question qui s'agite est fort simple; 189 » voix contre 110 ont prononcé la mise en jugement de » l'éditeur du *Journal du Commerce*. Croyez vous que » cette majorité, ou une majorité dans la même pro- » portion doit suffire? alors pourquoi tous ces apprêts? » pourquoi ces solennités? le journaliste est condamné » d'avance, il n'a pas besoin d'être entendu: ce que » vous avez jugé hier, vous le jugerez demain. Les votes » ne changeront pas ; il ne faut pas tant de cérémonies. » — Dans la séance du 9 mars suivant, il combattit le projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité accordée aux anciens colons de Saint Domingue. Considérant le projet comme la conséquence de l'émancipation de la colonie, c'est-à-dire de la cession d'une partie du territoire et de l'abandon des propriétés des anciens colons sans leur adhésion, il attaqua cet acte du gouvernement comme inconstitutionnel, et soutint que puisque les colonies faisaient partie du territoire, elles ne pouvaient être cédées ni aliénées que du consentement général du pays, exprimé dans les formes consacrées par la charte. Il réfute ensuite l'objection tirée de l'article 14 de la charte, qui attribue au roi le droit de faire des traités de paix, d'alliance et de commerce. « Ainsi, le roi fait seul les traités, dit- » il, parce qu'à lui seul appartient la puissance exécu- » tive ; mais comme partie intégrante du pouvoir légis- » latif, il sanctionne collectivement avec les chambres, » les articles de ces mêmes traités..., autrement il y » aurait en France deux gouvernements à la fois : le » gouvernement représentatif, et la dictature perpé- » tuelle. Comme dictateur, le roi pourrait annuler les » lois qu'il aurait faites dans les chambres ; il faudait » même qu'il les annulât toutes les fois qu'il voudrait » donner force de loi aux dispositions des traités qu'il » aurait faits. » Enfin, après avoir établi que l'ordonnance d'émancipation, pour être exécutoire et irrévocable, devait être soumise à la sanction des chambres, il vota le rejet du projet de loi. M. de Labourdonnaye parla encore plusieurs fois dans la même discussion. Dans la séance du 14 mars, il prit la parole pour combattre l'amendement proposé par M. Duhamel, ayant pour objet d'exclure de la répartition les héritiers collatéraux, autres que les frères, sœurs, neveux et nièces des colons. Le 20 du même mois, répondant au reproche qu'on lui avait fait de vouloir dépouiller la majesté royale de ses prérogatives, en prétendant qu'il fallait le concours de la puissance législative pour valider les traités conclus par le roi, il prouva, par des documents historiques, que sous l'ancienne monarchie, quand il s'agissait de cession de territoire par traités en faveur d'une puissance étrangère, ces traités étaient ratifiés par les états généraux ou enregistrés par les parlements. Le 23 avril, lors de la discussion de la loi relative aux douanes, il proposa un amendement tendant à faire restituer aux manufacturiers, sur la présentation des quittances de l'administration, le trop perçu en vertu des ordonnances des 14 mai 1823, 16 août et 19 décembre 1824, et 13 juillet 1825, sur les droits à l'entrée des matières premières, nécessaires à la fabrication. Le 26 avril, au sujet de la loi des comptes de 1824, M. Casimir Perier avait demandé que les ministres fussent obligés de représenter, dans le courant de la session de 1827, les comptes de leurs opérations relatives à la guerre d'Espagne, et de proposer le règlement définitif des dépenses de cette guerre. M. de Labourdonnaye appuya vivement cette proposition, et rappela à la chambre toutes les manœuvres du président du conseil, pour la détourner de l'examen des marchés scandaleux de Bayonne, toutes les intrigues employées pour étouffer les dilapidations et les turpitudes qui ont précédé et suivi la guerre d'Espagne, et pour soustraire les coupables à la vengeance des lois. Le 12 mai, M. Casimir Périer, ayant démontré que depuis deux ans le président du conseil avait disposé arbitrairement des fonds destinés à l'amortissement de la dette, pour soutenir son trois pour cent, au lieu de l'appliquer au rachat du cinq pour cent ; à ce sujet, il demandait à la chambre d'assurer à l'avenir, par des dispositions législatives, la garantie de ces fonds, et de les mettre à l'abri des caprices de l'autorité ministérielle. M. de Labourdonnaye soutint avec une grande force de logique la prise en considération de cette proposition, et démontra à son tour combien la loi du 1er mai 1825 avait été fatale aux porteurs du trois pour cent affecté à l'indemnité des émigrés. Le 22 du même mois, à l'occasion de la discussion du budjet de 1827, il remit sous les yeux de la chambre l'affaire du Corse Ceccaldi, arrêté par mandat du procureur général Billot, et relâché par ordre du préfet de la Corse, au moment où ce criminel allait être jugé. Il accusa le garde des sceaux d'avoir placé la Corse hors de la loi commune par de simples décisions ministérielles, et d'avoir entravé le cours de la justice dans ce département, en favorisant l'évasion et l'impunité des assassins ; et termina en votant contre l'article des dépenses du ministère de la justice. Le 24 février 1827, il vota le rejet du nouveau projet de loi contre la liberté de la presse, et soutint que le gouvernement représentatif ne pouvait exister sans cette liberté ; que s'il pouvait y avoir quelque danger à accoutumer les esprits à braver ses abus, il y en avait bien davantage à porter atteinte à des droits reconnus par le pacte fondamental. Le 2 mars, dans la même discussion, il prit la parole pour combattre l'amendement de M. de Blangy, qui demandait que les propriétaires rédacteurs des journaux et écrits périodiques, dussent posséder entre eux plus de la moitié de la propriété des journaux et du cautionnement exigé. Le 11 avril, au sujet du projet de loi sur le jury, il demanda la parole sur le rappel au règlement. Après avoir établi que le projet primitif, après les nombreux changements qu'il avait subis à la chambre des pairs, ne pouvait être soumis à la chambre élective, qu'il n'eût été préalablement approuvé par la couronne, il proposa l'ajournement indéfini d'une discussion, dit-il, qui portait atteinte à l'initiative royale et qui violait les articles 16 et 46 de la charte. Quelque temps après, la chambre ayant à discuter sur la proposition de M. de Lahoëssière qui avait demandé l'établissement de la commission chargée de surveiller le compte rendu des séances de la chambre par les journalistes, M. de Labourdonnaye s'éleva contre la proposition, comme attentatoire à la liberté de la presse

et à la publicité des séances. Telle a été jusqu'à ce jour la carrière législative de M. le comte de Labourdonnaye, durant laquelle il n'a cessé d'attaquer, avec beaucoup de talent, les actes des ministres qui se sont succédé depuis 1815. Aujourd'hui (juin 1827) il est encore le chef du parti de la contre-opposition qui l'appelle de tous ses vœux au prochain ministère.

LABRADOR (le chevalier don PEDRO-GOMEZ), diplomate espagnol. Après avoir reçu une bonne éducation, il suivit la carrière diplomatique, et devint conseiller-d'état de Charles IV, et ministre d'Espagne à Florence, où il résidait en 1807. L'année suivante, étant de retour dans sa patrie, il s'attacha à Ferdinand après les événements d'Aranjuez, et l'accompagna dans le voyage que ce prince fit à Bayonne, et auquel il dut la double perte du royaume qu'il venait d'arracher à son père, et celle de sa propre liberté. On a de la peine à concevoir comment M. Labrador, méfiant par caractère, et ennemi de la France révolutionnaire, put conseiller à son maître d'aller se livrer entre les mains de Napoléon. Le fait est cependant avéré; Urquijo nous l'apprend dans une longue lettre qu'il écrivit à Escoiquiz, au sujet de ce voyage, et dans laquelle il déplore l'aveuglement de ce chanoine son ami, du duc de l'Infantado, de Cevallos et de Labrador, qui étaient alors les conseillers du roi. Il paraît que ce dernier se trouva offensé de ce que Urquijo ne l'avait pas traité avec assez d'égards, et cela contribua sans doute à faire rejeter les avis très prudents que Urquijo (Voir ce nom.) donna à Ferdinand dans son passage à Vittoria. Arrivé à Bayonne, dès les premières conférences que M. Labrador eut avec M. de Champagny, en qualité de ministre de Ferdinand, il montra une telle roideur de caractère, que le duc de Cadore renonça à l'espoir de le faire entrer dans les vues de Napoléon; et, sous prétexte que le diplomate espagnol était d'un rang inférieur à celui du français, le premier fut remplacé par Escoiquiz, non moins ferme que lui, mais plus souple et plus adroit. Après les traités de Bayonne, et le départ de Ferdinand pour sa prison de Valençay, M. Labrador fut également retenu en France, et n'en sortit qu'en 1814, à l'époque de l'élargissement de Ferdinand, qui le nomma son conseiller d'état, et peu de temps après, son ambassadeur en France et ensuite au congrès de Vienne. Il y fit partie du comité général des ministres des huit puissances qui avaient eu part au traité de Paris, soutint avec énergie les intérêts de sa cour, et mit même de l'aigreur dans les discussions au sujet de l'abolition de la traite des nègres, et dans les contestations avec le Portugal relativement à la restitution d'Olivença et à l'occupation de la rive orientale de la Plata. Il s'opposa fortement à l'abolition immédiate de la traite, réclamée par lord Castlereagh, et se joignit aux trois plénipotentiaires portugais sur ce point. Il représenta combien l'adoption précipitée d'une semblable mesure deviendrait funeste aux îles espagnoles de Cuba et Porto-Rico, qui n'étaient nullement en état de se passer tout à coup d'esclaves importés d'Afrique; il ajouta que l'Espagne s'était en effet engagée, par le traité du 5 juillet 1814, à s'occuper de l'abolition de la traite des noirs, mais qu'elle en avait ensuite fixé l'époque à huit ans, d'après les instances de l'ambassadeur anglais. Don Pedro Labrador termina son discours en rappelant que le gouvernement britannique n'avait adopté la mesure de l'abolition qu'à la suite de débats et enquêtes parlementaires, prolongés pendant plusieurs années, et après avoir eu tout le temps de prendre des précautions pour se passer de l'importation des noirs. Il insinua adroitement que l'intérêt direct de l'Angleterre avait seul décidé le parlement à prendre cette résolution; et que c'était ce même intérêt, bien plus que la philanthropie, qui portait en ce moment le cabinet de Saint-James à arracher aux autres gouvernements leur adhésion à une mesure dont les Anglais seuls devaient tirer un avantage réel. Il fit aussi valoir la manière beaucoup plus humaine dont les esclaves étaient traités dans toutes les colonies espagnoles, comparée à celle des autres nations, et notamment au traitement de ces malheureux dans les îles anglaises. Tous ces faits, d'une vérité incontestable, ayant fait une grande impression sur les membres du congrès, l'Espagne et le Portugal obtinrent un délai, malgré les efforts des plénipotentiaires britanniques, qui auraient bien voulu avoir à ajouter à leur couronne un fleuron de plus: et quel plus beau triomphe pouvaient-ils désirer que la ruine presque immédiate de toutes les possessions coloniales des autres puissances? Tous ces établissements produisent des denrées que les Anglais récoltent dans leurs îles ou dans l'Inde, tandis que la population, consistant principalement en nègres esclaves, ne consomme que peu de marchandises de fabrique anglaise; c'est pourquoi leur prospérité est plutôt nuisible qu'utile à l'Angleterre. Il n'en est pas de même des États-Unis: car, si les esclaves y produisent beaucoup de coton, de sucre, de tabac, en revanche, leur population libre, bien plus nombreuse et aisée, consomme en marchandises fabriquées dans la Grande-Bretagne une valeur fort au-dessus de celle des denrées exportées dans ce pays. D'ailleurs les Américains-unis ayant réussi à se passer de la traite par la reproduction des esclaves, qu'ils ont su favoriser par des moyens sages et philanthropiques, l'avaient abolie long temps avant les Anglais. M. Labrador se montra maître de son sujet et prouva à ses confrères qu'il n'était point la dupe des belles phrases des diplomates britanniques. A la fin du mois de mars 1815, sur l'invitation faite au roi d'Espagne par les plénipotentiaires de Russie, d'Angleterre, d'Autriche et de Prusse, d'accéder au traité d'alliance conclu contre Napoléon, le 25 du même mois, M. Labrador répondit, au nom de sa cour, que l'Espagne ne prendrait part à aucun traité que comme partie principale. Cette conduite fait honneur au ministre et à sa cour: l'Espagne, qui avait eu tant à se plaindre de Napoléon, fut la seule des grandes puissances qui n'eût point de geôlier de l'ex-empereur à Sainte-Hélène. Il soutint également l'honneur et les intérêts de son pays, lorsqu'en juin de la même année, il refusa de participer à aucun acte contraire à la restitution immédiate des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, mais ses efforts furent infructueux. Les quatre puissances prépondérantes disposèrent de ces états comme elles avaient disposé de ceux du roi de Saxe, sans avoir égard aux droits des possesseurs légitimes. Le plénipotentiaire espagnol protesta, et refusa d'apposer sa signature à l'acte; c'est tout ce qu'il put faire. Après la dissolution du congrès de Vienne, il retourna dans sa patrie, fut ensuite nommé à l'ambassade de Naples, et paraît en ce moment destiné à celle de Rome. M. Labrador joint à des connaissances étendues beaucoup d'habitude des affaires: il a un sens droit, de la pénétration, et surtout de l'énergie, de la fermeté, et peut-être même de l'obstination. Il a toujours été attaché aux principes de la monarchie absolue, mais il aime la justice et détesta l'arbitraire et les mesures tyranniques, quoique assez porté à conseiller une grande sévérité contre les partisans du gouvernement représentatif, qu'il déteste cordialement. Il est en général peu communicatif, mais parfois aimable en société, lorsqu'il s'y trouve à son aise.

LABRETÈCHE (N.), général, né à Sedan, le 14 octobre 1764, commença sa carrière militaire dans les volontaires de la marine dès l'âge de quinze ans. En 1781, il y obtint le grade de sous-lieutenant, et passa ensuite en Amérique, où il fit, en cette qualité, la guerre de l'indépendance. Lors de son retour en France, en 1786, il entra dans la compagnie écossaise des gendarmes de Lunéville. Il fut nommé lieutenant vers le commencement de la révolution française, et peu après on le fit capitaine de la gendarmerie nationale. A la bataille de Jemmapes, où il donna des preuves d'une grande bravoure, il fut assez heureux pour sauver la vie au général Beurnonville, qui se trouvait entouré de plusieurs dragons ennemis que le capitaine Labretèche tua de sa propre main. Beurnonville n'oublia pas ce service: lorsqu'il fut devenu ministre de la guerre, il présenta à la convention nationale l'officier qui l'avait soustrait à la mort, et lui fit décerner une couronne de chêne et un sabre d'honneur, le 4 mars 1793. La convention recommanda en outre au ministre de la guerre l'avancement de cet officier, et Beurnonville le nomma colonel de cavalerie. Quelque temps après, le comité de salut public l'éleva au poste de commandant-général de l'école de Mars, dont les élèves avaient été destinés par Saint-Just à soutenir, au 9 thermidor,

le triumvirat qu'il formait avec Robespierre et Couthon. Cette nomination semblerait annoncer que le général Labretèche était alors dévoué à la faction qui dominait par la terreur. Aussi, après le 9 thermidor, fut-il traduit à la barre de la convention pour rendre compte de sa conduite. Le souvenir de ses services et sa valeur connue contribuèrent beaucoup, dans cette circonstance, à lui faire obtenir la permission de se retirer dans la ville qui l'avait vu naître, avec une pension de retraite. En 1811, l'empereur nomma le général Labretèche chevalier de la légion-d'honneur. Lors de la seconde invasion de la France, le commandement du château de Sedan lui avait été confié. Mais il paraît que l'énergie républicaine du général Labretèche s'était affaiblie : il fit arborer le drapeau blanc sur les murs de la ville, même avant que l'ennemi se fût montré devant la place.

LABROUSSE (Clotilde Suzanne-Courcelles), célèbre visionnaire, née le 8 mai 1747, au bourg de Vauxin en Périgord, département de la Dordogne. Dès sa plus tendre enfance, elle donna dans un mysticisme exalté, et pratiqua des mortifications extraordinaires. La lecture des livres ascétiques et les terreurs de l'enfer lui ayant tourné la tête, il n'y eut sorte d'expédients qu'elle n'imaginât pour se sanctifier et pour dompter le démon de la chair, dont elle ressentait fortement l'aiguillon. Elle était belle et fraîche ; afin de détruire ses charmes, elle appliqua de la chaux vive sur son visage ; elle était sensible aux douceurs du repos, elle parsema son lit de cailloutages, et pour se procurer des souffrances pendant le jour, elle hérissait d'épingles et de pointes de fer l'intérieur de sa chaussure : elle avait un appétit dévorant et elle mangeait avec sensualité, elle travailla à détruire son estomac, et pour ne plus y introduire que des aliments dont son goût fût blessé, elle portait toujours dans sa poche de la cendre ou de la suie dont elle saupoudrait tous les mets qui lui étaient offerts. Afin de châtier son odorat, elle respirait les odeurs les plus fétides, et lorsqu'elle se rinçait la bouche ce n'était jamais qu'avec de l'eau dans laquelle elle avait fait détremper du fiel de bœuf. Malgré un régime si bizarre, cette extravagante ne continua pas moins de jouir de la santé la plus parfaite. A dix-neuf ans, Suzanne Labrousse prit l'habit du tiers ordre des religieuses de Saint-François appelées les *tiercettes*. Déjà persuadée qu'elle avait reçu d'en-haut la mission de travailler à convertir le genre humain, elle était tourmentée de l'idée de parcourir le monde ; mais ses supérieurs s'opposèrent à ce projet, et quoiqu'elle prétendît que Dieu lui-même lui était apparu et qu'elle avait appris sa volonté dans des communications directes et extatiques, elle ne put pas obtenir l'autorisation de voyager. Elle écrivit alors l'histoire de sa vie, et la mit sous les yeux de M. de Flamarens, évêque de Périgueux, qui n'y fit qu'une légère attention ; mais cet écrit de sœur Suzanne étant tombé entre les mains de D. Gerle, prieur de la Chartreuse de Vaurlaire, ce dernier s'enthousiasma de mademoiselle Labrousse, et entra dans une correspondance suivie avec elle : c'était en 1769. Depuis D. Gerle a assuré qu'elle lui avait prédit qu'il serait un jour membre d'une assemblée nationale. Dès que la révolution eut éclaté, M. Pontard, évêque constitutionnel de la Dordogne, attira mademoiselle Labrousse à Paris, où elle commença de prophétiser contre la cour de Rome et dans un sens favorable à la constitution civile du clergé. On logea la prophétesse chez la duchesse de Bourbon, qui avait toujours eu une grande propension à accueillir toutes les espèces d'illuminés. D. Gerle voulut présenter à l'assemblée constituante la femme inspirée dont il vantait les oracles, mais on passa à l'ordre du jour sur la demande de cette présentation. L'évêque Fauchet fut d'abord au nombre des adhérents de la miraculeuse Suzanne, mais il ne tarda pas à la reconnaître pour une folle et à l'abandonner. Elle retourna peu de temps après en Périgord, d'où elle se dirigea vers Rome afin de prêcher au pape lui-même et aux cardinaux les principes de la liberté, de l'égalité, ceux de la constitution civile du clergé, et pour engager le souverain pontife à abdiquer sa puissance temporelle. Chemin faisant, elle s'arrêtait dans les villes et villages, prêchant dans les maisons, dans les rues, dans les églises, dans les clubs, et se servant dans ses discours de la formule usitée parmi les Jacobins, *frères et amis*. En août 1792 elle arriva à Bologne, mais en ayant été chassée par ordre du légat, elle se rendit à Viterbe. C'était là que devait se borner sa course ; Suzanne fut arrêtée, et conduite au château Saint-Ange, où on la renferma avec sa suivante. En 1796, le directoire demanda son élargissement, mais elle refusa de sortir de sa prison, où elle avait été traitée avec assez de douceur. Lorsque les Français furent maîtres de Rome, elle quitta cependant le château Saint-Ange, et en 1798 elle revint à Paris, où elle vécut dans la retraite, entourée d'un petit nombre de croyants parmi lesquels était l'évêque Pontard, qui n'avait jamais cessé d'avoir des relations avec elle. A l'âge de 74 ans, Suzanne avait encore conservé quelques adhérents entre lesquels nous pourrions citer plusieurs conventionnels et un ex-évêque, fameux janséniste qui s'est acquis à juste titre la réputation d'érudit. Cette femme, dont les macérations n'avaient affaibli que lentement la constitution vigoureuse, a vécu jusqu'en 1821, qu'elle rendit le dernier soupir dans les bras de son fidèle Pontard, qui lui fit l'exhortation de l'âme et qu'elle institua son exécuteur testamentaire avec un legs de 3,000 francs. L'évêque Pontard a publié un recueil des *ouvrages de la célèbre mademoiselle Labrousse*, Bordeaux, Brossier, 1797, in-8°. On y trouve des particularités très curieuses sur la vie de la prophétesse. Déjà, en 1791, un premier recueil avait été publié aux frais de la duchesse de Bourbon, chez Didot, 2 vol. in-8°. L'édition de Rome, in-8° en italien et en français est intitulée : *Discorsi recitati dalla cittadina Courcelles Labrousse.*

LABROUSTE (François-Marie-Alexandre), membre de la légion-d'honneur, fut nommé, en 1795, par le département de la Gironde, au conseil des cinq cents ; il emporta, en quelque sorte, de vive force, au mois de juillet 1797, la discussion de deux projets de loi, sur la réunion des lois sur les fermages, objet sur lequel le trésor public poursuivait une rentrée de 20 millions, et dont le travail était sans cesse retardé, malgré les arrêtés du conseil ; ils furent enfin adoptés avec différents amendements. Le 4 septembre, il demanda que le nom de Duprat fût rayé de la liste des députés déportés ; le 14 octobre, il s'opposa à l'établissement d'une inspection générale pour le recouvrement des contributions directes ; le 24 novembre, après avoir exposé l'état de pénurie où se trouvaient les hospices civils de Bordeaux, il fit décréter l'envoi d'un message au directoire, tendant à réclamer l'exécution entière de la loi du 16 vendémiaire an V, sur le remboursement des deux tiers de la dette publique ; le 30 janvier 1799, il vota l'impôt sur le sel ; le 2 mai, pour soustraire à la mort les émigrés naufragés à Calais, il demanda qu'ils fussent déportés ; et fut réélu pour le renouvellement de cette année. Après le 18 brumaire, il entra au tribunat, et en devint secrétaire le 24 octobre 1803. Il fut nommé, au mois de mai 1804, aux fonctions de directeur des droits-réunis du département du Rhône ; il les refusa, et resta au tribunat jusqu'à la suppression de ce corps, en 1807. Nommé, peu de temps après, administrateur de la caisse d'amortissement, il perdit cette place en 1815, lorsqu'elle fut supprimée, et fut appelé, le 26 juin 1816, à la place de commissaire-liquidateur pour l'apurement des comptes de tous les comptables de l'ancienne administration, sous la surveillance du ministre des finances. M. Labrouste publia, dans le cours de cette même année, des *Considérations sur la caisse d'amortissement*. Il occupe aujourd'hui la modeste place de receveur particulier des contributions directes, à Paris.

LACATHELINIÈRE (Louis Ripault de), l'un des plus braves et peut-être le plus sanguinaire des chefs vendéens, donna en quelque sorte le signal de cette guerre d'extermination qui désola si long-temps une des plus belles parties de la France. Dès le mois de mars 1793, à la première nouvelle de l'insurrection des départements de l'ouest, il se mit à la tête des paysans du pays de Retz, s'empara du port de Saint-Cère et de Bourg-Neuf, qu'il fut forcé d'abandonner, pour se retirer sur le Bocage, à l'approche du général Beysser qui lui opposa la garde nationale de Nantes, sou-

tenue de quelques troupes de ligne. Après la retraite de Beysser, il se réunit à Charette et l'accompagna avec sa division à l'attaque de Nantes, dont il partagea le mauvais succès. Contraint de rentrer dans le pays de Rets, il en fut chassé de nouveau par la garnison de Mayence après plusieurs combats sanglants, où il déploya autant de courage que d'habileté. Il opéra encore une fois sa jonction avec Charette, et ils combattirent ensemble à Forfou et à Montaigu. S'étant séparé de Charette et de la gendarmerie vendéenne, après le passage de la Loire qui eut lieu à cette époque, il essaya en vain de s'en rapprocher, quand il se vit pressé, malgré la rigueur de l'hiver, par plusieurs colonnes républicaines. Désespérant de pouvoir leur tenir tête, et de se joindre à d'autres chefs, il avait résolu de suspendre les hostilités et de licencier ses troupes jusqu'à la belle saison : mais ses officiers, qui savaient que Charette livrait chaque jour des combats aux républicains, voulurent suivre son exemple, et le décidèrent à faire de nouvelles levées. Il suivit un plan qui n'était pas le sien, et en fut la victime. Une colonne républicaine étant venue l'attaquer, vers la fin de février 1794, à l'entrée de la forêt de Princé, Lacathelinière parvint d'abord à la repousser : mais, battu à son tour par de nouvelles troupes, il reçut deux coups de feu qui le mirent hors de combat. On le cacha dans une ferme, où il fut découvert le lendemain par deux soldats qui s'étaient écartés pour marauder. Conduit à Nantes sur-le-champ, il y fut condamné à mort et fusillé. Ce chef acquit dans cette guerre une fatale célébrité; c'est lui qui mit en vogue l'affreux système de vengeances et de réactions qui ensanglantèrent si longtemps les malheureuses contrées où elles s'exercèrent.

LACÉPÈDE (Bernard-Germain-Étienne de La Ville, comte de), né à Agen le 26 décembre 1756. Sa famille était, dit-on, apparentée à la maison de Lorraine et à la première maison de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, le père de Lacépède s'appelait le comte *de La Ville*. On doit penser qu'il était un homme fort modeste, puisque pour satisfaire la vanité d'un beau-frère qui léguait à son fils la terre de Lacépède, il permit à ce dernier d'en prendre le nom. Lacépède entra de bonne heure au collège d'Agen, où il fit ses premières études; dès qu'il put lire, Buffon fut un des premiers auteurs que l'on mit entre ses mains; cette circonstance décida peut-être sa vocation pour les sciences naturelles, en même temps que chez lui se développaient d'étonnantes dispositions pour la musique; il cultiva cet art avec passion, et devint bientôt d'une force remarquable sur plusieurs instruments; plus tard il s'essaya dans la composition, et il avait commencé à faire une nouvelle musique pour *Armide* lorsqu'il apprit que Gluck s'occupait de refaire le même opéra : il abandonna ce travail. Déjà à cette époque il avait entrepris des expériences sur l'électricité, sur le magnétisme et sur beaucoup d'autres sujets qui faisaient l'objet des recherches des savants; il adressa à Buffon quelques observations qu'il jugeait neuves, et il en reçut en échange des encouragements et des éloges qui le déterminèrent à venir à Paris : il n'avait encore que vingt ans. Dès qu'il fut descendu de voiture, il courut au jardin du roi, et alla présenter ses hommages à Buffon, qui en l'apercevant feignit de le prendre pour le fils de son correspondant d'Agen : une heure après il recevait les embrassements de Gluck; l'accueil que lui firent le grand naturaliste et le grand compositeur, livra son âme à l'enthousiasme; il crut qu'il lui serait donné de marcher sur les traces de l'un et de l'autre, et dans cette persuasion il se promit de se partager désormais entre l'art musical et la science de la nature. Il prit en conséquence des leçons de Gossec et se mit à suivre les cours du jardin des plantes. Il aspirait au moment où il pourrait faire jouer un opéra et imprimer un livre : il fit recevoir la musique d'*Omphale*, mais il dut attendre deux ans avant qu'on songeât à la représentation : enfin, le grand jour étant arrivé, la répétition générale a lieu, tout présage le plus brillant succès, quand le caprice d'une cantatrice fait tout suspendre indéfiniment : Lacépède supporta cette contrariété sans se plaindre, mais il jura à part lui qu'on ne l'y prendrait plus, et il se décida à ne faire désormais de la musique que pour ses amis. Toutefois il mit encore en musique deux tragédies lyriques *Scanderberg* et *Alcinas*, et il composa des symphonies concertantes qui furent exécutées aux séances publiques de l'académie des beaux-arts ou de la société philotechnique; il fit des sonates, des sextuors, et s'attacha dans une œuvre fort bizarre à représenter toute l'action du roman de Télémaque. Sa passion pour celui de tous les arts qui procure les plus délicieuses émotions, et ses prétentions comme compositeur, ont été assez généralement regardées comme un travers, cependant on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'en ce genre il ne manquait ni de talent ni d'imagination; Grétry le jugeait du moins ainsi, puisqu'un jour ayant entendu un morceau de sa façon, il lui donna les plus grands éloges et lui témoigna sa satisfaction en l'embrassant. Une messe de *requiem* que Lacépède a laissée inédite renferme, assure-t-on, les plus grandes beautés; mais c'est surtout en lisant sa *poétique de la musique*, que l'on peut apprécier à quel degré l'auteur était mélomane : combien n'exagère-t-il pas la puissance de l'art dont il était épris! malheureusement on ne peut pas dire qu'il en ait parfaitement compris l'essence, puisqu'il fonde toute cette puissance sur le charme de l'imitation. Quand cette poétique parut, comme elle se distinguait surtout par l'élégance et la pureté de style, qualités auxquelles il n'est pas toujours resté fidèle, elle fut favorablement accueillie par les amateurs, principalement par les Gluckistes, qui y reconnaissaient les théories et les idées du maître qu'ils admiraient. Le grand Frédéric, qui avait la manie de se croire connaisseur en toutes choses, adressa, au sujet de cet ouvrage, une lettre de félicitations à l'auteur. Lacépède, enivré des louanges qui lui arrivaient de toutes parts, paraissait satisfait de cet encens; il semblait qu'il ne désirait rien de plus; mais son père nourrissait l'ambition de le voir devenir un homme d'état : Lacépède échappa à la diplomatie, dans laquelle on voulut d'abord le lancer, mais il ne put pas éviter de devenir quelque chose, et bien qu'il n'eût rien de martial ni dans le caractère ni dans l'humeur, il devint colonel dans les cercles de l'Empire. Le grade qu'il avait accepté ne fut pour lui que l'occasion de deux voyages en Allemagne, pendant lesquels il ne vit pas son régiment, mais en revanche il fut reçu membre correspondant de l'académie de Munich et de celle de Hesse-Hambourg. De retour à Paris, il publia son *Essai sur l'électricité* ainsi que sa *Physique générale et particulière* : ces deux ouvrages se présentaient sous une forme qui devait plaire aux gens du monde; mais comme il s'en fallait qu'ils fussent à la hauteur de la science, ils firent naître contre l'auteur des préventions tellement fortes, que pour n'avoir pas à craindre que par la suite ils nuisissent à sa réputation, il s'empressa de racheter tous les exemplaires qui se trouvaient en circulation. Ce début était fâcheux, néanmoins Lacépède ne perdit pas courage; il se souvint que Buffon lui avait témoigné un bien vif intérêt, il alla le voir, le consulta souvent, se soumit à sa direction, et se rendit en peu de temps capable d'être le continuateur des travaux d'un maître si célèbre. Ce fut alors que Buffon, pour lui faciliter les études qu'il avait besoin de compléter, lui offrit une place dont Daubenton le jeune venait de se démettre, celle de garde et sous-démonstrateur du cabinet du roi. C'était là un poste et des fonctions qui, d'après l'opinion vulgaire, contrastaient étrangement avec le rang et la fortune de celui à qui ils étaient proposés; n'importe, Lacépède les accepta, et il remplit ses devoirs comme s'il eût été dangereux pour lui d'être révoqué; il ne se montra pas moins scrupuleux dans l'accomplissement des intentions du patriarche de Montbart, en publiant successivement l'*Histoire naturelle des quadrupèdes ovipares*, *des reptiles*, *des poissons*, *des cétacés*. Lacépède ne se distinguait pas dans ces descriptions par les brillantes qualités de l'expression, par cette poésie qui anime, mais il décrivait exactement, et il était aisé de s'apercevoir qu'il s'occupait plus de satisfaire aux nécessités de la science qu'à celles d'un attrayant langage; on pouvait lui reprocher une certaine monotonie; en un mot, il n'était pas peintre. A l'époque où la révolution arracha un grand nombre de savants à leurs occupations, Lacépède fut compté parmi les nobles qui avaient

embrassé les idées d'une réforme; toutefois élu membre, puis secrétaire et enfin membre de l'assemblée législative, il y montra des opinions si modérées, que quand il fut question de nommer un gouverneur au jeune dauphin, fils de Louis XVI, ce fut sur lui que le roi jeta ses vues. Soit prudence, soit modestie, Lacépède refusa, malgré les instances de la reine, qui, dans cette circonstance, crut devoir faire une démarche auprès de lui. Après la session de l'assemblée législative, il se retira à la campagne, où il vécut tout le temps de la terreur. Plusieurs fois il éprouva le désir de revenir à Paris, afin d'y reprendre le cours de ses études habituelles; mais avant de quitter sa retraite, il voulut savoir s'il pourrait le faire sans danger; il fit sonder Robespierre à cet égard : « *Il est à la campagne*, répondit le tyran, *dites-* » *lui qu'il y reste.* » Lacépède profita de l'avis, et il ne reparut dans la capitale qu'après le 9 *thermidor*. Il fut alors nommé à la chaire de zoologie, pour les reptiles et les poissons, et quand le gouvernement eut décrété la formation de l'institut national, il fit partie de ce corps savant, au nom duquel, accompagné de Lagrange, Laplace et Bordes, il alla dans le conseil des cinq cents prêter le serment de haine à la royauté. Jusqu'au 18 brumaire, il se tint éloigné de la scène politique, ne s'occupant que de faire ses cours et d'achever son *Histoire des poissons* : cet ouvrage, dans lequel il a décrit plus de 1300 espèces de poissons bien distinctes, est un des plus importants qu'il ait publiés. Peu de temps après il donna l'*Histoire des cétacés*, qu'il regardait avec raison comme le plus complet et la plus méthodique de ses livres. Au moment de l'érection du consulat, Lacépède, comme la plupart des savants qui avaient fait partie des réunions de la rue de la Victoire, fut appelé au sénat conservateur: là il fut tout entier dévoué aux intérêts de Bonaparte, et lorsque celui-ci eut résolu de se faire empereur, il fut l'un des premiers à le saluer de ce titre. Aussi Napoléon, placé sur le trône, s'empressa-t-il de reconnaître son dévouement : il l'avait déja nommé grand chancelier et grand cordon de la légion d'honneur, titulaire de la sénatorerie de Paris : il lui offrit le ministère de l'intérieur, qu'il refusa, et plus tard il lui conféra le titre de comte. Comblé des faveurs de son maître, Lacépède ne négligea rien pour mériter de plus en plus ses bonnes grâces. Nommé quatre fois à la présidence du sénat, dans toutes les circonstances où il prit la parole, il montra un esprit d'adulation et de servilité qui n'a peut-être jamais été surpassé. Son éloquence fut toujours consacrée à l'éloge de Napoléon, ou à l'apologie de ses entreprises : tantôt il exaltait la modération de l'homme qui voulait réunir tous les sceptres de l'Europe dans les mains de sa famille, tantôt il vantait son respect pour les libertés publiques: épuisait-il la population par de nouvelles levées d'hommes, c'était, disait Lacépède, par amour pour cette jeunesse qui allait acquérir dans les camps une santé plus robuste; il approuva la guerre d'Espagne, et souscrivit d'avance à tous les projets de Napoléon. Constamment il préconisait ses intentions, qu'il s'attachait à deviner. Une seule fois, c'était à l'ouverture de la session de la législature en 1813, il osa, comme interprète du sénat, conseiller à l'empereur de faire la paix : mais si ce fut là une hardiesse, elle lui fut inspirée par l'empereur lui-même, qui venait d'exprimer le désir de voir se terminer la lutte terrible dans laquelle il était engagé. Malgré ces dispositions à faire sans cesse sa cour au pouvoir, Lacépède ne laissait pas d'avoir une certaine noblesse dans le caractère : chancelier de la légion d'honneur, il remplit avec une véritable dignité ce poste dans lequel il déploya une rare habileté administrative. Afin de faire du nouvel ordre de chevalerie une institution appropriée aux temps modernes, il résolut de l'établir sur la base solide de la propriété : en peu de temps il accrut considérablement les revenus du domaine de la légion dans lesquels il introduisit les récentes méthodes de culture, et créa plusieurs exploitations industrielles; il méditait d'autres améliorations, lorsque Napoléon, ayant vendu les propriétés territoriales qui composaient la dotation, les remplaça par des rentes sur le trésor. Dans ses relations avec les personnes qui pouvaient avoir besoin de lui, Lacépède se piquait d'une excessive affabilité ; il semblait qu'il eût pris à tâche de contenter tout le monde; il ne refusait jamais sans laisser une porte ouverte à l'espoir : aussi disait-on qu'il excellait à donner de *l'eau bénite de cour*, et à promener les solliciteurs sans lasser leur patience; quelques-uns lui ont fait un mérite de ce talent: d'autres n'y ont vu qu'un sujet de reproches : quoi qu'il en soit, c'était toujours avec une véritable sincérité qu'il se déclarait le protecteur des braves. Après une campagne, il y avait eu une distribution de croix; Napoléon apprend que plusieurs de ces insignes du courage ont été accordés à la faveur, il commande au grand-chancelier de contraindre ceux qui les ont reçues à les rendre; en vain celui-ci lui représente la douleur qu'éprouveront des hommes déjà salués comme légionnaires: rien ne touchait un chef irrité : *Eh bien!* dit Lacépède, *je vous demande pour eux ce que je voudrais obtenir si j'étais à leur place : c'est d'envoyer aussi l'ordre de les fusiller.* L'empereur s'apaisa, et les croix ne furent pas retirées. Il était fier de la dignité dont il était revêtu, et il ne souffrait pas que l'on ne conservât pas pour elle le respect dont il souhaitait qu'elle fût environnée. Un jour le ministre de la police, Fouché, lui écrivit un billet impertinent: Lacépède lui répondit d'abord avec politesse, mais en lui faisant sentir toute l'inconvenance de son procédé : le dimanche d'ensuite, Fouché le rencontrant à la cour, se permit de lui adresser des reproches. Lacépède, après les avoir repoussés, finit en lui disant : « *Au reste, monsieur* » *savez-vous la différence de vos fonctions aux miennes?* » *vous cherchez dans la société tout ce qu'il y a de plus* » *mauvais, moi ce qu'il y a de meilleur.* » Lorsque Napoléon eut fondé six maisons d'éducation gratuites destinées à recevoir les orphelines de la légion-d'honneur, ces établissements devinrent principalement les objets de la sollicitude de Lacépède : il se regardait comme le père des élèves, et devenues aujourd'hui mères de famille, plusieurs des jeunes personnes à qui il prodiguait ses soins, se rappellent avec attendrissement les marques d'affection qu'il leur donnait. Quand il allait les visiter, ce qui arrivait fréquemment, toutes l'entouraient et le comblaient de bénédictions : elles aimaient à contempler ses traits. Un jour l'une d'elles qui, à peine dans sa onzième année, se mourait de la poitrine, manifesta le désir de le voir avant d'expirer. Le grand chancelier accourt : il est auprès du lit de la jeune agonisante, il lui parle, elle recouvre la connaissance et la voix; puis tournant ses regards sur lui elle s'éteint après avoir proféré ces dernières paroles : *Je vous vois, monseigneur, que je suis heureuse! je vais dans le ciel prier le bon Dieu pour vous.* Le désintéressement de Lacépède égalait sa bonté. Quand il fut nommé grand-chancelier, il crut que cette place devait être tout honorifique : aussi, obligé qu'il était à une représentation, vit-il bientôt son patrimoine se fondre, et il n'était plus en état de faire face aux dépenses de sa maison. Dans cette pénible extrémité, il présenta sa démission ; mais l'empereur, loin de la recevoir, affecta à sa place un traitement annuel de 40,000 francs, et le força d'en accepter l'arriéré. Lacépède put alors de plus en plus étendre sa bienfaisance. Un légionnaire ou sa veuve étaient-ils dans la détresse, dès qu'il en était informé, il n'attendait pas qu'ils implorassent son secours : et souvent, en soulageant leur misère, il cachait la main qui donnait. Un fonctionnaire public, ruiné par de fausses spéculations, s'était enfui en laissant sa femme dans le plus profond dénuement : Lacépède fit compter à celle-ci 500 francs par mois, jusqu'à ce que son fils fût en âge d'occuper un emploi : elle croyait que c'était son mari qui lui envoyait cet argent. Un des employés de la grande chancellerie dépérissait à vue d'œil, Lacépède, soupçonnant qu'il était en proie à quelque chagrin secret, chargea son médecin de tâcher d'en découvrir la cause. Deux jours après, il apprend que l'employé est dans la situation la plus critique, faute de pouvoir se procurer 10,000; et aussitôt il lui fait remettre cette somme : l'employé accourt les larmes aux yeux, et le prie de lui fixer les termes pour le remboursement : » *Mon ami, je ne prête jamais*, répondit Lacépède. » Avec une telle libéralité il était impossible qu'il ne fût pas inaccessible à la corruption. Pendant une mission importante que lui avait confiée l'empereur, le prince de la

Paix, espérant le maître dans ses intérêts, lui fit présent d'une riche collection de minéraux : Lacépède le remercia, mais au nom du muséum d'histoire naturelle où il fit déposer ces objets. Personne n'était plus laborieux que lui ; rarement il donnait chaque nuit plus de deux heures au sommeil : le reste du temps il restait couché, et c'était dans son lit qu'il composait ses ouvrages : il les écrivait ensuite quand il en avait le loisir. Ses fonctions administratives ne lui faisaient point perdre de vue les études auxquelles il devait sa réputation, et, bien qu'il fût dans les honneurs politiques, il n'en remplit pas moins avec exactitude les devoirs de secrétaire, soit du muséum d'histoire naturelle, soit de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut. Il entretenait des correspondances avec toutes les académies de l'Europe, et il en était très peu qui ne le comptassent pas au nombre de leurs associés. Au moment où le trône impérial était menacé d'une prochaine catastrophe, la conduite de Lacépède ne fut point semblable à celle de la plupart des flatteurs de Napoléon ; il avait encensé le grand homme, mais il était incapable de le trahir. Pendant les conférences de Châtillon, appelé au conseil des grands de l'état, il opina pour la paix quelque désavantageuse qu'elle dût être ; et bien que, contre l'avis de Talleyrand, il pensât que l'impératrice devoit attendre à Paris l'arrivée des troupes étrangères, il la suivit à Blois. A peine s'était-il éloigné, que le gouvernement provisoire, le priva de sa place de grand-chancelier. A son retour, il alla avec le sénat à Saint-Ouen au-devant de Louis XVIII, qui le nomma pair de France. Lorsque Napoléon se fut échappé de l'île d'Elbe, Lacépède, qui était depuis plusieurs mois aux îles d'Hyères, ne se pressa pas trop de venir lui présenter ses hommages. Toutefois, après avoir refusé le titre de grand-maître de l'université, il consentit à reprendre la direction de la grande chancellerie, et il fit partie de la chambre des pairs impériaux, dont Napoléon lui conféra la vice-présidence. Après les *cent jours*, le roi l'exclut de la pairie. Mais là se borna la disgrace de l'ex-grand chancelier, qui huit mois après fut compris dans la réorganisation de l'institut. Eloigné alors des affaires publiques, il reprit ses cours et ses études favorites, et il s'en occupait exclusivement quand, sous le ministère de Decaze, il fut rappelé à la chambre des pairs, où il vota l'adoption du projet de loi qui instituait le jugement par jury pour les délits de la presse. Deux ans plus tard, en 1821, il s'éleva contre la censure des journaux ; depuis il a constamment siégé parmi les membres de l'opposition. Lacépède approchait de sa soixante-dixième année : il eut le malheur de perdre sa femme ; et sa bru, sur qui il avait reporté toutes ses affections, s'asphixia peu de temps après : on crut qu'il succomberait à sa douleur, mais les chagrins ne firent qu'ébranler son organisation, et l'on avait tout lieu d'espérer qu'il jouirait d'une longue vieillesse, lorsque, le 20 septembre 1825, il fut attaqué de la variole : quoique partisan de la vaccine, il n'avait jamais voulu se soumettre à cette opération, persuadé que la contagion ne saurait l'atteindre : ce fut, assure-t-on, le docteur Duméril, son collègue et son ami, qui la lui communiqua dans une rencontre où, en signe d'affection, il lui pressa les mains à plusieurs reprises. Dans ce moment la petite-vérole faisait de grands ravages dans Paris, et le docteur soignait plusieurs malades qui en étaient affectés. Dès les premiers symptômes qui se manifestèrent, Lacépède eut le pressentiment qu'il n'en reviendrait pas : *Je vais rejoindre Buffon*, disait-il à son médecin, et en effet il mourut quinze jours après, c'est-à-dire le 6 octobre. Lacépède était un de ces hommes qui se laissent gouverner par l'admiration, et flattent sans être ambitieux. L'éclat du guerrier qui régnait sur la France l'avait séduit ; mais s'il se trouvait heureux d'approcher de sa personne, ce n'était pas dans la vue d'obtenir de lui ces faveurs dont le vulgaire ne fait cas qu'en proportion de la richesse qu'elles procurent : simple dans ses goûts, il n'avait que peu de besoins, et d'ordinaire il dépensait peu pour lui même : il n'avait qu'un seul habit, et ne prenait qu'un seul repas ; et, depuis l'âge de dix-sept ans, il avait entièrement renoncé à l'usage du vin. Malgré ce genre de vie peu dispendieux, malgré les produits de ses places et de ses ouvrages, il ne laissa pas, à beaucoup près, une fortune aussi considérable que celle qu'il avait reçue de ses pères. — Lacépède, considéré comme écrivain, doit être placé dans un rang très secondaire ; il ne manque pas d'élégance dans l'expression, d'une certaine pureté de style, mais il est diffus et prolixe outre mesure. Lacépède a enrichi les sciences naturelles d'une multitude de faits et d'observations : il a fait beaucoup pour les détails, mais toutes les fois qu'il s'est proposé de coordonner l'ensemble d'un système, il a manqué de la portée nécessaire pour réussir : la plupart du temps il s'avance avec de petites vues, et parfois avec des vues fausses ; quoi qu'il en soit, il faut le compter entre les plus grands naturalistes de l'époque. On a de lui : 1° *Essai sur l'électricité, naturelle et artificielle*, Paris, 1781, 2 vol. in 8° ; 2° *Physique générale et particulière*, Paris, 1782, 2 vol. in-12, tom. 1, 1784, tom. 2 ; 3° *Poétique de la musique*, Paris, 1785, 2 vol. in-12 ; 4° *Eloge de M. le prince de Brunswick-Lunebourg*, 1786, in-8° ; 5° *Histoire naturelle des quadrupèdes ovipares*, Paris, 1788, in-4° ou 2 vol. in-8° ; 6° *Histoire naturelle des reptiles*, Paris, 1789, in-4°, ou 2 vol. in-12 : ces deux ouvrages ont été traduits en allemand et en anglais ; 7° *Histoire naturelle des poissons*, Paris, 1798, 1803, 5 vol. in-4° ou 14 vol in-12 : il en existe une traduction allemande ; 8° *Histoire naturelle des cétacés*, Paris, 1804, 1 vol. in-4° ou 2 vol. in-12. Les quatre derniers traités forment la suite et le complément de l'édition originale de Buffon, sortie des presses de l'imprimerie royale : ils ont été souvent réimprimés. L'édition de Buffon, Paris, Rapet, 1817, 17 vol. in-8°, fig., et celle publiée chez le même libraire, 1819—1822, 25 vol. in-8°, renferment une *Vue générale des progrès de plusieurs branches des sciences naturelles, depuis le milieu du dernier siècle*. Ce discours, tiré à part, forme 1 vol. in-8° ; 9° *Vues sur l'enseignement public*, Paris, 1790, in-8° ; 10° *Notice sur la vie et les ouvrages de Vandermonde*, lue à la première séance publique de l'Institut, en l'an IV ; 11° *Notice sur Montesquieu* ; 12° *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Dolomieu*, dans les Mémoires de la classe des sciences de l'institut, second semestre de 1806 ; 13° (avec MM. Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire) *la Ménagerie du muséum d'histoire naturelle*, ou *Description et histoire des animaux qui y vivent ou qui y ont vécu*, etc., Paris, 10 cahiers grand in-fol., fig. papier vélin ; ouvrage resté incomplet ; 14° *Histoire générale, physique et civile de l'Europe, depuis les dernières années du 5e siècle jusque vers le milieu du 18e*, Paris, 1826, 18 vol. in-8° : c'est un vaste cadre assez mal rempli : on y remarque beaucoup de désordre et point de vues nouvelles. Ce travail, qui devait faire partie *d'une histoire des âges de la nature*, n'est souvent qu'une compilation déclamatoire et ambitieuse : Lacépède l'avait commencé depuis quarante ans. Il a fourni un grand nombre d'articles au *Dictionnaire des sciences naturelles*, au *Magasin*, à la *Revue encyclopédique*, aux *Annales du muséum d'histoire naturelle*, etc. En 1798 il lut, dans une des séances de la société philotechnique qu'il présidait, un mémoire sur les parties du globe encore inconnues : il a prononcé les éloges funèbres de plusieurs de ses collègues de l'Institut et de la chambre des pairs. Lorsque le capitaine Bodin partit pour faire le tour du monde, ce fut Lacépède qui rédigea les instructions pour le voyage. Il a encore publié deux romans qui eurent peu de succès : le premier intitulé, *Ellival et Caroline*, par M. le comte de L***, Paris, 1816, 2 vol. in-12 ; le second, *Charles d'Ellival et Alphonsine de Florentino*, suite d'Ellival et Caroline, Paris, 1817, 3 vol. in-12. Ce sont les personnages de sa famille qu'il met en scène d'une manière peu intéressante. Ellival est l'anagramme de *Laville*, nom de l'auteur, *Caroline* est le prénom de sa femme, *Charles* celui de son fils, et *Alphonsine* celui de sa bru. Depuis la mort de Lacépède on a entrepris de rassembler ses écrits sous ce titre : *Œuvres complètes de M. le comte de Lacépède, avec la synonymie des auteurs modernes les plus célèbres, nouvelle édition rédigée par M. Desmarets*, 10 vol. in-8°, accompagnés d'autant de cahiers de figures coloriées. L'ouvrage, qui est en publication depuis 1826, doit contenir tous ses discours et mémoires encore inédits.

LA CHABEAUSSIÈRE (Ange-Étienne-Xavier Poisson de), littérateur, né à Paris, le 4 décembre 1752, était fils d'un avocat au parlement. Destiné à l'état ecclésiastique, il préféra la carrière militaire qu'il quitta bientôt pour suivre celle des lettres, et publia ses premiers essais dans l'Almanach des Muses et autres recueils périodiques. Ayant connu Dalayrac, qui servait avec lui dans les gardes du corps du comte d'Artois, le premier fruit de leur liaison fut une pièce tragi-comique en deux actes, en vers, qu'ils composèrent avec quelques autres amis. Ils la destinaient à l'un des théâtres forains : mais les comédiens italiens la retinrent, et *Lamentine* ou *les Tapouis* échoua sur leur théâtre, en 1779. La Chabeaussière fut dédommagé de cet échec par le succès mérité des *Maris corrigés*, comédie en trois actes, en vers, qu'il donna seul au même théâtre, en 1781, et qui a été reprise en 1810 à l'Odéon. Celle des *Deux Fourbes*, en un acte en prose, y réussit moins, en 1781, quoique tirée de *Gilblas*; on lui trouva trop de ressemblance avec *Crispin rival de son maître*, et l'auteur la retira. Il s'associa de nouveau avec Dalayrac, qui avait heureusement laissé la poésie pour la musique, et leurs talents réunis produisirent deux jolis opéras, joués par les comédiens italiens : *l'Eclipse totale*, en un acte, en vers, en 1782, et *le Corsaire*, en trois actes, en vers, en 1783. Le premier, traduit en allemand, en 1785, et mis en vaudevilles par l'auteur, sous le titre de *l'Eclipse de lune*, ou *l'Astrologue qui se laisse tomber dans un puits*, reparut au théâtre Montansier, en 1799; le second fut repris avec succès en 1793. La Chabeaussière donna encore au théâtre italien, en 1784, *la Confiance dangereuse*, comédie en deux actes, en vers; en 1787, le joli opéra-comique d'*Azémia* ou *les Sauvages*, en trois actes, en prose, musique de Dalayrac; en 1788, *l'Embarras du choix*, opéra-comique en un acte, en prose. Quoique chaud partisan de la révolution, il fut, dit-on, dénoncé par son propre gendre pour avoir donné asile au conventionnel Julien de Toulouse, avec lequel il assurait n'avoir eu aucunes relations. On l'enferma, en janvier 1794, aux Madelonnettes; et sa femme, ainsi que ses filles, furent confinées dans d'autres prisons. Il s'attendait à être traduit au tribunal révolutionnaire; mais la journée du 9 thermidor lui sauva la vie, et il recouvra sa liberté au mois d'août. Il fit alors des hymnes pour les fêtes de l'agriculture et de la victoire; il publia son *Catéchisme français*, ou *Principes de la morale républicaine* (en vers) à l'usage des écoles primaires, 1795, in-8°, réimprimé en 1798 et 1800, et traduit en allemand et en hollandais, en 1798. Aussi, fut-il compris pour 2,000 francs dans les gratifications que la convention nationale, par son décret du 4 septembre 1795, accorda à cent dix-huit hommes de lettres. Il fut désigné, en 1796, par le conseil des cinq-cents, comme l'un de ceux qui devaient être employés pour l'éducation de la jeunesse, et fit partie de la commission d'instruction publique. Le 3 juin 1796, le ministre de l'intérieur Benezech, ayant formé un comité de quatre administrateurs pour diriger le théâtre des arts (l'Opéra), La Chabeaussière et ses trois collègues, Evariste Parny, Caillot, ancien acteur de la comédie italienne, et Masade, furent installés par Ginguené, directeur de l'instruction publique, avec 6,000 francs de traitement : mais cette administration n'ayant pas répondu aux espérances qu'elle avait fait concevoir, fut supprimée le 3 juin 1797. L'année suivante, La Chabeaussière, qui par son faste et son orgueil s'était fait beaucoup d'ennemis, fut personnellement accusé par Thiessé, au conseil des cinq-cents, de dilapidation pendant sa gestion de l'Opéra. Ce fut à cette occasion que Pons de Verdun fit circuler l'épigramme finissant par ces vers, qui faisaient allusion au nom de famille de La Chabeaussière.

Petit *poisson* deviendra grand
Pourvu que Dieu lui prête vie.

L'affaire ayant été portée devant les tribunaux, l'ex-administrateur fut acquitté en janvier 1799; il se livra dès lors entièrement aux lettres. Il s'était associé à la rédaction des *Soirées littéraires* et de la *Décade philosophique*, où il fut quelque temps chargé de l'article des spectacles. La Chabeaussière avait un talent supérieur pour la lecture et pour la comédie de société. Il était membre de l'Athénée de Paris, de la Société libre des sciences, lettres et arts, secrétaire perpétuel de la société philotechnique, de celle des Enfants d'Apollon, et secrétaire-général de celle des Amis des Arts. Successeur de son ami Vigée, pour l'édition annuelle de l'*Almanach des Muses*, il lui survécut à peine un mois, et mourut le 10 septembre 1820, à 68 ans, sans avoir eu le temps de prendre possession de cet héritage poétique. Son portrait, peint par Pajou, a été gravé en 1819. Outre les neuf ouvrages que nous avons cités, on a encore de La Chabeaussière trois pièces jouées en province : 10° *Laurette*, opéra-comique en trois actes en vers, 1780; 11° *Lucette*, ou *l'Illustre prisonnier*, drame lyrique, en trois actes, en prose; 12° (avec son père) *Le compliment interrompu et manqué*, comédie en un acte, en vers; 13° *L'Intrigante*, comédie en cinq actes, en vers, reçue au théâtre Italien, 1781, mais non représentée, 14° *Le Sourd*, comédie proverbe, en un acte, en prose : jouée à l'Ambigu Comique, en 1781 ou 1783 : au théâtre Montansier; 15° *La Taupe et le Papillon*, 1799; 16° *Les Charlatans*, comédie en cinq actes, en vers, 1794. Nous ignorons si ces pièces ont été imprimées, à quel théâtre a été représentée la dernière, et nous ne citons celle-ci que d'après l'*Annuaire nécrologique* de M. Mahul, qui s'est évidemment trompé en ajoutant aux ouvrages de La Chabeaussière : *Caroline de Lichtfield*, opéra-comique en trois actes, 1795; *L'heureuse erreur*, 1798, in-8°, et *Dilara*, opéra-comique, en trois actes. La première de ces pièces est de Léger, la seconde est la réimpression d'une comédie de Patrat, et la troisième est absolument la même pièce que *Gulistan*, dont le principal personnage de femme se nomme Dilara : au théâtre du Vaudeville, en 1802 (avec Rabotteau), 17° *Lasthénie*, ou *Une journée d'Alcibiade*; 18° *Attendre et Courir*; 19° au théâtre Feydeau (avec M. Etienne); *Gulistan*, ou *le Hulla de Samarcande*, opéra-comique, en trois actes, en prose, musique de Dalayrac, 1805; 20° *Œuvres diverses*, *poésies*, *essais de traductions en vers*, d'*Homère*, *Virgile*, *Horace*, etc, Paris, 1801, in-8°; 21° *Poésies galantes et gracieuses d'Anacréon*, *Bion*, *Moschus*, *Catulle et Horace*, imitées en vers français, et soumises pour la plupart au système musical, Paris, 1803, in-8°; 22° *Apologues moraux*, *imités pour la plupart de Saadi le Persan*, 1814, in-8°. Les poésies de La Chabeaussière ont de la grâce et de l'élégance. Il a laissé manuscrits une *Traduction en prose de Virgile*, dont il avait lu des fragments à l'Athénée, et deux opéras-comiques, reçus à l'unanimité au théâtre Feydeau, peu de temps avant sa mort. Il a composé aussi quelques brochures politiques. Il a réclamé la paternité de la traduction de Tibulle, en prose, publiée sous le nom de Mirabeau, 1796, 3 vol. in-8°. Ce qui a pu donner quelque poids à sa réclamation, c'est que son père ayant été, dit-on, instituteur de Mirabeau, des relations d'amitié avaient pu s'établir entre l'élève et le fils du professeur : mais la vanité connue de La Chabeaussière doit faire suspecter la justice de sa réclamation, qui n'eut lieu en effet qu'après la mort de Mirabeau et le succès de son ouvrage. Le Dictionnaire des Girouettes l'a confondu avec son frère.

LA CHABEAUSSIÈRE (Ange-Jacques-Marie de), frère du précédent, né à Paris, le 6 août 1755, servit en 1776, comme surnuméraire, dans les gardes du-corps du comte d'Artois. Il entra ensuite dans l'administration des Mines, où il fut agent temporaire, sous-inspecteur-général honoraire, en 1784, inspecteur en 1786, et directeur en Limousin, en Navarre et dans le département de la Loire-Inférieure. Il dirigeait depuis quelque temps les salines de Cette, en Languedoc, lorsqu'il fut persécuté, en 1793, comme aristocrate, et exclus, à ce titre, du nouveau corps des mines qu'Hassenfratz fit organiser. Il rentra dans les bureaux de la direction générale en 1816; mais lorsqu'elle fut réunie à celle des ponts et chaussées, il fut compris dans la réforme. Vers le même temps les gardes-de-la-porte du roi, dans lesquels il servait depuis 1814, ayant été licenciés, La Chabeaussière se trouva sans place et sans pension. Il était fort instruit en chimie,

en économie domestique ; mais s'étant jeté dans la carbonisation, il y fit de mauvaises affaires. Membre de la société d'Encouragement pour l'industrie nationale, il y avait acquis une certaine réputation par un grand nombre de rapports dont il avait été chargé. En 1814, il travailla au premier volume du *Nobiliaire universel*, publié par M. Viton de Saint-Allais; bientôt il cessa de se livrer à une occupation peu en rapport avec le genre de ses connaissances. C'était d'ailleurs un homme d'un commerce sûr et agréable, et d'un caractère plus modeste et plus sociable que son frère, auquel il a peu survécu.

LA CHAISE (Jacques-François, baron de), naquit d'une famille noble à Mont-Cenis, près d'Autun. Il entra à dix-neuf ans dans les gendarmes de la garde du roi, parcourut rapidement les grades inférieurs, parvint au grade de major du régiment de Royal Normandie, cavalerie, et fut décoré de la croix de Saint-Louis en 1785. La révolution, qui survint bientôt après, et dont il adopta les principes, l'ayant mis à même de rendre quelques services, lorsque le territoire fut attaqué, il obtint le grade de général de brigade. Comptant, en 1793, trente ans de service effectif, il reçut sa retraite, et alla se fixer à Beauvais, où il se maria; il en devint maire en 1795; lorsque, l'année suivante, les municipalités furent remplacées par des administrations municipales de canton, il fut nommé président de celle de Beauvais, et en 1800 il y reprit la place de maire. C'est sous son administration que commencèrent à s'exécuter les nombreux embellissements dont cette ville jouit aujourd'hui. M. de La Chaise eut l'avantage de se faire remarquer du premier consul, passant à Beauvais pour se rendre au camp de Boulogne, et fut nommé, en 1803, préfet du Pas-de-Calais. Une administration douce et paternelle lui mérita d'abord l'estime de ses administrés, qui le nommèrent candidat au sénat conservateur; mais bientôt voulant répondre à toutes les exigences du gouvernement et peut-être les exagérer encore, il adopta un système de sévérité qui le rendit odieux, mais qui lui valut le titre de baron et le grade d'officier de la légion-d'honneur. Ayant adhéré à l'abdication de l'empereur, il conserva sa place à la première restauration, et eut l'honneur de recevoir le duc de Berry, en sa qualité de préfet. Mais Napoléon l'oublia, lorsqu'il reparut en 1815, et le roi ne l'ayant point réintégré à son second retour, il revint à Beauvais, où il fut réduit à exercer une place de conseiller municipal. Il mourut le 18 mars 1823, dans sa quatre-vingt-unième année. Le baron de La Chaise s'est moins rendu célèbre par soixante années de services, soit militaires, soit administratifs rendus à son pays, que par une sorte de fatalité qui lui a fait attacher son nom à une formule de flatteries tellement gigantesque, qu'elle a fait oublier toutes celles dont les oreilles du grand homme furent si souvent assourdies. Elle termina le discours que le préfet du Pas-de-Calais adressait à Napoléon, au camp de Montreuil, lors des projets de descente en Angleterre. « Tranquilles » sur nos destinées, disait-il, nous savons tous que » pour assurer le bonheur et la gloire de la France, » pour rendre à tous les peuples la liberté du com» merce et des mers, et fixer enfin la paix sur la terre, » *Dieu créa Bonaparte et se reposa.* » Un plaisant pour compléter le trait, proposa un distique que la *Biographie des hommes vivants* cite avec un léger changement, pour ne point offenser les oreilles délicates. Le voici :

Et pour *être* plus à son aise,
Auparavant il fit la chaise.

LACHAPELLE (l'abbé de) naquit vers 1710, et mourut à Paris en 1792. Il avait été censeur royal, membre des académies de Lyon et de Rouen, et de la Société royale de Londres. Sa longue et paisible carrière s'écoula dans la retraite, dans la pratique d'une douce philosophie; il partageait son temps entre le travail et la société de quelques savants, dont les goûts étaient aussi simples que les siens. Il s'est surtout livré à l'étude des sciences mathématiques, et leur a rendu quelque service par la publication de plusieurs bons ouvrages qui traitent de cette science, et par quelques découvertes utiles. Ce n'est point parmi celles-ci que nous rangerons celle du *scaphandre*, appareil en liége, au moyen duquel l'homme peut marcher sur la surface des eaux tranquilles. L'auteur en fit plusieurs fois lui-même l'essai sur la Seine. Le temps et l'expérience ont fait justice de cette invention puérile. L'ouvrage, si ce n'est le plus utile, du moins le plus intéressant et le plus curieux qu'ait publié Lachapelle, est son traité de *l'Engastrimysme* (art du ventriloque) : c'est ce qui a été publié de plus complet sur cette matière. L'auteur y démontre que le ventriloque est un homme qui, par un long exercice, est parvenu à donner à ses organes vocaux une très grande flexibilité; mais que du reste c'est un talent que presque toujours l'exercice peut donner. Il prouve ensuite qu'à l'aide de l'engastrimysme, dont il a parfaitement développé le mécanisme, on peut fort bien expliquer les oracles des dieux païens, et motiver ainsi la confiance des anciens pour ces divinités. Il prouve encore que de notre temps même, l'engastrimysme a souvent été un de ces mille moyens par lesquels la malice ou la fourberie des uns triomphe ou se joue de l'ignorance et de la crédulité des autres. Lachapelle a publié : 1° *Discours sur l'étude des mathématiques*, Paris, 1743, in-12; 2° *Institution de géométrie*, 1746, 2 vol. in-8°; 3° *Traité des sections coniques et autres courbes anciennes, appliquées et applicables à la pratique des différents arts*, 1750, in-8°; 4° *L'art de communiquer ses idées*, Paris, 1763, in-12; 5° *Le ventriloque*, ou *l'Engastrimythe*, Londres et Paris, 1772, 2 part., in-12; 6° *Traité de la construction du scaphandre ou du bateau de l'homme*, Paris, 1774, in-8°.

LACHAPELLE (Marie-Louise DUGÈS), sage-femme en chef de la maison d'accouchement, directrice et première institutrice de l'école qui y est établie, naquit à Paris le 1 janvier 1769. Son père, Louis Dugès, était officier de santé; sa mère, sage-femme jurée au Châtelet, fut nommée en chef à l'Hôtel-Dieu, fonctions importantes qu'elle sut remplir de manière à se faire distinguer et à obtenir une pension, qui lui fut accordée par brevet du roi. Ce fut donc au milieu des femmes enceintes, au milieu de la pratique continuelle des accouchements, que la jeune Dugès acquit ses premières connaissances. A quinze ans et demi, elle avait donné, en terminant heureusement un accouchement difficile, la preuve qu'elle était bien capable de mettre à profit ses nombreuses sources d'instruction. Elle épousa, à vingt-deux ans, M. Lachapelle, chirurgien chargé du service à l'hôpital Saint-Louis; elle continua cependant de demeurer à l'Hôtel-Dieu. La mort de son mari, arrivée en 1795, lui rendit la retraite plus chère, et lui permit de se livrer avec encore plus de zèle à ses travaux. Lorsque *l'hospice de la Maternité*, nommé actuellement *maison d'accouchement*, reçut par les soins bienfaisans de M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur, une organisation régulière, madame Lachapelle y fut nommée maîtresse sage-femme. Indépendamment de son cours, elle donnait aux élèves des leçons journalières, les dirigeait dans la pratique, terminait devant elles, ou leur faisait terminer des accouchements qui offraient quelques difficultés; la durée des cours, au lieu d'être de trois mois, fut fixée à un an. Ces soins nombreux reçurent leur récompense; la maison d'accouchement acquit une juste célébrité et fournit un grand nombre d'élèves, distingués autant par leur savoir que par leur habileté pratique. Les loisirs que lui laissaient les trois visites journalières qu'elle faisait dans ses salles, et ses nombreuses occupations que nous avons signalées, étaient encore utiles, puisqu'elle les passait dans la culture d'un jardin de botanique. Toute la vie de cette femme, que ses élèves ne désignaient jamais que sous le nom (consacré dans l'intérieur de la *maison d'accouchement*) de la *bonne madame Lachapelle*, a été constamment sédentaire et laborieuse. Elle avait quarante-trois ans, quand elle commença à ressentir les atteintes sérieuses d'une des plus graves affections de l'estomac, qui l'obligea à s'abstenir de nourriture pendant les deux années qu'elle vécut encore. Son courage ne l'abandonna pas, elle montra la plus grande résignation pendant toute la durée de cette longue agonie, et sans cesse tourmentée par la faim,

qu'elle ne pouvait satisfaire, elle ne cessa point entièrement ses fonctions, et on peut dire qu'elle mourut (4 octobre 1821) en les remplissant. La bonté et la douceur, un esprit éminemment observateur, étaient les traits principaux qui caractérisaient cette excellente femme. Non moins remarquable dans la manière dont elle pratiquait les accouchements, quelque difficiles qu'ils pussent être, elle a prouvé qu'il était possible qu'une femme acquît dans cet art une habileté égale à celle des plus grands chirurgiens, même dans les cas où il devenait nécessaire d'avoir recours aux instruments. Baudelocque attaché à l'hospice de la Maternité comme accoucheur et comme professeur, Baudelocque, si bon juge dans cette matière, quand il était appelé à l'hospice pour quelque accouchement laborieux, se contentait d'être présent, mais du reste laissait toujours opérer madame Lachapelle, il admirait avec quelle facilité sa main souple, délicate, toujours dirigée par l'intelligence, savait surmonter tous les obstacles. Madame Lachapelle a publié : 1° *Quelques observations sur divers cas d'accouchement* (dans l'*Annuaire médico-chirurgical des hôpitaux*, dont il n'a paru qu'un volume); 2° *Pratique des accouchements*, ou *Mémoires et observations choisies sur les points les plus importants de l'art*, Paris, 1822-1825, 3 vol. in-8°; ouvrage dans lequel on trouve quelques longueurs, mais qui est le fruit de ses nombreuses recherches, et qui renferme des vues neuves et importantes, des règles qu'elle savait si bien faire ressortir de faits bien observés. Le premier volume a été publié en 1822, sous ses auspices, mais les deux derniers volumes l'ont été en 1825 par les soins de son neveu, M. Antoine Dugès, professeur d'accouchement à la faculté de médecine de Montpellier.

LA CHASSAIGNE (MARIE HÉLÈNE BROQUIN dite), actrice de la comédie française, née à Paris, le 10 janvier 1747, était nièce d'une madame Lamothe, actrice sociétaire de ce théâtre, laquelle, après avoir débuté, en 1722, dans les rôles tragiques, prit ensuite les rôles de caractères, et mourut en 1769, dix ans après sa retraite. Ce fut sous les auspices de cette tante que mademoiselle Broquin débuta, en janvier 1766, par les rôles de Phèdre, d'Alzire, et de Camille dans *Horace* : elle joua aussi les grandes coquettes, dans la comédie. Elle portait alors le nom de Sainval, qu'elle quitta après les débuts de mademoiselle Sainval aînée, pour prendre celui de La Chassaigne, qu'avait porté un acteur dramatique assez obscur, dont elle était peut-être la fille ou la nièce. Elle fut reçue sociétaire en 1769, et prit, quelques années après, l'emploi des duègnes, qu'elle a rempli si long-temps avec succès. Elle n'avait pas un très grand fonds de gaieté, ni le tact très fin; mais son physique la servait fort bien, et son débit était naturel. Elle savait d'ailleurs se grimer parfaitement, et singer ces anciens airs de cour, cette importance et cette bouffissure, partage des vieilles femmes de qualité, et qui maintenant paraissent si ridicules. Aussi n'avait-elle souvent qu'à paraître pour faire rire les spectateurs. Incarcérée, en 1793, avec la plupart de ses camarades, elle reparut au théâtre Feydeau, à la fin de 1794, et y resta avec une section de la comédie française, jusqu'à l'entière réunion au théâtre de la rue de Richelieu. Mademoiselle La Chassaigne obtint sa retraite, en octobre 1803. Ses facultés morales s'affaiblirent en 1812; retirée à Saint Mandé, elle y donna dans une telle dévotion, qu'elle couchait avec les clefs de l'église sous son chevet. L'arrivée des Cosaques, en 1814, et leur retour en 1815, déterminèrent plus fortement sa maladie, et elle y succomba, le 23 juin 1820. Mademoiselle La Chassaigne avait été citée pour son amabilité, ainsi que pour sa complaisance et sa bonté envers ses camarades, quoique l'attachement qu'avait eu pour elle un très grand personnage, l'eût exposée à leur haine. Elle a laissé une fille (Charlotte), qui débuta au Théâtre-Français, en 1788, ne fut pas reçue, et alla depuis en Russie, où elle épousa M. Vandramini, graveur distingué. Elle a quitté Moscou, lors de l'incendie de 1812, se rendit à Saint-Petersbourg, et depuis 1824 s'est fixée avec sa famille à Florence.

LA CHATRE (CLAUDE-LOUIS, comte, puis duc de), issu d'une ancienne famille du Berri qui prétendait descendre des comtes de Déols, autrefois possesseurs de cette province, naquit à Paris, le 30 septembre 1745, entra de bonne heure dans la carrière des armes, et fut attaché, dès l'année 1771, comme gentilhomme, à la personne de Monsieur, depuis Louis XVIII, par la protection duquel il obtint le grade de colonel du régiment de dragons de Monsieur. Nommé maréchal-de-camp, en 1788, il était aussi grand bailli d'épée, lorsque, en 1789, il fut élu par la noblesse député aux états-généraux. Ses talents ne l'appelaient point à combattre à la tribune l'introduction des principes de liberté que proclamait l'assemblée constituante : il se dédommagea dans les comités. C'est là qu'il exhalait sa haine pour la révolution. L'atteinte portée aux droits de la noblesse lui paraissait une inconcevable monstruosité. Il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791. Ne voyant plus que la force capable d'arrêter l'exécution des actes de l'assemblée nationale, il s'évada, après la session, et courut, avec l'émigration, implorer le secours des puissances étrangères, et servit, en 1792, dans l'armée des princes. Plein de zèle et d'activité, il organisa, à Londres, en 1793, un régiment sous le nom de *Loyal-émigrant*. La bravoure et la discipline de ce corps furent remarquées à l'armée des princes. Il soutint en plusieurs circonstances les efforts des républicains victorieux, notamment à Menin, en 1794, et à Quiberon, en 1795. Ce corps fut ensuite embarqué, en 1796, pour le Portugal, où il fut licencié, en 1802. Le comte de La Châtre se retira alors à Londres, conserva le titre de colonel dans l'armée anglaise, et continua d'en toucher le traitement. En 1807, Louis XVIII le nomma son chargé d'affaires confidentiel auprès du cabinet britannique, et, lorsque, l'année suivante, ce prince eut été forcé de se retirer en Angleterre, il attacha le comte de La Châtre à sa maison, avec le titre de premier écuyer. En 1814, La Châtre resta dans ce pays, en qualité d'ambassadeur. Nommé pair de France, le 17 août 1815, duc et premier gentilhomme de la chambre, il revint à Paris au mois de mai 1816. Le duc de La Châtre était chevalier des ordres du roi, de Saint-Jean de Jérusalem, de Saint-Louis et de Saint-Lazare, ministre d'état et membre du conseil privé de Louis XVIII. Malgré sa bravoure et les services qu'il avait rendus à la légitimité comme militaire et diplomate, il ne jouissait pas à la cour de beaucoup de considération personnelle, pas même dans l'esprit des anciens émigrés; aussi lorsqu'il voulut, en 1824, prendre parti pour M. le vicomte de Châteaubriant, qui venait de perdre le portefeuille des affaires étrangères, il parut une ordonnance du roi qui nomma le comte Charles de Damas premier gentilhomme de la chambre, en remplacement du duc de La Châtre, *démissionnaire*. Frappé de cette disgrace, le duc eut une attaque de paralysie dont il mourut, à Meudon, huit jours après, le 13 juillet 1824, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Le duc de La Châtre avait épousé mademoiselle de Bontemps, fille d'un premier valet de chambre du roi; il en avait eu un fils qui servit dans les armées de la république, et périt dans l'expédition de Saint-Domingue. Madame de La Châtre, n'ayant point partagé les opinions ni l'émigration de son mari, obtint le divorce, et épousa le marquis de Jaucourt. On prétend que ses démarches actives auprès de M. de Talleyrand, en 1814, ont beaucoup contribué au retour des Bourbons.

LACHEVARDIERE (A.-L.), né à Paris. Il était en 1791 chef de bureau à la caisse de l'extraordinaire, chargé du remboursement de la dette publique. Il se fit remarquer dans les assemblées de sa section, celle de la Halle au Blé, et après le 10 août 1792 il fut nommé membre de l'administration du département de la Seine. Ses collègues le choisirent ensuite, bien qu'il fût le plus jeune d'entre eux, pour occuper la présidence de leur directoire. Les troubles survenus dans l'ouest ayant déterminé l'envoi d'une armée vers cette partie du territoire de la république, le conseil exécutif y adjoignit des commissaires civils, et jeta les yeux sur Lachevardière pour aller occuper l'un de ces postes difficiles. Le jeune commissaire suivit les opérations militaires de l'armée, et s'il faut s'en rapporter à la correspondance officielle, il s'y distingua dans plusieurs circonstances. Il s'y lia avec le général Menou, qui fut grièvement blessé auprès de

lui. Ce fut à cette occasion qu'il défendit ce général contre les calomnies de *Marat*, conduite dont Menou se montra plus tard reconnaissant. Revenu dans la capitale, Lachevardière reprit ses fonctions administratives. Dans l'une des séances de la société des jacobins, une discussion ayant été provoquée sur le député *Goupilleau* (de Fontenay), relativement à sa mission dans son département, Lachevardière dit que la faute n'était pas aux députés missionnaires, mais bien à la convention qui les envoyait dans leurs propres départements. A ces mots, *Bentabolle*, autre député, s'écria que l'orateur avilissait la convention. Robespierre, prenant alors la parole avec l'autorité du *quos ego*, déclara que la convention ne pouvait s'avilir que par ses propres actes, et la discussion en resta là. Peu après, Robespierre ayant proposé à cette société d'établir la démonstration des vices de la constitution anglaise et du despotisme du gouvernement britannique, Lachevardière, à la sollicitation pressante de Boulanger, commandant en second de la garde nationale, et homme tout dévoué à Robespierre, monta à la tribune, et prononça un discours sur ce sujet, discours dont l'impression, la traduction dans toutes les langues et l'envoi à tous les peuples furent ordonnés par la société. C'est peu de temps après que Lachevardière fut arrêté et mis au secret dans le palais du Luxembourg, converti alors en prison d'état. Il n'en sortit qu'après la chute de Robespierre. Pendant cette détention, la société des jacobins ayant formé le projet de dresser ce que, dans le langage ridicule du temps, on appelait l'acte d'accusation de tous les rois, Lachevardière fut, à son insu, nommé pour composer cette pièce, qui pourtant n'a jamais été écrite; car heureusement les hommes d'alors n'avaient pas le temps de réaliser tous les rêves, fruits de la fécondité de leur délire. Lachevardière vécut dans l'obscurité jusqu'au 18 fructidor, où il fut appelé au ministère de la police générale, en qualité de secrétaire général. Il empêcha l'évasion de sir Sydney Smith, détenu comme prévenu de tentative d'incendie du port de Brest : l'évasion du commodore anglais n'eut lieu qu'après sa retraite de ces fonctions. Lachevardière fut ensuite nommé consul à Palerme. En s'y rendant sur un bâtiment neutre, il fut pris par un corsaire anglais des mains duquel il parvint à sortir promptement. Echappé de ce danger, et arrivé à Naples, il eut une aventure du même genre, mais qui faillit avoir des suites plus graves. Le roi des Deux Siciles ayant déclaré la guerre à la France, les agents français s'embarquèrent sur un navire parlementaire pour retourner dans leur patrie avec plusieurs négociants; mais à peine le bâtiment eut-il gagné le large, qu'il fut arrêté par trois corsaires barbaresques et conduit à Tunis. Cependant le vaisseau fut enfin relâché, et se rendit à Gênes, d'où Lachevardière passa en France. A son arrivée, il fut nommé par le directoire président de l'administration du département, et il occupa ce poste une seconde fois. Quelque temps avant le retour d'Egypte du général Bonaparte, on chercha à éloigner Lachevardière, et, pour y parvenir, on lui offrit de passer à Saint-Domingue en qualité de commissaire général du directoire exécutif, ce qu'il refusa. Un membre du directoire lui ayant proposé de se rendre à La Haye comme ministre plénipotentiaire, il ne se montra pas plus disposé à accepter cette proposition. A l'arrivée de Bonaparte à Paris, Lachevardière fut du nombre des républicains qui se montrèrent inquiets des projets que méditoit son ambition, et, la veille de cette fameuse journée qui devait décider des destins de la liberté, Lachevardière, lié avec Gohier et Moulins, exprima en présence de Salicetti des craintes sur les motifs de la convocation, et proposa même de faire arrêter Bonaparte et de faire nommer Bernadotte commandant de la division militaire de Paris et de la garde législative. Ce hardi projet ne fut pas accueilli, mais il fut dénoncé à Bonaparte, et aussitôt que la révolution de brumaire se fut accomplie, Lachevardière se vit inscrit sur une liste de déportation à l'île de Ré. Mais cette mesure fut presque aussitôt révoquée. Il était rentré dans la vie privée, lorsque après l'évacuation de l'Egypte, le général Menou, revenu à Paris, l'engagea à rentrer dans les fonctions publiques, et le fit nommer au consulat de Hambourg en 1800. Il se trouvait dans cette résidence lorsque les armées françaises l'occupèrent, et que le maréchal Brune en fut nommé gouverneur (en 1806). Lachevardière passa peu après au consulat de Dantzick, d'où il fut rappelé en 1807. A son arrivée à Paris, il comparut devant une commission qui l'interrogea sur la conduite du général Brune à Hambourg. Le maréchal Brune, en s'emparant de la ville de Stralsund, capitale de la Poméranie suédoise, avait signé une capitulation dans laquelle il avait omis de nommer l'empereur Napoléon, quoiqu'un aide-de-camp de ce prince assistât à cette consécration. En lisant cet acte, Napoléon fut courroucé d'un oubli semblable : Brune fut disgracié. L'on crut trouver le moyen de l'attaquer dans son administration comme gouverneur général de Hambourg, et Lachevardière fut appelé à Paris pour donner des renseignements sur son compte. Il n'avait eu avec ce général que des relations circonscrites dans les affaires de son emploi, il se borna donc à témoigner que le maréchal jouissait d'une réputation intègre. On a cru que Lachevardière, dans cette circonstance, avait été interrogé sur des faits concernant sa propre gestion, mais c'est une erreur. Il est vrai que plus tard Lachevardière, qui passait pour avoir fait une fortune assez considérable à Dantzick et à Hambourg, fut contraint par l'empereur à verser dans le trésor public une somme assez forte. Mais cette taxation illégale fut le résultat d'une simple invitation de l'empereur, qui avait l'habitude d'en user sans plus de ménagements avec ceux qui passaient pour s'être enrichis dans les postes qu'il leur avait confiés. Depuis cette époque, Lachevardière réside dans les environs de Paris, où il s'est livré aux études de l'agriculture. L'administration provinciale de l'Andalousie lui décerna le prix en 1824, à l'occasion d'un mémoire sur les moyens de rendre cette contrée à son ancienne prospérité. M. Lachevardière a fourni des articles au *Dictionnaire d'agriculture pratique*, Paris, 1827, 2 vol. in 8°, et est un des collaborateurs du *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*, publié sous la direction de M. de Ferussac.

LA CHEZE-MUREL (   ), né en 1745, était lieutenant-général en 1789. Nommé député du tiers aux états-généraux, les abus et les privilèges y eurent peu d'apologistes aussi déterminés que lui; et il s'opposa par conséquent avec la plus grande force à la réunion des trois ordres dans une salle commune et au vote par tête. Soit mauvaise foi, soit ignorance de l'histoire, il invoqua, dans cette circonstance, le passé à l'appui de son opinion, comme si en maintes occasions, lorsque les états s'étaient assemblés, les trois ordres n'avaient pas été confondus, et n'avaient pas voté ensemble. Après la mémorable journée du 14 juillet, qui fit échouer le projet, que la cour avait résolu d'exécuter le lendemain 15, de dissoudre l'assemblée nationale et de proscrire ses membres les plus influents, La Chèze-Murel s'opposa à ce qu'on envoyât une députation au service funèbre qui fut fait en l'honneur des citoyens morts à l'attaque de la Bastille. Emprisonné en 1793, il ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor, et fit partie du conseil des cinq-cents, où il se fit peu remarquer. Sa conduite, après le 18 brumaire, prouva au surplus que sa haine pour les réformes politiques était moins le résultat de son attachement à la dynastie des Bourbons, que de son goût pour les abus et les privilèges, dont tant de gens profitaient avant la révolution. Dès que Bonaparte eut annoncé l'intention de détruire les libertés nationales, et de rendre insensiblement au gouvernement les formes monarchiques, M. La Chèze-Murel devint un de ses partisans; et ayant été nommé, en 1809, président du collége électoral du département du Lot, il prodigua les louanges à sa nouvelle idole. Les événements de 1814 ayant rétabli les Bourbons sur le trône, Louis XVIII lui accorda des lettres de noblesse, le nomma chevalier de la légion-d'honneur et de Malte, et l'appela au conseil-d'état. En 1815, il fut élu membre de la fameuse chambre *introuvable*, et s'y déclara, comme il l'avait fait à l'assemblée constituante, le champion de tous les abus et le partisan de toutes les mesures tendantes à détruire les plus précieuses de nos institutions. Entre autres propositions

anti-libérales qu'il fit dans le cours de cette session, il demanda qu'on rendît aux curés et aux desservants les fonctions d'officiers de l'état civil. Il prononça à ce sujet un discours où, après avoir donné les plus grands éloges à l'état politique de la France avant 1789, et l'avoir présenté comme le chef-d'œuvre des gouvernements, il s'écria : « Hélas! la France avait mérité par ses crimes » de perdre le bonheur dont elle jouissait; et cette pre» mière assemblée, tant exaltée par les apôtres de l'im» piété et les ennemis de tout ordre, mais contre la» quelle l'histoire formera une si terrible accusation, » dérangea l'ordre des choses que j'ai rappelé, et décréta » qu'il serait établi pour tous les Français, sans distinc» tion, un mode uniforme pour constater les naissances » les mariages et les décès. » Passant ensuite à la peinture des mœurs de la génération actuelle, dont il opposa la corruption à la pureté de celles de l'ancien régime, il attribua ce changement à l'établissement de l'état civil, et termina ainsi : « L'évangile ne détermine » aucune forme de gouvernement. Comment en aurait» il déterminé, lorsque son divin auteur disait que son » royaume n'était pas de ce monde? il les approuve » toutes; il oblige seulement à respecter le gouverne» ment qui est établi, et à obéir à ceux qui sont les dé» positaires de la puissance, non par le fait, mais lors» qu'ils ont la sanction du temps. » Cette citation donna un échantillon du style et des principes politiques de M. La Cheze-Murel. Dans le cours de la même session, il dirigea fréquemment les plus virulentes attaques contre les ministres, qui ne ressuscitaient pas assez vite, à son gré, les gothiques institutions qu'il chérissait, et demanda qu'on s'occupât de la loi sur la responsabilité des ministres. Il fut même chargé à cette époque de rédiger le rapport au nom de la commission nommée à cette époque pour faire une enquête sur les allégations relatives à la conduite de quelques-uns d'entre eux. La dissolution de la chambre l'empêcha d'en faire la lecture. L'année suivante, lors des élections, il accusa, de concert avec M. Sierieys de Marinhac, M. Lezai-Marnesia, préfet du Lot, d'avoir fait exclure plusieurs candidats, réputés ultra-royalistes. Un procès en calomnie fut intenté contre MM. La Chèze et Sierieys, et ils furent condamnés à 100 francs d'amende et aux frais.

LACHNITH (Louis-Venceslas), musicien-compositeur, né à Prague en 1756, fut d'abord maître de la musique et des spectacles du duc de Deux-Ponts. Il vint à Paris en 1773, et fit applaudir plusieurs fois au concert spirituel son talent sur le cor. Il le perfectionna sous Rodolphe; mais il quitta cet instrument pour raisons de santé, et apprit de Philidor les règles de la composition. Il a publié (avec Adam) une *Méthode de doigté pour le forte-piano*, adoptée par le Conservatoire de musique, à laquelle il a ajouté deux parties. On a aussi de lui dix-huit œuvres de musique, symphonies, quatuors, concertos, sonates, pour le piano et la harpe. Ses ouvrages dramatiques sont : au théâtre Favart, *l'Heureuse Réconciliation*, 1785 : au théâtre Feydeau, *l'Antiquaire*, arrangé sur la musique d'Anfossi, 1789; au théâtre Montansier, *Eugénie et Linval* ou *le Mauvais Fils*, 1798. Au théâtre de l'Opéra, il a arrangé, en 1801, *les Mystères d'Isis* en 4 actes, sur la musique de *la Flûte enchantée* de Mozart : il en a fait les récitatifs et l'air *Soyez sensibles*, auquel celui de Mozart sert d'accompagnement; en 1803 (avec Kalkbrenner père), *Saül*, oratorio en deux parties, tiré des chefs-d'œuvre de plusieurs grands maîtres : en 1805 (avec le même), *la Prise de Jéricho*, oratorio en trois parties, dans le même genre, mais avec moins de succès; en 1813, *le Laboureur chinois*, opéra en trois actes, dont la musique est aussi de différents auteurs. Lachnith avait plus de goût pour imaginer ces sortes de *pasticcio*, dont il passe pour l'inventeur, et plus de talents pour l'enseignement musical, que de génie pour composer des chefs-d'œuvre : aussi a-t-il laissé plus de bons élèves que de bons ouvrages. Il est mort le 3 octobre 1820, à 64 ans. Parmi ses manuscrits on cite *les Fêtes Lacédémoniennes*, opéra en trois actes non représenté; un œuvre de symphonies exécutées aux concerts de la loge olympique, etc.

LACLOS (Pierre-Antoine-Choderlos de), né à Amiens en 1741, entra à l'âge de 18 ans dans le corps royal d'artillerie, et il y servait avec distinction, lorsqu'en 1789 il devint secrétaire des commandements du duc d'Orléans, qu'il accompagna dans le voyage que ce prince fit en Angleterre à la fin de la même année, pour échapper à l'éclat de la réprobation publique après les événements des 5 et 6 octobre. Laclos avait été inculpé dans les dépositions faites au Châtelet sur ces événements. Quelques années auparavant, il avait publié le roman si scandaleusement fameux des *Liaisons dangereuses*, qui fut lu avec une extraordinaire avidité par les hommes et les femmes de cette société et de cette *bonne compagnie* qu'il peignait sous de si effroyables couleurs. L'auteur d'un tel livre devait être plus qu'un autre pénétré de la nécessité d'une réforme politique et sociale en France, aussi n'est-on pas étonné de le voir, en 1790 et 1791, rédacteur du *Journal des amis de la constitution*; mais il paraît que Laclos partageait les projets et les espérances des Orléanistes dont toute la révolution devait se borner, comme l'on sait, à un changement de dynastie, l'établissement d'une république n'étant regardé par eux que comme un moyen de transition. La *Biographie de Bruxelles* accuse Laclos d'avoir été, avec Brissot, l'un des rédacteurs des pétitions incendiaires que les jacobins, sous le nom d'*amis de la constitution*, recrutés d'une foule d'hommes qui n'étaient amis que du désordre, firent signer, le 17 juillet 1791, au Champ-de-Mars, et par lesquelles fut provoquée la proclamation de la loi martiale et l'exécution des mesures qui depuis furent tant reprochées à Lafayette et à l'infortuné Bailly. Lorsque la société des amis de la constitution se divisa, Laclos parut se retirer entièrement des intrigues politiques, et il renonça même au service militaire : mais cette résolution et ce repos, qui convenaient mal à l'activité de son esprit, ne furent que passagers, et dès que la guerre commença entre la France révolutionnaire et les puissances coalisées, il reprit du service, fut fait colonel d'artillerie, et placé auprès du vieux général Luckner pour l'aider de ses conseils. A la fin de 1793, le duc d'Orléans ayant été arrêté, Laclos, suspect à cause de ses anciennes liaisons avec lui, fut arrêté, et passa en prison presque tout le temps de la terreur. Il paraissait dévoué à l'échafaud comme tous les débris de la faction orléaniste, et l'on a expliqué l'oubli volontaire dont il fut l'objet, par le profit que Robespierre tirait de ses talents en lui faisant composer ses discours au fond de sa prison. Ce fait a été repoussé par le biographe de Bruxelles comme absurde et impossible. « Il suffit, » dit-il, d'avoir connu le genre d'esprit de Laclos et » l'amour-propre de Robespierre, pour être bien con» vaincu que ce n'est là qu'une fable. » Nous pensons au contraire que l'esprit de Laclos, dont le caractère était une extrême souplesse et une aptitude très remarquable aux choses les plus diverses, ne répugne pas plus à cette explication que la *vanité* de Robespierre; car si Robespierre avait beaucoup de vanité, il est tout aussi certain qu'il avait très peu de talent comme orateur, et que plusieurs de ses discours étonnèrent les hommes qui le connaissaient le mieux, tant ils paraissaient au-dessus de sa portée. Nous aurions, si les limites de la notice nous le permettaient, d'autres inductions à présenter à l'appui de cette conjecture, dont l'examen au reste trouvera mieux sa place dans l'article de Robespierre. Laclos travaillait beaucoup dans sa prison; il s'y livrait à des recherches sur diverses parties du génie militaire, et il adressa aux comités du gouvernement divers projets qui attestaient l'étendue de ses connaissances dans les sciences auxiliaires de l'art de la guerre. Il avait inventé une nouvelle espèce de projectile : les expériences qui eurent lieu pour constater l'efficacité de ce nouveau moyen de destruction furent couronnées d'un plein succès; cependant la chose fut abandonnée, et elle est aujourd'hui au nombre des inventions oubliées qui nous reviendront un jour de l'étranger. En signalant ainsi son mérite, Laclos obtint une sorte de liberté provisoire. Cependant il fut de nouveau incarcéré peu de jours avant le 9 thermidor, et se trouva du nombre de ceux dont cette révolution n'amena pas la mise en liberté. Il ne recouvra la sienne que plusieurs mois après, et, comme par compensation, il obtint alors la place de secrétaire général de l'administration des hy-

pothèques, fonctions dont il s'acquitta dès le premier jour avec une facilité qui semblait ne pouvoir être que le résultat d'une longue pratique. Privé de cette place par l'établissement d'un nouveau système hypothécaire, Laclos reprit ses travaux favoris, et rentra dans la carrière militaire avec le grade de général de brigade, qui lui fut conféré par le premier consul. Il joignit, en cette qualité, l'armée du Rhin, où il servit dans l'artillerie, et passa peu après en Italie, où il fit la guerre sous Marmont, et avec le commandement de l'artillerie de réserve. Le premier consul l'employa dans plusieurs missions assez délicates, et en l'an XI lui confia le commandement de l'artillerie de l'armée qui était destinée pour les côtes d'Italie. Laclos partit pour ne plus revoir la France, et mourut de fatigue et d'épuisement à Tarente le 5 octobre 1803. Laclos a laissé parmi les personnes qui l'ont particulièrement connu, la réputation d'un aimable et excellent homme, et dans le monde celle d'un homme très immoral. La première lui vient de ses actions; elle est donc mieux méritée que la seconde, qui ne lui vient que de son livre. Les uns l'ont accusé d'avoir peint des mœurs qui étoient les siennes, et lui-même avait autorisé ce bruit en faisant entendre avec trop de légèreté, qu'il avait en effet retracé quelques-unes de ses aventures galantes dans le récit de celles de son héros principal. Ce comte de Valmont est le type de la scélératesse aimable, et de cette sorte de dépravation de tous les sentiments naturels et honnêtes, à laquelle un cachet particulier d'audace, a fait donner en France le nom de *roueric*. Ceux qui se sont portés les défenseurs du caractère de Laclos ont, au contraire, soutenu que son ouvrage était tout entier une fiction dans le cadre de laquelle entrait la peinture des mœurs trop avérées, et de faits odieux qui ne manquaient pas d'analogie dans l'histoire privée et publique de l'époque; mais qu'on ne pouvait attribuer à l'auteur que cette complicité d'imagination dont il serait absurde de faire un reproche aux écrivains, puisqu'il s'ensuivrait que l'on ne peut inventer un scélérat ou un crime sans être plus ou moins accusé d'avoir été le modele en même temps que le peintre. Cette réponse, toute spécieuse qu'elle est, ne détruit pourtant pas deux objections capitales: la première, c'est que Laclos, compagnon du duc d'Orléans, avait vécu au milieu de la société qu'il représentait; et la seconde, qu'il transpire dans son intéressant et abominable livre, je ne sais qu'elle délectation d'immoralité dont il est impossible qu'il ne résulte pas un argument très fort contre la pureté des intentions de l'auteur. C'est une mauvaise morale que de donner tant de grâces à un scélérat qu'en a le comte de Valmont, et un coup d'épée qui arrive à la fin du roman ne suffit nullement pour punir de si criminelles violations de tout ce qu'il faut recommander le plus à la conscience humaine, nous voulons dire le respect de l'innocence. L'horrible marquise de *Merteuil* est plus sévèrement traitée; mais ici l'auteur pouvait s'être bien moins livré à son imagination que confié à ses souvenirs; on sent à chaque trait qu'il a étudié d'après nature cet affreux personnage; et d'ailleurs c'est chose assez connue, que tous ceux qui figurent dans les *Liaisons dangereuses*, ont vécu et porté un nom dans le monde d'alors. Aujourd'hui, beaucoup de personnes ont encore et peuvent donner la clef de ce roman, et savent très bien qui était la marquise de Merteuil. Au surplus, Laclos, né avec beaucoup d'imagination et d'esprit, a probablement été du grand nombre de ceux qui, séduits et entraînés dans leur jeunesse par des sophismes de cette *incroyance* systématique aux choses honnêtes qui caractérisa la *bonne société*, vers la fin de la monarchie, furent ramenés, par le temps et l'expérience, à d'autres sentiments et d'autres idées. Livré à des occupations d'une nature positive et austère durant le reste de sa vie, et hors du cercle de ces occupations, bon citoyen, brave militaire et loyal ami, Laclos dont le nom est tristement recommandé à la postérité par son livre, se présente avec des témoignages contemporains, qui peuvent l'absoudre de l'avoir composé. Quant au livre lui-même, il cesse d'être dangereux au milieu des mœurs de la France nouvelle; il n'est bientôt plus qu'un monument curieux du temps qui l'inspira et qui le vit naître. Laclos a publié: 1° *Liaisons dangereuses*, *Lettres recueillies dans une société, et publiées pour l'instruction de quelques autres*, Amsterdam et Paris, 1782, quatre part. in-12, souvent réimprimées; 2° *Lettre à MM. de l'Académie française sur l'éloge du maréchal de Vauban, proposé pour sujet d'éloquence de l'année* 1787, Amsterdam et Paris, 1786, in-8°: il prétend dans ce mémoire, que les fortifications élevées par cet illustre maréchal avaient coûté à l'Etat 1440 millions. Cette assertion a été complètement réfutée dans le *Journal des savants* de la même année: 3° *Galerie des Etats-généraux* (avec Luchet, Rivarol et Mirabeau), 1789, deux part. in-8°; 4° *la Galerie des dames françaises, pour servir de suite à la Galerie des Etats-généraux* (avec Luchet et autres), Londres, 1790, in-8°. On lui attribue: 1° *Causes secrètes de la révolution du 9 au 10 thermidor, par Vilate, ex-juré au tribunal révolutionnaire*, Paris, 1795; continuation, 1796, in-8°; 2° *les Folies philosophiques, par un homme retiré du monde*, 1784, in-8°.

LACOMBE (Jacques), né à Paris en 1724, fut d'abord avocat, puis reçu libraire, en 1766; mais s'étant livré à de trop vastes entreprises littéraires, il dérangea sa fortune et fit enfin une faillite de 500,000 francs, en mai 1778. Il était alors éditeur du *Journal des savants* et du *Mercure de France*, dont sa catastrophe suspendit quelque temps la publication. Il attribuait sa ruine aux ouvrages de plusieurs académiciens, surtout aux *Incas* de Marmontel. Il eut pour successeur Panckoucke au *Mercure*. Il mourut à Paris, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, le 18 juillet 1811, et non pas le 16 septembre 1801, comme l'ont dit quelques biographies. Il était beau-frère et non pas beau-père du célèbre Grétry. C'était un homme d'esprit, plein de goût et d'érudition, comme on peut en juger par la liste de ses nombreux ouvrages: 1° *les Progrès des sciences et des beaux-arts sous le règne de Louis XV*, ode couronnée, en 1749, par l'académie d'Angers, et imprimée dans le recueil de cette société; 2° *Dictionnaire portatif des beaux-arts*, 1752, in-8°, réimprimé en 1753 et 1759, et traduit en italien, Venise, 1758, in-8°; 3° *le Salon, en vers et en prose*, ou *Jugement des ouvrages de peinture exposés au Louvre en* 1753, in-12; 4° Deux pièces de théâtre représentées avec succès, en 1758, au théâtre italien; *les Amours de Mathurine*, parodie de *Daphnis et Alcimadure*, et *le Charlatan*, comédie en deux actes, parodie du *Trerrelo medico ignorante*; 5° *Abrégé chronologique de l'histoire ancienne des empereurs et des républiques*, etc., 1757, in-8°; 6° Traduction de la *Syphilis* de Fracastor, réimprimée en 1758. 7° *le Spectacle des Beaux-arts*, 1758, in-12; 1762, *id.*: on y trouve des observations judicieuses sur la musique; 8° *Histoire des révolutions de l'empire de Russie*, 1760, in-12, trad. en allemand, 1762, in-8°; 9° *Histoire de Christine, reine de Suède*, 1762, in-12, trad. en anglais, 1766; 10° (avec Macquer) *Abrégé chronologique de l'histoire d'Espagne et de Portugal*, commencé par le président Hénault, 1759, 2 vol. in-8°, réimpr., 1765; 11° *Abrégé chronologique de l'histoire du Nord*, ou *des états de Danemarck, Suède, Russie, Pologne, Prusse, Courlande*, etc., 2 vol. in-8°, 1762; 12° *Poétique de Voltaire*, ou *Observations recueillies de ses ouvrages*, 1766, 2 vol. in-8°; 13° *Dictionnaire du citoyen*, réimprimé à Amsterdam, 1788, sous le titre de *Nouveau Dictionnaire du commerce*, etc., 2 vol. in-8°, 14° *Scipion l'Africain*, ou *la Destruction de Carthage*, tragédie lyrique, en trois actes, présentée au comité de l'opéra; en 1791, et refusée; reçue le 22 novembre 1793, et prête à être mise en répétition; Méreaux qui en avait fait la musique, la fit entendre le 15 janvier 1796: le 8 avril on la refusa. Lacombe lut encore sa pièce au comité du jury et en déposa, le 9 juin 1798, un exemplaire imprimé l'an III (1796), in-8° de 62 pages. dont très peu d'exemplaires furent mis en circulation. Il en fit une dernière lecture, le 8 mai 1799, sans pouvoir la faire admettre; il y serait parvenu s'il en eût confié la musique à Méhul, comme on le lui avait conseillé: elle fut refusée définitivement, le 22 avril 1802. 15° *Panurge, roi de Cocagne*, ou *les Fêtes de Cocagne*, opéra-ballet en trois actes, lu au jury de l'opéra le 23 octobre 1800, non représenté, et probablement non imprimé; 16° *Mémoires secrets de la duchesse de Porte-*

mouth, *publiés avec des notes historiques*, 1805, 2 vol. in-12; 17° *Précis de l'art dramatique des anciens et des modernes*, 1808, 2 vol. in-8°; ouvrage composé en société avec Champfort. Lacombe a été collaborateur à l'*Avant-coureur*, avec La Dixmerie, puis au *Mercure de France*. de 1761 à 1768. Il a fourni à l'*Encyclopédie*: 1° *le Dictionnaire des arts et métiers mécaniques*, 8 vol.; 2° *Dictionnaire des chasses, des pêches*, etc., 1 vol.; 3° *Dictionnaire de l'art aratoire et du jardinage*, 1 vol.; 4° *Dictionnaire des amusements des sciences*, 1 vol.; 5° *Dictionnaire des jeux mathématiques et des jeux familiers*, 1 vol.; 6° *Encyclopédiana*, 1 vol. Parmi les manuscrits qu'il a laissés, on cite un *Vocabulaire encyclopédique* qui formerait 3 vol. in-4°.

LACOMBE (François), littérateur, né à Avignon, en 1733, après avoir publié plusieurs ouvrages, la plupart sous le voile de l'anonyme, se retira à Montpellier et y fut commissaire de police jusqu'à sa mort, arrivée avant l'année 1795, époque où sa veuve figura pour lui sur la liste des cent dix-huit hommes de lettres auxquels la Convention nationale accorda des secours, par son décret du 18 fructidor an III (4 septembre). On a de lui: 1° *Lettres historiques et philosophiques du comte d'Orrery, sur la vie et les ouvrages de Swift*, traduit de l'anglais, 1753, in-12; 2° *Lettres choisies de Christine, reine de Suède*, 1755, in-12; 3° *Lettres secrètes de Christine, reine de Suède, aux personnes illustres de son siècle*, Paris, 1762, in-12. C'est un ouvrage apocryphe: Lacombe n'en a été ni l'éditeur ni le traducteur, mais l'auteur; 4° *Lettres de milord Shaftersbury, sur l'enthousiasme, avec sa vie*, Londres (Paris), 1762, in-12; 5° *Dictionnaire du vieux langage français*, enrichi de passages tirés des manuscrits, etc., Paris, 1766, in-8°. L'auteur donna à cet ouvrage un *Supplément* plus considérable que le premier volume, sous le même titre; et *contenant aussi la langue Romance ou Provençale et la Normande*, etc., *enrichi de passages en vers et en prose*, etc., *avec un coup d'œil sur l'origine et les progrès de la langue et de la poésie française*, etc., Paris, 1767, in-8°. Ce livre utile à tous les hommes qui étudient l'histoire, les lois, les mœurs et la littérature des Français, pendant le moyen âge, a été réimprimé depuis quelques années. Lacombe avait dédié la première partie au duc d'Aiguillon, et la seconde aux magistrats d'Avignon. C'est donc à tort que la *Biographie universelle* met cet ouvrage au nombre des anonymes. Dans l'avis au lecteur de son Supplément, il annonçait pour l'année suivante, une *Histoire de la Poésie française, depuis Henri I jusqu'à Louis XIV, avec des pièces choisies des Troubadours et autres poètes*: nous ignorons s'il l'a publiée; 6° *Observations sur Londres et ses environs, avec un précis de la constitution d'Angleterre et de sa décadence*, 1780, in-12; réimprimé sous le titre de *Tableau de Londres et de ses environs*, 7° *le Mitron de Vaugirard, dialogue sur le blé, la farine et le pain, avec un traité de boulangerie*, nouvelle édition, Amsterdam (Paris), 1776, in-8°, annoncé sous le nom de Lacombe d'Avignon, dans le Catalogue des livres nouveaux.

LACOMBE-SAINT-MICHEL (Jean Pierre), né vers 1740, dans la province du Languedoc, était capitaine d'artillerie en 1789, et faisait partie du corps d'armée du comte de Broglie. Mais, partisan du nouvel ordre de choses qui s'annonçait, il était loin de vouloir s'associer aux projets hostiles de la cour; et lorsque le général de Broglie vint prendre le commandement des troupes réunies par elle aux environs de Versailles pour dissoudre l'assemblée nationale, il employa à protéger les représentants du peuple les armes destinées contre eux. Le 14 juillet 1789, il se rangea parmi les citoyens qui attaquèrent la Bastille, et mérita d'être cité au nombre de ses vainqueurs. La gloire qu'il acquit dans cette journée lui valut sa destitution la nuit suivante. En 1791, le département du Tarn le nomma député à l'assemblée législative. Sa conduite durant cette législature fut entièrement conforme aux principes qu'il avait manifestés au commencement de nos troubles politiques. Il s'éleva à diverses reprises contre les Français qui allaient sur les bords du Rhin armer les étrangers contre nos droits et l'indépendance de la France, et demanda aussi qu'on punît de peine de mort les commandants de places assiégées qui ouvriroient leurs portes *sans s'être défendus* aussi long-temps que le prescrivent les réglements. Malgré ses fonctions législatives, il contribue, au 10 août, à l'attaque du château des Tuileries. Quelque temps après il fut envoyé en mission à l'armée de Bayonne, et à son retour il fut élu membre de la Convention, où il vota la mort du roi *sans sursis*. Ses connaissances militaires le firent choisir pour être envoyé en Corse à l'effet d'approvisionner cette île, qui était depuis quelque temps menacée de la famine: il y fit exécuter les décrets des assemblées constituante, législative et conventionnelle, relatifs à la religion catholique: repoussa les attaques du parti corse qui s'était alors déclaré contre la France, et tint autant qu'il put contre les Anglais, auxquels il refusa de rendre Bastia; mais les vivres ayant fini par lui manquer entièrement, force à lui fut d'abandonner l'île. De retour en France, et rentré dans le sein de la convention, une troisième mission ne tarda pas à lui être confiée auprès de l'armée des Ardennes, aux succès de laquelle il contribua beaucoup par son énergie patriotique. Après avoir rempli quelque temps les fonctions de membre du comité de salut public, la commission étant dissoute, il entra au conseil des *cinq cents*, dont il devint président en 1797. Il parla souvent, dans le cours de cette législature, sur l'organisation militaire, et y fit introduire d'utiles modifications. Après le 18 brumaire, il cessa de faire partie des assemblées législatives, et rentra dans l'armée. Mais peu de temps après il en fut tiré de nouveau et nommé ambassadeur à Naples: il n'occupa pas long temps cet emploi; des tracasseries qu'il éprouva à cette cour où ses opinions républicaines étaient connues et blâmées, le forcèrent d'abandonner prématurément ses fonctions diplomatiques: il revint en France, où il fut employé successivement comme général de brigade, général de division, et en dernier lieu, comme inspecteur général de l'artillerie. Dans la carrière militaire, dont il avait été si souvent détourné depuis le commencement de la révolution, il se fit remarquer par un grand courage, et se distingua notamment dans les affaires qui eurent lieu en Italie, en 1805. L'année suivante, époque de l'ouverture de la campagne de Prusse, il fut chargé d'un commandement dans le Hanovre dont il s'acquitta d'une manière à lui mériter les éloges de toute l'armée. Les nombreuses victoires remportées par l'armée française ayant mis fin à cette campagne, il passa en Espagne en 1808, où sa conduite fut telle, que Bonaparte lui conféra le titre de grand officier de la légion-d'honneur. En 1809, la direction du siége d'Hostalrich lui fut confiée; mais, accablé de fatigues, il mourut cette même année, et la France perdit en lui un brave officier-général et un bon citoyen.

LACOMBE (Dominique), évêque, né en 1749, à Montrejean, dans les environs de Toulouse, entra très jeune dans les ordres sacrés. Il fut un des premiers à adopter la constitution civile du clergé et à prêter le serment exigé. Il était curé de la paroisse de Saint-Paul à Bordeaux, lorsqu'il fut nommé député à l'assemblée législative. Il s'y fit remarquer par les principes patriotiques qu'il sut en tout temps allier aux pratiques du ministère évangélique. En avril 1792, il donna sa démission de député pour retourner à la chaire curiale. En 1793 il eut le bonheur de sauver plusieurs personnes accusées de fédéralisme. Il montra un grand courage et une religion éclairée dans les efforts qu'il fit pour sauver un riche protestant du midi qui s'était fixé à Bordeaux, M. Tarteyron du Vigan; ils furent couronnés d'un plein succès. En 1797 le clergé constitutionnel de France, assemblé à Paris, le désigna pour évêque métropolitain de la Gironde, et il fut sacré l'année suivante. En 1801 il figura à son tour dans le second comité des prêtres constitutionnels, et donna sa démission. En 1802 il fut nommé évêque d'Angoulême. Le cardinal Caprara, légat du pape, s'opposa long-temps à cette nomination, parce que M. Lacombe s'était refusé à la rétractation exigée de lui, relativement au serment constitutionnel de 1791. Pour détourner l'obstacle que cette résistance présentait aux projets de la cour de Rome, on publia que cette rétractation avait été obtenue, dans la pensée qu'aucun des prêtres fidèles à leurs serments n'oserait démentir cette annonce. Mais

M. Lacombe publia une lettre rigoureuse dans laquelle il rapportait, qu'en présence même du ministre des cultes Portalis, il avait refusé de recevoir le décret de SA SAINTETÉ qui le relevait des censures encourues, pour la part qu'il avait prise à la révolution. Depuis lors, M. Lacombe a continué d'administrer son diocèse avec autant de sagesse que de fermeté. Il a constamment résisté aux menaces et aux prières de ceux qui voulaient obtenir sa démission, et aux yeux desquels le plus grand crime est d'avoir été fidèle à l'État en 1791. M. Lacombe est mort le 7 avril 1823.

LACOSTE (l'abbé PIERRE-FRANÇOIS), membre de la société des antiquaires de France, né à Plaisance près de Toulouse; il a été long-temps professeur des sciences physiques au lycée de Clermont-Ferrand. Il s'est particulièrement livré à l'étude de l'histoire naturelle et surtout à celle de son pays. Dix-huit années de sa vie ont été consacrées à explorer toutes les parties de l'Auvergne et à ramasser tous les matériaux de son histoire naturelle de cette contrée. Il a publié : 1° *Lettre de M. l'abbé Lacoste, de Plaisance, vicaire de la Dalbade, à un curé non conformiste*, Toulouse, 1791, in-8° : il y a eu de cet ouvrage une seconde édition, imprimée par ordre du conseil général du département de la Haute-Garonne; 2° *Réponse à la lettre d'un curé non conformiste*, (c'est la suite de l'ouvrage précédent), Toulouse, 1791 in-8°; 3° *Discours sur les devoirs des citoyens envers la patrie*, Toulouse, in-8° : 4° *Discours pour une fête civique*, Toulouse, 1793, in-8° ; 5° *Discours sur les obligations que les Français se sont imposées en acceptant la constitution*, Toulouse, an IV (1795), in-8° ; 6° *Discours sur les vertus républicaines*, Toulouse, an IV, in 8° : cet ouvrage a été imprimé par ordre du conseil général du département; 7° *Observations sur l'agriculture des montagnes de l'Auvergne*, Clermont, an VIII (1799); 8° *Réflexions sur la nécessité de se rallier tous à la constitution et de la maintenir*, 1801, in-8° : 9° *Discours sur les avantages qui résultent de l'étude de l'histoire naturelle, suivi de notes*, Toulouse, an V; *ibidem*, Clermont-Ferrand, an VIII, in 8°; 10° *Quelques observations concernant l'agriculture dans les montagnes du département du Puy-de-Dôme*, 1801, in-8° ; 11° *Discours sur les dispositions des habitants du département du Puy-de-Dôme pour les sciences*, 1801, in 8°; 12° *Discours sur les avantages qui résultent de l'étude de l'histoire naturelle*, suivi de notes, 1801, in-8° ; 13° *Observations sur les volcans d'Auvergne, suivies de notes sur divers objets, recueillis dans une course minéralogique*, 1802, in 8°; 2e édition, 1803, in-8° ; 14° *Lettres minéralogiques et géologiques sur les volcans de l'Auvergne, écrites dans un voyage fait en 1804*, 1815, in-8°; 15° *Histoire naturelle de l'Auvergne et des départements environnants*; 3 vol. in-8° ; 16° *Combien les sciences, les lettres et les arts peuvent être cultivés avec succès dans le Puy-de-Dôme et dans toute l'Auvergne, et moyens de les y rendre florissants*, Clermont-Ferrand, 1819, in-8°.

LACOSTE (ÉLIE), député à la première législature et membre de la convention. Il exerçait avec distinction la médecine à Montignac, dans le département de la Dordogne. Ses opinions politiques, favorables à la révolution, le brouillèrent avec les nobles de son pays, qui affectèrent dans plusieurs occasions de lui montrer leur animadversion. Un gentilhomme l'ayant, à la suite d'une discussion, insulté de la manière la plus grossière, Élie Lacoste provoqua en duel son antagoniste, qui accepta son défi, et fut tué. Si cet événement, en rendant plus violente encore la haine de la noblesse périgourdine pour ce médecin, ne donna pas plus d'énergie au patriotisme de Lacoste, il attira du moins sur lui l'attention de tous ceux à qui les prétentions de la classe privilégiée étaient odieuses; ce qui lui valut, lorsque les premières élections eurent lieu pour l'établissement du nouveau système, l'honneur d'être nommé administrateur de son département. Appelé, septembre en 1791, à l'assemblée législative, Élie Lacoste ne parla dans cette assemblée que sur des objets de peu d'importance, et s'il ne fit pas preuve d'un talent remarquable, il montra du moins une grande prudence, et parut plutôt observer les événements qui précédèrent le 10 août qu'y prendre part. Réélu l'année suivante à la convention, il vota la mort du roi, se prononça contre l'appel au peuple, et s'opposa au sursis. Lacoste quitta les bancs de la montagne pour aller remplir aux armées du Rhin et de la Moselle les fonctions de commissaire du comité de salut public, et mérita dans cette mission la confiance des soldats. Il se servit de son influence pour leur faire aimer les généraux dont ils suspectaient le dévouement à la république, et craignaient la trahison. Pendant la terreur il fut membre du comité de sûreté générale, et fit en prairial an II le rapport de la conspiration du baron de Batz ou de l'étranger, qui, organisée et défrayée par le ministère anglais, avait, selon lui, pour but l'assassinat des membres de la convention et de ses partisans. Il trouva dans deux événements récents la base de son rapport, monument historique très curieux. Lamiral, qui avait tenté d'assassiner Collot-d'Herbois, et la jeune Cécile Renaud qui s'était présentée chez Robespierre dans le dessein, disait-elle, de voir un tyran, y furent désignés avec cinquante-deux autres personnes, comme fauteurs ou complices de cette conspiration. Dans l'intérêt de la république dont l'existence lui paraissait menacée, Lacoste proposa de faire dans toutes les prisons de Paris des recherches pour découvrir les conspirateurs et les envoyer au tribunal révolutionnaire. Cette mesure, qui fut adoptée immédiatement et sans discussion, le fit nommer, le 1er messidor suivant, président de l'assemblée. Le 9 thermidor, Élie Lacoste s'éleva avec force contre Max. Robespierre qui cherchait à renverser les comités, et particulièrement celui de sûreté générale, dont lui Lacoste faisait partie. Il demanda, le même jour, l'arrestation de Saint-Just, de Couthon et de Lebas, dénonça à la convention La Bretèche, comme l'un des exécuteurs des mesures prises contre elle, et fit mettre les membres de la commune hors la loi. Les membres du tribunal révolutionnaire étaient en partie voués à Robespierre, dont ils étoient les créatures. Élie Lacoste fit décréter le 11 la suspension de ce tribunal, et son remplacement par une commission. Le parti qui avait renversé Robespierre et opéré la révolution du 9 thermidor ayant, à son tour, voulu exercer des réactions, Élie Lacoste eut à défendre les membres des comités, que ces réactions menaçaient gravement. Il montra beaucoup d'énergie dans cette cause, qui était devenue la sienne, et voulut faire arrêter Lecointre de Versailles, qui le premier avait dénoncé Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Barrère et Vadier. Quelque temps après, plusieurs membres du comité de salut public ayant été mis en arrestation, Lacoste fit de nouveau, mais d'inutiles efforts pour les défendre. Le 9 prairial, dénoncé lui-même par Bernard Gouly, qui était aussi médecin, pour avoir participé à l'insurrection des premiers jours de ce mois, il fut arrêté comme membre des anciens comités du gouvernement. L'amnistie qui suivit l'établissement de la constitution de l'an III rendit Élie Lacoste à la liberté et à l'exercice de son ancienne profession. Il ne reparut plus sur la scène politique, et mourut dans son pays en 1803.

LACOSTE (le baron ÉTIENNE-CLÉMENT), commandant de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Henri de Saxe, né le 27 décembre 1775, à Romans, département de la Drôme, entra à l'âge de dix-neuf ans dans un bataillon de volontaires, servit en qualité de lieutenant à l'armée des Alpes, et était officier d'éclaireurs au siége de Toulon. Lacoste passa ensuite à l'armée des Pyrénées-Orientales, commandée par Dugommier, et y reçut deux blessures, la première à la bouche, en s'élançant l'un des premiers dans la redoute de la Seine, où il fit quinze prisonniers, et la seconde, le 6 mai 1794, à la bataille de Saint-Laurent de la Mouga. Le capitaine adjudant-major Lacoste fit ensuite partie de l'armée d'Italie, sous les ordres du général Bonaparte, se signala à la bataille d'Arcole, et suivit son régiment en Égypte. Il donna pendant cette campagne de nouvelles preuves de sa valeur, reçut un coup de feu au premier siége de Saint-Jean-d'Acre, fut nommé chef de bataillon pour sa brillante conduite au combat de Damiette, et eut la jambe cassée à la bataille d'Alexandrie. De retour en Europe, il fit les campagnes de 1805, 1806 et 1807, et obtint sur le champ de bataille d'Eylau, le grade de colonel. Lacoste, employé en Es-

pagne, en 1808, y retrouva son ancien régiment, le 96e de ligne, qui rivalisa de gloire avec le 27e léger, dont il venait de prendre le commandement. Cet officier supérieur se montra digne de partager les dangers d'un corps qui, sous les colonels Dessaix (du Mont Blanc) et Charnotet, avait acquis une si haute réputation d'intrépidité. Il contribua avec ce régiment à la prise de Bilbao, de Saint-Ander et de Burgos, et montra beaucoup d'intrépidité dans les combats de Durango, de Guenès et de Valmaceda, qui précédèrent la victoire d'Espinosa, à laquelle il eut une part glorieuse. Les journées d'Uclès, de Medelin, de Talavera-de-la-Reyna, d'Almonacid, d'Ocaña, et de Chiclana, ajoutèrent encore à sa réputation de valeur et d'habileté. Lorsque l'armée française fut forcée de quitter la ligne du Tage, le baron Lacoste, promu au grade de général de brigade, fut appelé à la grande armée. Il rendit de nouveaux services dans la campagne de Saxe, et fut tué dans la retraite de l'armée française sur le Rhin.

LACOSTE (le comte N.) servait avec distinction dans l'armée du génie, et était parvenu au grade de colonel, lorsqu'il fit en cette qualité la campagne de 1807, et fut blessé à la bataille de Friedland. Employé au siége de Dantzick, il en dirigea les opérations, et contribua puissamment à la prise de cette ville. Le compte avantageux qui fut rendu à l'empereur Napoléon, du courage et des connaissances dont cet officier avait fait preuve alors, détermina ce prince à l'attacher à sa personne, en qualité d'aide-de-camp, avec le grade de général de brigade. Les événements d'Espagne, en 1808, ayant nécessité l'envoi dans ce pays d'une force imposante, le général Lacoste reçut ordre de s'y rendre, et ayant été chargé de la conduite du siége de Saragosse, il y déploya autant d'intrépidité que de talents: mais il ne lui fut pas donné de jouir du succès de ses travaux; une balle l'atteignit au front et le tua, le 21 février 1809, au moment où les assiégés faisaient leurs dispositions pour se rendre. Le général Lacoste fut regretté de toute l'armée, et pour l'éminence de ses talents militaires et pour ses qualités personnelles.

LACOSTE (Henri-Vasotse de), appartenait à une famille commerçante de Nîmes. Il adopta avec modération les principes qui éclatèrent en 1789, et se montra constamment l'ami d'une sage liberté. Il embrassa la cause des *Girondins*, et ne manifesta la force de son caractère que contre les excès de l'époque, où ce parti devint célèbre. Décrété d'accusation, comme l'un des chefs du parti fédéraliste, pour avoir voulu s'opposer aux attentats du 31 mai, il n'attendit pas que le décret fût mis en exécution, sachant trop bien quelle sorte de justice lui serait rendue, et se hâta de quitter la France. Il fut, selon l'usage, mis hors la loi, et inscrit sur la liste des émigrés. Le 9 thermidor lui rouvrit les portes de la France: il entra dans la carrière administrative, et fut nommé en l'an VIII, par le département du Gard, membre du corps législatif. Nommé de nouveau, en l'an XIII, il ne fut pas admis par le sénat, et occupa aux archives de la police générale une place de chef de division. Après la chute de Napoléon en 1814, il eut la confiance du gouvernement du roi, et fut envoyé dans les départements de l'Ouest, pour y diriger l'esprit public: mais s'étant expliqué avec trop de franchise sur les mesures réactionnaires adoptées alors par le ministère, et qui amenèrent les malheurs qui suivirent, il fut rappelé et resta sans emploi, jusqu'au mois de mai 1815, où son département le nomma député à la chambre des représentants. Il commença par s'y déclarer contre le gouvernement de Napoléon, et publia contre l'*acte additionnel* une brochure énergique, intitulée: *Appel aux promesses de l'Empereur*; elle passa inaperçue au milieu de toutes celles qui parurent à cette époque. Lorsque la perte de la bataille de Waterloo eut ruiné sans ressource le gouvernement éphémère de Napoléon, il s'éleva avec force en comité secret, contre le rapport mensonger des ministres, tendant à affaiblir les désastres de cette fatale journée, et demanda la déchéance de l'empereur; mais séparant l'armée de son chef, il demanda à l'assemblée un décret qui déclarât qu'elle avait mérité la reconnaissance des Français. Le second retour du roi rendit M. de Lacoste à la vie privée. Il travailla alors à la rédaction de plusieurs journaux, entre autres, de *la Quotidienne*. Le drame de *Washington*, représenté avec quelque succès, en 1793, sur le théâtre de l'Odéon, lui est attribué. Il mourut vers 1821.

LACOSTE (Jean-Baptiste), avocat, et député à la convention nationale par le département du Cantal, vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. Il fut chargé de plusieurs missions, et prit fort peu de part aux travaux de l'assemblée; envoyé aux armées du nord, il donna des preuves de courage; il servit lui-même les pièces de canon à Haguenau, et resta dans la mêlée à la défaite de Hoche, à Keiserlautern. Lacoste accompagna l'armée qui fit la conquête de la Hollande, et continua à s'y faire remarquer par son intrépidité et l'exactitude avec laquelle il faisait exécuter les ordres de la convention. Quelque temps après son retour il fut accusé par ses collègues Faure et Dentzel, d'avoir organisé la commission qui ensanglanta l'Alsace sous la direction de l'accusateur public. Schneider-Delahaie, quoique proscrit au 31 mai, comme Girondin, parla en faveur de Lacoste qui était alors malade, et demanda pour ce député l'autorisation de rester chez lui sans gendarmes, attendu, dit-il, qu'il n'a pas le moyen de les payer; Lacoste n'en fut pas moins décrété d'arrestation. Il fut ensuite amnistié, et nommé préfet du département des forêts, sous le consulat. Ayant accepté la préfecture de la Sarthe, en 1815, il fut atteint par la loi d'amnistie du 12 janvier 1816, et se retira en Belgique.

LACOUR (N.), peintre, associé de l'Institut, professeur à l'école centrale de dessin de Bordeaux, naquit dans cette ville en 1746. C'était l'époque où Vien restaurait la peinture en France, et la débarrassait des langes dont l'avaient enveloppée les Boucher et ses imitateurs. Le jeune Lacour eut le bonheur, en entrant dans la carrière des arts, de rencontrer cet habile maître, et de grossir la foule de ses nombreux élèves; il en fut bientôt l'un des plus distingués. Il alla, suivant l'usage, se perfectionner dans la capitale des arts, et se livra, avec la plus vive ardeur, à l'étude des chefs-d'œuvre antiques et modernes dont il était entouré. Lorsque le terme de son séjour à Rome fut arrivé, il revint en France. On le pressa en vain de venir se fixer à Paris, il alla habiter sa ville natale. Sa réputation l'y avait devancé; il fut nommé professeur de dessin à l'académie de Bordeaux. Sa nomination fut un bienfait pour l'établissement: jusque là on n'y enseignait que les premiers principes du dessin: Lacour, après en avoir changé l'organisation intérieure, y introduisit l'étude de la peinture, et forma, en peu de temps, une foule d'habiles élèves. Malgré les soins qu'il donnait à son école, et le zèle qu'il déployait dans ses leçons, il s'occupa constamment de peindre l'histoire, sans néanmoins négliger les genres inférieurs, tels que le paysage, les marines, les portraits, les scènes familières, et il réussit dans tous. Presque toutes ses productions se trouvent concentrées dans sa ville natale; les cabinets des amateurs contiennent ses tableaux de genres, et il n'est point d'église qui ne possède quelques-uns de ses tableaux historiques. On cite particulièrement parmi ceux-ci: *Saint Paulin, archevêque de Bordeaux, accueillant dans son palais une foule de malheureux persécutés*; il passe pour son chef-d'œuvre, quoique Lacour fût déjà atteint, lorsqu'il l'exécuta, de la maladie à laquelle il a succombé. On fait aussi le plus grand cas d'un autre de ses tableaux représentant la *Façade des Chartrons*. On a vu, de cet artiste, aux différentes expositions du Louvre, plusieurs ouvrages parmi lesquels les connaisseurs ont surtout distingué un *Avare endormi sur son trésor*, un *Mendiant*, plusieurs *Paysages*, des *Marines* et des *Têtes d'étude*. Lacour joignait aux connaissances les plus variées les qualités les plus aimables; il est mort à Bordeaux le 28 janvier 1814, particulièrement regretté de ses nombreux élèves. Il a laissé un fils, héritier de son talent, à qui l'on doit plusieurs ouvrages sur la sculpture, gravés au trait.

LACOUR (N. Gayot, baron de), lieutenant-général, né à Carignan, département des Ardennes, en 1771. Issu d'une famille noble, il entra comme cadet dans le régiment de Royal-Auvergne, n'étant encore âgé que de seize ans; fut nommé sous-lieutenant deux ans après, et obtint le grade de lieutenant, toujours dans le même

régiment, vers 1790. En 1793, il était capitaine et aide-de-camp du général de Fontbonne. S'étant montré partisan du nouvel ordre de choses qui s'établissait à cette époque, il fut élevé au grade de chef-de-bataillon adjoint aux adjudants généraux, puis à celui d'adjudant-général, et fit en cette qualité la célèbre campagne de Hollande, sous le général Pichegru. Le colonel Lacour passa ensuite à l'armée d'Allemagne sous le commandement du général Moreau, dont il se fit souvent remarquer par son courage et par ses talents. Ayant été pris en Suisse avec plusieurs généraux, le général Suwarow fit un accueil très flatteur à M. Lacour; mais son attachement aux principes républicains, qu'il ne dissimula point, le fit traiter avec beaucoup de rigueur par le célèbre général russe. Il obtint cependant la liberté sur sa parole. En 1801, le colonel Lacour fut nommé général de brigade, et le commandement des départements de l'Yonne, de la Mayenne et de la Loire lui fut confié. En 1803, il passa à l'armée d'Italie, et ce fut lui qui termina le siége de l'importante place de Gaëte. Trois ans après ce général prit le commandement d'une brigade dans le corps d'armée du maréchal Davoust, et continua de servir avec distinction dans les campagnes de cette époque. En 1809, il faisait partie de la grande armée, et se distingua surtout à l'attaque du pont de Landshut, qu'il emporta malgré la vive résistance d'un ennemi supérieur en nombre. Cette action le fit mentionner honorablement dans les bulletins de l'armée. C'est peu après, à la bataille de Wagram, que ce brave général fut blessé à mort. L'empereur Napoléon, vivement affecté de cette perte, se rendit auprès de lui; il lui témoigna les regrets les plus touchants, et, en le quittant, il lui conféra le grade de général de division. Transporté à Vienne, le général Lacour y mourut le 28 juillet, après 22 jours de souffrance. Il avait été nommé commandant de la légion-d'honneur, baron d'empire, et avait été décoré par le roi de Saxe du grand cordon de l'ordre de Saint-Henri. Le 1er janvier 1810, Napoléon avait rendu un décret en vertu duquel la statue du baron Lacour devait être placée sur le pont de la Concorde, actuellement pont de Louis XVI.

LACRETELLE (Pierre-Louis), né à Metz en 1751, mort à Paris le 5 septembre 1824. Il paraissait peu propre à remplir l'attente de son père, qui, étant avocat à Nancy, le destinait au barreau. Souvent de très bons esprits ont peu de succès dans leurs premières études; leur force même les fait paraître indociles, ou presque ineptes, quand la manière d'enseigner n'est point judicieuse. Mais les moyens de Lacretelle aîné se développèrent après la lecture de quelques discours de Servan; alors il aima dans sa profession ces considérations morales ou philosophiques, qui se rattachent nécessairement à la jurisprudence chez les peuples éclairés. La première cause plaidée à Nancy par Lacretelle fut perdue; mais il fit, à cette occasion, un mémoire dont on approuva également les idées et le style. Inscrit, en 1778, au tableau des avocats à Paris, et chargé, en partie, de la rédaction du *Grand Répertoire de Jurisprudence*, il publia plusieurs mémoires, et il obtint divers succès littéraires. Dès cette époque, il fut lié avec les Ginguené, les Suard, les Fontanes. Bientôt les honneurs secondaires de l'accessit furent décernés à l'*Eloge de Sainte-Maure, duc de Montausier*, de ce personnage original qui, fidèle à la vérité au milieu des courtisans, la disait avec rudesse, comme s'il était impossible de la dire naturellement à la cour. Même après l'Essai de Mirabeau sur les lettres de cachet, on remarqua le discours de Lacretelle sur le *Préjugé des peines infamantes*: il fut couronné à Metz en 1784. Ces deux ouvrages, les *Mémoires pour le comte de Sanois*, et même des articles insérés dans le *Mercure*, firent admettre Lacretelle à l'Institut. Elu député-suppléant à l'assemblée-constituante, il ne siégea que dans l'assemblée dite législative. Membre du club des Feuillants, il fit adopter cette déclaration de principes: La constitution, toute la constitution, rien que la constitution. Plus heureux en cela que beaucoup de ses contemporains, comme on l'a dit, à l'époque de sa mort, dans un recueil littéraire, cet homme de bien avait commencé ses travaux et adopté des opinions fixes, avant l'effervescence générale des esprits; aussi la liberté ne fut-elle pour lui ni une déesse, ni une bacchante, mais une simple et juste conséquence du droit public. Admirateur, mais non sans restriction, de la doctrine des encyclopédistes, ce jurisconsulte-littérateur a confirmé, par ses propres exemples, ce principe que, dans les moindres causes, comme dans les plus grandes, les démêlés judiciaires ont, avec les vues politiques, des rapports utiles à bien connaître: et que l'étude pratique des lois est une partie de la vraie science sociale. Turgot, Condorcet, d'Alembert, admettaient Lacretelle dans leur intimité. Chez Buffon, à la campagne, il était de cette réunion du dimanche où on dissertait ordinairement sur les beautés du style. Mais il fut surtout assidu auprès de Malesherbes: dès 1787, ce respectable magistrat l'avait fait nommer de la commission que Louis XVI chargeait de préparer des projets de réforme dans la législation pénale. Depuis la journée du 10 août, Lacretelle a vécu dans la retraite; il n'en est sorti qu'après l'événement du 9 thermidor. Assez désintéressé pour conserver toute son indépendance, il a quelquefois adressé des conseils au directoire, et même il a hasardé auprès du premier consul des admonitions pour le moins inutiles. Cette sorte de résistance, effet de sa droiture, ou sa constante modération, avaient pu le faire soupçonner de quelque penchant pour l'ancien gouvernement, et son nom a été trouvé parmi les notes de divers agens d'intrigues, mais sans que rien de sa part les y autorisât. Après avoir été, du temps du directoire, un des jurés de la haute cour nationale, il entra au corps législatif en 1801; mais voyant son attente trompée par la manière d'administrer de Napoléon, il vota plusieurs fois contre les projets du gouvernement, et ne fut pas réélu. Remplaçant à l'Institut, dans la classe de la langue et de la littérature, La Harpe qu'achevèrent de rendre célèbre les écarts d'un zèle imprévu, il n'entreprit pas, dans son discours de réception, de justifier l'orthodoxie haineuse, et peut-être suspecte, du philosophe converti. Plus tard, frappé des torts de Napoléon, Lacretelle, qui n'était plus jeune, partagea la faiblesse de plusieurs littérateurs estimables sans doute, mais passionnés dans leur mécontentement, et inconsidérés dans leur patriotisme. Après le désastre de 1812, après les efforts infructueux des seize mois suivans, il se félicita de l'abaissement de la France, en croyant ne se réjouir que de la chute d'un conquérant, et sans savoir même si, avec l'aide d'un roi-législateur, on conserverait au milieu de ces débris, et malgré ces divisions, quelque dignité. Le successeur de La Harpe avait été un des rédacteurs du *Mercure*, à l'époque où Marmontel l'avait dirigé. Après être tombé quelquefois dans des mains très négligentes, ce recueil a été relevé en 1817, bientôt la *Minerve française* l'a remplacé. MM. Etienne, Jay, etc., s'associèrent Lacretelle, mais ses articles n'ont pas été au nombre de ceux qu'on lisait avec empressement. La liberté d'écrire ayant été supprimée en 1820, Lacretelle supposa qu'en se faisant libraire, il pourrait substituer aux livraisons de ce recueil périodique des cahiers détachés sur les mêmes objets. Traduit devant la police correctionnelle, il prononça lui-même sa défense avec une fermeté remarquable. Dispensé, à cause de son âge et de sa faible santé, de subir le mois d'emprisonnement auquel il avait été condamné, il se reprocha ensuite de ne s'être pas rendu à la prison, afin de conserver l'attitude d'un homme qui croit n'avoir mérité ni ces poursuites rigoureuses, ni cette indulgence équivoque. Il a été plus satisfait sans doute de la marque d'intérêt que lui a donnée, en le choisissant pour un de ses chanceliers, la classe de l'Institut qui reprenait le nom d'académie française. Après avoir retouché ses écrits, et en avoir préparé une édition générale, Lacretelle voyait avec calme approcher sa fin, se rendant à lui-même, comme il le disait la veille de sa mort à M. Jouy, ce témoignage qu'il avait accompli sa destinée loyalement, et dans l'intérêt des plus saines doctrines. Toujours fidèle, dans sa conduite publique ou particulière, aux principes professés dès sa jeunesse, sans avoir rencontré l'occasion de servir sa patrie avec éclat, il l'a honorée par ses ouvrages, par ses mœurs, par sa pauvreté volontaire; et, sans être doué d'un génie supérieur, il a contribué aux progrès de la raison publique. Il n'a pu achever l'édition générale qui, à

l'époque de sa mort, s'imprimait à Paris, et qui devait se composer de 15 vol. in-8°, ou même de 16, si l'auteur y joignait, selon son dessein, des mémoires sous le titre de *Revue de ma vie*. Il avait publié précédemment : 1° *Essai sur l'éloquence du barreau*; *Discours sur ce sujet : assigner les causes des crimes, et donner les moyens de les rendre plus rares, etc.*, Nancy, 1774, in-8°; 2° *Plaidoyers*, Bruxelles (Nancy), 1775, in-8°; 3° *Discours sur la multiplicité des lois*, 1778, in-8°; 4° *Mélanges de Jurisprudence, etc.*, Paris, 1779, in-8°; 5° *Éloge de Ch. duc de Montausier*, 1781, in-8°; 6° *Discours sur le préjugé des peines infamantes*, 1784, in-8°, réimprimé avec d'autres morceaux l'année suivante; 7° *Convocation de la prochaine tenue des états généraux en France*, novembre 1788 : 8° *Mémoire sur l'institution des bureaux des finances et l'utilité de leurs fonctions*, 1789, in-8° : 9° *De l'établissement des connaissances humaines, et de l'instruction publique dans la constitution française*, 1791, in-8°; 10° *Du système du gouvernement pendant la session actuelle etc.*, 1797, in-8° : 11° *Sur le dix-sept brumaire, etc.*, 1799, in-8°; 12° *Idée sommaire d'un grand travail sur la nécessité, l'objet et les avantages de l'instruction, sur les difficultés qui s'y opposent, et sur leur aplanissement au moyen d'une collection complète et méthodique de toutes les connaissances humaines*, par D. L. C., 1800, in-8° 13° *Œuvres diverses*, ou *Mélanges de philosophie et de littérature*, 1802-1807, 3 vol. in-8°; 14° *Fragments politiques et littéraires*, 1817, in-8°. Il faut y joindre plusieurs articles dans le *Mercure* en 1782, etc., tels que : 1° *Notice sur Légoué* (le père de l'auteur de *la Mort d'Abel*); 2° *Sur les fonctions et sur l'amélioration du sort des curés* : des plaidoyers, un roman, divers morceaux dans l'*Encyclopédie méthodique*, et un très petit nombre de brochures, destinées à faire suite à la *Minerve française*, completeraient à peu près cette liste. Le Discours sur les peines infamantes a fait, dans le temps, beaucoup de sensation. En 1786, l'académie a décerné le prix fondé par M. de Monthyon à ce morceau, qui a été apprécié avec justesse par Thomas, et au sujet duquel Chénier a dit : « Il s'agissait de » cette odieuse opinion qui faisait rejaillir sur une famille » entière l'ignominie d'un coupable condamné.... Les » trois parties sont ce qu'elles doivent être; la seconde » est d'un grand effet. Quoi de plus touchant que l'his» toire de cette famille, honneur du séjour qu'elle ha» bita, et tout à coup plongée dans l'opprobre par le » supplice d'un brigand qu'elle a produit!... Quoi de » plus terrible que l'hypothèse de ce jeune homme, » n'ayant d'autre héritage que l'opprobre d'un père » coupable;... et, quand il va subir un juste supplice, » reprochant les crimes qu'il a commis à la société qui » le rejeta loin d'elle lorsqu'il était encore innocent! » On a remarqué que, dans cette occasion, Lacretelle eut pour concurrent, à l'académie de Metz, Robespierre, qui obtint le second prix. En rendant compte, dans le *Mercure*, du discours de l'avocat d'Arras, Lacretelle en critiqua le style, mais il félicita de ses heureux sentiments cet excellent jeune homme. Des 6 volumes de l'édition générale déjà imprimés lorsque la mort de l'auteur interrompit cette entreprise, le quatrième était rempli par un roman théâtral, sous le titre du *Fils naturel*, ou *Charles-Artaud Malherbe*. On a sur cet ouvrage, qui avait déjà paru plus de vingt ans auparavant, les jugements de Chénier et du général Laclos. Un ressort nouveau a été employé avec bonheur dans cette conception très dramatique, mais où ne sont nullement observées les règles admises sur la scène : Malherbe, qui n'est autre ici que d'Alembert, ou le fils naturel de madame de Tencin, refuse de changer de condition. Cette sorte de drame offre une peinture fidèle des mœurs de l'époque, et les divers personnages historiques qui s'y rencontrent y conservent toute leur physionomie. L'illustre Malesherbes est peint avec une vérité non moins frappante, et avec des traits nouveaux dans *Mes soirées à Malesherbes*. On attribue aussi à P.-L. Lacretelle la publication de la traduction en français des *Lettres d'un cultivateur américain*, par S. John Crèvecœur, Paris, 1784, 2 v. in-8°. Quant à l'opinion de Lacretelle sur l'ouvrage intitulé *Génie du Christianisme*, ce morceau, inséré dans *Observations critiques*, chez Maradan, 1817, n'a pas été reproduit dans l'extrait des différents écrits sur le *Génie du Christianisme*, composant, à la suite de cet ouvrage, un volume dans l'édition de 1804. Apparemment les observations du judicieux Lacretelle étaient trop sérieuses; on ne craignait pas de rappeler, à l'égard du *Génie du Christianisme*, les objections qui paraissaient simplement littéraires, mais on évitait de plus en plus de faire connaître celles auxquelles il est impossible de répondre.

LACRETELLE (CHARLES DE), frère puîné du précédent, né à Metz vers 1769, vint fort jeune à Paris au moment où la révolution éclata. Il s'essaya dans le genre historique, en retraçant dans le *Journal des Débats*, qu'il rédigeait avec Duclos, les travaux de l'assemblée constituante. Il montra, dans ce travail, une grande facilité de style, un beau talent d'analyse, et beaucoup d'art et d'ordre dans l'arrangement des idées, et dans la manière de présenter les faits. Il publia successivement plusieurs écrits sur la révolution pour faire suite à celui de Rabaut de Saint-Etienne sur l'assemblée constituante. M. de Lacretelle fournissait, en même temps, des articles à plusieurs journaux du parti modéré, entre autres au *Précurseur*. Lorsqu'au commencement de l'an 4, la convention voulut imposer à la France un système électoral qui n'était point compatible avec la constitution, et que les sections de Paris se soulevèrent contre cette atteinte portée aux libertés publiques, M. de Lacretelle se déclara contre la convention. Les sections de Paris ayant succombé dans la journée du 13 vendémiaire an 4, il fut proscrit, et ne fut pas plus heureux après la révolution du 18 fructidor an 5. S'étant ouvertement déclaré contre le directoire exécutif, il fut arrêté et détenu à la Force et au Temple, pendant deux ans. En 1800 il fut nommé membre du bureau de la presse, et, en 1810, il obtint le brevet de censeur, qu'il a conservé jusqu'en 1816. Il était rédacteur en chef du *Publiciste*, journal rédigé avec une certaine liberté, mais qui ayant causé quelque ombrage à Napoléon, fut, en 1810, fondu dans *la Gazette de France*. En 1813, il reçut de l'empereur la décoration de l'ordre de la Réunion, et il remplaça M. Esménard à l'académie française. Ses premiers ouvrages portaient déjà l'empreinte d'un beau talent. Son *Histoire de France pendant le 18e siècle*, est écrite avec autant de goût que d'impartialité. On peut reprocher à l'auteur le trop fréquent usage qu'il fait de l'antithèse, mais, en général on remarque dans cet ouvrage une grande rapidité dans les récits, une originalité piquante dans les portraits, de la sagacité dans les jugements qu'il porte des personnages qui ont figuré sur la scène politique ou littéraire, une juste appréciation des événements les plus compliqués, et des ouvrages de nos auteurs les plus célèbres de l'époque dont il écrit l'histoire. M. de Lacretelle n'a certainement pas le burin de Tacite, mais il a quelquefois la chaleur et l'intelligence de Tite-Live : ses portraits sont dignes de Salluste, du cardinal de Retz et de Vertot; il y a toutefois, dans son style, quelque chose de prétentieux qui s'écarte de la pureté de la bonne école, et de la mâle austérité des écrivains du siècle de Louis XIV. Président de l'académie, il prononça en cette qualité des discours très remarquables, notamment dans les circonstances qui amenèrent les événements de 1814 et des années suivantes; il avait déjà été nommé professeur d'histoire à l'académie de Paris. En 1815, dans les cent jours, il se rendit dans les Pays-Bas; on pouvait croire alors que, d'après le dévouement qu'il avait montré à la restauration, il avait renoncé à toute faveur de la part du gouvernement impérial, et que son voyage n'était qu'un effet de l'attachement qu'il avait voué à la dynastie des Bourbons, mais tout à coup il revint à Paris, et reprit ses fonctions de professeur; de sorte que l'on ne put voir qu'une partie de plaisir dans son émigration momentanée. Une ordonnance royale du 21 mars 1816, la maintint dans la place de président de l'académie française. Son talent oratoire, la force de sa dialectique, l'ont placé depuis long-temps au rang des professeurs les plus distingués de la capitale. Il fit paraître, de 1821 à 1827, l'*Histoire de la Révolution française*, dans laquelle il s'est proposé de développer son *Précis historique de la révolution*; mais soit que les années mûrissent ou altèrent nos facultés intellectuelles, et fassent prendre un

nouveau cours à nos sentiments et à nos idées, cette histoire ne se trouve plus écrite dans le même esprit que le *Précis historique* : elle porte toujours l'empreinte du mérite de l'auteur : même rapidité dans la narration, même vivacité et même éclat dans le coloris, même élégance dans le style, même clarté dans la méthode ; on y trouve des réflexions courtes et piquantes, habilement amenées, des anecdotes intéressantes qui jettent de la variété dans les récits : il y règne aussi une teinte de modération et d'esprit philosophique, mais cet ouvrage n'est pas exempt de reproches : M. de Lacretelle s'appesantit trop sur les crimes de la révolution, sans discuter les véritables causes qui les ont produits, telles que la résistance de la noblesse, les fanfaronnades de l'émigration, une opiniâtreté invincible à défendre des doctrines usées, d'odieux privilèges, et à lutter contre une puissante nation qui avait recouvré et voulait maintenir sa liberté légale. Après avoir retracé sous les couleurs les plus vives les horreurs de la révolution et les excès inséparables d'une crise politique, M. de Lacretelle a gardé le silence sur les troubles de Montauban, et les assassinats commis dans le midi par les réactionnaires de 1795 et de 1815 ; les vengeances implacables et horribles qu'ils ont exercées attestent suffisamment qu'il ne leur a manqué que la force pour surpasser les fureurs et la soif du sang qui animaient les enfants perdus du régime de la terreur. M. de Lacretelle n'a pas jugé sainement les réformes opérées par l'assemblée constituante ; il assure que, depuis vingt-cinq ans, tous les publicistes s'accordaient à parler avec un égal mépris de la constitution de 1791. Cette constitution sans doute était loin d'être parfaite ; les premiers pouvoirs de l'État ne s'y trouvaient ni bien limités, ni pondérés : enfantée au milieu des orages et du choc des factions, elle ne pouvait pas présenter tous les caractères d'une œuvre conçue par l'expérience et accomplie par la sagesse. Cependant, malgré ses imperfections, elle ne mérita pas le mépris dont M. de Lacretelle lui a imprimé les stigmates, puisqu'elle a fourni, en grande partie, les matériaux de la Charte constitutionnelle de Louis XVIII. M. de Lacretelle se montre particulièrement l'ennemi de la déclaration des droits, qu'il regarde comme la source des funestes doctrines qui ont amené les crimes et les malheurs de la révolution. M. de Lacretelle a probablement oublié que la déclaration des droits n'était pas en France une production indigène ; qu'elle y avait été importée des États-Unis d'Amérique, où elle fait la base essentielle des lois qui, depuis près de cinquante ans, ont consolidé la liberté des Américains du nord, ont décuplé leur population, y ont fait naître la force, la prospérité, l'abondance et la gloire. Si M. de Lacretelle n'a vu dans le préambule de la déclaration des droits qu'une *parodie profane, impie et séditieuse de l'évangile*, il s'est évidemment trompé ; il aurait dû, en l'examinant de sang froid, n'y voir que le développement des grands principes dont la Charte contient le résumé : l'égalité devant la loi, la liberté de la presse, la liberté individuelle, celle du culte, enfin les autres libertés politiques et civiles sont les articles essentiels de la déclaration des droits ainsi que de la Charte. Si M. de Lacretelle s'est trompé sur des objets très importants de politique, ses erreurs furent celles de son esprit et de son cœur, jamais celles de sa conscience ; il a prouvé naguère que la vertu n'était pas chez lui un simple objet de spéculation : il occupait, depuis longues années, les fonctions de censeur des pièces de théâtre ; un événement bien honorable pour lui les lui a fait perdre dernièrement. Lors de la présentation aux chambres du désastreux projet de loi sur la police de la presse, M. de Lacretelle prononça dans le sein de l'académie française une harangue éloquente, dans laquelle il démontra les résultats funestes que l'adoption de ce projet devait avoir relativement aux lettres, aux mœurs et à la civilisation. L'académie vota en conséquence une adresse au roi, contenant ses doléances et l'expression respectueuse de ses inquiétudes, de ses désirs et de son espoir. Les académiciens qui s'étaient prononcés en faveur de l'adresse, et qui étaient pourvus de fonctions amovibles, ne tardèrent pas à éprouver les rigueurs d'un ministère ennemi de tout ce qu'il y a de noble et de généreux, de tous les hommes qui ne veulent pas troquer leur conscience pour de l'argent. M. de Lacretelle sacrifia ses intérêts à son désir d'obtenir de nouveaux titres à l'estime et à la considération publique. On a de lui : 1° *Précis historique de la révolution française, savoir : Assemblée législative*, 1801, in-18. 6e édit., 1821 ; id. *Convention nationale*, 1803, 2 vol. in-18, troisième édit., 1810 ; id. *Directoire exécutif*, 1806, 2 vol. in-18, sixième édit., 1822 ; 2° *Histoire de France pendant le 18e siècle*, 1808, 6 vol. in-8°, deuxième édit., 1819 ; 3° *Histoire de la révolution française*, 1821—1827, 8 vol. in-8°. Cet ouvrage a paru aussi sous le titre d'*Histoire de France pendant le 18e siècle*, et en forme les tomes VII à XIX. 4° *Discours prononcé pour sa réception à l'académie française*, 1811, in-4° ; 5° *Éloge de Florian*, 1812, in-8° ; 6° *Histoire de France pendant les guerres de religion*, 1814—1816, 4 vol. in 8°, deuxième édit., 1822, 4 vol. in 8° ; 7° *Discours prononcé à la société des Bonnes-lettres*, le 4 décembre 1823, 1823, in-8° ; 8° *Considérations sur la cause des Grecs*, 1825, in-8° ; 9° *Tableau historique de la Grèce, depuis la fondation de ses divers états jusqu'à nos jours*. Cet ouvrage, dont il n'a encore paru que le prospectus, doit former 2 vol. in-8°, qui seront mis en vente dans le cours de 1827. La souscription à cette histoire, proposée au moment où la brutalité ministérielle venait de destituer M. de Lacretelle, a été promptement remplie par un public toujours prêt à tenir compte des sacrifices que l'on fait dans l'intérêt des libertés nationales. M. de Lacretelle a travaillé à la *Biographie universelle* ; on y distingua particulièrement ses Notices sur Henri IV et François Ier.

LACROIX (Sébastien), démagogue fougueux, commissaire de la commune de Paris pour les subsistances, fut envoyé en mission à Meaux, en septembre 1792, époque à laquelle eut lieu, dans cette ville, le massacre des prêtres. De retour à Paris, il proposa l'abolition de la royauté, fut membre du comité révolutionnaire, dont il exerça les fonctions avec fureur. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, comme complice d'Hébert, il fut condamné à mort, le 13 avril 1794.

LACROIX-CONSTANT (Charles de), député de la Marne à la convention, membre du conseil des anciens, ministre des relations extérieures, préfet, légionnaire, etc., etc., naquit en Champagne en 1740. Ses opinions démocratiques l'ayant fait nommer membre de la représentation nationale, en septembre 1792, il s'abstint de la tribune et resta dans l'obscurité, durant les premiers mois de la session conventionnelle. Dans le procès du roi, il rejeta l'appel au peuple, et vota la mort sans sursis. Attaché au parti de la plaine, dont l'intervention en faveur de la montagne décida la chute et la proscription des Girondins, dans la journée du 31 mai, il prit part, le 24 juin suivant, à la discussion du projet de constitution présenté par Hérault de Séchelles, réclama des bornes territoriales pour l'éligibilité aux fonctions de représentant, que la nouvelle loi politique attribuait à tous les citoyens actifs. « Les Anglais, dit-il, choisissent leurs députés dans toute l'étendue de l'Angleterre ; c'est là la source de la corruption et de l'immoralité qui règnent dans le parlement britannique. Si dans votre constitution vous consacrez le droit de choisir des représentants hors d'un arrondissement déterminé, vous consacrez donc l'immoralité anglaise dans les assemblées nationales de France ; vous ouvrez la porte à la corruption qui règne dans le parlement d'Angleterre ; vous concentrez la représentation nationale dans un petit nombre d'hommes qui auront usurpé une réputation quelconque par la publicité de leurs écrits et de leurs opinions, qui auront attaché leurs noms à la défense de quelques causes, à quelques journaux : ainsi vous établissez l'aristocratie de réputation, non moins dangereuse que les autres.... Pensez-vous qu'une assemblée nationale composée d'hommes nommés dans les départements sur la réputation qu'ils auront acquise à Paris, soit une assemblée bien propre à maintenir l'égalité des droits pour toute la république ? Citoyens, pour assurer la liberté du peuple, mettez vous-mêmes des bornes à l'exercice de cette liberté ;

» ne permettez au peuple de choisir ses représentants » que parmi des hommes placés près de lui, et qu'il » est à portée de connaître : je demande au nom de » l'égalité des droits, au nom de la liberté publique, » qu'aucun citoyen ne puisse être élu représentant du » peuple qu'après six mois de domicile dans l'arron» dissement qui aurait voté en sa faveur. » Cette proposition, dont les motifs ne manquaient pas de justesse à certains égards, fut appuyée par Génissieux et combattue par Garau, Boyer Fonfrede et Thuriot, qui en développèrent les graves inconvénients et firent prononcer *l'ordre du jour*. Lacroix fut chargé, peu de temps après, de différentes missions dans les départements, et les remplit toutes de manière à ne pas rendre son nom aussi odieux que celui de la plupart des proconsuls qui, comme Carrier et Fouché, semaient l'épouvante et la mort, au nom de la liberté, dans les plus belles contrées et les grandes cités commerçantes de la république. A son retour dans le sein de la convention, il laissa percer davantage sa tendance à la modération, en demandant des explications sur certains articles de la fameuse loi des suspects. « Je vois, dit-il, » parmi les délits pour lesquels on sera traduit au tri» bunal révolutionnaire, celui d'avoir cherché *à dépraver* » *les mœurs*. Mon âge ne me rendra pas suspect de par» tialité; cependant je désirerais que ce délit fût spé» cifié d'une manière plus claire, car on n'a pas sûre» ment entendu regarder comme un ennemi du peuple » ceux à qui il serait échappé, soit dans leurs conver» sations, soit dans leurs écrits, soit dans des pièces » de théâtre, un mot que désavouerait la pudeur. Je » demande que le comité de salut public soit consulté, » pour donner à cette espèce de délit une rédaction » moins vague et plus caractérisée. » La convention adopta d'abord les conclusions de Lacroix; mais lorsque Couthon et Robespierre se furent prononcés contre les appréhensions que ce député avait manifestées : lorsqu'ils eurent demandé si c'était bien le moment d'exiger des explications sur ce que l'on entendait par *dépraver les mœurs publiques*, *quand les plaies faites à la morale publique par les Chabot*, *les Hébert*, *les Danton*, *les Lacroix*, *saignaient encore*, la majorité de l'assemblée fit taire ses propres craintes pour obéir docilement aux insinuations impérieuses de ses directeurs habituels, et l'auteur de la proposition, effrayé de *son courage*, vint s'excuser en quelque sorte de l'avoir émise, et réclamer lui-même l'ordre du jour. « D'après » les explications données par le comité, s'écria Lacroix, » j'appuie moi-même l'ordre du jour, et je supplie la » convention de se bien persuader qu'il n'a pas été dans » mon esprit de suspecter les intentions du comité. » Mais à la chute de Robespierre, il se vengea de la contrainte que lui avait imposée le soin de sa conservation, en se joignant aux plus fougueux thermidoriens dans leurs excès réactionnaires : il parcourut le département des Ardennes, à la fin de 1794, encourageant partout la persécution contre les patriotes ardents, coupables d'avoir suivi l'impulsion de l'assemblée qu'il avait lui-même appuyée de son vote dans les actes les plus violents reprochés au parti révolutionnaire. Cependant la rétrogradation étant devenue plus rapide que ne l'avaient voulu les réacteurs, et ceux-ci craignant à leur tour d'être emportés par la révolution thermidorienne, dont la direction leur échappait pour passer aux aristocrates et aux royalistes, Lacroix reprit sa sévérité républicaine, en 1795, s'opposa à la restitution des biens aux parents des victimes immolées par le tribunal révolutionnaire, et renouvela ses anciennes attaques contre le sacerdoce catholique, tout en réclamant la liberté des cultes. Il passa au conseil des anciens, au mois de septembre de la même année, et fut nommé secrétaire dès la première séance. Elevé bientôt après au poste de ministre des relations extérieures, il s'y maintint jusqu'au 16 juillet 1797, époque de la rentrée en grâce de Talleyrand auprès du gouvernement républicain, et de l'arrivée de ce fameux diplomate au timon des affaires étrangères. Lacroix fut nommé un peu plus tard ambassadeur en Hollande, où il se montra favorable à la révolution démocratique qui éclata dans ce pays en 1798, et qui fut ensuite comprimée par Daendels; mais il ne manifesta plus la même prédilection pour la démocratie, lors de l'usurpation de Bonaparte. Approbateur du 18 brumaire, il fut magnifiquement récompensé par les consuls, qui l'appelèrent à la préfecture des Bouches-du-Rhône, qu'il ne quitta que pour aller occuper celle de la Gironde, où il mourut en 1805.

LACROIX (Pierre-Firmin de), naquit à Paris en 1743, et fut élevé à Troyes, où son père occupait les charges de conseiller du roi et d'officier des eaux et forêts. Bien que dominé par un goût très prononcé pour les travaux purement littéraires, le jeune de Lacroix se destina à l'étude et à la pratique de la jurisprudence, afin de remplir le vœu de ses parents, et se fit recevoir avocat. Mais bientôt les querelles des parlements et de la cour vinrent lui donner pour client l'intérêt national, et il s'engagea dans la discussion des griefs du public contre l'autorité avec toute l'ardeur d'une âme jeune et pleine de philanthropie. C'est principalement dans le *Spectateur français*, ouvrage périodique, créé jadis par Marivaux, que de Lacroix avait pris son champ de bataille. Il soutint à lui seul ce journal pendant assez long-temps avec une variété d'articles et une diversité de tons qui faisaient croire à l'existence d'une nombreuse société de rédaction autour de lui. Cependant une circonstance vint le forcer, pour ainsi dire, à prendre son rang au barreau, tandis qu'il ne s'occupait qu'à se faire une place dans les lettres. La famille Veron, dont le procès avec le comte de Morangiès occupait alors l'attention publique, le chargea de répondre au mémoire que le fameux Linguet venait de publier en faveur de ce gentilhomme. Sans s'étonner de la réputation colossale ni de la mordante âcreté de son adversaire, M. de Lacroix engagea le combat, et si son factum ne fit pas triompher la cause de ses clients, il resta du moins comme une preuve très-remarquable de ses connaissances comme jurisconsulte, et de son talent de discussion. Ce succès l'ayant signalé à l'attention publique, les causes et les plaideurs affluèrent chez lui au point qu'il se vit obligé de renoncer pour un temps à la rédaction du *Spectateur*. Il publia des mémoires pour la marquise de Gouy, pour la rosière de Saleney, pour la marquise de Cabris, sœur de Mirabeau : il défendit les Jurandes, enfin il eut le bonheur de faire prononcer la révision et la cassation de l'arrêt qui avait condamné Abbatucci aux galères. Ces utiles travaux, couronnés de succès, firent à M. de Lacroix une réputation brillante parmi les hommes les plus distingués du barreau français. Voltaire, sans le suffrage de qui il n'y avait alors de gloire ou de renommée bien complète dans aucun genre, lui écrivit pour le féliciter sur le mérite et l'éclat de ses travaux de jurisconsulte et de littérateur. M. de Lacroix accrut bientôt ses droits non-seulement à l'estime de ses contemporains, mais encore aux hommages de la postérité, en publiant ses *Réflexions morales sur la civilisation*. Dans cet excellent écrit, dont le but principal était d'attaquer l'usage de la torture, il prouva combien la France était loin encore de pouvoir s'enorgueillir de ses conquêtes dans la carrière sociale, et du bonheur de ses habitants. Il montra quelle masse effrayante d'abus cruels composaient le produit net de cette civilisation si vantée du peuple réputé le plus doux et le plus généreux de la terre. Il fit voir les mêmes cachots renfermant les criminels et les débiteurs insolvables, et la pauvreté mise par conséquent sur la même ligne que la dégradation morale volontaire ou la perversité native. Il dévoila tous les abus de l'instruction secrète : les accusés jugés et condamnés sans avoir pu faire valoir leurs moyens de défense. Il fit voir enfin l'immoralité de la barrière que l'on opposait au repentir du crime, en infligeant la peine capitale au faux témoin, malgré sa rétractation spontanée. Cet ouvrage causa une sensation générale; improuvé par la magistrature, qu'il blessait dans d'odieux priviléges, il fut lu avec empressement par le public, et couronné par l'académie française, qui lui décerna, en 1787, le prix d'utilité. Au commencement de la révolution, M. de Lacroix fut invité à faire un cours de droit public au *Lycée*, société littéraire dont nous avons aujourd'hui le diminutif dans l'*Athénée*, et qui comptait alors parmi ses professeurs des hommes d'un grand talent, tels que

La Harpe, Garat, Fourcroy, etc. Le nouveau professeur, pour éviter la sécheresse et la pesanteur qui semble avoir été l'attribut spécial des premiers écrivains qui ont élaboré cette vaste matière, s'affranchit de leur méthode théorique, et crut ne pouvoir intéresser qu'en joignant continuellement l'exemple au principe. De la suite des leçons qu'il donna dans ce système est résulté plus tard le *Tableau des constitutions des principaux états de l'Europe*, en trois et non pas en six volumes in-8°, comme le dit la Biographie Arnault; ouvrage plein de faits, et dont le plan et les matériaux ont depuis été remis en œuvre et redonnés au public sous un autre titre par deux jeunes auteurs, membres du barreau actuel. A l'époque du procès de Louis XVI, M. de Lacroix entreprit de prouver que ce prince ne devait pas être mis en jugement, ou tout au moins, qu'il n'était pas justiciable de la convention. Son courage à développer ces principes dans des consultations adressées à la convention, et à les reproduire dans le *Spectateur français*, ne tarda pas à le conduire devant le tribunal révolutionnaire: il s'attendait à la mort, malgré le zèle et le talent de son défenseur, Tronçon Ducoudray; mais on ne sait quel caprice d'humanité de la part de ces hommes qui avaient envoyé tant d'autres victimes à l'échafaud avec de moins plausibles raisons, le sauva. Après le 9 thermidor il fut nommé juge au tribunal de Versailles, et il a rempli ces fonctions jusqu'en 1827. Il vient d'être admis à la retraite. M. de Lacroix a publié un grand nombre d'ouvrages dont voici la liste: 1° *Lettres de J.-J. Rousseau à M. de Montillet, archevêque d'Auch*, 1764, in-12; 2° *Lettres d'un avocat au parlement, à un avocat de la cour des aides de Montpellier*; 3° *Mémoires du chevalier de Gonthieu*, roman et ouvrage de la jeunesse de l'auteur), Amsterdam, 1766, 2 vol. in-12; 4° *Lettres d'Aphy à Zurac*, La Haye, 1767, in-12 (c'est une imitation des Lettres persanes); 5° *le Spectateur en Prusse*, Berlin et Paris, 1767, in-12; 6° *Lettres d'un philosophe sensible*, 1769, in-12; 7° *Mémoires d'un Américain*, Lausanne, Lyon et Paris, 1770, 2 vol. in-12; 8° *le Spectateur français*, 1771 à 1773, 6 vol in-12, réduits à 2 sous ce titre: *Peinture des mœurs du siècle*, ou *Lettres et discours sur différents sujets*, Amsterdam et Paris, 1777, in-12; 9° *Prospérité du commerce*, 1774, in-4°; 10° *Combien le respect pour les mœurs contribue au bonheur des états*, Bruxelles, 1776, in-8°; 11° *Éloge de J.-J. Rousseau*, Amsterdam, 1778, in-8°; 12° *Réflexions philosophiques sur l'origine de la civilisation et sur les moyens de remédier à quelques-uns des abus qu'elle entraine*, Amsterdam et Paris, 1781 à 1783, 2 vol. in-8°, (traduit en allemand, Nuremberg, 1783); 13° *Moyens de ramener l'ordre et la sécurité dans la société*, 1783, 2 vol. in-8°; 14° *Mémoire sur la tenue prochaine des états généraux et sur les objets qui doivent y être mis en délibération*, 1788, in-12; 15° *Catéchisme patriotique, à l'usage de tous les citoyens français*, 1789, in-8°; 16° *l'Ami du roi*, 1790, in 8°; 17° *Tableau des constitutions des principaux états de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique*, 1790 à 1792, 4 vol. in-8°; 2e édition, 1792; 3e édition, 6 vol.; 4e édition, 1802, 6 vol. (cet ouvrage a été traduit en allemand et en anglais); 18° *Défense des constitutions americaines*, ou *De la nécessité d'une balance dans les pouvoirs d'un gouvernement libre*, par J. Adams, trad. avec des notes et des observations, 1792, 2 vol in-8°; 19° *le Spectateur français sous le gouvernement républicain*, 1794, in-8°; 20° *le Spectateur français avant la révolution*, 1796, in-8°; 21° *Des moyens de régénérer la France et d'accélérer une paix durable avec ses ennemis*, 1797, in 8°; 22° *Montesquieu considéré dans une république*, 1798, in-8°; 23° *les Dangers des souvenirs*, 1805, 2 vol. in-8°; 24° *Réflexions morales sur les délits publics et privés*, 1807, in-8°; 25° *l'Instituteur français*, 1809, in-8°; 26° *Tableau historique et politique de la France sous les trois premières dynasties jusqu'au siècle de Louis XIV*, 1813, 3 vol. in 8°; 27° *le Spectateur français sous le gouvernement royal*, 1817, in-8°; 28° *Méditations et Souvenirs du Spectateur français*, 1820, in-8°; 29° *Etrennes morales, suivies de la conversion d'un démagogue*, 1822, in-8°; 30° *Lettre du Spectateur français aux électeurs du département de la Seine*, in-8°, 1823; 31° les *Adieux du Spectateur français au monde politique et littéraire, suivis d'une description de la grande Chartreuse et des moyens de la repeupler de nouveaux pénitents*, Versailles, 1823, in-8°, 32° *le Moraliste du XIXe siècle*, ou *Derniers adieux du Spectateur français*, 1824, in 8° 33°; *Opinion d'un ancien publiciste sur l'indemnité qui doit être accordée aux émigrés*, Versailles, 1826, in-8°; 34° *le Missionnaire conciliateur*, pour servir de suite au *Moraliste du 19e siècle*, Versailles, 1826, in-8°. M. de Lacroix a maintenant quatre-vingt-quatre ans. Il est difficile de voir une carrière d'écrivain plus laborieuse et plus pleine, et qui ait été plus entièrement vouée aux choses utiles.

LACROIX (J.-P. DE), député à l'assemblée législative et à la convention nationale, membre du comité de salut public, naquit à Pont-Audemer, dans la Normandie, en 1754. Il embrassa la profession d'avocat, qu'il exerçait à Anet, près de Dreux, lorsque la révolution de 1789 vint l'arracher à ses travaux de jurisconsulte, pour le jeter dans la carrière orageuse de la politique. Il accueillit avec enthousiasme l'aurore de la liberté, fit pressentir l'exagération qui devait l'empêcher de reculer plus tard devant les mesures extrêmes par lesquelles le parti montagnard crut devoir assurer le triomphe de la révolution. Nommé d'abord procureur-général syndic du département d'Eure et Loir, aux premières élections populaires, il fut appelé en 1791 à l'assemblée législative par les suffrages de ses concitoyens. Il rechercha la députation de Paris, forma des liaisons avec elle, et fut compté dans cette fraction du club des jacobins qu'on désigna communément sous le nom de parti *orléaniste*. Voyant dans le cabinet des Tuileries le foyer de toutes les intrigues contre-révolutionnaires, il accusa le monarque lui-même, à la séance du 5 février 1792, de provoquer tous les désordres qui affligeaient la France, en s'obstinant à refuser sa sanction aux décrets de l'assemblée nationale contre les prêtres perturbateurs, et fit appeler incontinent le ministre de l'intérieur à la barre. A l'époque du 20 juin, il monta plusieurs fois à la tribune, et sembla vouloir réclamer les vengeances de la loi contre les auteurs des troubles qui avaient signalé cette journée. Ce fut en effet sur sa motion que le maire et la municipalité de Paris furent mandés à la barre pour rendre compte des événements dont cette capitale était le théâtre; ce qui ne l'empêcha pas, quelques jours après, de faire réintégrer Pétion dans ses fonctions, et de se déclarer ainsi contre l'administration départementale qui avait prononcé la suspension de ce magistrat. Le général Lafayette le compta au nombre de ses plus violents accusateurs, après sa fameuse lettre à l'assemblée législative, ainsi que les ministres et la plupart des chefs de l'armée, sur lesquels Lacroix s'efforça de faire planer des soupçons de perfidie. Il fut un des principaux auxiliaires de Danton dans la journée du 10 août; demanda vivement et obtint la formation d'une cour martiale pour juger les prisonniers faits sur la cour, et montra tant de véhémence et d'exaltation, que la majorité, poussée elle-même à l'irritation par les événements, crut devoir lui tenir compte de son ardeur révolutionnaire, en l'appelant, le 19 du même mois, aux fonctions de président. Lacroix termina sa mission à l'assemblée législative, par la motion de déporter les prêtres insermentés à la Guyane. Cependant les électeurs de son département, dominés, comme ailleurs, par les circonstances difficiles qui ne permettaient plus d'espérer le triomphe de la révolution par des voies pacifiques, quand elle était attaquée avec fureur au dedans et au dehors; les électeurs d'Eure-et Loir, disons-nous, entourèrent une seconde fois de leurs suffrages l'homme dont le caractère violent et les opinions démocratiques leur promettaient un représentant tel que semblait l'exiger la lutte terrible où la France se trouvait jetée par les excitations et les menaces de l'étranger, autant que par les complots et les résistances de l'intérieur. Lacroix répondit à l'attente de ses commettants en allant siéger à la convention sur les bancs les plus élevés de la montagne. Ses liaisons avec Danton, alors tout-puissant, le firent désigner plusieurs fois pour des missions importantes, qu'il ne remplit pas toujours avec l'intégrité d'un vrai républicain. Il était en Belgique, auprès de Dumouriez, lorsque commença le procès de Louis XVI, ce qui l'empêcha de voter dans les premières délibérations relatives à la culpabilité du monarque et à quelques

questions préjudicielles. Mais son retour à Paris ayant eu lieu avant la condamnation définitive de ce malheureux prince, il s'empressa d'y prendre part et de voter sa mort sans sursis. La convention le chargea bientôt après d'une nouvelle mission pour les frontières du Nord, qu'il parcourut avec son ami Danton. C'était le moment de nos premières conquêtes dans les Pays-Bas; les deux représentants furent soupçonnés à leur retour d'avoir abusé des pouvoirs extraordinaires dont ils étaient investis, pour s'enrichir aux dépens de l'armée et des églises. On savait que Danton regardait la fortune comme une des premières conditions du crédit et de la considération politique, et qu'il ne voyait pas de plus sûr moyen d'affermir la révolution, que de faire passer les richesses dans les mains des révolutionnaires. Ce système, qu'il ne prenait nullement la peine de dissimuler, et qui, chose singulière! avait en quelque sorte en sa faveur l'autorité du plus violent adversaire de la révolution française, l'autorité de Burke, qui place aussi la stabilité d'un ordre social quelconque dans la possession des richesses par les hommes d'état, ou l'occupation du pouvoir par les riches; ce système, disons nous, attira dans le parti dantoniste tous les hommes cupides, et l'immoralité, plus que le sentiment d'une nécessité politique, ayant ainsi formé l'entourage du *Mirabeau de la populace*, il devint bientôt possible à ses ennemis de le perdre dans l'esprit de la multitude, malgré ses antécédents et sa réputation demagogique. Mais avant de déchoir ainsi dans l'opinion des masses révolutionnaires, et de tomber sous les coups des jacobins de Robespierre, les *cordeliers* exercèrent une grande influence dans la convention et dans les clubs. Danton et Lacroix furent nommés membres du comité de salut public, et contribuèrent puissamment à la proscription des Girondins. Quelques jours avant le 31 mai, ces derniers cherchèrent en vain à neutraliser les attaques de Lacroix, en rappelant les imputations dont il avait été l'objet à son retour de la Belgique; la montagne le défendit contre les accusations du côté droit, et la majorité accepta sa justification. Mais cette démonstration des orateurs de la *Gironde*, si elle resta sans résultat contre le *proconsul* qu'ils avaient signalé comme dilapidateur et comme complice de Dumouriez, elle ne fut pas également sans effet sur l'âme de Lacroix, qui passa de la haine à la rage contre ses dénonciateurs. Après avoir vivement plaidé la cause de Danton, de Robespierre et de Marat, dans la séance du 27 mai, il coopère au coup d'état du 31, aux proscriptions du 2 juin, et fit décréter, à la séance de ce jour, la formation d'une armée révolutionnaire composée de six mille hommes. Après la chute des Girondins, Danton s'étant brouillé avec Robespierre, quelques montagnards, attachés à ce dernier, voulurent reprendre l'ancienne accusation de Lasource et de ses amis contre Lacroix, dont la condamnation aurait entraîné celle de son protecteur. On parla de nouveau des spoliations commises en Belgique, et l'on cita même les révélations d'un affidé de Dumouriez, Miaczinski, qui, disait-on, avait désigné ce député, en mourant, comme intéressé dans une fabrique de faux assignats, et comme ayant pris part à la conspiration du général transfuge. Lacroix prononça son apologie à la séance du 28 janvier 1794, et mit tant d'adresse dans son discours, qu'il fut couronné d'un plein succès. Il profita de son absolution pour rentrer en grâce auprès des philosophes et des démocrates, en faisant une motion à la fois philanthropique et révolutionnaire. Il demanda et fit proclamer d'enthousiasme la liberté des nègres, après avoir fait observer à la convention qu'elle ne devait pas se deshonorer par une discussion prolongée sur cette matière. Cependant le moment arrivait où la rivalité de Danton et de Robespierre ne pouvait plus que conduire l'un ou l'autre à l'échafaud. Danton, trop confiant dans sa renommée révolutionnaire, se laissa prévenir, et fut traduit à son tour devant le tribunal où six mois auparavant il avait envoyé Brissot, Gensonné, Grangeneuve et Vergniaux. Lacroix dut partager d'autant plus la disgrâce de son ami, que ses propres torts allaient être les principaux griefs de l'accusation. Saint-Just, dans sa véhémente philippique contre Danton, s'exprime ainsi : « Tu t'associas dans tes crimes Lacroix, conspirateur depuis » long-temps décrié, avec l'âme impure duquel on ne » peut être uni que par le nœud qui lia des conjurés. » Lacroix fut de tout temps plus que suspect; hypocrite » et perfide, il n'a jamais parlé de bonne foi dans cette » enceinte; il eut l'audace de louer Miranda; il eut » celle de proposer le renouvellement de la convention: » il tint la même conduite que toi avec Dumouriez; » votre agitation était la même pour cacher les mêmes » forfaits : Lacroix a témoigné souvent sa haine pour » les jacobins. D'où vient le faste qui l'entoure? Mais » pourquoi rappeler tant d'horreurs, lorsque votre » complicité manifeste avec d'Orléans et Dumouriez » dans la Belgique suffit à la justice pour vous frapper? » Arrêté le 31 mars, Lacroix fut condamné à mort le 5 avril suivant, *pour avoir conspiré contre la république, et voulu rétablir le gouvernement monarchique*. Sa taille, sa figure et la beauté de son organe le servirent mieux que ses talents à la tribune de la convention. Il y parut un jour (9 mars 1793), pour injurier les journalistes et demander que les députés cessassent d'écrire dans les feuilles publiques. Il est bon de rappeler aujourd'hui quels étaient, parmi les révolutionnaires, les ennemis de la liberté de la presse, et de retracer la haine que les dilapidateurs de la fortune publique manifestèrent toujours pour la publicité et les organes de l'opinion. « Je vois avec peine, s'écria Lacroix, que » des citoyens qui sont envoyés ici pour faire de bonnes » lois, pour s'occuper des intérêts du peuple, s'amusent » à faire des journaux, à gangrener l'esprit des dépar» tements, à critiquer avec amertume les opinions de » la convention, qui ne sont pas les leurs. Je vois deux » caractères dans Gorsas, celui de représentant de la » nation, que le peuple honore, et celui de journaliste, » que le peuple méprise.... Je demande qu'il soit tenu » d'opter entre le métier de folliculaire et la qualité de » représentant du peuple. » Les journalistes ont été honorés depuis du mépris d'autres hommes dont le royalisme n'était pas moins entaché que le républicanisme du spoliateur et du concessionnaire Lacroix: tant la perversité, sous quelque régime qu'elle ait à céler ses forfaits et à cacher sa laideur, repousse soigneusement la lumière, et calomnie les écrivains qui se chargent de la répandre!

LACROIX (Silvestre-François), membre de l'Institut et de la légion d'honneur, professeur au Collége de France, naquit à Paris en 1765; il fut élève de Monge, qui lui fit obtenir, en 1782, la place de professeur de mathématiques des gardes de la marine à Rochefort. De là il fut appelé à Paris, en 1786, par Condorcet, qui desirait l'avoir pour suppléant au lycée qu'on venait de fonder, et qui, en 1787, le fit nommer à l'école militaire. Cette même année il remporta le prix proposé par l'académie des sciences sur les assurances maritimes. L'école militaire ayant été supprimée l'année suivante, M. Lacroix devint professeur à l'école d'artillerie de Besançon, puis, en 1793, examinateur des aspirants et élèves du corps d'artillerie. A la réorganisation de l'instruction publique, en 1794, il fut nommé chef de bureau à la commission chargée de ce travail important. Monge se l'adjoignit encore pour professer la géométrie descriptive à la première école normale. Il fut ensuite nommé professeur de mathématiques à l'école centrale des Quatre-Nations, et en 1799, professeur d'analyse à l'école polytechnique. Il dut alors renoncer à ses fonctions de chef de bureau. L'académie des sciences, qui, en 1789, l'avait nommé membre correspondant, l'appela, le 25 mai 1799, à faire partie de l'Institut, où il remplaça M. Borda. A la réorganisation de l'université, M. Lacroix fut nommé professeur de mathématiques transcendantes, et membre de la faculté des sciences, dont il fut en même temps le doyen. La même année, il passa de la place de professeur d'analyse qu'il remplissait à l'école polytechnique, à celle d'examinateur permanent des élèves de cette même école. En 1815, Mauduit, son premier maître, ayant laissé vacante par sa mort la chaire du Collége de France, M. Lacroix y fut nommé, sur la double présentation des professeurs du Collége de France et des membres de la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut. Il donna alors sa démission des places qu'il occupait à l'école polytechnique, et en 1821, résistant

aux plus vives instances de la commission d'instruction publique, il renonça aux fonctions de doyen de la faculté des sciences, pour se livrer exclusivement à l'enseignement dans la chaire du Collége de France, qu'il occupe encore aujourd'hui. Son *cours de mathématiques*, par le choix spontané des professeurs, a remplacé dans les écoles publiques les traités que les anciens examinateurs du genie, de la marine et de l'artillerie y avaient introduits. L'ouvrage le plus remarquable de M. Lacroix est son traité du *calcul différentiel et du calcul intégral*, où il a réuni tout ce qui avait été écrit de plus profond et de plus savant sur cette matiere, et que le jury chargé de la proposition des grands prix décennaux avait immédiatement placé après le traité de mécanique-analytique de Lagrange. Son traité du *calcul des probabilités* ne mérita pas moins qu'il en soit fait mention. M. Lacroix y a mis à la portée des personnes qui ne savent que l'algèbre, la démonstration des résultats fondamentaux du calcul difficile des probabilités, soit qu'on veuille appliquer ce calcul aux jeux, ou aux sciences morales et politiques. Cet ouvrage, où les raisons sont des chiffres, amène le lecteur à des conséquences forcées, qui sapent les séduisantes erreurs par lesquelles dans le monde on se laisse trop souvent séduire, et devient par là même un livre éminemment moral. M. Lacroix a publié : 1° *Elements de geometrie descriptive*, Paris, 1796, in-8°; nouvelle édition sous le titre de : *Essai de geometrie sur les plans et les surfaces courbes*, ou *Complément des Eléments de géométrie*, 1802, in-8°; 4e édit., Paris, 1812. 2° *Traité du calcul différentiel et du calcul integral*, 1797, 2 vol. in-4°; 2e édit., 1810, 1814, 2 vol. in-4°. 3° *Traité des différences et des séries*, faisant suite au traité du *calcul intégral*, Paris, 1800, in 8°. 4° *Les éléments d'algèbre de Clairaut, avec des notes et des additions tirées, en partie, des leçons données à l'école normale*, par Lagrange et Laplace, et précédés d'un *traité élémentaire d'arithmétique*, Paris, 1797, 2 vol. in-8°. 5° *Traité élémentaire de trigonometrie rectiligne et sphérique et d'application de l'algèbre à la géométrie*, Paris, 1798, in 8°; 1800, in-8°; 6e édit., 1813, in-8°; traduit en allemand en 1805. 6° *Traité élementaire d'arithmétique*, 3e édit., 1803, in-8°; 6e édit., 1823, in-8°. 7° *Eléments de géométrie*, Paris, 1799, in-8°; 1802, in-8°; 10e édit., 1814. 8° *Eléments d'algèbre*, Paris, 1799, in-8°; 3e édit., 1803, in-8°; 10e édit., 1812 : traduit en allemand. 9° *Complément des Elements d'algèbre*, Paris, 1799, in-8°; 4e édit., 1817, in 8°. 10° *Eloge de Borda*, Paris, 1800, in 8°. 11° *Discours sur l'instruction publique*, Paris, 1800, in-12 : cet ouvrage a été refondu dans l'*Essai sur l'enseignement en general*. 12° *Traité élémentaire de calcul différentiel et de calcul intégral*, Paris, 1802, in-8°, 1806, in-8°. 13° *Essai sur l'enseignement en général, et sur celui des mathématiques en particulier*, Paris, 1804, in 8°; 1816, in-8°. 14° *Traité du calcul des probabilités*, Paris, 1816, in-8°. 15° *Introduction à la géographie mathématique*, dans la *Géographie de Pinkerton*, traduite par M. de Walkenaer, Paris, 1810, in-8°. M. Lacroix a fourni en outre quelques articles au *Dictionnaire des sciences naturelles* et à la *Biographie universelle*.

LACROIX (Jean-Alexandre), chirurgien-herniaire du roi, né à Paris en 1766, a acquis quelque réputation par son habileté à construire des appareils mecaniques propres à corriger les difformites naturelles ou accidentelles du corps humain. A l'époque où les femmes portaient ces infernales machines qu'on avait nommées *corps*, M. Lacroix construisait des corsets tout à la fois fermes, légers, élastiques, et parfaitement accommodés à toutes les formes. Depuis il a acquis de grands droits à la reconnaissance des femmes disgraciées de la nature, par la construction des corsets qui dissimulent parfaitement les défauts de la taille. Les titres qui rendent à nos yeux M. Lacroix recommandable, et qui lui ont valu d'être reçu en 1806 chirurgien-mecanicien à la faculté de médecine de Paris, sont les trois pièces mécaniques suivantes, dont il est l'inventeur. La première a pour objet de suppléer à l'action des muscles extenseurs des doigts de la main détruite par une paralysie; MM. Hallé et Thillaye, dans un rapport à la faculté de médecine, ont fait l'éloge de cette invention. La seconde pièce mécanique, introduite dans l'intérieur du nez, sert à enlever les cartilages latéraux, rompus à la suite d'un accident; enfin, sa mécanique dite à *arbalète*, qui a pour but de détruire la flexion morbide de l'avant-bras sur le bras, à la suite d'une plaie d'arme à feu. M. Lacroix est en outre à la tête d'une maison gymnastique, où il a fait de fort belles cures de paralysies partielles et de diverses difformites.

LACROIX (le vicomte François-Joseph-Pamphile de), né en 1774, embrassa la carrière militaire, et servit sous les ordres de Jourdan, dans les campagnes de la révolution. Il se distingua aux combats de Friedberg et de Francfort, rendit son nom redoutable aux pays conquis, et s'empara plus tard, dans les guerres d'Italie, de la ville de Reggio, qu'il emporta de vive force. Il fit aussi partie, en 1802, de l'expédition de Saint-Domingue, dont la funeste issue le ramena bientôt en France. Sous l'empire, le général Lacroix demeura inaperçu jusqu'en 1815. Il fut placé, à cette époque, à la tête de l'état-major du deuxième corps d'armée, commandé par le général Reille, et prit part aux opérations militaires qui se terminèrent par les desastres de Waterloo. Des soupçons injurieux s'étant alors élevés sur la conduite de ce corps, il vint le défendre à la barre même de la chambre des représentants. La seconde restauration le rendit à la vie privée. En 1819, il fut chargé de l'oraison funèbre du maréchal Serrurier, dans laquelle il ne craignit pas de payer aussi un tribut d'hommages à la mémoire de Masséna, en rappelant que cet illustre guerrier, surnommé l'*enfant chéri de la victoire*, avait eu le malheur de descendre au tombeau, avec la douleur poignante de voir sa patrie envahie par les armées étrangères, et ses compagnons d'armes en butte aux outrages et à la persecution. Peu de temps après, le baron Pamphile de Lacroix fut néanmoins appelé au commandement de la septième division militaire. Il mérita, dans ce poste, les faveurs du gouvernement, et gagna le grand cordon de la légion-d'honneur, avec le titre de gentilhomme de la chambre du roi, dans l'échauffourée de Grenoble, du mois de mars 1821. Sa conduite, en cette circonstance, a été exposée dans un mémoire où nous puisons les renseignements suivants. Le général Lacroix ayant appris que le drapeau tricolore venait d'être arboré par les habitants de Grenoble, laissa d'abord passer plusieurs heures sans manifester la moindre opposition; ce laps de temps lui fut nécessaire, sans doute, pour réfléchir sur les moyens de réprimer promptement la sédition, sans recourir à des voies extrêmes. Quoi qu'il en soit, il se présente, vers dix heures du matin, à la tête d'un bataillon, et frappa de son sabre le fils d'un ancien maire de la ville, chez lequel il crut voir la cocarde proscrite. Réuni bientôt au baron d'Haussez, prefet du département, il déclara la ville en état de siége, consentit à se revêtir provisoirement d'une espèce de dictature. Son premier coup d'autorité fut la suspension du *Journal libre de l'Isère*, dont le propriétaire éditeur osa refuser d'obtempérer à un acte qu'il considérait comme inconstitutionnel et arbitraire. Le baron Pamphile de Lacroix publia ensuite une proclamation, dans laquelle il annonça que les tribunaux sévîraient contre les *imprudents* dont l'*inconséquence tumultueuse* avait compromis la sécurité des citoyens et troublé passagèrement la tranquillité publique. Il fit arrêter, ce jour-là même, dans son propre salon, le lieutenant-colonel d'artillerie Rey, qu'il avait mandé chez lui, et qu'on dénonçait comme ayant voulu mesurer la hauteur des remparts avec une corde. Le 6 juin suivant, il donna ordre de saisir sur la place publique, et de conduire à la citadelle deux officiers à demi-solde, impliqués dans l'affaire du 20 mars, et il leur imposa des arrêts de rigueur, quoique sur sa demande ces deux militaires eussent été rayés des contrôles de l'armée depuis le 30 mai. Mais comme cette dernière mesure ministérielle ne fut signifiée que le 26 juin à ceux qu'elle concernait, il faut croire que le baron Lacroix ne la connaissait pas encore lorsqu'il les soumit à une peine de discipline militaire. Ce général reçut au reste du gouvernement du roi toutes les brillantes récompenses que le sentiment des services qu'il avait rendus l'autorisait à espérer. Les Dauphinois s'obstinèrent cependant à ne pas lui manifester autant

de reconnaissance que les ministres, et sa position lui parut telle, au milieu des graces dont on le comblait, qu'il demanda une nouvelle division. On l'envoya à Strasbourg, où de nouvelles circonstances lui permirent de déployer encore son zèle contre le carbonarisme, et de faire arrêter quelques officiers d'artillerie. En 1823, le général Lacroix, satisfait d'avoir sauvé deux fois la monarchie contre les ennemis de l'intérieur, se montra jaloux d'obtenir de semblables succès contre ceux du dehors. Il sollicita donc, et obtint un commandement dans la guerre d'Espagne; mais sa bonne fortune ne le suivit point au delà des Pyrénées, et la campagne du Trocadéro se termina sans lui offrir l'occasion de faire sentir aux jacobins espagnols la force d'un bras dont les jacobins français avaient pu apprécier la vigueur. Il compte aujourd'hui parmi les généraux qui jouissent des faveurs de la cour. Il a publié : *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue*. Paris, 1819, 2 vol. in-8°; deuxième édition, 1820, 2 vol. in-8°. Son épouse, madame la baronne Lacroix, est née dans cette île, d'une famille créole.

LACROIX (FERDINAND-VICTOR-EUGÈNE DE), né à Charenton Saint-Maurice, près de Paris, le 7 floréal an VI, après avoir achevé ses études littéraires avec fruit, céda à l'instinct dominant qui l'entraînait vers la peinture, et entra dans l'atelier de M. Guérin, l'auteur du *Marcus Sextus* et de *Phèdre*. Les progrès du jeune Lacroix furent très rapides, trop rapides peut-être. Le besoin de produire lui fit dévorer les difficultés dont la pratique matérielle obstrue l'entrée de la carrière des arts; et en 1822 il exposa, pour la première fois, au salon un tableau qui fixa sur lui les yeux de tous les connaisseurs en talent. Le sujet de cette composition, qui se distinguait déja par je ne sais quoi de hardi et de nouveau, plus fortement empreint dans les derniers ouvrages de ce jeune artiste, est tiré du huitième livre de l'enfer du Dante. Le poëte, accompagné de Virgile, traverse le lac qui entoure la ville infernale de Dité. Il reconnait plusieurs de ses concitoyens dans les coupables qui suivent la barque ou qui cherchent à s'y retenir. Au salon de 1824, M. Lacroix exposa des scènes des massacres de Chio. Ces deux tableaux sont au Luxembourg. Vers la fin du salon de la même année, il exposa un tableau de petite dimension, représentant le Tasse enfermé parmi les fous à l'hopital Sainte-Anne, à Ferrare. En 1826, il fournit son contingent à l'exposition faite au bénéfice des Grecs, par plusieurs morceaux très-remarquables, 1° la *mort de Marino Faliero, doge de Venise*; 2° la figure allégorique de la *Grèce moderne* entourée de ruines; 3° quelques petits tableaux, tels que le *combat du pacha et du giaour*, sujet tiré de lord Byron, etc. Les quatre ou cinq tableaux que M. Lacroix a produits jusqu'ici, ont suffi pour lui assigner un rang distingué, peut-être même le premier rang, dans l'école innovatrice, qui aspire à tirer l'école française des limites étroites et serviles et des sentiers usés au milieu desquels toute une génération d'artistes, nés de David, a consumé ses efforts et borné sa gloire. M. Lacroix est un de ceux qui cherchent à rétablir dans les arts les droits de la nature réelle et vivante, et qui pensent que le mérite du style, en peinture, est tout-à-fait subordonné à celui de l'expression, et ne saurait lui être substitué comme compensation suffisante, de même que la correction dans le langage ne remplacera jamais l'éloquence dans le discours, ou les images en poésie. Mais quelque fondée en raison que soit cette théorie, elle ne pouvait pas être accueillie tranquillement par une foule de peintres que ses conséquences immédiates relégueraient dans un rang si secondaire. En conséquence, les partisans de la pureté du contour et de la politesse du pinceau se sont élevés avec force contre la nouvelle tendance que l'on prétend imprimer à la peinture, et ils ont critiqué les tableaux de M. Lacroix, le promoteur le plus apparent de cette révolution dans le goût, avec une rigueur excessive. Il faut convenir que, à travers ce feu d'imagination, cette heureuse originalité d'idées, et ce grand éclat de couleurs, cette singulière puissance de relief que les tableaux de M. Lacroix attestent, trop de défauts, fruit de la précipitation, motivaient des observations sévères. Des couleurs heurtés, ce mauvais choix de nature que l'on reprochait justement aux peintres français de l'époque qui a précédé la venue de Vien et de David, et pour le coloris des oppositions téméraires dans leur hardiesse, et l'absence de demi-teintes et surtout de teintes fondues; telle est la matière la plus ordinaire des reproches qui lui ont été adressés. Mais ces vices, s'ils sont réels, qui tiennent probablement à la *spontanéité* prodigieuse avec laquelle ce jeune peintre conçoit et exécute; ces vices disparaîtront lorsque la pratique lui aura enseigné l'art de maîtriser sa fougue et de distribuer plus habilement ses forces. Ils disparaîtront, disons-nous, et un mérite du premier ordre demeurera. Nous sommes fondés à croire que M. Lacroix travaille dans ce moment à se faire juger plus avantageusement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour, et à prouver au public ce qui est déja suffisamment démontré pour nous, savoir : qu'il doit être un jour un grand peintre et l'un des chefs du mouvement de la régénération que tout annonce dans les arts.

LACROSSE (JEAN-BAPTISTE-RAYMOND DE), contre-amiral, grand-officier de la légion-d'honneur, né le 5 septembre 1761, à Meilhan (Gironde), entra au service comme garde de la marine, en 1779, et s'éleva successivement jusqu'au grade de capitaine de vaisseau, qu'il obtint en 1792. Chargé, en 1793, de pacifier les îles de la Martinique et de la Guadeloupe, il s'acquitta avec succès de cette mission, battit les Anglais sur terre et sur mer, et revint en France, où il trouva des fers, pour prix de ses services. Rendu à la liberté, en janvier 1795, il fut nommé, au mois de décembre 1797, contre-amiral, commandant d'une division en rade de Brest, et commissaire de marine pour l'organisation de l'armement projeté à cette époque contre l'Angleterre. Les éléments détruisirent la sagesse de ses dispositions; une tempête dispersa la flotte, et le contre-amiral, après avoir erré long-temps sur les mers et visité plusieurs ports d'Irlande, sans y rencontrer de Français, fit voile vers la Bretagne. Attaqué dans la route par deux vaisseaux anglais et une frégate, il soutint un des plus glorieux combats dont s'honore la marine française. Après avoir fait beaucoup de mal à l'ennemi et désemparé un de ses vaisseaux, il s'échappa, mais si maltraité, qu'il s'échoua sur les côtes de France. En mai 1799, il concourut avec Sieyes pour remplacer Rewbel au directoire, et fut nommé ensuite ambassadeur en Espagne, et chargé de faire expulser les émigrés de tous ses ports: il fit exécuter cette mesure au mois de juillet suivant. Après le 18 brumaire, on lui proposa le ministère de la marine qu'il refusa. En 1801, il fut nommé, par le premier consul, capitaine-général de la Guadeloupe, où il avait laissé des souvenirs qui le firent accueillir par la population entière avec les plus grands témoignages de joie; mais le jacobinisme minait sourdement son autorité, et finit par le dépopulariser entièrement. Il voulut imprimer la terreur, et en vint aux exécutions militaires; alors tout fut perdu, l'insurrection devint générale, et Lacrosse tomba au pouvoir des rebelles, qui ne lui rendirent la liberté qu'à condition qu'il sortirait de l'île. Il se retira à la Dominique, où il attendit l'armée expéditionnaire du général Richepanse; il rentra à la Guadeloupe, et ne reprit le commandement qu'après la mort du général en chef; il soumit alors les rebelles, et finit enfin par rétablir l'ordre. La colonie s'était relevée de ses désastres, lorsque M. de Lacrosse s'embarqua pour la France sur la frégate *la Didon*; c'était l'époque de la rupture du traité d'Amiens, qu'il ignorait. Il tomba dans la croisière anglaise qui bloquait le port de Brest: il avait à lutter contre douze vaisseaux de ligne, ce qui ne l'empêcha pas de prendre la corvette *le Laurier*, qu'il envoya à Saint-Ander, où il alla débarquer lui-même peu de temps après. A son retour en France, il fut nommé inspecteur de la flottille et préfet maritime du deuxième arrondissement au Havre; il mit dans ses opérations une telle activité, que pour donner une idée de ses travaux, on disait que la flottille sortait de ses mains: il passa à Boulogne après la mort de Brueix, et le remplaça dans le commandement en chef. Jusqu'alors les Anglais s'étaient moqués de cet armement de nouvelle création; mais lorsqu'ils virent les savantes manœuvres que fit exécuter M. de Lacrosse, ils changèrent d'opi-

nion, et pour échapper aux dangers qu'ils commençaient à redouter, ils résolurent d'incendier les bâtiments de transport. Le commandant en chef était sur ses gardes, et l'approche des brûlots ne fut fatale qu'à leurs auteurs. M. de Lacrosse se serait distingué dans quelque carrière qu'il eût suivie; il joignait à la bravoure et à l'habileté d'un officier supérieur de marine, les talents d'un excellent administrateur et les qualités d'un bon citoyen; il a cessé depuis 1815 de figurer sur les contrôles de la marine; il s'est retiré à la campagne près de Touneins, département de Lot-et-Garonne, où il jouit de la considération que lui ont méritée ses qualités personnelles et les nombreux services qu'il a rendus à son pays.

LACUÉE (Jean-Gérard, comte de Cessac), député à la première législature, membre du conseil des anciens et des cinq cents, ministre, lieutenant-général, grand cordon de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., né à Massas, près Agen, le 9 novembre 1755. Il reçut une excellente éducation, et entra ensuite en qualité d'officier dans le régiment de dauphin, infanterie. Il était capitaine lorsque la révolution éclata. Les sentiments qu'il manifesta en faveur de la révolution le firent distinguer par ses concitoyens, qui le nommèrent procureur général syndic du département de Lot-et-Garonne. Appelé peu de temps après à l'assemblée législative, qu'il présida au mois d'avril 1792, il s'y occupa presque exclusivement de la partie militaire, et se tint constamment éloigné des factions. Ses connaissances profondes dans toutes les parties de l'art militaire firent de lui un contrôleur infatigable des projets ambitieux du général Dumouriez, dont il embarrassa les partisans par ce dilemme: «*Ou Dumouriez savait l'état de nos armées et* » *de nos places, quand il a précipité la guerre, et alors* » *c'est un traître: ou il l'ignorait, et alors c'est un ministre* » *incapable.* » Son caractère simple et vrai le rendait le défenseur de la liberté de conscience, en lui faisant prendre ouvertement la défense des prêtres, qu'une intolérance philosophique voulait proscrire. Il accepta un commandement qu'on lui donna dans le midi de la France, où les honnêtes gens ne s'aperçurent de l'autorité qu'il exerçait, que par les services qu'il leur rendit. Le montagnard Baudat l'accusa inutilement, en juin 1793, de participer à la rébellion des autorités de Toulon. Un système plus modéré s'étant établi, M. Lacuée fut nommé membre du conseil des anciens, qu'il présida le 22 octobre 1796, et il s'occupa de nouveau des diverses branches de l'administration militaire. Il fit aussi partie de la commission des inspecteurs, et ne démentit pas dans ces deux assemblées son beau caractère. On le vit, après la révolution du 18 brumaire, à laquelle il s'était empressé de contribuer, soutenir ses amis en disgrâce, et notamment le général Carnot, avec qui il était très lié, et il s'exposa, par la chaleur qu'il mit à les défendre, à partager leur proscription. Appelé au conseil d'état par le nouveau gouvernement, il y acquit beaucoup de prépondérance, et fut nommé successivement président de la section de la guerre, ministre de la guerre par intérim, grand officier de la légion d'honneur, et gouverneur de l'école polytechnique, qu'il administra avec une sagesse si éclairée que sous lui cette école devint la première de l'Europe. Deux ans après, l'empereur le nomma directeur général des revues et de la conscription militaire, et enfin ministre d'état le 15 novembre 1807. Il déploya, dans ces nouvelles fonctions, une impartialité et une justice qui déplurent bientôt à ceux qui auraient voulu le rendre favorable aux exceptions privilégiées qu'ils réclamaient. Peut-être porta-t-il trop loin l'obéissance passive aux volontés du chef de l'empire, et eut-il à se reprocher l'excessive sévérité des peines portées contre les conscrits déserteurs, retardataires ou réfractaires, et les maux qu'un code d'une extrême rigueur attire sur les parens des jeunes militaires en contravention aux lois sur la conscription. Le général Lacuée avait été nommé comte de Cessac, il devint membre directeur de l'administration de la guerre après la démission du comte Dejean. La parfaite probité du nouveau ministre ne lui permit pas de voir avec indifférence les dilapidations de tous les genres auxquelles donnaient lieu les fournitures et les dépenses matérielles de l'armée. Il chercha à y remédier, consacra tous ses moments à cette grande réforme, employa pour l'opérer l'investigation la plus scrupuleuse des abus, et déploya la plus grande fermeté dans leur répression. Les hommes dévorés de l'ambition des richesses, qui entouraient le gouvernement impérial, effrayés de cette réforme, ne purent contenir leur mécontentement: ils représentèrent l'intègre et rigide ministre comme un administrateur minutieux et trop exigeant, qui par une économie mal entendue pourrait lui aliéner l'amour des soldats et nuire à ses grandes opérations. Napoléon, qui appréciait le ministre, résista d'abord: il fut sourd aux plaintes des chefs de corps, des fournisseurs et des employés militaires qui spéculaient sur la misère de nos armées; mais pressé par les événements, après la funeste campagne de Russie, il ôta le porte-feuille au comte de Cessac, et le sacrifia à la nécessité où il se trouva de laisser un libre cours aux dilapidations, croyant, par ce moyen, attacher davantage à ses intérêts et à son sort, et ces chefs cupides et les soldats sur lesquels ceux-ci faisaient peser les mesures d'économie. Cette disgrace ne ralentit pas le zèle du comte de Cessac: il avait jugé la pénible position où l'imprudence de Napoléon l'avait placé, et les motifs de sa conduite envers lui, et il continua de servir son pays avec le même dévouement. Lors de l'envahissement de la France par les armées étrangères, les plénipotentiaires des différentes puissances assemblés à Châlons proposèrent le démembrement de l'empire. Le patriotisme du comte de Cessac s'indigna d'une pareille proposition, et, seul, il combattit avec la plus vive énergie l'adoption de cette mesure. Ayant suivi Marie Louise à Blois, il ne quitta cette impératrice qu'après l'abdication de Napoléon. Sans feindre de se réjouir de la catastrophe de celui qu'il avait toujours servi avec honneur, il prêta serment de fidélité au nouveau gouvernement, et ne sollicita aucun emploi pendant les cent jours. Le comte de Cessac est du petit nombre des dignitaires de l'empire qui n'ont point eu de part aux faveurs du gouvernement royal. Retiré des affaires, il a fixé son séjour dans un château, riche dot que lui a apportée en mariage la fille du marquis de Brantès, l'un des anciens seigneurs du comtat. Chéri de ses voisins par sa franchise et sa noble hospitalité, il y partage son temps entre l'agriculture et les soins qu'il donne à l'éducation de ses enfants. Le comte de Cessac a des connaissances très étendues; il a approfondi l'art de la guerre et contribué à donner à l'école polytechnique un éclat et une supériorité non contestés. Ministre de l'administration de la guerre dans un temps difficile, il se montra inaccessible aux passions qui environnent toujours le pouvoir. Il a publié: 1° *Le guide des officiers particuliers en campagne*, 1786, 2 vol., in-8°, deuxième édition, 1815, 2 vol., in-8°; 2° *Projet de constitution pour l'armée des Français* (avec Servan), 1789, in-8°; 3° *Un militaire aux Français*, 1789, in-8°; 4° *Art militaire*, faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique*, 4 vol., in-4°, et deux planches. — Son frère aîné, le baron de Lacuée (Jean Chrysostôme), officier de la légion-d'honneur, né à Agen, le 19 février 1747, était assesseur au sénéchal de cette ville au moment de la révolution. Il devint successivement depuis juge de paix, juge du tribunal civil, administrateur du district, enfin premier président de la cour d'appel d'Agen, et chancelier de la deuxième cohorte de la légion d'honneur.

LACUNZA (Manuel), jésuite espagnol, connu par ses rêveries mystiques et son interprétation bizarre de l'Apocalypse, naquit le 19 juillet 1731, à Saint-Iago, capitale du Chili, dans l'Amérique méridionale. Issu d'une famille espagnole noble mais sans fortune, il embrassa l'état ecclésiastique autant par goût que par nécessité. Ayant fait ses études chez les jésuites, il entra dans leur société en 1747, et y reçut les ordres. Il se livra pendant quelque temps à la prédication, et obtint des succès, mais il ne négligea point les sciences exactes et naturelles, et acquit assez de connaissances en géométrie et en astronomie. En 1766, il fit sa profession solennelle, mais la compagnie de Jesus ayant été abolie l'année suivante, et ses membres expulsés, par ordre du roi d'Espagne, de tous ses états, Lacunza

se rendit en Italie et se fixa à Imola. Doué d'une âme forte, d'une imagination vive, et aimant à se singulariser, il paraît que la suppression d'un ordre au sein duquel il se croyait assuré de passer ses jours fit une profonde impression sur son esprit, au point de troubler même sa raison. Il adopta dès lors une manière de vivre très extraordinaire, qui a dû contribuer à déranger davantage son esprit déjà malade. Il se séquestra de toute société, n'ayant personne auprès de lui pour le servir; il se couchait au point du jour, après avoir passé la nuit à travailler et à la promenade. Il était extrêmement sobre, et souvent on prenait même pas la nourriture nécessaire. C'est sous l'influence de ce régime qu'il composa l'ouvrage intitulé *Avènement du Messie dans sa gloire et sa majesté*, qui parut à Londres, en 1816, 4 vol., in-8°, imprimé aux frais de l'envoyé de la république de Buénos-Ayres en Angleterre. Ce diplomate a sans doute cru honorer l'Amérique méridionale en tirant de l'oubli cette traduction du visionnaire enfant de Loyola, à moins qu'il n'ait voulu exposer au public les effets de l'exaltation du cerveau, et les dangers de rêver creux, lorsqu'on fuit la lumière et qu'on a l'estomac vide. Quoi qu'il en soit, voici l'avenir que nous prédit ce nouvel hiérophante, imitateur du saint prophète Ezéchiel: « Jésus-Christ descendra du ciel lorsque le temps sera venu; accom» pagné des saints et des anges; il règnera visiblement » avec eux pendant mille ans, et enfin sans remonter » aux cieux, il se montrera dans toute sa majesté pour » juger tous les hommes. » Lacunza n'est pas le premier à qui la lecture des prophètes et surtout celle de l'Apocalypse ait tourné la tête; de plus forts cerveaux ont déraisonné plus ou moins savamment, en cherchant à interpréter cet ouvrage mystérieux, et en voulant y découvrir tout autre sens que celui qui y est caché. De toutes les folles interprétations, celle des millénaires est à la fois la plus ancienne et la plus respectable, car elle date de l'origine même du christianisme. Si les esprits faibles qui ont pris à la lettre dans la Bible ce qui n'y est que figuré et symbolique, avaient étudié avec plus de soin l'origine de la doctrine du millénisme, ils auraient appris qu'elle est bien antérieure à notre ère, et que pour la comprendre il faut pénétrer le sens mystique et allégorique des anciennes religions ou mythologies. Newton, qui commenta l'Apocalypse, ne s'est pas même douté du vrai sens des mystères de l'initiation dont le solitaire de Patmos nous offre la description; il était réservé au savant Dupuis de dévoiler une partie de la vérité. Il n'y a pas trente ans qu'un officier de la marine anglaise, nommé Brothers, s'annonça comme un Messie, en se fondant sur une foule de textes de l'Ancien et du Nouveau Testament; et ce qui plus est, M. N. B. Halhed, membre du parlement et célèbre orientaliste, déclara dans la chambre des communes être intimement convaincu de la réalité de la mission du prophète Brothers, qu'on a eu l'injustice d'enfermer à Bedlam. Plus récemment encore, Johanna Southcott s'est dite enceinte d'un Messie, quoique étant âgée de soixante ans environ, et l'examen du cadavre de cette femme, qui mourut avant l'époque de l'accouchement présumé, n'a pas suffi pour détromper tous les nombreux fanatiques qui avaient ajouté foi au miracle. On ne trouva aucune trace de grossesse, mais les sectateurs de la prophétesse assurèrent que l'enfant qui devait naître d'elle n'était pas moins réel; mais que c'était un enfant mystique provenant d'une conception merveilleuse et d'une grossesse spirituelle. Tant l'imagination égarée est fertile à saisir de nouvelles illusions pour fortifier les anciennes! Lacunza, ainsi que ses devanciers, eut des disciples; l'un d'eux, M. Agier (V. ce nom), a publié l'analyse de son ouvrage, sous le titre de *Vues sur le second avènement de Jésus Christ*, Paris, 1818, in-8° de 120 pages. Il y donne à la suite une notice fort curieuse sur le jésuite espagnol, sa doctrine et sa manière de vivre. L'ouvrage de Lacunza parut d'abord en deux petits volumes in-12, imprimés à l'île de Léon, sous le nom de Jean-Josaphat-Ben-Ezra; il fut traduit en latin par un Mexicain qui garda l'anonyme. Le 17 juin 1801, on trouva le malheureux ex-jésuite mort sur les bords du Santerno, rivière qui baigne les murs de la ville d'Imola. Il paraît qu'il périt par suite d'une chute qu'il fit dans une de ses promenades nocturnes, où probablement la contemplation de la Jérusalem céleste lui empêcha de voir clair sur la terre.

LACY (don Louis de), guerrier et patriote espagnol, et l'une des plus illustres victimes de l'amour de la patrie et de la liberté, naquit à Saint-Roch près de Gibraltar, le 11 janvier 1775. Il était issu d'une famille irlandaise dont l'origine remonte à un duc de Normandie. On assure même qu'un de ses ancêtres accompagna Guillaume-le-Conquérant, son parent, dans l'expédition d'Angleterre. Son père, Patrice Lacy, major dans le régiment d'Ultonia, mourut lorsqu'il était en bas âge. Sa mère s'étant remariée, et ayant perdu son second mari, alla joindre ses frères, officiers dans le régiment d'infanterie de Bruxelles, où le jeune Lacy, alors âgé de 9 ans, entra comme cadet. Il suivit le régiment à Porto Ricco, et revint avec lui; il montra un goût prononcé pour la carrière militaire, et parvint au grade de capitaine dans le régiment d'Ultonia en 1794. Il fit avec la plus grande distinction la campagne de cette même année contre l'armée française en Roussillon, et se signala aux affaires du 5 février, où il commandait un parti de miquelets, et dans les journées du 5 et 16 juin de la même année; le 23 il enleva une batterie, et ne cessa pas de rendre les plus grands services à son pays jusqu'à la paix. En décembre 1798, il s'embarqua avec son régiment pour les îles Canaries, dont le capitaine général l'exila à l'île de Fer, à la suite, dit-on, d'une intrigue amoureuse dans laquelle Lacy était son rival préféré. Indigné d'un tel traitement, qui lui paraissait injuste, le fougueux officier écrivit des lettres outrageantes à son supérieur, qui le fit traduire devant un conseil de guerre. Les membres de ce tribunal, voulant sauver l'imprudent jeune homme qu'ils affectionnaient, ne le condamnèrent qu'à un an d'emprisonnement, en faisant valoir le prétexte de son état d'aliénation mentale. Mis bientôt en liberté, il fut envoyé en retraite à Cadix, d'où il sollicita en vain l'autorisation de faire la campagne de 1801, contre le Portugal, comme simple grenadier. Se voyant sans fortune, et toujours attaché à la vie militaire, il se rendit à pied à Boulogne sur mer, où il arriva dans le mois d'octobre 1803, et s'engagea comme simple soldat dans le 6e régiment d'infanterie légère; au bout d'un mois il fut fait sergent, et reçut presque aussitôt le brevet de capitaine-adjudant-major dans la légion irlandaise qui se formait à Morlaix. Ce corps ayant été envoyé à Quimper, Lacy y fit la connaissance de mademoiselle Émilie de Guermeur, qu'il épousa en juin 1806, malgré les parents de cette jeune personne. Trois jours après son mariage, la légion irlandaise reçut l'ordre de se rendre à Anvers, et Lacy partit avec son épouse, qui l'accompagna également dans l'île de Walcheren jusqu'en 1807. Nommé commandant du bataillon irlandais destiné à faire partie du corps d'armée aux ordres de Murat, Lacy, décidé dès lors à ne point faire la guerre à sa patrie, décida sa femme à se retirer auprès de sa famille à Quimper, en attendant le dénouement des affaires d'Espagne. Quant à lui, dès son arrivée à Madrid, il quitta l'armée française, et fut se réunir à Séville, où était alors la junte suprême espagnole, aux troupes commandées par le général Cuesta, qui le nomma sur-le-champ lieutenant-colonel commandant le bataillon de Ledesma. C'est avec ce corps, discipliné et exercé par Lacy, qu'il se battit à Logrono, à la retraite de l'Ebre, à Guadalaxara, et qu'il soutint bravement les efforts des Français au moment où presque toutes les troupes espagnoles lâchaient pied. Nommé cette même année colonel du régiment d'infanterie de Burgos, il défendit plusieurs défilés de la Sierra Morena, surprit 3,000 chevaux à Foralva; et, élevé au grade de brigadier, il commanda la division d'avant-garde. Il se battit successivement à Cuesta de la Reyna; à Aranjuez, et à Almonacid, son corps soutint pendant neuf heures le feu meurtrier des Français; il se distingua également à Ocaña et à Despeña-Perros. Les revers des armées espagnoles l'ayant forcé de se retirer à Cadix, il y fut nommé successivement sous-inspecteur d'infanterie, major général, maréchal-de-camp, chef de l'état-major, et commandant en chef de l'île de Léon.

En cette qualité il dirigea les différentes sorties qui eurent lieu, et prit une part très-active à la bataille de Chiclana, le 5 mai 1811. Dans le mois de juin suivant il fut nommé commandant en chef de la Catalogne, et étant arrivé trop tard pour délivrer Tarragone, que les Français venaient de prendre d'assaut, il réunit les faibles débris de l'armée espagnole; et à force de talent, de persévérance et de courage, il parvint à organiser une nouvelle armée avec laquelle, quoique inférieure en tous points, il sut tenir tête pendant vingt mois aux troupes françaises dans soixante-dix huit affaires générales ou partielles. En 1812, il reçut le grade de lieutenant-général et fut nommé commandant en chef de l'armée de Galice, et capitaine-général de cette province. A la rentrée de Ferdinand, son attachement pour la constitution le fit destituer, et il alla s'établir, avec l'autorisation du roi, dans la ville de Vinaroz, dans le royaume de Valence. C'est ainsi que Ferdinand récompensa la plupart de ceux qui avaient répandu leur sang pour lui conserver la couronne; il ne leur pardonna jamais d'avoir voulu affranchir la nation du joug despotique et usurpé par les rois ses prédécesseurs, en même temps qu'ils repoussaient du territoire les oppresseurs étrangers. Pour contenter Ferdinand, il aurait fallu que les Espagnols, en se montrant patriotes, fussent restés esclaves! Ce fut alors que les plus braves et les plus vertueux parmi ceux qui avaient combattu les Français, commencèrent à déplorer leur erreur; ils virent trop tard qu'ils n'avaient travaillé qu'en faveur du despotisme, qui reparaissait mille fois plus hideux qu'auparavant. Bientôt Porlier, indigné de l'avilissement de la nation espagnole tyrannisée par une poignée de lâches courtisans et de prêtres fanatiques, résolut de la délivrer du joug; mais ce fut en vain; l'argent des moines réussit à corrompre les soldats, qui d'abord avaient paru lui être dévoués, et il paya de sa tête sa noble audace. D'autres tentèrent la même entreprise, et échouèrent comme lui; mais le sort de ces défenseurs de la liberté, loin d'épouvanter l'intrépide Lacy, ne servit au contraire qu'à irriter davantage son grand cœur; il allait lever l'étendard constitutionnel en Catalogne lorsque le gouvernement, averti de son projet, ordonna l'arrestation des chefs. Milans, l'un des conjurés qui s'est tant signalé depuis dans la campagne de Catalogne contre les Français et l'armée de la Foi, réussit à s'échapper; mais Lacy, surpris avec quelques-uns des siens, et traduit devant un conseil de guerre, fut condamné à mort sur de simples indices, car aucune preuve matérielle ne fut produite contre lui. Il fut tiré de la citadelle de Barcelone dans la nuit du 29 juin 1817, embarqué secrètement pour l'île de Mayorque; on le fit débarquer sur une plage déserte d'où il fut conduit au château de Belver dans la nuit du 4 juillet suivant. On ne lui donna que six heures pour se préparer à la mort, et le 5 juillet, à 4 heures du matin, on le fit fusiller par des soldats du régiment étranger d'infanterie de Naples, et on transporta le cadavre dans l'église de Saint-Dominique de la ville de Palma, capitale de l'île, d'où il fut exhumé en 1820, et transporté à Barcelone. Les Cortès, pour honorer la mémoire de ce grand homme, nommèrent son fils premier grénadier des Espagnes. Ainsi finit le général Lacy, après une carrière où il n'avait cessé de s'illustrer par des faits d'armes ainsi que par un amour de la patrie digne des anciens républicains de la Grèce et de Rome; le souvenir de ses services et de ses vertus ne s'effacera jamais des cœurs vraiment espagnols qui mettent quelque prix à la gloire de leur nation. Lacy était à la fois doué d'une constitution robuste et d'une âme ardente, énergique et généreuse. Il était général habile, intrépide et calme dans les dangers. Il est à croire que s'il eût été à la place de *Riégo*, il aurait sauvé les libertés nationales.

LADOUCETTE (Jean-Louis, baron de), officier de la légion-d'honneur, né à Nancy. Il émigra lorsqu'il vit la révolution française prendre un caractère sanguinaire. Il passa en Suisse tout le temps de la terreur; mais il revint en France quand l'ordre fut rétabli. Le 13 avril 1802, il fut nommé préfet du département des Hautes-Alpes. Après quelque temps de séjour dans cette contrée pauvre, il conçut le projet de la rendre plus commerçante, en faisant ouvrir des routes qui devaient rendre plus faciles les communications avec le Piémont, à travers le Mont Genève; mais le gouvernement ne goûta pas d'abord ce projet, sans doute à cause des dépenses qu'il exigeait; et ce fut presque contre ses ordres que le baron de Ladoucette fit commencer les travaux, pour lesquels il fut obligé de faire d'assez fortes avances sur sa propre fortune. Après avoir acquis l'estime et la reconnaissance de tous ses administrés, pendant un intervalle de sept années, M. de Ladoucette passa à la préfecture de la Roer, où il remplaça M. Alexandre de Lameth, le 13 avril 1809, anniversaire du jour où il avait été nommé préfet. Il se rendit également utile dans ce nouveau département, par la direction qu'il imprima à l'administration vers tout ce qui pouvait être d'une utilité publique reconnue. Après les événements de 1814, ce pays ayant été séparé de la France, le baron de Ladoucette revint à Paris. Le gouvernement du roi refusa de l'employer; mais aussitôt que Napoléon se fut replacé sur le trône, M. de Ladoucette fut nommé préfet du département de la Moselle, le 28 mars 1815. La seconde restauration mit fin à ses fonctions, et il quitta la ville de Nancy, au mois de juillet suivant. Depuis lors, il a consacré tout son temps à des travaux agricoles et à la littérature, qu'il a toujours cultivée avec succès. C'est à lui qu'on doit la découverte de la ville romaine de *Mont-Seleucus*. On avait déjà quelque raison de soupçonner l'existence des ruines de cette ancienne ville, située à la Bâtie de Mont Saléon: Bimard de la Bastie en avait fait mention. Le baron de Ladoucette, quelque temps après son arrivée dans le département des Hautes-Alpes, ordonna des travaux qui mirent ces ruines à découvert, et il en adressa le rapport à l'Institut, en 1805. M. le baron de Ladoucette a publié: 1° *Helvétius à Voré*, comédie, reçue favorablement, en 1800; 2° *Rose et Noir, une nouvelle dite très ancienne, et une chinoise*, 1801, in-12; 3° *Philoclès*, imité de l'*Agathon* de Wielan, 1802, in-8°. Il y a eu trois éditions. 4° *Archéologie du Mont-Seleucus, ville romaine*, Gap, 1806, in-4°; 5° *Voyage dans le pays entre Meuse et Rhin*, 1818, in-8°; 6° *Topographie, histoire, usages, dialectes des Hautes-Alpes*, 1820. Cet écrit et le précédent sont ce qui existe de mieux sur la statistique de ces deux pays; 7° *Nouvelles, contes, apologues et mélanges*, 1822, 3 vol. in-12.

LADOWSKI (l'abbé Remi), naturaliste polonais, né en Volhynie en 1738. Il entra dans la congrégation des piaristes. Passionné pour l'étude de la nature, il s'y consacra entièrement, et publia plusieurs ouvrages qui lui ont acquis beaucoup de réputation. Nous citerons, 1° *Histoire naturelle du royaume de Pologne, ou Description, mise par ordre alphabétique, des animaux, des plantes et des minéraux qui se trouvent en Pologne et en Lithuanie, ainsi que dans les provinces démembrées; recueillie d'après les meilleurs auteurs*, Cracovie, 1783, 1 vol. in-8°, seconde édit., 1804, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage a été traduit en allemand par Bokshammer. 2° *Dictionnaire d'histoire naturelle et d'autres curiosités de l'antiquité qui se trouvent réunies dans plusieurs cabinets*, traduit du français, Cracovie, 1783, 1 vol. in-8°; 3° *Des abeilles; la manière de les élever, les multiplier, et de les soigner dans leurs maladies*, Varsovie, 1781, 1 vol. in-8°; 4° *Grammaire géographique*, Varsovie, 1774, 2 vol. in-8°; 5° *Les devoirs des gens d'illustre naissance*, Lublin, 1788, 1 vol. in-8°; 6° *Description des îles Pelew, situées dans la partie occidentale de l'Océan pacifique, d'après les données du capitaine Wilson*, traduit du français, Varsovie, 1792, 1 vol. in-8°; 7° *OEuvres de l'abbé Baudory, traduit du français, à l'usage de la jeunesse*, Lublin, 1785, in-8°; 8° *le Théâtre de madame la comtesse de Genlis, traduit du français*, Varsovie, 1787—1788, 5 vol. in-8°. Rémio Ladowski mourut en Pologne en 1798.

LAENNEC (Guillaume François), médecin, né à Quimper-Corentin, en novembre 1748, d'une ancienne famille de robe, qui comptait un fameux ligueur parmi ses ancêtres. Après avoir fait ses études médicales à Paris, il se rendit à Montpellier où il fut reçu docteur. Il alla ensuite passer deux ans à Londres pour y perfectionner ses études médicales dans l'hôpital Saint-Barthélemy, et revint enfin exercer la mé-

decine à Quimper. En 1779, il fut nommé médecin ordinaire du roi, et médecin auxiliaire de la marine, à Brest. En 1781, il alla s'établir à Nantes, où il fut obligé de se soumettre aux formalités d'une nouvelle réception, et de subir deux examens dont le second n'eut lieu qu'en 1783. Malgré le succès qu'il y obtint, il eut à soutenir un procès contre la faculté de cette ville, qui prétendait l'empêcher d'exercer la médecine dans l'intervalle des deux examens. Un arrêt du parlement lui ayant donné gain de cause en 1784, il fut aggrégé à la faculté de Nantes, et put dès lors, sans obstacles, suivre une carrière qu'il a parcourue honorablement. Nommé procureur général de l'université, en 1787, et régent l'année suivante, puis médecin de l'Hôtel-Dieu en 1792, il a fait, pendant près de trente ans, le service médical de cet établissement avec un zèle, une assiduité qui ne s'est jamais démentie, et il y a donné à de nombreux élèves des leçons de médecine clinique. Laënnec avait adopté avec un enthousiasme pur et désinterressé les principes de la révolution, et fut appelé par le suffrage de ses concitoyens à remplir diverses fonctions dans l'administration municipale et dans celle du district. En 1795 il fut nommé médecin en chef de l'armée des côtes de Brest sans changer de résidence, et en 1796, membre du jury de médecine chargé d'examiner les officiers de santé et les sages-femmes, et de mettre un frein à l'audace des charlatans. Il fut, en 1797, un des fondateurs et le premier secrétaire général de l'institut départemental, aujourd'hui société académique de Nantes. En 1806, il fut reçu associé correspondant de l'école de médecine de Paris, et en 1808, il fut nommé l'un des professeurs de l'école secondaire de médecine que le gouvernement venait d'établir à Nantes, et il prononça le discours d'inauguration. En 1815, il rendit le compte annuel des travaux de l'école. Ce discours, monument d'éloquence et de concision, présente l'historique des établissements sanitaires de Nantes, depuis une époque très reculée, avec un tableau comparatif des réformes importantes qu'ils ont éprouvées depuis quarante ans. La plupart de ces améliorations sont dues à la sollicitude et aux lumières de Laënnec. Il fut mis à la retraite malgré lui en 1816, sous le ministère de M. de Vaublanc, et remplacé par celui de ses confrères qui passait pour avoir été son dénonciateur; mais en 1810, M. Decazes le désigna pour membre du jury de médecine du département, et lui rendit ses fonctions de médecin de l'Hôtel-Dieu, qu'il avait remplies pendant vingt-cinq ans. Laënnec n'en jouit pas longtemps. Il mourut le 8 février 1822, dans la soixante-quatorzième année de son âge, laissant quatre fils, dont l'aîné et le plus jeune suivent avec distinction la carrière du barreau, et les deux autres marchent sur les traces de leur père, auquel l'un de ceux-ci a succédé dans la place de médecin de l'Hôtel-Dieu. Entièrement livré à la pratique de son art, Laënnec a peu écrit. Ses ouvrages se bornent à des *discours* latins ou français, prononcées en diverses circonstances, et très remarquables par l'élégance et la concision du style, par la force et la clarté du raisonnement.

LAENNEC (René-Théophile), docteur en médecine, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, professeur à l'école de médecine de Paris, lecteur et professeur royal en médecine au Collége de France, membre de l'académie royale de médecine, est né à Quimper, Basse-Bretagne, en 1781. Après avoir fait d'excellentes humanités, il commença l'étude de la médecine sous un de ses oncles, médecin à Nantes: il vint ensuite à Paris en 1800, où il suivit avec la plus grande assiduité le cours de Corvisart. En 1803, il soutint sa thèse qu'il puisa tout entière dans Hippocrate, dont il avait spécialement étudié les écrits. A cette époque Bichat, s'aidant de l'anatomie, refaisait la physiologie et la médecine; le jeune Laënnec obéit à cette impulsion; il se livra à l'étude de l'anatomie, et les journaux du temps contiennent plusieurs découvertes dont il est l'auteur: entre autres le procédé anatomique pour disséquer la membrane interne des ventricules du cerveau dont l'existence jusqu'ici n'avait été admise que par analogie, et la découverte d'une membrane propre du foie. Laënnec, qui avait compris toute l'importance de l'examen attentif des altérations produites par la maladie sur les divers organes, succéda à Bichat dans le cours d'anatomie morbide que ce dernier avait ouvert. Dupuytren en ouvrit un en même temps; tous deux obtinrent des succès différents. Le chirurgien de l'Hôtel-Dieu, plus brillant, doué de l'art de bien dire, attirait à ses leçons un nombreux concours d'élèves; Laënnec avait un débit monotone, un peu difficile, mais les élèves qui le suivaient trouvaient dans ses leçons plus d'ordre, plus de méthode, et il leur était facile d'y puiser plus d'instruction. Ses nombreux travaux contribuèrent, en 1816, à le faire nommer médecin de l'hôpital Necker. En suivant les leçons de Corvisart, Laënnec s'était facilement convaincu de l'importance en médecine de pouvoir reconnaître d'après des signes extérieurs les lésions internes, et dans sa pratique c'était toujours à cette observation que son esprit s'attachait. Un jour, appelé auprès d'une jeune personne d'un certain embonpoint, il soupçonne une affection du cœur; mais l'épaisseur des tissus s'oppose à ce que la main posée sur la région précordiale, lui donne aucun résultat. Il n'ose point, par décence, appliquer son oreille contre la poitrine de la jeune malade: il se rappelle qu'un corps solide frappé à l'une de ses extrémités transmet fidèlement à l'autre l'impression qu'il a reçue. Il roule aussitôt un cahier de papier, une extrémité est appliquée sur le cœur malade, l'autre à son oreille, et son attente ne fut pas trompée. C'est à l'hôpital Necker, qu'il put répéter ses essais sur ce nouveau mode d'exploration qu'il étendit aux maladies du poumon; et que, d'essais en essais, il parvint à donner au cylindre de bois qu'il a nommé *sthétoscope*, le degré de perfection qu'il a maintenant. L'ouverture des cadavres des malades qui succombaient lui offrait le moyen de vérifier s'il avait bien ou mal préjugé. Cette découverte nouvelle, qui lui appartient en entier, et qu'il nomma *auscultation médiate*, attira à sa clinique un grand nombre de médecins nationaux et étrangers, curieux de connaître ce nouveau mode de diagnostic. C'est après trois années de recherches poursuivies avec un zèle infatigable, qu'il consigna dans son traité de l'*Auscultation médiate*, les résultats curieux qu'il avait obtenus. Malgré l'importance de cet ouvrage, qui accrut considérablement sa réputation, tout en convenant que Laënnec a rendu à la médecine un service considérable, nous nous garderons de dire que le diagnostic des organes thoraciques a acquis la certitude du diagnostic chirurgical. Nous avons vu Laënnec, lui qui avait acquis dans ce genre d'exploration une si grande habileté, se tromper lui-même, tant il est difficile en médecine de découvrir quelque chose d'absolument vrai. Cependant au milieu de si nombreux travaux, sa santé, déjà bien faible, s'était tout-à-fait dérangée; il se vit obligé de quitter Paris et d'aller respirer l'air natal. Après deux années d'absence, il revint non pas guéri, mais moins malade. Hallé, qui l'avait désigné pour le remplacer dans la place de médecin de S. A. R. Madame, duchesse de Berry, ayant, par sa mort, laissé vacante la chaire du Collége de France, Laënnec fut choisi pour l'occuper. C'est vers ce même temps qu'une ordonnance royale vint renverser l'ancienne faculté de médecine de Paris. Laënnec fut de la commission chargée de l'organisation de la nouvelle, où il fut lui-même nommé professeur de clinique interne: il préféra cette chaire au titre plus élevé de membre du conseil royal d'instruction publique, qui lui avait été offert. On assure, et nous aimons à le croire, que plusieurs professeurs dont il eût été à la vérité bien difficile de se passer, durent à Laënnec la conservation de leur chaire; mais, puisqu'on excluait les Pinel, les Dubois, les Chaussier, etc., qui, à cause de leur grand âge, ne pouvaient plus remplir les fonctions de leur place, il fallait ou mettre leurs chaires au concours, ou du moins leur donner des successeurs dont le mérite approchât du leur. Laënnec dans sa pratique s'était toujours montré contraire au système de Broussais, et lui, qu'on avait vu prendre part, à la suite de Bichat, aux progrès de la médecine, s'opposa à toutes les améliorations que l'examen attentif de ce système doit amener dans l'art de guérir. Soutenu par le parti prêtre et par la cour, Laënnec exerça d'a

bord à l'école une très grande influence, au point qu'il passait pour mener la majorité des professeurs de la faculté : s'il n'avait employé cette autorité que pour renforcer les études, comme il en annonçait l'intention, il l'eût conservée ; mais vers la fin il la perdit, quand il en voulut faire usage pour faire arriver à l'école des hommes qui n'avaient d'autre mérite que d'être de son parti. C'est au milieu des travaux de l'enseignement, des fatigues du service des hôpitaux et de la pratique en ville, qu'il trouvait encore le temps nécessaire pour refaire son traité de l'*Auscultation médiate*, dont la seconde édition doit être considérée comme un ouvrage presque entièrement neuf. C'est ainsi que l'a considéré l'académie des sciences, qui, malgré une médaille de 3,000 francs qu'elle avait accordée l'année précédente à la première édition, en a encore décerné une de 5,000 francs pour la seconde édition, qui, sous le double point de vue du diagnostic et de l'anatomie pathologique, est vraiment un ouvrage admirable. Cependant la pulmonie dont il avait retardé les progrès recommença à lui faire sentir ses atteintes ; il espéra que l'air natal lui serait une seconde fois favorable : mais il n'arriva à Kerlouarner, département du Finistère, que pour y mourir, le 13 août 1826. Laënnec était très petit, d'une constitution entièrement frêle ; sa figure était peu agréable, et même un peu repoussante ; il avait le regard fin et pénétrant. Son caractère était habituellement froid, mais éminemment nerveux ; il était irascible, et paraissait peu susceptible de passions expansives ; cependant ses compatriotes trouvèrent toujours en lui un appui : en 1814, il traita gratuitement, à l'hôpital de la Salpêtrière, tous les conscrits bretons qui y avaient été réunis à cet effet. Ses connaissances étaient très variées : il était très versé dans les langues anciennes, et connaissait en outre tous les dialectes de la langue celtique. Laënnec était extrêmement tenace dans ses opinions médicales, et plusieurs d'entre elles étaient tellement erronées, qu'on s'étonne qu'elles aient pu se loger dans une tête aussi bien organisée. Il a publié : 1° *Description d'un nouveau mode de dissection*, et divers mémoires sur des sujets d'anatomie, insérés dans le *Journal de médecine* de Corvisart, année 1803 ; 2° des mémoires d'anatomie pathologique, dans le *Bulletin de la faculté de médecine*, n° 18 ; 3° un *Mémoire sur la péritonite*, journal cité, fructidor an XI (août 1803) ; 4° *Monographie des vers vésiculaires*, dans les *Mémoires de la faculté de médecine*, 1804 ; 5° collaborateur du *Dictionnaire des sciences médicales*, il a rédigé les articles *Anatomie pathologique*, *Ascarides*, *Cartilages accidentels*, *Dégénération encéphaloïde* ; 6° *Mémoire sur une nouvelle espèce d'hernie*, imprimé à la suite du traité de Scarpa sur les hernies, traduit par M. Cayrol ; 7° *De l'auscultation médiate*, 2 vol. in-8°, Paris, 1819, 2 éditions sous le titre de *Traité de l'auscultation médiate*, Paris, 1826, 2 volumes in-8°.

LAFAGE (Antoine de), baron de Pailhès, seigneur de Mancie, membre de la société d'agriculture, et du conseil général de la Haute-Garonne, né à Toulouse en 1755. Après d'excellentes études, qu'il fit au collège du Plessis, à Paris, il voyagea en Italie, en 1774. Il prit sur la terre classique des beaux-arts un grand goût pour la peinture et l'architecture, et y apprit le dessin, dans lequel il se rendit bientôt très habile. En 1775, l'académie de sculpture de Paris admit à son exposition annuelle divers modèles d'architecture qu'il avait sculptés en buis. De retour en France, Lafage obtint de plus solides succès, en s'adonnant entièrement à l'agriculture. Non seulement il exposa des théories dans des livres, mais il prouva leur bonté, en les appliquant à la culture des terrains qu'il possédait à Mancie, et dont il quadrupla le revenu. A l'époque de la terreur, Lafage fut emprisonné avec un grand nombre de ses concitoyens, dans le couvent de la Visitation. De sa prison, il éleva une voix généreuse en faveur de ses compagnons d'infortune, et aidé d'un jurisconsulte habile, aussi courageux que lui, il en arracha plusieurs à l'échafaud. Il fut enfin rendu à la liberté après la chute de Robespierre, et fut, bientôt après, choisi par ses concitoyens pour administrer le district de Rieux. M. le marquis de Saint-Felix Mauremont, qui a prononcé son éloge à la société d'agriculture (24 juin 1807), dit : « que l'on vit alors l'administration réformée, » l'ordre public rétabli, les lois sages exécutées, » les lois rigoureuses adoucies, tous les adminis- » trés tranquilles et heureux. » Cependant le directoire le destitua à cause de ses principes politiques. Il reprit ses travaux agricoles, qu'il n'a pas quittés jusqu'à sa mort, arrivée le 16 septembre 1806. Il a publié : 1° *Nouveau système d'agriculture, fondé sur l'expérience* ; 2° *Observations sur les rouleaux à battre les grains* ; 3° *Mémoire sur la construction des cuves, foudres, et citernes en maçonnerie* ; 4° *Mémoire sur les boulbènes* ; 5° Plusieurs autres mémoires imprimés soit dans la *Feuille du cultivateur*, soit dans le *journal des propriétaires ruraux* du département de la Haute-Garonne.

LAFAYETTE (Marie-Paul Jean Roch Yves-Gilbert Motier, marquis de), né le 6 septembre 1757, à Chavagnac en Auvergne. Issu d'une maison illustre, il reçut une éducation convenable au rang qu'il devait occuper dans le monde ; et lorsqu'il fut en âge d'y faire son entrée, il avait fait d'assez bonnes études pour pouvoir opter entre la gloire des lettres et celle des armes. Sans dédaigner la première, que lui avait léguée le tendre et spirituel auteur de *la Princesse de Clèves*, il préféra celle du premier maréchal de son nom, celle de son oncle tué en Italie, et de son père, qui tomba plein d'honneur à la bataille de Minden. Déjà il avait perdu sa mère : jeune, il n'avait que seize ans, il unit son sort à celui de mademoiselle de Noailles, fille du riche duc d'Ayen. A la faveur de cette alliance, Lafayette, soutenu par une famille puissante et en crédit à la cour, eût pu faire un chemin rapide dans la carrière des dignités et des honneurs ; mais ces succès, il ne les aurait pas dus à un mérite éprouvé, et il lui répugnait de n'être protégé que par le hasard de sa naissance. Une passion irrésistible qui ferait croire aux idées innées et à la bonne foi des prophètes décida sa vie ; l'enthousiasme de la religion, l'entraînement de l'amour, la conviction de la géométrie, n'ont pas plus de puissance ; voilà comme il aima la liberté, et comme il devait l'aimer toujours. Au sortir du collège, où rien ne lui avait déplu que la dépendance, il vit avec mépris les grandeurs et les petitesses de la cour, avec pitié les futilités et l'insignifiance de la société, avec dégoût la minutieuse pédanterie de l'armée, avec indignation tous les genres d'oppression. Fatiguées du joug de leur métropole, treize colonies américaines avaient pris les armes ; c'était pour un principe sur le droit de taxation qu'elles s'étaient insurgées. Déjà elles s'étaient créé un gouvernement indépendant, elles avaient publié une déclaration des droits, et elles s'étaient constituées en république fédérative. Mais pendant que le bruit de cet événement retentissait en Europe et occupait tous les cabinets, l'armée américaine, composée de milices levées à la hâte et mal organisées, était battue à Brooklyn et marchait de défaites en défaites. Washington, au milieu de ces circonstances critiques, recevait une dictature qui devait sauver la cause américaine, et Franklin s'efforçait d'obtenir de Louis XVI des secours indispensables au succès de la lutte. Le gouvernement français n'avouait pas encore sa joie de voir la puissance anglaise blessée dans ses intérêts les plus chers. Il refusait aux Américains un appui même indirect. Ce fut à ce moment si périlleux que Lafayette, par un élan magnanime, résolut de s'arracher des bras de sa jeune épouse, et de partir pour aller combattre dans les rangs de l'indépendance. Il avait imploré les envoyés d'Amérique pour obtenir d'eux un vaisseau qui le portât vers l'armée républicaine. Franklin avait eu la générosité de vouloir le détourner d'un projet qui paraissait téméraire au moment où les insurgés étaient battus de toutes parts. Il ignorait ce que peut la résistance sur un caractère dont la persévérance, dans ce qu'il juge un devoir, est le trait distinctif. « Jusqu'ici, répondit » Lafayette à Franklin, je n'avais fait que chérir votre » cause, aujourd'hui qu'elle est menacée je cours la » servir ; plus elle semble tombée dans l'opinion publique, » plus l'effet de mon départ sera grand, et plus il pourra » vous être utile. » Tout ce que l'on put alléguer pour le dissuader de son aventureuse entreprise ne fit que rendre plus vives ses instances. Sa destinée l'appelait à servir la liberté, il voulait l'accomplir ; mais, sachant

les envoyés sans ressources pécuniaires, il fréta lui même un navire, et comptant pour rien les oppositions de la cour, il partit et aborda à Georges-Town, dans l'été de 1777; il apportait avec lui des dépêches importantes et des armes. Son arrivée produisit une vive sensation en Amérique. « Le congrès, dit l'historien de l'indépendance, le congrès n'omit aucune des démonstrations qui devaient persuader au jeune Français et au peuple des colonies dans quelle estime il tenait sa personne, et combien il lui savait gré des périls qu'il avait courus, et qu'il allait courir encore pour être venu offrir son bras à une cause qui paraissait désespérée. Touché de cet accueil, Lafayette demanda la permission de ne servir d'abord qu'en qualité de volontaire et à ses propres dépens. Cette générosité charma les Américains. Le congrès rendit un décret portant que le marquis de Lafayette, guidé par l'amour de la liberté, pour laquelle combattaient les États-Unis, ayant abandonné sa famille, ses parents, ses amis, et voulant consacrer sa vie à la défense de l'Amérique, sans en recevoir aucun émolument, ses services étaient acceptés; mais d'après les égards dus à sa famille et à lui-même, il était convenable qu'il fût revêtu du grade de major général dans l'armée des États-Unis. Le jeune Lafayette s'étant rendu au camp, fut accueilli avec honneur par Washington. Bientôt s'établit entre eux cette amitié qui subsista jusqu'à la mort de cet homme illustre. » Pendant que Lafayette était partout fêté comme un libérateur, l'armée américaine, dans le New-Jersey, attendait que celle des Anglais eût révélé par quelque grand mouvement le plan du ministère britannique. Ce plan ne tarda pas à être connu. Le général Howe, commandant les forces anglaises, débarqua dans le Maryland, et attaqua Washington près de Philadelphie. Les Américains, malgré des efforts inouis et les bonnes dispositions prises par le général en chef, furent contraints de céder à l'impétuosité de leurs adversaires, et Lafayette fut blessé à la jambe, tandis qu'il cherchait, par ses paroles et par son exemple, à rallier les fuyards. Ainsi il assistait au premier combat livré après son arrivée; dès ce début il montra le sang-froid et l'intrépidité d'un guerrier consommé; il scella de son sang son union avec les Américains. Cette conduite lui concilia l'estime des soldats de l'indépendance et celle de Washington, esprit circonspect et méthodique, qui n'aventurait pas son amitié, mais qui ne retirait jamais une confiance qu'il n'avait donnée qu'à bon droit. La bataille qui venait d'être livrée sur la Brandiwine amena la prise de la capitale de la confédération, qui tomba au pouvoir des Anglais. Les Américains eurent beaucoup à souffrir des avantages obtenus par leurs ennemis, et leur cause parut de nouveau désespérée. Lafayette ne montra jamais plus de constance et d'activité qu'à cette malheureuse époque. Washington voulut-il tenter un coup de main sur Burlington, il adjoignit Lafayette au général américain Green. Songea-t-on à former une seconde fois l'armée du nord, Lafayette fut désigné pour commander l'entreprise hasardeuse à laquelle on la destinait. La misère accabla-t-elle les soldats citoyens du camp de Walley-Forge, Lafayette y partagea avec une héroïque constance leurs affreuses privations et leurs dangers sans cesse renouvelés. Ce fut pendant qu'il se montrait chaque jour plus digne de la cause qu'il était venu défendre, que la cour de Versailles, cédant à l'ascendant de l'opinion publique, à sa haine pour l'Angleterre, à l'entraînement des circonstances, se détermina à reconnaître solennellement l'indépendance des États-Unis. Pour un gouvernement absolu, c'était faire à la face de l'Europe une singulière déclaration de principes, que de proclamer le droit d'insurrection des colonies contre leur métropole. Tous les hommes exercés à juger des événements virent alors que la guerre allait être transportée d'Amérique en Europe, et qu'une grande perturbation politique allait marquer le commencement de l'ère des gouvernements et des peuples du Nouveau Monde. Dans ce drame où devaient se faire et se défaire bien des renommées, et où plus d'un nom devait être transmis à l'avenir, couvert de gloire ou d'opprobre, on verra celui de Lafayette grandir à chaque phase de la révolution d'Amérique. Il serait difficile de dire dans laquelle de ces circonstances il montra le plus de capacité et de vertu. A un âge où les fautes sont d'autant plus faciles, que l'emportement du courage est plus irrésistible. Washington avait des rivaux jaloux de sa gloire et blessés par son inflexibilité. Ils le calomnièrent au moment où l'armée de Walley Forge semblait devoir s'anéantir dans la misère et le découragement. A ces déclamations Washington opposa la chaleureuse amitié de Lafayette, et la calomnie se tut. On crut alors éblouir le jeune Français en lui offrant le commandement de l'armée du nord, ce qui le dégageait de la tutèle du généralissime, qu'on espérait perdre plus aisément quand il n'aurait plus auprès de lui un aussi vigilant ami. Lafayette obéit aux ordres du congrès; mais s'étant assuré que sa présence dans le nord ne pouvait avoir aucun résultat utile, il se hâta de demander son rappel sur le théâtre des principales opérations de la guerre, et de venir se replacer sous les ordres de Washington. A peine investi d'un haut commandement, Lafayette avait signalé sa prudence en renonçant, faute de moyens, à l'attaque du Canada, et le congrès, dont il avait ainsi ménagé les ressources, lui en témoigna sa satisfaction. A quelque temps de là, cette assemblée lui en renouvela l'expression pour avoir défendu, avec une poignée d'hommes, une vaste frontière, et pour avoir combattu, dans un grand conseil de nations sauvages, l'influence jusqu'alors si puissante des Anglais, qu'il parvint à neutraliser par son éloquence appuyée de promesses et de menaces. Ce fut vers la même époque qu'il reçut, dans la contrée qui ressortait de son commandement, le serment prescrit de renonciation au roi de la Grande-Bretagne, renonciation qui existait déjà de fait, mais qu'il y avait du courage à confirmer par une formalité. A l'ouverture de la campagne de 1778, Lafayette dégagea un corps de deux mille hommes, avec leurs canons, que l'armée anglaise avait enveloppé à Barinkill. Les troupes anglaises, sous le général Clinton, ayant enfin été chassées de Philadelphie, par la haine de la population et l'infatigable activité de Washington, furent poursuivies dans leur retraite et atteintes dans les défilés de Freebold, près de Montmouth. Une grande action s'engagea, Washington y fut victorieux, et Lafayette contribua à ce triomphe en guidant une avant-garde qui fit des prodiges. Le comte d'Estaing venait de recevoir l'ordre d'agir contre les Anglais; on devait attaquer Rhodisland, Lafayette y prit le commandement de l'armée de Sullivan : mais la retraite de l'escadre française sur Boston ne permit pas de réaliser des plans dont on s'était promis les plus heureux résultats. Dans cette occurrence, Lafayette eut à défendre l'honneur de ses compatriotes, en apparence vivement compromis. La mésintelligence s'était glissée entre les deux nations, et, bien que sourde encore, elle menaçait d'éclater; il en prévint l'explosion, et revenu rapidement de Boston pour l'évacuation de l'île, il acheva avec bonheur et célérité le rembarquement de l'arrière-garde. Sa conduite dans cette conjoncture délicate lui valut les remercîments du congrès. Avec moins de sang-froid et de fermeté, que fût devenue l'alliance entre la France et l'Amérique? Celle-ci, dont la victoire n'avait pas encore fait une puissance, voyait, plus que jamais, compliquer la question de son indépendance; et telle est la chaleur des réactions dans les affections des Français, qu'il n'est pas sans vraisemblance que d'alliés ils fussent devenus ennemis. Ainsi ce fut un jeune homme de vingt ans qui préserva l'Amérique de ce malheur, et la France de cet affront. Ce jeune homme savait aussi, quand il en était besoin, soutenir, par une fermeté hostile, sa douceur conciliatrice. Le gouvernement britannique, qui voyait ses armées se consumer en inutiles efforts, employait la ruse et les négociations pour vaincre l'obstination des Américains. Des commissaires, sous le prétexte de traiter avec le gouvernement des États-Unis, cherchaient à diviser les patriotes. L'un d'eux, Carlisle, se permit, dans un de ses manifestes, de dire que la France soufflait le feu de la guerre civile entre les Anglais des deux hémisphères. Le jeune Lafayette, qui portait à sa patrie cet amour auquel on a trouvé une sorte de caractère chevaleresque, demanda raison à Carlisle de cette offense. L'Anglais n'osa point

accepter le cartel d'un si généreux adversaire, qui fut récompensé de ce trait de courage et de patriotisme par plus d'amour en Amérique; en France, par l'enthousiasme que les actions brillantes ne manquent jamais d'exciter chez une nation vive et brave. Tandis que les combats étaient suspendus, Lafayette, revêtu de la gloire de ses premiers faits d'armes, retourna en France hâter les secours destinés aux Etats Unis. Prêt à s'embarquer, il reçut encore une fois du congrès les témoignages de la gratitude nationale. Les commissaires eurent ordre de se concerter avec lui. Franklin, au nom de ses compatriotes, lui fit présent d'une épée sur la coquille de laquelle il était représenté blessant le léopard britannique, et recevant un laurier de l'Amérique délivrée. Comblé de la faveur universelle, accueilli par la cour et par la nation comme un héros, applaudi par Voltaire, chanté par tout ce qu'il y avait de poëtes en France, Lafayette mit à profit tant de bienveillance pour servir sa seconde patrie. Il pressa les armemens; et, pendant qu'un corps de six mille hommes, sous les ordres du comte de Rochambeau, se préparait à aller secourir les Etats-Unis, il se rendit en Espagne. Cette puissance, toujours lente dans ses déterminations, compliquait encore les difficultés infinies de sa diplomatie, par les gênes d'une étiquette aussi bizarre que rigoureuse. Le jeune Français, sans compromettre la cause qu'il défendait, ni blesser les égards dus aux usages diplomatiques, enleva, pour ainsi dire, les délibérations du cabinet de Madrid, et obtint un traité de commerce, qui bientôt fut changé en déclaration de guerre contre l'Angleterre. L'Espagne avait d'abord élevé des prétentions qui eussent été onéreuses aux Etats-Unis; le général sut la déterminer à y renoncer et repartit immédiatement pour l'Amérique. On l'avait accueilli avec joie il y avait trois années, on le revit avec reconnaissance. L'Espagne, la Hollande, la France, faisaient la guerre à la Grande-Bretagne, et des secours de toute espèce étaient envoyés aux Etats Unis. Lafayette rejoignit le camp de Washington, et prit, comme il l'avait fait auparavant, la part la plus active aux opérations de la guerre. Ce fut vers ce temps qu'eut lieu la fameuse trahison du général Arnold. Lafayette était un de ceux qui, si elle eût réussi, eussent été livrés aux Anglais avec le généralissime. Il siégea, avec tous les officiers généraux de l'armée, au conseil de guerre qui jugea le trop célèbre espion André, que les lois condamnèrent à être pendu. Arnold avait obtenu des Anglais un commandement digne de lui: il fut chargé de ravager les côtes de la Virginie. Lafayette, nommé au commandement de l'armée américaine dans cet état, lutta avec avantage contre lui. Il avait reçu du camp de Washington un courrier qui lui annonçait que les Anglais allaient porter leurs forces de la Caroline sur la Virginie. Il lui était prescrit de défendre jusqu'à la dernière extrémité cet état, au sort duquel était attaché celui de toute la partie méridionale des Etats-Unis. Dans une situation si critique, ses troupes ne s'élèvent pas au-delà de cinq mille hommes; elles sont sans habits, sans argent, et presque sans vivres; pour subvenir à leur entretien, il emprunte en son nom, et grève d'hypothèques toutes ses propriétés d'Europe; les dames consacrent les travaux et les produits de leur aiguille à venir au secours des soldats, qui consentent à se passer de paie; enfin Lafayette arrête la désertion dans les rangs de ces derniers en parlant à leur honneur et à leur affection, et en faisant de leur renvoi la punition la plus mortifiante. Bientôt, dès qu'il put compter sur le moral de sa petite armée, il gagna à marches forcées Richemond, capitale de la Virginie, où étaient les magasins, et où il arriva quelques heures avant l'ennemi. Un général que ses succès avaient rendu la terreur de l'Amérique, lord Cornwallis, très supérieur en nombre et maître de la navigation intérieure, venait d'écrire à Londres que *le petit garçon ne pouvait lui échapper*: c'est ainsi qu'il appelait Lafayette; mais après une lutte de cinq mois, durant lesquels une grande habileté fut déployée de part et d'autre, *le petit garçon* échappa. Le résultat de cette guerre, dont l'adresse, la patience et le temps composent les élémens décisifs, fut d'éviter une bataille, de former des jonctions, de garantir les magasins, et après une suite de manœuvres et quelques actions partielles, d'enfermer lord Cornwallis et son armée dans une position calculée d'avance avec une certitude qui demandait à être justifiée par l'événement pour ne pas être taxée de témérité. Cette position était en effet la plus favorable pour que le comte de Grasse, à son arrivée des îles, pût le bloquer par mer, tandis que Lafayette, renforcé par trois mille Français débarqués sous les ordres du marquis de Saint-Simon, prenait à Williamsbourg une position que lord Cornwallis jugeait inexpugnable. Grasse et Saint-Simon pressèrent Lafayette d'attaquer; mais, certain de tenir son adversaire, Lafayette voulut épargner le sang: et pour s'ébranler il attendit Washington, qui amenait le corps de Rochambeau et la division de Lincoln. Ce fut alors que l'attaque eut lieu. Lafayette y déploya une intrépidité rare, et enleva à la baïonnette une redoute hérissée de canons dans laquelle il s'élança le premier. La victoire fut complète du côté des Américains, et la capitulation d'York-Town (octobre 1781) décida du sort de la guerre. La joie des Américains fut portée à son comble. Le nom de Lafayette fut mêlé à toutes les louanges, à toutes les félicitations. Cette fois la prophétie de Cornwallis ne s'était pas accomplie: le petit garçon avait enlevé les redoutes et pris *le vieux renard*, comme dirent les Américains. Le congrès décida bientôt, par une faveur encore inconnue dans la diplomatie, que les ministres plénipotentiaires de la république auprès des puissances, et spécialement celui près la cour de France, communiqueraient à Lafayette, toutes les fois qu'il le désirerait, ce qui serait relatif à la situation des affaires publiques. Il partit alors comblé des bénédictions de l'Amérique, qui le voyait avec joie faire voile pour la France; car ce n'était que là qu'il pouvait consolider son ouvrage. Déja il exerçait une grande influence; la marche des opinions, sa jeunesse, et la mode, lui donnèrent, dans ses voyages d'Europe, une existence singulière, où tout, affaires et plaisirs, concourait au service des Etats Unis. Arrivé dans sa patrie, où il fut transporté sur une frégate américaine, il s'occupa de presser l'envoi de nouveaux secours: à son instigation, une grande expédition se préparait à Cadix, sous les ordres du comte d'Estaing; il alla le rejoindre avec huit mille hommes qu'il conduisit de Brest. Il s'agissait de diriger une attaque contre la Jamaïque, avec soixante-six vaisseaux, et vingt-quatre mille soldats embarqués sur les escadres françaises et espagnoles: Lafayette fut nommé chef des armées combinées; de la Jamaïque il devait se porter devant New-Yorck, et avec six mille hommes, il aurait entrepris, par le fleuve Saint-Laurent, la révolution du Canada: tout était prêt pour le départ, lorsque la paix fut signée. Lafayette en envoya la première nouvelle au congrès, et partit lui-même pour Madrid, où il était appelé par le chargé d'affaires américain, et où il ne lui fallut pas plus de huit jours pour renouer des relations politiques qui avaient été quelque temps interrompues. Après ces événemens d'une si haute importance, il alla visiter les Etats-Unis. On ne saurait décrire les transports d'allégresse avec lesquels il y fut reçu. Partout sa présence provoquait les fêtes et les réjouissances chez un peuple heureux de revoir son libérateur; son nom, donné à plusieurs forts et à deux comtés, était dans toutes les bouches, et sur les fonts baptismaux on l'imposait aux enfans qui naissaient libres par lui. Celui de Washington fut donné comme en échange à Georges Lafayette, fils aîné du général et filleul du premier président des Etats-Unis, et la première fille de Lafayette fut appelée *Virginie*. Lafayette, pendant son séjour, assista à un traité avec les sauvages des quatre nations, et l'influence de celui que, sous le nom de *Kayewla*, ils vénéraient comme un père, en hâta la conclusion. Introduit en cérémonie au congrès, lorsque, par une résolution qui, à l'exception du général Washington, n'a eu lieu que pour lui, les représentants de l'Union daignèrent se former en comité d'un député de chaque état, pour le recevoir dans le lieu de leurs séances, il leur répondit par un discours qu'il termina par cette péroraison: « Puisse ce temple immense que nous venons d'élever à la liberté, offrir à jamais une leçon aux oppresseurs, un exemple aux opprimés, un asile au genre humain, et réjouir, dans les siècles futurs,

» les mânes de ses fondateurs. » Après avoir refusé une dotation territoriale, assise dans les cantons les plus fertiles, Lafayette fut contraint de permettre que son buste fût inauguré au capitole de Virginie : depuis cette image, offerte par le même état à la ville de Paris, fut placée dans la salle des électeurs de 1789, qui devait être aussi le premier temple de notre liberté. De retour en Europe, Lafayette ne tarda pas à acquérir une popularité immense. Les mœurs simples du général, sa franchise américaine, tempérée par ce vernis de politesse française qu'il possède si bien, lui gagnèrent tous les cœurs, et n'attirèrent pas moins l'attention que le désir de connaître un héros, dont il semble que l'ame avait été trempée au feu de celle de Washington et de Franklin. Lafayette se mit à parcourir l'Allemagne, et il y fut accueilli avec distinction par le grand Frédéric et par Joseph II, à qui il fut présenté. Ce fut dans les grandes manœuvres de Potsdam qu'il vit, pour la première fois, l'emploi de l'artillerie à cheval ; et il se promit de l'introduire en France. Vers le même temps, il s'occupa, avec Malesherbes, du sort des protestants, et de l'amélioration de la condition des nègres : il demanda que les premiers fussent réintégrés dans leurs droits civils, et il consacra des sommes considérables à l'affranchissement graduel des autres. Malheureusement cette œuvre si méritoire, dans laquelle il était secondé par madame Lafayette, ne put pas être accomplie, et lorsque, six ans plus tard, la faction du 10 août triompha de Lafayette et de la constitution, les esclaves infortunés qu'il avait achetés à Cayenne pour les appeler à la liberté furent vendus et remis aux fers. La révolution d'Amérique avait décidé l'indépendance des colonies continentales, et pour les insulaires un changement de système ; il était temps que le continent européen s'occupât de son droit public, et se débarrassât de ce mélange fortuit d'institutions barbares qui faisait de l'avilissement de l'espèce humaine un état de nature, et de la royauté, de la noblesse et de la prêtrise, les trois éléments de l'ordre social. Lafayette se croyait prédestiné à cette réforme partout où elle serait tentée : lorsque quatre-vingt mille catholiques d'Irlande présentèrent une pétition armée pour obtenir leur émancipation, il serait allé les visiter, si, pendant que le gouvernement français le retenait, celui de Londres ne les avait pas en partie contentés : les patriotes bataves lui avaient témoigné de la confiance : le ministère français allait enfin consentir à ce qu'il fût appelé à leur service, lorsque le brigandage de la cour de Berlin, le machiavélisme de la cour de Londres, et la lâcheté de la cour de France, ne lui laissèrent pas le temps de voler à leur secours. Cette corruption de la diplomatie était telle, que Lafayette s'étant occupé avec Jefferson et quelques ministres d'Italie d'une coalition contre les Algériens, le gouvernement lui signifia que les grandes puissances trouvaient leur compte aux pirateries barbaresques. Il avait aussi sollicité une expédition en Égypte, dont il se promettait de grands avantages. Mais, tandis que ces idées éparses et plusieurs autres étaient dominées par des obstacles, ce fut à la clé de la voûte, au centre de l'empire des opinions, que se fit l'explosion électrique. Lafayette se sentit aussitôt appelé à prendre part au renversement des abus. Deux fois les notables furent convoqués (1787-1788). On vit alors paraître dans les débats politiques des noms inconnus, qu'ils ont rendus depuis si célèbres. Celui de Lafayette n'avait pas besoin de cette évidence nouvelle : le caractère, les principes, les succès du général, qui jusque-là n'avaient été que des titres à la renommée, devinrent des titres à la confiance : il avait celle du roi, et voulut la justifier en méritant celle de la nation. A peine l'assemblée est-elle formée et les bureaux sont-ils composés, qu'il s'y signale par les propositions les plus patriotiques. Celui que présidait le comte d'Artois devint le plus remarquable par la généreuse hardiesse qu'y déploya Lafayette ; il s'y prononça pour la suppression des lettres de cachet et des prisons d'état ; il porta aux pieds du trône les cris des victimes qu'on multipliait au nom du trône, il y déposa aussi les justes réclamations des protestants, victimes d'une odieuse intolérance, et il obtint un arrêté en leur faveur ; enfin, il fit la *motion* expresse (et ce mot nouveau, comme la chose qu'il exprime était nouvelle, fut alors prononcé pour la première fois) de la convocation de la nation représentée par ses mandataires : « Quoi ! s'écrie le comte d'Artois, » vous demandez des états généraux ? — Oui, répondit-il, » et même mieux que cela. — Vous voulez donc que j'é» crive et que je porte au roi, M. Lafayette faisant la » motion de convoquer les états-généraux ? — Oui, » monseigneur. » Le prince n'eut qu'à écrire le nom de Lafayette. Le silence fut général, et l'idée qui venait d'être jetée en avant, ne parut alors dans les bureaux comme dans la société, que la vaine expression d'un désir irréfléchi. Lafayette sollicite en outre la réforme des lois criminelles ; et plus tard il fit constater que le gouvernement avait reconnu le principe de l'élection, pour les futures assemblées provinciales : en 1788 la noblesse de Bretagne lui ayant adressé ses réclamations contre les entreprises du gouvernement, il s'empressa de répondre *qu'il y adhéroit ainsi qu'à toute opposition aux actes arbitraires présents et futurs, qui attenteraient ou pourraient attenter aux droits de la nation en général et particulièrement à ceux de la Bretagne.* La seconde assemblée des notables n'ayant marqué son existence que par l'esprit d'opposition au vœu général, la nécessité des circonstances provoqua enfin la convocation des états-généraux. Lafayette y fut nommé député ; il y parla pour la première fois, le 8 juillet 1789, à l'appui de la célèbre motion de Mirabeau pour l'éloignement des troupes. La situation critique où l'assemblée se trouvait alors, et l'opinion générale que des conseils violents avaient prévalu dans le gouvernement, le déterminèrent à ne pas différer d'offrir à l'assemblée et au public un projet de déclaration de droits : ce projet, qui fut adopté, portait la suscription suivante : *les droits de l'homme et de l'homme vivant en société* : il était ainsi conçu : « La nature a fait les » hommes libres et égaux ; les distinctions nécessaires » à l'ordre social ne sont fondées que sur l'utilité géné» rale. — Tout homme naît avec des droits inaliénables » et imprescriptibles ; tels sont, la liberté de toutes ses » opinions ; le soin de son honneur et de sa vie ; le droit » de propriété : la disposition entière de sa personne, » de son industrie, de toutes ses facultés ; la commu» nication de ses pensées par tous les moyens possibles, » la recherche du bien-être et la résistance à l'oppres» sion. — L'exercice des droits naturels n'a de bornes » que celles qui en assurent la jouissance aux autres » membres de la société. — Nul homme ne peut être » soumis qu'à des lois consenties par lui ou ses repré» sentants, antérieurement promulguées et légalement » appliquées. — Le principe de toute souveraineté ré» side dans la nation ; nul corps, nul individu, ne peut » avoir une autorité qui n'en émane expressément. — » Tout gouvernement a pour unique but le bien com» mun. Cet intérêt exige que les pouvoirs législatif, » exécutif et judiciaire, soient distincts et définis, et que » leur organisation assure la représentation libre des » citoyens, la responsabilité des agents, et l'impartialité » des juges. — Les lois doivent être claires, précises, » uniformes pour tous les citoyens. — Les subsides » doivent être librement consentis et proportionnelle» ment répartis ; — et comme l'introduction des abus » et le droit des générations qui se succèdent néces» sitent la révision de tout établissement humain, il » doit être possible à la nation d'avoir, dans certains » cas, une convocation extraordinaire de députés, dont » le seul objet soit d'examiner et de corriger, s'il est » nécessaire, les vices de la constitution. » Les dangers croissaient pour l'assemblée nationale ; nommé vice-président durant cette crise violente, Lafayette occupa le fauteuil pendant les nuits terribles des 13 et 14 juillet : il fit alors décréter la responsabilité des ministres, signalant par cette innovation introduite dans nos institutions constitutionnelles, l'existence du système représentatif, qui reçoit d'elle sa garantie et sa perpétuité. Le 15 juillet, il se rendit à Paris, à la tête d'une députation de soixante membres de l'assemblée. Le peuple s'agitait dans tous les sens, encore frémissant de ses périls et surpris de son triomphe inattendu, la prise de la Bastille ; du milieu de ce mouvement, surgit la pensée que la liberté conquise ne pouvait être sauvée que par le rétablissement

de l'ordre : dans cette foule bizarrement armée, il y avait tous les éléments d'une garde régulière ; cent mille hommes à la fois furent illuminés de cette idée, et l'on peut affirmer qu'animée par une seule volonté comme par un seul besoin, la garde nationale se créa d'elle-même. Il lui fallait un chef ; on délibérait à la commune et l'on ne savait sur qui faire tomber ce choix, quand un buste placé dans un angle de la salle offrit au courageux et spirituel Moreau de Saint-Méry le plus heureux à propos. Ce buste était celui de Lafayette, Moreau l'indique du doigt ; tous les yeux se lèvent sur lui. Lafayette fut proclamé par toutes les voix. Dès ce moment commencèrent avec la fondation de cette célèbre garde nationale l'organisation, la régularité, la discipline que lui donne son chef. La prise de possession du commandant-général fut l'ordre de démolir la Bastille ; dès le 16, cet ordre fut expédié, on l'exécute avec transport : jamais l'ivresse du peuple n'avait été plus grande. Le 26, Lafayette, joignant la couleur des lis à celles de la ville (rouge et bleu), présente à l'assemblée des électeurs la cocarde tricolore ; « Cette cocarde, dit-» il, fera le tour du monde. » Dans ces moments de troubles, plusieurs personnes durent l'existence au courage héroïque du général Lafayette, et à l'empire que lui avait donné sa popularité ; cependant il donna sa démission, parce qu'il n'avait pu sauver Foulon et Berthier. Rentré dans son commandement par suite des instances qui lui furent faites, il sut adoucir les formes acerbes de la procédure criminelle, d'après la demande qu'il en avait fait faire à l'assemblée constituante, par la commune de Paris. Le 5 octobre, à la suite de la plus terrible émeute que l'on eût encore vue, il marcha avec la garde nationale sur Versailles, où s'était porté le peuple de la capitale, et le 6, il parvint à sauver la famille royale qu'il ramena dans Paris, où vint aussi s'établir l'assemblée constituante. Lafayette était trop dévoué à la cause de la liberté pour ne pas avoir des ennemis dans les partisans de l'ancien régime ; aussi sa conduite, toute louable qu'elle fut dans cette circonstance, lui attira-t-elle des reproches. Louis XVI fut plus juste, il donna au général d'éclatants témoignages de sa satisfaction. La reine aussi s'exprimait avec une véritable reconnaissance. Malgré des ressentiments postérieurs, pouvait-elle oublier qu'elle n'avait été préservée que par son influence ? Dans la plus grande violence de la tourmente populaire, appelée impérativement sur le balcon, elle y parut d'abord avec ses enfants, puis sans ses enfants, et pleine d'un trouble mal déguisé ? A cet instant décisif, Lafayette se présenta, soudain les clameurs insultantes se changèrent en applaudissements, il prit la main de la reine, et avec un sourire qui acheva de désarmer la foule, il baisa respectueusement cette main tremblante dans la sienne. Ce fut à la fois le signal et le gage de la réconciliation ; les battements de mains, les trépignements de joie, éclatèrent de toutes parts, mêlés à des cris de bénédictions. La reine tourna vers le général ses yeux baignés de larmes ; il y put lire avec une profonde émotion une gratitude sincère. Dans madame Elisabeth, ce sentiment ne devait pas s'effacer : pendant sa captivité cette princesse répéta plus d'une fois qu'elle devait la vie à M. Lafayette, et quand on accusait devant elle le général d'avoir manqué de vigilance, et que l'on faisait de l'irruption du château un grief contre lui, « Je trouve in-» digne, disait-elle, ce sont ses propres expressions, » que l'on médite de se servir contre M. de Lafayette » d'une circonstance où il nous a sauvé la vie. » Après la translation du roi à Paris, la commune ordonna des recherches contre les auteurs de l'attentat des 5 et 6 octobre : le châtelet informa. Mirabeau et le duc d'Orléans, bien que singulièrement compromis, furent renvoyés de toute accusation. Mais Lafayette n'en restait pas moins convaincu de la culpabilité de d'Orléans, « et » sur le moment même, raconte M. de Ségur, dans une » conférence très impérieuse d'une part, très timide de » l'autre, il fit entendre à ce prince qu'il devait s'éloi-» gner du royaume. » Malgré toutes les contrariétés qu'il éprouvait, malgré le blâme que l'on déversait sur lui, Lafayette ne discontinua pas de servir avec le même zèle la cause de la révolution, sans s'écarter des principes de justice et de modération qui le distinguent. Dans le procès de Favras qui s'était déclaré son ennemi personnel, il maintint l'indépendance des juges. Deux témoins déposaient que Favras avait projeté de faire assassiner le maire, et le commandant-général de la garde nationale. Lafayette, pour invalider ce témoignage, écrivit au châtelet qu'un de ces deux témoins avait été dénonciateur du complot. Le lieutenant civil et le procureur du roi s'étant présentés chez Lafayette pour l'entretenir de quelques détails relatifs au service du tribunal, il en prit cette occasion de leur dire : « A Dieu ne plaise que je soupçonne le châtelet » de Paris d'être influencé par la crainte ; mais cette » crainte serait une lâcheté bien gratuite, car il n'y a » aucun danger, et votre jugement, quel qu'il soit, sera » exécuté. » Peu de temps après, il fit relâcher un homme qui avait tiré sur lui un coup de fusil à bout portant, au Champ-de-Mars. Il demanda le jury anglais, les droits civils des hommes de couleur, la suppression des ordres, l'abolition de la noblesse héréditaire, et il insiste surtout pour que l'égalité des citoyens fût proclamée. Après avoir refusé les places de connétable, de dictateur et de lieutenant général du royaume, il fit décréter que le même individu ne pourrait commander les gardes nationales que d'un seul département, et il le fit au moment où les quatre millions de gardes nationaux de France allaient le demander pour leur chef. Ce fut en leur nom qu'il prêta le serment civique sur l'autel de la patrie, à la tête de la fédération de 1790. Dans la discussion du 20 février de la même année, il proclama que l'insurrection était le plus saint des devoirs, lorsque l'oppression et la servitude rendaient une révolution nécessaire. Il institue avec Bailli le club des *feuillants* pour neutraliser les criminelles menées de celui des *jacobins*, et à son retour de Vincennes où l'aristocratie avait formé une émeute dans le but de le faire assassiner, il chassa des Tuileries ces ridicules défenseurs du trône, qui prétendaient replonger la France dans l'ancienne barbarie, et ne rougissaient pas de prendre le nom de *chevaliers du poignard*. Lorsque Louis XVI s'évada, après avoir protesté et engagé sa parole royale qu'il ne ferait rien pour se soustraire à la surveillance constitutionnelle, Lafayette ne dut qu'à sa popularité d'avoir échappé aux plus grands dangers, parce que, trompé par d'honnêtes apparences, il venait de répondre sur sa tête que le roi ne partirait pas ; dans cette circonstance, il fut en butte aux accusations des deux partis. Mais l'inculpation d'avoir connivé à la fuite du roi pour le servir en le laissant aller, ont dit les jacobins ; pour le perdre en le faisant arrêter, ont prétendu les aristocrates, n'est pas moins fausse qu'absurde. Lafayette eût été un insensé d'envoyer Louis XVI sous le pouvoir d'un autre général pour attaquer et sa personne et la cause qu'il avait embrassée, et quoique la reine, en s'étonnant qu'il vécût encore, se soit écriée : « Il a beau jeu pour sa république ! » pouvait-il tant risquer pour une chose contre laquelle, après le prétendu succès, il s'est déclaré. Dans le premier cas, aurait-il pris sur lui de le faire poursuivre avant l'ouverture de l'assemblée ? Dans le second, aurait-il attendu que le fugitif eût huit heures d'avance ? Cette double calomnie devient encore plus ridicule, quand on connaît le caractère de Lafayette. Si dans cette grave circonstance il sauva la famille royale, il ne reconnut les droits de Louis XVI qu'après que ce prince eut accepté la constitution. Le décret qui à cette condition rétablissait le roi sur le trône excita un soulèvement ; des attroupements s'étaient formés au Champ-de-Mars pour signer une pétition factieuse ; le général Lafayette les dissipa, après avoir fait proclamer la loi martiale. Le 8 octobre 1791, Lafayette ayant fait accepter l'amnistie proposée par Louis XVI, se démit de son commandement, et prit congé de la garde nationale par une lettre où il retraçait ses principes de liberté et d'ordre public. Le même jour, il fit un discours d'adieux à la commune, et quitta bientôt Paris, où il avait constamment joui d'une popularité immense, d'autant plus remarquable, qu'il l'avait sans cesse employée à réprimer les intrigues factieuses et les excès de fureur ou de licence qui plus tard eurent un si funeste développement. Il se dirigea vers son pays natal, et fut partout

sur son passage comblé d'honneurs volontaires et de marques d'affection. La garde nationale parisienne lui offrit la statue de Washington, et une épée forgée avec un verrou de la Bastille. La commune ordonna qu'il serait frappé une médaille en son honneur. A peine s'était-il éloigné, qu'un grand nombre de citoyens tentèrent de le rappeler en l'élisant maire, en remplacement de Bailly ; mais les jacobins triomphèrent, et Pétion fut nommé. Bientôt les émigrés parvinrent à former la première coalition. Le général Lafayette fut désigné pour commander une des trois armées chargées de repousser cette agression coupable. Lorsque le ministre Narbonne prononça son nom dans l'assemblée nationale, il fut salué par des applaudissements, et ce nom répété trois fois, fut trois fois accueilli par des acclamations unanimes. Lafayette, en traversant Paris, fut reçu en triomphe. La garde nationale borda les rues jusque hors de la barrière. Le président (M. de Vaublanc) lui dit au nom de l'assemblée, quand il se présenta à sa barre, que « la France opposerait à ses ennemis la constitution et Lafayette. » A son arrivée à l'armée, le général rétablit la discipline dérangée à dessein, moins par les jacobins que par les officiers royalistes, et parvint à la faire régner dans son commandement, et à faire regarder par les soldats la sévérité militaire comme une preuve de patriotisme. Il imagina le système des tirailleurs, tel qu'il a été pratiqué depuis avec succès, et vit enfin organiser l'artillerie légère dont il avait demandé l'introduction en France depuis son voyage de Prusse, en 1785. Après ces préparatifs, il battit l'ennemi à Philippeville, à Maubeuge et à Florennes; mais bientôt le cours de ses succès fut interrompu par les événements de l'intérieur. Le système défensif fut abandonné par un ministère formé de concert entre l'intendant de la liste civile et les jacobins, et Lafayette devint l'objet des accusations de Dumouriez et de Collot d'Herbois. Rochambeau, outré d'une telle injustice, donna sa démission, malgré l'offre que lui fit Lafayette de réunir son armée à la sienne, et de servir sous lui : « Comment voulez-vous que je résiste » à Dumouriez et aux jacobins, répondit Rochambeau à » ses amis, lorsque Lafayette, qui a tant de titres à la » confiance populaire, peut à peine se défendre contre » eux? » Cependant les excès des désorganisateurs prenaient un caractère de plus en plus alarmant : les meilleurs patriotes en prévoyaient de funestes suites; mais les jacobins étaient si puissants, que personne n'osait attaquer corps à corps cette formidable secte. Lafayette crut devoir la dénoncer formellement; elle violait tous les jours la déclaration des droits qu'il avait le premier proclamée, la constitution nationale qu'il avait jurée. Dans une lettre écrite le 16 juin, il dénonça à l'assemblée législative la trame odieuse des contre-révolutionnaires: il prouva que c'étaient eux qui, sous le masque de la démagogie, tuaient la liberté par les crimes de la licence. Les jacobins de l'assemblée, ou plutôt les girondins, qui s'en croyaient encore les chefs, attaquèrent sa lettre, non en face, mais de biais, en soutenant qu'il n'en était pas l'auteur. On en était là, lorsqu'on apprit à l'armée qu'il commandait les outrages commis, le 20 juin, envers le chef constitutionnel de l'état et sa famille. Lafayette prit sur-le-champ le parti d'aller lui-même à la barre de l'assemblée, appuyer sa dénonciation, loin de ses troupes, dont on avait prétendu que l'affection bien réelle lui servirait à braver les factions. Il prononça à la barre un discours qui fut vivement applaudi. L'assemblée, présidée par Girardin, l'invita aux honneurs de la séance. Après cette démarche courageuse, Lafayette se rendit aux Tuileries, où il reçut du roi et de la reine de vains remerciements. Le roi devait le lendemain passer en revue quatre mille gardes nationaux : Lafayette lui demanda de l'accompagner, annonçant le projet, lorsqu'il se serait retiré, de parler à ces citoyens armés, et de faire ce qu'il croirait utile à la constitution et à l'ordre public; mais on ne voulait pas que ni la constitution, ni l'ordre public, ni même le roi, pussent être sauvés par le général de la révolution. Louis XVI, circonvenu comme il l'était toujours, fit contremander la revue dans la nuit, et ses dangereux amis mirent tout en œuvre pour déjouer l'intervention du seul homme qui pût les préserver. Après avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour soustraire le monarque aux périls qui le menaçaient, Lafayette, désespérant de rien obtenir, écrivit à l'assemblée une seconde lettre, et rejoignit tristement son armée. Un moyen fort simple de rendre au roi et à son gouvernement la confiance publique, en sauvant sa vie et celle de sa famille, avait été imaginé par Lafayette : il avait proposé au roi de se rendre avec lui à l'assemblée en plein jour, pour notifier son projet d'aller à Compiègne. Là, il aurait été gardé par la garde nationale de cette résidence, et par deux régiments de chasseurs commandés par l'ancien constituant le maréchal de camp Latour-Maubourg. Alors le roi, dans une proclamation, aurait défendu à ses frères et aux émigrés d'aller plus avant, se déclarant prêt à marcher lui-même, si l'assemblée le trouvait bon, contre les ennemis étrangers, et se prononçant pour la constitution en termes qui n'eussent laissé aucun doute sur ses vrais sentiments. Probablement cette démarche aurait rassuré tous les constitutionnels sincères, et n'aurait laissé dans d'autres partis qu'un petit nombre d'adversaires; le roi aurait pu alors rentrer dans Paris aux acclamations du peuple. Ce prince, trompé par les espérances que lui avait fait concevoir le duc de Brunswick, qui l'assurait qu'il serait dans peu à Paris, ainsi que l'attestent les mémoires des royalistes les mieux instruits, refusa de suivre de salutaires conseils. La vie du roi était peu de chose pour la cour, auprès du recouvrement de ses priviléges : aussi disait-on publiquement aux Tuileries : *Nous savons bien que M. de Lafayette sauvera le roi; mais il ne sauvera pas la royauté.* La reine répondait à des amis royalistes qui même avaient eu soin de rendre la proposition primitive plus agréable aux oreilles royales : « Il serait » trop fâcheux pour nous de devoir deux fois la vie à » M. de Lafayette (faisant allusion aux événements du » 6 octobre). — Nous sommes bien reconnaissants envers » votre général, disait-elle un jour à son aide-de-camp » Lacolombe : mais ce qu'il y aurait de mieux pour » nous, serait d'être enfermés pour deux mois dans » une tour. » Rapprochement assez étrange quand on se rappelle qu'après le 10 août cette malheureuse famille fut transférée à la tour du Temple. En attendant, les jacobins prenaient le dessus. Le 30 juin, l'effigie de Lafayette fut brûlée au Palais-Royal, et lui-même fut mis en accusation par les républicains; mais cette grande question de le faire juger, question qui en contenait bien d'autres, fut résolue en sa faveur à l'appel nominal, sous les menaces et les cris des forcenés entassés dans les tribunes, à une majorité de plus des deux tiers des voix. C'était une déclaration solennelle des sentiments de l'assemblée. Les membres les plus respectables furent assaillis, en sortant, à coups de pierre, de bâton et de sabre. Le lendemain, ainsi qu'on peut le voir dans les éditions du *Logographe* qui n'ont pas été mutilées, l'assemblée presque entière se leva pour déclarer qu'elle n'était pas libre. La suite de cette déclaration devait être un appel au général d'armée Lafayette ; mais il n'était plus temps, du moins à Paris : ce n'était donc qu'au dehors qu'on pouvait tenter quelque chose. Le général Lafayette conçut alors le projet de former une espèce de congrès des départements. Il se flattait, mais en vain, qu'une portion des administrations électives et populaires de soixante-quinze départements, qui avaient formellement adhéré à sa lettre du 16 juin, se réuniraient contre les violateurs du pacte national; il espérait qu'une partie des membres de l'assemblée législative chercherait son salut hors Paris, et il avait pris des mesures pour les recueillir. Le seul département des Ardennes, dans lequel il était, consentit à lui donner des ordres. La vertueuse municipalité de Sédan, avec un dévouement qui depuis l'a conduite à l'échafaud, fit arrêter les commissaires qui venaient au nom de l'assemblée leur déclarant qu'ils n'étaient que les représentants d'une minorité factieuse, et qu'ils étaient retenus afin de servir d'otages pour les députés constitutionnels du département. La portion d'armée qui était au camp retranché de Sédan fut requise par la municipalité de prêter le serment civique à la nation, à la loi et au roi; elle le prêta malgré le mécontentement de quel-

ques individus, qui fut aisément réprimé. Mais tout manquait d'ailleurs à la fois au général constitutionnel, et tous les efforts, toutes les intrigues de la cabale se portaient sur ce point isolé du corps de troupes qui était avec lui. Déja celles de Mouzone étoient ébranlées. Les ennemis approchaient, et Lafayette ne vouloit pas leur livrer le passage. Ses sentiments et sa conduite, à cet égard, sont expliqués dans une lettre qu'il écrivit, dans sa prison de Magdebourg, à M. Archenholtz, l'auteur du célèbre journal *la Minerve*. Quelques personnes ont accusé Lafayette d'avoir manqué de résolution à cette époque; mais ces personnes ont-elles bien calculé les obstacles sans nombre qui s'opposaient à la réussite de ses desseins? Il n'ignorait pas que sa tête étoit à prix, et il ne vouloit pas traiter avec les ennemis de son pays. D'ailleurs le parti vainqueur étoit tellement puissant, qu'en cherchant à lutter contre lui plus long-temps, il exposait le salut de son armée et livrait nos frontières aux émigrés, et la France à une invasion étrangère. Tous ces motifs déterminèrent le général Lafayette à passer dans un pays neutre. Il ne prit avec lui que le petit nombre d'officiers dont la vie était évidemment compromise. Il renvoya de la frontière ses ordonnances, pour porter aux postes avancés l'ordre de se replier derrière la Chiers. Aussi, lorsqu'apprenant le départ de Lafayette, le général en chef, Clairfait, voulut profiter de cette circonstance pour attaquer son armée, il la trouva si bien postée et retranchée, qu'il ne put pas l'entamer. Lafayette et ses compagnons, au nombre de vingt-deux, étant tombés dans un poste autrichien, demandèrent en vain le passage, comme officiers constitutionnels qui avaient quitté l'armée pour se retirer en pays neutre. Lafayette ayant été reconnu, il n'en fallut pas davantage pour qu'on les arrêtât: il fit alors avec ses compagnons, devant un officier public qu'ils demandèrent à cet effet, une déclaration de principes patriotiques, afin de se bien distinguer des émigrés armés contre leur patrie. On les conduisit à Namur, à Nivelle, et ensuite à Luxembourg. Lafayette et trois autres membres de l'assemblée constituante, Latour-Maubourg, A. Lameth et Puzy, furent envoyés à Wezel, comme prisonniers d'état. L'ordre de leur arrestation étoit arrivé peu d'heures après leur départ. A Namur, le commandant de la place était le marquis de Chasteler: celui-ci dit à Lafayette que M. le prince Charles avait été chargé, par leurs altesses royales, de causer avec lui sur la situation de la France, et lui fit entendre que, d'après les sujets de plaintes qu'il avait contre sa patrie, on espérait tirer de lui quelques renseignements. « Je ne » sais, répondit Lafayette, si on a donné pareille com» mission; mais je ne pense pas que personne ose s'en » acquitter près de moi. » Le soir, le marquis de Chasteler vint revoir les prisonniers, et prenant à part Lafayette, il lui montra un projet de lettre qu'on allait, disait-il, écrire à leurs altesses royales le gouverneurs des Pays-Bas et le duc de Saxe: on y parlait des opinions de Lafayette d'une manière inexacte, et particulièrement on lui supposait des regrets sur l'abolition de la noblesse. « Je vous sais gré de vos intentions, dit-il à » M. de Chasteler: mais je dois vous déclarer que si vous » travestissiez ainsi mes principes et mes sentiments, » je serais obligé de démentir hautement les assertions » que votre bienveillance vous a inspirées. » A Nivelle, il y eut une tentative pour assassiner Lafayette; elle avoit été précédée d'un pamphlet de Rivarol, avec cette épigraphe: et *dubitamus adhuc mercedem extendere factis!* Quelques jours après, vint un major autrichien chargé, par le duc de Saxe, de recevoir le trésor qu'on supposait emporté par Lafayette, et qui, disait-on, devait être séquestré au profit de sa majesté très chrétienne. « Tout » ce que je comprends à cette étrange commission, » répondit énergiquement Lafayette au major, c'est » qu'à ma place M. le duc de Saxe aurait *volé* le trésor » de l'armée. » Cette réponse n'exempta pas les prisonniers d'être fouillés. Lafayette étant tombé dangereusement malade dans sa prison de Wesel, le roi de Prusse, croyant profiter de son abattement, lui fit proposer d'adoucir les rigueurs de sa captivité s'il consentait à donner des plans contre la France; Lafayette ne répondit qu'en montrant son mépris pour une telle proposition; alors on le traita encore plus cruellement qu'auparavant. Jeté sur une charrette, il fut transféré à Magdebourg, où il resta un an enfermé dans un souterrain humide et obscur. Il fut successivement jeté dans les cachots de Glatz, de Neiss et d'Olmütz, où on le transporta lorsque le roi de Prusse fit sa paix avec la France. Désormais sous la garde de l'Autriche, Lafayette eut à endurer des souffrances inouïes. On le dépouilla de ce que les Prussiens lui avaient laissé; on confisqua jusqu'aux livres qu'il avait avec lui. Malgré trois attestations de médecins sur l'indispensable nécessité de l'air pour Lafayette, ses gardiens répondirent *qu'il n'étoit pas encore assez mal*. Jamais prisonnier n'avait été traité avec plus d'inhumanité. Indigné de ces atroces persécutions, un jeune Hanovrien, le médecin Bollman, conçut le projet de le délivrer. A ce noble dessein s'étoit associé un jeune Américain, Huger, fils d'un officier de la Caroline chez lequel Lafayette avoit débarqué pour la première fois en Amérique. Huger et Bollman firent parvenir un avis à Lafayette, se rendirent avec des chevaux sous les remparts où l'on devoit conduire le prisonnier, et tentèrent de l'enlever au moment où, ayant écarté quelques-uns de ses gardes, il s'efforçoit de désarmer l'homme resté près de lui. Dans cette lutte, Lafayette se donna un effort dans les reins, et le caporal geôlier, qu'il avoit fini par désarmer, lui déchira avec les dents la main jusqu'à l'os. Ses généreux libérateurs parvinrent cependant à le mettre à cheval, mais avec un si complet oubli de leur propre sûreté, qu'ils eurent beaucoup de peine à retrouver leurs chevaux pour s'échapper. Cette perte de temps et les cris des gardiens ayant attiré du monde et des troupes, Huger fut d'autant plus tôt pris, qu'il se sacrifia avec un dévouement héroïque. Lafayette et Bollman s'étaient séparés pour faciliter leur évasion. Bollman, parvenu dans les états prussiens, y fut arrêté et livré à l'Autriche. Lafayette fut atteint et repris à huit lieues d'Olmütz: dès ce moment on redoubla de barbarie à son égard: il était malade, on le laissa sans secours, sans lumière, sans linge, sans communication avec personne. Enfin, après avoir passé seize mois dans les cachots de Robespierre, sa vertueuse épouse, si connue pour sa tendresse, son courage et toutes les nobles qualités de l'âme, et devant qui Voltaire, au terme de sa carrière, s'étoit agenouillé, comme l'épouse de l'illustre fils adoptif de Washington, courut avec ses filles partager sa captivité. Alors les princes de la coalition purent assouvir sur toute la famille leur haine et leur vengeance. Tous les vrais amis de la liberté réclamèrent en vain la délivrance de Lafayette; en vain un guerrier ennemi, Fitz-Patrik, fit-il entendre la voix de la raison et de l'humanité dans le parlement d'Angleterre, en demandant que la chambre des communes priât le roi d'interposer sa médiation auprès de l'empereur d'Allemagne, afin d'obtenir de lui la liberté des prisonniers d'Olmütz, en vain Fox et les plus éloquents orateurs appuyèrent-ils la motion de Fitz-Patrik; la froide raison d'état, alléguée par Pitt et par ses adhérents, glaça les premiers, et détourna avec habileté l'effet d'une bienveillance importune. En vain les États-Unis employèrent-ils leur intercession pour faire cesser une iniquité trop long-temps prolongée: l'Autriche était inflexible, inexorable. Cependant cinq années de tortures auraient dû la satisfaire; mais c'était à l'échafaud qu'elle eût voulu conduire ses victimes. Les vicissitudes d'une guerre dans laquelle elle s'était engagée devaient enfin la contraindre à abandonner sa proie. L'heure de la délivrance approchait. A l'époque de la proscription de Lafayette, Bonaparte était encore un officier inférieur et inconnu, mais lorsque le vœu public, une partie des conseils et le directoire, s'occupèrent efficacement des prisonniers d'Olmütz, Napoléon était général en chef de l'armée d'Italie. Il s'était couvert de gloire, et c'était le plus grand personnage que la France pût présenter à ses amis comme à ses ennemis. Il ne tarda pas à être chargé avec le général Clarke de négocier la paix; ce fut à lui que le gouvernement français s'adressa pour stipuler la reddition des prisonniers d'Olmütz. Il est superflu de transcrire ici les arrêtés et la cor-

respondance du gouvernement au sujet de cette négociation. On trouve dans la correspondance de Napoléon Bonaparte, imprimée chez Panckouke, (1820, tom. VII, pag. 202.) la lettre suivante, qui vraisemblablement fut la dernière, datée du 14 thermidor an V (1er août 1797); elle est écrite par Carnot, alors président du directoire exécutif, et est conçue en ces termes : « Sur » de nouvelles réclamations que l'on adresse au direc- » toire, citoyen général, concernant les prisonniers » d'Olmütz, le directoire vous rappelle le désir qu'il » vous a manifesté de voir cesser leur captivité le plus » tôt possible. Il ne doute pas que vous ne partagiez » l'intérêt que leur malheur lui inspire. » Le général Bonaparte mit à l'exécution de ces instructions toute l'énergie de son caractère. On l'a souvent entendu répéter que de toutes les choses qu'il avait été chargé de demander aux puissances étrangères, la délivrance des prisonniers d'Olmütz était celle qu'il avait eu le plus de peine à obtenir. Ce ne fut qu'après cinq mois de pourparlers réitérés et de négociations souvent interrompues et reprises, que l'on consentit à les mettre en liberté. On les conduisit à Hambourg, et, par une singulière morgue autrichienne, ils furent livrés non au ministre de France, mais au consul des États-Unis. Sur ces entrefaites, le 18 fructidor avait eu lieu; et quoique, dès le lendemain de cette journée, le ministre des relations extérieures, Talleyrand, eût écrit avec beaucoup de bienveillance aux généraux Bonaparte et Clarke que, malgré les changements survenus, le gouvernement persévérait dans ses bonnes dispositions à l'égard des prisonniers d'Olmütz; quoique le ministre Rheinhard eût annoncé à ces derniers avoir pour eux les meilleures intentions, ils ne voulurent pas adhérer à ce qui venait de se passer à Paris. Lafayette observa au ministre, qu'après s'être opposés, le 10 août, à une première violation des autorités constituées par le vœu du peuple, ils ne souscriraient jamais à payer leur rentrée par l'éloge d'une violation des autorités constituées nationalement aussi par la constitution de l'an III. « Je ne fus jamais plus républicain, ajoute-t-il, » que le jour où je défendis jusqu'à la dernière extré- » mité la constitution de 1791, émanée de la souverai- » neté nationale du peuple français, et c'est en vertu » du même esprit de républicanisme que je crois devoir » refuser mon approbation au 18 fructidor, qui, sous » prétexte de défendre la république, vient de lui por- » ter un coup mortel, surtout par les mesures tyranni- » ques dont il a été suivi. » Les prisonniers d'Olmütz déclarèrent en outre qu'en adressant leurs remerciements au directoire, ils ne pouvaient pas garder le silence sur deux des directeurs ainsi que sur plusieurs membres des deux conseils qui n'avaient pas moins que les autres coopéré à leur délivrance. Comme on n'admit pas cette transaction, ils écrivirent des lettres individuelles aux trois directeurs restants ainsi qu'au ministre des relations extérieures, qui, à cet égard, représentait la république; mais ils restèrent hors de France en pays neutre, où ils arborèrent la cocarde tricolore, et furent traités, dans l'occasion, par les autorités républicaines, non comme émigrés ou proscrits, mais comme citoyens français. Après un séjour en Holstein, Lafayette fut invité par la république batave à venir dans son sein; il s'établit à Utrecht sans que le gouvernement français en témoignât le moindre mécontentement. Enfin eurent lieu les événemens du 18 brumaire. Lafayette partit pour Paris sans autorisation préalable des consuls, et leur manda que puisqu'ils avaient l'intention d'établir la liberté, l'égalité et les principes de 89, il se croyait à sa place en France; et en effet il ne tarda pas à revoir sa patrie. — On s'est souvent demandé pour quels motifs Lafayette avait été si cruellement traité par les Autrichiens. Avant de répondre à cette question, il n'est pas inutile de rappeler une vérité depuis long-temps évidente, et que chaque révélation de l'histoire démontre de plus en plus, c'est que les véritables amis de la liberté sont bien plus odieux à ses adversaires que les hommes qui n'embrassent sa cause que pour la souiller par des excès ou par des crimes. — De retour en France, Lafayette vécut éloigné du théâtre des affaires publiques. Retiré dans la Haute-Loire, et appelé, au mois de thermidor an 9, à faire partie du conseil-général de son département, il y prit une seule fois la parole, et ce fut pour y faire une déclaration de principes contradictoires avec les vues du gouvernement. Le discours qu'il prononça fut un examen de sa vie passée; une confession de sa conscience, et la confirmation de sa volonté ferme de persévérer dans la doctrine sociale de laquelle il ne s'est jamais écarté. « Loin des affaires » publiques, dit-il en terminant, et me consacrant en- » fin au repos de la vie privée, je forme des souhaits ar- » dents pour que la paix extérieure soit bientôt le fruit » des miracles de gloire qui viennent de surpasser les » prodiges des campagnes précédentes, et pour que la » paix intérieure se consolide sur les bases essentielles » et invariables de la vraie liberté. Heureux que vingt- » trois années de vicissitudes dans ma fortune et de con- » stance dans mes principes m'autorisent à répéter, que » si, pour recouvrer ses droits, il suffit toujours à une » nation de le vouloir, elle ne les conserve que par une » austère fidélité à ses obligations physiques et mo- » rales. » Cette paix extérieure, qui était dans les vœux de Lafayette, nos légions la conquirent à Marengo. Ce fut seulement alors qu'il eut occasion de voir Bonaparte. Son fils, Georges Lafayette, avait fait cette campagne comme officier de hussards; et, après avoir reçu deux blessures à la bataille du Mincio, il venait de rentrer avec l'armée triomphante. Le général Lafayette fut accueilli très amicalement par le premier consul, avec qui il passa trois jours à la campagne, chez son frère Joseph : ils se virent fréquemment, eurent ensemble plusieurs entretiens dans lesquels, on peut le croire, ils ne furent point d'accord pour leurs opinions politiques, mais où les rapports furent de part et d'autre très bienveillants. Ce fut durant cet intervalle, jusqu'au consulat à vie, que Lafayette fut vivement sollicité par Napoléon d'accepter une place de sénateur. Des membres du tribunat, du corps législatif et du sénat, joignirent leurs instances à celles du premier consul; plusieurs anciens amis du général, parmi lesquels étaient Talleyrand, le maréchal Lefèvre, le général Dumas, furent chargés de l'engager à devenir le collègue des Grégoire, des Lanjuinais, qui avaient cru leurs principes et leurs exemples d'un assez grand poids pour l'opposer à celui du despotisme, qui comprimait l'anarchie, mais entraînait la république : « Associé, dès l'origine, aux institutions » qui ont triomphé de l'Europe, écrivait Lafayette au » ministre de la guerre qui l'avait pressé d'accepter; uni » de cœur aux généraux de la république, je n'ai jamais » cessé d'être leur camarade, et je ne prétends pas, après » tant de victoires, devenir leur concurrent. » Enfin Bonaparte, espérant être plus heureux pour vaincre les scrupules de Lafayette, tente lui-même une dernière démarche auprès de lui; mais le général lui répondit, comme il l'avait fait à toutes les personnes qui lui avaient été adressées : « que, d'après la direction que l'on pre- » nait, ce qu'il en voyait déjà, et ce qu'il lui était facile » de prévoir, lui faisaient penser qu'il ne lui convenait » pas d'entrer dans un ordre de choses contraire à ses » principes, et où il aurait à combattre sans succès, » comme sans utilité publique, l'homme à qui il venait » d'avoir les plus grandes obligations. » Malgré ce refus, et les motifs sur lesquels il se fondait, le premier consul et Lafayette continuèrent de se voir jusqu'à l'époque du consulat à vie. Le vote de Lafayette fut ainsi conçu : « *Je ne puis voter pour une telle magistrature, jusqu'à* » *ce que la liberté publique ait été suffisamment garantie;* » *alors je donne ma voix à Napoléon Bonaparte.* » Il écrivit en même temps au premier consul une lettre : « Gé- » néral, lui disait-il, lorsqu'un homme pénétré de la » reconnaissance qu'il vous doit, et trop sensible à la » gloire pour ne pas aimer la vôtre, a mis des restric- » tions à son suffrage, elles sont d'autant moins sus- » pectes, que personne ne jouira plus que lui de vous » voir premier magistrat à vie d'une république libre. — » Le 18 brumaire sauva la France, et je me sentis rap- » pelé par les professions libérales auxquelles vous avez » attaché votre honneur. On vit depuis dans le pouvoir » consulaire, cette dictature réparatrice qui, sous les » auspices de votre génie, a fait de si grandes choses, » moins grandes cependant que ne le sera la restaura- » tion de la liberté. — Il est impossible que vous, géné-

ral, le premier dans cet ordre d'hommes, qui, pour se comparer et se placer, embrassent tous les siècles, veuillez qu'une telle révolution, tant de victoires et de sang, de douleurs et de prodiges, n'aient pour le monde et pour vous d'autres résultats qu'un régime arbitraire. Le peuple français a trop connu ses droits pour les avoir oubliés sans retour; mais peut-être est-il plus en état aujourd'hui que dans son effervescence de les recouvrer utilement; et vous, par la force de votre caractère et de la confiance publique, par la supériorité de vos talents, de votre existence, de votre fortune, pouvez, en rétablissant la liberté, maîtriser les dangers, rassurer toutes les inquiétudes: je n'ai donc que des motifs patriotiques et personnels pour vous souhaiter dans ce complément de votre gloire une magistrature permanente; mais il convient aux principes, aux engagements, aux actions de ma vie entière, d'attendre pour lui donner ma voix, que la liberté ait été fondée sur des bases dignes de la nation et de vous. — J'espère que vous reconnaîtrez ici, général, comme vous l'avez déja fait, qu'à la persévérance de mes opinions politiques se joignent des vœux sincères pour votre personne, et un sentiment profond de mes obligations envers vous. » Napoléon suivit d'autres maximes; il y fut encouragé par l'approbation sincère d'un grand nombre de ses partisans et de ses ennemis, et par tous ces hommes qui ne conçoivent pas que l'intérêt général et la bonne foi sont à la longue la meilleure des politiques. Le trône impérial fut érigé: Lafayette, dont Napoléon avait méconnu la voix, n'eut plus de relations avec lui. La lettre par laquelle il avait osé demander des garanties, fut la dernière sous l'empire. Deux fois la France put demander à l'Amérique de la soutenir à son tour dans la grande lutte où le maintien de son indépendance l'avait engagée. En 1806, la violence du chef de l'état fit échouer le plan de guerre maritime projeté contre l'Angleterre. Il eût peut-être été facile d'obtenir tout des Etats-Unis, en leur envoyant Lafayette comme ambassadeur: mais Napoléon haïssait les grandes popularités et les principes républicains; il ne voulut point avoir recours au général. Les choses furent si mal conduites, que l'on vit le moment où la guerre éclaterait entre la France et l'Amérique. De nouvelles contestations eurent lieu plus tard entre ces deux puissances: cette fois elles se terminèrent plus heureusement. L'Amérique déclara la guerre à la Grande-Bretagne; mais pour hâter cette résolution, on ne consentit jamais à recourir à l'intervention officielle de Lafayette. Napoléon ne pouvait pas lui pardonner sa longue persistance dans des opinions qu'il regardait comme dangereuses pour toute domination absolue: aussi le dénonça-t-il plusieurs fois dans sa cour et dans ses conseils, comme le seul, heureusement il se trompait, comme le seul Français qui ne fût pas ce qu'on appelle converti. « Tout le monde en France, disait Napoléon, est corrigé des idées extrêmes de liberté; il n'y a qu'un homme qui ne le soit pas, et cet homme, c'est Lafayette. Vous le voyez tranquille; eh bien, s'il y avait une occasion de servir ses chimères, il reparaîtrait plus ardent que jamais. » A son retour de Russie, où deux cent mille hommes venaient d'être sacrifiés, Napoléon ne répondit à l'adresse du conseil-d'état (20 décembre 1812), que par une sortie sur « la métaphysique ténébreuse qui, en faisant des causes premières la base de la législation, avait fait le malheur de notre belle France et amené le régime des hommes de sang. En effet, ajouta-t-il, qui a proclamé le principe *de l'insurrection comme un devoir?* qui a adulé le peuple en le proclamant à une souveraineté qu'il était incapable d'exercer? Qui a détruit la sainteté et le respect des lois, en les faisant dépendre, non des principes sacrés de la justice, de la nature des choses et de la justice civile, mais seulement d'une assemblée composée d'hommes étrangers à la connaissance des lois civiles, criminelles, administratives, politiques et militaires? Lorsqu'on est appelé à régénérer un état, ce sont des principes constamment opposés qu'il faut suivre. » L'événement ne devait pas prouver que cette doctrine fût la meilleure même pour réussir. Irrité de n'avoir pu séduire Lafayette, Napoléon ne lui pardonna pas, et il n'y eut plus de rapprochement entre eux. En 1814, à l'époque même de la restauration, Lafayette se présenta une fois chez le roi et chez *Monsieur*, il fut bien reçu par ces princes; toutefois il borna là ses rapports avec les Tuileries, bien qu'à la nouvelle du débarquement de Napoléon, lui et ses amis aient fait savoir au roi qu'ils étaient *prêts à lui rendre tous les services* qui, dans la ligne de la liberté, pouvaient dépendre d'eux; mais autour de l'ancienne dynastie il trouva les mêmes idées, les mêmes préventions, les mêmes projets qui avaient causé la perte du malheureux Louis XVI, et qui avaient rendu inévitable la catastrophe des cent jours. Quand les puissances de toute l'Europe entreprirent encore une fois de porter la guerre en France, et de nous soumettre à leur volonté, Lafayette sortit de sa retraite pour joindre ses efforts à ceux du parti qui défendait le territoire et l'indépendance de la patrie. Il ne voulut pas aller chez l'empereur, et se contenta de voir son frère Joseph, qui lui avait offert un rendez-vous, afin qu'il pût juger par lui-même des garanties qui allaient être données à la France et à l'Europe. Lafayette crut devoir accepter sur-le-champ, en observant « qu'il y portait une incrédulité qui compenserait sa trop grande confiance de l'an VIII; » il ne balança pas à déclarer que, « sans croire à la conversion complète de Napoléon, on pouvait compter sur sa coopération cordiale contre l'invasion et l'influence étrangères et contre toute famille et tout parti qui se prévaudraient d'un tel secours pour attaquer l'indépendance et la liberté du peuple français. » Il refusa la pairie, parce que l'hérédité de cette magistrature était contraire à ses principes; mais après avoir protesté, dans sa commune et au collége électoral de Seine-et-Marne, contre les articles des constitutions de l'empire et de l'acte additionnel qui pouvaient attenter à la souveraineté nationale et aux droits de chaque citoyen, il se présenta pour être élu membre de la chambre des représentants, afin d'obtenir toutes les institutions populaires qu'il désirait, et de donner au chef actuel de l'état tous les moyens de défendre le territoire et l'indépendance de la France contre l'invasion étrangère. Il remplit consciencieusement la tâche qu'il s'était proposée, jusqu'à ce que Napoléon, après la défaite de Waterloo, abandonnât son armée pour venir dissoudre la chambre et usurper une dictature: où, d'après son caractère connu, on pouvait le croire disposé à sacrifier les intérêts publics à ses intérêts personnels. Ce fut alors que, le 21 juin, il monta à la tribune et parla ainsi: « Lorsque pour la première fois, depuis bien des années, j'élève une voix que les vieux amis de la liberté reconnaîtront encore, je me sens appelé, messieurs, à vous parler des dangers de la patrie, que vous seuls à présent avez le pouvoir de sauver. Des bruits sinistres s'étaient répandus, ils se sont malheureusement confirmés. Voici le moment de nous rallier autour du vieux étendard tricolore, celui de 89, celui de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public; c'est celui-là seul que nous avons à défendre contre les prétentions étrangères et contre les tentatives intérieures. » En même temps il fit déclarer que la chambre était en permanence, que toute tentative pour la dissoudre était un crime de haute trahison, et que quiconque se rendrait coupable d'une pareille tentative serait regardé comme traître à la patrie, et sur-le-champ jugé comme tel: que l'armée de ligne et les gardes nationales qui avaient combattu et combattaient encore pour défendre la liberté, l'indépendance et le territoire de la France, avaient bien mérité de la patrie. Napoléon, dont cette suite de résolutions renversait tous les projets, envoya le lendemain son abdication. Une intrigue empêcha Lafayette d'être nommé au gouvernement provisoire. Son intention était d'appeler aux armes la nation tout entière, de ne traiter avec les ennemis qu'après qu'ils auraient été chassés du sol français; d'autres conseils et beaucoup de perfidies prévalurent. On avait cru que la garde nationale élirait son chef, ou que ce choix serait déféré à l'assemblée. C'eût été, dans l'un et l'autre cas, le général qui l'avait créée vingt-six ans auparavant; mais le duc d'Otrante désigna Masséna, qui avait sauvé la France à Zurich et à Gênes. Lorsque ce maréchal reçut les visites de la garde nationale, il eut la bonne grace de parler

du desir qu'on avait eu de voir Lafayette à la première place, et dire qu'il cherchait à marcher sur ses traces. Lafayette de son côté lui déclara « qu'il serait toujours prêt à lui servir d'aide-de-camp: » mais le gouvernement provisoire avait des vues qui ne se conciliaient guère avec cette noble abnégation. Lafayette, que l'on n'était pas fâché d'éloigner, fut envoyé en qualité de commissaire près des puissances alliées, pour demander une suspension d'armes; ses collègues et lui s'adressèrent aux généraux Wellington et Blucher, pour obtenir des passe-ports. Mais ceux-ci prétendirent qu'ils ne pouvaient rien accorder, avant qu'on leur eût cédé les principales places, non-seulement de la Flandre, mais de toute la frontière, en y comprenant Metz et Thionville. Blucher, par un message particulier pour le général Lafayette, l'assurait qu'il pouvait compter sur les commandants allemands qu'on mettrait dans ces forteresses, plus que sur les généraux de Bonaparte : Lafayette répondit, en riant, « que le maréchal Blucher était trop obligeant, mais que pour son compte, connaissant parfaitement ceux de ses compatriotes qui commandaient dans ces places, il ne doutait pas qu'elles ne fussent déjà en très bonnes mains. » Les autres plénipotentiaires déclarèrent la proposition du général prussien inadmissible; ce fut alors que le général Lafayette, se rappelant les idées et les intentions libérales qu'Alexandre avait exprimées l'année précédente pendant son séjour à Paris, lui écrivit, pour le disposer en faveur de la France dans les négociations que l'on desirait entamer; il se présenta même comme particulier chez l'autocrate, mais il ne put pas obtenir de lui parler : « Sa majesté, lui dit Capo-d'Istria, me charge de vous témoigner ses regrets de ce que des engagements positifs avec ses alliés l'empêchent de conférer avec les plénipotentiaires français autrement que de la manière réglée entre eux. » Enfin les conférences commencèrent : l'ambassadeur anglais ayant élevé des doutes sur la légitimité d'une chambre convoquée par Bonaparte, « Je m'étonnerais, répondit Lafayette, qu'un homme public de votre pays ne reconnût pas que le pouvoir d'une assemblée nationale ne dérive point de celui qui convoque, mais de ceux qui élisent. » M. Constant, qui était aussi l'un des commissaires français, ayant fait observer que l'Angleterre n'avait pas fait une pareille objection au parlement de la glorieuse révolution de 1688, « Puisque nous parlons de ces temps-là, ajouta Lafayette, je prierai mylord de se rappeler que, dans cette même révolution que j'appellerai glorieuse aussi avec lui et avec tous les Anglais, la situation de l'armée et de Jacques II était un peu différente de celle de l'armée française relativement à Louis XVIII. Il l'avait formée, il avait combattu avec elle, elle lui devait de la reconnaissance, ce qui n'empêcha pas toutes ses troupes, et nommément le favori du roi, votre grand Marlborough, de déserter dans la nuit, non pour se réunir au drapeau national, mais pour aller rejoindre une armée, un drapeau étrangers. » Toutes ces conversations n'ayant eu aucun résultat, les plénipotentiaires quittèrent Haguenau. Dans l'une des dernières conférences, lord Stewart, s'adressant nommément à Lafayette, eut la bassesse de lui demander que Napoléon fût livré aux alliés. « Je suis étonné, répondit le général, que, pour proposer cette lâcheté, vous vous adressiez de préférence à l'un des prisonniers d'Olmütz. » A son retour, qu'on retarda par tous les moyens possibles, Lafayette eut la douleur d'apprendre la capitulation de Paris, et la retraite de l'armée sur la Loire. Napoléon, qu'il avait voulu envoyer en sûreté aux États-Unis, s'était livré de lui-même aux Anglais. Le 6 juillet, Lafayette rendit compte à l'assemblée de la mission qui lui avait été confiée, et il assura que les départements qu'il venait de traverser partageaient les sentiments renfermés dans le manifeste de la veille, auquel il adhéra en son nom et au nom de MM. d'Argenson et Sébastiani. Deux jours après, les députés trouvèrent les portes du corps législatif fermées, et mises sous la garde d'un poste de Prussiens. Lafayette emmena les députés chez lui, et se rendit, avec une grande partie d'entre eux, chez leur président, M. Lanjuinais, où ils rédigèrent le procès-verbal qui constate cette violation faite aux droits des représentants des droits d'un grand peuple. Après cette protestation, il se retira à Lagrange, où il continua de vivre dans la retraite jusqu'en 1817, époque à laquelle il fut proposé pour député par le collége électoral de Paris. Les obstacles sans nombre apportés par le gouvernement à l'élection de ce vieux athlète de la liberté triomphèrent cette fois de l'opinion publique; ils en triomphèrent encore à Melun, où le préfet, M. Germain, antérieurement chambellan de Napoléon, déploya tous ses talents dans l'art de servir le pouvoir. Mais, en 1818, les efforts, pour écarter Lafayette furent impuissants, et le département de la Sarthe, malgré les manœuvres du préfet nommé président du collége, l'élut représentant à la chambre des députés. Lafayette s'y montra ce qu'il a toujours été, l'ami d'une liberté sage : il parla avec la plus grande force contre toutes les lois d'exception. Dans la discussion sur l'instruction publique, session de 1818 à 1819, il prouva que les mœurs nationales, loin d'être détériorées, avaient éprouvé une amélioration sensible depuis trente ans; dans la séance du 22 mars 1819, il parla contre les tentatives faites dans la chambre des pairs pour changer la loi des élections. M. de Villèle avait alors traité de *jonglerie* l'exercice du droit de pétition sur les intérêts publics. « On voudrait anéantir ce droit, vous ne le souffrirez pas, messieurs, s'écria Lafayette, et quelque abominable abus qu'on ait fait, dans d'autres temps, de viles adresses au pouvoir dominant, comme on a abusé de toute autre chose, et flatté tout pouvoir, vous ne voudrez pas rendre inutiles vos communications avec vos concitoyens en ne vous excusant qu'après avoir délibéré sur leur objet. J'en atteste les mânes de tant de citoyens parmi les huit mille, les vingt mille pétitionnaires de 1792, qui, après avoir défendu, non sur la rive d'un fleuve éloigné, mais à Paris, les lois nationales et le trône constitutionnel, achevèrent de remplir leurs devoirs de gardes nationaux en combattant cette invasion étrangère, qui seule a pu assurer le triomphe de l'anarchie. Fatale alliance de l'anarchie, de l'olygarchie et du despotisme, déjà révélée par quelques-uns de ses complices, et que les révélations de l'histoire flétriront de plus en plus! En attendant, les vœux publics seront satisfaits. Vous allez rejeter cette résolution vague de la chambre des pairs qui a excité tant d'alarmes. » Le 17 mai, il s'éleva contre l'ordre du jour, appuya la pétition en faveur des bannis, et publia son opinion sur cette importante question. « On s'est demandé, dit-il, quand finirait cette expatriation forcée, inconstitutionnelle; et si les restes de nos guerriers mutilés pourraient être ensevelis dans le sein de la terre natale qu'ils ont glorieusement défendue. » Le 3 juin, à propos du budget de la guerre, il appela de nouveau l'attention sur son système favori, celui de tous les bons citoyens, l'organisation d'une force civique. « Qu'il me soit permis, a-t-il dit, de profiter de cette occasion pour protester encore une fois contre la prolongation du système réglementaire, qui achève de dégoûter la garde nationale, qui dénature cette précieuse institution, qui laisse la France désarmée, désorganisée sous ce rapport, et qui, dans le moment du danger, nécessiterait une organisation subite et spontanée, dont tous nous sentons les inconvéniens. Créées par la liberté, dévouées à l'ordre public, les gardes nationales défendirent l'indépendance comme les lois de leur pays. Persécutées pour les avoir défendues, désarmées ensuite de peur qu'elles ne les défendissent, rappelées enfin par la nécessité, subissant depuis des modifications dont je m'abstiendrai de parler; elles attendent le moment de redevenir constitutionnelles, et rentreraient avec joie dans la loi de 1791, qui réunit les trois conditions essentielles: *armement de la nation, subordination de la force armée à l'autorité civile, et nomination des officiers par les citoyens.* » Ce discours excita les murmures des partisans du pouvoir. Le 10 février 1820, le général Lafayette changea en une proposition régulière les vœux qu'il y avait exprimés. Dans la discussion du 2 mars 1820, relative aux pétitions adressées à la chambre pour le maintien de la loi des élections, il s'exprima avec la plus grande force contre l'abus de pouvoir exercé sur le droit de pétition? « Est-ce là, dit-il,

» le prix de tant de millions payés sans murmure ? Le » peuple français a été victime des coups d'état des » jacobins, des despotes, des aristocrates ; fera-t-on » encore un coup d'état contre quatre-vingt mille péti- » tionnaires qu'on déclare factieux parce qu'ils ne sont » pas ministériels ? » Le 6 mars, pendant les débats sur la loi suspensive de la liberté individuelle, après avoir prouvé l'inutilité de cette loi qui n'eût pas empêché le crime de Louvel, et en la comparant aux lettres-de-cachet dont il avait demandé l'abolition, trente-trois ans auparavant, à l'assemblée des notables, il vota contre leur rétablissement. Ce fut dans cette occasion où il aborda avec toute la franchise de son caractère le reproche qui lui a tant de fois été adressé d'avoir proclamé dans certaines circonstances l'insurrection comme un devoir : « Peut-être, ajouta-t-il, les regrets » sur la non résistance à l'oppression révolutionnaire » paraîtront-ils une de ces *doctrines pernicieuses* dont » on fait tant de bruit : c'est le mot d'ordre du jour ; » il fait écho dans tous les cabinets de l'Europe. On le » reconnaît dans ces adresses, calquées sans doute » sur celles de l'empire, où il ne faut à la plupart des » rédacteurs et des signataires qu'un peu de mémoire, » et dont le talent consiste à profiter d'un sentiment » national pour y joindre l'expression obligée qui peut » servir à flatter le pouvoir absolu. Du moins faudrait- » il que les magistrats des communes redevinssent les » élus du peuple, dont ils se font les interprètes. Ce » mot d'ordre, continua l'orateur, a aussi retenti à » cette tribune ; il a été prononcé officiellement par » le ministre que je vois devant moi : qu'il veuille bien » dire s'il a voulu parler de cette déclaration de prin- » cipes qui appela les Français à la liberté, sur laquelle » les révolutionnaires de 1793 demandaient qu'on » étendit un voile, tandis qu'elle était invoquée, au » nom d'un culte opprimé, dans le premier manifeste » des Vendéens, et au nom de l'humanité égorgée, dans » les proclamations de l'illustre et généreuse ville de » Lyon. » Le 23 du même mois, il parla contre la loi sur la censure, et il reprocha hautement aux ennemis de nos libertés de se jouer continuellement de la charte. « Il est temps encore de maintenir la liberté, s'écria- » t-il en terminant ; que la loi des suspects s'arrête dans » sa marche ; rejetons la censure de la presse ; que le » gouvernement retire son projet de loi d'élections et » lui substitue les institutions si long temps promises ; » que la charte soit respectée, car la violer c'est la » dissoudre, c'est dissoudre les garanties mutuelles de » la nation et du trône, c'est nous rendre nous mêmes » à toute l'indépendance primitive de nos droits et de » nos devoirs. » Le 27 mai, à propos du projet de loi relatif aux élections, il démontra que la nation seule avait le droit d'apporter des changements à l'acte qui la liait avec le monarque, que la charte n'avait pu être octroyée, et qu'une fois acceptée par le peuple, on ne pouvait la lui ôter. Il parla ensuite des associations contre-révolutionnaires dont la France est entourée, et il confondit les députés qui, tels que Labourdonnaye, Cornet-d'Incourt et Sallabéry, avaient insulté à la tribune un drapeau dont les couleurs avaient été portées par Louis XVI et Louis XVIII lui-même. Lafayette prit la parole dans toutes les discussions importantes, et toujours il produisit l'effet qu'il s'était proposé. Un an député de Meaux, cinq ans député de la Sarthe, dans tous ses discours il a revendiqué pour la nation des droits imprescriptibles dont la charte n'avait reconnu qu'une partie ; constamment il s'est plaint de ce que le droit de représentation était réduit à un trop petit nombre d'électeurs ; toutes les fois qu'il en a trouvé l'occasion, il n'a jamais manqué d'annoncer et de déclarer que la moindre violation des engagements pris par le gouvernement devait rendre les Français à toute l'indépendance de leurs droits et de leurs devoirs. Dans les circonstances graves, il a fait franchement des appels au patriotisme et à l'énergie du peuple. On l'a taxé d'avoir voulu mettre en pratique cette doctrine d'insurrection contre le pouvoir arbitraire qui n'exclut pas, à beaucoup près, la doctrine d'obéissance aux lois émanées de la souveraineté nationale, doctrine qu'il n'a jamais cessé de reconnaître. Il ne nous appartient pas de répondre sur cet objet autrement qu'il n'a répondu lui-même lorsque cette accusation a été portée contre lui en pleine chambre des députés. Au moment où plusieurs de ses collègues se défendaient de ce qu'il n'a pas jugé à propos de renier, M. Laffitte ayant pris la parole contre la clôture, et s'étant écrié : « Comment pourrait-on interdire toute justification, » même celle de la tribune, à des députés qu'à la tri- » bune on a accusés d'être des conspirateurs ? On ne le » devrait pas s'il s'agissait de simples citoyens ; mais des » députés qui ne sont ni témoins, ni accusés, qui n'ont » dans la procédure aucun moyen de se justifier, com- » ment leur interdire la parole ! Une enquête a été de- » mandée ; elle a été appuyée par M. de Labourdon- » naye ; il faut que la nation sache si ses députés sont » coupables ou si on les a calomniés. » Lafayette demanda la parole pour un fait personnel : « Messieurs, » dit-il, quelle que soit mon indifférence habituelle pour » les inculpations et les haines de parti, je crois devoir » ajouter quelques mots à ce qu'ont dit mes honorables » amis. Pendant le cours d'une carrière dévouée tout » entière à la cause de la liberté, j'ai constamment » mérité d'être en butte à la malveillance de tous les » adversaires de cette cause, sous quelque forme des- » potique, aristocratique, anarchiste, qu'ils aient voulu » la combattre ou la dénaturer ; je ne me plains donc » point, quoique j'eusse le droit de trouver un peu leste » le mot *prouvé* dont M. le procureur du roi s'est servi » à mon occasion ; mais je m'unis à mes amis pour » demander autant qu'il est en nous la plus grande » publicité ; au sein de cette chambre, en face de la » nation, c'est là que nous pourrons, mes accusateurs » et moi, dans quelque rang qu'ils soient placés, nous » dire sans compliment ce que depuis trente-trois » années nous avons eu mutuellement à nous repro- » cher. » Il était évident que depuis long temps on cherchait à impliquer Lafayette dans quelque conspiration. On avait voulu le compromettre dans le procès de Berton ; on avait fait figurer son nom dans plusieurs complots. Quand madame Chauvet fut arrêtée, on aurait bien souhaité le traduire comme accusé, mais on ne put l'appeler que comme témoin : ce fut alors que, M. le président lui ayant donné la qualification de *marquis*, il s'abstint de répondre, déclarant que depuis 1791 il avait renoncé à ce titre... et ne satisfaisant aux questions que quand on l'eut désigné par cette simple appellation, *le sieur Lafayette*. Enfin la police parut se lasser de troubler le repos du patriarche de la constitution, et il vivait paisiblement dans sa propriété de Lagrange lorsqu'il sentit se ranimer en lui le désir de revoir encore, au déclin de son âge, un peuple ami qui l'appelait : souvent il avait été sollicité par ses nombreux amis d'Amérique de venir les visiter. En 1815, la gravité des circonstances l'avait retenu ; envoyé depuis à la chambre élective, son devoir lui avait imposé l'obligation d'ajourner ce voyage : enfin rendu à la vie privée, il n'avait plus de motifs pour ne pas accéder aux vœux des Américains, mais il ne voulut point accepter les offres du congrès et attendre le vaisseau qui devait venir le chercher. Parti presque à la dérobée, et comme un simple particulier, sans autre suite que son fils et son ami, il se flattait peut-être de surprendre la vigilance américaine, et de visiter obscurément les provinces qu'il avait arrosées de son sang ; mais la nation était attentive, et elle a reçu son hôte d'une manière digne d'elle et de lui. Lafayette s'embarqua au Havre sur *le Cadmus*, le 13 juillet 1824, et trente-trois jours après il descendit sur le rivage où l'attendait la gratitude de plusieurs millions d'habitants. Entre le salut de son arrivée jusqu'au 7 septembre de l'année suivante, qu'il s'embarqua pour revenir en Europe, il fut successivement fêté par tous les états de l'Union. Le congrès lui accorda des honneurs qu'il n'avait jamais accordés à Washington. Un bill lui alloua une somme de 200,000 dollars en considération de ses services et des sacrifices qu'il avait faits pendant la guerre de l'indépendance américaine, et, par le même acte, il lui fut accordé, pour en jouir lui et ses héritiers, une pièce de terre sur les terrains non encore concessionnés des États-Unis. Dans ce voyage, tout ne fut pour lui que joie et bonheur. Cette Amérique qui, au moment où elle venait de briser le joug, était pauvre

et déserte, il le revoyait riche et peuplée : la république avait grandi avec la liberté, tous les arts de l'Europe s'étaient transplantés sur son territoire, dont elle avait doublé l'étendue. Ce spectacle d'une prospérité croissante dut donner dans son esprit un grand poids à la vérité des maximes qu'il avait toujours professées ; aussi, convaincu par une si prodigieuse expérience, était-ce là l'évangile qu'il prêchait : partout ses réponses aux discours qui lui étaient adressés revenaient à dire, *voilà ce que nous voulions pour la France en 89* ; et s'il formait des vœux, s'il exprimait des regrets, c'étaient des sentiments démocratiques qu'il manifestait à la face du monde, que l'événement du premier triomphe philosophique rendait attentif aux moindres paroles de celui à qui l'on en décernait les honneurs. Ces acclamations *welcom La Fayette*, (bien venu soit Lafayette,) *le frère de grand-père Washington*, *l'homme des deux hémisphères* ! retentissent d'une extrémité à l'autre de l'Amérique. A ce signal donné par l'enthousiasme, à la promulgation de l'acte qui proclame Lafayette l'hôte de la nation, de mille points différents, toutes les populations accourent : les cités, les campagnes, par un élan unanime, sollicitent à l'envi la faveur de sa présence : toutes les corporations, toutes les sociétés savantes, veulent se l'aggréger ; et à son égard ce n'est pas simplement une formalité de politesse, car près du berceau des Etats tous les points de départ sont notés, et les Américains se souviennent qu'en 1781 Lafayette, admis dans la *Société philosophique*, y avait lu les premiers rapports qu'elle ait entendus sur le *magnétisme animal* et sur *les expériences de Montgolfier*. A la clarté des myriades de lumière qui couronnent tous les foyers, les vieux drapeaux de la révolution sont tirés du reliquaire de la patrie, et les vétérans de l'indépendance s'arrachent à un repos de quarante années pour venir encore une fois, avant de mourir, presser les mains de leur viril ami, de leur ancien compagnon. Il va avec eux pleurer sur la tombe de ceux qui ne sont plus, et avec un pieux recueillement il s'incline sur le cercueil de Washington ; au milieu de ce cortége des sauveurs de l'indépendance, il célèbre tous les anniversaires d'une période de périls à laquelle ont succédé les bienfaits d'un affranchissement glorieux. Il était beau de le voir marcher entouré des vénérables libérateurs de l'Union, les Willett, les Swartwoot, les Cadwallader, les Grenier, les Fish, les Smith, les Bentalon, dont plusieurs, près de compter un siècle d'illustration, semblaient l'avoir attendu pour expirer. Quelle émotion ne dut pas être la sienne lorsqu'en visitant les champs de bataille il retrouva sur celui de Brandywine les soldats qui l'avaient emporté après sa blessure ! et quand deux de ces guerriers, frappés au cœur par le réveil subit d'une affection trop vive, tombèrent à ses pieds comme foudroyés, combien ne dut-il pas être touché de leur amour ! Chacune de ses haltes est une consécration ou la résurrection d'une tradition qu'il constate. A Bunkers-Hill, à Cambden, à Savannah, il rend les derniers devoirs à d'anciens frères d'armes, et aux lieux où ils périrent en défendant la plus sainte des causes sa main pose la première pierre des monuments érigés par la gratitude nationale à la mémoire des Warren, des Kalb, des Greenne, des Pulowski. Point d'endroit célèbre à la célébrité duquel il n'ajoute encore : à Williamsbourg, il est reçu dans la maison de Peyton Randolf, qui fut le premier président du congrès révolutionnaire d'Amérique ; à Newbury-Port, il repose dans la même chambre où le libérateur avait passé une nuit lorsqu'il visita les états du Nord : l'ameublement en avait été religieusement conservé. Tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend lui rapporte les réminiscences et les impressions de sa jeunesse ; quand il presse dans ses bras les John Adams, les Jefferson, les Maddison, les Monroë, lorsque la même tente, celle du héros d'Amérique, rassemble pour un banquet de sages tous ces fondateurs de l'Union, il lui semble assister à un conseil tenu aux jours où mille dangers faisaient encore douter du salut de la patrie. A contempler la réunion de toutes ces barbes grises, quel observateur eût pu se refuser à cette douce croyance, qui n'est pas un préjugé, qu'aimés du ciel pour leurs vertus, ils vivent longuement, ces hommes généreux dont l'existence fut consacrée au culte de l'humanité et de la liberté. Les peuplades sauvages participent à l'accueil que l'on fait à celui qu'elles appelaient leur *père blanc*, *l'ancien guerrier français* ; la nation belliqueuse des Creeks lui prodigua toute espèce de marques d'amour. Elle traîna sa voiture l'espace de plusieurs lieues ; un de leurs chefs vint le complimenter sur ce qu'il avait autrefois battu les Anglais, leurs communs ennemis : « C'était, disait-il, le *Grand-esprit* qui l'avait conduit à travers la mer pour venir rendre l'indépendance au peuple américain ; » et il ajouta, « qu'un des signes visibles de cette haute protection était » que le guerrier blanc ne vieillissait pas, et semblait tou» jours en état de les défendre comme autrefois. » Pendant cette fête triomphale, orgueilleux, pour la France et pour eux-mêmes, de la réception faite à un illustre compatriote, les Français disséminés sur le territoire de l'Union se rapprochent de lui, et quels qu'aient été, dans d'autres temps, leurs sentiments politiques ou la cause de leur émigration, tous éprouvent le même plaisir à le voir. A New-Yorck, celui qui lui donne l'accolade fraternelle est le vieux républicain Monneron, le même qui, sous la république, pendant la pénurie de nos finances, fit battre monnaie en son nom ; à Philadelphie, il est complimenté par M. Tazier de la Pommerais, que des opinions opposées signalèrent aux proscripteurs ; à Norfolk, à la suite de la cérémonie de son adoption par toutes les loges d'Amérique, l'orateur d'une loge française, entraîné par la chaleur d'une éloquente improvisation, lui dit : « Cédez, général, cédez » au vœu de la nation américaine, restez avec nous sur » cette terre de tolérance et de liberté ; vous serez pour » ce peuple reconnaissant un sujet de respects conti» nuels, comme pour ses ennemis un sujet éternel de » terreur. » Mais le général, repoussant avec bonté cette insinuation, répondit : « Vous êtes trois fois mes frères, » comme Français, comme Américains, et comme ma» çons. » A Bordentown, un frère de celui qui naguère voyait l'Europe à ses pieds, Joseph Bonaparte, attend avec impatience l'instant où Lafayette se présentera chez lui, et à Savannah le général est salué par le fils de l'ex-roi de Naples, le jeune Achille Murat, qui, au premier bruit de l'arrivée de Lafayette, était parti précipitamment de la Floride, où depuis quelques années il s'était établi planteur. Nationaux ou étrangers, il n'est personne qui ne se déplace pour se rendre auprès de l'ancien major-général : des députations viennent de plus de trois cents lieues lui apporter l'expression de la gratitude de leurs concitoyens. A Caraccas même, dans la Colombie, et dans toutes les républiques nouvelles, des réjouissances ont lieu. On frappe des médailles en l'honneur de Lafayette, on joue des pièces dont il est le héros, des vaisseaux prennent son nom ; à Baltimore, une association de bienfaisance est fondée parmi les jeunes gens, à l'occasion de sa venue ; à Wilmington, les dames établissent, pour les veuves et les orphelins, l'*asile de Lafayette*. Le récit de son voyage, imprimé dans tous les journaux, va aux derniers confins de l'Amérique porter des émotions à ceux qui n'ont pas eu le bonheur de le voir. A son passage, les pères lui demandaient de bénir leurs enfants. La fille d'un vieux militaire, âgée de sept ans, un bouquet d'immortelles à la main, s'agitait avec vivacité pour s'approcher de lui : « Laissez-moi seulement toucher son habit, s'écriait» elle, et je serai contente. » Un vieillard dont le vêtement annonçait la nécessité du travail lui dit en lui pressant la main : « Et moi aussi, général, je suis un » des dix millions d'individus qui vous doivent le bon» heur et la liberté. » Un jour, pendant sa marche, un homme fut renversé par une voiture du cortége : « Ce » n'est rien, dit-il aux personnes qui l'aidaient à se re» lever ; on peut bien risquer un de ses membres pour » celui qui a si souvent risqué sa vie pour nous. » Le général n'osait plus envoyer acheter chez les marchands les objets à son usage, tous en eussent refusé le prix : « Toutes les dépenses de M. Lafayette et de sa famille » sont payées depuis quarante ans, disaient-ils. » Partout où il paraissait, les travaux étaient suspendus : à Salem, un meunier abandonne, pour aller voir le général, le moulin qui nourrit sa famille, et laisse écrits sur sa porte ces mots qui indiquent le motif de son absence : *Point de mouture aujourd'hui, excepté pour*

celui dont la valeur pulvérisa l'espoir de ses tyrans. Le bill de la munificence nationale, adopté par le congrès, devait couronner tous ces actes partiels, et prouver en même temps que les républiques ne sont pas toujours ingrates. M. Hayne établit devant le sénat que, de 1777 à 1785, le général avait dépensé, pour la cause américaine, plus de 700,000 francs, capital que l'intérêt aurait triplé; et après avoir ajouté que ces sacrifices s'étaient complétés d'un demi-siècle d'importants services, « Etait-il Américain? poursuivit-il, avait-il aucun » devoir à remplir envers nous, celui qui nous donnait » ainsi sa fortune et sa vie? Et cependant il vint nous » apporter des armes, des vêtements, de la force. Il » prêcha dans tout le monde une sorte de croisade en » notre faveur: et lorsque tant de travaux eurent été » accomplis, il se retira sans rien demander; et nous, » qu'avons-nous fait pour lui? Lorsqu'en 1794, il gé» missait dans les cachots d'Olmütz, on lui accorda la » solde entière de son grade, qu'il aurait dû recevoir » quatorze ans plus tôt. En mars 1803, le congrès lui » concéda 11,520 acres de terre: il fut autorisé à les » choisir dans le territoire d'Orléans; trois ans après, » son agent entre en possession de 1,000 acres; mais, » par une méprise inconcevable, le congrès presque » aussitôt accorda à la ville d'Orléans un terrein consi» dérable dans lequel se trouvait enclavée la majeure » partie de celui qui appartenait au général. Sans doute, » s'il eût fait valoir ses droits, il aurait obtenu gain de » cause, et la chose paraissait le mériter, d'autant plus » que la terre valait 50,000 dollars; mais M. Lafayette » écrivit qu'il ne consentirait jamais à s'informer même » de la validité de son titre; qu'il ne penserait jamais » entrer en discussion avec aucun corps public des » Etats-Unis: que la propriété lui avait été donnée gra» tuitement par eux, et que c'était à eux de dire ce qui » avait été donné. » Après ce discours, l'acte rémunératoire passe à une immense majorité, et tous les Etats s'empressèrent d'y souscrire de la manière la plus solennelle; plusieurs même, croyant que l'Union n'avait pas assez fait pour Lafayette, mirent en discussion s'ils n'ajouteraient pas une offrande particulière au don du congrès; quelques-uns voulaient voter des fonds afin de lui assurer un asile, si jamais pour lui l'avenir devenait orageux; mais la certitude d'un refus ne permit pas d'émettre ce vœu, qui semblait être plus particulièrement celui de New-York. Après avoir assisté, pour la deuxième fois pendant son séjour, à l'anniversaire de la déclaration de l'indépendance, le général songea à revenir dans sa patrie. Dès qu'il eut fait connaître sa résolution à cet égard, tous les corps constitués allèrent prendre solennellement congé de lui. Pendant ces adieux, M. Custis, parent de Washington, et qui possédait un très beau portrait de cet homme illustre, ainsi qu'une médaille d'or pur qui lui avait été décernée par la nation, vint prier le général de les accepter pour en faire don au libérateur de la Colombie. M. Lafayette remplit cette patriotique mission; et, peu de jours après, il s'embarqua sur la frégate *la Brandywine* qui lui fut offerte par le gouvernement pour le ramener en France. A son retour, après une absence de quinze mois, le général Lafayette rentra dans sa résidence habituelle. Depuis trois jours les habitants des communes environnantes étaient accourus à Rosoi pour le fêter à son passage. Quand il parut, ce furent des transports d'allégresse de la part de cette population habituée à le regarder comme le bienfaiteur du pays: c'était un père qui revenait parmi eux. Ils n'étaient pas moins empressés de contempler les traits de M. Georges Lafayette, son fils, que tous affectionnent comme l'héritier et le continuateur de ses vertus et de sa bienfaisance. En juin 1827, le général Lafayette a été nommé une troisième fois membre de la chambre des députés, par l'arrondissement de Meaux, malgré les brigues et les cabales d'un ministère qui met sa gloire à tromper le vœu du peuple.

LA FERANDIÈRE (Marie-Amable Petiteau, marquise de), née à Tours, en 1736, épousa, en 1756, Louis-Antoine Rousseau, marquis de La Ferandière. Elle cultiva long-temps les lettres en secret; mais une jolie chanson qu'elle fit pour sa fille, alors âgée de dix ans, ayant été envoyée à son insu et insérée au *Mercure*, donna lieu à un quatrain que madame de La Ferandière ne voulut pas laisser sans réponse. Dès lors, le *Journal des Dames* et l'*Almanach des Muses* publièrent les productions de sa plume. Elles ont été recueillies sous ce titre: *OEuvres de madame de la Fer.........*, Paris, 1806, deux parties in-12. La première partie contient cent-vingt-huit fables; la seconde, des poésies fugitives, et surtout des chansons et des romances, dont plusieurs, mises en musique par madame de C***t, fille de l'auteur, sont gravées à la fin du volume. Madame de La Ferandière étudiait aussi l'histoire naturelle, et avait formé un cabinet assez considérable. Elle est morte à Poitiers, en janvier 1817, dans la quatre-vingt-unième année de son âge. Ses poésies, inspirées principalement par l'amour conjugal et la tendresse maternelle, font honneur à son sexe et à la littérature française: le naturel et le sentiment y dominent. Ses fables se distinguent par la grace, l'élégance, la facilité, et par un style plus élevé lorsque le sujet l'exige. Presque toutes sont jolies, et quelques-unes prouvent un talent supérieur qui a mérité à l'auteur un rang parmi nos plus agréables fabulistes.

LAFERRIERE-L'EVEQUE (Louis-Marie, comte), lieutenant-général, naquit à Redon, le 9 avril 1776. A l'âge de 16 ans, il entra dans le 99e régiment d'infanterie de ligne, en qualité de sous-lieutenant, et fut choisi pour aide-de-camp, par le général Monnet, après avoir fait deux campagnes dans son régiment. Il fit ensuite partie de l'armée de l'ouest, où le général en chef Bernadotte lui confia le commandement de ses guides. Lorsque ce corps fut supprimé, M. Laferrière resta quelque temps sans emploi; mais en 1802 il obtint un brevet de chef d'escadron dans le 2e régiment des hussards, alors dans le Hanovre, et fut nommé membre de la légion-d'honneur. Devenu major du 3e régiment de la même arme, en 1805, il se trouvait commander cet excellent régiment à la bataille de Iéna, où il fut grièvement blessé. Nommé colonel de ce corps, et officier de la légion-d'honneur, il acheva avec lui la campagne de Prusse, fut créé baron d'empire, avec une dotation en Westphalie, et passa en Espagne, en 1808, avec le 6e corps d'armée, commandé par l'illustre et malheureux maréchal Ney. Le colonel Laferrière donna des preuves d'une rare bravoure et de beaucoup d'intelligence, à la bataille de Tudela, au combat du col de Banos, ainsi que dans la campagne de Portugal, et notamment en 1811, dans la retraite du maréchal Masséna. Ayant été blessé grièvement, au combat de Redinha, le 11 mars 1811, il fut obligé de s'éloigner de l'armée, et revint en France. Dans une audience que l'empereur lui accorda à Saint-Cloud, il fut nommé général de brigade, et peu de temps après comte d'empire et commandant de la légion-d'honneur. En 1813, Napoléon confia au général Laferrière le commandement des grenadiers à cheval de la garde impériale. C'est avec ces troupes d'élite qu'il fit la célèbre campagne de Saxe, et se montra partout, et surtout à Hanau, digne du corps qu'il commandait. La France étant devenue le théâtre de la guerre, le général Laferrière, toujours à la tête des grenadiers, cueillit de nouveaux lauriers à Montmirail, à Château-Thierry, et à Vauchamp, où il chargea plusieurs carrés et prit cinq cents hommes à l'ennemi. Il chassa de Reims le corps russe du général Saint-Priest, et se couvrit de gloire à la bataille de Craonne. Il chargeait l'ennemi à la tête des éclaireurs de la garde, lorsqu'un boulet lui emporta la jambe. Après la première restauration, Louis XVIII nomma, le 1er juin 1814, le général Laferrière-L'évêque, inspecteur général de cavalerie, dans les 13e et 22e divisions militaires, chevalier de Saint-Louis le 19 juillet, et grand officier de la légion-d'honneur le 27 décembre de la même année. Le maréchal Soult étant devenu ministre de la guerre, lui confia, en janvier suivant, le commandement de l'école de cavalerie établie à Saumur. Lors du retour de Napoléon, qui l'accueillit d'abord assez mal, lui reprochant d'avoir épousé mademoiselle de Foulon, d'une famille très royaliste, le général Laferrière fut cependant nommé membre de la chambre des pairs, et le commandement de l'école d'instruction des troupes à cheval lui fut laissé. En 1822, le 1er mai, le comte Laferrière reçut le grand cordon de la légion-

d'honneur, et le 20 août 1823, celui de grand cordon de Saint Louis.

LAFFAILLE (N.), officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, colonel au corps royal du génie, a fait avec distinction la plupart des campagnes de la révolution. Dans cette partie militaire, la plus importante peut-être, et cependant celle où les services les plus éminents échappent le plus facilement à la célébrité, il n'était que capitaine en 1808 quoiqu'il eût combattu à Zurich, à Marengo et à Austerlitz; il fut employé, à cette époque, en Catalogne, dans le corps d'armée des Pyrénées orientales commandé par le général Duhesme. Le capitaine Laffaille monta le premier à l'assaut de Girone, lors de la première attaque de cette place en juin 1808, et seconda habilement, le 2 septembre, l'attaque du camp de Saint-Boy, en dirigeant sur la droite de l'ennemi avec deux compagnies d'élite et une compagnie de cuirassiers une fausse attaque du côté de Prat. Le général en chef, en récompense de sa conduite dans cette journée, demanda pour lui le grade de chef de bataillon, qu'il n'obtint qu'après la campagne. Ce brave officier, chargé par le général Marescot de la reconnaissance des places de Cardone, Berga, la Seu d'Urgel, Puycerda et Lérida, traversa seul la Catalogne dans deux sens différents, et brava mille dangers; et il continua jusqu'à l'évacuation de la Péninsule de rendre les plus grands services à l'armée française. M. Laffaille fit comme lieutenant-colonel de son arme la campagne de 1823, et fut employé, sous le maréchal Lauriston, au siége de Pampelune. Promu, le 20 octobre de la même année, au grade de colonel, il est aujourd'hui directeur des fortifications de la place de Mézières. On a de lui, *Statistique militaire de la Catalogne*, 1808, in-8°; *Mémoires sur les campagnes de Catalogne de 1808 à 1814*, Paris 1826. Attaché à l'état-major du général commandant en chef, et ayant assisté à presque tous les événements de cette guerre, ce colonel avait plus que personne les moyens de connaître la vérité. Son ouvrage, rédigé sur les documents et la correspondance du général en chef, a obtenu le plus grand succès.

LAFFITE-CLAVE (N.), inspecteur-général des fortifications de France, naquit à Clavé, près de Moncrabeau en Gascogne, en 1750. Envoyé en Turquie en 1783, il fut chargé par la Porte d'un commandement dans la guerre contre la Russie, et rendit des services que le sultan reconnut en lui faisant présent d'une épée magnifique. De retour en France, il fut élevé au grade de colonel, et obtint la direction des fortifications de Valenciennes. Il passa en 1792 aux armées du nord, en qualité de commandant du corps du génie, fit la campagne de la Belgique, et mérita le grade de maréchal de camp. Destiné pour l'armée des Ardennes, il ne put accepter les fonctions qu'on lui offrait, et fut employé à l'armée des Pyrénées occidentales, sous les ordres des généraux Servan et Lacuée. Il y rendit des services importants, et n'en fut pas moins compris dans un décret d'arrestation, prononcé contre vingt officiers-généraux. Cet acte injuste lui porta le coup mortel. Son innocence fut bientôt reconnue; le courrier qui lui apporta l'ordre de son élargissement et le brevet de général de division arriva trop tard; le brave général était mort la veille. Laffite-Clavé a publié : 1° *Mémoire militaire sur la frontière du nord*, 1779, in-8°; 2° *Traité élémentaire de castramétation et de fortification passagère*. Cet ouvrage, composé pour une école que l'auteur fonda en Turquie, a été magnifiquement imprimé en langue turque, à Pera, dans l'imprimerie du palais de l'ambassadeur de France, 1787, deux part. in-4°, avec 20 planches.

LAFFITTE (JACQUES), né à Bayonne en 1767. Aucun biographe n'a osé dire jusqu'ici que M. Laffitte, devenu l'un des hommes les plus opulents de France et jouissant de cette sorte d'existence princière qui parmi nous aujourd'hui est bien plutôt une attribution de la richesse que de la naissance, était né de simples artisans. En rétablissant et avouant ce fait, nous ne craignons ni de blesser M. Laffitte, dont l'élévation d'ame est assez connue, ni de porter atteinte à sa gloire; car s'il est vrai, comme l'a dit le poète latin : *rarò emergunt quibus obstat res angusta domi*, il est d'autant plus honorable à M. Laffitte d'être parvenu si haut, qu'il est parti de plus bas. Disons donc que M. Laffitte fut d'abord destiné à l'exercice de la profession de son père, lequel n'était qu'un maître charpentier. A la vérité ce maître charpentier, qui dépensait beaucoup de génie naturel et des connaissances étendues dans les combinaisons d'un mécanisme secondaire, aurait pu devenir à Paris un grand architecte. Cet homme de sens, reconnaissant dans son fils un tout autre genre d'aptitude, soigna son éducation, le plaça à douze ans chez M. Lesseps, notaire, et à quatorze, le confia aux soins de M. Formulagnès, négociant, qui, appréciant toute la valeur du dépôt qui lui était confié, cultiva la rare intelligence du jeune homme avec la tendresse d'un second père. M. Laffitte montra dès-lors pour la science commerciale une prodigieuse aptitude et une sorte de passion. Venu de très bonne heure à Paris, il entra dans la maison Perregaux en qualité de teneur de livres. C'était en 1788, M. Laffitte n'avait donc pas plus de vingt ans. Le zèle qu'il montra et les services qu'il rendit dans cet emploi à la maison qui l'avait honoré de sa confiance, engagèrent bientôt le sénateur Perregaux à se le donner pour associé, et, lorsqu'il se sentit près de mourir, à le nommer son exécuteur testamentaire. A la mort de son patron, M. Laffitte devint le chef de la maison, et M. Perregaux fils fut son associé commanditaire. M. Perregaux fils, à la fois auditeur au conseil d'état et chambellan de l'empereur, ayant d'ailleurs très peu le goût des affaires, donna une preuve de sagacité et de prévoyance en abandonnant entièrement à M. Laffitte la direction des opérations considérables dans lesquelles sa maison se trouvait engagée; bientôt d'immenses bénéfices, résultat direct de l'habileté et des talents de M. Laffitte, lui donnèrent lieu de s'applaudir de cette résolution. Le nom de la maison de commerce fut alors *Laffitte et Compagnie*. Cette nouvelle société dura six ans, qui furent pour M. Laffitte une suite non interrompue de spéculations favorisées par la fortune. En 1809, M. Laffitte fut nommé régent de la banque de France, et à la retraite de M. Dupont de Nemours il le remplaça dans la présidence de la chambre de commerce de Paris. En 1813, il fut nommé juge au tribunal de commerce de Paris, et l'année d'après le gouvernement provisoire le mit à la tête de la banque de France pour remplir le vide que laissait le départ du gouverneur M. Joubert, attaché par une fidélité exemplaire à la suite de l'impératrice régente, alors réfugiée à Blois. M. Laffitte a toujours rempli ces fonctions depuis cette époque, sans vouloir profiter des émoluments qui y sont attachés. Ses rapports annuels sur les opérations de la banque de France lui ont fourni de fréquentes occasions de familiariser les hommes appelés à s'occuper d'intérêts publics avec le système financier dont il s'est plus tard constitué le promoteur et le représentant. En 1815, M. Laffitte fit partie de la chambre des représentants, comme membre de la députation du commerce, qui se composait encore de MM. Delessert, Hottinguer et Chaptal; il s'abstint de toute participation ostensible aux délibérations, et ne parut point à la tribune. Mais quand il fut requis de rendre un grand service à l'état, M. Laffitte se mit en avant avec l'empressement le plus généreux, et grace à ses secours le trésor public épuisé put payer à l'armée française, retirée sur la Loire, une somme de deux millions qui était due en vertu du traité de juillet 1815, traité dont l'inexécution eût compromis la sécurité de la capitale et peut-être le triomphe de la monarchie. Ce service fut si mal apprécié par les hommes même qui prétendaient y défendre exclusivement sa cause, qu'il fut allégué et soutenu dans la chambre que M. Laffitte, au lieu de tirer deux millions de sa propre caisse, n'était venu au secours de l'état qu'avec des fonds appartenant à l'état. La vente de trois millions de rentes, ordonnée peu de temps auparavant par Napoléon, fut l'occasion de cette erreur ou le prétexte de cette calomnie; mais M. Laffitte réduisit ses adversaires au silence par une lettre qu'il écrivit à la chambre et dans laquelle il rétablit péremptoirement les faits. A la même époque, il rendit un compte fort remarquable de la situation de la banque et des services immenses que l'état en avait tirés. Il prouva dans ce rapport, par l'exposition la plus

lumineuse de ses opérations et de leurs résultats, qu'au milieu de tous les désastres de la guerre, et malgré le contre-coup d'une révolution dans le gouvernement, l'administration de ce grand établissement avoit procédé avec tant de prévoyance et de succès, que ses billets avaient toujours, et souvent victorieusement, soutenu la concurrence du numéraire. Il prouva que cette administration avait eu la capacité de fournir aux besoins publics, de jeter dans la circulation commerciale plus de deux cent millions de valeurs, et en définitive de présenter aux actionnaires un dividende de près de sept pour cent. La commission financière nommée pour préparer le budget de 1817, avant d'entreprendre ses travaux, jugeant à propos de profiter des lumières et de l'expérience de M. Laffitte, l'appela dans son sein. C'est alors que cet habile économiste commença à réaliser son grand système de crédit, en renversant tous les moyens étroits, routiniers et périlleux par lesquels on voulait sortir d'embarras, tels que les emprunts forcés, les cédules hypothécaires et enfin la *hideuse* banqueroute, comme disait Mirabeau. Les idées de M. Laffitte prévalurent; mais depuis, en se félicitant d'avoir obtenu ce triomphe en faveur de vues financières dont nous ne prétendons pas constater le mérite intrinsèque, ni même la supériorité, M. Laffitte n'a-t-il pas regretté quelquefois d'avoir mis ce grand moyen de force entre les mains des gouvernements peu scrupuleux sur la foi des serments. Mille fois heureuse eût été la banqueroute qui, entraînant tout avec elle, eût du moins prévenu la violation patente et souverainement immorale du pacte constitutionnel. En 1816, M. Laffitte fut nommé, par ordonnance royale du mois de mai, membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement, et presqu'au même instant nommé à la chambre des députés par le collége électoral du département de la Seine. On l'entendit pour la première fois à la tribune dans la discussion très grave à laquelle donna lieu, dans cette session, la loi des finances. Toute la partie de son discours qui rentrait dans l'objet principal de la discussion, lequel était en même temps l'objet spécial de ses études, c'est-à-dire les moyens du gouvernement financier, fut trouvée admirable, et universellement applaudie. Mais toutes les fois qu'il toucha aux questions de politique plus générales, les passions et les opinions diverses qui l'écoutaient prononcèrent leur dissentiment par l'éclat de leurs applaudissements ou par la violence de leurs murmures. Cependant M. Laffitte adoptant le projet du ministère dans son ensemble et dans ses bases, et votant avec la commission de la chambre pour l'affectation des bois de l'état à la dotation de la caisse d'amortissement, ne proposa guère de modification importante que celle qui consistait à refuser de distraire de la vente de ces bois la somme de 4 millions, en faveur du clergé. La partie de son discours dans laquelle il présenta les motifs de cette opinion, sur cette question incidente, lui valut des reproches amers de la part d'un côté de la chambre, mais elle lui fit parmi les hommes impartiaux et éclairés la réputation d'un homme d'état sage et prévoyant, réputation que les événements n'ont que trop confirmée. Plusieurs de ceux là même qui combattaient alors M. Laffitte regrettent aujourd'hui d'avoir travaillé à donner des forces au dragon, parce qu'ils le voient s'élançant de son humilité et de son impuissance feintes, prêt à dévorer nous et les institutions d'où devait naître notre repos. M. Laffitte vota pour l'emprunt de 30 millions déjà négocié avec les banquiers d'Amsterdam et de Paris, mais il demanda en même temps la réduction des dépenses de tous les ministères. La discussion relative à cet emprunt lui fournit une occasion nouvelle de développer et de consolider ses enseignements supérieurs en matière de crédit, ce qu'il fit d'une manière aussi brillante que solide. Il termina son discours par une péroraison dans laquelle il déroulait le tableau d'un présent qui le trompait, et d'un avenir qui ne s'est malheureusement pas réalisé. Il y montrait le gouvernement représentatif, objet de tant de vœux et de tant de sacrifices, de plus en plus consolidé, la charte exécutée, le grand ressort de l'opinion publique mis en mouvement, les partis comprimés, les défiances détruites, et enfin le prochain accomplissement d'une conciliation générale. Mais toute cette prospérité à venir se rattachait toujours à ses idées dominantes, et son plan d'organisation financière en était toujours, suivant lui, la condition foncière et vitale. M. Laffitte, comme tous les hommes qui se sont exclusivement occupés d'une chose, était porté à tout subordonner à l'objet de sa préoccupation favorite, et pour lui toutes les questions de politique se résolvent en des questions de finances; en effet, dans les sociétés telles que nous les voyons aujourd'hui, tous les genres de services s'achètent, et certaines vertus peuvent même s'évaluer dans le langage de la banque. Reste à savoir si une situation aussi extraordinaire et déplorable doit représenter l'état normal des sociétés humaines, ou s'il n'en est au contraire qu'une funeste et malheureuse déviation. Nous avouerons cependant que nous ne saurions, à cet égard, partager les idées de M. Laffitte, ainsi que nous le dirons tout à l'heure plus en détail; mais nous concevons parfaitement l'empire qu'elles exercent sur lui. Généralement reconnu comme l'homme de génie de l'époque, en matière de finances, le succès a dû redoubler, avec son ardeur d'investigation, sa confiance dans les inductions que lui fournissent les faits choisis pour son système, et il est naturel que, portant dans les discussions de ce genre toute l'autorité d'une réelle et forte conviction, il fasse autant de prosélytes qu'il a d'auditeurs. Le voilà maintenant fondateur d'une nouvelle école qui veut arriver à la liberté par la richesse et faire sortir du fond des ateliers la garantie des nouveaux intérêts, mal défendus par des transactions écrites entre le pouvoir et le droit. Pour en revenir au discours de M. Laffitte, il fut très diversement interprété; le plus grand nombre y vit un hommage rendu à l'influence de la légitimité: les royalistes eux-mêmes en jugèrent ainsi; mais ceux qui se flattaient de mieux connaître les vraies opinions du célèbre banquier tiraient des conséquences contraires de l'exemple de l'Angleterre cité par lui; car, disaient-ils, on sait bien que la bonne organisation financière de l'Angleterre, et l'établissement de son vaste crédit, ne datent que du renversement des Stuarts, et de l'élévation de la maison d'Hanovre; M. Laffitte a donc voulu faire comprendre que le crédit ne s'établirait en France qu'avec une révolution nouvelle, et tout ce qu'il a dit de flatteur sur l'état actuel n'est qu'un palliatif pour déguiser cette vérité hardie. Ce discours, tout entier improvisé, fut imprimé, et répandu à 12,000 exemplaires. Dans la discussion de l'article particulier de l'emprunt, qui eut lieu le 3 juin, il produisit une nouvelle et forte sensation sur la chambre par la rare sagacité avec laquelle il passa en revue, et les divers motifs sur lesquels se fondait la nécessité de cette opération, et les abus que pouvait entraîner le mode d'exécution adopté. Il proposa par un amendement particulier, que les sommes résultantes de cet emprunt qui resteraient en dehors ou en surplus de l'exercice de 1817, fussent portées en compensation sur celui de 1818. S'attachant ensuite à détromper ceux qui paraissaient croire que les nationaux étaient exclus de toute participation aux avantages de l'emprunt, « Personne, dit-il, n'a pu espérer que les capitalistes français seuls pussent suffire à une aussi grande opération: ils y ont concouru;
» mais dans les opérations de cette nature, où l'on court
» des chances si variées et si graves, il ne serait pas
» juste d'assurer les plus avantageuses, précisément à
» ceux qui arriveraient le plus tard et dans de plus favorables circonstances. Mon opinion particulière est
» connue; je me suis présenté le premier, *dans le sentiment de confiance que m'inspire le gouvernement du roi*: mais je suis sûr que si des Français seuls se présentaient, l'emprunt ne serait pas rempli; que si les
» étrangers se retiraient, il ne le serait pas non plus:
» sa réalisation ne peut donc s'opérer que par l'alliance
» et le concours des maisons les plus respectables de
» l'Europe, et c'est de ces maisons qu'on a obtenu ce
» concours. C'est une erreur, de croire que l'intérêt de
» ces maisons soit de s'emparer du cours de la place
» pour l'avilir; ce serait diminuer leur crédit, avilir
» les valeurs qu'elles vont posséder. Quand on prête à
» un gouvernement, ce n'est pas le gouvernement qui
» dépend du prêteur, mais le prêteur qui dépend du

» gouvernement, car il a donné, et il attend ses remboursements et ses intérêts. Aussi leur fortune se trouve-t-elle liée à celle du gouvernement, leur crédit à son crédit, leur intérêt à son intérêt. » Malgré tout ce qu'il y avoit de spécieux ou de raisonnable dans cette apologie, la conduite de M. Laffitte fut également blâmée, par des hommes pareillement difficiles à contenter, et qui se plaignirent, les uns, de ce que les étrangers avoient été favorisés dans cet emprunt aux dépens des nationaux, et les autres qui eussent voulu voir M. Laffitte s'abstenir de toute participation à cette opération. Il seroit malaisé, encore aujourd'hui, de prononcer entre ces opinions diverses; l'avenir seul pourra prononcer sur le degré de patriotisme dont fit preuve M. Laffitte dans cette rencontre, de même qu'en plusieurs autres, en entrant dans les vues du gouvernement et du ministère. Réélu en 1817, par le même département, M. Laffitte accomplit encore plus dignement son mandat que dans la session précédente, en défendant éloquemment la liberté de la presse. Il vota contre le projet présenté par les ministres, et parut avec sa supériorité accoutumée, dans la discussion de l'emprunt des 300 millions. En 1819, il fut du nombre des orateurs qui se signalèrent en parlant pour le régime électoral en vigueur, attaqué par la proposition de M. Barthélemy, et il proposa de faire une adresse au roi dans ce sens. C'est à cette époque que M. Laffitte fut destitué, ou, si l'on veut, remercié de ses fonctions de gouverneur de la banque de France, qu'il remplissait, comme nous l'avons dit plus haut, d'une manière toute gratuite, désintéressement que son successeur, M. le duc de Gaëte, ne jugea pas à propos d'imiter. L'administration de M. Laffitte avoit pourtant été attaquée par un homme compétent et très célèbre en finance, M. Roy, dont l'opinion pourroit bien n'avoir pas été sans influence sur la destitution de M. Laffitte. C'étoit en qualité de rapporteur de la commission des finances, que M. Roy avoit fait ses observations critiques (1819). M. Laffitte, en lui répondant, prouva par des faits de notoriété publique, que la banque, dans toutes ses opérations, ne s'étoit jamais écartée des lois ni des statuts destinés à la régir. Parlant ensuite de ses opérations personnelles, et de sa conduite particulière, M. Laffitte dit : « Je ne suis point un fournisseur; ma fortune, toute commerciale, ne doit point son origine à des accidents politiques, ni son développement à des entreprises qui comprennent la prime du risque dans le tout des conditions; je la dois à quarante années de travaux honorables, et moins à mes talents qu'à une loyauté qui fait que chacun sait que l'on peut confier tous les intérêts à ma foi. Au reste, M. Corvetto auroit pu dire à M. le rapporteur, que je ne vends pas trop cher les services que je puis rendre. Quels que soient les ministres qui se sont succédé et ceux qui pourraient se succéder encore, mes sentiments n'ont pas changé, et ils ne changeront pas; ma conduite sera la même, parce que la récompense que j'en attends, il n'est au pouvoir de personne de m'en priver. » A la suite de cette noble et juste apologie, M. Laffitte, changeant de rôle, attaqua l'administration de M. Corvetto, mais avec modération. En 1819, à l'époque des troubles du mois de juin M. Laffitte se mit encore au premier rang des organes courageux de l'opinion publique, et surpassa l'attente de ses mandataires en peignant avec énergie les alarmes où des violences sans excuse avoient plongé la ville de Paris. Ce fut lui qui annonça à la chambre la mort du jeune Lallemant, et qui proposa que toute discussion fût suspendue jusqu'à ce que la chambre fût instruite de tous les détails qui pouvaient fixer son opinion sur ce déplorable événement. Il réclama vivement contre la préférence donnée à la gendarmerie sur la garde nationale pour préserver la sécurité publique; et, pour faire ressortir encore plus la neutralisation calculée de cette force armée essentiellement citoyenne, il rappela les services qu'elle avait rendus en 1814 et 1815. Enfin il repoussa l'adoption du procès-verbal avant que les ministres n'eussent fait connaître les moyens qu'ils se proposaient d'employer pour arrêter les désordres, et constater les causes des faits de meurtre ou d'assassinat qui avoient ensanglanté les journées des 8 et 9 juin. Dans les sessions suivantes, et particulièrement dans celle de 1822, M. Laffitte parut avec le même éclat dans toutes les discussions importantes: en 1823, il vota avec la minorité contre la guerre d'Espagne; mais en 1824, à la grande surprise du public, il se rangea du parti du ministère dans l'affaire de la conversion des rentes. M. Laffitte n'étoit plus député alors; mais à la manière dont la nouvelle de son alliance financière avec M. de Villèle fut accueillie, il fut aisé de voir que l'opinion plaçait M. Laffitte dans le rang de ces hommes investis, en quelque sorte, d'un mandat perpétuel du peuple, et chargés de la représentation permanente des intérêts nationaux. La conduite de M. Laffitte dans cette circonstance fut presque regardée comme une défection, et l'improbation de beaucoup de gens s'exprima en termes si positifs, que M. Laffitte, tout en déclarant avec fierté qu'il ne croyoit pas avoir à se justifier, publia cependant un écrit dans lequel il expliquoit sa détermination, en la rattachant à ses idées dominantes sur le *crédit*, et en cherchant à démontrer l'utilité de la mesure de M. de Villèle. « Le gouvernement, disoit-il, dans l'intention de réduire l'intérêt de la dette, et voulant substituer à ses anciens créanciers des créanciers moins exigeants, a fait un appel aux banquiers français et européens: je me suis empressé d'y répondre, et je l'ai fait parce que j'ai cru l'opération légale, équitable, éminemment utile à la France, et tout-à-fait honorable pour ceux qui la seconderaient de leurs secours. Un simple coup d'œil, jeté sur l'étendue du pays, suffisait pour convaincre tout esprit juste de l'urgence de cette mesure. On voit en effet quelques places de commerce et quelques provinces qui ont participé au mouvement industriel de notre époque, et où les capitaux abondent et se donnent au prix le plus modique; mais tout le reste du sol, livré à l'ignorance, à la routine, à l'indigence, est dévoré par l'usure, et se trouve fort en arrière de la France qu'on peut appeler civilisée. Pour rendre générale la révolution opérée sur quelques points, la réduction de la rente étoit un moyen puissant. Elle devoit faire baisser l'intérêt dans nos provinces, y porter des capitaux, et, avec le secours des capitaux, y pratiquer des moyens de communication, y faire naître des établissements industriels, y réveiller le travail, et mettre en valeur toute la population et toute la surface de la France. Elle devait en outre nous procurer le moyen de produire à un prix infiniment moindre, et, par conséquent, de nous présenter avec bien plus d'avantage dans les marchés des deux mondes. » Après avoir poursuivi le développement des bienfaits que devoit produire la mesure en question, M. Laffitte ajoutoit : « Mais tout le monde n'en a pas jugé ainsi. On a imputé à cette mesure de graves inconvénients, et, aux yeux de beaucoup d'hommes, c'en étoit un bien grave que le ministère duquel elle émanait. Pour moi, je ne puis être de cet avis. Peu importe le système d'un ministère, quand il s'agit du *bien matériel* d'un pays. Il faut s'y prêter avec empressement, ce bien fût-il incomplet, fût-il mélangé de quelque mal. J'ai toujours regardé le bien matériel comme le moins problématique, comme le plus à notre portée, comme le moins traversé par les gouvernements; et j'ai toujours pensé que, lorsque tous les autres nous étaient presque impossibles, il fallait nous replier sur celui-là. On ne peut donner la liberté à un pays? qu'on lui donne la fortune, qui le rendra bientôt plus éclairé, meilleur et libre. Les gouvernements l'accepteront toujours par l'appât de la richesse, et seront bientôt surpris en voyant que tout développement des hommes, quel qu'il soit, conduit toujours à la liberté. Tels sont les principes d'après lesquels j'ai toujours agi. » Cet extrait suffit pour faire comprendre que, dans la pensée de M. Laffitte, cette mesure financière, bonne intrinsèquement, pouvait encore amener d'autres résultats. Peut-être pensait-il que le ministère, s'il eût remporté cette victoire, se serait tenu pour satisfait. Peut-être M. Laffitte croit-il encore aujourd'hui que c'est à l'irritation profonde causée par cet échec qu'il faut imputer toutes les lois désastreuses dont il nous a affligé depuis; le sacrilége, l'indemnité, la ren-

sure. Le 3 pour 100 était donc un gâteau dont M. Laffitte voulait qu'on remplît la triple gueule du cerbère ministériel..... ou peut être M. Laffitte pense-t-il qu'après l'échec du trois pour cent M. de Villèle, plus faible de tout le terrain que l'opposition lui avait fait perdre, s'est vu dans la nécessité de subir les projets de ses collègues, que sans cela il eût victorieusement combattus.... Une telle opinion peut être admise par un large probabilisme; cependant, qui ne serait frappé de tous les vices que renferme le raisonnement de M. Laffitte? Il dit qu'il faut toujours faire le bien *matériel* de la société, de la nation; et l'emploi de ce mot suppose qu'il admet d'autres biens qui ne sont pas *matériels*; mais quels sont ces biens? et sur quoi M. Laffitte fonde-t-il sa distinction? Nous y voici: la liberté est, selon lui, le bien qui n'est pas *matériel*, et la fortune, l'argent, c'est le bien *matériel*. Mais quoi! la liberté n'a-t-elle pas toujours été la source féconde de tous les genres de bien les plus positifs et les plus palpables? Est-il quelque sorte de bonheur et de jouissance qui n'en découle plus ou moins immédiatement? Est-il rien qui puisse remplacer sa possession? *Ne pouvant nous donner la liberté*, M. Laffitte veut nous *donner la fortune*: il semble nous dire: Consolez-vous, esclaves, je vais dorer vos chaînes; d'ailleurs, vous serez gras et bien nourris! Mais M. Laffitte nous donnera-t-il quelque chose qu'il ne le donne encore mieux à ceux du bon plaisir de qui nous dépendons, à nos maîtres? donc, qu'importe une richesse publique qui doit redoubler les moyens d'oppression entre les mains d'un gouvernement qui aspire au despotisme. N'est-ce pas ici le cas de rappeler le mot sublime de Rousseau à ceux qui vantent la tranquillité civile dont le despote fait jouir ses sujets: « Les Grecs, dit-il, dans l'antre du cyclope, étaient tranquilles aussi, en attendant que leur tour vînt d'être dévorés! » On peut ajouter aussi qu'ils n'y manquaient de rien, car le monstre anthropophage dont ils devaient assouvir la faim était intéressé à ce qu'ils fussent pourvus d'un certain embonpoint. Au reste, quand M. Laffitte parle du bien matériel, c'est évidemment le bien immédiat qu'il a voulu dire; puisque tous les avantages sociaux se résolvent en effet en biens matériels, et la liberté principalement. Mais ici le choix du mot propre fait encore mieux ressortir la fausseté de la proposition. Préférer le bien immédiat, quel qu'il soit, c'est renoncer à toute sagesse, à toute générosité, à toute vertu, et surtout à toute liberté. Les malheureux qui, troublés par un verre de vin, vendaient jadis leur liberté aux recruteurs du quai de la Ferraille, préféraient aussi le bien matériel et immédiat, car toutes les misères du métier de soldat étaient éventuelles et problématiques pour eux lorsqu'ils criaient, *Vive le roi!* Trois ans se sont écoulés depuis que M. Laffitte parlait ainsi; depuis ce temps les ministres ont obtenu des milliards pour budgets, l'édifice constitutionnel a été démoli pièce à pièce, et nos fers ont été rivés. Nous voilà bien heureux pourtant, nous sommes riches; et si nous ne pouvons disposer de nos capitaux de toutes les façons, faire des journaux, par exemple, ou des spéculations de librairie, nous pouvons au moins en doter des séminaires jésuitiques et des couvents. M. Laffitte croit-il encore que notre richesse soit la compensation suffisante de tout ce que nous avons perdu? Malheureuse et funeste richesse! Eh! qui ne comprend que trop de bien-être nous tue; que, si nous étions plus pauvres, nous serions moins lâches? Que nous importe l'abondance des capitaux et des ressources commerciales? Un ministère habile et corrompu dans son système de prévarications ne pourra-t-il pas peu à peu attirer dans ses mains la plus grande portion de ces capitaux pour en doter les élus, détourner de jour en jour vers lui tous les canaux de la richesse publique? Si ceci dure, qu'y aura-t-il de sacré, à quelle limite s'arrêteront les empiétements, les iniquités, et pour qui aurons-nous travaillé, en dernière analyse? Au reste, la meilleure réfutation des opinions de M. Laffitte il y a trois ans, se trouve dans ses opinions d'aujourd'hui. Il faut bien qu'il ait reconnu son erreur, puisque naguère, à la tribune, il demandait la mise en accusation des ministres, après s'être plaint de l'infidélité de leurs promesses, après avoir présenté, sur notre situation financière, industrielle et politique, l'expressif tableau que voici: « Douze années de paix, disait » M. Laffitte dans la séance du 7 mai, et le génie de » la nation devaient amener un grand développement » de richesses, et le produit des impôts s'en accroître » successivement. Après avoir employé le produit de la » plus value à solder tous les ans de nouvelles dépenses, » le temps était venu de songer à des dégrèvements. » Quelle espèce de contribution a-t-on imaginé de ré- » duire? A-t-on songé à l'un de ces impôts qui offensent » la morale publique, ou à l'un de ceux qui accablent » les classes laborieuses? A-t-on songé à venir au se- » cours de l'agriculture, en allégeant la taxe énorme sur » le sel? A-t-on songé à réduire les droits réunis qu'on » avait promis d'abolir? Non, messieurs, l'agriculture » le commerce, l'industrie, n'ont rien à attendre des » ministres; le propriétaire oisif est le seul qu'ils croient » devoir favoriser. » Il serait aisé de prolonger la citation, car il n'y a pas une page dans ce discours qui ne soit forte de faits, de raisonnements, et pleine de chaleur et d'éloquence, de la bonne et véritable éloquence qui prend les choses pour appui. Mais cet admirable discours, qui fut tout entier improvisé, est présent à la mémoire de chacun. On se souvient que M. Laffitte reprochait en outre aux ministres de n'avoir préféré le dégrèvement de l'impôt foncier que pour diminuer les listes électorales; de n'avoir pas plus consulté l'intérêt du pays dans les recettes que dans les dépenses; de puiser dans la fortune publique sans mesure, sans prévoyance et sans justice, tantôt pour donner à ses créatures, tantôt pour satisfaire à des passions folles, et enfin de vouloir dévorer l'avenir après avoir épuisé le présent; et enfin, pour résumer en un mot toute la sagesse du gouvernement, il leur disait: » Vous nous donnez les lois de l'Espagne, et vous voulez » les revenus de l'Angleterre! — On pourrait faire l'his- » toire d'un gouvernement, ajoutait-il, par ses finances; » et malheureusement on pourrait faire la nôtre par » celle de nos budgets depuis cinq ans. » Mais arrivons au récit de l'incident remarquable qui fut amené par ce discours. » Enfin, se demandait M. Laffitte en termi- » nant, l'état de l'Europe est-il rassurant? l'ambition » de la Russie est en présence du vieil orgueil de la » Porte: l'humanité si tardive des princes, en interve- » nant pour la Grèce, va compliquer encore l'état de » l'Orient. Des passions insensées fermentent ici et en » Espagne, et voudraient se déchaîner contre l'Angle- » terre. Qu'avons-nous pour nous rassurer contre des » prévoyances aussi sombres? Serait-ce la fermeté du » ministère? Ce n'est pas en outrageant des citoyens » armés.... » A ces mots, interrompu par de vives et soudaines clameurs, M. Laffitte répète sa phrase d'une voix plus forte, et, une seconde fois interrompu, il reprend en ces termes: « Oui, messieurs, si j'eusse été député » de Paris, j'aurais déjà déposé l'acte d'accusation des » ministres. » A ces paroles énergiques, qui provoquent de nouvelles exclamations de la part de la droite et du centre, d'autres voix répondent par ces mots: *accusez*, *accusez*.... et M. Laffitte réplique en élevant sa voix au-dessus du bruit: « Que quatre d'entre vous apportent à » cette tribune l'acte d'accusation, et je le signe le » premier. » MM. Benjamin Constant, Méchin, Dupont de l'Eure, Labbey de Pompières et Thiars, acceptant cet appel, s'écriaient à l'envi: Moi! moi! moi! et l'un d'eux, M. Petou, marchait vers la tribune, lorsque tout à coup ce mouvement, qui semblait devoir amener d'autres suites, se calma. Le projet de mise en accusation des ministres s'est évanoui: mais du moins il restera de cette mémorable séance la preuve que M. Laffitte n'est plus, à l'égard des ministres, ce qu'il paraissait être il y a trois ans. Après nous être permis cette critique des opinions politico-financières de M. Laffitte, et après l'avoir combattu en l'opposant à lui-même, nous ne terminerons pas sa notice sans rendre un éclatant hommage aux vertus sociales et aux qualités privées qui l'ont recommandé au respect de tous les partis. Personne n'a jamais fait un plus noble usage que lui de la richesse; et si l'existence d'une fortune aussi considérable que la sienne entre les mains d'un particulier est un grand mal ou un grand abus, nul n'est plus propre, par la générosité de son caractère, et par son ardent amour du bien public, à trou-

ver le remède au sein du mal lui-même. Un grand nombre de voix préconisent les bienfaits de M. Laffitte. Il faudrait excéder de beaucoup les bornes qui nous sont prescrites, pour citer une faible partie des traits honorables que l'on raconte de lui; mais il n'est pas permis d'omettre une particularité bien remarquable parmi tant de faits qui sont à sa gloire, et prouvent la haute estime dont les rois eux-mêmes ont honoré ce défenseur des intérêts populaires. C'est qu'en 1815, M. Laffitte se trouva presque en même temps dépositaire des fonds de Louis XVIII et des fonds de l'empereur. Napoléon lui avait confié sur parole le pain de son exil, et il savait pourtant que M. Laffitte n'aimait pas son gouvernement. Jamais plus illustre hommage n'a été rendu à la probité d'un particulier. M. Laffitte vit personnellement, au milieu de sa grande opulence, avec une simplicité qui prouve sa grandeur d'âme. Sa vie est toute intellectuelle, et sa distraction favorite consiste, dit-on, à développer, à des auditeurs capables de l'entendre, ses idées en matière d'économie politique. On dit qu'il traite ces matières arides avec toutes les ressources de l'élocution la plus heureuse, et qu'il a le rare talent de présenter avec clarté les faits les plus compliqués de la science. Ajoutons que M. Laffitte souffre volontiers d'être contredit, et fait profession d'un grand respect pour l'indépendance des opinions. Il en donna, en 1824, une preuve bien remarquable, lorsqu'un journal de l'opposition (*le Courrier français*) combattit, dans une suite d'articles écrits avec beaucoup de véhémence, la conversion des rentes proposée par le ministère. Propriétaire d'un grand nombre d'actions dans ce journal, et pouvant, par conséquent, exercer sur ses doctrines la plus grande influence, M. Laffitte s'abstint, avec une générosité peut-être sans exemple en pareil cas, et dans une telle position, de contrarier cette polémique qui le contrariait lui-même beaucoup, puisque ses intérêts y étaient doublement compromis. Sans doute une telle épreuve est la véritable pierre de touche qui peut fixer les opinions sur le caractère moral d'un homme. Il nous paraît impossible de pousser plus loin l'amour sincère de la liberté des opinions. M. Laffitte a publié 1° *Opinion sur le projet de loi relatif aux finances pour 1817, prononcée à la séance du 1er février 1817*, 1817, in-8°; 2° *Opinion sur le projet de loi relatif à la liberté de la presse, prononcée dans la séance du 27 décembre, session de 1817*, 1817, in-8°; 3° *Opinion sur le projet de loi de finances de 1818, prononcée à la séance du 31 mars 1818*, 1818, in-8°; 4° *Discours prononcé dans la séance du 21 mai 1818*, 1818, in-8°; 5° *Opinion sur le projet de loi de finances de 1821, prononcée à la séance du 15 avril 1821*, 1821, in-8°; 6° *Réflexions sur la réduction de la rente et sur l'état du crédit*, 1824, in-8°, deux éditions; 7° *Laffitte, banquier à Paris, à MM. les électeurs de l'arrondissement de Vervins*, 1826, in-8°, deux éditions.

LAFFITE (Justin, baron de), naquit le 4 juin 1772. Au commencement de la révolution, il débuta dans la carrière militaire; sa bravoure et sa conduite ne tardèrent pas à lui faire parcourir assez rapidement les grades de la hiérarchie militaire; simple soldat en 1790, il était déjà en 1806 major du 20e régiment de dragons; l'année suivante, il devint colonel du 18e régiment de la même arme. Il se distingua dans les campagnes d'Allemagne en 1806 et 1807, et fut nommé officier de la légion d'honneur. En 1808, lorsqu'éclata la guerre d'Espagne, il se rendit dans la Péninsule, qui devint pour lui un nouveau théâtre de gloire. Le général Lahoussaye avait reçu l'ordre de s'emparer de l'Escurial avec sa division; il prit ses positions à trois lieues de ce château, et détacha le colonel Laffite pour reconnaître le terrain. Celui-ci en profita pour enlever l'Escurial à la tête du 18e régiment de dragons qu'il commandait. Le général Carmona, qui était gouverneur de l'Escurial, en défendit faiblement les approches. La place avait pour garnison deux ou trois cents paysans et quelques moines qui les animaient et les fanatisaient. M. Laffite, après avoir fait enfoncer la principale porte, accorda à la garnison une espèce de capitulation, pour prévenir le pillage de la plus riche église de l'Espagne. Il s'établit à ce poste jusqu'à l'arrivée du colonel Longo, aide-de-camp du roi, qui, cinq jours après, vint remplir à l'Escurial les fonctions de juge de paix, c'est-à-dire qu'il vint y apposer les scellés. M. Laffite eut alors le bonheur de délivrer trois cents prisonniers d'état français qui étaient dans les prisons de l'Escurial. Peu de jours après, le général Carmona se soumit. Le 8 août 1809, M. Laffite se signala particulièrement au passage du Tage, près de Talaveyra de la Reyna. Le général Caulincourt lui dit que « l'empereur n'avait pas deux officiers de cette force dans son armée. » Les maréchaux Soult, Molitor et Ney, qui avaient été témoins de cette brillante action, témoignèrent également à M. Laffite les éloges les plus flatteurs : M. Laffite était resté plus de vingt minutes au milieu d'une nombreuse cavalerie, et il avait enfoncé deux fois la ligne qu'il avait devant lui, avant que le général Caulincourt eût pu réunir les forces de la brigade. A Menasalvos, le 15 août 1811, il battit le brigadier Izidormir, qui s'était porté sur le Tage avec dix-sept cents chevaux, six cents hommes de pied et quatre pièces de canon. M. Laffite avait quitté Talaveyra sans ordres, et fait vingt-deux lieues, sans presque s'arrêter; il surprit l'ennemi, ne lui donna le temps ni de combattre ni de fuir, le tailla en pièces, et prit son artillerie et son bagage. Cependant M. Laffite éprouvait alors des douleurs si fortes, que, ne pouvant soutenir le mouvement du cheval, il était obligé de se faire porter sur des chariots. A l'affaire de Salines, le colonel Laffite donna de nouvelles preuves de son intelligence et de son courage. Il n'avait point alors de commandement : le convoi était aux ordres de l'adjudant-commandant Dentzel, le colonel passait comme voyageur; il ne put toutefois s'empêcher de prendre part à l'action : ne pouvant donner des ordres aux troupes qui escortaient le convoi, il forme un carré mobile en faisant mettre sur deux rangs les chariots du convoi, fait faire feu aux blessés qui étaient sur les charrettes et qui avaient leurs armes, et établit ainsi un point de défense qu'il sut prolonger même après la retraite des troupes d'escorte; il ne cessa le feu qu'après avoir opposé une longue résistance, et il fut enlevé couvert de blessures par le général Mina. Avant cette affaire, ce même convoi avait été attaqué non loin de Madrid par l'Empecinado; le colonel Laffite, sur l'invitation de M. Dentzel, avait pris le commandement provisoire du convoi, qu'il fit passer au travers des troupes de l'Empecinado, en lui tuant quelques hommes et lui faisant soixante-quatre prisonniers. Nommé administrateur de la province de Talavera, il sut dans sa nouvelle position se faire respecter de l'ennemi et acquérir de nouveaux titres à l'estime et à l'attachement de ses soldats. Le général Belliard lui écrivait : « Si j'avais trente administrateurs comme vous, j'administrerais l'Espagne. » Il fut ensuite gouverneur de Cuença. Quoique M. Laffite eût peu d'ambition, il avait cependant la conscience de ses services et de son mérite; il voyait avec peine que des colonels qui n'avaient pas autant de droit que lui à l'avancement étaient élevés au grade de général. Il adressa un jour une pétition à l'empereur, dans laquelle il lui disait : « Si votre majesté n'est pas mécontente de mes services, qu'elle me fasse général; je le lui demande; je ne suis pas ambitieux, mais j'ai l'amour-propre d'un militaire : et ce sentiment qui m'a fait chercher le danger bien des fois me brise l'âme depuis que j'ai vu l'avancement de plus de vingt colonels moins anciens que moi, et moins bien notés peut-être. » Cette leçon fut mal reçue, M. Laffite fut envoyé à l'Abbaye; cependant il fut nommé plus tard au grade de général de brigade. Après la guerre d'Espagne, M. Laffite revint en France et continua de justifier par ses services la haute idée que l'on avait de ses talents militaires; mais après les événements de 1814 il cessa d'être en activité, on le renvoya avec la croix de Saint-Louis. Pendant les cent jours, il reprit du service, et fut nommé commandant du département de l'Arriége; il publia, le 21 avril, une proclamation par laquelle il rassurait les habitants contre l'invasion que pourraient tenter les bandes espagnoles. Il reçut en même temps une preuve signalée de la confiance et de l'estime qu'il avait inspirée dans le département qu'il commandait : le collége électoral le nomma à l'unanimité député à la chambre des représentants.

A la seconde restauration, il rentra dans la vie privée.

LAFFON-DE-LADEBAT (André-Daniel), né à Bordeaux le 30 novembre 1746, est originaire d'une famille que la revocation de l'édit de Nantes avait obligée de s'expatrier. Son père obtint cependant de rentrer en France et de se fixer à Bordeaux, où il forma un établissement de commerce très-considérable. Il reçut même des lettres de noblesse en 1773, pour avoir rendu quelques services financiers au gouvernement. Il avait envoyé le jeune Laffon-Ladébat à l'université de Franeker, dans la Frise hollandaise, où il fut élevé suivant les principes du culte réformé. Celui-ci, après avoir terminé ses études, revint à Bordeaux où son goût pour les sciences positives le porta à étudier l'économie politique. Il y acquit bientôt des connaissances très étendues, surtout dans la partie des finances et de l'agriculture. Il fit plusieurs défrichements et des plantations importantes dans les landes du Haut-Médoc, et publia presqu'en même temps un écrit sur la liberté du commerce dans l'Inde. Quelque temps après, à l'occasion de quelques contestations d'intérêt qui s'étaient élevées entre sa maison de commerce et le ministre Necker, il fit paraître un mémoire qui renfermait sur les pays de l'Indoustan des détails curieux et intéressants. En 1789, député par la noblesse de la Guienne aux états-généraux, il se rendit à Versailles, où son élection fut cassée. De retour à Bordeaux, il fut nommé membre du directoire exécutif du département de la Gironde. En 1791, élu de nouveau député à l'assemblée législative par le même département, il se montra constamment opposé aux principes de la révolution, et parla plusieurs fois en faveur du pouvoir exécutif. Le 23 juillet 1792, il présidait l'assemblée, et fut obligé d'admettre à la barre et d'accorder les honneurs de la séance à deux députations des citoyens de Paris qui venaient demander la déchéance du roi. Le surlendemain il occasiona un violent tumulte dans l'assemblée, en rappelant à l'ordre Chabot, qui demandait aussi la déchéance, et soutenait que le peuple avait toujours le droit incontestable de changer sa constitution quand il le voulait. Forcé bientôt de céder le fauteuil à Aubert-Dubayet, président sortant, il fut lui-même rappelé à l'ordre par un décret rendu à la presque unanimité de l'assemblée sur la proposition du représentant Ghoudieu. Il ne continua pas moins d'agir dans l'intérêt de la famille royale, à laquelle il avait précédemment offert ses services. Lors du 10 août, quand Louis XVI vint se réfugier dans le sein de l'assemblée, M. Laffon-Ladébat, qui occupait encore le fauteuil, lui dit pour le rassurer : « Vous pouvez, sire, » compter sur la fermeté de l'assemblée nationale; ses » membres ont juré de mourir en soutenant les droits » du peuple et les autorités constituées. » Cependant la foule armée se dirigeait sur l'assemblée, et était déjà parvenue à s'introduire de vive force dans le lieu de ses séances : l'agitation était à son comble. En vain le président se couvrit pour rétablir le calme; tous ses efforts furent inutiles, et il se vit une seconde fois obligé de quitter le fauteuil. Peu de temps après, on lui fit un crime d'avoir sauvé de la fureur populaire plusieurs Suisses échappés à l'attaque du château des Tuileries. Cette inculpation n'eut pas de suite; mais il fut arrêté quelque temps après l'ouverture de la session conventionnelle, et remis presque aussitôt en liberté. Occupé alors de la direction de la caisse d'escompte, il en surveilla les opérations pendant toute sa durée; lorsqu'elle fut supprimée, il fut chargé d'en faire la liquidation. Pendant le régime de la terreur, il fut décrété de nouveau d'arrestation et mis en prison; mais il fut assez heureux pour recouvrer encore sa liberté. Alors il coopéra aux travaux du comité de salut public pour le service du trésor. En septembre 1795, nommé député au conseil des anciens par les départements de la Seine et de la Gironde, il parla souvent sur les matières de finances. Il s'opposa vivement aux mesures proposées pour assurer le cours forcé des mandats territoriaux, ce qui le fit traiter de contre-révolutionnaire par Clausel. Il combattit également l'établissement des patentes et la prohibition des marchandises anglaises. Au mois d'août 1797, élu président du conseil, il demanda la destitution et l'arrestation du général Bonaparte, à l'occasion des adresses envoyées par l'armée d'Italie. Dans la journée du 18 fructidor il occupait encore le fauteuil : il fit tout ce qu'il put pour déjouer les projets du directoire, et pour faire triompher la faction du club *de Clichy*, à laquelle il s'était lié. Mais tous ses efforts furent vains, par l'arrestation de Pichegru, l'un des principaux conjurés : il fut arrêté lui-même dans sa maison avec plusieurs de ses collègues, au moment où ils se concertaient sur les moyens d'opposer une résistance ouverte aux mesures du gouvernement. On les conduisit d'abord au Temple, et quelque temps après ils furent déportés à Cayenne; de là ils furent transférés à Sinamari, où, à peine arrivés, ses collègues Brothier, Murinais, Lavillheurnois et Tronçon-Ducoudray expirèrent de fatigue. Pichegru, Ramel et plusieurs autres déportés parvinrent à s'évader; M. Laffon-Ladébat ayant refusé de les accompagner, éprouva de grandes vexations de la part des commissaires du directoire, Jeannet et Burnel, qui le firent transporter, ainsi que son ami M. Barbé-Marbois, de Sinamari à Cayenne et de Cayenne à Sinamari. Après bien des réclamations, ils obtinrent cependant de revenir à Cayenne, où ils eurent occasion de se rendre utiles à la colonie en contribuant à comprimer une insurrection qui venait d'y éclater. Ce fut pour récompenser ce service que le directoire les fit transférer à l'île d'Oléron. Ils partirent de Cayenne en août 1799 pour leur nouvelle destination. Pendant la traversée s'opéra la révolution du 18 brumaire; dès lors ils purent venir en France en toute liberté. Ils arrivèrent en effet à Paris dans les premiers jours de décembre. A cette époque on s'occupait de l'organisation du sénat. M. Laffon-Ladébat fut proposé par divers départements pour faire partie de ce corps de l'état, mais il ne fut pas admis par Bonaparte. Rentré alors dans la vie privée, il se livra entièrement au commerce. Le crédit dont il jouissait lui permettait d'entreprendre de grandes opérations; il se chargea de la direction de la banque territoriale; mais il ne put soutenir cet établissement, et, malgré son influence, il se vit bientôt obligé de suspendre ses paiements. Sa gestion fut attaquée auprès du gouvernement. Pour faire cesser d'odieuses inculpations, il sollicita un examen sévère de tous les actes de sa comptabilité, et publia lui-même un compte rendu de toutes les opérations de la caisse d'escompte depuis son origine jusqu'à sa liquidation. Après avoir long temps réclamé devant les tribunaux le règlement de ses comptes, il obtint enfin, en 1813, de la cour des comptes une éclatante justice. Une ordonnance royale de l'année suivante statua sur une partie de ses droits, et il se rendit au commencement de 1815 en Angleterre pour réclamer les sommes qu'il avait fait déposer en 1793 à la banque de Londres. Pendant son séjour en Angleterre, M. Laffon a recueilli une foule de notes précieuses sur l'industrie commerciale, l'administration, les établissements de bienfaisance et d'instruction publique. Avant la révolution il était membre des sociétés d'agriculture et d'encouragement de Paris; il avait été aussi président de l'académie des sciences de Bordeaux, et l'un des fondateurs de l'académie de peinture de cette ville. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Des Finances de la France, ou les Budgets de 1816 et des années suivantes, avec des observations préliminaires sur l'opinion d'un membre de la commission du budget de 1817*; 2° *Examen impartial des nouvelles vues de sir Robert Owen et de ses établissements à New-Lanarck en Ecosse pour le soulagement et l'emploi le plus utile des classes ouvrières et des pauvres, pour l'éducation de leurs enfants, etc., avec des observations sur l'application de ce système à l'économie politique de tous les gouvernements*, par Henri-Grey Macnab; trad. de l'anglais, etc., Paris, 1820, in-8°; 3° *Eloge de John Owen, l'un des secrétaires et des fondateurs de la société biblique britannique et étrangère, fait au nom du comité de la société biblique protestante à Paris*, Paris, 1823, in-8°; 4° *Exposé d'un moyen simple de réduire le taux de l'intérêt des fonds publics de France*, Paris, 1825, in-8°. Indépendamment de ces divers écrits, M. Laffon-de-Ladébat a publié des observations sur la Guyanne française, et a coopéré jusqu'en 1827 à la rédaction de la *Revue encyclopédique*, pour la partie des sciences politiques et morales.

LAFITTE (le baron de), colonel de cavalerie,

officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, né, le 23 juin 1774, à Tixac, département de la Gironde, entra comme simple soldat dans le second bataillon de la Gironde. Le 21 vendémiaire an VIII, servant dans la division Vutrin, dont les efforts tendaient à s'emparer des hauteurs qui séparent le Piémont de la rivière de Gènes, Lafitte, qui était lieutenant à cette époque, emporté par son zèle à poursuive l'ennemi, se trouve vers le soir isolé du corps de bataille. C'est alors qu'apercevant une colonne d'infanterie autrichienne qui battait en retraite dans une direction opposée à celle du gros de son armée, et cherchait à se dérober à la poursuite des Français, il s'avança vers elle accompagné de quelques braves, et parvint à l'acculer au village de Deva près Sestri (du Levant). Là, après un engagement qui dura environ deux heures, l'officier français ayant débusqué l'ennemi des premières maisons, l'intimida au point de le forcer à capituler à discrétion; et l'on vit l'étonnant spectacle de quatorze Français faisant mettre bas les armes à deux cent soixante-quatorze soldats autrichiens commandés par six officiers. M. le colonel Lafitte possède encore l'original de cette capitulation, qui est écrit au crayon et signé des six officiers. En l'an XII, il fut employé à l'armée des côtes d'Angleterre, et nommé aide-de-camp du général Demon; il fit ensuite la campagne d'Autriche, en qualité d'aide-de-camp du général Durosnel, assista à la bataille de Friedland, y eut un cheval tué sous lui, et dans l'année 1808 fut envoyé en Espagne, où il entra comme capitaine dans le vingt-sixième régiment de dragons. Il se battit à Rio Seco, à Tudella, à Medeline, à la Gebora, et eut un cheval tué sous lui dans chacun de ces combats. Il avait obtenu l'épaulette de chef d'escadron au mois d'août 1808. Le 19 janvier 1811, devant Badajoz, à la tête de deux compagnies d'élite des 14e et 26e dragons, il traversa un formidable carré d'infanterie, lui fit déposer les armes, et reçut pendant l'action une forte contusion de mitraille dans la poitrine. Peu de temps après, le maréchal duc de Dalmatie, inquiet du résultat de la marche de Masséna sur Lisbonne, demanda un officier supérieur capable de traverser les lignes de l'ennemi pour aller lui en chercher des nouvelles. Le chef d'escadron Lafitte fut signalé par le général Latour-Maubourg, comme digne de recevoir une mission aussi difficile. En conséquence, il partit avec deux cent vingt cavaliers, traversa l'armée anglaise, s'empara, par surprise, de Codosera, de Majorca et de San Vicente, détruisit toute l'artillerie de ces deux places, dont il fit les garnisons prisonnières, occasiona plusieurs autres dégâts sur les derrières de l'ennemi, parvint à communiquer avec Masséna, et au bout de quatre jours il rentra au quartier-général de Soult, avec la moitié de son monde, et après avoir eu deux chevaux tués sous lui. Devenu chef d'escadron des chasseurs à cheval de la garde impériale, M. de Lafitte quitta l'Espagne pour rejoindre la grande armée expéditionnaire de Russie. A la bataille de Leipsick, il faisait partie de la colonne de cavalerie du général Letort, qui fut envoyée à la droite de l'armée française pour soutenir Poniatowski et les siens. Au moment de l'arrivée de cette colonne à sa destination, quatre escadrons de cuirassiers autrichiens venaient de mettre le désordre dans l'armée polonaise, et s'efforçaient d'en dépasser les lignes à travers quelques intervalles vides; Lafitte, à la tête d'un escadron des chasseurs de la garde impériale, et sans avoir reçu d'ordres de ses chefs, se précipita sur l'ennemi, qui, dans l'impossibilité de se déployer à cause du terrain, ne lui opposait qu'un front égal au sien: il renversa le premier escadron sur le second, le second sur le troisième, ainsi de suite; la mêlée fut des plus sanglantes; enfin l'ennemi demanda à se rendre, et les quatre escadrons, sans en excepter un seul homme, furent faits prisonniers. L'armée française tout entière fut témoin de ce brillant fait d'armes. Le brave Poniatowski arriva au galop sur le champ de bataille, demanda à voir le chef d'une troupe aussi audacieuse, le pressa longtemps sur son cœur, et lui dit qu'une telle action avait ajouté à son estime pour les qualités guerrières des Français. Lafitte reçut dans cette affaire un coup de biscaïen à l'épaule gauche. Il se distingua de nouveau dans les campagnes de l'intérieur, en 1813 et 1814. Nommé baron le 19 février de cette dernière année, le roi, à sa rentrée en France, lui confirma ce titre par lettres patentes et lui accorda le grade de colonel à la suite du 1er régiment de hussards. Après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il servit en qualité de colonel de la cavalerie de la garde. A la bataille de Waterloo, ayant sous ses ordres quatre escadrons composés des chasseurs de la garde et de mamelouks, il surprit, par une manœuvre habile, un régiment de cavalerie anglaise, le détruisit tout entier, eut un cheval tué sous lui, et reçut plusieurs blessures. Il fut mis à la demi-solde à la seconde rentrée des Bourbons, nommé plus tard colonel en second des dragons du Rhône. Mais à l'époque où la conspiration connue sous le nom de conspiration du 19 août 1820 fut découverte, les liens de parenté qui l'unissaient au jeune de Lacombe, l'un des accusés, servirent de prétexte à sa destitution, dont la franchise de ses opinions et son attachement bien connu à la liberté furent la véritable cause.

LAFITTE (le baron Michel-Pascal), maréchal de camp, naquit à Dax le 28 septembre 1774. Au moment où la patrie fut déclarée en danger, le 11 juillet 1792, le jeune Lafitte quitta ses études, s'enrôla dans le 2e bataillon de son département (les Landes). Il fit les campagnes de 1792 et 1793 à l'armée des Pyrénées occidentales; celles de 1794 et de 1795 à l'armée de l'Ouest, et celles de 1796 jusqu'en 1805 aux armées de Rhin-et-Moselle, d'Angleterre, du Danube et du Rhin, et au camp de Saint-Omer. Sa conduite dans toutes ces campagnes lui avait successivement mérité les grades inférieurs, mais sa bravoure à la bataille d'Austerlitz lui valut le grade de chef de bataillon, qui lui fut conféré sur le champ de bataille même, et dont le brevet ne lui fut expédié que le 3 janvier 1806, avec une date de nomination du même jour. Il fut employé en 1806 et 1807 aux campagnes de Prusse et de Pologne, et prit part aux différentes affaires qui signalèrent cette guerre, et combattit à la tête de son bataillon, aux champs de Stettin et de Charlottembourg, en Prusse. Il marcha en Autriche en 1809, se distingua à la bataille d'Eckmühl, et fut nommé, le 23 avril suivant, colonel du 72e régiment d'infanterie de ligne. Il le commanda à la bataille de Wagram, le 6 juillet suivant, et reçut, pour prix de ses services dans cette journée, le titre de baron d'empire. Il passa les années 10 et 11 au camp de Boulogne, fit ensuite la campagne de Russie, et s'y distingua en plusieurs occasions: il obtint, le 8 mars 1813, le grade de général de brigade, et fit la campagne de Saxe sous les ordres du général Lauriston. Le général Lafitte, qui, pendant le cours de ses campagnes, avait partagé la gloire des braves de l'armée française, avait aussi pris une part de leurs dangers, en recevant plusieurs blessures honorables: il fut blessé à Moerskirch, à Eylau, à Eckmühl, à Smolensk et enfin à Leipsick, où il resta prisonnier par suite d'un coup de feu à la jambe gauche. Il avait été fait commandant de la légion-d'honneur à la bataille de Smolensk, et avait obtenu la décoration de la couronne-de-fer pendant la campagne de Silésie. Le roi le créa chevalier de Saint-Louis en 1814, et lui confia le commandement du département de l'Ardèche. Lors du retour de Napoléon, il s'attacha surtout à maintenir la tranquillité, quitta sa résidance sur la fin de mars, comptant trop peu sur ses troupes pour les compromettre avec celles de l'ex-empereur, et revint au chef-lieu de son commandement lorsqu'elles se furent éloignées. Sur la fin du mois d'avril, ayant reçu du ministre de la guerre de Napoléon un ordre qui lui enjoignait d'aller se mettre à la tête d'une brigade que l'on devait organiser pour servir dans l'armée active, il se rendit incontinent à Paris. La formation de cette demi-brigade n'ayant pas eu lieu, il alla à Senlis où il concourut à quelques levées d'hommes, et rejoignit l'armée sous les murs de Paris. Après le licenciement général, il rentra dans ses foyers avec le traitement de non-activité. Classé depuis parmi les maréchaux-de-camp disponibles, il n'a cessé d'y figurer que depuis 1825.

LAFITTE (Nicolas), fameux pirate, né à Bordeaux en 1781. Il servit dans la marine française dès ses plus jeunes années, et fut plus tard incorporé dans le bataillon des marins de la garde impériale, où il eut le grade

de sergent, et où il resta jusqu'en 1806, époque à laquelle il déserta pour se soustraire à une condamnation capitale. Après avoir monté pendant quelque temps l'un des nombreux corsaires qui sortaient de nos ports pour donner la chasse aux Anglais, il trouva le moyen de passer en Amérique, et se fixa à la Nouvelle-Orléans, où il vécut d'abord en donnant des leçons d'escrime. Mais bientôt fatigué de ce métier, il voulut tenter fortune par des voies périlleuses; il s'enrôla parmi les forbans qui parcouraient les mers du Mexique, et qui alors, comme aujourd'hui, se recrutaient parmi les équipages des bâtiments, soit de la Havane, soit de la Nouvelle-Orléans. Ses compagnons ne tardèrent pas à se former la plus haute opinion de sa bravoure, et il n'avait pas encore fait trois mois de course, que tous ne juraient que par lui : déjà il avait l'autorité d'un chef, il devint capitaine; et quand sa ceinture fut suffisamment garnie de quadruples d'Espagne, il arma à ses frais plusieurs corsaires. Dès 1811, il s'était rendu redoutable, et son nom commençait à inspirer une véritable terreur. Barataria, déjà célèbre pour avoir été le gouvernement du grotesque Sancho, fut l'endroit où il établit son repaire. C'était de cette île, formée non loin de l'embouchure du Mississipi, par des branches de ce fleuve et le golfe du Mexique, qu'il s'élançait pour saisir sa proie. Pendant deux ans, il put exercer avec assez de sécurité la profession indépendante pour laquelle il s'était toujours senti une vocation; mais en 1813 la multiplicité de ses captures, son audace et ses attentats, attirèrent l'attention du gouverneur de la Louisiane. Depuis que Lafitte avait paru dans ces parages, la douane de l'état n'avait presque plus de droits à percevoir; la Nouvelle-Orléans était encombrée des marchandises provenant des cargaisons de ses prises, qu'il y faisait entrer en fraude, et chaque jour les revenus du fisc éprouvaient une diminution de plus en plus sensible. Lafitte avait trouvé d'autant plus de facilité pour ce commerce de contrebande, que plusieurs négociants de la Nouvelle-Orléans le faisaient avec lui de compte à demi; ainsi de son côté tout était bénéfice, puisqu'il ne vendait que le butin qu'il avait fait, et qu'il ne se soumettait point aux exigences du tarif. Il devait être content d'un débouché qui lui présentait de si grands avantages, lorsque le gouverneur, qui ne s'accommodait pas du voisinage d'un établissement funeste pour le trésor, s'avisa de mettre à prix la tête de celui qui en était le chef, et d'offrir cinq cents dollars de récompense à quiconque la lui apporterait; Lafitte offrit à son tour quinze mille dollars pour la tête du gouverneur. Ce dernier ne se souciant pas probablement de s'engager dans une lutte de générosité avec un pareil adversaire, ou craignant que quelque intrépide n'acceptât le marché de Lafitte, envoya contre lui un détachement de soldats, avec ordre de détruire tous ses établissements de Barataria, de se saisir de sa personne et de celle de ses gens, et de les emmener à la Nouvelle-Orléans pour y être pendus. Mais Lafitte, qui avait des intelligences dans la ville, fut averti à temps de ce dessein, et avant l'arrivée des troupes il fut en mesure de les recevoir. Il les laissa s'approcher jusqu'aux premières fortifications de l'île, et, au moment où elles croyaient avoir effectué une surprise, enveloppées de toutes parts et tout d'un coup par les corsaires qui s'élancèrent sur elles, réduites à l'impossibilité de résister, il leur fallut mettre bas les armes. Les Espagnols s'attendaient à ce qu'on ne leur ferait point de quartier, Lafitte les renvoya sans leur avoir fait aucun mal; loin de là, il les approvisionna de tabac, et donna à chacun d'eux un dollar. Le gouverneur ayant vu par l'issue de cette aggression, que Lafitte était plus fort qu'il ne l'avait cru, songea à diriger contre lui des forces plus considérables, qui descendraient dans son île en même temps que plusieurs bâtiments de guerre, venus des états du nord, l'attaqueraient par mer. Cette fois Lafitte et ses gens furent contraints de céder au nombre; faits prisonniers, ils furent conduits en triomphe à la Nouvelle-Orléans, où on les jeta dans des cachots en attendant leur jugement et leur exécution. La prise de Lafitte était un événement; à peine fut-il arrivé, qu'une foule de marins, de gens de couleur, de négociants et d'individus de toutes les classes, qui étaient intéressés à la vie de Lafitte, les uns parce qu'ils avaient été sous ses ordres ou sous ceux de ses capitaines, les autres à cause du lucre qu'il leur procurait en les mettant à même de faire le commerce de contrebande, menacèrent, par des écrits anonymes, de mettre le feu à la ville si on osait le condamner. Ils allèrent même jusqu'à intimer au gouverneur l'injonction de le mettre sur-le-champ en liberté; sans quoi, disaient-ils, ils étaient résolus à forcer la prison. Les discours des partisans de Lafitte dans les cabarets, sur les places et dans les autres lieux de réunion, montraient assez qu'ils étaient disposés à effectuer leurs menaces; le gouverneur, qui n'avait que peu de troupes, craignant à chaque instant de voir éclater une insurrection qu'il ne pourrait pas comprimer, dut se résoudre à différer le jugement, pour attendre une circonstance plus favorable. Sur ces entrefaites, les Anglais vinrent menacer les côtes de la Louisiane; leur apparition fut une heureuse diversion en faveur de Lafitte. Le général américain Jackson, pris en quelque sorte à l'improviste, et ne sachant dans cette occasion comment résister avec trois mille hommes de milice à quinze mille hommes de troupes réglées, commença par couvrir la ville par des retranchements qu'il garnit de tous les canons qu'il put trouver dans l'arsenal; mais quand cette artillerie fut en position, il ne se trouva point d'artilleurs pour la servir : l'embarras du général était extrême, et malgré son courage il se croyait certain d'une défaite, lorsque les corsaires et les gens de couleur lui offrirent de faire l'office de canonniers, et de combattre l'ennemi, si on accordait la liberté avec le pardon à Lafitte et aux siens, et qu'on le laissât se mettre à leur tête. La nécessité fit accepter cette offre singulière, et les conditions du traité furent si bien remplies par les corsaires et les gens de couleur, qu'après la bataille on put dire qu'ils avaient décidé de la victoire. Lafitte, délivré de sa prison, réunit quelques débris de sa fortune, qu'il avait heureusement mis à couvert, et après avoir rassemblé quelques-uns de ses anciens flibustiers il recommença ses courses afin de tâcher de réparer le tort que lui avait fait sa mésaventure; mais cette fois, plus prudent, il s'éloigna des côtes de la Louisiane, et après avoir erré quelques années sur l'océan, il vint enfin se poster à Galveston. Mais il n'y eut pas les mêmes ressources qu'à Barataria, ses captures n'étaient plus ni aussi riches, ni aussi nombreuses; le commerce espagnol était plus sur ses gardes qu'auparavant: sur les mers on ne rencontrait plus que des navires anglais ou américains, et les pirates n'osaient plus les attaquer, depuis que plusieurs entre eux avaient reçu le châtiment de leur audace : les corsaires insurgés devenant chaque jour plus nombreux, les prises étaient plus réparties, et conséquemment plus rares. Malgré ces obstacles, Lafitte aurait encore fait une fortune colossale, s'il avait pu tirer des marchandises capturées un parti aussi avantageux qu'auparavant, mais la douane américaine était plus vigilante que la douane espagnole; toutefois il ne laissait pas d'expédier sur toutes les côtes de la Louisiane, et même jusqu'à la Nouvelle-Orléans, des bateaux chargés d'objets précieux et de peu de volume : presque tous arrivaient à leur destination. Quant aux produits de peu de valeur et d'un transport difficile, il les faisait jeter à la mer : il fit engloutir ainsi pour plus de cinquante millions. « Cet homme » extraordinaire, dit une relation à laquelle nous em» pruntons une partie de ces détails, est d'une taille » au-dessus de la moyenne, ses muscles sont vigoureu» sement dessinés, et quoiqu'il y ait assez d'embonpoint » chez lui, toutes les saillies énergiques se sont conser» vées. Il y a quelque noblesse dans ses traits, et l'en» semble de sa figure est assez agréable. Comme chez » tous les blonds, on trouve sa physionomie riante, une » apparence de douceur. Il n'a pas reçu une éducation » brillante, tant s'en faut, puisqu'il ne parle pas même » sa langue correctement, mais il ne manque pas d'es» prit, il s'exprime avec facilité en anglais et en espa» gnol, par l'habitude qu'il a de parler avec les marins » de ces nations qui servent sous lui. Il est sobre; et, d'a» près ce que nous avons pu voir de lui, quoiqu'il ait » cette dureté de caractère ordinaire aux marins, il » n'est point cruel, et même souvent il s'est montré hu» main et généreux. Il a une grande dose de bon sens, et

» personne n'est plus rusé que lui. » Pendant qu'il était à Barataria, il sut que trois de ses matelots, jetés sur une plage déserte et pressés par la faim, avaient mangé un de leurs camarades, et précisément celui que le sort n'avait pas désigné; il prit chacun de ces hommes en particulier, leur arracha l'aveu de l'action qu'il voulait leur reprocher, puis s'adressant à celui qu'il supposait avoir porté les autres à enfreindre la loi de la destinée, « On » ne complote jamais, dit il, sans qu'il y ait un chef; » vous étiez trois, c'est toi qui as tout conduit : tu as » forfait à l'honneur, tu as manqué aux lois de marine, » il est juste que tu en sois puni; tu vas être pendu. » En même temps, en présence de sa troupe assemblée, il fit planter en terre un mât de hunier, fit passer une corde à une poulie attachée à l'extrémité supérieure, et se mit en devoir d'exécuter lui-même le terrible sentence. Lafitte ne ressent jamais de plaisir plus vif que lorsqu'il peut voir quelques-uns de ses compatriotes. Il rendit les plus signalés services aux Français que le général Lallemand avait entraînés dans sa malheureuse expédition du *Champ-d'Asile*. La haine qu'il a vouée aux Anglais n'est pas moins forte que l'amour qu'il porte à tout ce qui lui rappelle son ancienne patrie. Au moment d'une tentative qu'ils méditaient contre la Louisiane, ils lui firent offrir une somme considérable pour conduire à travers les lacs et les rivières qui se déchargent dans le Mississipi des péniches qui auraient effectué sans danger un débarquement à la Nouvelle-Orléans même. « Pour qui me prends-tu? » dit Lafitte à l'officier que le général anglais lui avait envoyé pour faire cette proposition : » va dire à ton scélérat de maître que l'on » voit bien qu'il est habitué à ne commander qu'à de la » canaille; qu'on n'achète que des esclaves; que nous » sommes des hommes libres, indépendants, et surtout » Français. J'aimerais mieux mille fois m'associer avec » des crocodiles et avec des requins, qu'avec des gens » de votre espèce : quand j'aurai besoin de vos guinées, » je les prendrai comme je l'ai déjà fait toutes les fois » que cela m'a convenu. » Lafitte n'a jamais cessé de respecter le pavillon français, mais comme il court indifféremment sur tous les autres pavillons, c'est à juste titre qu'on peut le qualifier de pirate, ainsi que les autres corsaires qui, tels que les Oury, les Belluche, les Maison et quelques autres, exploitent avec lui les mers du Mexique.

LAFLOTTE (A. de), actuellement avocat à la cour royale de Douai, était très jeune lorsqu'il entra, en 1782, en qualité de sous-lieutenant dans le régiment royal Suédois, alors au service de France. La même année il se fit remarquer par son courage au siége de Gibraltar. Mais il ne suivit pas longtemps la carrière militaire, et l'abandonna en 1786 pour se rendre à Venise, où il avait été envoyé par M. de Vergennes avec le titre de secrétaire en second de l'ambassade française. Le zèle et la capacité dont il fit preuve dans ces nouvelles fonctions lui obtinrent de justes éloges. Quelques démêlés qui eurent lieu, en 1788, entre la France et le sénat vénitien, et par suite desquels l'ambassadeur français fut rappelé, fournirent à M. de Laflotte l'occasion de mieux faire connaître encore ses talents : chargé de rédiger un rapport sur cette affaire, il s'acquitte si bien de ce travail, que M. de Montmorin le nomma, à cette occasion, chargé d'affaires à Gênes. La situation dans laquelle la révolution, qui éclata bientôt après, plaça la France vis-à-vis les autres cours de l'Europe, hérisse des plus grandes difficultés nos rapports diplomatiques avec elles. M. de Laflotte eut, en 1790, des démêlés avec Gênes. Sa conduite a été louée par les uns et blâmée par les autres : mais le rapport apologétique qu'en rendit quelque temps après M. de Sémonville, nommé ministre plénipotentiaire à Gênes, est une preuve suffisante que M. de Laflotte a agi dans cette circonstance d'une manière conforme à ses devoirs et à la dignité de la France. En 1791 il fut nommé chargé d'affaires à Florence, et continue de mériter dans ce nouveau poste l'estime qu'il avait obtenue depuis longtemps. A l'époque où l'insurrection éclata à Rome, il recueillit à Florence les artistes réfugiés, et les secourut de sa bourse et de son crédit. Plusieurs biographies ont répété que M. de Laflotte avait été envoyé en 1792 auprès de M. de Basseville, pour lui signifier, au nom du gouvernement, de substituer à l'ancien écusson celui qui avait été adopté par la monarchie constitutionnelle, et d'avoir contribué par ses imprudences à la mort de cet ambassadeur. C'est une erreur occasionée sans doute par une ressemblance de noms. Ce ne fut pas M. de Laflotte, mais M. Desflottes, major au service de France, à qui M. Latouche Tréville, commandant une escadre devant Naples, confia la mission de faire reconnaître le gouvernement français par le pape. Quoi qu'il en soit, malgré la conduite exempte de tout reproche qu'il avait tenue à Florence, il fut accusé, après son retour en France, par l'un des mêmes artistes qu'il avait secourus; renfermé au Luxembourg, il y resta prisonnier jusqu'au mois de floréal an II, époque à laquelle il fut exilé pour quelque temps à Belleville. Il renonça alors à toutes fonctions publiques, et exerce aujourd'hui avec distinction la profession d'avocat à Douai. On a de lui : *Essai historique et politique sur Gênes*, 2 vol. in-18.

LAFOES (DON JEAN DE BRAGANCE, duc DE), né en 1719. Son père, l'infant dom Miguel, était fils naturel et légitimé du roi Pierre II, et par conséquent le duc était neveu de Jean V et cousin germain du roi Joseph. Doué d'un extérieur séduisant, des manières les plus aimables, pétillant d'esprit, il attira l'attention des femmes, et l'on assure que la princesse Marie, fille aînée de Joseph, montra de l'inclination pour lui : on attribue son éloignement de la cour, aussitôt que ce roi monta sur le trône, à cette passion naissante. Pombal, qui avait d'autres vues sur le mariage de la princesse, et qui se méfiait du jeune prince du sang, lui fit insinuer de voyager. C'est ce qu'il fit, d'abord à regret; mais il ne tarda pas à oublier son chagrin, et se livrant avec ardeur à des études sérieuses, il parcourut presque toute l'Europe, visita même Constantinople; et c'est sans contredit le Portugais qui a le plus voyagé dans cette partie du monde. Partout il fut accueilli avec distinction et cordialité, et il dut ces marques flatteuses d'estime bien plus à ses qualités personnelles qu'à son haut rang. Il fréquenta les rois et les courtisans: il en fut aimé et caressé, mais c'est aux savants et aux hommes de génie qu'il s'attacha de préférence. Joseph II, roi philosophe, dont le seul tort fut de ne pas assez se défier de l'oligarchie autrichienne, le traita en ami, et jusqu'à sa mort ne cessa de lui en donner des preuves touchantes. Le roi de Prusse, les généraux et les diplomates les plus distingués de l'Europe, à l'époque de la guerre de sept ans, eurent des liaisons plus ou moins intimes avec le jeune seigneur portugais, et en même temps qu'il était recherché des grands, il ne négligeait aucune occasion de se lier avec les hommes de lettres et les savants les plus distingués. Ayant quitté sa patrie lorsque, livrée au joug monacal et à l'inquisition, elle paraissait en quelque sorte étrangère à la civilisation européenne, il sentit mieux qu'un autre le prix des lumières, et son esprit naturellement élevé et entreprenant conçut dès lors le projet de concourir de tous ses moyens à dissiper les ténèbres qui obscurcissaient le Portugal. A peine fut-il de retour dans sa patrie, qu'il songea à exécuter son projet patriotique, et ce fut le seul usage qu'il fit du crédit dont il jouit pendant les premières années du règne de sa nièce. Ayant fait connaissance à Rome avec le célèbre abbé Correa de Serra (*voyez ce nom*), il le prit pour guide, et c'est aux soins de ce protecteur illustre que le Portugal doit la création de l'académie royale des sciences de Lisbonne, et les encouragements donnés aux lettres, aux sciences et aux arts. Non content de poursuivre ce que Pombal avait si bien commencé, la noblesse de son âme se montra tout entière par l'oubli le plus entier des procédés de ce grand ministre à son égard, et, rendant justice à la profondeur de ses vues, il adopta les maximes fondamentales de sa politique relativement à l'Angleterre. Lafões, sincèrement attaché à son pays et connaissant bien la nation française et ses ressources, aussi bien que les hommes qui se trouvaient, au commencement de la révolution, à la tête des affaires et des armées en Autriche et en Prusse, entrevit dès le commencement de la lutte quelle en serait l'issue, et sans se laisser éblouir par les premiers succès du duc de Brunswick, il prédisait avec

confiance à Lisbonne le sort qui menaçait l'armée prussienne, au moment même où elle commença la retraite. Pénétré des immenses avantages que le Portugal devait retirer de rester neutre pendant la guerre contre la France, et des dangers incalculables de s'y engager, il ne cessa d'émettre cet avis, en l'appuyant des raisons les plus solides et de l'exemple de la Suède et du Danemarck. Son ascendant sur l'esprit de la reine eût peut-être fait prévaloir ce système salutaire de politique, qui aurait élevé le Portugal à un haut degré de prospérité, si cette infortunée souveraine avait conservé sa raison; car la reine paraissait très opposée à la guerre. Malheureusement l'état d'aliénation mentale où les terreurs superstitieuses la plongèrent (*voyez* Marie Ire), livrant le Portugal à la faction anglaise soutenue par la majorité d'un ministère tout dévoué au cabinet de Saint-James, décida la question; on envoya 5,600 hommes effectifs coopérer avec les Espagnols dans la campagne du Roussillon, et plus tard on équipa une division navale pour se joindre aux forces de la coalition. Au commencement de cette même année 1793, la convention nationale avait envoyé un agent à Lisbonne proposer au gouvernement portugais les conditions les plus avantageuses pour l'engager à rester neutre. Malgré les efforts du duc de Lafões, il fut renvoyé après avoir essuyé mille avanies de la part de la police (*voyez* Manique et Pinto Balsemão). Bientôt les craintes du duc se trouvèrent réalisées; la France commença les hostilités, et ses croiseurs firent dans l'espace de sept ans pour plus de 200 millions de francs de prises sur le commerce portugais. Voilà ce que le pays gagna à faire cause commune avec l'Espagne: cette puissance, oubliant les services signalés rendus par le corps auxiliaire portugais qui contribua, dès son entrée en campagne, au gain de la bataille de Ceret, abandonna les intérêts de son allié, et nulle mention n'en fut faite dans le traité signé à Bâle avec la république française. Cependant le prince-régent continua à accorder sa confiance à des ministres ennemis du duc, et soumis aux volontés de l'Angleterre; le seul Seabra, ministre de l'intérieur, secondait les vues patriotiques du duc; ce fut d'accord avec lui qu'il décida le timide régent à charger le chevalier d'Araüjo d'une mission auprès du directoire exécutif, en 1797. Ce diplomate, profitant habilement des événements du 18 fructidor, réussit à faire approuver par les deux conseils un traité qu'il avait conclu avec Charles Delacroix, alors ministre des relations extérieures de la république. Ce traité tout à l'avantage du Portugal, et qui n'enlevait rien aux priviléges commerciaux des Anglais, ne contenait pas une seule stipulation favorable à la France. Toutefois il ne fut pas approuvé par le cabinet portugais, car Pinto, irrité contre le duc de Lafões et son protégé Araüjo, mit tout en œuvre pour retarder la ratification, qui ne fut donnée qu'après l'expiration de tous les délais que le directoire avait bénévolement accordés au négociateur portugais, et après l'occupation de Lisbonne et de ses forts par une division de troupes à la solde de l'Angleterre. Le prince régent eut l'inconcevable faiblesse de céder à ses ministres, et par son silence il eut même l'air de désavouer une négociation entreprise par son ordre. Araüjo, détenu pendant quelques mois au Temple, fut enfin relâché; mais le traité devint caduc. Lafões en fut navré, et prévit dès lors ce qu'il en coûterait un jour au Portugal pour s'être ainsi joué de la France et courbé de nouveau sous le joug de l'Angleterre, dont l'avait affranchi la ferme politique de Pombal. On fit, l'année suivante, une tentative infructueuse pour renouer la négociation avec la république française: et en 1799, le prince régent ayant commencé à gouverner en son nom, renvoya Seabra qui voulait à cette occasion faire convoquer les cortès, et le duc perdit son seul appui dans le conseil. Cependant il reçut bientôt après les titres de généralissime, de grand chambellan, et fut nommé au ministère de la guerre; mais son influence resta à peu près nulle. Enfin arriva l'époque mémorable de 1801; la république française avait triomphé de tous ses ennemis, et la Grande-Bretagne se vit forcée à faire une trêve; le fier Pitt reconnut la folie de son entreprise, et conseilla lui-même de traiter avec le premier consul. Le cabinet de Saint-James ne laissa en Portugal que quatre faibles régiments d'émigrés français, et un petit détachement de dragons anglais, et offrit au Portugal un subside de 300,000 livres sterling. Dès lors ce pays abandonné à lui-même, et n'ayant qu'une armée mal organisée, et nullement en état d'entrer en campagne, ne pouvait sérieusement songer à résister à l'attaque dont il se vit menacé à la fois par l'armée espagnole et par celle aux ordres du général Leclerc. Il fallait se soumettre aux conditions que voudrait imposer Bonaparte: tous les membres du ministère en sentirent la nécessité, et, sur la proposition du duc de Lafões, Pinto fut envoyé à Badajoz avec des pleins pouvoirs pour traiter avec Lucien et le prince de la Paix. Pinto, qui, sous un prince ferme, aurait trouvé alors la juste punition du pernicieux système qui avait conduit le pays à cette dure extrémité, eut l'adresse de faire tourner à son profit l'événement même qui aurait dû le perdre. Connaissant le caractère loyal et confiant du duc, il s'humilia devant lui, fit semblant d'admirer la profondeur de ses vues, et parvint à lui faire croire qu'il serait dorénavant son plus dévoué serviteur. Dès qu'il vit que le bon duc était sa dupe, il lui conseilla d'aller se mettre à la tête de l'armée pendant que lui-même irait terminer promptement une négociation qui ne pouvait traîner en longueur, et qui devait infailliblement amener la paix sans effusion de sang. « Comme il n'y aura point d'hostilités, vous n'avez » aucun risque à courir, disait Pinto au duc, et quoi» que l'armée manque de tout, cela n'empêche pas de » former des camps et de déployer nos forces, de ma» nière à faire croire que nous avons les moyens de ré» sister. Il se peut même, ajouta-t-il, que cet appareil » militaire nous fasse obtenir des conditions moins » dures, tandis qu'il sera honorable pour votre excel» lence de se trouver en qualité de généralissime à la » tête des troupes portugaises. » Des intrigants dont le duc était entouré appuyèrent cet avis, et le crédule vieillard, âgé de quatre-vingt-un ans, tourmenté de la goutte, et comptant sur une simple promenade militaire, se rendit en effet au camp d'Abrantès; mais dès qu'il y fut arrivé, Pinto commença à entraver la négociation, ce qui amena les hostilités, ainsi qu'il s'en était flatté, car Lucien, pressé de conclure un traité qui devait l'enrichir, et le prince de la Paix voulant acquérir à peu de frais de la renommée, décidèrent l'invasion du Portugal. L'armée espagnole entra dans la province d'Alemtejo et s'empara d'Olivença et de Jeromenha, places qui étaient hors d'état de défense, et de Campo-Maior, qui fut mal défendu: il y eut deux escarmouches, et à la suite d'une échauffourée près de Portalègre, où le désordre se mit dans les rangs portugais par la faute seule de leurs propres chefs, un petit corps de 1,500 hommes s'enfuit avec précipitation, et répandit l'alarme dans toute l'armée qui avait passé le Tage et occupait une partie de l'Alemtejo. On crut avoir toutes les forces espagnoles sur les bras, et avant de s'en assurer la retraite fut ordonnée, et s'exécuta dans le plus grand désordre sur la rive droite du Tage, pendant que les généraux espagnols, surpris d'un pareil mouvement, n'osèrent avancer qu'avec beaucoup de circonspection, craignant que cette retraite, que rien ne motivait, ne fût un piége. La paix fut bientôt signée, mais les ennemis du duc, profitant de la déconfiture de son armée qui s'était débandée sans combattre, l'accusèrent d'incapacité, et eurent même l'audace d'insinuer au prince régent qu'il y avait peut-être eu de la trahison dans sa conduite. Ce prince ombrageux, à qui la noble franchise de Lafões déplaisait, et dont il redoutait maintenant que l'influence ne se fortifiât par la paix avec la France, saisit ce prétexte pour l'immoler à ses ennemis; il lui fit défendre de paraître à la cour, et il fut privé de ses charges et emplois. Il languit encore quelques années au sein de sa famille et entouré d'un petit nombre d'amis fidèles, et termina sa longue carrière le 10 novembre 1806. Il avait eu trois enfants de sa femme Henriette, fille du marquis de Marialva, et sœur de celui qui est mort à Paris ambassadeur de Jean VI près Louis XVIII: l'aîné, duc de Miranda, est mort en bas âge, à la suite de l'inoculation de la variole; et deux filles mariées, l'une à l'aîné, et l'autre au cadet des fils du feu duc de Cadaval, qui ont

réuni par là les droits des deux familles les plus rapprochées de la dynastie régnante. La duchesse de Lafões ne survécut que quelques années à son époux, et passa les derniers temps de sa vie entièrement livrée à des œuvres de bienfaisance et à des pratiques d'une dévotion outrée. Douée de la vertu la plus exemplaire et d'une ame très sensible, cette excellente femme rappela tout son courage pour adoucir les chagrins de son respectable époux; mais dès qu'elle l'eut perdu, sa raison, épuisée par tant de chagrins, éprouva une atteinte dont elle ne se releva plus. Le duc de Lafões fut l'honneur du Portugal, le modèle de toutes les vertus, et le protecteur éclairé des lettres; il n'eut d'autre défaut que de manquer de tact pour connaître les hommes et pour déjouer les intrigues de cour, et de fermeté pour se faire obéir et se rendre redoutable aux méchants. Il en convenait lui-même, et disait souvent à ses amis qui lui reprochaient son excessive confiance : « Que voulez-» vous? j'ai du sang de Bragance dans mes veines : c'est » plus fort que moi. » Parmi les nombreuses saillies de ce seigneur, nous croyons devoir citer un propos vraiment original, et d'autant plus caractéristique, qu'il a rapport à cette même guerre simulée d'Espagne qui, ayant dû affermir sa puissance, amena au contraire sa disgrace; il est rapporté dans le deuxième volume de l'ouvrage posthume du général Foy, et nous pouvons d'ailleurs en garantir l'authenticité. « Pourquoi nous » battre? » disait ce vieillard pétillant d'esprit et de gaieté à un des principaux officiers de l'armée espagnole, don Francisco Solano, qui avait une conférence avec lui; « pourquoi nous battre? le Portugal et l'Es» pagne sont des mulets de charge : l'Angleterre nous a » lancés; la France vous aiguillonne. Sautons, agitons » nos clochettes, s'il le faut; mais, au nom de Dieu! » ne nous faisons pas de mal. On rirait trop à nos » dépens. »

LAFOLIE (Charles-Jean), conservateur des monuments des arts, né à Paris le 25 janvier 1780. Il était employé à la préfecture du département de la Seine, à l'époque du procès du général Moreau. M. Lafolie, qui ignorait sans doute la honteuse conduite que ce général avait tenue au 18 fructidor avec Pichegru, qu'il avait accusé devant le directoire d'avoir conspiré avec lui le renversement de la république, prit publiquement sa défense dans une brochure intitulée, *l'Opinion publique sur le procès du général Moreau.* C'est à tort que la Biographie Arnault attribue en partie à l'impression que cet écrit produisit sur l'esprit de Bonaparte sa résolution d'user d'indulgence envers le général accusé : la culpabilité de Moreau restait, après l'avoir lu, évidente pour le premier consul comme elle l'était pour ceux qui avaient surveillé sa conduite depuis un certain temps; mais le chef du gouvernement dut faire céder son intérêt personnel, même celui de l'état, devant l'opinion publique, qui eût vu dans la condamnation de Moreau le désir d'écarter un rival de gloire. M. Lafolie, nommé depuis secrétaire de M. Mejean, ministre du vice-roi d'Italie, fut appelé à Milan; il perdit cet emploi à la suite de quelques démêlés qu'il eut avec ce ministre; mais il fut nommé peu de temps après aux fonctions de secrétaire général de la préfecture du Tagliamento. Après avoir occupé ce poste pendant quelques mois, il devint sous-préfet de Ravennes, et ne revint en France qu'en 1814, après le retour du roi, qui le nomma conservateur des monuments des arts, à Paris, sous la direction du ministre de l'intérieur. Lafolie est mort le 4 février 1824, âgé de quarante-quatre ans. On a de lui : 1° Une édition revue du *Janua linguæ latinæ reserata*, de *J. Amos Comenius*, 1802, in-12; 2° *Discours prononcé à la distribution des prix d'une école secondaire*, 1803, in-8°; 3° *Observations d'un habitant de Vincennes, sur une demande adressée à M. le cardinal archevêque de Paris, tendant à ce que la cure du canton de Vincennes soit fixée à Montreuil*, 1803, in-8°; 4° *Petite leçon d'un habitant de Vincennes à un grand docteur de Montreuil*, 1803, in-8°; 5° *Grammaire italienne de MM. de Port-Royal*, cinquième édition, Paris, 1803, in-8°; 6° *l'Opinion publique sur le procès du général Moreau, par un citoyen, dédiée à Bonaparte*, in-8°; 7° *l'Angleterre jugée par elle-même; ou Aperçus moraux et politiques sur la Grande-Bretagne; extrait des écrivains anglais, traduit de l'italien*, Milan, 1808, in-8°. Paris, 1808, in-12; 8° *Elisabetta, ovvero gli Esiliati in Siberia, della signora Cottin*, Milan, 1807, in-8°; 9° *Lettre de Vincent Monti à M. l'abbé Xavier Betinelli*, traduit de l'italien, Milan, 1807, in-8°; 10° *L'épée de Frédéric II, roi de Prusse, octave de M. V. Monti, historiographe du roi, traduit de l'italien*, 1807, in-8°; 11° *De la reconnaissance des gens de lettres envers le gouvernement consulaire : discours prononcé par Louis Mabil, professeur, à la clôture de l'université, à Padoue, traduit de l'italien*, Brescia, 1808, in-8°; 12° *L'Hiérogamie de Crète, hymne de M. le chevalier V. Monti, traduit de l'italien*, Paris, 1810, in-8°; 13° *Tavole chronologiche degli uomini più illustri d'Italia, dal tempo della magna Grecia, fino a giorni nostri*, Milan, 1810, in-8° : ces tables font partie d'une édition italienne de la Géographie de Guthrie donnée à Milan en 1810; 14° *Mémoires historiques relatifs à la fonte et à l'élévation de la statue équestre de Henri IV, sur le terre-plein du Pont Neuf*, Paris, 1819, in-8°; 15° *Notice des monuments publics, palais, édifices, musées, galeries, dépôts, bibliothèques, colléges, écoles, hospices, etc., de la ville de Paris*, Paris 1820, in-12; 16° *Histoire de l'administration du royaume d'Italie pendant la domination française, traduit de l'italien de M. Frédéric Coraccini*, Paris, 1823, in-8°. Lafolie n'est point le traducteur, mais bien l'auteur de cet ouvrage anonyme et pseudonyme, quoiqu'il l'ait désavoué par une lettre insérée dans les journaux. Ce volume, sans avoir été réimprimé, a été reproduit en 1824, sous ce titre : *Mémoires sur la cour du prince Eugène, sur le royaume d'Italie.* Enfin Lafolie a donné des notices biographiques, dans l'ouvrage intitulé *Galerie française, ou Collection de portraits des hommes et des femmes célèbres qui ont illustré la France dans les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1822—1824, in-4°.

LAFON (Jean-Baptiste-Hyacinthe), né dans le département de la Gironde, entrait à peine dans la carrière ecclésiastique, lorsque la révolution éclata. Il se prononça contre elle avec toute l'ardeur d'un jeune néophyte. Après la journée du 9 thermidor, qu'il prit pour un commencement de réaction royaliste, on le vit figurer dans une multitude d'intrigues, décorées du nom de conspiration, qui avaient pour but le rétablissement de l'ancien régime et pour prétexte le retour des Bourbons. En 1795 et 1796, membre d'un prétendu *Institut philanthropique*, organisé dans le midi contre le gouvernement directorial, il se chargea d'étendre cette institution, et remplit sa mission avec plus de zèle que de succès. Il employa tour à tour, suivant les lieux et les circonstances, tantôt la voix de la religion et la cocarde blanche, tantôt le langage des plus zélés jacobins et les couleurs nationales. Le consulat et l'empire trouvèrent aussi en lui un ennemi plus acharné que redoutable. Arrêté à Bordeaux dans une imprimerie où il faisait imprimer secrètement une protestation du pape contre l'occupation de ses états par l'armée française, et une bulle d'excommunication contre l'empereur Napoléon, il fut conduit à Paris et déféré aux tribunaux. Sa perte paraissait inévitable, tant il y avait de pièces à charge contre lui; mais pendant l'instruction de son affaire, ayant eu le bonheur et l'adresse de soustraire les deux plus importantes de ces pièces du dossier qui les contenait, il échappa au supplice. Cependant il ne fut point absous. Renfermé à la Force, et conduit ensuite, sous prétexte de maladie, dans une maison de santé où se trouvaient MM. de Polignac, de Puyvert et le général Mallet, il trama avec eux l'une des plus audacieuses conspirations dont l'histoire fasse mention. Quelques individus, captifs, peu connus ou connus sous des rapports qui ne pouvaient leur donner aucune influence, projetèrent de profiter de l'absence de Napoléon, alors en Russie, pour renverser son gouvernement et y substituer celui des Bourbons. Mallet, l'ame du projet, mais plus républicain que royaliste, ne consentit à s'associer à cette entreprise qu'à condition que le prétendant Louis XVIII adopterait pour base de gouvernement les principes établis dans la constitution de 1791. Mais quelle garantie pouvaient lui donner à cet égard ses associés? Ce fut la nuit du 23 octobre 1812 qu'ils choisirent pour commencer l'exécution de leurs desseins. Ils s'échappent de prison; Mallet et l'abbé Lafon

courent aux casernes, annoncent aux soldats la mort de Napoléon, entraînent quelques bataillons au nom d'un gouvernement provisoire dont ils disent tenir leurs pouvoirs, et vont à la Force délivrer les généraux Guidal et Laborie. Ils partagent ensuite leurs troupes en plusieurs bandes, à la tête de l'une desquelles Lafon va s'emparer de la préfecture, tandis que Mallet se dirige vers l'état-major de la place. Celui-ci est arrêté, après avoir blessé le comte Hulin d'un coup de pistolet qui lui fracasse la mâchoire. L'abbé Lafon laisse la garde de la préfecture au jeune Bourteux, l'un des conjurés, et va rejoindre Laborie, qui, maître de la préfecture de police et croyant sans doute tout terminé, se faisait prendre la mesure d'un costume ministériel. De là, il court à l'état-major et demande à parler au commandant de place : mais en apprenant ce qui venait de se passer à l'égard de Mallet, le principal conjuré, il se retire et est arrêté dans les Tuileries. Dans cette circonstance critique, l'abbé Lafon fit preuve d'une audace et d'une présence d'esprit imperturbables. Il ose menacer ceux qui l'arrêtaient, et en imposa tellement au lieutenant-colonel Laborde, devant lequel il fut amené, que celui-ci, mal instruit de ce qui se passait et craignant de se compromettre, lui fit rendre la liberté. Arrêté une seconde fois, et conduit devant le même officier, il échappe encore en se plaignant avec toute la hauteur d'un homme qui se sent fort de son innocence, du jeu que l'on semblait se faire de sa liberté ; mais voyant ses complices arrêtés et la conspiration manquée, il fit courir le bruit de sa mort, et se sauve à Louhans, où il obtint sous un faux nom, dans l'enseignement public, une place qu'il conserve jusqu'à la première restauration, à l'époque de laquelle il revint à Paris réclamer le prix de son dévouement à la cause des Bourbons. Le retour de l'île d'Elbe lui fournit de nouvelles occasions d'exercer l'activité de son génie intrigant. Il alla dans les provinces de l'est forger contre Napoléon des machinations auxquelles l'issue de la bataille de Waterloo vint donner une apparence de succès, que sans cela elles n'eussent point obtenue. A la seconde rentrée du roi il reçut la décoration de la légion-d'honneur, et fut nommé l'un des précepteurs des pages. Il a publié : *Histoire de la conjuration de Mallet, avec des détails officiels sur cette affaire*, Paris, 1814, in-8°, deux éditions.

LAFON (Pierre), né en 1775, en Périgord, annonça de bonne heure un penchant décidé pour la littérature dramatique et pour l'art théâtral. Il compose à l'âge de dix-sept ans, étant encore écolier au collége de Guienne à Bordeaux, une tragédie de *la Mort d'Hercule*, en cinq actes, et cette pièce ayant été jouée dans les exercices dramatiques de la fin de l'année, il y remplit un des principaux rôles avec beaucoup de succès. Au sortir du collége ses parents l'envoyèrent à Montpellier : ils le destinaient à la médecine. Le jeune Lafon étudia assez longtemps et avec assez de fruit pour donner des espérances aux professeurs de cette célèbre école ; mais l'habitude qu'il avait conservée de fréquenter le théâtre et de terminer une journée d'études médicales par une soirée au spectacle, quelque médiocre que le hasard le lui offrît, le ramène insensiblement sous le joug de sa passion dominante. Enfin il renonce à la médecine, et commence sa carrière théâtrale dans une troupe ambulante qui parcourait le département du Var. Ce fut là que M. Raynouard, ayant reconnu ses heureuses dispositions, l'engagea à se rendre à Paris pour les cultiver. Lafon joua quelque temps à Marseille, et les applaudissements qu'il reçut le décidèrent à suivre le conseil de l'auteur des *Templiers*. Il vint à Paris, et y suivit, au conservatoire, les leçons de Dugazon. Lafon débute, en 1800, sur le Théâtre-Français, dans Achille, d'*Iphigénie en Aulide*, avec le plus grand succès. Il produisit moins d'effet dans Tancrède ; mais son triomphe fut complet dans Orosmane. Ce début fit époque ; l'esprit de parti s'en mêla, et le critique Geoffroy, dont Talma avait dédaigné d'acheter la plume vénale, profita des dispositions favorables du public pour le débutant, et ne cessa, dans son feuilleton, de l'opposer comme un rival redoutable à ce célèbre tragédien, prodiguant des éloges outrés à l'un, et les injures les plus grossières à l'autre. Les Parisiens se divisèrent en deux factions, et il était du bon ton de déprimer Talma, et de vanter Lafon ; mais la différence de genre qui existait entre les talents de ces deux estimables acteurs fit bientôt cesser une lutte à laquelle les deux champions étaient seuls étrangers. Une taille avantageuse, une belle figure, un organe sonore, une sensibilité communicative, une chaleur entraînante, et beaucoup de noblesse dans l'action, rendaient Lafon éminemment propre à représenter les personnages brillants et chevaleresques, tels que Bayard, Zamore, Gengis-kan, Tancrède, Achille, Orosmane, et surtout le Cid. Il était moins heureux dans les rôles qui exigent plus de science et de profondeur, plus de mobilité dans la physionomie, plus d'expression dans les regards ; aussi le cédait-il à Talma dans Oreste, Néron, Mahomet, Vendôme, Nicomède, Ninias, et dans les rôles imités de l'anglais. Lafon se montra avec succès dans la haute comédie en 1806, et fut très-applaudi dans une suite de représentations où il joua *la Métromane*, *le Glorieux*, le *Misanthrope*, le Clitandre des *Femmes savantes*, *l'Amant bourru*, etc. Cependant des intrigues de théâtre l'ayant entravé dans cette nouvelle carrière, il cessa tout à coup de jouer la comédie : mais on l'a vu avec plaisir y reprendre le cours de ses succès, depuis la retraite de Saint-Phal et de Damas. Cet acteur réunit à un esprit cultivé une intelligence profonde, et un très bon ton de société. Il a su triompher des obstacles que lui opposaient son accent méridional, et quelques habitudes de province. On n'a vu longtemps dans Lafon que le continuateur des Lekain, des Brizart, des Larive, avec un sentiment peut-être un peu exagéré de la dignité théâtrale ; mais ce défaut émane moins d'un système vicieux que d'une habitude inhérente à son organisation même ; et la preuve, c'est que cet estimable acteur porte dans les relations les plus indifférentes de la vie ce ton de solennité. Lafon a fait un riche mariage : il ne tiendrait qu'à lui de jouir d'une existence tout-à-fait indépendante. L'amour d'un art qu'il a profondément étudié est le seul motif qui le retienne au théâtre. On doit donc lui savoir un gré infini des efforts qu'il fait pour nous dédommager de la perte de Talma. Sa retraite, dans un temps où la décadence de l'art dramatique est si rapide, serait une véritable calamité. Lafon est depuis longtemps professeur de déclamation spéciale à l'école royale de musique et de déclamation.

LAFOND (Charles Philippe), l'un des premiers violonistes français, né à Paris en 1776. Il eut pour maître de violon Bartheaume, son oncle maternel, et apprit la composition d'abord sous Navoigille aîné, et ensuite sous M. Berton. Après avoir suivi son oncle dans diverses parties de l'Europe, Lafond revint à Paris, et s'y fit connaître comme chanteur. Les succès qu'il obtint à Feydeau, en 1787 et 1788, furent attribués aux conseils que lui donnait Garat, mais il les doit bien plus à l'intérêt qu'excitait la jeunesse de l'artiste, dans un temps où le public français était tout-à-fait dépourvu de connaissances en matière musicale. Le talent du chanteur n'est pas incompatible avec celui du violoniste. Cependant M. Lafond reprit bientôt le violon, et s'y livra exclusivement. Après s'être fait entendre plusieurs années dans les concerts de l'Opéra et de la rue Chantereine et s'être fait une assez grande réputation, il se rendit à Pétersbourg, où il resta premier violon de l'empereur de Russie jusqu'en 1814. Revenu en France, à la restauration, il fut quelque temps après nommé premier violon de la chambre du roi. Cet emploi, qu'il occupe encore, est le plus conforme au genre de son talent, dont l'effet sera toujours mieux apprécié dans un salon que dans une salle de spectacle. La force, le brillant, l'intensité du son, ce feu et cette énergie qui constituent le génie de l'artiste, sont des qualités que les connaisseurs ont toujours refusées à M. Lafond, mais ils lui accordent l'élégance, la pureté, et la facilité du jeu, unies même à une expression gracieuse, toutes les fois qu'elle n'arrive pas jusqu'à la mignardise. La musique simple et légère et d'un caractère peu prononcé est celle où M. Lafond peut obtenir et mériter de justes applaudissements. La partie du quatuor, le concerto même, sortent des limites de son talent, qui se montre sous les formes les plus agréables dans l'air

varié. On a de lui quelques morceaux de cette espèce, composés d'airs connus, mais encadrés avec plus de goût que d'habileté et de science. Quoique cette sorte de composition offre peu de difficultés, M. Lafond ne s'y est essayé que rarement, ce qui justifie le reproche qu'on lui a souvent adressé, de mettre peu de variété dans le choix des morceaux qu'il exécute. On doit encore à M. Lafond quelques concertos, dont la sécheresse et l'aridité des motifs sont loin de faire pardonner l'extrême longueur; quelques-uns ne durent pas moins de trois quarts d'heure, et placent presque constamment l'instrument sur les notes les plus aiguës, dont le retour continuel finit par blesser l'oreille tout en appauvrissant ou en détruisant *le chant*, qui ne doit jamais cesser d'être la base fondamentale de tout morceau de musique. M. Lafond entreprit, il y a quelques années, un voyage en Italie, où il se proposait de se faire entendre dans les principales villes. La présence du fameux Paganini à Milan ne l'arrêta pas; il voulait même paraître à côté de ce terrible rival; mais cet essai n'ayant pas été heureux, il prit le parti de revenir en France. M. Lafond est l'auteur de plusieurs romances agréables, que l'on trouvait sur tous les pianos à une époque où ce genre bâtard, et exclusif à la musique française, jouissait de toute sa vogue.

LAFONTAINE (Auguste), né à Brunswick, le 6 février 1756, d'une famille protestante de réfugiés français. Son père, qui était peintre, le destina d'abord à l'état ecclésiastique, et lui fit faire ses cours à l'université de Helmstedt; mais cette profession satisfaisant peu l'imagination d'un jeune homme qui devait devenir un des romanciers modernes les plus féconds, il accepta, en 1786, l'emploi de gouverneur des enfans du général Thadden, prussien, résidant à Halle. Trois ans après, ce général obtint pour Lafontaine la place d'aumônier de l'un des régimens qui envahirent la Champagne en 1792. Les Prussiens ayant quitté la France, M. Lafontaine rentra à Halle, et depuis cette époque il s'en est rarement éloigné. Il est du nombre de ces auteurs dont l'histoire est presque entière dans la liste ou dans l'appréciation de leurs écrits. Ceux d'Auguste Lafontaine sont en grand nombre. On remarque comme les principaux: 1° *Tableaux de famille*, ou *Journal de Charles Engelmann*, traduit par madame de Montolieu, 1801, 2 vol. in-8°, et 1802, 2 vol. in-12; nouvelle édition, 1821, in-12; 2° *Le ministre de campagne*, ou *Nouveaux tableaux de famille*, traduit par madame de Montolieu, 1802, 5 vol. in-12; 3° *Nouveaux contes moraux*, traduits par Propiac, 1802, 2 vol. in-12; 4° *Aristomène*, traduit par madame de Montolieu, 1804, 2 vol. in-12; 5° *Aline de Riesenstein*, 1810, 4 vol. in-12; 6° *Charles et Emma*, ou *les Amis d'enfance*, traduit par A. de Chazet, 1810, 2 vol. in-12; 7° *Les deux fiancés*, traduit par de Propiac, 1810, 6 vol. in-12; 8° *Raphaël*, ou *la Vie paisible*, traduit par madame de Montolieu, 1810, 2 vol. in-12; 9° *Amélie*, ou *le Secret d'être heureux*, traduit par Breton, 1812, 2 vol. in-12; 10° *Le comte de Waldheim*, *et son intendant Wildam*, etc., traduit par madame de Montolieu, 1802, 2 vol. in-12; 11° *Blanche et Minna*, traduit par Breton, 1812, 4 vol. in-12; 12° *la Ferme aux abeilles*, ou *les Fleurs de lys*, traduit par madame de Montolieu, 1814, 2 vol. in-12; 13° *Walther*, ou *l'Enfant du champ de bataille*, traduit par Willemain, 1816, 4 vol. in-12; 14° *Les aveux au tombeau*, traduit par madame E. Voïard, 1817, 4 vol. in-12; 15° *le Bal masqué*, ou *Édouard*, traduit par Duperche, 1817, 4 vol. in-12; 16° *Falkemberg*, ou *l'Oncle*, 1817, 2 vol. in-12; 17° *Marie Menzikoff*, ou *la Fiancée de Paul II*, traduit par Duperche, 1817, 2 vol. in-12: ce roman avait déjà été traduit par madame de Montolieu, sous ce titre: *Marie Menzikoff et Fedor Dolgoroucki*, histoire russe, 1804, 2 vol. in-12; 18° *Hervey*, ou *l'Homme de la nature*, traduit par Rougemont, 1818, 3 vol. in-12; 19° *Ludwig d'Eisach*, ou *les Égarations*, par M. E. Voïard, 1818, 3 vol. in-12; 20° *Rosaure*, ou *l'Arrêt du destin*, traduit par madame de Montolieu, 1818, 3 vol. in-12; 21° *La famille en fuite*, ou *les Morts vivants*, traduits par Duperche, 1819, 2 vol. in-12; 22° *le Hussard*, ou *la Famille de Falkenstein*, traduit par madame El. Voïard, 1819, 3 vol. in-12; 23° *Rernold*, ou *les Pupilles mystérieux*, 1819, 3 vol. in-12; 24° *Rodolphe et Marie*, ou *la Société secrète*, 1820, 4 vol. in-12. 25° *Agathe*, ou *la Voûte du tombeau*, traduit par le vicomte de Forestier, 1824, 4 vol. in-12; 26° *Les séductions*, ou *Méfiez-vous des apparences*, traduit en français, 1824, 2 vol. in-12; 27° *Dernier tableau de Famille*, ou *Henriette Bellmann*, nouvelle édition, 1824, 3 vol. in-12; 28° *Le spectre des ruines*, ou *la famille Plantaa*, trad. par Masier du Heaume, 1826, in-12. On trouve dans ces nombreux ouvrages, du naturel, beaucoup de sensibilité, de la gaîté, et de la critique sans aigreur, de la tolérance, une douce philosophie, et des portraits d'une originalité piquante. Ce nombre considérable de romans ou de nouvelles, n'est pas chez cet auteur la facile surabondance de la médiocrité, mais la fécondité même du talent. Habile observateur, et doué d'une imagination heureuse, Auguste Lafontaine est regardé, dans ce genre de littérature, comme le fondateur d'une école. Il excelle moins dans l'art de peindre les caractères, que dans celui de distinguer et de caractériser les habitudes; aussi madame de Staël a-t-elle dit, en parlant des romans, dans son ouvrage sur l'Allemagne: « Ceux de Lafontaine en » particulier, que tout le monde lit au moins une fois » avec tant de plaisir, sont en général plus intéressants » par les détails que par la conception même du sujet. » Le ridicule n'échappe pas à Lafontaine, mais sa raillerie est plus ingénieuse que maligne. Sa morale est pure, il saisit toutes les occasions de combattre les vices, ou de s'élever contre les préjugés. En France, on lui reproche cette sorte d'exaltation rêveuse que vers la Saale, ou vers le Danube, on ne croit pas étrangère à la connaissance du cœur humain, et pour ainsi dire cette naïveté dans les émotions qui même, parmi nous, a quelquefois dégénéré en affectation sentimentale. Les traductions que madame de Montolieu a faites des ouvrages de Lafontaine sont pour la plupart moins exactes qu'agréables; ce sont presque de simples imitations, dans lesquelles le goût français n'a pas permis apparemment plus de fidélité.

LAFONTAINE (Léopold), docteur en médecine et en chirurgie, membre de la société des amis des sciences de Warsovie, naquit en Suisse, en 1756. Depuis sa première jeunesse, il passa en Pologne, qui devint sa patrie. Profondément instruit et très habile dans l'art de guérir, ses expériences lui attirèrent une très grande réputation, qu'il augmenta encore en publiant plusieurs ouvrages remarquables. Le roi Stanislas-Auguste Poniatowski le nomma son conseiller, et médecin de sa cour, et plus tard, lorsque une partie de la Pologne fut érigée, par l'empereur Napoléon, en grand-duché de Warsovie, le roi de Saxe, Fréderic Auguste, à titre de grand-duc de Warsovie, destina à Lafontaine la place de chirurgien-général de l'armée polonaise, et d'inspecteur-général des hôpitaux du grand-duché, en lui donnant en même temps la décoration d'un ordre polonais, dit *virtuti militari*, et celle de chevalier de la légion-d'honneur. Les principaux ouvrages de Léopold Lafontaine sont: 1° *Description des effets que produisent les eaux chaudes sulfuriques et froides ferrugineuses, aux bains de Krzeszowice, village situé dans le palatinat de Cracovie*, Cracovie, 1784, 1 vol.; 2° *Chirurgisch-medicinische abhandlungen verschiedenen inhalts polen betreffend, mit kupferst.*: Breslau und Leipzig, 1792, in-8°. Cet ouvrage, écrit en allemand, est dédié au roi Stanislas-Auguste-Poniatowski: on y trouve la description d'une maladie connue sous le nom de *plica-polonica*. 3° *Journal de santé, destiné à l'usage de toutes les classes des habitants de la Pologne*, publié à Warsovie, en 1801 et 1802. Lafontaine mourut en 1812, à Mohilew, dans la Russie-Blanche, où il était prisonnier de guerre par suite de la désastreuse campagne de cette année. Il emporta dans la tombe l'estime de ses concitoyens et de l'armée. Michel Bergonzoni prononça son éloge funèbre, en 1814, dans la séance des amis des sciences de Warsovie.

LAFONT D'AUSSONE (l'abbé) était, avant la révolution, prêtre habitué de l'église de Saint Étienne-du-Mont, à Paris. Il profita des circonstances de la révolution pour retourner au siècle, et déserta l'autel pour se livrer au culte des muses. Il a publié, 1° *Histoire de madame de Maintenon, fondatrice de Saint-Cyr*,

et de la cour de Louis XIV, 1814, 2 vol. in-8° : 1817, 2ᵉ édit., 1818, 3ᵉ édit. ; 2° *Le crime du 16 octobre*, ou *le Fantôme de Marly, monument historique élevé à la mémoire de Marie-Antoinette d'Autriche*, etc., Paris, 1820, in-8° ; 3° *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de Marie-Antoinette, reine de France*, Paris, 1824, in-8° ; 4° *Mémoire au roi sur l'imposture et le faux matériel de la Conciergerie*, Paris, 1826, in-8° ; 5° *Épître à l'abbé Sicard* ; 6° *Marie Stuart prête à monter sur l'échafaud*. L'*Almanach poétique* ayant, en 1816, attribué cette élégie à M. Proisy-d'Eppe, M. l'abbé de Lafont réclama dans tous les journaux contre cette méprise : il observa que onze ans auparavant il avait publié un ouvrage allégorique portant le même titre : que cet ouvrage avait concouru en 1806 à l'académie des Jeux Floraux ; qu'en 1808, il avait eu l'honneur de l'adresser à S. A. R. Madame, en pays étranger ; qu'enfin il en avait fait distribuer en France des milliers d'exemplaires ; qu'en 1814, il avait présenté à la même princesse et au prince régent d'Angleterre un *Recueil de poésies fugitives* qui avait fait le plus grand plaisir aux Anglais. Cette dernière circonstance était intéressante à savoir, car les poésies de M. l'abbé Lafont, qui, dit-il, ont produit une si vive sensation en Angleterre, sont à peu près ignorées en France. Il paraît, au reste, qu'il n'est guère constant dans ses goûts ; il abandonna la lyre et ses occupations poétiques pour explorer la nature, et chercher des moyens d'existence dans les produits du règne végétal : il établit une fabrique de bleu de Prusse. Il avait fait la connaissance de M. Gristel, ancien officier ; il paraît que ce dernier, quoique peu à son aise, remit à M. l'abbé Lafont des effets souscrits à son profit pour aider ce dernier dans sa fabrique, mais que M. Lafont aurait abusé de la confiance de M. Gristel, de manière à déterminer celui-ci à réclamer la justice des tribunaux. M. Lafont, pour neutraliser les effets des poursuites dont il était menacé, recourut à un moyen plus rigoureux que prudent. Il dénonça M. Gristel à la police pour avoir tenu chez lui les propos suivants : « Si je savais que le roi Charles X » voulût faire des restitutions aux émigrés et aux prêtres, » il ne serait poignardé que de ma main. » Sur cette dénonciation, M. Gristel fut arrêté, et traduit au tribunal correctionnel de Paris, le 22 février 1827. Le dénonciateur, assigné comme témoin, ne comparut pas, et le sieur Gristel fut renvoyé de la plainte. Sur la provocation expresse du sieur Lafont, le procureur du roi interjeta appel du jugement. La cause fut discutée à l'audience du 20 mars : alors M. l'abbé Lafont comparut ; il déclara qu'effectivement M. Gristel avait tenu le propos dont il s'agissait, mais qu'il ne croyait pas qu'il y eût mis de la mauvaise intention : » Je sais, » ajouta-t-il, qu'il tient au gouvernement représentatif » et à toutes ces *drogues*. » Il avait connu le sieur Gristel à l'Estrapade, demandant des secours, mais comme un homme bien élevé. M. Gristel n'eut pas de peine à réfuter les calomnies de M. l'abbé Lafont : il avait produit devant les premiers juges, et il reproduisit devant la cour royale des certificats attestant ses nombreux services et son inviolable attachement à la dynastie des Bourbons ; il ajouta que depuis 1815 les bienfaits du roi et de son auguste famille étaient venus plusieurs fois le chercher dans sa retraite : et c'est moi, disait-il, qu'on accuse d'un aussi abominable propos ! Il observa que M. l'abbé Lafont s'était chargé de lui escompter un billet de 400 fr., que 230 fr. seulement lui avaient été remis, que M. l'abbé n'ignorait pas qu'il était dans l'intention de porter plainte, et que ce fut pour la parer que M. Lafont se rendit lui-même gratuitement accusateur. Ce dernier avoua qu'il avait envoyé à la police des renseignements sur M. Gristel, parce qu'il voulait prévenir la dénonciation calomnieuse que ce dernier voulait porter contre lui. « L'in- » grat ! s'écria M. Lafont ; je voulais me charger de » l'éducation de son fils. — Croyez-vous, répliqua » M. Gristel, que j'aurais voulu confier sa jeunesse.... » vos goûts. » Il faut remarquer que M. Lafont avait fait soutenir sa dénonciation par un jeune homme de vingt-deux ans nommé Chartier, qui disait avoir entendu le prétendu propos tenu par le sieur Gristel. Ce dernier donna quelques explications fort courtes sur la nature des relations de son dénonciateur avec le jeune témoin, relations dont il avait cru devoir instruire le père de ce dernier. Malgré l'extrême discrétion de M. Gristel, et la mesure qu'il mettait dans ses expressions, toutefois couvraient-elles des idées dont la pudeur la moins sévère aurait pu s'alarmer. M. le président crut devoir interrompre des détails qui ne pouvaient qu'attrister la justice, et qui, du reste, devenaient superflus. Par arrêt du 20 mars, le jugement de première instance fut confirmé, l'existence des propos imputés à M. Gristel ne se trouvant pas établie. M. Lafont avoua dans l'instance d'appel, qu'il avait apostasié, qu'il avait renoncé à sa qualité de prêtre ; sur l'observation de M. le président que le caractère de la prêtrise était indélébile, il n'en disconvint pas, ajoutant qu'il était toutefois permis à un prêtre de se retirer.

LA FONTENELLE DE VAUDORÉ (Armand-Désiré de), né près de Bressuire (Deux-Sèvres), en 1784, successivement avocat, procureur du roi à la Rochelle, et aujourd'hui conseiller à la cour royale de Poitiers, a publié : 1° *Manuel raisonné des officiers de l'état-civil*, 1813, in-12 ; la 3ᵉ édition fera partie de la collection de Manuels que publie le libraire Roret ; 2° (avec M. Auguis) *Vie, Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay, pour servir à l'histoire de la réformation*, etc., *en France*, de 1571 à 1623, 1824 à 1825, 12 vol. in-8° ; deux ou trois vol. restant à publier ; 3° (avec M. l'abbé Gibault) *Antiquités et monuments du Haut-Poitou*, 1800, in fol. : deux livraisons seulement ont paru ; 4° *Histoire d'Olivier de Clisson, connétable de France*, 1826, 2 vol. in-8° ; 5° *Lettres sur l'agriculture du Poitou*, dans les *Annales de l'agriculture française*. On annonce que M. de La Fontenelle publiera incessamment une *Histoire de la partie de la Vendée appelée autrefois le Bas-Poitou, depuis les temps les plus reculés jusqu'au règne de Charles X.*

LAFORCE (le duc Louis-Joseph Nompar de Caumont de), pair de France, maréchal de camp, officier de la légion d'honneur, et grand d'Espagne, de première classe, naquit le 22 avril 1768. Sous l'ancien régime où, malgré le mérite reconnu des sous-officiers, les grades supérieurs étaient exclusivement réservés à la naissance, il n'était pas rare de voir des jeunes gens nobles, à peine âgés de douze ans, commander des régiments. M. de Laforce, qui descend, du côté paternel, des maréchaux de Laforce, et du côté maternel du maréchal de Tourville, avait à peu près cet âge lorsqu'il entra dans l'état militaire. Parvenu au grade de major en second des carabiniers, au moment où éclata la révolution, il en désapprouva les principes, passa à l'étranger, et devint aide-de-camp de *Monsieur* (depuis Louis XVIII), après que ce prince eut quitté la France en 1791. Il eut alors le malheur de servir contre ses compatriotes et de mériter, par le courage qu'il montra à l'affaire de Mons, les éloges du roi de Prusse, qui lui conféra, à cette occasion, une décoration militaire. Comme beaucoup d'émigrés qui avaient passé chez l'étranger à l'époque où avait commencé à luire, pour leur pays, l'aurore de la liberté, et qui y revinrent lorsque Bonaparte eut rétabli le despotisme sur la ruine des institutions nationales, M. de Laforce rentra en France en 1809, y prit du service, et se distingua dans plusieurs combats. Il assista à la bataille de la Moscowa, qui ouvrit l'entrée de Moscou à l'armée française, y reçut plusieurs blessures, et mérita, par le courage qu'il montra dans cette occasion, d'être nommé officier de la légion d'honneur. Devenu membre du corps législatif, il fut un des premiers dignitaires de l'empire qui signèrent, en 1814, la déchéance de Napoléon. Lors de la première restauration, le roi le nomma membre de la chambre des pairs. Dans le procès relatif au général Excelmans, il réclama l'ordre du jour. A l'époque des *cent jours*, il alla rejoindre le duc d'Angoulême à Nîmes. Chargé par ce prince de missions délicates et difficiles, son imprudence lui fit courir de grands dangers à Cahors. En présence des citoyens et des militaires de cette ville, qui avaient arboré la cocarde tricolore, il se rendit à la préfecture de police avec la cocarde blanche. Entouré par la foule qui le menaçait de lui faire un mauvais parti, ce furent les

militaires qui le sauvèrent de la fureur populaire : conduit aux casernes, il fut ramené sous escorte à Paris, où il resta en prison jusqu'au second retour du roi. Rentré, à cette époque, à la chambre des pairs, il a toujours siégé depuis au côté droit de l'assemblée.

LAFOREST (Antoine-René-Charles-Mathurin, comte de), pair de France, est né à Aire en Artois, le 8 août 1756, de Jacques de Laforest, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, issu d'une famille noble, originaire du Maine. Au sortir de ses études, son père lui obtint, en août 1772, une sous-lieutenance. Des connaissances précoces, une aptitude remarquable pour les affaires publiques, déterminèrent ses parents à lui ouvrir une autre carrière. Le 14 décembre 1774, il fut attaché au département des affaires étrangères en qualité d'élève. Ses loisirs ont été signalés par des productions littéraires en vers et en prose, vraiment au-dessus de son âge, et qui, autant que les travaux confiés à son jeune zèle, contribuèrent à fixer sur lui l'attention du ministère. Le 5 novembre 1778, il fut envoyé à la légation du roi près des Etats-Unis, et il y resta comme secrétaire de légation sous le marquis de la Luzerne. Le 20 août 1783, il fut nommé vice-consul et chargé du consulat des deux Carolines et de la Géorgie, puis, le 22 juin 1785, de celui de New-York. Ses mémoires sur ces différents états justifièrent la confiance du gouvernement, et lorsque M. de Marbois, consul général et chargé des affaires de France près les Etats-Unis, passa, en septembre 1785, à l'intendance de Saint-Domingue, M. de Laforest le remplaça, quoiqu'âgé seulement de vingt-neuf ans, d'abord en qualité de vice-consul général, puis comme consul général. Rappelé avec tous les agents du roi au-dehors à la fin de 1792, il ne reçut ses lettres de rappel des mains de son successeur que le 18 mai 1793. Quoiqu'invité dans les termes les plus flatteurs à venir en France recevoir une nouvelle destination, l'éloignement lui avait permis de juger avec calme du cours déplorable que les affaires de son pays avaient pris, et il prit le parti de rester dans les Etats-Unis. Mais d'étranges violations de leur neutralité ne tardèrent pas à mettre le gouvernement fédéral dans le cas de demander satisfaction à la France, en annonçant l'intention, s'il ne l'obtenait pas, de se joindre contre elle à l'Angleterre. Le président Washington prit des mesures pour la sûreté de M. de Laforest, et le décida à hasarder un voyage à Paris pour donner des explications sur l'état critique des affaires entre les deux pays. Il le fit avec courage et succès. A peine arrivé, le gouvernement français exigea son retour à Philadelphie, et nonobstant les dénonciations, si à la mode à cette époque, le chargea, le 16 novembre 1795, d'une mission de conciliation. C'était lui ouvrir une voie de salut, et en même temps l'occasion de rendre un grand service aux deux pays. Il partit, et ne revint en France qu'à la fin de 1795, lorsqu'il y avait enfin sûreté personnelle à y rester pour les hommes de son opinion. Il y vécut dans l'isolement le plus complet de toutes fonctions publiques jusqu'au 18 juillet 1797, époque à laquelle M. de Talleyrand, nommé au ministère des affaires étrangères, se l'attacha en qualité de chef de division. Le 1er novembre 1799, il fut mis à la tête de l'administration des postes. Toujours employé néanmoins aux affaires politiques, il fut l'instrument secret de la négociation terminée le 30 août 1800 par un nouveau traité d'alliance et de commerce entre la France et les Etats-Unis, puis envoyé, en octobre suivant, au congrès de Lunéville, et après la paix il suivit à Paris les négociations avec l'Autriche pour l'arrangement des affaires de l'empire germanique, de mars à octobre 1801. Le 21 novembre de la même année, il fut nommé ministre plénipotentiaire en Bavière, et réussit à empêcher la cour de Vienne de faire dans le midi de l'Allemagne une ligue à opposer à celle que la France nouait dans le nord pour parvenir à l'exécution des articles de Lunéville relatifs à l'Empire. Le 1er août 1802, il fut chargé de se rendre au congrès de Ratisbonne en qualité de ministre extraordinaire de France, pour, conjointement avec M. le baron de Buhler, revêtu du même titre par l'empereur Alexandre, exercer la médiation de la France et de la Russie ; mission difficile, qui fut heureusement terminée le 27 avril 1803 par la ratification de l'empereur d'Allemagne aux conclusions de la diète. Cependant il devenait évident que l'Angleterre, comptant sur la facilité de susciter une nouvelle guerre continentale contre la France, allait, pour sa part, rompre le traité d'Amiens. C'est en Prusse que le gouvernement français chercha un point d'arrêt contre cette combinaison, dans l'espérance que la guerre, restant purement maritime, n'aurait bientôt plus d'objet. Le 1er mai 1803, M. de Laforest passa de Ratisbonne à Berlin avec le titre d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire. Jusqu'en septembre 1805, le continent fut maintenu en neutralité, et lorsque l'Autriche et la Russie furent enfin entraînées par l'Angleterre, la Prusse resta immobile sous les armes jusqu'à ce qu'il fût trop tard pour remplir les engagements que les alliés lui avaient arrachés. On sait comment elle eut à se repentir, en octobre 1806, de n'avoir plus écouté les sages conseils de M. de Laforest. Celui-ci, créé commandeur de la légion d'honneur le 14 juin 1804, et nommé conseiller d'état après sa rentrée en France en novembre 1806, fut désigné, après la paix de Tilsitt, pour aller en Russie en qualité d'ambassadeur ; mais ce qu'il était chargé d'aller négocier, l'empereur de Russie, irrité de la conduite de l'Angleterre envers le Danemarck, le fit spontanément proposer à Paris, et M. de Laforest fut réservé pour une autre mission que les circonstances dérangèrent encore. Le 23 mars 1808, à la première nouvelle des événements d'Aranjuez, il eut ordre de partir dans les vingt-quatre heures pour Madrid, où il fut revêtu, le mois suivant, du caractère d'ambassadeur et reconnu en cette qualité au nom de Charles IV. Il ne put obtenir son rappel lorsque la couronne d'Espagne passa en d'autres mains. Il fut promu au grade de grand officier de la légion d'honneur le 30 juin 1811. Le délabrement de sa santé lui procura enfin la permission de revenir en France, et il reçut la grand'croix de l'ordre de la réunion, le 3 avril 1813, lorsqu'il allait effectuer son retour. Les événements de la campagne de cette année ayant déterminé Bonaparte à rendre la liberté et la couronne à Ferdinand VII, ce fut M. de Laforest, à peine rétabli, qui, le 23 novembre, reçut des lettres de créance près de ce souverain, et qui signa en qualité de plénipotentiaire, avec le duc de San Carlos, le traité du 13 décembre suivant, qui mit fin à une usurpation si funeste à la gloire et à la fortune de Bonaparte. Le roi d'Espagne a fait consigner dans la relation de son séjour à Valençay, et a exprimé, dans une lettre au premier, sa satisfaction de la conduite de M. de Laforest et des égards que cet ambassadeur avait eus pour sa personne. A la chute du pouvoir impérial, le gouvernement provisoire confia, le 3 avril 1814, le portefeuille des affaires étrangères à M. de Laforest, qui le conserva jusqu'au 15 mai, où M. de Talleyrand en fut pourvu par le roi. Le même jour sa majesté nomma M. de Laforest son commissaire pour la discussion et la préparation, conjointement avec les commissaires des puissances alliées, du traité de paix signé le 30, puis le renomma conseiller d'état le 6 juillet, et grand'croix de la légion d'honneur le 20 août. Au retour de Bonaparte, M. de Laforest fut rayé de la liste des conseillers d'état et des grand'croix, et mis sur la liste des proscriptions méditées, comme ayant rempli des fonctions ministérielles sous le roi ; mais son département, celui de Loir-et-Cher, lui donna une sauvegarde en l'élisant membre de la chambre des représentants. A la fin de juin, il fut un des plénipotentiaires envoyés aux souverains alliés, mission qui devint sans résultat par suite de la rapidité des événements. Au retour du roi, M. de Laforest fut rappelé au conseil d'état, et, le 31 juillet, nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Vendôme. Le délabrement de sa santé lui fit solliciter un long congé. Nommé pair de France le 5 mars 1819, avec institution de majorat au titre de baron, il est revenu à Paris. Il a présidé le collége électoral du département de Loir-et-Cher en novembre 1820, et a été nommé ministre d'état, membre du conseil privé, le 28 mai 1825. De Catherine Marie le Cuillier de Beaumanoir, son épouse, fille aînée de

François-Jacques le Cuillier de Beaumenoir, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, gouverneur des pages, mort en 1773 sans postérité masculine, il n'a eu qu'une fille, mariée en 1808 au marquis de Moustier, qui, par ordonnance du 30 avril 1820, renouvelée le 30 avril 1823, et confirmée par lettres patentes, succèdera à sa pairie. Le comte de Laforest est peut-être moins connu en France qu'au-dehors, où il a passé presque toute sa vie, de 1778 à 1813. Il a laissé partout les plus honorables souvenirs. Il passe pour un des hommes qui se sont le plus distingués dans la carrière diplomatique, et ses correspondances sont mises, aux affaires étrangères, dans les mains des débutants comme un des meilleurs modèles à imiter. Beaucoup de ses productions littéraires de 1774 à 1778 ont été imprimées, principalement dans la Bibliothèque des romans.

LAFOSSE (Philippe-Étienne), célèbre médecin vétérinaire, naquit à Paris en 1738. Son père, recommandable dans la même profession, guida les premiers pas de son fils dans cette carrière utile, et contribua ainsi à la grande réputation qu'il ne tarda pas d'acquérir comme théoricien. Lafosse fils joignit bientôt à cette partie de la science une pratique habile, et mérita, sous ce double rapport, l'estime de ses confrères et la reconnaissance des élèves en hippiatrique. Avant la révolution, il avait le titre de maréchal ordinaire des écuries du roi. A l'ambition d'exceller dans son état se joignait, chez Lafosse, celle d'obtenir les récompenses honorifiques qui accompagnent d'ordinaire les grands succès; il voulait être académicien, et ce titre qui manqua à sa gloire fit le tourment de toute sa vie. Il reconnait lui-même avec amertume que, tandis qu'en France il n'était membre d'aucune académie, son portrait se trouvait à Vienne, placé en face de celui de Joseph II, dans une des salles de l'école vétérinaire de cette ville. Au mois de mars 1796, Lafosse fut élu associé-correspondant de l'Institut, section d'économie rurale; mais ce titre n'ayant qu'imparfaitement satisfait son ambition, il se mit sur les rangs pour une place de membre résident et se fit appuyer de M. Dedeley d'Agier, alors sénateur, qui écrivit en sa faveur, aux membres de l'Institut, une espèce de circulaire qu'il eut la maladresse de faire imprimer. L'Institut, moins docile alors aux injonctions du pouvoir qu'on ne l'a vu dans d'autres circonstances, n'eut aucun égard à la missive, et Lafosse, malgré ses efforts, ou peut-être à cause de ses efforts, n'obtint jamais ce qu'il désirait le plus ardemment. Il est mort à Villeneuve-sur-Yonne, au mois de juin 1820, à l'âge de quatre-vingt deux ans. On lui doit: 1° *Dissertation sur la morve des chevaux*, 1761, in-12; 2° *le Guide du maréchal, avec un traité sur la ferrure*, 1767, in-4°, réimprimé neuf fois jusqu'en 1808, in-8°, traduit en allemand en 1785, in-8°; 3° *Cours d'hippiatrique*, ou *Anatomie physiologique et pathologique du cheval*, 1769—1774, in-fol.; 4° *Dictionnaire raisonné d'hippiatrique, cavalerie, manège et maréchalerie*, 1775, 2 vol. in-4°; 1786, 4 vol. in-8°; 5° *Observations et découvertes d'hippiatrique, lues dans plusieurs sociétés savantes*, 1801, in-8°; 6° *Manuel d'hippiatrique*, plusieurs éditions, 1802, 1813, 1 vol. in-12.

LAFOSSE (Jacques-Mathurin, baron), maréchal-de-camp d'infanterie, né à Lisieux, le 10 mars 1757, entra dans le régiment de Blaisois en 1775. Il passa par les différents grades, et il obtint celui de capitaine dans un des bataillons du Finistère, au commencement de la révolution. Il passa ensuite dans le 9 régiment d'infanterie de ligne avec le même grade, et y fut nommé chef de bataillon, le 7 septembre 1799. Membre de la légion-d'honneur à la création de cet ordre, le 44e régiment le reçut ensuite comme major, le 22 décembre 1803, et le grade de colonel lui fut conféré le 4 janvier 1806. La croix d'officier de la légion d'honneur fut une nouvelle récompense accordée, le 30 mai 1807, aux services du colonel Lafosse. L'empereur ne tarda pas à y ajouter le titre de baron avec majorat, et une dotation de 6000 francs en Westphalie et en Italie. Le colonel Lafosse fit partie de l'armé d'Espagne, en 1808, et s'y distingua, le 28 octobre, à l'attaque de Lérida, sur la rive gauche de l'Èbre. Sa valeur fut récompensée, le 6 juillet 1811, par le grade de général de brigade. Le 28 décembre suivant, dans une sortie que firent les assiégés, ce général se fit encore remarquer pour son courage et son intelligence, ainsi qu'à l'attaque de Cifuentes. En 1813, le général Lafosse fut nommé commandant du département de Thrasimène à Spolète; mais les désastreux événements de 1814 lui firent perdre ce commandement. Lors de son retour en France, il fut envoyé, en demi-solde, dans son département. Le 17 janvier 1815, Louis XVIII le fit chevalier de Saint Louis. Pendant les *cent jours*, Napoléon lui confia le commandement des gardes nationales actives dans la 16e division militaire. Après la seconde restauration, le général Lafosse, qui avait plus de quarante ans de service, obtint sa retraite, et se retira dans sa ville natale.

LAGALISSONNIÈRE (Augustin-Félix-Élisabeth Barrin, comte de), ancien colonel de la légion de Flandre et des chasseurs des Pyrénées, était maréchal-de-camp à l'époque de la révolution. En sa qualité de grand-sénéchal d'épée de l'Anjou et du Saumurois, il présida les trois ordres de la province lors de la nomination des députés aux états-généraux, et fut élu premier député de la noblesse d'Anjou. Il se prononça, dès son entrée aux états, contre les réformes et le ministre Necker. Il attaqua la déclaration des droits de l'homme, la vente des biens du clergé, la suppression de la noblesse, le changement de couleur du drapeau national, le serment exigé des prêtres, etc. En 1792, il émigra, et se rendit à l'armée des princes, et à sa dissolution, en 1795, il passa à celle de Condé. Il rentra en France sous le consulat, en 1801. Élu membre du corps législatif en 1809, il fut porté sur la liste des candidats au sénat. En 1811, il fut également nommé candidat à la présidence du corps législatif. Après avoir servi l'empire avec ardeur, il figura, en 1812, dans l'opposition dont M. Lainé fut le chef, et dont le courage se réveilla aux jours de nos désastres. Au retour du roi, M. de Lagalissonnière fut nommé lieutenant-général, et le 23 août, même année, commandeur de l'ordre de Saint Louis. En 1814, il fit encore partie de la chambre des députés, dissoute plus tard. Depuis lors, il a cessé de remplir aucune fonction publique.

LAGARDE (Joseph-Jean, baron), secrétaire général du directoire exécutif et des consuls, préfet du département de Seine-et-Marne, etc., est né à Narbonne (Aude), le 21 mai 1755. Reçu avocat au parlement de Flandre, en 1776, il jeta dès lors les fondements de cette réputation honorable qu'il lui était peut-être plus difficile d'acquérir dans un pays qui n'était pas le sien, et où il n'avait pas d'antécédents. Il y exerça, en même temps, les fonctions de substitut du procureur du roi près la maîtrise des eaux et forêts, établie à Lille, avec celles de l'un des conseillers au même siége. En 1788, il fut pourvu d'un office de conseiller du roi au bailliage de Lille, qu'il lui fut permis d'exercer, par arrêt du parlement de Flandre, avec exemption d'examen. Lors des assemblées bailliagères pour la formation des états-généraux, il fut l'un des deux députés de l'ordre des avocats. En 1789, il fut chargé par le bailliage de concourir avec l'intendant à remédier à la disette qui désolait la province; leurs efforts réunis obtinrent l'effet désiré, en faisant disparaître ce fléau. Honoré de toute espèce de confiance, il était aussi secrétaire perpétuel d'une académie qui existait à Lille, sous la dénomination de collége des Philaléthes. A la première assemblée électorale pour la formation de l'administration du département, M. Lagarde fut nommé, à l'unanimité, secrétaire du collége, et passa ensuite à la place de secrétaire-général du département; chargé, en 1791, de rendre un compte raisonné de la gestion départementale du Nord, mesure prescrite par le roi et l'assemblée constituante à toutes les administrations de département, il reçut du ministre un témoignage spécial de satisfaction; à la réorganisation de l'université de Douai, qui eut lieu à la même époque, il obtint la chaire de droit français, fonctions qu'il exerça concurremment avec celles de secrétaire-général du département. Le 3 juillet 1792, il rédigea et fit adopter par le directoire du département, un arrêté tendant à empêcher que l'on envoyât à Paris des députés armés pour la fédération qui y était illégalement convoquée. Le lendemain il fit de même adopter deux adresses, l'une

au roi, l'autre à l'assemblée nationale, pour demander la punition des attentats commis, le 20 juin précédent, aux Tuileries, contre la personne de Louis XVI. Au mois d'octobre 1792, eut lieu le renouvellement total de l'administration du département; M. Lagarde fut réélu à l'unanimité, aux fonctions de secrétaire, et comme il s'éleva quelques contestations sur le cumul de ces fonctions avec celles de professeur en droit, M. Lagarde, prévenant toute discussion sur cet objet, opta pour les fonctions de secrétaire. Dénoncé, au mois d'octobre 1793, à des représentants en mission, comme auteur de l'arrêté et des adresses mentionnés ci-dessus, il fut déclaré suspect, arrêté, et envoyé dans les prisons d'Arras. Mis en liberté un mois après, et sa place n'étant plus disponible, il reprit la profession d'avocat. En vendémiaire an III, des représentants du peuple en mission à Bruxelles le mirent en réquisition pour aller organiser dans cette ville les bureaux de la commission centrale de la Belgique; le travail achevé et l'organisation mise en mouvement, il retourna à Douai, et y vécut retiré jusqu'à la promulgation de la constitution de l'an III. Le directoire exécutif, installé à cette époque, nomma un secrétaire-général qui n'entra pas en fonctions: il fallait pour une place de cette importance trouver un homme qui eût l'habitude et la triture des affaires administratives et des bureaux; un secrétaire général de département était le seul qui pût y convenir; M. Lagarde, qui avait organisé le département du Nord, ainsi que la commission centrale de la Belgique, et qui avait fait le meilleur compte de gestion départementale, comme nous l'avons dit, fut proposé pour secrétaire-général, et nommé par arrêté du 15 brumaire an IV. Il se fit dès lors un plan de conduite qu'il suivit constamment, et auquel il dut l'inamovibilité de ses fonctions, au milieu des changements continuels qui s'opéraient autour de lui; il chercha d'abord à resserrer le cercle de ses fonctions dans les bornes les plus étroites, en en détachant tout ce qui n'y était pas essentiellement lié; il évita ensuite, avec le plus grand soin, de s'immiscer dans la direction des affaires, et enfin il n'eut jamais de liaison particulière avec aucun membre du directoire. Aussi les commotions qui signalèrent cette époque ne l'atteignirent jamais; trente-quatre ministres se succédèrent dans le même espace de temps, et M. Lagarde resta inébranlable. Néanmoins cette immobilité lui fit des ennemis ou des envieux, et il fut dénoncé, le 21 messidor an VII, par un membre du conseil des cinq-cents pour de prétendues dilapidations. Le conseil et le directoire, à qui l'affaire fut renvoyée par un message, ne négligèrent rien pour connaître la vérité. M. Lagarde répondit par un mémoire justificatif, et se rendit au conseil des cinq-cents pour voir son dénonciateur; il ne fut pas médiocrement affligé d'y reconnaître un des hommes à qui il avait rendu les plus grands services: une explication eut lieu sur-le-champ; elle fut en quelque sorte publique, tous les chefs d'accusation y furent discutés et anéantis. L'affaire, portée au conseil des cinq-cents, y fut décidée à une grande majorité en faveur de M. Lagarde; et ce qui dut augmenter la confusion du dénonciateur, c'est qu'il fut obligé d'entendre la lecture du mémoire de l'incriminé, sans qu'il lui fût possible d'y répondre. Le Moniteur du 1er thermidor an VII donne les détails les plus circonstanciés de cette séance. M. Lagarde arriva ainsi au 18 brumaire an VIII. Dès le matin de ce jour célèbre, il se rendit au lieu ordinaire des séances du directoire, pour y attendre et recevoir le décret que le conseil des anciens allait rendre. Dès qu'il l'eut reçu, il se rendit aux Tuileries, pour le porter au général Bonaparte chargé de son exécution. Le général mit l'*exequatur* au décret. M. Lagarde en fit de suite partir des expéditions par des courriers, et en fit donner en même temps avis par le télégraphe, sur toutes les lignes établies. Vers deux heures, Gohier et Moulins, s'étant réunis à Sieyes et Roger Ducos, aux Tuileries, un second *exequatur* fut donné surabondamment au décret, en forme ordinaire. Le soir, M. Lagarde assista à une réunion qui eut lieu aux Tuileries, de plusieurs membres des deux conseils, et de Bonaparte, Sieyes et Roger Ducos. Le 19, M. Lagarde fit, à Saint-Cloud, le travail en tout ce qui pouvait le concerner, près de Bonaparte, chargé de l'exécution du décret du conseil des anciens, et le lendemain 20, il reprit ses fonctions près les consuls provisoires. Lors de l'institution du sénat, il était porté sur la liste des membres qui devaient le composer; le premier consul lui ayant conseillé de ne pas s'y absorber et de continuer ses fonctions de secrétaire-général, il y consentit, et occupa cette place jusqu'en brumaire an 8, où ses fonctions furent réunies à celles du ministre secrétaire d'état. En 1800, M. Lagarde eut un procès avec l'imprimeur Gratiot, au sujet du journal *le Défenseur de la patrie*; plusieurs affiches virulentes furent publiées par cet imprimeur contre le secrétaire des consuls, mais la justice la plus éclatante lui fut rendue par toutes les autorités compétentes, et sa réputation en souffrit si peu, qu'il fut nommé préfet du département de Seine-et-Marne dès que la place de secrétaire-général du gouvernement eut cessé d'exister. Décoré de la croix de la légion d'honneur, à l'institution de cet ordre, il fut nommé candidat au sénat, par le collége électoral du département qu'il administrait, créé baron de l'empire, le 15 août 1809, et remplacé dans ses fonctions de préfet, en novembre 1810, par M. le comte de Plancy. De nouveaux calomniateurs s'élevèrent, à cette occasion, contre M. Lagarde; les uns ont dit qu'il avait été *destitué pour affaire de conscription*; les autres qu'il s'était retiré jouissant d'*une fortune considérable*, et enfin on osa ajouter qu'il avait été destitué d'une manière *flétrissante*. Ces imputations graves et calomnieuses sont démenties par les faits eux-mêmes: d'abord ce fonctionnaire n'a pas été destitué, mais suspendu; ce qui prouve qu'il ne s'agit ni de conscription ni d'inculpation grave emportant flétrissure; en second lieu, la manière dont s'exécutait la conscription dans son département le met à l'abri de tout soupçon à cet égard, et d'ailleurs après avoir publié une instruction spéciale sur la conscription, en ce qui intéresse les conscrits et les parents; après leur avoir fait connaître leurs droits et leurs devoirs, il lui était impossible d'agir contre ses principes. Enfin les regrets qu'ont unanimement manifestés, tant les fonctionnaires qui avaient été ses collaborateurs, que ses administrés, lorsqu'il quitta ses fonctions, ne laissent aucun doute sur la manière honorable dont il les remplissait. Quant à la fortune considérable dont il a plu à quelques biographies de le gratifier, cette assertion est suffisamment réfutée par sa manière simple et modeste d'exister. M. Lagarde avait conservé son domicile politique dans le département du Nord. Il s'y rendit en octobre 1815, pour la section du collége électoral, qui fut présidée par M. le duc de Berri; il eut l'honneur de lui être présenté, et en reçut un accueil de bienveillance. Le prince daigna même, à son retour à Paris, s'occuper de lui faire obtenir la pension de retraite, à laquelle il avait droit, et que le roi lui accorda par ordonnance du 16 mars 1816. Cette pension fait aujourd'hui la principale ressource de cet ancien fonctionnaire. Tout entier aux fonctions qu'il exerçait, M. Lagarde ne s'est jamais occupé d'objets qui leur fussent étrangers: aussi ne pourrait-on citer de lui que des mémoires de jurisprudence et d'administration; mais ils sont trop nombreux pour en donner ici la nomenclature. Nous mentionnerons néanmoins les ouvrages suivants comme étant d'une utilité plus générale: 1° *Compte de gestion du département du Nord*; 2° *Instructions spéciale sur la conscription*; 3° *Mémoire historique, politique et commercial du port de Dunkerque*, présenté au roi en septembre 1814; 4° *Instruction aux maires du département de Seine-et-Marne, sur toutes leurs fonctions*; travail entrepris dans l'intention de régulariser et d'assurer la marche des administrateurs locaux et de lui donner cet ensemble et cette uniformité si favorable à l'administration supérieure. Cet ouvrage, dont la 6e édition est de 1809, se réimprime en ce moment avec des augmentations très considérables.

LAGARDE (le baron Martin), maréchal-de-camp, né à Lodève le 15 mai 1770, entra au service, le 30 juillet 1792, en qualité de sous-lieutenant, au 13e régiment d'infanterie de ligne (ci-devant Bourbonnais), et passa lieutenant à la 26e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 21 mars 1794. Fait capitaine d'état-major le 21 no-

vembre 1796, chef de bataillon aide de camp du général Morand, le 21 juin 1800, il fut nommé colonel du 21e régiment d'infanterie légère, le 4 mars 1807, et général de brigade, le 30 mai 1813. Il servit successivement aux armées du Rhin, de la Moselle, de Sambre et Meuse, d'Italie, d'Égypte, et des Côtes de l'Océan, à la grande armée d'Allemagne et à celle d'Espagne. Il a pris part à presque toutes les affaires, combats ou batailles livrés pendant ce long espace de temps, et son habileté dans une foule de circonstances ne le céda pas à sa valeur. C'est surtout à l'armée d'Égypte, dans un combat contre les troupes de Mourad-Bey, qu'il se fit remarquer; sa conduite dans cette affaire fut mentionnée de la manière la plus honorable, et lui mérita le grade de chef de bataillon. Un coup de feu l'atteignit au bras droit, à la bataille d'Austerlitz, le 3 décembre 1805. Nommé membre de la légion-d'honneur, le 16 février 1804, il devint officier de la même légion, le 20 mai 1811, pour récompenser les services qu'il avait rendus à la bataille d'Albuera, en Espagne. Après la première restauration, le 11 octobre 1814, le roi le créa chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et, le 17 janvier 1815, il lui accorda la croix de commandeur de l'ordre de la légion d'honneur. Pendant les cent jours, le général Lagarde fut employé dans la 11e division d'infanterie, au 3e corps de l'armée du Rhin, et y reçut une blessure à la poitrine. Il a été ensuite classé parmi les maréchaux-de-camp en disponibilité, et n'a plus reparu, depuis 1816, dans les états généraux de l'armée.

LAGARDE (Augustin-Marie-Balthasar-Charles Pelletier, comte de), né dans le Comtat-Venaissin, suivit fort jeune ses parents en émigration. Il entra au service de Russie, et fut aide-de-camp du marquis d'Autichamp son parent. Il fut successivement promu à divers grades, et devint major-général et ensuite chambellan d'Alexandre Ier. Il rentra en France en 1814, et, comme le baron de Damas, il fut nommé général. En 1815, au moment où le gouvernement sentit qu'il était indispensable de mettre un terme aux excès dont les protestants du midi étaient victimes, le roi le nomma commandant militaire à Nîmes, pensant qu'un homme depuis si long-temps étranger à la France, et en même temps aussi dévoué aux intérêts monarchiques, offrait des garanties d'impartialité. Sa présence en effet, et quelques actes de fermeté, arrêtèrent les massacres. Il désarma, en octobre 1815, le trop célèbre Trestaillon et sa compagnie. Ayant reçu l'ordre de faire rouvrir les temples protestants, qui depuis plusieurs mois étaient fermés, le général Lagarde se porta, le 12 novembre, à l'église réformée dite le grand Couvent, au moment où la foule des catholiques assaillait à coups de pierre les religionnaires qui s'y étaient rendus. Là, au moment où il donnait des ordres pour rétablir le calme, il fut atteint d'un coup de pistolet qui le blessa dangereusement. Son assassin, nommé Boissin, fut traduit devant la cour d'assises du Gard, défendu par l'avocat Baragnon, et acquitté par des jurés nîmois, sous le prétexte qu'ayant été personnellement menacé par le général, il avait pu résister, et qu'il était dans le cas de légitime défense. La Biographie des contemporains dit, mal-à-propos, que le général Lagarde s'efforça de soustraire son assassin aux poursuites de la justice. Il ne pouvait guère s'occuper à cette époque que de sa blessure, et connaissait assez ses devoirs pour ne point chercher à influencer des jurés, qu'il ailleurs n'avaient pas besoin de sollicitations pour acquitter Boissin. Cet événement donna lieu à des récriminations très graves contre les royalistes du midi, et M. de Serre, alors garde des sceaux, demanda à la tribune la punition des assassins. Mais lui-même mit bientôt de côté les pétitions nombreuses qui lui furent adressées à ce sujet, et censura M. Madier de Montjau, conseiller à la cour royale, qui les dénonçait. Obligé de quitter le service militaire par suite de sa blessure, le comte de Lagarde fut envoyé en ambassade d'abord en Bavière, en 1816, ensuite à Madrid, après la révolution d'Espagne de 1820. Là il fut témoin de la fameuse journée de 6 juillet 1822, dans laquelle il courut quelques dangers et rendit de grands services à Ferdinand. Le rôle de ce diplomate en Espagne ne fut pas équivoque par rapport à la constitution des cortès. Solliciter des modifications à la charte espagnole, en appuyant ces remontrances d'une armée, c'était assurer l'inaction de quelques hommes simples qui préféraient la constitution de France à la guerre, et qu'on eût rencontrés comme ennemis si l'on eût avoué l'intention de renverser la liberté au profit de l'absolutisme : c'est ce qui fut fait en 1823. Parmi ces doctrinaires, éternels jouets de tous les partis vigoureux, figuraient des généraux qui transigèrent au lieu de combattre, et qui eurent plus tard l'exil en récompense du sang qu'ils croyaient épargner, et qui coula autre part que sur les champs de bataille. Malgré les soupçons qui planaient sur lui lorsque la guerre éclata, M. Lagarde fut respecté dans son caractère, et reconduit sans accident jusqu'à la frontière. Bientôt la constitution des cortès fut renversée, et rien ne la remplaça. Ferdinand reprit le pouvoir absolu dont il faisait chaque jour usage, et M. Lagarde, remplacé à Madrid par M. de Moustier, prit place dans la chambre des pairs de France.

LAGARDE (Auguste de Messence, comte de), membre de la société des Amis des Sciences de Varsovie, des académies de Cracovie et de Naples, citoyen polonais par décret du senat de la république de Cracovie, chevalier de plusieurs ordres, né en France. Pendant sa jeunesse, il inspira beaucoup d'intérêt à madame Juliette Récamier, la première amie de son enfance, et son appui dans le temps de sa prospérité. Le comte de Lagarde quitta sa patrie quand les orages politiques vinrent l'assaillir. Il se retira d'abord à Vienne en Autriche, où il fut connu sous le nom de Messence, puis il partit pour la Pologne, où il trouva l'hospitalité la plus généreuse. M. de Lagarde a payé plus d'une fois dans ses ouvrages la dette de sa reconnaissance à la Pologne et aux Polonais. Un poète célèbre, Stanislas Trembecki, qui est regardé comme l'Homère polonais, ayant entrepris, à l'âge de soixante-dix ans, de composer un poëme sur un jardin magnifique que le comte Potocki avait consacré sous le nom de *Zofiowka* (Sophie), à la femme qu'il avait tant aimée, le comte de Lagarde entreprit de traduire ce poëme en vers français : il y réussit autant que cela était possible. Cet ouvrage est accompagné de notes savantes, de recherches sur l'origine des peuples slaves, et orné de gravures exécutées par les plus habiles artistes de Vienne. Il le publia en 1815, à l'époque du congrès. Il fit paraître en 1818, à Munich, une ode intitulée, *les Obsèques de Thadée Kosciuszko*, où l'on remarque de forts belles strophes; plusieurs de ses romances, dont l'une sur la mort du prince Joseph Poniatowski, musique de Lafont, ont obtenu beaucoup de succès. Il a encore publié : *Voyage de Moscou à Vienne par Kiow, Odessa, Constantinople, Bukarest et Hermanstadt*, ou *Lettres adressées à Jules Griffith*, Paris, 1824, in-8°. Le comte de Lagarde est rentré en France depuis les événemens de 1815.

LAGARDE (Pierre-François-Denis de), né à Paimpol, département des Côtes-du-Nord, le 11 avril 1769. Il était l'aîné de treize enfants, dont le père a été pendant quarante-cinq ans receveur de l'enregistrement et du domaine. Il fit dans les colléges de Lisieux et de Louis-le-Grand, à Paris, de brillantes études, et remporta le prix d'honneur aux concours de l'université. En 1790, il fut nommé professeur de belles-lettres au collége de Louis-le-Grand, à la place de M. Noël, qui venait d'entrer dans la carrière diplomatique. Il occupa cette chaire jusqu'à la suppression de l'ancienne université de Paris. Il avait dans la marine militaire un oncle maternel, le contre-amiral Dumoulin, qui le plaça dans les bureaux du ministère de la marine. Il y travailla comme chef de bureau jusqu'après le 9 thermidor, et fut alors appelé dans la partie diplomatique, dirigée par MM. Cambacérès, Sieyes et Pelet de la Lozère. Il était chef de bureau aux affaires étrangères quand le directoire mit à la tête de ce département M. Charles Delacroix, qui lui proposa la place de secrétaire de légation à Florence: il ne voulut point quitter Paris, et s'y chargea de l'entière rédaction d'un des journaux politiques les plus accrédités à cette époque, le *Journal de Paris*, qui eut plus de vingt-quatre mille abonnés. Quoique cette

feuille se distinguât par une sage modération de principes, par un franc attachement au nouvel ordre de choses et à la constitution de l'an III, elle était en vive opposition avec la marche du directoire, et par cette raison fut enveloppée dans la fameuse proscription du 18 fructidor. M. Pierre Lagarde, connu pour en être l'unique rédacteur, se trouva compris, de même que le propriétaire en nom, dans la liste des déportations à Cayenne, avec les Portalis, les Barbé-Marbois, les Siméon, les Tronçon-du-Coudray, et avec un grand nombre d'autres députés et d'hommes de lettres attachés aux journaux de ce temps. Il parvint cependant à éviter l'arrestation et à se soustraire assez long-temps aux recherches de la police, sans sortir de France. Dans cet intervalle, la déportation à Cayenne fut commuée en un exil à l'île d'Oléron. Le terme fatal assigné pour se rendre dans cette île allait être atteint dans huit jours, et les retardataires étaient menacés d'être considérés comme émigrés, lorsque la révolution du 18 brumaire vint annuler ces listes et changer la face des affaires. M. Pierre Lagarde, que, d'après ces détails, on ne confondra pas avec l'ancien secrétaire du directoire du même nom, embrassa avec ardeur les conséquences d'une journée qui l'affranchissait des continuels dangers d'un exil. Destiné au barreau dans sa jeunesse et ayant étudié les lois, il s'attacha en qualité de défenseur officieux au *conseil des prises*. Il y rendit d'importants services au commerce maritime de France, menacé de ruineuses spoliations pour s'être conformé aux dispositions anti-anglaises de la loi du 2 nivôse sur la course. Il rédigea en faveur des armateurs de Bordeaux, de Nantes et de Saint-Malo, plusieurs mémoires imprimés, remarquables par de profondes discussions sur la nature et les effets du droit maritime. Il obtint de nombreux succès au conseil des prises, présidé par M. Delacoste, ancien ministre de la marine, et dirigé par le célèbre Portalis, commissaire du gouvernement consulaire. Les travaux de ce conseil paraissaient toucher à leur terme par la paix d'Amiens avec l'Angleterre : M. Pierre Lagarde avait été nommé intendant à l'île de France, et il était déjà embarqué à Brest, sur le vaisseau *l'Océan*, avec son ami l'amiral Villaret-Joyeuse, gouverneur-général de la colonie, lorsque l'expédition de Saint-Domingue changea la mission de l'amiral et retarda un voyage que la reprise des hostilités fit bientôt ajourner indéfiniment. En 1801, le premier consul voulut, au milieu de beaucoup d'autres créations, donner un grand développement et une nouvelle force à l'organisation de la gendarmerie nationale ; il désigna M. Lagarde, pour concourir à ce travail, sous les ordres du général Moncey (depuis maréchal et duc de Conégliano), et pour diriger la partie civile de cette arme ; fonctions qui l'occupèrent pendant trois ans. A l'époque de la proclamation de l'empire, il fut chargé de la direction de la librairie et de celle de la presse périodique, sous le second ministère de Fouché en 1804. Le prince Eugène, vice-roi d'Italie, le demanda à l'empereur, pour lui confier l'institution de la police française dans ce royaume. Lagarde fut à cet effet envoyé à Milan en 1805. Il y seconda avec tant de bonheur le vice-roi pour le rétablissement de l'ordre et de la sûreté publique, qu'en moins d'un an les coups de stylet et les aggressions qui, dans la seule ville de Milan et dans sa banlieue, s'élevaient à sept ou huit par semaine, avaient complétement cessé, ainsi que dans le reste de la Lombardie. L'armée française, commandée par Jourdan d'abord, et par Masséna ensuite, avait repris en 1806 les sept provinces vénitiennes, qu'une faute grave avait livrées à la maison d'Autriche dont le joug y était intolérable. M. Pierre Lagarde fut nommé directeur-général de la police de ces pays, et étendit l'action de sa surveillance jusqu'à l'Istrie et à la Dalmatie. Il habita, pendant deux ans, Venise en cette qualité. Il y supprima, dès son entrée, les restes du *conseil des trois inquisiteurs d'état*, que les Autrichiens avaient rétabli sous un nom et avec des formes qui n'étaient guère moins odieuses. Son administration, de l'aveu de tous les Vénitiens, fut douce et prévoyante : il s'était concilié leur bienveillance et avait popularisé la domination française, en leur rendant les plaisirs de leur carnaval, la liberté de leurs masques et les distractions de leur *ridotto*, dont les méfiants Autrichiens s'étaient obstinés à les priver. Aussi M. Pierre Lagarde put-il demeurer plus de deux mois à Venise au milieu des hommages publics, après que l'incorporation des sept provinces vénitiennes au royaume d'Italie eut mis fin à des pouvoirs qu'il refusa de garder sous la suprématie du ministère milanais. En rentrant en France, il trouva Fouché, ministre de la police générale, fort irrité de ce qu'il avait refusé de correspondre avec lui durant les trois ans qu'il avait passés en Italie sous les ordres immédiats du prince vice-roi. L'empereur, qui ne se souciait pas que M. Fouché prétendît être le ministre de la police de l'Europe, et qui savait que son fils adoptif n'avait nul besoin d'être surveillé, n'écouta point ces ressentiments. Il nomma lui-même, malgré Fouché, M. Lagarde intendant général de la police du Portugal, récemment occupé par Junot à la suite du départ de la famille royale pour le Brésil. Ces fonctions, auxquelles étaient jointes la plupart des attributions du ministère de l'intérieur, étaient les plus importantes du pays, après celles de gouverneur-général, remplies par le général en chef Junot, premier aide-de-camp de l'empereur et gouverneur de Paris. Trois auditeurs au conseil d'état, MM. Pepin de Bellisle, Taboureau et Lafond, neveu du grand duc de Berg, étaient sous les ordres de M. Lagarde, qui les avait envoyés dans les trois principales provinces, avec le titre de corrégidors-moores, ou préfets. Il était en même temps membre du *conseil du gouvernement*, présidé par M. le duc d'Abrantès (Junot). Il avait pour collègues MM. Herman, ancien consul général, et depuis directeur des chancelleries des affaires étrangères à Paris ; don Pedro de Melli-Breyner, récemment ministre plénipotentiaire de Portugal en France ; un prélat, nommé M. le principal Castro, et quelques autres Portugais distingués. Après la perte de la bataille de Vimeiro et l'armistice qui en fut la suite, le Portugal fut évacué par les troupes françaises. M. Pierre Lagarde, nommé de nouveau par l'empereur pour y retourner avec le maréchal Soult, et pour reprendre ses premières fonctions, ne put rejoindre à temps une expédition qui ne dépassa pas Oporto : il rentra, en 1810, en Portugal avec le maréchal Masséna, qui ne réussit point, comme l'on sait, à forcer les lignes anglaises devant Lisbonne. Mais cette fois la campagne ayant été purement militaire, M. Lagarde n'eut pas à exercer des fonctions qu'il ne devait reprendre que dans la capitale. Le seul avantage qu'il recueillit de cette seconde mission, fut de ne pas se séparer un seul jour du maréchal Masséna ; de se tenir constamment à ses côtés sur le champ de bataille, notamment à Bussaco, et de mériter du vainqueur de Zurich, comme du général Foy, une amitié qui a duré jusqu'à leur mort. Une singularité digne d'attention, c'est qu'il a été donné à M. Lagarde de fermer à jamais deux inquisitions qui ont fait tant de bruit dans le monde, celle de Venise et celle de Lisbonne. Débarqué avec l'armée française à Quibéron, il apprit que, dans le cours de cette campagne, l'empereur avait jeté les yeux sur lui pour la place de préfet de police de Paris, vacante par la retraite de M. Dubois, mais que par défaut de communications avec le Portugal, dont on ne recevait plus de nouvelles, elle avait été confiée à M. Pasquier. Il fut dédommagé de ce contre-temps en arrivant à Paris, par sa nomination en qualité de directeur général de la police du grand-duché de Toscane, sous les ordres de la sœur aînée de l'empereur. Il sut pendant trois ans conserver à la Toscane plusieurs des sages institutions de la police du grand duc Léopold, dont la mémoire y est adorée, se concilier l'approbation du pays, et obtenir sinon la faveur, du moins l'estime d'une princesse qui n'aimait à voir ni contrarier ni partager son pouvoir. M. Lagarde concourut, sous ses ordres, au paisible gouvernement de la Toscane, jusqu'à notre sortie d'Italie, précipitée par la défection que le roi de Naples a si cruellement expiée à une époque où l'on a tant parlé de l'inviolabilité des rois ! Revenu à Paris, à la fin de 1814, au moment où tombait ce colossal empire qu'il avait servi avec tant de zèle et de succès dans presque toutes les parties de l'Europe où ses limites s'étaient étendues, il ne s'est pas, depuis, comme beaucoup

d'autres, eu le droit d'insulter à de nobles ruines et à des grandeurs abattues, quoiqu'il n'eût jamais été comblé ni de faveurs ni de richesses. Ceux qui l'ont connu dans le pouvoir, au dedans comme au dehors, s'accordent à dire qu'avec des fonctions où l'abus était si facile, il s'est toujours garanti de toute violence. L'extrême médiocrité de sa fortune atteste son désintéressement, puisque de tous ces pays conquis, si riches en objets d'arts, il n'a jamais rapporté ni une statue, ni un vase, ni un tableau, malgré les exemples dont il était souvent entouré. Depuis 1814, il a été préfet de la Sarthe, au milieu des circonstances les plus critiques, et n'a laissé au Mans que d'honorables souvenirs. Le jour où il rentrait à Paris après l'installation de son successeur, il fut informé de son inscription sur une liste de quarante-huit proscrits, qu'on disait accordés à la colère de nos prétendus alliés : il ne se méprit point sur une vengeance dont l'auteur l'avait accoutumé à sa haine : il se rendit chez M. le duc d'Otrante, devenu ministre de la seconde restauration, et lui reprocha hautement le coup qui le menaçait. Il lui déclara que si son nom n'était rayé dans la journée, de la liste fatale, il publierait dès le lendemain des pièces qui feraient retirer à son excellence le portefeuille dont elle abusait pour frapper ses ennemis à l'ombre d'une influence étrangère. Le duc, qui savait que la trahison n'impose pas une solide reconnaissance à ceux qui en profitent, eut peur, et dès le soir même, réformant sa liste, il en fit disparaître le nom de M. Lagarde. Sous le ministère de M. le général Dessoles et de M. le duc Decazes, il fut nommé maître des requêtes au conseil-d'état, et secrétaire de la présidence du conseil. Il s'occupait à fixer les attributions de ce secrétariat de nouvelle création, quand le général Dessoles reçut sa démission. M. Lagarde se retira avec lui, et n'a depuis cette époque exercé aucune fonction. Il lui restait pour prix de ses longs services le titre de maître des requêtes sans appointements. Lorsque M. le comte Peyronnet a jugé à propos de saisir la main déjà refroidie de Louis XVIII mourant, pour l'appliquer à sa dernière recomposition du conseil-d'état, il lui a plu d'omettre avec plusieurs autres noms celui de M. Lagarde, sans lui en avoir jamais donné le moindre avis, ni allégué le plus léger motif. M. Lagarde s'est interdit toute réclamation à ce sujet : il n'a pas voulu demander le vain titre d'*honoraire*, qui ne signifie rien par le temps qui court : il a pensé qu'un ministère essentiellement anti-national se flattait peut-être de pallier à si bon marché des destitutions arbitraires purement capricieuses, et qu'il fallait ne devoir, même un acte de justice, qu'à des hommes qu'on pourrait estimer. La vieille expérience qu'a M. Lagarde de la polémique des journaux n'a pas été inutile durant la lutte qui en a précédé la nouvelle oppression : il a fait insérer dans l'une de nos feuilles les plus considérées plusieurs morceaux écrits avec vigueur, en faveur de la charte et de la plus vitale de nos libertés. — LAGARDE (LOUIS DENIS), fils du précédent, né à Paris, le 2 février 1803, partage les principes de son père et son dévouement à nos institutions. Il a publié : *Résumé de l'Histoire de l'île de France, de l'Orléanais et du pays Chartrain*, Paris, 1826, in-18. M. Louis Lagarde a été reçu avocat à Paris, et est l'un des collaborateurs du *Courrier Français*.

LAGNEAU (LOUIS VIVANT), médecin, naquit à Châlons-sur-Seine le 8 novembre 1781, et vint à Paris, en 1798, pour y suivre la carrière médicale qu'il avait embrassée. Il fut admis à l'école pratique, puis nommé élève interne à la suite de concours fort brillants. En 1803, après avoir subi les examens d'usage, il reçut un certificat de capacité, qu'il a depuis échangé contre le diplôme de docteur. M. Lagneau entra au service en 1804. En 1806, aide-major; en 1809, chirurgien-major, il fut attaché en cette qualité à l'ex-vieille garde, et fit les campagnes d'Italie, de Pologne, d'Allemagne, d'Espagne et de Russie. En 1808 il fut nommé officier de la légion-d'honneur, et reçut en 1813 la croix de la Réunion. M. Lagneau quitte le service en 1815, et se livra à la pratique civile, où il acquit une certaine réputation, surtout dans le traitement des maladies vénériennes : réputation qui n'est pas plus méritée que celle de Cullerier, à la suite duquel M. Lagneau affecta de se mettre. Tous deux, l'un par son immense pratique, par la place qu'il occupait (Cullerier était chirurgien en chef de l'hospice des vénériens), l'autre par ses écrits, auraient pu améliorer les diverses méthodes suivies dans le traitement de ces affections : nous les jugeons très coupables de ne pas l'avoir fait. Il semble que tous deux se soient attachés à repousser l'un de son hospice, l'autre de son livre, les améliorations amenées par les progrès de la science médicale, et surtout par la découverte que nous devons à un vrai bienfaiteur de l'humanité, le docteur Chrestien (Voy. ce mot au Supplément). Le grand succès du livre de M. Lagneau s'explique par ce fait, qu'il est le seul ouvrage moderne de ce genre; il a pour titre : *Exposé des symptômes de la maladie vénérienne*, Paris, 1803, in-8°; cinquième édit., considérablement augmenté, Paris, 1818, in-8°.

LAGRANGE (JOSEPH-LOUIS), le plus grand géomètre des temps modernes, né à Turin, le 25 janvier 1736. Son père et sa mère étaient d'origine française. Une entreprise hasardeuse, qui détruisit leur fortune, le mit de bonne heure dans la nécessité de se créer une existence indépendante; et peut-être, sans cette circonstance, n'eût-il été qu'un homme ordinaire. « Si j'avais » été riche, l'a-t-on souvent entendu dire plus tard, je » n'aurais pas fait mon état des mathématiques. » Son goût pour cette science ne se manifesta pas dès ses premières études, et déjà il avait fait une année de philosophie, qu'il ne se sentait aucune disposition pour les sujets qui occupent et exercent l'entendement. Enfin son génie mathématique s'éveilla; il étudia d'abord les géomètres anciens, et d'après leurs méthodes; mais la lecture d'un mémoire dans lequel Halley faisait ressortir la supériorité des méthodes analytiques ne tarda pas à lui révéler sa véritable vocation. Lagrange avait alors dix-sept ans : seul et sans guide, il se livra, avec une ardeur extraordinaire, à l'étude des meilleurs ouvrages d'analyse. En moins de deux ans, il fut au courant de la science. Brûlant de s'avancer dans la carrière des découvertes, il se hâta d'entrer en correspondance avec quelques-uns des plus habiles géomètres de son temps : et, dès le mois de juillet 1754, il publia une lettre dans laquelle il avait adressé à Jules de Fagano une série de son invention pour les différentielles et les intégrales d'un ordre quelconque, analogue à celle de Newton pour les puissances et les racines. L'année d'après il envoya à Euler les premiers essais de sa *Méthode des variations*, qu'il avait inventée afin de répondre au désir de ce savant, qui, depuis plus de dix ans, dans son ouvrage sur les *isopérimètres*, avait invoqué, pour la solution de ces questions difficiles, un procédé de calcul indépendant de toute considération géométrique. En 1756, Lagrange fit adresser à Euler une nouvelle application de cette méthode. Euler, dans un appendice à son travail sur les isopérimètres, avait découvert dans le mouvement des corps isolés une propriété très remarquable : mais, après de vains efforts pour l'étendre au mouvement des corps, il semblait ne plus attendre que de la métaphysique le résultat qui lui avait échappé. Lagrange étendait rigoureusement ce beau théorème à un système quelconque de corps, et faisait connaître la manière d'employer ce principe ainsi généralisé, celui des vitesses virtuelles, à la solution de toutes les questions de dynamique. A cette époque, Lagrange venait d'être nommé professeur de mathématiques à l'école d'artillerie de Turin : bientôt ses relations s'étendirent, et, quoiqu'il fût encore fort jeune, il était déjà environné d'assez de considération pour devenir le fondateur d'une société savante qui ne tarda pas à publier des mémoires comme les autres académies de l'Europe. Le premier recueil qui marqua son existence parut en 1759; il se composait principalement des travaux de Lagrange sur les points d'analyse et de mécanique les plus importants et les plus difficiles : on y remarquait surtout des recherches sur la propagation du son, dont il n'existait encore aucune bonne théorie : une discussion des opinions des plus grands géomètres au sujet de la question des cordes vibrantes, question que Lagrange traitait par une analyse aussi nouvelle que profonde. Jamais publication ne produisit autant d'effet; on n'a-

voit pas l'idée d'une telle précocité de talent. A Berlin, on ne parlait que de Lagrange, et bientôt l'académie de cette ville songea à l'admettre au nombre de ses membres; ce fut Euler qui lui en donna la nouvelle par une lettre du 2 octobre 1759. Vers ce temps aussi s'ouvrit entre Lagrange et d'Alembert cette savante correspondance qui ne cessa que par la mort de ce dernier. En 1762, la société de Turin publia un second recueil qui ne fit pas moins de sensation que le premier: Lagrange y continuait ses recherches sur le son et sur les cordes vibrantes, et il y publiait ses premiers travaux sur la méthode des variations et sur les nombreuses applications qu'il en avait su faire. En 1764 Lagrange remporta le prix que l'académie des sciences de Paris avait proposé sur la théorie de la libration de la lune; ce fut dans ce travail qu'il déposa les premiers germes de cette grande conception qui, dans la suite, servit de base à sa *Mécanique analytique*. La réputation de Lagrange s'était déjà répandue dans toute l'Europe; les savants français l'avaient souvent sollicité de venir à Paris. Il se décida enfin à faire ce voyage, mais une maladie dangereuse dont il fut attaqué abrégea son séjour en France. De retour à Turin, il se livra à de profondes recherches sur le calcul intégral, les différences partielles et le mouvement des fluides, ainsi que sur les méthodes d'approximation, où il introduisit de notables perfectionnements: il fit aussi une application très importante aux mouvements de Jupiter et de Saturne, et donna le premier les expressions exactes des variations de trois éléments planétaires. En 1766, il remporta un second prix à l'académie des sciences, sur la théorie des satellites de Jupiter, problème éminemment difficile, et qu'on pourrait appeler des six corps. Lagrange fut encore couronné dans trois autres concours: il venait de remporter ces triomphes lorsque, Euler étant résolu à quitter Berlin, où il était directeur de l'académie, pour les sciences physico-mathématiques, le grand Frédéric proposa à d'Alembert de venir le remplacer, en lui offrant la présidence de cette académie. D'Alembert osa refuser, mais il indiqua au roi Lagrange, qui fut choisi, et qu'Euler lui-même avait déjà désigné. Lagrange reçut promptement l'avis de sa nomination, mais peu s'en fallut que le prince piémontais ne le retînt malgré lui: celui-ci lui avait même fait défense de partir, lorsque, s'avisant tout-à-coup, il lui demanda la lettre qui l'appelait à Berlin; la lettre est remise avec plus de candeur que de prudence, et le roi y lit cette phrase: « Il faut que le plus grand géomètre de l'Europe » se trouve auprès du plus grand des rois. — Allez, dit » le monarque piqué, allez sur-le-champ, monsieur, » joindre le plus grand roi de l'Europe, » et ce léger accès d'humeur fit cesser toute résistance. Arrivé à Berlin, où il jouissait d'un traitement de 6000 livres, Lagrange ne songea qu'à prouver qu'il était digne du choix qu'on avait fait de lui. Il se signala d'abord par de curieuses recherches sur les tautochrones, et sur la manière de conclure la parallaxe du soleil d'après le passage de Vénus, dont tous les esprits étaient alors occupés. Il donna ensuite un grand travail sur les équations numériques, travail qui est la base du traité qu'il publia plus tard sur ce sujet, et fit paraître ce mémoire sur les équations littérales où se trouve l'utile et fameux théorème qui porte son nom. Bientôt après il publia ses réflexions sur la résolution algébrique des équations, et son *Essai sur les principes du calcul différentiel et intégral*, première source de sa *Théorie des fonctions analytiques*. Pendant vingt ans qu'il fut directeur de l'académie de Berlin, il fit imprimer dans ses recueils plus de soixante dissertations, sur toutes les parties des mathématiques, et principalement sur les différences partielles, les intégrales particulières, les intégrales finies, les probabilités, la théorie des nombres et les questions les plus élevées de l'astronomie générale et de la mécanique céleste; ce qui ne l'empêchait pas d'envoyer aussi des mémoires à l'académie de Turin, ainsi qu'à celle de Paris, qui, depuis 1772, s'était empressée de le nommer l'un de ses huit associés étrangers. Il fut fort bien accueilli par Frédéric, qui le préféra à Euler qu'il trouvait un peu trop dévot. Lagrange, qui était l'homme le plus simple du monde, put, sans fausser son caractère, se concilier la bienveillance des beaux esprits de la cour; étranger à toute intrigue, à tous débats, à toutes discussions, ne s'occupant que de ses études favorites, non-seulement il réussit à se préserver des traits de l'envie, mais encore il ne déplut pas aux habitants du pays, qui ne voyaient pas sans peine le prince prodiguer ses faveurs à d'autres qu'aux nationaux. D'ordinaire il n'exprimait ses opinions qu'avec la plus grande réserve, et, quoiqu'il eût de bonnes raisons pour les soutenir, il ne les présentait qu'avec timidité, et de façon à ne contrarier personne: aussi Frédéric l'appelait-il le *philosophe sans crier*. Lagrange avait amené avec lui une de ses parentes avec laquelle il vivait; ses confrères ne tardèrent pas à blâmer cette espèce d'union philosophique avec une jeune et jolie femme: un jour il lui revint que l'on tenait à ce sujet des propos sur son compte. « Que » désirent-ils? répondit Lagrange à la personne qui les » lui rapportait; que je me marie? eh bien, qu'à cela » ne tienne! » et en effet huit jours après sa parente était devenue madame Lagrange. Il était heureux avec elle, mais ce bonheur ne dura que peu d'années: elle succomba à une douloureuse maladie. Cette perte, à laquelle il fut très sensible, lui inspira pour Berlin un dégoût qui s'accrut encore à la mort de Frédéric, dont le successeur n'accordait plus qu'une bien faible protection aux savants. Il devint évident que Lagrange ne serait pas fâché de s'éloigner d'un séjour où tout le rappelait sans cesse à ses regrets. Les cours de Naples, de Sardaigne et de Toscane, voulurent profiter de cette disposition pour l'attirer dans leur sein; elles lui avaient fait transmettre des offres par leurs ministres, quand le célèbre Mirabeau, qui se trouvait alors à Berlin, ayant découvert le secret penchant qui l'entraînait vers la France, le décida à suspendre sa détermination. Une négociation fut entamée, et Lagrange, sur la proposition qui lui en fut faite au nom de Louis XVI, accepta une pension de 6,000 livres, un logement au Louvre, et le titre de *pensionnaire vétéran* à l'académie, qui lui fut conféré afin de lui donner droit de suffrage dans toutes les délibérations. Frédéric II parut d'abord vouloir le retenir, toutefois il n'insista pas, et Lagrange obtint la permission de s'éloigner, à la condition qu'il enverrait encore des mémoires à l'académie de Berlin: il y souscrivit, et il tint parole. Ce fut en 1787 qu'il vint se fixer à Paris: tous les savants français s'empressèrent de le fêter; il fut présenté au roi; la reine voulut le voir, et lui témoigna beaucoup de bienveillance. Il semblait qu'il dût être au comble de la satisfaction, mais ses regrets le suivaient partout, et il avait apporté avec lui sa mélancolie. Il avait perdu le goût des recherches mathématiques; il l'avouait lui-même au moment où l'on annonçait la publication prochaine du magnifique ouvrage qui devait mettre le sceau à sa réputation, *la Mécanique analytique*, qui parut en 1788. Cette œuvre du génie dont Legendre avait accepté la révision, et pour laquelle l'abbé Marie, n'avait pu trouver un libraire que sur son engagement formel de prendre à son compte le reste de l'édition si dans un temps fixe elle n'était pas épuisée: cette œuvre, disons-nous, n'avait plus même d'attrait pour son auteur, à qui il allait en revenir tant de gloire. Lagrange garda le volume deux ans sans l'ouvrir; mais cette tête pensante ne pouvait rester inactive: l'histoire des *religions*, la théorie de la *musique ancienne*, celle des *langues*, la *médecine* même, se partagèrent ses loisirs. Ami de Lavoisier, entouré de savants qui allaient porter dans le chaos obscur de la chimie ancienne le flambeau de la philosophie, il les suivit dans l'établissement d'une théorie et d'une langue nouvelles, et contribua avec eux à cette coordination des faits, à cette liaison rationnelle dont l'heureuse découverte provoqua ce mot de lui si juste et si souvent cité: *La chimie est aisée, maintenant elle s'apprend comme l'algèbre*. Vers ce temps de grands événements politiques se préparaient: la révolution éclata; Lagrange, bien qu'il aimât la liberté avec passion, n'y prit aucune part; doué d'un naturel doux et tranquille, il ne concevait pas que la civilisation du monde dût avancer par d'autres impulsions que celles de la science. Avec plusieurs de ses confrères les plus illustres, il travailla à l'établissement du *système métrique*, mais il ne s'occupa d'aucune autre sorte d'innovation. En 1791, l'assemblée

nationale, sur la proposition de Dusèjour, décréta que sa pension de 6,000 lui serait continuée ; plus tard, pour compenser la dépréciation du papier-monnaie, on le nomma d'abord membre d'un bureau de consultation chargé de récompenser les inventions utiles, ensuite l'un des trois administrateurs de la Monnaie. Lagrange, qui ne pouvait prendre sur lui de prêter son attention aux détails qu'exigeait cette place, ne la garda que six mois. Cet homme à qui un caractère aimant rendait tout isolement insupportable, songea de nouveau à se faire une famille; en mai 1792, il épousa mademoiselle Lemonnier, fille, nièce et petite-fille d'académiciens. Heureux de ce lien, il goûtait auprès d'elle le calme de la retraite, quand fut rendu, le 16 octobre 1793, le décret qui forçait à sortir de France tous les individus nés en pays étranger. Lagrange trembla d'être réduit à obéir, mais Guyton-Morveau le conserva à la France, en faisant rendre par le comité de salut public un arrêté qui mit le géomètre en *réquisition pour continuer des calculs sur la théorie des projectiles*. Cependant la hache révolutionnaire ne tarda pas à s'attacher aux sommités de la science; Bailly et Lavoisier venaient d'être immolés. Ce dernier forfait plongea Lagrange dans le deuil. « Il ne leur a fallu » qu'un moment, disait-il à Delambre, pour faire » tomber cette tête, et cent années peut-être ne suf» firont pas pour en reproduire une semblable ! » L'existence de Lagrange fut véritablement menacée, Hérault de Séchelles, qui craignait qu'on ne fit tomber une tête si rare, voulut, pour le sauver, lui procurer une prétendue mission en Prusse, mais Lagrange ne put jamais se résoudre à quitter cette patrie d'adoption, à laquelle il restait enchaîné, disait-il, plus *encore par amour que par curiosité*. Enfin quand les troubles se furent un peu apaisés, on voulut relever l'instruction publique; l'école normale fut créée, et Lagrange fut appelé à y professer. Cette institution eut peu de durée, toutefois elle eut une grande efficacité pour la diffusion des lumières, qui de ce foyer nouveau se répandirent sur toute l'Europe. Les leçons de Lagrange et celles de Laplace, exactement recueillies et publiées, popularisèrent les meilleures méthodes élémentaires et la philosophie de la science : de cette époque date la perfection des *éléments*, et l'introduction de l'esprit d'analyse dans les ouvrages didactiques. Bientôt l'école polytechnique fut fondée, et elle compta Lagrange à la tête de ses professeurs; dès-lors il se trouva rendu à son premier enthousiasme pour l'étude de la géométrie. Il reprit avec plus d'ardeur que jamais ses anciennes méditations sur les fondements rigoureux de la méthode différentielle, en consigna les développements dans sa *Théorie des fonctions*, et, plus tard, dans ses leçons sur le même sujet. L'algorithme suivi dans ces deux ouvrages n'a point obtenu la préférence sur la notation de Leibnitz, qui est aussi simple que commode, mais il n'en reste pas moins à Lagrange la gloire d'avoir assis sur des principes clairs et inébranlables la doctrine du calcul différential et intégral, dont les idées d'infiniment petits, de fluxions ou de limites, obscurcissaient l'entrée. Les leçons dans lesquelles Lagrange développait ces nouvelles théories attiraient toujours un grand concours d'auditeurs dont son génie faisait l'admiration. Dans ces jours où la France renaissait à la sécurité, on créa l'institut national, et le nom de Lagrange fut le premier inscrit sur la liste de ses membres; peu d'années après on établit le bureau des longitudes, et Lagrange encore y fut le premier nommé : il se montra digne de ces honneurs par de nombreux travaux; il fit réimprimer ses mémoires sur les équations numériques, avec des *notes* qui étaient un admirable précis des théories les plus profondes sur leur résolution. Ce fut là qu'il donna des analyses de toutes les méthodes antérieures aux siennes. Lagrange était véritablement la plus grande lumière de l'Europe; le gouvernement voulut montrer au monde combien il avait d'estime pour cet homme d'un mérite extraordinaire : au moment où le Piémont venait d'être assujetti à la France, le directoire chargea son agent de porter au père de Lagrange, vieillard de quatre-vingt-dix ans, les témoignages du plus vif intérêt. Cet hommage public lui fut rendu en présence des généraux de l'armée et des citoyens les plus distingués des deux nations. « Ce » jour est le plus heureux de ma vie, s'écria-t-il; et n'est » à mon fils que je le dois! Témoignez au gouvernement » français toute ma reconnaissance. Et mon fils! il y a » trente deux ans que je ne l'ai vu. » Ce fils illustre, il ne devait plus le revoir. Le père de Lagrange mourut âgé de quatre-vingt-quinze ans : peu de temps auparavant, les inspecteurs de l'instruction publique en tournée dans le Piémont, étant allés le visiter, le trouvèrent encore pourvu de presque toute la vivacité de la jeunesse, et faisant de la musique son délassement. M. Villars, l'un d'entre eux, lui parla de la grande célébrité de son fils : « Oui, dit le vieillard, mon fils est grand devant » les hommes : puisse-t-il être grand devant Dieu aussi ! » Ce vœu faisait allusion aux opinions religieuses de Lagrange. A mesure que l'horizon politique se dégageait des nuages qui l'avaient obscurci, Lagrange était de plus en plus comblé des faveurs du gouvernement : elles vinrent toutes le trouver. Bonaparte, qui avait montré de bonne heure son respect pour ce grand talent si dépourvu d'intrigue et si peu capable d'ambition, le fit successivement sénateur, grand officier de la légion-d'honneur, comte de l'empire, et grand'croix de l'ordre la réunion. A l'institut, où il siégeait comme membre, c'était auprès de Lagrange qu'il venait s'asseoir, et quelquefois il se plaisait à l'embarrasser par des questions dont la solution ne se révélait pas tout d'un coup à sa naïve simplicité. Lagrange, au milieu des distinctions et de la fortune qui étaient devenues son partage, ne s'endormit point; M. Gauss, en 1801, avait publié ses savantes *Recherches d'arithmetique*, elles se terminaient par une méthode très originale pour la résolution des equations à deux termes, d'un degré exprimé par un nombre premier. Lagrange, frappé de la beauté de cette découverte, fit une application si heureuse des principes qu'il avait autrefois posés sur la résolution générale des équations, qu'il sut rendre la théorie de M. Gauss entièrement indépendante des équations auxiliaires qu'il y fallait considérer, et la délivrer de l'inconvenient résultant de l'ambiguïté des racines. Ce travail si important pour les progrès de l'analyse algébrique, est joint à une édition de ses *Equations numériques*, publiée en 1808. La même année, un perfectionnement très remarquable dans la théorie du système du monde, la théorie générale de la variation des constantes arbitraires, due à M. Poisson son ancien élève, attira toute son attention; l'application qu'il en fit aux plus grandes questions de dynamique et de mécanique céleste, devint le sujet de trois mémoires insérés dans la collection de l'institut. Ce fut à peu près à la même époque qu'il prit la résolution de publier de nouveau sa *Mécanique analytique*, avec d'importantes augmentations, principalement relatives au système du monde; il se proposait d'en traiter les grands phénomènes par ces méthodes d'une sublime élégance qui lui étaient propres, et de perfectionner les belles applications contenues dans les mémoires de Berlin pour les années 1780—1784. Le premier volume de ce grand ouvrage parut en 1811. Parmi les nombreuses additions qui s'y font remarquer, on distingua surtout la section relative à l'objet de ses derniers mémoires pour l'institut, où sa méthode générale d'approximation, fondée sur la variation des constantes arbitraires, était admirablement présentée. On y trouvait aussi des recherches curieuses sur les attractions des sphéroïdes, et sur la figure des planètes, tirée des lois de l'hydrostatique, et une analyse très savante des mouvements d'oscillation, d'un système de petits corps, où il perfectionnait ses anciennes solutions du problème des cordes vibrantes. Lagrange, qui s'occupait très activement des volumes suivants, entreprit en même temps de revoir et d'augmenter sa *Théorie des fonctions analytiques*, dont il donna une deuxième édition en 1813. Cet excès de travail épuisa ses forces, et il n'avait pas achevé la rédaction des trois premières sections du second volume de sa *Mécanique*, qu'il fut atteint d'une fièvre de fatigue dont les symptômes ne tardèrent pas à devenir inquiétants. Il connut le danger où il était; « mais, dit Delambre, conservant son im» perturbable sérénité, il étudiait ce qui se passait en » lui; et, comme s'il n'eût fait qu'assister à une grande » et rare expérience, il y donnait toute son attention. »

Il mourut le 10 avril 1813; et le 8 encore, quand Lacépède, Monge et Chaptal vinrent le visiter, dans une longue conversation dont on a recueilli les détails, il se montra plein de mémoire, de force, d'entendement et de présence d'esprit. Le 13, ses obsèques eurent lieu, et ses restes furent déposés au Panthéon, d'où ils ont été enlevés depuis la restauration. La vie d'un grand géomètre est tout entière dans ses travaux. Ceux de Lagrange ont été immenses. Dès son début il se signala par les découvertes les plus brillantes: la théorie du son, si peu connue avant lui, et cette méthode des variations, si utile que la perfection de la mécanique rationnelle repose peut-être sur cette grande invention. Après avoir apprécié les difficultés auxquelles étaient soumises dans leur emploi les méthodes d'approximation indispensables pour connaître à *priori* les mouvements célestes, il parvint à les résoudre et à découvrir une méthode plus parfaite. C'est à lui que l'on doit la première théorie mathématique de laquelle résulte la connaissance des inégalités des satellites de Jupiter. Le calcul des perturbations des comètes devait-être accommodé à l'énorme diversité de leurs distances au soleil et aux grosses planètes: il imagina des méthodes variées, convenablement appropriées aux principales situations de ces astres dans leur cours. C'est Lagrange qui a donné les moyens les plus élégants et les plus sûrs d'obtenir les mouvements des nœuds et des inclinaisons des orbes planétaires, et l'introduction dans la mécanique céleste de cette fonction qui, sous le nom de *perturbatrice*, réduit l'analyse relative à un nombre quelconque de corps à une forme aussi simple que si l'on n'en considérait qu'un seul. Les lois des oscillations si compliquées qui produisent la *libration* de la lune, engagèrent entre d'Alembert et lui, à deux reprises, une lutte de talent qui tourna au profit de la science. Lagrange dans son second mémoire, qui est peut-être son chef-d'œuvre, les expose avec une prodigieuse lucidité. Peu de temps après, il donna toute l'étendue et toute la généralité désirable à la théorie de la variation des éléments, pour laquelle Euler n'avait en quelque sorte fait que donner des indications: l'application qu'il en fit à la détermination des inégalités séculaires et périodiques des planètes est le plus grand travail qu'on eût publié jusqu'alors sur cette importante matière (1784). M. de Laplace s'était assuré *à postériori* de l'invariabilité des moyens mouvements et des grands axes du système solaire, en négligeant les quatrièmes puissances des excentricités et des inclinaisons, ainsi que le carré des masses perturbatrices. Lagrange démontre, avec autant de simplicité que de rigueur, que par la nature même de ce système, et abstraction faite des termes affectés du carré des masses, les variations des grands axes ne peuvent être que périodiques: c'est là le grand principe duquel dépend la stabilité de notre système, et qui prévient la confusion et le désordre. Après la découverte de Newton de la loi centrale des mouvements des corps célestes, la démonstration de Lagrange est sans doute la plus belle conquête de l'astronomie physique; et sous le rapport des causes finales elle peut être considérée comme la plus importante de toutes. Ce sont là des incursions presque miraculeuses dans le domaine de ce qu'il y a de plus sublime et de plus mystérieux; le génie de Lagrange accélérant les progrès de l'analyse pure ne nous paraîtra pas moins étonnant. Par combien de découvertes fécondes n'a-t-il pas contribué à avancer la théorie des nombres et l'analyse indéterminée. Après tant de travaux, il faut citer ses recherches sur les différences finies et partielles, qui le conduisirent à la solution des questions les plus difficiles du calcul des probabilités, et ses divers mémoires sur les équations aux différences partielles, dont le dernier renferme l'intégration complète de celles du premier ordre et du premier degré. Le même instinct des mathématiques lui fit découvrir les plus belles propriétés des équations linéaires; la méthode d'intégrer certaines équations séparées dont chaque membre en particulier n'est pas susceptible d'intégration; ses principes sur les osculations des courbes et des surfaces, principes devenus depuis si féconds en d'autres mains; et la théorie complète des intégrales particulières, dont il révéla la véritable nature. C'est enfin Lagrange qui posa ces théorèmes d'un si grand usage dans la haute analyse, pour le retour des séries et le développement des fonctions, des intégrales et des différences, théorèmes qui portent son nom, bien que leur démonstration rigoureuse appartienne à Laplace: c'est encore Lagrange qui établit cette riche théorie de la variation des constantes arbitraires, dont les développements successifs et les importantes applications ont signalé le cours de sa longue carrière. Parmi les travaux dont il est l'auteur, pour immortaliser un homme il suffirait de ceux qui ne sont pas mentionnés dans cette notice: tels sont ceux sur la détermination des orbites des comètes, sur les attractions des sphéroïdes, sur les éclipses, et la formation des tables de planètes, sur les mouvements de rotation des corps solides, etc. On n'avait pas d'idée de cette profonde sagacité analytique qui brille dans ses écrits lorsqu'il a eu des théories délicates à établir, des paradoxes de calcul à expliquer, des difficultés sérieuses à dénouer, comme dans ses *leçons sur le calcul des fonctions*. Seul entre les successeurs de Newton, il a écrit dans le style purement géométrique de ce grand homme, et ses deux morceaux de physique et de mécanique céleste qu'il destina à rectifier quelques points défectueux de ses *principes*, sont comparables aux plus beaux endroits de cet immortel ouvrage; et, ainsi que Newton, Lagrange était doué au plus haut degré de la faculté de s'élever à toute la généralité dont une question est susceptible, et de dominer ainsi sur les difficultés: mais, s'il avait dans toute sa plénitude cette immense puissance d'abstraire, il manquait souvent de la patience nécessaire pour les longs et pénibles calculs qui exigent les applications; ces formules symétriques, qui ont tant d'élégance, étaient toutes moulées dans sa tête, dont la marche régulière et le jeu le dispensaient de développements plus étendus, et de tout appareil de labeur. L'indépendance dans laquelle il aima toujours à vivre le détournait de recourir à des astronomes instruits, à des calculateurs exercés, pour l'application de ses méthodes ou la vérification de ses aperçus. Il éprouvait à cet égard une incontestable répugnance, et s'il lui devenait indispensable de s'occuper lui-même d'un travail de ce genre, c'était avec un dégoût qui l'exposait à oublier quelqu'une de ces attentions minutieuses que requiert la sûreté d'un résultat numérique. On croit que ce fut une omission de ce genre qui lui déroba la cause de l'équation séculaire de la lune, découverte plus tard par l'auteur de la *Mécanique céleste*. Lagrange, considéré comme fondateur de théories, comme créateur de méthodes et d'un style qui sera éternellement réputé classique en analyse, ne peut être comparé qu'à lui-même. Partout où le conduisent ses pas et son intelligence éminemment *chercheuse*, d'après l'expression si vraie de Hérault-de-Séchelles, il porte avec lui la lumière, et ouvre la route la plus sûre pour arriver au but. Euler et d'Alembert occupaient le premier rang dans l'estime de Lagrange. « *Etudiez Euler, si vous voulez être géomètre*, disait-il à tous ceux qui lui demandaient des » directions, *et travaillez à résoudre vous-même les questions qu'il se propose*. » Mais Newton, suivant lui, occupait le plus haut point sur les hauteurs de l'entendement; toutefois il avait eu le *bonheur* de trouver un système du monde à expliquer, *bonheur* ajoutait-il d'un air presque chagrin, *qu'on ne rencontre pas tous les jours*. Le génie inventif de ce philosophe lui semblait la preuve la plus directe de la grandeur de l'esprit humain. « Voulez-vous le voir véritablement grand? dit-il un jour, » entrez dans le cabinet de Newton décomposant la » lumière ou dévoilant le système du monde. » Euler avait commencé la révolution que subirent les mathématiques dans la dernière moitié du 18e siècle: Lagrange seul la compléta. Leurs travaux firent partout régner les considérations et les méthodes analytiques, et disparaître de l'appareil des solutions ces constructions compliquées qui leur ôtaient leur élégance et leur uniformité. Etablir les équations fondamentales d'une question sur une construction si simple qu'on est dispensé de la figurer, puis, s'abandonnant à toute la puissance du calcul, déduire de ces préliminaires ce que peuvent donner d'ingénieuses combinaisons de for-

nules presque toujours symétriques; savoir lire enfin dans les résultats obtenus l'effet des forces ou les propriétés de l'étendue: voilà ce que l'école de Lagrange apprit à faire, et tel est le caractère de l'analyse moderne. C'est ainsi que la *Mécanique analytique* et plus tard la *Mécanique céleste* ont pu être écrites sans que la considération de l'influence des forces sur l'équilibre, ou le mouvement des points ou des corps, exige le tracé d'une seule figure. Le projet d'établir ainsi l'indépendance de l'analyse fut la pensée qui occupa constamment Lagrange. On le vit se plaire, par exemple, à déduire par le calcul seul une théorie des pyramides, où il démontre plusieurs propriétés nouvelles de cette classe de corps, et donner une autre fois une preuve singulière de la puissance de sa méthode, quand il résolut en un jour une question de géométrie, qui avait arrêté pendant vingt-cinq ans un de ses confrères de l'académie de Berlin. Malgré sa prédilection pour l'analyse, il s'en fallait qu'il fût l'ennemi des considérations géométriques; il les trouvait singulièrement propres à donner au jugement de la force et de la netteté; mais il n'aimait pas le mélange des méthodes. Le scepticisme le plus prononcé était la disposition habituelle de son esprit, et quand on ne le contredisait pas, l'expression de ses jugements prenait toujours la forme du doute; il enveloppait dans cette défiance jusqu'aux résultats de ses calculs, et on l'a vu demeurer en quelque sorte tout surpris de ce qu'une exacte déduction des meilleures observations lunaires confirmait pleinement une belle loi qu'il avait découverte dans les mouvements de libration de ce satellite de la terre. Cet homme, qui savait tant de choses, répétait sans cesse: *Je ne sais pas....* Bien qu'incertain dans toutes ses opinions, il croyait pourtant à l'influence du régime et de l'habitude sur la santé du corps et la vigueur de l'esprit. Né avec une constitution délicate, il conserva ses forces en s'astreignant scrupuleusement à un exercice régulier en plein air, et à l'usage à peu près exclusif d'aliments végétaux. Il avait pris du roi de Prusse l'habitude de faire autant que possible les mêmes choses aux mêmes heures, trouvant que cette régularité rend peu à-peu le travail plus facile et plus agréable; et, quoique naturellement laborieux, il ne cessa point de se donner chaque jour une tâche pour le lendemain. « *L'esprit est paresseux*, disait-il, *il faut le tenir en haleine pour prévenir sa lâcheté naturelle, et en développer » habituellement les forces pour les trouver prêtes au be» soin.* » Durant toute sa carrière scientifique qui embrassa une période de cinquante quatre ans, il fut universellement révéré. Les principales sociétés savantes de l'Europe, celle de Londres comprise, s'empressèrent de décorer de son nom la liste de leurs membres. On ne peut raconter la vie de cet homme illustre sans parler de son esprit et de sa force de tête: l'une avait comme passé en proverbe. Pour son esprit, il était tel qu'il aurait fait la réputation d'un homme qui n'aurait pas été Lagrange. Dans la discussion il donnait son avis d'une manière originale et vive, aussi remarquable par la profondeur du sens que par la finesse de l'expression. On cite de lui plusieurs mots heureux: une personne pour laquelle il avait de l'amitié, lui parlait un jour d'une opinion qui, tour-à-tour adoptée et rejetée, admise de nouveau, puis modifiée, avait fini par devenir un préjugé populaire, « Eh quoi! dit » Lagrange, cela vous étonne! cependant il en arrive » toujours ainsi; les préjugés ne sont que la défroque » des gens d'esprit qui habille la canaille. » Sous le successeur du grand Frédéric, l'académie de Berlin admit dans son sein tous les protégés de madame de Lichtnau et du premier ministre. Un jour, à l'issue d'une séance publique, Lagrange rencontre ce dernier qui, ainsi que lui, était empêché par la foule de descendre l'escalier: « Voyez vous, monseigneur, lui dit » Lagrange, qu'il est bien plus difficile de sortir de » votre académie que d'y entrer. » Hors des heures consacrées à ses travaux, il se plaisait beaucoup dans la société des jeunes gens et des femmes. Il observait chez celles-ci à tout âge quelque chose de naïf et de délicat qui se trouvait en harmonie avec la simplicité et l'aménité de son caractère. « Est-ce que vous avez » vu des femmes de soixante ans? disait-il un jour » dans une société où l'on parlait de femmes de cet » âge; pour moi, je n'en ai jamais rencontré. » Avec ces dispositions, il devait être sensible aux charmes de la musique, dont l'histoire et la théorie l'ont tant occupé; aussi trouvait-il du plaisir à en entendre quelquefois: elle entretenait son penchant à la rêverie et à la distraction, et dans l'espèce d'isolement où elle le jetait il avait trouvé la solution de plus d'une question difficile. Le spectacle n'avait pas les mêmes attraits pour lui; c'est là que ses distractions étaient les plus fortes, et souvent il en sortait sans savoir quelle pièce on avait représentée. Supérieur à toutes les petites vanités, Lagrange ne voulut jamais permettre que l'on fît son portrait, et pourtant sa figure était régulière et belle, mais il croyait que les productions de la pensée ont seules des droits au souvenir; cependant ses traits ne resteront pas inconnus de la postérité; ils s'étaient conservés dans la mémoire d'un artiste, et la chambre des pairs possède un buste de lui très ressemblant. On a de Lagrange plus de cent mémoires publiés dans les collections académiques de Turin, de Paris et de Berlin, dans les *Éphémérides* de cette dernière ville, dans la *Connaissance des temps* et dans le *Journal de l'école polytechnique*. Il a publié séparément: 1° *Additions à l'algèbre d'Euler*: elles sont à la fin du deuxième volume de cet ouvrage, Lyon, 1774, 2 vol. in-8°, réimp. 1796; 2° *Mécanique analytique*, Paris, 1787, in-4°, 2° édit. 2 vol. in-4°, Paris, 1811 et 1815. Ce second volume, qui parut après la mort de l'auteur, a été publié par les soins de MM. de Prony, Garnier et J. Binet. 3° *Théorie des fonctions analytiques*, Paris, an v (1797), in-4°, 2° édit. 1813, in-4°; 4° *Résolution des équations numériques*, Paris, an vi (1798), in-4°; 1808, 2° édit.; 1826, 3° édit. 5° *Leçons sur le calcul des fonctions*, dernière édit. Paris, 1806, in-8°; 6° *Leçons d'arithmétique et d'algèbre données à l'école normale*, dans les vol. 7 et 8 du Journal de l'école polytechnique; 7° *Essai d'arithmétique politique*, dans la collection publiée par Roederer en l'an iv (1796). Lagrange avait en outre laissé un grand nombre de manuscrits. En 1815, Carnot, alors ministre de l'intérieur, en fit l'acquisition, et les donna à l'Institut. La plupart ont été collationnés, et déposés à la bibliothèque de ce corps savant; quelques-uns ont été réservés pour être imprimés

LAGUIRE (N.), juge de paix, fut nommé membre de l'assemblée législative, et après la dissolution de cette assemblée ses commettants le députèrent à la convention. Lors du procès de Louis XVI, il vota la mort de ce prince, et n'adopta pas la proposition de Mailhes relative au sursis. Il ne fit point partie des autres législatures qui remplacèrent la convention après la session. M. Laguire quitta la scène politique pour n'y plus reparaître.

LAHARPE (Frédéric-César), ex-directeur de la république helvétique, général titulaire en Russie, et chevalier des ordres de cet empire. Il exerça durant quelques années, et avec distinction, la profession d'avocat dans le pays de Vaud, lieu de sa naissance. Étant allé ensuite en Russie, où il n'était pas inconnu, il y fut chargé de l'éducation des deux petits-fils de Catherine, les grands ducs Alexandre et Constantin, et il reçut à cette occasion le grade de colonel. Lorsque le pouvoir fut entre les mains d'Alexandre, à qui on assure que Catherine II avait projeté de le laisser, au préjudice de Paul I[er] qu'elle n'aimait pas, bien qu'il passât pour être son fils, le disciple de Laharpe se ressouvint de son instituteur, et l'autocrate auquel étaient soumises les hordes septentrionales de l'ancien monde paraissait se féliciter d'avoir reçu une éducation moins moscovite que républicaine. Les maximes des hommes libres ont une sorte d'étrangeté qui ne déplaît pas toujours à un prince absolu, elles servent à le rendre plus affable, et la multitude se prosterne avec plus d'empressement encore; mais, dans tout pays où le peuple sait les comprendre, la cour ne permet pas au monarque de ne point les détester. Dans le palais de Catherine, Laharpe se distinguait autant par la franchise de ses opinions que par son savoir et par sa conduite estimable. Assez éclairée du moins pour être fatiguée des mœurs serviles des courtisans, cette princesse montrait à Laharpe de

l'estime et de la confiance. Lorsque Labarpe revint dans sa patrie, avec une pension que lui faisait l'impératrice, la révolution avait éclaté en France. Au milieu de ce mouvement des esprits, il publia des écrits sur les vrais principes des gouvernements, institués, selon la nature des choses, pour l'utilité de tous, et non dans l'intérêt d'un ou de quelques hommes favorisés du sort. L'administration bernoise ne put souffrir un tel scandale au milieu de ses sujets. Réduit à s'expatrier, Labarpe se réfugia en France, où il publia les *Lettres de Philanthropus*, ouvrage relatif à une prétendue révolution survenue chez les Suisses en 1790, et donné comme traduit de l'anglais. Le véritable auteur de ces lettres ne désirait que l'affranchissement du pays de Vaud; mais on lui imputa des desseins beaucoup moins honorables. On supposa, dans une biographie, qu'il avait été chargé, ainsi qu'un de ses compatriotes nommé Ochs, de préparer en Suisse, par des pamphlets et par des proclamations, la révolution de 1798 que méditaient Rewbell et Merlin, membres du directoire français. Labarpe n'était point de caractère à se rendre l'agent d'une intrigue ourdie dans l'étranger; mais il faisait, dès cette époque, tout ce que les circonstances permettaient pour que ce territoire démembré de l'ancien duché de Savoie obtînt enfin les avantages politiques dont il jouit maintenant, avantages que la révolution générale de la Suisse devait lui donner, et qu'il n'eût pas conservés sans l'intercession de Labarpe. Ses compatriotes, mieux instruits à cet égard, rendirent plus de justice à ses intentions patriotiques. Le 30 mars 1798, dernier jour de la session de l'assemblée provisoire du pays de Vaud, elle décerna au colonel Labarpe une médaille d'or, du prix de 500 francs, avec cette inscription : *à Frédéric-César Labarpe, le peuple Vaudois reconnaissant*. Il fut nommé directeur, et il remplaça Bay, peu de temps après le changement général opéré en Suisse par la France. Un commissaire du directoire français sur qui on a été peu d'accord, et que l'inconvénient même de son nom aurait dû engager à une conduite qui n'eût rien d'équivoque, le trop fameux Rapinat, voulut s'opposer à la nomination de Labarpe, mais elle fut confirmée à Paris. La Suisse était agitée par de sourdes intrigues, et, là comme ailleurs, le parti renversé cherchait à substituer à son ancienne force un ascendant moins direct. Une lutte violente s'établit dans l'Helvétie entre l'autorité législative et le pouvoir exécutif. Labarpe essaya, en 1799, un coup d'état semblable à la journée française du 18 fructider. Sans doute ce fut une erreur de son zèle; mais enfin il voulait, de concert avec Oberlin et Secrétan, deux de ses collègues, suspendre le retour de l'influence aristocratique par la dissolution du corps législatif. On lit dans le rapport fait à ce sujet au grand conseil par le député Kuhn, le 7 janvier 1800 : « Dans » la nuit du 8 au 9 décembre 1799, M. Labarpe fit » appeler chez lui le secrétaire d'état Mousson, et lui » dit que, depuis long-temps, le parti austro-oligarchique régnait dans les deux conseils; que tous les » messages du directoire y étaient mal accueillis, et » que la puissance exécutive était entravée par eux; » que, de concert avec les deux directeurs Secrétan et » Oberlin, il avait résolu de dissoudre les conseils; » que, comme ils formaient à eux trois la majorité du » directoire, rien ne pourrait leur résister : que les » mesures étaient déjà prises, les proclamations, les » messages déjà rédigés. M. Labarpe exigea de Mousson » le plus profond secret, surtout envers Dolder, alors » président du pouvoir exécutif. Mousson le promit; » mais, dès la nuit même, il écrivit à M. Labarpe pour » être relevé de cet engagement. Ce dernier s'y refusa, » et se mit, dès le lendemain, en devoir d'exécuter » son projet; mais la faiblesse d'Oberlin la força de » différer, ce qui donna le temps aux deux autres directeurs et aux conseils de prendre des mesures qui ne permirent plus de rien tenter. » Ce rapport était suivi des projets de proclamations par Labarpe, ainsi que de sa correspondance avec Mousson. Après une vive discussion, le directoire fut cassé, et le pouvoir fut confié provisoirement aux ex-directeurs Dolder et Savary. Labarpe resta étranger aux affaires. On avait parlé de le mettre en jugement, mais il était seulement en surveillance, lorsqu'au passage du premier consul français, en 1802, il obtint, le 2 mai, de se rendre à Paris. Il était loin d'avoir perdu en Suisse la confiance générale : trois cantons le chargèrent de les représenter à la consulta que Bonaparte voulait réunir à Paris, pour pacifier la Suisse. Labarpe n'accepta pas cette mission, et il vécut en France dans la retraite. Il se trouvait dans la capitale en 1814, au moment de l'invasion. L'empereur Alexandre le revit avec plaisir, lui fit un accueil distingué, le nomma général, et le décora du grand cordon de Saint-André. Chargé de la défense des intérêts du peuple vaudois au congrès de Vienne, où les volontés d'Alexandre devaient être suivies, Labarpe rendit vaines, au moyen de cette protection, les menaces de Berne. L'acte de médiation prévint la guerre civile, et maintint au nombre des cantons fédérés ceux de Vaud, du Tessin et d'Argovie : ces trois républiques existent parce qu'un habitant des bords du lac de Genève a été chargé de l'éducation d'un prince à Pétersbourg. Rentré dans son pays, le général Labarpe a joui paisiblement de la reconnaissance et de l'estime de ses concitoyens.

LA HARPE ou DE LA HARPE (Jean-François), célèbre critique, né à Paris le 20 novembre 1739. Il se prétendait originaire d'une famille noble du pays de Vaud, et fils d'un chevalier de Saint-Louis, capitaine d'artillerie au service de France. Orphelin avant l'âge de neuf ans, La Harpe fut, de son propre aveu, « nourri six mois par » les sœurs de charité de la paroisse Saint-André-des-» Arcs, dont le curé fut aussi plus tard son bienfaiteur. » A onze ans il entra comme boursier au collége d'Harcourt, dont le principal le prit en affection. La Harpe obtint de brillants succès dans ses études. Toutefois ses triomphes dans l'école ne tardèrent pas à être empoisonnés par la calomnie. On l'accusa d'avoir diffamé dans des vers satiriques ce même directeur qui lui avait témoigné tant de bienveillance, et il fut dénoncé au lieutenant-général de police, qui le fit enfermer à Bicêtre et ensuite par grace au Fort-Levêque, où il resta plusieurs mois. La Harpe a déclaré qu'il n'avait jamais rien écrit contre son principal Asselin, mais il avoua qu'il avait composé contre divers particuliers du collége, mais envers lesquels il n'était tenu à aucune reconnaissance, quelques couplets que ses camarades avaient imprudemment recueillis et enrichis de nouveaux vers. C'est à ce temps que remontent ses premières liaisons avec Diderot, qui lui témoigna le plus vif intérêt, et dont il a parlé depuis avec tant d'aigreur et si peu de justice. En 1759, La Harpe débuta dans la littérature par deux *Héroïdes*, genre de poésie que Colardeau avait mis en vogue depuis quelques années. L'empreinte des idées philosophiques que La Harpe avait donnée à ces deux pièces, et surtout l'essai sur l'héroïde dont elles étaient précédées, et dans lequel il jugeait déjà les poëtes anciens et modernes, Ovide, Fontenelle, etc., avec le ton et l'assurance d'un Aristarque, soulevèrent contre lui les coryphées du parti ennemi de la philosophie moderne : et Fréron entre autres, dans son journal, s'indignait qu'un écolier, dont la main était encore soumise à la férule, osât peser le mérite d'un poëte tel qu'Ovide, et lui conseillait, avec le ton le plus magistral, de relire les anciens au lieu de les juger. Tel fut le commencement de la longue guerre que La Harpe et l'auteur de l'*Année littéraire* se livrèrent dans la suite. On sait que ce Fréron donnait à La Harpe, qui avait une petite taille, le nom de *bébé* de la littérature, faisant allusion au nain du roi de Pologne, Stanislas, qui s'appelait ainsi. Loin de se décourager, La Harpe fit de nouvelles héroïdes, des épîtres et quelques autres pièces de vers. Deux ans après il concourut pour le prix de poésie de l'académie française, et obtint une mention honorable. De ces premières ébauches il passa bientôt à son chef-d'œuvre : sa tragédie de *Warwick*, qui fut représentée le 7 novembre 1763, et qui lui mérita les applaudissements du public. Il n'avait encore que vingt-trois ans. Voltaire accepta l'hommage que le jeune auteur lui avait fait de sa tragédie, le félicita, se mit en correspondance avec lui, et l'engagea de faire un voyage à Ferney. Mais La Harpe espérait un nouveau triomphe au théâtre : il composait *Timoléon*, qui, représenté en 1764, ne fut pas, à beaucoup près,

aussi bien accueilli que *Warwick*. Pour se consoler de ce revers, le poëte se maria avec la demoiselle Montmogny, fille d'un limonadier: comme elle n'avait que des vertus et point de fortune, Grimm, qui annonçait dans sa correspondance la chute de *Timoléon* et le mariage de l'auteur, disait à ce sujet: « *une mauvaise tragédie » et un mauvais mariage, c'est faire deux sottises coup sur » coup.* » L'année suivante, La Harpe publia un volume de mélanges littéraires et philosophiques où se trouvaient des réflexions sur Lucain, qui déplurent à Marmontel. Il envoya en même temps à l'académie de Rouen une *ode sur la délivrance de Salerne par des chevaliers normands*, à laquelle le prix fut décerné: c'était sa première palme académique. A la fin de mai 1765 il fit un voyage à Ferney, et en revint en juillet avec sa tragédie de *Pharamon*, qui eut le même sort que *Timoléon*. *Gustave* vint six mois après (en 1766), et ne put être représenté qu'une seule fois. Trois chutes consécutives en moins de trois ans, lui montrèrent combien était périlleuse la carrière qu'il avait embrassée: il crut qu'il trouverait plus d'avantage à disputer des couronnes académiques, et il composa un discours en vers intitulé *le Poëte*, qui remporta le prix de poésie à l'académie française. Aussitôt il repartit avec son épouse pour Ferney, où il séjourna plus d'une année. Il y jouait souvent la comédie. Dominé par son penchant irrésistible pour la critique, plus d'une fois il hasarda des changements dans les rôles qui lui étaient confiés. Un jour, après avoir joué dans *Adélaïde Duguesclin*, il dit à Voltaire: « Papa, j'ai changé quel» ques vers qui me paraissaient faibles. — Changez tou» jours de même, je ne puis qu'y gagner, » répondit le grand poëte. Chabanon, qui rapporte ce fait, ajoute que La Harpe ayant osé risquer des corrections pareilles dans une pièce que Voltaire venait d'achever (*les Scythes*), ce dernier, qui n'en avait pas été prévenu, s'en aperçut, et s'écria de sa place: « Il a raison: » c'est mieux comme cela. » Lorsqu'on s'étonnait de la patience que le patriarche de Ferney opposait aux contradictions du jeune homme, il répondait: « *Il aime ma » personne et mes ouvrages.* » Pendant son séjour à Ferney, La Harpe entreprit sa tragédie des *Barmécides*, de laquelle Voltaire disait: « Cela ne vaut rien, jamais la » tragédie ne passera par ce chemin-là; » un poëme intitulé, *Réponse d'un solitaire de la Trappe à l'abbé de Rancé*, une héroïde de *Servilie à Brutus*, qui lui valut un prix à l'académie de Marseille. Il envoya aussi de Ferney à l'académie française le discours sur *les malheurs de la guerre et les avantages de la paix*, qui fut couronné dans une séance extraordinaire, et l'*Eloge de Charles V*, auquel elle décerna aussi le prix d'éloquence le 25 août 1767. Malgré ses nombreux travaux, il s'en fallait que La Harpe fût dans l'aisance. Voltaire, qui prenait intérêt à sa situation, le fit nommer secrétaire intime de M. Boutin, intendant des finances, mais La Harpe ne jouit pas longtemps de cet emploi: ses ennemis firent courir le bruit qu'il avait été chassé de Ferney pour avoir dérobé divers manuscrits à son bienfaiteur, entre autres le deuxième chant de *la Guerre de Genève*, *l'Homme aux quarante écus*, etc. Le vol était dénoncé dans la Gazette d'Utrecht. L'accusation acquit d'autant plus de consistance, que La Harpe lui-même s'en défendit assez mal. D'un autre côté Voltaire, dans ses lettres à Damilaville, à d'Argental et à Chabanon, confirme le fait d'une manière peu équivoque, tout en gardant des ménagements envers son protégé: il traite le fait de simple *curiosité*; il dit qu'il n'en veut pas à La Harpe pour cela; qu'il a tout oublié. Cette année (1768) fut marquée pour lui de plusieurs revers, qu'il ne dut attribuer en grande partie qu'à son imprudence et à son indiscrétion. Sa pièce de vers *sur les avantages de la philosophie*, qu'il avait adressée à l'académie française pour le concours du prix de poésie, fut rejetée; ce qui dut lui être d'autant plus sensible, que d'avance et publiquement il s'était vanté de remporter le prix. Son discours sur *l'influence des grands écrivains*, qu'il envoya à l'académie de Marseille, ne fut pas mieux accueilli. Il ne fut guère plus heureux à la Rochelle pour *l'Eloge de Henri IV*, qu'il avait déjà lu dans plusieurs sociétés avant de l'envoyer: il n'eut que l'accessit. Peu de temps après il accepta la rédaction du *Mercure*, genre de travail qui lui fournit l'occasion d'exploiter les réputations contemporaines par ses arrêts littéraires. Ce fut à cette époque que commencèrent ses liaisons avec Clément de Dijon, alors grand admirateur de Voltaire, et qui plus tard en dit tant de mal. La Harpe reprit aussi le cours de ses compositions poétiques. L'académie des jeux floraux décerna, en 1769, le prix de poésie à son *Portrait du philosophe*, pièce qui n'offre rien de bien remarquable, si ce n'est le discours que l'auteur prête à Zoïle, et qu'on peut regarder comme un modèle de style satirique. *Mélanie ou la Religieuse*, drame en trois actes et en vers, parut l'année suivante, précédée des fragments d'un *Eloge de Molière*, qui avait concouru infructueusement pour le prix d'éloquence, décerné par l'académie française à Champfort. Ce drame, dans lequel La Harpe avait saisi l'occasion de rendre hommage aux vertus du curé Léger, qui avait pris soin de son enfance, ne put d'abord être représenté publiquement, à cause de la nature du sujet: c'est une des meilleures productions poétiques de La Harpe; l'ouvrage est habilement versifié, l'action fort bien conduite, et les situations en sont profondément pathétiques. La réputation que la simple lecture avait acquise à l'auteur fut confirmée lors de sa représentation en 1791. En 1790 La Harpe publia sa traduction de *Suétone*, travail qu'il fit à la hâte, pour complaire au duc de Choiseul. L'ouvrage devait se ressentir de la précipitation; aussi essuya-t-il beaucoup de critiques, qui étaient plus ou moins méritées. On lui reprochait surtout de n'avoir pas toujours saisi le sens de son auteur. Les contre-sens qu'on releva étaient si nombreux et si évidents, qu'il ne put s'empêcher d'en convenir lui-même. Le poëme satirique des *Prétentions* est de la même époque. On y trouve plusieurs portraits habilement tracés, entre autres celui de Pezai sous le nom de Dorilas. L'année suivante (1771), il remporta deux prix à l'académie française. Celui de poésie fut adjugé à la pièce intitulée *les Talents*, écrite avec grâce et harmonie. L'*Eloge de Fénélon*, qui eut le prix d'éloquence, encourut la censure de la Sorbonne, de l'archevêque de Beaumont et du chancelier Maupeou; on y trouvait des propositions *malsonnantes*, *erronées*, *sentant l'hérésie*, *etc.* Un arrêt du conseil le supprima, et décida qu'à l'avenir aucun ouvrage ne pourrait être admis aux concours académiques, qu'il n'eût été préalablement soumis à la censure de deux docteurs en théologie. En 1772, il concourut pour le prix d'éloquence à l'académie de Marseille, qui avait proposé l'éloge de Racine; mais comme il n'attendit pas la décision de ses juges pour publier son ouvrage, il ne put être couronné. Ce discours passe pour le meilleur de ses écrits. La même année, La Harpe avait fait paraître plusieurs pièces *fugitives*, entre autres sa romance *ô ma tendre Musette*, qui eut en France un succès populaire; une *Epître d'Horace à Voltaire*, qui est digne de ces deux grands noms; *les Grâces anciens et modernes*, pièce dans laquelle l'auteur s'est animé en le traitant, et qui aurait aujourd'hui un vif intérêt. L'*Ombre de Duclos*, poëme satirique qu'il publia en 1773, n'obtint pas un brillant succès. Le concours que l'académie française venait d'ouvrir pour le prix de poésie lui donna l'envie de remonter sa lyre, et son *Ode sur la navigation* fut couronnée. Le public cependant ne vit dans cette œuvre qu'une amplification; on n'y trouva de poétique qu'un épisode emprunté de Camoëns. Tous ses ouvrages ne procuraient encore à La Harpe qu'une existence bien précaire; Voltaire, qui plus d'une fois l'avait aidé de son crédit et de sa bourse, vint encore à son secours: c'est à ce dernier qu'il dut alors l'emploi de correspondant du grand duc de Russie, depuis l'empereur Paul Ier; il s'agissait de tenir ce prince au courant des productions littéraires de l'époque. Un traitement de cent louis fut attaché à ce service. L'académie de Marseille demanda l'éloge de Lafontaine. Le prix n'était que de 300 liv. M. Necker, chez qui La Harpe était fort bien reçu, ne doutant pas que le prix ne fût adjugé à ce dernier, y ajouta 200 livres. Mais le jugement de l'académie provinciale trompa l'espérance de La Harpe et l'intention du donateur: le prix fut décerné à Champfort; La Harpe n'eut que l'accessit. Depuis long-temps, La Harpe avait le droit d'aspirer au fauteuil académique. Ses ennemis cherchèrent à l'en éloigner. Ils provoquèrent

un véhément réquisitoire, que l'avocat général Séguier prononça, en juin 1775, contre *le Mercure*, à cause de l'extrait que La Harpe y avait donné de la *Diatribe* de Voltaire *à l'auteur des Ephémerides*. Le parlement condamna les rédacteurs, et leur enjoignit d'être plus circonspects à l'avenir. La solennité tout-à fait gratuite que l'on donna à cet arrêt montrait que ce n'était pas à La Harpe seul qu'on en voulait, mais à Voltaire et à Turgot. Cependant l'académie française allait décerner deux prix, celui de poésie et celui d'éloquence; La Harpe cueillit ces deux palmes par l'*Eloge de Catinat*, et par le poëme intitulé: *Conseils à un jeune poete*. Le caractère moral de Catinat est fort bien dessiné, et la péroraison est des plus éloquentes. Les *Conseils à un jeune poete* n'offrent rien de bien remarquable: c'est un mélange confus de souvenirs classiques et d'idées vulgaires. L'*Epitre au Tasse*, qui eut l'accessit de la poésie au même concours, n'est pas sans mouvement, mais elle est bien loin d'être à la hauteur du génie brillant qui devait l'inspirer. Après ces succès, La Harpe voulut tenter de nouveau la carrière dramatique: il venait de mettre la dernière main à sa tragédie de *Menzicoff*; il la lut dans diverses sociétés, et même en présence de la reine, qui lui fit accorder une pension de 1,200 fr. *Menzicoff* fut représenté en novembre 1775 à Fontainebleau, et ne répondit pas aux espérances que l'auteur avait formées. La pièce cependant est habilement versifiée, le style en est soutenu: mais le travail s'y fait trop sentir; la marche de l'action est pénible, et l'intérêt se refroidit dès le deuxième acte, et s'éteint avant le dernier. L'année suivante (1776), La Harpe publia sur la version littérale du texte, faite par d'Hermilly, une traduction en prose poétique de *la Lusiade* de Camoens, qu'il enrichit de notes historiques et critiques et d'une notice sur la vie et les ouvrages du poëte portugais. La mort de Saint-Aignan laissait une place vacante à l'académie: on nomma Colardeau, qui mourut avant le jour fixé pour sa réception, et La Harpe fut enfin élu; c'était un acte de justice qu'il avait trop long-temps attendu. Marmontel, qui répondit au discours qu'il prononça dans la séance de son admission, lui donna sur sa violence dans la discussion, et sur l'opinion avantageuse qu'il avait de lui-même, des leçons indirectes et polies, que le public accueillit par des applaudissements unanimes. La même année, La Harpe fut chargé de la rédaction du *Journal politique et littéraire* de Panckoucke, dont Linguet, depuis 1774, avait été le principal auteur. Les critiques amères et injurieuses qu'il distribuait dès lors lui firent une foule d'ennemis. Sa vie se passait en combats, dont il sortait souvent froissé. Il eut avec les auteurs du *Journal de Paris*, qui avaient essayé d'expliquer pourquoi la tragédie *des Barmecides* n'avait pas réussi, une querelle, où il ne sut garder aucune mesure. Non content d'appeler diatribe infâme la critique qu'on faisait de son ouvrage, il ajoutait: *Il sied bien à un pareil écrivailleur de juger un homme comme moi, etc.* La tragédie des *Barmecides*, soutenue par les amis du poëte, qui, à la vérité, n'étaient pas nombreux, et que pour cette raison on appelait les pères du désert, eut onze représentations. La Harpe la fit imprimer, et la dédia au comte Schowaloff, qui le gratifia d'un diamant. Ce fut au milieu des sarcasmes et des épigrammes auxquels il était en butte que parut la pièce de Gilbert intitulée *mon Apologie*, dans laquelle on remarquait ces quatre vers sur La Harpe, que tout le monde a retenus:

C'est un petit rimeur, de tant de prix enflé,
Qui sifflé pour ses vers, pour sa prose sifflé,
Tout meurtri des faux pas de sa muse tragique,
Tomba de chute en chute au trône académique.

Voltaire venait de mourir (mai 1778), la police avait cru devoir interdire aux journaux de parler de lui ni en bien ni en mal. On ne devait pas s'attendre que l'ami, l'élève de ce grand homme, fût le premier à rompre ce silence par une critique amère de l'une de ses productions dramatiques; La Harpe attaqua *Zulime* sans aucun ménagement, et aussitôt il n'y eut qu'une voix pour l'accuser de manquer de reconnaissance envers celui qui l'avait comblé de bienfaits. Le bruit alors courait que La Harpe avait été piqué au vif du jugement plein de franchise que Voltaire avait porté sur *les Barmecides*; on ajoutait même qu'il ne lui pardonnait point de ne l'avoir pas nommé dans son testament. Ces reproches d'ingratitude durent lui être sensibles. Ce fut pour les repousser qu'il mit au théâtre, en février 1779, la comédie des *Muses rivales*, où les divers talents dont se composait le génie brillant et fécond de Voltaire reçoivent d'éclatants hommages. Pour réparer encore mieux les torts qu'on lui imputait, il composa le *Dithyrambe aux mânes de Voltaire*, que l'académie couronna en déclarant que l'auteur ne s'était pas nommé. Il n'en était pas moins connu, car il savait peu garder l'anonyme: plus tard, dans une séance extraordinaire, il lut des fragments d'un *Eloge de Voltaire* qu'il publia ensuite avec un précis biographique de la vie de l'illustre écrivain. Cet éloge lui reconquit l'estime générale. *Tangu et Félime*, poëme en quatre chants et en vers, fut imprimé l'année suivante (1780); c'est un des plus gracieux ouvrages de La Harpe: on y trouve une foule d'images riantes et voluptueuses. Le fond en est pris dans les contes arabes. Ce fut alors qu'il commença son *Abrégé de l'Histoire générale des Voyages* par l'abbé Prevost, travail d'analyse et de rédaction qui n'a pu augmenter sa réputation, mais qui dut contribuer à sa fortune. La Harpe n'avait encore eu d'autre succès au théâtre que celui de *Warwick*; en 1781, sa tragédie de *Jeanne de Naples* venait d'être achevée: elle fut représentée la même année, d'abord aux Tuileries et à Versailles, et plusieurs mois après devant le public, qui l'accueillit avec assez de faveur, quoique le fond manque d'intérêt, que le style soit sans couleur. Elle reparut en 1783 avec des changements considérables, et même avec un dénouement nouveau. *Molière à la nouvelle salle*, ou *les Audiences de Thalie*, comédie en vers libres et en un acte, fut composée pour l'inauguration du théâtre qui depuis a été nommé *l'Odéon*; ce sont des scènes satiriques sur les journalistes, les intrigants littéraires, les cabaleurs, etc. L'ouvrage n'a cependant pas survécu à la circonstance qui en avait fourni l'idée. *Philoctète*, tragédie en trois actes et en vers, traduit du grec de Sophocle, était déjà connu par la lecture que La Harpe en avait faite à l'académie, en 1780, et par l'édition qu'il en avait donnée l'année suivante. Cette tragédie, représentée en 1783, obtint beaucoup d'applaudissements. Réduit à ses propres forces, La Harpe n'avait jamais mieux fait; il lui a fallu un goût exquis, un talent très exercé, et une profonde connaissance de la langue poétique, pour oser offrir à des spectateurs français, dans une tragédie sans femmes, sans intrigue, le spectacle des souffrances physiques d'un guerrier. Mais si *Philoctète* obtint un succès complet, il n'en fut pas de même des *Brames*, tragédie en cinq actes que La Harpe fit jouer au mois de décembre de la même année: elle n'eut que deux représentations. *Coriolan* eut un meilleur sort, en 1784: on tint compte à l'auteur de la difficulté du sujet, de plusieurs détails poétiques et de quelques scènes assez animées, et quoiqu'on lui ait reproché d'avoir violé le précepte de l'unité de lieu et de temps, l'ouvrage est resté au théâtre, où il n'a cessé d'obtenir un succès mérité par la beauté des formes et par l'intérêt du fond. Il fit représenter, en 1786, une nouvelle tragédie intitulée *Virginie*: un dialogue animé, plusieurs situations dramatiques, une action dont la marche était régulière et rapide, valurent à l'ouvrage un succès presque aussi brillant qu'à *Philoctète*. L'auteur crut devoir cependant garder l'anonyme, mais on l'avait reconnu dès les premières représentations. La réputation littéraire de La Harpe, à cette époque, lui avait acquis de la considération et du crédit auprès des grands. Il s'en crut assez pour oser demander, dans une requête qu'il présenta au garde des sceaux, qu'on défendît aux journalistes de rendre compte des nouvelles pièces de théâtre, mais on trouva ridicule qu'un homme qui, dans les journaux de Lacombe et de Panckoucke, avait si amplement usé et même abusé de la liberté de juger, voulût enlever cette liberté aux autres. Riche alors au moyen de ses pensions et du produit de ses nombreux ouvrages, jouissant même d'une certaine opulence, La Harpe tenait parmi les gens de lettres un rang des

plus distingués ; la pureté de son goût, la précision et la correction de son style, la grande habitude qu'il avait de la polémique, l'esprit d'analyse et de dissertation dont il avait fait preuve, pendant plus de vingt ans, dans plusieurs journaux, l'étude approfondie des classiques, avaient donné à ses décisions une très grande autorité, et le rendaient plus propre qu'un autre à développer dans un cours de doctrine les saines théories du goût et les véritables principes de la belle littérature. Lorsque, après la mort de Pilatre de Rosier, le musée, dont il était intendant, fut réorganisé, en 1786, sous le nom de *lycée*, La Harpe fut chargé d'y faire un cours de littérature. Jusqu'alors les leçons de belles-lettres, presque partout concentrées dans l'enceinte des colléges, avaient eu fort peu d'éclat : elles se réduisaient à des notions élémentaires, accompagnées de quelques exemples assez mal choisis ou rebattus. La Harpe conçut l'idée de donner aux leçons publiques toute la perfection dont elles étaient susceptibles. N'osant se lier aux écarts de l'improvisation, il écrivit les siennes avec le même soin qu'il apportait à ses autres compositions, cherchant toujours l'expression la plus précise : aussi obtint-il, au milieu d'un nombreux et brillant auditoire, des succès qui se soutinrent avec le même éclat au delà de quatre années. Il instruisait les jeunes littérateurs, éclairait les plus exercés, et inspirait aux premières classes de la société le goût des études littéraires. La révolution le surprit au milieu de ce travail. Philosophe encore, voyant dans la suppression des plus grands abus et dans la réorganisation du corps social l'accomplissement des plus belles théories, il embrassa les principes de la révolution avec le plus ardent enthousiasme. Pour propager et défendre les nouvelles doctrines dont il était zélé partisan, il reprit la rédaction du *Mercure*. Il y proclamait la souveraineté de la nation, applaudissait au décret qui venait d'exproprier le clergé, demandait avec instance la suppression des parlements, et se félicitait, avec tous les bons esprits, de l'abolition des lettres de cachet et des prisons d'état. Quand la révolution eut dégénéré en *terreur*, le zèle de La Harpe pour les réformes se changea en une espèce de frénétique délire. Entraîné dans le tourbillon, il ne mit plus de mesures à l'aversion et au mépris qu'il laissait éclater contre ce qu'il appelait la superstition et le despotisme. Le 3 décembre 1792, on le vit, la tête couverte du bonnet rouge, réciter, dans une séance solennelle du lycée, une hymne à la liberté où il faisait entendre des cris de rage et de fureur. Cependant La Harpe n'était point un forcené. Dans d'autres occasions, on le vit recommander l'équité et réprouver les excès de toute espèce ; il eût voulu qu'aucun désordre n'eût souillé la cause de la liberté : il osait, autant qu'il était permis alors, critiquer les caprices des factions, leur fureur, leurs doctrines et leur langage barbare ; mais il n'en persévérait pas moins à se montrer ami zélé de la république. Le 15 février 1794, dans un article du *Mercure*, il conseillait au gouvernement de faire effacer les armoiries royales empreintes sur les livres de la bibliothèque nationale, dût-il *en coûter quatre millions pour cette opération vraiment républicaine*. Malgré tant de garanties données à l'opinion dominante, il n'en fut pas moins porté sur une liste des suspects en avril 1794, et emprisonné pendant quatre mois au Luxembourg. Cette incarcération fut, dit-on, provoquée contre La Harpe, parce qu'il n'avait pas craint de dire hautement que *Robespierre, qui aspirait à la gloire d'orateur et d'écrivain, était profondément inepte, un homme de la dernière médiocrité, etc.* Il ne sut pas supporter cette persécution avec la fermeté dont plusieurs de ses compagnons d'infortune lui donnèrent l'exemple. Dépourvu de dignité et de courage, il tomba dans un abattement sous lequel il aurait succombé si la religion, comme il dit, ne fût venue à son secours. Voici comment il raconte sa conversion : « J'avais sur une table l'*Imitation* ; l'on m'avait » dit que dans cet excellent livre je trouverais souvent la » réponse à mes pensées. Je l'ouvre au hasard, et je » tombe en l'ouvrant sur ces paroles (c'est Jésus-Christ » qui parle) : Me voici, mon fils ; je viens à vous parce » que vous m'avez invoqué. Je n'en lus pas davantage ; » l'impression subite que j'éprouvais est au-dessus de » toute expression. Je tombai la face contre terre, baigné » de larmes, étouffé de sanglots, jetant des cris et des » paroles entrecoupées, etc. » Telle fut la révolution qui s'opéra alors dans les idées de La Harpe, que d'incrédule qu'il était il devint dévot jusqu'au fanatisme. La réaction de thermidor ayant fait tomber Robespierre sous les coups des complices de ses fureurs sanguinaires, les portes des cachots s'ouvrirent, et La Harpe fut rendu à la liberté. Peu de jours après il perdit sa femme, qui se jeta dans un puits à Saint-Germain : plus tard il en épousa une seconde, qui usa bientôt de la faculté du divorce pour le quitter. Quoique plus modéré qu'en 1793, La Harpe n'en était pas moins patriote. Le 21 octobre 1794, il composa, à l'occasion de l'évacuation du territoire français par les troupes étrangères, une hymne dans laquelle il se montrait encore poète républicain. Quelque temps après cependant, il rouvrit son cours au lycée, par des discours qui devinrent graduellement d'une violence excessive contre les principes qu'il avait jusqu'alors professés. Il ne pouvait plus parler que de ses propres travaux, de ses malheurs, de ses ennemis, de son importance politique et littéraire. Cet égoïsme exalté, qui éclatait à tout propos, avait le caractère d'une véritable monomanie. Lors de la formation des écoles normales, qui s'ouvrirent en janvier 1795, les personnes qui s'intéressaient à son sort le firent nommer à une chaire de professeur de littérature. Il y donna sur l'art oratoire d'excellentes leçons, qui se retrouvent en grande partie dans son *Lycée*. Ce fut la même année qu'il commença son *Commentaire sur Racine* ; mais entraîné bientôt par son humeur à prendre part aux querelles politiques, il publia divers pamphlets où l'on reconnait moins son talent que son penchant irrésistible à dénigrer ; il s'exposa gratuitement à de nouvelles poursuites, en s'engageant dans les troubles qui précédèrent l'établissement de la constitution de l'an III. Réinstallé dans sa chaire du lycée, vers la fin de 1796, il ne montra pas moins d'acharnement contre les philosophes et les nouvelles institutions. Il publia son pamphlet qui a pour titre : *Fanatisme de la langue révolutionnaire*, suivi d'un *Appendice sur le Calendrier républicain* ; il voulut aussi reprendre sa profession de journaliste, et coopéra avec Fontanes et Vauxelles à la rédaction du *Mémorial*. Incapable, par son emportement, de conserver dans les discussions politiques et religieuses la modération qu'elles exigeaient, surtout après la crise violente dont on venait de sortir, au lieu d'éclairer le gouvernement, il l'insulta et l'exaspéra à tel point, qu'en novembre 1797 il fut compris dans une condamnation qui l'exilait loin de Paris. Chénier, qui lui avait rendu plus d'un service, veilla à sa sûreté, et lui obtint peu de temps après un asile à Corbeil. C'est là que La Harpe composa son *Apologie de la religion*, une *Diatribe contre le philosophes du 18e siècle*, qui se trouve en grande partie dans les deux derniers volumes du *Cours de littérature*, et un poëme intitulé : *Le triomphe de la religion*, ou *le Roi martyr* ; ouvrage qu'on doit regarder comme celui d'un malade dans le délire. Cette triste épopée devait avoir douze chants ; les six premiers, qui ont paru, et où l'auteur se montre au-dessous du médiocre, font peu regretter les six qui restaient à faire. C'est encore de sa retraite de Corbeil que La Harpe surveilla la publication des premiers volumes de son *Lycée* et de sa traduction du *Psautier*, qu'il fit précéder d'un discours sur l'éloquence des livres sacrés. Il avait commencé ce dernier travail pendant sa détention au Luxembourg. Après le 18 brumaire, il obtint de revenir à Paris, et même d'y continuer ses cours publics. Dans le discours d'ouverture qu'il prononça en novembre 1800, il annonçait à son auditoire qu'il avait traduit plusieurs chants de la *Jérusalem délivrée* ; et à ce sujet mettant en opposition le poëme du Tasse avec un poëme de Voltaire (*la Pucelle*) qu'il n'était pas permis de nommer, disait-il, devant une assemblée respectable, il déclarait que ce même Voltaire n'aurait pas dû trouver d'asile dans l'Europe entière. La Harpe augmenta le nombre de ses ennemis, qui, grâce à ses virulentes provocations, était déjà considérable, par la publication d'un ouvrage qui n'était pas destiné à voir le jour. C'était le recueil des lettres qu'il avait écrites depuis 1774 au grand duc de Russie et à Schowaloff, et qui parut en 1801, sous le titre de *Correspondance russe*.

Dans cette gazette payée, l'auteur, nouveau converti, violant toutes les bienséances, dénigre sans pudeur les philosophes, les poëtes et les littérateurs les plus recommandables de son époque. Voltaire, J. J. Rousseau, Condorcet, Thomas, d'Alembert, Garat, Ducis, Champfort, Lamierre, Saurin, etc., tels sont les hommes qu'il sacrifie à une seule idole, et cette idole, c'est lui-même. En effet, s'il injurie sans relâche ses maîtres et ses rivaux, il ne laisse échapper aucune occasion de vanter exclusivement ses ouvrages, de prôner ses succès et de dissimuler ses revers avec le soin le plus scrupuleux. Tant d'injures, tant de scandales accumulés dans quatre gros volumes par un écrivain dévot, firent douter, même à ceux dont il avait embrassé le parti, de la réalité de sa conversion. On s'étonnait qu'un chrétien se plût ainsi à répandre tant de fiel, et à rendre le public confident des anecdotes licencieuses et des propos grossiers et irréligieux qu'il s'était permis pour amuser les loisirs de son correspondant. La Harpe devait s'attendre à de violentes représailles. Parmi les censures dont il fut l'objet, on distingua un écrit (attribué à Chénier) intitulé : *Correspondance turque, pour faire suite à la Correspondance russe*, qui eut presque coup sur coup deux éditions. La Harpe ne pouvait être plus maltraité. On y passait en revue toute sa vie : détails domestiques, aventures galantes, scandale, rien n'y était omis. En rendant compte de ses ouvrages, auxquels on refusait toute espèce de mérite, on y rappelait ses nombreuses chutes; enfin on y donnait le recueil de toutes les satires, chansons et épigrammes qui avaient été publiées contre lui depuis sa sortie du collége. Ce fut alors que pour la seconde fois La Harpe reçut du gouvernement l'ordre de quitter la capitale et de s'en éloigner de vingt-cinq lieues, ce qui l'empêcha probablement de publier la suite de sa *Correspondance russe*, deux vol. in-8° qui ne furent imprimés qu'après sa mort, et qui compromettaient sa réputation encore plus que les précédents. On lui permit cependant de revenir à Corbeil, où, dit-on, il rédigea la fameuse prophétie de l'illuminé Cazotte. Il y raconte que plusieurs hommes de lettres dînant ensemble chez un grand seigneur, en 1788, Cazotte, l'un des convives, prédit à Condorcet qu'il s'empoisonnerait pour échapper à l'échafaud; à Champfort qu'il se couperait les veines par vingt-deux coups de rasoir et ne mourrait que quelques mois après; à Bailly, à Nicolaï et à Malesherbes qu'ils périraient sur l'échafaud, et à La Harpe qu'il mourrait en *bon chrétien*. M. Beuchot, qui a vérifié le manuscrit de cette pièce, dit (Journal de la librairie, année 1817, pages 82, 83, n° 26) que La Harpe y avait ajouté de sa main ces mots : *cette prophétie n'était que supposée*. De Corbeil, La Harpe rentra dans Paris vers la fin de 1801. On dit qu'alors Bonaparte lui avait fait offrir une pension de 4000 fr. et qu'il l'avait refusée; ce qui n'est nullement probable : Bonaparte avait pour lui une aversion trop prononcée; d'un autre côté, La Harpe n'était pas dans une position à pouvoir refuser un pareil secours. Cependant on s'occupait de réorganiser l'institut et de rétablir l'académie française; La Harpe fut quelquefois admis aux conférences préparatoires qui se tenaient à ce sujet, et son nom fut compris dans la seconde classe de l'institut national, à la fin de janvier 1803. Dès lors sa santé était déjà altérée par des chagrins domestiques et par une vie agitée au milieu de tant de tracasseries politiques et littéraires; il acheva de la détruire par l'abus de certains plaisirs, tels que celui de la bonne chère ou des femmes, qu'il ne savait point se refuser, malgré son âge et sa dévotion. L'état de faiblesse où il se trouvait dans les derniers jours de janvier 1803 avait pris un caractère alarmant, et ne laissait pas l'espoir de le conserver longtemps. On le transporta dans une maison de santé pour lui faire prendre des bains de vapeur. Ces remèdes, trop violents pour lui, le fatiguèrent sans le soulager; il fallut le ramener chez lui, où il mourut le 11 février suivant, dans la soixante-quatrième année de son âge. La veille de sa mort, il écrivit un codicile qui contient sa profession de foi religieuse et la rétractation de tout ce qu'il avait dit et écrit de contraire à la foi catholique. Ainsi que nous l'avons dit, La Harpe avait publié la première partie de son *Cours de littérature* pendant son premier exil à Corbeil (en l'an VII); les deuxième et troisième parties n'ont paru qu'après sa mort, et forment, en tout, 16 volumes. Cet ouvrage, par son étendue et par son importance, est le plus remarquable qui soit sorti de la plume de La Harpe, et, malgré les imperfections qu'on y rencontre, il le place au premier rang des critiques littéraires de notre époque. La première partie est consacrée aux anciens. La littérature du 17e siècle est l'objet de la seconde partie. La troisième est destinée aux écrivains du siècle suivant. On reproche au *Lycée* plusieurs lacunes impardonnables et surtout le manque de proportions. Mais un reproche d'une bien autre importance, qu'on fait à La Harpe, c'est sa révoltante partialité jointe à ses déclamations politiques et à ses imprécations indécentes contre ce qu'il appelle le *philosophisme*. Si ces critiques sont souvent fondées lorsqu'il analyse le théâtre de Fabre d'Églantine, il se répand en injures contre l'auteur. Son article sur Linguet est une sortie des plus outrageantes contre cet avocat célèbre. Son emportement éclate avec encore plus de fureur dans les deux derniers volumes du *Lycée*, qui ont pour objet la philosophie du 18e siècle. Là il établit deux catégories : celle des philosophes et celle des sophistes. Dans la première, il place Montesquieu, Buffon, Condillac, Duclos, Vauvenargues et d'Alembert; dans la seconde, il range Toussaint, J.-J. Rousseau, Helvétius et Diderot : ces deux derniers surtout paraissent avoir le plus échauffé sa bile. Telles sont les principales taches qui déparent le *Lycée* de La Harpe. Toutefois ces défauts, qui sont plus particuliers aux trois ou quatre derniers volumes, sont amplement rachetés par le mérite éminent du reste de l'ouvrage, qui restera comme l'un des plus beaux monuments élevés à la littérature classique. Les principaux ouvrages de La Harpe ont été souvent réimprimés, et dans différents formats. Nous nous contenterons d'indiquer les suivants : 1° *Lycée*, ou *Cours de littérature ancienne et moderne*, Paris, 1825, 16 vol. in-8°; 2° *Abrégé de l'Histoire générale des voyages*, Paris, 1825, 26 vol. in 8°, atlas; 3° *Œuvres de La Harpe*, Paris, 1819—21, 16 vol. in 8°. Cette édition, qui renferme plusieurs ouvrages inédits, ne contient pas le *Cours de littérature* ni l'*Abrégé de l'Histoire générale des voyages*.

LAHARPE (Amédée-Emmanuel), général de division au service de la France, sa patrie adoptive, est né en 1754, au château de Uttins, près de Rolle, dans le pays de Vaud. Il servit d'abord en Hollande, dans le régiment que commandait Constant de Rebecque, le père du publiciste qui donne aujourd'hui de la célébrité à ce nom. Mais Laharpe, jeune encore, quitta momentanément la carrière dans laquelle il devait s'illustrer ensuite. Des affaires d'intérêt l'ayant rappelé dans son pays, il s'indigna de ne pas le voir participer aux droits politiques de la république de Berne. En effet le parti oligarchique de Berne, secondé surtout par celui de Zurich, le second des cantons, d'après sa population et ses ressources, avait pris le plus grand ascendant, surtout à Fribourg, et cette prépondérance entraînait toute la Suisse, dont quelques publicistes prévoyaient même la prochaine soumission. Après s'être plaint en vain des violences illégales, exercées contre lui par l'inquisition bernoise, Laharpe, contraint de s'expatrier, fut déclaré coupable de haute trahison, et, en le condamnant à perdre la tête sur un échafaud, on ordonna la confiscation de ses biens, sans égard pour le malheur de six enfans en bas âge. Cette proscription jeta Laharpe dans l'armée française, où il reçut des officiers, comme des soldats, l'accueil qu'on pouvait attendre, à cette époque, lorsqu'on avait souffert en défendant ou les immunités des peuples ou leurs droits naturels. Vers la fin de l'année 1791, il fut nommé chef du 4e bataillon des volontaires du département de Seine-et-Oise; et à peine commençait-il la campagne de 1792, à l'armée du centre, qu'il s'y montra capable des résolutions les plus héroïques. Déjà les frontières étaient menacées, et la méfiance causée par des trahisons, ou par de fréquentes désertions, rendait ces moments fort critiques. C'était du côté de Thionville que devait commencer l'invasion. Dans le bourg fortifié de Rodemack, à trois lieues de là, le maréchal Luckner avait placé Laharpe et une partie de son ba-

taillon, mais il paraissait impossible de soutenir une attaque avec des forces aussi peu considérables. Décidé au sacrifice de sa vie, le commandant assemble les officiers de la garnison, et leur déclare que la France attend d'eux sur ce point important, une opiniâtre résistance. « Balancerons-nous, s'écrie-t-il, sur le parti » que nous avons à prendre ? Quitterons-nous ce poste » avec lâcheté, ou faudra-t-il y recevoir d'indignes » fers ? Défenseurs libres d'une patrie qui est la vôtre, » et qui m'adopte, nous porterions des chaînes ! Non. » Triompher ou mourir ! Je vous propose d'employer » tous les moyens possibles de résistance. Si elle devient » impraticable, la bayonnette à la main, nous nous » ferons jour à travers l'ennemi. Toute voie de retraite » doit-elle nous être fermée ? eh bien, il resta toujours » une ressource à de braves gens : nous laissons entrer » l'ennemi, et nous faisons sauter le fort. » Laharpe communique son énergie à tous ses compagnons d'armes, et les soldats jurent unanimement de s'ensevelir sous les ruines du château Mais Luckner ayant assez tôt connaissance de cette résolution magnanime et désespérée, ordonne l'évacuation de Rodemack. Alors Laharpe en retire les munitions et l'artillerie, et les fait entrer dans la place de Thionville, à la vue même de l'ennemi qui deja l'environne. Une conduite si honorable vaut à Laharpe le surnom de brave, dont Luckner le salue, dans le camp de Richemont, à la tête de l'armée. On a conservé le registre où a été inscrite la délibération des membres du conseil de défense du château de Rodemack; ce monument d'un héroïsme peu commun est déposé dans les archives. Le commandement du fort de Bitche, d'où venait de déserter le régiment suisse de Château Vieux, fut donné à Laharpe, comme une marque bien méritée de la confiance du gouvernement français. Elle devait être justifiée. Laharpe conserva cette place, déjoua les machinations de quelques prêtres intrigants et de leurs complices, dans les villes d'Hanau, de Deux-Ponts et de Nassau; et rallia ensuite, avec une prudence conciliante, ceux dont il avait su arrêter les tentatives; enfin il se battit devant Trèves, attaqué par le général Bournonville, et il reçut plusieurs balles dans ses habits, au pied des retranchements. Chargé plus tard du commandement de la place de Briançon, il commença dans les vallées des Alpes cette guerre, plus difficile que glorieuse, qui forme d'habiles partisans. Au mémorable siége de Toulon, à la fin de l'année 1793, il fit remarquer son intrépidité, en emportant d'assaut le fort Pharaon, et ce siége lui valut, comme au jeune Bonaparte, le grade de général de brigade. Après avoir commandé quelque temps à Marseille, où il n'a laissé que des souvenirs honorables, il reprit son poste à l'avant-garde de l'armée d'Italie. Ces légions manquaient de tout, mais elles luttaient avec persévérance contre des ennemis nombreux. Laharpe partagea cette gloire péniblement acquise, se distingua durant les attaques du poste de Saint-Jacques et du château de Cossaria, qui furent emportés avec tant de bravoure, et il battit les Autrichiens, soit à la Roquette, soit à Cairo et à Garessio. Ces derniers succès rétablirent des communications indispensables entre Gênes et l'armée. On songeait à reprendre la Corse, et il paraît que si cette expédition n'avait pas été ajournée, elle aurait été confiée à Laharpe; mais on continuait à avoir besoin sur le continent de l'Italie, de toutes les forces dont on pouvait disposer de ce côté. En 1795, le général Laharpe fut chargé de couvrir les mouvements rétrogrades de Kellermann, forcé, par l'approche des troupes austro-sardes, de concentrer ses forces, et de se replier sur Final. Ces manœuvres, durant les huit derniers jours de juin, furent exécutées avec autant d'intelligence que d'intrépidité. Par une heureuse résistance de sept heures, à Vado, il assura les positions de l'armée; les ennemis renoncèrent à leurs projets, et Laharpe, nommé général de division, sembla redoubler de zèle pour le service de la France reconnaissante. Dans la sanglante journée de Loano, le 22 novembre 1795, si l'inhabile Schérer remporta quelque avantage, il le dut en partie à des généraux de division parmi lesquels on cite Laharpe. Mais, pendant ses glorieux succès parmi les troupes françaises, la haine le calomnia dans sa terre natale. Il doit avoir disparu avec la caisse de l'armée, selon le bruit que font répandre les patriciens de Berne : mais ils ont le malheur d'apprendre, presque en même temps, que le prétendu fugitif vient de contribuer, à la tête de l'aile droite de l'armée, et sous les yeux de Bonaparte, déja illustré, aux victoires de Montenotte, de Millesimo et de Dego. Le directoire écrivit à cet homme, à qui on osait imputer des bassesses : « L'effroi que vous » inspirez aux ennemis de la république peut seul égaler la reconnaissance et l'estime dues à votre courage » ou à vos talents. » Bientôt Laharpe est opposé au général Beaulieu. Bonaparte manœuvrait de manière à isoler l'armée piémontaise, dans le dessein de détacher de la coalition le roi de Sardaigne. Laharpe, chargé de tenir en échec les Autrichiens, y réussit avec toute l'habileté qu'on attendait de lui. Il eut le même succès dans une autre occasion très importante. Après le traité de Chérasco, il fut chargé de passer le Pô, à la tête de l'avant garde, en surprenant l'ennemi, opération dont les résultats déconcertèrent les plans de l'Autriche, et préparèrent des triomphes dont Laharpe ne fut pas l'heureux témoin. Par l'effet d'une de ces erreurs dont les annales de la guerre fournissent trop d'exemples, il perdit la vie avant d'avoir vu soustrait à la fatigante domination de Berne ce pays étroit qui, sous le nom de canton de Vaud, est aujourd'hui un des coins de terre les plus fortunés de l'Europe, puisqu'il réunit le charme des lieux et les avantages plus grands encore d'une sage indépendance. Après le combat de Fombio, Laharpe prit position à Codogno, entre Lodi et Crémone. Son avant garde est attaquée de nuit, par une colonne autrichienne. Le général accourt et la repousse; mais au moment où il revient avec son escorte de hussards, des régiments français prennent cette cavalerie pour des houlans qui s'approchent à la faveur de l'obscurité. Une décharge est ordonnée imprudemment, et ce général que le plomb ennemi n'avait jamais atteint, est étendu mort par ses compagnons d'armes. Ils pleurèrent la mort de ce républicain sincère, de cet officier valeureux. Bonaparte, qui avait su promptement l'apprécier, regarda comme un malheur public une si fatale méprise. En l'apprenant au directoire, il disait : « La république a perdu un homme qui lui était très » attaché, l'armée un de ses meilleurs généraux, tous » les soldats un camarade; aussi intrépide que sévère » sur la discipline.... Je recommande au gouvernement » le fils de ce général, pour une lieutenance de cavalerie. » Une grande bravoure, et même de vrais talents militaires, ne formaient pas le seul mérite de ce guerrier, heureux d'ailleurs dans ses entreprises. Il servait pour le triomphe de son opinion ou pour celui des armes de la France, et non dans des vues d'intérêt personnel. Dépouillé de sa fortune en Suisse, il ne prit pas le soin d'en acquérir en France. La générosité du cœur répondait chez Laharpe à la noblesse des sentiments. On cite de lui un mot remarquable en ce sens : à la bataille de Mondovi, on avait fait prisonniers des officiers bernois du régiment de Stekler. Laharpe ayant reconnu parmi eux des hommes qui avaient contribué de tous leurs efforts à le faire condamner à mort : « J'espère, leur dit-il, qu'un jour nous reverrons la » Suisse, moi oubliant mes malheurs, et vous, ou- » bliant que vous m'avez proscrit. »

LAHORIE (Victor-Claude-Alexandre Fanneau de), adjudant-général, né, le 6 janvier 1766, à Gavron (Mayenne), ne se fit d'abord remarquer que par l'exaltation de ses principes; il s'associa bientôt aux défenseurs de la patrie, et se trouvait, en 1792, commandant de l'un des bataillons de volontaires de l'Orne. Les premières campagnes de la liberté, en ouvrant un vaste champ à sa bravoure et à ses talents militaires, lui méritèrent le grade d'adjudant-général. Il remplaça ensuite auprès du général Moreau le général Dessolles, en qualité de chef d'état major. Dès ce moment, il resta invariablement attaché à Moreau, et conserva avec lui, après la rentrée de l'armée du Rhin en France par suite de la paix de Lunéville, les rapports les plus intimes. On l'a même accusé d'avoir abusé, en 1804, de l'influence de l'amitié pour réconcilier Moreau avec Pichegru, et l'amener ainsi à conspirer avec ce dernier et Georges Cadoudal contre le premier consul. Il eut

l'adresse de s'échapper au moment où l'affaire éclata, et s'enfuit avec Fresnières, secrétaire de Moreau, en pays étrangers. Le besoin de créer de nouvelles intrigues en exploitant les germes de mécontentement qu'il croyait rencontrer en France l'y ayant ramené quelques années après, il s'y conduisit avec une telle imprudence, et s'expliqua sur le gouvernement de Napoléon avec une telle hardiesse, qu'il attira sur lui les regards de la police, et fut arrêté et détenu à la Force. Il était encore dans cette prison en 1812, lorsqu'il en fut tiré, le 27 octobre de la même année, pour devenir un des principaux agents de la conspiration du général Mallet, dont l'étonnante audace allait peut-être renverser le gouvernement impérial si un homme énergique n'eût arrêté, au péril de sa vie, cette folle entreprise, qui n'est devenue importante que parce que deux ministres et un chef d'administration avaient perdu la tête. Lahorie, arrêté pour ce fait et traduit devant une commission militaire, fut condamné à mort, le 28 octobre, et fusillé le 29.

LAHOSDINIÈRE (B.) représenta le département de l'Orne à la convention nationale. Il ne provoqua aucune mesure atroce, mais concourut à toutes celles qui furent proposées, plutôt par faiblesse que par conviction : c'est ainsi qu'il vota la mort du roi, et s'en repentit quelque temps après, sous prétexte que les comités avaient soustrait, dans ce grand procès, des pièces favorables au prince : ainsi il fit partie de la commission des douze, formée pour mettre un frein aux usurpations de la municipalité de Paris; mais bientôt, épouvanté des dangers qui menaçaient ses membres, il se hâta de donner sa démission, ce qui ne put le préserver d'un décret d'arrestation, qui fut exécuté à la suite des événements du 31 mai. Détenu quelque temps chez lui sous la garde d'un gendarme, il ne dut sa liberté qu'aux députés Duroy, et surtout à Saint-Just, tout-puissant alors, qui prirent sa défense au sein même de la convention, en alléguant pour le disculper qu'il n'avait été que crédule, et non coupable. Le seul décret dont on puisse faire honneur à M. Lahosdinière est celui qu'il proposa en mars 1793, et qui autorisa le partage des biens communaux entre les habitants les plus pauvres de chaque commune. Après la session conventionnelle, il échangea ses fonctions législatives contre celles de commissaire du directoire, qui cessèrent avec ce gouvernement, à l'avénement de Bonaparte au consulat. M. Lahosdinière n'a plus occupé de fonctions publiques depuis cette époque.

LAHOUSSAYE (Auguste dit Gaudin), chef de chouans, né en Bretagne, d'une famille parlementaire, émigra au commencement de la révolution, se mit à la solde de l'Angleterre, et passa dans les départements de l'Ouest, après la catastrophe de Quibéron, pour se jeter dans les bandes des chouans. Il fut reconnu à Caen, et arrêté comme émigré; mais il parvint à s'évader, se retira dans le Maine, et servit dans l'ancienne division de Rochecotte. Arrêté de nouveau et conduit dans les prisons du Mans, il dut sa liberté à M. de Bourmont, qui, s'étant emparé de cette ville vers la fin de septembre 1799, lui confia le commandement d'une de ses divisions. Il répondit à la confiance que ce chef avait en lui, et combattit vaillamment, quoique sans succès, contre les troupes républicaines. M. de Bourmont s'étant soumis en 1800, M. Lahoussaye suivit son exemple et posa les armes. Il se rendit alors à Paris; mais actif et remuant, il attira sur lui les regards de la police, qui le fit arrêter : mis en liberté, puis arrêté de nouveau, il fut enfin transféré, en 1804, dans la citadelle de Besançon, d'où il ne sortit qu'en 1805. Il passa en Italie en 1806, et revint quelque temps après en France, où l'on prétend que Fouché l'attacha à son ministère. Vers la fin du gouvernement impérial, il remplit quelques missions dans la Bretagne et dans les départements méridionaux, et ne reparut à Paris qu'en 1814, après la restauration. Depuis cette époque il a cessé d'être remarqué.

LAHOUSSAYE (Pierre), célèbre violoniste, naquit à Paris, le 12 avril 1735. Dès l'âge de sept ans, il apprenait la musique sans maître et jouait très agréablement du violon. Les leçons de Piffet le mirent en état de débuter, au bout de deux ans, au concert spirituel. Quelque temps après, ayant eu occasion d'entendre dans une société plusieurs virtuoses du temps, il en fut si enthousiasmé, que lorsqu'on lui eut présenté un violon, il répéta plusieurs traits d'une sonate de Tartini que Pagès, l'un d'eux, venait de jouer. Ce dernier l'adopta dès lors pour élève, et le fit placer, dans la suite, parmi les musiciens du comte de Clermont, prince du sang. Tourmenté du désir de connaître Tartini, La Houssaye s'attacha au prince de Monaco, le suivit en Italie, et se rendit à Padoue, où il entendit cet artiste incomparable. Saisi d'admiration il se présenta chez Tartini, qui, reconnaissant en lui son école, l'accueillit avec bonté et lui donna des leçons. Rappelé par le prince de Monaco, La Houssaye résida quelque temps à Parme, apprit la composition du célèbre Traetta, et fit beaucoup d'airs de ballets pour le spectacle de cette ville et de Venise. Comblé des bienfaits de l'infant don Philippe, il quitta Parme, et retourna à Padoue pour y suivre les leçons de Tartini jusqu'en 1769. Il partit alors pour Londres, d'où, après un séjour de trois ans, il revint à Paris. La Houssaye avait conduit les plus fameux orchestres d'Italie et d'Angleterre. En 1779, il fut nommé pour diriger celui du concert spirituel, et, en 1781, celui de la comédie italienne, qu'il conduisit jusqu'en 1790. Il partagea avec Puppo la succession de Mestrino, en qualité de maître d'orchestre du théâtre de Monsieur; mais après le départ des *Bouffons*, en 1792, il resta seul chef de celui du théâtre Feydeau, et les amateurs se souviennent encore que pour la précision, la justesse et la brillante exécution, cet orchestre n'avait point d'égal dans Paris. Après la réunion des deux opéra-comiques, Favart et Feydeau, en 1801, La Houssaye, en raison de son âge ou d'un commencement de surdité peu constaté, fut impitoyablement mis à la retraite, et ce fut sans doute sous le même prétexte, ou pour ses négligences et son intempérance, qu'on lui ôta, quelques années après, la place de professeur de première classe, qu'il avait obtenue dès la création du conservatoire de musique. Il est mort dans la misère, en 1818. Il n'a publié qu'un œuvre de sonates de violon; mais il en a laissé en manuscrit sept à huit œuvres, ainsi que trois œuvres de duos, et environ une douzaine de concertos pour l'église.

LAHOUSSAYE (Armand-Lebrun, comte), lieutenant général de cavalerie, né le 30 octobre 1768, fut soldat de bonne heure, et devint colonel du 8e régiment d'hussards. En 1804, il fut nommé général de brigade, et commandant de la légion d'honneur, le 14 juin de la même année. Pendant celles qui suivirent, jusqu'à la paix de Tilsitt, il fit toutes les campagnes contre l'Autriche, la Prusse et la Russie, et montra constamment de la bravoure et de l'intelligence, particulièrement à la bataille d'Eylau : les belles charges qu'il y exécuta lui valurent le grade de lieutenant général, le 14 mai 1807, et il commandait à la journée de Friedland une division de dragons. L'année suivante, il reçut le titre de comte d'empire, passa à l'armée d'Espagne, où il se trouva à la prise de Madrid, le 4 décembre, et le lendemain prit possession du palais royal de l'Escurial. Au combat de Prievas, qui eut lieu en janvier 1809, le général Lahoussaye y soutint une attaque très-vive, sans perdre de terrain; et, quatre jours après, déposta, avec le général Lorge, l'arrière-garde anglaise du col de Piedra Filla. Le général Lahoussaye trouva parmi les équipages abandonnés des voitures remplies d'or et d'argent. Sa capture et celle du général Lorge furent évaluées à deux millions. Le 8 août, le général Lahoussaye montra au passage du Tage, près Talaveyra de la Reyna, autant de bravoure que d'habileté. Il se fit encore remarquer à Taraçona, le 21 octobre 1810, et le 22 avril suivant il dissipa les forces que le général espagnol Saint-Martin avait rassemblées dans la province de Cuença, lui fit un grand nombre de prisonniers, et s'empara des bagages et munitions de l'ennemi. Le 20 juillet 1811, à l'attaque du pont d'Ocaña, il battit l'ennemi avec des forces inférieures en nombre, et lui fit douze cents prisonniers. Au commencement de 1812, le général Lahoussaye quitta l'Espagne et alla prendre le commandement d'une division à la grande armée. Blessé à la bataille de la Moskowa, il tomba au pouvoir des Russes

et ne rentre en France qu'après les événements politiques de 1814. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet de la même année. En juin 1815, avant la seconde restauration, le commandement de la 2e division de cavalerie à l'armée du nord lui fut confié. Après le retour de Louis XVIII, ce général fut conservé sur le cadre de l'état-major de l'armée. En janvier 1819, le comte Laboussaye fut nommé au commandement de la 14e division militaire (à Caen), en remplacement de M. le duc d'Aumont. Il a peu après cessé ses fonctions, mais depuis il a été employé comme inspecteur-général de cavalerie, et est aujourd'hui l'un des inspecteurs-généraux de la gendarmerie.

LAHOZ (N), général cisalpin, né dans le Milanais. Il entra fort jeune au service, et s'éleva assez rapidement aux grades supérieurs. Quoique noble, il fut un des premiers à se montrer avec chaleur pour la cause de l'indépendance de son pays. Lorsque les Français en firent la conquête, il les aida de tous ses moyens parce qu'il prévit que l'établissement du gouvernement républicain dans sa patrie pourrait être une conséquence de cette invasion. Il obtint facilement d'être employé dans l'armée française, et y servit avec zèle. En avril 1797, il fit annoncer aux habitants de Brescia que des peines très sévères étaient réservées à ceux qui troubleraient la tranquillité publique. Au mois de juillet 1798, on le vit, à la tête des troupes de la république cisalpine, venir menacer les frontières du Piémont; mais ces projets de conquête furent contrariés, avec dessein sans doute, par la mission délicate dont on chargea le général Lahoz auprès du directoire français. Elle avait pour but d'obtenir que cette autorité directoriale cessât de s'immiscer dans le gouvernement cisalpin. Lahoz s'en acquitta avec énergie, mais sans succès. Arrivé à Paris il avait demandé une audience que le gouvernement ne voulut point accorder. Le général Lahoz fit alors imprimer la lettre qu'il avait adressée au directoire pour obtenir d'être entendu, et où se trouvait ce passage: « Il s'agit de déjouer une conspiration odieuse contre la » constitution, et de connaître le sentiment du directoire sur une poignée de scélérats qui s'assemblent » chez l'embassadeur Trouvé, et qui composent le » comité des novateurs. » Cette hardiesse déplut au directoire, qui prononça la destitution de ce général, et lui donna l'ordre, ainsi qu'à son aide-de-camp, de quitter Paris. Le gouvernement fit en outre publier des notes où le général Lahoz était présenté comme un émissaire des puissances qui nous faisaient la guerre, ce qui était faux. Ces circonstances influèrent tellement sur cet officier général, d'un caractère véhément et irréfléchi, qu'il alla se ranger sous les drapeaux ennemis de la France, quoiqu'il ne fût devenu que l'ennemi du pouvoir qui la gouvernait. Il se plaça à la tête d'un parti assez considérable d'insurgés, et seconda les opérations de l'armée autrichienne contre les Français. Mais au siége d'Ancône, en 1799, où il commandait une des divisions qui s'y trouvaient, il fut blessé dans une sortie vigoureuse des assiégés, et mourut deux heures après. On prétendit, dans le temps, que l'on avait trouvé sur lui un cachet aux armes de l'empereur d'Autriche, avec ces mots: *mort aux François*. C'était une calomnie répandue par ses ennemis. Le général Lahoz était un républicain sincère, qui voulait franchement l'indépendance de son pays pleine et entière, et qui était toujours disposé à combattre les hommes qui cherchaient à y mettre des bornes: mais il n'était pas assez en garde contre les premiers mouvements de son caractère.

LA HUERTA (Vincent-Garcia de), poète espagnol, né à Zafra, dans l'Estremadure, en janvier 1729, fit d'excellentes études, et dut à ses talents la place de bibliothécaire royal, puis, en 1759, celle de membre de l'académie espagnole. Deux partis divisaient alors la littérature en Espagne. L'un ayant pour chef don Ignace de Luzan, affectait un grand mépris pour les anciens auteurs qui avaient honoré l'Espagne, et beaucoup d'attachement à l'école française. La Huerta se mit à la tête de l'autre faction, qui faisait profession d'admirer les classiques nationaux, et de détester tout ce qui venait d'au delà des Pyrénées; mais en homme de goût, il prouva par ses écrits et par le choix de ses modèles, qu'on pouvait suivre l'ancienne école et éviter ses défauts. Son *Eglogue des pêcheurs*, lue en 1760, rappelle l'ancienne manière, sans aucune trace d'orientalisme. Trois ans après, son poëme en stances (*Jupiter conservador*) eut aussi beaucoup de succès. Il publia d'autres ouvrages de même genre, et traduisit en vers plusieurs *Odes d'Horace*, et des fragments de quelques poètes français, *Boileau*, *J.-B. Rousseau*, *Voltaire*, etc. La Huerta entreprit de rendre au théâtre espagnol son antique splendeur; mais n'osant se risquer sur la route qu'avait suivie Calderon, il présenta sa tragédie de *Rachel*, qui devait concilier les anciennes formes espagnoles avec la dignité de la scène tragique. Cette pièce, tirée de l'histoire de Castille, fut applaudie avec enthousiasme, en 1778, sur le théâtre de la cour, et bientôt dans toute l'Espagne. Son *Agamemnon vengé*, tragédie imitée de l'*Electre* de Sophocle, n'a pas la même importance, quoiqu'il ait su y réunir les formes antiques avec la poésie romantique. La Huerta, croyant avoir acquis le droit de juger la littérature de son pays, publia son *Théâtre espagnol*, 1784-1788, 16 vol. in-8°. Il y admit seulement les pièces qui se distinguent par l'art de la composition et l'élégance du style. Il en exclut, trop sévèrement peut-être, toutes les pièces de Lope de Vega, les *Autos sacramentales*, et même les meilleures comédies historiques de Calderon. Quoi qu'il en soit, il réussit à rétablir l'honneur littéraire de sa nation, et à exhaler son indignation contre ceux qu'il appelait les *Gallicistes*. Dans les préfaces de son *Théâtre espagnol*, il se déchaîne contre Quadrio, Tiraboschi, Linguet, et tous les étrangers qui ont critiqué les auteurs dramatiques espagnols; il y traite fort mal tous les autres théâtres, le français surtout et les chefs-d'œuvre qui l'ont immortalisé. Il arrangea néanmoins, pour la scène espagnole, la *Zaïre* de Voltaire; mais après deux représentations elle fut défendue par l'inquisition, *en haine de l'auteur*. La Huerta mourut en août 1797. Outre son *Théâtre espagnol*, dont le tome XV contient les tragédies de l'éditeur, il a donné un *Vocabulario militar español*, Madrid, 1760, in-8°: on y trouve les noms et les exploits des plus illustres guerriers de la nation; *Obras poeticas*, Madrid, 1778, 2 vol. in 8°. La Huerta avait surtout la réputation de surpasser, dans le sonnet, tous les poètes de son temps.

LAHURE (Louis-Joseph, baron), lieutenant-général, naquit à Mons, en Belgique, le 29 décembre 1767. Il se rendit en France après la révolution qui se fit dans son pays en 1790, et fut nommé capitaine dans la légion composée des Belges réfugiés, à la formation de laquelle il avait contribué. M. Lahure fit la campagne de 1792 contre les coalisés, fut nommé chef de bataillon en janvier 1793, et se distingua sur la frontière du nord à la tête d'un corps de tirailleurs, particulièrement au combat de Rousselen. En 1794, il prit le commandement de troupes légères, et contribua beaucoup aux succès obtenus dans cette campagne par le général en chef Pichegru. Celui-ci, à son entrée à Amsterdam, ayant chargé M. Lahure de s'emparer de la Nord-Hollande, cet officier conçut le projet hardi de prendre la flotte hollandaise, alors retenue par les glaces du Helder. Arrivé à Alkmaë, il détache pendant la nuit un escadron du 8e régiment de hussards, commandé par M. Memlat, fait monter des tirailleurs en croupe sur les chevaux des hussards, se porte rapidement au Helder, aborde ainsi la flotte ennemie, et s'en rend maître. C'était sans doute la première fois que l'on voyait des hussards sur leurs chevaux aborder des vaisseaux en mer. Cette expédition fit non-seulement beaucoup d'honneur à M. Lahure sous le rapport de l'intelligence et de l'intrépidité qu'il y montra, mais aussi par le désintéressement et l'humanité dont il donna des preuves en cette circonstance. Plusieurs émigrés français se trouvaient réfugiés dans la Nord-Hollande; leur vainqueur les sauva du sort qui paraissait les attendre, et leur fit prodiguer des secours. Des valeurs immenses, faisant partie de la fortune publique et de celles des particuliers, se trouvaient au pouvoir de M. Lahure: il les conserva intactes, et tout fut remis aux agents du gouvernement: acte de probité d'autant plus remarquable, que les troupes légères qui avaient conquis ces richesses étaient alors dénuées de tout. Le 5 juil-

let 1795, le chef de bataillon Lahure fut nommé chef de la 15e demi-brigade d'infanterie légère, et fit avec elle les campagnes d'Allemagne et d'Italie. Ayant fait une action d'éclat en 1797, dans la campagne dirigée contre le royaume de Naples, un sabre d'honneur lui fut décerné. Deux ans plus tard, à la bataille de la Trébia, il s'empara d'une batterie ennemie avec une rare valeur, et fut nommé général de brigade sur le champ de bataille. Malheureusement M. Lahure avait reçu une blessure grave dans cette brillante action, et il se trouva dans l'impossibilité de continuer de servir activement aux armées. Le département de Jemmapes le porta sur la liste nationale comme absent pour le service public, inscription d'autant plus honorable qu'un seul individu par département pouvait l'obtenir. Nommé membre du corps législatif par le département de Jemmapes, en 1801, le général Lahure fut l'un des candidats présentés pour la présidence, et toujours réélu, il n'a pas discontinué d'y siéger jusqu'à l'abdication de Napoléon. Le 14 juin 1804, il fut nommé commandant de la légion-d'honneur. Malgré ses fonctions législatives, dans lesquelles il s'est fait remarquer par l'indépendance et la modération de ses opinions, ce général rendit encore des services dans l'intérieur, où il fut chargé de divers commandements. L'empereur l'en récompensa en le créant baron de l'empire, en 1813. En 1814 et 1815, lorsque les armées ennemies pénétrèrent en France, il commandait le département du Nord, et il y donna des preuves éclatantes de son dévouement à la patrie, en sacrifiant la plus grande partie de ses propriétés, qu'il fit inonder pour gêner les mouvements de l'ennemi. C'est à lui que l'on doit la conservation de plusieurs places importantes, ainsi que le riche matériel contenu dans l'une d'elles, et que les troupes alliées eussent infailliblement fait enlever. Lors de la première restauration, le baron Lahure avait été reçu chevalier de Saint-Louis par le duc de Berry, et avait obtenu, pour ne pas devenir étranger à la France, lorsque la Belgique en fut séparée, des lettres de naturalisation. Il resta sans fonctions après le second retour de Louis XVIII, et en 1818 il fut mis à la retraite avec le grade de lieutenant-général. Depuis cette époque il vit retiré à Wavrechain, au sein de sa famille, se reposant de la gloire qu'il s'est acquise par l'étude et par des travaux agricoles assez étendus.

LAIGNELOT (Joseph François), né à Versailles en 1758. Après avoir fait de bonnes études, il embrassa la carrière des lettres, et fit représenter en 1786, sur le théâtre de sa ville natale, *Agis*, tragédie, dont le succès fut assez brillant. La révolution ayant éclaté, il en adopta les principes avec beaucoup d'ardeur, et fut nommé, en septembre 1792, député à la convention, où, lors du procès de Louis XVI, il vota pour la mort sans sursis. Envoyé quelque temps après en mission à Brest, à Lorient, à Rochefort, etc., il fit tous ses efforts pour exalter le zèle patriotique de nos armées, et ne rentra dans le sein de la convention qu'après la journée du 9 thermidor. Quoique sincèrement attaché au gouvernement républicain, M. Laignelot, croyant que le temps était venu de se relâcher du système de rigueur suivi jusqu'alors par les dépositaires de l'autorité, se rangea du parti de ceux qui avaient concouru à la chute de Robespierre. Il réclama avec chaleur la mise en accusation du proconsul Carrier, dont la conduite barbare à Nantes avait excité l'indignation des plus ardents patriotes. Lorsque les quatre comités demandèrent la fermeture du club des jacobins, M. Laignelot fut chargé de rédiger le rapport sur la nécessité d'adopter cette mesure. Mais les hommes qui n'avaient point d'arrière-pensée et qui, tout en voyant avec joie finir le règne de la terreur, voulaient le maintien de la république, reconnurent avant peu combien, après avoir ramené la révolution du terme extrême où l'avaient conduite l'agression étrangère et les troubles de l'intérieur, il était difficile de se maintenir dans un juste milieu. En effet, depuis que le signal des réactions avait été donné, ce n'étaient pas seulement les complices de la tyrannie de Robespierre qu'on accusait, mais tous ceux qui avaient pris une part quelconque au gouvernement dont l'énergie avait rendu de si grands services à la France; et le royalisme levait de toutes parts une tête audacieuse. Les craintes fondées d'une contre-révolution ramenèrent M. Laignelot dans les rangs des députés patriotes, et lorsque plusieurs sections de Paris vinrent, le 12 germinal, les 3 et 5 prairial, demander, jusque dans le sein de la convention, du pain et la constitution de 1793, il fut injustement accusé d'avoir pris part à ces mouvements populaires, et décrété d'accusation avec ses collègues Goujon, Duquesnoi, Romme, Bourbotte, etc. Mais assez heureux pour éviter le supplice auquel le tribunal réacteur condamna ces républicains intègres, il fut seulement retenu en prison. Rendu à la liberté après l'amnistie du 4 brumaire, il fut impliqué ensuite dans la conspiration de Babeuf, et traduit devant la haute cour de Vendôme. Ayant été acquitté, le directoire lui fit proposer, en 1799, une place de receveur général; mais toujours fidèle à la cause de la liberté, il refusa de servir sous une autorité dont les principes étaient opposés aux siens. Abandonnant alors pour toujours la scène politique, il se livra constamment depuis à la culture des lettres, et donna en 1804 une édition nouvelle de la tragédie de *Rienzi*, qui lui attira quelques tracasseries de la part du gouvernement. Pendant les cent jours, il ne remplit aucune fonction publique, et ne fut point, par ce motif, atteint par la loi du 12 janvier 1816.

LAINÉ (le vicomte Joseph-Henri Joachim Hostein), ministre d'état, pair de France, et membre de l'académie française, est né à Bordeaux, le 11 novembre 1767. Il avait à peine vingt-deux ans quand la révolution éclata. Il exerçait alors la profession d'avocat avec beaucoup de succès. Son attachement aux principes que le nouvel ordre de choses venait de consacrer, et ses talents oratoires, qui le faisaient distinguer parmi les jeunes avocats de Bordeaux, lui valurent du gouvernement de 1793 la place d'administrateur du district de la Réole, dans la partie des subsistances. A l'époque de la scission du 31 mai entre les membres de la convention, il ne suivit point le parti des *Girondins*. Il affectait au contraire de se montrer dans les rangs opposés par son costume, signe distinctif alors des opinions. Les brillants succès qu'il avait obtenus au barreau le firent nommer par le département de la Gironde député au corps législatif, où il ne put déployer son éloquence, la mission des législateurs ne consistant alors qu'à voter les projets de lois, sans autre discussion que celle des orateurs du gouvernement. Il trouva pourtant les moyens de se faire remarquer, lors de la discussion du code pénal, par une vive opposition au système des confiscations, qu'on voulait introduire dans notre législation criminelle. Il demanda la formation d'un comité secret où il pût développer son opinion, et démontrer ce qu'il y avait alors d'injuste et de barbare dans le projet du gouvernement. Mais une tentative si honorable échoua, faute d'un nombre de signatures suffisant pour former le comité secret. On pouvait dès lors prévoir que l'éclat d'une démarche si hardie lui attirerait la défaveur de Napoléon. Il n'en fut pas ainsi : M. Lainé reçut, peu de temps après, la décoration de la légion-d'honneur; et le nouveau chevalier prononça le serment d'être fidèle à l'empereur, pendant que, s'il faut en croire les bruits qui se répandirent à cette époque, il se liait par des engagements secrets au gouvernement anglais, pour le rétablissement de la dynastie des Bourbons. Cette simultanéité de serments contraires, quoique commune à plusieurs hauts fonctionnaires de cette époque, donnerait une idée peu avantageuse du caractère politique de M. Lainé, si elle était prouvée à son égard. Ces inculpations acquirent encore plus de force, lorsque, dans une séance du conseil d'état, Napoléon, au sujet d'un rapport du corps législatif, qui lui faisait connaître quel pouvait être le vœu de la nation, au moment où la France était menacée par l'invasion des troupes étrangères, s'écria avec emportement : « *Le nommé Lainé est un traître vendu, soudoyé par l'Angleterre par l'intermédiaire de l'avocat Desèze; je le sais, j'en ai la preuve.* » Cette violente sortie avait été sans doute provoquée par le passage suivant du rapport, dont M. Lainé était rédacteur. « Les désirs de l'humanité se dirigent vers une »paix honorable et durable, parce que parmi les nations, »comme parmi les individus, l'honneur consiste à

»maintenir leurs prétentions légitimes, et à respecter »les droits des autres; parce que la meilleure garantie »de la paix consiste dans la détermination des puis»sances contractantes, à s'être fidèles à elles-mêmes.... »Qui donc nous priverait de ces bienfaits? à une époque »pareille à celle où nous vivons, la puissance de l'em»pire se déploierait plus vigoureusement encore en »resserrant les liens qui unissent la nation et son sou»verain? Des assurances en forme de proclamation »seraient un moyen d'imposer silence aux reproches »de l'ennemi, au sujet de la soif des conquêtes et d'une »puissance colossale; elles tranquilliseraient le peuple... »Mais une semblable déclaration, pour pouvoir faire »une impression avantageuse sur les puissances étran»gères, ne devrait-elle pas annoncer solennellement à »la face de l'Europe que nous ne faisons la guerre que »pour l'indépendance du peuple français et pour l'in»violabilité de notre territoire? Toutefois les noms de »paix et de patrie ne seraient qu'un vain son, tant que »les hommes ne peuvent assurer les limites constitu»tionnelles dont dépendent tous les bienfaits de l'une »et de l'autre. Votre commission regarde donc comme »un devoir impérieux, tandis que le gouvernement »adopte les mesures les plus promptes pour la défense »de l'Etat, de supplier sa majesté de maintenir l'exé»cution pleine et entière des lois qui assurent aux »Français les droits de la liberté personnelle et la sûreté »des propriétés, ainsi que le libre développement de »leurs droits politiques. » Napoléon crut voir dans ce rapport du corps législatif un manifeste des puissances étrangères contre son gouvernement, et pensa que quand le bélier frappait à nos portes il fallait repousser l'invasion étrangère, et non exciter la guerre civile en France en remettant en discussion les droits de l'homme. Il traita fort mal les membres de la commission qui lui avaient été députés, et le corps législatif fut ajourné. M. Lainé retourna alors à Bordeaux, où il resta dans la vie privée jusqu'à la journée du 12 mars 1814, à laquelle il ne prit aucune part, du moins apparente. Le duc d'Angoulême le nomma cependant préfet de Bordeaux, fonction que M. Lainé hésita d'abord à accepter, alléguant que le titulaire légal n'avait pas donné sa démission, mais dont il se chargea enfin provisoirement. Le corps législatif ayant pris le nom de chambre des députés, M. Lainé revint à Paris dans le mois de juin suivant, et présida cette chambre pendant toute la session. Il ne quitta le fauteuil qu'une seule fois: ce fut dans la séance du 3 novembre, où fut votée la loi qui réintégrait les émigrés dans leurs biens non vendus. Il s'éleva avec force contre un amendement qui attaquait la validité de la vente des biens nationaux, que le roi avait promise, et que la Charte avait définitivement consacrée. Il ne prit plus la parole dans cette session que pour prononcer le discours de clôture. L'ouverture des chambres pour la session suivante devait avoir lieu au mois de mai 1815, lorsque le débarquement inattendu de Napoléon et sa marche rapide sur la capitale firent convoquer extraordinairement l'assemblée par une ordonnance du 6 mars; elle s'ouvrit le 11, sous la présidence de M. Lainé, qui, dans la séance du 16, à laquelle Louis XVIII assistait, put à peine faire entendre quelques paroles. Il engageait les hommes de tous les partis à oublier leurs ressentiments, et à réunir leurs efforts contre l'ennemi, promettant de régler leurs différends; mais cet appel à la nation fait par un gouvernement aux abois, qui voulait ressaisir une popularité que ses torts mal déguisés lui avaient fait perdre, ne produisit aucun effet. On sait que le roi fut obligé de quitter Paris le 19, et que Napoléon, loin d'éprouver la moindre résistance dans sa marche, entra le même jour dans le palais des Tuileries. M. Lainé avait pris la route de Bordeaux. C'est de cette ville qu'il publia, le 28 mars, une brochure dans laquelle il protestait contre la dissolution de la chambre et contre tout ce qui avait été ou pouvait être fait en vertu des décrets de Napoléon; il déliait les Français du devoir de payer les impôts et d'obéir aux lois de la conscription militaire, etc. Cette conduite, déjà répréhensible dans un simple particulier, l'était encore plus de la part d'un jurisconsulte et d'un législateur qui, mieux qu'un autre, devait savoir que l'obéissance, au moins passive, est due à tout gouvernement de droit ou de fait, lorsqu'il est établi avec l'assentiment national. M. Lainé, dans cet écrit, s'élevait avec indignation contre le ministre de la police, qui lui avait fait annoncer qu'il pouvait rester en sûreté à Bordeaux et y exercer sa profession d'avocat. « Celui, disait-il, qui »a été honoré de la qualité de chef des représentants de »la France, aspire à l'honneur d'être dans son pays la »première victime de l'ennemi du roi, de la patrie et »de la liberté, si (ce qui n'arrivera pas) il était réduit »à l'impuissance de la défendre. » Malgré ces énergiques protestations, M. Lainé ne fut la victime de personne. Dès que la duchesse d'Angoulême eut quitté Bordeaux, et que le général Clausel y fut entré, il s'embarqua pour la Hollande, d'où il vint, après la rentrée du roi, reprendre le fauteuil à la chambre des députés. Il fut alors nommé membre d'une commission d'enquête, chargée d'examiner les inculpations élevées contre MM. Mollien et Gaudin, ex-ministres des finances et du trésor, et celles dirigées contre MM. Perregaux, Laffitte et Ouvrard à raison d'un dépôt de 1,500,000 fr. fait par eux à la banque de France. En 1816, le collége électoral du département de la Gironde, présidé par le duc d'Angoulême, nomma encore M. Lainé député à la chambre; appelé de nouveau à la présidence, il quitta souvent le fauteuil pour combattre à la tribune les partisans d'un projet de loi sur les élections, dont le but était de mettre à la disposition de la faction ultra royaliste les colléges électoraux, et d'exclure par conséquent de la chambre une minorité importune, qui s'opposait à leur marche désorganisatrice. M. Lainé attaqua leurs raisonnements par une logique forte et entraînante; ses efforts furent couronnés de succès. Le projet ayant été amendé par la chambre des pairs, fut renvoyé à la chambre des députés, et soumis à l'épreuve d'un nouveau rapport et d'un nouveau scrutin. Dans l'intervalle, il avait publié son opinion sur le renouvellement de la chambre par cinquième, d'après les dispositions textuelles de l'article 37 de la charte, tandis que le parti contre-révolutionnaire le voulait intégral. Ce fut au milieu des débats violents auxquels ce projet amendé donna lieu, que M. Lainé, ayant reçu un démenti brutal de la part de M. Forbin des Issarts, quitta la chambre sur-le-champ, annonçant que sa santé ne lui permettait pas de continuer de la présider. Deux jours après cependant il reparut à la chambre muni d'une lettre du duc de Richelieu, qui le priait au nom du roi, et au besoin lui ordonnait de reprendre le fauteuil. Sa présidence fut très pénible, ayant continuellement à lutter contre une majorité famélique et turbulente, qui ne devait mettre fin à ses attaques contre les actes du gouvernement qu'après l'avoir envahi et dominé. Le 7 mai 1816, M. Lainé fut chargé du portefeuille de l'intérieur. Il acquit des droits à la reconnaissance nationale en concourant à l'ordonnance du 5 septembre suivant, portant dissolution de la chambre des députés de 1815, et abrogation d'un acte précédent du trône, qui autorisait la révision de quelques articles de la charte. La session de 1816, qui s'ouvrait sous de plus favorables auspices, fournit à M. Lainé l'occasion de faire un brillant usage de son éloquence et de sa pressante logique dans la discussion des questions importantes qui furent soumises à la nouvelle chambre. Il soutint victorieusement comme député un projet de loi sur la composition des colléges électoraux, que le parti ultra-royaliste, alors en minorité, combattait avec acharnement comme étant empreint d'un caractère démocratique, parce que, conformément à la charte, il n'admettait qu'un seul degré d'élection et appelait au droit de suffrage tout citoyen français payant 300 fr. d'impositions. Dans la discussion du budget de 1817, M. Clausel de Coussergues eut l'inhumanité de faire une proposition tendante à priver les réfugiés espagnols des faibles secours que le gouvernement français leur accordait. M. Lainé, qu'une demande si sauvage avait pénétré d'une juste indignation, monta à la tribune, et exprima ses généreux sentiments en ces termes: « Ce n'est pas la première fois que de tels articles parent »les budgets des rois de France. Dans un compte mé»morable, imprimé en 1788, on voit figurer des secours »donnés à deux espèces de réfugiés, dont l'une, sous »une monarchie, semblait ne pas mériter un égal intérêt.

«Un sentiment plus doux encore que la bienfaisance s'oppose à la radiation d'un article maintenu par l'humanité. Les rois, qu'on a justement comparés à des pères de famille, quelquefois irrités comme eux, ferment l'entrée de leurs pays à des enfants égarés : au fond du cœur, ils ne sont pas fâchés que des parents ou des voisins recueillent ces fugitifs, pour les leur rendre au jour de la miséricorde.» Comment se fait-il qu'après de si honorables garanties données aux principes conservateurs de la justice et des libertés publiques, M. Lainé ait abandonné la cause que jusque-là il avait si puissamment contribué à faire triompher? Quels que soient les motifs d'une pareille déviation de principes, nous ne chercherons pas à les pénétrer : il nous suffit de constater que dès le 28 décembre 1818, époque où M. Lainé a cessé d'être ministre, il a fait cause commune avec le parti que l'ordonnance du 5 septembre avait foudroyé, et qu'il avait lui-même combattu avec tant de succès. Déjà il lui avait donné des gages, lors de la proposition du marquis de Barthélemy sur les modifications a apporter à la loi des élections du 5 février 1817. Dans la séance du 23 mars 1818, où cette proposition fut discutée, M. Lainé se montrait déjà en contradiction avec lui-même : les raisonnements solides qu'il avait employés dans la séance du 20 janvier 1817, quand il soutenait le système électoral voulu par la charte, furent alors remplacés par des sophismes et par des paradoxes peu dignes de son beau talent. Depuis il n'a paru que très rarement à la tribune. Cependant, à l'ouverture de la session de 1823, la chambre ayant à délibérer sur un projet d'adresse en réponse au discours de la couronne, M. Lainé proposa un amendement en faveur du maintien de la paix avec l'Espagne : cet amendement, quoique appuyé par le côté gauche, fut rejeté par la majorité, qui voulait la guerre. Dans la séance du 23 février, il se leva avec le côté gauche pour demander l'impression du discours de M. Royer-Collard, dans lequel ce député venait de démontrer l'injustice de toute intervention armée de la part de la France, dans les affaires politiques de la Péninsule. Ces deux faits prouveraient que même au milieu des rangs où il s'était jeté, M. Lainé n'en avait pas moins conservé son patriotisme et son indépendance. Il est impossible qu'il en fût autrement. Ennemi de la servitude, de tout esprit de coterie, M. Lainé, par la gravité de ses mœurs, par la simplicité de ses habitudes et par la nature de son talent, était appelé à vivre citoyen d'un état libre, et non serviteur dévoué d'une aristocratie décrépite. Élevé à la pairie en 1824, il a soutenu dans la chambre héréditaire la haute réputation d'orateur, dont il jouissait déjà à juste titre, en s'y montrant un des plus zélés défenseurs des intérêts nationaux. Dans la séance du 5 février 1825, il se déclara contre un projet de loi tendant à accorder aux communautés religieuses le droit d'acquérir des biens à quelque titre que ce soit; il lui paraissait suffisant de les autoriser à acquérir à titre onéreux, et à recevoir seulement des dons à titre particulier. Le ministre des cultes ayant comparé ces établissements aux sociétés commerciales, soutenait qu'ils devaient être régis par les mêmes lois, quant au mode d'acquérir la propriété. M. Lainé, réfutant cette comparaison, «sans doute, dit-il, les corporations religieuses ont quelque chose de commun avec les sociétés de commerce en ce qui touche les intérêts matériels. Les premières mettent en commun leur pieuse industrie comme les secondes unissent leurs capitaux : mais les associations commerciales ne forment pas de nouvelles familles dans l'état, elles ne mènent pas une vie commune : elles ne possèdent pas, elles n'acquièrent pas en nom collectif; elles se dissolvent à volonté; elles ne sont assujetties qu'à la juridiction civile, et ne demandent pas à la loi la faculté de recevoir par donation et par testament. Les congrégations religieuses au contraire changent l'état des personnes; celles-ci n'appartiennent plus à leurs familles; affranchies de la puissance paternelle, elles forment partie d'une corporation permanente.... Le droit commun est modifié, quand on accorde à des êtres collectifs le droit de posséder en vertu d'une substitution perpétuelle, le droit d'acquérir à tous les titres, et par toutes les voies, qui, disséminant les biens des familles, les agglomèrent dans les congrégations. C'est excéder le pouvoir des lois humaines, que de donner à ces corps une vie perpétuelle pendant laquelle ils acquièrent toujours à l'aide des séductions légitimes, nées des liens d'une maternité, d'une fraternité nouvelles, que la religion serre plus étroitement que la nature même.» La chambre des pairs eut ensuite à s'occuper d'un autre projet de loi pour la répression des crimes de piraterie et de baraterie; la discussion en fut beaucoup plus longue qu'on ne l'aurait pu prévoir, par l'examen d'une question d'un assez haut intérêt. Il s'agissait de savoir si le Français qui, sans l'autorisation du roi, prendrait commission d'une puissance étrangère pour commander un navire armé en course, serait assimilé au pirate et traité comme tel. M. Lainé se déclara pour l'affirmative, faisant remarquer que l'officier de marine n'était puni comme pirate, que lorsqu'il faisait la course pour son compte, muni d'une commission étrangère; «mais,» s'écrie le noble orateur, dans un élan plein d'enthousiasme, «le marin ne serait pas regardé comme pirate, s'il acceptait du gouvernement des Grecs la commission de prendre part à la guerre qu'ils soutiennent. Non, le vent glacial qui, selon un éloquent écrivain, a soufflé sur la politique, n'a pas pénétré dans cette enceinte; les voix généreuses y trouvent des échos, qui feront entendre le murmure de la conscience publique. Quelles que soient les causes d'une récente insurrection, le sang humain coule à grands flots depuis quatre années, et l'Europe reste silencieuse! Cependant la paix dont elle jouit est encore tout armée, et c'est malgré le pouvoir d'une *alliance* qui s'appelle *sainte*, que s'est donné en trois ans le spectacle de plus d'horreurs que l'histoire n'en recueillait autrefois dans plusieurs siècles.... Qu'ont fait les Grecs, pour être ainsi abandonnés au cimeterre d'une anarchie militaire?» Après avoir retracé leurs services, déploré leurs malheurs et célébré leur courage héroïque, il continue ainsi : «Les temps sont accomplis; les Turcs doivent lever leur camp, ou les Grecs s'ensevelir dans leur terre sacrée....; il s'agit donc d'éviter la dernière catastrophe; de toutes parts les peuples implorent l'union active des grandes puissances.... La France seule a pour principal intérêt dans la cause des Grecs l'intérêt de l'humanité et de la religion; seule elle peut intervenir pour que la Grèce soit rendue à elle-même. Alors, sentinelle avancée jusqu'au Bosphore, la Grèce défendra peut-être un jour l'ingrate Europe de l'irruption des hordes barbares.» Après de longs débats sur cette question, la chambre déclara à une grande majorité que le marin qui combattrait en guerre pour les Grecs ou pour une autre puissance, ne serait pas traité plus sévèrement que l'officier de terre qui, sans l'autorisation du gouvernement, prend du service à l'étranger. Plus tard, à l'occasion de la pétition de M. le comte de Montlosier, il se prononça ouvertement contre une congrégation justement flétrie par les arrêts de nos parlements, et chassée successivement de tous les états. M. Lainé possède plusieurs des qualités brillantes qui constituent l'orateur; il se distingue particulièrement par une élocution facile et pleine de chaleur, par l'éclat des images et l'élévation de la pensée. S'annonçant avec autorité et avec l'accent d'une conviction profonde, il commande toujours l'attention de ses auditeurs; il n'a conservé à la tribune aucun des défauts si communs au barreau : il n'est ni languissant ni diffus. On lui reproche cependant avec raison de viser trop à l'effet, et d'employer un langage qui n'est pas toujours bien correct. M. Lainé avait été nommé membre de l'académie française par une ordonnance de 1816; il fut élu président de ce corps littéraire pour le dernier trimestre de 1817. Quelque temps après sa sortie du ministère, il fut décoré du cordon bleu : une ordonnance précédente l'avait anobli en lui conférant le titre de vicomte.

LAINEZ (Étienne), l'acteur le plus tragique qui ait paru sur le théâtre de l'Opéra, était fils d'un jardinier, et naquit à Vaugirard près de Paris, le 23 mai 1753. Il était très-jeune encore lorsque Berton père, l'un des directeurs de l'académie royale de musique, informé de ses heureuses dispositions, vint lui-même le demander

à ses parents, et lui fit apprendre la musique à ses frais. Laines parut, en 1770, à l'époque du mariage de Louis XVI, dans un de ces actes connus sous le nom de *Fragments*; fut admis comme élève de l'Opéra, en 1771 jusqu'en mars 1772; débuta en 1773 dans des rôles peu importants; doubla Legros dans *Alceste* et dans *Armide*, en 1777 et 1778, et devint, peu d'années après, chef de l'emploi de haute-contre, par la retraite de cet acteur qu'il ne fit cependant point oublier comme chanteur. Sous ce dernier rapport, Laines devait plus à la nature qu'à l'art. Sa voix était peu agréable, sa méthode assez commune. Mais comme tragédien, il avait étudié les bons modèles, et surtout Lekain. Sa démarche était noble et aisée, sa figure expressive et son débit plein de chaleur. Aucun acteur n'a possédé à un tel degré le talent d'échauffer la scène, talent qu'on lui reprochait de pousser quelquefois jusqu'à l'exagération. Lainez a été attaché à l'Opéra, pendant quarante-trois ans; aussi les jeunes gens, qui ne l'avaient connu qu'au déclin de sa réputation, disaient qu'il était bien l'*aîné* de l'académie. Durant ce long intervalle, il ne fut jamais interrompu. Il créa un grand nombre de rôles, surtout dans les opéras de Sacchini, avec lequel il fut intimement lié, et qui, sans Laines, n'aurait peut-être pas enrichi de ses chefs-d'œuvre notre scène lyrique. Nous citerons les rôles d'Enée dans *Didon*; de Dardanus: de Rodrigue dans *Chimène*; de Polynice dans *Œdipe à Colone*; d'Irvin dans *Evélina*; de Licinius dans *la Vestale*; de Trajan, etc. Il excellait surtout dans les scènes de pathétique, de colère et de désespoir. Sa voix, naturellement criarde et un peu chevrotante, semblait même ajouter à l'illusion. Aussi personne n'a mieux fait valoir le rôle froid et ingrat d'Enée. Personne n'a chanté d'une manière plus dramatique ce beau récitatif d'*Armide : le fier Gernand m'a contraint à punir sa téméraire audace*; les beaux airs d'*Œdipe: le Fils des dieux*; *delivrez-vous d'un monstre furieux*; et celui d'*Evélina : Oui, vous pouvez tout sur moi*. Laines se montra royaliste, dès les commencements de la révolution. Applaudi et couronné par un parti, à la fin de 1791, lorsqu'en jouant Achille dans *Iphigénie en Aulide*, il chanta et répéta avec enthousiasme le choryphée : *Chantons, célébrons notre reine*, il fut sifflé à toute outrance, quelques jours après, par le parti contraire, et ne put reparaître sur la scène, qu'après avoir demandé excuse, protesté de son civisme, et foulé aux pieds la couronne qui lui avait été décernée. Il se vengea de cette humiliation, après le 9 thermidor, par la véhémence avec laquelle il tonnait contre les Jacobins, toutes les fois qu'il chantait le fameux *Réveil du peuple*. Laines fit sa retraite le 1er janvier 1812, alla donner quelques représentations à Lyon et à Marseille, revint prendre la direction du grand théâtre de Lyon, la même année, puis celle des deux théâtres de cette ville, qu'il fut forcé d'abandonner à la fin de 1816. Cette entreprise le ruina complètement. Il revint jouer à Paris dans *Evélina*, en 1817, et n'y montra que l'ombre de lui-même; retourna à Marseille, et revint enfin à Paris où il obtint une place à l'Ecole royale de chant et de déclamation. Il comptait alors quarante-sept ans de théâtre. Le chagrin et les infirmités empoisonnèrent ses dernières années. Il mourut, le 15 septembre 1822, des suites de l'opération de la pierre, dans la soixante-dixième année de son âge.

LAING (Malcom), né en Ecosse, embrassa la profession du barreau et devint plus tard membre de la chambre des communes. Il dut sa réputation comme écrivain, à plusieurs ouvrages historiques d'un mérite reconnu, soit pour la vigueur du style, soit pour la scrupuleuse vérité et l'exactitude qu'il met dans sa narration, et le jugement qu'il déploie dans l'application des faits et les déductions qu'il sait en tirer. Fox, qui s'y connaissait, faisait le plus grand cas des écrits de Laing, qu'il cite souvent dans ses ouvrages, et le mettait fort au-dessus des historiens pleins de partialité, tels que Dalrymple, Somerville, Macpherson, et même le célèbre Hume qui n'en est pas toujours exempt, et qu'on accuse d'avoir trop cherché à atténuer les torts des Stuarts et trop dénigré le parti républicain. Laing, qui s'était déjà beaucoup distingué comme avocat, débuta dans la carrière des lettres par la continuation de l'*Histoire d'Angleterre*, du docteur Henry. En 1793, il en fit paraître un volume in-8°, auquel il ajouta des notes intéressantes et la vie de l'auteur; il publia ensuite: *Histoire d'Ecosse depuis l'union des deux couronnes par l'avénement de Jacques VI au trône d'Angleterre, jusqu'à la nouvelle union sous le règne de la reine Anne*, 1800, deux vol. in-8°, dont une deuxième édition en quatre vol. in-8° a paru en 1807. Cette Histoire est précédée d'une notice pleine d'intérêt et de détails peu connus sur la vie et les malheurs de l'infortunée Marie d'Ecosse, et sur la part que les historiens attribuent à cette reine dans l'assassinat de son dernier mari lord Darnley. Laing rapporte tous ces événements avec impartialité, et se montre constamment bien plus jaloux de mériter le titre de véridique, que de flatter tel ou tel parti en travestissant l'histoire en roman. Il vise à éclairer et non à émouvoir, et ne déguise point le crime sous les fausses couleurs que les historiens n'empruntent que trop souvent pour le masquer et le faire même paraître excusable, lorsqu'ils ne poussent pas l'impudeur jusqu'à en faire l'apologie. Parmi ceux qui ont écrit l'histoire de Marie, reine d'Ecosse, il en est qui nous l'ont présentée comme un modèle de vertu et comme une victime innocente immolée par Elisabeth; mais nous avons maintenant des preuves incontestables que Marie, déjà très coupable en Ecosse, dont elle ne perdit le trône que par sa faute, était devenue en Angleterre le principal instrument d'un vaste complot fomenté par l'Espagne, appuyé par les catholiques d'Angleterre et dirigé contre Elisabeth. La beauté, les graces et l'amabilité chez les femmes ne sont malheureusement pas des garants assurés de la pureté de leur cœur, et les auteurs qui, en s'extasiant sur les charmes des reines, détournent les yeux des maux dont elles furent cause, et des crimes qu'elles commandèrent ou permirent, sont indignes du titre respectable d'historien. Laing a aussi publié les *Poésies d'Ossian* et les *Ouvrages poétiques de James Macpherson*, avec de nombreuses notes et des éclaircissements sur la langue et la littérature gallique, 1805, deux vol. in-8°. Il soutient l'opinion de l'authenticité des poésies de ce barde, qui s'accrédite tous les jours de plus en plus depuis qu'on a recueilli un grand nombre de chants conservés par la tradition en Ecosse, pays où le souvenir du vieux temps s'est maintenu jusqu'à l'époque actuelle, avec un degré de vivacité et d'enthousiasme qu'on chercherait difficilement ailleurs. Rien ne peut égaler l'entraînement qu'éprouve un montagnard écossais en écoutant dans la langue antique de sa patrie chanter les hauts faits de ses ancêtres, ou peindre les sites enchanteurs de son pays; il se sent subitement transporté au temps d'Ossian et des guerriers qui luttèrent avec les Romains. Eloigné du sol qui l'a vu naître, l'enfant des montagnes de la Calédonie s'y croit encore dès qu'il chante au son de la cornemuse les vers inspirés par les muses celtiques.

LAING (Alexandre-Gordon), voyageur anglais, major d'infanterie légère au corps royal africain, né vers 1792. Après avoir été employé à la baie de Honduras, où les Anglais ont un établissement, il débuta dans la carrière périlleuse des voyages en Afrique par deux petites excursions aux environs de Sierra-Léone, dont l'une, en janvier 1822, le conduisit à Kambia; et l'autre, en février suivant, à Fouricaria, capitale du pays Mandingue. Toutes deux avaient pour objet de rétablir la paix entre les chefs noirs dont les dissensions avaient fini par interrompre le peu de commerce que font les naturels avec la colonie. La manière dont M. Laing, alors capitaine, s'acquitta de cette négociation révéla son aptitude à cette sorte d'entreprises, et lui mérita bientôt, de la part de sir Charles Maccarthy, gouverneur général de l'Afrique occidentale, une mission plus importante et plus conforme à son ambition, qui déjà se tournait vers les traces des plus célèbres voyageurs. Dans ces précédentes excursions, il avait remarqué parmi les troupes au milieu desquelles l'avait amené son rôle de médiateur, un corps auxiliaire envoyé par un roi de Soulimana, dont le pays était à peine connu de nom dans la colonie. Ce qu'il apprit de cet état, de ses habitants et de ses productions lui fit juger qu'il serait avantageux d'y ouvrir une route de commerce. Sir Charles Maccarthy approuva cette idée

et lui en confia l'exécution. Le but était d'engager le roi de ce pays à lier un commerce d'échange avec les Anglais, et à cultiver surtout le riz blanc et l'indigo, pour lesquels ceux-ci trouvaient un débouché plus facile que pour les autres productions qu'on leur apportait. Le succès ne couronna pas cette ambassade sous le rapport mercantile, qui en avait été le motif déterminant; heureusement, du moins, que l'instruction de M. Laing le mit à même d'en faire tourner l'utilité au profit de la science. Muni des instruments convenables pour les déterminations géographiques, il partit de Sierra-Léone le 16 avril 1822, traversa le pays de Timanni, celui de Kouranko, et arriva le 11 juin suivant à Falaba, capitale du Soulimana, dont il a fixé la position par 9° 49' de latitude nord. Bien accueilli du roi, Assana-Ayira, homme âgé d'une soixantaine d'années, d'une douceur et d'une tolérance qu'on peut regarder comme rares chez ses superstitieux compatriotes, il fit auprès de lui un séjour de trois mois qu'il ne trouva pas sans charmes, par la nouveauté des sensations auxquelles il put s'abandonner avec loisir. La sécurité où il vivait, les soins qu'il reçut dans une violente maladie à laquelle il faillit succomber, lui auraient même pu faire oublier en quelque sorte qu'il était au milieu d'une peuplade barbare, s'il n'avait rencontré dans les scrupules ou la politique bornée de son royal protecteur un obstacle insurmontable au plus simple, au plus ardent de ses vœux, celui d'aller reconnaître la source du fameux fleuve Dialli-Bab ou Niger, dont il savait n'être plus séparé que par quelques journées de marche. Le prix que ces peuples brûlés du soleil attachent à la fraîcheur des eaux, en rend pour eux les sources des objets de culte dont ils craignent de voir profaner le caractère mystérieux et sacré. Aussi ce ne fut qu'avec peine qu'il obtint seulement la permission de visiter la source de la Rokelle, qui repose tout près de Falaba, et dont on lui doit d'avoir dans son voyage exploré le cours en grande partie ignoré, ainsi que de plusieurs autres courants d'eau qui se dirigent vers la côte. Du haut de la montagne d'où sort cette rivière ses regards purent atteindre celle où s'engendre le Dialli-Bab; il eut même le bonheur de contempler assez distinctement le point de départ de ce grand fleuve, pour en apprécier la position à 1600 pieds au-dessus de l'Océan, par 9° 25' de latit. nord, et 9° 43' de longit. ouest. Quoique poussée peu avant dans l'intérieur des terres, l'exploration de M. Laing fournit plusieurs faits nouveaux, qui, se liant utilement aux opérations de Mollien, de Gray et de Parck dans ces contrées, concourent à compléter la connaissance exacte de l'Afrique occidentale, pour laquelle il reste encore assez à faire. De retour à Sierra-Léone le 29 octobre, il en partit bientôt après pour aller rejoindre son régiment sur la Côte d'Or, où la guerre s'était engagée avec les Achantins. Là il reçut le commandement de plusieurs expéditions militaires, dont il ne se tira pas avec moins de succès que de ses missions pacifiques. Les Achantins, peuples belliqueux et des plus aguerris de la race africaine, menaçaient d'envahissement les pays alliés de la Grande-Bretagne, et même les forts qu'elle possède sur cette côte. Le capitaine Laing, à la tête de quelques troupes indigènes soutenues par des soldats anglais, repoussa ces barbares dans leurs foyers, et débarrassa le pays, du moins pour quelque temps, de leur odieuse présence. S'étant porté avec rapidité sur la ville d'Esseccoma où ils s'étaient retirés, il les surprit au milieu des ténèbres de la nuit dont leurs préjugés leur font redouter l'obscurité, et les mit dans une déroute complète au moment où, tout occupés de leurs projets de vengeance, ils imploraient le secours de leurs exécrables idoles par des sacrifices humains. Ces avantages militaires ne firent cependant point perdre de vue à M. Laing la carrière des voyages à laquelle il s'était intimement voué, et où l'appelaient ses connaissances. Son long séjour au milieu des Africains, et sous leur ciel de feu, n'avait fait que le mieux préparer à la grande entreprise qu'il méditait, et l'on peut dire qu'il partit quand il se sentit prêt. Il se rendit d'abord à Londres, où il fut promu au grade de major, et s'y occupa de publier la relation de son voyage dans le Soulimana. Elle parut en 1825. Cette même année, ayant gagné Tripoli, on apprit bientôt qu'il avait quitté cette ville, le 18 juillet, pour se diriger sur la célèbre et inaccessible cité de Tombouctou, avec une caravane à laquelle il s'était incorporé. Il espérait atteindre cette ville en traversant le grand Désert, et de là rentrer dans les possessions européennes par Dialli-Bab, qui paraissait passer à Tombouctou et descendre à la baie de Benin. Si quelque chose devait encore ajouter à ses moyens personnels pour bien faire augurer de sa généreuse entreprise, c'était la précaution qu'il prit de se munir d'une grande quantité de vaccin, dont les bienfaits devaient lui concilier la bienveillance des nègres, et le choix qu'il fit d'un compagnon de leur race aussi capable que possible de le seconder dans ses projets. On nous excusera sans doute de prendre ici l'occasion de faire connaître cet homme, dont la vie singulière ne trouverait pas place ailleurs, et est pourtant assez digne de curiosité. Ce nègre, dont M. Laing fit la connaissance à Sierra-Léone, se nomme Jack Le Bure, naquit à Saint-Domingue, et entra comme trompette dans un régiment français. Il prit part aux trophées conquis par Napoléon sur beaucoup de champs de bataille, et notamment à Austerlitz. Revenu à Saint-Domingue dans une expédition contre cette île, il y fut fait prisonnier: et après avoir été échangé, il alla porter ses services dans presque tous les pays de l'Europe. A la paix, il passa du Danemarck en Angleterre, où il s'engagea dans le corps royal africain; il y était sergent major: il accompagna le major Peddie dans son voyage de l'intérieur de l'Afrique, et suivit, quelque temps après, M. Dochard à Ségo, où il resta près de deux ans. Ces deux voyageurs ont succombé; Le Bure leur a survécu. M. Laing, en s'attachant un homme éprouvé par tant de vicissitudes, ne peut manquer de trouver de précieuses ressources dans son expérience et son dévouement. Cependant, depuis son départ, les nouvelles que l'on a données sur sa route et sur sa destinée ont été fort contradictoires. Dès sa sortie de Gadamès, le bruit de sa mort se répandit; plusieurs fois, il se renouvela avec des circonstances plus ou moins probables, chaque fois la fausseté en fut démontrée. Ce qu'il paraît y avoir de plus certain, c'est qu'il fut long-temps retenu dans le Touat, qu'il atteignit enfin Tombouctou, et dépassa même cette ville en 1826. Des bruits sinistres se sont reproduits récemment plus fort que jamais, sur la foi d'une lettre du cheik de Gadamès, qui le représente comme ayant été victime d'une insurrection de trente mille Fellatahs, soulevés pour demander sa tête. Mais les invraisemblances que renferme cet écrit en ont fait suspecter la véracité, et les assertions en ont été combattues par des conjectures qui semblent plausibles. Une funèbre obscurité enveloppe donc le sort de cet homme intéressant; espérons que bientôt un rayon de lumière, ardemment souhaité de tout ce que l'Europe compte de savants et d'amis du courage, viendra la dissiper, et nous apprendre que devant lui se sont enfin adoucies la rigueur du Désert et la férocité de ses nomades habitants. On a du major Laing: *Travels in the Thimannee, etc.*, ou *Voyage dans le Timanni, le Kouranko et le Soulimana contrée de l'Afrique occidentale, fait en 1822*, Londres, 1825, in-8°. Cet ouvrage a été traduit par MM. Eyriès et de Larenaudière, Paris, 1826, in-8°.

LAIRE (François-Xavier), l'un des plus célèbres bibliographes du 18e siècle, naquit le 10 novembre 1738, à Vadans, près de Gray en Franche-Comté, de parents peu fortunés, qui néanmoins soignèrent sa première éducation. Le succès surpassant leurs espérances, ils l'envoyèrent continuer ses études au collège de Dôle. Il y prit le goût des lettres et de la retraite, et entra jeune encore chez les minimes de Dôle. Il s'y livra entièrement aux sciences, et parvint en peu de temps à acquérir des connaissances étendues sur la bibliographie, l'antiquité, les langues anciennes et les médailles. Il voulut alors visiter la terre classique des arts, et se rendit à Rome en 1774. Il y explora les bibliothèques publiques, et décrivit avec un soin particulier les anciennes éditions qu'il y trouva. Le P. Laire parcourut ensuite les principales villes d'Italie, et, chargé des nombreux matériaux qu'il avait amassés, il revint à Dôle pour les mettre en ordre; nommé en

1786, par le cardinal Loménie de Brienne, son bibliothécaire, il accepta cette place avec d'autant plus d'empressement, qu'elle le mettait à même de satisfaire sa passion pour les livres. Il retourna en Italie, en 1786, pour compléter ses recherches bibliographiques : il n'avait vu dans son premier voyage que les bibliothèques publiques, il visita dans le second les bibliothèques des savants, pour en tirer les éditions rares qui pouvaient y rester dans l'oubli. Il reçut dans ce second voyage de nouvelles preuves d'estime et des offres brillantes de la part du Saint-Père et du grand duc Léopold, mais son attachement pour le cardinal de Brienne ne lui permit pas de s'en séparer, dans un moment surtout où la disgrace de ce prélat-ministre lui rendait la présence d'un ami nécessaire, et il rentra en France avec lui. Chargé, en 1793, de réunir à Sens les livres qui avaient appartenu aux congrégations religieuses supprimées, il s'opposa avec fermeté aux fureurs des ennemis des lettres, et sauva de la destruction beaucoup de monuments historiques précieux. Il eut surtout une grande part à la conservation du mausolée du Dauphin qui vient d'être replacé dans le chœur de la cathédrale de Sens. Lors de l'organisation des écoles centrales, Laire fut nommé bibliothécaire du département de l'Yonne, et alla se fixer à Auxerre, où il établit un cours de bibliographie. L'excès du travail hâta sa mort; il fut enlevé aux lettres et à ses nombreux amis le 27 mars 1801. Il était membre de l'académie des Arcades de Rome, de la société Colombaire de Florence, de l'académie de Besançon, et du lycée, dont il était l'un des fondateurs. On a de lui : 1° *Specimen historicum typographiæ Romanæ quindecimi sæculi*, Rome, 1778, in-8°. C'est un traité sur l'origine de l'imprimerie en Italie, et sur l'atelier typographique établi dans le monastère de Sublac, etc. 2° *Dissertation sur l'origine et les progrès de l'imprimerie en Franche-Comté, pendant le 15e siècle*, Dôle 1785, in-8° de 58 pages : 3° *Serie dell' edizioni Aldine*, Pise, 1790, in 12 : et avec des additions, Padoue, 1790, Venise, 1799, Florence, 1800, même format. On croit que le cardinal de Brienne a eu part à ce travail ; 4° *Index librorum ab inventâ typographiâ usque ad annum 1500, chronologicè dispositus*, Sens, 1791, 2 vol. in-8°. C'est le catalogue des anciennes éditions que Laire avait rassemblées lui-même dans la bibliothèque du cardinal de Brienne, et qu'il eut la douleur de voir disperser. 5° *Recherches et observations historiques sur un monument qui existait dans l'église de Sens* ; c'est la description du tombeau du chancelier Duprat ; 6° *Histoire des grandes compagnies qui ravagèrent la France en 1355* : 7° *Lettre sur des monuments antiques, trouvés dans le département de l'Yonne*. Il y rend compte d'une fouille faite près d'Auxerre, dans laquelle on découvrit les restes d'un atelier monétaire. Le P. Laire a laissé en manuscrit : 1° *Cours de Bibliographie*; 2° *Supplément aux Annales typographiques de Moittaire*; 3° *Catalogue raisonné des éditions variorum* ; 4° *Notes sur la Bibliothèque séquanoise* de D. Basile Payen, sur la *bibliographie* de Debure; sur *l'Histoire de l'imprimerie* de Prosper Marchand.

LAIS, voyez LAYS.

LAISNÉ DE VILLEVÊQUE (N.), membre de la chambre des députés. Après avoir servi quelque temps dans la marine, il fut atteint d'une maladie de poitrine longue et douloureuse qui le força de renoncer à cette carrière dans laquelle il avait déja paru avec distinction. Trop jeune, lorsque la révolution éclata, pour faire partie des assemblées législatives, il se déclara néanmoins en faveur des réformes dont la nécessité se faisait depuis si longtemps sentir. Mais l'exaltation des esprits, produite en grande partie par la conduite trop peu franche de la cour, ayant bientôt imprimé à notre régénération un caractère de violence menaçant pour le trône, M. Laisné de Villevêque demeura attaché au parti des constitutionnels, qui pensait pouvoir concilier les intérêts de la nation avec le maintien de la monarchie. Devenu suspect en 1793, il fut obligé de se cacher, et ne reparut qu'après la chute de Robespierre. Le premier usage qu'il fit de la liberté qu'il avait recouverte fut pour demander qu'on ouvrit les portes de la prison du Temple à MADAME, fille du roi Louis XVI. En 1801, il fut nommé membre du conseil général du département du Loiret. Ce fut durant les loisirs que lui laissaient ces fonctions qu'il mit à profit pour son pays les connaissances qu'il avait acquises dans les matières coloniales, longtemps l'objet de ses études. Il publia, en 1801, une brochure sur la Louisiane, dans laquelle il exposait de quelle importance il était pour la France de rentrer en possession d'un établissement qui pouvait offrir un débouché à l'excédant de sa population dans un pays salubre, et une nouvelle source d'écoulement aux produits de son agriculture et de son industrie. Il fut appelé, en 1802, aux fonctions de secrétaire-général du département dont il était déja membre. Toujours enclin à l'indulgence et à la modération, il proposa d'insérer, dans une adresse votée par ses collègues au premier consul, la demande de la rentrée des émigrés. La rupture du traité d'Amiens, en 1803, ayant rallumé de nouveau la guerre entre la France et l'Angleterre, M. Laisné de Villevêque, jaloux de concourir à l'abaissement d'une puissance si longtemps l'ennemi irréconciliable de la France, proposa au conseil du département du Loiret de construire et d'armer une frégate aux frais de ce département. Les événements de 1814 changèrent les destinées de la France. M. Laisné de Villevêque, dont les principes depuis 1789 étaient restés invariables, vit expirer avec joie le despotisme impérial, et remonter sur le trône de ses ancêtres le prince auteur de la charte. Dans les cent jours, il refusa de prêter serment à Napoléon, et donna sa démission de secrétaire-général du département du Loiret. Nommé, en 1817, membre de la chambre des députés, il vota constamment avec les plus zélés défenseurs de nos libertés publiques. Unissant à une élocution facile et souvent brillante une grande expérience et des connaissances positives dans les différentes branches de l'administration, il a pris une part fort utile aux discussions les plus importantes qui ont occupé la chambre élective. M. Laisné de Villevêque mérite d'être cité avec distinction parmi les membres de cette illustre opposition qui, pendant la session de 1817, s'éleva avec tant d'énergie et de patriotisme contre les mutilations qu'un ministère impopulaire a fait subir à la charte. Ce fut avec des arguments forts de raison et appuyés d'exemples puisés dans l'histoire, qu'il défendit contre les attaques du gouvernement la liberté de la presse, la liberté individuelle et le mode de représentation nationale garanti par la constitution. Lors de la discussion sur la septennalité, M. Laisné de Villevêque, employant contre le ministère l'arme de l'ironie, fit d'abord voir qu'un des principaux motifs pour lesquels il voulait détruire la loi des élections, était que sous son empire la chambre élective avait été composée en grande partie de députés dévoués à des principes opposés aux siens; il en tira cette conclusion que si les choix des électeurs étaient coupables, la nation devait l'être, et qu'il n'y avait plus par conséquent de probité que parmi les agents de l'autorité, et il s'écria : « Pauvre France ! que tu dois te trouver heureuse dans » ton malheur en pensant que par un miracle signalé » de la Providence, la corruption a épargné jusqu'ici » les agents, les seuls agents, les nombreux agents de » l'autorité ! » M. Laisné de Villevêque a publié en 1820 une brochure intitulée : *De la situation des gens de couleur libres aux Antilles françaises*. Cet écrit, ayant pour but d'éclairer le gouvernement sur les moyens d'améliorer le sort de ces colons, n'attira à son auteur aucun reproche de la part de ses adversaires dans la chambre des députés: mais il en fut autrement aux colonies, où l'ouvrage fut signalé par les habitants à peau blanche comme un libelle propre à soulever les passions et à exciter contre eux la haine des hommes de couleur. Des exemplaires de cette brochure ayant été trouvés chez quelques-uns de ces derniers, ce fait concourut à faire prendre à leur égard des mesures de rigueur bien déplorables. (Voir l'article du général Douzelot.) Sorti de la chambre des députés lors de la formation de la chambre septennale, M. Laîné de Villevêque a été appelé de nouveau en 1827 à en faire partie, en remplacement de feu M. le comte de Girardin, député de la Seine-Inférieure.

LAJARD (PIERRE AUGUSTE), né à Montpellier le 20 avril 1767, embrassa la profession des armes, obtint

une sous-lieutenance dans le régiment de Médoc, servit ensuite en Hollande dans la légion de Maillebois, en qualité de capitaine, passa dans le bataillon des chasseurs des Alpes avec le même grade, fut placé, comme aide-de-camp, auprès du marquis de Lambert, et devint, en 1789, premier aide-major général de la garde nationale parisienne. Quoiqu'il ne partageât pas entièrement les opinions du commandant en chef de ce corps, et qu'il fût loin de pousser jusqu'à l'enthousiasme son attachement aux principes constitutionnels, il sut mériter par sa conduite l'estime et l'affection de l'illustre citoyen auquel ses fonctions et son devoir l'attachaient. Ce fut sur la recommandation même de Lafayette qu'il fut élevé au grade d'adjudant-général-colonel et nommé chevalier de Saint-Louis, lors de la formation des compagnies soldées. Attaché, en 1792, à la division de Paris, il eut occasion de s'y faire connaître de Louis XVI, qui, appréciant à la fois sa capacité et ses opinions, le choisit, le 16 juin de cette année, pour succéder au ministre de la guerre Servan, dont la sincérité et l'énergie constitutionnelles embarrassaient la cour. Dans la fameuse journée du 20 juin, Lajard se montra digne de la confiance du monarque, en concourant, avec d'autres serviteurs également fidèles, à le préserver des outrages et des violences de la multitude. Lorsque ses collègues, fatigués d'une lutte inégale contre le parti révolutionnaire, résolurent d'abandonner simultanément leurs fonctions, il eut le courage de persister seul à servir le roi et la cause qu'il croyait la meilleure, en dépit des dégoûts dont on l'abreuvait et des dangers qui l'environnaient; mais sa constance et son dévouement durent céder à l'empire des circonstances, et le 6 août il remit son portefeuille à M. d'Abancourt. Chargé, quatre jours après, de défendre la porte royale du château des Tuileries, il se borna, selon l'intention de Louis XVI, à favoriser le trajet de ce prince et de sa famille au milieu des représentants de la nation, et se réfugia ensuite en Angleterre pour se soustraire aux poursuites que l'assemblée législative dirigea contre lui. De sa retraite il ne cessa d'avoir les yeux fixés sur la France, dont la situation affligeante ne l'intéressait pas moins vivement que les dangers du roi. Au mois de décembre, il demanda l'autorisation de venir à Paris pour se charger de la responsabilité d'une foule d'actes de son administration dont on faisait peser la criminalité sur Louis XVI; mais son offre n'ayant pas été acceptée, il continua de séjourner en Angleterre jusqu'en 1800. Le gouvernement consulaire lui accorda la retraite d'adjudant-général-colonel. En 1808, le collége électoral du département de la Seine l'ayant présenté comme candidat au corps législatif, il y fut nommé par le sénat, et figura, en 1813, parmi les membres de l'opposition dont M. Lainé fut l'éloquent organe. Après la restauration, M. Lajard conserva l'indépendance de son caractère, et défendit à la chambre des députés les sages principes constitutionnels qu'il avait professés dès 1789. Quoique issu d'une famille noble, il s'éleva généreusement contre une ordonnance du roi qui exigeait des conditions de noblesse pour l'admission dans l'école de Saint-Cyr, et réclama l'application de l'article premier de la charte. Il a vécu depuis dans la retraite.

LAJOLAIS (F.), général français, naquit à Weissembourg, en 1761, du lieutenant de roi de cette ville. Destiné au métier des armes, il entra de bonne heure au service, et parvint, en peu de temps, au grade de général de brigade. En 1794, il servit aux armées du Rhin et de la Moselle, sous les ordres de Pichegru, s'attacha particulièrement à ce général, et partagea tous ses projets, en 1795, 1796 et 1797, pour relever le trône des Bourbons en France. La correspondance avec le prince de Condé et autres avait lieu par l'entremise du général Klinglin, qui, par une négligence impardonnable, laissa prendre le fourgon où se trouvaient les papiers contenant tous les détails de la conspiration. Lajolais, gravement compromis par les pièces saisies, fut mis en arrestation après le 18 fructidor, et traduit, avec Badouville et plusieurs autres, à un conseil de guerre à Strasbourg, où ils furent tous acquittés, en janvier 1800. Ayant, à cette époque, vainement sollicité du service auprès du gouvernement consulaire, il reprit ses projets de conspiration, et passa en Angleterre pour mûrir ses plans et obtenir des secours. Le point capital, selon lui, était la réconciliation de Moreau avec Pichegru, brouillés depuis le moment où le premier avait livré au gouvernement français les pièces saisies dans le fourgon de Klinglin; il réussit dans ce projet, et vint à Paris en 1804, quelque temps avant l'arrivée de Georges, Pichegru, et une foule d'autres. La police, instruite à l'avance, eut bientôt découvert leur trame. Lajolais, arrêté avec eux, fut mis en jugement et condamné à mort, le 1er juin de la même année. Mais l'empereur lui ayant fait grâce de la vie, à la sollicitation de sa famille, sa peine fut commuée en celle de quatre ans de détention au château de Joux. Il ne put jouir que de l'espoir d'être libre; étant tombé malade dans sa prison, il y mourut la veille même du jour où il devait recouvrer sa liberté.

LAKANAL (Joseph), né le 14 juillet 1762, député à la convention nationale par le département de l'Arriége, était avant la révolution prêtre doctrinaire et professeur. Il fut nommé vicaire général à l'époque de l'établissement de la constitution civile du clergé. Ses principes politiques le rangèrent au nombre des votants pour la mort dans le procès de Louis XVI, et il opina pour la peine capitale sans appel et sans sursis. En 1793, il reçut la mission de faire enlever du château de Chantilly toutes les matières d'or et d'argent, de plomb et de fer, et le résultat de cette dépouille fut pour le trésor public 2208 marcs d'or et d'argent. Il mit également la main sur les archives de l'illustre maison de Condé. Lakanal s'occupa particulièrement de l'instruction publique, et parut souvent à la tribune de la convention pour faire des rapports ou des propositions sur cet important objet: c'est lui qui présenta et fit adopter le projet des écoles primaires et centrales. En juin 1792, il proposa le décret qui abolissait les noms de différentes villes de France, et les remplaçait par des noms nouveaux. En 1794, il fit la motion d'élever une colonne en l'honneur des citoyens morts dans la fameuse journée du 10 août 1792. En août 1795, il prononça plusieurs discours sur la manière de remplacer et de désigner le tiers qui devait sortir du corps législatif. Le 7 octobre, il présenta, comme moyen d'achever de détruire le royalisme le projet de faire démolir le Palais-Royal, pour élever sur ses ruines la statue de la liberté: passant ensuite à la révolte des sections, il accusa cette milice parisienne de n'avoir pas secondé l'assemblée dans le combat qu'elle venait de soutenir quatre jours avant (les 12, 13 et 14 vendémiaire) contre l'*immonde* royauté, selon son expression. Il demanda le désarmement de cette milice, l'expulsion de tout ce qui n'habitait point Paris avant 1789, et la formation d'une garde pour le corps législatif. On lui reprocha alors d'avoir lui-même repoussé cette idée conservatrice lorsque, trois ans auparavant, les Girondins l'avaient mise en avant. On sait que ce fut l'un des articles portés en ligne de compte par les accusateurs qui les envoyèrent à l'échafaud. Lakanal fut nommé au conseil des cinq-cents le 8 brumaire an IV (30 octobre 1795), et cessa d'en faire partie le 1er prairial an V (20 mai 1797), et parcourut les départements réunis, en qualité de commissaire du directoire exécutif, fonctions desquelles il fut destitué après le 18 brumaire, par le premier consul. Il se fit ensuite nommer censeur d'un lycée, perdit cette place en 1809, et ne parut plus dans la carrière des emplois. Lakanal était de l'Institut presque depuis l'origine. En 1816, rayé de la liste de cette société et forcé de quitter la France, il passa en Amérique et fit l'acquisition d'un beau domaine sur les bords de l'Ohio. Lakanal est un des hommes qui ont été le plus maltraités dans le dictionnaire de Prudhomme, qui l'appelle un prêtre ignare et immoral. C'est lui au surplus qui avait fait à la convention le rapport sur les honneurs à rendre à Marat.

LAKE (Gérard, lord vicomte), général anglais très distingué, naquit en 1744: sa famille remonte à Lancelot du Lac, l'un des plus célèbres chevaliers de la table ronde. Il entra au service à l'âge de quatorze ans avec le grade d'enseigne, fit la guerre de *sept ans* avec distinction, et devint aide-de-camp du général Pearson. Il fit la guerre d'Amérique sous lord Cornwallis

et se fit remarquer au siége de York-Town. Revenu à Londres après la prise de cette place, le roi le nomma un de ses aides-de-camp. En 1793, il fit lever le siége de Willemstadt assiégé par les Français, et se trouva à toutes les affaires des campagnes de l'armée anglaise en 1793, et l'année suivante en Hollande, en Belgique et en Flandre. Il ne reprit un service actif qu'en 1797. Ayant été envoyé en Irlande, afin d'apaiser les troubles qui avaient éclaté dans cette île, il prit des mesures énergiques et très sévères, mais elles ne servirent qu'à irriter de plus en plus les Irlandais-Unis, dont le bouillant courage n'échoua que faute de chefs habiles et d'une bonne organisation. Le 24 juin, Lake battit complètement un corps de ces insurgents qui, armés presque uniquement de piques, ne purent tenir en rase campagne contre des troupes disciplinées. Cependant un événement qui aurait pu avoir les plus funestes résultats pour la puissance britannique, faillit enlever l'Irlande à l'Angleterre. Le général Humbert ayant débarqué à Killala à la tête de quinze cents Français, les Irlandais coururent aux armes; si le corps de Humbert eût été plus nombreux, l'insurrection, devenue générale, aurait pu triompher de tous les efforts des Anglais. Le général Lake marcha contre Humbert, mais il fut battu à Castlebar, perdit six pièces de canon, et fut forcé de se retirer devant les Français, qui continuèrent à avancer. Cependant ayant reçu des renforts et soutenu par lord Cornwallis à la tête de toutes les forces anglaises dans l'île, il attaqua le petit corps français, auquel s'étaient joints quelques Irlandais mal organisés, le 8 septembre, près de Ballynamak, où, après un combat très opiniâtre, le nombre l'emporta sur la bravoure; et le général Humbert et ses troupes furent forcés de se rendre prisonniers. Dès lors les Irlandais découragés n'opposèrent qu'une faible résistance, et l'insurrection fut enfin étouffée. En 1800, Lake fut nommé au commandement en chef des forces anglaises dans l'Inde, et se montra digne de ce poste par les talents qu'il déploya comme général et négociateur. Arrivé à Calcutta en mars 1801, il s'occupa avec zèle et intelligence à organiser les troupes indigènes, et établit la plus exacte discipline dans l'armée du Bengale. Il obtint d'abord une cession de territoire très importante du Nabab Virier, en place du subside annuel qu'il payait auparavant à la compagnie. En 1802, il soumit les Zemindars de Sasni et Coteboura, et s'empara de toutes leurs places. En 1803, après avoir délogé le célèbre Perron, général français au service de Daulab-Raou-Sindiah, de la forte position qu'il occupait près de Coël, sur le territoire des Mahrattes, et s'être emparé par un coup de main de l'importante forteresse d'Aly-Ghor, il atteignit, par une marche forcée de vingt-trois milles dans la saison brûlante, l'armée principale de l'ennemi dans la plaine de Delhy, et à la suite d'un combat sanglant et opiniâtre contre le corps commandé par Perron, qui était l'élite de l'armée de Sindiah, il força deux brigades à se rendre prisonnières. Lake, malgré la chaleur de la saison, poursuivit ses succès, délivra Châk-Aalem, détenu par les Mahrattes, et s'empara de la ville d'Agra, défendue par des troupes mahrattes et françaises. Ainsi, en moins de trois mois, Sindiah perdit toutes ses possessions à l'est de la rivière Tchomboul. Sur la fin de cette année, il conclut un traité définitif avec le Rajah de Djai-Pour, qu'il détacha par là de la ligue contre les Anglais, et en février 1804, il alla au secours de ce chef menacé par Djeswnt-Raou-Holkar, qui prit les armes trop tard pour sauver Sindiah. C'est à ce manque d'accord entre les chefs des Mahrattes et autres peuples de l'Inde, et aux intelligences secrètes que la compagnie anglaise entretient dans leurs cours, qu'il faut principalement attribuer les succès non interrompus que les Anglais n'ont cessé d'avoir depuis la mort de Tippou-Saheb. Après s'être emparé du fort de Giralior et de Rampoura, et fait le siége de Delhy, Lake se mit à la poursuite de Holkar qui venait d'envahir le Douâb, qu'il menaçait de dévaster, et l'ayant atteint par la rapidité de sa marche, il le força dans le camp retranché de Terromkabad et le mit dans une déroute complète; il prit ensuite le fort de Delhy, après avoir battu le corps d'infanterie qui le protégeait, et dès le mois de janvier 1805 il investit Bartpore, et força par là Holkar à qui il ne restait plus que cette place fortifiée à demander la paix. On la lui accorda à des conditions très rigoureuses; mais le chef mahratte, qui s'était retiré avec Mirkhan et tout ce qui lui restait de cavalerie, ayant rassemblé de nouvelles forces, ils reprirent les hostilités sur la fin de 1805; battu de nouveau, Holkar se réfugia à Lahor, et fut contraint de demander encore une fois la paix. Le général Lake la lui accorda avec des conditions extrêmement avantageuses pour l'Angleterre, et elle fut signée le 6 février 1806. Par suite de ce traité, Holkar ainsi que Sindiah furent réduits à une nullité presque absolue: ils s'obligèrent à renvoyer tous les officiers français qui étaient à leur service, et qui faisaient la principale force de leur armée. Après une absence de sept ans, Lake revint en Angleterre et y arriva en septembre 1807; le roi récompensa tant d'importants services en lui conférant le titre de lord Lake, baron de Delhy et Laswarri, et bientôt après il le nomma vicomte et gouverneur de Plymouth. Cet illustre général ne jouit pas long temps de ces honneurs, et succomba à la suite d'une courte maladie, le 21 février 1808.

LAKE (George-Augusta-Frédéric), second fils du précédent, naquit en 1780. Il suivit la carrière des armes, entra au service en qualité d'aide-de-camp de son père, en 1796, en Irlande. En 1799, il se rendit en Hollande avec une compagnie dont il était le capitaine; mais à son arrivée l'armée du duc d'York avait opéré sa retraite. Il accompagna son père dans l'Inde en qualité d'adjudant-général, et s'y distingua d'une manière particulière dans l'emploi de député-quartier-maître-général de l'armée qu'il remplit depuis 1801 jusqu'en 1807. Il déploya beaucoup d'habileté soit dans l'ensemble, soit dans les moindres détails de cet important département. Revenu de l'Inde avec son père, il reçut le brevet de lieutenant-colonel du 29e régiment d'infanterie, accompagna lord Spencer dans son expédition à Gibraltar et à Cadix, passa ensuite en Portugal avec l'armée anglaise qui vint y attaquer les Français en 1808, et fut tué à la bataille de Roliça, livrée par sir Arthur-Wellesley, depuis duc de Wellington, au général Delaborde, le 17 août de la même année. C'était un excellent officier, aussi brave qu'intelligent, et généralement estimé de ses chefs et aimé du soldat.

LALAING D'AUDENARDE (Charles-Eugène, comte de), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, commandeur de Saint-Louis, etc., d'une famille noble du Brabant. Il entra de bonne heure dans la carrière des armes. Ecuyer cavalcadour de Napoléon, il fit la campagne de 1806, comme chef d'escadron dans le 3e régiment de cuirassiers. Membre de la légion-d'honneur en 1807, il ne tarda pas à en être officier; et, colonel de son régiment en 1809, il fit avec beaucoup de distinction les campagnes de cette époque. Dans la garde impériale, il fut major des lanciers rouges, dont le colonel était le brave général Colbert. Après la campagne de Russie, le 5 décembre, M. d'Audenarde fut général de brigade, et, sous les ordres du général Latour-Maubourg, en 1813, il se distingua à la bataille de Dresde, fit la campagne de Belgique en 1814, et prit une part glorieuse à la journée du 31 mars, devant Courtray. Il chargea, à la tête des chasseurs à cheval, les cuirassiers saxons qui s'efforçaient d'arrêter l'infanterie, les rompit, et en sabra un grand nombre. Nommé chevalier de Saint-Louis, le 5 juillet 1814, et commandant de la légion-d'honneur, le 23 août, il suivit le roi à Gand l'année suivante, et, au retour, il fut lieutenant commandant de la compagnie des gardes du corps qui avait pour chef M. de Noailles, duc de Mouchy. Elevés subitement à leurs grades, la plupart des officiers supérieurs de ce corps n'étaient pas même en état de commander dans les manœuvres. Quand le général d'Audenarde demanda qu'ils se préparassent du moins à donner cette preuve de capacité, ils trouvèrent cela exorbitant. Ils ne purent d'ailleurs pardonner à un guerrier qui n'avait combattu que les ennemis de la France, certaines mesures de discipline. Elles venaient de plus haut, et il paraît qu'on en avait calculé l'effet. En avril 1817, les gardes du corps refusèrent d'obéir à leur lieutenant-commandant, et demandèrent qu'il se retirât de la compagnie. M. le duc de Mouchy, croyant trop facile la répression d'un

tel désordre, n'y mit pas la prudence à laquelle l'engageait M. le comte de Jobal, major-général des gardes. M. de Mouchy et ses officiers semblaient ne pas se croire en sûreté dans un carré que formaient ces jeunes gens mutinés, au nombre d'environ quatre cents, et soutenus par leurs sous-officiers. Le général d'Audenarde ignorait alors par quelle suite d'intrigues on avait amené sa compagnie à ce degré d'insubordination; mais seul il se conduisit avec prudence, et avec un sang-froid imperturbable. Le duc de Mouchy court chez le roi, et le conseil s'assemble. La plupart de ces gardes du corps avaient été entraînés au Champ-de-Mars par leurs officiers. Après trois heures de délibération en conseil, une ordonnance licencie la compagnie de Noailles, et en prescrit la nouvelle formation à Versailles. Le général d'Audenarde ne balance pas à offrir sa démission, dans l'espoir de faciliter, dit-il, à un aussi grand nombre d'officiers leur rentrée au service du roi. Mais M. de Mouchy ne l'acceptant pas, le général déclare alors à la compagnie que jamais il n'a pris de sa propre autorité les mesures qu'on lui reproche comme humiliantes pour le corps; qu'il a obéi en cela aux ordres formels du capitaine des gardes, et que s'il peut avoir, à son insu, quelque reproche à se faire à l'égard d'un seul garde du corps, il est prêt à donner toute la satisfaction qui sera désirée. Cette compagnie fut reformée quelques jours après; environ soixante gardes du corps seulement en furent exclus, et le comte d'Audenarde en reste le lieutenant-commandant, mais avec une autorité restreinte par de sourdes entraves. Le 20 août de cette même année, il fut nommé grand officier de la légion-d'honneur, et ensuite commandeur de Saint-Louis. Placé, en 1823, à la tête des cinq escadrons fournis par les cinq compagnies des gardes pour la guerre d'Espagne, il fut vivement sollicité d'intervenir auprès du prince généralissime, afin que ces escadrons, restés sur les derrières de l'armée, fussent mis en première ligne, et pussent donner des preuves de leur zèle. La réponse du major-général Guilleminot fut très sévère, et, au nom du duc d'Angoulême, il menaça de sévir si une semblable demande était renouvelée: les gardes du corps restèrent à l'arrière-garde jusqu'à Madrid. Lorsque le roi d'Espagne fut sorti de Cadix, le général d'Audenarde reçut le grand cordon de l'ordre de Saint-Ferdinand, et peu de temps après le grade de lieutenant-général. Ayant quitté les gardes dès le 30 juillet 1823, il a été chargé du commandement de la 7e division militaire, et il remplit encore ces fonctions. Cet officier joint à une grande valeur et à l'avantage plus rare d'une admirable présence d'esprit un sens droit qui lui permet ordinairement d'être juste, désir dont il ne s'écarte jamais, au milieu même des sévérités indispensables de la loi militaire.

LALANDE (LUC-FRANÇOIS), ecclésiastique, embrasse avec ardeur la cause de la révolution, prête le serment civique, fut nommé, en 1791, évêque constitutionnel du département de la Meurthe, et, en 1792, député à la convention. Conformément aux principes proclamés par l'abbé Grégoire, il ne sortit pas des bornes de la modération dans le procès de Louis XVI, et vote le bannissement. Après le 13 vendémiaire, il passa au conseil des cinq cents, d'où il sortit en 1798 pour ne plus reparaître sur la scène politique.

LALANDE (JOSEPH-JÉRÔME LEFRANÇAIS DE), célèbre astronome, né, le 11 juillet 1732, à Bourg, département de l'Ain. Il fit ses études sous les jésuites, et se disposait à prendre l'habit de leur ordre, lorsque les succès qu'il obtint pendant sa rhétorique changèrent tout à coup la nature de ses idées. Dès lors il se voue à la carrière du barreau, et après avoir obtenu de ses parents, qui n'étaient pas riches, une très modique pension, il se rendit à Paris, où il fit son droit. Reçu avocat et désirant n'être plus à charge à sa famille, il entre chez un procureur qui lui donne la table et le logement. L'étude de son patron était dans l'hôtel de Cluny, où Delisle avait établi l'observatoire devenu depuis si célèbre par les travaux de Messier. Lalande avait toujours eu grande envie de savoir ce qui se passe dans le ciel; il obtint du vieux Delisle la permission d'assister et de coopérer à ses observations, et pour être plus capable de les suivre il se mit à fréquenter le cours d'astronomie que Messier faisait au collège de France. Déjà il possédait assez bien les mathématiques élémentaires, il avait toutes les notions indispensables pour comprendre; et comme il était en même temps laborieux et infatigable, ses progrès furent rapides. Vers la même époque, Lemonnier, qui le premier avait mesuré un degré au cercle polaire, enseignait publiquement la physique-mathématique; Lefrançais vint assidûment à ses leçons, et il ne tarde pas à s'apercevoir combien ce nouveau maître l'emportait en savoir sur celui qui avait guidé ses premiers pas. Lemonnier, de son côté, jaloux de produire dans le monde scientifique un élève qui pouvait lui faire honneur, cherche l'occasion de lui être utile. Elle se présente bientôt. Lacaille venait de partir pour le cap de Bonne-Espérance, afin d'y faire des observations qui pussent conduire à déterminer la distance de la lune à la terre; en s'éloignant, il avait invité tous les astronomes de l'Europe à le seconder par des opérations correspondantes. L'observatoire de Berlin, qui se trouve à peu près sous le même méridien que le Cap, était un des plus favorablement situés pour la concordance des hauteurs. Lemonnier offrit d'aller occuper ce poste, et d'y porter son grand quart de cercle, qui passait alors pour le plus parfait instrument de ce genre que l'on eût encore exécuté. Sa proposition fut acceptée, mais au moment de partir il eut le crédit de se faire remplacer par Lefrançais, dont il pouvait d'autant mieux répondre, que les observations à faire n'exigeaient pas une grande habileté. Lefrançais, qui pour la première fois venait d'échanger son nom, apparemment trop roturier, contre celui de de Lalande, se sentit tout fier d'une mission qui l'impatronisait à la cour de Frédéric. Quand Maupertuis le présenta au roi, celui-ci, voyant un jeune homme, témoigna d'abord sa surprise, mais il s'empressa d'ajouter, *Puisque l'académie vous a nommé, vous justifierez son choix*, et il donne tous les ordres nécessaires pour faciliter les observations. Peu de jours après, Lalande fut reçu membre de l'académie de Berlin; jamais il n'avait mieux employé son temps que durant son séjour dans cette capitale. Il passait les nuits à l'observatoire, les matinées chez Euler, sous la direction duquel il étudiait l'analyse, et les soirées avec Maupertuis, d'Argens, Lamettrie et tous les philosophes du roi de Prusse. On a prétendu que ce fut dans ces entretiens qu'il puisa des principes que l'on supposait incompatibles avec son dévouement aux jésuites. Lorsqu'il fit ensuite parade de ses opinions, on ne manqua pas de les lui reprocher, comme impliquant contradiction dans sa conduite: « Eh quoi, répondait alors de Lalande, vous ne connaissez donc pas les bons pères? ils ne sont pas autant éloignés que vous le pensez des sentiments des athées, et entre la doctrine d'une école et celle de l'autre il y a plus d'analogie qu'on ne l'imagine. » De retour en France, Lalande rendit compte à l'académie de la manière dont il avait procédé, et après avoir publié ses observations il alla à Bourg pour y jouir de sa célébrité, parmi des parents, des concitoyens et des condisciples. Depuis ce temps, soit vanité, soit amour du pays, il ne laissa jamais s'écouler deux ans sans profiter de l'époque des vacances pour faire un voyage dans sa ville natale. En 1753, il fut nommé à une place d'astronomie: il la dut encore à la bienveillance de Lemonnier. Mais un différend s'étant élevé entre ce dernier et Lacaille, au sujet du degré d'Amiens, et Lalande n'ayant pas hésité à donner tort à son protecteur, celui-ci ne lui pardonne pas cette impartialité. Un jour il crut avoir trouvé l'occasion de s'en venger: Lalande, en exposant ses méthodes pour le calcul des parallaxes, donnait une règle qui était contraire à une formule d'Euler; Lemonnier, qui s'en aperçut, l'accusa hautement de s'être trompé; Lalande se défendit, et, la dispute s'échauffant, l'académie nomme des commissaires: Lacaille était le rapporteur. Il commença par déclarer, *qu'il ne fallait avoir que les moindres notions des mathématiques pour voir que Lalande avait eu raison*. Dès ce moment Lemonnier rompit avec son élève, à qui il reprochait de l'ingratitude; en vain Lalande fit-il toute espèce de soumission dans l'intention d'apaiser son maître: celui-ci lui garde rancune, et refusa de le voir, ainsi que Lalande l'a dit lui-même, pendant toute *une révolution*

des nœuds de la lune, c'est-à-dire pendant dix-huit ans. Chacune de leurs rencontres à l'académie faisait éclater la mésintelligence qui régnait entre eux. Cependant Lalande n'en poursuivait pas moins le cours de ses travaux: pour tirer parti des observations faites au Cap et à Berlin, il était indispensable de connaître avec précision le diamètre de la lune. Lalande fit construire un héliomètre de dix-huit pieds, le plus grand que l'on eût encore vu, et il parvint à déterminer la mesure du diamètre cherché, ainsi que son rapport constant avec la parallaxe horizontale. Plusieurs fois il revint sur ce travail, et il ne cessa de s'en occuper que quand il fut certain d'avoir obtenu le plus haut degré d'exactitude. Vers le même temps, il résolut de donner une théorie des planètes qui ne fût plus hypothétique, et il dirigea tous ses efforts vers ce but. Deux passages de Mercure qu'il observa, lui firent imaginer de nouvelles méthodes pour dépouiller ces observations des effets de la parallaxe. Il se préparait ainsi à deux autres passages très-prochains et bien plus importants, ceux de Vénus sur le soleil. Ce fut dans cette circonstance qu'il développa la méthode de Delisle pour représenter sur une carte géographique l'instant de l'entrée et celui de la sortie de Vénus pour les différents pays de la terre, afin de mettre les astronomes à portée de choisir sur tout le globe les stations les plus favorables, que Halley avait antérieurement indiquées fort inexactement. La méthode employée par Lalande n'était pas très expéditive, mais plus tard Lagrange, en en cherchant une autre au moyen de l'analyse, n'en découvrit pas une meilleure. Quelque temps après, Lalande s'occupa de démonstrations gnomoniques assez curieuses; il trouva le principe du fameux cadran horizontal de l'église de Brou, et expliqua la construction de celui de Besançon ainsi que celle du méridien de la colonne de l'hôtel de Soissons. Tous les travaux qu'il fit alors sur la gnomonique, qui était une de ses sciences de prédilection, sont rassemblés dans l'article *Cadran* du *Dictionnaire des mathématiques de l'Encyclopédie méthodique*, où il s'est appliqué à décrire les pratiques les plus faciles. Lorsque Clairaut cherchait de combien de jours la fameuse comète prédite par Halley pourrait être retardée par les perturbations planétaires, ce fut Lalande, aidé de madame Lepaute, qui lui fournit tous les calculs dont il avait besoin pour son analyse. Il publia ensuite l'histoire de cette comète, avec le détail de toutes les recherches auxquelles avait donné lieu le désir de connaître la nature de la courbe dans laquelle elle accomplissait sa révolution. Au milieu de ses explorations dans l'espace, Lalande n'oubliait pas le soin de sa fortune. Pingré sollicitait la rédaction de *la Connaissance des temps*, que Moraldi venait d'abandonner; Lalande, qui avait moins de droit que Pingré, mais plus d'intrigue, se fit accorder cette rédaction à laquelle un traitement était attaché. Depuis 1760 jusqu'en 1775, il s'appliqua constamment à perfectionner ce livre, dont il fit des espèces d'annales pour l'astronomie, où il insérait toutes les observations et tous les calculs qui pouvaient être utiles aux navigateurs, à qui il destina principalement son *Exposition du Calcul astronomique*, qu'il fit paraître en 1762. Vers le même temps, Delisle, presque octogénaire, lui résigna sa place de professeur d'astronomie au collége de France. Lalande sut donner à cette chaire un éclat tout nouveau; et, dans ses cours, il forma une foule de disciples qui peuplèrent les observatoires et introduisirent sur les vaisseaux l'usage des instruments et des méthodes astronomiques. Les services que Lalande a rendus dans cette partie de l'instruction le firent recevoir à l'académie de marine de Brest, et lui valurent du gouvernement une pension de 2000 francs, qu'il n'avait pas, dit-on, sollicitée, et qu'il consacra sur-le-champ à l'instruction d'un jeune élève. Pendant quarante-six ans qu'il professa, il eut la satisfaction de voir un grand nombre de ceux qui avaient étudié sous lui mériter la réputation de savants. Parmi les plus distingués, on doit citer Henry, Berry, et le célèbre astronome de Palerme Piazzi: il forma Dagelet, Burckhart, et Lefrançais-Lalande, son neveu d'adoption, qu'il vit siéger avec lui à l'académie et au bureau des longitudes. Il produisit Méchain, et beaucoup d'autres qui se sont fait connaître plus tard. Depuis son voyage de Berlin, Lalande, bien que très zélé pour l'avancement de la science, ne se soucia plus de se déplacer pour faire des observations. Ainsi lorsqu'en 1769 il fut invité, de la part de plusieurs souverains, à se transporter dans un des postes les plus favorables, pour observer le passage de Vénus sur le soleil, afin d'en déduire la distance de cet astre à la terre, il ne se rendit à aucune de leurs invitations; il resta à Paris, où il se contenta de recueillir et de comparer les observations des autres, qu'il rassembla dans plusieurs ouvrages notamment dans celui qu'il intitula: *Mémoire sur le passage de Vénus, observé le 3 juin* 1769, *pour servir de suite à l'explication de la carte publiée en* 1764, Paris, 1772, in-4°. Ce fut au sujet de ce passage qu'il eut une querelle assez vive avec le père Hell, célèbre astronome de Vienne, le seul qui eût refusé de lui communiquer son observation, qu'il avait faite à la station de Ward'hus. Mais ce démêlé fut promptement apaisé, et lorsque le père Hell mourut Lalande fut le premier à faire l'éloge de cet homme, dans lequel, plus d'une fois, il avait rencontré un antagoniste. Il répara ses torts envers lui dans sa *Bibliographie astronomique*, ainsi que dans la dernière édition de son *Traité d'astronomie*, où il lui a consacré un article fort apologétique. Du reste, Lalande était trop affectionné à quiconque avait contribué aux progrès de l'astronomie, pour ne pas finir par rendre au père Hell une éclatante justice. En 1773, Lalande avait lu les Éléments de la philosophie de Newton par Voltaire. Newton, en parlant des suites terribles que pourrait avoir la rencontre d'une comète qui viendrait choquer la terre, avait dit que la providence avait tout disposé pour rendre ce choc impossible; Lalande se persuada que cette rencontre, bien qu'extrêmement *invraisemblable*, pourrait néanmoins avoir lieu, si une seule des orbites connues venait à être altérée par des perturbations planétaires de manière à couper celle de la terre en un point. Il composa, sur ce sujet, un mémoire pour une rentrée publique: l'académie, qui n'y attachait pas grande importance, l'avait placé au dernier rang dans l'ordre des lectures. Le temps manqua, le mémoire ne fut pas lu. Ce titre, *Réflexions sur les comètes qui peuvent approcher de la terre* annonçait une question faite pour intéresser la plus grande partie des auditeurs. On se demanda ce que pouvait contenir le mémoire; le bruit se répandit que la comète allait arriver, qu'elle était prédite par Lalande. L'alarme fut telle que, pour la dissiper, le lieutenant-général de police dut ordonner la publication du mémoire; mais ce fut peine perdue: on imagina que, pour ne pas effrayer le public, l'auteur avait retranché la prédiction d'une catastrophe inévitable, et les mêmes terreurs se continuèrent. Dans la même année, Lalande attira l'attention sur un autre phénomène, bien moins important, auquel on n'avait jamais attaché aucune idée sinistre, et qui faillit avoir pour lui des suites assez fâcheuses: c'était la disparution de l'*anneau de Saturne*. Tous les astronomes braquèrent leurs lunettes; pour mieux choisir l'instant de la disparution, Lalande se transporta à Béziers, sous le plus beau ciel de la Provence; mais comme il avait une vue trop faible, son observation fut critiquée, trouvée moins bonne que celle de ses collègues de Paris ou de Londres, qui étaient restés chez eux. Lalande, attaqué par Cassini de Thury, se fâcha; et quoiqu'il eût composé sur la *douceur* un discours, qu'il lisait chaque année afin de réformer l'irascibilité de son caractère, il en vint à des emportements et à des injures qui soulevèrent contre lui toute l'académie: l'affaire devint si sérieuse, qu'il songeait à quitter la France, lorsque Macquer, son ami, se porta pour médiateur et réussit à apaiser le démêlé. En 1775 Lalande fit paraître son globe céleste, d'un pied de diamètre. Un an après, il donna plusieurs articles très curieux dans les suppléments de l'Encyclopédie, et, plus tard, il refondit, dans l'Encyclopédie méthodique, tous les articles de l'ancienne Encyclopédie, faits avec trop peu de soin par d'Alembert, qui s'était contenté d'extraire les *Institutions astronomiques* de Lemonnier. Lalande venait de donner ses dernières tables de Mercure, et il se croyait très sûr de les avoir portées à un degré bien

voisin de la perfection, lorsqu'un nouveau passage de cette planète lui prouva qu'il y avait du mécompte dans son calcul. Suivant sa coutume, il avait précisé, la veille, la seconde à laquelle Mercure sortirait de dessus le disque du soleil; malheureusement il s'était trompé de quarante minutes : on n'était plus habitué à de pareilles erreurs. Lalande en fut d'autant plus honteux, qu'on lui démontra que c'était sa faute, attendu que, s'opiniâtrant dans sa théorie, il avait refusé des observations antérieures. Il se rendit à l'évidence, et recommença ses tables, qui vraisemblablement ne seront plus exposées à un semblable affront. Ce fut à peu près vers la même époque, que son enthousiasme pour la découverte de Montgolfier l'excita à entreprendre une ascension; il se proposait, disait-il, d'aller jusqu'à Gotha; mais son conducteur, qui ne se souciait pas apparemment de faire une si longue course, le descendit au bois de Boulogne. L'observatoire de Gotha était, en Europe, le seul monument astronomique qu'il n'eût point visité: sur l'annonce de son voyage, dix astronomes s'y rendirent des différentes parties de l'Allemagne; ils s'attendaient à voir arriver leur confrère par la route des airs, quand ils apprirent qu'il venait de descendre à l'auberge en chaise de poste. Au moment où les troubles de notre révolution commençaient à s'apaiser, Lalande contribua puissamment au rétablissement du collége de France. En 1802, il fonda à perpétuité un prix annuel que l'académie *doit décerner à l'auteur de l'observation la plus intéressante, ou du mémoire le plus utile aux progrès de l'astronomie.* Vers le même temps, il promit de donner 25 louis à celui qui, le premier, apercevrait une comète. M. Pons, de l'observatoire de Marseille, remporta le prix, et Lalande, afin de l'encourager, offrit d'ajouter à cette somme 100 francs, pour chacune des comètes qu'il découvrirait par la suite. Près d'entrer dans sa soixante-quinzième année, il sentit qu'il touchait au terme de son existence : il avait près de lui ses parents d'adoption, il leur fit connaître ses dernières volontés; et après s'être fait lire encore une fois les *journaux*, il exigea qu'ils allassent se reposer : *Je n'ai plus besoin de rien*, leur dit-il. Ce furent ses dernières paroles. Peu d'instants après, on entendit un léger mouvement; on approcha; il avait cessé de vivre. Il s'éteignit dans la matinée du 4 avril 1807. Quoique ses méthodes de calculs aient été abandonnées, on ne peut contester que Lalande n'ait rendu d'éminents services à la science; mais s'il l'enrichit de nombreuses observations; s'il constata et rectifia une multitude de faits mal vus ou inexactement appréciés avant lui; s'il donna une haute importance à l'érudition astronomique, dont il avait retenu jusqu'aux moindres détails; si, doué de la patience qui calcule, il ne se lassa jamais de poursuivre l'exactitude, on est forcé de reconnaître qu'il se montra tout-à-fait dépourvu de l'esprit de spéculation, et que la nature lui avait refusé la faculté de saisir des rapports pour s'élever à la contemplation de l'ensemble. Il manqua de cette vue intérieure qui s'exerce au-delà du champ du télescope, et, malgré sa grande réputation, on est fondé à croire qu'il ne fut rien de plus que l'homme d'Epicure, et quelquefois le paillasse. D'après l'expérience de ses succès, il s'était persuadé qu'il n'est pas d'aptitude qui ne puisse être remplacée par un travail assidu joint à une ferme volonté d'apprendre. Quiconque l'approchait était vivement sollicité par lui de se faire astronome : ce désir d'enrôler des élèves était une monomanie véritable. Lorsque pendant les vacances il accourait de Paris dans sa ville natale, son premier soin, en arrivant, était d'annoncer des cours auxquels il conviait tous ses compatriotes. Je l'ai vu, en 1803, faire sur la place Joubert, peu distante de sa maison paternelle, des leçons qui duraient depuis neuf heures du soir jusqu'à une heure du matin. Son auditoire fut d'abord composé des vieilles coquettes de l'endroit et de quelques faux savants, qui, ne comprenant rien à ses explications, se lassèrent bientôt de l'entendre et de s'ennuyer. Lalande, abandonné de ses disciples d'élite, n'en continua pas moins ses enseignements; il allait chercher les ouvriers ou bien il les arrêtait au passage; et quand, après avoir fait la presse, il se jugeait convenablement entouré, il plantait dans le sol sa canne à pomme d'or, et prenait la parole avec autant de gravité qu'il l'aurait fait dans sa chaire du collége de France. Il était curieux de contempler cette grande renommée au milieu d'un cercle populaire de femmes qui tricotaient, d'hommes qui faisaient semblant d'écouter, d'écoliers, de jeunes filles qui l'interrompaient de temps à autre par de bruyants éclats de rire, ou qui lui faisaient perdre le fil de son discours en lui adressant quelque question saugrenue à laquelle il se croyait obligé de répondre, tant il était dévoué à la commune instruction. Lalande s'abusait au point de prendre de pareilles interruptions pour des marques d'une attention véritable : mais la séance terminée, l'illusion se dissipait bientôt, car il était rare qu'avant de se séparer de lui les plus zélés d'entre ses apprentis astronomes ne lui demandassent pas l'une de ces prédictions qui ont assuré le succès de l'*Almanach de Liége* et fait la célébrité de *Mathieu Laensberg.* C'était un désappointement bien cruel pour l'astronome, dans lequel le peuple, toujours crédule, ne voulait voir qu'un astrologue ordinaire. Une fois je fus témoin d'une de ces méprises qui montrent ce que vaut la gloire que distribue la multitude : c'était un dimanche, la journée avait été superbe; un paysan, poussé par l'envie de consulter Lalande, s'approcha de lui, et lui dit dans son patois : « *Monsieur de Lalande, il ne me faut plus qu'un jour » pour rentrer mes blés, pourriez-vous m'apprendre si demain » il pleuvra? — Que n'as-tu travaillé aujourd'hui?* lui » répondit l'astronome, *tu ne t'inquiéterais pas du temps » qu'il fera demain.* » C'était ainsi qu'il ne laissait jamais échapper l'occasion de manifester des sentiments anti-religieux. Missionnaire intrépide d'un athéisme à l'appui duquel il ne se donnait pas même la peine de produire une apparence de preuves, il allait faire des prosélytes jusque sur les bancs du collége. On s'étonna que dans son Supplément au Dictionnaire des athées de Sylvain-Maréchal, il eût placé les noms de *Jésus* et de *Bonaparte*; mais ce qui est plus surprenant, c'est que dans ce livre il ait osé inscrire deux écoliers, *Larcherst* et *Morel*, dont le plus âgé avait à peine quatorze ans. Plusieurs personnes qu'il y avait inscrites, s'empressèrent de réclamer contre cet étrange honneur. Il reçut, à cette occasion, un ordre de l'empereur de ne plus rien faire paraître sous son nom. Dans la lettre, datée de Schœnbrunn, le 15 janvier 1805, et écrite, à ce sujet, à l'Institut, dont toutes les classes avaient été expressément convoquées, pour en entendre la lecture, Napoléon déclarait que « Lalande, dont le nom avait été » jusqu'alors attaché à d'importants travaux dans les » sciences, venait de tomber dans un état d'enfance, » soit par de petits articles, indignes de sa réputation, » qu'il faisait imprimer dans les journaux, soit par la » profession qu'il faisait de l'athéisme, doctrine déso» lante, ajoutait-il, qui démoralise le corps social. » Lalande, présent à cette mercuriale, se leva, et dit froidement : « Je me conformerai aux ordres de S. M. » Dans les maisons qu'il fréquentait il catéchisait jusques aux domestiques, et comme, malgré l'excessif plaisir qu'il prenait à considérer ses traits dans un miroir, il étoit laid, petit et maigre; lorsqu'il prêchait sa doctrine on eût dit d'un démon disgracié, qui mettait son bonheur à nier Dieu. Son goût pour les araignées et les chenilles, qu'il avalait avec une affectation ridicule de délices, ne se concevrait pas, s'il ne se trouvait en harmonie avec tout ce qu'il y avait d'ignoble et de hideux dans cette physionomie infernale. Dès qu'il était dans la compagnie des dames, ces scènes de *polyphagie* dégoûtantes étaient le divertissement le plus ordinaire qu'il leur offrait; ajoutez à cette dépravation des actes d'un cynisme pour lequel il n'avait rien à envier à Diogène, tel du moins que nous le présentent quelques écrivains de l'antiquité. C'était là ce que Lalande appelait se mettre au-dessus des préjugés. Un jour madame de Condorcet, devant qui il mangeait des araignées, lui demanda quelle saveur il trouvait à ce mets, « Une » saveur de noisette, lui répondit Lalande. — Je » comprends, reprit-elle; c'est à peu près comme » on peut trouver à l'athéisme une odeur de philosophie. » Cette singularité de Lalande lui valut le couplet suivant, dans une chanson de Piis :

Quand sur votre blanche assiette
La noire Arachné courra,
Pour la croquer sans fourchette
Entre vos doigts prenez-la :
Sinon de vous, lan de rirette,
Monsieur de Lalande rira.

Lalande, qui aspirait à se faire le singe de Voltaire, et qui aurait bien souhaité n'être pas moins connu que lui, prit soin d'une jeune fille qu'il faisait passer pour sa nièce, et qu'il se plaisait à qualifier de belle et de bonne. Cette prétendue nièce, qu'il instruisit dans ses principes, était, disait-il, son élève de prédilection ; bien qu'elle n'eût rien de remarquable dans toute sa personne, il ne se lassait pas de la citer dans les journaux comme un petit prodige ; sans cesse il entretenait le public des découvertes astronomiques que faisait cette moderne Uranie : il en parlait à l'Institut, il en parlait au bureau des longitudes ; il en parlait partout, et, sans qu'il fût complétement démontré qu'elle sût même les premières règles de l'arithmétique, il exprimait ouvertement le désir que l'une ou l'autre de ces savantes compagnies consentît à l'admettre dans son sein. Cette absurde préconisation d'une Uranie vulgaire était une suite de sa folie, qui lui faisait voir un astronome dans chaque individu à qui il portait quelque intérêt. Si l'on eût suivi ses intentions, il n'y avait pas d'habitation en Europe qui n'eût été transformée en observatoire ; il avait consacré sous ce nom une espèce de pigeonnier qu'il fit construire à l'entrée d'une plaine dans un lieu des plus bas, au milieu des boues et du climat brumeux de la Bresse. Une inscription, gravée sur une plaque de marbre, indiquait et indique peut-être encore qu'il avait assigné à cet édifice une destination que jamais personne ne se fût avisé de soupçonner. Lalande ne négligeait aucun des moyens de satisfaire sa vanité. Afin d'avoir une cour et des flatteurs qui ne récussent pas à ses dépens, il prenait en pension des étudiants, qui le payaient très bien, et à qui il faisait faire fort maigre chère ; il avait de la sorte organisé un séminaire d'athées, dont il était l'Amphytrion et le directeur. Le crâne de Lalande, soumis à l'examen des phrénologistes, a présenté les caractères très prononcés de l'entêtement et de l'orgueil, avec absence totale de l'organe de la *théosophie*. Il ne croyait pas plus à la science de la médecine qu'il ne croyait à la grande et éternelle pensée qui régit les mondes. Malgré son impiété, il se sentit toujours un certain degré d'affection pour les prêtres, dont il avait porté la robe dans sa jeunesse. Pendant la révolution, il donna un asile, dans les bâtiments de l'Observatoire, à plusieurs ecclésiastiques, qu'il sauva en les faisant passer pour des astronomes ; sa conduite était une suite perpétuelle de contrastes, d'inconséquences, de contradictions, et de démentis qu'il se donnait à lui-même ; il accusait les prêtres d'imposture et d'hypocrisie, et il se brouilla avec un de ses anciens amis parce que, ne voulant plus être ni imposteur ni hypocrite, il avait, selon la vieille expression, *jeté le froc aux orties*. Il était l'ennemi de toute croyance, et pourtant dans la principale église de sa ville natale il fit élever à la mémoire de son père, *Pierre Lefrançois*, et à sa mère, *Mariane Mouchinet*, un monument dont la dédicace, signée de lui, commence par ces mots : *Deo optimo, maximo!* Dans la relation du voyage qu'il fit en Italie pendant le cours des années 1765 et 1766, il fait l'éloge de saint Charles Borromée, et même de saint François d'Assise : il réfute plusieurs allégations de Burnet et de Grosley ; il regarde les cérémonies de l'église comme respectables, *en dépit d'une philosophie destructive de toute inégalité, de toute religion, de tout pouvoir* ; il se moque d'un médecin génois, dont la folie, dit-il, était de *prêcher l'athéisme* : il se fait l'avocat de Copernic et de Galilée, dont il avait plaidé la cause auprès du Saint-Siége, afin de faire rayer leurs noms de *l'index*. Plus tard, à l'époque du sacre de Napoléon, il sollicita une audience du pape, et vint se prosterner devant la tiare. Tous ces indices de sentiments et de vénération qu'il n'éprouvait pas, toutes ces démarches bizarres s'expliquent par un insatiable désir de faire du bruit : c'était uniquement pour qu'on s'occupât de lui, qu'il avait pris à tâche de ne pas laisser mourir un seul personnage célèbre sans en faire l'éloge. Il fit successivement les éloges de Lavoisier, de Bailly, de Delisle, de Vic-d'Azyr, de Verron, de Lemonnier, de Commerson, de Dombey, et de cent autres. Ses discours étaient également dépourvus de style et d'intérêt, mais il lui suffisait que les journaux annonçassent qu'il les avait prononcés. Dans les dernières années de sa vie, il voulut aussi faire des vers ; il en fit en l'honneur du premier consul, il en fit en l'honneur de sa nièce, depuis madame Lefrançais, et l'on a ri longtemps de ceux dans lesquels il appelait madame Lepaute le *sinus* des grâces, et la *tangente des cœurs*. Tout ce qui pouvait le mettre en évidence était une bonne fortune pour lui ; aussi ne laissa-t-il jamais paraître un volume des travaux de l'académie sans y glisser de sa façon un ou deux mémoires, souvent très insignifiants. Peu lui importait la critique ! il disait lui-même *qu'il était une toile cirée pour les injures, et une éponge pour la louange* ; et il a fait imprimer, à plusieurs reprises, qu'il croyait posséder toutes les vertus de l'humanité, ce qui fit dire à un homme d'esprit, qu'au moins de ces vertus il fallait excepter *la modestie*. Cette envie de fourrer partout son nom lui attira plus d'un désagrément. On fit contre lui des chansons et des epigrammes, et dans plusieurs vaudevilles on l'immola sous son costume et presque sous son nom. Lui passait-il par la tête quelque idée extravagante, vite il l'envoyait au *Journal de Paris*, pour qu'il en fît part à ses lecteurs. Il n'y avait pas de futilité dont il ne jugeât à propos d'entretenir le public, pas d'inconvenance qu'il ne pût risquer, pas de rêverie pour laquelle il ne voulût prendre date, pas de démarche dont il ne fût capable, et trop souvent l'issue n'était qu'une burlesque mésaventure. Un jour il fit annoncer qu'un astronome serait tous les soirs sur le Pont Neuf, pour montrer aux curieux les variations dans l'éclat de l'étoile *Algol* ; il vint au rendez-vous, mais il y trouva la police, qui, ayant ordre de s'opposer à tout rassemblement, lui enjoignit de déguerpir. Napoléon, qui aimait et protégeait les savants, ne put jamais concevoir la moindre estime pour Lalande ; il le traita souvent avec mépris, et pour lui pardonner ses détestables maximes il eut besoin de le regarder comme un radoteur. Cependant Lalande avait l'âme essentiellement monarchique ; personne ne s'abandonnait plus que lui à l'instinct des pensions, il en recevait de toutes les cours, et comme il n'était pas très convaincu que les républiques fissent de ces libéralités, il s'orientait volontiers sur la cassette des princes qui contribuaient tous plus ou moins à grossir son revenu. Lalande a publié un très grand nombre de livres et de dissertations sur toute espèce de matières. Dans son ambition de paraître universel, qu'il sût ou qu'il ne sût pas, il écrivait sur tout. Il fit de la politique, de la physique, de la littérature, de la grammaire, de la métallurgie. Ce fut lui qui le premier, en 1758, fit connaître en France le métal nouveau auquel on avait donné le nom de *platine*. Nous bornerons ici sa bibliographie aux seuls titres de ses livres qui ont eu quelque utilité. 1° *Traité d'astronomie*, 1764, 2 vol. in-4° : 2e édition, contenant les nouvelles tables des planètes, 1770, 3 vol. in-4° ; 3e édition, 1780, 4 vol. in-4°, présentant une suite nombreuse d'observations sur les marées. Lemonnier n'appelait jamais ce traité que la *grosse gazette*, parce que Lalande en avait fait une compilation fort lourde et fort indigeste. 2° *Mémoire sur le passage de Vénus, observé le 3 juin 1769, pour servir de suite à l'explication de la carte publiée en 1764*, Paris, 1772, in-4° ; 3° *Réflexions sur les éclipses de soleil*, 1778, in-4° ; 4° *Voyage en Italie*, 1786, 9 vol. in-12 avec atlas ; 5° *Description d'une machine servant à diviser les instruments de mathématiques*, par Ramsden, 1790 ; 6° *Catalogue des étoiles qu'on ne trouve plus dans le ciel aux places marquées par les astronomes*, 1792 ; 7° *Histoire annuelle de l'astronomie* ; 8° *Abrégé de la navigation historique, théorique et pratique, avec des tables horaires*, 1793, 1 vol. in-4°. Cet ouvrage, auquel il a joint des tables, qu'il fit paraître sous le nom de sa nièce, est aujourd'hui fort rare. Lalande avait auparavant donné une édition du *Traité de la navigation* de Bouguer. 9° *Abrégé d'astronomie*, 2e édit., 1795, 1 vol. in-8° ; 10° *Astronomie des Dames*, 1795, 1 vol. in-18 ; 11° *Catalogue de cinquante mille étoiles circompolaires*, 1795 ; 12° *Histoire céleste française*,

contenant *les observations de plusieurs astronomes français*, 1808, in-8°: publiée aux frais du trésor; 23° *Bibliographie astronomique*, imprimée également aux frais du gouvernement, 1803, in-4°. On trouve des articles de Lalande dans une foule de recueils périodiques : dans le *Journal des savants*, le *Journal de physique*, les *Philosophical transactions*, les *Mémoires de Berlin*, *de Dijon*, etc. Nous avons un grand nombre de notices sur Lalande : toutes contiennent des faits faux ou controuvés; les personnes qui l'ont connu de son vivant s'apercevront facilement que nous n'avons point puisé aux mêmes sources que la *Biographie universelle* et celle *des Contemporains*, qui, sans respect pour la vérité et on ne sait trop par quel motif, ont presque fait de ce personnage un Vincent de Paul.—LALANDE (Michel Jean-Jérôme Lefrançais), astronome, né à Paris en 1766, neveu d'adoption du précédent, dont les sollicitations et le crédit le firent recevoir membre de l'Institut. Il a concouru à *la Connaissance des temps*, ouvrage auquel il a fourni plusieurs articles de peu d'importance. Il s'est occupé d'établir la théorie elliptique de la planète de Mars, et on lui doit une description de toute la partie du ciel étoilé qui se voit sur l'horizon de Paris. Cet astronome, bien que l'on ait prétendu que l'habitude d'observer les astres lui ait fait contracter celle de dormir un œil ouvert, s'occupa peu de la science à laquelle Jérôme Lalande a dû sa célébrité.

LALANDE (Marie), cantatrice italienne, est née en France, en 1799. Son père, qui remplissait des rôles très secondaires dans une de ces troupes ambulantes qui exploitent nos petites villes, voulut de bonne heure utiliser les dispositions qu'elle montrait. Ce fut sous ses yeux que mademoiselle Lalande fit ses premiers essais, sans avoir d'autre guide que cette vieille et ridicule méthode routinière à laquelle se sont conformés si longtemps les chanteurs français. Mademoiselle Lalande ne réussit pas moins à se faire distinguer parmi ses camarades, dont la plupart savaient à peine débiter en mesure un couplet de vaudeville. Après avoir végété pendant plusieurs années, toujours attachée à des troupes ambulantes, elle parvint enfin à se faire entendre sur quelques théâtres de nos grandes villes. Les succès qu'elle y obtint lui valurent un engagement pour le *Gymnase*, où elle réussit d'autant mieux à plaire, qu'on était moins habitué à y entendre un organe pur et sonore. Le genre d'ouvrages qu'on représentait à ce théâtre et la nullité complète de leur musique firent perdre un temps précieux à mademoiselle Lalande, et finirent par la dégoûter; d'ailleurs, aux applaudissements avait succédé un peu de froideur de la part du public: cet avertissement salutaire, dont les acteurs font rarement leur profit, fut pour mademoiselle Lalande un trait de lumière, et changea tout à coup son avenir. Elle partit bientôt pour l'Italie, où elle ne parut d'abord que sur des théâtres du dernier ordre, ce qui lui donna le temps de se familiariser un peu avec la prononciation d'une langue qui lui était étrangère, et de se livrer à l'étude d'un art qui lui avait été inconnu jusqu'alors. Les leçons des grands maîtres, et la facilité d'entendre les plus célèbres chanteurs italiens, lui donnèrent bientôt de l'aplomb, de la sûreté, tout en lui indiquant l'emploi des beaux moyens qu'elle devait à la nature. Ses efforts furent récompensés par les applaudissements qu'elle obtint quelque temps après sur les théâtres de Venise, de Turin et de Milan, et enfin sur ceux de Naples et de Vienne, où, sans désavantage, elle put remplacer madame Mainvielle Fodor. La voix de mademoiselle Lalande est un *soprano* qui embrasse un peu plus de deux octaves : le *medium* en est plein et sonore : mais les cordes élevées en ont moins de fermeté et de rondeur, et les sons les plus aigus deviennent parfois tant soit peu aigres. L'étude un peu trop tardive du genre italien n'a pu lui donner un style bien assuré, et sa manière se ressent souvent de cette afféterie qui annonce des habitudes françaises. Le talent de mademoiselle Lalande n'a rien d'original: il est entièrement dû à l'imitation; mais cette imitation a souvent un brillant et une hardiesse qui deviennent entraînants. Sa voix a de l'agilité, de l'éclat et de la souplesse, et son exécution a quelquefois cette audace que les Italiens, toujours affamés de sensations musicales, applaudissent et admirent lors même qu'elle n'est pas jointe aux qualités qui distinguent leurs écoles de chant. Mademoiselle Lalande réussit mieux dans l'opéra sérieux que dans l'opéra bouffe, quoique son jeu et son expression dramatiques soient souvent peu d'accord avec le développement des grandes passions tragiques. Mademoiselle Lalande a contracté un engagement de plusieurs années avec l'*impresario Barbaja*, qui exploite tour-à-tour les théâtres de Naples, de Vienne et de Milan.

LALANNE (Jean-Baptiste), homme de lettres, né à Dax en 1772, s'est de bonne heure distingué dans une carrière que Delille, Fontanes, Boisjoslin et Castel avaient rendue difficile. A vingt-huit ans, M. Lalanne publia le poème intitulé : *le Potager*, essai didactique, Paris, 1800, in-8°, réimprimé en 1803. Cet ouvrage, où l'auteur montre un talent peu commun pour la poésie champêtre, et où, comme ses maîtres, il semble, dans la partie descriptive, se faire un jeu de vaincre les difficultés de style, eut un grand succès. Il fit paraître ensuite le *Voyage à Sorèze*, Paris, 1802, in-8°, et *les Oiseaux de la ferme*, Paris, 1804, in-18. Les qualités qui s'étaient fait remarquer dans *le Potager* brillent davantage encore dans ce dernier poème, où l'auteur avait à peindre une nature animée. Cependant Chénier traita cette production avec une rigueur qui fut généralement désapprouvée, et que l'on explique par l'extrême aversion que ce grand poëte éprouvait pour le genre descriptif. Il serait difficile en effet d'éviter plus habilement que ne l'a fait M. Lalanne l'aridité et l'ennui des préceptes, et de mieux affranchir le genre didactique du reproche de froideur et de monotonie. Ce poème cependant est loin d'être sans défauts : le début surtout manque d'exactitude dans les idées, et de goût dans l'expression. M. Lalanne a composé depuis un *Poème sur Bagnères et ses environs*; il y travaillait encore sur la fin de 1817. C'est par erreur que l'*Ode sur l'incendie de Moscou*, insérée dans le *Mercure de France*, lui a été attribuée; elle appartient à un autre écrivain du même nom.

LALLEMAND (Charles, le baron), lieutenant-général, né à Metz le 23 juin 1774. Militaire dès sa jeunesse, il se signala par une grande bravoure et devint aide-de-camp du général Junot. En 1802, pendant l'expédition de Saint-Domingue, il fut chargé, par le premier consul, d'une mission auprès du général Leclerc, et, peu de temps après son retour, il devint colonel du 27e régiment de dragons. Il fit, en cette qualité, la campagne de 1805, y déploya la plus rare valeur, et mérita d'être cité honorablement dans la plupart des bulletins de cette guerre. Il ne se fit pas moins remarquer les années suivantes, en Prusse et en Pologne, et y reçut, pour prix de ses services, la décoration d'officier de la légion d'honneur. Envoyé en Espagne, en 1808, il y déploya autant de courage que d'habileté; et sa conduite, dans cette circonstance, lui concilia la bienveillance de l'empereur, qui, le 6 août 1811, l'éleva au grade de général de brigade. Lallemand se montra digne de l'avancement qu'il venait d'obtenir : chaque jour il se signala par de brillants exploits. Le 21 juin 1812, il tomba, près de Valence, sur une colonne de cavalerie qu'il battit complètement. Après l'évacuation de la Péninsule, il rentra en France, et défendit, en 1814, le territoire français contre les puissances coalisées. Après la restauration, sans avoir montré aucun empressement de se rapprocher du gouvernement des Bourbons, il reçut la croix de Saint-Louis, et fut pourvu du commandement du département de l'Aisne. Il avait été maintenu à ce poste, lorsqu'on apprit le débarquement de Napoléon. Il chercha alors à s'attacher les troupes des garnisons de Guise et de Chauni, et à s'emparer de l'arsenal de La Fère. Mais la précipitation qu'il mit dans cette entreprise, avant de l'avoir suffisamment préparée, l'ayant fait échouer, il fut arrêté avec son frère, et ne recouvra sa liberté qu'au moment où le gouvernement royal eut pris la fuite. Napoléon, reconnaissant des efforts qu'il avait tentés en sa faveur, le nomma lieutenant-général et membre de la chambre des pairs. Il alla bientôt rejoindre l'armée aux frontières, assista aux batailles de

Fleurus et de Waterloo, et y déploya une héroïque valeur. Après les désastres de cette journée, il s'embarqua pour l'Angleterre, où il demanda inutilement à accompagner Napoléon à Sainte-Hélène. Traité lui-même en prisonnier, le général Lallemand, malgré les plus énergiques protestations, fut jeté sur un vaisseau anglais et conduit à Malte, où il fut enfermé au fort Valette. Rendu enfin à la liberté, quelques mois après, à la condition de quitter aussitôt l'île dans laquelle on l'avait conduit et retenu en violation du droit des gens, il se rendit à Smyrne, où un ordre du Grand-Seigneur ne lui permit pas de faire un long séjour. Il alla alors chercher un asile en Perse, et s'embarqua peu de temps après pour l'Amérique, où n'ayant rien à craindre de l'ordonnance de proscription (celle du 24 juillet 1815), ni de la sentence du conseil de guerre qui, dans sa patrie, le condamnait par contumace, il songea à reprendre une carrière active dans laquelle ses talents pussent être utilisés. A cette époque, on comptait aux Etats-Unis une foule de militaires émigrés de tous grades : la majeure partie étaient Français : les autres, Italiens ou Polonais, avaient servi dans les armées françaises. Dans tous les ports de l'Union, il se formait des armements pour le compte des colonies espagnoles, qui, depuis assez longtemps, s'étaient insurgées contre leur métropole, et dont les agents cherchaient à engager à leur solde cette multitude d'étrangers qui fuyaient les événements du vieux monde : les Français étaient ceux qu'ils accueillaient de préférence. Le général Charles Lallemand songea à mettre à profit les dispositions aventureuses de ses compagnons d'infortune ; il fit insinuer mystérieusement à quelques officiers qu'il méditait une grande entreprise, mais que le succès dépendait surtout du secret ; il était impossible de s'expliquer sur sa nature. Un prétendu colonel J***, qui était l'homme de confiance des généraux Lallemand, était principalement celui dont ils avaient fait choix pour recruter des personnes qui s'associassent à leur projet. Cet homme, intrigant par goût et par position, était précisément celui qu'il fallait pour une négociation de ce genre. Il n'épargna rien pour engager les individus auxquels il s'adressait à mettre toute leur confiance dans le général Lallemand, qui l'avouait pour son aide-de-camp. Il variait et brodait son thème suivant le caractère, les habitudes, les vœux et la profession de chacun. Il trompait les uns et les autres. Afin de leur persuader qu'ils étaient nombreux, il racontait que des armements s'effectuaient en même temps sur plusieurs points de l'Amérique, à Boston, à Baltimore, à Charleston, à Savannah, à New-York et à la Nouvelle-Orléans. Ceux qui furent le plus avant dans sa confidence apprirent de lui qu'il s'agissait d'un armement d'officiers français en faveur des républicains espagnols : il leur confiait que cet armement, secrètement protégé par le gouvernement américain, aurait à sa disposition tous les fonds nécessaires, serait abondamment pourvu d'armes, de munitions, de vivres ; que tous les Français disséminés sur le territoire de l'Union allaient venir se grouper autour de son général, et que cette expédition aurait, pour ceux qui en feraient partie, les résultats les plus avantageux. Environ cent cinquante infortunés se laissèrent prendre à ces amorces. Des confidences sur la destination présumée étaient aussi faites dans l'intention de disposer à la patience ; tantôt on se disait à l'oreille, que le gouvernement américain avait donné une forte somme au général : tantôt que Joseph Napoléon était le véritable chef de l'entreprise, qui avait pour but de lui donner la couronne du Mexique : on parla même d'aller délivrer l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène ; de temps en temps aussi, le général faisait tenir aux plus pressés quelques secours pour payer leur pension. Cependant les mois s'écoulaient ; l'époque du départ était sans cesse différée, beaucoup des enrôlés avaient épuisé leurs moyens : la plupart se trouvaient dans une pénurie vraiment déplorable, lorsqu'une circonstance imprévue, en mettant à la disposition du chef quelques milliers de piastres, contribua à hâter le moment si vivement désiré. Le gouvernement américain, dans la vue de secourir les nombreux émigrés français ou étrangers qui, ayant servi sous les drapeaux de la France, se trouvaient répandus dans les diverses provinces de la république, et en même temps pour les utiliser, en les fixant pour toujours dans la nouvelle patrie qu'ils s'étaient choisie, leur céda, à titre de concession, une portion du territoire de la Mobile, située sur les bords de la rivière du Tombegbee, à l'effet d'y former une colonie agricole. Le général Lallemand, dès qu'on eut procédé à la distribution des lots, engagea tous les enrôlés à le substituer, avec procuration, dans la possession de leurs terres, qui, réunies ensemble, formaient une masse capable de fournir une hypothèque pour l'emprunt des fonds dont il avait besoin. Les enrôlés n'hésitèrent point à le faire. Il fit aussitôt les dispositions convenables, et enfin, le 17 décembre 1817, tandis qu'il restait à Philadelphie, tous les enrôlés s'embarquèrent, et se dirigèrent vers l'île de Galvestown, où ils furent déposés, et où il devait venir les rejoindre ; il y vint en effet, mais pour s'éloigner d'eux aussitôt, et les laisser en proie à la famine, et à tous les genres de malheurs : faim, soif, chaleurs excessives, froid rigoureux, naufrage, inondation, empoisonnement, tels furent les maux qui fondirent sur eux. Deux d'entre eux furent mangés par les sauvages ; d'atroces assassinats, des duels, de cruelles maladies ajoutèrent encore à l'horreur de leur situation. De cent cinquante individus que le général Lallemand avait entraînés dans cette fatale entreprise, à peine vingt survécurent-ils à ces désastres : le reste a succombé ou à Galvestown ou au Texas. Voici comment on peut expliquer la conduite du général Lallemand dans cette occasion : il lui importait de concevoir une entreprise qui eût des chances assez probables de succès pour pouvoir engager les négociants américains à lui faire des avances ; il cherchait un plan quelconque, lorsqu'il lui sembla en avoir trouvé un sûr, facile à exécuter, et qui, intéressant le gouvernement américain lui-même, paraissait devoir réussir infailliblement. Les Etats-Unis sollicitaient, depuis longtemps, l'Espagne de leur rendre les Florides, territoire qui, enclavé dans plusieurs états de l'Union, les séparait les uns des autres, et pouvait par la suite, en cas de guerre, devenir un point de débarquement, d'où il serait facile de pénétrer jusqu'au cœur de la république : il était donc urgent pour la république de se mettre en possession de cette belle province. La voie des négociations avait été jusque-là vainement employée, et rien n'annonçait que de nouvelles propositions pussent être acceptées. Tel était l'état des choses quand le général Charles Lallemand imagina d'offrir au gouvernement américain de réunir les officiers français et étrangers épars dans l'Amérique septentrionale, de se mettre à leur tête, et de s'emparer des Florides. Ce projet était assez fondé en raison pour attirer l'attention du président ; déjà des conférences avaient eu lieu, et tout semblait concerté entre le général et le gouvernement, lorsqu'on reçut la nouvelle que l'ambassadeur américain venait de conclure à Madrid un traité par lequel l'Espagne cédait les Florides aux Etats-Unis, pour la somme de trois millions de piastres ; dès-lors le plan du général Lallemand demeura sans objet : cependant il avait déjà réuni un assez grand nombre d'individus, et il se trouvait engagé, vis-à-vis d'eux, par des promesses. Il songea donc à porter ses vues d'un autre côté, et forma la résolution, du moins on doit le croire, d'aider les indépendants du Mexique à secouer le joug de la métropole. Si ce fut là le projet du général Lallemand, il n'était pas impossible de l'accomplir, et il est présumable, suivant ce qu'il annonçait, qu'il n'en avait pas d'autre : mais comme on a présenté en Europe cette expédition sous le point de vue d'un projet de colonisation de la province du Texas, peut-être le général avait-il réellement cette arrière-pensée, qu'il ne communiqua jamais à ses compagnons, bien persuadé que, s'il le ne eût proposé d'aller fonder une colonie, de défricher et de labourer des terres, tous se seraient refusés à le suivre ; et comment supposer, en effet, que des hommes qui n'étaient familiarisés qu'avec les habitudes des camps eussent consenti à se transporter dans un pays désert pour s'ériger en planteurs, sans avoir aucune des ressources immenses que suppose la formation d'un

établissement colonial? C'était, sans contredit, un but bien noble et bien généreux que de former une nouvelle France; c'était, en effet, un spectacle bien touchant que celui de malheureux exilés, qui, à plus de deux mille lieues de leur patrie, osaient concevoir l'idée de s'en créer une autre, destinée à servir de ralliement et d'asile à tous ces infortunés que les secousses politiques qui avaient ébranlé l'Europe et déchiré la France forçaient d'abandonner le sol qui les avait vus naître. Telle est la perspective sous laquelle se montrait, en France, ce que l'on appelait *le Champ d'Asile*; mais cet *Eldorado* de la liberté n'existait que dans l'imagination des journalistes de Paris. En Amérique, c'était une chimère qui ne put jamais entrer dans la tête de personne. Quels motifs alors assignera-t-on aux lettres que le général Lallemand adressa du *Champ d'Asile* aux États-Unis, et qu'il y fit publier dans les journaux, notamment dans l'*Abeille américaine*, feuille hebdomadaire qui paraissait en français à Philadelphie? Comment concilier le plan de la conquête du Mexique, le seul qui eût été communiqué aux enrôlés, le seul même auquel ils aient cru durant tout leur séjour au Texas, avec les souscriptions ouvertes par *la Minerve*, souscriptions sans doute provoquées par les lettres du général Lallemand, et qui avaient pour but de venir au secours de la colonie du *Champ d'Asile*? Il résulte de cette comparaison des assurances verbales que le général Lallemand donnait à ses compagnons, avec les lettres qu'il adressait aux États-Unis et en Europe, qu'à eux il présentait pour but la délivrance du Mexique, et qu'à ses amis, ainsi qu'au public des deux continents, il affirmait qu'il n'avait d'autre intention que de fonder une colonie agricole. Que faut-il conclure de cette contradiction? Il est probable qu'il voulait, par ces publications, détourner l'attention de son véritable projet, tromper l'Espagne et l'endormir, jusqu'au moment où il aurait été assez fort pour jeter le masque? Et en présentant en France son dessein sous un aspect tout national, ne se serait-il pas proposé d'intéresser davantage en sa faveur, afin d'obtenir de la libéralité de ses compatriotes des subsides dont il avait besoin? Peut-être se proposait-il effectivement de fonder une colonie; mais il serait plus coupable encore envers ses compagnons parce qu'il les aurait abusés, puisqu'ils ne s'étaient joints à lui que pour défendre la cause de la liberté. Mais on voudra savoir pourquoi, restant à Philadelphie, il confia le commandement de l'expédition au vieux général Rigaud, dont l'incapacité était notoire pour tout le monde: on voudra savoir pourquoi, après avoir entraîné d'anciens frères d'armes dans une entreprise extravagante, il les abandonna sans vivres, sans ressources, dans un pays désert, après leur avoir juré fidélité jusqu'à la mort, en leur promettant, sous sa *parole d'honneur*, de revenir dans quarante jours? Puisse le général Lallemand alléguer contre des faits qui le condamnent des motifs qui l'excusent; il serait trop pénible de mésestimer un militaire français qui, tant de fois, s'est couvert de gloire au champ d'honneur. Depuis sa malheureuse expédition du Texas, ce général a mené une vie des plus agitées et des plus misérables. De retour en Europe, il parut un instant en Espagne pendant la durée éphémère du gouvernement constitutionnel, et au moment où les hostilités commencèrent, il lut une proclamation qui fit alors beaucoup de bruit, bien que les intentions et les espérances qu'il y exprimait ne se soient nullement réalisées. En 1826, il fut question qu'il devait aller en Grèce servir la cause des Hellènes. Depuis, il est venu à Bruxelles; il était dans cette résidence, lorsque, réduit au plus absolu dénuement, et pressé par le besoin de venir à Paris pour quelques instants, il adressa à M. Franchet une lettre dans laquelle il lui disait que, bien que condamné par contumace à une peine capitale, il ne pouvait se passer de venir en France; qu'entre mourir de faim, ou mourir comme le brave Ney, il n'y avait pas à balancer; et qu'en conséquence, il était décidé à se mettre en route, sans avoir obtenu de sauf-conduit.... Il arriva en effet, peu de jours après, à Paris, où il fut reçu par les généraux Bertrand et Montholon, qui purent exercer à l'égard d'un ancien camarade une hospitalité que respecta la police. Le général Lallemand, après avoir séjourné quelque temps à Londres où il s'était retiré, s'est, dit-on, embarqué pour l'Amérique méridionale.

LALLEMAND (le baron Henri), frère cadet du précédent, né à Metz. Il fit ses études militaires à l'école d'application de Châlons-sur-Marne, et ne tarda pas à devenir un officier distingué dans l'arme de l'artillerie; il commanda les canonniers à cheval de la garde impériale, et fut dans ce corps l'introducteur des nouvelles grandes manœuvres, dont la première théorie avait été rédigée par M. Lhéritier, sous la direction du colonel Aubry. Lallemand, employé dans toutes les guerres de l'empire, obtint un avancement rapide, qu'il dut à ses talents et à sa bravoure; en 1814, il était général de brigade, et ce fut en cette qualité qu'il fit contre l'invasion la glorieuse et triste campagne de France. Après la chute de Napoléon, Lallemand, maintenu en activité de service, fut créé par le roi chevalier de Saint-Louis. Il était à La Fère, quand l'on reçut les premières nouvelles du débarquement à Cannes; il se réunit alors à son frère pour opérer quelque mouvement parmi les troupes qui étaient dans le département de l'Aisne; mais ayant échoué dans son entreprise, il fut arrêté et détenu jusqu'à l'arrivée de Napoléon à Paris. Nommé lieutenant-général, Lallemand jeune combattit à Waterloo, à la tête de l'artillerie de la garde, et montra dans cette occasion un dévouement sans bornes au chef dont il avait voulu favoriser le retour. Il revint ensuite avec l'armée sous les murs de Paris, la suivit au-delà de la Loire, et passa bientôt après aux États-Unis, où il trouva un refuge contre les poursuites ordonnées par le gouvernement royal. Compris comme son frère dans l'article 2 de la loi du 24 juillet 1815, il fut condamné à mort par contumace en 1816; une ordonnance royale avait auparavant annulé sa nomination au grade de lieutenant-général. En 1817, le général Henri Lallemand épousa la nièce d'un riche négociant français établi à Philadelphie, Stéphen Girard, dont l'opulence est passée en proverbe aux États-Unis. Au moment où ce mariage eut lieu, les réfugiés que le général Charles Lallemand voulait entraîner dans son extravagante entreprise en conçurent de grandes espérances. D'après les relations établies entre Joseph Bonaparte et le négociant Stéphen Girard, ils se persuadèrent que le but de l'expédition dans laquelle ils allaient s'engager intéressait l'ex-roi d'Espagne; mais toutes ces conjectures ne tardèrent pas à s'évanouir et à faire place à une affreuse réalité. Bientôt ils purent se convaincre que leur chef n'agissait que d'après ses propres vues et dans l'isolement le plus complet. Le général Henri Lallemand ne fut pas plus tôt marié, qu'il devint tout-à-fait étranger aux projets de son frère, qu'il n'eût pu d'ailleurs secourir, puisque Stéphen Girard n'avait donné pour dot à sa nièce que 5,000 piastres, environ 40,000 francs, et que cette somme constituait tout son avoir. Le général Henri Lallemand est mort à Borden-Town, province de New-Jersey, le 15 septembre 1823. On lui doit un *Traité d'artillerie* estimé, qui a été traduit en anglais par le professeur Renwick.

LALLEMAND (Claude-François), né à Metz, département de la Moselle, le 26 janvier 1790, se destinait à l'étude des arts du dessin, pour lesquels il annonçait les plus rares dispositions; il y renonça pour la médecine, afin de satisfaire au vœu de ses parents. Si l'on considère les rapides et brillants succès qu'il a obtenus dans l'exercice de cette noble et utile profession, on pourrait croire qu'il avait méconnu sa vocation véritable. Mais ceux qui connaissent le docteur Lallemand conçoivent très bien qu'il eût pu réussir et se faire un nom dans tous les genres, parce qu'il est du nombre de ces hommes rares qui ont reçu de la nature le don d'une aptitude pour ainsi dire universelle, et cette supériorité d'intelligence à raison de laquelle un homme ne peut rester ni médiocre, ni obscur, de quelque manière qu'il veuille l'appliquer. Après avoir passé deux ans à l'armée d'Espagne, en qualité d'aide-major, il prit la résolution de se rendre à Paris, pour y refaire de sérieuses études. Arrivé dans la capitale, en 1811, dévoré du besoin de s'instruire, Lallemand fut nommé, l'année suivante, élève externe, dans un con-

cours d'où il sortit le premier. En 1813, il fut nommé élève interne, le deuxième de sa promotion. Employé à l'Hôtel-Dieu, il porta dans ses travaux et ses études pratiques une telle ardeur d'investigation, qu'en cinq années il amassa les matériaux de presque tout ce qu'il a publié depuis. En 1818, il fut reçu médecin à la suite de la thèse la plus brillante, et fut nommé, en 1819, professeur de clinique chirurgicale de Montpellier. De 1820 à 1823, Lallemand publia les premières parties de ses *Recherches anatomico-pathologiques sur l'encéphale et ses dépendances*. Ce bel ouvrage a fait à son auteur une réputation européenne. De partout lui sont arrivées des observations confirmatives de la vérité des siennes, et jamais une plus complète unanimité de sentiments parmi les hommes cultivant la même science n'a mieux attesté la réalité d'une découverte et d'un succès. Les maladies du cerveau, jusqu'ici mal connues, étaient, par conséquent, soumises au système curatif le plus vicieux. En redressant, dans une partie si importante, les erreurs de la pratique usitée : en comblant, dans la médecine, une lacune si grave, le docteur Lallemand s'est donc placé au rang des bienfaiteurs de l'humanité. Mais une jouissance si douce pour un cœur tel que le sien ne pouvait pas être sans mélange. Les passions jaleuses et viles qui veillent partout autour de la gloire ne pouvaient pas être désarmées par l'excessive bonté qui fait le fond du caractère de Lallemand. En 1823, ses opinions politiques, ou plutôt ses actes philanthropiques, parurent à ses ennemis un prétexte plausible pour le noircir et provoquer sa destitution. Nous ne descendrons pas dans les détails de cette odieuse intrigue, que la générosité de Lallemand lui-même a condamnés à l'oubli ; nous nous bornerons à dire qu'au nombre des griefs dont on le chargeait, on vit, avec autant d'indignation que de surprise, figurer les soins qu'il avait donnés, dans l'hôpital militaire de Montpellier, à un étranger malheureux, le colonel Mendésir, Espagnol de nation, ex-officier de l'armée constitutionnelle, et prisonnier. Forcé de défendre une conduite et des procédés qu'il était si extraordinaire de voir inculper, au sein d'une nation de tout temps renommée pour son hospitalité généreuse envers ses ennemis vaincus, le docteur Lallemand justifia, dans un mémoire, ses bienfaits à l'égard du colonel espagnol constitutionnel, par le tableau de tous ceux qu'il avait versés sur une foule d'autres infortunés, blessés, malades, ou dépourvus de ressources, et qui n'avaient nullement auprès de lui la recommandation de l'opinion politique ; en admettant toutefois la supposition, déjà injurieuse, que la nature de cette opinion pût exercer quelque influence sur l'étendue ou le zèle de ses soins. Cependant l'injuste destitution fut prononcée, nonobstant les clameurs des élèves de l'école, et les manifestations contraires de tous les hommes qui savaient apprécier le docteur Lallemand. Ce n'est que trois ans après, en 1826, qu'il fut réintégré, autant parce que la honteuse injustice dont il avait été l'objet pesait aux hommes qui l'avaient accomplie, trompés par la calomnie, que parce qu'il était extrêmement difficile de le remplacer dans la chaire qu'il avait occupée depuis quatre ans. M. Lallemand a publié : 1° *Propositions de pathologie, tendant à éclairer plusieurs points de physiologie*, Paris, 1818, in-4° ; 2° édit. sous ce titre : *Observations pathologiques propres à éclairer plusieurs points de physiologie*, Paris, 1825, in-8°, fig. Cette thèse était elle-même un excellent ouvrage, et elle a été traduite en plusieurs langues, insérée dans les journaux anglais de médecine, et commentée par le célèbre Broussais. 2° *Recherches anatomico-pathologiques sur l'encéphale et ses dépendances*, Paris, 1820—1823, in-8° : cet ouvrage, qui n'est pas encore terminé, paraît par livraisons et sous forme de lettres, à l'instar de celui de Morgagni, intitulé : *De sedibus et causis morborum*. Les trois premières lettres ont été réimprimées, Paris, 1824, in-8°, et composent le tome premier, la quatrième lettre forme le commencement du tome second. 3° *Observations sur les maladies des organes génito-urinaires*, première partie, Paris, 1824, in-8° ; deuxième partie, 1826, in-8°. M. Lallemant a lui-même dessiné d'après nature toutes les figures qui ornent cet ouvrage si utile, et qui contient des aperçus si neufs et la description de procédés si ingénieux. Il a fourni encore une multitude d'articles pour divers journaux de médecine. Souvent, dans un de ces articles fugitifs, une importante découverte est consignée, une voie nouvelle est ouverte au perfectionnement de quelque partie de l'art. C'est ainsi qu'il indiqua un moyen de guérir les fistules *vésico-vaginales*, jusqu'alors regardées comme incurables, et plusieurs autres procédés chirurgicaux également remarquables et précieux.

LALLEMANT (Richard-Contrant), imprimeur, né à Rouen en 1726. Il s'attacha à ne reproduire que des ouvrages estimables, s'acquit une telle considération parmi ses concitoyens, qu'il fut élu plusieurs fois juge-syndic du commerce de Rouen ; il fut aussi nommé échevin, puis maire de cette ville. Parmi les ouvrages utiles qu'on doit aux presses de cet estimable citoyen, on distingue : 1° *le petit Apparat royal*, ou *Nouveau dictionnaire universel*, français et latin, très augmenté et corrigé, 1760, in-8°. Ce livre utile, fait en conscience, a servi de type à tous ceux du même genre qui l'ont suivi. On vient d'en publier la 15ᵉ édition, corrigée, et augmentée de quinze cents articles, Paris, 1818, in-8°. 2° *L'école de la chasse aux chiens courants*, par Verrier de la Conterie 1763, in-8°. Lallemant avait mis à la tête de cet ouvrage la *Bibliothèque des thérauticographes*, c'est-à-dire des auteurs qui ont traité de la chasse. C'est une excellente analyse de tous les livres qui ont paru sur cette matière, avec des notes critiques sur les éditions. Ce morceau de bibliographie est terminé par une table qui est un chef-d'œuvre. — Nicolas LALLEMANT, son frère, et son associé dans l'imprimerie a eu part à la rédaction de cet ouvrage estimable. Lallemant est mort à Paris, le 3 avril 1807, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Le roi Louis XV lui avait fait expédier des lettres de noblesse.

LALLEMANT DE MAUPAS (Richard-Xavier-Félix), frère du précédent, né le 8 mars 1729, embrassa l'état ecclésiastique, fut vicaire-général d'Avranches, et consacra ses loisirs à la culture des lettres. Il fut nommé membre de l'académie de Rouen en 1767, et en devint président en 1790. Il se retira en Angleterre pendant la révolution, rentra en France sous l'empire, et présida la réinstallation de l'académie de Rouen. *L'avertissement* qui est à la tête de *l'Apparat royal* publié par ses frères, où se trouve la critique du *Dictionnaire français-latin* de l'abbé Dinouart, est son ouvrage. On lui doit aussi la traduction française des *Fables de Phèdre*, avec des notes, et le catalogue raisonné des éditions de ce fabuliste. Il avait lu à l'académie, en 1790, un savant mémoire sur l'histoire naturelle de la parole, où il prétendait que la langue chinoise était le type de toutes les autres. Il fit toute sa vie des recherches sur cette matière, et notamment pendant son séjour en Angleterre. Malgré l'opiniâtreté de son travail, l'ouvrage est resté incomplet, et il y a peu d'apparence qu'il soit jamais imprimé. L'abbé Lallemant est mort à Rouen, le 18 août 1810.

LALLEMENT (Guillaume), né à Metz, le 28 décembre 1782. Il vint jeune à Paris, où il fut d'abord prote et correcteur dans une imprimerie, emploi qui lui procura la connaissance de plusieurs gens de lettres connus, et dont il devint le collaborateur secret. Il débuta dans la carrière des lettres par quelques pièces de poésie, la plupart en faveur de Napoléon. En 1816, ses opinions l'ayant placé parmi les réfugiés français en Belgique, il publia à Gand le *Journal de la Flandre orientale et occidentale*, feuille qui eut beaucoup de succès. Contraint par le ministère de quitter ce pays, il resta quelques mois à Aix-la-Chapelle. La régence prussienne lui ayant intimé l'ordre de se rendre à Kœnigsberg, il parvint à tromper ses surveillants et rentra en Belgique. Il dirigea alors la *Gazette de Liége*, puis inséra des articles dans le *Vrai libéral* de Bruxelles. Enfin, après deux ans, il fut arrêté, et ramené en France par deux gendarmes. On a de cet écrivain ouvrages : 1° *le Secrétaire royal parisien, ou Tableau indicatif de tout ce qui, dans Paris, peut intéresser, etc.*, Paris, 1814, in-12 ; 2° *Petit roman d'une grande histoire, ou Vingt ans d'une plume, facétie*, 1814, in-8° ; 3° *de la Véritable légitimité des souverains, de l'élévation*

et de la chute des dynasties en France, 1814, in-8° : dans cette brochure il remontait à l'origine de la monarchie française, examinait comment la légitimité des princes s'était acquise et perdue, et finissait en établissant celle de Napoléon. 4° *Choix de rapports, opinions, discours prononcés à la tribune nationale depuis* 1789, *recueillis dans un ordre historique*, Paris, 1818-1823, 22 vol. in-8°. Ouvrage très important, précieux pour les pièces qu'il renferme, offrant de belles pages historiques, mais rédigé dans un esprit républicain. 5° *Histoire de la Colombie*, Paris, 1826, in-8°. Ouvrage remarquable pour le style et pour l'exactitude, le premier qui ait paru sur cette vaste république. M. Lallement a encore rédigé la table de l'*Histoire de France* de l'abbé de Montgaillard. Il a coopéré à la rédaction de l'*Aristarque*, en 1815, du *Feuilleton littéraire*, en 1824, du *Diable Boiteux*, et du *Frondeur*, journaux littéraires qui ont eu de la réputation. — LALLEMENT (Félix), fils aîné du précédent, né à Paris, le 30 mars 1805, a travaillé à plusieurs journaux scientifiques et littéraires. Il est auteur, conjointement avec Maltebrun, du *Dictionnaire géographique portatif*, Paris, Gosselin, 1827, 2 vol. in-16.

LALLY-TOLLENDAL (Trophime-Gérard, marquis de), pair de France et membre de l'académie française, né à Paris le 5 mars 1751, fils du malheureux général Lally, qui, victime d'un arrêt inique, fut, vers la fin du règne de Louis XV, traîné à l'échafaud avec une barbarie tout-à-fait sauvage. Le jeune Lally étudiait alors, sous le nom de *Trophime*, au collége d'Harcourt; il ne fut instruit du secret de sa naissance qu'au moment de perdre l'auteur de ses jours. Voici comment il s'exprime lui-même à ce sujet, dans un des mémoires juridiques qu'il publia depuis : « Je n'ai appris le nom de ma mère » que plus de quatre ans après l'avoir perdue, celui de » mon père, qu'un seul jour avant de le perdre; j'ai couru » pour lui porter mon premier hommage et mon éternel adieu, pour lui faire entendre au moins la voix » d'un fils parmi les cris de ses bourreaux, pour l'embrasser du moins sur l'échafaud où il allait périr...... » J'ai couru vainement..... on avait hâté l'instant. Je » n'ai plus trouvé mon père; je n'ai vu que la trace » de son sang. » Après ce cruel événement, il continua encore d'être élevé au même collége, par les soins de sa cousine, mademoiselle Dillon. Déjà il méditait de faire réhabiliter la mémoire de son père. Il n'avait pas encore seize ans, lorsqu'il adressa à son professeur, Mauduit, une pièce de vers latins sur le procès de Jean Calas, dans laquelle la mort de son père était indiquée avec beaucoup de chaleur. A peine eut-il terminé ses études, que les tribunaux retentirent de ses réclamations. Sa jeunesse, l'éloquence et l'énergie qu'il déploya dans ses plaidoyers, intéressaient à son sort les personnes les plus illustres de cette époque, et surtout Voltaire, qui, plus d'une fois, avait prêté son appui à des infortunes du même genre. Les nobles efforts de M. de Lally furent couronnés du succès. Quatre arrêts du conseil avaient successivement cassé ceux des parlements, et sans la révolution, qui éclata alors, l'affaire eût été complètement décidée à Rouen, où elle avait été portée. Du reste, cet arrêt définitif était superflu, l'opinion publique l'avait prononcé depuis longtemps. Voltaire, à son lit de mort, apprenant le premier arrêt, se ranima un instant, et écrivit le billet suivant à M. de Lally : « Le mourant ressuscite en apprenant » cette grande nouvelle; il embrasse bien tendrement » M. de Lally; il voit que le roi est le défenseur de la » justice, il mourra content. 26 mai 1778. » Le grand homme expira quatre jours après. Quelque temps après, M. de Lally acheta la charge de grand bailli à Étampes. On remarqua que les lettres de provision qu'il obtint à ce sujet portaient « qu'elles lui avaient été accordées » pour les services rendus à l'état par son père, et à » cause de sa piété filiale. » La grande réputation que lui avait acquise le procès qu'il venait de défendre avec autant de talent que de succès lui valut les suffrages de la noblesse de Paris, qui le nomma député aux états-généraux. Partisan des nouvelles réformes et systèmes financiers de M. Necker, il se réunit aux communes, le 25 juin, avec la minorité de la noblesse, et se prononça, dans cette assemblée, pour une monarchie tempérée, et calquée sur le mécanisme du gouvernement anglais, dont il était grand admirateur. Le 11 juillet, au sujet de la déclaration des droits de l'homme, il dit, en parlant de M. Lafayette qui venait de la présenter à l'assemblée : « L'auteur de la déclaration parle » de la liberté comme il l'a défendue. » Il ne pensait pas cependant que cet *énoncé des droits* dût faire partie de la constitution. Le 13, pour calmer les inquiétudes que faisaient naître les embarras financiers, il concourut avec Mounier à faire déclarer que la dette publique était sous la sauve-garde de l'honneur et de la loyauté nationale. Le 14, il fit partie d'une députation chargée d'apaiser l'agitation des esprits. Le lendemain, il harangua le peuple à l'hôtel-de-ville, l'assurant que l'assemblée avait dessillé les yeux du roi, que la calomnie avait voulu tromper. Le 17 du même mois, quand le roi parut à l'hôtel-de-ville, M. de Lally s'adressa de nouveau aux habitants de Paris, et leur exposa tous les bienfaits dont Louis XVI avait comblé le peuple; puis, s'adressant au roi lui-même, il se fit l'interprète des sentiments d'amour, de fidélité et de reconnaissance dont les habitants de la capitale étaient pénétrés pour sa majesté. Toutefois, son discours ne parut pas satisfaire entièrement les esprits. Les hommes de parti, que les circonstances rendaient inquiets et naturellement frondeurs, crurent y apercevoir une parodie de l'*Ecce homo*; il commençait en effet par ces mots : « *Le voilà, le roi, etc.* » On reprochait surtout à M. de Lally de n'avoir pas tenu un juste milieu dans les moyens de conciliation sur lesquels son discours était fondé. Le 23 juillet, lendemain de l'assassinat de l'intendant de Paris, Berthier, après avoir déploré les criminels excès de la veille, il demanda à l'assemblée de prendre des mesures pour garantir à l'avenir la société de pareilles horreurs. Le 7 août, il engagea l'assemblée à adopter un projet d'emprunt présenté par le ministre Necker, l'appuyant sur la nécessité de solder l'armée et les capitalistes. Jusqu'alors il avait tâché de réconcilier deux pouvoirs que leurs prétentions réciproques avaient mis en état d'hostilité. Il quitta bientôt le rôle de médiateur, et se prononça en faveur de la cour. Il attaqua Mirabeau en lui adressant indirectement ces paroles : « On peut avoir de l'esprit, de grandes idées, et être » un tyran. » Cette invective contre le plus ardent défenseur de la liberté fut alors accueillie par des murmures presque universels. Le discours qu'il prononça le 19 août, sur la division des pouvoirs, lui attira encore plus l'animadversion du peuple et de la majorité de l'assemblée. Comme rapporteur du comité de constitution, il essaya d'abord de faire adopter par l'assemblée un système de gouvernement basé sur celui qui régit l'Angleterre, et à peu près semblable à celui établi par la charte actuelle : il proposait une chambre de pairs nobles, et une chambre de représentants. Ce projet ayant été rejeté, il en présenta un autre avec Mounier, Bergasse et l'archevêque de Bordeaux, lequel consistait dans la création d'un sénat et d'une chambre de députés, avec cette clause que pour être membre du sénat il fallait une fortune un peu plus considérable que pour être élu député. Ce second essai ne réussit pas mieux que le premier : le comité de constitution fut dissous, et on en nomma un autre qui rédigea la constitution dite de 1791. — M. de Lally, quoique attaché au parti de la cour, ne se montra pas moins partisan de l'égalité des droits, lorsque, dans la séance du 20 août, il proposa cet amendement, qui depuis a été la base des droits du citoyen en France : *Que tous étaient admissibles aux emplois sans autre distinction que celle des talents et des vertus.* Cet article fut voté par acclamation : mais, par une déplorable conséquence du système qu'il avait adopté, et peut-être de son caractère porté aux demi-moyens, il votait en même temps pour le *véto* absolu, qu'il croyait nécessaire à l'équilibre des pouvoirs, et qu'il défendit de toute la force de son éloquence. Il se plaignait aussi de la trop grande extension donnée aux concessions faites le 4 août par les deux premiers ordres. Enfin, après les journées des 5 et 6 octobre, croyant que la monarchie était perdue, et désespérant de voir rétablir l'ordre, il abandonna son poste, et se retira en Suisse avec son ami Mounier. C'est de là que M. de Lally écrivit son ouvrage intitulé *Quintus Capitolinus aux Romains*, critique détaillée des diverses opérations

de l'assemblée nationale; il y blâme surtout les décrets qui abolissent les priviléges et les titres féodaux. Cependant il rentre en France en 1792, et travailla de concert avec de Montmorin, Bertrand de Molleville et Malouet, à arrêter la marche rapide de la démocratie; il tenta même de mettre dans son parti le général Lafayette, mais il ne retira aucun fruit de cette démarche hardie. Arrêté après les événements du 10 août, il fut enfermé à l'Abbaye. Il n'échappa aux massacres de septembre que pour se rendre en Angleterre. Là il n'eut d'autre ressource qu'une faible pension qu'il obtint du gouvernement britannique. Le procès de Louis XVI réveilla son zèle. Il écrivit à la convention pour s'offrir comme défenseur de ce prince infortuné, mais la convention ne lui répondit pas. Alors il publia le plaidoyer qu'il avait préparé pour cette cause à jamais célèbre. Quelques années après, il écrivit une défense des émigrés, faisant toutefois la sage distinction de ceux que la force avait jetés sur la terre étrangère, et de ceux qui s'étaient volontairement expatriés, et qui s'étaient armés contre la France pour lui imposer les horreurs de la guerre civile. Rentré sur le sol de la patrie après le 18 brumaire, il se fixa à Bordeaux, où il demeura jusqu'en 1805, époque à laquelle il vint présenter ses hommages au pape, alors à Paris pour consacrer l'élévation de Napoléon au trône. Le concordat est de tous les actes qui signalèrent le gouvernement impérial celui qui a le plus obtenu d'éloges de M. de Lally. « Celui, » disait-il dans une des lettres qu'il publia à ce sujet, à » qui toute force a été donnée pour pacifier le monde, » à qui tout pouvoir a été confié pour restaurer la » France, a dit au prince des apôtres, comme autrefois » Cyrus : Jehovah, le dieu du ciel, m'a livré le royaume » de la terre, et il m'a commis pour relever son temple. » Allez, montez sur la montagne sainte de Jérusalem; » rebâtissez le temple de Jehovah. » Content de l'accueil gracieux que lui fit le pontife romain, M. de Lally a vécu dans le repos de la vie privée jusqu'aux jours de la première restauration. Alors il reparut sur la scène politique. Il s'y montra avec d'autant plus de plaisir qu'il vit enfin ses anciens systèmes de gouvernement adoptés par la charte. Louis XVIII le nomma membre de son conseil privé. Ce fut en cette qualité qu'il suivit ce prince à Gand pendant les cent jours, et qu'il travailla au manifeste du roi à la nation française; il concourut aussi à la rédaction du *Courrier universel* publié à cette époque. A son retour en France, désigné pour présider le collége électoral du département de l'Hérault, il ne put remplir cette mission à cause du mauvais état de sa santé, mais il adressa une lettre aux électeurs pour les engager à faire des choix propres à consolider un gouvernement à la fois ferme, modéré, royaliste et national. Elevé à la pairie par ordonnance du 19 août 1815, M. de Lally vit se rouvrir devant lui la carrière de l'éloquence délibérative. En janvier 1816, il vota pour la loi d'amnistie; mais il fit sentir combien étaient inconvenantes et inconstitutionnelles les expressions de *bonté toute gratuite*, consignées au procès-verbal de la chambre des députés pour caractériser un acte qui avait servi de prétexte à de nouvelles persécutions. Il demanda avec M. Desèze que le 21 janvier fût férié, et qu'un deuil général fût observé ce jour-là. Peu de temps après, il parla contre la pétition de la demoiselle Robert, qui demandait la liberté de son père, ce qui fournit au public l'occasion de rappeler la chaleur avec laquelle il avait lui-même plaidé la cause du sien. Dans la même session, il combattit un projet de loi sur les élections, auquel il reprochait de ne point établir le grand principe de la propriété territoriale comme la base fondamentale de l'exercice des droits politiques. Mais à la session suivante, lorsque la même question se reproduisit agravée en quelque sorte par la situation politique dans laquelle la chambre élective se trouvait par suite de sa nouvelle composition, M. de Lally fut chargé d'en faire le rapport; il soutint le projet ministériel comme le plus nécessaire dans son but, et le plus sage dans ses moyens. Il s'attacha surtout à réfuter les objections qu'on faisait contre l'article de la loi qui n'admettait qu'un seul degré d'élection et qui admettait au droit de suffrage tout citoyen payant 300 francs de contributions. — En mars 1816, au sujet de la discussion du budget, il s'éleva contre l'opinion de ceux qui demandaient la restitution des biens invendus du clergé; il soutint avec succès, par la spécialité des titres, que ces biens n'avaient été affectés par les donateurs qu'à tel ou tel établissement religieux, et qu'ils étaient tombés dans le domaine de l'état par droit de déshérence, depuis l'époque où ces corporations avaient cessé d'exister. A l'occasion de la discussion relative à la saisie des livres (25 février 1817), il toucha incidemment la grande question de la liberté de la presse. « Les principes, » dit-il, sont maintenant connus; des volumes ne parviendraient pas à les obscurcir, et quatre mots suffisent pour les résumer : point de gouvernement représentatif qui n'ait pour objet et pour fondement la » liberté publique et individuelle : point de liberté ni » publique ni individuelle sans la liberté de la presse; » point de liberté de la presse ni des journaux partout » où les délits de la presse et des journaux sont jugés » autrement que par un jury, soit ordinaire, soit spécial; enfin, point de liberté d'aucun genre, si à côté » d'elle n'est une loi qui en garantisse la jouissance, » par là même qu'elle en réprime les abus. » Malgré cette profession de foi si solennelle, il parla, peu de temps après (27 décembre 1817), en faveur de la mesure qui soumettait, encore pour une année, les journaux à la censure de la police. Durant le reste de la session, il ne prit la parole qu'une fois (14 mai 1818), pour répondre à M. Boissy-d'Anglas, qui, au sujet de la loi de finances, avait manifesté le désir qu'on accordât une indemnité de 18 francs par jour aux députés qui ne recevraient pas du gouvernement un traitement annuel de 12,000 francs. M. de Lally pensait que cette indemnité ôterait à la chambre élective le caractère d'indépendance et de désintéressement qui lui convient. En 1819, un pair ayant fait la proposition de modifier la loi des élections de 1817, et cette demande ayant été prise en considération, M. de Lally chercha d'abord un terme moyen pour concilier les esprits, mais voyant que les modifications qu'on cherchait à introduire ne tendaient qu'à la rapporter entièrement, il finit par se ranger parmi les défenseurs de la loi. A l'époque mémorable du procès de Louvel, il adressa au coupable cette sommation solennelle : « Louvel, je vous adjure » au nom du Dieu vivant de déclarer si vous n'avez » point de complices. » L'année suivante (1821), quand la chambre des pairs se fut constituée en cour de justice pour juger les personnes impliquées dans la conspiration du 19 août 1820, il fit partie de la commission chargée d'examiner la question de compétence. Lorsque la cour eut prononcé sur le sort de Maziau, l'un des accusés (24 novembre 1821), cinquante-deux pairs protestèrent contre l'arrêt de condamnation, par le motif que l'application de la peine adoptée, à une majorité moindre que les cinq huitièmes, excédait les pouvoirs de la cour des pairs; M. de Lally prit alors la parole pour soutenir la légalité du prononcé de l'arrêt, se fondant sur les précédents qu'on avait suivis dans l'affaire du maréchal Ney. Le 30 avril 1824, dans la discussion du projet de loi relatif à la répression des vols et délits commis dans les églises, il demanda qu'on substituât, dans le cas prévu par l'article 1er du projet, la peine des travaux forcés à la peine de mort. Le 14 mai, au sujet de la loi pour l'admission des magistrats à la retraite, il appuya les amendements proposés par M. Desèze, qui voulait que la pension de retraite, au lieu d'être liquidée conformément aux lois et réglements, fût toujours de la moitié du traitement, et que le magistrat admis à la retraite pût toujours conserver son titre, son rang et ses prérogatives honorifiques. Le 10 juillet, il combattit le projet de loi relatif à l'établissement des communautés religieuses de femmes. Il soutenait que ces communautés devaient recevoir leur institution de la loi et non des caprices de la faveur, des surprises de l'intrigue, comme semblait le vouloir le projet, qui leur permettait d'acquérir tous biens meubles et immeubles, pourvu qu'elles eussent été autorisées par de simples ordonnances royales. « Sujettes et citoyennes, » épouses et mères de famille, dit-il, l'instruction des » femmes, leur éducation, importent aujourd'hui à la » société sous des rapports plus étendus qu'autrefois : » l'éducation d'un sexe n'est pas sans influence sur celle

» de l'autre. On ne peut s'occuper des communautés » de femmes institutrices, sans entrevoir, dans un avenir peut-être très prochain, des communautés » d'hommes-instituteurs; et c'est alors que les précautions les plus sévères seront indispensables pour repousser celles où la jeunesse serait nourrie de principes contraires à l'esprit de nos institutions. » Le 10 février 1825, il parla contre la loi du sacrilége, et déclara que la loi de 1824, répressive des crimes et délits commis dans les églises, offrait à l'ordre social des garanties suffisantes contre tout attentat aux principes religieux. « Cette loi, dit-on, a été jugée ailleurs anti-chrétienne, anti-sociale; et par qui ce jugement nous » est-il signifié? par un des coryphées de cette influence » anti-gallicane, que personne ne saisit, que tout le » monde sent, et qui cherche à s'infiltrer partout..... » Comment le ministère vient-il nous presser de désavouer aujourd'hui les principes que nous avions posés de concert avec lui dans la dernière session? » Il s'éleva surtout contre la disposition de l'article 4 du projet qui punissait le coupable de la peine de mort précédée de la mutilation, parce qu'il était considéré comme *déicide*. » Voilà donc, dit il, où l'on est conduit » par la progression des mots: on a parlé de profanation, puis de sacrilége, et on en est enfin venu à articuler le déicide.... Sans doute, Dieu est le père commun de tous les hommes; mais en l'invoquant chaque » jour sous ce nom, ne lui promettez-vous pas de pardonner à ceux qui vous offensent? Or, ce n'est pas » l'offense envers Dieu que la loi du sacrilége peut avoir » pour objet de punir, c'est la société qu'elle veut venger d'un outrage, et préserver de la contagion par la » crainte des supplices. Quelle contagion peut donc » faire redouter le délire du profanateur des choses » saintes?.... Où sont aujourd'hui les exemples de sacriléges commis en haine de la religion?.... Pourquoi » la mort? pourquoi la mutilation? Est-ce au nom de » la religion qu'il convient d'établir des supplices nouveaux? Quels dangers a-t-elle à craindre?... Qu'on ne » parle plus d'ôter la vie au nom de celui qui l'a donnée, et d'établir des supplices par analogie et par » métaphores! » L'expérience a prouvé en effet que cette loi était au moins inutile, mais il fallait satisfaire alors aux exigences de la faction ultramontaine qui déborde aujourd'hui le pouvoir. A l'ouverture de la session de 1826, chargé, par la commission, de rédiger l'adresse en réponse au discours du roi, il en présenta le projet le 8 février: il fut examiné, discuté et adopté sur-le-champ. Le 14 mars, au sujet de la loi relative à la répression des crimes et délits commis par des Français dans les échelles du Levant, il demandait qu'on prît des précautions pour empêcher, dans ces contrées, toute espèce de partialité, de la part des consuls, en faveur des sujets de Sa Hautesse; et, dans cet objet, il fit adopter à la chambre un amendement portant que « les dépositions seraient recueillies de la bouche des » témoins, et textuellement écrites par le greffier, telles » que les témoins les prononceraient. » Le même jour, il fut nommé membre de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les successions et les substitutions. Quand la discussion s'ouvrit à ce sujet, il défendit le projet ministériel, dont l'adoption lui paraissait nécessaire pour fonder une aristocratie et un patriarcat de famille, qui servît de base au trône constitutionnel. Après avoir établi que le morcellement et la mobilité des propriétés est un grand mal qu'il importe de faire cesser, il passe en revue la législation sur les partages, depuis la révolution jusqu'à la promulgation du code civil, et trouve qu'aucune des lois rendues sur la matière n'a été rédigée dans un esprit assez monarchique. Il termine en votant pour la nouvelle loi, qui, suivant son opinion, ne blessait pas le principe de l'égalité des droits, consacré par l'article 1er de la charte. Le 22 avril suivant, dans la discussion de la loi relative à l'indemnité des colons de Saint-Domingue, il soutint avec chaleur un amendement proposé par la commission, dont il faisait partie, lequel avait pour objet de réduire les droits des créanciers des colons, puisque ceux-ci étaient obligés de renoncer aux neuf dixièmes de leur propriété; et il demandait, à ce sujet, qu'ils fussent au moins traités comme les émigrés, en faveur desquels on avait réduit à cinq ans les nombreux arrérages qu'ils devaient à leurs créanciers. » Autrement, » disait-il, l'indemnité est illusoire; la répartition est » bientôt faite: la colonie devait, en 1792, 150 millions, » l'indemnité est de 150 millions, partant quitte; les » colons n'ont rien à toucher. » Le 2 avril 1827, à l'occasion de la profanation des obsèques du duc de La Rochefoucault Liancourt, il proposa à la chambre de surseoir à toute délibération à ce sujet jusqu'après le résultat de l'information commencée devant un juge d'instruction. Le 18 du même mois, il parla sur une disposition du code militaire, relative aux pairs de France qui auraient pris du service dans l'armée. Il soutenait, conformément au projet, que, dans ce cas, les pairs devaient être soumis à toutes les lois de la subordination, et à toutes les règles de la discipline militaire: mais il ajoutait, comme amendement, que s'ils étaient prévenus d'un délit ou d'un crime, bien qu'ils pussent être arrêtés provisoirement par ordre de leur supérieur en grade, ils devaient être immédiatement traduits devant la cour des pairs pour y être jugés conformément à l'article 34 de la charte. Le 19 juin suivant, au sujet de la discussion du budget de 1828, il s'éleva avec beaucoup de chaleur contre le discours de M. de Chateaubriand, qui en avait voté le rejet et avait déclaré que si son exemple était imité par la chambre, les ministres seraient bientôt obligés de changer de marche ou de se retirer. « Une pareille mesure, dit » M. de Lally, si elle était adoptée, porterait un coup » mortel à l'état..... Pour moi, quand bien même, par » conviction ou par tout autre motif, je serais déterminé à me placer à la prochaine session dans les rangs » des adversaires des ministres, je croirais cependant » de mon devoir de soutenir aujourd'hui la loi du budget. » — Doué de beaucoup de sensibilité et d'un caractère naturellement conciliant, M. de Lally s'est toujours montré le même dans la carrière honorable qu'il a parcourue jusqu'à ce jour. Partisan d'une monarchie modérée et d'une liberté sage, sous la constituante, il défend encore les mêmes opinions politiques avec l'éloquence qui le distingua parmi nos orateurs parlementaires. — Quoique nommé à l'académie française, par ordonnance du 21 mars 1816, il est un des membres les plus dignes d'y siéger, tant par le nombre et le mérite littéraire de ses écrits, que par ses talents oratoires. M. de Lally-Tollendal a publié: 1° *Observations sur la lettre écrite par M. le comte de Mirabeau au comité des recherches, contre M. le comte de Saint Priest, ministre d'état*, 1789, in-8°; 2° *Rapport sur le gouvernement qui convient à la France*, 1789, in-8°; 3° *Lettres à ses commettants*, réunies en un volume, Paris, 1790, in-8°; 4° *Mémoire ou seconde lettre à ses commettants*, 1790, in-8°; 5° *Quintus Capitolinus aux Romains, extrait du troisième livre de Tite-Live*, 1790, in-8°; 6° *Lettre à M. Burke*, 1791, in-8°; — *Post Scriptum*, 1791, in-8°; 7° *Seconde lettre à M. Burke*, 1791, in-8°; 8° *Lettre à M. l'abbé D***, grand-vicaire, auteur de l'écrit intitulé: Lettre à M. le comte de Lally, par un officier français*, 1793, in-8°; 9° *Plaidoyer pour Louis XVI*, 1793, in-8°; réimprimé dans le *Barreau français*, publié par Panckoucke; 10° *Mémoire au roi de Prusse, pour réclamer la liberté de Lafayette*, 1795, in-8°; 11° *Le comte de Strafford*, tragédie en cinq actes et en vers, Londres, 1795, in-8°; cette tragédie avait été reçue au Théâtre Français en 1792, mais n'a jamais été représentée; 12° *Essai sur la vie de T. Wentworth, comte de Strafford*, Londres, 1795, in-8°, Leipsick, 1796, in-8°, Paris, 1814, in-8°; 13° *Défense des émigrés français, adressée au peuple français*, 1797, 2 vol. in-8°, nouvelle édition, Paris, 1825, in-8°; 14° *Lettre au rédacteur du Courrier de Londres, sur le bref du pape aux évêques français*, 1801, in-8°; 15° *Lettre aux rédacteurs du Journal de l'Empire*, 1811, in-8°; c'est une réponse à un article de ce journal où la mémoire du père de M. de Lally avait paru attaquée; 16° *Déclaration demandée par M. Ferris*, 1814, in-8°; 17° *Observations du marquis de Lally-Tollendal, pair de France, etc., sur la déclaration de plusieurs pairs de France, publiée dans le Moniteur du mardi 27 novembre* 1821, Paris, 1821, in-8°, deux éditions; 18° *Extrait de la Défense des émigrés français*, Paris, 1819, in-8°; 19° *Observations sur la nature de la propriété littéraire*,

présentées à la commission nommée par le roi pour l'examen préparatoire du projet tendant à améliorer, dans l'intérêt des gens de lettres et artistes, la législation nouvelle sur le droit des auteurs et de leurs héritiers, 1826, in 8°, deux éditions. M. de Lally est encore auteur de la *Prière universelle*, imprimée avec la traduction de l'*Essai sur l'homme de Pope*, par Delille, Paris, 1821, in 8°, et de plusieurs articles de la *Biographie universelle*, notamment ceux de *Charles Ier*, *d'Anne* et *d'Elisabeth d'Angleterre*. Il travaille depuis longtemps à une *traduction des Oraisons de Cicéron*. Le *Journal des Débats* a publié, en janvier 1826, une lettre de M. de Lally qui défendait madame Campan contre les calomnies dont elle était l'objet. — On assure qu'il s'est exercé avec succès dans la chanson.

LALOI (Pierre-Antoine), membre de diverses assemblées législatives, exerçait la profession d'avocat à l'époque où éclata la révolution, dont il embrassa les principes avec beaucoup d'ardeur. La popularité que lui acquit cette conduite le fit nommer successivement administrateur du département de la Haute-Marne et membre de l'assemblée législative, où il se fit peu remarquer. En 1792, il fut élu par le même département à la convention nationale, et y vota la mort du roi sans appel et sans sursis. Devenu, après le 9 thermidor, membre du comité de salut public, il ne s'y occupa que d'objets de détails et de mesures administrative. La session terminée, M. Laloi entra au conseil des cinq cents, et en fut nommé président en février 1797. Passé ensuite à celui des anciens, il y remplit successivement les fonctions de secrétaire et de président. Après le 18 brumaire, Bonaparte le désigna d'abord pour faire partie de la commission intermédiaire, d'où il passa ensuite au tribunat. Après la suppression de ce corps, le gouvernement l'ayant nommé membre du conseil des prises, il conserva ce poste jusqu'à la restauration. Appelé durant les cent jours à remplir les fonctions de secrétaire général du département de la Seine, il fut atteint, au second retour du roi, par la loi du 12 janvier 1816 contre les conventionnels dits votants, et fut forcé d'aller chercher un asile en Belgique.

LALOUE (Jean-Robin-Balthazar de), né à Montbrison en Forez, en 1736, entra fort jeune dans la carrière militaire, fit les campagnes de Hanovre, les guerres de Corse et d'Amérique, s'éleva par son mérite au grade de capitaine des grenadiers, puis à celui de major dans le régiment de Hainault, et obtint la croix de Saint-Louis. Ayant quitté le service peu de temps avant la révolution, il s'était retiré en Auvergne, où il fut nommé en 1792, par le département du Puy-de-Dôme, député à la convention nationale. Il y joua un rôle fort obscur, n'y parla jamais, quoiqu'il ne manquât point d'instruction et qu'il eût l'élocution très facile, et ne fit partie d'aucun bureau, pas même de celui de la guerre, où ses connaissances militaires auraient pu être fort utiles. Logé dans la maison du marquis de Villette, son collègue, il embrassa le parti des girondins, ce qui ne l'empêcha pas, dans le procès de Louis XVI, de voter pour la mort et contre le sursis, après s'être déclaré pour l'appel au peuple. Il fut un des soixante et treize députés qui protestèrent contre la journée du 31 mai; mais sa nullité le sauva de la détention. Après la session conventionnelle, il devint membre du conseil des cinq cents, où il ne fit pas plus de sensation: il en sortit en 1798, et ne fut point réélu. N'ayant rempli depuis aucune fonction publique, il ne fut point compris dans l'ordonnance de 1815 contre les régicides. Homme de société dans sa jeunesse, brave et loyal militaire, Laloue, depuis son arrivée à Paris en 1792, s'était voué à la plus austère retraite, vivait comme un ours, et était vêtu de la manière la plus bizarre et la plus grossière. Sans famille, sans amis, mort depuis longtemps pour le monde, étranger, oublié au milieu de Paris qu'il détestait, et qu'il avait pourtant continué d'habiter, il s'éteignit le 25 janvier 1822, à l'âge de 86 ans.

LALOUETTE (Claude-Joseph), sous-préfet, législateur, fit partie de la chambre des députés, en 1814, et montra une sagesse et une modération remarquables à cette époque, jointes surtout à des connaissances rares dans les hautes questions administratives. Le 9 septembre, il présenta un projet de loi sur le code rural, et sur les revenus et la comptabilité des communes. Le 26 octobre suivant, il s'exprimait ainsi, dans la discussion du projet de loi relatif à la remise aux émigrés de la partie de leurs biens qui n'avait pas été aliénée: « La révolution française a été nationale; il n'est plus permis d'en demander compte aux individus; tous les Français y ont concouru: les malheurs qui en ont été la suite sont devenus communs à tous. Le passé n'est plus à nous; les émigrés ont beaucoup souffert, mais tous les Français ont souffert comme eux. La remise proposée en leur faveur est juste et politique; mais il faut la combiner de manière à ne pas troubler l'ordre public. » Et quoiqu'il se rangeât de l'avis de la commission, il proposa quelques amendements, dans le but d'établir que ce ne serait point à titre de restitution ou d'indemnité, mais bien à titre de bienveillance nationale que ces biens leur seraient remis. Les événements de 1815 ayant dissous la chambre de 1814, M. Lalouette quitta ses fonctions législatives, et n'y a plus été rappelé depuis. Il a publié: 1° *Eléments de l'administration pratique*, 1812, in-4°: cet ouvrage fut reproduit, sans avoir été réimprimé, sous le titre suivant: *Classification des lois administratives, depuis 1789 jusqu'au 1er avril 1814*, précédée d'un *Essai sur les principes et les règles de l'administration pratique*, 1817, in-4°; 2° *Mœurs*, Bayeux, 1822, in-18.

LALUZERNE (César-Guillaume de), cardinal, duc, évêque de Langres, pair de France, né à Paris le 7 juillet 1738, était d'une des meilleures maisons de la Normandie, alliée, par les femmes aux Lamoignon. Le séminaire de Saint-Magloire et le collège de Navarre virent successivement le jeune Laluzerne se placer au premier rang parmi ses nombreux et studieux condisciples, et en 1762 il fut le premier sortant de tous ceux qui obtinrent la licence théologique. Appelé presque immédiatement au poste de vicaire-général de Narbonne, il fut nommé agent-général du clergé de France en 1765. Louis XV, malgré son incurie, reconnaissant tout le prix de son savoir et de sa vertu, le nomma en 1770 au siége de Langres. Chargé en 1773 de prononcer dans l'église Notre-Dame, l'*Oraison funèbre du roi de Sardaigne*, et l'année d'après celle de Louis XV, il fit preuve, dans ces deux occasions solennelles, d'un talent plein d'élévation et nourri par l'étude sérieuse des plus anciens modèles de l'éloquence chrétienne. En 1787, M. de Laluzerne fit partie de l'assemblée des notables, et ensuite des états-généraux, son diocèse l'ayant désigné, sans aucune espèce de concurrence, pour cette députation. Bien que prêtre et évêque, M. de Laluzerne avait trop de lumières et de véritable patriotisme pour repousser indistinctement, comme la plupart des membres du clergé, la conviction universelle de la nécessité d'une réforme; il inclinait pour le gouvernement représentatif, qu'il regardait avec juste raison comme la cause de la prééminence sociale et politique de l'Angleterre, et il proposa la limitation et la pondération du pouvoir monarchique par l'établissement de deux chambres: ses idées à cet égard ne trouvèrent pas, du moins parmi les siens, des esprits disposés à en apprécier l'excellence. On le vit ensuite, avec la même supériorité d'intentions morales et de vues administratives, se prononcer en faveur du projet d'asseoir un emprunt considérable sur les biens du clergé, pour prévenir la banqueroute dont le désastre des finances menaçait l'état. Jusque-là il avait marché avec la majorité nationale dans l'assemblée. Il ne se rangea du côté de l'opposition que lorsqu'on discuta la fameuse déclaration des droits qui devait être placée en tête du nouveau code politique des Français. Son excellent esprit l'empêchait d'admettre l'utilité de ces pages de métaphysique, où l'on présentait comme d'incontestables axiomes tant de maximes philosophico-politiques qui restaient du moins à vérifier et à définir. Un nouveau dissentiment se manifesta entre lui et les meneurs de l'assemblée, au sujet du *veto* accordé au roi, et dont il voulait que l'effet fût absolument et rigoureusement suspensif. A la fin d'août 1789, M. Laluzerne présida l'assemblée constituante; mais après les journées des 5 et 6 octobre,

qui marquèrent le premier écart du char de la révolution, M. de Laluzerne, profondément attristé, se retira dans son diocèse, d'où il se vit bientôt forcé de sortir pour s'expatrier. Le voisinage de la Suisse lui fit diriger son émigration de ce côté; et ayant résidé d'abord à Constance, et puis à Wels, il se rendit ensuite en Italie, et se fixa à Venise. Là, bientôt les misères et les souffrances des prisonniers de *guerre français*, entassés dans les hôpitaux, lui fournirent une abondante matière d'exercice pour le zèle de charité qui était véritablement en lui. Il consacra à ses infortunés compatriotes ses soins, les secours matériels et les consolations morales, avec une ardeur d'humanité qui semblait rendre à ses forces, malgré le fardeau de ses soixante-quinze ans, toute l'activité de la jeunesse. Mais atteint lui-même de la maladie pestilentielle des hôpitaux, il faillit succomber plusieurs fois dans cette lutte contre la mort. En 1800, M. de Laluzerne rentra dans sa patrie, et reprit en 1802 l'administration de son diocèse; il publia, par une lettre pastorale, son adhésion au concordat passé entre le gouvernement français et le pape. Ce n'est qu'en 1814 cependant, que M. de Laluzerne, pair-ecclésiastique de droit comme évêque de Langres, a pris place dans la chambre haute, et c'est en 1816 qu'il reçut le chapeau de cardinal. Il est mort à Paris, le 21 juin 1821. On a de lui: 1° *Oraison funèbre de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne*, 1773, in-4° et in-12; 2° *Oraison funèbre de Louis XV, roi de France*, 1774, in-4°, 38 p., et in-18; 3° *Ordonnance synodale sur l'instruction que les pasteurs doivent à leurs peuples*, 29 août 1783: 4° *Instruction pastorale sur l'excellence de la religion*, 15 avril 1786, 1809, 1810, 1818, traduit en italien par *Gio. Presdocimo Zabeo-Venezio, Ant. Rosa*, 1799, in-8°; *ib. Ant. Curti*, 1810; 5° *Instructions sur le rituel de Langres*, Besançon, 1786, in-4°, Paris, 1827, in-4°; 6° *Reflexions sur la forme la plus avantageuse d'opiner aux états généraux*, 1789, in 8°; 7° *Cahiers des trois communes de Langres*, 1789, in-8°; 8° *Lettre aux administrateurs de la Haute-Marne*, 20 décembre 1790, 55 pag.; 9° *Lettre aux officiers-municipaux de Langres*, 27 janv. 1791, 8 pag.; 10° *Lettre à M. Becquey, procureur général-syndic du département*, 19 janv. 1791; 11° *Réponse à M. Becquey, procureur-général-syndic*, 1791, 86 pag.; 12° *Examen de l'instruction de l'assemblée nationale, sur l'organisation prétendue civile du clergé*, 70 pag. 1791, in-8°: 13° *Instructions pastorale aux curés, vicaires et autres prêtres du diocèse de Langres, qui n'ont pas prêté le serment*, 1791, 38 pag. in-8°; 14° *Lettre aux électeurs de la Haute-Marne*, 1791, 16 pag. in-8°; 15° *Instruction pastorale sur le schisme de France*, 1791-1808, 2 vol. in-12; 16° *Sermon sur les causes de l'incrédulité, prêché à Constance le jour de Pâques*, 1795-1818, in-8°, 42 pag.; 17° *Considérations sur divers points de la morale chrétienne*, 179..., 5 vol. in-12, 1816, 4 vol. in-12; 18° *Instruction pastorale sur la révélation*, 1803, in-12; 19° *Dissertation sur la révélation en général*, in-12; 20° *Dissertation sur la loi naturelle*, in-12; 21° *Dissertation sur la spiritualité de l'ame, et sur la liberté de l'homme*, in-12, nouv. édit., 1822, in-12; 22° *Dissertation sur l'existence et les attributs de Dieu*, in-12, 508 pag.; 23° *Dissertation sur les prophéties*, in-12, 648 pag.; 24° *Explications des évangiles des dimanches et de quelques-unes des fêtes principales de l'année*, 1807-1816, 1822, 4 vol. in-12: 25° *Considérations sur l'état ecclésiastique*, Paris, 1810, in-12; 26° *Sur la Passion de Jésus-Christ*, 1810, in-12; 27° *Dissertations sur la vérité de la religion*, 1802-1811, 4 vol. in-12; 28° *Dissertations sur les églises catholique et protestante*, 180..., in-12, 1816, 2 vol. in-12: 29° *Sur la différence de la constitution française et de la constitution anglaise*, 1815, in-8°; 30° *Sur l'instruction publique*, 1816, in 8°; 31° *Sur la responsabilité des ministres*, 1816, in 8°: 32° *Dissertations morales lues à Venise, dans l'académie des Filareti, et dans l'Athénée de cette ville*, 1816, in-8°: 33° *Sur le projet de loi relatif à la responsabilité des ministres. Observations*, 1817, in-8°; 34° *Réponse au discours prononcé par M. de Lally-Tollendal, sur la responsabilité des ministres*, 1817, in-8°; 35° *Eclaircissements sur l'amour pur de Dieu*, 1818, in-12, 214 pag.: 36° *Articles relatifs à la religion, extraits du Journal du commerce*, 1818, in-8°, 40 pag.: 37° *Sur le pouvoir du roi, de publier par une ordonnance le concordat du 11 juin 1817*, in-8°, 1818, 15 pag.; 1821; 38° *Projet de loi sur les élections*, 1820, in-8°, 2 feuilles: 39° *Sur la déclaration de l'assemblée du clergé de France*, 1821, in-8°, 495 pag. On doit encore à M. de Laluzerne quelques articles de journaux: 1° dans *le Conservateur*, sur *le lettre et l'esprit de la Charte* (14e livraison); sur la *puissance spirituelle* (58e livraison); sur la *nécessité de l'éducation religieuse* (55e livraison); 2° dans le *Défenseur*, sur le *gouvernement représentatif* (tom. II, pag. 49); sur la *nécessité de la religion dans un homme en place* (tom. II, pag. 529). M. de Laluzerne a laissé en manuscrit un traité théologique sur le *prêt à intérêt*, qui pourrait former 3 vol. in-8°, et un traité touchant la *supériorité des évêques sur les prêtres*.

LAMANDÉ (FRANÇOIS LAURENT), inspecteur-général du corps royal des ponts-et-chaussées, officier de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre du roi, membre de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, naquit à Dinan en Bretagne, le 15 avril 1735. Fort jeune, il se livra à l'étude des mathématiques sous les auspices de l'abbé de la Caille; il avait pour condisciples l'abbé Marie, Bailly et Bernardin de Saint-Pierre. Les ports de Rouen, Dieppe, Fécamp, Saint-Valery et Honfleur lui doivent de nombreuses améliorations. Il sauva une partie de la ville des Sables-d'Olonne de l'envahissement prochain de la mer. Un des propriétaires de cette ville, mort sans enfants, lui fit un legs considérable, en se déclarant l'interprète de la reconnaissance de ses concitoyens. C'est surtout dans la construction du port du Havre que Lamandé a déployé le plus de connaissances pratiques dans cette matière. Il traça le plan général de ce port, et l'exécution, commencée sous ses auspices, du temps du règne de Louis XVI, a été continuée sur ses dessins. Lamandé est mort à Laflèche, le 15 mai 1819.

LAMARCK (JEAN-BAPTISTE PIERRE ANTOINE DE MONET, chevalier de), naquit le 1er août 1744, à Bazentin, entre Bapaume et Alberte, d'une famille noble fort ancienne. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, comme le plus jeune de sa famille, il entra au collége d'Amiens, chez les jésuites. A la mort de son père, maître de sa volonté, il quitta le séminaire, et entra à dix-sept ans au service, dans le régiment de Baujolais infanterie, avec lequel il fit la guerre de sept ans. A la journée de Filinghausen, le 16 juillet 1761, il fit preuve d'un si grand courage, que le maréchal de Broglie, général en chef de l'armée, le nomma officier sur le champ de bataille, malgré les ordres de M. de Choiseul, ministre de la guerre, qui avait défendu de faire aucune promotion. A la fin de cette campagne, dans laquelle le jeune Lamarck ne laissa échapper aucune occasion de se distinguer, il rentra en France, et fut envoyé avec son régiment en garnison à Toulon, où il fut confirmé dans le grade de premier sous-lieutenant. C'est dans cette garnison qu'un accident grave l'obligea à venir à Paris pour se faire traiter. Sa guérison se faisant trop attendre, il quitta le service en 1765. La fortune, très médiocre, dont il jouissait, ne lui assurant pas une honorable indépendance, il étudia la médecine pendant quatre ans, et il l'abandonna ensuite pour se livrer à l'étude de la botanique. La *Flore française* fut le fruit de ses méditations. L'auteur, dans un système général, qui réunit ce qu'il trouva de meilleur et de plus aisément conciliable dans les méthodes de Tournefort, Linné et de Jussieu, embrassa l'universalité des plantes de la France. Cet important ouvrage, soumis au jugement de l'académie des sciences, en reçut la plus brillante approbation. Le gouvernement, entraîné par un si beau suffrage et par les sollicitations de Buffon, fit les frais de l'impression au bénéfice de l'auteur. Cette production n'est pas moins remarquable par l'exposé d'une nouvelle méthode (la méthode dichotomique), que par la manière dont elle est écrite. M. de Lamarck se fit un devoir de déclarer hautement que c'était M. Haüy qui avait pris soin de donner à son style le fini et l'élégance qui lui manquaient. Buffon chargea en outre Daubenton de la composition d'un discours préliminaire, où les idées de l'auteur fussent clairement exposées. Un an après l'apparition de son ouvrage, M. de Lamarck

fut appelé à faire partie de l'académie des sciences. Buffon voulant faire voyager son fils, conçut l'idée de lui donner pour mentor le nouvel académicien. M. de Lamarck partit avec son jeune compagnon de voyage; il avait mission de visiter les jardins de botanique et les collections les plus célèbres de l'Europe, et d'acheter pour le jardin du roi les objets curieux et rares qu'il pourrait se procurer. Mais l'inexpérience et l'étourderie du jeune Buffon altéra le bon accord qui aurait dû régner entre les voyageurs; Buffon, qui s'en aperçut à leur correspondance, les rappela auprès de lui. Ils avaient visité la Hollande, les Pays-Bas, un grand nombre des principales ville d'Allemagne, les mines du Hartz, que Werner rendit célèbres par ses découvertes, et les riches minières de Chemnitz, illustrées par les beaux ouvrages d'Agricola. De retour à Paris, M. de Lamarck reprit ses études favorites. Il fut admis aux herborisations de J.-J. Rousseau, aux conditions expresses qu'il ne paraîtrait pas faire attention aux actions ni à la personne de cet homme extraordinaire, que le moindre incident inattendu plongeait dans de vives inquiétudes. A cette époque, Panckoucke s'associa M. de Lamarck, pour rédiger la partie botanique de l'Encyclopédie méthodique. Il était difficile de faire un meilleur choix; M. de Lamarck était riche de matériaux qu'il avait rassemblés pour composer un grand ouvrage sur les plantes; il s'était procuré de très riches herbiers, et entre autres celui de Sonnerat; accompagné de Thouin, il avait exploré plusieurs contrées de la France, mais surtout l'Auvergne. Le premier demi-volume parut en 1783, et le second en 1788. Mais des difficultés s'étant élevées entre l'auteur et l'éditeur, M. de Lamarck ne continua pas cet ouvrage, qui fut terminé, longtemps après, par M. Poiret. En 1788, M. de Lamarck fut adjoint à Daubenton, dans la garde du cabinet du roi, spécialement dans la partie des herbiers, et nommé sous-démonstrateur. C'est dans les pénibles fonctions de cette place, que M. de Lamarck vit s'écouler la révolution. Il fut assez heureux pour que nulle persécution ne vînt troubler sa tranquillité. Vivant toujours au milieu de ses herbiers et de ses livres d'histoire naturelle, ne pensant qu'aux moyens de favoriser les progrès des sciences, M. de Lamarck n'attendit pas que le règne de la terreur fût passé, pour proposer un projet d'organisation du muséum qui avait pour but de soustraire ce corps enseignant à l'autorité d'un seul chef, et en même temps à la domination des médecins. Les idées de M. de Lamarck, dont on fit assez peu de cas dans le premier moment, furent cependant presque entièrement adoptées dans le décret d'institution du muséum, qui parut en 1793. M. de Lamarck faillit ne pas être compris dans cette nouvelle organisation, qu'il avait presque provoquée. On ne contestait point ses talents, on appréciait ses travaux, mais il avait peu de protecteurs. En outre la botanique paraissait être la seule science qu'il lui convînt de professer, mais Desfontaines avait été nommé à cette chaire dès le temps de Buffon; Antoine de Jussieu, fils du célèbre Bernard, avait été choisi pour la botanique rurale: on ne trouva d'autre expédient que de partager la zoologie. Etienne Geoffroy, depuis l'illustre Geoffroy-Saint-Hilaire, fut chargé des animaux vertébrés, et la classe infiniment nombreuse des animaux invertébrés, dont l'étude était alors presque dédaignée, fut abandonnée à M. de Lamarck. Du reste, lui donner à professer une science qu'il ignorait et qui existait à peine, c'était lui fournir une nouvelle occasion de rendre de nouveaux services à la science et de s'illustrer. Il fallait d'abord bien trancher la classe des animaux dont il était appelé à faire l'histoire; cette limitation fut parfaitement établie par la présence ou l'absence de la colonne vertébrale: de là la distinction importante des animaux en vertébrés et en invertébrés. Il divisa ceux-ci en douze classe, il reconnut et démontra qu'ils étaient incomparablement plus nombreux que les animaux vertébrés, que leur structure n'était souvent pas moins compliquée, et qu'ils n'étaient point pourvus dans leur centre d'une colonne osseuse, réceptacle commun de tous les nerfs du corps. Le *Traité des animaux invertébrés*, l'un des ouvrages les plus importants de l'histoire naturelle moderne, fut le fruit de longues et profondes recherches. Le premier volume ne parut qu'en 1815; mais il ne lui avait fallu qu'un an pour se mettre en état de faire son cours, qu'il commença en 1794. A la formation de l'institut, il fut nommé en seconde ligne pour la section de botanique. M. de Lamarck s'était occupé de météorologie dès l'année 1776. Du logement élevé qu'il occupait à cette époque, il s'amusait souvent à observer l'état du ciel; il lui sembla que dans telles ou telles autres circonstances, les nuages s'amoncelaient, se groupaient, se divisaient, et affectaient des formes diverses qui se représentaient quand renaissaient ces mêmes circonstances. Il en conclut que l'observation faite avec soin de ces phénomènes, permettrait de pronostiquer avec quelques probabilités les changements de temps. Il avait soumis, en 1778, ses observations à l'académie des sciences, et en avait reçu des encouragements. Au milieu de ses autres travaux, il continua toujours ses observations météorologiques, et il se confirma dans cette pensée, qu'il existait certaines liaisons entre tous ces phénomènes qui apparaissent dans notre atmosphère, et qu'on a nommés *météores*. Il exposa ses idées sur cette matière, dans plusieurs mémoires insérés dans son *Annuaire météorologique*, et dans divers recueils scientifiques. Partageant les opinions de Toaldo, il avait pensé que la lune exerçait une action bien marquée sur notre atmosphère, et qu'elle amenait les changements de temps; que conséquemment en combinant ses phases avec ses différents degrés d'éloignement de la terre et son obliquité, il n'était point impossible de prédire les changements de temps, avec une sorte de précision. C'est sous l'influence de cette idée qu'il commença à publier son *Annuaire météorologique*. Cette publication promettait d'avoir le plus grand succès, quand les nombreux désagréments que lui attirèrent ces travaux le forcèrent à les interrompre. On alla dire à Napoléon qu'un membre de l'institut faisait des *almanachs*, que cela déconsidérait l'académie. Dans une réception de l'institut, l'empereur fit publiquement des reproches à l'auteur, qui fut obligé d'abandonner une entreprise aussi importante. M. de Lamarck s'était aussi occupé de physique et de chimie. On peut voir dans ses *Recherches sur les causes des principaux faits physiques*, qu'il admet peu les idées dominantes; ce ne sont jamais celles des autres qu'il émet, mais les siennes propres: et quoiqu'elles n'aient pas prévalu, il faut dire avec vérité qu'elles ne sont point dénuées de tout fondement, et que plusieurs commencent de nos jours à reprendre de la consistance. L'*Histoire naturelle des animaux sans vertèbres* est précédée d'une longue introduction, où l'auteur se livre à de hautes considérations sur Dieu, la nature et l'univers, et il finit par se résumer ainsi: « L'*univers* » est l'ensemble immuable, inactif et sans puissance » propre, de toutes les matières et de tous les corps qui » existent. Cet ensemble manquant d'activité propre, et » ne pouvant rien opérer par lui même, est l'unique » domaine de la nature, et lui doit l'état de toutes ses » parties. La *nature*, au contraire, est une véritable » puissance assujétie dans ses actes, inaltérable dans » son essence, constamment agissante sur toutes les » parties de l'univers, et qui se compose d'une source » inépuisable de mouvements, de lois qui les régissent, » de moyens essentiels à la possibilité de leurs actions, » en un mot, d'objets étrangers aux propriétés de la » matière, objets néanmoins que nous ne pouvons déterminer par l'observation. Elle constitue un ordre de » choses particulier et constant, qui met toutes les pièces » de l'univers dans l'état où elles sont à chaque instant, » qui donne lieu à tous les faits que nous observons, et » à bien d'autres que nous ne sommes point à portée de » connaître. » M. de Lamarck admet en outre les générations spontanées, du moins à l'extrémité antérieure du règne végétal et animal. « Si l'on suppose, dit-il, » que dans certains petits corps organisés, très frêles, la nature n'a pu établir *l'irritabilité* des parties, » c'est-à-dire rendre ces parties subitement contractiles » sur elles-mêmes à chaque provocation des causes stimulantes, on aura dans ces corps les types d'où sont » provenus les différents végétaux; tandis que ceux des » corpuscules vivants en qui, à raison de la composition chimique de leur substance, la nature a pu insti-

» tuer l'*irritabilité*, devront être considérés comme les » types qui ont donné lieu aux différents animaux exis» tants. » Il établit ensuite les quatre lois suivantes, qui concernent l'organisation et qui régissent tous les actes qui s'opèrent en elles par les forces de la vie : « 1° La vie, » par ses propres forces, tend continuellement à ac» croître le volume de tout corps qui la possède, et à » étendre les dimensions de ses parties, jusqu'à un » terme qu'elle amène elle-même; 2° la production » d'un nouvel organe dans un corps animal résulte » d'un nouveau besoin survenu, qui continue de se » faire sentir, et d'un nouveau mouvement que ce be» soin fait naître et entretient; 3° le développement d'or» ganes et leur force d'action, sont constamment en » raison de l'emploi de ces organes; 4° tout ce qui a été » acquis, tracé ou changé, dans l'organisation des in» dividus, pendant le cours de leur vie, est conservé » par la génération, et transmis aux nouveaux individus » qui proviennent de ceux qui ont éprouvé ces change» ments. » M. le chevalier de Lamarck, parvenu à un âge très avancé, est devenu aveugle par les progrès d'une cataracte qui dès 1818 l'avait déjà forcé à se faire remplacer dans sa chaire de zoologie par son confrère à l'institut, M. Latreille. Malgré ses infirmités, il avait continué de se rendre aux séances de l'académie des sciences, ce qui lui était extrêmement pénible; mais la modicité de sa fortune, dont il s'occupa toujours fort peu, ne lui permettait point de renoncer à son jeton de présence. L'académie des sciences décida, dans une de ses séances de l'année 1825, sur la proposition de M. Fourrier, qu'il jouirait, quoique absent, de son droit de présence. Plusieurs botanistes ont voulu attacher le nom de Lamarck à plusieurs plantes. L'Héritier donna le nom de *monetia* à un arbuste que déjà M. de Lamarck avait nommé *azima*; sa modestie ne lui permit pas de renoncer au nom qu'il avait donné le premier. Une plante de Cayenne fut nommée *lamarkea*, par Richard, sans plus de succès. Manch réussit mieux en désignant une jolie graminée par ce nom, qu'elle a conservé. M. de Lamarck a publié : 1° *Flore française*, ou *Description succincte de toutes les plantes qui croissent en France*, Paris, 1778, 3 vol. in-8°; *ibid.* 1795; nouvelle édition, par MM. de Lamarck et Decandolle, Paris 1805, 5 vol. in-8°; 2° *Annuaire météorologique pour l'an VIII de la république française*, Paris 1799-1810, in-12. Il n'a paru que onze numéros de ce recueil. 3° *Hydrogéologie*, Paris 1802, in-8°; traduit en allemand, par Wrede, Berlin 1805, in-8°; 4° *Recherches sur les causes des principaux faits physiques*, Paris 1802, 2 vol. in-8°; 5° *Système des animaux sans vertèbres*, Paris, 1801, 1 vol. in-8. — Traduit en allemand, par M. Froriep, sous le titre de : *Neues system der conchyologie von Lamarck*. (Nouveau système de conchyologie de Lamarck), Weimar, 1807, in-8°. 7° *Recherches sur l'organisation des corps vivants, particulièrement sur leur origine, sur la cause de leur développement, des progrès de leur composition et celle qui amène la mort*, Paris 1802, in-8°; 8° *Philosophie zoologique*, Paris, 1809, 2 vol. in-8°; 9° *Extrait du cours de zoologie sur les animaux sans vertèbres*, Paris, 1812, in-8°; 10° *Système analytique des connaissances positives de l'homme*, Paris, 1820, in-8°; 11° *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, Paris, 1815-1822, 7 vol. in-8°; 12° M. de Lamarck est encore auteur des premiers volumes du *Dictionnaire de botanique* et des *Illustrationes generum*, faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique*, des deux premiers volumes de la botanique du *Buffon* in-18 publié par Déterville (la suite est de M. Brisseau-Mirbel), et de plusieurs mémoires insérés parmi ceux de l'académie des sciences, du muséum d'histoire naturelle, et du *Journal de physique*. Il s'associa à plusieurs savants distingués, pour la composition d'un *Journal d'histoire naturelle*, qui commença en 1792 et n'eut que deux volumes.

LAMARLIÈRE (ANTOINE-NICOLAS COLLIER, comte de), général de division des armées de la république, naquit à Crépi (Marne). Après avoir fait de bonnes études au collège de Meaux et à Paris, il prit le parti des armes, devint successivement lieutenant, sous-aide major et aide-major au régiment Dauphin-infanterie, fit la campagne d'Allemagne, de 1763, reçut une blessure au bombardement de Ham, et, envoyé en Corse, fit, avec son régiment, la campagne de 1769. En 1778, il fut placé en qualité de major dans le régiment provincial de Grenoble. Lamarlière, qui, à l'époque de la révolution, était lieutenant de roi à Montpellier, montra des principes favorables au nouvel ordre de choses, devint colonel du 14e régiment d'infanterie de ligne, et fut promu, le 22 août 1792, au grade de maréchal de-camp. Le mouvement que le général Dumouriez avait été obligé de faire au mois de septembre suivant, pour couvrir la Champagne contre l'invasion de l'armée prussienne qui s'avançait au cœur de cette province, avait dégarni les frontières de la Flandre française, et laissé toute facilité à l'armée autrichienne qui, sous les ordres du duc de Saxe-Teschen, menaçait nos places du Nord. Trente-trois mille hommes de cette armée s'étaient approchés de la ville de Lille, et en avaient formé l'investissement. Quoique considérables, ces forces étaient insuffisantes pour assiéger régulièrement cette place, grande et forte, dont la citadelle passe pour le chef-d'œuvre du célèbre Vauban; mais sachant qu'elle n'avait pour garnison que sept à huit mille hommes, dont la moitié se composait de volontaires nationaux, braves, mais sans expérience, le général ennemi avait, pour effrayer les habitants de cette grande cité, commencé le bombardement, lorsque le maréchal de-camp Lamarlière parvint à s'y introduire avec neuf bataillons. Il contribua, avec les généraux Duhoux, Ruault, Champmorin, et le colonel de la garde nationale, Bryan, à la conservation de cette place, contre laquelle près de cent mille projectiles avaient été lancés. Le général de Lamarlière, employé sous les ordres du général de Labourdonnaye, concourut, au mois de novembre suivant, avec le général Champmorin, à la prise d'Anvers; fit, au commencement de la campagne de 1793, des attaques infructueuses sur le camp de Maulde, et, plus heureux, s'empara de Roubaix et de Lannoy. Il assista aussi à la bataille de Neerwinden, dont le résultat fut pour nous la perte de 4,000 hommes et d'un matériel immense, la désorganisation de notre armée, et l'invasion de la France par les coalisés. Le général Lamarlière fut nommé, le 5 avril suivant, général de division. Lorsque Dumouriez eut vendu la France aux généraux de l'Autriche, Dampierre, appelé par les représentants du peuple au commandement de l'armée du Nord, reçut l'ordre de faire marcher, au secours de Condé, son armée réduite à 20,000 soldats, abattus, dénués de tout, et incapables de résister à 80,000 Autrichiens, bien conduits, et fiers de leurs succès. Le 10 mai, il chargea de Lamarlière de prendre à revers l'aile gauche des Impériaux au moment où, placé à l'avant-garde, à côté du brave Kilmaine, il emporterait lui-même le village de Reymes : mais Lamarlière ne seconda pas l'impétuosité du reste de la ligne : loin de la mêlée, sa division fit à peine entendre un feu mourant d'artillerie, et les Autrichiens, qui avaient d'abord songé à la retraite, et qui, poursuivis vers Saint-Amand, devaient être refoulés sous les murs de Condé, rassurés bientôt, changèrent brusquement de résolution, fondirent avec toutes leurs forces sur notre avant-garde, et reprirent le village de Reymes. Cette défaite, qu'on peut attribuer à la lenteur de cet officier-général, nous fut d'autant plus funeste, qu'elle coûta la vie au général en chef de notre armée. Le 24 mai 1793, le général de Lamarlière chassa de Bousbecq, de Prouq et de Turcoing les Hollandais qui s'étaient emparés de ces positions, leur tua cinq cents hommes, et leur enleva trois cents prisonniers et trois pièces de canon. Il prit ensuite le commandement de Lille, et des détachements campés et cantonnés sous ses murs. Brouillé bientôt avec le maréchal de-camp Lavalette, gouverneur de cette place, il l'accusa d'insubordination, fut aussi dénoncé par lui comme complice de Dumouriez et de Custines, et décrété d'accusation. Traduit peu de temps après devant le tribunal révolutionnaire de Paris, sa conduite à la journée du 10 mai contribua, sans doute, à faire condamner cet officier général à la peine capitale, qui fut prononcée contre lui le 26 novembre 1793.

LAMARQUE D'ARRONZAT (le baron JEAN-BAPTISTE-ISIDORE), maréchal de-camp, officier de la légion d'honneur, chevalier des ordres de la couronne de

fer et de Saint-Louis, né à Dax, département des Basses-Pyrénées. Capitaine en 1791, au premier bataillon des Landes, il servit à l'armée des Alpes, au siége de Toulon, fit les premières campagnes d'Italie, celles d'Égypte, d'Allemagne et d'Espagne, sans interruption, jusqu'en 1814. A Arcole, dans les journées des 15, 16 et 17 novembre 1796, il se fit remarquer par son intrépidité, remplaça son chef de bataillon, blessé grièvement, culbuta une colonne autrichienne, lui enleva deux cents prisonniers, et fit lui-même prisonnier le commandant. Lors de la campagne de Syrie, envoyé à Nazareth avec deux compagnies pour couvrir le siége de Saint-Jean d'Acre, il résista quinze jours dans le couvent des capucins, et au milieu d'un nombre considérable de pestiférés, à une nuée d'Arabes Bédouins, et fut obligé de se frayer un passage à travers l'ennemi pour rejoindre l'armée française: il fut nommé quelque temps après chef de bataillon. Le 22 mai 1809, à la bataille d'Essling, il rallie une colonne de fuyards, fit battre la charge, et la conduisant à deux cents toises en avant de la ligne, arrêta l'ennemi au moment où il entrait à Essling. Lamarque, qui était alors colonel du 3e régiment d'infanterie légère, reçut pour cette action la décoration d'officier de la légion d'honneur. Le 6 juillet suivant, il obtint sur le champ de bataille de Wagram une dotation avec le titre de baron. Le 3 mai 1811, attaqué dans Figuières par l'armée de Campo-Verde, forte de plus de onze mille hommes, et par une division de quatre mille Espagnols, il résista avec trois bataillons à un ennemi si supérieur en nombre. A la bataille d'Alta-Fulla, le colonel Lamarque enleva avec deux bataillons une montagne fortifiée que défendait l'élite des troupes du baron d'Éroles, et fit quinze cents prisonniers. Le général Decaën, après cette bataille, demanda pour le colonel Lamarque le grade de général de brigade, que le duc de Tarente avait déjà sollicité en sa faveur après la journée d'Alta-Fulla; mais cet officier supérieur ne reçut que le 24 mai 1812 cette récompense de ses longs et nombreux services. Chargé, en 1813, du commandement de Lérida, il résista pendant plus de sept mois aux attaques réitérées de l'ennemi, et il était depuis plus de trois mois sans communication avec le duc d'Albuféra, lorsqu'un émissaire se présenta aux portes de la ville avec un billet qui, conforme à tous ceux qu'on avait précédemment reçus du maréchal, ordonnait au général Lamarque de se tenir prêt à évacuer la place, et lui annonçait qu'un officier d'état-major viendrait sous deux ou trois jours chercher la garnison. L'officier désigné arriva en effet trois jours après, muni d'ordres formels, et le baron Lamarque obtint du baron d'Éroles un sauve-conduit pour lui et ses troupes. Arrivés au débouché du terrible défilé de Martorell, un corps de douze mille Anglais, avec vingt pièces de canon, s'opposa à leur passage. Le général Lamarque ne pouvait soutenir le combat; il avait en tête la division anglaise, à droite une montagne inaccessible, à gauche le Lobrégat, qui a dans cet endroit plus de quarante toises d'escarpement, et sur ses derrières les généraux en chef espagnols Coppons et d'Éroles, avec un corps d'armée de douze mille hommes, infanterie, cavalerie et artillerie. Il réclame l'exécution du traité, mais Coppons lui répondit qu'il avait été dupe d'un stratagème militaire, que les ordres qu'il avait reçus avaient été fabriqués par le baron d'Éroles, de concert avec un nommé Vanhulen, qui, transfuge du quartier-général français, avait emporté avec lui le chiffre ou alphabet dont on se servait pour correspondre avec les places assiégées, et il le somme de se rendre à discrétion. Le brave Lamarque avait rejeté cette foudroyante sommation, et obtenu que les soldats français déposeraient leurs armes en faisceau, et garderaient leurs sacs, que les officiers garderaient leurs épées et leurs bagages. Déjà ils étaient en marche sans escorte, lorsque le général Coppons, qui avait dicté les conditions humiliantes de cette convention, osa la violer. En vain le général français invoqua-t-il le droit des gens et la foi sacrée des traités, Coppons persista dans son infame perfidie. La conduite du brave Lamarque est d'autant plus honorable, qu'en signant le traité de Martorell, il signait peut-être son arrêt de mort, car un décret de l'empereur défendait, sous peine de la vie, à tout commandant de colonne de capituler en rase campagne. Mais il n'y avait que ce moyen de sauver quinze cents braves, et il n'hésita point à se dévouer pour ses compagnons d'armes. Après deux mois de captivité, cet officier général ramena en France sa troupe, qui avait supporté avec le plus grand courage, pendant neuf mois, tous les genres de privations. Le baron Lamarque est aujourd'hui en retraite.

LAMARQUE (François), député de la Dordogne à l'assemblée législative et à la convention nationale, membre du conseil des cinq cents, préfet, conseiller à la cour de cassation, légionnaire, etc., naquit dans le Périgord, en 1756. Il embrassa la carrière du barreau, se prononça pour la révolution de 1789, et fut nommé, en 1790, juge au tribunal de Périgueux. Un an après, les électeurs de la Dordogne l'envoyèrent à l'assemblée législative, où ses connaissances en matière judiciaire lui firent confier différents travaux sur cette branche importante de la législation. On le vit aussi réclamer des mesures sévères contre les émigrés, et provoquer la saisie de leurs biens. Attaché dès lors au parti démocratique, dont les fautes de la cour augmentaient de plus en plus l'influence, il fut un des premiers à demander la déchéance du roi, dans la journée du 10 août, et proposa de déclarer l'assemblée en permanence jusqu'à l'adoption de cette grande mesure. Son républicanisme ardent lui valut, au mois de septembre suivant, les honneurs de la réélection, et il vint siéger au côté gauche de la convention nationale, parmi les plus fougueux adversaires de la Gironde et les montagnards les moins accessibles à la modération et à l'indulgence. Lors du procès du roi, il rejeta l'appel au peuple, opina pour la peine de mort, et vota contre le sursis. Sans oser se constituer l'approbateur des scènes affreuses qui avaient ensanglanté les prisons de Paris et de Versailles, il combattit néanmoins l'opinion de Lanjuinais qui réclamait l'ordre du jour sur la pétition des *jacobins*, tendante à faire *annuler* les poursuites dirigées contre les *septembriseurs*, et il fit décréter qu'elles seraient seulement *suspendues*, dans la séance du 8 février 1793. Nommé membre du comité de sûreté générale, il prit la défense de la municipalité parisienne, accusée par le côté droit de fomenter les désordres de la capitale et de provoquer l'assassinat contre une partie des représentants du peuple. Dans la discussion sur l'établissement du tribunal révolutionnaire, il repoussa les objections présentées par Buzot à l'article du projet des comités qui soumettait les jurés à opiner à haute voix. Malgré les vives réclamations de Guadet, que la montagne accueillit par des murmures, et que Prieur de la Marne combattit véhémentement, la proposition des comités, telle que l'avait défendue Lamarque, fut adoptée. Ce dernier se prononça quelques jours après (séance du 27 mars) en faveur du duc d'Orléans, que Robespierre, d'accord cette fois avec les Girondins, et notamment avec Buzot et Henri Larivière, voulait faire comprendre dans le décret de bannissement perpétuel porté contre les Bourbons. « Je ne suis pas ici, dit-il, comme » panégyriste d'un homme, quel qu'il soit: mais je m'éta- » blis ici comme défenseur de tout citoyen accusé, lors- » que l'accusation me paraît injuste. Je vous rappelle que » l'homme dont je parle a très-bien mérité de la patrie, » dès le commencement de la révolution; qu'il a été » sans cesse en butte aux calomnies des contre-révolu- » tionnaires. Rappelez-vous quels sont ceux qui l'ont » accusé dans l'assemblée constituante et dans l'assem- » blée législative, et quels sont ceux qui l'ont défendu! » Lamarque, qui prit deux fois la parole dans cette discussion, et qui se chargea même de répliquer à l'orateur favori des tribunes publiques, obtint en cette occasion un triomphe complet: la motion de Robespierre fut rejetée à la presque unanimité. Le surlendemain (29 mars) il présenta, au nom du comité de sûreté générale, un projet de décret contre les pamphlétaires, véritable conception draconienne, tout-à-fait en harmonie avec les autres parties de la législation de cette époque, qui n'était elle-même que le résultat des circonstances terribles où la France se trouvait placée. « La liberté de la presse et la liberté d'opinion, dit-il, » doivent être protégées dans tout gouvernement qui

« n'est pas arbitraire ; mais il est évident pour tous que » cette liberté ne consiste nullement à pouvoir troubler » avec impunité, par la manifestation de ses pensées » ou de ses écrits, l'ordre public établi par la loi. Il est » évident que cette liberté ne consistera jamais à pou- » voir provoquer impunément la discorde, la guerre » civile, le renversement de la liberté, le règne de la » tyrannie, et le massacre des représentants du peuple. » Chaque citoyen a le droit de parler et d'écrire ; mais » si, au lieu d'user de ce droit sacré pour sauver la » patrie, il en abuse pour la perdre, il en est évidem- » ment responsable aux yeux de la nation et de la loi. » Toutes les nuances d'opinions s'effacèrent en cette cir- constance, pour laisser au premier article du projet présenté par Lamarque les honneurs de l'unanimité : les débats qui s'élevèrent ensuite sur le second article, relatif aux vendeurs et distributeurs d'écrits séditieux, ne produisirent que de légères modifications, l'adop- tion d'un article additionnel, présenté par Chénier, contre ceux qui provoqueraient au meurtre et à la vio- lation des propriétés par la voie de l'impression. Du- mourier ayant donné, sur ces entrefaites, à la conven- tion de fortes craintes sur sa fidélité à la république, Lamarque fut désigné avec Camus, Beurnonville et Quinette, pour aller demander à ce général des expli- cations sur sa conduite, et le mettre au besoin en arres- tation. Mais le vainqueur de Jemmapes n'était pas homme à se laisser faire prisonnier, à la tête de son armée, par des commissaires civils qui n'avaient pour eux que l'autorité morale de la loi. Il répondit par une trahison solennelle aux envoyés de la convention, qu'il fit arrêter eux-mêmes, et qu'il livra aux Autrichiens. Lamarque resta dans les prisons de l'étranger jusqu'à la fin de 1795, et fut alors échangé avec ses collègues et compagnons d'infortune contre la fille de Louis XVI, aujourd'hui madame la dauphine. A son retour, il fit partie du conseil des cinq cents, où il reprit sa place au milieu des plus inflexibles républicains. La loi du 3 brumaire (contre les parents d'émigrés), qu'il appuya, l'amnistie dont il réclama l'application à Barrère, la liberté de la presse qu'il invoqua dans toute son inté- grité, et la question des prêtres réfractaires, l'appel- lèrent successivement à la tribune. L'assemblée lui donna, le 20 avril 1797, une grande preuve de con- fiance en le choisissant pour son président : il se pro- nonça néanmoins avec beaucoup de force contre le parti de Clichy, alors puissant dans la représentation nationale ; et plus désireux de servir la liberté, que de faire acte de courtoisie, il n'eut garde de sacrifier ses opinions démocratiques à la majorité qui lui avait ac- cordé ses suffrages. Il s'éleva peu de temps après, avec sa véhémence habituelle, contre le sacerdoce catho- lique, énuméra les crimes commis au nom de la reli- gion, voulut exiger un nouveau serment des prêtres, et défendit cependant avec chaleur le principe de la liberté des cultes. Le directoire le compta au nombre de ses plus zélés auxiliaires dans la journée du 18 fructidor, la haine du royalisme ayant triomphé, dans ces conjonc- tures difficiles, de la répugnance que la sévérité des principes républicains pouvait lui inspirer d'ailleurs pour les coups d'état. Il fut le président de l'assemblée qui se réunit à l'Odéon pour y régénérer et représen- ter le conseil des cinq-cents, décimé et mutilé par la majorité directoriale. Un an après, Lamarque put s'apercevoir qu'il n'avait donné son appui qu'à des in- grats : les oscillations de la bascule politique l'ayant fait exclure lui-même, au 22 floréal, comme démocrate, du même conseil dont il avait chassé un grand nombre de ses collègues comme royalistes. Il se soumit pour- tant sans murmurer à l'application de la jurisprudence violente qu'il avait contribué à consacrer dans la sphère de la haute politique, et poussa même la résignation jusqu'à dire : « La résistance serait inutile, l'adhésion » peut avoir son utilité. » Cet exemple de docilité, de la part d'un homme considéré jusque-là comme dé- magogue opiniâtre, devait être encouragé par un gou- vernement qui, sous des formes républicaines, cachait tout le besoin d'adulation et de servilisme qu'on éprouve dans les cours. Lamarque fut nommé ambassadeur en Suède, et parvint ensuite à rentrer au conseil des cinq- cents, au mois de mars de l'année 1799. Il parut alors avoir toujours conservé son austérité républicaine, et se trouva environné de nouveau de l'estime et de la confiance du parti patriote. Porté au secrétariat, dans la séance du 20 août, il combattit, comme autrefois à la convention, les partisans de la liberté illimitée de la presse, et se prononça ensuite avec toute l'énergie dont il était capable, pour la motion de Jourdan tendant à faire déclarer la patrie en danger. On remarqua qu'il termina son discours, dans cette importante discussion, par une de ces exclamations révolutionnaires dont la mode semblait être tombée depuis le 9 thermidor : « La » liberté ou la mort, » s'écria-t-il ; et la stupeur de se peindre aussitôt sur la physionomie de ces députés mé- ticuleux, plus lâches que modérés, plus ambitieux que sages, impatients d'échapper à un système politique qui exigeait du courage et des vertus civiques sans donner ni richesses ni honneurs. Cependant le représentant énergique qui venait de prononcer ces terribles paroles laissa bientôt frapper la liberté par la gloire, sans s'expo- ser à mourir pour elle. Lamarque ne fut pas même compris parmi les députés qui s'opposèrent, dans cette journée, à l'usurpation de Bonaparte, et il ne sut pas mériter l'honneur de figurer sur la liste d'exclusion que le gouvernement consulaire dressa contre les manda- taires fidèles de la république. Sa nouvelle soumission aux circonstances ne fut pas moins récompensée que celle dont il avait fait parade après les événements du 22 floréal. Nommé à la préfecture du département du Tarn, il y resta jusqu'en 1804, époque de son admis- sion à la cour de cassation, où il siégea jusqu'à la réorganisation de ce corps, en février 1815. Napoléon l'y ayant placé à la fin de mars de la même année, il continua d'exercer ses fonctions pendant toute la durée des *cent jours*, et fut contraint d'y renoncer à la seconde restauration. La loi du 12 janvier 1816 contre les vo- tants l'a fait sortir de France.

LAMARQUE (le comte MAXIMILIEN), général de di- vision, grand-officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, né à Saint-Sever, département des Landes, le 22 juillet 1770. Il entra au service comme soldat, devint, au bout de quelques jours, capitaine de grenadiers sous Latour-d'Auvergne, et fit partie de l'avant-garde de l'armée des Pyrénées occidentales. Le 3 février, il reçut deux blessures graves en arrêtant, avec une seule compagnie, une colonne espagnole qui tournait la gauche de l'armée ; plus tard, passant la Bi- dassoa à la tête de deux cents grenadiers, il marcha contre Fontarabie, et, après une perte de cent vingt-cinq hommes, enleva cette place défendue par quatre-vingts bouches à feu et dix-huit cents Espagnols. Ce fait d'armes méritait une récompense glorieuse : Lamarque, qui n'a- vait encore que vingt-deux ans, fut chargé de porter en France les drapeaux enlevés à l'ennemi, et fut élevé, par un décret, au grade d'adjudant-général. Employé depuis aux armées d'Italie, d'Angleterre et du Rhin, il se dis- tingua à la bataille d'Hohenlinden, et fut promu au grade de général de brigade. Après la paix de Lunéville, il commanda une division, fit la campagne d'Autriche, et reçut l'ordre de se rendre près du roi Joseph Bona- parte qui marchait sur Naples. Pendant ce voyage du nord au midi, le général Lamarque courut de grands dangers. Il traversait le Ferstein, haute montagne du Tyrol, lorsqu'une avalanche l'engloutit lui et son es- corte. Par une espèce de miracle, il fut retiré vivant. Parvenu aux frontières du royaume de Naples, il eut à repousser, avec les sept soldats qui composaient son escorte, l'attaque de cinquante grenadiers sortis de Gaëte sous le commandement du féroce Fra-Diavolo. Lamarque se fit remarquer au siége de Gaëte par son intrépidité, son sang-froid, et par son activité à con- duire les travaux. Il chassa ensuite les Anglais du cap de la Licosa, prit d'assaut plusieurs villes où des milliers de brigands, soldés par les Anglais, s'étaient retran- chés : battit en 1807, près de Marathea, douze cents Anglais, et s'empara, après un siége pénible, de cette place, où vingt-deux chefs de bandes, fameux par leurs succès, s'étaient renfermés avec dix-huit cents de leurs complices. Ces succès lui valurent le grade de général de division, le 6 décembre 1807 ; il fut aussi nommé aide-de-camp du roi Joseph, mais renonça à ces dernières fonctions pour ne pas perdre sa qualité

de Français. Il était chef d'état major de Joseph, lorsque ce prince, appelé au trône d'Espagne, céda au duc de Berg celui de Naples. Depuis près de trois ans que les Anglais occupaient l'île de Caprée, aujourd'hui Capri, ils n'avaient rien épargné pour en faire un boulevard formidable; fortifications, artillerie, batteries de terre et de mer, tout y avait été construit ou porté à grands frais. Ils croyaient ce poste tellement inexpugnable, qu'ils l'appelaient le *Petit Gibraltar*. A peine arrivé à Naples, Murat sentit de quelle importance il était de s'emparer d'un lieu où tous les malfaiteurs et brigands du royaume trouvaient un sûr asile. L'intérêt du commerce maritime demandait également que l'on en chassât un ennemi toujours en observation, et qui pouvait compter toutes les barques qui entraient ou sortaient du port de Naples. Chargé de commander l'expédition dirigée contre Caprée, le général Lamarque partit de la Darse de Naples dans la nuit du 4 au 5 octobre 1808, surmonta toutes les difficultés, et s'empara de cette île, malgré l'âpreté des rochers qui bordent la côte et la résistance de l'ennemi. Cette brillante expédition, que Napoléon regarda comme l'une des plus étonnantes, avait été préparée et faite avec tant de promptitude et de secret, que le public n'en eut connaissance qu'en apprenant le débarquement à Caprée des dix huit cents hommes commandés par le général Lamarque. La garnison de l'île, circonstance très honorable, était égale en forces aux braves qui en triomphèrent. Après ce triomphe, qui fit dire au ministre Salicetti, en parlant de l'île de Caprée: « J'y ai trouvé des Français, » mais je ne puis pas croire qu'ils y soient entrés, » le général Lamarque se distingua dans la haute Italie, à la tête d'une division de l'armée du vice roi. Villa-nova, la Piave et Oberloita furent successivement témoins de sa valeur. A Laybach, avec six bataillons seulement, il enleva à l'ennemi un camp retranché formidable, cinq mille prisonniers et soixante-cinq pièces de canon. Sa division, qui faisait partie du corps d'armée aux ordres du maréchal duc de Tarente, enfonça deux fois, à Engendorf et à Wagram, l'armée autrichienne. Le général Lamarque eut, dans la seconde bataille, quatre chevaux tués sous lui, et fut nommé grand-officier de la légion d'honneur, le 21 juillet suivant. Il fut employé, en 1812, en Russie, et ensuite en Espagne. Il battit l'ennemi sur les hauteurs du Col-sacro, le 22 janvier 1813; deux jours après, il se signala au combat d'Alta-Fulla, et, le 2 novembre suivant, à celui de la Ganigua. Le 23 juin suivant, il défit, à Banolas, les troupes du baron d'Eroles, qui, fortes de cinq mille hommes, étaient descendues des montagnes de Mieras et de Saint Pau. Ce combat, qui coûta à l'ennemi plus de six cents hommes, fit le plus grand honneur aux régiments sous ses ordres. On vit des compagnies de voltigeurs où il n'y avait pas un schakos qui ne fût percé de balles. Rentré en France, après l'évacuation de la Péninsule, il défendit le territoire de son pays, fut appelé, après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, au commandement de la première division militaire, à Paris. Lorsque les Anglais, prompts à exciter chez nous les éléments de guerre civile, eurent cherché à ranimer celle de la Vendée, Lamarque fut chargé du commandement de l'armée de l'Ouest. Son extrême modération et sa douceur, autant que ses talents, amenèrent la réconciliation générale. Avant de passer la Loire, il écrivit aux chefs vendéens: « Je ne rougis pas de vous demander la paix, » car, dans les guerres civiles, il n'y a d'autre gloire » que de les terminer. » Et de la Roche-Servière il écrivait au ministre: « L'aspect d'un champ de bataille où » l'on ne voit que des Français déchire l'âme; je vais » poursuivre les Vendéens plus par mes propositions » de paix que par mes colonnes. » Jamais armée ne fit la guerre avec plus d'ordre et de discipline que la sienne, et cela, dans un pays où tant de souvenirs invitaient le soldat à une conduite irrégulière. En parcourant le pays de Nantes aux Sables, de Saint-Gilles à Chemillé, on ne rencontrait pas les traces de la marche de ses troupes, pas une maison brûlée, pas un champ dévasté, pas un paysan qui eût une plainte à former. Tous les prisonniers étaient renvoyés sur le champ, beaucoup même avec de l'argent. Les blessés étaient soignés comme les nôtres, transportés avec les nôtres. Le général Lamarque a enfin porté la modération jusqu'à l'héroïsme. A Vieille-Vigne, à deux lieues du champ de bataille de la Roche Servière, plusieurs heures après le combat, un Vendéen, embusqué derrière une haie, avec une carabine de Versailles, rayée et à double détente, tira à trois pas sur lui et sur son aide de camp: c'était un assassinat. Le général l'arracha des mains des gendarmes indignés, lui sauva la vie, et lui rendit la liberté. Avant d'entrer à Chollet, au moment où un envoyé de M. de Sapinaud était à notre quartier-général, un dragon d'escorte fut frappé à mort à quelques pas du général Lamarque; il le fit cacher dans le bois, pour que sa vue n'irritât pas les soldats, et la discipline la plus sévère fut maintenue dans Chollet. A la nouvelle de la bataille du mont Saint-Jean, Lamarque quitta les contrées qu'il venait de rendre à la paix. Une ordonnance du roi, du 24 juillet, l'ayant mis sous la surveillance du ministre de la police jusqu'à la décision des chambres sur son sort, il se retira dans ses foyers, et se réfugia en Autriche, en 1816. Rentré en France, en novembre 1818, les suffrages d'un grand nombre d'électeurs l'ont désigné plusieurs fois comme candidat à la députation d'un de nos départements, mais les intrigues ministérielles l'ont empêché d'être nommé. Le général Lamarque, l'un de nos plus habiles stratégistes, est auteur de plusieurs ouvrages militaires fort estimés: 1° *Défense de M. le lieutenant-général Maximilien Lamarque*, 1815, in-4°; 2° *Réponse au lieutenant-général Canuel, par le lieutenant-général Lamarque*, Paris, 1818, in-8°; 3° *Nécessité d'une armée permanente, et projet d'une organisation de l'infanterie plus économique que celle qui est adoptée en ce moment*, Paris, 1820, in-8°; 4° *Mémoire sur les avantages d'un canal de navigation parallèle à l'Adour, considéré sous le rapport agricole, commercial et militaire*, Paris, 1825, in-8°; 5° *De l'esprit militaire en France, des causes qui contribuent à l'éteindre, de la nécessité et des moyens de le ranimer*, Paris, 1826, in-8°, 2e édition, 1826, in-8°. Le général Lamarque est un des collaborateurs de l'*Encyclopédie moderne*, publiée par M. Courtin: il a fourni à cet ouvrage les articles *Armée*, *Bataille*, *Combat*, qui ont été imprimés séparément. Il est aussi l'un des rédacteurs du *Journal des sciences militaires*.

LAMARTELIÈRE (Jean-Henri-Ferdinand), littérateur, est né à Ferrette, dans la haute Alsace, où ses ancêtres, sous leur nom originaire de Schwingdenhammer, occupaient depuis plusieurs siècles les premières charges de la magistrature. Comme leur nom de famille était très difficile à prononcer, ils prirent le nom de *Lamartelière* qui était celui d'un fief autrefois impérial, qu'ils possédaient dans le Frindgau. Elevé dans les universités d'Allemagne, où il eut pour condisciple le célèbre Schiller, il fut envoyé à Paris pour y achever son éducation. Le goût des lettres et des beaux-arts, et la connaissance de quelques hommes qui marquaient alors dans la littérature, le déterminèrent bientôt à se fixer dans la capitale. Quoique dépouillé, au commencement de la révolution, de la plus grande partie de l'héritage de ses pères, il refusa constamment plusieurs postes lucratifs, tels que celui de président de l'administration centrale d'Aix-la-Chapelle, auquel il avait été nommé par le directoire exécutif. Il refusa aussi celle d'agent national des arts et monuments de la Belgique, qu'on avait cru devoir lui donner à cause des connaissances qu'il avait acquises dans les beaux arts en voyageant dans plusieurs parties de l'Europe. Mais la sévérité de ses principes sur le droit de conquêtes ne lui permit pas d'accepter des fonctions dont le but était de spolier des peuples vaincus. M. Lamartelière chercha le repos dans la culture des lettres, qui seules alors pouvaient consoler l'homme studieux. Exempt d'ambition, il mène encore une vie obscure et paisible, mais indépendante. On a de lui: 1° *les Trois Amants*, comédie en 3 actes, en vers, jouée au théâtre de Monsieur, 1791: 2° *Robert, chef de brigands*, drame en 5 actes et en prose, imité de Schiller, 1793, in-8°. Cette pièce, achevée en 1786, ne put être représentée qu'en 1792. On se souvient de la vogue prodigieuse qu'elle obtint au théâtre du Marais, où elle fit la réputation de Baptiste l'aîné, et l'année suivante au Théâtre Français. 3° *Le Tribunal redoutable, ou suite de Robert, etc.*, drame en cinq actes et en prose,

joué au même théâtre et imprimé la même année, in-8°. Cette pièce, qui eut moins de succès que la précédente, fut à la veille de causer des désagréments à l'auteur, parce qu'on crut y reconnaître quelques allusions avec les affaires du temps. 4° *L'Amour et l'Intrigue*, comédie en trois actes, en prose, 1801 : 5° *Gustave en Dalécarlie*, ou *les Mineurs suédois*, trait historique en cinq actes et en prose, au même théâtre, 1803, in-8° : 6° au théâtre Louvois : *les trois Espiègles*, ou *les Arts et la Folie*, comédie en trois actes, en prose, vers et couplets, 1798, in-8° ; au théâtre de la Gaîté : 7° *Le testament*, ou *les Mystères d'Udolphe*, drame en cinq actes, en prose, 1799, in-8° ; à l'Ambigue-Comique ; 8° *les Francs-Juges*, mélodrame en quatre actes, 1807, in-8° ; à l'Odéon : 9° *le Mari sans caractère*, ou *le Bon Homme chez lui*, comédie en cinq actes et en vers, 1808 ; 10° *Pierre et Paul*, ou *une Journée de Pierre-le-Grand*, comédie en trois actes, en prose, 1814, imprimée 1815, in-8° ; à l'Opéra-Comique Feydeau : 11° *Menzicoff et Fœdor*, ou *le Fou de Berezoff*, opéra-comique en trois actes, musique de Champein, 1808, in-8° ; 12° *le Prince d'occasion*, ou *le Comédien de province*, opéra-comique en trois actes, musique de Garcia, 1817, in-8° ; 14° *Théâtre de Schiller*, traduit de l'allemand, 1799, 2 vol. in-8°, contenant quatre pièces : 1° *L'Amour et l'Intrigue*, drame en cinq actes ; 2° *la Conjuration de Fiesque*, tragédie en cinq actes ; 3° *Don Carlos*, tragédie en cinq actes ; 4° *Obelino*, drame en cinq actes de Ishak. Ces quatre pièces formaient le commencement d'une collection qui devait contenir en douze volumes les meilleurs ouvrages dramatiques des théâtres étrangers, mais qui n'a pas été continuée. 15° *Les trois Gilblas*, ou *Cinq ans de folie*, *histoire pour les uns et roman pour les autres*, 1802, 4 vol. in-12 ; 16° *Fiorella*, ou *l'Influence du cotillon*, suite des *trois Gilblas*, 1802, 4 vol. in-12 ; 17° *Alfred et Liska*, ou *le Hussard parvenu*, 1804, 4 vol. in-12 ; 18° *le Cultivateur de la Louisiane*, 1808, 4 vol. in-12 ; 19° *Conspiration de Bonaparte contre Louis XVIII*, ou *Relation de ce qui s'est passé à Paris*, *depuis le 30 mars 1814 jusqu'au 22 juin 1815*, etc., 1815, in-8°. Cette brochure, dont la 5° édition est de 1816, parut avant la clôture de la chambre des représentants, que l'auteur invitait à se rendre, *toute affaire cessant*, au devant du roi. 20° *Fiesque et Doria*, ou *Gênes sauvée*, tragédie en cinq actes, en vers, imitée de Schiller, reçue trois fois au Théâtre Français et suspendue par ordre supérieur, 1824, in-8°. M. Lamartelière a publié, en 1825, le prospectus d'une *Histoire des conspirations célèbres, tant anciennes que modernes* : cet ouvrage, qui doit former quatre volumes in-8°, n'a pas encore paru, et l'auteur paraît même avoir renoncé à la donee fumée qui enivre quelquefois, mais qui soutient toujours les gens de lettres.

LAMARTILLIÈRE (le comte N. de), lieutenant-général d'artillerie, sénateur, et pair de France, né en 1732, entra au service en 1757 comme lieutenant d'artillerie, fit la guerre de *sept ans*, et fut ensuite employé à la Guadeloupe. Promu en 1789 au grade de colonel, il fit les premières campagnes de la révolution, prit une part glorieuse au succès des plus importantes opérations, et obtint le grade de maréchal-de-camp. Chargé du commandement de l'artillerie à l'armée des Pyrénées-orientales, il concourut à la conservation de Perpignan, dirigea avec beaucoup de distinction la défense du fort Belle-Garde, fut blessé du même coup qui, le 18 novembre 1794, enleva le général Dugommier à l'armée française. Il contribua puissamment aussi à la prise du fort la Trinité et à celle de la citadelle de Roses, où les républicains, après avoir taillé un chemin de trois lieues de long sur les flancs d'une montagne à pic, parvinrent, malgré les difficultés du travail, au milieu des pluies et des frimas, dans la saison la plus rigoureuse, à porter sur le sommet d'une hauteur perpendiculaire, à deux mille toises au dessus du niveau de la mer, du canon, des mortiers, des bombes et des obus. En récompense des services qu'il avait rendus dans cette campagne, Lamartillière reçut en 1795 le grade de général de division, et fit successivement partie des armées de Rhin-et-Moselle et d'Allemagne. Il donna partout des preuves de courage et d'habileté, et se distingua particulièrement, le 25 mars 1799, à la bataille de Stockach. Employé l'année suivante, sous les ordres de Masséna, à l'armée d'Italie, il figura parmi les défenseurs de Gênes. Pendant ce célèbre blocus où la valeur française rencontra tant d'obstacles et s'illustra par tant de triomphes, il se montra, malgré son grand âge, le digne émule de nos plus jeunes et de nos plus braves guerriers. Le général Lamartillière, qui avait acquis dans cette campagne de nouveaux droits à la reconnaissance nationale, fut nommé sénateur le 4 janvier 1802. Deux ans après, il fut compris dans une promotion de quatre-vingt-deux grands-officiers de la légion d'honneur, et le gouvernement lui conféra la sénatorerie d'Agen, pour laquelle, suivant un décret impérial, il avait été désigné avec deux de ses collègues. Il fut appelé à la pairie après le retour des Bourbons, et désigné pour faire partie des conseils de perfectionnement et d'inspection de l'école Polytechnique. Cet officier général, l'un des plus savants et des plus habiles officiers de son arme, est mort à Paris, en 1819, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Il a laissé deux ouvrages estimés sur l'artillerie et la fonderie : 1° *Recherches sur les meilleurs effets à obtenir de l'artillerie*, 1812, 2 vol. in-8° ; 2° *Réflexions sur la fabrication en général des bouches à feu*, Paris, 1817, in-8°.

LAMARTINE (Alphonse de), né en 1792, à Mâcon. Son nom de famille est **DE PRAT** ; il prit celui de **LAMARTINE** d'un oncle maternel, qui l'autorisa, dit-on, à le porter en 1820, époque à laquelle il publia ses premières *Méditations*. Son mariage et son entrée dans la diplomatie datent de la même époque. Après ces indispensables détails nous allons laisser de côté le *diplomate* pour nous occuper d'abord du *poëte*, puisque c'est à ce titre que M. de Lamartine doit sa célébrité. Le succès de ses premières *Méditations* fut prodigieux : on fut justement frappé de cette majesté des pensées, de cette richesse des images et de cette suave mélodie des chants d'un poëte qui, sortant des routes trop longtemps battues, ne devait rien au cortége mythologique de la poésie classique, et chez qui la surabondance du sentiment était pour ainsi dire exclusive des ressources ordinaires du langage rimé. Cependant toutes ces qualités d'un talent du premier ordre ne pouvaient pas seules rendre raison de l'universelle impression produite par les *Méditations* de M. Lamartine. Il fallait sans doute, pour l'expliquer, chercher les rapports secrets et la coïncidence intime qui se rencontraient nécessairement entre les inspirations de l'auteur et les sentiments qui dominent la société à l'époque où nous sommes. Cette profonde mélancolie, cette conviction de la détresse perpétuelle de la nature humaine et surtout de la condition de l'homme social, ces accents du désespoir, ce sublime découragement de la vie, ne pouvaient plaire au grand nombre que comme l'expression passionnée et la traduction éloquente et forte des convictions de chacun. Car n'oublions jamais que la poésie n'est pas moins dans la disposition de ceux qui écoutent ou qui lisent les poètes que dans celles du poète lui-même. Jamais œuvre de poésie n'a joui d'une grande popularité sans être l'expression de la pensée et des tendances morales d'une grande partie de la société, ou tout au moins d'une classe nombreuse. C'est par là, c'est à raison de cette harmonie existante entre son âme et la conscience humaine de son époque, que lord Byron a exercé sur les esprits de son temps un ascendant si marqué. Un critique célèbre, M. Charles Nodier, a reconnu comme nous que les grands effets de la poésie étaient subordonnés à cette loi, qui veut qu'il y ait analogie entre le poète et l'âge qui l'entend, et c'est aussi en vertu de cette sympathie d'idées et d'affections qu'il explique les succès de M. Lamartine. Mais dans son appréciation de l'effet produit par les *Méditations*, M. Nodier attribue à l'empire des idées religieuses une bonne part des succès de l'auteur : c'est en quoi nous croyons qu'il se trompe. M. de Lamartine n'a point composé ses vers pour établir ou pour célébrer le rétablissement des vérités du christianisme ; il n'a chanté que le doute et cette désolation morale dans laquelle, après quatre mille ans de traditions historiques, de révolutions sociales et de recherches philosophiques, nous plonge l'insuffisance de la raison humaine. M. de

Lamartine n'est expressif et frappant que lorsqu'il chante le désespoir comme Byron son maître; il est faible lorsqu'il fait parler la Providence; les misères de l'homme lui prêtent les accents les plus énergiques et les plus terribles, mais les espérances de l'homme ne l'inspirent pas; il est par excellence le poète du malheur et du regret, et les accents même de la volupté prennent en lui je ne sais quoi de funèbre qui se répète avec promptitude dans l'ame de ceux qui l'entendent. La brièveté de la vie, la vanité de toutes nos espérances, la mort pour le plaisir, pour la gloire, pour l'amour, la mort pour toutes choses et l'effrayante incertitude du réveil: telles sont les impressions dominantes du poète et celles qu'il transmet et communique avec le plus de facilité. Qu'a-t-il vu dans le monde?

La vertu succombant sous l'audace impunie,
L'imposture en honneur, la vérité bannie,
L'errante liberté,
Aux Dieux vivants du monde offerte en sacrifice,
Et la force partout fondant de l'injustice
Le règne illimité!

La valeur sans les Dieux décidant des batailles!
Un Caton libre encor déchirant ses entrailles,
Sur la foi de Platon!
Un Brutus qui, mourant pour la vertu qu'il aime,
Doute, au dernier moment, de cette vertu même,
Et dit: Tu n'es qu'un nom!...

La fortune toujours du parti des grands crimes!
Les forfaits couronnés devenus légitimes!
La gloire au prix du sang!
Les enfants héritant l'iniquité des pères
Et le siècle qui meurt racontant ses misères
Au siècle renaissant!

Le talent de M. de Lamartine n'a pourtant pas pris possession du rang élevé qu'il occupe dans l'opinion, sans trouver des contradictions, et sans essuyer des critiques. Il est vrai qu'il a laissé échapper de son portefeuille quelques pièces dont la versification était loin d'avoir reçu toute la perfection à laquelle il avait accoutumé ses lecteurs: ajoutons qu'il a été bien moins heureux, en sortant du sujet de ses méditations habituelles, l'homme, les passions et sa destinée. Enfin il a blessé quelques intérêts, et froissé quelques vanités, par l'expression de certaines vérités, auxquelles le charme de la poésie n'a point assez ôté leur âpreté. C'est ainsi que les vers qu'il a consacrés à l'Italie, déchue de son antique gloire, dans son poëme de Childe-Harold, devinrent le motif d'une querelle entre lui et un officier italien qui crut devoir repousser ce qu'il regardait comme un outrage à l'honneur national. Le poète s'écriait à l'aspect de l'Italie:

Terre, où les fils n'ont plus le sang de leurs aïeux,
Où sur un sol vieilli les hommes naissent vieux,
Où le fer avili ne frappe que dans l'ombre,
Où sur les fronts voilés plane un nuage sombre,
Où l'amour n'est qu'un piège, et la pudeur qu'un fard,
Où la ruse a faussé le rayon du regard,
Où les mots énervés ne sont qu'un bruit sonore,
Un nuage éclaté qui retentit encore!
Adieu! pleure ta chute en vantant tes héros!
Sur des bords où la gloire a ranimé leurs os,
Je vais chercher ailleurs (pardonne ombre romaine!)
Des hommes, et non pas de la poussière humaine!...

Le frère du général napolitain Joseph Pepé, Guillaume Pepé, ayant rencontré M. de Lamartine dans un salon de Florence, lui en témoigna son mécontentement en termes qui durent amener un duel, où les deux champions se comportèrent avec une égale loyauté et une égale bravoure. L'officier napolitain, rendu plus irritable et plus vulnérable par le souvenir récent de la déconfiture des Abruzzes, avait cru voir une allusion à cet événement dans des vers qui n'étaient que l'expression très générale d'un sentiment commun sur la décadence et le malheur de la nation italienne. M. de Lamartine fournit quelques explications dans ce sens, non pas avant, mais après le duel; et cette conduite généreuse et chevaleresque lui concilia toutes les opinions dans la haute société de Florence. M. de Lamartine réside depuis quelques années dans cette ville, en qualité de secrétaire d'ambassade, auprès de M. de Lamaisonfort, ambassadeur de France. Il y mène une vie d'étiquette et d'apparat, qui semble peu compatible avec l'humeur et les habitudes qu'on est porté à lui supposer, contraint tous les soirs aux exigences de la représentation et de la grande tenue, mais d'ailleurs dédommagé des sacrifices qu'exige une telle manière de dépenser ses jours, par la société des hommes distingués qui habitent Florence, tels que le prince Corsini et le comte Demidoff, dans l'intimité desquels il vit. Si pourtant M. de Lamartine n'avait jamais vu l'Italie qu'en sa qualité de secrétaire d'ambassade, il est à croire que cette terre aimée des arts ne lui aurait pas fourni les brillantes inspirations qui abondent dans ses ouvrages; mais avant son voyage diplomatique, M. de Lamartine avait parcouru l'Italie seul avec la muse. C'est en Italie qu'il avait rencontré une dame anglaise qui, éprise de ses productions et de sa personne, lui donna sa main, avec la perspective d'une grande fortune. Il jouit lui-même, depuis la mort de son oncle, d'un revenu très considérable. Tout cela est bien prosaïque, et ne pourrait-on pas craindre que cette double flamme de l'amour et du génie, qui respire dans ses premiers chants, ne vienne à s'éteindre au milieu des soins vulgaires de la fortune et des calculs de l'ambition? Ce sont là des considérations sur lesquelles il serait indiscret de s'arrêter. Le même motif de réserve nous empêche de donner à *Elvire* son vrai nom, lequel est assez connu des amis de l'auteur. Nous ne terminerons pas cette notice sans rappeler que le *Chant du sacre*, l'un des derniers ouvrages de M. de Lamartine, renfermait quelques vers qui déplurent à M. le duc d'Orléans, en amenant sur la scène avec une exactitude trop historique le souvenir des opinions du duc son père. Il y eut à ce sujet, entre le prince et le poète, une petite négociation, de laquelle il résulta que M. de Lamartine n'ayant pas eu l'intention d'offenser son altesse royale, faisait bien volontiers le sacrifice des vers dans lesquels elle avait cru voir une allusion injurieuse. Ces vers ont en effet disparu de la seconde édition, et l'on dit que la première a été achetée presque tout entière à l'éditeur, M. Tastu, pour être anéantie. La gravure a suffisamment popularisé les traits de M. de Lamartine, pour que l'on sache qu'il est bien fait de sa personne, et qu'il a de la noblesse et de la grace. Il y en a beaucoup dans ses manières; il accueille avec une noble et cordiale hospitalité tous les étrangers qui le visitent à Florence. Il y a dans toute sa façon d'être, comme dans sa poésie, un je ne sais quoi qui rappelle lord Byron, sans être un emprunt, ni même une ressemblance. On assure qu'il a en portefeuille des *Harmonies sacrées*, et une tragédie de *Saül*. M. de Lamartine a publié: 1° *Méditations poétiques*, Paris, 1820, in-8°, réimprimées fréquemment: la 14e édition est de 1825, in-32; 2° *la Mort de Socrate*, poëme, Paris, 1823, in-8°, 3e édition, *ib.*, 1823, in-18; 3° *Nouvelles Méditations poétiques*, Paris, 1823, in-8°, 6e édition, 1826, in-18; 4° *Lettre de M. Alphonse de Lamartine à M. Casimir Delavigne, qui lui avait envoyé son École des vieillards*, Paris, 1824, in-18; *id. ib.* 3e édition; 5° *le Dernier chant du pèlerinage d'Harold*, Paris, 1825, in-8°; 5e édition, 1825, in-18; 6° *Chant du sacre*, ou *la Veille des armes*, Paris, 1825, in-8°; 7° *Épîtres*, Paris, 1825, in-8°. Les poésies de M. de Lamartine ont été réunies sous le titre d'*Œuvres*, 1825, 4 vol. in-32, et 1826, 2 vol. in-8°, fig. et portrait.

LAMB (CHARLES) né à Londres, en 1775. C'est un écrivain également distingué par ses poésies et ses essais dans des feuilles périodiques. Son génie ne se perd pas dans la nue, mais chaque objet qu'il peint se revêt sous ses pinceaux d'un coloris vif et brillant, et vit, pour ainsi dire, sous toutes ses formes: il n'est point déçu par ce qui paraît n'être que grand; il estime chaque chose ce qu'elle est; le faux éclat des lieux communs ne séduit pas la simplicité de son imagination; il trouve peu de plaisir à suivre les autres dans des sentiers battus; il préfère s'égarer dans des labyrinthes de verdure, dans des clairières où se jouent les rayons du soleil, et même dans les solitudes les plus

sombres et les plus infréquentées ; il y a dans lui un mélange rare d'originalité, d'esprit, de délicatesse, de sentiment et de tendresse de cœur. Ses guides les meilleurs et les plus vrais sont ses douces affections, de manière que les émotions que nous éprouvons à la lecture de ses ouvrages viennent tout entières de l'auteur et non du sujet ; sa prose est fort belle, quoiqu'elle se ressente parfois d'un peu d'affectation, à cause de ses fréquentes imitations des anciens auteurs, dont il se montre par trop idolâtre ; mais la plupart du temps elle est simple, et est toujours gracieuse et concise, grande recommandation à une époque où l'on sacrifie la grâce, l'élégance, la simplicité, au faux éclat et à l'ambitieuse magnificence du style. M. Lamb a fait une réimpression de beaucoup de ses compositions qui, longtemps auparavant, avaient paru avec celles de ses amis *Coleridge* et *Lloyd*, auxquelles il en a ajouté quelques autres d'un rare mérite ; si dans elles on ne reconnaît pas un grand poète, on est sûr d'y trouver un vrai poète. On ne peut pas dire de lui qu'il ait beaucoup d'imagination ; mais si son essor est peu élevé il le prend à travers le ciel le plus pur : on dirait qu'une sorte de timidité enchaîne ses ailes, qu'il semble manquer de hardiesse. En lisant ses poésies on sent que s'il eût voulu il eût pris un vol plus hardi ; cependant dans la sphère où il reste il nous charme délicieusement. Parmi les poètes, c'est le meilleur de ceux qui sont moins poètes par la finesse de la perception, la délicatesse de l'esprit et la chaleur de l'âme, que par l'impulsion d'une puissance créatrice et impérieuse, qui s'exerce dans le monde de l'imagination. Personne n'a autant d'amis véritables que M. Lamb, et il n'est pas possible de lire une page de ses poésies sans y voir combien il paie de retour l'attachement si légitime qu'on a pour lui. M. Hazlitt dit, en parlant de ce poète : « Ses talents l'ont élevé à un honneur extraordinaire, » bien préférable à celui du poète lauréat, c'est d'avoir » été invité à une réunion et à un dîner d'apparat avec » le lord-maire, et cela sous le nom d'Élie, dont il » signait ses articles dans les feuilles périodiques. Nous » recommandons (remarquez que c'est toujours M. Hazlitt qui parle), nous recommandons à M. Waithman » de lire le poème de *Rosamond Gray* et celui de *John* » *Woodville* de cet auteur, comme un remède et un délassement aux grands dîners de la capitale et au tumulte » des élections de Londres. » Voici les principaux ouvrages publiés par M. Lamb : 1° *Vers blancs* par Charles Lloyd et Charles Lamb, 1798, in-12 ; 2° *Histoire de Rosamond Gray et du vieil aveugle Margaret*, 1798, in-8° ; 3° *John Woodville*, tragédie, 1802, in-12 ; 4° *Extraits de Shakspeare*, 1807, 2 vol. in-12 ; 5° *les Aventures d'Ulysse*, 1808, in-12 ; 6° *Specimens des poètes dramatiques anglais*, avec des notes, 1808, in-8°.

LAMBALLE (MARIE-THÉRÈSE-LOUISE DE SAVOIE-CARIGNAN ; princesse de) naquit à Turin, le 8 septembre 1749. Elle était la cinquième fille et le dernier des enfants de Louis-Victor-Amédée-Joseph, prince de Carignan, et de Catherine-Henriette, princesse de Hesse-Rinfeld-Rothembourg. Élevée avec la plus tendre prédilection par sa mère, que distinguaient les plus éminentes vertus, la jeune princesse de Carignan était un ange par les qualités de son âme comme par les grâces de sa figure, lorsque M. de Choiseul Gouffier, ambassadeur de France à Turin, la demanda en mariage au nom du duc de Penthièvre pour son fils Louis-Alexandre-Joseph Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe. Louis XV avait lui-même engagé le duc de Penthièvre à solliciter cette alliance, à cause de l'affection qu'il portait à la maison de Savoie, et le roi Charles-Emmanuel donna avec empressement son approbation à cet arrangement : on croyait faire le bonheur des deux époux ; car le prince de Lamballe, orné des dons les plus précieux de la nature, paraissait encore destiné à hériter des vertus de son père. Mais la plus excellente et la plus généreuse nature aurait-elle pu résister à la contagion flétrissante de cette cour où la monarque achevait l'œuvre de cette dégradation. Le jeune prince n'avait déjà plus de mœurs lorsqu'il unit sa destinée à celle de la princesse de Carignan. La possession d'une femme aussi parfaite ne put le retirer d'un désordre sanctionné par la mode et fortifié par l'habitude, et il mourut en 1768, à peine âgé de vingt ans, et déjà consumé de débauches. Madame de Lamballe quitta aussitôt la cour, cette fangeuse cour où son bonheur venait de périr, où elle se sentait si étrangère, et vécut dans la retraite, durant quelques mois, à l'abbaye de Saint-Antoine. Le mariage de mademoiselle de Penthièvre sa belle-sœur avec le duc de Chartres la ramena sur cette scène brillante, les yeux encore tout pleins de ses pleurs. Cependant le mouvement et les fêtes qu'amena bientôt le mariage du dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette d'Autriche dissipèrent enfin sa tristesse. Mais ses plus puissantes consolations prirent leur source dans les liaisons qu'elle forma avec la jeune dauphine, et qui ne tardèrent pas à devenir de l'intimité. Cette amitié si honorable pour l'infortunée reine, puisqu'elle se fondait sur des analogies morales que la multitude frivole des courtisans ne soupçonnait pas, fut quelquefois légèrement altérée, surtout du côté de Marie-Antoinette, par l'effet des intrigues auxquelles la livra plus d'une fois sa confiance. Mais le sentiment de sympathie qui l'avait fait naître subsista toujours dans toute son énergie chez madame de Lamballe, dont l'attachement devint de l'héroïsme lorsque les jours d'orage furent arrivés. En 1774, lorsque Louis XVI monta sur le trône, la nouvelle reine nomma son amie chef du conseil et surintendante de sa maison. Madame de Lamballe ne profita du crédit illimité que lui donnait cette place que pour soulager un nombre immense de malheureux : elle fut la véritable dispensatrice des bienfaits journaliers de Marie-Antoinette. Aussi lorsque la reine la voyait arriver chez elle avant l'heure de réception pour la cour, accoutumée qu'elle était à ses demandes : « Hé bien ! lui disait-elle en riant, est-» ce à quelque veuve infortunée, à quelque vieillard » infirme, ou bien à quelque famille pauvre, que je dois » le plaisir de vous voir aujourd'hui de si bonne heure ? » Ils font bien, ajoutait-elle, de s'adresser à vous : » ils savent sans doute que je ne puis rien vous refuser. » Cependant par l'effet de quelqu'une de ces influences auxquelles la reine cédait, comme nous l'avons dit, trop facilement, à l'époque des 5 et 6 octobre, madame de Lamballe se trouvait depuis quelque temps éloignée de la cour. Les dangers que la famille royale avait courus dans ces fatales journées la ramenèrent auprès de la reine ; elle prit son logement au château des Tuileries, et ne se sépara plus de cette infortunée princesse jusqu'au moment où le projet de fuite fut arrêté. Elle quitta Paris pour se rendre en Angleterre au moment où le roi et la reine partaient pour Varennes. Il était convenu qu'ils se rejoindraient à Montmédy. On sait quelle fut l'issue de cette tentative. Madame de Lamballe, plus heureuse, était arrivée à Londres, où ses vertus recevaient l'hommage des personnages les plus distingués, lorsqu'elle apprit l'arrestation du roi. Dès lors aucune considération ne put la retenir en Angleterre. Son attachement et sa générosité lui marquaient sa poste auprès de la reine, et cette conviction la ramena à Paris à la fin du mois de juillet 1792. En passant à Anet, elle s'arrêta un moment pour embrasser le duc de Penthièvre, et celui-ci dit en la voyant s'éloigner : « Je loue fort l'attachement de ma belle-fille » pour la reine : elle a fait un bien grand sacrifice en » revenant auprès d'elle ; je tremble qu'elle ne soit » victime de son dévouement. » Déjà dans cette fameuse journée du 10 août, où la monarchie succomba, madame de Lamballe partagea tous les dangers de la reine, qu'elle ne quitta pas un seul instant. Lorsque la famille royale fut conduite au Temple, madame de Lamballe demanda comme une faveur, et obtint, de partager sa captivité : mais elle ne jouit que bien peu de jours du bonheur de consoler son amie : un ordre de la commune la fit transférer à la Force à la fin du mois d'août, c'est-à-dire au moment où le plan des massacres des prisons était déjà arrêté. Le 3 au matin, on annonça à la princesse qu'elle allait être transférée à l'Abbaye : des flots de sang ruisselaient déjà sur le seuil de cette fatale enceinte : « Prison pour prison, répondit-elle, j'aime autant rester dans celle-ci que d'aller dans une autre. » Alors un garde national s'approchant de son lit, lui ordonna brusquement de s'habiller, l'avertissant que sa vie dépendait de son obéissance : elle se leva, passa

à la bâte une robe, et, rappelant le garde national, elle prit son bras pour être conduite au guichet : elle arrive tremblante, car de sinistres clameurs avaient déjà frappé son oreille ; elle voit sur un simulacre de tribunal des hommes couverts de sang, ivres de vin et plus encore de férocité. Alors commence une espèce d'interrogatoire : « Vous étiez, lui dit-on, de la conspi»ration du 10 août contre le peuple ? — Je proteste »que j'ignore cette conspiration. — Jurez avec nous »haine au roi, à la reine, à la royauté. — Ce serment »n'est pas dans mon cœur, et je ne puis le faire. » A cette réponse ce mot fatal, à l'*Abbaye*, sort de la bouche de l'homme qui l'interrogeoit ; elle est entraînée vers le guichet, et à peine a-t-elle franchi le seuil de la porte, que l'un des bourreaux lui porte un coup de sabre derrière la tête. Ses cheveux dénoués tombent sur ses épaules parmi des flots de sang ; un autre l'étend à ses pieds par un coup de massue. Elle n'existe plus, mais son corps, victime des mutilations les plus affreuses, devient l'aliment de leur rage, trompée par la brièveté de son supplice. Ils lui arrachent le cœur, lui coupent la tête, et, portant ce sanglant trophée au bout d'une pique, vont sous les fenêtres du Temple, pour épouvanter la famille royale de cet horrible aspect. Comme leurs cris n'ont pu attirer à la croisée les infortunés captifs, ils pénètrent dans la prison, montent, et, s'adressant à la reine, lui disent : « Nous voulions te montrer la tête »de ton amie. » La reine s'évanouit à l'aspect de ce visage, dont une affreuse mort n'avait pas effacé toute la beauté, et les bourreaux se retirèrent satisfaits.

LAMBE (Guillaume), membre du collége royal des médecins de Londres, et médecin très distingué, s'est surtout fait connaître par quelques opinions singulières en physiologie et en médecine qu'il a publiées dans divers ouvrages. Il soutient que l'homme est un animal frugivore et herbivore comme l'orang-outang et la plupart des singes, qui, de tous les animaux, sont incontestablement ceux qui ressemblent le plus à l'homme, par la forme des dents et la structure du canal alimentaire, ainsi que par celle de la masse cérébrale et les nerfs. Fidèle à ces principes, il ne vit lui-même que de végétaux, et est même parvenu, ce qu'il regarde comme la diète la plus salutaire, à les manger crus, et à ne boire jamais d'eau, attendu, dit-il, qu'ils en contiennent suffisamment. Il croit que la construction de l'homme indique clairement que l'acte de boire n'est point naturel chez lui, sa bouche, ses lèvres et sa langue n'étant réellement propres qu'à la succion ; l'attitude érecte rendant d'ailleurs très pénible de se courber pour s'abreuver dans un ruisseau. Ce n'est donc que dans l'état civilisé, et après l'invention des arts, que l'homme peut boire commodément ; d'où le docteur Lambe conclut qu'il n'est point destiné à boire, comme la plupart des animaux. Il conseille aux personnes qui voudraient adopter la diète qu'il regarde comme la seule naturelle, de commencer par manger des végétaux cuits, en buvant de l'eau distillée en petite quantité, afin de pouvoir s'en passer au bout de quelque temps, lorsque l'estomac ne répugnera pas aux végétaux crus. Il permet toutefois le lait. C'est à la diète animale qu'il attribue, en grande partie, la férocité des peuples carnivores, l'amour de la guerre et du carnage, les passions violentes, sources de presque tous les maux qui affligent les sociétés. Il lui attribue également un grand nombre des maladies les plus graves, douloureuses et funestes, et notamment le cancer, les ulcères, les maladies cutanées, etc., et recommande, comme moyen préservatif et même curatif du cancer, le régime végétal. Toutefois, et malgré plusieurs observations publiées par ce respectable médecin, qui paraissent favoriser son opinion, l'amour de la vérité nous fait un devoir de citer le cas d'une dame qui fut l'amie intime du docteur, et avec laquelle l'auteur de cet article fut très lié ; elle jouissait d'une excellente constitution et de la santé la plus robuste, lorsqu'elle adopta le régime en question ; elle le suivit pendant plusieurs années, et mourut, à la fleur de l'âge, d'un cancer à la langue. Nous savons bien qu'un fait isolé ne prouve rien, mais c'est toujours assez pour ébranler notre croyance sur un point aussi conjectural. Le docteur Lambe a été l'un des premiers à indiquer l'impureté de l'eau, conduite par des tuyaux métalliques ou de bois, et il a soutenu et prouvé que des particules métalliques, à l'état d'oxide et de sels, se trouvent suspendues ou en combinaison chimique dans les eaux mêmes qui passent pour les plus pures, surtout parmi les métaux nuisibles, l'arsenic et le plomb. C'est pourquoi il ne permet que l'usage de l'eau distillée et ensuite aérée. C'est à l'usage de la nourriture animale que le docteur attribue le désir de boire de l'eau ou des liqueurs fermentées, qu'il proscrit également.

LAMBERT (Bernard), religieux dominicain, né en Provence en 1738, fit profession au couvent de Saint-Maximin, où il fut élevé dans des principes opposés aux doctrines jésuitiques. Fidèle à l'esprit qu'on lui avait inspiré, il s'en montra bientôt l'un des plus zélés propagateurs. Son ordre lui fournit ensuite l'occasion de manifester ses sentiments, en le nommant professeur de théologie. Deux thèses qu'il fit soutenir, en 1760 et en 1765, lui donnèrent une grande célébrité parmi les siens, mais le compromirent, la dernière surtout, avec la cour de Rome, ce qui l'obligea à changer de maison. Ce ne fut que quelques années après qu'il fut appelé à Lyon par l'archevêque (M. de Montazet), qui professait les doctrines reprochées au P. Lambert. On s'est appuyé de la faveur dont il jouissait auprès de ce prélat et de plusieurs autres évêques, pour faire croire qu'il était auteur des mandements qui paraissaient sous leurs noms, et où le système des opposants se montrait trop à découvert. M. de Beaumont, archevêque de Paris, le plus puissant adversaire qu'ils eussent alors, ayant appris que le P. Lambert se disposait à venir habiter Paris, exigea de lui qu'il changerait de nom et qu'il n'écrirait que contre les incrédules ; il promit tout ce qu'on voulut et tint mal ses promesses ; il s'imaginait que rien ne pouvait le lier quand il s'agissait de répandre ses principes. Aussi la cause qu'il défendait n'a jamais eu d'apologistes plus féconds et plus zélés ; ses ouvrages sont innombrables, voici les principaux : 1° *Apologie de l'état religieux*, sans date ; 2° *De l'immolation de N. S. J. C. dans le sacrifice de la messe*, in-12, contre l'abbé Plowden ; 3° *Requête des fidèles aux évêques de France*, 1780, in-12 ; 4° *Lettre à la maréchale de***, sur le désastre de Messine et de la Calabre du 9 mai 1783*, in-8° ; 5° *Recueil de passages et remarques sur le discours, sur l'état futur de l'Eglise*, de M. Noë, évêque de Lescar, 1785 ; 6° *Idée de l'œuvre des secours selon les sentiments de ses légitimes défenseurs*, 1786, in-8° ; 7° *Lettre de M*** à M. l'abbé A., censeur et approbateur du discours à lire au conseil du roi, sur les protestants*, 1787, in-8° ; 8° *Traité dogmatique et moral de la justice chrétienne*, 1788, in-12 ; 9° *Mémoire sur le projet de déterminer le corps religieux*, et deux *Adresses des dominicains de Paris, à l'assemblée nationale*, 1789 ; 10° *Mandement et instruction pastorale* de M. de Chabot, évêque de Saint-Claude, *pour annoncer un synode*, 1790, in-4° et in-8° ; 11° *Avis aux fidèles*, 1791 ; 12° *Le préservatif contre le schisme* (de Larrière), *convaincu de grosses erreurs*, 1791, in-8° ; 13° *l'Autorité de l'Eglise et de ses ministres défendue*, contre le même, 1792, in-8° ; 14° *Avertissement aux fidèles sur les signes qui annoncent que tout se dispose pour le retour d'Israël*, 1793, in-8° ; 15° *Réflexions sur le serment de liberté et d'égalité*, 1793 ; 16° *Devoirs du chrétien envers la puissance publique*, 1793, in-8° ; 17° *Lettres aux ministres de la ci-devant église constitutionnelle*, 1795 et 1796 (la cinquième est de Maultrot) ; 18° *Dissertation où l'on justifie la soumission aux lois, et le serment de liberté*, 1796, in-8° ; 19° *Apologie de la religion chrétienne et catholique contre les blasphèmes et les calomnies de ses ennemis*, 1796, in-8° ; 20° *La vérité et la sainteté du christianisme vengées contre les blasphèmes et les folles erreurs d'un livre intitulé :* Origine de tous les cultes, ou Religion universelle, par Dupuis, 1796, in-8° ; 21° *Lettre au père Minard* ; 22° *Réflexions sur la fête du 21 janvier* ; 23° *Remontrances au gouvernement françois sur les avantages d'une religion nationale*, 1801 ; 24° *Manuel du simple fidèle*, 1803 ; 25° *Quatre lettres d'un théologien à M. l'évêque de Nantes* (elles roulent sur les enfants morts sans baptême, et sont réfutées dans les *Annales littéraires de morale et de philosophie*, tome 4) ; 26° *Exposition des prédictions et des promesses faites à l'Eglise pour*

les derniers temps de la gentilité, 1806, deux vol. in 12; 27° *La pureté du dogme et de la morale vengés contre les erreurs d'un anonyme*, 1808, in 8°; 28° *La vérité et l'innocence vengées, contre les mœurs et calomnies des Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le 18e siècle*, 1811, in 8°. Le père Lambert possédait une vaste érudition qu'il employa en partie à ranimer des querelles assoupies depuis longtemps; ses ouvrages, presque tous de polémique, même quand il avait raison, ne convertissaient personne, tant son style avait d'âcreté, sa plume de fiel, ses opinions de ridicule. On trouve d'excellentes choses dans presque tous ses écrits, mais elles sont gatées par les défauts que nous venons de signaler, et il a laissé la réputation d'un abondant, mais fastidieux écrivain. Il avait composé un traité contre les théophilanthropes et un cours d'instructions sur toute la religion, que sa mort, arrivée le 27 février 1813, à la suite d'une attaque d'apoplexie, l'a empêché de faire imprimer.

LAMBERT (le comte Marie-Charles de), né à Paris, le 25 juillet 1773, était enseigne aux gardes-françaises à l'époque de la révolution. Son père, le marquis de Lambert, partisan déclaré de l'aristocratie, ayant quitté la France, M. le comte Lambert le suivit sur les bords du Rhin étranger, et prit du service dans l'armée prussienne, lorsqu'en 1792 cette armée pénétra sur notre territoire. Après la victoire de Valmy, qui affranchit la France de cette invasion, M. Lambert fut employé par l'empereur de Russie en qualité de major, et, renonçant alors pour toujours à sa patrie, il eut, quelques années plus tard, le malheur de concourir à son abaissement. Il fit la campagne de Pologne, et se distingua à l'attaque du faubourg de Prague, devant Varsovie, où il s'empara d'une redoute, à la tête de son détachement. Sa conduite, dans cette circonstance, lui valut la croix de Saint-Georges de 4e classe. Envoyé en Perse, en 1797, avec le commandement d'un régiment de cosaques, il se battit avec courage à l'affaire de Derbent, et l'empereur de Russie lui donna, à cette occasion, la croix de Saint-Georges de 3e classe. Devenu colonel, en 1799, il passa en Prusse, et fut blessé au combat de Zurich. Cette même année, il obtint le grade de major-général, avec le commandement d'un régiment de cuirassiers de son nom; et, en 1803, il fut créé major-général du régiment d'Alexandre, hussards. En 1806, il fut chargé, sous les ordres du comte d'Osterman, de la garde du passage du Bug, qu'il défendit avec beaucoup de bravoure: il ne se comporta pas moins courageusement à Pultusk, où il combattit trois jours après. A l'affaire de Friedland, qui fut si glorieuse pour les Français, ses anciens compatriotes, il sauva, par une manœuvre habile, une division d'artillerie qui était sur le point de tomber au pouvoir des vainqueurs. Parvenu au grade de lieutenant-général, en 1812, il eut le commandement de l'avant-garde du corps d'armée aux ordres du général Tchichagof, qui s'avançait sur Minsk: ayant rencontré le corps d'armée du général Kossetzki, il le mit en fuite, et se porta le même jour vers Bruskow. Le lendemain, il attaqua, avec un égal avantage, le corps de Dombrowski, et lui prit six pièces de canon, deux aigles et beaucoup de prisonniers; il fut blessé dans cette action. L'empereur Alexandre l'ayant choisi, en 1813, pour son aide-de-camp, il accompagna ce prince dans la campagne de 1814. Le 30 mars, il reçut l'ordre d'attaquer les villages de Belleville et de Ménil-Montant, et ce fut en ennemi qu'il rentra dans la capitale de sa patrie. L'empereur de Russie lui donna, pour le récompenser de la conduite qu'il tint à cette occasion, le cordon de Saint-Alexandre. Il fut nommé, en 1815, commandeur de Saint-Louis, décoré de l'ordre militaire de Bavière, et de celui de Léopold. A son retour en Russie, M. le comte Lambert obtint le commandement d'une division en Ukraine.

LAMBERT (Aylmer-Bourke), médecin anglais, qui a rendu des services assez importants à la botanique pour que son nom soit attaché à un genre de plantes, le genre *Lambertia*. Il est membre de la société royale de Londres et de celle des antiquaires, et vice-président de la société linnéenne. On a de lui: 1° *A description of the genus cinchona, comprehending the various species of vegetables from which the Peruvian and other barks are taken, illustrated With figures of all the species hitherto discovered. To which is prefixed Wahl's dissertation on the genus, also a description of a new genus, named hyaenanche or hyæna poison*, Londres, 1795, in-4°; 2° *A description of the genus pinus, illustrated by figures, directions relative to the cultivation and remarks on the uses of the several species*, Londres, 1803, in-fol. Ces deux ouvrages se font remarquer par un grand luxe typographique et par la beauté des planches.

LAMBERTI (Jacques-Louis, comte), savant helléniste italien, membre et ancien président du collége des *Dotti* de Bologne, chevalier de la légion-d'honneur, de la couronne de fer, membre du grand-conseil de la république cisalpine, du directoire cisalpin, et du sénat du royaume d'Italie, naquit en 1758, à Reggio, en Italie, où il fit ses premières études. Ses parents le destinant au barreau, il apprit la jurisprudence: mais un penchant décidé le porta vers la littérature ancienne, dans laquelle il fit des progrès rapides. Le nonce du pape à Bologne le prit pour secrétaire, mais il quitta bientôt cet emploi, se lia avec le célèbre E. Q. Visconti, qui lui procura la connaissance et la protection du prince Borghèse, et publia en deux volumes la description des statues et sculptures qui ornaient la *Villa* de ce nom: Visconti y ajouta des notes savantes. Lorsque l'armée française entra victorieuse en Italie, Lamberti se prononça en faveur de la liberté de sa patrie, contribua à la création de la république cisalpine, et fut nommé membre du grand-conseil, où il proposa et fit décréter, au mois de mars 1797, l'abolition de toutes les distinctions nobiliaires et la suppression des symboles monarchiques. En avril 1798, il combattit et fit rejeter la singulière proposition de son collègue Conspagnogoi, qui voulait permettre la polygamie chez les Italiens. L'idée était bizarre, mais elle pouvait le paraître moins en Italie, où les femmes ont longtemps joui du privilége d'avoir, outre leur mari, un sigisbée. Pourquoi les maris ne seraient-ils point autorisés à jouir d'une semblable compensation? Les Chinois, au dire de M. Abel de Rémusat, ne sont heureux qu'avec deux femmes, qui elles-mêmes regardent comme le suprême bonheur de faire les délices d'un seul mari. Au mois de mai de la même année, le général Brune, qui exerçait alors une espèce de dictature, nomma Lamberti membre du directoire cisalpin, à la place de Paradisi qui fut forcé de donner sa démission. M. Trouvé, agent diplomatique du directoire exécutif de la république française, maintint Lamberti dans sa charge. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il cessa de faire partie du gouvernement cisalpin; mais Napoléon, étant devenu roi d'Italie, le nomma comte et sénateur. Ce savant fut aussi nommé membre de l'institut italien, professeur de belles-lettres au collége de Brera, et directeur de la bibliothèque publique du même nom. En 1814, le sénat italien ayant été convoqué extraordinairement pour décider s'il convenait de demander aux puissances alliées le vice-roi, Eugène de Beauharnais, pour roi d'Italie, le comte Lamberti plaida avec chaleur en faveur de cette proposition, et se montra tout-à-fait dévoué aux intérêts de ce brave et estimable prince, dont il appréciait les talents et les vertus; mais la populace de Milan, séduite par les agents de l'Autriche, fut au moment de massacrer le patriote italien lorsqu'il voulut la haranguer et lui faire entendre les vrais intérêts de la patrie. Les Milanais ne tardèrent pas à se ressentir d'avoir préféré le joug autrichien à la protection française. Depuis ce temps, M. Lamberti a vécu dans la retraite, quoique les rédacteurs de la Biographie universelle le fassent mourir le 4 décembre 1813. Il n'est mort qu'à la fin de 1816. Voici la liste de ses ouvrages: 1° *Poésie*, en un petit volume, Parme, Bodoni, 1796; 2° *Sculture del palazzo della Villa Borghese detta Pinciana brevemente descritte*, Rome, 1796, 2 tom. in-8°; *Ode per la festa nazionale del 1803*, imprimée la même année avec les odes que Savioli et Monti firent pour la même fête, en honneur de Bonaparte; 4° *Discorso sulle belle lettere*, pour l'ouverture des classes, Milan, 1803, in-8°; 5° *Ode in omaggio a Napoleone*, Milan, 1808; 6° *Alessandro in Armozia, azione scenica per musica, per il ritorno dell' armata italiana dalla guerra germanica*, Milan, 1808, in-fol.; 7° *Poesie di*

scrittori greci, Brescia, 1808, in-8° : contient la traduction italienne des cantiques de Tyrtée, de l'Œdipe de Sophocle, et l'hymne d'Homère à Cérès; 8° *Aggiunte alle Osservazioni della lingua italiana, raccolte dal P. Marcantonio Mambelli volgarmente detto Il Cinonio* : insérées dans les *Classici italiani*, en 1809; 9° *l'Homère* en grec, grand in-fol., imprimé par le célèbre Bodoni, à Parme. C'est la plus belle édition du poëte grec et la plus châtiée et plus correcte; Lamberti y a fait des corrections et des changements qui ont mérité l'approbation des plus savants critiques, et, entre autres, de M. Boissonade dans le compte qu'il en rendit à l'Institut de France. L'illustre éditeur étant venu présenter un exemplaire de ce superbe ouvrage, imprimé sur vélin, à Napoléon, en fut très bien accueilli, et l'empereur lui fit donner 12,000 francs de gratification. 10° *Osservazioni sopra alcune lezioni della Iliade di Omero*, Milan, 1813, in 8°. Lamberti fut un des collaborateurs du *Poligrafo*, journal littéraire italien, de 1811 à 1812, et a laissé des manuscrits inédits contenant beaucoup d'additions au Dictionnaire de la Crusca, publié à Vérone, en 1806, par le P. Cesari, qui sont encore inédites. Il se distingue dans tous ses écrits par la pureté du goût, l'élégance du style, jointes à une saine critique et une grande érudition.

LAMBESC (Charles-Eugène de Lorraine, prince de), né le 25 septembre 1751; second fils du comte de Brionne, était, en 1789, colonel-propriétaire du régiment royal Allemand et grand écuyer de France. Parent de Marie-Antoinette, il avait pour cette princesse un dévouement dont il donna une preuve fort imprudente le 12 du mois de juillet. Employé dans l'armée que la cour avait voulu former près de Paris, il se porta sur la place Louis XV, franchit le pont tournant, et pénétra dans le jardin des Tuileries avec un détachement de son régiment, pour balayer la foule qui s'y trouvait, et frappa de son sabre un malheureux vieillard trop lent à se retirer après la sommation qui en avait été faite. Cet acte de violence sans excuse, et que l'on a inutilement voulu pallier en disant que le peuple injuriait les soldats allemands et leur chef, et lançait des pierres, excita contre le prince une indignation générale, et il eut à peine le temps de battre en retraite pour éviter un engagement avec les gardes-françaises qui s'approchaient. Le comité des recherches dénonça peu après le prince de Lambesc comme un des agents de la conspiration royaliste, coupable d'avoir tué un vieillard et blessé un jeune homme. Cependant le résultat de la procédure du Châtelet fut de mettre au néant ces accusations. Pendant que cette procédure s'instruisait, le prince de Lambesc se retira en Allemagne, où son régiment l'alla joindre en 1792. Il servit dans l'armée des princes en Champagne, en 1793; après les revers éprouvés par eux, il entra au service de l'empereur, et fut nommé général-major dans la même année. En 1796 il devint feld-maréchal-lieutenant. Il fit toutes les guerres de la révolution et de l'empire dans l'armée autrichienne, de même que son frère le prince de Vaudemont; en 1812, il épousa la comtesse douairière de Colloredo, veuve du ministre. Cette dame, française d'origine, intrigante et tracassière par naturel, le fatigua au point qu'une séparation ne tarda pas à devenir nécessaire. En 1814 il fut porté sur la liste des pairs dans la chambre haute, sous le nom de duc d'Elbeuf. Cette faveur, après vingt-six ans de service dans les armées étrangères et contre la France, n'a pas excité des réclamations aussi vives que le don du bâton de maréchal de France à un prince et général étranger, par la raison que ce fut une anomalie perdue au milieu de la foule de choses anti-nationales qui se firent dans le fracas de la première restauration; il est vrai de dire aussi que le prince de Lambesc, nonobstant sa nomination, n'a jamais siégé dans la chambre haute, ni exercé sa charge de grand écuyer, dont il était demeuré titulaire. Ce dernier rejeton de l'une des principales branches mâles de l'illustre maison de Lorraine, est mort d'apoplexie à Vienne, le 20 novembre 1825. Son frère, le prince de Vaudemont, était mort peu de temps avant. On assure que les deux frères, héritiers de la haine des Guises contre les Bourbons, ont emporté dans le tombeau le regret de voir ces princes rétablis sur un trône que leurs ancêtres avaient tant disputé aux Valois.

LAMBINET (Pierre), savant bibliographe, naquit à Tourne, près de Mézières, en 1742, et fit ses études au collége de Charleville, tenu alors par les jésuites. Il fut admis dans leur ordre, et y resta jusqu'à la suppression par Clément XIV. Cet état d'isolement finit enfin par l'ennuyer, il chercha à se rattacher à l'ordre des prémontrés, et y fit profession à l'abbaye de Villers-Coterets, vers 1776. N'y trouvant pas les ressources qu'il y cherchait, il quitta l'abbaye et l'habit de l'ordre et se retira en Belgique. Le duc de Croquenbourg, à qui on l'adressa, lui confia l'éducation de ses deux fils; Lambinet remplit cette tâche avec autant de zèle que de succès, et, l'éducation finie, il obtint du duc une pension viagère, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Néanmoins, il était toujours lié par des vœux à l'ordre des prémontrés : il fit taire ses scrupules à cet égard en obtenant du pape, par l'entremise de son général, un bref de sécularisation. L'abbé Lambinet avait fait de la bibliographie son étude favorite; ce qui ne l'empêchait pas de composer d'autres ouvrages de littérature, dont nous allons transcrire les titres par ordre de date. Il a publié : 1° *Eloge de l'impératrice Marie-Thérèse*, 1776, in-8°; 2° *Notice de quelques manuscrits qui concernent l'histoire des Pays-Bas*, 1785, réimprimée dans les *Mémoires de l'académie de Bruxelles*, tome v; 3° plusieurs lettres *sur la bible des pauvres*, *sur le Missel Ambroisien*, etc. dans l'*Esprit des journaux*; 4° *Table alphabétique de l'Esprit des journaux*, pour les années de 1772 à 1784, 4 vol. in 12; 5° *Recherches historiques, littéraires et critiques sur l'origine de l'imprimerie, particulièrement sur ses premiers établissements au 15e siècle dans la Belgique*, 1798, 1 vol. in-8°; 2e édition, sous ce titre : *Origine de l'imprimerie, d'après les titres authentiques, l'opinion de M. Daunou et celle de M. Van-Praet, suivie des établissements de cet art dans la Belgique, et de l'histoire de la stéréotypie*, 1810, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage passe pour l'un des plus exacts qui aient été publiés sur cette matière. 6° *L'Imitation de Jésus-Christ*, en latin, 1810, in-12, édition stéréotype. Il adopte l'opinion qui attribue cet ouvrage célèbre à Kempis, mais il y accuse Beauzée d'avoir falsifié le texte autographe. Instruit, en mars 1813, qu'il avait mal-à-propos attribué à Beauzée une imputation qui ne convenait qu'à Valart, il s'empressa de réparer son erreur, et fit supprimer dans sa préface ce qui pouvait s'y trouver d'injurieux contre Beauzée. Cette rétractation est du 5 juillet 1813. L'abbé Lambinet eut, la même année, une attaque d'apoplexie à laquelle il succomba le 10 décembre, à l'âge de soixante-onze ans. Il habitait alors la ville de Mézières. L'académie a donné publiquement des éloges aux connaissances de ce savant et laborieux écrivain.

LAMBRECHTS (Charles-Joseph-Mathieu), né à Saint-Troud (Belgique), le 20 novembre 1753, se livra à l'étude de la jurisprudence, et fut nommé, à l'âge de vingt-quatre ans, professeur de droit à l'université de Louvain. Partisan des réformes opérées dans les Pays-Bas par Joseph II, il fut appelé à Vienne, par le gouvernement impérial, pour y donner son avis sur les moyens d'exécution et d'application des vues bienfaisantes de ce prince. A son retour dans sa patrie, il fut choisi pour faire partie du grand conseil de Malines, dans lequel il allait entrer lorsque les armées françaises chassèrent les Impériaux de la Belgique et s'emparèrent de ce beau pays. Les opinions philosophiques et politiques de Lambrechts l'eurent bientôt rapproché des vainqueurs. Il fut revêtu de hautes fonctions administratives à Bruxelles, où il exerçait la profession d'avocat. Mais la ferveur et la sincérité de son républicanisme, ses talents et ses vastes connaissances, ne tardèrent pas de le porter à un poste plus élevé. Le gouvernement français l'invita à se rendre à Paris, pour lui confier le portefeuille de la justice, après la journée du 18 fructidor, et en remplacement de Merlin de Douai. On raconte que lorsqu'il se présenta pour prendre possession de l'hôtel affecté à son ministère, le concierge, trompé par la modestie et la simplicité de sa tenue, refusa pendant quelque temps de le reconnaître. L'arrivée de

Sieyes au directoire, indice certain de la prépondérance des *centres* révolutionnaires, le fit ensuite sortir des conseils de la république, pour y donner sa place à Cambacérès. Le corps législatif voulut alors le consoler de cette disgrace, en l'honorant de la candidature dans l'élection même des directeurs. Les députés des neuf départements belges signèrent une déclaration en sa faveur. Mais leur digne compatriote aima mieux retourner dans son pays, où il devint président de l'administration du département de la Dyle. Après la révolution du 18 brumaire, le gouvernement consulaire l'appela à siéger dans le sénat. Lambrechts porta dans ses nouvelles fonctions l'esprit d'indépendance et l'intégrité civique, qui l'avaient éminemment distingué pendant son ministère de la justice et toute sa carrière administrative. Au lieu de laisser enchaîner son vote par la reconnaissance, il fut toujours du très petit nombre de sénateurs qui osèrent manifester une généreuse opposition aux vues ambitieuses de Bonaparte. Lorsqu'il fut question d'élever ce dernier à l'empire, le président du sénat demanda, par une circulaire, à chaque membre de ce corps, d'exprimer son opinion personnelle sur le vœu du tribunat. Lambrechts répondit à cette interpellation préliminaire comme il fit ensuite dans la délibération définitive, c'est-à-dire négativement. Cependant Napoléon, qui dès lors avait résolu d'attacher autant que possible à son char les caractères inflexibles restés fidèles aux principes de la révolution, et qui tenait surtout à leur imposer des distinctions et des honneurs dont le résultat devait être de les mettre nominativement en contradiction avec eux-mêmes, et de les *monarchiser*, pour ainsi dire, malgré eux, Napoléon ne témoigna point d'abord de mécontentement de l'opposition que quelques hommes d'élite avaient eu le courage de montrer contre ses usurpations liberticides. Il nomma Lambrechts, en 1804, commandant de la légion d'honneur, et le revêtit ensuite du titre de comte, que le digne ami du vénérable Grégoire, à l'exemple de l'ancien évêque de Blois, ne consentit jamais à porter. Les événements de 1814, ayant donné quelque influence à la minorité sénatoriale, jusque-là imperceptible et dédaignée comme suspecte d'*idéologie*, Lambrechts fut chargé de présenter le rapport de la commission qui avait préparé le décret de déchéance contre Napoléon. Il fit aussi partie du comité qui proposa l'acte constitutionnel que Louis XVIII refusa de sanctionner, et dont il avait lui-même combattu quelques dispositions, celles surtout relatives aux intérêts des sénateurs. Comme la Belgique allait cesser d'appartenir à la France, Lambrechts demanda et obtint des lettres de naturalisation. Il ne fut point compris cependant parmi les sénateurs qui entrèrent à la chambre des pairs: les courtisans venus d'outre-Rhin n'étant pas plus favorablement disposés que ceux de Bonaparte en faveur des esprits indépendants qui s'obstinaient à nourrir dans leur ame, comme un feu sacré, l'amour de la liberté et de la patrie. Napoléon n'appela pas non plus Lambrechts à faire partie de la pairie des cent jours. Ce ne fut qu'en 1819 que cet honorable citoyen reparut sur la scène politique, comme député de deux départements, la Seine-Inférieure (Rouen), et le Bas-Rhin (Strasbourg). A la fameuse séance du 6 décembre, il fut le seul des membres du côté gauche qui osât se lever pour rendre témoignage à la vertu de l'homme que des réacteurs furibonds poursuivaient comme indigne: les autres députés libéraux ne prirent parti que pour le principe de l'inviolabilité des représentants de la nation, sans s'occuper du caractère de la personne outragée, et se contentèrent de prouver éloquemment que l'élection de l'intègre Grégoire avait été régulière. Lambrechts, relégué en quelque sorte sur les bancs les plus élevés de l'extrême gauche, prévoyant et déplorant les funestes conséquences du système de concession qu'adoptèrent trop souvent les membres d'une opposition dont il faisait partie; Lambrechts se tint constamment éloigné de la tribune, et vota silencieusement contre tous les projets qu'il regarda comme désastreux pour la liberté publique. Cependant une noire mélancolie, résultat des fâcheuses impressions qu'il recevait de notre situation politique, altéra bientôt sa santé. Pendant sa maladie, et sentant approcher sa fin, il dit à une dame de sa connaissance: « Vous avez » sans doute deviné la cause de ma mort: j'ai honte d'a» voir eu pour collègues tant de lâches. » On croit qu'il voulait parler surtout des anciens sénateurs, qui, sous l'empire, affluaient chez lui, et qui désertèrent soudainement sa maison dès qu'ils ne le virent pas figurer sur la liste des pairs. Quoi qu'il en soit, les amis qui lui fermèrent les yeux assurent que cette douleur poignante hâta sa mort. Déja, en 1815, à l'époque de la réorganisation de l'institut, il avait manifesté une vive indignation contre le ministre Vaublanc, que M. Lacretelle aîné surnomma le Maupeou de la littérature; quoiqu'il ne fût membre d'aucune classe de ce corps illustre, il avait ressenti vivement l'insulte faite à ceux de ses amis que l'exclusion avait atteints, et il aurait souhaité que les membres conservés eussent refusé le triste privilége de survivre académiquement à leurs plus honorables collègues. « Quoi! s'était il écrié, il n'y en a » pas même six, pas même un seul qui ait assez de ca» ractère pour donner sa démission! » Lambrechts mourut, le 4 août 1823, avec les opinions et le calme philosophique dont il n'avait jamais été abandonné durant sa longue carrière. Nous connaissons de Lambrechts: 1° *Principes politiques*, Paris, 1815, in-8°, deux tirages: le second contient des additions, notamment une *Réponse aux objections du Censeur* (mai); 2° *Quelques réflexions à l'occasion du livre de M. l'abbé Frayssinous, intitulé: Des vrais principes de l'église gallicane*, Paris, 1818, in-8°.

LAMBTON (Guillaume), lieutenant-colonel au service de la compagnie des Indes anglaises, mort dans un âge avancé, le 20 janvier 1823, à Kingin-Ghant, à soixante milles sud de Nagpoor. Depuis vingt-deux ans, cet officier du génie dirigeait tous les travaux géodésiques entrepris dans les immenses possessions de la compagnie des Indes. Il est auteur d'une carte, encore manuscrite, de ce vaste continent, dont un grand nombre de lieux auront cessé, quand ce travail sera connu, d'avoir une position géographique non encore bien déterminée. Cet officier distingué a mesuré avec un soin tout particulier un arc de méridien s'étendant depuis le cap Comorin jusqu'auprès du village de Takoor Kara, à quinze milles sud-est de la ville d'Ellichpore. Cet arc comprend une distance plus considérable que celle mesurée, de concert, par les géomètres français et anglais entre les parallèles de Greenwich et l'île de Formantera (Baléares). Le lieutenant-colonel Lambton avait même conçu le projet d'étendre son arc jusqu'à Agra, et de le prolonger ensuite, à travers le Doosb et les monts Himaleys, jusqu'au 32e degré de latitude nord, mais la mort ne lui permit pas de mettre à exécution ce projet gigantesque. Les travaux de Lambton se trouvent consignés dans les annales des sociétés royale et asiatique de Londres, et ils ont été mentionnés honorablement par M. Fourrier, dans son rapport de 1823, dans la séance publique annuelle de l'académie des sciences.

LA MENNAIS, *voyez* MENNAIS.

LAMETH (Théodore), né à Paris, le 24 juin 1756. Après avoir servi dans la marine, où il était devenu enseigne de vaisseau, en 1774, M. Théodore Lameth échangea ce grade contre celui de capitaine de cavalerie. Quatre ans après il obtint de se rendre en Amérique, afin d'y soutenir la cause des indépendans; il se signala alors par une rare valeur, et fut blessé au combat de la Grenade. Chargé par le comte d'Estaing d'une mission importante, il revint en France, où il fut nommé colonel à la suite des dragons, et successivement colonel en second de Mestre-de-Camp cavalerie, et colonel-commandant de Royal-Piémont et Royal-Etranger. En 1791, M. Théodore Lameth, que son ancienneté porta au rang de maréchal-de-camp et au commandement d'une brigade de cavalerie, fut un des quatre colonels chargés de la formation de l'ordonnance des manœuvres encore en usage aujourd'hui dans la cavalerie. Député à l'assemblée législative, où il avait été envoyé par les habitants du Jura, qui, en 1790, l'avaient élu président de l'administration générale de leur département, il défendit la constitution avec courage et persévérance. Il siégeait au côté droit de la chambre, où se réunis-

saient alors ceux qui voulaient demeurer fidèles à leurs serments. Appelé au comité de la marine, M. Théodore Lameth fut chargé de faire le travail pour une nouvelle organisation de l'artillerie et des autres troupes maritimes. Les plans qu'il présenta furent adoptés par l'assemblée, à la suite d'un rapport qui offrait des notions peu connues sur une si importante partie de la force publique. Le 3 septembre 1792, au moment où l'effroi arrêtait tout élan généreux, M. Théodore Lameth fit entendre à la tribune les accents de la justice et de l'humanité révoltée. A la dernière séance de l'assemblée législative, il prit avec une grande énergie la défense de son frère, M. Charles Lameth, détenu au secret dans les prisons de Rouen, et il eut le bonheur de le sauver. En 1793, M. Théodore Lameth, poursuivi comme tous les constitutionnels, fut obligé de quitter sa patrie; mais il choisit pour son exil la Suisse, où il porta toujours les couleurs de la liberté. Lorsque l'orage révolutionnaire se fut apaisé, il rentra en France: ses rares connaissances militaires auraient pu alors être utilisées; mais une réponse que le premier consul trouva trop fière, et dont sa conduite n'offrit pas le désaveu, le fit mettre à l'écart. En 1814, ce général était depuis longtemps, par son ancienneté, le second maréchal-de-camp de toute l'armée; néanmoins il ne fut point compris dans les nombreuses promotions de lieutenants-généraux qui eurent lieu à l'ordinaire. En 1815, M. Théodore Lameth, élu député par le département de la Somme, fut au nombre des membres de l'assemblée qui allèrent chez leur président Lanjuinais protester contre la violation du lieu de leurs séances, investi par les baïonnettes étrangères. Depuis cette époque, M. Théodore Lameth n'a pris aucune part aux affaires publiques. — Deux neveux des généraux Lameth, *Alfred Lameth* et *Adolphe Lameth*, ont péri glorieusement, l'un en Espagne, et l'autre dans l'île de Sainte-Lucie.

LAMETH (Charles-Malo-François de), lieutenant général, né le 5 octobre 1757. Il fut du nombre des Français qui aidèrent l'Amérique à conquérir son indépendance. Aide-maréchal-général-des-logis dans l'armée de Rochambeau, durant toute la guerre, il ne déploya pas moins de courage que de talents. A la prise d'une redoute devant York-Town, il eut la jambe droite et la rotule fracassées; il assistait au siége comme volontaire. Ce dévouement méritait une récompense; il fut fait colonel en second des dragons d'Orléans, et reçut la croix de Saint-Louis. De retour en France, il fut nommé colonel du régiment des cuirassiers du roi, et gentilhomme d'honneur du comte d'Artois. Appelé, en 1789, à faire partie des états généraux, où il fut député de l'Artois, il se démit aussitôt d'une place qui ne pouvait convenir qu'à un courtisan. Attaché au nouvel ordre de choses, et mandataire de la nation dont il avait dès lors la mission de soutenir les intérêts, il devait renoncer aux faveurs de la cour. Bientôt il se réunit, avec plusieurs de ses collègues de la noblesse, à la chambre des communes, qui s'était constituée en assemblée nationale. Dès cet instant, il travailla avec ardeur à l'établissement de la constitution. Dans la discussion relative à l'unité du corps législatif, il demanda qu'avant d'aller aux voix on décidât quelle serait l'organisation des deux chambres. Il repoussa l'institution du marc d'argent comme condition d'éligibilité, parce qu'elle tendait à consacrer l'aristocratie des richesses; il vota en faveur de la liberté de la presse, en déclarant qu'il vouait le plus souverain mépris aux pamphlétaires et aux libellistes. Partisan de la plus ample tolérance, il se prononça pour le libre exercice de tous les cultes; il fut aussi du nombre des députés qui pensèrent que les soldats doivent être associés, comme citoyens, aux actes politiques qui intéressent la patrie, et il exprima le désir que l'armée ne fût pas étrangère à la constitution. Vers la même époque, il demanda la suppression des justices prévôtales, la prompte sanction des décrets relatifs à l'organisation de l'armée, et l'établissement des jurés en matière criminelle et civile. Afin de bannir l'arbitraire qui paralyse la justice, il s'opposa à ce que le pouvoir exécutif eût le droit de faire grace, et la liberté de récuser les juges pris dans le sein de la nation; il présenta des observations à l'assemblée sur la conduite de M. de Saint-Priest, au sujet des troubles de Marseille, et sur celle du baron de Marguerite, relativement aux troubles de Nîmes. Provoqué pour ses opinions libérales par le duc de Castries, il eut avec lui un duel qui mit fin aux provocations systématiques dont les députés du côté gauche étaient alors l'objet. Pendant la discussion sur le *livre rouge*, M. Charles de Lameth fit reporter au trésor public une somme de 60,000 fr. que sa famille avait reçue de la cour. Lorsqu'on agita la question du droit de paix et de guerre, il opina pour que la guerre ne fût jamais définitivement déclarée qu'avec l'assentiment des représentants de la nation. Le 19 juin 1790, il appuya la suppression des titres honorifiques, et contribua à faire rendre plusieurs décrets sur l'organisation militaire. Ce fut peu de temps après qu'il fit à la tribune cette profession de foi politique, que les désorganisateurs lui ont reprochée avec tant d'amertume: « Je suis ennemi de toute aristocratie; » j'entends par aristocratie, le désir de dominer, déjà » contraire à l'égalité politique, qui se trouve dans les » états despotiques où les hommes sont égaux, parce » qu'ils ne sont rien, et qui est la base de notre cons- » titution, dans laquelle les hommes sont égaux, parce » qu'ils sont tout. Je faisais autrefois partie d'un ordre » qui avait quelques avantages aristocratiques, j'y ai » renoncé par amour pour mon pays. » Dans la séance du 28 juillet, il combattit la proposition de Mirabeau, tendant à déclarer traître à la nation le prince de Condé, s'il ne désavouait pas le manifeste qu'on lui attribuait. A l'occasion d'une adresse des *amis de la constitution* de Londres, qui dénonçait les armements de l'Angleterre, il fit une sortie vigoureuse contre le système d'asservissement qui menaçait les peuples. Dans la séance du 28 décembre, il prétendit, contre l'opinion de Mirabeau, que les membres de la famille royale, le roi et le dauphin exceptés, rentraient dans la classe des simples citoyens. En janvier 1791, il demanda que les places des ecclésiastiques qui auraient refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé fussent déclarées vacantes. Après la fuite du roi et de sa famille, dans la nuit du 20 au 21 juin, il sollicita vivement l'assemblée de prendre de promptes mesures de salut public, et, après avoir proposé de tirer le canon d'alarme, il provoqua le serment de fidélité à la nation que prêtèrent les membres militaires de l'assemblée. Il demanda le renvoi au comité de la proposition de confier le pouvoir exécutif aux ministres, l'adjonction du ministre des affaires étrangères au comité diplomatique; la lecture du *mémoire* que le roi avait remis, avant son départ, à l'intendant de la liste civile; enfin l'arrestation du marquis de Bouillé, et la suspension des officiers suspects. Porté à la présidence de l'assemblée, le 3 juillet 1791, il occupait encore le fauteuil lors des événements du Champ-de-Mars, le 17 du même mois. Dans cette circonstance extrêmement critique, M. Charles de Lameth et ses amis rendirent un éminent service à la royauté en empêchant la déchéance de Louis XVI, et en contribuant aux différentes mesures qui amenèrent la dispersion des insurgés. Après la révolution du 10 août, M. Charles de Lameth, qui était absent de l'armée par congé, partit pour conduire sa femme et sa fille au Havre: mais il fut arrêté en route le 12 août, et transféré sous bonne escorte à Rouen. En vertu d'un ordre de Clavières, ministre de l'intérieur, il resta quarante-sept jours enfermé au secret, et ne recouvra sa liberté que par suite du courage avec lequel son frère Théodore le défendit à l'assemblée législative, qui renvoya l'examen des motifs de son arrestation aux ministres, qui le firent mettre en liberté. M. Charles Lameth repartit aussitôt pour le Havre, où bientôt après le comité de salut public envoya à la municipalité l'ordre de l'arrêter de nouveau. M. Charles Lameth, averti à temps, prit le parti de s'expatrier; mais il n'alla point se placer dans les rangs de l'émigration. Dans la campagne de 1792, il avait commandé la division de cavalerie de l'armée du nord. Rentré en France le 1er janvier 1801, il se retira dans ses foyers avec le grade de général de brigade en réforme, et il vivait à la campagne en 1809, lorsqu'il y reçut l'ordre du duc de Castro, de rejoindre l'armée d'observation à Hanau. Après la campagne, il fut nommé gouverneur du grand duché de Wurtzbourg.

et revint en France vers la fin de 1810. Le grand duc lui envoya alors la décoration de commandeur de son ordre de Saint-Joseph. En juin 1812, M. Charles Lameth alla sur les côtes de la Biscaye prendre le gouvernement de Santóna; jusqu'à la fin des hostilités, il défendit avec succès ce poste important, dont il ne fit la remise aux Espagnols que le 16 mai 1814, d'après l'ordre de Louis XVIII. Le 22 juin de la même année, M. Charles Lameth fut nommé lieutenant général; il est aujourd'hui sans emploi.

LAMETH (Alexandre), ex-constituant, né à Paris le 28 octobre 1760. Sa naissance, son éducation, ses goûts, son caractère, firent de lui un militaire; il parut fort jeune encore dans les camps, et ne tarda pas à s'y faire remarquer par de brillantes qualités. Avec un caractère noble et indépendant, il devait désirer de prendre part à une guerre qui ne fut que la lutte des opprimés contre les oppresseurs. A l'époque où toutes les ames généreuses brûlaient de se transporter dans le Nouveau Monde pour aider les colonies anglaises à briser le joug de leur métropole, il devait servir la cause d'une indépendance dont le triomphe devait réveiller le génie assoupi de toutes les libertés en Europe. Après avoir fait les glorieuses campagnes d'Amérique, en qualité d'aide-de-camp du général Rochambeau, il commanda comme adjudant, et avec autant de bonheur que d'intelligence, l'attaque dirigée contre la Jamaïque. A son retour en France, il devint colonel du régiment d'artillerie *royal Lorraine*. L'année 1789 ouvrait avec l'exigence des réformes la chance d'une révolution; M. de Lameth voulut les unes, comme tous les bons esprits, et comme tous les cœurs philanthropes il redoutait l'autre; il souhaita la suppression des abus, mais il ne la désira pas, comme beaucoup d'autres, par esprit d'imitation et pour le plaisir de donner sur les rives de la Seine une seconde représentation des événements dont le dénouement avait été si heureux sur les bords de la Delaware. Depuis longtemps sa conviction était formée, et ses opinions, suffisamment réfléchies, étaient invariables, comme la nécessité dont elles étaient le produit. Député de la noblesse de Péronne, il passa aux communes, lui quarante-cinquième, et en fuyant les bannières de l'aristocratie il ne fit que se montrer conséquent aux principes de sa vie entière. Dans la nuit célèbre du 4 août, nuit que le comte de Rivarol appelait la *Saint-Barthélemi des privilèges*, les Lameth (Alexandre et Charles son frère) se signalèrent par le sacrifice des leurs. Le premier réclama dès ce moment non la tolérance, car toute tolérance est un pardon et une humiliation illégale, mais la liberté complète des cultes, et leur parfaite égalité. Toute sa mission à l'assemblée constituante fut marquée par de hautes vues constitutionnelles ou législatives. Alexandre Lameth prouva, dès cette époque, qu'il avait compris l'essence du gouvernement représentatif: avec quelques uns de ses collègues, il fut un des premiers qui s'occupèrent de lui donner une existence réelle, fondée sur l'équilibre des pouvoirs et sur leur exacte démarcation. C'est ainsi qu'avant d'organiser le pouvoir exécutif, il crut devoir définir, caractériser et faire limiter le pouvoir dont on armait les lois. Dans la discussion sur la sanction royale, il se trouva en opposition formelle avec Mirabeau, et se prononça pour le *veto* suspensif. Sa position vis-à-vis du célèbre orateur fut la même lors des débats relatifs au droit de paix et de guerre. M. de Lameth ne pensa pas que des décisions qui peuvent compromettre le sort d'une nation pussent appartenir à la seule autorité exécutrice: il demanda que la souveraineté, dont la source, d'après le système établi dans l'assemblée constituante, résidait dans le peuple, fût toujours consultée dans des circonstances si importantes: tel fut le sens du décret qu'obtinrent Barnave et Alexandre Lameth, décret que la raison ne put arracher aux préjugés qu'après cinq jours de discussions, et pour lequel quarante mille citoyens, qui l'attendaient avec anxiété, autour de l'assemblée, décernèrent à ces deux avocats des principes les honneurs de l'ovation. En 1790, il présenta un plan d'organisation de l'armée, dont la conception séduisait tellement l'assemblée, que par une acclamation unanime et soudaine, elle l'adjoignit au comité militaire. Plus tard, par son beau travail sur les conditions de l'avancement, qui ne fut plus subordonné qu'au mérite ou à l'ancienneté, il ouvrit aux hommes à talents et aux braves cette carrière que, pendant un quart de siècle, ils ont fournie avec tant d'émulation et d'éclat. Ce fut lui qui, aux approches de la première fédération nationale, demanda que les regards des hommes libres qui accouraient de leurs départements pour célébrer leur indépendance conquise, et consacrer par la foi du serment leur alliance fraternelle, ne fussent point souillés par l'aspect des esclaves de bronze foulés par Louis XIV dans sa statue de la place des Victoires: ce fut lui encore qui, à l'occasion d'une députation de la ville de Liège, sollicita et obtint la liberté entière dans la rédaction et dans la publication des journaux, liberté qui ne dégénéra en licence, que quand les factions trouvèrent le moyen de s'en arroger le monopole, et d'en abuser exclusivement. Toutes les discussions d'un haut et puissant intérêt, toutes les circonstances, quelque critiques qu'elles fussent, le trouvèrent toujours prêt à développer cette réunion si pure et si efficace d'un beau talent et d'un grand caractère. Constamment guidé par la raison, il eut la sagesse d'éviter tous les extrêmes, et de ne vouloir rien précipiter; il voulait l'affranchissement des noirs, mais sa philanthropie éclairée sentait la nécessité de ne leur accorder que cette liberté graduelle, dont Lafayette, Larochefoucault, Priestley et tous les véritables amis de l'humanité recommandaient le bienfait lentement progressif. Pendant la crise si violente du 21 juin, au moment où l'irritation populaire avait été portée au plus haut degré par la fierté du roi, Lameth, à la suite des premières mesures que la prudence conseillait à son énergie, demanda qu'une députation allât s'interposer entre la famille royale et l'agitation d'une multitude en courroux; et Louis XVI ainsi que la reine durent, on ne saurait le nier, leur vie à cette sauvegarde. Quand les factions, exploitant cet épisode de notre révolution, se précipitèrent dans les affaires de la république, M. de Lameth, persuadé que la liberté française périrait du moment où elle adopterait cette forme, continua de soutenir et de fortifier, dans la révision de l'acte constitutionnel, le système d'une monarchie limitée par le maintien d'une représentation nationale. Il se déclara alors contre cette délicatesse intempestive qui porta les constituants à se déclarer rééligibles, et il ne dissimula pas que, d'après son avis, l'assemblée ferait sagement, en continuant sa mission sous une forme législative jusqu'à ce qu'elle eût affermi sur ses bases l'édifice qu'elle venait d'élever. A cette époque le gouvernement du roi, satisfait des constitutionnels, qui l'avaient réintégré dans une partie de son autorité, crut devoir se rapprocher d'eux. Louis XVI, qui aimait Alexandre de Lameth, sollicita ses conseils; il eut avec lui des conférences particulières, mais ce malheureux prince, vacillant, incertain entre les directions contraires qui lui étaient imprimées par l'archevêque de Toulouse, M. de Fontange, qui livrait sa conscience aux scrupules religieux, et par le baron de Breteuil, qui troublait son esprit par des subtilités politiques, ne sut adopter aucun parti avec franchise. Louis XVI ne put pas se convaincre du danger de jouer un rôle; Lameth consulté n'eut pas la puissance de le faire rentrer dans la voie du salut. Peu de temps avant le 10 août, journée fatale aux auteurs de la première constitution, Lameth chercha un asile sous la tente, et alla défendre le territoire en qualité de maréchal-de-camp, sous les ordres de Luckner; il fit tracer le camp de Maulde, occupé depuis par Dumouriez, et quand la catastrophe du trône le menaça de ses éclats, il passa sous le commandement de Lafayette. Décrété bientôt d'accusation avec ce général, il devint le compagnon de son émigration patriotique, et subissant avec lui l'animadversion et le courroux des rois, il partagea sa captivité: la sienne ne dura que trois ans et demi, parce qu'étant malade et alité lors de la cession que la Prusse fit à l'Autriche de ses prisonniers d'état, il demeura sous les verrous de cette première puissance, qui le rendit enfin aux larmes d'une mère respectée. Libre, ou

croyant l'être, Alexandre Lameth se réfugia dans cette île aristocratique qu'un préjugé honorable qualifie pourtant de terre classique de la liberté. Là il fut accueilli par les Shéridan, par les Stanhope, par Grey, et surtout par ce Charles Fox, qui eût voulu venger les victimes de toutes les tyrannies; mais là aussi il fut éconduit par le fils de Chatam, qui n'avait d'autre sentiment que ce qu'il appelait la raison d'état. Obligé de sortir de l'Angleterre, M. de Lameth s'exila à Hambourg, et y retrouva son frère Charles, non moins français que lui, et qui, par ses talents, son caractère, sa conduite, avait mérité comme lui les honneurs de la proscription. L'ancien duc d'Aiguillon vint alors les rejoindre, et ils élevèrent ensemble une maison de commerce dont un noble malheur fut le premier fonds. Ce fût dans son administration et par sa prospérité que Alexandre prouva que le véritable esprit est toujours à sa place. Trompés par les apparences pacifiques du gouvernement directorial, ces proscrits accoururent dans leur patrie, qu'ils étaient impatients de revoir; mais le 18 fructidor, dont le vent fit échouer tant d'infortunés sur les grèves de Cayenne, le força à fuir de nouveau. Enfin après le 18 brumaire, la proscription des MM. de Lameth cessa. Alexandre de Lameth fut successivement préfet des Basses-Alpes (1802), de Rhin-et-Moselle (1805), de la Roër (1806), et du Pô (1809). Il avait été précédemment maître des requêtes et baron de l'empire. La restauration le fit préfet de la Somme (1814), et lieutenant-général. Napoléon l'avait fait officier de la légion-d'honneur. Pendant cette période des cent jours, qui mit à l'épreuve tous les courages et toutes les consciences, M. de Lameth n'hésita pas à servir sa patrie, sans considérer quelle était la source de l'autorité qui la gouvernait : il accepta la pairie impériale, et quand Fouché, avec ses déceptions ordinaires, demandait des mesures rigoureuses, il lui opposa le frein de son éloquence et de sa probité. Ce fut alors qu'on l'entendit s'écrier, dans la séance du 26 juin, où il appuya l'opinion émise par M. Boissy-d'Anglas, contre le projet de loi de police et de sûreté générale : « Il n'est » aucune responsabilité en corps; il nous faut des » hommes pour répondre; je conçois les motifs qui ont » engagé la commission à adopter la résolution textuelle » de la chambre des représentants; je sais qu'on doit » chercher, par une similitude de résolutions, à entre» tenir l'harmonie entre les deux chambres, mais il » est une autre considération qui doit surtout nous » émouvoir, nous qui, depuis vingt-cinq ans, avons vu » tant de révolutions. Cette révolution ci passera comme » les autres, mais les principes ne passent jamais. Crai» gnons qu'en votant cette loi dans toute sa rigueur, » nous n'ayons voté contre nous-mêmes, et que tel » gouvernement qui pourrait survenir ne s'en fît des » armes contre les législateurs. » On ne peut que rendre justice à l'esprit de libéralité, de sagesse et de prévoyance qui a dicté ces paroles. Il réclama la liberté civile dans un moment où tout semblait exiger qu'elle fût suspendue. La seconde restauration méconnut tout ce qu'il y avait de noble dans cette conduite, et des ministres qui devaient bientôt nous ravir nos libertés exclurent de la chambre des pairs l'homme d'état qui avait concouru à les conserver. Mais les électeurs, que n'entravait pas encore la superfétation aristocratique des grands colléges, ne tardèrent pas à rappeler sur la scène politique celui qui s'était constamment montré un zélé défenseur de leurs droits. Malgré la déclaration formelle que M. de Lameth avait faite de son inéligibilité, vu son impossibilité d'atteindre au cens électoral, il reçut du département de la Seine-Inférieure la mission de le représenter à la législature. Là, durant quatre sessions, on le vit continuer à défendre les principes contre les préjugés, et les droits contre les priviléges. Sans entrer dans les détails dont cette notice n'est point susceptible, qu'il nous suffise de rapporter quelques-unes de ses réponses, que leur énergie et leur à-propos doivent consacrer. A M. de Serre, garde des sceaux, lequel, avec son inconséquence habituelle, invectivait contre la constituante, après avoir préconisé la convention : « Jugement, dit M. de Lameth, aussi équitable que » sensé; il était naturel, il était nécessaire que celui » qui a loué la convention qui a tué la liberté et la » royauté, blâmât l'assemblée constituante, qui, en les » fondant l'une par l'autre, avait tout fait pour les ga» rantir et les conserver. » A M. de la Bourdonnaye, qui venait de lancer au côté gauche cette fougueuse apostrophe : *La France ne veut pas de vous !* — « Et de qui donc » veut-elle ? s'écria M. de Lameth : serait-ce de l'émigra» tion armée ? Mais l'émigration, au jugement des sou» verains eux-mêmes, est la faute la plus grave de toute » la révolution ? Serait-ce par le *væ victis ?* Mais est-ce » bien Coblentz qui a vaincu la France ? Sont-ce ces chétives armées qui ont envahi le territoire sacré ? Et de » quel droit ceux qui, sans avoir pris part au com» bat, ont partagé les dépouilles de la victoire, osent» ils se présenter en triomphateurs ? » (Séance du 23 février 1821.) A M. de Montlosier qui, au nom du côté droit, prétendait que ce côté représentait la majorité : « Vous frémiriez si les Français venaient à se » compter ! » Dans une des discussions qui ont signalé la session de 1822, Alexandre Lameth, après avoir établi que, depuis l'établissement de la charte, qui a transigé avec la révolution, le ministère n'a pas cessé de marcher à la contre-révolution, par les modifications progressives et l'anéantissement total de la charte, ajouta : » Quels sont cependant les antécédents politiques des » hommes qui osent tenter une telle entreprise ? Sont-ce » des Richelieu, des Ximénès, des Pombal, des Choi» seuil ? Je jette les yeux sur le banc des ministres, et » cette vue me rassure. » Un écrivain à qui nous empruntons les principaux traits de cette notice s'exprime ainsi sur le compte d'Alexandre Lameth : » De l'esprit » dans le monde, du talent dans les affaires, de la » bravoure dans les combats, une ame généreuse dans » la prospérité, héroïque dans l'infortune : partout où » M. de Lameth s'est trouvé, il était fait pour être dis» tingué, même dans les premiers rangs. Aux armées, » son nom s'est soutenu avec honneur près des noms de » Rochambeau, de Saint-Simon, de Lafayette. A l'as» semblée, il a lutté avec avantage, d'opinion, avec le » côté droit, de système politique, avec Mirabeau. Dans » les cachots, il n'a pas reçu la loi de ses oppresseurs. » Parla-t-il ? c'est armé de traits devant lesquels ses ad» versaires fuient, ou sous lesquels ils succombent. » Ecrit-il ? c'est avec l'expérience d'un homme qui a vu, » qui a senti, qui a connu, et qui réduit au positif des » applications ce que les théories ont de vague et d'in» défini. Il aime, sans doute, la liberté par sentiment; » mais il la défend par raison convaincue. On dirait » même qu'il la chérit moins qu'il ne hait ses ennemis : » j'ai tort de dire qu'il les hait, un caractère de cette » trempe dédaigne de haïr, parce que la haine s'occupe » beaucoup de ses objets : *Alexandre Lameth les mé» prise.* » Dans ses écrits sur l'économie politique, on retrouve les saines doctrines du publiciste, étayées par l'expérience du sage administrateur. M. de Lameth a servi de sa plume courageuse la cause qu'il défendit par tant d'autres moyens. On a de lui : 1° *Un électeur à ses collègues*, Paris, 1824, in-8°; trois éditions; 2° *La septennalité du parlement d'Angleterre*, ou *Journal des discussions qui ont eu lieu dans les deux chambres, lors de cette proposition; suivi des opinions de Tindal, Smollet, Belsham, Coxe et Blackstone, publicistes anglais, extrait de l'histoire du parlement anglais*, Paris, 1824, in-8° (Extrait de la *Revue encyclopédique*); 3° *La Censure dévoilée*, Paris, 1824, in-8°. M. A. de Lameth est un des collaborateurs de la *Revue encyclopédique*. Il a travaillé au *Logographe*, et au *Précis des événements militaires* par le général Mathieu Dumas.

LAMIRAL (Dominique-Harcourt), agent commercial de la compagnie du Sénégal, dite *de la Gomme*, auquel les biographes ont trouvé un titre suffisant à la célébrité dans l'ouvrage suivant, qui n'a rien de remarquable que la bizarrerie de sa forme : *l'Affrique et le peuple affriquain* (sic) *considérés sous tous les rapports avec notre commerce et nos colonies, etc.* Paris, 1789, in-8°. Lamiral, né à Lyon vers 1750, fut soldat au régiment de Provence, ensuite secrétaire d'un officier de marine, qui acheta son congé pour l'attacher à sa personne, et qui, en 1779, ayant été nommé commandant du Sénégal, lui ouvrit la carrière des emplois de la com-

pagnie, et en même temps celle de la fortune. Quoique considéré comme *voyageur* par quelques géographes, Lamiral, plus occupé de sa fortune, qu'il fut obligé de faire deux fois par suite de sa prodigalité, que des intérêts de la science, n'a rien fait qui ait avancé nos connaissances sur la partie de l'Afrique qu'il a habitée longtemps. Il n'a point dépassé Galam, où il se rendit une fois par la voie ordinaire du fleuve, à peu près dans le même temps que Rubault, plus animé du véritable esprit des voyages, s'y ouvrait une route nouvelle par terre. En 1787, la compagnie ayant eu à se plaindre de lui, le démit de ses fonctions. A cette époque, il paraissait beaucoup d'ouvrages sur la colonie du Sénégal, qui reprenait un nouvel essor depuis la paix de 1783; Lamiral publia celui que nous avons déjà cité, qui n'est guère qu'une longue diatribe contre la compagnie au service de laquelle il s'était enrichi. Depuis il dissipa sa fortune, qu'il ne vefit plus. Emprisonné pendant la terreur, il ne sortit de sa détention que pour végéter jusqu'à sa mort, qui eut lieu en septembre 1798. On a encore de lui un *Mémoire sur le Sénégal*, Paris, 1791, in-4°.

LAMOIGNON (Charles-François de), garde des sceaux sous Louis XVI, naquit à Paris, le 18 décembre 1735, d'une ancienne famille qui avait rempli de hautes fonctions dans la magistrature; il embrassa aussi cette carrière, et devint président à mortier. A son avénement au ministère, Maupeou ayant tenté de substituer des cours souveraines aux parlements, dont l'opposition au pouvoir s'exerçait depuis longtemps avec une violence extrême, Lamoignon critiqua avec force les opérations du chancelier. Exilé, pour ce fait, avec toute l'élite de la magistrature, il ne fut réintégré dans ses fonctions qu'en 1774, époque à laquelle Louis XVI signala son exaltation au trône par le rappel des parlements. Depuis lors, Lamoignon se montra tout entier dévoué à la cour, et fut appelé à faire partie de l'assemblée des notables, convoquée par Calonne. Nommé, pendant leur réunion, garde des sceaux en remplacement de Hue de Miromesnil, il se chargea de faire le résumé de leurs travaux. On sait combien furent nuls les résultats que le gouvernement obtint de cette assemblée, entièrement composée de nobles, et qui appelés à indiquer les moyens de rétablir l'ordre dans les finances et de soulager le peuple accablé d'impôts, ne voulurent faire le sacrifice d'aucun de leurs priviléges. Néanmoins le nouveau garde des sceaux s'attacha à montrer ces résultats sous l'aspect le plus favorable, en annonçant l'abolition de la corvée, de la gabelle, des maîtrises et l'égale répartition des impôts. La nation ne fut point dupe de ce langage décepteur, et les parlements persévérèrent dans leur système de résistance contre les actes du gouvernement. Lamoignon, qui concourait alors à toutes les mesures prises par Loménie de Brienne pour arriver, à l'égard de ces assemblées, à peu près au même résultat que le chancelier Maupeou, participa à la rédaction des édits du timbre et à la subvention territoriale, contre lesquels les parlements protestèrent; ce qui occasionna de nouveau leur exil à Troyes. La conduite de Lamoignon, dont la famille s'était montrée constamment le soutien de la magistrature, excita à un tel point contre lui la haine des parlements, qu'ils déclarèrent qu'ils consentiraient à enregistrer les édits si ce ministre était renvoyé. Cette condition ayant été rejetée, l'opposition recommença avec encore plus de violence entre ce ministère et le parlement, qui poussa la hardiesse jusqu'à demander la convocation des états-généraux. Effrayé d'une telle proposition, le gouvernement parut céder : il rapporta les édits, et le parlement fut rappelé. Mais cette condescendance, au moment même où la rumeur publique annonçait le projet qu'avaient Brienne et Lamoignon, sinon de dissoudre ces assemblées, du moins de réduire leurs droits à ceux des tribunaux ordinaires, ne pouvait qu'exciter encore davantage l'exaltation déjà si grande des esprits. Les édits où l'exécution de ce plan était indiqué tombèrent entre les mains d'Espremenil, qui les communiqua à ses collègues et les décida à rédiger contre le ministère une protestation encore plus vigoureuse que toutes celles qu'ils avaient déjà faites. Dans cette circonstance, Brienne et Lamoignon eurent recours à un vigoureux coup d'état; et donnèrent ordre au comte d'Argolet d'arrêter, dans la salle même du parlement assemblé, d'Espremenil et un autre membre nommé Monsalbert. Cette marche incertaine du ministère, qui tour à tour, cédait avec faiblesse ou frappait sans prudence, était loin de faire renaître la tranquillité et de raffermir l'état. Tous ses actes jusqu'à sa chute, arrivée peu de temps après, furent empreints de la même incapacité. Brienne avait été renvoyé, Lamoignon éprouva le même sort. Les parlements furent réinstallés à Paris. Le jour de leur rentrée dans cette ville, de graves désordres y eurent lieu. Les maisons des deux ministres furent sur le point d'être pillés par le peuple, qui mit le feu à deux mannequins dont l'un représentait l'archevêque-ministre en habits sacerdotaux, et l'autre Lamoignon en simarre. Lamoignon se retira après sa chute dans une terre qu'il avait à Basseville, où on le trouva mort en 1789, un fusil de chasse à côté de lui. On n'a jamais su positivement s'il avait été victime d'un accident ordinaire, comme il en arrive à la chasse, ou s'il s'était suicidé.

LAMOIGNON-MALESHERBES, *voyez* MALESHERBES.

LAMONTAGNE (Pierre, baron de), poëte dramatique, né à Langon, en 1755, correspondant du musée de Bordeaux avant la révolution, puis membre de l'académie des sciences et belles-lettres de cette ville, montra dès sa jeunesse d'heureuses dispositions pour la poésie, et publia ses premiers essais dans les recueils périodiques. *Ses Stances à Voltaire malade* datent de 1773. Il est fixé à Paris depuis plusieurs années; il a publié : 1° *le Lévite conquise*, poëme en deux chants, 1782, in-8°; 2° *la Théâtromanie*, comédie en 2 actes, en vers, représentée au théâtre des Variétés Amusantes en 1782, 1783, in-8°; 3° *l'Enthousiaste*, comédie en 2 actes, en vers, représentée en 1784, à l'Ambigu-Comique, suivie de *poésies fugitives*, 1785, in-8°; 4° *le Café de Rouen*, comédie; 5° *la Physicienne*, comédie en un acte, en vers, avec un divertissement, jouée au Théâtre Français, 1768, in-8°; 6° *la Nouvelle Zelandaise*, opéra-comique en un acte, musique de Chapelle, non représentée; 7° *Arabelle et Altamont*, tragédie en trois actes, 1791, in-8°; 8° *le Tartuffe philosophe*, comédie; 9° *Recueil de poésies diverses*, 1789, in-8°; 10° *la Visite d'été*, ou *Portraits modernes*, par l'auteur de *Rotamac et Marie*, traduit de l'anglais, 1788, 3 vol. in-12; 11° *Mémoires relatifs à l'état de l'Inde*, par M. Hastings, traduit de l'anglais (avec Langlès), 1788, in-8°; 12° *Influence des passions sur les maladies du corps humain*, par Falconer, traduit de l'anglais, 1788, in-8°; 13° *Cornelia Sedley*, ou *Mémoires d'une jeune veuve*, traduit de l'anglais, 1789, 4 vol. in-12; 14° *Traduction de quelques écrits de Xénophon* (à la suite de la vie de Xénophon, par M. de Fortia-d'Urban); 15° *Ethelinde*, ou *la Recluse du lac*, par Ch. Smith, traduit de l'anglais, 1796, in-8°; 16° *Discours prononcé dans la cérémonie de la translation des cendres de Michel Montaigne*, 1801, in-8°, 17° *la Bataille de Marengo*, ode, 1801, in-8°; 18° *Épître à Grétry*, in-8°; 19° *Histoire d'Irlande*, par Gordon, traduit de l'anglais, 1808, 3 vol. in-8°; 20° *les Saints Stigmates*, 1810, in-8°; 21° *les Oreilles d'âne*, contes, 1814, in-8°; 22° *la Mort*, ode philosophique, 1816, in-8°; 23° *la Transfiguration*, par Raphaël, ode, 1818, in-8°; 24° *Jean de Procida*, ou *les Vêpres Siciliennes*, roman historique, 1820, 4 vol. in-12; 25° *Laure et Pétrarque*, églogue historique, suivie de *Stances à M. Ch. Pougens*, Paris, 1822, in-8° : l'auteur, dans une note, y soutient sans preuves et sans fondement, que Laure ne fut jamais mariée, qu'elle résida toujours à Vaucluse, qu'elle y naquit et y mourut, qu'on ne connaît pas sa famille, etc.; 26° *le Hylozoïsme*, ou *la Matière animée*, ode, 1824, in-8°.

LAMORINIÈRE (Noël de), né en 1766, fut inspecteur-général des pêches maritimes de France, et membre de plusieurs académies et sociétés savantes. Il publia plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Essai sur le département de la Seine Inférieure*, 1 volume in-8°; 2° *Tableau de la pêche de la baleine*, in-12; 3° *Tableau statistique de la navigation de la Seine*, in-8°; 4° *L'Amérique espagnole*, ou *lettres à M. de Pradt*,

in-4°. Chargé de fonctions importantes, il eut les connaissances qui pouvaient le mettre en état de les remplir avec distinction. Il possédait les langues des divers peuples avec lesquels sa position le mettait en rapport, et il fut regardé comme homme de beaucoup de savoir dans plusieurs branches de l'histoire naturelle. Ses instructions furent du nombre de celles dont M. de Freycinet s'entoura lorsque ce marin partit, en 1817, pour son voyage autour du monde. En 1820, Lamoriniera fut chargé lui-même, par le gouvernement, d'aller explorer les régions septentrionales de l'Europe, dans l'intérêt des sciences et des arts. Il étudia les grandes pêcheries de la Norwége, parcourut les nombreux archipels dont ses côtes sont hérissées, et gagna le cap Nord, en recueillant des dessins, des observations et des produits de la nature, destinés à enrichir notre muséum d'histoire naturelle. Mais sa santé ayant subi la dure loi de ces âpres climats, il y succomba le 22 février 1822, dans la ville de Drontheim, au moment où il se préparait à rentrer dans sa patrie. Par cet événement, la publication d'une *Histoire générale des pêches anciennes et modernes*, dont il avait paru 1 volume in-4°, en 1826, et qui devait en avoir quatre, est restée incomplète.

LAMOTHE (la comtesse de), *voyez* VALOIS.

LAMOTHE (ETIENNE-AUGUSTE GOUBLET, baron de), lieutenant-général, commandant de la légion d'honneur et chevalier de Saint Louis, naquit à Paris, le 5 avril 1772. Il embrassa la profession militaire, servit avec distinction dans les premières campagnes d'Italie, fut attaché au général Oudinot, en qualité d'aide-de-camp, et nommé, sous l'empire, colonel du quatrième régiment de dragons, qu'il commanda à Friedland. Il déploya une valeur héroïque dans cette sanglante journée: emporta, le sabre à la main, une batterie russe, et s'inscrivit ainsi glorieusement au bulletin officiel de la bataille. Napoléon l'éleva, peu de temps après, au grade de général de brigade, et l'envoya en Espagne, sous les ordres de Masséna, où il resta jusqu'en 1812. Revenu, à cette époque, à Paris, le baron Lamothe encourut la disgrace de l'empereur, pour s'être trouvé logé dans la même maison que la femme du général Mallet, dont il ignorait d'ailleurs les projets. Son innocence ayant été reconnue, il fut remis en activité, à la fin de 1813, et se distingua de nouveau pendant l'immortelle campagne de 1814. Le gouvernement provisoire le nomma lieutenant général, et le roi le confirma non seulement dans ce grade, mais lui accorda encore le titre de commandant de la légion d'honneur, et la croix de Saint-Louis. Il se trouvait à Bordeaux lorsque Napoléon débarqua au golfe Juan pour reconquérir, en quelques jours, un trône d'où l'Europe entière avait eu tant de peine à le faire descendre. Envoyé à Bayonne par la duchesse d'Angoulême, le général Lamothe s'y conduisit avec autant de fermeté que de prudence, au milieu des circonstances les plus difficiles. Après la seconde abdication de l'empereur, il fut chargé, par un grand nombre de ses collègues, d'aller porter à Louis XVIII le vœu de l'armée pour la conservation des couleurs nationales. Cette mission, qui échoua complètement, lui attira l'animadversion de quelques hommes, dont il avait obtenu la faveur lors de la première restauration. Il a figuré néanmoins, depuis 1815, sur la liste des lieutenants-généraux en activité.

LAMOTHE HOUDAR, *voyez* HOUDAR.

LAMOTHE-LANGON (le baron ETIENNE LÉON de), auditeur de première classe au conseil d'état, délégué du gouvernement impérial dans la 10e division militaire, successivement sous-préfet de Toulouse, Livourne, Carcassonne, membre de l'académie des jeux floraux, de celle des sciences, inscriptions et belles-lettres, et de plusieurs autres sociétés savantes, né le 1er avril 1786, à Montpellier, d'une famille qui avait possédé en Guienne, il y a environ trois siecles, la baronnie souveraine de Langon. Son enfance se passa au milieu des orages révolutionnaires: à sept ans, en 1793, il fut inscrit sur une liste d'émigrés, et n'en fut rayé que lorsque la bourrasque politique se fut un peu calmée, à la suite du 9 thermidor. Il se livra alors tout entier à la littérature, et se fit connaître, à dix-sept ans, par une ode contre l'Angleterre, et par des chants dithyrambiques sur la gloire nationale, à laquelle dès ce moment la sienne fut irrévocablement liée. Sa réputation l'avait précédé à Paris; lorsqu'il y vint en 1807, il y recueillit les témoignages d'estime des littérateurs les plus distingués: Delille y ajouta ceux d'une vive amitié. Il cumula bientôt les fonctions académiques, auxquelles l'avaient déjà nommé plusieurs sociétés savantes, et les fonctions publiques, auxquelles l'appela Napoléon lui-même en lui conférant une place de conseiller d'état auditeur, et, le 11 juillet 1811, il fut nommé, sur la présentation de Cambacérès, sous-préfet de Toulouse. Il remplit ses nouvelles fonctions avec un désintéressement et un dévouement sans bornes: nul fonctionnaire ne mérita mieux que lui l'estime et la confiance de ses administrés. Il força en quelque sorte le gouvernement à déclarer que l'article du code en matière de conscription qui établissait une faveur pour le fils unique d'une veuve, s'entendait du seul garçon ayant des sœurs, et non de l'enfant unique, comme on l'avait interprété jusqu'alors. La disette de 1812 fut pour lui une occasion de déployer sa tendre sollicitude pour ses administrés: il n'épargna ni soins ni démarches pour calmer leurs souffrances, en pourvoyant aux besoins les plus pressants, et mérita à la fois leurs bénédictions et les éloges du gouvernement. Il passa, en octobre 1813, à la sous-préfecture de Livourne (Toscane), et se fit remarquer, en décembre de la même année, au combat de Viaregio, et au siége de Livourne. Ayant évacué l'Italie avec toutes les administrations, à la suite des événements de 1814, il revint à Toulouse, alors au pouvoir des Anglais. A peine était-il arrivé, qu'il fut conduit devant le généralissime des armées alliées, lord Wellington, qui lui demanda des renseignements sur la position des troupes françaises qu'il venait de traverser. M. de Lamothe lui répondit avec une noble fierté: « Général, un de mes aïeux fut décapité à Bordeaux, » en punition de son attachement à la France; je » répudierais son nom et sa gloire, et je trahirais ma » patrie en répondant à vos questions; je laisse ce rôle » aux Français qui ne le sont plus, et dont la foule » vous entoure. » Il resta sans emploi après la première rentrée du roi, et accepta, le 15 mai 1815, la sous-préfecture de Carcassonne; il y eut besoin de toute son énergie pour réprimer les excès auxquels, là comme ailleurs, se portèrent de prétendus royalistes. Après la seconde restauration, il renonça à ses fonctions avant l'ordonnance du 9 juillet: ses ennemis, qui n'avaient pu lui faire subir la honte d'une destitution, s'en vengèrent en le persécutant, ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé sous-préfet de Saint-Pons en mars 1819; mais, la haine agissant sourdement, il perdit sa place avant de l'avoir occupée. Il reprit alors avec une ardeur toute nouvelle le cours de ses études; il a publié un grand nombre de romans qui ne sont pas sans mérite, et qu'il a surtout l'art d'orner des titres les plus propres à piquer la curiosité, ce qui doit expliquer en partie le succès prodigieux qu'a obtenu *M. le préfet*, roman d'ailleurs remarquable par la fidélité des tableaux, et par l'intérêt et l'imagination qu'on y trouve. Nous connaissons de lui: 1° *les Cinq chapitres de roman*, ou *les Noces de mon cousin*, Paris, 1808, in-12; 2° *Clémence Isaure, ou les Troubadours*, 5 vol. in-12; 3° *Gabrie ou le Fanatisme*, 5 vol. in-12; 4° *l'Ermite de la tombe mystérieuse*, ou *le Fantôme du vieux château*, anecdote extraite des annales du 13e siècle, par madame A. Radcliffe, traduit de l'anglais, Paris, 1815, 3 vol. in-12: 5° *Tête de mort*, ou *la Croix du cimetière Saint-Adrien*, 1817, 4 vol. in-12: 6° *les Mystères de la tour de Saint-Jean*, ou *les Chevaliers du Temple*, par Lewis, traduit de l'anglais, Paris, 1818, 4 vol. in-12: 7° *Maitre Etienne*, ou *les Fermiers et les Chatelaine*, Paris, 1819, 4 vol. in-12: 8° *le Spectre de la galerie du château d'Estalens*, ou *le Sauveur mystérieux*, traduit de l'anglais, 1819, 4 vol. in-12; 9° *Jean de Procida*, ou *les Vêpres siciliennes*, 1821, 4 vol. in-12: 10° *les Apparitions du château de Tarabel*, ou *le Protecteur invisible*, Paris, 1822, 4 vol. in-12; 11° *Monsieur le Préfet*, Paris, 1824, 4 vol. in-12; 12° *l'Etendard de la mort*, ou *le Monastère des frères noirs*, 1824, 4 vol. in-12; 2e édit., 1825, 4 vol. in-12; 13° *le Vampire*, ou *la Vierge de Hongrie*, 1824, 3 vol. in-12; 14° *la Province à Paris*, ou *les Caquets d'une grande ville*, 1825, 3 vol. in-12; 15° *l'Espion de police*,

roman de mœurs, 1826, 4 vol. in-12; 18° *la Cour d'un prince régnant*, ou *les Deux maîtresses*, 1827, 4 vol. in-12. Les romans que M. Lamothe-Langon annonce comme étant traduits de A. Radcliffe, de Lewis et autres auteurs anglais, sont des ouvrages originaux. M. Lamothe-Langon est encore auteur du *Discours préliminaire*, du *Précis historique* et des *Tables chronologiques de la Biographie toulousaine*, Paris, 1823, 2 vol. in-8°. Il a publié en outre un grand nombre de romances, mises en musique par les plus habiles compositeurs, tels que *Roland*, *Renaud de Montauban*, *Oger le Danois*, etc., etc. Il travaille à un poëme épique intitulé : *Constantin ou le Triomphe de la Religion*, dont quelques journaux ont donné des fragments. Enfin deux tragédies de lui, *Saphor* et *Ségeste*, ont été reçues au premier Théâtre françois.

LAMOTHE-PIQUET (N.-F.) naquit en 1720, et entra, dès sa première jeunesse, dans la marine royale. L'intrépidité et l'intelligence qu'il y déploya le firent élever de bonne heure au poste de capitaine de vaisseau. Dans un combat contre les Anglais, sur les côtes de l'Inde, il refusa d'obéir à l'ordre de retraite donné par l'amiral français, et répondit aux injonctions réitérées de cet officier-général : « Ah ! mort-Dieu ! encore quelques » bordées, et je mâche les boulets. » Mais l'amiral persista, en le menaçant de lui faire payer de sa tête son héroïque indocilité, et Lamothe dut faire céder sa bravoure à son devoir. Il avait déjà rendu de grands services à son pays, et s'était fait admirer des ennemis même qu'il avait humiliés, lorsqu'une nouvelle action d'éclat, dans les mers d'Amérique, acheva de le classer parmi les marins les plus célèbres dont s'enorgueillit le pavillon français. Avec un seul vaisseau, *l'Annibal*, qui pouvait à peine tenir la mer, il attaqua audacieusement quatorze vaisseaux anglais, et parvint à leur arracher un convoi français qu'ils étaient sur le point de capturer. Promu au grade de lieutenant-général des armées navales, Lamothe-Piquet continua d'être la gloire de son pays et la terreur de la marine anglaise. Il parvint à un âge très avancé, et mourut à Brest, le 10 juin 1791, après cinquante-six ans de services, toujours environné de l'estime de ses concitoyens, toujours craint et respecté des ennemis de la France. On a placé le quatrain suivant au bas de son portrait :

Marin, dès ta première aurore,
Guerrier, cher même à tes rivaux,
La France sait ce que tu vaux,
Et l'Angleterre plus encore.

LAMOURETTE (ANTOINE) naquit à Frévent (Pas-de-Calais), en 1742, et fut destiné par ses parents à l'état ecclésiastique. Les études théologiques auxquelles il dut se livrer pour se rendre digne du sacerdoce ne l'empêchèrent pas de donner à son esprit la direction philosophique qui entraînait à peu près toutes les capacités de son siècle. Il mit au jour, quoique très-jeune encore, divers écrits, où, malgré la circonspection et ses louables efforts pour concilier ses opinions avec l'orthodoxie la plus scrupuleuse, il laissa deviner son penchant pour les nouvelles doctrines, ce qui le fit rechercher des philosophes et spécialement de Mirabeau. Ainsi Lamourette, vicaire-général de l'évêque d'Arras, en 1789, fut conduit à embrasser la cause de la révolution, et par ses antécédents, et par ses relations, et par ses principes. Les réformateurs ne l'oublièrent point ; ils le firent nommer successivement, en 1791, évêque constitutionnel de Lyon et député de Rhône-et-Loire à l'assemblée législative. Il porta dans ses fonctions de représentant du peuple l'esprit de concorde et de paix qui le distinguaient dans l'exercice de son ministère évangélique, et se rendit célèbre, après les événements du 20 juin 1792, par cette fameuse motion, dont la malignité française s'empara pour la tourner en dérision, malgré l'importance et la sainteté de son but, et qui tendait à réunir dans un même esprit tous les membres de l'assemblée. « Jamais, s'écria-» t-il à cette occasion, jamais scission ne fut irrémé» diable que celle qui subsiste entre le vice et la vertu ; » il n'y a que l'honnête homme et l'homme méchant » qu'il ne faille point espérer d'assortir et de concilier : » mais pour les gens de bien, ils ont beau se trouver » opposés les uns aux autres, et débattre en sens con» traire les moyens d'assurer la prospérité et la liberté » d'un empire, leurs dissentiments ne produisent ni » passions ni haines, parce qu'ils s'estiment, parce qu'il » subsiste entre eux unité de fin, parce qu'ils ont tous le » sentiment de leur droiture et de leur innocence, » parce qu'ils sont sûrs les uns des autres, et qu'après » le mouvement décent et modéré de leurs opinions » divergentes ils se rencontrent toujours au point cen» tral de la probité et de l'honneur, à cet asile sacré » où la vertu jouit d'elle-même, et où toutes les âmes » sensibles et honnêtes s'unissent et se concentrent de » toutes les parties de l'univers. — Oh ! si quelqu'un » de vous, dit-il encore dans le même discours, était » appelé à exécuter cette précieuse et désirable réu» nion de la représentation nationale, ce serait celui-là » qui serait le vrai libérateur de sa patrie, le destructeur » de tous les complots des tyrans, le véritable vainqueur » de l'Autriche et de Coblentz. » Le résultat de cet appel touchant à l'union et à la fraternité fut de détruire passagèrement les distinctions de partis dans l'assemblée législative. Dumas et Bazire, Jaucourt et Merlin, Chabot et Gentil, Albitte et Ramond, Gensonné et Calvet, Pastoret et Condorcet, se serrèrent mutuellement dans leurs bras, et Lamourette fut chargé d'aller apprendre, à la tête d'une députation de vingt-quatre membres, cette importante nouvelle à Louis XVI, dont il rendit la réponse et la satisfaction à son retour du château. Le député du Rhône ne s'était pas borné, au reste, à réclamer l'abjuration de tout ressentiment de la part des divers côtés de l'assemblée : il avait provoqué aussi un double serment de réprobation contre *les deux chambres et la république*. Les événements n'ayant pas répondu à ses vœux, il retourna dans son diocèse, d'où il fut arraché, après le siége de Lyon, pour être traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort, le 11 janvier 1794. Lamourette fit le signe de la croix en montant sur l'échafaud, et mourut avec courage. Il a publié : 1° *Considérations sur l'esprit et les devoirs de la vie religieuse*, 1785, in-12 ; 2° *Pensées sur la philosophie de l'incrédulité*, ou *Réflexions sur l'esprit et le dessein des philosophes irréligieux de ce siècle*, 1786, in-8° ; 3° *les Délices de la religion*, ou *le Pouvoir de l'Évangile pour nous rendre heureux*, 1788, in-12 ; 4° *Pensées sur la philosophie de la foi*, ou *le Système du christianisme entrevu dans son analogie avec les idées naturelles de l'entendement*, 1789, in-8° ; 5° *Désastre de la maison de Saint-Lazare*, 1789, in-8° ; 6° *le Décret de l'assemblée nationale sur les biens du clergé, considéré dans son rapport avec la nature et les lois de l'institution ecclésiastique*, 1789, 1790, in-8° ; 7° *Discours sur l'exposition des principes de la constitution civile du clergé, par les évêques députés à l'assemblée nationale* ; prononcé par Mirabeau à la séance du soir (26 novembre 1790) : Lamourette déclara publiquement qu'il était l'auteur de ce discours ainsi que du suivant ; 8° *Projet d'adresse aux François sur la constitution civile du clergé ; adopté et présenté par le comité ecclésiastique à l'assemblée nationale, dans la séance du 14 janvier 1791*, Paris, 1791, in-8° ; 9° *Lettre pastorale, suivie de la lettre au pape*, Lyon, 1790, 1791, in-8° ; 10° *Prières civiques*, ou *le Pasteur patriote*, 1790, 1791, in-8° ; 11° *Considérations sur l'esprit et les devoirs de la vie religieuse*, 1795, in-12, ouvrage posthume.

LAMOUROUX (JEAN-VINCENT FÉLIX), naturaliste, né à Agen, de négociants estimables, le 3 mai 1779. Le jeune Lamouroux se livra à l'étude de la chimie pour aider son père dans ses travaux. Celui-ci avait établi une fabrique de toiles peintes, et déjà à cette époque des connaissances en chimie étaient indispensables pour bien diriger les procédés de teinture et la fixation des couleurs sur les tissus destinés à être imprimés. Il se livra aussi à l'étude de la botanique, sous M. de Saint-Amans, qu'il suppléa dans ses cours publics. La manufacture de son père, ayant beaucoup souffert par la concurrence des fabriques de toiles peintes des départements du Nord, il ne suspendit ses travaux que lorsqu'il eut entièrement consommé une fortune assez considérable. Le jeune Lamouroux trouva alors une ressource honorable dans les connaissances qu'il avait acquises. Il sol-

licita et obtint, en 1809, la chaire d'histoire naturelle à l'académie de Caen, où il fonda la société linnéenne. Son séjour dans le voisinage de la mer attira son attention vers les productions maritimes, et il se consacra à cette branche de l'histoire naturelle, dont il a agrandi le domaine en décrivant plusieurs espèces de *fucus* nouvelles ou peu connues, et de cent cinquante espèces de polypiers. Il a rendu l'étude des productions maritimes plus aisée en créant une classification nouvelle, qui est maintenant généralement adoptée par les savants français et étrangers. Il avait donné d'abord le nom de *thalassiophytes* à ce genre de plantes; il lui a substitué ensuite celui d'*hydrophytes*, qui est plus exact. On peut dire que c'est lui qui a créé la science de l'*hydrophytologie*, et ses travaux furent le point de départ de ceux entrepris après lui et leur servirent de base. Ces publications étaient les premiers jets d'une grande pensée conçue par Lamouroux. Il avait formé le vaste projet de faire une *Histoire de la mer*. Son histoire des polypiers fut communiquée à l'académie des sciences avant sa publication; elle lui valut d'être nommé membre-correspondant de cette société savante. Ces travaux l'ont amené à s'occuper de l'histoire géologique des contrées qu'il habitait. En effet, les dépouilles des êtres dont il faisait l'histoire jouent un rôle important dans la composition de la croûte du globe. Ces nouvelles études le firent passer à celle de la *géographie physique*, dont il a publié un excellent traité. Lamouroux avait commencé de bonne heure à former des collections; il en a laissé de très riches en hydrophytes et en polypiers; elles ont été acquises par la ville de Caen, qui en a enrichi son musée. C'est dans cette ville que Lamouroux mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante, le 26 mars 1825. Il a publié : 1° *Dissertation sur plusieurs espèces de fucus peu connues ou nouvelles, avec leur description, en latin et en français*, Agen, 1805, un cahier in-4° avec 36 planches; 2° *Essai sur les genres des thalassiophytes non articulées*, 1813, in-4°, avec fig : extrait des *Annales du Muséum d'histoire naturelle*; 3° *Histoire des polypiers coralligènes flexibles, vulgairement nommés Zoophytes*, Caen, et Paris, 1816, in-8°, avec 19 planc.; 4° *Exposition méthodique des genres de l'ordre des polypiers, avec leur description et celle des principales espèces figurées dans 84 planches; les 63 premières appartenant à l'Histoire naturelle des Zoophytes d'Ellis et de Solander*, Paris, 1821, in-4°; 5° *Résumé d'un cours élémentaire de géographie physique, autorisé par l'université pour l'enseignement de cette partie de l'histoire naturelle*, Caen et Paris, 1821, in-8°; 6° *Notice sur les Aras bleus nés en France et acclimatés dans le département du Calvados*; Paris, 1823, in-8°; 7° *Notice sur le Bon-Sauveur* (institution de sourds-muets à Caen), 1824, in-8°; 8° *Notice sur la mustèle*, poisson qui vit dans l'Orne. Il a présidé à la publication du Buffon de Verdière, 1824 et années suivantes, 40 vol. in-8°, et dont la suite a été confiée à M. Desmarets; il a fourni de nombreux articles à la *Décade philosophique*, aux *Annales du muséum*, au *Journal de botanique*, au *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, etc.; il a fait en grande partie l'*histoire des vers dans l'Encyclopédie méthodique*, et a publié, à Nuremberg, un supplément aux *Icones zoophitorum* d'Esper. Lamouroux avait encore conçu le plan d'une *Monographie des Laminaires*, qui, grâces aux soins de M. Bory-de-Saint-Vincent, à qui il l'avait communiqué, ne sera point perdu pour la science.

LAMPADIUS (Guillaume-Auguste), un des chimistes les plus distingués et les plus célèbres de l'Allemagne, naquit à Hehlen, dans le duché de Brunswick, en août 1772. Il demeura quelque temps en Bohême, dans les terres du comte de Sternberg; appelé, en 1794, à la chaire de chimie de Freiberg, il vint habiter cette ville, où il remplit toujours les mêmes fonctions. Lampadius, outre un grand nombre d'ouvrages étrangers qu'il a fait passer dans sa langue, et un grand nombre d'articles et de mémoires disséminés dans les journaux d'Allemagne, est encore auteur d'un grand nombre d'excellents ouvrages originaux. Nous ne citerons que les suivants, qui sont parvenus à notre connaissance : 1° *Courte exposition des meilleures théories connues des Fièvres, de leurs effets et de leurs rapports*, Goettingue, 1790, in-8°; 2° *Essais et expériences sur l'électricité et la chaleur de l'atmosphère, faits en 1792, avec l'exposition de la théorie de l'électricité de l'air de M. de Luc et un traité sur l'eau*, Berlin et Stettin, 1793, in-8°, Leipsick, 1804, in-8°; 3° *Recueil d'expériences chimiques*, Dresde tom. I, 1795; II, 1797; III, 1799, in-8°; 4° *Mémoire dans lequel se établit la différence qui existe entre le fer cru des hauts-fourneaux et le fer doux des nouveaux foyers*, Leipsick, 1799, in-4°. On trouve à la fin de cette dissertation des mémoires de Harmannat de Schindler sur la même question, avec une préface de Gerstner. 5° *Recherches sur le sucre de betterave, avec des réflexions sur sa fabrication en grand, et sur la culture de la betterave*, Freyberg, 1800, in-8°; 6° *Manuel d'analyse chimique des minéraux*, Freyberg, 1801, in-8°; Nachtrag, ibid., 1818, in-8°; *Supplément*, Goettingue, 1818, in-8°; 7° *Manuel général théorique et pratique*, Goettingue, tomes I; 1804; II, 1804; III, 1809, in-8°; ibid., 1817, in-8°; 8° *De l'étendue et de l'importance de la chimie, et de son application aux forges, aux fabriques et à l'agriculture*, Freyberg, 1806, in-8°; 9° *Tableau systématique de l'atmosphérologie*, Freyberg, 1806, in-8°; 10° *Tableau d'électro-chimie*, Freyberg, 1817, in-8°; 11° *Vocabulaire théorique et pratique des forges*, Goettingue, 1817, in-8°; 12° *Explication sur l'atmosphérologie*, Freyberg, 1817, in-8°; 13° *Lettres aux dames sur la chimie*, Freyberg, 1817, in-8°; 14° *Nouvelles recherches sur l'union de la chimie et de l'art de traiter les métaux*, Freyberg, tom. I, 1816; II, 1817, in-8°; 15° *Introduction à l'étude des mines et des forges; à l'académie minéralogique de Freyberg*, Freyberg, 1820, in-8°; 16° *Excellence des eaux minérales de Carlsbad, fondée sur des recherches chimiques et autres*, Freyberg, 1822, in-8°.

LAMPILLAS (l'abbé don François-Xavier), ex-jésuite espagnol, né à Jaen en 1739, occupait, dans le collége de Séville la chaire des belles-lettres, lorsque son ordre fut supprimé en 1767. Il se retira en Italie, et fixa son domicile à Gênes, où il se livra tout entier à l'étude de la langue et de la littérature italienne. Sur ces entrefaites, deux de ses anciens confrères, Bettinelli et Tiraboschi, publièrent chacun un ouvrage où ils semblaient prendre à tâche de déprécier la littérature espagnole; ils l'attaquaient sous le double rapport de l'époque où elle avait commencé à se faire remarquer, et des ouvrages qu'elle avait produits, donnant sous ces deux aspects une supériorité incontestable à la littérature italienne. Lampillas, pour venger l'honneur de son pays et détruire les préjugés défavorables aux écrivains espagnols, fit paraître un essai historique et apologétique de la littérature espagnole, sous ce titre : *Saggio storico*, Gênes, 1778—81, 6 vol. in-8°. Dans ce livre, remarquable par la correction et l'élégance de style, l'auteur s'attache à prouver que la décadence des sciences et des lettres, soit en Italie, soit dans les autres contrées, est due principalement au gouvernement de Rome, qui donna lieu à l'irruption des barbares du Nord. Passant ensuite à des époques plus rapprochées, il établit que les ouvrages ascétiques ou de théologie scholastique qui naquirent en Italie dans le moyen âge, et l'inondèrent constamment depuis, y introduisirent le mauvais goût, et y maintinrent la barbarie du langage, tandis que d'autres contrées, et notamment l'Espagne, guidées par les chefs-d'œuvre de l'antiquité, avaient secoué le joug de ces littérateurs d'un nouveau genre. Il démontre ensuite que les Espagnols avaient écrit sur toutes les sciences et traité avec succès tous les genres de littérature, tandis que les autres nations étaient plongées dans l'ignorance, et qu'enfin l'Italie devait peut-être à l'Espagne une partie de l'éclat dont elle brilla lorsqu'elle renaquit aux arts et aux lettres. Bettinelli et Tiraboschi répondirent à Lampillas par deux lettres que celui-ci n'eut pas de peine à réfuter. Le combat une fois engagé, on vit entrer en lice une foule d'ex-jésuites espagnols qui, par de bons et savants ouvrages, forcèrent les Italiens à revenir de leurs préjugés injustes contre les littérateurs espagnols, et méritèrent l'honneur d'être admis parmi les membres de diverses académies savantes de l'Europe. Lampillas écrivit aussi quelques poésies italiennes, estimées par les Italiens eux-mêmes, et mourut

à Gênes en novembre 1798. Il avait reçu de Charles III, roi d'Espagne, de riches présents pour la manière honorable dont il avait défendu la gloire littéraire de son pays.

LANCASTER (JOSEPH), né en 1771, a donné son nom à une méthode perfectionnée d'enseignement mutuel, dont il fut, non l'inventeur, mais l'introducteur en Angleterre. Ce mode d'instruction, à la fois le plus rapide, le plus facile et le moins dispendieux, a été généralement établi dans la Grande-Bretagne et aux États-Unis: accueilli très favorablement dans la plupart des états du continent européen, il s'est maintenu en France, malgré les efforts du parti ennemi des lumières, grâce au généreux appui de plusieurs citoyens patriotes, au nombre desquels il faut mettre, au premier rang, le vertueux duc de Larochefoucault, MM. A. Laborde, Lafitte, le duc d'Orléans, etc. Lancaster, d'abord attaché à la respectable secte des *Amis*, vulgairement appelés *Quakers*, ne s'en est détaché que pour se vouer exclusivement à l'instruction de la jeunesse. Il est probable que les ouvrages du docteur André Bell, sur le mode d'instruction employé depuis des siècles dans l'Indoustan, fournirent à Lancaster les premières notions d'un système qu'il développa et perfectionna ensuite. Tout en convenant du fait, il faut reconnaître que c'est Lancaster qui mit le premier en pratique ce qui avant lui n'était à peine connu en Europe qu'en théorie. Il ouvrit la première école primaire sur une grande échelle, à Saint-Georges-Fields, et le plus grand succès couronna cette entreprise: ses élèves ayant fait des progrès aussi rapides qu'extraordinaires, le digne instituteur reçut de toutes parts des encouragements, et de nombreuses écoles, formées sur le modèle de la première, furent bientôt établies sur tous les points de la Grande-Bretagne. Une controverse assez vive s'engagea entre le docteur Bell et Lancaster, à laquelle le public prit beaucoup de part, et qui, par un bonheur peu commun aux discussions polémiques, tourna au profit de la société, en conduisant à plusieurs perfectionnements importants des méthodes de chacun des deux instituteurs. Après tout, le docteur Bell n'avait eu d'autre mérite que d'avoir publié en détail ce qu'il avait observé dans l'Inde, et il est aussi peu que Lancaster l'inventeur de la méthode, quoique l'un et l'autre aient des droits incontestables à la reconnaissance des amis de l'humanité. Le mode d'enseignement usité dans l'Inde se trouve décrit dans l'ouvrage de l'Italien Pietro della Valle, publié à Paris en 1665, et plusieurs anciens auteurs portugais en avaient fait mention; mais, comme tant d'autres choses utiles, il a fallu une circonstance fortuite, après deux siècles d'oubli, pour faire adopter en Europe une invention si bienfaisante, et si féconde en résultats. Ce qui facilite encore ce procédé parmi les Indous, c'est l'usage constant de la versification chez ces peuples, qui est un moyen puissant de l'art mnémonique, et contribue singulièrement à fixer dans la mémoire une suite de mots qu'il serait très difficile de se rappeler s'ils n'étaient liés par l'artifice métrique et musical. Tous les traités de sciences, les Védas, les Pouranas, sont écrits en vers, et l'on sait que les poëtes furent, chez tous les peuples, les plus anciens historiens, et leurs poëmes, les seules annales des nations dans les premiers âges de la civilisation naissante. La méthode *lancastérienne* d'enseignement mutuel a eu en France le sort de toutes les innovations utiles: elle a été attaquée avec acharnement par le clergé, et privée de l'appui de tous les fonctionnaires publics, depuis que les jésuites ont repris un funeste ascendant dans l'éducation publique. Les détracteurs de ce mode d'instruction sont des hypocrites ou des gens à vues bornées, entièrement subjugués par leurs préjugés; les uns et les autres prétendent qu'il n'est rien d'aussi avantageux que l'ignorance du peuple, et rien d'aussi funeste que des méthodes qui font apprendre trop vite et d'une manière trop aisée. A les en croire, les hommes les plus ignorants sont les plus heureux, et l'on ne connaît à fond que ce qu'on a appris péniblement, longuement et à contre-cœur. Pour réfuter de telles absurdités, il suffit de parcourir l'Espagne, les états du pape, le royaume de Naples, la Turquie, etc., et de se rappeler combien, dans l'âge adulte, la mémoire conserve peu de choses de ce qu'on a appris dans les écoles. Le temps est un bien précieux, et sa perte est irréparable: c'est donc rendre un service éminent à l'humanité que de faciliter l'instruction élémentaire par des méthodes qui mettent les connaissances à la portée des écoliers, et qui tendent, en même temps, à imprimer dans la mémoire, d'une manière durable, des notions qui faute d'un lien systématique d'association, s'évanouissent promptement. Pestalozzi a aussi adopté une méthode d'enseignement mutuel, fondée sur d'autres principes, et qui est généralement préférée en Allemagne (*Voyez* PESTALOZZI). Tandis que celle employée par Lancaster se répand rapidement dans toutes les possessions britanniques, son auteur vit dans un état voisin de l'indigence à Manchester, oublié de tout le monde. Dès le commencement de sa carrière, il se trouva en butte aux persécutions et aux calomnies des prêtres anglicans; ils poussèrent l'audace et l'injustice jusqu'à le signaler comme homme dangereux pour l'état, et ennemi de la religion, parce qu'il admettait à son école les enfants de toutes les communions et leur faisait lire la Bible, qu'il disait hautement valoir mieux que tous les catéchismes. En 1808, il obtint la protection de la famille royale, mais le docteur Bell ayant été appelé à Londres, en 1807, lui fit une terrible guerre, le calomnia, l'injuria, et, par l'appui qu'il reçut de l'église anglicane, le ruina entièrement. Le zèle de ce vertueux citoyen ne se ralentit point, il parcourut l'Angleterre en donnant des leçons, et cherchant partout à fonder de nouvelles écoles d'enseignement mutuel; mais, accablé de dettes et poursuivi par ses créanciers, il ne dut sa liberté qu'au généreux M. Fox, célèbre dentiste de Londres, philanthrope éclairé, et l'un des fondateurs de la société jennérienne. Débarrassé de ses engagements, il redoubla d'ardeur et de zèle, multiplia ses travaux, et obtint de nombreux succès; cependant il eut encore le malheur de se trouver insolvable, et fut obligé de se soustraire aux poursuites de ses créanciers, après avoir, par un caractère trop indépendant, et son ignorance des affaires pécuniaires, indisposé tous ses protecteurs. Tel a été le sort de ce bienfaiteur de l'humanité; il a semé, et d'autres ont recueilli. Voici la liste des ouvrages de Lancaster: 1° *Améliorations dans l'éducation*, 1803, in-8°; 3° édition, Londres, 1806: cet ouvrage a été traduit en français par le duc de Larochefoucault-Liancourt, sous ce titre: *Système anglais d'instruction*, etc., Paris, 1815, in-8°; 2° *Lettre au très honorable Jean Foster, sur les meilleurs moyens d'élever et de rendre utiles les pauvres en Irlande*, 1807, in-8°; 3° *Appel à la justice dans la cause de 10,000 enfants pauvres*, 1807, in-8°; 4° *Syllabaire* (*spelling-book*) *à l'usage des écoles*, 1808, in-12; 5° *Notice sur les progrès du plan de Joseph Lancaster pour l'éducation des enfants*, 1810, in-8°; 6° *Rapport des progrès de Joseph Lancaster, depuis 1798*, 1812, in-8°; 7° *Substance d'une leçon prononcée à la Taverne des Francs-maçons*, 1812, in-8°.

LANDAZURI (JOACHIM), ecclésiastique espagnol, né à Vittoria en 1734, s'était appliqué avec succès aux sciences sacrées et profanes; mais bientôt, se bornant à l'histoire et à la littérature de sa province, il acquit assez de connaissances sur les hommes et sur les choses qui concernaient la Biscaye, pour être en état de donner les notions les plus justes sur tout ce qui rend cette contrée intéressante. Il a publié son travail en trois parties: 1° *Histoire ecclésiastique et politique de la Biscaye*, 1752, 5 vol. in-4°; 2° *Géographie de la Biscaye*, 1760, 2 vol. in-8°. Cette Géographie a l'avantage de faire connaître plusieurs vallons cachés par des montagnes, et peu connus jusqu'alors. 3° *Histoire des hommes illustres de la Biscaye*, 1786, 2 vol. in-4°. Ces différents ouvrages jouissent en Espagne d'une estime générale: ils sont regardés comme des modèles de style, sous le rapport de la clarté, de l'élégance et de la concision. Landazuri mourut à Vittoria, le 12 janvier 1806. Il était membre de l'académie espagnole, et avait obtenu une pension de Charles III.

LANDOLPHE (JEAN-FRANÇOIS) naquit à Auxonne, en Bourgogne, le 5 février 1747. Il fut le dernier de vingt-deux enfants. En 1765, le jeune Landolphe vint à Paris dans l'intention de se livrer à l'étude de la chirurgie, mais au bout d'une année il y renonça

pour entrer dans la marine. Il commença par servir en qualité de mousse. Il faut lire la relation de ses voyages pour se faire une idée de toutes les aventures qui lui arrivèrent pendant une période de trente-six ans qu'il servit, tant dans la marine civile que dans la marine militaire. Au milieu d'une semblable agitation, il avait acquis une réputation de bravoure et de capacité, telle que, en 1786, une riche compagnie le chargea d'établir des comptoirs sur les côtes d'Afrique pour faire pénétrer les produits de notre industrie dans le centre de ce pays, encore inconnu. Les Anglais détruisirent, quoiqu'on fût en pleine paix, ces établissements; Landolphe en tira une vengeance exemplaire. Lorsque la révolution française éclata, il reprit du service dans la marine militaire, et s'y distingua en s'emparant de l'île du Prince, où il prit soixante-quatre bâtiments ennemis, neuf cent trente pièces de canon, prise qui fut évaluée à une valeur de quarante-cinq millions de francs. En 1802, couvert de blessures honorables, accablé sous le poids de ses infirmités, Landolphe quitta le service, et vint se fixer à Paris, où il mourut, le 13 juillet 1825, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. On a publié sur ses manuscrits: *Mémoires du capitaine Landolphe, contenant l'histoire de ses voyages pendant trente-six ans, aux côtes d'Afrique et aux deux Amériques*, rédigés sur son manuscrit, par J. S Quesné, Paris, 1823, deux vol. in-8°, ornés de fig. Le célèbre Palisot de Beauvais, à qui Landolphe avait procuré les moyens de pénétrer très avant en Afrique, lui a consacré une très belle plante de cette partie du monde, sous le nom de *Landolphia owariensis*.

LANDON (C. P.), ancien pensionnaire de l'académie de France à Rome, conservateur des tableaux du musée, correspondant de la quatrième classe de l'institut, peintre de S. A. R. le duc de Berri, membre de plusieurs académies littéraires, etc., joignait à son art le talent d'écrire et une érudition peu commune. Il a publié: 1° *Nouvelles des arts*, 5 vol. in-8°, ornés de planches, ouvrage hebdomadaire dont il paraissait un numéro chaque semaine; 2° *Annales du musée et de l'école moderne des beaux-arts*, 1801—1810, 17 v. in-8°; on réunit à cet ouvrage les *Paysages et tableaux de genre*, 1805, 4 vol. in-8°; 3° *Annales du musée*, seconde collection, 12 vol. in-8°, dans laquelle on comprend *le Salon de 1817*, *la galerie Giustiniani* et *la galerie Massias*, ce qui forme en tout 33 vol.; quoique gravée au simple trait, cette collection est très recherchée des peintres et des amateurs, à cause de la pureté et de la fidélité de ses dessins: chaque volume contient soixante-douze planches. Ce qui augmente encore le prix de cet ouvrage c'est que les originaux de la plupart des chefs-d'œuvre qui y sont représentés ne sont plus en France. 4° *Vies et œuvres des peintres les plus célèbres*, 1803, et années suivantes, 20 vol. in-4°; on y trouve reproduits par un burin fidèle les portraits et les œuvres complètes du Dominiquin, de Michel-Ange, de Raphaël, du Poussin et de Lesueur, avec un choix des productions les plus estimées de l'Albane, de Daniel de Volterre, de Baccio Bandinelli; à ces sujets si variés on joint 3 vol. des peintures antiques; 5° *Descriptions de Paris et de ses édifices*, avec un précis historique et des observations, par Legrand, 1806 à 1819, 2 vol. in-8°; 6° *Galerie historique des hommes les plus célèbres de tous les siècles et de toutes les nations*, 1805—1809, 12 vol. in-12; tous les articles de cet ouvrage ne sont point de Landon, il y en a eu de plusieurs hommes de lettres; 7° *Choix de biographie ancienne et moderne*, 2 vol. in-12, avec 144 portraits; c'est un abrégé de l'ouvrage précédent; 8° *les Antiquités d'Athènes*, d'après Stuart et Revett, 1806—1803, 4 vol. in-folio: le texte est traduit de l'anglais par M. Feuillet; 9° *Description de Londres et de ses édifices*, in-8°, avec 40 planches; 10° *les Amours de Psyché et de Cupidon*, in-folio, imprimerie de Didot l'aîné, avec 32 planches au trait, d'après Raphaël; 11° *le Saint évangile de N. S. J.-C.*, in-4°, imprimerie de Didot, avec 51 planches au trait, d'après Raphaël, le Dominiquin, le Poussin et l'Albane; 12° *Recueil des ouvrages de peinture et sculpture qui ont concouru pour les prix décennaux*, in-8°, avec 45 planches; 13° *Atlas du musée*, ou *Catalogue figuré de ses tableaux et statues*; 14° *Galerie de M. Massias*, ancien résident de France à Carlsruhe, ou *Catalogue figuré des tableaux de cette galerie, accompagné d'observations critiques et historiques, et de 72 planches gravées au trait, contenant plus de cent sujets des écoles italienne, française et allemande*, Paris, 1815, in-8°; 15° *Numismatique du voyage du jeune Anacharsis*, ou *Médailles des beaux temps de la Grèce*, Paris, 1818, 2 vol. in-8°; 16° *Choix de tableaux et de statues des plus célèbres musées et cabinets étrangers*, ou *Recueil de gravures au trait*, etc., Paris, 1821, et années suivantes, 10 vol. in-8°; 17 *Salon de 1819*, *Recueil de morceaux choisis parmi les ouvrages de peinture et de sculpture exposés au Louvre le 25 août 1819*, etc., Paris, 1819—1820, 2 vol. in-8°; 18° *Vies et œuvres des peintres les plus célèbres de toutes les époques*, *recueil classique*, *contenant*, etc., Paris, 1821, in-4°; 19° *Salon de 1822*, *recueil*, etc., Paris, 1822—1823, 2 vol. in-8°; 20° *Salon de 1824*, 1824—1825, 2 vol. in-8°. Landon ne s'est point borné à faire reproduire au burin, d'après ses dessins, les chefs-d'œuvre des grands maîtres; il a plus d'une fois exposé au musée des productions de son pinceau, qui ont fixé l'attention des amateurs et des peintres; ses principaux tableaux sont: *Dédale et Icare*, et *Paul et Virginie*. Landon est mort à Paris, au commencement de 1826. Son fils embrassa la profession d'architecte; il cultive avec assez de succès l'art des Vitruve et des Palladio, pour être nommé pensionnaire du roi à l'académie de France à Rome; en 1817, on lui conféra le titre de dessinateur d'architecture du cabinet de monseigneur le duc d'Angoulême.

LANDON (miss L. E.). Cette sœur nouvelle que les muses de la Grande-Bretagne comptent depuis peu parmi elles, quoique à peine dans sa dix-neuvième année, a déjà publié trois volumes de poésies outre des œuvres mêlées, répandues dans différents recueils et album poétiques. Le peu de matière que miss Landon fournit à sa notice biographique parle en sa faveur, et prouve qu'elle est encore inconnue de la coterie littéraire de Londres, *the blue stoking* (les bas bleus). On peut dire d'elle qu'elle a la vivacité de sentiments et la chaleur d'âme de son *Improvisatrice*. Miss Landon est *une enthousiaste*, et, sous ce rapport, elle est rivale de Thomas Moore lui-même. Il est vrai que quelques feuilles anglaises ont tourné en dérision ses chants lyriques; mais le Français, né galant, l'en a pleinement vengée; c'est chez nous qu'elle a trouvé de vrais juges et des admirateurs de son talent; le *Globe* a fait une critique aussi polie qu'impartiale de ses poésies; d'ailleurs elle a été citée, et cette citation veut quelque chose, par une de ses rivales, madame Tastu, dont chaque note, chaque vibration de la lyre semble sortir et résonner du fond de son cœur, selon l'expression de miss Landon elle-même dans un de ses poëmes. Ce qui caractérise le talent de cette jeune élève des muses britanniques, c'est une excellente propriété de mots, une grande abondance d'idées poétiques unies à un goût sûr dans leur disposition, et une oreille merveilleusement exercée à la mélodie du langage. Ses compositions seraient plus parfaites si elle n'eût point suivi tant de modèles différents, et si elle n'eût point eu l'ambition de faire vibrer tant de cordes diverses. Le principal poëme de miss Landon est intitulé *l'Improvisatrice*; l'idée en est charmante: c'est une jeune lady qui, toute livrée aux enchantements et aux puissances impérieuses du génie poétique, devient éperdument amoureuse, et, comme c'est d'usage, cet amour est la trame sur laquelle est tissu tout le poëme; le début en est très remarquable par la richesse et l'harmonie de la versification, et le cœur y est délicieusement ému par une romance moresque qui est une imitation de la Fiancée d'Abydos de lord Byron. Il existe maintenant à Londres une académie de femmes auteurs bien différente de celle *della Crusca*. Miss Joanna Baillie, mis Helen Wiliams, Charlotte Smith, qui en sont membres, n'ont jamais eu les absurdes prétentions de l'*italianisme*, et ne visèrent jamais au raffinement ridicule des héroïnes de Gifford; le public a été ramené dans la voie du goût et de la vraie nature par les compositions de leurs jeunes rivales, mistress Hemans, miss Mitford et L. E. Landon. L'âge encore si tendre de cette dernière promet à ses compatriotes une longue suite d'ouvrages,

qui contribueront aux charmes et à l'ornement de leur littérature. Après l'*Improvisatrice*, les deux principaux ouvrages de miss Landon sont *le Troubadour* et *la Violette d'or*.

LANDRÉ-BEAUVAIS (Augustin-Jacob) est né à Orléans, le 4 avril 1772. Il vint étudier la chirurgie à Paris sous le célèbre Desault, en 1790 et 1791, et alla terminer ses études chirurgicales à Lyon sous Rey et M. A. Petit. En 1793, il fut nommé chirurgien en second de l'hôpital civil de Châlons-sur-Saône; il revint à Paris en 1795, et obtint au concours une place à l'école de santé. Pinel le fit nommer, quatre ans après, aide médecin à l'hospice de la Salpêtrière. Il fut reçu docteur en médecine en 1800, et obtint, peu de temps après, la place de médecin-adjoint de la Salpêtrière. Dès ce moment il commença à faire des cours de *séméiotique clinique*, de *pathologie interne* et de *médecine clinique*; ces cours étaient suivis par un grand nombre d'élèves; mais en 1807, il fut forcé de les cesser à cause du mauvais état de sa santé. Il mit à profit ce temps de repos en composant son *Traité de séméiotique*, dans lequel sont rapidement exposés les divers symptômes des maladies. L'auteur, dans cet ouvrage, s'est surtout aidé, et avec raison, des auteurs anciens, qui se livraient plus que les modernes à l'étude de cette partie de la médecine. M. Landré-Beauvais fut nommé chevalier de la légion-d'honneur en 1814, médecin de l'école polytechnique l'année suivante, et en 1823 médecin-consultant du roi. Une ordonnance du 2 février de la même année le nomme professeur de clinique, et doyen de la nouvelle faculté de médecine de Paris: il succédait à un homme qui, par sa douceur et sa bonhomie, s'était concilié l'estime et l'amitié des élèves (*voyez* Leroux, le chevalier). Il parvint, par des qualités presque semblables, à le faire oublier. Dans les troubles qui eurent lieu dans les premiers jours de juin 1827, au sujet de la nomination de M. Récamier au collège de France (*voyez* Récamier), il empêcha, par sa fermeté auprès du commandant de la force armée, que la cour de l'école de Médecine ne fût le théâtre d'aucune scène fâcheuse, et parvint, par ses discours conciliants, à calmer la trop forte exaspération des élèves. M. Landré-Beauvais est très pieux; mais sa religion est douce et tolérante. Il a publié: 1° *Doit-on admettre une nouvelle espèce de goutte, sous la dénomination de goutte asthénique primitive?* thèse inaugurale, Paris, an VIII (1800), in-8°; 2° *Séméiotique*, ou *Traité des signes des maladies*, Paris, 1810, in-8°; 3° édit., 1818. Il est aussi collaborateur des deux *Dictionnaires de médecine*.

LANDSDOWN (lord, marquis de), pair d'Angleterre, était fils du comte de Shelburne, et naquit en 1734. Étant entré de bonne heure lieutenant dans les gardes du *roi*, il quitta ce corps pour aller servir, comme volontaire, sous le duc de Brunswick dans la guerre *de sept ans*. Son courage et ses talents militaires, plus encore que sa naissance, lui procurèrent un avancement rapide, et il fut nommé général en 1783. Il était dès 1762, conseiller privé et membre du bureau du commerce. Après la retraite du duc de Richmond, il devint secrétaire-d'état, et prit, à la mort de son père, le titre de comte de Shelburne. Dès lors la nation vit avec satisfaction en lui le patriote probe et courageux et l'excellent ministre; il s'unit au grand Chatham pour coopérer au bonheur public, mais leurs plans échouèrent devant les intrigues d'une puissance occulte plus forte que celle du ministère, et qui dominait le roi. Ce cabinet secret acquérant tous les jours une nouvelle force, Chatham donna sa démission, et son ami Landsdown suivit son exemple, et ne cessa de plaider avec une noble énergie la cause de la liberté nationale, contre la puissance qui cherchait à la renverser; il combattit avec ardeur l'influence croissante de la couronne, la corruption des membres du cabinet, et se signala dans les célèbres discussions qui eurent lieu dans l'affaire de Wilkes, dans les débats au sujet de la révolution des colonies d'Amérique, et de l'accroissement effrayant de la dette nationale. Ses discours sont empreints du caractère d'une politique profonde, et il s'y montre homme d'état consommé, habile à juger le présent et à prévoir l'avenir. Il contribua puissamment à renverser lord North, qui tomba, comme dit le célèbre Junius, *du haut de son incapacité*: lord Shelburne le remplaça, et bientôt la paix avec la France fut conclue, et l'indépendance américaine reconnue. C'est à cette époque qu'il fut fait marquis de Landsdown. Il ne conserva pas longtemps son emploi, car le même cabinet occulte ayant conçu les plus vives alarmes au sujet du fameux bill que Fox avait fait passer dans la chambre des communes, et qui *arrachait* au roi la direction des affaires de l'Inde, employa tous les moyens pour renverser le parti whig, et réussit en effet à former un nouveau ministère dévoué aux intérêts de la couronne. William Pitt, alors âgé de 24 ans, remplaça le vieux ami de son père, lord Chatham, et s'empara des rênes du gouvernement, qu'il tint longtemps d'une main ferme, au milieu des crises les plus violentes. Malgré sa jeunesse, cet adroit ministre devint l'arbitre du sort de la Grande-Bretagne, et c'est à dater de son entrée au ministère qu'il faut compter le retour de l'influence du parti tory (*Voyez* Pitt.), qui n'a commencé à s'affaiblir que depuis la mort de Castlereagh, et surtout après la retraite de lord Liverpool et l'entrée de lord Landsdown (fils de celui qui fait l'objet de cet article) au ministère, en 1827. Lord Shelburne se retira dans ses terres, et ne reparut sur la scène politique qu'à l'époque où la révolution française vint agiter tous les partis en Angleterre. Il se plaça alors dans les rangs de l'opposition, et se montra un des plus redoutables adversaires de Pitt et de lord Grenville, agissant constamment d'accord avec Fox. Aux approches du jugement de Louis XVI, il se prononça fortement contre la guerre déclarée à la France, et fit la généreuse et noble proposition d'envoyer auprès de la convention nationale un ambassadeur chargé d'intercéder en faveur du monarque français au nom de l'Angleterre. Pitt, plus jaloux de ruiner la France et de s'emparer de ses dépouilles que de sauver l'infortuné Louis, dédaigna la proposition. Lord Shelburne plaida aussi la cause des émigrés français en Angleterre, et demanda que la nation vînt à leur secours; cet acte fut d'autant plus généreux de sa part, qu'il était loin d'approuver leurs principes et leurs arrogantes prétentions: il ne vit en eux que des étrangers malheureux en proie à la misère, et sa philanthropie seule l'intéressa à leur sort. Il demanda plus d'une fois le renvoi des ministres et la paix avec la France, et ne cessa, jusqu'à la fin de ses jours, de faire des vœux pour le bonheur de son pays et celui des autres peuples. Il mourut en 1805, âgé de 66 ans, jouissant de toute la plénitude de ses facultés, et avec ce calme que donne une conscience exempte de la plus légère tache. Deux fois ministre, il resta honnête homme et ne changea ni de principes ni de conduite; il mérita l'estime générale de ses compatriotes, et eut le bonheur insigne de donner le jour à un fils digne de lui.

LANDSDOWN (sir Henry-Petty, marquis de), pair d'Angleterre, fils du précédent, hérita des titres, de la fortune, des opinions politiques et des vertus de son respectable père. Il reçut de lui et sous sa direction une éducation non moins remarquable par l'instruction solide que par les doctrines morales dont l'alliance avec le savoir n'est pas inséparable chez les peuples modernes, comme elle l'était parmi les philosophes de la Grèce et les citoyens de Rome. Il se distingua de bonne heure parmi les membres de l'opposition, et fut nommé à la chambre des communes, en 1805, par l'université de Cambridge. En 1806, il remplaça Pitt en qualité de chancelier de l'échiquier, et se montra digne de succéder à cet habile ministre des finances, qu'il surpassa de beaucoup par sa probité politique, et à qui il ne fut point inférieur pour la partie administrative. Il se prononça contre le système de son prédécesseur, et soutint que c'était un gouffre dans lequel on entraînait la nation en fermant les yeux sur les suites funestes de l'abus du crédit, et de la facilité de dilapider la fortune nationale en dévorant par anticipation la production et les revenus futurs. Il démontra qu'il y avait beaucoup moins d'inconvénients à supporter de lourds impôts temporaires, que d'accumuler les emprunts en établissant pour les payer des charges perpétuelles. Ces principes, alors méconnus et mal appréciés, sont depuis quelques années devenus ceux des plus forts penseurs de la Grande-

LAN

Bretagne, et lord Landsdown a été en peu d'années bien vengé des plaisanteries et des sarcasmes que lancèrent contre lui et contre ses collègues les écrivains salariés par la trésorerie. Entré à la chambre des pairs, à la mort de son père, il s'y montra le défenseur constant des droits et de la liberté des nations étrangères, et il a plaidé plus d'une fois avec l'éloquence du cœur pour la France, l'Espagne et les États-Unis, et n'a pas été moins ardent à soutenir les droits des catholiques d'Irlande. Il a montré beaucoup de zèle pour l'abolition de la traite des nègres, et se prononça contre l'article du traité de Paris, en 1814, qui permettait à la France la continuation de cet infame trafic pendant quatre ans, et provoqua l'intervention de la nation britannique pour le faire modifier. En 1815, il demanda avec instance que les ministres fussent tenus de faire connaître au parlement la nature des engagemens qu'ils avaient contractés avec les puissances étrangères, relativement au séjour des troupes anglaises sur le continent, mesure, selon lui, aussi onéreuse pour le trésor que contraire à la constitution. En 1816, il visita Paris, et de retour à Londres il prononça un discours très véhément contre les *sinécures* et *les sinécuristes*. Il n'a cessé depuis lors de s'occuper de choses utiles, et il est un des fondateurs de la nouvelle université de Londres, institution destinée à soustraire à la féodale Oxford une partie de sa puissance dans l'état. Cette nouvelle école, conduite sur un plan beaucoup plus libéral que celle de Cambridge et même d'Edimbourg, attirera et retiendra à Londres une foule d'étudiants qui étaient et sont encore obligés d'aller obtenir leurs licences dans les universités d'Ecosse. L'éducation publique y gagnera beaucoup, et l'esprit de liberté n'en profitera pas moins; aussi le projet a-t-il été attaqué avec violence, de même que les fondateurs, par tous les journaux à la solde du gouvernement. Le marquis a également pris part à un grand nombre d'institutions d'éducation et de bienfaisance: on le trouve toujours là où il y a quelque service à rendre à la patrie et à ses semblables. En 1827, il a consenti à faire partie du ministère à la tête duquel se trouvait M. Canning, mais sans avoir de portefeuille, et par conséquent sans traitement. Personne n'a été étonné de ce nouvel acte de la part du digne pair, dont le désintéressement est aussi connu que les talents et le patriotisme. Comme son père, il aime les lettres et les beaux-arts, et son hôtel de Berkley-Square renferme une des plus belles collections de statues et bas reliefs de l'Angleterre, outre de beaux tableaux et une riche bibliothèque. Lord Landsdown est peut-être le pair d'Angleterre qui jouit au plus haut degré de l'estime universelle de toutes les classes de la nation.

LANGARA (don Juan de), amiral espagnol, né en Andalousie, d'une famille noble, vers 1735, entra de bonne heure dans la marine, dont il parcourut rapidement les divers grades, et fut nommé chef d'escadre en 1779. Il commandait onze vaisseaux de ligne lorsqu'il fut rencontré, le 16 janvier 1780, à la hauteur du cap Saint-Vincent, par l'amiral Rodney, qui, à la tête d'une flotte de vingt-un vaisseaux et plusieurs frégates, le força au combat. Malgré l'extrême inégalité du nombre, car Langara n'avait que huit vaisseaux présents à l'action, il disputa la victoire pendant douze heures; mais ayant reçu trois blessures et perdu un de ses vaisseaux, qui sauta en l'air, et quatre autres qui furent pris, au nombre desquels était celui qu'il montait, il ne put empêcher l'ennemi d'entrer en triomphe dans le détroit, de ravitailler Gibraltar, et de mettre à la voile pour les Antilles. Charles III, roi d'Espagne, récompensa le courage malheureux: Langara fut fait lieutenant général. En 1793, il commanda la flotte espagnole, qui, réunie à celle des Anglais, entra dans Toulon, dans la nuit du 27 au 28 août, et il contribua puissamment à l'occupation de cette place par les troupes combinées; mais la mésintelligence qui se mit entre lui et l'amiral Hood favorisa les entreprises des Français. L'évacuation de Toulon ayant été résolue, Langara se déshonora en se rendant l'instrument du machiavélisme des Anglais, il présida à la destruction de l'arsenal, des magasins et de l'escadre de Toulon. Ce fut à la lueur de cet incendie (que dans son rapport il compare à l'embrasement de Troie), aux cris des familles éplorées qui ne pouvaient fuir avec la flotte combinée, et des malheureux qui se noyaient avant d'y aborder, que les étrangers abandonnèrent Toulon, le 18 décembre. Les Français y entrèrent le lendemain. En 1794, Langara commanda l'escadre d'honneur qui alla prendre à Livourne le prince Louis de Parme et le debarqua à Carthagène. En 1795, il joignit son escadre à celle de Gravina, sur les côtes de Catalogne; mais leurs talents et leurs efforts réunis ne purent parvenir à reprendre Roses sur les Français. Après la paix de Bâle, l'Espagne étant devenue l'alliée de la France, Langara, qui avait refusé le ministère de la marine après Valdes, à qui il avait des obligations, l'accepta à la fin de 1796, à son retour de Toulon d'où il ramenait l'escadre espagnole qui venait de débloquer ce port. Il succéda alors à don Pedro Varela y Ulloa, qui eut le portefeuille des finances. Mais son âge avancé le rendant peu propre à diriger l'administration dans les circonstances de la guerre avec les Anglais, il fut remplacé, à la fin de 1797, par don Domingo Grandallana, fut élevé au grade suprême de capitaine général, et mourut dans l'année 1800.

LANGEAC (le chevalier de L'ESPINASSE DE), poète agréable, né vers 1750, est un des fils naturels du ministre comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, suivant les mémoires de Bachaumont: mais sa naissance et celle de ses frères fut légitimée par le mariage de sa mère avec le comte de l'Espinasse, qui reconnut les enfants. M. de Langeac fut d'abord abbé et chevalier de Malte: puis ayant quitté le petit collet, il entra dans la diplomatie, fut secrétaire de légation à Vienne, ensuite à Pétersbourg et à Moscou, où il fut chargé d'une mission secrète, en 1774, lors de la révolte de Pugatscheff contre Catherine II. Il s'était déjà fait connaître dans la littérature, en obtenant un prix, un accessit et une mention honorable dans les concours proposés par l'académie française; il se consacra depuis entièrement aux lettres, surtout après que la révolution lui eut enlevé la plus grande partie d'une fortune assez considérable, qu'il avait employée souvent à obliger ses confrères. M. de Langeac n'a point émigré, mais les opinions politiques qu'il avait manifestées, et la part qu'il prit à l'insurrection des sections de Paris contre la convention nationale, le firent comprendre dans la proscription du 13 vendémiaire (1795). Toutefois, les poursuites dirigées contre lui l'obligèrent seulement à se cacher quelque temps. Il ne laissa pas cependant, sous le gouvernement impérial, d'être nommé conseiller ordinaire de l'université; il dut cette place à Fontanes, son ancien ami, auquel il avait longtemps servi de secrétaire intime. Ce fut sans doute pour témoigner sa reconnaissance à Napoléon, que dans un ouvrage qu'il publia, en 1810, M. de Langeac dit que « les fastes de » l'histoire n'offrent dans l'espace de deux mille cinq » cents ans, que cinquante-trois batailles mémorables, » gagnées par trente-quatre rois ou grands capitaines, » ce qui fait deux batailles par siècle; qu'Alexandre et » Annibal n'en ont gagné que quatre, et César trois, et » que neuf triomphes importants remportés par Napo» léon dans l'espace de quatorze ans, attestent sa pré» éminence, etc. » Deux ans après, M. de Langeac exprima son vœu pour la déchéance de Bonaparte, fut nommé chevalier de la légion d'honneur, par ordonnance du roi du 17 octobre 1814, et maintenu dans ses fonctions de conseiller ordinaire de l'université. Il a été nommé depuis garde de la bibliothèque et des archives de l'université, et en 1823 chevalier de Saint Louis. On a de lui: 1° *Lettre d'un fils parvenu à son père laboureur*, qui a remporté le prix de l'académie française, 1768, in-8°; 2° *Epître d'un fils à sa mère*, qui a concouru pour le prix de l'académie française, 1768, in-8°; 3° *Eloge de Corneille*, 1768, in 8°; 4° *Traduction d'un morceau de l'Iliade* (prière de Patrocle à Achille), qui a concouru pour le prix de l'académie française (qui ne fut pas décerné), 1778, in-8°. La pièce de M. de Langeac fut mentionnée honorablement après celles de Lœillard d'Avrigny et d'André de Murville. 5° *La Servitude abolie*, pièce qui a concouru pour le prix de l'académie française, 1780, in-8°; 6° *Poëme séculaire d'Horace*, 1780, in-8°; 7° *Colomb dans les fers à Ferdinand et Isabelle*, après la découverte de

l'Amérique, couronné à Marseille, avec un *Précis historique* sur Colomb, 1782, in-18, très rare : réimprimé in-8° ; 8° *Corali et Blanfort, ou la force de l'Amitié*, comédie en deux actes en vers, représentée en 1785, à la Comédie Italienne. Cette pièce, tirée d'un conte de Marmontel, déjà mis en scène par Favart, n'offrait qu'un sujet usé, monotone, sans effets dramatiques : une versification douce et un style soigné ne purent en assurer le succès. 9° *Précis historique sur Cromwell*, suivi d'un extrait de l'*Eikon basilike*, 1789 et 1801, in-8° ; 10° *Bucoliques de Virgile, traduites en vers français*, précédées de la vie du poète latin, etc., 1806, in-4°, in-8° et in-18. Cette traduction, qui concourut en 1810 pour le grand prix décennal de deuxième classe, passe pour la meilleure de celles qui ont été publiées : c'est plutôt une imitation, une paraphrase, qu'un ouvrage original ou une traduction ; les difficultés y sont éludées : on la lit cependant avec plaisir, parce qu'on y trouve les graces de l'auteur latin, remplacées du moins par des équivalents. 11° *Essai d'instruction morale*, 1812, 2 vol. in-8° et in-12 : c'est de cet ouvrage qu'est tirée la phrase que nous avons rapportée en l'honneur de Bonaparte. 12° *Anecdotes anglaises et américaines*, années 1776 à 1783, Paris, 1813, 2 vol. in-8° ; 13° *Réponse à un ministre*, 1814, in-8° ; 14° *le Bonheur que procure l'étude dans toutes les situations de la vie*, Paris, 1817, in-8° ; 15° *le Bonheur que procure l'étude, par le chancelier de L'Hospital*, fragments traduits de ses poésies latines, suivis de quelques extraits des écrivains anciens et modernes, et d'un discours en vers sur le même sujet, Paris, 1817, in-8°. On attribue à M. de Langeac : *Suger, moine de Saint-Denis*, 1779, in-8°.

LANGERON (le comte de), *voyez le supplément*.

LANGHANS (Charles-Gotthard), architecte distingué, naquit, en 1733, à Landshut en Silésie. Il étudia d'abord l'architecture avec une ardeur qui annonçait un véritable talent, voyagea ensuite dans les principales villes de l'Europe, et revint dans sa patrie, où il ne tarda pas à donner des preuves de son goût et de ses connaissances. La réputation qu'il s'acquit à Breslau le fit appeler à Berlin, où il fut nommé premier directeur du département des bâtiments : les monuments qui décorent cette capitale de la Prusse sont en partie son ouvrage. On y remarque surtout la porte de Brandebourg, et la nouvelle salle de spectacle. Cette porte est une imitation, en grand, des fameux propylées d'Athènes ; la situation en est admirable ; elle conduit, par une place très spacieuse, à la promenade des *Tilleuls*, et de là au palais du roi, en traversant une place où se trouve le bel édifice de l'arsenal. On lui doit encore la nouvelle Comédie, construite entre deux églises, emplacement ordonné par Frédéric II, sur la place dite des *Gendarmes*. On regrette que les dégradations qu'elle a éprouvées par suite d'un incendie ne soient pas encore réparées. On doit aussi à Langhans plusieurs mémoires estimés sur l'architecture. Des connaissances étendues, des mœurs douces, un caractère franc et loyal, lui conciliaient l'estime de tous ceux qui le connaissaient. Il mourut pendant un voyage en Sibérie, le 1er octobre 1808. Il était membre de l'académie des beaux-arts de Berlin, de celle des sciences et des arts de Bologne, et de la société patriotique de Silésie.

LANGLE (Jérôme-Charlemagne-Fleuriau, marquis de), homme de lettres, né vers 1750, d'une famille originaire de Bretagne alliée à la maison de Rohan, n'a dû la courte célébrité, dont il a joui sur la fin du dernier siècle, qu'aux persécutions que lui a suscitées un de ses ouvrages, qui, sous aucun rapport, ne méritait pas de faire tant de bruit. Tout ce qu'on sait du marquis de Langle avant cette époque de sa vie, n'est qu'il suivit quelque temps la carrière des armes, qu'il eut une jeunesse très licencieuse, qu'il en passa une grande partie dans des châteaux-forts, et qu'on le comparait sur ce point au fameux Mirabeau, avec lequel il avait encore d'autres traits de ressemblance ; même genre de laideur, de physionomie et d'esprit ; même exaltation d'idées, même immoralité ; mais si de Langle était plus gai, plus vif, il était aussi plus superficiel, moins savant ; et comme il n'était pas formé pour jouer un rôle aussi important que celui qui a immortalisé Mirabeau, on ne peut réellement le comparer à ce dernier, que comme on compare Charles XII à Alexandre. Ce fut en 1784, que, profitant de la vogue d'un personnage de théâtre imaginé par Beaumarchais, il publia un petit ouvrage intitulé : *Voyage de Figaro en Espagne*, in-12 ; qui eut une seconde édition augmentée, sous le même titre, Saint-Malo (Paris), 1785, 2 vol. in-12. L'espèce de succès que ce titre obtint, engagea l'auteur à se dépouiller du pseudonyme, et à donner une troisième édition sous le titre de *Voyage en Espagne, par le marquis de Langle*, 1785, 2 petits vol. in-12. Ce voyage était apocryphe. De Langle n'avait jamais mis le pied en Espagne. C'est en Suisse, d'après l'idée que lui suggéra Mercier, et sous les yeux de ce dernier, qu'il composa son ouvrage, en compilant les diverses relations connues sur l'Espagne. On doit en croire Mercier sur ce fait. Quoique persécuté lui-même, il ne l'était que pour avoir dit de fortes vérités dans son *Tableau de Paris*, et l'on sait qu'il se piquait de franchise. Le marquis de Langle eut bientôt l'honneur de se voir en butte à une semblable persécution. Charles III, roi d'Espagne, monarque d'ailleurs éclairé et bienfaisant mais zélé catholique, s'indigna d'une satire contre le gouvernement, la religion, les mœurs, les usages de son pays ; il dénonça l'ouvrage au ministère français, et en demanda justice, menaçant, en cas de refus, de fermer l'entrée de l'Espagne à tous les Français. Ses plaintes provoquèrent un long et virulent réquisitoire de l'avocat-général Séguier, du 7 février 1786, qui concluait pour que le libelle fût lacéré et brûlé, et l'auteur décrété de prise de corps. Mais le parlement de Paris n'ayant statué que sur le premier point, un exemplaire des trois éditions du Voyage en Espagne fut livré aux flammes par la main du bourreau, le 15 du même mois, comme impie, sacrilége, attentatoire aux mœurs et à la religion, injurieux envers la nation espagnole, tendant à soulever les esprits contre l'autorité légitime et son gouvernement, et à porter atteinte à l'union qui régnait entre la France et l'Espagne. C'était donner trop d'importance et d'éclat à bien peu de chose ; c'était remplir le vœu que l'auteur avait exprimé dans ce passage plaisant : « Mon ouvrage sûrement sera réduit en cendre ; tant mieux ! tant mieux ! mille fois tant mieux ! cela porte bonheur ; salut aux ouvrages qu'on brûle, le public aime les ouvrages brûlés. » Celui du marquis de Langle fut traduit en anglais, en danois, en italien, en allemand ; il eut encore deux éditions en France, jusqu'à ce que l'auteur en donna une sixième, avouée par lui, Paris, 1803, in-8°. Sans approuver ni justifier quelques maximes répréhensibles, quelques paradoxes outrés que ce livre renferme, il faut avouer néanmoins que sur ce qu'il dit de l'Espagne en général, l'auteur n'a eu d'autre tort que d'avoir chargé un peu le tableau, en le revêtant du vernis de la plaisanterie. D'ailleurs il dit également le bien et le mal. Un anonyme avait publié une critique de cet ouvrage, sous ce titre : *Dénonciation au public du Voyage d'un soi-disant Figaro en Espagne, par le véritable Figaro*, 1785, in-12 : le frontispice est décoré d'une vignette représentant une poignée de verges en croix avec un fouet. Les autres ouvrages du marquis de Langle sont : 1° *Amours, ou Lettres d'Alexis à Justine*, Neufchâtel, 1786, 2 vol. in-8° ; 1797, 3 vol. in-18 ; 2° *Tableau pittoresque de la Suisse*, Paris, 1790, in-8° ; Liége, 1790, in-12 : l'auteur y a répété quelques passages de son *Voyage en Espagne* ; 3° *Soirées villageoises, ou Anecdotes et Aventures, avec des secrets intéressants*, 1791, in-12 ; 4° *Paris littéraire*, première partie (et unique), an 11, in-12 : libelle contre tous les hommes dont les noms se présentent à la mémoire de l'auteur, et qui, faute de débit, fut reproduit, deux ans après, sous le titre de l'*Alchimiste littéraire* ; 5° *Mon Voyage en Prusse, ou Mémoires secrets sur Frédéric-le-Grand et sur la cour de Berlin*, 1806, in-8° ; 6° quelques *Opuscules*, cités dans la *France littéraire* de Ersch, et dans le *Mercure* du 30 janvier 1808 ; 7° *Nécrologe des auteurs vivants*, 1807, in-18. L'auteur, dans l'article qu'il s'est donné, se reproche l'abus excessif de l'esprit ; il y a refondu son *Paris littéraire*. Il devait donner un volume tous les ans ou tous les six mois ; mais il mourut

à Paris, le 12 octobre 1807, âgé d'environ cinquante-sept ans, sans être corrigé des erreurs de sa jeunesse. Il avait annoncé depuis quelques années un *Tableau de la Suisse*, dont la souscription était de 36 francs, payables d'avance. L'ouvrage retardé devait paraître avant la fin de 1803, disait-il dans une note qui précède la liste de quatre cents souscripteurs, publiée à la fin de la 6e édition du *Voyage en Espagne*. Le nombre s'en augmenta probablement durant les quatre ans qu'il vécut encore. Le livre n'a jamais paru, et le marquis a emporté ainsi dans l'autre monde quinze à vingt mille francs, qui ne lui ont coûté que les frais d'impression de ses quittances et de la liste des souscripteurs. Le marquis de Langle avait les yeux égarés, les cheveux en désordre, l'air d'un fou : il parlait comme il écrivait, avec feu, avec volubilité, sans suite, sans liaison dans les idées ; mais son style haché, décousu, était quelquefois pittoresque et souvent original. Comme tous les auteurs médiocres, il méprisait la poésie, et mettait sa prose au-dessus des chefs-d'œuvre de Racine et de Boileau. Nous citerons un exemple de sa légèreté et de son inattention au travail. Dans l'avertissement de la 5e édition de son *Voyage en Espagne*, il rapporte à l'année 1788 la première publication de cet ouvrage, au 26 février de cette année l'arrêt du parlement qui le condamne au feu, et il cite encore l'année 1788 en rapportant un passage guillemetté qu'il dit tiré des *Mémoires secrets de Bachaumont* ; mais ces mémoires, finissant avec l'année 1787, n'ont pas pu parler des événements de 1788 ; mais le volume qui les raconte sous les dates du 16 et du 27 février 1786, n'ayant été imprimé qu'en 1788, de Langle s'est contenté de regarder le frontispice. Quant au passage, tant s'en faut qu'il l'ait copié textuellement, puisqu'il débute par ces mots : *Aujourd'hui 26 février* 1788, qui certes ne s'y trouvent pas. Il s'y dit plus jeune que Mirabeau, et, ne parlant ni d'inconduite ni de châteaux-forts, il convient seulement d'avoir été persécuté par sa famille, et exilé pendant deux ans dans une petite ville de province. Un écrivain qui tronque et défigure ainsi les passages qu'il cite ne mérite aucune considération. Il est fâcheux que l'auteur estimable de l'article *Fleuriau de Langle* dans la *Biographie universelle* ne l'ait pas rédigé avec le même soin qu'il apporte à ses autres ouvrages et qu'au lieu de remonter aux sources originales, il se soit basé sur les citations erronées et mensongères de ce marquis.

LANGLÉ (Honoré-François-Marie), musicien compositeur, né à Monaco, en 1741, appartenait à une famille française, originaire de Picardie (la même que celle de l'orientaliste Langlès), établie en Italie au 17e siècle. Envoyé à Naples, à quinze ou seize ans, par le prince de Monaco, pour y apprendre la composition, il entra au conservatoire della Pietà, et y étudia sous Caffaro, le plus habile élève du célèbre Leo. Après avoir passé huit ans à cette école, dont il devint premier maître de chapelle, il se rendit à Gênes, où il demeura quelques années, et il y eut la direction du théâtre et du concert des nobles. Arrivé à Paris en 1768, il se fit remarquer au concert spirituel et au concert des amateurs, pour lequel il composa plusieurs morceaux qui obtinrent beaucoup de succès, tels que les monologues d'*Alcide* et de *Sapho*, la cantate de *Circé*, etc. Professeur de chant, de clavecin et de composition, il fut maître de chant à l'école royale de chant et de déclamation, depuis 1784 jusqu'en 1791. Membre du lycée des arts, professeur et bibliothécaire au conservatoire de musique, en 1800, il mourut le 20 septembre 1807, dans sa maison de campagne de Villiers-le-Bel, près Paris. On a de lui : *Corisandre*, opéra en trois actes, représenté en 1791 à l'académie royale de musique, et repris en 1792. Le succès de cet ouvrage engagea Langlé à en composer d'autres ; mais à l'exception d'*Antiochus et Stratonice* de Durosoy, joué à Versailles en 1786, aucun de ses opéras n'a été représenté ; la plupart existent à la bibliothèque de l'école royale de chant. Ce sont *Oreste et Tyndare*, présenté au jury de l'opéra en 1783 et 1786 ; *Soliman et Eronime, ou Mahomet II*, 1792 ; *la Mort de Lavoisier*, 1794 ; *le Choix d'Alcide*, 1801 ; *Médée*, *Tancrède*, *l'Auberge des volontaires* ; *les Vengeances*. Langlé était un excellent théoricien, mais en général ses compositions dramatiques manquent de chant, de verve et d'imagination ; il a fait des élèves qui l'ont surpassé, tels que Dalayrac. On a de lui : 1° *Traité d'harmonie et de modulations*, 1793 ; 2° *Traité de la basse dans le chant*, 1797 ; 3° *Traité de la fugue*, 1800 ; 4° *Nouvelle Méthode pour chiffrer les accords*, 1801. On trouve une notice sur Langlé, faite par Fayolle dans les *Quatre Saisons du Parnasse*. Il avait épousé la sœur du médecin Sue, fils du célèbre chirurgien de ce nom. Il a laissé un fils, M. Ferdinand Langlé, qui a quitté la chirurgie, où il eût pu obtenir des succès honorables, pour composer des vaudevilles spirituels, mais qui ne donnent point de réputation durable.

LANGLÈS (Louis-Mathieu), orientaliste, né, en 1763, à Péronne près de Montdidier, ou, suivant d'autres, à Paris, acheva ses études dans cette capitale. Ses parents auraient désiré qu'il embrassât la profession des armes ; mais n'ayant ni le physique ni les goûts convenables à cette carrière, il préféra se livrer à l'étude des langues orientales, suivit au collége royal les cours d'arabe de M. Caussin de Perceval, et celui de Ruffin pour le persan. Héritier, en 1785, d'une petite charge que son père avait exercée près le tribunal des maréchaux de France, il continua d'en remplir les fonctions, non pour s'avancer dans l'état militaire, mais pour s'assurer de puissants protecteurs. Il débuta dans la littérature orientale, en 1787, par une traduction française des *Instituts politiques et militaires de Tamerlan*, 1 vol. in-8°. C'est ce que Langlès a fait de mieux : son travail avait été revu par M. Sylvestre de Sacy : malheureusement il se crut assez habile, dans la suite, pour se passer des conseils d'un tel guide. Quelques mois après, il publia un *Alphabet tartare-mandchou*. Il composa le premier de ces ouvrages en comparant la version anglaise que venait de donner le major Davy, avec l'original persan. Quant au second, il le fit à la demande de M. Bertin, trésorier des parties casuelles, qui désirait faire publier le manuscrit du *Dictionnaire mandchou-français*, que le père Amiot lui avait envoyé de la Chine. Langlès ne savait pas le mandchou ; mais l'examen des manuscrits du missionnaire lui fournit les moyens de décomposer le syllabaire de cette langue, d'en rédiger un alphabet et d'en faire graver les poinçons. L'importance qu'il mit à un travail si simple, et si facile que tout autre aurait pu s'en acquitter aussi bien, et les éloges un peu outrés que lui attira cette analyse alphabétique, éveillèrent la sévérité de la critique. On l'accusa de s'être approprié l'alphabet que Deshautesrayes avait fait graver, vingt ans auparavant, dans les planches de l'Encyclopédie. Langlès dédia ses deux ouvrages à l'académie des inscriptions et belles-lettres, et obtint, par la bienveillance du maréchal de Richelieu, une des douze pensions dont le tribunal des maréchaux de France avait le droit de disposer. En décembre 1788, il présenta à Louis XVI le premier volume, in-4°, du *Dictionnaire mandchou-français*, dont les deux autres parurent en 1790. Dans cet intervalle, il publia quelques opuscules : *Contes, fables et sentences tirés de différents auteurs arabes et persans*, 1788, in-18 et in-8° ; il prétend que c'est dans le discours préliminaire de ce petit volume, qu'il a le premier fait connaître en France, et même sur le continent de l'Europe, l'existence et les travaux de la société asiatique de Calcutta, assertion qui nous paraît plus prétentieuse que fondée ; *Précis historique sur les Mahrattes*, traduit du persan ou plutôt de l'anglais, et imprimé à la fin de l'ouvrage intitulé : *Affaires de l'Inde*, traduit de l'anglais par Brissot de Warville, 1788, in-8° ; *Adresse à l'assemblée nationale, sur l'importance des langues orientales vivantes, pour l'extension du commerce, les progrès des sciences et des lettres*, 1790, in-8° ; *Fables et contes indiens*, avec un discours préliminaire, et des notes sur la religion, les mœurs et la littérature des Indous, 1790, in-18 et in-8°. On y trouve une partie des fables attribuées à Bidpaï. Langlès a tiré tous ces contes et ces fables de divers ouvrages anglais, et d'une *Anthologia persica* imprimée à Vienne, dont il a conservé les fautes et les contre-sens. Il avait eu l'idée de servir dans l'Inde comme militaire ou diplomate ; les événements de

la révolution dérangèrent ce projet. Quoiqu'il se fût lié avec Gudin de la Brenellerie, ami de Beaumarchais, la recommandation de ces deux hommes de lettres ne put réussir à intéresser en sa faveur l'ancien lieutenant général de police Lenoir, alors bibliothécaire en chef de la Bibliothèque du roi, ni son successeur d'Ormesson; mais elle fut plus efficace auprès de Champfort, qui, après le 10 août 1792, avait été nommé bibliothécaire par le ministre Rolland. Langlès obtint alors une des trois places de sous-garde des manuscrits orientaux. Champfort et Carra, son collègue, furent dénoncés, et périrent en 1793: mais Langlès, qui avait su se faire des protecteurs dans le parti dominant, parvint non-seulement à se maintenir dans son poste, mais encore à ne pas être compris dans la mesure qui priva de la liberté ses chefs et ses collègues Barthelemy, Desaulnais, Capperonnier, Van Praet, etc.; enfin, lorsqu'en octobre 1795, l'administration de la Bibliothèque alors nationale fut organisée sur le pied où elle est aujourd'hui, Langlès fut nommé l'un des huit conservateurs, et chargé spécialement des manuscrits orientaux. En 1793, il avait fait partie de la commission temporaire des arts, qui, adjointe au comité d'instruction publique de la convention nationale, sauva du vandalisme révolutionnaire plusieurs monuments de sciences et d'arts. En 1794, ce même comité lui confia la garde du dépôt littéraire des Capucines de la rue Saint-Honoré. Quoique chez Langlès la passion (on pourrait même dire la manie) des langues de l'Asie remplaçât les connaissances positives, il élevait son ambition jusqu'à une chaire de professeur; mais toutes celles du collége de France étaient dignement occupées. Ses liaisons avec quelques membres influents de la convention, et l'active opiniâtreté de ses démarches, amenèrent, en 1794, l'institution de l'école spéciale des langues orientales vivantes, qui pourrait être fort utile pour la politique et le commerce si les cours, bien que gratuits, y étaient fréquentés par un plus grand nombre d'élèves. Chargé de l'organisation de cet établissement, Langlès ne s'oublia pas. Il en fut nommé administrateur, et il y a donné, près de trente ans, des leçons de persan: mais il n'a jamais été professeur de mandchou ni de malai, quoiqu'il en ait pris le titre. Quant aux autres langues, il mérite d'autant plus d'éloges pour avoir influé sur quelques choix honorables, que, de tous les professeurs, le chef de l'école fut toujours le moins habile. En 1795, il coopéra, par des notes, à une nouvelle édition des *Voyages de Pallas*, 8 vol. in-8°; et il publia les deux premiers volumes, in-4°, d'une nouvelle édition des *Voyages de Norden en Egypte et en Nubie*, dont le 3e ne parut qu'en 1800. Constamment en évidence, à une époque où beaucoup d'hommes d'un mérite incontestable se tenaient encore éloignés et cachés, Langlès arriva facilement à l'institut dès la création de ce corps, en 1795, et il passa ensuite de la classe de littérature et des beaux-arts, dans celle d'histoire et de littérature ancienne, redevenue, en 1816, académie des inscriptions et belles-lettres. Dès les commencements, il fit partie de la commission des travaux littéraires de l'institut, et coopéra quelque temps à la rédaction des Mémoires publiés par cette savante compagnie. Plus tard, il fournit quelques dissertations à la collection des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*; mais il renonça de bonne heure à un travail au-dessus de ses forces, et qui, mettant au grand jour sa médiocrité, ne lui procurait ni gloire ni profit: ce fut alors que s'arrêta le cours étonnant et rapide de sa fortune littéraire. Il ne s'occupa désormais qu'à des travaux plus faciles et plus lucratifs, et principalement à des traductions de voyages en Asie, avec des additions tirées, d'une manière plus ou moins directe, des auteurs orientaux. Dès l'année 1796, il publia le *Voyage de Thunberg au cap de Bonne-Espérance, aux îles de la Sonde et au Japon*, avec ses notes et celles de M. de Lamarck, 4 vol. in-8° ou 2 vol. in-4°. On trouve au tome premier, in-8°, page 71, cette singulière note sur Gustave III, avouée du rédacteur: « Le même dont l'intrépide et immortel Ankarstrom a » délivré les Suédois, mais sans les affranchir du joug » monstrueux de la royauté. » En 1797, il publia une nouvelle édition des *Œuvres complètes de Poivre*, qui ne se distingue des précédentes que par un grand nombre de notes dans le même genre; *Voyage de l'Inde à la Mekke, par Abdoul-Kerym*, extr. et trad. de la version anglaise, in-18, fig.; c'est le premier volume de la *Collection portative de voyages*, etc., continuée par l'auteur jusqu'à 6 volumes, et contenant: *Voyage de la Perse dans l'Inde, par Abdoul-Rizzak, et du Bengale en Perse, par Franklin*, 1798, 2 vol.; *Voyage pittoresque de l'Inde, par Hodges*, 1805, 2 vol; *Voyage chez les Mahrattes, par Tone*, 1820, 1 vol. Tous ces voyages sont traduits de l'anglais, à l'exception du *Voyage d'Abdoul-Rizzak*, que Langlès dit avoir traduit du persan. On l'a cru longtemps, et les orientalistes mêmes regardaient cet opuscule, qui ne forme que la moitié d'un volume, comme l'unique essai de ses connaissances en langues orientales; l'illusion a été détruite en 1812, par une découverte que fit l'auteur de cet article (M. Audiffret). Il est bien constaté aujourd'hui que le Voyage d'Abdoul-Rizzak a été pris en entier dans la traduction française, faite par Galand, d'une histoire de Chah Rokh et autres descendants de Tamerlan, par le même Abdoul-Rizzak, traduction dont il existe deux exemplaires manuscrits à la Bibliothèque du roi. Il est pénible de déclarer que le prétendu traducteur a publié comme son propre ouvrage celui de Galand, et que pour faire disparaître les traces du plagiat, il a soustrait de l'un des exemplaires les cahiers qui contenaient les paragraphes relatifs au voyage de l'auteur persan, sans se rappeler qu'il existe un autre exemplaire sur lequel il avait marqué, par des crochets, les mêmes paragraphes. Par suite de cette découverte, on a reconnu aussi que Langlès avait pris déjà dans la traduction de Galand un opuscule, non moins exigu qu'insignifiant, et publié, en 1788, sous ce titre: *Ambassades réciproques d'un roi des Indes, de la Perse, et d'un empereur de la Chine, avec la vie de ces deux souverains*, trad. du persan, in-8°. Dans une note qu'il a insérée à la suite des Voyages de Franklin en Perse, il loue un auteur persan de n'avoir pas dissimulé les cruautés de Nadir-chah, et accuse le frère Bazin, jésuite, d'avoir flagorné ce tyran de la Perse. Assurément les jésuites ont eu bien des torts, mais les injures que Langlès prodigue ici à l'un d'eux sont aussi injustes que ridicules, car l'historien véridique, c'est le frère Bazin, et le flatteur, c'est l'auteur persan. Les ouvrages de Langlès fourmillent d'absurdités pareilles. Il avait tenté, en 1795, avec Camus, Baudin des Ardennes et M. Daunou, de ressusciter le *Journal des savants*, qui ne subsista que six mois entre leurs mains, et que M. Daunou, mieux secondé, a rétabli quelques années après. Les autres ouvrages composés ou publiés par Langlès, comme auteur ou comme éditeur, qualités qu'il ne distinguait pas scrupuleusement sur les frontispices ou dans les préfaces, sont: 1° *Voyage sur les côtes de l'Arabie heureuse, la mer Rouge et en Egypte*, par H. Rooke, traduit de l'anglais, 1788, in-8°; 2° *Description du Pégu et de l'île de Ceylan*, traduite de l'allemand et de l'anglais, 1793, in-8°; 3° *Voyage du Bengale à Saint-Pétersbourg, à travers les provinces septentrionales de l'Inde, le Kachmyr, la Perse, etc.*, suivi de l'*Histoire des Rohillahs et des Seikes*, par G. Forster, traduit de l'anglais, avec des additions et une *Notice des khans de Crimée*, 1802, 3 vol. in-8°; 4° *Voyage de Hornemann dans l'Afrique septentrionale, etc.*, suivi d'*Eclaircissements sur la géographie de l'Afrique*, par Rennel, traduit de l'anglais, avec un *Mémoire sur les Oasis*, d'après les auteurs arabes, 1803, 2 vol. in-8°; 5° *Recherches asiatiques, ou Mémoires de la société établie au Bengale pour faire des recherches sur l'histoire, les antiquités, les sciences, etc., de l'Asie*, 1805, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage, annoncé par Langlès comme devant avoir 6 vol., quoiqu'il n'y ait fourni qu'une partie des notes, fut publié par A. Duquesnoy, et n'a pas été continué. 6° *Recherches sur la découverte de l'essence de rose*, 1804, petit in-12: opuscule peu propre à atteindre le but que paraît avoir eu l'auteur, de mettre à la mode les langues orientales; 7° *Voyage en Chine et en Tartarie à la suite de lord Macartney*, par Holmes, etc., traduit de l'anglais, etc., 1805, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, dont Langlès ne fut que l'éditeur, n'est remarquable que

par une collection de gravures, dont vingt-quatre avaient été déja publiées séparément. 8° *Catalogue raisonné des manuscrits samskrits de la Bibliothèque du roi, avec des extraits d'un grand nombre de manuscrits*, par Hamilton et Langlès, 1806, in-8°. Langlès ignorait totalement le samskrit; il n'a eu part à ce catalogue que comme traducteur et commentateur. 9° *Notes sur les monnaies de Crimée*, 1806, in-8°: 10° *Diatribe de l'ingénieur Seid Mustapha sur l'état actuel de l'art militaire, du génie et des sciences à Constantinople*, d'après l'édition originale, avec des notes, 1807 et 1810, in-8°: 11° *Relation de Dourry Efendy, ambassadeur de la Porte othomane auprès du roi de Perse*, traduit du turc (par de Fienne), et suivie de l'*Extrait des voyages de Petis de la Croix*, rédigés par lui-même, 1810, in-8°. Le travail de Langlès se borne aux notes et à une notice peu satisfaisante sur Petis de la Croix. 12° *Voyage du chevalier Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient*, édition conférée sur les trois éditions originales, augmentée d'une *Notice de la Perse*, de notes, etc., 1811, 10 vol. in-8°; et atlas: ouvrage de spéculation et surchargé de notes qui, fussent-elles meilleures, n'en seraient pas moins inutiles. M. Sylvestre de Sacy, dans le tome VIII du *Journal asiatique*, a relevé quelques-unes des nombreuses erreurs qu'elles contiennent. On doit regretter que les observations critiques de ce savant n'aient point paru peu de temps après la nouvelle édition du Chardin; elles auraient éclairé le public, et servi de préservatif contre ce charlatanisme littéraire si commun de nos jours, si onéreux pour les bourses, et si honteux pour les lettres. Quant à la *Notice chronologique de la Perse* qui accompagne cette édition, et dont Langlès se prévalait beaucoup, il faut le dire franchement et en quatre mots, ce n'est pas même l'ouvrage d'un médiocre écolier: nulles recherches, nulle critique, des erreurs, des anachronismes, et surtout des lacunes importantes. 13° *Grammaire de la langue arabe vulgaire et littérale* (en français et en latin), ouvrage posthume de Savary, augmenté de contes arabes par l'éditeur, 1813, in-4°. Langlès s'était chargé, dès l'année 1796, de publier cet ouvrage, et par sa lenteur et son insouciance il eut à se reprocher d'en avoir empêché le succès, deux autres grammaires arabes ayant paru dans l'intervalle. 14° *Voyage de Sindbad-le-Marin et la Ruse des femmes*, contes arabes, traduction littérale, accompagnée du texte et de notes, 1814, in-18. Ce sont les mêmes contes qu'il a insérés dans la *Grammaire arabe* de Savary. Sa traduction n'est pas, à beaucoup près, aussi agréable à lire que celle que Galand en a donnée dans les *Mille et une nuits*, et le texte arabe qu'il y a joint ne passe pas pour correct. 15° *Notice sur l'état actuel de la Perse*, en persan, en arménien, en français, par Myr Davoud Zadour, Chahen de Cirbied et Langlès, 1818, in-18; 16° *Monuments anciens et modernes de l'Indoustan, sous les rapports archéologique et pittoresque, et précédés de notices géographiques et historiques, et d'un discours sur la religion, la législation et les mœurs des Indous*, 1821, 2 vol. in fol. Cet ouvrage, le plus considérable de ceux dont Langlès s'est occupé, n'a pas été terminé. Les planches qu'il contient offrent, dans une dimension qui en rend le prix plus accessible, ce qu'il y a de plus intéressant dans celles de Daniels. Le texte est principalement composé d'après les ouvrages anglais publiés dans l'Inde. 17° *Analyse des mémoires contenus dans le XIV° vol. des Asiatick researches* (Recherches sur l'Asie, ou travaux de la société établie au Bengale sur l'histoire, les antiquités, les sciences et les arts de l'Asie), avec des notes et un appendice, 1825, in-4°. L'impression de cet ouvrage n'a été terminée qu'après la mort de l'auteur. Langlès a donné dans les mémoires de l'Institut, tom. IV, une *Dissertation sur les papiers-monnaie des Orientaux*; dans les notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi, des *Fragments du code de Djenghiz Khan*, tirés de l'historien Mirkhond; *Dictionarium latino-sinico mandchou*; une *Notice des livres tartares-mandchou* de la Bibliothèque du roi; un *Recueil de lettres en arabe, en turc et en persan*, par différents princes et souverains othomans, persans et égyptiens, depuis 1504 jusqu'en 1517; *Description historique du canal de l'Egypte* (de Suez), tirée de la description de l'Egypte de Makrizi; *Rituel des Mandchoux, ou Recueil des usages établis pour les offrandes et sacrifices par l'empereur de la Chine*, avec 20 planches, etc., 1804, in-4°, tiré à part; *Table chronologique des crues du Nil les plus remarquables, depuis l'an 613 jusqu'en 1517, tirée de la cosmographie de Mohammed Ben Ayas*, 1810, in-4°. On y trouve aussi une note sur sa manière d'orthographier les mots orientaux. Son système, aussi bizarre que choquant, n'a pas prévalu, et l'on n'a point adopté ses *y* au lieu de l'*i*, ses *q* employés sans *u* pour remplacer le *k* et le *c* dur, ses *h* doubles et triples pour marquer les fortes aspirations, ni même son ç cédillé, qui cependant convient mieux que l's qui exprime deux sons dans notre langue. Il a donné aussi dans le *Magasin encyclopédique*, diverses notices, entre autres *sur les travaux littéraires et typographiques des Anglais dans l'Inde; sur la vie et les ouvrages de Saady; sur les livres élémentaires chinois*, de la Bibliothèque du roi; divers *extraits* du *Gulistan* de Saady, et du *Baharistan* de Djâmy, etc. Il a ajouté des notes à l'ouvrage de M. A. J. Castellan, intitulé: *Mœurs, usages et coutumes des Othomans*, 1812, 6 vol. in-18. Enfin il a été collaborateur de la *Biographie universelle* de M. Michaud, et là, plus que dans ses autres ouvrages peut-être, il s'est montré médiocre, superficiel, inexact. Pas une de ses notices qui ne contienne des erreurs graves, des contradictions, ou des omissions importantes; plusieurs sont tirées presque mot pour mot de la *Notice chronologique de la Perse* de son *Chardin*. L'amour de la vérité et le désir de prouver que ce n'est point sans de justes motifs que nous osons attaquer la réputation littéraire et scientifique d'un homme qui, à force de jactance, a eu l'art de se faire passer dans l'esprit du vulgaire pour un savant du premier ordre, nous font un devoir de citer au moins une preuve à l'appui de nos assertions. Qui croirait que l'homme qui a publié les *Instituts de Tamerlan*, et qui prétend les avoir traduits d'après la version persane faite par *Abou-Thaleb-al-Hoceïny*, ait pu dire, dans l'article de ce dernier, qu'il *florissait sous le règne du sultan de Damas et d'Egypte, Mélik-el-Aadel Seyfeddyn-Aboubekr, nommé par les historiens des croisades Saladin* (Langlès a voulu dire Melik el-Adel Seifeddyn, ou *Suphadin*, frère de Saladin), *conséquemment vers la fin du 12° siècle et au commencement du 13°; et qu'il dédia à ce prince sa traduction persane des Instituts de Tymour* (Tamerlan), qui mourut au commencement du 15° siècle? Une telle bévue n'a pas besoin de commentaires. Tout ce qui est sorti de la plume de Langlès est écrit avec la même négligence, la même étourderie, et, pour trancher le mot, avec la même ignorance. Comment Langlès aurait-il pu savoir l'histoire des peuples de l'Orient, lui qui ne connaissait pas même l'histoire de son pays? Il avait la manie des notes; il en surchargeait tous ses ouvrages. Ces notes, traduites ordinairement de différents ouvrages anglais et prises au hasard, se contredisaient souvent, et lorsqu'il voulait corriger ou expliquer le texte, il y ajoutait presque toujours de nouvelles fautes. Nous avions entrepris de relever celles que contient son *Voyage de Forster du Bengale à Saint-Pétersbourg*, où l'on trouve la mort de Nadir-Chah, rapportée sous trois dates différentes: et nous aurions compris dans ce travail l'informe notice des Khans de Crimée; mais nous y avons renoncé, en calculant que, pour corriger ces trois volumes, il faudrait en faire six qui intéresseraient fort peu le public. Voilà probablement le motif qui a le plus contribué à laisser Langlès jouir en paix de sa réputation usurpée, et à sauver son amour-propre d'humiliations méritées. Les hommes peu instruits l'ont cru sur parole, et ont loué ses ouvrages parce qu'ils y trouvaient, tant bien que mal, des choses qu'ils ignoraient, et qu'ils ne voulaient point approfondir; et les savants les ont jugés au-dessous de la critique. Langlès avait la prétention d'être à la fois homme de lettres et homme du monde, et il était dénué des qualités nécessaires pour jouer ce double rôle. Cette vie contradictoire a nui aux facultés morales de Langlès, à ses succès littéraires et à sa santé. Hors d'état de travailler le soir, et n'ayant pas encore les idées bien nettes le lendemain matin, il ne lui restait que quelques moments qu'il pouvait dérober dans la journée à ses diverses fonctions: de là ces absences de mémoire

et de réflexion et de discussion qui se font remarquer dans tous ses écrits, fruits d'une vieillesse prématurée. Langlès est mort le 28 janvier 1824, à peine âgé de soixante ans; il était chevalier des ordres de la légion-d'honneur et de Saint-Wladimir, l'un des fondateurs de la société de géographie, membre de la société royale des antiquaires de France, de la société asiatique de Calcutta, de l'académie impériale de Saint-Pétersbourg, de la société philosophique de Philadelphie, des académies royales de Gottingue, de Munich, etc. etc. Mais il n'a point fait partie de la société asiatique de Paris, dont il semble qu'il aurait dû voir la naissance avec plaisir et encourager les succès. Il craignit peut-être d'y trouver trop d'envieux de son mérite, trop de véritables connaisseurs. Il ne laissa pas cependant de contribuer autant que possible à la perfection des caractères orientaux fondus et gravés sous sa direction pour cette société. C'est à ce titre que M. Abel Remusat a cru devoir lui consacrer un article nécrologique dans le *Journal asiatique*. Langlès était parvenu, au moyen de ses acquisitions et des présents qui lui étaient faits, à rassembler une immense et précieuse bibliothèque, remarquable surtout par la collection la plus complète qu'il y ait eu en Europe d'ouvrages sur les langues anciennes et vivantes, sur la géographie, l'histoire, les antiquités, les religions, les mœurs des peuples de l'Orient, etc. La galerie qui contenait cette riche bibliothèque était ouverte à ses amis, tous les jours et à toute heure; deux fois par mois elle était le rendez-vous de toutes les notabilités de l'Europe, le point de réunion de la plupart des savants de Paris. C'est par ses soirées du mardi, par la facilité avec laquelle il communiquait ses livres aux hommes occupés ou simplement curieux de littérature orientale, par la direction utile qu'il a donnée à ses nombreux, mais faibles travaux, par les questions graves qu'il a abordées, par d'importantes discussions qu'il a provoquées sans y prendre part, enfin par son zèle et sa persévérance à propager le goût des études orientales, qu'il a bien mérité de la science. « Bien des savants plus profonds, »dit M. Abel Remusat, n'ont pas laissé d'aussi grands résultats de leurs veilles; c'en est assez pour lui conserver une partie de la renommée qu'il avait acquise. »La critique provoquée par de vaines exagérations, et »qui, de son vivant, s'était chargée de lui en contester »une partie, doit, si elle est guidée par un esprit de »justice, lui laisser l'autre qui n'est point usurpée. » La société de géographie, par l'organe de M. Roux, l'un de ses membres; M. Ed. Gautier, dans la notice qui précède le catalogue de la bibliothèque de Langlès; M. Destains, dans les *Annales de la littérature et des arts*; enfin M. Dacier, dans une séance publique de l'académie des inscriptions et belles-lettres, ont payé à cet orientaliste l'hommage de l'estime, de la reconnaissance ou de la confraternité. N'ayant pas eu les mêmes motifs de taire ou d'adoucir la vérité, nous pouvons du moins attester que le jugement que nous portons de lui est dicté par la plus absolue impartialité, et que nous sommes prêts à nous défendre, pièces en main, contre ceux qui nous accuseraient d'injustice ou de sévérité. On doit regretter que la précieuse collection de livres sur l'Orient, rassemblée par Langlès, et surtout son beau manuscrit de l'*Ayn Akbery*, n'aient pas été acquis en entier par la Bibliothèque du roi. La vente publique en a eu lieu en mars, avril et mai 1825. — M. Langlès fils suit honorablement la carrière de la magistrature.

LANGLOIS (Isidore) naquit à Rouen, le 18 août 1770, et montra, dans le cours de la révolution, les principes les plus exaltés. Au 10 août 1792, il fut du nombre de ceux qui marchèrent contre les Tuileries. Toutefois, il ne tarda pas à changer d'opinion, et, à partir du 21 janvier 1793, il devint l'adversaire le plus ardent de *la Montagne*. Le 13 vendémiaire an IV, il était président de la section de Bon-Conseil, à la tête de laquelle il marcha contre la convention. Mis en jugement à la suite de cette affaire, il fut acquitté, malgré les preuves nombreuses de sa participation à la révolte. Enhardi par l'impunité, il publie alors le *Messager du soir*, journal dans lequel il attaque avec acharnement ceux dont il avait déserté la cause. Au 18 fructidor, il fut compris sur la liste des journalistes déportés; mais il parvint à s'y soustraire quelque temps; enfin il fut arrêté au mois de frimaire an VI, enfermé au Temple, et envoyé peu après à l'île d'Oleron. Rappelé par le gouvernement consulaire, en 1800, il mourut la même année. Langlois s'était fait un grand nombre d'ennemis, par la virulence et la causticité de ses écrits politiques. Il a publié: 1° *Des gouvernements qui ne conviennent pas à la France*, 1795, in-8°; 2° *J. Langlois à ses juges et à ses concitoyens*, 1795, in-8°.

LANGLOIS (Eustache-Hyacinthe), peintre, dessinateur, graveur et antiquaire, né au Pont-de-l'Arche, le 3 août 1777. Fils d'un conseiller du roi, officier des eaux et forêts, Langlois fut destiné par ses parents à entrer dans la carrière administrative, mais sa vocation se manifesta de bonne heure, et, bien jeune encore, tandis qu'il suivait ses études ordinaires avec succès, il se sentit un goût vif et décidé pour les arts: ces dispositions naturelles se développèrent bientôt par les exemples d'un peintre célèbre de paysages, M. Pau de Saint-Martin, qui était lié d'intimité avec ses parents. Quoi qu'il en soit, Langlois n'eût probablement pas été libre d'obéir à son penchant sans la révolution, qui bouleversa la fortune de sa famille: son père se décida alors à le laisser cultiver l'heureuse aptitude dont il était doué. Dès 1793, Langlois vint à Paris, et fut placé auprès de David, qui, trop occupé de son importance politique, n'avait, à cette époque, d'autres élèves que deux orphelins que le gouvernement avait confiés à ses soins. Malheureusement un accident empêcha Langlois de profiter des leçons d'un aussi grand maître, et, au lieu d'entrer dans un atelier, il fut désigné pour faire partie des élèves de l'école de Mars. Les instructions militaires n'étaient pas celles dont il était avide, et la profession des armes avait peu d'attraits pour lui. Langlois, tout en apprenant à marcher au pas, et à exécuter la charge en douze temps, resta fidèle à ses premières inspirations: il consacra à se perfectionner dans le dessin, tous les instants qu'il put dérober aux exercices du soldat; mais, privé de guide et de conseils, il n'acquérait que de l'habitude, et non du talent. Enfin, en 1798, il entre chez un habile peintre d'histoire; et, bientôt après, convaincu des avantages qui résultent de l'émulation, au sein d'une école nombreuse, il tenta de réchauffer la bienveillance que David lui avait autrefois témoignée, et obtint d'être admis parmi ses élèves. Mais il était dans la destinée du jeune Langlois d'éprouver dans ses études de prédilection les contrariétés les plus décourageantes et les interruptions les plus fatales. Enveloppé avec sa famille dans des calamités imprévues, incarcéré lui-même, sur d'odieuses dénonciations, il ne dut la liberté, et peut-être la vie, qu'à la caution généreuse que s'empressa d'offrir l'un des plus honorables amis de son père, M. Dupont de l'Eure, et aux énergiques réclamations de toute la députation de son département. Rendu à la liberté, il commençait à reprendre ses travaux habituels, quand la conscription vint le frapper de son arrêt, alors inexorable; il lui fallut se résigner à quitter ses pinceaux. Il partit, servit activement d'abord, et fit ensuite partie d'un conseil de guerre. Il dut à cette circonstance de se rapprocher de la capitale. Pressé de revenir aux occupations qu'il affectionnait, il sollicita son congé, et, après de longues et infructueuses démarches, il lui fut enfin accordé, à la recommandation de l'impératrice Joséphine, qui, dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, se plut à encourager les jeunes talents. Langlois se crut au comble de ses vœux; mais le sort, qui ne se lassait pas de le poursuivre, vint encore déranger ses projets, en le tenant constamment éloigné de ce foyer des arts, où il brûlait de venir achever son éducation d'artiste. Depuis 1806, il habita le Pont-de-l'Arche, ou dans les environs, et ce ne fut que dix ans plus tard qu'il se fixa à Rouen, où il habite encore. Dans les premiers temps de son séjour dans cette ville, il s'était condamné à une retraite si profonde, que, pendant trois ans, un aventurier réussit à prendre son nom, et à se faire passer pour lui, sans qu'il en fût averti; enfin le fourbe lui fut signalé, le faux Langlois fut arrêté, à la requête de l'autorité et de M. Langlois lui-même, qui, en apprenant les friponneries de son Sosie, eut tout lieu d'être à la fois étonné et satisfait de la confiance que lui avait

valu une bonne réputation. Doué d'une imagination vive, originale, quelquefois même un peu bizarre, M. Langlois avait tout ce qu'il faut pour devenir un peintre distingué, un peintre d'histoire; mais, arrêté dans son essor par les plus fâcheux contre-temps, troublé sans cesse dans ses études, il ne s'est fait aucun genre décidé. Alternativement compositeur et graveur à l'eau forte, il a produit un nombre considérable de dessins de genres divers, et de procédés variés, tels que sujets historiques, monuments, costumes, caricatures, paysages à la gouache, à la plume, au crayon. Presque tous ces morceaux, singulièrement estimés du petit nombre d'amateurs qui les possèdent, sont de petite dimension, et se font remarquer par un fini précieux, ainsi que par la touche spirituelle des petites figures dont ils sont animés. C'est ce dernier mérite surtout qui leur a concilié les suffrages universels des Anglais, qui souvent ont fait orner leurs magnifiques publications monumentales de figures dessinées par M. Langlois. Le nombre des gravures de cet artiste est si considérable qu'à peine pourrait-on les compter : toutes sont exécutées d'après lui-même à l'eau-forte et généralement au simple trait. Les unes reproduisent des monuments gothiques, sujets favoris de l'auteur : ils se font remarquer par une extrême finesse, jointe à une grande pureté de trait; ses autres compositions, aussi variées qu'ingénieuses, sont quelquefois d'éloquentes traductions de pensées philosophiques et profondes; telle est celle, en forme de frise, qu'on peut regarder comme une paraphrase énergique et sublime de ces deux vers de J.-B. Rousseau :

La foule des humains est un faible troupeau,
Qu'effroyable pasteur, le Temps chasse au tombeau.

Antiquaire passionné, M. Langlois ne saurait éprouver un plus grand chagrin que par la destruction d'un monument. Lorsque la flèche de la cathédrale de Rouen fut incendiée par la foudre, on le vit répandre des larmes. Personne, plus que lui, n'est instruit dans l'histoire monumentale du moyen âge, qu'il connaît jusque dans les plus petits détails. Il est à regretter qu'avec la rare et vaste instruction qu'il possède, M. Langlois n'ait pas commencé plus tôt à écrire sur la théorie et sur l'histoire des arts, ou qu'il se soit borné à des sujets circonscrits. Depuis longtemps une foule de notes et de réflexions judicieuses, qu'il avait libéralement prodiguées à ses amis, l'avaient fait connaître comme un antiquaire des plus habiles, lorsqu'il a réellement pris ce titre par les ouvrages suivants : 1° *Monuments, sites et costumes de la Normandie, avec un texte historique et descriptif*, in-4°, fig.; 2° *Mémoire sur la calligraphie des manuscrits du moyen âge*, 1821, in-8°, fig.; 3° *Description historique des maisons de Rouen les plus remarquables par leur décoration extérieure et par leur ancienneté*, etc., Rouen, 1821, in-8°; 4° *Notice sur l'incendie de la cathédrale de Rouen, occasioné par la foudre, le 15 septembre 1822, et sur l'histoire monumentale de cette église*, etc., Rouen, 1823, in-8°, fig.; 4° *Mémoire sur la peinture sur verre, et sur les vitraux les plus remarquables de quelques églises de la Normandie*, Rouen, in-8°; 5° *Notice sur le Tombeau des énervés, et sur l'abbaye de Jumièges*, in-8°, fig.; 6° *Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, Paris, 1827, in-8°, fig.; 7° *Mémoire sur les bas-reliefs des stalles de la cathédrale de Rouen, sur Henri d'Andely, trouvère normand, et sur quelques usages singuliers du moyen âge*, 1827, in-8°, fig. Il a encore publié plusieurs autres mémoires dans des recueils de sociétés savantes : tous portent l'empreinte d'un véritable savoir. M. Langlois, qui n'est, chez nous, connu que de quelques artistes ou amateurs, jouit d'une grande célébrité en Angleterre : aussi, tous les Anglais qui viennent en Normandie s'empressent-ils de venir visiter cet artiste, dont ils admirent la fécondité et le talent. Nous ne terminerons pas cette notice sans parler de mademoiselle Espérance Langlois, qui, élève de son père, et compagne assidue de ses labeurs, a su si bien s'approprier son heureuse facilité, sa pureté de dessin, et son exécution originale, qu'il est presque impossible de distinguer la part de chacun dans leurs ouvrages communs. Mademoiselle Espérance n'avait pas encore dix-sept ans lorsqu'elle a entièrement dessiné, et gravé presque en totalité, les figures exquises du Mémoire sur la peinture sur verre.

LANGSDORFF (Georges-Henri de), est né à Laisk en Souabe, en 1774. Son père, vice-chancelier du grand duc de Bade, lui fit donner une éducation distinguée. Après avoir fini ses études dans l'université de Goëtingue, il embrassa la profession de médecin, et fit des progrès remarquables en histoire naturelle et surtout en botanique et en minéralogie. Il accompagna à Lisbonne, en qualité de médecin, le prince de Waldeck, nommé général en chef de l'armée portugaise, en 1797, et fut le premier à introduire en Portugal la vaccine. Après la mort de ce général, il revint en Allemagne, d'où il repartit bientôt après avec le chevalier de Krusenstern, capitaine de la marine russe, qu'il accompagna dans son voyage autour du globe, et pendant lequel il recueillit de nombreux et importants faits, qu'il a publiés dans son grand ouvrage. L'empereur Alexandre, pour récompenser les services de ce savant étranger, à qui la Russie était redevable de plusieurs améliorations importantes, le décora de l'ordre de Sainte-Anne, le nomma conseiller aulique et consul-général de Russie à Rio-de-Janeiro, fonctions qu'il remplissait encore en 1823. M. Langsdorff a fait paraître, 1° *Voyages dans différentes parties du monde, pendant les années 1803 à 1807*, 2 vol. in-4°, Francfort, 1812, avec cartes et 21 gravures. Le premier volume de cet ouvrage, qui a été traduit en anglais, contient un *Voyage au Brésil, dans la mer du Sud, au Kamtschatka et au Japon*; et le second volume, un *Voyage aux îles Aleutiennes, et sur la côte du nord-ouest de l'Amérique, et le retour par terre par le nord-est de l'Asie, à travers la Sibérie, jusqu'à Saint-Pétersbourg*. C'est la première fois que cette route a été suivie par des savants explorateurs. 2° *Mémoire sur le Brésil, pour servir de guide à ceux qui désirent s'y établir*, Paris, 1820, in-4°. M. Langsdorff est un écrivain savant et modeste; il se distingue par une grande exactitude dans toutes ses descriptions, et par la justesse de ses observations.

LANJUINAIS (Jean-Denis), comte et pair de France, fils d'un avocat distingué du parlement de Rennes, né dans cette ville, le 12 mars 1753, se fit remarquer, très jeune encore, par une vie austère et laborieuse, par son application à l'étude des lois, et par des succès prématurés. Il fut reçu par dispense d'âge, successivement avocat en 1771, docteur en droit en 1772, et professeur de droit ecclésiastique en 1775, à la suite d'un long et brillant concours. En 1779, il fut élu, par chacun des trois ordres, l'un des conseils des états-généraux de Bretagne, et, en 1789, nommé député aux états-généraux par l'assemblée du tiers-état de la sénéchaussée de Rennes. Il avait rédigé le cahier qui contenait les vœux de cette assemblée, et dans lequel on trouvait la demande formellement exprimée d'une constitution monarchique et représentative. Membre de notre première assemblée nationale, il s'y montra, comme il l'a fait depuis dans d'autres législatures, l'ami sincère d'une sage liberté, et prit part aux délibérations les plus importantes. Attaché constamment à la religion catholique, il fut zélé défenseur des libertés de l'église gallicane. Membre du comité ecclésiastique, il fut un des députés qui concoururent le plus à la constitution du clergé; et néanmoins, il avait voté contre le décret qui déclara sans exception tous les biens du clergé biens de l'état. Pendant qu'on délibérait sur la constitution, Mirabeau ayant demandé que les ministres fussent admis dans l'assemblée, sauf à décider par la suite s'ils pourraient en faire partie, Lanjuinais combattit vivement cette proposition, et fit décréter, au milieu des applaudissements, que, pendant la session actuelle, aucun député ne pourrait entrer dans le ministère. Après la session de l'assemblée constituante, M. Lanjuinais fut nommé, à Rennes, professeur de droit constitutionnel, professeur de grammaire générale, et membre de la haute cour nationale; puis député du département d'Ille-et-Vilaine à la convention nationale, où il développa de nouveaux talents et une nouvelle énergie. Le 24 septembre 1792, il s'unit à son collègue Kersaint pour faire rendre un décret contre les provocateurs à l'assassinat; et le 5 novembre, il appuya la dénonciation de Louvet contre

Robespierre. Lors de la mise en accusation du roi, il demanda qu'on laissât à ce prince les mêmes moyens de défense et d'appel qu'aux autres accusés. Le 26 décembre, il attaque l'acte même d'accusation; le 16 janvier 1793, il vota la réclusion, et le bannissement à la paix, en demandant que le jugement, quel qu'il fût, ne pût avoir force de loi que dans le cas où il réunirait les deux tiers des suffrages. Le 8 février suivant, malgré les menaces d'hommes armés de pistolets et de poignards, il s'opposa à ce qu'on rapportât le décret qui ordonnait des poursuites contre les auteurs des massacres de septembre. Il combattit en vain la création du tribunal révolutionnaire, et demanda qu'au moins ses attributions ne s'étendissent pas au-delà de la capitale. La veille du 31 mai, il dénonce Chabot et le reste du comité d'insurrection qui se réunissait dans la salle de l'Archevêché de Paris. Dans cette même séance, il parle deux fois contre les arrestations arbitraires, dénoncées par des pétitions. A la seconde fois, le député Legendre, boucher de profession, lui cria d'une voix menaçante : *Descends, ou je vais t'assommer.*—Lanjuinais lui répond avec une froide ironie : *Fais décréter que je suis bœuf, et tu m'assommeras.* Revenu de la stupeur où l'avaient jeté ces paroles inattendues, Legendre vint, avec Chabot, se précipiter sur lui, en lui appliquant un pistolet sur la gorge pour le faire descendre de la tribune : d'autres députés, parmi lesquels se trouvaient Kervélegan, Penières et Defermon, vinrent aussitôt à son secours, armés de pistolets, et le protégèrent contre ces forcenés; il demeura impassible, et continua son discours. Le même jour, dans une fameuse procession en dehors de la salle, il fut constaté que cent mille hommes, commandés par Henriot, tenaient la convention assiégée. Alors les députés les plus intrépides perdirent courage, surtout quand ils virent des étrangers envahir leurs places, et prêts à délibérer avec eux. Presque tous les girondins avaient jugé à propos de s'absenter, Lanjuinais seul luttait encore; Barbaroux paraît, et le capucin Chabot l'insulte. Lanjuinais s'interrompit pour le reprendre en ces termes : « On a vu dans l'antiquité orner les victimes de fleurs et de bandelettes; » mais le prêtre qui les immolait ne les insultait pas. » Il reprit ensuite son discours contre les conspirateurs qui voulaient mutiler la convention. On y lit ces paroles remarquables : « Si j'ai montré jusqu'à présent quelque » courage, je l'ai puisé dans mon ardent amour pour » la patrie et pour la liberté. Je serai fidèle à ces sentiments, je l'espère, jusqu'au dernier souffle : ainsi » n'attendez point de suspension de ma part. Je ne » puis pas me démettre, car je ne suis pas libre : vous » ne l'êtes pas vous-mêmes pour accepter ma démission. » Cependant, à la fin du jour, un certain public ayant été introduit dans les rangs des députés, et le danger imminent ayant glacé les courages dans ce même jour où, par délibération libre, l'innocence des députés accusés avait été proclamée, malgré une insurrection de près de cent mille individus en partie armés, il y eut une apparence de décret qui ordonna que Lanjuinais et plusieurs autres fussent gardés à vue chez eux. Lanjuinais eut le bonheur de s'échapper, et ayant obtenu, par le moyen de ses amis, un passeport sous le nom de *Jean Denis*, maître d'école, il quitta Paris, se rendit à Caen, où il se réunit avec plusieurs députés proscrits comme lui, et trouva le moyen de gagner Rennes; il y resta caché dans sa propre maison, pendant dix-huit mois, et ne dut la conservation de ses jours qu'au dévouement et au courage de son épouse et d'une servante, qui eussent été guillotinées si l'on eût découvert sa retraite. Ce dévouement a été célébré par Legouvé, dans son poëme du *Mérite des femmes.* Sept mois après la révolution du 9 thermidor, Lanjuinais, réintégré dans ses fonctions de député, prit une part active aux conférences de la Mabilais, et contribua puissamment au traité de paix signé avec les chefs royalistes de cette partie de la Bretagne. Rentré dans la convention, le 8 mars 1795, il en fut bientôt nommé président. Fidèle à ses principes de justice et de modération, il plaida la cause des opprimés, et surtout celle des émigrés et des prêtres; il demanda et obtint la liberté des cultes et l'ouverture des églises. Dans les insurrections de prairial an III, et de vendémiaire an IV, il combattit avec force les agitateurs; mais il repoussa toutes les mesures violentes proposées contre les vaincus, quelle que fût la bannière qu'ils eussent suivie. La convention nationale ayant été remplacée par deux conseils législatifs, soixante-treize départements le portèrent à la fois au conseil des anciens, dont il fut secrétaire; il cessa par le sort de faire partie de cette assemblée, au mois de mai 1797. Après la révolution du 18 brumaire, le corps législatif le porta deux fois candidat au sénat, et il fut nommé sénateur par le sénat, le 22 mars 1800. Lanjuinais se prononça contre le consulat à vie et contre l'établissement du gouvernement impérial. A l'époque où Napoléon, trahissant les principes de la révolution qu'il avait juré de respecter, rétablit la noblesse, Lanjuinais fut nommé comte de l'empire, et commandant de l'ordre de la légion d'honneur. Après s'être opposé constamment aux décrets et aux mesures arbitraires que l'empereur imposait à la France, il vota, le 1er avril 1814, la déchéance de l'empereur et l'établissement d'un gouvernement provisoire, et concourut à la rédaction du projet de constitution rédigé par le sénat. Il fut nommé pair de France par le roi Louis XVIII, le 4 juin 1814. Pendant les cent jours, en 1815, il ne vota point l'acte additionnel, et néanmoins les électeurs de Paris et ceux du département de Seine-et-Marne le choisirent pour membre de la chambre des représentants, dont il fut élu président à la presque unanimité. Napoléon confirma ce choix. Nous rapporterons ce qui lui arriva à ce sujet; c'est lui-même qui l'a raconté. Une lettre du grand chambellan annonça à M. Lanjuinais que l'empereur le recevrait. Mais celui-ci balançait encore, et voulait faire dépendre son approbation des réponses que le président élu ferait à certaines questions. Voici l'entretien qu'il eut avec Napoléon. — NAPOLÉON : Eh bien! monsieur, il ne s'agit plus de tergiverser, il faut répondre à mes questions. — LANJUINAIS : Sire, avec la rapidité de l'éclair; car je ne compose pas avec ma conscience. — NAPOLÉON : Êtes-vous à moi? — LANJUINAIS : Je n'ai jamais été à personne : je n'appartiens qu'à mon devoir. — NAPOLÉON : Vous éludez : me servirez-vous? — LANJUINAIS : Oui, sire, dans la ligne du devoir, vous avez la visibilité. — NAPOLÉON : Mais me haïssez-vous? — LANJUINAIS : J'ai le bonheur de ne haïr jamais personne; j'ai toujours été bienveillant et bienfaisant, quand je l'ai pu, même envers ceux qui m'ont fait dix-huit mois *taable à vue.* — Alors l'empereur tend les bras au président élu et l'embrasse; depuis ce moment, les relations convenables à leurs positions respectives furent établies entre eux. M. Regnaud de Saint-Jean d'Angely vint apporter, à la chambre des représentants la réponse à son message de la veille pour la présidence. C'était le procès-verbal original de la nomination de M. Lanjuinais, avec l'approbation de l'empereur ainsi conçue : J'accepte, le 5 juin 1815, NAPOLÉON. Après la seconde restauration, Lanjuinais fut conservé membre de la chambre des pairs. Toujours juste envers les ministres du culte, comme il l'avait été dans le cours de la révolution, il s'opposa, autant qu'il le put, à ce que les prêtres mariés fussent privés de la pension qu'ils recevaient comme ecclésiastiques; il s'opposa surtout avec persévérance à la suspension de la liberté individuelle et à celle de la presse. Pendant les années 1815 et 1816, il combattit, avec un zèle qui ne s'est point démenti, toutes les propositions qui lui parurent contraires au système constitutionnel. Le procès du maréchal Ney, qui eut lieu au mois de novembre 1815, et qui eut une issue si funeste, fournit au comte Lanjuinais une nouvelle occasion de déployer la fermeté et l'indépendance de son caractère. Aux trois premières questions posées sur l'existence des faits imputés au maréchal, M. Lanjuinais proteste, alléguant qu'il ne pouvait juger en conscience, attendu le refus qu'on avait fait à l'accusé d'entendre la fin de sa défense sur l'article 12 de la convention de Paris du 3 juillet 1815. A la quatrième question, relative à la peine à appliquer, M. Lanjuinais abandonna son système de protestation afin de concourir à faire atténuer la peine, et il s'expliqua en ces termes : « Il n'y aurait pas de » chambre des pairs, ou il ne devrait pas en y avoir, si.

» en fait de crimes d'état, elle n'était pas un grand jury » politique, astreint principalement aux considérations » d'utilité publique; en conséquence, considérant : 1° la » conviction où je suis qu'il y a des vices majeurs dans » l'instruction ; 2° l'article 12 de la convention de » Paris qui s'applique à l'accusé ou à personne, et qui » a été rejeté, sans l'entendre, dans ses moyens de dé- » fense ; 3° les circonstances atténuantes que chacun » connaît, et qui ne sont prévues par aucune de nos » lois : 4° redoutant pour ma patrie l'abîme de mal- » heurs qui peuvent naître de la multiplication des » supplices pour des crimes politiques, multiplication » que je verrais appelée par celui de l'accusé, j'accède » à l'avis pour la peine de la déportation. » Le 18 février 1819, il s'opposa fortement à la prise en considération de la proposition de M. Barthelemy, relative au changement du mode d'élection. Enfin jusqu'au jour où la mort est venue l'enlever à son pays, aux sciences et à sa famille, il n'a cessé de défendre avec énergie, et d'après l'inspiration de sa conscience, les libertés publiques. Deux jours encore avant d'être atteint de la fatale maladie à laquelle il a succombé, il s'occupait à prendre des notes pour composer le discours qu'il devait prononcer contre le nouveau projet de loi sur la presse. M. le comte de Ségur a prononcé, dans la séance de la chambre des pairs du 1er mars 1827, quarante jours après la mort de son collègue, un discours dans lequel il paie un dernier tribut d'estime et d'affection à la mémoire de son respectable ami. Il y peint M. Lanjuinais, « plus célèbre encore par sa constante vertu que » par sa vaste érudition, vertu rigide, et dont aucun » souffle de la calomnie n'a pu, n'a même essayé de » ternir la pureté... Homme éminemment de bonne foi ; » soit qu'il se trompât ou non, sans s'occuper de ce qui » pouvait plaire aux différents partis, ou les choquer, » et par cette bonne foi toujours respectable, même » dans les écarts de son imagination, il exprimait sans » ménagement toute opinion qui lui paraissait juste » et conforme à l'intérêt général... Ceux même dont il » combattait les opinions rendaient hommage à la pu- » reté de ses intentions, à cette verdeur de vieillesse » qui étonnait la jeunesse la plus ardente, à cette fran- » chise sans bornes qui ne lui permettait de contenir » aucune de ses pensées, et qui donnait à ses discours, » quelquefois impétueux, une empreinte d'originalité » qui peignait fidèlement son caractère. Cette tête » si vive était d'ailleurs toujours animée par une bonté » de cœur inaltérable. » Lanjuinais a publié : 1° *Mémoire sur l'origine, l'imprescriptibilité, les caractères distinctifs des différentes espèces de dîmes, et sur la présomption légale de toutes les dîmes tenues en fief*, 1786, in-8° ; 2° *Rapport sur la nécessité de supprimer les dispenses de mariage, et d'établir une forme purement civile pour constater l'état des personnes*, 1791, in-8°, 1815, in-8° ; 3° *Discours sur la question de savoir s'il convient de fixer un maximum de population, pour les communes de la république*, Paris, 1793, in-8° ; 4° *Dernier crime de Lanjuinais aux assemblées primaires, sur la constitution de 1793*, Rennes, 1793, in-8°, 1795, in-8 ; 5° *Rapport sur l'effet rétroactif des lois du 5 brumaire et du 17 nivose an II*, 1795, in-8° ; 6° *Notice sur l'ouvrage de l'évêque et sénateur Grégoire, intitulé : De la littérature des Nègres*, 1808, in-8° ; 7° *Mémoire justificatif*, 1815, in-8°, deuxième édition ; 8° *Histoire naturelle de la parole, par Court-de-Gebelin, avec un discours préliminaire sur l'histoire de la grammaire générale, et des notes*, Paris, 1816, in-8° ; 9° *Notice sur la dissertation de M. Baradère, concernant l'usure*, Pau, 1817, in-8° ; 10° *Appréciation du projet de loi relatif aux trois concordats*, Paris, 1817, in-8°. Cet ouvrage parut fixer l'opinion publique, et eut cinq éditions consécutives. 11° *Du conseil d'état et de sa compétence sur les droits des citoyens, ou examen de l'article VI de la loi sur les élections du 5 février 1817*, Paris, 1817, in-8° ; 12° *Des dépenses et des recettes de l'état, pour 1818, et du crédit public*, Paris, 1818, in-8° ; 13° *La charte, la liste civile et les majorats*, Paris, 1819, in-8°, nouv. édit., augmentée d'un fragment sur les inconvénients des majorats pour l'état et pour les familles, 1819, in-8° ; 14° *Constitutions de la nation française, précédées d'un essai historique et politique sur la charte*, Paris, 1819, 2 vol. in-8° ; 15° *Examen du système de M. Paugergues, établissant la dictature du roi et des chambres, ou leur pouvoir de changer la constitution, sans observer aucune forme spéciale*, Paris, 1820, in-8° ; 16° cinq *Discours de M. Lanjuinais, prononcés en la chambre des pairs, pour faire conserver : 1° la liberté individuelle, 2° la liberté de la presse ou des journaux, 3° la loi des élections du 5 février 1817*. On y a joint la *Réponse* de l'auteur *au système de la dictature parlementaire*, Paris, 1820, in-8°. 17° *Vues politiques sur les changements à faire à la constitution de l'Espagne, afin de la consolider spécialement dans le royaume des Deux-Siciles*, Paris, 1820, in-8°, deuxième édition, 1821, in-8° ; 18° (avec M. Kératry), *De l'organisation municipale en France, et du projet présenté aux chambres, en 1821, par le gouvernement du roi, sous l'empire de la charte*, Paris, 1821, in-8° ; 19° *Mémoires sur la religion, avec des tableaux de la discipline et des mœurs du temps présent, dans les différentes communions.* Premier mémoire : *des Officialités anciennes et nouvelles*, 1821, in-8° ; 20° *Histoire abrégée de l'inquisition religieuse en France*, 1821, in-8° ; 21° *Études biographiques et littéraires, sur Antoine Arnauld, Pierre Nicole et Jacques Necker, avec une Notice sur Christophe Colomb*, Paris, 1823, in-8° ; 22° *La religion des Indous, selon les Védah, ou Analyse de l'Oupnekhat, publié par M. Anquetil Duperron, en 1802, 2 vol. in-4°*, Paris, 1823, in-8° ; 23° *Observations critiques sur l'écrit intitulé : Christophe Colomb, ou Notice concernant cet illustre navigateur, faisant suite aux études biographiques et littéraires sur Antoine Arnauld, etc.*, 1824, in-8° ; 24° *Tableau général de l'état politique intérieur de la France, depuis 1814, et de l'Angleterre, depuis 1716*, ou *Discours de M. Lanjuinais contre la septennalité, avec un avertissement*, 1824, in-8° ; 25° *la Bastonnade et la Flagellation pénales, considérées chez les peuples anciens et chez les modernes*, 1825, in-18, deux éditions ; 26° *Examen du huitième chapitre du Contrat social de J.-J. Rousseau, intitulé : de la Religion civile*, 1825, in-8° ; 27° *Histoire de la convention nationale, par Durand de Maillane, suivie d'un fragment historique sur le 31 mai, par le comte Lanjuinais*, 1825, in-8° ; 28° *les Jésuites en miniature, ou le Livre du jésuitisme analysé, avec quelques mots sur des réflexions nouvelles de M. l'abbé de la Mennais, et sur la vie de Scipion Ricci, évêque de Pistoie*, 1826, in-8° ; 29° *Extraits de la grammaire slave de la Carniole, du Mithridate d'Adelung, etc.*, dans les Mémoires de l'académie celtique ; M. Barbier lui attribue : *le Préservatif*, 1788, in-8°. Nous n'avons point compris dans cette nomenclature les discours que Lanjuinais a prononcés à la chambre des pairs ; discours très remarquables, et qui tous ont été imprimés. Lanjuinais est éditeur de *La Vie et mémoires de Scipion Ricci*, par de Potter, Paris, 1825, 4 vol. in-8°. Il est encore auteur de plusieurs articles insérés dans le *Magasin encyclopédique*, la *Chronique religieuse*, l'*Encyclopédie moderne*, la *Revue encyclopédique*, etc. ; il était membre de l'Institut (3e classe), aujourd'hui *académie des inscriptions et belles lettres*, de la *société philosophique de Philadelphie*, et de la *société asiatique de Paris*.

LANNES (Jean), duc de Montebello, né à Lectoure, département du Gers, le 11 avril 1769, est parvenu, par des prodiges de valeur, à la plus haute illustration militaire, a été du nombre de ces hommes qui, selon la belle expression du poëte, n'ont pas besoin d'aïeux, et *ne doivent qu'à eux seuls toute leur renommée*. Sa famille était estimée mais pauvre. Lannes recevait cependant une assez bonne éducation au collége de cette ville, et l'ambition de ses parents le destinait peut être au barreau ou à l'église, lorsque la banqueroute d'un fermier, que son père avait cautionné, vint changer ce plan. Lannes fut alors mis en apprentissage chez un teinturier, et il dut se résigner à ne figurer dans la société, que comme un industrieux et honnête artisan. Telle était aussi la conviction modeste et la perspective bornée d'une multitude d'hommes devenus des personnages historiques, lorsqu'une révolution sans exemple vint leur permettre à tous, le *long espoir et les vastes pensées !* Lannes fut des premiers qui s'élancèrent aux frontières, à l'époque de la première réquisition, en 1792. Il partit pour les Pyrénées orientales, en qualité de sergent-major de l'un des bataillons qui se formèrent

dans le midi de la France. Dès lors la possession d'une épée et l'aspect d'un camp, en donnant l'essor à des instincts belliqueux, lui révélèrent sa véritable destination; il perdit toute pensée de la paisible mais obscure existence à laquelle la fortune tenait heureusement de l'arracher: bien différent de tant d'autres qui renoncèrent à l'épaulette pour revoir le village natal et y reprendre la scie ou le marteau! Lannes était né soldat, il avait reçu une des organisations militaires les plus fortement prononcées qui aient jamais existé, et dont toute sa carrière n'a été que le brillant développement. Il joignait à une intelligence vive et rapide cette puissance d'activité physique sans laquelle un homme de guerre ne peut guère se distinguer. Sa bravoure était citée entre tant de braves, et il est certain qu'elle fut la première cause de son rapide avancement. Colonel (chef de brigade), en 1795, le traité de Bâle, qui rétablit la paix entre la France et l'Espagne, le renvoya dans ses foyers. Mais le repos eut bientôt fatigué son ame ardente, et dans laquelle quelques campagnes n'avaient fait qu'allumer l'amour de la gloire, et des combats et des dangers qui la paient: il partit comme simple volontaire, à la fin de 1796, pour cette armée d'Italie, qui fut comme le rendez-vous solennel où allèrent tant d'hommes, depuis célèbres, commencer avec Napoléon cette suite étonnante d'expéditions militaires et de conquêtes qui a duré vingt ans! Sa valeur ne pouvait pas le laisser longtemps inconnu; elle avait un caractère trop frappant et trop singulier. C'est au combat de Millésimo et sur le champ de bataille qu'il reprit sa place, et fut de nouveau nommé colonel: à la bataille de Bassano, au passage du Pô, à la bataille de Lodi, au siége de Pavie, et à celui de Mantoue, partout enfin il se signala par des traits d'audace et de vaillance qui fixèrent tous les regards et excitèrent l'admiration de l'armée. A la bataille d'Arcole, il combattit malgré des blessures non encore fermées, et voulut payer par de nouveaux exploits le grade de général de brigade, qu'il avait conquis au siége de Mantoue, en enlevant à la bayonnette l'un des faubourgs occupés par l'ennemi. Commandant de l'avant-garde, lorsque Bonaparte marcha sur Rome, il emporta de première attaque les retranchements d'Incola, à l'abri desquels l'armée papale s'était flattée de prolonger sa résistance; et Rome fut soumise de ce seul coup. Lannes reçut alors la mission d'aller traiter avec le Saint-Père. Cette négociation semblait devoir être un écueil pour un homme de sa trempe, et chez qui les formes républicaines avaient encore toute l'aspérité des camps: cependant il s'en acquitta avec beaucoup de sagesse et de succès, tant se faisait vite et bien l'éducation politique de ces illustres enfants de la révolution, qui ont remué le monde! Le traité de Campo-Formio ayant ramené dans l'intérieur les vainqueurs de l'Italie, Lannes se rendit à Paris, et fut destiné à prendre une part active à la grande expédition qui se méditait au-delà des mers, et dont les chances aventureuses ne pouvaient manquer d'exercer une séduction puissante sur son imagination. Il suivit en effet Bonaparte en Egypte, et depuis le débarquement de l'armée jusqu'au retour de son chef, il n'y eut presque pas de jour où cet homme de guerre, si audacieux et si infatigable, n'étonnât de sa bravoure et de ses talents les Français et les Musulmans, c'est-à-dire les deux peuples du monde peut être les plus braves. Sous les murs d'Alexandrie, à l'entrée du Caire, dont les habitants firent une résistance si désespérée; au siége de Saint-Jean-d'Acre, à la bataille d'Aboukir, et dans vingt combats de moindre importance, il contribua puissamment à décider la victoire en faveur des Français, par ces témérités heureuses auxquelles le succès donnait toujours le mérite des combinaisons les mieux calculées. Son nom était devenu terrible aux mamelouks. On en vit un exemple, lorsqu'à la montagne des Sables, défendue par une formidable artillerie, il débusqua et chassa devant lui, avec sa seule division, presque toute l'armée ennemie, qui, précipitée dans la mer par la peur, et chargée en flanc par la cavalerie de Murat, éprouva un désastre d'une influence incalculable pour le sort de la campagne; enfin, à Aboukir, Lannes attaquant une redoute, en voulant, selon sa coutume, emporter à la bayonnette des retranchements défendus par du canon, fut dangereusement blessé. Il était à peine rétabli, lorsque Bonaparte, déterminé à revenir en France, et désormais résolu à associer intimement à sa fortune tous ces hommes d'élite, dont l'audace et la capacité militaires promettaient à son ambition un si puissant secours, emmena Lannes avec Murat et avec tous ceux qui joignaient aux qualités guerrières un grand dévouement pour sa personne. Lannes, bien que sincèrement républicain, ne savait pas, ne pouvait pas séparer son attachement pour son chef de son affection pour sa patrie: ils se confondaient dans sa pensée, et l'idée d'une grande suprématie militaire ne choquait nullement sa manière d'entendre la liberté. A cette époque on ne pouvait guère exiger d'un homme qui avait passé sa vie dans les camps une analyse plus savante et plus nette d'une question politique fort compliquée. En conséquence de ces principes, Lannes prit une très grande part à la fameuse journée du 18 brumaire, et en faveur de Bonaparte. Il était alors général de division, et commanda le quartier général établi aux Tuileries. A la suite de cette révolution, il fut chargé d'aller établir l'autorité du nouveau gouvernement, et de réprimer les dissidences insurrectionnelles qui se manifestaient dans les 9e et 10e divisions militaires. Arrivé à Toulouse, et parcourant cette province qui l'avait vu naître, il fut puissamment servi dans ses vues de pacification, par la brillante réputation militaire qui le précédait, et qui était devenue pour le haut Languedoc un juste sujet d'orgueil. De retour à Paris, avec ce nouveau titre à l'estime et à l'amitié de Bonaparte, Lannes reçut une marque signalée de la confiance du grand homme, par la nomination qui le mit à la tête de la garde consulaire, avec la double qualité de commandant en chef et d'inspecteur de ce corps. Enfin lorsque se prépara cette nouvelle campagne d'Italie, qui devait avoir un terme si brillant dans la journée de Marengo, personne ne parut plus digne et plus capable que Lannes de commander l'avant-garde de cette armée, dite de réserve, et avec laquelle Bonaparte devait faire de si grandes choses. Lannes fut le premier à gravir le mont Saint Bernard, et, suivi de ses braves soldats, auxquels il savait communiquer sa confiance et ce mépris pour les dangers et les obstacles que rien jusque-là n'avait démenti, il fraya en quelque sorte la route à l'armée française et à son chef pour ce nouveau passage des Alpes: il fut aussi le premier qui attaqua les Autrichiens dans la vallée d'Aost qu'ils occupaient, et d'où il les chassa. Ce succès le conduisit sous les remparts de la citadelle d'Ivrée, qu'il prit par escalade. De là, marchant sur Turin, il chassa des rives du Pô tous les partis ennemis qui tentaient le passage du fleuve; ces diverses marches et ces opérations, dont le point de départ avait été le passage du Col-Major, le 17 de mai, furent accomplies à la fin du même mois, puisque le 7 juin suivant l'entreprenant et rapide Lannes était déja maître de Pavie et de deux cents pièces de canon, dont l'appareil avait impuissamment hérissé les remparts de cette place. Enfin ayant passé le Pô, il enleva encore aux Autrichiens plusieurs postes d'inégale importance, et arriva sur ce terrain de Montebello, dont le nom devait lui appartenir un jour, afin de perpétuer dans la postérité la mémoire des travaux et des combats victorieux par lesquels sa valeur prépara la journée de Marengo. Dans cette bataille, Lannes, fait lieutenant général du premier consul, réunit au commandement de la garde consulaire celui de deux des principales divisions de l'armée; il s'y surpassa lui-même comme officier-général et comme vaillant soldat; il y soutint pendant sept heures les efforts de l'armée autrichienne, et le feu terrible de quatre-vingts pièces de canon: toujours serein au milieu du carnage, plein de sang-froid au milieu de cette grêle effrayante de mitraille et de boulets, son attitude ne permit pas un seul instant à ses soldats de douter de la victoire, et c'est parce qu'ils n'en doutèrent pas qu'elle leur resta. Un sabre d'honneur fut par les consuls décerné à Lannes; sur cette arme brillante on lisait ces mots: *Bataille de Marengo commandée en personne par le premier consul*; et de l'autre face: *donné par le gouvernement de la république au général Lannes*. A cette distinction toute militaire le gouvernement ne tarda pas à

joindre une marque signalée de confiance, et ce fut de nommer le vaillant général à l'ambassade de Lisbonne; mais l'histoire sera obligée de dire que Lannes, bien qu'il ne fût nullement dépourvu de l'intelligence des rapports civils, ne cessa pas d'être soldat dans l'ambassade; il voulut, au mépris des lois existantes en Portugal, faire entrer pour son compte dans le port de Lisbonne des vaisseaux chargés de marchandises, et sans acquitter les droits. Pardonnons à ce vaillant capitaine, habitué de négocier l'épée à la main, d'avoir été un ambasseur violent: l'habitude et l'ivresse de la victoire pouvaient bien lui faire méconnaître le caractère de ses fonctions, et le reproche ne doit tomber que sur le chef, qui, dominé par l'idée de créer une vaste monarchie militaire, voulait que ses généraux le représentassent partout. Il fut pourtant obligé de rappeler Lannes; mais il lui offrit aussitôt un large dédommagement de cette sorte de disgrace en l'élevant à la dignité de maréchal de l'empire, et en le nommant grand cordon de la legion-d'honneur (19 mai 1804). A la même époque, le prince régent de Portugal lui envoya la décoration de l'ordre du Christ, en signe probablement de réconciliation personnelle, et pour faire cesser tous les mauvais bruits de l'ambassade de Portugal. En 1805, dans la guerre d'Autriche, il reprit son commandement et son poste favori d'avant-garde: de combat en combat il arriva toujours victorieux à Vienne, et sortit de cette place pour combattre les Russes venus au secours des Autrichiens. *Sous le soleil d'Austerlitz* (le 2 décembre 1805), il commanda l'aile gauche de l'armée, et contribua considérablement au succès de cette grande journée: ses deux aides-de-camp furent tués à ses côtés. Après l'armistice du 7, il occupa la Moravie avec ses divisions. A la bataille d'Iéna, sans parler de tous les combats partiels qui remplissent l'intervalle de ces grandes journées, il commanda le centre de l'armée: un biscaïen rasa sa poitrine et déchira son habit: la mort jalouse, dirait un poëte, commençait à s'essayer avec lui. Il fit la campagne suivante contre les Russes, les battit à Pulstuk, et blessé dans ce combat, il se vit forcé de revenir prendre quelques jours de repos à Varsovie. Dès qu'il put remonter à cheval, l'empereur le chargea de soutenir les opérations du siége de Dantzik avec cette fameuse division Oudinot si célèbre dans nos fastes militaires. Dans un combat contre les Russes, qui avaient tenté une sortie de leur camp, un boulet vint encore effleurer le maréchal Lannes, après avoir démonté le général Oudinot à côté de lui. Après la prise de Dantzick, et au combat de Friedberg, il commanda de nouveau le centre de l'armée. C'est à la fin de cette campagne qu'il fut nommé colonel-général des Suisses. En 1808, il alla en Espagne battre à Tudela les généraux Castanos et Palafox, et diriger les opérations du second siége de Saragosse; il termina heureusement, mais non sans de grandes pertes, cette entreprise que les difficultés locales, le génie de la nation ennemie, la vigueur de ses ressentiments, et enfin la lassitude des soldats français, rendaient si difficile. Des ruines de Saragosse, Lannes, à la voix de l'empereur, revint sur les rives du Danube pour combattre de nouveau les Autrichiens, qui avaient cru le moment favorable pour entrer en Bavière. Il gagna (le 20 avril 1809) la bataille d'Abensberg, prit une part considérable à celles d'Ekmühl, le 22, et le jour suivant au combat de Ratisbonne, qui entraîna la reddition de cette place. Il prit ensuite le commandement de l'avant garde, qui devait marcher sur Vienne, bombarda et fit capituler cette ville le 12 de mai. Le 21 suivant eut lieu cette bataille d'Essling, où durant deux jours la victoire, disputée avec acharnement, fut sur le point d'échapper aux Français, parce que les ponts sur le Danube, qui établissaient la communication de l'île où est situé le village avec la rive opposée, ayant été rompus, les munitions de guerre vinrent à leur manquer. C'est à la fin de cette seconde et désastreuse journée, pendant laquelle il avait encore fait des prodiges de courage, que Lannes fut atteint d'un boulet de canon qui lui emporta la jambe droite entière et lui fracassa la gauche au-dessus de la cheville: transporté dans l'île de Lobau sur les fusils de douze vieux grenadiers, couverts de sang et de poussière, il y subit une amputation à la suite de laquelle il mourut à Vienne le 31 mai suivant. Ses derniers moments ont été diversement racontés. Napoléon, vivement ému en apprenant cette triste nouvelle, courut auprès de lui, et s'écria en l'embrassant: « Lannes! » c'est moi, l'empereur, ton ami; me reconnais-tu? » Lannes, revenant à lui, répondit à Napoléon: « Dans » une heure, vous aurez perdu celui qui meurt avec la » consolation et la gloire d'avoir été votre meilleur » ami. » Ces mots furent en effet prononcés et entendus; il n'est donc point vrai qu'à l'aspect de Napoléon, Lannes ait éclaté en reproches amers contre sa folle et meurtrière ambition. La fougue impétueuse naturelle au maréchal a pu donner quelque vraisemblance à cette version; mais la colère y est de trop. Après les mots que nous venons de rapporter, il s'ensuivit effectivement entre lui et Napoléon une conversation d'où la suite de ce dernier fut écartée, mais où les yeux, à défaut des oreilles, purent juger, à la vivacité des gestes du maréchal, qu'il profitait des droits de son agonie et de son trépas, pour faire entendre de graves conseils à l'homme pour lequel il périssait mutilé. En ce moment même, et dans les plus grandes douleurs, il était permis à Lannes, comme à tant d'autres, de regretter que la guerre ne leur eût pas laissé un jour de repos entre les hasards orageux dont la suite avait composé toute leur vie et le tombeau: tous avaient soif du foyer domestique. Après tant de batailles, le peu de sang qui restait dans leurs veines ne bouillonnait plus et ne demandait plus qu'à dormir dans les bras des enfants auxquels il s'était transmis. C'est en pleurant que naguère le maréchal avait quitté les siens, et sa femme, et cette belle retraite de Maisons qu'il venait depuis peu d'acquérir; il en était parti avec le pressentiment qu'il n'y reviendrait plus. Les restes de ce guerrier intrépide, d'abord déposés à Strasbourg, furent l'année suivante transportés à Paris; et le 6 juillet, anniversaire de la bataille de Wagram, solennellement inhumés dans le Panthéon. Il a laissé le fardeau de son nom à deux fils, dont l'aîné a été créé pair de France, le 17 août 1815, sous le nom de duc de Montebello. Cet homme célèbre fut, à bien des égards, d'une organisation excentrique à la plupart des hommes mêmes qui ont brillé dans l'art de la guerre. C'était un tel mélange d'impétuosité et de sang froid, de calcul et de bonheur, de familiarité militaire et d'indomptable fermeté, qu'il semblait réunir en lui toutes les qualités qui sont les plus exclusives les unes des autres. Au surplus, comme militaire, tout son éloge est dans ce mot de l'empereur: « *Je l'avais pris » pygmée, et je l'ai laissé géant!* » Il porta dans la vie civile les mêmes habitudes de caractère: à la cour, sa brusque franchise ne se démentit jamais, et l'empereur l'éprouva plus d'une fois, surtout lorsqu'il fit cette double imprudence de relever l'ancienne noblesse en même temps qu'il en créait une nouvelle. Un tel homme fût probablement demeuré plus conforme à lui-même que tant de généraux fameux pour qui un nouvel ordre de choses a été comme un lit de Procuste, où ils ont été taillés et rapetissés: et ce n'est pas à lui sans doute qu'un insolent envoyé de l'Autriche aurait pu contester impunément son titre ni son nom!

LANOT (N.), député à la convention nationale par le département de la Corrèse, vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. En 1793, il fut un des commissaires que la convention chargea d'opérer la levée en masse; le 8 novembre 1794, il se prononça avec force contre la proposition de décréter qu'aucun membre de la convention, aucun fonctionnaire public ne pourrait être affilié aux jacobins. Il fut décrété d'arrestation en 1795, et mis en jugement comme accusé d'avoir livré au pillage et à la dévastation les départements où il avait été envoyé en mission. Il subit une longue détention, ne fut rendu à la liberté que par suite de l'amnistie du 4 brumaire an IV, et mourut quelques années après.

LANTHENAS (François) exerçait la médecine à l'époque de la révolution, dont il se déclara partisan exalté. Il fut nommé chef de division au ministère de l'intérieur sous Roland, puis élu député à la convention nationale par le département de Rhône et Loire: il vota la mort du roi avec sursis, et motiva son vote.

Il attachait avec raison une grande importance à l'établissement des écoles primaires, sur lesquelles il avait fait antérieurement un rapport. Il déclara que si depuis longtemps ces écoles primaires eussent été établies, et que si elles eussent pu répandre l'instruction dans les diverses classes des citoyens, il eût invoqué l'appel au peuple : mais que, comme il n'en était point ainsi, il croyait devoir prendre la responsabilité du jugement du roi. Pendant toute la durée de la convention, il se montra zélé partisan de la liberté de la presse ; et conséquent dans ses principes, il défendit le journaliste Nicolle, décrété d'accusation pour s'être fortement prononcé dans ses feuilles contre le jugement qui condamnait Louis XVI à mort. Sa conduite dans cette circonstance, et l'approbation qu'il donna, en plusieurs occasions, aux mesures proposés par les Girondins, lui méritèrent d'être compris dans la liste de proscription dressée contre les députés de ce parti. Dans une des séances suivantes, sur le rapport du comité de salut public, qui avait proposé cette mesure à l'égard des députés accusés, il fut un des premiers à se démettre provisoirement de ses pouvoirs. Mais Marat, avec lequel il était lié, le fit rayer de cette fatale liste, en le faisant considérer comme un *pauvre d'esprit qui ne méritait pas qu'on s'occupât de lui*. Resté à la convention, il en fut nommé secrétaire, le 2 avril 1795, et prit la défense de Lefiot, accusé d'être complice de Robespierre. Lanthenas passa ensuite au conseil des cinq-cents, et y demanda, en 1796, que la liberté de la presse fût limitée provisoirement, et se mit par cette opinion en contradiction avec lui-même. Dans le reste de la session, il ne s'occupa plus que des finances, et combattit constamment tous les opérations financières du directoire. Rentré dans la vie privée en 1797, il reprit l'exercice de la médecine. Obligé de quitter la France, en 1816, Lanthenas s'est réfugié en Italie. On a de lui : 1° *De la liberté indéfinie de la presse*, Paris, 1791, in-8° ; 2° *Théorie pratique des droits de l'homme*, par Thomas Payne, traduit de l'anglais, Paris, 1791, in-8° ; 3° *Déclaration des devoirs, des principes et des maximes de morale universelle*, Paris, 1793, in-8° ; 4° *Traité sur les inconvénients du droit d'aînesse*, Paris, 1793, in-8°.

LANTIER (E.-F. de), littérateur, membre de plusieurs académies littéraires, et chevalier de St-Louis, naquit à Marseille en août 1734. Il débuta dans la carrière par sa comédie de l'*Impatient*, représentée avec succès en 1778. Son *Flatteur*, pièce de prédilection de l'acteur Molé, qui était chargé du principal rôle, fit bientôt oublier celui de J. B. Rousseau. Le *Voyage d'Antenor*, que Lantier publia en 1798, mit le sceau à sa réputation littéraire. Seize éditions de cet ouvrage, traduit dans toutes les langues de l'Europe, attestent que le brillant succès qu'il obtint à son apparition ne s'est point refroidi dans la suite. On reprochait pourtant à l'auteur, et avec raison, de n'avoir pas donné aux personnages qu'il mettait en scène un assez grand caractère de vérité ; mais il faut convenir que ce défaut est en quelque sorte racheté par l'intérêt dramatique qu'il a su jeter dans cette composition, qui d'ailleurs est remarquable par un style constamment pur, élégant et gracieux. On a dit que Lantier avait voulu rivaliser avec l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*, et que son ouvrage était la suite et le complément de celui de l'abbé Barthelemy. L'intention était louable, mais le but a-t-il été parfaitement atteint? c'est ce qu'on ne peut admettre. Ces deux productions, qui n'ont de commun que le titre de *Voyage*, diffèrent essentiellement par leur exécution et par leur nature. L'abbé Barthelemy avait consumé la moitié de sa vie à recueillir les matériaux dont il a ensuite composé son chef-d'œuvre. Pour donner à ses récits et à ses descriptions une couleur historique et un caractère d'authenticité, il avait pâli sur une foule d'anciens auteurs, la plupart peu connus, il avait même voyagé dans les contrées que parcourut son Anacharsis, tant de siècles avant lui. Lantier, trop léger pour s'adonner à un travail aussi sérieux, a composé son Antenor au milieu de Paris, entouré des femmes les plus aimables de la capitale. Ses héros s'en ressentent ; ils discourent et débitent des vers à la manière des beaux esprits. Leur conversation est celle des salons du dix-huitième siècle, que l'auteur fréquentait. Aussi le *Voyage d'Anthénor* n'est-il qu'un roman d'imagination, fort gracieux à la vérité, mais qui ne donne que des idées imparfaites et souvent même fausses des mœurs de l'ancienne Grèce ; on l'a surnommé avec raison l'*Anacharsis des boudoirs*. Lantier a publié aussi plusieurs petits poëmes et un grand nombre de contes en vers, que La Harpe plaçait au premier rang de notre littérature, après ceux de Voltaire et de La Fontaine. Ses autres productions respirent toutes cette gaieté et cette urbanité qui caractérise la plus part des écrivains français du dix-septième et du dix-huitième siècles. Ami du repos et des jouissances d'une vie épicurienne, il était demeuré étranger aux troubles politiques qui ont agité la France aux diverses époques de la révolution. Depuis longtemps, il s'était retiré à Marseille, sa patrie, où, malgré son grand âge, il cultivait encore avec succès le commerce des muses. La mort a frappé ce vétéran de la littérature, le 31 janvier 1826 : il était dans sa quatre-vingt-douzième année. Lantier avait été intimement lié avec Dorat, La Harpe, Diderot et Barthe son compatriote. Par une de ses dispositions testamentaires, il a ordonné que le jour de sa mort il fût célébré un banquet funéraire à la manière des anciens. Ce banquet, auquel ont assisté plusieurs membres de l'académie de Marseille, la plupart amis du défunt, a eu lieu conformément aux intentions du testateur ; et M. Gimon, poëte lauréat de cette ville, a fait, en qualité de convive, une pièce de vers à cette occasion. Les ouvrages de Lantier sont : 1° L'*Impatient*, comédie en un acte et en vers, 1778, in-8° ; 2° le *Flatteur*, comédie en 5 actes et en vers 1782, in-8° ; 3° *Travaux de l'abbé Mouche*, 1784, in-12 ; 4° *Erminie*, poëme en 3 chants, 1788, in-12 ; 5° *Voyage d'Antenor en Grèce, avec des notions sur l'Egypte*, 1798, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage a été souvent réimprimé sous divers formats : la 16e édition est de Paris, 1823, 6 vol. in-18. Il a été traduit en allemand, en anglais par Brand, en espagnol par Calsava, en portugais par Vas Concellos, et en russe par Harrow. 6° *Contes en prose et en vers, suivis de pièces fugitives et du poëme d'Erminie*, 1801, 3 vol. in-18 ; 1806, 2 vol. in-8° ; 1809, 2 vol. in-8°. 7° *Les Voyageurs en Suisse*, 1803, 3 vol. in-8° ; nouvelle édition, 1817, 3 vol. in-8° ; traduit en anglais, 6 vol. in-12. 8° *Voyage en Espagne du chevalier Saint Gervais, officier français, et les divers événements de son voyage*, 1809, 2 vol. in-8° ; nouvelle édition, avec des planches gravées en taille-douce, 1820, 2 vol. in-8° ; 9° *Correspondance de mademoiselle Suzette Césarine d'Arly*, 1814, 2 vol. in-8° ; 1815, 3 vol. in-12 ; 10° *Recueil de poésies*, 1817, in-8° ; 11° *Geoffroy Rudel, ou le Troubadour, poëme en huit chants*, 1825, in-8°. Lantier a fait représenter, sans succès, en 1782, 1° *La Coquette frivole*, comédie en 5 actes et en vers, non imprimée : pièce qu'il refit en un acte, sous le titre de : *Les Rivales*, et qui n'obtint aucun succès lors de sa représentation au théâtre Feydeau, le 5e jour complémentaire de l'an VII. 2° *Lucette*, comédie mêlée d'ariettes, dont la musique est de Fridzéry, jouée en 1785 ; 3° *l'Inconséquent*, comédie en 5 actes et en vers, jouée en 1788. Ces trois pièces n'ont point été imprimées. On a attribué à tort à Lantier les deux ouvrages suivants : *Le Fakir*, conte en vers, 1780, in-8° : l'auteur n'en est pas connu, mais très certainement, dit M. Grimod de la Reynière, qui en a été l'éditeur, ce conte n'est point de Lantier. *Réflexions philosophiques sur le plaisir, par un célibataire*, 1783, in-8° : Grimod de la Reynière, qui a fourni ces détails, s'est déclaré l'auteur de cet ouvrage. Le libraire Arthus Bertrand a publié, en 1826, le prospectus d'une édition des *Œuvres complètes de Lantier*, qui devait former 13 vol. in-8°. Outre ces treize volumes, le même libraire annonçait un ou deux volumes de poésies, et autres ouvrages posthumes.

LANSKOY (Basile), sénateur, et major-général des armées russes, fut employé dans les campagnes de 1813 et 1814. Le 29 avril de cette première année, il eut un engagement très vif avec le général Souham, en avant de Weissenfeld, et fut repoussé de ses différentes positions. Les Français pénétrèrent dans la ville, et le général Lanskoy ayant voulu s'en rapprocher, fut attaqué de nouveau, et obligé de se retirer. Le 14 août suivant, il contribua au succès de la bataille de Katzbach, en

attaquant avec sa cavalerie le flanc gauche de l'armée française, tandis que le général Wassiltchikoff, soutenu par la cavalerie prussienne, l'attaquait de front. Le général Lanskoy était, avant la campagne de 1812, gouverneur-général de Lithuanie, à la satisfaction des habitants de cette province. Lorsque en 1813 Varsovie fut occupée par les Russes, il fut alors nommé, par l'empereur Alexandre, gouverneur-général du grand-duché de Varsovie, et exerça cette fonction jusqu'à l'époque où ce duché fut érigé en royaume. Il se concilia l'affection des habitants par son affabilité, et retourna à Petersbourg en 1816. Il est chargé aujourd'hui du portefeuille du ministère de l'intérieur.

LANUSSE (François), général de division, naquit à Habas, département des Landes, le 3 novembre 1772. Il avait été mis dans le commerce à l'âge de quinze ans; mais la révolution, qui éclata peu après, attira toute son attention, et il en devint bientôt un des plus zélés partisans. En 1792, il entra dans le bataillon de volontaires que l'on organisait alors dans le département de la Haute-Vienne. Ses camarades le choisirent pour chef de bataillon en second, et le 27 septembre suivant, il fut nommé commandant de ce corps. Il se rendit avec cette troupe à l'armée des Pyrénées orientales, commandée par le général Dugommier. Lanusse se trouva à grand nombre d'affaires, et déploya partout beaucoup de courage et d'intelligence. Il se distingua à la prise de la redoute dite *le tombeau des Français*, devant Figuières : il fut blessé à la cuisse dans cette action, qui lui valut le grade d'adjudant-général-chef de brigade, et l'amitié du général Dugommier, qui ne l'accordait jamais sans beaucoup d'estime. Après la paix avec l'Espagne, l'adjudant-général Lanusse passa à l'armée d'Italie; il fut d'abord employé à l'état-major général, et chargé de plusieurs entreprises difficiles, qui furent aussi hardiment exécutées qu'habilement conçues. Lanusse combattit, le 22 germinal an 4, à la bataille de Montenotte; le 24 à celle de Millesimo, et il se distingua particulièrement à celle de Dego, le 26 du même mois, en contribuant puissamment, à la tête de la 8e demi-brigade d'infanterie légère, au gain de la bataille. Bonaparte demanda, dans son rapport au directoire, le grade de général pour le brave Lanusse, qui avait été blessé à l'épaule dans cette journée. Le 3 floréal, il fut encore blessé d'un coup de sabre à la bataille de Mondovi; ce qui ne l'empêcha pas de prendre cinq barques contenant cinq cents malades et toute la pharmacie de l'armée autrichienne, dans une reconnaissance sur le Pô. Le lendemain elles servirent aux Français pour passer le Pô devant Plaisance. Le 19, Lanusse commanda les carabiniers au combat de Lodi, et le 21, toujours à la tête de ce corps, il franchit le premier le célèbre passage du pont de Lody. C'est après la bataille de ce nom que Bonaparte remit à Lanusse le brevet de général de brigade. Lors de la révolte de Pavie, Lanusse y fut envoyé pour en prendre le commandement; en peu de jours il sut rétablir l'ordre dans cette ville, et s'attirer l'estime des habitants. Quelque temps après, il alla commander une brigade dans la division Augereau; placé à l'avant-garde, il combattit avec la plus brillante valeur dans les journées mémorables où cette division acquit tant de gloire et mérita si bien la reconnaissance nationale. Elle fut témoignée au général Lanusse par le directoire exécutif, qui lui fit remettre, le 28 thermidor an IV, un sabre magnifique; une lettre flatteuse du chef de l'état-major général accompagnait ce glorieux présent. Le 15 brumaire an V, Lanusse, à la tête de la division Augereau, attaque les Autrichiens sur la Brenta, les culbuta, se mit à la poursuite des fuyards, à la tête d'un escadron du premier régiment de hussards, fit une quantité considérable de prisonniers, et prit plusieurs pièces de canon. Mais, chargé à son tour par le régiment de Wurmser, son escadron l'abandonne en partie, et il est enveloppé aussitôt par l'ennemi; il allait cependant s'ouvrir un passage avec les braves qui ne l'avaient pas quitté, lorsque trois coups de sabre le renversèrent de cheval. Il fut conduit à Vienne, et, quoique ses blessures fussent assez graves pour qu'on voulût lui couper la cuisse, ce à quoi il s'opposa, il fut entièrement rétabli trois mois après. Il reprit le commandement d'une brigade dans la division du général Victor, fut chargé de l'organisation des municipalités du Padouan, et ensuite de serrer le blocus de Venise. Le traité de Campo-Formio, qui survint alors, permit au général Lanusse de se rendre aux eaux de Barrèges. Il fut ensuite envoyé à Rennes pour faire partie de la division Victor à l'armée d'Angleterre. Mais peu après, Bonaparte, qui venait de faire décider l'expédition d'Egypte, envoya directement à Lanusse l'ordre de se rendre à Toulon. En y arrivant, il trouva la flotte déja en mer; il s'embarque sur un petit aviso, et prit terre à Alexandrie, huit jours avant le malheureux combat d'Aboukir. Le général en chef le chargea aussitôt de châtier quelques tribus arabes, et de brûler le village d'Alkam, où l'un de ses aides-de-camp avait été assassiné. Lanusse eut ensuite le commandement de la belle province de Menouf; il l'organisa, en tira une remonte considérable pour l'armée, fit payer le Miri, et contint les habitants dans l'obéissance. Lors de l'entrée de Bonaparte en Syrie, Lanusse eût désiré l'accompagner; mais le général en chef le crut nécessaire en Egypte, et lui confia le commandement du Delta. Il restait avec une colonne mobile de deux cent cinquante hommes et quelques chasseurs. Des forces aussi faibles enhardirent plusieurs tribus arabes à s'approcher; mais le général Lanusse les attaque, les disperse, et s'empare de leurs troupeaux. Les habitants du Demenhour, à l'instigation d'un mograbin, qui se disait l'ange El Maadi (du passage), ayant assassiné quelques soldats qu'on avait laissés dans leur ville, une partie des Arabes de la Bahiré se joignirent à eux, et il y eut bientôt un rassemblement de quatre à cinq mille hommes armés qui déja obtenaient l'avantage sur la garnison de Rahmanié. Lanusse, instruit par le commandant de cette place, réunit le plus de troupes qu'il peut, marche sur les révoltés, et les disperse en moins d'une heure. L'*ange* El Maadi fut atteint d'une balle; quinze cents Arabes restèrent sur le champ de bataille, et la ville de Demenhour fut livrée aux flammes. De nouvelles révoltes éclatèrent à plusieurs reprises dans la Basse-Egypte, d'où les troupes avaient presque toutes été retirées pour entrer en Syrie. Le général Lanusse mit tant de promptitude dans ses opérations, tant de rapidité dans ses marches, que, malgré ses faibles ressources, il fut partout victorieux, et que partout il parvint à rétablir l'ordre. Cette grande activité, sans laquelle il aurait succombé, lui avait fait donner par les Arabes le surnom d'Abou-Râhd (père du tonnerre), voulant exprimer par cette image qu'il avait la rapidité de l'éclair. Bonaparte, avant de quitter l'Egypte, donna au général Lanusse le commandement d'une division. Kléber lui ayant succédé dans le commandement en chef, crut devoir rappeler le général Menou, qui gouvernait à Alexandrie, et le remplacer par le général Lanusse. Cette circonstance blessa l'amour-propre du vieux général, et fit naître chez lui un sentiment de haine contre son successeur. Celui-ci sut apaiser le mécontentement des troupes, agitées par la malveillance, et sa fermeté maintint l'ordre dans la ville. Mais à la mort de Kléber, le commandement en chef ayant passé dans les mains de Menou, celui-ci n'eut rien de plus pressé que de retirer Lanusse d'Alexandrie en le remplaçant par le général Friant. Lanusse revint au Kaire avec sa division. N'ayant en vue d'autre intérêt que celui de l'armée, il mit beaucoup d'énergie et de franchise dans son opposition au système adopté par le général Menou, qui concentrait toutes ses forces sur le Kaire. On sait que, les côtes ainsi dégarnies, les Anglais vinrent débarquer à Aboukir avec cent trente voiles. Lanusse était alors retenu dans son lit par une fièvre continue. Mais en apprenant qu'il y a des Anglais à combattre sur la côte, une révolution subite s'opère en lui, il fait partir sa division, et insiste, mais inutilement, pour que le général en chef porte sur-le-champ toutes ses forces sur le point menacé. Trop faible pour suivre ses troupes, il s'embarque à Boulak, et deux jours après il arrive à Rahmanié. Lanusse ne cessa pas un instant de montrer une activité et une force d'esprit qu'on ne pouvait pas espérer de lui dans l'état de santé où il était. Il donna les conseils les plus sages au général Menou, et il est à croire que s'ils eussent été suivis dès le principe, les

Pl. 12.

A. LAMETH.

LAPEROUSE.

CH. LAMETH.

LUCE DE LANCIVAL.

LAW. DE LAURISTON.

P. S. M.quis DE LAPLACE.

J.G.C. LAVATER.

A.L. LAVOISIER.

P.D.E. LEBRUN.

LEBRUN.

Dessiné et Gravé par Montaut.

[illegible] Dans un [illegible] il fut [illegible] par un biscaïen [illegible] douleur [illegible] opération. [illegible] enfin décidé à [illegible] Lacuée pour [illegible] lui donna le commandement [illegible] le lendemain [illegible] journée [illegible] des prodiges de valeur [illegible] frappé à la cuisse par un biscaïen [illegible] au combat [illegible] des généraux [illegible] resté aux Français. Il [illegible] à sa blessure [illegible] la douleur [illegible] porter la hache [illegible] vingt-huit ans [illegible] la révolution [illegible] froid [illegible] sévère envers les Français [illegible] promus. Lacuée [illegible] des qualités qui font l'homme de guerre [illegible] n'ayant pas été destiné à cet état, il employa [illegible] quelques heures à acquérir les connaissances qui lui sont nécessaires, et il n'y a point de doute que [illegible] n'eût point été moissonné si tôt, il ne fût devenu un de nos généraux les plus célèbres.

LAN[illegible] (Louis), [illegible] antiquaire [illegible] de [illegible] Florence [illegible] [illegible]

[illegible] leçons de [illegible] et lui [illegible] société. Il prit [illegible] à Rome [illegible] de [illegible] sous l'abbé des [illegible] Gaspard Guiducci, poète [illegible] orateur [illegible] pour ces deux [illegible] de littérature, et le [illegible] d'être dans le [illegible] Lanzi entra bientôt au grand [illegible] de Rome [illegible] des sciences philosophiques. Aimant tout ce qui [illegible] le jugement, il s'attacha [illegible] aux préceptes d'Euclide et [illegible] pour maître de mathématiques Roger Boscovich, géomètre distingué, et aussi philosophe qu'on [illegible] l'être dans [illegible] ordre. Il fut [illegible] prêtre [illegible] et immédiatement chargé de [illegible] l'art le moment où [illegible] [illegible] qui les [illegible] [illegible] la grande [illegible] [illegible] trouva dans [illegible] ses inquiétudes [illegible] succèdent, en 1773 [illegible] le grand-duc de Toscane [illegible] [illegible] antiquaire de la galerie [illegible] la perfection et à l'achèvement [illegible] en mettant dans un plus grand ordre [illegible] il publia [illegible] ses travaux en publiant son Guide de la [illegible] Cet ouvrage, où brillent [illegible] degré un [illegible] profond et une saine critique [illegible] du père Lanzi [illegible] que les [illegible] couvraient encore l'art et l'histoire de la sculpture [illegible] servirent enfin [illegible] langue [illegible] italiana [illegible] Cet ouvrage riche de [illegible] plein de recherches [illegible] et embelli d'un style pur, précis [illegible] Cet essai fut suivi de son grand ouvrage de

[illegible] sa, Storia [illegible] Bassano, 1809 [illegible]

[illegible]

[illegible] juillet de [illegible] il attaqua [illegible] faite par le capitaine Tracha [illegible] guerre anglais, dont le plus faible portait [illegible] canons. Une manœuvre habile [illegible] un combat opiniâtre, de [illegible] les [illegible] navires n'échappèrent aux [illegible] les ténèbres qui enveloppèrent [illegible] le [illegible] qui réunit la [illegible] [illegible] la baie d'Hudson [illegible] lorsqu'il reçut cette nouvelle [illegible] la Seine.



Anglais eussent été repoussés. Dans un des combats qui précédèrent la journée d'Aboukir, il fut blessé à l'épaule par un biscaïen, et malgré sa douleur, qui était forte, on ne le vit point interrompre ses opérations, ni montrer moins d'ardeur. Menou s'étant enfin décidé à attaquer l'ennemi en règle, eut recours au général Lanusse pour lui tracer son plan de bataille, et lui donna le commandement de l'aile gauche de l'armée. Lanusse fit le lendemain, à la fatale journée d'Aboukir, des prodiges de valeur : et peut-être que s'il n'eût pas été frappé à la cuisse par un biscaïen, au moment où il ramenait au combat la colonne du général Valentin, la victoire fût restée aux Français. Il ne survécut que peu d'instants à sa blessure, assez pourtant pour mourir avec la douleur de voir perdre la bataille. « Je suis perdu, » avait-il dit en tombant, et l'Égypte aussi ; je suis heureux de ne point survivre à la défaite. » Ainsi mourut à vingt-huit ans un des généraux les plus estimables que la révolution ait donnés à la France. Brave, d'un sang froid imperturbable sur le champ de bataille, juste et sévère envers les troupes, actif, ayant le coup-d'œil prompt, Lanusse réunissait beaucoup des qualités qui font l'homme de guerre. Son éducation n'ayant pas été dirigée vers cet état, il employait chaque jour quelques heures à acquérir les connaissances qui lui sont nécessaires, et il n'y a point de doute que si ce jeune homme n'eût point été moissonné si tôt, il ne fût devenu un de nos généraux les plus célèbres.

LANZI (Louis), célèbre antiquaire, conservateur de la galerie royale de Florence, etc., naquit le 14 juin 1732, à Mont Olmo, bourg situé dans le Picenum, entre Fermo et Macerata. Son père, homme de lettres et médecin, guida son éducation, et lui donna des leçons de poésie latine et italienne ; il le confia ensuite aux jésuites, qui développèrent ses heureuses dispositions et lui inspirèrent le désir d'entrer dans leur société. Il prit l'habit, le 23 novembre 1749, à l'âge de dix-sept ans, dans le noviciat de Saint André, sur le Quirinal, à Rome, et y continua ses études jusqu'au mois de novembre 1751, où il fut admis définitivement dans l'ordre des jésuites. Ses liaisons avec le père Raimond Cunich, poëte et orateur, fortifièrent son talent pour ces deux genres de littérature, et le mirent en état d'être dans la suite son successeur. Lanzi entra bientôt au grand lycée de Rome pour y suivre son cours triennal des sciences philosophiques. Aimant tout ce qui règle les idées et dirige le jugement, il s'attacha particulièrement aux préceptes d'Euclide, et eut le bonheur d'avoir pour maître de mathématiques Roger Boscovich, géomètre distingué, et aussi philosophe qu'on pouvait l'être dans son ordre. Il fut ordonné prêtre en 1764, et immédiatement chargé de l'enseignement de la jeunesse. C'était le moment où toutes les puissances de l'Europe, celles surtout qui les accueillent aujourd'hui avec le plus d'empressement, demandaient l'expulsion des jésuites : la crainte d'une dissolution prochaine de son ordre l'affecta au point que sa santé en fut considérablement altérée. Cet homme aussi modeste que savant ne s'imaginait pas pouvoir trouver dans ses talents des ressources contre les besoins de la vie. Pour calmer ses inquiétudes à cet égard, ses supérieurs lui assurèrent, en 1773, une retraite tranquille à Sienne. Le grand-duc de Toscane, Léopold, ne tarda pas à reconnaître le mérite éminent de Lanzi, et le nomma, en 1776, antiquaire de la galerie royale. Celui-ci répondit à la protection et à l'estime dont l'honorait le prince, en mettant dans le plus grand ordre le musée et le cabinet étrusque ; il rendit bientôt le public éclairé juge de ses travaux, en publiant son *Guide de la galerie de Florence*. Cet ouvrage, où brillent au même degré un savoir profond et une saine critique, donna la mesure du talent du père Lanzi, et fit espérer que les ténèbres qui couvraient encore l'art et l'histoire de la sculpture grecque et étrusque seraient enfin dissipées ; elles le furent en effet par son *Essai sur la langue étrusque*, *Saggio di lingua etrusca e di altre antiche d'Italia per servire alla storia dei popoli, della lingua e delle belle arti*, Roma, 1789, 2 part. en 3 vol. in 8°, ouvrage riche de connaissances, plein de recherches curieuses, et embelli d'un style pur, précis et élégant. Cet essai fut suivi de son grand ouvrage de l'*Histoire de la peinture en Italie*, *Storia pittorica della Italia dal risorgimento delle belle arti, fin presso al fine del XVIII° secolo, edizione terza*, Bassano, 1809, 6 vol. g. in-8° ; la 1re édition est de 1795-96. L'habitude de ne voir sortir de sa plume que des chefs-d'œuvre le fit recevoir avec une sorte d'enthousiasme ; on le porta aux nues avant de le connaître. Forcé ensuite de revenir de l'idée qu'on s'en était faite, on y remarqua des appréciations peu exactes, quelques jugements erronés, tout en rendant justice à l'étendue de son travail et à la constance de ses efforts. L'*Histoire de la peinture en Italie* a été traduite en français, par madame Armande Dieudé, Paris, 1824, 5 vol. in-8°. On lui doit encore trois livres de *poëmes* et d'*inscriptions*, qu'il ne publia qu'aux vives instances du cardinal Zondodari, archevêque de Vienne, et qui soutinrent le parallèle qu'on en fit avec celles de Morcelli, appelé le restaurateur de la science lapidaire du siècle. Quelque temps après parut la superbe édition des *Travaux et des Jours d'Hésiode*, contenant, outre le texte grec et une traduction latine et italienne, des notes et des dissertations qui ont acquis à leur auteur la réputation d'un des plus célèbres commentateurs des classiques grecs. Ce savant est mort le 31 mars 1810, à l'âge de soixante-dix-sept ans. On a imprimé les œuvres posthumes de Lanzi, à Florence, 1817, 2 vol. in-4°, en italien.

LAPEYROUSE (Jean François-Galaup de), chef d'escadre, un des plus grands hommes de mer que la France ait produits, naquit à Albi, en 1741. Admis à l'école de la marine dès sa plus tendre jeunesse, il y manifesta bientôt un goût et des dispositions du plus favorable augure pour l'état auquel il était destiné. Les exploits de nos marins célèbres enflammaient son imagination naissante, et allumèrent en lui le secret désir de les égaler. Sorti de l'école en 1756, comme garde de la marine, il fut immédiatement employé dans cinq campagnes successives, sur des vaisseaux différents. Dans la dernière, il servait sur *le Formidable*, lorsque ce vaisseau, faisant partie de l'arrière garde du maréchal de Conflans, soutint, à la hauteur de Belle-Île, le terrible combat qui le fit tomber au pouvoir de l'escadre anglaise. Lapeyrouse y fit preuve de bravoure, et y fut grièvement blessé. Il ne resta que peu de temps prisonnier ; bientôt, rentré dans sa patrie, il se livra de nouveau aux chances des combats, dans trois autres campagnes qui lui fournirent l'occasion de signaler ses talents et son courage de manière à fixer l'attention de ses supérieurs. Promu au grade d'enseigne de vaisseau, le 1er octobre 1764, la paix ne fut pour lui qu'une sphère d'activité d'un autre genre, dans laquelle il se forma aux navigations lointaines. Pendant ce temps, il ne quitta presque point la mer, reçut, dès 1765, le commandement de divers bâtiments, et eut notamment celui de la flûte *la Seine et les deux Amis*, en station sur la côte de Malabar, depuis 1773 jusqu'en 1777. À son retour, il fut nommé lieutenant de vaisseau, et, l'année suivante (1778), la guerre s'étant rallumée entre la France et l'Angleterre, ce grade le mit en état d'y paraître avec éclat. Monté sur l'*Amazone*, dont il avait le commandement, il assista au combat de la Grenade, prit une part très active à celui que se livrèrent les escadres de l'amiral Byron et du vice-amiral d'Estaing : et la prise de la frégate *l'Ariel*, dont il se rendit maître dans les parages de la Nouvelle-Angleterre, lui valut le grade de capitaine, auquel il fut promu le 4 avril 1780. De nouveaux exploits justifièrent un avancement déjà si bien mérité. Le 21 juillet de cette année, commandant la frégate *l'Astrée*, il attaqua, de concert avec *l'Hermione*, conduite par le capitaine La Touche, six bâtiments de guerre anglais, dont le plus faible portait quatorze canons. Une manœuvre habile les rendit maîtres, après un combat opiniâtre, de deux navires ennemis : les autres n'échappèrent aux vainqueurs qu'à la faveur des ténèbres qui enveloppèrent les combattants. Deux ans après, le gouvernement français ayant besoin d'un homme qui réunit le courage du guerrier à l'habileté du navigateur, fit choix de Lapeyrouse : il s'agissait d'aller au sein d'une mer difficile, sous un climat rigoureux, renverser les établissements des Anglais dans la baie d'Hudson. Lapeyrouse était au cap Français lorsqu'il reçut cette nouvelle mission ; il en partit, le 31 mai 1782, avec *le Sceptre*, vaisseau de

soixante-quatorze canons, suivi des frégates *l'Astrée* et *l'Engageante*, de trente-six canons. Deux cent cinquante hommes d'infanterie, quarante artilleurs avec quatre pièces de campagne et quelques mortiers, composaient les forces destinées au débarquement. La faiblesse de l'ennemi les rendit inutiles; les obstacles dont la nature environne le navigateur dans ces froides régions furent les seuls qu'il y eut à vaincre. Dès l'entrée de la baie, les vaisseaux, engagés dans les glaces, éprouvèrent des dommages considérables, et ce ne fut pas sans une lutte dangereuse qu'ils parvinrent à pénétrer dans ce golfe jusqu'au fort du prince de Galles, en présence duquel ils se trouvèrent le 8 août 1782. A la simple apparition des troupes, le gouverneur et la garnison mirent bas les armes, et se rendirent à discrétion, quoique la place parût susceptible d'une défense assez vigoureuse. Le fort fut rasé; et, dès le 21 août, on se porta sur celui d'York, qui n'opposa non plus aucune résistance, et subit le même sort que le précédent. Le fort d'York occupait une île à l'embouchure d'une grande rivière, qui, en se partageant, prend d'un côté le nom de Desbayes, et de l'autre celui de Nelson. L'abord en était difficile, et le débarquement fut des plus pénibles, par la nécessité où l'on se trouva de se frayer une route de plusieurs lieues à travers une de ces épaisses forêts du Nouveau-Monde, que la nature a laissées sans issue. Une côte hérissée d'écueils présentait aux vaisseaux de nombreux dangers que rendirent même tout-à-fait imminents plusieurs coups de vent, dont ils furent assaillis, et qui leur firent perdre plusieurs ancres. Maître de ce dernier fort vers la fin du mois d'août, Lapeyrouse se hâta de quitter ces parages orageux que la mauvaise saison allait bientôt fermer à la navigation, et de regagner les ports de France, où il rentra heureusement. Mais, avant de partir, il s'honora, dans les lieux même où il avait apporté la destruction, par une conduite qui fit bien connaître toute l'élévation d'une ame généreuse, et lui concilia l'estime même des ennemis qu'il avait combattus. Par l'anéantissement des forts, beaucoup d'Anglais qui, à son approche, s'étaient enfuis dans les bois, allaient rester exposés sans ressources aux horreurs de la faim ou à la férocité des sauvages. L'idée de leur malheur le toucha; et, dirigé par cette maxime, d'une équitable magnanimité, qu'il ne faut pas étendre les funestes maux de la guerre au-delà de la victoire même, il laissa sur la plage des vivres et des armes à leur disposition. Déjà s'annonce, à ce trait de modération, l'homme qui, plus tard, après le massacre de plusieurs de ses compagnons par les sauvages de la mer du Sud, aura assez d'empire sur lui-même pour réprimer le mouvement de la vengeance, qui eût été le premier de toute ame ordinaire. La paix de 1783 ramena le calme sur les mers; elle ne ramena point le repos pour cet infatigable navigateur. Les voyages de Cook et de Bougainville avaient fait une vive impression sur les esprits; et la France, qui venait de mesurer ses forces avec la puissance maritime de l'Angleterre, aspirait à être sa rivale dans la carrière des découvertes. Le roi Louis XVI aimait la géographie, il partagea ce sentiment, et ordonna un voyage autour du Monde. Il fit choix de Lapeyrouse pour être le chef de cette expédition: les talents qu'il avait montrés dans sa campagne de la baie d'Hudson le rendaient propre en effet à toutes les navigations du globe. Les frégates *la Boussole* et *l'Astrolabe*, en armement dans le port de Brest, furent mises à sa disposition pour l'accomplissement de ce projet. Le roi lui-même prit part à tout ce qui pouvait en assurer le succès, fit rédiger le plan de la navigation par le savant Fleurieu, et y joignit même ses propres instructions. On se proposait deux objets, le commerce et les reconnaissances ou découvertes. Pour le premier, les observations du navigateur devaient se tourner sur la pêche de la baleine dans les mers australes, et sur la traite des pelleteries de la côte nord-ouest de l'Amérique septentrionale, auxquelles Cook avait ouvert à la Chine un avantageux débouché; pour le second, cette même côte nord-ouest, alors à peu près inconnue, et les mers du Japon, étaient les deux principaux points du globe qui fussent signalés à l'investigation des nouveaux voyageurs. L'académie leur avait remis aussi un mémoire qui leur indiquait les questions de physique les plus propres à avancer le progrès des sciences, et leur route était combinée de façon à laisser aux découvertes les chances les plus favorables, en ne leur faisant suivre les traces de leurs devanciers que le moins qu'il était possible. La composition des équipages fut faite avec choix dans le corps de la marine, qui alors comptait beaucoup de bons marins. Sur *la Boussole*, montée par Lapeyrouse, on remarquait les lieutenants de vaisseau Clonard et d'Escures, l'enseigne Boutin et les savants Monneron, Dagelet et Lemanon; sur *l'Astrolabe*, commandée par Delangle, on remarquait le lieutenant de Monti, les enseignes Vaujuas et de La Borde, et les savants Monge et de La Martinière. Tout se réunissait donc pour faire naître l'espérance; et, plus en effet elle fut flatteuse, plus le coup qui l'a détruite a été vivement ressenti. L'expédition appareilla de la rade de Brest, le 1[er] août 1785. Elle relâcha d'abord à Madère, après treize jours de traversée; puis toucha Ténériffe, où fut laissé M. Monge, à qui l'état de sa santé ne permit pas d'aller plus loin. De là, on se dirigea sur la Trinité; mais le gouverneur ayant refusé d'y laisser aborder, on descendit la côte du Brésil jusqu'à l'île Sainte-Catherine, qui était l'ancienne relâche habituelle des bâtiments français allant dans la mer du Sud, et l'on y mouilla, le 6 novembre. De là, s'avançant vers le cap de Horn, on le doubla, avec beaucoup moins de peine que la réputation formidable de ce passage ne le faisait craindre, et l'on vint relâcher à la Conception du Chili, le 22 février 1786. Après un repos de vingt jours, employé à se pourvoir de diverses provisions et à faire quelques expériences de physique, Lapeyrouse songea à gagner la côte nord-ouest, où l'appelait une exploration importante. Il prit sa route pour cette destination par l'île de Pâques, dont il fit visiter l'intérieur, et où il recueillit quelques observations intéressantes; puis, par l'île Mowée, une des îles Sandwich, qu'il toucha le 29 mai. Il en partit le lendemain, et, gagnant la côte nord-ouest de l'Amérique, au milieu des brumes épaisses dont elle est le séjour, il vint atterrir, le 23 de juin, au mont Saint-Elie de Béring, par 60° de latitude. Cette côte était alors un des sujets d'examen les plus piquants pour des navigateurs géographes. Les relations de Juan de Fuca et de Bartolomeo de Fuente, qui prétendaient avoir découvert des passages correspondants avec l'océan atlantique, tenaient encore les esprits en suspens, et le doute qui planait sur leur véracité ne faisait qu'accroître la curiosité avec laquelle on attendait de nouvelles révélations qui devaient les confirmer ou les détruire. Le célèbre Cook, à qui les vents contraires n'avaient permis, dans son troisième voyage, d'atterrir entre le mont Saint-Elie et le port Monterey qu'au seul point de Nootka Sund, n'avait fait qu'ébaucher la matière. Ses reconnaissances ne s'étaient guère étendues qu'à la côte nord du continent, et depuis, aucun navigateur n'avait exploré ces rivages. Le champ restait donc libre et intact à Lapeyrouse. Il fit en effet des efforts pour le conquérir, mais il sentit bien lui-même qu'ils étaient insuffisants. D'autres navigateurs qui le suivirent de près (*Voyez* DIXON) y perdirent aussi les leurs. Cette tâche laborieuse était réservée à Vancouver, qui mit trois ans à relever les nombreuses découvertes de cette côte, et Lapeyrouse n'y put employer que trois mois. Du mont Saint-Elie, descendant au sud, il découvrit, au pied du mont Beau-temps (Fairweater), un fort beau port dont aucun navigateur n'avait eu connaissance. Il le nomma *Port des Français*, nom que nous n'avons que trop bien acquis le droit d'imposer à ce lieu, par la perte que Lapeyrouse y fit, le 13 juillet, de vingt-un de ses compagnons. Il avait envoyé ce jour-là plusieurs embarcations pour sonder la baie dont il faisait dresser le plan; mais malheureusement, s'étant trop approchés de la passe où la mer brisait avec violence, elles furent englouties, à l'exception de celle dirigée par M. Boutin, qui parvint à se sauver, après avoir inutilement bravé les plus grands dangers pour secourir ses infortunés camarades. Les officiers qui périrent dans ce malheureux événement furent: MM. d'Escures, de Pierrevert, de Montarnal, les deux frères de Laborde et Flassan, tous officiers distingués ou d'une brillante espérance. Ce désastre si imprévu affligea profondément le cœur de Lapeyrouse; il fit élever un petit monument pour en con-

sacrer la mémoire, et ne voulut partir qu'après s'être assuré, par un intervalle de quelques jours, qu'aucun des naufragés n'avoit échappé à la fureur des flots. Ce retard contribua encore à lui faire prolonger la côte qu'il avoit eu vue de reconnoître jusqu'à Monterey, plus rapidement qu'il ne se l'étoit proposé. Cependant il en releva des portions étendues, découvrit les terres que, depuis, les Anglais ont nommées *Iles de la reine Charlotte*, et reconnut l'archipel de *San Lasaro*, dont l'existence ne reposait, pour nous, que sur le témoignage équivoque de l'amiral Fuente. L'expédition jeta l'ancre dans la rade de Monterey, le 14 septembre : elle la quitta le dixième jour pour se rendre à Macao. Dans cette traversée du grand Océan, Lapeyrouse dirigea sa route d'abord au sud-ouest, laissa les îles Sandwich à peu de distance dans le sud, et prit connaissance, le 4 novembre, d'une petite île stérile qu'il nomma île *Necker*, par 23° 34' lat. nord et 166° 52' longitude ouest. Dans la nuit du lendemain, les vaisseaux voguaient avec sécurité par un beau temps et une mer calme, lorsque tout-à-coup un léger bruit des vagues qui déferlaient doucement sur des brisans, avertit du danger qui les menaçait. Une manœuvre rapide les sauva, mais encore quelques minutes, et tous deux se perdaient sur un vaste récif dont ils n'étaient plus distants que de deux encâblures. Heureusement échappés à ce péril, ils allèrent couper les îles Marianne auprès de celle de l'Assomption, passèrent plus loin près des îles Bashées, et entrèrent enfin dans la rade de Macao, le 3 janvier 1787. La santé des équipages n'avoit point souffert depuis qu'ils avaient quitté l'Europe ; une relâche de trente-deux jours les mit facilement en état de reprendre la mer, et on fit voile pour les îles Philippines, où l'on visita successivement les ports de Marivelle et de Cavite. Un mois et neuf jours furent employés dans cette nouvelle station à connaître Manille, et à faire quelques dispositions nécessaires pour remonter vers le nord. Le 10 d'avril, Lapeyrouse appareilla en effet pour les mers du Japon, sur lesquelles les missionnaires ne nous avaient transmis que des notions confuses. Les Hollandais en avaient quelques connaissances plus certaines, puisqu'ils les fréquentaient pour leur commerce, mais ils les tenaient soigneusement cachées aux autres nations. Lapeyrouse, s'élevant alors dans le nord, observa la partie méridionale de l'île Formose et les archipels qui l'environnent ; puis, après avoir essayé de passer entre cette île et le continent, la rangea à l'ouest, traversa l'intéressant archipel de Likeu, et, le 21 mai, arriva en vue de l'île Quelpaert, qui occupe l'entrée du détroit de Corée. Il releva une partie de cette île, entra dans le détroit, et le franchit en côtoyant successivement les deux côtés. Il s'appliqua cependant davantage à reconnaître la côte de Corée, et il y découvrit, à la sortie du détroit, une île qu'il nomma île Dagelet, du nom de son astronome. De là, il se porta sur la côte de l'île Niphon, où il vint déterminer la position du cap Noto ; ensuite, traversant de nouveau la mer du Japon, il atterrit sur la côte de Tartarie par 40° de latitude septentrionale. Prolongeant cette côte vers le nord, il mouilla dans plusieurs baies auxquelles il imposa des noms. Par 48° environ, ayant aperçu la rive opposée à celle qu'il suivait, il s'y rendit, et s'assura ainsi qu'il naviguait dans un canal. La côte sur laquelle il aborda était celle de l'île Ségalien. Il y mouilla dans une baie qu'il nomma baie de d'*Estaing*. Désirant reconnaître la conformation du canal, malgré les brumes épaisses qui obscurcissent le ciel de ces climats, et rendent les reconnaissances fort difficiles, il poussa en avant en suivant l'île Ségalien, et ne tarda pas à avoir vue à la fois sur les deux côtes opposées. Le canal commença à se rétrécir de la sorte vers le 50e degré, et finit par ne plus avoir que douze ou treize lieues de largeur. L'eau diminua aussi de profondeur dans une proportion si rapide, que, dans l'espace de trois heures, le fond s'éleva de dix-huit brasses. Lapeyrouse traversa alors deux fois ce détroit, est et ouest, pour chercher un chenal qui lui livrât le passage, mais il ne s'en trouva point ; le haut fond occupait toute la largeur du canal. Arrivé à un point où il n'avoit plus que six brasses d'eau, il n'eut qu'à prendre le parti de revenir sur ses pas. L'existence de cette barrière entre la côte de Ségalien et celle de Tartarie a en effet été confirmée depuis, et l'on en attribue la cause aux alluvions du fleuve Amur, qui se décharge à quelque distance dans le détroit. Lapeyrouse vint mouiller à la côte de Tartarie, dans une baie à laquelle il donna le nom de *Castries*. Il se rapprocha ensuite de Ségalien, et la prolongea jusqu'à son extrémité méridionale, où il découvrit un nouveau détroit, qui, depuis, a reçu le nom même de *Lapeyrouse*, et par lequel il s'avança vers les îles Kouriles. Une erreur des missionnaires avait fait comprendre sous la dénomination de Jesso toutes les terres qui sont séparées de la grande île du Japon par le détroit de Sanger, et qui en occupent la partie septentrionale ; la découverte de Lapeyrouse a démontré qu'elles formaient deux îles distinctes. Il traversa la ligne de îles Kouriles par un canal auquel il donna le nom de *la Boussole*, et laissa tomber l'ancre, le 7 septembre, dans la baie d'Avatscha, ou port Saint Pierre et Saint-Paul, au Kamtschatka. Il fut accueilli dans ce pays avec beaucoup de cordialité par le gouverneur russe. Il en reçut des soins empressés, et profita de sa bienveillance pour envoyer, par M. Lesseps, qu'il chargea de cette importante mission, les mémoires et les documents relatifs à la partie du voyage qui avoit été exécutée jusque-là. Le 29 septembre, l'expédition ayant quitté le Kamtschatka, coupa l'équateur pour la troisième fois : et, sans s'arrêter aux nombreux archipels qui peuplent le grand Océan, vint mouiller à celui des Navigateurs, où les attendoit l'événement le plus funeste. Les deux frégates étaient en vue de l'île Maouna, et, après y avoir entretenu des relations amicales avec les naturels, allaient s'en éloigner, lorsque le capitaine Delangle, croyant utile de changer une partie de son eau, se rendit à terre avec quatre embarcations et soixante hommes des deux équipages. A peine y furent-ils, qu'une affluence considérable de naturels entoura les travailleurs. Elle ne les inquiéta cependant pas pendant leur opération ; et, quoiqu'on pût déja deviner dans cette foule quelques symptômes de malveillance, elle les laissa même tous remonter dans les chaloupes et y placer leur approvisionnement. Malheureusement, la mer, qui, en se retirant, avait laissé les chaloupes à sec, ne leur permit pas de quitter aussitôt le rivage. Tout-à-coup les naturels, semblant prendre avantage de cette circonstance, font pleuvoir sur les équipages une grêle de pierres qui blessent beaucoup de monde. A cette attaque, les François ripostent par une décharge de mousqueterie qui tue une trentaine de ces barbares, mais la masse de ce peuple en fureur les presse de trop près pour qu'ils aient le temps de recharger leurs armes. Tous ceux qui, renversés, tombent des chaloupes du côté des sauvages, sont impitoyablement massacrés à coups de massues et de sagaies. De ce nombre se trouvent des premiers le malheureux Delangle lui-même et le savant Lamanon. Les chaloupes sont abandonnées ; on s'enfuit vers les canots qui étaient restés à flot à quelque distance en arrière. Quarante-neuf hommes atteignent ce dernier refuge, et parviennent enfin à regagner le bord des frégates. Les sauvages étoient trop occupés du pillage de ce qui était tombé dans leurs mains pour songer à les poursuivre. A la nouvelle d'une catastrophe si déplorable et si imprévue, la désolation fut générale. Les matelots furieux voulaient se venger sur les naturels qui environnaient encore les frégates, mais Lapeyrouse s'y oppose ; et, pénétré de l'inutilité de sanglantes représailles, prit la résolution de s'éloigner d'un rivage dont les verts bosquets et le riant aspect n'étaient plus pour tous qu'un spectacle douloureux. Il visita encore quelques-unes des îles de cet archipel, et se dirigea ensuite sur celui des Amis, dont il toucha aussi plusieurs îles. Le 26 janvier 1788, il arriva enfin à Botany-Bay, où se perd tout-à-coup la trace de ses pas, sans qu'on ait pu, depuis trente-neuf ans, soulever le voile impénétrable qui enveloppe sa destinée ultérieure. Il fit construire, pendant son séjour dans cette baie, deux chaloupes pour remplacer celles qu'il avait perdues à l'île Maouna, et eut des relations fréquentes avec les Anglais qui, à son arrivée, s'établissaient au port Jackson, et ne se trouvaient séparés de son mouillage que de quelques milles. Il écrivait, le 7 février, à Fleurieu, son ami, qu'il partirait de Botany-Bay le 15 mars suivant, et, dans une autre lettre, de la même date, au

ministre de la marine, il traçait ainsi l'itinéraire qu'il allait suivre : « Je remonterai aux îles des Amis, et je » ferai absolument tout ce qui m'est enjoint par mes ins- » tructions relativement à la partie méridionale de la » Nouvelle-Calédonie, à l'île Santa-Crus de Mendana, » à la côte du sud de la terre des Arsacides de Surville, » et à la terre de la Louisiade de Bougainville, en cher- » chant à connaître si cette dernière fait partie de la » Nouvelle-Guinée, ou si elle en est séparée. Je passerai, » à la fin de juillet 1788, entre la Nouvelle-Guinée et la » Nouvelle-Hollande, par un autre canal que celui de » l'Endeavour, si toutefois il en existe un. Je visiterai, » pendant le mois de septembre et une partie d'octobre, » le golfe de la Carpentarie, et toute la côte occidentale » de la Nouvelle-Hollande jusqu'à la terre de Diémen; » mais de manière cependant qu'il me soit possible de » remonter au nord assez tôt pour arriver au commen- » cement de décembre 1788 à l'île de France. » Il partit de Botany-Bay, et c'est de ce moment qu'on n'en a plus eu aucune nouvelle. On s'étonne que deux frégates aient pu périr ensemble d'un seul coup, et qu'il ne soit pas resté le moindre indice de leur naufrage. Un pareil événement ne peut s'expliquer que par la rencontre subite d'un récif, contre lequel, marchant très rapprochées l'une de l'autre, elles seraient venues se perdre, comme elles en coururent le danger dans les environs de l'île *Necker*. Mais l'esprit recule devant cette chance, la plus fatale de toutes celles qui pouvaient se présenter, et s'attache plus volontiers à l'idée que les deux bâtiments, ayant été poussés par la tempête sur quelque île inconnue, les naturels auront du moins gardé le souvenir de leur naufrage, ou peut-être accueilli la partie des équipages qui sera échappée au désastre. C'est en effet dans cette espérance que l'assemblée nationale fit ordonner, en 1791, le voyage de d'Entrecasteaux pour aller à la recherche de Lapeyrouse. Des ordres furent donnés sur tous les points du globe où s'étendent les relations des puissances européennes, pour recueillir les moindres renseignements qui pouvaient donner quelque connaissance des naufragés. D'Entrecasteaux, parvenu dans les parages qu'ils avaient parcourus en dernier lieu, suivit l'itinéraire que Lapeyrouse s'était lui-même tracé dans sa lettre, interrogeant les lieux et les sauvages qu'il avait dû visiter depuis son départ de Botany Bay; tout garda le plus profond silence, et, depuis, aucun indice ne s'est révélé qui n'ait fini par se trouver sans fondement. Il n'y a pas de raison de croire que Lapeyrouse ait changé son plan de route. Son retour aux îles des Amis était naturel, et suffisamment justifié par le regret qu'il montre dans sa relation, de n'avoir pu explorer cet archipel aussi bien qu'il le désirait, à cause de la perte de ses deux chaloupes à l'île Maouna. On ne peut donc raisonnablement le chercher que dans le cercle de ses propres indications, et l'archipel des Amis, qui était le premier point qu'il devait toucher en quittant Botany Bay, fut effectivement l'objet des premières investigations de d'Entrecasteaux. Les habitants de ces îles se souvenaient des autres navigateurs qui les avaient visités, mais n'avaient point connaissance de Lapeyrouse. Ainsi, il y a tout lieu de croire qu'il a péri dans ce premier trajet; et, dans la supposition où des hommes des équipages eussent abordé quelqu'une des îles environnantes, ces mers ont été, depuis ce temps, sillonnées par tant de vaisseaux, qu'il serait étonnant qu'on ne les eût pas découverts. Cependant, depuis ce fatal événement, chaque année voit éclore une histoire nouvelle sur la découverte du lieu où a péri Lapeyrouse. Lors du passage de d'Entrecasteaux au cap de Bonne-Espérance pour se rendre dans le grand-Océan, il reçut l'avis qu'on avait aperçu aux îles de l'Amirauté des pirogues chargées d'hommes en uniformes de la marine française, qui ne pouvaient provenir que du naufrage de *la Boussole* et de *l'Astrolabe*. Le capitaine Flinders a prétendu aussi reconnaître les débris de ces vaisseaux sur un récif à quatre-vingts lieues de la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, par 22° 11' de latitude sud. Plus tard, un Lascar de la compagnie des Indes, naufragé sur l'île Murray (détroit de Torre), rapporta à son tour qu'il existait dans les mains de plusieurs insulaires du détroit des objets, tels que des armes, une montre, un compas, qui avaient appartenu à l'expédition. En 1824, quand le capitaine Duperrey passa par l'archipel indien, à son retour de son voyage autour du monde, c'était un bruit généralement répandu dans cette partie du globe, qu'on avait retrouvé un des chirurgiens des frégates françaises. On dépeignait son grand âge, sa longue barbe, et ses habitudes devenues sauvages. L'année suivante, il fut annoncé officiellement que l'amiral Mauby avait vu dans les mains de baleiniers anglais une médaille de Lapeyrouse, qu'ils déclaraient tenir, ainsi que d'autres objets, d'insulaires sur l'île desquels le naufrage avait eu lieu. C'est même sur cette indication donnée au gouvernement français, qu'on a fait entrer dans les instructions de M. Dumont-d'Urville (*Voyez* ce nom), chargé d'un voyage à la Nouvelle-Guinée, la mission de faire aussi des recherches à ce sujet. Enfin, cette année même (1827), nous avons vu les longues colonnes du *Moniteur* consacrées à reproduire les récits, les conjectures et les rapports relatifs à une nouvelle découverte. C'est un matelot prussien qui, laissé, en 1813, dans les îles Fidji, a été retrouvé, en 1826, avec un Lascar (on appelle ainsi des matelots indous), dans l'île Tucopia, par 12° 15" latitude sud et 169° longitude est, et qui déclare avoir vu beaucoup d'objets venus d'un naufrage dans les mains des naturels. Il représente la coquille d'une garde d'épée qui paraît être de fabrique française. Il rapporte, en outre, que le Lascar, son compagnon, qui a visité les îles voisines de Tucopia, qu'il désigne sous le nom d'îles Malicolo, a vu dans une d'elles deux Français fort âgés qui avaient appartenu à l'expédition de Lapeyrouse. Ce fait serait concluant; mais on n'a point ramené le Lascar qui s'en disait le témoin oculaire, et ensuite on ne conçoit pas bien comment le matelot prussien se sera rendu de l'archipel des Fidji à Tucopia, lui qui a déclaré n'avoir pas osé se fier aux frêles embarcations des naturels pour aller voir les Français dans leur île, quoiqu'elle ne fût éloignée que d'une trentaine de milles. Les terres de l'Oceania sont maintenant fréquentées par tant de matelots européens qui désertent leurs bâtiments pour jouir dans ces îles d'une vie oisive et heureuse, et on y a répandu, par les échanges avec les naturels, tant d'objets de notre industrie, que les hommes et les objets dont le matelot prussien fait mention peuvent provenir de tout autre naufrage que de celui à la recherche duquel nous nous intéressons. Cependant ces nouveaux renseignements n'ont pas dû être négligés; tout ce qui touche à la grande infortune de Lapeyrouse est devenu d'un intérêt si universel, que le conseil de la compagnie des Indes à Calcutta, n'a pas balancé à équiper sur-le-champ un navire, pour aller s'assurer de la vérité de faits si importants. Jusqu'à présent ces sortes de révélations ont trahi les espérances qu'elles avaient fait naître. Peut-être celles qui se présentent aujourd'hui reposent-elles sur une base plus réelle; mais nous avouons que, dans notre opinion personnelle, nous ne nous y abandonnons pas avec confiance. Nous ne croyons pas que Lapeyrouse se soit perdu dans les parages qu'elles supposent: trompés tant de fois, nous sommes devenus un peu incrédules. Les relations et les cartes que ce célèbre navigateur avait eu soin d'envoyer de diverses relâches au gouvernement, ont fourni le moyen de publier son voyage jusqu'à Botany-Bay. L'assemblée nationale, qui ordonna cette publication, par son décret du 22 avril 1791, décréta en même temps qu'elle serait faite aux dépens de la nation, que le produit de la vente en serait abandonné à la veuve de Lapeyrouse, et que les appointements seraient payés à cette dame, jusqu'au retour de l'expédition envoyée à sa recherche. Cet ouvrage, longtemps interrompu par nos orages révolutionnaires, fut enfin rédigé par M. Milet-Mureau, qui le fit paraître à Paris, en 1797, 4 vol. in-4° et in-8°, avec atlas in fol., par Tardieu. Le nom de Lapeyrouse a acquis une célébrité populaire, dont les poètes se sont emparés dans leurs chants. M. d'Avrigny a consacré un poème entier à ce marin, aussi recommandable par ses qualités personnelles que par ses talents; et son infortune a fait le sujet d'un des plus beaux épisodes du poème d'Esmenard, sur la *Navigation*. Son *éloge* a été mis au concours de 1823, par l'académie des jeux floraux de Toulouse, qui en décerna le prix à M. Vinaty, employé au ministère de la marine.

LA PEYROUSE (PHILIPPE-PICOT de), naturaliste, est né à Toulouse, le 20 octobre 1744. Il entra d'abord dans la magistrature, et fut nommé, en 1768, avocat-général près la chambre des eaux et forêts du parlement de Toulouse. Mais lorsque le chancelier Maupeou se mit à bouleverser tous les parlements, il s'empressa de rentrer (1771) dans la vie privée, et se livra entièrement à l'étude de l'histoire naturelle, qu'il affectionnait par-dessus tout, et que la fortune considérable que lui laissa un de ses oncles lui permettoit de cultiver avec fruit. Il fut bientôt membre correspondant des académies des sciences de Paris et Berlin. Il servoit de guide à Dolomieu sur les montagnes qui environnent Barèges, et lui sauva la vie sur le pic sourcilleux de l'Hierio. La Peyrouse, au moment de la convocation des états-généraux en 1789, rédigea les cahiers de la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse, et publia en même temps pour les députés de la province un écrit sur l'administration diocésaine du Languedoc. Ces derniers travaux, sa réputation littéraire toute locale, et le souvenir honorable qu'on avoit de la manière dont il avoit rempli ses fonctions d'avocat général, le firent nommer, en 1790, l'un des administrateurs de district de Toulouse. Il renonça à cette place en 1792, justement effrayé de la tournure que prenoient les affaires. Arrêté presque aussitôt, Lapeyrouse demeura 18 mois en prison, jusqu'au moment de la chute de Robespierre. Il reprit alors ses occupations scientifiques, fut successivement nommé inspecteur des mines et professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de Toulouse, place qu'il conserva quand l'école centrale fut remplacée, en 1805, par une école spéciale des sciences, et lorsque cette dernière, au moment de l'organisation de l'université, fut érigée en faculté des sciences. Il donna alors la relation d'un voyage au Mont-Perdu, et un mémoire sur des silex qu'il prit pour des ossements fossiles. Nommé maire en 1800, il administra cette ville pendant six années, et y fonda dans ce laps de temps des établissements importants, un jardin botanique, un observatoire, un cabinet de physique et de chimie, plusieurs bibliothèques, un muséum, une école de peinture, sculpture et architecture. En 1807, l'académie des sciences de Toulouse, nouvellement réorganisée, le nomma secrétaire perpétuel. Il fut destitué des fonctions de maire sur la demande de la députation de Haute-Garonne, par l'organe de M. de Puymaurin. Le motif de sa destitution fut, dit-on, la protection qu'il accordait aux maisons de jeu dont Toulouse était infestée. Après le 20 mars 1815, il fut nommé président du collége électoral du département, et membre de la chambre des représentants. Il ne prit part à aucune discussion, et après la seconde restauration il revint vivre tranquillement à Toulouse, où il mourut le 18 octobre 1818. Outre un grand nombre de mémoires, il a laissé 1° *Description de plusieurs nouvelles espèces d'orthocératites et d'ostracites*, Erlangue, 1781, in-fol. avec treize planches coloriées; 2° *Traité des mines et forges à fer du comté de Foix*, Toulouse, 1786, in-8°, trad. en allemand par Kersten, Berlin, 1789, in-8°: réimprimé plusieurs fois; 3° *Tables méthodiques des mammifères et des oiseaux observés dans le département de la Haute-Garonne*, Toulouse, 1789, in-8°; 4° *Flore des Pyrénées*, Paris, 1795, in-folio, atlas; 5° *Monographie des saxifrages*, Toulouse, 1801, in-fol.; 6° *Histoire abrégée des plantes des Pyrénées, et Itinéraire des botanistes dans cette contrée*, Toulouse, 1813, in-8°; *Supplément*, ibid., 1818, in-8°. Quoique cet ouvrage ne soit pas exempt d'erreurs, c'est cependant un guide indispensable aux botanistes qui explorent les Pyrénées. Il a en outre laissé de nombreux manuscrits qui ne verront probablement jamais le jour.

LAPIE (PIERRE), premier géographe du roi de France, chef d'escadron au corps royal des ingénieurs-géographes, né à Mézières, département des Ardennes, le 11 août 1777. M. Lapie est l'un de nos plus célèbres géographes, et un de ceux qui, par l'étendue et la multiplicité de ses travaux, a le plus contribué aux progrès de la géographie en France. Entré à l'école de génie le 1er janvier 1789, il fut admis dans le corps des ingénieurs-géographes, le 29 mai 1794, et fit la campagne de 1799, dans les Alpes et en Italie, avec rang de capitaine; celle de l'armée de réserve en 1800, et celle de la grande armée en 1805, avec rang de chef de bataillon. De retour dans sa patrie, il se livra entièrement à l'étude de la géographie; il dut à ses nombreux travaux, et aux services importants qu'il rendit à l'administration du dépôt de la guerre, d'être nommé directeur du cabinet topographique du roi, le 13 mai 1814, chevalier de Saint-Louis le 19 août 1818, chef d'escadron, et chargé de la direction des travaux topographiques de la nouvelle carte de France, le 27 janvier 1819; chevalier de la légion-d'honneur le 1er octobre 1821; et premier géographe du roi le 7 décembre 1825. Les profondes et savantes recherches que M. le chevalier Lapie a faites sur tout ce qui avait été publié sur la géographie, les nombreux matériaux qu'il a recueillis ou qui lui ont été communiqués par des navigateurs et des voyageurs, l'ont mis à portée d'en tirer les résultats les plus positifs. On remarque parmi les cartes qu'il a publiées, 1° *Carte des îles britanniques*, en six grandes feuilles; 2° *Carte de la Russie d'Europe et d'une partie des états voisins*, en six grandes feuilles; 3° *Carte de l'Europe centrale*, en quatre grandes feuilles; 4° *Carte de la mer Méditerranée*, en quatre grandes feuilles; 5° *Carte physique, administrative et routière de la France*, en deux grandes feuilles; 6° *Carte de la Turquie d'Europe*, en seize feuilles, dressée au 800,000e; 7° *Carte de l'île de Candie*, en une feuille, au 400,000e; 8° *Carte comparative, physique et routière de la Grèce*, en quatre grandes feuilles, au 400,000e. Ses autres ouvrages sont: 9° *Atlas complet pour le Précis de la géographie universelle de M. Malte-Brun*, en soixante-quinze cartes; 10° *Atlas classique et universel de géographie ancienne et moderne*, dressé pour l'instruction de la jeunesse, et servant à l'intelligence tant de l'histoire que des voyages dans les différentes parties du monde, en quarante-deux cartes, 3e édition, 1824, in-fol.; 11° *Atlas universel*, grand in-fol. dédié au roi: 12° *Globe terrestre de dix-huit pouces de diamètre*; idem *de quatorze pouces*; idem *de dix pouces*. M. le chevalier Lapie est aussi l'auteur d'un grand nombre de cartes particulières et de mémoires publiés dans différents ouvrages, parmi lesquels nous citerons: 13° *Mémoires sur les voyages exécutés dans l'Océan glacial arctique, au nord de l'Amérique septentrionale*, avec une carte; 14° *Mémoire sur la carte de la partie nord-est de l'Afrique pour servir à l'intelligence du voyage de Della-Cella dans la Cyrénaïque*; 15° *Carte d'une partie de l'Afrique occidentale*, pour servir à l'ouvrage de M. Cochelet, intitulé: Naufrage du brick français la *Sophie*. Un mémoire joint à cette carte indique les moyens que l'auteur a employés et les renseignements dont il a fait usage; 16° *Carte de l'Asie centrale au commencement du 18e siècle*, pour servir à l'Histoire des Mongols, depuis Tchinguis-Kan jusqu'à Timour-Leuk, par M. d'Ohsson; 17° *Carte de l'île de Saint-Domingue*, dressée d'après un grand nombre de mémoires et d'itinéraires inédits, pour l'ouvrage du général Pamphile Lacroix; 18° *Carte de l'île de Cuba*, rédigée d'après les matériaux et les observations de M. le baron de Humboldt, et pour son grand ouvrage sur l'Amérique; 19° *Mémoire sur le cadastre de la France, ou Moyen de perfectionner cette opération tout en obtenant une diminution de vingt ans sur sa durée et de cent millions sur sa dépense*. M. le chevalier Lapie est de plus l'un des rédacteurs du *Grand-Dictionnaire de Géographie* qui se publie chez MM. Picquet et Kilian.

LAPISSE (N.), général de division. Il partit, en 1792, comme simple soldat, dans un bataillon de volontaires de son département, et était parvenu, en l'an III, au grade de colonel, lorsque la paix fut faite avec l'Espagne. Il fut, à cette époque, envoyé à l'armée d'Italie: Bonaparte, qui la commandait en chef, apprécia promptement les talents et la bravoure de Lapisse, qui, à son arrivée, commandait, comme colonel, l'intrépide 67e demi-brigade, et le fit nommer général de brigade. Lapisse commanda, en cette qualité, le camp d'Utrech, passa en Prusse, en 1806, et s'y distingua. Il s'empara de Plock, le 20 décembre de la même année, et fut fait général de division, peu de temps après. Appelé en Espagne, en 1808, il donna des preuves d'une

rare valeur à la prise de Madrid, et à la bataille de Talaveyra-de-la-Reyna, les 27 et 28 juillet. Lapisse fut tué à cette dernière affaire, en chargeant à la tête de sa division. Un décret du 1er janvier 1810, qui n'a jamais été exécuté, ordonnait que la statue de ce brave serait placée sur le pont de la Concorde.

LAPLACE (Pierre-Antoine de), littérateur, né à Calais en 1707, fit ses études à Saint Omer dans un collége de jésuites, où on ne parlait qu'anglais. L'usage constant qu'il y fit de cet idiome étranger fut cause qu'il oublia à tel point sa propre langue, que, de son aveu, il fut forcé, à son entrée dans le monde, de se remettre au français. Après s'être adonné à cette étude, dont il est facile de voir, par la lecture de ses ouvrages, qu'il ne retira pas de grands fruits, il embrassa la profession des lettres. A une époque où tant d'auteurs célèbres illustraient cette carrière, la médiocrité, ou plutôt la nullité du talent de Laplace, l'eût probablement forcé de renoncer à un état pour lequel il n'était point fait, si des circonstances particulières au temps où il écrivait ne lui eussent été favorables. Le goût de la littérature anglaise, trop longtemps inconnu en France, venait tout-à-coup de s'y manifester, à la suite de la publication faite par Voltaire de quelques fragments traduits d'ouvrages anglais. Profitant de ces dispositions, Laplace s'occupa de faire passer quelques uns de ces ouvrages dans notre langue; mais ses traductions, quoique lues alors à cause de l'attrait de la nouveauté, sont mal écrites et manquent entièrement de fidélité; celle de *Tom Jones* de Fielding, quoique bien imparfaite encore, est la seule qui soit restée. En faisant passer *le théâtre anglais* dans notre langue, Laplace n'a pas peu contribué à établir le préjugé injuste qui a longtemps existé chez nous contre la littérature dramatique de nos voisins. Pour bien imiter le ton et saisir, avec la fidélité du peintre, la physionomie d'un ouvrage qu'on produit dans une autre langue, il est nécessaire que le traducteur identifie en quelque sorte son génie avec celui de l'auteur; et c'est ce que Laplace, qui en manquait totalement, n'a pu faire. Il a traduit Shakspeare, Othway, etc., comme un écolier de sixième traduirait Térence; c'est-à-dire qu'il a mis des mots français à la place des mots anglais, et voici tout. Aussi a-t-il mutilé de la manière la plus pitoyable les œuvres de ces écrivains où se trouvent, surtout dans celles du premier, tant de beautés de l'ordre le plus élevé et un cachet d'originalité si saillant. Letourneur, qui avait entrepris la même tâche que Laplace, a mieux réussi que lui; mais c'est à M. Guizot qu'il était *réservé* de la remplir avec un plein succès, et la traduction récente qu'il a donnée des œuvres de Shakspeare, en vengeant la mémoire de cet homme à jamais célèbre, a réformé, à cet égard, l'opinion des Français. *La Venise sauvée* d'Othway fut la première pièce que Laplace fit représenter. Cette tragédie, annoncée comme fidèlement traduite de l'anglais, quoiqu'elle fût cruellement étranglée, piqua la curiosité du public, qui lui donna des applaudissements; mais l'oubli dans lequel elle tomba bientôt fit assez voir qu'elle n'avait dû son succès momentané qu'à son origine étrangère. Quelque temps après, il donna au théâtre *Adèle de Ponthieu*, qui essuya une chute complète. Les difficultés qu'avait eues Laplace à faire recevoir cette pièce par les acteurs de la scène française, à qui sa médiocrité était connue, lui avaient suggéré l'idée que Voltaire, jaloux de son talent, employait, pour l'écarter de la carrière dramatique, l'influence qu'il possédait auprès de ces acteurs. Il eut recours à la protection du duc de Richelieu pour vaincre leurs refus, et il le remercia par un quatrain qui se terminc par ce vers:

Tu pris Minorque et fis jouer *Adèle.*

Malgré son ardeur infatigable pour le travail, Laplace ne s'était point enrichi par ses écrits. Ce fut l'occasion qu'il eut de rendre un service à madame de Pompadour qui lui valut la petite fortune dont il a joui depuis. Il traduisit, à la prière du marquis de Marigny, frère de la favorite, un libelle qui avait paru contre elle en Angleterre, et dont la cour avait fait acheter tous les exemplaires en Hollande. Pour le récompenser de ce travail, on lui donna le privilége du *Mercure*, dont il conserva la gestion pendant quelques années. Mais les actionnaires, voyant diminuer leurs bénéfices, forcèrent, par des plaintes réitérées, le gouvernement de lui retirer un privilége dont il faisait un si mauvais usage; et il eut en dédommagement de cette perte une pension de 5,000 liv. On voit que quelque faible que fût le talent de Laplace, il était beaucoup plus heureux qu'un grand nombre de littérateurs distingués. Mais, comme le dit La Harpe, il était accort, souple, actif, et cela explique les faveurs qu'il obtint sous un gouvernement beaucoup plus empressé de récompenser la basse adulation que le *génie*. Après avoir perdu le privilége du *Mercure*, Laplace se retira à Bruxelles; mais il revint bientôt après à Paris, où il continua à écrire toujours avec la même ardeur et avec aussi peu de succès. Lorsque la révolution éclata, renonçant à son attachement à l'ancienne cour, il se déclara en faveur de la liberté, et donna pour gage de ses nouveaux principes politiques la traduction de la Saint-Barthélemy, de Lee, poëte anglais. Laplace mourut dans les premiers jours de mai 1793. Dans la notice que La Harpe a consacrée à cet écrivain, et qui se trouve insérée au *Mercure de France* du 20 juillet 1793, il raconte, à son sujet, une anecdote assez plaisante. « Les » premiers essais de l'auteur, dit-il, furent à peine re» marqués dans un temps où la littérature était presque » le seul aliment de la curiosité publique. Piqué d'une » telle indifférence, il imagina un moyen singulier d'at» tirer sur lui l'attention; caché dans le fond d'une pro» vince, il fit écrire à Paris qu'il était mort. Cette nou» velle fut mise dans les feuilles de l'abbé Desfontaines » avec une lettre d'un prétendu ami qui s'étendait beau» coup sur la perte d'un jeune homme de si grande es» pérance; mais le stratagème fut bientôt découvert, » et l'on en rit beaucoup. » Il a publié, traductions anglaises: 1° *Théâtre anglais*, Londres (Paris), 1745—1748, 8 vol. in-12; 2° *Tome Jones* ou *l'Enfant trouvé*, de Fielding, Amsterdam, 1750, 4 vol. in-12: — de miss Sarah Fielding; 3° *le Véritable ami*, ou *la vie de David Simple*, 1749, 2 vol. in-12; 4° *l'Orpheline anglaise*, 1752, 4 vol. in-12; 5° *Thomas Kenbroocke*, ou *l'Enfant perdu*, 1754, 2 vol. in-12; 6° *les Erreurs de l'amour-propre*, 1754, 3 vol. in 12; 7° *Lydia*, ou *Mémoires de milord D....*, 1773, 4 vol. in 12: — de madame Behn, 8° *Uronocko*, 1745, in-12; 9° *les deux Mentors*, 1784, 2 vol. in 12: — de mistriss Clara Rewe, 10° *le vieux Baron anglais*, 1787, in-12. Ces différents ouvrages ont été réunis sous le titre de *Collection de romans, traduits ou imités de l'anglais*, Paris, 1780, 8 vol. in 8°: — du docteur Cohausen, 11° *Hermippus redivivus*, ou *le Triomphe du sage sur la vieillesse et le tombeau*, Bruxelles, 1789, 2 vol. in-8°. Laplace a traduit cet ouvrage de l'anglais sans se douter que Cohausen l'avait traduit du latin. Compilations: 12° *Recueil d'épitaphes, ouvrage moins triste qu'on ne pense*, Bruxelles, 1782, 3 vol. in-12. C'est, quoi qu'en dise l'auteur, un assez triste ouvrage. 13° *Pièces intéressantes et peu connues, pour servir à l'histoire et à la littérature*, Maëstricht, 1785—1790, 8 vol. in-12. Les pièces qui composent le premier volume sont extraites des manuscrits de Duclos, et il y en a de curieuses. Les autres volumes sont un ramas d'anecdotes suspectes, et indignes de voir le jour. On a encore de lui: 14° *Essai sur le goût de la tragédie*, 1783, in-8°; 15° *les Désordres de l'amour*, ou *les Etourderies du chevalier de Brière, mémoires secrets contenant des anecdotes historiques sur les glorieuses campagnes de Louis XIV et de Louis XV*, Amsterdam et Paris, 1768, 2 vol. in-12. Ce n'est, malgré ce titre pompeux, qu'un mauvais roman. 16° *Amusements d'un convalescent*, 1761, in 8°. C'est un recueil de chansons, avec la musique gravée. 17° *Lettres diverses et autres œuvres mêlées, tant en prose qu'en vers*, Bruxelles, 1773, 3 vol. in-12; 18° *La nouvelle Ecole du monde*, ou *Recueil de nouveaux quatrains*, 1787, in-8°; 19° *Anecdotes modernes relatives aux circonstances présentes*, 1789, in-8°; 20° *Trois lettres à Cerutti, sur les prétendus prodiges et faux miracles employés dans tous les temps pour abuser et subjuguer les peuples*, 1790—1791, in-8°. 20° *Forfaits de l'intolérance sacerdotale*. 1792, in-8°; 21° *Valère Maxime français*, 1792, 2 vol. in-8°. A cette longue liste il faudrait encore ajouter un assez grand nombre

de pièces de théâtre ; mais leur obscurité nous dispense d'en donner les titres. Laplace a encore eu part au *Choix d'anciens Mercures* et à la *Bibliothèque des romans*. On lui attribue à tort les *Mémoires de Cécile*, qu'on sait être de mademoiselle Guichard : il n'a fait que les revoir et les publier.

LAPLACE (Pierre-Simon, le marquis de), l'un des plus grands géomètres de notre époque, né à Beaumont-en-Auge, département du Calvados, le 28 mars 1749. Fils d'un cultivateur qui ne parvenait qu'à force de travail à se procurer le strict nécessaire, Laplace ne paraissait pas destiné à prendre place parmi les savants ; mais les étonnantes dispositions qu'il montra de bonne heure lui concilièrent la bienveillance de quelques personnes riches, qui prirent soin de son éducation, et lui facilitèrent l'étude des mathématiques, pour lesquelles il avait une rare aptitude. Il y fit de rapides progrès, et fort jeune encore il devint professeur dans le collége du bourg où il avait pris naissance ; il n'y resta que peu de temps. Poussé par le désir ardent d'acquérir des connaissances plus vastes que celles qu'il possédait déja, il vint à Paris, où il trouva des protecteurs, parmi lesquels d'Alembert, qui dirigea en quelque sorte ses premiers pas dans la carrière des sciences, et qui ne tarda pas à reconnaître en lui un géomètre qu'il aurait bientôt pour émule. Laplace profita si bien des conseils et des leçons de ce grand maître, qu'il ne tarda pas à se signaler par une découverte capitale, celle de l'invariabilité des distances moyennes des planètes au soleil, et par divers mémoires, qu'à partir de 1772 il publia sur des sujets de la plus haute importance. Ces débuts eurent lieu sous les auspices du président Saron, à qui il dédia ses ouvrages, et qui les fit imprimer à ses frais. Laplace, qui était déja un fort habile courtisan, sut tirer de ce patronage le parti le plus avantageux pour son avancement et pour sa fortune ; il se produisit assez promptement, et se fit par ses connaissances dans l'analyse et dans la géométrie transcendante, une réputation si étendue, qu'elle ne pouvait être égalée que par celle de Lagrange, qui lui a été si supérieur par son noble caractère. Laplace ne devait pas rester longtemps sans emploi : avec la souplesse qu'on lui a reconnu, il fit à propos quelques courbettes, et réussit à remplacer Bezout dans les fonctions d'examinateur des élèves du corps royal d'artillerie : c'était un bénéfice que Bezout, qui était alors fort avancé en âge, résignait entre ses mains ; tout autre que Laplace aurait été reconnaissant. Il le fut si peu, que plus tard il fit supprimer à sa veuve une pension qu'elle recevait du gouvernement. Laplace, qui étudiait beaucoup, en même temps qu'il se donnait beaucoup de mouvement pour faire un rapide chemin, n'avait pas vingt-quatre ans quand il frappa aux portes de l'académie des sciences, dont les membres, suivant l'usage, s'empressèrent de l'admettre pour le récompenser des visites qu'il ne leur avait pas épargnées. Quoi qu'il en soit, l'admission de Laplace était moins une faveur qu'une justice ; on n'eût pu lui préférer un géomètre d'un mérite plus réel, et les nombreux travaux dont il commença la série en devinrent la preuve incontestable. Dès ce moment, il se livra avec ardeur à la recherche des lois qui régissent le système du monde, et il s'occupa de l'établissement de plusieurs théories analytiques d'une application féconde, en même temps qu'il songeait déja à perfectionner et compléter la doctrine des probabilités, dont il devait rendre les calculs de plus en plus approximatifs de la certitude. En 1796, Laplace, dont l'infatigable ardeur ne s'était pas un instant ralentie, fit hommage au conseil des cinq-cents, de l'ouvrage qui avait été le but de ses veilles. L'*Exposition du système du monde*, qu'il fit paraître, fut regardée parmi les savants comme un événement de la plus haute importance. Ce livre fit sensation dans toute l'Europe ; dès lors son auteur, qui n'aurait pas été fâché d'avoir une existence politique, chercha à se mettre le plus souvent possible en évidence. Peu d'années auparavant, il avait fait partie d'une députation qui s'était présentée à la barre de la convention nationale, pour y jurer une haine éternelle à la royauté ; les temps étaient devenus plus calmes, et ces parades révolutionnaires n'étant plus de saison, afin de faire parler de lui, il proposa à ses collègues de l'Institut, d'offrir aux représentants du peuple le compte annuel de leurs travaux, et il parut à la tête des membres désignés pour remplir cette mission. Dans cette circonstance, ce fut lui qui fit la harangue : il y rappela les noms des hommes célèbres qui avaient honoré la France par leur savoir, et rendit un touchant hommage à la mémoire de son bienfaiteur, le président Saron. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), Laplace fut nommé par les consuls ministre de l'intérieur, et il occupa cette place plutôt qu'il n'en remplit les fonctions, jusqu'au moment où, peu de temps après, il dut la céder à Lucien Bonaparte. Il ne se dessaisit qu'à regret d'un portefeuille qui flattait tant son ambition : il fit même plusieurs démarches pour le conserver ; mais lorsqu'il se crut aussi habile homme d'état qu'il était grand mathématicien, il ne put jamais inculquer cette opinion à Bonaparte, qui aimait pourtant à lui rendre justice. « Géomètre du premier rang, a écrit ce dernier, Laplace ne tarda pas à se montrer administrateur plus » que médiocre ; dès son premier travail, nous reconnûmes que nous nous étions trompés. Laplace ne saisissait aucune question sous son vrai point de vue ; il » cherchait des subtilités partout, n'avait que des idées » problématiques, et portait enfin l'esprit *des infiniment* » *petits* dans l'administration. » Après six semaines d'un ministère dans lequel il ne fit rien d'utile, Laplace fut appelé au sénat par un décret du mois de décembre 1799. Vice-président de ce corps, en juillet 1803, il en devint chancelier le mois suivant, et reçut le grand cordon de la légion d'honneur. Lors de l'institution de cet ordre, en septembre 1805, quand le gouvernement impérial se proposa d'effacer les derniers vestiges de la république, Laplace, qui n'avait garde de négliger les occasions de faire sa cour au pouvoir régnant, se hâta de faire au sénat un rapport sur la nécessité de rétablir le calendrier grégorien et d'abandonner celui de la révolution. En 1811, il devint président de la *Société maternelle* ; deux ans après, il fut nommé grand-officier de l'ordre de *la Réunion* : il était comte de l'empire depuis 1806. Comblé de tant de faveurs, Laplace, en 1814, ne balança cependant point à souscrire à la déchéance de l'homme à qui il les devait ; il fut un des premiers à pousser au renversement du trône impérial, et à voter l'établissement d'un gouvernement provisoire : quoique le courage de l'ingratitude ne soit pas le plus rare, il fut récompensé de la facilité avec laquelle il avait abandonné son ancien maître, par son admission au nombre des pairs et par le titre de marquis. Cette fois il tint tous les engagements qu'il avait contractés en acceptant un siége dans la chambre aristocratique du royaume, et pendant les cent jours on ne le vit pas reparaître aux *Tuileries*. En 1816, il fut nommé membre de l'académie française, dont il était président en 1817. A l'époque de la discussion de la loi sur la presse, dans cette circonstance où les académiciens s'honorèrent aux yeux de la France par une noble conduite, Laplace non-seulement refusa de s'associer à la démarche de ses confrères, mais encore il écrivit dans les journaux pour annoncer qu'il ne pouvait avoir une opinion à l'académie. C'est ainsi qu'il compromettait l'indépendance et la dignité de l'homme de lettres ; du reste on ne devait pas s'attendre qu'il osât davantage, cet homme qui, pendant toute la durée du régime impérial, avait été un modèle parfait de toutes les qualités indispensables au courtisan. Il serait injuste néanmoins de ne pas reconnaître que dans un petit nombre de circonstances Laplace s'est fait remarquer par quelques opinions libérales qu'on n'attendait pas de lui : et quoique, à la vérité, ce ne soit que lorsqu'il s'est cru fortement appuyé par le ministère, nous ne croyons pas moins de notre devoir de lui en tenir compte. Il est mort le 7 mars 1827 ; on attribue la maladie à laquelle il a succombé au chagrin que lui causaient les plaisanteries dont il était devenu l'objet dans les journaux. Il était l'un des fondateurs de la *société d'Arcueil*, composée de personnes qui consacrent aux progrès des sciences leurs travaux et même leur fortune. Considéré comme savant, Laplace est un des plus grands hommes de l'époque ; ce qu'avait entrepris si heu-

beria qu'il ne peut adoucir, comme pour la superstition qu'il ne peut désarmer, en n'imprimant de flétrissure qu'aux intentions qui ont encouru le mépris de tous les âges. M. Laplace était du petit nombre des savans hommes de lettres. Les ouvrages de Laplace sont écrits avec autant d'élégance que de pureté, et il est un des premiers qui aient prouvé que des démonstrations scientifiques n'excluent pas le mérite du style. Son *Exposition du système du monde* est, dans ce genre, un véritable tour de force; cette espèce de traduction en langue vulgaire de la *Mécanique céleste* est un chef-d'œuvre de lucidité et de précision. Sans employer aucun calcul, il y développa au lecteur un peu géomètre l'esprit des méthodes et la marche des inventeurs; il y ramena tout au principe des vitesses virtuelles. On a de Laplace : 1° *Théorie du mouvement de la figure elliptique des planètes*, 1784, in-4°; 2° *Théorie des attractions, des sphéroïdes, et de la figure des planètes*, 1785, in-4°; 3° *Exposition du Système du monde*, 1798, 2 vol. in-8°, 1799, in-4°, 4° édit., 1813, in-4°, ou 2 vol. in-8°, 5° édition, revue et augmentée par l'auteur, 1824, in-4°, avec portrait, ou 2 vol. in-8°; 4° *Traité de Mécanique céleste*, 1798, 2 vol. in-4°, tom. III, 1803, in-4°, tom. IV, 1805, in 4°, tom. V, 1825; 5° *Théorie analytique des probabilités*, 1812, in-4°, 3° édit., 1820, in 4°; 6° *Essai philosophique sur les probabilités*, 1814, in-8°, 5° édition, 1825, in-8°; 7° *Précis de l'histoire de l'astronomie*, 1821, in-8°; 8° *Quatrième supplément à la Théorie des probabilités*, 1825, in-4°. Il a encore donné un grand nombre de mémoires dans le *Journal de l'Ecole polytechnique*; il s'est en outre occupé de chimie, et on lui doit, ainsi qu'à Lavoisier, l'invention d'un calorimètre; il a répété les expériences de Cavendish et de Monge sur la décomposition de l'air. Les résultats de ces expériences ont été consignés dans le *Journal polytype* du 26 juillet 1786. Ce sont les formules de Laplace qui ont servi de base aux tables de Delambre.

LAPLAIGNE (Antoine de), membre de plusieurs assemblées législatives, exerçait avec distinction la profession d'avocat à l'époque où éclata la révolution. Il se montra partisan de ses principes, et, en 1791, le département du Gers le députa à l'assemblée législative. Dans le cours de cette session, il se montra constamment uni de sentimens et de principes avec les membres de cette assemblée qui combattirent le plus ardemment les ennemis d'une liberté légale. Nommé, en septembre 1792, membre de la convention nationale, il y vota, lors du procès du roi, pour la peine la plus forte. Mais, après que l'assemblée eut procédé contre la royauté par la voie de la mort, il refusa d'adhérer au système de rigueur dont une partie de ses membres croyait l'adoption nécessaire à l'affermissement de la république. Dans les journées des 31 mai et 2 juin, il prit la défense des girondins, et, le 6 août de la même année, Chabot l'accusa d'exciter la guerre civile dans son département. Son arrestation ne suivit pas toutefois immédiatement cette accusation; elle n'eut lieu que le 6 octobre suivant, et fut motivée sur l'opposition qu'il avait mise à l'ostracisme des girondins. Ayant réussi à tromper la surveillance des gendarmes, il fut mis hors la loi. Lorsque, après le 9 thermidor, le gouvernement se relâcha de ses principes de violence, M. de Laplaigne fut rappelé dans la convention sur la proposition de Chénier et de Merlin (de Douai), et y siégea jusqu'à la dissolution de cette assemblée. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il cessa de faire partie de cette législature en 1798. En 1800, le gouvernement consulaire le nomma président du tribunal d'Auch, fonctions qu'il remplit durant plusieurs années. M. de Laplaigne ayant été atteint, en mars 1816, par la loi contre les députés dits *votans*, fut forcé de quitter la France, et se retira en Belgique.

LAPORTE (Arnaud de), intendant de la marine sous l'ancien régime, ministre et intendant de la liste civile pendant les premiers événements de la révolution, naquit en 1737, d'une famille dont plusieurs membres avaient rempli des emplois élevés dans l'administration de la marine et des colonies. Destiné à suivre la même carrière, le jeune Laporte fut envoyé au collège de Louis-le-Grand, où il fit de bonnes études. Son éducation terminée, il fut chargé, en 1761, de surveiller dans les ports de Calais et de Boulogne la construction d'une flottille destinée à faire partie d'un armement général qui devait être dirigé contre l'Angleterre. L'activité qu'il déploya dans cette mission le fit remarquer de ses chefs et lui valut un rapide avancement. En 1770 il succéda à son père dans la charge de maître des comptes; mais, préférant rester attaché à l'administration de la marine, il fut nommé, la même année, ordonnateur du port de Bordeaux. Quelques années après, appelé par le ministre Sartines à l'intendance de Brest, Laporte s'acquitta avec zèle de ces importantes fonctions, et fit plusieurs changemens dans l'administration de ce port, qui devint bientôt le principal dépôt des forces navales qui furent déployées alors contre l'Angleterre, pour soutenir l'indépendance des colonies américaines. Plus tard, sous le ministère de M. de Castries, M. Laporte devint successivement intendant général de la marine, maître des requêtes, intendant du commerce maritime et des armées navales. La révolution le surprit dans l'exercice de ces divers emplois. Attaché par ses habitudes et par sa famille aux anciennes institutions, il n'hésita pas, quoique naturellement timide et modéré, à se déclarer ouvertement contre les nouvelles réformes. A cette époque Louis XVI, obligé de congédier un ministère qui avait perdu toute considération, et qui, plus d'une fois, avait excité l'animadversion nationale, jeta les yeux sur M. de Laporte dans la nouvelle composition qu'il fit de son conseil. Cette marque de confiance de la part de son souverain faillit lui être funeste : le courrier porteur de sa nomination partit de Versailles, fut arrêté par la populace à son entrée dans Paris, et dépouillé de ses dépêches. Cet événement, dont il craignait les conséquences, l'engagea à quitter subitement la France et à se retirer en Espagne. Il était à Vittoria lorsqu'il reçut du roi une lettre qui l'appelait aux fonctions d'intendant de la liste civile, avec le titre et les attributions de secrétaire-d'état et de ministre de sa maison. Rentré en France, M. de Laporte exerça ces fonctions jusqu'à l'époque de l'évasion du roi. Quelques jours avant son départ, Louis XVI l'avait désigné pour faire partie d'un ministère qui devait être organisé à Montmédi, sous les ordres du baron de Breteuil. Dépositaire des secrets de la cour, et placé comme intermédiaire entre le souverain et ses agents, il se trouvait chargé des correspondances les plus délicates et exposé aux soupçons et aux recherches des autorités révolutionnaires. Questionné souvent, il montra toujours la fermeté d'un homme prêt à tout souffrir plutôt que de trahir ses devoirs en dévoilant les secrets qui lui avaient été confiés. Cependant, le lendemain du départ du roi pour Varennes, il se présenta à la barre de l'assemblée nationale, et donna connaissance d'un mémoire et d'une lettre que ce prince lui avait adressés, et dans lesquels il expliquait les motifs de son départ, défendait aux ministres de contre-signer les décrets de l'assemblée, et leur enjoignait de lui renvoyer les sceaux. Cette déclaration de M. de Laporte excita de violents murmures, mais elle ne compromit point sa sûreté, du moins pour le moment. Le 28 mai de l'année suivante (1792), mandé de nouveau à la barre, comme soupçonné d'avoir fait brûler secrètement à Sèvres cinquante-deux ballots de papiers, renfermant la correspondance du comité autrichien, il se disculpa en déclarant que ces ballots n'étaient autre chose que l'édition entière des mémoires de la comtesse de Lamothe contre la reine, édition que Louis XVI avait fait acheter et brûler pour faire disparaître les traces de l'affaire scandaleuse du *collier*. Ce fut ainsi qu'il échappa à la mise en accusation demandée contre lui; toutefois les soupçons n'étaient pas complètement dissipés à ce sujet. Aussi à la suite des événements du 10 août, fut-il l'objet de nouvelles perquisitions. Arrêté et décrété d'accusation, il fut d'abord conduit à l'hôtel-de-ville, et ensuite transféré dans les prisons de l'Abbaye. Le 23 du même mois, traduit devant le tribunal révolutionnaire, il répondit avec calme et fermeté à ses accusateurs : enfin, après un interrogatoire de plusieurs jours, et malgré les talents que M. Julienne déploya dans sa défense, il fut condamné, le 28 août 1792, « comme convaincu de » complicité dans la conspiration de Louis et de sa fa

» mille contre le peuple français dans la journée du » 10 août. » Laporte entendit son arrêt avec une résignation et un sang froid qui étonnèrent tellement le président (Osselin, qui plus tard, membre de la convention, fut victime lui-même des fureurs révolutionnaires), qu'il ne put s'empêcher de lui adresser avec émotion ces paroles remarquables : « Laporte, les » juges qui viennent de vous condamner auraient dé» siré pouvoir vous absoudre; mais la loi est précise, » elle est plus puissante qu'eux. » Laporte, avant de se retirer, se tourna vers la multitude qui était présente à son jugement, et dit avec la même sérénité qu'il avait montrée pendant son interrogatoire : « Citoyens, je » meurs innocent; puisse mon sang rendre la paix à ma » patrie !.. »

LA PORTE (Sébastien de), neveu de l'abbé de La Porte auteur du *Voyageur français*, était avocat à Belfort avant la révolution. Député du Haut-Rhin à l'assemblée législative, il y vota avec la Gironde, fut envoyé après le 10 août à l'armée de Luckner, et annonça qu'il trouvait partout des preuves de trahison du pouvoir exécutif dans le dénuement des places et de l'armée. Réélu à la convention, il se réunit à la montagne, déclara Louis XVI coupable, vota sa mort, et rejeta l'appel au peuple et le sursis. En 1793, il se rendit à l'armée des Ardennes, et déclara à Philippeville, dans un conseil de guerre qu'il présidait, qu'il élèverait une potence sur les remparts, et y ferait pendre les habitants qui ne voudraient pas recevoir les assignats en paiement de leurs denrées. La menace fit son effet. La Porte fut ensuite envoyé près de l'armée chargée du siége de Lyon, fit marcher les gardes nationales du département contre cette malheureuse ville, et prit part à toutes les mesures atroces dont ses habitants furent victimes. Voici comment Prudhomme s'exprime sur son compte : « Ce montagnard » fut adjoint à Dubois-Crancé, Couthon, Collot, etc., » pour le siége et la destruction de Lyon. On le vit ac» corder la liberté d'un citoyen à la sollicitation de son » épouse, femme d'une grande beauté, et, soit recon» naissance, soit que ce fût un prix exigé d'elle, elle » divorça ensuite, et épousa le représentant. Après le » 9 thermidor, il changea, comme la plupart de ses col» lègues, et rejeta sur les terroristes toutes les atrocités » commises. » Nommé secrétaire, le 22 septembre 1794, il demanda que les fonctionnaires publics rendissent compte de leur conduite au 9 thermidor, et se permit ensuite, le 3 octobre, une violente sortie contre les patriotes exclusifs qui appelaient aristocrate tout ce qui n'était pas terroriste. En faveur de ce nouveau système de conduite, il fut nommé successivement membre des nouveaux comités de sûreté générale et de salut public. Le 1er prairial an III, il proposa des mesures violentes de répression contre les tentatives des insurgés marchant sur la convention, demanda, les jours suivants, qu'on détruisît les cloches pour empêcher qu'on ne sonnât le tocsin, et fit ensuite diriger des forces contre le faubourg Saint-Antoine, qui avait délivré l'assassin de Feraud. Au 13 vendémiaire, La Porte fut adjoint à Barras pour la direction de la force armée, chargée de réprimer un mouvement insurrectionnel favorable aux Jacobins, tandis que les précédents avaient eu pour but de les détruire. Après la session, il passa aux cinq-cents, où il ne s'occupa que de finances, et vécut dans l'obscurité sous le gouvernement impérial. N'ayant point signé l'acte additionnel pendant les cent jours, il est resté en France, où il est mort au commencement de 1823. On lit ce qui suit à son sujet dans l'*Ami de la religion et du roi* (tom. XXXV, pag. 391) : « Nous savons que, touché de Dieu, il a eu » recours aux consolations de la religion, a témoigné » son regret des actes publics qu'il avait à se reprocher, » notamment dans son vote dans le procès du roi, et a » reçu avec beaucoup d'édification les sacrements des » mourants. »

LA PORTE (Hippolyte de), homme de goût, qui ne cultive la littérature qu'en amateur, est né à Paris, en 1770, d'une famille de magistrature qui a fourni plusieurs intendants de province. Après avoir terminé ses études au collége de Juilly, il se destinait à la carrière de ses pères, lorsque la révolution vint déranger ses projets. L'amour du repos et le désir de compléter son instruction le conduisirent en Italie, au commencement de 1792; il y résida jusqu'en 1797, principalement dans les états de Venise, et il fut témoin de la chute de cette république. M. de La Porte désirant revoir sa patrie, où il se flattait que les principes monarchiques commençaient à triompher des idées révolutionnaires, traversa l'armée française, et arriva justement à Paris pour y être témoin du 18 fructidor (1797). Il y resta caché, une année entière, dans l'espoir de se faire rayer de la liste des émigrés; mais y ayant été maintenu malgré les efforts de sa sœur, madame de Saisberry, il partit, à la fin de 1798, pour Hambourg. Il revint en France, après le 18 brumaire (1799), et y demeura étranger à tous les événements du règne de Bonaparte. Dénué de toute ambition, il habite, la plus grande partie de l'année, sa terre de Meslay, (Vendomois), dont il a été nommé maire par le roi, depuis la seconde restauration. On a de lui : 1° dans la *Nouvelle bibliothèque de romans*, 1803, 1804 et 1805, quelques traductions ou imitations des *Nouvelles allemandes* d'Auguste Lafontaine, et un petit roman anglais; 2° *la Forêt d'Hohenelbe*, roman traduit de l'anglais, 5 vol. in-12; 3° *Notice nécrologique sur M. Baron d'Autigny*, 1822, in-8°; 4° dans la *Continuation de l'Art de vérifier les dates*, il a donné la *chronologie historique de la Suisse*, *des rois de Sardaigne*, *des républiques de Gènes et de Venise*, *des états de Milan*, *Mantoue*, *Parme*, *Plaisance et Modène*; 5° collaborateur de la *Biographie universelle* de M. Michaud, il en revoit toutes les épreuves, sous le rapport du style, et il a rédigé beaucoup d'articles, tels que ceux de mademoiselle de l'Espinasse, de madame Geoffrin, de madame de Pompadour, et de quelques autres femmes célèbres.

LAPORTE (Jacques-François-Rosières DE LAPORTE dit), le meilleur arlequin qui ait paru depuis le célèbre Carlin, est né à Lyon, en 1776, et fils de Rosières qui jouait les baillis et les financiers à la Comédie Italienne. Il achevait ses études, et il paraissait disposé à être avocat ou médecin, lorsque son père prit un intérêt dans l'entreprise du théâtre du Vaudeville, dont il fut un des fondateurs avec MM. de Piis et Barré. Le jeune La Porte fut destiné à y jouer les jeunes amoureux; mais une extrême timidité, qu'il n'a jamais pu vaincre, fit songer à lui confier les rôles d'arlequin, dont le masque pourrait lui donner plus de hardiesse. Sa mère l'enfermait chaque jour pendant quelques heures avec un singe et des petits chats, pour qu'il imitât leur adresse, leur souplesse et leur légèreté. Il n'eut pas d'autres maîtres. Préville lui donna quelques conseils; mais ni lui ni son propre père ne voulurent lui faire répéter ses rôles, et il suivit l'instinct de la nature. On a prétendu qu'il avait reçu des leçons de Carlin; il n'avait que sept ans à la mort de cet acteur inimitable, qu'il n'a jamais connu. D'ailleurs Carlin, représentant des personnages balourds, affectait de la pesanteur et une diction traînante, qu'il savait rendre comique. La Porte, devant accommoder son talent au genre vif et piquant du vaudeville, donna au personnage bergamasque un caractère plus souple, une allure plus leste. Il avait véritablement la gentillesse et l'espièglerie d'un jeune chat. Ce fut avec ces qualités qu'il se fit applaudir à son début, le 12 janvier 1792, dans les *deux Panthéons*, pièce d'inauguration du théâtre de la rue de Chartres; La Porte avait à peine seize ans. Aux qualités extérieures qu'il avait reçues de la nature il joignait de l'intelligence, du zèle et de la sensibilité, ce qui lui servit à nuancer avec esprit les différents caractères de ses arlequins. Il jouait avec une supériorité incontestable dans *Arlequin afficheur*, *Colombine mannequin*, *Santeuil et Dominique*, *Arlequin tout seul*, *Allez voir Dominique*, etc. Il n'excellait pas moins dans la parodie, et l'on n'a point oublié la manière plaisante et parfaite avec laquelle il imitait dans *Arlequin taquin*, dans *Arlequin cruello*, dans *Abusar*, dans *Frunchs et Montmutin*, dans *Cassandre et Agamemnon*, les gestes, la démarche, le son de voix, et jusqu'aux moindres habitudes de Talma, qui prenait plaisir à se reconnaître dans son Sosie. La Porte n'imitait pas moins bien Lainez dans la parodie d'*Ossian*, et Damas dans les *Montagnes*

russes. Dans l'espace de vingt ans, il a créé plus de cent cinquante rôles d'arlequin, auxquels il donna une physionomie différente; il avait même l'art de donner au masque de la mobilité et de l'expression. Les arlequinades ayant passé de mode, La Porte prit les rôles de valets, et succéda à Vertpré dans plusieurs rôles, tels que celui de *Marmontel*, et en créa plusieurs autres; mais, il faut le dire, il n'était pas le même homme sans masque. Sa timidité nuisait au développement de ses moyens, et il ne paraissait plus qu'un acteur ordinaire. Après trente-cinq ans de service, il s'est retiré en avril 1827, encore dans la force de l'âge. Quelques mois auparavant, il avait créé le rôle du nègre *Oreco* dans la pièce de ce nom. La Porte a un fils qui est attaché au théâtre de Drury-Lane à Londres, où il joue la comédie avec un talent très distingué dans le genre anglais.

LAPORTE DU THEIL (François-Jean Gabriel de) naquit à Paris, le 16 juillet 1742. Son père, habile diplomate, avait négocié et signé à Vienne, en 1736, la convention par laquelle la Lorraine fut cédée et réunie à la France. Il assista encore, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire de France, au congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1748, et mourut le 17 août 1755. Son fils était destiné à suivre la carrière qu'avait si glorieusement parcourue son père; mais, malgré les avantages qu'elle lui présentait, et son goût pour la littérature et l'histoire, il suivit celle des armes, et entra, à l'âge de quatorze ans, dans les chevau-légers de la garde du roi; il y servit quelques années, et passa de ce corps dans le régiment des gardes françaises, où il mérita, par des services distingués, la croix de Saint-Louis. A la paix, il rentra dans ses foyers, et reprit ses études favorites, auxquelles il était néanmoins resté fidèle au milieu du tumulte des armes. Il s'y livra alors avec une ardeur d'autant plus grande, qu'elles avaient été interrompues. Il traduisit les tragédies d'Eschyle, dont il publia l'*Oreste* en 1770. Il enrichit cette traduction de notes qui donnèrent une telle idée du rare talent de l'auteur, que l'académie des inscriptions et belles-lettres n'hésita pas à l'admettre dans son sein. Devenu membre du comité des chartes, établi pour la recherche des monuments historiques, il partit, en 1776, avec l'autorisation du gouvernement, pour l'Italie, à l'effet d'explorer ses riches dépôts littéraires, et d'en extraire les pièces et documents authentiques, inédits ou imparfaitement connus, qui concernent l'histoire de France, tant ecclésiastique que civile. Cette absence, qui dura plusieurs années, lui valut dix-sept à dix-huit mille pièces qu'il rapporta, et dont la plupart peuvent jeter un nouveau jour sur l'histoire générale de l'Europe dans les treizième et quatorzième siècles. Elles sont imprimées, en grande partie, dans le recueil des chartes, actes et diplomes relatifs à l'histoire de France. Du Theil, malgré les nombreux travaux auxquels il se livrait, passait quatre à cinq heures par jour à la Bibliothèque du roi, dont il était l'un des conservateurs, au dépouillement et au classement des nombreux manuscrits, avec un zèle qui aurait pu faire croire qu'il n'avait point d'autre occupation. Laporte du Theil est mort le 28 mai 1815, après une maladie longue et douloureuse; il avait été nommé officier de la légion d'honneur. Il a publié: 1° *Oreste ou les Cœphores, tragédie d'Eschyle, traduit en françois avec des notes*, 1770, in-8°; 2° *Traité de Plutarque sur la manière de discerner un flatteur d'avec un ami, et le Banquet des Sept-Sages, dialogue du même auteur, revu et corrigé sur des manuscrits de la Bibliothèque du roi, avec une version française et des notes*, 1772, in-8°; 3° *Hymnes de Callimaque, nouvelle édition avec une version française et des notes*, 1775, in-8°, réimprimée en l'an III (1795), in-8°, dans la collection de M. Gail; 4° *les Amours de Léandre et de Héro, poëme de Musée le Grammairien, traduit du grec en françois, avec le texte*, 1784, in-12; 5° *Théâtre d'Eschyle traduit en françois, avec des notes philologiques et deux discours critiques*, an III, 2 vol. in-8°, grec et français. Ces deux volumes ne contiennent que le texte et la version française, avec de petites notes textuelles ou grammaticales. Les notes philologiques et les deux discours critiques devaient suivre de près la publication du texte, mais n'ont point paru. Du Theil avait déjà fourni la traduction d'Eschyle pour l'édition du *Théâtre des Grecs*, du P. Brumoy, 1785, 13 vol. in-8°; 6° (avec Brequigny) *Diplomata, chartæ, epistolæ et alia documenta ad res franciscos spectantia, ex diversis regni exterorum regionum archivis ac bibliothecis, etc.*, 1791, 3 vol. in folio: on trouve deux bons articles sur cet important ouvrage dans le *Magasin encyclopédique*, première année (1795), tome VI, pages 312 et 483; 7° *Marci Græci liber ignium*, Paris, 1804, in-4°: quelques savants ont cru trouver dans cet ouvrage que l'invention de la poudre à canon remonte à une époque antérieure à la chute de l'empire d'occident, et même avant J.-C.; 8° (avec MM. Coray et Gosselin) *Géographie de Strabon, traduite en français*, Paris, 1805-1819, 5 vol. in 4°; 9° Du Theil était le rédacteur, quant à la partie historique, ainsi que pour la relation du voyage, du texte du *Voyage pittoresque de la Syrie*, etc., dont il n'a paru que trente livraisons. Il a coopéré au *Journal des savants*, a fourni des mémoires dans les notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi, et dans la collection des *Mémoires de l'Institut*. Parmi plusieurs articles qu'il a donnés au *Magasin encyclopédique*, nous ne citerons que sa *Lettre sur une nouvelle édition de l'ouvrage attribué communément à Pétrone* (*Magasin encyclopédique*, quatrième année, tome IV, page 494). Du Theil y annonce une traduction qu'il avait faite de cet ouvrage; elle était sous presse et devait former deux volumes: une partie était déjà imprimée, lorsque le baron de Sainte-Croix représenta à Du Theil que le scandale et le mal que produirait ce livre ne seraient pas compensés par le léger avantage qu'en pourrait retirer l'érudition: il se rendit à ces raisons, et détruisit tous les exemplaires.

LAPOYPE (le marquis de), né dans le Dauphiné, vers 1756, et noble d'origine, prit le parti des armes dès sa première jeunesse, et parvint, avant la révolution, au grade de maréchal-de-camp. Mais ni sa position, ni sa naissance, ne purent l'empêcher de se jeter avec ardeur dans les rangs populaires pour y défendre les principes politiques, dont il croyait l'application indispensable à la régénération de la France. Il épousa la fille du fameux Fréron, et dut autant à son mérite qu'au crédit de son beau-frère, député de Paris, d'être nommé à divers commandements militaires fort importants: il fut envoyé, en 1792, dans le département d'Eure-et-Loir, d'où il passa, en 1793, dans celui des Bouches-du-Rhône, en qualité de général de division. Sa conduite au siége de Toulon fut digne des plus grands éloges; les rapports du général en chef attestèrent qu'il avait puissamment contribué à la reprise de cette place. Il dirigea ensuite l'attaque du fort Pharon, et fut chargé par le comité de salut public de contenir Marseille et le midi sous le régime de la terreur, que les hommes d'état de cette époque avaient osé adopter pour sauver la révolution des périls intérieurs et extérieurs qui l'entouraient. Le général Lapoype seconda en effet de tout son pouvoir les représentants du peuple envoyés en Provence. Quelques membres du comité de salut public ont prétendu que Robespierre le comptait au nombre des généraux, peu nombreux, qu'il protégeait, et n'ont pas hésité à considérer cette liaison comme un des motifs qui déterminèrent l'implacable révolutionnaire à repousser l'exclusion des officiers nobles, demandée à grands cris par les jacobins. L'auteur de cette notice a recueilli de la bouche même d'un collègue de Robespierre cette explication du refus de ce dernier à voter pour une mesure qui semblait entrer dans ses vues démocratiques; nous ne craignons pas de dire que nous attribuons la conduite du membre meneur du parti populaire, en cette circonstance, à des causes moins secondaires et moins personnelles. Quoi qu'il en soit, le général Lapoype ne s'associa point à la réaction thermidorienne dont son beau-frère fut un des principaux provocateurs. Il resta sans emploi sous le directoire, et servit en Italie, après le 18 brumaire, en 1799 et 1800. Envoyé à Saint-Domingue deux ans après, il y déploya autant de capacité que de courage, fit un traité avec Dessalines, et s'embarqua pour la France en 1803; mais il tomba dans les mains des Anglais, qui le conduisirent à Portsmouth au commencement de 1804. Le gouver-

nement impérial s'occupa bientôt de son échange, et la laissa néanmoins sans activité jusqu'en 1813, époque de sa nomination au commandement de la place de Wirtemberg sur l'Elbe. Le général Lapoype se montra, dans ce poste, digne de la confiance du chef des armées françaises. Deux fois investi par de fortes colonnes ennemies, et réduit à de faibles ressources, il résista constamment avec succès à toutes les attaques dirigées contre la ville qu'il s'était chargé de défendre, et dont il ne sortit que les armes à la main, pour rentrer dans sa patrie, après la cessation des hostilités. En 1814, il reçut la croix de Saint Louis, et fut nommé au commandement peu important d'Agen. Pendant les cent jours, Napoléon le nomma gouverneur de la place de Lille. Le général Lapoype sut y faire respecter le pouvoir impérial, malgré l'exaspération des habitants, qui s'étaient fortement prononcés en faveur des Bourbons. A la seconde restauration, il fut mis à la retraite. Il est resté tout-à-fait étranger aux affaires politiques, jusqu'en 1820. A cette époque, quelques électeurs du grand collége de l'Isère voulurent l'honorer de leurs suffrages, et le général Lapoype montra qu'il en était digne par la manière dont il se conduisit en cette circonstance. On venait d'apprendre à Grenoble que l'élection de M. Dupont de l'Eure avait échoué dans le collége d'arrondissement des Andelys : dès que M. Lapoype fut instruit de cette défaite du parti constitutionnel, il s'écria, au milieu d'un cercle nombreux d'électeurs : « Tous les colléges de France ont maintenant un devoir à remplir, et nul éligible vraiment » libéral ne doit prétendre à la candidature tant que » l'Aristide français n'aura pas été élu. Pour moi, » j'invite les citoyens qui pourraient me réserver leur » voix, à la joindre à la mienne en faveur de Dupont » de l'Eure. » Le lendemain on apprit que deux autres colléges d'arrondissement, et dans le département de l'Eure même, avaient réparé l'échec essuyé aux Andelys, et le général Lapoype put reprendre ses prétentions et ses droits à la députation. Mais la loi du double vote donna la victoire aux candidats de l'aristocratie et du ministère. Deux ans après, les libéraux de l'arrondissement de Villefranche, plus heureux que ceux de Grenoble, réussirent à faire sortir le nom de Lapoype de l'urne électorale. Ce général vint siéger à l'extrême gauche de la chambre des députés, où il vota constamment avec les patriotes les plus inflexibles. Une brochure politique, publiée dans l'intervalle de la session de 1824, le fit traduire devant un tribunal correctionnel, qui le condamna à plusieurs mois de prison. Il est resté depuis dans l'obscurité, ne possédant même plus la fortune nécessaire pour remplir les conditions d'éligibilité. Il est beau pour un soldat qui a commandé dans des pays conquis, qui a pacifié la plus riche de nos colonies et secondé, comme on dit, les *proconsuls de* 1793 ; il est beau pour lui de vieillir dans la pauvreté.

LARCHER (Pierre Henri), savant helléniste, membre de la classe d'histoire et de littérature ancienne, de l'Institut et de la légion-d'honneur, professeur de grec à l'académie de Paris, etc., naquit à Dijon, le 12 octobre 1726, d'une famille ancienne de robe. Destiné par son père au barreau, il fit de bonnes études, d'abord à Dijon, ensuite chez les jésuites, à Pont-à-Mousson, et les termina au collége de Laon à Paris. Ayant appris la langue anglaise, il conçut une forte envie de visiter l'Angleterre, et se rendit en effet à Londres, où il fit la connaissance du célèbre médecin Pringle, dont il traduisit en français l'ouvrage *sur les maladies des armées.* Il fit paraître ensuite plusieurs traductions de la même langue, sans négliger toutefois l'étude du grec. C'est à ses discussions avec Voltaire au sujet de quelques passages de *la Philosophie de l'histoire*, que Larcher dut un commencement de célébrité : lutter contre le géant de la littérature était honorable, et la défaite même n'était pas sans gloire pour un jeune athlète. Les hostilités commencèrent par un écrit intitulé *Supplément à la Philosophie de l'histoire*, qui parut en 1767, deux ans après l'ouvrage de Voltaire : celui-ci riposta par *la Défense de mon oncle*, satire où il ne ménagea point son adversaire, et qu'il souilla même par quelques personnalités de mauvais goût. Larcher croyant pouvoir mettre les rieurs de son côté, car la question roulait sur des objets très frivoles, fit paraître la *Réponse à la Défense de mon oncle ;* mais il s'y montra lourd, mauvais plaisant, diffus et ennuyeux. Il renonça pour lors à la polémique, qui lui avait si mal réussi, et lorsqu'il s'y est livré dans sa vieillesse, il n'a dû un succès éphémère qu'à l'appui des coteries. Chargé de revoir une traduction manuscrite d'Hérodote par l'abbé Bellenger, l'imperfection de ce travail lui suggéra l'idée d'entreprendre une nouvelle traduction du père de l'histoire ; c'est ce qu'il exécuta en faisant paraître, en 1786, la première édition de cet ouvrage en 7 vol. in-8° ; la deuxième, qui parut en 1802, 9 vol. in-8°, fut augmentée et corrigée. C'est à cette traduction que Larcher doit sa réputation, car tous ses autres ouvrages n'ont en général d'autre mérite que celui de beaucoup d'érudition, mais indigeste, dépourvue de critique et de profondeur. Des jugements très différents ont été portés sur la traduction d'Hérodote et sur les volumineuses notes et les commentaires ajoutés au texte. Tout le monde convient que le style de Larcher est dépourvu d'élégance, de couleur, et parfois incorrect, offrant plus souvent des tournures grecques que des phrases vraiment françaises. Pour ce qui regarde la fidélité, nous partageons l'opinion du célèbre Volney et d'autres savants plus versés que lui dans la connaissance du grec, et nous ne craignons pas d'assurer que Larcher a plus d'une fois travesti son auteur, et dénaturé le sens des phrases, quelquefois au point de faire dire à Hérodote le contraire de ce qu'il a dit. Ces reproches nous paraissent d'autant plus fondés, que dans notre siècle tout homme versé dans l'histoire ancienne, possédant une connaissance suffisante du grec, quelques notions des langues orientales, et surtout ayant sous les yeux plusieurs bonnes traductions latines de cet auteur, et beaucoup de commentaires sur son ouvrage, doit réussir, sans beaucoup de peine, à rendre d'une manière satisfaisante l'historien grec. Avec tant de secours, Larcher ne nous a donné qu'une traduction bien pâle, peu correcte, et parfois offrant des contresens, et des passages inintelligibles. Il a entassé une érudition souvent peu solide et mal choisie, et on peut assurer que toutes les fois qu'il a voulu prononcer par lui-même sur des questions douteuses, il a presque uniformément pris le plus mauvais parti, surtout dans ce qui regarde la chronologie. Pour plaire à une coterie obscurante, il a modifié quelques opinions sensées de la première édition, en les altérant de manière à les faire cadrer avec les préjugés et les erreurs vulgaires qu'on voudrait faire triompher en dépit de la raison et des connaissances positives que nous ne cessons d'acquérir ; cette coterie, disons-nous, a fait croire à ceux qui n'ont pas lu l'ouvrage, ou qui ne sont pas en état de l'examiner, que c'est un chef-d'œuvre ; néanmoins nous osons affirmer que celui qui n'a lu Hérodote que dans cette traduction, ne connaît guère l'historien grec. Reçu membre de l'académie des inscriptions, en 1778, en remplacement de Le Beau, auteur de *l'Histoire du Bas Empire*, il publia dans les *Mémoires* de cette société, des dissertations savantes sur les vases thériclées et murrhins, sur différentes époques des Assyriens, sur les fêtes des Grecs, omises par Castellanus et Meursius, sur l'expédition de Cyrus-le-Jeune, l'archontat de Créon, l'histoire de Cadmus, l'ordre équestre chez les Grecs, sur Hermias, ami d'Aristote, sur la noce sacrée, l'*Etymologicon magnum*, etc. Nommé membre de l'Institut, classe de littérature et beaux-arts, il inséra dans le recueil de ses *Mémoires* une dissertation sur les premiers siècles de Rome, une autre sur le phénix, où il combattit sans succès l'illustre Dupuis ; une troisième, sur la harangue de Démosthène, en réponse à la lettre du roi Philippe, et une quatrième sur les observations astronomiques envoyées de Babylone à Aristote par son disciple Callisthène. A l'âge de 83 ans, il fut nommé à la chaire de grec à l'académie de Paris, emploi purement honorifique, et dont le digne suppléant, M. Boissonnade, exerçait les fonctions. Ce savant distingué publia une *Notice* sur la vie et les écrits de Larcher, qui a été réimprimée dans le *Magasin encyclopédique*, numéro de juin 1814. Larcher mourut à la suite d'une chute légère, le 22 décembre 1812. M. Dacier pro-

nonça l'éloge historique de son confrère, devant l'académie des inscriptions et belles-lettres : il fut inséré dans le *Moniteur* des 6 et 8 septembre 1817. Larcher a publié : 1° *Lettres d'une société*, ou *Remarques sur quelques ouvrages nouveaux*, Berlin (Paris), 1751, in-12, tome premier et unique (avec Boulanger de Rivéry et Landon) ; 2° *Electre* d'Euripide, tragédie traduite du grec, Paris, 1750, in-12. Cette traduction, qui n'eut aucun succès, reparut dans le *Théâtre bourgeois*, Paris, 1755, in-12 : ce n'est point une nouvelle édition ; le libraire, pour tirer parti de la première, la fit brocher avec trois autres pièces qui composaient le *Théâtre bourgeois* ; 3° *Histoire de Martinus Scriblérus, de ses ouvrages et de ses découvertes*, traduite de l'anglais de Pope, Londres, 1755, in-12 ; 4° *Observations sur les maladies des armées, dans les camps et dans les garnisons, avec des mémoires sur les substances septiques et anti septiques*, traduit de l'anglais de Pringle, Paris, 1755-1761, 2 vol. in-12, nouvelle édition augmentée, Paris, 1771, 2 vol. in-12 ; 5° *Hudibras*, poëme traduit en vers français, par Towneley, avec des remarques, par Larcher, 1757, 3 vol. in-12, 1820, 3 vol. in-12 ; 6° *Essai sur le blanchiment des toiles*, traduit de l'anglais de Home, avec des notes, Paris, 1762, in-12 ; 7° *Histoire des amours de Chéreas et de Callirrhoé*, traduite du grec avec des remarques, Paris, 1763, in-12 ; 8° *Essai sur le sénat romain*, traduit de l'anglais de Chapman, Paris 1765, in-12 ; 9° *Supplément à la Philosophie de l'histoire de feu l'abbé Bazin* (Voltaire), Amsterdam, 1767-1769, in-8° ; 10° *Réponse à la Défense de mon oncle, précédée de la relation de la mort de l'abbé Bazin, et suivie de l'apologie de Socrate*, traduit du grec de Xénophon, Amsterdam, (Paris), 1767, in-8° ; 11° *Mémoire sur la déesse Vénus, auquel l'académie royale des inscriptions et belles-lettres a adjugé le prix de la Saint-Martin*, en 1775, *avec un huitième index*, par un ami de l'auteur (l'abbé Leblond), Paris, 1776, in-12. Larcher ayant inséré dans son ouvrage sept index différents, l'abbé Leblond eut l'idée d'en ajouter un huitième, qu'il intitula : *Drôleries éparses de côté et d'autre dans ce volume* ; 12° *L'expédition de Cyrus dans l'Asie supérieure, et la retraite des dix mille*, traduit du grec de Xénophon, Paris, 1778, 2 vol. in-12 ; 13° *Les Histoires d'Hérodote*, traduites du grec, avec des remarques historiques et critiques, un essai sur la chronologie d'Hérodote et une table géographique, Paris, 1786, 7 vol. in-8° ; 2e édit., Paris, 1802, 9 vol. in-8° ; 14° *Remarques critiques sur les Æthiopiques d'Héliodore*, lues au mois de juillet 1791, à l'académie des belles-lettres, in-18, 31 pages. Ce mémoire devait paraître dans la Bibliothèque des romans grecs. On ignore les motifs qui ont pu engager l'auteur à le supprimer : 15° Larcher a encore fourni au tome second de la *Collection académique* quelques morceaux traduits des *Transactions philosophiques*.

LARDIZABAL (don Manuel ou don Miguel de), ministre espagnol, né en Biscaye, vers 1760, avait été, sous le règne de Charles IV, membre du conseil suprême de Castille, lorsque son opposition constante au prince de la Paix, favori du roi, lui valut une longue disgrace qui ne finit qu'à l'avénement de Ferdinand VII, en 1808. Rétabli dans sa charge, il suivit le prince à Bayonne, et fit partie de la junte des notables espagnols formée dans cette ville par Napoléon pour donner une nouvelle constitution ou plutôt une nouvelle dynastie à l'Espagne. Il fut un des quatre-vingt-douze membres qui signèrent la fameuse proclamation aux Espagnols du 8 juin 1808, qui reconnurent Joseph Bonaparte pour roi, et qui l'accompagnèrent en Espagne. Mais bientôt Lardizabal abandonna la cause qu'il avait été forcé d'embrasser, se déclara contre les Français, et fut nommé membre de la junte suprême centrale qui fut installée à Madrid le 27 septembre suivant, et que les événements de la guerre obligèrent de se retirer successivement, vers la fin de l'année, à Aranjuez, puis à Séville. Cette junte ayant été dissoute après avoir convoqué les cortès à Cadix, fut remplacée par une régence de cinq membres, en avril 1810. On vit alors Lardizabal, fâché peut-être de n'être point placé dans cette administration provisoire, se montrer un des plus violents ennemis des cortès et de la liberté. Il publia à Alicante, en 1811, une brochure intitulée : *le Gouvernement et la Hiérarchie d'Espagne vengés*. Cet ouvrage, où l'auteur se montrait ouvertement partisan du gouvernement absolu, fut accueilli avec enthousiasme par la noblesse dont il prenait la défense, et décrié par les partisans des cortès et les libéraux, comme un livre qu'il fallait proscrire : le mécontentement éclata en rassemblements tumultueux, en scènes de désordre. Lardizabal, échappé à ces périls, fut arrêté, et l'on saisit ses papiers. Transféré à Cadix, il fut livré à un tribunal spécial, dont tous les membres prirent par dérision le titre d'*altesses*. Le conseil royal de Castille et les autres conseils, soupçonnés d'être ses complices, furent suspendus. Les débats s'ouvrirent le 14 octobre 1811 : la première séance fut orageuse, et des cris de mort contre l'accusé furent applaudis par les spectateurs. Mais l'effervescence se calma insensiblement, les juges devinrent moins sévères ; et cette affaire, d'abord si grave, se termina par un jugement qui priva simplement don Manuel de Lardizabal de ses titres et de ses fonctions. Il resta sans influence et éloigné des affaires jusqu'au retour de Ferdinand VII, en 1814. Ce prince fit rapporter le jugement des cortès, et par décrets des 14 et 16 mai, il nomma Lardizabal ministre des Indes et conseiller d'état. Le nouveau ministre débuta par une proclamation aux habitants du Pérou, pour les engager à se ranger sous les drapeaux du roi, et à mettre un terme à la guerre civile. Attaché par principes à l'ancien ordre de choses que Ferdinand venait de rétablir, il allait recevoir la récompense de son administration rigoureuse, et particulièrement dirigée contre les constitutionnels, lorsqu'un incident singulier attira sur cet implacable ministre une disgrace plus éclatante et plus longue que les deux qu'il avait éprouvées. Sa correspondance avec Abadia à Cadix, et celle d'Abadia avec son frère à Lima, ayant été saisies sur le vaisseau *le Neptune*, qui faisait voile pour Porte Bello, furent portées à Carthagène, peu de temps avant la prise de cette ville par Morillo : ces correspondances révélaient des secrets relatifs aux mariages de Ferdinand et de l'infant don Carlos avec les princesses de Portugal, et des détails sur la dépendance où se trouvait le cabinet de Madrid, sur les mesures projetées pour les affaires commerciales, etc. Irrité de cette indiscrétion, le roi ordonna l'arrestation de Lardizabal, d'Abadia et de Calomarde, confident du ministre. Le premier, relégué à Valladolid, y fut confiné dans le couvent des franciscains, puis transféré dans la citadelle de Pampelune, et enfin exilé en Biscaye, où il est mort avant l'année 1823. Calomarde, plus heureux ou plus adroit, s'est mieux tiré d'affaire. (*Voyez* Calomarde).

LARDIZABAL (don José), général espagnol, parent du précédent, naquit en 1777, dans la province de Biscaye, d'où leur famille est originaire ; il suivit dès sa jeunesse la carrière des armes, et était officier supérieur en 1808. Il fit la guerre contre les Français avec distinction, et se fit remarquer par sa bravoure à la bataille de Sagonte. Au mois d'octobre 1811, il commandait la 1re division du corps expéditionnaire espagnol sous les murs de Valence ; forcé de rentrer dans cette place par la défaite de Blake, il y resta jusqu'à sa reddition à l'armée d'Aragon sous les ordres du maréchal Suchet, en janvier 1812. Fait prisonnier de guerre, il fut transféré en France et enfermé au château de Vincennes, d'où il ne sortit qu'en 1814, par suite des événements politiques de cette époque, et retourna à Madrid. Il y mourut au bout de six mois, ayant à peine atteint sa 37e année. Il passait pour un officier habile et fort attaché à sa patrie : ses concitoyens et ses amis le regrettèrent vivement. La longue et sévère détention qu'il avait subie en France avait beaucoup contribué à abréger ses jours.

LAREVEILLERE-LEPAUX, *voyez* Reveillère.

LARIBOISIERE (le comte Jean-Ambroise Baston de), général de division, premier inspecteur général de l'artillerie, grand-officier de la légion-d'honneur, grand'croix de l'ordre de la couronne de fer, etc., né en août 1759 à Fougères (Ille-et-Vilaine), d'une famille ancienne. Il fut placé, à l'âge de vingt-deux ans, en qualité de lieutenant dans un régiment d'artillerie, et nommé capitaine en 1791. Il fut chargé de l'armement de la place de Mayence, et fit partie de la gar

nison qui, sous la conduite des généraux Doyré et Aubert-Dubayet, défendit, an 1793, cette ville contre les armées combinées. Après la capitulation, il fut laissé comme otage aux ennemis. Lariboisière fit avec une grande distinction, les campagnes de l'an II et de l'an III, et il refusa, plein d'un noble désintéressement, les grades supérieurs dont on voulait récompenser sa bravoure et ses talents. Devenu colonel, il fut successivement directeur du parc d'artillerie des armées d'Angleterre, de Suisse, du Rhin et du Danube. Général de brigade en l'an XI, il commanda, pendant la guerre de 1805, l'artillerie du 4e corps, et contribua à la victoire d'Austerlitz par l'heureux emploi qu'il fit de ses batteries, et le feu terrible qu'il dirigea sur l'étang glacé de Menitz qui portait l'infanterie russe, poursuivie par les Français. A la journée sanglante d'Iéna, Lariboisière suivit le corps de Blucher dans sa retraite, et fit jeter, en présence de l'ennemi, un pont sur l'Elbe, à Tauguermund. Blessé à la prise de Lubeck, au mois de novembre suivant, il continua à diriger l'artillerie pendant le reste de cette campagne et une partie de celle de Pologne. En décembre, il fit construire, sur la Vistule avec les bateaux du pays, un pont sur lequel défila le 4e corps. Le commandement de l'artillerie de la garde ne pouvait être confié qu'à un général des plus habiles; Lariboisière que les services les plus signalés avaient fait élever au grade de général de division, en fut chargé, et l'armée entière applaudit au choix de Napoléon, qui rendait ainsi justice aux talents et au caractère particulier d'un de nos officiers généraux les plus recommandables. A la bataille d'Eylau, où la victoire fut si longtemps incertaine, Lariboisière soutint pendant toute la journée le centre de notre armée, et répandit sur les masses serrées des Russes la mort et le carnage. Désigné ensuite pour commander l'artillerie qui devait faire le siége de Dantzick, il dirigea les premières reconnaissances, et proposa un projet d'attaque que sa supériorité fit adopter. Dans une saison rigoureuse, où le soldat voyait le dégel détruire ses ouvrages et la neige combler les tranchées qu'il avait ouvertes, il fut assez habile pour surmonter toutes les difficultés de transport, et fit venir, avec une promptitude extraordinaire, de Stettin et des places fortes de la Silésie, cent bouches à feu, cinq à six cents milliers de poudre et une immense quantité de boulets pour attaquer cette place défendue par un des premiers généraux de Frédéric, un célèbre ingénieur, vingt et un mille Russes ou Prussiens et une artillerie nombreuse. Le général Lariboisière, qu'une blessure à la cuisse n'avait pas empêché de continuer le siége, fut, après la reddition de Dantzick, nommé grand-officier de la légion-d'honneur. Il ne prit pas une part moins glorieuse aux batailles d'Heilsberg et de Friedland, et il fut du petit nombre des généraux à qui l'empereur accorda, après la paix de Tilsitt, des terres en Pologne. Il remplissait les fonctions de gouverneur du Hanovre, et se faisait estimer et aimer des habitants par sa bonne administration et son désintéressement, lorsqu'il fut chargé, en février 1808, du commandement en chef de l'artillerie des armées d'Espagne. Après avoir rendu de nouveaux services à la bataille de Sommo-Sierra et à l'attaque de Madrid, il fut appelé à la grande-armée. C'est à lui que fut dû l'établissement de neuf ponts de bateaux sur le Danube et l'armement de l'île de Lobau. Il fit arriver sur le champ de bataille de Wagram cette immense artillerie, qui, sous sa direction, contribua si puissamment à la défaite de l'ennemi. Il avait été nommé premier inspecteur-général de son arme, et il s'occupait de mettre à exécution des projets qu'il avait médités pour le perfectionnement de l'artillerie, lorsqu'il reçut à Toulon, où l'apparition d'une flotte anglaise l'avait appelé, l'ordre de se rendre sur les bords de la Vistule, où devait se réunir l'armée destinée à entrer en Russie. Le général Lariboisière prévit toutes les difficultés de la campagne qui allait s'ouvrir, et fit de si bonnes dispositions, que la marche de notre matériel ne fut arrêtée ni par les pluies qui précédèrent notre entrée à Wilna, ni par les mauvais chemins. Prévoyant les dangers qu'allait courir l'armée, et la difficulté de mener plus loin l'immense matériel dont on avait besoin, Lariboisière, dans un conseil tenu chez l'empereur, exprima une opinion contraire à ceux qui voulaient qu'on continuât les opérations: cette opinion fut soutenue par le roi de Naples et le maréchal Ney. Le 6 septembre suivant, Lariboisière fut chargé de reconnaître la position de l'ennemi et de déterminer sur quel point on attaquerait les redoutes élevées par les Russes sur leur gauche, et le lendemain soixante mille boulets furent tirés à la bataille de la Moskowa, et remplacés aussitôt, mais cette victoire fut à la fois un jour de gloire et de deuil pour le comte de Lariboisière: son jeune fils y fut tué en chargeant l'ennemi. Les besoins de l'armée, et l'incendie de Moscou l'arrachèrent à la douleur que cette perte lui avait causée. Il arma le Kremlin, établit plusieurs arsenaux à Moscou, et rendit notre artillerie aussi redoutable qu'à l'époque de l'entrée en campagne. Lors de la retraite, malgré les sages précautions qu'il avait prises, il ne put conserver qu'une vingtaine de pièces de canon, sur 950 qui formaient notre artillerie au commencement de la guerre. Resté sur les derrières de l'armée, pour faire sauter les fortifications de Smolensk, il ne put rejoindre notre quartier général qu'après un combat très-vif. Les désastres épouvantables qui ont rendu à jamais célèbre cette longue et horrible retraite, dont, depuis l'expédition de Cambyse, l'histoire n'offre point d'exemple, affligèrent vivement le cœur patriotique de Lariboisière. Atteint à Wilna d'une maladie grave, sa force d'ame le soutint jusqu'à Konigsberg, où il mourut en dictant des ordres pour l'évacuation de l'artillerie. Cet officier général aimait à se délasser des fatigues de la guerre par la culture des lettres. Il était membre de plusieurs sociétés savantes. — Son fils aîné, le comte Honoré Baston de Lariboisière, officier d'ordonnance de Napoléon, élève de l'école polytechnique, a fait, comme officier d'artillerie, les campagnes d'Autriche, de Russie, et celle de Belgique en 1815. Nommé légionnaire à la bataille de la Moskowa, il était, à l'époque de la restauration, chef d'escadron d'artillerie, et n'a pas été employé depuis. — Ferdinand, second fils du général, fit en qualité de page de l'empereur les premières campagnes d'Espagne, et celle de 1809 à la grande armée. Officier au 1er régiment de carabiniers, il fut nommé chevalier de la légion-d'honneur après la bataille de la Moskowa, et mourut des suites des blessures qu'il avait reçues au champ d'honneur.

LARIGAUDIE (Pierre-Antoine-Gilbert, baron de), président de chambre à la cour royale de Bordeaux, chevalier de la légion d'honneur, et membre doyen d'âge de la chambre des députés, était conseiller au présidial de Périgueux, avant la révolution. Lors de l'organisation des autorités départementales, il devint membre du directoire exécutif de cette ville, et administrateur du département de la Dordogne. Décrété d'accusation comme royaliste, pendant le régime de la terreur (1794), il fut transféré à Paris pour être jugé par le tribunal révolutionnaire; la chute de Robespierre, survenue pendant sa captivité, le fit échapper à la mort. Rendu à la liberté, M. de Larigaudie ne continua pas moins à rester attaché au parti qui travaillait au rétablissement de la royauté. En 1797, il faillit être compris dans les déportations qui suivirent la ruine de la faction de *Clichy*, au 18 fructidor: un mandat d'arrêt fut même lancé contre lui, dans le mois de germinal an VI (avril 1798); mais la révolution du 18 brumaire le rendit de nouveau à la liberté. A cette époque le gouvernement consulaire, sous prétexte de mettre fin aux querelles des partis et d'opérer leur fusion, visait déjà à la concentration du pouvoir: il se montra très favorable envers ceux que la révolution avait proscrits; il cherchait même avec une préférence marquée à s'entourer de personnes qui avaient exercé des fonctions sous l'ancien régime; en effet, ce n'étaient plus des républicains qu'il lui fallait, mais bien des serviteurs fidèles, habitués à obéir et à se dévouer. M. de Larigaudie fut d'abord nommé juge du tribunal civil de Périgueux, et devint successivement membre du corps législatif, conseiller à la cour d'appel de Bordeaux, baron de l'empire, chevalier de l'ordre de la réunion, et de la légion-d'honneur, etc. Cependant toutes ces faveurs de la munificence impériale n'avaient pas converti M. de Larigaudie, car en 1814 il fut l'un des premiers à si-

guer la déchéance de Napoléon, et à se montrer l'un des plus chauds partisans du rétablissement des institutions que la révolution avait abolies. Quand le corps législatif, qui venait d'être transformé en chambre de députés, eut à discuter la question relative à la réintégration des émigrés dans leurs biens non vendus, M. de Larigaudie prétendit que pour exécuter cette mesure il suffisait d'une seule ordonnance royale. Cette singulière opinion, qui n'était ni d'un jurisconsulte ni d'un législateur, provoqua des murmures improbateurs, même de la part de plusieurs de ses amis, bien qu'ils fussent, ainsi que lui, habitués au système législatif des décrets impériaux. Forcé de cesser ses fonctions pendant les cent jours, il rentra après la deuxième restauration à la chambre des députés, où l'avait de nouveau appelé le département de la Dordogne; il y vota en véritable membre introuvable, quoiqu'il se fût montré ministériel en 1814. Quand, par suite de l'ordonnance du 5 septembre 1816, la chambre de 1815 fut dissoute, M. de Larigaudie ne fut point réélu, mais il fut nommé président de l'une des chambres de la cour royale de Bordeaux. Il fait aujourd'hui partie de la chambre septennale, et vote avec le côté droit.

LARIVE (Jean-Mauduit de), ancien artiste du Théâtre Français, membre de l'académie de Naples, né à La Rochelle en 1749, fit ses premiers essais à Lyon. Il vint ensuite à Paris, où il parut sur le Théâtre Français, le 3 décembre 1770, sous les auspices de mademoiselle Clairon, dans le rôle de Zamore. Quoique doué d'un physique avantageux et de moyens étendus, les premiers débuts de cet acteur ne furent point brillants. Il existait alors pour l'art dramatique, comme elles existent encore aujourd'hui pour la littérature, deux écoles qui se disputaient le sceptre de Melpomène. Les partisans de la première, observateurs rigides de règles tracées à froid, ne s'écartaient jamais de la monotonie d'un débit méthodique, que pour faire entendre, à certains intervalles convenus d'avance, des éclats de voix et des cris, plus propres à briser le tympan des spectateurs qu'à émouvoir leur âme; l'effet qu'ils produisaient, et qui se réduisait le plus souvent à l'étonnement, était toujours le résultat de leurs combinaisons. Jamais d'inspirations spontanées, d'abandon involontaire, ni cette sorte de désordre intérieur qui peint si bien au vif et au vrai l'état d'une âme bouleversée par la violence des passions. Ce sont ces dernières qualités, si précieuses dans un acteur, que les partisans de la seconde école cherchaient à faire prévaloir; ils croyaient que le grand mérite de l'artiste qui paraît sur la scène n'est pas d'avoir toujours présentes à la mémoire des règles dont l'uniformité est si peu d'accord avec la fougue et le langage varié de la passion, mais de faire oublier l'acteur en peignant, avec des émotions réelles, les sentiments divers que lui fait éprouver la situation du personnage qu'il est appelé à remplir. Une sensibilité prompte et communicative qui électrise et entraîne le spectateur, tel est le premier mérite de l'acteur. Celui qui en est privé pourra produire, à force d'étude et d'efforts, de l'effet sur la multitude, et c'est là que se borneront ses succès. Larive se trouvait dans ce cas, et ce fut aussi les seuls qu'il obtint, tant que vécut Lekain. La mort de ce grand artiste le plaça au premier rang des acteurs de ce temps-là. Mais cette supériorité, à une époque où la scène française était entièrement privée de talents remarquables, n'était pas très glorieuse. Larive jouissait de cette sorte de succès lorsque la révolution ayant éclaté, il en adopta la cause avec modération. Ce fut lui qui fut mis à la tête de la députation que les électeurs de Paris envoyèrent à l'assemblée constituante pour jurer, en leur nom, soumission à ses décrets. Le marquis de Lafayette reçut de lui un présent qui dut être bien agréable à ce général patriote; c'était la chaîne que le chevalier Bayard avait portée à son cou. Pendant la terreur, Larive fut arrêté comme suspect, et resta en prison jusqu'à la mort de Robespierre. Lorsqu'il fut permis aux acteurs du Théâtre Français de jouer sur celui de la rue de Richelieu, Larive reparut sur la scène. Mais sa situation était changée; les succès qu'il avait obtenus après la mort de Lekain, et qu'il avait cherché à rendre durables par de grands efforts, lui furent alors refusés. L'illustre acteur dont la muse tragique restera longtemps en deuil, Talma, qui commençait à jeter les fondements de sa grande réputation, montrait déjà des talents dont la supériorité écartait toute idée de rivalité entre lui et Larive. En continuant la révolution que Lekain avait commencé à faire subir à l'art dramatique, c'est-à-dire en ramenant cet art à la nature, le Roscius français fit sentir tout le faux et le ridicule de la méthode vicieuse adoptée par Larive, et força cet acteur, dont l'amour-propre était très irascible, de renoncer prématurément à la carrière dramatique. Ce furent en effet les étonnants succès de Talma, et non, comme on l'a dit dans quelques biographies, les critiques de Geoffroy, qui le décidèrent à prendre sa retraite. Il se retira à Malignon, dans la forêt de Montmorency, où il avait acquis une propriété fort jolie. Il ne renonça pas toutefois ni à son goût pour son état, ni au désir d'augmenter sa fortune: tous les ans il allait faire des tournées en province, dont il retira des fruits considérables. Nommé en 1806 lecteur de Joseph Napoléon, il alla à Naples, et ne revint en France qu'à l'époque où ce prince monta sur le trône d'Espagne. En 1816, il reparut de nouveau sur le théâtre Italien dans le rôle de Tancrède, et y fut très applaudi. Il était alors âgé de soixante-neuf ans. Larive était membre correspondant de l'académie de Naples. Il est mort à la fin d'avril 1827. On a de lui: 1° *Pyrame et Thysbé*, scène lyrique, 1784, in-18; 2° *Réflexions sur l'art théâtral*, 1801, in-8°; 3° *Cours de déclamation, divisé en douze séances*, 1804, in-8°; tomes 2 et 3, 1810, in-8°.

LARIVIERE (Jean-Baptiste-Étienne) exerçait les fonctions de juge-de-paix à Paris, en 1790. L'enthousiasme qu'il avait montré pour la cause populaire dès les premiers événements de la révolution lui valut, lors de l'organisation des communes, la place d'officier-municipal de Paris: ce fut en cette qualité qu'il reçut ordre de se rendre auprès de l'intendant Berthier, que le peuple avait arrêté à Compiègne, et de le ramener à Paris. La populace, informée de son retour dans la capitale, se porta en foule sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où Larivière et Berthier venaient d'arriver. La multitude, excitée par quelques scélérats soudoyés et ivres de sang, demanda bientôt à grands cris qu'on lui livrât le prisonnier. Le tumulte allait toujours croissant; déjà des groupes de brigands se disposaient à s'en emparer de vive force. Larivière, trop faiblement escorté pour leur résister, ne vit d'autre moyen de soustraire le malheureux Berthier à la rage des assassins que de leur déclarer qu'on allait le conduire en prison, et qu'on instruirait son procès sur-le-champ. Mais ce prétexte ne lui réussit pas. Assailli tout-à-coup par la foule acharnée, il se vit dans l'impossibilité de faire usage de la force contre ces forcenés, qui lui arrachèrent son prisonnier et l'égorgèrent impitoyablement à ses yeux. On fit bientôt à Larivière l'injuste reproche d'avoir laissé massacrer Berthier, et de n'avoir pas déployé pour le sauver le courage et la fermeté qu'il aurait dû montrer dans cette circonstance. Cette inculpation, qu'il était loin de mériter, l'affecta, dit-on, vivement, et eut ensuite une grande influence sur sa conduite. En effet, soit qu'il eût quelques torts à se reprocher, ou soit que, révolté des atrocités dont il avait été témoin, il prévît des crimes plus horribles, Larivière parut avoir changé totalement de principes politiques. Nommé quelque temps après juge-de-paix de la section Henri IV, il prouva dans l'exercice de ses fonctions qu'il ne manquait ni de courage ni d'énergie. Le 17 mai 1792, il dénonça à l'assemblée nationale Carra, qui dans son journal avait signalé les ministres Bertrand et Montmorin comme membres du *comité autrichien*. Deux jours après, il décerna un mandat d'arrêt contre les représentants Chabot, Bazire et Merlin-Thionville, qui avaient émis la même opinion dans le sein de l'assemblée. Mandé sur-le-champ à la barre, il s'y présenta pour y rendre compte de sa conduite; mais sa justification ne fut point admise. Le 20 du même mois, sur le rapport de Guadet, il fut décrété d'accusation pour avoir attenté à l'inviolabilité des représentants du peuple, et envoyé dans les prisons d'Orléans pour être jugé par la haute cour, qui devait être établie dans cette ville. Ramené à Paris dans les premiers jours de septembre

de la même année, il périt le 9, dans les rues de Versailles, avec tous les autres prisonniers d'Orléans qui y furent assassinés.

LARIVIERE (P. F. S. Henri), membre de l'assemblée législative, de la convention et du conseil des cinq-cents, naquit à Falaise. Il embrassa la profession d'avocat, qu'il exerçait dans sa ville natale lorsque les électeurs du Calvados le nommèrent, en 1791, député à l'assemblée législative. Révolutionnaire ardent, il félicita la France, à la séance du 12 mars 1792, de ce que la Providence l'avait délivrée de deux grands ennemis, le ministre Valdec de Lessart et l'empereur Léopold. L'exagération de ses opinions démocratiques, qu'il ne craignit pas de manifester solennellement en appuyant avec force la motion du *serment de haine à la royauté*, sous l'empire même de la constitution monarchique qu'il avait juré de défendre; cette exagération le fit choisir pour examiner les pièces trouvées aux Tuileries dans la fameuse armoire de fer. Le rapport qu'il présenta sur cette affaire justifia la confiance du parti qui espérait de son zèle républicain un réquisitoire violent contre ces constitutionnels devenus tardivement les alliés du pouvoir royal. Il y peignit sous les plus noires couleurs les meneurs du feuillantisme, les flétrit du nom de déserteurs de la cause populaire, et signala spécialement comme apostats de la liberté et stipendiés de la cour, Lameth et Barnave, dont il provoqua la mise en accusation. Il sembla s'intéresser néanmoins à l'ancien garde des sceaux, Duport-du-Tertre, en réclamant la plus grande latitude pour sa défense, dénonça les Suisses qui avaient maltraité des citoyens dans le jardin des Tuileries, et combattit la motion de Jean Debry sur l'organisation d'une légion tyrannicide de douze cents hommes. Ses principes de liberté absolue en matière religieuse le conduisirent à demander que les prêtres ne fussent point soumis au serment, et il s'appuya fortement, en cette occasion, sur l'autorité de Rousseau, dont il cita le Contrat social avec enthousiasme. Réélu à la convention nationale, il s'y montra disposé à son tour à faire comme Lameth et Barnave, à l'assemblée constituante, et voulut s'opposer à la marche de la révolution, après l'avoir servie complaisamment jusque-là, dans toute son exigence. Lors du procès du roi, il s'exprima ainsi sur la question de *l'appel au peuple* : « Comme c'est affaiblir une proposition évidente que de la motiver, j'énonce purement et simplement mon vœu : *Oui*. » Il vota ensuite en ces termes, sur la peine à infliger : « Ce ne peut être par humanité qu'on épargne un coupable. La pitié pour les scélérats est une cruauté envers les gens de bien. Je n'ai jamais douté que Louis ne fût un grand criminel, et si je ne l'ai pas ainsi prononcé sur le *fait*, c'est parce qu'il m'a paru injuste d'être à la fois législateur et juré. Mais à présent qu'il s'agit d'employer contre Louis une mesure politique, et que je puis, comme législateur, prononcer sur son sort, je déclare en cette qualité, et d'après ma conscience, qui m'élève au-dessus de tous les dangers, que l'intérêt de la patrie exige que Louis soit détenu pendant la guerre et exilé à la paix. » Après la condamnation à mort, il opina pour le sursis, et suivit constamment depuis la bannière des girondins. Il fut nommé, le 18 mai 1793, membre de cette fameuse commission des douze, que la convention chargea de vérifier les registres de la commune, et dont les mesures vigoureuses contre Hébert et quelques autres ultrà-révolutionnaires, provoquèrent l'insurrection ochlocratique du 31 mai. Lorsque, à la séance du 27, le rapport du ministre de l'intérieur, Garat, et le discours du maire de Paris, Pache, eurent donné à la montagne le signal des récriminations contre le nouveau pouvoir extraordinaire dont les dépositaires avaient été exclusivement choisis parmi les membres du côté droit, Henri Larivière voulut défendre ses collègues, et s'écria : « Vous ne pouvez refuser d'entendre la commission des douze. Vous l'accusez de tyrannie; mais c'est vous qui exercez un despotisme abominable en ne voulant entendre aucun de ceux qui veulent défendre la commission! Il faut lever la séance, ou m'entendre. » Décrété d'accusation le 2 juin, et mis en arrestation dans son propre domicile, ainsi que les autres députés atteints par le coup d'état, il triompha de la vigilance de ses surveillants, et se sauva dans le Calvados, où il réunit ses efforts à ceux de ses collègues échappés comme lui au fatal décret, pour susciter un mouvement insurrectionnel contre la convention. Cette tentative, qui resta sans succès, et qui fut étouffée, d'après le rapport d'un agent de Danton, au moyen d'une somme de 250,000 fr. distribuée à quelques meneurs du pays; cette tentative fit prononcer la mise *hors la loi* contre les girondins, qui l'avaient conçue et exécutée. Henri Larivière, plus heureux que Guadet, Salles, Roland et Barbaroux, parvint à se soustraire aux poursuites des jacobins, et rentra dans le sein de la convention, le 8 mars 1795. Il y apporta une soif infatigable de vengeance, et devint l'un des plus violents auxiliaires de ces réacteurs que *le Globe* a si bien caractérisés en les appelant des *hommes de boue* qui déclamaient avec emphase contre *des hommes de sang*. Dans sa haine aveugle contre le parti de la montagne, il ne sut pas même borner ses véhémentes attaques contre les membres des anciens comités, dont l'opinion commune faisait alors les boucs émissaires du *terrorisme*, et voulut envelopper dans une même proscription les républicains irréprochables que la réaction avait jusque-là respectés. Mais, malgré ses dénonciations calomnieuses contre Carnot et Robert Lindet, ces citoyens intègres continuèrent de jouir de la glorieuse exception, imposée aux *thermidoriens* par la reconnaissance nationale, et il ne resta à Larivière, de cette téméraire accusation, que la responsabilité d'un acte infructueux autant que peu honorable. Mais ses passions vindicatives trouvèrent bientôt un ample dédommagement dans la sanglante catastrophe du 1[er] prairial, et il put accuser et voir tomber les derniers soutiens de la montagne. Il est juste de dire néanmoins qu'il s'opposa à ce que Romme et ses amis fussent jugés par une commission militaire. Devenu membre du comité de salut public, le 15 thermidor de la même année, il y prit la défense des prêtres réfractaires, et se montra non moins favorable, en vendémiaire, aux insurgés des sections. Sa conduite, en cette circonstance, l'ayant rendu suspect au parti triomphant, il sortit du comité, et se vit accuser à son tour pour ses excès réactionnaires. Cependant, quoique compromis à la même époque dans la conspiration royaliste de Lemaître, il parvint à persuader la convention de la sincérité de son républicanisme, et passa peu de temps après au conseil des cinq-cents pour y continuer ses violentes sorties contre les jacobins. Les événements vinrent bientôt justifier ceux qui n'avaient vu qu'un royalisme déguisé dans sa haine contre la montagne. Larivière, chargé de plusieurs rapports sur les finances et les colonies, combattit toutes les mesures proposées par le directoire, se déclara le protecteur et le champion de La Villeheurnois, et désigna Garat, sous le nom de *Garat-septembre*, pour rappeler que cet ancien ministre avait présenté les massacres de 1792 comme le résultat de notre situation politique, et non comme l'œuvre de quelques scélérats ordinaires, c'est-à-dire comme les a envisagés depuis un homme (Napoléon) qu'on ne peut soupçonner d'avoir été trop favorable à l'esprit révolutionnaire. Avec de tels antécédents, Henri Larivière ne pouvait manquer de se dévouer entièrement au parti de Clichy. Il se lia dès lors irrévocablement aux meneurs du parti royaliste, appuya tous les projets de Pichegru, et fut placé, en conséquence, l'un des premiers sur la liste des proscrits du 18 fructidor. Il réussit encore cette fois à se soustraire aux recherches de la police, et se réfugia en Angleterre, où il servit la cause royale par des intrigues qui ont fait naître depuis un débat scandaleux entre lui et Fauche Borel, relativement à l'emploi de certaines sommes dont quelques agents des Bourbons, plus cupides que royalistes, auraient changé la destination primitive. Rentré en France en 1814, avec la famille royale, Henri Larivière fut nommé, le 8 mars 1815, avocat-général à la cour de cassation. Revêtu ensuite du titre de conseiller à la même cour, il en a, dit-on, exercé les fonctions, même dans les temps difficiles de 1815 et 1816, avec une modération et une sagesse que sa vie antérieure n'avait pas fait espérer.

LAROCHE (N.), député de Lot-et-Garonne à la convention nationale, y vota l'appel au peuple, la détention, et le bannissement à la paix, et rejeta néanmoins le sursis, après que la majorité se fut prononcée pour la peine de mort. S'étant trouvé en congé pendant les débats violents de la Gironde avec la Montagne, et n'ayant pas repris son poste lorsque le décret du 14 juin 1793 vint faire considérer comme démissionnaire tout député absent par congé, maladie ou détention, il ne put rentrer dans la convention qu'après le 9 thermidor, et ne fit point partie des conseils sous le gouvernement directorial. Il fut nommé, sous l'empire, juge au tribunal civil d'Agen.

LAROCHE (Castera de) naquit à Varsovie, en mars 1769, du chargé d'affaires de France auprès de la cour de Pologne. Il suivit la carrière de son père, et fut placé, à vingt-un ans, auprès de M. de Sainte-Croix, en qualité de secrétaire de légation. L'influence russe le força de quitter son poste, pour n'avoir pas voulu prêter le serment exigé des sujets polonais, et avoir revendiqué courageusement les droits de son origine française. A son retour à Paris, il fut protégé par Dumourier, et placé dans la légion des Ardennes auprès de Miazinski; mais la défection de son protecteur lui fit bientôt abandonner le métier des armes, pour s'occuper de travaux littéraires. Il passa néanmoins en Saxe, en 1794, pour y former un corps auxiliaire, en faveur des Polonais qui venaient de s'insurger contre les grandes puissances, obstinées à se partager scandaleusement l'héritage de Sobieski. Cette tentative ayant échoué, il revint en France, prit du service dans les armées de la république, et se distingua au passage du Mincio. Elevé, sous l'empire, au grade d'officier supérieur, il combattit avec éclat, à Thann, à Ratisbonne et à Wagram, et défendit en 1813 la place de Thorn, avec une poignée de soldats, contre une armée nombreuse d'assiégeants. Ce fut à l'occasion de sa belle conduite dans ce poste difficile, que l'infortuné Poniatowski le fit décorer de la croix de l'ordre militaire de Pologne. Il avait déjà obtenu, en 1809, du roi de Bavière, l'ordre de Maximilien-Joseph, pour la capacité et le courage dont il avait donné des preuves dans la défense de Straubing. Les événements politiques de 1814 le rendirent à la vie privée. Il a traduit une partie des œuvres de Winkelman, et a fourni des matériaux pour les *Fastes militaires*, ainsi que pour une nouvelle édition de la *Bibliothèque des beaux-arts*.

LAROCHE-DUBOUSCAT (le baron ANTOINE de), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, né en 1759, à Condom (Gers). Il entra en 1782 dans la légion de Luxembourg, qui était au service de la Hollande par capitulation, et sur le même pied que les Suisses sont en France. Embarqué, à la tête d'une compagnie de grenadiers, sur la frégate *l'Apollon*, il se rendait au cap de Bonne-Espérance, lorsque ce bâtiment, attaqué par deux corsaires anglais avant de passer la ligne, fut sauvé par la bravoure du capitaine Laroche et celle de quelques grenadiers. Le régiment de Luxembourg resta dix mois au Cap, qu'il défendit courageusement, et se rendit ensuite à Ceylan. Il se distingua dans tous les postes qui lui furent confiés, empêcha les Anglais de se rendre maîtres de l'île, et força les rois de Candie et de Travancour à ne rien entreprendre contre les Hollandais. Malgré des services aussi importants, le gouverneur de Ceylan voulut arbitrairement forcer ce corps auxiliaire à mettre de côté sa capitulation, l'assimiler pour la paie aux troupes hollandaises, et enfin casser des officiers pour en substituer d'autres à son choix. L'opposition du capitaine Laroche et de ses camarades leur valut d'être arrêtés, incarcérés, dépouillés, et traduits, après un an de la captivité la plus dure, au tribunal de justice de Batavia, qui ne prononça leur innocence qu'au bout de vingt-six mois de recherches. Le capitaine Laroche ayant obtenu un congé pour revenir en Europe, arriva à Paris à la fin de juillet 1788. Il fit tous ses efforts pour obtenir du gouvernement hollandais de justes réparations des persécutions dont il avait été l'objet; mais ce fut en vain. Laroche embrassa avec chaleur les principes de la révolution, et lorsque le régiment de Luxembourg fut licencié, en 1790, il rentra dans son pays natal, où, pour nous servir de ses expressions, il fit des harangues au peuple, et prononça des éloges en faveur de ce peuple qui venait de briser ses fers et d'abattre tous les monuments de son odieux esclavage. Après avoir rempli différentes fonctions publiques, il fut nommé lieutenant-colonel au quatrième bataillon des Landes, au mois de juillet 1793. Employé à l'armée des Pyrénées, en qualité de chef de brigade adjudant-général, il commanda la place de Bayonne, et, devenu général de brigade, il passa à l'armée des Pyrénées occidentales comme chef d'état-major. Le 17 pluviôse an II, le général Laroche contribua à la déroute que cinq mille soldats républicains, commandés par les généraux Müller et de Frégeville, firent éprouver à quinze mille Espagnols réunis à Urrugne et à Saint-Jean-de-Luz. Il se signala encore, le 28 novembre, à une affaire où le général Ruby, qui occupait avec quatre mille hommes les hauteurs de Bergare, laissa sur le terrain cent cinquante morts, deux cents prisonniers, un canon, cinq mille fusils, la caisse militaire, trente-huit caissons, donnant lui-même l'exemple de la fuite à ses troupes qui se sauvent à la nage. Le général Laroche fit avec la même distinction la campagne de 1796, à l'armée de la Moselle. Chargé, le 2 juillet, par le général en chef Moreau, de s'emparer, avec la vingt-unième demi-brigade d'infanterie légère et un régiment de cavalerie, de la vallée de Renchen, occupée par un nombre considérable de tirailleurs et de paysans armés, il eut bientôt dissipé ces faibles ennemis; mais il en rencontra bientôt de plus redoutables. Le prince de Wurtemberg commandait un contingent qui occupait le *Knubis*, la plus élevée des montagnes noires qui s'étendent de Rhinfelden à Darmstadt. Le général Laroche ne balança pas à l'attaquer, quoiqu'il n'eût pas d'artillerie, et qu'il fût contrarié par les obstacles continuels de la localité: la valeur de ses troupes surmonta toutes les difficultés, et le Knubis tomba en son pouvoir. De nouveaux dangers l'attendaient sur le sommet de la montagne: une redoute avec un réduit casematé, entouré d'un large fossé, avait été construite sur la plate-forme du mont, et deux pièces de canon défendaient cet ouvrage. Laroche, à la tête des chasseurs, se précipita le premier dans le fossé, malgré le feu bien nourri des assiégés et une grêle de balles qui pleuvaient sur le rempart. Les soldats suivirent son exemple, et en peu d'instants la redoute et le champ de bataille furent jonchés de morts et de blessés. Quatre cents prisonniers, deux pièces de canon et deux drapeaux furent les trophées de ce combat, glorieux pour le général Laroche, mais peu honorable pour le prince de Wurtemberg, qui avait fui le premier. Deux jours après, les Français, à qui il ne restait que leur courage et leurs baïonnettes, car les pluies continuelles avaient rouillé leurs fusils, attaqués par le corps franc de Leloup, réuni au contingent de Wurtemberg, emportèrent à l'arme blanche le poste de Freudenstedt, destiné à défendre l'entrée de la forêt Noire. Le général Laroche, atteint dans la mêlée d'un coup de feu à la main, resta sur le champ de bataille jusqu'à ce que l'ennemi l'eût abandonné et que la victoire nous eût été assurée par la possession de la ville de Freudenstadt. Après avoir donné de nouvelles preuves de dévouement à Widbad, Elsingen, Duckingen, Lech-hausen, cet officier général fit partie de l'armée d'Angleterre. Elevé, le 12 thermidor an VII, au grade de général de division, il fut ensuite appelé à l'armée d'observation, reçut le commandement des quatre départements réunis de la rive gauche du Rhin, et s'attacha à faire respecter et aimer le nom français. Le général Laroche passa de là au commandement de la quatorzième division militaire, à Caen, fut employé de nouveau à l'armée et dans l'intérieur. Il commandait la septième division militaire en 1813, lorsque le comte Dessaix, apprenant qu'une armée autrichienne traversait la Suisse, se rendit à Grenoble pour lui demander de prompts secours. Laroche, qui n'avait avec lui ni soldats disponibles, ni artillerie, fit partir aussitôt une estafette pour Valence. Cinquante canonniers arrivèrent en poste, le général Dessaix s'empressa de les conduire à Genève; mais cette ville avait, dès le 30 décembre, ouvert ses portes à l'ennemi. Le général La-

roche fut remplacé, dans le commandement de sa division, par le comte Marchand. Il est aujourd'hui en retraite. On a de lui : *Mémoire du général Laroche*, (Paris, vers 1798), in 4°. Il y rend compte de tous les malheurs qui lui sont arrivés dans l'Inde, et adresse de nouvelles réclamations à la république batave.

LA ROCHELLE (Barthélemy), comédien français, né à Paris en 1748, joua d'abord en province, et faisait partie de la troupe de Versailles, dirigée par La Montansier, lorsque après la mort d'Auger il débuta à Paris, le 12 décembre 1782, dans l'emploi des valets. Il fut admis au nombre des comédiens du roi, comme pensionnaire, en 1783; mais son insouciance fut cause qu'il ne fut reçu sociétaire qu'en 1787. Ses qualités morales contrastaient singulièrement avec sa physionomie et ses rôles : avec des mœurs douces, une probité sans tache et un caractère apathique, il avait l'œil vif, l'air souple et rusé, et personne ne montrait sur la scène plus d'audace, d'insolence et d'effronterie ; aussi excellait-il dans les rôles de fripons, de valets intrigants, de Gascons, etc. Il était aussi fort bon dans les caricatures, et imitait parfaitement les accents et les baragouins étrangers. Ses meilleurs rôles étaient ceux de Dave, dans l'*Andrienne*; de La Branche, dans *Crispin rival*; de Basile, dans *le Barbier de Séville*; de Desmazures, dans *la fausse Agnès*; de l'intendant Ambroise, dans *le vieux Célibataire*; de Jacques Spleen, dans *le Conteur*; du procureur, dans *le Philinte*; de Pot-de-vin, dans *l'Ecole des Bourgeois*, de Rafle, dans *les deux Frères*; de Robertot, dans *l'Avocat*; de M. *de Crac*, etc. Il avait de l'intelligence, de la verve, de l'agilité, de l'aplomb ; mais on lui reprochait un peu de paresse, des absences de mémoire, et, par suite de ces dispositions naturelles, de ne pas nuancer sa diction, de manquer de justesse dans ses intonations, de variété dans son débit, de s'écarter quelquefois de l'intention des auteurs. Un reproche non moins fondé peut-être, et que nous ne croyons pas qu'on lui ait adressé de son vivant, c'est une sorte d'apathie et d'insouciance, qui chez un autre que La Rochelle aurait passé pour égoïsme. C'est ainsi qu'ayant partagé la détention de ses camarades, en 1793, pour avoir joué, dans *l'Ami des lois*, le rôle de Duricrane, où Marat s'était reconnu, il obtint sa liberté avant eux, en s'attachant au théâtre de la république, d'où il alla les rejoindre au théâtre Feydeau. Une scission s'était opérée entre eux, il suivit, en 1796, mademoiselle Raucourt, Larive et Molé au théâtre Louvois ; et, avant la clôture de ce spectacle, en 1797, il alla rejoindre à Feydeau mademoiselle Contat, Fleury, mademoiselle Devienne et Dazincourt, et revint avec eux, en 1798, au théâtre de la rue de Richelieu, où se fit la réunion générale de tous les comédiens français. Pour avoir une idée de la perfection et de l'ensemble des talents qu'offrait alors le Théâtre-Français, et du mérite de La Rochelle, il faut se rappeler que cet acteur n'était que le troisième comique, et qu'ayant pour émules et pour anciens deux grands comédiens, Dugazon et Dazincourt, qui ne lui laissaient pas le choix des rôles, il savait se faire applaudir à côté d'eux. Il mourut d'un anévrisme au cœur, le 9 avril 1807.

LA ROCHEFOUCAULD, *Voyez* Rochefoucauld.

LA ROCHE-JACQUELIN, *Voyez* Roche-Jacquelin.

LA ROMANA (le marquis de), général espagnol, issu d'une famille illustre et neveu du célèbre général Ventura Caro, naquit dans l'île de Mayorque, et reçut une très bonne éducation. Ayant suivi la carrière des armes, il fit la campagne du Roussillon, en 1793, contre les Français, s'y distingua par sa bravoure et son intelligence, et y fut blessé. En 1795, il était en Catalogne, et prit part aux opérations militaires de cette campagne. Après la conclusion de la paix de Bâle, il se rendit en France, parcourut ensuite une grande partie de l'Europe et ne cessa de s'occuper de ses études chéries, en consacrant une grande partie de son temps aux sciences, aux arts, et surtout à la littérature. Il possédait plusieurs langues vivantes, était très versé dans les classiques anciens, surtout les latins. Partout il fut accueilli avec distinction par les savants, et regardé comme un profond littérateur et un homme d'un goût épuré. En 1807, Napoléon, voulant punir le cabinet de Madrid de la démonstration hostile qu'il avait faite mal à propos au moment de la rupture avec la Prusse, et affaiblir l'armée espagnole, exigea et obtint l'envoi d'un corps de quinze mille hommes de troupes espagnoles en France pour être employées dans le Nord conjointement avec les forces françaises. Le marquis de La Romana fut nommé commandant de la division espagnole, qui rendit d'importants services pendant la guerre. La cavalerie surtout se distingua dans plusieurs occasions par des charges brillantes. Le marquis de La Romana était en Fionie lorsqu'il apprit les événements de Madrid du 2 juin 1808, et acquit la certitude des projets de Napoléon contre la famille régnante d'Espagne : il prit son parti sur-le-champ, et, profitant de la confiante sécurité du maréchal Bernadotte, aujourd'hui roi de Suède, il trouva le moyen d'entrer en négociation avec le commandant de l'escadre anglaise dans la Baltique; et, d'accord avec lui, fit embarquer la majeure partie de ses troupes, ne laissant que quelques centaines d'hommes en Zeeland et dans le Jutland, qui furent bientôt entourés et désarmés par les troupes danoises. Il n'en serait même pas resté un seul, sans la méfiance de La Romana pour le général en second Kindelan, qui est resté fidèle aux drapeaux français. De retour en Espagne, le marquis se joignit aux armées espagnoles, mais il n'éprouva que des défaites dont celle d'Espinosa fut des plus désastreuses ; il ne perdit cependant point courage, rallia les troupes dispersées dans le royaume de Léon, et en forma l'*armée de gauche*. Au commencement de 1809, il eut une affaire très vive avec l'armée française, qui poursuivait les Anglais sous le général Moore et les força de se rembarquer à la Corogne avec la plus grande précipitation, après avoir perdu ou détruit tout son matériel, et tué les chevaux de son armée. La Romana y perdit ses meilleures troupes, se replia sur Orense, mais ne cessa de harceler l'armée française. De là il passa dans les Asturies, s'empara de Villa-Franca, et continua à molester les Français en leur faisant une guerre de chicane. Nommé, par le royaume de Valence, membre de la junte suprême de gouvernement installée à Séville, il quitta son commandement militaire, et prit une part très active à toutes les mesures qui furent prises par cette assemblée. En 1810, la junte ayant quitté Séville pour se rendre à Cadix, par suite de l'entrée des Français en Andalousie, il alla prendre le commandement de l'armée espagnole qui s'était réunie sur les bords de la Guadiana, et, plus tard, il fit sa jonction en Portugal avec lord Wellington, lorsque ce général se retira dans les lignes de Torres-Vedras pour couvrir Lisbonne. Le marquis de La Romana, avec le général anglais Hill, défendirent la rive gauche du Tage, tandis que Wellington se tenait sur la droite : leurs forces étaient trop nombreuses pour permettre au maréchal Masséna de passer le Tage pour les attaquer. Sous des chefs plus entreprenants, les corps de Hill et de La Romana auraient même pu attaquer l'armée française sur les derrières, et la mettre entre deux feux; mais le cauteleux Wellington n'osa rien hasarder, et se crut fort heureux de n'être point forcé dans sa position. Il dut son salut à l'indécision de Masséna, car les lignes de Torres-Vedras, quoique très fortes, bien garnies d'artillerie, et défendues par plus de dix mille hommes, étaient trop étendues pour résister à l'attaque impétueuse de quarante mille Français, si Masséna les avait attaquées dès qu'il parut devant elles. Tout était prêt pour l'embarquement des Anglais, et certes de tels préparatifs, au milieu d'une déroute, auraient suffi pour décourager les Portugais, au moment où ils se seraient vus abandonnés par leurs trop prudents alliés : peut-être auraient-ils tourné leurs armes contre eux. La Romana, depuis longtemps souffrant et épuisé par la fatigue, succomba à Cartaxo, le 28 janvier 1811, généralement regretté de ses compatriotes et respecté de tous ceux qui l'avaient connu. Il fut bon militaire sans être néanmoins très habile général, et se distingua constamment par sa bravoure, sa loyauté et la noblesse de ses procédés.

LAROMIGUIÈRE (Pierre), ancien doctrinaire, professeur de philosophie au collége de Louis-le-Grand, conservateur de la bibliothèque de l'université, naquit à Lévignac, département de l'Aveyron, vers 1756. Ayant obtenu la chaire de philosophie à la faculté des

lettres de Paris, il y enseigna une doctrine éclectique qui, malgré ses efforts pour rester indépendant de toutes les sectes, et garder une espèce de neutralité entre les diverses écoles, il laissa se rapprocher plus souvent du sensualisme de Locke et de Condillac, que de l'idéalisme de Descartes et de Leibnitz: car tout en combattant l'opinion de Condillac sur la transformation de la sensation en attention, jugement, etc., il n'en admit pas moins que les idées dérivaient du jeu de la sensibilité mis en mouvement, et réglé seulement par la puissance active de l'ame. S'il refusa en effet de considérer la sensation comme une *faculté*, source de toutes les autres, et distingua la *passivité* de l'ame dans la sensation, de son activité dans l'*attention*; s'il fit de cette dernière la première faculté de l'entendement, il ne vit ensuite en elle que la manifestation d'une certaine force interne pour modifier ou rendre plus vives les sensations, éléments indispensables, et par conséquent causes prochaines des idées. M. Laromiguière réduisit du reste à trois les facultés qui, selon ses propres expressions, ont été départies à la plus intelligente des créatures, savoir : l'*attention*, la *comparaison* et le *raisonnement*, qui, réunis au *désir*, à la *préférence* et à la *liberté*, compris dans le seul mot de *volonté*, formèrent l'ensemble de la *pensée* humaine. Cette nouvelle nomenclature ne fit que remplacer certains mots par d'autres, que simplifier arbitrairement les procédés des analystes, et restreindre le nombre des termes employés comme instruments par Condillac et ses devanciers dans leurs investigations idéologiques. La distinction de la passivité et de l'activité de l'ame avait été faite longtemps avant M. Laromiguière : la difficulté ne consistait pas à la constater, mais à expliquer le concours de la *capacité* de sentir avec la faculté d'être attentif, de comparer, de raisonner et de vouloir, pour produire la pensée: or, ce professeur s'est borné à rappeler les hypothèses plus ou moins ingénieuses de Descartes, de Mallebranche, de Leibnitz et de Cudworth, pour résoudre ce grand problème, et combler l'abime qui, dit-il, sépare l'esprit de la matière. Il s'est attaché d'ailleurs à démontrer que Condillac avait été injustement accusé de matérialisme, et Descartes d'athéisme : il a défendu aussi le philosophe breton quant au reproche plus général qu'on lui adresse d'avoir professé les idées innées. Sur ce point, nous partageons entièrement l'opinion de M. Laromiguière, et nous croyons que Descartes ne regardait comme innée que la faculté de produire ou d'avoir des idées, ce qui n'est guère autre chose que l'activité spontanée de l'ame, selon les spiritualistes, ou du centre cérébral selon les disciples de Cabanis. M. Laromiguière, quoique en prenant les éléments de son système dans les différentes écoles, paraît avoir eu néanmoins la prétention de créer lui-même une école nouvelle, et il a recouru à un mot banal auquel il a donné une acception de fantaisie, pour en faire la base de la doctrine qu'il voulait présenter comme originale. Avec le *sentiment* il a détrôné la sensation de Condillac, la réflexion de Locke, la raison et le sens intime des idéalistes anciens et modernes; voici comment il s'exprime à cet égard, dans sa onzième leçon : « Nous avons dit : *toutes les idées ont » leur origine dans le sentiment*; et nous nous sommes » séparés de Platon, de Descartes, de Mallebranche; » nous avons dit : *toutes les idées n'ont pas leur origine » dans la sensation*; et nous avons abandonné Aristote, » Locke et Condillac : nous avons dit encore : *toutes » les idées n'ont pas leur cause dans l'action des facultés » de l'entendement*; et nous nous sommes trouvés hors » des voies de tous les philosophes. » Il serait difficile d'annoncer d'une manière plus positive des prétentions à l'originalité, à l'invention. Cependant le *sentiment* est-il autre chose ici qu'une dénomination arbitraire, choisie de préférence à telle autre pour désigner certains phénomènes de la vie morale, dont M. Laromiguière ne saisit pas d'ailleurs la nature et la cause essentielle avec plus de bonheur et d'exactitude que les philosophes qui leur ont appliqué des signes matériels ou des termes différents? Le sentiment dit-il plus que la sensibilité? n'exprime-t-il pas précisément ce que celle-ci signifie dans la bouche des partisans de M. de Tracy? n'avons-nous donc pas eu raison de ne voir qu'un sensualiste dans le professeur de Paris, malgré toute la peine qu'il prend pour ne pas être confondu parmi les sectateurs de l'empyrisme? Il est juste de dire aussi que M. Laromiguière, en posant plusieurs questions avec plus de clarté qu'on ne l'avait fait avant lui, en s'attachant à définir avec plus de précision certains mots dont l'abus égarait souvent dans les recherches idéologiques, mérita d'être cité par Cabanis, dès les premiers jours du 19[e] siècle, comme ayant rendu d'incontestables services aux hommes qui s'occupent de l'analyse de l'entendement; mais il y a loin de là au philosophe qui crée, découvre ou régénère. M. Laromiguière a publié : 1° *Éléments de métaphysique*, Toulouse, 1793, 1 vol. in-8°; 2° *Paradoxes de Condillac*, ou *Réflexions sur la Langue des calculs*, Paris, 1805, in-8° et in-12 : 2[e] édition, 1825, in-8°; 3° *Leçons de philosophie*, ou *Essai sur les facultés de l'ame*, tome 1[er], 1815, in-8°; tome 2[e], 1818; 2[e] édition, 1820, 2 vol. in 8°; 3[e] édition, 1823, 2 vol. in-8°; 4[e] édition, 1826, 3 vol. in-12, et 2 vol. in-8°.

LA ROUARIE (Armand-Tuffin, marquis de), naquit en Bretagne en 1756. Il eut une jeunesse orageuse, se fit remarquer par ses désordres et son mépris pour les habitudes monarchiques, servit la cause de l'indépendance américaine sous Rochambeau, et se montra néanmoins, à son retour en France, l'un des plus opiniâtres défenseurs de l'aristocratie nobiliaire et parlementaire. Membre de la députation que la noblesse de sa province envoya au roi, en 1788, il fut l'un des douze gentilshommes embastillés pour avoir exprimé un vœu contraire aux mesures arrêtées par le gouvernement. Rendu à la liberté, il abandonna bientôt l'opposition aux vues ministérielles pour combattre les prétentions du tiers-état. « Le peuple, dit-il, demande des » établissements publics qui lui soient destinés : n'a-t-il » pas les hôpitaux et les prisons? » On ne doit pas s'étonner que l'homme qui tint un pareil langage ait contribué puissamment, en 1789, à empêcher la noblesse bretonne d'envoyer ses députés aux états-généraux. La Rouarie, voyant cependant que la révolution marchait rapidement à son but, malgré l'absence de quelques gentilshommes, résolut d'en arrêter les progrès par l'organisation d'une confédération monarchique, dont il soumit le plan aux frères du roi, auprès desquels il se rendit en 1791. Revenu de Coblentz avec l'approbation des princes, il forma en Bretagne les premiers éléments de l'association royaliste, d'où sortit ensuite l'insurrection vendéenne; mais ses intrigues et ses menées ne purent rester longtemps secrètes, et il fut dénoncé au comité de sûreté générale de l'assemblée législative par Latouche Cheftel. En butte dès lors aux recherches et aux poursuites de la police, il erra pendant près d'une année dans les différentes contrées de la Bretagne, provoquant partout à la révolte, et toujours trahi par les événements lorsqu'il se croyait à la veille d'une explosion. Les fatigues, l'anxiété, les dégoûts et le désespoir, finirent par altérer sérieusement sa santé, et il mourut au commencement de 1793, au château de la Guyomarais, après quinze jours de maladie.)

LARREY (Dominique-Jean, baron, chirurgien, né, en juillet 1766, à Beaudean, près Bagnères de Bigorre. Il fit ses humanités à Toulouse, et commença dans cette ville l'étude de la chirurgie sous les auspices de son oncle Alexis Larrey, chirurgien en chef de l'hôpital. Il vint à Paris, à la fin de 1787, obtint au concours une place de chirurgien auxiliaire de la marine royale, et s'embarqua en qualité de chirurgien-major sur la frégate *la Vigilante*, pour une expédition dans l'Amérique septentrionale. Malgré les fatigues de cette campagne, Larrey prodigua tant de soins aux blessés et aux malades, fit suivre à tous les hommes de l'équipage un si convenable régime, que *la Vigilante* n'eut à regretter que la mort d'un seul homme. Licencié à son retour, il revint à Paris reprendre ses études médicales, et obtint au concours la place de second chirurgien interne aux Invalides, où Sabatier était en chef. Ce fut sous cet illustre maître que M. Larrey se perfectionna dans l'étude de la médecine et dans l'exercice de la chirurgie. Attaché, en 1792, comme chirurgien aide-major à l'armée du Rhin, il imagina et fit organiser, en 1793, sous ses yeux, un système d'ambulances vo-

lantes qui fournissaient aux chirurgiens les moyens de suivre tous les mouvements de leurs corps respectifs, et donner des secours aux blessés au moment même où ils étaient atteints. Chargé de la direction des hôpitaux militaires de Toulon, d'Antibes et de Nice, il profita de son séjour dans la première de ces trois villes pour y fonder une école de chirurgie et d'anatomie. En 1794, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées orientales pour y diriger le service chirurgical, et en 1796, après la paix avec l'Espagne, il fut nommé professeur à l'école de médecine et de chirurgie militaires, établie au Val-de-Grace, à Paris. Mais il ne tarda pas à être appelé par Bonaparte à l'armée d'Italie, pour y organiser les ambulances légères dont il était l'inventeur. Il fut chargé, au moment de la paix, de l'inspection des hôpitaux militaires d'Italie, et il créa dans la plupart d'entre eux des écoles de chirurgie : telles furent celles de Padoue, Milan, Udine. Se trouvant dans le Frioul vénitien, il arrêta les progrès d'une épizootie qui ravageait ce pays, ce qui lui valut d'être décoré de l'ordre de la couronne de fer. Il fut avec Desgenettes de l'expédition d'Egypte, et dans cette campagne difficile il montra un véritable dévouement dans les soins qu'il prodigua aux blessés. A Saint-Jean-d'Acre il parvint, au péril de sa vie, car il y fut blessé, à faire conduire en Egypte les blessés de l'armée. Au siége d'Alexandrie, Larrey le premier fit tuer ses chevaux pour nourrir les blessés. A son retour en France, en 1802, il fut nommé chirurgien en chef de l'hôpital de la garde des consuls ; en 1804, officier de la légion-d'honneur, et en 1805, inspecteur-général du service de santé des armées. Il fit en cette qualité, et avec le grade de chirurgien en chef de la garde, les campagnes d'Allemagne, de Prusse, de Pologne et d'Espagne. A la bataille d'Eylau (8 février 1807), où un froid intense rendait son service pénible et la position des blessés si déplorable, il courut les plus grands dangers en leur portant des secours ; il reçut en récompense la croix de commandant de la légion-d'honneur. En Espagne, il partagea ses soins entre les prisonniers français et les prisonniers anglais, et contracta parmi ces derniers le *typhus nosocomial*. Il ne donna pas de moindres preuves de courage à la bataille de Wagram (5 et 6 juillet 1809) ; il fut fait baron, avec une dotation de 5,000 francs de revenu. Après les journées de Wurtchen et Bautzen, Larrey soutint contre des accusateurs puissants, et démontra au chef de l'armée, que tous les jeunes soldats qui se déclaraient blessés ne s'étaient pas mutilés eux-mêmes, mais l'avaient été par l'ennemi sur le champ de bataille : ce rapport lui valut la reconnaissance de l'armée entière, un présent précieux, et une pension viagère de 3,000 francs. Une loi de 1817 supprima cette pension, mais elle fut rendue en 1818 à M. Larrey par les chambres, qui en firent l'objet d'une disposition spéciale. Dans toutes les villes où M. Larrey séjourna à la suite de nos armées victorieuses, il s'entourait des chirurgiens placés sous ses ordres, appelait ceux qui pratiquaient dans les villes où il était, et propageait dans des leçons publiques les préceptes de la chirurgie française. En mars 1812, un décret spécial le nomma chirurgien en chef de la grande armée. Il fit en cette qualité la campagne de Russie, où il multiplia ses efforts en raison de la diminution journalière du nombre de ses collègues. Il put, à la fin de cette déplorable campagne, étudier les cruels effets du froid sur notre économie, et on trouve dans le 4[e] volume de ses mémoires le résultat de ses observations ; il opérait en plein air, et souvent avec succès. Il ne montra pas moins de dévouement à Waterloo ; il y fut fait prisonnier après avoir été blessé. On voit dans le testament de Napoléon que ce grand homme garda toujours le souvenir de celui qu'il avait nommé le *vertueux Larrey*. A l'époque de la restauration, Larrey fut nommé chirurgien en chef de la garde royale, et au moment de son organisation membre titulaire de l'académie de médecine. Traçons maintenant un résumé rapide de ses principaux travaux scientifiques. Dans un mémoire, que l'ancienne académie de chirurgie a couronné, il a tout-à-fait déterminé la forme des aiguilles à suture : en Egypte, il fut à même d'étudier la peste, et il constata que ses bubons n'ont pas leur siége dans les ganglions lymphatiques, mais qu'ils se développent au milieu du tissu cellulaire qui avoisine les ouvertures des grandes cavités splanchniques. Son opinion que l'ophthalmie d'Egypte est produite par la fraîcheur extrême et l'humidité des nuits, n'a pas été généralement admise, et un grand nombre de médecins distingués croient toujours que la réverbération d'un soleil ardent, et le sable fin et brûlant qui voltige sans cesse dans l'atmosphère d'Egypte, sont les vraies causes de cette cruelle maladie. Ses recherches sur le tétanos traumatique l'ont amené à quelques résultats curieux sur la division que l'on peut établir entre les principaux nerfs de la vie de relation. On lui doit l'idée de trépaner, pour extraire les projectiles arrêtés sous les méninges, à une distance plus ou moins grande du point par lequel ils ont pénétré : malheureusement aucune règle certaine ne fixe le point où il faut pratiquer cette opération, toujours d'un succès douteux. Ses travaux sur l'opération de l'empyème, qu'il a plusieurs fois pratiquée avec succès, sont d'un haut intérêt ainsi que les règles qu'il a prescrites pour le traitement des plaies pénétrantes de la poitrine, et pour l'extraction des projectiles qui ont pénétré dans cette cavité : enfin il a fait connaître l'efficacité du moxa dans le traitement de quelques cas de carie des os. M. Larrey s'est aussi dans ces derniers temps, livré à quelques recherches sur la nature de la fièvre jaune, qu'il compare au choléra-morbus des Indes, proposition que nous croyons absolument erronée. Outre une infinité de mémoires insérés dans les *Mémoires et Bulletins de la société médicale d'émulation*, dans les *Actes de la société de la faculté de médecine*, et d'autres recueils scientifiques, et un grand nombre d'articles fournis au *Dictionnaire des sciences médicales*, M. Larrey a publié les ouvrages suivants, dans lesquels sont consignés presque tous ses travaux : 1° *Relation chirurgicale de l'armée d'Orient*, Paris, 1804, in 8°. M. Alibert a puisé dans cet ouvrage plusieurs observations sur les différentes espèces de lèpre. 2° *Des Amputations des membres à la suite des coups de feu*, Paris, 1808, in 8° ; 3° *Mémoires de chirurgie militaire*, et *Campagnes* de D.-J. Larrey, Paris, 1812 à 1817, 4 vol. in-8° : cet ouvrage a été traduit dans plusieurs langues ; 4° *Recueil de mémoires de chirurgie*, Paris, 1821, in 8° ; 5° *Considérations sur la fièvre jaune*, Paris, 1822, in-8°. M. Larrey a aussi été collaborateur, pour la partie médicale, du grand ouvrage sur l'Egypte.

LARREY (Claude-François-Hilaire), chirurgien, est né, en 1774, à Beaudeau, près Bagnères de Bigorre. Après des études médicales assez brillantes, il obtint au concours, en 1793, une place de chirurgien-major dans un régiment, et fit en cette qualité plusieurs campagnes. Admis à la retraite, il fut nommé chirurgien en chef de l'hôpital militaire et civil de Nîme, et se livra dans cette ville, avec distinction, à la pratique de la chirurgie. Il fit entre autres une opération césarienne qui fut couronnée de succès ; l'enfant et la mère survécurent tous deux. Larrey était venu à Montpellier se faire recevoir docteur en médecine, il y soutint sa thèse sur l'*Application du trépan*, Montpellier, 1803, in-8°, avec une grande distinction. Il parla aussi en faveur de la vaccine dans un opuscule intitulé, *Larrey aux habitants de Nîmes*, Nîmes, 1801, in 8°, et contribua de tous ses efforts à sa propagation dans ce département. Larrey, quoique très occupé, trouva toujours le temps de donner ses soins aux pauvres des campagnes environnantes, et sa mort, arrivée en octobre 1819, causée par une affection de cœur, fut sans doute avancée par les campagnes qu'il avait faites, et par son trop grand zèle dans l'exercice de son art. Parmi un grand nombre de rapports faits à l'institut du Gard, et quelques ouvrages qu'il a publiés nous signalerons encore : *Discours sur les précautions que doivent prendre les mères pour procurer une bonne constitution à leurs enfants, suivi de quelques réflexions sur les accouchements*, Nîmes, 1802, in 8°.

LARRIERE (Noel de), né à Bazas (Gironde), vers 1738, s'occupa toute sa vie, quoique laïque, de matières ecclésiastiques. Elevé dans les principes des jansénistes, nommés *appelants*, parce qu'ils appellent au futur concile de toutes les décisions papales, il fréquenta l'école qu'avaient établie en Hollande les abbés Etémare et de

Bellegarde, les seconda dans la composition de divers ouvrages, et prit la plus grande part aux démarches et aux mesures propres à soutenir leur parti. La révolution française, dont il était partisan, le ramena dans son pays, où il publia, en faveur de la constitution civile du clergé : 1° *Préservatif contre le schisme*, 1791, 2° *Préservatif contre le schisme, accusé et non convaincu de graves erreurs*, en réponse à l'écrit du père Lambert, 1791; 3° *Suite du Préservatif*, 1792, et trois *Lettres*, la même année, en réponse aux critiques de Vauvilliers. Larrière travaillait alors aux *Nouvelles ecclésiastiques*, et y inséra plusieurs articles en faveur de ses ouvrages. En 1798, il publia des *Annales religieuses*, dont il ne parut que huit numéros, le directoire en ayant arrêté la publication. Il avait assisté, en 1797, au concile des constitutionnels, et avait appuyé leur cause de toutes les ressources de son esprit et de ses connaissances. Il avait aussi rédigé, pendant quelque temps les *Annales* de l'évêque Desbois de Rochefort. Le premier ouvrage qui l'avait fait connaître dans le monde savant était un ouvrage de parti, la *Vie d'Arnaud* (vol. in 4°), jointe à l'édition des œuvres de ce docteur par l'abbé de Bellegarde. Larrière se retira dans sa patrie, vers la fin du 18e siècle, et y mourut en 1802. Il passe pour avoir laissé en manuscrit un traité contre le *Contrat social*, et une *Théologie d'Arnaud* qui pourrait former six volumes.

LASALCETTE, *Voyez* Lolaro.

LA SALLE (Henri), né à Versailles, venait d'être reçu avocat lorsque la révolution renversa l'ancien ordre de choses; il ne prit part à aucun des excès qui la souillèrent, et se trouvait, après le 18 fructidor, l'un des trois administrateurs du bureau central de police : sa conduite modérée l'en fit bientôt exclure. Au 18 brumaire, le gouvernement consulaire l'envoya à Brest, en qualité de commissaire général de police, mais il n'y put remplir sa mission, tant il trouva d'opposition dans les autorités locales de cette ville. Obligé de revenir à Paris, il s'occupa d'ouvrages politiques, et composa en faveur des émigrés, à qui l'on permettait alors de rentrer en France, une brochure où il prouva combien il était juste de leur rendre ceux de leurs biens qui n'avaient pas été aliénés. Bonaparte ne lui pardonna pas d'avoir publié une opinion qui n'était pas la sienne alors, et se refusa constamment à l'employer. Il ne put se réconcilier avec lui qu'après son retour de l'île d'Elbe, en avril 1815, où il le nomma un des huit commissaires qu'il envoya dans les départements. M. de La Salle a publié divers écrits : 1° *Sur l'arrêté des consuls du 24 thermidor, relatif aux lois des prévenus d'émigration*, 1801, in 8°; 2° *Sur le commerce de l'Inde*, 1802, in-4°; 3° *Des finances de l'Angleterre*, 1803, in 8°: 5° *Essai biographique sur M. Perceval, premier ministre d'Angleterre*, trad. de l'anglais, avec des notes du traducteur, Paris, 1812, in-8°, (anonyme) : 6° *Sur le concordat de 1817*, 1818, in 8°; 7° *Recherches sur l'origine, les progrès, le rachat actuel, et la régie de la dette nationale de la Grande-Bretagne*, par Robert Hamilton, traduit de l'anglais sur la deuxième édition, 1817, in 8°; 7° *Relation d'un séjour à Alger, contenant les observations sur l'état actuel de cette régence, les rapports des états barbaresques avec les puissances chrétiennes, et l'importance pour celles-ci de la subjuguer*, trad. de l'italien de M. Pananti, Paris, 1820, in-8°; 8° *Essai sur l'histoire du gouvernement et de la constitution d'Angleterre, depuis le règne de Henri III jusqu'à nos jours*, trad. de l'anglais de lord Russel, Paris, 1821, in 8°. Cette traduction a été attribuée à tort au général de Pully. Il concourt à la rédaction de plusieurs journaux, entre autres à celle du *Journal des Débats*, où ses articles sont signés S., et à celle de la *Revue encyclopédique*.

LASALLE (Philippe de), dessinateur et machiniste, naquit à Seissel en 1723. Il reçut de Sarrabat, peintre d'histoire à Lyon, les premières leçons de dessin : il passa de là dans l'école de François Boucher, où heureusement il ne resta pas assez de temps pour en prendre la manière. Son goût le portait à la décoration, et il était sur le point de partir pour Rome, afin de s'y perfectionner, lorsqu'un commerçant de Lyon le fixa dans cette ville, en lui donnant la main de sa fille et une part dans son commerce. Lasalle ne tarda pas à se faire remarquer par son talent pour peindre les fleurs et les exécuter, et il obtint, en 1753, une pension de 600 liv. Il conçut et exécuta le premier l'idée des étoffes en soie pour meubles; il imagina ensuite le moyen de conserver les formes de chaque dessin, de sorte qu'on fit en quelques minutes ce qui coûtait avant lui deux mois de travail, et rendit ainsi le plus grand service aux manufactures de Lyon. La navette le disputa au pinceau le plus habile dans l'exécution de tableaux d'animaux, et fit aussi de cette manière des portraits en broché de la plus exacte ressemblance. Tels furent ceux de Louis XV et de l'impératrice de Russie : cette princesse porta même le luxe, car c'en était un à cette époque, jusqu'à n'admettre dans ses appartements que des meubles dessinés et exécutés par Lasalle. Louis XVI venait de succéder à Louis XV : Turgot, l'un de ses ministres, qui savait apprécier les arts et les récompenser, fit accorder à Lasalle le cordon de Saint-Michel, avec une pension de 6,000 livres. Louis XVI lui permit en outre de faire, au château des Tuileries, l'essai de la navette volante pour la fabrique des gazes et autres étoffes de toute grandeur. Outre les inventions dont cet artiste enrichit le commerce, on lui doit encore une foule de perfectionnements, qui lui méritèrent, en 1783, la grande médaille d'or destinée à récompenser les découvertes de ce genre les plus utiles. Le siége de Lyon, en 1793, lui fut fatal, sous ce rapport, qu'il perdit tous ses ateliers et toutes ses machines : il ne put les reconstruire qu'en se défaisant de ses effets les plus précieux. La ville vint à son secours en lui accordant un logement où il plaça son cabinet : les dernières années de sa vie furent encore employées à perfectionner le tour et le moulin à soie. Il donna à la ville de Lyon, sa patrie adoptive, où il avait reçu l'hospitalité la plus généreuse, des preuves de sa reconnaissance, en lui léguant toutes ses machines. Il mourut à Lyon, le 27 février 1804, à l'âge de quatre-vingts ans. Les Anglais, depuis la mort de Lasalle, ont cru pouvoir s'attribuer l'invention de la navette volante, dont nous avons parlé plus haut; mais, malgré leur prétention elle appartient incontestablement à notre compatriote de Lasalle.

LASALLE (Antoine de), ancien officier de marine, métaphysicien, est né à Paris, en 1754. Fils présumé du comte de Montmorenci-Pologne, il fut confié aux soins du prince de Montmorenci-Tingri, légataire universel du comte. Privé de père et de mère depuis l'âge de six ans, il essaya d'abord de l'état ecclésiastique, et porta l'habit violet : sa raison, fortifiée par l'âge et la philosophie, le fit bientôt renoncer à cet état. On lui fit apprendre l'anglais, pour le fixer en Angleterre et le jeter dans le commerce : ce n'était pas encore là sa vocation. Il avait atteint sa seizième année, et se rendit à Saint-Malo, pour étudier l'hydrographie, sans trop savoir quels seraient ses succès dans cette nouvelle carrière. Il fit trois voyages, l'un à Terre-Neuve, l'autre sur les côtes d'Afrique, et le troisième à la Chine. Il revint en 1778, avec des droits au commandement d'une frégate, qui lui fut refusé. Il quitta alors la marine, voyagea en Suisse et en Italie, où il perdit la protection du prince de Tingri. De retour à Paris, M. de Lasalle chercha dans les lettres et dans la métaphysique à remplacer les ressources qu'il venait de perdre. Un premier essai, original pour les idées et par le style, sous le titre bizarre de *Désordre régulier*, Berne (Auxerre), 1786, 1 vol. in-12, annoncé par le *Journal de Paris* comme le début d'un homme nouveau qui venait, après tant de philosophes français, nous offrir des lumières, et qui osait attaquer et persifler des hommes en quelque sorte déifiés par l'opinion, causa un scandale universel. Buffon, qui vivait encore, fit suspendre le journal; d'autres voulurent connaître l'auteur, et Hérault de Séchelles, alors avocat-général se déclara hautement son protecteur : il fit même les frais d'impression d'un second ouvrage, la *Balance naturelle*, Londres (Paris), 1788, 2 vol. in-8°, que l'auteur lui dédia. Ce livre, qui avait toutes les qualités du premier, et qui annonçait, comme lui, que *tout ce qui est* (ce que tout le monde sait) en vertu d'une loi universelle, ne fit aucune sensation dans le public malgré les efforts du *Journal de l'Oise*; mais il fut recueilli par M. Azaïs, qui paraît y avoir puisé sa loi des *compensations*. Le *Journal encyclopédique* d'octobre

1790 fit une analyse de cet ouvrage singulier, qui renferme, en autant de livres, un art de disposer son esprit, un art d'apprendre, un art de raisonner, un art de connaître les hommes, un art de disposer son caractère, un art de s'exprimer, un art d'agir, et de déterminer soi et les autres. Cet ouvrage est tellement resté dans l'oubli, que retenu par Hérault de Séchelles, à qui l'auteur l'avait communiqué sous le nom de *Théorie de l'ambition*, il fut rétabli de mémoire par M. de Lasalle et imprimé dans sa *Mécanique morale*, sous le titre de *Théorie du charlatanisme*. Il en fut de même de sa traduction du traité de Bacon, *des Augmentis scientiarum*, que M. de Lasalle réclama en vain à la succession de Séchelles, et qu'il fut obligé de traduire une seconde fois. Il ne se laissa pas séduire par les avantages que promettait la révolution; il proposa un plan dirigé contre elle et ses principaux agents, et émigra en 1790. Il perdit alors une modique pension sur biens fonds, qui faisait son unique ressource; et ayant fait retirer son ouvrage contre révolutionnaire, il se ménagea ainsi les moyens de rentrer un jour dans sa patrie. C'était à Rome qu'il était allé chercher un asile; il s'y brouilla avec les autorités du pays, en signalant des personnages trop fameux, dans les notes de la *Campana a Martello*, traduite du *Tacsie* de Dutens; en publiant un *Examen critique de la constitution de 1791 : J.-J. Rousseau à l'assemblée nationale*; des *Dialogues des vivants*, et une *Défense contre les légistes, publicistes et autres juristes*. Il rentra furtivement en France, et se cacha d'abord à Paris, puis à Saumur, qu'il n'a pas quitté depuis et où il composa un *Recueil de pièces de vers adressées à ses amis*; des *Méthodes abréviatives en mathématiques*; des *Observations sur une Période de grands hivers*; mais le plus important de ses ouvrages, est sa traduction de Bacon, Dijon (1800), 15 vol. in-8°. On a reproché à M. de Lasalle d'avoir supprimé dans cette traduction quelques passages où Bacon fait sa profession de foi chrétienne. De Luc et quelques autres savants en ont tiré la conséquence que M. de Lasalle avait été jeté en avant par un parti; c'était une nouvelle conspiration des philosophes, régulièrement organisée et dont il était la première trompette. Bien loin de cela, M. de Lasalle est tout simplement un homme d'opinions fort singulières, qui, travaillant seul, a fait sa traduction à sa fantaisie, sans prendre conseil de qui que ce soit. Combien de prétendus complots anti-religieux, philosophiques ou politiques, ont eu autant de réalité! C'est ainsi que les chanoines de Paris appelaient complot la spéculation des libraires qui faisaient de nouvelles éditions de Voltaire et de J.-J. Rousseau.

LASALLE (Achille-Etienne Gigault de), né à Paris le 25 février 1772, était fils d'un gentilhomme ordinaire de Louis XV, qui devint, après la mort de ce prince, maître des comptes jusqu'à la révolution. Pour échapper aux persécutions auxquelles l'attachement de sa famille à la monarchie devait l'exposer, il se retira dans une terre peu distante de la capitale; mais il ne put y faire oublier son nom, et fut arrêté comme suspect. Son arrestation n'eut pas cependant les suites funestes qu'il pouvait en attendre; après avoir été détenu à Provins et à Melun, il fut ramené dans sa commune, et y resta en surveillance : dans l'impossibilité d'en sortir, il se livra à l'étude des arts et des lettres. Quelques jours après le 9 thermidor, il épousa la seconde fille du marquis de Vaugiraud, massacré le 3 septembre dans les prisons de l'Abbaye. En 1806, il fut attaché au ministère des relations extérieures et à la rédaction de la *Gazette de France*. Lors du rétablissement de la cour des comptes, en 1807, il en fut nommé référendaire, et cumula ces fonctions, en 1810, avec celles de censeur de la librairie. Ce fut en cette qualité, et peut être dans la conviction de ne point en obtenir, qu'il attaqua le projet de distribution des prix décennaux et les principes qui l'avaient dicté. C'est M. de Lasalle qui a rédigé les articles de l'histoire du Bas-Empire et ceux des articles grecs et romains dans la *Biographie universelle*, jusqu'au 16e volume. Malgré ce qu'il devait au gouvernement qui s'écroulait, en 1814, il n'hésita pas à se montrer l'un des partisans les plus actifs du mouvement qui eut lieu à Paris dans la matinée du 31 mars pour le rappel des Bourbons, et il fut récompensé de son zèle par la décoration de la légion-d'honneur. Pendant les cent jours, M. de Lasalle se chargea de faire imprimer clandestinement et distribuer une foule d'écrits royalistes, que la police impériale ne fit pas semblant d'apercevoir. Il fut nommé, au retour du roi, préfet de la Haute-Marne, et en remplit les fonctions jusqu'en 1819. On lui doit un *Eloge de Madame Elisabeth de France*. Il est éditeur du dernier ouvrage de Seroux d'Agincourt sur les terres cuites antiques.

LASALLE (Antoine Charles-Louis comte de), général de division, grand officier de la légion d'honneur, chevalier de la couronne de fer et des ordres de Bavière, né le 10 mai 1775, à Metz, où son père était commissaire ordonnateur des guerres. Avant d'avoir atteint sa onzième année, il entra comme officier au régiment d'Alsace. Lorsque la révolution éclata, il redevint volontairement soldat, et alla cacher son nom dans les rangs du 23e régiment de chasseurs à cheval. Fourrier à la suite d'une action d'éclat, il attaqua et prit une batterie à la tête de quelques chasseurs de sa compagnie, et refusa modestement le grade d'officier qui lui fut offert par le général en chef. Nommé sous-lieutenant à l'âge de dix-neuf ans, il devint quelque temps après aide de camp du général Kellermann, et gagna sur le champ de bataille les grades de capitaine et de chef d'escadron. A Rivoli, il fit mettre bas les armes à un bataillon ennemi, et s'empara de ses drapeaux. « *Reposez-vous sur ces trophées*, lui dit le » général en chef Bonaparte, *vous l'avez bien mérité.* » A la tête de seize cavaliers des guides, il chassa de Valvasone un escadron de houlans, et les força de repasser le Tagliamento, qu'il traversa le premier pour les poursuivre. Dans cette campagne, s'étant trouvé un moment prisonnier, le jeune Lasalle, qui joignait au courage une grande présence d'esprit, répondit avec vivacité au général Wurmser, qui lui demandait l'âge de Bonaparte, « L'âge qu'avait Scipion lorsqu'il vainquit » Annibal. » En Egypte, ce fut le général Lasalle qui décida la victoire à la bataille des Pyramides; il fut alors nommé colonel du 22e régiment de chasseurs à cheval. A la bataille de Salahyeh, son sabre étant tombé au milieu d'une charge, il mit pied à terre au milieu des ennemis, le ramassa, et remonta tranquillement sur son cheval pour combattre un Turc qui, le voyant désarmé, s'était jeté sur lui avec fureur. Il se couvrit de gloire aux combats de Sonagy, de Soheidjah et de Rahtab, et à la bataille de Sahmoud, où il commandait l'avant-garde de la cavalerie du général Davoust. A Thèbes, à Thémé et à Géhémé, il défit les Arabes du Désert et eut la satisfaction, au fort d'une mêlée, de sauver la vie à un de nos meilleurs officiers, le général Davoust. Dans les déserts, on le vit prodiguer ses soins à ses soldats, donner ses chevaux à ceux qu'excédaient la fatigue et la chaleur, et partager avec eux le peu d'eau qu'on pouvait recueillir. Après avoir forcé Mourad-Bey à se jeter dans les Oasis, il revint au Caire, et commanda à Belbeys un camp formé d'infanterie et de cavalerie, avec la mission de maintenir la tranquillité du pays, de pousser des reconnaissances jusqu'à Suez qui, occupée par les Français, était menacée par l'ennemi; enfin d'assurer les communications entre Salahyeh et le Caire. Après la convention signée par le général Desaix et les plénipotentiaires turcs, de retour en Europe, Lasalle combattit de nouveau en Italie. Le 17 janvier 1801, il eut trois chevaux tués sous lui, et rompit sept sabres sur l'ennemi. Général, il commandait à Austerlitz une brigade de dragons. A Prentlow, il fit mettre bas les armes au corps des gendarmes du roi, commandé par le prince de Hohenlohe. Le 29 octobre 1806, tandis que le grand-duc de Berg, ayant sous ses ordres l'avant-garde de la grande armée, poursuivait les colonnes fugitives des Prussiens, et forçait à Passewalck six mille hommes de se livrer à sa discrétion, le général Lasalle, avec deux régiments de cavalerie, attaqua Stettin, et somma la garnison de se rendre prisonnière de guerre. Le commandant de la place souscrivit à ses volontés. Six mille Prussiens mirent bas les armes sans en avoir fait usage, sur les glacis d'une ville riche, populeuse, bien fortifiée, livrant à leurs ennemis plus de soixante pièces de canon, et de riches magasins. A la

bataille d'Heilsberg, Lasalle voyant Murat enveloppé par douze dragons russes, vola à son secours, tua l'officier qui commandait le détachement, et mit les douze dragons en fuite ; peu d'instants après, enveloppé à son tour, il fut dégagé par Murat, qui lui dit en lui serrant la main : « *Général, nous sommes quittes.* » Cette campagne, où plusieurs généraux ennemis, le prince Auguste de Prusse, le prince Schwrin et le prince de Hohenlohe, seize mille hommes d'infanterie, six régiments de cavalerie, quarante-cinq drapeaux et soixante-quatre pièces de canon, tombèrent en notre pouvoir, ajouta un nouveau lustre à la réputation du général Lasalle, qui n'avait pas cessé de commander l'avant-garde, et qu'on avait vu le même jour, malgré une distance de quatorze lieues, combattre et repousser l'ennemi à Kœnigsberg, et se signaler dans les plaines de Friedland. De nouveaux triomphes étaient réservés en Espagne au brave Lasalle. Chargé par le duc d'Istrie de disperser les nombreux rassemblements du royaume de Léon et des Asturies, avec six mille fantassins et huit cents chevaux il battit complétement, à Torquemada, vingt-sept mille Espagnols, auxquels il enleva leur artillerie, les poursuivit, et les ayant joints à Cabeson, entre Valladolid et Palencia, gagna une seconde bataille, pénétra dans Valladolid, et enleva de vive force la ville de Palencia, que défendaient une rivière et une garnison nombreuse. Maître du pays que venaient de soumettre ses armes, Lasalle prouva qu'aux talents et à la valeur il savait joindre l'habileté de l'administrateur. Lorsque toute l'armée de ligne espagnole de Galice et d'Andalousie prit part à l'insurrection contre les Français, et que le maréchal Bessières vint livrer bataille aux Espagnols réunis à Medina del Rio-Secco, le général Lasalle décida de la victoire par une charge des plus brillantes. Il avait bien mérité de la patrie, et il reçut, en récompense de sa brillante conduite dans cette journée, la décoration de grand-officier de la légion-d'honneur. Lors de la retraite de l'armée française sur Vittoria, Lasalle, qui commandait l'arrière garde, sut contenir l'ennemi par l'habileté et la sagesse de ses manœuvres. La présence de Napoléon ayant changé l'état des choses, Lasalle, à la tête des 10[e] et 22[e] régiments de chasseurs, força une division ennemie qui s'était retranchée dans Burgos, où il s'empara de dix-sept drapeaux et de douze pièces d'artillerie ; à Villaviejo, 17 pièces de canon et 4 drapeaux furent les trophées d'un nouveau combat. A la bataille de Medelin (28 mars 1809) il commanda toute la cavalerie, et avait en outre sous ses ordres une division d'infanterie allemande, qui était formée en carré sur la seconde ligne. Les Espagnols, bien supérieurs en nombre, formaient un demi-cercle qui enveloppait pour ainsi dire l'armée française, à qui il ne restait pour toute retraite que le long pont de Medelin, sur la Guadiana. Nos troupes étaient écrasées par l'artillerie ennemie. Lasalle ayant reçu du duc de Bellune l'ordre de battre en retraite, avait commencé sa marche rétrograde, lorsque l'infanterie espagnole, encouragée par ce mouvement et soutenue par une nombreuse cavalerie, s'avança au pas de charge. Le général en chef de l'armée ennemie, se croyant assuré de la victoire, parcourait la ligne assez près de celle de nos troupes pour qu'on l'entendît crier à ses soldats de ne faire aucun prisonnier. Indigné de cet ordre, le général Lasalle, qui avait déjà eu quelques officiers et plusieurs ordonnances tués à ses côtés, toujours à cinquante pas en avant de la première ligne, voyant tout le danger qu'il y aurait à battre en retraite par un défilé aussi étroit que le pont de Medelin, ordonna au 26[e] régiment de dragons de charger un carré de six mille hommes, qui débordait le flanc droit de notre armée. L'armée s'ébranla aussitôt sur toute la ligne, et marcha à l'ennemi qui fut enfoncé et culbuté sur tous les points. Jamais déroute ne fut plus complète : 14,800 Espagnols morts sur le champ de bataille, 6000 prisonniers, dont 4000 périrent des suites de leurs blessures, furent, dans cette journée, le fruit de l'intrépidité et du génie du général Lasalle. Pendant la dernière campagne d'Autriche, en 1809, cet officier-général, appelé du midi au nord de l'Europe, cueillit de nouveaux lauriers à Presbourg et à Altembourg, et prouva au siége de Raab qu'il avait étudié avec fruit l'art des Cohorn et des Vauban. C'est à lui que l'on dut les ponts et les épaulements qui contribuèrent si puissamment à la reddition de cette place ; il se signala à Essling, et particulièrement à Wagram, où l'espoir de mériter le bâton de maréchal semblait doubler son courage. Mais la victoire fut achetée par la mort de ce héros. Il n'avait pas encore atteint sa trente-quatrième année. Le 1[er] janvier 1810, un décret impérial ordonna que sa statue serait placée sur le pont de la Concorde. Son nom a été donné à une des rues de la ville de Metz, qui se glorifie de l'avoir vu naître, et l'on y voyait encore, il y a peu d'années, son portrait dans la salle d'audience de la maison commune. L'aîné des fils adoptifs du général Lasalle est aujourd'hui capitaine au 4[e] régiment de chasseurs à cheval.

LA SALLE D'OFFEMONT (marquis de), né en 1734, était fils d'un conseiller au châtelet, du pays de Soule. Il suivit la carrière des armes, fut lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, commandeur de l'ordre de Malte, et épousa depuis une demoiselle d'Offemont, de la même famille que la fameuse Brinvilliers. Il avait la manie des arts et des lettres, travaillait pour les théâtres, et tenait une maison de jeu lorsque la révolution éclata. Il fut un des premiers gentilshommes qui en adoptèrent les principes. Dès le 14 juillet 1789, il fut élu membre du comité permanent à l'hôtel-de-ville, et nommé ensuite, par ce comité, commandant de la garde parisienne. Il conserva le titre de commandant en second sous M. de Lafayette, qui, le 16, avait été reconnu commandant-général. Mais le 5 août, ayant voulu faire sortir de Paris un bateau de poudres avariées, il fut assailli par la populace, qui s'imagina qu'il voulait dégarnir la ville de ses munitions, et il aurait été pendu à un réverbère, s'il n'eût pas eu le bonheur de se sauver à travers la foule, tandis que M. de Lafayette calmait les esprits. Le lendemain La Salle parut devant le peuple et se justifia. Nommé maréchal-de-camp quelque temps après, il fut oublié pendant la terreur, et ne reparut que le 14 juillet 1795, pour aller dans la salle de la convention nationale, recevoir du président le baiser fraternel, en mémoire des services qu'il avait rendus six ans auparavant. Lorsque Bonaparte s'empara du gouvernement comme consul, La Salle devint successivement colonel du 10[e] régiment de vétérans, en garnison à Paris, commandant en second de ce corps, sous le général Duplessis, chevalier, puis commandant de la légion-d'honneur. Mais atteint d'une aliénation mentale, peu d'années avant la restauration, il traîna depuis une triste existence, et mourut le 22 octobre 1818, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Ses ouvrages sont : 1° *Les Pêcheurs*, opéra-comique en un acte, musique de Gossec, représenté en 1766, à la Comédie italienne, ainsi que les pièces suivantes : 2° *l'Officieux*, comédie en trois actes, en prose, 1780 : cette pièce, qui offre des situations neuves et comiques, eut beaucoup de succès, et s'est conservée longtemps au répertoire, mais elle a moins réussi aux dernières reprises ; 3° *Chacun a sa folie*, ou *le Conciliateur*, comédie en deux actes, en vers, jouée en 1781, avec moins de succès que la précédente ; 4° *Sophie de Francour*, comédie en cinq actes, en prose : interrompue pendant la première représentation, en 1783, par l'indisposition subite d'une actrice, et achevée quelques jours après. Cette pièce, tirée d'un roman de l'auteur qui portait le même titre, et qui avait obtenu du succès, fut réduite par lui en quatre actes, mais n'a pu se soutenir sur la scène. 5° *L'Ecossaise à la mode*, comédie en deux actes, en vers, 1789. Il a donné au Théâtre-Français : 6° *l'Oncle et les Tantes*, comédie en trois actes, en vers, jouée en 1785, et imprimée en 1786, in-8°. Cette pièce est la même, pour le fonds, que *Chacun a sa folie*, citée plus haut. Au Théâtre-Louvois : 7° *le Bienfaisant*, comédie en trois actes, en prose, 1790. Au Théâtre-Montansier : 8° *Ils ne savent pas lire*, opéra-comique en un acte, 1791 : les mauvais plaisants dirent des auteurs, *ils ne savent pas écrire* ; 9° *Bastien et Colette*, opéra-comique en un acte, 1791 ; 10° *Plaire c'est commander*, opéra-comique en deux actes, 1792. Des romans : 11° *Sophie de Francour*, avant 1783 ; 12° *Clara de Leenox*, 1799 ; 13° *Andronico*, 1798 : ces deux romans sont traduits de l'anglais. Le marquis de

La Salle avoit présenté au Théâtre Français une comédie *l'Exigeants*, et à l'Académie royale de musique, trois opéras, *La nouvelle Cythère*, 1785, *Belflore*, 1786, *Wisnou*, reçu à corrections, 1808. On lui attribue la musique de *l'Amant corsaire*, représenté en 1761, et de quelques autres opéras-comiques.

LAS-AMARILLAS (le marquis de), officier-général espagnol, né vers 1740, appartenait à l'illustre maison de Giron, et possédait le fameux vignoble de Paxarete, dans les environs de Ronda, dont il était un des principaux citoyens. Ces faits, rapportés par Bourgoing, donnent lieu de croire que le marquis de Las-Amarillas était natif du royaume de Grenade, et non pas de la Vieille-Castille, comme l'ont avancé quelques biographes. Il entra de bonne heure dans la carrière militaire, parcourut rapidement et avec distinction tous les grades, et fut nommé lieutenant-général, en 1791. Au commencement de l'année suivante, il était gouverneur politique et militaire de Barcelone, et chargé, comme tel, de faire subir aux émigrés français qui arrivaient en Catalogne un premier interrogatoire dont Chantreau, dans ses *Lettres sur Barcelone*, nous a conservé la formule banale. Lorsque la guerre éclata entre la France et l'Espagne, en 1793, Las-Amarillas commanda une division de l'armée de Catalogne, fit la campagne de Roussillon, sous le général en chef Ricardos, et contribua aux succès qu'y obtinrent les Espagnols, notamment le 19 décembre, où, dirigeant l'affaire de Banyuls-sur Mer, il fit éprouver aux Français une perte de douze cents hommes. En 1794, il fut fait grand-croix de l'ordre de Charles III, et il commandait l'armée par *interim* pendant l'absence et après la mort de Ricardos, lorsqu'il fit incendier, le 6 avril, le village de Tressières, dans le Roussillon, dont les habitants s'étaient joints aux républicains. Il partagea les revers du nouveau général en chef, comte de La Union, par l'ordre duquel il fit décimer une colonne de troupes espagnoles qui s'étaient conduites lâchement, le 21 septembre, à l'attaque de la montagne de Monroch. La mort du comte de La Union, tué le 19 novembre à l'affaire d'Escola près de Figueras, ayant causé la déroute de l'armée espagnole, le commandement par *interim* fut encore dévolu au marquis de Las-Amarillas, par rang d'ancienneté ; mais comme il avait été grièvement blessé dans le même combat, le lieutenant-général prince de Monforte crut devoir s'attribuer le commandement. De là prirent naissance, entre ces deux généraux, des démêlés qui mirent la division et l'indiscipline dans l'armée, l'empêchèrent de se rallier sur les hauteurs de Llers, où l'on avait préparé un camp retranché, et entraînèrent la reddition de Figueras aux Français. Las-Amarillas, porté à Girone, ne put s'opposer aux entreprises de Pérignon contre Rosas, et dirigea toutes ses attaques contre Augereau, qui occupait Figueras et les positions voisines. L'arrivée de don José-de-Urrutia, nouveau général en chef, mit fin à ces désordres. Las-Amarillas et Monforte eurent ordre de se rendre l'un à Saragosse et l'autre à Valence, pour y attendre la décision de la cour. Mais leur disgrâce ne fut pas de longue durée, car Monforte était capitaine-général de l'Andalousie en 1799, et il est probable que déjà Las-Amarillas était vice-roi de Navarre et président du conseil-royal de cette province. Il remplissait encore ces doubles fonctions en 1807 ; mais l'année suivante, après l'abdication de Charles IV, il fut nommé conseiller-d'état et doyen du conseil-suprême de la guerre, par Ferdinand VII. Ce fut à ces titres qu'il fit partie de la junte suprême du gouvernement, établie à Madrid, et qu'il signa l'arrêté du 4 mai 1808, par lequel cette junte élut, après le départ de ce prince, Joachim Murat pour son président, ainsi que la proclamation du 3 juin suivant, par laquelle, annonçant à la nation espagnole la renonciation de Charles IV et celle de Ferdinand, elle l'invitait à reconnaître les droits que ces actes donnaient à l'empereur des Français. Le mois suivant, il prêta serment à Joseph Bonaparte, comme conseiller-d'état : et le 16 janvier 1809, à la tête de la députation du conseil de la guerre, il alla complimenter ce prince à Valladolid. Il fut fait conseiller-d'état le 8 mars suivant, mais il ne tarda pas à disparaître de la scène politique, et mourut peu de temps après.

LAS-AMARILLAS (don Pedro-Agustin Giron, marquis de), fils du précédent, a suivi la même carrière que ses ancêtres. En 1806, il était lieutenant-colonel des grenadiers provinciaux d'Andalousie ; mais après l'invasion des Français dans la Péninsule, loin de se soumettre au roi Joseph, comme avait fait son père, il embrassa avec ardeur le parti des cortès, et fut récompensé de ses services par un avancement rapide. Élevé au grade de lieutenant-général par la régence provisoire, il commandait l'armée de Galice, dans la campagne de 1813. Au retour de Ferdinand, il se rendit auprès de ce prince, et arracha, en sa présence, toutes les marques distinctives des grades qu'il avait reçus de la régence, en déclarant qu'il ne voulait rien tenir que de son souverain. Désigné, en 1814, pour remplacer le général Egrida au ministère de la guerre, il fut seulement nommé capitaine des gardes. Mais après le rétablissement du régime constitutionnel, en 1820, on ne vit pas sans étonnement ce courtisan adroit, aussi dur et impérieux envers ses subordonnés que souple et adulateur avec son maître, accepter le portefeuille de la guerre, lui qui avait rejeté des titres obtenus avant le gouvernement arbitraire. Mais à la tête de ce département il commit tant d'abus de pouvoir, il s'attira tant d'ennemis, qu'il fut forcé de céder à la clameur publique et de donner sa démission.

LAS-CASES (le comte Marie-Joseph-Emmanuel-Auguste-Dieudonné de), issu d'une ancienne famille que les triomphes de Henri de Bourgogne fixèrent au-delà des Pyrénées, et qui s'enorgueillit d'avoir produit le célèbre évêque de Chiapa, naquit au château de Las-Cases, commune de Revel (Haute-Garonne), en 1766. Il fit ses premières études chez les pères de l'Oratoire, à Vendôme, et fut ensuite placé à l'école militaire de Paris, où il obtint plusieurs fois le prix d'honneur. Destiné d'abord à servir dans la cavalerie, il se dégoûta de cette arme avant d'y entrer, soit à cause de la petitesse de sa taille, et de la débilité de sa constitution, soit pour mettre à profit, dans la carrière de la marine qu'il préféra, la haute protection du grand amiral de France, le duc de Penthièvre, avec lequel sa famille était liée. Peu de jours après sa sortie de l'école militaire, il fut reçu à bord d'un vaisseau de l'escadre gallo-espagnole, commandée par Louis de Cordova, et assista au siége de Gibraltar, où il courut les plus grands dangers. Tandis qu'il s'occupait de sauver les équipages espagnols prêts à périr sur leurs navires embrasés, sa chaloupe était elle-même menacée d'être engloutie dans les flots. Le 20 octobre 1782, il prit une part glorieuse au combat naval qui se donna près de Cadix, et dans lequel deux escadres de cinq vaisseaux de ligne chacune se trouvèrent engagées. Le retour de la paix lui laissa le loisir de se livrer exclusivement à son instruction, et lui permit d'entreprendre des voyages lointains qui pussent lui fournir les notions expérimentales et pratiques proportionnées à l'étendue de ses connaissances théoriques. Il visita successivement l'Amérique, la nouvelle Angleterre, le Sénégal, l'île de France et les Indes orientales. Interrogé plus tard sur les mathématiques par le célèbre Monge, il fut promu, à la suite de cet examen, et à l'âge de vingt-un ans, au grade de lieutenant de vaisseau. Il était à Saint-Domingue lorsque le gouvernement ordonna les préparatifs de l'expédition qui fut confiée à l'infortuné Lapeyrouse. Sa famille, qui désirait de le voir partager la gloire de ce navigateur, pressa son retour en Europe ; mais le jeune Las-Cases, quelque diligence qu'il pût faire, n'arriva qu'après le départ de la flotte. Ainsi échappé, par des retards involontaires, au sort des malheureux compagnons de Lapeyrouse, il fut bientôt chargé d'une mission dont l'issue ne lui aurait pas été moins funeste s'il eût pu la remplir. Il avait été nommé au commandement d'un brick (*le Matin*) qui devait accompagner une frégate dirigée sur le Sénégal : le hasard voulut encore qu'à son arrivée à Brest il trouvât l'expédition en mer, ce qui lui sauva la vie une seconde fois, le brick *le Matin* ayant été séparé de la frégate par une nuit obscure, pour ne plus reparaître. Dès les premiers jours de la révolution, le comte de Las-Cases, imbu des préjugés de sa caste, entraîné par l'enthousiasme de la jeunesse, et considérant l'élan généreux

d'un grand peuple vers la liberté comme une sédition criminelle, courut se ranger, au delà du Rhin, sous les drapeaux de l'émigration, et fit partie du premier noyau réuni à Worms, sous les ordres du prince de Condé. Laissons-le raconter lui-même cette partie de son histoire, telle qu'il l'exposa un jour à l'homme prodigieux dont il partageait l'exil sous le ciel brûlant de Sainte-Hélène : « Je fus, dit-il, de l'origine du rassemblement de Worms; quand j'y arrivai, on était à peine encore cinquante auprès du prince. Dans toute l'effervescence de la jeunesse et la première chaleur du beau, j'accourais dans la plus innocente simplicité de cœur : un chapitre de Bayard était ma lecture, ma prière de chaque matin. Je m'attendais, en atteignant Worms, à être tout au moins saisi, embrassé par autant de frères d'armes; mais, à ma grande surprise, et ce fut ma première leçon sur les hommes, au lieu de ce tendre accueil, moi et un compagnon nous nous trouvâmes tout d'abord questionnés et observés, pour s'assurer que nous n'étions pas des espions : ensuite nous fûmes soigneusement étudiés sur l'intérêt, les vues et les prétentions qui pouvaient nous avoir amenés..... Nous qui composions le rassemblement, dans l'intention d'être utiles ou de nous rendre importants, nous nous placions trois ou quatre, à tour de rôle, en espèce de service régulier, auprès du prince, nuit et jour; car déjà nous ne rêvions que complots et assassinats, tant nous nous regardions comme puissants et à craindre; et en descendant cette espèce de garde volontaire, nous avions l'honneur d'être admis à la table du prince. Trois générations de Condé en faisaient l'ornement, circonstance singulière, qui s'est renouvelée avec plus d'éclat à l'armée de Condé, où le grand-père combattait au centre, tandis que le fils et le petit-fils conduisaient la droite et la gauche, où ils étaient blessés, je crois, tous les deux, et le même jour..... Nous avons pu entendre, à cette table, des convives dire et redire au prince que nous n'étions déjà que trop pour entrer en France; que son nom et un mouchoir blanc suffiraient; et je ne garantirais pas qu'on ne fût venu à bout de suggérer au prince des vues personnelles très intéressées. Worms, par la nature de son rassemblement et le caractère de son chef, montra toujours plus de régularité, plus d'austérité de discipline que Coblentz, où se faisaient remarquer plus de mouvements, de luxe et de plaisirs : aussi Worms fut-il appelé le camp, et Coblentz, *la ville* ou *la cour*..... Je courus à Coblentz dès qu'il eut acquis une certaine splendeur; j'y avais des parents, des amis..... Coblentz fut, en peu de temps, un foyer d'intrigues étrangères et domestiques; on pouvait y apercevoir deux partis distincts : MM. d'Avaray, de Jaucourt et autres, étaient les confidents, les conseillers ou les ministres de *Monsieur* (Louis XVIII); l'évêque d'Arras, le comte de Vaudreuil et autres, étaient ceux de M. le comte d'Artois (Charles X); et, dès ce temps-là même, on assurait que ces princes montraient déjà assez distinctement les mêmes nuances politiques que l'on a prétendu les avoir caractérisés depuis. » M. de Las-Cases fut admis à Coblentz dans la société de mesdames de Polastron et de Balbi, chez lesquelles les deux frères du roi passaient en général leurs soirées. Il nous révèle, dans son récit, que les plus illustres champions du royalisme à l'assemblée constituante, Maury et Canalès, perdirent toute influence à cette cour d'outre-Rhin, dominée par l'intrigue et la médiocrité. Une administration complète avait été formée; M. de Lavilleheurnois, condamné depuis à la déportation sous le directoire, avait le ministère de la police. « Il partit de bonne heure, dit M. de Las-Cases, pour aller l'exercer clandestinement à Paris. Il m'avait pris en belle affection, et voulait absolument faire de moi son gendre. Il employa de vives instances pour que je le suivisse; mais je m'y refusai : la nature de son ministère me répugnait. Autrement, quelles différentes combinaisons dans mes destinées! » M. de Las-Cases retrace ensuite avec autant d'exactitude que de naïveté l'imprévoyance et l'aveuglement qui formaient le caractère distinctif de ses compagnons d'armes. « Nous nous mîmes en marche avec allégresse, dit-il; il n'était pas un de nous qui ne se vît, à quinze jours de là, chez lui, triomphant, au milieu de ses vassaux soumis, humiliés, accrus. Notre confiance n'eût permis là-dessus aucune observation, aucun doute. J'en vais donner une preuve, qui, pour m'être personnelle et fort minutieuse en elle-même, n'en sera pas moins caractéristique pour tous. Nous traversions la ville de Trèves : un de mes grands oncles, lors de la guerre de la succession, en avait été gouverneur pour Louis XIV, durant la conquête : je fus visiter sa sépulture; elle se trouvait dans une chapelle des chartreux de cette ville. La chaleur de mon âge, celle du moment, me portèrent à vouloir lui élever un petit monument, avec une superbe inscription analogue aux circonstances. Je ne doutais de rien. Il n'en fut pas ainsi des bons religieux. Le prieur voulut que je m'entendisse avec M. l'abbé, espèce d'évêque, et d'évêque allemand. Sa sagesse, sa tiédeur, en dépit de ses nombreux quartiers, lorsque je lui débitais mon projet chevaleresque, me prévinrent fortement contre lui : mais quand, après quelques circonlocutions, il m'accoucha que, dans les circonstance présentes, la prudence.... la sagesse..... si les Français venaient à entrer dans la ville,... à ces derniers mots, mon indignation fut extrême : elle fut telle, que je ne me donnai pas le temps de lui répliquer une parole. Je sortis aussitôt, avec le rire du mépris et de la colère, convaincu que je laissais là le plus effroyable jacobin; et rien qu'une générosité naturelle et le respect de moi-même purent m'empêcher d'ameuter mes camarades, qui eussent certainement tout renversé. Hélas! pourtant M. l'abbé y voyait plus loin que moi! car trois semaines n'étaient pas écoulées que les républicains étaient dans Trèves, le pauvre abbé en fuite, et les cendres du bon oncle profanées par les infidèles! Du reste, à peine fûmes-nous en pleine opération, à peine eûmes-nous mis le pied sur le sol français, qu'il devint très aisé, sous peine de stupidité ou d'aveuglement, de comprendre enfin qu'il était possible, à toute rigueur, que nous nous fussions abusés..... A Verdun ou à Estaing, on nous logea dans la ville. Quelques camarades et moi nous eûmes pour lot une assez belle maison : elle n'avait plus que les murailles : tous les meubles, tous les propriétaires avaient disparu, à l'exception de deux jeunes demoiselles très jolies, qui nous en mirent en possession. Cette dernière circonstance nous semblait d'un augure favorable, nous nous permîmes de le leur faire observer, et voulûmes faire les aimables : Messieurs, nous dit assez aigrement l'une des deux amazones, nous sommes restées parce que nous nous sentions le courage de vous dire en face que nos prétendus sont armés contre vous, et qu'ils ont nos vœux au moins autant que nos cœurs. » Ce langage était intelligible; aussi nous n'en demandâmes pas davantage, et fûmes même nous loger ailleurs. » Pendant son séjour à Coblentz, Las Cases avait fait plusieurs voyages à Aix-la-Chapelle, où se trouvaient réunis des personnages d'une haute distinction. Il y gagna l'affection du roi de Suède, Gustave III, qui parcourait l'Europe *incognito*, sous le nom de comte de Haya, et qui, après lui avoir conféré un grade dans sa marine, voulut l'emmener avec lui dans ses états. Il y fut aussi honoré de l'estime et de la confiance de la princesse de Lamballe, qu'il accompagna jusqu'à la frontière lors de son retour en France, auprès de la reine, et qu'il aurait suivie, déguisé, jusques à Paris, si elle ne l'en eût empêché. Après la déroute des Prussiens en Champagne, Las-Cases chercha à pénétrer dans la Hollande, à travers le Luxembourg et le pays de Liége, et passa de Rotterdam à Londres, sur un vaisseau charbonnier anglais, où il eut à souffrir les plus durs traitements. Arrivé sur le sol britannique, sans connaissances, sans argent, sans appui, il trouva dans une ame aussi forte que son corps était débile tout le courage nécessaire pour résister à l'abattement, et mit quelque fierté à pouvoir braver le sort, et à se créer une existence honorable sans ne rien devoir qu'à lui-même. Il apprit la langue anglaise, et se livra immédiatement aux travaux intellectuels qui, jusque-là, n'avaient été pour lui qu'un objet d'agrément, et n'avaient eu pour but que son instruction personnelle; il donna des leçons sur diverses

matières d'enseignement, qu'il étudiait au fur et à mesure qu'il devait les développer à d'autres; aussi disait-il en riant : « Je suis un précepteur qui m'instruis « moi-même aux frais et aux dépens de mes élèves. » « La première période de cette carrière nouvelle fut autant d'épreuves rigoureuses et pénibles, dit E.-J. Blaquière ; sa durée fut assez longue : il serait difficile d'en tracer un tableau fidèle. Peut-être ne verrait-on pas sans étonnement et sans quelque émotion jusqu'à quel point une certaine délicatesse de sentiments et la fierté de l'âme peuvent rétrécir le cercle des besoins corporels, et faire supporter de cruelles privations. D'un autre côté, on trouverait matière suffisante au rire et à la moquerie dans cette foule d'anecdotes singulières, dans ces quiproquos ridicules et dans ces contrastes marqués que le déguisement et la situation critique de M. de Las-Cases faisaient naître fréquemment. Il se voyait forcé de jouer des rôles bien opposés : tantôt il prenait celui d'un homme poli, élégant, à grandes manières; tantôt celui d'un homme de la lie du peuple. Il apparaissait souvent, à peu d'heures d'intervalle, tantôt dans les salons dorés de l'opulence, et tantôt dans les caveaux et souterrains où régnait la plus profonde misère. Il dînait quelquefois à côté du journalier, dans la plus mesquine auberge, et prenait place le soir au banquet splendide des grands. Cette existence aurait souvent fourni de bonnes scènes au théâtre, ou de belles pages à quelque roman; et en effet l'imagination comme le caractère de M. de Las-Cases étaient assez empreints d'une teinte romanesque. Malgré les difficultés de sa situation, il refusa néanmoins, pour ne pas abandonner le voisinage de sa patrie, ainsi que l'espoir d'un prochain retour, d'aller gérer d'immenses propriétés à la Jamaïque, ce qui lui aurait procuré une grande fortune en peu d'années. M. de Las-Cases était encore sous l'empire des préjugés politiques qui l'avaient entraîné hors de France; il fit partie d'une expédition dans la Vendée, qui resta sans effet, et assista à l'horrible boucherie de Quiberon : son beau-père y fut tué; plusieurs autres de ses parents y périrent. Tant de malheurs lui ouvrirent les yeux sur l'inutilité et les dangers de l'opposition que quelques familles apportaient à la marche impétueuse d'un grand peuple vers la liberté : il se sépare dès lors de l'émigration proprement dite, retourne en Angleterre, continue d'y vivre de ses leçons, conçut l'heureuse idée de son *Atlas historique*, et en publie la première esquisse un an après. Échappé ainsi aux doctrines surannées des vieilles générations, réconcilié, comme par une illumination soudaine, avec les idées du siècle et de la nouvelle France, M. de Las-Cases ne soupirait qu'après le moment où il lui serait permis de revenir parmi ses concitoyens, pour y partager les bienfaits des améliorations qu'il avait autrefois combattues. Cette occasion se présenta lorsque Napoléon, maîtrisant la révolution, voulut la forcer à se montrer généreuse après la victoire, et fit un appel aux émigrés. M. de Las-Cases rentra l'un des premiers; il s'occupa d'abord de son *Atlas historique*, auquel il donna plus d'étendue et une forme nouvelle, ce qui lui valut un succès extraordinaire. Après avoir goûté, pendant six ans, le calme et la douceur d'une vie consacrée à l'étude et à la retraite, il se trouva tout-à-coup transporté sur la scène politique par les inspirations du patriotisme, qui avait remplacé dans son âme toutes les illusions chevaleresques de l'émigration. En 1809, lorsque les Anglais attaquèrent Flessingue et menacèrent Anvers, M. de Las-Cases s'empressa d'offrir ses services au gouvernement, et figura parmi les nombreux volontaires qui marchèrent vers l'Escaut, sous les ordres de Bernadotte. Placé dans l'état-major du maréchal, il s'en fit assez remarquer par son courage et ses autres qualités pour mériter d'être signalé à Napoléon, qui le nomma chambellan, à l'époque de son mariage avec Marie-Louise. M. de Las-Cases sut remplir ces fonctions de palais sans descendre au rôle de courtisan. Il avait rapporté d'Angleterre une vive admiration, qu'il est permis de ne pas partager, pour les institutions de ce pays; il ne craignit pas de la manifester plus d'une fois en présence de l'empereur, quoiqu'il fût bien persuadé qu'il risquait par là de lui déplaire. Un flatteur, pour le perdre dans l'esprit du maître, se mit un jour à dire : « M. de Las-Cases est un admirateur passionné » des Anglais. » — « Oui, monsieur, répliqua celui-ci : » je prends la défense des Anglais dans le palais du » prince, mais quand ils apparaissent sur nos frontières, je vole à leur rencontre pour les combattre. » (Il était entré l'un des premiers dans Flessingue.) Si » chacun en agissait ainsi, les deux nations vivraient » peut-être maintenant unies et en bonne intelligence » l'une avec l'autre. » A la fin de 1810, M. de Las-Cases, las d'une place où il n'y avait rien à faire, demande et obtint d'être attaché au conseil-d'état, section de la marine, en qualité de maître des requêtes. Peu de temps après, Napoléon lui donna une grande preuve de confiance en l'envoyant en Hollande prendre possession de tous les objets utiles à la marine et aux constructions navales. En 1811, il fut chargé de la liquidation des dettes des provinces illyriennes, et montra dans cette mission délicate autant de capacité financière que d'intégrité. A son retour à Paris, en 1812, Napoléon lui exprima sa satisfaction, en lui confiant l'inspection des établissements publics, prisons, hôpitaux, dépôts de mendicité, etc., d'une grande partie de l'empire; il lui donna ordre en même temps de rassembler dans ses voyages le plus de renseignements possible, et bien précis, sur tout ce qui concernait le service de mer, sur les ports et stations navales depuis Toulon jusqu'à Amsterdam. Après les désastres de Moscou et de Leipsick, M. de Las-Cases commanda en second la dixième légion de la garde nationale de Paris; sa conduite, au milieu de tant de lâchetés et de défections, fut celle d'un brave et sincère patriote. Lorsque les Bourbons eurent repris le sceptre que le peuple français avait brisé autrefois entre les mains de Louis XVI, les anciens amis de M. de Las-Cases, ne pouvant apprécier la révolution qui s'était opérée dans ses idées, s'imaginèrent qu'il allait se prévaloir des services qu'il avait rendus, en 1792, à la cause désormais triomphante : M. de Las-Cases s'empressa de les désabuser, en disant : « Ces » princes qui, depuis mon berceau, ont été les objets » de mon amour et de mon fidèle attachement, pour » qui j'ai formé tant de vœux, dont je n'ai jamais prononcé les noms sans les accompagner de ces témoignages de respect auxquels ils avaient droit, comme » mes anciens chefs, et encore plus par leurs infortunes; » ces princes sont revenus, mais ils n'occupent plus, je » l'avoue, la même place dans mon cœur, car ils sont » rentrés dans ma patrie par la brèche faite à l'honneur » national. » M. de Las-Cases ne s'en tint pas à cette expression confidentielle de ses sentiments, il les avoua hautement en refusant constamment de signer l'acte d'adhésion du conseil d'état à la déchéance de Napoléon, et donna ainsi un exemple bien rare de fidélité, dans un temps où les hommes que l'empereur avait comblés de bienfaits se montraient plus pressés de lui faire subir le sort du *lion mourant*. Ayant trouvé son nom sur une liste de gentilshommes qui, selon le *Journal des Débats*, s'étaient rassemblés à la place de Louis XV, la veille de l'entrée des alliés dans la capitale, le 30 mars 1814, pour provoquer une explosion de vœux publics en faveur du rétablissement des Bourbons, il envoya au rédacteur de cette feuille une réclamation, qu'il refusa d'insérer, et qui était ainsi conçue : « Il m'était impossible de commettre un acte pareil. » En ce même moment j'étais à la tête de la dixième » légion de la garde nationale; des drapeaux de couleurs bien opposées à celle du roi m'étaient confiés; » j'étais lié par des serments que j'avais volontairement » prononcés. Comment aurais-je pu les violer, moi » qui, pendant toute ma vie, ai toujours regardé l'inviolable fidélité comme le premier des devoirs? » Quelques mois après, tandis qu'on s'occupait de la formation de la maison du roi et des princes, d'anciens gardes-du-corps, compatriotes de M. de Las-Cases, vinrent lui annoncer qu'ils étaient repoussés pour n'avoir pas suivi l'impulsion générale de la noblesse à l'époque de l'émigration, et ils lui demandèrent d'attester que les moyens pécuniaires seuls leur avaient manqué pour aller se ranger sous le drapeau de Coblentz : « Épargnez-» vous cette justification, mes amis, leur dit-il; faites-» vous bien plutôt gloire de n'avoir point abandonné » votre pays! Le plus grand des crimes est de quitter

» sa patrie avec des projets hostiles contre elle : ce fut » un des torts de ma jeunesse, et je m'en repens tous » les jours de ma vie. Je fus entraîné à cette démarche, » il est vrai, par des opinions fausses, sans doute, mais » pures et honnêtes : et personne n'a, excepté moi-» même, le droit de me la reprocher. Je ne vous aurais » pas tenu ce langage, il y a quelques semaines, lorsque » le gouvernement impérial existait encore; il aurait » pu, dans ma bouche, vous paraître suspect; mais » maintenant que l'émigration donne des droits aux ré-» compenses, je me plais à vous faire cet aveu, et il » soulage mon cœur. » Cependant le spectacle de l'humiliation de la France déchirant de plus en plus l'âme du comte de Las-Cases, ce serviteur fidèle, que le malheur n'avait point trouvé ingrat, et qui confondait irrévocablement désormais dans ses affections Napoléon et la patrie, retourna en Angleterre, pour y oublier, s'il était possible, les lâches et les traîtres qui avaient fait perdre, en un jour, à leur pays, les fruits de trente années d'efforts, de sacrifices et de gloire. Il en revint aux approches du 20 mars 1815. Napoléon ayant appris, en remontant sur le trône, quelle avait été la conduite loyale de son chambellan, le nomma conseiller d'état; et, quand celui-ci vint l'en remercier, il lui dit affectueusement : « On m'a dit tant de bien de vous, que je » ne pouvais agir autrement; mais il y a plus, c'est » avec une satisfaction particulière que je vous ai donné » cette place. » L'empereur voulut d'abord lui confier une mission diplomatique pour Londres, ou l'envoyer dans les départements en qualité de commissaire extraordinaire; il abandonna ensuite cette résolution, pour lui donner la préfecture de la Moselle ou celle de la Seine-Inférieure; mais ses intentions changèrent encore, et M. de Las Cases fut appelé à la commission des pétitions, poste important où il sut se rendre utile à-la-fois au prince et à ses concitoyens. La bataille de Waterloo ayant renversé une seconde fois les espérances de Napoléon, le comte de Las-Cases ne dévia point de la route honorable qu'il avait embrassée lors de la première abdication de l'empereur; son dévouement et sa fidélité semblèrent s'accroître au contraire proportionnellement aux infortunes de son bienfaiteur. Décidé à ne point se séparer de lui, quelle que pût être sa destinée, il était impatient de lui faire agréer sa résolution, lorsque étant de service à la Malmaison l'occasion se présenta de déclarer le projet qui remplissait son âme. « Savez-vous où cela pourra vous mener? lui » dit Napoléon en le regardant de la tête aux pieds, et » avec le ton de la bienveillance. » — « Je n'ai, à cet » égard, répliqua M. de Las-Cases, fait aucun calcul : » mais le plus ardent de mes désirs sera satisfait si vous » m'accordez ma demande. » — « Bien, bien! » fut alors la seule réponse de l'empereur, et en partant pour Rochefort il lui permit en effet de l'accompagner. M. de Las-Cases emmena avec lui son fils Emmanuel, qui fut ainsi admis à partager l'exil du grand homme. Ce dernier avait l'intention de se rendre aux États-Unis; mais la croisière anglaise lui en ferma le chemin. Vainement il envoya le comte de Las-Cases avec les généraux Savary et Lallemant pour réclamer un libre passage. Le chef de la croisière répondit que tout ce qu'il pouvait accorder c'était de conduire Napoléon et sa suite en Angleterre. L'empereur hésitait : madame Bertrand, née dans la Grande-Bretagne, le décida à accepter, en lui inspirant une imprudente confiance pour un gouvernement qu'elle jugeait avec les préventions de l'orgueil national et les préjugés sucés avec le lait sous le toit paternel. On sait quel fut le résultat de cette démarche, et avec quelle générosité les Artaxercès de Saint James répondirent à l'appel du Thémistocle français. Lorsque cette illustre victime fut transportée du *Bellérophon* sur *le Northumberland*, on réduisit à quatre les personnes qui devaient consommer le sacrifice de la fidélité, et M. de Las-Cases fut de ce nombre. Le reste de la suite de l'empereur se montra désespéré de ne pouvoir alléger pour lui le poids de l'adversité en s'associant à ses malheurs : cette séparation fut surtout cruelle pour ceux qui ne purent obtenir d'aller braver la mort sous un ciel brûlant; aussi M. de Las-Cases le fit-il remarquer à l'amiral Keith, en lui disant : « Vous le voyez, milord, » il n'y a que ceux qui sont restés en arrière qui pleu-» rent. » En arrivant à Sainte-Hélène, le comte vécut pendant deux mois sous le même toit que Napoléon, à qui il prodiguait toutes sortes de soins, et dont il eut bientôt obtenu une confiance sans bornes. Dans les premiers jours de leur résidence à Briars, l'empereur lui avait fait cette question : « Dites-moi donc, mon cher » Las-Cases, comment il se fait que vous vous trouviez » maintenant ici? » — « Sire, répondit-il, mon étoile » et l'honneur de l'émigration m'ont amené ici. J'y re-» présente maintenant, auprès de votre majesté, tous » ces émigrés que vous avez jadis comblés de vos fa-» veurs. » Après la translation de Napoléon à Longwood, le comte de Las Cases continua de l'entourer des soins les plus empressés et de la plus vive sollicitude. Il devint le maître de langue du superbe dominateur de l'Europe, lui donna des leçons d'anglais, l'accompagna dans ses promenades solitaires, assista à ses profondes méditations, passa des nuits au chevet de son lit, et recueillit enfin, de la bouche du grand homme, ces pensées de haute politique et de saine philosophie, que la possession du pouvoir et les prestiges de la grandeur avaient trop souvent étouffées jusque-là chez ce vaste et immortel génie. Voici comment un écrivain anglais s'est exprimé sur l'espèce d'intimité qui s'était établie entre le potentat déchu et son fidèle serviteur : « On peut dire avec vérité que nulle personne en ce » monde, pas même celles liées par le sang et par » les plus anciennes relations, n'ont eu l'occasion de » connaître et d'apprécier aussi bien l'empereur que » Las-Cases, qui, pendant dix-huit mois, l'a constam-» ment vu et observé de si près, dans tous les détails de » sa vie privée. Ce fut non-seulement du consentement » de l'empereur, mais à sa grande satisfaction, qu'il en-» treprit un journal régulier, et lui présenta, chaque » soir, une feuille contenant un rapport détaillé de tout » ce qui s'était passé, de ce qu'il avait vu, et de ce qui » lui avait été confié dans la journée. Les services que » le comte rendait à Napoléon, les écrits et mémoires » dont on savait qu'il était occupé, le ton hardi et élevé » avec lequel il s'exprimait, dans ses lettres envoyées » en Angleterre, sur les traitements indignes qu'on » éprouvait à Sainte-Hélène, tous ces faits, isolés ou » réunis, servirent bientôt de motifs à une inquisition » sévère, à des menaces personnelles, et à des persécu-» tions immédiates de la part du gouverneur. Sir Hud-» son Lowe lui fit dire que s'il continuait d'écrire sur le » même ton en Angleterre, il l'éloignerait de Napoléon. » Peu après, sous prétexte de soupçons conçus contre » un habitant de l'île, qui le servait en qualité de do-» mestique, il lui enleva cet individu. Mais ce même » homme trouva moyen, quelques jours après, de se » présenter de nouveau devant Las-Cases, ayant sur-» monté, disait-il, tous les obstacles qui rendaient l'ap-» proche de Longwood si difficile; et, avec un grand air » de mystère, il demanda à son ancien maître s'il avait » quelques commissions pour Londres, où il disait qu'il » était sur le point d'aller. Le comte lui confia des let-» tres déjà écrites, qui étaient d'abord destinées à pas-» ser par les mains du gouverneur même, mais qui, à » cause de ses dernières menaces, ne lui avaient point » été envoyées. A peine quelques heures s'étaient-elles » écoulées, que les lettres confiées à l'ancien domes-» tique se trouvaient déjà, soit par trahison, soit par » quelque accident malheureux, entre les mains du » gouverneur. Celui-ci fit saisir le comte en la présence » même de l'empereur, sous prétexte de conspiration » tramée par lettres secrètes, et le fit traîner loin de » lui. Les portes de son appartement furent enfoncées, » ses effets rigoureusement visités : on s'empara de tous » ses papiers, et sa personne même fut confiée sous la » garde la plus sévère. » Le cadre étroit dans lequel nous sommes forcés de renfermer cette notice ne nous permet pas d'entrer dans les détails des souffrances et des persécutions inouïes dont M. de Las-Cases fut dès-lors l'objet : nous dirons seulement que, retenu au secret à Sainte-Hélène pendant cinq semaines, il fut conduit à cinq cents lieues de là, au cap de Bonne-Espérance, pour y rester huit mois prisonnier, et être jeté ensuite dans un petit navire de douze cent trente tonneaux, et de neuf hommes d'équipage, sur lequel il fut ramené en Europe, et traité comme un prisonnier. En entrant

dans la Tamise, un agent de la police que lord Castlereagh tenait aux ordres de la Sainte-Alliance vint lui saisir de nouveau ses papiers, sans vouloir même en dresser l'inventaire, et le renvoya sur le continent. M. de Las-Cases, ainsi abreuvé de dégoûts, traîné de prison en prison, accablé de mauvais traitements qui devaient ruiner sa santé pour toujours, traversa le royaume des Pays-Bas, et parvint à Francfort-sur-le-Mein. A son arrivée dans cette ville, il adressa à l'empereur d'Autriche la lettre suivante : « Sire, celui qui, » grand dans toutes les circonstances, m'écrivit du ro» cher de misère sur lequel il languit lui-même, ces » mémorables paroles qui ont soutenu, élevé mon » ame : *Dans quelques lieux que vous alliez, vantez-* » *vous de la fidélité que vous m'avez montrée*; celui-là » m'a donné des droits à la bienveillance de tous » les monarques. Sire, je me place sous la protec» tion de votre majesté impériale. » Cette réclamation ne resta point sans effet; le comte de Las-Cases fut rendu à la liberté et au repos dont sa santé avait un si grand besoin. Les citoyens de toutes les classes, les personnages de la plus haute distinction, s'efforcèrent de le consoler des cruautés de la diplomatie, en lui prodiguant les témoignages d'estime et d'intérêt que sa fidélité et ses malheurs leur inspiraient. Mais il se déroba bientôt à leur empressement, et se retira dans la solitude, en répondant aux admirateurs de sa loyauté et de sa constance : « Éloigné, détaché de tous les intérêts » politiques, ne rendant hommage qu'aux seuls senti» ments d'un attachement personnel, je veux employer » mes derniers moments en efforts tendant à faire pas» ser quelques consolations sur ce funeste rocher. Lais» sez-moi remplir en paix ce devoir sacré, et je me re» garderai comme assez heureux. Je ne demande rien » de plus que d'être le mendiant de *Bélisaire*. » Napoléon avait su apprécier ce sublime dévouement, en récompense duquel il envoya au comte de Las-Cases une lettre où se trouvent les passages suivants : « Mon cher Las» Cases, mon cœur ressent vivement ce que vous endu» rez; depuis quinze jours qu'on vous a arraché d'auprès » de moi, on vous a mis au secret, sans vous permettre » de recevoir ni de donner de vos nouvelles, sans vous » laisser communiquer avec qui que ce soit, Anglais ou » Français, en vous privant même d'un domestique de » votre choix. Votre conduite à Sainte-Hélène a été, ainsi » que votre vie, sans reproche; j'aime à vous le répéter. » Votre société m'était bien nécessaire. Vous seul lisiez, » parliez et entendiez l'anglais. Combien de nuits n'a» vez-vous point passées près de moi, pendant les accès » de ma maladie..... A votre retour en Europe, si vous » allez en Angleterre, ou si vous retournez dans vos » foyers, perdez le souvenir de tous les maux qu'on » vous a fait endurer, mais glorifiez-vous de la fidélité » que vous m'avez montrée, et de la grande affection » que je vous porte. Si vous voyez un jour ma femme et » mon fils, embrassez-les. Depuis deux ans, je n'ai point » entendu parler d'eux directement ni indirectement. Il » est venu, il y a environ six mois, dans cette ville, un » botaniste allemand qui les avait vus dans les jardins » de Schœnbrunn, quelques mois avant son départ; les » barbares ont mis tous leurs soins à l'empêcher de me » donner de leurs nouvelles. Mon corps est au pouvoir » de la haine de mes ennemis. Ils n'oublient rien de ce » qui peut assouvir leur vengeance. L'insalubrité de ce » climat dévorant, le manque de chaque chose néces» saire à la vie, mettront bientôt, je le sens, fin à cette » existence dont les derniers moments seront un op» probre pour le caractère de la nation anglaise : et » l'Europe signalera un jour avec horreur cet homme » perfide et cruel, que tout véritable Anglais désavouera » pour un enfant d'Albion. Comme il n'y a point de » raison de croire qu'on vous permette de me voir avant » votre départ, recevez mes embrassements et l'assu» rance de mon estime et de mon amitié. Soyez heu» reux. » M. de Las-Cases a reçu de Napoléon deux présents auxquels il attache le plus grand prix. L'un est un petit étui de campagne, dont il lui fit don aux Briars, au moment où ils mirent pied à terre dans l'île de Sainte-Hélène. « J'en fis usage, lui dit Napoléon, la veille de » la bataille d'Austerlitz. » Le second objet n'est pas moins historique; c'est une paire d'éperons qu'il reçut à Longwood. En les lui donnant, Napoléon demanda à un de ses valets de pied, quand et où il s'en était servi. « Sire, lui répondit celui-ci, ce fut pendant la cam» pagne de Dresde, et à la bataille de Champaubert. » La lettre interceptée, qui fut cause de l'enlèvement du comte de Las-Cases, était adressée au prince Lucien; elle contenait un récit exact de toutes les vexations que de barbares geôliers faisaient subir au prisonnier de Sainte-Hélène; on y remarquait le passage suivant : « On nous dit bien que la conduite tenue à l'égard de » l'empereur Napoléon, et le traitement qu'on lui faisait » éprouver, ne devaient pas être attribués à l'Angleterre » seule; que ce résultat était la conséquence d'un traité » entre les quatre grandes puissances alliées; mais les » ministres anglais s'abusent grossièrement s'ils pensent » effacer de cette manière l'opprobre dont ils ont cou» vert leur nation. On répondra à cette assertion de leur » part : « Ou vous aviez fait ce traité avant d'avoir en » votre puissance votre illustre victime, et alors vous » vous êtes conduits indignement, en lui tendant un » piège pour vous emparer de sa personne; ou vous » n'aviez conclu ce traité qu'après avoir réussi à vous » saisir de lui; et, dans ce cas, vous vous êtes rendus » coupables du crime de sacrifier à des vues étrangères » l'honneur de votre pays et la sainteté de vos lois; » crime que rien ne vous forçait de commettre. » A son arrivée à Francfort, en décembre 1817, le comte de Las-Cases ne se borna pas à écrire à l'empereur d'Autriche; il envoya aussi à lord Bathurst une protestation énergique contre les actes arbitraires et tyranniques qu'il avait eu à endurer de la part de ses agents. « Milord, lui dit-il, si j'ai tant tardé à vous adres» ser mes griefs, n'en accusez que vous-même, la per» sécution que j'ai rencontrée sur vos rivages, et celle » dont vous avez donné l'impulsion dans les pays voi» sins. Il semblerait en effet qu'on a inventé pour moi » un supplice nouveau : la déportation sur les grands » chemins, quoique moribond. Je me suis vu traîné de » ville en ville comme un malfaiteur, sans qu'on pût » m'en donner aucun motif, ni m'accorder aucun re» pos. Dans cet état, comment pouvais-je vous écrire? » A la suite de cette vive réclamation, l'envoyé britannique auprès de la diète de Francfort, M. Lamb, reçut ordre de faire cesser les persécutions dont M. de Las-Cases était l'objet, et de lui restituer tous ses papiers. On peut croire aussi que l'intervention de l'empereur François eut plus de part à cette tardive détermination du cabinet anglais, que le repentir des ministres de sa majesté britannique. M. de Las-Cases a vécu depuis dans la plus profonde retraite, aux environs de Paris, sans vouloir rentrer dans cette capitale. Il a publié : 1° (sous le nom de Lesage) *Atlas historique et géographique*, 1802, in-folio : la dernière édition de cet important ouvrage, qui a obtenu un très grand succès, est de 1826; elle se compose de 36 feuilles et 3 demi-feuilles; 2° *Mémorial de Sainte-Hélène, ou Journal où se trouve consigné, jour par jour, ce qu'a dit et fait Napoléon pendant dix-huit mois*, Paris, 1822-1823, 8 volumes in-8° et in-12, deuxième édition, 1824, 8 volumes in-8°. On a publié : *Mémoires d'E. A. D. comte de Las-Cases, communiqués par lui-même, contenant l'histoire de sa vie, etc.*, Paris, 1819, in-8°.

LAS-CASES (Emmanuel-Pons-Dieudonné de), fils aîné du précédent, né à Vieux-Châtel, commune de Saint-Mein (Finistère), le 8 juin 1800, accompagna son père à Sainte-Hélène, où il écrivit, sous la dictée de Napoléon, plusieurs morceaux importants de l'histoire militaire de ce guerrier prodigieux, qui, apercevant dans son secrétaire une intelligence au-dessus de son âge, félicita un jour le comte de Las-Cases, par ce peu de mots : « Il y a de l'avenir dans ce jeune homme! » M. Emmanuel de Las-Cases ne se sépara point de son père, au milieu des horribles persécutions qui le poursuivirent de Longwood au cap de Bonne-Espérance, de la terre des Hottentots sur les bords de la Tamise et du Mein. Après la mort du prisonnier de Sainte-Hélène, il fit un voyage en Angleterre, pour y chercher le fameux geôlier Hudson Lowe, auquel il infligea publiquement un sanglant outrage, sans pouvoir le déterminer à réclamer une honorable satisfaction. Mais, quelques années après, Hudson Lowe vint louer une habitation aux environs de

Passy, où résidait M. de Las-Cases, et le jeune Emmanuel fut assassiné par deux Italiens, qui disparurent soudainement, ainsi que le lâche voisin, auquel ce crime fut généralement attribué. Heureusement les blessures de M. de Las-Cases fils ne furent point mortelles.

LASERNA, *Voyez* Santarosa.

LASERNA (N.). Il était lieutenant-colonel, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Français, pendant les guerres de la Péninsule. A la paix, il rentra en Espagne, et en récompense de ses longs services il fut nommé colonel de son régiment, avec le rang de brigadier : honneur auquel il s'attendait peu. A cette époque Ferdinand était remonté sur le trône; mais Laserna, qui avait résidé plusieurs années en France, en revint imbu d'idées libérales qu'il communiqua à plusieurs de ses officiers. Le gouvernement, informé de cette circonstance, chercha à l'éloigner. Dans cette vue, et sous prétexte que les Algériens menaçaient les côtes d'Espagne d'un débarquement près d'Algésiras, Laserna reçut l'ordre de s'y transporter avec son régiment, qui se trouvait en garnison à Séville. Ce mouvement était un acheminement vers l'exil. Laserna, qui s'en douta, et qui craignait que ses opinions bien connues ne lui attirassent bientôt la disgrâce du souverain, voulut la prévenir; à cet effet, il sollicita auprès du général comte d'Abisbal, alors chargé des affaires d'Amérique, de servir comme major-général dans cette partie des possessions espagnoles. Sa demande ne rencontra aucune opposition; le gouvernement alla même au-delà de ses vœux, en le nommant, au grand étonnement de toute l'Espagne, général en chef de l'armée du Pérou. Cette promotion fut accompagnée de l'ordre de se rendre immédiatement à Cadix pour s'y embarquer: et, ce qui parut fort étrange, il partit sans avoir reçu d'instructions, comme s'il n'allait en Amérique que pour y occuper un poste subalterne. Ce fut au mois de mai 1813 qu'il mit à la voile pour le Nouveau-Monde, et il débarqua à Arica dans le courant de septembre de la même année. L'état d'agitation et de trouble dans lequel il trouva le Pérou à son arrivée, et les événements divers qui depuis s'y succédèrent presque sans interruption, auraient offert à Laserna plusieurs occasions de déployer de la fermeté, des talents militaires et politiques, s'il en eût possédé; mais, dans toutes les circonstances où il se trouva engagé, il ne montra que faiblesse, irrésolution, et inhabileté à soutenir le fardeau des affaires dont il avait à diriger le cours. On l'a vu, à la vérité, culbuter Pezuela, et le remplacer dans la vice-royauté; mais ce ne fut ni à ses talents, ni à la force de son caractère, ni à aucun des moyens qui lui étaient personnels, qu'il fut redevable de ce facile triomphe; ce succès, il ne le dut qu'à l'énergie des principaux de ses partisans, qu'au cours des événements, et principalement au caractère indécis de son rival, qui n'osa adopter aucune de ces mesures vigoureuses qu'exigeait sa situation. Ces deux hommes manquaient également d'énergie, de connaissances politiques et de talents militaires : ni l'un ni l'autre n'était propre à commander en chef dans un pays en état de révolution. Comme vice-roi, Laserna fit constamment preuve et d'ineptitude et de timidité dans les affaires; jamais il ne sut prendre un parti prompt et décisif, même lorsque son propre intérêt et ses devoirs semblaient l'exiger plus particulièrement. Ce fut surtout à l'égard d'Olañeta, son subordonné, qu'il montra plus d'irrésolution, d'imprévoyance et de pusillanimité. Dans plusieurs occasions importantes, ce général avait formellement méconnu ses ordres; il avait même été, dans une certaine circonstance, jusqu'à usurper la vice-royauté : il l'avait, dans ses proclamations, dépeint comme un factieux et un ennemi du trône et de l'autel; il s'était ouvertement révolté contre lui; il avait fait périr nombre de soldats espagnols qui avaient cru devoir prendre parti pour leur vice-roi contre un simple général qui n'avait aucune autorité sur eux; et loin de le punir d'une manière exemplaire, Laserna transigea avec lui, et non-seulement il lui pardonna, mais il le maintint dans son commandement, avec des pouvoirs peut-être plus étendus encore que ceux dont Olañeta se trouvait investi avant la rébellion. En un mot, sans l'appui des généraux Valdez et Canterac, il est très probable que depuis long-temps il eût cessé d'être vice-roi. Depuis l'affranchissement de l'Amérique méridionale, Laserna est rentré dans l'obscurité.

LASOURCE (Marie-David-Albin), né à Angles en Languedoc, en 1762. Il était ministre protestant lorsque la révolution éclata; il en embrassa la cause avec ardeur. En 1791, le choix de ses concitoyens le désigna pour l'assemblée législative, où, dès le 28 décembre, il prononça contre l'émigration, et sur les dangers de la patrie, un discours des plus véhéments. Le 19 mars 1792, il vota en faveur du décret d'amnistie qui absolvait Jourdan et ses co-accusés, dont il avait pris la défense dans un discours où le fanatisme révolutionnaire était porté au plus haut degré d'exaltation. Le 17 avril, Lasource soutint que la nomination d'un gouverneur au prince royal appartenait exclusivement à la nation. Il taxa ensuite de fausseté un rapport sur les événements du 20 juin, et mit fin à la discussion par un ordre du jour. Huit jours après la révolution du 10 août 1792, il demanda la mise en accusation de Lafayette, après avoir annoncé *qu'il venait briser l'idole devant laquelle il avait lui-même si longtemps sacrifié.* Le 30, il accusa le ministre Montmorin, et le fit décréter d'accusation. Envoyé à la convention nationale, Lasource y déploya autant de courage et de persévérance pour rétablir l'ordre dans la république, que précédemment il avait montré d'acharnement contre l'autorité monarchique. En septembre, il s'éleva avec force contre le despotisme que Paris exerçait sur la France et ses représentants, et vota pour que la nation française, au lieu d'ambitionner la gloire des conquêtes, proclamât les peuples affranchis du joug des tyrans, et libres de se donner telle forme de gouvernement qui leur conviendrait. Commissaire à l'armée du Var, avec ses collègues Goupilleau et Collot-d'Herbois, Lasource n'assista d'abord pas au procès de Louis XVI, mais, le 1er janvier 1793, il écrivit qu'il voterait la mort de ce prince, ce qu'il fit en effet quinze jours après. Ramené à des opinions plus modérées, il voulut, mais en vain, faire excepter de la loi contre les émigrés tous les enfants qui avaient été emmenés par leurs parents avant l'âge de dix-huit ans pour les garçons, et de vingt-un ans pour les filles. Élu successivement membre des comités de défense générale et de salut public, Lasource demanda l'arrestation du duc d'Orléans et de Sillery. En avril 1793, il attaqua vivement Robespierre et les membres de la faction qu'il accusait d'être les auteurs secrets d'une pétition des sections de Paris pour demander la proscription de vingt-deux députés du côté droit, dont il faisait partie. Le 18 avril, la convention, pour venger Lasource des attaques de la commune, l'éleva à la présidence, et, deux jours après, elle déclara calomnieuse la pétition des sections de Paris. Ce triomphe fut de peu de durée : décrété d'arrestation, le 2 juin, par suite des événements du 31 mai, il fut traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, et condamné à mort, le 30 octobre. Après avoir entendu sa sentence, il dit à ses juges ces mots d'un ancien : « Je meurs dans le moment » que le peuple a perdu la raison, et vous, vous mourrez » le jour où il la recouvrera. » Il était alors âgé de trente-un ans. A un sens droit et un cœur honnête Lasource unissait un grand fonds d'instruction dans plus d'un genre. Il portait une pensée à la bouche lorsqu'on le conduisit au supplice, et il y alla avec calme et dignité.

LASSEN-RAMUSSEN, *Voyez* Rasmussen.

LASSUS (Pierre), bibliothécaire et ancien secrétaire de l'Institut, professeur de pathologie externe à l'école de médecine, chirurgien consultant de l'empereur, naquit à Paris, le 11 avril 1741. Son père, chirurgien distingué, le dirigea dans ses études. Lassus en fit de très bonnes, et après avoir suivi les cours de l'académie et les opérations des hôpitaux, il fut reçu maître en chirurgie, le 1er juin 1765. Le zèle qu'il avait pour l'étude l'éloignait de la pratique; sa jeunesse d'ailleurs s'opposait à ce qu'il pût inspirer beaucoup de confiance, et il prit le parti de donner des leçons d'anatomie. Il obtint bientôt de tels succès dans l'enseignement particulier, que l'académie de chirurgie crut devoir lui confier une charge temporaire de démonstrateur. Les succès de Lassus dans sa chaire lui en procurèrent bientôt à la ville, et sa réputation à la ville ne tarda pas à le faire appeler à la cour. Lamartinière, premier chi-

rurgien du roi, le fit nommer, en 1771, chirurgien ordinaire de mesdames Victoire et Sophie de France, filles de Louis XV. Cette place laissait à Lassus le loisir de se livrer à son goût pour l'étude, et il eut quelque temps la faiblesse de trop préférer les livres aux malades : mais une circonstance assez singulière l'en fit bientôt repentir. Madame Victoire ayant eu besoin d'être saignée, le jeune chirurgien la piqua deux fois sans pouvoir faire jaillir le sang, ce qui, du reste, pouvait bien être l'effet de l'émotion de la princesse. Cet événement, assez insignifiant en lui-même, causa une rumeur générale au château : *Une princesse piquée deux fois et qui n'a pas saigné ! quel accident effroyable !* répétaient de tous côtés les courtisans. Les médecins attachés à la cour remuaient aussi la tête d'un air mystérieux, mais qui n'en était pas moins significatif. Le pauvre Lassus fut sur le point d'être renvoyé honteusement ; mais madame Victoire se montra plus généreuse que ceux qui l'entouraient. Ne pouvant plus, après cet accident, conserver son chirurgien auprès d'elle, elle voulut du moins prévenir l'impression défavorable que cette circonstance pouvait produire à l'égard d'un homme qu'elle estimait. Elle lui conserva le titre qui l'attachait à sa personne, et l'obligea d'accepter les fonds nécessaires pour acquérir, en 1779, la charge de lieutenant du premier chirurgien du roi. A cette place se trouvaient réunies les fonctions d'inspecteur et de trésorier du collége et de l'académie de chirurgie. En 1781, il obtint encore la charge de professeur des opérations chirurgicales. Lorsque les tantes de Louis XVI quittèrent la France, Lassus abandonna tout pour les suivre, et parcourut l'Italie avec elles. Il observa avec goût les beautés de la nature et les chefs-d'œuvre des arts, mais ils ne lui firent point négliger l'étude de la chirurgie. Il se lia avec les plus célèbres praticiens de l'Italie, suivit dans les hôpitaux les divers systèmes d'opérations, et traduisit une partie des meilleurs ouvrages des médecins italiens. Ces études lui furent d'un grand secours lorsqu'il revint en France. La loi relative aux émigrés le menaçait : il répondit qu'il n'avait quitté la France que pour aller puiser chez l'étranger de nouveaux moyens d'être utile à sa patrie, et ses portefeuilles en offraient une preuve. L'on voulut bien se contenter de cette raison. Fourcroy ayant été, peu après, chargé de présider à la réorganisation des écoles de médecine, fit nommer Lassus, en décembre 1794, professeur de l'histoire de la médecine et de médecine légale ; mais à la mort de Chopart, il préféra la chaire de pathologie, qui lui convenait davantage. Lors de la formation de l'Institut, Lassus en fut nommé membre ; il y devint secrétaire de la classe des sciences naturelles, et fut ensuite choisi pour en être le bibliothécaire. Il possédait plusieurs langues vivantes, et dans les débuts de sa carrière il avait publié plusieurs traductions de l'anglais. Dans ses ouvrages comme dans ses leçons, ce chirurgien célèbre s'attachait davantage à la clarté qu'à l'élégance ; il employait même des comparaisons triviales, mais qui étaient toujours d'une grande justesse, et toujours singulièrement originales. Il avait pour but en cela de se mettre au niveau de la majorité de ses auditeurs, et c'était vraiment par un effort de talent qu'il descendait jusqu'à eux. Lassus mourut d'une maladie aiguë, le 16 mars 1807. MM. Thouret et Pelletan prononcèrent sur sa tombe son éloge historique. Il avait été peint, avec une grande perfection, par M. le baron Gérard, premier peintre du roi. Il a publié : 1° *Nouvelle méthode de traiter les fractures et les luxations, par M. Pott, avec la description des nouvelles attelles de M. Sharpe, pour le traitement des fractures de la jambe*, traduit de l'anglais, Paris, 1771, 1 vol. in-12 ; seconde édition, 1788, in-8° ; 2° *Dissertation sur la lymphe*, couronnée par l'académie de Lyon en 1773, Paris, 1777, in-8° ; 3° *Mémoires sur les plaies du sinus longitudinal supérieur de la dure-mère, et observation sur une hernie inguinale avec étranglement*, insérés dans les *Mémoires de l'académie de chirurgie*, de 1774 ; 4° *Dissertation sur les maladies vénériennes, par Turner*, traduit de l'anglais, Paris, 1777, 2 vol. in-12 ; 5° *Essai ou Discours historique et critique sur les découvertes faites en anatomie par les anciens et par les modernes*, Paris, 1783, 1 vol. in-8° : ouvrage où l'on trouve à la fois de l'érudition et du discernement ; 6° *Manuel pratique de l'amputation des membres, par Alanson*, traduit de l'anglois, Paris, 1784, in-12 ; 7° *Éphémérides de toutes les parties de l'art de guérir*, Paris, 1790, 1 vol. in-8°. Ce recueil, que Lassus avait entrepris avec M. Pelletan, fut interrompu par suite des événements de la révolution ; il n'en a paru qu'un volume. 8° *Traité élémentaire de médecine opératoire*, Paris, 1795, 2 vol. in-8° ; 9° *Traité de pathologie chirurgicale*, Paris, 1805 à 1806, 2 vol. in-8°. Il y a encore de ce célèbre praticien, dans les Mémoires de l'Institut, au tome 1er, pag. 1, un *Mémoire sur le prolongement morbifique de la langue hors de la bouche*, et au tom. 3, pag. 372, des *Recherches sur la cause de la hernie ombilicale de naissance* ; dans le *Journal de médecine* de MM. Corvisart, Leroux et Boyer, brumaire an IX, des *Recherches sur l'hydropisie enkystée du foie* ; et dans celui de ventôse an X, une *Observation sur un ulcère fistuleux à l'estomac*, traduite de l'anglais de Goels. Enfin, on lui doit, comme secrétaire de la classe de l'Institut pour les sciences naturelles, les *Éloges de Pelletier* et de *Bayen*, imprimés dans le tome 2 de la classe de mathématiques et de physique. Il a, en cette qualité, rendu compte des travaux de la même classe pendant l'an V et l'an VI : ses analyses sont imprimées dans les comptes rendus par l'Institut au corps législatif.

LASTEYRIE-DUSAILLANT (le comte CHARLES-PHILIBERT de), né à Brives-la-Gaillarde (Corrèze), le 4 novembre 1759. Il fit ses premières études à Limoges, et il vint à Paris pour les perfectionner. Les collections d'arts et d'histoire naturelle qu'offre cette capitale déterminèrent son goût pour ce genre d'études ; il se livra surtout à l'économie rurale. Il n'épargna ni dépenses ni fatigues pour remplir la noble tâche qu'il s'était imposée ; et, pour étendre ses connaissances, il entreprit, à vingt et un ans, un voyage en Angleterre ; il parcourut ensuite l'Italie et la Sicile, fit un second voyage en Angleterre, et visita la Suisse, en 1789. Resté en France pendant la terreur, il reprit ses courses, après le 9 thermidor, et se rendit en Espagne, pour étudier l'agriculture de ce pays et surtout l'éducation des bêtes à laine : c'est à ce voyage que l'on doit l'importation des mérinos en France, et la manière de les y naturaliser. En 1799, il parcourut le nord de l'Europe, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norwége et une partie de l'Allemagne, retourna en Espagne en 1803, et revit la Suisse et l'Italie en 1809. Partout il fit des observations utiles qu'il consignait dans des mémoires. Un art nouveau, la lithographie, venait d'être inventé en Allemagne ; le comte de Lasteyrie se rend aussitôt à Munich, en 1812, pour y apprendre cet art. Contraint de revenir en France par suite des événements de la guerre de Russie, il retourne en Bavière, en 1814, engage des ouvriers, se procure les machines pour la lithographie, et revient former en France, en 1815, le premier et le plus bel établissement de ce genre. On l'employa d'abord à l'impression des circulaires du ministre de la police, et, bientôt après, à toutes sortes de dessins. Ces services importants ne sont pas les seuls qui le recommandent à son pays ; il est un des fondateurs de la société d'encouragement, de la société philanthropique, et de celle d'instruction mutuelle. Il a été moins heureux dans un projet imaginé pour venir au secours des savants infirmes et nécessiteux, que la misère empêcherait de terminer ou de publier des ouvrages utiles, ou pour encourager des jeunes gens dont le génie s'éteint faute d'un secours que leur refuse la fortune. Cette société avait réuni des fonds et fait imprimer ses règlements, lorsque le gouvernement impérial la fit dissoudre, sans qu'on ait connu les motifs de cette mesure anti-littéraire. Ce savant, fécond en projets utiles, avait rassemblé un cabinet et une bibliothèque renfermant tous les objets et les ouvrages élémentaires sur l'économie rurale. Il a offert plusieurs fois ce cabinet au gouvernement, sous la seule condition qu'il deviendrait un établissement public ; ces offres généreuses n'ont point encore été acceptées. M. de Lasteyrie, gendre de M. de Lafayette, s'honore sans doute d'un titre qui le rapproche de ce grand citoyen, mais il est un des hommes de France qui ont le moins besoin d'une alliance illustre pour

être recommendables. Il a publié : 1° *Essai pour diriger et étendre les recherches des voyageurs qui se proposent l'utilité de leur patrie, etc.*, par le comte Léopold Berchtold, Paris, 1798, 2 vol. in-8°, traduit de l'anglais ; 2° *Traité sur les bêtes à laine d'Espagne, et leur éducation, leurs voyages, la tonte, le lavage et le commerce des laines, les causes qui donnent la finesse aux laines, etc.*, Paris, 1799, in-8°, avec fig. ; 3° *Société en faveur des savants et des hommes de lettres*, ibid. 1801, in-8° ; 4° *Traité des constructions rurales*, trad. de l'anglais, avec des notes et des additions, Paris, 1802, in-8°, avec un atlas in-fol. ; 5° *Histoire de l'introduction des moutons à laine fine d'Espagne dans les divers états de l'Europe et au cap de Bonne-Espérance, etc.*, Paris, 1802, in-8° ; 6° *de l'Engraissement des bestiaux, etc.*, Paris, 1804, in-12 ; 7° *Du cotonnier et de sa culture, ou Traité sur les diverses espèces de cotonniers, sur la possibilité et les moyens d'acclimater cet arbuste en France, etc.*, avec figures, Paris, 1808, in-8° ; 8° *Du pastel, de l'indigotier et des autres végétaux dont on peut extraire une couleur bleue, etc.*, Paris, 1811, in-8° ; 9° *Constitution de la monarchie espagnole*, Paris, 1814, in-8°, traduit de l'espagnol ; 10° *Catéchisme politique de la constitution espagnole, à l'usage des écoles primaires*, traduit de l'espagnol, Paris, 1815, in-8° ; 11° *Nouveau système d'éducation pour les écoles primaires, adopté dans les quatre parties du monde ; exposé de ce système ; histoire des méthodes sur lesquelles il est basé, de ses avantages, et de l'importance de l'établir en France*, Paris, 1815, in-8°, nouvelle édition, 1819, in-8° ; 12° *Collection de machines, d'instruments, etc., employés dans l'économie rurale, domestique et industrielle, d'après les dessins faits dans les diverses parties de l'Europe*, Paris, 1820—1823, 2 vol. in-4° ; 13° *Méthode naturelle de l'enseignement des langues, instruction pour les maîtres et les élèves*, Paris, 1826, in-18. M. le comte de Lasteyrie est éditeur des ouvrages suivants, dont l'exécution fait le plus grand honneur à ses presses lithographiques : 1° *Histoire naturelle des mammifères*, avec des figures originales enluminées, dessinées d'après les animaux vivants, publiée, sous l'autorité de l'administration du muséum d'histoire naturelle, par MM. Geoffroy Saint-Hilaire et Frédéric Cuvier, Paris, 1819—1823, 40 livraisons in-folio, contenant plus de 240 planches ; 2° *Anatomie de l'homme, ou Description et figures lithographiées de toutes les parties du corps humain*, par MM. Béclard et Jules Cloquet, 1821 et années suivantes, in-folio de 240 planches ; 3° *Planches anatomiques du corps humain*, exécutées d'après les dimensions naturelles, accompagnées d'un texte explicatif par le docteur Antommarchi, 1823 et années suivantes, 15 livraisons grand in-folio. M. de Lasteyrie a travaillé au *Dictionnaire d'agriculture*, publié par le libraire Déterville.

LATAPIE (François-de-Paula), botaniste, fils d'un arpenteur feudiste, attaché à Montesquieu, et honoré de son estime, naquit à Bordeaux, le 8 juillet 1739. L'auteur de l'Esprit des lois voulut bien veiller à sa première éducation, et commençait à voir se développer dans son jeune élève le goût des connaissances utiles, lorsqu'il mourut. Devenu secrétaire de M. de Secondat, fils de son illustre bienfaiteur, il le suivit en Italie et dans une partie des îles de la Méditerranée, examina partout, avec le plus grand soin, les merveilles de la nature et des arts, et fit des résultats de son voyage un ouvrage intéressant ; il en lut, dans les séances publiques de l'académie des sciences de Bordeaux, des extraits qui méritèrent à leur auteur des éloges unanimes. Les académies de Padoue, de Florence et des Arcades de Rome l'avaient jugé digne d'être admis dans leur sein. Son voyage à l'île d'Elbe fut remarquable par la découverte qu'il fit, d'après quelques notes d'un commentateur de Vitruve, des superbes colonnes de granit taillées dans les 11e et 12e siècles par les Pisans, et abandonnées dans la carrière même, au bord du golfe *del Campo*. A Naples, il fut chargé de revoir la traduction française du savant ouvrage des *Campi phlegræi*, du chevalier W. Hamilton. De retour dans sa patrie, Latapie fut nommé inspecteur des arts et manufactures de la province de Guienne ; il consigna les observations que cette place le mit à même de faire, dans une *Notice des arts et manufactures en Guienne*, qu'il adressa au conseil-d'état, en juin 1785. La botanique avait été le principal objet des études de Latapie, c'était sa science de prédilection ; il avait été chargé par l'académie des sciences de Bordeaux de la démontrer dans le jardin des plantes qu'elle avait ouvert au public en 1783. Ses démonstrations, aussi instructives qu'agréables, y avaient attiré, outre les élèves de médecine et de pharmacie, un grand nombre d'amateurs de tout âge. Lorsque la révolution l'eut forcé d'abandonner son cours, il forma un herbier le plus complet possible des seules plantes du pays, et en fit don à sa patrie. Il avait commencé une collection des plantes de toutes les variétés de la vigne, qu'il ne put terminer : cette idée se trouve exécutée à la pépinière du palais du Luxembourg, à Paris. Lorsqu'on forma les écoles centrales, Latapie enseigna l'histoire naturelle à celle de Bordeaux, et devint professeur de littérature grecque au lycée de la même ville. Dans les dernières années de sa vie, il fut adjoint aux travaux de classement des livres de la bibliothèque publique de Bordeaux. Plein de reconnaissance pour la mémoire de Montesquieu, il donna, en 1823, à la commune de la Brède, où son bienfaiteur avait un château dans lequel il avait composé ses immortels ouvrages, un fonds rural dont le revenu annuel (300 fr.) sert à doter la fille la plus vertueuse de la commune. Sa modestie dans cet acte généreux égale sa bienfaisance : c'est un descendant de Montesquieu qui décerne le prix, et à défaut, le propriétaire du château. Ce n'est pas le seul bienfait que lui doivent ses concitoyens ; il a légué, par son testament, les fonds de plusieurs prix à distribuer dans diverses écoles publiques de Bordeaux. Latapie mourut le 8 octobre 1823, regretté de tous ses concitoyens. Il avait cultivé toutes les branches des connaissances humaines, et s'était appliqué à les propager plutôt qu'à en étendre les progrès. On lui doit : 1° *l'Art de former les jardins modernes, ou l'Art des jardins anglais, de Whateley*, 1771, in-8° ; 2° *Hortus burdigalensis, ou Catalogue du Jardin-des-Plantes de Bordeaux*, 1784, in-12 : ce catalogue ne contient que cinq cents plantes environ, le même établissement en cultive aujourd'hui trois mille. 3° *Description de la commune de Brède*, 1785, in-12 ; 4° *Notice sur les arts et manufactures en Guienne*, manuscrit de plus de trois cents pages in-4°, conservé à la bibliothèque de Bordeaux. M. Latapie a aussi inséré plusieurs articles dans le *Journal d'agriculture* de l'abbé Rozier.

LATHAM (John), savant médecin, et naturaliste distingué, membre de la société royale de Londres, président du collége royal de médecine, est né le 27 juin 17.. Après avoir fait avec distinction ses études à l'université d'Oxford, il prit le bonnet de docteur, en 1787, et vint se fixer à Londres, où son mérite fut bientôt connu et le fit nommer l'un des médecins de l'hôpital de Saint-Barthélemi et médecin extraordinaire du roi d'Angleterre. M. Latham a publié sur l'histoire naturelle et la médecine plusieurs ouvrages estimés ; voici la liste des principaux : 1° *Abrégé de l'histoire générale des oiseaux*, Londres, 1782—1801, 8 vol. in-4° ; 2° *Index ornithologicus, sive Systema ornithologiæ*, Londres, 1790, 2 vol. in-4°. En 1809, M. Eloi Johanneau a donné en 1 vol. in-12 une édition abrégée de cet ouvrage, auquel il a fait des changements importants, et ajouté des tableaux synoptiques et des notes. 3° *Plan d'une institution charitable qu'on pourrait établir sur les bords de la mer, en faveur des personnes dont les maladies nécessitent les bains de mer*, Londres, 1791, in-8° ; 4° *Oratio universaria in theatro coll. reg. med. Lond. ex Harveii instituto, habita octob. 18, 1794* ; 5° *Traité sur le rhumatisme et la goutte*, Londres, 1796, in-8° ; 6° *Pharmacopée d'Healde*, corrigée et augmentée, 1805, in-8°.

LATOUCHE (Jacques-Antoine CREUZÉ-), député aux états-généraux et à la convention nationale, naquit à Chatellerault, en 1749. Il étudia la jurisprudence à Poitiers, et suivit pendant quelque temps le barreau de la capitale. Fatigué bientôt de la profession d'avocat, et trouvant l'interprétation des lois trop aride, il se mit à voyager, visita les beaux sites des vallées helvétiques, et revint après plusieurs années d'absence dans

son pays natal, où il acheta la charge de lieutenant-général de la sénéchaussée. Elu, en 1789, par ses compatriotes, député aux états-généraux, il se fit peu remarquer dans les discussions, mais se rendit fort utile dans les commissions ou comités, surtout dans ceux des *monnaies* et de l'*aliénation des biens nationaux*, dont il était membre. C'est lui qui, au nom du comité des monnaies, demanda que l'argenterie inutile au culte fût convertie en numéraire. Après la clôture de l'assemblée constituante, il devint juge à la haute cour nationale d'Orléans, et fut nommé, en septembre 1792, député à la convention nationale par les électeurs de la Vienne. Il s'y prononça pour l'appel au peuple et le sursis dans le procès du roi, et vota la réclusion, et le bannissement à la paix, en disant: « Il me paraît » malheureux que les hommes qui font les lois puissent » ordonner la mort d'un homme. » Quoique étranger, comme tous ses collègues de *la plaine* et du *marais*, aux débats violents de *la montagne* et de *la gironde*, il s'intéressa vivement aux victimes du 31 mai, donna asile dans sa maison à la fille de Roland, et ne cessa d'entourer depuis cette jeune orpheline de soins vraiment paternels. Il parut, le 8 août, à la tribune de la convention pour combattre la taxe des grains. Après le 9 thermidor, les *maux* du *régime* de la *terreur* s'étant mis en évidence, et les hommes de *la plaine*, tels que Sieyès et Boissy-d'Anglas, ayant pris en main le gouvernail de la république, Creuzé-Latouche eut sa part de crédit dans la prépondérance échue au parti des *modérés* ou des *circonspects*. Il devint membre du comité de salut public, et de la commission chargée de préparer les lois organiques pour la constitution de l'an 1793; ce fut à l'occasion de ces lois, qu'il attaqua la fameuse maxime insérée dans la déclaration des droits: *Que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.* Entré au conseil des anciens, il y combattit avec chaleur le projet de partager la pré-succession des parents d'émigrés avec la république, s'éleva avec non moins de véhémence, le 25 août 1794, contre la déportation des prêtres réfractaires, et se livra néanmoins, dans ce dernier discours, aux plus sanglantes injures contre le sacerdoce catholique, qu'il accusa d'être l'instigateur et la cause de tous les maux et de tous les crimes qui avaient désolé la terre. Cette sortie violente fit refuser l'impression de son discours. Peu de temps après, réélu en 1797, et nommé président du conseil, il demanda que les électeurs prêtâssent le serment de haine à la royauté, repoussa les attaques dirigées contre les *sociétés* populaires, et figura parmi les adversaires les plus ardents du parti de Clichy, dans la journée du 18 fructidor. « Adoptons sans délai, s'écria-t-il, les » mesures proposées (par Bailleul); il faut vite prendre » ce parti ou périr, et exclure les nobles du droit de » cité. » Sa mission étant expirée au 20 mai 1798, il fut immédiatement réélu au conseil des cinq-cents, dont il devint même président. Il combattit le projet de loi sur la liberté de la presse, vota l'impôt sur le sel, et s'opposa à la mise en accusation de La Reveillère-Lepeaux, Treilhard et Merlin, après leur sortie du directoire. S'étant montré favorable au coup d'état du 18 brumaire, il en fut récompensé par les consuls, qui l'appelèrent à siéger dans le sénat: il ne put jouir longtemps de sa haute dignité, et mourut le 22 septembre 1800.

LATOUCHE-DE-TRÉVILLE (Louis René-Maximilien le Vassor, comte de), contre-amiral, grand-officier de la légion-d'honneur, né à Rochefort, le 3 juin 1745, entra à treize ans dans la marine militaire, et fit, en cette qualité, les dernières campagnes de la guerre de 1756. Après avoir quitté l'armée navale pour servir dans un régiment de cavalerie, une vocation décidée le fit rentrer dans la marine, où plusieurs membres de sa famille s'étaient illustrés. Il eut, pendant la guerre d'Amérique, le commandement d'une frégate, se signala dans plusieurs combats, et obtint de l'avancement. En 1782, chargé d'une mission importante, il rencontra le vaisseau anglais *l'Hector*, de soixante-quatorze canons, et soutint, avec les deux frégates qu'il avait avec lui, un combat qui fut à l'avantage du pavillon français, et à la suite duquel le bâtiment ennemi fut détruit. Latouche-Tréville résista non moins heureusement aux attaques de l'escadre du commodore Elphinstone, qui ne put l'empêcher de débarquer ses dépêches, une forte somme d'argent et les officiers généraux qu'il était chargé de conduire en Amérique. Après la paix de 1783, il fut appelé dans l'administration supérieure des ports et dans le conseil des ministres, et en 1787 le duc d'Orléans le fit son chancelier. Nommé, deux ans après, député de la noblesse du bailliage de Montargis aux états généraux, il se réunit un des premiers de cet ordre à la chambre du tiers état, plaida avec chaleur les intérêts de la maison d'Orléans, et demanda l'insertion, dans le code maritime, d'un article prononçant la peine de mort contre tout officier qui se cacherait dans un combat. Quelque temps après le renversement de la dynastie des Bourbons, une note outrageante fut remise contre M. de Sémonville, ambassadeur de la république française, par l'ambassadeur de S. M. sicilienne résidant à Constantinople. L'injure était des plus graves; mais, à cette époque, les Autrichiens et les Prussiens couvraient le territoire français, et les états d'Italie croyaient voir une barrière impénétrable entre eux et les armées françaises. L'armée navale fut chargée de tirer raison de cette injure, et de venger l'honneur national outragé. Latouche, qui avait été honoré de la plus grande confiance sous l'ancien gouvernement, et venait d'être élevé au grade de contre-amiral, fut chargé de cette importante expédition. Il part de Toulon à la tête d'une escadre de dix vaisseaux de ligne et six frégates, et cingle directement vers Naples, sans être effrayé des ouragans et des tempêtes si fréquents dans le mois de décembre. Malgré les vents contraires, il entra dans le port au moyen d'une belle manœuvre. Étonnés de tant d'audace, les ennemis de la république pensent que quatre cents pièces de canon en batterie sont insuffisantes pour repousser des hommes aussi téméraires: et tous les moyens de défense paraissent inutiles pour se garantir d'une attaque imprévue. Le roi de Naples veut négocier, et consent à recevoir six vaisseaux dans son port. Le fier Latouche-Tréville déclare qu'il ne saurait diviser son escadre, et va mouiller devant le palais du roi. De là il expédie un parlementaire nommé Belleville, sous l'uniforme d'un simple grenadier, et le charge de la lettre suivante pour le roi de Naples, auquel il donne seulement une heure pour faire réponse: « Roi de Naples, je viens, » au nom de la république française, demander réparation de l'insulte faite à ma nation dans une note » signée Acton, dans laquelle Sémonville, ambassadeur près la Porte-Ottomane, est outragé de la manière la plus atroce; je demande à votre majesté » qu'elle avoue ou désavoue cette note, où se manifeste » la mauvaise foi la plus insigne; je lui demande de » faire connaître, dans une heure, l'aveu ou le désaveu » d'un procédé qu'un peuple libre et républicain ne » pouvait supporter, en envoyant une ambassade près » de ma république, et en rappelant de Constantinople » celui qui a servi pour l'outrager. Si votre majesté se » refusait à cet acte de justice, je suis chargé de lui » déclarer la guerre, qui peut répandre les plus grands » malheurs sur la ville de Naples. Je ne dois pas dissimuler à votre majesté que si elle me force de re» courir à la voie des armes, je ne suspendrai la des» truction et la mort qu'après avoir fait de Naples un » monceau de ruines. » A cette nouvelle, toute la ville est plongée dans la consternation la plus profonde: tantôt on veut opposer de la résistance, tantôt on objecte que rien ne se trouve prêt pour l'opérer. La cour est elle-même en proie aux plus vives alarmes. Le ministre Acton veut gagner du temps, Belleville lui réplique que dans une heure il doit porter la réponse. Le monarque délibère. Acton propose une médiation, Belleville l'accepte comme un projet. Latouche la rejette, en déclarant que la république française ne voulait attendre la paix que de son courage et de ses forces. Acton remet enfin le désaveu demandé de la conduite de l'ambassadeur napolitain à Constantinople, et proteste de l'intention de la cour de Naples pour entretenir la paix avec la république française. Ainsi, pour obtenir justice de la cour des Deux-Siciles, on n'eut besoin, cette fois, que de déployer à ses yeux l'appareil imposant de la force; mais à peine la flotte française se fut-elle

éloignée des côtes, que le monarque, oubliant ce qu'il venait de promettre, ne se fit pas scrupule de manquer à la parole qu'il avait donnée, entra dans la coalition, et fournit des troupes pour combattre contre la république française. Le contre-amiral Latouche-Tréville, destitué peu de temps après, se livra à des travaux utiles, et ne fut réintégré dans ses fonctions qu'en 1799. Envoyé à Boulogne, il prépara les élémens de la flottille qui, sous sa direction, livra au célèbre amiral Nelson les combats des 9 et 24 août 1801, si glorieux pour la marine française. Pendant l'expédition de Saint-Domingue, le brave Latouche commanda de nouveau une escadre, et, chargé spécialement de l'attaque du Port-au-Prince, il entra de vive force dans la rade, soumit les forts, fit débarquer les troupes, et concourut puissamment à préserver la ville de l'incendie. Resté commandant en chef des forces navales à Saint-Domingue, c'est à l'activité, à la sagesse des combinaisons qu'il prit pour exécuter les ordres du gouvernement, qu'est dû le salut de la presque totalité de l'escadre qu'il commandait. Le contre-amiral Latouche-Tréville mourut dans les derniers jours de l'an XII (1804), à bord du vaisseau *le Bucentaure*, en rade de Toulon. Les médecins lui avaient conseillé de descendre à terre pour rétablir sa santé; mais il ne voulut point quitter son bord, disant qu'un officier de marine doit mourir à son poste. Le nom à jamais célèbre de cet habile et brave marin a été donné à l'une des avenues qui conduisent de la place des Invalides à l'École militaire. On ne saurait dire quelle influence sa mort a pu avoir sur les destinées de notre pays; Latouche-Tréville eût sans doute commandé l'escadre de Trafalgar, dont la perte a été si funeste à la France.

LATOUR-D'AUVERGNE, *Voyez* Auvergne.

LATOUR-DUPIN (le marquis N. de), dont le père mourut sur l'échafaud révolutionnaire, était colonel d'un régiment d'infanterie avant la révolution, servit, en 1790, sous M. de Bouillé, à Nancy, et devint ministre plénipotentiaire de France à La Haye, place qu'il occupa jusqu'à la déchéance de Louis XVI. Revenu dans sa famille à Bordeaux, il échappa aux proscriptions de 1793, en fuyant avec sa femme sur un vaisseau américain. A peine étaient-ils débarqués à Boston, qu'ils eurent la douleur d'apprendre la mort de leur père. Ils n'avaient pour toute ressource que 500 louis; ils en déterminèrent l'emploi, et arrêtèrent un plan qu'ils exécutèrent sans délai. Oubliant les grandeurs qui les avaient environnés jusque-là, le luxe où ils avaient vécu, les arts agréables qu'ils avaient cultivés, ils allèrent se confiner chez un paysan du comté de New York, qui voulut bien les recevoir en pension et leur apprendre les détails de l'exploitation d'une ferme et de la culture des terres en Amérique. Après avoir passé six mois chez leur hôte, ils allèrent s'établir sur les bords de la Delaware, à quelques lieues d'Albany, et y mirent en pratique, avec un courage qui ne se démentit jamais, les leçons qu'ils venaient de recevoir. Le 18 brumaire, qui rétablit le calme en France, leur ayant permis de rentrer, ils quittèrent, mais avec peine, le pays qui les avait si généreusement accueillis, et revinrent habiter les environs de Bordeaux. M. de Latour-Dupin fut nommé, peu de temps après son retour, préfet de la Dyle; perdit bientôt la confiance de l'empereur, et néanmoins ne tarda pas à être rappelé à la préfecture de la Somme, place qu'il remplit avec beaucoup de zèle jusqu'en 1814. Le retour des Bourbons, à cette époque, le replaça dans la diplomatie: il fut adjoint à M. de Talleyrand, au congrès de Vienne, fut nommé pair de France par ordonnance du roi, du 17 août 1815, et envoyé en 1816, comme ministre de la cour de France, auprès du roi des Pays-Bas. A cette époque, une foule de Français allaient chercher dans ces provinces, où ils avaient depuis long-temps formé des liaisons intimes, un repos qu'on leur refusait chez eux. M. de Latour-Dupin s'est trouvé sans doute dans la malheureuse position de ne pouvoir adoucir leur sort, puisqu'il n'a rien fait pour eux: sans cela on ne peut pas douter qu'ayant connu le malheur, il n'eût soulagé l'infortune de ses malheureux concitoyens. M. de Latour-Dupin fut rappelé en France et envoyé, en 1820, à Turin avec la qualité d'ambassadeur: il quitta le Piémont lors de la révolution de 1821. Depuis que la tranquillité y est rétablie, il a repris son poste, et l'occupe encore aujourd'hui (1827).

LATOUR FOISSAC (Philippe-François de), né le 11 juillet 1750, était capitaine au corps royal du génie en 1776, et avait déjà exécuté plusieurs travaux importants, lorsqu'il fut appelé à l'armée de M. le maréchal de Rochambeau, en qualité d'adjudant-général. Chargé de porter la déclaration de guerre au duc de Saxe-Teschen, il assista à toutes les actions de cette campagne, eut une part active au gain de la bataille de Jemmapes, comme chef d'état-major du corps d'armée de quinze mille hommes commandé par le général d'Harville, et parvint sur le champ de bataille au grade de colonel. Général de brigade le 15 mai 1793, il fut arrêté peu de temps après, par ordre des représentants du peuple, conduit à Paris, et détenu jusqu'à la mort de Robespierre. Rendu à l'armée, il fut nommé général de division, puis ambassadeur en Suède; mais dénoncé de nouveau, il ne remplit pas cette mission. En 1796, il commandait le camp de Grenelle sous Paris, où périt un grand nombre d'anarchistes de 93, qui, après avoir cherché à corrompre les troupes, étaient venus les attaquer. En juillet 1798, il fut chargé de l'inspection générale des places fortes du Piémont et de l'Italie. Au moment de l'ouverture de la campagne de 1799, il eut le commandement d'une division à Lucques, d'où il fut appelé par le général en chef Schérer au commandement de la place de Mantoue. Il s'y défendit pendant quatre mois contre l'armée du feld-maréchal Kray, forte de quarante-cinq mille hommes et d'une artillerie formidable. La place capitula le 28 juillet 1799. Les officiers furent retenus prisonniers de guerre, comme otages de l'échange des soldats, qui rentrèrent en France. La garnison de Mantoue avait été formée, à la hâte, de troupes de cinq nations différentes, et en majeure partie des dépôts de l'armée. Cette composition, et surtout les ravages que la fièvre pestilentielle exerça dans cette ville pendant les chaleurs, ont été les causes les plus actives de la capitulation, qui, rejetée deux fois, a été votée par le conseil de défense, composé des officiers-généraux, des chefs de corps et officiers supérieurs. Un conseil de guerre avait été nommé pour juger le commandant de Mantoue, mais aussitôt qu'il se présente ce conseil fut dissous, et un acte arbitraire et tyrannique du premier consul Bonaparte le dépouilla de son grade et de tout traitement, après plus de trente ans de services. Le général Latour-Foissac se retira à la campagne, et ne cessa de protester publiquement contre l'acte inouï dont il était victime, et jusqu'à sa mort (février 1804), il réclama des juges. *Le Mémorial de Sainte-Hélène* rapporte des réflexions sur ce sujet. La postérité jugera si elles ne sont pas l'effet d'une conscience tourmentée qui se défend contre le remords.

LATOUR FOISSAC (Henri-Armand, vicomte de), fils du précédent, lieutenant-général, commandeur de Saint-Louis, grand-officier de la légion-d'honneur, et grand-cordon de Saint-Ferdinand d'Espagne. Il embrassa très jeune la carrière des armes, fit les campagnes d'Italie, et parvint promptement au grade de capitaine aide-de-camp de son père, qu'il suivit en Autriche comme prisonnier, après la capitulation de Mantoue. Ayant vainement réclamé près du gouvernement français contre l'acte arbitraire dont son père était victime, il quitta le service, où il ne rentra qu'en 1805. Nommé capitaine au 7e régiment de chasseurs, il surmonta par son courage et ses talents militaires les obstacles que mettait à son avancement la disgrâce où sa famille était tombée, et parvint au grade de chef d'escadron. Atteint d'un coup de feu au travers de l'épaule gauche, à la bataille de Wagram, on crut longtemps sa blessure mortelle. Nommé, l'année suivante, major du 14e chasseurs, il se rendit en Espagne, où il se distingua par de beaux faits d'armes, particulièrement dans la retraite de l'armée de Portugal, qu'il protégea, à la tête de son régiment, contre toute une division anglaise après le passage de la Tormès. Promu au grade de colonel du 16e chasseurs, il fit les campagnes de 1813 et 1814 à la grande armée, où il fut cité comme un des meilleurs officiers de cavalerie, et obtint le grade de maréchal-de-camp. Après la restauration, le général Latour Foissac

fut nommé officier supérieur des gardes-du-corps du roi, et lors du départ pour Gand, il suivit les princes jusqu'à la frontière où son corps fut licencié. Il se retira ensuite à la campagne, et refusa toutes les offres de service qui lui furent faites pendant les cent jours. Après le second retour du roi, il fut employé comme chef d'état-major de la division de cavalerie légère de la garde royale, et présida le conseil de guerre appelé pour juger le général Cambronne, qui était venu se reconstituer prisonnier et qui fut acquitté. Quelque temps après, le général Latour-Foissac fut nommé au commandement de l'école de cavalerie de Saumur, et fut ensuite appelé, en 1820, à la tête de la direction du personnel du ministère de la guerre, qu'il quitta l'année suivante pour prendre le commandement d'une brigade de cavalerie de la garde royale. A l'époque de la campagne d'Espagne, S. A. R. le duc d'Angoulême lui confia le commandement de la cavalerie de la garde, et le chargea de plusieurs opérations importantes qu'il exécuta avec succès contre les corps de Ballesteros et de Riégo, et qui lui valurent le grade de lieutenant général. Après la délivrance du roi Ferdinand VII, le général Latour-Foissac alla prendre le commandement des troupes françaises stationnées à Cadix, où sa modération, sa justice et sa fermeté surent lui concilier l'estime de tous les partis. De retour en France, le roi le nomma, le 22 février 1826, au commandement de la 16e division militaire, où il se trouve aujourd'hui.

LATOUR-MAUBOURG (le comte Marie-Charles-César-Fay de), né le 22 mai 1758, à Paris, était, à l'époque de la révolution, colonel du régiment de Soissonnais. Déjà il avait fait preuve de ses opinions libérales, en renonçant aux privilèges de baronnie qu'il possédait dans les états de Languedoc. Il fut envoyé aux états-généraux, par la sénéchaussée du Puy, où il l'emporta sur le duc de Polignac, malgré la faveur dont la famille de ce seigneur jouissait alors. Il obtint des cahiers conformes à ses opinions, fut un des premiers nobles qui passèrent aux communes, et continua, durant toute l'assemblée constituante, de se montrer l'ami constant de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public. La loyauté de son caractère était, en quelque sorte, devenue proverbiale. Lorsque les troubles d'Avignon eurent lieu, il alla rejoindre son régiment, et en assura la discipline avec cette fermeté qui, dans ces moments de crise, distinguait le véritable patriotisme. Il demanda la réunion de ce pays à la France, comme le seul moyen de le protéger contre les déchirements auxquels il était en proie. Nommé un des commissaires de l'assemblée constituante, pour aller au-devant de Louis XVI et de sa famille, à leur retour de Varennes, il contribua à les garantir des dangers dont les environnait la fermentation publique. Employé comme maréchal-de-camp dans l'armée de son ami Lafayette, il y eut le commandement de la réserve des grenadiers et des chasseurs. Ayant partagé la résistance de ce général aux événements du 10 août, il quitta la France avec lui, fut proscrit comme lui; et avant de se reconnaître prisonnier, contre le droit des gens, il signa la protestation par laquelle ces fugitifs déclaraient *n'avoir rien de commun avec les émigrés, armés contre leur patrie.* Nul doute que cet acte, en honorant leur loyauté, n'ait aggravé leur destinée. Latour-Maubourg partagea, durant cinq années, la captivité de Lafayette, et fut traîné avec lui dans les diverses prisons de Prusse et d'Autriche qu'il convint à la politique des rois de leur faire habiter. Ainsi que Lafayette, il eut la satisfaction d'apprendre que sa vertueuse épouse s'était dévouée pour lui; mais il n'eut pas la consolation que ses geôliers la laissassent pénétrer dans son cachot. Délivré par les victoires de la république, à la demande du directoire, et plus encore par l'ascendant irrésistible du général Bonaparte, Latour-Maubourg ne voulut rentrer en France qu'après le 18 brumaire. Il est inutile d'ajouter que tant qu'il demeura en pays étranger, il y conserva le caractère et les couleurs du citoyen français. Bientôt membre du corps législatif, il ne tarda pas non plus à être promu au rang de sénateur. Le gouvernement le nomma commandant militaire dans la division de Cherbourg, où il s'occupa utilement des travaux de ce beau port. Il commandait à Caen et y exerçait les fonctions de commissaire du gouvernement lorsque tomba le trône impérial. M. de Latour-Maubourg, sans avoir trahi, devint pair de France comme la plupart des sénateurs, et fut envoyé, en qualité de commissaire, dans le midi de la France, où son esprit conciliateur modéra beaucoup la réaction qui commençait à s'y manifester. Pendant les cent-jours, M. de Latour-Maubourg, faisant abstraction de toute opinion et de toute controverse, pensa que le premier devoir d'un Français était de défendre le territoire de la France et son indépendance; et il remplit cette obligation comme pair du royaume et comme citoyen. Il fut du petit nombre de ceux qui combattirent les mesures arbitraires sollicitées à la faveur des circonstances, et il protégea contre elles les opprimés d'un parti qui ne tarda pas à revenir triomphant à la suite des armées étrangères. A la seconde restauration, il fut exclu de la chambre des pairs, dans laquelle il fut rappelé le 5 mars 1819. — Un de ses fils, de la plus grande espérance, avait trouvé une mort glorieuse dans les combats. — L'aîné, le marquis de Latour-Maubourg, particulièrement connu pour ses talents en administration et son honorable conduite diplomatique, fut nommé auditeur au conseil-d'état. Attaché au ministère des relations extérieures, il se rendit, en 1806, à Constantinople, comme second secrétaire d'ambassade, et y resta jusqu'en 1812, en qualité de chargé d'affaires. Il se fit, en plusieurs occasions, remarquer par sa sagesse et par sa fermeté; le 15 novembre 1808, pendant la révolution qui renversa le visir Mustapha Barayctar, son hôtel servit d'asile à tous les étrangers qui avaient à craindre les mouvements de la sédition, et sa protection leur fut de la plus grande utilité. De retour en France en 1813, il en repartit bientôt comme ministre près de la cour de Wurtemberg. En 1814, il passa comme chargé d'affaires à Hanovre, où il résida en qualité de ministre de Louis XVIII. Au mois de mars 1819, il fut envoyé à l'ambassade de Londres, en remplacement du marquis d'Osmond, mais il n'occupa ce poste que fort peu de temps. Depuis il fut ambassadeur près de la Porte, où il a été remplacé par le général comte Guilleminot. — Un autre fils de Marie-Charles-César, le vicomte Rodolphe de Latour-Maubourg, est maréchal de camp, chevalier de la légion-d'honneur et de Saint-Louis. Décoré à Leira, il devint aide-de-camp du général Caffarelli, en Espagne, et il se signala dans plusieurs circonstances. Son général, marchant à l'attaque d'une position, avait été atteint d'un coup de feu à la tête, et était tombé sur le champ de bataille; Latour-Maubourg s'élança seul vers lui, le chargea sur ses épaules, et l'enleva malgré une vive fusillade. — Un frère de César Latour-Maubourg (le comte Charles Fay de) s'expatria avec lui en 1792, et fut également rappelé avec eux en 1800. Il ne prit du service qu'en 1813, pour repousser l'invasion étrangère. Pendant son absence de France, il avait épousé la fille aînée du général Lafayette. Le comte Latour-Maubourg fut nommé, en 1815, chevalier de Saint-Louis et lieutenant des gardes du corps. Il occupe encore aujourd'hui le même grade.

LATOUR-MAUBOURG (Marie-Victor Fay, marquis de), frère du précédent, lieutenant-général, pair de France, ancien ministre de la guerre, et gouverneur des Invalides, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, grand'croix de la légion-d'honneur, commandeur de Saint-Louis, etc., d'une ancienne famille du Vivarais, né le 11 février 1756. Sous-lieutenant des gardes-du-corps, le 1er octobre 1789, il fut, avec MM. d'Aguesseau et Saint-Aulaire, le seul des officiers de service qui ne se couchèrent pas dans la nuit du 6 octobre, lorsque le palais de Versailles fut envahi par la populace. Dans les salles où il veillait, il reçut la reine au moment où elle fuyait, et la conduisit chez le roi. A vingt-trois ans, colonel du 3e régiment de chasseurs à cheval, il fit la campagne de 1792, à l'avant-garde de l'armée de Lafayette; se trouva aux affaires de Philippeville, de Griswell près Maubeuge, et y fit les cent premiers prisonniers de cette guerre. Après le 10 août, il fut enveloppé dans la proscription de son général et de son frère, sortit de France avec eux, tomba comme eux au pouvoir des Autrichiens, et

fut relâché après un mois de captivité. Il prit alors le parti de résider en pays neutre, et ne renonça à son exil pour se rendre au quartier général de Bonaparte, qu'au moment où l'on négociait la délivrance des prisonniers d'Olmütz. Commandant le 22e régiment de chasseurs à l'armée d'Égypte, il se distingua en plusieurs occasions, et notamment pendant la descente des Anglais, où, dans une charge brillante, il fut blessé d'un éclat d'obus qui fit longtemps craindre pour ses jours. Sa plaie était encore saignante, qu'il traversa le Désert avec son régiment, qui rendit à l'armée les plus signalés services. Dans les grades successifs de général de brigade et de général de division, il fut également admiré pour ses talents supérieurs, l'exacte discipline de sa division, et sa noble conduite en pays ennemi. Il contribua à plusieurs de nos grandes victoires, et eut la main fracassée à la bataille de Friedland. Employé dans la guerre d'Espagne, il s'y fit remarquer par un dévouement, une bravoure, un désintéressement et une intégrité qui ne se démentirent jamais. Les Espagnols, qui détestaient la plupart de nos généraux, ne purent pas se décider à le haïr, tant ils le trouvèrent juste dans toutes les occasions. Ils avaient au contraire pour lui tant de vénération, que, dans un pays où une fausse soumission cachait partout des embûches et des poignards, il pouvait voyager et loger avec sécurité au milieu des habitants. On doit même citer un trait qui les honore autant que le général : des dépêches saisies par eux leur ayant offert, dans un brevet et un congé pour un de ses neveux, le nom de Latour-Maubourg, ils se hâtèrent de céder à l'ascendant de ce nom révéré, et de renvoyer ces pièces au quartier-général français. Victor Latour-Maubourg, en quittant la Péninsule, reçut une lettre de Joseph Napoléon qui lui témoignait sa reconnaissance comme homme, comme Français, et comme monarque espagnol. Ce général, continuant avec éclat sa noble et valeureuse carrière, s'associa, dans le Nord, à nos succès et à nos revers. Chaque bulletin de cette époque attachait sur son front un nouveau laurier, lorsqu'il eut la cuisse emportée par un boulet, à la sanglante bataille de Leipsick. On cite de lui un mot qui prouve son stoïcisme. Son domestique, au moment où on le transportait sur un brancard, marchait à côté de lui et ne pouvait s'empêcher de pleurer : « Console-toi, mon ami, lui dit Latour-Maubourg, l'événement n'est pas si malheureux pour toi que tu pourrais le croire : désormais tu n'auras plus qu'une botte à cirer. » Après avoir soutenu l'amputation avec ce calme qui est à l'épreuve des plus grandes douleurs, il supporta, au bout de quarante-huit heures, un transport fatigant, à travers tous les dangers et toutes les vicissitudes d'une retraite qui fut souvent précipitée. Une dernière catastrophe inévitable, et le retour de la paix, consolidèrent sa résignation à un repos auquel il n'était plus habitué depuis longtemps, il revint près de sa digne épouse, fille unique du vertueux général hollandais Van Ryssel, commandant, en 1787, l'armée patriotique des Bataves. Napoléon l'avait nommé successivement comte de l'empire et grand'-croix de la légion-d'honneur. Lors des événements de 1814, il adhéra à la déchéance de l'empereur, fut nommé par *Monsieur*, frère du roi, le 24 avril de la même année, membre d'une commission chargée de l'organisation de l'armée. Le roi, le 2 juin suivant, l'appela à la chambre des pairs. Pendant les cent-jours, il ne prit point de service, et ne reçut aucune faveur de Napoléon. Le 4 juin 1816, il fut nommé par le roi commandeur de Saint-Louis, et plus tard chevalier du Saint-Esprit. Appelé, en 1820, au ministère de la guerre, il en sortit l'année suivante, pour succéder au duc de Coigny dans les fonctions de gouverneur de l'hôtel royal des Invalides ; il eut le tort de regarder comme des motifs d'exclusion des opinions de vieux soldat.

LATREILLE (Pierre-André), né à Brives (Corrèze), le 29 novembre 1762. Quoique issu de parents illustres, il semblait voué à l'infortune et à l'obscurité ; mais il eut le bonheur de trouver des protecteurs qui prirent soin de sa jeunesse et de son éducation. Le baron d'Espagnac, gouverneur des Invalides, le fit venir à Paris en 1778, et le plaça au collége du cardinal Lemoine, où il s'attira la bienveillance du célèbre minéralogiste Haüy. A la mort de M. d'Espagnac, qui l'aimait comme son fils, Latreille redevint orphelin, mais il trouva de nouveaux protecteurs dans la famille du défunt. Il se retira à Brives, en 1786, après avoir reçu la prêtrise, et y consacra tous ses loisirs à des recherches sur les insectes. Deux ans après, il vint à Paris, s'y lia avec Fabricius, Olivier et M. Bosc. Quelques plantes curieuses dont il fit hommage à M. de Lamarck, lui procurèrent la connaissance de ce grand naturaliste, pour lequel il professe maintenant au muséum d'histoire naturelle. Un mémoire qu'il lut en 1791, sur les *mutilles de France*, lui valut le titre de correspondant de la société d'histoire naturelle de Paris, et peu de temps après de la société linnéenne de Londres. Il rédigea à la même époque quelques articles de la partie entomologique de l'Encyclopédie méthodique. Latreille partageait son temps entre les devoirs de son ministère et l'étude de la nature, lorsque la révolution éclata. Condamné, comme prêtre, à la déportation, il fut conduit et enfermé au fort du Hâ, à Bordeaux : un garde national, M. Dargelas, lui-même entomologiste distingué, et maintenant professeur de botanique au jardin des plantes de Bordeaux, étant un jour de garde dans la prison, aperçut un prisonnier occupé à examiner un insecte (la *necrobia ruficornis*), il s'approche de lui, l'interroge, et ayant appris son nom, qui avait déjà acquis quelque célébrité, il se détermina à tout tenter pour obtenir sa liberté. Il s'entendit avec M. Bory de Saint-Vincent, et tous les deux parvinrent, après les plus grandes difficultés, et non sans danger, à arracher M. Latreille à la déportation, et probablement à la mort. Un célèbre jurisconsulte, M. de Martignac, dont le fils est aujourd'hui membre de la chambre des députés, contribua beaucoup aussi à son élargissement. M. Latreille s'est complu, dans plusieurs de ses ouvrages, à témoigner sa reconnaissance à ses libérateurs. Proscrit de nouveau, en 1797, comme émigré, l'intérêt et l'estime de ses concitoyens surent le soustraire à la mort. Il revint à Paris en 1798, et trouva dans l'amitié de M. Antoine Coquebert et celle de sa famille, de puissants secours. Il fut nommé, peu de temps après, correspondant de l'Institut, et obtint une place au muséum d'histoire naturelle, où il fut chargé de l'arrangement méthodique des insectes. M. Latreille est, depuis 1814, de l'académie des sciences, où il a remplacé son ami Olivier. Le roi l'a nommé, en 1821, chevalier de la légion-d'honneur. Au témoignage des naturalistes français et étrangers, M. Latreille tient maintenant le sceptre de l'entomologie ; Fabricius même l'avait placé parmi les héros de cette science, et immédiatement après Linnéa. Personne, en effet, n'a plus approfondi que M. Latreille le système de cet auteur ; il l'a éclairé en outre par des recherches sur d'autres parties de l'organisation extérieure des insectes, et surtout par l'étude des mœurs de ces animaux. Aussi MM. Léon-Dufour, Marcel de Serres, et d'autres naturalistes qui se sont occupés plus spécialement de leur anatomie intérieure, ont-ils remarqué que, sous ce rapport, les familles établies par ce savant étaient parfaitement naturelles. M. Latreille a publié : 1° *Précis des caractères génériques des insectes, disposés dans un ordre naturel*, Brives, 1796, in-8°. C'est le premier ouvrage dans lequel on ait distribué ces animaux en familles naturelles. 2° *Essai sur l'histoire des fourmis de la France*, Paris, 1798, in-8° ; 3° *Histoire naturelle des salamandres*, précédée d'un *tableau méthodique des autres reptiles indigènes*, 1800, in-8° ; 4° *Histoire naturelle des singes*, 1801, 2 vol. in-8° ; 5° *Histoire naturelle des fourmis*, et *Mémoires et Observations sur les abeilles, les araignées, etc.*, Paris, 1802, in-8° ; 6° *Histoire naturelle des reptiles*, Paris, 1802, 4 vol. in-18, 2e édition, 1826, 4 vol. in-18, faisant partie du Buffon publié par Castel. 7° *Histoire naturelle des crustacées et des insectes*, 14 vol. in-8°, faisant partie du Buffon publié par Sonnini, de 1798 à 1807 ; 8° *Genera crustaceorum et insectorum secundùm ordinem naturalem, in familias disposita*, 1807-1809, 4 vol. in-8° ; 9° *Considérations générales sur l'ordre naturel des animaux composant les classes des crustacées*, 1810, in-8° ; 10° *Le règne animal distribué d'après son organisation, pour servir de base à l'histoire naturelle des animaux*, et

d'introduction à l'anatomie comparée, par le baron Cuvier, Paris, 1817, 4 vol. in-8°; le 3e volume est entièrement de M. Latreille; 11° *Mémoires sur divers sujets de l'histoire naturelle des insectes, de geographie ancienne et de chronologie*, Paris, 1819, in-8°; 12° *Recherches sur les zodiaques égyptiens*, Paris, 1821, in-8°; 13° (avec le comte Dejean) *Histoire naturelle et iconographique des insectes coléoptères d'Europe*, 1822, et années suivantes; trois livraisons ont paru (septembre 1827); 14° *Recherches géographiques sur l'Afrique centrale, d'après les écrits d'Edrisi et de Leon l'Africain, comparés avec les relations modernes*, Paris, 1824, in-8°; 15° *Esquisse d'une distribution générale du règne animal*, Paris, 1824, brochure in-8°; 16° *Familles naturelles du règne animal, exposées succinctement et dans un ordre analytique, avec l'indication de leurs genres*, Paris, 1825, in-8°. M. Latreille a fourni une quantité considérable de mémoires importants aux *Actes de la société d'histoire naturelle de Paris*, au *Magasin encyclopédique*, à l'ancien *Bulletin de la société philomatique*, aux *Annales du muséum d'histoire naturelle*, etc. Il a été un des collaborateurs de la partie entomologique de l'*Encyclopédie méthodique*, du *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Déterville, et du *Recueil d'observations de zoologie et d'anatomie comparée du Voyage de M. de Humboldt et Bonpland*.

LATTANZI (JOSEPH), publiciste et poëte, né dans l'état romain vers 1762. Son père, qui occupait une place dans la maison du duc de Braschi, y fit admettre sans peine son jeune fils, dont le goût pour les lettres et la poésie s'était déjà prononcé: le poëte Monti était alors secrétaire du duc. Tous deux portant l'habit ecclésiastique, on devait croire que des liens d'amitié, une réciprocité de goûts les unirait: il en fut tout autrement. La rivalité du bel esprit et de la faveur les divisa, et jeta entre eux une animosité qui n'eut jamais de terme. Les circonstances servirent merveilleusement l'aversion de Monti; il parut un écrit en latin sur les droits de l'Empire et de l'Église, où l'auteur traitait hardiment du temporel et du spirituel: on l'attribua généralement à Lattanzi, qui fut obligé de quitter Rome sur-le-champ, dans la crainte d'être poursuivi en justice. Ce fut à Vienne qu'il chercha un asile que rendit inviolable à ses persécuteurs la bonté naturelle de Joseph II, qui avait des principes si tolérants en matière de culte et de religion. Cependant l'amour de la patrie tourmentait depuis longtemps l'imagination de Lattanzi; il eut l'imprudence de retourner à Rome, où il fut de suite mis en prison, et dont il s'échappa quelque temps après. Il revint à Vienne, mais cette fois Joseph II l'engagea à retourner en Italie pour s'y justifier. Il le recommanda fortement à son ministre près la cour de Florence, où régnait l'archiduc Léopold, auquel la plume exercée de Lattanzi ne fut point inutile. Un concile assez tumultueux et du plus grand intérêt se tenait alors à Pistoia; on y contestait certains priviléges à la papauté. Il fallait des écrits raisonnés, une polémique vigoureuse qui vinssent à l'appui de ces contestations. M. Lattanzi fut choisi pour rédiger un journal littéraire en faveur du concile, et dans l'intérêt de Léopold. Les partisans de la cour de Rome attaquèrent le journal et incriminèrent l'auteur lui-même, qui leur répliqua par une lettre en date du 20 septembre 1787, adressée au grand-duc Léopold, où il se justifie de sa conduite. Environ à cette époque, la mort ayant frappé Joseph II, Léopold fut appelé au trône impérial: Lattanzi suivit ce prince à Vienne, lorsque déjà les plus hautes faveurs et une jeune personne de Florence, aussi distinguée par sa beauté que par ses graces, lui avait été choisie pour épouse par l'empereur même, qui récompensait ainsi ses services de la manière la plus délicate. Léopold mit le comble à sa reconnaissance en l'envoyant à Mantoue en qualité de secrétaire-perpétuel de l'académie. Son protégé s'y fit des ennemis de deux de ses membres, des jésuites Andrès et Bettinelli, à cause d'une dissertation qu'il eut la hardiesse de lire, *sur l'influence des Opinions religieuses dans l'État*. Ils ne se bornèrent point contre lui à une haine d'opinion, ils la mirent en œuvre en le dénonçant aux gouverneurs de Mantoue et de Milan. Il avait perdu son illustre appui, Léopold venait de mourir dans la même année, en 1792: il lui fallut succomber. La perte de la place de secrétaire-perpétuel de l'académie, celle d'une pension de 1200 florins que le successeur de Joseph II avait encore ajoutée à ses faveurs, furent le résultat de cette dénonciation. Son ressentiment contre le gouvernement romain, peut-être son admiration pour les glorieux succès des armées françaises, qui, sous la conduite de Bonaparte, avaient conquis l'Italie, le déterminèrent à embrasser chaudement les intérêts de la France et de ce général, qui l'invita à écrire dans le sens du régime qu'il voulait imposer à ce pays. C'est alors qu'avec un nouveau titre, bien différent du premier, il revint dans les murs de Mantoue, dont naguère ses ennemis l'avaient forcé de s'éloigner: il y fut créé officier municipal et administrateur de la ville. Lors des négociations de Léoben, quand il fallut envoyer un député pour demander la réunion du pays mantouan à la république cisalpine, ce fut sur lui qu'on jeta les yeux; il fut flatté de cette distinction, et partit pour sa mission, dont le peu de réussite lui causa tant de dégoûts et de mécontentement, qu'avec autant d'irréflexion que de hardiesse, il tourna contre le général en chef une plume qu'il lui avait si aveuglément dévouée. Bientôt il revint sur cette conduite, et la lui consacra indéfiniment; aussi fut-il appelé par Bonaparte au corps-législatif de la république cisalpine. Après tant de siècles écoulés, Rome étant redevenue république, Lattanzi s'y rendit, et y fit l'acquisition de quelques propriétés que les vicissitudes politiques lui ravirent dans la suite. Sa conduite, qui l'avait rendu odieux au gouvernement romain, le força de fuir au plus vite la capitale de l'Italie. Tant d'allées et venues sur le théâtre de la guerre, tant de changements rapides qui s'y succédaient sous ses yeux, devaient exciter ses observations; il les recueillit dans un ouvrage qui parut vers 1799, sous le titre assez vague de *Voyage*: on y lit cette phrase remarquable par son originalité, et par l'effet bisarre qu'elle reproduit: « A Rome, on a osé outrager la cendre » de l'immortel Duphot, insulter la statue de Brutus, la » trainer par toute la ville, et *la fusiller juridiquement*, » sur la place *del Popolo*. » Attaché désormais au sort des armées françaises, Lattanzi suivit le général Championnet, et vint avec lui à Naples. Cette malheureuse Italie qui, était tour à tour la proie des vaincus et des vainqueurs, venait d'être envahie en partie par l'armée austro-russe, en 1798. Lattanzi se refugia à Gênes, où le général Davoust le prit pour son secrétaire. Les Anglais ayant capturé, jusque dans le port, la frégate française où il se trouvait, il fut emmené prisonnier; mais les succès de nos armes mirent bientôt un terme à sa captivité. Par l'effet de la capitulation qui suivit la bataille de Marengo, il fut déposé dans le port d'Antibes, d'où il se rendit à Milan. Son activité le suivait partout: il s'y fit nommer juge d'un tribunal, et se fit désigner par l'académie de Mantoue pour assister à la *consulta* italienne, que le premier consul avait réunie à Lyon, en 1801. Néanmoins il y trouva des opposants; mais Bonaparte, accoutumé à être obéi, fit lever ces difficultés, ne souffrant point qu'il fût fait affront à celui qui avait servi ses projets dans sa prose et chanté ses exploits dans ses vers. Jaloux rival de Monti, qui venait de publier le *Bardo della selva nera*, pour offusquer la gloire de son antagoniste, ou moins par l'éclat de la typographie et le luxe des gravures, il publia son poëme sur les victoires de Bonaparte, en quatre grands tableaux gravés. Une vie aussi active, une imagination aussi mobile, eurent enfin besoin de repos: il le trouva dans la rédaction du *Journal de littérature et des modes*, auquel madame Lattanzi travaillait aussi. On ne peut refuser à M. Lattanzi une grande vivacité d'esprit, le talent varié d'écrire en prose et en vers, une fécondité qui ne nuit point à la chaleur de ses compositions, et une singulière mobilité d'imagination. On prétend que M. Lattanzi s'occupe d'alchimie depuis plusieurs années. Nous ne citerons que ses principales productions, 1° *Lettera in riposta all' abbate Marchetti, e lo Esposizione della dottrina de' protestanti da servire per conciliarli et riunirli alla communione della chiesa romana*, Florence, 1787; 2° *Lettera apologetica della condotta di Giuseppe Lattanzi al granduca Leopoldo*, Florence, 1787; 3° *Analisi della morale de' Gesuiti*, Mantoue, 1792; 4° *Funebre orazione dell' im-*

peratore Leopoldo, Vienne, 1791; 5° *Piano di pace con la repubblica francese, l'impero, la casa d'Austria, ed il re di Sardegna*, Mantoue, 1795; 6° *Discorso storico-politico sul quesito: quale de' governi liberi meglio convenga alla felicità dell' Italia* (sous le nom de *Publicola Tiberino*), Milan, 1796; 7° *Discorso sulla necessità di conservar Mantova alla repubblica*, Mantoue, 1797; 8° *Discorso e progetto di legge sulla necessità di reformare i theatri in Italia*, Rome, 1797; 9° *Passa-tempi melancolici*, en vers, Gênes, 1800; 10° *La Mascharamana*, sur les mêmes rimes que celles du poète Monti; 11° *Satire sul costumi della revoluzione*, Milan, 1805: cet ouvrage en vers se distingue parmi les œuvres poétiques de cet auteur; 12° *La guerra della terza lega nordica*, en quatre grandes tables gravées, et dédiées à l'année 1906, Milan, 1806 et 1807; 13° *Il Corriere delle dome*, dont la collection commence en 1804.

LAUBERDIERE, *Voyez* PONTEVEZ.

LAUBERT (CHARLES-JEAN), docteur en médecine de l'université de Padoue, officier de la légion-d'honneur, ancien pharmacien en chef des armées, et membre du conseil de santé, est né en septembre 1762, à Teano, petite ville de la terre de Labour, au royaume de Naples. Son père, officier supérieur des gardes wallonnes au service de don Carlos, le destinait à l'état militaire dans le génie ou l'artillerie; les sciences physiques et mathématiques, qu'il étudia, furent tellement de son goût, qu'il se décida à s'y livrer exclusivement. A vingt-un ans, il entra dans le corps enseignant. Sa chaire, aux écoles de Naples, était entourée d'un nombreux auditoire, attiré par l'éloquence vive et facile du jeune professeur. M. Laubert répéta toutes les expériences sur lesquelles Lavoisier établissait les principes de sa nouvelle doctrine, et fut un des premiers qui la fit connaître et adopter en Italie. La révolution française, à son aurore, captivait l'attention des hommes les plus distingués par leur naissance, leur fortune et leur savoir: l'âme généreuse de M. Laubert, modelée sur celle des sages de l'antiquité, applaudissait à l'élan d'un peuple auquel appartenait sa famille. La Touche, officier général de la marine française, envoyé par son gouvernement pour traiter avec le roi de Naples, se trouvait dans cette ville au commencement de 1791: on lui supposait la mission secrète de sonder l'esprit public de cette capitale: sa présence inquiétait le ministère napolitain, et M. Laubert, qui s'était mis en relation avec cet officier, devint suspect à l'autorité ombrageuse du premier ministre. Il fut compris sur une liste des personnes les plus distinguées de la noblesse, du clergé, du commerce, du barreau, et de la médecine, qu'on savait faire des vœux pour un changement partout désiré dans l'administration. Au moment marqué pour leur arrestation, M. Laubert fut secrètement averti, et prit le parti de s'éloigner. Il apporta en France ses talents, ressource suffisante pour un homme qui dédaigne toutes les jouissances du luxe. La pharmacie pratique devient facile pour celui qui possède les sciences dont elle dérive: M. Laubert fut admis dans le corps des officiers de santé militaires, avec le grade de pharmacien de première classe. Cet emploi, qui n'est jamais le chemin de la fortune, donna à ceux qui y portent les connaissances et le zèle désintéressé de M. Laubert l'occasion de rendre service aux militaires de tout grade. L'amitié de Moreau, de Championnet, de Joubert, de Masséna, de Dejean, d'Eblé et de Suchet, pour ne citer que d'illustres généraux morts, fut le prix de son dévouement sans bornes à servir l'humanité. Il était au quartier général en Piémont, lorsque Joubert le chargea d'une mission importante à remplir auprès du général Championnet, dont la division s'emparait alors du royaume de Naples. Cette ville étant prise, M. Laubert fut élu président du gouvernement provisoire, et dirigea les affaires avec sagesse et modération pendant ce moment difficile. Au bout de quelques mois, il déposa volontairement un pouvoir qu'il n'avait pas ambitionné; mais il était encore membre de la junte ou conseil, lorsque les succès de l'armée austro-russe dans la haute Italie rendirent critique la position de l'armée de Macdonald, déjà pressée par l'insurrection de la Calabre. Le mouvement se communiqua jusqu'à Naples, et quelques membres de la junte furent arrêtés, surtout ceux qu'on connaissait pour être les plus favorables aux Français. M. Laubert fut mis en prison; mais réclamé par le général en chef, la liberté lui fut rendue. Cependant une multitude ameutée le menaçait, et l'aurait immolé si son sang-froid et son courage l'avaient abandonné. Au milieu de ces furieux, il se montra calme: sa taille élevée, sa figure imposante, son geste noble, sa voix pleine et sonore, commandent l'attention: il harangue cette troupe effrénée, et en change tellement les dispositions, qu'elle l'applaudit, et le reconduit chez lui en triomphe. L'armée française évacuant la basse Italie, M. Laubert se retrouva avec elle, marchant le sac sur le dos, n'emportant du beau et riche pays de Naples, qu'il avait gouverné, que le souvenir du bien qu'il s'était efforcé de faire. Noble exemple de la pureté de ses principes, et d'un désintéressement qui a trouvé trop peu d'imitateurs. A la paix d'Amiens, une expédition pour la Louisiane se préparait dans les ports de la Hollande; M. Laubert en faisait partie, mais la mauvaise foi de l'Angleterre en empêcha le départ. Il fut attaché à l'armée d'Hanovre, et devint successivement pharmacien en chef des armées en Hollande, en Espagne, en Russie et en Allemagne. Enfermé à Torgau, après la bataille de Leipsick, il rentra en France en 1814, et occupa la place d'inspecteur-général du service de santé militaire, vacante par la mort du célèbre Parmentier. Napoléon lui avait confié, à Moscou, une opération qui prouve l'estime qu'il faisait de ses talents et de son caractère: des quantités d'or et d'argent, à divers titres, étaient restées à la Monnaie et ailleurs; l'administration supérieure, après avoir reçu l'ordre de les porter au titre légal et de les convertir en lingots, exprimait son embarras sur les difficultés de l'entreprise: « *N'avons-nous pas le pharmacien général?* répondit » Napoléon, *je le charge de tout.* » M. Laubert établit un laboratoire au milieu des ruines, forma des ouvriers, et déjà les travaux étaient terminés lorsque l'armée quitta Moscou. M. Laubert s'est livré à beaucoup de travaux chimiques sur les substances végétales: ces travaux ont donné une grande extension à l'emploi de l'éther comme réactif dans ces sortes d'analyses. Il a publié ceux sur la noix de galle et de quinquina; il a isolé de celui-ci deux principes, sous le nom de *matière verte* et de *matière blanche*: cette dernière est la *quinine*, partie active de cette substance. Si au lieu de la nommer d'après ses propriétés physiques, il lui avait donné un nom tiré de ses propriétés chimiques qu'il avait reconnues, l'honneur de la découverte du sulfate de quinine lui appartiendrait: le beau travail de MM. Pelletier et Caventou et le procédé de M. Henry ne seraient que d'utiles perfectionnements apportés à la préparation de ce précieux médicament. M. Laubert, peu accoutumé à se faire valoir, n'a fait entendre aucune réclamation; que le bien se fasse, le but de ce modeste savant est rempli. Il est auteur de plusieurs mémoires sur les mathématiques, insérés dans les journaux italiens: on lui doit le formulaire actuel des hôpitaux militaires, publié par le conseil de santé. Il a fourni au Dictionnaire des sciences médicales et aux Mémoires de médecine, chirurgie et pharmacie militaires divers articles de science et d'administration. Retiré du service avec une modique pension, il vivrait dans une médiocrité de fortune voisine de la pauvreté, si l'amitié d'un de nos grands capitaines, qui en mourant l'a prié de diriger l'éducation d'un enfant appelé à la pairie, n'assurait une existence convenable à ce véritable homme de bien. M. Laubert est membre de l'académie royale de médecine, de la société de pharmacie de Paris, et de quantité d'autres sociétés savantes nationales et étrangères.

LAUDERDALE (LORD JAMES MAITLAND, comte de), membre de la chambre des pairs du parlement britannique, naquit en Écosse, en 1758, d'une famille ancienne et des plus distinguées du pays. Ayant fait ses études à l'université de Glasgow, il embrassa la profession d'avocat, dans laquelle il se distingua de bonne heure, et devint ensuite membre de la chambre des communes, où, sous le nom de Maitland, il fut un des plus fermes soutiens de l'opposition et un des plus redoutables adversaires du parti de la cour. En 1783 il soutint le célèbre bill proposé par Fox pour régler le

gouvernement des possessions de la compagnie anglaise aux Indes orientales. En 1787 il fut nommé membre de la commission des communes chargée de diriger l'acte d'accusation contre l'ancien gouverneur-général du Bengale, Warren Hastings. Cette accusation n'eut d'autres suites que de causer d'énormes dépenses à la nation et à l'accusé, dont l'acquittement avait été prévu par tout le public, ses crimes étant ceux de la compagnie et du gouvernement bien plus que les siens propres. D'ailleurs comment condamner celui qui avait conservé l'Inde à l'Angleterre, par les seuls moyens qui étaient à sa disposition? La chambre des communes, en désapprouvant les moyens criminels, la perfidie, les cruautés qu'avait employés le gouverneur Hastings, rendit hommage aux principes; mais cet hommage fut et ne pouvait être que stérile. (Voy. HASTINGS). En 1789, il perdit son père, et devint peu après l'un des seize pairs d'Écosse, malgré la rivalité d'autres candidats favorisés par le ministère. Au mois d'avril 1791 il prit, ainsi que Fox, le parti de la Russie, au sujet de la guerre dont le cabinet britannique la menaçait, et chercha à disculper Catherine de l'accusation que les ministres anglais lui firent de vouloir s'emparer de la Turquie. Dans cette occasion, lord Lauderdale déploya beaucoup de talent, mais ne convainquit personne, et il est permis de douter si lui-même était bien persuadé des arguments dont il fit usage. Plus tard, il parla en faveur de Tipoo-Saib, et déclama contre l'ambition anglaise et l'insatiable ardeur des conquêtes dans l'Inde; mais ces sentiments philanthropiques ne changèrent rien à la marche du gouvernement. Lord Lauderdale se montra non moins attaché aux idées de justice et de liberté, dans la discussion du bill relatif à la formation du jury dans les procès pour libelle. En 1792 il visita la France avec son ami le docteur Mawe, et eut le bon esprit de séparer les excès inévitables d'une révolution, attaquée de toutes parts et par tous les moyens, des principes sages, généreux et éminemment patriotiques proclamés par l'auguste assemblée constituante. Il se lia, pendant son séjour à Paris, avec Brissot et plusieurs des hommes les plus marquants de cette époque, et prit une connaissance approfondie des causes de la révolution et de sa marche. De retour en Angleterre, il se prononça en faveur du peuple français et contre la coalition. Il s'éleva contre l'armement de la milice, attaqua le *bill* qui suspendait l'*habeas corpus*, et toutes les mesures dont l'objet était de faire la guerre à la république française. En 1793, il présenta une pétition, signée de plus de 50,000 citoyens, contre cette guerre, et ne cessa depuis, en toutes occasions, de défendre la liberté contre les invasions continuelles de la puissance royale, ou plutôt oligarchique. Il fit une violente sortie contre l'évêque de Rochester, qui prêchait la doctrine surannée de l'*obéissance passive*. Plus tard, voulant se faire nommer *scherif* par la cité de Londres, il se fit marchand d'aiguilles, à l'imitation de Mirabeau, mais il échoua dans son projet. Il plaida avec force contre la traite des noirs, et eut la satisfaction de voir, sur ce point du moins, ses vœux comblés. A l'arrivée de Fox au ministère, lord Lauderdale devint pair de la Grande-Bretagne, membre du conseil-privé et garde du grand-sceau d'Écosse; mais il perdit cette place, d'un revenu considérable, ainsi que ses autres emplois, au nouveau changement de ministère qui suivit la mort de Fox. Nommé gouverneur-général de l'Inde, il éprouva une telle opposition de la part des directeurs de la compagnie, que le gouvernement se vit obligé de donner cette place à lord Minto. Il fut alors (en 1806) envoyé près de Napoléon, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour traiter de la paix, mais il échoua dans ses négociations, et quitta Paris lorsque l'empereur partit pour la campagne de Prusse. Au commencement de 1809 il signa, avec six de ses collègues, une protestation contre l'adresse de félicitations, votée par la chambre des pairs pour la réussite de l'expédition de Copenhague, attentat commandé par la politique et condamné par la morale. En 1814 il proposa de distribuer aux habitants les plus pauvres des campagnes les 500,000 livres sterling qu'on demandait pour secourir les paysans de l'Allemagne qui avaient le plus souffert pendant la guerre. Dans la séance du 8 avril 1816, il soutint avec force et dignité la motion de lord Holland contre la détention de l'empereur Napoléon dans l'île de Saint-Hélène, mais lord Bathurst fit rejeter la proposition. Dans ce même mois, lord Lauderdale combattit avec succès l'imposition d'une taxe sur les Anglais résidant hors des possessions britanniques: les explications que donna, à ce sujet lord Liverpool firent écarter une mesure qui blessait les intérêts et attaquait les droits des citoyens. En 1817, il s'opposa de nouveau à la suspension de l'*habeas corpus*, et protesta énergiquement contre son adoption; il s'est également prononcé plusieurs fois contre la loi dirigée contre les étrangers appelée *alien act*, qui, quoique très modifiée, subsiste encore aujourd'hui, à la honte de l'Angleterre, qui, n'ayant rien à redouter des étrangers, ne les vexe qu'au profit des puissances continentales. Lord Lauderdale a publié plusieurs ouvrages où il se montre publiciste éclairé et financier profond; en voici les principaux: 1° *Lettres aux pairs d'Écosse*, 1794, in-8°; 2° *Discours sur les finances*, 1796, in-4°; 3° *Pensées sur les finances*, 1798, in-4°; 4° *Lettres sur les mesures de finances actuellement proposées, etc.* 1798, in-8°; 5° *Recherches sur la nature et l'origine de la richesse publique*, 1804, in-8°. Cet ouvrage, malgré des opinions contestées, renferme des vues très solides sur plusieurs questions d'économie politique. 6° *Avis aux manufacturiers de la Grande-Bretagne sur les conséquences de l'union de l'Irlande*. 1805, in-8°; 7° *Pensées sur l'état alarmant de la circulation et sur les moyens d'adoucir les souffrances pécuniaires de l'Irlande*, 1805, in-8°; 8° *Recherches sur le mérite pratique du système du gouvernement de l'Inde sous la surintendance de la commission du contrôle*, 1809, in-8°; 9° *Considérations sur la dépréciation du papier en circulation*, 1812, in-8°; 10° *Nouvelles considérations sur l'état de la circulation*, 1812, in-8°; 11° *Lettres sur les lois concernant les grains*, 1814, in-8°.

LAUGIER (ANDRÉ), habile chimiste et professeur distingué du jardin du roi, est né à Lisieux, 1[er] août 1770. A peine sorti du collège de cette ville, où il fit ses études, il annonça le goût le plus prononcé pour la chimie, qu'il étudia sous la direction du célèbre Fourcroy, son cousin germain. Il se fit recevoir maître en pharmacie et eut pendant quelque temps le dessein de s'établir, mais son père ayant perdu la plus grande partie de sa fortune par des circonstances malheureuses, M. Laugier renonça à prendre un établissement, et se livra dès lors à la carrière de l'enseignement. Nommé pharmacien de seconde classe et répétiteur des cours de chimie et de pharmacie à l'hôpital militaire d'instruction de Toulon, il fit dans cet établissement un cours élémentaire de botanique qui commença sa réputation comme professeur et qui lui valut l'honneur d'être choisi par le jury d'instruction du Var pour occuper la chaire de chimie à l'école centrale de ce département. M. Laugier resta peu de temps à Toulon, et l'inspection de santé, dont il dépendait immédiatement, le nomma à une place de professeur devenue vacante à l'hôpital militaire d'instruction de Lille. Pendant plusieurs années, M. Laugier fit dans cet établissement des cours de chimie avec un succès qui inspira à Fourcroy le désir de placer son parent sur un plus vaste théâtre. Cet illustre chimiste, qui, en 1802, était en mission dans les départements du nord de la France, amena M. Laugier à Paris, le choisit pour son suppléant au muséum d'histoire naturelle, et lui confia le soin de faire des leçons à sa place. Il était difficile de succéder immédiatement à l'homme qui a porté le plus d'éloquence dans la chaire scientifique: cependant M. Laugier, comptant avec raison sur son excellente méthode et sur la lucidité avec laquelle il sait présenter les faits, osa l'entreprendre, et réussit. Depuis ce moment, il a fait chaque année, dans le laboratoire du muséum, un cours de chimie générale constamment suivi par un grand nombre d'élèves. A la mort de Fourcroy, M. Laugier a été nommé professeur titulaire. Lorsque l'école de pharmacie fut réorganisée, il fut chargé d'y enseigner l'histoire naturelle, et il ne quitta cette chaire que pour remplir la place de directeur-adjoint, vacante par le décès de M. Trusson. Outre ces places importantes, M. Laugier remplit encore pendant longtemps celle de chef du secrétariat de la direction générale de l'instruction publique, et à l'époque de

l'organisation de l'université, cette partie de l'administration publique ayant été réunie au ministère de l'intérieur, la direction lui en fut confiée. Il en a rempli les fonctions avec un zèle et une aménité qui lui ont fait beaucoup d'amis et mérité l'estime générale. En 1822, par suite de dispositions économiques, il s'est trouvé compris dans une grande réforme qui a du moins l'avantage de lui laisser plus de temps pour se livrer à des travaux scientifiques. Ce chimiste distingué a enrichi la science d'un grand nombre d'analyses toutes remarquables par leur précision et leur exactitude; plusieurs de ces analyses, telles que celles de l'épidote gris du Valais, des grammatites blanche et grise, du chromate de fer de Sibérie, de l'aplôme, etc., ont été citées par M. Berzelius dans son *Traité de minéralogie*, comme ayant des résultats conformes aux proportions définies et démontrées par le calcul, quoique faites longtemps avant que ce système parût. Les travaux de M. Laugier sont consignés dans trente huit mémoires imprimés dans les *Annales du muséum*, les *Annales de chimie*, le *Bulletin de la société philomatique, etc.* Plusieurs de ces mémoires ont été lus à l'académie des sciences et ont mérité son approbation. Les principaux ont pour objet : l'existence du phosphate de fer natif, pur et cristallisé, trouvé à l'île de France; la présence de l'acide phosphorique dans l'arseniate de plomb cristallisé de Johann Georgenstadt, considéré avant lui comme un arseniate pur; la découverte du chrôme dans les aérolithes; la présence du même métal dans l'actinolite grenue du Zillerthal; l'existence du soufre et du chrôme dans le fer de Sibérie; la conversion spontanée, à l'air, de la matière sucrée du suc de carottes en vinaigre et en mannite; un excellent procédé pour séparer le cobalt du nickel, et qui permet de reconnaître la moindre quantité de ces métaux, l'analyse du cobalt arsenical natif, des sulfures jaune et rouge d'arsenic, et des arseniates de chaux et de baryte; les moyens de séparer le fer du titane, et le cerium du fer; le mode pour recueillir l'osmium qui passe avec l'acide pendant le traitement du platine brut; observation sur l'absence du nickel dans l'aérolithe tombée à Jonzac, etc. M. Laugier est chevalier de la légion d'honneur et membre titulaire de l'académie de médecine (sect. de pharm. Deux de ses fils s'adonnent avec succès aux sciences et aux lettres, et promettent de devenir un jour des hommes distingués. — STANISLAS LAUGIER, l'aîné, a concouru à l'Hôtel Dieu en 1825 pour la médaille d'or, et l'a obtenue. — ADOLPHE LAUGIER, le second, est déjà avantageusement connu par quelques morceaux de littérature et par sa coopération à l'*Encyclopédie portative* dont il a rédigé une partie importante, l'*histoire*, en société avec M. de Bretonne.

LAUJON (PIERRE), chansonnier célèbre, et auteur dramatique, né à Paris, le 3 janvier 1757, était fils d'un procureur, et fit, avec distinction, ses études au collège de Louis-le-Grand, où il eut pour condisciple le célèbre Turgot, avec lequel il fut toujours lié d'une étroite amitié. Son père le destinait au barreau, mais le goût du théâtre, la société des poëtes et le succès de quelques essais dramatiques dégoûtèrent le jeune Laujon de la jurisprudence, sans fixer son indécision sur le choix d'un état. Il était facile alors de se faire à bon marché une réputation dans une carrière où les concurrents étaient infiniment moins nombreux qu'aujourd'hui. Laujon avait composé une pastorale de *Daphnis et Chloé*, d'après le roman de Longus. On parla de cette pièce avec tant d'éloges à la cour, que l'auteur se vit recherché des hommes les plus distingués par leur esprit et leur rang, Nivernois, Bernis, d'Argental, d'Ayen, etc. Présenté à la marquise de Pompadour, puis au comte de Clermont, il plut à ce prince, ami des lettres et des arts, qui le prit pour secrétaire de son cabinet et ensuite de ses commandements, et qui fit représenter à l'Opéra la pastorale de son protégé. Laujon avait alors vingt ans. Chez un tel Mécène, il put aisément se livrer à son penchant, et il travailla pour les spectacles de la cour. Pendant la guerre de sept ans, il suivit son protecteur en Allemagne avec le titre de commissaire des guerres, et sans en avoir exercé les fonctions il obtint la croix de Saint-Louis. A la mort du comte de Clermont, en 1770, Laujon passa, comme partie de la succession, dans la maison du prince de Condé, devint secrétaire des commandements du duc de Bourbon actuel, et dirigea toutes les fêtes de Chantilly. En 1775, il succéda à Gentil-Bernard dans la charge de secrétaire général des dragons, qui valait vingt mille livres de rente. Simple, modeste, et n'usant de son crédit et de ses richesses que pour obliger et secourir ses confrères malheureux, il jouit plus de quarante ans d'un bonheur sans nuages. La révolution et l'émigration des princes détruisirent sa fortune; forcé de quitter le Palais Bourbon, il perdit en même temps emplois, traitement, pension, et il fut bientôt réduit à vendre sa bibliothèque. Dans cet état voisin de l'indigence, mais jouissant au moins de sa liberté, il ne se plaignit point du sort, n'importuna ni ses amis ni les hommes en place, et continua de faire des chansons. Dès sa jeunesse, il avait été le confrère de Pannard, de Piron, de Collé, de Favart, à la société du Caveau; dans sa vieillesse, il fut au nombre de celles des Dîners du Vaudeville, des Enfants d'Apollon, de la Goguette, et surtout du Caveau moderne. On doit donc le regarder comme un des chaînons qui lient la littérature du 18e siècle à celle du 19e. Laujon avait toujours aspiré au fauteuil académique; il avait quatre-vingts ans, lorsqu'il fut admis, en 1807, pour occuper celui que la mort du ministre Portalis laissait vacant à l'Institut : aussi dans son discours de réception il ne manqua pas de remarquer qu'il y avait *urgence*. Il fut plus redevable de cet honneur aux égards qu'on crut devoir à son âge et à ses qualités morales qu'à ses titres littéraires un peu futiles. « *Laissons-le passer par l'Institut*, » dit Delille, en lui donnant sa voix. Quoique Laujon eût toujours vécu avec les grands, il était excessivement timide, et lorsqu'il fut présenté à Napoléon comme nouvel académicien, il se troubla tellement, qu'il ne put répondre aux questions de l'empereur, et qu'il oublia jusqu'à son nom. Ce poëte aimable, ce *Nestor* des chansonniers, s'éteignit doucement, le 13 juillet 1811, dans la quatre-vingt cinquième année de son âge, et fut enterré le lendemain au cimetière du P. Lachaise. M. Parsaval-Grandmaison prononça son éloge funèbre en présence d'une députation de l'Institut, de tous les membres du Caveau, et d'une foule d'amis du défunt et d'artistes de divers théâtres. Quelques-uns de ses confrères du Caveau lui payèrent le tribut de leurs regrets, et l'un d'eux improvisa sur sa tombe un quatrain qui peut lui servir d'épitaphe :

Il vécut probe et sans envie;
Content des muses et du sort,
Il fit chanter pendant sa vie;
Il fait pleurer après sa mort.

Les ouvrages dramatiques de Laujon sont : à l'ancien Opéra-Comique, 1° (avec Parvi) *Thésée*, parodie de l'opéra de ce nom, 1745. Aux petits appartements à Versailles : 2° *Æglé*, pastorale héroïque, 1748, représentée à l'Opéra, 1751; 3° *le Matin*, ou *la Toilette de Vénus*, divertissement en un acte, 1749; 4° *Sylvie*, pastorale en trois actes, 1749, représentée à Choisy (1765) et à l'Opéra (1766; 5° *la Journée galante*, ballet héroïque, 1750. A l'Opéra : 6° *Daphnis et Chloé*, en 1747; 7° *Ismène et Isménias, ou la Fête de Jupiter*, opéra en trois actes, 1770, joué précédemment à Choisy, et imprimée en 1763. Au Théâtre Italien : 8° (avec Parvi) *la Femme, la Fille et la Veuve*, parodie du ballet des *Fêtes de Thalie*, 1745; 9° (avec Parvi et Favart) *Zéphire et Fleurette*, parodie de Zelmidor, 1754; 10° (seul) *Armide*, parodie, 1762; 11° *l'Amoureux de quinze ans*, comédie lyrique en trois actes 1771, composée à l'occasion du mariage du duc de Bourbon : c'est le chef-d'œuvre de Laujon. Nous l'avons vu pleurer de joie en embrassant Carline et madame Saint-Aubin, qui avaient rempli les principaux rôles à une reprise qui eut lieu en 1798 : Laujon était alors septuagénaire et malheureux. 12° *le Fermier cru sourd*, ou *les Méfiances*, opéra comique en trois actes, 177[?]; 13° *Matroco*, drame burlesque et lyrique en trois actes, 1778; 14° *le Poëte supposé*, ou *les Préparatifs de fêtes*, opéra comique en trois actes, 1782. Au Théâtre Français : 15° *l'Inconséquente*, ou *les Soubrettes*, comédie en cinq actes, en vers, 1777. Cette pièce eut peu de succès. « C'était, au jugement de La

« Harpe, un ouvrage au-dessus des forces de Laujon, bel « esprit de société, chansonnier de table, composant de « petites fêtes pour de grands princes, et faisant de « petits vers dans les grandes occasions. » 16° *le Couvent, ou les Fruits du caractère et de l'éducation*, comédie en un acte, en prose, 1790. Cette petite pièce, « dont le dialogue « est naturel et agréable, dit encore La Harpe, et où le « cailletage du couvent est assez bien rendu, » doit principalement son succès au talent des actrices et à la singularité de n'offrir que des femmes sur la scène ; mais à sa reprise, en 1803, elle n'eut que quatre représentations. Au théâtre de Rouen : 17° *le Juif bienfaisant, ou les Rapprochements difficiles*, comédie en cinq actes, en prose, imitée de l'anglais, 1806. Sur un théâtre de société : 18° et 19° *l'École de l'amitié. la Nouvelle école des mères*, comédies en un acte, en prose, non imprimées; 20° *Epaphus et Memphis*, opéra en quatre actes; 21° *Léonora Petrocori, ou les Héros bergers*, opéra en trois actes; 22° *l'Education de l'Amour*, comédie lyrique en trois actes. Ces trois dernières pièces, reçues par le jury de l'Opéra, n'ont pas été représentées. 23° *les Amours de Pierre Corneille*, comédie en un acte. Laujon a aussi publié : 24° *A Propos de société*, 1771, 3 vol. in 8°, 1783, 3 vol., recueil de chansons en musique dont le dernier volume renferme quelques pièces un peu graveleuses. Comme chansonnier, Laujon est correct, élégant et gracieux, et l'on peut citer comme modèle sa chanson : *Mais, monseigneur, n'ayez pas peur* 25° *Œuvres choisies*, 1809, 4 vol. in 8° : reproduites avec un nouveau frontispice, 1811, et contenant un choix de ses pièces représentées, de celles qui ne l'ont pas été, de ses proverbes, divertissements, chansons et autres opuscules les plus agréables. Les ouvrages dramatiques qu'il en a exclus sont ceux qui sont mentionnés sur notre liste sous les numéros 5, 8, 12, 15, 18, 19 et 23. — LAUJON (A.-P.-M.), fils du précédent, a suivi la carrière administrative. Placé, en 1802, à la direction-générale des droits réunis, mieux nommée en 1814, des contributions indirectes, il y était chef de division, en 1815, pendant les *cent jours*, lorsque seul, dit-on, de son administration avec un autre employé, il signa non sur l'acte additionnel aux constitutions de l'empire. Il n'en a pas moins perdu sa place. On a de M. Laujon : 1° *Précis historique de la dernière révolution de Saint-Domingue*, 1805, in 8° ; 2° *Moyen de rentrer en possession de la colonie de Saint-Domingue, et d'y établir la comptabilité*, 1814, in-8°.

LAUMIER (CHARLES LAZARE), né à Dôle (Jura), le 27 décembre 1781. Au sortir de ses études, des circonstances le jetèrent dans la carrière du commerce, qu'il abandonna bientôt pour se livrer entièrement aux lettres. Il débuta par quelques articles de journaux; il a publié ensuite : 1° *Histoire de la révolution d'Espagne en 1820, précédée d'un aperçu du règne de Ferdinand VII depuis 1814, et d'un précis de la révolution de l'Amérique du Sud*, Paris 1820, in-8° ; 2° édition, 1820, in-8° ; 2° *Ode sur la mort de S. A. R. M. le duc de Berry et la naissance de S. A. R. le duc de Bordeaux*, 1820, in 8° ; 3° *Ode sur la fondation d'Odessa*, Paris, 1821, in-8° ; 4° *Instruction paternelle du docteur D***, ministre de la religion anglicane, à miss Emily Loveday*, trad. de l'angl., Paris, 1822, in-8 ; 5° *l'Enfant du jésuite*, roman satirique, Paris, 1822, 2 vol. in-12 : 6° *Relation circonstanciée de l'affaire de Thouars et de Saumur*, précédée d'une notice biographique sur le général Berton, Paris, 1822, in 8° : 7° *Evénements les plus curieux de l'histoire*, 1826, 2 vol. in-12 : 8° *Résumé de l'histoire des jésuites depuis leur fondation jusqu'à l'extinction de leur institut*, 1826, 1 vol. in-18. Il s'occupe en ce moment d'un *Précis de l'histoire du Danemarck*, et d'un autre ouvrage, ayant pour titre : *Mœurs et usages des Français depuis l'origine de leur monarchie jusqu'aux temps modernes*. M. Laumier avait commencé la publication d'un *Dictionnaire chronologique et historique*, qui n'a pas été continué.

LAUMOND (JEAN-CHARLES-JOSEPH), né à Arras, en 1753, fut d'abord employé dans l'intendance de Flandre. En 1778, ayant été invité par le duc d'Aiguillon, qui en sortant du ministère, dans les dernières années de Louis XV, avait été exilé dans sa terre d'Aiguillon, de venir l'y joindre pour l'aider à revoir ses papiers et à rédiger ses mémoires, il s'y rendit, et fut pendant quatre ans occupé à ce travail. Il devint ensuite secrétaire en chef de l'intendance de Lorraine. Ses fonctions cessèrent en 1789, par la suppression des intendances. Il passa alors comme chef de division à la caisse de l'extraordinaire, qui, après plusieurs changements de noms, est devenue l'administration des domaines. Nommé, en 1795, consul général à Smyrne, il croyait y trouver le calme dont sa patrie était privée depuis longtemps, lorsque le plus terrible incendie que cette ville ait jamais éprouvé vint la dévaster d'une manière épouvantable: quatre mille cinq cents maisons, y compris la demeure consulaire, devinrent la proie des flammes : et comme si ce n'était pas assez de ce désastre, les barbares y ajoutèrent le massacre de quinze cents Grecs. Ne pouvant résider au milieu de tant de ruines, Laumond fit un voyage à Constantinople, revint à Smyrne après quatre mois d'absence, et fut immédiatement remplacé par Jean Bon-Saint-André. Sur ces entrefaites, le général Bonaparte descendit en Egypte : et tandis qu'on envoyait le nouveau consul aux Sept-Tours, Laumond se sauvait sur un vaisseau ragusais qui le conduisit à Athènes Il eut encore le bonheur de quitter cette ville, devenue depuis si célèbre par de nouveaux désastres, la veille du jour où le commandant turc recevait l'ordre d'arrêter tous les Français qui y séjournaient. A son retour en Europe, il fut d'abord commissaire du directoire près l'armée d'Italie, et ensuite administrateur des monnaies à Paris. Nommé, en 1801, préfet du Bas-Rhin, il fit rendre à la liberté cette foule d'honnêtes cultivateurs connus sous le nom d'*émigrés du Bas-Rhin*, qui n'avaient voulu que se soustraire à la mort, et qu'on voulait assimiler à ceux qui avaient porté les armes contre leur patrie. Il fit rouvrir les églises et les temples, et, se conformant à la lettre de la constitution, il leva tous les obstacles qui jusqu'alors avaient empêché l'exercice des communions chrétiennes. En reconnaissance de tant de bienfaits, le conseil municipal de Strasbourg fit hommage à Laumond, un mois après qu'il eut quitté l'administration du département, d'un bas-relief en argent représentant l'église cathédrale de Strasbourg. En 1802, Laumond fut appelé au conseil d'état, section de l'intérieur, et nommé, l'année suivante, commissaire du gouvernement en Piémont, et commandant de la légion-d'honneur; préfet de la Roër, en 1804, de Seine-et-Oise en 1806, il reçut en 1810 le titre de comte et la place de directeur général des mines. Cette direction ayant été réunie à celle des ponts-et-chaussées, en 1816, Laumond conserva le titre de conseiller d'état avec pension, et mourut le 8 mars 1825. Il a publié : 1° *Statistique du département du Bas-Rhin*, 1802, in-8° ; 2° quelques *discours* prononcés en sa qualité de préfet.

LAUNAY ou LAUNEY (BERNARD RENÉ JOURDAN, marquis de), naquit, le 9 avril 1740 à la bastille, dont son père était gouverneur. Trop jeune pour lui succéder lorsqu'il mourut, il embrassa l'état militaire, et ne remplaça qu'en 1776 le comte de Jumilhac de Cubjac, à qui le gouvernement de cette antique prison avait été provisoirement confié. De Launay le conserva treize ans, et ne fut célèbre que le jour où il le perdit, parce que les événements qui en furent la suite changèrent les destinées de la France et celles de l'Europe entière. On a accusé ce gouverneur de lâcheté ou au moins d'imprévoyance. Etrangers à toute espèce de parti, nous nous contenterons de rapporter les faits tels qu'ils sont consignés dans les procès-verbaux de l'hôtel-de-ville dressés sur des témoignages authentiques et nos lecteurs prononceront eux-mêmes sur les torts qu'on peut lui reprocher. Dans les premiers jours de juillet, M. de Launay fut abordé par des individus au-dessus du commun, qui lui demandèrent ce qu'il ferait s'il était attaqué : « *Ma conduite*, répondit il, *est réglée par mes* « *devoirs : je me défendrais.* » Par suite de cette disposition, il fit entrer dans la bastille, du 12 au 13 juillet, les poudres qui se trouvaient à l'arsenal : mais, par un oubli inconcevable, il laissa la forteresse sans vivres, et, bien loin d'augmenter sa garnison, qui ne s'élevait qu'à quatre-vingt deux invalides et à trente deux Suisses, il permit à plusieurs soldats et sous-officiers de sortir le matin même du 14 juillet. Sans doute il ne croyait pas

à une attaque aussi prochaine, ou peut-être pensait-il n'avoir à se défendre que contre un coup de main et avait-il le préjugé, assez généralement répandu alors, qu'avec des capucins on défendrait la bastille contre toute la canaille de Paris. Quoi qu'il en soit, des attroupements ne tardèrent pas à se former autour de la forteresse: plusieurs députations arrivèrent successivement de l'hôtel-de-ville, demandant tantôt que la place fût remise au peuple, tantôt que les canons placés sur les tours fussent descendus. M. de Launay n'accéda à aucune proposition, et manifesta constamment l'intention de se défendre si on l'attaquait; il prit d'ailleurs toutes les dispositions militaires qu'exigeait sa position. Cependant le peuple gagnait du terrain: il avait abattu le premier pont, et il était près d'abattre le second, lorsqu'on lui cria que, s'il ne s'éloignait, on allait faire feu: cette menace, répétée à plusieurs reprises, n'ayant produit aucun effet, le gouverneur donna enfin l'ordre de tirer; plusieurs individus étant tombés morts ou blessés, le reste prit la fuite; mais bientôt, revenue de sa frayeur, la multitude s'avança, armée de haches pour briser les portes du quartier. Le feu de la forteresse lui fit abandonner son entreprise; elle ne put y pénétrer que par les derrières de la bastille, et le pilla. Bientôt, à l'aide de quelques voitures de paille, elle mit le feu au corps-de-garde avancé, à l'hôtel et aux cuisines du gouverneur. Jusque-là on ne s'était défendu qu'à coups de fusil; alors seulement on tira un coup de canon à mitraille. Le corps de la place était toujours intact, et le siége paraissait devoir se terminer par un blocus; mais l'arrivée des gardes françaises dans la cour de l'Orme avec un mortier, neuf pièces de quatre et un canon garni en argent, enlevé au garde-meuble, fit changer les choses de face. La garnison se montra moins déterminée à se défendre, et quelques officiers parlèrent de se rendre: le gouverneur et le commandant des Suisses s'indignèrent de cette proposition; le premier surtout ne put souffrir de voir son autorité méconnue, et résolut de périr plutôt que de recevoir la loi de ses subordonnés: il saisit la mèche d'une des pièces de canon pour mettre le feu aux poudres, mais il en fut empêché par deux sous-officiers, qui lui présentèrent la baïonnette pour l'éloigner. Le danger devenant de plus en plus pressant, le gouverneur, qui ne pouvait plus faire ce qu'il voulait, assembla le conseil pour savoir au moins ce que désirait la garnison; quant à lui, il déclara qu'il ne voyait d'autre parti à prendre que de continuer à se battre, et de se faire sauter plutôt que de se rendre à une populace furieuse. L'officier suisse fut d'avis de proposer une capitulation, et s'adressant aux assiégeants, au travers d'un créneau près du pont-levis, il demanda que la garnison sortît avec les honneurs de la guerre: on refusa; et tandis qu'il écrivait au crayon ses propositions, l'on criait de toute part: *Abaissez le pont, il ne vous arrivera rien.* L'écrit contenait ce peu de mots: *Nous avons vingt milliers de poudre, nous ferons sauter la garnison et tout le quartier si vous n'acceptez nos propositions.* Un officier de fortune, l'un des chefs des assiégeants, à qui l'on remit cet écrit, l'ayant lu à haute voix, s'écria: *Foi d'officier, nous l'acceptons; baissez les ponts.* Les ponts furent baissés, et la multitude se précipita dans les cours; on cherchait le gouverneur: on prit pour lui le lieutenant de roi Dupuget, qui était en uniforme: les mauvais traitements allaient l'assaillir, lorsqu'il indiqua le gouverneur vêtu d'une simple redingote grise. On le saisit au moment où il allait se percer de son épée; deux gardes françaises le tiennent par le collet, et le conduisent à l'hôtel-de-ville, au milieu des coups d'épée et de baïonnette qui pleuvent sur lui, et dont ils ne peuvent le garantir. On le distinguait d'autant plus aisément, qu'il était le seul qui n'eût pas de chapeau; un de ceux qui le conduisaient s'en étant aperçu, lui mit le sien sur la tête, mais le malheureux de Launay, qui vit que son officieux compagnon recevait les coups qu'on lui destinait, voulut qu'il reprît son chapeau. Il arriva ainsi jusqu'à l'arcade Saint-Jean, au milieu des traitements les plus barbares, demandant sans cesse qu'on l'achevât. Il ne fut délivré de son cruel martyre qu'au bas du perron de l'hôtel-de-ville, où on lui trancha la tête. Six autres personnes furent sacrifiées avec lui, et leurs têtes furent promenées avec la sienne dans les rues de la capitale: les corps de toutes ces victimes furent transportés à la morgue, excepté celui de M. de Launay, qui ne fut pas retrouvé. Six mois après, un soldat qui refusa de se faire connaître rapporta à sa famille ses bijoux, et sa montre où pendait un cachet à ses armes; ce qui semblerait prouver que ceux qui assassinent ne volent pas toujours. Ainsi tomba en 1789, sous un des gouverneurs qui aient rempli leurs fonctions avec le plus d'humanité, un monument élevé en 1383. Une question bien naturelle se présente ici: pourquoi cet acharnement du peuple contre la bastille? pourquoi la choisit-il de préférence à la Conciergerie et au Châtelet pour l'attaquer et l'abattre? La bastille n'était pas destinée pour lui: voulait-il servir les intérêts d'une autre caste? ou ce vaste monument, appareil formidable de la puissance royale, au moment où l'on ne faisait plus entendre que le nom de liberté, lui rappelait-il trop vivement les idées d'arbitraire et de despotisme qui y étaient attachées? Sans doute il crut les détruire tous deux en renversant le lieu réservé à leurs victimes; mais le moment était mal choisi: la bastille ne contenait que sept prisonniers, dont quatre prévenus de faux, deux aliénés, et le dernier renfermé sur la demande de sa famille et pour des motifs graves.

LAUNAY (J. DE), surnommé de Launay d'Angers, parce qu'à l'époque de la révolution il remplissait dans cette ville les fonctions de commissaire du roi, figura à la fédération du 14 juillet 1790, où il avait été envoyé par son département, comme officier de la garde nationale. Zélé royaliste, à cette époque, il se présenta, avec plusieurs de ses camarades, à l'audience de la reine, et lui offrit un compliment en vers qu'elle accueillit avec une grace toute particulière. Député à l'assemblée législative, il se déclara un des plus violents adversaires de la royauté: les prêtres, les ministres, et surtout celui de la justice, Duport, furent les objets constants de ses attaques. Après les événements du 10 août, il fut un des promoteurs de l'adresse aux Français, où l'on cherchait à justifier la déchéance de Louis XVI. A la convention, dont il était devenu membre, toujours ennemi des principes modérés, il traita Brissot et la Gironde comme il avait traité les constitutionnels de 1791. On dut, dès lors, s'attendre qu'il ne ménagerait pas Louis XVI; aussi il s'opposa à l'appel au peuple, et vota la mort sans sursis. Il s'occupa ensuite de finances, et fit décréter la suppression de la compagnie des Indes et la vente des marchandises qui se trouvaient dans ses magasins. Bazire et Chabot crûrent apercevoir dans le décret certaines clauses désavantageuses à la république, et favorables aux intéressés dans cette affaire; ils en concluaient que de Launay était d'accord avec eux: de là, de vives altercations que la convention termina en envoyant les accusateurs et l'accusé au tribunal révolutionnaire, qui les condamna tous trois à mort le 5 avril 1794. De Launay d'Angers était à peine âgé de quarante ans.

LA UNION, *voyez* UNION.

LAURAGUAIS (LOUIS-LÉON-FÉLICITÉ, duc de Brancas, comte de), naquit à Paris le 3 juillet 1733. Il était fils du duc de Villars-Brancas, pair de France, chevalier de la Toison-d'or, et lieutenant-général des armées du roi, mort dans un âge très avancé, en 1773. Le comte de Lauraguais suivit d'abord la carrière des armes, et se distingua durant la campagne de 1757, dans le grade de colonel. Mais il renonça aux armes pour s'adonner à la culture des lettres et des arts. Savant, homme du monde, d'un caractère original, il eut tous les succès et tous les désappointements attachés à ce triple caractère. C'est lui qui débarrassa la scène française des siéges et des banquettes qui la garnissaient des deux côtés et plaçaient ainsi les acteurs au milieu des spectateurs; mais il lui fallut combler avec une forte somme le vide considérable que la suppression de cet abus eût pu laisser dans la caisse de la comédie. Ce fut à cette occasion que Voltaire lui dédia son *Ecossaise*, et lui prodigua les éloges dus à sa générosité pour le service qu'il avait rendu aux beaux-arts et au bon goût; c'est encore Voltaire, qui, pour nous servir de ses expressions, ne veut pas laisser à la postérité

le soin de dire ce que ses contemporains font de noble et d'utile, révèle un autre trait qui honora également le comte de Lauraguais : il fit une pension à Dumarsais, qui languissait sans secours dans sa vieillesse pour avoir défendu les droits de la couronne contre les prétentions de la cour de Rome. Comme Lauraguais n'était étranger à aucune des sciences dont s'occupaient alors les meilleurs esprits, et qu'il ne ménageait pour leurs progrès ni application, ni dépenses, il fit en commun avec son malheureux ami Lavoisier la décomposition du diamant, expérience qui avait déjà été faite sous le règne du dernier des Médicis; mais ici c'était Lauraguais qui fournissait le creuset, et souvent les diamants. On sent combien cette ardeur dispendieuse pour la science, jointe au goût le plus vif pour le plaisir, dut déranger sa fortune; aussi fut-il obligé de vendre une bibliothèque riche et nombreuse, dont le catalogue est encore recherché par les bibliographes. Il était, dès 1758, adjoint mécanicien à l'académie des sciences; il devint, en 1771, associé vétéran; et dans la dernière organisation de cette société savante, il se trouva en faire partie. Il est mort le premier des académiciens libres. M. de Lauraguais, comme Voltaire, attachait un écrit à presque tous les événements, grands et petits, qui fixaient un moment l'attention publique: et ces écrits avaient toujours quelque chose d'original. Ainsi il contribua au succès de l'inoculation de la petite vérole; ainsi, lors du grand ébranlement donné en 1771 à la monarchie par la lutte des parlements contre la cour et par les coups d'état du chancelier Maupeou, il publia un écrit hardi et singulier, mais peu solide et sans profondeur, sous ce titre : *De droit des Français*, relégué alors dans les traditions antiques. Les lettres partageaient aussi avec les sciences ses goûts et ses loisirs; il fit imprimer, en 1764, une tragédie de *Clytemnestre*, qui ne fut pas représentée et qui ne méritait pas de l'être, suivant quelques critiques, malgré la hardiesse de la conception. M. de Lauraguais sentit ce que signifiaient des éloges donnés avec restriction, il cessa de travailler pour le théâtre, et se contenta de briller dans les salons par ses qualités aimables et par ses bons mots. La révolution le rappela bientôt aux choses sérieuses : il écrivit en sa faveur, et au moment où l'ordre de la noblesse se rassemble pour élire ses députés, il publia une lettre qu'il signa *M., bourgeois de Paris*. On le vit, dans tous les temps, du parti de l'opposition. Il fronda les règnes de Louis XV et de Louis XVI, et maudit, en les persiflant, les excès de la révolution. Les démagogues s'en vengèrent en faisant périr son épouse sur l'échafaud, et en l'enfermant lui-même à la Conciergerie, où il eut le bonheur d'être oublié jusqu'au 9 thermidor. Il ne lui restait plus alors d'une immense fortune que le strict nécessaire, mais il n'avait rien perdu de sa gaieté, et il s'en servit, constamment jusqu'à la restauration, pour harceler le directoire, le consulat et même l'empire : ne pouvant atteindre au chef de l'état, il engagea la lutte avec Geoffroy; mais, malgré l'originalité de son esprit et de son style, il ne put balancer l'avantage que donnait à celui-ci l'instrument dont il pouvait disposer chaque jour. A la restauration, le comte de Lauraguais fut porté sur la première liste des pairs, avec le titre de duc de Brancas; mais il reçut cette dignité comme un droit et non comme une faveur, prétendant, ainsi que beaucoup d'autres, à une véritable légitimité, comme ancien pair du royaume. Dans la session de 1814, il se prononça pour la liberté de la presse et contre le projet de loi présenté à cet effet par M. l'abbé de Montesquiou. Les infirmités qui l'assaillirent bientôt ne lui permirent pas d'assister souvent aux séances de la chambre haute, mais il y vota toujours avec les amis des libertés publiques. Forcé de rester chez lui, il y vécut dans l'indépendance dont il avait joui toute sa vie, et s'occupa jusqu'au dernier moment, avec un petit nombre de savants et de gens de lettres, des objets au succès desquels il avait puissamment contribué. Il mourut d'un accès de goutte qui se fixa sur la poitrine, le 9 octobre 1824, à l'âge de plus de quatre-vingt-onze ans. Le comte de Lauraguais fut un des hommes marquants de son époque, non par l'éminence de ses talents, mais par son esprit, sa position sociale, sa philanthropie, et l'encouragement qu'il donnait à toutes les découvertes utiles; il fut surtout célèbre par ses bons mots, qui trop souvent peut-être, n'étaient que des sarcasmes. Il a publié : 1° *Clytemnestre*, tragédie en cinq actes et en vers, 1761, in-8°; 2° *Mémoire sur l'inoculation*, 1763, in-12; 3° *Observations sur le mémoire de M. Guettard, concernant la porcelaine*, 1766, in-12; 4° *Mémoire sur la compagnie des Indes, précédé d'un discours sur le commerce en général*, Paris, 1769, in-4°; 5° *Du droit des Français*, 1771, in-4°; 6° *Mémoire par moi, pour moi, Louis de Brancas, comte de Lauraguais*, Londres, 1773, in-8°; 7° *Jocaste, tragédie en cinq actes et en vers, précédée d'une dissertation sur les Œdipes de Sophocle, de Corneille, de Voltaire, de Lamothe, et sur Jocaste*, Paris, 1781, in-8°; 8° *Recueil des pièces historiques sur la convocation des états-généraux et sur l'élection de leurs députés*, 1788, in-8°; 9° *Dissertation sur les assemblées nationales sous les trois races des rois de France*, 1788, in-8°; 10° *Lettres sur les états-généraux convoqués par Louis XVI, et composés par M. Target*, 1788, in-8°; 11° *Aperçu historique sur la cause de la tenue des états-généraux, avec des réflexions sur certains objets qui y ont été agités et d'où dépend le bien public*, 1789, in-8°; 12° *Discours de M. le comte de Lauraguais aux habitants de Manicamp, le 7 février 1790*, in-8°; 13° *Lettre du citoyen B. Lauraguais, à l'occasion d'un contrat de vente que le département de l'Aisne lui a passé du presbytère et de l'église à Manicamp, et du sursis que le ministre des finances a mis à l'exécution de ce contrat*, Paris, 1797 (an V), in-8°; 14° *Première lettre d'un incrédule à un converti, par le citoyen Lauraguais*, 1797, in-8°; 15° *Dissertation sur l'ostracisme pour le citoyen Lauraguais*, Paris, an VI, in-8°; 16° *Lettres aux citoyens Lebreton et Cuvier, à l'occasion de l'éloge du citoyen Darcet*, 1802, in-8°; 17° *Lettres de L. B. Lauraguais à madame....., dans lesquelles on trouve des jugements sur quelques ouvrages, la vie de l'abbé de Voisenon, une conversation de Champfort sur l'abbé Sieyes, et un fragment historique des mémoires de madame de Brancas, sur Louis XV et M.... de Châteauroux*, Paris, 1802, in-8°; 18° *Lettres à M. l'abbé Geoffroy, rédacteur du feuilleton du Journal des Débats*, 1802, in-8°; 19° *Lettres à Suard*, 1802, in-8°; 20° *Lettres de M. de Lauraguais à M. le duc d'Aremberg*, Paris, 1803, in-8°; 21° *Lettre de M. le duc de Brancas à M. le vicomte de Châteaubriand*, Paris, 1815, in-8°; 22° *Discours du duc de Brancas, pair de France, prononcé le 10 août dans le bureau dont il était membre*, Paris, 1814, in-8°; 23° *Discours du duc de Brancas, préparé pour la séance des pairs du 30 août 1814*, Paris, 1814, in-8°; 24° *Lettres de M. le duc de Brancas, pair de France, à l'occasion de la circulaire adressée, le 7 octobre 1817, aux pairs par M. le comte de Sémonville, leur grand référendaire*, 1817, in-8°; 25° *Lettre à M. Michaud, membre de l'académie françoise*, 1818, in-8°; 26° *Lettre des consonnes B R, à la voyelle E*, 1819, in-8°. On doit encore à M. de Lauraguais des *Mémoires* sur différents objets, insérés dans les *Mémoires de l'académie des sciences*, année 1758. On trouve diverses pièces du même auteur dans différents recueils : tels que *les Mémoires secrets*, *la Correspondance de Grimm*, etc.

LAURENCE VILLEDIEU (A.-F.), député de la Manche à la convention nationale, vota la mort de Louis XVI, avec l'appel au peuple, et sollicita que la peine fût commuée, ou du moins non exécutée, si l'empereur d'Allemagne consentait à cesser les hostilités, et si le roi d'Espagne ne déclarait pas la guerre. Il embrassa le parti de la Gironde, et fut un des soixante-treize membres dont l'arrestation fut ordonnée après la journée du 31 mai. Il sut se soustraire aux poursuites dirigées contre lui; et, après le 9 thermidor, il rentra à la convention, où il parla plusieurs fois en faveur des victimes de la terreur. Il passa ensuite au conseil des cinq-cents, d'où il sortit en 1798. Il était commissaire du directoire lors de la révolution du 18 brumaire an 8. Il cessa ses fonctions et rentra dans la vie privée. En 1815, ayant signé l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, il fut obligé de quitter la France par suite de l'ordonnance du 12 janvier 1816 contre les votants, et se réfugia en Suisse, où il est encore.

LAURENCOT (J.-H.), député du Jura à la conven-

tion, y embrassa le parti de la Gironde, et vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il protesta contre la journée du 31 mai, et fut un des soixante-treize mis en accusation pour cet acte. Arrêté, il fut assez heureux pour échapper à l'échafaud, et rentra à la convention après la chute de la montagne. Il fut secrétaire de l'assemblée en 1795, et passa ensuite au conseil des cinq-cents. Il en sortit en 1797 pour rentrer dans la vie privée.

LAURENT (N.), député des Bouches-du-Rhône à la convention nationale, y vota la peine de mort contre Louis XVI, et n'abandonna jamais le parti de la montagne : il n'a plus reparu depuis sur la scène politique.

LAURENT (N.) exerçait la profession de médecin en Alsace, lorsqu'il fut nommé, en 1792, député du Bas-Rhin à la convention nationale. Il trouva dans cette assemblée l'occasion de manifester les principes démocratiques qui avaient appelé sur lui l'attention des patriotes alsaciens, et se plaça, dès les premières séances, sur les bancs élevés de la montagne. Il vota successivement contre l'appel au peuple et pour la peine de mort. Chargé, peu de temps après, d'une mission aux armées du Rhin, du Nord et de Sambre-et-Meuse, il la remplit en digne représentant du peuple et en soldat intrépide. Il excitait à la fois les défenseurs de la république par ses discours et par son exemple, et conserva ses mains pures au milieu des riches dépouilles que nous livrèrent les succès de nos armées en Belgique. Ce fut lui qui fit parvenir à la convention les objets précieux enlevés dans les églises du département de Jemmapes, et qui, en 1794, après la prise d'Anvers, dont il donna la première nouvelle, vint faire à la tribune nationale le récit de la mort de l'adjudant-général Legros, que le prince de Cobourg avait fait fusiller, sur son refus de crier *vive le roi*. Laurent fut nommé commissaire du directoire, après la clôture de la convention, et représenta une seconde fois le département du Bas-Rhin, qui l'envoya siéger au conseil des cinq-cents, en mai 1798. Il y proposa l'aliénation, au profit de l'état, des biens des cultes réformés, et spécialement ceux du culte protestant, et fut revêtu, le 21 avril, des fonctions de secrétaire. Toujours républicain ardent et inflexible, il s'opposa vivement à l'usurpation de Bonaparte au 18 brumaire, et fut ensuite compris sur la liste d'exclusion du corps législatif, pour son honorable conduite en cette journée. Il mourut en 1804.

LAURENT (PIERRE), graveur, né à Marseille en 1739, reçut pendant trois mois les leçons de Balechou, artiste quelquefois admirable et trop souvent médiocre. Son talent, comme graveur, savait se plier à tous les genres ; il rendait fort bien l'histoire, mais il excellait dans les paysages et les animaux, et c'est sur ces objets surtout qu'il a fondé sa réputation : on y retrouve le goût et la facilité de ses modèles. Il exerça de préférence son burin d'après Berghem, Loutherbourg et le Poussin. L'application constante qu'il donnait à ses travaux ne faisait rien perdre à son exécution du feu et de la rapidité qui les distinguent. Quand on l'engageait à prendre quelque repos, il répondait : « *Les jours de* » *travail sont mes jours de fête.* » Cet artiste est célèbre non-seulement par ses propres ouvrages, mais encore par le projet qu'il conçut de publier la gravure des principaux chefs-d'œuvre que renfermait la collection du Louvre, et par le choix qu'il fit des artistes les plus renommés pour l'exécuter. Ce projet, qui devait lui mériter la reconnaissance de ses concitoyens et consolider sa fortune, produisit un effet contraire ; il n'en recueillit que des dégoûts, et y perdit la santé et la plus grande partie de ses épargnes. Néanmoins, graces à l'appui que lui prêta M. Robillard de Péronville, il continua ce beau travail, dont il n'a vu publier que la première série. C'est au zèle et aux talents de Henri Laurent son fils que l'on doit son entière exécution. Le *Manuel des amateurs de l'art*, par Hubert et Rost, ne donne la nomenclature que de dix-huit pièces gravées par Pierre Laurent, parmi lesquelles on remarque la *mort du chevalier d'Assas*, d'après Casa Nova. Il en a aussi gravé sept pour le *Musée français*, qu'ils n'ont pas citées, n'ayant pu les connaître. Le dernier ouvrage de cet artiste est peut-être son chef-d'œuvre, parce qu'il y déploya toute la maturité de son talent. Laurent mourut à Paris, le 30 juin 1819, des suites d'une attaque d'apoplexie.

LAURENS, *Voyez* DU LAURENS.

LAURISTON (JACQUES-ALEXANDRE-BERNARD-LAW, marquis de) naquit à Pondichéry, le 1er février 1768, d'une famille originaire d'Écosse. Son père, connu d'abord sous le nom de chevalier Law, prit ensuite le nom de Law de Lauriston, comte de Jancarville : ce dernier était fils du fameux Law, génie malheureux, qui, après avoir rempli l'Europe de son nom et de son système, alla mourir à Venise, dans la plus profonde misère. M. de Lauriston, se sentant un goût décidé pour l'état militaire, entra dans l'artillerie en 1793 ; il était déjà parvenu au grade de capitaine dans cette arme, et, lors du siége de Valenciennes, il se distingua par sa brillante valeur dans la défense de cette ville. En 1795, il fut nommé colonel d'un régiment d'artillerie légère ; ses talents et sa bravoure fixèrent l'attention du général en chef Bonaparte, d'autant plus juste appréciateur du mérite des officiers d'artillerie, qu'il s'était formé lui-même dans cette arme, qu'il affectionnait particulièrement. Bientôt M. de Lauriston devint l'un des aides de camp du premier consul. Il fut, en 1800, promu au grade de général de brigade et de commandant en chef de l'école d'artillerie de La Fère ; dans le courant de la même année, il fut chargé d'aller mettre en état de défense la place de Belle-Ile en mer. En avril 1801, le premier consul, qui voyait dans M. de Lauriston les talents diplomatiques unis aux connaissances militaires, le chargea d'une mission importante à la cour de Copenhague, où il fut accueilli par le prince royal de la manière la plus flatteuse. Les Anglais étaient alors occupés, contre tout principe de justice, à bombarder Copenhague. M. de Lauriston fit usage de ses talents dans la tactique militaire, et surtout dans l'art de diriger les opérations de l'artillerie, pour neutraliser, autant que possible, les effets du bombardement. Après s'être honorablement acquitté de sa mission, il fut chargé, dans le mois d'octobre de la même année, d'aller porter à Londres la ratification du traité de paix conclu à Amiens entre la France et l'Angleterre. Le peuple de Londres le reçut avec enthousiasme, dételа les chevaux de sa voiture, et conduisit en triomphe ce messager de paix jusqu'à l'hôtel du premier ministre. Un peu plus tard, M. de Lauriston alla prendre en Italie le commandement du dépôt d'artillerie de Plaisance. On prétend que le premier consul ne lui confia cette mission que parce qu'il s'était élevé entre MM. de Lauriston et de Caulaincourt une altercation au sujet de l'arrestation du duc d'Enghien, que M. de Lauriston aurait hautement improuvée. Vers la fin de 1804, le premier consul lui confia le commandement en chef de l'armée, embarquée sur l'escadre sortie du port de Toulon, sous les ordres de l'amiral Villeneuve, pour se rendre sur les côtes d'Espagne, et le promut au grade de général de division, le 1er février 1805. L'escadre se trouva devant le port de Carthagène le 7 avril de la même année. A son retour en Europe, après avoir ravitaillé les colonies françaises, elle livra bataille à la flottille anglaise commandée par le contre-amiral sir Robert Calder, et rentra à Cadix. Il prit part au combat naval de Trafalgar, et après la malheureuse issue de cette affaire, il revint à Paris, d'où il fut bientôt envoyé à la grande armée d'Allemagne. Il y fut investi du gouvernement général de la place de Braunau, dans le mois de novembre suivant. Après la bataille d'Austerlitz, il fut de nouveau chargé de se rendre en Italie, où il alla prendre possession des arsenaux et magasins de Venise. Cependant l'empereur de Russie ayant fait occuper par ses troupes les bouches du Cattaro, Napoléon crut devoir s'emparer de la république de Raguse. Cette expédition, qui tendait à maintenir l'équilibre politique de l'Europe, fut confiée à M. de Lauriston, qui se rendit sur les lieux, en mai 1807. A peine était-il arrivé à Raguse, qu'il fut attaqué par quinze cents Russes et trois mille Monténégrins ou Morlachs ; le 30 du même mois, les Français, exaspérés par quelques actes de barbarie que les Monténégrins avaient exercés contre eux, s'élancèrent au pas de charge contre ces troupes demi-sauvages, et les repoussèrent jusqu'aux confins du Cattaro, après avoir tué leur chef. Ces troupes étaient secondées par six vaisseaux de ligne russes,

trois frégates et dix-huit bricks ou chaloupes canonnières; cette escadre voulut attaquer le poste de Santa-Croce, mais M. de Lauriston y avait fait placer quelques pièces de gros calibre, dont la seule vue fit prendre le large aux Russes. Raguse fut toutefois bombardée pendant trois semaines, sans que le général Lauriston cessât de faire des sorties, de ruiner les ouvrages des assiégeants, de les harceler jusque sur les montagnes. Il fit ensuite occuper par ses troupes tout le territoire de la république de Raguse, dont la capitale était déjà réduite en cendres. Cependant Napoléon, qui connaissait l'importance du point militaire qu'occupait M. de Lauriston, lui laissa le double soin de se maintenir dans la Dalmatie et de soutenir les Turcs, qui étaient alors de puissants auxiliaires contre la Russie. Le général Marmont envoya, dans la nuit du 29 au 30 septembre, les troupes qui étaient sous ses ordres contre six mille Russes et dix mille Monténégrins réunis à Castel-Nuove. M. de Lauriston, à la tête des grenadiers et voltigeurs des 5e, 23e et 79e régiments, s'avança sur les postes russes, et, soutenu par le 11e régiment, s'empara du col de Debilibrich, malgré la résistance opiniâtre des Monténégrins; il concourut à l'attaque de Castel-Nuovo, et fut spécialement chargé des hauteurs qui dominent cette ville. Dans cette expédition importante, et qui présentait des difficultés non prévues et presque insurmontables, M. de Lauriston se plaça au rang des plus illustres généraux de l'armée française. Peu de temps après, il fut nommé gouverneur de Venise. En 1808, après avoir accompagné Napoléon à la grande conférence d'Erfurth et dans les divers états de la confédération du Rhin, il le suivit en Espagne, où il se trouva à l'attaque de Madrid, et contribua, en décembre 1808, à la prise des faubourgs de cette ville situés sur la route de France. En 1809, il fut employé à l'armée d'Italie commandée par le prince Eugène, et suivit cette armée en Hongrie. A la bataille de Raab, gagnée sur les Autrichiens, le 14 juin de la même année, les troupes sous les ordres de M. de Lauriston formaient l'extrême droite de l'armée, et observaient la place de Raab. Il fit canonner la place avec tant de vigueur, du 15 au 22 juin, qu'elle fut obligée de capituler. Les Français y entrèrent le 24. L'empereur alors rappela de nouveau M. de Lauriston près de lui, et lui confia le commandement de l'artillerie de la garde. Le 6 juillet, à la bataille de Wagram, il reçut l'ordre de se mettre à la tête d'une batterie de cent pièces d'artillerie, et fit commencer à propos un feu terrible qui porta la mort dans les rangs des Autrichiens: cette attaque si opportune contribua beaucoup au gain de la bataille. Cette même année, M. de Lauriston fut nommé comte de l'empire. Lorsque la campagne fut terminée et que la paix fut de nouveau conclue, M. de Lauriston fut chargé d'une mission auprès de l'empereur d'Autriche, et, six mois après, il amena à Paris l'archiduchesse Marie-Louise, lorsqu'elle vint unir son sort à celui de Napoléon. En février 1811, M. de Lauriston alla remplacer à Pétersbourg M. de Caulaincourt, comme ambassadeur de France en Russie, où il resta jusqu'en 1812, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la rupture des deux puissances. Après la prise de Moscow, M. de Lauriston fut envoyé, le 15 octobre de la même année, auprès du général Kutusof, pour proposer un armistice qui fut en effet conclu. Lors de la retraite de l'armée, il commanda l'arrière-garde. Au commencement de 1813, il organisa à Magdebourg le cinquième corps d'armée, dont on lui confia le commandement; à l'ouverture de la campagne, il marcha à la tête de ce corps, fort de dix-huit mille hommes, le 27 avril, sur Wettin, se porta le 28 sur Stall, prit part, sous les ordres du prince Eugène, à la bataille de Lutzen, et les 20 et 21 du même mois, à celles de Bautzen et de Wurtschen. Après avoir repoussé un corps de troupes prussiennes, il s'empara de Breslau, capitale de la Silésie. Un armistice fut conclu le 2 juin, sans amener les résultats qu'on en avait attendus, car le 21 août suivant les hostilités recommencèrent. M. de Lauriston, qui se trouvait alors sous les ordres du duc de Tarente, contribua beaucoup à forcer le général prussien Blucher à se retirer, le 22 du même mois, derrière la Katzbach. Il commanda ensuite provisoirement les cinquième et onzième corps, attaqua les Prussiens à Goldberg le 23, et les contraignit à opérer précipitamment leur retraite sur Haver. A la bataille de Katzbach, il commandait le cinquième corps; le 26 du même mois, après s'être battu toute la journée contre le corps d'armée russe à la tête duquel était le général Langeron, il fit sa retraite par Prausnitz. Le 16 octobre, à la bataille de Wachau M. de Lauriston défendit avec courage la position de Liberwalkowitz, et repoussa vigoureusement les Prussiens qui attaquaient cette position. Deux jours après, à la glorieuse mais funeste bataille de Leipsick, M. de Lauriston donna de nouvelles et dernières preuves de ses talents militaires et de sa brillante valeur, et tomba dans les mains des ennemis; conduit à Berlin, il y fut traité de la manière la plus honorable, et ne tarda pas à obtenir sa liberté. Rentré en France, une nouvelle carrière d'honneurs s'ouvrit devant lui. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 1er juin 1814, capitaine-lieutenant des mousquetaires gris, le 26 février 1815, après la mort du général Nansouty. Le 20 mars suivant, il suivit la maison du roi jusqu'à Béthune, mais il ne dépassa point les frontières. Revenu à Paris, il se rendit à sa terre de Richemont, où il resta dans la retraite pendant les cent jours. Après la seconde restauration, il fut d'abord nommé président du collége électoral du département de l'Aisne, et créé pair de France le 17 août 1815; en septembre, il obtint le commandement de la première division de la garde royale. Le 12 octobre, il devint membre de la commission chargée d'examiner la conduite des officiers de tout grade pendant les cent jours. En 1816, il présida les conseils de guerre chargés de juger l'amiral Linois, le colonel Boyer et le général Laborde. Le 3 mai, il fut créé commandant de l'ordre du Saint-Esprit. Il présida, en 1820, le collége électoral du département de la Loire-Inférieure, et le 1er novembre de la même année, il fut nommé ministre de la maison du roi. Il paraît que la présence de M. de Lauriston aux conseils ne fut pas longtemps du goût des ministres; un brave militaire qui a vieilli dans les camps, qui a conservé la franchise et la dignité de son état, ne sait jamais pactiser avec la ruse, ni composer avec la corruption. En 1823, M. de Lauriston, nommé maréchal de France, dut quitter le portefeuille de la maison du roi, et fut chargé d'un commandement à l'armée expéditionnaire envoyée en Espagne pour rendre le roi à la liberté et le tirer des mains des constitutionnels pour le faire retomber sous la puissance des apostoliques. Le roi le nomma grand-croix de la légion-d'honneur en septembre 1827.

LAUSSAT (le baron Pierre-Clément de), né à Pau, le 23 novembre 1756, exerçait les fonctions de receveur-général des finances dans sa ville natale, au moment où la révolution éclata. Il en adopta les principes, mais avec une modération qui le fit comprendre, en 1793, au nombre des suspects. Arrêté et détenu pendant quelques mois, il ne dut sa liberté qu'à l'intervention des commissaires de la trésorerie. Aussitôt sa sortie de prison, il fut employé à l'armée des Pyrénées occidentales en qualité de payeur-général. Après la dissolution de la convention, en mai 1797, la confiance de ses concitoyens l'appela au conseil des cinq-cents. D'un caractère doux et conciliant, tous les efforts de M. Laussat tendirent, pendant le temps qu'il siégea dans cette assemblée, à réunir les partis, qui étaient sans cesse aux prises entre eux; son désir le plus ardent eût été de voir la liberté s'établir sur les lois, et il prévoyait avec peine que ces discordes devaient amener l'anarchie ou le despotisme, dont il était également l'ennemi. Sa conduite au 18 fructidor fut conforme à ses principes: tout en blâmant la sévérité des proscriptions, il ne laissa pas que de reconnaître la nécessité de sévir contre le royalisme, qui levait la tête de toutes parts; mais il eût voulu qu'on prît contre lui des mesures moins rigoureuses. La loyauté de M. de Laussat et la franchise de sa conduite politique donnent lieu de croire qu'il n'avait pas prévu les conséquences de la journée du 18 brumaire. En se montrant favorable à cette révolution, il ne croyait pas certainement agir au profit d'un homme dont le but était de détruire en France jusqu'au dernier germe de la liberté. Appelé à faire partie de la commission intermédiaire chargée de rédiger la constitution de l'an VIII, il devint ensuite

membre du tribunat. Nommé, en 1802, préfet colonial à la Louisiane, il fut chargé de faire la remise de cette colonie aux États-Unis, après que la France leur en eut fait la cession. Devenu ensuite préfet colonial de la Martinique, il se fit aimer des habitants par la sagesse de son administration. En 1809, la colonie ayant été prise par les Anglais, il fut conduit en Angleterre, où il resta plusieurs mois prisonnier. De retour en France, il obtint successivement les préfectures d'Anvers et de Mons, et ne quitta cette dernière ville qu'au moment où elle fut prise, en 1814, par les étrangers. Privé de toutes fonctions publiques, après la restauration, il se retira dans le département des Basses-Pyrénées. Pendant *les cent jours* il fut nommé membre de la chambre des représentants; il parut rarement à la tribune, mais il donna son approbation à presque toutes les mesures qui tendaient à conserver l'indépendance de la France. Laissé dans l'inactivité depuis la seconde restauration jusqu'en mai 1817, il fut nommé à cette époque gouverneur de la Guyane française, et a rempli ces fonctions avec distinction jusqu'en 1822. Depuis lors M. Laussat vit retiré dans une propriété qu'il possède près de sa ville natale.

LAUTH (Thomas), docteur en médecine, membre de la légion-d'honneur, né à Strasbourg, en 1758, fut un des hommes qui ont le plus honoré sa ville natale. Après avoir fait d'excellentes études, il fut reçu docteur, et en 1794, lors de la création de l'école de médecine de Strasbourg, M. Lauth y fut nommé professeur d'anatomie et de physiologie, place qu'il a remplie avec une grande distinction jusqu'à sa mort, arrivée le 16 septembre 1826, au retour d'un voyage scientifique qu'il avait fait en Allemagne. M. Lauth réunissait à de vastes connaissances une profonde érudition, et joignait au plus grand zèle pour les sciences et l'enseignement une humanité qui le fera longtemps regretter. Plusieurs sociétés savantes s'étaient empressées de le compter au nombre de leurs membres, lors de la publication de ses nombreux ouvrages, qui sont fort estimés. On a de lui : 1° une dissertation latine, *De acre*, qui fait partie d'un recueil imprimé à Rouen, 1779, in-8°; 2° *Dissertatio de analysi urinæ et acido phosphoreo, præside Spielmann*, Strasbourg, 1781, in-4°; 3° *Dissertatio botanica de acere*, *ibid*, 1781, in-4°; 4° *Scriptorum latinorum de aneurysmatibus collectio*, *ibid*, 1785, in-4°; 5° *Ueber den Einfluss des mondes auf die fieber, von Balfour*, *a. d. e. mit einer Vorrede von Th. Lauth*, *ibid*, 1786; 6° *Nosologia chirurgica, accedit notitio auctorum recentiorum Plattnero*, *ibid*, 1788, in-8°; 7° *Vom ausziehen fremder Kœrper aus Schusswunden von Perry, a. d. fr. übersezt und mit Anmerkungen herausgegeben von T. Lauth*, *ib.* 1789. 8° *Vom Witterungs, Zustand, dem Scharlach friesel und dem bosse Hals. M. V.* 1800, in-8°; 9° *Elements de myologie et de syndesmologie*, 1798, 2 vol. in-8°; 10° *Vita Johannis Hermann, prof. medic. et historiæ naturalis*, Strasbourg, 1800; 11° *Histoire de l'anatomie*, tome 1er, 1815, in-4°. La première partie de cette histoire a seule été publiée, elle s'arrête à Harvey. Quoique très incomplète encore, elle l'emporte cependant de beaucoup sur celles de Goelicke, de Northcote et de Lassus. 12° *De l'esprit de l'instruction publique*, 1816, in-8°. Le docteur Lauth fit hommage de ce dernier ouvrage à la chambre des députés, en 1816.

LAVAL MONTMORENCY, *Voyez* Montmorency.

LAVAL-MONTMORENCY (Anne-Pierre-Adrien, duc de), pair de France, ex-ambassadeur à Madrid, grand d'Espagne, etc., connu sous le nom d'*Adrien de Montmorency*, jusqu'en 1816, époque de la mort de son père, auquel il a succédé comme chef de la branche des Laval-Montmorency, est né en 1769. Il fut destiné par sa famille à l'état ecclésiastique; mais son goût le portant vers la carrière militaire, il entra dans le régiment des chasseurs d'Alsace, sous les ordres du vicomte de Noailles. Dès les premiers événements de la révolution, comme la plupart des membres de la noblesse, il quitta la France pour se réunir à l'armée des princes français à Coblentz, et fit la campagne de 1792, contre la France, à la tête d'un corps d'émigrés. L'année suivante, s'il en faut croire le *Moniteur* d'alors, il entra au service de la Russie, en qualité de major-général. Peu de temps après (en 1794), il passa à la solde de l'Angleterre, et obtint une compagnie dans un régiment de Français émigrés dont son père était colonel. Ce corps ayant été dissous, M. Adrien de Montmorency continua de servir dans un régiment anglais, qui fut successivement envoyé en Italie et en Corse contre les troupes de la république. Dégoûté de l'état militaire, dans lequel il s'était peu fait remarquer, il résolut de suivre la carrière diplomatique, et entreprit divers voyages pour acquérir les connaissances nécessaires dans cette partie. Rentré en France en 1801, il y vécut inaperçu et entièrement étranger aux affaires publiques. On dit cependant qu'à cette époque il se rendit utile à plusieurs royalistes marquants, et qu'il s'occupait déjà de projets en faveur du rétablissement des Bourbons. On lui fait aussi un mérite de ce que plus tard il lui était venu dans l'idée d'enlever de Valençay le roi d'Espagne, Ferdinand VII, et les autres membres de sa famille. Cette idée ne put être mise à exécution, non pas, dit-on, par la difficulté que ce coup de main présentait à M. le duc Adrien, mais à cause du danger que les captifs auraient couru pour leur vie. Nos désastres de 1813 et les événements politiques qui en furent la suite, avaient réveillé les prétentions de l'ancienne aristocratie; dès les premiers mois de 1814, M. le duc de Montmorency sortit de l'inaction à laquelle il paraissait s'être résigné depuis longtemps. Il quitta Paris, et vint s'établir dans les environs de Tours, afin d'être mieux au courant des nouvelles de la Vendée. Dès qu'il apprit que *Monsieur* avait mis le pied sur le territoire français, il partit sur-le-champ pour se rendre auprès de lui. Ce prince l'envoya alors à Paris, avec MM. Mathieu Montmorency et Alexis de Noailles, pour y préparer son entrée. Ce service fut récompensé aussitôt par le grade de maréchal-de-camp, et peu de temps après (octobre 1814), par l'ambassade en Espagne, où il était encore pendant les cent jours, ce qui lui valut l'honneur de recevoir le duc d'Angoulême et le duc de Bourbon, qui, après les événements du 20 mars 1815, s'étaient rendus à Madrid. M. de Laval Montmorency avait été élevé à la pairie lors de l'organisation de la chambre des pairs, en 1814; après la deuxième restauration, il est rentré dans ses fonctions parlementaires.

LAVALETTE (Marie Chamans, comte de) est né à Paris, en 1769. Son père, commerçant aisé, lui fit donner une excellente éducation. Destiné au barreau, il avait déjà commencé de faire son droit, quand la révolution survint, et l'obligea de suspendre ses études. Le jeune Lavalette avait puisé dans sa famille et dans les sociétés qu'il fréquentait l'attachement le plus prononcé pour la famille royale. Il ne tarda pas de lui donner des preuves de son dévouement. Dès le mois de juillet 1792, il signa les pétitions dites des *huit mille* et des *vingt mille*, dirigées contre le projet d'un camp sous Paris, et contre les événements du 20 juin précédent. Officier de la garde nationale de Paris, à l'époque du 10 août, il marcha en tête de sa section à la défense du château, prit poste dans la cour des Tuileries, et ne se retira dans le jardin qu'à la suite de la fusillade. Cette conduite fut pour lui un titre de proscription; ce fut pour s'y dérober qu'il embrassa la carrière des armes. Il s'enrôla, comme volontaire, dans la légion des Alpes. L'éducation soignée qu'il avait reçue, la bravoure et les talents militaires dont il fit preuve, lui valurent un rapide avancement. Il devint officier d'état-major du général Custines, en 1794. Appelé, l'année suivante, à l'armée d'Italie, il y servit en qualité d'aide-de-camp du général Baraguay d'Hilliers. Le général Bonaparte avait eu plusieurs fois l'occasion d'apprécier le courage et les talents de Lavalette; le lendemain de la bataille d'Arcole, il le nomma son aide-de-camp à la place de Muiron, qu'il venait de perdre. Depuis, il servit toujours sous ses ordres, et fut chargé de plusieurs missions importantes. Il assista au traité de Léoben en qualité de secrétaire. A peu près vers cette époque (1797), le conseil des cinq cents et le conseil des anciens luttaient contre le directoire; Bonaparte l'envoya à Paris pour y juger l'esprit public, et lui rendre compte des dissensions qui agitaient la capitale aux approches du 18 fructidor. Ce fut au rapport que Lavalette fit à ce sujet que le général fut redevable d'avoir mieux apprécié les événements de cette journée. Poursuivi bientôt par le directoire, il pouvait se justifier en livrant sa correspondance; il aima mieux la

brûler. Vers la fin de la même année, il revint dans la capitale avec Bonaparte. L'estime que ce général avait conçu pour lui le porta à se l'attacher par des liens de famille : il lui fit épouser mademoiselle Émilie de Beauharnais, nièce de sa femme. Un mois après son mariage, Lavalette partit pour l'expédition d'Égypte. De retour en France, vers la fin de 1799, il fut envoyé en Allemagne, pour traiter avec les cours de Saxe et de Hesse. Le roi de Prusse, en cette occasion, lui avait témoigné son estime personnelle en lui écrivant que si le gouvernement français le destinait un jour à l'ambassade de Berlin, il le verrait avec plaisir résider près de sa cour. Après le 18 brumaire, il devint successivement administrateur de la caisse d'amortissement, commissaire, puis directeur général des postes, avec le titre de conseiller-d'état. Sous le régime impérial, il fut créé comte de l'empire, et nommé commandant de la légion d'honneur. Il exerça ses fonctions de directeur général des postes jusqu'à l'avénement des Bourbons. Le 20 mars 1815, à sept heures du matin, il reprit sa place, et donna aussitôt des ordres pour intercepter les journaux, les dépêches ministérielles et celles du préfet de la Seine. Il rétablit sur-le-champ, sur les deux routes de Lyon, le service des postes, qui avait été interrompu, et expédia en même temps un courrier à Napoléon. Dans la même journée, il fit partir d'autres courriers porteurs d'une circulaire adressée aux directeurs des postes dans les départements, dans laquelle il leur annonçait la prochaine arrivée de l'empereur à Paris, leur peignait l'enthousiasme de la capitale, et les rassurait contre les craintes d'une guerre civile. Le 2 juin, il fut nommé membre de la chambre des pairs. Après la seconde restauration des Bourbons, il fut de nouveau destitué, et son nom fut compris dans les tables de proscription du 24 juillet, au mépris de la foi des traités; car on sait que la convention de Paris, du 3 du même mois, portait que les individus ne pourraient être recherchés en rien, relativement aux fonctions qu'ils avaient occupées, à leur conduite et à leurs opinions politiques. Arrêté, par les soins du préfet de police M. Decaze, aujourd'hui duc et pair, il fut mis en accusation, et traduit, le 20 novembre, devant la cour d'assises du département de la Seine, comme prévenu de complicité dans l'attentat commis par Bonaparte contre la famille royale. Le lendemain, il fut déclaré coupable, et condamné à mort. Me Tripier, son avocat, avait établi ses moyens de défense sur ce principe, que M. de Lavalette n'avait pu favoriser les projets de l'empereur, puisque ce dernier, à l'époque du 20 mars, n'avait plus d'obstacles à vaincre. Le roi, la cour, avaient quitté Paris; les camps formés autour de la capitale étaient levés; aucune résistance n'était plus possible. Quelle pouvait donc être la coopération de Lavalette? Il faisait observer, à ce sujet, qu'on devait établir une différence entre la *complicité* et la *conséquence nécessaire des événements*. « Ainsi, disait-il, Lavalette n'a point agi » pour que Napoléon entrât, mais dans le sens de l'im» possibilité qu'il n'entrât pas. » M. de Lavalette parla lui-même dans sa cause avec beaucoup de fermeté : après avoir fait un exposé de sa vie entière, il termina son discours par ces mots : « C'est à mes supérieurs, à » mes collègues, à mes subordonnés, à rendre justice à » ma conduite et à mes opinions. J'ai toujours servi ma » patrie avec passion, et ma conscience ne m'a jamais » rien reproché. » Quand il entendit son arrêt de mort, sans perdre le sang froid qu'il avait montré dans le cours des débats, il se tourna vers son défenseur, et lui dit : « Que voulez-vous, mon ami? c'est un coup de canon » qui m'a frappé. » Puis, s'adressant aux nombreux employés de la poste qu'on avait appelés comme témoins à charge, il les salua amicalement de la main, en leur disant : « Adieu, messieurs de la poste. » Le pourvoi en cassation avait été rejeté; le recours en grace, formé par madame de Lavalette, n'avait point été accueilli, et l'exécution était fixée au jeudi 21 décembre. Dans cette situation déchirante, la comtesse de Lavalette ne perdit point courage. Sa tendresse pour son époux lui inspira, pour l'arracher à ses bourreaux, un de ces moyens hardis dont l'exécution périlleuse demandait une force d'ame et un sang-froid au-dessus de son sexe. Le 20 décembre, elle vint à la Conciergerie, accompagnée de sa fille, âgée de douze ans, et de sa gouvernante, la veuve Dutroit. Madame de Lavalette, comme à l'ordinaire, était arrivée en chaise à porteurs: elle était enveloppée dans un witchoura; un grand chapeau lui couvrait le visage. Le concierge les laissa passer, en vertu d'un permis du procureur général. Quelques instants après, l'enfant et la gouvernante se présentèrent à la grille, pour sortir. Elles soutenaient M. de Lavalette, qui, ayant revêtu les habits de sa femme, et tenant un mouchoir sur les yeux, comme pour cacher une affliction profonde, ne fut pas reconnu par le geôlier, qui se rendit, presque au même instant, dans la chambre du condamné; il n'y était plus, il était libre; sa femme avait pris sa place. Toutes les recherches qu'on fit à l'intérieur et à l'extérieur de la prison furent inutiles. On retrouva cependant la chaise sur le quai des orfèvres, mais elle ne renfermait que la fille du comte. Le concierge fut destitué sur-le-champ; les barrières de Paris furent fermées, et des estafettes, porteurs du signalement du fugitif, envoyées sur toutes les routes. Quoique échappé de sa prison, M. de Lavalette courait encore de très grands risques. Dans Paris, il pouvait être découvert d'un moment à l'autre; il lui importait donc de quitter au plus tôt la capitale, et de se rendre en pays étrangers. Trois généreux Anglais, MM. Hutchinson, R. Wilson et Bruce, s'associèrent dans le noble projet de protéger son évasion, et lui fournirent bientôt les moyens de passer la frontière. Le 7 janvier 1816, vers les 9 heures du soir, le comte de Lavalette, revêtu de l'uniforme d'officier général anglais, se rendit chez le capitaine Hutchinson; et le lendemain, à 7 heures du matin, il partit en cabriolet avec le général Wilson, qui s'était offert pour être son guide. Grace à ce nouveau déguisement, il ne fut point reconnu aux barrières, et il arriva sain et sauf à Mons, où sir Wilson prit congé de lui pour retourner à Paris. De Mons, M. de Lavalette se rendit en Bavière, et se fixa dans une maison de campagne aux environs de Munich, où il demeura près de cinq ans, vivant dans une solitude presque absolue. Enfin, il apprit qu'une ordonnance royale annulait la condamnation dont il avait été l'objet, et lui permettait de rentrer en France. Rendu à son pays et à sa famille, le comte de Lavalette eut la douleur de trouver sa femme languissante, et atteinte d'une maladie peut être incurable, suite des inquiétudes qu'elle n'avait cessé d'avoir sur le sort de son époux. Sa seule occupation, depuis son retour, est d'entourer de tous les égards et de tous les soins possibles cet objet de tendresse et de reconnaissance. Étranger aux affaires publiques, à la société même, le comte de Lavalette a consacré son existence entière à ces devoirs pieux. La malveillance ne tarda pas cependant à troubler son repos, au milieu de ses affections domestiques : il se vit forcé de comparaître de nouveau devant les tribunaux, pour repousser une accusation qui l'avait signalé comme fauteur de la conspiration dite du 19 août 1820. Confronté avec le chef des conjurés, il fut reconnu que M. de Lavalette n'avait jamais eu la moindre rapport avec lui. Sa seule dénégation suffit pour le justifier.

— LAVALETTE (Émilie-Louise de Beauharnais, comtesse de), femme du précédent, et nièce de l'impératrice Joséphine, est devenue à jamais célèbre par le courage et la présence d'esprit qu'elle a montrés pour arracher son mari à la mort. A la suite de l'évasion du comte de Lavalette, elle fut arrêtée avec sa gouvernante, la veuve Dutroit, et traduite ensuite (en mars 1816), ainsi que MM. Hutchinson, Robert Wilson et Bruce, devant la cour royale de Paris. Ces trois généraux étrangers, prévenus d'avoir favorisé la fuite de Lavalette, étaient, en outre, accusés de conspiration contre l'état; ce chef d'accusation tout-à-fait ridicule fut cependant écarté, et ils ne furent condamnés qu'à une détention de quelques mois. Ils pouvaient s'y soustraire en obtenant leur grace, ce qui n'eût pas été difficile: mais une pareille démarche, auprès d'un gouvernement qu'ils avaient concouru à restaurer deux fois, répugnait à leur caractère politique; convaincus d'ailleurs qu'ils avaient fait une action méritoire, ils préférèrent subir leur peine, plutôt que d'avoir l'air de reconnaître la légalité d'un jugement qui violait, à leur égard, l'hospitalité et le droit des gens. Madame de Lavalette et la veuve Dutroit furent acquittées.

LAVALLÉE (Joseph, et non pas Jean), littérateur, né le 23 août 1747, dans les environs de Dieppe, était d'une famille noble et portait le titre de marquis, avant la révolution, dont il ne laissa pas que d'adopter les principes avec enthousiasme. Militaire dès sa jeunesse, il étoit devenu capitaine au régiment de Bretagne, infanterie; mais dans ses loisirs il cultivoit la poésie, et alimentait l'*Almanach des Muses* et les autres recueils périodiques. Il s'exerça aussi dans les romans, et l'accueil qu'obtinrent ses premiers essais en vers et en prose décida sa vocation pour les lettres. Il quitta le service, s'établit à Paris, et se fit remarquer parmi les membres les plus zélés du Musée national, ensuite de l'Athénée et de la société philotechnique, dont il fut longtemps secrétaire. Lavallée parlait plusieurs langues vivantes, et joignait à beaucoup d'esprit naturel, à une instruction plus variée que solide, un travail facile et assez de connaissances de la théorie des arts. Membre de la légion-d'honneur dès la création, en 1804, il fut nommé, peu de temps après, chef de division à la grande-chancellerie de cet ordre; mais ayant perdu cette place en 1814, au retour des Bourbons, il se retira à Londres, où il mourut, en février 1816, dans sa soixante-neuvième année. Ses ouvrages sont: 1° *Les Bas-reliefs du dix-huitième siècle, avec des notes*, Londres (Paris), 1786, in-12; 2° *Cécile, fille d'Achmet III, empereur des Turcs*, Paris, 1786 et 1788: roman plusieurs fois réimprimé; 3° *Eloges de Léon X, de François I et de Pierre-le-Grand*, 1787; 4° *Le Nègre comme il y a peu de blancs*, Paris, 1789, 3 vol. in-12; on y trouve du talent et des vues philanthropiques; 5° *Les dangers de l'intrigue*, ibid., 1790, in-12; 1800, 4 vol. in-12; 6° *La vérité rendue aux lettres par la liberté*, ou *de l'Importance de l'amour de la vérité dans l'homme de lettres*, ibid., 1790, in-12; 7° *Tableau philosophique du règne de Louis XIV* ou *Louis XIV jugé par un Français libre*, Strasbourg, 1791, in-8°; 8° *Voyages dans les départements de la France, par Brion, avec cartes et fig.*, Paris, 1792 à 1794, 13 ou 14 volumes: cet ouvrage, rédigé avec précipitation et publié par cahiers, contient plusieurs erreurs matérielles, et se ressent du style démagogique de l'époque où il fut écrit; 9° plusieurs pièces de théâtre, qui prouvent que Lavallée n'avait pas le talent dramatique: *Manlius Torquatus*, tragédie en trois actes: *la Constitution à Constantinople*, pièce bizarre, représentée, ainsi que la précédente, en 1793, sur le théâtre national, que la Montansier venait de faire bâtir dans la rue de Richelieu, et qui, affecté depuis au grand Opéra, a été démoli de nos jours. C'est sur ce théâtre que parurent, pour la première fois, les chevaux de Franconi, qui ajoutèrent à la pompe du spectacle, à laquelle *la Constitution à Constantinople* dut une sorte de succès.—Au théâtre Montansier du Palais-royal: *Le Roi pèlerin*, ou *la Gageure du pèlerin*, opéra en un acte; *Jacquinot*, ou *la Comédie de campagne*, comédie en un acte.—Au théâtre du Lycée (depuis incendié), au Palais royal: *Le départ des volontaires pour la frontière*; *Apollon au Lycée*; *la Musette*; *la Baguenaudière*, etc.: toutes ces pièces ont été représentées pendant la révolution; *Thyeste à Mycènes*; *Spurius Melius*, tragédies reçues au Théâtre-François, où probablement elles ne seront jamais représentées. 10° *Les semaines critiques*, ou *les Gestes de l'an cinq*, 4 vol. in-8°, comprenant trente-trois numéros; journal rare et piquant, supprimé au 18 fructidor (1797). Lavallée était sans doute bien revenu de son exagération révolutionnaire, puisqu'il avait concouru à cette époque à la rédaction de *la Quotidienne*, sans oser toutefois s'en vanter. 11° *Eloges de Lemierre, de Wailly l'architecte; des généraux Marceau, Joubert et Desaix, lus à la société philotechnique*, de 1796 à 1800; 12° *Poëme sur les tableaux venus d'Italie*, 1799; 13° *Le Marsouin*, poëme; 14° *Voyage historique et pittoresque de l'Istrie et de la Dalmatie, rédigé d'après l'itinéraire de Cassas* (Voyez ce nom.), Paris, 1802, gr. in fol.; 15° *Lettres d'un Mameluck*, ou *Tableau moral et critique des mœurs de Paris*, ibid., 1803, in-8°: ouvrage auquel l'on peut reprocher, suivant Chenier, de rappeler un chef-d'œuvre inimitable de Montesquieu, mais plein de gaieté, de sens et d'esprit. 16° La traduction (avec Petit-Radel) des *Voyages au Cap nord par la Suède, la Finlande et la Laponie, etc.*, *par Jos. Acerbi*, ibid., 1804, 3 vol. in-8° et atlas in-4°; 17° *Annales de statistique*; 18° *Cours historique et élémentaire de peinture*, ou *Galerie complète du Musée Napoléon*, ibid., 1803 et années suivantes, 80 livraisons, in-8°, figures de Filhol, graveur et éditeur. Lavallée a été seulement le principal collaborateur de ces deux ouvrages. 19° *Annales nécrologiques de la légion-d'honneur*, ibid., 1807, in-8°. Ouvrage publié par souscription, et non achevé. 20° *Histoire des inquisitions religieuses d'Italie, d'Espagne et de Portugal, depuis leur origine*, ibid., 1809, 2 vol. in 8°, fig.: compilation tirée des ouvrages de Marsollier, Dellon, etc. 21° *Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des diverses factions révolutionnaires qui ont agité la France depuis 1789 jusqu'à la seconde abdication de Buonaparte*, Londres, 1816, 3 vol. in-8°; 22° *Discours préliminaire de l'Histoire du couronnement de Napoléon, par Dusaulchoy*; 23° *Odes, épîtres, fragments*, en prose et en vers, lus à la société philotechnique. Lavallée a laissé deux poëmes inédits: l'*Art théâtral* et *les Saisons* que Jos. Rosny, par un excès ridicule de louanges, place à côté et même au-dessus des poëmes de Delille et de Thompson. Lavallée étoit de l'académie de Gottingue, et de plusieurs autres sociétés savantes.

LAVATER (Gaspard) naquit à Zurich en Suisse, le 13 novembre 1741, de père et mère protestants, dont il suivit la religion. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique et doué d'une imagination ardente, avide du merveilleux, il fortifia encore ce penchant par la lecture des ouvrages à la fois poétiques et mystiques. Il joignit à ces auteurs ceux qui respirent l'amour de l'humanité, et chez lui les opinions les plus bizarres et les plus grands écarts de l'esprit s'allièrent à une active philanthropie. Séduit par Rousseau, charmé par Klopstock, il mêla les idées philosophiques du philosophe génevois aux inspirations mystiques de l'auteur de *la Messiade*, ce qui, élaboré dans le cerveau ardent de Lavater, en fit un des caractères les plus singuliers et les plus bizarres de notre temps. Cet homme remarquable offroit un assemblage frappant des qualités les plus disparates: irritable comme J.-J. Rousseau, mais exempt de méfiance: crédule et enthousiaste comme Swedenborg; patient comme Job; exalté et inspiré comme un prophète, il portoit ce mélange de sentiments dans toutes les actions de la vie et dans toutes ses recherches. Avide d'instruction, aimant les faits et la vérité, il l'atteignit rarement, car la vivacité des conceptions nuisait aux opérations plus lentes d'un esprit calme qui craint plus de se tromper qu'il ne désire pénétrer les secrets de la nature, et qui met encore plus de suite et de persévérance dans ses recherches analytiques et expérimentales, qu'il n'est impatient de parvenir au but. Lavater possédoit une éloquence douce et insinuante: il s'adressait plus au sentiment qu'à la raison, parce que lui-même il sentait mieux qu'il ne raisonnait. C'est pourquoi, dans tout ce qui tient au talent d'observer les phénomènes dépendants des passions, des penchants, et des habitudes morales et physiques de l'homme, Lavater a déployé une grande supériorité, et il faut convenir qu'il a souvent très bien jugé les hommes, non d'après les règles qu'il a posées, mais suivant l'impression que leurs traits lui faisaient éprouver. En un mot, l'auteur valait mieux que ses ouvrages, et jugeait plus sainement qu'il ne dogmatisait. Probe, courageux, et ennemi de l'oppression, le premier acte important de sa vie fut d'attaquer dans une brochure religieuse un bailli suisse qui avait commis une injustice; cela souleva contre Lavater toute l'oligarchie helvétique, et ce vertueux citoyen resta signalé par les autorités de son pays comme un homme dangereux et un audacieux réformateur! Il voyagea pour se distraire et pour donner le temps à cette impression de s'affaiblir; il visita l'Allemagne, résida à Berlin, et fit connaissance avec Spalding, Sulzer, auteur de la *Théorie des beaux-arts*, Hess et le peintre Fuessli qu'on a quelquefois nommé le Michel-Ange de l'Allemagne, mais qui n'en est que la caricature; incorrect pour le dessin, extravagant dans la composition, et plus monstrueux que terrible pour l'expression, il offre dans la plupart de ses compositions les fruits d'une imagination déréglée plutôt que les chefs-d'œuvre

du génie. Fuessli exalta encore davantage l'imagination de Lavater, qui avait tant de conformité avec celle de ce bizarre artiste. Hess et Sulzer lui inspirèrent du goût pour la métaphysique allemande, toujours plus obscure que profonde. Il revint confirmé dans les principales doctrines qu'il avait embrassées, et de plus poëte, philosophe et théologien tout à la fois. Cette dernière vocation prit cependant le dessus, et les discussions théologiques auxquelles il se livra aigrirent son caractère, le rendirent intolérant; cet homme si doux devint même persécuteur, et fit exiler, entre autres personnes, l'estimable M. Meister, le plus spirituel de ses panégyristes, et qui se vengea plus tard en comblant d'éloges un ennemi qu'il n'avait jamais cessé d'aimer et auquel il pardonna une faute qui n'était point celle du cœur. Tant il est vrai que rien n'est impitoyable comme un théologien, et que les meilleurs et les plus doux des hommes peuvent devenir de farouches persécuteurs dès que le fanatisme religieux s'en empare. Heureusement pour Lavater, d'autres recherches vinrent l'occuper, et le détournèrent de la route de cette intolérante exaltation; frappé dès sa jeunesse par la sympathie et l'antipathie qu'on éprouve de prime-abord à la vue de tel ou tel individu, il crut avoir découvert les bases d'un système *physiognomonique*. Quelques heureuses rencontres, des jugements dont la justesse l'étonna lui-même, enflammèrent son âme, et dès lors il se voua entièrement aux recherches de ce genre, et multiplia ses observations par tous les moyens en son pouvoir. Il publia sa doctrine en allemand, en 1772, sous le titre de: *Essais physiognomoniques*, 2 vol. in-8°, et en donna une seconde édition en quatre gros vol. in-4°, de 1775 à 1778. Les trois premiers volumes de la traduction française faite sous les yeux de Lavater, parurent de 1781 à 1787, et le quatrième ne fut publié à La Haye qu'après la mort de l'auteur. Cet ouvrage fit une vive sensation, et épouvanta même beaucoup de personnes qui eurent la simplicité de croire que Lavater avait levé le masque qui cache le caractère et les penchants secrets de chaque homme, et qu'au moyen de ses règles on pouvait lire au fond des cœurs par l'inspection attentive des traits de la physionomie. Il écrivit en dogmatisant, et eut par conséquent des sectateurs enthousiastes et des détracteurs acharnés; mais il fut encore plus en butte à la raillerie et au ridicule. Les plus injustes de ses antagonistes furent ceux qui lui reprochèrent de violer le sanctuaire du cœur et d'avoir l'audace de porter la lumière dans ce que Bacon appella si bien *la caverne de l'homme*. La réponse que Lavater fit à ces reproches est celle d'un sophiste homme de bien: « Aux moyens « de connaître les hommes, disait-il, je veux joindre « ceux de les aimer davantage. » Comment aimer un scélérat dont les pensées criminelles se lisent sur son front! Cependant on le consultait de toutes parts, et la renommée publiait les merveilles du nouvel oracle et taisait souvent ses méprises assez fréquentes. Un jour il prit le profil d'un scélérat rompu vif pour celui d'un homme vertueux et de génie. Mais il devina Mirabeau sur une simple silhouette, et jugea Necker et Mercier au premier aspect. Après tout, ce système, qui remonte à la plus haute antiquité et qui a occupé bien des philosophes depuis Aristote jusqu'à J. B. Porta et au peintre Lebrun, ne repose que sur des données vagues et des observations insuffisantes: ce qu'il a de vrai est en quelque sorte connu instinctivement de tous les hommes qui ont reçu de la nature une certaine pénétration physiognomonique qui leur fait saisir l'ensemble des traits et l'expression qui résulte des habitudes, des passions et de l'empreinte que les affections morales laissent sur le visage de l'homme. Plusieurs des aperçus de Lavater annoncent de la profondeur, et surtout ceux qui ont pour objet la partie supérieure du visage; mais, il faut l'avouer, cette doctrine, telle que son auteur nous l'a laissée, mérite à peine le nom de système, et tout homme qui croira en étudiant Lavater acquérir l'art de bien juger les hommes d'après leurs traits, se trouvera cruellement déçu. Il est très probable que l'étude approfondie de l'homme et de ses penchants naturels contribua beaucoup à rendre Lavater, sur la fin de ses jours, tolérant et charitable envers ses semblables, abstraction faite de leurs opinions en matière de religion. Quoi qu'il en soit, il est certain que les dernières années de sa vie furent dignes de Socrate, et peut-être même mérite-t-il d'être placé au dessus de ce philosophe orgueilleux. Au milieu des malheurs de la Suisse, il servit sa patrie de son bras et de sa tête; il se montra aussi intrépide sur le champ de bataille que courageux à défendre les opprimés contre les oppresseurs, soit que l'oppression vînt du peuple ou des gouvernants. Lors de l'entrée des Français à Zurich, en 1795, Lavater reçut une blessure dangereuse dont les suites causèrent sa mort; ce fut un acte de vengeance d'un compatriote, et non celui d'un soldat français, comme la calomnie a cherché à le faire accréditer. Il languit encore pendant quinze mois, endurant de cruelles douleurs avec une résignation stoïque et ne cessant de travailler, d'écrire et de prêcher avec un calme et une onction vraiment admirables. Parmi les morceaux qu'il composa dans le cours de cette longue agonie, sa dernière bénédiction est sans contredit la plus touchante, et respire la vertu la plus épurée et la plus sublime. Il succomba à sa douloureuse maladie, le 2 janvier 1800, âgé de cinquante-neuf ans. M. Moreau de la Sarthe a donné, il y a quelques années, une édition nouvelle du grand ouvrage de Lavater, sous ce titre: *L'Art de connaître les hommes par la physionomie*, avec beaucoup d'additions, des notes et des figures, Paris, 1805 — 1809, 10 volumes in-8° et in-4°; et 1820 — 1821, 10 volumes in-8°. Lavater publia aussi des poésies et des ouvrages sur la théologie; parmi les premières, on remarque la *Nouvelle Messiade*, *Joseph d'Arimathie*, *le Cœur humain*, des drames religieux en grand nombre, les *Vues sur l'éternité*, et les *Chansons helvétiques*. Ce dernier est son meilleur ouvrage et a eu huit éditions; les paysans et les pâtres de la Suisse chantent avec enthousiasme les hymnes patriotiques de Lavater, qui ne respirent que l'amour de la patrie et des vertus républicaines. Il a réuni ses écrits théologiques dans deux recueils intitulés *Ponce Pilate* et *la Bibliothèque manuelle*. On y trouve les rêveries d'une imagination malade exprimées en style tantôt ascétique, tantôt plein de douceur et de naïveté, et soutenues par des raisonnements où le paradoxe est joint aux subtiles arguties de l'illuminisme. Tout y est obscurité et mystère, et l'auteur, crédule à l'excès, cherche constamment à persuader aux autres ce dont il est pénétré lui-même. En enthousiaste illuminé, il regarde comme très méritoire de croire ce qui paraît absurde et incompréhensible au suprême degré. Pour donner au lecteur une idée de la manière de raisonner de Lavater, nous citerons une de ses opinions favorites au sujet de la *Bible* et de la manière de la lire avec fruit. « Que chacun, « disait-il, après avoir lu plusieurs fois et médité nos « saints livres, efface tout ce qui lui paraîtra absurde « ou incompatible avec les attributs de Dieu; ce qui « restera est le texte qui convient à chaque indi« vidu; c'est là sa bible, et il ne doit pas en lire « d'autre. » Sa poésie est médiocre, fort inégale et incorrecte, mais elle renferme des beautés réelles, plutôt en germe que développées. Son style retrace fidèlement son caractère: il est original, naïf, souvent profond, plus souvent emphatique et parfois bizarre. Il excelle surtout lorsqu'il s'adresse au cœur et qu'il peint ses propres sensations et les caractères des passions. Il ne se bornait pas à juger les hommes sur leur physionomie, il lui est arrivé aussi de chercher à deviner l'avenir en s'exposant à paraître un peu charlatan. Quelques événements qui se réalisèrent selon ses prédictions, ont fait croire aux simples que Lavater était tant soit peu sorcier, tandis qu'il n'était que clairvoyant, et qu'en faisant des prophéties fondées sur des probabilités il a dû quelquefois rencontrer juste. La conformation de la tête de Lavater et son caractère se trouvent assez d'accord avec le système du docteur Gall; en effet, l'élévation remarquable de la partie supérieure et antérieure du crâne du célèbre Suisse indique, selon M. Gall, la tendance à la crédulité et au mysticisme, tandis que le front extrêmement bombé annonce la grande mobilité de l'esprit d'imitation. La physionomie de cet auteur était à la fois expressive, douce et ferme; son œil était perçant, et tous ses traits formaient un bel ensemble. Comme philosophe on ne peut pas dire que Lavater ait reculé les bornes de nos connaissances, car

il n'a point découvert des faits nouveaux ni enseigné une nouvelle manière de coordonner ceux déjà connus. Son plus grand mérite est dans les réflexions sur les passions et dans ses doctrines sociales et philanthropiques. Il a cherché franchement à améliorer la condition de ses semblables en leur faisant connaître leurs vices et leurs défauts : son but fut noble, et mérite nos éloges.

LAVAUGUYON (le duc de), lieutenant-général, pair de France, fils du duc de Lavauguyon, prince de Carency, gouverneur des enfants de France, est né le 30 juillet 1746. Il succéda à la duché-pairie de son père, en 1772. Quelques années après (1776), il fut envoyé en Hollande, en qualité d'ambassadeur pour la France auprès des états généraux des Provinces-Unies. L'objet de cette mission était de diminuer la prépondérance maritime de l'Angleterre, et de soustraire à son influence les Etats de Hollande, qui étaient gouvernés par un stathouder dévoué à cette puissance. M. de Lavauguyon entreprit cette négociation, dont le résultat était du plus haut intérêt pour le commerce français; c'était une véritable conquête diplomatique à faire. Mais les difficultés étaient sans nombre. L'ambassadeur avait compté, pour la réussite de son entreprise, sur les débris d'un parti français qui autrefois avait eu une influence notable sur les délibérations des Etats; n'en ayant trouvé aucune trace dans le pays, il se vit réduit à ses propres forces; il n'en travailla pas moins avec ardeur à l'exécution du plan qu'il avait conçu. Il s'occupa d'abord à s'assurer une majorité parmi les membres de la régence d'Amsterdam, et successivement dans celle de toutes les villes des provinces qui constituaient les états-généraux. Cette tactique, appuyée par un zèle et une activité infatigables, lui réussit complètement et amena les plus heureux résultats. A son arrivée en Hollande, les Etats étaient en quelque sorte sous l'empire du gouvernement britannique : lorsqu'il quitta ce pays, une députation solennelle, interprète de la reconnaissance publique, le remercia au nom des Etats, « du zèle constant et éclairé qu'il n'avait cessé de » montrer pour les intérêts communs de la France et » de la république, le priant d'être auprès de son sou» verain l'organe de leur reconnaissance et d'en obtenir » l'honneur d'une alliance défensive. ». En 1784, M. de Lavauguyon fut créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et nommé à l'ambassade d'Espagne. Cette nouvelle mission lui fournit les moyens de faire briller ses talents diplomatiques et de se rendre utile à la France. Le comte de Florida Blanca dirigeait alors le cabinet de Madrid; M. de Lavauguyon sut gagner la confiance et l'affection de ce ministre habile et vertueux, et concerta avec lui les moyens de resserrer les liens qui unissaient les deux royaumes. En 1788, le roi d'Espagne, pour lui donner une marque éclatante de son estime, le décora de l'ordre de la Toison-d'Or. L'année suivante, le duc de Lavauguyon fut rappelé en France par Louis XVI, pour prendre possession du ministère des affaires étrangères, qu'il ne conserva que quelques jours. Il reprit alors ses fonctions d'ambassadeur, et retourna en Espagne, où sa famille demeurait. En 1790, des différends s'étant élevés entre l'Angleterre et la cour de Madrid, la cause en fut attribuée aux négociations de M. de Lavauguyon par le ministère britannique, dont les efforts ne tendaient alors qu'à détacher la France de l'Espagne, et qui d'ailleurs voyait avec peine auprès de la cour de Madrid un ambassadeur qui avait enlevé à l'Angleterre sa domination sur la Hollande. Malgré l'injustice des soupçons répandus contre M. de Lavauguyon, il n'en fut pas moins rappelé, et remplacé par Bourgoing, le 1er juin : toutefois il continua de résider à Madrid. En réponse aux calomnies de ses ennemis, il publia un mémoire relatif à la mésintelligence des cours de Londres et de Madrid, dans lequel il exposait, jour par jour, les détails de sa négociation et sa correspondance avec le ministre Montmorin. Ce mémoire fut lu à l'assemblée constituante, dans la séance du 2 août 1790. Vers la fin de 1795, Louis XVIII l'appela à Véronne en qualité de ministre. Le duc de Lavauguyon s'y rendit, et suivit ce prince à Blackembourg, où il avait fixé sa résidence. Son ministère finit en février 1797, époque où il encourut, dit on, la disgrace du prétendant, par suite des intrigues de quelques courtisans (MM. d'Av.... et de J.......), qui persuadèrent à Louis XVIII que le duc de Lavauguyon avait abusé de sa confiance, ce qui aurait déterminé le rappel du comte de Saint-Priest pour le remplacer. Dans cette disgrace (s'il faut en croire le *Moniteur* de l'époque, où nous puisons ces détails) fut enveloppée la comtesse de Balby, qui avait suivi le roi à Blackembourg, et qui faisait le principal ornement de sa nouvelle cour. Ce qui est certain, c'est que le duc de Lavauguyon rendit de grands services à la cause royale pendant son ministère, et qu'il fut le principal intermédiaire de Louis XVIII auprès de ses agents en France, notamment dans la conspiration de Lavilleheurnois. Dès qu'il eut cessé ses fonctions, il retourna en Espagne, où il demeura avec sa famille jusqu'en 1805. A cette époque il rentra en France, et y vécut, jusqu'à la restauration, dans une retraite absolue. Elevé à la pairie, lors de la promulgation de la charte, il a constamment, par ses écrits et ses discours, défendu les principes constitutionnels. Le duc de Lavauguyon offre le rare exemple d'un grand seigneur qui, élevé au milieu des cours et proscrit par la révolution, a su généreusement résigner les grandeurs de sa première existence et oublier les longues infortunes de son exil. Etranger à toute ambition, ce vieillard citoyen achève une carrière illustre dans le repos d'une vie de famille et dans la jouissance d'une conscience irréprochable.

LAVAUGUYON (le comte de), lieutenant-général, fils du précédent, suivit sa famille en Espagne lorsqu'elle alla s'y établir en 1786. Dès qu'il eut terminé son éducation, il entra au service de cette puissance, et fit contre la république les campagnes de 1794 et 1795, dans un corps d'émigrés, commandé par le marquis de Saint-Simon, dont il était aide-de-camp. Elevé alors au grade de capitaine, il continua de servir dans les troupes espagnoles jusqu'en 1805, époque à laquelle il donna sa démission pour rentrer en France avec sa famille. Le comte de Lavauguyon eut alors l'avantage de participer à nos triomphes militaires. Il s'enrôla comme volontaire, et vint combattre dans les rangs de l'armée française à Austerlitz. Nommé aide-de-camp du grand-duc de Berg (Murat), il fit en cette qualité les immortelles campagnes de 1806, 1807 et 1808, et fut successivement promu au grade de chef d'escadron et nommé chevalier de la légion d'honneur. Lorsque Murat eut été élevé au trône de Naples, il suivit le nouveau roi dans ses états, et fut du nombre des officiers français qui, s'étant attachés à sa fortune, occupèrent les postes les plus brillants dans sa maison et dans son armée. Le comte de Lavauguyon devint général de division et fut mis à la tête de l'infanterie de la garde. Après les événements politiques de 1815, il rentra en France; et son grade lui fut conservé dans l'armée française, en vertu de l'ordonnance du roi qui rappelait les officiers français qui étaient au service de Naples.

LAVEAUX (Jean Charles Thibault), né à Troyes, le 17 novembre 1749, fut amené très jeune à Paris pour y faire ses humanités. Les succès qu'il obtint le firent choisir pour aller occuper une place de professeur de langue française à Bâle. Peu de temps après, il fut nommé professeur de littérature française à Stuttgart, et membre de l'université *Caroline*. Il se rendit dans cette ville, où il s'adonna à ses utiles travaux. Frédéric, ayant entendu parler du jeune professeur, désira le connaître; Laveaux vint auprès du roi de Prusse, se lia avec les savants et les littérateurs qui charmaient les studieux loisirs du prince, captiva l'estime de tout le monde, et mérita les bonnes graces de Frédéric, qui lui donna une chaire à l'université de Berlin. Lorsque la révolution éclata, Laveaux revint en France, et se fixa à Strasbourg, où Treuttel lui confia la rédaction du *Courrier de Strasbourg*, journal qu'il avait établi dans cette ville. Laveaux s'étant déclaré avec énergie pour les principes de la révolution, fut arrêté par ordre de Dietrich, maire de Strasbourg; mais il fut presque aussitôt remis en liberté. Il se rendit à Paris, se lia avec les principaux chefs révolutionnaires, les aida de tous ses moyens, et devint, après la journée du 10 août, membre du tribunal institué le 17 du même

mois, pour juger les vaincus. Il se conduisit avec modération, et dénonça néanmoins, le 14 août 1793, Dietrich (*Voyez* ce nom), comme coupable d'actes arbitraires, particulièrement à son égard. Pendant la terreur, il rédigea en chef le *Journal de la Montagne*, et il eut souvent des démêlés très vifs avec les généraux et les députés en mission, pour les dénonciations qu'il dirigeait contre eux dans cette feuille : il fut arrêté par ordre du comité révolutionnaire de la section du Luxembourg, et mis en liberté bientôt après, sur les remontrances des jacobins. Le 16 octobre 1793, il réclama les honneurs du Panthéon pour Châlier. Dénoncé de nouveau par Hébert, pour quelques articles du *Journal de la Montagne*, il cessa de le rédiger, fut arrêté après le 9 thermidor et obtint encore une fois sa liberté par l'intercession de la société des jacobins. Laveaux, échappé aux poursuites des réacteurs, crut prudent de retourner à la culture exclusive des lettres ; il devint professeur de langues anciennes, et obtint sous le gouvernement consulaire la place de chef du bureau militaire du département de la Seine. Il ne pouvait occuper long-temps un emploi subalterne ; il fut nommé chef de division, et inspecteur-général des prisons et des hospices du département ; fonctions qu'il conserva jusqu'à la deuxième restauration de 1815. Laveaux est mort à Paris en février 1827. On a de lui : 1° *Œuvres de Hedlinger avec explication*, 1776, 1 vol. in folio ; 2° *Musarion*, poëme de Wieland, trad. de l'allemand, 1780, in 8° ; 3° *Entretiens avec les enfants, sur quelques histoires de la Bible*, trad. de l'allemand, 1782, in 8° ; 4° *Défense de M. l'abbé Raynal et de M. Borelli contre les attaques clandestines de quelques chenilles littéraires*, 1783, in-8° ; 5° *Les nuits champêtres*, 1783, in 8°, 1784, in 8° ; 6° *le Maître de langue*, ou *Remarques instructives sur quelques ouvrages françois écrits en Allemagne*, 1783, in 8° ; 7° *Cours théorique et pratique de langue et de littérature française, ouvrage entrepris par ordre du roi de Prusse*, Berlin, 1784, in-8° ; 8° *de l'Art de penser*, 1784, in-8° ; 9° *Dictionnaire français allemand et allemand-français*, 1784—1785, 2 vol. in 8°. 4° édit. 1789, 2 vol. in-8° ; 10° *les Vrais principes de la langue française*, 1787, in-8° ; 11° *Histoire des Allemands*, trad. de Schmidt, 1784, 9 vol. in 8° ; 12° *Eusèbe*, ou *les Beaux profits de la vertu dans le siècle où nous vivons*, 1787, in 8° ; 13° *Essai sur le peuple*, trad. de l'allemand de Gossler, 1786, in 8° ; 14° *Réponse à M. le président de Renber au sujet du nouvel ordre judiciaire établi en Prusse*, 1786, in-8° ; 15° *Tableau des guerres de Frédéric-le-Grand contre les puissances réunies de l'Empire, de l'Autriche, de la Russie, de la France, de la Suède, de la Saxe, etc.*, trad. de l'allemand de L. Muller, 1787, in-8° ; 16° *Tactique pure pour l'infanterie, la cavalerie, et l'artillerie*, par L. Muller, trad. de l'allemand, 1787, in-8° ; 17° *Vie de Frédéric II, roi de Prusse*, 1788-1789, 7 vol. in-8° ; 18° *Grammaire de Wailly, pour les Allemands*, 1790, in-8° ; 19° *Courrier de Strasbourg*, 1791—1792, in-4° ; 20° *Histoire des premiers peuples libres qui ont habité la France*, 1787, 3 vol. in-8° ; 21° *Sermons sur le prix des choses les plus importantes de ce monde*, trad. de l'allemand, par Zolli-Kofor, 1798, 2 vol. in 8° ; 22° *Histoire de Pierre III, empereur de Russie, imprimée sur un manuscrit trouvé dans les papiers de Montmorin, et composée par un agent secret de Louis XV à la cour de Pétersbourg*, 1798, 3 vol. in-8° ; 23° *Histoire des origines, des progrès et de la décadence des sciences dans la Grèce*, trad. de l'allemand, de Ch. Meiners, 1798, 5 vol. in 8° ; 24° *Dictionnaire de l'académie française*, nouvelle édition, 1803, 2 vol. in-4°. Cette édition donna lieu à un procès célèbre entre Moutardier et Leclere d'un côté, qui échouèrent, et Bossange et Masson de l'autre ; ces derniers, propriétaires du *Dictionnaire de l'Académie*. 25° *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française*, 1818, in-8°, 2° édition, considérablement augmentée, 1822, 2 vol. in-8° ; 26° *Nouveau dictionnaire de la langue française, où l'on trouve le recueil de tous les mots de la langue usuelle, les étymologies, un grand nombre d'acceptions, non indiquées ni définies jusqu'à présent ; l'explication détaillée des synonymes, etc.*, Paris, 1820, 2 vol. in-4°. Ce travail, auquel Laveaux consacra tant de pénibles veilles, est bien supérieur à tous les vocabulaires connus. On s'occupe dans ce moment d'une nouvelle édition de ce livre, qui subira d'importantes améliorations, graces aux nouvelles recherches de l'auteur, dans lesquelles il a été secondé par sa fille, dont la modestie égale le véritable talent. Un ouvrage de ce genre n'a rien de brillant, il est vrai, mais les connoissances qu'il exige, les recherches multipliées auxquelles il faut se livrer pour ne rien laisser à l'arbitraire, pour éviter les contradictions et pour échapper à la critique de gens d'autant plus prompts à blâmer qu'ils sont moins aptes à juger, doivent appeler sur le lexicographe l'estime et la considération qui sont dues à ses modestes mais utiles travaux. 26° *Dictionnaire de la langue françoise, extrait du Nouveau Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1823, 2 vol. in-8° ; 27° *Nouveau dictionnaire portatif de la langue française*, Paris, 1825, in-16 ; 28° *Dictionnaire synonymique de la langue française*, Paris, 1826, 2 vol. in-8°.

LAVICOMTERIE DE SAINT SAMSON (Louis de), partisan exalté de la révolution, et membre de la convention, naquit en 1732. Il fit d'assez bonnes études, et embrassa la carrière littéraire, dans laquelle il se fit peu remarquer. En 1779, l'académie française ayant proposé un prix de poésie pour l'éloge de Voltaire, Lavicomterie concourut, sans obtenir même une mention : cela ne l'empêcha pas de publier la pièce de vers qu'il avait envoyée au concours, précédée d'une épître que lui avait adressée le grand Frédéric. Les premiers événements de la révolution lui inspirèrent une ode intitulée *la Liberté*, qui, malgré l'exagération des pensées qu'elle renfermait, ne put se faire jour au milieu de la foule innombrable d'écrits et de pamphlets de tout genre que la circonstance faisait éclore. Les deux brochures qu'il fit paraître ensuite, *du Peuple et des Rois*, 1790, in 8°, et *des Droits du peuple sur l'assemblée nationale*, 1791, in-8°, n'obtinrent pas plus de succès ; et Lavicomterie était encore perdu dans la foule des écrivains ordinaires qui inondaient la capitale. Toutefois ces premiers revers littéraires ne le découragèrent pas. Voulant, à quelque prix que ce fût, se faire une réputation, il publia : *les Crimes des rois de France, depuis Clovis jusqu'à Louis XVI*, 1798, in-8°. Cette compilation, rédigée avec verve et protégée par un titre si extraordinaire, produisit la plus vive sensation et acquit à l'auteur une certaine célébrité. Le succès était prodigieux ; il ne pouvait en être autrement à une époque où le pouvoir, tombé en déconsidération, fournissait chaque jour de nouveaux sujets d'attaques à ses ennemis. Enhardi par ce premier succès, Lavicomterie mit successivement au jour *les Crimes des papes*, 1792, in-8°, et *les Crimes des empereurs d'Allemagne, depuis Lothaire I jusqu'à Léopold II*, 1793, in-8° ; productions qui, quoique moins remarquables que la précédente, eurent aussi beaucoup de vogue. Son exemple ne tarda pas à être imité. Aussi vit-on paraître une suite d'ouvrages sous le même titre. Dès lors Lavicomterie fut regardé comme l'un des partisans les plus exaltés de la cause populaire. Une brochure qu'il fit imprimer peu de temps après, sous le titre : *La République sans impôts*, qui avait paru en 1792, in-8°, avait ajouté encore à la popularité dont il jouissait déjà. Nommé député à la convention par la commune de Paris, il continua à se faire remarquer par l'exagération de ses principes et par son républicanisme. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort sans sursis ni appel. Déjà, dans un discours imprimé avant la mise en jugement de ce malheureux prince, il s'était déclaré pour la condamnation. Peu de temps après, il fit partie du comité de sûreté générale, et coopéra à plusieurs mesures révolutionnaires. Au mois de janvier 1794, il rédigea l'*Acte d'accusation des rois*, sur la demande que lui en avait faite le club des jacobins. Après la révolution du 9 thermidor (27 juillet 1794), il fut exclu du comité de sûreté générale, pour n'avoir pris aucune part aux événements de cette journée : on l'accusait surtout de s'être absenté des séances de la convention et du comité, pendant que les partis étaient aux prises, de peur de se compromettre, et de s'être ménagé, par sa conduite équivoque, la facilité de se déclarer ensuite pour les vainqueurs. Il se justifia à la tribune, en se prononçant énergiquement contre Robespierre, et il en fut quitte pour son exclu-

sion du comité. Peu de jours après, il lut à la convention un rapport sur *la morale calculée*, dans lequel, attaquant le système des théologiens et de quelques philosophes sur les récompenses et les châtiments d'une vie future, il soutenait *que la race humaine est éternelle comme le monde*, que *les prêtres ont corrompu de tous temps les nations par des impostures*; que *l'homme doit être déterminé à la vertu par des intérêts matériels et présents, conformes à son intelligence et à son organisation, et non par des terreurs ou des espérances chimériques, etc.* Il terminait en proposant à l'assemblée de décréter *que les savants fussent incités à donner une échelle des crimes qui se commettent dans la société, et des tourments qu'ils entraînent après eux sur la terre.* Le 28 mai 1795, accusé par le représentant Gouly d'avoir pris part à l'insurrection du 1er du même mois, et surtout comme membre des anciens comités, il fut décrété d'arrestation. Lavicomterie obtint cependant de rester chez lui, gardé à vue. La loi du 4 brumaire an IV le rendit à la liberté. N'ayant point fait partie des deux tiers réélus, lors de la nouvelle organisation des conseils, il rentra dans la vie privée. Il mourut à Paris en 1809, dans la soixante-dix-septième année de son âge. Lavicomterie, que ses écrits et ses discours semblent nous montrer comme un démocrate fougueux et plein d'énergie, était cependant d'une timidité et d'une faiblesse de caractère qui allait quelquefois jusqu'à la pusillanimité. Rien ne prouve mieux en effet combien il était dominé par l'ascendant de quelques-uns de ses collègues, que la réponse qu'il fit, après le 9 thermidor an IV, à Legendre, qui lui reprochait la mort de Danton. « Ma foi, disait Lavicomterie, Robespierre avait un tel empire sur ses collègues, que moi en mon particulier j'hésitais à me rendre aux assemblées qui réunissaient le comité de sûreté générale à celui de salut public, dans la crainte de me trouver avec lui. Un jour nous fûmes convoqués pour entendre un rapport sans savoir sur quelle matière. Nous voilà réunis : Saint-Just tire de sa poche des papiers ; quelle est notre surprise d'entendre le rapport contre Danton et autres! le discours était si séduisant, Saint-Just le débita avec tant d'âme!... Après la lecture, on demanda si quelqu'un voulait parler. Non! non! On mit l'arrestation aux voix, et elle fut décrétée unanimement. »

LAVIGNE, *Voyez* DE LAVIGNE.

LA-VILLE-DE-MIRMONT (ALEXANDRE-JEAN JOSEPH de) poète dramatique, né à Versailles vers 1784. Son père ayant péri sur l'échafaud révolutionnaire, il se trouva orphelin à l'âge de dix ans, à une époque où il n'y avait en France ni collége ni éducation, et ce n'est qu'à lui-même et à lui seul qu'il doit ses connaissances et sa fortune littéraire. Il entra fort jeune dans la carrière diplomatique où plusieurs de ses parents s'étaient distingués, et fut attaché pendant deux ans à une légation dans une cour d'Allemagne. Depuis 1816, il a occupé successivement les places de chef de division au ministère de l'intérieur et d'inspecteur-général des dépôts de mendicité et des maisons centrales de détention. En 1821, il a été secrétaire de la présidence du conseil des ministres, pendant le dernier ministère du duc de Richelieu, et il a repris ensuite ses fonctions d'inspecteur général des maisons de détention. M. de La Ville est aussi maître des requêtes, en service extraordinaire, et chevalier de la légion d'honneur. Il a trouvé dans la culture des lettres d'honorables délassements, et les succès qu'il a obtenus dans les deux premiers genres dramatiques, sans s'écarter de la route frayée par les bons modèles, doivent lui donner une place distinguée parmi les poètes de notre époque. Ses ouvrages sont remarquables surtout par la vérité des portraits, la simplicité de l'intrigue, le style toujours clair et facile, et l'heureux emploi des mots propres. Il est auteur des pièces suivantes, dont cinq ont été représentées au premier Théâtre-Français : 1° *Artaxerce*, tragédie en cinq actes, imitée de Métastase, jouée à Bordeaux en 1813, et à Paris sur le théâtre de l'Odéon en 1820, non imprimée, quoique restée au répertoire ; 2° *Childéric I*, tragédie en trois actes, représentée dans les départements et non imprimée; 3° *Alexandre et Apelle*, comédie héroïque en un acte, et en vers libres, 1816, reprise en 1820, in-8° ; 4° *le Folliculaire*, comédie en cinq actes et en vers, 1820, 3e édit. Cette pièce réussit beaucoup, malgré les critiques amères et injustes de quelques journalistes qui crurent s'y reconnaître. 5° *Le Roman*, comédie en cinq actes et en vers, 1825, in-8°, 2e édit.; restée au courant du répertoire ; 6° *Charles VI*, tragédie en cinq actes, 1826, in-8°. Cette pièce, dont le principal rôle fut le chant du cigne de notre célèbre Talma, et ajouta encore à la réputation de cet acteur sublime et aux regrets que sa perte causa six mois après à toute la France, a réveillé la haine des ennemis que l'auteur s'était attirés par son *Folliculaire*. Ils l'ont accusé de plagiat à cause de quelques ressemblances avec la *Démence de Charles VI*, de M. Lemercier, ressemblances inévitables, puisque le sujet, essentiellement dramatique, et les principaux caractères sont fournis avec de grands développements par l'histoire. Ce que nous pouvons assurer, c'est que M. de La Ville n'a fait représenter sa pièce qu'après en avoir demandé et obtenu le consentement par écrit de M. Lemercier : qu'il a eu, à cette occasion, avec lui plusieurs explications dont cet académicien a été satisfait, et que n'ayant jamais lu la pièce de M. Lemercier, il ne demanda pas mieux que de voir signalés tous les passages de la sienne qui sentiraient le vol. Au reste, M. de La Ville a trouvé des défenseurs, même parmi les amis de M. Lemercier, dans cette querelle polémique, qui a fait moins de bruit toutefois que celle qui eut lieu à l'occasion des *Deux Gendres*. 7° *L'Intrigue et l'Amour*, drame en 5 actes et en vers, imité de Schiller, 1826, in-8° : sujet traité à la même époque, mais avec moins de succès, par d'autres auteurs, à l'Odéon et au théâtre de la Porte Saint-Martin. 8° *Une Journée d'élection*, comédie en trois actes, en vers, 1827, in-8°. Cette pièce, reçue au Théâtre-Français depuis le mois de février 1823, n'a pu être représentée parce que l'auteur y a peint trop fidèlement le despotisme et la morgue de quelques administrateurs subalternes, et les intrigues des divers partis au sujet des élections. Elle fait honneur à l'indépendance du caractère de M. de La Ville, à la modération de ses principes, et à sa tolérance pour les opinions politiques qu'il ne partage pas. Aussi compte-t-il pour amis M. Casimir de Lavigne et d'autres littérateurs du parti de l'opposition.

LAVILLEHEURNOIS (N.), maître des requêtes sous l'ancien régime. Sa conduite modérée pendant les premières époques de la révolution le fit peu remarquer. Mais sous le directoire, ayant organisé avec Brotbier, Duverne de Presle et quelques autres, une conspiration pour le rétablissement de la royauté, et s'étant rendu avec deux de ses collègues à l'école militaire dans l'objet d'embaucher les chefs, ils y furent arrêtés par le colonel Malo, qui avait découvert leur complot. On apprit alors par la déposition de Duverne, qui pour avoir sa grace eut la lâcheté de devenir révélateur, que le but de la conspiration était d'organiser dans toute la France des bandes de chouans, à l'instar de celles qui parcouraient la Vendée et les provinces de l'ouest. Un plan écrit de la main de Lavilleheurnois, et trouvé dans ses papiers, vint confirmer la vérité de cette déclaration. On y lisait entre autres dispositions jugées nécessaires à la réussite de l'entreprise : « Qu'il fallait nommer Vauvilliers, directeur général des approvisionnements : M. Henin, premier commis, ministre des affaires étrangers : laisser Benezech à l'intérieur : mettre à la marine M. Fleurieu, à la justice M. Siméon, aux finances Vignoles-des-Granges, au ministère des Indes, Barbé-Marbois ; conserver Cochon au ministère de la police, ou y mettre Portalis ; réunir les anciens agents de la police, et les charger de remonter cette partie : abolir sur-le-champ les décades et le comput républicain. Charger M. Debar, ancien major de la garde de Paris, de réorganiser cette garde ; ordonner aux anciens intendants de se rendre dans les provinces. Charger M. de la Ramillière de reprendre la direction générale des ponts et chaussées. Être avare du sang français, et se souvenir qu'aucun gouvernement n'a le droit de faire mourir que pour l'exemple. » Lavilleheurnois, traduit d'abord devant un conseil de guerre et jugé sur le fait d'embauchage, fut condamné à une année d'emprisonnement, quin-

qu'il eût été très bien défendu par son avocat, M. Dommangin, et qu'il eût lui même parlé dans sa cause avec beaucoup d'assurance et de fermeté. Le directoire trouvant l'application de la peine trop faible, le fit écrouer de nouveau, pour être jugé comme conspirateur. Alors il fut compris dans la déportation qui eut lieu après le 18 fructidor. Débarqué à Cayenne avec les autres proscrits, il fut bientôt conduit à Sinamari, où il expira de fatigues avec ses collègues Brothier, Murinais et Tronçon-du-Coudray.

LAVOISIER (Antoine-Laurent), né à Paris le 16 août 1743, de parents qui avaient acquis dans le commerce une fortune assez considérable. Il fit ses études au collège Mazarin, où il se distingua par son application et ses succès; il manifesta de bonne heure son goût pour les sciences exactes, et au sortir du collège il se livra sans relâche aux mathématiques, à l'astronomie, à la chimie et à la botanique. Son ardeur était telle, que pour toute nourriture il se réduisit au lait, et qu'il se sépara entièrement de la société, ne fréquentant plus que ses maîtres et ses condisciples. L'académie des sciences ayant proposé, en 1763, un prix sur le moyen d'éclairer la ville d'une manière plus efficace à la fois et plus économique, Lavoisier concourut, fit un grand nombre d'expériences délicates, et remporta le prix le 9 avril 1766. Quelque temps auparavant, plusieurs voyages minéralogiques qu'il avait faits avec Guettard, lui avaient donné sur la structure du globe des idées qu'il consigna dans un *Mémoire sur les couches des montagnes*, imprimé parmi ceux de l'académie des sciences en 1789. D'autres mémoires qu'il avait présentés à cette société, notamment sur l'analyse de la pierre à plâtre des environs de Paris, et sur la prétendue conversion de l'eau en terre, que des expériences imparfaites de Borrich, de Boyle, de Boerhaave et de Marggraf avaient fait admettre, le firent recevoir à l'académie en 1768, à la place de Baron, qui venait de mourir. Le jeune Lavoisier sentit que la fortune était indispensable pour les recherches qu'il se proposait d'entreprendre; il la rechercha dans ce seul but, sollicita et obtint une place de fermier-général. » On se convainquit facilement, dit M. Cuvier, qu'un esprit si bien ordonné n'avait besoin chaque jour que de quelques instants pour les affaires, et que rien ne l'empêcherait d'employer la plus grande partie de son temps et de ses forces à ses recherches scientifiques. Il y travaillait en effet plusieurs heures le matin et le soir, et un jour de la semaine était consacré en entier à constater, par des expériences, les vues qu'avaient fait naître ces études et ces méditations: ce jour était pour Lavoisier celui du bonheur. Dès le matin, il réunissait dans son laboratoire quelques amis éclairés, dont il réclamait la coopération; il y admettait même les jeunes gens en qui il avait reconnu de la sagacité, et les ouvriers les plus habiles à fabriquer des instruments exacts. Dans ces conférences, il faisait part de ses plans aux assistants avec une grande netteté: chacun proposait ses idées sur les moyens d'exécution, et tout ce qu'on imaginait de plausible était aussitôt mis à l'épreuve. C'est ainsi que naquit par degrés la nouvelle théorie chimique, qui a fait de la fin du 18e siècle une des époques les plus remarquables de l'histoire des sciences. Becker et Stahl, ne donnant d'attention qu'à la facilité de ramener les chaux métalliques à l'état de métal, par le moyen d'une matière grasse ou combustible quelconque, avaient imaginé, comme principe de la combustibilité, une substance particulière qui reçut le nom de phlogistique, et que l'on supposait sortir du métal quand on le calcine, et y rentrer quand on le vivifie. Cependant il était certain et bien connu que la chaux d'un métal est plus pesante que le métal avec lequel on l'a faite, et, dès le 17e siècle, Jean Rey, Robert Boyle et Jean Mayow avaient aperçu que cette augmentation de pesanteur est due à l'absorption d'une partie de l'atmosphère; mais leurs idées avaient été éclipsées par celles de Stahl, qui dominaient absolument en chimie. Les découvertes qui se firent sur les airs en Angleterre pendant la première moitié du 18e siècle, et auxquelles Black, Cavendish et Priestley donnèrent ensuite l'extension la plus surprenante, n'influèrent pas d'abord sur la chimie autant qu'on aurait dû s'y attendre. Déjà Black avait démontré que la causticité de la chaux et des alcalis est due à l'absence de l'air fixe; Cavendish, que l'air fixe et l'air inflammable sont des fluides spécifiquement différents de l'air commun: Priestley, que l'air qui demeure après les combustions, et celui qui provient de l'acide nitrique, en sont deux autres également différents dans leur espèce, et personne n'avait remarqué encore que tous ces faits réunis ruinaient de fond en comble le système du phlogistique. Ce ne fut que six ou sept ans après les premières expériences de Priestley, que Lavoisier fut frappé comme du pressentiment de la doctrine qu'il devait bientôt mettre dans le plus beau jour. Il en déposa le premier germe dans un paquet cacheté qu'il remit au secrétariat de l'académie en 1772. Retirant beaucoup d'air fixe de la révivification des métaux par le charbon, son idée fut que la calcination des métaux n'est que leur combinaison avec l'air fixe, et il chercha encore à établir cette opinion dans un volume présenté à l'académie en 1773, et publié sous le titre d'*Opuscules physiques et chimiques*. Cependant cet ouvrage même contient, sur la combustion du phosphore, des expériences qui prouvent suffisamment que cette théorie ne pouvait être générale; aussi dut-elle bientôt être modifiée. Bayen ayant réduit, en 1774, des chaux de mercure sans charbon, dans des vaisseaux clos, Lavoisier examina l'air que l'on obtenait de cette manière, et le trouva respirable. Peu de temps après, Priestley découvrit que c'était précisément la seule partie respirable de l'air. Aussitôt Lavoisier conclut que la calcination et toutes les combustions sont le produit de l'union de cet air essentiellement respirable avec les corps, et que l'air fixe en particulier est le produit de son union avec le charbon; et combinant cette idée avec les découvertes de Black et de Wilke sur la chaleur latente, il considéra la chaleur qui se manifeste dans les combustions, comme n'étant que dégagée de cet air respirable, qu'elle était auparavant employée à maintenir à l'état élastique. Ces deux propositions constituent ce qui appartient absolument en propre à Lavoisier dans la nouvelle théorie chimique, et font en même temps la base et le caractère fondamental de cette théorie. La première fut nettement énoncée en 1775, dans un mémoire lu à l'académie des sciences, à sa rentrée publique de pâques; l'auteur développa par degrés la seconde pendant les deux années suivantes, et il les appliqua successivement l'une et l'autre à la théorie de la formation des acides et de la respiration des animaux. » Néanmoins, quoique cette hypothèse, qui fut pendant longtemps considérée comme aussi rigoureusement démontrée que la loi de gravitation, ait couvert le nom de Lavoisier d'une gloire immortelle, les chimistes reconnaissent aujourd'hui qu'elle est fausse. Les brillantes recherches de Davy ont démontré que toutes les fois que les forces chimiques qui déterminent la combustion ou la décomposition s'exercent avec énergie, les phénomènes de combustion ou d'incandescence, avec changement de propriétés, se manifestent: d'où il suit que la combustion ne dépend pas nécessairement de l'action de l'oxigène, que le développement de la chaleur ne doit pas être attribué uniquement à ce que ce gaz partage le calorique avec le corps dans lequel il se fixe; qu'il n'y a pas de substance particulière ou de forme de matière nécessaire pour produire cet effet; que c'est un résultat général d'actions réciproques de toutes les substances qui sont douées d'une forte affinité chimique les unes pour les autres, ou qui jouissent de facultés électriques opposées; que cet effet a lieu dans tous les cas où l'on peut concevoir qu'un mouvement intense et violent est communiqué aux particules des corps; enfin que la distinction des corps en comburans et incombustibles n'est plus admissible, puisqu'une même substance joue souvent les deux rôles, étant dans un cas soutien de combustion en apparence, et dans un autre combustible. » Ces bases une fois établies, continue M. Cuvier, Lavoisier en fit une application en quelque sorte universelle, non seulement aux acides minéraux, aux chaux métalliques, aux airs qui se produisent lors des dissolutions, mais à la nature même des substances des trois règnes.

« Les huiles et les autres matières combustibles végétales donnant, quand elles brûlent, de l'air fixe et de l'eau, on dut en conclure qu'elles se composent principalement de charbon et d'air inflammable. Les fermentations végétales exhalant beaucoup d'air fixe, elles durent être attribuées à des changements dans la proportion de charbon. Une découverte faite en 1785 par Bertholet, celle que l'alcali volatil se compose d'air inflammable et de cet air qui reste après que la partie respirable de l'atmosphère est consumée par la combustion, vint éclaircir des phénomènes plus compliqués encore. On reconnut que ce dernier air, nommé alors air phlogistique, est une partie essentielle des matières animales, et l'on expliqua ainsi les produits de la combustion de ces matières et ceux de la fermentation putride. Lavoisier, par des expériences aussi longues que pénibles, détermina les proportions de ces éléments dans les diverses substances, les quantités d'air respirable absorbées, et celles de chaleur développées dans leur combustion, et fit voir qu'il existe à ces divers égards, entre tous les phénomènes, un accord, tel qu'il équivaut à une démonstration. » Il ne suffisait pas d'avoir en quelque sorte recréé la chimie, il fallait encore la débarrasser des termes bizarres ou mystérieux qu'elle avait empruntés à l'alchimie, et introduire une nomenclature qui fût en harmonie avec la théorie nouvelle. Lavoisier contribua à cette révolution dans la terminologie ; et tant que ses théories furent exclusivement admises, la langue de la chimie fut simple et claire. Lavoisier se proposait de coordonner tous ses travaux, et d'en former un corps complet de doctrine, et il s'était à cet effet associé à M. Armand Séguin, qui l'avait déja aidé à employer la théorie nouvelle pour l'explication des phénomènes de la respiration et de la transpiration. Il marchait à grands pas vers l'exécution de ce louable projet, lorsque, pour nous servir encore des expressions de M. Cuvier, « une vie si belle et si utile fut terminée par un des crimes atroces qui ont déshonoré cette époque. Au fond de sa prison, lorsqu'il n'ignorait pas que l'on préméditait son assassinat, Lavoisier s'occupait encore avec calme et sérénité de suivre l'impression de son ouvrage, qui devait avoir huit volumes.... Les bibliothèques ne possèdent point de monument plus touchant. Ces dernières lignes d'un homme de génie écrivant encore à la vue d'un échafaud, ces volumes mutilés, ces discours interrompus au milieu d'une phrase, et dont la suite est perdue pour toujours, rappellent tout ce que les temps affreux dont nous parlons produisirent d'horreur et d'effroi. La catastrophe qui a mis fin aux jours de Lavoisier fut une suite de sa carrière administrative, qu'il avait cependant parcourue avec non moins d'honneur et de talent que sa carrière scientifique. Il avait été reçu fermier-général en 1769. Malgré les préventions que devaient exciter contre lui, dans une telle compagnie, ses occupations savantes, il y obtint promptement un crédit proportionné à l'habileté qu'il y développa, et devint en peu de temps l'un des membres les plus actifs du corps, celui que l'on chargeait des affaires les plus difficiles. Ses vues étaient éclairées : il savait combien une fiscalité excessive nuit quelquefois aux recettes, et en plusieurs occasions il fit supprimer des droits qui, fort onéreux pour le peuple, n'étaient pas très lucratifs pour l'état. La communauté des juifs de Metz lui décerna un témoignage honorable de gratitude pour la décharge qu'il avait obtenue, en leur faveur, d'un péage à la fois vexatoire et ignominieux.... Lavoisier faisait aussi des recherches particulières d'agriculture et d'économie politique.... Comme grand propriétaire dans la généralité d'Orléans, il fut nommé, en 1787, membre de l'assemblée provinciale, et il ne se borna point, pour remplir cette honorable mission, à des conseils et à des travaux. Lors des intempéries de 1788, il avança à la ville de Blois une somme de 50,000 francs pour acheter des blés, et il en dirigea si habilement l'emploi, que cette ville échappa, sans qu'il lui en coûtât rien, aux effets de la famine, qui mirent le désordre et produisirent des séditions en tant d'autres lieux.... A cette époque, la France entière, provoquée par son roi, s'occupait des améliorations dont le gouvernement et l'administration paraissaient avoir besoin ; Lavoisier crut devoir payer son tribut, et son traité de la richesse territoriale de la France est une sorte de modèle de la manière dont on pourrait exposer les faits de l'économie politique.... Le choix que l'académie fit de lui en 1790, pour être l'un des membres de la commission chargée de fixer les nouvelles mesures, lui offrit encore une occasion d'appliquer à la fois son génie pour les expériences et son esprit pratique..... Tant de services, et des services si divers, ne lui obtinrent point de grace auprès des hommes de 1793.... Traduit au tribunal révolutionnaire avec les autres fermiers-généraux, il fut du nombre des vingt-huit condamnés à mort. On espéra encore un moment que sa renommée dans les sciences inspirerait de l'intérêt : on se reposait sur les instances que quelques uns de ses anciens confrères paraissaient à portée de faire en sa faveur ; mais la terreur glaça tous les cœurs, personne n'osa en parler aux décemvirs.... Un citoyen courageux, Hallé, osa seul tenter un effort public : il se hâta de faire au Lycée des arts un rapport sur ce que les découvertes de ce grand homme avaient d'utile, et ce rapport fut produit au tribunal. Lavoisier lui même ne dédaigna pas de demander aux misérables qui venaient de le condamner, un délai de quelques jours, afin, disait il, de pouvoir terminer des expériences salutaires pour l'humanité : il entendait sans doute les recherches sur la transpiration, qui avaient été suspendues en effet par son emprisonnement lorsqu'elles promettaient les plus beaux résultats : tout fut inutile. Le chef de cette horrible troupe répondit d'une voix féroce, que l'on n'avait plus besoin de savants, et le coup fatal fut porté le 8 mai 1794. » Ainsi périt l'homme le plus remarquable du 18ᵉ siecle, le savant illustre, l'administrateur éclairé, le citoyen vertueux, l'époux tendre et fidele, en un mot le modèle des hommes. « Il ne leur a fallu, dit le célèbre Lagrange, qu'un moment pour faire tomber cette tête, et cent années peut-être ne suffiront pas pour en reproduire une semblable! » Lavoisier reçut dans sa prison un témoignage touchant de souvenir et d'intérêt de ses collègues du Lycée (aujourd'hui Athénée des arts). Ils braverent les fureurs révolutionnaires, nommèrent une députation qui fut lui offrir une couronne dans son cachot, la veille même de sa mort. Quelques semaines plus tard, la chute de Robespierre aurait arraché à l'échafaud une tête aussi rare. Lavoisier était bien fait de sa personne et d'un commerce aimable et doux. Il avait épousé, en 1771, mademoiselle Paulze, fille d'un fermier général ; elle seconda son mari dans ses travaux et dans ses bonnes actions, et fit par ses qualités précieuses le charme de sa vie. Elle ne lui a point donné d'enfants. On a de Lavoisier : 1° *Opuscules chimiques et physiques*, 1775, 2 vol. in-8° ; 2° *Nouvelles recherches sur l'existence d'un fluide élastique*, 1775, in 8° ; 3° *Rapport des commissaires chargés de l'examen du magnétisme animal*, 1783, in-8° ; 4° (avec Morveau, Bertholet et Fourcroy) *Méthode de nomenclature chimique*, 1787, in 8° ; 5° *Traité élémentaire de chimie, présenté dans un ordre nouveau, et d'après les découvertes modernes*, Paris, 1789, 2 vol. in-8° ; la dernière édition est de 1801, 3 vol. in-8° ; 6° *Résultats extraits d'un ouvrage intitulé : de la Richesse territoriale du royaume de France*, 1791, in-8° ; 7° *Instructions sur les nitrières et sur la fabrication du salpêtre*, 1777, in-8°, nouvelle édition, 1794, in 8°.

LAWRENCE (Jean), écrivain anglais, naquit en 1756, à Colchester, dans le comté d'Essex. Il montra de bonne heure un vif penchant pour la littérature, et à dix ans il écrivait déja passablement en vers et en prose. Malheureusement une affection nerveuse dont il fut atteint dans son enfance, et qui fut accompagnée d'une annihilation presque complète de ses facultés physiques, éteignit pour toujours son imagination poétique, et la priva même, par intervalles, de l'usage de la mémoire. Les instances de sa mère l'ayant décidé à se rendre chez un ami de sa famille, à Ipswich, pour y apprendre le commerce du blé, et ensuite la nouvelle méthode de culture suivie à Suffolk, il resta quelque temps dans cette dernière ville, où, malgré les plaisirs et les études futiles auxquelles il consacra une

grande partie de son temps, il puisa les premiers éléments de ces vastes connaissances en agronomie, qu'il répandit plus tard par ses écrits. Après avoir passé quelque temps à Londres, à donner les plus grands soins à sa santé toujours débile, il céda au penchant qui l'entraînait toujours vers la littérature, et tenta de nouveaux essais en ce genre: mais ses efforts ne furent point heureux, et ne firent qu'aggraver son état de maladie. Après cet échec, il se livra sans plus de succès, pendant quelque temps, à des spéculations commerciales, mais qui ne lui firent point abandonner entièrement ses études sur l'agronomie et l'hippiatrique. Durant la guerre d'Amérique, M. Lawrence, qui avait de nombreuses relations avec cette contrée, inséra dans les feuilles publiques plusieurs articles tant sur l'émancipation américaine que sur d'autres sujets. Il publia en 1814 plusieurs écrits sur des matières politiques, sur l'esclavage des noirs et sur la prostitution. Quelque temps après, il fit paraître deux volumes de mélanges et un volume intitulé : *Rights and remedies, or the Theory et practise of politics*, qu'il dédia au comte de Stanhope. Ce dernier ouvrage, qui n'est point sans défauts, contient néanmoins de grandes vérités politiques, exprimées avec beaucoup de force. Outre les ouvrages qu'on a déjà cités, on a du même auteur : 1° *A philosophical, and pratical treatise of horses and the duties of man towards the brute creation*, 1798, 2 vol. in-8°, 3e édit. 1809 ; 2° *The new farmers's calender*, 1799, in-8°. Cet ouvrage a eu un grand nombre d'éditions. 3° *The modern land Steward*, 1802, in-8° ; 4° *A general treatise of cattle management, and medicine*. 1802, in-8° ; 5° *The farmer pocket calendar*, 2e édit. 1818, in-8° ; 6° *History of the horse and déclination of the race horse*, 1810, in-4°. Les ouvrages suivants ont été publiés par l'auteur sous des noms pseudonymes. 1° *Mowbray on Poultry*, 1818, in-8° ; 2° *British Field sport's by W. H. Scott*, 1818, in-8° ; 3° *The sportsman's repository*, 1819, in-8° ; 4° *Description for a similar work*, 1820, in-8°. M. Lawrence a encore écrit dans un grand nombre de recueils périodiques et rédigé plusieurs mémoires biographiques. Quant aux opinions de l'auteur sur la manière dont l'homme doit traiter les animaux, le système dont il propose l'adoption est également éloigné d'une excessive indulgence et d'une extrême sévérité. C'est surtout en matière de chasse, qu'il a su distinguer l'usage de l'abus, et qu'il attaque à outrance ceux chez qui la passion de la chasse dégénère en barbarie. On dit que M. Lawrence est le premier en Angleterre qui ait fait la proposition de mettre les animaux sous la protection des lois. Ses sentiments sur le culte et l'organisation sociale, sont conformes aux opinions dominantes en France et en Angleterre. En matière de religion, il rejetta comme autant de mensonges intéressés toutes les traditions historiques fondées sur le préjugé et la superstition, et en matière politique il pense qu'il n'existe point de sécurité pour l'homme, sans la reconnaissance formelle de ses droits.

LAWRENCE (THOMAS), peintre anglais, est né à Bath, vers l'année 1772. Sir Thomas Lawrence, que ses compatriotes préconisent comme un nouveau Vandyck, peint le portrait avec originalité, avec grace ; il a un jeu de palette brillant ; il étudie et saisit en homme d'esprit le caractère et la physionomie de ses personnages : c'est, en un mot, un artiste d'une habileté peu connue ; mais il y a une distance immense entre lui et le grand peintre auquel on prétend le comparer. Cette merveilleuse flexibilité de main, ce pinceau si suave et en même temps si vigoureux, cette couleur si riche, si harmonieuse et si vraie du premier peintre de Charles Ier, sont infiniment au-dessus de tout ce qu'a jamais pu faire sir Thomas Lawrence, dont l'exécution n'est rien moins que satisfaisante, et qui manque absolument de ce beau fini qui résulte, chez les grands maîtres, de l'exécution la plus hardie et la plus large. D'ailleurs Vandyck n'était pas seulement grand portraitiste : il était encore sur la ligne des grands peintres d'histoire ; au lieu que l'artiste anglais, s'arrêtant prudemment devant les limites de ses facultés, dont on peut écrire qu'il connaît la portée mieux que personne, n'a pas encore élevé ses combinaisons pittoresques au-dessus de l'ensemble d'une bouche, d'un nez, et de deux yeux. Quoi qu'il en soit, la fortune de sir Thomas Lawrence n'a rien perdu aux sacrifices faits par sa modestie ou sa prudence. Dès que son talent pour le portrait se fut révélé par ceux qu'il fit pour la famille Kemble, sa réputation s'accrut avec une merveilleuse rapidité ; chacune des expositions de Sommerset House contribua à la consolider en offrant de nouvelles preuves de son aptitude singulière pour ce genre, et il ne tarda pas à être nommé peintre du roi avec une pension considérable. A la mort de M. West, le choix de l'académie tomba sur lui pour en occuper la présidence. Lorsqu'en 1814 les souverains étrangers visitèrent l'Angleterre, il fut chargé d'exécuter leurs portraits, et trouva dans l'accomplissement de cette tâche une nouvelle occasion de célébrité. Depuis il a visité les différentes cours de l'Europe, et son pinceau n'a laissé à l'écart presque aucun de ces augustes visages qu'il importe de transmettre à la postérité. M. Lawrence était à Paris il n'y a pas un an : il eut l'honneur de peindre Charles X. M. Gérard, peintre de sa majesté, lui fit les honneurs de Paris avec toute la grace et toute l'urbanité dont on le sait capable, et sir Thomas Lawrence, avant de le quitter, voulut lui laisser une marque de sa gratitude en exécutant son portrait. On dit que cette peinture inachevée est restée quelque temps exposée dans l'atelier de M. Gérard, qui le montrait avec un zèle qui prouvait à la fois son amitié pour le peintre anglais et l'illusion fâcheuse qui en était la suite, car le portrait était détestable. On voyait à la même époque, dans le même atelier, un autre tableau de sir Thomas, représentant une dame anglaise, ses deux enfants, et un dogue. Il y avait des choses charmantes d'effet et de couleur dans cet ouvrage, mais par malheur on y voyait percer, sous la robe, un petit pied qui gâtait tout, car il était impossible de trouver la jambe à laquelle il appartenait. La même incorrection de dessin sautait aux yeux dans le portrait du duc de Richelieu, envoyé par sir Thomas à notre exposition de 1824. A cette même exposition figurait une autre peinture de sa façon, d'après une dame anglaise, qui perdait beaucoup à être avoisiné par un charmant portrait d'Horace Vernet représentant une jeune femme assise, et entourée jusqu'aux hanches d'un plaid écossais. Les oppositions de ton, au moyen desquelles brille sir Thomas, sont souvent plus que hasardées, et la coquetterie de sa couleur est par trop capricieuse. Il se distingue éminemment par le vague aérien de ses fonds, et réussit surtout dans les figures d'enfants. On cite de lui, dans ce genre, un tableau qui a fait, il y a peu d'années, l'admiration de tout Londres à l'exposition de Sommerset House. C'est le portrait d'une jeune fille, enfant d'environ huit ans, représentée courant au travers d'un jardin, et portant dans sa main des fleurs qu'elle vient de cueillir. Sa légèreté, sa grace, l'expression de bonheur qui brille dans ses yeux, et la vie qui respire dans tous ses traits et dans sa pantomime, ont placé ce morceau fort haut dans l'estime des connaisseurs, et il paraît le plus remarquable de tous les ouvrages que cet artiste a produits jusqu'ici. On doit à sir Thomas un portrait de l'illustre M. Canning, que notre Gérard s'est aussi empressé de peindre, durant le voyage de ce ministre à Paris, en 1826.

LAWRENCE (WILLIAM), physiologiste et chirurgien anglais très distingué, membre de la société royale de Londres, etc., naquit dans la ville de Cirencester, comté de Gloucester, en 1784, d'une famille peu fortunée. Il se livra avec une telle ardeur à l'étude, qu'il fut, à l'âge de dix-huit ans, nommé démonstrateur d'anatomie à l'hôpital de Saint-Barthélemy à Londres ; au bout de douze ans, il fut promu à la place d'aide-chirurgien, et quelques années après il devint chirurgien en chef du même hôpital et de ceux de Bethlem, et de l'infirmerie pour le traitement des maladies des yeux. Enfin, étant parvenu à la place de professeur d'anatomie et de chirurgie du collége royal de chirurgie de Londres, en 1815, il fit des cours publics dans l'amphithéâtre de cette institution, depuis 1816 jusqu'en 1819, époque à laquelle, par suite d'intrigues qui lui furent suscitées, il se décida à donner sa démission. Les persécutions qu'il essuya prirent leur source dans les

opinions philosophiques qu'il avait constamment professés dans ses cours et dans ses écrits physiologiques, au sujet des phénomènes intellectuels et des organes de la pensée. Quoique exprimées avec beaucoup de réserve et dans un ton dubitatif, ces doctrines excitèrent contre lui le parti hypocrite, très nombreux et très puissant en Angleterre, qui ne cesse de crier à l'impiété et de dénigrer quiconque a la hardiesse de s'écarter du sentier orthodoxe, et qui voudrait faire croire que la religion est intéressée dans l'issue de toutes les questions douteuses dans les sciences naturelles. M. Lawrence fut menacé d'être privé de ses emplois, s'il continuait à soutenir ce que tant d'illustres philosophes, et notamment Locke, avaient avancé, et il se vit même contraint d'arrêter la vente de son ouvrage sur la physiologie et la zoologie. Cependant l'ardeur théologique de ses ennemis s'étant un peu calmée, par suite du changement salutaire qui a commencé, depuis trois ans, à s'opérer en Angleterre, M. Lawrence a pu de nouveau se livrer à ses utiles recherches sans avoir à redouter la hiérarchie d'Oxford. Il est digne de remarque que tandis que ce savant était en butte aux intrigues des prêtres anglicans, son collègue, M. Abernethy, leur protégé, publiait des doctrines peut-être plus hardies sur le même sujet, et qui tendaient à établir la matérialité de ce qu'on appelle principe de vie, ame, intelligence, etc.; il est vrai que ce physiologiste avait eu le soin de ménager ses expressions, de manière à n'être bien compris que des médecins et des naturalistes, tandis que M. Lawrence s'était permis quelques plaisanteries, et avait employé des argumens à la portée de tout lecteur tant soit peu instruit. Aussi le docteur James Johnson, en parlant dans son journal de ces deux physiologistes, a-t-il dit: « Au fond, leurs doctrines se ressemblent; le « seul tort de M. Lawrence est d'avoir parlé trop ouverte« ment, et d'avoir causé du scandale. » Dans ses leçons sur la physiologie, M. Lawrence a traité avec beaucoup d'étendue la question si débattue de la classification des races du genre humain. Après avoir analysé et pesé les systèmes des divers auteurs, il paraît disposé à adopter l'opinion des espèces diverses, en opposition à celle qui fait venir tous les hommes d'un seul couple; cependant il n'offre que des doutes, et ne décide point la controverse. Depuis la publication de son ouvrage, cette matière a exercé la plume de plusieurs savants français, et la distinction des espèces paraît acquérir chaque jour de nouvelles preuves; les classifications de Blumenbach et de M. G. Cuvier ne sauraient être admises, car elles sont purement arbitraires, et le mot *race* substitué à *espèce*, laisse subsister toute la difficulté. Les opinions de MM. Virey, Bory de Saint Vincent et Dumoulin, se rapprochent bien plus de la réalité, et cadrent mieux avec les faits observés et les monuments historiques. Voici la liste des ouvrages de M. Lawrence: 1° *Translation*, *etc.*, ou traduction du Manuel d'anatomie comparée de Blumenbach, de l'original allemand, avec de nombreuses notes par le traducteur, Londres, 1807, 1 vol. in-8°; 2° *Treatise on Ruptures*, ou Traité des hernies, Londres, 1810, 1 vol. in-8°: cet excellent traité est à sa 4e édition, qui a paru en 1806; 3° deux séries de planches dont il dirigea les dessins, avec un texte explicatif contenant la description du nez, de la bouche, du larynx et du pharynx, et celle du bassin dans l'homme et la femme, Londres, 1811, 1 vol. in-fol.; 4° *Introduction to comparative anatomy*, *etc.*, ou Introduction à l'anatomie comparée, exposée dans deux leçons faites au collége des chirurgiens en mars 1816, 1 vol. in-8°; 5° *Lectures*, *etc.*, ou Leçons sur la physiologie, la zoologie et l'histoire naturelle de l'homme, 1 vol. in-8°, enrichi de gravures, Londres, 1819; 6° *Corrected report*, *etc.*, ou Discours prononcés à la taverne des francs maçons, au sujet des abus qui existent dans le collége royal des chirurgiens, 1806, in-8°; 7° les articles d'anatomie, physiologie et chirurgie, et une partie de l'anatomie comparée, dans la *Cyclopédie de Rees*, et dans l'*Encyclopédie britannique*, où l'article *histoire naturelle de l'homme* appartient également à cet auteur. 8° On trouve dans les tomes IX et X de l'ouvrage intitulé *the Lancet*, le cours complet de M. Lawrence sur l'anatomie, la physiologie et les maladies de l'œil. 9° Il a fourni plusieurs intéressants mémoires à divers recueils périodiques de médecine, et notamment aux *Medico-chirurgical Transactions*.

LAYA (Jean-Louis), né à Paris le 4 décembre 1761, d'une famille originaire d'Espagne. Il fit ses études au collége de Lisieux, et eut pour condisciples Dumoustier, Collin-d'Harleville, Legouvé, etc.: une amitié durable l'unit avec ce dernier. En sortant du collége, ils publièrent tous deux un recueil d'héroïdes, intitulé *Essais de deux amis*. En 1785, ils firent recevoir une comédie en deux actes, en vers (*le Nouveau Narcisse*), qui n'a jamais été représentée. Les liens du sang et des rapports d'esprit et de caractère l'unissaient aussi avec la célèbre madame Dufrénoy, à laquelle il inspira, dès l'âge de seize ans, le goût des vers. Il dirigea longtemps ses pas dans la carrière poétique, et l'arma contre les séductions d'un talent trop facile. En 1789, M. Laya publia des considérations politiques, sous le titre de *Voltaire aux Français sur leur constitution*, et, la même année, un écrit intitulé: *la Régénération des comédiens en France*, *ou leurs droits à l'état civil*. A la fin de 1790, il donna au Théâtre-Français, avec beaucoup de succès, *les Dangers de l'opinion*, drame en cinq actes, en vers, dans lequel il attaquait le préjugé des peines infamantes. Cette pièce a eu plusieurs reprises, et réussirait encore si elle était remise au répertoire. En 1789, il fit jouer *Jean Calas*, tragédie en cinq actes, en vers, pièce que l'intérêt du fond soutint sur tous les théâtres, malgré les imperfections du style: elle fut imprimée en 1791 avec une préface historique. La comédie de *l'Ami des lois*, de même en cinq actes, en vers, œuvre courageuse, écrite avec toute la précipitation de la jeunesse, mit le sceau à la réputation de son auteur; elle fut représentée le 2 janvier 1793, au milieu des débats du procès du roi Louis XVI. M. Laya ne craignit pas, dans cette pièce, de proclamer sur la scène les principes d'ordre et de justice que les honnêtes gens renfermaient au fond de leurs ames. L'effet en fut prodigieux, tant à Paris que dans les départements. L'enthousiasme qu'il excita dans plusieurs villes ne saurait se décrire. A Marseille, on donna la pièce deux fois en un jour sur le même théâtre. La commune de Paris, alarmée, essaya, le 12 janvier, d'en arrêter la représentation, ce qui était plus facile à tenter qu'à exécuter; car, dès dix heures du matin, les bureaux de la Comédie française, placée alors où est aujourd'hui l'Odéon, étaient envahis par le public, et la file des curieux se prolongeait jusque sur les trottoirs de la grande rue qui fait face au théâtre. La commune, qui pressentait une opposition puissante contre ses mesures factieuses, avait fait avancer sur la place des canons qui furent braqués contre la salle; ses tentatives furent vaines. La convention, forcée de respecter les lois qu'elle avait rendues pour la liberté des représentations théâtrales, sauf la responsabilité des auteurs, cassa l'arrêté de la commune, et la pièce fut représentée à neuf heures du soir devant deux mille spectateurs, et dans une salle que trente mille citoyens environnaient. Le général Santerre, qui s'était montré sur le théâtre pour haranguer le peuple, fut couvert de huées et de brocards. Au troisième acte, un des assistants s'écria d'une voix forte: « *Allons murer les jacobins dans leurs repaires.* » Le public avait accueilli avec transport cette proposition. Peut-être (ainsi que le remarqua M. le duc de Lévis, dans sa réponse au discours de réception de M. Laya, nouvellement élu à l'académie française), peut-être ne manqua-t-il qu'un chef à cette multitude si noblement exaltée, pour empêcher le crime du 21 du même mois: le roi était sauvé. Le lendemain de cette protestation généreuse, l'infortuné monarque, informé des événements, fit prier l'auteur de lui faire connaître son ouvrage. M. Laya le lui fit passer dans sa prison: Cléry a consigné ce fait dans son Journal. Cependant Marseille avait envoyé une députation à l'auteur de *l'Ami des lois*. Cet hommage voté par les sections, et malheureusement consigné dans le registre des séances que Fréron rapporta, à son retour de cette ville, au comité de salut public, servit de prétexte et de motif à un décret de *mise hors la loi*, sous lequel M. Laya gémit pendant quinze mois. La haine que lui portaient les complices de Robespierre et de Marat était si forte, qu'ils faisaient un crime de la plus légère liaison avec lui.

Plusieurs personnes même périrent par le seul motif qu'on avait trouvé chez elles un exemplaire de *l'Ami des lois*. L'écrivain persécuté dut ses jours à une amie généreuse, madame V...., dont la mémoire sera toujours chère aux gens de bien. Pour se soustraire aux recherches de ses ennemis, M. Laya fut obligé d'errer de retraite en retraite, et non pas sans courir beaucoup de dangers. Il échappa cependant aux proscripteurs, et reparut après le 9 thermidor an II. Quelques-uns des conventionnels qui avaient le plus coopéré à la révolution salutaire des 9 et 10 thermidor, recherchèrent son amitié. Il se lia avec eux, dans l'espoir de maintenir ces hommes douteux sur la route de la réaction où ils s'étaient jetés. C'est par suite de cette liaison qu'il fut chargé, dit-on, de rédiger le rapport relatif aux papiers trouvés chez Robespierre, qui parut sous le nom du député Courtois, rapport que l'abbé Mulot et Courtois renforcèrent de coups de pinceau révolutionnaires. Ce travail immense, que plusieurs députés avaient refusé d'entreprendre, valut à l'orateur qui le présenta une influence qui le porta au comité de sûreté générale. On met aussi sur le compte de M. Laya la motion d'ordre du même Courtois, qui fit fermer le club anarchique du Manége, ainsi que l'opinion prononcée à la tribune par ce conventionnel, pour la restitution des biens des condamnés. M. Laya rédigea avec MM. Arnault, Legouvé, Vigée, etc., *les Veillées des Muses*; puis l'*Observateur des Spectacles*, avec M. Salgues. Pendant plus de quinze ans, il fut chargé de la critique littéraire dans *le Moniteur*, qui offrait alors une partie littéraire fort remarquable. En 1797, il fit pour le théâtre Louvois, dont mademoiselle Raucourt était directrice, une pièce d'inauguration intitulée *les deux Sœurs*. Il donna à la Comédie française, en 1799, le drame de *Falkland*, en cinq actes, en prose, repris de nos jours avec beaucoup de succès. Dans cet ouvrage, l'auteur a mis en action cette imposante personnification du remords placé aux côtés du coupable, marchant, veillant et sommeillant avec lui. *Falkland* doit être considéré comme l'Oreste, comme le Macbeth ou l'Œdipe du drame. Cette grande figure dramatique, la plus difficile peut-être à reproduire sur la scène, parce qu'elle exige une pantomime progressive, savante et profonde, offrit à Talma l'occasion de déployer cet admirable talent qui le mettait à la place du personnage qu'il représentait, talent qui n'appartenait qu'à l'homme supérieur qui avait étudié la nature autant que son art, et surpris des secrets que l'art tout seul ne révèle pas aux artistes. M. Laya fit jouer, dans la même année 1799, *une Journée du jeune Néron*, comédie en deux actes, en vers. Quelque temps après, il publia l'*Epître à un jeune cultivateur nouvellement élu député*, qui eut plusieurs éditions, et dont le but est de prouver que les demi-connaissances, si dangereuses dans tous les arts, le sont surtout dans l'art de la législation; que le simple bon sens y est préférable au faux savoir. Ayant connu, à cette époque, M. le comte Alexandre de La Rochefaucault, alors préfet de Seine-et-Marne, sur l'invitation de ce seigneur, ami des hommes de lettres, M. Laya songea à embrasser la carrière administrative: mais il en fut repoussé par un des trois consuls, qui lui refusa obstinément la sous-préfecture de Fontainebleau, par cela seul qu'il avait cultivé les lettres et fait des tragédies. Un peu plus tard, il suivit M. Alexandre de La Rochefoucault à son ambassade de Dresde. Revenu dans sa patrie au moment de l'organisation de l'instruction publique, il fut nommé suppléant de M. de Saint-Ange à la chaire de belles-lettres du lycée Charlemagne; de cette chaire il passa, en 1809, à celle du lycée Napoléon (aujourd'hui collége de Henri IV), et, la même année, à la chaire d'histoire littéraire et de poésie française, vacante à la faculté des lettres par la mort de Delille. Il occupe encore cette chaire, où il a eu la satisfaction de diriger avec tant de succès dans la carrière des lettres plusieurs écrivains remarquables, parmi lesquels on cite MM. Casimir Delavigne, Alfred de Wailly, Paganel, le baron de Cormenin, Cousin, Béraud, Patin, Trognon, etc., etc. Le 6 août 1817, il fut élu successeur de M. de Choiseul-Gouffier à l'académie française, et il prononça, le 27 novembre suivant, son discours de réception. On a de M. Laya (avec Legouvé): 1° *Essais de deux amis*, 1786, in-8°; 2° *Voltaire aux Français, sur leur constitution*, 1789, in-8°; 3° *Régénération des comédiens en France, ou leurs droits à l'état civil*, 1789, in-8°; 4° *Les Dangers de l'opinion*, drame en cinq actes et en vers, 1790, in-8°; 5° *Jean Calas*, tragédie en cinq actes et en vers, précédée d'une préface historique, 1791, in-8°; 6° *l'Ami des lois*, comédie en cinq actes et en vers, 1793, in-8°, 5° édition, 1822, in-8°; 7° *Epître à un jeune cultivateur nouvellement élu député*, 1799, in-8°, nouvelle édition, 1818, in-8°; 8° *les Derniers moments de la présidente de Tourvel*, *héroïde*, 1799, in-8°; 9° *Essai sur la satire*, 1801, in-8°; 10° *Eusèbe*, *héroïde*, 1807, 3° édition, 1815; 11° *Un mot à M. le directeur de l'imprimerie et de la librairie*, ou *Abus de la censure théâtrale*, 1819, in-8°; 12° *Falkland*, ou *la Conscience*, drame en cinq actes et en prose, 1821, in-8°.

LAYS (FRANÇOIS LAY, dit), l'un des meilleurs chanteurs que la France ait produits, est né, en 1757 ou 1758, à la Barthe-de-Neste, dans l'Armaignac. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut placé à sept ans à la chapelle de Guaraison, située au milieu des forêts, et voisine de Betharam, où le célèbre Gélyotte avait été élevé. Ce fut à cette excellente école que Lays apprit le latin et la musique; à dix-sept ans, il alla faire sa philosophie à Auch, et fut nommé précepteur des enfants du secrétaire de l'intendance. Il retourna passer deux ans à Guaraison pour y faire son cours de théologie: abandonnant bientôt un état peu conforme à ses penchants, il se rendit à Toulouse, où il étudia le droit pendant un an. Mais son talent comme chanteur avait déjà fait du bruit. Appelé à Paris, et informé que le porteur d'une lettre de cachet venait d'arriver à Toulouse, il quitta cette ville, et arriva dans la capitale, en juillet 1779. Il y débuta au mois d'août, sur le théâtre de l'académie royale de musique, dans un rôle peu important de l'*Union de l'Amour et des Arts*, et il chanta à la fin de cet opéra un air de Berton père, où il put développer l'étendue et la beauté de sa voix. Il fut reçu immédiatement; mais, suivant un usage assez raisonnable de ce temps-là, il continua son noviciat progressivement, et n'aborda les grands rôles qu'après que les suffrages du public l'en eurent jugé digne. Un de ceux où il obtint le plus de succès, fut celui d'Oreste dans l'*Iphigénie en Tauride* de Gluck, où il était électrisé par le talent de madame Saint-Huberty. Ce fut avec cette célèbre actrice qu'il chanta plusieurs fois au concert spirituel, des morceaux où l'expression était portée au plus haut degré. Le premier rôle qu'il créa, en 1780, ne fut pas celui du *Seigneur bienfaisant*, comme l'ont dit les auteurs du *Dictionnaire des musiciens*, mais un personnage secondaire dans l'opéra de ce nom. Les principaux rôles qu'il a créés depuis 1782 jusqu'en 1822, sont ceux de *Plutus* dans l'*Embarras des richesses*, d'*Hidraot* dans *Renaud*, du *marchand* dans *la Caravane du Caire*, de *Panurge*, d'*Anténor* dans *Dardanus*, d'*Alrindor*, de *Velliane* dans *Ecelina*, de *la Dandinière* dans *les Prétendus*, de *Mathurin* dans *les Pommiers et le Moulin*, d'*Anacréon*, de *Bocchoris* dans *les Mystères d'Isis*, d'*Hydala* dans *les Bardes*, de *Seth* dans *la Mort d'Adam*, du *consul* dans *Trajan*, de *Cinna* dans *la Vestale*, de *Telasco* dans *Fernand Cortez*, du *bailli* dans *le Rossignol*, du *cadi* dans *la Lampe merveilleuse*, etc., etc. Ainsi, pendant plus de quarante ans, Lays a fait les délices du public et la fortune du théâtre. Il embrassa avec chaleur les principes de la révolution; en septembre 1792, il alla protester au conseil-général de la commune, de son zèle pour la liberté et l'égalité; il parcourut ensuite les départements en missionnaire propagandiste, et se rangea, en 1793, à Bordeaux, parmi les détracteurs de la faction girondine. Au reste, il faut bien qu'on ait généralement rendu justice à la pureté des intentions de Lays, puisque après la réaction du 9 thermidor (1794), il ne fut tenu qu'à l'obligation de chanter plusieurs fois le *Réveil du peuple*, sur la scène, et, le 2 avril 1814, des couplets pour les Bourbons, en présence des souverains leurs alliés. En janvier 1808, ses compatriotes lui donnèrent un témoignage bien flatteur de leur attachement, en inaugurant dans le salon de musique de la préfecture, à Tarbes, son portrait qu'un de ses frères avait offert à M. Chazal, alors préfet des Hautes-Pyrénées. La nature

l'avait fait pour le genre comique : on l'a vu jouer Figaro dans *le Mariage de Figaro* de Mozart, sinon avec toute la légèreté désirable, du moins avec beaucoup d'intelligence. Sa méthode de chant, *matériellement* excellente, paraissait plus convenable au genre *bouffe;* mais il savait s'élever à la hauteur du *maëstoso*, et exprimer avec énergie les sentiments mâles et les passions fortes. Toutefois, lorsque après la mort de Chardiny il se chargea du rôle de Thésée dans *Œdipe à Colonne*, où il a été si souvent et si justement applaudi, les connaisseurs ne cessèrent pas de remarquer que la perfection de son chant dans le bel air : *de malheur auguste victime*, n'égalait pas l'onction et la suavité des accents de son prédécesseur. La voix de Lays n'en était pas moins la plus belle qu'on ait entendue à l'Opéra, et peut-être en Europe : ce n'étoit pas une basse-taille, quoiqu'il voulût la faire passer pour telle en la forçant quelquefois outre mesure; mais le plus admirable des concordants, à la fois grave, pur, moelleux et facile. Lays avait un mérite presque inconnu aujourd'hui, c'étoit d'accentuer si bien les paroles qu'il chantait, qu'on n'en perdait pas une syllabe. Comme il savait le latin, il chantait avec la même perfection la musique d'église, et les amateurs l'ont souvent applaudi dans le *Vidit suum* du *Stabat* de Haydn, et dans l'*O salutaris* de Gossec. Cet artiste a composé beaucoup de musique, non pour la publier, mais pour apprendre à mieux juger et à mieux exécuter celle des autres. Parmi ses nombreux élèves il faut citer madame Chéron (*Voyez ce nom*). Lays a fait sa retraite en 1822 : il a reparu sur la scène, pour une représentation extraordinaire, en 1823. Il avait été nommé, en 1818, professeur de musique à l'école royale de chant et de déclamation; il s'est démis de cette place au commencement de cette année (1827), a quitté Paris, et s'est retiré auprès de sa fille, mariée à Ingrande, dans le département de Maine-et-Loire. Cet artiste célèbre n'est pas encore remplacé à l'académie royale de musique, et ne le sera peut-être jamais.

LAZOWSKI (N), né en Pologne. Imbu de principes peu favorables à la cause des rois, il s'expatria, et arriva en France au moment de la révolution. Il vint se fixer à Paris, et obtint bientôt après une place d'inspecteur des manufactures, qu'il perdit ensuite. Entraîné par un caractère ardent et ambitieux, il sacrifia tout au désir de se faire remarquer. Il fonda le premier, à Bordeaux, un club patriotique : à Amiens, il faillit être emprisonné, pour avoir jeté le trouble dans la ville. Nommé par les jacobins capitaine de la garde nationale de son quartier, il dirigea, au 10 août 1792, l'artillerie des fédérés, qui foudroya le château des Tuileries. On le vit à Versailles à la tête des assassins des prisonniers d'Orléans : il fut alors nommé membre du comité d'insurrection de la commune, se fit remarquer par sa fougue au milieu même des jacobins, et quelques mois après dirigea les proscripteurs qui venaient sans cesse, au nom des jacobins et de la commune, demander à la barre de la convention la tête des députés qui leur furent enfin livrés le 2 juin 1793. Décrété d'arrestation, au mois de mars 1793, sur la proposition de Vergniaud, il fut vivement défendu par la montagne. La section du Finistère demanda son élargissement : ses députés dirent entre autres au ministre de la justice : « que Lazowski avait porté le premier une main » hardie sur le trône du tyran, et qu'avant de la laisser » arrêter, la section chargerait ses canons, et le défen» drait de toutes ses forces. » C'est au milieu de ce genre de gloire, qui l'avait rendu cher aux terroristes, qu'il mourut en avril 1793 (soupçonné d'avoir été empoisonné), d'une fièvre inflammatoire, suite de ses débauches. Son parti fondait sur lui de si brillantes espérances, que sa mort causa les plus vifs regrets. Les jacobins lui rendirent les derniers honneurs, et Robespierre prononça son oraison funèbre au sein de la convention : il fut enterré sur la place du Carrousel, au pied de l'arbre de la liberté, avec toute la pompe républicaine; il en a été retiré et jeté à la voirie, lorsque après le 9 thermidor on abattit un monument qu'on lui avait élevé sur cette place. La section du Finistère demanda son cœur pour en faire un objet de culte, et la commune adopta sa fille, dont cependant nous ignorons la destinée ultérieure. Long-temps après sa mort, le club Marceau portait encore le nom de société patriotique de Lazowski.

LE BAILLY (ANTOINE-FRANÇOIS), celui de nos poëtes vivants qui a le plus approché de La Fontaine, dans le genre de l'apologue, naquit à Caen, le 3 avril 1756, y fit de bonnes études, et y suivit quelque temps la carrière du barreau. Mais étant venu à Paris, il se lia avec Court-de-Gebelin, qui l'éclaira de ses conseils, guida ses premiers pas dans la carrière des lettres, et le fit recevoir membre du musée que ce savant avait fondé. M. Le Bailly débuta par des fables qui parurent dans les recueils périodiques. Il les réunit sous ce titre : *Fables nouvelles, suivies de poésies fugitives*, 1784, in-12, et les dédia au duc de Valois (aujourd'hui duc d'Orléans). Il travailla ensuite à la *Petite bibliothèque des théâtres*, de 1785 à 1788, et y donna les *Vies de Campistron, de Le Franc-de-Pompignan*, et autres auteurs dramatiques. Pendant la révolution, M. Le Bailly fut attaché à diverses administrations, notamment à la liquidation de la dette des émigrés, et à la direction générale des droits réunis. Ayant obtenu sa retraite depuis la restauration, il a été employé à la liquidation de la maison d'Orléans. La mort de son fils unique, officier d'artillerie distingué, qui périt, en 1812, dans la désastreuse retraite de Moscou, et la perte plus récente de son épouse, auraient rempli d'amertume ses dernières années, s'il ne lui fût resté les consolations et les tendres soins de sa fille. Il est membre de la société royale académique des sciences de Paris, des académies de Caen, Vaucluse, etc. C'est à ses fables que M. Le Bailly doit sa réputation. Elles se distinguent par la justesse des moralités, par un style élégant et correct, par une grande variété de tons, et surtout par la bonhomie, qualité fort rare chez la plupart de nos fabulistes, et qui chez quelques autres dégénère en niaiserie et en trivialité. Il en a publié une deuxième édition, en 1811, in-12, figures, non pas *très augmentée*, comme l'ont dit quelques biographes qui, sans doute, n'ont pas lu la préface où l'auteur annonce qu'outre les poésies fugitives, il a retranché la moitié de ses fables, déjà imprimées. A cette édition qui contient quatre-vingt-une fables, il a donné une suite intitulée : *Fables nouvelles*, 1814, in-12, qui en comprend soixante-une. Enfin la quatrième édition (qui n'est réellement que la troisième), imprimée en 1823, in-8°, figures, contient cent trente-sept fables, dont vingt-six inédites. Elle est encore dédiée à S. A. R. le duc d'Orléans, et cette constance est aussi honorable pour l'auteur que pour son illustre Mécène. En tête de cette édition (et non pas de la première, comme le dit le *Dictionnaire des girouettes*), est *le Nid d'Alcyon*, fable présentée à ce prince, à l'occasion de la naissance du duc de Nemours, l'un de ses fils. Quant à l'*Oracle de destin*, ou *les Héraclides*, allégorie sur la naissance du roi de Rome, elle n'a été conservée par M. Le Bailly, dans aucune édition de ses fables, et ne se trouve que dans l'ouvrage que nous venons de citer, et dans l'*Almanach des muses*. Au reste, la reconnaissance est le seul sentiment qui ait dicté les hommages de M. Le Bailly et c'est par suite de ce sentiment, d'autant plus respectable qu'il est devenu trop rare, qu'il s'est plu à citer parmi ses bienfaiteurs les noms de Gassendi, de Dutremblay, du comte Français, etc. Il a cultivé aussi avec succès la poésie lyrique. Voici la liste de ses autres ouvrages : 1° *Corisandre*, ou *les Fous par enchantement*, grand opéra en trois actes, du baron d'Hogger et du comte de Liniers, musique de Langlé, représenté en 1791, in-4° et in-8°, retouché et corrigé en 1795, par M. Le Bailly, et non représenté. Il en refit à neuf le troisième acte, qui fut fort applaudi sur le théâtre de Bordeaux. 2° *le Choix d'Alcide*, apologue grec mis en opéra-ballet, musique de Langlé, reçu à l'unanimité par le jury d'élection de l'Opéra, répété et annoncé sur l'affiche, pendant un mois, en 1802, refusé par suite d'une intrigue contre le compositeur, et imprimé en 1811, in-8°, et à la suite de la deuxième édit. des fables. 3° *Œnone*, opéra en deux actes, musique de Kalkbrenner père et fils, représenté et imprimé en 1812, in-8°; 4° *Diane et Endymion*, fable arrangée pour la scène, en deux actes, séparés par un intermède où l'auteur a mis en action le fameux tableau de Girodet;

non représenté, mais imprimé à la suite des *Fables nouvelles*, en 1814; 5° *Notice sur la vie et les ouvrages de feu Grainville, etc.*, 1806, in-8°: 6° *le Gouvernement des animaux, ou l'Ours réformateur*, poëme ésopique, divisé en cinq fables, avec un prologue, et dédié au comte de Pradel, directeur de la maison du roi, 1816, in-8°; réimprimé en 1823, à la fin de la dernière édition des fables. 7° *Arion, ou le Pouvoir de la musique*, cantate à deux parties, arrangée sur la musique de Mozart, 1817, in-8°; 8° *Hommages poétiques à La Fontaine*, choix de pièces en vers composées en l'honneur de ce fabuliste, par J. B. Rousseau, Boileau, Voltaire, Marmontel, etc., accompagné de notices biographiques et d'anecdotes littéraires, 1821, in-18; 9° *la Chute des Titans, ou le Retour d'Astrée*, cantate à l'occasion du sacre de Charles X, 1825, in-8°. M. Le Bailly a en manuscrits quelques autres opéras, non représentés: *Soliman et Eronyme, ou Mahomet II*, reçu depuis 1798: *Gustave Vasa*, présenté en 1800; *Hercule au mont Œta*, 1801; *le Mariage secret de Vénus*, 1802; *Calisto*, 1802; *les Amans napolitains, ou la Gageure indiscrète*, opéra-bouffon en trois actes, arrangé sur la musique de *Cosi fan tutti* de Mozart, 1809; *l'Amour vengé*, 1812. Il a composé avec M. Noël, une *Histoire de l'Apologue*, dédiée au roi, et qui doit paraître avant la fin de l'année 1827, 3 vol. in-8°.

LEBAS (Philippe), membre de la convention nationale, naquit, en 1765, à Frèvent, département du Pas-de-Calais. Il embrassa la profession d'avocat, et l'exerçait au moment de la révolution, dont il se montra un des partisans les plus exaltés. Après avoir rempli pendant deux ans les fonctions d'administrateur du département du Pas-de-Calais, ce même département le députa, en 1792, à la convention nationale. Compatriote de Robespierre, il en embrassa toutes les opinions, et se dévoua entièrement à ses intérêts. Lors du procès de Louis XVI, Lebas vota la mort sans sursis et sans appel, et contribua plus tard, en montagnard zélé, à la proscription des malheureux et imprudents Girondins. Devenu, après le 31 mai, membre du comité de sûreté générale, il sévit avec un zèle farouche contre les suspects. Lié avec Saint-Just, qui était à peu près du même âge que lui, il fut envoyé en mission avec ce républicain fanatique, d'abord dans le département du Nord, puis dans ceux du Haut et du Bas-Rhin, où ils signalèrent leur proconsulat par les plus sanglantes mesures. Les rigueurs qu'ils déployèrent envers ceux qui ne partageaient point leur exaltation démagogique furent telles, qu'ils forcèrent des populations entières à quitter les villes et les villages et à aller chercher un refuge contre la mort dans les bois. Toujours de plus en plus dévoué à Robespierre, Lebas ne voulut point survivre à sa chute, et au 9 thermidor il demanda, avec quelques autres députés également unis à sa cause, à partager son sort et celui de ses deux amis Couthon et Saint-Just. Il fit tout ce qu'il put dans cette journée pour mettre la fortune de leur côté, mais lorsqu'il vit que toute espérance était perdue, et que la convention triomphait, il se fit sauter la cervelle d'un coup de pistolet pour échapper à l'échafaud.

LEBERRIAYS (René) naquit, en 1772, à Brecey, près d'Avranches, et mourut, le 7 janvier 1807, dans sa terre de Bois Guérie, même contrée. Il s'occupa toute sa vie d'agriculture, et principalement des arbres fruitiers; peu de cultivateurs réunirent à un plus haut degré la théorie à la pratique; il taillait lui-même ses arbres, soignait ses légumes, remplaçait par de nouveaux procédés des routines défectueuses, et, à force d'expériences, il était parvenu à obtenir plusieurs variétés de fruits, et notamment des cerises remarquables par leur grosseur et leur goût délicieux. On trouve le résultat de ses découvertes dans le *Traité des arbres fruitiers*, presque tout entier de lui, qui parut en 1768, sous le nom de Duhamel du Monceau. On lui doit aussi le *Traité des jardins, ou le Nouveau La Quintinie*, Paris, 1775, 2 vol. in-8°, dont il donna un abrégé intitulé: *le Petit La Quintinie*, Avranches, 1791, in-18°. Les amateurs regrettent qu'un *Traité sur les haricots*, orné de quarante-neuf planches enluminées, qu'il avait composé dans les dernières années de sa vie, et dont il avait fait présent à M. Barenton d'Avranches, soit resté manuscrit. M. Lair, secrétaire de l'académie de Caen, a publié son éloge, Caen, 1808, in-8°.

LE BLANC DE GUILLET, *Voyez* BLANC.

LEBLOND (Auguste-Savinien), mathématicien et naturaliste, mort à Paris le 22 février 1811. Il devint membre du Lycée des arts, et fut employé dans le cabinet des estampes à la Bibliothèque. On connaît de lui: 1° *le Portefeuille des enfants*, mélange intéressant d'animaux, de fleurs, fruits, habillements, cartes et autres objets dessinés suivant des réductions comparatives calculées d'une manière fort ingénieuse, et accompagnés de courtes explications et de divers tableaux élémentaires, etc., Paris, 1784 et années suivantes, in-4°: l'ouvrage entier est établi de manière à donner des connaissances exactes et fort étendues, au plus bas prix possible. Il existe beaucoup d'ouvrages du même genre, plus beaux et plus chers: il n'en est peut-être pas de plus instructif. On regrette que cette utile entreprise n'ait pas été continuée au-delà du 24° cahier. Le texte en a été imprimé séparément, sous le titre de *Livret du Portefeuille des enfants*, 1798, 2 vol. in-18. 2° *Sur la fixation d'une mesure et d'un poids*, 1791, in-8°; 3° *Sur le système monétaire*, 1798, in-8°; 4° *Cadrans logarithmiques adaptés aux poids et mesures*, 1799, in-8°: instrument ingénieux, composé de trois cercles concentriques, mais qui a été abandonné pour l'*arithmographe* de M. Gattey, plus portatif, et d'une exécution mieux soignée. Leblond avait proposé, le premier, en 1790, de désigner ces mesures linéaires par le nom de *mètre*, et avait ramené la langue des signaux télégraphiques au calcul décimal. 5° *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Montucla*, lue à la société de Versailles, le 15 janvier 1800; 6° (avec A. N. Duchesne) *Barême métrique*, Versailles, 1802, 2 vol. in-12; 7° *Dictionnaire abrégé des hommes célèbres de l'antiquité et des temps modernes*, 1802, 2 vol. in-12: 8° plusieurs morceaux dans les Mémoires de la société libre d'instruction (de Paris, *sur la ponctuation décimale*, (n° 2, pag. 65);—*de l'instruction par les yeux*, (ibid., pag. 35), etc.

LEBLOND (Gaspard-Michel, surnommé), savant antiquaire, né à Caen, le 24 novembre 1738, avait embrassé l'état ecclésiastique lorsqu'il vint à Paris pour y cultiver sa science favorite. Il s'y fit bientôt connaître, obtint la place de sous-bibliothécaire au collége Mazarin, et fut reçu, en 1772, à l'académie des inscriptions, où il lut différents mémoires sur des médailles, des pierres gravées, et d'autres objets d'antiquité. La suppression des maisons religieuses, qui coïncida avec celle des corps savants, en 1791, mit l'abbé Leblond, qui avait été nommé membre de la commission des arts, en position d'enrichir la bibliothèque Mazarine d'environ cinquante mille volumes; il y remplaça, la même année, comme bibliothécaire, l'abbé Hook, qui avait refusé de prêter le serment exigé des fonctionnaires publics, et à la première organisation de l'Institut il fut nommé membre de la classe des antiquités, où il prouva par plusieurs dissertations intéressantes, par une entre autres sur la *magie*, qu'il n'était pas resté oisif pendant la vacance des sociétés savantes. Après l'établissement du gouvernement impérial, l'abbé Leblond, au grand étonnement de tous ses amis, abandonna tout à coup Paris, et se retira dans la petite ville de Laigle, où il mourut, le 17 juin 1809, à l'âge de de soixante-onze ans. MM. Goleron et Duclos élevèrent sur sa tombe un monument, modeste comme le savant auquel il était consacré. On a publié que Leblond, peu de jours avant sa mort, dans un accès de fièvre violente, avait brûlé tous ses manuscrits, dont quelques uns, dit-on, étaient très intéressants. Outre les *Mémoires* qu'il a insérés dans le recueil de l'académie des inscriptions et dans celui de l'Institut, on doit encore à l'abbé Leblond: 1° *Observations sur quelques médailles de M. Pellerin*, Paris, 1771, in-4°. La Bibliothèque du roi conserve un exemplaire de ce livre, enrichi de notes manuscrites de Pellerin; 2° (avec l'abbé Lachau), la *Description des principales pierres gravées du cabinet du duc d'Orléans*, Paris, 1780—84, 2 vol. in-folio: ouvrage précieux et très estimé; 3° *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution opérée dans la musique par le chevalier Gluck*, Paris, 1781, in-8°; 4° dans le *Journal de*

Paris du mois de mars 1785, plusieurs *Lettres* (sous le titre d'un savant en *us*) en faveur des inscriptions en langue latine contre les lettres de Roucher, qui plaidait pour la langue française ; 5° *Lettre d'un amateur des beaux-arts à M.*** sur le sieur Alype de Caffieri*, juin 1790, in-8° de 8 pages ; 6° *Observations présentées au comité des monnaies* (sous le nom de M. Dupré, graveur)*, octobre 1790, in-8° ; 7° *Index pour le Mémoire sur Vénus, par Larcher*, in-12. Leblond eut une grande part à la publication du fameux livre de *l'Origine de tous les cultes*, de Dupuis. Enfin il passe généralement pour l'éditeur des recueils scandaleux, intitulés : *Monuments de la vie privée des douze Césars*, Caprée (Paris), 1780, in-4°, et *Monuments du culte secret des dames romaines*, ibid., 1784, in-4° : réimprimés en 1787 sans les citations.

LEBON (Joseph), député à la convention nationale, naquit à Arras en 1764. Il embrassa l'état ecclésiastique, entra dans la congrégation de l'Oratoire, qu'il abandonna par suite de violentes altercations avec ses supérieurs, et revint dans sa patrie, où la conformité d'opinions politiques le lia bientôt avec Robespierre et Guffroy, dès les commencements de la révolution. Nommé curé constitutionnel de Neuville, en 1792, il accueillit dans son presbytère son père et toute sa famille, tombée dans la plus affreuse misère. La ville d'Arras l'ayant choisi pour maire après les événements du 10 août, il signala son administration par l'arrestation et l'expulsion des commissaires que la commune de Paris envoyait dans le département pour provoquer une imitation générale des massacres de septembre, et pour justifier par conséquent la conduite des jacobins de la capitale. Les électeurs du Pas-de-Calais l'appelèrent peu après aux fonctions de procureur général-syndic et d'administrateur du département, et l'élurent député suppléant à la convention nationale. Il ne put siéger dans cette assemblée qu'après le 31 mai 1793, et fut envoyé en mission dans son propre département, au mois d'octobre de la même année. Sa conduite répondit d'abord au caractère qu'il avait déployé à la mairie d'Arras contre les émissaires de la commune de Paris ; il se montra partisan du *modérantisme*, fit mettre en liberté quelques aristocrates, poursuivit les jacobins, et fut dénoncé par Guffroy comme le protecteur des contre-révolutionnaires et le persécuteur des patriotes. Le comité de salut public le fit rappeler aussitôt, lui reprocha son indulgence intempestive envers les ennemis de la république. Lebon ne chercha point à se justifier ; il aima mieux promettre de faire oublier sa modération ; et il tint parole. Renvoyé dans le département du Pas-de-Calais, il s'y montra le plus implacable des proconsuls, s'acharna contre les proscrits qu'il favorisait naguère, et remplit tellement son pays de désolation et de deuil, qu'il fut dénoncé, peu avant le 9 thermidor, comme ayant outré le système révolutionnaire. Barrère le défendit en rappelant qu'il avait sauvé Cambrai, près de tomber au pouvoir des armées coalisées, et convint cependant qu'il avait employé, dans sa mission, des formes *trop acerbes*. Mis alors hors de cause, Lebon fut accusé de nouveau par la ville de Cambrai même, après la chute de Robespierre, malgré la part qu'il s'était empressé de prendre à la réaction thermidorienne. Décrété d'arrestation, sur le rapport de Quirot, au nom d'une commission spéciale de vingt-un membres, et mis en accusation le 10 juillet 1795, il rejeta sur la convention la responsabilité des actes qu'on lui imputait à crime, et qu'il prétendait n'avoir commis qu'en exécution des lois ou décrets émanés de cette assemblée. Il fut traduit néanmoins, le 17 de ce mois, devant le tribunal criminel d'Amiens, qui le condamna à mort, le 9 octobre suivant. Lorsqu'on lui présenta la chemise rouge, il s'écria : « Ce n'est pas » moi qui dois l'endosser ; il faut l'envoyer à la conven» tion, dont je n'ai fait qu'exécuter les ordres. Les révo» lutionnaires ont maintenant la preuve qu'une révolu» tion n'est autre chose que Saturne qui dévore ses en» fants. » On lui reprochait d'avoir fait mettre sur sa porte cette inscription : « Ceux qui entreront ici pour deman» der l'élargissement des détenus, n'en sortiront que pour » aller en prison. » On ajoutait qu'il s'était transporté, un jour de fête, sur la place des exécutions, et qu'ayant fait placer un orchestre à côté de l'échafaud, il s'adressait ainsi aux jeunes filles : « N'écoutez pas toujours vos » mères, suivez la voix de la nature : livrez-vous, aban» donnez-vous dans les bras de vos amants. » Il avait mis la guillotine tellement à l'ordre du jour, dit un écrivain de la restauration, que les terroristes en avaient de petites avec lesquelles ils s'amusaient à donner la mort aux oiseaux et aux souris. Il suspendit un jour l'exécution d'un innocent, pour lui lire la gazette. Il assistait souvent, après son dîner, au supplice de ces malheureux.

LEBORGNE DE BOIGNE (le comte Benoît), général célèbre par ses exploits dans l'Inde, et par le noble usage qu'il fait d'une immense fortune acquise dans cette contrée, est né à Chambéri, en 1753, de parents très respectables, mais pauvres, qui, le destinant au barreau, lui firent donner une éducation convenable. Passionné pour la gloire, le jeune Leborgne se crut appelé à de plus brillantes destinées que celle de modeste avocat dans quelque petite ville de Savoie. La nature, en lui donnant une taille imposante et des formes athlétiques, semblait l'avoir créé pour les armes et pour le commandement. Il servit d'abord dans les troupes du roi de Sardaigne, son souverain ; mais, n'espérant pas y trouver l'occasion de se distinguer, il vint en France, et entra comme enseigne dans un régiment irlandais. L'inactivité des armées françaises (c'était avant la guerre de l'indépendance de l'Amérique septentrionale) détermina M. Leborgne à passer au service de la Russie : il y obtint encore le grade d'enseigne dans une armée envoyée contre les Turcs, et ayant pris part à une affaire où le détachement dont il faisait partie fut presque entièrement détruit, il fut fait prisonnier, et conduit à Constantinople, où on le vendit comme esclave. Racheté par ses parents, ou plutôt échangé, à la fin de la guerre, en 1774, il retourna à Saint-Pétersbourg, et eut l'honneur d'être présenté à Catherine II, qui présagea, dit-on, sa grandeur future. Élevé au grade de lieutenant, il fut envoyé à un poste russe, près de l'Archipel, et ce fut là qu'il eut occasion de connaître lord Percy, avec lequel il voyagea dans les îles de la Grèce. Nous supprimerons ici quelques faits rapportés par les biographies que nous avons sous les yeux, parce qu'ils sont évidemment basés sur des anachronismes. Comment croire que M. Leborgne de Boigne eût connu à Saint-Pétersbourg l'ambassadeur anglais lord Macartney, qui quitta la Russie en 1767, avant l'arrivée du jeune officier savoyard, qui n'avait alors que quatorze ans ? Il n'est pas plus vraisemblable que ce même officier, âgé de dix-sept ans, ait fait partie de l'expédition de l'amiral russe Alexis Orloff, dans l'Archipel, en 1770 ; qu'il soit parvenu alors au grade de major, et qu'il eût été précédemment fait prisonnier par les Persans. Nous ne nous arrêterons pas davantage à d'autres faits qui nous ont paru obscurs ou contradictoires, tels que le retour de M. Leborgne de Boigne à Saint-Pétersbourg, où il proposa au ministère russe un voyage dans l'Inde, ou plutôt de l'Inde en Russie, par le Kachmire, la Tartarie et la mer Caspienne, voyage approuvé par Catherine, mais qu'il n'a jamais exécuté, quoiqu'on ajoute que, avant son départ, il reçut le brevet de capitaine. On ne peut douter que cet officier n'eût formé depuis longtemps le projet de visiter l'Inde, séjour des richesses, où tant d'heureux aventuriers étaient parvenus si rapidement aux honneurs et à la fortune. Mais ce ne fut point sous les auspices de la Russie qu'il entreprit ce voyage, qui n'aurait eu pour lui aucun résultat avantageux. Il se mit au service de la compagnie des Indes anglaise, et, muni de lettres de recommandation de lord Percy pour lord Macartney, gouverneur de Madras, et pour Hastings, gouverneur du Bengale, il se rendit, par l'Égypte et la mer Rouge, à Madras, où il arriva en 1780, ou plutôt en 1781, peu de temps après lord Macartney, qui le nomma enseigne dans les gardes du corps. Ce modeste grade y fut encore son unique ressource ; mais un délit militaire, dont on a exagéré la gravité et les conséquences, changea bientôt sa position. Traduit devant une cour martiale, par suite de quelques propos injurieux tenus à la femme d'un officier supérieur, il fut honorablement acquitté,

en 1782 ; mais il quitta Madras, présumant que sa qualité d'étranger l'empêcherait d'y obtenir un avancement rapide, et partit pour Calcutta, où la bienveillance du gouverneur Hastings lui valut le grade de capitaine. Ce n'était pas assez pour l'ambition de M. Leborgne : il fit part au gouverneur de son projet de voyage, et en obtint, avec la permission d'aller à Luknow, des lettres pour le nabab et pour le résident anglais. A son arrivée dans cette ville, il reçut du nabab de riches présents, les vendit, en employa le produit à se procurer des armes, des habillements, et se rendit à Agrah, où il entra au service du radjah de Djeypour avec un traitement de deux mille roupies par mois. Informé de cet arrangement, le gouverneur du Bengale manda M. Leborgne, qui bien qu'il pût impunément se dispenser d'obéir à cet ordre auquel il n'était pas soumis, se rendit à Calcutta, se disculpa des griefs que lui supposaient ses envieux, et obtint la permission de retourner à Luknow. Il s'y livra quelque temps au commerce ; mais malgré les profits considérables qu'il y fit, il ne tarda pas à reprendre l'exécution de ses projets, devenue plus facile par la connaissance qu'il avait acquise des langues de l'Indoustan. Dans un voyage qu'il fit à Agrah, en 1784, il proposa un plan de défense à l'infortuné radjah de Gohed qui se trouvait alors assiégé dans sa forteresse par Madhadji Sindiah, l'un des principaux chefs des Mahrates : il offrait de délivrer le radjah, moyennant une certaine somme qui lui servirait à lever cinq mille hommes de troupes dans les environs d'Agrah, de Djeypour, de Dehly et de Gohad, avec lesquels il opérerait une diversion avantageuse, en attaquant Madhadji Sindiah sur les derrières. Ce plan aurait pu réussir s'il n'eût été intercepté, ainsi que la lettre qui le contenait, par le prince mahrate. Mais ce que M. Leborgne regarda alors comme un contre-temps fâcheux fut la cause de sa brillante fortune. Sindiah conçut une si haute opinion de ses talents militaires et de son courage, que d'après le conseil de M. Anderson, résident anglais dans ses états, il le prit à son service. Ce fut en 1784 ou 1785 (et non pas en 1781) que M. Leborgne, mandé par M. Anderson, fut présenté par lui au prince mahrate, et obtint le commandement de deux bataillons qu'il devait lever lui-même, et former à la tactique européenne. Sa fortune fut dès lors assurée, et son crédit s'accrut au point que son nouveau souverain ne se conduisit plus que par ses conseils. Les services importants que rendirent les deux bataillons organisés et commandés par M. Leborgne, depuis cette époque jusqu'en 1789, aux batailles de Lallsont, d'Agrah et de Cheksana, où de puissantes armées avaient fui devant leur canon et leurs baïonnettes, déterminèrent Madhadji Sindiah à les porter successivement à huit bataillons, ensuite à seize. Ces troupes, parfaitement équipées, régulièrement payées, et commandées par des officiers européens que le général avait appelés sous ses drapeaux, furent divisées en trois brigades, et formèrent un total de vingt-deux mille hommes, y compris un corps de cavalerie régulière de douze cents hommes, avec un train d'artillerie qui s'éleva de soixante et quatre-vingts jusqu'à cent cinquante pièces de canon, forces suffisantes pour conquérir tout l'Indoustan, et telles, qu'aucun prince de cette contrée ne les a jamais égalées. Mais la prospérité n'avait point éteint l'amour de la patrie dans le cœur du général de Borgne, et il se plaisait à voir flotter sur ses étendards les armoiries de Savoie, unies à celles du souverain qu'il servait. Faute de documents officiels, nous ne pouvons suivre ce général dans le cours de ses brillantes opérations militaires. Nous nous bornerons à citer la bataille de Mainta, en 1790, où, avec moins de six mille hommes, il en défit quarante-cinq mille ; la bataille de Patan, où, à la tête d'un de ses bataillons, se précipitant, l'épée à la main, sur les batteries de l'ennemi, il décida la victoire qu'il remporta, le 20 juin de la même année, sur Ismaël Beig uni aux Radjepouts, et dont les résultats furent, pour les vaincus, la perte de cent pièces d'artillerie, deux cents drapeaux, cinquante éléphants, un nombre infini de chameaux, tous les bagages, quinze mille prisonniers et une foule de morts : la forte place de Patan fut emportée d'assaut, et le radjah de cette place, ainsi que celui de Djeypour, furent obligés de se rendre vassaux de Madhadji Sindiah. Cette mémorable victoire répara les désastres que les Mahrates avaient éprouvés le 7 janvier 1761, à la bataille de Pannipout, de la part d'Ahmed-Chah-Abdally, roi de Candahar, et non pas (comme l'a dit l'orientaliste rédacteur de l'article *Leborgne de Boigne* dans la *Biographie Arnault*) l'empereur de Dehly, Ibrahim Lody, qui avait été détrôné depuis plus de deux siècles, par Baber, issu de Tamerlan, et fondateur de l'empire mogol dans l'Indoustan. En 1792, le général de Boigne défit, à Lukercout, l'armée de Holkar, prince mahrate, rival de Sindiah, quoiqu'elle fût commandée par ce chef et par le chevalier Drudenec. La même année, il remporta, près de Canoudj, une autre victoire sur Ismaël Beig. Tant de succès affermirent l'empire de Madhadji Sindiah, et en reculèrent les bornes en lui soumettant les Rohillahs, les Radjepouts, les pays d'Oudeïpour, de Djoudpour, de Djeïnaghar, le Dou-ab entier, et sa célèbre capitale Dehly, où M. Leborgne de Boigne établit son quartier-général pendant sept à huit ans, quoiqu'elle fût la résidence du faible Chah-Alem, empereur titulaire de l'Indoustan, enfin tous les pays depuis les frontières du Pendj-ab ou Lahor, jusqu'au Gange. Les talents de M. Leborgne de Boigne pour la politique et l'administration ne contribuèrent pas moins que son courage et sa tactique à rendre Sindiah le prince le plus puissant et le plus redoutable de l'Indoustan. Impénétrable dans ses desseins, inébranlable dans ses résolutions, il joignait à une extrême politesse, à des manières affables, une grande connaissance du cœur humain et des intrigues de l'Orient ; il possédait surtout l'art de se commander à lui-même. Infatigable au travail, il se levait dès le point du jour, visitait son arsenal, les manufactures d'armes qu'il avait établies, passait ses troupes en revue, enrôlait des recrues, dirigeait les évolutions de ses trois brigades, haranguait ses soldats, donnait audience aux ambassadeurs, administrait la justice, répondait à une foule de lettres sur divers sujets, dirigeait des négociations dans plusieurs cours, et surveillait un commerce considérable dont il tenait les comptes particuliers. Telles furent ses occupations journalières depuis le lever du soleil jusqu'après minuit, en temps de paix, pendant neuf à dix ans. La confiance de Madhadji Sindiah pour ce général était aussi entière que sa reconnaissance fut magnifique : M. de Boigne jouissait d'un traitement de six mille roupies par jour (environ cinq millions et demi par an), et en outre, d'un fief situé dans le Dou-ab, et comprenant cinquante-deux districts, qui donnaient un revenu annuel de plus de trente millions, affecté à la solde des troupes régulières, et dont l'administration était encore une de ses attributions spéciales. Fidèle à son souverain, malgré les offres considérables qui lui furent souvent faites pour le trahir, il soignait les intérêts pécuniaires de ce prince avec une économie qui indisposa souvent contre lui plusieurs de ses officiers ; mais l'affection de ses soldats le fit toujours échapper aux complots tramés pour l'assassiner. Le même bonheur l'accompagna dans ses expéditions : il n'éprouva jamais d'échec. La mort de Madhadji Sindiah, arrivée en 1793 ou 1794, n'apporta aucun changement dans la position de son général : il conserva son crédit avec la confiance de Daulah-Raou-Sindiah, neveu et successeur de ce prince. Mais sa vigoureuse constitution n'avait pu résister à l'influence du climat, aux fatigues de la guerre, et à un travail trop opiniâtre. Des maladies accumulées et un épuisement total firent sentir à M. de Boigne la nécessité de prendre du repos, et d'aller respirer l'air de l'Europe. D'autres motifs le déterminèrent aussi à quitter l'Inde : le désir de revoir sa patrie, et celui de mettre à couvert une fortune de plus de dix millions, qu'il avait acquise par tant de peines et de dangers, et que des événements ultérieurs pouvaient lui enlever dans un pays si exposé aux chances des guerres et des révolutions, et sous un prince qui avait hérité de l'ambition et de la puissance de Madhadji, mais non pas de son génie. Comblé de gloire et de richesses, et emportant les regrets d'une armée qui lui était dévouée, les bénédictions des peuples qu'il avait soumis en vainqueur généreux, et gouvernés en père, l'estime des princes

qu'il avait servis, et de ceux qui avaient pu apprécier son habileté et sa bonne foi dans les traités, il partit de Delhy, en 1796, s'embarqua à Calcutta, et arriva en Angleterre à la fin de la même année; heureux encore de n'avoir pas été le témoin des malheurs qui plus tard affligèrent l'Inde, soit par la chute de Tippou-Saib, arrivée en 1799, soit par l'anarchie qui déchira l'empire mahrate, et qui prépara la décadence rapide d'une puissance à l'élévation de laquelle il avait si vaillamment concouru. Si la *Biographie des hommes vivants* s'est trompée en disant que les troupes de M. Leborgne de Boigne furent utiles aux Anglais dans leurs guerres avec les nababs voisins, et qu'elles faisaient partie des corps auxiliaires de Tippou-Saib, la *Biographie Arnault*, qui a relevé ces méprises, en a commis une plus forte en disant que ce prince était nizam ou gouverneur de Maissour, et en confondant ainsi le sulthan de Maissour avec le nizam, roi de Golconde son voisin. Ce fut à Londres que M. Leborgne de Boigne connut, par la considération dont il fut environné, l'opinion honorable que les Anglais s'étaient formée de son caractère noble et généreux, et de son mérite supérieur, opinion confirmée par quelques-uns de leurs écrivains, tels que Tone, qui a publié, en 1796, un *Voyage chez les Mahrates*, et Francklin, auteur d'une *Histoire de Chah-Alem*, imprimée en 1798. Sa maison devint le rendez-vous des principaux officiers qui avaient servi dans l'Inde, et des personnages les plus distingués de la Grande-Bretagne; ce fut aussi à Londres qu'il épousa mademoiselle d'Osmont, d'une famille noble, émigrée de France. Après la signature de la paix d'Amiens, en 1802, il vint sur le continent, voyagea en France et en Allemagne, et alla se fixer enfin, en 1803, dans la Savoie, où il était né. Il habite, aux portes de Chambéri, une belle terre d'émigrés, de laquelle il n'a voulu traiter qu'après avoir indemnisé et satisfait les anciens propriétaires. C'est là qu'il s'est réservé le bonheur de donner un nouveau titre à sa gloire, en multipliant les actes de bienfaisance dans sa patrie. M. Leborgne de Boigne, sans être homme de lettres, possède plus d'instruction qu'on n'en exige chez un homme de guerre: il sait le latin, il lit, écrit et parle avec facilité les différents idiomes de l'Indostan, les langues du Nord, le français, l'italien et l'anglais; il n'est point étranger à la connaissance des livres, et, quoiqu'il ait passé près de trente années de sa vie dans les camps ou chez diverses nations de l'Orient, il possède une grande habitude des usages du monde. Aussi a-t-il mis un grand discernement dans tout ce qu'il a fait pour soulager l'humanité et pour contribuer aux progrès des lumières et des arts. Il a d'abord fait réparer divers établissements publics, et notamment l'Hôtel-Dieu de Chambéri, qui avait déjà reçu de lui d'autres bienfaits; il a ensuite fondé plusieurs hôpitaux et maisons de charité, entre autres un hospice spécial dans lequel doivent être reçues cinquante ou soixante personnes des deux sexes. Des fonds considérables sont affectés à sa dotation, non seulement pour parer à tous les événements extraordinaires, mais pour assurer chaque année une dot à quatre filles vertueuses et indigentes, et pour subvenir aux frais de l'éducation de six jeunes garçons destinés aux arts et aux sciences; il a aussi assigné des fonds, pour éloigner de la Savoie le fléau de la mendicité, source d'une infinité de vices. Après avoir pourvu à l'extension et à la prospérité des établissements destinés à l'instruction de la jeunesse, il a pourvu à l'embellissement, à l'assainissement de la ville de Chambéri, et il a affecté à ces divers objets d'utilité générale un capital d'un million trois cent mille francs, sur lequel ont été prélevés les frais de construction d'une belle façade pour l'hôtel-de-ville. Les détails intéressants de ces divers actes de munificence ont été consignés dans les journaux. Ce respectable militaire s'occupe encore sans relâche du bonheur de ses compatriotes en encourageant, en favorisant l'agriculture, le commerce et l'industrie, en faisant des défrichements, des plantations, en construisant des ponts, des chemins, des usines, des ateliers, etc. Les actions de M. Leborgne de Boigne portent avec elles leur récompense; mais on serait fâché qu'un homme aussi recommandable n'eût pas reçu des témoignages de la considération publique, qui d'ailleurs n'ajoutent rien à la considération personnelle dont il jouit. Quoiqu'il ait quitté fort jeune le service des armées françaises, Napoléon l'avait nommé général de brigade et chevalier de la légion-d'honneur. Louis XVIII l'a maintenu dans son grade de maréchal-de-camp, et lui a envoyé la croix de Saint-Louis; mais les rois de Sardaigne surtout se sont plu à donner à un sujet si précieux dans un état pauvre les marques les plus flatteuses de leur satisfaction. Victor-Emmanuel l'a créé baron en 1816, puis comte, et il a ordonné de sculpter en marbre le buste de ce général, qui a été placé dans la bibliothèque de Chambéri, dont il a été aussi le bienfaiteur. Charles-Félix, aujourd'hui régnant, a nommé M. Leborgne de Boigne lieutenant-général de ses armées, et grand'croix des ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare.

LELORGNE DE BOIGNE (Pierre-Joseph), frère puîné du précédent, né en Savoie, vers 1764, servait dans l'administration des colonies, à l'époque de la révolution. En 1791, il fut secrétaire de la première commission, envoyé par Louis XVI pour pacifier la colonie de Saint-Domingue; mais les pouvoirs des commissaires ayant été contestés par l'assemblée coloniale, ils repassèrent en France. Chargé par eux des affaires de la métropole et de la correspondance officielle, M. Leborgne, dès le commencement des troubles de Saint-Domingue, écrivit plusieurs fois à l'assemblée législative, pour lui faire connaître qu'on ne pouvait conserver cette colonie et assurer les intérêts et le salut des colons, que par des concessions en faveur des hommes libres et même des esclaves. Il proposa à l'assemblée des colons de prendre l'initiative sur cette question; mais ses conseils ayant été rejetés, il ne laissa pas d'user de l'influence qu'il avait acquise, pour obtenir de l'armée des noirs, campée aux portes du Cap-Français, la reddition de plusieurs prisonniers, hommes et femmes, pour modérer les fureurs de la guerre et déterminer les hommes de couleur à attendre avec calme l'amélioration de leur sort. Des remerciements lui furent votés par l'assemblée coloniale et par l'assemblée législative, qui ordonna l'impression de ses lettres relatives aux événements de Saint-Domingue. Ce fut lui qui fit promulguer dans cette colonie la loi du 4 avril 1792, qui reconnaissait les droits politiques des noirs et des hommes de couleur; mais les colons s'étant opposés à l'exécution de cette loi, de nouveaux commissaires, nommés par le roi, arrivèrent avec des troupes et des pleins-pouvoirs. M. Leborgne partit en janvier 1793, comme commissaire médiateur, avec le général Rochambeau, gouverneur de la Martinique, qui, en ayant été repoussé par M. de Behague, s'était réfugié à Saint-Domingue. Après avoir attendu vainement à la Desirade l'escadre de l'amiral Morand de Galles, qui devait les transporter à la Martinique, ils abordèrent à la Guadeloupe. Le bruit de l'armement avait déjà changé la face des affaires; et la retraite des chefs royalistes à la Trinité espagnole permit à M. Leborgne et au général Rochambeau de se rendre sans obstacle à la Martinique. Mais cette colonie, à peine sortie d'une longue guerre civile, était dénuée de troupes, d'argent, de fortifications, et comptait encore parmi ses autorités les hommes qui avaient prêté la main à l'éloignement de Rochambeau. Dans cette situation la guerre éclata entre la France et l'Angleterre; et dès le 11 mai 1793, une escadre anglaise se présenta devant la Martinique avec onze mille hommes de débarquement: la colonie n'avait à leur opposer que trois cents grenadiers de Turenne, qui avaient refusé d'émigrer avec M. de Behague, et deux mille hommes que la ville de Saint-Pierre avait tirés de l'élite de ses citoyens pour garder le fort Bourbon; mais en attachant à la cause de la France un corps de troupes noires qui avaient servi pendant les troubles civils, et en organisant une guerre de ruses et de postes, toujours favorable dans un pays coupé et montagneux, le général et le commissaire parvinrent à repousser les débarquements partiels de l'ennemi, à reprendre les positions dont il s'était emparé, et à le forcer de se rembarquer après une lutte de quarante-cinq jours. Arrivé à Paris à la fin de 1793, M. Leborgne de Boigne y fut arrêté par ordre du comité de sûreté

générale, et envoyé à la Conciergerie comme *Girondin*, malgré les réclamations du ministre de la marine Dalbarde. Six mois après, la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie et Tabago tombèrent au pouvoir des Anglais. Ces revers firent regretter de n'avoir pas envoyé M. Leborgne en Amérique avec des pouvoirs plus étendus. Il trouva des protecteurs dans le comité de salut public, obtint sa liberté, et traversa sain et sauf les derniers temps de la terreur. En 1796, il fut nommé commissaire ordonnateur en chef des troupes que le ministre de la marine Truguet fit partir avec les commissaires Sonthonax et Rigaud, pour organiser à Saint-Domingue le système de liberté générale, et prendre possession de la partie espagnole, cédée à la France par le traité de Bâle. Mais M. Leborgne avait la mission particulière d'y proposer les moyens de prendre l'offensive en Amérique, où il devait commander une expédition décisive qui n'eut pas lieu, parce que l'escadre de Richery, alors à Cadix, ne put sortir. Avant l'arrivée des commissaires, des troubles avaient éclaté à Saint-Domingue. Il fallut les apaiser. M. Leborgne fut nommé président de la délégation du gouvernement, dans les parties ouest et sud de la colonie. Il tâcha de détourner les habitants des dissensions civiles, en dirigeant leur activité contre les Anglais, qui, sous prétexte de soutenir les propriétaires, occupaient plusieurs places importantes. Mais ses mesures, et surtout sa proclamation accordant aux colons qui se rallieraient sous les drapeaux français la restitution de leurs biens et le grade qu'ils avaient dans l'armée anglaise, furent mal compris par le parti républicain, qui possédait, seulement à titre de ferme, les propriétés de leurs ennemis; et ceux-ci, gagnés par des promesses, devenaient plus exigeants. Ces résistances prolongeaient la guerre sans résultat, et auraient compromis la sûreté de M. Leborgne et de ses collègues, si sa popularité ne les eût sauvés. Quelque temps après (1797), il fut élu député de Saint-Domingue au conseil des cinq-cents, et eut quatre noirs pour collègues. L'admission de cette députation, comme le remarqua M. Leborgne, dans un rapport qu'il fit quelques jours après sur la situation de la colonie, semblait unir à la France, l'Afrique et l'Amérique. Dans ses fonctions législatives, il s'occupa particulièrement des discussions sur la guerre, la marine, le commerce et les colonies. Le 26 novembre 1797, il proposa d'établir un comité qui serait chargé d'aviser aux moyens de réorganiser la marine et de faire en Angleterre la descente que Bonaparte voulut exécuter plus tard. En 1798, il demanda que les nouvelles élections de Saint-Domingue fussent annulées, comme ayant été influencées par Toussaint-Louverture, dirigé lui-même par les prêtres et les émigrés. Le 7 septembre 1799, il fit adopter par le conseil des cinq-cents un projet de résolution qui créait une marine auxiliaire, en rétablissant les corsaires et en encourageant par des primes les armements en course: mais cette résolution fut rejetée au conseil des anciens, après une longue et vive discussion. Fidèle à son système d'indépendance, M. Leborgne de Boigne fut un des opposants à la révolution du 18 brumaire. Éloigné pour quelque temps des affaires et des fonctions publiques, il eut encore le chagrin de voir la constitution consulaire motiver et préparer les derniers malheurs et la séparation de Saint-Domingue, par l'impolitique déclaration que les colonies seraient *régies* par des lois particulières. Employé à l'armée, dans son grade de commissaire ordonnateur des guerres, il fit les campagnes d'Allemagne et de Pologne. Prisonnier en Autriche, il rentra en France, en 1814: et à la demande du ministre de la guerre comte Dupont, il offrit au gouvernement les moyens de payer la solde arriérée de l'armée. C'est sur son rapport que fut rendue l'ordonnance pour faire acquitter cet arriéré en inscriptions sur le grand livre. En récompense de son zèle, il fut mis à la demi-solde. Oublié durant les *cent-jours*, il fut encore, un des premiers, réduit à la pension de retraite, même avant l'âge requis. M. Leborgne de Boigne est chevalier de la légion-d'honneur. Retiré d'abord dans ses foyers, il habite Paris depuis quelques années. On a de lui deux ouvrages, monument de sa constante sollicitude pour Saint-Domingue, et des regrets qu'il doit éprouver d'avoir contribué à l'émancipation de cette colonie, en prenant tant de part à des événements dont il ne prévoyait pas sans doute les résultats, et dont au reste il n'a jamais retiré aucun fruit. Ces deux ouvrages estimables sont: 1° *Nouveau système de colonisation pour Saint-Domingue, combiné avec la création d'une compagnie de commerce, pour rétablir les relations de la France avec cette île*. Paris, 1817, in-8°; 2° *Essai de conciliation de l'Amérique, et de la nécessité de l'union de cette partie du monde avec l'Europe, considérée dans ses rapports politiques et commerciaux, et dans ceux de leur prospérité et tranquillité respective*. Paris, 1818, in-8°.

LEBRELTERN (le chevalier de), diplomate autrichien, né à Lisbonne, vers l'année 1772, où son père résida, pendant la plus grande partie de sa vie, en qualité de ministre d'Autriche. Le jeune Lebreltern, après avoir fait de bonnes études, passa en Allemagne, où il les termina avec distinction. Entré dans la carrière diplomatique, sous la puissante protection de M. de Metternich, il a montré de l'habileté, de l'adresse, dans plusieurs missions délicates dont il a été successivement chargé par son gouvernement, s'étant montré constamment dévoué aux doctrines de son protecteur, et par conséquent l'ennemi déclaré des opinions libérales, qu'il a combattues plus d'une fois avec succès, soit ouvertement, soit par des intrigues secrètes. Marié à la sœur du prince russe Trubetzkoi, il s'est trouvé dans une position très difficile à la fin de 1826, à Saint-Pétersbourg, où il résidait alors en qualité de ministre d'Autriche. Le prince son beau-frère, étant du nombre des personnages impliqués dans une conspiration tendant à renverser le gouvernement absolu et à lui substituer une constitution représentative, allait être arrêté, lorsqu'il se réfugia à l'hôtel de la légation d'Autriche. M. de Lebreltern fit tous ses efforts pour le soustraire aux autorités russes, et menaça même de quitter la capitale si l'on se permettait de faire des perquisitions chez lui. Voyant que les agents du gouvernement russe se disposaient, malgré ses vives instances, à mettre à exécution les ordres de leurs chefs, et qu'ils allaient s'emparer du prince Trubetzkoi, le ministre autrichien fit mine de quitter Saint-Pétersbourg, et s'en éloigna effectivement de quelques verstes, mais il revint bientôt, et eut la douleur de voir son beau-frère jugé, condamné à mort, et envoyé en Sibérie par commutation de peine. Tels sont les faits que nous avons appris par les journaux, et qu'aucun, à notre connaissance, n'a démentis. Ils fournissent d'amples sujets de réflexion, surtout si l'on considère que cette conduite tout-à-fait extraordinaire de la part de M. de Lebreltern ne fut point désapprouvée par son gouvernement d'une manière publique: et on a lieu de croire même que le cabinet autrichien a conservé à M. de Lebreltern toute la confiance qu'il avait en lui auparavant. Il resta encore quelque temps à Saint-Pétersbourg, et ne fut point remplacé brusquement. Le public, qui cherche toujours à pénétrer les mystères les plus cachés des cours, s'est livré à cette occasion à plusieurs conjectures, dont quelques unes paraissent assez plausibles. Le long séjour du prince Trubetzkoi à Vienne, son caractère doux et docile, son esprit peu fait pour concevoir des projets aussi hasardeux, le font naturellement regarder comme un instrument, plutôt que comme un chef de conspiration, tandis que l'intérêt que M. de Lebreltern a montré pour son beau-frère, en compromettant son caractère diplomatique pour le sauver, semble ne pouvoir s'expliquer par les simples liens de parenté: et il faut avouer que la cour d'Autriche, en cette occasion, à l'égard de son représentant, tendrait à faire croire que le prince de Trubetzkoi lui était cher, même après avoir été gravement inculpé dans une conspiration contre son souverain. Le temps seul pourra éclaircir l'histoire secrète de cette tentative de révolution aristocratique et militaire, que nous connaissons à peine par les pièces publiées par le gouvernement russe, à la suite d'une procédure secrète d'une commission nommée par l'empereur Nicolas. Tout ce que nous savons, c'est qu'Alexandre est mort, dévoré de chagrins et de regrets, et assailli de noirs pressentiments, et que le premier effet d'une révolution dirigée

contre lui ou contre son successeur auvait été d'affaiblir l'influence russe au dehors, et d'affaiblir ses forces pour une guerre ardemment désirée par les Russes, et redoutée également par l'Autriche et par l'Angleterre, dont le but est la possession de Constantinople. Quoi qu'il en soit, nous connaissons trop la prudence de M. de Lebreltern pour douter un seul instant qu'il a bien servi son maître et agi dans le sens des instructions du prince de Metternich. Peut être a-t-il un peu outre-passé la mesure dans ses démonstrations pour protéger son parent, mais, il n'est pas croyable qu'il ait suivi uniquement l'impulsion de son cœur : M. de Lebreltern est trop bon diplomate pour cela. Nous nous plaisons à croire qu'il regardait le prince Trubetzkoi comme innocent, et qu'il n'a eu connaissance de la part qu'il avait prise à la conspiration, qu'après les révélations faites par ce seigneur russe, et qui ont conduit à un grand nombre d'arrestations d'autres complices qui ont été pour la plupart condamnés.

LEBRETON (Joachim), né à Saint-Meen, en Bretagne, le 7 avril 1760, est un des hommes à la mémoire desquels leur naissance vient, par une cause fort opposée à la noblesse des titres héréditaires, ajouter un nouvel éclat. S'il est doux de recevoir de ses pères et de transmettre à ses enfants un nom recommandé par une longue succession de services, il est honorable de ne devoir son illustration qu'à soi-même, et, dans ce cas, la gloire du nom semble s'accroître en raison de son obscurité primitive. Fils d'un maréchal ferrant qui, chargé d'une nombreuse famille, ne devait guère laisser à ses enfants pour tout patrimoine que de bons exemples, le jeune Lebreton était appelé à prendre part aux travaux de son père. Mais les heureuses dispositions qu'il montrait inspirèrent à quelques personnes le désir de les voir développer par l'éducation, aux bienfaits de laquelle l'absence de ressources de sa famille ne pouvait le laisser prétendre. Elles obtinrent une bourse dans un collége pour leur jeune protégé, qui répondit à leur attente, et dépassa même les espérances qu'elles avaient conçues. De brillantes études attirèrent sur lui l'attention des théâtins, qui cherchaient à recruter leur ordre de sujets distingués. Ils le déterminèrent à se destiner à l'état ecclésiastique, et l'envoyèrent, à peine âgé de dix-neuf ans, professer la rhétorique dans un de leurs colléges à Tulle. Lebreton allait recevoir les ordres lorsque la révolution éclata : mais cette grande secousse lui ouvrit les yeux sur le parti qu'il était au moment de prendre, et comme beaucoup d'autres jeunes gens qu'on avait aussi peu consultés sur leur vocation, il renonça au ministère sacré. Il demeura assez longtemps étranger aux affaires publiques, et épousa la fille aînée de M. d'Arcet, inspecteur général des essais de la monnaie. Pendant le directoire et postérieurement, il remplit la place de chef du bureau des beaux-arts au ministère de l'intérieur, sous la direction successive de Ginguené et de M. Jacquemont, qu'il comptait tous deux pour amis. Membre du tribunat, il ne chercha pas à se faire remarquer dans un poste qui était peu en harmonie avec ses goûts. Lors de la création de l'Institut, il fut nommé membre de la troisième classe (littérature et histoire ancienne), et secrétaire de la quatrième (beaux-arts). Ces fonctions, en le mettant en rapport avec tous les artistes célèbres, lui valurent bientôt l'amitié de la plupart d'entre eux. En effet, il suffisait de voir Lebreton pour l'apprécier et pour désirer devenir son ami. Passionné pour les arts pour lesquels il montra toujours un sentiment exquis et un tact particulier, il apporta au soin de les faire fleurir un zèle et une activité qu'il était loin d'accorder à ses affaires personnelles. Il concourut puissamment à la formation de ce musée qui brilla durant quelque temps d'un si grand éclat, mais qui suivit le cours des destinées de la France, et s'éclipsa avec elles. A la seconde invasion, le duc de Wellington, non content de déposséder notre patrie de tous les chefs-d'œuvre qui nous étaient acquis par les précédents traités, essaya, dans un manifeste, de nous donner à cette occasion une leçon de morale fort déplacée dans la circonstance et sous sa plume. Lebreton, dans un discours qu'il prononça dans la séance publique du 28 octobre 1815, comme secrétaire de la classe des beaux arts, déclina cette compétence avec la conscience d'un honnête homme, et repoussa, avec une indignation toute française, cette attaque ridicule que Walter-Scott n'a pas craint de reproduire depuis. Cette généreuse sortie excita l'enthousiasme général. L'ordonnance Vaublanc, qui créa des artistes, improvisa également des savants, et Lebreton, reconnu mauvais Français pour avoir défendu la France, fut exclu des deux classes dont il faisait partie. M. Quatremère de Quincy le remplaça en qualité de secrétaire perpétuel des beaux-arts. Lebreton conçut alors le projet d'aller chercher une terre, *où d'être homme de bien on eût la liberté.* Il s'embarqua pour le Brésil avec des hommes distingués, dans le dessein d'y former une colonie d'artistes. M. Taunay, un de nos meilleurs paysagistes, et lui, reçurent du roi et de l'administration de cet empire l'accueil le plus flatteur et le plus empressé. Mais la mort de Lebreton, chef de cette peuplade industrieuse, arrivée le 9 juin 1819 à Rio Janeiro, vint déranger le plan qu'elle s'était tracé : le plus grand nombre d'entre eux regagna la patrie commune. Outre les notices qu'il a rédigées, comme secrétaire perpétuel sur les travaux de sa classe, et les éloges historiques qu'il a prononcés à l'occasion de la mort d'un grand nombre de membres ou d'associés, on a encore de cet homme estimable : 1° *Logique adaptée à la rhétorique*, in-8°, imprimée à Tulle pendant son professorat ; 2° *Rapport sur l'état des beaux-arts*, 1810, pour le concours des prix décennaux. M. Barbier lui attribue aussi *l'Accord des vrais principes de l'église, de la morale et de la raison, sur la constitution civile du clergé par les évêques constitutionnels*, 1791, in-8° ; mais sa veuve et sa famille ne lui ont jamais entendu parler de cette production. Enfin Lebreton a donné une *Notice sur Raynal* dans *la Décade philosophique*, une *Notice sur Delayre*, et un assez grand nombre d'articles dans différents journaux.

LEBRETON (R. P. F.), membre de l'assemblée législative, du conseil des cinq-cents, de la convention nationale, etc., naquit en Bretagne, vers 1768. Il était prieur de Rhedon, avant la révolution. Il se prononça énergiquement pour la cause populaire, et fut nommé, dès les premiers jours de l'organisation municipale et départementale, procureur-syndic du district de Fougères. En 1791, les électeurs du département d'Ille-et-Vilaine le choisirent pour les représenter à l'assemblée législative, où il vota constamment avec le côté gauche, alors dirigé par les orateurs de la Gironde. Un an après, il fut réélu à la convention, et lors du procès du roi, il n'y suivit point l'impulsion des Vergniaud et des Guadet, dans la question de l'*appel au peuple*, qu'il rejeta. Sur l'application de la peine, il s'exprima en ces termes : « Sans doute Louis XVI mérite la mort ; ses crimes » sont ceux sur lesquels s'appliquent les dispositions les » plus sévères du code pénal. Si donc je prononçais, je » voterais pour la mort, mais alors je voudrais qu'il y » eût les deux tiers des voix. Mais comme législateur, je » pense que Louis peut être un otage précieux et un » moyen d'arrêter tous les ambitieux. Je vote pour la » réclusion à perpétuité. » Après la condamnation à mort, Lebreton opina néanmoins contre le sursis. Au mois de juin suivant, il fut un des signataires de la protestation que soixante-treize députés eurent le courage d'opposer aux envahissements de la montagne et à la violation du caractère de représentant du peuple commise dans la journée du 31 mai contre les girondins. Exclu à la suite de cet acte énergique, Lebreton rentra dans le sein de la convention après la chute de Robespierre. Il n'y rapporta point, comme tant d'autres, la soif des vengeances, et réserva son indignation et ses ressentiments contre les faux républicains, qui ne s'occupaient que de s'enrichir au milieu des malheurs publics. Il renouvela la proposition faite autrefois par Buzot, et si vivement combattue par Cambacérès, de soumettre les députés à rendre compte de leur fortune. Sa motion n'obtint pas plus de succès que celle de l'intrépide député d'Eure-et-Loir, et les proscripteurs des *buveurs de sang* couvrirent les *pillards* d'une protection intéressée. Passé au conseil des cinq-cents, en vertu de la conservation des deux tiers conventionnels, Lebreton y prit une part active aux décrets sur les tarifs des lettres et journaux, sur les postes et messageries. Appelé

au bureau comme secrétaire, le 18 août 1797, il sortit de l'assemblée un an après, et n'a plus reparu depuis sur la scène politique.

LEBRUN TONDU (Pierre-Henri Marie), ministre des affaires étrangères. Placé par le chapitre de Noyon au collége de Louis-le-Grand, il fut élevé à Paris, et connu d'abord sous le nom de l'abbé Tondu. Il quitta bientôt le petit-collet pour remplir à l'Observatoire une des places payées par le roi pour les jeunes gens qui paraissaient propres aux mathématiques. Dégoûté de cet état, il s'engagea comme soldat, obtint son congé, passa dans les Pays-Bas, y devint ouvrier imprimeur, puis journaliste, joua une espèce de rôle dans la révolution de Liége, en 1787, et parut en 1791 à la barre de l'assemblée nationale, à la tête d'une députation de cette ville. Dès 1790, il s'était établi journaliste à Herve, dans le pays de Limbourg, et ne remplissait les colonnes de son journal que de sarcasmes et de plaisanteries contre la tournure monacale que donnaient à la révolution belgique les Vandernoot et les Vaneupen, qui l'exploitaient à leur profit. Il travailla ensuite au *Journal-Général de l'Europe*, où il déploya quelques connaissances diplomatiques. En flattant Dumourier et les Brissotins, il obtint une place dans les bureaux des affaires étrangères, et, en continuant de montrer un patriotisme exagéré, il fut porté au ministère après la journée du 10 août 1792. Madame Rolland le juge ainsi : « Il passait pour un esprit sage, parce qu'il n'a-» vait d'*élans d'aucune espèce*, et pour un habile homme, » parce qu'il était un assez bon commis; mais il n'avait » ni activité, ni esprit, ni caractère. » Le 25 septembre, il rendit un compte détaillé, à la convention, de son département, et traça le tableau politique de l'Europe. Le 12 novembre, il présenta à sa municipalité sa fille, née la veille, et lui donna, en mémoire de la victoire de Jemmappes, Dumourier pour parrain, et les noms de Civilis-Victoire-Jemmappes-Dumourier-Lebrun. Le 19 décembre, il fit un rapport sur nos relations avec l'Angleterre, et il ajouta, le 31, de nouveaux détails sur les intentions hostiles de cette puissance. L'Espagne lui ayant adressé, à cette époque, des réclamations en faveur de Louis XVI, il les remit le même jour au président de l'assemblée; et le 20 janvier 1793 il signa, en qualité de membre du conseil exécutif, l'ordre du supplice de ce prince. Le 7 mars, il annonça à la convention que la guerre devenait inévitable avec l'Espagne. Une rupture étant près d'éclater avec l'Angleterre, il chercha à renouer, avec lord Grenville, les communications interrompues, et l'annonça à l'assemblée. Mais le 10 du même mois, on l'accusa d'avoir provoqué la guerre sans mesures pour la soutenir. Son crédit, dès lors fortement ébranlé, fut entièrement perdu lorsqu'une lettre de Talon, trouvée dans l'armoire de fer, sembla prouver que Sémonville était d'intelligence avec Louis XVI. Lebrun le destitua, mais il était trop tard : et, le 22 juin suivant, le comité de sûreté générale le fit décréter d'accusation et arrêter avec son collègue Clavière, comme tenant à la faction des hommes d'état. Mis en accusation le 5 septembre, il s'évada le 9; fut arrêté de nouveau le 24 décembre, et condamné à mort le 27 par le tribunal révolutionnaire de Paris. Son jugement portait : « Lebrun, abbé, jour-» naliste, imprimeur et ministre, âgé de trente ans, né » à Noyon, condamné à mort comme contre-révolu-» tionnaire, ayant été appelé au ministère par Brissot, » Rolland, Dumourier, et ayant à cette époque été l'âme » du parti d'Orléans, et appuyé de tous ses efforts, avec » Clavière et Rolland, la proposition de Kersaint de » fuir au delà de la Loire avec l'assemblée législative, » le conseil exécutif, Capet » (le fils de Louis XVI).

LEBRUN (Ponce-Denis Écouchard) naquit à Paris en 1729. Il excella à un si haut degré dans la poésie lyrique, que de son vivant il fut surnommé le *Pindare français :* son père était attaché au service du prince de Conti, dans l'hôtel de qui il vit le jour; il fut placé au collége Mazarin au sortir de l'enfance, et y fit de fructueuses études. Dès l'âge de douze ans, il composait des vers; on a retrouvé dans ses papiers une ode de lui qu'il écrivit à quatorze ans; c'est une imitation assez faible du *Quare fremuerunt gentes ;* elle est imprimée dans ses œuvres parmi les poésies de sa première jeunesse. Il y avait à peine un an qu'il était sorti du collége, lorsqu'il concourut, en 1749, pour le prix de poésie proposé par l'académie française : *l'amour des Français pour leurs rois, consacré par les monuments publics.* Il balança la couronne académique; est-ce par dépit de n'avoir pu la remporter qu'il garda toujours une certaine aversion pour tout ce qui avait rapport à cette société, dont il fut depuis un des membres les plus distingués? Peu de temps après, le prince de Conti récompensa dans les talents du fils les services du père; il nomma le jeune poète secrétaire de ses commandements avec 2,000 livres d'honoraires; une épître *sur l'amour que les princes doivent aux lettres* signale la reconnaissance de Lebrun, mais montre en même temps son esprit d'indépendance et de versatilité, car il était facile d'y deviner une lyre qui depuis chanta avec le même enthousiasme la république, Bonaparte, et l'empereur Napoléon. Cependant son beau talent mûrissait de jour en jour : pouvait-il en être autrement, puisqu'il eut le bonheur d'être guidé par un maître excellent, poète lui-même et savant littérateur, le fils du grand Racine ? En 1755, il eut la douleur d'exercer les leçons de l'art divin qu'il en avait reçues, dans une ode *sur les causes des tremblements de terre*, où il jeta un touchant épisode sur la mort du jeune fils de Louis Racine, qui fut victime du tremblement de terre de Lisbonne, dont les secousses se firent vivement sentir à Cadix, où était allé ce malheureux rejeton d'un nom si illustre, pour se livrer à la profession de commerçant. Avant sa résolution et son départ, Lebrun lui avait adressé une ode, où, par un secret pressentiment, il voulait le dissuader de quitter sa patrie. Environ deux mille ans avant, et sur le même sujet, Properce avait adressé à Pætus une attendrissante élégie, à laquelle le poète français emprunta quelques images. En 1760, il envoya à Voltaire une ode; c'était une recommandation pour une descendante du grand Corneille, qui était plongée ainsi que son père dans la misère la plus profonde. Voltaire y fut si sensible, qu'il adopta cette branche abandonnée et mourante du père de la tragédie; c'est ainsi que de beaux vers enfantèrent une belle action. De telles productions plaçaient déjà Lebrun au rang de nos premiers poëtes lyriques, et il n'avait encore que vingt-six ans; il était réservé à l'amour d'en faire un poëte élégiaque. Moins prudent que Tibulle et Properce, il contracta une union indissoluble avec cet objet d'un attachement aussi pur que désintéressé, qu'il chanta si fréquemment dans ses vers sous le nom de *Fanny :* quelle fut sa récompense ? Tout-à-coup, au bout de quatorze années de félicité, par des conseils empoisonnés et tissus d'adresse et de perfidie, l'ardente tendresse de sa femme se changea en une haine implacable. La discorde, sans désemparer, s'établit dans son ménage; tous les jours ses brandons y étaient encore attisés par sa belle-mère et sa belle-sœur : sa maison n'était plus qu'un enfer; il lui fallut succomber sous ce triumvirat féminin ! En 1774, son épouse le quitta, et plaida en séparation : il perdit son procès, et le jugement rendu par le Châtelet fut confirmé en 1781 par le parlement. L'ingrate Fanny, en le quittant, sous prétexte d'emporter ses effets, l'avait laissé dans un dénûment absolu : ses meubles avaient été enlevés, ses livres dispersés et dépareillés; il ne lui restait plus qu'un cœur vide, et déchiré par la douleur, douleur qui bientôt fit place à une indignation foudroyante : il invoqua Némésis, la vengeresse des outrages, et Némésis écrivit sous sa dictée l'horrible élégie qui porte son nom; c'est là qu'il enfonce avec une joie cruelle les flèches les plus envenimées et les plus perçantes dans un sein que naguère il couvrait de fleurs et d'offrandes : ce sont les traits d'Archiloque. On ne s'étonnera pas que le poëte ait donné à cette pièce le titre d'élégie, quand on saura que, rigide observateur des anciens, il adoptait jusqu'aux titres de leurs compositions. Chez les Grecs et les Romains, tout était du ressort de l'élégie, l'amour et la haine, la mollesse et les combats, la volupté et la sagesse : il n'en est pas de même chez les modernes, elle ne fait que rouler sur les peines et les plaisirs de l'amour. Cependant Lebrun conservait toujours au fond du cœur un feu mal éteint pour la perfide Fanny; sa faiblesse pour elle se trahissait encore dans plusieurs de ses compositions; l'image

de quatorze années de bonheur évanouies à jamais et passées avec celle dont il fut si longtemps et si tendrement aimé, revenait sans cesse à son imagination. En effet, madame Lebrun avait été jeune, belle et bien élevée; elle écrivoit élégamment en prose, faisait des vers agréables, et chérissoit autant son mari que son talent, qu'elle alimentait par son admiration, son amour et le charme de sa société. Ce fut dans les premières années de cette félicité, que Lebrun conçut l'idée de son poëme *de la Nature*; nous en avons des fragments datés de 1760; ses chagrins domestiques, et peut-être aussi le vice du plan, le lui ont fait abandonner. Cependant sa situation était des plus déplorables: le prince de Conti n'existait plus, et Lebrun n'avait obtenu de sa maison qu'une pension de quinze cents livres, mal payée, et réduite enfin à mille. Quoi qu'il en soit, il parvint à réunir dix-huit mille cinq cents livres de capitaux, pour lesquelles le prince de Guéménée, dans les mains de qui il les plaça, lui fit seize cents livres de rente viagère, qu'il ne toucha pas longtemps, car la banqueroute de trente millions, que fit le prince, ne tarda pas à être publique; il s'en vengea en ajoutant à son titre celui d'*escroc sérénissime*. Sans ressources, en proie à la plus horrible misère, ce poëte conserva le seul éclat de l'adversité, la fierté, mais il ne put se défendre du découragement, il abandonna sa composition chérie, *les Veillées du Parnasse*: il y traitoit les charmantes aventures de Psyché, quand, ce dernier malheur venant l'accabler, les pinceaux lui tombèrent des mains. Le poëme depuis resta imparfait. Les compositions lyriques dont l'abandon, le désordre et les passions exaltées font tout l'éclat, convenaient mieux à la position douloureuse et vague de l'auteur, aussi fut-ce à cette époque qu'il écrivit sa belle ode à Buffon, sur sa *convalescence*, et celle sur ses *détracteurs*; cette dernière fut mise en musique, par mademoiselle Beaumesnil, actrice retirée de l'académie royale de musique, elle fut chantée par madame de Genlis, devant le célèbre naturaliste, qui ne put retenir ses larmes. Tant d'infortunes non méritées devaient enfin avoir un terme: M. de Vaudreuil, aussi élevé par son rang que recommandable par la protection ardente et éclairée dont il entourait les lettres et les beaux-arts, qu'il chérissait, employa son crédit en faveur du poëte malheureux, trop fier pour rien solliciter lui-même; il le recommanda particulièrement, et avec chaleur, à M. de Calonne, alors contrôleur-général des finances, qui obtint pour le protégé de M. de Vaudreuil une pension de deux mille livres, de la munificence de Louis XVI. Il l'annonça au poëte, par une lettre écrite de sa main; une épître en vers, où il semblait donner plus de conseils que de louanges à son bienfaiteur, fut la réponse de Lebrun. L'amour-propre ministériel ne fut point blessé: c'est ainsi que le poëte et le ministre gardèrent chacun leur dignité. Les grands, les princes, les femmes de la cour, où Lebrun fut dès-lors admis, s'attendaient à entendre sortir de ses lèvres les accents flatteurs d'une muse courtisane, ils se trompèrent, car il ne leur débitait, quand on lui demandait quelques morceaux de poésie, que des fragments de son poëme *de la Nature*, où la vérité sans voiles laisse voir à chaque pas des idées si hardies. Quand les expressions en paraissaient trop fortes, ce bon M. de Vaudreuil disait du ton le plus aimable, « Ces poëtes sont vraiment fous! mais » les beaux vers, les beaux vers! » et il demandoit à Lebrun une élégie ou sa Psyché, ce qui raccommodait tout. Ce trait charmant est rapporté par M. Ginguené. Cependant la révolution éclatait sur tous les points de la France; ce nouvel ordre de choses ne put déplaire à l'ame indépendante du poëte, il l'embrassa avec plus d'enthousiasme que de prudence. La convention nationale lui avait fait donner au Louvre un logement, d'ailleurs assez peu commode. Il avoit perdu ses pensions, et avec elles il oublia ses bienfaiteurs! Ce fut plutôt délire qu'ingratitude; ce beau nom de liberté, qui retentissait à son oreille, cet éclat que l'on donnait alors à ce qui paraissait être vertu et justice, étaient bien faits pour exciter les flammes d'un génie toujours avide de nouveaux aliments; peut-être enfin que ses chants révolutionnaires n'étaient que comme les fureurs exaltées et passagères d'une pythonisse sur le trépied. Craignant qu'on lui reprochât d'avoir teint de sang les cordes de sa lyre, il imprima ses bonnes intentions et les vrais sentiments de son ame dans son chant du *Philanthrope*: croyons donc que la passion des hautes images poétiques l'entraînoit, dans quelque sujet que ce fût, pourvu qu'il y eût de la grandeur et de l'extraordinaire. Lucain donna des louanges à Néron, exalta Pompée, rendit justice à César, et mit Caton au rang des dieux. Cependant l'horizon politique s'éclaircissait, les tempêtes révolutionnaires s'apaisaient, le vaisseau de l'état était rentré au port, et l'académie, reparaissant sous le nom d'Institut de France, rouvrit son sanctuaire à des hommes du plus grand mérite, dont les talents avaient germé dans la tourmente révolutionnaire: Lebrun fut du nombre. Le directoire lui accorda un traitement de trois mille francs, et lui donna au Louvre, qu'il habitait déjà, un logement plus commode et plus convenable. Le premier consul prit enfin les rênes du gouvernement, Lebrun prit aussi sa lyre et chanta, et en 1801 il obtint de la munificence consulaire une pension de six mille francs, et en 1803 une gratification de trois mille pour son ode nationale *sur le projet de descente en Angleterre*. Entre le loisir que lui laissaient ses compositions du premier ordre, Lebrun lançait comme par délassement, une nuée de ces traits que nous appelons épigrammes; c'était pour le remplir bientôt, qu'il épuisait son carquois sur la foule, sans distinction de sexe, d'âge et de rang. Domergue, M. Baour-Lormian, l'aimable madame Fanny de Beauharnais, le bon M. Andrieux, sa femme, les juges, et jusqu'à Napoléon son bienfaiteur, nul ne fut épargné. En revanche il adressait des vers galants aux jeunes et jolies artistes qui comme lui demeuraient au Louvre, et qui agaçaient dans l'espoir d'un quatrain ce nouvel Anacréon, qui comme lui se vantoit de ses cheveux blancs. Il eut dans l'âge mûr la misère d'Homère, et dans sa vieillesse sa cécité, sur laquelle il fit des épigrammes; l'art de Forlenze lui rendit la vue, sa reconnaissance fut encore une épigramme: il disait que c'étoit pour lui un besoin. Lebrun assistait régulièrement aux séances de l'Institut, mais il prenait peu de part à ses travaux; il semble que l'amour de son art ait été tout concentré en lui-même et dans ses écrits. Il était depuis l'an XII (1804) membre de la légion-d'honneur. Pour cette fois il s'était uni en secondes noces à une compagne qui ne devait le quitter qu'à sa mort, et dont les soins entourèrent sa vieillesse, d'ailleurs sans infirmités. Sur ses dernières années il ne composait plus, mais il corrigeait avec une scrupuleuse attention ses ouvrages, dont il préparait, disait-il, une édition complète, qui ne paraissait jamais. Enfin ses forces l'abandonnèrent peu à peu, et il mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans, le 2 septembre 1807. Ses œuvres ont été publiées en 1811, 4 vol. in-8°, par P. L. Ginguené, membre de l'Institut; elles contiennent quatre livres d'*Élégies*, deux livres d'*Épîtres*, *les Veillées du Parnasse*, poëme en quatre chants, mais dont le premier chant seul est fini, des fragments d'un poëme *de la Nature*, des traductions en vers, parmi lesquelles on distingue celles du *début de l'Iliade*, et d'une *idylle de Théocrite*, six livres d'*Épigrammes*, dont le nombre se monte à six cent trente-six, et enfin la *Correspondance* de l'auteur. Si ce poëte eut de nombreux admirateurs, il eut aussi de puissants détracteurs: La Harpe disait de Lebrun qu'il avait fait de belles strophes, mais jamais une belle ode. Son caractère irascible, et dont la mobilité ressembloit à de l'ingratitude, lui suscita beaucoup d'ennemis parmi ses rivaux. Pour nous, ce qui nous paraît être le type indélébile du talent lyrique de cet auteur, c'est l'enthousiasme pindarique, un choix d'expressions pleines de force, de richesse et de magnificence, des tours hardis, des métaphores aussi justes que brillantes, des pensées tantôt énergiquement concises, tantôt se développant avec majesté dans les périodes harmonieuses d'une savante versification. Parmi ces éminentes qualités, sans lesquelles ces sortes d'ouvrages ne sont point immortels, on rencontre comme de l'ivraie dans le froment, des néologismes, des tours insolites, des pensées démesurées, des mots effrayés d'être mariés ensemble: mais ce que ses ennemis ne pourront jamais lui disputer, ce sont plusieurs odes d'une admirable

élévation, qui sont trop connues pour que nous en rapportions ici les titres. C'est enfin l'immense variété de ses chants lyriques : ceux-ci sont sublimes, ceux-là respirent la plus consolante philosophie, les uns sont pleins de grâce, de fraîcheur et de volupté, les autres se montrent armés du redoutable iambe, et dans le dernier, l'*exegi monumentum*, le poëte devient le prophète de sa propre gloire. Lebrun, qui dans ses odes s'est fait voir plus d'une fois l'émule d'Horace, n'a pu réussir à l'être dans ses épîtres, elles ont du mordant, mais elles manquent du *molle atque facetum* de l'aimable philosophe de Tibur. Ses admirateurs ont préféré son talent à celui de J.-B. Rousseau ; quant à nous, nous trouvons que tour-à-tour ils ont l'avantage l'un sur l'autre, suivant que le sujet qu'ils traitent convient mieux à leur génie. J. Baptiste a moins de variété, moins de délire, moins de feu, mais plus de correction, un enthousiasme et une harmonie infiniment plus soutenus, surtout dans les odes sacrées, à la perfection desquelles, par la nature même de son esprit, le *Pindare français* n'eût point atteint, mais il doit lui céder pour l'épigramme. Tibulle et Properce, qui ont laissé leur secret à Parny et à André Chénier, le refusèrent à Lebrun ; ses élégies, froides ou âpres, sont dénuées de l'abandon et de la mélancolie qui font le charme de ce genre, mais le poëte reparaît tout entier dans les fragments qui nous restent de ses poëmes. De là nous pouvons conclure que malgré ses défauts, cet auteur a ajouté un brillant rayon à notre gloire littéraire. Chénier, qui ne comptait en France que trois grands lyriques, mettait Lebrun du nombre ; la place de ce poëte est donc entre J.-B. Rousseau et Racine.

LE BRUN (CHARLES-FRANÇOIS) naquit à Saint-Sauveur-Landelin, le 19 mars 1739, d'une famille originaire de Bretagne, établie dans cette commune depuis une époque très reculée. Il fit ses premières études à Coutances, et vint les continuer à Paris au collége des Grassins, sous le célèbre Le Beau ; il les termina au collége de Navarre, où il eut pour professeur de philosophie le savant Maséas. Des couronnes cueillies dans tous les concours furent le prix de son application. Entré dans le monde, mais dominé par ses goûts pour les lettres, il n'embrassa d'abord aucune profession, et résolut d'agrandir dans les voyages le cercle de ses connaissances : il se livra avec ardeur à l'étude du droit public, alors peu connu en France, et, pour s'y perfectionner, il visita la Hollande et l'Angleterre, étudiant avec soin les usages, les mœurs, les caractères, les lois civiles et politiques, les ressources et les besoins de ces peuples libres. De retour à Paris avec une ample moisson de connaissances, il se détermina pour la carrière du barreau. Maupou, premier président du parlement, instruit de son mérite, le chargea de diriger dans l'étude du droit son fils aîné, déjà président à mortier, et qui suivait, comme Lebrun, les cours du professeur Lorry. Le Brun fut nommé censeur royal, place contraire à ses goûts, et qu'il n'accepta que par respect pour le premier président, qui l'avait sollicitée à son insu. Parvenu, en 1768, au poste de chancelier, Maupou donna à Le Brun de nouvelles preuves de son estime et de sa confiance, et le fit nommer successivement payeur des rentes, et inspecteur-général des domaines de la couronne ; mais, sous ces divers titres, Le Brun était de fait directeur de la chancellerie ; on se rappelle ce mot de Louis XV : « *Que ferait Maupou sans Le Brun ?* » Il composa en effet les célèbres discours que prononça le chancelier lors de la réforme des parlements, et avait rédigé un projet d'édit destiné à rappeler les parlements aux principes qui constituaient alors le droit public de la monarchie ; mais ce projet ne fut point adopté. L'édit de décembre 1769, qui fut en entier composé par l'abbé Terray, d'odieuse mémoire, excita de grandes clameurs, et l'on reprocha au chancelier de n'avoir pas laissé faire l'édit par celui qui avait fait le discours qu'il prononça en le présentant. Lorsque Maupou porta une main sacrilége sur le sanctuaire de la justice, et qu'il composa des tribunaux illégitimes, Le Brun rédigea les édits relatifs à l'établissement des conseils supérieurs qui remplacèrent les parlements, et partagea avec son ministre la responsabilité historique de ces événements. L'avénement de Louis XVI anéantit pour toujours cette justice éphémère, et Maupou et Le Brun furent renvoyés le même jour. Il avait épousé, en 1773, mademoiselle Delagoutte, fille et nièce d'hommes estimés dans le barreau, et qui lui apporta une fortune assez considérable. Le Brun, malgré l'estime que lui témoigna Malesherbes, ne rechercha aucune fonction : il se retira, en 1774, dans sa terre de Grillon, où il vécut quinze ans dans la retraite. Ce lieu avait jadis inspiré le poëte Regnard : il inspira aussi Le Brun. C'est là qu'il publia sa traduction de la *Jérusalem délivrée*. La force, l'élégance, la pompe et l'harmonie du style firent attribuer cet ouvrage à J. J. Rousseau : il en était digne. Épris de la langue d'Homère, Le Brun en connaissait toutes les beautés, aucun de ses secrets ne lui était caché, et l'*Iliade*, déjà traduite d'une manière moins fidèle que servile, parut pour la première fois (1776) dans une prose riche, harmonieuse et poétique. Il plaça en tête de cet ouvrage un dialogue en langue grecque, que les plus habiles hellénistes prirent pour un fragment de l'antiquité. Le Brun interrompait parfois ses studieux loisirs pour porter ses regards sur la situation de son pays ; il observait les événements, et prévoyait que les fautes des ministres amèneraient bientôt une grande catastrophe. Initié aux secrets du gouvernement, versé dans l'économie sociale, il pouvait donner des conseils utiles, mais ayant appartenu à la précédente administration, il garda le silence, craignant que ses avis ne fussent attribués à un autre sentiment qu'à celui de l'amour du bien public. Les actes de violence, les projets insensés, les profusions scandaleuses du ministre Calonne et l'audace inhabile de Brienne, achevèrent de creuser l'abîme où la monarchie devait s'engloutir. La révolution éclate, et vint arracher Le Brun aux douceurs de sa retraite ; il la vit en homme qui, du même coup d'œil, sut en mesurer les causes et les effets. Il publia, en avril 1789, un écrit intitulé : *la Voix du citoyen*, remarquable par la solidité des principes, par l'éclat du style, et par les phrases prophétiques qu'il renferme. « Il nous faut une constitution nouvelle, disait-il ; le » vœu public l'appelle, l'intérêt de la nation la demande, » le souverain l'a promise, et nous en sommes venus au » point qu'il n'y a plus pour nous de milieu entre être » libres ou cesser d'être. Mais si un esprit de vertige » égarait la raison, si un vil intérêt, un intérêt aveugle » corrompait les âmes les plus pures, alors, libres comme » les autres ordres, vous vous refuseriez (le tiers état) » à un fardeau qu'ils ne voudraient pas partager. Alors » plus de puissance publique, plus de nœud social, » plus de nation, ou, si vous pouviez l'être encore, » vous seriez la dernière de toutes ..... Bientôt s'élève» rait un homme audacieux, un *Leveller* déterminé, » qui, sur les débris de vos anciennes formes, éta» blirait une constitution nouvelle..... Il appellerait les » citoyens à plus de liberté, à plus de richesses ; mais » il dirait aussi : « L'autorité manque à mes vues bienfai» santes ; à chaque pas, des formes importunes arrêtent » ma marche et votre prospérité, des assemblées per» pétuelles vous arrachent à votre culture, à vos travaux, » à votre commerce ; tranchons d'un coup toutes les » difficultés, rompons ces vieux liens qui enchaînent » un pouvoir qui n'existe plus que pour vous rendre li» bres, heureux et puissants !... » Le vœu général remettra » dans ses mains toute la puissance publique. Alors sera » établi un despotisme légal, et nos fers à tous seront rivés » au trône même de la constitution. » On demeure saisi d'étonnement en lisant l'avenir prédit avec tant d'exactitude et de précision ! ne dirait-on pas que cet ouvrage a été écrit en 1812, au plus fort de la dictature impériale ? Le bailliage de Dourdan élut Le Brun député aux états généraux de 1789 ; il rédigea les cahiers de ce bailliage. Il n'eut pas besoin de se plier aux idées nouvelles, ces idées étaient les siennes ; mais il les professait avec la modération du sage, et ne s'y laissait pas entraîner comme ces adeptes qui embrassent avec fureur le culte nouveau qu'on vient de leur révéler. Il connaissait les abus, il en voulait la réforme ; il avait étudié les besoins réels du pays, il voulait un régime qui pût les satisfaire ; il demandait l'établissement d'un gouvernement fort et régulier, appuyé sur les lois.

Dans l'assemblée constituante, on ne le vit pas ambitionner les triomphes de la parole; cependant il parut souvent à la tribune, parla sur les *biens du clergé*, et s'opposa à la création du *papier monnaie* et au maintien des loteries. Il brillait surtout dans les discussions intérieures des comités, qui le choisirent habituellement pour leur organe. Ses rapports, écrits dans son beau style, sont des modèles de discussion, de clarté, de précision, et feront toujours autorité pour ceux qui traiteront les mêmes matières. Mais ce qui, par-dessus tout, honore la mémoire de cet homme d'état, c'est son invariable opinion sur la question capitale de la constitution; il voulait l'établissement de deux chambres et non d'une assemblée unique, qui ne peut produire que le despotisme ou l'anarchie; la majorité de la constituante en décida autrement, et l'on sait ce qu'il en advint. Cette assemblée s'étant dissoute, Le Brun fut nommé président du directoire du département de Seine-et-Oise, où le souvenir de son administration ne saurait périr. Il réprima, par des mesures prudentes et rigoureuses, les troubles qui éclataient dans ce département. Après le 10 août 1792, il renonça à toute fonction publique. Le 1er septembre 1793, il fut arrêté, et enfermé à Versailles. Sorti de prison, mais toujours surveillé, il fut incarcéré de nouveau, le 28 messidor an II. Il eût infailliblement péri sur l'échafaud révolutionnaire si Robespierre ne fût enfin tombé dans la journée du 9 thermidor. Les partis rivaux, qui tour à tour dominaient la convention et décimaient la France, s'étant dévorés entre eux, le petit nombre d'hommes sages échappés au glaive des proscriptions reparurent sur la scène politique. Au commencement de l'an III, Le Brun reprit la présidence du directoire de Seine-et-Oise. En l'an IV, il fut élu député au conseil des anciens: il obtint l'estime et la confiance de la partie saine de cette assemblée, il parla en faveur des parents d'émigrés, combattit les emprunts forcés, et fit presque tous les rapports sur les lois de finances et sur celles d'économie publique. Il fut nommé secrétaire, et porté ensuite à la présidence. Il apercevait les fautes du directoire, mais il les attribuait autant aux personnes qu'aux vices de la constitution, à laquelle, selon lui, on devait s'attacher au moins par prudence, et pour éviter les convulsions de l'anarchie ou les violences du despotisme. Aussi ne le vit-on pas, le 16 brumaire an VIII, au nombre des dix-neuf députés qui se réunirent chez le président du conseil des anciens, pour conspirer et combiner le renversement de la constitution. Il ne prit aucune part à la révolution du 18 brumaire, qui porta au consulat provisoire Sieyes, Bonaparte et Roger-Ducos. Ceux qui ont imprimé le contraire étaient ou mal instruits ou mal intentionnés. Pendant que ces triumvirs faisaient préparer une nouvelle constitution, Le Brun se trouvait président de la commission du conseil des anciens; il reçut avec surprise le message par lequel Bonaparte lui faisait connaître qu'il l'avait choisi pour troisième consul de la république. Sa modestie le porta d'abord à refuser cette haute magistrature; il craignait sans doute aussi que le jeune héros, qui venait de s'emparer du pouvoir à l'aide des baïonnettes, ne devînt un jour cet homme audacieux si positivement annoncé dans son écrit de 1789; il hésitait à partager le fardeau de la reconstitution de l'état, avec celui qui déjà peut-être en méditait l'asservissement; mais les promesses et les instances de Bonaparte, et surtout cette considération qu'il pourrait faire quelque bien à son pays, parvinrent à vaincre ses résistances, et déterminèrent son acceptation. Cependant il voulut qu'on limitât à cinq ans seulement la durée de son consulat, ce qui fut consacré par l'acte constitutionnel du 22 frimaire an VIII. Cette constitution ne fut point son ouvrage; il y contribua cependant, et la division du pouvoir en quatre branches, le *consulat*, ou pouvoir exécutif, le *sénat conservateur*, le *corps législatif* et le *tribunat*, était conforme à ses idées, mais il eût voulu plus de liberté dans les discussions législatives. Il insista surtout pour que *tout sénateur ne pût exercer aucune fonction publique*, et il fit poser le principe de l'institution d'une *commission de comptabilité nationale*. Selon le vœu de cette constitution, ce fut le consul Le Brun, qui, de concert avec Cambacérès, Sieyes et Roger-Ducos, nomma la majorité du sénat, qui se compléta ensuite lui-même. Cette première promotion est à jamais remarquable par le mérite des hommes qui furent élus. Le premier consul laissa à Cambacérès la suprême direction de la justice, et confia à Le Brun la réorganisation des finances et de l'administration intérieure; il les consultait en outre sur toutes les autres affaires, selon le vœu de la constitution: profitant ainsi, dans l'intérêt de l'état, de leur vieille expérience des hommes et des choses. Les emplois furent presque tous confiés aux talents, au mérite, à la vertu, et la république, qui semblait épuisée par les fureurs des partis, par les guerres intestines, par les triomphes autant que par les revers récents de ses armées, se releva du milieu de ses ruines, et se présenta bientôt dans une attitude imposante devant ses innombrables ennemis. Le consul Le Brun concourut directement à cette sorte de résurrection de la patrie. Sachant que c'est par les finances que se soutiennent et que périssent les empires, il rétablit l'ordre et l'économie dans l'administration de la fortune publique; il ne prodigua point les trésors de l'état aux agents du gouvernement; tous les traitements furent établis sur les proportions les plus modérées: il porta aussi ses regards sur la marine, qui reçut d'utiles améliorations. Ceux qui se souviennent de l'état désastreux où le directoire laissa la France admirent avec quelle promptitude les consuls introduisirent l'ordre et la régularité dans toutes les parties de l'administration, et rendirent la vie au corps social, le mouvement et la sécurité. En l'an XII, la France marchait avec liberté dans tout l'appareil de sa force; heureuse et grande à jamais si l'ambition d'un seul homme n'eût pas étouffé la liberté sous les palmes de la gloire! Bonaparte voulait être maître et seul maître.....: il le voulut, il le fut. La victoire avait entouré son favori de je ne sais quel magique prestige qui fascinait tous les yeux, et séduisait presque tous les cœurs. La majorité de la nation, dégoûtée de la république par l'anarchie, par les crimes de la convention et par les désordres du directoire, ne se trouvait pas suffisamment rassurée contre le retour de ces calamités par le repos prospère que l'état goûtait sous les consuls: la France remontait comme à son insu vers la monarchie, et Bonaparte ne fit qu'un pas pour s'élever du consulat à l'empire. Un sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804) le proclama empereur des Français. Il ne se manifesta qu'une faible opposition; les vieux républicains se plièrent comme à l'envi sous le sceptre du nouveau maître. L'empereur écrivit au consul Le Brun: « *Vous continuerez à servir l'état dans la* » *haute dignité d'archi-trésorier de l'empire.* » Les attributions de ce grand dignitaire furent fixées par le sénatus-consulte du 20 floréal an XII. Le Brun conserva la surveillance suprême des finances. La France lui doit l'institution de la cour des comptes, à la tête de laquelle fut placé son vertueux ami M. de Barbé-Marbois. Ces deux grands citoyens vécurent durant quarante années dans une étroite intimité. Les chances des révolutions, les caprices de la fortune, les disgrâces du pouvoir, ne firent que fortifier les nœuds de cette vieille amitié. Napoléon montait à peine sur le trône, qu'il voulut l'environner des prestiges du vieil âge: il institua une nouvelle noblesse. Le Brun fut le seul dans le conseil qui s'y opposa avec fermeté: l'empereur déchu lui a rendu ce témoignage. Une noblesse héréditaire est-elle essentielle à l'existence d'une monarchie? Le Brun ne le pensait pas; il tolérait les titres personnels, et rejetait l'hérédité comme donnant au hasard ce qui ne doit appartenir qu'au mérite. Quoi qu'il en soit, le projet du maître prévalut. Le Brun se vit lui-même revêtu du titre de duc de Plaisance; il ne crut pas pouvoir le refuser: la modération était le caractère distinctif de cet homme d'état, il exprimait avec loyauté et noblesse ses opinions dans le conseil; mais quand une mesure était arrêtée, il croyait de son devoir d'en subir les conséquences, dans la crainte d'entraver, par son refus, la marche d'un pouvoir naissant, qui alors avait besoin du concours apparent de toutes les supériorités politiques; et d'ailleurs on vit on pas dans un temps moins opportun l'inflexible républicain Car-

not ployer son austérité citoyenne sous le titre de comte! Cependant Napoléon, *empereur*, ne pouvait plus souffrir en face une opposition même modérée; il résolut d'éloigner Le Brun des conseils. Pour le faire avec décence et d'une manière qui tournât encore à l'avantage de la patrie, il saisit l'événement de la réunion de la république de Gênes à la France. L'archi-trésorier fut nommé, en l'an XIII, gouverneur général de la Ligurie; il se rendit à Gênes, et l'équité et l'impartialité de ses décisions lui gagnèrent l'estime et l'affection de ce peuple, qui, à son départ, l'entoura de regrets et d'hommages. De retour à Paris, il eut plus d'une fois l'occasion de montrer dans le conseil l'indépendance de ses opinions. Une fois, entre autres, on discutait un projet favori de l'empereur, qui ne recueillait que des suffrages complaisants; Le Brun seul émit une opinion tout-à-fait contraire au projet, et comme l'empereur s'aperçut que la voix du sage vieillard produisait quelque impression, il s'emporta jusqu'à dire : « Ne vous arrêtez » point à cela, messieurs, ce sont là des idées de cons» tituant. » Le Brun lui repartit : « Sire, la consti» tuante avait des idées saines; si elle se trompa, ce ne » fut que par l'excès de l'amour du bien public; je re» grette que ces idées déplaisent aujourd'hui à votre » majesté. » De pareilles répliques n'étaient pas propres à lui concilier les faveurs impériales, mais elles le fortifiaient dans l'estime de lui-même, bien précieux qu'il ambitionnait avant tout; il garda toujours devant le pouvoir l'attitude qui convient à la dignité de l'homme. L'archi-trésorier présida, en 1809, le collége électoral du département du Rhône, et fonda à Lyon un prix annuel en faveur de l'industrie. En 1810, Napoléon, après avoir fait descendre son frère Louis du trône de Hollande, y envoya Le Brun. L'espoir d'y faire quelque bien le soutint et le détermina. Les Hollandais, peuple docile et fidèle, aimaient la personne de leur roi, et se montraient attachés à son gouvernement. Napoléon sentit qu'on ne pouvait les arracher à ces affections, ni les faire passer brusquement d'une administration paternelle aux formes du despotisme. Pour adoucir la transition, il confia au prince archi-trésorier l'organisation des sept départements de la Hollande, avec le titre et tous les pouvoirs de *lieutenant général de l'empereur*. En 1811, toutes les branches du service public se trouvèrent organisées; mais Napoléon jugea que la présence d'un pouvoir modérateur était encore nécessaire dans ces contrées éloignées du centre. Le Brun y resta avec le titre de gouverneur-général; il s'appliqua, avec une infatigable constance, à tempérer la rigueur des ordres impériaux, par son empressement à recevoir toutes les réclamations, à écouter toutes les plaintes, par la facilité d'un abord permis à tout moment aux citoyens de tous les rangs, par l'accueil plein de bonté qu'il faisait à tous, par les consolations qu'il adressait à ceux qu'il ne pouvait satisfaire, et par le profond intérêt qu'il prenait à la situation pénible de ce peuple navigateur, naguère si florissant, alors sans activité ni commerce. Il était, en quelque sorte, identifié avec ces peuples qu'il se plaisait à nommer *ses bons Hollandais*. Ils lui portaient la même affection, et l'appelaient le *bon stathouder*. Pour communiquer plus directement avec eux, il ne craignit pas, à soixante-douze ans, de se livrer à l'étude de leur rude et difficile idiome. En octobre 1811, Napoléon et Marie-Louise visitèrent la Hollande. Napoléon parcourut avec une sorte de curiosité et de plaisir les environs d'Amsterdam. Dans toutes ses excursions, il était séduit par les peintures prodiguées en tous lieux, moins pour décorer que pour conserver les habitations, et par cette propreté exquise, premier et indispensable luxe des Hollandais; il se récriait sur la richesse apparente du pays. « Le prince archi-trésorier ne cesse, disait-il, » de plaindre *ses bons Hollandais*, et je remarque par» tout les témoignages de l'opulence : qu'il aille dans » sa Normandie, c'est là que, sous des toits de chaume » et des masures de terre, il verra des signes de dé» tresse. » Le grand homme se trompait, et Le Brun lui représentait judicieusement qu'en Normandie le chaume et les masures couvraient une aisance relative, tandis que les brillantes habitations de la Hollande cachaient une véritable détresse. En 1812, dès que la campagne de Russie fut annoncée, l'archi-trésorier en tira les plus sinistres augures ; les revers, les désastres, les révolutions qui en furent la suite l'affligèrent sans l'étonner : il les avait prévus. Dans ces grandes commotions, il fut personnellement et cruellement atteint ; son second fils, le comte Alexandre de Plaisance, colonel d'un régiment de lanciers, fut tué dans la désastreuse retraite de Moscou, au moment où il chargeait à la tête des siens pour protéger les restes de l'armée. L'empereur écrivit de sa main à l'archi-trésorier, et nomma, peu après, à la préfecture de la Seine, M. de Chabrol, gendre de ce grand dignitaire. En 1813, après le désastre de Leipsick, les hordes du Don pénétrèrent les premières en Hollande. Le général Molitor, qui commandait la division militaire, à Amsterdam, rassembla quelques forces, se rendit à Utrecht, le 10 novembre, et fit les meilleures dispositions de défense; mais à l'approche de l'ennemi, les Hollandais, déja exaltés par la nouvelle des revers de nos armes, ne gardèrent plus de mesures; le 14 et le 15 novembre, plus de quarante mille individus ameutés se précipitèrent dans les rues d'Amsterdam, en poussant d'horribles vociférations contre les autorités françaises. On n'entendait que les cris : *A bas les François! Vive Orange!* Ils incendièrent sur le port les postes de la douane, se portèrent chez certains fonctionnaires prudemment évadés, et, à défaut de ceux-ci, brisèrent et brûlèrent leurs meubles : c'était le monstre populaire en délire; il pouvait égorger tous les Français..... Pour réprimer tant de fureurs, le prince n'avait à sa disposition aucune force militaire, mais il avait l'ascendant de la vertu. Les notables s'assemblèrent dans la nuit du 15 au 16 novembre : une administration provisoire fut établie; le prince obtint que tous les Français pussent se retirer, la vie sauve, avec ce qui leur appartenait. Chose digne de remarque! ce peuple qui parcourait en révolte les rues d'Amsterdam s'arrêtait tout à coup, et passait en silence devant la demeure du prince gouverneur général; tant la sagesse et la bonté sont, même contre les révolutions, un impénétrable bouclier! Le prince, couvert de l'estime des peuples comme d'une égide, se retira avec les siens dans une profonde sécurité; il quitta son palais le 16 au matin, et traversa la Hollande en recueillant partout des signes de respect. Dans la révolution d'avril 1814, Le Brun resta étranger à l'acte du sénat qui prononça la déchéance de Napoléon; mais il signa celui qui rappela au trône la maison de Bourbon. Cependant, dans les cent jours, il crut devoir partager la position difficile et périlleuse où le retour de Napoléon vint jeter la France; il reprit son titre et son rang de prince archi-trésorier, et fut de plus grand-maître de l'Université; il empêcha toute réaction dans le corps enseignant. Son administration d'un moment a laissé un long souvenir : ce fut un modèle d'ordre, d'équité et de justice distributive. Il faisait peu de cas des titres : quelqu'un lui ayant demandé comment il voulait qu'on le qualifiât, il répondit : « Altesse, prince, duc, mon » seigneur, monsieur ou citoyen, tout cela m'est égal. » A la seconde restauration, il fut rayé de la liste des pairs, sur laquelle il fut rétabli en 1819. Tant qu'il suivit les séances, il fut toujours président de son bureau. En 1819, ce fut lui qui, dans l'installation du *conseil des prisons*, adressa la parole à M. le duc d'Angoulême. On apprend dans ce discours *d'un vieillard de quatre vingts ans* comment on peut parler aux princes avec respect, noblesse et dignité, et comment, en leur rendant de justes hommages, on peut leur donner d'utiles et énergiques conseils. La mort l'enleva, à son château de Sainte-Mesme, près Dourdan, le 16 juin 1824, à l'âge de 85 ans. Le Brun était de haute stature, son corps avait les proportions de la force et de la noblesse; sa démarche était ferme et aisée; sa belle tête avait, dans son attitude, cette dignité qui impose le respect; ses manières n'avaient rien d'affecté : elles étaient simples, nobles et prévenantes ; son abord était mêlé de gravité et de bienveillance : tout en lui révélait l'homme supérieur; on eût dit que la nature l'avait formé tout exprès pour le gouvernement; ses idées étaient toujours nettes, ses pensées justes, fortes, ses expressions élégantes, pures et nerveuses; son esprit étendu avait gardé toute sa virilité : il descendait

avec une admirable facilité des hauteurs de la politique aux détails les plus minutieux de l'administration ; rien n'échappait à la rapidité de son coup-d'œil, ni à ses pénétrantes investigations ; dans les affaires les plus épineuses, il saisissait d'abord le nœud de la difficulté, le tranchait ou le dénouait avec une sorte de bonheur, toujours avec équité et justice. Il était probre, intègre, délicat à l'excès, et ennemi décidé du népotisme. En 1789, il possédait trente à quarante mille livres de rente ; il fut vingt-deux ans dans les hautes fonctions, et doté de traitements immenses. Après avoir été membre et président de nos assemblées, consul, archi-trésorier ; après avoir gouverné des républiques et des royaumes, Le Brun, à qui le public supposait huit cent mille francs de revenu, n'en a laissé que cent, c'est-à-dire qu'il dépensa ses traitements, et qu'il n'économisa que son propre revenu ! Plusieurs traits achèveront de prouver son désintéressement : il refusa son traitement de grand cordon de la légion-d'honneur et de sénateur, et ne voulut point toucher, dans les cent jours, celui de grand maître de l'université. Il vit d'un œil serein la perte de ses dotations et celle de ses dignités ; il les avait reçues sans ivresse, il les perdit sans regret. Pieux sans affecter la dévotion, sévère à lui-même, indulgent pour autrui, sa philanthropie tempérait son austérité. Doué d'une égalité d'humeur que rien ne pouvait altérer, sobre dans sa vie, régulier dans ses habitudes, tenant toujours son esprit et son corps dans une activité modérée, il puisa dans ses vertus mêmes la virilité de sa longue carrière. Le Brun était un véritable sage, un administrateur habile, profondément instruit dans l'économie sociale, savant dans les langues de l'antiquité et des temps modernes, et l'un des écrivains qui aient manié la prose française avec le plus d'énergie et de perfection. Il a publié : 1° *la Jérusalem délivrée*, poëme du Tasse, traduit de l'italien (en prose), Paris, 1774, 2 vol. in-8° (anonyme). Cette traduction a été souvent réimprimée, et sous divers formats : la dernière édition est de Paris, 1813, 2 vol. in-8° ; 2° *l'Iliade d'Homère*, traduction nouvelle en prose, Paris, 1776, 3 vol. in-8° et in-4°, ou 2 vol. in 12 (anonyme) : — la même traduction, presque entièrement refaite, Paris, 1809, 2 vol. in-12 : cette traduction est élégante, et la diction en est rapide ; mais le traducteur s'est trop souvent permis d'abréger son original, d'effacer les images qui lui semblent incompatibles avec le génie de la langue française. 3° *Eloge de l'abbé Terray*, 178..... : l'auteur le compara à Sully et à Colbert ; 4° *la Voix du citoyen*, 1789 (anonyme), nouvelle édition, 1804, in-8° ; 5° *Utilité de régler la théorie de l'impôt par les lois constitutionnelles*, 1791, in-8° (il n'est pas très sûr que cet ouvrage soit de Le Brun) ; 6° *Lettre sur les finances*, (v. Moniteur, n° 46, de 1791) ; 7° *Mémoire présenté à l'assemblée nationale, sur le moyen de soutenir et de faire hausser la valeur des assignats, et de remédier au renchérissement des biens ruraux, par Le Brun, et parallèle de son plan avec ceux de MM. Clavière, Boislandry, Philibert, Condorcet, Caillasson et Marbot*, 1892, in-8°, 8° *l'Odyssée d'Homère*, trad. du grec, Paris, 1819 ; 2 vol. in-12 (anonyme).

LEBRUN (Anne-Charles, duc de Plaisance), fils du précédent, né en 1775, lieutenant-général et grand-officier de la légion d'honneur. Il entra dans la carrière militaire en 1788, et fut peu après choisi pour aide-de-camp par le général Desaix. A la bataille de Marengo, où ce général fut frappé à mort, son aide-de-camp le reçut dans ses bras, et c'est dans cette attitude qu'il a été peint dans un beau tableau des Gobelins représentant la mort glorieuse de Desaix. Nommé colonel du 3e régiment de hussards, il fit à la tête de ce régiment la campagne de 1805, et reçut de l'empereur la mission de porter à Paris la nouvelle de la victoire d'Austerlitz. S'étant distingué sur le champ de bataille d'Eylau, le colonel Lebrun fut élevé au grade de général de brigade. Il fit les campagnes qui suivirent, et fut nommé général de division le 3 février 1812, puis comte d'empire et grand'croix de l'ordre de la réunion. L'année suivante il fut créé, le 3 novembre, grand officier de la légion-d'honneur, et après les revers de Napoléon, le gouvernement de la ville d'Anvers lui fut confié. Mais aussitôt que la position de cette place fut devenue trop difficile pour un général ordinaire, l'empereur le fit remplacer par le général Carnot. Après la restauration, il fut créé chevalier de Saint-Louis, le 29 juillet 1814, il fut envoyé dans la 14e division militaire, en qualité de commissaire du roi. Lors du retour de Napoléon, en 1815, il eut ordre de se rendre en Champagne pour y prendre, au nom de l'empereur, le commandement supérieur, et peu après le département de Seine-et-Marne le nomma député à la chambre des représentants. Les Bourbons étant rentrés une seconde fois, le général Lebrun fut mis en non-activité de service. A la mort de son père, il hérita du titre de duc de Plaisance et de la pairie. Compris dans le cadre des officiers généraux disponibles, il vit retiré avec sa femme, fille de M. le marquis Barbé Marbois.

LEBRUN (Louis Sébastien), compositeur dramatique, né à Paris le 10 décembre 1764, apprit la musique et la composition à l'église métropolitaine de Notre-Dame, où il fut douze ans enfant de chœur. En 1783, il devint maître de chapelle de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois ; mais trois ans après il profita des avantages qu'il avait reçus de la nature pour suivre la carrière dramatique, et débuta à l'Opéra, en mars 1787, par le rôle de Polynice dans *Œdipe à Colonne*. Il chanta la même année au concert spirituel, et y fit exécuter plusieurs scènes et oratorios à grand chœur de sa composition. En 1791, des motifs d'intérêt le déterminèrent à quitter l'Opéra pour passer au théâtre Feydeau : mais en 1799, la chute forcée du directeur Sageret l'obligea de retourner à l'Opéra. Il obtint sa retraite comme chanteur en 1803, et fut nommé l'un des quatre maîtres de chant et chefs de la scène. Admis, en 1807, comme tenor dans la musique de la chapelle de Napoleon, il devint, en 1810, maître de la partie du chant de sa musique. M. Lebrun s'est retiré, en 1823, de l'académie royale de musique, avec la pension que lui ont si bien méritée ses longs et utiles services. Pendant sa carrière théâtrale, il a prouvé qu'il joignait aux talens de chanteur la noblesse, la chaleur et les qualités qu'on exige dans un auteur. On lui doit la musique de plusieurs opéras, dont quelques-uns ont obtenu beaucoup de succès. Il a donné au théâtre Montansier et des Variétés-Montansier : *l'Art d'aimer*, ou *l'Amour au village*, en un acte, 1790 ; *Ils ne savent pas lire*, en un acte, 1792 ; *Eléonore et Dorval*, ou *la Suite de la cinquantaine*, en un acte, 1800 ; *les petits Aveugles de Franconville*. Au théâtre Louvois : *Emilie et Melcour* ; *un Moment d'humeur* ; *la Veuve américaine*. Au théâtre de Molière : *le Menteur maladroit*. Au théâtre Feydeau : *le bon Fils*, en un acte, 1795 ; *l'Astronome*, en un acte, 1798 ; *le Maçon*, en un acte, 1800 ; *Marcellin*, en un acte, 1800. A l'Académie royale de musique : *le Rossignol*, opéra en un acte, 1816 : c'est le chef-d'œuvre de l'auteur. Ce charmant ouvrage est resté au répertoire, et on le revoit toujours avec plaisir. *Zéloïde*, ou *les Fleurs enchantées*, en deux actes, 1818. M. Lebrun avait composé la musique d'un opéra en cinq actes, *l'An deux*, reçu et répété en 1796, au théâtre Feydeau, mais ajourné indéfiniment en raison des circonstances politiques. Il a de plus un opéra en trois actes, reçu depuis sept ans à l'académie royale de musique, et plusieurs autres en portefeuille. Parmi les musiques d'église de cet estimable compositeur nous citerons seulement un *Te Deum* à grand orchestre, exécuté, en 1809, à Notre Dame, en actions de grace de la victoire de Wagram ; une *grande messe*, exécutée, à Saint-Eustache, pour la *Sainte-Cécile*, par tous les artistes de l'Opéra, en novembre 1815, et une autre messe en trio avec instruments à corde, exécutée à Saint-Maur, pour la Sainte-Thérèse, en octobre 1826.

LEBRUN (Louis), architecte, né à Douai, en 1770. Ses dispositions pour le dessin et les sciences se manifestèrent de bonne heure, et il fut admis à l'école polytechnique. Après avoir accompagné aux terres australes le capitaine Baudin, il se livra à l'architecture, dans laquelle il aime à porter l'exactitude des principes mathématiques, et dont les convenances ne sont pas seulement à ses yeux une affaire de goût. Les rapportant à la solidité, il fait de l'art de construire une science positive. Cette manière de voir serait plus approuvée, sans doute, si elle était exempte d'exagéra-

tion; mais souvent un aperçu dégénéra en système, et on parait voir faux, parcequ'on s'attache exclusivement à ce qu'on avait saisi avec bonheur. Sans doute la solidité doit être en grande partie le but de l'architecte; mais si ce principe était presque le seul qu'il fallût observer, on préférerait la manière des anciens Egyptiens à celle des Grecs, que pourtant M. Lebrun lui-même appelle les maîtres des modernes dans les sciences et les arts. Si les Grecs, créateurs des ordres, comme il le dit ensuite, les ont constitués en stabilité sur un principe d'égalité entre les supports et le fardeau, ils ne se sont pas bornés à cette règle : l'élégance de leurs monuments n'avait pas pour objet direct et unique une durée à laquelle on peut supposer seulement que ce genre de perfection ne nuisait pas. Ce sont les temples de la Haute-Egypte qui, dans leur simplicité plus sévère encore, et leur beauté plus imposante, paraissaient affermis contre le temps. » Il y a dans l'architecture actuelle, selon M. Lebrun, insuffisance et même absence de principes. L'enseignement dans les écoles dépend, dit-il, de la routine de celui qui professe, et, dans l'exécution, le caprice ou même la cupidité de l'artiste n'ont point de limites qu'on puisse déterminer. » Au contraire, les principes que M. Lebrun voudrait faire recevoir, « fondés, dit-il, sur la statique, sont susceptibles de démonstration; mais, ajoute-t-il, on m'oppose le silence, précisément parcequ'on ne saurait m'opposer le raisonnement. » M. Lebrun a toute la persévérance des réformateurs; depuis près de vingt ans, il insiste sur les vices de nos constructions, en critiquant par exemple, et non sans rigueur, la nouvelle église de Sainte-Geneviève; il en appelle soit aux académies, soit même aux divers pouvoirs politiques. Lui objectera-t-on que sans statique, selon lui, et sans géométrie on obtint néanmoins pour plusieurs monuments une certaine durée. Il répond d'avance, qu'on y est parvenu en imitant à quelques égards les travaux des anciens, et que du reste on supplée à la science réelle par l'emploi du fer et la surabondance des matériaux. Il pourrait alléguer aussi qu'une expérience presque aveugle ou une sorte d'instinct arriverait quelquefois aux mêmes résultats que la science réelle, et que d'ailleurs, indépendamment des autres reproches qu'il fait aux édifices modernes, on ne saurait leur promettre une durée égale à celle des monuments anciens. Malheureusement on remarque dans le titre même de plusieurs écrits de M. Lebrun quelque chose de cette emphase qui éloigne la confiance, et rappelle les doctes brochures où tel déclare qu'il va confondre Newton, et tel autre qu'il a résolu le problème du mouvement perpétuel. Les principaux ouvrages de M. Lebrun sont : 1° *Formation géométrique des quatre ordres de l'architecture grecque, et leurs proportions déduites des proportions arithmétiques, et fondées sur la stabilité par laquelle on démontre que les principes de l'équilibre ne sont pas applicables à la construction*, Paris, 1816, 1 vol. in-4° oblong, avec 21 planc.; 2° *Mémoire contre l'enseignement professé jusqu'à présent dans l'école royale d'architecture, appuyé de la correction du plan, de la coupe et de l'élévation de l'église de Sainte-Geneviève*, Paris, 1817, in-4°, avec planches; 3° *Appel aux savants, aux ingénieurs et aux géomètres, dans l'examen des principes retrouvés de l'architecture, et au gouvernement pour l'admission de ces mêmes principes dans l'enseignement* tant *public que particulier de cette science*, Paris, 1820, in-4°, avec planches; 4° *Mémoire au roi, en son conseil, sur les routines qui existent dans l'enseignement des écoles royales d'architecture; sur la tolérance ou l'aveuglement, à cet égard, du ministère de l'intérieur; sur les fausses doctrines professées par les membres de l'académie d'architecture, et sur la nécessité de réformer toutes les parties de cet enseignement, réorganiser les cours publics, changer les professeurs, réinstruire les élèves, enfin rendre à la science de l'architecture l'éclat et la grandeur dont elle a joui sous les Grecs au temps des beaux siècles de cet empire.*

LE BRUN DE CHARMETTES (PHILIPPE-ALEXANDRE), né à Bordeaux en 1785, d'une famille ancienne, originaire de Lorraine, qui comptait parmi ses membres des hommes qui se sont illustrés dans les armes, les lettres et la magistrature. Son père, receveur général des fermes du roi à Bordeaux, périt en 1793 sous la hache révolutionnaire, et sa mère subit onze mois de captivité. M. Le Brun de Charmettes, alors âgé de sept ans, resta pendant tout ce temps, ainsi que sa sœur et ses frères, dans un château situé à trois quarts de lieue de Bordeaux, sous la garde d'un nombreux détachement du corps formé par la convention sous le nom d'*armée révolutionnaire*. Il avait eu d'abord pour précepteur M. Caillau (Jean-Marie). (*Voyez* ce nom.) Il cultiva avec un vif intérêt le goût que son jeune élève montrait déjà pour la poésie. L'éducation de M. de Charmettes fut, par suite des événements qui avaient renversé la fortune de ses parents, extrêmement négligée. Privé de précepteur à l'âge de sept ans, il ne fut possible de l'envoyer ni en pension ni au collége. Ce ne fut qu'en 1798, qu'appelé à Paris par son grand-père maternel, il put apprendre avec des maîtres un peu de latin, de mathématiques et de musique. En 1800, il se rendit à Hambourg par la Hollande, la Prusse et le Hanovre, et s'embarqua pour l'île de France sur un vaisseau hambourgeois. Il y servit environ neuf mois dans les canonniers de la garde nationale de cette colonie, qui se défendait depuis longtemps, sans aucune autre force militaire, contre les efforts des gouvernements anglais de l'Inde et du cap de Bonne-Espérance. C'est dans cette île que M. de Charmettes, alors âgé d'un peu plus de quinze ans, forma la résolution de célébrer dans un poëme épique la délivrance de la France par Jeanne d'Arc, événement dont son imagination avait été singulièrement frappée dans les lectures de son enfance. Ce projet le détermina à revenir en Europe, ce qu'il effectua en 1801. Arrivé à Paris, M. de Charmettes se livra, seul et sans aide, mais avec beaucoup d'ardeur et de persévérance, à l'étude des langues anciennes et modernes, et à celle de nos antiquités nationales. Voulant s'essayer enfin dans notre idiome poétique, il publia les traductions en vers du *Village abandonné* de Goldsmith et des poëmes d'Ossian intitulés *Cithona* et *les Chants de Selma*, Paris, 1805, in-8°. Cet ouvrage n'eut aucun succès, et passa inaperçu dans la foule. En 1806 et en 1807, il écrivit quelques articles et publia quelques vers dans l'*Abeille littéraire*, ou *Journal hebdomadaire de la politique, des sciences, de la littérature et des arts.* Il publia à peu près à la même époque, et sous le voile de l'anonyme, la traduction française d'une *Histoire de la révolution de Naples*, écrite en italien par l'auteur du *Voyage de Platon en Italie*, Paris, 1807, in-8°. Nommé, en 1810, employé au conseil-d'état, et attaché en cette qualité au secrétariat de la section de l'intérieur, présidée par le comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, les désagréments qu'il éprouvait dans ses relations continuelles avec ce ministre d'état le déterminèrent à quitter cette place, en 1811. Cependant le grand ouvrage de M. de Charmettes, *l'Orléanide*, avançait vers sa fin, et il se disposait à parcourir les lieux où se passe l'action du poëme pour en faire d'après nature des descriptions fidèles, quand de plus en plus frappé de la difficulté qu'il aurait à vaincre les préventions des gens du monde, et à effacer la teinte de ridicule attachée par Chapelain et Voltaire au nom de son héroïne, il résolut de faire précéder la publication de son poëme d'une histoire de la Pucelle, exacte, complète, et puisée aux sources originales; ouvrage qui, à la honte de la nation que Jeanne d'Arc a sauvée, manquait encore à notre littérature. M. de Charmettes n'eut besoin, pour composer cette histoire, que d'ajouter un petit nombre de documents nouveaux aux nombreux matériaux qu'il avait déjà rassemblés pour servir de fondements à son épopée. Il s'en occupa pendant toute l'année 1814, et se disposait à mettre au jour ce grand travail, quand le 20 mars arriva et le détermina à en suspendre la publication. L'année 1815 vit paraître sa traduction du roman de lady Morgan intitulé *O'Donnel* ou *l'Irlande*, Paris, 1815, 3 vol. in-12. Le 15 août de la même année, M. de Charmettes fut nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Calais, département de la Sarthe. Il arriva dans ce département au moment où son courageux préfet, M. Jules Pasquier, frère du ministre de ce nom, et aujourd'hui directeur-général de la caisse d'amortissement, venait d'être enlevé par les Prussiens et conduit à Magdebourg.

pour s'être opposé avec une héroïque énergie à la formation d'un tribunal franco-prussien, destiné à connaître des délits politiques des cent-jours, et à l'établissement d'une imposition départementale au profit de l'armée prussienne. La plupart des fonctionnaires et des grands propriétaires de l'arrondissement de Saint-Calais, pressés entre les Prussiens et l'armée de la Loire, avaient pris la fuite. M. de Charmettes ne se rendit pas moins à Saint Calais, fit cesser, malgré les menaces du commissaire du général Thielmann, toutes les réquisitions prussiennes, se chargea, sous sa responsabilité, de la subsistance des troupes, rappela les fonctionnaires publics à leur poste, rétablit l'ordre et rassura les esprits. L'occupation étrangère durait encore, les Anglais étaient maîtres d'une partie de nos places fortes, quand M. de Charmettes publia *l'Histoire de Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orléans, tirée de ses propres déclarations, de cent quarante-quatre dépositions de témoins oculaires, des manuscrits de la bibliothèque du roi et de la tour de Londres*, Paris, 1817, 4 vol. in-8°, fig. Cet ouvrage obtint un grand succès, ramena l'attention sur les exploits de l'héroïne du quinzième siècle, donna naissance aux Messéniennes de M. de La Vigne sur la mort de Jeanne d'Arc, et à la tragédie de M. d'Avrigny sur le même sujet. On imprima, la même année, à Orléans, par les ordres du maire de cette ville, *le Nouveau cri de France*, ou *l'Orléanaise*, in 4°, chant national composé par M. de Charmettes à l'occasion de la fête du 8 mai, jour où se célèbre avec pompe l'anniversaire de la délivrance de cette ville. Une cantate intitulée *la Nymphe de la Sarthe*, composée par M. de Charmettes pour le passage du duc d'Angoulême par la ville du Mans, fut représentée le 10 novembre 1817, sur le théâtre de cette ville, le Mans, 1817, in-8°. La fin de l'année 1819 vit paraître *l'Orléanide*, poëme national en vingt-huit chants, Paris, 1819, 2 vol. in-8°, 2e édit. avec de nombreux changements, 1821, 2 vol. in-8°. A l'époque de l'assassinat du duc de Berri, M. Lebrun de Charmettes publia une *Ode ou Chant funèbre*, Paris, 1820, in-8°, sur cet effroyable événement. La ville d'Orléans lui adressa, en janvier 1820, une grande médaille en argent, portant d'un côté la représentation du monument élevé à Jeanne d'Arc sur la place publique d'Orléans, et en *revers* une couronne de laurier et de chêne avec cette inscription : *La ville d'Orléans à M. Le Brun de Charmettes, auteur de l'Histoire de Jeanne d'Arc et de l'Orléanide*, 1820. Au commencement de septembre de la même année, M. de Charmettes passa de la sous-préfecture de Saint-Calais à celle de Coulommiers, département de Seine-et-Marne. Il y composa une *Ode sur la fièvre jaune qui ravage l'Espagne*, Paris, 1822, in-8°; et le *Muséum littéraire de la France moderne* (titre changé par l'éditeur en celui de *Études françaises de littérature et de morale*, Paris, 1822, 2 vol. in-8°. Il a été nommé en 1823, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur. On attribue à tort à M. de Charmettes, dans quelques biographies modernes, la traduction des ouvrages de lady Morgan intitulés *le Missionnaire* et *la France*. On assure que M. Le Brun de Charmettes se dispose en ce moment à publier un ouvrage de littérature et d'érudition, intitulé *Muséum littéraire du moyen âge*, et qu'il prépare de nouvelles éditions de l'*Orléanide* et de l'*Histoire de Jeanne d'Arc*.

LEBRUN (Isidore-Frédéric), né à Caen, en 1786, d'un manufacturier, descend, par sa mère, du poëte Sarrasin. A l'âge de quatorze ans, il composa deux tragédies en prose : son instruction se ressentit des défauts et des avantages du système des études de cette époque. Professeur de l'université en 1808, M. Lebrun parvint successivement jusqu'à la chaire des belles-lettres, qu'il occupait en 1816 ; mais il quitta l'enseignement lorsqu'il s'aperçut qu'on voulait livrer l'instruction publique à des corporations religieuses. M. Isidore Lebrun s'est livré entièrement aux lettres. Le *Mercure de France* avait donné, en 1815, le plan d'un ouvrage qu'il achevait sur l'*Éloquence militaire chez toutes les nations* : un plagiaire en profita pour publier, en 1818, deux volumes sur cette matière. Les ouvrages imprimés de M. Lebrun sont jusqu'ici : 1° *Epithalame* en vers grecs, et *poésies diverses*, 1810, in-8°; 2° *Conciones ex graecis epicis poetis excerptae*, avec notes analytiques, 1813, in-12; 3° *de l'Université*, brochure, 1814, in-8°; 4° *Hora sur Bonaparte*, brochure, 1815, in 8°; 5° *Vues sur l'instruction publique*, 1816, in 8°; 6° *l'Émigration indemnisée par l'ancien régime et depuis la restauration*, 1825, in 8°, deux éditions; 7° *du Sacrilége et des jésuites*, 1825, in-8° : brochure publiée à la fin de la discussion de la loi, et qui obtint beaucoup de succès; 8° *la bonne Ville*, ou *le Maire et le Jésuite*, 1826, 2 vol. in-12 : tableau vrai, ingénieux autant qu'énergique, de l'administration et des mœurs contemporaines, semé d'anecdotes historiques et curieuses; c'est un des meilleurs romans du genre politique. M. Lebrun écrit dans plusieurs journaux et recueils scientifiques : il est le collaborateur du *Réveil*, journal français américain fondé à New-York en 1825, et que l'éditeur, M. Édouard Louvet, auteur de plusieurs poésies publiées à Paris, continue à la Nouvelle-Orléans sous le titre de : *Propagateur louisianais pour la littérature, la politique, l'industrie, les sciences et les beaux-arts*.

LEBRUN (madame), l'une des femmes artistes qu'il faut signaler dans l'histoire de la peinture comme ayant joui de la célébrité la mieux méritée, est née à Paris. Son père, M. Vigée, peintre estimé, surtout dans le genre du portrait, lui inspira le goût et lui donna les premières leçons de son art. Ces premières semences, en tombant sur le naturel le plus heureux, sur l'organisation la mieux appropriée au génie des arts, fructifièrent avec une si merveilleuse rapidité, qu'à treize ans la jeune Vigée exécuta avec succès le portrait de sa mère. Ce tableau, première révélation d'un beau talent, était peint avec une franchise et en même temps avec une grace de pinceau qui lui ont fait conserver un rang dans la nombreuse série de productions par lesquelles madame Lebrun a depuis établi sa grande réputation. A seize ans, mademoiselle Vigée, joignant à l'éclat de son talent les graces d'une figure charmante et d'un esprit cultivé, fut recherchée par la plupart des artistes en réputation. Greuze et Vernet, plus particulièrement liés avec son père, lui donnèrent d'utiles conseils, et lui apprirent l'un et l'autre à bien voir la nature, dont leurs beaux ouvrages sont une si fidèle expression. Deux portraits d'académiciens qu'elle exécuta à cette époque, ceux de La Bruyère et de l'abbé Fleury, la firent connaître du monde littéraire, et ce fut le commencement de sa grande célébrité. L'académie française, à qui elle avait fait don de ces deux portraits, la récompensa avec une munificence toute académique, d'abord en chargeant d'Alembert, son secrétaire perpétuel, de lui offrir ses remercîments, ensuite en lui accordant ses entrées à toutes ses séances publiques. Cette récompense pourrait être aujourd'hui considérée comme un tribut onéreux; mais il faut se souvenir que l'académie française était alors encore assez jeune pour que ses moindres faveurs eussent du prix. Une autre académie, celle de peinture, plus compétente du moins pour honorer le talent de mademoiselle Vigée, ne tarda pas à la mettre au nombre de ses membres, sur la présentation de son beau tableau de *la Paix ramenant l'Abondance*. Notre jeune artiste était donc très connue déja sous le nom de son père, et comme Angelica Kauffman, à qui on se plaisait de la comparer, elle eût rendu ce nom immortel, si son mariage avec M. Lebrun ne fût pas venu faire oublier qu'elle avait été mademoiselle Vigée. M. Lebrun était l'homme d'Europe qui se connaissait le mieux en tableaux, et qui savait le mieux faire servir ses connaissances au succès d'un trafic opulent dans ce genre. Versé dans l'histoire de toutes les écoles, de toutes les collections fameuses, et possesseur lui même d'un cabinet considérable, cabinet mouvant, où la succession permanente des plus rares morceaux était un avantage inappréciable, il contribua par-là puissamment aux nouveaux progrès du talent de sa femme. Madame Lebrun, devenue à la mode, ne put suffire aux demandes que lui attirait la réputation de son pinceau. Cependant, comme sa facilité était très grande, elle exécuta beaucoup de portraits, entre lesquels nul ne contribua plus à sa popularité que celui qu'elle peignit sur elle-même.

Dans ce charmant tableau elle s'est représentée coiffée d'un chapeau de paille que décore avec grace une plume retombant sur le côté gauche : l'ombre portée du chapeau jette sur la moitié de la figure une de ces demi-teintes transparentes qui semblent dérobées à la palette de Rubens, et l'ensemble de l'effet est d'un charme inexprimable. Ce beau portrait, qui fit fortune au salon, a été gravé par Muller avec succès, mais pourtant sans rendre, à beaucoup près, la suavité et la magie de l'original, ce qui était véritablement impossible. On cite encore comme l'un de ses chefs-d'œuvre, celui du musicien Paësiello, qui a été reproduit par le burin de Besson. Mais de toutes ses productions, celle qui causa alors la sensation la plus universelle était le tableau représentant *la reine et une partie de la famille royale entourant le berceau du premier dauphin*. Peu après elle fit le portrait de M. de Calonne, et le bruit courut que le magnifique financier s'était acquitté en lui offrant un paquet de bonbons, dont chaque papillote était un diamant enveloppé dans un billet de banque ; mais le bruit de cette exagération, encouragée par les ennemis de madame Lebrun, a depuis été remplacé par la modeste réalité du cadeau du ministre, lequel ne fut en effet que de cinq mille francs. Les envieux, dont les doubles succès de madame Lebrun, femme à talent, et très jolie femme, devaient provoquer la méchanceté, cherchèrent de même à envenimer le récit d'une anecdote singulière à laquelle avait donné lieu la vive et brillante imagination de madame Lebrun. Elle recevait alors chez elle l'élite de la société parisienne, et c'était au moment où la publication du livre immortel de l'abbé Barthélemy, le *Voyage d'Anacharsis en Grèce*, venait d'exciter l'admiration du monde littéraire et savant. Madame Lebrun en faisait la lecture avec M. Vigée, son frère, lorsque la description d'un repas leur donna l'idée de transformer en un souper chez Aspasie, et avec des sauces grecques, un souper qui devait avoir lieu le soir même chez madame Lebrun. Aussitôt le cuisinier, habile homme en son genre, reçoit des ordres en conséquence, et madame Lebrun se charge elle-même de décorer la salle du festin : un grand paravent est disposé pour servir de fonds au tableau ; on dresse une table d'acajou ; les chaises sont drapées à la manière des lits antiques : M. le comte de Parois, qui habite le même hôtel, envoie un long manteau de pourpre et les plus beaux vases étrusques de son riche cabinet ; M. de Cubières fait apporter sa lyre d'or, dont il jouait, dit on, avec une perfection presque antique ; tout s'arrange, tout prend un air athénien. Au milieu de tous ces préparatifs arrive le poëte Lebrun. Aussitôt la magicienne ordonnatrice l'entoure des plis du manteau de pourpre, le décoiffe, et pose une couronne de fleurs sur ses cheveux épars : sous ce costume, c'était Pindare ou Anacréon. Plusieurs beautés célèbres, madame Bonneil, madame Vigée, madame Chalgrin, fille de Vernet, arrivèrent successivement. Les coiffer à la grecque, les revêtir de tuniques, les transformer en Athéniennes, tout cela ne fut qu'un jeu pour madame Lebrun, qui avait l'habitude de costumer elle-même de fantaisie et d'un goût excellent la plupart de ses modèles, afin d'obtenir des effets et de faire des tableaux pittoresques, et non simplement de froids portraits. L'arrangement de sa fête improvisée ne fut pour elle que la composition et l'ajustement d'un tableau. Chaudet, Ginguené, Vigée, M. de Rivière, couverts de riches draperies, prirent place au festin. Les dames, qui toutes étaient musiciennes, qui toutes avaient des voix charmantes, madame Lebrun avec elles, chantaient en chœur : *le Dieu de Paphos et de Gnide* ; sa lyre d'or à la main, M. de Cubières accompagnait cet air divin de Gluck ; Pindare-Lebrun, le front couronné de fleurs, récitait les odes d'Anacréon et présidait cette poétique assemblée. Des raisins de Corinthe, des figues, des olives, une volaille et deux anguilles avec des sauces grecques, des gâteaux de miel, quelques entremets légers, couvraient la table. Deux jeunes esclaves, vêtues de longues tuniques, mademoiselle de Bonneil et mademoiselle Lebrun, circulaient autour des convives et leur versaient des vins de Chypre dans des coupes d'Herculanum. Deux personnes en retard, M. le comte de Vaudreuil et M. Boutin, arrivent au milieu de la fête ; on leur ouvre les deux battants ; ils restent immobiles de surprise, ils se croient à Athènes. Dès le lendemain, le bruit de cette fête charmante se répandit dans tout Paris. Madame Lebrun fut priée de la renouveler : elle s'y refusa, ne voulant pas changer en une froide comédie un moment d'inspiration. Pour se venger, on dit au roi que le souper avait coûté 20,000 francs. Le roi en parla avec humeur au marquis de Cubières, qui n'eût pas de peine à le détromper. Mais l'envie et la renommée ne renoncent pas si facilement à leurs exagérations. Ce souper devait faire le tour de l'Europe. Partout dans ses voyages, qui commencèrent peu après, madame Lebrun en entendit raconter des merveilles. A Rome, il avait coûté 30,000 francs ; à Vienne, 50,000 francs : à Saint-Pétersbourg 60,000 : à Londres, 80,000. « En vérité, disait un jour madame Le- « brun à M. Aimé-Martin, à qui nous empruntons une « partie des details de cette notice, si j'étais allée jusqu'en « Chine, je crois qu'on ne m'en aurait pas tenue quitte « pour un million. Faut-il le dire ; la dépense effective « de ce souper, objet d'un si grand scandale, s'était « élevée à 18 ou 20 francs. » Cependant le tocsin de la révolution sonna : il fallut quitter ces soupers charmants, ces plaisirs exquis des arts, ces élégantes fêtes. La nature des relations et des liaisons de madame Lebrun, dans le monde, ne lui permettait pas de se soustraire à la proscription, lancée contre tous les genres d'aristocratie. Elle quitta donc sa patrie : mais le talent, un talent tel que le sien surtout, pouvait partout s'en faire une autre. Madame Lebrun l'éprouva lorsque, parcourant les diverses contrées de l'Europe, tandis que de sanglants orages désolaient la France, elle vit en tous lieux une riche moisson d'or, de gloire et de plaisirs, naître sous ses pas. Elle vit, elle connut, elle rendit tributaires de son talent la plupart des personnages célèbres dans les diverses cours. On porte au de là de trois mille le nombre des portraits qu'elle fit dans le cours de ses voyages, et leur collection formerait, ainsi qu'on l'a remarqué, la galerie historique la plus intéressante de la fin du 18e siècle. On cite au nombre des ouvrages les plus remarquables exécutés par madame Lebrun durant cet exil fortuné, le portrait du peintre Robert, à Rome ; celui de mis Pitt, représentée en Hébé, dans la même ville, et qui, regardé par les Anglais comme un des chefs-d'œuvre de l'auteur, fait aujourd'hui partie de la riche collection de lady Grinvoll. Appelée à Naples, elle y peignit la famille royale et tout ce qu'il y avait à la cour d'artistes fameux, de beautés célèbres, et d'étrangers de distinction. Il faut signaler dans ce grand nombre le portrait de Paësiello saisi au moment de l'inspiration (ce portrait a été gravé par Besson) ; un tableau ravissant où la fameuse lady Hamilton est représentée couchée au bord de la mer sous les traits d'une Bacchante ; un portrait de la même personne en Sibylle ; un autre de mademoiselle de Fries, en Sapho. La supériorité de ces divers ouvrages achève d'établir la réputation de madame Lebrun : « elle fut « artiste parmi les artistes, dit l'écrivain que nous avons « déja cité, et dans la terre classique des artistes. » Une profonde intelligence du clair obscur, l'entente du paysage et des poses, l'art de jeter les draperies avec grace ; des carnations vraies, et variées comme la nature : quelque chose de tendre et de délicat qui ne nuit point à la force, mais qui la laisse deviner ; l'expression toujours franche des caractères, toujours vivante de l'ame : tels étaient alors et tels sont encore aujourd'hui les traits distinctifs de son talent. Aussi tous les souverains de l'Europe s'empressèrent-ils de l'accueillir : partout elle était attendue, désirée, appelée ; et c'est au milieu de cet empressement général qu'elle parcourut l'Italie, l'Autriche et la Prusse. Cédant ensuite aux désirs de Catherine II, elle se rendit en Russie. Là comme à Vienne, à Rome, à Paris, son salon devint le rendez-vous de tout ce que la cour et la ville avaient de plus illustre et de plus aimable. La soirée tout entière était consacrée à la société ; mais tant que durait le jour, la palette en main, seule ou vis-à-vis de son modele, madame Lebrun s'abandonnait au travail avec delices, plaisirs, affaires, considérations, tout disparaissait à ses yeux : elle ne songeait qu'à son tableau, elle ne voyait que son modèle. Les ordres les plus sévères

étaient donnés : sous aucun prétexte sa porte ne devait s'ouvrir; il n'y avait pas même d'exceptions pour les souverains, il n'y en avait pas pour ses meilleurs amis. Un matin, à Saint-Pétersbourg, le roi de Pologne se présente à son atelier; embarrassée, mais ne voulant pas interrompre son travail, elle feint de ne pas reconnaître le visiteur, et dit à haute voix que de toute la journée elle ne sera pas chez elle. Le prince connut la ruse, et il respecta la solitude du talent et du travail. Une autre fois, à Paris, madame Lebrun terminait le portrait de madame de Staël par quelqu'une de ces touches d'inspiration qui produisent l'harmonie d'une peinture : son homme d'affaires force la porte, pénètre jusque dans son atelier, et la supplie de lui donner une signature, nécessaire à la conclusion d'un arrangement qui était de la plus grande importance pour sa fortune. Madame Lebrun le congédia, en l'assurant du plus grand sang-froid du monde qu'elle ne sait pas écrire. Telle était l'artiste à l'heure du travail. Mais une fois désarmée par la chute du jour, la muse sévère redevenait une femme charmante : empressée auprès de ses amis, et seulement animée du besoin de leur plaire, on la voyait alors briller dans un cercle, faire le charme de la conversation, ou embellir un concert des accents mélodieux de sa voix. Par ce mélange heureux de talent, de grace, d'abandon et de fermeté, elle sut à la fois faire respecter son temps et adorer son caractère. Cependant son séjour dans l'étranger avait eu pour conséquence immédiate de la faire porter sur la liste des émigrés. Lorsqu'elle voulut rentrer, elle réclama vainement le bénéfice de l'exception en faveur des savants, des artistes et des littérateurs qui voyageaient dans des intérêts purement intellectuels. Les démarches et les sollicitations de son mari ayant enfin levé tous les obstacles, elle put revoir la France; mais combien elle la trouva différente de ce qu'elle l'avait laissée! Son ame, vivement affectée de ce changement et de la disparition de tous ses anciens amis, trouva dans un voyage nouveau la diversion qui lui était nécessaire. Elle retourna en Angleterre, ensuite elle parcourut la Suisse, où l'aspect et les beautés d'une nature neuve et majestueuse retrempèrent ses facultés. A son retour à Paris, elle peignit encore quelques portraits, et particulièrement ceux de madame de Staël en Corinne, et celui de madame Catalani : elle avait également mis à profit les deux dernières excursions dont nous venons de parler, pour s'exercer dans le genre du paysage, et le portefeuille qu'elle rapporta de la Suisse suffit pour prouver toute la flexibilité et la richesse de son talent. Toute la carrière de madame Lebrun a été heureuse : elle le méritait par ses qualités morales; et c'est l'empire de ces qualités qui fait encore ressembler au soir d'un beau jour ses années avancées où le talent lui-même perd ses priviléges. Une imagination toujours vive, une causerie attrayante et pleine d'anecdotes, les manières les plus aimables sans recherche, un abord gracieux sans affectation, l'enthousiasme des arts, l'amour du beau, répandent sur l'automne de madame Lebrun, dit M. Aimé Martin, des agréments qui le disputent à ceux du bel age : en l'écoutant on lui rend sa jeunesse; elle a conservé du don de plaire tout ce qui pouvait la faire aimer; sa maison est encore aujourd'hui le temple des arts et le rendez-vous de la bonne compagnie. De nombreux amis se pressent autour d'elle, et tous les étrangers veulent la connaître. Fidèle à ses goûts, constante dans ses affections, elle cultive comme autrefois l'amitié, les lettres et la peinture : et des ouvrages dignes d'elle sortent encore chaque jour de ses mains.

LEBRUN (Pierre), poëte lyrique et dramatique, né à Paris, le 29 décembre 1785. Dès l'âge de douze ans, ses ébauches poétiques lui méritèrent une distinction. M. François-de-Neufchâteau, alors ministre de l'intérieur, en ayant lu quelques unes y découvrit un talent futur, qu'il encouragea en donnant à leur jeune auteur une place au prytanée français. Lebrun fit des progrès rapides dans ses études : une pièce de vers de sa composition intitulée, *mes Souvenirs*, qui fut lue à une distribution de prix à laquelle assistaient des académiciens distingués, Ducis et Bernardin de Saint-Pierre, révélèrent à ces doyens de l'Institut un poëte naissant. Encore d'une extrême jeunesse, l'élève Lebrun était au moment d'achever ses études, quand son professeur de rhétorique tomba malade : ce fut lui qui fut choisi pour le représenter par *intérim*. Sur ces entrefaites, Napoléon, dans une visite qu'il fit au prytanée de Saint-Cyr, ayant vu dans la chaire ce professeur imberbe portant l'uniforme des écoliers, fut d'abord étonné, et demanda avec bienveillance au jeune suppléant à quoi il se destinait : « A chanter votre gloire, » répliqua-t-il. La sanglante et mémorable bataille d'Iéna lui en fournit bientôt l'occasion; elle fut sous sa plume le sujet d'une ode si remarquable par le style et les images, que l'empereur l'attribua au chantre habituel de ses exploits, à Lebrun-Pindare. Napoléon fit au jeune poëte, qui était tout récemment sorti du prytanée, une pension de 1,200 francs, qui lui a été conservée depuis. Lebrun-Ecouchard, quoique assez riche de son propre fonds pour ne pas porter envie au mérite d'autrui, en manifesta quelque dépit qu'il laissa apercevoir à son rival; ce dernier, pour tout ressentiment, pleura sa mort dans des vers non moins beaux que les siens. Le premier ouvrage dramatique de cet auteur avait été une tragédie d'*Evandre et Pallas*, non représentée, et imprimée à un très petit nombre d'exemplaires. Sa tragédie d'*Ulysse* fut jouée au Théâtre-Français, le 28 avril 1814, et imprimée la même année. Elle n'eut qu'un succès d'estime; ce succès, dont se serait contenté tout autre que M. Lebrun, ne fut pour lui qu'un motif d'en remporter d'éclatants et d'incontestables. Dans cette pièce l'auteur ne s'est point trompé, c'est le sujet qui a trompé l'auteur; en effet comme l'a fort bien dit M. Charles Nodier : « Ulysse est un personnage épique, et même un personnage dramatique » du second ordre, mais ce ne sera jamais le héros d'une » bonne tragédie, parce qu'il n'est pas tragique; son » caractère adroit jusqu'à la souplesse peut très bien » servir à nouer une intrigue intéressante, et c'est le » parti que Sophocle en a tiré, mais il ne peut inspirer » ni cette pitié ni cette terreur profonde qui font le » mobile de la tragédie. Quel intérêt ce sujet peut-il » exciter? la crainte que Pénélope ne soit forcée à devenir l'épouse d'un des princes qui demandent sa main. » Cette critique est juste, mais on est dédommagé de la langueur du sujet par *la reconnoissance* du quatrième acte, qui donne lieu à deux scènes fort belles et fort touchantes. La muse de M. Lebrun trouva un sujet plus heureux dans les infortunes de Marie-Stuart, tragédie en 5 actes, représentée sur le premier Théâtre-Français, le 6 mars 1820, et imprimée la même année. C'est en créant qu'il a imité Schiller; il s'en appropria les beautés en le dégageant des licences germaniques qui la déparent. Le plus grand éloge que l'on puisse faire de cette œuvre dramatique, c'est qu'elle fait couler les larmes des spectateurs, et qu'elle eut cinquante représentations de suite; le public ne se lassait pas d'entendre de si beaux vers, des scènes si pathétiques, et de pleurer sur de si nobles infortunes. Le style de cette tragédie est pur, correct, harmonieux; la partie qui en a été la plus applaudie, celle du sentiment surtout, y est admirable! M. Lebrun n'eut point le même bonheur pour son *Cid d'Andalousie*, tragédie représentée au Théâtre-Français, le 1er mars 1826 : bien que le talent de l'auteur s'y fit souvent reconnaître, elle n'eut que quatre représentations, et n'a point été imprimée. Sous l'empereur, M. P. Lebrun fut nommé receveur principal des contributions indirectes. Quand cette place fut supprimée, d'administrateur redevenu poëte, il alla visiter l'Italie et la Grèce. On a encore de lui : 1° *Ode sur la campagne de* 1807, 1808, in-8°; 2° *le Bonheur de l'étude, dans toutes les situations de la vie, poëme, qui au jugement de l'académie française, a partagé le prix de poésie avec M. Saintine, dans la séance publique du 25 août*, 1817, 1818, in-8°, 2e édition, 1822, in-8°; on trouve à la suite de cette seconde édition : *Ode sur la mort du poëte Lebrun*, 1807; — *Ode sur un Cygne*; — *Ithaque*, Ode, (1821); — *Ode sur Flumina*, 1814; — *Ode au vaisseau de l'Angleterre*; 3° *Poëme lyrique sur la mort de Napoléon*, 1822, in-8°.

LECARLIER (N.) était secrétaire du roi et maire de Laon avant la révolution. Le bailliage de Vermandois l'élut, en 1789, député aux états-généraux, où il

siégea constamment parmi les défenseurs des intérêts du peuple. En septembre 1792, le département l'envoya à la convention nationale. Il vota la mort de Louis XVI, contre l'appel au peuple et contre le sursis. En l'an VI, il fut choisi pour remplacer Dondeau, ministre de la police, et le 11 brumaire an VII il fut remplacé par Duval. Le département de l'Aisne le nomma, en 1795, au conseil des anciens: il mourut peu de temps après.

LECARPENTIER (N.), avocat à Valogne (Manche), né à Hesleville près Cherbourg. Il exerçait la profession d'huissier à Valogne lorsque la révolution éclata. Nommé député à la convention par son département, il suivit le parti de la montagne, vota dans presque toutes les occasions avec lui, notamment dans le procès de Louis XVI. Envoyé en mission dans les départements de la ci-devant Normandie au moment de l'insurrection de la Vendée, il se montra sans pitié pour les ennemis de la révolution. Cette énergie concourut toutefois à la belle résistance de Grandville. Il se déclara contre la révolution du 9 thermidor, et fut un des premiers chefs de l'insurrection, si mal jugée, du 1er prairial. Poursuivi, emprisonné pour une cause qu'il croyait celle de la liberté, il ne démentit pas ses principes ni son caractère, et cependant il fut amnistié, le 4 brumaire an IV, et rentra alors dans ses foyers. Il est détenu maintenant au Fort-Saint-Michel.

LECARPENTIER (C. L. F.) naquit en 1750. Il s'appliqua de bonne heure à l'art du dessin, étudia la peinture, et l'exerça avec beaucoup de succès; il réunissait au titre de peintre celui d'homme de lettres, et devint professeur à l'école des Beaux-Arts de Rouen, membre des académies de cette ville, correspondant de l'Institut et de plusieurs sociétés littéraires de la capitale. Les divers écrits de M. Lecarpentier prouvent qu'il possédait au même degré la théorie et la pratique de l'art qu'il professait. On a de lui: 1° *la Galerie des peintres célèbres, avec des remarques sur chaque maître*, 1810—1821, 2 vol. in-8°. Plusieurs des biographies qui composent cette galerie ont été tirées à part, après avoir été lues dans les séances publiques de la société d'émulation de Rouen, et imprimées dans ses recueils; telles sont les notices *Bouteiller, Houel, Jean Letellier, l'Albanne, Paul Potter, etc.*: 2° *Itinéraire de Rouen*, ou *Guide des voyageurs pour visiter avec intérêt les lieux les plus remarquables de cette ville ou des environs*, 1816, in-8°, édit. revue et augmentée, Rouen, 1819, in-8°; 3° *Essai sur le paysage, dans lequel on traite des diverses méthodes pour se conduire dans l'étude du paysage, suivis de courtes notices sur les plus habiles peintres en ce genre*, Rouen, 1817, in-8°. On trouve encore beaucoup d'autres morceaux de Lecarpentier dans les recueils de la société d'émulation de Rouen; il est mort dans cette ville, au mois de septembre 1822, à l'âge de soixante douze ans.

LECHEVALIER (Jean-Baptiste), premier conservateur de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, né à Trely, près de Coutances (Manche), vers 1752. Il fut du nombre des savants qui accompagnèrent, en 1786, le comte Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople, pour l'aider dans les recherches dont il s'occupait pour son *Voyage pittoresque en Grèce*. M. Lechevalier explora successivement la Grèce et la Troade, et prétendit avoir découvert les tombeaux d'Ajax, d'Achille et de Protésilas. A son retour, il publia: 1° *Description of the plain of Troy, translated from the original, and accompanied with notes and illustrations*, by And. Dalzel, London, 1791, in-4°; 2° *Voyage à la Troade, fait dans les années* 1786 et 1787, 2e édition, 3 vol. in-8°, 3e édition, 1813, 3 vol. in-8°, et atlas in-4°: le n° 1er doit être considéré comme la 1re édition de cet ouvrage; ce n'est en effet que la traduction anglaise faite sur le manuscrit de M. Lechevalier. James Bryant fit paraître sur cet ouvrage: *Observations upon a treatise entitled a Description of the plain of Troy*, London, 1795, in-4°. Ce savant y émet le singulier système qu'il n'y eut jamais de guerre de Troie, et même que cette ville n'exista jamais. J. B. Moritt répondit à Bryant, ce qui donna lieu à une petite guerre littéraire. La 3e édition du *Voyage* de M. Lechevalier contient une des dissertations que Moritt publia à cette occasion, et dans laquelle ce savant fait connaître, d'après ses propres observations, combien les recherches de M. Lechevalier sont recommandables sous tous les rapports. 3° *Voyage de la Propontide et du Pont-Euxin*, Paris, 1800, 2 vol. in-8°, fig. Les ouvrages de M. Lechevalier lui assignent un rang distingué parmi les savants et les voyageurs. Nous ne devons pas omettre dans cet article que M. le comte Choiseul-Gouffier lui contesta le droit de publier séparément ses découvertes, qui avaient été faites à ses frais, et seulement pour le *Voyage pittoresque de la Grèce*.

LECKIE (Gould Francis), né à Londres, vers 1765, fut envoyé très jeune par le gouvernement anglais dans l'Inde, et fit ce voyage par terre. Après un assez long séjour dans ce pays, il revint en Europe, et fut chargé d'une mission particulière dans la Méditerranée: il devint propriétaire de biens considérables près de Syracuse, en Sicile, où il épousa la veuve d'un négociant du pays. Les biens de M. Leckie ayant été confisqués par le gouvernement sicilien, il vint à Londres, et y publia divers ouvrages. Il a quitté cette capitale pour aller s'établir dans les environs de Sienne (à Saint-Climanti), où il vit retiré. Doué d'une constitution forte, d'un caractère vif et persévérant, et d'un esprit profond et scrutateur, il ajoute à ces qualités des manières très aimables, et qui ne se ressentent en rien des habitudes anglaises. Accoutumé à vivre chez les nations étrangères, et dans le commerce plus franc des peuples du continent, M. Leckie est exempt de préjugés nationaux, et juge les étrangers avec autant de justesse que d'équité. Pendant ses voyages et son séjour en Grèce et dans l'Asie-Mineure, il étudia le grec moderne, qu'il possède en perfection. Il parle très bien le français, l'italien et plusieurs de ses dialectes, de même que le turc; il sait l'espagnol, et a des notions assez étendues sur d'autres langues. Parmi les ouvrages qu'il a fait paraître sur les affaires politiques, on remarque surtout l'intéressant écrit dans lequel il développe les avantages de la mer Noire pour une puissance prépondérante du continent, et les dangers imminents qui en résulteraient pour la Grande-Bretagne, soit pour ses possessions dans l'Inde, soit pour sa prépondérance maritime, son commerce et sa navigation depuis le détroit de Gibraltar jusqu'aux rives du Bosphore. Il y démontra combien cette mer, que le dominateur de Constantinople peut fermer à son gré, est importante par la sécurité qu'elle offre à une marine militaire, dont tous les éléments se trouvent en abondance dans les contrées environnantes, et qui peut s'y former à peu de frais et manœuvrer hors de la portée d'un ennemi, jusqu'à ce que les équipages aient atteint les connaissances pratiques nécessaires pour faire de bons marins. Une fois parvenus à ce degré, rien n'empêcha qu'une escadre nombreuse, bien équipée, et montée par d'habiles marins, commandés par des officiers exercés, n'en sorte pour dominer d'abord sur l'archipel, et ensuite sur toute la Méditerranée, au grand détriment de l'Angleterre. Lorsque M. Leckie publia cet écrit, il avait en vue la France et Napoléon: mais tous ses raisonnements s'appliquent avec encore plus de force à la puissance russe, en la supposant maîtresse de Constantinople, et disposant de tous les marins grecs pour en former le principal noyau d'une formidable marine. M. Leckie, pendant sa longue résidence en Sicile, s'y montra constamment l'ami des institutions libérales, et s'y lia avec les seigneurs et les savants siciliens les plus distingués, qui ne cessèrent de lui donner des marques multipliées de leur amitié. Il se trouva plus d'une fois en opposition directe avec les agents diplomatiques de l'Angleterre, reprocha, en plus d'une occasion, à son gouvernement la plus noire perfidie envers les Siciliens, et accusa ouvertement le ministère britannique de la plus profonde ignorance sur tout ce qui regarde les pays étrangers, et nommément sur l'Italie et la Sicile. C'est probablement à la franchise de ses attaques contre les ministres qu'il faut attribuer leur éloignement pour un homme aussi capable de bien servir sa patrie au dehors: il est trop fier pour flatter les gens en place: il n'y a qu'un ministre d'un génie supérieur qui puisse tirer parti de M. Leckie. Nous avons de lui, 1° *An historical survey: coup d'œil historique sur*

les relations extérieures de la Grande-Bretagne, etc., Londres, 1819, in-8°. 2° *State, etc. : de l'état présent des affaires*, Londres, 1819, in-8°; 3° *Historical survey:* même titre que le n° 1, pour l'année 1810. Cet ouvrage, qui avait d'abord paru à Paris en anglais, dans le 4ᵉ vol. du *Monthly Repertory* pour 1808, renferme un article assez étendu sur l'état du Portugal depuis les trente années précédentes. On y a ajouté une suite qui s'étend jusqu'en 1810. Ces deux morceaux sont d'un Portugais qui les communiqua à son ami M. Leckie : mais ayant été imprimés pendant son absence, il s'y est glissé plusieurs fautes. Dans l'article qui traitait de la conduite du gouvernement anglais en Portugal, l'auteur fait énergiquement ressortir l'injuste et coupable indifférence du cabinet anglais pour le sort de son allié, dont il n'a cherché qu'à organiser l'armée pour s'en servir, sans avoir songé à améliorer l'état politique des malheureux et braves Portugais. 4° *Essay on the pratice, etc. : essai sur la marche du gouvernement indépendamment de la théorie sur laquelle on la suppose fondée*, Londres, 1811, in-8° : cet ouvrage a eu plusieurs éditions ; 5° *The balance of Power, etc. : de l'équilibre du pouvoir en Europe*, Londres, 1817, in-8°. Cet ouvrage, qui offre un abrégé des relations diplomatiques de l'Europe, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, a été trad. en français par W.-Edouard Gauttier, Paris, 1819, in-8°. — LECKIE (Daniel-Robinson), frère du précédent, mort vers 1799, dans l'Inde, où ses connaissances dans les langues lui avaient valu une place dans la magistrature ; est auteur d'un ouvrage devenu assez rare, et publié à Londres, 1800, in-4°, sous le titre de *Journal of a route to Nagpore*, etc. *Journal d'un voyage à Nagpour*, par Chuttak, et d'un autre voyage de Nagpour à Benarès.

LECLERC (Nicolas-Gabriel), membre des académies de Saint-Pétersbourg, de Besançon et de Rouen, naquit à Baume-les-Dames, petite ville de Franche-Comté, le 6 octobre 1726. Destiné à la profession de médecin, il l'exerça avec un succès qui lui mérita, en 1757, le titre de premier médecin des armées du roi en Allemagne ; il y rendit d'immenses services par la réforme des abus qui s'étaient introduits dans l'administration des hôpitaux militaires. En 1759, il partit pour la Russie avec l'agrément du roi, et y devint le premier médecin du général Rasoumofskoi, hetman des cosaques, qui, se proposant de visiter les principales cours de l'Europe, voulait être accompagné d'un homme de mérite. Le voyage dura deux ans ; l'hetman voulant alors le fixer auprès de lui, lui offrit la propriété de la ville de Batourin, qu'il refusa par amour pour sa patrie. De retour en France, en 1762, il fut nommé médecin du duc d'Orléans : les souvenirs qu'il avait laissés en Russie l'y rappelèrent en 1769 : il y reçut le titre de premier médecin du grand duc, et de directeur scholaire du corps impérial des cadets, et plus tard, celui d'inspecteur de l'hôpital de Paul, fondé par le grand duc avec l'argent destiné à ses menus plaisirs. Ce fut pendant le second voyage que, suivant les intentions de Louis XV, il rassembla tous les matériaux et fit dresser toutes les cartes nécessaires pour donner une idée exacte de ce vaste pays, qui jusqu'alors n'était connu que par les récits mensongers des voyageurs. Il revint en France en 1777, avec des collections immenses qui lui valurent de la part des ministres un accueil distingué et de grandes promesses qui ne se réalisèrent jamais : il n'obtint pour toute récompense des services aussi nombreux que désintéressés qu'il avait rendus que le cordon de Saint-Michel, avec des lettres de noblesse conçues dans les termes les plus honorables, et une pension de 6,000 livres. Il prit alors le nom de *Leclerc*, et se retira dans le fond d'une province, où il s'occupait à mettre en ordre les matériaux qui étaient en sa possession, quand un ordre du roi le rappela à Versailles. Les abus introduits dans l'administration des hôpitaux n'étaient plus supportables : on se souvint des services de ce genre qu'avait déjà rendus M. Leclerc, et on le nomma président d'une commission créée à cet effet, avec le titre d'inspecteur-général des hôpitaux du royaume. Il remplit parfaitement les vues du ministère, et le roi l'avait nommé administrateur-général des hôpitaux militaires et de charité qui étaient au compte du monarque, lorsqu'une révolution ministérielle fit ajourner les réformes ; et Leclerc retourna dans sa solitude. Il y terminait son Histoire de Russie lorsque la révolution éclata. Privé alors de sa pension et réduit à ses propres ressources, ce ne fut qu'avec peine qu'il pourvut à ses besoins et à ceux de sa famille, ce qui ne put le soustraire aux persécutions de 1793. En 1778, il se retira à Versailles, où il mourut le 30 décembre 1798, dans sa soixante-treizième année. Voici la liste complète de ses ouvrages : 1° *Mémoire sur la goutte*, 1750, (1751), in-12 ; 2° *Problème donné par l'académie de Besançon : le seul amour du devoir peut-il produire d'aussi grands effets que le désir de la gloire ?* 1756, in-12 ; 3° *Dissertatio de hydrophobiâ*, 1760, in-4° ; 4° *Medicus veri amator ad apollineæ artis alumnos*, 1764, in-8° : ouvrage estimé ; 5° *Moyen de prévenir la contagion, et d'y remédier, avec l'histoire des maladies épidémiques qui ont régné en Ukraine en 1760* ; 6° *Essai sur les maladies contagieuses du bétail, avec les moyens de les prévenir et d'y remédier efficacement*, Paris, 1766, 2 vol. in-8° ; 7° *Histoire naturelle de l'homme considéré dans l'état de maladie, ou la Médecine rappelée à sa première simplicité*, 1767, 2 vol. in-8° : ouvrage traduit dans la plupart des langues de l'Europe ; 8° *Yu-le-grand et Confucius, Histoire chinoise*, 1769, in-4° : roman historique composé pour l'éducation du grand-duc, depuis *Paul I* ; 9° *De la contagion, de sa nature, de ses effets, de ses progrès, et des moyens les plus sûrs pour la prévenir et pour y remédier*, 1771, in-8° ; 10° *l'Art de débuter dans le monde avec succès*, 1774, in-8° ; 11° *Les plans et statuts de différents établissements ordonnés par l'impératrice Catherine II, pour l'éducation de la jeunesse de son royaume*, traduits du russe, 1775, in-4°, ou 2 vol. in-12 ; 12° *Education morale et physique des deux sexes, pour les rendre aussi utiles aux autres qu'à eux-mêmes*, traduit du russe, 1777, deux parties in-4°, avec fig. ; 13° *la Boussole morale et politique des hommes et des empires*, 1779, in-8° : ouvrage dirigé contre la politique du gouvernement anglais ; 14° *Histoire de la Russie, ancienne et moderne*, 1783—1794, 8 vol. in-4°, fig. et atlas in-fol. : ouvrage le plus complet que nous ayons sur la Russie ; 15° *Portrait de Henri IV*, 1783, in-8° ; 16° *Atlas du commerce*, 1786, in-4° : ouvrage composé de deux cartes, en quinze feuilles, grand in-fol., suivi d'un *Examen impartial de la critique des cartes* (publiés par Leclerc) *de la mer Baltique et du golfe de Finlande* ; 17° *Abrégé des Etudes de l'homme fait, en faveur de l'homme à former*, 1789, 2 vol. in-8° ; 18° *les Maladies du cœur et de l'esprit*, 1795, 2 vol. in-8° ; 20° *Histoire de Pierre III, empereur de Russie*, in-8°, Paris, Levrault : ouvrage entièrement mutilé par l'éditeur. Il a aussi laissé plusieurs ouvrages manuscrits, déposés au département des affaires étrangères.

LECLERC (Jean-Baptiste), né à Chalonne (Maine-et-Loire), vers 1755. Député par son département à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il donna sa démission lorsque la montagne triompha des Girondins, et reparut en l'an IV, au conseil des cinq-cents, où il fut réélu par son département. Partisan de la *théophilanthropie*, religion nouvelle, que la Revellière-Lepaux voulait introduire en France, Leclerc présenta au conseil, le 9 fructidor an IV, une motion pour l'établissement de ce culte ; l'assemblée adopta la question préalable ; et lorsque, le 28 fructidor, Leclerc reprit son projet en lui donnant de nouveaux développements, quoiqu'un peu mieux accueilli, il ne put obtenir que les honneurs stériles de l'ajournement. Il proposa par la suite de ne délivrer des patentes qu'aux marchands qui prêteraient le serment de tenir leurs magasins ouverts les dimanches et jours de fêtes de l'ancien calendrier, et s'opposa, peu de temps après, à la déportation des prêtres insermentés. Elu président du conseil des cinq-cents, le 21 janvier 1799, il prononça la harangue d'usage de cet anniversaire. Il sortit de la carrière législative à la fin de cette même année, et s'ensevelit dans la retraite. Après avoir été exilé quelque temps en Belgique, il lui fut permis de revoir sa patrie. Il mourut à Chalonne, peu de temps après son retour, en novembre 1826, à l'âge de soixante-onze ans. Leclerc fut un citoyen intègre, un homme de bonne foi, même dans le système religieux qu'il avait embrassé, et n'a

pas cessé, jusqu'à son dernier jour, d'être républicain sincère. Il était correspondant de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut de France, depuis son établissement. Il a publié : 1° *Mes promenades champêtres*, ou *Poésies pastorales*, 1787, in-8° ; nouvelle édition, sous le titre de *Idylles et contes champêtres*, 1798, 2 vol. in-18 : 2° *Essai sur la propagation de la musique en France, sa conservation et ses rapports avec le gouvernement*, 1796, in-8° ; 3° *Abrégé de l'histoire de Spa*, Liége, 1818, in-18 (anonyme).

LECLERC (JULIEN-RENÉ) naquit à Bazochar, en 1762. Il venait de recevoir la prêtrise quand la révolution commença : il n'adopta point les principes de la nouvelle constitution civile du clergé, ce qui l'exposa à des persécutions. Il n'échappa aux massacres des premières journées de septembre 1792 qu'en se cachant dans le bois de Vincennes ; il revint à Paris, devint clerc de procureur, et se fit passer pour jurisconsulte. Il se lia successivement avec des agents du parti royaliste, tels que Lemaître, le chevalier de Pommelles, La Barbarie, Brottier, etc. ; mais ayant appris que Brottier, Lavilleheurnois et Duverne venaient d'être arrêtés, M. Leclerc se rendit à l'hôtel de l'agence et fit transporter en lieu sûr les malles où l'on avait emballé tous les documents qui pouvaient compromettre le parti. Il s'aboucha ensuite avec les autres conspirateurs dont on ne s'était point saisi, pour aviser aux moyens de diriger les élections dans un sens royaliste ; il engagea en même temps ses collègues à prendre des mesures énergiques pour enlever les directeurs, organiser la garde nationale, et donner au corps législatif une garde nombreuse. Ce complot était assez bien tramé, mais il exigeait que trop d'agents fussent mis en jeu pour que le secret fût gardé longtemps. La conspiration était flagrante, et tout le monde en avait connaissance ; aussi le directoire exécutif n'eut-il pas besoin de mettre beaucoup d'espions en campagne pour être parfaitement informé de l'état des choses. La journée du 18 fructidor an V fit avorter la conspiration, et fut singulièrement fatale à plusieurs de ses auteurs ou complices, qui allèrent déplorer leur imprudence dans les plages brûlantes de la Guyane et de Sinamary. M. Leclerc cependant ne perdit point courage ; pensant que le directeur Barras n'était peut être point inaccessible à la corruption, il eut de fréquents rapports avec un ami intime de ce directeur, à l'effet de le gagner au parti royaliste. En 1800, M. Leclerc se rendit à Londres, où il eut des conférences avec l'évêque d'Arras sur les moyens de réconcilier Moreau avec Pichegru ; le prélat le renvoya à Paris pour y renouer les fils de la correspondance interrompue par la saisie des papiers de M. Hyde-de-Neuville ; car il est rare que les conspirateurs n'aient pas toujours à côté d'eux un instrument qui les décèle ou un indiscret qui les trahit. Cependant la correspondance fut rétablie et dura quelque temps ; mais la police fit de nouvelles découvertes ; M. Leclerc fut alors contraint de se réfugier sur le bord de la mer, d'où il continua ses relations. Il fut trahi par un nommé Philippe, qu'il avait employé longtemps à porter ses dépêches. Ce dernier donna des informations à la police, et servit de guide au général Savary, qui, dans la nuit du 15 au 16 février 1804, s'était présenté au domicile de M. Leclerc pour l'arrêter. Mais on ne parvint à saisir que ses effets ainsi que ses papiers, qui furent publiés à cette époque dans le *Moniteur*, par ordre de la police. M. Leclerc courut alors mille dangers, auxquels il n'échappa que par miracle ; ce ne fut qu'en traversant, pendant la nuit, le nord de la France, la Belgique, la Hollande, le nord de l'Allemagne et le Holstein, qu'il put arriver jusqu'à Londres. Cette mésaventure aurait dû le rendre d'autant plus prudent, que son caractère de prêtre formait un grand contraste avec celui de conspirateur. Cependant, peu de temps après, il se rendit en Allemagne, pour y renouer de nouveaux complots. Il se trouvait à Munster, en Westphalie, lorsqu'il apprit sa condamnation à mort, prononcée le 10 brumaire an XIII (1er novembre 1804) par une commission militaire séante à Rouen : cette nouvelle refroidit un peu son ardeur conspiratrice, la crainte d'une extradition et d'une exécution sommaire détermina M. Leclerc à regagner promptement le sol de la Grande-Bretagne, où il vécut retiré. Depuis la restauration, il a fait quelques voyages en France, mais il est retourné en Angleterre, où il vit d'une pension que lui fait le gouvernement français.

LECLERC (CHARLES-EMMANUEL), lieutenant-général, né à Pontoise le 17 mars 1772, appartenait à une famille de riches commerçants de farine. Il entra fort jeune au service, dans lequel les suffrages de ses camarades lui préparaient un avancement rapide. Son intrépidité, et la manifestation d'un patriotisme qu'une éducation cultivée lui permettait de produire avec éclat, lui avaient acquis parmi eux une grande influence. Ils le nommèrent lieutenant d'une compagnie du second bataillon de Seine-et-Oise ; peu de temps après il entra, en qualité de sous-lieutenant, au 12e régiment de cavalerie, et se fit bientôt remarquer par son activité et son courage. Un général de l'armée d'Italie dont la division faisait partie de l'armée de Toulon, le prit pour aide-de-camp : Leclerc se distingua au siége de cette ville, y gagna le grade de capitaine ; et quoiqu'il n'eût alors que vingt-un ans, on lui confia les fonctions de chef d'état-major de l'aile gauche. Chargé du commandement de la colonne qui s'empara du fort Faron, il fut nommé par suite de cette action brillante, adjudant général, en 1793. Ce fut à cette époque qu'il forma avec Bonaparte une liaison qui, par la suite, fut la cause de sa fortune rapide. Leclerc fut chargé de la mission honorable d'aller porter à Paris la nouvelle de la prise de Toulon. Après le siége, il fut envoyé à l'armée des Ardennes, où il contribua à la bataille de Fleurus. Il rejoignit l'armée des Alpes, fut chargé de la fameuse attaque du Mont-Cenis, et y passa le rigoureux hiver de 1794 à 1795, avec des soldats qui manquaient de souliers, de vivres et de vêtements. Le cantonnement discipliné et actif qu'il sut maintenir sur les glaciers de cette montagne, dans des circonstances aussi difficiles et pendant un des plus rudes hivers dont on ait gardé la mémoire, fixa les regards de l'armée sur Leclerc. Le directoire le nomma au commandement spécial de Marseille ; l'anarchie régnait dans cette ville ; il sut y rétablir l'ordre et se faire chérir des habitants. Ce fut pendant ce court commandement qu'il fit la connaissance de Pauline Bonaparte, qu'il épousa plus tard. Bonaparte, qui venait d'être appelé au commandement en chef de l'armée d'Italie, rappela auprès de lui Leclerc, qui ne tarda pas à se distinguer sur le Mincio, à Salo et à Roveredo, en qualité d'adjudant-général sous chef de l'état major. A l'époque de l'armistice de Leoben, il fut envoyé au travers du Tyrol, pour en donner connaissance à l'armée du Rhin, et de là il se rendit auprès du directoire, qui le renvoya à l'armée d'Italie après l'avoir nommé général de brigade, le 21 mars 1797. Arrivé à Milan, où Bonaparte avait réuni toute sa famille, il y épousa Pauline. Après le traité de Campo-Formio, il devint chef d'état-major de Berthier à l'armée d'Italie, et fit la campagne de Rome. Lorsque Berthier partit pour l'Égypte, Brune le remplaça, et Leclerc continua à servir sous ce dernier. Il fut appelé dans les mêmes fonctions, sous les ordres du général Kilmaine, à l'armée de l'Ouest. Leclerc contribua, par sa fermeté et par sa prudence, à la pacification de cette contrée. Le directoire l'en récompensa en l'an VII, par un commandement supérieur. L'armée française rentrait en France, après avoir été obligée d'évacuer l'Italie ; ces masses entassées dans cinq départements du midi, et surtout à Lyon, offraient le spectacle de la misère, de l'indiscipline et du mécontentement. Leclerc eut ordre de réorganiser cette multitude ; on lui conféra le commandement supérieur dans Lyon, avec des pouvoirs extraordinaires. En peu de semaines, par le crédit qu'il trouva dans le commerce, par des sacrifices personnels et par l'influence qu'il sut prendre sur l'administration municipale, il pourvut aux besoins les plus pressants. Il compléta les cadres par des officiers fermes et intelligents, et forma des camps où le soldat eut bientôt repris l'habitude de la discipline. Lorsque Bonaparte revint d'Égypte, Leclerc fut du petit nombre des généraux qui, admis dans sa confiance, contribuèrent puissamment au succès du 18 brumaire. Il pénétra, à Saint-Cloud, dans le conseil, à la tête d'un peloton de grenadiers, et montrant du bout de ses baïonnettes, aux députés de l'opposition, les fenêtres de l'orangerie, il s'écrie : « Au nom du

« général Bonaparte, le corps législatif est dissous : que » les bons citoyens se retirent. Grenadiers, en avant ! » Après cet événement, nommé général de division le 3 décembre 1799, il fut employé à l'armée du Rhin, où il commanda la deuxième division du centre, sous le général en chef Moreau, tenue constamment en réserve. Il se distingua à Landshutt, où il battit l'archiduc Ferdinand. En 1801, il conduisit en Espagne un corps de vingt mille hommes, destiné à agir contre le Portugal. Les fatigues d'une longue marche, et les privations auxquelles ils étaient soumis, excitèrent parmi les soldats une rébellion que Leclerc contint par sa fermeté. Cette entreprise fut couronnée d'un plein succès. Le prince du Brésil signa, à Badajos, un traité avantageux pour la France, et qui retirait la maison de Bragance de la tutelle des Anglais. Les traités de Lunéville et d'Amiens ayant, pour un instant, donné la paix à l'Europe, les consuls jetèrent les yeux sur Saint-Domingue. Cette colonie, autrefois d'un si riche produit pour la France, s'était insurgée le 23 août 1791, en proclamant les mêmes principes de liberté qui excitaient, à cette époque, l'enthousiasme de la métropole. Après une guerre atroce qui couvrit de carnage toutes les parties de l'île et entraîna le massacre des blancs, un gouvernement révolutionnaire s'était organisé, dirigé par Toussaint Louverture. (Voyez ce nom.) Une expédition fut résolue, et Leclerc en obtint le commandement, sous le titre de capitaine-général. Il parut le 1er février 1802, à la vue du cap Samana, avec un armement immense composé de quarante-cinq vaisseaux ou frégates, de trente quatre mille combattants à bord. Une vive contestation s'engagea entre lui et l'amiral Villaret Joyeuse sur le mode et l'à-propos du débarquement. Il fut obligé de consentir à des temporisations qui laissèrent aux noirs le temps de se réunir, et d'incendier une seconde fois le Cap, en profitant de la dislocation de la flotte, battue par les vents contraires. Néanmoins le débarquement s'opéra, et, en moins de trois mois, Leclerc battit et soumit cette armée noire, illustrée par la défaite d'une armée bien plus nombreuse que la sienne : car les hôpitaux, et les garnisons qu'il fut obligé de laisser dans les places, lui enlevèrent plus des deux tiers de ses troupes. Il n'avait pas plus de dix mille hommes pour poursuivre, dans les doubles montagnes, les nègres qui fuyaient, en brûlant derrière eux toutes les habitations. Cette pacification fut de courte durée. L'incertitude dans laquelle le gouvernement laissa les noirs sur leur sort à venir prolongea leurs inquiétudes, et quand une épidémie gagnée dans le séjour des villes, vrais cimetières pour les Français, eut fait périr une portion de l'armée, ils s'insurgèrent de nouveau. L'enlèvement de Toussaint Louverture, le désarmement, les exécutions de plusieurs chefs, la défiance témoignée aux troupes amalgamées par le traité avec celles de France, avaient préparé cette explosion. Ne recevant aucun renfort de France, et la défection des bataillons noirs devenant générale, Leclerc centralisa ses forces au Cap, puis se retira dans l'île de la Tortue, où il établit son quartier-général. Avec le secours des troupes qui se trouvaient au *Borne*, et auxquelles il avait envoyé l'ordre de se rendre promptement au Cap, par terre, il aurait peut-être rétabli les affaires : mais elles furent retardées par le soin de sauver les blancs du massacre. Le chagrin de voir une expédition si importante manquée rendit mortelle la fièvre que les fatigues de la campagne avaient occasionnée au général Leclerc. Voyant sa fin approcher, il fit venir près de lui le général Rochambeau, et lui annonça qu'il était désigné pour lui succéder. Il expira le 22 novembre 1802. Ses dépouilles mortelles transportées en France, sur le vaisseau *le Swiftsure*, furent déposées près de Soissons, dans sa terre de Montgobert. Il avait été blessé à l'attaque du Morne-à-Pierrot. Sa femme, dont il n'avait point eu d'enfants, a épousé depuis le prince Camille Borghèse. Napoléon regardait le général Leclerc comme un officier du premier mérite, propre à-la-fois aux travaux du cabinet et aux manœuvres du champ de bataille. Lorsque ce dispensateur de couronnes posait celle d'Espagne et de Naples sur la tête de Joseph et de Murat, il regretta vivement le beau-frère qu'il avait perdu. L'héritage de la maison de Bragance serait indubitablement devenu son apanage.

LECLERC (Victor). *Voyez le Supplément.*

LECLERCQ (Théodore). *Voyez le Supplément.*

LECLUSE (Fleury). *Voyez le Supplément.*

LECOINTRE (Laurent), surnommé Lecointre de Versailles, membre de l'assemblée législative et de la convention nationale, naquit à Versailles, où il exerçait la profession de marchand de toile lors des premiers événements de la révolution. Il en adopta les principes avec enthousiasme, et contribua puissamment à les propager dans sa ville natale, où sa fortune et son commerce lui donnaient une grande influence. Il fut témoin de la fameuse séance du jeu de paume, où les députés des états-généraux jurèrent de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France. A cette époque, il se forma à Paris une association patriotique qui prit le nom de cet événement, et où figuraient la plupart des hommes qui plus tard jouèrent un rôle dans la révolution. Lecointre y fut admis, et fut l'un des membres les plus exaltés de cette société populaire, qui devint bientôt le type de celles qui s'organisèrent ensuite dans toute la France, sous le nom de *clubs*. Nommé chef de division de la garde nationale de Versailles sous le comte d'Estaing, il fut le premier à dénoncer le repas qui fut donné, le 1er octobre, aux gardes-du-corps dans la salle de spectacle du château. Indigné des outrages que quelques-uns de ces malheureux, échauffés par le vin, s'étaient permis contre l'assemblée nationale, il proposa sur-le-champ au comité militaire de les faire monter à cheval pour leur faire prêter, en présence de la municipalité, le serment de fidélité à la nation et leur faire prendre en même temps la cocarde patriotique, qu'ils avaient foulée aux pieds pendant leur orgie : seul moyen, disait-il, de calmer les inquiétudes du peuple et ses projets de vengeance. Berthier, qui présidait le comité, s'opposa à cette mesure, et la proposition de Lecointre fut ajournée au lendemain. Dans la journée du 5 octobre, la garde nationale se trouvant abandonnée de ses principaux chefs, Lecointre la rallia et en prit le commandement. Ce fut en cette qualité qu'il vint à la rencontre de la populace de Paris qui venait d'arriver, et qui menaçait de se livrer à toute espèce de violence pour avoir du pain. Lecointre, par sa fermeté et sa présence d'esprit, sait la contenir, lui fait jurer qu'elle ne pénétrera pas dans la ville, et lui promet en même temps de satisfaire à ses besoins. Dans cette circonstance difficile, il fit tous ses efforts pour obtenir la distribution de pain sollicitée avec tant d'instances par le peuple ; mais contrarié par le conseil municipal, il ne put obtenir que deux tonnes de riz qui ne purent être livrées attendu la dissolution subite de la municipalité, qui abandonna son poste laissant à Lecointre l'autorisation générale de prendre toutes les mesures qu'il jugerait convenables pour ramener la tranquillité. Il n'était plus temps : la populace, irritée par les cruels délais qu'on lui faisait endurer, se crut dégagée du serment qu'elle avait prêté de rester campée dans l'avenue de Paris, et se répandit dans la ville. On sait qu'à la suite des événements de cette déplorable journée quelques gardes-du-corps périrent victimes de la fureur populaire, et que le roi fut obligé de retourner à Paris. Lors de la formation des autorités, en 1791, Lecointre devint président du département de Seine-et-Oise, et fut ensuite député à l'assemblée législative par le collège électoral du même département. Il signala son entrée dans l'assemblée en articulant différents griefs d'accusation contre le ministre de la guerre. En 1792, il parla souvent sur des mesures de sûreté publique, et appuya de son vote presque tous les décrets révolutionnaires. Le 24 février, au sujet de la prohibition de la sortie des matières premières, il sollicita une exception pour les cotons sortant du port de Marseille. Le 6 mars il s'opposa vivement à ce que le pouvoir exécutif, sous prétexte de tranquillité, fît venir des troupes près de Paris. Peu de temps après il dénonça M. de Narbonne, relativement à des marchés frauduleux souscrits par ce ministre, et demanda l'examen de ses comptes ; il fit également décréter d'accusation Debar et Monnet, qui étaient prévenus d'embauchage pour les émigrés. Ayant ensuite fait arrêter, par les autorités de Béford, quelques Suisses qui sortaient de France pour se rendre

à l'armée des émigrés, il fut condamné par l'assemblée à se rendre pour trois jours à l'Abbaye, comme coupable d'avoir provoqué une arrestation illégale. Le 24 mai, étant rentré dans le sein de l'assemblée, il vota la mise hors la loi de tous les prêtres qui refuseraient de prêter le serment civique. Il dénonça aussi Théobald Dillon au moment même où l'assemblée décernait des honneurs à la mémoire de cet infortuné général, qui venait de périr à Lille, victime d'un complot tramé par les ennemis de l'état. Il ne prit aucune part aux événements du 10 août, ni dans ceux qui suivirent cette insurrection populaire. Le 12, il fit décréter que tous les officiers de la gendarmerie seraient à l'avenir nommés par les soldats. Vers la fin du même mois, envoyé commissaire dans le département de la Seine-Inférieure, sa mission ne fut signalée par aucun acte sanguinaire, et n'eut pour objet que le désarmement des suspects. Réélu à la convention par son département, il rendit compte de sa conduite le 27 septembre, et sollicita de l'assemblée un décret pour la vente des biens immobiliers appartenant aux émigrés, pour la réduction du traitement des prêtres non employés, et pour le rétablissement de la loi sur les passeports. Peu de jours après il demanda l'exécution du décret qui défendait au ministre de la guerre, Servan, de quitter la capitale sans avoir rendu ses comptes. Le 28 octobre, il présenta à la convention un rapport sur un marché de fusils passé par les ministres Chambonas, Lajard, et Beaumarchais, fit décréter ce dernier d'accusation, et annuler le marché comme frauduleux. Quelque temps après cependant, il sollicita la suspension de ce décret et la levée des scellés qui avaient été apposés sur les biens de Beaumarchais. Le 13 décembre, il provoqua un décret portant que les ministres de la république auprès des puissances étrangères ne pourraient délivrer aucun passeport aux émigrés pour rentrer en France. Le 15 du même mois, il demanda qu'il fût permis au roi de communiquer avec les membres de sa famille durant sa détention au Temple; il vota cependant la mort de ce prince sans appel ni sursis. Le 11 août 1793, il demanda que la convention accélérât le jugement de la reine. Appelé comme témoin dans le procès de cette infortunée princesse, il ne fit contre elle aucune déposition bien remarquable; il ne se signala que par la haine qu'il fit éclater en cette occasion contre MM. d'Estaing et Perceval. Le 17 octobre, il dénonça les abus de la loi du 17 septembre précédent sur les suspects détenus, et fit décréter qu'on ferait connaître aux incarcérés les motifs de leur arrestation. En avril 1794, il appuya l'ajournement d'un projet qui tendait à accélérer les jugements du tribunal révolutionnaire. Quelque temps après, il concourut à faire décréter l'épuration des commissions chargées de juger les détenus. Ennemi déclaré de Robespierre, il le poursuivit plusieurs fois de ses accusations et de ses invectives, notamment le jour où, nouveau pontife, il déclara du haut d'une montagne factice, élevée dans le jardin des Tuileries, *que la nation française reconnaissait l'Être suprême et l'immortalité de l'âme*. Lecointre, pendant cette cérémonie, ne cessa de l'apostropher à haute voix par les cris : *à bas le tyran*. Après le 9 thermidor, il accusa devant la convention ses complices, Collot, Barrère, Billaud-Varennes, etc. Sa dénonciation, qui présentait vingt-six chefs d'accusation, fut discutée pendant trois jours consécutifs, au milieu de la plus vive agitation. Mais le parti qu'il attaquait était encore trop puissant pour que sa proposition fût accueillie : elle fut alors déclarée calomnieuse; lui-même fut obligé de quitter le bureau des secrétaires qu'il occupait, sur la demande des représentants Bernard et Duhem. Dénoncé ensuite au club des jacobins par Carrier et Lacombe, il fut exclu de cette société avec Tallien et Fréron. Le 30 novembre, il combattit une proposition qui tendait à faire emprisonner les prêtres qui se trouveraient dans les lieux où il y aurait émeute. Quelques jours après (le 11 décembre), il déclara que si on ne pouvait, sans craindre un mouvement, faire rentrer les parents des condamnés dans leurs biens, il fallait au moins leur accorder des indemnités. Le 23 décembre, il insista vivement pour l'abolition du *maximum*, sauf en ce qui concernait les grains et les objets de première nécessité. Lorsqu'au mois de mars 1795 une nouvelle accusation fut intentée contre Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Vadier, Barrère, on ne fut pas peu étonné de voir Lecointre se ranger parmi leurs défenseurs, lui qui, l'année précédente, les avait signalés comme des scélérats. Peu de temps après, il s'opposa vigoureusement au décret qui rappelait dans le sein de la convention les députés mis hors la loi après le 31 mai, et demandait qu'avant leur rentrée il fût fait un rapport sur chacun d'eux. Mais sa proposition fut écartée; il fut même obligé de supprimer, sur la réclamation de plusieurs membres, l'éloge qu'il avait fait de l'expulsion du parti *girondin*. Cela ne l'empêcha pas, quelques jours après la rentrée des proscrits, d'accuser Louvet, Pétion, Buzot, Barbaroux et Guadet, d'avoir signé un serment pour le rétablissement de la royauté. Le 5 avril, accusé par Tallien d'avoir pris part à un mouvement séditieux dirigé contre la convention, il fut décrété d'arrestation. La loi d'amnistie du 4 brumaire an IV le rendit à la liberté. Après l'organisation des deux conseils, n'ayant point fait partie des deux tiers réélus, il tenta plusieurs fois, aux époques des élections, de gagner les suffrages des électeurs, en exposant, dans des placards qu'il faisait afficher dans Paris et à Versailles, sa vie politique, ses principes, et les services qu'il avait rendus : mais ces démarches ne lui réussirent pas. Il fut compromis dans l'affaire de Babeuf, dont il partageait les principes. Il n'échappa à l'arrestation qu'en se cachant, et ne reparut qu'après la condamnation de Babeuf, qui se dévoua à la mort pour sauver ses co-accusés. Dès lors il parut se résigner au repos de la vie privée. Après la chute du directoire, quand le gouvernement consulaire soumit à l'acceptation de tous les citoyens l'acte constitutionnel de l'an VIII, Lecointre fut le seul habitant de Versailles qui refusa de lui donner son adhésion. Ce vote négatif lui attira l'animadversion du gouvernement nouveau, qui le fit exiler pour quelque temps de Versailles. Il mourut à Guignes, près de Paris, le 4 août 1805, dans un âge fort avancé. Il a publié : 1° *Les Crimes de sept membres des anciens comités de salut public et de sûreté générale, ou Dénonciation formelle à la convention nationale contre Billaud-Varennes, Barrère, Collot-d'Herbois, Vadier, Vouland, Amar et David*, an III, in-8°; 2° *les Abus illimités, avec des réflexions sur l'état présent de la république*, 1795, in-8°; 3° *Laurent Lecointre au peuple souverain*, an II, in-8°; c'est la réfutation de quelques reproches absurdes que Billaud-Varennes et Bourdon lui avaient adressés; 4° *Conjuration formée dès le 6 prairial, par neuf représentants du peuple, contre Maximilien Robespierre, pour l'immoler en plein sénat*, an II, in-8°. Les conjurés étaient Lecointre, Barras, Fréron, Courtois, Garnier de l'Aube, Rovère, Thirion, Tallien, et Guffroy.

LECOMTE (FÉLIX), sculpteur distingué, naquit à Paris le 16 janvier 1737, et fut élève de Falconet et de Vassé. Un bas-relief de sa composition représentant *le massacre des Innocents*, ayant obtenu le premier prix à l'académie royale de peinture et de sculpture, il se rendit à Rome, comme élève pensionnaire de l'école française. A son retour, en 1769, il présenta à l'académie le modèle d'une statue de *Phorbas détachant Œdipe*, qui lui valut son admission dans ce corps, comme membre agrégé. Deux ans après, ayant exécuté en marbre le même sujet, il fut reçu académicien titulaire. En 1771, il exposa au Louvre divers sujets, parmi lesquels sept bas-reliefs en terre cuite, représentant *les sept Sacrements*, obtinrent les suffrages des connaisseurs. Quelques années après (1776) il exécuta pour la cathédrale de Rouen une statue de *la Vierge*, et un bas-relief en marbre, représentant *Jésus-Christ mort, pleuré par les trois Marie*. L'année d'auparavant, il avait exposé les modèles de ces deux sujets. Deux nouveaux ouvrages de sa composition parurent aux expositions de 1789 et 1791, c'étaient les statues de *Rollin* et de *Fénélon*, qui lui avaient été commandées par le roi pour la collection des hommes illustres français. La statue de Fénélon, qu'on peut regarder comme le chef-d'œuvre de Lecomte, orne aujourd'hui la salle des séances publiques de l'Institut. Dès les premiers événements de la révolution, Lecomte jugea convenable d'abandonner la lice dans laquelle il était entré avec succès, pour se confiner

dans une retraite absolue. Pendant ses loisirs, il a composé, pour lui et pour ses amis, un grand nombre de *Fables en vers*, que sa famille a recueillies, mais qui n'ont pas encore été publiées. Lecomte nommé, en 1810, membre de la quatrième classe de l'Institut, fit partie du même corps lorsqu'il fut réorganisé par le roi (en 1816), et devint professeur à l'académie de sculpture. Une attaque de paralysie l'enleva le 11 février 1817, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Son éloge a été prononcé à l'Institut par M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts. Les ouvrages de cet artiste estimable, sans atteindre toute la perfection que l'on pourrait désirer, se font remarquer par le naturel et surtout par le goût pur et châtié qui a présidé à leur composition. Le nom de Lecomte figurera avec honneur au deuxième rang des sculpteurs qui ont illustré l'école française.

LECOMTE (Pierre-Charles) naquit à Soyancourt (île de France), vers 1757. Il vint en France, et s'établit maître de pension à Versailles; mais en 1792 il abandonna son pensionnat pour prendre du service dans l'équipage d'artillerie des armées du Nord et de la Moselle, où il fut employé, en 1794, comme conducteur général. Il fut réformé en 1798, puis nommé contrôleur aux octrois de Paris, place qu'il conserva jusqu'en 1815. Il obtint alors une pension du gouvernement. On a de lui: 1° *Tableau historique et géographique de la France*, 1788, in-8°; 2° *Aventures d'un orphelin français*, 1781, in-12; 3° *L'observateur impartial aux armées de la Moselle, des Ardennes, de Sambre-et-Meuse et du Rhin, depuis la fin de 1792, jusques et compris le 1er trimestre de l'an V de la république*, 1797, in-8°. Cet ouvrage contient plusieurs détails intéressants sur la conduite du gouvernement à l'égard des armées. 4° *Mémorial anecdotique et impartial de la révolution de France*, 1800—1802, 3 vol. in-18, avec une gravure représentant la France monarchique endormie; 5° *Des faits et non pas des mots, sur Napoléon*, 1804, in-8°; 6° *L'esprit du gouvernement anglais, ou son système politique, et celui des puissances de l'Europe pendant deux siècles*, 1805, in-8°; 7° *Les quatre âges de l'homme, comparés aux quatre saisons de l'année*, 1818, in-12; 8° *Annuaire d'Hercule*, 1809, in-16; 9° *Quelle fut depuis vingt ans l'opinion des vrais Français?* 1814, broch. in-8°; 10° *De la force de l'opinion contre l'oppression*. M. Lecomte a été nommé, en 1817, commissaire au recensement de Paris.

LECOR (Charles-Frédéric), général portugais, né en Algarve, reçut sa première éducation en Hollande, d'où son père était originaire. Il se destina d'abord au commerce, mais il embrassa fort jeune encore l'état militaire, et parvint en peu d'années au rang de capitaine. Il dut son avancement autant à son mérite qu'à la protection du marquis d'Alorna, chef de la légion de troupes légères, qui y admit le jeune Lecor. A l'époque de l'entrée de l'armée française à Lisbonne, en 1807, M. Lecor était major dans cette légion et aide-de-camp du marquis d'Alorna, alors gouverneur de la province d'Alantejo, qui avait en lui une entière confiance, non-seulement pour tout ce qui regardait le service militaire, mais encore pour des affaires personnelles et confidentielles. Pendant un court voyage que son chef fit à Estremos, pour y passer en revue les troupes portugaises destinées par le général Junot à former le corps qui devait se rendre en France, M. Lecor évita adroitement d'accompagner son général, en prétextant des affaires dont celui-ci l'avait chargé et qui n'étaient pas encore terminées. Pendant l'absence du marquis il s'embarqua secrètement pour l'Angleterre. Cette conduite peu franche envers son ami et son protecteur, dont le caractère était plein de loyauté, fut universellement désapprouvée par ceux-là même qui partageaient la répugnance que cet officier montra pour le service français. Revenu en Portugal par suite de l'évacuation du pays par l'armée française en vertu de la convention de Cintra, M. Lecor servit avec distinction dans l'armée anglo-portugaise; il commandait une brigade à l'affaire du Bussaco, s'y distingua par son courage calme et sa présence d'esprit, et fut un des officiers portugais dont le maréchal Beresford fit le plus de cas, et auxquels il confia, dès la première organisation de l'armée portugaise, les plus importants commandements. Il avança rapidement en grade, et à la conclusion de la guerre il avait celui de lieutenant général. C'est en cette qualité qu'il partit, en 1816, pour le Brésil à la tête de la division expéditionnaire, composée de 4500 hommes, destinée à agir sur la rive orientale de la Plata. Arrivé à Rio-de-Janeiro, le 30 mars de la même année, il partit avec ses troupes pour les bords de l'Uraguay, et s'empara de Monte-Video, le 20 janvier 1817, prenant pour prétexte l'esprit révolutionnaire qu'Artigas s'efforçait de propager. Jean VI déclara, par l'organe de son général, qu'il ne faisait occuper la *Banda oriental* que pour préserver les provinces méridionales du Brésil des projets d'Artigas, cette occupation ne devant être que provisoire. Après une guerre assez longue contre ce chef hardi et entreprenant, il fut enfin vaincu et son armée détruite, et M. Lecor devint le chef suprême de Monte Video et de toute la rive orientale de la Plata. Il trompa adroitement les habitants en les assurant des bonnes dispositions de son gouvernement à leur égard, finit par se rendre maître absolu de la contrée, et reçut le titre de baron de Laguna en récompense de ses services. Cependant l'occupation de Monte-Video et des autres points importants de la *Banda oriental* se prolongea, malgré les promesses formelles du cabinet de Rio de Janeiro; une insurrection éclata de toutes parts contre les troupes de Jean VI, et il en résulta une guerre désastreuse qui ravagea tout le pays, et qui se prolongea jusqu'en 1820. Les habitants repoussaient à-la-fois les dominations espagnole, portugaise et *argentine*, et voulaient former un état indépendant. La révolution ayant éclaté en Portugal, le roi chercha à gagner la bienveillance des peuples cisplatins, en leur faisant offrir par le baron de Laguna des conditions d'existence politique qui semblaient devoir réduire à un simple protectorat la domination du Brésil. Il fut convenu qu'une assemblée des notables de la province délibérerait, en toute liberté, sur la nature des liens qu'il lui conviendrait de conserver avec la monarchie portugaise. Dans cette occasion, le baron Laguna se montra très adroit politique, et parvint à obtenir une déclaration des députés par laquelle leur pays était réuni au royaume uni du Portugal, Brésil et Algarves, sous le nom de *Province cisplatine*. On stipula que la force militaire serait composée en nombre égal de Portugais ou Brésiliens et de *Cisplatins*, et Jean VI s'obligea à ne jamais céder Monte-Video à l'Espagne. Toutes les villes de la *Bande oriental* adhérèrent à cet acte, qui fut cependant regardé par les cortès portugaises nul et non avenu, ayant été, à juste titre, considéré comme la suite des manœuvres du général Lecor et des instructions de la cour de Rio-de-Janeiro, qui avait agi en cette occasion par esprit d'ambition et contre la lettre et l'esprit de ses promesses, n'ayant d'ailleurs aucuns droits à faire valoir sur des pays auxquels la couronne de Portugal n'eut jamais que d'injustes prétentions. Bientôt éclata la scission entre les cortès de Lisbonne et Don Pédro, qui, s'étant déclaré empereur du Brésil, se considéra également comme maître de la province cisplatine. En effet le baron de Laguna fit de nouveau jurer à Monte-Video l'acte d'union, par une assemblée d'habitants qui lui étaient dévoués ou qui redoutaient sa puissance: cependant la garnison de la place se partagea en deux partis, dont l'un, formé de Brésiliens, voulait l'indépendance du Brésil, et l'autre, composé des troupes portugaises d'Europe, resta fidèle à la mère-patrie. Chose remarquable, le baron de Laguna se prononça contre son pays, et les habitants de la province prirent parti pour les Portugais contre les Brésiliens. D'abord les premiers eurent le dessus et forcèrent le général Lecor à quitter Monte-Video; mais les événements du Portugal ayant décidé son gouvernement à retirer les troupes de cette place, elle fut remise aux Brésiliens, commandés par le baron de Laguna, qui s'y est maintenu sans opposition jusqu'en 1825; mais enfin le mécontentement devenu général parmi les habitants, secrètement appuyés par le gouvernement de Buenos-Ayres, qui avait constamment protesté contre l'usurpation d'une province qui fit toujours partie du gouvernement de Buenos-Ayres, éclata avec violence. Les insurgés, commandés par le brave colonel Lavalleja, natif de Monte-Video, secondé par

le colonel brésilien Fructuoso Ribeiro, qui, avec plusieurs centaines de ses compatriotes, quitta cette ville, dont il fut sur le point de s'emparer, obtinrent d'importants avantages sur le général Lecor, et battirent complètement ses troupes dans une sortie qu'il fit exécuter avec une grande partie de la garnison. Peu de temps après, Lavalleja s'empara de tout le pays, et les Brésiliens n'y conservèrent plus que la place de Monte-Video et la colonie du Sacramento. Le baron de Laguna fut même sur le point d'être arrêté par les Brésiliens conjurés; mais très soupçonneux par caractère, et bien servi par des agents affidés, il sut éviter ce danger, et quoique sa garnison se trouvât très réduite et qu'il y eût parmi les troupes un assez grand nombre de mécontents, il sut se maintenir dans cette ville jusqu'à l'arrivée de renforts du Brésil. L'empereur déclara formellement la guerre à Buenos-Ayres, et, mécontent du baron de Laguna, qui cependant l'avait très bien servi, il le destitua de son commandement. Cet officier, resté depuis sans emploi, a acquis une immense fortune pendant son séjour sur les bords de la Plata; il a épousé une femme extrêmement riche, et est regardé comme un des plus opulents sujets de l'empereur du Brésil. Si l'intérêt personnel a été son but, il doit peu regretter d'avoir abandonné la cause de sa patrie, où il avait acquis de la gloire, mais où il n'eût probablement jamais trouvé l'occasion de gagner des trésors.

LECOURBE (le comte N.), lieutenant-général, grand-cordon de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, naquit à Lons-le-Saulnier en 1760. Son père, ancien officier d'infanterie, dirigea son éducation vers l'état militaire. Fidèle à ces inspirations, le jeune Lecourbe quitta ses études pour entrer dans le régiment d'Aquitaine, d'où il sortit au bout de huit ans, sans aucune espèce d'avancement. La révolution le trouva dans sa famille; à l'organisation des gardes nationales, il fut nommé commandant de celles de Lons-le-Saulnier, et partit à la tête du 7e bataillon du Jura pour l'armée du Haut-Rhin. Sa bravoure et son intelligence lui méritèrent l'estime de ses chefs, et le général d'Harambure l'annonçait comme devant être un jour l'un des meilleurs officiers supérieurs de l'armée. Celles du Rhin, du Nord, de Sambre-et-Meuse, de Mayence, de Rhin et Moselle, du Danube et d'Helvétie, où il servit successivement, furent toutes témoins des actions d'éclat auxquels il dut son avancement. Il avait un coup-d'œil sûr, auquel rien n'échappait dans les combats: s'étant aperçu à Hondschoott que l'on pouvait couper deux escadrons hanovriens, il fond sur eux à la tête de son bataillon, en détruit une partie et prend l'autre. Au déblocus de Maubeuge, après trente-six heures d'un combat opiniâtre et sanglant, il s'arme d'un fusil, et entre le premier dans les lignes de Wattignies. Nommé chef de brigade, il justifia cette nouvelle promotion, en soutenant à la bataille de Fleurus, avec ses trois bataillons, pendant sept heures et demie, l'attaque de dix-huit mille Autrichiens. A la fin de 1795, à la retraite du camp retranché de Mayence, il arrêta l'ennemi pendant vingt-quatre heures; mais n'ayant pas reçu à temps l'ordre de se retirer, son corps fut enveloppé; il prit alors une attitude tellement imposante, et tua tant de monde à l'ennemi, qu'il prit le parti de lui ouvrir ses rangs, et Lecourbe reparut au milieu des siens au moment où on le croyait prisonnier. Général de brigade en 1796, il prit part aux deux sanglantes batailles de Rastadt, les 6 et 9 juillet, et sa bravoure et son intelligence contribuèrent puissamment au succès de ces deux journées. Il en fut de même à la sortie de Kehl, effectuée par Desaix, où son cheval fut blessé deux fois sous lui. En 1799, il commandait l'aile droite de l'armée française en Suisse, et jamais il n'avait déployé plus de talents et de bravoure; il se signala surtout au combat de Frunsteremender, où il mit en déroute les Autrichiens, et leur prit trois mille hommes. Profitant de sa victoire, il les poursuivit jusque dans les Grisons, et commanda quelque temps l'aile droite de l'armée du Danube; les Russes vinrent bientôt au secours des Autrichiens, et Masséna et Suwarow, tous deux célèbres par de brillants succès, ne tardèrent pas à se trouver en présence l'un de l'autre. D'abord Lecourbe fut obligé de céder aux forces supérieures de son ennemi, mais bientôt il reprit ses premiers avantages, et secondé par Masséna, ou plutôt en le secondant, il força le général russe à s'éloigner. Lecourbe déploya dans cette guerre de montagnes, des talents et une activité inconcevables: il se trouvait partout où les ennemis se présentaient. On cite à cette occasion une anecdote qui peint, et le caractère français, et la réputation dont jouissait ce général. Enflé des premiers succès de Suworow et rêvant déjà l'invasion de la France, un général russe demandait à un officier français le chemin le plus droit pour arriver à Paris. — Vous irez plus vite, lui dit le malin officier, en prenant *Lecourbe*. Quelque temps après, en 1800, il était encore à Zurich lorsqu'une révolte éclata parmi les soldats, qui réclamaient leur paye; les officiers ayant fait de vains efforts pour l'apaiser, Lecourbe se jette au milieu des factieux, leur ordonnant de se séparer, et n'ayant pas été obéi, il sabra successivement deux des mutins, et força les autres à rentrer dans leurs casernes, où il les consigna pendant vingt-quatre heures. Il punit ensuite un commissaire des guerres, cause principale du désordre, et fit fusiller un des chefs de la révolte. Devenu à cette époque, par le choix de Moreau, l'un de ses généraux en chef, il eut, à l'ouverture de la campagne, le commandement de l'aile droite de l'armée du Rhin, et passa ce fleuve, le 1er mai, entre Stein et Schaffhouse, avec l'habileté et la promptitude qui distinguaient toutes ses opérations. Il s'empara de Memmingen, où il fit deux mille prisonniers. Il eut, dans cette circonstance, le courage de rester vingt-quatre heures à cheval, malgré les douleurs d'une violente rétention d'urine; il passa le Lech, le 4 juin, et gagna, à force d'intrépidité, la bataille d'Hocstœdt, qui lui ouvrit les portes de Feldkirch et de Coire, et lui soumit ensuite tout le pays des Grisons. Rendu au repos, par la paix de 1801, Lecourbe alla vivre dans une campagne aux environs de Paris. Il n'en sortit qu'au moment du procès du général Moreau (*Voyez* ce nom.), avec lequel il était lié par la reconnaissance et par l'amitié; il témoigna le plus vif intérêt pour sa situation, fit en sa faveur toutes les démarches que sa position lui permettait, et accompagnait madame Moreau aux audiences, assista à tous les débats, et exprima souvent le mécontentement qu'il ressentait, par les gestes les plus violents. Peut-être eut-il tort dans cette manifestation publique de son opinion, mais l'autorité n'eut-elle pas tort, de son côté, dans la vengeance qu'elle en tira. Le général Lecourbe non-seulement fut rayé du tableau de l'armée, mais encore il fut exilé. A la première restauration, en 1814, le roi crut devoir adoucir la rigueur dont il avait été l'objet, en le rétablissant dans ses grades, titres et honneurs, et en le nommant inspecteur-général d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et grand cordon de la légion d'honneur. Pendant les *cent jours*, le général Lecourbe, fidèle à sa patrie avant tout, et ne voyant qu'elle, prit le commandement d'une petite armée improvisée à Belford, et défendit par tous les moyens dont il était capable les approches de cette forteresse. Il était encore dans cette place au mois d'octobre, lorsqu'il mourut des suites de la cruelle maladie dont il était tourmenté depuis nombre d'années. Les regrets que causa sa mort furent universels.

LECOURBE (H.), conseiller honoraire à la cour royale de Paris, frère du précédent, exerçait les fonctions de juge au tribunal criminel du département de la Seine, à l'époque où le général Moreau y fut traduit comme complice de Pichegru, accusé de conspiration. M. Lecourbe opina pour l'absolution du général Moreau. Le général Lecourbe, comme on l'a vu dans l'article précédent, avait été disgracié par suite de ce procès. Une année après, M. Lecourbe se présente aux Tuileries, pour demander au premier consul le rappel du général son frère. Mais il n'eut pas le temps d'exposer sa demande. A peine Bonaparte eut-il reconnu M. Lecourbe, qu'il s'écria avec force: « Comment osez-vous, juge prévaricateur, venir souiller mon palais par votre présence? » Sortez.... sortez. » Celui-ci n'étant pas préparé à cette violente apostrophe, se retira sans rien répondre, et peu de temps après il fut suspendu de ses fonctions. Ce magistrat fut nommé par le roi, en 1814, conseiller

honoraire à la cour royale de Paris, titre qu'il possède encore aujourd'hui (1827). Il a publié : 1° *Opinion sur la conspiration de Moreau, Pichegru et autres*, 1814, in-8° ; 2° à *Messieurs les rédacteurs des journaux*, 1814, in-8°.

LECOUTEULX-DE-CANTELEU (le comte), pair de France, commandant de la légion-d'honneur, etc., né en 1749, d'une famille considérée de la ci-devant province de Normandie. Il était échevin de la ville de Rouen à l'époque de la convocation des états-généraux, où le tiers-état du bailliage de cette ville le nomma son député. Approuvant le nouvel ordre de choses, il en adopta les principes avec modération, et dans l'accomplissement de son mandat il se montra fidèle à la cause populaire; rarement il toucha aux grandes questions politiques, mais porté par son goût et par ses connaissances commerciales aux matières de finance et d'administration, il s'en occupa presque exclusivement. Il soutint les plans présentés par Necker, et fut nommé pour faire le rapport relatif à la vente des quatre cent millions de biens du clergé, malgré l'offre que cet ordre faisait de pareille somme. Désigné, en 1790, pour remplir la place de caissier de l'extraordinaire, il la refusa, alléguant qu'un emploi de finance ne pouvait pas se concilier avec l'idée que l'on doit se faire de l'indépendance d'un député; il prit aussi l'initiative sur le respect de ce principe, qui fut plus tard converti en loi, et d'après lequel un mandataire de la nation ne pouvait, pendant l'exercice de ses fonctions, accepter aucun emploi du gouvernement. En mars de la même année, M. Lecouteulx proposa un projet de banque territoriale. Quand on discuta la suppression du privilége de la compagnie des Indes, il démontra la nécessité de ne pas ordonner cette suppression sans avoir pris auparavant des renseignements positifs sur la situation de cette compagnie et sur les droits des actionnaires. Le 17 avril, il appuya et justifia la demande d'un emprunt de quarante millions, que le ministre Necker avait proposé à l'assemblée. Dès ce moment il fut le rapporteur de toutes les opérations financières qui eurent lieu pour venir au secours du trésor. Il fit connaître le résultat de la contribution patriotique, fit suspendre l'échange des billets de la caisse d'escompte contre les assignats, et fit décréter leur admission dans les caisses publiques. Ce fut par suite de ces mesures, dans lesquelles il n'y avait cependant rien de répréhensible, qu'il fut accusé d'avoir fait un voyage à Rouen afin d'y corrompre l'opinion publique relativement à ces opérations; sa justification franche et énergique parut dans le *Moniteur* du 18 septembre 1790. Peu de temps après, ce fut lui qui proposa la suppression des receveurs-généraux et l'institution des receveurs de district. En 1791, il fit le rapport concernant l'émission d'une monnaie de cuivre, s'éleva contre la formalité de l'enregistrement, auquel on voulait soumettre les lettres venant des pays étrangers, et demanda la création des petits assignats. Depuis la fin de la session de l'assemblée constituante jusqu'en 1795, M. Lecouteulx ne parut plus sur la scène politique, et fut assez heureux pour échapper aux proscriptions qui signalèrent cette période. Devenu membre du conseil des anciens, il continua à ne s'occuper que de finances, et parla successivement en faveur de l'emprunt forcé et de la loi du 9 floréal an XI; il combattit avec vigueur la résolution du conseil des cinq-cents, qui, dans la vente des biens nationaux, faisait une exception en faveur des maisons religieuses de Paris. En 1796, il présida le conseil, et contribua à l'adoption des résolutions relatives au mode de paiement des biens nationaux soumissionnés, en vertu de la loi du 28 nivôse. Il vota pour l'adoption du droit de patente, s'opposa à la résolution qui autorisait le paiement des biens nationaux en mandats territoriaux, et provoqua l'adoption de celle qui prohibait, en France, l'introduction des marchandises anglaises. Vers le même temps il fit un rapport sur le paiement en numéraire du traitement des fonctionnaires publics et des employés; dans un rapport suivant, il conclut à la restitution aux actionnaires de la banque Saint-Charles et de la compagnie des Philippines, de leurs différentes actions dont le dépôt avait été ordonné au trésor public. En mars 1797, il s'opposa au rétablissement des loteries. Le 4 décembre suivant, il proposa des moyens de liquider la dette publique et un mode de paiement des deux tiers consolidés, bien qu'il se fût toujours abstenu d'aborder des questions politiques. Après le 18 fructidor, il ne put résister au noble désir de parler en faveur de ceux d'entre ses collègues qui avaient été proscrits, et il n'hésita pas à déclarer que dans les pièces soumises au conseil il ne trouvait rien qui pût motiver la déportation. Lorsque le commerce de Paris envoya une députation au directoire exécutif, afin d'être autorisé à ouvrir un emprunt, ce fut M. Lecouteulx qu'il choisit pour porter la parole. Il fit approuver au conseil l'émission de vingt-cinq millions de mandats territoriaux destinés à l'extinction de la dette publique, et publia à cette époque les opérations de la commission de surveillance du trésor. Il vota en faveur des créanciers et des co-partageants des émigrés, et s'opposa, mais sans succès, à la résolution qui accordait des pensions aux veuves des défenseurs de la patrie. Le 9 novembre 1797, il parla en faveur de quelques familles de déportés et des déportés eux-mêmes, dans l'intérêt desquels il proposait de nommer une commission, qui serait chargée de présenter les moyens d'adoucir leur situation. En 1798, il publia un *Essai sur les contributions proposées en France pour l'an VII*. Dans les derniers mois qu'il siégea au conseil, il défendit l'impôt sur le sel, et vota pour son rétablissement. Ses derniers discours dans cette assemblée ont tous pour objet des questions sur les douanes et sur les prises maritimes. Après le 18 brumaire, M. Lecouteulx fut nommé membre du sénat-conservateur, et plus tard un des régents de la banque de France. En 1804, il devint successivement commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire, et fut pourvu de la sénatorerie de Lyon. En janvier 1814, il partit pour Tours en qualité de commissaire extraordinaire dans la 22e division militaire. Après la première restauration, il fut nommé membre de la chambre des pairs, où il continua de siéger après le retour du roi. M. Lecouteulx est aujourd'hui compté parmi les pairs de l'opposition.

LECOZ (Claude), archevêque de Besançon, né le 22 décembre 1740, à Plounevese-Porzai, en Basse-Bretagne, fut d'abord professeur, puis principal du collége de Quimper. Le zèle avec lequel il adopta les principes de la révolution le fit nommer d'abord évêque constitutionnel de Rennes, et ensuite député du département d'Ille-et-Vilaine, à la législature de 1791. Sacré évêque dans la même année, il écrivit pour prouver la légitimité de sa mission, et pour réfuter les brefs de Pie VI contre la constitution civile du clergé; néanmoins, dans l'assemblée dont il était membre, il parla plusieurs fois en faveur des prêtres non assermentés, et ne fut intolérant que sur le mariage des prêtres. S'étant élevé, par suite de cette intolérance, le 22 mai 1793, dans une lettre qui fut imprimée, contre un de ses suffragants qui avait donné la bénédiction nuptiale à un ecclésiastique, il en fut puni par une réclusion de quatorze mois au Mont-Saint-Michel. Rendu à la liberté en 1795, il prit part, en qualité d'évêque, aux encycliques publiées par le comité des évêques constitutionnels qui s'était formé à Paris. Il parut même animé d'un zèle plus ardent que ses collègues, en publiant contre Pie VI une lettre pastorale qui l'accusait d'avoir provoqué une guerre de religion. Lecoz présida ensuite le concile tenu à Paris, du 15 août au 12 novembre suivant, par les constitutionnels. En 1799, il tint à Rennes un synode, où il dut s'apercevoir, au petit nombre de prêtres qui s'y trouvèrent, que son autorité n'était pas universellement reconnue. Appelé encore à présider le concile de 1801, il s'opposa au projet du sacramentaire français. Lors du concordat, il fit comme ceux de ses confrères qui aspiraient à une nouvelle nomination, fut promu à l'archevêché de Besançon, et signa, en 1804, une formule d'adhésion et de soumission aux brefs de Pie VI. Depuis cette époque, il montra le plus grand zèle pour opérer une réunion entre les protestants et les catholiques, et il se fit à cet effet un échange de lettres qui ont été rendues publiques, entre lui et M. de Beaufort. Il montra toujours, mais surtout dans les derniers temps, beaucoup d'admiration pour

Napoléon, et son *instruction pastorale*, du 20 décembre 1816, *sur l'amour de la patrie* n'est qu'une suite continuelle d'éloges prodigués à son héros. En mars 1815, M. Lecoz ne put dissimuler la joie que lui causait le retour de l'empereur : il fit le voyage de Paris pour lui rendre ses hommages, retourna peu après continuer la visite de son diocèse, et mourut, au milieu de cette tournée pastorale, d'une fluxion de poitrine, le 3 mai 1815, à Villevieux, village du Jura. Ce prélat, membre de l'académie Celtique et de celle de Besançon, légua sa bibliothèque, qui était considérable, à son chapitre métropolitain. Si c'est un mérite de tenir aux principes qu'on a sciemment et volontairement embrassés, M. Lecoz l'eut au suprême degré; il combattit constamment pour la constitution civile du clergé, et prouva, peut-être avec trop de succès, qu'elle était compatible avec les principes de l'église catholique; aussi eut-il pour ennemis tous ceux à qui leur attachement aux anciens abus rendait le nouvel ordre de choses odieux. Ses ouvrages font foi qu'il était très instruit, et sa conduite, qu'il n'agissait pas par intérêt. On peut voir la liste de ses nombreux opuscules dans le Journal de la librairie, 1815, p. 222.

L'ECUY (JEAN-BAPTISTE), cinquante septième abbé général de Prémontré, né à Yvoy-Carignan, dans le Luxembourg français, maintenant département des Ardennes, le 3 juillet 1740, commença ses premières études dans un petit collège établi dans sa ville natale, et alla faire sa rhétorique et ses cours de philosophie à Charleville, sous les Jésuites; il les avait finis à l'âge de dix-sept ans. Se destinant à l'état ecclésiastique, il fut envoyé, l'année suivante, au séminaire du Saint-Esprit, à Paris. Le 17 octobre 1759, il se présenta à l'abbaye chef d'ordre de Prémontré pour en embrasser l'institut. Il y prit l'habit, le 12 novembre suivant, et y fit profession, le 30 mars de l'année 1761. Envoyé alors à Paris pour y faire ses cours de théologie dans le collège de l'ordre, il y soutint, le 26 janvier 1765, la thèse nommée *tentative*, et y reçut le degré de bachelier en théologie. Rappelé à Prémontré, il y professa la philosophie et la théologie, et fut ensuite renvoyé à Paris pour y exercer les mêmes fonctions, et y faire sa licence, à la fin de laquelle il obtint, dans la distribution des places, un lieu honorable. Reçu docteur, en 1770, il fut nommé secrétaire général de son ordre, la même année, assista, en cette qualité, au chapitre national tenu à Prémontré, le 9 septembre, pour une nouvelle rédaction des statuts de l'ordre, et fut appelé à y contribuer. En 1775, il fut nommé prieur et maître des études au collège de Paris. Pendant les cinq ans qui suivirent, il fut occupé des affaires de l'ordre, sous la direction de l'abbé-général Manoury. Cet abbé étant mort, le 18 juillet 1780, et l'abbaye de Prémontré ayant obtenu du roi la permission de procéder à une nouvelle élection : dans un chapitre tenu à cet effet, le 28 septembre suivant, M. L'Ecuy fut élu pour lui succéder. Le 4 février 1781, il prit possession de l'abbaye, après avoir reçu la bénédiction abbatiale. Son premier soin fut de songer au maintien de la discipline régulière, et à l'amélioration des études; il s'en occupa particulièrement dans les chapitres qu'il tint et présida dans les années 1782, 1785 et 1788. Il enrichit considérablement la bibliothèque conventuelle, et la pourvut des meilleurs ouvrages et des meilleures éditions. Il fit revoir le bréviaire et les autres livres liturgiques de l'ordre par des personnes éclairées, et les fit réimprimer, après les avoir soumis à leur critique, et fait subir les corrections nécessaires. Il établit des conférences de théologie et divers cours d'études dans son abbaye, ainsi que des examens pour les religieux appelés aux cures. Il fit au gouvernement l'offre de joindre l'enseignement public aux autres branches d'utilité de son ordre. (*Voyez* les actes des chapitres nationaux cités ci-dessus, et imprimés à Soissons en 1782, 1785 et 1788.) Il fit composer des livres pour les cours d'études de son abbaye. En 1788, il traitait avec le cardinal de Loménie, alors ministre principal, de l'introduction des chanoines réguliers de son ordre dans le collège militaire de Brienne, pour y professer. En 1787, il avait été nommé par le gouvernement membre de l'assemblée provinciale du Soissonnais, et président de l'assemblée du district de Laon. Forcé, en novembre 1790, de sortir de son abbaye, dépouillé de sa prélature et de ses bénéfices, en vertu des décrets de l'assemblée constituante, il fut, le 3 septembre 1796, incarcéré à Chauny. Rendu à la liberté, il se retira à la campagne, et s'y occupa de l'éducation de quelques enfans appartenant à des familles amies. Il revint à Paris, en 1801, et chercha dans la culture des lettres et l'usage de sa plume un emploi de son temps et une ressource contre le dénuement auquel les législateurs révolutionnaires avaient réduit tous ceux qui appartenaient à l'état ecclésiastique et religieux. L'année suivante, pour appartenir à une église, ayant perdu la sienne, il pria M. de Belloy, archevêque de Paris, de l'attacher à la métropole en qualité de chanoine honoraire. Vers 1804, à la formation d'une chapelle pour l'épouse de Joseph Bonaparte, qui alors partait pour Naples, il fut appelé à en faire partie. Cette dame pieuse et bienfaisante le chargea de l'éducation religieuse de ses filles, et de la distribution d'abondantes et nombreuses aumônes. Ces fonctions ne cessèrent qu'à la restauration. Depuis lors jusqu'en 1824, M. L'Ecuy continua d'écrire, et publia quelques ouvrages. Le 15 mai de cette année, l'archevêque de Paris le nomma chanoine titulaire de la métropole, et l'honora de lettres de vicaire-général de son diocèse. On a de M. l'abbé L'Ecuy : 1° *Œuvres de Franklin, traduites de l'anglais, revues, corrigées et publiées par Barbeu-du-Bourg*, Paris, 1773, 2 vol. in-4°; 2° *Traduction de l'interrogatoire de Franklin, subi au parlement d'Angleterre, en février* 1766, imprimée dans les *Ephémérides du citoyen*, et dans le livre intitulé *la Science du bon-homme Richard*, Paris, 1774, in-12; 3° *Discours prononcé à la fête de la rosière de Salency*, Soissons, 1776; 4° *Discours prononcé à l'ouverture du chapitre national de Prémontré, ibid.*, 1779, imprimé par ordre du chapitre, et traduit en latin par le prélat Wenceslas, abbé de Strahow, Prague, 1781, in-4°; 5° *Amintor et Theodora, suivi de l'Excursion, ou les Merveilles de la nature*, traduits de l'anglais de David Mallet, Paris, an VI (1797), 3 vol. in-18, fig.; 6° *Nouveau dictionnaire historique, biographique, bibliographique et portatif*, traduit de l'anglais, de John Watkins, Paris, an XI (1803), un gros vol. in-8°; 7° *Dictionnaire de poche latin-français*, contenant non-seulement les mots qui se trouvent dans les auteurs du temps de la bonne latinité, mais encore ceux qui ont été employés par les écrivains du moyen âge, Paris, an XIII (1805), un vol., petit in-4° : une seconde édition, beaucoup augmentée, est prête, et n'attend qu'un imprimeur : 8° *Abrégé de l'histoire de la Bible, contenant l'Ancien et le Nouveau Testament*, 2 vol. in-8°, fig. avec atlas, belle édition : la même, un vol. in-12, approuvée par monseigneur l'archevêque de Paris, et adoptée par l'université : 9° *Discours pour les fêtes réunies de l'anniversaire du rétablissement du culte et de l'Assomption, etc.*, 1806, in-8°; 10° *Discours pour l'anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz*, 1806, in-8°; 11° *Manuel d'une mère chrétienne, ou Courtes homélies sur les épîtres et évangiles des dimanches et fêtes, pour l'instruction morale et religieuse des jeunes personnes élevées au sein de leur famille*, par un ancien religieux, docteur de Sorbonne, Paris, 1822, 2 vol. in-12; 2e édition, revue, augmentée d'une table des matières, et revêtue de l'approbation de monseigneur l'archevêque de Paris, 1827, 2 vol. in-12; 12° *Annales civiles et religieuses d'Yvoy-Carignan et de Mouson, par Nicolas-Joseph de la Haut, chanoine régulier de l'étroite observance de l'ordre de Prémontré*, publiées, avec des augmentations et corrections, par M. L'Ecuy, ancien abbé-général de Prémontré, Paris, 1822, volume in-8°; 13° *De captâ à Mahumete II Constantinopoli narrationes sibi invicem collatæ, etc., Lutetiæ, sumptibus perillustris. DD. Nicolai-Caroli Liberi, Baronis à Vincent, Sacræ-Cæsareæ majestatis apud regem christianissimum ablegati, et clarissimi viri Caroli Stuart, magnæ Britanniæ apud regem christianissimum legati*, un vol. in-4°, tiré seulement à 80 exemplaires, partagés entre les deux ambassadeurs, sans qu'aucun eût été mis dans le commerce; très belle édition; 14° *Flora præmonstratensis, curâ et sumptibus RR. DD. Joannis-Baptistæ L'Ecuy, Præmonstrati abbatis, totiusque Præmonstratensis ordinis capitis ac generalis, dirigente verò domino*

Claudio-Antonio Le Marcant de Cambronne, Botanophilo Laudunensi, *annis* 1787 et 1788 *collecta, et ad naturæ fidem depicta*, trois gros volumes in-folio, *chartâ magnâ*, *Parisiis*, 1827; exemplaire unique et ouvrage non terminé, la révolution étant survenue; 15° un grand nombre d'*articles de littérature* dans le *Journal de Paris*, depuis le 30 floréal an IX (20 mai 1801), jusques et compris le mois de septembre 1811; 16° beaucoup d'*articles* dans la *Biographie universelle*, parmi lesquels on distingue ceux de FLEURY, le cardinal et l'abbé, celui de GRESSET, *etc.*, et enfin quelques *articles* dans les premiers volumes de *l'Ami de la Religion*.

LEDOUX (CLAUDE-NICOLAS), ancien architecte du roi, né en 1736, à Dormans, département de la Marne. Ses parents, qui n'étaient point riches, l'envoyèrent, en qualité de boursier, au collége de Beauvais, à Paris. Il en sortit à l'âge de quinze ans, et se livra, selon son penchant, à l'étude du dessin. Il était chez un graveur lorsque les maîtres de l'art reconnurent dans ses essais l'indice d'un talent réel. Cependant il quitta la gravure pour l'architecture, qui flattait davantage et sa naissante passion de s'illustrer, et peut-être son désir de faire fortune: Ledoux passa alors sous la direction de Blondel, architecte du roi. Le portail de Saint Sulpice, à Paris, fut l'objet de ses premières études; elles lui firent sentir combien il importait de connaître les monuments anciens. Après avoir suivi durant plusieurs années l'académie d'architecture, il remporta le second prix, et fut envoyé à Rome. Cherchant à s'y rendre compte de l'effet que produisent les monuments anciens, il conçut l'espoir de rectifier le goût français, et de reculer les bornes de l'architecture. Quand il revint à Paris, il y trouva sa réputation établie: les sociétés savantes l'accueillirent à l'envi, et il n'avait que trente sept ans lorsque l'académie royale d'architecture le reçut à l'unanimité au nombre de ses membres. Il paraissait se proposer surtout pour modèle le goût des Grecs, mais il en fut écarté trop souvent par un autre désir, celui de paraître original. Parmi les édifices qu'il construisit pour des particuliers, on distingue l'hôtel d'Halleville, l'hôtel d'Uzès, à la porte duquel sont adaptées deux colones triomphales chargées de trophées militaires, les hôtels de Montmorency et de Montesquiou, enfin l'hôtel de Thélusson, imposant dans son ensemble, mais dont on a trouvé trop fastueuse la porte imitant un arc de triomphe, ce qui fit dire à *Sophie Arnoult* que *c'était une grande bouche qui s'ouvrait pour dire une sottise*. On a surtout blâmé, comme originale jusqu'au ridicule, une porte d'ouverture circulaire, servant de seconde entrée, rue Saint Lazare. Le théâtre de Besançon, les salines d'Arc, en Franche-Comté, et le château de Benonville, en Normandie sont aussi son ouvrage: mais ce sont les barrières de Paris qui ont assuré sa célébrité. Lorsque la compagnie des fermiers-généraux eut été autorisée par le ministre Calonne à élever la clôture de Paris, Ledoux en fut chargé. L'idée d'avoir à décorer les entrées d'une grande capitale l'emporta dans son imagination vive sur le soin d'observer les convenances pour de simples bureaux de recette. Ses plans parurent dignes de la splendeur d'une des premières ville du monde, mais trop vastes, et surtout trop dispendieux. Malgré les changements qu'il fallut y faire, ces barrières, et particulièrement celles du Trône, de Charonne, d'Italie, de la Villette et des Champs-Elysées, attestent la fécondité du talent de Ledoux. La plupart sont néanmoins trop massives, ou d'une simplicité de style peu analogue à leur destination. Il y avait peut-être aussi une autre affectation à en varier les dessins pour chaque issue de la ville, au lieu de se borner à distinguer des passages moins fréquentés les routes principales. En 1771, il avait construit d'une manière ingénieuse, et orné avec élégance le pavillon de Luciennе. On reprochait à Ledoux de dépasser considérablement dans l'exécution la dépense qu'indiquaient ses devis. Il employa une partie de sa fortune à faire graver par les meilleurs artistes ses œuvres ou ses projets, dans un recueil fait pour attester son érudition et sa profonde connaissance de l'art. Cet ouvrage devait former cinq volumes; un seul a paru avec ce titre: *l'Architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation*, Paris, 1804, grand in-fol. Quand aux dessins et à l'art typographique, cet ouvrage peut entrer dans les plus riches bibliothèques; mais le texte en a été écrit par Ledoux avec une emphase et des écarts d'imagination qui le rendent peu intelligible. Son plan d'une ville, disposée de manière à favoriser le plus possible toutes les branches d'industrie, a été célébré dans le poème de l'*Imagination*, où sont aussi rappelées les qualités privées de Ledoux qui, ainsi que Delille son ami, conserva toujours de l'attachement pour l'ancien ordre de choses, et fut détenu à ce sujet en 1793. Ledoux mourut à Paris, le 20 novembre 1806, après une attaque de paralysie. Ses principaux ouvrages sont gravés dans les *Annales du Musée* par Landon.

LEDRU (NICOLAS-PHILIPPE), physicien, plus connu sous le nom de *Comus*, naquit à Paris en 1731. Ses progrès dans la physique expérimentale lui firent une réputation immense dans tous les pays qu'il parcourut: habile observateur des phénomènes de la nature, il sut les soumettre à des expériences qui parurent des prestiges dans leur nouveauté, qui amusèrent toujours, émerveillèrent souvent ceux qui les virent, et qui eussent fait brûler leur auteur, trois ou quatre siècles plutôt. L'habitude de s'exercer dans cet art agréable lui avait acquis une telle connaissance du corps humain, qu'à l'inspection des différentes attitudes, et du jeu de la physionomie d'un homme, il devinait ce qui se passait dans son âme. Tout ce qu'il disait était embelli d'ailleurs par les charmes d'une élocution facile qui amusait autant l'assemblée que les secrets qu'il dévoilait. Au retour d'un voyage à l'étranger, Louis XV le plaça auprès du duc de Bourgogne, en qualité de physicien, et le nomma ensuite professeur de mathématiques des enfants de France. Étant à Londres en 1766, il y fit construire par Nairn des boussoles horizontales et verticales et plusieurs autres instruments de physique. Il donna le modèle d'une aiguille d'inclinaison, dont Philipps se servit dans son voyage au pôle boréal. Il obtint encore de Louis XV un brevet pour convertir le fer en acier à la manière de Knight, et pour la fabrication de toute espèce d'instruments de physique. Ses vues s'étendant avec ses connaissances, il conçut le projet de composer des cartes nautiques, d'après un autre système que celui de Halley. Il compulsa à cet effet le dépôt des cartes de la marine et les cartons qui renfermaient les observations magnétiques, et traça, après un travail immense, ses nouvelles cartes, dont il remit des exemplaires manuscrits au voyageur Lapeyrouse, en présence de Louis XVI, le 22 mai 1785. Revenu à ses idées favorites de physique amusante, il imagina la *Phantasmagorie*, qui n'est qu'un effet de la catoptrique. Ses premiers essais eurent lieu en 1772, mais elle n'arriva au degré de perfection où nous la voyons, qu'en 1777; c'est à cette époque que l'empereur Joseph II assista à deux de ses séances particulières. Un esprit observateur sait étendre le cercle des connaissances humaines: Ledru imagina d'appliquer l'électricité à la thérapeutique, et combattit les affections nerveuses, notamment l'épilepsie et la catalepsie. Le bruit de ses succès parvint jusqu'à la faculté de médecine, qui nomma une commission pour les constater. Le rapport avantageux qu'elle fit sur cette découverte valut à Ledru et à ses deux fils le titre de physiciens du roi. Ce rapport, précédé de l'aperçu du système de l'auteur, a été imprimé la même année, in-8°, et l'on créa un établissement pour l'application du traitement magnétique. Les amusements dont Ledru avait fait jouir les Parisiens ne purent le garantir des excès de la terreur, non plus que la méthode qu'il leur avait procurée: il fut incarcéré, et ne dut la vie qu'au 9 thermidor. Il alla jouir quelque temps de sa liberté à Fontenay-les-Roses, et revint à Paris où il mourut en 1807.

LEDRU-DES-ESSARTS (le baron FRANÇOIS ROCH), lieutenant-colonel, grand'croix de l'ordre royal de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, né à Chantenay, département de la Sarthe. Il entra, en 1791, dans le 55° régiment de ligne, en qualité de sous-lieutenant. Les premières campagnes de la révolution contribuèrent à développer ses talents pour l'art militaire; il fut employé comme capitaine et chef de bataillon aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, et reçut le grade

de colonel à la bataille de la Trebia, où il fut blessé d'un coup de feu. Il fit à la tête d'un régiment les campagnes de Gênes, du Var, du Piémont et de Hollande. Sa conduite à la journée d'Austerlitz le fit élever au grade de général de brigade, et il commanda en cette qualité l'avant garde du 4e corps, à Iéna, à Lubeck, à Hoff, où il eut deux chevaux tués sous lui; à Eylau, où il fut blessé; à Heilsberg et à Kœnigsberg, où il obtint le titre de commandant de la légion-d'honneur, le 11 juin 1807. Pendant la campagne de 1809, le général Ledru-des-Essarts commanda la brigade d'avant-garde du corps de Masséna, passa le Traun au pont d'Ebersberg, sous le feu soutenu des Autrichiens, et après un combat sanglant força le château de se rendre, et ouvrit le passage aux Français; combattit pendant deux jours à Gross-Aspern, forma l'arrière-garde à Essling, et entra le dernier dans l'île de Lobau, le 30 juin: il fut grièvement blessé près d'Enzersdorff, en protégeant l'établissement d'un pont de bateaux sur le Danube. Le général Ledru-des-Essarts, que ses services, ses talents et sa bravoure rendaient l'un de nos généraux de brigade les plus recommandables, fut promu, en 1811, au grade de général de division, et employé en Russie. Il prit, sous les ordres du maréchal Ney, commandant le 3e corps, une part glorieuse à la sanglante journée de la Moskowa, où les Russes eurent trente généraux mis hors de combat, et perdirent trente-cinq mille hommes, tués, blessés ou prisonniers; le 15 août suivant, sa division enfonça les troupes russes qui défendaient les approches de Krasnoé, et les força à la retraite. Deux jours après elle se distingua au combat et à la prise de Smolensk, qui mit au grand jour l'inhabileté du général Barclay de Tolly, et, le 19 du même mois, à Walutina-Gora, où, après un carnage horrible, par l'acharnement dans l'attaque et dans la défense, les Russes perdirent plus de huit mille tués ou blessés, y compris plusieurs généraux, et mille prisonniers. Le général Ledru-des-Essarts prit part à tous les combats que notre arrière-garde eut à soutenir depuis Moscou jusque sur les bords de la Vistule. Attaché au 11e corps pendant la campagne de 1813, il combattit à la tête de sa division à Bautzen, Wurtschen, Leipsick et Hanau. Sa conduite pendant la campagne de France ne fut pas moins glorieuse. Attaqué, le 27 mars, par des forces supérieures, il opposa la plus vigoureuse résistance; mais la victoire ne couronna pas ses efforts, il fut repoussé jusque sous Meaux; et s'il ne put empêcher l'ennemi de pénétrer dans le faubourg de Cornillon, il le harcela du moins toute la nuit. Au retour du roi, le le baron Ledru-des-Essarts fut nommé chevalier de Saint-Louis, et élevé, le 29 juillet, au grade de grand-officier de la légion-d'honneur. Lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il reçut, le 19 mars, l'ordre d'occuper Essone avec cinq régiments, et de rétrograder le lendemain sur Paris, où il entra effectivement, le 20 mars au soir, à la tête de ses troupes. Il fut envoyé ensuite à l'armée des Alpes, commandée par le maréchal Suchet. En 1819, il fut chargé du commandement de la 7e division militaire, dont le chef-lieu est Grenoble, et remplacé par le général Pamphile Lacroix, inspecteur-général d'infanterie. Le général Ledru-des-Essarts, qui est aujourd'hui comte, grand'croix de la légion-d'honneur, commandait, l'année dernière, une division d'infanterie au camp de Saint-Omer, et il compte en ce moment parmi les inspecteurs-généraux de cette arme. C'est l'un des officiers les plus distingués de notre nouvelle armée.

LEDRU (André-Pierre), né à Chantenay, dans la ci-devant province du Maine, le 22 janvier 1761, entra dans l'état ecclésiastique, prêta serment à la constitution civile du clergé, en 1791, et fut nommé, la même année, curé de la paroisse du Pré, au Mans. Obligé de quitter ses fonctions, il se retira dans sa famille; mais la guerre civile, qui éclata bientôt dans le département de la Sarthe, lui faisant craindre pour ses jours, il se réfugia à Paris. Il s'y trouvait en 1796, à l'époque où le capitaine Baudin préparait son expédition aux Canaries et aux Antilles, et obtint de l'accompagner. De retour, en 1798, il devint professeur de législation à l'école centrale de la Sarthe, et passa ensuite à la chaire de physique, qui était devenue vacante. M. Ledru est membre de la société royale des antiquaires de France, des sociétés savantes et littéraires du Mans, de Tours, de Nantes, etc. M. de Candolle voulant récompenser les services que ce savant avait rendus à la botanique, lui a dédié un nouveau genre de la famille des ombellifères, sous le nom de *drusa* (Annales du Muséum, tom. x). Il a publié: 1° *Essai sur l'établissement d'une bibliothèque publique dans la ville du Mans*, février, 1791, in-8°; 2° *Adresse aux habitants de la paroisse du Pré, au Mans*, mai 1791, in-8°; 3° *Discours contre le célibat ecclésiastique*, janvier 1793; deuxième édition, in-8°; 4° *Histoire de la prise du Mans par les calvinistes en 1562*, imprimé dans l'*Annuaire de la Sarthe*, an x; 5° *Observations sur l'histoire du Maine, et Catalogue des meilleurs ouvrages imprimés ou manuscrits à consulter pour écrire l'histoire de cette province*, dans les *Annuaire de la Sarthe*, an xi et xii; 6° *Mémoire sur les cérémonies religieuses et le vocabulaire des Guanches, premiers habitants des îles Canaries* (imprimé dans les *Mémoires de l'académie celtique*, tom. iv, 1809); 7° *Voyage aux îles de Ténériffe, la Trinité, Saint-Thomas, Sainte-Croix et Porto-Rico, exécuté par ordre du gouvernement français, de septembre 1796 à juin 1798*, Paris, 2 vol. in-8°, carte; 8° *Recherches sur les statues Mérovingiennes et sur quelques autres monuments de l'église cathédrale du Mans*, ibid., 1783, in-8° (dans le *Magasin encyclopédique*, février, 1814); 9° *Notices historiques sur la vie et les ouvrages de quelques hommes célèbres de la province du Maine*, le Mans, 1817, in-8°. M. Ledru a fourni à la *Biographie universelle* un grand nombre d'articles importants.

LEE (Samuel), professeur d'arabe à l'université de Cambridge. Il n'eut pas d'autre maître que celui de l'école du village où il naquit, et apprit seulement la lecture, l'écriture, et quelques éléments d'arithmétique. A l'âge de douze ans il fut mis en apprentissage chez un charpentier maçon, et ce ne fut que beaucoup plus tard qu'il eut l'idée d'apprendre les langues étrangères. Mais ce fut avec une telle ardeur qu'il se livra à cette étude, qu'après six années de travail le latin, le grec et l'hébreu lui étaient devenus familiers. Il s'occupa ensuite des langues chaldéenne, syriaque, samaritaine, et parvint à les bien connaître sans le secours d'aucun maître et sans espoir de retirer jamais ni avantages ni gloire de ses pénibles travaux. Quoique le salaire que M. Lee gagnait comme ouvrier maçon fût à peine suffisant pour pourvoir aux premiers besoins de son existence, il en détournait une partie pour acheter les livres indispensables à ses études, et après avoir lu un ouvrage il était forcé de le rendre au libraire pour acquitter en partie le prix du nouveau livre qu'il achetait. Durant les six années où l'étude l'occupa si constamment, il ne négligea pas un seul jour les travaux de sa profession; malgré une affection très douloureuse qu'il avait aux yeux, c'était les heures de la nuit qu'il consacrait à ses études littéraires, auxquelles il put encore dérober assez de temps pour apprendre la musique. Lorsqu'il abandonna son état pour se mettre à la tête d'une école de charité, ce nouvel emploi ne lui permit guère de se livrer entièrement à son goût pour les lettres. M. le docteur Jonathan Scott, avec qui il fit connaissance vers cette époque, lui procura une grammaire arabe, au moyen de laquelle peu de mois lui suffirent pour apprendre les langues arabe et persane, de manière à les lire et à les écrire correctement: sa liaison avec le docteur Scott lui procura la première occasion qu'il eût eue dans sa vie de s'entretenir avec quelqu'un de l'objet de ses études. M. Lee s'occupa tard de mathématiques, mais après quinze jours d'études il fut en état de suivre un cours dont les élèves avaient déjà étudié plusieurs volumes d'Euclide; et peu de temps après il découvrit une erreur dans le traité sur la trigonométrie sphérique. Il fut nommé, en 1817, professeur d'arabe à l'université de Cambridge.

LEFEBVRE (Julien), membre de la convention nationale et du conseil des cinq cents, exerçait à Nantes, en 1789, la profession d'avocat. Lorsque la révolution éclata, il en accueillit les principes avec ardeur, et fut, en 1792, député du département de la Loire-Inférieure à la convention, où il s'attacha au parti des Girondins, vota, dans le procès du roi, pour la détention et la

proscription du prince, à la paix : il fit ensuite partie des soixante-treize députés que la majorité de la convention priva de la liberté, en expiation de l'intérêt qu'ils avaient témoigné aux Girondins. Rentré dans la convention, après le 9 thermidor, il fut alors envoyé en mission dans la Belgique, où il a laissé les souvenirs les plus honorables de son caractère et de ses talents. Le soin qu'il avait apporté à étudier les ressources locales de ces provinces l'ayant mis à même d'apprécier les nombreux avantages qui en résulteraient pour la France si elles étaient annexées à son territoire, il fit, à son retour, un rapport en ce sens à la convention. Après la session, il entra au conseil des cinq-cents, où il siégea jusqu'en 1798, et fut nommé, en 1800, président du tribunal d'appel de la Seine, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1811. Depuis lors M. Lefebvre a renoncé aux emplois publics, pour jouir en paix des douceurs de la retraite.

LEFEBVRE DE VILLEBRUNE, *Voyez* VILLEBRUNE.

LEFEBVRE (FRANÇOIS JOSEPH), maréchal de France, naquit à Rufack, département du Haut-Rhin, le 25 octobre 1755. Son père était meunier : il avait servi quelque temps en qualité de hussard, et commandait la garde bourgeoise de son pays lorsqu'il mourut. Lefebvre était alors dans sa huitième année. Il trouva dans la personne d'un respectable ecclésiastique, son oncle paternel, un tendre et zélé protecteur, qui dirigea son éducation. Il le destinait à l'église ; mais un penchant décidé entraînait le jeune Lefebvre vers la carrière des armes. Le plaisir qu'il éprouva en apprenant la nomination de son frère au grade d'officier dans le régiment de Strasbourg hâta sa détermination. Il partit, résolu de s'enrôler sous le même drapeau. Il préféra néanmoins entrer dans les gardes françaises, et son engagement fut reçu sans difficulté, le 10 septembre 1773. Lorsque la révolution éclata, Lefebvre était, depuis le 9 avril 1788, premier sergent de ce corps. Comme tous ses camarades, il fit cause commune avec le peuple : mais, incapable de servir aucune haine, aucune injustice, ferme dans la conscience de son devoir, le 12 juillet 1789, il s'opposa courageusement à la vengeance de la multitude contre ses officiers, facilita leur évasion, apaisa les mutins, et par son intrépide sang-froid fit régner le calme où la colère demandait du sang. Après le licenciement des gardes françaises, il fût incorporé dans le bataillon des filles Saint-Thomas, et chargé de son instruction militaire : il fut blessé deux fois, à la tête d'un détachement de ce corps ; la première, en protégeant la rentrée aux Tuileries de la famille royale, qui avait vainement tenté de se rendre à Saint-Cloud : la seconde, en facilitant le départ pour Rome de Mesdames tantes de Louis XVI. Sa conduite dans ces deux circonstances lui attira des remerciements de la part de la famille royale. En 1792, il sauva la caisse d'escompte du pillage, et ayant à repousser les efforts d'une multitude affamée et furieuse, il la contint par une fermeté inébranlable. Placé, le 3 septembre 1793, dans les rangs de l'armée active, il fut élevé au grade de capitaine, à celui d'adjudant général, et de général de brigade le 2 décembre de la même année. Il fut nommé général de division, aux combats de Lambach et de Giesberg. On voit son nom figurer avec éclat dans tous les exploits des armées des Vosges, de la Sarre, de la Moselle et de Sambre-et-Meuse, où presque toujours il commanda l'avant-garde. Actif, intelligent, il conservait dans le plus grand danger ce sang-froid et cette justesse de coup-d'œil qui ramènent souvent à son avantage les chances les plus désespérées. A Fleurus, les deux ailes de l'armée française avaient plyé et battaient en retraite ; Lefebvre jura de mourir plutôt que de se retirer, ranima les soldats par son exemple, et repoussa trois attaques vigoureuses, conduites par Beaulieu et le jeune prince Charles en personne. Une bombe ayant mis le feu à des caissons remplis de poudre, l'armée française fut enveloppée d'un nuage de flamme et de fumée. Cet événement jeta un moment la terreur parmi les soldats français, et quelques bataillons demandèrent à grands cris l'ordre de la retraite : « Nous retirer, dit Lefebvre à ses soldats, » quand nous pouvons combattre et mourir avec gloire ! » Non, non, point de retraite. » A ces mots, qui retentissent dans tous les rangs, les Français s'élancent sur les Autrichiens et les enfoncent. A la bataille d'Aldenhoven, il joignit à ses actes de bravoure un trait d'humanité bien capable d'en rehausser le prix. Le 2 octobre, les habitants de la ville de Linnich, livrée aux flammes par l'ennemi vaincu, vinrent implorer la générosité des Français. Lefebvre les reçut avec attendrissement, et les présenta à ses soldats. Ce fut un beau spectacle de voir une armée mutilée par le canon, oubliant ses souffrances à l'aspect du malheur, partager ses provisions avec une population étrangère. Des représentants du peuple étant venus, en 1794, dans les rangs de l'armée, pour y faire des épurations, l'un d'eux dit à Lefebvre : « Général, je sais que dans votre corps » vous maintenez en place des individus de la caste » nobiliaire : la loi les frappe de réprobation ; faites les » moi connaître, je dois remplir à leur égard les intentions du gouvernement. — Je ne connais sous mes » ordres, répondit Lefebvre, que des guerriers dignes » de la patrie, qu'ils ont défendue vaillamment jusqu'à » ce jour. Je me rends garant d'eux tous sans en excepter » un seul. » Personne ne fut arrêté dans son armée. Cette courageuse opposition aux volontés d'un gouvernement si cruellement ombrageux avait rendu le nom de ce général cher aux émigrés. Il facilita des moyens d'évasion à un grand nombre d'entre eux, que le sort des armes avait fait tomber en son pouvoir, n'ignorant pas que les livrer aux commissions, c'était les livrer à la mort. En 1795, après avoir, seul avec sa division, combattu à Ept et à Ochtrup, il prit une part décisive aux affaires de la Roër et de Velp. Chargé d'effectuer le passage du Rhin, le premier qui eut été entrepris par les armées de la révolution, il se mit à la tête des grenadiers, traversa le fleuve, malgré le feu des Autrichiens, s'établit sur la rive droite, en avant d'Eiclkamp, força Spick, Angerbach, se porta sur Augermonde, et chassa l'ennemi de Koreum. Il poursuivit ses succès jusqu'à la conclusion de l'armistice de 1796, qui suspendit les hostilités, qui furent reprises au printemps. Lefebvre préluda à l'attaque en enlevant Siegberg. La victoire d'Altenkirchen fut le prix de son courage et de son invincible opiniâtreté. La valeur et la constance que montrèrent les Autrichiens dans cette affaire ne purent les sauver de la honte d'une défaite. Ils perdirent quatre drapeaux, douze canons et trois mille prisonniers. Lefebvre acquit de nouveaux titres de gloire aux journées de Kaldeich, de Friedberg, de Bamberg et de Sulsbach. Dans la campagne de l'an VII (1798), la mort du brave général Hoche le laissa provisoirement chargé du commandement en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il devait la diriger sur l'électorat de Hanovre ; mais cette expédition n'ayant pas eu lieu, il fut envoyé, en 1799, à l'armée du Danube, sous les ordres du général Jourdan. Avec huit mille hommes, il soutint à Stockach les efforts de trente-six mille Autrichiens. Une blessure grave qu'il reçut au bras, le força de quitter l'armée. Le directoire l'accueillit avec la plus grande distinction, lui fit présent d'une armure complète, au nom de la nation, et le nomma commandant de la 17[e] division militaire, dont le chef-lieu était Paris. Dans la séance des cinq-cents du 22 floréal, il fut porté au nombre des candidats proposés pour remplacer Treilhard, membre sortant du directoire : mais le choix du conseil des anciens ne tomba pas sur lui. Au 18 brumaire, Lefebvre, à la tête de vingt-cinq hommes de la garde du directoire, pénétra dans l'assemblée, s'avança jusqu'à la tribune, et, malgré les cris et les menaces, entraîna Lucien jusqu'à son frère, au moment où tous les deux allaient être décrétés hors la loi, et où Bonaparte paraissait indécis et n'osait pousser plus loin son audace. A la voix du président des cinq-cents et de leur général en chef, les troupes n'hésitèrent plus ; la révolution qui amena le gouvernement consulaire fut consommée. Lefebvre montra dans cette circonstance toute l'inflexibilité d'un soldat. Il avait à un tel degré la conviction de la nécessité d'obéir aux ordres de ses chefs, qu'il est permis de croire qu'ignorant les secrets du complot, il seconda cette révolution par le seul instinct de l'obéissance passive. Bonaparte conserva à Lefebvre le commandement de la 17[e] divi-

sion militaire. Ce général concourut depuis à la pacification des départements de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne. Le 11 germinal an VIII (1er avril 1800), il fut admis au sénat conservateur sur la proposition des consuls. Bientôt après il en devint préteur, fonctions qu'il a conservées jusqu'à la dissolution de ce corps, en 1814. Le 19 mai 1804, il fut élevé à la dignité de maréchal de l'empire; ensuite nommé successivement chef de la 5e cohorte grand officier, et enfin grand aigle de la légion-d'honneur. En 1805, lors de la reprise des hostilités avec l'Autriche, il fut chargé du commandement en chef des gardes nationales de la Roër, de Rhin-et-Moselle, et du Mont-Tonnerre. En 1806, il commanda, à la grande armée, la garde impériale à pied. Le 14 octobre, il assista avec elle à la bataille d'Iéna. En 1807, à la tête du 10e corps, il couvrit et protégea les opérations de la grande armée sur la gauche de la Vistule, et après la bataille d'Eylau, livrée le 8 février de la même année, il alla investir Dantzig avec l'armée polonaise, l'armée saxonne et le contingent de Bade, formant un total de seize-mille hommes. La ville, défendue par de bonnes fortifications, avait une garnison de dix-huit mille hommes prussiens, trois mille Russes et une nombreuse milice bourgeoise. Le 20 mars, les assiégeants avaient pris toutes leurs positions: le 23 avril, un grand nombre de batteries étaient établies, et le bombardement avait commencé. Le 15 mai, le général russe Kamenski, à la tête de douze mille hommes, débarqua à Weichselmunde. En vain, pour pénétrer dans la place, il fit des prodiges de valeur, Lefebvre avait habilement partagé ses forces: il luttait à la fois contre cette attaque et celle des assiégés, lorsque le maréchal Lannes et le brave Oudinot, traversant la Vistule, vinrent à son secours et repoussèrent les Russes sous le canon de Weichselmunde; en même temps l'artillerie, le génie et les troupes du siége poussèrent leurs attaques avec vigueur. Tout était prêt pour l'assaut; le gouverneur, voyant qu'il ne pouvait plus compter sur la coopération des armées du dehors, et n'ayant plus les moyens de prolonger son opiniâtre résistance, consentit à capituler. C'était le général comte Kalkreuth, celui qui, quatorze ans auparavant, avait reçu la capitulation de la célèbre garnison française de Mayence. Lefebvre voulut que les conditions de cette capitulation fussent aussi celles de la reddition de Dantzig, et le 24 mai 1807 la garnison sortit avec les honneurs de la guerre. Le gouverneur fut comblé de politesses et d'égards. Ce vieux compagnon de Frédéric écrivit à Lefebvre: « Je n'oublierai jamais les bontés que vous m'avez » témoignées, monsieur le maréchal; j'attacherai dé» sormais le plus grand prix à votre amitié... Je suis » bien aise de ne pas vous avoir connu principalement » avant le siége; il m'en aurait trop coûté à vous faire » du mal. Jouissez, monsieur le maréchal, partout où » se tourneront vos pas, de vos succès, de votre gloire » bien méritée... partout vous emporterez mon souve» nir bien sensible, dû à votre mérite... C'est ainsi, mon » respectable adversaire, que je vous fais mes adieux, » y ajoutant, partant du cœur, les assurances de l'atta» chement le plus vrai et de la plus haute considéra» tion. » Le maréchal Lefebvre reçut, le 28 mai 1807, le titre de duc de Dantzik. Ce passage des lettres patentes qui le lui confèrent est remarquable par l'esprit que Napoléon voulait donner à sa nouvelle noblesse: » Que le titre de duc, y est-il dit, porté par ses des» cendants, leur retrace les vertus de leur père, et » qu'eux-mêmes ils s'en reconnaissent indignes si pen» dant la guerre ils préféraient jamais un lâche repos et » l'oisiveté de la grande ville aux périls et à la noble » poussière des camps: si jamais leurs premiers senti» ments cessaient d'être pour la patrie. » En 1808, le maréchal Lefebvre commanda le 4e corps de l'armée d'Espagne, battit les généraux Blacke et La Romana à Durango, dispersa l'armée d'Estramadure, entra dans Bilbao le 1er novembre, et le 15 acheva à Espinosa la déroute des Espagnols. En 1809, il alla prendre, en Allemagne, le commandement de l'armée bavaroise, ayant sous ses ordres le prince royal de Suède et les généraux de Wrède et Déroi. Il se signala à Thaun, à Abensberg, à Eckmühl, à Wagram. L'insurrection du Tyrol avait éclaté dans l'intervalle de ces opérations; Lefebvre parvint à soumettre ce pays, sans perdre l'occasion de participer aux principales actions de la campagne. La paix de Vienne termina cette guerre dans laquelle la Russie fut momentanément l'auxiliaire de la France. En 1812, Napoléon ayant tourné ses armes contre cette grande puissance, Lefebvre eut le commandement en chef de la garde impériale. Il revint avec elle en France, et son courage s'agrandit comme nos malheurs. En 1814, chargé de diriger l'aile gauche, il se montra à Montmirail, à Arcis-sur-Aube, et à Champ-Aubert, où il eut un cheval tué sous lui. Les souvenirs de l'armée de Sambre et Meuse semblaient avoir retrempé cette âme sexagénaire; et le dernier rayon de sa gloire fut, comme celui de nos armées, le plus brillant de tous. Il ne quitta l'empereur qu'après son abdication à Fontainebleau. Revenu à Paris, il fut présenté à l'empereur de Russie. « Vous n'étiez » donc pas, monsieur le maréchal, sous les murs de » Paris quand nous y sommes arrivés? lui dit Alexandre. » — Non, sire; nous avons eu le malheur de ne pas » pouvoir arriver assez tôt. — *Le malheur!* reprit en » souriant le prince, vous êtes donc fâché de me voir » ici? — Sire, j'y vois avec admiration et reconnais» sance un guerrier qui, jeune encore, use de la vic» toire avec modération; mais c'est en gémissant que » je vois un vainqueur dans ma patrie. — Je vous féli» cite de ces sentiments, monsieur le maréchal, ré» pliqua l'empereur; ils ne font qu'ajouter à mon es» time pour vous. » Le 4 juin 1814, le roi nomma le maréchal Lefebvre pair de France. Au 20 mars 1815, son âge et ses infirmités l'éloignant des champs de bataille, il resta à la chambre haute, et prit part à ses discussions. Après la seconde restauration, le roi le confirma dans son titre de maréchal, mais l'éloigna de la chambre des pairs, dans laquelle il fut rappelé en 1819, et où il votait avec les membres constitutionnels. Le maréchal Lefebvre est mort à Paris, le 14 septembre 1820, à onze heures du matin, à la suite d'une hydropisie de poitrine. Par une fatalité singulière, le maréchal Lefebvre, père de quatorze enfants, dont douze fils, n'en a laissé aucun pour hériter de son nom et de ses titres. Les deux derniers de ses fils ont péri en combattant pour la patrie. Quelques jours avant sa mort, sentant sa fin prochaine, il alla lui-même au cimetière du père La Chaise choisir son dernier asile. Il marqua sa place à côté de Masséna et près des maréchaux Pérignon et Serrurier, et du général Lamartillière; le maréchal Mortier prononça un discours sur sa tombe. Elevé par les principes de la révolution, Lefebvre surgit du milieu de la classe du peuple, avec ce caractère de décision et de fermeté qui fut toujours l'apanage des hommes dignes de poursuivre une grande carrière, dont leur naissance paraissait les exclure. La justesse de son coup-d'œil, la confiance et l'enthousiasme qu'il savait inspirer aux soldats, le faisaient triompher des plus grandes difficultés. « Faire preuve » d'une rare habileté, dit le maréchal Suchet dans » l'éloge de son compagnon d'armes, qu'il prononça le » 12 juin 1821, à la chambre des pairs, d'un cou» rage indomptable, porter de grands coups à la guerre, » suffisent pour la renommée passagère d'un général: » mais la postérité ne décerne la palme de l'immortalité » qu'au grand capitaine dont la noble conduite dans les » pays conquis puisse être citée pour modèle avec ad» miration. Lefebvre sut contenir et mener à la victoire » des guerriers de différentes nations. Polonais, Badois, » Saxons, Bavarois, tous, sous son commandement, ri» valisaient de zèle et de dévouement avec les Français. » Tous l'ont pleuré.... Au décès de l'illustre maréchal, » ce concert unanime de louanges et de regrets a re» tenti sur le Danube, la Vistule, et sur les deux rives » du Rhin. Dans les lieux témoins de sa gloire, il pro» fessa toujours les lois de l'honneur et de l'humanité. » On doit ajouter qu'il n'oublia pas davantage celles de la modestie et du désintéressement. Jamais les titres dont il fut couvert et les positions brillantes qu'il occupa ne lui firent mépriser son premier état. La baronne Lagarde, femme du préfet de Seine-et-Marne, visitait souvent la maréchale Lefebvre, dans son château de Combault. Un jour la maréchale ouvrit devant son amie une large armoire, dans laquelle on voyait,

rangés avec ordre, toutes les espèces d'habits qu'elle et son mari avaient successivement portés depuis leur union. « Voilà, dit-elle en souriant à madame Lagarde, voilà une galerie de costumes de conditions bien diverses. Nous avons été curieux de conserver tout cela. Il n'y a pas de mal à revoir ces sortes de choses de temps en temps, comme nous le faisons; c'est le moyen de ne pas les oublier. » Ce trait, dont l'exactitude est garantie, honore la franchise et la simplicité de mœurs du maréchal et de son épouse, à une époque où les idées aristocratiques dominaient déja si fort les têtes. Le désintéressement de Lefebvre n'est pas moins remarquable. En 1796, pendant qu'il se couvrait de gloire à la tête des armées, il ne pouvait pas payer la pension de son fils au collége; ce motif le fit renvoyer auprès de lui. Après la paix de 1799, il écrivit au président du directoire : « La conclusion définitive de la paix me met hors d'état de rendre aucun service essentiel à mon pays. Je vous prie de me faire avoir une pension pour que je puisse vivre honnêtement. Pour cela, je n'ai besoin ni de chevaux, ni de voiture; je n'exige que du pain... vous connaissez mes faits aussi bien que moi, et je ne vous compte pas mes victoires. Ma franchise seulement m'oblige de vous dire que je ne compte pas de défaites, et que les habitants des pays conquis ne vous porteront jamais d'autres témoignages de moi, que ceux de la plus scrupuleuse probité... Avant de quitter le service, je désire bien vivement que le civisme, la bravoure, les talents et les services de mes aides-de-camp et officiers d'ordonnance soient récompensés, etc... » Cette sollicitude pour ses officiers, et cet oubli de soi-même, sont dignes de toute la vie du maréchal Lefebvre.

LEFEBVRE-DESNOUETTES (le comte Charles), lieutenant-général, commandant de la légion d'honneur, grand'croix de l'ordre de la réunion, et de la fidélité de Bade, chevalier de Saint-Louis et du lion de Bavière, membre de la chambre des pairs formée par Napoléon en 1815, naquit à Paris en 1773. Son père, fils d'un tailleur qui s'était enrichi, dirigeait avec honneur une maison de commerce assez considérable, et se proposait de le mettre à la tête de ses affaires, lorsque, entraîné par sa vocation pour la carrière des armes, le jeune Lefebvre s'échappa du collége des Grassins, et courut s'enrôler dans un régiment de ligne. Trois fois son congé avait été racheté par ses parens, quand, au commencement de la révolution, il eut la liberté de suivre son penchant, et prit du service dans la légion Allobroge. Lefebvre était, en 1804, lieutenant-colonel du 18e régiment de dragons, et la conduite qu'il tint à la tête de ce corps pendant la bataille d'Austerlitz le fit comprendre dans une nomination, qui eut lieu le 25 décembre 1805, de cinquante commandants de la légion d'honneur. Promu, le 19 septembre suivant, au grade de général de brigade, le roi de Westphalie, qui, dans des temps moins heureux, avait reçu chez son père une heureuse hospitalité, l'appela à son service et l'attacha à sa cour. Le général Lefebvre, devenu successivement général de division en 1808, et colonel commandant les chasseurs à cheval de la garde impériale, fut envoyé, à cette époque, en Espagne, et employé au blocus de Sarragosse, où ses troupes battirent, le 23 juin, entre Epila et Almuniato, les Espagnols commandés par Palafox et le baron de Versage. En poursuivant les Anglais au-delà du pont de l'Elza, que l'ennemi l'empêcha de repasser, il fut fait prisonnier. Conduit en Angleterre, il s'échappa, et reprit le commandement de son régiment pendant la campagne de 1809 contre l'Autriche. En 1812, Lefebvre-Desnouettes suivit Napoléon en Russie, et pendant la retraite, partagea avec le mameluck Rustan un des traîneaux de son escorte. Il fit, l'année suivante, la campagne de Saxe, combattit, à Bautzen, le 19 mai; et le 22, à la tête de quinze cents lanciers de la garde, il chargea, avec le général Colbert, dans la plaine de Reichenbach, la cavalerie ennemie, et la culbuta. Il fut cité le 19 août suivant pour l'attaque des montagnes de Georgenthal, dont il s'empara de vive force. Le 24 septembre, il attaqua, à Altenbourg, Thilman, qui s'était réuni aux partisans du colonel autrichien Munstorf, lui tua beaucoup de monde, et le força de rentrer en Bohême. Mais les ennemis ne tardèrent pas à réparer cet échec. Attaqué lui-même, le 28, par l'hetman des cosaques, Platow, qui, s'étant joint au corps de Thielman, était sorti de Bohême, le général Lefebvre fut obligé de se retirer; entouré à Zeist, il en fut délogé, perdit cinq cents hommes, et se replia sur Weissenfels. En 1814, le général Lefebvre Desnouettes combattit encore à la Rothière, et exécuta de belles charges de cavalerie au combat de Brienne, où il fut blessé de plusieurs coups de lance et d'un coup de baïonnette. Après l'abdication de Fontainebleau, il prit le commandement de l'escorte de Napoléon jusqu'à Roanne, et fut, à son retour à Paris, nommé chevalier de Saint Louis, et confirmé dans le commandement des chasseurs de la garde. Aux premières nouvelles du débarquement de Napoléon, il quitta Paris, alla rejoindre son régiment en Flandre. Il trouva le moyen, quoique dépourvu d'ordre et d'autorisation, de lui faire quitter sa garnison et de le diriger vers la capitale. Son but était de débaucher les autres corps qui se trouvaient sur la route, et avec toutes ces forces de se rendre maître de Paris et des Tuileries. Lefebvre Desnouettes, secondé des deux frères Lallemant, entra à Lafère le 10 mars. Il voulait se rendre maître de l'arsenal de cette ville et de la troupe qui en formait la garnison; mais le maréchal-de-camp d'Aboville déjoua ses projets. Le lendemain matin, il se présenta aux portes de la caserne des chasseurs de Berri, à Compiègne. Il comptait tromper la vigilance des chefs de ce régiment, se mettre en contact direct avec les chasseurs de ce corps, et déterminer ceux-ci à le suivre; mais le major Lainez, informé du danger que courait le service du roi, accourut seul et sans armes à la grille extérieure du quartier, que les officiers du général Desnouettes allaient se faire ouvrir, leur résista, et leur imposa. C'est inutilement qu'au nom de leur général ils le menacèrent du supplice. « Si je succombe, dit-il, votre général peut me faire fusiller, je lui ferais subir le même sort s'il tombait entre mes mains. » Pendant cette résistance, les chasseurs de Berri s'étaient mis sous les armes. Le général Lefebvre Desnouettes les aperçut rangés en bataille avec leurs officiers, et dès lors il lui fallut renoncer à son entreprise. Sa troupe, déja refroidie par l'échec de la veille, reconnut le péril dans lequel elle était entraînée, renonça à seconder ses projets, et l'abandonna. Le général Lefebvre s'éloigna de Compiègne sous des habits empruntés, et alla chercher, dit-on, un asile chez le général Rigault, où il attendit avec les généraux Lallemand le passage de Napoléon, qu'ils accompagnèrent à Paris. Cet acte de dévouement ne resta pas sans récompense : le général Lefebvre Desnouettes fut appelé à la chambre des pairs formée pendant les *cent jours*, en 1815. Il suivit Napoléon en Belgique, et combattit à ses côtés à Fleurus et à Mont-Saint Jean. Après la seconde restauration, compris dans l'art. 1er de l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, il parvint à s'embarquer pour l'Amérique. En mai 1816, il fut condamné par contumace à la peine de mort, par un conseil de guerre présidé par le général d'artillerie Valée. Au commencement de 1822, le général Lefebvre Desnouettes revenait en Belgique, où l'attendait sa femme, lorsque son vaisseau ayant fait naufrage sur les premières côtes européennes, il périt dans les flots. Le frère de M. Jacques Laffitte a épousé la sœur de cet officier général, dont l'habileté n'égalait pas le courage, et ne pouvait se comparer à son dévouement pour l'empereur.

LEFEBURE (Guillaume-René), baron de Saint-Ildefont, naquit à Sainte Croix-sur-Orne, le 25 septembre 1744, d'un gentilhomme, remarquable par ses qualités personnelles et sa longévité : il mourut à cent ans. Son fils entra en 1769 au service du roi, dans la compagnie des chevau-légers; mais entraîné par un goût prononcé vers les sciences, il se fit recevoir docteur en médecine, et devint, en 1795, médecin de *Monsieur*, depuis Louis XVIII. Il quitta la France en 1790, parcourut la Hollande, l'Allemagne et l'Italie, où il exerça l'art de guérir, et rentra en France en 1801. Ses opinions politiques l'ayant mis en opposition avec le gouvernement de l'époque, il fut obligé de s'expatrier une seconde fois et alla exercer la médecine à Munich, en 1809; les hôpitaux bavarois étaient alors

encombrés de Français mutilés sur les champs de bataille et dévorés du typhus, fléau plus terrible encore. Ce triste et sanglant spectacle réveilla dans son cœur des sentimens de patriotisme; il courut au secours de ses malheureux compatriotes, et devint la victime de son dévouement. Nommé médecin en chef des hôpitaux d'Ausbourg, le 8 mai 1809, il périt du typhus, le 27 juillet de la même année. Comme il était très connu en Allemagne par ses ouvrages et ses opinions philosophiques, les ecclésiastiques attachèrent un grand prix à faire sa conversion, et ils l'entreprirent quand ils le surent au lit de mort. Il parla ainsi à l'un d'eux qui s'était rendu importun par son opiniâtreté : « Mon cher abbé, dites à qui vous voudrez que » vous m'avez confessé, je vous y autorise : mais, au » nom de Dieu, laissez-moi mourir en paix. Je vous » préviens au surplus que voici mon dernier mot.... » (en montrant une canne qu'il avait placée près de lui, sur son lit.) Se voyant seul enfin, il dit à son fils, aujourd'hui officier dans un régiment de l'armée française : « Mon ami, comme je suis définitivement brouillé » avec ces messieurs, vous me ferez enterrer dans le » cimetière protestant. » Lefebure avait fait beaucoup d'ouvrages : nous n'avons pu recueillir les titres que de ceux qui suivent : 1° *Méthode familière pour guérir les maladies vénériennes, avec les recettes des remèdes qui y sont propres*, Paris, 1773, in-8°, *ib.* 1775, 2 vol. in-8° : instruction très superficielle, pour les gens du monde plutôt que pour les médecins ; à la suite de cet insignifiant traité, on trouve une bibliographie syphilitique fort superficielle et fort incomplète, mais écrite avec feu et esprit, toutes les fois qu'il s'agit de démasquer les manœuvres du charlatanisme ; 2° *État de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie en Europe, pour l'année* 1776, Paris, 1777, in-8° ; 3° *République fondée sur la nature physique et morale de l'homme*. Francfort, 1798, in-8° ; 4° *Recherches théoriques et pratiques sur l'existence du fluide nerveux*. Francfort, 1800, in-8° ; 5° *Histoire anatomique, physiologique et optique de l'œil*, Francfort, 1803, in-8°.

LEFÉBURE (Louis-Henri), ancien administrateur, écrivain et botaniste distingué, membre de la société royale de Nancy et de plusieurs autres académies, né à Paris en 1754. Il débuta par quelques ouvrages sur la peinture, dont un, sur le salon de 1779, eut le plus grand succès. Il publia, en 1780, un nouveau *Solfège*, que le savant Gossec fit adopter dans l'enseignement public, et, en 1788, il fit paraître *les Erreurs de quelques écrivains sur l'art musical*, livre dont Madame, comtesse de Provence, agréa la dédicace. M. Lefébure était, en 1789, électeur de Paris et membre du conseil général de la commune. Au 5 octobre, il arrêta dans l'hôtel-de-ville les incendiaires qui y avaient pénétré, sut calmer les fureurs de la populace, et dans la même journée arracha de ses mains un oratorien qu'on allait pendre. Ce fut à son instigation que furent décernés des honneurs funèbres au courageux maire d'Étampes, et il fit partie de la députation envoyée au roi à cette occasion. Le 10 août 1792, M. Lefébure sortit de la commune, en déclarant au peuple que Manuel et les autres agitateurs étaient ses plus perfides ennemis. Arrêté dans Avignon par Jourdan *Coupe-tête*, et conduit, chargé de fers, par cinq gendarmes, à Paris, il eut le bonheur d'y arriver cinq jours après le 9 thermidor. Plus tard, il fut successivement commissionné pour les arts dans le Midi, administrateur du département de Vaucluse, secrétaire-général de celui du Var, et enfin sous-préfet à Verdun, où pendant douze ans il sut se concilier l'estime de ses administrés. En retraite depuis 1814, M. Lefébure s'est livré tout entier à l'étude. Déjà il avait fait imprimer, vers 1798, chez Agasse, un *Essai analytique de l'éloquence*, et à Commercy, en 1806, un *Essai sur l'organisation du monde physique et moral*, anonyme que feu Barbier, a signalé. Depuis, il a fourni au *Feuilleton littéraire*, en 1824, des articles estimés et composé l'Oratorio d'*Abel et Caïn*, *Cambyse*, etc. Professeur à l'athénée, les discours qu'il y lut se firent toujours remarquer par un style élégant et des aperçus ingénieux ; de ce nombre on peut citer celui sur *les Principes essentiels de l'ordre* (1822) et celui sur *la Musique* (1827). Il est aussi auteur des *chances de la Loterie* et du *Curé de Fresnes*, mémoire et apologue sur l'impôt immoral de la loterie, qui furent couronnés en 1824. La botanique a longtemps aussi occupé les méditations de M. Lefébure. Travailleur infatigable, à un âge où la plupart des hommes ne pensent qu'au repos, il avait publié, de 1824 à 1826, une *Méthode signalementaire par les feuilles*, et, en 1827, parut son *Atlas botanique*. Prédécesseur de M. de Lacépède dans la présidence de la société Linnéenne, il s'en retira lorsque MM. de Lacépède, Geoffroy-Saint-Hilaire et autres donnèrent leur démission en 1821. Ses vues en botanique le mirent en opposition avec le système de M. de Jussieu, qu'il a combattu dans une *Lettre* adressée à ce savant, et dans un *Discours à l'athénée*, où il préludait au nouveau *Système floral* qu'il méditait dès lors et auquel il met la dernière main en ce moment. Cet ouvrage a pour titre : *Genera systemaque plantarum floriferarum*. Il se propose d'y d'exposer une nouvelle méthode de classification qui réponde mieux, selon lui, aux besoins de la science que celles dont on se sert aujourd'hui. Outre les ouvrages signalés précédemment, M. Lefébure a encore publié : 1° *Concordance des trois systèmes de Tournefort, Linnée et Jussieu, appliqués au genre des plantes qui croissent spontanément dans le rayon de dix lieues autour de Paris*, 1816 ; 2ᵉ édition. 2° *Vrai système des fleurs*, poème, 1817, in-8°.

LEFEVRE (Pierre-François-Alexandre), auteur dramatique, né à Paris, le 29 septembre 1741, était fils d'un marchand mercier. Passionné pour la peinture, il travailla dans l'atelier de Doyen, et s'était mis, en peu de temps, en état de concourir pour le grand prix, lorsqu'un penchant irrésistible l'entraîna vers la poésie, pour laquelle il se crut aussi d'heureuses dispositions. Peintre et poëte, il eut les talens et les défauts qui tiennent à ces deux qualités : imagination exaltée, pensées fortes, rendues avec précision et énergie, mais revêtues d'un style bizarre et incorrect, et presque toujours le développement des passions sacrifié aux tableaux et aux coups de théâtre. Lefèvre n'eut que des succès contestés, qui ne lui donnèrent qu'un rang très secondaire dans l'art dramatique. Voici la liste des pièces qui composent son théâtre : 1° *Cosroës*, tragédie qui obtint dix représentations ; 2° *Florinde*, tragédie romanesque et mal conçue, tomba, le 10 décembre 1770, à sa première représentation ; 3° *Zuma*, représentée devant la cour, à Fontainebleau, en octobre 1776, réussit peu, parce qu'elle fut mal jouée ; mais elle eut à Paris, un an après, un brillant succès, et valut à l'auteur l'emploi de lecteur du duc d'Orléans, avec une pension de 1200 livres ; 4° *Élisabeth de France*, dont le sujet est l'histoire de Don Carlos, fils de Philippe II. Cette tragédie, reçue par les comédiens français, devait être jouée, en 1783, mais toutes les autorités de l'époque, jusqu'à l'ambassadeur et la cour d'Espagne, se liguèrent contre elle, et empêchèrent qu'elle ne fût jouée publiquement. L'auteur obtint néanmoins du duc d'Orléans la permission de la faire jouer sur son théâtre de la Chaussée-d'Antin, par les comédiens du roi. L'assemblée fut brillante, et le succès d'autant plus prononcé, qu'indépendamment du mérite réel la représentation avait éprouvé plus d'obstacles. On applaudit surtout, et même avec affectation, la leçon que Philippe II donne à la reine, de s'occuper de plaire et de lui laisser le soin de régner. Cette pièce imprimée en 1784, sous le titre de *Don Carlos*, a été insérée, en 1818, par M. Petitot, dans son *Répertoire du théâtre français*, avec une notice détaillée sur l'auteur ; mais ce n'est qu'en 1820 qu'elle a paru, pour la première fois, sur le théâtre de l'Odéon. Lefèvre succéda à Saurin et à Collé dans les places de secrétaire ordinaire et premier lecteur du duc d'Orléans. Son esprit vif, indépendant, et quelquefois caustique, était fort goûté dans cette petite cour. On le porta à l'académie française ; mais il ne se prêta qu'avec répugnance aux visites d'usage, et n'ayant pu réunir qu'un nombre insuffisant de suffrages, il les céda à Florian, l'un de ses compétiteurs, qui fut élu. Lefèvre perdit son protecteur en 1785, refusa de faire partie de la maison du nouveau duc d'Orléans, et vécut depuis dans la retraite. Le peu de succès de sa cinquième tra-

gédie, *Hercule au mont Œta*, en 1787, l'éloigna pour toujours de la scène. Il acheva un poëme épique de plus de dix mille vers, intitulé : *Stockholm sauvé, ou Gustave Wasa*, qui offre de grands défauts dans le plan et dans l'ensemble, un style inégal, mais des beautés d'un ordre supérieur dans les détails, des tableaux de mœurs, des descriptions pittoresques, des traits hardis sur les idées religieuses : ce poëme n'a jamais été imprimé. Ruiné par la révolution, Lefevre accepta, en 1804, une place de professeur au prytanée de Saint-Cyr, transféré depuis à la Flèche, où il mourut le 9 mars 1813. En développant à ses élèves les beautés des poëtes anciens, il avait traduit en vers le troisième livre des odes d'Horace, version trop littérale peut-être, mais où l'on trouve des morceaux d'un mérite rare. Il a aussi composé des *poésies diverses*, la plupart inédites, où il y a de la grace et de l'originalité. Cet homme estimable a laissé un fils, Alexandre-François Jules Lefevre, lieutenant d'artillerie, tué à la bataille de Hanau, à la fin de 1813, et une fille mariée au docteur de Lens, rédacteur de la *Bibliothèque médicale*.

LEFEVRE-GINEAU (le chevalier Louis) naquit dans le département des Ardennes, en 1754. Il s'adonna de bonne heure à l'étude des sciences exactes dans lesquelles il fit de rapides progrès, et fut attaché d'abord à la Bibliothèque du roi ; mais, en octobre 1786, il obtint un emploi plus analogue à ses goûts, dans la place de professeur de mécanique au collége de France ; chaire qui devint plus tard celle de physique expérimentale. Peu de temps après, M. Lefèvre-Gineau fit l'expérience de la combustion du gaz hydrogène, et acheva de démontrer que l'eau n'était pas un élément ou un corps simple, comme on l'avait toujours cru. Pendant les quatre premières années de la révolution, il fut nommé trois fois électeur de Paris, membre du conseil de la commune, officier municipal, administrateur des subsistances dans des temps difficiles. Après la journée du 10 août 1792 il fut dénoncé, poursuivi, et frappé de trois mandats d'arrêt, sous l'étrange dénomination de *modéré outré*. Il était bien difficile de se justifier sur une pareille accusation, qui renfermait contradiction dans les termes. M. Lefèvre Gineau, qui était peu versé dans la logique de l'époque, prit la fuite, et ne se remontra qu'après la révolution du 9 thermidor an II. Antérieurement, c'est-à-dire en 1793, il avait été du nombre des physiciens envoyés dans les départements pour s'y occuper de recherches minéralogiques : plusieurs de ses rapports sont consignés dans le *Journal des mines* de cette époque. En l'an III, l'Institut national ayant été établi, M. Lefevre-Gineau en devint membre. Il fut l'un des savants qui composèrent la commission des poids et mesures, et fut particulièrement chargé de la détermination du kilogramme ; cette opération importante du système décimal, que l'Europe a admirée et presque généralement adoptée, est une des plus grandes et des plus utiles conceptions que l'on doive à la marche progressive des lumières. M. Lefèvre Gineau a puissamment contribué, par l'établissement du Lycée, au rétablissement de l'instruction publique, qui s'était trouvée jusqu'alors dans un état de fluctuation et de tâtonnements. Elle n'était point graduée, rien ne comblait l'immense lacune qui se trouvait entre les écoles primaires et les écoles centrales. M. Lefèvre-Gineau succéda à M. Delambre comme inspecteur-général des études. Au commencement de l'an XII, il reçut la décoration de la légion-d'honneur, et lors de la fondation de l'université, il y fut investi de la double fonction d'inspecteur-général et de conseiller ordinaire. Le département des Ardennes le nomma candidat au corps législatif, où il fut admis et devint membre de la commission des finances ; lorsqu'il eut terminé le cours de ses fonctions législatives, la confiance de ses concitoyens l'y rappela de nouveau en 1813 ; en 1814, il faisait encore partie de la chambre des députés, et y porta la parole en faveur de ceux que l'on voulait en exclure comme étrangers. Le 10 août suivant, il combattit avec chaleur le projet de loi sur la presse, comme attentatoire aux libertés nationales. « Que voyez-» vous dans la capitale, disait-il, si ce n'est des citoyens » occupés de leurs travaux ordinaires ? Le repos et la » confiance règnent dans tous les esprits, et cependant » la liberté de la presse existe depuis quatre mois. » La voix patriotique de M. Lefèvre-Gineau ne fut pas écoutée, et la censure fut établie. Le 22 septembre de la même année, il insista pour que les habitants des départements naguère détachés de la France fussent considérés comme français, mais malheureusement cette haute et philanthropique idée était trop au dessus de l'étroite politique des hommes puissants du jour. M. Lefèvre-Gineau prit une grande part à la discussion du projet de loi sur l'importation des fers étrangers ; et, peu de jours après, il combattit la proposition de M. de Ferrigny, tendant à ce que les biens non vendus des émigrés leur fussent rendus sur une simple ordonnance royale, sans le concours des chambres législatives ; il émit en même temps le vœu de voir la chambre se prononcer de suite sur le sort des créanciers hypothécaires des émigrés, en déclarant que leurs créances seraient réduites au tiers, et qu'ils ne pourraient exercer aucune poursuite avant le 1er janvier 1816. Le 26 décembre, il adopta, conformément au projet amendé par la commission, les restrictions à opérer dans la restitution des biens non vendus des émigrés. Le 22 du même mois, il avait attaqué le projet de loi relatif à la réduction des membres de la cour de cassation. En mai 1815, M. Lefèvre-Gineau fut envoyé à la chambre des représentants, où il montra la modération et l'indépendance dont il avait donné tant de preuves dans les précédentes assemblées législatives. Il ne pouvait être soupçonné d'éloignement pour la restauration, car après la chute de l'empereur, en 1814, il avait signé la délibération de l'institut, du 5 avril, en conséquence des mesures prises par le gouvernement provisoire ; le 26, il avait été présenté à Monsieur, à la tête de la députation du collége de France, et le 11 mai, il avait porté la parole devant le roi, comme président de la première classe de l'institut. Sa mission à la chambre des représentants fut remplie par des travaux utiles ; il fit partie de la commission chargée de réviser les lois constitutionnelles. En 1820, deux arrondissements électoraux du département des Ardennes appelèrent de nouveau M. Lefèvre-Gineau à la chambre des députés ; il y siégea jusqu'au renouvellement intégral de cette chambre, et se fit constamment remarquer par son zèle à défendre les libertés nationales : mais, lors des dernières élections, il ne fut point réélu. Cette défaveur n'a été que le prélude d'une autre disgrace dont la haine du ministère n'a pas craint de le frapper dans le courant de cette année. Le grand âge, les vertus, les talents, les connaissances, les longs et importants services de M. Lefèvre-Gineau ne l'ont point empêché d'être destitué de ses fonctions de professeur au collége de France. M. Lefèvre-Gineau fit paraître, en 1780, une nouvelle édition des *Infiniment petits*, du marquis de l'Hôpital, qu'il accompagna de notes qui jettent un grand jour sur l'ouvrage. Il le dédia aux professeurs du collége de France, dont il avait été l'élève. Il a concouru avec M. Cuvier à la rédaction des notes des *Trois règnes de la nature*, poëme de Delille.

LEFIOT (JEAN ALBAN) naquit à Lormes, sur les confins du Nivernois, le 27 février 1755. A l'époque de la révolution il exerçait les fonctions d'avocat devant le bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moutier : il était en outre bailli du prieuré de la même ville. Electrisé par les premières étincelles de la liberté, il abandonna sa paisible profession pour se lancer dans la carrière des emplois publics ; il fut d'abord élu procureur-syndic du district de Saint-Pierre-le-Moutier, puis nommé, par le département de la Nièvre, député à la convention nationale, où il parut rarement à la tribune. Lors du procès de Louis XVI, M. Lefiot vota purement et simplement la mort de ce monarque. Au club des jacobins, il se fit remarquer par quelques motions virulentes, et s'y prononça surtout avec la plus grande chaleur contre Phelippeaux et Camille Desmoulins. Envoyé par le comité de salut public, en qualité de commissaire, à l'armée des Pyrénées, il s'y lia très étroitement avec le brave Latour-d'Auvergne, alors capitaine des grenadiers. Après avoir rempli sa mission, il en reçut une autre de la même nature pour les départements du Loiret et du Cher.

On sait qu'à cette époque, la plus grande fermentation régnait dans la Vendée; un grand nombre de cultivateurs qui s'étaient portés à des excès étaient alors emprisonnés: M. Lefiot, qui voyait moins en eux des coupables que des hommes aveuglés, les fit élargir. Cet acte de clémence ne se concilie guère avec le reproche qu'on lui a fait d'avoir fait guillotiner quatre citoyens de Montargis pour avoir écrit au roi, le 26 juillet 1792, une lettre dans laquelle ils improuvaient la journée du 20 juin précédent. Ce fut probablement cette dernière mesure qui le fit rappeler par le comité de salut public, puisque l'arrêté de rappel était motivé sur les moyens acerbes auxquels il aurait eu recours pendant cette mission. M. Lefiot prit la défense de Carrier, et justifia le bourreau en accusant les victimes. Après le 9 thermidor an II, il fut arrêté comme terroriste, et conduit en conséquence dans la prison des Quatre-Nations. Au bout de deux mois, il fut mis en liberté et renvoyé chez lui sur parole. Sorti de la convention, les ministres de la justice, Merlin et Génissieux, l'employèrent dans leurs bureaux, lorsque en vertu d'une loi, qui frappait tous les individus de sa catégorie, il dut s'éloigner au moins à dix lieues de Paris: il se retira à Nevers, où il devint bientôt secrétaire-général, puis administrateur de son département; mais il fut destitué de ce dernier emploi pour avoir provoqué, comme avocat, la délivrance d'un prisonnier détenu sans formalités de justice par les ordres du ministre Cambacérès. En l'an VI M. Lefiot fut nommé juge au tribunal de cassation par la majorité de l'assemblée électorale de son département; mais par le plus étrange renversement de principes, les nominations faites par la minorité scissionnaire prévalurent. M. Lefiot n'avait jamais rempli d'emploi à la disposition du gouvernement; il avait repris l'exercice de sa profession d'avocat, et s'y livrait paisiblement, lorsqu'en 1815, pendant les cent-jours, il accepta la place modeste et purement gratuite de membre du conseil municipal de Nevers; il fut, en conséquence, enveloppé dans la proscription du 21 janvier 1816.

LEFORTIER (Jean-François) naquit à Paris, vers 1771. Il renonça à l'état d'officier de santé de la marine pour suivre la carrière de l'enseignement, et fut nommé, en l'an VI, professeur de belles-lettres à l'école centrale du Morbihan: il obtint, l'année suivante, au concours, la chaire de littérature à l'école centrale de Seine-et-Marne. En 1803, à la création de l'école spéciale militaire de Fontainebleau, il y remplit les mêmes fonctions, suivit l'établissement à Saint-Cyr, et y resta jusqu'en 1814. A cette époque, il fut admis à la retraite avec une pension, et s'adonna à la rédaction des journaux. La *Correspondance politique et littéraire* l'avait déjà compté au nombre de ses collaborateurs, en 1795. Depuis la restauration, il travailla au *Journal général*, où ses articles sont signés L. F. R., et, en dernier lieu, au *Journal des Maires*. Lefortier est mort le 21 octobre 1823. Il a publié: 1° *Discours prononcé à l'ouverture du cours de belles-lettres de l'école centrale de Vannes*, an VI; 2° *Aperçu sur les causes des progrès et de la décadence de l'art dramatique en France*, an VII; 3° *Manière d'apprendre et d'enseigner*, *ouvrage traduit du latin, du P. Joseph Jouvency*, Paris, 1803, in-12. Cette traduction est estimée, elle est précédée d'un discours préliminaire assez remarquable. L'original est intitulé: *De ratione discendi et docendi*. 4° *Géographie du premier âge*, avec des détails en petit texte pour le second âge, 1803, in-12, 7ᵉ édit., Paris, 1814, in-18.

LEFRANC (N.), membre de la convention nationale, ayant embrassé, en 1789, la cause populaire, fut appelé dès le commencement de la révolution à des fonctions municipales, et devint, en 1792, député du département des Landes à la convention nationale, où, lors du procès de Louis XVI, il vota, par mesure de sûreté générale, la détention du roi, et le bannissement à la paix. Il se fit peu remarquer dans cette assemblée, et n'y parla qu'une seule fois pour prendre la défense de quelques habitants de son département, que la montagne avait accusés de modérantisme. Après la dissolution de la convention, il entra au conseil des *cinq-cents*, où il resta jusqu'en 1798. Depuis lors, M. Lefranc a cessé de prendre part aux affaires publiques.

LEGALLOIS (Julien-Jean-César), né à Cherueix, bourg à deux lieues de Dol, en Bretagne, était fils d'un fermier. Il reçut une éducation soignée, qu'il termina au collège de Dol, où il remporta tous les prix de rhétorique. De là il se rendit à Caen, pour y étudier la médecine, et y resta jusqu'en 1793, où se forma, dans l'ouest de la France, un parti fédéraliste contre les démagogues de la convention. Legallois prit les armes, mais obligé de se cacher après la défaite de son parti, il vint à Paris, et se perdit dans la foule des élèves en médecine. Dénoncé par un parent fanatique, au lieu d'attendre qu'on vint l'arrêter chez lui, il alla de lui-même se présenter au comité des poudres et salpêtres, pour diriger la fabrication de la poudre. Il subit un examen sévère, fut admis, et envoyé, à cet effet, dans son département. L'école de santé, fondée l'année d'après, ouvrit à Legallois une carrière plus digne de lui. Nommé par son district pour se rendre à Paris comme élève, il annonça dès lors ce qu'il serait un jour, et joignit à l'étude de la médecine, où il obtint sur ses condisciples une supériorité marquée, celle des langues grecque, italienne et anglaise. Docteur en 1801, il dirigea exclusivement toutes ses recherches vers la physiologie: son goût et ses dispositions naturelles le portèrent à choisir cette science, où il devait surpasser Bichat, qui doué de plus de génie était par cela même moins expérimentateur, et avait moins de sévérité dans l'esprit. Legallois eut sur tous les physiologistes de son temps l'immense avantage de faire une foule d'expériences, toutes remarquables par leur variété, et d'être extrêmement réservé dans les conclusions qu'il en tirait: il avait l'esprit inventif, et prédisait avec une sorte de prescience leur accomplissement. Pour s'élever au point de perfection où il était arrivé, il lui avait fallu vaincre des obstacles presque insurmontables: Legallois était très-myope, ses doigts étaient gros et courts, et personne peut-être cependant ne déploya plus d'adresse dans les expériences sur les animaux vivants. Nommé médecin de Bicêtre, en 1813, il continua de demeurer à Paris, et se rendait chaque jour à pied dans cette maison. Ce fut à la suite d'une course de ce genre, qu'il éprouva une péripneumonie dont il mourut en février 1814, après avoir refusé de se laisser saigner, prétendant que la maladie à laquelle il succombait était de nature adynamique. Il s'est trompé sur son propre compte, comme le font quelques médecins sur le compte de leurs malades, confondant, à cause de leur ressemblance, les symptômes qui annoncent l'excès de force, avec ceux qui en prouvent le défaut. On a de lui: 1° *le Sang est-il identique dans tous les vaisseaux qu'il parcourt?* Paris, an XIII, in-8°. Cet opuscule est un modèle précieux de discussion physiologique. 2° *Expériences sur le principe de la vie, notamment sur celui des mouvements du cœur, et sur le siège de ce principe*, Paris, 1812, in-8°. Ce titre, vague et même bizarre, cache plutôt qu'il ne montre un des plus beaux monuments physiologiques élevés par les Français depuis que la science de la vie a reçu une direction vraiment philosophique. Legallois a inséré dans divers recueils des *Mémoires*, dont plusieurs, lus à l'Institut, sur les *dents des lapins et des cabiais*, sur la *durée de la gestation* dans ces derniers animaux, sur la *section de la huitième paire de nerfs*, sur le *relâchement des symphises et du bassin dans les cabiais à l'époque du part*. Il a fait la partie anatomique et physiologique de l'excellent article *cœur* du grand Dictionnaire des sciences médicales.

LEGENDRE (Adrien-Marie), savant mathématicien, membre de l'académie des sciences, né à Toulouse. D'abord professeur de mathématiques à l'École militaire de Paris, Legendre eut l'occasion de se lier avec Laplace et Lagrange, qui lui confièrent des calculs de la plus haute importance. Ces travaux ne tardèrent pas à lui concilier l'estime des savants, et lorsque, en 1787, il fut question de vérifier la position des observatoires de Londres et de Paris, il fut choisi avec Cassini et Méchain pour procéder à cette opération, à laquelle des géomètres anglais concoururent. Ce fut la première fois que l'on fit usage des grands moyens trigonométriques et d'un graphomètre, tel que celui dont l'on se sert aujourd'hui. Tous les détails de cette mea-

suration, à laquelle M. Legendre eut la plus grande part, ont été présentés dans un rapport intitulé : *Exposé des opérations faites en France, en 1787, et description d'un nouvel instrument propre à donner la mesure des angles à la précision d'une seconde.* En 1794, M. Legendre fit paraître un mémoire sur les transcendantes elliptiques; et dans la même année il publia des *Éléments de géométrie*, auxquels il joignit plus tard la *trigonométrie*, et la *théorie des parallèles* d'après Euclide. Il n'est peut-être pas de livre qui ait été réimprimé plus souvent : il a été traduit dans toutes les langues de l'Europe, et M. Réfaha, l'un des savants arabes qui ont accompagné les jeunes Égyptiens envoyés à Paris pour y être initiés aux connaissances de notre civilisation, s'occupe d'en donner une version dans la langue de ses compatriotes. M. Legendre, dans ses *Éléments de géométrie*, a constamment suivi la méthode des anciens, qu'il s'est appropriée, et qui lui a semblé plus à la portée de l'intelligence des commençants, que ne l'auroit la sévérité de l'analyse. En 1795, il fut nommé membre de l'*agence temporaire des poids et mesures*, et il conserva cette place jusqu'en 1805, époque à laquelle l'agence fut réunie au ministère de l'intérieur. Peu d'hommes ont eu une vie plus fructueuse pour la science qu'ils cultivent que le laborieux et savant M. Legendre. On lui doit un grand nombre de découvertes consignées dans les Mémoires de l'académie des sciences. Ses recherches sur l'attraction des sphères elliptiques, qu'il commença en 1782, ont été de la plus grande utilité à M. Laplace, qui n'a pas négligé d'en déduire des lois importantes pour son système du monde : M. Legendre a démontré le premier que la figure elliptique peut seule convenir à l'équilibre d'une masse fluide homogène, engagée dans un mouvement de rotation, pendant que toutes les molécules dont elle se compose s'attirent en raison inverse du carré des distances. Lorsque Lagrange voulut publier sa Mécanique analytique, ouvrage hérissé de calculs difficiles, M. Legendre fut désigné comme le seul homme capable de faire tous les développements qu'il n'avait qu'indiqués, et il s'acquitta de cette tâche avec une correction qui ne suppose pas moins de patience que d'habileté. En 1789, une application des transformations indiquées par Euler et Lagrange pour simplifier l'intégration des différentielles partielles, prises successivement par rapport à diverses variables, le conduisit à démontrer, sans le secours des séries, que si deux sphéroïdes elliptiques ont leurs trois sections principales décrites d'un même foyer, les attractions qu'ils exercent sur un même point extérieur auront une même direction, et seront entre elles dans la proportion des masses qui les produisent. Peu de temps après, M. Legendre présenta à l'académie le résultat de ses recherches sur les sphères des hétérogènes, dont il découvrit les lois en s'aidant de l'équation différentielle partielle que Laplace avait employée le premier. Quand, pour compléter le système des mesures décimales, on s'occupa de la division du cercle en quatre cents degrés, M. Legendre concourut avec M. de Prony à la confection des nouvelles tables trigonométriques que nécessitaient les changements dans la longueur des arcs. Il imagina alors des formules très élégantes pour déterminer les différences successives des sinus. En 1808, M. Legendre, que la modestie et l'absence d'une ambition devenue très commune parmi les savants avaient constamment empêché de convoiter d'autres honneurs que ceux du professorat, fut nommé conseiller à vie honoraire de l'université, et membre de la commission d'instruction publique. Il a été plusieurs fois chargé d'examiner les candidats pour l'école polytechnique. Il a publié : 1° *Essai sur la théorie des nombres*, 1799, 2e édit., 1808, in-4°, avec deux suppléments, dont le premier a paru en 1816, et le second en 1825. Cet ouvrage, dans lequel l'auteur a traité une matière des plus difficiles, est celui où il a déployé au plus haut degré son habileté dans la science d'analyse. 2° *Éléments de géométrie*, première édition, 1794, in-8°, treizième édition, 1827; 3° *Nouvelle théorie des parallèles*, 1805, in-8°; 3° *Nouvelle méthode pour la détermination des orbites des comètes*, 1805, in-8°. Il y a deux suppléments à cet ouvrage, le dernier a paru en 1820. Cette méthode est entièrement fondée sur des principes d'analyse pure. Dégagée de toute considération géométrique, elle a été jugée assez sévèrement dans le rapport qui en fut fait à l'Institut, en 1808. « Elle a, est-il dit » dans ce rapport, les avantages et quelques-uns des » inconvénients de toutes les solutions analytiques, c'est-» à-dire la longueur des calculs, le grand nombre de » lettres et de symboles dont il est presque impossible » de retenir la signification; enfin l'espèce d'obscurité » qui fait que le calculateur ne sait pas toujours ce » qu'il fait et où il va. » M. Legendre, éclairé par ces reproches adressés à sa méthode, l'a depuis beaucoup améliorée. Il n'a plus, comme auparavant, dédaigné de faire concourir l'observation à la correction de ses calculs, et il l'appelle à son secours comme preuve ou moyen de vérification. L'usage des indéterminés dans le calcul logarithmique est, entre les innovations de M. Legendre, celle qui intéresse le plus les astronomes. Il en avait essayé l'introduction, dès 1788, dans plu-plusieurs mémoires. 5° *Exercices du calcul intégral. Construction des tables elliptiques*, 1818-1819, 3 vol. in-4°. Cet ouvrage, publié par cahiers, est l'un des plus utiles que M. Legendre ait fait paraître. On a encore de lui des *Mémoires sur les transcendantes elliptiques*, in-8°. — Un autre Legendre a publié une *Arithmétique à l'usage des financiers, gens de pratique, banquiers, marchands, etc.*, 1813, in-12.

LEGENDRE (Louis), membre de la convention, naquit à Paris, en 1756. Dans sa première jeunesse, il servit, comme matelot, dans la marine marchande, et embrassa, à son retour dans ses foyers, la profession de boucher, qu'il exerçait en 1789. Cet homme, qui, après avoir figuré d'une manière secondaire dans les premiers troubles de la révolution, devait, en suivant sa marche ascendante, y jouer un des principaux rôles, se fit tour à tour remarquer, dans le cours de sa carrière politique, par une grande audace mêlée de beaucoup de faiblesse, une cruauté dont il est juste de dire qu'on trouve plutôt des traces dans ses discours que dans ses actions, une éloquence naturelle dont le caractère sauvage l'avait fait surnommer *le paysan du Danube*, et enfin, par une lâcheté qui, quoique parée de faux-semblants d'humanité, n'en sera pas moins éternellement flétrie par l'histoire. Sans autre éducation que celle qu'on donnait alors aux enfants du peuple, Legendre se lança dans le tourbillon révolutionnaire, sans principes, sans plan arrêtés, et animé probablement d'un amour bien faible pour la véritable liberté, se bornant d'abord à être acteur dans les scènes les plus orageuses de cette époque. Le 12 juillet 1789, le lendemain du jour où il avait promené en pompe, dans les rues de Paris, le buste de Necker, il harangua la population de son quartier, et l'entraîna à l'Hôtel des Invalides pour s'y emparer des armes renfermées dans cet établissement; le même jour, il assista au siége de la Bastille, et mérita d'être cité parmi ses plus courageux vainqueurs. Dans les journées des 5 et 6 octobre, où la population de Paris se porta tumultueusement à Versailles, quoique l'un des instigateurs de ce mouvement insurrectionnel, il ne participa point aux attentats qui, dans la nuit du 5 au 6, portèrent l'effroi jusque dans les appartements du roi et de la reine, et que M. de Lafayette fit cesser au péril de ses jours. Il dirigea la foule qui, au 20 juin, envahit le palais des Tuileries; et, le 10 août suivant, il se signala à l'attaque de ce palais. Legendre, en guidant le peuple dans ses mouvements les plus tumultueux, avait acquis une haute réputation de patriotisme parmi la multitude, et s'était lié avec Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine et d'autres partisans ardents de la démocratie, qui ne se servirent long-temps de lui que comme d'un instrument. Mais lorsqu'il eut fondé le club des Cordeliers, qui acquit plus tard une si grande influence, sa situation changea, et, de protégé qu'il avait été, il devint lui-même protecteur. Député, en septembre 1792, à la convention nationale, les principes qu'il manifesta dans cette assemblée répondirent à la violence dont sa conduite avait été jusqu'alors empreinte. L'un des ennemis les plus acharnés de Louis XVI, il repoussa avec force tous les moyens que le petit nombre de personnes qui lui étaient restées fidèles dans son malheur vouloient employer pour le sauver; et, durant le procès, il se fit remarquer parmi les membres de la convention

qui demandèrent avec le plus d'acharnement, dans leurs discours, la mort de ce prince. Quelques instants avant que le monarque parût à la barre, il s'écria : « que chacun devait rester silencieux au moment où » Louis XVI entrerait dans l'assemblée, afin que le » calme des tombeaux l'effrayât. » — « Je me suis voué, » s'écria-t-il dans une autre occasion, à la poursuite des » tyrans. Le sang du peuple a coulé. J'étais un de ceux » qui, à la journée du 10 août, dirigeaient les efforts » des citoyens contre la tyrannie : je les invitai à respec» ter les jours de Louis pour que les représentants don» nassent un grand exemple. » La veille du jugement, il proposa à la société des Jacobins « de partager le ca» davre du roi en quatre-vingt-quatre morceaux, et de » l'envoyer aux quatre-vingt-quatre départements. » Legendre vota la mort du roi sans appel et sans sursis. Nommé, quelque temps après, membre du comité de sûreté générale, il fut l'instigateur des mesures les plus rigoureuses qui furent déployées, à cette époque, contre tous ceux qu'à tort ou à raison on accusait de royalisme. Dans la journée du 31 mai, il contribua de toute sa puissance à l'ostracisme des Girondins. Envoyé, quelque temps après, à Lyon, que les députés bannis avaient soulevé, il ne sut point s'acquitter du rôle de pacificateur, et prépara contre les malheureux habitants de cette ville les odieux moyens de répression dont son collègue, Collot-d'Herbois, fut l'exécuteur. De retour à Paris, il se lia plus intimement que jamais avec Danton, qui, par lassitude, ne prenait plus alors qu'une part très légèrement active aux actes révolutionnaires, et lorsque ce tribun, naguère si violent, voulut opposer une sorte de modérantisme à l'exagération opiniâtre des partisans de Robespierre, Legendre se déclara en sa faveur; mais le voyant prêt à succomber sous la toute-puissance de Robespierre, il l'abandonna, et fit tout ce qu'il put pour faire oublier au dictateur qu'il avait voulu sauver son adversaire. Entièrement dévoué, en apparence, à ses intérêts, il s'éleva avec force contre Cécile Renaud, accusée d'avoir voulu assassiner Robespierre, et s'écria, à cette occasion : « que » la main du crime s'était levée pour frapper la vertu, » mais que le Dieu de la nature n'avait pas permis que » cet attentat fût consommé. » Legendre connaissait trop bien le caractère de Robespierre pour que les témoignages d'adulation qu'il lui prodiguait pussent le rassurer ; il savait que cet homme haineux ne lui pardonnerait jamais son affection pour Danton, et qu'il l'en ferait repentir un jour. Ce furent ces motifs qui décidèrent Legendre à coopérer à la journée du 9 thermidor avec ses collègues Fréron, Vadier, Cambon, et Tallien. Aucun de ceux qui contribuèrent à la chute de Robespierre ne fut guidé par le désir d'adoucir le système de rigueur, qui, depuis quelque temps, avait dépassé toutes les bornes : haïs de Robespierre, qui les avait dévoués à l'échafaud, ils n'agirent que dans l'intérêt de leur propre conservation. Mais l'opinion publique, depuis longtemps comprimée, profita de cette circonstance pour éclater, et demander la fin des supplices qui chaque jour répandaient le deuil dans les familles. « Catilina est mort, s'écriait on de toutes parts, » le calme et la paix vont renaître. » Ce cri général fut pour les thermidoriens un avertissement qu'il fallait changer de système. Legendre ne fut pas un de ceux qui se distinguèrent le moins parmi les réacteurs; et, dans la vue de faire oublier sa violence démagogique, il accusa non seulement les hommes qui, tels que Carrier, avaient mérité une juste réprobation, mais des républicains intègres : ce furent ceux qui allèrent remplacer dans les prisons des hommes connus par leurs opinions monarchiques. Lors des mouvements populaires des 12 germinal et 1er prairial 1795, il contribua à les comprimer, en se mettant à la tête des troupes qui défendirent la convention, et à faire condamner les malheureux Goujon, Duquesnoy, Romme, Bourbotte, etc. Cependant Legendre et ses amis, après avoir ainsi donné le signal des réactions, reconnurent, lorsqu'il n'en était plus temps, qu'ils avaient fourni aux royalistes des armes dont ils seraient frappés plus tard, et voulurent en arrêter le cours; mais l'impulsion était donnée, leurs efforts furent inutiles. Après la session conventionnelle, Legendre entra au conseil des cinq-cents, où, agité par la crainte d'être mis en jugement par les royalistes, il parla quelquefois comme eux. Il mourut en 1797, à l'âge de quarante un ans, léguant « son corps à la faculté de » médecine, afin d'être encore utile aux hommes même » après sa mort. »

LEGENGRE, dit LEGENDRE de La Nièvre (N.), membre de la convention nationale, était maître de forges en 1789. Partisan zélé des principes de la révolution, il fut nommé, en septembre 1792, membre de la convention, où il vota la mort du roi. Cette assemblée ayant ordonné une levée en masse, Legendre fit partie des commissaires chargés de veiller à l'exécution de cette disposition. Cette mission, en l'éloignant pendant quelque temps de Paris, l'empêcha de prendre part aux malheureuses divisions qui troublèrent l'assemblée; mais quoiqu'il n'eût pas été le témoin de ces désordres, il s'en fit l'historien, et en publia une relation qui est assez estimée. La dissolution partielle de l'assemblée s'étant effectuée, Legendre fit partie du tiers sortant. En 1796, le conseil des cinq-cents le désigna pour remplir une place vacante dans son sein, mais le conseil des anciens ne voulut point ratifier sa nomination. Ce ne fut qu'en 1798 que le département de la Nièvre le députa au conseil des anciens, où il siégea jusqu'en 1799. Depuis lors il ne fit partie d'aucune législature. Atteint, au mois de janvier 1816, par la loi d'amnistie, il fut proscrit comme conventionnel dit votant, et obligé d'aller chercher un asile en Suisse, où il a obtenu la permission de résider.

LÉGER (F... P... A...), comédien et auteur dramatique, né à Paris en 1766, fut d'abord abbé; mais il n'entra point dans les ordres sacrés, et ne porta le petit-collet que pour se donner un relief dans l'état d'instituteur qu'il avait embrassé. La révolution le jeta dans une carrière bien différente. Il travaillait depuis deux ans pour le théâtre, lorsqu'il parut, dès l'ouverture du Vaudeville de la rue de Chartres, en janvier 1792, dans les rôles de Gilles, de Pierrot et de Nicodème, pour lesquels il était engagé. Comme acteur, Léger avait de l'intelligence, des intentions fines; mais on trouvait ses gestes raides, son débit un peu froid, son comique trop concentré, et il ne réussissait véritablement que dans les scènes de tracasseries et de tripotages, qui étaient, dit-on, plus en rapport avec son caractère personnel. Au commencement de 1799, Léger ayant quitté le Vaudeville, s'associa avec Marque, employé à la trésorerie, et fonda le théâtre des Troubadours, qui joua le vaudeville dans la salle Molière, rue Saint Martin, et bientôt après dans la salle de la rue Louvois, où elle remplaça la subdivision des comédiens français qui avaient passé à l'Odéon. Mais cette entreprise ne put se soutenir, malgré le concours aussi nombreux que distingué des auteurs qui l'alimentaient par leurs ouvrages. En 1800, Léger n'en était plus directeur, mais il continua d'y rester attaché comme pensionnaire jusqu'en 1801, où sur les ruines de ce spectacle s'établit la troupe de comédiens dirigée par M. Picard. Léger quitta alors le théâtre, reprit son ancien état, et fut long-temps professeur de morale dans un pensionnat de demoiselles. Il devint ensuite secrétaire de la mairie de Saint-Denis, par la protection du sous préfet, M. Dubos, son ami d'enfance et son camarade de séminaire; et dans le même temps il exploitait *incognito* le théâtre de cette ville. Il perdit ou il quitta sa place à la restauration, et dirigea plusieurs théâtres de province. En 1822, il avait la direction de celui de Nantes, lorsqu'en 1823 il apprit que le ministre lui avait donné un successeur pour l'année suivante. L'inutilité de ses démarches pour faire révoquer cette nomination aggrava ses chagrins et abrégea ses jours : il mourut le 27 mars 1823. Léger avait été l'un des fondateurs de la société des *Dîners du Vaudeville*, dont les recueils contiennent des chansons de lui, qu'on mettra à côté de celles de Collé, pour la critique fine de son siècle. Il était aussi membre de l'athénée des arts de Paris, de la société royale académique des sciences de cette ville, de celle des Soupers de Momus, de la société d'agriculture, sciences et arts de Seine-et-Marne, etc., etc. Comme auteur dramatique, il mérite d'être cité avec distinction par la fécondité de son imagination, la correction de son style

et par l'esprit philosophique et la causticité qui dominent dans ses ouvrages, dont voici la liste à peu près complète. Il a donné au théâtre de la rue de Bondy, en 1790 : *Le Cousin comme il n'y en a point*, comédie en 3 actes en prose ; — *le Danger des conseils*, comédie en un acte, en vers : — *La folle gageure*, opéra comique en un acte ; — *L'Orphelin et le Curé*, comédie en un acte : c'est la première pièce où l'on vit le costume ecclésiastique sur le théâtre (et c'est à un ancien abbé qu'on dut cette innovation !) ; — *le Berceau d'Henri IV*, opéra comique en 2 actes. — En 1791 : *l'Heureuse ivresse*, opéra-comique en un acte ; — *les Epreuves de l'amour*, pastorale lyrique en un acte. — En 1792 : *la Cinquantaine*, vaudeville en un acte (en société). — Au théâtre de la Cité, en 1792 : *Caroline de Lichtfield*, comédie en 3 actes, en vers ; — *Joconde*, vaudeville en 2 actes ; — *le Royaume de Saturne*, vaudeville en 2 actes ; — *Alain et Rosette*, vaudeville en un acte. — En société : en 1792, *Psyché*, vaudeville en 3 actes. — En 1793 : *le Petit Orphée*, en 4 actes, avec Deschamps. — Au théâtre du Vaudeville, en 1792 : *Nicaise de Vadé*, arrangé ; — *l'Ile des femmes* ; — *l'Auteur d'un moment*, en un acte, en vers. Cette pièce, où Chénier était désigné de manière à ce qu'on ne pût s'y méprendre, occasiona à la seconde représentation un tumulte effroyable de la part des fanatiques révolutionnaires : des pages de Louis XVI y furent blessés, et ce ne fut qu'avec peine qu'on parvint à sauver le théâtre de l'incendie et d'une destruction totale. — *Gilles-Lovelace*, parodie : — *Roseïde*, ou *les Contre-temps*, en 3 actes ; — *la Gageure inutile*, ou *Plus de peur que de mal*, en 3 actes. — En 1793, *Nicaise peintre* ; — *Georges et Gros-Jean* ; — en 1795 : *Christophe Dubois* ; — en 1796 : *Angélique et Melcour*, ou *le Procès* ; — en 1797. *Persica*, ou *le Souper dérangé* ; — *Belle et Bonne*, ou *les deux Sœurs*. — En société avec divers auteurs : *Jocrisse*, ou *la Poule aux œufs d'or*, 1792 ; — *le Sourd guéri* ; — *l'Heureuse décade*, 1794 ; — *Gilles-Georges et Arlequin-Pitt*, en 3 actes, 1794 ; — *le Dédit mal gardé*, 1795 ; — *Ziste et Zeste*, 1796 ; — *le Rival maîtresse*, 1798 ; — *Il faut un Etat*, ou *la Revue de l'an six* ; — *le Déménagement du salon de peinture*, 1798. — Au théâtre des Troubadours (seul), en 1799 : *Nous verrons*, prologue d'ouverture ; — *le Billet de logement* ; — *le Cocher de place* ; — *le vieux Major*, 1800 ; — *Joconde*, et toutes les pièces qu'il avait données au Vaudeville. — En société avec divers, en 1799 : *Les deux journalistes* ; — *Christophe Morin*, en 2 actes ; — *la Pêche aux jacobins*, ou *la Journée de Saint-Cloud* ; — *la Clef forée*, ou *la première Représentation* ; — *les Troubadours en voyage*, en 2 actes ; — *les Comédiens au Caire*. — En 1800 : *La Pipe cassée* ; — *l'Emprunt forcé* ; — *Regnard à Alger* ; — *Recrune*, parodie d'*Hécube* ; — *Betouski*, parodie de *Beniouski* ; — *Ficelle* ou *la Jarretière*, parodie de *Praxitèle*. — Au théâtre Feydeau (seul) : *La papesse Jeanne*, comédie vaudeville, en un acte, en vers, 1793 ; — *l'Apothéose du jeune Barra*, fait historique en un acte, mêlé d'ariettes, 1794 ; — *le Lendemain de noces*, opéra-comique, en un acte, 1795. — Au théâtre Favart : *Don Carlos*, opéra en 1 acte, 1799. — Au Théâtre-Français : *L'Homme sans façon*, ou *le vieux Cousin*, comédie en 3 actes, en prose, 1798. — Au théâtre des Variétés : *le Mari d'emprunt*, ou *les deux Angola*, vaudeville en un acte, 1807. — A l'Odéon : *Maria*, ou *la Demoiselle de compagnie*, comédie en 3 actes, en prose, 1817. — Au théâtre du Vaudeville, avec Désaugiers : *Un dimanche à Passy*, ou *M. Partout*, 1819. — A la Gaieté : *Le Fruit défendu*, vaudeville en un acte, 1821. — Plusieurs pièces jouées en province, entre autres : *Henri IV à Billière*, comédie en 2 actes, en vers, représentée et imprimée à Caen, 1816. On a encore de Léger : 1° *Petite Réponse à la grande épître de M. Chénier*, 1797 ; 2° *Rhétorique épistolaire*, ou *Principes et éléments de l'art oratoire, appliqués au genre épistolaire, suivis d'un traité sur la manière de lire et de réciter à haute voix*, 1804, in-12 : 3° *John Bull*, ou *Voyage à l'île des Chimères*, 1818, 3 vol. in-12 ; 4° *Macédoine*, ou *Poésies et chansons érotiques, badines et grivoises, etc.*, 1819, in-18 ; 5° *Requête présentée au ministre de l'intérieur contre la nomination du sieur Bouzigues, acteur du théâtre de Nantes, à la direction de ce théâtre*, 1822,

LEGIER (Nicolas-Vincent), né à Blois, département de Loire-et-Cher, le 6 décembre 1754. Privé de l'organe de la parole, il n'en recouvra l'usage qu'à l'âge de onze ans, à la suite d'une longue maladie et d'une opération très douloureuse. Aussitôt qu'il en fut délivré, il se mit au travail avec ardeur, et parvint, avec beaucoup d'efforts, à réparer le temps perdu. M. Légier embrassa la carrière de la magistrature, devint, en 1780, procureur au parlement de Paris, puis, un peu plus tard, avocat auprès de ce corps. La révolution ayant éclaté en 1789, il se déclara en faveur du nouvel ordre de choses qui s'annonçait, et fut appelé, le 9 juillet de la même année, aux fonctions de président de l'assemblée des électeurs siégeant sur la paroisse Saint-Eustache, où il fit les motions les plus libérales et les plus propres à assurer le succès de notre régénération politique. Ce fut sur sa proposition et celle d'un autre électeur, que fut soumis à l'assemblée nationale, qui le convertit aussitôt en loi, le projet de la fête de la fédération donnée au Champ-de-Mars, le 14 juillet 1790, et dans laquelle le roi et la nation réunis firent le serment de demeurer fidèles à la constitution. Nommé juge-de-paix lors de la création de ces magistrats, il en remplit les fonctions avec autant de droiture que de talent. Tant qu'il ne fut question que de reconstruire l'ancienne monarchie sur des bases plus conformes aux intérêts nationaux, M. Légier put être compté au nombre des partisans les plus enthousiastes de la liberté ; mais lorsqu'il vit un parti puissant incliner ouvertement vers les principes républicains, il ne suivit point la révolution dans sa marche ascendante, et s'unit aux partisans de la royauté constitutionnelle. Cette conduite le rendit, après le 10 août, l'objet des attaques des républicains : il fut dépouillé de ses fonctions de juge-de-paix, et laissé dans l'inactivité jusqu'après le 9 thermidor. Peu de temps après cet événement, le directoire le nomma un des commissaires chargés de procéder à l'exécution des arrêtés des 15, 17 et 22 décembre, qui ordonnaient la réunion à la France de la province du Hainault. Forcé, après la bataille de Norwinde, perdue par Dumourier, de revenir en France, il fut nommé peu de temps après accusateur militaire à l'armée du Rhin. Ces fonctions lui fournirent l'occasion d'exercer son humanité ; il visita les prisons de Landau, de Weissembourg, d'Haguenau et de Strasbourg ; y fit exécuter de nombreux travaux d'assainissement, interrogea lui-même les prisonniers, et en fit élargir un grand nombre qui n'étaient détenus que pour des délits fort légers. Sa conduite en cette circonstance a séché bien des larmes, réparé beaucoup d'injustices, et lui a mérité l'estime et la reconnaissance de tous les habitants. Après avoir rempli cet emploi, M. Légier fut envoyé dans la province de Luxembourg avec le titre de commissaire chargé d'y organiser les autorités judiciaires et administratives. Sa mission achevée, il fut encore chargé par le directoire d'aller en exécuter une semblable dans les Pays-Bas, qui venaient d'être réunis à la France. Nommé, en l'an VI, membre du conseil des cinq cents, il parut souvent à la tribune, et parla tour à tour sur l'organisation judiciaire et sur les matières fiscales, toujours avec lucidité et dans un sens favorable aux intérêts nationaux. Ce fut lui qui proposa la création, dans l'administration des contributions, des directeurs, des receveurs généraux, particuliers, et des percepteurs. Sa proposition, d'abord rejetée, fut adoptée plus tard par le gouvernement. M. Légier prit part à la journée du 18 brumaire, mais, comme le prouva sa conduite ultérieure, sans se douter que les conséquences de cette journée dussent être l'anéantissement des droits que la France avait acquis au prix de tant de sacrifices. Devenu membre du tribunat, lors de sa formation, il unit ses efforts à ceux de ses collègues qui défendirent, avec tant de courage, dans cette assemblée, les restes d'une liberté mourante. L'ardeur avec laquelle il s'opposa au rétablissement du pouvoir absolu, que Bonaparte voulait ressusciter à son profit, le fit éliminer du tribunat en même temps que ses collègues Chénier, Chauvelin et Benjamin Constant, qui, comme lui, s'illustrèrent par une noble résistance au despotisme consulaire. Dépourvu d'ambition, et voulant demeurer fidèle à ses principes, il ne brigua aucun emploi, et s'occupa d'industrie et d'économie rurale.

En 1815, lorsque les troupes étrangères pénétrèrent sur le sol de la France, M. Légier était retiré à Liége. Cette ville, assiégée par les Prussiens, se trouvait alors réduite à un état si déplorable, que les malades entassés dans les hôpitaux manquaient des choses les plus nécessaires, et que la disette menaçait d'affamer bientôt les habitants. Dans cette extrémité, le général commandant la place réunit les principaux citoyens, et leur annonça qu'il allait être forcé de lever une contribution extraordinaire sur les habitants les plus riches; mais ceux-ci, qui étaient depuis longtemps accablés d'impôts, n'ayant pas répondu à cet appel, M. Légier offrit généreusement des garanties pour les avances de fonds qui seraient faites, et s'engagea à les rembourser six mois après la levée du siége. Cette offre ayant été acceptée, il signa des obligations pour une somme de 20,000 fr. qu'il paya, et dont il ne parvint à se faire rembourser qu'en 1816.

LE GONIDEC (Joseph-Julien), conseiller à la cour de cassation, et chevalier de la légion-d'honneur, né à Lannion, département des Côtes du Nord, le 28 octobre 1763. Il fut élevé au collége de Louis-le-Grand, et prêta serment d'avocat au parlement de Paris. Au commencement de 1789 il passa à Saint-Domingue, y fut reçu avocat au conseil supérieur du Port-au-Prince, en 1791, et chargé des fonctions de procureur-général jusqu'en 1793, époque à laquelle il quitta cette île. La proclamation de la liberté des esclaves et sa proscription personnelle par les commissaires civils du gouvernement, l'obligèrent alors à se retirer aux États-Unis d'Amérique, après avoir perdu tous ses effets à l'incendie du Port-au-Prince. Arrivé aux États-Unis dans le plus entier dénuement, et ayant besoin d'apprendre l'anglais pour utiliser son exil et se faire des ressources, il eut le bonheur de trouver des amis parmi ses compatriotes, qui lui fournirent les moyens de voyager dans le pays afin d'en étudier les lois et les coutumes dans chacun des états de l'Union. Bientôt son active industrie lui assura une existence aisée; il professa dans les colléges, imprima un journal américain, et finit par être nommé chancelier du consulat français à Boston, où il demeura jusqu'en 1797, qu'il revint en France. Sa qualité de gentilhomme breton, le nombre de parents qui portaient son nom, et dont plusieurs étaient sur la liste des émigrés, le forcèrent, à cette époque de troubles, à se soustraire aux recherches d'une police ombrageuse, et il se cacha pour échapper aux visites domiciliaires. Sous le ministère du vertueux Lambrechts, M. Le Gonidec fut appelé aux fonctions du ministère public, près les tribunaux civils et criminels du département des Landes. Nommé membre du tribunat à la création de ce corps, il y déplut, par sa fermeté, au chef du gouvernement, et entre autres faits, par son rapport sur le traité avec les États-Unis, dont il vota l'admission tout en le désapprouvant, et en motivant son opinion pour que le gouvernement en négociât un meilleur. Il fut compris dans la première série sortante de l'an XI: et quoique nommé ensuite au tribunal d'appel d'Hières, et bientôt après grand juge ou commissaire de justice aux îles de France et de Bourbon, il était sans emploi lorsqu'en 1810 il fut envoyé à Rome comme procureur-général, dont il exerça les fonctions jusqu'à l'occupation napolitaine en 1814. Sa conduite à Rome lui mérita l'estime et la reconnaissance de tout ce qu'il y avait d'honnête et de distingué dans les états du pape, et Pie VII lui en témoigna lui-même la plus vive satisfaction, lorsque à son retour de Fontainebleau pour se rendre à Rome, il rencontra M. Le Gonidec et les magistrats français ses collègues à Savone. Le pape donna une audience particulière à chacun d'eux, s'entretint longuement avec l'ex-procureur-général, et lui donna des marques non-équivoques d'estime, en le remerciant de la manière dont il avait exercé les fonctions de sa charge. En effet, ce digne magistrat, parfaitement secondé par le respectable général Miollis, fit cesser les assassinats et le brigandage dont les états du pape étaient depuis longtemps le théâtre. Pour la première fois dans Rome moderne on rendit la justice, on exécuta les lois avec fermeté et impartialité, ce qui, joint à la publicité des débats, à la défense publique des accusés, à la promptitude des jugements et des punitions, fit respecter, aimer et regretter les Français. De retour à Paris, M. Le Gonidec ne fut pas accueilli par M. d'Ambray comme il devait s'y attendre de la part de ce chef respectable de la justice, qui parut lui faire un reproche de ce qu'il avait servi à Rome; il fallut la recommandation formelle du cardinal Consalvi, qui adressa au gouvernement français une lettre au nom de Pie VII en faveur de M. Le Gonidec, dans laquelle il rendait une justice éclatante au caractère et à la conduite de ce magistrat, pour lever les scrupules du chancelier. En 1815, M. Le Gonidec fut en effet nommé conseiller à la cour de cassation, où il a continué à siéger depuis. Il ne faut pas confondre ce magistrat avec M. le chevalier de Gonidec son parent, et membre de la chambre des députés pour le département de l'Orne. L'abbé le Gonidec, mort en Angleterre depuis la restauration, après avoir refusé un évêché en Bretagne, était son cousin.— LE GONIDEC (J.-F. M. A.), cousin du précédent, membre de la société royale des antiquaires de France, ancien membre de la société académique des sciences de Paris, que toutes les biographies ont confondu avec Joseph-Julien Le Gonidec, a publié: 1° *Grammaire celto-bretonne*, 1807, in-8°; 2° *Dictionnaire celto-breton, ou breton français*, Angoulême, 1821, in 8°. Il a encore fourni plusieurs mémoires dans la collection de l'académie celtique.

LEGOT (N), membre de la convention et du conseil des cinq-cents, était propriétaire du Calvados à l'époque de la révolution. Les sentiments qu'il manifesta en faveur de la cause populaire le firent distinguer de ses concitoyens, qui le nommèrent chef d'escadron de la garde nationale de Falaise. En 1792, il fut député du département du Calvados à la convention nationale, où il vota, dans le procès de Louis XVI, pour la détention jusqu'à la paix. Envoyé peu de temps après en mission à l'armée du Nord, il s'y conduisit avec beaucoup de modération, et après la session conventionnelle il entra au conseil des cinq-cents, où il vota constamment conformément aux vues du directoire. Sorti du conseil en 1797, et nommé juge au tribunal de cassation, il fut réélu peu de temps après au même conseil, où il continua de siéger jusqu'au 18 brumaire. Il rentra alors dans la vie privée, et mourut peu de temps après.

LEGOUVÉ (Gabriel-Marie-Jean-Baptiste), fils de Jean-Baptiste Legouvé, l'un des avocats les plus distingués du barreau de Paris, naquit dans cette ville le 23 juin 1764. Il achevait ses études au collége de Lisieux, lorsque la mort vint lui enlever l'auteur de ses jours. Ce fut alors que le jeune Legouvé tourna toutes ses vues, toute son application, vers l'étude de la poésie: l'état de sa fortune lui permettait de longs loisirs. Ses premiers essais furent pénibles, laborieux, et même désespérants; sa muse se traînait au lieu de voler: il était réservé à l'amitié de lui montrer la route où elle pouvait déployer ses ailes. C'est à Demoustier et à M. Laya qu'elle dut son premier essor; amis aussi vrais que critiques éclairés, ils soutinrent les pas de leur jeune ami dans la carrière littéraire par leurs avis et leurs encouragements autant que par leurs exemples. Les premiers vers que publia Legouvé fut une héroïde de *la Mère de Brutus à Brutus son mari revenant du supplice de ses fils*. Ce sujet, aussi affreux que pathétique, ne réussit point sous sa plume; on y remarque cependant quelques beaux vers. Cette pièce parut avec deux autres du même genre, de M. de Laya, l'un de ses compagnons d'études, sous ce titre: *Essais de deux amis*, 1786, in 8°. Deux ans après, associant de nouveau leur amitié, leur talent, et leur gloire encore incertaine, ils lurent au Théâtre Français une comédie en deux actes, en vers de dix syllabes, qui fut reçue, mais qui n'a jamais été représentée. Legouvé exerça aussi sa verve sur l'auteur favori de Corneille, ce Lucain dont le style est souvent si dramatique; il nous en a laissé plusieurs fragments traduits en vers. Le poème si attendrissant de *la Mort d'Abel*, de Gesner, lui fournit le sujet de sa première tragédie. Ce fut une heureuse idée de présenter sur la scène cette sanglante pastorale, ce mélange de crime et d'innocence, cette première haine fraternelle dans un moment où le chaos de la révolution avait tout obscurci, tout confondu, la

reconnaissance, l'amour, l'amitié, les rangs et les opinions. Quelle situation que celle des deux seuls époux que le monde eût encore! Quel tableau que leur fils immolé par la main de leur fils, et que Caïn couvert du sang de son frère, fuyant le toit paternel, portant sur son front le stigmate indélébile d'assassin, imprimé par le bras d'un dieu vengeur! Et, pour tout dire enfin, ce sont nos premiers pères, nos premiers sanglots, notre première mort que le poëte mit sur la scène. Cette tragédie, en trois actes et en vers, dédiée à la mère de l'auteur, fut jouée sur le Théâtre-Français en 1792 : le rôle d'Ève était le triomphe de mademoiselle Raucourt, elle y était couverte d'applaudissements : cette pièce eut un succès complet et mérita tous les suffrages, hormis ceux de La Harpe, qui rédigeait alors *le Mercure de France*; il critiqua le style du jeune auteur, et jusqu'à la couleur si sombre et si vraie du rôle de Caïn. Cet académicien termina sa diatribe par ces mots pleins d'une ironie aussi insultante que maladroite, car l'envie ne s'y déguisait point assez : « Que veut donc ce » jeune homme? » *Epicharis et Néron*, tragédie en cinq actes et en vers, précédée d'une dédicace à la liberté, suivit de près *la Mort d'Abel*; elle fut représentée en 1793 sous Robespierre, qui, au sceptre impérial près, était un second Néron. Chaque trait du bourreau et de l'histrion de Rome qui avait rapport au bourreau souverain de la France, le parterre le saisissait et l'applaudissait avec fureur : le tyran se reconnut; il fut assez politique pour concentrer son ressentiment, et l'auteur assez adroit pour le prévenir ou plutôt le paralyser par la dédicace qu'il en fit à la liberté. L'auteur d'*Epicharis* doit sa fable dramatique à Saint-Réal, ses caractères à Tacite, et une partie de son cinquième acte au *Richard III* de Shakspeare. Dans cette pièce, il fait parler Lucain trop en poëte, mais il y parle, comme dans sa *Pharsale*, en beaux vers; le cinquième acte est sublime : les angoisses, les tortures de l'ame, l'humiliation de cet empereur incendiaire et parricide à qui il ne restera plus de sa puissance qu'un poignard, y sont peintes avec des couleurs effrayantes : c'est un épouvantable miroir où tout tyran aura horreur de se regarder. A ces deux productions succéda *Quintus-Fabius*, ou *la Discipline romaine*, tragédie en trois actes et en vers, dédiée à Ducis; elle fut jouée en 1795 avec quelque succès : le sujet en est tiré du *Papiria* d'Apostolo-Zeno. En 1798, Legouvé donna au théâtre de Louvois, où les acteurs du Théâtre-Français du faubourg Saint-Germain, sous la direction de mademoiselle Raucourt, s'étaient réunis, une nouvelle tragédie en cinq actes et en vers, intitulée *Laurence*. Cet ouvrage avait pour base un amour incestueux qui rappelait trop l'*Œdipe* et la *Sémiramis* de Voltaire; elle n'eut aucun succès, quoiqu'à travers ses défauts le talent du poëte s'y montre assez souvent. Legouvé devint, à cette époque, collaborateur des *Veillées des Muses* et de *la Bibliothèque des Romans*; il inséra dans cette dernière une jolie nouvelle intitulée : *Blanche et Isabelle*. C'est dans les poëmes de *la Sépulture*, des *Souvenirs*, de *la Mélancolie*, que ce poëte a versé toute la rêverie et la douce tristesse d'une ame si aimante et si sensible; ils ont été publiés, pour la première fois, en 1798, in-12. Enfin *le Mérite des Femmes*, qui parut en 1801, in-18, couronna ces charmants opuscules : son succès fut si rapide, qu'on n'en compte pas moins de cinquante éditions. Ce poëme n'a point usurpé sa réputation, car il n'est point semblable à beaucoup d'autres écrits sur le même sujet, et qui ne sont qu'un tissu de madrigaux et de fadeurs rimées, comme on en vit éclore sous le siècle de Louis XIV : c'est une peinture vraie, gracieuse et touchante des vertus, du dévouement, des devoirs, des charmes du sexe. Cependant, au milieu de ces compositions gracieuses et d'un ordre moins élevé, le sujet de *la Thébaïde*, ou des *Frères ennemis*, que Racine lui-même avait traité sans succès, se présentait sans cesse à l'imagination de l'auteur d'*Epicharis* : les grands noms d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, ceux de Sénèque et de Rotrou, celui de Stace, ne purent le détourner du projet qu'il conçut de traiter cette histoire presque aussi vieille que la Grèce. Il communiqua son dessein à ses amis, qui y applaudirent, et il acheva cet ouvrage sous le titre d'*Etéocle*, en 1799; elle fut représentée la même année sur le Théâtre-Français : malgré l'admiration de Ducis, qui trouvait cette tragédie fort belle, son succès fut contesté. Le poëte a fait quelques emprunts aux auteurs cités ci-dessus, surtout à Euripide. Le plan de cette pièce est simple, la versification en est ferme et soutenue, le dialogue animé; son dénouement est pris moitié dans Alfieri, moitié dans le roman des *Pénitents noirs* de madame Radcliffe; l'auteur lui-même en faisait l'aveu. On cite au nombre des beautés dramatiques de cet ouvrage la grande scène des deux frères en présence de Jocaste, et l'apparition du vieil Œdipe, sortant de sa prison couvert des lambeaux de la misère. Cette pièce ne pouvait réussir à cause de la vétusté de son sujet si souvent traité, et surtout à cause de son dénouement. Le parterre, plus difficile alors qu'à présent, ne pouvait souffrir de voir la scène ensanglantée par un double fratricide, que la présence même de Jocaste rendait plus horrible. Le 8 octobre 1798, l'Institut ouvrit son sein à un homme qui lui donnait le double éclat d'un beau caractère et d'un beau talent. Napoléon, qui allait au-devant du mérite, décora le poëte de la croix de la légion d'honneur. C'est à cette époque qu'il combina le plan de sa dernière tragédie. La fin terrible et non méritée du meilleur des rois que la France ait eus, de ce Henri IV aussi brave que galant, et qui seul vécut tourmenté, trompé et malheureux, au milieu de tous les heureux qu'il faisait, parut à cet académicien un sujet propre à exciter la pitié la plus vive, et à remuer jusqu'au fond les cœurs français. C'était plus qu'un roi qu'il présentait sur la scène, c'était un père tendre et chéri, lâchement assassiné, qu'il offrait aux yeux de ses enfans. L'auteur ne considéra pas, et il eut raison, si le héros de son drame existait à une distance trop rapprochée de notre siècle; il osa se débarrasser des chaînes de la vieille école, que rejetèrent dédaigneusement les Shakspeare, les Goethe, les Schiller, les Alfieri. *La Mort de Henri IV*, tragédie en cinq actes et en vers, avait été conçue et terminée en moins de six semaines; les comédiens français la reçurent d'un commun accord, et Talma, juste appréciateur de la scène, prédisait hautement son succès, mais il y avait un obstacle à vaincre : l'autorité. Napoléon lui-même laissera-t-il représenter une pièce où le poëte présente, dans tout son lustre, une dynastie sur laquelle sa dynastie naissante s'élevait à peine mal affermie, mais soutenue de toute la force de sa gloire et de ses armes. Legouvé, qui se connaissait en hommes, se fia à la hauteur d'ame du héros d'Austerlitz, et osa solliciter la faveur de lui faire entendre la lecture de *la Mort de Henri IV*. Napoléon y consentit, et lui accorda une audience. Cette entrevue, dont Legouvé lui-même a fait le récit à ses amis, et particulièrement à M. Bouilly, ne peut être altérée dans sa narration, elle est trop curieuse pour n'être pas rapportée textuellement. « L'audience » était accordée pour midi précis. Legouvé s'y ren- » dit accompagné de Talma, qui devait lire la pièce. » A leur arrivée, les sœurs de l'empereur et les dames » qui les accompagnaient voulurent se placer au salon » où devait avoir lieu la lecture; chacune d'elles était » empressée de voir et d'entendre l'auteur du *Mérite des* » *Femmes* : mais elles furent éconduites par Napoléon, » qui leur dit que c'était une réunion particulière, à la- » quelle il n'admettait que l'impératrice. Il ferme lui- » même la porte à double tour, et, désignant un siége à » l'auteur, il l'invite à s'asseoir : Legouvé hésite un ins- » tant, et l'empereur reprend, avec une brusque urba- » nité : « Vous voulez donc que je reste debout? » La » lecture commence : à ces pénibles confidences que » Henri IV fait à Sully des tourmens, sans cesse renais- » sants, dont l'accablait l'altière Médicis, Napoléon, » portant un regard sur Joséphine, semble lui dire que » jamais il n'avait éprouvé d'elle que tendresse, dévoue- » ment, inaltérable bonté. Mais bientôt, au récit fidèle » de la sainte amitié qui unissait Henri IV à Sully, de » ce bonheur si rare pour les souverains de compter sur » un ami véritable, sur un cœur à toute épreuve, l'em- » pereur se lève, et, regardant de tous côtés, paraît » chercher le féal et brave Montebello. Restant alors » debout, appuyé sur le dos d'un fauteuil, il suit la lec-

» ture avec la plus scrupuleuse attention; et lorsque » Talma prononce ce vers, dans la bouche du Béarnais » qui pressentait sa fin prochaine :

» Je tremble, je ne sais quel noir pressentiment....»

» Napoléon l'interrompt tout-à-coup, et dit à Legouvé : » J'espère que vous changerez cette expression : un roi » peut *trembler*, c'est un homme comme un autre; mais » il ne doit jamais le dire. » L'auteur en effet y substi- » tue sur-le-champ : » *Je frémis, je ne sais, etc.*» Enfin » la conjuration s'achève : le meilleur des rois est frappé » du poignard que ses plus chers affidés ont mis aux » mains du fanatisme. Sully, éperdu de douleur et d'é- » pouvante, vient en faire le touchant récit.» Le pauvre » homme!..... l'excellent homme!..... » prononce plu- » sieurs fois Napoléon très ému, tandis que Joséphine » fondait en larmes. » Vous avez bien fait, ajouta-t-il, » de désigner les auteurs de ce crime exécrable...... Il » faut vous attendre à de nombreux débats littéraires; » mais vous aurez un grand succès. » Il lui parla alors » de ses autres ouvrages, et lui exprime l'intention de » donner à son talent la récompense qu'il mérite; mais » Legouvé lui répond modestement qu'il en avait re- » cueilli tout le prix, puisqu'il était honoré de l'estime » publique, et membre de l'Institut de France. » Ainsi » vous ne voulez rien? reprend Napoléon en jetant sur » lui un regard scrutateur? Quoi! ni pension, ni hon- » neurs ne peuvant vous tenter? vous êtes bien un véri- » table homme de lettres! » Il le quitte à ces mots : et, » dès le lendemain, l'ordre fut donné au Théâtre-Fran- » çais de jouer la pièce, qui obtint un cours brillant de » représentations. » *La Mort de Henri IV* fut représentée le 25 juin 1806; les critiques se multipliaient avec ses succès, on reprochait à l'auteur d'avoir traité un sujet qui touchait de trop près à notre époque, et surtout d'avoir, sans preuves historiques bien certaines, présenté comme auteurs du lâche assassinat du roi, le duc d'Epernon et Marie de Médicis, de complicité avec l'Espagne. Nous n'entrerons pas dans le sanglant et affreux labyrinthe où se perd ce régicide, Legouvé a prévu toutes les objections dans un précis historique dont sa pièce est suivie; ce que nous pouvons dire, c'est que, vraie ou fausse, la conjuration de d'Epernon, de Médicis et de l'Espagne, donne à l'ouvrage une teinte beaucoup plus sombre et plus tragique, et fait admirablement ressortir le beau et noble rôle du fidèle Sully. On a remarqué avec justesse que Henri IV y parle avec trop d'emphase, lui qui prononçait avec tant de bonhomie les plus belles paroles; lui qui, mieux qu'aucun poëte du monde, dit ce mot si simple et si sublime : » Relève-toi, Sully, ils croiraient que je te pardonne!» En général, dans cette tragédie, les caractères sont tracés avec les couleurs locales, la scène est bien entendue, le plan est simple et sage, le style et la versification sont purs, élégants et fermes, et les situations sont véritablement dramatiques. Legouvé se délassait des labeurs de ces compositions sérieuses par des occupations littéraires moins importantes : le *Mercure* perdait tous les jours de sa première célébrité; on crut qu'en le mettant dans les mains de l'auteur de *la Mort de Henri IV* il reprendrait ses anciens succès; le nom de Legouvé ne fit que le raviver un peu, son temps était passé. Choisi pour reprendre le cours de poésie latine au collége de France, qu'avait interrompu, par son émigration, le célèbre Delille, il composa son *Cours de poésie latine*. L'ouvrage de prédilection auquel il travaillait à l'insu de ses amis, était l'*Enéide sauvée*; la mort le surprit avant qu'il pût mettre la dernière main à ce poëme en cinq chants : nous pensons que, malgré ses efforts, l'auteur n'eût pu l'empêcher d'être froid et languissant, principalement à cause des machines mythologiques qu'il y emploie : il y mêle Junon, Vénus, Morphée, Iris, à Virgile, Ovide, Auguste, à Bavius même et au préteur Corbilius, qui, tous les deux, on ne s'y serait pas attendu, cachent sous la toge romaine le célèbre critique Geoffroy, dont Legouvé redoutait, plus qu'aucun autre, les feuilletons littéraires. Néanmoins on remarque dans ce poëme de beaux morceaux, entre autres, le débordement de l'Aufide, la description du palais de Vénus, la cérémonie funèbre en l'honneur de Virgile, la peinture voluptueuse des jardins de César, et la passion naissante de Julie pour Ovide. Legouvé a encore fait, de communauté avec M. d'Avrigny, *Doria*, drame lyrique, mis en musique par Méhul; il a refait aussi le troisième acte de *Montano et Stéphanie*; enfin, comme s'il eût voulu expier, aux yeux de ses rivaux, sa gloire dramatique, il se réunit à une douzaine d'auteurs dans la composition de *M. de Bièvre, ou l'Abus de l'esprit*, vaudeville en un acte, 1799, in-8°, et de *Cristophe Morin, ou Que je suis fâché d'être riche!* 1801, in-8°. En 1811, il donna la traduction en vers français, in-4°, du poëme sur l'heureuse grossesse de S. M. Marie Louise, composé par N.-Eloi Lemaire. Legouvé eût été excellent maître de déclamation; son débit, ses intonations étaient pathétiques, sa voix flexible et sonore, et ses yeux pleins d'expression. Il fit, en mademoiselle Duchesnois, une élève digne de lui. Elle ne put remplir qu'un rôle dans les pièces de son illustre maître, celui de Médicis, dans *la Mort de Henri IV*. Legouvé, malgré la douceur naturelle de son caractère, avait l'irritabilité des poëtes; trop sensible à la critique, il décocha quelques épigrammes, mais on voyait bien, à leur peu de portée, que ce n'était point son arme. De nombreux amis, de beaux succès, une fortune indépendante, semblaient lui assurer un bonheur certain jusqu'au bout de sa carrière : le sort en décida autrement. Il perdit sa femme, et depuis lors sa raison et sa santé s'altérèrent de plus en plus; sa mélancolie naturelle s'était changée en une humeur solitaire, et même un peu sauvage. Ce fut cette affection qui, un jour que mademoiselle Contat donnait une fête dans son parc d'Ivry, l'attira dans des taillis épais, où il tomba dans un saut-de-loup très creux; il s'y blessa, et y resta deux heures étendu sans connaissance; il ne la reprit que pour traîner un peu de temps encore une vie presque éteinte, où ses amis cherchaient vainement une lueur de son génie et de son talent; sa bonté seule lui restait. Ce fut le 30 août 1812 qu'il expira doucement, comme un malade à demi assoupi qui exhale son dernier soupir au milieu d'un songe. MM. Bouilly et Charles Malo ont publié ses *Œuvres complètes et inédites*, 1827, 3 volumes in-8°. On y remarque une tragédie de *Polixène*, en cinq actes et en vers, composée en 1784, sur laquelle tous les biographes se taisent, car elle n'a point été représentée. Cette belle édition, outre les poésies fugitives de l'auteur, renferme des *Extraits du Cours de poésie latine*, et se termine par le *dix septième siècle*.

LEGRAND-D'AUSSY (PIERRE-JEAN-BAPTISTE), membre de l'Institut de France, conservateur de la Bibliothèque dite alors nationale, et garde des manuscrits, né à Amiens, le 3 juin 1737. Il fit ses études au collége des Jésuites, fut admis parmi ses maîtres, et professa la rhétorique à Caen. La suppression de sa société le rendit au monde, mais il n'y connut que des savants et de vieux livres. Bientôt Lacurne de Sainte-Palaye et le marquis de Paulmy l'associèrent, le premier à ses recherches pour le *Glossaire français*, et l'autre à la rédaction de ses *Mélanges*, dont son immense bibliothèque lui fournissait les matériaux. En 1770, Legrand devint secrétaire de la direction des études à l'école militaire, et fut chargé quelque temps après de l'éducation du fils d'un fermier-général. Mais il ne fit qu'interrompre ses études favorites, et y revint le plus tôt possible. Ses travaux avaient altéré sa santé; il crut devoir, pour la rétablir, céder aux vœux de l'un de ses frères, abbé de Saint-André de Clermont : il partit pour la capitale de l'Auvergne, et parcourut en naturaliste cette belle province, en 1787 et 1788. Nommé, en 1795, l'un des conservateurs des manuscrits de la Bibliothèque nationale, il reprit le projet qu'il avait eu d'écrire l'histoire complète de notre poésie; il agrandit même son plan, et en avait terminé plusieurs parties, lorsqu'il mourut presque subitement, à Paris, le 5 décembre 1800. On a de Legrand : 1° *Fabliaux, ou Contes des* XIIe et XIVe *siècles, traduits ou extraits d'après les manuscrits*, etc., Paris, 1779, 3 vol. in-8°; on y ajoute un 4e vol. intitulé : *Contes dévots, fables et romans anciens*, 1781, in-8°; nouvelle édition, *ib.* 1781, 5 vol. petit in-12. Cet ouvrage commença la réputation de l'auteur : une partie très utile de ce recueil, ce sont les indications des différentes imitations qui ont été faites de ces contes. Legrand y

soutient, dans une dissertation qui précède l'ouvrage, que les trouvères des provinces situées au nord de la Loire l'emportent par l'esprit, l'imagination et le talent, sur les troubadours; opinion qui a trouvé bien des contradicteurs. 2° *Histoire de la vie privée des Français*, Paris, 1782, 3 vol. in-8°; on regrette que dans cet ouvrage, qui devait embrasser le logement, la nourriture, les vêtements et les divertissements, l'auteur n'ait traité que la partie qui traite de la nourriture: édition augmentée par M. J. B. B. de Roquefort, Paris, 1815, 3 vol. in-8°; 3° *Voyage dans la Haute et Basse-Auvergne*, Paris, 1788, in-8°; seconde édit. ib. 1795, 3 vol. in-8°. On est surpris que l'auteur, qui a parfaitement traité l'histoire naturelle, n'ait presque rien dit des antiquités que renferme cette province. Cet ouvrage a été traduit en allemand. 4° *La vie d'Apollonius de Thyane*, ib. 1808, 2 vol. in-8°: elle est curieuse, et dégagée de toutes les fables rapportées par Philostrate: 5° plusieurs mémoires très importants, dans le *Recueil de l'Institut*: *Notice sur l'état de la marine en France, au commencement du XIVe siècle, et sur la tactique usitée alors dans les combats de mer. — Mémoires sur les anciennes sépultures nationales, sur les embaumements, sur les tombeaux des rois de France, dans Saint-Germain-des-Prés. — Sur l'ancienne législation de la France*, comprenant la loi salique, la loi des Visigoths, la loi des Bourguignons: 6° un grand nombre d'analyses de vieux poètes français, dans les *Notices des manuscrits de la Bibliothèque du roi.*

LEGRAND (Jacques-Guillaume), architecte, naquit à Paris le 9 mai 1743. Élève du corps des ponts-et-chaussées, il dirigea les travaux du *pont de Tours*. Malgré ses succès dans cette carrière, il l'abandonna pour se livrer à l'architecture, et eut pour professeur dans cet art le célèbre Clérisseau, dont il épousa la fille. Il s'établit aussi, à cette époque, entre lui et Molinos une amitié que la mort seule a pu rompre. Ces deux artistes se partageaient presque toujours les travaux dont ils étaient individuellement chargés. Legrand avait des connaissances variées et solides, un goût pur et sévère, qu'il avait puisé dans ses voyages en Italie, et dont il a donné des preuves incontestables dans ses ouvrages; il ne se bornait pas à étudier les monuments de l'antiquité, il cherchait aussi dans la nature de nouvelles sources d'embellissements, et savait employer, avec un art admirable, les plantes, les fleurs et les coquillages, dans la décoration des édifices. On doit à ses talents, réunis à ceux de son ami Molinos, le *Théâtre Feydeau*, la *Halle au blé*, et la *Halle aux draps*; il a restauré la superbe fontaine de Jean Goujon, connue sous le nom de *Fontaine des Innocents*, et a disposé le marché de ce nom. L'hôtel *Marbeuf* est, de tous ceux qu'il a construits, celui à l'embellissement duquel il a le plus fait concourir les productions de la nature. La *Lanterne de Diogène*, élégant édifice qui fait aujourd'hui un des ornements les plus remarquables du parc de Saint-Cloud, a été exécutée en plastique, sur ses dessins, par M. Trabucchi. C'est un monument découvert à Athènes, qu'il a complètement restauré à force de soins, guidé par son amour seul pour l'antiquité. Legrand réunissait au talent d'architecte celui d'écrivain, et a autant servi son art par ses écrits que par ses chefs-d'œuvre. Il a publié: 1° *Parallèle de l'architecture ancienne et moderne*, Paris, 1799, 2 vol. in-4°: ouvrage très instructif, dont les planches sont gravées par M. Durand, architecte; 2° (avec Molinos), cinq *Mémoires sur les sépultures*, in-8°; 3° *les Antiquités de la France, par Clérisseau; le texte historique et descriptif par Legrand*, Paris, 1804, 2 vol. gr. in-fol.: la planche qui représente la restauration des bains de Nîmes est faite sur ses dessins; 4° le texte du premier volume, publié par M. Landon, sous ce titre: *Description de Paris et de ses édifices*, 1817, 2 vol. in-8°; 5° *Galerie antique*, ou *Collection des chefs-d'œuvre d'architecture, de sculpture et de peinture antiques*, 1 vol. in-fol., avec les gravures au trait des monuments qui y sont décrits par M. Boutrois, Paris, 1806. Il n'a paru que le premier volume de cet ouvrage, dont la mort de Legrand a suspendu la publication; il traite de l'architecture grecque. 6° *Dissertation sur le traité de Lebrun sur la physionomie*, publié conjointement avec M. Baltard, 1 vol. in-fol.; 7° *Œuvres de Jean-Baptiste et de François Piranesi, sur l'architecture et les antiquités grecques et romaines, le texte italien revu et augmenté de notes par Visconti, et la traduction française faite par Legrand*, Paris, 1800—1802, 20 vol. in-fol.; les tomes VI et X non point été publiés; 8° *le Songe de Polyphile, traduit de l'italien* (de Colonna), avec des planches, 1804; 2 vol. in-12, qui ne furent publiés qu'après sa mort. Bodoni, en 1811, a réimprimé cet ouvrage en un magnifique volume in-4°. Legrand a aussi concouru, avec M. Laporte du Theil, au *Voyage pittoresque en Syrie et en Égypte*, d'après les dessins de Cassas, et dont une partie seulement a été imprimée, Paris, 1798, in-8°. Il avait laissé en manuscrit un ouvrage important, auquel il travaillait depuis sa jeunesse: M. Molinos l'a publié sous le titre suivant: *Essai sur l'histoire générale de l'architecture, par J.-G. Legrand, pour servir de texte explicatif au Recueil et parallèle des édifices en tout genre, anciens et modernes, remarquables par leur beauté, leur grandeur ou leur singularité, et dessinés sur une même échelle, par L.-N. Durand*, Paris, 1809, 1 vol. in-fol.; nouvelle édition, augmentée d'une notice sur la vie de l'auteur, 1810, in-8°. Legrand est mort à Saint-Denis, le 9 novembre 1807.

LEGRAND (le comte Claude-Just-Alexandre), lieutenant-général, pair de France, grand-cordon de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, grand'croix de l'ordre militaire de Charles-Frédérick de Bade, né au Plessis-sur-Saint-Just (Oise), le 23 février 1762. Il entra, à peine âgé de quinze ans, dans le régiment de Dauphin, infanterie. Il y servit neuf ans, et n'était que sergent-major lorsqu'il sollicita et obtint son congé pour se marier. Nommé chef d'un bataillon de la Moselle lorsque la patrie menacée appela tous les Français sous les armes, il fut chargé de missions de confiance, et justifia l'estime de ses concitoyens, qui l'avaient appelé à ce grade supérieur. Général de brigade en 1792, il se distingua à l'armée de Sambre-et-Meuse dans plusieurs circonstances. Au passage du Rhin, qui ouvrit la campagne de l'an III, il s'élança dans les flots avec un bataillon de grenadiers, culbuta deux mille hommes protégés par des retranchements, s'empara d'une batterie de sept canons, et se portant aussitôt sur Dusseldorf, il se rendit maître de cette ville et fit prisonniers le commandant et la garnison de cette place, forte de quinze cents hommes. Il ne fallut que sept heures à ce chef intrépide pour accomplir ces deux faits d'armes. Poperg et Leinfeld, où il repoussa l'ennemi et facilita la prise de Cassel, furent aussi témoins de sa valeur. Il exécuta de vive force, pendant la campagne suivante, un nouveau passage sur le Rhin à Weissenthurn, chassa l'ennemi de ses retranchements, et le tint en échec jusqu'à ce qu'on eût établi un pont. A Wurtzbourg, une partie de la cavalerie lui dut son salut, et il eut deux chevaux tués à Leiptingen, où un de ses frères, son aide-de-camp, fut blessé mortellement à ses côtés. Il résista pendant toute cette journée à des forces supérieures, qui ne purent entamer sa brigade: sa défense courageuse donna à l'armée le temps d'effectuer sa retraite. Après avoir reçu, en l'an VII, le commandement des troupes en avant de Kehl, il fut, à peine rétabli d'une maladie grave, appelé à l'armée d'Helvétie, par le général Masséna, qui se connaissait en braves, et obtint de nouveaux succès contre les Autrichiens. A la bataille de Hohenlinden, Legrand fondit sur un corps d'armée aux ordres du prince Ferdinand, qui cherchait à tourner nos positions, le culbuta, le tailla en pièces, lui enleva trois mille prisonniers et quatre pièces de canon, et lui prit encore le lendemain quinze cents hommes dans la vallée de Dorfen. Nommé, en l'an IX, gouverneur du Piémont, le général de division Legrand rétablit l'ordre dans toutes les branches de l'administration, purgea ce pays des brigands qui l'infestaient, et par sa sagesse et sa fermeté fit chérir et respecter le nom français. Il fit à la tête d'une division la campagne d'Autriche, et décida en faveur des Français les succès de Wertingen et de Hollabrun. Avec deux régiments il soutint pendant plus de neuf heures, à Austerlitz, les efforts de l'aile gauche des Russes, fit trois mille prisonniers, et enleva douze pièces de canon. Le grand-cordon de la légion-d'honneur fut la récompense des ser-

vices signalés qu'il rendit dans cette journée. Après la bataille d'Iéna, où il s'était également distingué, l'empereur lui confia le commandement de la province de Beyreuth; rappelé à la grande armée, en 1806, il ne se montra ni moins brave ni moins habile. Lubeck, Eylau, Heilsberg et Kœnigsberg, dont il enleva le faubourg, furent témoins de sa valeur. Nommé comte, à la paix de Tilsitt, avec une dotation de 30,000 francs, il fit encore la guerre de 1809, et son nom se trouve honorablement cité dans les bulletins de cette campagne. C'est lui qui, à la tête du 26e léger, forçant le passage du pont de la Traun, délivra à Ebersberg la division Claparède. Il se signala de nouveau à Essling, et chargé de la défense de Gross-Aspern, il eut un cheval tué sous lui en repoussant avec succès trois charges dirigées contre ce village par des forces bien supérieures. Le général Legrand combattit encore à Wagram, et son chapeau y fut enlevé par un obus. Employé en Russie, il commanda l'arrière-garde du 2e corps, qui, obligé d'opérer sa retraite après le combat de Jacobowo, et continuellement harcelé par les Russes, était menacé du plus grand danger. Pour sortir de cette position critique, Legrand forma deux colonnes d'attaque, et marchant à l'ennemi lui enleva deux mille prisonniers et treize pièces d'artillerie, et le rejeta en désordre au delà de la Drissa. Cet intrépide général cueillit de nouveaux lauriers à la bataille de Polotsk, où il reçut du maréchal Gouvion Saint-Cyr le commandement de son corps d'armée, qu'une blessure l'obligeait de quitter. Le 26 novembre, il rendit à l'armée française, cernée de toutes parts, épuisée de fatigue et de faim, un service signalé en forçant, sous le feu d'un ennemi que nos revers rendaient plus redoutable, le passage de la Bérésina, si célèbre dans nos fastes militaires, et fut blessé dans cette action, qui sauva peut-être les vainqueurs de Moscou des Fourches Caudines que leurs ennemis leur avaient préparées. Le comte Legrand, nommé sénateur le 15 avril 1813, et, après la première restauration, membre de la chambre des pairs et chevalier de Saint-Louis, mourut à Paris, le 8 janvier 1815, des suites de la blessure qu'il avait reçue sur les bords de la Bérésina. Le conseil municipal de la ville de Metz, sa patrie d'adoption, a fait placer le portrait de cet officier-général parmi ceux des Messins qui ont acquis des droits à la reconnaissance publique. Le comte Legrand a laissé, de son mariage avec la fille du ministre Scherer, un fils qui se trouve l'héritier de l'un des plus beaux noms consacrés par les fastes de notre gloire nationale.

LEGRAS (Philibert), ancien procureur au parlement de Dijon, s'éleva contre une grande injustice, en attaquant la loi du 9 floréal an III (28 avril 1795), relative à la loi de présuccession des pères et mères et autres ascendants d'émigrés; il publia, à cette occasion, un écrit intitulé : *Pressante réclamation pour les pères et mères des émigrés*, Paris, an III (1795), in-8°. M. Legras pouvait, en se nommant, attacher à son nom un grand acte de courage, mais il aima mieux se couvrir du voile de l'anonyme. Legras est encore auteur d'un ouvrage *sur les faillites*, qui pouvait être intéressant, mais qui est entaché des vices dont sont empreintes la plupart des lois de cette époque, où l'on a sacrifié l'intérêt des particuliers à celui du fisc : ici, par exemple, une foule de formalités grèvent les masses de frais considérables, sans aucun profit ni pour le failli ni pour ses créanciers. Cet écrit avait attiré sur M. Legras les regards du ministre de l'intérieur, qui le désigna, en 1803, pour faire partie de la commission chargée de rédiger le projet du code de commerce, qui a été depuis converti en loi. Il obtint depuis la décoration de la légion d'honneur, et fut nommé, le 8 juillet 1806, avocat au conseil-d'état, titre qu'il conserva jusqu'en 1818. Rendu à la vie privée, il habita quelque temps Paris, où sa réputation d'habile jurisconsulte le fit souvent consulter dans les affaires de commerce. Il se retira, dans les dernières années de sa vie, à Dijon, où il mourut le 14 avril 1824, à l'âge de soixante-douze ans.

LEGRAVEREND (Jean-Marie), savant jurisconsulte, né en Bretagne. Après s'être distingué dans la carrière du barreau, qu'il avait embrassée, il fut attaché au ministère de la justice, où, sous le gouvernement impérial, il devint chef de division. En 1814, il fut conservé dans son emploi, et fut même nommé directeur des affaires criminelles et de grâces à la chancellerie de France. En 1815, pendant les cent-jours, le département d'Ille-et-Vilaine l'élut à la chambre des représentants, et, en 1817, il fut une seconde fois élu député par le même département. Avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation, en 1817, il devint plus tard maître-des requêtes extraordinaire, et passa ensuite conseiller à la cour royale de Rennes, dont il fait encore partie. M. Legraverend est un de ces hommes qui défendent avec courage les principes constitutionnels, parce qu'ils les ont adoptés avec cette conviction raisonnée qui est à l'épreuve de tous les événements. Dans la session de 1817 à 1818, il vota pour que les délits de la presse fussent jugés par le jury; il s'inscrivit contre la résolution de la chambre des députés, tendante à changer le système électoral, et demanda la suppression du monopole des tabacs. Dans la session de 1819 à 1820, il combattit les lois d'exception, et, avec quatre-vingt-quinze de ses collègues, il vota contre le nouveau mode d'élections. Lorsqu'à propos de l'attentat de Louvel les ministres demandaient une loi suspensive de la liberté de la presse, M. Legraverend établit que cette loi, à propos d'un crime isolé, était un outrage inutile fait à la nation, et qu'elle détruisait la charte. Il soutint alors les amendements qui avaient pour objet de rendre moins terrible le règne de l'arbitraire, que quelques hommes n'auraient pas été fâchés d'établir. Pendant la discussion sur la loi des élections, dont il vota le rejet, il proposa un amendement portant que les députés promus, dans le cours d'une session, à un emploi amovible du gouvernement, cesseraient de faire partie de la chambre, à moins qu'ils ne fussent élus de nouveau. Tant qu'il fut le mandataire de ses concitoyens, M. Legraverend ne s'est jamais séparé de cette minorité qui en France a été, depuis quelques années, le véritable organe de l'opinion publique. M. Legraverend n'a pas été réélu depuis 1822. Il a publié : 1° *Traité de la procédure criminelle devant les tribunaux militaires et maritimes de toute espèce*, 1809, 2 vol. in-8°; 2° *Traité de la législation criminelle en France*, 1816, 2 vol. in-8°; deuxième édition, 1823, 2 vol. in-8°; 3° *Observations sur le jury*, Paris, 1819, in-8°; deuxième édition, revue et augmentée, et précédée de l'examen du nouveau projet de loi sur le jury, présenté le 29 décembre 1826 à la chambre des pairs, 1827, in-8°; 4° *Des lacunes et des besoins de la législation française en matière politique et en matière criminelle, ou du Défaut de Sanction dans les lois d'ordre public*, Paris, 1824, 2 vol. in-8°; 5° *Un mot sur le projet de loi relatif aux sacrilèges*, Paris, 1825, in-8°; 6° *Lettre à M. le comte de Montlosier*, Paris, 1826, in-8°.

LEGRIS-DUVAL (l'abbé René-Michel) naquit à Landerneau, département du Finistère, le 16 août 1765. Né sans fortune, il trouva un protecteur dans son oncle, le P. Querbeuf de la compagnie de Jésus, qui le fit admettre comme boursier au collége de Louis-le-Grand. Après y avoir terminé d'excellentes études, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, au mois d'octobre 1786, pour y suivre son cours de théologie et s'y préparer à toutes les fonctions du saint ministère, vers lequel un penchant irrésistible l'avait attiré dès son enfance. Il y reçut la prêtrise, le 20 mars 1790. Lorsque la révolution éclata, et que les établissements religieux furent dispersés, l'abbé Duval se retira à Versailles, où il vivait inconnu, se contentant de porter les secours de la religion à quelques personnes pieuses. Le 20 janvier 1793, la veille de la mort de Louis XVI, l'abbé Legris-Duval quitte Versailles, se rend directement à la convention, elle était séparée. Ce contretemps ne l'arrête pas; il apprend que la commune est réunie, et qu'elle est occupée à délibérer sur les préparatifs du supplice du roi; il y court; il demande à entrer; il dit qu'il s'agit d'une affaire du plus grand intérêt et qui ne comporte aucun délai. Il est introduit; il se présente avec un calme, avec une simplicité à laquelle sa jeunesse même ajoutait une expression touchante, et il se borne à prononcer ces seuls mots : « Je » suis prêtre. J'ai appris que Louis XVI était condamné » à mort; je viens lui offrir les secours de mon ministère.

« Je demande que mon offre lui soit soumise. » On lui ordonna de se retirer, en lui annonçant qu'on en délibérerait lorsqu'on aurait délibéré sur d'autres objets plus pressants. Deux heures après, on le fit rentrer pour lui apprendre que Louis XVI avait déjà fait choix d'un confesseur. Quelques voix s'élevèrent pour qu'on prît contre lui les mesures les plus violentes, lorsqu'un de ses anciens camarades, Mathieu, député à la convention, le reconnut, et répondit de lui. Il retourna à Versailles, et en abandonna momentanément le séjour pour se retirer dans une pension située à Passy, où il donna, pendant huit mois, des leçons de mathématiques. Pendant la terreur, il fixa sa résidence à Meudon; il s'en échappait souvent pour aller porter les secours de la religion à Versailles et dans les villages voisins. Lorsqu'une ombre de liberté fut rendue à la religion, l'abbé Legris-Duval fut le premier à en profiter; il se chargea de l'éducation du fils de M. Doudeauville, Sosthène de la Rochefoucauld. Il ne cessa point pour cela de remplir les devoirs de son état; il prêchait souvent, soit dans les églises, soit dans des réunions pieuses: et ses discours, très souvent improvisés, annonçaient la plus heureuse facilité, le goût le plus sûr, et en même temps la piété la plus tendre et la plus éclairée. Sous l'exil des cardinaux, en 1810, l'abbé Duval sut réunir, en provoquant la charité de plusieurs personnes riches et pieuses, un fonds de 40,000 francs, pour les besoins du premier moment de ces proscrits, et détermina les formes d'une distribution régulière, qui fut suivie et observée pendant quatre ans entiers. A la restauration, son zèle sembla redoubler d'ardeur; il prêcha plusieurs fois à la cour, et très fréquemment dans des assemblées de charité, dont il était l'ame. Lors du service qui fut célébré, dans l'église des Carmes, à la mémoire des malheureuses victimes qui y furent impitoyablement immolées, ce fut l'abbé Legris-Duval qui prononça le discours. Ces souvenirs affreux et déplorables, ces mêmes parvis que, vingt-deux ans auparavant, ces martyrs avaient lavés de leur sang, ces mêmes voûtes qui avaient entendu leurs dernières hymnes et leurs derniers gémissements, ajoutaient encore au pathétique du sermon, qui produisit un grand effet. Il prononça aussi, le 22 février 1816, un *Discours en faveur des départements ravagés par la guerre*, 1816, in-8°: c'est peut-être le seul qui ait été imprimé de son vivant. L'abbé Legris-Duval releva l'association en faveur des pauvres Savoyards, fondée, dans le siècle dernier, par Ponthriant, établit celle pour la visite des malades dans les hôpitaux, et une autre pour l'instruction des jeunes prisonniers. On lui doit plusieurs institutions chrétiennes, parmi lesquelles on en compte une de religieuses vouées à l'instruction des filles de la campagne. Les dignités de l'Église ne pouvaient rien ajouter à tant de vertus; il refusa, en 1817, un évêché auquel il fut nommé par le roi, ainsi qu'une place d'aumônier ordinaire de la chapelle de Monsieur, et le titre de grand-vicaire de Paris. Il venait d'accepter une pension de 2,000 francs, lorsque la mort l'enleva le 18 janvier 1819. Sa sagesse, son excellent jugement, son tact exquis, le charme de sa conversation, l'onction de ses discours, sa sensibilité, sa vertu simple et aimable, lui avaient donné sur les plus hautes classes une influence d'autant plus puissante qu'elle était plus douce. Il ne s'en servit jamais que pour le bien de la religion et de l'humanité. On a de l'abbé Legris-Duval, outre le sermon dont nous avons parlé, et quelques brochures à l'occasion de *la Constitution civile du clergé*, 1° *le Mentor chrétien*, ou *Catéchisme de Fénélon*, 1797, in-12; quelques exemplaires ont pour titre: *Fondements de la morale*, ou *Fénélon et Théodore*; 2° *Sermons de M. l'abbé Duval, prédicateur ordinaire du roi, précédés d'une notice sur sa vie, par M. le cardinal D. B.*, Paris, 1820, 2 vol. in-12; 2e édition, 1823, 2 vol. in-12, port.

LEHOC (Louis-Grégoire) naquit à Paris, en 1743, d'un médecin distingué dans sa profession et du caractère le plus honorable. Il fit ses premières études à Paris, dans l'un des principaux colléges. *Le testament de ma raison* fut, si nous sommes bien instruits, sa première production, et le public lui fit un accueil favorable. Différents numéros du Mercure de 1773 publièrent de lui quelques sonnets, qu'il imita de Pétrarque. Il s'essaya aussi dans un genre de composition plus sérieux, par son *Éloge du chancelier de l'Hôpital*; mais ses travaux littéraires n'étaient pour lui qu'un objet de délassement, et ne lui dérobaient rien du temps qu'il devait consacrer aux affaires. Maître de choisir son état, il se décida pour la carrière administrative, et y obtint des succès. Necker le cite dans son *Compte rendu*, et en parle avec éloge. En 1778, il fut proposé et nommé commissaire général de la marine pour procéder à l'échange des prisonniers qui furent faits dans la guerre d'Amérique: le mode d'échange qu'il établit fut reconnu si convenable et si sage, que toutes les puissances l'ont adopté dans leurs cartels d'échange. Quoiqu'il n'eût pas encore quarante ans quand sa mission fut terminée, et que la brièveté de sa carrière administrative ne lui donnât pas encore des droits à une pension, le gouvernement fut si satisfait de la manière dont sa mission avait été remplie, qu'il lui accorda une pension de 800 francs pour chacun de ses enfants et de 6,000 francs pour lui. Il en toucha le montant jusqu'à la révolution, et sous le régime impérial il ne put la faire rétablir, bien qu'elle fût la récompense des services qu'il avait rendus. On songeait à l'envoyer en qualité d'intendant dans l'une de nos colonies; mais il préféra suivre la carrière diplomatique, et accompagner M. le comte de Choiseul-Gouffier, avec lequel il était lié, dans son ambassade à Constantinople, en qualité de son premier secrétaire de légation. Il profita de son séjour dans le Levant pour parcourir la Grèce, visiter les ruines d'Athènes, l'ancien temple de Minerve, et cette Acropolis que la cruelle indifférence des princes d'Europe pour les Grecs qui la défendaient, ou peut-être la barbare politique d'un seul homme, vient d'offrir en holocauste à la férocité des Osmanlis. C'est pendant ces courses que Lehoc rencontra le poète Delille, avec lequel il se lia d'une tendre amitié, qui n'a fini qu'avec leur vie. De retour en France, en 1787, soit qu'il fût revenu spontanément, ou qu'il fût rappelé pour quelque autre mission, il concourut, sous les ordres du ministre qui régissait alors les finances, aux travaux préparatoires de l'assemblée des notables. Lorsque la révolution éclata, il fut nommé chef de bataillon de sa section, grade qu'il remplissait encore à l'époque de la fuite du roi Louis XVI, et fut chargé de la garde de l'enfant royal. Il commandait au château des Tuileries, comme chef de bataillon, dans la journée des poignards, où sa prudence et ses soins empêchèrent beaucoup de malheurs et de crimes. Nommé ministre plénipotentiaire à Hambourg par le roi constitutionnel, il fut rappelé de cette mission, peu de temps après sa mort. Victime de la terreur comme tous les bons citoyens, il fut incarcéré, en 1793, pour avoir donné au roi des conseils dans un écrit trouvé dans la fameuse armoire de fer; il eut le bonheur de se faire oublier, sortit de prison après le 9 thermidor, fut envoyé, un an après, à Stockholm, en qualité d'ambassadeur, par le directoire, et revint en France en 1799, peu de temps après le 18 brumaire. Ici se terminent ses diverses fonctions administratives ou diplomatiques. Il renonça aux unes et aux autres pour se livrer exclusivement au commerce des muses; il se retira dans une terre qu'il possédait à quelques lieues de Paris, et y devint successivement membre du conseil-général du département de l'Oise, et président de ce même conseil. Dans sa retraite il revit, corrigea et perfectionna différents ouvrages qu'il avait composés à diverses époques; mais l'ouvrage le plus important qu'il ait publié est la tragédie de *Pyrrhus*. Il la composa à l'âge de plus de soixante ans, c'est-à-dire qu'il entra dans la carrière tragique presqu'au moment où le feu de l'imagination, qui s'éteint, conseille de la quitter. Mais à cet âge Lehoc n'avait rien perdu de son énergie naturelle, ni de cette vivacité d'imagination qui le distinguait et le faisait rechercher dans les sociétés, où il portait les formes et le ton de la meilleure compagnie. La tragédie de *Pyrrhus* fut jouée avec succès au Théâtre-Français, en 1807, et peu de temps après défendue par la police impériale, qui redoutait les allusions et les applications qui naissaient

naturellement du fonds du sujet, puisqu'il s'y agit d'un prince légitime qui vient réclamer sa couronne. Il y a dans cet ouvrage, surtout dans le troisième acte, quelques morceaux de verve qui semblent écrits d'inspiration. Cette production prendra une place honorable parmi les tragédies du second ordre : elle fut le premier et le dernier ouvrage de théâtre de l'auteur. Attaqué d'une maladie de poitrine, il y succomba, le 5 octobre 1810, emportant les justes regrets de sa famille, de ses nombreux amis, et l'estime publique.

LEHODEY DE SAULTCHEVREUIL (N.), homme de lettres et journaliste. A l'ouverture des états-généraux, il publia un journal, intitulé d'abord des *États-généraux*, puis de l'*Assemblée constituante*. Rabaut de Saint-Étienne passa d'abord pour être l'auteur de ce journal, dont la collection est encore aujourd'hui d'autant plus intéressante qu'aucune feuille ne rendait plus exactement les opinions des membres de l'assemblée. L'établissement du *Moniteur* ayant fait tomber le journal de M. Lehodey, il entreprit le *Logographe*, journal pour lequel la liste civile lui fournit des sommes considérables. Cette feuille rappelait, mot pour mot, tout ce qui se passait dans l'assemblée, et Louis XVI la lisait régulièrement. Elle fut supprimée le 10 août 1792, sur la dénonciation de Thuriot. Lors du procès de Louis XVI, un des chefs d'accusation dirigés contre ce monarque, fut d'avoir fourni des fonds pour l'impression du *Logographe*. M. Lehodey, poursuivi pour l'avoir publié, devant le comité de surveillance, eut le bonheur de lui faire agréer sa justification. En l'an III, un nouvel orage s'éleva contre lui ; Louvet l'accusa, dans le sein de la convention, d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires, au sujet des députés proscrits au 31 mai : toutefois cette accusation n'eut pas de suites fâcheuses pour lui. En 1799, M. Lehodey était chef du bureau des journaux et de l'esprit public à la police générale. En 1800, il fut nommé secrétaire-général de préfecture dans un des départements de la Belgique, mais il ne garda pas longtemps cet emploi. Il a publié : 1°, *De la conduite du sénat sous Bonaparte, ou les Causes de la journée du 31 mars 1814* ; 2° *Histoire de la régence de l'impératrice Marie-Louise et du gouvernement provisoire*, 1814, in-8° ; 3° *Parallèle et critique impartiale des traductions des Bucoliques en vers français de MM. Tissot et Henri de Villodon*, Paris, 1800, in-8°.

LEHRBERG (Aron-Christian), savant littérateur et philologue, naquit le 7 août 1770, à Dorpat, ville de Livonie. Après avoir fait ses études dans sa ville natale, il se rendit en Allemagne, en 1790, et étudia la théologie dans les universités d'Iéna et de Goettingue. Il passa ensuite en Angleterre, et retourna à Dorpat en 1794. Pendant les quatre années qu'avait duré son voyage, il avait acquis des connaissances propres à le faire figurer avantageusement parmi les hommes recommandables qui honoraient sa patrie. Lehrberg suivit l'exemple de ses compatriotes, ne resta que quelques années dans son pays, et alla grossir le nombre des Livoniens domiciliés à Saint-Pétersbourg. En 1807, il obtint le titre de professeur-adjoint de l'académie des sciences de cette ville, et en fut nommé membre peu de temps après, sous le titre d'académicien extraordinaire. Il semblait destiné à parcourir une longue carrière ; mais attaqué de la goutte à trente ans, il perdit presque aussitôt l'usage de ses membres, au point de ne pouvoir plus écrire, et mourut à quarante-trois ans, le 24 juillet 1813. Les personnages les plus distingués de l'empire accompagnèrent son convoi funèbre. Lehrberg s'était particulièrement occupé de l'ancienne histoire de Russie, et de celle des divers peuples qui relèvent de cet empire. C'est lui qui fournit les instructions pour le voyage de M. Klaproth au Caucase, imprimées dans la relation de ce voyage. On doit à Lehrberg : *Recherches pour éclaircir l'ancienne histoire de Russie*, 1816, in-4°, ouvrage publié par Ph. Krug, et qui est regardé comme indispensable pour bien connaître l'histoire de l'Europe orientale. Il a aussi enrichi de plusieurs *Mémoires* et *Lettres* le journal rédigé à Dorpat par M. Muesersch-midt, sous le titre de *Dorptsche Beytrage*.

LEIGH HUNT (Jacques-Henri), poète et publiciste anglais, est fils du révérend Isaac Hunt, Américain réfugié. Il naquit en 1784, et fit son éducation à l'hôpital du Christ. Il entra comme clerc dans l'étude d'un procureur, et obtint dans le gouvernement, quelque temps après, un emploi qu'il fut forcé d'abandonner lorsqu'il créa, en 1809, la feuille périodique intitulée : *the Examiner (l'Examinateur)* : il n'était point encore éditeur de *the News (les Nouvelles)* : cette dernière entreprise eut un plein succès à cause de la virulence et de la chaleur avec lesquelles il y traitait des matières politiques ; ce qui donna lieu à des poursuites contre lui, à l'occasion d'un libelle contre le prince régent, et dont le résultat fut un emprisonnement. Voici ce que dit de M. Hunt un de ses compatriotes, M. Hazlitt, dont le style, comme on va le voir, ne manque pas d'originalité. « Dans M. Hunt, écrit-il, l'auteur se montre en même temps que l'homme ; son enjouement naturel, la vivacité de ses manières, ses esprits bouillants, enfin l'essence éminemment *vivace* de son âme, produisent un enchantement subit, et jettent une espèce d'ivresse dans ceux qui sont en contact avec lui, de sorte que ce qu'il y a de faible et d'offensant dans ses écrits s'efface dans sa conversation. L'extrême chaleur de son caractère, sa grande vivacité, ainsi que sa simplicité, font qu'il agit en public comme au coin de son feu, et qu'il oublie qu'il est dans la société de ses amis. Son regard, son ton de voix, sont merveilleusement appropriés à ce qu'il dit ; sa franchise, sa cordialité, font supporter ses légers emportements et un peu d'amour-propre qu'il laisse percer. On l'admire quand on le voit, sans doute, mais il a besoin d'être vu pour être apprécié ce qu'il vaut ; à moins qu'on n'ait contre lui d'aveugles préventions, on ne le quitte jamais qu'avec la plus favorable opinion de son caractère. Quand il a affaire à ses lecteurs, il les joue ou les fatigue quelquefois ; mais dans la conversation il est toute vie et toute âme, alliant la vivacité d'un écolier aux richesses et au goût d'un littérateur. Dans les impulsions spontanées de son âme, on ne peut pas le comparer à cette coquette orgueilleuse qui prend un masque composé de grâces et d'airs qui lui sont étrangers, et qu'on abandonne et oublie dès qu'elle l'ôte : tout chez M. Hunt vient de la nature. Nous avons dit de lord Byron qu'il est un fou sublime ; nous dirons de M. Hunt qu'il est un fou charmant. La bienveillance qu'il eut toujours pour les hommes de lettres atteste qu'il naquit véritable *gentleman*. Excepté M. Southey, il y a peu d'hommes de cette époque qui écrivent aussi bien en prose et en vers. Nous ne craignons pas d'avancer que le troisième chant de son *Histoire de Rimini*, par son élégance classique et la vérité des sentiments, peut être comparé aux plus beaux passages du Lalla Rookh de M. Moore ; dans le genre léger et familier, nous regardons son épître à lord Byron sur son départ de l'Angleterre comme un chef-d'œuvre. Enfin, poète et homme d'esprit, M. Hunt est encore très-remarquable par la finesse de son tact et la solidité de son bon sens : ce fut seulement un *visionnaire* de l'humanité, un *fou* de vertu. » Voilà l'opinion de M. Hazlitt sur les écrits et le caractère de son ami M. Hunt ; mais tout le monde n'est pas du même avis sur tous les points de son panégyrique. Quand, dans son Caïn, lord Byron visait au mérite de théologien, on cria de toutes parts à l'hérésie, au manichéisme : l'auteur de Caïn fut dénoncé comme le fondateur de l'*école satanique*. Les deux principaux disciples de cette école sont Shelley et Hunt, que défendait la prose du sophiste Hazlitt ; mais Leigh Hunt est lui-même fondateur d'une autre école, tournée en ridicule dans le *Blackwood's magazine*, sous le nom de Cockney school (école des badauds). S'il y a beaucoup de hardiesse dans les principes politiques de M. Leigh Hunt, il y a aussi une grâce infinie dans ses poésies : son style a tout le luxe des images qui brillent dans celui de Moore, et est doué en outre d'une harmonie que les règles et les chaînes du langage n'interrompent jamais. En un mot, M. Hunt versifie comme un bel esprit d'une naissance élevée, et pense comme un démagogue. Son enthousiasme pour la nature se sent plus de l'affectation que des émotions d'un cœur fortement ébranlé ; ses descriptions, où l'art se montre trop, n'ont rien de pastoral. Hazlitt a porté aux nues le *Rimini* de ce poète, cependant le sublime épisode du Dante était un sujet bien délicat à traiter : Leigh Hunt

l'a caché, pour ainsi dire, sous une abondance de tableaux voluptueux, sous toute la pompe de la poésie descriptive. Le lecteur sent, malgré tout cela, de l'impatience au milieu de cette cour brillante où il est comme invité par le poète, qui semble vouloir faire perdre de vue les deux amants; il est tenté de sauter au troisième chant, afin d'y retrouver le Dante et son génie dramatique. Hunt affadit ordinairement l'amour, qui est si vif et si naturel dans le poète italien, et cependant Hunt ne composa point son poëme dans un boudoir, mais dans une prison. L'*Histoire de Rimini* enfin n'est pas digne de la Parisina de lord Byron; pourquoi donc M. Hunt, dans son poëme intitulé: *la Fête des poètes*, s'est-il montré si sévère envers plusieurs de ses contemporains, soit dans le texte, soit dans les notes? Quand on n'est point soi-même exempt de défauts, on doit se montrer plus indulgent envers les autres. Il a publié: 1° *Juvenilia*, ou *Poëmes écrits entre sa douzième et seizième année*, 1802, in-12; 2° *Sur la folie et le danger du Méthodisme*, 1809, in-8°; 3° *la Réplique d'un réformé sur l'état des partis*, dans l'Edinburgh Review, 1810, in-8°; 4° *the Reflector; a quaterly Magazine*, n° 1, 1810; 5° *Essais critiques sur les acteurs des théâtres de Londres*, 1808, in-8°; 6° *Contes ou histoires classiques, tirés des auteurs les plus distingués*, 5 vol. in-12; 7° *la Fête des poètes*, et *autres pièces*, 1814, in-12; enfin des ouvrages de moins d'importance.

LEISSEGUES (Corentin-Louis-Jacques-Bertrand de), vice-amiral, commandeur des ordres de la légion-d'honneur et de Saint-Louis, né le 29 août 1758, à Hanvec près de Quimper (Finistère), entra dans la marine militaire en qualité de volontaire, en avril 1776. Il fit les campagnes de mer du règne de Louis XVI, assista à plusieurs combats, et fut blessé. Devenu, en 1792, lieutenant de vaisseau, il commanda pendant la campagne du banc de Terre-Neuve, le brick *le Furet*. Nommé capitaine de vaisseau l'année suivante, il conduisit aux Iles-du-Vent les commissaires de la convention et un bataillon de troupes de ligne. Il contribua puissamment, avec quatre cents marins, à la prise de la Guadeloupe, qui, après un siége de quatre mois et demi, tomba au notre pouvoir. Elevé au grade de contre-amiral, il continua de commander les troupes navales de cette île, où il soutint avec bonheur et succès plusieurs siéges dirigés par les Anglais. En 1799, il fut chargé de l'inspection des côtes depuis Flessingue jusqu'à Saint-Malo, pour s'assurer du nombre de petits bâtiments disponibles, et de la situation des bâtiments de guerre. Le contre-amiral de Leissègues commandait les ports d'Anvers, Flessingue et Ostende, lorsque le gouvernement lui confia le commandement des forces navales françaises et bataves, réunies dans l'île de Walcheren qu'il mit dans un état de défense respectable. En 1802, il parcourut avec deux vaisseaux et trois corvettes les principaux ports des côtes d'Afrique, obtint du dey d'Alger les satisfactions exigées par le gouvernement français, et la délivrance d'une grande quantité d'esclaves pris en Sardaigne lors d'une descente des Barbaresques. Chargé de nombreux présents pour le premier consul, il alla chercher à Tunis un ambassadeur extraordinaire que le dey envoyait à la république française. Cet officier-général commanda ensuite la division destinée à transporter à Constantinople l'ambassadeur Brune, et installa à Chypre, à Chio, à Rhodes, etc., plusieurs commissaires des relations commerciales. Pendant cette mission il ne négligea rien pour rétablir les communications trop longtemps interrompues entre les échelles et Saint-Jean d'Acre, et se rendit à Malte, où il se convainquit de l'inexécution du traité d'Amiens, qui stipulait la remise de cette île à l'ordre qui en avait pris le nom. En octobre 1804, le contre-amiral de Leissègues, commandant une des escadres de l'armée navale de Brest, commanda en chef cette armée pendant l'absence de l'amiral Gantheaume. En 1805, il fut chargé par l'empereur du commandement d'une escadre composée des vaisseaux *l'Impérial* de cent-dix-huit, *l'Alexandre* de quatre-vingts, et *le Jupiter*, *le Diomède*, *le Brave*, de soixante-quatorze, de deux frégates et d'une corvette. Cette escadre sortit de Brest le 13 décembre, pour porter à Saint-Domingue des troupes, des armes, etc., et éprouva, par suite d'une tempête, des avaries majeures: elle venait de subir des réparations et de reprendre la mer, lorsqu'elle eut à subir dans la baie de Saint-Domingue, contre l'amiral anglais Duckworth, qui avait sept vaisseaux, un combat où le contre-amiral Leissègues montra ce que peut l'habileté unie à la valeur, et que Napoléon regarda comme un des plus beaux faits d'armes de la marine française. Le brave Leissègues, forcé de se jeter à la côte après avoir, malgré des forces aussi disproportionnées, extrêmement maltraité l'ennemi, emporta avec lui l'aigle impériale et les pavillons qu'il avait défendus avec un courage héroïque. En 1809, il fut chargé de défendre Venise de concert avec l'armée de terre, et il s'acquitta de cette mission avec son dévouement ordinaire. Un décret impérial appela, le 25 août 1811, le contre-amiral Leissègues au commandement des forces navales françaises, italiennes et napolitaines dans les îles Ioniennes. Il sut, malgré le blocus sévère des bâtiments anglais, protéger l'approvisionnement de Corfou en vivres et en munitions, ainsi que les envois d'argent qui y étaient faits continuellement des ports de l'Italie, et il ne perdit qu'un très petit nombre de bâtiments. Corfou était approvisionnée pour deux ans lorsqu'elle fut remise aux Anglais. Le général Leissègues a été promu, en 1816, au grade de vice-amiral, et mis à la retraite l'année suivante.

LEITH (Sir James), major-général anglais, débuta dans la carrière militaire avec le grade de colonel du 4e régiment des Indes occidentales, où il servit avec distinction. Nommé quelques années après major général, il suivit lord Wellington en Espagne, où il se fit surtout remarquer au siége de Badajoz, à Busaco et à la prise de Saint-Sébastien, où il fut assez grièvement blessé. Sir James Leith était, en 1815, gouverneur général des îles anglaises du Vent. Dès qu'il eut appris que, par suite du retour de Bonaparte en France au mois de mars de la même année, les autorités de la Guadeloupe, cédant au sentiment presque unanime de la population et des troupes de l'île, avaient arboré la cocarde tricolore, il s'empara de la colonie avec des forces très supérieures, fit prisonnier l'amiral Linois avec son aide-de-camp, et écrivit au gouverneur de la Martinique qu'il était prêt à remettre la Guadeloupe entre les mains des agents que Louis XVIII enverrait pour la reprendre en son nom. La remise en fut faite peu de temps après à M. de Lardenoy. Il est juste de dire que pendant son séjour dans la colonie sir James Leith a fait preuve d'une modération qui est digne d'éloges. Louis XVIII lui a conféré la décoration du mérite militaire.

LEJEUNE (S. P.), député du département de l'Indre à la convention nationale, vota la mort de Louis XVI, en s'exprimant ainsi sur la question de l'appel au peuple: « Je me croirais coupable de tout le sang qui a été » versé: je dis *non*. » Sur la peine à infliger, il ajouta: « La déclaration des droits dit expressément que la loi » doit être égale pour tous, soit qu'elle punisse, soit » qu'elle protége: je vote la mort du tyran, sans » craindre les reproches de mes contemporains ni de la » postérité. » Sur la question de l'appel au peuple, il se prononça contre le sursis. Ardent montagnard, non-seulement il approuva la proscription des girondins au 31 mai, mais il proposa encore la mise hors la loi de tous ceux qui prendraient la défense des proscrits. Il demanda l'expulsion du territoire de la république, des étrangers qui paraîtraient suspects, et voulut ensuite faire fermer tous les spectacles, et établir des forges sur toutes les places publiques, afin que le peuple vît *forger les armes de la vengeance*. Envoyé en mission dans le département de l'Aisne, il fit exécuter avec rigueur la loi du 17 septembre contre les nobles, et demanda un décret d'accusation contre M. de Sillery. Il mit la même sévérité dans le département de l'Oise, où il fut envoyé comme commissaire pour faire exécuter la loi sur les subsistances. De retour à Paris, il se plaignit dans une séance des jacobins, de la persécution qui frappait les amis de la liberté, en disant qu'en révolution il ne fallait pas regarder en arrière. Peu de temps après, il dénonça comme royaliste un ouvrage intitulé *Almanach du bon vieux temps*. Poursuivi après le 9 thermidor comme un des représentants du peuple les plus sangui-

naires, il fut accusé par le district de Besançon d'avoir fait périr un grand nombre de citoyens de cette ville. Il fut décrété d'accusation le 1er juin 1795; la loi du 4 brumaire mit fin aux poursuites, et lui rendit la liberté; il rentra dès lors dans l'obscurité, fut exilé en vertu de la loi du 12 janvier 1816, et s'est réfugié à Bruxelles, où il est encore.

LEJEUNE (le baron Louis François) est un de ces hommes heureusement nés qui vont au but que leur indique la nature, sans qu'aucun obstacle puisse arrêter leur marche. Rien de plus incompatible en apparence que l'art du guerrier et celui du peintre, surtout à cause des longues études que ce dernier exige, et qui réclament impérieusement les loisirs et le repos de la paix. C'est cependant au milieu du tumulte des armes et de la guerre la plus active, que le général Lejeune cultiva son talent et exécuta ses tableaux; il quittait son chevalet pour voler au combat, et après le combat il venait reprendre tranquillement sa palette et son pinceau. Malgré son extrême jeunesse, en 1792, il courut à la défense des frontières, et se fit remarquer par son sang froid et sa bravoure, dès la première fois qu'il parut devant l'ennemi. L'aspect des combats décida son talent, enflamma son imagination, et lui inspira le désir de peindre ce qu'il voyait; ce fut bientôt une passion chez lui. Il ne s'appliquait pas moins aux connaissances militaires, et son avancement fut rapide: il servit d'abord dans l'infanterie, passa ensuite dans l'arme de l'artillerie, et enfin dans celle du génie. Il avait assisté à une foule de siéges et de combats, avait pris part à plusieurs batailles, et même contribué à leur succès, lorsqu'il fut fait colonel au siége de Saragosse, et général de brigade à la bataille de la Moskowa. Il se fit particulièrement remarquer au passage de l'Ourte, en Belgique, à la prise de Lints dans le Tyrol, et au siége de Colberg, où il fut chargé par le général Loison d'enlever d'assaut le fort de Volfsberg: le stratagème qui lui assura ce succès, prouva autant sa présence d'esprit que sa valeur. Il s'était élancé en avant de ses colonnes, pour reconnaître et juger le terrain; les Prussiens prenaient la fuite; il leur fait en allemand des commandements qui les arrêtent, et profite de leur étonnement pour les ranger en bataille, en avant de ses propres troupes, qui se trouvent ainsi à l'abri de la mitraille des batteries de la ville, et la journée se passa sans que l'ennemi pût leur faire aucun mal. Il se distingua après la bataille d'Esling et d'Aspern, par une entreprise également audacieuse, dont le résultat devait avoir une plus grande importance. Le Danube, débordé, menaçait l'armée française, renfermée dans l'île de Lobau; il s'agissait de mettre la personne de l'empereur hors de danger. Lejeune, alors aide-de-camp du prince Berthier, conçoit et exécute le projet de lui procurer une barque qui pût lui servir au besoin. La barque est prête, il ne s'agit plus que de trouver celui à qui elle est destinée. Le brave Lejeune, dans l'obscurité la plus profonde, parcourt l'île, à travers des milliers de morts et de mourants; il heurte, sans le savoir, un homme qui s'avançait vers lui; c'était Napoléon, accompagné du prince Berthier. Le colonel Lejeune les conduit au bord du fleuve, où l'empereur fait allumer une torche, dicte à son guide l'ordre de la retraite, et le charge de le remettre aux maréchaux Bessières et Masséna. Les rameurs n'attendaient que l'ordre du maître: il le donne, et disparaît, confiant, nouveau César, aux vents et aux vagues sa tête et sa fortune. Lejeune n'avait rempli que la moitié de sa périlleuse mission; ce qui lui restait à faire présentait plus de dangers encore; mais il s'agissait de sauver l'armée. Il reprend le chemin d'Aspern, y arrive après des fatigues incroyables, et a le bonheur de remettre l'ordre dont il est porteur aux généraux à qui il est adressé. Ce sujet, qui prête à tant d'images et de souvenirs, n'a pas encore été reproduit par le pinceau du général Lejeune. Nous venons d'esquisser la vie du guerrier; nous allons retracer celle de l'artiste. Ce fut le 28 mai 1801 (premier anniversaire de la bataille de Marengo), qu'un tableau de cette bataille célèbre révéla à la France le talent distingué d'un guerrier qui reproduit des succès auxquels il a contribué. On vit avec étonnement un jeune peintre, sans précédents, aborder les plus grandes difficultés, et rendre sur la toile, de manière à faire illusion, les dispositions, le mouvement et l'action d'une grande bataille. Dès ce moment il s'appliqua d'une manière plus particulière à remarquer les divers accidents, les scènes pittoresques qui frappaient ses regards dans les affaires auxquelles il assistait, les gravait dans sa mémoire, et les fixait sur la toile dans ses moments de repos. Ce sont d'ailleurs des portraits fidèles de tous les accidents de la stratégie moderne. On n'a jusqu'ici du général Lejeune que les *batailles de Marengo*, *des Pyramides*, *du mont Thabor*, *d'Aboukir*, *d'Austerlitz*, *de Somo-Sierra*, *de Salinas*, *de la Moskowa* et *de Guirando*. Les souvenirs du peintre-guerrier sont si exacts, il travaille avec tant de facilité, qu'on éprouve une sorte de peine à le voir se borner jusqu'ici à ce petit nombre de chefs-d'œuvre; il a sans doute assez fait pour sa gloire, mais pas assez pour les amateurs. Le dernier des tableaux que nous avons cités, et le plus poétique de tous, ne parut qu'en 1819, et eut un succès prodigieux; Lejeune en est le héros: c'est une scène terrible où il ne dut la vie qu'à la superstition; cette fois elle fut utile à l'humanité. Il voyageait en Espagne; son escorte est égorgée, il reste au pouvoir de huit cents guérillas qui le dépouillent de tous ses vêtements et vont lui donner la mort; dix ou douze coups de fusil tirés à bout portant sur sa poitrine ont raté successivement: cette circonstance est un miracle pour ces hommes féroces: ils y voient un ordre du ciel, et leur chef donne la vie à son prisonnier. Cette action, représentée avec une vérité déchirante, fait assister le spectateur à la scène elle-même, et lui fait éprouver toutes les angoisses de la réalité. Ce général, souvent blessé dans les batailles, mais jamais dangereusement, faillit trouver la mort dans ses foyers, au sein de la paix. Un braconnier assassin lui tire à bout portant un coup de fusil qui manque lui faire perdre les deux bras. La justice a puni le meurtrier, et un habile médecin rendit à la victime l'usage de ses mains. Le tableau de *la bataille de la Moskowa*, le chef-d'œuvre de l'auteur, postérieur à ce cruel événement, atteste suffisamment que la guérison a été complète.

LEJOURDAN (Étienne-Jean), député au conseil des anciens et membre du tribunat, est né à Marseille en 1756. D'abord avocat au parlement de Provence, et ensuite conseiller du roi au siége de l'amirauté de Marseille, il était déjà un magistrat distingué dans sa province, lorsque la révolution vint l'appeler sur un autre théâtre. Les querelles du grand-prévôt de Marseille, M. de Bournissac, avec les membres du conseil de cette ville, lui fournirent l'occasion de manifester les principes d'indépendance qu'il a toujours défendus avec le même courage dans sa carrière politique, depuis cette époque. C'est au moyen des renseignements fournis par lui, que Mirabeau fit triompher le bon droit des citoyens de Marseille dans ce procès fameux, sur lequel l'assemblée constituante elle-même eut à prononcer. Choisi ensuite par ses compatriotes pour remplir les fonctions de procureur de la commune de Marseille, et de président du district de cette ville, il se retira à demi des rangs révolutionnaires lorsque des excès, sans excuses au tribunal de l'histoire, vinrent ensanglanter les victoires de la liberté. La force dans la modération et la modération dans la force, semblait être la devise de M. Lejourdan. C'est par l'effet de ce même esprit de courageuse équité et de sagesse, qu'il ne voulut pas plus participer aux actes des réacteurs thermidoriens qu'il n'avait voulu tremper dans les crimes reprochés à leurs adversaires, et qu'il refusa la place d'accusateur-public, qui lui était offerte, il faudrait dire imposée par les représentants Auguis et Serre. A cette époque, la convention, reproduisant la pensée d'un législateur antique, avait porté la peine de mort contre tout citoyen qui refuserait d'accepter des fonctions publiques. Mais peu soucieux du danger qu'il attirait sur sa tête, M. Lejourdan donnait la préférence à la maxime de Pythagore qui dit au sage: « Dans la tempête, adore l'écho ». Que peut faire de mieux, en effet, l'honnête homme intrépide au milieu des discordes et des excès qui déshonorent également les factions concurrentes, que de se retirer, avec une silencieuse indignation, du milieu du conflit? La généreuse obstination de Lejourdan ne

fut pas vaincue par l'aspect d'une liste de proscription où naguère les terroristes venaient d'inscrire son nom. « Qu'importe ? dit-il à Auguis ; je ne veux pas être « le juge de mes ennemis. » Après cette époque, rentré dans la carrière des fonctions de la magistrature, et puis appelé au conseil des anciens, Lejourdan en sortit pour entrer au tribunat. Il vota contre le consulat à vie, et fut un des premiers éliminés en l'an XI. De là, jeté dans une petite place de magistrat de sûreté dans sa ville natale, il sut relever ce que ces modestes fonctions avaient de peu convenable pour un homme comme lui. Cette place ayant été supprimée en 1811, Lejourdan redevint avocat-consultant, et il l'est encore aujourd'hui. Comme il avait été nommé député au Champ-de-mai, il encourut tous les désagréments d'une sorte de proscription, après 1815, et s'enveloppa d'une obscurité salutaire, ce qui lui fut d'autant plus aisé que, ne s'étant pas enrichi, il n'avait point à dissimuler les embarras de la fortune. Le travail, la pratique de toutes les vertus civiles et l'estime publique, lui en ont toujours tenu lieu. M. Lejourdan est un jurisconsulte d'un grand savoir, et l'on peut remarquer dans les discussions auxquelles il a pris part, en qualité de législateur, que ce savoir avait le mérite assez rare chez les hommes de sa profession, d'être soutenu par un grand art de dire beaucoup de choses en peu de paroles.

LELEWEL (JOACHIM), célèbre historien géographe polonais, membre des sociétés savantes de Pologne et de plusieurs pays étrangers, né le 20 mars 1786, à Varsovie, d'une famille noble. Il fit ses premières études à Varsovie chez les piaristes (*collegium nobilium*), et ensuite à l'université de Wilna en Lithuanie. Il y suivit le cours d'histoire universelle qu'enseignait alors le professeur Hussarzewski, auquel Lelewel voue une sincère reconnaissance, et dont il rappelle souvent le nom et la mémoire dans ses écrits. Le savant Thaddée Czacki, philanthrope fameux et zélé patriote, après avoir fondé un lycée dans une ville de la Wolhynie, à Krzémiéniec, où il attirait des hommes distingués dans toutes les sciences, offrit, en 1809, à Lelewel la chaire d'histoire. Lelewel revint à Varsovie à l'époque de la campagne de Russie, qui avait suspendu les études. En 1814, il partit pour Wilna en qualité de suppléant du professeur d'histoire universelle. En 1816, l'empereur Alexandre, comme roi de Pologne, ayant fondé une université à Varsovie, y rappela Lelewel, qui y exerça les fonctions de professeur d'histoire du moyen-âge, de bibliographie, et remplit en même temps la place de conservateur de la bibliothèque nationale, composée de deux cent mille volumes. Cependant l'université de Wilna, qui éprouvait un vide immense depuis le départ d'un homme aussi distingué, annonça qu'il s'ouvrirait un concours pour la chaire d'histoire, et reposa la question suivante : *De l'histoire, de son étendue, de ses rapports avec les autres branches des sciences, ainsi que de la manière la plus convenable pour enseigner et expliquer cette science dans l'université*. Le mémoire de Lelewel fut couronné, et il vint occuper la place de professeur à l'université de Wilna. Son retour parmi des disciples qui le chérissaient fut un signal d'allégresse et de bonheur. Tous les patriotes polonais, tous les savants, s'applaudirent de le voir de nouveau au milieu d'eux. Aussitôt qu'on annonça l'ouverture de son cours, les étudiants, alors au nombre de douze cents, et un grand nombre d'auditeurs des deux sexes, remplirent l'enceinte de la salle, et l'affluence fut telle, que la salle ne put contenir tous ceux qui se pressaient pour y entrer : on en remit l'ouverture à un autre jour, événement unique dans les fastes de l'université de Wilna ; car on fut obligé d'ouvrir la plus grande salle des séances publiques pour satisfaire à l'impatiente curiosité des auditeurs. Le discours d'ouverture excita le plus vif enthousiasme. Les jeunes poètes briguèrent l'honneur de consacrer quelques chants de leur muse à la gloire de Lelewel. Ami de la vérité, zélé défenseur de l'humanité, il éleva souvent la voix en sa faveur, et sut se concilier l'affection de tous ceux qui assistaient à ses leçons. Mais tant de vertus et de talents ne purent trouver grâce devant l'implacable ressentiment des ennemis de la Pologne. Le vertueux, le pur Lelewel, se vit frappé de destitution et éloigné de son poste en 1824. Il rentra dans le sein de sa famille, où il mène aujourd'hui une vie calme et retirée. On se fera une idée de son zèle et de son activité, lorsqu'on saura que les nombreuses cartes géographiques, les figures et les gravures numismatiques qui accompagnent la plupart de ses ouvrages, sont dessinées et gravées par l'auteur lui-même. Toutefois si Lelewel charmait ses auditeurs par de brillantes improvisations, son style portait l'empreinte d'une fâcheuse négligence : on doit beaucoup regretter qu'il n'ait pas apporté, dans la rédaction de ses écrits, le même soin qu'il mettait à les préparer. Il a publié : 1° *Coup-d'œil sur l'antiquité des nations lithuaniennes, et sur leurs relations avec les Hérules*, Wilna, 1808, in-8° ; 2° *Réflexions sur Mathieu, historien polonais du XIIe siècle, et en particulier sur le premier livre de son histoire*, Varsovie et Wilna, 1811, 1 vol. Ces deux ouvrages sont très précieux à cause de l'exactitude des recherches qu'ils renferment sur le commencement de l'histoire du christianisme en Pologne ; jusqu'alors personne n'avait osé aborder une question aussi obscure et aussi intéressante. Le succès couronna les efforts de M. Lelewel, et ces deux ouvrages furent traduits en allemand par le savant Théophile Lindé : on les trouve insérés dans la collection intitulée : *Vincent Kadlubek ein historische kritische Beytrage zur slavischen litteratur*, etc. 3° *Histoire de la géographie* ; 4° *Notice historique sur les mesures de longueur chez les anciens* ; 5° *Notice sur les nations qui ont habité l'intérieur de l'Europe jusqu'au Xe siècle* ; 6° *Relations commerciales entre les Phéniciens, les Carthaginois et les Grecs* ; 7° *Description de la Scythie d'après Hérodote*. Toutes ces recherches se trouvent réunies dans un seul volume, Varsovie, 1814, in-8°, accompagné des cartes géographiques dressées et gravées par l'auteur. 8° *Essai sur l'art de traiter l'histoire en général, ainsi que sur la méthode d'enseignement la plus aisée et la plus utile*, Wilna, 1818, 1 vol. in-8° ; 9° *De l'État des sciences, des lettres et des arts en Pologne jusqu'à l'introduction de l'imprimerie dans ce pays* ; 10° *Réflexions sur les dissertations de M. Bandtkie au sujet du droit en Pologne* ; 11° *Inscription funéraire du roi Boleslas-le-Grand, à Posen* ; 12° *Conquêtes de Boleslas-le-Grand* ; 13° *Les Slaves Vinules d'après les géographes bavarois*. Toutes ces observations et ces savantes recherches furent insérées dans un journal périodique de Wilna, intitulé : *Feuille hebdomadaire*, in-8°, années 1815, 1816. 14° *Recherche de l'antiquité par rapport à la géographie*, 1 fort vol. avec un atlas gravé par l'auteur, Wilna, 1818. Cette importante production servit à consolider sa réputation, et lui assigna le premier rang parmi les historiens-géographes. Il ne craignit pas de pénétrer dans le chaos de l'histoire ancienne, et mettant à profit les recherches de ses devanciers et des auteurs contemporains, il put offrir, dans cet ouvrage, un ensemble aussi instructif que curieux. L'hommage que lui a rendu le savant Malte-Brun, dans sa dissertation sur Strabon, insérée dans les *Annales des voyages*, janvier, 1826, est une preuve indubitable de son mérite. 15° *Histoire ancienne, depuis le commencement des temps historiques jusqu'à la seconde moitié du XVIe siècle*, avec cartes géographiques, Wilna, 1819, in-8° ; 16° *Observations sur un ouvrage de J. U. Niemcewicz*, intitulé : *les Chants historiques de la Pologne*, Varsovie, 1819 ; 17° *Du Couronnement des rois de Pologne*, Varsovie, 1819 ; 18° *Histoire ancienne de l'Inde, avec des remarques sur l'influence qu'elle a exercée sur les contrées occidentales, avec figures gravées par l'auteur*, Varsovie, 1820, 1 vol. L'auteur y étudie l'Inde au-delà du Gange, de Sinin, et de la Sérique ; on est frappé du jour étonnant qu'il a su répandre sur l'histoire et la géographie de ces contrées. 19° *Les découvertes des Carthaginois et des Grecs sur l'océan atlantique*, Varsovie, 1821, 1 vol., avec une carte géographique ; 20° *Dernières années de Sigismond-le-Vieux, et avènement au trône de Sigismond-Auguste, rois de Pologne*, Varsovie, 1821. Cet ouvrage n'est qu'un extrait de l'*Histoire politique, littéraire et géographique* que Lelewel se propose de publier un jour. 21° *Des sciences qui contribuent à découvrir les sources historiques, avec dix-huit gravures*, Wilna, 1822 ; 22° *Monuments de la langue*

et des constitutions de Pologne et de Mazovie aux XIIIe, XIVe et XVe *siècles, contenant les statuts de Pologne et de Mazovie, traduits du latin en polonais dans les années* 1449, 1450 et 1503, *publiées pour la première fois par J. Lelewel*, Wilna, 1824, 1 vol. grand in-4°, avec les fac simile. Cet ouvrage a été composé par Lelewel, de concert avec le savant Ignace Danilowicz, professeur de droit polonais à l'université de Wilna, destitué comme Lelewel, et transféré aujourd'hui dans l'université de Kharkoff. Il renferme les statuts de la petite et de la grande Pologne, les lois de Casimir le Grand, promulguées à la diète de Wislica, les statuts de Wladislas Jagellon, délibérés à la diète de Warka, les statuts de Casimir le-Jagellon, promulgués aux diètes de Niessawa, de Korczyn, relatifs à la juridiction et au clergé; les statuts du duché de Mazovie promulgués entre les années 1377 et 1426, tant à Sochaczew, à Zakroczym, à Czersk, à Nowe-Miasto qu'à Varsovie, et les statuts de Wislika, de Casimir-le Grand, selon le système de Jean Laski. 23° *Histoire de Pologne par Théodore Waga, complètement refondue, considérablement augmentée, et accompagnée de l'histoire du règne de Stanislas-Auguste Poniatowski*, par J. Lelewel, Varsovie, 1824, 2 vol., avec six cartes géographiques; 24° *Observations critiques sur tous les ouvrages qui ont paru sur l'histoire de Pologne en général et en particulier*, insérées dans les journaux polonais depuis 1815 à 1826; 25° *De la Bibliographie polonaise ancienne*, Wilna, 1823, 1826, 2 vol.; il y aura un troisième volume. On retrouve dans ce livre le fruit des recherches de l'infatigable Lelewel. Il contient en outre une esquisse des bibliothèques et des imprimeries en Pologne, des observations sur les deux ouvrages de J.-S. Bandtkie: Histoire des imprimeries de Cracovie, et l'Histoire de la bibliothèque de l'université de la même ville. 26° *Dissertations sur les anciennes monnaies trouvées à Trzebun, dans le palatinat de Plock, de la grande Pologne*, insérées, en 1826 et 1826, dans un excellent journal scientifique de Varsovie, publié à cette époque par MM. Michel Podczaszynski, aujourd'hui membre de la société philotechnique et de géographie à Paris, et Maurice Mochnacki. Ces savantes dissertations sont accompagnées de remarques sur la numismatique du moyen âge en Angleterre, en Allemagne, en Bohème et en Pologne. 27° *De l'Histoire, de son étendue, de ses rapports avec les autres branches des sciences, ainsi que de la manière la plus convenable pour enseigner et expliquer cette science*: dissertation couronnée par l'université de Wilna, et imprimée en 1826: 28° *Dissertation sur Prokosz, historien polonais du dixième siècle*, 1826; 29° *Dissertation sur la conservation de la Pologne sous le règne de Wladislas-le-Nain*, 1826; 30° *Observations critiques sur l'Histoire de Russie par Karamzin*, 1826, insérées dans un journal scientifique de Pétersbourg, traduites dans le *Bulletin des sciences et de l'industrie*, publié à Paris par le baron de Férussac; 31° *Parallèle des deux historiens polonais, Naruszewicz et Czacki*, 1826: 32° *De la législation en Pologne et en Lithuanie*: dissertations insérées dans le journal des Pays-Bas, intitulé: *la Thémis de Bruxelles*, 1827; 33° *Edda, ou Traité sur la religion des anciens habitants de la Scandinavie*, Varsovie, 1827, 2 vol.; 34° *De la diplomatie russo-polonaise depuis le* XIIIe *jusqu'au* XVIIe *siècle*, 1827, in 8°.

LELIÈVRE (PIERRE-ETIENNE-GABRIEL) dit Chevalier, naquit à Madrid en 1785. Ce monstre avait une figure et des manières qui contrastaient singulièrement avec son penchant à la cruauté, et n'était âgé que de dix-huit ans lorsqu'il vint s'établir à Paris avec sa famille, qui jouissait d'une belle fortune et d'un rang honorable. Entré, en qualité d'employé, à la direction générale des postes, les protections qu'il avait et la capacité dont il donna d'abord des preuves semblaient devoir lui assurer un avancement assez rapide. Mais les inclinations vicieuses qu'il manifesta bientôt lui firent perdre son emploi, et il échappa à un jugement infamant par considération pour son père. Ici commence la longue série de ses crimes. Depuis longtemps on s'était aperçu que des billets de banque faux avaient été mis en circulation; soupçonné d'être l'auteur de leur fabrication, Lelièvre fut arrêté et reconnu coupable. Le duc d'Otrante consentit à ne point donner suite à l'affaire, à condition que Lelièvre serait enrôlé immédiatement dans un régiment colonial. Envoyé à Anvers, il y fit la connaissance de la veuve d'un officier hollandais, nommée Debira, qui unissait à une grande beauté tous les avantages de l'esprit. Lelièvre réussit à inspirer à cette jeune dame la plus vive passion, et après avoir vécu avec elle pendant plusieurs mois, il déserta, et se rendit à Lyon au moyen de faux papiers qu'il fabriqua. A son arrivée dans cette ville, il parvint à être admis dans les bureaux du préfet du Rhône. La jeune Hollandaise, qui vint le rejoindre, fut sa première victime: elle mourut peu de temps après, dans des convulsions affreuses, des suites du poison qu'il lui avait administré. Huit mois après la mort de sa maîtresse, il épousa mademoiselle Desgranges, dont il eut un fils. Bientôt, et presque en même temps, la mère et l'enfant périrent comme la malheureuse Debira. Le jour même où son épouse expira, Lelièvre poussa l'hypocrisie jusqu'à lire à son chevet, avec un feint recueillement, l'*Imitation de Jésus-Christ*. Une année après, il contracta de nouveaux nœuds avec Marguerite Pizard; cette union ne fut pas longue: après avoir mis au jour un fils, qui disparut aussitôt, la malheureuse expira comme les trois premières victimes de Lelièvre. Neuf mois plus tard, il épousa en troisièmes noces Marie Riquet; ce fut encore par le poison qu'il termina les jours de celle-ci. Les débats ont fait connaître la vérité de tous ces faits. Lelièvre contracta un quatrième mariage avec Rose Besson; elle échappa à l'affreuse destinée de ses devancières parce qu'il était préoccupé du dessein d'assassiner l'enfant qui, comme nous l'avons dit plus haut, avait disparu: il l'avait mis en pension chez une dame Renaud, d'où il le retira, et le noya dans le Rhône: son cadavre fut retrouvé plus tard. Tant de crimes avérés éveillèrent enfin l'attention de la justice, et le glaive de la loi atteignit leur auteur. La famille de la demoiselle Pizard pressant depuis longtemps Lelièvre de produire l'enfant qu'il avait eu avec celle-ci, il résolut d'en dérober un à quelque famille, et de le faire passer pour celui qu'on réclamait. Il en vint à bout; mais, surpris par le père de l'enfant, au moment même où il l'enlevait, il fut arrêté et traduit devant les tribunaux. Ce dernier crime mit sur la trace de tous ceux qu'il avait commis. Les débats de ce procès eurent lieu devant la cour d'assises de Lyon, les 11, 12 et 13 décembre 1820. Lelièvre ne démentit point son caractère; il persista à soutenir son innocence: il entendit sans trouble prononcer la sentence qui le condamnait à mort, et, peu d'instants avant de mourir, il dit à son confesseur « qu'à l'exemple de » Notre Seigneur, il souffrait sans être coupable. » Cependant, à l'aspect de l'échafaud, la fermeté abandonna ce grand criminel, et on fut obligé de le soutenir.

LEMAILLARD (J. F.), membre de plusieurs assemblées législatives, exerçait, au moment où éclata la révolution, les fonctions de procureur-général syndic du département du Morbihan. L'ardeur avec laquelle il embrassa la cause de notre régénération politique lui gagna la confiance de ses concitoyens, qui le nommèrent, en 1791, membre de l'assemblée législative. Doué d'une élocution facile, il parut souvent à la tribune nationale pour y défendre les libertés publiques. Les événements, qui se succédaient alors avec une si grande rapidité, ayant amené la création de la convention nationale, M. Lemaillard fut appelé à en faire partie, et lors du procès de Louis XVI il vota pour la réclusion, et le bannissement à la paix. Ses principes l'attachaient au parti de la Gironde, mais son absence de la convention, au 31 mai, le préserva de l'abîme où ses amis furent conduits par leur politique vacillante et leur courage négatif. Il était alors en mission dans le département d'Ile-et-Vilaine, où sa sagesse et sa bonté lui méritèrent l'affection des habitants. Élu membre du conseil des cinq-cents, après la dissolution de la convention, il siégea une année seulement dans cette assemblée, et fut nommé commissaire près de l'administration du Morbihan. En 1799, il fut de nouveau porté au conseil des cinq-cents, et après la journée du 18 brumaire, dont il favorisa le succès, il devint membre du corps législatif, d'où il ne sortit qu'en 1803. Depuis lors, M. Lemaillard est constamment resté étranger aux affaires publiques.

LEMAIRE (NICOLAS-ELOI), professeur de poésie latine à la faculté des lettres de l'académie de Paris, né à Triancourt (Meuse), le 1er décembre 1767. Il fit ses études au collége de Sainte-Barbe, où il attira l'attention par ses heureuses dispositions et par les succès qu'il obtint dans presque tous les concours; ce qui lui valut, en 1790, la place de professeur titulaire au collége du cardinal Lemoine. M. Lemaire accueillit avec chaleur les principes de la révolution. Le 10 novembre 1793, il présenta à la convention, comme orateur de la section des *sans-culottes*, huit prêtres qui abjuraient solennellement *leurs jongleries et leur charlatanisme*, et prononça à cette occasion, dans le style du temps, un discours que n'auraient pas désavoué les plus fougueux démagogues. Le 27 mars 1794, M. Lemaire demanda au nom du tribunal du sixième arrondissement de Paris, dont il était juge suppléant, la suppression du costume des juges, qui rappelait, disait-il, le souvenir des nobles et des prêtres. Au 9 thermidor, lors du renouvellement des tribunaux, M. Lemaire fut renommé; mais n'ayant pas l'âge requis, il donna sa démission. Il resta sans emploi jusqu'en l'an VII, que Baudin des Ardennes le fit nommer, en remplacement d'Astier, commissaire du gouvernement près le bureau central de police, à Paris. Il fut chargé, en cette qualité, de faire fermer la société du Manége, et d'en disperser les membres. A la révolution du 18 brumaire, M. Lemaire ne fut pas conservé dans ses fonctions. N'ayant pu s'attirer la bienveillance du premier consul, il renonça aux affaires publiques, et partit, en 1803, pour visiter l'Italie. En 1811, il fut nommé professeur de poésie latine à l'académie de Paris, en remplacement de Luce de Lancival, et fit imprimer plusieurs pièces de vers latins, où il prodiguait tous les genres d'adulation au grand homme; on en remarqua, entre autres, une dans laquelle il faisait, soit avec les mots, soit avec les hémistiches, soit avec des vers ou même des tirades de Virgile, l'histoire, l'éloge, l'horoscope et l'apothéose de Napoléon. A la restauration, M. Lemaire abjura, comme tant d'autres, toutes ses opinions précédentes. S'il faut en croire un de ses plus minutieux biographes, il n'aurait emprunté le langage et l'exaltation des révolutionnaires de 1793 que pour mieux les tromper et leur arracher plus facilement des victimes. C'est ainsi que le même biographe avance que M. Lemaire a sauvé de l'emprisonnement les professeurs du Jardin-du-Roi, et qu'il fit accorder un certificat de civisme au vénérable Daubenton. M. Lemaire est mort au mois d'octobre 1832: il a publié: 1° *Carmen in proximum et auspicatissimum Augustæ prægnantis partum*, 1811, in-4°: monument d'une adulation ridicule, à laquelle on pardonna cependant en faveur de la beauté du style: 2° *Premier anniversaire de la naissance de S. M. le roi de Rome*, ou *Virgile expliqué par le siècle de Napoléon*, 1812, in-4°: 3° *Bibliotheca classica latina, sive collectio auctorum classicorum latinorum, cum notis et indicibus*, 1819 et années suivantes, grand in-8°. Cette publication, qui est le seul et le véritable titre de M. Lemaire à la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent des lettres latines, est aujourd'hui parvenu au cent vingtunième volume de la collection. Ce volume renferme la fin du Cicéron, sous ce titre: *M. T. Ciceronis pars tertia, sive opera philosophica ad optimos codices*, etc. MM. Leclerc et Bouillet y ont inséré les notes et les commentaires les plus utiles des *Variorum*, les remarques des auteurs plus modernes et leurs propres observations. Cette importante collection, dont le roi a accepté la dédicace, a été faite aux frais et sous les auspices de M. Laffitte, banquier, dont le nom se rattache à tant d'entreprises honorables. Quoique les commentaires qui accompagnent les nouvelles éditions de M. Lemaire soient en général supérieurs à ceux des éditions *Variorum*, on se plaint d'y trouver plus souvent le spéculateur que l'érudit, et de n'y pas reconnaître toujours l'œil et la main du maître. Les Heinsius, les Heyne, les Lennep, les Brunck, etc., travaillaient plus lentement, mais aussi avec plus de conscience. Cependant il serait injuste de méconnaître les services que M. Lemaire a rendus aux lettres latines; et, malgré ses défauts, cette collection est, sans contredit, la plus importante de toutes celles qui ont paru. M. Lemaire a, en outre, revu pour les *Œuvres complètes de Cicéron*, traduites en français et publiées par le libraire Fournier, la traduction des *Oraisons de Cicéron*, par Binet.

LEMARE (PIERRE-ALEXANDRE), un des meilleurs grammairiens modernes, né en 1766, dans le canton de Saint-Laurent, en Franche-Comté, d'un pauvre laboureur. Il fit presque seul son éducation, et se livra avec une telle ardeur à l'étude, qu'à dix-neuf ans il fut nommé professeur de rhétorique et principal du collége de Saint-Claude. Il entra dans l'état ecclésiastique, mais il le quitta bientôt pour aller remplir, après le 31 mai, les fonctions de membre de l'administration du département du Jura. Quoique sincèrement attaché aux principes de la révolution, il chercha toujours à en arrêter les excès, et détermina l'assemblée dont il était membre à suspendre les comités de surveillance. Deux fois, il fut proscrit par la convention pour s'être prononcé contre le système de réaction, et deux fois il fut réintégré dans ses fonctions. A l'époque du 18 brumaire, M. Lemare, qui présidait le département du Jura, proclama Bonaparte traître à la patrie, et reçut de l'administration centrale le commandement de la force armée destinée à marcher contre lui. Bonaparte le fit mettre en jugement, et il fut condamné par contumace à dix ans de fers, par le tribunal criminel du Jura. M. Lemare vint se constituer prisonnier à Châlons-sur-Saône, fit casser son arrêt, et vint afficher lui-même ce jugement à Lons-le-Saulnier. Il sembla dès-lors renoncer à la politique, professa la langue latine, pendant plusieurs années, à Paris, au collége des Colonies, et fonda l'athénée de la jeunesse, qui obtint beaucoup de succès. Compromis, en 1812, dans la conspiration du général Mallet, il quitta Paris dès qu'il le vit arrêté avec quelques autres conjurés, et voyagea en Europe sous différents noms. Arrêté en Autriche et reconduit sur la frontière, il rentra incognito en France, vint suivre à Montpellier les cours de médecine, et se fit commissionner chirurgien-aide-major des armées, sous le nom de JACQUET. Il fut nommé chirurgien-major dans la campagne de Russie, revint en France, en 1814, avec l'armée française, et se fit recevoir docteur en médecine à la faculté de Paris. Après la seconde restauration, M. Lemare renonça entièrement à la politique, et ne s'occupa plus que de littérature et d'objets d'utilité publique. On a de lui: 1° *Panorama des verbes français*, 1801, in-8°, ou grand in-folio; 2° *Panorama latin*, 1802, in-8°, ou grand in-folio; 3° *Abréviateur latin*, ou *manuel latin*, 1802, in-8°; cet ouvrage et le précédent ont été refondus sous le titre de *Cours théorique et pratique de la langue latine*, ou *abréviateur et ampliateur latins, suivi du Novitius*, ou *dictionnaire*, etc., Paris, 1804, 2 vol. in-4° oblong: 3° édition, entièrement refondue, 1817, in-8°: le lycée des arts, sous la présidence de Fourcroy, proclama, pour les premières éditions, l'auteur digne du maximum d'encouragement décerné aux découvertes utiles: 4° *Le rudiment*, ou *grammaire latine de Lhomond, augmentée de cent quatre-vingt-dix-sept notes et d'une table*, 1805, in-8°; 5° *Le De viris de Lhomond prototypé, c'est à dire indiquant à côté du texte la forme sous laquelle chaque mot se trouve dans les dictionnaires, par brevet d'invention*, 1805, in-24; procédé ingénieux, mais d'une exécution typographique difficile, ce qui a fait renoncer à réimprimer l'ouvrage; 6° *Cours théorique et pratique de la langue française*, 1807, 1 vol. in-4° oblong; 2° édition, entièrement refondue, sous ce titre: *Cours de la langue française, en six parties, idéologie, lexicographie, prononciation, syntaxe, construction, ponctuation, où cinq mille exemples, pris dans Pascal, Bossuet, Fénélon, Racine, La Fontaine et autres classiques, servent à fonder les règles, et présentent des modèles de tous les genres et de tous les styles, suivi d'un dictionnaire de prononciation, d'un traité complet d'orthographe d'usage, de plus de quatre mille citations, et terminé par une table complétement alphabétique de plus de quinze mille articles en forme de dictionnaire grammatical*, 1817, in-8°: 1819, 2 vol. in-8°: l'auteur relève dans cet ouvrage une foule d'erreurs échappées

aux grammairiens et aux lexicographes qui l'ont précédé : 7° *Racines latines mises en phrases, et mnémonisées d'après la méthode de M. de Fenaigle, suivies des règles de la prosodie et des conjugaisons latines, également mnémonisées et avec gravure*, 1810, in-18 ; 8° *Le chevalier de la vérité*, traduit de l'allemand de Langbein, 1814, 3 vol. in-12 ; 9° *Système naturel de lecture, avec cinquante figures en taille-douce*, ouvrage refondu sous le titre suivant : *Cours de lecture, où, procédant du composé au simple, on apprend à lire des phrases, puis des mots, sans connaître ni syllabes, ni lettres, composé de quarante et une figures*, etc., 4° édition, 1818, in-8° et in-folio ; 10° *Quid possint in sanitatem quidquid liberum vulgò dicitur et liberale, necnon libertatis, quæcumque ea sit, decens et fortis usus*, Paris, 1815, in-4° : c'est la thèse que M. Lemare soutint pour se faire recevoir docteur. Il y examine quelle peut être l'influence des idées libérales sur la santé publique. 11° *Manière d'apprendre les langues, suivie de l'analyse et de l'examen des méthodes ou projets de méthode de Despautère, Comenius, Port-Royal, etc., et d'un mot sur le procédé de Lancastre*, 1817, in-8° ; 12° *Cours abrégé de langue française et exercices*, 1817, in-8° ; 13° *Supplément au cours théorique et pratique de la langue française*, 1re édition, 1818, in-4° oblong ; 14° *Dictionnaire français par ordre d'analogie, savoir : 1° dans les finales des rimes ; 2° dans la classification des mots ; 3° dans le genre des substantifs et des adjectifs ; 4° dans l'orthographe, comme doublement des consonnes, etc., etc. ; 5° dans la prononciation, contenant, etc., et distribué d'après une double table alphabétique qui facilite les recherches, rapproche les analogies et fait éviter les renvois*, 1820, in-8° ; 15° *Dictionnaire de l'exposition du Louvre de 1823, 1° par ordre des producteurs, avec leurs adresses, leurs produits et leurs numéros d'exposition ; 2° par ordre des produits, avec les numéros des producteurs, répétition des numéros d'ordre et des salles, et de plus de sept cents indications qui ne sont point dans le catalogue*, 1823, in-8° ; 16° *Notice sur le caléfacteur Lemare*, 8° édition, 1825, in-8°. Chénier, dans son *Tableau de la littérature française*, a porté sur les travaux de M. Lemare un jugement honorable. On ne peut contester la grande érudition de ce grammairien, mais on doit lui reprocher sa dureté à reprendre les fautes des autres. M. Lemare a aussi exploité le domaine de la physique, et c'est à lui qu'est due l'invention des marmites autoclaves, dont l'utilité devait assurer le succès si des contrefaçons, qui occasionèrent de trop funestes accidents, n'en avaient fait abandonner l'usage. Mais cet échec, qu'il essuya sans l'avoir mérité, ne le découragea pas. Une nouvelle invention, celle du caléfacteur, auquel l'académie des sciences a donné la plus complète approbation, a bientôt fourni une nouvelle preuve de l'esprit actif et ingénieux de M. Lemare.

LE MAROIS (Jean-Léonore-François, comte), lieutenant-général, est né le 17 mars 1776, au bourg de Briquebec, département de la Manche. Il se trouvait ainsi par son âge, lors de notre révolution, et au moment où de grandes espérances étaient accordées à la patrie, au nombre de ceux qui se voyaient destinés à hâter par leur civisme les plus généreux mouvements. La première coalition menaça bientôt la France sur toutes ses frontières, et, au milieu de l'élan presque universel dont elle fut le signal, le jeune Le Marois entra, vers le commencement de 1793, comme volontaire et en qualité de lieutenant, dans une compagnie de canonniers. La plupart des officiers de l'armée, en émigrant, l'avaient laissée sans chefs, et la guerre, qui devenait imminente, exigeait enfin qu'on les remplaçât. Le gouvernement d'alors ne savait pas bien tout ce que peut en France, pour en produire d'habiles, pour former rapidement même des généraux, le concours du patriotisme et l'activité des esprits. On créa donc l'école de Mars, et le lieutenant Le Marois, qui en fit partie, s'y livra à sa propre instruction avec tout le zèle que devait exciter en lui, comme chez plusieurs de ses futurs compagnons d'armes, l'espoir de mettre bientôt ces leçons en pratique. En effet, au mois de novembre 1794, il fut employé à l'armée de l'Ouest, comme lieutenant à l'état-major général. Compris dans l'expédition préparée à Toulon, qui devait faire rentrer la Corse sous la domination française, il revint ensuite à l'armée de l'intérieur. La terreur avait couvert la France de crimes et de deuil ; mais elle avait su contenir les armées étrangères au-delà des frontières : après sa chute, les partisans de l'ancienne monarchie reprirent confiance dans le succès de leurs trames. La solde, les vivres même, tout manquait à l'armée : sept mille émigrés, soutenus par les Anglais, étaient à l'Île-Dieu : enfin une catastrophe semblait prochaine. Mais la journée du 5 octobre 1795 (13 vendémiaire) rétablit l'autorité des principes, et les services rendus dans cette occasion par le lieutenant Le Marois lui firent donner un sabre d'honneur et le grade de capitaine. Le général Bonaparte, qui avait été témoin de sa conduite, lui proposa d'être son aide-de-camp. Une offre si favorable fut néanmoins accueillie avec indifférence : ce que la fortune réservait à cet homme de génie n'était alors pressenti que par lui seul, et bien d'autres officiers avides de gloire auraient pu hésiter comme le capitaine Le Marois, qui demanda vingt-quatre heures pour donner sa réponse. Ce qui l'arrêtait surtout en cela, c'était son désir impatient de servir contre l'étranger, tandis qu'il voyait Bonaparte employé seulement dans l'intérieur, où le succès même peut encore laisser des scrupules. Cependant Letourneur (de la Manche), qui fut membre du directoire peu de jours après, et qui était depuis long-temps en possession de donner des conseils à son jeune compatriote Le Marois, eut à cet égard des vues plus justes, et la proposition fut acceptée. Dès le 23 février suivant, Bonaparte quitta Paris pour prendre le commandement en chef de l'armée d'Italie. Ni les missions importantes, ni les dangers à courir ne manquèrent à son aide-de-camp dans une campagne de moins d'une année, où furent livrés quatorze batailles rangées, soixante-dix combats, et qui eut pour résultat la prise de cent mille hommes, de deux cents drapeaux et de sept cents pièces de canon. A Lodi, le capitaine Le Marois eut son habit criblé de balles. En faisant mention de cette circonstance dans son rapport au gouvernement, le général en chef ajouta : « Le courage de ce jeune officier égale son activité. » La bataille de Roveredo donna lieu à plus de détails encore : Bonaparte dit, dans son rapport, que l'intelligence et l'activité du capitaine Le Marois avaient décidé le gain d'une affaire sanglante, en avant du camp retranché de Mori. On lit ensuite : « L'ennemi.... abandonnant » ses positions, mon aide-de-camp Le Marois, à la tête » du 1er de hussards, veut gagner celle de la colonne » ennemie ; il la traverse, et lui fait mettre bas les » armes à mesure qu'il avance. Mais la moitié du régi» ment, le colonel et les deux chefs d'escadron étant » tués ou blessés, il a été lui-même enveloppé, percé » de coups, renversé par terre, et une partie des colon» nes ennemies lui a passé sur le corps. » Bien que ses blessures ne se soient pas trouvées mortelles, il aurait eu le plus grand besoin d'un traitement suivi, et d'un repos auquel il ne pouvait se résoudre dans un temps où la rapidité des triomphes était si propre à exalter une imagination de vingt ans, et où chaque semaine offrait une moisson de lauriers. Sans attendre donc son rétablissement, il reprit son poste, et participa aux mémorables affaires de Bassano, de Saint-Georges, de la Brenta et d'Arcole. En témoignage de sa satisfaction, Bonaparte le choisit pour porter dans la capitale et remettre au directoire les drapeaux conquis à Arcole. En les recevant au nom de la France, le président parla des prodiges opérés par les troupes, et fit un éloge particulier de l'officier chargé de cette mission honorable. Ce fut avec le brevet de chef d'escadron qu'il rejoignit l'armée, assez promptement pour assister, le 14 et le 16 janvier 1797, aux batailles de Rivoli et de la Favorite, puis aux combats du Tagliamento et de Neumark, que suivit enfin l'armistice de Leoben, accordé à l'Autriche. Mais sa santé avait été tellement altérée à Roveredo, qu'à la fin de cette campagne, le général Bonaparte lui enjoignit d'aller prendre à Paris un repos devenu pour lui indispensable. Il était à peine arrivé à Autun que la maladie dont il était menacé se déclara ; elle fut très grave, laissa des inquiétudes qui durèrent plu-

sieurs années, et des traces pour la vie. Il eut donc le chagrin de ne pouvoir faire partie de cette expedition qui devait laisser de si brillants et de si mémorables souvenirs sur le Nil et dans tout l'Orient. Mais cela n'empécha pas que le vainqueur des Pyramides ne l'accueillit à son retour avec cette affection dont il n'a cessé par la suite de lui donner des preuves. Son jeune aide-de-camp était à ses côtes au 18 brumaire. Alors commença, par la belle période du consulat, un régne qui devait avoir quelque chose des temps fabuleux. Le premier consul fit colonel le commandant Le Marois, et l'emmena avec lui lorsqu'il fallut repasser les Alpes pour prouver à la coalition qu'elle eût mieux fait de conclure la paix proposée, non sans quelque désintéressement, par le gouvernement nouveau. Les gorges du Saint-Bernard franchies dans la saison des neiges, les rapides avantages remportes à Montebello et dans beaucoup d'autres rencontres, enfin la victoire décisive de Marengo, en réparant toutes les fautes du directoire, livrèrent l'Italie entière à l'influence de la France, et aux inspirations de la politique moderne. Aprés cette brillante journee, il était beau d'offrir la paix. Ce fut par son aide-de-camp Le Marois, qui avait partagé à sa maniere accoutumée tous les périls d'une campagne si active, que le premier consul en fit porter les premières paroles au général ennemi. L'organisation de l'Italie septentrionale étant achevée, l'Autriche et bientôt la Bavière, ainsi que l'Espagne, les Russes même et les Osmanlis ayant conclu la paix, l'Angleterre elle-même paraissant s'y résoudre, et le premier consul donnant à Paris ses principaux soins à l'administration interieure, les fonctions d'aide-de-camp devenaient trop peu laborieuses pour le colonel Le Marois : il obtint donc, au milieu de novembre 1801, le commandement du 2e regiment de chasseurs à cheval. Quinze mois aprés, Bonaparte, en le rappelant auprés de lui, le nomma genéral de brigade. Ce fut dans ces circonstances, où la guerre semblait pour long-temps interrompue, que le general Le Marois épousa une riche héritière appartenant à une famille de la Belgique. A la creation de la legion d'honneur, il en fut un des commandants. L'Angleterre, menacée par l'armement de Boulogne, ayant obtenu de la coalition des autres cabinets qu'ils détournassent contre eux-mêmes un orage alors si redoutable, la guerre fut portee sur le Rhin, et Donawerth, Wertingen, Harslack, Meningen, Elchingen, Ulm, Dernstein, enfin Austerlitz, furent les champs de bataille sur lesquels le général Le Marois accompagna l'empereur et gagna le grade de lieutenant-général. De plus grands titres allaient être distribués par celui qui venait de vaincre deux puissants monarques, commandant en personne. L'empereur voulut reconnaître la fidélite des electeurs de Wurtemberg et de Bavière, ainsi que du margrave de Bade. Les deux premiers se virent élevés à la dignité royale, et le margrave à celle de grand-duc ; ce fut le général Le Marois qui leur porta la nouvelle de leur nomination. Peu de temps aprés, il devint lui-même comte de l'empire, et, à la creation de l'ordre de la couronne de fer, l'un des trente commandeurs de cet ordre. L'ancien traité de Tolentino, conclu avec Pie VI, en 1797, avait laissé à la disposition de la France les marches d'Ancône et de Fermo, le duché d'Urbin, etc. : le général Le Marois en fut nommé gouverneur. La paix continentale eut peu de durée ; la Russie, la Prusse et même la Suede, formèrent une nouvelle ligue dans les intérêts de la Grande-Bretagne, et l'aide-de-camp de Napoleon le rejoignit aux champs d'Iena, le 13 octobre 1806, la veille de la bataille. Une blessure tres grave le forcant au repos, il eut le commandement du cercle de Wittenberg, où s'etaient jetées des troupes saxonnes dont il fallait opérer le desarmement. Une insurrection ayant eclate dans Torgau, ville voisine de celle de Wittenberg, il la réprima avec une prudence, avec une énergie dont le roi de Saxe, à qui ce mouvement avait causé de l'inquiétude, lui temoigna sa satisfaction par l'envoi de son portrait. Les autres parties de la Prusse tombant au pouvoir des Français, le général Le Marois fut gouverneur de Stettin, puis de Varsovie, et en passant à Berlin, il reçut de la part du roi de Wurtemberg le cordon de l'ordre de l'aigle d'or. Sa santé s'etant raffermie, il prit le commandement d'une division dans le cinquieme corps que dirigeait Massena. La paix du nord ayant été signee à Tilsitt, le genéral Le Marois revint à Paris avec l'empereur ; mais dès le mois d'octobre, il se rendit en Italie, comme gouverneur des legations, et commandant des diverses troupes françaises et étrangères dans ces provinces. Cette même année, il fut elu député par le département de la Manche, et, pendant la session de 1807, il fut un des vice-présidents de cette assemblee nommée pour cinq ans. En 1808, il reçut de Napoleon de nouveaux gages de satisfaction : une dotation de cent mille livres de rente, dont le beau domaine de Wilhemsbad-sur-le-Mein faisait partie, et, au mois d'août, le titre de grand-officier de la legion d'honneur. Les legations cessant d'être sous son administration, d'apres un décret de 1809, qui les déclarait partie integrante du royaume d'Italie, il presida la junte etablie pour en determiner l'organisation, et alla ensuite à Rome, dont l'empereur l'avait nommé gouverneur. Mais alors l'esprit d'insurrection travaillait dans toutes les têtes italiennes. Il trouva Rome dans une grande agitation ; et avec trois mille six cents hommes seulement, il lui fallut comprimer l'effervescence de la population de cette capitale, et forcer le pape à renoncer à des processions en apparence inoffensives, mais au fond projetees dans des intentions hostiles. La puissance de Napoléon commençait à lasser la patience des peuples, non seulement en Italie, mais encore sur le reste du continent. Aussi l'Angleterre, qui était à peu pres à l'abri de ses atteintes, n'eut pas besoin de grands efforts pour engager les Autrichiens dans une nouvelle guerre. Mais ceux-ci, bientôt envahis, demanderent, apres la journée de Wagram, à traiter de la paix. Cependant ces négociations ne parurent pas à Napoleon assez franches ou assez promptes : le general Le Marois eut ordre de rassembler une partie des troupes françaises qui occupaient l'Italie, et de les diriger vers le theatre de la guerre en Autriche, afin qu'un coup decisif pût être porté au besoin. D'assez grandes difficultés s'offraient ; l'ennemi n'épargnait rien pour agiter le Mantouan et les états de Venise. Le Tyrol surtout donnait des inquietudes, et ce ne fut qu'aprés avoir reprimé plusieurs tentatives insurrectionelles, et avoir fait cesser le tocsin qui sonnait contre les Français, particulièrement à Porto Legnano, que le general Le Marois rejoignit l'empereur a Schœnbrunn. L'Angleterre ne pouvant empêcher l'Autriche de chercher un refuge dans la paix, se servit de cela même pour susciter contre Napoleon des ennemis plus difficiles à abattre, et plus dangereux par leur position reculée. A son départ pour le Niemen, au mois d'avril 1812, l'empereur donna au general Le Marois le commandement du camp formé à Boulogne pour proteger nos côtes, voisines d'un ennemi alors irreconciliable par calcul. Du moment où la grande armée, exposée trop tard aux froids du nord, eut perdu son attitude victorieuse, les peuples du Weser et de l'Elbe trouverent plus humiliante une domination étrangère. Stein entra dans le grand duché de Berg et dans les autres parties de la 24e division, où, secondant habilement la disposition des esprits, il organisa un soulèvement presque genéral, que le comte Le Marois, qui etait alors gouverneur, parvint pourtant à etouffer, malgré la faiblesse des moyens laissés à sa disposition. Enfin Napoleon abandonna sa ligne d'opérations au centre de l'Allemagne, et ne put même tenir sur le Rhin ; la place de Magdebourg, confiee alors au géneral Le Marois, fut bientôt bloquée. Au moyen de frequentes sorties, où la garnison soutint l'honneur des armes françaises, il maintint à distance les nombreux assaillants, jusqu'au moment où le gouvernement provisoire de 1814 envoya l'ordre d'evacuer en faveur des Prussiens. Ayant eu du moins la satisfaction de ramener en France ses dix-huit mille hommes et cinquante-quatre bouches à feu, le general Le Marois ne fit qu'une demande au gouvernement royal, celle d'etre libre de se retirer dans ses foyers. En reparaissant aux Tuileries, en 1815, Napoleon lui donna le commandement des 14e et 15e di-

visions militaires, ainsi que des levées qu'on y devait faire, et le nomma pair de France. Les nouveaux succès qu'obtinrent les étrangers le firent rentrer sans retour, et sans aucune hésitation, dans l'indépendance de la vie privée : situation qui devenait naturelle d'ailleurs à ceux qui avaient été attachés personnellement à Napoléon : ils n'avaient rien à recevoir de la restauration.

LEMAZURIER (Fabrvaan-David), littérateur, né à Gisors, le 30 mars 1775. Après avoir terminé ses études, il suivit la carrière des emplois de finance, et fut successivement receveur de l'enregistrement et des loteries. Mais il se délassa de bonne heure de ces arides occupations, et l'on voit par des stances qu'il inséra dans les *Soirées littéraires* de Coupé (année 1796), qu'il avait lu et médité les poètes satiriques anciens et modernes, et qu'il savait apprécier leur génie. Depuis 1808, M. Lemazurier est attaché à la Comédie française, en qualité de secrétaire du comité d'administration. On a de lui : *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français, depuis 1600 jusqu'à nos jours*, 1810, 2 vol. in-8°. Une catastrophe de librairie qui a renversé la *Bibliothèque dramatique*, à la rédaction de laquelle M. Lemazurier a pris part pour treize volumes, a empêché la publication d'une seconde édition de sa *Galerie historique*, qui devait paraître en 1826. Il serait fâcheux que la même cause retînt dans le porte-feuille de cet estimable littérateur le *Recueil* de ses contes, épîtres, épigrammes et autres poésies, qui devait être imprimé par le même éditeur (la veuve Dabo). Plusieurs de ces contes, *le Roi Dagobert*, *Tristan et Claudius le Chevelu*, *le Diable et l'Avocat*, etc., ont été lus par l'auteur, dans les séances publiques de l'athénée royal, où il professait, en 1817, un cours de littérature. On en trouve dans divers recueils périodiques, surtout dans *l'Almanach des muses*, ainsi que d'autres pièces dont quelques unes lui ont été attribuées sans cependant avoir été avouées par lui : *Épître à Michel Cervantes*; *Discours contre les voyages*; *Épître à Scarron*; *Épître à Juvénal*; *Traduction de quelques satires* du même poëte. M. Lemazurier a composé aussi une *Histoire du théâtre et de la troupe de Molière*, formant un volume in-8°, et l'on attend la publication de cet ouvrage.

LEMERCIER (Louis-Nicolas, comte), pair de France, est né à Saintes, département de la Charente-Inférieure, le 23 décembre 1753. Il succéda fort jeune encore à son père, qui était lieutenant-criminel au présidial de cette ville : cette place le fit élire, en 1789, député du tiers aux états-généraux. Il ne chercha point à s'y faire remarquer, toute son ambition se borna à être utile à la ville qui l'avait vu naître en la faisant décréter chef-lieu du département de la Charente-Inférieure, où, peu de temps après, il remplit les fonctions de président du tribunal criminel. Le collège électoral de son département l'appela à sa présidence, et bientôt après, en mars 1798, il fut envoyé au conseil des anciens : le 24 octobre il en fut nommé secrétaire. Membre de plusieurs commissions, il y lit des rapports sur les droits de bacs, et sur l'établissement de conseils de guerre. Les intérêts de la France ont toujours semblé être le but où tendait M. Lemercier : on remarque dans un discours qu'il prononça sur les besoins de la guerre, la proposition qu'il fit d'une retenue sur les traitements des fonctionnaires publics. Son esprit méthodique l'appela aussi à combattre le projet d'un impôt sur le sel. Le 28 août de la même année, il dénonça au conseil des anciens un écrit contenant le plan d'une confédération royaliste. Au 18 brumaire, M. Lemercier, qui était président, de concert avec plusieurs autres membres dévoués à Bonaparte, servit chaudement ce général contre le directoire, dont naguère il avait tenu sa nomination. Un tel dévouement lui méritait un accroissement d'honneurs et de places : le 4 décembre suivant, il reçut sa nomination au sénat conservateur. Président de cette assemblée, en 1804, la sénatorerie d'Angers lui fut conférée, avec le titre de commandant de la légion d'honneur et de comte de l'empire. En 1814, il fut un des premiers qui adhérèrent à la déchéance de Napoléon et au rappel des Bourbons. Ce zèle reçut encore son prix, Louis XVIII l'appela à la chambre des pairs. Parmi les discours qu'il y prononça, et qui ont été publiés, on remarque ceux sur *la liberté de la presse*, sur *la contrainte par corps*, sur les *attributions judiciaires de la chambre des pairs*, sur *la liberté individuelle*, et sur le *serment des fonctionnaires publics*. En 1815, à son retour de l'île d'Elbe, Napoléon ayant dissous et réformé la chambre des pairs, M. Lemercier n'y fut point compris ; ce ne fut qu'à la seconde restauration qu'il y rentra. Les discours de M. Lemercier annoncent un esprit d'analyse et un bon jurisconsulte.

LEMERCIER (Népomucène-Louis), l'un des poëtes le plus féconds et le plus variés de notre époque, est né à Paris, en 1772, d'une famille honorable. Il n'avait que seize ans, lorsqu'il donna sa tragédie de *Méléagre*, qui n'obtint qu'une représentation au Théâtre-Français, mais qui, malgré son imperfection, offrait des vers remarquables, tels que celui-ci, que l'auteur adolescent met dans la bouche d'un grand-prêtre :

Suis-je donc plus puissant que le Dieu que je sers !

M. Lemercier avait vingt-cinq ans lorsqu'il fit représenter son *Agamemnon*, tragédie où il sut fondre habilement les beautés éparses dans Eschile, Sénèque, et Alfiéri, qui ont traité le même sujet. Aucun ouvrage de l'auteur n'a obtenu ni mérité plus de succès. C'est une des meilleures pièces du théâtre moderne. La tragédie d'*Ophis*, toute d'invention, réussit moins, mais n'affaiblit point les espérances qu'on avait conçues du talent de M. Lemercier. Moins heureux dans la comédie, quoiqu'il eût, dans un de ses trois premiers essais, stigmatisé les hommes qui avaient voulu exploiter la révolution à leur profit, il rappela sur lui l'attention du public, par la comédie de *Pinto*, pièce d'un genre nouveau, dont le sujet et le but appartiennent à la tragédie, les détails et les moyens à la comédie. Il fallait infiniment d'esprit pour présenter sous un aspect comique la révolution qui mit la maison de Bragance sur le trône de Portugal, pour rapprocher d'une manière piquante tant de personnages si différents d'états et de caractères, et les faire concourir à un grand événement. M. Lemercier a tiré parti de ces oppositions avec autant de sagacité que de bonheur. Sa pièce parut un peu bizarre, mais fort amusante, et on s'y accoutuma, parce que la règle des trois unités n'y était pas violée. Il réussit moins quelques années après (1808), dans des innovations plus hardies. *Plaute* eut peu de succès au Théâtre-Français, malgré le talent de Talma, et *les Voyages de Scamentade* ne furent pas mieux reçus à l'Odéon, malgré le prologue justificatif de l'auteur, malgré les coupures qu'il fit à son ouvrage ; donner en cinq actes cinq voyages qui durent plusieurs années, parut alors un attentat contre les principes de l'art. Ce fut au même théâtre que, l'année suivante, *Christophe Colomb*, comédie shakspearienne, soutenue par la police et repoussée par la majorité du parterre, occasiona des scènes sanglantes, et un grand appareil militaire de la part du gouvernement, qui fit retirer la pièce après sept à huit représentations. Toutefois cet ouvrage, original dans son plan, dans ses détails et dans son exécution, offre, à travers le mélange de l'héroïque et du familier, des pensées sublimes, des expressions énergiques et de bons vers. Le besoin d'innover n'est pas chez M. Lemercier corruption du goût, mais désir de trouver des effets qui n'aient pas été produits, et l'on voit dans son *Cours de littérature*, ainsi que dans les préfaces de ses ouvrages, que lorsqu'il s'écarte des doctrines reçues il appuie son système sur des considérations ingénieuses. Son seul tort est d'avoir ouvert, vingt ans trop tôt, une route où personne alors n'osa le suivre, et dans laquelle il serait à désirer qu'il servît de modèle à ceux qui, sans avoir ses talents, se hasardent aujourd'hui à marcher sur ses traces. Il n'est permis d'innover qu'aux génies créateurs, aux esprits originaux, et nous sommes persuadés que les essais de M. Lemercier obtiendraient de nos jours un succès que l'on conteste avec raison à ces plates monstruosités, sans verve et sans intérêt, qui envahissent tous nos théâtres. L'indépendance du caractère de M. Lemercier égale celle de son talent. Quoiqu'il ait eu des relations nombreuses avec la plupart des grands acteurs de la révolution, il ne s'y est mêlé politique-

ment que pour ses opinions personnelles, et non par ses actions : sa conduite au commencement du consulat fut noble et courageuse. Accueilli chez Bonaparte, il ne fut jamais au nombre de ses flatteurs : sa seule inspiration fut toujours l'amour de la verité. Le besoin de la dire lui a coûte sa fortune presque entière, et la série d'injustices et de persécutions qu'il a éprouvees l'a puni sans le corriger. Sa modestie répugne à alimenter les biographies des details qui lui sont personnels, mais on peut aisément le connaître en lisant ses écrits, où il ne developpe que ce qu'il pense et ce qu'il sent. Son *Ode* sur le mariage de Napoleon et de Marie-Louise ne prouve que la joie d'un bon Français sur un evenement qui pouvait assurer le bonheur de sa patrie. Aussi ne lui a-t-elle valu ni place ni recompense. Au nombre des injustices dont M. Lemercier a eu à se plaindre, il faut compter les obstacles que lui a suscites la censure, tant sous le régime impérial que depuis la restauration. Ces entraves, auxquelles plus qu'un autre il devait s'attendre, l'ont souvent reduit à faire imprimer ses ouvrages avant d'être representés ou sans l'être. Parmi ces derniers, nous ne citerons que *la Demence de Charles VI*, composee en 1806, imprimee en 1814, et arrêtée par *décision du conseil des ministres*, lorsqu'elle allait être jouée, le 25 septembre 1820, au second Théâtre-Français. M. Lemercier se serait résigne aux mutilations inevitables, à la suppression de quelques pensees trop hardies, de quelques vers trop patriotiques, et même de la moitié du titre de sa piece. Mais c'etait le fond, le sujet, le tableau d'un roi en démence qu'on ne voulait pas exposer sur la scène. Et cependant la censure s'est montrée plus indulgente, en 1826, pour M. de Laville, qui par ses fonctions tient au ministère de l'intérieur, quand elle a permis la représentation de son *Charles VI* au Théâtre-Français. M. Lemercier a été justement blessé de cette preférence, dictée par une partialité manifeste. Il a exhalé son indignation dans un *Dialogue entre Charles VI premier, et Charles VI second*, imprimé à la suite de la troisième édition de sa pièce. Mais la vérité, dont nous faisons profession comme lui, nous oblige de dire qu'il a ete injuste à son tour en imputant à M. de Laville des torts qu'il n'a pas eus. Nous avons lu attentivement les deux tragédies, nous les avons scrupuleusement examinées et comparées ensemble, et nous n'y avons trouve d'autres rapports que ceux qu'elles empruntent de l'histoire. L'action, l'epoque, la conduite, les developpements, tout y est different, jusqu'aux personnages, à l'exception du roi, de la reine et du dauphin, evidemment indispensables. Sans discuter le merite intrinseque des deux pieces, nous dirons que celle de M. Lemercier est plus dans le genre de Corneille, et que celle de M. de Laville est plus *racinienne*; qu'elles n'ont par conséquent aucune ressemblance par le style. Enfin nous declarons formellement qu'apres avoir cherche les pretendus plagiats signalés dans un article de journal qui n'existe plus (*l'Opinion*), nous n'avons pu découvrir dans le second *Charles VI* aucun vers, aucun hémistiche, aucune situation que M. Lemercier puisse legitimement reclamer comme sa propriete, aucune pensée qui ne se trouve exprimée de vingt manières differentes dans divers auteurs. Deux seuls traits pourraient à la rigueur passer pour des emprunts faits par M. de Laville à son devancier, s'il eût été impossible de les avoir imaginés. Le premier, qui ne tient que deux vers, c'est l'erreur du roi, qui prend la reine pour Valentine de Milan, sa belle-sœur; l'autre, c'est lorsqu'Isabelle veut arracher à la demence du roi la signature par laquelle il deshérite son fils : mais cette situation, indiquee par l'histoire si elle n'y est pas consignée, offre encore de grandes differences dans les deux tragédies. Voici la liste des ouvrages de M. Lemercier : 1° Seize tragédies : *Meleagre*, 1788 ; — *le Lévite d'Ephraim*, 1795 : ces deux pieces sont probablement inedites ; — *Agamemnon*, en cinq actes, 1797, in-8°, quatrième édition, in-18 ; — *Ophis*, en cinq actes, 1798 ; — *Ismaël au Desert*, ou *l'Origine du peuple arabe*, scène orientale en vers, 1801, in-8°, représentée à l'Odeon, en 1818, sous le titre d'*Agar et Ismaël*, etc., et réimprimée la même année, sous ce titre : *Isule et Orovèse*, en cinq actes, avec une preface et des notes, 1803, in-8° : — *Baudouin empereur*, en trois actes, non representée, 1807, in-8° ; — *la Démence de Charles VI*, en cinq actes, non representée, 1814 et 1828, in-8°. 3° édition, 1826, in-32, suivie du *Dialogue entre Charles VI premier et Charles VI second*, etc. ; — *Charlemagne*, en cinq actes, joué au Théâtre-Français, 1810, in-8° ; — *Clovis*, en cinq actes, 1820, in-8°, non representée ; — *Louis IX en Egypte*, en cinq actes ; composee en 1806, et dont le succes à l'Odéon, en 1821, ne put obtenir à l'auteur la permission de faire jouer son *Charles VI*, 1821, in-8° ; — *Fredégonde et Brunehaut*, en cinq actes, jouée avec succes à l'Odeon, et restee au repertoire, 1821, in-8° : ces dernieres pieces, dont les sujets sont tirés de l'histoire de France, font partie du *Théâtre national* que l'auteur se propose de donner, projet louable, dont il est à craindre que la censure ne l'ait dégoûté. — *Richard III et Jeanne Shore*, imitées de Shakspeare et de Rowe, 1824, in-8°, — *les Martyrs de Souli*, ou *l'Empire moderne*, en cinq actes : lue au comite de l'Odeon, mais non représentee, parce qu'elle rappelle un des beaux faits de l'histoire des Grecs modernes, 1825, in-8° ; — *Camille*, ou *le Capitole sauvé*, en cinq actes, non représentée, 1826, in-8°. — 2° Treize comédies : *Lovelace*, en cinq actes, en vers, jouée au Théâtre-Français, 1792, non imprimée : — *le Tartufe révolutionnaire*, en trois actes, 1795, in-8° ; — *la Prude*, en cinq actes, en vers, 1797, in-8° ; — *Pinto*, ou *la Journée d'une conspiration*, en cinq actes, en prose, 1800, in-8° ; — *Plaute ou la Comédie latine*, en trois actes, en vers, 1808, in-8° : — *les Voyages de Scarmentade*, en cinq actes, reduite en quatre, 1808, in-8° ; — *Christophe Colomb*, en trois actes, en vers, 1819 ; — *le Frère et la Sœur jumeaux*, en trois actes, en vers, 1816, in-8° : — *le faux Bonhomme*, en trois actes, en vers, joué au Théâtre Français, 1817, in-8° : — *le Complot domestique*, ou *le Mariage supposé*, en trois actes, en vers, 1817, in-8° ; — *le Corrupteur*, en cinq actes, en vers, terminée en 1812, et jouee à l'Odeon, en 1822, 1823, in-8°, precédée d'une pièce fort piquante, fruit des ressentiments de M. Lemercier, et intitulee : *Dame Censure*, ou *la Corruptrice*, tragi comédie, en un acte, en prose, qui a été réimprimée separement, 1826, in-32 ; — *la Journée des Dupes*, que nous ne citerons que sur l'autorité un peu suspecte de la *Biographie Arnault*, qui ne dit pas si elle a été représentée et imprimée. — 3° Douze poemes : *les Quatre métamorphoses*, 1799, in-4° ; — *Homère*, en quatre chants, 1800, in 8° ; — *Alexandre*, en quatre chants, 1800, in-8° ; — *les trois Fanatiques*, poëme philosophi-comique, en quatre chants, 1801, in-18 : — *les Âges français*, en strophes et en quinze chants, 1803, in-8° ; — *Hérologue*, ou *Chants du poète-roi*, et *l'Homme renouvelé*, récit moral en vers, 1784, in-18 ; — *l'Atlantiade*, poëme en six chants (dont le heros est Newton), 1812, in-8°. Quelques fragments de ce poëme avaient paru sous le titre de : *Essais poétiques sur la théogonie newtonienne*, 1808, in-8° ; — *la Panhypocrisiade*, ou *le Spectacle infernal du XVI° siècle*, 1817, in-8° : ce poëme philosophique et satirique, peu menagé par la critique, et non moins remarquable par ses defauts que par ses beautés, n'a pas eu de modèle et n'en servira probablement jamais : mais il prouve l'etendue et la variété des connaissances de l'auteur : — *Chant pythique sur l'alliance européenne*, compose en 1815, 1821, in-8° ; — *la Meroveide*, poëme badin en octaves ; — *Moïse*, en quatre chants, 1823, in-8°. C'est le complément d'un dessein conçu depuis long-temps et exécuté avec persévérance. Ce poëme fut composé pendant la révolution, et la publication en avait été retardee par les circonstances politiques ; on y trouve à la fin des extraits de ceux d'*Alexandre*, d'*Homère* et de *l'Atlantiade*, auxquels il se rattache. L'auteur a voulu y peindre la législation, l'art de la guerre, la poésie et les sciences physiques, sous les traits des hommes dont la superiorite a été incontestable dans ces quatre carrières. — *Le Paysan albigeois*, 1823, in-8° ; 4° *Un de mes Songes*, ou *quelques vers sur Paris*, 1802, in-8° : 5° *Traduction des Vers dorés de Pythagore* et de *deux Idylles de Théocrite*, 1806, in-8° ; 6° *Epître à Talma*, 1807 ; 7° *Ode sur le doute des vrais philosophes, à qui les faux zélés imputent l'athéisme*, 1813, in-4° : 8° *Epître sur le bonheur de la vertu*, 1813, in-4° : 9° *Epître à Bonaparte, sur le bruit répandu qu'il projetait d'écrire des commen-*

toires historiques, 1814, in 8°; 10° *Réflexions d'un Français sur une partie factieuse de l'armée française*, 1815, in-8°; 11° *Cours analytique de littérature générale, tel qu'il a été professé à l'athénée*, 1817, 3 vol. en quatre parties, in-8°. On trouve dans cet ouvrage beaucoup d'esprit, mais un goût décidé pour les innovations littéraires. Dans le long article où l'auteur parle du *Tartufe* de Molière, il est en opposition avec tout ce qu'on a dit sur ce grand homme; 12° du *second Théâtre-Français*, ou *Instruction relative à la déclamation dramatique*, 1818, in-8°; 13° *Ode à notre âge analytique*, 1820, in-8°; 14° *Chants héroïques des Montagnards et matelots grecs*, traduits en vers français, 1824, in 8°; 15° *Suite du même ouvrage*, 1825, in-8°; 16° *Remarques sur les bonnes et les mauvaises innovations dramatiques*, 1825, in 8°; 17° *Ode à la mémoire du comte de Souza*, 1825, in 4°; 18° *Principes et développements sur la nature de la propriété littéraire; présentés à la commission nommée par le roi pour l'examen préparatoire du projet tendant à améliorer, dans l'intérêt des gens de lettres et des artistes, la législation actuelle sur les droits des auteurs et de leurs héritiers*, 1826, in-8°. Il a été présenté à l'Opéra: *Penthée*, tragédie lyrique non représentée. Les qualités qui caractérisent les productions de M. Lemercier, sont la hardiesse de pensées et d'expression. Il est éminemment doué du génie poétique, mais on lui reproche d'abuser quelquefois du néologisme, et de ne pas donner toujours à son style assez d'harmonie et de clarté. Il a été nommé, en 1811, membre de l'institut, seconde classe, redevenue académie française.

LEMIERRE D'ARGY (A.-J.), littérateur, neveu de l'auteur de *la Veuve du Malabar*, naquit à Paris en 1762. Il possédait plusieurs langues, et fut traducteur assermenté auprès de divers tribunaux, notamment au conseil des prises maritimes, d'où il se fit tour à tour chasser par son inconduite. Lemierre d'Argy avait cependant de l'instruction, de l'esprit, de la probité: mais des goûts ignobles, un état d'ivresse presque continuel, déshonorèrent ses talents, le réduisirent à la misère, et il alla mourir d'une maladie honteuse, le 12 novembre 1815, dans un hôpital de Paris, où, par un sentiment de délicatesse qu'une longue infortune aurait pu lui faire oublier, il s'était fait inscrire sous un nom qui n'était pas le sien. Un seul trait fera connaître son désintéressement. Ayant reçu un jour une pièce de 40 francs d'un armateur d'Ostende, pour lequel il venait de traduire de l'anglais une lettre d'environ deux pages, il courut après l'ami qui lui avait amené ce négociant, et lui mettant les 40 francs dans la main: « Tu n'es pas plus heureux que moi, lui dit-il, prends cette pièce, et donne-moi 5 francs. » On a de Lemierre d'Argy: 1° *Olivia*, roman traduit de l'anglais, 1787, 2 vol. in-12; 2° l'*Élève du plaisir*, traduit de l'anglais, 1787, 2 vol. in-12; 3° *Nouveau code criminel de l'empereur Joseph II*, traduit de l'allemand, 1788, in-8°; 4° *Calas*, ou *le Fanatisme*, drame en quatre actes, en prose, représenté le 17 décembre 1790, sur le théâtre du Palais-Royal, aujourd'hui Théâtre Français, et imprimé en 1791, in-8°. Il ne faut pas confondre cette pièce avec le *Jean Calas* de M. Laya, jouée le 18 décembre 1790, sur le théâtre, ni avec *Calas*, tragédie de Chénier, représentée le 7 juillet 1791, sur le même théâtre que le drame de Lemierre; 5° *les Cent pensées d'une jeune Anglaise*, publiées en anglais et en français, avec des *Mélanges*, des *Apologues moraux*, et une *Description allégorique des voyages d'un jeune homme au pays du bonheur*, 1798, in-12; 6° *Poésies de Gray*, traduites en français, le texte anglais vis-à-vis, avec des notes, 1788, in-8°; 7° *Joscelino*, par Isabelle Kelly, traduit de l'anglais sur la troisième édition, 1799 et années suivantes, 2 vol. in-12; 8° (avec Brosselard et Weiss) *Code général pour les états prussiens*, traduit de l'allemand, 1801, 2 tomes en 5 volumes in-8°; 9° *Le château de l'indolence*, poème en deux chants, par Thomson, *suivi de deux autres poëmes*, traduits de l'anglais, 1814, in-12; 10° *Mémoires de la reine d'Étrurie, écrits par elle-même*, traduits de l'italien, 1814, in-8°; 11° *Relation authentique de l'assaut donné, le 6 juillet 1809, au palais Quirinal, et de l'enlèvement du souverain pontife*, traduit de l'italien, 1814, in-8°; 12° (avec M. Breton) *La femme errante*, par miss Burney, roman traduit de l'anglais, 1814, 5 vol. in-12. Lemierre d'Argy a laissé en manuscrit une tragédie intitulée *Mazaniel*; il avait commencé une traduction de Martial.

LEMIERRE DE CORVEY (JEAN-FRÉDÉRIC-AUGUSTE), compositeur dramatique, chevalier de la légion d'honneur et de l'ordre militaire de Charles-Frédéric, né à Rennes, en 1770, est un des élèves les plus distingués de M. Berton. Il a suivi long-temps la carrière militaire, a été aide-de-camp du général Thiébault, puis chef de bataillon, et a fait avec distinction toutes les campagnes de la révolution en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Prusse, en Pologne, en Dalmatie, en Espagne et en France. Mis à la retraite en 1814, il fit, en 1815, la funeste campagne de Waterloo. La musique de ce compositeur amateur n'est point remarquable par une savante combinaison des accords et par les effets d'une harmonie bruyante, mais elle est gaie, agréable, expressive, pittoresque, et surtout d'une originalité piquante. En 1793, il avait mis en musique un article du *Journal du soir*, contenant la sommation faite à Custines de rendre Mayence, et la réponse de ce général. On a de M. Lemierre: *Les chevaliers errants*, en un acte, 1791; *La reprise de Toulon*, en un acte, paroles de M. Duval: *Andros et Almona*, ou *le Philosophe français dans l'Inde*, en trois actes, paroles de MM. Picard et Duval. Ces deux opéras, joués en 1794, au théâtre de la rue Favart, ne durent pas leur succès aux seules circonstances. Dans l'un était un joli rondeau qui contribua beaucoup à établir la réputation d'Elleviou comme chanteur: dans l'autre on remarqua des chants heureux, surtout des chœurs où le compositeur avait ingénieusement adapté et imité le chant religieux des chrétiens, des musulmans, des juifs et des bramines. *L'écolier en vacances*, en un acte, paroles de M. Picard; M. Lemierre a donné aussi au théâtre Louvois, en 1795, *Les Suspects*, en un acte, paroles des mêmes auteurs, pièce qui eut beaucoup de vogue; — aux théâtres du boulevard: la *Moitié du chemin*, comédie en trois actes des mêmes auteurs, arrangée en opéra, 1796; *la Paix et l'amour*, 1798; *les Deux orphelines*, 1798; *la Maison changée*, 1798; *les Deux Crispins* (paroles et musique), 1798; *le Porteur d'eau*, 1800; *Henri et Félicie*, en trois actes (paroles et musique), 1808; au théâtre Feydeau, *la Cruche cassée*, 1819. Il a eu part au roman de M. Doivo, son compatriote, intitulé: *Mon histoire ou la tienne*, qu'on a faussement attribué à Lemierre d'Argy. On a encore de lui des œuvres pour piano, harpe, etc., et un grand nombre de *romances*, entre autres celle du *Don Quichotte* de Florian: *Ma peine a devancé l'aurore*, *Bajazet*, *Un jour un bon roi chrétien*, *le Géant et le Chevalier*, *Le dernier cri de la Garde*, etc. Il a aussi arrangé, pour le théâtre de l'Odéon, quelques opéras italiens, entre autres le *Tancredi* de Rossini, joué en 1827. Il a publié un ouvrage intitulé: *Des partisans et des corps irréguliers*, et a été éditeur des *Mémoires militaires de M. le baron Seruzier*.

LEMOINE-D'ESSOIES (EDME-MARIE-JOSEPH) naquit, en 1751, à Essoies, bourg de la ci-devant province de Champagne, près de Châlons. Il fit de brillantes études, s'appliqua au droit, prit ses degrés, et commençait à se faire un nom au barreau, lorsqu'il renonça tout à coup à cette carrière, et se consacra à l'éducation de la jeune noblesse. Il préluda à ces importantes fonctions par la publication de quelques livres élémentaires où se trouvaient réunies la clarté des préceptes et l'excellence de la méthode; l'université les accueillit, et permit qu'ils devinssent classiques dans les colléges. Il avait conçu le plan d'un traité de physique qui eût présenté les mêmes avantages: mais ce projet ne put recevoir son exécution, tant ses moments étaient remplis par les soins qu'il donnait à ses élèves. La réputation que ses succès lui méritèrent le fit nommer professeur de mathématiques et de physique, et ensuite membre du jury d'instruction publique de Paris. C'est à lui qu'on doit en partie la conservation, pendant la tourmente révolutionnaire, des bonnes traditions de l'ancienne université et du goût qui présidait aux études qui s'y faisaient. Son école, connue sous le nom d'instruction polytechnique, est renommée par le grand nombre des élèves distingués qu'elle a produits. Lemoine-d'Essoies est mort à Paris, le 17 août 1816. Il a publié: 1° *Principes de géographie*, Paris, 1780, in-12, 2° édition, 1784;

Il en donna, la même année, un *abrégé* in-12; 2° *Traité du globe, rédigé d'une manière nouvelle, à la portée des enfants*, ibid, 1780, in-12; 3° *Traité élémentaire de mathématiques, ou Principes d'arithmétique, de géométrie, de trigonométrie, avec les sections coniques*. Paris, 1788, in-8°; ibid, 1790-1793, même format: 4° édition revue et augmentée, ibid, 1797, 2 vol. in-8°: l'ouvrage est terminé par une bonne histoire abrégée des mathématiques: 4° *Principes d'arithmétique décimale*, Paris, 1801 et 1804, in-12.

LEMONNIER (Pierre Charles), astronome, né à Paris, le 23 novembre 1715. Il montra de bonne heure un goût très prononcé pour l'astronomie, et il n'avait pas encore atteint sa seizième année lorsqu'il fit ses premières observations sur l'opposition de Saturne. Le premier, il donna des éléments du soleil, et soixante ans d'observations et de recherches de théorie ne firent trouver que trente-sept secondes à ôter de son calcul. Reçu à l'académie des sciences, le 21 avril 1736, à peine âgé de vingt-un ans, il fut un des trois commissaires qui allèrent mesurer un degré du méridien sur le cercle polaire. Il passa l'hiver à Tornéo, et contribua puissamment, par son zèle et son activité infatigables, à terminer cette importante entreprise. Il remit en honneur la méthode de Flamstead, méthode ingénieuse à laquelle on doit toute la précision qui existe maintenant dans les tables du soleil et dans les positions des étoiles. En 1738 et 1742, Lemonnier vérifia l'obliquité de l'écliptique. Il avait lu en 1741, à la rentrée publique de l'académie des sciences, le projet d'un nouveau catalogue d'étoiles zodiacales, et il présenta à l'académie une nouvelle carte du zodiaque, qu'il fit graver quatorze ans plus tard. Lemonnier fut le premier qui détermina les changements des réfractions en hiver et en été, et qui entreprit de corriger les catalogues des étoiles et de bien déterminer la hauteur du pôle de Paris. En 1741, il introduisit en France l'instrument des passages, exécuté par Graham, célèbre horloger de Londres. En 1742, il entreprit de dissiper le préjugé qui régnait encore en France sur les comètes, et annonça, dans une séance publique de l'académie, que la comète qui paraissait alors avait un mouvement rétrograde. Il construisit, en 1743, dans l'église de Saint-Sulpice à Paris, la grande et belle méridienne que l'on y voit encore. En 1746, il détermina les inégalités de Saturne causées par l'attraction de Jupiter. Ce sujet mis au concours par l'académie des sciences, occupa le célèbre Euler, dont le mémoire qui fut couronné justifia l'exactitude du calcul de Lemonnier. Ce savant entretenait une correspondance très suivie avec les astronomes de l'Angleterre et introduisit en France leurs méthodes et leurs instruments. Lors du voyage qu'il fit dans la Grande-Bretagne, en 1745, il alla jusqu'en Russie pour observer l'éclipse du 25 juillet, qui devait être presque annulaire, et le premier il mesura le diamètre de la lune sur le disque même du soleil. Ce fut en 1753 qu'il fit à Bellevue une méridienne qui lui valut 15,000 fr. de gratification, qu'il employa à acheter des instruments. Lemonnier était depuis long-temps professeur de physique au collége de France. La révolution ne changea en rien sa position, mais il fut surpris par une attaque de paralysie qui le força à abandonner ses travaux, en 1791. Une seconde attaque l'enleva, à Héril, près Bayeux, le 2 avril 1799. Il avait été nommé membre de l'académie des sciences, lors de la formation de l'institut. Il a publié: 1° *Histoire céleste*, 1741, in-4°; 2° *La théorie des comètes, où l'on traite des progrès de cette partie de l'astronomie*, 1743, in-8°, 3° *Institutions astronomiques*, 1746, in-4°; 4° *Observations de la lune, du soleil et des étoiles fixes*, 1751—1775, 4 livres in-fol.: 5° *Lettre sur la théorie des vents, spécialement sur le vent de l'équinoxe* (dans la 2° édition des *Tables astronomiques de Halley*, 1751, in-8°); 6° *Nouveau zodiaque réduit à l'année 1755*, 1755, in-8°; 7° *Premières Observations faites par ordre du roi pour la mesure du degré entre Paris et Amiens*, 1757, in-8°: 8° *Abrégé du pilotage*, par *Coubert*, 1776, in-4°: 9° *Astronomie nautique lunaire, où l'on traite de la latitude et de la longitude en mer*, 1771, in-8°; 10° *Exposition des moyens les plus faciles de résoudre plusieurs questions dans l'art de la navigation*, 1772, in-8°; 11° *Essais sur les marées et leurs effets aux grèves du mont Saint-Michel*, 1774, in-8°; 12° *Description et usage des principaux instruments d'astronomie*, 1774, in-fol.; 13° *Lois du magnétisme*, 1776—1778, 2 part., in-8°: 14° *Traité de la construction des vaisseaux par Chapman, traduit du suédois*, 1779, in-fol.; 15° *Mémoires concernant diverses questions d'astronomie et de physique*, 1784—1785, in-8°; 16° *De la correction introduite pour accourcir la ligne sèche du lock de dix-huit pieds*, 1790, in-8°.

LEMONNIER (Louis-Guillaume), frère du précédent, associé de l'institut, ci-devant membre de l'académie des sciences, conseiller d'état honoraire, et premier médecin du roi, naquit à Paris, le 27 juin 1717. Dès sa première jeunesse il fut reçu docteur; presque aussitôt, en 1739, il fut placé à Saint-Germain-en-Laye comme médecin de l'hôpital. Il abandonna l'étude de la physique pour celle de l'histoire naturelle. Il y avait fait quelques observations aujourd'hui vulgaires, mais qui alors étaient si remarquables qu'elles excitèrent l'attention de plusieurs physiciens célèbres et entre autres de Priestley qui en parle avec éloge. Lorsque Cassini de Thury et Lacaille furent envoyés dans le midi de la France pour y prolonger la méridienne de l'Observatoire, Lemonnier, alors âgé de vingt-deux ans, fut chargé de recueillir, en les accompagnant, diverses observations. Il décrivit les mines d'ocre, de houille, de fer, d'antimoine et d'améthyste, situées dans l'Auvergne, les eaux minérales du Mont-d'Or, et les mines de fer et de jayet du Roussillon. Il analysa quelques eaux minérales, particulièrement celles de Barèges, et il fit connaître les qualités vénéneuses de certains champignons. Ces premières recherches auraient été suivies de travaux plus considérables; mais, détourné des études de ce genre par les devoirs de sa place et par le besoin d'acquérir quelque fortune, Lemonnier se borna enfin à cultiver une science qu'il affectionnait particulièrement, la botanique, dans laquelle il rendit des services assidus. Rencontré par le duc d'Ayen chez un jardinier fleuriste, il inspira le goût de la botanique à ce seigneur; il fit dans son parc des études, et ensuite des embellissements qui plurent à Louis XV. Il fut présenté inopinément à ce monarque, et se troubla au point de perdre connaissance. Le roi, flatté de cette sorte d'hommage rendu à son extérieur imposant, prit goût à la botanique, et mit bientôt à la tête du jardin de Trianon Lemonnier qui ne tarda pas à y introduire le célèbre Bernard de Jussieu. Lemonnier dirigea aussi les plantations faites à Montreuil, près Versailles, pour la sœur de Louis XVI. Studieux, bon, sincèrement pieux, et d'ailleurs timide, il ne profita de sa faveur qu'en faisant envoyer à la recherche des plantes quelques voyageurs éclairés, à Cayenne, dans les vallées de l'Atlas ou du Liban, sur les bords de l'Euphrate, et jusque dans les Indes ou dans la Chine. Il fit lui-même, avec Linnée et les deux Jussieu, en 1745, l'herborisation de la forêt de Fontainebleau; il visita aussi l'Auvergne en 1753, et herborisa quelquefois, en 1775, avec Jean-Jacques. Lemonnier, que la critique effrayait, écrivait peu, mais il s'est occupé durant un demi-siècle de naturaliser en France des végétaux utiles. Il a introduit des cèdres dans les environs de Perpignan, des pins de Weymouth dans les sables de Fontainebleau, et des sapins du nord dans divers lieux, jusqu'alors incultes, près des côtes occidentales. Nommé, en 1755, professeur au jardin des Plantes, il choisit pour suppléant son neveu, l'illustre Antoine de Jussieu, qui annonçait dès lors ce qu'il serait un jour, et ensuite il céda sa place au célèbre M. Desfontaines. La comtesse de Marsan avait fait placer Lemonnier auprès des enfants de France, dont elle était gouvernante, et il avait rempli avec distinction, en 1756, les fonctions de médecin en chef de l'armée d'Hanovre: cependant il se contentait de la charge, qu'il avait achetée, de premier médecin ordinaire du roi. Louis XV voulut lui donner enfin celle de premier médecin, après la mort de Senac, en 1770; mais la favorite ne le permit pas. Cependant le roi réussit en quelque chose; le titre de premier médecin fut pour Bordeu, les fonctions pour Lemonnier. Monté sur le trône, Louis XVI conserva le médecin qu'il avait eu étant dauphin: la reine lui en donna ensuite un autre, et Lemonnier n'obtint, ou plutôt ne reçut qu'en 1788 le titre qui lui avait été destiné

vingt ans auparavant. Sa manière de pratiquer la médecine n'était pas hardie et tranchante, mais judicieuse, raisonnée, circonspecte. A la cour, persuadé que la plupart des souffrances y proviennent de l'agitation de l'esprit et du trouble du cœur, il cherchait surtout à consoler ses malades. Dans la ville il cessa d'accepter des honoraires pour ses soins, que cependant il ne refusait à personne. Il suivait souvent jusqu'au fond de l'asile le plus humble, pour y porter divers secours, les indigents qui s'étaient pressés autour de sa voiture, et il ne cherchait que dans son jardin quelque délassement de ses travaux. On rapporte que, dans la journée du 10 août 1792, il dut la vie à son air vénérable et bon, à sa physionomie pleine de candeur et d'une dignité modeste. Sa porte avait été forcée au pavillon de Flore, il allait périr : un individu qui n'était point armé le saisit par le bras et l'entraîna. «Mais le combat dure encore ! s'écrie Lemonnier. — Ce n'est pas le moment de craindre les balles,» lui répond l'inconnu. C'était un des chefs de l'insurrection : la figure de Lemonnier lui avait inspiré tout à coup un vif intérêt. Il lui dit en chemin : «Le succès est assuré au Carrousel, je n'y suis plus nécessaire ; je veux vous mettre hors de péril : » et il le conduisit jusqu'au Luxembourg, où Lemonnier demeurait. L'histoire d'un savant remarquable par sa constance dans des vertus simples et pures n'appartient pas moins à la morale qu'à la science même. Avoir parlé de Lemonnier seulement comme botaniste, ce ne serait pas l'avoir assez fait connaître. Son attachement pour ses anciens protecteurs fut égal à sa bienfaisance envers tous les malheureux qu'il pouvait soulager. Quand Louis XVI tomba lui-même dans l'infortune, aucun homme ne lui donna plus que son médecin des preuves d'un dévouement et d'un respect augmentés en quelque sorte par cette infortune même. Lemonnier ayant été réduit à un état voisin de l'indigence, et ne pouvant se décider au sacrifice de son jardin particulier, ou de sa bibliothèque, établit une petite boutique d'herboriste ; la considération et l'intérêt publics le soutinrent au milieu de ses chagrins, que renouvelait chaque jour la perte de presque tous ceux dont il avait cultivé l'amitié ou reçu l'appui. On lui trouva toujours dans la conversation de la douceur, ou même de la gaîté. Les jouissances de l'intimité, partage naturel d'une si belle âme, lui ont fait dire que ses dernières années avaient été les plus heureuses. Il devait surtout à ses deux nièces cette paisible satisfaction. L'une d'elles lui était si attachée, que pour lui prodiguer plus librement ses soins, elle épousa, quoiqu'elle fût agréable et jeune, cet homme octogénaire et devenu pauvre. Le caractère de Lemonnier avait fait sur cette femme, si digne de lui, une telle impression, que lorsqu'il mourut elle fut elle-même en danger de la vie durant plusieurs mois. C'est le 2 septembre 1799 qu'il succomba, après dix mois d'une maladie douloureuse. Il avait été nommé par l'académie des sciences adjoint-botaniste, le 3 juillet 1743, associé le 14 mars 1744, et pensionnaire le 5 août 1758. A l'époque de la formation de l'institut, il ne put en être membre à cause de son séjour hors de Paris ; on le nomma seulement associé. Il n'a pas publié tout ce qu'il avait écrit, et il n'a pas non plus écrit tout ce qu'il avait pu dire d'utile. Outre les articles *Aimant*, *Aiguille aimantée* et plusieurs autres, dans la première Encyclopédie, tous remarquables par la clarté ou la précision ; outre des Mémoires sur les découvertes et les différents travaux mentionnés précédemment, qui ont été insérés dans le Recueil de l'académie des sciences, années 1741-44-46-47-49-52, on a de Lemonnier : 1° *Dissertatio : ergo cancer ulceratus ricutam eludit*, 1763, in-4° ; 2° *Leçons de physique expérimentale sur l'équilibre des liqueurs*, et sur la *nature et les propriétés de l'air*, traduit de l'anglais de Roger Cotes, 1740, in-8° ; 3° *Observations d'histoire naturelle*, 1744, in-4° ; 4° *Lettre sur la culture du café*, 1773, in-12. Il faut y joindre une édition de la *Pharmacopée de Charas*. Le mémoire de Lemonnier *sur l'électricité de l'air* est particulièrement remarquable ; il contient le détail de ses expériences à Saint-Germain-en-Laye, au mois de juin 1752. Réunies à celles qui venaient d'être faites par Dalibard à Marly-le-Ville, elles ont convaincu l'Europe de l'identité de la foudre et du fluide électrique. Les botanistes ont consacré à la mémoire de Lemonnier, sous le nom de *monnieria trifolia*, une plante des régions équatoriales, découverte dans la Guiane, par Lœfling.

LEMONNIER (l'abbé GUILLAUME-ANTOINE), littérateur, né, en 1721, à Saint-Sauveur-le-Vicomte, en Basse-Normandie, de parents peu aisés, commença ses études au collège de Coutances, et les acheva au collège d'Harcourt à Paris ; mais, passionné pour la musique, il lui consacrait tous ses moments de loisir. En 1743, il fut nommé chapelain de la Sainte-Chapelle, et y professa long-temps la littérature latine et la musique. Plein de bonhomie, Lemonnier, en remplissant avec exactitude les devoirs de son état, ne se faisait aucun scrupule de fréquenter les comédiens estimables, et surtout les chanteurs, avec lesquels il faisait assaut de talents, car il se piquait d'avoir une belle haute-contre. Il compta parmi ses amis Diderot, Raynal, Elie de Beaumont, Greuze, Cochin et Sophie Arnoult. C'est peut-être à ses liaisons que nous devons une partie des travaux littéraires de Lemonnier : 1° *Comédies de Térence*, traduites en français, avec le texte en regard, 1770, 3 vol., petit in-8°, première édition, châtiée d'après le texte usité dans les collèges : deuxième édition, 1771, 3 vol. in-8°, fig., à l'usage des gens du monde. Cette version, la plus fidèle et la plus élégante qui existe dans notre langue, à quelques expressions près qui ont paru triviales, mais qui étaient peut-être indispensables pour rendre l'action familière du texte, a été insérée dans le *Théâtre complet des latins*, publié par M. J. B. Levée, 1820 et années suivantes, in-8° ; 2° *Satires de Perse*, trad. en français, 1771, in-8°. Cette traduction n'a point été effacée par celle que Selis donna en 1776. Toutes deux ont eu et ont encore leurs partisans, et la question de prééminence n'a pas même été résolue depuis la publication par M. Aug. Delalain des *Satires de Perse*, avec les deux traductions et les notes réunies de Lemonnier et Selis, 1817, in-18. 3° *Fables, contes et épîtres*, 1773, in-8°. L'abbé Lemonnier tient un rang distingué parmi nos fabulistes ; nul n'a mieux saisi le caractère de l'apologue, nul n'a mieux imité le naturel, la naïveté de La Fontaine, mais il est souvent prolixe et quelquefois trivial. L'approbation donnée par Crébillon, censeur royal, pour l'impression des *Satires de Perse*, est commune aux *Mélanges de poésie et de littérature*, mais nous ignorons si cet ouvrage de Lemonnier a paru. 4° Des pièces de théâtre restées manuscrites, à l'exception d'une seule, le *Bon fils*, opéra-comique en 2 actes, musique de Philidor, représentée en 1773, au théâtre Italien, sous le nom de Devaux, et imprimée la même année. Ce fut peu de temps après que Lemonnier obtint une cure dans sa province, où il publia : 5° *La Fête des bonnes gens du Canon et des rosières de Briquebec et de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, 1778, in-8°, avec suplément. La révolution l'ayant privé de sa cure, il fut persécuté pendant la terreur, malgré la tolérance de ses principes et la douceur de son caractère. On le conduisit dans les prisons de Sainte-Marie-du-Mont, puis à Paris dans celle de Sainte-Pélagie, d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor. Porté sur la liste des gens de lettres à qui la convention accorda des secours, il dut bientôt à son compatriote Letourneur de la Manche la place de bibliothécaire du Panthéon (Sainte-Geneviève) après Pingré. Membre du lycée, depuis athénée des arts, il y avait lu plusieurs fables dont quelques unes furent publiées dans des recueils périodiques ; et il se proposait d'en donner un second volume, lorsqu'il mourut à Paris, le 4 avril 1797, à soixante-seize ans. Il avait fait imprimer dans la *Décade philosophique : Discours d'un Nègre marron, près de subir le dernier supplice : Observations sur le pronom soi*, et quelques autres morceaux. Sa traduction de *Plaute* est restée incomplète et manuscrite. Il a publié aussi diverses romances, dont nous ignorons s'il a composé les airs ; celles, entre autres, qui parurent en 1787 sous le titre de la *Rosière de Pessay*.

LEMONNIER (PIERRE-RENÉ), qu'on a quelquefois confondu avec le précédent, naquit à Paris en 1731, fut secrétaire du maréchal de Maillebois, puis commissaire des guerres, et mourut à Metz, le 8 janvier 1796. Il est auteur de quelques pièces représen-

tées avec succès et écrites avec élégance, ce qui les a fait attribuer au maréchal. Il a donné à l'ancien Opéra-Comique : *Les Pèlerins de la Courtille*, parodie des *Paladins*, 1760 ; — *le Maître en droit*, en 2 actes, 1760 ; — *le Cadi dupé*, 1761. — Au théâtre Italien : *La Matrone chinoise*, opéra-comique, 1764 ; — *la Meunière de Gentilly*, opéra comique, 1768 : — *Renaud d'Ast*, opéra-comique, 1765 : sujet traité depuis, en 1767, par M. Radet. — A l'Académie royale de musique : *l'union de l'Amour et des Arts*, ballet héroïque, à trois entrées, 1773 ; — *Azolan, ou le Serment indiscret*, ballet héroïque, en 3 actes, 1774. — Au Théâtre Français : *le Mariage clandestin*, comédie en 3 actes, en vers libres, 1775.

LEMONNIER (Anicet-Charles-Gabriel) naquit à Rouen le 6 juin 1743. Ses parents le destinaient au commerce ; mais un penchant irrésistible l'entraînait vers les arts. Dans son enfance, il charbonnait tous les murs du collége des jésuites, à Rouen ; rentré dans la maison paternelle, et surveillé le jour, il dérobait des chandelles à sa mère pour dessiner pendant la nuit. Il fallut céder à une vocation que ne pouvaient dominer ni les conseils ni les réprimandes. Le jeune Anicet fut envoyé à Paris pour y étudier la peinture à l'école de Vien, où il se trouva condisciple de Vincent et de David. Il sut concilier le travail et le plaisir. D'excellentes recommandations, un extérieur agréable, de l'esprit naturel, lui facilitèrent l'accès de la meilleure société. Il fut admis chez madame Geoffrin, qui le prit en affection au point de le tutoyer. Il vit souvent les personnes célèbres qui fréquentaient la maison de cette dame ; et lorsqu'un demi siècle après il fit le tableau qui représente une *Lecture chez madame Geoffrin*, sa mémoire était encore si fraîche, que les personnages de ce tableau furent, pour ainsi dire, peints d'après nature. En 1770, la carrière s'agrandit pour M. Lemonnier : il remporta le grand prix de peinture sur le sujet de *Niobé et sa famille* ; il composa, d'après les ordres du gouvernement, la *résurrection de Thabithe*, tableau qui orne la cathédrale de Lisieux ; et en 1774 il se rendit à Rome en qualité de pensionnaire de l'académie de France. Arrivé sur la terre classique des arts, il s'adonna avec enthousiasme à l'étude des grands modèles, et ne tarda pas à se former ce goût correct de dessin et de composition, caractère distinctif de son talent. Non content d'avoir exploré les antiques trésors de la vieille capitale du monde, il parcourut successivement toutes les contrées de l'Italie. En 1776, lors de la fameuse éruption du Vésuve, il se trouvait à Naples. Son temps d'académie était écoulé ; il revint dans sa patrie, qu'il quitta pour retourner en Italie. Il eut l'avantage d'être admis dans l'intimité du cardinal de Bernis, ce poete diplomate qui tenait, comme il se plaisait à le dire lui-même, l'auberge de France dans un des carrefours de l'Europe. De retour à Paris, M. Lemonnier consolida sa réputation. Il exposa, au salon de 1785, son tableau représentant *saint Charles Borromée portant les secours de la religion aux pestiférés de Milan*. Toutes les expressions de ce tableau sont pleines de sentiment, et les différentes parties de l'art répondent à l'intérêt du sujet. Le tableau de *Cléombrote*, exposé au salon de 1787, est un des plus capitaux de M. Lemonnier : il est recommandable par le goût de la composition, l'expression des personnages, et la fermeté du pinceau. En 1786, Louis XVI passa par Rouen à son retour de Cherbourg, où il était allé visiter les constructions colossales de ce port. Les notables commerçans de la ville de Rouen furent présentés au roi, qui leur fit un accueil gracieux. La chambre du commerce, voulant perpétuer la mémoire de cet événement, ordonna à M. Lemonnier de le retracer sur la toile. Cet ouvrage, exposé en 1789, fut regardé comme un tour de force. L'artiste triompha avec un rare bonheur des difficultés que lui offrait l'exécution : le portrait du roi était d'une ressemblance parfaite. Nommé membre de l'académie royale de peinture, *la mort d'Antonie* lui fournit le sujet de son morceau de réception. Deux ans après, il mit le sceau à sa réputation en terminant son allégorie du *Commerce*, acquise par la chambre du commerce de Rouen pour décorer la salle publique de ses séances. A son retour d'Italie, Lemonnier avait conçu l'idée de cette composition. En passant à Toulon, il en parla à l'abbé Raynal, qui jugea impossible que les quatre parties du monde pussent être figurées clairement ; mais quand plus tard il eut vu le tableau dans l'atelier du peintre, à l'hôtel Soubise, il fut frappé de sa majestueuse ordonnance, et surtout de la manière si ingénieuse dont est représentée la découverte de l'Amérique. Tout entier à son art, au milieu des tourmentes révolutionnaires, M. Lemonnier ne coopéra à aucun acte, si ce n'est pour faire partie de la commission des monuments, de concert avec MM. Barthélemy, Dacier, Moreau le jeune, fonction purement honorifique. Nommé en 1764 peintre du cabinet de l'école de médecine, il conserva cette place jusqu'à ses derniers jours. De 1792 à 1808 son pinceau ne se ralentit pas. Il exposa son tableau des *ambassadeurs romains venant demander à l'aréopage la communication des lois de Solon*, acquis depuis par le gouvernement, et placé dans la salle de Saint Louis, à la cour de cassation. Lemonnier obtint, en 1809, la majorité des suffrages pour la place vacante à Rome ; mais un autre fut envoyé comme directeur de l'académie, et on chercha à le dédommager de ce passe-droit en l'appelant, en 1810, aux fonctions d'administrateur de la manufacture des tapisseries de la couronne. Ce fut sous cette direction que les Gobelins firent paraître un de ses plus beaux ouvrages, la *peste de Jaffa*, d'après Gros. Fait chevalier de la légion d'honneur en 1814, Lemonnier fut compris dans les mesures acerbes des réactions de 1815, et destitué le 4 mai 1816. Ses pinceaux le consolèrent. Quelque temps avant la chute de l'empire, il avait exécuté pour l'impératrice Joséphine son tableau d'une *Soirée chez madame Geoffrin* ; il entreprit de lui donner deux pendants. D'une main octogénaire, mais guidée par le génie, il peignit *François Ier recevant à Fontainebleau, dans la galerie de Diane, le tableau de Raphaël*, et *Louis XIV assistant dans le parc de Versailles à l'inauguration de la statue du Puget*. Au milieu de ces derniers triomphes, la mort frappa M. Lemonnier, le 27 août 1824 ; elle enleva aux arts un de ses plus honorables soutiens, à la patrie un homme qui contribuait à l'illustrer par ses travaux. — Lemonnier a laissé un fils, avocat et homme de lettres, et qui est auteur d'un petit poëme, intitulé : *Course poétique dans les Alpes suisses du canton de Berne*, 1822, in-8°. Cet ouvrage a été couronné, en 1820, par l'académie des sciences, belles lettres et arts, de Rouen.

LEMONTEY (Pierre-Edouard), né à Lyon, le 14 janvier 1762, de parents qui faisaient le commerce des épiceries. Les succès qu'il obtint dans ses études le décidèrent pour le barreau ; il se fit recevoir avocat à l'âge de vingt ans, et exerça cette profession jusqu'au moment de la révolution. Son goût pour les lettres lui fit cependant négliger un peu l'étude du droit. Dès 1785, l'académie de Marseille couronna son *Eloge* de Peiresc, et celui de Cook en 1789. Le premier de ces éloges n'a point été imprimé dans le Recueil de l'académie de Marseille, ni séparément. Lorsque la révolution éclata, Lemontey en adopta les principes, et publia une brochure en faveur des droits politiques des protestants. A peu près à la même époque, il rédigea le cahier de l'assemblée électorale de Lyon *extrà muros* ; et après avoir rempli dans cette ville la place de procureur de la commune, à laquelle il avait été appelé par ses concitoyens, il fut envoyé à l'assemblée législative en qualité de député. Il en était président et occupait le fauteuil, lorsque, le 14 décembre 1791, le roi envoya un message à l'assemblée, pour la prévenir qu'il allait se rendre dans son sein. Sur la proposition de Lacroix, l'assemblée décida aussitôt que : « Comme elle ignorait quel était le » sujet de la démarche du roi, le président répondrait » seulement à Sa Majesté que l'assemblée nationale prendrait ses propositions en considération, et lui ferait » par un message ses représentations. » Lemontey, obligé de se conformer à la décision de l'assemblée, quoiqu'il lui en coûtât beaucoup, répondit au roi, qui à son arrivée avait prononcé un discours très énergique sur les mesures à prendre contre l'émigration : « Sire, l'assem» blée nationale décidera sur les propositions que vous » venez de lui faire ; elle vous instruira par un message » de ses résolutions. » Mais le lendemain, chargé de re-

diger l'adresse au roi en réponse au discours de la veille, il saisit l'occasion de protester en quelque sorte contre l'obligation qui lui avait été imposée par ses fonctions de président, en commençant ainsi : « Sire, l'assemblée » nationale vient se soulager du silence auquel l'avait » condamné le désir de rendre l'expression de ses sen» timents plus imposants et plus profonds. » Grangeneuve en demanda et en obtint la suppression; Lemontey y consentit, mais en déclarant d'une manière positive que cette première phrase exprimait plutôt le sentiment pénible qu'il en avait éprouvé, que celui de l'assemblée. Le reste de l'adresse passa à quelques modifications près, malgré Lacroix qui n'y voyait qu'une *misérable flagornerie*. Lemontey conserva le même caractère de modération dans toute sa carrière législative, se prononça pour la réforme sociale, l'abolition de l'esclavage, la tolérance religieuse, la liberté civile et l'enseignement populaire; s'opposa aux mesures de rigueur, et combattit les excès de la révolution. Chargé de lire un jour à l'assemblée une dépêche où l'on annonçait les massacres d'Avignon, il ne put maîtriser son émotion, le papier s'échappa de ses mains, et la lecture fut suspendue. Pendant la terreur, Lemontey, pour se soustraire aux persécutions, se réfugia à Lyon, se rangea parmi ses défenseurs; et après la prise de cette ville par les troupes républicaines, il n'échappa à la mort que par la fuite; il passa en Suisse, et ne revint à Lyon qu'en 1795, où il publia *les Ruines de Lyon*, ode imprimée dans l'histoire du siége de cette ville, par l'abbé Aimé Guillon. Il fut appelé aux fonctions d'administrateur du district, et plus tard fut député auprès du gouvernement à l'occasion d'une disette qu'éprouvait la ville de Lyon. En 1797, il vint se fixer à Paris; et en 1798 il donna au théâtre Feydeau *Palma*, ou *le Voyage en Grèce*, opéra en deux actes, musique de Plantade, dans lequel il retraçait, sous d'autres noms et dans d'autres lieux, les ravages exercés par les révolutionnaires sur nos monuments. Cet ouvrage obtint un succès complet. Moins heureux l'année suivante, son *Romagnesi* n'eut, au même théâtre, que quelques représentations, et n'a jamais été imprimé. En 1811, il publia *Raison Folie*, ouvrage plein de grace, d'esprit et d'originalité. C'est la manière de Voltaire, mais on aperçoit trop souvent les efforts que l'auteur fait pour être plaisant, et au milieu d'aperçus pleins de finesse et de profondeur, il s'en trouve quelques-uns qui manquent de justesse et qui ne sont que prétentieux. Deux ans après, il publia sous le titre de *Récit exact de ce qui s'est passé à la société des Observateurs de la femme, le mardi 2 novembre* 1802, une critique assez agréable d'une société philosophique qui s'intitulait les Observateurs de l'homme. Cet ouvrage est du même genre que *Raison-Folie*, mais n'obtint pas le même succès. L'ordre des avocats ayant été rétabli, Lemontey fut inscrit sur le tableau de Paris; et par la protection de M. François de Nantes, il devint membre du conseil de l'administration des droits réunis, que ce dernier dirigeait. Peu de temps après, Fouché, ministre de la police, ayant institué un bureau de police littéraire, Lemontey y fut appelé avec MM. Lacretelle et Desfaucherets. Il eut le tort d'accepter. C'est une récompense que le gouvernement crut devoir lui accorder pour un petit ouvrage de circonstance, intitulé : *Irons-nous à Paris?* composé à l'occasion du couronnement de Bonaparte : ce fut du moins l'opinion générale. Lemontey apparemment ne voulut pas passer pour ingrat, car l'année suivante il publia une autre brochure intitulée : *La vie d'un Soldat français, en trois dialogues; composée par un conscrit du département de l'Ardèche, et dédiée à son colonel*. Les louanges adressées dans ces deux brochures au chef du gouvernement devaient paraître intéressées; et Lemontey le sentait probablement, puisqu'il crut devoir garder l'anonyme. Une fois lancé dans l'administration despotique de l'empire, il lui fallut en flatter le chef dans toutes les circonstances, soit qu'il fît bien, soit qu'il fît mal. En 1811, à la naissance du roi de Rome, il publia un petit poëme intitulé : *Thibaut, ou la Naissance d'un comte de Champagne*. Cet ouvrage, ainsi que tous ceux de circonstance que Lemontey a publiés, pétille de verve, d'esprit, d'originalité; qualités qui manquent presque toujours aux productions de ce genre. Lemontey, dit-on, n'épargnait pas dans le monde le gouvernement auquel il vendait sa plume : cette inconséquence dans sa conduite ne peut s'expliquer que par son goût un peu trop prononcé pour les places et pour l'argent. Du reste, s'il était sobre et économe, il n'était point avare, comme on s'est plu à le dire : plusieurs traits de sa vie font preuve d'un désintéressement bien rare : c'est ainsi qu'en 1818 il fit remettre à l'académie française, sous le voile de l'anonyme, une médaille de 1200 francs, pour un prix de poésie sur les avantages de l'enseignement mutuel, et qu'à sa mort on a acquis la preuve que les sommes qu'il avait prêtées à ses amis s'élevaient à plus de 80,000 francs. Sa bourse fut souvent ouverte au malheur. A la restauration, il fut nommé membre de la légion-d'honneur, et cessa de faire partie du conseil de l'administration des droits réunis : mais il conserva sa place de censeur dramatique, à laquelle la mort seule put l'arracher. En 1818, il publia son *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, précédé de nouveaux mémoires de Dangeau avec des notes que Lemontey attribue à un anonyme, mais qui paraissent être du duc de Saint-Simon. Cet écrit, qui devait servir d'introduction à une histoire critique de la France pendant le dix-huitième siècle, « est, » dit M. Fourier, un morceau d'histoire de l'ordre le » plus élevé; c'est une des grandes compositions du » siècle. » Nouveautés de vues, indépendance d'opinions, hardiesse de pensées, impartialité de jugement, tout contribue à mettre ce morceau historique au rang des ouvrages les plus remarquables de notre époque. On sait que le gouvernement, à la mort de l'auteur, s'est emparé de ses manuscrits. On a allégué, pour colorer cet acte arbitraire, le droit que le gouvernement avait de recouvrer des documents et des pièces tirées des archives royales pour être communiquées à Lemontey; mais le véritable but de cette mesure a été d'empêcher la publication de cet ouvrage, dont l'*Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV* ne faisait que les prolégomènes. On ne connaît jusqu'ici de ce grand travail, qu'un *Fragment sur la peste de Marseille, en* 1720. Il a été traduit en allemand. Lemontey fut élu membre de l'académie française au mois de mars 1819, et fut reçu dans la séance du 17 juin de la même année : il y lut l'éloge de l'abbé Morellet, son compatriote, auquel il succédait. Lemontey attachait un très grand prix à cette place, ce qui était d'autant plus singulier, que dans les *Observateurs de la femme* il s'était moqué très spirituellement des ridicules académiques. Dès le commencement de 1826, Lemontey sentit les premières atteintes de la maladie qui l'emporta. Il éprouva des symptômes singuliers qui lui présageaient sa fin prochaine; dans l'espérance néanmoins que la belle saison et l'air de la campagne apporteraient quelques améliorations dans sa santé, il se rendit, vers la fin de mai, chez l'amiral russe Tchitchakoff; mais il y tomba plus dangereusement malade. On le ramena à Paris dans l'état le plus déplorable, et, après une courte maladie, il mourut le 26 juin 1826. Lemontey a publié : 1° *Lettre de M... à M...*, Lyon, brochure in-8° de six pages d'impression; 2° *Du droit des non-catholiques aux états généraux*, ou *Examen impartial d'un écrit intitulé :* Réflexions sur la question de savoir si les protestants peuvent être électeurs et éligibles pour les états généraux, (Lyon), 1789, in-8°; 3° *Éloge de Jacques Cook, avec des notes; discours qui a remporté le prix d'éloquence, au jugement de l'académie de Marseille*, le 25 août 1789, Paris, 1792, in-8°; 4° *Palma*, ou *le Voyage en Grèce*, opéra en deux actes, représenté sur le théâtre Feydeau, le 6 fructidor an VI (23 août 1798), Paris, an VI, in-8°; 5° Raison-*Folie, chacun son mot, petit cours de morale, mis à la portée des vieux enfants*, Paris, 1801, in-8°; 2e édition, même année; 3e édition, sous le titre suivant : *Raison-Folie, petit cours de morale, mis à la portée des vieux enfants; suivi des Observateurs de la Femme; 3e édition, augmentée de quelques dissertations à peu près philosophiques, et de quatre contes, inédits : La nourriture d'un prince, ou le Danger des coutumes étrangères; le Pêcheur du Danube; le Jardinier de Samos, ou le Père du sénat; l'Enfant de l'Europe, ou le Dîner des libéraux à Paris, en* 1814, Paris, 1816, 2 vol. in-8°; 6° *Récit exact de ce qui s'est passé à la société des Observateurs de la femme*,

le mardi 2 décembre 1802, Paris, 1803, in-18; 7° *Iroquois à Paris? ou la Famille du Jura*, Paris, 1804, in-12; quatre éditions la même année; 8° *la Vie d'un soldat français, en trois dialogues; composée par un conscrit du département de l'Ardèche, et dédiée à son colonel*, Paris, 1806, in-8°; 9° *Thibaut, ou la Naissance d'un comte de Champagne, poëme en quatre chants, sans préface et sans notes, traduit de la langue moere sur l'original composé en 1280, par Robert de Sorbonne, clerc du diocèse de Reims*, Paris, 1811, in-12; 10° *Essais sur l'établissement monarchique de Louis XIV, et sur les altérations qu'il éprouva durant la vie de ce prince, morceau servant d'introduction à une Histoire critique de la France, depuis la mort de Louis XIV, précédé de nouveaux mémoires de Dangeau, contenant environ mille articles inédits sur les événements, les personnes, les usages et les mœurs de son temps, avec des notes autographes, curieuses et anecdotiques, ajoutées à ces mémoires par un courtisan de la même époque*, Paris, 1818, in-8°; 11° *Moyen sûr et agréable de s'enrichir, ou les trois Visites de M. Bruno*, Paris, 1819, in-12; autre édition sous ce titre: *Des bons effets de la Caisse d'épargne et de prévoyance, ou les trois Visites de M. Bruno*, Lille, 1821, in-12; 12° *De la peste de Marseille et de la Provence pendant les années 1720, 1721; chapitre extrait d'un ouvrage inédit, intitulé*: Histoire critique de la France, depuis la mort de Louis XIV, Paris, 1821, in-8°; 13° *Étude littéraire sur la partie historique du roman de Paul et Virginie, accompagnée de notes officielles relatives au naufrage du vaisseau le Saint Géran*, Paris, 1823, in-8° et in-18; 14° *Recueil de Discours prononcés dans la séance publique annuelle de l'Institut royal de France, le samedi 24 avril 1824*, Paris, 1824, in-4°: on y trouve le Discours de M. Auger contre le *romantique*, et un morceau de Lemontey, intitulé: *De la précision considérée dans le style, les langues et la pantomime*; 15° *Fables russes, tirées du recueil de M. Kriloff, et imitées en vers français et italiens, par divers auteurs, précédées d'une introduction française de M. Lemontey, et d'une préface italienne de M. Salfi, publiées par M. le comte Orloff*, Paris, 1825, 2 vol. in-8°; 16° *Éloge historique de Vicq-d'Azir, prononcé dans la séance publique du 26 août 1825*, Paris, 1823, in-4°. On attribue à Lemontey: 1° *Quelques demandes pour les campagnes*, Lyon, 1789, in-8°; 2° *Réflexions sur les devoirs des conseils et des accusés*, Lyon, 1790; 3° *Avis aux électeurs sur le choix des juges*, Lyon, 1790; 4° *Ruines de Lyon*, ode, imprimée dans l'*Histoire du siége de Lyon*. Il a fourni des articles à la *Minerve*, à la *Revue encyclopédique*, *etc.*, et plusieurs notices à la *Galerie française*. Il a donné dans le *Journal général*, en 1814 et 1815, quelques articles qu'il signait La Fenaeix.

LEMOT (le baron François-Frédéric), statuaire, membre de l'institut, professeur à l'école royale des beaux-arts de Paris, officier de l'ordre de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, naquit à Lyon, le 4 novembre 1771; son père était un maître menuisier de cette ville, qui, étant venu à Paris pour s'y fixer, emmena avec lui son fils, à peine âgé de douze ans, dans l'intention où il était qu'il embrassât sa profession. Il parvint à le faire recevoir à l'école gratuite de dessin pour lui faire apprendre la géométrie-pratique et l'ornement; mais le hasard détermina la carrière que devait suivre cet enfant: un jour qu'il était allé visiter le parc de Sceaux, MM. Julien et Dejoux, qui s'y promenaient avec plusieurs autres artistes distingués, le trouvèrent dans le bosquet d'Éole et de Scylla, dessinant le fameux *Hercule gaulois*, du célèbre Pierre Puget. M. Dejoux, charmé de cette ébauche, lui proposa d'entrer à son école, ce que le petit élève accepta avec de grandes marques de joie et de vifs témoignages de reconnaissance. Sous un tel maître, ses progrès furent immenses: après quatre ans d'études seulement, il ne craignit pas de concourir pour le grand prix de sculpture, en 1790. Le sujet proposé par l'académie était le *jugement de Salomon*. Lemot, âgé de dix-neuf ans, offrit son bas-relief, qui fixa l'admiration et tous les suffrages de ses juges; la couronne lui fut décernée. Présenté à la reine Marie-Antoinette et au Dauphin, bientôt il alla à Rome, comme pensionnaire du roi, perfectionner un talent qui donnait de si belles espérances. Ce bas-relief portait l'empreinte de la jeunesse de son auteur: composé d'environ trente-six figures, le dessin manquait de légèreté, et les têtes avaient peu d'expression. Lemot, se formant à Rome sur les grands modèles, s'initiait depuis trois ans à l'art si difficile du statuaire, lorsque en 1793 la révolution, se développant dans toute sa fureur, porta jusqu'en Italie ses funestes éclats. Le 13 janvier 1793, la populace romaine, après avoir assassiné l'ambassadeur de la république, le malheureux Hugon de Basseville, se porta sur-le-champ à l'académie de France, y mit le feu, poursuivit et maltraita les élèves qu'elle y trouva. Naples, et ensuite Florence, servirent d'asile à Lemot et à ses confrères. Dans cette dernière ville, dénué ainsi qu'eux de toutes ressources, ils s'adressèrent à l'envoyé de la république auprès du grand-duc, afin d'en obtenir des secours, qui furent si insuffisants, que Lemot se détermina à se rendre à Paris, pour solliciter du gouvernement une pension qui permît aux élèves de l'académie d'achever leurs études en Italie. A peine de retour, frappé par la réquisition, il n'eut que le temps d'obtenir l'objet de ses sollicitations, et partit pour l'armée du Rhin, commandée par le général Pichegru. Il y servait aux avant-postes comme artilleur, lorsqu'en 1796 la république, voulant ériger une statue colossale en bronze, représentant le *peuple français* sous la figure d'Hercule, lui donna ordre de revenir dans la capitale: cette statue, de cinquante pieds de proportion, devait être placée sur le terre-plein du Pont-Neuf; elle ne fut point exécutée. La convention avait appelé pour la confection de ce colosse, le concours de tous les artistes. Sous le gouvernement du directoire, Lemot fut chargé de faire, pour la salle du conseil des cinq cents, le modèle en plâtre de la statue de *Numa-Pompilius*. Sous le consulat, il exécuta pour la salle du Tribunat, au Palais-Royal, une statue en marbre de Cicéron, au moment où cet orateur fait tonner dans le sénat *sa Catilinaire*: cette statue a sept pieds de proportion. Il fut encore chargé, sous le consulat, du modèle en plâtre d'une statue de *Léonidas aux Thermopyles*, pour la salle des délibérations du sénat conservateur, et pour le vestibule du palais d'un bas-relief en pierre de liais, représentant deux *Renommées*, dont on admire le style et le dessin. Sous le gouvernement impérial, il fit pour la salle des séances du corps législatif, les modèles en plâtre des statues de *Lycurgue* et de *Brutus*, toutes deux de six pieds de proportion. On y remarque un dessin pur et des draperies d'un excellent style. Il fit encore pour la tribune du corps législatif un bas-relief allégorique en marbre, d'une belle ordonnance; le buste de la *liberté*, posé sur un socle élevé, occupe le milieu de cette composition; au dessous est un médaillon, présentant l'image de *Janus*; deux figures de femmes, de grandeur naturelle, la *Renommée* à droite, et l'*Histoire* à gauche, publient et transmettent aux siècles à venir les hauts faits de la république française; enfin deux enseignes militaires, surmontées d'un coq aux ailes déployées, ornent le fond de ce bas-relief, qui est tout-à-fait dans le goût de ceux du célèbre Goujon, et qui est un des plus beaux morceaux qui soient sortis des mains de cet artiste. Tant de compositions remarquables dues au ciseau de cet habile sculpteur lui ouvrirent, en 1805, les portes de l'institut. M. Lemot est auteur du char et des deux figures de la *Victoire* et de la *Paix*, qui accompagnaient sur l'arc de triomphe du Carrousel le célèbre quadrige de bronze du portail de l'église Saint-Marc à Venise. Ces trois morceaux, en plomb doré, furent mis en place sur la fin de l'année 1808. Vers le milieu de 1810, ce sculpteur termina l'immense bas-relief qui remplit le tympan du fronton du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce superbe ouvrage, désigné par le jury pour le grand prix décennal, offre vingt-quatre mètres de longueur sur cinq de hauteur; on en admire le grandiose et la légèreté. Par décret impérial du 8 septembre 1810, Lemot fut donné pour successeur à Chaudet, que la mort venait d'enlever, et qui remplissait à l'école des beaux-arts de Paris la place de professeur de sculpture. Dans cette même année, l'académie de Lyon fit l'honneur d'admettre au nombre de ses membres associés celui qu'elle avait vu naître

dans ses murs. En 1811, il fut chargé de faire la statue de *Murat:* il le représenta dans le costume de grand-amiral; peu de temps après, on lui commanda la sculpture de l'arc-de-triomphe sur le pont de Châlons-sur-Marne, détruite par les alliés en 1814. Il exécuta pour Dunkerque le buste colossal de *Jean-Bart*, ainsi que le modèle en plâtre de la statue du général *Corbineau*, aide-de-camp de Napoléon, tué à la bataille d'Iéna. En 1814, le roi et l'académie des beaux-arts choisirent ce savant artiste pour l'exécution de la statue de Henri IV: il lui fut compté, pour le prix et les frais de son travail, 337,870 fr. L'inauguration de cette statue eut lieu le 25 août 1818, en présence du roi. La ville de Lyon ayant résolu d'élever sur la place Bellecour la statue équestre en bronze de Louis XIV, elle confia ce travail à Lemot, auquel on adjugea une somme de 373,750 fr. Le roi de Prusse, ayant vu cette statue dans l'atelier de cet artiste, lui dit: « *Quand on fait un si* » *bel ouvrage, on coule sa réputation en bronze.* » Elle fut posée sur son piédestal, le 4 novembre 1823. Le cheval est une imitation de celui qui porte Marc Aurèle, dans la cour du Capitole à Rome: il a comme ce dernier, la tête ressemblant un peu à la tête d'un bœuf: la noblesse et la majesté sont empreintes dans la pose du roi. Une *Hébé* en marbre, versant le nectar à Jupiter transformé en aigle; une *Femme* couchée, et plongée dans une douce rêverie, où l'on reconnaît la pose de cette figure antique dite la *Cléopâtre*, sont encore sorties du ciseau de cet artiste; il y faut joindre une statue colossale d'*Apollon*, en marbre, qui n'est point terminée. Il a fait aussi pour la chapelle expiatoire construite à Paris, dans la prison de la Conciergerie, l'esquisse entière d'un groupe de la *Religion* et de la reine de France, *Marie-Antoinette*. Lemot mourut à Paris, le 6 mai 1827, des suites d'une chute qu'il fit à la pose de la statue de Henri IV. Selon ses vœux, ses restes furent transférés à son beau château de Clisson, que le roi avait érigé en majorat la veille de sa mort. Ainsi que Michel-Ange, Lemot joignait à son art un esprit orné, un style pur et élégant. Il publia, sous le voile de l'anonyme, en 1817, une *Notice sur la ville et le château de Clisson*, imprimée à Paris, chez P. Didot aîné, et faisant suite au *Voyage pittoresque dans le bocage de la Vendée*, 1 vol., in-4°.

LEMOYNE (Jean-Baptiste MOYNE, dit), musicien compositeur, était fils de Louis Moyne, ancien consul, et naquit à Eymet, en Périgord, le 3 avril 1751. Après avoir appris la musique sous son oncle, maître de chapelle de la cathédrale de Périgueux, il partit à quatorze ans pour l'Allemagne, où il eut pour maîtres de composition, Graun et Kirberger. Un de ses premiers essais fut un *Chant d'orage*, qu'il fit exécuter à Berlin, dans l'ancien opéra de *Toinon et Toinette*. Le succès de ce morceau valut au jeune compositeur un riche cadeau du prince royal de Prusse, la place de second maître de musique de son théâtre, et enfin l'honneur d'être admis aux concerts du grand Frédéric. A Varsovie, il fit représenter *le Bouquet de Colette*, opéra en un acte, dans lequel débuta l'actrice célèbre depuis sous le nom de madame Saint-Huberty, à qui Lemoyne donna des leçons. De retour en France, il fit jouer à l'Opéra, en 1782, *Electre*, qui, à l'exception de cinq à six morceaux, ne parut qu'une lourde exagération des principes de Gluck; et Lemoyne eut de plus le désagrément d'être désavoué par ce grand maître, dont il s'était dit l'élève. Plus heureux en 1786, il donna l'opéra de *Phèdre*, qui eut un grand succès, et qui en aurait encore s'il était possible de trouver une cantatrice capable, comme tragédienne, de remplir le principal rôle. Dans cet ouvrage, Lemoyne avait su, par la méditation des partitions de Sacchini et Piccini, adoucir l'âpreté de style qu'un long séjour en Allemagne lui avait fait contracter. Pour se perfectionner dans le nouveau système qui lui avait si bien réussi, il fit un voyage en Italie, et à son retour, il donna successivement, à l'Académie royale de musique, en 1789, *les Prétendus*; *Nephté*; — en 1790, *Louis IX en Egypte*; *les Pommiers et le Moulin*. Le premier de ces quatre opéras jouit, depuis près de quarante ans, du succès le plus soutenu, tant à Paris que dans les provinces. Il a même été traduit en plusieurs langues étrangères. Le troisième est celui qui a le moins réussi. Les derniers ouvrages de Lemoyne ont moins ajouté que nui à sa réputation. *Elfrida*, jouée au théâtre Favart, en 1792; — à l'Opéra, *Miltiade à Marathon*, 1793; *Toute la Grèce*, 1794; — au théâtre Feydeau, *le Batelier, ou les vrais Sans culottes*, 1794; *le compère Luc*, 1794, et *le Mensonge officieux*, 1795, semblèrent prouver que son imagination était épuisée, et que le génie de la révolution n'inspirait à sa muse que des accords barbares. Il a néanmoins été longtemps le seul compositeur français dont les ouvrages se soient soutenus à côté des chefs-d'œuvre de Gluck, Piccini et Sacchini. Lemoyne est mort à Paris, le 30 décembre 1796, laissant trois ouvrages manuscrits: *Nadir, ou le Dormeur éveillé*; *Sylvius-Nerva, ou la Malédiction paternelle*; et *l'Ile des femmes*, dont la mise en scène fut arrêtée par la mort du compositeur.

LEMOYNE (Gabriel), fils aîné du précédent, né à Berlin, le 14 octobre 1772, d'un premier mariage que son père avait contracté, est mort à Paris, le 2 juillet 1815. Héritier d'une partie de ses talents, et bon pianiste, il s'est fait entendre avec succès aux concerts de M. Lafon, son ami, et dans le midi de la France. Outre un grand nombre de *romances*, de *scènes*, et autres morceaux de musique pour le piano, il a donné à des spectacles subalternes deux opéras, auxquels il n'a pas mis son nom, et au théâtre des Variétés-Montansier, en 1802 (avec Piccini fils), *l'Entresol*, opéra-comique, dont les paroles sont de Desaugiers.

LEMPRIÈRE (William), médecin des armées anglaises, né à Jersey. Il était, jeune encore, en 1789, employé à Gibraltar en qualité de chirurgien, lorsqu'il fut invité par l'empereur Sidi-Mahomet de se rendre à Maroc, pour y donner ses soins au prince Muley Absulem son fils, qui était atteint d'une maladie grave. Il fut accueilli honorablement, mais lorsqu'il eut rempli heureusement sa mission, bien loin de recevoir des récompenses, il n'y eut aucune sorte de désagréments qu'on ne lui fit éprouver. On inventa chaque jour de nouveaux prétextes pour le retenir. Il parvint néanmoins à quitter Maroc en 1790. M. Lemprière est aujourd'hui médecin des troupes anglaises dans l'île de Wight. Il a publié: 1° *Voyage de Gibraltar à Tanger, Salé, Mogadore, Sainte-Croix, Tarudant, et de là, en traversant le mont Atlas, à Maroc, renfermant une description particulière du harem royal*, en 1791, in-8°; 2° *Observations pratiques sur les maladies de l'armée de la Jamaïque* en 1792, 1797, 1799, 2 vol. in-8°; 3° *Rapport sur les effets médicinaux d'une source découverte dernièrement à Sandrocks, dans l'île de Wight*, 1812, in-8°. — LAMPRIERE (Jean), de la même famille que le précédent, maître de grammaire à l'école d'Exeter, recteur de Meeth dans le Devonshire, né à Jersey, et mort le 1er février 1824, a publié: 1° *Bibliothèque classique*, ou *Dictionnaire classique*, 1789, in-8°. Le plan de cet ouvrage et une partie de matériaux sont pris aux *Trois siècles de la littérature*, de Sabatier de Castres. La dernière édition est fort augmentée, et forme 1 vol. in-4°. 2° *Histoire d'Hérodote, trad. du grec avec des notes*, 1792, in-8°. La traduction de M. Beloe, qui parut en entier peu de temps après la publication de ces trois volumes, empêcha probablement Lemprière de terminer la sienne. 3° *Biographie universelle*, 1808, in-4°; 4° *Abrégé* du même Dictionnaire. Ces deux derniers ouvrages ne sont que des compilations. On a encore de Lemprière des *Sermons* et quelques autres ouvrages de peu d'importance.

LENFANT (Alexandre-Charles-Anne), jésuite, célèbre prédicateur, naquit à Lyon, le 6 septembre 1726, d'une famille noble, originaire du Maine. Il étudia chez les jésuites de cette ville avec une application qui développa ses heureuses dispositions pour les sciences. Les idées religieuses dont il était imbu dès l'enfance le déterminèrent à demander son admission dans l'ordre de Loyola; il fut reçu, en 1741, au noviciat d'Avignon, et envoyé à Marseille, deux ans après, en qualité de professeur de rhétorique. Les jésuites, habiles à démêler les talents particuliers de leurs adeptes, reconnurent bientôt les dispositions de Lenfant pour la chaire, et l'engagèrent à parcourir cette carrière, où il eut des succès mérités. Il prêcha

dans les principales villes de la France, et partout on l'entendit avec la plus grande satisfaction; ce n'était ni la dialectique de Bourdaloue, ni l'onction de Massillon, mais un mélange des qualités qui distinguaient ces deux grands orateurs. Il avait quarante-sept ans lorsque la suppression de sa société fut consommée; il vécut dans le monde comme dans le cloître, se livrant aux mêmes occupations, et combattant les philosophes et les schismatiques, qui néanmoins se plaisaient, les uns et les autres, à assister à ses discours. Le catholicisme lui dut plusieurs conversions éclatantes; il électrisait surtout son auditoire par son air de conviction. Diderot et d'Alembert l'avaient suivi pendant un carême entier à Saint Sulpice. Après un *sermon sur la foi*, le premier dit à l'autre: « Quand on a entendu un discours » semblable, il devient difficile de rester incrédule. » Il paraît que le débit de l'orateur avait influé sur le jugement de ces académiciens; car les sermons de l'abbé Lenfant n'ont pas obtenu, après l'impression, le succès que semblait leur promettre sa réputation. Il prêchait le carême à la cour en 1791, mais le refus de prêter serment à la constitution civile du clergé l'obligea d'interrompre la station. Le 30 août, il fut conduit à la prison de l'Abbaye. Certain du sort qui l'attendait, il commença, dès le lendemain, ses dispositions testamentaires en remettant à un huissier l'argent qu'il avait sur lui. « Le 3 septembre, à dix heures du matin, » dit un témoin échappé au massacre, « M. de Saint-Méard, » l'abbé Lenfant et l'abbé Rastignac parurent à la tri» bune de la chapelle qui nous servait de prison: ils » annoncèrent que notre dernière heure arrivait, et » nous invitèrent à nous recueillir pour recevoir leur » bénédiction. Un mouvement électrique qu'on ne peut » définir nous précipita tous à genoux, et, les mains » jointes, nous la reçûmes. » Après le massacre de quelques victimes, l'abbé Lenfant fut appelé devant l'espèce de tribunal que les meurtriers avaient établi. En le voyant paraître, le peuple demanda qu'il fût épargné. Les bourreaux le lâchèrent. On lui criait de tous côtés: *Sauvez-vous.* Il était hors de la foule, lorsque des femmes le trahirent, en disant indiscrètement: *C'est le confesseur du roi!* Effectivement Louis XVI l'avait choisi pour son confesseur lorsque le curé de Saint-Eustache eut prêté le serment constitutionnel: il est saisi de nouveau et ramené à l'Abbaye. Il se met à genoux aussitôt, se recommande à Dieu, et expire sous les coups des assassins. Les administrateurs de police et de surveillance, séant à la mairie, avaient manifesté l'intention de le conserver; mais ils ne purent prendre, dans ce moment de délire, des mesures pour parvenir à ce but. L'abbé Lenfant avait alors soixante-six ans. Il a publié: 1° *Oraison funèbre du Dauphin, père du roi Charles X* prononcée, à Nancy, en 1766; 2° *Oraison funèbre de M. de Belzunce, évêque de Marseille*, prononcée en latin, et imprimée avec une traduction française, 1766, in-8°; 3° *Sermons pour l'avent et pour le carême*, Paris, 1818, 8 vol. in-12. Sa famille conserve près de quarante discours inédits et une *correspondance* avec son frère.

LENGLET (Etienne-Géry), né en 1757, à Arras, département du Pas-de-Calais, exerçait, en 1789, la profession d'avocat dans sa ville natale. Il embrasse avec beaucoup d'ardeur la cause populaire, et fut appelé par la confiance de ses concitoyens à remplir diverses fonctions publiques, dont il s'acquitta avec autant de zèle que de talent. Lié avec la plupart des Girondins et leurs partisans, il partageait entièrement les opinions de ces députés, qui après avoir, à regret, procédé contre la royauté par la voie de la mort, pensaient que, ce terrible sacrifice étant consommé, il fallait épuiser tous les moyens de douceur et de conciliation pour faire renaître la tranquillité publique. Aussi le vit-on, après la journée du 31 mai 1793, refuser de signer une pétition que la société populaire d'Arras adressait à la convention, et dans laquelle cette société donnait son adhésion à l'ostracisme prononcé dans cette journée contre ses amis les députés dits fédéralistes. Après la dissolution de la convention, le département du Pas-de-Calais le députa au conseil des *cinq-cents.* Il parut plusieurs fois à la tribune dans le cours de la session; il parla sur la liberté de la presse, sur les funestes effets de la licence, sur la liberté individuelle, et contribua à jeter un grand jour sur ces diverses questions importantes. On pourra peut-être reprocher à M. Lenglet d'avoir, avec un grand nombre d'autres citoyens, animés d'ailleurs des meilleures intentions, favorisé les projets des courtisans de Coblentz, en s'efforçant de ramener tout à coup et sans mesure la révolution en arrière. Mais s'il a mérité qu'on lui imputât cette erreur politique, la conduite qu'il tint au 18 brumaire est digne des plus grands éloges. Dans cette journée, où il vit la liberté étouffée sous le despotisme militaire, son amour pour elle sembla se ranimer avec plus de force, et il eut le courage d'invoquer le maintien de la constitution en présence de Bonaparte, qui, venant de disperser le conseil des cinq-cents avec le secours des baïonnettes, cherchait à gagner à sa cause celui des anciens. Constant dans ses principes, il refusa son adhésion à la constitution de l'an VIII. Toutefois, malgré cette opposition, Bonaparte, qui, par une sorte d'instinct, accordait son estime aux hommes de mérite les plus opposés à son système politique, le nomma successivement président du tribunal d'appel et président à la cour royale de Douai. M. Lenglet, qui occupe encore aujourd'hui ces fonctions, offre à la fois le modèle d'un magistrat intègre et d'un citoyen fortement attaché aux intérêts de son pays. M. Lenglet a publié plusieurs ouvrages où se retrouvent les principes qui ont été le guide de sa conduite politique. On a de lui: 1° *Essai ou observations sur Montesquieu*, Paris, 1798, in-8°; 2° *Expliquons-nous, ou Réflexions sur la liberté de la presse, sur le gouvernement révolutionnaire, sur la souveraineté du peuple, sur les jacobins et les insurrections*, 47 pag. in-8°; 3° *Rêveries diplomatiques après la prise de la Hollande*, 14 pag. in-8°. Ces deux opuscules sont sans indication de lieu, de millésime ni de libraire. 4° *Essai sur la législation du mariage, suivi d'observations sur les dernières discussions du conseil des cinq-cents concernant le divorce*, 2e édit., an V (1797), in-8°; 5° *De la propriété, et de ses rapports avec les droits et avec la dette du citoyen*, Paris, an VI, in-8°; 6° *Essai sur les rapports et la distribution des différentes parties du code civil, du code rural, du code de commerce et du code judiciaire*, Paris, an XII, in-8°; 7° *Introduction de l'histoire, ou Recherches sur les dernières révolutions du globe, et sur les plus anciens peuples connus*, 1812.

LENNEP (David Jacques Van), né à Amsterdam en juillet 1774, d'une famille distinguée dans la magistrature, fit ses cours de jurisprudence à l'université de Leyde et y prit des degrés en droit. De 1796 à 1799, M. Lennep suivit le barreau d'Amsterdam, tout en se livrant à l'étude des lettres et des langues savantes. En 1799, lorsque Wyttembach quitta sa chaire d'éloquence et de langue grecque à l'athénée d'Amsterdam, pour aller à Leyde où il était appelé, M. Lennep le remplaça, sur l'offre qui lui en fut faite. En 1809, Louis Bonaparte, roi de Hollande, le nomma membre de l'institut de Hollande, et lors de la révolution de novembre 1813, il fit partie du conseil provisoire de régence, formé à Amsterdam. Au rétablissement de la paix, il retourna à ses occupations littéraires, fut nommé membre de l'ordre du Lion-Belgique par le roi des Pays-Bas, et fut appelé à faire partie des états provinciaux de Hollande. Il a publié: 1° *Carmina juvenilia*, Amsterdam, 1790; 2° *Disputatio ethico-juridica ad locum Ciceronis, qui est de finibus bonorum et malorum*, ibid., 1790; 3° *Exercitationes juris*, Lugduni Batavorum, 1798. Il est question dans cet ouvrage de quelques lois romaines favorables à l'agriculture. 4° *Rusticatio manpadica*, ibid., 1796. C'est un recueil de vers latins, composés pendant son séjour au Manpad, terre dont le nom est célèbre en Hollande par la mémorable victoire que Witt Hamstede y remporta sur Gui de Namur. 5° *De præclaris alteris præsidiis contrà adversam fortunam, quibus veterum scripta abundant*, Amsterdam, 1800. C'est le discours d'ouverture du cours qu'il commença en novembre 1799. On a encore de M. Lennep une édition estimée des *Héroïdes* d'Ovide, 1809, et de Sabinus (1809 et 1812), et plusieurs mémoires dans les Mémoires de l'Institut des Pays-Bas, entre autres: *Memoria Hyeronimi de Bosch*, 1817. C'est l'éloge de Jérôme de Bosch (Voyez ce nom), l'ami de la famille et le sien, qui avait

célébré la naissance de Lennep en vers latins, où étoit prédite l'illustration qu'il acquerrait dans les lettres. Depuis 1810, il a commencé, sous le titre d'*Exercitationes amstelodamenses*, un recueil d'observations, de critique et d'érudition. Enfin il prépare une édition nouvelle d'Hésiode, et se propose de terminer le *Terentianus Maurus*, dont van Santen avait déjà fait imprimer plus de 200 pages, en 1798, lorsque la mort l'enleva aux lettres : et l'*Anthologie grecque*, trad. en vers latins, 1795—1810, que Hugo-Grotius avait commencée et que Jérôme de Bosch a conduite jusqu'au 4e volume. Il serait à désirer que M. Lennep pût compléter cette édition justement estimée, et à laquelle il manque deux ou trois volumes.

LENNEP (Gérard Van), parent du précédent, né à Almelo en 1774. Il exerça d'abord, avec succès, la profession d'avocat à Amsterdam, et fut ensuite nommé bibliothécaire à La Haye. Lorsque la Hollande fut réunie à la France, il fut nommé juge d'instruction au tribunal de l'arrondissement d'Almelo, et fut appelé, peu de mois après, aux fonctions d'inspecteur de la librairie dans l'arrondissement de Groningue, comprenant les quatre départements septentrionaux de la Hollande. Il se concilia dans ses fonctions la faveur du gouvernement, tellement qu'il fut appelé à Paris, par le chef de son administration, pour être consulté sur les nouvelles mesures dont la librairie de Hollande était menacée. En 1816, il fut choisi pour coopérer à la rédaction de la *Gazette du gouvernement*, qui se publia à Bruxelles dans les deux langues, et qui fut supprimée peu de temps après. Outre des poésies qu'il fit paraître à peine âgé de vingt ans, et qui commencèrent sa réputation, M. Lennep a publié : 1° *Specimen juridicum inaugurale ad fragmentum Scævolæ, in lege 70, Dig. de procuratoribus*, 1790 : c'est la thèse qu'il soutint en recevant le grade de docteur ; 2° *Mémoire sur l'histoire de la poésie chez les Grecs*, inséré dans le 15e tome de la collection des œuvres de la société teylerienne d'Harlem, 1807 : cet ouvrage a fixé la réputation littéraire de Lennep : 3° *Grammaire hollandaise*, Bruxelles, 1816 ; 2e édition, 1818. On a encore de M. Lennep une traduction de l'ouvrage de Mayer sur l'Italie, 2 vol. in-8° ; quelques brochures relatives à une polémique qui eut lieu entre lui et M. Koning, au sujet de Laurent Coster, qu'on regarde généralement en Hollande comme l'inventeur de l'imprimerie. Il avait aussi commencé en français le *Recueil des séances de la seconde chambre des états-généraux*, mais cette entreprise n'alla pas plus loin que le premier volume. M. Lennep a été un des rédacteurs de la *Galerie historique des contemporains*, Bruxelles, 1817—1819, 8 vol. in-8°. Il a fait la plus grande partie des littérateurs et des savants hollandais.

LENNOX (Charlotte), née à New York, en 1720. Elle fut envoyée en Angleterre, à l'âge de quinze ans, par son père, le colonel James Ramsay. En arrivant à Londres, elle trouva la tante chez laquelle elle venait, dans un état de folie incurable. Peu de temps après, elle perdit son père et sa mère, qui ne lui laissaient aucun moyen d'existence. Elle épousa Lennox longtemps après, et vécut jusqu'à son mariage des productions de sa plume. Johnson et Richardson faisaient le plus grand cas du talent de Charlotte Lennox. Elle passa ses derniers jours dans la misère et les maladies, et ne reçut que peu de temps avant sa mort, du *litterary fund society*, des secours qui la mirent au-dessus du besoin. Elle mourut le 4 janvier 1804. On a d'elle : 1° *Poëmes sur divers sujets*, 1747 ; 2° *Mémoires de Harriot-Stuart*, 1751, in-8° ; 3° *le Don Quichotte femelle*, 1752, trad. librement en français, Lyon, 1773, 2 vol. in-12, et de nouveau sous le titre suivant : *Arabella, ou le Don Quichotte femelle*, Paris, 1801, 2 vol. in-12 ; 4° *Shakspeare éclairci*, 1753—1754, 3 vol. in-12 ; 5° *Mémoires de la comtesse de Bercy*, trad. du français, 1755, 2 vol. in-12 ; 6° *Mémoires de Sully*, trad. du français, 1756, 3 vol. in-4° ; réimprimés plusieurs fois in-8° ; 7° *Mémoires de madame de Maintenon*, 1757, in-8° ; 9° *Philandre, drame pastoral*, 1757, in-8° ; 8° *Henriette*, trad. en français, par Monod, 1758, 2 vol. in-12 ; 10° *Théâtre des Grecs*, trad. du P. Brumoy, sous les noms de comte de Cork, d'Orrery et du docteur Johnson, 1754—60, 3 vol. in-4° ; 11° *Musée des dames*, 1761, 2 vol. in-8° ; 12° *Sophie*, 1763, in-12, imité par de Laflotte sous ce titre : *Sophie, ou le Triomphe des grâces sur la beauté*, 1770, 2 vol. in-12 : 13° *la Sœur*, comédie, dont le sujet est pris de son roman d'*Henriette* : cette pièce tomba dès la première représentation ; 14° *les Mœurs de la vieille cité*, comédie représentée en 1773, au théâtre de Drury-Lane ; 15° *Euphémia*, roman, 1790, 4 vol. in-8°. C'est le meilleur ouvrage de Ch. Lennox.

LENOBLE (Pierre-Madeleine), commissaire ordonnateur des guerres, chevalier de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, né en 1770, à Autun, département de la Saône. Il vint achever à Paris des études qu'il avait commencées dans sa ville natale. Très jeune encore lorsque la révolution éclata, il se rendit à cette époque éditeur d'un journal intitulé *le Cosmopolite*, où, tout en défendant avec chaleur les intérêts du peuple, il ne s'écarta jamais de l'esprit de modération qui faisait le fond de son caractère. Nommé, en 1792, commissaire des guerres auprès de l'armée commandée par le général Dumourier, il remplit cet emploi avec autant de zèle que de distinction. Envoyé peu de temps après dans la Vendée, il eut souvent occasion d'exercer son humanité dans ces malheureuses provinces. Bravant les dangers qu'il y avait à paraître modéré dans un temps où l'exaltation était générale, il parvint quelquefois à adoucir les mesures de rigueur dont les députés en mission dans cette partie de la France usaient pour y détruire le germe de l'insurrection. Plusieurs personnes lui furent redevables de la vie. Il arracha au supplice et rendit à la liberté deux jeunes demoiselles, filles d'un général vendéen, que des hommes inhumains avaient plongées dans les cachots d'Ancenis en attendant le moment où elles devaient aller augmenter le nombre des horribles mariages républicains, que consacrait chaque jour dans les eaux ensanglantées de la Loire le stupide et cruel Carrier. En 1794, les commissaires de l'armée dont il faisait partie le nommèrent commissaire ordonnateur ; mais n'ayant pas, pour remplir ces fonctions, l'âge requis par les réglements, sa nomination ne fut pas confirmée, et il rentra dans la classe des simples commissaires des guerres. Ce ne fut que onze ans plus tard, et après en avoir rempli provisoirement les fonctions pendant tout ce temps, qu'il fut définitivement revêtu du titre de commissaire ordonnateur. M. Lenoble, qui comptait cinq années d'exercice dans ce dernier grade, avait assisté, depuis 1792 jusqu'au 1814, à presque toutes les campagnes qui eurent lieu durant ce laps de temps. En 1815, cet excellent administrateur, qui était déjà décoré de la croix de la legion-d'honneur, fut nommé chevalier de Saint-Louis ; et, en 1817, il fut, par suite de la seconde organisation des intendants militaires, maintenu au nombre de ces fonctionnaires. M. Lenoble a consacré le temps que lui laissait l'exercice de ses fonctions à composer plusieurs ouvrages sur l'administration, dont l'expérience de l'auteur et la connaissance exacte des matières qui y sont traitées, assurent l'utilité. Il est mort à Paris, le 18 mai 1824. On a de lui : 1° *Projet de loi pour les mariages, présenté à l'assemblée nationale*, 1790, in-8° ; 2° *Projet sur l'établissement des greniers d'abondance*, 1792 ; 3° *Essai sur l'administration militaire*, 1er cahier, 1797, 2e et 3e cahier, 1811, in-8° ; 4° *Mémoire sur la panification*, 1798 ; 5° *Découverte sur le galvanisme comme cause des sensations de l'organe de l'ouïe et des effets de la voix*, 1803 ; 6° *Mémoire sur la création d'un dépôt de l'administration de la guerre*, 1815 ; 7° *Considérations générales sur l'état actuel de l'administration militaire*, 1816, in-4° ; 8° *Projet de loi ou d'ordonnance pour l'établissement d'une magistrature militaire, suivi d'un mémoire sur la diététique militaire, et d'un autre sur les moyens administratifs*, 1817, in-4° ; 9° *Mémoire sur la campagne des Français, en 1809, dans la Galice, le Portugal et la vallée du Tage*, 1817, in-8° ; 10° *Mémoires sur les opérations militaires des Français en Galice, en Portugal et dans la vallée du Tage, en 1809, sous le commandement du maréchal Soult, duc de Dalmatie, avec un atlas militaire*, Paris, 1821, in-8°, et atlas ; 11° *Extrait de la pétition présentée à la chambre des députés, par le chevalier Lenoble, sur le refus qu'on lui a fait d'ordonnancer deux créances pour*

remboursement d'avances qu'il a déboursées, etc., 1822, in-8° : 12° *Examen général et détaillé des récoltes et de la consommation du blé en France, avec indication des moyens propres à remédier à la surabondance et aux disettes*, Paris, 1822, in-8°.

LENOIR (Nicolas) naquit à Paris vers 1726. Son goût pour l'architecture le porta à suivre les leçons de Blondel. Ses succès dans cette école lui méritèrent, au concours, le grand prix ; il partit ensuite pour Rome, et y étudia les monuments antiques avec une telle assiduité, que ses condisciples le surnommèrent *Lenoir-le-Romain*. A peine de retour en France, où sa réputation l'avait devancé, il fut chargé de plusieurs travaux importants. Malgré les motifs qui l'attachaient à la capitale, il alla diriger à Ferney, sur l'invitation de Voltaire, qui l'honorait de son estime, quelques-uns des édifices que le poëte-philosophe y faisait élever. En 1781, chargé de la construction d'une nouvelle salle d'Opéra en remplacement de celle du Palais-Royal, qui venait d'être incendiée, il fit en cinquante-six jours le théâtre de la Porte-Saint-Martin dont rien, jusqu'à ce jour (1827), n'a pu encore ébranler la solidité. L'artiste a déployé le plus grand talent dans ce monument ; malgré l'exiguité du terrain, la salle est vaste et les dégagements sont faciles : il était impossible de faire mieux avec aussi peu de moyens. En 1790, Lenoir fit bâtir à ses frais le théâtre de la Cité. Lorsque, peu d'années après, ce théâtre fut supprimé, l'habile artiste l'avait construit de manière qu'il n'eût que quelques dispositions à changer pour en faire une salle de bal, connue sous le nom de *Prado*. Une construction beaucoup plus importante lui fut confiée vers la même époque ; le faubourg de Saint-Antoine manquait d'un marché pour approvisionner son immense population : on mit à la disposition de Lenoir l'emplacement de l'ancien hôtel de Beauvais, sur lequel il a élevé le marché qu'on y admire aujourd'hui. L'une des quatre rues larges et bien bâties par lesquelles on y aborde porte le nom de cet architecte, aussi recommandable par son caractère que par son talent. Il est mort en 1810.

LENOIR (Jean-Charles-Pierre), ancien lieutenant de police de Paris, naquit dans cette ville en 1732. Issu d'une ancienne famille de magistrats, et destiné à la même carrière, il fut successivement conseiller au Châtelet, lieutenant-particulier, lieutenant-criminel, maître des requêtes, intendant de Limoges, lieutenant de police, désigné pour lieutenant-civil, conseiller-d'état, enfin bibliothécaire du roi, et président de la commission des finances. L'affaire du président La Chalotais lui fournit bientôt une occasion de déployer ses talents et sa prudence : il s'agissait de l'honneur, et peut-être de la vie de son client ; il sut, en calmant les ressentiments d'un ministre irrité, et en atténuant les torts d'un magistrat imprudent, amener une décision modérée, qui satisfit tous les partis, et dont il eut tout l'honneur. Son succès dans cette affaire lui fit confier une mission également délicate, à l'égard des parlements de Pau et de Provence, qui se trouvaient dans des positions entièrement opposées, puisqu'il s'agissait de rétablir l'un, et de sévir contre l'autre. Sa conduite fut tellement sage, que l'un s'applaudit de sa victoire, et que l'autre ne fut pas humilié de sa défaite. C'était l'époque où les économistes et leurs adversaires se partageaient l'opinion publique. M. Turgot, ministre, se montrait à la tête des premiers avec tout l'ascendant de ses lumières et de ses vertus : Lenoir ne lui opposait que son expérience (il s'agissait des approvisionnements de Paris). Néanmoins le ministre dut triompher, et l'on déplaça le magistrat ; on employa toutes les formes propres à adoucir cette disgrâce, mais il fut bientôt rappelé, les essais de M. Turgot n'ayant pas réussi. La réputation de M. Lenoir avait pénétré jusqu'en Hongrie ; l'impératrice lui ayant fait demander des renseignements sur son administration, il composa à cet effet un ouvrage qui a pour titre : *Détail sur quelques établissements de la ville de Paris, demandé par S. M. I. la reine de Hongrie à M. Lenoir, conseiller d'état, lieutenant-général de police*, Paris, 1780, in-8°. C'est le meilleur ouvrage à consulter pour bien connaître son administration ; on y trouve l'aperçu le plus exact de toutes les branches de ce vaste ministère. Nous ne rappellerons pas ici celles qui avaient été établies par ses prédécesseurs, il n'avait à cet égard que le mérite de les maintenir dans leur intégrité : mais nous citerons celles que l'on doit à ses travaux particuliers : ce sont l'établissement d'une école de boulangerie, la couverture des halles au blé et aux toiles, l'institution du Mont-de-Piété (que quelques philanthropes regardent comme plus dangereuse qu'utile), l'éclairage non interrompu (à quelques exceptions près) des rues de la capitale, la suppression des vaisseaux de cuivre des laitières et des comptoirs de plomb des marchands de vin, la construction des halles aux veaux, aux cuirs et à la marée, la suppression du cimetière des Innocents, enfin l'établissement des piliers dans les carrières qui règnent principalement sous la partie sud de Paris. Lenoir est surtout recommandable par la manière dont il exerçait la police intérieure et secrète : chez lui point d'agents provocateurs pour tramer des conspirations, où ils entraînent des victimes qu'ils livrent ensuite aux tribunaux. La police, entre ses mains, était un refuge de paix, et non pas un tribunal d'inquisition : on croirait difficilement combien il a prévenu de désordres, essuyé de larmes, et rendu de services aux familles ! Sa conduite sage et modérée tenait sans doute à la bonté de son caractère et à la rectitude de son jugement ; ne pourrait-on pas l'attribuer encore au grand mouvement imprimé à l'Europe depuis un demi-siècle, et aux idées plus justes qu'avaient amenées les progrès de l'esprit humain sur les droits et les devoirs des peuples, comme sur ceux des gouvernements ? Quoi qu'il en soit, l'habitude d'un pouvoir discrétionnaire, les exemples impunis d'abus d'autorité, communs à cette époque, portèrent quelquefois ce magistrat à des actes arbitraires, plus connus des grands que du peuple dont il était aimé. Ils lui valurent, en 1789, à l'assemblée bailliagère de Meaux, une allocution sévère, à laquelle il n'eut rien à répondre, et qui l'exclut des états-généraux, de la part du malheureux comte de Clermont-Tonnerre, qui salua Louis XVI du titre de restaurateur de la liberté française, et qui périt victime de sa modération, assassiné presque dans les bras de son épouse. M. Lenoir prévit dès lors les orages de la révolution ; il donna sa démission de la place de bibliothécaire du roi, et se retira d'abord en Suisse, puis à Vienne, et changea souvent d'asile pour éviter la rencontre des armées françaises. Il contracta à cette époque un mariage honorable avec une veuve française, qui fit son bonheur, mais qui ne lui rendit pas la fortune qu'il avait perdue. Il trouvait partout un accueil distingué : l'empereur de Russie, Paul I[er], lui fit proposer de venir s'établir dans ses états pour l'aider de ses conseils ; Lenoir répondit qu'il n'avait pas renoncé à revoir sa patrie, et lui offrit deux années de sa vie : la mort du monarque rompit cette négociation. Rentré en France, en 1802, M. Lenoir y retrouva des amis et de la considération, mais point de fortune. Le gouvernement autorisa le Mont-de-Piété à lui faire une pension annuelle de 4,000 livres. Un homme qu'il avait eu le bonheur d'obliger, lui abandonna une petite maison de campagne, où il passa des jours heureux et tranquilles ; il venait souvent à Paris, et Fouché ne dédaignait pas de le consulter sur plusieurs points de l'administration, et avait peine à le croire lorsqu'il apprit de lui à quelle somme modique se montaient de son temps les dépenses d'une police si bien faite. Ce fut dans un de ses voyages à Paris, en 1807, que M. Lenoir mourut, à l'âge de soixante-quinze ans. M. Lenoir eut toutes les vertus qui font le grand magistrat, et tous les talents qu'exigeait la direction de la police, où il laissa les souvenirs les plus honorables, malgré quelques taches légères, peut-être indispensables dans de pareilles fonctions. On peut dire de lui qu'il fit tout le bien auquel il put contribuer, et qu'il empêcha tout le mal qu'il put prévenir. Son nom s'associe honorablement à celui de Sartine, qui fait époque dans les fastes de la police.

LENOIR (Étienne), né en 1744, à Mer (Loir-et-Cher), est un des hommes les plus célèbres de l'époque dans la fabrication des instruments à l'usage des sciences. Dès 1786, il était parvenu à un tel degré de précision dans cet art difficile, qu'il exécuta le cercle de réflexion, inventé par Borda, en 1772, pour la détermination des longitudes en mer. La perfection qui distinguait cet

ouvrage lui mérita un brevet de Louis XVI, et le titre d'ingénieur du roi. La construction du cercle astronomique répétiteur, qui vint immédiatement après celle du cercle de réflexion, donna à M. Lenoir de nouveaux droits à l'estime des savants, et fixa sur lui l'attention du gouvernement, qui le chargea d'établir tous les instruments qui furent donnés à MM. de Lapeyrouse, d'Entrecasteaux et Baudin, au moment de leurs voyages autour du monde, ainsi qu'aux savants et aux marins qui prirent part à la célèbre expédition d'Égypte. Les instruments qui ont servi à MM. Méchain et Delambre pour mesurer un arc du méridien terrestre ont aussi été confectionnés par M. Lenoir, d'après un ordre exprès du gouvernement. Voici comment une biographie étrangère parle de cette opération et de ses résultats : « On » sait que la longueur de cet arc a servi de base à la » détermination du mètre, et que c'est à M. Lenoir » que l'on doit l'exécution, non-seulement du mètre » étalon en platine, qui est déposé aux archives dans » l'armoire à trois clefs, mais encore de tous les mètres » étalons qui furent commandés par le gouvernement, » lors de l'établissement du nouveau système des poids » et mesures. » On trouve dans la *Bibliothèque britannique* la description du *comparateur* que M. Lenoir exécuta pour M. Pictet, et qui a servi à donner avec plus de précision qu'on ne l'avait encore le rapport exact entre les mesures anglaises et les nôtres. On ne sera pas étonné, après de tels précédents, qu'il se soit fait honorablement remarquer à toutes les expositions publiques des produits de l'industrie française, où il a concouru. En 1801, il obtint une médaille d'or, et trois autres semblables aux expositions suivantes. En 1806, il produisit des instruments que le jury mentionna comme présentant un nouveau degré de perfection. En 1819, il exposa : 1° un grand cercle répétiteur ; 2° deux cercles semblables de plus petite dimension ; 3° deux cercles géodésiques ; 4° un cercle de réflexion, de nouvelle disposition ; 5° deux boussoles, l'une d'inclinaison, et l'autre de déclinaison ; 6° un grand miroir parabolique, construit d'après de nouvelles découvertes sur les avantages du plus petit diamètre à donner à la lumière. Ses longs et utiles travaux obtinrent, à la suite de cette dernière exposition, une récompense dès longtemps méritée, la décoration de la légion d'honneur. Le premier fanal à miroir parabolique, placé sur la tour de Cordouan près de Bordeaux, a été construit en 1788, dans l'établissement de cet habile artiste. Depuis cette époque, il s'est appliqué à perfectionner les fanaux, et ses recherches à cet égard ont eu le plus heureux résultat ; il a découvert que plus on diminue le diamètre de la mèche placée au foyer d'une parabole, et plus la lumière réfléchie devient intense ; des commissaires de l'institut ont constaté cette importante découverte, résultat infiniment précieux, puisqu'il augmente les produits en diminuant les dépenses. M. Lenoir vient de terminer un *diviseur*, pour l'examen duquel l'athénée des arts a nommé une commission. Son génie actif, malgré son grand âge, fait espérer que les sciences s'enrichiront encore de quelques découvertes utiles à leurs progrès.

LENOIR (Alexandre), né à Paris, le 26 décembre 1762. Il fit ses études au collége Mazarin, et suivit ensuite, comme élève, les académies de peinture, de sculpture et d'architecture. Disciple de Doyen, peintre du roi, il cultiva la peinture jusqu'en 1790. C'était l'époque où la suppression des maisons religieuses exposait à une destruction totale les monuments des arts qu'elles contenaient. M. Lenoir conçut l'heureuse idée de réunir dans un seul dépôt ceux qui avaient échappé aux premières fureurs du vandalisme. Le projet, soumis à M. Bailly, premier maire de Paris, fut accepté par l'assemblée nationale, et son comité de l'aliénation des biens nationaux nomma M. Lenoir conservateur de ces monuments. Il ne tarda pas à justifier le titre dont il était revêtu, en s'opposant, au péril de sa vie, à la destruction du mausolée du cardinal de Richelieu : il fut blessé d'un coup de baïonnette à la main droite. Depuis ce moment, il rassembla tout ce qu'il put découvrir de tombeaux, de statues et autres monuments de la monarchie française, qui, réunis, montaient à environ cinq cents, qu'il restaura et classa par siècles, au nombre de six, dans autant de salles décorées d'une manière analogue aux siècles qu'elles représentaient : on lui avait, à cet effet, abandonné le couvent des Petits Augustins, érigé en musée des monuments français, le 29 vendémiaire an IV (1796). M. Lenoir fit, d'un vaste jardin attenant au couvent, une espèce de céramique plantée avec goût, où il réunit, dans des sarcophages de sa composition, les restes de Turenne, de Molière et de La Fontaine ; il alla aussi exhumer à Nogent-sur-Seine les dépouilles mortelles d'Héloïse et d'Abeilard, et fit construire, avec les débris du paraclet, une chapelle gothique où il déposa les ossements de ces amants malheureux. Il avait eu le bonheur de sauver de la destruction, en 1793, les beaux mausolées de Louis XII, de François Ier et de Henri II : il les rétablit, et les plaça dans les salles auxquelles ils appartenaient. Tout, dans ce séjour des morts, respirait l'antiquité : les cours qui conduisaient au jardin étaient, et sont encore aujourd'hui, décorées et formées, en quelque sorte, avec les démolitions des châteaux d'Anet, de Gaillon et d'un cloître gothique, qu'il avait achetées à des démolisseurs, reconstruites et restaurées. Rien de ce qui appartient aux arts n'échappait à M. Lenoir : vers 1799, il envoya au musée du Louvre le seul tableau qui existât en France de Fra Bartolomeo di-san-Marco, qu'il avait découvert à Autun. Le gouvernement conçut, en 1800, le projet d'établir au jardin de Mousseaux une succursale au musée des monuments français, dont M. Lenoir fut nommé administrateur : il eut, en cette qualité, la direction des travaux nécessaires à cette destination. Mais ce musée subit le sort de celui des Petits-Augustins, tous deux supprimés par le roi, le 18 décembre 1816. L'ordonnance portait que les monuments religieux seraient rendus à leur première destination, et désignait M. Lenoir administrateur des monuments de l'église royale de Saint-Denis. Lors de la dispersion des monuments rassemblés dans le musée des Petits-Augustins, M. Lenoir a eu le bon esprit de faire transporter à Saint-Denis non-seulement les tombeaux des rois et des reines, des princes et princesses de la famille royale, mais encore tout ce qui pouvait servir à former un abrégé chronologique des monuments français. Il a eu M. Debret (*Voyez ce nom*) pour adjoint dans les restaurations que cette nouvelle translation a nécessitées. Les amateurs d'antiquités regrettent que le projet que M. Lenoir a présenté n'ait pas été adopté complètement : la richesse de l'abbaye de Saint-Denis, en monuments, aurait surpassé celle de l'abbaye de Westminster. On doit à ce savant antiquaire : 1° *Description historique et chronologique des monuments de sculpture réunis au Musée, etc.*, 1795, in-8°, souvent réimprimé ; 2° *Musée des monuments français*, 8 vol. in-8°, 258 planches gravées au trait : un volume a paru séparément sous ce titre : *Histoire de la peinture sur verre, et description des vitraux anciens et modernes, pour servir à l'histoire de l'art relativement à la France*, 1804, in-8° ; 3° *Histoire des arts en France, prouvée par les monuments*, in-4°, atlas in-fol. de 164 planches et le portrait de l'auteur ; 4° *Recueil de portraits inédits des hommes et des femmes célèbres qui ont illustré la France*, in-8°, contenant 30 portraits ; 5° *Nouvelle explication des hiéroglyphes*, 1809 — 1822, 4 vol. in-8°, avec 88 planches ; 6° *Nouvelle collection d'arabesques*, 1810, in-4° ; 7° *Explication d'un monument égyptien*, avec gravures, 1813, in-8° ; 8° *La franc-maçonnerie rendue à sa véritable origine, ou L'antiquité de la franc-maçonnerie prouvée par l'explication des mystères anciens et modernes*, 1814, in-8°, planches ; 9° *Mémoire sur les sépultures d'Héloïse et d'Abeilard*, 1815, in-8° ; 10° *Considérations générales sur les sciences et les arts*, 1816, in-8° ; 11° *Description historique et critique des statues, bas-reliefs, inscriptions et bustes antiques, en marbre et en bronze, des peintures et sculptures modernes du musée royal, d'après les dispositions commencées en 1817, par M. Visconti, et continuées par M. Devérie*, avec des dissertations sur les arts et les antiquités, 1820 — 1822, 8 vol. in-8° ; 12° *Atlas des monuments, des arts libéraux, mécaniques et industriels de la France, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, et précédé d'un texte ou précis de l'histoire complète des arts libéraux, mécaniques et industriels en France, depuis les Celtes et les Francs jusqu'à nos jours, etc.*, 1820, in-folio : il n'a paru qu'une

livraison de cet ouvrage, qui devait en avoir 10 ; 13° *Observations scientifiques et critiques sur le génie et les principales productions des peintres et autres artistes les plus célèbres de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes*, Paris, 1821 et 1824, in-8° ; 14° (avec MM. Chéry et M....n) *Dissertations, recherches et observations critiques sur les statues dites la Vénus de Médicis, du Capitole, Callipyge et autres ; l'Apollon du Belvédère et la statue découverte à Milo, présentée au roi par M. le marquis de Rivière, en 1821 ; avec des notes historiques et des remarques savantes sur ces chefs-d'œuvre*, 1822, in-8° ; 15° *Essai sur le zodiaque circulaire de Denderah*, 1822, in-8° ; 16° *La vraie science des artistes, ou Recueil de préceptes et d'observations, formant un corps complet de doctrines pour les arts du dessin*, 1823—1824, 2 vol. in-8° ; 17° *Antiquités égyptiennes nouvellement apportées à Paris par M. Passalacqui*, 1823, in-8°. M. Lenoir est un des principaux rédacteurs des *Annales françaises des sciences et des arts*, journal qui a pris en 1823 le titre de *Nouvelles annales des sciences et des arts*. Il a fourni plusieurs articles aux Mémoires de l'académie celtique, et à ceux de la société royale des antiquaires de France. M. Barbier lui attribue : *Recueil d'observations sur le déluge*, Paris, janvier 1806, in-8°.

LENOIR (Auguste-Nicolas), vicomte, maréchal-de-camp, naquit à Paris, le 29 juillet 1776. A l'époque de la révolution, en 1793, il partit comme volontaire avec les bataillons de Paris, et fit successivement toutes les campagnes jusqu'à la guerre contre l'Autriche, en 1800, sans obtenir d'autre grade que celui de sous-lieutenant. En 1802, il servait en qualité d'adjudant-major au camp de West-Capel (Zélande), et à celui d'Utrecht, pendant les années 1803 et 1804. Il passa l'année suivante, comme adjudant-major-capitaine, dans les grenadiers à pied de la garde impériale, et fit, en cette qualité, les campagnes d'Ulm et d'Austerlitz, en 1805 ; celles de Prusse et de Pologne, en 1806 et 1807 ; celle d'Espagne en 1808 ; celle de 1809, en Allemagne, comme chef de bataillon du 4ᵉ régiment de tirailleurs de la jeune garde, et, dans le même grade, celles de 1810 et de 1811, en Espagne. Nommé, le 8 février 1812, colonel du 1ᵉʳ régiment de tirailleurs, il fit à la tête de ce corps la campagne de Russie, eut la jambe droite emportée d'un boulet de canon, le 17 novembre, au combat de Krasnoi, dans la retraite de Moskow, et subit, par suite de cette blessure, une captivité de dix-huit mois. Rentré en France en 1814, il fut créé, le 21 décembre de la même année, par le roi, maréchal-de-camp ; on lui confia, le 20 janvier 1815, le commandement d'armes de la place de Dunkerque, dont il maintint la fidélité au roi jusqu'au 24 mars suivant. Forcé, à cette époque, d'obéir aux ordres du ministère de Napoléon, il eut du moins l'avantage d'empêcher tout mouvement réactionnaire, et de faire rentrer cette place sous le gouvernement du roi avant même son retour dans la capitale. Le 1ᵉʳ janvier 1818, il fut mis à la retraite par suite des dispositions de l'ordonnance du 1ᵉʳ août précédent, relative aux officiers mutilés au service. Le général Lenoir avait été créé, sous le gouvernement impérial, d'abord chevalier, puis officier de la légion-d'honneur, et enfin baron, le 6 mars 1814. Louis XVIII le nomma, le 23 juillet 1814, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandeur de l'ordre royal de la légion-d'honneur, le 31 janvier 1818. Sur la recommandation de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, le marquis de Latour-Maubourg appela le général Lenoir près de lui, à son avénement au ministère de la guerre, et lui confia la direction de l'important bureau de l'infanterie, qu'il conserva jusqu'en janvier 1822. Relevé de la retraite, le 3 du même mois, par ordonnance spéciale, il reprit son rang parmi les maréchaux-de-camp en disponibilité ; il a cessé d'y figurer depuis 1824. Le général Lenoir avait été nommé vicomte par lettres patentes du 23 mai 1821.

LENOIR-LAROCHE (Jean-Jacques), né à Grenoble, le 29 avril 1749. Son père tenait un rang distingué dans le barreau de cette ville. Le jeune Laroche embrassa de bonne heure la même carrière, et apprit dans l'intimité et par l'exemple de Servan et de Savoye-Rollin, à agrandir l'éloquence judiciaire par la philosophie, et à l'épurer par le goût. Il s'était déjà fait connaître avantageusement au barreau de Paris, lorsqu'il s'y attacha définitivement à la fin de 1783. En 1789, il attira plus particulièrement encore l'attention sur lui, par un écrit qu'il publia en faveur de la délibération par tête, que les états-généraux du Dauphiné avaient déjà adoptée, au lieu de l'ancienne délibération par ordre, et qu'ils demandaient au roi l'autorisation de prescrire aux états-généraux qui allaient s'assembler. La vicomté et la prévôté de Paris *extra muros*, l'élut député aux états-généraux, où la faiblesse de son organe ne lui permit pas de prendre la parole ; mais il siégea au côté gauche, et rédigea avec un patriotisme éclairé le *Journal de Perlet*. Il eut le bonheur d'échapper au régime de la terreur. Sous le directoire, il défendit constamment les principes républicains dans plusieurs écrits particuliers, ou insérés dans le Moniteur, tout en combattant à la fois et la démagogie et le royalisme. Ses opinions le firent appeler au ministère de la police, en remplacement de Cochon, mais il n'y resta que huit jours, et n'eut que le temps de publier, sous le titre d'adresse à ses concitoyens, une exposition des principes qui allaient le diriger dans son administration, parce que le directoire sentit l'importance d'avoir à la police un homme d'énergie, et non un homme timoré et amoureux de belles doctrines ; il resta néanmoins fidèle au directoire après le 18 fructidor, et figura parmi les membres du cercle constitutionnel de la rue de Lille. Il reprit ses fonctions de professeur de législation à l'école centrale du Panthéon, et fut nommé, en l'an VI, membre du conseil des anciens. Au 18 brumaire, il fut un de ceux qui livrèrent la France à Bonaparte, croyant la soustraire au joug des jacobins ; il ne tarda pas à s'en repentir. Nommé membre de la commission intermédiaire du conseil des anciens, il entra au sénat conservateur dès sa première formation. Président, pendant les six premières années, de la commission de surveillance de la liberté individuelle, il fut constamment de cette honorable et si minime minorité qui votait courageusement contre les volontés de Napoléon. En 1814, il adhéra à la déchéance de l'empereur, fut nommé pair par le roi, et continua de faire partie de la chambre, n'ayant point été nommé pair pendant les cent-jours. Lenoir-Laroche a défendu constamment les principes constitutionnels, et s'est montré fidèle jusqu'à ses derniers jours aux sentiments qu'il avait manifestés en 1789. Chrétien de l'école de Port-Royal, citoyen intègre, législateur et philosophe, il mourut le 17 février 1825. Il a publié : 1° *Considérations sur la constitution d'état du Dauphiné, applicables aux états généraux*, 1789, in-8° ; 2° *de l'Esprit de constitution qui convient le mieux à la France*, 1795, in-8° ; 3° *Coup-d'œil raisonné sur les assemblées primaires de Paris*, 1795, in-8° ; 4° *Discours prononcé au cercle constitutionnel, le 10 ventôse an VI, sur la constitution de l'an III, et sur les motifs qui doivent y attacher tous les citoyens*, 1798, in-8°. Il a fourni de nombreux articles au *Mercure* et au *Moniteur*, dont il fut rédacteur principal après le départ de M. Trouvé pour l'Italie, en 1796.

LENOIR-LAROCHE (madame Claire Reguis), femme du précédent, naquit à Grenoble, le 19 août 1762. Aimable, spirituelle, douée des qualités les plus brillantes, cette dame possédait tous les avantages qui pouvaient la faire paraître avec éclat et la faire aimer dans le monde. Elle est auteur de deux ouvrages, dont on se distingue par l'élégance du style et la sagesse des idées ; malheureusement le dernier qu'elle a composé se ressent beaucoup des fausses doctrines du *martinisme*, que son imagination trop vive lui avait fait adopter. Elle montra même le désir de devenir fondatrice d'une association mystique, et parvint à se faire un assez grand nombre de prosélytes parmi les personnes de son sexe. Elle a fait ériger à ses frais le calvaire des coteaux d'Aulnay, près de Sceaux. Elle est morte à Aulnay, le 26 décembre 1821. Elle a laissé : 1° *la Grèce et la France, ou Réflexions sur le tableau de M. David, adressées aux défenseurs de la patrie, par une Française ; suivies de la correspondance d'un officier d'artillerie pendant la campagne de 1814, et de différentes pièces relatives à cette époque*, Paris, 1815,

in-8° ; 2° *Description du calvaire de Lauriers, monument élevé au nom des mères, des veuves, des sœurs, et des orphelins des guerriers français, sous l'invocation de la sainte Vierge, mère des affligés, à la gloire du Très-Haut, pour la gloire de la Croix*, 1820, in-8°. Madame Lenoir a laissé en manuscrit une interprétation mystique de la fable de l'*Amour et Psyché*.

LENORMAND (Louis-Sébastien), professeur de technologie, né à Montpellier le 25 mai 1767, suivit dans cette ville les cours de Berthollet et de M. Chaptal, et fut pendant quatre années le préparateur de Lavoisier; il s'y perfectionna dans les sciences physiques et la mécanique, et notamment dans l'horlogerie. Pendant la révolution, il remplit des fonctions publiques à Toulouse, et fut chargé ensuite de la fabrication du salpêtre dans le département du Tarn. L'instruction publique remplaça cette occupation quand il lui fut permis d'y renoncer; il obtint au concours une place de professeur de physique et de chimie aux écoles centrales, qu'il conserva jusqu'à l'établissement des lycées. Plusieurs mémoires insérés dans divers recueils scientifiques l'ont aussi recommandé comme homme de lettres; il a prouvé, ce que personne n'avait fait avant lui, que la technologie, comme science, pouvait être avantageuse à tout le monde, et qu'à moins de se résoudre à ignorer les choses les plus indispensables, on ne pouvait exercer une profession quelconque sans l'étude de cette science. M. Lenormand occupa aussi dans les droits-réunis une place importante qu'il perdit en 1815. Depuis cette époque il s'est livré tout entier aux sciences et aux arts industriels, qui lui doivent plusieurs procédés remarquables, tels que l'art de noter la musique en la composant, et celui de mouler le bois comme on moule le plâtre. Il est le premier qui ait fait les expériences du parachute, et qui ait donné ce nom à cette invention préservatrice. Il est aussi auteur de plusieurs machines dont la plus curieuse est le chronomètre français que l'on voit dans le foyer de l'Opéra. C'est une aiguille en forme de flèche, portée par un axe horizontal placé au centre d'un cadran vertical. Cette flèche, sans être appuyée sur aucun point du cadran, et sans communication de mouvement avec l'axe, marque les heures, les minutes et les secondes. Nous ne citons que les résultats de cet ouvrage ingénieux, sans en expliquer le mécanisme, parce que nous sortirions des bornes qui nous sont prescrites; il nous suffira de dire que M. Lenormand, et par la théorie et par la pratique, est un des savants qui ont rendu le plus de services aux arts et aux manufactures. Il s'occupe depuis quelques années d'un nouveau moteur aussi puissant que les machines à vapeur, et qui dispensera d'employer le feu, un courant d'eau ou le vent. Si cette machine réussit, comme les succès antérieurs de M. Lenormand le font espérer, elle élèvera au plus haut point d'honneur l'industrie française. M. Lenormand a publié: 1° *Essai sur l'art de la distillation*, 1811, 1 vol. in-8°, 2° édition, 1817, 1 vol. in-8° ; 2° *Manuel du fabricant*, 1813, in-8°; 3° (avec J. B. Fournier) *Essai sur la préparation, la conservation, la désinfection des substances alimentaires, et sur la construction des fourneaux économiques*, 1818, in-8°; 4° *Manuel de l'art du teinturier-dégraisseur*, imprimé à la suite du *Nouveau manuel du teinturier* par Baillot, 1819, in-12, imprimé séparément la même année; 3° édition, 1826; 5° *Manuel de l'art du fabricant de vert-de-gris, et du fabricant de verdet cristallisé*, 1821, in-8°; 6° *Description de l'exposition des produits de l'industrie française, faite à Paris, depuis leur origine jusqu'à celle de 1819 inclusivement*, 1824, 4 vol. in-8° : c'est la réimpression, avec quelques changements, de la première année des *Annales de l'industrie*; 7° *Bibliothèque instructive et morale pour la jeunesse*, ou *premières notions exposées d'après un système d'estampes*, 1824—1827, 3 vol. in-8°. M. Lenormand est principal rédacteur des *Annales de l'industrie nationale et étrangère*, ou *Mercure technologique*, journal qui a commencé à paraître en 1820; il a fourni aussi des articles aux *Annales des arts et manufactures*, qui cessèrent de paraître en 1817, et au *Dictionnaire technologique*.

LENORMANT (mademoiselle M. Marie-Anne), nécromancienne et femme de lettres, née à Alençon (Orne), en 1772. Elle reçut une éducation distinguée à l'abbaye royale des dames bénédictines d'Alençon, et se fit remarquer de très bonne heure par beaucoup d'esprit naturel et une imagination ardente; elle avait à peine atteint sa septième année, qu'elle se mit à prophétiser. L'abbesse du couvent d'Alençon ayant été destituée et conduite dans une maison de correction, mademoiselle Lenormand prédit qu'une dame de Livardie serait nommée à sa place; et dix-huit mois après le choix du roi vint confirmer la prédiction. Dès lors mademoiselle Lenormant se crut appelée à dérouler les voiles de l'avenir, et depuis, dans toutes les circonstances importantes, elle prononça des oracles qui étendirent sa réputation dans toute l'Europe. Dans l'art de tromper les hommes et d'abuser de leur ridicule manie de pénétrer l'avenir, il est impossible d'employer plus d'adresse, de savoir-faire, de pénétration, que mademoiselle Lenormant. Marat, Saint-Just, Robespierre, des nobles, des prêtres, des magistrats, des militaires, des grands seigneurs, des potentats fameux, se pressèrent plus d'une fois pour faire agréer leurs offrandes à la pythonisse de la rue de Tournon, où depuis trente-cinq ans elle a dressé son trépied. Napoléon la consulta souvent, et il est constant que Joséphine vivait avec elle dans la plus grande intimité. Si mademoiselle Lenormant a eu l'adresse d'attirer à elle de fortes sommes de ses dupes, elle ne fut pas constamment heureuse quand elle voulut s'immiscer dans la politique, et elle ne sut pas toujours deviner en temps utile les persécutions qui l'atteignirent. Ainsi elle fut arrêtée en 1794 par ordre de Robespierre, en 1809 par celui de Napoléon, et enfin en 1821, à Bruxelles. Dans cette dernière ville, elle fut accusée d'avoir énoncé quelques maximes malsonnantes dans son ouvrage intitulé : *la Sybille au congrès d'Aix-la-Chapelle*; d'avoir des entretiens avec le génie Ariel, de posséder la loupe magique, le talisman précieux et une flèche d'abaris, etc. Traduite au tribunal de Louvain, elle fut condamnée à un an de détention et à une forte amende. Elle se défendit elle-même, et fit preuve de beaucoup de fermeté, de hardiesse, et d'un talent remarquable. Ce jugement ayant été cassé par la cour supérieure de Bruxelles, mademoiselle Lenormant fut portée en triomphe au milieu de toute la population de cette ville. Mademoiselle Lenormant ne voulant pas que le vent emportât ses oracles, ne les a pas écrits sur des feuilles de chêne comme la sybille de Cumes, mais elle a fait imprimer, 1° *les Souvenirs prophétiques d'une sybille sur les causes secrètes de son arrestation du 11 décembre* 1809, 1815, in-8°. M. Hoffmann ayant, au sujet de cet ouvrage, lancé, dans le *Journal des Débats*, quelques traits fort piquants contre mademoiselle Lenormant, qu'il qualifiait de *sorcière ennuyeuse*, celle-ci lui riposta par une longue lettre qu'elle fit insérer dans *le Courrier*, le 20 septembre 1815. 2° *Anniversaire de la mort de l'impératrice Joséphine*, 1815, in-8°; 3° *la Sybille au tombeau de Louis XVI*, 1816, in-8°; 4° *l'Oracle sybillin, ou la Suite des souvenirs prophétiques*, 1817, in-8°; 5° *la Sybille au congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad*, 1819, in-8°; 6° *Mémoires historiques et secrets de l'impératrice Joséphine*, 1820, 2 vol. in-8°; 7° *Souvenirs de la Belgique, cent jours d'infortune, ou le Procès mémorable*, Paris, 1822, in-8°; 8° *l'Ange protecteur de la France au tombeau de Louis XVIII*, Paris, 1824, in-8°; 9° *l'Ombre immortelle de Catherine II au tombeau d'Alexandre Ier*, Paris, 1826, in-8°. Mademoiselle Lenormant a publié, en 1823, le prospectus suivant : *Album de mademoiselle Lenormant, mis en ordre et enrichi de manuscrits autographes, de commentaires, de notes biographiques sur la révolution française et sur les auteurs et les acteurs de ce drame politique.* Cet album devait former cinq volumes in-4° et quatre-vingts volumes in-8°, offerts au public pour la modique somme de 975 fr. !

LENS (André-Corneille) naquit à Anvers, le 31 mars 1739. Il annonça dès l'enfance les dispositions les plus heureuses pour la peinture, les développa par le travail, et mérita, par les chefs-d'œuvre dont il enrichit sa patrie, et par ceux qui se répandirent dans les diverses contrées de l'Europe, le titre de restaurateur de cet art dans la Belgique. C'était l'époque où le goût faux et maniéré que Boucher et Vanloo avaient introduit dans la peinture

séduisait les artistes même les plus distingués ; Lens, guidé par son goût naturel, sans aucune connaissance des statues antiques, sut échapper à la contagion, et, pendant son séjour à Rome, il n'eut qu'à perfectionner ce que la nature lui avait appris dans sa province ; il revint dans son pays natal, rempli d'admiration pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité et de Raphaël, et fut de suite nommé professeur à l'académie de dessin : il y forma d'excellents élèves, et fut ainsi le créateur d'une nouvelle école. Lens joignait à un grand talent un courage civil peu commun. Indigné qu'on assimilât l'exercice d'un art libéral à celui des professions mécaniques, en assujettissant les peintres à la maîtrise, il adressa au gouvernement autrichien, pour que cet art fût déclaré libre de toute espèce d'entraves, des sollicitations qui furent couronnées du succès. Il n'en reçut pas moins des marques de la plus haute estime pour son talent, de la part de l'empereur Joseph II, dans un voyage que ce prince fit en Belgique. Invité par le monarque à le suivre à Vienne et à s'y fixer, en déterminant lui-même les conditions de son déplacement, il préféra à l'espoir d'une fortune brillante le sort modeste dont il jouissait dans son pays. En 1781, Lens alla s'établir à Bruxelles et s'y maria. Sa passion pour son art sembla s'accroître alors et son talent acquérir une nouvelle perfection ; c'est à cette époque que ses nombreux ouvrages *se* répandirent dans l'Europe, et y établirent sa réputation. Nous ne citerons, parmi ses principales production, que : 1° les tableaux du château de Laeken, transportés depuis à Vienne ; 2° plusieurs tableaux pour l'église des Alexiens, à Lière ; 3° une *Annonciation* pour l'église de Saint-Michel, à Gand ; 4° plusieurs grands tableaux pour l'église de la Madeleine, à Lille ; 5° un salon de l'hôtel de M. Stevens, qui retrace les principaux traits de la fable de Bacchus. M. Lens peignait aussi le portrait avec succès. La grace, la simplicité, et même une certaine suavité de coloris, distinguent ses différents ouvrages ; on lui reproche néanmoins d'avoir quelquefois employé les teintes rosées et violettes, qui avaient à cette époque envahi la peinture. Ce doyen de l'école flamande moderne mourut à Bruxelles, le 30 mars 1822, dans la quatre-vingt-troisième année de son âge. Il était chevalier de l'ordre du lion belgique, membre de l'institut royal des Pays-Bas, correspondant de celui de France et des principales académies de l'Europe. Nous avons vu avec quelle habileté Lens pratiquait son art, il en a consigné les théories dans les deux ouvrages suivants, qui donnent la plus haute idée de ses connaissances et de la justesse de son esprit : 1° *le Costume, ou Essai sur les habillements et les usages de plusieurs peuples de l'antiquité, prouvés par les monuments*. Liége, 1770, in-8°, avec 37 figures ; nouvelle édition, revue par G. H. Martin, Dresde, 1785, in-4°, fig. ; 2° *du Bon goût, ou de la Beauté de la peinture, considérée dans toutes ses parties*, Bruxelles, 1811, in 8°, fig.

LEONARD-GALLOIS, *Voyez* GALLOIS.

LEOPOLD-FREDERIC-FRANÇOIS, duc d'Anhalt-Dessau, fils aîné du prince Léopold-Maximilien d'Anhalt-Dessau et de Gise-le-Agnès, née princesse d'Anhalt-Kothen, naquit le 10 août 1740, à Dessau. A la mort de son père il devint propriétaire d'un régiment, et s'instruisit de bonne heure dans les exercices militaires. L'armée prussienne s'étant mise en mouvement en 1756, le roi voulait le dispenser de faire la campagne à cause de sa jeunesse (il n'était alors âgé que de seize ans) ; mais le prince n'y consentit pas, et se rendit en qualité de volontaire auprès de son oncle, le prince Maurice, à Dieben, où se trouvait la division de l'armée qui était sous ses ordres. Il assista aux manœuvres qui enveloppèrent les troupes saxonnes dans Pirna, suivit l'armée en Bohême, et assista, le 6 mai, au siége de Prague et à la bataille qui se donna le 18 du même mois près de Collin. Peu de temps après, ayant été atteint d'une maladie grave et fort longue, il sollicita sa démission, que le roi de Prusse lui accorda avec le titre de colonel. A sa majorité, il se mit, le 20 octobre 1758, à la tête du gouvernement. Néanmoins le roi de Prusse Frédéric, qui n'était pas aussi bien disposé que son père envers la maison d'Anhalt-Dessau, et qui avait peut-être quelque ressentiment particulier contre le prince, traita sa principauté en pays ennemi. Léopold fut contraint de fournir, l'année même où il avait reçu son congé (en 1757), une livraison en vivres s'élevant à la valeur de plus de 200,000 écus. Cette vexation dura encore les années suivantes, et fut même augmentée par une contribution de guerre, qui, à ce qu'on prétend, s'éleva, pendant toute la durée de la guerre, à 1,000,000 d'écus. Le prince, profondément touché des malheurs dont il était la cause innocente, voulut prendre sur lui-même le paiement de la contribution de guerre : il se défit de son héritage paternel dans l'empire, vendit sa vaisselle d'argent ainsi que beaucoup d'objets précieux, et réduisit sa dépense au plus strict nécessaire. Non content d'avoir, par le sacrifice de son bien, détourné les maux qui accablaient son pays, il voulut le faire jouir d'une meilleure administration. Il reconnut bientôt l'insuffisance de sa volonté à cet égard, et résolut d'aller puiser dans les pays étrangers les connaissances que l'Allemagne ne pouvait lui fournir. Il choisit pour compagnon de voyage Frédéric-Guillaume d'Erdmannsdorf, gentilhomme saxon, et au rétablissement de la paix ils voyagèrent dans les Pays-Bas, de 1763 à 1764, se rendirent de Calais en Angleterre, et séjournèrent quelque temps à Londres en faisant des incursions dans l'intérieur du pays. Ils retournèrent à Dessau un an après, éclairés et mieux instruits dans plusieurs branches d'industrie, ainsi que dans les avantages du commerce et des autres objets d'économie politique dont l'Angleterre fournissait dès lors le meilleur exemple. Le prince ainsi que son compagnon, s'appliquèrent surtout à l'étude de l'architecture, et on peut juger de leurs progrès par la construction des édifices de Dessau et du château de plaisance de Worlitz. Il entreprit, en 1766, un nouveau voyage, accompagné de son frère cadet, Hans Georg, et de son ami d'Erdmannsdorf. Il parcourut d'abord l'Italie, séjourna à Rome, à Florence, à Gênes, où il s'embarqua pour Antibes. Il visita tous les monuments de l'architecture romaine dans le midi de la France, et, après s'être rendu à Paris, il partit pour Londres, où il étudia, plus attentivement encore qu'à son premier voyage, toutes les merveilles des arts. Il alla aussi à Édimbourg et à Glasgow, d'où il passa en Irlande. Après une absence de dix-huit mois, le prince revint à Dessau, où il s'occupa à adoucir les mœurs encore grossières de ses sujets, en leur faisant apprécier l'avantage des arts et des sciences. Il fit venir des artistes de l'étranger, et son château était pour ainsi dire une académie ; il avait un goût particulier pour l'architecture, et contribua beaucoup à ses progrès en Allemagne. Il épousa à Berlin Louise-Henriette Wilhelmine, princesse aussi distinguée par sa beauté que par ses vertus et sa piété : les fiançailles furent célébrées le 25 juillet 1767. Le prince Léopold s'occupa sans relâche du bonheur de son pays, et les services immenses qu'il lui rendit lui ont mérité l'amour de ses sujets, et l'admiration universelle. Il encouragea de tous ses efforts les sciences, les arts et l'industrie ; il établit des hôpitaux et des maisons de bienfaisance, où l'on distribuait par mois mille à douze cents livres de pain, douze cents livres de gruau, et plus de cent écus en argent ; des manufactures importantes qui fournissaient du travail à une grande partie de la classe ouvrière ; une caisse pour les veuves d'employés ; des maisons pour les deux sexes, où ils recevaient gratis une éducation soignée. Quoique protestant, il fit bâtir un temple pour les luthériens, pour les catholiques et pour les Israélites ; il fit construire et réparer des grandes routes, plusieurs ponts, entre autres celui sur l'Elbe, qui avait été emporté par les glaces en 1784. Sa charité, sa philanthropie, sont inépuisables ; il lui est arrivé plusieurs fois de faire distribuer aux pauvres ses propres provisions ; il diminua à plusieurs reprises les droits indirects, et supprima entièrement les loteries et les impôts sur le sel et sur l'huile, qui lui rapportaient des sommes considérables. Ami éclairé des arts, il encouragea l'art dramatique, fit élever un théâtre magnifique à Dessau, acquit le riche établissement de gravure en taille-douce que le baron de Brabeck avait fondé, et en fit la société calchographique, qui exista jusqu'en 1806. Il maria le seul fils qu'il avait, Frédéric, avec Christiane-Amalie, princesse

de Hessen-Hombourg, sœur de l'épouse du prince Guillaume de Prusse, et du héros qui se distingua tant dans les dernières guerres : son fils eut sept enfants avec cette princesse, dont six sont encore vivants. La guerre vint à éclater au milieu des soins que le prince se donnait pour le bonheur de ses sujets; après la bataille de Halle, l'armée prussienne fit en désordre sa retraite à travers le pays de Dessau. Le 19 décembre 1807, le prince Eugène de Wurtemberg fit brûler le beau pont sur l'Elbe; et bientôt après Napoléon arriva à la tête d'une puissante armée. Le prince fut le recevoir à l'entrée du château avec les insignes de l'ordre de l'aigle noir de Prusse, qu'il avait reçu en 1769 de Frédéric-le-Grand. « Avez-vous fourni un contingent » au roi de Prusse? lui demanda brusquement Napo» léon. — Non, sire, répondit le prince. — Et pour » quoi pas? — C'est parce qu'on n'en a point exigé. » L'empereur, satisfait de ces réponses, l'invite à l'accompagner à cheval jusqu'au pont qui avait été brûlé, et ordonne de le rétablir dans deux fois vingt quatre heures. L'empereur invita le prince à dîner; il n'avait avec lui que Jérôme et Berthier. Avant de partir, Napoléon lui dit : « Puis-je être utile en quelque chose au prince de » Dessau? je désire le savoir sur-le-champ, car j'ai » beaucoup d'affaires. » Léopold répondit : « Pour » moi-même, je n'ai besoin de rien; mais je prie votre » majesté d'épargner mes pauvres sujets, car ils sont » tous mes enfants. » L'empereur fit alors signe à Berthier, et toutes les réquisitions furent aussitôt annulées : l'ordre fut donné de ne point maltraiter les habitants, et le pays fut déclaré neutre. Worlitz, château de plaisance du prince, et qu'il avait fait construire lui-même, d'autres édifices et établissements publics, reçurent des sauvegardes, ainsi que tout le pays, le 30 décembre 1807. Les affaires politiques déterminèrent le prince à entrer dans la confédération du Rhin, et à prendre le titre de duc, avec l'obligation de donner, conjointement avec les deux autres lignes de la maison d'Anhalt, un contingent de huit cents hommes qui devaient marcher contre la Prusse; mais la paix de Tilsitt les fit rentrer dans leurs pays, sans avoir éprouvé de perte. Le prince se rendit, la même année, sans suite à Paris, où il reçut l'accueil le plus bienveillant de l'empereur. De retour à Dessau, sur l'invitation de l'empereur d'Autriche, Léopold se rendit à Vienne. Les événements ayant amené la dissolution de la confédération du Rhin, sur la fin de 1813, le duc envoya un délégué au congrès de Vienne, et, le 8 juin 1815, il signa l'acte de son adhésion à la nouvelle confédération du Rhin. Le 11 décembre 1811, il eut la douleur de perdre son épouse, qui était la bienfaitrice des pauvres, et son fils unique le 25 mai 1814. Depuis lors une commission de gouvernement a assisté le duc dans l'administration de ses états, quoique cette commission n'ait été publiquement reconnue qu'au mois de juillet de 1816. Cependant le duc ne s'est pas entièrement retiré du gouvernement; il continue à s'occuper de tout ce qui est utile et avantageux à ses sujets et à son pays.

LÉOPOLD II (Pierre-Joseph), empereur d'Autriche, roi des Romains, etc., fils de la reine de Hongrie, Marie-Thérèse, et de François Étienne de Lorraine, son époux, alors grand-duc de Toscane, naquit le 5 mai 1747. Devenu souverain de la Toscane à l'âge de dix-sept ans, il se montra digne de régner, et mérita d'être mis au rang des bienfaiteurs des nations. Il trouva la Toscane pauvre, mal administrée, et le peuple corrompu comme dans les autres états de l'Italie : les crimes y étaient presque aussi fréquents que dans les pays limitrophes : la législation, à-la-fois atroce et impuissante, ne mettait aucun frein aux crimes, et l'excessive rigueur des lois devenait elle-même une des causes de leur non exécution. L'agriculture languissait, de même que les arts, l'industrie et le commerce : l'éducation était négligée, et l'administration et les finances se trouvaient dans le plus grand désordre : le trésor était vide, et la nation obérée. Léopold conçut le noble projet de régénérer la Toscane; il s'entoure d'hommes vertueux et habiles, et réussit, en peu d'années, à changer la face du pays et à se faire bénir de ses peuples. Parmi les personnes qui secondèrent le plus efficacement les vues de Léopold, on doit compter le célèbre Andreucci et le comte de Gusseo. Aidé de leurs lumières, cet excellent prince travailla sans relâche à corriger les abus, s'efforçant d'en prévenir le retour par une législation sage, fondée sur les principes de Beccaria. Il réforma et simplifia les lois, et adoucit les peines dans le code criminel, qui, en Toscane comme dans toute l'Europe, se ressentait des siècles d'ignorance et d'oppression où il avait pris naissance. Des lois plus justes remplacèrent une législation sanguinaire; l'encouragement donné à l'agriculture et à tous les genres de travail fit cesser la fainéantise, et il en résulta une émulation rapide dans les mœurs et la morale publique; les crimes, naguère si fréquents, devinrent extrêmement rares : la mendicité diminua; l'éducation prospéra; les beaux-arts, longtemps délaissés, commencèrent à fleurir de nouveau; l'agriculture fut portée à un haut degré de perfection; les manufactures firent des progrès, et le commerce prit surtout un grand développement. C'est ainsi que le peuple toscan passa de l'état misérable et même agité dans lequel il languissait depuis longtemps, à un degré de prospérité et de bonheur qui contrastait fortement avec la condition abjecte de ses voisins; les voyageurs éclairés s'accordèrent à regarder la Toscane, sous Léopold, comme le diamant de l'Italie. La population s'y accrut rapidement avec l'aisance, et les institutions de ce grand monarque, consolidées pendant un règne de vingt-cinq ans, y jetèrent de si profondes racines, que, malgré les vicissitudes que toute l'Italie a subies depuis 1792, la Toscane a néanmoins conservé jusqu'à ce jour une partie des bienfaits de Léopold. Toutefois, ce vertueux prince eut à combattre de puissants obstacles, et ne put réussir à opérer toutes les réformes et les améliorations qu'il avait projetées avec tant de sagesse. Il diminua les impôts, et sut en même temps, par une bonne administration, augmenter les revenus; il s'attira les bénédictions du peuple par une foule de biens dont il le combla; mais il ne put jamais vaincre l'obstination, l'avarice et les préjugés des nobles et des prêtres, qui étaient tout-puissants, et qui l'entravèrent dans sa marche et ne lui permirent jamais d'extirper entièrement la mendicité. Ne pouvant empêcher le mal en le détruisant dans sa source, Léopold soulagea du moins les malheureux, et fit établir des hôpitaux nombreux, bien entretenus, et pourvus de médecins et chirurgiens habiles; il changea le régime des prisons, améliora le sort des détenus, et établit une police active, qui, sans être vexatoire, assurait la tranquillité des citoyens et prévenait les crimes. Il abolit tous les privilèges qui gênaient l'exercice de l'industrie, à laquelle il rendit une entière liberté. Chacun dès lors put se choisir une profession et s'y livrer sans entraves. Il accorda la même liberté au commerce, qui devint une source féconde de richesses, et contribua puissamment à l'accroissement de la prospérité nationale. « Il en est du commerce, disait Léopold, comme » du cours des rivières; quand on le gêne, il survient » toujours des stagnations ou des débordements. » On a reproché à Léopold d'avoir aboli la peine de mort, et d'y avoir substitué l'expulsion de ses états à perpétuité, ce qui, dit-on, inondait le reste de l'Italie des criminels toscans. Cette accusation nous paraît peu fondée, car, par suite du système suivi en Toscane, le nombre des criminels diminua très rapidement, tandis que dans les autres contrées de l'Italie ils étaient aussi nombreux avant la réforme de la législation par Léopold, qu'ils l'ont été pendant son règne. D'ailleurs, chaque gouvernement était le maître de renvoyer les malfaiteurs toscans; c'est ce qu'aucun ne fit; ils les regardèrent sans doute comme une acquisition, et parurent fort satisfaits d'avoir plus de sujets. En 1790, la mort de l'empereur Joseph II appela Léopold, son frère, au trône impérial; il partit pour Vienne, disposé à faire sur un plus grand théâtre ce qu'il avait exécuté en Toscane : tout annonçait en lui un digne successeur de Joseph, qui eut aussi d'excellentes intentions (*Voyez* ce nom), mais qui le plus souvent ne fit qu'ébaucher ce que Léopold eut le talent et le bonheur d'exécuter avec succès. Il trouva la monarchie autrichienne dans l'état le plus déplorable, par suite des entreprises imprudentes de son prédécesseur, et par l'opposition qui de toutes parts se manifesta

contre ses plans. Les Pays-Bas étaient insurgés et cherchaient à se soustraire à la domination tyrannique et vexatoire de l'Autriche, devenue encore plus intolérable sous Joseph II, qui, tout en voulant faire le bonheur des Autrichiens, ne cessa d'opprimer les Belges : la Hongrie était en insurrection, et ses turbulents magnats repoussaient les vues de leur roi ; la Bohême était mécontente par le même motif ; la guerre contre les Turcs avait été malheureuse, et les démêlés avec la Prusse paraissaient devoir amener une prompte rupture entre les deux monarchies. Léopold montra une grande prudence dans une telle conjoncture, par la sagesse et l'énergie des mesures qu'il adopta : il parvint en peu de mois à reconquérir la Belgique et à apaiser les troubles de la Hongrie ; il fit la paix avec les Turcs, acquit une grande prépondérance sur le cabinet de Berlin, et réussit enfin à se faire couronner empereur. Il déploya beaucoup de fermeté envers les Hongrois, qui, alléguant leur droit d'élire leur roi, avaient d'abord fait quelques difficultés pour recevoir Léopold en cette qualité. Une armée de soixante mille hommes, qu'il fit cantonner aux environs de Bade, fit cesser toute hésitation, et Léopold fut couronné roi de Hongrie à Presbourg, le 15 novembre 1791. Il se lia avec l'Angleterre, et chercha à mettre un frein à l'ambition de Catherine II, qui visait à la conquête de Constantinople : c'est ce qui accéléra la conclusion de la paix qui fut signée à Reichenbach, le 27 juillet 1790, entre l'impératrice de Russie et le grand-seigneur. Léopold négocia habilement avec les mécontents de la Belgique, fit un bon accueil à leurs députés, promit de faire droit à leurs plaintes, et réussit à les soumettre. La réputation que Léopold s'était justement acquise par sa conduite en Toscane était un sûr garant de l'exécution des promesses faites aux Belges, déjà fatigués de leur révolution, divisés en factions, et mécontents de leurs chefs. Ayant, en si peu de temps, obtenu de si avantageux résultats, Léopold se flattait sans doute d'un heureux avenir, et tout présageait aux peuples de ses états un règne paternel, sous lequel les améliorations et les réformes entreprises avec trop de précipitation, trop peu d'ensemble, de vigueur et de prudence, par Joseph II, allaient être réalisées : vain espoir ! des considérations de politique extérieure entraînèrent Léopold hors de la sphère de ses vrais intérêts, et la mort vint le surprendre lorsqu'il se disposait déjà à réparer sa faute. S'étant rendu en Italie, dans le printemps de 1791, il eut, au mois de mai, une entrevue avec M. le comte d'Artois, aujourd'hui Charles X, roi de France, et ayant reçu à cette époque, par l'entremise du comte de Durfort, des communications de Louis XVI et de son épouse, il fut si touché de leur situation, qu'il promit de les secourir. Dès lors il prêta l'oreille à une foule d'agents des cabinets anglais et prussien : et, de concert avec l'Espagne et la Sardaigne, il signa, le 27 août 1791, à Pilnitz, la célèbre convention dont le but était de rétablir, par la force des armes l'autorité royale absolue en France : il eut dans cette ville une entrevue avec le roi de Prusse, qui, non-seulement signa le traité mais se chargea même du rôle de chef de la coalition. Cependant Léopold, plus politique que guerrier, et trop clairvoyant pour ne pas entrevoir les difficultés sans nombre qui s'opposaient à l'accomplissement des vues de la coalition, et les maux incalculables qu'une guerre d'opinion pouvait entraîner pour l'Autriche, ne se pressa pas d'en faire les préparatifs, et ne parut pas même disposé à réaliser les menaces du traité tenu secret, et dont l'existence même fut niée avec autant d'assurance que de fausseté par Pitt et ses collègues, en plein parlement, malgré le démenti formel que lui donna Fox et son parti. Tandis que les puissances coalisées, aussi-bien que la France, étaient dans une attente continuelle et s'attendaient à voir la guerre éclater d'un instant à l'autre, Léopold mourut soudainement, le 1 mars 1792, sans aucun symptôme préalable de maladie : il avait, quatre jours auparavant, donné audience à l'ambassadeur turc, et rien alors n'annonçait la moindre altération de sa santé. Une mort aussi subite, et dans de telles circonstances, fit naturellement naître des soupçons sur sa cause ; on l'attribua assez généralement au poison. Bien des personnes, à Vienne et ailleurs, étaient même persuadées que Joseph II avait également été victime d'une faction ennemie des réformes et des innovations qui choquaient les vieux préjugés, et qui menaçaient l'influence des classes privilégiées, qui dans la monarchie autrichienne forment l'oligarchie la plus compacte et la plus exclusive de toute l'Europe. Léopold, sur ce point, était encore plus redoutable aux nobles et au clergé : et de plus, sa répugnance pour la nouvelle croisade croissait de jour en jour, au point de faire croire qu'il adopterait, à l'égard de la France, une politique semblable à celle que suivit constamment Catherine II, c'est-à-dire de ne point fournir de troupes et de se borner aux négociations. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à peine Léopold eut cessé de vivre, la guerre éclata, et l'Autriche y prit part, d'abord faiblement, en en laissant tout le fardeau aux Prussiens. Ensuite elle s'y engagea sérieusement. L'ouverture du corps de Léopold montra, dit-on, que ses intestins étaient atteints d'une lésion chronique ancienne, mais rien ne prouva que cette altération ait causé sa mort, qu'il est également impossible d'attribuer à ses excès avec les femmes, pour lesquelles il eut toujours un goût excessif. Des personnes très respectables, et ayant une connaissance approfondie de la cour d'Autriche depuis l'avénement de Joseph II, croient non seulement que cet empereur et son frère moururent empoisonnés, mais ajoutent que le successeur de Léopold n'a dû la sécurité dont il a joui qu'à la docilité avec laquelle il s'est laissé dominer par l'oligarchie autrichienne, dont quelques membres lui auraient fait entrevoir de bonne heure les risques auxquels il s'exposerait s'il voulait suivre les traces des deux empereurs précédents. Peut être quelque nouveau Rulhière fera-t-il pour l'histoire moderne d'Autriche ce que cet illustre écrivain a fait pour celle de Russie. Léopold avait épousé l'infante d'Espagne Marie Louise, dont il eut François II, empereur actuel d'Autriche.

LÉOPOLD (Joseph-Michel), prince de Salerne, second fils de Ferdinand Ier, né à Naples, le 1er juillet 1790, suivit le roi son père en Sicile lors de l'invasion de l'Italie par les Français, et termina son éducation à Palerme. Malgré la haine profonde que la révolution française avait fait naître, à cette époque, dans le cœur de tous les princes, pour la liberté, le jeune Léopold grandit au milieu des événements qui avaient lieu autour de lui, sans y prendre part, et son nom ne figura dans aucune des campagnes brillantes où furent décidés les intérêts de sa famille et les siens. Il se trouvait, en 1809, à Gibraltar : c'était le moment où la junte provisoire espagnole, réunie aux cortès, s'occupait à rédiger une constitution qui pût servir de base au gouvernement à établir pendant la captivité de Ferdinand VII : le prince Léopold espérait que les cortès concentreraient entre les mains d'un prince de la famille des Bourbons tous les intérêts de la cause nationale : il n'en fut rien ; les cortès refusèrent de se soumettre au pouvoir arbitraire d'un jeune prince sans expérience, dont toutes les garanties ne reposaient que sur le prestige d'un nom ; et l'organisation d'une junte suprême ruina toutes ses espérances. Il retourna en Sicile, où il est resté jusqu'en 1816, comme sa famille, sous le despotisme protecteur des Anglais. La participation de Murat aux événements des *cent-jours* ayant fait prononcer par les puissances coalisées sa déchéance et le rétablissement des Bourbons sur le trône de Naples, Ferdinand partit de Sicile avec une flotte nombreuse. Au moment de son arrivée, le prince de Salerne, qui l'avait devancé, se joignit aux troupes autrichiennes déjà maîtresses du pays, pour aller au devant du roi à son débarquement, et le peuple, rassuré par la capitulation de Caza-Lanza, salua son retour de ses acclamations : ce qui n'empêcha pas les rigueurs terribles qui ne tardèrent pas à s'exercer. Le prince Léopold épousa, le 28 juillet 1816, à Schœnbrun, l'archiduchesse Marie Clémentine, troisième fille de l'empereur d'Autriche, et reçut de son beau-père, comme présent de noces, la propriété du régiment de Nassau-Usingen. Sur la fin de la même année, M. de Blacas remit au prince Léopold la procuration du duc de Berri pour épouser, au nom du prince français, la princesse Marie-Caroline, fille du duc de Calabre. Dans les événements de 1821, où l'Autriche, la Russie et la Prusse, prirent une attitude hostile, et

où l'Angleterre et la France voulurent paraître neutres quoique partageant l'opinion des autres puissances, le prince de Salerne pensa et agit comme son frère, nommé vicaire-général du royaume pendant l'absence du roi. Ils avaient prêté de bonne foi serment à la constitution, et ils prirent franchement les mesures propres à repousser l'invasion des Autrichiens; ils étaient même partis le 8 mars avec un nombreux état-major pour aller à leur rencontre; mais la défection des troupes napolitaines les força bientôt à retourner sur leurs pas, et le peuple subit le joug de l'étranger.

LEOPOLD II (Jean-Joseph-François-Ferdinand-Charles), grand-duc de Toscane, archiduc d'Autriche, fils de Ferdinand III, né le 3 octobre 1797. Il fut, à la mort de son père, proclamé grand-duc de Toscane, le 18 juin 1824, à Florence. Ce jeune prince, malgré l'éloignement où son père l'a tenu de ses conseils et de la direction des affaires, marche dignement sur les traces de Ferdinand III, et s'est concilié comme lui l'amour de ses sujets. Il ne tarda pas à diminuer les impôts et à favoriser dans ses états l'industrie, les sciences et les beaux-arts. De toute l'Italie la Toscane, est sans contredit le seul pays qui jouit d'une véritable liberté; aussi l'ex-empereur Iturbide, le prince Caradja de Moldavie, la famille Bonaparte et une foule d'autres proscrits, y ont-ils trouvé asile et protection. On assure que l'Autriche, voulant profiter de la jeunesse du grand duc, chercha à mettre la Toscane sur le même pied que la Lombardie, mais que Léopold II repoussa avec autant de fermeté que de dignité la fâcheuse influence qu'on voulait exercer dans ses états. Protecteur éclairé des beaux-arts, il met tous ses soins à les faire fleurir en Toscane. Il a fait terminer les magnifiques peintures que son père avait fait commencer dans son palais de résidence et à Poggio Imperiale, par Benvenuti, Nenci, Sabatelli et autres peintres nationaux. Ce prince n'est pas moins remarquable par sa tolérance. Il vient tout récemment d'accorder aux protestants le libre exercice de leur culte dans toute la Toscane, et l'autorisation de bâtir un temple à Florence. Léopold II a épousé, le 16 novembre 1817, Marie-Anne-Caroline de Saxe, née le 15 novembre 1799: cette princesse, modèle des épouses et des mères, partage avec son époux l'amour et la vénération des Toscans.

LEORIER-DELISLE (Pierre-Alexandre), célèbre manufacturier, né à Valence, en Dauphiné, en 1744, suivit d'abord la carrière des armes. Il était lieutenant ou capitaine dans un régiment de dragons, lorsqu'une affaire d'honneur avec un de ses chefs l'obligea de quitter le corps. Sans état et presque sans fortune, il accepta les propositions que lui firent les intéressés de la fameuse papeterie de Langlée, près de Montargis, et il accepta la direction vacante de cet établissement, qu'il trouva dans un état de décadence déplorable. Son zèle, son intelligence et sa fermeté parvinrent, en peu d'années, à mettre cette manufacture dans le plus brillant état de prospérité. Ses connaissances étendues, son génie industriel, lui firent chercher des procédés nouveaux; il soumit à la fabrication du papier les plantes, les écorces et les végétaux les plus communs. On trouve dans les *Loisirs des bords du Loing*, par Pelée de Varennes, 1784, in-12, divers essais de papier fabriqué avec de l'herbe, de la soie, du tilleul et des papiers de chiffon, mais de deux couleurs différentes et teints en matière. Léorier annonça ses découvertes dans l'épître dédicatoire adressée par lui à M. Ducrest, des *Œuvres du marquis de Villette*, 1786, in-18. Les cent cinquante six premières pages de ce livre sont imprimées sur papier de guimauve, et les vingt feuillets suivants sont composés de diverses substances, orties, houblon, mousse, roseaux, écorce d'osier, de saule, de peuplier, d'orme, de tilleul, de chêne, racine de chiendent, bois de fusain, de coudrier, feuilles de bardane, de pas-d'âne, de chardons, etc. Léorier-Delisle ayant eu des discussions avec les intéressés de la manufacture de Langlée, la quitta, et fit bâtir, à peu de distance, la belle papeterie de Buges, moins considérable, moins vaste que l'autre, mais qui faisait l'admiration des étrangers par la perfection, on pourrait même dire le luxe qu'elle offrait dans son ensemble et dans les détails de ses diverses usines. Quelques années après, il devint propriétaire de la manufacture de Langlée, qui n'avait pu se soutenir depuis la nouvelle gestion. Ce fut dans ces deux papeteries où Léorier, étant à la tête de plus de huit cents ouvriers, fit fabriquer tous les papiers du gouvernement destinés à la confection des assignats. Plus tard il obtint la fourniture de toutes les espèces de papiers employés par l'administration du timbre. Il avait établi un moulin à vent d'un genre nouveau, au moyen duquel il faisait subir aux vieilles étoffes de laine une préparation particulière qui les mettait en état d'être filées et tissées de nouveau. Léorier tenait un grand état dans ses manufactures, et se faisait un plaisir d'en montrer et d'en expliquer lui-même les détails aux étrangers, qu'il accueillait splendidement. Mais tant d'essais, tant de frais avaient fini par mettre Léorier-Delisle dans un état de gêne. Il fit des emprunts que les désastres survenus dans le commerce en 1806, par suite des faillites des plus fortes maisons de banque, l'empêchèrent de rembourser. Il s'ensuivit un long procès, qui, au bout de plusieurs années, s'est terminé par une expropriation forcée. Léorier supporta ses revers avec beaucoup de courage. Il se retira à Montargis, où il est mort le 25 août 1826, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Les malheurs de cet homme si longtemps utile, loin de nuire à sa réputation, n'avaient fait qu'accroître l'estime et la considération qu'il s'était acquise par ses vertus, ses connaissances, sa probité et ses qualités sociales. Les manufactures de Langlée et de Buges appartiennent aujourd'hui à M. Cardon, banquier à Paris, qui a converti l'une en filature de coton, et affermé l'autre à un fabricant de papier.

LEPAGE DE LINGERVILLE (Louis-Pierre-Nicolas-Marie), docteur en médecine, naquit à Montargis (Loiret), en juillet 1762, et étudia les principes de son art sous Desbois de Rochefort. Député à la convention, il s'y montra parmi les modérés, et vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Dès les premiers jours de son installation, l'assemblée l'avait envoyé en mission à Orléans pour calmer un mouvement populaire qu'avait occasioné la suspension de la municipalité, accusée d'avoir laissé accaparer les grains, et d'avoir montré du dévouement à la cour. Son esprit conciliateur obtint les plus heureux résultats. Le 20 mars 1793, il ne craignit pas de dénoncer à la convention les troubles de Montargis, sa patrie, où l'ex-député Manuel avait été couvert de blessures pour avoir voté en faveur de Louis XVI et improuvé l'exaltation qui régnait à cette époque. Après la session conventionnelle, Lepage obtint dans les bureaux de l'administration de la loterie une place de chef qu'il remplit durant l'espace de quinze années. Il mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante, le 7 septembre 1823. Il avait une connaissance parfaite des langues latine et grecque, et surtout de cette dernière, qu'il avait approfondie en suivant assidument les cours du savant Villoison. Lepage a publié: *Traité de la médecine par Celse, latin-français en regard, texte conforme à celui de l'édition de Léonard Targa, traduction de Henri Ninnin, revue et corrigée par M. L***, docteur en médecine*, Paris, 1821, 2 vol. in-12.

LEPAN (Edouard-Marie-Joseph), né à Paris, le 2 janvier 1767, d'Edouard-Joseph Lepan de Ligni, avocat au parlement de cette ville, après avoir fait ses études au collége d'Harcourt, s'occupa pendant quelques années du droit. Il employait les moments qu'il dérobait à ce travail, à lire et extraire les poëtes latins et français, et se destinait à être substitut du procureur du roi, à Paris, lorsque la révolution vint entièrement déranger ses projets. Dès lors il se livra exclusivement à l'étude des langues étrangères et de la littérature, composa quelques petites comédies, qui furent jouées sur divers théâtres, mais dont aucune n'a été imprimée. Il a publié: 1° *Les principes généraux de la langue française, en vers*, 1788; 2° *le Courrier des spectacles*, journal des théâtres, qu'il rédigea pendant huit ans: 3° *Histoire de l'établissement des théâtres en France*, 1807, in-8°; 4° *Œuvres choisies de Marot, Malherbe, Voiture et Segrais*, 1810, in-12: 5° *Traduction des Fables italiennes de Pignotti*, 1816, in-12; 6° *Méthode anglaise simplifiée*, 1816, in-8°; 7° *Miroir du cœur humain, recueil d'observations tirées des auteurs dramatiques français*,

réunis en forme de Dictionnaire, 1816, in-12; 8° *Chefs-d'œuvre de P. Corneille, avec les Commentaires de Voltaire et des observations critiques sur ces Commentaires, seule édition où le véritable texte de Corneille se trouve rétabli avec les Commentaires*, 1817, 5 vol., in-8° et in-12. M. Lepan donna cette édition au profit de mademoiselle J.-M. Corneille, neuvième descendante du grand Corneille. *Vie de Voltaire où l'on réfute celle écrite par Condorcet*, 1817, in-8°; 2° édit., 1819, in-12; 3° édit., 1823, in-12; 4° édition, 1824, in-8°, 5 vol.; abrégée par l'auteur, 1826, in-32; la même, 1819, in-12; 10° *La Henriade, avec des remarques de Clément de Dijon et des morceaux de comparaison, tirés d'Homère, de Virgile, de Milton, de Fénelon, etc.*, 1823, in-8° et in-12; 11° *Chefs-d'œuvre de Campistron, avec des notes*, 1820, in-32 et in-8°; 12° *Chefs-d'œuvre dramatiques de Voltaire, avec des préfaces historiques et des notes critiques*, 1821, 4 vol. in-8° et in-18; 13° *Commentaire sur les tragédies et les comédies de Voltaire, pour joindre à toutes les éditions de son théâtre*, 1820, 2 vol. in-8° et in-12; 2° édition, 1826; 14° *Principales erreurs de Condorcet dans sa vie de Voltaire*, 1824, br. in-8° et in-12.

LEPECQ DE LA CLOTURE (Louis) est né à Caen, en 1736. Il fit toutes ses études dans l'université de cette ville, et d'une manière si distinguée, que fort jeune encore il fut nommé docteur régent de la faculté de médecine de Caen, et professeur royal de chirurgie. Quelques années après il alla se fixer à Rouen, mais il fut obligé de quitter cette ville par suite des tracasseries qu'on lui fit éprouver, et qui prenaient leur source dans des lettres de noblesse que lui avait accordées Louis XVI, en récompense de ses travaux. Lepecq de la Cloture, retiré à Saint-Pierre-d'Assiac, dans une propriété patrimoniale, y employa les dernières années de sa vie à donner gratuitement ses soins et des secours aux malades des campagnes environnantes: il y mourut en 1804. Il a laissé: 1° *Observations sur les maladies épidémiques, d'après le tableau des épidémies d'Hippocrate*, Paris, 1776, in-4°, publié par ordre du gouvernement et aux frais du roi: 2° *Collection d'observations sur les maladies et constitutions épidémiques*, Rouen et Paris, 1778, en trois parties in-4°; et en outre plusieurs Mémoires publiés dans divers journaux de médecine.

LEPÉKHIN (Iwan), savant médecin russe, né vers le milieu du XVIII° siècle. Après de premières études faites à Pétersbourg, il vint se faire recevoir docteur en médecine à l'université de Strasbourg. De retour en Russie, Lepékhin fut, en 1771, nommé membre de l'académie impériale, dans la classe d'histoire naturelle. Il avait dû à ses connaissances étendues dans cette partie, d'être mis à la tête d'une société de savants chargée de parcourir l'empire russe pour en étudier et en décrire les productions naturelles; elle devait aussi porter son attention sur les grands phénomènes physiques dont ces vastes contrées sont le plus souvent le théâtre. Nommé secrétaire perpétuel, en 1783, Catherine II lui décerna une médaille d'honneur. Il fut aussi nommé membre correspondant de la société des scrutateurs de la nature de Berlin, et fut fait conseiller-d'état peu de temps avant sa mort, qui eut lieu le 18 avril 1802. Outre plusieurs mémoires insérés dans les collections de l'académie des sciences de Petersbourg et quelques opuscules séparés, Lepékhin a publié un ouvrage important sur l'histoire naturelle de son pays: *Journal des Voyages en plusieurs parties de la Russie*, écrit en russe, et traduit en allemand par Hase, Altembourg, 1774, 3 vol. in-4°, fig.

LEPEL (le comte Henri os), né en Prusse vers 1755, a rempli jusqu'en 1790 les fonctions d'ambassadeur de Prusse en Suède. Depuis cette époque, il s'était uniquement livré aux sciences et aux arts, et c'est par suite de ce goût dominant qu'il fit le voyage d'Italie et celui de Sicile. Il a légué à l'académie de Berlin ses belles collections de médailles et de dessins. Outre les *Œuvres de Claude Gelée*, qu'il a publiées en 1806 à Dresde, et le *Catalogue des estampes exécutées d'après Raphaël*, qu'il a donné sous le nom de *Tausicus Eubœus*, on lui doit un *Catalogue des ouvrages originaux des grands maîtres*. Il a laissé en manuscrit un ouvrage sur la numismatique. Lepel est mort le 2e janvier 1826, à l'âge de soixante-onze ans. — LEPEL (le baron), chambellan de l'électeur de Hesse, conseiller intime de régence, et ministre plénipotentiaire à la cour de Vienne, a rempli avec distinction plusieurs missions diplomatiques.

LEPELLETIER DE SAINT-FARGEAU, *Voyez* SAINT-FARGEAU.

LEPELLETIER ROSAMBO (Anne-Marie-Thérèse-Lamoignon Malesherbes, femme), née à Paris en 1756, était fille de Lamoignon-Malesherbes; elle fut traduite au tribunal révolutionnaire le 3 floréal an II (22 avril 1794), et fut condamnée à mort comme ayant conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la république. Madame Lepelletier ne pouvait pas être incertaine sur le sort qui l'attendait; son mari avait été exécuté depuis quelques jours: il n'est donc pas surprenant que cette circonstance l'ait en quelque sorte privée de sa raison. Toutefois, après sa condamnation, elle se rendit auprès de mademoiselle de Sombreuil, enfermée comme elle à la Bourbe, et lui dit avec une sorte de transport: « Vous avez eu le bonheur de sauver votre père; moi » je vais avoir celui de mourir avec le mien et de suivre » mon mari. » Effectivement, M. de Malesherbes fut exécuté le même jour, ainsi que M. et madame de Chateaubriand, son gendre et sa fille. Les tantes de madame Lepelletier, les marquises de Sénozan et d'Estonrmelle, subirent la même sort peu de jours après, dans un âge très avancé.

LEPIC (le comte Louis), né le 20 septembre 1765, fit en qualité d'officier de chasseurs les premières campagnes de la révolution. En 1793, il faisait partie des corps occupés à pacifier la Vendée. Loin de partager la fureur qui rendait ce pays le théâtre de tant de vengeances réciproques, on le vit, dans plusieurs circonstances, combattre pour sauver des prisonniers malheureux. Ses sentiments d'une généreuse pitié éclatèrent surtout à la prise d'un château défendu quelque temps par les rebelles. Leur fuite précipitée laissait au pouvoir des républicains une jeune orpheline d'une beauté remarquable; peut-être elle eût en vain cherché à fléchir la brutalité des soldats, sans les secours de Lepic. Non content de lui servir d'appui en cette occasion, touché du sort malheureux d'une fille dont les parents proscrits ne pouvaient plus deviner l'existence, cet officier la recueillit avec humanité, et lui donna toutes les marques du plus vif intérêt. A la rentrée des émigrés, en 1814, il s'occupa à rechercher ses parents; mais ce ne fut qu'en 1818, après les désagréments d'un long procès, qu'il parvint à lui rendre le nom de M. Duv.... de Ch.... son père, et ses droits à l'héritage de cette famille. Lepic assistait, le 6 germinal an VII, au combat de Vérenne. Son cheval, tué sous lui, l'avait laissé couvert de blessures, au milieu d'un corps nombreux d'Autrichiens; il se défendait vaillamment encore lorsque l'intrépide sous-lieutenant Lemaire vint, après deux charges et un combat furieux soutenu avec un seul peloton du 15° chasseurs, arracher son colonel des mains de l'ennemi. Après la bataille d'Austerlitz, informé de la conduite brillante de Lepic, Napoléon le nomma colonel-major des grenadiers à cheval de la garde impériale. Elevé au grade de général de brigade, le 13 février 1807, il reçut, en 1809, le titre de baron, et la croix de commandant de la légion d'honneur. Dans les dépôts de remonte dont il a eu quelque temps la surveillance, et surtout dans l'instruction régimentaire, qu'il a dirigée à Versailles, il a rendu des services moins brillants, mais non moins utiles que ceux par lesquels il s'était signalé sur les champs de bataille. Habile manœuvrier, Lepic avait en outre cette ardeur martiale communicative, ce caractère entraînant et ferme qui brise les jeunes gens au métier des armes, et les habitue dans les garnisons aux mœurs et aux fatigues des camps. En 1813, il fut chargé d'organiser à Metz le 2° régiment des gardes d'honneur, et reçut, le 9 février de cette année, le brevet de général de division. En 1814, il obtint du gouvernement royal le commandement de la 21° division militaire, à Bourges, le titre de comte, et la croix de Saint-Louis. Employé par Napoléon, en 1815, il a été admis à la retraite après la seconde restauration. Il mène une vie simple et modeste, dans la commune d'Andresis, près de Saint-Germain, où il a épousé la fille d'un riche cultivateur.

LEPITRE (Jacques François), ancien professeur de rhétorique à l'université de Paris, et chef de l'une des principales maisons d'éducation de Paris, né le 6 janvier 1764. Quoique partisan, même assez zélé, des principes de la révolution, lorsque le trône se trouva menacé il resta lié avec les amis de la monarchie constitutionnelle. Membre de la commune en 1792, il fut désigné par le sort pour être un des commissaires chargés de surveiller le roi et sa famille, alors prisonniers au Temple. Déjà dévoué à Louis XVI, son attachement pour ce prince ne put qu'augmenter en voyant de près l'excès d'abaissement où l'avait précipité le fol entêtement de ses courtisans et leur lâche abandon. Loin d'imiter la conduite de quelques uns de ses collègues, qui outrageaient trop souvent d'illustres infortunes, il fit tout ce qu'il put pour adoucir les mesures rigoureuses dont la famille royale était l'objet. De concert avec un autre membre de la commune, qui partageait ses sentiments, il lui procura des livres et des journaux, mais il conserva toujours pour lui seul la tâche dangereuse de faire ses commissions au dehors. Se trouvant un jour de garde avec un de ses collègues, qui ne répondait jamais à tout ce qu'on pouvait lui dire que par un signe de tête, ce qui l'avait fait surnommer la Pagode par la reine, M. Lepitre, ne sachant que faire, demanda à Louis XVI la permission de prendre un Virgile qui était sur sa cheminée. « Vous » savez donc le latin? lui dit ce prince. — Oui, sire,

» Non ego cum Danais trojanam exscindere gentem
» Aulide juravi. »

Un regard du roi lui fit entendre qu'il l'avait compris. L'événement du 21 janvier lui causa une profonde affliction qui lui inspira les paroles d'une romance dont il fit, peu de jours après, hommage à la reine. M. Lepitre ne borna pas à des témoignages stériles le désir qu'il avait de faire cesser les profondes infortunes de la famille royale; il lui prépara des moyens d'évasion, de concert avec Toulan et le chevalier de Jarjayes; mais leur projet échoua par un soulèvement qui eut lieu le 2 mai 1793, jour fixé pour l'exécution. Toulan fut condamné à mort, Jarjayes s'expatria, et M. Lepitre, devenu suspect, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, confronté avec la reine, et acquitté malgré les fortes présomptions qui pesaient sur lui. On rapporte ces particularités d'après une relation qu'en a publiée M. Lepitre lui-même en 1814, sous le titre de *Quelques souvenirs, ou Notes fidèles de mon service au Temple.* On doit dire que les détails relatifs à l'évasion projetée de la reine ne sont pas entièrement conformes au contenu d'une lettre autographe de cette princesse, dans laquelle elle donne à Jarjayes seul tout l'honneur de l'entreprise. Cela vient peut-être de ce que la surveillance dont on environnait si sévèrement la famille royale l'empêcha de connaître tous ceux qui tentèrent de faire cesser ses malheurs. Quoi qu'il en soit, lorsque, le 9 mai 1814, M. Lepitre fut présenté à Madame, duchesse d'Angoulême, cette princesse lui dit: « Je n'ai » point oublié, et je n'oublierai jamais les services que » vous avez rendus à ma famille. » Après avoir été nommé, en 1816, professeur de rhétorique au collége royal de Rouen, il passa avec le même titre au collége de Versailles, où il est mort le 18 janvier 1821. Outre l'ouvrage dont on a parlé, on a de lui: 1° *L'Histoire des dieux, des demi-dieux et des héros adorés à Rome et dans la Grèce*, nouvelle édition, 1814, in-12, et 1819, in-12; 2° *Cinq Romances composées en 1793 et 1795, pour les illustres prisonniers du Temple*, musique de madame Cléry, Paris, 1814; 3° *Quelques Souvenirs, ou Notes fidèles sur mon service au Temple, depuis le 3 décembre 1792 jusqu'au 24 mars 1793, etc.*, 1814 in-8°; deuxième édition, 1817, in-8°.

LEPLAT ou LEPLAET (Josse), docteur en droit, naquit à Malines en 1735. Malgré des connaissances très étendues en droit civil et en droit canon, il mena une vie très agitée, parce que, d'un côté, il adopta et soutint des opinions qui contrariaient les fauteurs de l'ultramontanisme, et que, de l'autre, il appuya de toute la puissance de l'érudition les changements que l'empereur Joseph II voulait introduire dans la discipline religieuse de ses états. A trente-cinq ans il obtint une chaire de droit à l'université de Louvain, et passa, huit ans après, à une chaire de droit canon. Deux thèses qu'il fit soutenir en 1770 commencèrent sa réputation. Il s'y déclarait, comme le parlement de Paris, contre Benoît XIV et une foule de théologiens, pour l'indissolubilité du mariage de l'infidèle converti. Un grand nombre d'ouvrages furent publiés contre lui à cet égard, il répondit à tous; chacun cita ses autorités, et, après avoir beaucoup disputé et beaucoup écrit, chacun resta, comme c'est l'ordinaire, dans son opinion. Leplat eut un avantage qui manquait à ses adversaires, il fut appuyé de toute l'autorité de Joseph II. Aussi le vit-on servir avec zèle les vues du prince lors de la formation du séminaire général, ce qui le rendit odieux aux Belges et l'exposa souvent aux insultes des étudiants, au point qu'il ne montait plus en chaire qu'escorté de soldats. Obligé de se retirer en Allemagne, il fut désigné par l'archevêque de Malines comme un propagateur de doctrines nouvelles, et menacé de destitution; il essaya d'abord de se justifier, publia ensuite des *Observations*, et enfin prononça à Mayence et à Bonn un discours latin, où, traitant de la primauté du pape, il est loin de lui accorder tous les droits qu'on lui attribue. Jusque-là Leplat n'avait fait qu'essayer ses forces, et n'avait, en quelque sorte, que proposé des doutes: il passa toutes les bornes, et prit un ton dogmatique dans les *Lettres d'un théologien canoniste à Pie VI, sur la bulle Auctorem fidei*, 1795, in-12; il s'y montre théologien profond, habile dialecticien, mais surtout ennemi déclaré des prétentions ultramontaines. Il avait publié: 1° en 1771, sur l'indissolubilité du mariage de l'infidèle converti, une *Dissertation historico-canonique*, où il attribuait l'origine du sentiment commun aux idées répandues par les décrétales; 2° une édition du *Commentaire de Van-Espen sur le nouveau droit canonique*, avec une longue préface, 1777, 2 vol. in-8°; 3° une édition latine des *Canons et décrets du concile de Trente*, in-4°, 1779; 4° une édition des *Institutions de jurisprudence ecclésiastique*, de Riegger, 1780, 5 vol. in-8°; 5° une édition latine des *Discours* de Fleury, sur l'histoire ecclésiastique, 1780, 2 vol. in-12; 6° une dissertation contre l'autorité des règles de l'*Index*, pour défendre ce qu'il avait dit à ce sujet dans sa préface des *Canons du concile de Trente*, in-4°; 7° *Dissertation sur les fiançailles et les empêchements du mariage*, 1782; 8° collection de pièces relatives à l'histoire du concile de Trente, en latin, 1784, 7 vol. in-4°. Depuis 1795, Leplat habitait la Hollande, et secondait l'abbé Mouton, chef du parti janséniste, dans la rédaction des *Nouvelles ecclésiastiques*, qui s'imprimaient à Utrecht. En 1806, il fut nommé directeur de l'école de droit à Coblentz, où il mourut le 10 août 1810.

LEPREVOST-D'IRAY (le vicomte Chrétien-Siméon), membre de l'institut (académie des inscriptions et belles-lettres), né le 13 juin 1768. Il fut successivement professeur aux écoles centrales de Paris, censeur des études au lycée impérial, et inspecteur-général de l'université, place qu'il perdit en 1818. M. Leprévost-d'Iray fut élu membre de l'institut en 1819. Il a publié: 1° *Tableau comparatif de l'histoire ancienne, à l'usage des écoles publiques*, 1802, 2 grandes feuilles grand aigle, 1804, in-folio; 2° *Tableau comparatif de l'histoire moderne*, faisant suite au tableau précédent, 1805, in-folio; 3° *Histoire de l'Égypte sous le gouvernement des Romains, considérée principalement dans les différentes branches et les changements successifs de son administration, depuis la conquête de ce pays par Auguste jusqu'à la prise d'Alexandrie par les Arabes*, ouvrage qui a remporté le prix décerné par la troisième classe de l'institut dans sa séance publique du 3 juillet 1807, 1816, in-8°, tom. Ier; 4° *La Vendée, poëme en six chants*, 1824, in-8°, 2e édition, 1826, in-18; 5° *Vision d'Ezéchiel, ou l'Apparition du verbe de Dieu, ode*, 1825, in-8°; 6° *Pièces fugitives*, 1825, in-18; 7° *Chant sacré appliqué aux malheurs des Grecs, ou Paraphrase du psaume XLIII*, 1826, in-8°; 8° *Paraphrase du livre de Job*, 1826, in-8°; 9° *Ode sur la mort du duc d'Enghien*, 1827, in-8°; 10° *la Guerre sacrée, ou Hommage à l'héroïsme des Grecs*, 1827, in-8°. On a encore de M. Leprévost d'Iray une tragédie, *Manlius Torquatus* représentée au théâtre de l'Odéon, quelques pièces jouées au Vaudeville, et des chansons

imprimées dans divers recueils. Il est un des principaux collaborateurs de la *Bibliothèque française*.

LEQUINIO (Joseph-Marie), membre de plusieurs législatures, né à Sarzeau, près de Vannes, exerçait avant 1789 la profession d'hommes de lettres; il était éditeur du *Journal du Laboureur*, et avait publié l'*Ecole des Laboureurs*, et un autre ouvrage intitulé, *des Elections*. Après avoir rempli, au commencement de la révolution, les fonctions de maire de Rennes, puis celles de juge au tribunal de Vannes, le département du Morbihan le nomma membre de l'assemblée législative. D'un caractère doux et conciliant dans la vie privée, M. Lequinio embrassa d'abord avec beaucoup de modération la cause populaire, et se montra plein d'indulgence pour les partisans de l'ancien régime. Espérant sans doute qu'ils finiraient par se ranger du côté de la raison et de la justice, il prit plusieurs fois la parole, au commencement de la session, pour combattre les mesures de rigueur proposées contre les émigrés. Mais bientôt s'opéra un changement total dans ses principes, et il attaqua ceux en faveur de qui il avait invoqué l'indulgence. Il appuya la proposition du séquestre des biens des émigrés, parla avec chaleur contre les prêtres insermentés, et demanda la mise en accusation des princes français. Ce fut vers cette époque qu'il publia une brochure dans laquelle il soutenait avec force la nécessité du divorce. Nommé, en 1792, membre de la convention nationale par le même département qui l'avait député à l'assemblée constituante, il professa dans cette assemblée les mêmes principes qu'il avait manifestés à la fin de la précédente législature, et lors du procès du roi il se prononça pour la mort. Ses opinions avaient même acquis alors un tel degré d'acrimonie, qu'il ajouta à son vote une proposition qui fut blâmée des plus ardents républicains, parce qu'elle semblait être une insulte au malheur. « Je regrette, dit-il, que la sûreté de l'état ne » permette pas de condamner Capet aux galères perpé» tuelles. » Depuis lors Lequinio s'attacha au parti de la montagne, et fut envoyé, en avril 1793, en mission à l'armée du Nord, et ensuite dans les départements de l'Aisne et de l'Oise, pour y sévir contre les suspects. De retour dans le sein de la convention, il demanda la déportation des évêques qui s'opposeraient au mariage des prêtres. Peu de temps après, il fut chargé, avec Laignelot, d'une nouvelle mission dans l'Ouest, qui avait pour objet d'y soulever la population contre les ennemis de la révolution. Il s'acquitta de cette mission de manière à s'attirer les éloges des montagnards les plus exaltés, et par conséquent le blâme des hommes à qui il ne paraissait pas impossible de concilier les mesures qu'exigeait la sûreté de la république avec les devoirs de l'humanité et de la justice. Lequinio revint à Paris en avril 1794. C'était le temps où Robespierre, qui voulait faire servir à son exaltation les secours d'une religion nouvelle dont il serait le fondateur, avait tenté d'établir le culte de la raison. Lequinio fit à la société des jacobins le plus pompeux éloge du discours qu'il prononça dans cette occasion dans la vue de prouver la vérité du dogme de l'immortalité de l'ame. Mais Robespierre, qui n'aimait pas Lequinio, au lieu de se montrer sensible à cette preuve de dévouement, lui reprocha publiquement d'avoir prêché le matérialisme dans deux ouvrages intitulés *le Bonheur* et *le Préjugé détruit*, et d'avoir dit, « que tout finissait » pour l'homme avec la vie. » Après le 9 thermidor, soit expérience, soit crainte des réactions, Lequinio parut revenir aux principes qu'il avait professés au commencement de sa carrière législative. Il proposa de décréter que les membres de la convention ne pourraient faire partie des assemblées populaires : mais cette motion, quoique soutenue par une partie de l'assemblée, fut rejetée. Quelque temps après, des attaques furent dirigées contre lui par suite de la mission dont il avait été chargé dans l'Ouest; décrété d'accusation, le 8 août 1795, il fut compris dans l'amnistie décrétée en 1796. Lequinio exerça sous le directoire l'emploi d'inspecteur forestier à Valenciennes, et fut nommé, en 1798, par le département du Nord, député au conseil des cinq-cents, d'où il sortit en 1798. Après le 18 brumaire, Bonaparte l'appela aux fonctions de sous-commissaire des relations commerciales à New-Port, dans les Etats-Unis d'Amérique, où il demeura plusieurs années. On a de lui, outre les ouvrages qu'on a déjà cités: 1° *les Préjugés détruits*, 1792, in-8°, 2e édit., 1793, in-8°, 3e édit. 1798, in-8°: 2° *la Richesse de la république*, 1792, in-8°; 3° *la Guerre de la Vendée et des Chouans*, 1795, in-8°; 4° *Philosophie du peuple*, ou *Elémens de philosophie politique et morale, à la portée des habitants des campagnes*, 1796, in-18; 5° *Voyage pittoresque et physico-économique, dans le Jura*, 1801, 2 vol. in-8°.

LEREBOURS (Marie-Angélique-Abel, veuve), née en 1731, avait épousé M. Lerebours, ancien contrôleur-général des postes à Paris. Elle eut, dans sa longue carrière, des liaisons avec les hommes de lettres les plus recommandables, tels que d'Alembert, Condorcet, le président Dupaty, Rousseau, Dupont de Nemours, etc. Elle est morte à l'Arche, près le Mans, le 3 avril 1821, âgée de quatre-vingt-dix ans. On a d'elle : 1° *Avis aux mères qui veulent nourrir leurs enfants*. Utrecht, 1767, in-12. Cet ouvrage, qui parut quelques années après l'*Emile*, dans lequel J.-J. Rousseau avait recommandé aux mères de nourrir leurs enfants, obtint un grand succès. Il eut cinq éditions, et fut traduit en allemand et en danois, et obtint l'approbation de la faculté de médecine de Paris, ainsi que les éloges du célèbre Tissot. 2° *Supplément à l'Avis aux mères qui veulent nourrir leurs enfants*, ou *Observations sur le danger et l'inutilité de préparer, pendant la grossesse, le sein des femmes qui se proposent de nourrir leurs enfants*, Paris, 1772, in-12. Madame Lerebours a aussi cultivé la peinture avec succès; on assure que quelques-uns de ses portraits ont été pris pour des Rembrandt. — M. Victor LEREBOURS, un de nos jeunes acteurs tragiques qui donnent le plus d'espérances, est son petit-fils.

LEREBOURS (Noel-Jean), d'une autre famille que les précédents, né à Mortain (Manche), le 25 décembre 1762. La science de l'optique était peu cultivée en France lorsque M. Lerebours commença à l'étudier : il fallait aller chercher en Angleterre les instruments les moins défectueux qu'on eût alors, et le célèbre Dollond était, en ce genre, le fournisseur de l'Europe. L'artiste français parvint, à force d'étude, à égaler d'abord, sinon à surpasser les instruments anglais, et fit ensuite des découvertes précieuses qui contribuèrent puissamment au perfectionnement de son art. Connu bientôt pour un des plus habiles opticiens de l'époque, il créa un nouveau commerce pour la France, et l'agrandit par de nouveaux chefs-d'œuvre. Dès 1810, M. Lerebours avait présenté à l'Observatoire deux lunettes fort supérieures, dit le rapport sur les prix décennaux, aux lunettes de Dollond; elles n'avaient que le défaut d'être construites avec des cristaux étrangers. Des recherches assidues ont convaincu M. Lerebours que les cristaux de manufacture française peuvent donner un résultat aussi satisfaisant. Ce ne sont pas seulement les succès aussi éclatants que soutenus qu'a obtenus M. Lerebours qui le distinguent des artistes ordinaires, c'est l'émulation louable et désintéressée avec laquelle il se dévoua aux travaux les plus longs et les plus difficiles sans autre espoir de les voir récompenser que par l'estime des savants et des connaisseurs : l'amour de l'art et de ses progrès peut seul déterminer à de pareils sacrifices. Il a perfectionné en général les instruments des sciences, et particulièrement ceux de l'optique. Une simple énumération des principaux instruments construits par M. Lerebours dépasserait de beaucoup les bornes de cette notice; nous nous contenterons de rappeler ceux qui lui ont mérité, de 1808 à 1817, le plus d'honorables suffrages. Il a établi : 1° des lunettes achromatiques dont Delambre a fait un rapport très avantageux, dans la séance de l'institut, 14 mai 1811 : trois ont été achetées par le gouvernement pour l'observatoire de Paris, une pour celui de l'école militaire, et une cinquième pour celui de Marseille; 2° lunette de 7 pouces et demi de diamètre et de 17 pieds de foyer, une des plus parfaites que l'on connaisse : elle a été exposée en 1819. C'est après la construction de cet instrument que Louis XVIII nomma M. Lerebours chevalier de la légion-d'honneur. Le jury lui décerna, la même année, la médaille d'or. 3° *Micro-télescope*, instrument peu connu, de l'invention de M. Lerebours, qu'on peut employer comme

microscope, pour l'étude de l'histoire naturelle ; il sert à voir les objets transparents et les objets opaques à la distance de un à dix pieds ; comme lunette, on peut s'en servir pour les petites et les grandes distances, même pour les observations astronomiques. Cet instrument, exposé en 1819, a été vendu pour Constantinople. 4° Lunette de neuf pouces de diamètre et de dix pieds de foyer, commandée par Louis XVIII pour l'observatoire de Paris : elle fut exposée en 1823 ; le jury décerna cette année, pour cet objet, à M. Lerebours une nouvelle médaille d'or ; 5° microscope composé suivant le système du docteur Amici, dont l'instrument a été examiné en France et en Angleterre par les savants les plus distingués, et reconnu infiniment supérieur à tout ce qui avait été fait jusqu'à ce jour ; il peut supporter un grossissement de deux mille trois cents fois, tandis que les plus parfaits, avant la découverte de M. Amici, avaient un pouvoir amplifiant qui n'allait jamais au-delà de mille trois cents fois. On peut juger, d'après ce petit nombre de citations, que nous pourrions multiplier à l'infini, combien M. Lerebours a de droits à la reconnaissance des savants ; il a bien mérité des mathématiciens, en confectionnant pour eux des instruments d'une précision et d'un fini parfaits. On n'a jusqu'ici qu'un reproche à faire à M. Lerebours, c'est de n'avoir pas écrit sur son art, et de s'être laissé devancer par des opticiens beaucoup moins habiles : mais on doit espérer qu'il réparera un jour cette omission, et point de doute qu'on ne voie s'éclipser alors quelques réputations usurpées. M. Lerebours est breveté du roi, opticien de l'observatoire royal et de la marine, chevalier de la légion-d'honneur, membre du bureau des longitudes, du conseil général des manufactures, et de la société d'encouragement.

LERMINIER (Nicolas Théodore), médecin de l'hôpital de la Charité, membre de l'académie royale de médecine, chevalier de la légion-d'honneur, est né en 1770, à Abbeville, département de la Somme. Il y avait commencé l'étude de la médecine ; mais il fut obligé de partir comme simple soldat. Il parvint cependant à se faire employer en qualité de chirurgien, dans les hôpitaux militaires, et acheva ses études médicales après avoir quitté le service. Il fut un des premiers élèves de cette école de santé si féconde en sujets distingués ; et, en 1805, il soutint sa thèse sur les crises, écrit fort remarquable, composé d'après les doctrines des anciens. Envoyé, en 1806, dans la Bourgogne, où la présence des prisonniers austro-russes avait fait déclarer une épidémie, il rivalisa de zèle et de talent avec M. Desgenettes, auquel il avait été adjoint. A son retour il fut nommé médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, et membre de la société de médecine. En 1808, à la mort de Leclerc, il fut nommé médecin par quartier de l'empereur, et fit en cette qualité les campagnes d'Espagne et de Russie : il mérita la décoration de l'ordre de la réunion par son zèle à secourir les soldats blessés dans la fatale retraite de 1812. En 1813, il se consacra tout entier au traitement des soldats malades du typhus qui encombraient les salles de la Pitié. Le roi récompensa ces derniers services en le nommant, en 1814, membre de la légion-d'honneur. Nommé ensuite médecin de l'hôpital de la Charité, il y établit un cours de médecine pratique vraiment utile, mais qui fut peu suivi, parce que M. Lerminier, trop froid praticien, manqua de ce jugement rapide qui constitue le véritable médecin. Sans originalité dans les idées, sans imagination, il n'a pas ce qu'il faut pour attirer les élèves. Son diagnostic est trop souvent erroné, son pronostic trop peu sûr, sa manière de faire la médecine trop méticuleuse, pour qu'il puisse souvent voir sa visite suivie par un grand concours d'élèves. M. Lerminier eut pour un temps une très grande réputation dans les provinces : elle est maintenant resserrée à Paris dans le cercle de ses malades, qui, grace à la place qu'il occupe, sont assez nombreux.

LEROUX (Jean-Jacques), chevalier de la légion-d'honneur, professeur honoraire de la nouvelle faculté de médecine, membre honoraire de l'académie royale de médecine, et d'un grand nombre de sociétés savantes, est né à Sèvres, département de Seine-et-Oise, le 17 avril 1749. Bachelier de l'ancienne faculté de médecine en 1776, et docteur régent en 1778, il exerçait la médecine à Paris avec succès quand la révolution éclata. Nommé officier municipal en 1792, il se trouva, le 10 août, auprès de la personne du roi, et l'accompagna à l'assemblée législative. Arrêté dans les derniers jours du mois d'août, il fut assez heureux pour échapper aux massacres des 2 et 3 septembre. Après le 13 vendémiaire an IV, il fut condamné à mort, pour avoir présidé la section de l'Unité, et avoir été un de ceux qui avaient excité les autres sections à la révolte. Ayant eu le bonheur d'échapper à l'exécution de ce jugement, il abandonna la politique, et rentra dans la vie privée. Nommé professeur de l'école de santé à l'époque de sa création, il conserva cette place quand l'école de santé devint successivement école de médecine, et enfin faculté de médecine ; en 1810, à la mort de Thouret, il en fut nommé doyen. Il occupait cette place à la satisfaction des élèves et des professeurs ses collègues, lorsque furent rendues, en 1823, les ordonnances qui supprimaient l'ancienne faculté et réorganisaient la nouvelle. M. Leroux ne conserva que le titre de professeur honoraire. Le roi lui accorda la croix de la légion-d'honneur, en 1814. M. Leroux a publié : 1° *Discours prononcé sur la tombe de Leclerc*, en 1808 ; *sur la tombe de Baudelocque*, en 1810 ; *sur la tombe de Thouret*, en 1810 ; *sur le cercueil de Corvisart*, en 1821 ; *sur la tombe de Hallé*, en 1822, in-8° ; 2° *Rapport fait à l'école de médecine de Paris, sur la clinique d'inoculation*, par MM. *Pinel et Leroux*, 1797, in-fol. ; 3° *Discours prononcé le 30 juillet 1816, pour l'inauguration des salles de clinique*, in-8° ; 4° *Compte rendu à l'école de médecine*, Paris, 1807, in-4° ; 5° *Discours prononcé à la séance publique de la faculté de Médecine de Paris, le 14 novembre 1809*, 1810, in-4° ; 6° *Instruction sur le typhus, fièvre des camps, fièvre des hôpitaux, fièvre des prisons*, Paris, 1814, in-8° ; 7° *Réflexions sur l'établissement d'une société royale de médecine et de chirurgie*, Paris, 1815, in-4° ; 8° *Mémoire*, ou *Réponse à un écrit anonyme intitulé* : Observations, présentées au roi, sur la faculté de médecine, par J.-J. Leroux et Desormeaux, Paris, 1795, in-8° ; 9° *Mémoire et plan d'organisation pour la médecine et la chirurgie*, par MM. *Leroux et Dupuytren*, Paris, 1818, in-4° ; 10° *Règlement de la société d'instruction médicale*, Paris, 1818, in-4° ; 11° *Rapport sur le cimetière de la ville de la Ferté-sous-Jouarre*, par MM. *le baron Desgenettes et Leroux*, Paris, 1820, in-8° ; 12° *Cours sur les généralités de la médecine pratique et sur la philosophie de la médecine*, Paris, 1825, et années suivantes : il paraît un cahier de ce journal tous les mois. M. Leroux a été rédacteur principal, pendant dix ans, du *Journal de médecine de Bacher*, et ensuite propriétaire-éditeur de la continuation de ce journal de médecine et de chirurgie, par MM. Corvisart, Leroux et Boyer.

LEROY (Alphonse-Louis-Vincent) naquit à Rouen, le 23 août 1741. Destiné à la profession d'avocat, il se livra d'abord à l'étude des lois, mais ayant entendu parler du célèbre Lecat, et de ses succès en chirurgie, le désir de s'illustrer dans la même carrière s'empara tout à coup du jeune légiste : il quitta Bartbole pour Hippocrate, se consacra spécialement à cette partie des sciences médicales qui traite des maladies des femmes et des enfants, et fut reçu docteur-régent et professeur en l'ancienne faculté de Paris. Il fut ensuite admis comme professeur d'accouchements à l'école de santé de la même ville. Leroy avait des qualités brillantes qui trop souvent tiennent lieu de talent. Il se recommandait par la publication de plusieurs ouvrages sur différents sujets, par une élocution pure et facile, et surtout par cet air de confiance qui se produit sans hésitation ; et en le voyant, mais surtout en l'entendant, on oubliait que, quoique assez instruit, il réunissait la crédulité à l'enthousiasme, et que son esprit paradoxal le portait fréquemment à soutenir des erreurs évidentes, ou à refuser son assentiment aux vérités les mieux démontrées. On doit juger d'après ce caractère combien il apportait dans les discussions d'impatience, d'exagération et d'opiniâtreté. Suivant lui, les substances animales, et en particulier la viande, constituent toujours les meilleurs aliments dont les plus jeunes enfants puissent faire usage. Personne ne se prononça avec plus

d'obstination contre la vaccine. Il contribua, il est vrai, à rendre publique la symphyséotomie, il en retraça les avantages, mais cette découverte appartenait tout entière à Sigault, ou plutôt à Severin Pineau, qui, deux siècles auparavant, en avait reconnu la possibilité et donné le conseil d'y recourir. Alphonse Leroy aurait pu figurer parmi les médecins littérateurs du dernier siècle, mais il était dépourvu des qualités indispensables pour assurer à des ouvrages un long avenir. Leroy périt victime d'un attentat horrible, il fut assassiné dans son lit, pendant la nuit du 14 au 15 janvier 1816, par un domestique qu'il avait renvoyé quelques jours auparavant. Leroy a publié les ouvrages suivants : 1° *Maladies des femmes et des enfants, avec un traité des accouchements, d'après les aphorismes de Boërhaave, commentés par Van-Swieten, le tout traduit et augmenté de notes et instructions*, Paris, 1768, 2 vol. in-8° ; 2° *Recherches sur les habillements des femmes et des enfants, ou Examen de la manière dont il faut vêtir l'un et l'autre sexe*, Paris, 1772, in-8°. Dans cet écrit, Alphonse Leroy a établi quelques préceptes hygiéniques judicieux, et présenté des considérations assez importantes sur les divers effets produits par les vêtements. 3° *Lettres sur la manière dont il faut terminer l'accouchement dans lequel le bras de l'enfant est sorti du ventre de la mère, et examen de l'opinion de Levret à cette occasion*, Paris, 1774, in-8° ; 4° *Pratique des accouchements*, Paris, 1776, in-8° ; 5° *L'approche de certaines femmes nuit-elle à la fermentation des liqueurs?* Paris, 1780, in-8° ; 6° *Critique de l'Art des accouchements de Baudelocque*, Paris, 1781, in-12, extrait de la *Gazette de santé* : cet ouvrage fut vivement attaqué dans un écrit ayant pour titre : *Lettre d'un étudiant en médecine de Paris.* Alphonse Leroy, dont on avait peu ménagé la susceptibilité, répliqua par une brochure intitulée : 7° *M. Alphonse Leroy à son critique*, Paris, 1776, in-8° ; 8° *Recherches historiques sur la section de la symphyse du pubis*, Paris, 1778, in-8° ; 9° *Observations et réflexions sur l'opération de la symphyse et sur les accouchements laborieux*, Paris, 1780, in-8° ; 10° *Essai sur l'histoire naturelle de la grossesse et de l'accouchement*, Paris, 1787, in-8°. A l'occasion d'un accouchement naturel, suivi du renversement de la matrice, Piett, Delulryn et Noury, accusèrent Alphonse Leroy d'impéritie, dans un mémoire publié au nom de la dame Heuaard et son mari ; mais comme la conduite de l'accoucheur avait effectivement été exempte de blâme, il se justifia pleinement dans la brochure suivante : 11° *Réponse de M. Alphonse Leroy à une imputation d'impéritie*, Paris, 1787, in-8°, 12° *Motifs et plan d'établissement dans l'hôpital de la Salpêtrière, d'un séminaire de médecine, pour l'enseignement des maladies des femmes, des accouchements et de la conservation des enfants, présenté à l'assemblée nationale*, Paris, 1789, in-4° ; 13° *l'Enfant qui nait à cinq mois peut-il conserver la vie ? question médico-légale, dans laquelle on expose quelques lois de la nature, propres à donner des éclaircissements sur ce qu'est la vie.* Paris, 1790, in-4° ; 14° *De la nutrition, et de son influence sur la forme et la fécondité des animaux sauvages et domestiques, et de l'influence de la lumière sur l'économie animale*, Paris, 1798, in-8°. Dans cet écrit, dont une partie est consignée parmi les mémoires de la société médicale d'émulation, l'auteur établit que les nourritures animales sont plus substantielles et plus économiques que les nourritures végétales, et que le cochon surtout forme l'aliment le plus convenable aux hommes qui travaillent. 15° *Leçons sur les pertes de sang pendant la grossesse, lors et à la suite des accouchements, des fausses couches, et sur toutes les hémorrhagies, publiées par J. F. Lobstein*, Paris, 1801, *ibid*, 1803, in-8° ; 16° *Manuel des goutteux et des rhumatisants*, Paris, 1803, in-8°, *ibid*, 1803. Cet ouvrage, qui n'est qu'un recueil de remèdes et de recettes contre la goutte et le rhumatisme, est suivi de la traduction d'un écrit publié par le docteur Tavaret, ayant pour titre : *Sur un art nouveau de guérir les paroxysmes de la goutte, et de la preuve qu'elle siége principalement dans les nerfs.* 17° *La médecine maternelle, ou l'Art d'élever et de conserver les enfants*, Paris, 1803, in-8° ; 18° *Manuel de la saignée, utilité de celle du pied, danger de celle du bras*, Paris, 1807, in-12 ; 19° *De la conservation des femmes*, Paris, 1811, in-8° ; 20° *De la contagion régnante sur les hommes, les vaches et les bœufs, de ses moyens préservatifs et curatifs, avec des considérations sur les causes des maladies fréquentes à la suite des armées*, Paris, 1814, in-8°. Alphonse Leroy a encore inséré plusieurs mémoires dans divers écrits périodiques, et une lettre *sur les propriétés médicinales du phosphore*, dans le premier volume des mémoires de la société médicale d'émulation.

LEROY (Jacques-Agathange), docteur en médecine, né à Maubeuge, en 1734. Un désespoir amoureux faillit, dans sa jeunesse, lui faire perdre la raison, et le porta à aller s'enfermer une année entière à l'abbaye de la Trappe ; ramené dans le monde par les instances de sa famille, il fut nommé, à l'âge de vingt-cinq ans, pharmacien en chef des armées, fut envoyé en cette qualité à Cayenne, où il rendit des services signalés dans une épidémie qui y exerçait les plus grands ravages. Il revint en France un an après, se retira à Lille, puis à Dunkerque pendant la révolution, et lorsque les troubles furent apaisés, il vint se fixer à Paris, où il exerça la médecine avec la plus grande distinction jusqu'à sa mort, arrivée le 11 février 1818. On a de lui : 1° *Essai sur l'usage et l'effet de l'écorce de garou*, Paris, 1767, et 1774, in-12 ; 2° *Traité des maladies aigues*, traduit du latin d'Eller, 1774, in-12 ; 3° *Histoire raisonnée de la fièvre gangréneuse qui a régné à Rochefort en 1766* ; 4° *Des moyens de rendre la petite-vérole bénigne dans tous les cas*, etc.

LEROY (Onésime), auteur dramatique, né à Valenciennes, en 1788, fit de bonnes études au collége de Sainte-Barbe, et y prit le goût des lettres, qu'il cultiva depuis avec succès. Il débuta, en 1813, par sa comédie du *Méfiant.* Il introduisit dans cette pièce un personnage rare encore à l'époque où elle fut représentée ; c'est un chevalier d'industrie, intrigant, porteur de décorations, à qui la révolution n'a rien laissé d'une grande fortune. Le succès mérité qu'obtint cette pièce décida la vocation de M. Leroy, et il a continué d'enrichir le théâtre de comédies d'autant plus favorablement accueillies qu'elles peignent les mœurs de l'époque. Après *le Méfiant* vint *l'Irrésolu*, jolie comédie en un acte et en vers, représentée sur le Théâtre-Français, le 15 juillet 1819, et qui obtint le succès le plus brillant. Il a réduit en trois actes *la Femme juge et partie*, pièce en cinq actes de Montfleury : les coupures, faites avec discernement, en resserrant l'action, l'ont rendue plus piquante : cette pièce ainsi réduite fut représentée avec succès, le 8 mars 1821. M. Leroy fit, vers la même époque, en société avec M. Bert, une comédie intitulée : *l'Esprit de parti.* On ne doit qu'à lui seul *les Deux candidats, ou une Veille d'élection*, pièce qui fut représentée sur le Théâtre Français, le 15 octobre 1822, et suspendue par ordre après vingt-six représentations. *Caton le Censeur, ou la guerre d'Espagne, premier acte d'une grande comédie non encore représentée*, 1823, in-8°. M. Leroy fournit au *Journal général de France* des articles portant tous l'empreinte de son talent et de ses connaissances, et on espère qu'il n'a pas renoncé à la carrière dramatique, qu'il a parcourue de la manière la plus honorable.

LEROY DE BACRE (Alexandre-Jacques), officier et littérateur, fut élevé à l'école militaire, d'où il passa sous-lieutenant dans le régiment de Vintimille, avec lequel il fit les campagnes de 1792 et 1793. Honoré de la confiance de Dumourier, dont il était devenu aide-de-camp, il partagea ses principes, le suivit dans sa fuite en Autriche, et prit du service chez cette puissance. Il regretta bientôt sa patrie, y rentra, et fut incorporé dans le régiment du prince régnant d'Issenbourg, qui faisait partie de l'armée française : il était son aide-de-camp, lorsque l'espoir de trouver plus d'occasions de se signaler dans un service plus actif le détermina à passer à la grande armée, où il fit les dernières campagnes de l'empire, en qualité de capitaine-adjoint à l'état-major-général. Au milieu du tumulte des camps, M. Leroy s'occupait de littérature dramatique. Il a donné en ce genre : 1° *Geneviève de Brabant*, opéra en trois actes ; 2° *Méliade et Ferval* ; 3° *Caroline et Dorine, ou Turenne aux Dunes* : 4° *La femme romanesque* ; 5° *Arlequin au village* ; 6° (avec L. Ponet.) *le Hussard, ou le Maréchal-des-logis piémontais*, mimodrame en

deux actes, représenté sur le théâtre du Cirque-Olympique, le 7 décembre 1824; 7° (avec A. Séville et L. Ponet.) *la Famille Girard*, ou *les Prisonniers Français*, tableau militaire, anecdote en un acte, représenté sur le théâtre de la Gaîté, le 9 mai 1826. On lui doit un procédé ingénieux, par lequel on fait des portraits en cheveux qui imitent très heureusement la nature.

LERY (le baron François-Joseph Chaussegros), général du génie, est né le 11 septembre 1764. Quoique d'origine anglaise, il a toujours montré dans le cours de sa carrière militaire les sentiments les plus français, et mérité par son courage l'estime de ses frères d'armes. Entré au commencement de la révolution dans le corps du génie, il devint capitaine en 1794. En 1796, il fut attaché à l'armée de Sambre-et-Meuse en qualité de sous-directeur des fortifications. La capacité et le zèle dont il donna fréquemment des preuves attirèrent sur lui l'attention de ses chefs, et il devint successivement général de brigade, en 1800, et général de division en 1805. Ayant été appelé à faire partie de l'armée qui fit, la même année, la guerre en Autriche, il se distingua à Austerlitz, et fut décoré, après cette bataille mémorable, du titre de grand-officier de la légion d'honneur. Il fut alors nommé directeur général des fortifications, et assista, en 1807, au combat de Friedland. Lors de l'entrée des Français en Espagne, en 1808, le général Lery fut envoyé dans cette péninsule, et chargé, en 1811, des travaux de Badajoz, qu'il exécuta avec autant de zèle que de talent. Après la première restauration, le général Lery fut nommé par le roi, en 1814, membre du conseil de la guerre pour le génie, et créé la même année commandeur de Saint-Louis et grand' croix de la légion d'honneur. Le baron Lery, qui a épousé la fille du maréchal Kellermann, est aujourd'hui sur les cadres des officiers généraux en retraite.

LE SAGE (Georges-Louis), *Voyez* Sage.

LESAGE (Benoît-Marie), député d'Eure-et-Loir à la convention nationale, exerçait la profession d'avocat à l'époque de la révolution. Dans le procès de Louis XVI il vota la mort avec la réserve de Mailhe, qui renfermait l'appel au peuple et le sursis. Attaché au parti des Girondins, il en suivit toutes les fluctuations, et fut successivement modéré, exagéré, pour redevenir modéré quand il croyait pouvoir l'être impunément. Ainsi, le 14 décembre 1792, il s'opposa à l'impression des tables de proscription, proposées sous le nom de listes des huit mille, des vingt mille, et des membres de différents clubs opposés au parti révolutionnaire, pour ne pas multiplier les éléments de proscriptions. Le 10 janvier 1793, il fut élu secrétaire, et, le 10 mars suivant, il fut chargé de présenter le projet d'organisation du tribunal révolutionnaire, dont il fut une des premières victimes, ayant été compris, trois mois après, dans la proscription décrétée contre la faction dite des *hommes d'état*. Le 28 juillet, il fut mis hors la loi, mais il échappa par la fuite aux dangers qui le menaçaient. Le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) lui permit de reparaître, et de rentrer dans la convention. Il se montra dès lors ennemi constant des partisans de la terreur, demanda, en 1796, que des poursuites fussent dirigées contre les anciens membres des comités, et déclara qu'il trouverait dans la défense de Robert Lindet les motifs du décret d'accusation qu'il se proposait de demander contre lui. Carnot ayant dénoncé à la convention un placard intitulé *le Tocsin national*, Lesage invoqua contre lui la liberté de la presse; il attaqua ensuite la loi du 17 nivôse relative au partage des successions, comme contraire à la déclaration des droits. Nommé membre du comité de salut public, et de la confection des lois organiques de la constitution, il combattit le projet de Thibaudeau tendant à supprimer le comité de sûreté générale, et à porter à vingt-quatre membres celui du salut public, le regardant comme le tombeau de la liberté. A la suite de l'insurrection populaire du mois de mai 1795, il proposa de ne faire juger par la commission militaire que les délits militaires, et de renvoyer Romme, Goujon et leurs coaccusés au tribunal criminel de la Seine; il voulut aussi faire établir une commission qui fît un rapport sur les députés qui, dans leurs missions, auraient abusé de leurs pouvoirs pour immoler des innocents ou dilapider les deniers publics. Enfin il fit décréter la constitution dite de l'an III, à la rédaction de laquelle il avait concouru avec Daunou, comme membre de la commission créée à cet effet. Réélu membre du comité de salut public, il fit décréter le représentant Dupin d'arrestation pour son rapport sur les fermiers-généraux, et s'opposa vainement à la réunion de la Belgique à la France. Au 13 vendémiaire an IV, il fut un des plus vigoureux champions des décrets additionnels de la convention, et fit décréter que les Parisiens étaient garants envers la nation de la conservation de la représentation nationale. En 1795, il fut porté au conseil des cinq-cents, installé d'après la nouvelle constitution, le 18 brumaire an IV; il n'y parla qu'une fois pour faire rejeter la motion de Dubot, qui avait pour but l'exécution des lois contre les émigrés. Il mourut le 21 prairial an IV (9 juin 1796).

LESAGE (Nicolas-Léonard), acteur retiré de l'Opéra-Comique, né le 30 juin 1759, joua d'abord en province, et entra, le 5 avril 1788, au théâtre de Monsieur, qui, après avoir joué aux Tuileries et à la foire Saint-Germain, s'établit en 1791 dans la salle de la rue Feydeau. Lesage était chargé des rôles de niais, dans lesquels il était bien supérieur à Trial, qui avait créé cet emploi à la Comédie italienne. C'est au talent de Lesage que le cousin Jacques (Beffroy-Regny) dut en grande partie le succès de plusieurs de ses pièces, *le Chef des bonnes gens*, *l'Histoire universelle*, *la petite Nanette*, etc. Peu d'acteurs savaient aussi bien occuper la scène, et saisir l'esprit de son personnage. Sa caricature était toujours plaisante, sans être outrée, et sa figure toujours plus ou moins bête, selon l'intention de l'auteur. Excellent musicien, lorsqu'il s'agissait d'exécuter une partie de violon dans *Cadichon*, dans *les Comédiens ambulants*, etc., il déployait sur cet instrument un talent très distingué. Parmi la foule de rôles qu'il a créés dans l'espace de trente ans, de la manière la plus originale, il suffira de citer celui de *M. Deschalumeaux*, dans l'opéra de ce nom. Après la réunion des deux troupes d'opéras-comiques, en 1801, Lesage fut reçu sociétaire à demi-part, puis à part entière, et devint plus tard membre du comité d'administration. Il a quitté le théâtre le 31 mars 1819, et s'est retiré dans ses propriétés à Vineuil près de Chantilly. Les qualités morales qui lui avaient concilié l'estime et l'affection du public, pendant sa longue carrière théâtrale, lui ont mérité la place de maire de sa commune, et la bienveillance de son altesse royale le duc de Bourbon, dont il dirige les fêtes. — Madame Lesage, épouse du précédent, entra aussi, en 1788, au théâtre de Monsieur, où elle joua d'abord avec succès les amoureuses, puis les soubrettes et les mères. Une décadence rapide dans ses moyens physiques nécessita ce changement subit d'emploi, et l'obligea même de se retirer dans un âge peu avancé, en 1799: elle est morte depuis plusieurs années. — Augustine Lesage, fille des précédents, née vers 1780, débuta au théâtre Feydeau à l'âge de quatorze ans, d'une manière très brillante. Une belle voix, une assez bonne méthode de chant, une diction pure et naturelle, un organe intéressant, une figure charmante, une physionomie expressive, la rendaient digne de madame Scio, à laquelle elle succéda dans la suite. Mais la petite-vérole ayant détruit une partie de ses charmes, lui ôta toutes prétentions à la coquetterie, et nuisit en cela à son talent, parce qu'elle négligea trop l'art, et surtout celui de la toilette, qui souvent fait tout le mérite des femmes: mais un avantage qui lui est resté, la régularité des formes, la détermina à prendre les rôles de travestissement, qu'elle joua avec beaucoup de succès. Personne ne l'a surpassée dans ceux du *Petit matelot*, de *Lindor*, dans *la jeune Prude*, *etc.* Reçue sociétaire, en 1801, après la réunion des deux opéras-comiques, cette actrice fut connue depuis sous le nom d'Haubert Lesage, jusqu'en 1818 qu'elle a épousé Huet, acteur du même théâtre. Elle s'est retirée en 1824.

LESAGE-SENAULT (J. H.), négociant à Lille, fut député à la convention nationale par le département du Nord. Il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et se fit constamment remarquer comme un des plus ardents démagogues. Envoyé en mission à l'armée du Nord, en avril 1793, il vint rendre compte de la dé-

fection de Dumourier. S'étant brouillé avec Robespierre, pour avoir destitué un général qu'il protégeait, il se prononça vivement contre lui au 9 thermidor. Il entra au comité de sûreté générale, et ne tarda pas lui-même d'être attaqué comme terroriste. Il se distingua de nouveau par sa fougue et ses emportements, au milieu de la lutte entre le reste de la Montagne et les Thermidoriens. Il fut rappelé deux fois à l'ordre dans les séances des 27 et 29 décembre 1794, pour avoir apostrophé le président en criant: « Assassine-nous! » et avoir dit à Girod Pouzzol qui était à la tribune: « Tu en as menti. » Accusé, en avril 1795, dans un rapport de Pémartin, sur les événements du 12 germinal, il repoussa ces inculpations, et fut justifié par Riou et Legendre, qui firent écarter la demande de son arrestation. A la fin de la session, il réclama la liberté de Dubem et Choudieu. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il y tint la même conduite; et, le 11 avril 1798, au milieu d'une discussion très vive qui s'éleva sur l'impunité dont jouissaient les égorgeurs des terroristes dans le midi, il s'élança sur leurs défenseurs, en vint aux mains avec eux, et fut reporté à sa place tout meurtri et couvert de contusions. Le 8 octobre, il excita un nouveau tumulte dans le conseil, par une sortie violente contre les royalistes, qu'il dit se multiplier partout, dans les autorités constituées, dans le directoire même et dans les conseils. Le 17 février 1799, il reproduisit de nouvelles plaintes contre les prêtres réfractaires, et contre la faveur qu'ils trouvaient dans le corps législatif. Sorti du conseil en mai 1797, il fut élu président de l'administration centrale du département du Nord, et, à la fin de 1798, réélu député de ce même département. Lesage-Senault reparut au corps législatif avec la même énergie de démocratie qu'il avait précédemment manifestée: s'opposa au rétablissement des impôts indirects et des maisons de prêts sur gage désignées sous le nom de monts-de-piété; concourut à faire supprimer, dans le serment civique, la formule de haine à l'anarchie, dont les royalistes abusaient, disait-il, et vota pour la déclaration de la patrie en danger. La veille de la journée de Saint-Cloud, les inspecteurs de la salle du conseil des anciens, directeurs de la conspiration, redoutant l'opposition énergique de Lesage-Senault et de quelques autres de ses collègues, ne leur envoyèrent point de lettres de convocation. Lesage-Senault fut exclu de nouveau du corps législatif, et déporté quelque temps aux îles du département de la Charente-Inférieure. Il vécut dans la retraite, sous le gouvernement impérial, fut obligé de quitter la France, par la loi d'amnistie du 12 janvier 1816 contre les votants, et mourut à Tournay (Pays-Bas), en avril 1823. Lesage-Senault ne dévia pas un seul instant de ses principes républicains. — Un de ses neveux, M. Adolphe Matthieu, fut condamné par défaut à une année d'emprisonnement par les tribunaux belges, pour avoir célébré dans une ode les opinions de son oncle, et outragé par là une des puissances alliées du royaume des Pays-Bas. Il se sauva en Angleterre pour se soustraire à ce jugement.

LESBIOS (Benjamin), né à Mythylène en 1759. Mu par l'amour des sciences, il se rendit dans l'âge viril en Europe pour y étudier les mathématiques et la physique. A son retour en Grèce, il enseigna longtemps, comme recteur, dans les colleges de Kidonia, de Bucharest, et dans d'autres établissements publics. Benjamin Lesbios est un de ceux qui ont le plus contribué à éclairer la nation grecque pendant les vingt premières années de notre siècle. Depuis sa régénération, il montra un zèle et un patriotisme infatigables. Il est mort à Napoli di Romanie, le 10 septembre 1824, de l'épidémie qui y régnait à cette époque, à l'âge de soixante cinq ans. Lesbios a écrit sur la métaphysique, la morale, la physique et les mathématiques. Les critiques que l'on a faites de ses ouvrages sont très sévères. Il est vrai qu'ils contiennent quelques erreurs, suite naturelle de l'époque à laquelle il commença de professer; car alors dans les écoles de la Grèce on ne suivait qu'Aristote, et il n'aurait pu introduire sans modification les nouvelles théories des savants européens.

LESBROUSSART (Jean-Baptiste), né le 21 janvier 1747, à Tilly-Saint-Georges, en Picardie. Il fit ses études au collége de Beauvais, où il obtint la chaire de rhétorique, à peine âgé de vingt ans. Il accepta, en 1780, les propositions que lui fit le gouvernement autrichien, et devint successivement professeur à Gand, à Bruxelles, et membre de l'académie royale de cette dernière ville. Il y cultivait paisiblement les lettres, lorsque les révolutions de la Belgique et de la France vinrent interrompre ses études. Victime d'une intrigue que sa loyauté l'empêcha de déjouer, Lesbroussart, après avoir professé avec distinction les langues anciennes à l'école centrale du département de la Dyle, ne se trouva pas compris dans l'organisation du lycée: mais la ville d'Alost l'en dédommagea en lui confiant la chaire des belles-lettres à son école secondaire. Peu de temps après, le grand-maître de l'université lui donna la chaire de réthorique au lycée de Bruxelles. Il fut nommé en 1816 membre de l'institut des Pays-Bas, et venait d'obtenir sa retraite, lorsqu'il mourut, le 10 décembre 1818. Il a publié: 1° *Éloge historique du prince Charles de Lorraine*, Bruxelles, 1781, in-8°; 2° *Mémoire* qui remporta le prix proposé sur cette question par l'académie de Châlons: *Quels sont les moyens de perfectionner l'éducation dans les colléges de France?* 1781, in-4°; 3° *De l'éducation belgique, ou Réflexions sur le plan d'études adopté par sa majesté pour les colléges des Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1783, in-12; 4° *Annales de Flandre, du P. d'Oudegherst, enrichies de notes historiques, grammaticales et critiques, ainsi que de plusieurs chartes et diplomes qui n'avaient jamais été imprimés*, Gand, 1789, 2 vol. in-8°; 5° *Galerie historique des contemporains*, Bruxelles, 1817—1819, 8 vol. in-8°. Lesbroussart était chargé spécialement de la partie littéraire; M. Julian, de la partie politique, et M. Gérard van Lennep, des littérateurs et savants hollandais.

LESCALLIER (Daniel), baron, naquit à Lyon, le 4 novembre 1743. Il avait fini ses études à treize ans, y compris deux années de philosophie, et passé cinq ans en Angleterre pour y apprendre la langue, lorsqu'il revint en France, déterminé à entrer dans le corps du génie; mais obligé de suivre la carrière administrative, il partit pour l'île de Saint-Domingue, avec le comte d'Estaing, nommé gouverneur-général, en 1764. Il remplit d'abord une mission à Santo-Domingo, et dans ce voyage d'aller et de retour, par deux routes différentes, il dressa une carte itinéraire qui depuis a été suivie par les géographes. Il fut ensuite employé à l'administration en chef du môle Saint-Nicolas; et après avoir établi dans cette partie de la colonie l'ordre et l'économie convenables, il fut ramené en France par le comte d'Estaing, en 1768, et nommé successivement élève-commissaire, sous-commissaire, et commissaire de la marine. En 1775, il fit, pour l'utilité de la marine, un voyage en Angleterre et dans les pays du nord de la mer Baltique, d'où il rapporta un travail complet sur la nomenclature et le langage maritime, dans les deux idiomes français et anglais. Nommé commissaire de la marine à Toulon en 1776, et jusqu'à la fin de 1779, il y contribua à la célérité de l'armement de l'escadre aux ordres du vice-amiral comte d'Estaing, et se rendit, en 1780, à la Grenade, qui venait d'être reconquise sur les Anglais, pour y faire reconnaître le gouvernement, et cesser les désordres qui s'y étaient introduits. En 1782, il fut nommé ordonnateur des trois colonies de la Guiane-hollandaise, Démérary, Berbice et Essequebo, où il fit chérir et respecter le nom français, et en revint en 1784, rapportant au ministère et au trésor royal des valeurs pour environ 400,000 livres. Il eut pour récompense de ses services une pension de 2,000 livres sur le trésor, en sus de ses appointements. En 1785, il partit pour la Guiane française, comme ordonnateur, avec le rang de commissaire général, et recueillit des renseignements utiles et précieux sur les moyens de tirer le plus grand parti de cette colonie. Revenu de Cayenne en 1788, il fut chargé par le ministre de la publication de son *Traité de grément des vaisseaux*, auquel il avait mis la dernière main pendant son séjour à Cayenne. Il fut rappelé en 1790, pour être adjoint au comité de marine de l'assemblée nationale constituante, et coopéra, jusqu'à la fin de la session, aux travaux de ce comité. Au mois d'août 1791, il fut nommé l'un des commissaires civils pour les établissements français situés au-delà du cap de Bonne-Espérance, et fit des

dispositions qui préservèrent ces colonies des désastreux événements de Saint-Domingue. Il partit, en 1792, pour l'île de Madagascar, fit une convention avantageuse avec le plus puissant roi du pays, en faveur du commerce français; mais les variations dans le gouvernement firent qu'elle resta sans effet. Il séjourna ensuite aux îles Séchelles, et y organisa l'administration de la colonie. Passant de là aux Indes orientales, à la côte de Coromandel et à Pondichéry, il y posa les bases de l'administration et de la prospérité du pays; mais les Anglais, prenant pour prétexte les événements de 1793, et trouvant les établissements français sans défense, le forcèrent à quitter ces belles contrées. Revenu en France en 1797, il y reprit son grade précédent dans la marine, géra pendant un an le bureau des colonies à Paris, et fut nommé ordonnateur de marine de première classe, avec la commission de former un grand établissement maritime et un arsenal à Corfou. Il avait sous sa dépendance la totalité des îles Ioniennes, cédées à la France par le traité de Campo-Formio, mais la monstrueuse alliance des Turcs et des Russes, à cette époque, contre la France rendit cette mission inutile: leurs flottes réunies le retinrent à Ancône, et il revint à Paris sans avoir rien exécuté. Il n'en fut pas moins bien accueilli par le ministre de la marine, et ses appointements de 18,000 francs par an lui furent continués. Apelé par Bonaparte, après le 18 brumaire, au conseil d'état, section de la marine, il fut spécialement chargé des colonies. Détaché en service extraordinaire pour Saint-Domingue, avec de pleins pouvoirs pour assurer les rapports de cette colonie avec la métropole, il lui fut impossible de gagner la pleine mer, tous les passages étant gardés par les Anglais. Une dépêche télégraphique le rappela à Paris, et quelques mois après il fut nommé préfet maritime à Lorient. Presque aussitôt il reçut l'ordre de se rendre à Brest et de s'embarquer sur l'escadre du général Gantheaume, pour aller, comme on l'annonçait, à Saint-Domingue, mais réellement pour se rendre en Egypte, où Lescalier devait exercer les fonctions de préfet; mais l'escadre, arrivée dans la Méditerranée, ayant appris que l'Egypte était envahie par des forces anglaises bien supérieures, alla relâcher à Toulon, où l'on sut bientôt que l'Egypte était perdue pour la France. Il fut alors nommé préfet colonial de la Guadeloupe; des raisons pressantes déterminèrent son départ: il partit précipitamment, et apprit aux attérages l'insurrection des gens de couleur et l'expulsion de la colonie du capitaine-général Lacrosse: cette circonstance n'avait pas été prévue; il séjourna dans les îles voisines, et attendit de nouveaux ordres de son gouvernement: ayant reçu les moyens et les instructions nécessaires, il rentre à la Guadeloupe, y rétablit l'ordre et la tranquillité, remit en possession de leurs habitations huit cent cinquante propriétaires, et rétablit sur des bases solides le bonheur de cette colonie. La guerre s'étant rallumée dans ces circonstances, il ne put être de retour à Paris qu'en 1804, et resta conseiller-d'état en service extraordinaire. Il fut nommé, en février 1806, préfet maritime de Gênes, et, au milieu de 1808, transféré de cette préfecture à celle du Havre, poste qu'il remplit jusqu'en 1810, où il fut nommé consul général de France aux Etats-Unis d'Amérique. Parti sur un navire américain, avec sa famille et sa suite, il fut pris avec le vaisseau, contre toutes les lois maritimes qui règlent les droits des nations, et conduit en Angleterre, d'où il parvint à s'échapper. Au milieu de tant de services rendus à l'état et d'une vie entière consacrée à son pays, il a vu passer et se succéder vingt-cinq ministres de la marine et des colonies, sans avoir jamais eu à se plaindre d'aucun d'eux. Jusqu'en 1815, il conserva sa place de consul général de France aux Etats-Unis; mais, à cette époque, il fut éloigné des fonctions publiques, et harcelé de mille manières pour des comptes d'administration. Après avoir enrichi l'état pendant cinquante-cinq ans de services effectifs, il est mort pauvre, sans pension et sans retraite, au mois de mai 1822. Ce savant administrateur était correspondant de la première classe de l'institut, section de géographie et de navigation, membre de la société centrale d'agriculture: il avait le titre de baron et celui de commandant de la légion-d'honneur. On doit au baron Lescalier les ouvrages suivants: 1° *Vocabulaire des termes de marine anglais-français et français-anglais, en deux parties, dont la seconde présente un Dictionnaire de définitions en français, orné de gravures; auquel est joint un calpin des principaux termes de commerce maritime, des denrées et productions exotiques, et autres accessoires à la marine, en anglais et en français, pour faciliter l'intelligence des voyages maritimes*, Paris, 1777, in-4°, 1797, 3 vol. in-4°, fig.; 2° *Enlèvement du navire le* Bounty, *appartenant au roi d'Angleterre, et commandé par le capitaine Bligh*; traduit de l'anglais, *orné de trois cartes, avec le Voyage de cet officier et d'une partie de son équipage, dans sa chaloupe, depuis les îles des Amis jusqu'à Timor, l'une des Moluques*, 1790, in-8°; deuxième édition, 1792, in-8°; 3° *Traité pratique des vaisseaux et bâtiments de mer; ouvrage publié par ordre du roi, sous le ministère de M. de Fleurieu, pour l'instruction des élèves de la marine*, Paris, 1791, 2 vol. in-4°, 34 planches; 6° *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guiane*, 1791, in-8°, avec carte: seconde édition, 1798, in-8°. On lui reproche d'avoir fait dans cet ouvrage une description brillante de la Guiane, dont s'empara le directoire, et qu'il publia au moment même où il recevait les extraits mortuaires de la plupart de ses victimes. 5° *Notions sur la culture des terres basses dans la Guiane*, in-8°, 106 pag.; 4° *Essai méthodique et historique sur la tactique navale, ouvrage traduit de l'anglais de Jean Clerk*, Paris, 1792, in-4°, deux parties, 288 pages, 38 planches; 7° *Voyage en Angleterre, en Russie et en Suède, fait en 1775*, Paris, 1800, 2 vol., in-8°; 8° *Description botanique du Chirantodendron, arbre du Mexique, traduit de l'espagnol*, 1805, in-4°, 2 pl. col.; 9° *Bakhtiar Nameh, ou le Favori de la fortune, contes traduits du persan*, 1805, in-8°; 10° *le Trône enchanté, conte indien, traduit du persan*, 1808, 2 vol. in-8°; 11° *Contes indiens, traduits du persan* (en français et en italien); 12° *Neh Manzer, ou les neuf Loges, conte oriental, traduit du persan*; 13° *Dissertation sur l'origine de la boussole*; 14° *Bases de l'administration maritime*, ou *Projet pour l'amélioration de cette partie, proposé au gouvernement*, Paris, 1819, in-8°; 15° *Mémoire au roi et aux chambres pour le baron Lescalier*, Paris, 1820, in-8°, 16° *Notice sur les travaux et la vie de M. le baron Lescalier*, Paris, 1820, in-8°.

LESCENE-DES-MAISONS (Jacques), né à Granville, en 1750, était fils d'un officier de marine pauvre, et fit ses études au collége d'Harcourt, à Paris, comme boursier; chargé de l'éducation d'un jeune lord, il passa plusieurs années en Angleterre, visita l'Italie avec son élève, et fut ensuite attaché aux légations françaises, dans quelques cours du nord. De retour à Paris, peu d'années avant la révolution, il se montra partisan zélé, mais éclairé, d'un changement de choses dont il avait déjà propagé les principes dans ses écrits; aussi se fit-il distinguer parmi les électeurs de 1789 et 1790. Président du district de Saint-Joseph, il fut élu, en 1789, un des officiers municipaux de Paris, et comme il avait la police dans ses attributions, il eut avec le maire Bailly, au sujet de celle des spectacles, quelques démêlés où il mit beaucoup de modération. Nommé, à la fin de 1790, juge-de-paix du faubourg Montmartre, ce fut sur sa proposition, et d'après l'adresse qu'il rédigea, que l'assemblée constituante, par son décret du 19 février 1791, supprima le droit d'octroi et les barrières. Au mois de mai suivant, il fut un des trois commissaires-médiateurs envoyés par Louis XVI dans le comtat Venaissin pour y mettre fin aux horreurs de la guerre civile. Arrivés à Orange, Lescène et ses collègues Verninac et Mulot firent signer la paix, le 14 juin, aux députés d'Avignon, de Carpentras, de l'assemblée électorale de Vaucluse, et de l'armée de brigands dont Jourdan *coupe-tête* n'était que le général ostensible. Les prisonniers furent mis en liberté, et les détachements fournis par les diverses communes rentrèrent dans leurs foyers. Mais les excès des partis extrêmes rendirent bientôt illusoire une paix garantie par la France. (*Voyez* Duprat, Lescuyer et Mainvielle.) Avec de l'esprit, des connaissances et une élocution facile, Lescène-des-Maisons

pouvait se distinguer à la tribune et servir utilement son pays. Il fut poursuivi, forcé de se cacher pendant la terreur, et reste longtemps oublié, sans fortune et sans emploi. En 1804, M. de Fleurieu, intendant de la liste civile, l'en fit nommer secrétaire-général; et ce fut en cette qualité que Lescène fit l'inventaire des diamants de la couronne. Des chagrins domestiques empoisonnèrent la moitié de sa vie, et nuisirent à ses travaux ainsi qu'à son avancement. Il mourut le 12 octobre 1808. On a de Lescène-des-Maisons : 1° *Histoire de la dernière révolution de Suède, précédée d'une analyse de l'histoire de ce pays, etc.*, Paris, 1782, et Amsterdam, 1782, in-12. Elle est exacte, mais inférieure à celle de Sheridan : l'analyse, qui forme les deux tiers du volume, offre toutefois des omissions importantes. Ce qu'il y a de plus intéressant, ce sont les lettres et les discours de Gustave III, insérés à la fin de l'ouvrage. 2° *le Contrat conjugal*, ou *Lois du mariage, de la répudiation et du divorce*, Neufchâtel, 1785, in-8° : livre utile et agréablement écrit, mais qui n'est pas exempt d'erreurs et de paradoxes; 3° *Essai sur les travaux publics*, Paris, 1786, in-8°; 4° *Histoire secrète des amours d'Elisabeth et du comte d'Essex*, sorte de roman historique, tiré de l'anglais, Paris, 1787, in-8°; 5° *Qu'est-ce que les parlements en France?* La Haye, 1788, in-8°; ouvrage refondu dans une partie du suivant; 6° *Histoire politique de la révolution de France, ou Correspondance entre lord D*** et lord T****, Londres (Paris), 1789, 2 vol. in-8° : l'auteur y développe avec sagacité les causes de la révolution; 7° *Lettre aux représentants de la nation sur la vérification des pouvoirs et la forme des délibérations*, Paris, 1789, brochure in-8°; 8° *Compte rendu à l'assemblée constituante au nom des commissaires médiateurs envoyés à Avignon, etc.*, Paris, 1791, in-8°; 9° *Compte rendu à l'assemblée nationale (législative), au nom des commissaires civils des ci-devant états d'Avignon et du comtat Venaissin*, Paris, 1792, in-8°. Quoique rédigés à la hâte, ces deux rapports sont écrits avec exactitude et impartialité. 10° *L'Ile des amis*, ou *le Retour du capitaine Cook*, opéra en deux actes, en vers, arrangé sur diverses musiques italiennes, et représenté au théâtre de Monsieur (30 novembre et 2 décembre 1790), *sans murmure et sans enthousiasme*, dit un journal du temps, *par estime pour l'auteur*. Il avait présenté au Théâtre-Français une *Tragédie* en cinq actes, dont on trouve l'analyse et des extraits dans le tome premier de son *Histoire de la révolution*. Il a publié aussi plusieurs articles dans le *Moniteur*, *sur la liberté de la presse*, *sur les hôpitaux*, *sur la condition du marc d'argent*, etc.

LESCHENAULT DE LATOUR (Louis-Théodore), naturaliste du roi, né à Châlons-sur-Saône, le 13 novembre 1773, d'un père qui était procureur du roi. Après avoir acquis les connaissances nécessaires à un voyageur qui se destine aux progrès des sciences naturelles, il partit en 1800, sur la corvette *le Géographe*, avec le capitaine Baudin. Il ne revint pas avec ses compagnons de voyage, en 1804, mais fut laissé malade à Timor, et ne revit la France que très longtemps après, rapportant une riche collection et des observations intéressantes. Il avait terminé ce premier voyage, qui équivaut presque à deux fois le tour du globe, par une excursion aux Etats-Unis. En 1814, il partit pour l'Angleterre, afin de solliciter l'autorisation de visiter l'Indostan atlantique et Ceylan. Le vénérable patron des voyageurs, sir Joseph Bancks, lui obtint toutes les recommandations dont il avait besoin, et il partit pour Calcutta. Son séjour à Ceylan a procuré aux sciences des découvertes intéressantes; à l'île Bourbon, la possession du cannellier le plus estimé; et au jardin du roi, une multitude d'objets nouveaux; il procura aussi au Sénégal un très bel arbre de l'Inde, qui a l'avantage de croître dans les sables. Ce second voyage dura quatre ans; le troisième, entrepris en 1820, le porta au Brésil, à Cayenne et dans la Guiane hollandaise. Après avoir ainsi parcouru sur le globe plus de trente mille lieues, il sentit le besoin de mettre un terme à sa vie errante. Il jouissait d'un repos bien mérité, au milieu des nombreux amis que lui avait faits l'aménité de ses mœurs, lorsqu'il mourut d'une attaque d'apoplexie, le 14 mars 1826, dans sa cinquante-deuxième année. Il a publié : 1° *Notice sur l'épizootie* (la pourriture), *qui a régné en 1812 sur les troupeaux de bêtes à laine des départements méridionaux de l'empire*, Paris, 1813, in-8°; 2° *Mémoire sur la végétation de la Nouvelle-Hollande et de la terre de Diemen* (dans le second volume du *Voyage aux terres australes*, par Péron et Freycinet); 3° divers articles dans les *Mémoires du muséum d'histoire naturelle*.

LESCHEVIN DE PRECOUR (Philippe-Xavier), naquit à Versailles, le 16 novembre 1771, d'un premier commis du contrôle de la maison du roi. Né avec un goût particulier pour la minéralogie, il s'appliqua à acquérir les connaissances qui pouvaient avoir des rapports avec sa science favorite, et suivit avec la même ardeur les cours de chimie de Sage, de Darcet et de Fourcroy, les leçons de physique de Brisson et celles de minéralogie de Daubenton. Sa prédilection pour les sciences ne lui faisait pas néanmoins négliger la littérature, et ses nombreux ouvrages attestent avec quelle clarté et quelle précision il savait expliquer et rendre intéressantes les matières les plus abstruses. En 1794, il fut attaché aux poudres à Vincennes, à Luxembourg, à Trèves et enfin à Dijon, où il mourut, le 6 juin 1814, avec le titre de commissaire en chef des poudres et salpêtres. Sans négliger les devoirs de sa place, il entretenait la correspondance la plus active avec plusieurs savants de la capitale et des départements, et les académies dont il était membre; il a laissé une foule de productions parmi lesquelles on remarque : 1° *Instruction sur les nouveaux poids et mesures*, 1793, in-8°; 2° *Exposition des acides, des alkalis, des terres et des métaux, de leurs combinaisons, etc.*, en 12 tableaux, traduite de l'allemand de Trommsdorff, avec des notes, 1802, in-folio; 3° *Lettre à M. Patrin sur les roches glanduleuses du pays de Deux-Ponts*, 1802; 4° plusieurs rapports à l'académie de Dijon; 5° *Notices sur quelques recherches archéologiques et agronomiques*; 6° *Sur l'emploi de la stéatite dans la gravure en pierres fines*, traduit de l'allemand de Dalberg (le prince primat), 1803; 7° *l'Ecole du pharmacien*, traduite de l'allemand de Trommsdorff, avec des notes, 1807; 8° *Observations sur la troisième classe du système bibliographique de Debure*, 1808; 9° *Notice sur la Lithographia vicebergensis, et sur la mystification qui y a donné lieu*, 1808; 10° *Mémoire sur le chrome oxidé, natif du département de Saône-et-Loire*, 1810; 11° *Notice sur la présence du zinc et du plomb dans quelques mines de fer en grain de la Bourgogne et de la Franche-Comté*, 1812; 12° *Voyage à Genève, en Savoie, etc.*, 1812, in-8°; 13° *Table analytique des matières contenues dans les vingt-huit premiers volumes du Journal des mines*, travail pénible qui consuma quatre années de sa vie, et qui, peut-être, en abrégea le cours. Il avait donné, en 1807, une nouvelle édition du *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, qu'il enrichit de notes curieuses, et d'une *Notice* sur la vie et les ouvrages de l'auteur (Thémiseul de Saint-Hyacinthe). Leschevin avait été l'un des principaux rédacteurs des *Annales de la république*, 1799, 8 vol. in-8°; il avait aussi fourni plusieurs notices au *Magasin encyclopédique*.

LESCOT (Mademoiselle Hortense-Victoire), aujourd'hui madame Haudebourg, peintre de genre, née à Paris, est élève de M. Lethière, un de nos peintres d'histoire les plus distingués. Elle porta l'amour de son art assez loin pour suivre son maître à Rome, où il devint directeur de l'Académie de France. Elle sut animer d'un pinceau si délicat et si exercé, dans des tableaux de petite dimension, les charmants paysages que lui offraient les environs de cette ville célèbre, qu'elle reçut une couronne à l'exposition du Capitole. C'est au salon de 1810 que parurent ses premiers tableaux, parmi lesquels on distingua une *Prédication*, qui lui valut une médaille d'encouragement. Dès lors, se sentant assez de force pour prendre un essor plus hardi, elle exposa au salon de 1814 deux grands tableaux de chevalet, *le Baisement des pieds de la statue de saint Pierre*, qui depuis est un de ceux qui enrichit la galerie du Luxembourg, et *la Confirmation dans l'église de Sainte-Agnès de Rome*. Après sept années de séjour dans la capitale de l'Italie, mademoiselle Lescot est revenue à Paris, où elle fit admirer un talent mûri par des études soutenues, et dont on vit éclore des compositions gra-

cieuses et originales, d'un excellent dessin, et surtout d'une grande vérité de coloris et d'expression. Mademoiselle Lescot réussit également dans le portrait. Elle n'a cessé depuis d'enrichir les expositions du salon d'une assez grande quantité de petits tableaux de genre. Au salon de 1819, on remarquait : *François Ier accordant à Diane de Poitiers la grâce de M. Saint-Vallier son père, condamné à mort*; le *Meunier, son fils et l'âne*; un *Condamné exhorté par un capucin au moment de partir pour le supplice*; *le premier pas de l'enfance*; *un petit Joueur de marionnettes*. Le mérite de ces tableaux, dont les sujets sont si variés, a valu à mademoiselle Lescot le titre de peintre de madame la duchesse de Berry.

LESCURE (LOUIS-MARIE, marquis de), l'un des chefs de l'armée royale et catholique de la Vandée, naquit le 13 octobre 1766, aux environs de Bressuire, dans le Poitou, où sa famille, originaire de l'Albigeois, était venue s'établir. Destiné à la profession des armes, il fut admis fort jeune à l'école militaire pour y faire ses études. A son entrée dans le monde, son caractère formait un singulier contraste avec les manières des jeunes gens de son rang et de son état. Isolé en quelque sorte au milieu des sociétés brillantes et frivoles où il était reçu, sa gaucherie et sa timidité le faisaient regarder par ses camarades comme un rustaut. Son air taciturne et provincial, son austère dévotion, et une certaine singularité dans sa mise, étaient peu propres alors à donner une idée avantageuse de sa personne, et à faire apprécier à leur juste valeur son savoir et ses qualités. Aussi fut-il longtemps à recevoir comme faveur ce qui était dû à son mérite. Ce ne fut que peu de temps avant la révolution qu'il obtint une compagnie de cavalerie dans le régiment de *Royal-Piémont*. En 1791, il épousa sa cousine, mademoiselle de Donnissan. A cette époque, la noblesse avait déjà commencé à émigrer. M. de Lescure, ainsi que plusieurs gentilshommes de sa province, désapprouvaient cette démarche, qui leur paraissait alors prématurée : cependant, entraîné par des exemples fréquents, et peut-être cédant à un certain amour-propre de corps, il passa la frontière, mais il ne tarda pas à revenir sur ses pas. Probablement il eût joint plus tard l'armée du prince de Condé, si Louis XVI, qui, déja privé de ses défenseurs naturels, voyait combien il lui importait d'entourer son trône chancelant de serviteurs fidèles et dévoués, n'eût exigé de lui qu'il demeurât à Paris. Lescure, témoin de la journée du 10 août, s'exposa aux plus grands dangers pour défendre Louis XVI. Toutefois son dévouement fut inutile, et ses courageux efforts, ainsi que ceux de la plupart de ses amis, restèrent inaperçus dans cette scène de désordre. Obligé de se cacher quelques jours, pendant les massacres qui suivirent la prise des Tuileries, il se détermina à quitter la capitale pour se rendre avec sa famille dans ses terres du Poitou. Les troubles n'avaient point encore éclaté dans cette province, mais les esprits étaient en fermentation. Les paysans, inquiets des persécutions qu'éprouvaient les grands propriétaires, blessés dans leurs opinions religieuses, exaltés d'ailleurs par les discours incendiaires de quelques prêtres fanatiques, refusèrent d'obéir au décret qui ordonnait la levée de trois cent mille hommes, levèrent l'étendard de la révolte, et choisirent pour chefs leurs seigneurs. Les premiers mouvements insurrectionnels se manifestèrent à Châtillon ; les paysans de cette contrée vinrent au château de Clisson, où M. Lescure habitait, pour offrir à M. de Larochejaquelein le commandement de l'insurrection. M. de Lescure, son cousin, l'engagea vivement de marcher à leur tête. Pour lui, jugeant que sa présence dans ce canton, qui déja avait commencé à se soumettre, ne pouvait manquer d'avoir une influence favorable à leurs projets, il résolut de ne point s'en éloigner. Aussi fut-il exposé aux poursuites des autorités républicaines, et conduit avec toute sa famille dans les prisons de Bressuire. Mais l'armée des insurgés s'étant emparée peu de jours après de cette ville, M. de Lescure fut rendu à la liberté. Dès lors il fut compté parmi les chefs les plus influents de la Vendée, et prit la part la plus active aux travaux et aux dangers de cette vaste insurrection. Son entrée en campagne fut signalée par plusieurs traits de bravoure qui étonnèrent ses compagnons d'armes. Devant Thouars, il se précipita seul sur un pont barricadé, et gardé par les troupes de la république : à Fontenay, il entra le premier dans la ville pour aller délivrer les prisonniers vendéens qui y étaient enfermés. Il se distingua particulièrement à Saumur, où il fut blessé ; au combat de Torfou, sur la rive gauche de la Loire, où forcé momentanément à la retraite par les troupes aguerries du général Kléber, on le vit mettre pied à terre, et crier à ses paysans découragés : « Y a-t-il quatre cents hommes assez braves » pour venir périr avec moi ? — Oui ! » s'écrient à l'instant ceux qui l'entourent, jurant de se défendre jusqu'à la dernière extrémité : et, s'élançant à leur tête, il ressaisit pour quelque temps la position qu'il occupait. Quelques jours après, au combat de Latremblaye, il fut atteint d'une balle à la tête, et laissé pour mort sur la place. On accourut à lui, il respirait encore ; les secours qu'on lui administra firent concevoir l'espérance de le conserver, et il fut transporté à la suite de l'armée, qui, pressée de toutes parts, se vit, après la bataille de Chollet, forcée de repasser la Loire. M. de Lescure, malgré des souffrances inouïes, partagea encore les périls de la marche pénible des Vendéens à travers les provinces de l'Anjou et de la Bretagne, et releva souvent, par sa constance et ses conseils, le courage de ses compagnons d'armes. Enfin, accablé par les douleurs les plus violentes, il expira le 3 novembre 1793, entre Ernée et Fougères. M. de Lescure mérite une place à part au milieu des chefs qui se sont distingués dans les armées royales de la Vendée. Sa bravoure était extrême, et allait même quelquefois jusqu'à la témérité, sans lui ôter pourtant son sang-froid accoutumé. Ses plans étaient toujours bien conçus. Il était l'officier le plus instruit de son armée, le seul qui eût étudié la tactique et les fortifications. Non moins humain que brave, il s'opposa toujours à ce qu'on fît périr ou maltraiter les prisonniers, même dans un temps où les deux armées exerçaient d'horribles représailles. Il a laissé une mémoire vénérée de tous les partis de la Vendée.

LESCUYER (NICOLAS-JEAN-BAPTISTE), né en Picardie, vers 1748, s'établit à Avignon, et il y exerçait la profession de notaire dans un des quartiers le plus populeux et le plus pauvre, lorsque la révolution vint lui offrir l'occasion de sortir de l'état de malaise et d'obscurité où il avait vécu jusqu'alors. Il embrassa avec tant de chaleur la cause populaire, que dès l'année 1789 il fut nommé officier dans la garde nationale que les Avignonais avaient établie à l'instar de celles de France, et qu'en avril 1790 il fut nommé secrétaire greffier de la nouvelle municipalité. Après la fusillade du 10 juin, où le parti papiste succomba, et les vengeances illégales qui eurent lieu le lendemain, Lescuyer fut un des quatre députés qui portèrent à l'assemblée nationale le vœu des Avignonais pour leur réunion à la France, et il assista en cette qualité à la fédération du 14 juillet. De retour à Avignon, peu de temps après, il se joignit aux hommes qui voulaient exploiter la révolution pour leurs intérêts personnels, et se montra un des plus ardents spoliateurs de l'argenterie des églises et des monastères. En mars 1791, il fit partie de cette assemblée électorale qui n'usa des pouvoirs dont elle était investie que pour usurper la tyrannie et exciter la guerre civile. Ce fut comme député de cette assemblée que Lescuyer signa le 14 juin, à Orange, les préliminaires de paix entre Avignon et Carpentras, par-devant les commissaires médiateurs de la France. Rentré dans Avignon, il donna l'essor à sa haine contre la municipalité, qui avait cru devoir le priver de sa place de secrétaire-greffier. Il fut réintégré dans ses fonctions par l'administration provisoire, qui s'installa par la violence après la journée du 21 août, où les officiers municipaux avaient été incarcérés ou mis en fuite. Mais ce triomphe passager et trompeur cachait au malheureux Lescuyer la catastrophe terrible qui le menaçait. Cet homme, d'un caractère sombre et peu sociable, ne s'était pas fait aimer des Duprat, des Mainvielle, des Jourdan et des autres chefs du parti terroriste dont il avait été jusqu'alors le collègue et le complice. Du moment qu'il ne fut plus nécessaire, on pensa que sa perte pourrait être utile. L'enlèvement, par ordre de l'administration provisoire, d'une malle

déposée au mont-de-piété et contenant une partie des richesses dont on avait dépouillé la cathédrale, servit de prétexte. Des affiches anonymes annoncent au peuple que les gages des particuliers ont été soustraits du mont-de-piété. Le bruit se répand qu'une statue de la Vierge, dans l'église des Cordeliers, a rougi et versé des larmes: la foule se porte dans cette église, le dimanche 16 octobre. On y amène Lescuyer, qu'on avait trouvé seul à la maison commune: il monte en chaire pour donner des explications, on ne le laisse pas achever, on l'entraîne dans le sanctuaire, où il est assommé, déchiré par des femmes en furie. Ce crime affreux fut vengé la nuit suivante par des forfaits non moins horribles, et bien plus nombreux. Parmi les bourreaux on vit figurer le fils de Lescuyer, jeune homme de seize ans, excusable peut-être s'il n'eût versé que le sang des assassins de son père dans le moment où il venait d'expirer; mais pas une peut-être des soixante et une victimes qui furent immolées dans cette nuit effroyable et le jour suivant, n'était coupable de la mort de Lescuyer, et plusieurs se trouvaient détenues depuis deux mois. Ces massacres, commis aux portes des prisons, dans l'enceinte de l'ancien palais des papes, sont fameux dans les fastes de la révolution, sous le nom de *massacres de la Glacière*, parce que les cadavres furent précipités au fond d'une tour près de laquelle était une glacière. Les massacres des 2 et 3 septembre n'eurent lieu à Paris que l'année suivante.

LESLIE (JOHN), physicien, chimiste et mathématicien écossais, membre de la société royale d'Edimbourg, s'est fait connaître par des travaux qui ont contribué puissamment aux progrès des sciences physiques. Il est l'inventeur d'un instrument très ingénieux, destiné à indiquer les moindres altérations de température, et qu'il a nommé *thermomètre différentiel*. Au moyen de cet instrument, M. Leslie vérifia et développa les résultats déjà obtenus par le comte de Rumford avec son *thermoscope*; il confirma la doctrine de ce savant et de Dalton, et prouva que la nature des surfaces influe sur la facilité avec laquelle les corps reçoivent et émettent le calorique, et que plusieurs enduits et enveloppes accélèrent le refroidissement au lieu de le retarder. En 1817, M. Leslie, après avoir fait servir la propriété que possède l'acide sulfurique d'absorber l'eau, à produire de la glace dans le vide, découvrit que les substances volcaniques en général, et particulièrement la pierre-ponce, réduites en poudre grossière, et dans un état complet de dessiccation, ont une puissance absorbante de l'eau aussi forte que celle de l'acide sulfurique, et qu'avec ces substances et d'autres ayant la même propriété, on peut opérer des congélations artificielles très promptes. Les appareils que ce physicien fit exécuter pour faire de la glace dans le vide ont excité l'étonnement et procuré des jouissances jusqu'alors inconnues aux riches habitants des pays chauds. Par cette ingénieuse découverte on a pu prendre des glaces à Rio-Janeiro, à Bahia, au Sénégal; en Egypte, le pacha en fit l'essai le premier, et s'empressa d'aller lui-même offrir aux belles de son harem le premier morceau de glace qu'il obtint par le merveilleux appareil du physicien écossais. Ce savant a fourni plusieurs mémoires intéressants sur divers sujets scientifiques, à divers ouvrages périodiques de la Grande-Bretagne, et a publié les écrits suivants: 1° *Recherches expérimentales sur la nature et la propagation de la chaleur*, 1804, in-8°; 2° *Eléments de géométrie, analyse géométrique et trigonométrie plane*, 1809, in-8°. Une seconde édition de cet ouvrage parut en 1811. 3° *Description d'expériences et d'instruments relatifs aux rapports de l'air avec la chaleur et l'humidité*, 1813, in-8°. M. Leslie a éprouvé une longue opposition de la part du clergé presbytérien de l'Ecosse, dont quelques membres l'ont accusé de scepticisme sur plusieurs dogmes du christianisme. Ce n'est pas la première fois que, même dans les temps rapprochés de nous, l'intolérance des presbytériens d'Ecosse s'est attachée à persécuter des hommes d'un mérite distingué. Cependant M. Leslie a eu le bonheur de triompher de ses ennemis, et, malgré son hétérodoxie vraie ou supposée, il est parvenu à se faire élire professeur de mathématiques à l'université d'Edimbourg, où il remplit maintenant sa chaire avec le plus grand succès. Il a sans doute dû sa nomination à l'affaiblissement de l'influence de certains professeurs de la secte anti-philosophique qui s'était emparée de cette université depuis un demi-siècle, et qui y domina surtout après la mort du célèbre et respectable Robertson. Parmi les anciens professeurs, on ne comptait que le docteur Black et M. Playfair qui fussent restés fidèles à l'école philosophique.

LESPERUT (Baron de), député au corps-législatif, ex-secrétaire-général au ministère de la guerre, et membre de la légion-d'honneur, naquit à Laval. A peine sorti de l'enfance, à l'époque où la révolution éclata, il ne put ni en connaître les causes, ni en apprécier les effets: de là l'aversion violente qu'il manifesta contre elle à sa sortie du collége, et qui le fit incarcérer pendant quelque temps. Dès qu'il eut recouvré sa liberté, il coopéra à la rédaction d'un journal intitulé *le Messager du Soir*, dans lequel il s'éleva avec force contre le parti républicain. Après la révolution du 18 brumaire, il se rallia au gouvernement consulaire, dont la tendance au système monarchique se conciliait davantage avec ses principes politiques, et il devint peu de temps après secrétaire du général Berthier, alors ministre de la guerre. Il suivit ce général à l'armée d'Italie, et rédigea la plupart des bulletins de cette mémorable campagne. Après la bataille de Marengo, qui la termina si glorieusement, le prince Berthier ayant été nommé ambassadeur en Espagne, il emmena avec lui M. Lesperut, qui l'aida efficacement dans cette mission, dont l'objet était de négocier la création d'un royaume en Etrurie, et la remise à la France de la Louisiane et de six vaisseaux de ligne. Après cette mission, le général Berthier étant rentré au ministère de la guerre, M. Lesperut reprit ses anciennes fonctions de secrétaire-général. Nommé membre du corps-législatif, il s'éloigna de cette muette assemblée pour aller prendre possession de la principauté de Piombino et organiser la partie administrative de celle de Lucques. Il remplit ensuite les fonctions de gouverneur de Neufchâtel, où il mérita l'affection des habitants, qui lui en donnèrent plus tard d'éclatants témoignages. Pendant qu'il remplissait ce poste, Bonaparte voulut lui donner une place dans la maison de madame Bacciochi, sa sœur, devenue reine de Toscane, mais il ne voulut point l'accepter. Ce refus lui valut pour quelque temps la défaveur de l'empereur, qui néanmoins le nomma un an après gouverneur de la Silésie, fonctions dans lesquelles il montra du zèle et de la capacité. En 1810, il fit partie de l'ambassade chargée d'aller demander la main de l'archiduchesse Marie Louise, et à son retour M. Lesperut, qui déjà avait été nommé membre de la légion-d'honneur, fut créé baron et décoré de l'ordre de Léopold. M. Lesperut était, en 1814, maire de Saint-Dizier. Ayant reçu l'ordre du comte de Ségur de faire détruire un pont sur la Marne, il tomba entre les mains d'un parti de Cosaques qui le conduisit à Berne. Ce fut alors qu'il recueillit le fruit de la conduite qu'il avait tenue à Neufchâtel pendant qu'il en avait été gouverneur. Tous les habitants s'étant empressés de publier les bienfaits de son administration, l'empereur d'Autriche ordonna qu'il fût considéré comme libre. Dans *les cent jours*, il devint membre de la chambre des représentants. Depuis la seconde restauration, M. Lesperut vit tout-à-fait retiré des affaires publiques. Il est membre de l'académie de Lucques.

LESSART (ANTOINE DE VALDEC DE) naquit dans la Guienne, en 1742. Le président de Gasc, magistrat renommé au parlement de Bordeaux, et dont on le croyait fils, l'institua son héritier. Il vint à Paris, fit la connaissance de M. Necker, qui l'admit dans sa société et l'employa dans ses opérations de finances. Il fut nommé maître des requêtes, et ensuite commissaire chargé de rapprocher les trois ordres des états-généraux. En décembre 1790, M. de Lessart remplaça M. Lambert au contrôle-général; un mois après il passa au ministère de l'intérieur, où il ne resta que jusqu'au 30 novembre 1791, époque à laquelle il passa aux affaires étrangères, en remplacement de M. de Montmorin. M. de Lessart arrivait à ce poste délicat dans des circonstances difficiles et orageuses; il ne manquait ni de capacité ni de fermeté; mais le torrent de la révolution devait l'entraîner. Le parti dominant

de l'assemblée législative, qui représentoit alors le vœu de la majorité de la nation, vouloit la guerre ; le ministère partageoit les dispositions pacifiques du roi, et il repoussoit de toutes ses forces la guerre que le ministre Narbonne demandoit ouvertement. Louis XVI, dans cette conjoncture, renvoya le comte de Narbonne. Les partisans de la guerre firent décréter que le ministre disgracié emportait les regrets de la nation. Alors la perte de M. de Lessart fut jurée ; tous les ennemis de ce ministre se liguèrent contre lui. On fit courir le bruit que les pièces qui prouvaient que l'empereur Léopold voulait la paix étaient supposées. Le comité diplomatique de l'assemblée législative fut chargé de procéder à leur examen ; Brissot fit un rapport qu'il commença par un déluge d'injures contre M. de Lessart ; M. Becquey seul eut le courage de prendre sa défense. Néanmoins l'assemblée décida, le 10 mars 1792, que M. de Lessart avoit, par sa lâcheté et sa faiblesse, négligé les intérêts de la nation, qu'il y avait lieu à accusation contre lui, et qu'il serait traduit devant la haute cour nationale. Aussitôt que le décret d'accusation fut lancé contre M. Lessart, de nombreux rassemblements entourèrent son hôtel, en proférant d'horribles menaces et d'affreuses imprécations. Il était alors absent ; dès qu'il en fut instruit, il se livra aux gendarmes qui avaient été envoyés pour le saisir. Traduit devant la haute-cour d'Orléans, il adressa à l'assemblée législative quelques plaintes touchantes et respectueuses sur la précipitation qu'elle avait mise à l'accuser. Après quelques mois de détention, il fut assassiné à Versailles avec les prisonniers de la haute-cour.

LESSEPS (Jean-Baptiste-Barthélemy, baron), naquit à Cette, en 1765. Son père était consul-général à Pétersbourg : cette circonstance lui facilita l'entrée dans la carrière diplomatique ; il devint de bonne heure vice-consul, ou substitut de son père, et exerça cet emploi pendant cinq ans. En 1785, le roi le désigna pour accompagner, comme interprète, Lapeyrouse dans sa fameuse expédition ; il suivit ce hardi et malheureux navigateur jusqu'à l'extrémité méridionale de la presqu'île du Kamschatka, où, le 29 septembre 1787, il quitta l'Astrolabe pour porter en France des nouvelles de l'expédition, jusqu'alors si heureuse, et qui semblait annoncer un plein succès. Il dut, à cet effet, traverser dans la saison la plus rigoureuse les contrées presque désertes de la Sibérie et du Kamschatka ; le colonel russe Kastoff-Ougrein, commandant à Ockholsk, à qui Lapeyrouse avait recommandé M. Lesseps, lui facilita les moyens de continuer sa route : il arriva, le 22 septembre 1788, à Pétersbourg, où il remit ses dépêches à M. de Ségur, ambassadeur de France à la cour de Russie. Il se rendit ensuite à Versailles. Présenté à Louis XVI, le 18 octobre de la même année, ce monarque lui fit diverses questions sur les circonstances de son voyage, et voulut le voir en costume de kamtschadel. Cette particularité rendit pendant deux mois M. Lesseps l'objet de la curiosité publique : d'importuns visiteurs le recherchèrent comme s'il eût été vraiment indigène de la contrée sauvage dont il portait l'habit. Nommé ensuite au consulat de Cronstadt, il passa à celui de Pétersbourg, dont il remplissait encore les fonctions en 1812. Vers la fin de cette année, Napoléon étant entré en Russie, et les relations diplomatiques entre cet empire et la France se trouvant par conséquent interrompues, M. Lesseps fut appelé à Moscow, alors occupé par les Français, pour y exercer la charge d'intendant ; il y travailla à l'organisation d'une municipalité et de plusieurs commissions administratives ; mais les événements désastreux qui forcèrent l'armée françoise à battre en retraite obligèrent aussi M. Lesseps à rentrer en France. A la restauration, le roi le nomma chargé d'affaires à Lisbonne, où il resta jusqu'en 1823, époque à laquelle M. Hyde-de-Neuville fut nommé ambassadeur près de cette puissance. Il a publié ses observations sur la Sibérie et le Kamschatka, sous le titre de *Journal historique*, 1790, 2 vol. in-8°.

LESSER (Auguste CREUZÉ de), né vers 1775, fut d'abord secrétaire de légation à Parme, et devint ensuite membre du corps-législatif sous le gouvernement impérial. En 1815, après la seconde abdication de Napoléon, il fut nommé préfet du département de la Charente, et adressa, en 1816, aux sous-préfets et aux maires de ce département une circulaire dans laquelle il leur enjoignait de surveiller avec la dernière attention les sociétés particulières et toutes les personnes qui colporteraient de fausses nouvelles. En 1818, il passa à la préfecture de l'Hérault (Montpellier), qu'il administre encore aujourd'hui. En février 1819, la représentation du *Nouveau seigneur du village*, opéra-comique de M. Creuzé de Lesser, fut cause d'un grand scandale au théâtre de Montpellier. Les étudiants s'étant permis de siffler, l'autorité locale crut devoir recourir à des mesures violentes pour punir cette irrévérence. La gendarmerie et le régiment du génie furent mis en mouvement ; on croisa la baïonnette. Le spectacle fut pendant deux mois interdit aux étudiants, plusieurs furent arrêtés, la plus grande partie abandonnèrent l'université ; et lorsque, au mois de mars suivant, l'affaire fut jugée, neuf de ces jeunes gens furent renvoyés absous, et quatre autres condamnés à diverses peines. M. Creuzé de Lesser est un de nos écrivains les plus féconds. Il y a dans ses écrits de la grâce, du naturel, mais trop de précipitation. Il a publié : 1° *Les voleurs*, tragédie en prose et en cinq actes, imitée de l'allemand de Schiller, 1793, in-8° ; 2° *le Seau enlevé*, poëme héroï-comique imité du Tassoni, 1796, in-18, 2e édition, 1798, 2 vol. in-18, 3e édit. 1800, in-12 ; 3° *Satires de Juvénal*, traduction nouvelle, 1796, in-12 ; 4° *Ninon de Lenclos, ou l'Epicuréisme*, pièce en vaudeville, 1799, in-8° ; 5° *Voyage en Italie et en Sicile*, 1806, in-8° ; 6° *M. Deschalumeaux*, opéra-comique en trois actes, représenté en 1806 ; 7° *Le secret du ménage*, comédie en trois actes et en vers, représentée le 25 mai 1809 sur le Théâtre-François, in-8°, nouvelle édition, 1817 ; 8° (avec M. Roger) *la Revanche*, comédie en trois actes, représentée sur le Théâtre-Français le 15 juillet 1809, in-8°, nouvelle édition, 1816 ; 9° *le Diable à quatre*, musique de Solié, arrangée pour l'opéra-comique ; 10° (avec M. Roger) *le Billet de loterie*, comédie en un acte et en prose, 1811, in-8° ; 11° (avec M. Roger) *le Magicien sans magie*, opéra-comique en deux actes, Paris, 1811, in-8° ; 12° *le Matin de l'Indépendance*, opéra-comique en deux actes ; 13° *les Chevaliers de la table ronde*, poëme, 1812, 1813, 1814, in-18 ; 14° *Amadis de Gaule*, 1813, 1814, in-18 ; 15° *le Nouveau seigneur du village*, opéra-comique en un acte, 1813, nouvelle édition, 1822, in-8° ; 16° *le Cid*, romances espagnoles imitées en romances françaises, 1814, in-18 ; 17° (avec M. Roger) *la Méprise*, opéra-comique en un acte, représenté en 1814 ; 18° (avec le même) *Mademoiselle Delaunay*, opéra-comique en un acte, représenté la même année. — CREUZÉ de LESSER (Hippolyte), fils du précédent, a publié : *Statistique du département de l'Hérault*, Montpellier, 1824, in-8°, carte.

LESSON (René-Primevère), officier de santé de première classe de la marine, membre de la légion-d'honneur, naturaliste voyageur, né à Rochefort, le 20 mars 1794. Son goût pour l'histoire naturelle se manifesta de si bonne heure, que les amusements de son enfance furent les premiers pas dans la carrière ; dès l'âge de huit ans il avait formé une collection de bois et de plantes indigènes. Après avoir terminé ses études, il entra, en 1809, à l'école de médecine navale du port de Rochefort, où il obtint bientôt le grade d'entretenu, par plusieurs concours qu'il soutint avec distinction. Il était chargé de la direction du jardin botanique de la ville, lorsqu'en 1822 il fut appelé, par le ministre de la marine, à faire partie, comme naturaliste, de l'expédition de découvertes commandée par le capitaine Duperrey. (*Voyez* ce nom.) Pendant cette longue campagne, qui dura trente et un mois, il s'occupa, concurremment avec M. Garnot, chirurgien-major de l'équipage, de recueillir des matériaux pour la zoologie. L'activité de ces investigations enrichit notre cabinet d'histoire naturelle d'une foule d'animaux qui y manquaient, et parmi lesquels, pour ne parler que de ceux qui étaient nouveaux pour la science, on peut citer quarante-six espèces d'oiseaux, vingt espèces de reptiles, quatre-vingts espèces de poissons, et plusieurs crânes de peuplades inconnues. M. Lesson s'appliqua particulièrement à reproduire par la peinture beaucoup de poissons et de mollusques qui, n'étant connus que dans un état d'altération produite par les moyens employés pour les

conserver, ont présenté des couleurs bien différentes de celles qu'on leur supposait. Il s'acquitta seul des recherches géologiques qui ont fourni des notions nouvelles sur la constitution des côtes du Pérou et du Chili, sur celles des îles Malouine et de quelques-unes du grand Océan, et surtout sur celles des Montagnes-Bleues de la Nouvelle Hollande. A son retour, en 1825, il fut chargé par le gouvernement de publier la *partie zoologique* du *voyage*, conjointement avec M. Garnot. Il en a déjà fait paraître plusieurs livraisons dans lesquelles lui appartiennent particulièrement les généralités sur les îles du grand Océan, sur les races humaines, et sur l'ensemble de chaque pays visité par l'expédition. Le second volume doit être en entier de sa main. Il est aussi auteur d'un *synopsis* de l'histoire des mammifères, et de beaucoup de mémoires et articles déposés depuis quatre ans dans le *Dictionnaire des sciences naturelles*, les *Annales maritimes*, le *Journal* et les *Annales des voyages*, les *Annales des sciences naturelles*, la *Bibliothèque physico-economique* et le *Bulletin universel*, dont il est rédacteur principal pour la section de zoologie. Les *notes* et *l'avertissement* de la traduction française, par Me Huguet, du *Voyage dans l'Afrique occidentale*, du major Gray, sont de M. Lesson.

LESTERP BEAUVAIS (B.), député aux états généraux et à la convention. Né à Florac (Lozère), en 1750, il exerçait la profession d'avocat au Dorat. Il se montra, dès le principe, chaud partisan de la révolution. Elu par le département de la Haute-Vienne à la convention, il vota la mort de Louis XVI, et s'attacha au parti de la Gironde. Lorsque ses membres furent proscrits, Lesterp-Beauvais, qui était en mission à Lyon, concourut au soulèvement projeté contre la convention, fut arrêté comme fédéraliste, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 30 octobre 1793.

LESTIBOUDOIS (Jean Baptiste), médecin, botaniste et pharmacien, né à Douai, département du Nord, en 1715. Dès son jeune âge, il s'appliqua à l'étude de la botanique, et ne tarda pas à manifester une grande aptitude pour cette science. Il était, en 1739, pharmacien en chef de l'armée française en Allemagne: il profita de son séjour dans le duché de Brunswick et dans les environs de Cologne pour recueillir et décrire toutes les plantes qui y croissent spontanément. Longtemps avant le célèbre Parmentier, il indiqua les avantages qu'on peut tirer de la pomme de terre, et dans un mémoire qu'il publia en 1737 il réfuta tout ce qui avait été avancé sur la prétendue insalubrité de ce précieux végétal, et le vengea des attaques de l'ignorance, qui attribuait à son usage la cause d'une épidémie. S'étant fixé à Lille, Lestiboudois donna l'idée de la formation d'un jardin botanique dans cette ville, et en fut nommé professeur en 1770. En 1772, il fut un des principaux rédacteurs de la *Pharmacopœa insulensis*. Deux ans après, il publia une *Carte botanique* dans laquelle se trouvent réunis d'une manière aussi neuve qu'ingénieuse le système sexuel de Linné et la méthode de Tournefort. On doit encore à Lestiboudois un *Abrégé élémentaire de botanique* fort estimé autrefois, et dont Valmont de Bomare s'est beaucoup servi pour la partie phytologique de son Dictionnaire d'histoire naturelle. Ce botaniste mourut à Lille, le 20 mars 1804.

LESTIBOUDOIS (François-Joseph), fils du précédent, naquit à Lille, où il fit ses études. Il prit le grade de docteur en médecine, et cultiva la botanique avec succès. Après avoir été pendant quelque temps médecin militaire, il devint le successeur de son père à la chaire de botanique fondée au jardin de sa ville natale. Il s'occupa constamment du soin d'embellir et d'améliorer cet établissement jusqu'au moment de sa mort, arrivée en 1815. Il a publié: 1° *Botanographie belgique*, 1781, 1 vol. in-8°; nouvelle édition, 1796, 4 vol. in-8°: ouvrage dans lequel on trouve, outre les principes élémentaires de la botanique, un exposé des divers systèmes de cette science, et des tableaux synoptiques, au moyen desquels on parvient facilement à la connaissance des genres. 2° *Abrégé élémentaire de l'histoire naturelle des animaux*. Les connaissances botaniques semblent être héréditaires dans cette famille flamande, comme elles le sont à Paris dans la famille des Jussieu. François-Joseph a laissé un fils, M. *Thémistocle Lestiboudois*, comme lui médecin et professeur de botanique au jardin de Lille. Ce jeune savant a donné, outre plusieurs *Mémoires*, une nouvelle édition de la *Botanographie belgique* de son père (Paris, 1826, in-8°), mise au niveau des progrès de la science, et augmentée de la description des cryptogames et des phanérogames des départements du nord de la France, qui n'avaient point encore été trouvés dans ces contrées.

LESTRADE (Louis François), né dans les Cévennes, vers 1768, ne partagea pas l'enthousiasme qu'aux approches de la révolution excita, dans les Français de son âge, l'espoir d'un meilleur avenir. Ardent champion des abus de l'ancien régime, il se montra l'antagoniste constant des institutions nouvelles; dès 1790, il avait pris part aux troubles de Montpellier, qu'il fut forcé de quitter pour se réfugier dans le Comtat, qu'il abandonna encore, en 1791, lors de la réunion de ce pays à la France. Il se trouvait à Lyon pendant le siége de cette ville, échappa aux proscriptions qui le suivirent, et se sauva en Suisse, d'où il sortit bientôt pour concourir à l'organisation de la *Chouannerie*. Longtemps en butte aux recherches des autorités révolutionnaires, il eut l'adresse d'échapper à leur surveillance, et, las enfin d'une opposition pleine de dangers et sans objet, il se réconcilia avec le gouvernement impérial, et en accepta différents emplois. La restauration eut lieu, et M. Lestrade voulut se rendre important: en 1815 il se présenta aux officiers-généraux français, comme chargé de les engager, au nom du roi, à prendre la cocarde blanche. Malheureusement on ne crut pas à cette mission: étant tombé, le 27 juin, du côté de Claye, au milieu de détachements de la levée en masse, ils méconnurent son caractère et ses pouvoirs au point qu'ils le traînèrent pendant quinze jours dans leurs camps et dans leurs bivouacs, et le lâchèrent ensuite, dédaignant de lui ôter la vie. Au reste, cette équipée, comme il l'appelle lui-même, était d'autant plus généreuse de sa part, qu'il n'en a jamais reçu de récompense, et qu'il n'en a jamais réclamé. Il est néanmoins resté fidèle à ses principes; toujours guerroyant pour la royauté, il a pris pour champs de bataille, soit le *Drapeau blanc*, dont il était un des principaux rédacteurs, soit la *Biographie des hommes vivants*, dont il a été l'un des rédacteurs les plus laborieux. Malheur à ceux qui n'ont pas partagé les inclinations chevaleresques de M. Lestrade; il sait les retrouver dans ces deux ouvrages, et les punir de leurs aberrations. Il a publié: 1° *la Voix de la patrie à Bonaparte sur l'événement du 3 nivôse an VIII*, Bordeaux, 1801, in-12; 2° *Les nuits romaines au tombeau des Scipions*, traduit de l'italien du comte Verri, 1812, 2 vol. in-12, 2e édition, augmentée d'une préface et de plusieurs passages supprimés par la censure impériale, 1817, 2 vol. in-12, 3e édition, 1826, 2 vol. in-8°; *le Cri du cœur*, 1814, in-8°: 4° *Petite répétition d'une grande comédie, ou une matinée de Napoléon*, 1814, in-12; 5° *Opinion d'un ancien militaire sur la constitution, la France et les Français*, 1814, in-12; 6° *Observations sur un projet de loi concernant les droits réunis et le maintien des exercices*, 1814, in-4°; 7° *Supplément aux Observations, etc.*, 1814, in-4; 8° *Mémoire présenté au roi sur l'exportation des soies indigènes, et l'introduction en France des soies étrangères*, 1815, in-4°; 9° *des Octrois municipaux*, 1815, in-4°; 10° *Vie d'Erostrate*, traduite de l'italien, 1817, in-12; 11° *le Cri des martyrs et des braves*, 1821, in-8°; 12° *Archives françaises, ou Recueil authentique d'actions honorables, pour servir à l'histoire depuis le 1er janvier 1789, jusqu'au 1er janvier 1818*, tome 1er, 1821, in-8°; 13° *Indication sommaire des principaux traits de la conduite politique, ainsi que des ouvrages de M. L. F. Lestrade, homme de lettres, collaborateur de la* Biographie universelle, *ancien membre du collége électoral de l'Hérault*, 1825, in-4°; 14° *Histoire politique et militaire du siége de Lyon, contenant, etc.*, (prospectus), 1825, in-8°; 15° *De la liberté religieuse en France, à l'occasion des funérailles de Talma, et sous le rapport politique de cet événement*, 1826, in-8°.

LESUEUR (Jean-François), l'un des plus célèbres compositeurs de musique de notre époque, est né d'un simple cultivateur, au Plessiel, près d'Abbeville, le 15 février 1763. Sa famille, ancienne dans le pays, comptait néanmoins parmi ses diverses illustrations le fameux

peintre Eustache Lesueur. A sept ans, il fut admis à l'école de musique d'Abbeville; bientôt après, en 1770, il fut placé à celle de la cathédrale d'Amiens, où il apprit les premiers éléments des langues française et latine. Il en sortit à quatorze ans, et entra au collége de cette ville pour y achever ses études, et y faire sa philosophie. Maître de musique de la cathédrale de Séez en Normandie à seize ans, il fut nommé, six mois après, sous-maître de l'église des S. S. Innocents à Paris, et au bout d'un an maître de musique de la cathédrale de Dijon. Après deux années d'exercice, il fut appelé, en 1782, à la maîtrise du Mans; mais il la quitta l'année suivante, malgré les avantages qui lui étaient offerts, pour celle de l'église Saint-Martin de Tours, qui le conduisait plus directement à celle de Paris. En effet, appelé dans la capitale en 1784, pour y faire exécuter, au concert spirituel, plusieurs morceaux de sa composition, il fut promu à la maîtrise des S. S. Innocents, sur le rapport de Grétry, Gossec, Philidor, etc. C'est à cette époque qu'il se lia avec Sacchini, qui l'encourageait à travailler pour le théâtre, le guidait par ses conseils, et revoyait ses essais. En 1786, M. Lesueur concourut pour la maîtrise de l'église métropolitaine de Paris, et il l'obtint, malgré la règle qui voulait que pour remplir cette place il fallût être ecclésiastique, ou âgé de quarante ans. Comme il n'en avait que vingt-trois, il ne put se dispenser de prendre le petit collet, et fut connu jusqu'à la révolution sous le nom d'abbé Lesueur. Ce fut sur ses instances que l'archevêque de Paris et le chapitre de Notre-Dame établirent une musique à grand orchestre pour les principales solennités, où il fit exécuter les motets qui ont fondé sa réputation. On se souvient encore de la foule qu'attiraient dans cette église, en 1786 et 1787, ses brillantes compositions, parmi lesquelles on distingua un *Regina cœli*, un *Gloria in excelsis*, et l'ouverture d'une messe du jour de Pâques. Des éloges, des encouragements lui furent donnés dans plusieurs feuilles périodiques, par Lacépède, Marmontel, Chamfort, l'abbé Aubert, etc. Mais les dévots, les envieux, déclamèrent contre ces innovations profanes, qu'ils appelaient l'*Opéra des gueux*. Dans le même temps il mit en musique un hymne de Moline, en l'honneur de Sacchini qui venait de mourir; mais ce morceau, destiné pour le concert spirituel, n'y fut point exécuté, parce qu'on trouva mauvais que le poëte y eût introduit sainte Cécile et le prophète Élie. Deux ouvrages que M. Lesueur publia sous ces titres: *Essai sur la musique sacrée imitative*, et *Exposé détaillé d'une musique non imitative, et particulière à chaque solennité*, 1787, in-8°, l'exposèrent encore aux traits de la critique et de la malignité. Dans un pamphlet, daté de l'île des Chats fourrés, on lui reprocha d'avoir emprunté une plume étrangère pour rédiger ses idées. Ainsi commençait pour M. Lesueur une carrière où il devait rencontrer tant d'épines. Cédant aux conseils de quelques puissants protecteurs, il présenta au comité de l'Académie royale de musique un opéra de *Télémaque* qu'il tenait de Sacchini, à qui l'auteur des paroles l'avait originairement destiné: mais après plusieurs années de démarches et de sollicitations infructueuses, il se vit forcé de le retirer, et il rendit même deux mille francs qui lui avaient été comptés d'avance. Cependant ses écrits, où il avait manifesté sa prédilection pour la musique théâtrale, et sa répugnance à céder aux instances de l'archevêque et du chapitre, qui le pressaient d'entrer dans les ordres et de se consacrer à la musique religieuse, lui aliénèrent une partie des chanoines. Pendant les vacances de 1787, ils profitèrent de son absence pour supprimer la nouvelle musique, comme trop mondaine et trop dispendieuse, et pour rétablir l'ancien usage des musiques vocales accompagnées de violoncelles, contrebasses et bassons. M. Lesueur, qui n'était entré à l'église de Paris que sous la condition d'une musique à grand orchestre, donna sa démission. Une altercation qu'il eut avec le grand chantre, au sujet du réglement des comptes, aigrit ses ennemis, et la calomnie publia qu'*il avait été chassé comme un brouillon, un homme immoral et un fripon*. Mais un mémoire publié par un conseiller au parlement, ami du jeune compositeur, fit revenir sur son compte l'opinion publique, et lui valut les plus honorables certificats de la part du chapitre. A la fin de 1788, M. Lesueur se retira chez M. Bochard de Champigny, où il passa au sein de l'amitié les quatre années les plus heureuses de sa vie, uniquement occupé de compositions musicales. Il quitta sa paisible retraite à la mort de son bienfaiteur, et donna successivement, au théâtre Feydeau, en 1793, *la Caverne*, opéra en trois actes, où il introduisit les chœurs syllabiques dont Rameau avait donné autrefois l'exemple; en 1794, *Paulin et Virginie*, opéra en trois actes, où l'on admira surtout le bel hymne au soleil qu'on a depuis exécuté dans des concerts publics; en 1796, *Télémaque*, tragédie lyrique en trois actes, dont il avait supprimé les récitatifs depuis qu'on l'avait refusée à l'Opéra pour admettre le ballet du même nom. Appelé, en 1794, à faire partie de l'institut national de musique, il fut nommé, en 1795, un des cinq inspecteurs de l'enseignement dans cet établissement, devenu alors conservatoire de musique, et il fut maintenu après la nouvelle organisation qui eut lieu en 1800. Il avait composé pour le grand Opéra deux tragédies lyriques dont la représentation était retardée depuis quelques années, sous de frivoles prétextes. Ce fut à l'occasion de ces tracasseries qu'il publia sa *Lettre en réponse à Guillard sur l'opéra de la Mort d'Adam, dont le tour de mise arrive pour la troisième fois au théâtre des Arts, et sur plusieurs points d'utilité relative aux arts et aux lettres*, Paris, 1801, in-8°: cette lettre, où l'on trouve des vues savantes et ingénieuses sur la musique dramatique, contenait des plaintes contre quelques membres du conservatoire qui avaient entravé la mise en scène de la *Mort d'Adam*; elle irrita les ennemis de M. Lesueur, et surtout *Sarrette*, qui, d'abord commissaire du gouvernement auprès du conservatoire, avait réussi par les intrigues à s'en faire nommer directeur depuis la dernière organisation, et prétendait réunir sous son administration l'opéra et les fêtes nationales. Au pamphlet de ses adversaires M. Lesueur répliqua par un *Mémoire au conseiller d'état chargé de la direction et de la surveillance de l'instruction publique, en réponse à la partie d'un prétendu recueil de pièces, imprimé soi-disant au nom du conservatoire, et aux calomnies du citoyen Sarrette et autres ses adhérents; contenant en outre quelques vues d'amélioration, etc.*, par C.-P. Ducancel, défenseur officieux et ami de Lesueur, 1802, in-8°. Parmi les pièces qu'il réfuta se trouvaient deux lettres que lui avaient écrites le ministre Chaptal, trompé et circonvenu par les ennemis de M. Lesueur. Fatigué de tant de cabales, de tant d'outrages, dont il ne put obtenir justice, il quitta le conservatoire, en 1802; mais bientôt la faveur de Bonaparte dut le consoler des chagrins et des désagréments qu'il avait éprouvés. Il fut nommé, en avril 1804, maître de musique de la chapelle du premier consul, et directeur de la musique du palais, à la place de Paisiello, qui partit pour l'Italie. Son opéra d'*Ossian*, ou *les Bardes*, en cinq actes, fut représenté avec un succès mérité, au mois de juillet suivant, et lui valut de la part de Napoléon une tabatière en or, portant pour exergue: *l'empereur des Français à l'auteur des Bardes*. En 1807, il donna encore à l'académie impériale de musique, avec M. Persuis, deux opéras: *l'Inauguration du temple de la Victoire*, et *le Triomphe de Trajan*; et seul, en 1809, *la mort d'Adam et son Apothéose*, tragédie lyrique en trois actes, qui, en raison de l'austérité du sujet, n'obtint qu'un succès d'estime, et ne dédommagea point le compositeur des ennuis qu'elle lui avait causés. M. Lesueur a présenté trois autres opéras qui n'ont pas encore été joués: *Tirthée*, en 1794, *Artaxerce*, en 1801, et *Alexandre à Babylone*, en 1823. Il a été membre du jury de lecture de l'Opéra, depuis 1806 jusqu'en 1824. Nommé, en 1814, directeur, compositeur et surintendant de la musique et de la chapelle du roi, il a pour collègue à la chapelle M. Cherubini, depuis 1816. Élu membre de la quatrième classe de l'institut, en 1813, il fait partie de l'académie royale des beaux arts, depuis 1816; il a été fait chevalier de la légion d'honneur en 1815, et de Saint Michel en 1821, et il a été professeur de composition à l'école royale de musique, depuis 1817 jusqu'en 1825. Outre les ouvrages que nous avons cités, on a de lui: 1° une *Notice sur la Mélopée, la Rythmopée et les*

grands caractères de la musique ancienne, dans la *traduction d'Anacréon* par M. Gail: 2° une *Notice sur Paisiello*, en 1816, réimprimées dans les *Annales de la musique* (2ᵉ année); 3° un grand nombre de pièces musicales, *Oratorios*, *Messes* et *Motets*, exécutés tant à Notre Dame de Paris qu'au concert spirituel et à la chapelle impériale et royale. Il a concouru avec Langlé, Méhul, Rigel et M. Cherubini, aux *Principes élémentaires de musique*, publiés par M. Catel. Il s'occupe depuis fort longtemps d'un ouvrage important, *Traité général sur le caractère méthodique de la musique théâtrale et imitative*. Malgré la juste réputation dont jouit M. Lesueur, il n'a que deux opéras qui aient complètement réussi, *la Caverne* et *les Bardes*: la musique y est à la fois savante, énergique, pittoresque, mélodieuse et originale. Dans ses autres ouvrages il y a des beautés du premier ordre, des chœurs magnifiques (genre où il a spécialement excellé); mais on y trouve aussi des morceaux trop longs, qui n'ont pas les couleurs locales, et qui nuisent aux effets dramatiques. Ces défauts se font particulièrement sentir dans son *Paulin et Virginie*.

LESUEUR (Charles-Alexandre), naturaliste et peintre de zoologie, né au Havre, le 1ᵉʳ janvier 1778. Il s'embarqua, en 1800, comme simple aide-canonnier, sur la corvette *le Géographe*, destinée à faire le tour du monde sous le commandement du capitaine Baudin. Pendant la traversée du Havre à l'île de France, M. Lesueur fit preuve d'un talent si remarquable en dessinant les poissons et autres animaux marins que l'on recueillait autour du vaisseau, que Baudin le dégagea de son service militaire pour lui donner le titre de dessinateur de l'expédition, pour la zoologie. Il se lia de l'amitié la plus étroite avec le naturaliste Péron; ils mirent leurs travaux en commun, partagèrent les mêmes dangers, et à leur retour, en 1804, ils déposèrent au muséum plus de cent mille échantillons d'animaux, parmi lesquels il y avait beaucoup de genres nouveaux, et près de deux mille cinq cents espèces différentes. Lesueur avait en outre dans ses portefeuilles plus de mille dessins d'animaux invertébrés, la plupart nouveaux, et que Péron avait soigneusement décrits. Ils avaient exploré les côtes de la Nouvelle-Hollande, la terre Napoléon, nouvellement découverte, les îles de Diémen et de Timor, et le cap de Bonne-Espérance. Indépendamment de la relation de leur voyage, que Péron rédigea, et pour laquelle M. Lesueur fournit un grand nombre de belles figures, ces deux naturalistes publièrent, dans les *Annales du muséum*, une *Monographie complète des radiaires de la classe des Méduses*, et une autre des *mollusques ptéropodes*. M. Lesueur, pour multiplier ses nombreux dessins, et pour les rendre avec la minutieuse exactitude si nécessaire pour les objets d'histoire naturelle apprit l'art de la gravure. Il devint aussi sculpteur, et reproduisit, dans un magnifique buste, les traits de son ami Péron, qu'il avait eu la douleur de perdre, le 14 décembre 1810. En 1815, M. Lesueur partit pour les Etats Unis, avec M. Maclaure, savant géologue. Il parcourut avec lui tous les grands lacs de la vallée du fleuve Saint-Laurent, et en recueillit les poissons. Il s'est fixé à Philadelphie, d'où il fait fréquemment des envois intéressants au muséum d'histoire naturelle de Paris. Il a publié, dans le *Journal de physique*, dans le *Bulletin de la société philomatique*, dans le *Journal de l'académie des sciences naturelles de Philadelphie* et dans les *Mémoires de la société philosophique*, un grand nombre de mémoires sur les mollusques et les reptiles.

LESUIRE (Robert Martin), littérateur, naquit à Rouen, en 1737. Il vint à Paris, au sortir de ses études, et obtint la place de lecteur du duc de Parme; il suivit son élève en Italie, et fit plusieurs voyages en Angleterre. De retour à Paris, il travailla pour les libraires. Le succès qu'obtinrent quelques unes des nombreuses productions qu'il lança chaque année dans le public lui fit croire qu'il était un homme de génie, et il ne mit plus de bornes à sa manie d'écrire. Sans goût, sans jugement, il abusait de son esprit et de son imagination pour revêtir d'un style incorrect et trivial les idées les plus bizarres et les plus incohérentes. Echappé aux orages révolutionnaires, il fut nommé professeur de législation à l'école centrale de Moulins, perdit cette place à l'organisation des lycées, et revint à Paris, où il mourut, le 27 avril 1815. On a de lui: 1° *Epître à M. de Voltaire*, 1761, in-8°: 2° *la Vestale Claudia à Titus*, *héroïde*, 1767, in 8°; 3° *Coup d'œil sur le salon de 1775, par un aveugle*, in-8°; 4° *Eloge du maréchal de Catinat*, dédié à lui même, 1775, in-8°: ce discours n'avait point concouru pour le prix de l'académie française; 5° *Isaac et Rebecca*, ou *les Noces patriarchales*, poëme en prose et en cinq chants, 1777, in-12, 1780: Lesuire voulait imiter Gesner, il est resté à une distance infinie de son modèle, en défigurant la simplicité des récits de l'Histoire Sainte; 6° *Lettre de M. Camille Trillo, fausset de la cathédrale d'Auch, sur la musique dramatique*, 1777, in-12; 7° *Histoire de la république des lettres et arts en France*, pour les années 1779, 1780, 1781 et 1782, quatre parties in-12, gazette entreprise surtout pour louer les ouvrages de l'auteur: 8° *les Amants français à Londres*, ou *les Délices de l'Angleterre*, mauvais roman; 9° *aux Mânes de J.-J. Rousseau*, poëme où l'auteur paraît avoir été un peu inspiré par son sujet, 1780, in-8°; 10° *le Nouveau-Monde*, ou *la Découverte de l'Amérique*, poëme en vingt-six chants, 1782, 2 vol. in 12, nouvelle édition, refondue, corrigée et augmentée, 1800, 2 vol. in-8°: conception bizarre et extravagante; 11° *l'Aventurier français*, ou *Mémoires de Grégoire Merveil*, 1782, 2 vol. in-12; *première suite*, 1783, 2 vol. in-12; *seconde suite*, 1784, 2 vol. in-12; *dernière suite*, 1788, 2 vol. in-12: ce roman a fait les délices des lecteurs frivoles, c'est un amas de folies incohérentes; il a été traduit en anglais et en allemand; 12° *la Morte de mille ans*, *au salon de 1783*, 1783, in-8°; 13° *le Philosophe parvenu*, ou *Lettres et pièces originales, contenant les aventures d'Eugène Sans-Peur*, Paris, 1788, 6 vol. in-12: l'ouvrage est précédé d'une lettre (vraie ou supposée) de J. J. Rousseau, qui lui donne les plus grands éloges; 14° *le Crime*, ou *Lettres originales de César de Perlencourt*, 1789, 4 vol. in-12; 15° *le Repentir*, ou *suite du Crime*, 1789, 4 vol. in-12; 16° *les Confessions de Rabelais, de Marot, de Michel de Montagne*, 1796-1798, 8 vol. in 18; 17° *le Secret d'être heureux*, ou *Mémoires d'un philosophe*, 1797, 2 vol. in-18; 18° *Charmansage*, ou *Mémoires d'un jeune citoyen faisant l'éducation d'un ci-devant noble*: il semblerait que l'auteur eût voulu faire ses propres mémoires, 1792, 4 vol. in-12; 19° *le Législateur des chrétiens*, ou *l'Evangile des Déicoles*, 1798, in-18; 20° *les quatre Aventures*, 1799, 4 vol. in-12; 21° *la Paméla française*, ou *Lettre d'une jeune paysanne*, 1803, 4 vol. in-12. Parmi les manuscrits de l'auteur on en a remarqué un intitulé: *mes Confessions*.

LESUR (Charles Louis), né à Guise, vers 1770, vint à Paris au commencement de la révolution, et embrassa la carrière des armes. Son goût pour les lettres le retint dans la capitale, et il y composa quelques pièces de théâtre. Il obtint un emploi au ministère des relations extérieures, sous M. de Talleyrand, et fut nommé ensuite un des inspecteurs de la loterie de Paris, place qu'il conserva jusqu'en 1815. Il a publié: 1° *Apothéose de Beaurepaire*, pièce en un acte et en vers, 1792, in 8°; 2° *la Veuve du républicain*, ou *le Calomniateur*, comédie en trois actes et en vers, 1793, in-8°; 3° *les Francs*, poëme héroïque en dix chants, 1797, in-8°; 4° *Progrès de la puissance russe, depuis son origine jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle*, 1807, in-8°, deuxième édition, 1812, in-8° (*anonyme*); 5° *Histoire des Cosaques*, 1814, 2 vol. in-8°; 6° *la France et les Français, tableau moral et politique, précédé d'un coup-d'œil sur la révolution*, 1817, in-8°; 7° *Annuaire historique universel*, *avec un appendice contenant les actes publics, traités, notes diplomatiques, papiers d'états et tableaux statistiques, financiers, administratifs et nécrologiques, une chronique offrant les événements les plus piquants, les causes les plus célèbres, etc., et une revue des productions les plus remarquables de l'année, dans les sciences, dans les lettres et dans les arts*, 1818-1826, 9 vol. in-8°. Cet ouvrage, dont il paraît chaque année un volume, est une imitation de l'*Annual register* des Anglais, mais le cadre en est plus vaste, et la forme et les détails beaucoup plus intéressants. Barbier attribue à M. Lesur les ouvrages suivants, qu'on croyait être de André d'Arbelles. 1° *Mémoires sur la révolution de Pologne, trouvés à Berlin*, (avec un avertissement), Paris, 1806, in-8°; 2° *Réponse au manifeste du roi de Prusse*,

1806, in-8° ; 3° *Que veut l'Autriche ?* 1809, in-8° ; 4° *Mémoire sur la conduite de la France et de l'Angleterre à l'égard des neutres*, Paris 1810, in-8° ; 5° *Tableau historique de la politique de la cour de Rome, depuis l'origine de sa puissance temporelle, jusqu'à nos jours*. 1810, in-8°.

LETHIERE (GUILLAUME GUILLON), un des peintres d'histoire qui font le plus d'honneur à l'école française moderne, né à la Guadeloupe, au quartier Sainte-Anne, en 1760. Il annonça, dès l'enfance, les dispositions les plus heureuses pour la peinture : attentif à ces indications, son père l'ayant amené, en 1774, en France, le plaça chez M. Descamp, professeur à l'académie royale de Rouen. Il n'y resta que trois ans, et s'y distingua de manière à remporter plusieurs prix. Des talents aussi remarquables pour son âge réclamaient un plus vaste théâtre ; il vint à Paris, où il eut pour professeur M. Doyen, peintre du roi, chez lequel il continua ses études jusqu'en 1786. Il remporta alors le grand prix, et, suivant l'usage, il se rendit à Rome, avec la pension du roi. Il avait été témoin, avant son départ, des efforts du célèbre David pour mettre la peinture dans une direction plus vraie : il avait vu ses premiers chefs-d'œuvre, avait rectifié sur ce modèle les principes qu'il avait reçus, et l'ambition de le continuer un jour le dirigea constamment dans la marche qu'il suivit depuis. Ses succès dans la patrie des arts répondirent à l'espoir qu'on avait conçu de ses talents, et les études qu'il envoyait de Rome à Paris annoncèrent un nouveau restaurateur de la peinture. En France, on distingua surtout la belle composition de *Junius Brutus*, dont on voit le grand tableau dans la galerie du Luxembourg. Il revint à Paris en 1792, et consolida par une foule d'ouvrages la haute réputation qu'avaient commencée ses premiers essais. Son mérite était si bien connu en 1811, que la quatrième classe de l'institut le choisit pour remplacer à Rome M. Suvé, mort dans les fonctions de directeur de l'école des beaux-arts de cette capitale. La durée de chaque exercice était fixée à six années ; on fit une exception en faveur de M. Lethière, il remplit cette place pendant neuf ans. Il s'y trouvait encore en 1815, lorsque la quatrième classe de l'institut l'admit au nombre de ses membres. On vit alors ce qui arrive dans toutes les réactions où l'on juge toutes les opinions et non point le talent ; on calomnia celles de M. Lethière, pour le desservir auprès du roi, et le monarque refusa son approbation au choix de l'académie. Le prince, détrompé plus tard, l'agréa enfin et le nomma professeur. Les productions les plus remarquables de M. Lethière sont : 1° *Junius Brutus condamnant ses fils*, dont nous avons parlé plus haut : c'est la première des quatre grandes époques des révolutions romaines qu'il se proposait d'exécuter : la deuxième est *Virginius*, auquel il travaille depuis longtemps : *la mort de César*, et *la défaite de Maxence par Constantin* ; deux études qui sont dans son portefeuille et qui y resteront probablement toujours, à moins qu'un autre Colbert ne vienne encourager les grandes conceptions. M. Lethière, qui a plutôt travaillé pour la gloire que pour la fortune, n'a pu jusqu'ici exécuter ce que son génie lui a inspiré. 2° *Énée et Didon fuyant l'orage*, tableau exposé au salon de 1819, où le paysage est parfaitement rendu ; 3° *Philoctète gravissant les rochers de Lemnos*, placé au corps-législatif ; 4° *l'acte héroïque de saint Louis pendant la peste de Tunis*, au musée de Bordeaux ; 5° *le passage du pont de Visaae par les troupes françaises* ; 6° *François I*er *au milieu des savants et des artistes de son temps, accordant l'établissement du collège de France* ; 7° *Homère chantant ses rhapsodies* ; 8° *le Jugement de Pâris*. Le paysage, dans ces deux derniers ouvrages, a un grand développement. Ils sont en Angleterre. 9° *Le départ d'Adonis* ; 10° *mort d'Adonis* : deux tableaux de chevalet, possédés, ainsi que plusieurs autres, par M. le duc d'Albe ; 11° *une Scène religieuse dans les catacombes* ; 12° *le Christ apparaissant sous la forme d'un jardinier* : tableau placé dans l'une des chapelles de l'église Saint-Roch, à Paris. 13° *L'héroïque fermeté de saint Louis au moment où ce prince, prisonnier à Damiette, repousse l'odieuse proposition de l'émir Octai, lequel, après avoir assassiné le sultan Maadan, offre au saint roi la liberté et une couronne s'il veut le créer chevalier* : ce tableau a été exposé au salon de 1827. Le talent de M. Lethiere est surtout remarquable en ce que ses personnages sont loin d'être des statues, mais des corps en quelque sorte organisés qui agissent et concourent au but général indiqué par l'action qui est représentée. Cet artiste a trouvé de justes appréciateurs qui l'ont dédommagé de n'avoir pas obtenu les faveurs de la fortune. Après avoir longtemps étudié son art et s'être illustré par des chefs-d'œuvre, il voyageait encore pour acquérir de nouvelles connaissances et agrandir son talent : il a fait quatre fois le voyage d'Italie, d'Angleterre et d'Espagne, où il a exposé son *Brutus*, et où il a reçu les mêmes témoignages d'admiration que dans sa patrie.

LETORT (LOUIS MICHEL, comte), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, naquit le 29 août 1773, à Saint-Germain-en-Laye, et entra jeune encore au service comme simple volontaire, dans la 164e demi-brigade d'infanterie de ligne. Dès 1793, il était parvenu au grade de capitaine. Il demanda du service dans la cavalerie, et paya de deux grades l'avantage de changer d'arme. Mais il les eut bientôt regagnés, et dès l'an VII il se distingua comme capitaine, au 9e régiment de dragons, dans une charge au pont de Lecco, où il ramena prisonnier un fort parti de grenadiers : il scella ce succès d'une blessure assez grave. En l'an IX, il se fit remarquer à Monzabano, à Castel-Franco, et surtout à Montebello, où, à la tête d'un escadron du 9e régiment, il dispersa un corps autrichien, et ouvrit la route de Montebello à l'avant-garde française. Letort se distingua à la bataille d'Iéna ; en Silésie, contre les partisans qui parcouraient ce pays ; en Espagne, dans la campagne de 1808 ; à la bataille de Wagram ; dans la campagne de Russie, en 1812, et fut fait général de brigade, le 30 janvier 1813. Il combattit avec sa bravoure accoutumée au combat de Warhau, le 16 octobre de la même année, et y reçut une blessure grave à la tête, ce qui ne l'empêcha pas, quinze jours après, de combattre à Hanau, tête nue, ne pouvant supporter ni casque ni chapeau, et de contribuer puissamment au succès de cette journée, où il eut un cheval tué sous lui. En 1814, l'invasion étrangère sembla lui donner une énergie nouvelle ; il fit des efforts inouïs dans presque toutes les affaires, particulièrement au combat de Château-Thierri, où Napoléon fut si content de sa conduite, que, voulant récompenser d'une manière neuve des actes de bravoure presque sans exemple, il s'avança le chapeau à la main devant le régiment du général, et après avoir témoigné à ce corps et à son chef toute sa satisfaction, il ajouta : « Brave Letort, je vous fais général de division, et comte de l'empire. » Le 19 mars suivant, Letort chassa de la rive gauche de l'Aube le prince de Wurtemberg, après avoir passé, malgré une vive fusillade, le gué au-dessous de Mery, et s'empara à Châtres d'un équipage de treize pontons. Le combat de Saint-Dizier, qui eut lieu sept jours après, fut le dernier de cette campagne où il eut occasion de se distinguer. Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, Letort éprouva la plus pénible indécision, et empêcha pendant plusieurs jours ses dragons de crier *vive l'empereur*, aussi fut-il oublié dans le premier travail qui fut fait pour la composition de la garde impériale. Bientôt Napoléon répara cette omission, et le choisit pour un de ses aides-de-camp. Il partit avec la ferme résolution de vaincre ou de périr. Ses premiers efforts furent un succès important. Il venait d'enfoncer et de détruire en partie, avec quatre escadrons seulement, deux carrés d'infanterie prussienne, sur le plateau en avant de Charleroi, lorsqu'en poursuivant les fuyards il fut frappé d'une balle qui lui traversa la poitrine. Il expira le surlendemain à Charleroi. « Ce général, a dit » Napoléon, était un des officiers de cavalerie les plus » distingués : on n'était pas plus brave ; nul officier ne possédait à un plus haut degré l'art d'enlever » une charge, et de communiquer l'étincelle électrique » aux hommes comme aux chevaux : à son exemple, les » plus timides devenaient intrépides. »

LETOURNEUR (CHARLES-FRANÇOIS-LOUIS-HONORÉ), connu sous le nom de Letourneur de la Manche, né à Granville en 1751. Il fit de bonnes études, et se distingua surtout par ses progrès dans les mathématiques.

En 1768, il entra dans le génie. Il était capitaine et chevalier de Saint-Louis quand la révolution éclata, et se trouvait alors à Cherbourg. Il se montra partisan du nouvel ordre de choses, et fut envoyé par le département de la Manche à l'assemblée législative, où il s'occupa particulièrement de ce qui concernait la marine. Il fit décréter une revue générale des officiers de cette arme, et la justification par eux des certificats de civisme et de résidence; et adopter définitivement le décret de la formation d'un camp sous Paris, et l'organisation des travaux de ce camp. Plus tard, sur la proposition de Letourneur, la convention nationale, où il avait été envoyé par le département de la Manche, adopta un règlement militaire pour ces mêmes travaux, et décréta l'envoi de quelques troupes aux îles du Vent. Dans le procès de Louis XVI, appelé à voter, Letourneur se leva à son tour, et dit: « Lorsque la » convention a mis en question si le ci-devant roi serait » jugé par elle, j'ai voté contre; mais la majorité a » prononcé. J'avais pensé ensuite que l'appel au peuple » pouvait seul réparer cette faute. La majorité a rejeté » cet appel: je me soumets à sa décision. Je suis donc » obligé de juger souverainement. Comme juge, je consulte la loi; toutes les considérations s'évanouissent » devant elle; je vote pour la mort. » Il fut plus tard envoyé en qualité de commissaire sur la flotte de la Méditerranée, et proposa à la convention le décret d'accusation contre Escudier, comme un des moteurs de la conspiration de Toulon. Entré quelque temps après au comité de salut public, il fit étendre aux déserteurs condamnés l'amnistie du 10 thermidor, et s'occupa avec ardeur de tout ce qui regardait l'organisation de l'armée. Nommé membre du directoire exécutif, il en devint président, et prononça en cette qualité un discours à l'ouverture de l'institut national. Cette séance peut être considérée comme la renaissance des arts et des sciences, longtemps étouffés au milieu des horreurs de la révolution. A sa sortie du directoire par la voie du sort, Letourneur fut appelé aux fonctions d'inspecteur-général de l'artillerie. On a dit que ses quatre collègues, jaloux de rester à la tête des affaires, s'étaient arrangés de manière à ce que le sort ne trahît pas leurs désirs secrets, et que Letourneur s'était même prêté à cet arrangement. Le 28 prairial an v (16 juin 1797), il fut nommé plénipotentiaire à Lille, avec Pléville le Pelley et Maret, pour traiter de la paix. Mais après le 18 fructidor il fut rappelé, ainsi que Maret, et on les remplaça par Treilhard et Bonnier, ex-conventionnels. Les rapports que Letourneur avait eus avec Carnot, motivèrent ce rappel. Il revint à Paris, et resta éloigné des affaires jusqu'au 18 brumaire. A cette époque le gouvernement consulaire le nomma à la préfecture de la Loire-Inférieure, qui lui fut retirée en 1804. Enfin, conseiller à la cour des comptes en 1810, il fut destitué à la restauration, reprit ses fonctions pendant les cent jours, et se vit obligé de les quitter de nouveau au second retour du roi. Compris dans la loi du 12 janvier 1816, il se retira près de Bruxelles, et mourut au mois de septembre 1817. Pendant la révolution, Letourneur montra assez de modération. Il s'occupa activement de l'organisation et des besoins de nos armées; tous ses rapports à la convention, ainsi que les décrets qu'il fit rendre, prouvent sa sollicitude à cet égard. On ne peut mettre en doute son attachement à sa patrie, et surtout son zèle désintéressé pour la cause de la liberté. Aussi eut-il fort peu de part aux faveurs de l'empire.

LE TOURNEUR (ANTOINE-PIERRE, marquis de), lieutenant général, né à Paris en 1751. Il perdit son père de bonne heure, et entra, dès l'âge de treize ans, dans les mousquetaires. Son avancement fut rapide. Successivement capitaine de cavalerie en 1767, maréchal-général des-logis de l'armée en 1769, et colonel en 1775, il était major des gardes du comte d'Artois (aujourd'hui Charles X) quand la révolution éclata. Une princesse de la famille royale lui ayant confié le secret du départ du roi pour Varennes, le marquis Le Tourneur précéda ce prince de vingt-quatre heures. Après avoir été plusieurs fois sur le point d'être arrêté, il arriva enfin à Binghen, où il rencontra le prince de Condé, avec lequel il se rendit à Coblentz auprès de Monsieur, comte de Provence (depuis Louis XVIII). Il organisa les gardes-du-corps des princes, remonta la cavalerie, dans laquelle on lui donna un commandement important, et il fit les campagnes de 1792 et de 1793. Après le licenciement de l'armée, il passa en Angleterre, où il forma, dans le courant de l'année 1794, le régiment de Royal-Louis, dans lequel il entra; fit partie de la malheureuse expédition de Quiberon, et fut nommé maréchal-de-camp par Louis XVIII en 1797. Depuis cette époque, il ne quitta plus le comte d'Artois, et rentra avec lui en France, en 1814. Le roi le nomma alors lieutenant général et commandeur de Saint-Louis; plus tard, grand'croix du même ordre et chevalier de la légion-d'honneur. A sa mort, arrivée en 1824, il était major des gardes-du-corps du comte d'Artois.

LETRONNE (ANTOINE JEAN), membre de l'académie des inscriptions, inspecteur-général des études, né à Paris, le 25 janvier 1787, de parents dont la fortune était très médiocre, et qui le destinèrent à suivre la carrière des arts ou à entrer à l'école polytechnique, dans le cas où ses dispositions pour le dessin n'auraient pas répondu aux espérances qu'ils avaient conçues sur lui. Il apprit, dans cette intention, le latin, le dessin et les mathématiques: mais la mort de son père ne permit pas de réaliser aucun de ces deux projets. Letronne continua néanmoins à fréquenter les écoles centrales, et suivit particulièrement le cours d'histoire et de géographie qu'y faisait le savant Mentelle. Ce professeur remarqua l'ardeur du jeune Letronne, et s'intéressa à sa position: il se l'adjoignit pour rassembler les matériaux d'un dictionnaire de géographie moderne, ce qui lui offrit à la fois des ressources pécuniaires, dont il avait le plus grand besoin, et des moyens d'augmenter ses connaissances. M. Letronne satisfit pleinement les intentions de son professeur, qui lui fit avoir en outre quelques écoliers pour le latin, l'histoire, la géographie et les mathématiques. Le produit de ses leçons lui procura quelque aisance, et lui permit de se livrer à des études sérieuses. Il se détermina dès-lors à marcher sur les traces des Larcher, des Danville, des Sainte-Croix, etc., dont il avait lu les ouvrages avec avidité. Il recommença ses études d'après un plan qu'il s'était fait à lui-même: il apprit de nouveau, et seul, le latin, l'anglais, les mathématiques et l'histoire, et se livra avec une vive ardeur à l'étude du grec, sous M. Gail, à son cours du collège de France, en 1807 et 1808. De 1810 à 1812, M. Letronne accompagna un étranger dans ses voyages, visita la France, l'Italie, la Suisse et la Hollande, et revint à Paris se livrer à ses études favorites. Ce savant a publié: 1° *Géographie de toutes les parties du monde*, Paris, 1816, 4 vol. in-8°: il fit une bonne partie du dernier volume et un *Tableau du système planétaire* qui l'accompagne; 2° *Lettre sur un passage de Thucydide* (*Annales des voyages*, tome v); 3° *Histoire universelle du commerce*, par Jullien du Ruet, Paris, 1809, 2 vol. in-4°: les matériaux de cet ouvrage, qui n'eut point de succès, furent réunis en grande partie par M. Letronne; 4° *Statistique des départements de la France*, par Peuchet et Chanlaire: la partie des antiquités est de M. Letronne: 5° *Essai sur la topographie de Syracuse, dans le cinquième siècle avant J.-C.*, 1812, in-8°; 6° *Lettre sur Eunapius*, (*Magasin encyclopédique*, avril, 1813): ces deux derniers ouvrages furent bien accueillis des savants; 7° *Dictionnaire géographique de Vosgien*, nouvelle édition augmentée et entièrement refondue, publiée sous le pseudonyme d'Auguste L***, 1813, in-8°: cette édition, malgré son titre, est aussi inexacte que les précédentes; M. Letronne ne la donna que par la nécessité dans laquelle il était de travailler pour vivre; 8° *Recherches critiques et géographiques sur le livre de Mensurâ orbis terræ*, composé en Irlande au commencement du neuvième siècle par Dicuil, suivies du texte restitué, Paris, 1814, in-8°. L'érudition dont M. Letronne fit preuve dans cet ouvrage, et un article très-remarquable, qu'il avait publié précédemment sur la traduction de *Pausanias* de Clavier, le firent choisir par le gouvernement pour terminer la traduction de Strabon après la mort de Laporte-Dutheil. Ce choix, très-flatteur pour un savant de vingt-sept ans, mit enfin un terme aux besoins de M. Letronne, et lui permit de se livrer tout entier à son goût pour l'érudition. 9° *Recherches sur*

les *fragments d'Héron d'Alexandrie*, ou *Histoire du système métrique des Égyptiens depuis le règne des Pharaons jusqu'à l'invasion des Arabes*: ce mémoire très étendu fut couronné, en 1816, par l'académie des inscriptions qui, en 1814, avait proposé ce concours *l'Explication du système métrique d'Héron d'Alexandrie*. M. Letronne était déjà académicien, par ordonnance du roi du 21 mars 1816, lorsqu'il reçut cette couronne. 10° *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines, et sur la valeur de l'or et de l'argent avant la découverte de l'Amérique*, lues à l'académie dans les séances des 30 mai, 13 et 27 juin et 11 juillet 1817, 1817, in-4° : dans ce mémoire, M. Letronne s'attache à prouver que le système développé par M. Garnier dans son *Mémoire sur la valeur des monnaies de compte chez les peuples de l'antiquité* repose sur des raisonnements spécieux, et qu'il est en contradiction avec tous les témoignages de l'antiquité. 11° *Cours élémentaire de géographie ancienne et moderne, rédigé sur un nouveau plan*, 6e édition, 1823, in-12; 7e édition, 1824, in-12; 8e et 9e éditions, 1825, in-12; 12° *Recherches pour servir à l'Histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains, tirées des inscriptions grecques et latines relatives à la chronologie, à l'état des arts, aux usages civils et religieux de ce pays*, 1823, in-8°; 13° *Notice sur la traduction d'Hérodote, de M. A.-L. Miot, et sur le Prospectus d'une nouvelle traduction d'Hérodote de M. P.-L. Courrier*, 1823, in-8°, (extrait du *Journal des savants*); 14° *Inscription grecque, gravée sur la base d'une statue trouvée dans les fouilles du canal d'Alexandrie, et maintenant dans la collection Drovetti à Turin*, 1824, in-8° de 8 pages; 15° *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité, à l'occasion d'un zodiaque égyptien, peint dans une caisse de momie qui porte une inscription grecque du temps de Trajan*, 1824, in-8°; 16° *Éclaircissements historiques, faisant suite aux œuvres de Rollin*, 1825, in 8°; 17° *Tabulæ octo nummorum, ponderum, mensurarum apud Romanos et Græcos*, 1825, in 8°; 18° *Lettre à M. Joseph Passalacqua sur un papyrus grec et sur quelques fragments de plusieurs papyrus appartenant à sa collection d'antiquités égyptiennes*, Paris, 1826, in-8°, avec un *fac-simile* du papyrus. M. Letronne est un des rédacteurs du *Journal des savants* depuis 1817; on y remarque des articles sur l'*Hérodote* de M. Schweighæuser, sur la *Retraite des dix mille*, par le major Rennel; sur le *Jupiter olympien*, par M. Quatremère de Quincy; sur la traduction de l'*Almageste de Ptolomée*, par M. Halma; sur l'*Origine de la division de l'équateur en 360 degrés*: sur les *Monuments anciens inédits de J. Millingen*; sur les *Inscriptions antiques recueillies par le comte Vidua dans son Voyage en Turquie*, etc, etc. Il est aussi un des collaborateurs du *Bulletin universel des sciences et de l'industrie* publié par le baron de Ferussac, dans lequel il a fourni un grand nombre d'articles d'archéologie et de numismatique. On trouve entre autres dans le numéro du mois de mai 1827 un article important intitulé: *Éclaircissement sur une application du poids de la livre romaine à la détermination des mesures de capacité chez les Romains*. M. Letronne est éditeur de la belle édition des *Œuvres complètes de Rollin*, publiée par F. Didot, 30 vol. in-8°; il l'a accompagnée d'observations et d'éclaircissements historiques qui lui donnent un mérite incontestable sur toutes les autres. Ces observations ont été imprimées séparément, voyez numéro 16. M. Letronne a lu à l'institut un grand nombre de mémoires intéressants.

LETTSOM (Jean-Coakley) naquit vers 1747, dans une petite île de l'océan atlantique, où sa famille, originaire du comté de Chester, et qui avait embrassé les principes des Quakers, s'était réfugiée au temps des guerres civiles. Dès l'âge de six ans, Lettsom fut envoyé en Angleterre, sous la surveillance, en quelque sorte paternelle, du célèbre médecin et philanthrope Fothergill. L'éducation de Lettsom embrassa l'étude des belles-lettres, celle de la physique, de quelques branches de l'histoire naturelle et des éléments de la médecine. L'usage était alors, en Angleterre, d'associer aux institutions théoriques une pratique plus ou moins étendue de l'art : ainsi, les jeunes gens les mieux élevés, qui se destinaient à exercer la médecine, commençaient par passer deux ou trois ans dans une pharmacie accréditée, où ils voyaient exécuter, d'après l'avis des plus habiles médecins, les prescriptions destinées à soulager ou à guérir les malades. La pratique des opérations les plus faciles et les plus communes de la chirurgie se trouvait aussi réunie à celle de la pharmacie. Avant d'avoir vingt-trois ans accomplis, Lettsom fut obligé de retourner aux Indes occidentales, pour y recueillir la succession paternelle. Au sein de l'Angleterre proprement dite, tous les sentiments privés repoussaient alors l'esclavage que son gouvernement autorisait, sans pitié comme sans remords. Le jeune Lettsom, obéissant aux émotions de son cœur, donna la liberté à ses esclaves en mettant le pied sur ses habitations, et se condamna de la sorte à une honorable pauvreté. Il ne se réserva que les moyens de revenir en Europe pour y achever ses études et débuter avec décence dans l'exercice de la médecine. Lettsom, avant de venir se fixer à Londres, comme il l'avait projeté depuis longtemps, visita la France, la Hollande et l'Écosse; il obtint à Leyde le titre de docteur en médecine. L'âge, les talents, la bienfaisance généralement reconnue de Fothergill, l'environnaient de considération et de respect; mais son jeune pupille, en entrant dans le monde, avait besoin de courage pour braver les ridicules que cherchaient à déverser sur sa secte et jusque sur son costume, et l'intolérance anglicane, et les préjugés non moins dédaigneux de la haute société. Aussi Lettsom choisit presque constamment sa clientelle, et fit un riche mariage dans la classe commerciale et industrielle, qui offre tant de perfections morales et sociales. Une grande fortune fut sa récompense, et il en fit toute sa vie le plus noble et le plus généreux usage. Le caractère de son esprit consistait dans une finesse naturelle, exercée toujours sous le voile d'une grande simplicité. On ne peut dire que Lettsom fût versé d'une manière remarquable, ni dans la lecture des classiques, ni même nourri de celle des ouvrages des plus grands médecins; mais sa sagacité, une grande expérience, la connaissance du cœur des hommes, et ses sentiments toujours bienveillants, faisaient qu'il était bien placé partout et dans toutes les circonstances, soit auprès des malades, soit dans les cercles médicaux ou dans le monde. Ce naturel si bon et si paisible ne fut pourtant pas à l'abri de quelques contrariétés, et même de controverses assez vives, dans lesquelles ses co-religionnaires furent les aggresseurs. Il est vrai qu'il ne tenait aux quakers que par leur doctrine évangélique, et qu'il ne dissimulait pas ce que leurs pratiques avaient d'étrange au dix-huitième siècle. Lettsom s'occupa beaucoup d'histoire naturelle, et plus spécialement des végétaux, sous les points de vue variés de la culture, de l'acclimatement, de l'alimentation et de la matière médicale. Il eut pour amis presque inséparables, parmi ses confrères, les docteurs Sims, Woodville, Meyier, Hamilton, Norris et quelques autres. Il les réunissait souvent avec sa nombreuse et intéressante famille, dans une délicieuse maison de campagne qu'il avait à Camberwell, à quelques milles de Londres. Lettsom mourut en 1815. Il a publié les écrits suivants : 1° *Observationes ad historiam theæ pertinentes*, Leyde, 1769, in-4°, thèse pour sa réception au doctorat en médecine; 2° *The natural history of the thea-tree, and effects of thea-drinking*, Londres, 1772, 1784, 1800, in-4°, traduit en français, 1773, in 12; 3° *The naturalist's and traveller's companion, containing instructions for collecting and preserving objects of natural history*, Londres, 1772, 1774 et 1800, in-8°, traduit en français par le marquis de Lezai-Marnesia (Paris, 1775, in-12); 4° *Reflections on the general treatement and cure of fevers*, Londres, 1772, in 8°; 5° *Medical memoirs of the general dispensary of London*, Londres, 1774, in-4°; traduit en français, Paris, 1787, in-8; 6° *Improvement of medecine in London, on the basis of public good*, Londres, 1775, in 8°; 7° *Observations preparatory to the use of D. Mayersbach's medecines* 1776: c'est un pamphlet contre un remède dangereux; 8° *History of the origine of medecine, and oration delivered at the anniversary meeting of the medical society of London*, january 19, 1778, *to wich are since added various historical illustrations*, London, 1778, in-8°; 9° *Observations on the plan proposed for establishing*

a dispensary and medical society with formulæ medicamentorum, London, 1779, in-8° ; 10° *Some account of the life of the late John Fothergill, etc.*, London, 1783, in-8° ; 11° *Hints designed to promote beneficence, temperance and medical science, with plates*, London, 1797, 3 vol. in 8° ; 12° *Hortus uptonensis, or a catalogue of the hot and green house plants in D. Fothergill's garden at Upton, etc.*, 1780, in-8°. On a encore beaucoup d'autres ouvrages du docteur Lettsom. Il a été en outre éditeur des deux voyages suivants : *Travels through the interior part of north America, in the years 1766, 1767, and 1768, by J. Carver*, 1774, 1778 et 1780, in 8° ; *a Journal of a voyage to the south sea, in his majesty's ship the Endeavour faithfully transcribed from the papers of the late Sydney Parkinson, etc., etc.*, London, 1784, in-8°.

LEU (Barré de Saint-), contre-amiral. Entré fort jeune dans la marine royale, il commandait un bâtiment en station à Saint-Pierre Miquelon, lorsque, en janvier 1793, il arriva à Saint-Malo, n'ayant encore aucune connaissance de la révolution, ni de la mort du roi, et naviguant sous le pavillon royal. Son arrivée faillit lui être funeste, et il eut beaucoup de peine à faire comprendre à la municipalité que, n'ayant touché à aucune terre depuis dix-huit mois, ni rencontré aucun bâtiment, il était impossible qu'il naviguât sous les couleurs nationales. Quoique noble, il n'émigra pas, prit du service dans la marine de la république, et eut plusieurs commandements importants. En 1798, il commandait la frégate *l'Alceste*, qui faisait partie de la grande expédition d'Égypte. Chargé par l'amiral Brueys de reconnaître la passe du port vieux d'Alexandrie, où devait entrer l'armée navale, ses opérations constatèrent la possibilité pour les plus grands vaisseaux d'y entrer; mais Brueys, aveuglé par sa mauvaise fortune, refusa de s'en rapporter au commandant Barré, et par suite il perdit la fameuse bataille d'Aboukir. M. de Saint-Leu eut ensuite divers commandements. En 1812, il avait celui des forces navales de l'Adriatique, et montait *le Rivoli*, vaisseau de soixante-quatorze qui sorti de Venise, le 21 février, rendit le lendemain un brillant combat contre le vaisseau anglais *le Victorieux* et une corvette, et fut pris après six heures de la plus vigoureuse résistance. Conduit à Malte et ensuite en Angleterre, M. de Saint-Leu reçut de son gouvernement les plus honorables témoignages de satisfaction. Rentré en 1814, il fut mis à la retraite avec le grade de contre-amiral.

LEULIETTE (Jean-Jacques) naquit à Boulogne-sur-Mer, le 30 novembre 1767. Il était fils d'un pauvre serrurier, et il vint au monde à demi vivant. Ses facultés physiques et intellectuelles furent tellement entravées jusqu'à l'âge de quinze ans, qu'on ne put lui apprendre à lire, et que, pour le nourrir, on était obligé de lui mettre les aliments dans la bouche. A cet âge, il se fit tout à coup dans cet automate ambulant une révolution qui tient du prodige. Il se mit à apprendre à lire ; et sans maître, sans autre secours que quelques livres, il parvint à savoir d'abord sa langue, et ensuite le latin et l'anglais. Mais ce qui rend le succès de ses études plus extraordinaire, c'est qu'il les continua en faisant mouvoir d'une main le soufflet de la forge de son père, et de l'autre tenant son livre, qu'il étudiait à la lueur du charbon ; car soit par indigence, soit qu'on n'espérât aucun succès de son travail, on ne lui fournissait pas de lumière pour s'y livrer. Les étonnants progrès du jeune serrurier restèrent longtemps ensevelis dans l'atelier de son père; il avait vingt-deux ans, qu'on ne le croyait encore capable que de manger seul et de lire dans ses Heures. Cette marche, peut-être unique dans le développement des facultés humaines, annonçait évidemment un sujet peu commun. La révélation de sa rare intelligence et des fruits de son labeur silencieux ne se fit complète qu'au bruit des premiers événements de la révolution. A la nouvelle de la convocation des états-généraux, le jeune Leuliette, absorbé dans la méditation, sembla retomber dans sa stupidité première. Bientôt après, lorsque se prépara la première fédération, Leuliette assistant à l'assemblée de son département qui devait nommer des députés à cette réunion solennelle, demanda la parole, à la grande surprise de toutes les personnes qui le connaissaient : il l'obtint, et prononça le discours le plus éloquent peut-être de tous ceux qui furent faits en France dans cette occasion. L'impression en fut arrêtée par acclamations; il fut aussitôt répandu à Paris, traduit en anglais, et cité avec le plus grand éloge dans les journaux de France et d'Angleterre. Ce succès le conduisit à Paris ; mais, négligé de ceux qui l'y avaient attiré par de brillantes promesses, il fut loin de pouvoir d'abord s'ouvrir une carrière convenable à ses talents : et, obscur employé dans les bureaux du ministre Roland, collaborateur non moins obscur du journal *la Sentinelle*, il végéta assez longtemps, et finit de son propre mouvement par tomber dans la plus profonde misère. D'une modestie qui allait jusqu'à la plus extrême simplicité, il était incapable de s'offrir, même pour les travaux auxquels il avait le plus d'aptitude, et il serait mort de faim au coin d'une borne si la Providence ne lui eût fait rencontrer un de ses compatriotes, qui eut toutes les peines du monde à le reconnaître, tant le chagrin et le besoin d'aliments l'avaient défiguré. Cet homme estimable recueillit le jeune infortuné dans sa maison, et partagea avec lui sa très modique fortune. Cet intervalle de repos, dispensant Leuliette des inquiétudes de la prévoyance, fut encore mis à profit pour son instruction. Lorsque enfin un peu de calme, succédant à de terribles agitations politiques, permit aux hommes qui gouvernaient de songer à la réorganisation de l'instruction nationale, les écoles centrales furent instituées. Alors le généreux ami de Leuliette, aidé de quelques autres personnes, parvint à obtenir pour lui la chaire de professeur de belles-lettres établie à Versailles pour le département de Seine-et-Oise. Il l'occupa avec beaucoup de succès et de zèle, quoiqu'il fût privé du talent de s'exprimer avec facilité : un défaut naturel de l'organe l'empêchait d'articuler avec netteté. On dit cependant que ce désavantage, qui choquait d'abord l'oreille de ses auditeurs, ne tardait pas à disparaître devant le charme de ses idées et l'habileté des développements de son discours. Pendant la durée de son professorat, cet homme laborieux trouva le temps, malgré les leçons qu'il donnait hors de l'école, de composer successivement pour le concours des prix proposés par l'institut, deux discours qui obtinrent une mention honorable. Après la suppression des écoles centrales, il ouvrit chez lui un cours de littérature, qui fut suivi avec empressement. Les lycées ayant remplacé les écoles centrales, la voix publique portait Leuliette à la même chaire de littérature qu'il avait déjà occupée; cependant il ne l'obtint pas : il s'en consola en disant, comme un ancien philosophe, « Il est heureux pour la patrie qu'elle possède, non pas de meilleurs citoyens, mais des hommes plus éclairés que moi. » Dégagé de tout devoir public, il se consacra exclusivement à ses études et à ses travaux personnels. Il mettait la dernière main à son cours de littérature, lorsque l'athénée de Paris lui offrit la chaire de cette partie. Il l'accepta, et pendant les deux mois de la fin de 1808 que durèrent ses séances, il composa et lut le travail remarquable qui depuis a été publié en un volume sous le titre de : *Tableau de la littérature en Europe, depuis le* XVIe *siècle jusqu'à la fin du* XVIIIe. Il avait été renommé pour professer dans le sein de la même société littéraire le cours entier de l'année de 1809. Son discours d'ouverture était fait ; il était allé à Paris pour le prononcer, lorsque voyageant à pied, selon son habitude, le choc d'une voiture l'ayant renversé sur le chemin, il mourut des suites de cet accident : il atteignait à peine sa quarante-deuxième année. Il a publié : 1° *Des émigrés français, ou Réponse au mémoire de M. Lally-Tollendal*, Paris, 1797, in-8°. L'auteur établit péremptoirement dans cet ouvrage, qui est un modèle de discussion, la différence de criminalité politique qu'il y avait à faire entre les émigrés avant le 31 mai, et les émigrés après le 31 mai ; il absout les derniers, et condamne les autres. 2° *Réflexions sur la journée du 18 fructidor, en réponse à Richer-Serisy*, id., 1798, in 8° ; 3° *Essai sur les causes de la supériorité des Grecs dans les arts de l'imagination*, id., 1805, in-8° ; 4° *Discours sur l'abolition de la servitude*, in 8° ; 5° *Discours sur cette ques-*

tion : Quelle a été l'influence de Luther sur les lumières et la situation politique des différents états de l'Europe, Paris, 1804, in-8°. Ce discours fut placé, par le jugement de l'institut, en seconde ligne de celui de Charles Villers, qui avait remporté le prix. Il est divisé en deux sections : la seconde est intitulée : *Coup d'œil sur l'état de l'Europe jusqu'au XVIe siècle, et sur les changements qui y sont survenus depuis cette époque.* L'auteur annonçait comme complément de son travail sur cette époque intéressante, l'*Histoire de la révocation de l'édit de Nantes* dont il s'était en effet occupé, mais qu'il n'a pas eu le temps d'achever. 6° *De l'influence de l'abolition progressive de la servitude :* Discours qui concourut également pour le prix de l'institut, et qui obtint une mention honorable ; 7° *Vie de Richardson*, trad. de l'anglais de madame A. L. Barbauld, Paris, 1808, in-8° ; 8° *Histoire de la Grèce*, trad. de l'anglais de Gillies, Goldsmith et Gast, 1808, 2 vol. in-8°. Leuliette n'a fait que revoir dans cette traduction le travail de M. Villeroy. 9° *Tableau de la littérature en Europe, depuis le XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, et examen des causes politiques, morales et religieuses qui ont influé sur le génie des écrivains et sur le caractère de leurs productions*, Paris, 1809, in-8°.

LEVAILLANT, *Voyez* VAILLANT.

LEVAL (le comte JEAN-FRANÇOIS), lieutenant-général, né à Paris en 1761, embrasse à dix-huit ans la profession militaire, et prit du service comme simple soldat dans le régiment de Poitou. Ce régiment ayant été désigné pour faire les campagnes maritimes des années 1781, 1782 et 1783, M. Leval se distingua aussi longtemps que dura la guerre, par son courage et son zèle. La révolution, qui éclata peu de temps après son retour en France, trouva en lui un partisan modéré de ses principes : il fit les premières guerres de cette époque, et mérita par sa bravoure d'être nommé, en 1792, capitaine au 1er bataillon de Paris. Encouragé par cet avancement, il se couvrit de gloire dans les deux batailles, si différentes par leurs résultats, de Valmy et de Nerwinde, et devint successivement lieutenant-colonel du régiment des Deux-Ponts, et enfin général de brigade. Revêtu de ce dernier grade, il fit d'abord partie du corps d'armée de la Moselle, commandé par le général Hoche, puis de celle de Sambre-et-Meuse et du Danube, sous les ordres du général Jourdan. M. Leval, qui, dans ces deux campagnes successives, ne cessa pas de donner des preuves de valeur, fut fait général de division en juillet 1799, et chargé en cette qualité de diriger le blocus et le bombardement de Philisbourg, où dans les combats les plus meurtriers on le vit souvent payer de sa personne. Cette opération terminée, il alla rejoindre le corps de Moreau qui agissait sur le Rhin, et prit part à toutes les actions glorieuses dont s'honora alors le général. Après avoir fait ensuite les campagnes de 1806 et 1807 contre la Prusse et la Russie, et s'être bravement comporté aux affaires d'Iéna et de Berfield, il passa en Espagne, où il servit sous les maréchaux Victor et Soult. Dans la Péninsule, il se distingue notamment à la bataille de Burgos, à la suite de laquelle il fut nommé membre de la légion-d'honneur. Nommé en 1809 gouverneur de Saragosse, il battit complètement Ballesteros au passage de la Guadiane. L'envahissement de notre territoire par les troupes coalisées ayant nécessité le rappel d'une partie des troupes françaises qui étaient en Espagne, le général Leval rentra en France en 1814, assista à la bataille de Champaubert, et y mérita l'admiration de ses frères d'armes par les prodiges de valeur qu'il y fit. Après les événements qui changèrent les destinées de la France en mars 1814, Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis et inspecteur-général des 21 et 22e divisions militaires ; mais Bonaparte lui ayant confié, durant les *cent jours*, le commandement de Dunkerque, le roi le laissa, après la seconde restauration, dans l'inactivité.

LEVASSEUR (RENÉ), dit Levasseur de la Sarthe. Il était, en 1789, chirurgien-accoucheur au Mans, où il s'était fait une grande réputation d'habileté, lorsqu'il fut, en 1792, nommé par le département de la Sarthe député à la convention nationale. Dès son début, il se prononça pour les mesures violentes, demanda des visites domiciliaires en vertu d'une loi qu'il proposa ; et, dans le procès du roi, vota avec la majorité. Le 9 mars 1793, il fit décréter l'établissement d'un tribunal extraordinaire, sans appel ni recours, et s'opposa, le 5 avril, à l'échange des prisonniers de l'étranger et de quelques officiers autrichiens, contre les commissaires arrêtés par Dumouriez. Élu secrétaire le 29 juin, il appela le courroux de la convention sur Defermont et Coustard, opposants au 31 mai, et sur la municipalité de Sedan, qui, après le 10 août, avait fait arrêter, par ordre de Lafayette, les commissaires de l'assemblée législative. Après ces dénonciations, Levasseur fut envoyé en mission, et il s'y montra beaucoup plus modéré qu'on ne l'aurait cru : toutefois il conserva la même exaltation dans ses discours. Le 28 décembre 1793, il fit aux Jacobins l'éloge de Marat. Son zèle exagéré survécut même à la chute de Robespierre ; néanmoins, à cette époque, il demanda l'élargissement des cultivateurs détenus. En septembre 1794, il tonna contre la mise en liberté des contre-révolutionnaires, et dénonça Tallien, Lecointre et tout le parti thermidorien. « Ce n'est pas, dit-il, pour l'amour de la » liberté que certains personnages ont attaqué le tyran ; » c'est pour lui succéder. » Le 3 décembre, il défendit à la convention Carrier, dont le procès venait d'être commencé. Accusé d'être un des meneurs pendant les attaques dirigées, le 10 germinal an 3 (1er avril 1795), contre la convention, il fut décrété d'arrestation, sur le rapport de Rovère, avec injonction de se constituer prisonnier dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être déporté. Levasseur obéit à ce décret, et fut amnistié en octobre 1795. Après la session conventionnelle, il se retira au Mans, où il reprit sa profession de chirurgien-accoucheur. Depuis, il fut employé dans les armées jusqu'en 1815, et revint une seconde fois au Mans, d'où il fut enlevé par les Prussiens, et conduit à Berlin. Relâché après quelques mois de détention, Levasseur se rendit à Bruxelles, où il a fixé sa résidence.

LEVASSEUR (ANTOINE-LOUIS), né à Sarrebourg, le 25 juin 1746. Il était procureur syndic du district de Toul, lorsque en 1791 il fut député à l'assemblée législative par le département de la Meurthe, qui, un an après, l'envoya à la convention nationale. Il vota la mort de Louis XVI, s'opposa, en 1793, à la mise hors la loi du général Wimpfen, devint secrétaire de l'assemblée après le 9 thermidor an II, et fit successivement partie de plusieurs comités, notamment de celui de sûreté générale. En 1795, il fit rendre un décret sur l'organisation de l'ordre judiciaire. Sorti de la convention par la voie du sort, peu de temps après, il fut appelé au conseil des cinq-cents par une résolution de ce conseil ; mais cette résolution ayant été rejetée par le conseil des anciens, il fut alors admis par le conseil des cinq-cents au nombre de ses secrétaires-rédacteurs. En 1799, il devint l'un des administrateurs des hospices de Paris ; et sous le gouvernement impérial il fut appelé aux fonctions de secrétaire-rédacteur du corps législatif, place qu'il occupait encore en 1814, et dont les événements l'obligèrent à se démettre. En 1816, Antoine Levasseur ayant été compris dans la loi d'amnistie rendue contre les conventionnels, dits *votants*, alla chercher un refuge dans la Belgique, où il réside encore.

LEVAVASSEUR (M. BERNARD-MARC-FRANÇOIS), membre du conseil-général du département de l'Oise, né à Breteuil (Oise), le 25 septembre 1775. Il manifesta dès sa première jeunesse un goût décidé pour la poésie. Quelques pièces fugitives, plusieurs odes, une tragédie, qui ne fut point imprimée, furent, à l'âge de dix-huit ans, ses premiers essais. Bientôt M. Levavasseur, à qui la littérature paraissait ouvrir une carrière brillante, cessa de s'en occuper exclusivement pour se livrer à des travaux non moins honorables et peut-être plus utiles, ceux de l'agriculture. Son père s'étant distingué dans cette profession, ce fut lui qui, ancien subdélégué et depuis maire de Breteuil et l'un des riches propriétaires cultivateurs du département de l'Oise, introduisit dans son canton la culture des prairies artificielles, repoussée par tous ses voisins à l'époque où il s'en occupa. M. Levavasseur continue avec le même succès l'honorable profession de son père. Introducteur de divers procédés nouveaux dans la culture de ses fermes, il fut appelé à coopérer aux

travaux du conseil royal d'agriculture comme membre correspondant. Ces travaux et diverses fonctions administratives ne purent toutefois le détourner entièrement des études littéraires, vers lesquelles un penchant irrésistible semblait l'entraîner. M. Levavasseur fit des livres de l'Ancien Testament, et principalement du livre de Job, l'objet principal de ses recherches et de ses méditations. Ce fut, comme il le dit lui-même, à une source féconde qu'il puisa l'enthousiasme et la chaleur poétique qui brillent dans deux odes qu'il a publiées sur des sujets religieux, notamment dans l'ode à l'Éternel. M. Levavasseur n'avait encore mis le public que dans la confidence de quelques opuscules, lorsqu'il enrichit notre littérature d'une traduction complète en vers français du livre de Job. Cette entreprise audacieuse, contre les difficultés de laquelle avaient échoué des hommes d'un génie supérieur fut exécutée par M. Levavasseur avec un succès remarquable. Les plus sévères critiques se sont plu à rendre justice au savoir de l'auteur, à l'érudition qu'annoncent sa préface et ses notes, et surtout au talent du poète. La traduction de M. Levavasseur a pour titre : *le Livre de Job, traduit en vers français avec le texte de la vulgate en regard, suivi de notes explicatives*, etc., Paris, 1826, in-8°.

LEVÉE (Jérôme-Balthazar), littérateur, né le 5 septembre 1769, au Hâvre, d'une ancienne famille de la Basse Normandie, avait à peine deux ans lorsqu'il perdit son père, à qui des malheurs imprévus avaient enlevé sa fortune : sa mère, chargée de quatre enfants en bas âge, eut le bonheur de trouver une amie généreuse qui prit soin du jeune Levée et lui fit donner de l'éducation. Ses bienfaits le conduisirent jusqu'en 1785, époque où il entra dans l'état ecclésiastique en recevant la tonsure des mains du cardinal de La Rochefoucault, archevêque de Rouen : un bénéfice simple, qu'il obtint de ce prélat, le mit à même de continuer ses études. Il se livra pendant deux ans à la théologie, et reçut, en 1788, après un examen préalable, les quatre ordres mineurs. Plus l'instant de se lier irrévocablement approchait, plus il sentait le désir d'embrasser un autre état. Il désigna le barreau ou la médecine : mais ses protecteurs s'y refusèrent. Ce ne fut qu'à la fin de 1789 qu'il put recouvrer sa liberté et entrer comme commis dans une maison de commerce. Dès ce moment, il consacra tous ses loisirs à l'étude des mathématiques et des langues anciennes : en 1790, il devint professeur adjoint au collége du Hâvre, et fut employé l'année suivante au greffe du tribunal civil. Depuis cette époque, M. Levée, cédant aux circonstances, ne remplit pendant longtemps que des fonctions contraires à ses goûts, qu'il interrompit par suite d'une maladie grave, en 1793, et qu'il reprit ensuite jusqu'au moment où un concours général pour les chaires de l'école centrale du département de la Lys eut lieu. Il mérita d'être nommé professeur de belles-lettres à cette école, qui devint bientôt florissante par le zèle et les talents de M. Levée, et qui acquit un nouvel éclat par son activité et la sagesse de ses vues, lorsqu'il en fut nommé administrateur. Il fut aussi pendant quatre ans membre du jury d'instruction publique. Après avoir rempli onze ans les places de professeur de belles-lettres et d'administrateur de l'école centrale, il en fut nommé, le 22 janvier 1808, censeur et professeur, lorsqu'elle fut érigée en lycée, et il devint, en 1810, professeur de rhétorique au lycée de Caen, et professeur à la faculté des lettres de la même académie. Honoré, en décembre 1809, du titre d'officier titulaire de l'université de France, il fut mis à la retraite, en 1814, sous prétexte de ses infirmités et de son grand âge. M. Levée a publié : 1° *Vers à soie*, *Jeu des échecs*, *Poésies fugitives de Vida de Crémone*, et *de Pierre Derville*, 1809, in-8° ; 2° *Ode sur l'heureux retour de S. M. Louis XVIII*, 1814, in-8° ; 3° *Conseils d'un Français à ses compatriotes, au sujet du rétablissement de l'auguste famille des Bourbons*, 1814, in-8° ; 4° *Théâtre complet des Latins*, avec le texte en regard, 1820-1823, 15 volumes in-8°, dédié à Monsieur, aujourd'hui Charles X. Au mérite de l'élégance et de la fidélité cette traduction réunit celui d'être accompagnée de notes philosophiques et archéologiques très remarquables : *le Théâtre complet des Latins* a été enrichi par MM. Amaury Duval et Alexandre Duval, membres de l'institut, d'examens des pièces, d'analyses et de dissertations, qui lui donnent un nouveau degré d'intérêt. 5° *Dictionnaire des épithètes françaises*, nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, précédée d'un *Traité sur l'emploi des épithètes*, Paris, 1817, in-8° ; 6° *Biographie*, ou *Galerie historique des hommes célèbres du Hâvre qui se sont fait un nom par leurs écrits*, etc., 1823, in-8° ; 7° *Ode sur la mort de S. M. Louis XVIII*, *et sur l'avénement au trône de S. M. Charles X*, 1824, in-8° ; 8° *Stances sur le sacre de S. M. Charles X*, 1825, in-8°. Il est le principal traducteur des œuvres complètes de Cicéron, 1818-1829, 31 vol. in-8°. On lui doit encore plusieurs *Discours* et *Poésies*, imprimés à Bruges et à Paris.

LÉVEILLÉ (Jean-Baptiste-François), né le 25 août 1769, à Ourouër, petite commune du département de la Nièvre, de parents qui faisaient un grand commerce de fer. Léveillé reçut une éducation très soignée, à Nevers, et vint faire sa philosophie à Paris, où il se fixa en octobre 1790, pour s'y livrer à l'étude de la médecine. Atteint par la réquisition, en 1792, il fut envoyé à l'armée du Rhin, d'où il ne revint que l'année suivante reprendre le cours de ses études. Disciple de Desault, et honoré de sa bienveillance, il resta à l'Hôtel-Dieu jusqu'en 1799, époque à laquelle il obtint le grade de chirurgien de première classe de l'armée d'Italie. Après avoir fait une campagne, pendant laquelle il fut presque toujours aux avant-postes, on lui confia le service sédentaire de l'hôpital de Pavie. C'est alors que se livrant de nouveau à l'étude, il se concilia l'estime des professeurs les plus célèbres de l'Université de cette ville. Il se lia surtout d'intimité avec l'illustre professeur Scarpa, dont il a fait connaître une partie des intéressantes recherches, et en particulier celles qui sont relatives aux maladies des yeux. De retour de l'armée, en 1801, M. Léveillé quitta le service militaire, et se livra à la pratique de la médecine. Il est médecin des prisons du département de la Seine et de la maison royale de santé ; membre de l'académie royale de médecine, depuis sa création, et des principales sociétés de France. Outre un grand nombre de Mémoires intéressants insérés, soit dans le *Journal général de médecine*, soit dans le *Recueil de la société médicale d'émulation*, M. Léveillé a publié : 1° *Exposition d'un système plus simple de médecine*, ou *Éclaircissement et confirmation de la nouvelle doctrine médicale de Brown*, traduite d'après l'édition italienne, et des notes du professeur J. Frank, 1798, in-8° ; 2° *Manuel pour servir à l'histoire naturelle des oiseaux, des poissons, des insectes et des plantes*, traduit du latin de J. R. Forster, 1799, in-8° ; 3° *Dissertation physiologique sur la nutrition du fœtus, considérée dans les mammifères et les oiseaux*, 1799, in-8° ; 4° *Traité pratique des maladies des yeux, par Scarpa*, traduit de l'italien sur le manuscrit, 1802, 2 vol. in-8°, 1821, 2 vol. in-8° ; 5° *Mémoires de physiologie et de chirurgie pratique, par Scarpa et Léveillé*, 1804, in-8° ; 6° *Traité élémentaire d'anatomie et de physiologie*, 1810, 2 vol. in-8° : cet ouvrage devait en avoir quatre. On regrette que l'auteur ne l'ait pas terminé. 7° *Nouvelle doctrine chirurgicale*, ou *Traité complet de pathologie*, 1812, 1818, 4 vol. in-8° ; 8° *Mémoire sur l'état de l'enseignement de la médecine et de la chirurgie en France*, 1816, in-4° ; 9° *Hippocrate interprété par lui-même*, ou *Commentaires sur ses aphorismes, d'après les écrits vrais et supposés d'Hippocrate*, 1818, in-8°.

LEVERD (Jeanne-Emilie), l'une des actrices les plus distinguées du Théâtre-Français, est née à Paris, vers 1788. La révolution ayant ruiné sa famille, elle fut réduite à tirer parti des heureuses dispositions qu'elle avait reçues de la nature, et entra fort jeune à l'Opéra, où, en raison de son âge, elle joua les *enfants* et les *amours* ; il est probable cependant qu'elle n'aurait pu comme danseuse acquérir une grande réputation, si elle ne l'eut obtenue par d'autres talents. M. Picard lui ayant entendu réciter quelques scènes de comédie, l'engagea, en 1804, au théâtre Louvois, dont il était directeur. Elle y fut très bien accueillie, mais un procès qu'elle eut avec Closel, un de ses camarades, la

détermine à quitter ce théâtre, en 1806. Une étude plus approfondie de l'art qui lui avait déjà valu des succès la mit en état de débuter, le 30 juillet 1808, sur la scène française, par le rôle de Célimène du *Misanthrope*, et par celui de Roxelane dans *les Trois Sultanes*. Une physionomie vive et piquante, une diction juste et spirituelle, un débit naturel et plein de verve, une fraîcheur de jeunesse que ne déparait pas un embonpoint un peu précoce, lui concilièrent tous les suffrages, et la firent regarder comme digne de remplacer mademoiselle Contat, qui manifestait alors l'intention de se retirer. Elle continua ses débuts de la manière la plus brillante, jusqu'au 10 novembre, en parcourant avec le même succès tout l'emploi des grandes coquettes, fut aussitôt reçue aux appointements, et devint sociétaire, en 1809, après avoir joué dans *la Loge* à Saint-Cloud, devant l'empereur. Par la retraite de mademoiselle Contat et de madame Talma, en 1810, mademoiselle Leverd se trouva chargée seule du premier emploi, et cette tâche ne parut point au-dessus de ses forces. Gaîté, finesse, sensibilité, elle joint à ces dons précieux des avantages assez rares chez les actrices du Théâtre-Français; une jolie voix et une méthode de chant fort agréable, qu'elle a fait valoir fort heureusement dans *le Barbier de Séville*, dans *les Trois Sultanes*, et dans *la Belle fermière*, *etc.* Elle a joué même avec beaucoup de talent quelques rôles d'opéras-comiques, tant dans ses voyages en province que dans les représentations extraordinaires. Elle était charmante dans Julie du *Dissipateur*, dans Rosine du *Barbier de Séville*, dans madame de Sancerre de *l'Amant bourru*, et dans Araminte des *Fausses confidences*. Mademoiselle Leverd éprouva en 1812 un effet bien sensible de l'inconstance de la fortune et de la faveur publique. Mademoiselle Mars ne voulant pas attendre que l'âge la forçât de renoncer aux rôles d'ingénuités, qu'elle jouait depuis dix-sept ans avec une incomparable supériorité, s'essaya dans l'emploi des coquettes, et le succès qu'elle y obtint lui donna l'espoir de déposséder sa rivale du premier rang que celle-ci tenait par droit d'héritage. Mademoiselle Leverd défendit ses prétentions. Les journaux s'en mêlèrent, et des brochures furent lancées de part et d'autre. Bonaparte, qui jouissait alors à Moscou d'un triomphe précaire et trompeur, ne dédaigna point de s'occuper d'intrigues de coulisses, et de s'établir juge entre les deux rivales; un décret impérial ordonna qu'aucun comédien ne pourrait tenir deux emplois en chef. Mais le premier chambellan, M. de Remuzat, qui déjà s'était montré peu favorable à mademoiselle Leverd en s'opposant à ses débuts, donna gain de cause à mademoiselle Mars, par un arrêté tout-à-fait contradictoire à la volonté du souverain. Piquée de cette injustice, mademoiselle Leverd s'éloigna quelques mois du théâtre. Mais craignant d'être oubliée, elle céda aux demandes du public, aux sollicitations de ses amis, reparut, en 1813, dans l'*Intrigante*, rôle que M. Étienne avait fait pour elle, et n'eut point à se plaindre de l'accueil qu'elle y reçut. Cependant malgré ses efforts, malgré sa supériorité sur sa rivale dans certains rôles, tels que ceux de la Coquette corrigée, et de Roxelane; malgré les puissantes protections que lui ont valu son attachement connu à la cause de la restauration, et les sortes de dangers qu'elle a courus, en 1815 et 1817, pour cette cause, elle a été obligée de se contenter du second rang, dans le premier emploi, et de se créer un emploi mixte plus convenable à son embonpoint qu'à son âge. Le public lui a su gré de son zèle et de ses sacrifices. Les rôles dans lesquels aucune actrice n'égale mademoiselle Leverd sont ceux de la Femme jalouse, de la Mère coupable, de madame Evrard dans *le vieux Célibataire*, de madame Patin, dans *le Chevalier à la mode*, de la Femme juge et partie. Parmi les rôles nouveaux, nous citerons celui de la baronne dans *la Fille d'honneur*, où elle adoucit avec un art infini tout ce que ce personnage a de révoltant. On a reproché injustement à cette actrice un grasseyement involontaire, dont elle paraît s'être un peu corrigée, ou auquel on s'est peut-être accoutumé.

LEVÊQUE (Pierre), mathématicien célèbre, né à Nantes, le 3 septembre 1746. Après avoir fait d'excellentes études au collége des jésuites, il s'appliqua aux mathématiques, dans lesquelles il fit des progrès rapides. A dix-huit ans il s'embarque sur un vaisseau, où il fit un rude apprentissage, et acquit en peu de temps tout ce qu'il lui importait de savoir sur la construction et la manœuvre des vaisseaux. De retour dans sa patrie, il remplit plusieurs chaires de mathématiques; celle de Nantes, qu'il occupa la dernière, l'ayant placé sur un plus grand théâtre, ses talents y furent mieux appréciés, et il leur donna un plus grand essor: aussi y obtint-il, en 1772, la chaire royale d'hydrographie, et devint-il, en 1786, examinateur de la marine. C'est lui qui fit jouir la ville de Nantes de l'une des premières machines à vapeur construites en France, et qui leur donna le premier spectacle d'un aérostat. Lévêque, comme tous les hommes sages, adopta les principes de la révolution et en repoussa les excès; aussi fut-il proscrit et obligé de se cacher. Nommé, en 1797, membre du conseil des anciens, il y professa les principes de modération qui lui avaient valu une première proscription, et qui lui en méritèrent une seconde au 18 fructidor. Rendu enfin à ses occupations chéries, il devint momentanément examinateur de l'école polytechnique, fut nommé, en 1801, membre de l'institut et de la légion-d'honneur, et quelques années avant sa mort, examinateur des élèves de la marine. Lévêque avait des connaissances presque universelles: il possédait la plupart des langues anciennes et modernes, les sciences, l'histoire, le commerce et l'administration. Il est mort au Hâvre, le 19 octobre 1814, à l'âge de soixante-huit ans. On croit que la perte de son fils, qui donnait les espérances les mieux fondées, accéléra sa mort. On lui doit: 1° *Tables générales de la hauteur et de la longitude du nonagésime*, Avignon, 1776, 2 vol. in-8°, imprimées aux frais du gouvernement; 2° *Guide du navigateur*, Nantes, 1779, 1 vol in-8°, fig. Lalande a fait de cet ouvrage le plus grand éloge. 3° *Examen maritime*, ou *Traité de la mécanique appliquée à la construction et à la manœuvre des vaisseaux*, Nantes, 1783, 2 vol. in-4°, ouvrage traduit de l'espagnol de don G. Juan, et enrichi de notes et de remarques précieuses; — deuxième édition, sous ce titre: *De la construction et de la manœuvre des vaisseaux, etc.*, ou *Examen maritime, théorique et pratique*, Paris, 1792, 2 vol. in-4°; 4° *Rapport fait à l'Institut sur les observations astronomiques et nautiques de don Joseph Joachim de Ferrer*, 1798; 5° *Mémoire* lu à l'institut, sur l'ouvrage de Maingon, publié sous le titre de *Mémoire contenant des explications théoriques et pratiques sur une carte trigonométrique servant à réduire la distance apparente de la lune au soleil, ou à une étoile, en distance vraie, et à résoudre d'autres questions de pilotage.* « Ouvrage, selon Lalande, rempli d'é» rudition et de réflexions importantes, sur la méthode » ingénieuse et facile, proposée par l'auteur du mé» moire, pour faire usage d'une seule carte, au lieu » du grand nombre de celles qui ont été publiées par » Margetts. » 6° *Rapport à l'Institut sur un nouveau système de mâts d'assemblage pour les vaisseaux*, 1799; 7° *Mémoire sur l'usage qu'on peut faire des cartes horaires de Margetts*, 1802: mémoire inséré par Lalande dans la *Connaissance des temps*, année 1802; 8° *Mémoire sur les observations qu'il est important de faire sur les marées dans les divers ports de France*, 1803; 9° *Description nautique des côtes orientales de l'Angleterre et des côtes de Hollande, du Jutland et de Norwège*, traduite de l'anglais et publiée par le dépôt général de la marine, Paris, 1804, in-4°. Lévêque a laissé plusieurs ouvrages auxquels il n'a pu mettre la dernière main; il travaillait à une nouvelle édition de son *Guide du navigateur*, lorsqu'il mourut.

LEVESQUE DE POUILLY (Jean-Simon), né à Reims, en 1734. Il fit ses études sous la direction de son père, auteur de la *Théorie des sentiments agréables*, et profita si bien de ses leçons, qu'à treize ans il était très instruit dans les belles-lettres grecques, latines et françaises; mais il eut le malheur de le perdre à l'âge de seize ans. En 1790, il était conseiller d'état, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres de Paris, depuis 1768, et honoraire de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Châlons-sur-Marne, président, lieutenant général, commissaire enquêteur et examinateur honoraire. Il émigra au commencement de

la révolution; revint dans sa patrie lorsque les premiers orages furent passés; devint correspondant de la 3e classe de l'institut, lors de son organisation, et associé libre de l'académie d'inscriptions et belles-lettres, depuis la dernière restauration de cette compagnie savante. Il s'était depuis longtemps retiré à la campagne, où il est mort, le 24 mars 1820, âgé de quatre-vingt six ans. On a de lui : 1° *Eloge de M. Rogier de Monclin, lieutenant de la ville de Reims*, 1766; 2° *Vie de Michel de l'Hôpital*, Londres (Paris), 1764, in-12; 3° *Eloge de Charles Bonnet*, imprimé en Allemagne; 4° *Théorie de l'imagination*, Paris, 1803, in-12. Il a fourni des *Mémoires* à la collection de ceux de l'académie des inscriptions. — LEVESQUE DE POUILLY (Jean-Louis), fils du précédent. Député par le département de l'Aisne, il siégea, pendant les cent *jours*, à la chambre des représentants, dont il occupa souvent la tribune, et où il se fit remarquer par l'énergie de ses discours et la hardiesse de quelques-unes de ses propositions.

LEVESQUE (Pierre-Charles) naquit à Paris, le 28 mars 1737. Il apprit d'abord le dessin et la gravure, mais l'éloignement qu'il montra pour ces deux arts, à l'âge de douze ans, détermina ses parents à le placer dans une école où il apprit le latin. Ses progrès furent rapides, et il obtint des succès brillants au collège Mazarin. Les parents du jeune Lévesque, forcés de quitter Paris, y laissèrent leur fils, qui n'eut longtemps pour subsister d'autre ressource que son talent de graveur et de dessinateur; il sut néanmoins se ménager assez de loisirs pour acquérir des connaissances étendues dans les sciences. Quoiqu'il ne partageât pas les doctrines des philosophes, qui à cette époque exerçaient une influence très puissante, il crut devoir les caresser pour en être protégé. Il publia à cet effet quelques brochures qui le firent remarquer de Diderot. Celui-ci le recommanda à l'impératrice Catherine II, qui l'appela sur-le-champ en Russie pour y remplir la place de professeur de belles-lettres à l'école des cadets-nobles. Cette circonstance lui inspira le projet d'écrire l'*Histoire de Russie*. Il se mit aussitôt à étudier la langue russe et le dialecte slavon. Il surmonta toutes les difficultés que lui présentait un travail de cette espèce; en moins de sept ans, il remplit son objet, et revint en France, emportant les matériaux de son histoire, qu'il livra bientôt à l'impression. Le succès prodigieux qu'elle obtint lui ouvrit les portes de l'académie des inscriptions et belles lettres, et lui valut peu de temps après la chaire de professeur d'histoire, au collége royal de France. Il ne pouvait manquer d'éveiller l'envie, et l'on vit paraître un *prospectus* annonçant fastueusement une histoire de Russie beaucoup plus complette que l'ancienne; la publication du premier volume de ce nouvel ouvrage prouva que ce n'était qu'une faible copie du premier, et Lévesque resta en possession de l'estime publique. Il publia ensuite une traduction des *Œuvres de Xénophon et de Plutarque*, qui le plaça au rang des hellénistes français les plus distingués. La révolution lui ravit bientôt l'heureuse aisance qu'il devait à ses différentes places: il s'isola plus que jamais, et cet isolement produisit la traduction des *Œuvres de Thucydide*. Lorsque les corps académiques furent réorganisés, Lévesque fut un des premiers nommé membre de l'institut. Il mourut à Paris, en 1812, âgé de près de soixante-seize ans. M. Dacier prononça son éloge à l'institut. Ses principaux ouvrages sont: 1° *Rêves d'Aristobule, philosophe grec, et vie de Formose, philosophe français*, Paris, 1761, in-12: traduit en italien par madame la princesse d'Anhalt, Berlin, 1768: 2° *l'Homme moral, ou l'Homme considéré tant dans l'état de pure nature que dans la société*, Amsterdam, 1775, in-12, traduit en allemand, 1776, in-8°; 3° *l'Homme pensant, ou Essai sur l'histoire de l'esprit humain*, Amsterdam, 1778, in-12; 4° *Considérations sur l'homme observé dans la vie sauvage, dans la vie pastorale et dans la vie policée*; 5° *Considérations sur les obstacles que les anciens ont apportés aux progrès de la véritable philosophie*; 6° *Choix de poésies de Petrarque*, traduit de l'italien, Paris, 1787, 2 vol. in-18; 7° *Pensées morales de Confucius*, et des autres Chinois, traduit du latin; 8° *Caractères de Théophraste et pensées de Ménandre, sentences de Théognis, de Phocylide, de Pythagore et des sages de la Grèce, entretiens de Socrate*, traduit du grec de Xénophon; 9° *Œuvres de Thucydide*, traduit du grec, Paris, 1795-1797, in-8° et in-4°; 10° *Histoire de Russie, suivie de l'histoire des différents peuples soumis à la domination des Russes*, Yverdun, 1782-1783, 8 vol. in-12, nouvelle édition. Jusqu'à la fin du règne de Catherine II, Hambourg et Paris, 1800, 8 vol. in-8°; quatrième édition, continuée jusqu'à la mort de Paul Ier, avec notes, atlas et 60 planches, Paris, 1812, 8 vol. in-8°; 11° *Histoire de France sous les cinq premiers Valois, depuis la mort de Philippe de Valois, jusqu'à celle de Charles VII*, Paris, 1787, 4 vol. in-12; 12° *Histoire critique de la république romaine*, Paris, 1807, 3 vol. in-8°; 13° *Etudes de l'histoire ancienne et de l'histoire de la Grèce*, Paris, 1811, 6 vol. in-8°; 14° *Eloge de Mably*, qui a partagé le prix extraordinaire proposé par l'académie des inscriptions et belles-lettres, Paris, 1787, in 8°; 15° continuation du *Dictionnaire des arts*, par Watelet; 16° plusieurs *extraits dans le Journal des Savants*; 17° des *Analyses* dans les *notices des manuscrits* de la Bibliothèque du roi; 18° des *articles* dans la *Biographie universelle*, entre autres celui de *l'impératrice de Russie, Catherine Ire*; 19° enfin l'*Eloge de Legrand d'Aussy*.

LEVESQUE (Rose), épouse de M. Petigny de Saint-Romen, naquit à Paris le 5 novembre 1768; son père était professeur d'histoire: on lui doit plusieurs ouvrages où l'esprit et le goût sont réunis à l'érudition. Mademoiselle Levesque avait à peine quinze ans, que des pièces charmantes sorties de sa plume lui avaient déjà fait une réputation dans le monde littéraire. Cette muse novice occupait un rang distingué sur le Parnasse; ses idylles rappelaient le talent de mesdames Deshoulières et de la Suze: il y règne une douce sensibilité, une aimable simplicité, images fidèles de l'innocence et de la vertu. Les ouvrages de mademoiselle Levesque forment un petit recueil publié sous le titre d'*Idylles et Contes champêtres*, Paris, 1786, in-12, 2e édition. Il n'y a peut-être point dans ces contes autant d'esprit et d'art que dans ceux de Marmontel; mais il y a plus de naturel et de vérité. Palissot, qui était un excellent juge quand la prévention n'altérait pas son goût, disait dans ses *Mémoires sur la littérature*: « Ce recueil respire la candeur » et la douce sensibilité du premier âge; jamais enfant » n'avait présenté aux muses des prémices plus ai» mables. » Pour donner une nouvelle preuve du mérite poétique de mademoiselle Levesque, nous ajouterons que ses idylles ont été traduites en allemand, et que Florian en faisait le plus grand cas. On peut ajouter à la louange de mademoiselle Levesque, que Gessner la nommait sa petite-fille. On lui attribue aussi un roman intitulé: *Aurélie, ou l'Intéressante orpheline*, Paris, 1806, 2 vol. in-8°.

LEVIS (le duc Pierre-Marc-Gaston de), lieutenant-général et pair de France, fils du maréchal de ce nom, né vers 1755. Il se rangea dans les états généraux, où l'avait envoyé le bailliage de Dijon, du côté de cette minorité de la noblesse à qui les commencements de la révolution ne déplurent pas. Il protesta, avec quinze de ses collègues, contre les vues et les opérations de la majorité, et ne réclama, au nom de la noblesse dijonnaise, pour prix du sacrifice de ses priviléges, que la réalisation des autres parties du plan de réforme politique, c'est-à-dire l'ensemble d'un gouvernement constitutionnel. Mais partisan des idées positives, et bien qu'à peine âgé de vingt-cinq ans, ne donnant rien à l'enthousiasme de la nouveauté, il blâma avec une profonde sagesse le vague métaphysique de cette fameuse déclaration de droits qui servit de prolégomène à la constitution de 1791. Les résultats de l'application immédiate de ce pacte politique le firent reculer devant la révolution; il finit par protester avec la minorité contre les décrets de l'assemblée, et émigra, en 1792, après le 10 août. Soldat dans l'armée des princes, blessé à Quiberon, puis réfugié en Angleterre, il rentra en France après le 18 brumaire, en 1799. La restauration trouva M. de Levis vivant dans la retraite, et exclusivement occupé de littérature, ce qui lui réussissait fort bien. Il fut compris dans la première promotion de pairs, en 1814, et prit dès lors une part active aux discussions législatives de la chambre,

En 1818, il fut nommé membre du conseil privé, et appelé à l'académie française par l'ordonnance royale qui réorganisa ce corps savant. M. de Lévis, comme publiciste, s'est particulièrement occupé d'administration financière, ramenant toutes les idées à cet égard, comme en matière générale de gouvernement, aux principes qu'il a puisés dans une étude approfondie de la législation anglaise. Comme écrivain, M. de Lévis a pris également une place distinguée parmi les moralistes de l'époque. Esprit délié et profond, il a imprimé à ses observations, à ses maximes, à ses portraits, une originalité élégante, mélange heureux de l'urbanité du langage d'autrefois et de la vigueur consciencieuse de l'idiome philosophique d'aujourd'hui. Ses ouvrages sont : 1° *Maximes et Réflexions sur différents sujets*, 2e édition, 1808, in-12; 4e édition, 1812, 2 vol. in-12; 5e édition, 1825, in-32; 2° *Voyages de Kang-hi*, ou *nouvelles Lettres chinoises*, 1812, 2 vol. in-12; 3° *Notice sur Senac de Meilhan* (à la tête de l'édition des *Portraits et caractères*), 1813, in-8°; 4° *Suite des quatre Facardins* et *de Zénéide*, 1812, in-8°: c'est une suite à l'édition des *Œuvres d'Hamilton*, publiée par le libraire Rénouard; 5° *Souvenirs et Portraits*, 1813, in-8°; 1815, in-8°; 6° *l'Angleterre au commencement du* XIXe *siècle*, 1814, in-8°; 7° *Considérations morales sur les finances*, 1816, in-8°; 8° *Réponses de M. le duc de Lévis, directeur de l'académie française, à MM. Laya et Roger, séance du 30 novembre 1817*, 1817, in-8°; 9° *Observations sommaires sur le budget de 1818, et sur les moyens de rendre la répartition de l'impôt foncier moins défectueuse*, 1818, in-8°; 10° *Des Emprunts en 1818*, 1818, in-8°; 11° *De l'autorité des chambres sur leurs membres*, 1819, in-8°; 12° *Considérations sur la situation financière de la France, et sur le budget de 1825*, 1824, in-8°. On a encore de lui une *Oraison funèbre de Louis XVI*, publiée en Angleterre pendant son émigration.

LEVIZAC (Jean-Pons-Victor Lecoutz, abbé de), homme de lettres, né dans la ci-devant province du Languedoc, d'une famille noble, se consacra, après avoir fait de bonnes études, au service des autels, et fut nommé à un canonicat du chapitre de Vabres. Ses fonctions ecclésiastiques ne l'empêchèrent pas de se livrer à son goût pour la poésie: *le Bienfait rendu*, idylle qui remporta en 1776 le prix à l'académie des jeux floraux, fut le premier essai qu'il livra au public. La révolution ayant éclaté, l'abbé de Levizac, qui n'en partageait pas les principes, quitta la France, et après avoir visité la Hollande et l'Angleterre, s'établit à Londres. On lui doit la justice de dire que si les préjugés de la naissance le décidèrent à quitter sa patrie, il n'accepta pas du moins le pain de l'étranger, et ce fut à lui-même, à ses propres travaux, qu'il voulut devoir son existence. Il donna des leçons de langue française, et les longues études grammaticales auxquelles il s'est livré nous ont valu de cet auteur plusieurs ouvrages, dont le mérite a été apprécié par les hommes les plus éclairés. L'abbé de Levizac est mort à Londres, en 1813. Il a publié: 1° *Discours sur l'article*, 1797, in-8°; 2° *l'Art de parler et d'écrire correctement la langue française*, ou *Grammaire raisonnée de cette langue, à l'usage des Français et des étrangers*, Londres, 1797, 2 vol. in-8°. M. Drevet, censeur des études au collége de Henri IV, a revu la 8e édit. de cet ouvrage; Paris, 1818, 2 vol. in-8°; 3° *Abrégé de la grammaire, etc.*, Londres, 1800, 1 vol. in-12; 4° *Traité des sons de la langue française, suivi du Traité de l'orthographe et de la prononciation*, Londres, 1800, 1 vol. in-8°; 5° *Bibliothèque portative des écrivains français*, ou *Choix des meilleurs morceaux extraits de leurs ouvrages*, 1800, 3 vol. in-8°. Ce recueil a été publié par M. Levizac, de société avec M. Moysant; mais sa seconde édition, à laquelle de nombreuses additions ont été faites, a été revue seulement par M. Levizac, 1803, 6 vol. in-8°. 6° *Theorical and practical grammar of the french tongue*, réimprimé à Paris en 1818; 7° *Dictionnaire français et anglais*, 1808, 1 vol. in-8°; 8° *Dictionnaire des synonymes*, 1809, 1 vol. in-12; 9° *Essai sur la vie et les écrits de Boileau*, 1809, in-12. L'abbé de Levizac a donné des éditions avec préface et notes, des *Lettres choisies de madame de Sévigné*, 1798-1801, in-12; des *Leçons de Fénélon*; des *Poésies de Boileau*, 1809, in-12; des *Pièces choisies de l'Ami des Enfants*, 1811, in-12; des *Œuvres de Racine*, 1811, 3 vol. in-12.

LEVRAULT (François-Xavier), recteur de l'académie de Strasbourg, membre du conseil de préfecture et du conseil général du département du Bas-Rhin, né à Strasbourg le 10 août 1765. Son père, par une sage prévoyance, lui avait fait apprendre l'état d'imprimeur, quoique le destinant à la carrière des fonctions publiques, où il entra par une place de secrétaire à l'intendance d'Alsace; il devint avocat général au magistrat de Strasbourg, et échevin de cette ville. Élu dans la suite, par les suffrages de ses concitoyens, procureur de la commune, et, une année après, procureur-syndic du département, M. Levrault s'éleva, par un réquisitoire énergique, contre les suites de la journée du 10 août, et engagea les citoyens les plus notables à rédiger contre la déchéance du roi un acte de protestation. Ce courageux réquisitoire, qui eut le mérite d'être fait en plein conseil général, et en présence des commissaires de l'assemblée législative, désigna M. Levrault aux hommes du pouvoir comme une de leurs premières victimes, et le força de se soustraire, par une prompte fuite, à un mandat d'arrêt pour l'Abbaye, où il serait arrivé avant les premiers jours de septembre. Persécuté, après la mort du roi, par de nouveaux ordres d'arrestation et de déportation, il fut obligé de chercher un asile à Bâle, où il parvint après avoir échappé à mille dangers; il y devint imprimeur. Rentré en 1796, il se refusa à toute place jusqu'en 1800, excepté aux fonctions gratuites de membre du jury d'instruction publique et de la chambre du commerce, lors de sa création. Il établit à Strasbourg et à Paris deux établissements considérables de librairie, il fut nommé adjoint du maire en 1809, inspecteur de l'académie, et en 1811 conseiller de préfecture, place à laquelle l'appela M. de Lesay-Marnesia, préfet du département, avec lequel il se lia d'une amitié intime, et qu'il seconda avec zèle dans toutes les parties de ses fonctions administratives. Le roi lui conféra, en 1814, la décoration de la légion d'honneur. Après avoir rempli pendant quelque temps les fonctions électorales par délégation, il fut nommé, en 1818, recteur titulaire de l'académie. Cette place éminente le mit à même de rendre les plus grands services à l'instruction publique. La restauration du superbe cabinet d'histoire naturelle, l'agrandissement des autres collections publiques de l'académie, la conservation et l'amélioration de l'école normale, fondée par M. Lezay-Marnesia, le perfectionnement général de l'enseignement primaire, surtout en ce qui concerne la propagation de la langue française dans les deux départements de l'Alsace, sont dus à ses soins. Mais un travail trop assidu dans les dernières années de sa vie, et surtout la liquidation des charges de guerre du département, opération immense que dans l'intérêt de ses concitoyens il avait acceptée, et qui ne fut terminée qu'à la fin de 1820, abrégèrent ses jours, et développèrent avec une effrayante rapidité les germes de la maladie qui l'emporta le 17 mai 1821.

LEVRIER (Antoine-Joseph), savant magistrat, né à Meulan-sur-Seine, le 6 avril 1758, appartenait à une famille distinguée, originaire d'Italie, où elle portait le nom de Levreri, et qui avait pris part à la révolution de Gênes, en 1535. Fils de Claude-Joseph Levrier, président et lieutenant-général au bailliage de Meulan, homme instruit qui avait commencé une histoire de cette ville, il succéda à son père dans la même charge, peu d'années avant la révolution, et les succès qu'il obtint en s'occupant, comme lui, de travaux relatifs à l'histoire du moyen âge lui méritèrent le titre de correspondant de l'académie des inscriptions et belles-lettres. En 1789, il fut commissaire et secrétaire de la noblesse du bailliage de Meulan, puis président du comité municipal. En 1792, il fut installé commissaire du roi près le tribunal criminel du département de la Somme. Privé de ses fonctions et de sa liberté pendant la terreur, il fut nommé plus tard juge au tribunal d'appel d'Amiens, ensuite conseiller à la cour royale, et il en était président de chambre lorsqu'il obtint sa retraite, le 8 juillet 1818. Il résidait alors à La Morflane, près de Belley, département de l'Ain, où il est mort, le 30 avril 1823, à soixante-sept ans. Le président Levrier

était correspondant de la troisième classe de l'institut, membre des académies d'Abbeville, d'Amiens, d'Orléans, etc. Par acte notarié du 4 mars 1813, il avait fait à la bibliothèque alors impériale donation de tous les manuscrits composés ou rassemblés par lui, et contenant des matériaux précieux sur l'histoire du Vexin, du Pinserais, des comtes de Meulan, de Montfort-l'Amaury, de Mantes, de Gâtinois, etc., des chartes, des mémoires sur l'histoire, la coutume, les antiquités de la France, etc., diverses correspondances littéraires, rapports, pièces sur les premières années de la révolution, etc. Tous ces manuscrits, divisés en 4 classes, et formant 20 volumes in-4°, 24 boîtes et 47 cartons, furent envoyés par lui, de La Morllaue, en 1818, à la Bibliothèque du roi, où ils sont déposés. On a de lui : 1° *Chronologie historique des comtes de Genevois*, Orléans, 1787, 2 vol. in-8° : ouvrage plein d'érudition et de critique sur un sujet absolument neuf : 2° *Mémoire sur le jugement par jurés*, dans le *Journal des savants* de 1790 : l'auteur y démontra que cette forme de procéder était usitée en France dans l'année 1111. Levrier a travaillé à la troisième édition de *l'Art de vérifier les dates* ; il a fourni quelques articles au *Magasin encyclopédique*, et a continué l'*Histoire de Meulan*, commencée par son père, et composé d'autres ouvrages, restés inédits, qui font partie de la collection de manuscrits qu'il a donnée à la Bibliothèque du roi.

LEVRIER DE CHAMP-RION (Guillaume-Denis-Thomas), littérateur, frère aîné du précédent, naquit à Meulan, le 21 décembre 1749. Il fit ses études à Paris, et fut placé très jeune dans les bureaux de l'intendance de Paris, d'où il fut renvoyé parce qu'il négligeait ses devoirs pour faire des vers. Il entra, vers 1777, à la Bibliothèque du roi, comme employé au département des manuscrits. Il occupait ce poste depuis plus de vingt ans, lorsque Legrand-d'Aussy, conservateur des manuscrits français, homme dur et despote, le fit renvoyer, en 1798, sous le prétexte assez frivole d'incapacité. Levrier de Champ-Rion obtint, le 11 février 1800, une place d'expéditionnaire à la direction générale de l'enregistrement et des domaines, fut nommé commis d'ordre, le 27 octobre 1808, mis à la retraite le 12 août 1818, et mourut en état d'enfance, le 10 mars 1825, à soixante-seize ans. Il avait été longtemps secrétaire de la société libre des sciences et arts de Paris. Il est auteur de quelques comédies, opéras-comiques et vaudevilles représentés à Paris. Au théâtre français de la république : *Les trois cousins*, comédie en deux actes, en prose, 1792, in-8°, pièce morale qui eut assez de succès. Au Vaudeville : *Geneviève de Brabant*, trait historique en deux actes, 1793, in-8° ; — *Arlequin bon fils*, en un acte. Au théâtre de Molière : *Sigisberte*, drame en quatre actes, 1798 ; — *le Bonhomme Misère*, ou *le Diable couleur de rose*, opéra bouffon en un acte, musique de Gaveaux, 1796 : cette pièce, qui eut une très grande vogue, n'en obtint pas moins à sa reprise sur le théâtre des Variétés-Montansier ; 2e édition, 1804, in-8°. Au théâtre des Troubadours (avec M. Chazet) : *La porte est fermée*, vaudeville en un acte, 1800, etc. On trouve dans les *Mélanges de littérature étrangère*, tome V, *quatre lettres de Métastase*, traduites par Levrier de Champ-Rion. En 1810, il se proposait de publier une *Histoire de l'Opéra-Comique*. Nous ignorons si cet ouvrage a paru.

LEWIS MERRYWEATHER, *Voyez* Merryweather.

LEWIS (Mathieu-Grégoire), souvent désigné en Angleterre sous le nom de *Monk-Lewis*, de son principal ouvrage, naquit en 1773, d'un sous-secrétaire au département de la guerre. Il fit ses premières études à l'école de Westminster, et fut envoyé ensuite en Allemagne pour y apprendre la langue du pays et se rendre propre à remplir un emploi diplomatique. Il y prit une direction entièrement opposée aux intentions de ses parents, et, séduit par les idées sombres et bizarres des romanciers allemands, il lut leurs ouvrages avec avidité. Son imagination ardente s'échauffe, et lorsqu'il débuta dans ce genre de littérature, il étonna toute l'Angleterre par la hardiesse de ses idées, l'énergie de son style et la conception de ses plans. Lewis fut choisi par le bourg de Hindon pour être son représentant au parlement ; il ne chercha point à s'y faire remarquer, et, satisfait de la fortune que son père lui avait laissée, il ne sollicita aucun emploi. Il mourut en mer, dans l'été de 1818, en revenant de la Jamaïque, où étaient situées une grande partie de ses propriétés. Par son testament il légua sa collection de caricatures à lord Holland, et cent livres sterling à une jeune actrice, à condition d'employer cette somme à un bijou et de le porter à son cou comme souvenir. On a de cet écrivain : 1° *le Moine*, 1795, 3 vol. in-12. Voici le jugement que Chénier porte de ce roman extraordinaire, dans son *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789*. « Dans cet ouvrage, » dit-il, c'est le diable qui, déguisé en jolie femme, » séduit, damne et mène en enfer un prédicateur cé» lèbre. On est surpris qu'une fable digne des couvents » du 15e siècle puisse aujourd'hui réussir à Londres. » Ce n'est pas que dans l'exécution du livre on ne re» marque de la vigueur et du talent, mais quand le » fond est absurde, le talent n'est pas employé, il est » perdu, etc. » Quoi qu'en ait dit Chénier, le Moine eut une vogue extraordinaire, non seulement en Angleterre, mais dans toute l'Europe, où il fut traduit et lu avec avidité. Il y en a plusieurs traductions françaises sous le titre du *Moine*, et une avec quelques altérations sous celui du *Jacobin Espagnol*. Le mélange monstrueux de sombres horreurs, et de peintures voluptueuses qui règne dans le Moine excita à Londres un grand scandale. Il fut question de citer l'auteur en justice, comme corrupteur de la morale publique. Lewis, pour éviter une poursuite qui aurait flétri son nom, s'engagea à faire retirer tous les exemplaires qui avaient été distribués, et de refondre l'ouvrage dans une nouvelle édition. Il crut devoir enfin se justifier auprès de son père par une lettre qui n'a été publiée qu'après sa mort, et dans laquelle il proteste de son respect pour la religion et la morale, en ajoutant qu'à l'âge de vingt ans il s'était imaginé qu'en chargeant les couleurs il augmenterait l'effet de son tableau, et que la punition définitive du vice ferait toujours plus d'impression que la peinture de ses excès. 2° *Contes d'hiver*, 1801, 2 vol. in-8° ; 3° *le Brigand de Venise* (*the bravo of Venice*), 1804, in-8°, traduit en français, 1806, in-12, et allemand : l'ouvrage original a eu six éditions. 4° *les Tyrans féodaux*, 1806, 4 vol. in-12, traduit en français par Durdent, sous ce titre : *les Orphelines de Werdemberg*, 1810, 4 vol. in-12 ; 5° *les Contes effrayants* (tales of terror), 3 vol. in-12 ; 6° *Contes romantiques* (romantic tales), 4 vol. in-12. M. Benjamin La Roche a traduit un de ces derniers contes sous le titre de *la Fenêtre du grenier de mon oncle*, 1821, in-12. C'est à tort que la Biographie universelle donne comme une traduction de Lewis *les Mystères de la tour Saint-Jean*, 1819, 4 vol. in-12 : ce roman, quoique publié sous le nom de l'auteur du Moine, n'est pas même traduit de l'anglais, et appartient en entier au baron de Lamothe-Langon (*Voyez* ce nom). 7° *l'Amour du gain*, poème, 1799, in-4° ; 8° *Monodie sur la mort de sir John Moore*, 1809, in-8° ; 9° *Poésies*, 1812, in-12. Lewis débuta en 1796 dans la carrière dramatique, par les *Vertus de village*, drame, 1796, in-4°. Il donna ensuite *le Ministre*, tragédie imitée de Schiller, 1797, in-8°, *le Spectre du château*, drame, 1798, in-8°. « Quoique dépourvue de poésie et même de style, » dit un critique anglais, cette production porte néan» moins l'empreinte d'une imagination forte et originale, » et Lewis a eu le talent de rendre les spectres intéressants » sur la scène. » — *Rolla*, tragédie, 1799, in-8° ; — *l'Indien* (East-Indian), comédie, 1800, in-8° : — *Adalmorn*, ou *le Proscrit*, drame, 1801, in-8° ; — *Alfonso*, tragédie, 1801, in-8° — *Rugantino*, mélodrame, 1805, in-8° ; — *Adelgitha*, tragédie, 1806, in-8° ; — *Venoni*, drame, 1809, in-8° ; — *Une heure*, ou *le Chevalier et le Démon des bois*, pièce romantique, avec musique, 1811, in-8° ; — *Timour le tartare*, mélodrame, 1812, in-8° ; — *le Riche et le Pauvre*, opéra-comique, 1812, in-8°.

LEYRIS (A. J.), membre de l'assemblée nationale, de la convention et du conseil des cinq-cents. Il embrassa la cause de la révolution, et fut appelé, en 1790, par l'estime de ses concitoyens aux fonctions du district d'Alais. Député l'année suivante par le département du Gard, à l'assemblée législative, où il se fit peu remarquer. Le même département le nomma, en 1791, son mandataire à la con-

vention nationale. Lors du procès de Louis XVI, il vota pour la peine la plus forte. Pendant le cours de la session, M. Leyris fut chargé de plusieurs missions dans les divers départements, dont il s'acquitta avec autant de sagesse que de modération. Devenu, après la session conventionnelle, membre du conseil des cinq-cents, il quitta cette assemblée après la révolution du 18 brumaire, à laquelle il s'opposa, de manière à prouver qu'il était sincèrement attaché aux principes de liberté qu'il avait professés dans le cours de sa carrière législative. Depuis lors, M. Leyris a cessé de remplir toutes fonctions publiques, et a quitté la France en 1816, lors de la loi d'amnistie.

LÉZARDIÈRE (Marie-Pauline, mademoiselle de), née en 1753, au château de la Verci, département de la Vendée, auteur d'un ouvrage ayant pour titre: *Théorie des lois politiques de la monarchie française*. Cet ouvrage, dont le titre semblerait annoncer une conception spéculative, est purement historique. La théorie qu'il a pour objet d'établir résulte entièrement de l'exposé des faits dont l'ensemble présente le tableau de l'organisation sociale de la nation française, aux différentes époques de son existence. Une partie seulement de cet ouvrage a été publiée (1792, 8 vol. in 8°): les événements de la révolution, en menaçant l'auteur dans sa personne, en le frappant dans sa fortune, l'obligèrent d'abord à suspendre ses travaux; les suites de ces événements l'ont empêché depuis d'en compléter la publication. On voit même, d'après un avis du libraire, placé en tête de la partie publiée, que cette partie fut imprimée en l'absence de l'auteur. La *Théorie des lois politiques de la monarchie française* est peu connue en France (Elle l'est beaucoup plus en Allemagne. Elle est souvent citée par M. de Savigny, dans son *Histoire du Droit romain au moyen âge.*); ce qui doit tenir en partie à la nature toute scientifique de cette production, mais surtout à l'époque où elle a été publiée, à la direction alors exclusive des esprits vers les événements du temps, et aussi au peu de soin que l'auteur a pris de la faire connaître depuis cette époque. Nous ne craignons pas d'affirmer cependant que de toutes les compositions historiques de la même nature, celle-ci est sans contredit la plus remarquable, soit sous le rapport de l'étendue, de la conception, soit sous le rapport de l'exécution. L'histoire se divise naturellement en deux branches: dans l'une, elle se borne à établir les faits; dans l'autre, elle s'attache à montrer le lien qui les unit, et à faire ressortir leur tendance. Sous le premier aspect, elle a plus particulièrement le caractère d'annales, et sous le second le caractère philosophique. Ces deux branches de l'histoire sont dans une relation et dans une dépendance entière; l'histoire philosophique ne saurait avoir d'existence sans les annales, et celles-ci, quelque parfaites qu'on les suppose, ne sauraient avoir de valeur sans l'histoire philosophique. Le *Discours* de Bossuet *sur l'Histoire universelle*; *l'Essai sur les mœurs* de Voltaire; *l'Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain*, par Condorcet, quelque différentes que soient les directions de ces trois entreprises, et quel qu'ait été leur succès, appartiennent à cette dernière classe; la *Théorie des lois politiques de la monarchie française*, et quelques-uns des travaux philosophiques publiés en Allemagne dans ces derniers temps, appartiennent à la première: toutefois il convient de remarquer que l'on ne peut être autorisé à donner le nom d'annales aux ouvrages de la nature de ceux dont il vient d'être parlé, que par la nécessité d'établir une division nette dans les travaux historiques, et après lui avoir donné en quelque sorte une acception nouvelle. Et en effet sous le nom d'annales, pris dans le sens le plus général, on comprend ordinairement l'ensemble de tous les matériaux de l'histoire, soit les récits partiels et isolés qui ont eu directement pour objet de conserver la mémoire des faits, soit les écrits qui ayant eu à leur origine une autre destination, en constatent pourtant l'existence, soit enfin les monuments originaux eux-mêmes de l'activité des peuples. Dans cet état, les faits se présentent sans ordre, sans liaison, sans certitude; ou plutôt, à proprement parler, les faits n'existent que dans leurs éléments. Avant donc de songer à jeter un coup d'œil philosophique sur le passé, une première tâche est à remplir, il s'agit de réunir ces éléments épars, de les combiner, et de s'élever ainsi de la connaissance des faits particuliers, des accidents individuels, échappés à l'oubli, à la connaissance des faits généraux, réguliers et permanents, qui leur ont donné naissance. Il y a lieu ici à une division de travail qui est naturellement indiquée par la diversité des tendances intellectuelles, et que nécessite d'ailleurs l'impossibilité pour un seul esprit de se livrer avec le même succès à des travaux de différentes natures. Dans ce partage, mademoiselle de Lézardière a pris la tâche, en ce qui regarde l'histoire de France, de recomposer des débris du passé les faits qui en ont marqué l'existence, et c'est en ce sens seulement que l'on doit entendre le nom d'annales appliqué à son ouvrage. Nous ajouterons une dernière remarque à celle qui précède, c'est qu'en établissant une distinction entre les annales telles qu'elles viennent d'être définies et l'histoire philosophique, nous n'entendons point dire que l'esprit philosophique ne soit point nécessaire pour composer des annales, mais seulement que, dans ce dernier cas, il n'est employé qu'à établir des faits, tandis que dans l'autre il l'est à les juger. La *Théorie des lois politiques de la monarchie française* comprend, dans le plan primitif de l'ouvrage, tout le temps qui s'est écoulé depuis la conquête des Gaules par Jules César jusqu'aux temps modernes. Cet espace est divisé en quatre époques: la première s'étend jusqu'à Clovis; l'auteur y expose l'état politique des Gaulois, soumis à l'empire romain, c'est-à-dire celui des Romains eux-mêmes, puisque leur législation était devenue commune à toutes les provinces conquises, et l'état politique des Francs ou Germains, avant la conquête de la Gaule. La seconde s'étend jusqu'à la fin du règne de Charles-le-Chauve, et présente, dans toutes ses parties, le tableau de la constitution primitive de la monarchie française. C'est à cette seconde époque que s'est arrêtée la publication de l'ouvrage. La troisième devait aller jusqu'au règne de Philippe-le-Bel, et montrer les modifications survenues dans le droit public de la monarchie, depuis la division de l'empire franc. La quatrième devait comprendre le temps qui s'est écoulé depuis Philippe-le-Bel jusqu'à nos jours. Dans ce vaste cadre, l'auteur ne fait point figurer la partie la plus apparente, mais aussi la plus superficielle de l'histoire, c'est-à-dire les événements politiques proprement dits, le caractère des personnages qui y figurent, la lutte des ambitions personnelles, ni rien enfin de ce qui constitue le côté dramatique, la vie des nations. Il s'attache exclusivement à faire connaître le caractère des différents peuples soumis à une même domination, au moment de leur réunion: l'origine et la nature des pouvoirs publics: le mode d'action de ces pouvoirs; la législation civile et criminelle: le droit ecclésiastique: la condition des personnes et des propriétés: l'exposition totale, dans chaque époque, est divisée en trois parties principales: la première, sous le titre de *Discours*, présente les faits d'une manière dramatique; la seconde, intitulée *Sommaire des preuves*, comprend sur chaque proposition avancée dans la première l'indication des sources où l'auteur a puisé, avec l'énoncé obligé des données qu'elles lui ont fournies; la troisième partie enfin contient les preuves elles-mêmes, c'est-à-dire les textes originaux indiqués dans la seconde, et par lesquels les propositions contenues dans la première se trouvent justifiées: dans cette partie, des traductions françaises sont placées en regard des citations latines. Le sommaire des preuves et les preuves forment environ les cinq sixièmes du volume total de l'ouvrage, mais au moyen de la division adoptée par l'auteur, il a pu leur donner toute l'étendue qu'il a jugé nécessaire, sans nuire à la clarté de son récit principal, qui reçoit de cet immense accessoire un degré d'autorité qu'aucune autre production du même genre n'a encore présenté. L'avertissement placé en tête du premier volume publié, annonçait que la troisième époque allait être livrée à l'impression, et que la quatrième la suivrait de près; les événements de la révolution, comme nous l'avons dit, ont empêché la réalisation de cette promesse. Cependant comme, depuis le rétablissement de l'ordre, l'auteur a repris ses travaux, qui, comme on le voit d'après l'avertissement dont il vient d'être parlé, de-

vaient être fort avancés au moment où ils ont été interrompus, on peut espérer que la publication de cette vaste entreprise sera quelque jour complétée. C'est le vœu ardent que doivent former tous les hommes qui s'occupent des sciences historiques, et qui connaissent ce qui a paru déjà de la *Théorie des lois politiques de la monarchie française*. Mademoiselle de Lézardière habite aujourd'hui le département de la Vendée avec le vicomte de Lézardière, son frère, l'un des membres les plus distingués de la chambre des députés. C'est à tort que Barbier, dans la table de son *Dictionnaire des auteurs anonymes*, l'a fait mourir en 1814.

LEZAY-MARNESIA (Claude-François-Adrien, marquis de), membre des académies de Nancy, de Lyon et de Besançon, naquit à Metz, le 24 août 1735. Après avoir reçu une excellente éducation particulière, il embrassa la profession des armes, et n'acheva ses études que pour entrer dans le régiment du roi, où peu de temps après il obtint une compagnie : de nouveaux réglements qui y survinrent, n'étant ni dans ses vues ni dans ses goûts, il offrit sa démission, qui fut acceptée. Il chercha dans son domaine de Saint-Julien, près de Lons-le-Saulnier, une retraite agréable ; ce fut là qu'il partageait son temps entre la culture des lettres, celle de ses jardins et la société d'une compagne digne de son nom, à laquelle il venait de s'unir. Chamfort, Dupaty, Boufflers, Saint-Lambert, Fontanes, venaient animer de leur conversation cette charmante solitude. Véritable philanthrope, il ne se borna point à une froide théorie, à des préceptes, il montra ses idées généreuses en abdiquant dans son domaine la corvée et la main-morte. Au moment où d'importantes questions de réformes s'élevaient en France, en 1788, l'abbé Cerutti ayant composé dans le château du marquis de Lezay un écrit intitulé, *Mémoire pour le peuple Français*, il s'empressa d'en faire les frais d'impression. En 1789, il fut élu par le bailliage d'Aval député aux états-généraux ; c'était la récompense flatteuse de l'adhésion qu'avec plusieurs membres de la noblesse de Franche-Comté, il venait de donner à la suppression des redevances féodales, et à l'égale répartition des impôts. Lezay-Marnesia siégea d'abord au côté gauche de l'assemblée constituante avec les députés du tiers ; mais partisan d'abord des nouvelles réformes pour tout ce qui touchait aux droits du citoyen, il sentit que l'impulsion donnée allait bientôt attaquer ceux du trône, c'est pourquoi il garda depuis le silence, qu'il ne rompit que pour s'opposer à la proposition d'accorder les droits de citoyens actifs aux comédiens. La chaleur des débats politiques qu'il prévoyait convenait peu au caractère de Lezay-Marnesia. Ami du calme et de l'agriculture, il s'imagina de réunir un nombre suffisant d'ouvriers, de cultivateurs et d'artistes, et de passer dans l'Amérique septentrionale. C'est avec cette petite colonie qu'il quitta la France, en 1790. La compagnie du Scioto, dont il avait acheté un immense terrain, n'ayant pu remplir les conditions stipulées dans le marché, son entreprise manqua : il s'arrêta un an en Pensylvanie, revint en Europe, séjourna quelque temps en Angleterre, et retourna en France en 1792, s'exposer aux orages de la révolution auxquels il crut se dérober en regagnant sa terre de Saint-Julien, où il vivait obscur au milieu des heureux qu'il avait faits : il fut découvert, arrêté, et jeté dans les prisons de Besançon. Ses chaînes ne tombèrent qu'au 9 thermidor, après onze mois de captivité, de privations et de souffrances. Son fils aîné ayant été enveloppé dans la proscription du 18 fructidor, il conçut de nouveau des alarmes pour sa propre sûreté, et alla se réfugier dans le pays de Vaud : l'accueil que lui firent M. Necker et sa famille l'y consolèrent de cette espèce d'exil volontaire. Quand il crut le danger passé, il quitta Lausanne, rentra en France, et se retira à Besançon. Il mourut le 9 novembre 1810. Il a publié : 1° *Essai sur la minéralogie du bailliage d'Orgelet, en Franche-Comté*, Besançon, 1778, in-8° ; 2° *le Bonheur dans les campagnes*, Neuchâtel, 1784, 1788, 1790, in-8° ; 3° *Plan de lecture, pour une jeune dame*, Paris, 1784, in-8°, nouvelle édition, Lausanne, 1800, in-8° ; cette dernière est augmentée d'un *Voyage au pays de Vaud*, en 1797, d'une *Lettre sur la Bresse*, de *pensées littéraires*, morales et *religieuses*, de l'*Héroïsme de la charité nouvelle*, d'un *Dialogue entre Buffon et Bailly*, et du *Discours de réception* de l'auteur à l'académie de Nancy. 4° *Essai sur la nature champêtre*, poëme en cinq chants, suivi de notes, Paris, 1787, in-8°, traduit en allemand, par J. G. Grohmann, Leipsick, 1792 in-8°, réimprimé sous ce titre : *les Paysages*, ou *Essai sur la nature*, Paris, 1800, in-8°. 5° *Apelle et Campaspe*, ballet héroïque en trois actes : le concours successif de trois compositeurs qui le mirent en musique, Laborde, Piccini et M. Lacépède, ne purent jamais le faire représenter. 6° *Lettres écrites des rives de l'Ohio*, Paris, 1792, in-8° : elles sont au nombre de trois, la première est adressée à Boufflers, la seconde à Bernardin de Saint-Pierre, auquel il fait la galanterie de dédier une ville qu'il a le projet de bâtir dans le nouveau-monde, et la troisième à son fils Adrien. On pense généralement qu'il est aussi l'auteur de la traduction de l'ouvrage de John-Coakley Lettsom, qui a pour titre : *le Voyageur naturaliste, ou Instruction sur les moyens de ramasser les objets d'histoire naturelle et de les bien conserver*, Amsterdam, Paris, 1775, in-12 ; et des lettres publiées sous le nom de Sherlock, Londres, Paris, 1779, 1780, 2 vol. in-8°. L'Encyclopédie doit à ce littérateur plusieurs articles ; et les recueils du temps contiennent un assez grand nombre de ses poésies fugitives, on y remarque l'*Épître à mon curé*, imprimée dans l'Almanach des Muses, *l'Heureuse Famille*, conte moral, et les *Lampes*, allégorie en l'honneur de Montesquieu, Voltaire, Rousseau et Buffon. Il méditait un ouvrage considérable : l'*Accord des principes de la religion et de la véritable philosophie*.

LEZAY-MARNESIA (Adrien, comte de), fils aîné du marquis de ce nom, littérateur et publiciste, commandant de la légion d'honneur, naquit en 1770, à Saint-Julien, département du Jura. Après avoir terminé ses études, il entra dans le régiment du roi, où son père avait servi. Il le quitta quelques années après, pour aller étudier la diplomatie à l'école de Brunswick. Les troubles et les excès de la révolution ne lui permettant pas de rentrer en France, il visita l'Angleterre et l'Allemagne : ce ne fut qu'à la révolution du 9 thermidor an II, qu'il vint se fixer à Paris, où il composa plusieurs écrits remarquables par la véhémence avec laquelle il combattait ce qui restait d'anarchistes et d'ennemis de l'indépendance nationale. M. Rœderer, alors propriétaire du *Journal de Paris*, confia à ce publiciste la plupart de ses articles politiques : le sens dans lequel il écrivait, les soupçons élevés contre lui d'avoir participé au soulèvement des sections de Paris contre la convention, au 13 vendémiaire an IV (1795), le firent envelopper dans la proscription qui eut lieu après cette journée. Il sut se soustraire à sa condamnation en se cachant à Bretevillie, petit bourg de Normandie. Son séjour en Allemagne lui ayant rendu familière la langue de Schiller, il employa ce temps d'exil à traduire le *Don Carlos* de ce poëte, qu'il aimait par-dessus tout. Sous le directoire, le comte de Lezai ne craignit pas de rentrer dans Paris, où il ne put dissimuler, soit dans ses écrits, soit dans ses discours, le peu de puissance vitale du nouveau gouvernement, dont il prédisait la chute prochaine. C'est à cette occasion que Chénier, qui ne l'aimait pas, composa une satire où il le mit en scène avec Rœderer qu'il nommait le docteur Pancrace. Après la journée du 18 fructidor, M. Lezay-Marnesia, proscrit de nouveau, alla, avec son père, chercher en Suisse un asile contre leurs communes persécutions : la société de madame Staël et de son illustre père les y consola en quelque sorte de la France et des amis dont ils avaient été forcés de se séparer si brusquement. Sur ces entrefaites, l'arrivée du général Bonaparte et son élévation à la puissance consulaire durent nécessairement rappeler dans sa patrie le comte de Lezay, qui était allié au consul par madame Bonaparte. A sa sollicitation, il rentra en France, et fut nommé ambassadeur près de l'électeur de Saltzbourg, et fut envoyé ensuite dans le Valais pour négocier la réunion de ce pays au territoire français. En 1806, il fut nommé à la préfecture de Rhin-et-Moselle, qu'il échangea, en 1810, pour celle du Bas-Rhin. La ville de Strasbourg n'a pas oublié ce qu'elle

doit au zèle et à la conduite de cet administrateur. En 1814, maintenu par le roi dans ses fonctions, M. Lezay-Marnesia, en allant au-devant du duc de Berri, fut jeté hors de sa voiture par ses chevaux, effrayés par la détonation des pièces d'artillerie : il fut emporté à Strasbourg, tout fracassé de sa chute, et y mourut le 9 octobre 1814. Il a publié : 1° *les Ruines*, ou *Voyage en France*, *pour servir de suite à celui de la Grèce*, Paris, 1794, in-8°. C'est un tableau des dévastations de la révolution ; il eut quatre éditions dans la même année, et fut traduit en anglais et en allemand. 2° *Qu'est-ce que la Constitution de 1793?* in-8°, 1795. La police ayant saisi cet écrit, l'auteur le remit au jour sous ce titre : *Considérations sur les états de Massachuset et de Pensylvanie*, ou *Parallèle de deux constitutions*, *dont l'une est fondée sur la division*, et *l'autre sur l'unité de la législature*, 1795, in-8° ; 3° *de la Constitution de 1795*, *ibid.*, in-8° ; 4° *de la Faiblesse d'un gouvernement qui commence*, *et de la nécessité de se rallier à la majorité nationale*, 1796, in-8° : il a été traduit en allemand dans le journal nommé *Klio*. C'est la réfutation de l'ouvrage de M. Benjamin-Constant : *De la Force d'un gouvernement qui commence*. 5° *des Causes de la révolution*, *et de ses résultats*, 1797, in-8° ; 6° *Pensées choisies du cardinal de Retz*, 1797, in-18 ; 7° *Lettres à un Suisse sur la nouvelle constitution helvétique*, Neufchâtel, 1797, in-8° ; 8° *Don Carlos*, *infant d'Espagne*, tragédie traduite de l'allemand de Schiller, Paris, 1799, in-8°. A cette traduction sont jointes des notes intéressantes, des remarques sur le génie de notre langue et l'état actuel de notre théâtre. Cet ouvrage nous fait regretter que l'auteur n'ait point enrichi notre littérature de la traduction complète du poëte allemand. — LEZAY-MARNESIA (CLAUDE-GASPARD), oncle du précédent, chanoine et comte de Lyon, mort en 1818, dans un âge très avancé, se distingua dans les assemblées provinciales qui précédèrent les états-généraux de 1789. Il a publié : 1° *Réflexions sur l'histoire de France*, Paris, 1765, in-8° : cet ouvrage devait avoir une suite qui n'a point paru. 2° *Oraison funèbre de Louis XV*, Lyon, 1777, in-8°.

L'HERITIER DE BRUTELLE (CHARLES-LOUIS), savant botaniste, né à Paris en 1746, d'une famille noble, mais pauvre, de la province de Normandie, qui avait produit deux poëtes, Nicolas L'héritier, historiographe du roi, et auteur de la première tragédie de Clovis qui ait été représentée à la scène française, et sa fille, mademoiselle L'héritier de Villandon, l'amie de mademoiselle de Scudéri. L'héritier eut le bonheur assez rare d'être élevé par des parens qui, ne fût-ce que par respect pour les traditions de famille, n'étaient pas insensibles à la gloire de la science. Son père, qui, pour échapper à la misère, n'avait pas craint de déroger en se livrant au négoce, avait, dans d'heureuses spéculations, amassé une fortune assez considérable, et quoiqu'il consacrât une portion de ses bénéfices à soutenir les enfants de deux de ses oncles, dont l'un s'était retiré dans la Touraine, et l'autre dans la Savoie, il put donner aux siens une éducation plus libérale et plus large que celle que l'on recevait alors dans les colléges. A l'âge de vingt ans, il acheta une charge de secrétaire du roi, et fut reçu, en 1772, procureur du roi à la maîtrise des eaux et forêts de la généralité de Paris. Il se livra à l'étude de la culture et de la physique végétale, s'occupa d'examiner en détail les différentes espèces d'arbres : il parvint, en peu de temps, à les connaître si bien, qu'il distinguait ceux de notre pays, à toutes les distances, par la forme générale, par la distribution des branches, par l'écorce, et par une foule d'autres caractères auxquels les botanistes de profession ne s'attachent peut-être pas assez. Il suivit aussi un cours de botanique, se lia d'amitié avec plusieurs botanistes célèbres, et prit bientôt rang parmi eux. L'héritier, depuis bien des années, désirait que quelque voyageur, au retour de ces contrées lointaines où il y a d'amples moissons à faire pour la botanique, confiât à ses soins la publication de ses découvertes. Ce vœu fut exaucé : Dombey revint du Pérou et du Chili avec une riche collection d'objets d'histoire naturelle en tout genre, qu'il avait formée pour le gouvernement français, avec d'autres savants envoyés par le gouvernement espagnol. L'héritier, ayant appris que le ministre de Calonne refusait à Dombey les avances nécessaires pour publier ses découvertes, alla trouver ce dernier, s'offrit de faire paraître à ses frais toute la partie botanique, et obtint qu'il lui remettrait ses herbiers et recevrait, en dédommagement, une pension annuelle. A peine le marché était-il conclu, que L'héritier se mit au travail avec une incroyable activité : déjà l'ouvrage était fort avancé, lorsqu'une circonstance inattendue vint troubler sa jouissance. Les Espagnols, voulant connaître les richesses des contrées qu'ils avaient explorées, avaient désiré ne pas être devancés, et la cour de France, sur la demande de celle d'Espagne, leur avait promis qu'à cet égard ils seraient satisfaits : en conséquence, l'ordre venait d'être donné à Buffon de se faire remettre l'herbier de Dombey. L'héritier, étant un jour à Versailles, apprend que c'est le lendemain que cet ordre doit être exécuté : frappé de terreur, il revient en hâte à Paris, ne consulte que son ami Broussonnet, appelle vingt ou trente layetiers, et passe toute la nuit à faire des caisses. L'héritier, sa femme, Broussonnet et Redouté emballent l'herbier, et, dès le grand matin, il part en poste avec son trésor pour Calais ; il n'est tranquille que lorsqu'il a touché le sol de l'Angleterre. Il passa quinze mois à Londres, où les secours de toute espèce lui furent prodigués pour son travail ; la bibliothèque de Banks lui fut toujours ouverte ; l'herbier de Linnæus, acheté par le docteur Smith, ceux de tous les botanistes anglais, furent à sa disposition, et il parvint à terminer cet ouvrage, qu'il devait publier sous le titre de *Flora du Pérou*. Redouté, qu'il avait fait venir près de lui, en dessina les figures, dont soixante ont été finies et plusieurs gravées sous ses yeux. Pendant son séjour en Angleterre, L'héritier visita les plus beaux jardins de ce pays, et fit peindre les fleurs les plus rares qui en font l'ornement. Ces figures, superbement gravées, furent publiées à son retour sous le titre de *Bouquet anglais* (*Sertum anglicum*). Cet ouvrage est le dernier qu'il ait mis au jour. Il n'était rentré en France que quand la révolution l'eut rendu certain qu'on ne lui enlèverait plus arbitrairement l'objet d'un travail chéri. Dès lors il fut presque constamment dans des fonctions publiques très actives, qu'il prit d'abord seulement par zèle, et que la diminution de sa fortune l'obligea ensuite de conserver comme ressource. Il n'eut donc pendant longtemps ni le loisir, ni le moyen de continuer ses grands travaux. Cependant sa passion favorite ne l'abandonnait pas ; employé pendant quelque temps au ministère de la justice, il ne pouvait s'empêcher de recueillir sur son passage les mousses, les lichens, les bysses et les petites plantes qui croissaient sur les murs ou entre les pavés : en une seule année il en observa, seulement dans les environs de l'hôtel du ministre, plusieurs centaines d'espèces, dont il se proposait de publier la description sous le titre de *Flora de la place Vendôme*. Il forma à grands frais une bibliothèque à l'usage des botanistes, et il la rendit, en ce genre, la plus complète qui existât en Europe : il y avait rassemblé tous les ouvrages, dans quelque langue que ce fût, qui traitaient, en tout ou en partie, de quelque matière relative aux plantes. Sous le directoire, quelques financiers à vues étroites ayant proposé de faire payer l'entrée des bibliothèques et des autres monuments d'instruction publique, L'héritier annonça que désormais il laisserait à tout le monde le libre usage de la sienne. C'était à force de privations que cet homme, si dévoué à la science qu'il cultivait, se ménageait les moyens d'instruire et de servir le public. Il y avait beaucoup de luxe dans ses ouvrages, mais sa table était frugale et ses habits simples ; il dépensait plus de 10,000 francs par an pour la botanique, et il allait à pied. Comme beaucoup de bibliophiles, il n'avait pu se préserver de la manie de n'estimer les livres que pour leur rareté, il voulait même donner ce prétendu mérite à quelques uns des siens : il y a de lui des dissertations qu'il ne fit imprimer qu'à cinq exemplaires, et qu'il distribua à des personnes différentes, de manière qu'aucune d'elles n'en put posséder la collection complète. Au zèle qui annonce le savant L'héritier alliait toutes les vertus de l'homme privé et de l'homme public : dans tous les corps dont il fut membre, il eut beaucoup d'autorité. La cour des aides surtout,

où il était entré en 1775, et dont il fut longtemps le doyen, ne délibéroit dans aucune occasion importante sans recourir à ses avis; avant d'y être admis, il jouissait déja de l'intimité du chef de cette compagnie, le grand et malheureux Malesherbes, dont il partageait les goûts et la philanthropie. En 1789, L'héritier était l'un des commandants de la garde nationale de Paris. Se trouvant à Versailles, à la tête de son bataillon (celui des Lombards), à la fatale journée du 6 octobre, il eut le bonheur d'arracher d'entre les mains d'une populace effrénée douze gardes du corps qu'elle allait immoler. Il se les fit livrer, sous sa responsabilité, pour les conduire à Paris, et il leur procura des habits bourgeois, à la faveur desquels ils purent s'évader. Nommé deux fois juge au tribunal civil de Paris, il en remplit les fonctions avec cette droiture qui est même à l'abri de tous les soupçons. Il fit arrêter par le tribunal du deuxième arrondissement *qu'aucun de ses membres ne recevrait de solliciteurs*. Selon lui, cet usage d'entretenir son juge hors de l'audience est une insulte, et suppose ou qu'il ne prête pas aux parties l'attention qu'il leur doit, ou qu'il peut céder à des motifs qu'on n'oserait pas lui alléguer en public. L'héritier partageait ses loisirs entre les soins qu'il devait à ses enfants, l'histoire naturelle et ses livres: sa vigueur et sa tempérance lui promettaient encore de longues années, lorsque, le 16 avril 1800, étant sorti fort tard de l'institut, il fut trouvé le lendemain, à quelques pas de sa maison, égorgé de plusieurs coups de sabre. Les motifs et les auteurs de ce crime sont restés couverts d'un voile impénétrable: seulement on a hasardé quelques conjectures: la plus probable de toutes c'est que L'héritier, assassiné par des soldats de la garde de Paris, serait tombé victime d'une fatale méprise, et que Geoffroy le journaliste était l'homme qu'ils avaient mission de frapper. L'héritier, quoique naturellement bon, était d'un caractère difficile et impatient. Il eut des discussions très vives avec Cavanilles sur l'antériorité de la découverte de quelques plantes. Il était membre de l'académie des sciences, et il fit partie de l'institut dès l'organisation de ce corps savant. Les ouvrages qu'on a de lui sont: 1° *Stirpes novæ, aut minùs cognitæ, descriptionibus illustratæ*, Paris, 1784, in-folio; 2° *Cornus, specimen botanicum sistens, descriptiones et icones specierum corni minùs cognitarum*, Paris, 1788, in-folio; 3° *Sertum anglicum, seu plantæ rariores quæ in hortis juxtà Londinum, imprimis in horto regio Kewensi, excoluntur*, Paris, 1788, grand in-folio: dans cet ouvrage, qu'il a dédié aux Anglais, il donne aux nouvelles plantes qui y sont décrites les noms des botanistes de cette nation, pour leur témoigner sa reconnaissance de l'accueil qu'ils lui avaient fait; 4° sept dissertations latines, *Kokile*, 1788, in-folio, avec planches: on n'en connaît qu'un seul exemplaire; *Hymenopappus — Oxybaphus — Virgilie — Michauxia — Buchozia* et *Cadia*, in-folio: *Buchozia* est le nom qu'il donne à une plante d'une odeur infecte, en mépris des compositions de l'infatigable Buchoz. Les dissertations dont on vient de lire les titres sont celles qu'il n'a fait tirer qu'à cinq exemplaires. La dissertation intitulée *Cadia* a été insérée dans le *Magasin encyclopédique*, et on en a tiré à part quelques exemplaires in-8°. Il a laissé en manuscrit *la Flore du Pérou* et *la Flore de la place Vendôme*. La bibliothèque de L'héritier, vendue cinq ans après sa mort, a été entièrement dispersée.

L'HERITIER (Jean-Baptiste), capitaine de vaisseau, né à Lorient en 1753. Il était officier dans la marine marchande à l'époque de la révolution. Capitaine de vaisseau en 1798, il soutint à bord de *l'Hercule*, qu'il commandait, un combat des plus opiniâtres contre *le Mars* de soixante-quatorze canons, et deux autres vaisseaux anglais. A la suite de cette lutte inégale, il fut pris, et les Anglais, annonçant leur victoire, osèrent publier qu'il s'était rendu à un seul vaisseau. Blessé d'une telle assertion, M. L'héritier, qui avait été couvert de blessures, et qui passait pour mort, écrivit de Plimouth, où il était prisonnier, une lettre au ministre de la marine de France afin de lui faire connaître la vérité: mais déja on connaissait à Paris les détails de la glorieuse défense de *l'Hercule*: M. L'héritier fut promptement échangé. De retour en France, il reçut en 1799 le commandement de l'armée navale rassemblée à Brest sous les ordres du contre-amiral de Lamothe. Pendant cette campagne il déploya constamment la plus grande bravoure. Néanmoins l'empereur ne lui conserva pas le titre de chef de division qui lui avait été provisoirement donné. Officier de la légion-d'honneur depuis la création de l'ordre, et chevalier de Saint Louis depuis la restauration, M. L'héritier a été admis à la solde de retraite.

L'HERITIER (Samuel-François, baron), lieutenant-général, né à Tours, le 6 août 1772. Animé des principes républicains dès le commencement de la révolution, L'héritier fit partie de ces bataillons de citoyens armés qui volèrent aux frontières pour repousser l'invasion, mais il ne rentra pas dans ses foyers, et fit sous les ordres du général Moreau les différentes campagnes de l'armée du Rhin. Aide-de-camp du général Bellavène, il fut chargé de présenter au directoire les drapeaux que cette armée avait conquis. Nommé plus tard chef d'escadron dans le onzième régiment de cuirassiers, il combattit à Austerlitz, et devint, l'année suivante, colonel du 10e régiment de la même arme. En 1807, pendant la campagne de Prusse, il se distingua encore, et fut fait officier de la légion-d'honneur. Général de brigade en 1812, il fit partie de la fatale expédition de Russie, et il se signala par une bravoure à toute épreuve, dans plusieurs circonstances, notamment au combat de Polotsck. Nommé général de division, L'héritier montra de plus en plus qu'il était digne de la confiance que l'empereur mettait en ses talents et en son courage: posté sur les bords du Rhin, il défendit jusqu'à la dernière extrémité le passage de ce fleuve, et déploya une grande intrépidité dans les divers combats qui furent livrés sur notre territoire. Nommé par Louis XVIII chevalier de Saint-Louis et commandeur de la légion-d'honneur, le général L'héritier n'eut point d'activité à la suite de la première restauration. En juin 1815, Napoléon lui confia le commandement de la quatrième division de cavalerie à l'armée de la Moselle. Aujourd'hui sans emploi après avoir été en disponibilité, le général L'héritier habite, près de Paris, le village de Conflans, dont il est maire.

L'HERMITE (le baron Jean-Marthe-Adrien), contre-amiral, commandant de la légion-d'honneur, entra fort jeune dans la marine, et parvint au grade de contre-amiral après avoir passé par tous les grades inférieurs. Il était capitaine de frégate en 1796; fit, sous les ordres du contre-amiral Sercey, la campagne de l'Océan indien, et se distingua, le 9 septembre, dans le combat naval contre les deux vaisseaux anglais de soixante-quatorze canons *l'Arrogant* et *le Victorieux*. En 1809, il remplit, comme capitaine de vaisseau, les fonctions de rapporteur près le conseil de guerre qui jugea à Rochefort les capitaines Lafon, Proteau, Laroncière et Lacaisse, mis en accusation par suite de la journée du 11 avril, où les Anglais, reproduisant, avec une fureur inconnue jusqu'alors, des moyens d'attaque que la lâcheté de leur emploi avait fait proscrire par toutes les nations, employèrent contre nos vaisseaux trois machines infernales et trente-trois brûlots. Le rapport que fit, dans cette affaire importante, le capitaine L'hermite, prouva que cet officier avait acquis toutes les connaissances d'un habile marin; et, sur ses conclusions, le capitaine Lafon fut condamné à la peine de mort. En 1813, le baron L'hermite succéda à M. le comte Emeriau, vice-amiral, dans la préfecture maritime du sixième arrondissement. Il remplissait encore ces fonctions lorsque, par suite des ordonnances royales sur la marine, il fut mis à la retraite en 1818. Cet officier-général est mort au mois d'août 1828, au Plessis-Piquet, près Paris, où il s'était retiré. Un contre-amiral du même nom, et que nous croyons son frère, a figuré en même temps que lui dans la marine française, et s'y est acquis une réputation distinguée.

LHOMOND (Charles-François), professeur émérite de l'université de Paris, naquit, en 1727, à Chaulnes, ci-devant province de Picardie, obtint une bourse au collége d'Inville, y fit ses études, et en devint principal. Nommé professeur d'une des basses classes au collége du cardinal Lemoine, il s'attacha tellement à ses jeunes élèves, qu'il renonça à tout projet d'avancement, et interrompit sa licence pour n'être point

tenté de s'élever au-dessus du poste qu'il occupait. On lui offrit en vain des chaires plus honorables : « Je n'abandonnerai jamais mes *sixièmes*, » répondait-il constamment. Ses vertus ne purent le garantir des persécutions de l'époque ; il fut arrêté au commencement d'août 1792, et enfermé à Saint-Firmin ; il n'y resta que quelques jours, Tallien, qui avait été son élève, et qui conservait pour lui la plus profonde vénération, l'ayant fait mettre en liberté. On pourrait citer de Lhomond une foule de traits qui prouvent la bonté de son ame, et même sa bonhomie. Nous nous contenterons de rapporter les services qu'il a rendus à l'enseignement, et qu'il a perpetués dans les différents ouvrages qu'il a publiés. Lhomond cultivait avec beaucoup de soin la botanique, et était devenu très-habile dans cette science, dont il donna les premières leçons au célèbre Haüy, qu'il encouragea dans l'étude des sciences naturelles. On se plaisait dans le commerce de Lhomond ; il n'avait rien du pédantisme des écoles ; aimable et spirituel, il assaisonnait sa conversation de bons mots, que la tradition a conservés, et qu'on se plait encore à répéter. On prétend qu'il n'était redevable de sa santé qu'à l'usage où il était de faire tous les jours, une promenade jusqu'à Sceaux, quelque temps qu'il fit. Néanmoins il n'arriva pas à l'âge qu'il pouvait naturellement atteindre ; il mourut à soixante-sept ans, le 31 décembre 1794. On a de lui : 1° *De viris illustribus urbis Romæ*, in-24 ; 2° *Éléments de la grammaire latine*, in-12 ; 3° *Éléments de la langue française*, in-12. Ces livres élémentaires, dit M. Lemare, ont tous les défauts de ceux de Bistac, de Tricot, etc., et de ces mille et une grammaires éternelles répétitions les unes des autres. 4° *Epitome historiæ sacræ*, in-12 ; 5° *Doctrine chrétienne, en forme de lecture de piété, où l'on expose les preuves de la religion, les dogmes de la foi, les règles de la morale, ce qui concerne les sacrements et la prière*, in-12 ; 6° *Histoire abrégée de l'Église, où l'on expose ses combats et ses victoires dans les temps de persécutions, d'hérésies et de scandales, et où l'on montre que sa conservation est une œuvre divine ainsi que son établissement*, in-12 ; 7° *Histoire abrégée de la religion avant la venue de J. C., où l'on expose les promesses que Dieu a faites d'un rédempteur, les figures qui l'ont représenté, les prophéties qui l'ont annoncé, et la suite des événements temporels qui lui ont préparé les voies ; et où l'on démontre l'antiquité et la divinité de la religion chrétienne*, 1re édition, 1791, in-12. La plupart de ces ouvrages ont eu grand nombre d'éditions, et ont beaucoup souffert, dans ces derniers temps, des interpolations des ultramontains.

LIADIÈRES (P... -Charles), capitaine au corps royal du génie, membre de la légion-d'honneur, a trouvé d'honorables délassements à l'étude de Vauban et de Follard, en s'exerçant dans la carrière dramatique. Il a donné au second Théâtre Français : 1° *Conradin et Frédéric*, tragédie en cinq actes, 1820, in-8° ; 2° *Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne*, tragédie en cinq actes, 1821, in-8°, restée au courant du répertoire, et remise au théâtre, en 1825, avec des changements, 1826, in-8° ; 3° *Jane Shore*, tragédie en 5 actes, représentée, le 2 avril 1824, in-8° : cette pièce, fidèlement calquée sur la tragédie anglaise de Rowe, est plus régulière que celle de M. Lemercier, jouée la veille au premier Théâtre-Français ; aussi obtint-elle un succès moins contesté. On applaudit la facilité de la versification, la clarté du style, tout en regrettant que ces qualités ne fussent pas relevées par plus d'éclat, de force et de hardiesse. On doit néanmoins savoir gré à M. Liadières d'avoir emprunté à l'histoire moderne le sujet de ces trois tragédies, et l'engager à continuer d'exploiter cette mine inépuisable. 4° *Dioclétien aux catacombes de Rome*, poème dithyrambique sur les consolations de la religion, couronné, en 1824, par l'académie d'Amiens, 1825, in-8°, deux éditions.

LIBES (Antoine), professeur de physique à Paris, savant aussi modeste que distingué, né à Toulouse vers 1760, a publié : 1° *Physicæ conjecturalis elementa*, 1788, in-12 ; 2° *Leçons de physique-chimique*, ou *Application de la chimie moderne à la physique*, 1796, in-8° ; 3° *Théorie de l'électricité, appuyée sur des faits, confirmée par le calcul*, 1800, in-4° ; 4° *Traité élémentaire de physique, présenté dans un ordre nouveau, d'après les découvertes modernes*, 1802, in-8° ; 1808, 3 vol. in-8° ; 5° *Nouveau dictionnaire de physique*, 1806, in-8° ; 6° *Histoire philosophique des progrès de la physique*, 1810-1813, 4 vol. in-8° ; 7° *Le monde physique et le monde moral*, ou *Lettres à madame de* ***, 1815, in-8° ; deuxième édition, augmentée du triple, 1822, 2 vol. in-8°. M. Libes est encore auteur des articles de physique du *Dictionnaire d'histoire naturelle*, publié par Deterville. Il a joint des notes au poëme des *Trois règnes de la nature*, de Delille, et inséré différents mémoires dans le *Journal encyclopédique*. M. Libes n'appartient à aucun corps académique.

LICHTENAU (la comtesse de), *Voyez* Rietz.

LICQUET (François-Théodore), conservateur de la bibliothèque de Rouen, né à Caudebec en Caux, le 9 juin 1787, fut envoyé à neuf ans, en qualité de boursier du gouvernement, au collège de Louis-le-Grand, à cette époque *collège Égalité* ; quelques années plus tard, il fit partie de la colonie qui fonda le Prytanée français, depuis collège de Saint-Cyr. Il se distingua dans ses études, fit sa rhétorique sous le savant Deguerle (*Voyez* ce nom), et obtint, en l'an XII, le premier prix de poésie française parmi les vétérans. Après avoir refusé, à treize ans, le brevet de sergent-fourrier, que sa constitution trop grêle ne lui permettait pas d'accepter, M. Théodore Licquet revint à Rouen, que sa famille habitait, et embrassa la carrière du commerce pour condescendre aux volontés de son père. Il n'y éprouva que des pertes, et obligé d'abandonner cette profession, il accepta quelques places dans l'administration. Il remplissait depuis plusieurs années l'emploi de secrétaire-adjoint de la mairie, lorsque la protection de M. Kergariou, pair de France, alors préfet à Rouen, lui fit enfin obtenir une place analogue à ses goûts, celle de bibliothécaire de la ville de Rouen. Il a publié les ouvrages suivants, qui lui assignent un rang distingué parmi les littérateurs : 1° *Thémistocle*, tragédie en cinq actes et en vers, représentée pour la première fois sur le Théâtre-des-Arts, à Rouen, le 21 septembre 1812, Rouen, 1812, in-8° ; 2° *Philippe II*, tragédie en cinq actes, représentée sur le même théâtre, le 1er février 1813, Rouen, 1813, in-8° ; 3° *Rutilius*, tragédie en cinq actes, représentée sur le même théâtre, le 30 mars 1815, Rouen, 1816, in-8° ; 4° *La mort de Brutus*, tragédie en trois actes, représentée sur le même théâtre, en 1814 (inédite). Toutes ces pièces ont obtenu beaucoup de succès, surtout la dernière, qui a été reçue à l'Odéon. Elle y eût été jouée, si l'auteur n'eût été prié de céder son tour à la *Frédégonde* de M. Lemercier. Le crime de Louvel ayant fait soumettre toutes les tragédies reçues à un nouvel examen, celle de *Brutus* fut ajournée. 5° *Campagne de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême dans le midi de la France*, Rouen, 1818, in-4° ; 6° *Lettre neuvième relative à la bibliothèque publique de Rouen, traduit de l'anglais* (de Dibdin), *avec des notes*, Paris, 1821, grand in-8° ; 7° *Dithyrambe sur l'ancienne Rome*, Rouen, 1822, in-8° (Extrait des actes de l'académie royale de Rouen) ; 8° *le sac de Pavie, fragment d'une histoire manuscrite d'Italie, depuis 1789 jusqu'en 1814*, traduit de l'italien de M. Botta, Rouen, 1823, in-8° (Extrait des actes de la même société) ; 9° *Histoire d'Italie, de 1789 à 1814*, traduit de l'italien de M. Botta, Paris, 1824, in-8° ; 10° *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France, par le R. Th. Frognall Dibdin* (*Voyez* ce nom), Paris, 1825, 4 vol. in-8°, fig. et *fac simile*. Les deux derniers volumes de cette traduction sont de M. Crapelet (*Voyez* ce nom). 11° *Rouen : précis de son histoire, son commerce, son industrie, ses manufactures, ses monuments ; guide nécessaire pour bien connaître cette partie de la Normandie, suivi de notices sur Dieppe, Bolbec, le Havre, Elbeuf, et les endroits les plus remarquables du département de la Seine-Inférieure*, Paris, 1827, in-8° et in-12, fig. ; 12° *Mémoires relatifs à la famille royale de France, pendant la révolution*, traduit de l'anglais, Paris, 1826, 2 vol. in-8° ; 13° *Recherches sur l'histoire religieuse, morale et littéraire de Rouen, depuis les premiers temps jusqu'à Rollon, mémoire couronné par la société d'émulation de Rouen, le 9 juin 1825*, Rouen, 1826, in-8°. M. Licquet est membre de la société royale des antiquaires de Normandie, et président actuel de

l'académie royale de Rouen. Il a fourni, dans les Mémoires de cette dernière société, plusieurs morceaux remarquables, entre autres, *Ode sur le retour du roi*, — *Eloge du cardinal Cambacérès*, — *Eloge de M. de Bernis*, — *Discours sur l'origine de la chevalerie, et ce qu'elle était en Angleterre et en Normandie au moyen âge, etc., etc.* M. Licquet a encore concouru à la traduction de la *Vie de Napoléon*, de Walter Scott. Il a en portefeuille une tragédie en cinq actes, intitulée *le chevalier de Rhodes*.

LIDON, député du département de la Corrèze à la convention nationale, et attaché au parti de la Gironde, vota la mort de Louis XVI et l'appel au peuple. Il s'était, dès la réunion de l'assemblée, prononcé contre la montagne, et soutint avec vigueur la motion faite par Barbaroux, contre l'opinion de Robespierre, de former une garde de volontaires envoyés par chaque département pour préserver la représentation nationale de l'influence des sections de Paris. En avril 1793, il demanda l'envoi dans les départements de l'inutile décret d'accusation obtenu par la Gironde contre Marat. Au 31 mai, il fut mis en état d'arrestation; mais il s'évada ainsi que plusieurs autres députés, et regagna secrètement son département. Le décret de mise hors la loi porté contre lui, le 23 octobre 1793, y étant parvenu, il allait être arrêté, le 8 novembre: Chambon, qui était avec lui, fut pris, et périt misérablement. Lidon n'attendit pas qu'on s'emparât de sa personne, et se tua d'un coup de pistolet. Il n'avait joué dans la convention et dans son parti qu'un rôle secondaire, tel que devait être celui d'un homme animé d'intentions pures, mais doué d'un talent médiocre.

LIEBLE (PHILIPPE-LOUIS), bénédictin, naquit à Paris en 1734, entra dans l'ordre des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et fit profession, le 28 octobre 1752, dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux. Emule de ses devanciers dans cet ordre savant, il s'appliqua aux sciences et aux lettres, et remporta, en 1764, le prix proposé par l'académie royale des inscriptions et belles lettres sur *les limites de l'empire de Charlemagne*. Il devint ensuite bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et se fit remarquer dans cette place par ses vastes connaissances et son extrême obligeance envers ceux qui le consultaient. Il était resté à son poste après la destruction des couvents; mais l'incendie qui dévora, le 22 août 1794, l'établissement confié à ses soins, le laissa sans ressource pour le moment, et lui ôta encore celles qui pouvaient améliorer son avenir, puisqu'il y perdit le manuscrit d'un ouvrage sur *les Gaules du moyen âge*, qui lui avait coûté trente ans de travail. La convention le comprit parmi les gens de lettres à qui elle accorda des secours en 1795. Il est mort à Paris à la fin de 1816. Les notes envoyées par les bénédictins aux derniers éditeurs d'ALEXIS et de FOSSARD étaient en partie son ouvrage, de même que celles dont Chiniac de la Bastide enrichit son édition des *Capitulaires*. Il a aussi coopéré au *Dictionnaire raisonné de diplomatique* de son confrère D. de Vaines. D. Lieble a composé seul: 1° *Observations sur les deux lettres adressées à un supérieur général à l'occasion de la réforme des réguliers*; 2° *Suite des observations*; 3° *Mémoire* (et non *dissertation*) *sur les limites de l'empire de Charlemagne*, 1765, in-12. C'est le mémoire qui avait remporté le prix en 1764. 4° *Nouvelle rhétorique française à l'usage des jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe, avec des exemples tirés des meilleurs auteurs latins et français*, 1803, in-12.

LIGNE (CHARLES-JOSEPH, prince de), naquit à Bruxelles en 1735, et entra fort jeune dans la carrière des armes, où son père et son aïeul, tous deux feld-maréchaux au service de l'Autriche, lui avaient préparé à-la-fois des exemples brillants et des recommandations puissantes. Il obtint, en 1752, un drapeau et un brevet de capitaine dans le régiment de son père. Il fit en cette qualité la campagne de 1757, et se distingua par sa bravoure et son enthousiasme militaire à Breslaw, à Leutzen, et dans beaucoup d'autres occasions. Il prit part, en 1758, à la victoire de Hochkirchen, s'empara d'un poste important, et reçut pour récompense le grade de colonel. Il continua à déployer la valeur la plus brillante dans les dernières campagnes de la guerre de Sept-Ans. Il accompagna Joseph II, à qui il avait inspiré beaucoup de confiance, en 1770, dans l'entrevue que ce prince eut avec Frédéric II. Dans la guerre de la succession de la Bavière, en 1778, il commanda l'avant garde du maréchal Laudon, et accrut encore sa réputation militaire. La paix générale qui survint après cette campagne, lui permit de perfectionner ses études et de voyager en Italie, en Suisse et surtout en France. Il parut à Versailles avec beaucoup d'éclat, en 1759, lorsqu'il eut la mission d'aller annoncer à Louis XV la victoire de Maxen. Il fut accueilli avec beaucoup de bonté par la reine Marie-Antoinette, y fit connaissance de la marquise de Coigny, l'une des femmes les plus spirituelles de ce temps, et avec laquelle il entretint longtemps une correspondance qui a été imprimée dans ses œuvres. Le prince de Ligne fut chargé, en 1782, d'une mission importante auprès de Catherine. Il plut à cette princesse, qui le nomma feld-maréchal, lui donna une terre en Crimée, et lui permit de l'accompagner lorsqu'elle se rendit dans cette contrée avec Joseph II. En 1782, Joseph II lui donna le grade de général d'artillerie, et l'envoya avec des instructions militaires et diplomatiques auprès du prince Potemkin, qui faisait le siége d'Oczakow. Il prit part aux périls de cette difficile opération; et la relation qu'il en a donnée est regardée comme l'un des morceaux les plus curieux de ses écrits. L'année suivante, il commanda un corps de l'armée autrichienne, et obtint sa part de gloire à la prise de Belgrade. La mort de Joseph II vint mettre un terme à ses travaux militaires. Les larmes que le prince de Ligne versa dans cette occasion contribuèrent à l'éloigner de Léopold, et la révolte des Pays-Bas servit de prétexte pour l'écarter. Cependant le prince de Ligne montra toujours de la répugnance pour le parti de la rébellion; jamais il ne se décida à prendre les armes pour cette cause, et lorsque Vandernoot, chef des révoltés, lui écrivit pour le déterminer à se réunir à ses compatriotes, le prince de Ligne lui conseilla de se soumettre à l'instant, pour éviter une *mauvaise fin*. Après la répression des troubles, il se rendit en Belgique pour y présider les états du Hainaut; mais il ne resta pas longtemps dans la jouissance de ses biens, l'invasion des Français vint l'en priver. Cette perte, qui le privait de la plus grande partie du reste de sa fortune que ses prodigalités avaient déja fort altérée, fut précédée d'un chagrin plus cuisant encore et qui empoisonna les dernières années de sa vie, ce fut la mort de son fils aîné, jeune homme intéressant, qui fut tué le 14 septembre 1792, dans la fameuse expédition des princes en Champagne. Délaissé par son souverain, ce courtisan accompli se mit à cultiver les lettres avec passion; il a composé un grand nombre d'ouvrages, et si la postérité ne peut pas lui assigner un rang parmi les écrivains proprement dits, il lui restera du moins toujours une place éminente dans la classe des hommes de beaucoup d'esprit qui peuvent être considérés comme des produits de leur époque. Le prince de Ligne est une expression de la sienne, par le singulier mélange de philosophie critique, de badinage frivole et de verve sentimentale qui caractérise ses écrits. Sa tête est un chaos spirituel et fécond, où des aperçus ingénieux, des velléités de raisonnements hardis plutôt que des pensées fortes, sont sans cesse déroutées par les habitudes de l'homme du monde et les préjugés du grand seigneur. D'ailleurs sa manière a tous les vices du style cavalier. Qu'on n'attende de lui ni ordre, ni précision, ni suite; il saisit les idées à mesure et comme elles se présentent. C'est ainsi que Montaigne procédait, mais il exécutait autrement. La prétention aux graces, le négligé, le naturel, dégénère souvent chez lui en affectation. Le plus substantiel de ses écrits, et celui qui nous paraît en même temps le plus empreint d'originalité, est le recueil qu'il a intitulé *Mes Ecarts*: c'est une suite d'observations, de maximes ou de réflexions, résultat de son expérience ou de ses études. Il y a des choses fort piquantes, très hardies, et il y en a qui ne peuvent que paraître fort ridicules aujourd'hui; par exemple: « L'homme capable de grandes choses ne peut « pas avoir deux mois de raison par an. — Il est très « joli d'aimer la femme d'un jaloux. — La gloire est une

» courtisane de mauvaise compagnie, qui attaque souvent ceux qui n'y pensent pas. — Il y a deux espèces » de sots, ceux qui ne doutent de rien et ceux qui doutent de tout. — J'ai mauvaise opinion d'un pays où » il y a beaucoup de fripons, et presque pas de voleurs. » — Le prince de Ligne commence ses *Ecarts*, par cette remarque : « Tous ceux qui écrivent des pen» sées ou des maximes sont des charlatans qui jettent » de la poudre aux yeux : il n'y a rien de si aisé que de » faire un livre de cette manière ; je veux essayer. » Le prince de Ligne, qui avait déploré les commencements de la révolution française, a vécu assez longtemps pour la voir s'accomplir tout entière. Retiré du service et presque du monde, depuis la mort de Joseph II, il passa tout le règne de Léopold dans une inaction qui était un véritable malheur pour une organisation telle que la sienne ; cependant il vécut encore assez pour qu'un nouveau règne apportât quelque compensation à ses disgraces. En 1807, l'empereur François le nomma capitaine des trabans de sa garde ; et peu de temps avant sa mort, il fut compris dans le règlement des indemnités germaniques, pour un ébauche de domaine qui lui procurait une augmentation assez considérable de revenu. Il mourut à Vienne, le 13 décembre 1814, âgé de soixante-dix neuf ans et sept mois. Il avait conservé jusqu'au dernier moment la vivacité de son esprit et l'intarissable gaieté qui n'avait pas cessé de le distinguer. Voyant, en 1814, les rois de l'Europe réunis en congrès dans les murs de Vienne, et occupés de bals et de fêtes de tous les genres, il disait : « Le congrès *danse*, il ne *marche* pas ; quand il » aura épuisé tous les genres de spectacles, je lui don» nerai celui de l'enterrement d'un feld-maréchal. » Cette promesse fut en effet accomplie ; mourant sans fortune, et voulant, selon l'usage, laisser un legs à sa compagnie de trabans, il lui donna la collection de ses manuscrits, qu'il évaluait à cent mille florins. Ses héritiers, qui n'y mettaient pas le même prix, les vendirent à un libraire pour une somme modique ; mais le comte de Colloredo, son successeur dans le commandement des trabans, réclama contre cette vente dans les intérêts de sa compagnie. Cet incident n'empêcha pas la publication des manuscrits. La collection des œuvres du prince de Ligne a été publiée par lui-même à Vienne et à Dresde, 1807, 30 vol. in-12, divisés en deux parties ; la première comprend : *Coup d'œil sur Bel-Œil et une grande partie des jardins de l'Europe* ; — *Dialogue des morts* ; — *Lettre à Eulalie sur le théâtre* ; — *Mes Ecarts, ou ma Tête en liberté* ; — *Mélanges de poésies, pièces de théâtre* ; — *Mémoires sur le comte de Bonneval, sur la correspondance de La Harpe*, etc. La seconde partie intitulée : *OEuvres militaires et sentimentales*, comprend : *Préjugés et fantaisies militaires* ; — *Mémoires sur les campagnes du prince Louis de Bade ; sur les campagnes du comte de Bussy Rabutin ; sur la guerre des Turcs ; sur les deux maréchaux de Lascy ; sur Frédéric II* ; — *Instructions du roi de Prusse à ses officiers* ; — *Journal de la guerre de Sept-Ans sept mois, en 1778, et de sept jours aux Pays-Bas, en 1784* ; — *Mémoire sur les généraux de la guerre de Trente-Ans* ; — *Relation de ma campagne de 1788 à 1789* ; — *Catalogue raisonné des livres militaires de ma bibliothèque*. Les deux derniers volumes contiennent des *OEuvres mêlées en prose et en vers*. Il publia, deux ans plus tard, la *Vie du prince Eugène de Savoie, écrite par lui-même*, Weimar, 1809, in-8° ; et Paris, 1810, in-8°. On y reconnait facilement la manière du prince de Ligne, et personne n'a été dupe de cette petite fraude. Madame de Staël a publié : *Lettres et pensées du maréchal prince de Ligne*, 1808, in-8°, 3 édit. la même année. MM. Propiac et Malte-Brun publièrent la même année : *OEuvres choisies, littéraires, historiques et militaires du maréchal prince de Ligne, précédées de quelques détails biographiques sur le prince de Ligne*, Paris, 1808, 2 vol. in-8°. Le prince de Ligne en fut très mécontent ; et voulait en faire imprimer un autre lui-même, mais la mort ne lui permit pas de réaliser ce projet. On publie en ce moment : *Mémoires et mélanges historiques et littéraires, par le prince de Ligne*, Paris, 1827-1828, 4 vol. in-8°. Ces mémoires se composent d'extraits des ouvrages imprimés du prince de Ligne.

LIMA (dom Lourenço de), diplomate portugais, fils du vicomte, depuis marquis de Ponte de Lima, naquit à Lisbonne, et entra de bonne heure dans la carrière diplomatique. Avant la paix d'Amiens, il était ministre de sa cour en Angleterre, et fut ensuite nommé ambassadeur à Paris, où il continua à résider jusqu'à la fin de 1807. Il se rendit alors à Lisbonne pour informer la cour des dispositions de Napoléon relativement au Portugal. Lors du départ du prince régent pour le Brésil, M. de Lima ne le suivit point : il se rendit au contraire, après l'occupation du pays par l'armée française commandée par le général Junot, à Bayonne, à la tête de la députation qui fut, au nom de la nation portugaise, supplier l'empereur des Français de réduire la contribution de cent millions imposée par son ordre au Portugal, et le prier de lui accorder un prince de sa famille pour roi. Interrogé par Napoléon sur la réunion du Portugal à l'Espagne, M. de Lima se prononça avec fermeté pour la négative, et proféra le mot *jamais* d'une voix qui étonna M. de Pradt, et qui lui a valu, de la part de cet écrivain spirituel, mais léger, la réputation d'un homme à grand caractère. M. de Lima ne fut toute sa vie qu'un courtisan souple et adroit, et ne montra jamais une grande fixité de principes. Il a vécu à Paris jusqu'en 1812, jouissant d'une forte pension du gouvernement impérial, et fort bien vu des ministres de Napoléon. Il ne quitta la France qu'après la restauration des Bourbons, passa ensuite quelque temps à Londres, et se rendit plus tard dans sa patrie, où il a vécu sans emploi, et assez peu considéré par ses compatriotes. C'est un homme du monde, aimable et fin, mais superficiel et peu instruit ; il n'a rien fait pendant sa vie publique qui mérite des éloges, et, malgré son adresse, il ne soupçonna pas même le traité de Fontainebleau, qui détruisait l'indépendance du Portugal. *Voyez* PONTE-DE-LIMA.

LIMAN (LOUIS-THÉODORE), compagnon de voyage du général Menu de Minutoli, né à Berlin, le 18 novembre 1788, reçut sa première instruction au gymnase français de la même ville, qu'il fréquenta pendant six ans. Il montra de bonne heure d'excellentes dispositions pour le dessin et pour l'architecture. Après l'avoir cultivée sous la direction des premiers conseillers de construction, Mosar et Géez, il subit son examen avec succès, en 1810, et fut jugé digne d'entreprendre aux frais du roi un voyage scientifique. A cet effet, Liman se rendit, au mois de septembre 1811, à Paris. Il y demeura jusqu'au mois de novembre 1814, en qualité d'élève de l'académie. Il suivit particulièrement les leçons de M. Percier, qui le distingua et lui accorda une protection spéciale. Après huit ans de séjour dans cette capitale, Liman se rendit à Rome, parcourut l'Italie dans toutes ses directions, et recueillit une foule de plans et même de paysages qui attestent son infatigable activité. S'essayant aussi heureusement dans la gravure, il a fait paraître avec son ami Gau, et dédié au pape, une grande feuille dessinée et gravée par lui, représentant le plan et la principale façade du Vatican. En 1817, il se dirigea vers le sud pour visiter les précieuses ruines d'Herculanum et de Pompéi, dont il dessina une très grande partie. Après avoir ainsi, par des travaux variés, mûri son talent, Liman retourna dans sa patrie en 1819 ; il fut nommé professeur près de l'académie royale d'architecture, le 26 mai 1820. Vers la même époque se préparait l'exécution d'un projet formé sous les auspices du gouvernement prussien, de faire visiter l'Egypte, la Syrie, l'Asie mineure et la Grèce, par une société de savants et d'artistes. Liman obéit avec empressement à l'invitation qu'il reçut de s'y joindre, et se mit en route le 6 juillet 1820, pour suivre M. de Minutoli, chef de l'expédition, qui avait déjà pris les devants. S'étant embarqué le 9 septembre à Livourne, il atteignit Alexandrie le 7 octobre suivant. M. de Minutoli étant déjà parti pour Derne et Cyrène, Liman se remit en route au bout de deux jours, et rejoignit sa société dans le désert Lybien, où il s'avança avec elle jusqu'à ce que, comme on sait, elle fut obligée de rebrousser chemin pour aller à Syouah. Liman se consola de ne pouvoir pénétrer dans la Cyrénaïque par la découverte de tombeaux antiques qui l'intéressèrent vivement dans le désert et le déterminèrent à se porter

sur un autre point avec une partie de la caravane. Malheureusement une maladie grave l'arrêta dans sa marche. De retour à Alexandrie, il y mourut le 12 décembre 1820, et fut inhumé dans le couvent grec qui se trouve en cette ville. Il a laissé un volumineux carton rempli de dessins estimés.

LINDBLOM (Axel), archevêque d'Upsal, naquit, en 1747, dans la province d'Ostrogothie; son père, pasteur et archidiacre, soigna sa première éducation, et l'envoya ensuite à l'université d'Upsal, où il fit d'excellentes études. Il y puisa surtout dans les leçons du célèbre Jean Ihre le goût de la critique et des langues anciennes. Après avoir terminé ses cours à l'université, Lindblom passa en Livonie: il y fut chargé d'une éducation particulière, où il essaya ses forces pour l'enseignement public, et revint bientôt remplir à Upsal la chaire de belles-lettres et de politique, qu'avait longtemps occupée Jean Ihre; il épousa, vers la même époque, la fille de Berge Frondin, bibliothécaire de l'université. La littérature latine, jusque-là négligée dans cette partie de l'Allemagne, reprit faveur alors, et l'on vit affluer à ses cours un nombre considérable d'élèves. Pour rendre durable l'élan donné à la langue latine, il publia un *Dictionnaire latin et suédois* qu'il médita longtemps, et qui pourrait servir de modèle aux ouvrages de ce genre dans toutes les langues. Il entra dans l'état ecclésiastique, en 1789; et après avoir pris les ordres, il fut nommé, par Gustave III, évêque de Lincoping, dignité qui lui donnait le premier rang parmi les prélats de Suède, après l'archevêque d'Upsal. Dans une occasion importante, où celui-ci voyageait loin de sa patrie, Lindblom le remplaça comme orateur de l'ordre du clergé, et signa en cette qualité *l'acte d'union et de sûreté* qui augmentait, sous plusieurs rapports, la prérogative royale. Mais le siége d'Upsal s'étant trouvé vacant par la mort du titulaire, Axel Lindblom fut nommé pour l'occuper. Il avait des principes de tolérance très-remarquables, comme il est facile de s'en convaincre par le *Journal ecclésiastique* qu'il faisait imprimer à Lincoping sous ses auspices. Ce fut lui qui reçut à Elseneur, où il s'était rendu par ordre du roi Charles XIII, la profession de foi luthérienne du général Bernadotte, maintenant roi sous le nom de Charles-Jean, qui venait d'être élu prince royal par les états. C'est encore lui qui a fait le sacre de Charles-Jean, à Stockholm, au mois de mai 1818. Ce fut un beau spectacle pour les amis de cette monarchie régénérée, de voir surgir de la classe plébéienne deux hommes à la fois, pour devenir, l'un chef de l'état, et l'autre de la religion du pays. Ce prélat épousa en secondes noces une personne qui avait été attachée à la cour de la reine de Suède, et qui était renommée pour les grâces de son esprit. Ses enfants ont été anoblis sous le nom de *Lindersköld*. Axel Lindblom est mort au commencement de 1818.

LINDBLOM (N.), frère du précédent, fut longtemps secrétaire interprète du roi de France, et remplit aujourd'hui les fonctions de vice-secrétaire de l'académie de Stockholm. Il a traduit en français le *Voyage en Islande*, de Troil, qui occupait, avant Lindblom, le siége de l'archevêché d'Upsal.

LINDE (Samuel-Théophile), né en 1771, à Thorn, ville de l'ancien palatinat de Culm, dans le royaume de Pologne. Envoyé à l'université de Leipsick pour se perfectionner dans la théologie et la philosophie, il y obtint le grade de docteur en philosophie, et en fut quelque temps professeur gratuit. Lorsqu'en 1792 la chaire des langue et littérature polonaise à la même université devint vacante, Lindé, appelé à la remplir, se consacra à l'étude des langues et dialectes des peuples Slaves. Ce fut alors qu'il conçut la première idée de son grand *Dictionnaire de la langue polonaise*, qui rendit depuis son nom si célèbre parmi les savants. Protégé par plusieurs illustres Polonais, que des événements déplorables avaient forcés à quitter leur patrie en 1792, il les suivit à Dresde et à Leipsik, et quitta cette dernière ville au commencement de 1794. Il suivit en Pologne ses protecteurs, qui y étaient appelés par les patriotes à l'effet de hâter la révolution nationale. Mais il ne put rester longtemps à Warsovie, puisque l'issue funeste de cette révolution raya de la carte le nom de la Pologne, et dispersa ses illustres amis sur différents points du globe. Néanmoins Linde, profitant de son séjour dans cette capitale, entra en relation avec plusieurs savants qui, depuis, lui furent très-utiles dans ses travaux. Le comte Joseph-Maximilien Ossolinski, protecteur éclairé des lettres, lui ouvrit sa maison à Vienne, et c'est sous ses auspices qu'il commença son *Dictionnaire*. La tâche que s'imposa Lindé fut grande. Il résolut de rassembler dans un seul ouvrage toutes les richesses des langues slaves. Mais la langue polonaise fut son objet principal. A l'époque de la publication du plan de ce travail immense, le gouvernement prussien, auquel la ville de Warsovie échut en partage, l'appela, en 1803, pour y organiser un lycée polonais. Lindé, partageant ses soins entre la direction de cet institut et ses occupations littéraires, parvint à publier en 1807, le premier volume de son *Dictionnaire*. Le roi de Saxe, alors grand-duc de Warsovie, le roi de Prusse, et les empereurs de Russie et d'Autriche, acceptèrent la dédicace de l'ouvrage, et l'aidèrent de secours pécuniaires. Plusieurs illustres particuliers lui ouvrirent leurs bourses, et c'est à l'aide de cette générosité seulement qu'il put exécuter ses promesses. Le *Dictionnaire de la langue polonaise* fut terminé et publié en 1814, en six gros vol. in-4°. L'apparition de cet ouvrage réunit les suffrages unanimes; plusieurs sociétés littéraires de l'Europe s'aggrégèrent l'auteur, et l'institut de France le reçut au nombre de ses correspondants. Une médaille fut frappée à son honneur à Warsovie, et les savants polonais lui donnèrent un festin public, mémorable par une collecte pour l'érection d'un monument à l'illustre compatriote de Lindé, l'immortel Kopernik, qui naquit aussi à Thorn. Ce monument, exécuté par le célèbre sculpteur Thorwaldsen, est sur le point d'être terminé, et doit orner la place du château de la société des Amis des sciences de Warsovie. Dès lors, le gouvernement de Pologne s'attacha à combler Lindé de bienfaits et d'honneurs. Déjà recteur d'un lycée, et président de la direction des livres élémentaires, il fut nommé directeur général de la Bibliothèque de l'université, et à la fois conseiller du ministère de l'instruction publique et directeur des consistoires de la religion réformée en Pologne. Les habitants d'un des quartiers de la ville de Warsovie l'élevèrent, en outre, à la dignité de député de cette ville, aux diètes de 1818 et 1820, où il siégeait à côté du grand-duc Constantin, député de Praga, faubourg de Warsovie; mais la carrière civile n'a pas été pour lui aussi glorieuse que celle des lettres. Attaché à la suite de quelques personnages puissants, il appuya leur pouvoir, et se montra peu favorable à la cause des libertés publiques. Qui croirait qu'un savant, qui doit toute sa fortune aux lettres, n'hésita pas à seconder l'oppression de la liberté de la presse? Il n'est plus député à la diète depuis les dernières élections. Outre le dictionnaire dont nous venons de parler, Lindé a publié encore plusieurs ouvrages importants, dont voici les titres : 1° *Le retour d'un député, comédie de J. U. Niemcewicz*, trad. du polonais et de l'allemand, Warsovie et Leipsig, 1792; 2° *le Voyage d'un Polonais, Joseph Mikosza, en Turquie*, trad. en allemand, 1793; 3° *De l'établissement et du renversement de la constitution polonaise du 3 mai 1791*, trad. du polonais en allemand, 1793; 4° *Biographie du premier historien polonais, Vincent Kadlubek*; 5° *Essai sur la littérature ecclésiastique en Russie*; 6° *Essai sur la littérature slave, trad. du polonais du comte Ossolinski, avec les autres dissertations historiques publiées par l'évêque Prazmowski, staroste Czacki, M. Lelewel et Kownacki*, Warsovie, 1820; 7° *Un traité sur les lois de Lithuanie, dites statuts de Lithuanie*. Warsovie, 1820.

LINDET (Robert-Thomas) naquit à Bernay (Eure), en 1743. Il était curé de la paroisse de Sainte-Croix de cette ville, lorsqu'il fut député du clergé du bailliage d'Evreux aux états-généraux de 1789. Il vota, dans cette assemblée, avec le côté gauche, prêta serment à la constitution civile du clergé, et fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel de l'Eure. En novembre 1792, il se maria publiquement, et fut le premier évêque qui donna cet exemple. Un prêtre marié présida à la cérémonie. Réélu à la convention nationale par

son département, il y vota la mort de Louis XVI. Après avoir demandé la suppression des vicaires épiscopaux, Thomas Lindet renonça lui-même à l'épiscopat, dans la séance du 7 septembre 1793, et remit, le 16, à la convention, les lettres de prêtrise de plusieurs ecclésiastiques d'Evreux, qui avaient suivi son exemple. Dirigé par son frère, Robert Lindet, Thomas Lindet le défendit, le 20 mars 1795, lorsqu'il fut dénoncé comme l'un des auteurs de l'insurrection anarchique de cette journée. Devenu membre du conseil des anciens, Thomas Lindet en sortit en 1798, et vécut depuis dans l'obscurité, jusqu'à ce que, frappé comme votant par la loi d'amnistie de 1816, il fut obligé de sortir de France. Après avoir séjourné en Suisse et en Italie, il avait obtenu de rentrer dans sa patrie. Il est mort à Bernay, au mois d'août 1823, âgé de quatre-vingts ans. Son corps a été porté au cimetière sans l'assistance d'aucun prêtre, et sans cérémonie religieuse.

LINDET (Jean-Baptiste-Robert), avocat, procureur-syndic du district à Bernay (Eure), député du département de l'Eure à la législative, et ensuite à la convention. Il était particulièrement désigné sous le nom de Robert Lindet, pour le distinguer de son frère, Robert-Thomas Lindet, député du même département à la convention. Il se prononça dès le principe contre la Gironde, parce qu'elle avait fait déclarer la guerre aux puissances. Les suites de cette rupture le firent considérer comme un montagnard fougueux; Brissot l'avait surnommé la *hyène*. Cependant jamais accusation ne fut moins méritée. Robert Lindet, ennemi de tous les moyens extrêmes, se prononça contre la faculté de mettre les citoyens en accusation, accordée au tribunal révolutionnaire; demanda que la convention retînt ce droit pour elle seule, comme on l'avait d'abord décrété, et voulut faire restreindre les pleins pouvoirs accordés aux représentants en mission dans les départements. Envoyé lui-même dans ceux de l'Eure, du Calvados et du Finistère, au moment où l'insurrection de l'ouest éclatait, en 1793, il se distingua par sa modération et son esprit conciliant. Il s'opposa aux exécutions, et rétablit le calme. Il fit plus, il se porta garant de la tranquillité publique dans l'ouest, et sut maintenir l'amnistie qu'il avait promise, en défendant à la barre de la convention, avec un courage qui obtint un plein succès, les membres de la municipalité de Conches, accusés d'avoir fourni des boulets aux insurgés. Il n'avait point pris part à la fameuse journée du 31 mai, et a même depuis écrit qu'elle avait été la plus funeste de la révolution. Toutefois, absolu dans ses principes de liberté, inflexible dans sa conviction, il marcha jusqu'au 9 thermidor avec la majorité de la convention. Devenu membre du comité de salut public, il se livra à d'immenses travaux, auxquels un esprit étendu et positif et une grande habitude du travail le rendaient particulièrement propre. Chargé des subsistances au moment où, dans un désordre inouï, il fallait organiser quatorze armées, où la loi du maximum, qu'il désapprouva, anéantissait le commerce et l'agriculture, où l'agiotage développait sur plusieurs points une famine factice, il trouva dans la fermeté de son caractère et son infatigable activité, des ressources suffisantes pour ramener l'abondance aux armées et dans les départements. Il se prononça contre l'agiotage; arrêta la convention dans le projet bizarre et déplorable de faire marcher une armée révolutionnaire à l'intérieur, pour frapper des réquisitions de vivres, de denrées, de moyens de transports dans les départements, et seul se chargea de la suppléer, y parvint, et la fit licencier. Il rétablit nos relations interrompues avec les puissances barbaresques, les États-Unis d'Amérique, les villes anséatiques, fournit aux armées quatre-vingt-dix mille chevaux en un an, rassura le commerce, et s'opposa de toutes ses forces, mais inutilement, à la démonétisation ruineuse des assignats. Il fut avec Carnot le premier du comité de salut public à se prononcer contre le système de la terreur. Il resta dans ce comité, dont il improuvait les principes, parce que, quels qu'ils fussent, il fallait pourvoir aux besoins des armées et des départements, et sauver la patrie. Il demanda qu'il fût sursis au jugement de tous les procès relatifs au fédéralisme, et lors de l'insurrection de Lyon il sentit, non sans danger, que toute hostilité contre cette cité serait nuisible à la cause de la liberté. Dans le procès de Louis XVI, il avait été l'un des rapporteurs de la commission des vingt-un, rédigea une partie de l'acte d'accusation, et vota pour la peine capitale. Après le 9 thermidor, il n'y eut personne dans la convention ni au dehors qui songeât à l'englober parmi les hommes exagérés que l'on sacrifiait alors; mais Lindet réclama d'être jugé avec eux. On le trouva trop honnête et trop utile pour faire droit à sa demande. Il fut néanmoins accusé par la suite d'avoir pris part à la journée du 1er prairial an III. Mais il fut facile de voir qu'il devait cette accusation au souvenir de la place qu'il avait occupée au comité de salut public. Il fut en effet amnistié. Plus tard son attachement aux principes de la révolution le fit accuser de nouveau d'avoir pris part à la conjuration de Babeuf. Il fut jugé par contumace par la justice nationale de Vendôme, et acquitté, en 1797, après la défense pleine de dignité que son frère prononça en sa faveur. Au 30 prairial, le directoire l'appela au ministère des finances, qu'il occupa jusqu'au 18 brumaire. Les mémoires de M. Ouvrard (tome 1er.) font mention d'une anecdote de cette époque, de laquelle il résulterait qu'intimidé par les menaces de Bernadotte, alors ministre de la guerre, qui voulait de l'argent, Lindet tremblant le conduisit dans son cabinet, et le calma en lui faisant voir sa caisse vide. Ce fait n'est pas exact. Bernadotte était intimement lié avec Lindet, et ne pouvait ni le menacer ni le faire trembler: en second lieu, il est contraire au sens commun que la caisse d'un ministre des finances pût être dans son cabinet; enfin M. Ouvrard n'était pas lui-même assez avant dans l'estime et dans la confiance de Lindet pour qu'on le rendît témoin d'une pareille scène. Sorti du ministère, au 18 brumaire, Lindet rentra dans la vie privée, et devint avocat consultant. On serait trop heureux de pouvoir dire de tous les ministres des finances que, comme Lindet, ils sont sortis du ministère les mains vides et le cœur pur. Napoléon lui-même a constaté, dans les confidences de Sainte-Hélène, la probité de Lindet: on peut en croire un tel juge. Un de ses anciens collègues a dit avec beaucoup de justesse, que toute son histoire pouvait être résumée en ces mots: *Il a marché droit.* Il ne prit part à aucun événement politique, depuis 1799, et mourut à Paris, le 17 février 1825, dans un âge avancé. Une correspondance politique fort étendue, et qu'il entretenait à peu près jour par jour avec son frère, a été brûlée par la veuve de celui-ci, en 1815, sous l'influence d'opinions étrangères. Il est fâcheux que ce précieux mémorial de tous les événements de la révolution, et surtout de l'intérieur du comité de salut public, si peu connu, n'ait pas été sauvé; il eût éclairci bien des doutes et fixé bien des opinions. On a de Lindet: 1° *Rapport sur les crimes imputés à Louis Capet*, fait au nom de la commission des vingt-un, dans la séance du 10 décembre 1792, in-8°, traduit en allemand, Hambourg, 1793, in-8°, et en anglais, 1793, in-8°; 2° *Rapport sur la situation intérieure de la république*, 1794, in-8°, traduit en allemand, 1795, in-8°, en hollandais, 1795, in-8°.

LINGARD (John), historien anglais, et prêtre catholique romain, établi à Newcastle-sur-Tyne, a déployé pour la défense de sa communion beaucoup d'adresse, d'énergie et de talent. Il s'est fait remarquer par plusieurs pamphlets injurieux et peu dignes du caractère sacré dont il est revêtu, la plupart dirigés contre le vénérable évêque de Durham, au sujet de son mandement de 1806 au clergé. On a du docteur Lingard: 1° *la Loyauté catholique vengée*, 1805, in-12; c'est une série de lettres qui avaient d'abord été imprimées dans le Journal de Newcastle; 2° *Remarques sur un mandement adressé au clergé du diocèse de Durham par Shute, évêque de Durham*, 1807, in-12; 3° *Justification générale des remarques sur un mandement de l'évêque de Durham, contenant, etc.*, 1808, in-12; à cette justification se trouve réunie une réponse aux diverses brochures auxquelles l'attaque de Lingard avait donné lieu; 4° *Antiquités de l'Église saxonne*, 1806, 2 vol. in-8°; 5° *Documents pour démontrer les sentiments des catholiques anglais du premier siècle, à l'égard de la puissance papale*, 1812, in-8°; 6° *Revue de quelques écrits anti-catholiques*,

1813, in-8°; 7° *Histoire d'Angleterre, depuis la première invasion des Romains*, Londres, 10 vol. in-4°; Paris, 1826, 10 vol. in-8°; traduite en français par le chevalier de Roujoux, 1827, 10 vol. in-8°: cet ouvrage a obtenu un grand succès en Angleterre et sur le continent. Le docteur Lingard, prêtre catholique, mécontent du système adopté par les historiens anglais, et surpris du grand nombre de faits qu'ils ont omis ou dénaturés, a jugé convenable de refaire l'histoire d'Angleterre. On ne peut lui contester des recherches immenses, une sagacité rare et un talent très-remarquable comme écrivain; mais il est peut-être plus partial encore que ses devanciers; et dans ce qui touche à la religion, et trop souvent aussi à la politique, on est sûr d'y retrouver l'intolérance du prêtre catholique et l'opposition systématique de sa secte.

LINGUET (Simon-Nicolas-Henri) naquit à Reims, le 14 juillet 1736, et fit de bonnes études au collége de Beauvais, à Paris, où son père était professeur. Doué d'une singulière vivacité d'esprit, Linguet plut, dans sa jeunesse, à de grands seigneurs, et s'attacha d'abord au duc de Deux-Ponts, qui l'emmena en Allemagne; ensuite au prince de Beauvau, qu'il suivit en Portugal. Mais son goût pour les lettres et son amour de l'indépendance l'affranchirent bientôt de cette manière d'exister. Le *Siècle d'Alexandre*, ouvrage par lequel il débuta dans la carrière historique, attira l'attention sur lui, et la nouveauté des aperçus qu'il renfermait commença sa célébrité. Cependant sa réputation s'agrandit encore plus de l'éclat de ses querelles littéraires, que de l'effet de ses écrits. Linguet prétendit à l'honneur d'être de l'académie, et fut repoussé. Cet échec le constitua l'ennemi éternel de ce corps savant. Ses disputes avec les économistes du 18e siècle ont eu peut-être une cause plus raisonnable. Linguet, doué d'une sagacité peu commune, avait très bien démêlé le vide et le faux de ces théories prématurées de la science sociale, qui sont tombées aujourd'hui dans un profond oubli, après avoir été présentées comme des systèmes qui marquaient les dernières limites de l'observation. Cependant, malgré le succès de ses écrits polémiques, Linguet, peu satisfait de ses travaux littéraires, sous le rapport lucratif, et d'ailleurs porté par son irritabilité acrimonieuse aux controverses journalières du barreau, se fit licencier en droit et se présenta au barreau de Paris. Il serait difficile d'exprimer l'excès de la répugnance avec laquelle les avocats virent cette intrusion dans leurs rangs, d'un homme qui avait déjà de la réputation dans le monde littéraire. Son inscription sur le tableau fut l'objet des plus vives discussions. L'ayant enfin obtenue, il ne tarda pas à provoquer, par d'éclatants succès, un redoublement d'animosité de la part de ses peu généreux confrères. Leurs intrigues stérilisèrent pour lui un champ si fécond pour eux; et, durant un assez long intervalle, rejeté dans la triste catégorie des avocats sans cause, il en revint à la littérature. Les fruits de son activité nécessiteuse furent alors l'*Histoire impartiale des jésuites*, qui, par arrêt du parlement de Paris, fut brûlée au pied du grand escalier du palais; les *Révolutions de l'empire romain*, ouvrage très faussement jugé encore aujourd'hui, et où l'on prétend qu'il a fait l'apologie des plus méchants empereurs, et calomnié les meilleurs, accusation notoirement injuste pour quiconque a parcouru son livre: ensuite la *Théorie des lois*, écrit dans lequel, attaquant avec audace toutes les utopies de l'antiquité, il a prétendu construire l'édifice de la société humaine, non d'après des principes abstraits et primitifs, mais d'après ceux qui sont fournis par les faits. Ici sa méthode est évidemment bonne, mais son système particulier est faux et vicieux, parce qu'il repose sur des faits mal observés et presque toujours contestables. Linguet excita encore plus de soulèvement en osant critiquer Montesquieu dans cet écrit, qu'en s'attaquant à tous les anciens législateurs, car c'était alors que les idées de Montesquieu régnaient sur le monde pensant en matière de doctrines politiques. L'abbé Morellet s'empressa de réfuter cet ouvrage par un écrit qui parut sous le titre de *la Théorie du paradoxe*. Linguet répliqua par la *Théorie du libelle* ou *l'Art de calomnier avec fruit*. Après cette polémique, qui ne fut pas sans utilité pour sa réputation, bien que son adversaire se fût montré un jouteur assez rude, Linguet reparut au barreau étayé du nom d'un client d'une grande importance. C'était le duc d'Aiguillon, dont un ordre de la cour venait d'ordonner la mise en jugement à la suite de ses démêlés avec le parlement de Bretagne. Commandant pour le roi dans cette province, le duc d'Aiguillon, qui avait agi avec une atrocité despotique à l'égard des magistrats bretons, était sous le poids d'accusations accablantes. Le talent plein de vigueur de Linguet se montre dans une série de mémoires instructifs et de consultations qui révélaient l'orateur, l'écrivain et le jurisconsulte: mais son client, trop coupable pour être blanchi par toutes les ressources de la plus adroite dialectique, ne fut arraché à la juste vengeance de la magistrature indignée que par le coup d'état qui supprima le parlement de Paris, et le remplaça par celui qui a gardé, dans nos annales, le cachet de sa flétrissure en retenant le nom de Maupeou. Linguet se détermina sans peine à exercer ses fonctions auprès de ces nouveaux-venus, et, dans l'espace de quatre ans, il eut à plaider un grand nombre de causes remarquables, soit par la qualité des personnages, soit par l'importance de leur objet. Telle fut celle du comte de Morangiès contre la famille Verron; celle encore de mademoiselle de Camus, depuis madame de Vaurobes, contre le vicomte de Bombelles. Linguet entraîne tous les suffrages par la manière neuve au barreau dont il défendit ces divers procès. Infatigable dans le travail, il joignait à toutes les ressources d'un esprit véritablement supérieur celles d'une instruction peu commune. Un tel homme devait, en écrasant la tourbe des avocats ordinaires, se placer à la hauteur des premiers talents dans ce genre; il fit plus; il les effaça. Gerbier, le brillant Gerbier, le plus gracieux, le plus noble, le plus éloquent des orateurs d'alors, le prince des avocats de son temps, et de tous les temps peut-être, fut éclipsé par Linguet, qui était bien loin de posséder les mêmes moyens physiques. Les avocats indignés s'ameutèrent; et, comme enfin ils étaient beaucoup contre un seul, ils parvinrent à le faire rayer du tableau. On raconte que Linguet, dans cette circonstance, discutant devant ses confrères une question personnelle, eut l'audace imprudente de se faire l'application de ce vers d'Hippolyte dans la tragédie de *Phèdre*:

Le ciel n'est pas plus pur que le fond de mon cœur,

et que sa voix fut aussitôt couverte par les huées de ceux qui l'entouraient. Mais ce ne fut pas seulement de la jalousie des avocats que Linguet eut à se plaindre; et il trouva plus d'une fois dans l'ingratitude de ses clients des causes de plaintes non moins légitimes. Ainsi le duc d'Aiguillon, qu'il prétendait avoir arraché à l'échafaud s'était bassement refusé à le payer, Linguet écrivit aussitôt un mémoire contre lui, et n'amena son avarice à composition qu'en le menaçant de le tenir pendant deux ans au bout de sa plume. Remis sur le tableau après la réintégration de l'ancien parlement, Linguet ne put échapper à la haine opiniâtre de ses confrères, qui l'expulsèrent du barreau une seconde fois. Ses réclamations auprès de l'équitable Malesherbes restèrent sans fruit, tant l'opinion avait été prévenue ou pervertie sur son compte. C'est alors qu'il recommença un *Journal de politique et de littérature* qu'il avait essayé quelques années auparavant; mais il fut forcé d'y renoncer une seconde fois par l'influence des personnages puissants que la hardiesse de ses attaques souleva presque aussitôt. Voyant ainsi sa parole et sa plume paralysées en France, Linguet se détermina à voyager, et il commença par une visite à Voltaire alors à Ferney. S'il faut en croire la correspondance du patriarche, lui qui faisait la guerre à tout le monde, eut peur de Linguet et le traita de son mieux pour ne pas s'exposer aux traits de sa causticité perçante. De la Suisse étant passé en Angleterre, Linguet y publia les premiers cahiers de ses *Annales politiques et littéraires*, journal qui obtint toute la vogue qu'un ouvrage de ce genre pouvait avoir à cette époque, et dont la collection tient encore une place dans les bibliothèques de nos jours. La protection du comte de Vergennes permit à Linguet de rentrer en France; mais, s'apercevant qu'il serait trop restreint dans l'exercice de la critique universelle et sans mesure dont il avait pris l'habitude, il s'exila cette fois lui-même et alla continuer

à Bruxelles ses fameuses *Annales*. Linguet attaquait tous les rangs, tous les partis, et, à-peu-près seul du sien, il cherchait surtout à venger contre les philosophes les dédains qu'il avait éprouvés de la part de quelques-uns d'entre eux. Après s'être ainsi attiré une foule d'ennemis d'autant plus considérable que, signant la plupart des articles de son journal, il portait la responsabilité de ceux de Mallet-du-Pan, son collaborateur et son associé, qui ne signait jamais les siens, Linguet devait perdre l'espoir de rentrer en France, du moins avec sécurité. Il osa cependant reparaître à Paris, et fut aussitôt arrêté et conduit à la Bastille. On dit que le duc de Duras, offensé par lui et soutenu dans ses griefs par d'autres personnages influents à la cour, obtint cette lettre de cachet. Au reste, tant d'hommes puissants avaient été attaqués, que ces représailles, dédaignées par l'un, eussent été accomplies par l'autre. Linguet eut le temps de regretter, durant une détention de vingt mois, son immodération et surtout son imprudence. Dès qu'il fut mis en liberté, il s'échappa en Angleterre pour y publier ses *Mémoires sur la Bastille*, ouvrage où furent révélés d'une manière piquante les mystères de l'inquisition politique dont cette prison d'état était le sanctuaire, et les lettres de cachet les moyens. Rétabli par le succès de cet écrit dans toute la faveur du public, il reprit ses *Annales*, dont la publication était suspendue depuis longtemps. Mais, soit que sa récente disgrace eût diminué son audace, ou que d'autres considérations le contraignissent à la modération, ce critique ayant perdu tout à coup cette verve caustique qui, pour le plus grand nombre, en était le mérite principal, ses abonnés l'abandonnèrent. Ainsi désarmé de son industrie principale, il entreprit une édition des *Œuvres de Voltaire*: mais il ne trouva pas un seul souscripteur, par la raison toute simple qu'il avait annoncé, dans son prospectus, de donner un Voltaire purgé de ce qu'il appelait ses doctrines erronées. Sur ces entrefaites, ayant servi la querelle de Joseph II avec les Hollandais au sujet de la navigation de l'Escaut, que ces derniers prétendaient fermer aux vaisseaux de l'Empire, Linguet se jeta au travers de la discussion pour prendre le parti de l'empereur, dont il défendit les droits avec son talent ordinaire. Ce prince reconnaissant invita Linguet à faire le voyage de Vienne, invitation à laquelle l'écrivain persécuté n'eut garde de se refuser. Des dons pécuniaires, des faveurs de tout genre et la faculté de continuer la publication de ses *Annales* sous cet illustre personnage semblaient fixer les destinées errantes de Linguet. Cependant il désira rentrer en France, et employa même auprès de Louis XVI l'intervention du monarque allemand pour en obtenir la permission. Son but était d'intenter un procès au duc d'Aiguillon, avec qui sa querelle n'était pas terminée. Il réclamait cinquante mille francs comme le juste salaire des soins que lui avait coûtés la défense de ce seigneur. Mais le parlement, qui prononça dans cette cause après une discussion solennelle, ne lui accorda que la moitié de cette somme. Il eut aussi des difficultés à Paris avec ses libraires et ses agents, et après ces divers procès, il retourna à Bruxelles pour y continuer ses *Annales* et se brouiller avec Joseph II. En effet, la révolution du Brabant venait d'éclater, et Linguet la défendit et la soutint avec une vigueur généreuse; mais il fut forcé de quitter les Pays-Bas, et revint à Paris: c'était en 1789. Défenseur de l'indépendance des peuples contre l'Autriche, il devint celui du pouvoir absolu dans son propre pays, et se mit en état d'hostilité ouverte contre les membres les plus célèbres de l'assemblée nationale et de l'assemblée législative: mais lorsque la convention s'avança armée de ses résolutions formidables, Linguet, comprenant bien que le temps des combats de plume était passé, alla chercher un obscur asile aux environs de Paris. Cependant il n'échappa point à la vigilance meurtrière du tribunal révolutionnaire, et, traîné devant lui, il fut condamné à mort, et périt sur l'échafaud, le 27 juin 1794. On imaginerait difficilement la nature de l'accusation que son arrêt faisait peser sur lui: il fut accusé d'avoir *calomnié le pain*. Linguet avait en effet écrit pour établir la singulière hypothèse hygiénique que le pain est un aliment contraire à la santé. Il mourut avec une intrépidité toute philosophique. Sa vie avait été un long combat: la nature semblait l'avoir formé pour la polémique, et sans doute, s'il fût né quelques siècles plus tôt, il se fût placé au nombre des plus ardents controversistes qui aient encombré de leurs écrits et de leurs querelles le champ de la métaphysique et de la théologie. Venu dans un temps où le talent de la discussion commençait à s'appliquer à des intérêts d'un ordre tout positif, il s'occupa d'une multitude d'objets différents, et ce ne fut jamais sans talent ni succès. Son ressentiment contre les chefs de la secte philosophique, en le forçant de marcher à part, lui fit appliquer dans un sens tout-à-fait inverse l'investigation critique, au moyen de laquelle les autres détruisaient les préjugés politiques et religieux: mais dans cette fausse route même, ses travaux n'eussent pas été inutiles, si un décri universel ne les avait accueillis. Cette réprobation est injuste, bien que les effets en subsistent encore aujourd'hui. Doué d'un esprit hardi et d'une sagacité peu commune, Linguet a porté le flambeau d'une saine analyse sur quelques parties de la science sociale, et ses idées sur l'histoire en général prouvent qu'il était plus avancé à cet égard que la plupart de ceux qui le dédaignaient. Comme cet écrivain est peu connu et qu'il est mort pour ainsi dire sous l'accusation cent fois répétée contre lui, d'être le plus impudent fauteur du mensonge et du paradoxe: il est bon de citer ici quelques passages de ses ouvrages: « Tout ce que l'on m'a répondu jusqu'ici, écrivait-il » en défendant ses opinions historiques, se réduit à » dire qu'il y a près de deux mille ans qu'on lit les » historiens dont je fais si peu de cas: j'avoue que cette » vieillesse est fort respectable, mais encore une fois » la vérité l'est bien davantage. Si les méprises et les » absurdités de Suétone méritaient aujourd'hui toute » notre créance, parce que cet écrivain compte dix-sept » cents ans d'antiquité, il s'ensuivrait que les *Éphémérides du citoyen*, après un pareil temps, seraient un » livre plein de justesse et de raison; ce serait un paradoxe très révoltant. L'histoire devrait sans doute être » l'asile de la vérité; elle est presque toujours le temple » du mensonge. Pour un écrivain qui embrasse sans » détour le parti de la première, il y en a mille que » l'intérêt étourdit sur ce que le second a de honteux; » ils se mettent à la solde de la faction du tyran que le » succès a couronné; au bout de quelques siècles leur » témoignage devient irrécusable, et le fruit de la plus » vile adulation prend à nos yeux, en vieillissant, la » consistance de la vérité. — Si Richard Cromwell avait » pu profiter des crimes de son père, s'il avait affermi » sur sa tête une couronne souillée plus d'une fois » du sang de ses possesseurs, s'il avait surtout su calmer en Angleterre cette humeur inquiète qui soulève souvent la nation, et agite presque toujours le » trône, comment les écrivains de la cour représenteraient-ils aujourd'hui les Stuarts? Sous quelles couleurs paraîtraient dans leurs histoires l'inhumanité » atroce et les faiblesses révoltantes de Marie, et les » gasconnades de Jacques, et la simplicité généreuse » mais imprudente de Charles Ier? — Si Henri III n'avait » pas préféré la couronne à son honneur, s'il avait eu » l'ame assez grande pour aimer mieux perdre le nom » de roi que d'acquérir celui d'assassin, le duc de » Guise aurait probablement été sacré dans notre » France; peut-être aurait-il été reconnu sans opposition par toute la France. Que ne se seraient pas permis alors les ligueurs contre la maison de Bourbon? » Quel rôle jouerait dans notre histoire le bon, le sage, » le grand Henri IV? Quel auteur aurait osé le justifier » et s'opposer à ces calomnies, qui se seraient trouvées » appuyées par l'autorité royale, dictées par l'intérêt » de la maison régnante. » — La hardiesse de ces idées, pour l'appréciation de laquelle il faut se reporter au temps, prouve que Linguet avait assez d'indépendance et de portée dans l'esprit, pour pressentir au moins l'époque d'une nouvelle critique historique. Comme écrivain, sa manière, sans être exempte de défauts, avait des qualités supérieures; le nerf, la précision, la saillie, distinguent son style. Mais il eut un caractère épineux, une irritabilité excessive, et il y eut entre ses passions et son jugement une lutte constante qui dut rabaisser sa dignité comme homme et son rang comme écrivain. Linguet a publié: 1° *Voyage au Labyrinthe du jardin*

du roi, 1755, in-12; 2° *Les Femmes Filles*, *parodie d'Hypermnestre*, 1759, in-12; 3° *Prospectus d'un nouveau spectacle de musique*, 1762, in-12; 4° *Histoire du siècle d'Alexandre*, Amsterdam (Paris), 1762, in-12; 5° *Mémoire sur un objet intéressant pour la province de Picardie*, ou *Projet d'un canal et d'un port sur les côtes*, 1764, in 8°; 6° *le Fanatisme des philosophes*, 1764, in-8°; 7° *Nécessité d'une réforme dans l'administration de la justice et dans les lois civiles de France*, 1764, in-8°; 8° *la Dîme royale avec tous ses avantages*, 1764 et 1787, in-8°; 9° *Lettre du mandarin Hoeitching à son ami Hoeil Chang*, 1762, in-8° : cette brochure a rapport aux affaires des jésuites; 10° *Epître en vers du G. de D. à un de ses amis*, *supplément aux Mémoires d'une fameuse académie*, Liège, 1764, in-8° : cette épître n'est pas dépourvue de talent poétique; 11° *Socrate*, tragédie en cinq actes, 1764, in-8° : cette pièce n'eut aucun succès, quoiqu'elle contienne des vers heureux et quelques situations intéressantes. 12° *Supplément* ou *troisième Lettre*, 1765, in 8°; 13° *Histoire des révolutions de l'empire Romain*, 1766, 2 vol. in-12; 14° *la Cacomonade*, *histoire physique et morale*, *traduite de l'allemand*, *du docteur Pangloss*, *par le docteur lui-même*, *depuis son retour de Constantinople*, 1766, in-12, 1767, in-12; 15° *Théorie des lois civiles*, 1767, in-12, et 1774, 3 vol. in-12; 16° *Histoire impartiale des Jésuites*, 1768, in-8°; 17° *l'Aveu sincère*, ou *Lettre à une mère sur les dangers que court la jeunesse en se livrant à un goût trop vif pour la littérature*, Paris, 1768, in-12; 18° *Lettre sur une nouvelle traduction de Tacite par M. L. D. B.* (La Bletterie), 1768, in-12; 19° *la Pierre philosophale*, 1768, 4 vol. in-12; 20° *Théâtre espagnol*, 1768, 4 vol. in-12; 21° *les Canaux navigables pour la Picardie et pour la France*, 1769, in-12; 22° *Continuation de l'histoire universelle de Hardion*, formant les tomes XIX et XX, 1769, in-12; 23° *Mémoire pour le duc d'Aiguillon*, 1770, in-4°; 24° *Lettres ou la Théorie des lois civiles*, Amsterdam, 1770, in-12; 25° *Réponse aux doctrines modernes*, ou *Apologie de l'auteur de la Théorie des lois civiles*, Londres, 1771, in 12; 26° *Théorie du libelle*, ou *l'Art de calomnier avec fruit*, *en réponse à la Théorie du paradoxe de l'abbé Morellet*, Amsterdam, 1775, in-12; 27° *Mémoire pour le comte de Morangiès*, 1772, in-4°; 28° *Du plus heureux gouvernement*, ou *Parallèle des constitutions politiques de l'Asie avec celles de l'Europe*, 1774, 2 vol. in-12; 29° *Requête au conseil du roi contre les arrêts des 29 mars 1774 et 4 février 1775*; 30° *Plaidoyers divers et discours*, réunis dans le *Recueil de ses Mémoires judiciaires*, 7 vol. in-12; 31° *Journal politique et littéraire*, commencé en octobre 1774, et continué jusqu'en 1778. La suite, du 25 août 1777 jusqu'en mai 1779, est de La Harpe. 32° *Réflexions des six corps de la ville de Paris sur la suppression des jurandes*, 1776; 33° *Essai philosophique sur le monarchisme*, 1777, in-8°; 34° *Annales politiques, civiles et littéraires du 18e siècle*, 1777-1792; 35° *Lettre au comte de Vergennes*, 1777, in-8°; 36° *Aiguilloniana*, Londres, 1777, in-8°; 37° *Appel à la postérité*, 1779, in-8°; 38° *Mémoires sur la Bastille*, Londres, 1783, in-8°; 39° *Mémoire au roi*, *contenant sa réclamation actuellement pendante au parlement de Paris*, 1786, in-8°; 40° *Réflexions sur la lumière*, 1787, in-8°; 41° *Considérations sur l'ouverture de l'Escaut*, 1787, 2 vol. in-8°; 42° *Discours sur l'utilité et la prééminence de la chirurgie sur la médecine*, Bruxelles et Paris, 1787, in-8°; 43° *la France plus qu'anglaise*, Bruxelles, 1788, in-8°; 44° *Onguent pour la brûlure*, 1788, in 8°; 45° *Examen des ouvrages de Voltaire*, *considéré comme poète*, *comme prosateur*, *comme philosophe*, Bruxelles, 1788, in-8°; 46° *Point de banqueroute*, *plus d'emprunt*, *et*, *si l'on veut*, *bientôt plus de dettes*, *en réduisant les impôts à un seul*, 1789, in-8°; 47° *Lettre à l'empereur Joseph II*, *sur la révolution du Brabant*, 1789, in-8°; 48° *Lettre au comité patriotique de Bruxelles*, 1789, in 8°; 49° *Légitimité du divorce*, 1789, in-8°; 50° *Code criminel de Joseph II*, 1798, in-8°; 51° *la Prophétie vérifiée*, ou *Lettres au comité de Proutmansdorff*, Gand, 1790, in-8°. Linguet est encore auteur d'un *Mémoire manuscrit*, *pour le département de la marine*, *sur les moyens d'établir des signaux par la lumière*.

LINIERS BREMONT (don Santiago), chef d'escadre espagnol, né à Niort vers 1760, servit dans l'ordre de Malte, puis en Espagne, et parvint, avant la révolution de ce pays, au grade de capitaine de vaisseau. Chargé d'une mission importante auprès du dey d'Alger, il la remplit au gré des deux partis, qui lui en témoignèrent tous deux leur satisfaction; le dey, en lui faisant présent d'un damas de grand prix, qu'il détacha de son côté pour le lui donner, et la cour d'Espagne, en lui confiant une mission beaucoup plus importante sur le continent de l'Amérique méridionale, où il se rendit avec le grade de contre-amiral. Il avait sous ses ordres un certain nombre de chaloupes canonnières qu'il établit sur les côtes, vers l'embouchure de la Plata, pour en défendre l'approche aux vaisseaux anglais; mais malgré ses efforts et la sagesse de ses mesures, Buenos-Ayres tomba au pouvoir des ennemis. Résolu de réparer cet échec, Liniers, qui s'était d'abord retiré à la colonie du Saint-Sacrement, passa à Monte-Video, s'avança sans être aperçu avec six cents hommes, auxquels se joignirent quelques troupes d'attaque, jusque sous les murs de Buenos-Ayres, et somma le général Beresford de lui remettre la place. Sur son refus, le combat s'engagea hors de la ville, et se continua dans la ville même; enfin une capitulation eut lieu, et Liniers resta maître de cette capitale. Il reçut de la cour d'Espagne, pour récompense, le grade de capitaine général de Rio de la Plata. Un homme de cette importance, né Français, ne pouvait pas échapper au coup-d'œil de Napoléon, qui sans doute, en s'emparant de la couronne d'Espagne, rêvait la possession de l'Amérique méridionale; il lui envoya les décorations de l'empire français, et lui fit connaître quelques mois après les événements de Bayonne. Liniers, déjà instruit par des nouvelles reçues d'Espagne de la révolution d'Aranjuez, voulut se ménager les deux partis, et tint une marche tortueuse qui les indisposa tous deux. Toutefois le tribunal de l'audience, qui s'empara de l'autorité au nom de Ferdinand VII, lui déféra le commandement provisoire, mais la junte de Monte-Video, qui le croyait dévoué à Napoléon, se déclara en insurrection, et souleva contre lui trois provinces. La révolution devait éclater à Buenos-Ayres le 1er janvier 1809; mais Liniers, instruit à temps, fit avorter le complot en arrêtant et en exilant les chefs. Il s'attendait à recevoir l'approbation de sa conduite quand il vit arriver un nouveau vice-roi, don Cisneros, envoyé par la junte centrale qui gouvernait alors l'Espagne. Liniers, pour soutenir son caractère de modération, fit reconnaître le nouveau vice-roi, et, au lieu de retourner en Europe, comme l'ordre lui en avait été intimé, il obtint l'autorisation de se retirer à Cordova, à cent soixante lieues de Buenos-Ayres, en attendant la réponse d'Espagne. Il y vivait paisible lorsqu'il apprit le succès des indépendants dans la capitale; ils avaient chassé le vice-roi et secoué le joug de la métropole. Liniers embrasse aussitôt la cause royale, rassemble un corps de troupes, et marche contre les insurgés. Son parti, trop faible, fut battu, puis dissipé, et lui-même arrêté le 6 août avec les principaux chefs de son parti. Sa correspondance, dont on s'empara, découvrit un plan combiné pour perpétuer l'autorité des anti-Américains. Liniers et cinq de ses compagnons d'infortune furent condamnés à mort. Comme il s'était rendu extrêmement populaire parmi les militaires et la basse classe du peuple, et qu'on l'estimait à Buenos-Ayres à cause de ses vertus, on craignit de l'amener dans la capitale; une commission alla au-devant de lui, à soixante lieues, et lui accorda trois heures pour se préparer à la mort. L'agitation des soldats chargés de le fusiller, et leur répugnance à mettre à mort un général qu'ils aimaient, étaient telles, qu'ils le manquèrent : le malheureux, cruellement blessé, demandait à grands cris qu'on l'achevât; les chefs de l'insurrection se jetèrent à l'instant sur lui, et lui tirèrent à bout portant dix coups de pistolet. Il périt le 26 août 1809.

LINK (Henri-Frédéric), professeur de médecine à l'université de Berlin, directeur du cabinet d'histoire naturelle, et membre de l'académie des sciences de la même ville, a publié plusieurs ouvrages sur la botanique et l'histoire naturelle, et acquis quelque célébrité comme voyageur. Il accompagna l'estimable et

répondre que jusqu'à nouvelles instructions le gouverneur-général Welesley suspendait la cession de cet établissement. La corvette *le Bélier*, partie de Brest dix jours après lui, vint confirmer ses soupçons. Elle lui apprit que tout présageait une nouvelle rupture, et lui remit des dépêches contenant l'ordre de se renfermer au port de l'île de France. Trop faible pour lutter avec l'escadre anglaise, qui épiait tous ses mouvements, le général Linois résolut d'employer la ruse. Affectant la plus grande sécurité, il s'amarra comme s'il devait faire un long séjour en rade, adressa plusieurs demandes pour le lendemain aux autorités de terre et de mer, et à l'heure convenue, à onze heures, chaque bâtiment ne sacrifiant qu'une ancre, la division fut sous voile, et à la faveur de l'obscurité déroba sa marche aux Anglais. Il entra à l'île de France le 28 thermidor an 11 (16 août 1803); à la reprise des hostilités, se porta à Sumatra et Bencool, incendia trois magasins, cinq bâtiments, en prit deux, et fit éprouver à l'ennemi une perte de 15 millions. S'étant avancé dans les mers de Chine, il fit six prises pendant cette croisière. Le 14 février 1804, il attaqua la flotte de la compagnie; mais après un court engagement, persuadé de l'infériorité de ses forces, il effectua sa retraite. Dans une seconde sortie, il visita plusieurs rades ennemies sur la côte de Coromandel, notamment celle de Visigapatnam, où il combattit le vaisseau *le Centurion*, de cinquante-six canons, embossé et protégé par un fort. Il fit jeter à la côte un bâtiment de six cents tonneaux, en amarina un de la compagnie armé de vingt-six canons, rentra à l'île de France avec cinq prises, et débloqua la colonie de la croisière ennemie. Deux frégates qu'il avait détachées revinrent avec deux prises. Il reçut à l'île de France sa nomination de commandant de la légion d'honneur. Dans une troisième sortie, après avoir croisé à l'entrée de la mer Rouge et aux Maldives, il se porta sur Ceylan. A vue du port de Galles, il fit jeter à la côte un bâtiment de mille tonneaux richement chargé, amarina le vaisseau de compagnie, *le Brunswick*, de quinze cents tonneaux, armé de trente canons et pouvant en monter soixante-quatre. Le 6 août 1805, il rencontra et attaqua, à l'entrée de la nuit, dix vaisseaux de la compagnie armés, et chargés de troupes, escortés par le vaisseau *le Blenheim*, de quatre-vingts canons, monté par l'amiral Trowbridge. L'obscurité et le mauvais temps firent cesser le combat. Au jour, l'amiral Linois, découvrant la supériorité de l'ennemi, l'abandonna pour aller se ravitailler au cap de Bonne-Espérance, d'où il reprit la mer et visita la côte d'Angola. Il n'y rencontra que deux bâtiments de seize et dix-huit canons, qu'il amarina et expédia pour le Cap. Rendu à la croisière de Sainte-Hélène, il eut avis par un Américain de la prise du cap de Bonne-Espérance, où il devait aller s'approvisionner. Le manque de vivres et le besoin de manœuvres le déterminèrent à faire route pour l'Europe. Le 13 mars 1806, étant par 26 degrés de latitude nord, et 32 de longitude ouest, il donna, la nuit, dans une escadre anglaise de sept vaisseaux commandés par l'amiral Warren; à cinq heures du matin, le vaisseau à trois ponts *le London*, de cent dix bouches à feu, se trouvait à portée de voix du *Marengo*. Linois, voyant le danger de sa position, ordonne aussitôt l'abordage; *le London* parvint à l'éviter. On se battit alors avec acharnement, au tiers de la portée du pistolet; le carnage fut grand des deux côtés; l'amiral français reçut une blessure grave, le capitaine eut le bras emporté, soixante-trois hommes de l'équipage furent tués, et quatre-vingt-deux blessés. *Le Marengo*, privé de ses plus braves défenseurs, cerné à-la-fois par quatre vaisseaux, ne put prolonger plus long-temps son héroïque résistance: à neuf heures quarante minutes, il amena ses couleurs. L'amiral Linois, conduit prisonnier en Angleterre, où il est resté jusqu'en 1814, vit interrompre le cours de ses glorieux succès. Napoléon n'oublia pas les services rendus par l'amiral Linois: pendant sa captivité, il le créa comte de l'empire. Au retour du roi en 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et gouverneur des îles Guadeloupe et dépendances. Le 14 décembre de la même année il fit son entrée dans la colonie, où il apprit par une lettre du 24 mars 1815, de l'ambassadeur de Louis XVIII en Angleterre, les événements de la rentrée de Buonaparte. On lui transmettait spécialement l'ordre du roi, « de ne laisser pénétrer à la Guadeloupe » aucunes forces nouvelles, à moins d'une autorisation » expresse de sa majesté, et contresignée de M. le comte » de Blacas d'Aulps, un de ses ministres-d'état. » En conséquence, il repousse les offres des Anglais qui voulaient, comme ils l'avaient fait à la Martinique, débarquer des troupes, sous prétexte de faire respecter le drapeau blanc. Convaincu que l'importance d'une colonie est de produire, le général Linois ne s'occupa qu'à maintenir la tranquillité et à garantir les esprits de l'effervescence qui agitait la métropole. Ses efforts furent inutiles, une insurrection était préparée parmi les soldats. Le commandant en second le constitua prisonnier, et arbora le drapeau tricolore. Le désordre des troupes, l'armement projeté des noirs, faisaient prévoir une guerre civile dont les conséquences remplissaient d'effroi tous les amis de l'ordre. On pria l'amiral Linois de reprendre le commandement de la colonie. Malgré de sages mesures, le calme ne put se rétablir assez tôt pour qu'à la faveur des divisions intestines les Anglais ne s'emparassent de la Guadeloupe. Ils y entrèrent le 10 août. Le comte Linois, fait prisonnier, fut embarqué pour la France avec l'adjudant-général Boyer de Peyreleau, et enfermé à l'Abbaye. Il sollicita vivement d'être mis en jugement; et en mars 1816, acquitté à l'unanimité par le conseil de guerre permanent de la première division militaire, il fut rendu à ses fonctions. Le jugement unanime prononcé, après une longue investigation, par un conseil composé de quatre lieutenants-généraux, trois maréchaux-de-camp, présidé par le marquis de Lauriston, aujourd'hui maréchal de France, doit fixer l'opinion publique, long-temps incertaine, sur la fatalité des circonstances qui ont fait peser momentanément de graves inculpations sur M. le comte de Linois. Après plus de quarante années effectives de service, tant à la mer que dans les ports, dont vingt-une d'embarquement, il fut admis à la retraite le 24 juillet 1816, avec une pension annuelle de 4000 fr.: le titre honoraire de vice-amiral lui a été accordé à l'époque du sacre de Charles X. Il fait sa résidence à Versailles.

LINOWSKI (Alexandre), sénateur du royaume de Pologne, né vers 1765, débuta jeune encore dans la carrière politique, comme membre de la diète constitutionnelle, en 1788. Plein d'attachement pour l'indépendance de sa patrie et pour ses libertés, il fut leur ferme appui dans la grande lutte contre les oppresseurs étrangers et les ennemis intérieurs de la Pologne. Le résultat de cette diète mémorable fut la constitution du 3 mai, et Linowski peut se flatter d'avoir contribué par son éloquence à élever ce monument de la gloire de sa patrie. Mais bientôt des armées étrangères envahirent le pays et détruisirent les travaux des patriotes. Les Polonais réunirent encore une fois leurs efforts: l'étendard de la guerre de l'indépendance fut déployé par l'immortel Kosciuszko. Linowski prête l'appui de sa plume éloquente à la noble cause de ses compatriotes; mais enfin il fallut céder à la force. Après le démembrement définitif de la Pologne, Linowski vécut retiré au sein de sa famille, jusqu'en 1806, où la France victorieuse tendit son bras aux infortunés Polonais. Nommé alors conseiller-d'état, il s'acquitta honorablement de cet emploi, et y fut confirmé à l'époque du rétablissement du royaume en 1815; mais cette fois, ce fut la police du pays qui lui échut. La tâche devint bientôt trop difficile pour son âme généreuse. Incapable de plier aux exigences des ennemis des libertés publiques, il fut forcé de céder sa place. Retiré dans le sénat du royaume, il fut l'organe le plus éloquent de l'opposition de ce premier corps du pays. Il termina sa carrière comme il l'avait commencée, en défendant énergiquement les libertés nationales, et sa voix retentira longtemps dans les cœurs des nobles Polonais. Il mourut en 1821. Il est nécessaire de faire mention d'une haine inexplicable qu'il conserva pendant toute sa vie contre un des plus illustres de ses compatriotes, le vice-chancelier Hugues Kollontay, qui était à la tête du gouvernement civil de Pologne lors de la guerre de l'indépendance de 1794. Les lettres que publia Linowski contre son adversaire en sont un témoignage irrécusable, et cependant tous les deux

travaillaient avec une égale ardeur, et presque dans le même sens, pour le bien de leurs concitoyens. Cette animosité ne saurait être expliquée que par une émulation honorable à servir leur patrie commune.

LION ou LIONS (le comte Jean-Diendonné), lieutenant général, grand'croix de l'ordre de la légion-d'honneur, commandeur de Saint Louis, né le 28 octobre 1771, fit les campagnes de la révolution, et se signala par sa bravoure. Il était, en 1813, baron, officier de la légion-d'honneur, et colonel-major du régiment de chasseurs à cheval de la garde impériale, commandé par les généraux Lefebvre-Desnouettes et Guyot, et fut nommé, le 27 février 1814, commandant de la légion-d'honneur. Il faisait encore partie de ce corps d'élite, devenu chasseurs royaux de France, lorsque, le 9 mars 1815, le général Lefebvre-Desnouettes, qui en avait conservé le commandement, ayant conçu le projet de rassembler les troupes et de marcher avec elles sur Paris, pour y proclamer Napoléon, fit monter les chasseurs royaux à cheval et les conduisit à Compiègne, sans faire connaître le motif de ce mouvement. Le refus du général Dabouville, de mettre l'artillerie et les canonniers à la disposition de Lefebvre-Desnouettes, les cris de vive l'empereur provoqués par ce dernier, l'absence des quinze mille hommes qu'il avait annoncé devoir se trouver sur la route de Noyon, la résistance de M. de Talhouet, colonel du 6e régiment de chasseurs, qui avait su maintenir son régiment contre les séductions des révoltés, firent soupçonner aux chasseurs royaux que leur colonel avait conçu quelque projet coupable. Les officiers, ayant à leur tête le général Lions, demandèrent à Lefebvre-Desnouettes une explication; mais celui-ci leur ayant proposé de se jeter en partisans sur Lyon, ils déclarèrent qu'ils ne voulaient pas le suivre. Lefebvre, voyant qu'il ne pouvait compter sur ce régiment, s'empressa de fuir; le général Lions prit alors le commandement des chasseurs royaux, et les fit rétrograder sur Cambrai, où il arriva le 13 mars. Le rapport que cet officier-général avait adressé de Ham sur cette échauffourée fut lu à la chambre des députés par le duc de Feltre, qui ne put s'empêcher de faire remarquer qu'avec *quelques balafres dans la figure, le général Lions savait mieux manier le sabre que la plume.* Cette différence entre lui et le ministre de la guerre ne nuisit pas à l'avancement du général Lions, dont le gouvernement vanta en cette circonstance la fidélité et le dévouement au roi, et qui en obtint le même jour le grade de lieutenant-général, et quelque temps après le titre de comte, quoiqu'il ne fût général de brigade que depuis le 23 juin 1813. Le général Lions passa ensuite de l'inspection générale de cavalerie au commandement de la 2e division militaire, qu'il occupe encore aujourd'hui. Il obtint, le 23 mai 1825, la croix de grand cordon de de la légion-d'honneur, et fut compris, le 23 août suivant, dans une promotion de trente-quatre commandeurs de Saint-Louis.

LIPINSKI (Joseph), membre de la société royale des Amis des sciences de Warsovie, conseiller au ministère des cultes et de l'instruction publique du royaume de Pologne. Outre l'intégrité avec laquelle il remplit ses fonctions civiles, il est connu dans la littérature polonaise comme excellent traducteur des *Eclogues de Virgile*, qui furent imprimées à Warsovie en 1805. On a de lui aussi plusieurs écrits fort remarquables, insérés dans un journal scientifique intitulé : *les Annales de la société des Amis des sciences.* Stanislas Potocki, justement nommé le Laharpe de la Pologne, en parlant de Lipinski, dit qu'il « donna un petit nombre d'écrits au public, mais ce qu'il lui a transmis est si « parfait, qu'on est bien dédommagé de la quantité par « la qualité. »

LIPINSKI (Charles), célèbre violoniste polonais, né en 1789, dans le palatinat de Lublin. Son père, maître de musique, lui enseigna les premiers principes de cet art. A l'âge de treize ans son exécution était déjà brillante, et il composa même quelques pièces. Sept ans plus tard, il fut nommé directeur de l'orchestre à Lemberg. Le desir de perfectionner son talent le détermina à entreprendre le voyage d'Italie pour entendre le célèbre Nicolas Paganini, un des plus fameux violonistes d'aujourd'hui. Chemin faisant, il le rencontra dans une petite ville d'Italie, précisément le soir même où Paganini se disposait à jouer dans un concert. Au fort des applaudissements universels, Lipinski, saisi d'admiration, était le seul qui parût être calme; ses voisins, frappés de cette contenance, ne purent s'empêcher de répéter *ecco un barbaro!* « voilà un barbare. » Mais lorsqu'à la seconde partie du concert Paganini exécuta un morceau d'*adagio*, tandis que le public l'écoutait dans un parfait silence, Lipinski, saisi de transport, répéta à plusieurs reprises, *bravo! bravo!* Paganini, flatté de cette attention, et remarquant dans une voix étrangère le vrai connaisseur, descendit au parterre, rechercha son admirateur, et se félicita de contracter une intime liaison avec cet artiste polonais. Quand l'Italien sut en outre les motifs du voyage de Lipinski, il s'attacha plus particulièrement encore à lui, et depuis ils se firent entendre ensemble dans plusieurs concerts, faveur que Paganini refusait même aux artistes les plus distingués. De retour dans sa patrie, Lipinski composa quelques opéras qui furent joués sur le théâtre national de Lemberg. Après quelques années de séjour dans sa patrie, Lipinski partit pour l'Allemagne, et dans toutes les villes il était accueilli avec les plus vives acclamations. A Posen, il se fit entendre avec M. Escudero, Espagnol, artiste très distingué sur le violon. A Breslaw, les étudiants de l'université de cette ville offrirent à Lipinski un vase en argent, comme souvenir de leur admiration pour son grand talent. Après avoir cueilli des couronnes en Allemagne, Lipinski retourna dans sa patrie, et se rendit ensuite, en 1825, en Russie, d'abord à Moscou, puis à Pétersbourg, où son talent excita l'admiration générale. Les principales compositions de Charles Lipinski sont : 1° *les Cracoviens et les Montagnards*, opéra; 2° *plusieurs Polonaises sur le piano forté*; 3° *les Caprices sur violon*; 4° *des Variations*; 5° *Rondo alla polaca*; 6° *grand Trio sur deux violons et un violoncelle*; 7° en manuscrit, *des Concertos*, *une Polonaise à la mémoire de Kosciusko*, et *différentes variations* de la plus grande beauté.

LIROU (Jean-François, Espic, chevalier de), ancien mousquetaire et chevalier de Saint-Louis, né en 1740, a cultivé en amateur passionné la poésie et la musique. Profondément versé dans la science de l'harmonie, il a composé les paroles et la musique de plusieurs scènes lyriques, et des *canons*; mais il n'a fait graver que sa *Marche des mousquetaires*, jouée, pour la première fois, en 1767, à la revue de la plaine des Sablons, et que Louis XV demandait souvent. Les ouvrages publiés par le chevalier de Lirou sont : 1° *Diane et Endymion*, tragédie lyrique, mise en musique par le célèbre Piccini, représentée avec succès à l'académie royale de musique, en 1784, et reprise en 1791; 2° *Explication du système de l'harmonie, pour abréger l'ordre de la composition*, 1785, in-8° : cet ouvrage obscur, même pour les gens de l'art, est moins un système qu'un problème dont l'auteur donne la solution. Il se proposait de lui donner plus de développements pour le rendre clair et facile, et de l'appliquer à un certain nombre d'élèves, dans une école qu'il voulait fonder. Lirou est mort à Paris, en 1806, d'une goutte remontée; il venait de faire recevoir à l'Opéra le poëme de *Théagène et Cariclée*, en 3 actes, destiné pour le grand Opéra, et dont M. Berton devait composer la musique; cet ouvrage, plein d'intérêt, peut servir de modèle. Il a présenté aussi au jury de l'Opéra la tragédie lyrique de *Jason*, en 1794. M. Choron, qui fait honneur aux connaissances de Lirou, dont il avait reçu des leçons d'harmonie, assure que personne ne dissertait sur la musique d'une manière plus claire, plus élégante, plus précise et plus attachante. Son portrait sur ivoire, très-ressemblant, a été fait par son neveu, très-habile peintre.

LITZ, jeune pianiste, d'un talent extraordinaire, est né, en 1810, dans un village de la Hongrie, où son père était intendant des bergeries du prince d'Esterhazy. Adonné, dès sa plus tendre enfance à l'étude de la musique, Litz laissa bientôt apercevoir qu'il était doué des plus heureuses dispositions. Son père, musicien amateur, jouait agréablement du piano. Ce fut

sous sa direction et par ses soins que le jeune Litz vit se développer rapidement ces qualités qui, dans un âge où l'on comprend à peine, devaient lui faire acquérir une réputation égale à celle des pianistes dont le talent a eu tout le loisir de se perfectionner et de se mûrir par un long exercice. Ses progrès furent si prompts qu'il ne tarda pas à être plus habile que son maître. Ces prodigieux succès inspirèrent à ses parents l'idée de mettre à profit une aptitude si précoce en faisant voyager Litz dans les principales villes de l'Europe. Après l'avoir fait entendre dans plusieurs capitales de l'Allemagne, où ce genre de mérite produit d'autant moins d'effet qu'il y est assez commun, son père l'amena enfin à Paris, en 1814, certain qu'il était d'y trouver des gens moins habitués à une exécution harmonieuse, et plus admirateurs de tout ce qui porte avec soi les apparences du merveilleux. Litz excita en effet l'étonnement et l'enthousiasme. Il parut successivement dans les concerts de l'Opéra et dans les principales réunions musicales, où il a su soutenir avec avantage la comparaison qu'on pouvait établir entre son genre et celui de nos pianistes français les plus renommés. Litz a beaucoup d'aplomb et d'assurance, son *doigté* est ferme, vigoureux, facile et d'une agilité surprenante, mais il sacrifie presque toujours la grace à la hardiesse, et parvient par conséquent moins à charmer qu'à étonner. Si l'harmonie de ses deux mains n'est pas constamment parfaite, elle est du moins souvent exacte. Cependant il rompt fréquemment les mouvements pour les serrer ou les ouvrir selon le plus ou moins de difficulté des passages. Il résulte de cette licence une mesure tronquée, qui cesse d'être harmonique sans toutefois cesser d'être précise. Semblable à la plupart des grands pianistes, Hummel excepté, Litz, au lieu de recevoir le mouvement d'un orchestre, aspire à le donner, et prétend même toujours l'imposer; abus d'autant moins senti par la masse du public, qu'elle s'y est dès longtemps accoutumée, sans songer que la mesure est *une* et *invariable* chez nos instrumentistes, et que méconnaître ce principe c'est enfreindre une des premières lois de la musique. Litz a souvent annoncé des improvisations dont l'effet ne répondait guère à la signification qu'on attache à ce mot. Des louanges outrées et sans aucune restriction finirent par faire tourner la tête de cet enfant qui, sur la foi de plusieurs journalistes, se crut sérieusement destiné à devenir le successeur de Mozart: ces prétentions fort pardonnables de la part d'un si jeune sujet à qui l'on semblait vouer une sorte de culte, furent accueillies par une administration théâtrale, celle de l'académie royale de musique, qui depuis quelque temps donnait en toute occasion des preuves de son ineptie. *Don Sanche* fut joué à l'Opéra, en 1825. La musique de cette pièce était une véritable mystification, le public ne fut pas dupe, et Litz désabusé reprit la place qui lui était assignée. *Don Sanche* est une production qu'il serait difficile de caractériser; l'extrême nullité des idées le fait échapper à toute analyse. On s'était flatté d'y trouver les écarts d'une imagination enfantine, et chacun y cherchait ces éclairs de génie qui peuvent déceler à l'avance le grand compositeur; au milieu de nombreux emprunts à peine déguisés, on n'y reconnut, au contraire que la stérilité et l'exactitude symétrique d'un cerveau caduc et énervé. Du reste, la partie mathématique de cet opéra, celle à laquelle le conservatoire de Paris attache une importance exclusive si ridicule, annonce la connaissance des procédés mécaniques de la composition et donne une haute idée de l'intelligence calculatrice de Litz. On attribue tout ce qu'il a éprouvé aux vices d'une éducation première pendant laquelle, pour le mettre à même de briller promptement en public, on l'a gorgé des idées d'autrui, sans s'occuper de développer les siennes. Les improvisations de Litz ne sont, en effet, que des motifs plus ou moins connus, imités de part et d'autre, mais modulés avec adresse et souvent avec un goût malheureusement trop rare chez la plupart de nos pianistes. Maintenant parvenu à sa dix-septième année, Litz est arrivé à une époque où son talent prendra sans doute un nouvel essor: et l'on a tout lieu d'espérer qu'il acquerra cette perfection harmonique et cette variété d'expression que le célèbre Hummel possède à un si haut degré. Fixé à Paris, Litz y donne des leçons; la connaissance approfondie qu'il a de son instrument le conduira sûrement à simplifier les moyens d'enseignement, si défectueux jusqu'ici, qu'ils ont peuplé la capitale de musiciens mécaniciens, au lieu de produire des musiciens agréables. Le jeune Litz vient tout récemment de perdre son père, pendant un voyage qu'il a fait à Boulogne, où il avait accompagné S. A. R. madame la duchesse de Berry.

LIVERPOOL (Charles-Jenkinson, baron Hawkesbury, premier comte de) naquit dans le comté d'Oxford, le 10 mai 1727, et mourut à Londres le 17 décembre 1808. Il fit ses études à l'université d'Oxford, et commença à se faire connaître comme écrivain par des vers sur la mort du prince de Galles; il fournit ensuite quelques articles au *Monthly Review*, et publia plus tard une brochure dirigée contre la cour, et intitulée: *Dissertation sur l'établissement d'une force nationale et constitutionnelle indépendante d'une armée permanente*. Cet écrit respire le plus chaud patriotisme, et l'auteur y défend avec beaucoup de force et de talent les droits du peuple contre les usurpations de la royauté et des grands, et a souvent fourni des armes aux adversaires de Jenkinson contre les doctrines qu'il a dans la suite professées. Le fait est qu'en se montrant chaud partisan de la liberté, il ne cherchait, comme bien d'autres, qu'à faire un marché avantageux en échangeant ses opinions factices pour un bon emploi. Ses vœux furent bientôt comblés: ayant plu à lord Bute, alors jouissant d'un crédit sans bornes sur l'esprit du roi Georges III, dont il avait dirigé l'éducation, ce lord en fit son *secrétaire*; et devenu ministre d'état en 1761, il fit nommer Jenkinson sous-secrétaire, poste pour lequel le protégé avait les connaissances nécessaires: il les employa sans réserve à servir les vues de son protecteur, dont il gagna la confiance bien plus par un dévouement sans bornes, une souplesse peu commune et une dépendance servile, que par ses talents. Lord Bute le fit nommer, en 1761, membre du parlement pour le bourg pourri de Cockermouth; l'année suivante il fut fait trésorier de l'artillerie, et bientôt après il passa à l'emploi de secrétaire adjoint de la trésorerie. Il conserva ces places jusqu'en 1765, lorsque l'entrée du marquis de Rockingham au ministère l'en priva; mais Jenkinson ne tarda pas à être nommé auditeur des comptes de la mère du roi, et c'est même de cette époque que date sa plus grande intimité avec son protecteur, dont la disgrace ne fut qu'apparente. En effet, ce lord, devenu odieux à la nation, tout en conservant un ascendant irrésistible sur le roi et sur la reine son épouse, préféra de diriger le gouvernement sans paraître ostensiblement. Jenkinson fut choisi pour être son intermédiaire auprès du roi, auquel il portait habituellement les avis de lord Bute. Ce seigneur le recommanda à Georges III, et le lui désigna comme un homme dévoué et un autre lui-même, en qui il pouvait avoir une entière confiance. Dès lors il devint le chef de ce *cabinet secret* qui était plus puissant que le roi, et maîtrisait le ministère et le parlement. « Il devint, disait le célèbre lord Chatham, » un personnage derrière le trône, plus élevé que le » trône même. » Le roi s'habitua tellement à Jenkinson, que celui-ci supplanta son protecteur même, qui, piqué de l'ingratitude de ce parvenu, voulut l'humilier en faisant représenter dans un tableau, placé dans un des salons de son château de Lutton, lord Liverpool dans le simple costume de secrétaire, présentant des papiers à lord Bute de l'air le plus humble. Il est certain que dans les dernières années de ce seigneur, Jenkinson exerçait déjà une influence très grande sur Georges III. Bute mourut en 1792, et malgré les torts de son protégé, il le désigna au roi comme l'homme en qui il devait mettre toute sa confiance, et dont il devait suivre aveuglément tous les conseils, bien assuré que ce fidèle conseiller n'aurait jamais en vue que les intérêts de la couronne. Sa fortune avait été très rapide; il avait été nommé en 1766 secrétaire de la trésorerie, et l'année suivante un des lords de l'amirauté. En 1772, il fut fait vice-trésorier de l'Irlande, emploi qui donnait entrée au conseil privé, et en 1775 il se fit nommer par Fox à la place de secrétaire ou maître des rôles, grand-

maître de la monnaie en 1776, et en 1778 ministre de la guerre. Il devint de jour en jour plus odieux au public par son avidité et par sa conduite à la fois servile et anti-populaire. En 1781, il succomba dans une lutte vive et prolongée avec l'opposition, devenue très redoutable; en 1786, il fut pourvu de l'emploi de chancelier du duché de Lancaster, et ne tarda pas à être nommé président du conseil du commerce et baron de Hawkesbury. Devenu, par la mort de son parent Banks Jenkinson, baron héréditaire et receveur des douanes, il obtint, en 1796, la dignité de pair d'Angleterre et le titre de comte de Liverpool, et continua de s'occuper des affaires publiques jusqu'en 1801, époque à laquelle son âge et ses infirmités l'obligèrent d'y renoncer. L'influence de ce personnage sur les affaires de l'Europe a été trop marquée pour passer en silence la part qu'il a prise aux événements les plus importants. Depuis 1792, il remplaça lord Bute, et fut comme son successeur auprès du roi: soutenu par la reine Charlotte; il dirigea le cabinet, et Pitt lui-même fut plus d'une fois obligé de céder à sa toute-puissance. Fidèle aux doctrines de son protecteur, il ne songea qu'à étendre la prérogative royale en marchant au pouvoir absolu. Dès l'aurore de la révolution française, cet astucieux ministre chercha à se venger du mauvais succès de la guerre d'Amérique, dû à l'intervention de la France, et s'attacha à combattre la tendance vers la liberté qui se manifestait de toutes parts, et qui trouvait dans le bonheur des Etats-Unis une preuve irrésistible de la supériorité des gouvernements libres et représentatifs sur le despotisme pur, ou masqué sous des formes constitutionnelles. Aussi dès que les premiers troubles se manifestèrent en France, Jenkinson résolut de lui susciter des ennemis, et de lui faire la guerre. Il fomenta d'abord ces troubles dès l'origine, par des promesses indirectes qu'il fit au duc d'Orléans, et eut sans doute une grande part aux événements ultérieurs de la révolution, et peut-être ses intrigues et la conduite de ses agents à Paris contribuèrent-elles puissamment à amener la terrible catastrophe qui ôta la vie au malheureux Louis XVI; catastrophe que le gouvernement anglais aurait pu prévenir s'il avait voulu employer sa médiation, ce qu'il refusa de faire. L'histoire dira un jour quelle part le gouvernement britannique et son chef réel Jenkinson prirent aux excès, aux crimes et aux fautes de la révolution; dès à présent on peut affirmer hardiment qu'une grande partie des tragiques horreurs qui ensanglantèrent la France, et qui ont rendu, pendant une longue suite d'années, la révolution odieuse, fut l'ouvrage de ses ennemis, dont le but était de confondre ce qui, en elle, était grand, noble et salutaire, avec ce que des scélérats ambitieux ou stupides, la plupart soudoyés par l'étranger, ont fait pour la souiller. M. Pitt fut d'abord étranger à ces menées de cabinet secret; il n'avait que des vues pacifiques et ne songeait qu'à des plans d'économie; mais il était trop ambitieux de pouvoir pour hésiter un instant à suivre l'impulsion de lord Liverpool, qui avait déjà habilement détaché du parti de l'opposition Burke et le duc de Portland, qui avec leurs adhérents se rangèrent du côté de la faction liberticide. Le premier, naguère exalté démagogue et ennemi de la cour, devint non moins furieux monarchiste; le second était un homme nul. Cela a fait dire à un Anglais célèbre que l'opposition, avant de se diviser, était conduite par un *fou* et un *imbécile*. Depuis le commencement de la première croisade contre la France, lord Liverpool n'a cessé de travailler de tous ses moyens à lui nuire, mais il a eu la douleur de mourir sans avoir été témoin de ses désastres. Ce ministre courtisan a été jugé avec une grande sévérité par plusieurs écrivains de sa nation, et il faut avouer qu'il se rendit odieux, d'abord en se couvrant du manteau de Bute, et en joignant la souplesse servile et la perfidie à la dureté de caractère et à l'indifférence pour l'opinion publique. Son avidité ne contribua pas moins à le faire détester, tandis que les manières grossières et communes qu'il conserva au milieu des grandeurs ajoutaient encore à l'éloignement que tout le monde montrait pour lui. « Ses honneurs (dit un au- » teur anglais) ont augmenté avec l'exécration publique, » et ses émoluments surpassent tout, excepté son avidité » et son infamie. » Un autre de ses compatriotes l'a caractérisé dans les termes suivants : « Etranger aux » liens de la reconnaissance ou de l'amitié, mort aux » sentiments élevés d'une ambition honorable, unique- » ment dévoué au pouvoir, Jenkinson est à la fois le » complice et l'ennemi des ministres; il est le principal » organe de ce cabinet secret qui invisiblement maîtrise » le ministère et règle toutes ses démarches. Il se vante » de protéger le trône, non-seulement contre l'opposi- » tion, mais même contre l'influence de ses serviteurs, » et les empêche de faire le bien s'ils en avaient envie, » de peur qu'ils n'acquièrent trop de popularité. » Il montra quelque talent pour la tribune, et au commencement de sa carrière politique il parla souvent dans la chambre des communes; mais après son élévation il prit rarement part aux discussions parlementaires. Il fit le traité de commerce avec les Etats-Unis, et l'Angleterre lui doit la création de la compagnie de la pêche de la baleine dans les mers du sud. Voici la liste des ouvrages du comte de Liverpool : 1° *Collection de Traités*, de 1748 à 1783, 3 vol. in-8°; 2° *Discours sur la conduite de la Grande-Bretagne à l'égard des puissances neutres pendant la présente guerre*, 1798; 3° *Traité sur les monnaies du royaume*, 1805, in-4°.

LIVERPOOL (Robert-Banks Jenkinson, deuxième comte de), fils du précédent, né le 7 juin 1770, commença son éducation au collége de Charter-House, et acheva ses études dans celui de Christ à Oxford, d'où il sortit avec la réputation d'un jeune homme profondément versé dans la littérature, et autres branches de connaissances utiles à l'homme d'état. Il passa ensuite quelque temps en France, et s'y trouvait lors de la prise de la Bastille: instruit par son frère, et doué de beaucoup de pénétration et de sang-froid, il observa avec soin ce qui se passait alors à Paris, et envoya au ministère anglais une notice étendue et approfondie sur les vues des personnages qui figuraient alors le plus à la cour de France, et sur les principaux chefs et instruments des différents partis qui jouissaient de quelque célébrité et qui convoitaient le pouvoir. De retour en Angleterre, il entra, en 1790, au parlement comme membre du bourg de Rye, dans le comté de Sussex; mais n'ayant pas encore atteint sa vingt-unième année, il ne siégea à la chambre des communes qu'en 1791: il fut chargé, dans l'intervalle, d'une mission à Coblentz auprès des frères de Louis XVI. L'année suivante il débuta avec éclat comme orateur, et défendit habilement le ministère, sur la question relative à l'armement dirigé contre la Russie, en combattant le parti de l'opposition à la tête duquel étaient M. Fox et M. Whitbread, dont le second fit la motion de déclarer les ministres coupables d'abus d'autorité. Cette fois, M. Banks-Jenkinson avait la raison pour lui, et certes il était de l'intérêt de la Grande-Bretagne d'intimider la Russie et de sauver la Porte ottomane. Soutenu par le crédit de son père, et fort de ses talents et connaissances, il se vit comblé en peu de temps des faveurs de la cour. En 1793, il fut nommé l'un des commissaires chargés des affaires de l'Inde; en 1794, commandant de la cavalerie *fencible* des cinq-ports; en 1796, il fut réélu au parlement par le même bourg de Rye, puis nommé intendant de la Monnaie, membre du conseil privé, enfin président du bureau ou conseil du commerce et des colonies. Il déclara au parlement, le 28 février 1800, que la guerre avec la France n'avait pour but que la sûreté de l'empire britannique, et non le rétablissement de la famille de Bourbon. Il ne cessa de soutenir le ministère et de prêter son appui à Pitt, combattit constamment toutes les propositions d'une réforme parlementaire, soutint, le 18 novembre 1800, que sir Sidney Smith n'avait point paru comme partie directe dans la convention faite en Egypte avec l'armée française, et assura qu'au moment où les instructions du ministère furent expédiées, on ignorait encore à Londres le traité de El-Arisch, dont la violation faisait l'objet de la discussion. C'était en effet le seul moyen de pallier la conduite de sir Sidney-Smith, car aux yeux de tout homme de bonne foi elle était inexcusable, l'honneur commandait aux agents britanniques en Egypte d'exécuter ce que le grand-visir avait stipulé au nom de son maître et de ses alliés, car le grand-seigneur

était la puissance principale dans cette affaire, et la convention avait pour objet l'évacuation d'un pays qui lui appartenait : les forces anglaises n'étant là que pour le seconder, leurs chefs n'avaient aucun droit d'empêcher l'exécution d'un traité solennel. La conduite que l'amiral Keith tint envers l'illustre Desaix, et qui choqua les officiers de la marine anglaise, ne fut pas moins odieuse, et ne valut pas un seul reproche à cet habile mais insolent marin. Le capitaine Trowbridge en fut si indigné, qu'il refusa de servir sous cet amiral. En 1801, le 17 février, nommé secrétaire d'état pour les affaires étrangères, lord Liverpool fit l'éloge de M. Addington, appelé également au ministère, et proposa M. Milford pour remplacer celui-ci en qualité de président (orateur) de la chambre des communes pendant le reste de l'année. Pitt ne fut pas moins prodigue d'éloges envers le nouveau ministre, dont il vanta les talents et les connaissances ; en récompense lord Liverpool l'appuya de tous ses moyens, et prit la part la plus active aux discussions qui eurent lieu au sujet des troubles de l'Irlande, et contribua à faire adopter l'acte qui réunit ce pays à l'Angleterre, et celui qui suspendit l'*habeas corpus*. Jusque-là on l'avait vu toujours combattre l'opposition avec énergie et éloquence, et repousser tout rapprochement avec la France, mais en 1801, voyant l'impossibilité de prolonger la guerre, il s'entendit avec Pitt, qui par pudeur quitta sa place, signa la paix d'Amiens, et commença à tenir un langage plus modéré et plus conforme à sa position : il reçut à cette occasion un superbe service de porcelaine du premier consul Bonaparte. Cette paix ne fut qu'une trêve, et bientôt lord Liverpool devint un des plus ardents ennemis de Napoléon, et ne cessa d'agir, d'accord avec Pitt, jusqu'à la mort de ce ministre, en 1806 ; il fut alors nommé gouverneur des cinq-ports, place très lucrative et véritable *sinécure* que Pitt avait possédée. Lors de la formation du ministère, à la tête duquel étaient Fox et lord Grenville, lord Liverpool passa dans les rangs de l'opposition, et combattit toutes les mesures proposées par les nouveaux ministres, dont les doctrines avaient toujours été opposées aux siennes. Il se prononça contre l'abolition du commerce des esclaves d'Afrique, proposée par le ministère, prétendant que la traite était non-seulement un mal nécessaire, mais un mal moindre que ceux dont les noirs deviendraient les victimes par suite de l'abolition de ce trafic : car, disait-il, au lieu d'être esclaves dans nos colonies, ils seront impitoyablement égorgés chez eux par les roitelets qui se font la guerre, et qui ne sachant que faire des prisonniers, leur donneront la mort. Il cita la Bible pour prouver que l'esclavage était de droit divin et qu'il avait existé en tout temps et en tout lieu. Redevenu ministre, en 1807, par la mort de Fox, et chargé du portefeuille de l'intérieur, il fit adopter une loi pour réprimer les mouvements insurrectionnels en Irlande, et tâcha de justifier le bombardement de Copenhague et la prise de la flotte danoise, sous le prétexte qu'elle allait tomber entre les mains de Napoléon, en vertu du traité signé entre lui et Paul Ier. Lord Liverpool combattit avec beaucoup de force les prétentions des catholiques d'Irlande, et soutint que la constitution anglaise ne pouvait se maintenir qu'avec des fonctionnaires protestans. En 1809, il prit le titre de comte de Liverpool, par le décès de son père, et devint pair d'Angleterre. Il continua à faire partie du ministère, coopéra puissamment à toutes les entreprises dirigées contre la France, et fut bien secondé par Castlereagh et Canning. Au mois de juin 1812, il devint premier lord de la trésorerie, par suite des changements rendus nécessaires par l'assassinat de M. Perceval. Depuis ce moment, jusqu'à la fin de 1826, lord Liverpool peut être regardé comme ayant été le premier ministre de la Grande-Bretagne, quoiqu'il n'en ait pas porté le titre. Il ne dévia point du système de M. Perceval, et poursuivit sans relâche la guerre contre Napoléon, dont les fautes inconcevables et multipliées sauvèrent seules l'Angleterre et firent triompher son ministère. Profitant habilement des malheurs de la désastreuse retraite de Moscou, et de ceux qui suivirent cette campagne, lord Liverpool recueillit enfin le fruit de ses soins et de ses travaux assidus, par la capitulation de Paris, au 30 mars 1814, et l'abdication de Napoléon qui en fut la suite, et qui conduisit à la restauration des Bourbons, et à l'humiliant traité de Paris, du 2 mai de la même année, qui d'un trait de plume fit perdre à la France le fruit de tant de victoires si chèrement achetées. Lord Liverpool, quoique fort supérieur, comme homme d'état, à son collègue Castlereagh, se laissa trop éblouir par le désir d'abaisser la puissance de la France, et ne pressentit pas le danger de livrer l'Europe continentale au czar de Russie. En 1815, il déclara la guerre contre Napoléon revenu de l'île d'Elbe, et le bonheur inespéré de Wellington sauva encore le ministère anglais, prêt à tomber si cette bataille à jamais mémorable eût été gagnée par les Français, comme elle l'aurait été sans les fautes inouïes qui furent commises dans cette journée. La victoire de Waterloo fit triompher lord Liverpool et ses collègues de la France et du parti de l'opposition, qui fut réduit à une parfaite nullité. Lord Liverpool profita habilement de la paix pour améliorer le sort de sa patrie et cicatriser les profondes blessures que la guerre et l'énorme augmentation de la dette et des impôts avaient faites à la nation. Le besoin d'exporter les produits entassés des fabriques força le ministère à signer la paix avec les Etats-Unis, qui fut bien plus glorieuse pour cette république que pour l'Angleterre. Cette puissance colossale avait lutté avec désavantage contre son ancienne colonie, qui sur mer et sur terre se montra sa rivale, et l'emporta même en plus d'un combat sur la vieille Angleterre. Dans l'intérieur, lord Liverpool s'occupa avec succès d'un grand nombre d'améliorations financières et commerciales ; l'administration et la législation subirent d'utiles réformes ; on fit de grandes économies, et les impôts les plus onéreux furent supprimés. La traite des nègres, devenue nuisible à la Grande-Bretagne, fut par ses soins abolie par toutes les puissances, à l'exception du Portugal, à qui on permit encore de s'y livrer, avec de grandes restrictions, pendant quelques années. Lord Liverpool fut secondé, il est vrai, dans toutes ces opérations par les autres membres du ministère, mais il faut convenir qu'une grande partie de la gloire de cette administration lui revient de droit, car c'est lui qui a donné l'impulsion et qui a été en quelque sorte l'intermédiaire entre les divers éléments de l'oligarchie anglaise, dont le concours était indispensable pour la réussite des plans combinés pour l'avantage de la nation. Depuis la double chute de Napoléon, rien n'avait troublé le bonheur croissant de l'Angleterre, et n'avait fait soupçonner au ministère que la situation du pays était précaire, et que l'état politique de l'Europe avait changé bien plus au détriment de la prépondérance anglaise que de la puissance française, par suite du faux système de Pitt et de ses successeurs, parmi lesquels lord Liverpool était au premier rang. La misère des classes laborieuses, la stagnation du commerce et des exportations, reproduite deux fois, d'une manière effrayante, dans le cours de peu d'années, au sein de la paix et à la suite d'une guerre de laquelle la Grande-Bretagne est sortie triomphante, réveilla l'attention de tous les penseurs et alarma lord Liverpool et ses collègues ; ils connurent trop tard le vice radical du système d'extension forcée donnée aux manufactures, par l'énorme masse de capitaux flottants et disponibles qui de toutes parts cherchent des placements ; ils déplorèrent ce funeste effet de l'augmentation excessive de la dette publique et des valeurs créées par elle, valeurs fictives dont l'intérêt, payé régulièrement, constitue l'unique garantie, fondée elle-même sur le revenu provenant des impôts, dont la rentrée dépend de la prospérité publique et en très grande partie du commerce à l'étranger. Or, d'après l'enchaînement des intérêts privés, cette prospérité pour se maintenir a besoin d'augmenter sans cesse, car dès que les exportations cessent par la diminution du débit à l'étranger des immenses produits manufacturés de la Grande-Bretagne, tout le corps social menace dissolution, et plus de deux millions d'individus sont à l'instant privés de tout moyen d'existence ; ce qui a lieu lors même que le gouvernement et les riches n'éprouvent aucun embarras notable dans leurs affaires. D'ailleurs, pour pouvoir soutenir la concurrence dans les marchés étrangers avec les produits de l'industrie des nations qui ont fait de très grands progrès dans la fabrication, et chez

qui les subsistances et les frais de production sont à plus bas prix qu'en Angleterre, les manufacturiers britanniques ont été forcés de fabriquer des marchandises de qualité inférieure, et d'en réduire considérablement le prix; il en est résulté que toute l'économie obtenue par les machines, sans nuire efficacement aux fabriques étrangères, n'a réellement profité qu'aux consommateurs étrangers, qui ont pu, avec la même quantité des produits de leur sol ou de leur industrie, acheter une plus grande quantité de produits britanniques dépréciés; en sorte que la masse croissante des exportations de la Grande-Bretagne, loin d'être la preuve d'une prospérité croissante, n'annonce en effet qu'une dépréciation progressive et soutenue; tandis que la diminution des produits exportés seroit un mal encore plus grand, à moins d'une augmentation de leur valeur à l'étranger, chose absolument impossible, vu la rivalité des fabriques de l'Europe continentale, et surtout de la France et de l'Allemagne. C'est à la crainte bien fondée de voir cet état de choses empirer de jour en jour, qu'il faut attribuer les concessions faites par le cabinet anglois aux autres nations; la faculté accordée aux navires étrangers de venir dans les ports anglais en ne payant que de modiques droits, l'établissement d'entrepôts pour les marchandises étrangères non admises à la consommation, la diminution des droits d'entrée sur beaucoup d'étoffes françaises et de produits de l'industrie de la France et des autres pays. Toutes ces mesures, et beaucoup d'autres que des observateurs superficiels ont attribuées faussement à un principe de philanthropie, ne sont en effet que des moyens tendants à augmenter la consommation des produits anglais par l'étranger, qui, allégé de droits et d'entraves, va vendre ses marchandises aux Anglais, et trouvera par conséquent de l'avantage à prendre en retour des produits de la Grande-Bretagne qu'il introduira dans son pays, soit légalement, soit en fraude. D'un autre côté, le consommateur anglais payant moins cher les produits étrangers, auxquels il est depuis longtemps habitué, y gagnera nécessairement, tandis que les objets de l'industrie nationale augmenteront de valeur, et qu'une quantité moindre pourra suffire pour payer l'équivalent importé. Toutefois, il faut avouer que ces expédients, pour être efficaces, exigent le concours de beaucoup de circonstances sans lesquelles ils peuvent au contraire devenir funestes à la Grande-Bretagne. En effet, cette prospérité, fondée naguère sur la ruine de l'industrie et de la navigation des autres peuples, on voudrait aujourd'hui l'asseoir sur l'accroissement de ces deux sources de richesse chez les nations étrangères; mais il est évident que ce système doit conduire à la diminution progressive du commerce extérieur de l'Angleterre, dont elle ne peut se passer comme la France et l'Allemagne, chez qui il n'est qu'une branche secondaire de la richesse nationale: et que deviendra la Grande-Bretagne, affaissée sous l'énorme poids de l'intérêt de la dette, si les autres nations augmentent rapidement leur navigation, leur commerce et leur industrie manufacturière, ayant toutes une charge bien moins pesante à soutenir, et pouvant par conséquent l'emporter pour la qualité et le prix des marchandises, et par la modicité du fret des navires? Il faudra donc avoir recours à des moyens plus sûrs, et revenir à l'ancien système qui déclaroit la guerre aux puissances, pour porter des coups à leur industrie, à leur navigation et leur commerce: mais pour faire la guerre aux grands états du continent, il faut que l'Europe soit divisée, et que l'Angleterre puisse, comme elle l'a fait jusqu'à présent, soudoyer plusieurs puissances et les faire battre à son profit, les unes contre les autres: mais depuis la restauration des Bourbons jusqu'à la mort d'Alexandre, l'Europe s'est conservée unie, entièrement indépendante et détachée de l'Angleterre. Tel a été l'effet de la politique de lord Liverpool et de son collègue Castlereagh. Celui-ci s'est probablement donné la mort par suite des regrets qu'il éprouvait d'avoir fait une faute aussi grave en livrant l'Europe à Alexandre. Lord Liverpool fut plus sage; il chercha à réparer le mal dès qu'il eut bien connu tout le danger de la position de l'Angleterre. Les révolutions d'Espagne, de Naples, du Portugal et du Piémont, et l'intervention de la ligue des souverains qui s'était donné le nom de Sainte Alliance, découvrit à-la fois la force du continent et la faiblesse de la Grande-Bretagne. Forcé de souffrir ce qu'il n'avoit aucun moyen d'empêcher par les armes, le gouvernement britannique laissa occuper Naples et la Sicile, à qui il avait garanti une constitution; envahir l'Espagne, et vit sans oser s'y opposer les Français s'emparer de Cadix, de Barcelone, rester maîtres de l'Espagne et dominer le Portugal. Lord Liverpool se montra, dès la fin de 1821, beaucoup plus modéré à l'égard de l'Espagne constitutionnelle que le fougueux Castlereagh, mais il n'osa, dans la situation prospère où se trouvait alors l'Angleterre, hasarder une guerre sans avoir un seul allié qui lui aidât à en soutenir le poids, car les dissensions parmi les libéraux de la Péninsule et le misérable état de leurs finances les rendaient des auxiliaires trop faibles et peu sûrs, et d'ailleurs ils repoussaient même, jusqu'à un certain point, les secours et l'intervention de l'Angleterre. M. Canning, encore plus porté à désapprouver la politique de Castlereagh, et ayant bien moins de préjugés anti libéraux à combattre que lord Liverpool, partagea cependant sa manière de voir, et se borna à protester contre le principe de l'intervention de la France, et contre l'occupation prolongée de l'Espagne. Quant au Portugal, dépendance ancienne de l'Angleterre, le cabinet britannique temporisa, et se contenta d'y reprendre de l'influence, en attendant un moment favorable de l'affermir pour en user à son gré, et se servir des Portugais lorsque l'occasion en serait venue. La mort de Jean VI vint accélérer et favoriser les desseins du cabinet de Saint-James, qui déjà avait préparé les voies par le traité de reconnaissance du Brésil, traité fait par sir Charles Stuart, au nom du roi de Portugal: ce fut comme une annonce faite aux puissances de la prise de possession de ce royaume par le roi d'Angleterre, qui se chargeoit de faire représenter Jean VI par un diplomate britannique. Depuis cette époque, lord Liverpool, d'accord avec M. Canning, se disposait à réaliser le nouveau plan de politique qu'ils avaient conçu, et dont le Portugal était le point de départ; mais, au mois de janvier 1827, au moment où les affaires de ce pays commençaient à se compliquer, lord Liverpool fut atteint d'une attaque d'apoplexie qui le força à quitter sa place, et qui livra à M. Canning la conduite de la monarchie britannique. Cet événement inattendu facilitera probablement l'exécution du nouveau système, dont la liberté est le levier et l'intérêt de l'Angleterre le vrai but. Lord Liverpool maîtrisait le parti oligarchique, dont il avait été si longtemps l'organe et l'appui, et qui répugne à tout ce qui tend à favoriser les institutions libres chez les autres peuples; mais M. Canning, fort de l'opinion publique, de l'appui des classes industrieuses, soutenu par le roi et par le successeur immédiat de la couronne, n'ayant point de cabinet secret à redouter, ni l'influence d'une reine ou princesse douairière, ni d'un prince influent, pourra faire ce qu'aucun de ses devanciers n'auroit osé entreprendre. Au-dedans, affermir la puissance royale en la rendant plus populaire, et en l'affranchissant de l'influence des oligarques possesseurs de bourgs-pourris et maîtres de la représentation nationale; ressaisir la prépondérance politique en dehors en devenant l'allié des peuples contre leurs oppresseurs, en augmentant, au profit du commerce anglais, les facultés des nations agricoles, consommateurs naturels des produits de l'industrie angloise: telle est la noble entreprise que lord Liverpool a léguée à ses successeurs, et qui leur présente une ample moisson de gloire. Au moment où nous traçions ces lignes, M. Canning n'était plus; mais le nouveau système politique lui survivra. D'après les détails de la vie publique de lord Liverpool, on peut se faire une juste idée de ses talents et de son caractère. Doué d'un esprit calme, pénétrant et observateur, possédant beaucoup de connaissances positives, et une grande habitude des hommes, des intrigues parlementaires et des cabinets, il sut se maintenir en place au milieu des nombreuses vicissitudes que le ministère éprouva à diverses reprises; il fut constamment attaché à la royauté et aux intérêts de la couronne, mais il s'occupa avec ardeur de ceux de la nation. Comme orateur, il ne fut jamais au premier rang; il avait plus de facilité que d'éloquence, et était

plus dialecticien qu'entraînant. Son mérite principal consistait dans la variété de connaissances de détail sur toutes les branches de l'administration, dont chaque question le mettait à même de répondre à toutes les objections et de réfuter ses adversaires. Il fut, sous tous les rapports, très supérieur à son frère, et n'a cessé d'être estimé, même de ceux de ses compatriotes qui n'ont pas toujours partagé ses opinions ni approuvé sa conduite. Lord Liverpool a coopéré efficacement à faire adopter dans le cabinet une modification des lois sur les céréales qui permet l'introduction des blés étrangers lorsque le prix des nationaux est élevé au delà d'un certain taux. Cette innovation, devenue indispensable dans l'intérêt des classes laborieuses, a été combattue par les riches propriétaires fonciers, aussi cupides et égoïstes qu'insensibles aux souffrances du peuple qui les nourrit.

LIVINGSTON (Robert-A.), dernier chancelier de l'état de New-York, naquit dans la ville de New-York en 1746. Son père était juge de la cour suprême, en 1775, et fut destitué de son emploi par le gouverneur, pour avoir défendu les droits de son pays contre les projets de l'Angleterre. Le fils, héritant des mêmes sentiments, prit part à cette grande discussion, se voua au barreau, et obtint beaucoup de considération dans l'exercice de sa profession. Il fut un des délégués choisis par les différents états pour former le premier congrès, et fut nommé membre du comité chargé de rédiger la fameuse déclaration d'indépendance. S'étant acquitté de cette charge avec talent et honneur, une autre plus importante lui fut réservée. En 1771, il fut envoyé à la convention qui s'assembla à Kingston, état de New York, et nommé membre du comité, pour former la constitution. Vers le même temps, il fut appelé par cette même convention à la chancellerie de cet état, et exerça cette fonction pendant vingt-cinq ans. Ce fut en cette qualité qu'il reçut de Washington le serment de fidélité aux Etats-Unis, le 30 avril 1789, époque à laquelle ce dernier en fut élu président. En 1794, il fut nommé ambassadeur près la république française, mais il n'accepta point cette mission, qui fut confiée à M. James Monroe, depuis président des Etats Unis. Cependant, en 1801, Robert Livingston se rendit à Paris, en qualité de ministre plénipotentiaire de son gouvernement, et, d'accord avec M. James Monroe, il obtint de la France la cession de la Louisiane aux Etats-Unis. Rappelé sur sa demande, en 1804, il renonça aux affaires publiques pour se vouer exclusivement à l'agriculture; et aida Fulton à introduire et à établir les bateaux à vapeur. Il avait auparavant fondé une société pour l'encouragement de cet art si utile à New York, et s'était acquis la double réputation d'homme d'état habile et d'excellent cultivateur. L'Amérique lui est redevable de l'emploi du gypse comme engrais, et de l'introduction des mérinos, sur lesquels il a publié une notice très intéressante. Il présidait la *Société établie pour l'encouragement des arts et de l'agriculture, dans l'état de New-York*, et les trois volumes qu'elle a déjà publiés renferment plusieurs communications de lui sur l'économie rurale. Il fut un des principaux fondateurs de l'académie des beaux-arts de la ville de New York, et en fut le président jusqu'à sa mort. Cette institution a reçu de lui plusieurs statues, anciennes et modernes, qu'il s'était procurées en France. Il mourut en 1813, à l'âge de soixante-sept ans.

LLORENTE (don Juan-Antonio), ecclésiastique et écrivain espagnol très distingué, naquit le 30 mars 1756, à Rincon-del-Soto, aux environs de Calahorra, en Aragon, d'une famille noble, peu fortunée, mais estimée par sa probité et considérée par ses alliances. A l'âge de dix ans, Llorente, resté orphelin, fut élevé par deux ecclésiastiques respectables, don Gonzalès de Mendisabal son oncle maternel, et don Manuel de Medrano, qu'il suivit à Tarragone. Ce fut dans cette ville qu'il continua ses études, avec une telle distinction, qu'il obtint la tonsure à l'âge de quatorze ans. En 1773, son protecteur l'envoya faire son droit à Saragosse, et ensuite à Madrid, pour compléter son éducation. En 1776, il prit le grade de bachelier en droit, obtint un bénéfice et reçut les ordres mineurs; trois ans après, il fut nommé prêtre par dispense d'âge. En 1780, il fut reçu docteur en droit canon à Valence, et concourut avec succès pour un canonicat de la cathédrale de Tarragone. L'année suivante, il se fit recevoir avocat au conseil suprême de Castille, et devint membre de l'académie royale ecclésiastique de Saint-Isidore. En 1782, il fut nommé promoteur fiscal-général et vicaire général de l'évêché de Calahorra. Jusque là, Llorente avait suivi de bonne foi les doctrines ultramontaines qu'il avait apprises dans les colléges, dans les universités, et qu'il avait puisées dans les livres orthodoxes: mais l'année suivante, la rencontre qu'il fit d'un savant versé dans les sciences philosophiques et dans l'histoire ecclésiastique marqua une nouvelle époque pour Llorente: ses yeux se dessillèrent, et pour la première fois dans sa vie il commença à douter et à examiner. D'après l'avis de son nouvel ami, et sa propre conviction, il jeta la plupart de ses livres au feu, et s'en procura de meilleurs. Ses études prirent alors une nouvelle direction, et c'est aux recherches laborieuses qu'il poursuivit avec persévérance, que le public doit les excellents ouvrages qui sont sortis de la plume de cet illustre et malheureux Espagnol. En 1805, il fut nommé commissaire du Saint Office de Logroño, et son évêque le nomma examinateur syndical des prêtres aspirant aux licences pour prêcher et pour confesser. Doué d'un singulier amour du travail, et choqué des vices de la législation de sa patrie, il entreprit de rédiger un corps de jurisprudence nationale, mais le ministre Florida Blanca son ami, qui connaissait mieux que Llorente l'état de l'Espagne, détourna l'auteur de ce projet. Il écrivit alors plusieurs mémoires sur des sujets ecclésiastiques, et entre autres un fort singulier, intitulé: *de la Prééminence des ambassadeurs d'Espagne sur ceux de France, auprès des conciles généraux de la cour de Rome et d'autres assemblées diplomatiques*. Il entrait dans la destinée de Llorente de se voir entraîné dans les recherches les plus arides et les plus ingrates; mais son infatigable activité se dédommageait du peu d'intérêt des objets par l'amour de la vérité, et le plaisir de vérifier avec exactitude les moindres faits. Ayant été appelé à Madrid par la duchesse de Soto Mayor, première dame d'honneur, pour être conseil de son cabinet, et bientôt après nommé par elle un de ses exécuteurs testamentaires, il fut, à la mort de cette dame, chargé par le roi de la tutelle du jeune duc, neveu et héritier de la défunte. A cette occasion, il se livra à l'étude de la généalogie de la maison de Soto Mayor, dont l'origine remonte au XIe siècle, et composa pour éclaircir des questions de droit, l'ouvrage intitulé: *Histoire du procès de la maison de Soto Mayor, concernant plusieurs droits seigneuriaux, depuis le XIIIe siècle*. Il publia ensuite un mémoire intéressant sur un cirque romain à Calahorra, qu'il dédia au comte de Florida Blanca. En 1789, le grand-inquisiteur général, don Augustin Rubin de Cevallos, évêque de Jaen, le nomma secrétaire de l'inquisition de Madrid, et le fit chanoine de l'église de Calahorra. L'académie de Séville lui donna le titre de membre honoraire, et en cette qualité il lui présenta une bonne dissertation sur la position géographique de l'ancienne Sogobriga. En 1790 et 1791, il fut censeur littéraire et fit paraître une nouvelle édition des lois promulguées en Espagne par les rois goths. Une intrigue de cour lui ayant fait quitter Madrid, il retourna à sa résidence de Calahorra, où il accueillit avec la plus grande cordialité une foule de prêtres Français réfugiés, auxquels il rendit les plus grands services, qui lui méritèrent le titre de *père des ecclésiastiques français*. En 1791, il fut nommé membre de l'académie royale d'histoire de Madrid, instituée par le comte de Florida-Blanca. En 1793, il fut nommé juge du tribunal de la croisade, dans son diocèse, et en 1805 il eut le bonheur de prouver sa reconnaissance à son bienfaiteur don M. de Medrano, en contribuant, par un mémoire qu'il rédigea, à faire réussir les prétentions du neveu de son ancien protecteur au marquisat de Beltomasan. En 1801, Llorente, depuis longtemps devenu suspect à l'inquisition, fut arrêté par son ordre, en raison de différentes lettres qu'il avait adressées à plusieurs personnes poursuivies par ce tribunal, et qui étaient accusées de jansénisme. De ce nombre étaient la comtesse de Montijo, don

Antonio Palafox, évêque de Cuença, don Antonio Tabira, évêque de Salamanque, plusieurs chanoines de Saint Isidore, et l'évêque de Barcelone, don Augustin Abad la Sierra. On l'enferma pendant dix jours au couvent de Saint-Dominique, et il fut dépouillé de sa place de commissaire et de celle de secrétaire d'inquisition, condamné à une amende pécuniaire et à un mois de retraite, au désert de Calahorra, dans le couvent des récollets. On garda tous ses papiers relatifs aux affaires religieuses et politiques. L'origine de cette persécution remontait à l'année 1793, époque à laquelle don Manuel Abad la Sierra, alors inquisiteur-général, avait engagé Llorente à rédiger un plan de réforme pour l'inquisition dont un des objets était d'en rendre les procédures publiques. Ce digne chef fut destitué avant d'avoir pu exécuter ses projets, mais plus tard Llorente, d'accord avec l'évêque de Calahorra don Francisco Aguiriano, qu'on a été étonné de voir, aux cortès de Cadix, voter en faveur du maintien de l'inquisition, se prépara à faire adopter le plan de réforme par le prince de la Paix. MM. de Cabarrus et de Jovellanos secondèrent Llorente de toutes leurs forces, mais la chute trop prompte du second vint ajourner encore toutes ces améliorations. En 1798, le conseil souverain de la chambre royale des Indes présenta Llorente au roi, comme candidat pour les évêchés de Mechoacan, de Buénos-Ayres et pour l'archevêché de Manille. Llorente avait temoigné le plus grand intérêt à l'illustre Jovellanos, lors de son passage à Calahorra, pour se rendre au lieu de son exil, et l'on avait trouvé parmi les papiers de ce ministre le travail de Llorente sur l'inquisition. Il n'en fallait pas davantage pour assurer sa perte, si le redoutable tribunal avait joui de toute son ancienne puissance; toutefois l'inquisition dirigea ses persécutions contre les personnes les plus respectables qui avaient eu des liaisons avec Jovellanos. Don Antonio de la Cuesta, archidiacre de la cathédrale d'Avila, fut jeté dans les cachots, et y passa cinq années; son frère, don Geronimo, pénitencier de la même église, se sauva en France. Tous les deux furent déclarés innocents, grace à de puissants protecteurs. Des procès furent intentés aux personnes que nous avons nommées ci-dessus, et parmi lesquelles on remarque plusieurs évêques; la correspondance de Llorente avec elles était ouverte à la poste, et communiquée à l'inquisiteur-général. Dans d'autres temps, et sous un autre ministre que ce Godoi qu'on a tant calomnié, Llorente n'en eût pas été quitte à si bon marché. Rendu à la liberté, il se retire dans sa province, et s'y livra à des travaux d'érudition, de piété, et d'utilité publique. En 1806, Llorente fut nommé par le roi chanoine de l'église primatiale de Tolède; puis *écolâtre* du même chapitre, et chancelier de l'université de cette ville; en 1807, il reçut le cordon de Charles III. Lors de l'entrée de l'armée française, en 1808, Llorente réussit à faire lever le séquestre mis sur les propriétés ecclésiastiques de son diocèse. Nommé par Murat, alors grand duc de Berg, pour faire partie de l'assemblée de notables chargée de rédiger une constitution pour l'Espagne, Llorente partit pour Bayonne, y prit part aux délibérations de cette assemblée, et apposa son nom à l'acte constitutionnel qu'elle rédigea. Il suivit le roi Joseph à Madrid, et fut nommé par lui conseiller d'état. Le roi Joseph, ayant supprimé l'inquisition en 1809, confia à M. Llorente la garde des vastes archives de la suprême, fit mettre à sa disposition celles des autres provinces, et le chargea d'écrire l'histoire de cet abominable tribunal. C'est à cette disposition que le public est redevable de l'excellent ouvrage publié par Llorente, quelques années après, pendant son exil en France. D'après des ordres confidentiels du roi Joseph, qui voulait préparer les esprits à la suppression des droits onéreux que l'Espagne payait à la cour de Rome, Llorente fit paraître une *Collection diplomatique de plusieurs écrits anciens et modernes sur les dispenses matrimoniales*. Cet écrit fut suivi d'un autre qui fit une grande sensation, et dont le titre était : *Quelle a été l'opinion nationale sur l'inquisition?* Il y prouvait que l'opinion de tous les gens sensés et respectables avait toujours repoussé cette institution. Llorente, chargé de la direction des domaines, mit beaucoup de ménagement en faisant exécuter les dispositions relatives à la suppression des couvents, et rendit des services signalés aux établissements de bienfaisance, en 1810, en sa qualité de commissaire de la croisade. Au mois d'août 1812, le roi Joseph ayant, par suite de la perte de la bataille des Arapiles, été forcé de quitter Madrid pour la seconde fois, Llorente le suivit à Valence, et publia par son ordre plusieurs brochures tendantes à rendre ce roi populaire, et à jeter de la défaveur sur la régence de Cadix, qui n'était, selon lui, qu'un instrument du cabinet britannique, qui exploitait l'Espagne à son profit. C'était peine perdue, car le peuple espagnol, exalté et fanatisé, n'écoutait que ses ressentiments, et repoussait la domination française et le roi Joseph, non à cause du mal qu'il en redoutait, mais en dépit de tout le bien qui pourrait résulter du changement de dynastie. C'était une affaire d'orgueil national, et personne, hors le clergé et les moines, ne savait au juste pourquoi ils préféraient Ferdinand à Joseph, un Bourbon à un Napoléon. Une traduction inédite des *Animali parlanti* de Casti fut le dernier ouvrage que Llorente composa dans sa patrie. Lorsque l'armée française évacua l'Espagne, il se réfugia en France, et après avoir visité les départements méridionaux, il se rendit à Paris, au mois de mars 1814. A peine Ferdinand fut-il remonté sur le trône, après avoir renversé la constitution des cortès qu'il avait juré de maintenir, que Llorente reçut la notification de son exil d'Espagne, et de la confiscation de ses biens. Le chapitre de Tolède le dépouilla également de ses dignités, et ce vertueux citoyen et ce digne ecclésiastique, dont la vie avait été constamment employée à faire du bien, se vit réduit à écrire pour subsister. Il commença par publier, sous le nom de D. J. Nellerto, anagramme de Llorente, un ouvrage intitulé : *Memorias para la historia de la revolucion española, con documentos justificativos*, Paris, 1816, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage est précieux par les pièces originales et authentiques de la plus haute importance qu'il renferme. Les lettres du prince de la Paix à Isquierdo sont extrêmement curieuses, et nous connaissons le heureux hasard qui a fourni à Llorente l'occasion de les copier sur des autographes. M. de Pradt a pris dans l'ouvrage de Llorente la plus grande partie de ce qu'il y a d'intéressant dans ses *Mémoires sur la révolution d'Espagne*. En 1814, Llorente visita l'Angleterre, et de retour à Paris il composa un ouvrage singulier sous le titre de : *Illustration de l'arbre généalogique du roi d'Espagne Ferdinand VII*. Il faut que cet auteur ait eu une forte prédilection pour ce genre d'études, pour avoir conçu l'idée de dresser l'arbre généalogique de ce roi. D'après les doctes recherches de Llorente, Ferdinand se trouve être le trente quatrième descendant en ligne directe de Sigerdus, roi des Saxons, mort en 633. Malgré un service aussi signalé rendu à la dynastie qui se trouve par là intimement alliée aux barbares de l'ancienne Germanie, le conseil-suprême de Castille n'en sut aucun gré à Llorente, et tous les mémoires justificatifs qu'il adressa à ce corps, dans le but d'obtenir la réintégration dans ses emplois civils et ecclésiastiques et la restitution de ses revenus restèrent sans effet. En 1817, l'étrange discours de M. Clausel de Coussergues, prononcé le 28 février, dans lequel ce député osa demander la suppression des secours accordés aux malheureux réfugiés espagnols, et représenta l'inquisition comme le plus doux des tribunaux et un modèle de modération et de tolérance, provoqua une réponse de Llorente en forme de lettre, imprimée, le 30 mars de la même année, où l'auteur, qui connaissait mieux l'inquisition que M. Clausel de Coussergues, lui prouva combien il était mal informé: « Ce benin tribunal, dit Llorente, a fait » périr dans les flammes quinze cents soixante-dix-» huit personnes, depuis 1700 jusqu'en 1808, ce qui » fait plus de quinze victimes par année : plus sept » cent quatre-vingt-huit brûlées en effigie. Dans le » même intervalle, onze mille neuf cent quatre-vingt » dix-huit ont été condamnées à des peines plus ou moins » graves : en tout quatorze mille trois cent soixante-» quatre victimes dans l'espace de cent huit ans; et » comme aucune loi de l'inquisition n'a été révoquée,

« l'assertion de M. Clausel de Coussergues est d'autant « plus mal fondée, que si, en raison de la maturité des « lumières, les supplices rigoureux ne sont plus infligés « publiquement, une foule de malheureux sont con- « damnés à vivre, pendant une longue suite d'années, « entre quatre murailles, sans aucune communication « avec les vivants, et à y mourir sans avoir connu l'ac- « cusation, sans avoir pu se défendre, sans avoir subi « un procès. » Cette circonstance décida Llorente à publier en français son *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*. Cet ouvrage profond, exact, rempli de faits, et écrit avec la plus grande impartialité, a été traduit en anglais, en allemand et en italien. Ce digne Espagnol, qui pendant son séjour à Paris s'était concilié l'affection de tous les hommes de lettres, et qui jadis avait mérité le titre de père des ecclésiastiques français réfugiés en Espagne, et qui émigrèrent ou furent chassés de France pendant les premières années de la révolution, devint l'objet de la plus odieuse persécution, exercée contre lui avec autant d'injustice que d'acharnement : il suffit de rapprocher les époques des événements pour découvrir quelles furent les causes de la haine ultramontaine déchaînée contre le vertueux Llorente. A peine eut-il publié son *Histoire de l'Inquisition*, que les supérieurs ecclésiastiques du diocèse de Paris lui interdirent d'abord de confesser, ensuite de dire la messe, et enfin, par un abus intolérable d'autorité, il lui fut défendu d'enseigner la langue espagnole dans un pensionnat de la capitale, c'est-à-dire qu'on voulut lui ôter tout moyen de subsistance. Telle est la charité chrétienne des ultramontains et des jésuites ! Cependant la mesure n'était pas encore comblée, et Llorente trouvait dans sa plume des ressources contre la misère, et dans ses nombreux amis des consolations qui adoucissaient ses peines. Il fit paraître, en 1822, ses *Portraits politiques des Papes*; dès lors sa ruine fut résolue. Au commencement du mois de décembre de cette année, on signifia à Llorente l'ordre de quitter Paris dans trois jours, et la France sans délai ; malgré les efforts de ses amis, il fallut obéir et traverser la France, couvert de neige, sans qu'il lui fût permis de se reposer quelques jours à Bayonne. C'est ainsi que le fiel des dévots fit chasser d'une terre jusqu'alors hospitalière un des hommes qui ont le plus honoré la religion chrétienne et l'Espagne, et qui, de plus, avait acquis des droits sacrés à la reconnaissance de ce même clergé français lorsqu'il était dans le malheur et exilé du sol natal. Arrivé en Espagne, Llorente fut accueilli par des témoignages éclatants de l'estime publique. Il était décidé à quitter sa patrie et à accepter une chaire dans l'université de Santo-Domingo, lorsque la mort l'enleva à Madrid, le 5 février 1823, peu de temps après son arrivée dans cette capitale. Il succomba par suite des fatigues et du froid qu'il avait supportés dans le pénible voyage auquel il avait été condamné, et qu'il fit avec de faibles ressources pécuniaires. Ses obsèques eurent lieu le 8, dans l'église de San Pedro, avec beaucoup de pompe : son corps a été déposé au cimetière du Fuencarral. Il était âgé de près de soixante-dix ans. Heureux d'être mort dans sa patrie, il eut encore le bonheur de ne pas avoir vécu assez longtemps pour être témoin du rétablissement du pouvoir absolu en Espagne et de toutes les atrocités que la plus féroce et la plus stupide tyrannie, jointe à la plus dégoûtante superstition, n'ont cessé de commettre depuis cette déplorable époque. Le mérite principal des écrits de Llorente est l'exactitude des faits, de l'amour le plus scrupuleux de la vérité, même dans les moindres détails ; son style est correct et clair, mais trop diffus et trop aride : il règne peu de méthode dans ses ouvrages, qui sont trop chargés d'érudition et manquent parfois de critique : ce sont de bons livres à consulter. Il a publié : 1° *Historia de los pleytos de la casa de Soto Mayor*, etc. ; 2° *Monumento romano*, etc. Monument romain découvert à Calahorra, le 4 mars 1788, Madrid, 1789, in-4°. L'auteur a rectifié la première explication qu'il donna de ce monument, dans sa *Notice historique des provinces Vasconnes*, tom. III, pag. 293. (Voyez les *Annales Encyclopédiques* de Millin pour 1818, tom II, pag. 37, où il y a une notice de M. d'Hautefort sur ce monument, accompagnée d'une gravure.) 3° *Discursos historico-canonicos, etc.*, Discours historico-canoniques sur l'origine et la nature des bénéfices canonicaux de l'église de Calahorra, 1790, in-4° : 4° *Noticias historicas* etc., Notices historiques sur les trois provinces Vasconnes, Alava, Guipuscoa et Biscaye, avec l'origine de leurs lois fondamentales (*fueros*), Madrid, imprimerie royale, 1806-1807, 3 vol. in-4°. Il restait encore 2 vol. pour compléter l'ouvrage. 5° *Discurso heraldico*, Discours héraldique sur l'écu des armes d'Espagne, Madrid, 1809, in-8° : ce Discours avait été prononcé l'année précédente à Bayonne, dans l'assemblée des notables qui rédigèrent la constitution. Il fut goûté et oublié. 6° *Colleccion diplomatica, etc.*, Collection diplomatique de diverses pièces anciennes et modernes sur les dispenses matrimoniales et autres points de discipline ecclésiastique, 1809, in-4° ; 7° *Dissertacion sobre el poder, etc.*, Dissertation sur le pouvoir que les rois d'Espagne ont exercé depuis le 12ᵉ siècle sur la division des évêchés, et sur d'autres points de discipline ecclésiastique, avec un appendice de pièces justificatives, 1810, in-4° ; 8° *Memoria historica, etc.*, Mémoire historique sur la question de savoir quelle a été l'opinion nationale de l'Espagne touchant le tribunal de l'inquisition, publié avec l'approbation de l'académie royale d'histoire, Madrid, 1812, in-8° ; 9° *Discurso, etc.*, Discours sur l'opinion nationale de l'Espagne concernant la guerre avec la France, Valence, 1812, in-4°, et Saragosse, 1813. C'est une défense de Joseph contre le parti des cortès. 10° *Observaciones sobre las Dinastias, etc.*, Observations sur les dynasties d'Espagne, Valence, 1812, et Saragosse, 1813. L'auteur soutient dans cet écrit que toutes les familles qui ont régné en Espagne ont été d'origine française. 11° *Representacion del señor obispo de Orense, etc.*, Représentation de monseigneur l'évêque d'Orense à la régence de Cadix, avec des réflexions de l'éditeur, Saragosse, 1813. Don Pedro Quevedo, évêque d'Orense, fut banni du royaume et dépouillé de ses honneurs et prérogatives, par décret des cortès de Cadix, sanctionné par la régence, au mois d'août 1812, pour n'avoir consenti à jurer fidélité à la constitution qu'avec certaines restrictions. Llorente chercha à tirer parti de la conduite de cet évêque contre l'autorité des cortès de Cadix et en faveur de Joseph. 12° *Memorias, etc.*, Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution d'Espagne, avec des pièces justificatives, par M. Nellerto (anagramme de Llorente). Paris, en espagnol et en français, 1815 et 1816, 3 vol. in-8°. Ce recueil renferme beaucoup de pièces originales et authentiques, publiées pour la première fois par l'auteur. Il contient des matériaux précieux pour l'histoire des événements de 1808. 13° *Defensa canonica y politica, etc.*, Défense canonique et politique de don J.-A. Llorente, contre l'injuste accusation de crimes supposés, applicable sous divers rapports à la plupart des Espagnols réfugiés en France, Paris, 1816, in-12 ; 14° *Lettre de D. J. A. Llorente à M. Clausel de Coussergues, sur l'inquisition d'Espagne*, Paris, 1817, in-8° ; 15° *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne, depuis l'époque de son établissement, par Ferdinand V, jusqu'au règne de Ferdinand VII, tirée des pièces originales, des archives du conseil de la suprême, et de celles des tribunaux subalternes*, traduit de l'espagnol sur le manuscrit et sous les yeux de l'auteur, par *Alexis Pellier*, Paris, Treuttel et Würtz, 1817-1818, 4 vol. in-8°, ornés des armes et du portrait de l'auteur (qui n'est point ressemblant), 2ᵉ édition, Paris, 1820 : *en espagnol*, Madrid (Paris), 1822, 11 vol. in-12. Cet ouvrage a été traduit en anglais, en italien, en allemand, et deux fois en hollandais. M. Léonard Gallois en a extrait son *Histoire abrégée de l'Inquisition*, qui a été traduite en espagnol et en allemand : l'édition française est ornée d'un portrait lithographié et très ressemblant de Llorente. 16° *Monuments historiques concernant les deux pragmatiques-sanctions, avec des notes, suivis d'un catéchisme sur les concordats*, Paris, 1818, in-8° ; 17° *Noticia biographica, etc.*, Notice biographique de don J.-A. Llorente, ou Mémoire pour l'histoire de sa vie, écrits par lui-même, Paris, 1818, in-12 ; 18° *Discursos sobre una constitucion religiosa, etc.*, Discours sur une constitution religieuse considérée comme partie intégrante de la constitution

nationale, écrits par un Américain, publiés par D. J.-A. Llorente, docteur en droit canon, Paris, 1819, in-12. Ce livre contient des doctrines très hardies; il fut censuré par l'autorité ecclésiastique de Barcelonne, et bien accueilli par le public éclairé. 19° *Apologia catolica del proyecto, etc.*, Apologie catholique du projet de constitution religieuse, etc., Paris, 1821, 1 vol. in-8°, divisé en deux tomes. 20° *Œuvres complètes de don Barthélemy de Las Casas, évêque de Chiapa, défenseur de la liberté des naturels de l'Amérique, précédées de sa vie, et accompagnées de notes historiques, etc., dédiées à M. le comte de Las Casas.* Ce livre fort estimé est d'une grande importance pour l'histoire de l'Amérique. 21° *Aforismos politicos, etc.*, Aphorismes politiques, ouvrage d'un philosophe anonyme (M. Heiberg), natif de l'un des royaumes du nord de l'Europe, traduit en espagnol par D. J.-A. Llorente, Madrid, 1821, 1 vol. in-12. 22° *Observations critiques sur le roman de Gil Blas de Santillane*, Paris, 1822, in-8°. Llorente avait déposé le manuscrit de cet ouvrage au secrétariat de l'académie française. C'est d'après ce manuscrit, auquel l'auteur a fait des changements avant l'impression, que M. François de Neufchâteau publia, dans le 47e numéro de l'*Album*, une réfutation de l'opinion systématique de Llorente. M. Audiffret a démontré avec encore plus d'évidence le peu de fondement de ce système, purement hypothétique, dans la notice qu'il a donnée pour l'édition des *Œuvres de Le Sage*, publiée par A.-A. Renouard, 1821-1822, 12 vol. in-8°. 23° *Portraits politiques des papes, considérés comme princes temporels et comme chefs de l'Eglise, depuis l'établissement du saint-siége à Rome jusqu'en 1822*, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage est écrit avec une grande liberté, et renferme de précieux renseignements: on a reproché à l'auteur d'être un peu trop sévère, et d'avoir adopté légèrement quelques erreurs historiques, telles que des détails sur la papesse Jeanne, que les critiques les plus récents regardent comme un conte. Nous croyons que l'auteur, en parlant des vices et des crimes sans ménagement, a bien mérité du public, et quant aux faits traditionnels et contestés, nous pensons que la vérité n'est pas suffisamment démontrée pour pouvoir prononcer. Si l'histoire de la papesse est fausse, il est hors de doute qu'elle fut longtemps accréditée parmi toutes les nations catholiques de l'Europe. En 1791, M. Llorente publia, à Madrid, une nouvelle édition du *Fuero juzgo*, ou *Collection des lois promulguées en Espagne par les rois goths.* Il a fourni pendant quatre années la plus grande partie des matériaux de l'article *Espagne*, au *Bulletin bibliographique* et aux *nouvelles littéraires* de la *Revue encyclopédique*. Il a aussi fait, dans ce dernier recueil, l'analyse de la *Théorie des cortès*, par Mariana, des *Oui des jeunes filles*, comédie de Moratin, des *Leçons d'agriculture* d'Arias. Il a encore donné un article sur l'*ancien droit de l'Espagne*, dans le *Journal général de législation et de jurisprudence*, qui se publiait en 1820, in-8°. Il fut l'un des fondateurs et des membres les plus zélés de la *société des méthodes* et de la *société de la morale chrétienne*. Le Journal de cette dernière renferme deux articles de lui, savoir: *de la réunion des chrétiens des diverses communions dans une société de morale chrétienne* (tom. I, pag. 140), et *société des prisons en Espagne* (*ibid.*, pag. 217). Llorente composa dans sa jeunesse quelques pièces de théâtre, et a laissé un grand nombre d'ouvrages inédits et de manuscrits dont les principaux sont: 1° la traduction de l'ouvrage de Pereira de Figueirédo, oratorien portugais, intitulé: *Démonstration du droit qu'ont les métropolitains de confirmer les évêques de leur province*, 1799, saisi et confisqué par l'inquisition; 2° *Origine des seigneurs populaires en Espagne*, 1804, 2 vol. Le manuscrit de cet ouvrage est entre les mains de don Lorenzo Normante, secrétaire du ministère des finances en 1809, auquel il fut remis par l'auteur à cette époque. 3° *Les Animaux parlants*, de Casti, traduit en espagnol, 1813; 4° *Dictionnaire topographique de l'Espagne ancienne et moderne, avec les dénominations des deux époques*; 5° *Histoire de la vie et des travaux d'Antonio Perez, premier secrétaire d'état du roi d'Espagne Philippe II.* Cet écrit important devait être accompagné de plusieurs pièces originales inédites. 6° *Dissertation sur la division des évêchés d'Espagne, attribuée au roi Wamba, dans le 7e siècle*, avec une carte géographique; 7° *Sur la Constitution politique du royaume d'Aragon.* L'auteur y prétend prouver que dès le 8e siècle, les Espagnols admirent le principe de la souveraineté du peuple, la limitation du pouvoir exécutif, et le droit de détrônement des rois, en cas de contravention au pacte fondamental. 8° *Sur la Persévérance des Aragonais à assujettir leurs monarques au respect des droits réservés aux sujets lors de la création de la monarchie*; 9° *Sur les maux qu'a produits en Espagne l'ambition des grands*; 10° *Que la multiplicité des jours des fêtes, avec cessation de travail, est contraire à la religion et à la morale aussi bien qu'à la bonne politique.* La question est traitée principalement d'après les autorités de l'Ecriture, des pères et des conciles. 11° *Les Psaumes de la pénitence*; 12° 1 vol. in-4° de *poésies lyriques*. Tous ces manuscrits sont écrits en espagnol, et quelques-uns des derniers ne sont pas entièrement terminés. Les ouvrages que Llorente a publiés en français ont été revus et corrigés, quant au langage, par des amis, car il n'a jamais parlé facilement ni écrit correctement en cette langue.

LOAISEL DE TRÉOGATE (Joseph-Marie), auteur fécond de pièces de théâtre et de romans peu estimés, naquit le 18 août 1752, au château de Beauvel ou à Saint Guyomard, en Basse Bretagne. Il fut gendarme de la garde du roi, et suivit ensuite la carrière des lettres, où il ne recueillit ni gloire ni fortune. Ses romans ou nouvelles, où il paraît avoir voulu imiter le style et le genre d'Arnaud de Baculard, sont: 1° *Valmore*, 1776, in-8°; 2° *Florello, histoire méridionale*, 1776, 2 vol. in-8°. Ces deux ouvrages ont été réimprimés en 1796, et traduits en russe, Moscou, 1802, in-12. 3° *Les Soirées de la Mélancolie*, 1777, in-8°; 4° *la comtesse Laligre, ou le Cri du sentiment*, 1778, in-8°, réimprimé sous le titre de *Louise et Melcourt, ou le Cri du sentiment*, 1793, in-12; 5° *Dolbreuse, ou l'Homme du siècle ramené à la vérité par le sentiment et la raison*, 1783, 2 vol. in 8°; 1792, 2 vol. in-18; 6° *Ainsi finissent les grandes passions, ou les derniers Amours du chevalier de ...*, 1789, 2 vol. in-12; 7° *Valrose, ou les Oracles de l'amour*, 1799, 2 vol. in 12; 8° *Héloïse et Abeilard, ou les Victimes de l'amour*, 1803, 2 vol. in-12. Quelques-uns de ces romans ont été traduits en allemand, etc. 9° *Aux Ames sensibles*, élégies: ouvrage rare, dont on ignore la date: 10° l'*Histoire de Philippe II, roi d'Espagne*, et celle de *Louis le Débonnaire*, dans l'*Histoire des hommes*, par Delisle de Sales et autres. Ceux des ouvrages dramatiques de Loaisel de Tréogate, dont nous avons pu découvrir les titres sont: au théâtre des Beaujolais, 11° *l'Amour arrange tout*, comédie en un acte, en prose, 1789; 12° *Lucile et Dercourt*, comédie en deux actes, en prose, 1790. Ces deux pièces ont beaucoup de rapports entre elles. L'auteur avait peu d'imagination, peu d'idées nettes; il ressassait vingt fois le même sujet, et l'offrait à divers théâtres sous des titres différents. Aussi ses productions dramatiques manquent en général d'intérêt et d'intrigue, et n'ont d'autre mérite qu'un ton sentimental et un style soigné. Au théâtre de la rue de Bondy: 13° *Virginie*, drame en trois actes, en prose, 1790. Quelques situations piquantes valurent à cette pièce beaucoup de succès. Au théâtre de Molière: 14° *le Château du diable*, comédie héroïque, en quatre actes, en prose, 1792. Cette pièce, dont la vogue égala celle de *Janot* et du *Mariage de Figaro*, doit faire regarder Tréogate comme l'inventeur du mélodrame en France. 15° *Les Amants siciliens*, comédie en deux actes. Au théâtre de la Cité: 16° *le Combat des Thermopyles*, fait historique en trois actes; 17° *la Forêt périlleuse*, ou *les Brigands de la Calabre*, mélodrame en trois actes. A l'Ambigu-Comique: 18° *le Vol par amour*, comédie en deux actes; 19° *Roland de Monglave*, pantomime dialoguée en quatre actes; 20° *la Fontaine merveilleuse*, pantomime tragique en cinq actes; 21° *le grand Chasseur*, ou *l'Ile des Palmiers*, mélodrame. Au théâtre de la république: 22° *le jeune Philosophe*, ou *les Bizarreries de la fortune*, comédie en cinq actes, en prose, jouée ensuite au théâtre de la Gaieté. Cubières Palmezeaux prétend que la comédie des *Marionnettes* de M. Picard n'est qu'une copie de cette dernière pièce de Tréogate,

et que celui-ci, simple, modeste et timide, n'osant pas réclamer contre ce plagiat, en conçut tant de chagrin qu'il en mourut au mois d'octobre 1810. Loaisel de Tréogate avait été compris dans le nombre des gens de lettres auxquels la convention nationale accorda des secours, en 1795. Il a fourni des articles et des pièces de vers au *Journal encyclopédique*, au *Mercure français*, *etc.*

LOBSTEIN (Jean-Frédéric), professeur de clinique interne et d'anatomie pathologique à la faculté de médecine de Strasbourg, médecin-accoucheur en chef à l'hôpital civil de la même ville, et professeur d'accouchements à l'école départementale du Bas-Rhin, est né à Giessen dans le grand duché de Hesse, en 1777. M. Lobstein était encore fort jeune lorsque son père, ministre protestant de la confession d'Ausbourg, fut appelé à Strasbourg. Dès le commencement de ses études médicales, il se livra avec succès à l'étude de l'anatomie, et après avoir été pendant quelque temps chirurgien militaire, il se retira du service, et fut bientôt nommé prosecteur, puis chef des travaux anatomiques de la faculté de médecine de Strasbourg. C'est pour lui que fut créée plus tard la chaire d'anatomie pathologique, la seule qui existe encore en France. De très bonne heure, M. Lobstein sentit combien cette partie de la science pouvait rendre de services à la médecine; il la cultiva avec un zèle extrême, et n'a cessé depuis vingt-cinq ans de faire marcher de front son étude et celle de l'anatomie descriptive. On doit à ses travaux un grand nombre de savants mémoires, la découverte de faits importants qui ont beaucoup avancé l'anatomie et la physiologie du fœtus et du nouveau-né, et la presque totalité des belles pièces dont s'est successivement enrichi le muséum anatomique de la faculté de Strasbourg. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Recherches et observations anatomico-physiologiques sur la position des testicules dans le bas-ventre du fœtus, et sur leur descente dans le scrotum*, Strasbourg, 1801, in-8°; 2° *Essai sur la nutrition du fœtus*, Strasbourg, 1802, in-4°; 3° *Observations anatomico-physiologiques sur la circulation du sang dans l'enfant qui n'a pas respiré*, insérés dans le *Magasin encyclopédique*, années 1803 et 1804; 4° *Mémoire sur l'ossification des artères*, inséré dans le *Recueil de la société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg*, 1812; 4° *Discours sur la prééminence du système nerveux dans l'économie animale, et l'importance d'une étude approfondie de ce système*, Strasbourg, 1821, in-8°; 5° *De nervi sympathetici humani fabricâ, usu et morbis, commentario anatomico-physiologico-pathologica*, Paris, 1823, in 4°; ouvrage important, et qui a mis le sceau à la réputation de l'auteur. M. Lobstein est en outre, auteur de l'excellent article sur le nerf trisplanchnique dans le *Dictionnaire des sciences médicales*. Il est membre de l'académie royale de médecine.

LOCRÉ (Jean-Guillaume, baron), né à Leipsick le 25 mars 1758. Il était procureur avant la révolution. Il fut fait secrétaire-général du comité de législation de la convention, et ensuite secrétaire rédacteur du conseil des anciens. Napoléon le nomma secrétaire-général du conseil-d'état, place qu'il a conservée jusqu'à la seconde restauration, et qu'il aurait peut-être encore s'il n'avait pas signé la fameuse déclaration du conseil-d'état du 24 mars 1815. L'empereur Alexandre l'a nommé l'un de ses conseillers en 1816. M. Locré a puisé dans les divers emplois qu'il a occupés une connaissance profonde de la législation. Il a assisté aux conférences du conseil-d'état lors de la rédaction des Codes français, auxquels Napoléon prit une part si remarquable et où il improvisa de si belles pensées. M. Locré a publié successivement : 1° *la Législation française*, 1801, in-4°; 2° *Procès-verbal du conseil d'état, contenant la discussion du projet de code civil*, 1801—1804, 5 vol. in-4°; 3° *Esprit du Code Napoléon*, 1806 et années suiv., 5 vol. in-4°, ou 7 vol. in-8°; 4° *Esprit du Code de commerce*, 1821—1813, 10 vol. in-8°; 5° *Esprit du code de procédure civile*, 1816, 5 vol. in-8°; 6° *Discussions sur la liberté de la presse, la censure, la propriété littéraire, l'imprimerie, la librairie, qui ont eu lieu pendant les années* 1808, 1809, 1810, 1811, Paris, 1819, in 8°; 7° *Dissertation sur la question de savoir si, malgré que la confiscation indéfinie et irrévocable qu'ont encourue les Français qui ont quitté le territoire pour s'attacher à la fortune de nos princes ou pour fuir l'échafaud, ont transporté à l'état leurs dettes en même temps que leurs biens, les anciens créanciers personnels et hypothécaires de ceux d'entre eux dont l'inscription a été effacée par l'élimination, l'amnistie et l'exclusion de la liste, ont conservé ou repris le droit de leur demander le paiement de sommes qu'il a plu à ces créanciers de ne pas recevoir de l'état*. Paris, 1824, in-4°; 8° *la Législation civile, commerciale et criminelle de la France*, ou *Commentaire et complément des codes français, etc.*, Paris, 1826 et années suiv., 24 vol. in 8°. Dans cet ouvrage, d'ailleurs très important, M. le baron Locré émet de singulières opinions : il y signale le serment du Jeu de Paume comme un *acte de félonie*, déclare que la constitution de l'an VIII est une des plus fortes conceptions qui soient sorties des têtes humaines, et, s'extasiant au souvenir du corps-législatif, du tribunat et du sénat, il s'écrie : « Jamais la division des » pouvoirs, de laquelle la garantie sociale dépend, ne fut » mieux entendue; jamais on n'avait fait une plus ingé- » nieuse alliance entre deux choses qui paraissaient » mutuellement s'exclure, entre une administration » forte et la liberté. » Il est facile de reconnaître un baron d'empire dans cet admirateur de la monarchie pondérée de Napoléon, et dans ce rigoureux censeur des états-généraux.

LODIBERT (Jean-Antoine-Bonaventure), pharmacien en chef d'armée et de la garde royale, docteur en médecine de l'école de Paris, et de l'académie de Leyde, officier de la légion-d'honneur, membre de l'académie royale de médecine, des sociétés de pharmacie et linnéenne de Paris, est né en 1772, à Crest en Dauphiné. Destiné à la médecine militaire, il fut, après avoir fait sa philosophie au grand collège de Lyon, admis en qualité de chirurgien libre à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Les événements de 1789 ayant empêché qu'une survivance de médecin chirurgien major lui fût dévolue, la pharmacie, qu'il étudia à Lyon et à Paris, devint la profession de son choix. La guerre le porta, en 1792, à l'armée du Nord, avec une commission d'élève dans le corps des officiers de santé militaires; il monta avec rapidité aux grades supérieurs, et devint pharmacien en chef de la grande armée. Il assista à nos premiers triomphes en Belgique, en Hollande, en Allemagne, et fut témoin de nos derniers revers en Russie, en Saxe, en France, et enfin à Waterloo. Successivement appelé à la première chaire de pharmacie à l'hôpital militaire d'instruction de Lille, et à celui du Val-de-Grace, sa santé altérée le fit renoncer à l'enseignement, et le poste de pharmacien en chef de la garde royale lui fut assigné. La sanification des salles habitées, opérée par le chlore gazeux, a de graves inconvénients; M. Lodibert y a obvié par l'irrigation de l'eau, un peu imprégnée de ce gaz. Les avantages de ce mode de désinfection sont connus par sa dissertation, *De hygienæ cum chimiâ connubio*, 1801. Il s'est occupé de l'usage externe des gaz et vapeurs qui possèdent des propriétés médicales. L'application en vapeurs, dans un appareil convenable, de l'eau, du soufre, du cinabre, déjà pratiquée par les anciens, a été renouvelée depuis : étendue aux gaz, elle peut devenir un moyen puissant de guérison et une branche d'industrie très profitable. M. Lodibert en a indiqué d'heureux résultats dans une dissertation intitulée : *Essai de thymiatechnie médicale*, Paris, 1808. En visitant le camp de Walcheren, le premier consul s'enquit des officiers de santé principaux, s'ils n'attribuaient pas à la qualité des eaux la cause des fièvres meurtrières qui désolent la Zélande; M. Lodibert, l'un d'eux, reconnut dans celles des citernes la présence de l'azote; ce fait, consigné dans un mémoire, a été confirmé et expliqué par M. Thénard, chef d'une commission réunie à Anvers par l'ordre de Napoléon, pour l'analyse des eaux de la Zélande et de Cadsandt, et de laquelle M. Lodibert fit partie. Dans les solennités de l'enseignement, M. Lodibert a traité des sujets qui intéressent essentiellement le corps auquel il appartient, tels que la législation et l'historique des hôpitaux d'instruction : les services rendus à l'humanité et à la science par les officiers de santé militaires, sous les divers drapeaux de la France. Les doctrines médicales et l'exerci-

lence de celle enseignée au Val-de-Grâce ont encore été pour M. Lodibert le sujet de discours inauguraux, ainsi que l'utilité d'instituer un corps d'officiers qui, sous le nom de *Génie sanitaire*, exercerait aux armées et dans les hôpitaux militaires les trois parties réunies de l'art de guérir. M. Lodibert a étudié avec un soin particulier les lois qui régissent l'enseignement, l'exercice et la discipline des trois branches de la médecine civile et militaire des états qu'il a parcourus avec nos armées. Des notices et des mémoires sur ce sujet ont été lus à la société de pharmacie, et publiés par extrait dans son bulletin. Les recherches chimiques de M. Lodibert lui ont fait découvrir dans le gérofle des Moluques une matière cristalline dont celui de Cayenne est presque dépourvu, *la caryophylline*, et une huile fixe, verte, en petite quantité.

LOEFFLER (Josias-Frédéric-Christian) naquit le 18 janvier 1757, à Saalfeld, dans la Thuringe, où son père était syndic et avocat-fiscal. Sa mère, veuve de bonne heure, l'envoya, en 1763, à la maison des orphelins à Halle, pour y faire ses études. Il y resta cinq ans; revint en 1769 dans sa ville natale, commença ses cours académiques, et fut reçu, en 1774, membre du séminaire de théologie. Il étudia avec ardeur la théologie, les classiques grecs et romains et l'histoire. Les célèbres professeurs Jean-Salomon Semler et Noesselt le prirent en affection, et se plurent à étendre son instruction. Loeffler entreprit, en 1774, un voyage à Berlin; il y fit la connaissance du conseiller du consistoire supérieur Teller, qui lui fit avoir la place de précepteur du fils d'un riche commerçant. Il s'était occupé, dans ses moments de loisir, d'une nouvelle édition d'*Hérodien*, avec laquelle il espérait se faire connaître parmi les savants; il continua son travail avec autant d'assiduité que de zèle, et pour la compléter il s'adressa à la veuve du professeur Reiske à Leipsick, afin d'en obtenir les observations que devait contenir sa succession littéraire. Mais elle lui apprit que le recteur Irmisch travaillait depuis plusieurs années à une édition d'*Hérodien*, et que feu son mari lui avait remis tout ce qu'il avait rassemblé sur cet auteur. Elle le pria de ne pas détruire le travail de plusieurs années de ce savant, et elle en informa sur-le-champ Irmisch, qui fit aussitôt annoncer son édition dans la gazette littéraire de Leipsick. Loeffler se trouva ainsi déçu dans son espoir, et la carrière qu'il avait à peine commencé à parcourir lui fut tout à coup fermée. Mais il n'en fut point découragé. Il reçut même bientôt après une nouvelle preuve de la confiance qu'on avait en lui; il fut nommé, sur la fin de 1776, prédicateur d'une église de Berlin. Ces fonctions, dans lesquelles il acquit une très grande réputation, ne l'empêchèrent pas de consacrer ses moments de loisir aux études théologiques et littéraires: ce fut ainsi qu'il s'occupa de la traduction d'un ouvrage qui dans le temps avait fait beaucoup de sensation, et qui avait pour titre: *Souverain du platonisme dévoilé*. Loeffler remplaça, au commencement de la guerre de la succession de la Bavière, en 1778, M. Lachmann, en qualité de prédicateur (d'aumônier) de la gendarmerie royale. Quoique cette place le détournât un peu du désir qu'il avait d'occuper un emploi dans quelque académie, il l'accepta néanmoins, dans l'intention de voir le monde, et d'acquérir de l'expérience. Il partit, en avril 1778, pour la Silésie avec son régiment. Dès le premier jour de la campagne, il commença à écrire son journal dans le but de se rendre compte jour par jour de l'emploi qu'il avait fait de son temps, et de connaître les fautes qu'il avait pu commettre. Il retourna, vers la fin de 1779, avec son régiment à Berlin, où il s'occupa, indépendamment des devoirs de sa place, de l'instruction des jeunes gens, et de l'étude de la morale. L'édition de la traduction des *Cinq Livres* de Moïse Mendelsohn, qu'il avait entreprise en 1780, n'ayant point de succès, il donna de nouveau tous ses soins à l'ouvrage du *Souverain*, dont il acheva la traduction, en 1781, et qu'il publia sous le voile de l'anonyme. Quoiqu'il eût suivi avec honneur la carrière de prédicateur pendant plusieurs années, il conservait toujours le désir de se dévouer à l'enseignement, pour lequel il avait beaucoup de prédilection. Il trouva bientôt l'occasion de se satisfaire. L'archidiacre et professeur de théologie Simonetti venait de mourir à Francfort-sur-l'Oder. Loeffler sollicita et obtint, malgré quelques oppositions, la place de troisième prédicateur de la principale église. Le parti qui s'était déclaré contre lui finit par lui rendre justice, et, pour lui en donner une preuve, le nomma adjoint au premier prédicateur et inspecteur Milo, et le chargea d'aider le recteur de la grande école de la ville dans ses fonctions de prédicateur. Loeffler se maria le 9 novembre 1784, avec la fille du conseiller du consistoire supérieur, Silberschlag de Berlin. L'estime et la considération que Loeffler s'était acquises, se répandirent au loin, et la ville de Hambourg lui fit l'offre, en 1787, d'une place de principal pasteur, qu'il refusa. Pour l'en dédommager, on lui augmenta, à Francfort, ses honoraires de deux cents écus, et on le nomma professeur ordinaire de philosophie. Cependant à la fin de la même année, il accepta la place de surintendant-général à Gotha. Il avait déjà publié, en 1789, la collection des *Sermons* qu'il avait prononcés à Francfort. Il en publia, en 1796, une deuxième édition, dans laquelle il inséra un second *Traité sur la doctrine de la réparation qui est due à l'église*. Il avait déjà publié, en 1790, un premier traité sur la même sujet. Pour se distraire de la mort de sa femme, qu'il perdit le 13 juillet 1789, il fit un voyage en Suisse, et séjourna quelque temps à Genève, d'où il se rendit à Berlin. Il fut nommé directeur en théologie par l'université de Copenhague. Pour mieux soigner l'éducation de ses deux filles, il se remaria avec Sophie Charlotte, fille du surintendant-général Silberschlag à Stendal. Loeffler réfuta ce qui pouvait y avoir de répréhensible ou d'outré dans la philosophie de Kant, ainsi que dans le système du professeur Fichte, qui l'avait fait soupçonner d'athéisme, en sorte que le conseiller privé de Frenckenberg crut devoir demander l'avis de Loeffler sur un écrit (Appel au public) que Fichte venait de publier, en 1799, pour se disculper. Il se chargea aussi, en 1803, de continuer le *Magasin pour les prédicateurs*, qui avait été publié jusqu'alors par Teller, afin de répandre la doctrine chrétienne et d'en enseigner la pratique. Il enseignait surtout que cette doctrine ne devait être exclusivement attachée à aucun système dogmatique ou particulier, ni à aucun esprit de parti ni de secte. Il s'éleva avec force contre les principes de la révolution, qui faisait déjà sentir ses effets. En 1795, sur l'invitation du duc Ernest, il publia ses *Sermons* relatifs aux événements de l'époque, et dans le Magasin de l'an 1808, il indiqua de quelle manière les prédicateurs devaient se comporter relativement aux événements. Il portait ses soins sur tout ce qui était utile et nécessaire, avec un zèle et une charité vraiment chrétienne. Il institua, en 1800, une école gratuite pour les enfants de la basse classe, qui ne fréquentaient pas les écoles par indigence ou autrement. Cet homme, aussi recommandable par ses talents que par ses rares vertus, mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante, dans l'église de Gamsted, au pied de l'autel, le 4 février 1816. La reconnaissance publique lui fit élever un monument funèbre, pour perpétuer le souvenir de ses bonnes actions.

LOFFICIAL (Louis-Prosper), membre de plusieurs législatures, et conseiller à la cour royale d'Angers, était lieutenant-général au bailliage de Vouvant, lorsque la révolution éclata. Nommé, en 1789, député du tiers aux états généraux, constitués ensuite en assemblée nationale, il parut rarement à la tribune, mais travailla au comité de judicature. Devenu, après la session de l'assemblée constituante, juge au tribunal du district de Parthenai, il fut, au mois de septembre 1792, élu membre de la convention nationale, où il s'éleva constamment contre les moyens de rigueur que la majorité de cette assemblée crut nécessaire d'employer fréquemment pour assurer le succès de la révolution. Lors du procès de Louis XVI, il vota, comme mesure de sûreté générale, la détention du roi jusqu'à la paix. Profondément affecté du sort réservé à cet infortuné monarque, ce fut lui qui, pour l'arracher à la mort, tenta la démarche courageuse que nous allons rapporter. Ayant entendu dire dans la salle, avant l'appel nominal, qu'il n'y avait qu'une voix de plus pour la mort, il s'empressa d'aller chercher M. Duchatel,

son ami, qui était retenu dans son lit par une maladie grave, et qui vint dans l'assemblée en robe de chambre et la tête enveloppée de flanelle. En voyant M. Duchatel exprimer son voix dans un semblable appareil, un membre de la montagne demanda, « quel était le royaliste qui était aller chercher un spectre pour sauver le tyran. » Loffcial se leva en disant : « C'est moi. » Fort heureusement pour lui, M. Jard-Panvillers, et au même moment les députés qui siégeaient avec lui, se levèrent aussitôt en faisant tous la même déclaration, et le sauvèrent par ce mouvement simultané. Il s'occupa ensuite des archives de la république. Après le 9 thermidor, époque à laquelle l'opinion publique réclama avec force la punition de ceux qui avaient déshonoré la cause de la liberté par d'odieux excès, ce fut Loffcial qui accusa Carrier et provoqua l'acte d'accusation porté contre lui. Les habitants de Nantes, au nombre de cinq mille six cents, lui en exprimèrent leur reconnaissance, et le chargèrent de faire casser le jugement de la commission qui avait condamné à mort madame Bonchamp, veuve du général vendéen. Dans la séance du 14 octobre 1794, il obtint un décret de sursis à ce jugement qu'il fit expédier sur-le champ et parvenir à Nantes par voie extraordinaire. Au mois de novembre 1795, il fut envoyé dans la Vendée pour y porter le décret d'amnistie accordé aux chouans et aux Vendéens et pacifier cette malheureuse contrée. En arrivant à Nantes, il s'empressa de mettre en liberté madame de Bonchamp ainsi que plusieurs autres personnes détenues injustement dans les prisons de la ville. A son retour au sein de la convention, il accusa les députés Hentz et Francastel pour leurs opérations révolutionnaires. Nommé, en 1798, membre du conseil des cinq-cents Loffcial accusa encore le général Turreau d'avoir massacré dans l'ouest des femmes et des vieillards; chargé de donner des renseignements à la commission créée pour le juger, il voulut reproduire les pièces qui avaient figuré au procès de Carrier, et qui contenaient des preuves convaincantes contre ce général; mais ces pièces avaient disparu, et il fut impossible d'en retrouver la trace. On dit que la crainte de voir acquitter Turreau, et d'être l'objet de ses vengeances, le porta à tenter de s'ôter la vie. A sa sortie du conseil des cinq-cents, en 1798, il fut nommé conseiller à la cour royale d'Angers, fonctions qu'il a remplies jusqu'à sa mort arrivée en 1815.

LOFFT-CAPEL, *Voyez* CAPEL.

LOGOTHELIS (LYCURGUE), capitaine de l'île de Samos, contribua puissamment, en 1821, à engager ses compatriotes à secouer le joug des Turcs, à l'autorité desquels il substitua la sienne, qui ne fut pas moins dure. Bientôt, voulant en étendre le théâtre, il conçut le malheureux projet d'insurger l'île de Chio. Il envoya un émissaire à Démétrius Ypsilanti, qui, depuis cinq mois, se trouvait provisoirement à la tête des affaires de la Grèce, pour obtenir, à cet effet, une autorisation qui ne lui fut point accordée. Mais il n'en poursuivit pas moins son projet, malgré les instances des principaux habitants de Chio, qui, prévoyant les affreuses calamités qu'entraînerait une telle entreprise conduite par un tel homme, le supplièrent d'y renoncer et de ne point les compromettre inutilement envers les Turcs. Il débarqua, le 22 mars 1822, sur les rivages de leur île, suivi d'une bande indisciplinée de Samiotes à laquelle se joignirent quelques centaines de villageois descendus des montagnes. Les Turcs se retirèrent aussitôt dans la citadelle, où se trouvaient déjà quatre-vingts ôtages et l'archevêque, qu'ils y avaient enfermés pour s'assurer de la soumission des habitants. Lycurgue s'établit donc dans la ville, où il signala sa présence par des actes non moins absurdes qu'arbitraires, et des exactions insupportables. Il envoya vers le gouvernement grec, établi à Corinthe, pour en obtenir des secours; mais en attendant, ses soldats, fidèles à suivre l'exemple de leur chef, s'occupèrent plus de pillage que du soin de réduire l'ennemi qui se trouvait dans la citadelle. Le secours, attendu du Péloponnèse, n'en était point encore parti que la flotte ottomane, forte de cinq vaisseaux, six frégates, une trentaine de corvettes ou bricks, parut aux yeux consternés des Chiotes, tandis que les assiégés, pour répondre à ses signaux, pendaient les quatre-vingts ôtages et l'archevêque. Elle se dirigea vers Tchesmé, qui n'est séparé de Chio que par un étroit canal, pour y embarquer quinze ou vingt mille Turcs qu'elle vomit le 11 avril sur les rivages de cette île malheureuse. Les Grecs, après une faible résistance, s'enfuirent vers les montagnes: et Lycurgue, dont la présence avait attiré chez eux la ruine, la désolation et la mort, se rembarqua avec ses compagnons, les abandonnant lâchement au poignard des hordes asiatiques. Sa conduite provoqua un cri d'indignation dans toute la Grèce. Il fut arrêté, et conduit à Hydra pour y être jugé; mais il réussit, par des voies que l'on n'a pu connaître, à soustraire sa tête au châtiment qu'il avait mérité, et à regagner Samos, où ses partisans ne tardèrent pas à le replacer dans la situation qu'il avait usurpée avant sa funeste expédition de Chio. Il faut lui rendre la justice de dire qu'il montra plus de courage à défendre son île natale, dont il repoussa plusieurs fois les Turcs, qu'à défendre ses voisins; aussi le gouvernement lui a-t-il confirmé le commandement de Samos, qui se trouve la possession grecque la plus éloignée du Péloponnèse; mais Lycurgue s'est occupé bien moins d'y maintenir la tranquillité et d'y faire respecter les lois qu'à protéger les pirates qui pullulent dans ces parages. Espérons que la victoire de Navarin, en assurant les nouvelles destinées de la nation grecque, lui permettra de se choisir des agents plus dignes de sa confiance.

LOISEAU (JEAN SIMON), jurisconsulte, né en Franche-Comté. Après avoir fait son cours de droit sous M. Proudhon, à Dijon, et avoir été reçu docteur à la faculté de cette ville, il vint à Paris, où il travailla à la *Jurisprudence du Code civil*, et fit paraître quelques traités estimés. M. Loiseau avait acheté, en 1807, un office d'avocat à la cour de cassation. Il mourut à Paris, le 22 décembre 1822, âgé de quarante-six ans. Il a publié : 1° (avec M. Bavoux) *Jurisprudence du Code civil*, ouvrage périodique, 1804—1810, 19 vol. in-8°; 2° *Cause célèbre. Enfant égaré dans la Vendée*, 1809, 2 vol. in-8°; 3° *Dictionnaire des arrêts modernes*, 1809, 2 vol. in-8°; 4° *Traité des enfants naturels, adultérins, incestueux et abandonnés*, 1811, in-8°; *Appendice au Traité des enfants naturels*, Paris, 1819, in-8°; 5° *De la Juridiction des maires de village*, 1813, in-12, 2e édit., 1818; 6° *Mémoire sur le droit*, Paris, 1819, in-8°.

LOISELEUR DESLONGCHAMPS (JEAN-LOUIS-AUGUSTE), docteur en médecine, né à Dreux, le 24 mars 1775. Il cultiva de bonne heure la botanique, et entreprit, en 1805, un voyage dans le midi de la France pour en étudier les plantes: il explora soigneusement la chaîne des Pyrénées et les environs de Bayonne, qui lui fournirent quelques plantes nouvelles, qu'il a décrites dans sa *Flore française*. M. Loiseleur Deslongchamps est membre honoraire de l'académie royale de médecine et de plusieurs sociétés savantes. Il a publié : 1° *Flora gallica, seu enumeratio plantarum in florâ gallicâ sponte nascentium*, Paris, 1806, 1807, 2 vol. in-12, avec 22 planches; 2° *Notice sur les plantes à ajouter à la Flore française, avec quelques corrections et observations*, 1810, in-8°. Ces deux ouvrages, dont le second n'est qu'un supplément du premier, contiennent la description de plus de 3,700 plantes toutes phanérogames, et rangées d'après le système sexuel. 3° *Recherches historiques, botaniques et médicales sur les narcisses indigènes, pour servir à l'histoire des plantes de France*, Paris, 1810, in-4°; 4° *Recherches et observations sur l'emploi de plusieurs plantes de France, qui, dans la pratique de la médecine, peuvent remplacer un certain nombre de substances exotiques, pour servir à la matière médicale indigène*, 1819, in-8°. Cet ouvrage se compose de plusieurs mémoires qui avaient déjà été imprimés dans le *Journal général de médecine*, la *Bibliothèque médicale*, etc.; 5° *Nouveau Duhamel, ou Traité des arbres et arbustes que l'on cultive en France en pleine terre*, Paris, 1800—1819, 7 vol. in-fol. Les trois derniers volumes sont seulement de M. Loiseleur. 6° *Nouveau voyage dans l'empire de Flore, ou Principes élémentaires de botanique*, Paris, 1817, in-8°; 7° *Manuel des plantes usuelles indigènes, ou Théorie abrégée des plantes de France distribuées d'après une nouvelle méthode, contenant leurs propriétés et leurs usages en médecine, dans la pharmacie et dans l'économie domestique*, Paris, 1819, 2 vol. in-8°; 8° *Herbier général de l'amateur, contenant*

la description, *l'histoire*, *la propriété*, *la culture des végétaux*, 1817—1820, 8 vol. grand in-8°, fig. color. Le premier volume est de Mordent-Delaunay. 9° *Essai sur l'histoire du mûrier et des vers à soie, et sur les moyens de faire chaque année plusieurs récoltes*, Strasbourg, 1824, in-8°. M. Loiseleur Deslongchamps a fourni plusieurs articles au *Dictionnaire des sciences médicales*, et a fait les articles des plantes de l'Europe dans le *Dictionnaire des sciences naturelles*; il a travaillé aussi à quelques volumes de l'*Almanach du bon jardinier*, publié par le libraire Audot.

LOISON (Olivier, comte de) *Voyez* Loison.

LOIZEROLLES (Jean-Simon, AVED de), né à Paris, en 1733, conseiller du roi et lieutenant-général du bailliage de l'artillerie à l'arsenal de Paris, avant la révolution, a donné un exemple mémorable de tendresse paternelle. Arrêté, en 1793, comme suspect, il fut conduit avec son fils à Saint-Lazare. L'huissier du tribunal révolutionnaire y vint avec une liste de victimes, le 7 thermidor an II (juillet 1794); au nom de Loizerolles fils, le père se présenta à sa place; et, conduit à la conciergerie, il parut le lendemain à l'audience. Le greffier, ne voyant qu'une erreur dans la différence d'âge, changea les prénoms, substitua le mot *père* au mot *fils*, soixante-un ans à vingt-deux, et ajouta l'ancienne qualité du père, qui, traîné à l'échafaud sans qu'il y eût contre lui d'acte d'accusation, sauva son fils par cet héroïque sacrifice.

LOIZEROLLES (François-Simon, AVED de), né à Paris, en 1772, et fils du précédent, auquel il a dû deux fois la vie, exerçait la profession d'avocat lorsqu'il fut incarcéré avec son père. Mis en liberté après la terreur, il fut professeur de langues et de littérature, et est devenu depuis directeur d'une maison d'éducation à Paris. On a de lui: 1° *Vers élégiaques* sur les arbres funèbres plantés autour du tombeau du naturaliste Valmont de Bomare; 2° *le Roi de Rome*, poëme allégorique, imité de la quatrième églogue de Virgile, 1811, in-8°, inséré dans les *Hommages poétiques*, tome II; 3° *le Printemps*, poëme, 1811, in-8°, deuxième édition, 1812, in-8°; 4° *la Mort de Loizerolles, ou le Triomphe de l'amour paternel*, poëme en trois chants, avec des notes historiques, 1813, in-18.

LOIZEROLLES (le chevalier de), frère du précédent, ancien chevau-léger de la garde du roi, a publié: 1° *Captivité de saint Louis II, et son martyr*, contenant *les journées des 5 et 6 octobre 1789, des 20 juin et 10 août 1792, et du 21 janvier 1793*; *Elégie*, augmentée de notes relatant des faits peu connus, dont l'auteur a été témoin. 2° *La vie et la mort du duc de Berri*, poëme élégiaque, 1820, in-8°; 2ᵉ édit., 1821, in-8°; 4° *le Baptême du duc de Bordeaux*, poëme, 1821, in-8°; 5° *l'Espagne délivrée*, poëme, 1823, in-8°; 6° *les Funérailles de Louis XVIII*, poëme, 1824, in-8°; 7° *le Sacre de Charles X*, poëme, 1825, in-8°. *Le Dictionnaire des Girouettes* ne fait qu'un seul et même personnage des deux fils Loizerolles, et le fragment qu'il rapporte des notes du poëme sur saint Louis II prouve de deux choses l'une, ou que les deux frères ont encensé Bonaparte qu'ils exécraient, et dont ils n'ont obtenu aucune faveur, ou que les divers ouvrages attribués à deux Loizerolles sont du même auteur.

LOLME (Jean Louis de), écrivain politique, naquit à Genève en 1740. Il embrassa d'abord la profession d'avocat, mais il ne l'exerça que peu de temps. Son esprit s'étant dirigé de bonne heure vers l'examen des questions politiques, il quitta sa patrie, et alla s'établir en Angleterre afin d'en étudier les institutions. Ce fut après un an de séjour dans ce pays, et n'étant encore âgé que de vingt-huit ans, qu'il composa le plus important de ses ouvrages, le seul, à proprement parler, sur lequel se fonde sa réputation, mais qui a suffi pour le placer au premier rang des publicistes du dernier siècle. Cet ouvrage a pour titre: *Constitution de l'Angleterre, ou État du gouvernement anglais, dans lequel il est comparé à-la-fois avec la forme républicaine de gouvernement, et avec les autres monarchies de l'Europe.* Il fut écrit en français, et publié, pour la première fois, dans cette langue, à Amsterdam, en l'année 1771, in-8°; une traduction anglaise, faite par l'auteur lui-même, ou au moins sous ses yeux, en fut donnée à Londres quatre ans plus tard: depuis lors, il a été réimprimé un grand nombre de fois, dans les deux langues. L'importance qu'eut cette production lorsqu'elle parut, l'influence qu'on doit lui attribuer sur la direction suivie dans les discussions politiques depuis cette époque jusqu'à nos jours, méritent qu'on s'y arrête un moment. Du point où nous nous trouvons placés aujourd'hui par suite des progrès des idées générales, nous devons, avant tout, reconnaître que, sous deux rapports importants, l'auteur de la *Constitution de l'Angleterre* se montre supérieur à presque tous les écrivains politiques de son temps. D'abord il ne donne point pour base à ses spéculations l'hypothèse d'un contrat primitif quelconque; il n'admet point, par conséquent, l'idée d'une *dégénération politique*; et, loin de présenter les républiques de l'antiquité comme un type de perfection sociale, et comme un objet de regrets et d'ambition, il ne les considère au contraire que comme un état de société peu avancé et fort imparfait: il est vrai qu'aujourd'hui ces vues sont devenues en quelque sorte populaires; mais si l'on considère que les vues contraires sont dominantes dans presque toutes les spéculations politiques des philosophes du siècle dernier, et même dans les théories immédiates de notre révolution, on ne pourra s'empêcher de reconnaître qu'il fallait une force d'esprit peu commune pour s'en dégager, au temps où de Lolme écrivait. Le second rapport sous lequel cet auteur se montre au-dessus des idées de son époque est encore plus remarquable. Il reconnaît que la politique est appelée à constituer une science exacte, c'est-à-dire susceptible de démonstration, et que cette science, dans ses *axiomes* et ses *définitions*, doit avoir pour base celle de l'homme. Or, bien que cette vue ait été reproduite depuis avec beaucoup plus de précision, d'étendue et de profondeur, elle est pourtant si peu comprise et si peu répandue, que, même dans les termes vagues où elle vient d'être exprimée, elle se présente, aujourd'hui encore, comme une idée grande et neuve. Malheureusement le mérite de de Lolme se borne ici à cet aperçu en lui-même; il n'en tire aucun parti, et son ouvrage, en définitive, ne reposant ni sur l'autorité d'une conception systématique quelconque de l'homme abstrait, ni sur celle des faits historiques, ne présente, dans ses données, rien de plus positif ou de plus profond que les autres spéculations politiques contemporaines. Il est vrai qu'il recherche d'abord, dans les événements particuliers à l'Angleterre, les causes qui ont dû donner naissance à ses institutions; mais bientôt il perd complètement de vue ces événements pour examiner les institutions qu'il a sous les yeux, d'une manière purement abstraite, c'est-à-dire indépendamment des faits qui les ont produites, et de l'état actuel de la société qu'elles régissent; le résultat de cette investigation est de présenter la constitution anglaise comme le système politique le plus parfait qui ait jamais existé, ou qu'il soit possible de concevoir; et cela non point d'une manière relative aux temps et aux lieux qui l'ont produite, mais absolument. « Quand bien même le » monde, dit-il, serait de nouveau ravagé par des con» quérants, elle (l'Angleterre) continuerait à montrer » aux hommes non-seulement les principes qui doivent » présider à leur union, mais, ce qui n'est pas moins » important, la forme sous laquelle ils doivent être » unis. Lorsque le philosophe considère quelle a été la » destinée constante des sociétés civiles parmi les hom» mes, lorsqu'il observe les causes puissantes et nom» breuses qui semblent devoir les conduire toutes in» évitablement à un état incurable d'esclavage politique, » il se console en voyant que la liberté a enfin révélé son » secret au genre humain, et s'est assuré un asile. » Montesquieu, en se contentant, pour établir les conditions de la liberté politique, de développer le mécanisme de la constitution anglaise, semble en avoir porté un jugement non moins absolu. Les points sur lesquels de Lolme fait reposer la perfection de cette constitution sont: la division du pouvoir, le réglement propre à chacune de ses branches, leur indépendance mutuelle; la manière dont l'initiative est réglée; la liberté de la presse, le jury, le droit légal de résistance, et la subalternéité de l'institution militaire. Il serait inutile de reproduire ici les vues de l'auteur sur ces différents points; ces

vues sont aujourd'hui devenues vulgaires, elles forment la base, à un degré ou à un autre, de toutes les constitutions qui se sont succédées en Europe depuis trente-six ans, et constituent la science fragile et superficielle de ce qu'on a appelé exclusivement, dans ces derniers temps, gouvernement *représentatif* ou *constitutionnel*. Il suffira de faire remarquer que les écrivains et les orateurs qui, aujourd'hui encore, s'occupent si gravement de définir ce gouvernement et d'en tracer les limites, soit qu'ils le considèrent dans son type primitif, le gouvernement anglais, ou bien même d'une manière purement abstraite, ne font que reproduire ou commenter les arguments et les considérations que l'on trouve dans l'ouvrage de de Lolme, qui conserve sur ses commentateurs l'immense supériorité que lui donne son originalité et le temps où il a été produit. Lorsque cet ouvrage parut, quelques Anglais reprochèrent à l'auteur d'avoir, sur plusieurs points, représenté l'action de leur gouvernement plutôt comme elle devrait se passer, d'après la constitution, que comme elle se passait dans le fait : ce fut là la seule critique sérieuse qu'il rencontra, et peut-être la seule qu'on pût raisonnablement lui faire : mais aujourd'hui on peut et on doit l'attaquer d'une manière plus radicale. Nous avons dit déjà que de Lolme, malgré l'idée à laquelle il s'était élevé sur la science politique, n'avait rien fait de plus positif ou de plus profond que les publicistes de son époque ; nous essaierons de justifier cette assertion en montrant le vice de sa conception, sous les deux points de vue les plus généraux qu'elle présente : 1° par rapport à l'origine et à la nature de la constitution anglaise, 2° par rapport à sa stabilité. L'auteur, cherchant à s'expliquer la différence qui existait, au moment où il écrivait, entre le gouvernement de la France et celui de l'Angleterre, lui assigne pour cause celle que l'on remarque dans la manière dont la conquête s'est faite dans les deux pays, où dans l'un, la France, elle s'est opérée partiellement, inégalement et à des époques éloignées, tandis que dans l'autre, l'Angleterre, elle s'est étendue sur toute la surface du sol dans un même temps et d'une manière uniforme : circonstance qui, selon l'auteur, ayant mis tout d'abord les intérêts et les partis en présence, a dû déterminer de leur part un mouvement d'ensemble et une tendance commune et directe vers l'établissement d'un ordre politique régulier. Cette différence, quant au mode et quant aux temps de la conquête, dans les deux états, a dû sans doute en produire une dans le règlement des pouvoirs politiques ; mais de Lolme s'est beaucoup trop exagéré l'importance de cette dernière différence, qui porte bien plus sur la superficie que sur le fond de l'organisation sociale. Selon lui, la conquête en Angleterre n'a été que l'occasion de la constitution, qu'une circonstance fortuite, en quelque sorte, qui en a favorisé l'invention et l'établissement, mais qui d'ailleurs, par son principe, lui est restée étrangère. En cela il est tombé dans une erreur grave qui a dû nécessairement fausser tous les jugements qu'il a portés sur la situation politique de l'Angleterre. Le gouvernement de ce pays, comme celui de la France avant la révolution de 1789, ont cela de commun, sous le rapport le plus important, que tous les deux sont fondés sur la conquête, et se présentent également comme le résultat, très modifié, il est vrai, mais non moins réel d'une transaction entre des vainqueurs et des vaincus, ou, si l'on veut, et pour parler un langage plus net, entre la classe des militaires et la classe des travailleurs. La date plus récente de la conquête en Angleterre, sa plus grande uniformité, durent y rendre sans doute cette transaction plus définie, plus régulière et moins inégale, et en cela il faut convenir qu'au moment où de Lolme comparait le régime politique des deux nations tout l'avantage était du côté de l'Angleterre. Mais de ce que la conquête en France était plus ancienne, de ce que les lois qu'elle avait imposées étaient plus dures, de ce que les pouvoirs qu'elle avait créés avaient moins de régularité, d'étendue et d'ensemble, il résultait aussi que l'état de société qu'elle avait produit devait être plus près de sa fin ; c'est ce que la révolution ne tarda point à montrer, en renversant d'un seul coup tout l'ancien édifice social, en sorte que, depuis cet événement, l'avantage est revenu à la France, qui n'a plus qu'un pas à faire pour atteindre à une organisation politique en rapport avec l'état de sa civilisation, tandis que, pour en arriver là, l'Angleterre a encore à détruire l'obstacle que lui présentent les débris de sa féodalité. Ce qui vient d'être dit de la nature de la constitution anglaise peut faire apprécier l'opinion de de Lolme touchant son indestructibilité. En parlant du système politique de l'Angleterre, Montesquieu avait dit : « Il périra lorsque la puissance » *législative* sera plus corrompue que l'exécutrice. » Il n'est pas facile de se former une idée nette de ce que cette prédiction présentait à l'esprit de son auteur, mais on peut dire, avec plus de certitude, que ce système périra lorsque l'état de civilisation, lorsque les circonstances qui l'ont produit auront complètement cessé d'exister. Or, cette condition est aujourd'hui remplie. Aussi l'*incomparable* (*matchless*) constitution, comme l'appellent ironiquement les hommes les plus avancés de l'Angleterre, ne se maintient-elle plus, en grande partie, que sous le rapport de ses formes antiques. Il est remarquable que déjà, lorsque de Lolme écrivait, les pouvoirs de cette constitution n'avaient plus guère qu'une valeur métaphysique, et qu'aux anciennes réalités de *chambre des seigneurs* et de *chambre des communes* avaient succédé peu à peu de véritables fictions, ce que prouve assez la manière dont ces pouvoirs se présentent à ses yeux. Au surplus, ce n'est que parce que la constitution primitive de l'Angleterre a été susceptible de se modifier quant au fond, et par conséquent de se prêter aux nouveaux besoins de la société, qu'elle a pu se maintenir quant à la forme. Cependant, quelles que soient les altérations qu'elle ait subies par le fait, et qu'elle puisse subir encore sans éprouver de changement extérieur, le moment doit arriver où ce changement lui-même deviendra nécessaire. Une circonstance aujourd'hui pourrait suffire pour faire pressentir à tous les esprits cette nécessité que démontre l'observation rigoureuse de la marche des sociétés, c'est l'épouvantable misère dans laquelle est plongée la classe nombreuse qui produit tout dans ce pays du monde qui produit le plus, ce sont surtout les réflexions que la situation de cette classe, qui compose la majorité de la population, commence à lui suggérer (voir l'adresse des ouvriers de Manchester, mars 1817). En considérant avec attention, dans toutes ses parties, l'état de la société anglaise, on reviendra de l'admiration que, depuis plus d'un siècle déjà, nos publicistes essaient de nous inspirer pour sa constitution, et l'on ne verra plus, dans cet édifice prétendu si savant et si parfait, qu'une vieillerie politique de plus, qu'il est temps de reléguer avec toutes les autres, pour porter enfin franchement ses regards sur les nouveaux besoins des sociétés, et sur les conceptions que ces besoins ont pu inspirer. De Lolme a laissé plusieurs autres ouvrages, mais de peu d'importance comparativement à celui dont il vient d'être parlé. Avant de quitter sa patrie, il avait publié un écrit intitulé : *Examen de trois points de droit*, qui lui avait valu déjà quelque réputation. En 1772, lorsque plusieurs Anglais semblaient craindre, pour la constitution de leur pays, le sort que venait d'éprouver celle de la Suède, il fit paraître, dans le but de dissiper ces craintes, une dissertation ayant pour titre : *Parallèle du gouvernement anglais et de l'ancien gouvernement de Suède, contenant quelques réflexions sur la dernière révolution arrivée dans ce royaume, avec un examen des causes qui mettent les Anglais en sûreté contre l'aristocratie et la monarchie absolue*. En 1777, il composa une *Histoire des flagellants, ou Mémoires sur la superstition humaine* (anglais), in-4°. On l'a accusé de n'avoir point gardé assez de mesure dans cet ouvrage. En 1787, il fit une introduction fort remarquable à une seconde édition projetée de l'*Histoire de l'union législative de l'Écosse et de l'Angleterre*. En 1788, il donna des *Observations relatives aux taxes sur les fenêtres, les bouchers, etc.* En 1789, lors de la première maladie du roi d'Angleterre, lorsqu'il était question de nommer un régent, et que cette mesure occupait vivement les esprits, il publia des *Observations sur l'embarras national, et sur la manière dont le parlement a procédé à ce sujet*. Dans cet écrit il soutient l'opinion avancée par Pitt, que le parlement n'était point obligé de déférer la régence au prince de Galles, opinion qui fut adoptée par le corps et par la majorité du public. Indépendamment de ces

ouvrages, de Lolme a encore écrit pour les journaux; c'était là même sa principale ressource pour exister. Il passa presque toute sa vie dans la misère. On lui reproche d'avoir mené une conduite peu réglée, et d'avoir entretenu des relations indignes de lui, qu'il paraissait préférer cependant à celles que son illustration littéraire et que de grands avantages personnels auraient pu lui procurer. On voit, par sa carrière comme écrivain, qu'il avait presque adopté l'Angleterre pour sa patrie; néanmoins, dans un voyage qu'il fit à Genève en 1775, il fut nommé membre du conseil des deux cents de cette république. On ne sait pas à quelle époque précise il revint définitivement s'établir sur le continent, mais il y termina ses jours en 1806, à Sevin, dans le canton de Schwitz.

LOMBARD (Claude-Antoine), né à Dôle le 17 août 1741, fit d'excellentes études au collége de l'Arc, et y montra des dispositions qui déterminèrent un chirurgien de Dôle à diriger ses premiers pas dans la carrière qu'il devait parcourir un jour avec distinction; comme il était peu fortuné, il trouva des secours dans l'association de la confrérie de la Croix, pour l'aider à subvenir aux frais de ses cours. Il obtint à Besançon la maîtrise, que lui refusaient les chirurgiens de Dôle, dont il s'était fait des ennemis. Son mérite le fit nommer cependant chirurgien en chef. Il fut nommé chirurgien de l'hôpital militaire et de l'hospice civil de sa ville natale. Plusieurs princes d'Allemagne, notamment le duc de Schleswig-Holstein-Luxembourg et le prince Maximilien de Deux-Ponts, mort roi de Bavière, en 1825, le choisirent pour premier chirurgien. Il obtint en outre l'emploi de chirurgien en chef d'une armée rassemblée sur les côtes de la Normandie, et, à la paix, le titre de chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Strasbourg. En 1792, il servit dans l'armée du Rhin, en qualité de chirurgien en chef; mais il n'y fit que peu de campagnes, à cause de sa santé devenue très chancelante, et revint à Strasbourg reprendre ses travaux scientifiques et la direction de son hôpital. Il fut ensuite nommé membre correspondant de l'institut, et de plusieurs sociétés savantes nationales et étrangères. Sa santé s'affaiblissant de plus en plus, et ayant éprouvé plusieurs attaques d'apoplexie, il se retira à Montmagny, petit village de la vallée de Montmorency, où il mourut ignoré, le 15 avril 1811. Il était chevalier de la légion-d'honneur. Lombard avait un caractère âcre et caustique; aussi eut-il à soutenir des querelles de plus d'un genre, et son malheur fut de rencontrer des adversaires encore plus irritables et plus intolérants que lui, quoique beaucoup moins instruits. En 1775, il avait obtenu, à l'académie de chirurgie, un accessit sur cette question : *Quelle est dans le traitement des maladies chirurgicales, l'influence des choses nommées non naturelles?* La même récompense lui fut accordée en 1776; il s'agissait de déterminer *comment l'air, par ses diverses qualités, peut influer dans les maladies chirurgicales, et quels sont les moyens de le rendre salutaire à leur traitement?* Enfin, en 1780, Lombard partagea le prix double que l'académie avait proposé sur cette question : *Exposer les effets du mouvement et du repos, et les indications suivant lesquelles on doit en prescrire l'usage dans la cure des maladies chirurgicales?* Il a publié : 1° une dissertation sur l'*Importance des évacuants dans la cure des plaies récentes*, suivie d'*Observations sur la complication du vice vénérien et scorbutique*, 1782, in-8°; 2° *Dissertation sur l'utilité des évacuants dans la cure des tumeurs, des plaies anciennes et des ulcères*, 1783, in-8°; 3° *Opuscules de chirurgie sur l'utilité et l'abus de la compression, et les propriétés de l'eau froide et chaude, dans la cure des maladies chirurgicales*, 1786, in-8°; 4° *Cours de chirurgie pratique sur les maladies vénériennes*, 1790, 2 vol. in-8°; 5° *Instruction sommaire sur l'art des pansements, à l'usage des étudiants en chirurgie des hôpitaux militaires*, 1797, in-8°; 6° *Clinique chirurgicale relative aux plaies, pour faire suite à l'instruction sommaire sur l'art des pansements*, 1797, in-8°; 7° *Remarques sur les lésions de la tête, pour servir à l'instruction des jeunes chirurgiens*, 1796, in-8°; 8° *Clinique de plaies récentes où la suture est utile, et de celles où elle est abusive*, 1799, in-8° : cet écrit est un des plus remarquables de Lombard, parce qu'il y détruit d'anciennes préventions. 9° *Clinique chirurgicale des plaies faites par armes à feu, pour servir à l'instruction des élèves en chirurgie des hôpitaux militaires*, 1804, in-8°. Tous les ouvrages de Lombard ont été imprimés à Strasbourg, le dernier seul a été imprimé à Lyon.

LOMBARD (C....-P....), procureur au parlement de Paris, à l'époque de la révolution, a fourni pendant les années 1790, 1791 et 1792, un assez grand nombre d'articles qu'il signait de l'initiale de son nom. Son beau-père ayant été condamné à mort, en 1793, Lombard cessa de s'occuper de politique, et se retira aux Thermes près Paris, où il s'adonna presque exclusivement à l'éducation des abeilles. Pour répandre la connaissance des moyens pratiques nécessaires à cette éducation, il fit, de 1818 à 1823, des cours publics et gratuits qui duraient trois mois chaque année, et que son grand âge seul le força d'interrompre. Ces cours étaient suivis par des jeunes gens envoyés des départements méridionaux, sur l'invitation du ministre de l'intérieur, aux frais des conseils-généraux. Il a publié : 1° *Manuel nécessaire aux villageois pour soigner les abeilles*, Paris, 1800, in-8°; 2° *Manuel des propriétaires d'abeilles, contenant les instructions pratiques les plus récentes pour soigner ces insectes, n'avoir que de bonnes ruches, et en tirer du profit*, Paris, 1803, 1805, 1812 et 1825. Cette dernière édition est entièrement refondue, et accompagnée de deux planches. Cet ouvrage a été traduit en italien, Florence 1812, in-8°. 3° *État de nos connaissances sur les abeilles au commencement du neuvième siècle, avec l'indication des moyens en grand, de multiplier les abeilles en France*, 1805, in-8°; 4° *Mémoire sur la difficulté de blanchir les cires en France*, 1805, in-8°. Lombard a été l'un des collaborateurs du Cours d'agriculture publié par Déterville.

LOMBARD (Jean-Guillaume), conseiller du cabinet prussien, naquit vers 1767, à Berlin, d'une famille de réfugiés français. Son père, bien que sans fortune, lui fit donner une éducation soignée. Le jeune Lombard n'en profita que pour acquérir des talents futiles, qui néanmoins, par la souplesse de son esprit et l'agrément de ses manières, le mirent sur la voie de la considération et de la fortune. Il fit des vers français, et traduisit assez heureusement, dans sa jeunesse, quelques morceaux d'Ossian et de Virgile; il obtint ainsi un emploi subalterne dans le cabinet particulier de Frédéric-le-Grand, et sut, dans cette place obscure, prendre le goût et la connaissance des grandes affaires. Après la mort de Frédéric II, quelques notions en politique, et surtout le talent de les faire valoir, fixèrent sur lui les regards de son successeur, dont il devint, comme il le dit lui-même, un *demi-favori*, et fut nommé secrétaire du cabinet. Au lieu de se pénétrer de ses nouvelles fonctions, il continua de faire des vers, s'occupa de plaisirs et d'intrigues, et fut de toutes les parties de Rietz et de la comtesse de Lichtenau. La mort de Frédéric-Guillaume lui causa une disgrace momentanée, dont quelques qualités estimables le firent triompher. Il fut élevé à la place de conseiller privé, et chargé, dans le cabinet, de la politique extérieure. Élevé dans la doctrine que la Prusse ne doit jamais combattre sous des drapeaux opposés à la France, il employa tout son crédit à la maintenir dans cette longue neutralité qui ne cessa qu'à la fin de 1806, et on l'accusa, très injustement sans doute, d'avoir été vendu à la France. Quoi qu'il en soit, la guerre fut résolue, et celui qui s'y était constamment opposé pensa être victime des désastres qui en furent la suite. Forcé de se retirer à Cette, il fut insulté dans toutes les villes où il passa, et courut, dans quelques unes, le danger d'être mis en pièces. A Stettin on le couvrit de boue, et la reine le fit mettre en prison; mais le roi lui fit rendre la liberté. Depuis cette époque, il ne s'occupa plus que de la place de secrétaire perpétuel de l'académie de Berlin, dont il était membre depuis plusieurs années. Épuisé de travail, et plus encore de plaisirs, il mourut, le 28 avril 1812, à l'âge de quarante-quatre ans, d'une affection de poitrine, dont il crut atténuer les effets en changeant de climat; mais le ciel de Nice ne lui fut pas plus favorable que celui de Berlin. Lombard a été généralement maltraité par ses contemporains. L'auteur de la *Galerie*

des caractères prussiens (Paris, 1808, in-12), en fait un portrait qu'on serait tenté de regarder comme exagéré, tant il porte l'empreinte de l'exagération; d'Entraigues a aussi fort mal parlé de lui dans son *Fragment d'un chapitre de Polybe trouvé sur le mont Athos*, 1805. Un seul auteur l'a traité avec égard, c'est celui d'un ouvrage intitulé : *Matériaux pour servir à l'histoire des années* 1805, 1806 et 1807, *dédiés aux Prussiens, par un ancien compatriote*, Paris, 1808, in-12; mais malheureusement pour la mémoire du conseiller prussien, on croit, avec assez de raison, que cet ouvrage est de Lombard lui-même.

LOMBARD-LACHAUX, conventionnel, était prêtre à l'époque de la révolution. Démocrate exalté, il abjura solennellement ses principes religieux, et parvint de cette manière à se faire nommer maire d'Orléans par la populace de cette ville. Lié avec Léonard Bourdon et avec la plupart des maratistes, il s'opposa vivement à ce qu'on envoyât des troupes pour arrêter les brigands qui, dans les journées des 16 et 17 septembre, dévastaient les maisons et se livraient à toutes sortes d'excès. A l'ouverture de la session conventionnelle, le département du Loiret l'ayant choisi pour député, il vota la mort du roi, prit part à tous les décrets révolutionnaires, et se montra l'un des plus chauds partisans de *la Montagne*. Après la session, Lombard Lachaux ne fit point partie des deux tiers réélus, mais il fut employé sous le directoire en qualité de commissaire du pouvoir exécutif. Ayant bientôt perdu la confiance du gouvernement, qui cherchait alors à s'entourer de personnes qui ne fussent pas un éternel sujet de discorde entre les partis, Lachaux fut écarté des affaires. Depuis il n'a plus reparu.

LOMBARD DE LANGRES (Vincent), né à Langres, vers 1765. Après avoir fait sa rhétorique à Chaumont, chez les pères de la doctrine chrétienne, où professait Manuel, depuis procureur de la commune, il devint président de la société populaire et du tribunal révolutionnaire de Villeneuve-sur-Yonne. Il remplit ces fonctions avec tant de modération et d'humanité, qu'aucune arrestation ni même aucune exécution n'eut lieu dans cette ville pendant toute la terreur. M. Lombard cependant rédigea et signa la lettre d'adhésion qui fut adressée à la convention lors de la mort de la reine. Il vint ensuite à Paris, entra au département, et fut porté, en 1798, par les électeurs au tribunal de cassation. Treilhard le fit nommer la même année ambassadeur extraordinaire en Hollande, où il demanda une amnistie générale pour tous les délits politiques, et parvint à arracher Wan-Langen à l'échafaud. Rappelé en juillet 1799, M. Lombard ne fut pas réélu à la cour de cassation, et n'ayant pu obtenir d'emploi, se livra exclusivement à la littérature. Il a publié : 1° *Ecole des enfants, ou Choix d'historiettes instructives et amusantes, propres à former le cœur de l'enfance, lui faire haïr le vice et aimer la vertu*, 1795, 3 vol. in-18 : c'est une collection de divers ouvrages précédemment publiés par M. Lombard; 2° *les Tombeaux*, ouvrage philosophique, 1796, in-8°; 3° *Neslie*, poëme, 1797, in-8°; 4° *le Journaliste, ou l'Ami des mœurs*, comédie en un acte et en vers, 1798, in-8°; 5° *le Banquier, ou le Négociant de Genève*, comédie, 1798, in-8°; 6° *le Meunier de Sans Souci*, vaudeville, 1798, in-8°; 7° *Œuvres*, troisième édition, 1801, in-8°; 8° *Peters, ou le petit Chevrier*, 1805 et 1806, in-8°; 9° *Berthe, ou le Pet mémorable*, anecdote du XIXe siècle, 1807, in-8°; 10° *Joseph*, poëme en huit chants, 1807, in-18; 11° *le dix-neuvième Siècle*, poëme, 1810, in-8°; 12° *Contes militaires*, 1810, in-8°; 13° *le Dix-huit brumaire*, 1799, in-8°, (faussement attribué à Rœderer); 14° *l'Athée, ou l'Homme entre le vice et la vertu*, pièce en cinq actes et en vers, reçue il y a plus de 30 ans au Théâtre-Français, mais que des ordres supérieurs ont toujours empêchée d'être jouée; 15° *Mémoire pour Fauche Borel contre Perlet*, 1816, in-8°; 16° *les Souvenirs, ou Recueil de faits particuliers et d'anecdotes secrètes pour servir à l'histoire de la révolution*, Paris, 1819, in-8° : dans cet ouvrage, M. Lombard avait avancé des faits qu'il prétendait tenir du maréchal Lefebvre, mais le maréchal le contraignit à un désaveu; 17° *Mémoires d'un sot, contenant des niaiseries historiques, révolutionnaires et diplomatiques, recueillies sans ordre et sans goût*, 1820, in-8°; 18° *Mémoires anecdotiques pour servir à l'histoire de la révolution française*, 1823, 2 vol. in-8° : cet ouvrage comprend en grande partie les numéros 16 et 17, et le Mémoire pour Fauche Borel. M. Lombard a coopéré à l'*Histoire de la révolution de France, par deux amis de la liberté*. Il a fait représenter, en 1793, au Théâtre-Français : *le Français dans l'Inde*, tragédie en trois actes et en vers libres. « C'était, dit lui-même M. Lombard, le » grand Inquisiteur de Goa qui violait une femme, qui » rôtissait un homme, et qu'on brûlait à son tour. » Depuis l'invention des rapsodies théâtrales, il n'y en » eut jamais de mieux conditionnée. » Lalande lui ayant donné place dans son *Dictionnaire des athées*, M. Lombard réclama fortement dans les journaux, en 1805, et apostropha durement l'astronome.

LOMÉNIE DE BRIENNE (Étienne-Charles de), né à Paris en 1727, se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, et céda son droit d'aînesse à son frère. Il soutint, en 1751, sa thèse, dans laquelle l'abbé Mey crut devoir censurer un assez grand nombre de propositions, ce qui n'empêcha pas le jeune Loménie de recevoir la prêtrise, et en 1752 le bonnet de docteur. Il ne devait pas rester longtemps dans les rangs inférieurs du clergé; sa naissance et ses avantages personnels fixaient l'attention, et en 1760 il fut nommé à l'évêché de Condom, qu'il quitta en 1763 pour passer à l'archevêché de Toulouse. Si son administration spirituelle a essuyé des reproches plus ou moins fondés, il n'en est pas de même de son administration temporelle. Le premier, il fit sentir le danger des inhumations dans les églises, et s'éleva avec force contre cet usage. Il ouvrit à Lévignac une maison d'éducation pour les filles de familles nobles qui étaient sans fortune; dota les hôpitaux, et entretint à ses frais plusieurs élèves à l'école militaire. La ville de Toulouse dut à ses soins le canal qui porte encore aujourd'hui le nom de Brienne, et qui joint à la Garonne le canal de Caraman. Cependant, en s'attirant ainsi la reconnaissance de ses diocésains, Loménie apportait dans les affaires spirituelles cet esprit brouillon et tracassier qui plus tard devait avoir une si funeste influence dans les affaires de l'état. Des projets de réforme l'occupaient sans cesse, et sa conduite contrastait singulièrement avec cette sévérité qu'il déployait contre les autres. Il était lié avec d'Alembert et quelques autres philosophes de cette époque, et ces relations lui ouvrirent les portes de l'académie française en 1770. C'est à cette occasion que Voltaire écrivait à d'Alembert : « On dit » que vous nous donnez pour confrère l'archevêque de » Toulouse, qui passe pour une bête de votre façon, » très bien disciplinée par vous. » En 1766, Loménie avait été nommé membre d'une commission pour la réforme des ordres religieux : la manière dont il exerça ces fonctions lui attira beaucoup de reproches de la part du clergé. On a prétendu qu'il avait préparé le coup porté par la révolution à ces établissements. Il est certain qu'il en fit diminuer le nombre; mais à l'époque de la révolution l'opinion publique était trop prononcée contre les ordres religieux, et rien n'eût pu les sauver. Loménie était parvenu à se faire une grande réputation comme administrateur : c'était un premier pas vers le but qu'il s'était proposé. Un parti puissant, qu'il avait eu l'adresse de se former, le portait au ministère. Malgré tous ses efforts, ce parti ne put cependant réussir à le faire nommer à l'archevêché de Paris, en remplacement de monsieur de Beaumont, qui venait de mourir. L'abbé Maury, en publiant ses Lettres secrètes sur l'état actuel de la religion et du clergé en France, fut un de ceux qui contribuèrent le plus à l'éloigner de ce poste. Mais l'assemblée des notables, en 1787, lui offrit enfin les moyens de satisfaire ses vues ambitieuses. Il siégeait dans le bureau de Monsieur, frère du roi. Il s'éleva avec violence contre les abus et contre l'administration de M. de Calonne, et fit si bien, qu'après avoir attaqué les opérations de ce contrôleur-général, et contribué à sa disgrâce, il se vit nommé, malgré toute la répugnance du roi, chef du conseil des finances : le ministère de la guerre fut confié à son frère, le comte de Brienne. Loménie se voyait au comble de ses vœux, et la réputation qu'il s'était ac-

quise comme administrateur donnait des espérances pour l'avenir; mais ces espérances ne se réalisèrent pas. Des vues courtes, des opérations fausses, de continuelles inconséquences, firent presque regretter l'administration de M. de Calonne, toute déplorable qu'elle était. Les circonstances devenaient graves: les esprits s'échauffaient: bientôt les parlements prirent des mesures offensives. Les magistrats voulurent avoir communication des comptes du trésor. Le roi tint, le 6 août, un lit de justice pour l'enregistrement de l'édit du timbre et de la subvention territoriale; le parlement protesta, et déclara que des édits ne pouvaient priver la nation de ses droits. Exilé à Troyes, il s'y réunit, et demanda vivement les états généraux, en accusant le ministère de conduire la monarchie au despotisme. Loménie, qui, en provoquant l'exil du parlement, avait cru frapper un grand coup, recula, abandonna ses édits; et ce corps rappelé rentra triomphant dans Paris. La déconsidération qui s'attachait de plus en plus au ministre rejaillit sur la cour; chaque jour l'audace du parlement portait une nouvelle atteinte à la dignité royale. Loménie, méprisé du public, essaya de ces actes de violence qui ajoutèrent à la haine générale. On vit les troupes pénétrer dans les salles du palais, et s'emparer des deux magistrats qui passaient pour les adversaires les plus opiniâtres du ministère. Les édits du 8 mai 1788, qui établissaient les grands bailliages et une cour plénière, et qui réduisaient le parlement à une grand'chambre, et à une chambre des enquêtes, augmentèrent la fermentation publique. Les protestations se succédèrent; les parlements de province suivaient en tout l'exemple de celui de Paris. Le cours de la justice se trouva suspendu; le désordre était au comble; la haine et la défiance avaient réuni la nation entière aux parlements. Au milieu de cette désorganisation générale, Loménie, pour en imposer davantage, s'était fait donner le titre de ministre principal, et venait en outre d'être nommé à l'archevêché de Sens, vacant par la mort du cardinal de Luynes, dont il avait été conclaviste à Rome, en 1758, lors de l'élection du pape Clément XIII. Rien ne put le préserver de sa chute. Au commencement d'août, la cour plénière fut renversée, et l'arrêt du conseil, en maintenant les grands bailliages, annonça les états généraux; mais le 16, le trésor suspendit ses paiements, et Loménie succomba. Il fut renvoyé, le 24, et remplacé par Necker. La joie du peuple fut extrême; il la porta même au point de promener au milieu des huées générales, et de brûler en grande cérémonie un mannequin représentant la personne du ministre disgracié. La cour chercha à lui faire oublier ces mortifications, en le comblant de ses faveurs. Le roi demanda même pour lui à Pie VI le chapeau de cardinal, qui ne lui fut accordé, le 15 décembre, qu'après les instances réitérées de Louis XVI. Loménie était à Nice quand il en reçut la nouvelle; il parcourut l'Italie en évitant de se rendre à Rome, et revint en France, en 1790; il s'occupa alors de mettre en ordre ses affaires, qui se trouvaient fort dérangées, et se retira à Sens, où il prêta le serment civique. Ses anciens diocésains l'ayant appelé quelque temps après à l'évêché métropolitain de Toulouse, il les refusa en se restreignant au titre d'évêque du département de l'Yonne. Il écrivit au pape pour justifier sa conduite relativement à l'acceptation de la constitution civile et du serment. Pie VI lui répondit, au mois de février 1791, par un bref qui eut beaucoup de publicité, et qui blessa apparemment le cardinal Loménie, car, au mois de mars, il donna sa démission du cardinalat, et renvoya son chapeau à Rome. Le pape accepta cette démission, et suspendit en outre Loménie à cause de son serment. Si, par cette conduite avec la cour de Rome, l'archevêque de Sens crut se mettre à l'abri des persécutions qu'il prévoyait dans l'avenir, il se trompa. Arrêté une première fois, au mois de novembre 1793, il obtint assez facilement l'autorisation de sortir de prison, à la condition de rester chez lui. Mais au mois de février 1794, il fut arrêté de nouveau, et, dans la nuit même qui suivit son arrestation, il mourut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, et non par l'effet du poison, comme on l'a dit à cette époque. Le cardinal de Loménie avait des qualités estimables; il était instruit, et avait formé à grands frais, par les soins de l'abbé de Laire, une magnifique et précieuse bibliothèque, qui fut dispersée à sa mort. On a de lui une oraison funèbre du dauphin (en 1768). Il avait publié aussi en 1754, avec Turgot, qui portait alors le petit collet, *le Conciliateur*, ou *Lettres d'un ecclésiastique à un magistrat*. Naigeon, Condorcet et Dupont de Nemours ont donné successivement différentes éditions de ce dernier ouvrage.

LOMET (Antoine-François, baron de FOUCAUX), né à Château-Thierry (Aisne), le 6 novembre 1759. Une étude approfondie des mathématiques et du dessin le firent admettre, en 1777, à l'école des ponts et chaussées, dirigée alors par le célèbre Péronnet. Il fut nommé, en 1782, ingénieur dans la généralité de Bordeaux, et fut requis, en 1792, pour se rendre à Bayonne, afin de seconder, en sa qualité d'ingénieur, MM. Carnot, Garrau et Lamarque, chargés de faire la reconnaissance de la frontière. Employé d'abord comme adjoint à l'état major, il fut ensuite nommé aide-de-camp lieutenant-colonel du général Servan. En 1793, l'armée, retenue pendant tout l'hiver sur les bords de la Bidassoa, était, faute d'abri, exposée à beaucoup de souffrances et de maladies; Lomet proposa, entreprit et accomplit la tâche de l'abriter tout entière: en moins de quinze jours, quatre cent soixante-quinze baraques s'élevèrent, et l'armée dut son salut à une célérité aussi merveilleuse. Jusqu'au 18 fructidor, Lomet fit un cours de mécanique et de topographie à l'école polytechnique, que Carnot et Le Prieur organisaient alors sous un autre nom. Ses liaisons avec Carnot le firent exiler de Paris; il retourna à Agen, où il professa la physique et la chimie à l'école centrale de Lot-et-Garonne. Après avoir rempli différents emplois aux armées, Napoléon, qui, dès 1794 s'était lié d'amitié avec Lomet, lui confia le commandement de Braunau-sur-l'Inn. Pendant le séjour qu'il fit dans ce pays, il s'occupa beaucoup de la lithographie, qui prenait alors naissance en Allemagne. Il fit les analyses chimiques d'encres et de crayons employés dans cet art qui était encore un mystère, et parvint seul à obtenir des lithographies parfaites. La pierre qu'il avait empreinte, les épreuves qu'il avait tirées et les mémoires qu'il apporta à Paris, ne furent point appréciés, et la lithographie resta négligée: la pierre dessinée fut reléguée dans un coin du Muséum d'histoire naturelle, où elle est probablement encore aujourd'hui, parmi les substances de son ordre. M. Lomet fut envoyé en Espagne, en 1809, pour y prendre le commandement de Jaca. Il obtint ensuite sa retraite, après trente ans de service, et reçut, en 1814, la croix de Saint-Louis. On a de M. Lomet: 1° *Mémoire sur les eaux minérales et sur les établissements thermaux des Pyrénées*, Paris, an III (1795), in-8°; 2° *l'Invention d'un nouveau sextant*, 1799; 3° *Théorie et pratique du nivellement, et son application au calcul des terrasses*; 5° *Traité de la construction, de l'équipement et des manœuvres des machines de théâtre, faisant suite aux recueils de charpenterie de M. Krafft*, grand in-fol., texte en trois langues, à trois colonnes. Le dépôt de la guerre possède de lui, en manuscrit, le meilleur *traité* qui existe du *baraquement des troupes*. Lomet était l'un des hommes les plus ingénieux et les plus singulièrement spirituels de l'époque. « On pourrait, dit un biographe, le nommer le Rabelais de la mécanique, et le Sterne de la science. » M. Lomet est mort à Paris le 10 novembre 1826. Il avait fait préparer son tombeau, en avril 1822, au cimetière du Père La Chaise.

LONCHAMPS (Charles de), auteur dramatique, né à l'Ile-de-France, en 1768, fut envoyé dès son enfance en Europe, et, après avoir fait avec distinction ses études à Rennes, d'où sa famille était originaire, il retourna dans sa patrie, en 1786, pour prendre possession de l'héritage assez considérable que lui laissait son père. Après deux années passées au sein des plaisirs, il partit pour visiter l'Inde, sans autre but que de satisfaire sa curiosité. Ce fut pendant son séjour à Chandernagor, qu'il se lia avec M. Jouy d'une amitié dont on trouve peu d'exemples parmi les gens de lettres. La révolution française avait pénétré dans le Bengale. La colonie de Chandernagor ayant formé, au commence-

ment de 1791, une assemblée coloniale, à l'instar de l'Ile de France, le gouverneur, M. de Montigny, voulut s'y opposer. On prit les armes de part et d'autre. Le gouverneur, soutenu par les Anglais, quitte la ville et se retire dans un fort où il est assiégé. M. Lonchamps lève à ses frais une compagnie de cipahis dont il est nommé commandant par l'assemblée coloniale. Après trois mois de guerre, le fort est pris et le gouverneur renvoyé en France. M. de Lonchamps fut ensuite député à l'Ile-de-France pour faire approuver par le gouvernement général la conduite de la ville de Chandernagor, et il remplit cette mission à ses frais, et avec autant de succès que d'honneur. Admirateur d'une révolution dont les journaux d'Europe ne lui montraient que le beau côté, il voulut la voir de près, quoiqu'il eût plus à perdre qu'à gagner à un nouvel ordre de choses: et il retourne en France, vers le milieu de 1792. Son prestige fut bientôt dissipé. Arrêté comme suspect, l'année suivante, il fut détenu sept mois à Saint-Lazare. Devenu libre, il fit valoir son brevet de capitaine de cipahis, et fut nommé adjoint à l'adjudant-général Jouy son ami. Son goût pour la dépense et le dérangement de sa fortune le déterminèrent à se faire une ressource d'un talent qu'il n'avait cultivé que pour son plaisir. Ce fut avec M. Jouy et avec Dieu-la-Foy qu'il essaya ses forces dans un genre secondaire. Il donna au théâtre du Vaudeville, avec le premier : 1° *l'Arbitre, ou les Consultations de l'an sept*, 1798; — 2° *Comment faire? ou les Epreuves de misanthropie et repentir*, 1799; — 3° *la Fille en loterie*, 1800. — Avec Dieu-la-Foy et M. Jouy : 4° *Dans quel siècle sommes-nous?* 1800. — Au théâtre Montansier Variétés (avec les mêmes) : 5° *Emma, ou la Prisonnière*, opéra-comique, 1798. — Au théâtre des Troubadours, (avec les mêmes) : 6° *le Vaudeville au Caire*, 1799. — Au Théâtre-Favart (avec les mêmes) : 7° *le Tableau des Sabines*, comédie-vaudeville, 1799; — (seul) 8° *le Pari, ou Montbreuil*, opéra-comique en un acte. — Au théâtre Feydau (avec Saint Just) : 9° *l'Heureuse nouvelle*, opéra comique; — (seul) : 10° *Ma tante Aurore*, 1803, opéra bouffon, sifflé, en trois actes, et réduit à deux à la seconde représentation. Cette pièce a principalement dû son succès à la charmante musique de M. Boyeldieu; (avec Dieu-la-Foy et M. Picard) : 11° *le Baiser et la quittance*, opéra-comique en trois actes, 1804; — (seul) 12° *le Duel nocturne*, opéra-comique en deux actes. 1805. — Seul au Théâtre-Français, en 1805 : 13° *le Séducteur amoureux*, comédie en trois actes, en vers, qui fut bien accueillie, quoiqu'elle appartienne à l'école de Marivaux et de Dorat; en 1804 : 14° *le Garçon malade*, comédie en un acte, en vers, qui ne fut point achevée; 15° *la Fausse honte*, comédie en cinq actes, en vers, qui obtint à peine un succès d'estime, quoique M. Jouy la regarde comme une des meilleures pièces de mœurs et de caractères qui aient paru depuis le *Philinte* de Fabre-d'Églantine. M. de Lonchamps, attribuant avec quelque raison ses deux échecs à une cabale, parut se dégoûter de l'art dramatique, malgré la réussite d'une petite comédie en deux actes, en prose, qu'il donna avec Dieu-la-Foy, en 1806, au théâtre Louvois, 16° *l'Ivrogne corrigé*. Il entra alors contre son gré dans la carrière de l'ambition; accepta la place de secrétaire des commandements de Caroline Bonaparte, épouse de Joachim Murat, alors grand-duc de Berg; fit avec ce dernier la campagne d'Austerlitz, en qualité d'officier d'état-major, et obtint à son retour la décoration de la légion-d'honneur. Murat, devenu roi de Naples, lui donna celle de l'ordre des Deux Siciles, avec les titres de chambellan et de surintendant des théâtres de sa capitale, en 1809. Pendant un congé que M. de Lonchamps avait obtenu pour venir à Paris, en 1811, il apprit que Murat voulait exiger que tous les Français grands fonctionnaires dans ses états se fissent naturaliser napolitains, ou se démissent de leurs emplois. Sans attendre les résultats de ce projet, qui ne fut pas mis à exécution, il renonça sans hésiter aux avantages et aux honneurs qui l'attendaient à Naples, plutôt qu'à sa qualité de citoyen français. C'est ce que dit M. Jouy; mais d'autres ont prétendu que M. de Lonchamps avait été disgracié. Retiré depuis plusieurs années à Louviers, dans la famille de sa femme, il trouva auprès d'une épouse et d'une fille charmante un bonheur que lui disputent les souffrances d'une vieillesse prématurée. Insouciant dans la poursuite des succès littéraires, comme il l'a été dans celle des honneurs et de la fortune, il s'est pourtant risqué encore de loin en loin sur le théâtre, mais sans rien ajouter à sa réputation. Voici les titres de ses derniers ouvrages : 17° *l'Esquisse d'un grand tableau*, dont nous ne connaissons que le titre; 18° *l'Incognito de Charlemagne*, intermède pour le spectacle de la cour de Napoléon : 19° *Amour et colère*, opéra comique, représenté au théâtre Feydeau, 1823, et deux comédies jouées à l'Odéon : 20° *A-t-il perdu?* en un acte, en prose; 21° *la Cassette*, en trois actes, en prose, justement sifflée, en octobre 1827, suivant *le Journal des Débats*, qui prétend qu'elle est calquée sur une ancienne pièce de M. Hoffman, intitulée *Grimaldi ou le Dépositaire infidèle*; 22° *Poésies diverses*, 2 vol. in-12. Comme celles de Parny et de Bertin ses compatriotes, qui avaient été élevés aussi au collège de Rennes, elles ont de la facilité, de l'abandon, de la mollesse érotique, mais si l'on n'y trouve pas le naturel et la sensibilité du premier, l'élégance et la poésie du second, elles offrent plus de variété, plus de mouvement, plus de souplesse dans l'esprit. Nous n'en citerons que ce couplet où l'auteur s'est peint tout entier :

Adieu donc, stérile étiquette !
Adieu, petite vanité.
Graves riens, noble ennui, toilette,
Et grandes fêtes sans gaîté !
Adieu, clef d'or qu'ont au derrière
Mes collègues les chambellans.
Pour vivre enfin à ma manière,
Ma foi, j'ai pris la clef des champs.

LONGCHAMPS (l'abbé Pierre de), né à la Rochelle, vers le milieu du XVIIIe siècle, embrassa l'état ecclésiastique, vécut dans la médiocrité, et ne paraît pas avoir obtenu d'autres distinctions littéraires que celle de membre de l'académie de la Rochelle. Il mourut à Paris, le 22 avril 1812. On a de lui : 1° *Malagrida*, tragédie en trois actes, 1763, in-12; 2° *Aventures d'un jeune homme, pour servir à l'histoire de l'amour*, 1768, in-12; 3° *Mémoires d'une religieuse*, 1766, 2 vol. in-12; 4° *Tableau historique des gens de lettres, ou Abrégé chronologique et critique de l'histoire de la littérature française, considérée dans ses diverses révolutions, depuis son origine jusqu'au XVIIIe siècle*, 1767-1770, 6 vol. in-12. Ce n'est qu'un abrégé de l'histoire littéraire de la France, par les bénédictins; elle n'y est cependant pas citée une seule fois; 5° *Elégies de Properce*, traduction en prose, 1772, in-8°. De Longchamps fut secondé dans ce travail par son frère. La deuxième édition, ou plutôt une nouvelle traduction, a paru sous ce titre, *Elégies de Properce, traduites dans toute leur intégrité, avec des notes interprétatives du texte et de la mythologie de l'auteur*. C'est le meilleur ouvrage de de Longchamps, et son plus beau titre littéraire. 6° *Elégies de Tibulle*, traduites en prose, 1776, in-8°; 7° *Histoire impartiale des événements militaires et politiques de la dernière guerre dans les quatre parties du monde*, 1785, ou 1786 et 1787, 3 vol. in-12. Longchamps a travaillé à la *nouvelle Bibliothèque de campagne*.

LONDOS (Avoaé), né à Vostitza, dans le nord de la Morée, fut un des premiers capitaines de cette province qui se soulevèrent pour secouer le joug des Turcs. On voit figurer son nom dans différents manifestes que les principaux chefs grecs publièrent en mars, avril et mai 1821, pour proclamer leur indépendance. Il signa également plusieurs mesures d'organisation provisoire qui furent adoptées en attendant qu'une époque plus tranquille permît aux Grecs de se donner des lois. Londos déploya un grand zèle et combattit avec courage pendant les premières années de la guerre, et particulièrement au siége de la citadelle de Patras. En 1823, il se joignit à Colocotroni, André Zaïmis, Déliani et autres capitaines et primats du Péloponnèse, qui protestèrent contre la composition du pouvoir exécutif dont Jean Conduriotis d'Hydra venait d'être nommé le chef. Ils soutinrent leur rébellion les armes à la main; mais elle fut bientôt étouffée par la mort de Panos Colocotroni, fils aîné du chef de ce nom, tué en combattant; par

l'arrestation du père, qui fut incarcéré au monastère de Saint-Elie d'Hydra; enfin par la dispersion des autres chefs révoltés. Londos fut du nombre de ceux qui réussirent à sortir de la Péninsule. Il passa dans la Grèce occidentale, et de là dans la petite île de Calamos appartenante aux Anglais, où il resta jusqu'à ce qu'une amnistie, publiée par le gouvernement grec, lui permit de rentrer. Il fut plus tard député à l'assemblée nationale, et marcha plusieurs fois contre Ibrahim pacha; mais sa conduite comme capitaine a été peu digne de remarque.

LOOS (Philippe), né à Bouxviller (Bas-Rhin), en 1754, et mort à Paris le 7 octobre 1819, a publié: 1° *Histoire des plus anciens solitaires chrétiens dans les déserts de l'Orient* (en allemand), Leipsick, 1787, 2 vol. in-8°; 2° *Encyclopédie pour les artistes* (en allemand), Berlin, 1794—1798, 6 vol. in-8°; 3° *Archives des découvertes et inventions nouvelles faites dans les sciences, les arts et les manufactures, tant en France que dans les pays étrangers*, 1808—1819, 11 vol. in-8°; 4° *Journal général de la littérature anglaise*, ou *Indicateur bibliographique des livres nouveaux en tous genres, cartes géographiques, etc., qui paraissent dans les divers pays étrangers, tous classés par ordre de matières*, 1801—1819, 19 vol. in-8°. Loos a aussi fourni beaucoup d'articles pour la *grande Encyclopédie économique et technologique*, publiée à Berlin par Krünitz et continuée par Flörke.

LORAUX (Claude François FILLETTE, dit), né à Paris vers 1753, fut longtemps agent des droits d'acteurs auprès des théâtres. Nommé, au commencement de la révolution, secrétaire général de la commission des travaux publics, il fut destitué, après la journée du 18 fructidor (1797). Il a été depuis employé dans les droits réunis, et mourut en 1821. On a de lui: 1° l'*Amant à l'épreuve*, opéra-comique, joué en 1787, au théâtre Italien, et dont la musique était de M. Berton son beau-frère; 2° *Lodoïska*, comédie lyrique en trois actes, musique de M. Chérubini, représentée en 1791, au théâtre Feydeau; 3° *Sélico*, opéra en trois actes, non représenté.

LORAUX (Michel Fillette), littérateur, neveu du précédent, est né à Paris, le 10 août 1779. Il fut employé dans l'administration des forêts, en 1801, puis secrétaire particulier de M. Bergon, directeur général de cette administration, nommé inspecteur de la librairie à Paris, place qu'il occupa jusqu'en 1822; caissier de l'Odéon jusqu'en 1823, et en dernier lieu administrateur-comptable du second Théâtre-Français. Il a donné au théâtre Louvois: *une Heure d'absence*, comédie en un acte, en prose, 1801; au théâtre Feydeau (avec M. Picard): *Valentin*, ou *le Paysan romanesque*, opéra-comique en trois actes, 1813; à l'Odéon: *une Nuit de la garde nationale*, comédie en un acte, en prose, 1814; *la Rivale d'elle-même*, comédie en trois actes, en vers, 1816; *le Diner de famille*, *bouquet offert à L.-B. Picard*, vaudeville représenté le 25 août 1816; *Traduction en vers des Baisers, des Odes et du premier livre des Elégies de Jean Second*, enrichie de notes, 1812, in-8°: cet ouvrage, dont les notes sont remplies de goût et d'érudition, a placé l'auteur parmi nos meilleurs poëtes critiques; *la double Méprise*, comédie en un acte, en vers, représentée en province. On a encore de M. Loraux plusieurs ouvrages anonymes et pseudonymes, tant en prose qu'en vers. Il paraît avoir renoncé à la littérature pour se livrer à l'étude des sciences, spécialement de la chimie. — LORAUX (François), frère du précédent, né à Paris, le 25 novembre 1780, a donné au théâtre Feydeau deux opéra-comiques, dont M. Berton, son oncle, a composé la musique: *la fausse Apparence*, en 1802, et *la Romance*, en un acte, 1804, remis au théâtre, en 1811, sous le titre de *le Charme de la voix*.

LORDAT (J.), professeur de médecine à l'école de Montpellier; né à Tournay, près de Tarbes, le 11 février 1773. Il fit ses études chez les doctrinaires de Tarbes, et était près d'entrer dans cette congrégation, lorsque la révolution éclata. Admis, en 1793, comme élève en chirurgie dans le service de santé des armées, il fut employé d'abord à Perpignan, et eut le bonheur d'être ensuite envoyé à Montpellier, où il put étudier la médecine et la chirurgie, et où il fut reçu docteur, en 1797. Le célèbre Barthez le prit en amitié, et lui légua ses manuscrits. M. Lordat se livra, immédiatement après sa nomination, à l'enseignement public de l'anatomie et de la physiologie, et successivement de toutes les autres parties de la médecine. Il fut nommé, en 1802, prosecteur inamovible de l'école de médecine de Montpellier, en 1804, chef des travaux anatomiques, et obtint, au concours, en 1811, la place de professeur des opérations à la même faculté. A la mort de Dumas, en 1813, il passa à la chaire d'anatomie et de physiologie. On a de lui: 1° *Réflexions sur la nécessité de la physiologie dans l'étude et dans l'exercice de la médecine*, Montpellier, 1797, in-8°. C'est sa thèse inaugurale. 2° *Observations sur quelques points de l'anatomie du singe vert, et réflexions physiologiques sur le même sujet*, 1804, in-8°; 3° *Traité des hémorrhagies*, 1808, in-8°; 4° *Conseils sur la manière d'étudier la physiologie de l'homme*, 1814, in-8°; 5° *Exposition de la doctrine médicale de P.-J. Barthez, et mémoires sur la vie de ce médecin*, Montpellier, 1818, in-8°. Il a encore fourni plusieurs *mémoires*, insérés dans le *Bulletin de la société des sciences de Montpellier*, et dans le *Journal général de médecine*, publié par la société de médecine de Paris. Enfin il a été l'éditeur des *consultations de médecine* de Barthez, Paris, 1810, 2 vol. in-8°, ouvrage sans intérêt.

LORENTZ (Joseph-Adam), médecin en chef des armées, naquit à Ribeauvillé, en Alsace, le 19 janvier 1734, d'un père, médecin distingué, qui lui inspira de bonne heure le goût de sa profession. Le jeune Lorentz, après avoir fait ses premières études à Strasbourg, se rendit à Montpellier, où la réputation de plusieurs professeurs célèbres, notamment de Sauvage et de Lamure, attirait alors un grand nombre d'étudiants. Il prit le grade de docteur dans cette ville, et vint ensuite entendre à Paris les leçons des hommes qui, à cette époque, étaient à la tête de l'enseignement, tels qu'Astruc, Ferrein, Antoine Petit, Levret et Rouelle. Lorentz suivit aussi avec beaucoup d'assiduité la pratique de l'Hôtel-Dieu, celle de la Salpêtrière et de quelques autres hôpitaux. En 1757, il fut nommé médecin ordinaire de l'armée du Rhin qui occupait la Westphalie, et il y servit jusqu'à la paix, qui se fit en 1763. Lorentz obtint alors la place de médecin titulaire de l'hôpital militaire de Neuf-Brisack, d'où il passa, peu de temps après, à celui de Schelestadt. Peu d'années avant la révolution, Lorentz fut attaché à l'hôpital militaire de Strasbourg, et nommé professeur et recteur temporaire de l'université de cette ville. Lorsque la France leva ses nombreuses armées pour défendre sa liberté et son indépendance, Lorentz devint premier médecin de l'armée du Rhin et membre du conseil de santé. Il mourut à Saltzbourg en 1801, des suites d'une hernie étranglée. Le général en chef Moreau, qui lui était très attaché, lui fit rendre de grands honneurs: et M. Percy, chirurgien en chef de l'armée, prononça un discours touchant sur la tombe de son collègue. Lorentz n'a laissé qu'un ouvrage intitulé: *Morbi deterioris notæ Gallorum castra trans Rhenum sita ab anno 1757 ad 1762 infestantes*, Schelestadii, 1765, in-8°. Cet ouvrage fut fait en partie pour servir de réponse à celui dans lequel le professeur Starck, de Mayence, venait de critiquer la manière dont les médecins français traitaient plusieurs maladies, et particulièrement la dyssenterie. Le fonds de cette querelle intéresse peu aujourd'hui, mais l'on remarqua, dans le temps, que l'écrit de Lorentz était plein de bons raisonnements et de bonnes observations.

LORENZANA (François-Antoine de), cardinal, archevêque de Tolède, et quarante-troisième inquisiteur général, naquit à Léon, en Espagne, le 22 septembre 1722. Il fut d'abord chanoine de Tolède, évêque de Placencia en 1765, archevêque de Mexico en 1788, et élevé enfin, le 27 janvier 1772, à l'archevêché primatial de Tolède, le plus riche de la catholicité. Il employa ses immenses revenus à des œuvres de bienfaisance et aux embellissements de sa ville archiépiscopale. Il y fit reconstruire à ses frais le couvent, l'église et l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu. On sait qu'il fit élever à ses frais les enfants de l'infant dom Louis, que Charles III, leur oncle, avait privés de leurs biens et de leurs qualités de princes du sang, parce que leur

père avoit épousé la fille d'un simple gentilhomme. En mars 1789, Lorenzana fut créé cardinal par le pape Pie VI, et devint plus tard, à Rome, préfet de la Propagande, des rites, de la discipline régulière, et protecteur de l'église et de la maison des orphelins de Sainte-Marie, de l'académie théologique, etc. En avril 1792, il adressa à tous les prélats d'Espagne une circulaire où il les prévenait du schisme qui s'étoit établi en France parmi le clergé, et il les invitait à accueillir les évêques et les prêtres françois réfractaires qui arrivaient en foule sur les frontières des Pyrénées. Il donna lui même l'exemple, et personne, à l'exception de l'évêque d'Orense, n'égala sa générosité envers les émigrés ecclésiastiques. Nommé, en 1794, grand inquisiteur, Lorenzana mit beaucoup de modération dans l'exercice de ces terribles fonctions. Elles durèrent trois ans, et dans cet intervalle aucun malheureux ne subit la peine du feu; un seul fut brûlé en effigie, quatorze individus furent condamnés à des pénitences publiques, et un grand nombre à des pénitences secrètes. Parmi ces condamnations, il y en eut une qui lui causa beaucoup de désagrément. Dom Ramon de Sales, professeur et docteur en droit à l'université de Salamanque, devoit subir, comme suspecté d'opinions philosophiques, un an de prison et quatre ans de réclusion dans un couvent; le procès fut évoqué par ordre de Charles IV: le cardinal résista d'abord, et voulut s'excuser auprès de la reine: « C'est vous, hypocrites, et » vos pareils, lui dit cette princesse, qui êtes la cause » des révolutions de l'Europe. » Le prélat fut encore vivement tancé par le roi et par le prince de la Paix, et le jugement fut cassé. Le grand inquisiteur essuya bientôt une mortification plus sérieuse, que lui attira son caractère timide et porté à l'indulgence. N'ayant pas osé poursuivre sans l'autorisation du pape le prince de la Paix, qui avait été dénoncé au Saint Office comme athée, il s'établit à ce sujet, entre lui et le saint siége, une correspondance qui fut interceptée à Gênes, et que Bonaparte, alors général de l'armée d'Italie, adressa au ministre espagnol, afin de l'affermir dans les intérêts de la France. Celui-ci, voulant éloigner les prélats qui avaient conduit cette intrigue, exila à Rome Lorenzana, en 1797, et fit nommer un autre inquisiteur-général. Cette disgrace, que partagèrent Despuig, archevêque de Séville, et Musquiz, archevêque de Séleucie, fut colorée du nom de mission auprès de Pie VI. Le cardinal resta à Rome après que ses deux compagnons eurent obtenu la permission de retourner en Espagne. Chargé de pourvoir aux besoins du pape, que les Français avaient dépouillé, il séjourna quelque temps à Florence, et voulut même le suivre dans sa captivité jusqu'en France, en 1799; mais arrivé à Parme, on lui refusa des passeports: il fut forcé de demeurer en Italie, et assista, en 1800, au conclave de Venise, où Pie VII fut élu. La même année, il se démit de son archevêché de Tolède en faveur de son pupille, Louis de Bourbon, fils de l'infant don Louis et beau frère du prince de la Paix. Il mourut à Rome, le 17 avril 1804, dans sa quatre-vingt-deuxième année. On a de lui: 1° des *lettres pastorales*, imprimées à Mexico; 2° un nouveau recueil des *lettres de Fernand Cortez*, Mexico, 1770, in-4°; 3° *Missale gothicum secundum regulam B. Isidori, in usum Mozarabum*, Rome, 1804, in-fol., fig.

LORENZI (l'abbé Barthélemy), improvisateur italien, né à Vérone, et mort dans cette ville le 11 février 1822, âgé de quatre-vingt-dix ans, est auteur d'un poëme en quatre chants, sur la culture des montagnes (*della Coltivazione de' monti*), dont la troisième édition parut à Vérone, 1811, in-4°. Il a publié aussi, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, un poëme intitulé: *il Pastore* (le Berger). Les Italiens faisaient grande estime de lui comme improvisateur, et disaient dans leur enthousiasme qu'il leur sembloit être Apollon *Oracoleggiante*. Peu d'instants avant de mourir, il improvisa et récita des vers consacrés à pleurer la mort d'un ami.

LORGE (le baron Jean-Thomas-Guillaume), lieutenant-général, grand-officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, né à Caen, le 26 novembre 1768, s'enrôla à dix-sept ans dans un régiment de dragons; sorti de ce corps en 1790, il entra comme soldat dans un des bataillons de volontaires de Paris, et y devint successivement, en 1792, sous-lieutenant et capitaine. Promu, le 25 septembre 1793, au grade de général de brigade, il fit en cette qualité la campagne de cette année à l'armée des Ardennes, combattit avec succès à Malines, à Gerpine, au camp de la Tombe et à Marcinelles, dont il se rendit maître le 9 prairial. Il se signala aussi à Fleurus, défendit avec vigueur, pendant dix sept heures consécutives, un poste qui lui avait été confié par le général Marceau. Une chute ayant forcé ce jeune héros de quitter le commandement de sa division, le général Lorge le remplaça, balaya les deux rives de la Sambre, alla bloquer Namur, et contribua au succès des batailles de l'Ourthe et de la Roër, ainsi qu'à la prise de Coblentz. Dans la campagne de 1794, il soutint un combat des plus meurtriers sur les bords de la Nidda, pendant qu'une de nos colonnes se portait rapidement sur Kœnigstein. En 1796, il combattit à Altenkirchen, à Ukerath, et fut appelé au blocus de Mayence. Il concourut aux opérations du siége, et poursuivit encore ses succès sur la Naw, le Glann et l'Alzeins, pendant l'hiver de cette année. Lorge fut employé en 1797 à l'armée du Rhin, sous les ordres du général Sainte-Suzanne. L'année suivante, le directoire ayant voulu forcer les Suisses à se soumettre à la constitution française, ceux-ci, attachés à leurs antiques lois, coururent aux armes pour les défendre. Ils se réunirent au nombre de six mille, et, rebelles à toute proposition conciliatrice, ils se placèrent, pour attendre les assaillans, dans une excellente position. On en vint aux mains, et le combat fut terrible: placés sur des hauteurs escarpées, les Suisses défiaient les Français, qui, pour gravir, enfonçaient leurs baïonnettes dans la fente des rocs et essuyaient non-seulement le feu de l'ennemi, mais encore la chute redoublée des énormes rochers qu'une légitime fureur lançait contre eux. Les Valaisans ne se retirèrent dans Sion qu'après avoir blessé presque tous les soldats du directoire. Mais le général Lorge s'empara le 15 mai de cette ville, qui s'était rendue coupable envers les Français de la plus cruelle perfidie: à leur approche, on y avait arboré le drapeau blanc; ce signe de paix n'eut pas plus tôt attiré des hussards au pied des murailles, qu'une décharge de mitraille et de mousqueterie emporta un officier et plusieurs soldats. Le général Lorge ne put, dans cette circonstance, contenir les Français furieux d'une pareille trahison; huit cents Valaisans furent tués, après avoir vendu chèrement leur vie: sept drapeaux et huit pièces de canon tombèrent au pouvoir de nos troupes, qui vengèrent leurs compagnons d'armes massacrés sous les murs de Sion, en pillant cette ville pendant deux heures. Lorge, promu, le 4 avril 1799, au grade de général divisionnaire, fit ensuite partie de cette armée du Danube qui, dirigée avec une habileté admirable par Masséna, déjoua les projets de Suwarow, dont le but était de traverser la Suisse, d'envahir la Franche-Comté avec trois armées combinées, de surprendre Besançon, et de marcher ensuite sur Paris. Ce brave officier général passa la Limmath, refoula les troupes ennemies sous les murs de Zurich, et pénétra dans cette ville, à la tête de sa cavalerie. En mai 1800, il se couvrit de gloire aux batailles d'Engen et de Moëskirch, où il attaqua le poste d'Endorff, qui, défendu par tout ce que l'armée autrichienne comptait de braves, fut pris et repris plusieurs fois, et se signala de nouveau au combat de Memingen, où sa division se trouva réduite à cinq mille hommes. Appelé en Italie peu de jours après, Lorge fut chargé d'observer la citadelle de Milan, Pizzighitone, et les débouchés de la Valteline et de la Rocca-d'Anfo; plus tard il tint en échec, avec quatorze cents hommes, la garnison de Mantoue, forte de quatre mille hommes, et contribua à la victoire de Marengo. A la paix qui suivit cette journée mémorable, le général Lorge fut investi du commandement des départements du Mont-Tonnerre, de la Sarre et de Rhin-et-Moselle, et ne le quitta qu'en 1806, pour rejoindre la grande armée. Il était employé en Hanovre lorsqu'il fut appelé à l'armée d'Espagne en 1808. L'année suivante, il prit une part glorieuse à la journée

de Cacabelos et à la bataille d'Oporto, l'un des faits les plus extraordinaires de nos guerres modernes. Il contribua avec le général Heudelet à soumettre les diverses places du Minho et du littoral, et se distingua encore le 8 août, au combat d'Arzobispo. Le général Lorge fit partie de l'expédition de Russie, se fit remarquer dans plusieurs occasions à la tête d'une division de cavalerie légère, et notamment le 6 septembre, à la bataille de Juterbogk. Nommé, en 1814, l'un des commissaires chargés de présider à la rentrée des Français prisonniers de guerre en Espagne et en Portugal, il fut élevé, le 23 août, au grade de grand-officier de l'ordre de la légion d'honneur, dont il était commandeur depuis la création. Le baron Lorge a cessé, depuis quelques années, de faire partie du cadre de l'état major général de l'armée.

LORIQUET (l'abbé P.), supérieur du petit séminaire de Saint-Acheul (lez Amiens), né à Epernay, vers 1770. Il entra chez les pères de la foi dès l'origine de leur organisation, s'y voua à l'instruction, et fut nommé professeur au petit séminaire de l'Argentière (diocèse de Lyon), qu'à force d'intrigues les R. P. avaient obtenu du cardinal Fesch. Napoléon n'ayant pas tardé à démêler leur but et leurs prétentions, les chassa de leur établissement; quelques pères même furent arrêtés, et d'autres se sécularisèrent en apparence. A la restauration, lorsque les jésuites reparurent en France, le père Loriquet fut nommé supérieur de la maison d'Aix. Sa sévérité et les traitements violents qu'il employa envers quelques élèves le forcèrent bientôt à quitter le pays; il fut envoyé à Saint-Acheul, qu'il organisa sur de nouvelles bases, et qui devint bientôt, sous sa direction, un des plus considérables établissements de l'ordre. Le père Loriquet est l'un des hommes les plus remarquables de la société de Jésus. Il est dur, inflexible, ambitieux, il ne connaît d'autres lois que celles de Rome, d'autres intérêts que ceux de sa société, et a souvent opposé la plus énergique résistance à l'autorité des évêques. Les jésuites, convaincus de la nécessité de régénérer la France pour pouvoir y établir leur despotisme, ont regardé avec raison l'instruction publique comme le seul moyen d'atteindre à ce but. En attendant qu'ils soient assez forts pour renverser l'université et s'établir sur ses ruines, ils ont voulu au moins essayer d'y introduire leurs livres et leurs doctrines; le père Loriquet fut en conséquence chargé de refaire tous les livres classiques, de mutiler les auteurs français, et enfin de reconstruire une nouvelle histoire dans laquelle la société pût insulter à son aise à tout ce que les siècles ont produit de véritablement grand; diffamer ses ennemis, outrager lâchement la France, les Français, et traiter de *brigands* les soldats de la république et de l'empire. Pour comble d'audace, ces compositions odieuses sont revêtues des initiales A. M. D. G*** (*ad majorem Dei gloriam*), c'est-à dire *à la plus grande gloire de Dieu !!!* Indépendamment des ouvrages qu'il a mutilés dans les nouvelles éditions qu'il en a données, il a publié les ouvrages suivants, qui ont eu un très grand nombre d'éditions: 1° *Tableau chronologique de l'histoire ancienne et moderne, tant sacrée que profane, depuis le commencement du monde jusqu'à l'an de grace* 1814, in 18; 2° *Histoire ancienne des Egyptiens, des Babyloniens, des Assyriens, des Mèdes, des Perses, des Grecs et des Carthaginois*, in 18; 3° *Histoire sainte, suivie d'un abrégé de la vie de Jésus-Christ*, in-18; 4° *Histoire ecclésiastique depuis Jésus-Christ jusqu'à l'an* 1814, in 18; 5° *Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin de l'empire d'occident*, in-18; 6° *Histoire de France, à l'usage de la jeunesse, avec cartes géographiques*, Lyon. 3e édition, 1819, 2 vol. in-18°; 7° *Sommaire de la géographie des différents âges, et traité abrégé de sphère et d'astronomie*, in-18; 8° *Abrégé de mythologie*, in-18; 9° *Eléments d'arithmétique, suivis d'un traité abrégé de la tenue des livres de compte*, in-18; 10° *Traité de l'élégance et de la versification latine*, Lyon, in 12; 11° *Dictionnaire classique de la langue française*, 1825, in-8°; 12° *Abrégé des principes de morale*, Lons-le-Saulnier, 1826, in 18.

LOSNE (Louis-Prasse de), maréchal-de-camp, né à Tournon (Ardèche), d'une ancienne famille, fit ses études à l'école militaire de cette ville, et entra, le 25 mai 1792, comme sous-lieutenant, au régiment de Berrois. Après avoir fait les campagnes de 1792, 1793 et 1794, et s'être trouvé au siège de Cagliari, et au combat de la frégate *la Melpomène* contre *l'Agamemnon*, commandé par l'amiral Nelson, il obtint de Lacombe Saint-Michel, représentant du peuple, le commandement de trois cents hommes, à la tête desquels il concourut à l'assaut de Farinoles (Corse), et y reçut une blessure qui lui mérita sur le champ de bataille le grade de capitaine. Il se trouva une seconde fois sur *la Melpomène*, qui força deux frégates anglaises à se retirer après un combat opiniâtre. Au siège de Calvi, il sauva le fort de Mozzello et fut blessé trois fois. Aide-de-camp du général Casalta en l'an IV, il contribua puissamment à l'évacuation de l'île par les Anglais, en prenant part à toutes les actions qui les forcèrent à cette mesure. Attaché à la division Masséna en Italie, il se distingua constamment aux avant-postes; il fit ensuite la campagne de Rome, comme aide-de-camp du général Berthier; celle de Naples, comme chef d'état-major, sous le général Macdonald, et se trouva à toutes les affaires qui illustrèrent nos armes dans ce pays. Adjoint aux adjudants généraux, il part pour Porto-d'Anzo avec vingt-cinq chasseurs à cheval, fond, après une longue marche, sur trois cents soixante hommes qui gardaient une flottille chargée de comestibles, et leur fait cent prisonniers; il attaque ensuite la flottille elle-même, forte d'environ trente-six gros bâtiments, pénètre dans un donjon qui défendait le port, s'empare des canons, les tourne contre les vaisseaux, coule bas les uns, s'empare des autres, et fait six cents matelots prisonniers. Le courage, l'adresse, et l'on doit ajouter le bonheur qui l'avaient servi dans cette occasion, lui furent encore nécessaires pour conserver tant de prisonniers avec sa petite troupe, et il en vint à bout. Il eut encore l'adresse de surprendre le lendemain un bâtiment à trois mâts, richement chargé, en lui laissant croire qu'il arrivait dans un port ami. Ces prises étaient alors d'autant plus importantes, que Rome éprouvait la plus grande disette. Le général Berthier s'exprimait ainsi, à cette occasion, dans son rapport: « Le citoyen de Losne a montré dans » cette journée la bravoure d'un officier de terre, les » connaissances d'un marin, et l'adresse d'un canon» nier. » Après beaucoup d'autres succès, cet officier se trouvait à la bataille de la Trebia, où il fut nommé chef de bataillon, et obtint un sabre d'honneur. A l'époque du 18 brumaire, il servit les projets du général Bonaparte. Devenu aide de-camp du général Berthier, il fit en cette qualité la dernière campagne de l'armée d'observation du Midi, il négocia ensuite l'armistice avec l'armée napolitaine, et fut chargé d'aller annoncer au pape, personnellement intéressé dans cette affaire, le succès de sa mission. Employé, après cette campagne, comme officier supérieur à l'état major du camp d'Utrecht, qui devint le 2e corps de la grande-armée, il obtint après la bataille d'Austerlitz le grade de colonel d'état-major, et partit avec son corps d'armée pour la Dalmatie, où il commanda la 2e brigade successivement sous les généraux Lauriston et Clausel. Il suivit Masséna en Espagne, et contribua, comme sous-chef d'état-major de l'armée de Portugal, aux nombreux succès que ce maréchal y obtint. Après son départ, il servit sous les généraux Foy, Reille, Souham, et sous le maréchal duc de Raguse, qui tous, ainsi que Masséna, demandèrent pour lui le grade de général de brigade, qu'il n'obtint toutefois que le 26 novembre 1813, par le maréchal duc de Dalmatie. Il commandait en cette qualité un des corps retranchés de Bayonne, quand cette place fut assiégée par les Anglais. Il organisa, pendant les *cent jours*, les bataillons des gardes nationales des départements des Haut et Bas-Rhin, et soutint plusieurs combats contre l'archiduc Jean, au passage du pont de Bâle, effectué par un corps de l'armée autrichienne, et au pont de Reido, à l'extrême droite de l'armée du général Lecourbe. Le général Losne fut mis en disponibilité, après la seconde restauration; il est au nombre des généraux en retraite, depuis 1824.

LOUIS XVI, roi de France et de Navarre, né le 23 août 1754, et baptisé sous le nom de *duc de Berry*, était le second fils de Louis, dauphin de France, et de Marie-Joséphine de Saxe, fille de Frédéric-Auguste,

roi de Pologne. La naissance de ce nouveau rejeton royal causa une joie universelle, qui fut cependant troublée par l'un de ces présages sinistres que la raison des hommes éclairés peut mépriser, mais dont l'histoire doit tenir compte pour exprimer fidèlement l'esprit du temps. Toute la cour, excepté la dauphine, se trouvait à Choisy; le courrier qui portait à cette maison royale la nouvelle de l'accouchement heureux de la princesse fit une chute en arrivant, et expira sans avoir pu remplir sa mission. Le prince infortuné, si tristement annoncé au monde, reçut de la nature une constitution physique vigoureuse, mais une ame très peu forte, et il fut surtout frappé, dès le berceau, d'une stérilité de passions qui le fit manquer, dans toutes les circonstances de sa vie, d'une volonté dominante, et le laissa flotter constamment entre les impulsions qui naissaient de son instinct moral, celles que l'éducation lui avait données, et celles que plus tard ses divers conseillers lui suggérèrent. L'honnête mais incapable duc de la Vauguyon, son précepteur, loin de savoir modifier les défauts de cette organisation équivoque, les développa et les exagéra en ajoutant à toutes les causes d'hésitation qui en résultaient tous les scrupules qui accompagnent une probité timide et une piété aveugle. On conçoit que si les meilleures intentions pouvaient germer au fond d'un tel caractère, elles devaient devenir inutiles en ces temps de révolution où la bonté seule se brise et périt sous le choc des passions déchaînées, et où il n'y a de salut pour les chefs des nations que dans la puissance du caractère. D'ailleurs, Louis XVI n'eut en partage aucun de ces dons extérieurs brillants qui sont d'un si grand secours aux princes pour charmer la multitude. La politesse exquise et majestueuse du grand roi Louis XIV son aïeul, la grace spirituelle et remplie de finesse de Louis XV, son grand père, étaient remplacées chez lui par je ne sais quoi de trivial et de bourgeois qui n'était point la popularité franche et chevaleresque du bon Henri IV : c'était une sorte de bonhomie pleine de brusquerie, et des boutades sans dignité, que l'on ne pourrait pas même tolérer dans l'idée que l'on se fait d'un magistrat électif et populaire d'une petite république. La nature de ses distractions favorites était en harmonie avec ce caractère : il avait cultivé avec succès quelques sciences spéciales, comme l'histoire, telle qu'on la faisait alors pour les princes, et la géographie. Mais un goût plus prononcé l'entraînait vers les arts mécaniques et les travaux à peu près exempts de combinaisons intellectuelles; il maniait avec plaisir la lime du serrurier, le marteau du forgeron, et aimait par-dessus tout le plaisir de la chasse. Malheureusement tout le temps consacré à ces amusements subalternes fut perdu pour l'étude de l'art de gouverner, que les progrès des sociétés humaines ont rendu si difficile pour les rois. Cependant du sein de cette composition morale si vulgaire sortit une grandeur sublime, lorsque plus tard, vaincu par le malheur et condamné par les hommes, Louis ne se vit plus qu'en présence de Dieu et de la mort. Mais avant de dérouler le tableau des mémorables vicissitudes à la suite desquelles il parut sous un aspect qui le rend à jamais si intéressant et si recommandable, il importait de présenter ce monarque malheureux tel que l'avaient produit la nature et l'éducation, lorsqu'il fut saisi par le tourbillon dévorant d'une révolution sans exemple dans l'histoire. En 1760, la mort de son frère aîné, le duc de Bourgogne, à peine âgé de neuf ans, et, en 1765, celle du dauphin son père, l'appelèrent immédiatement sur les marches du trône. Cependant, bien moins touché de la perspective qui s'ouvrait devant lui que du trépas de ses proches, il les pleura sincèrement. Le peuple, qui dès-lors cherchait dans son caractère la garantie d'un consolant avenir, recueillait avec joie toutes les manifestations inopinées qui pouvaient le déceler. Ainsi on citait de lui que des courtisans vieillis dans la cour de son grand-père lui ayant demandé quel nom il prendrait à son avènement au trône, il avait répondu, *Celui de Louis-le-Juste*. On rapportait qu'une autre fois, se trouvant à la chasse, il arrêta son cocher prêt à faire traverser à sa voiture un champ de blé pour arriver plus vite à l'endroit où le cerf devait être forcé, et motiva sa défense par ces belles paroles : « Pourquoi mes » plaisirs feraient-ils tort au pauvre? Ce blé ne m'ap» partient pas. » Ces traits et beaucoup d'autres attestaient suffisamment que, bien que né et nourri dans le giron du pouvoir absolu, Louis avait su du moins par le cœur se faire homme : qu'il ne se dissimulait pas les devoirs et l'immense responsabilité d'une couronne, et, nous l'avons déjà dit, s'il n'avait eu à gouverner qu'un état borné et tranquille, son amour de l'humanité et de la justice, la simplicité de ses mœurs, cette haine du luxe et de la dissipation qui le rendaient plus propre à sympathiser avec les classes laborieuses qu'avec la noblesse corrompue qui l'environnait; toutes ces bonnes qualités eussent facilement offert en sa personne la reproduction de la royauté patriarcale. Mais le temps n'était pas venu où des vertus sans éclat pouvaient être estimées en un prince destiné à porter la couronne de France; et Louis la perdit autant par celles dont il était doué, que par l'absence de celles que lui avait refusées la nature. Sa répugnance pour le faste des cours ne lui attira que du mépris; et lorsque bientôt un hymen impolitique eut uni à sa destinée la fille de Marie Thérèse, cette princesse jeune, belle, sachant allier la grace à la grandeur, et par l'heureux don de plaire entraînant tous les cœurs après soi, devint le centre des affections de la cour, plus tard le but et l'objet, sinon l'instigatrice des complots impuissants qui irritèrent le génie de la révolution; et, pour tout dire en un mot, elle fut, au détriment de son époux et de la monarchie, le véritable représentant de la royauté, le véritable roi. On a dit avec raison que ce mariage avec une archiduchesse autrichienne doit être reproché à la mémoire du duc de Choiseul comme une grande faute, puisqu'il fit perdre à la France, en l'alliant à son ancienne rivale, cette prépondérance dont le génie de Richelieu et de Louis XIV avait posé les bases dans les transactions politiques si fameuses sur lesquelles a subsisté près d'un siècle et demi l'équilibre européen. Il est bien remarquable, pour le dire en passant, que cette aberration dans les destinées de la France se soit répétée trente ans après, et que le fondateur de l'empire élevé sur les débris de la monarchie des petits-fils de Louis-le-Grand ait été dans le cas de dire de l'illustre hymen qui d'abord avait comblé ses vœux en amenant dans ses bras une autre princesse de la maison d'Autriche, « J'ai » posé le pied sur un abîme recouvert de fleurs; ce » mariage m'a perdu! » Il faut ajouter à ces considérations, qui dès lors frappaient les esprits éclairés, l'impression produite sur le peuple par les malheurs qui changèrent en scènes de deuil et de désolation les fêtes par lesquelles la ville de Paris voulut célébrer le mariage de l'héritier du trône. Plus de quatre mille personnes furent écrasées ou étouffées sur cette même place Louis XV, où vingt ans plus tard devaient tomber les têtes des deux époux, que cette union funeste venait d'enchaîner à une fatale communauté d'infortune. Tous deux, alors bien loin de la pensée d'un si cruel avenir, rivalisaient d'empressement et d'humanité pour soulager les nombreuses victimes de ces accidents déplorables; le dauphin écrivit au lieutenant de police : « Je suis pénétré de tant de malheurs. On m'apporte en » ce moment ce que le roi me donne tous les mois : je » ne puis disposer que de cela, et je vous l'envoie : hâtez» vous de secourir les plus malheureux. » Cette bienfaisance n'était chez lui ni d'apparat ni d'occasion; son revenu de plusieurs mois fut affecté au même objet, et le peu qu'il en détourna était encore au profit d'aumônes plus particulières qu'il aimait à faire lui-même. Quand une admiration indiscrète venait à réveiller les visites mystérieuses qu'il aimait à faire dans le réduit du pauvre, « Il est bien singulier, disait-il avec toute » la grace de la bonté, que je ne puisse aller en bonne » fortune sans qu'on le sache! » Ce mot était digne d'Henri IV. La nation tout entière en espérait un second. Et lorsque, en 1774, la mort de Louis XV vint lui donner enfin son nouveau roi, à peine le vieux respect de l'étiquette des cours empêcha-t-elle le peuple de faire éclater sa joie parmi les funérailles de son prédécesseur. Mais le nouveau souverain, naturellement peu amoureux du pouvoir, ou soit qu'il entrevît combien les plaies de l'état rendraient difficile l'accomplissement de ses devoirs, considéra son avènement au trône comme un malheur personnel. On sait en effet que la monar-

tées, les assemblées provinciales; et l'opinion publique triomphante proclama le patriotisme des notables en poursuivant Calonne de malédictions. Cependant cette clameur de reconnaissance ne consolait qu'à demi tous ces privilégiés qu'effrayait en secret l'étendue des sacrifices qui venaient de leur être arrachés inopinément. Malheureusement le ministre victorieux ne se hâta pas de faire confirmer, par l'enregistrement des édits acceptés, la prise de possession de ces grands avantages si facilement conquis. Les notables, qui avaient des regrets, eurent le temps de fomenter la rébellion des parlements, et ils y réussirent d'autant mieux, que la haute magistrature avait généralement à partager le sacrifice des priviléges abandonnés, et était surtout effrayée de la subvention territoriale. Mais comme l'édit qui consacrait cet impôt territorial ne fut présenté à son acceptation que simultanément avec l'édit sur le timbre, celui-ci affectant la masse des contribuables, et spécialement la classe des commerçants, les parlementaires purent déguiser leurs opinions sous le voile banal de l'intérêt public, et refusèrent avec opiniâtreté l'enregistrement; ils récriminèrent contre la cour. Les dépenses et les prodigalités scandaleuses qu'on lui imputait furent dénoncées en pleine séance, et en présence des pairs; et comme un membre demandait des états de dépenses, un autre s'écria: « Ce ne sont pas « des états qu'il nous faut, mais des états-généraux. » Cette parole fortuite et frivole produisit l'effet d'une grave et inattendue révélation; et dès lors l'idée d'une tenue des états-généraux s'emparant de tous les esprits, cette grande mesure fut réclamée par le cri public comme un souverain remède à tous les maux qui travaillaient la monarchie. Cependant un lit de justice força l'enregistrement des édits; les parlements protestèrent, et furent exilés à Troyes. Au milieu de ces intrigues et de ces débats qu'eût su prévenir un souverain ferme, et qui se poursuivaient au mépris de la prérogative royale, Louis XVI figure peu, et toute la sollicitude de l'histoire ne saurait déguiser l'infériorité ou plutôt la nullité de son rôle dans ces événements. On ne le retrouve que dans la séance royale du 20 septembre, dans laquelle il répond avec dignité à une interpellation audacieuse du duc d'Orléans, et annonce la convocation des états-généraux dans cinq ans et la création d'un emprunt de 440 millions, emprunt dit successif, parce qu'il était réparti en quatre années. Cependant les parlements, continuant à résister, étaient menacés d'être remplacés par la création d'une cour plénière, et celui de Paris, rappelé de son exil, ayant consacré, dans une nouvelle protestation, dont le fougueux d'Eprémesnil fut le principal instigateur, le principe que la nation avait le droit d'accorder librement des subsides par l'organe des états-généraux, régulièrement convoqués et composés, la cour finit par appeler également à son aide ce tiers état dont l'intervention était invoquée contre elle. Le clergé, neutre jusque là dans la querelle, parla également d'états-généraux; tous les partis enfin, avec une ardeur et un aveuglement pareil, provoquèrent cette entrée en lice du génie de la révolution. Leur ouverture fut fixée au 1er mai 1789. L'archevêque de Toulouse se retira, et fut remplacé par Necker dont la popularité parut un secours indispensable contre des résistances et des difficultés avec lesquelles il fallait désormais transiger. Les querelles dont nous venons d'esquisser le récit, avaient rempli les années 1787 et 1788; mais la tenue des états-généraux allait commencer, l'année suivante, une série d'événements d'une toute autre importance. Le déficit des finances, première cause de leur convocation, se perdait désormais dans le vaste cercle de réformes, dont tous les esprits amoureux de nouveautés entrevoyaient la possibilité; et s'il eût été donné aux privilégiés, dont l'égoïsme avait rendu cette convocation nécessaire, de prévoir l'étendue des sacrifices qu'on allait leur imposer, à coup sûr ils n'eussent pas hésité à combler le déficit par l'abandon d'une partie de leur fortune. Déjà s'agrandissaient les théories: on posait la question de savoir ce qu'était ce tiers-état appelé sur la scène politique; on répondait qu'il était tout, et, en partant de ce principe, on commençait à parler de constitution. Cependant les députés aux états généraux, nobles et bourgeois, s'acheminaient à Versailles comme les soldats de deux armées allant au combat. Ce combat, dont le signal fut donné par une nouvelle réunion de notables, s'engagea, comme l'on sait, sur des questions de forme relatives à l'organisation des prochains états-généraux. La plus importante était de savoir comment et en quelle proportion interviendrait le tiers état; et l'on sait que malgré l'opposition de la noblesse et du clergé, il obtint ce doublement par lequel sa représentation s'éleva au même nombre de têtes que celles des deux autres ordres. Les forces numériques étant ainsi partagées, il ne fut pas difficile à prévoir qu'entre ces deux partis, dont l'un avait beaucoup à défendre, et l'autre beaucoup à conquérir, la victoire resterait au dernier. Cependant il eût été possible encore de prévenir cette suite d'aggressions violentes par lesquelles la monarchie allait être pièce à pièce démolie tout entière: les écrivains les plus imbus de l'inévitable fatalité de la révolution n'ont pas exprimé une opinion contraire en parlant de cette époque. « Alors même, dit l'un d'eux « (M. Thiers), si un grand ministre, donnant de la « force au roi, se conciliant la reine, domptant les pri « vilegiés, eût devancé et rassasié tout à coup l'ambition « populaire en donnant lui-même une constitution « libre; s'il eût satisfait le besoin d'agir qu'éprouvait la « nation en l'appelant tout de suite, non à réformer « l'état, mais à discuter ses intérêts annuels dans un « état tout constitué, peut-être la lutte ne se fût pas « engagée. » Mais plus approchait le moment où l'aristocratie aurait à conserver le trône par sa modération et sa générosité, plus elle se montrait rénitente, et semblait regretter les sacrifices que l'entraînement des circonstances lui avait déjà fait faire. Une nouvelle dissidence s'éleva entre elle et les députés du tiers sur la question de la réunion. La noblesse voulait maintenir la division par ordres, et délibérer à part. cette prétention était injurieuse et vaine, car les députés du tiers, enorgueillis du sentiment de leurs forces prouvées par leur victoire dans la question du doublement, ne pouvaient pas céder sur un point d'une si grande importance. Ici, l'on put encore accuser l'imprévoyance du ministère et de la cour; car si, dans le discours touchant qu'il prononça à l'ouverture des états-généraux, le roi eût exprimé son vœu sur le mode de délibération, nul doute qu'à la faveur de l'émotion excitée par sa présence et celle de sa famille, et surtout par ses paroles, qui avaient été très bien dites, il n'eût concilié les opinions. Mais il n'y toucha pas, et ce nouveau sujet de litige et d'irritation resta tout entier devant les trois fractions de l'assemblée. Le ministre Necker parut avoir prévu la difficulté; mais voulant plaire à la fois à la cour et à la nation, il en éluda la solution, et se perdit en phrases qui déplurent à l'assemblée. Dès le lendemain, le tiers-état résolut à son avantage le problème resté indécis, en manifestant sa surprise de ce que la noblesse et le clergé ne venaient pas se réunir à lui, qui constituait par sa masse la portion la plus considérable de la représentation nationale. Assuré d'une minorité favorable à ses vues dans les deux autres fractions de l'assemblée, il négocia avec elles avec des formes pleines de modération. C'est une vérité avouée par M. Lacretelle lui-même, et méconnue par M. de Bonald, qui, dans sa notice sur Louis XVI, insérée dans la *Biographie universelle*, a écrit les lignes suivantes, si empreintes de passion et si dépourvues de vérité: « Le tiers état, loin d'être « touché du sacrifice que firent les deux premiers ordres « en offrant de concourir aux charges publiques, les « somma *audacieusement* de se réunir à lui, et sur leur « refus il se déclara constitué en *assemblée nationale*. » Mais les choses ne marchèrent pas aussi vite que pourrait le faire supposer ce passage de l'écrivain monarchique, et la délibération fut assez longue pour donner le temps à un ministre qui aurait eu du caractère et du génie, de ramener les orateurs les plus influents des trois ordres à un mode qui terminât la contestation, tel qu'aurait pu l'être l'institution de deux chambres. Mais Necker laissa tout aller sous lui, et Louis XVI, aux oreilles de qui le nom de constitution anglaise ne résonnait pas agréablement, n'échappa peut-être pas, malgré la droiture de son caractère, au secret désir de maintenir l'intégrité du pouvoir royal, au milieu des

divisions des deux partis. Le clergé et la noblesse ayant arrêté respectivement la vérification par ordre, le tiers-état, loin de les imiter, s'abstint de tout acte qui eût pu le faire considérer comme un ordre constitué à part, et persista à inviter les deux autres fractions de l'assemblée à se réunir aux députés chargés de la procuration de *vingt-cinq millions d'hommes*. Vingt-deux jours s'écoulèrent en inutiles pourparlers; enfin le 17 de juin, les députés des communes se constituèrent en assemblée nationale, à la majorité de quatre cent quatre-vingt-onze voix contre quatre-vingt-dix. Le clergé se réunit à lui, grace aux efforts des curés, dont la proportion numérique surpassait de beaucoup le nombre des membres du haut clergé. Il était aisé de reconnaître dans cette obstination victorieuse un principe de force, dont la résistance ne ferait que précipiter et égarer le développement. Louis XVI, dominé par un conseil où se réunirent les influences aristocratiques, parlementaires et princières, car ses frères en étaient, fait fermer la salle où se réunissaient les députés du tiers, et suspend leurs séances: mais ceux-ci, dès le lendemain, se rassemblent dans la salle du jeu de paume, et c'est dans cette séance mémorable que les députés du tiers prêtent le serment solennel de ne pas se séparer avant l'établissement d'une constitution. Cet acte hardi, par lequel le tiers-état s'emparait d'une puissance législative indéfinie, effraya la cour, et amena à lui la majorité du clergé. Cependant une séance royale fut annoncée; la cour voulait avoir sa journée, et rompre par un coup d'éclat ce serment du jeu de paume, qui retentissait trop autour d'elle. En effet, le 23 juin, le roi parut une seconde fois au milieu des trois ordres réunis à l'assemblée, et cette fois la magnificence affectée de son entourage comme le mécontentement sévère de ses paroles, enfin un certain appareil militaire, paraissaient destinés à rehausser les prérogatives attaquées de la couronne. Tout cela pouvait se supporter: mais ce qui fut imprudent et ce qui excita une irritation profonde, ce fut le manque d'égards que l'on affecta à l'égard des députés du tiers. Introduits les derniers dans la salle, après avoir longtemps attendu, ils trouvèrent les deux autres ordres en possession de leurs siéges. Après tout cela il fallait être bien résolu à se servir des moyens les plus vigoureux pour ne pas fournir à ceux que l'on voulait dompter l'occasion d'une plus éclatante victoire. Le roi enjoignait la séparation par ordres, cassa les précédents arrêtés du tiers-état, maintenait tous les droits féodaux, comme propriétés inviolables, et promettait cependant l'abolition des priviléges en matière d'impôts, la suppression des corvées, celle des gabelles, l'admissibilité de tous les Français à toutes les charges, des états particuliers pour toutes les provinces, et enfin la convocation périodique des états-généraux. Après le détail de ces magnifiques promesses, le roi, dans un troisième discours, car il parla ou lut trois fois dans cette séance, ajouta, en s'adressant aux députés: « Si » vous m'abandonnez, messieurs, dans une telle entre» prise, je ferai seul le bien de mon peuple. » Paroles pleines de fierté, qui semblaient un écho du règne de Louis XIV, mais qui allaient mal dans la bouche d'un monarque à qui manquait une ardente et forte volonté. Louis XVI termina son discours en ordonnant aux députés de se séparer sur-le-champ, et de se réunir le lendemain dans leurs salles respectives, et il sortit avec son cortége; la noblesse et le clergé obéirent, mais les députés du tiers demeurèrent. Le marquis de Brézé, maître des cérémonies, vint leur répéter l'injonction de sortir, et c'est alors que Mirabeau, s'avançant le premier, lui adressa ces paroles devenues si fameuses dans notre histoire: « Allez dire à votre maître que nous sommes » ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sorti» rons que par la puissance des baïonnettes. » Ces paroles doivent nous sembler aujourd'hui avoir été inspirées par le génie même de la révolution. On peut sans doute conjecturer les résultats différents qui seraient advenus si la puissance des baïonnettes eût été effectivement employée; mais elles ne le furent pas: apparemment Mirabeau était dans le secret du destin, ou plutôt il était dans le secret de la faiblesse de ceux qu'il combattait. Sieyes et Barnave fortifièrent l'enthousiasme excité par ces paroles, et l'assemblée, après les avoir entendus, délibère qu'elle maintiendra toutes les mesures prises par elle jusque-là, et pour les sanctionner toutes par une détermination plus éclatante, elle déclare inviolable chacun de ses membres, et proclame traître, infame, et coupable de crime capital, quiconque attenterait à leur personne. Tandis que l'assemblée, dans cette majestueuse attitude, faisait le premier essai de sa puissance, la cour se félicitait du succès qu'elle croyait avoir obtenu. Instruite tout à coup par les acclamations populaires, qu'elle était au contraire vaincue, elle céda avec précipitation le terrain qu'elle pouvait sans doute encore disputer. Necker avait protesté tacitement contre la séance royale, et son absence, remarquée généralement, n'avait pas peu contribué à infirmer l'autorité du discours du roi. Au lieu de l'exil auquel il devait s'attendre, pour prix de sa défection, il reçut du roi et de toute la famille royale l'invitation pressante de conserver son portefeuille: on voulait par cette concession rentrer en grace auprès d'un peuple déja enflammé par ce premier triomphe de ses intérêts. Cependant l'ordre de faire avancer des troupes avait été donné; il avait été arraché au roi. A mesure que des adresses apportaient à l'assemblée l'adhésion des diverses provinces aux actes par lesquels elle venait de se signaler, le bruit se répandit que la cour avait arrêté sa dissolution, et que trente-six mille hommes, commandés par le maréchal de Broglie, allaient marcher sur la capitale et sur Versailles. Le renvoi de Necker, qui condamna cette mesure, vint augmenter l'effet de ces sinistres rumeurs. Le Palais-Royal, alors vaste club politique, fut le point d'où partit le mouvement insurrectionnel qui alla renverser la Bastille. Ce mouvement, dont les instigateurs cachés eurent pour agent ostensible Camille Desmoulins, commença par une sorte d'ovation que le peuple décerna au duc d'Orléans et au ministre Necker; leurs bustes furent promenés par les rues de la capitale. La cour, ne pouvant plus compter sur les gardes-françaises, était forcée de se résigner à ce mépris manifeste pour les actes de l'autorité royale, lorsque deux officiers dévoués, qui commandaient des troupes allemandes, prirent sur eux de disperser ce cortége tumultueux, qui très probablement avait adressé quelques provocations à leurs troupes. Un malheureux vieillard fut tué dans cette échauffourée, à l'entrée du jardin des Tuileries, du côté du pont tournant. Ainsi la fatalité voulut que le premier sang répandu dans cette révolution naissante le fût par les épées qui défendaient le privilége et la royauté! Le peuple cria vengeance, et se souleva. Les troupes étrangères, après une faible résistance, se retirèrent; Paris se remplit de bandits armés que soudoyait une main inconnue: deux cent mille bourgeois avec eux furent mis en mouvement; trois jours après, la Bastille fut assiégée, et les vainqueurs, portant au bout de leurs piques sanglantes les têtes de Foulon, de Berthier et de Delaunay, proclamèrent sur les débris de cette fameuse prison d'état le règne de ce qui leur parut être la liberté. L'aspect de ces affreuses représailles, en épouvantant Louis XVI, l'arracha un moment aux suggestions de ses entours et à son malheureux système de tergiversation. On voulait qu'il prît dès lors la fuite; le maréchal de Broglie proposait de le conduire à Metz, et ce projet paraissait même arrêté, lorsque, la nuit qui suivit la prise de la Bastille, le duc de la Rochefoucault, grand maître de sa garde-robe, vint le faire changer de résolution en l'éclairant sur les complots et les secrètes espérances de la faction qui convoitait le trône, ou tout au moins la régence pour un prince dont le nom est écrit dans toutes les pages de cette première partie de l'histoire de la révolution. Dès le lendemain, c'est-à-dire dans la matinée du 15, le roi se rendit à pied, au sein de cette assemblée, où les paroles retentissantes et contagieuses de Mirabeau propageaient en ce moment les alarmes et l'irritation, en parlant des dangers de la capitale et des manœuvres insidieuses de la cour. « Le chef de la nation, dit Louis XVI à l'as» semblée nationale, qu'il salua pour la première fois » de ce titre, vient avec confiance au milieu de ses re» présentants, leur témoigner sa peine des désordres » affreux qui règnent dans la capitale, et les inviter à » trouver les moyens de ramener l'ordre et la paix. Je

» sais qu'on a donné d'injustes préventions; je sais » qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas » en sûreté. Serait-il donc nécessaire de vous rassurer » sur des bruits aussi coupables, démentis d'avance par » mon caractere connu? Eh bien! c'est moi qui ne » suis qu'un avec ma nation! c'est moi qui me fie à vous: » aidez-moi dans cette circonstance à assurer le salut de » l'état. » Ces paroles émurent l'assemblée; les cris de *Vive le roi!* furent longtemps répétés: mais l'histoire, en les examinant de sang-froid, a certainement pu contester qu'elles fussent l'expression sincère de la pensée du roi, puisque enfin il avait signé l'ordre d'appeler des troupes à Paris. Quoi qu'il en soit, le roi, reconduit au château par l'assemblée tout entière, qui voulut lui servir d'escorte, trouva, dans les vives acclamations qu'il entendit sur son passage, une nouvelle preuve de l'utilité du conseil que lui avait donné M. de la Rochefoucault; la bonne harmonie paraissait rétablie, et la reine elle-même, depuis longtemps objet des imputations les plus odieuses, et sans proportion avec la nature de ses torts, recueillit des témoignages de l'affection publique en paraissant sur le balcon de son appartement avec le jeune dauphin dans ses bras. Ce calme fut de courte durée. Les mêmes machinateurs qui avaient fait piller la manufacture de Réveillon, soulever les gardes françaises, qui avaient souillé par des assassinats la victoire de la Bastille, fait massacrer Foulon et Berthier; les hommes enfin qui voulaient, en effrayant Louis XVI, le déterminer à prendre la fuite, pour que le trône fût en vacance, préparèrent une plus terrible journée pour parvenir à leurs fins. Mais puisque nous venons de parler de mystérieux machinateurs, c'est ici le cas de nous arrêter un moment pour faire une importante remarque: c'est que la lutte révolutionnaire n'existait pas seulement entre la monarchie et le principe démocratique: si le conflit n'avait eu lieu qu'entre la royauté et la nation, ou même entre l'aristocratie et les communes, déjà adouci par les sacrifices des privilégiés, par les bienfaits du trône et ses promesses plus grandes encore, il eût nécessairement trouvé son terme dans les effets d'une plus longue discussion. Mais des ambitions perverses, des cupidités coupables, pour qui les mots de réforme constitutionnelle et de liberté ne furent qu'un prétexte, envenimèrent la querelle en provoquant à la fois les fautes de la cour et les fureurs du parti populaire. Or leur but, bien démontré aujourd'hui, n'était pas de tuer la monarchie, mais seulement le monarque. Cette grande victime échappa à leurs complots; elle survécut aux meneurs de cette faction pour tomber sous les coups de factieux bien moins condamnables, et qui, ne trouvant plus de barrières autour du trône, tuèrent un prince que les autres avaient avili, après avoir voulu l'assassiner. Ainsi, en rendant à chacun ce qui lui appartient dans l'histoire de la révolution, les reproches que l'on peut adresser à l'assemblée constituante se réduiraient à dire qu'elle eut le tort de ne pas assez reconnaître et de ne pas dénoncer assez haut les complots qui se plaçaient entre les vœux presque unanimes de la nation, représentée par elle, et du souverain, que l'on pouvait égarer un moment, mais que l'on ne pouvait pas entièrement ravir à ses inspirations généreuses. Nous franchissons l'intervalle de trois mois, qui sépare cette séance de réconciliation avec l'assemblée et cette horrible journée du 5 et 6 octobre, qui montra tout ensemble aux partisans de la maison de Bourbon et aux partisans de bonne foi d'une réforme constitutionnelle, que le char de la révolution était poussé par d'autres que par ceux-ci. Dans cet intervalle, le roi fit un voyage à Paris que l'on présumait à la cour devoir lui être funeste, et qui l'eût été peut-être, sans l'ascendant moral de deux hommes qui jouissaient dans ce moment de toute la faveur populaire, et venaient d'être investis, l'un des fonctions de maire de Paris, et l'autre du commandement de la garde nationale, Bailly et Lafayette (voir ces deux noms). Peu de jours après, Paris fut témoin de meurtres nouveaux: Foulon et Berthier, son gendre, furent massacrés. L'épouvante se propageant avec les progrès de l'anarchie, l'émigration commença et les freres du roi furent des premiers à quitter la France. Necker, que la cour avait encore une fois rappelé de l'exil comme un conjurateur de la fureur populaire, était rentré triomphant. L'assemblée poursuivait le cours de ses travaux, c'est-à-dire de ses démolitions féodales; et, en signe d'approbation des principes qu'elle consacrait, presque tous les châteaux de France étaient dévorés par la flamme; enfin la noblesse, se suicidant elle-même par un effort qui eût été héroïque s'il eût été plus réfléchi, avait condamné au feu, dans la fameuse nuit du 4 août, toutes les chartres où étaient inscrits ses privilèges. Dans la fatale nuit du 5 au 6 octobre, la fureur des bandes forcenées qui étaient venues de Paris pour accomplir les projets les plus sinistres semblait s'être dirigée sur la reine principalement. On sait que cette princesse ne fut sauvée qu'à peine par le dévouement héroïque de deux ou trois de ses gardes, qui se firent massacrer aux portes de son appartement pour lui donner le temps de s'échapper. C'était surtout alors que Marie-Antoinette était désignée au ressentiment du peuple comme instigatrice de complots contre-révolutionnaires; et il est trop vrai de dire qu'elle venait de donner du poids à cette accusation par les plus graves imprudences. Sur la demande de la ville de Versailles, un régiment de ligne, celui de Flandre, avait été adjoint aux gardes-du-corps pour la défense du château: une fête fut donnée, par ces derniers, aux nouveaux-venus, de même qu'aux officiers de la garde urbaine de Versailles. A la fin du repas, on but à la santé de la famille royale, et point à celle de la nation. Cette première infraction aux convenances de l'époque fut suivie de tumultueux élans d'un dévouement pour la famille royale, très sincère sans doute, mais dont l'enthousiasme devait peut-être trop à cette sympathie facile qui associe à de communes impressions des hommes réunis autour du même banquet. La reine se prête facilement à l'idée flatteuse de venir recueillir elle-même les hommages de cet attachement chevaleresque, et elle entraîna le roi avec elle. La présence de la famille royale, celle du jeune dauphin porté dans les bras d'un garde-du-corps, et de madame la dauphine que son auguste mère conduisait par la main, exaltèrent jusqu'aux larmes l'émotion et l'attendrissement de ces braves militaires. Des cris d'amour et de joie retentirent; dans son ivresse, cette poignée d'officiers se crut puissante, les épées furent tirées; l'on jura de défendre le roi jusqu'à la mort, en se promettant sans doute, avec toute la confiance aveugle du courage personnel, de rétablir les prérogatives de son trône sur les débris d'une odieuse révolution. Les détails de ce repas, racontés avec une exactitude impartiale, auraient encore suffi à justifier tous les soupçons que le peuple nourrissait contre la cour: or, que l'on juge de l'effet qu'ils durent produire répétés et envenimés par ses ardents ennemis. « On avait, disaient-ils, foulé aux pieds la » cocarde tricolore; on avait aiguisé les sabres et voué » à l'extermination l'assemblée nationale et le peuple » de Paris; c'était une véritable conspiration qui allait » éclater par la fuite du roi: son départ pour la fron- » tière d'Alsace était, disait-on, résolu depuis plusieurs » jours. » Le résultat de ces bruits, vrais ou faux, fut que la famille royale fut entraînée à Paris le 6 octobre, c'est-à-dire le lendemain de cette nuit affreuse, durant laquelle des assassinats avaient vengé des manifestations imprudentes. Louis XVI, à qui la fuite avait été conseillée déjà plusieurs fois, et par ceux qui voulaient voir sa tête en sûreté, et par ceux qui n'aspiraient qu'à voir le trône vacant, s'était refusé à ce moyen de salut pour ne pas jeter le royaume dans les malheurs d'une guerre civile. Dès lors cependant il semblait pressentir quelle serait pour lui l'issue définitive de la tempête politique, et l'on rapporte que le 6 octobre au soir, il dit, en traversant une des salles du château de Versailles où le portrait de Charles Ier frappa ses regards, *Tel fut le sort de ce prince, tel sera le mien.* Cependant lorsque, captif dans le vieux château des Tuileries, il vit par la ruine et l'avilissement progressif de son autorité s'approcher le moment où la marche de la révolution l'atteindrait comme un membre parasite et nuisible dans l'organisation politique nouvelle, il se décida à prendre la fuite. Ce projet fut combiné avec l'intrépide marquis de Bouillé, qui l'attendait à Montmédy. Le roi partit avec la reine et madame Elisabeth, laissant, pour être

communiquée à l'assemblée, une protestation contre les violences qui l'avaient privé de sa liberté. On sait quel fut le résultat de cette fuite. Reconnu et arrêté à Varennes, le roi pouvait encore, avec un élan de la plus commune fermeté, renverser l'obstacle et joindre M. de Bouillé. Il eut une autre sorte de courage, ce fut de savoir se mettre dans les mains de ceux qu'il avait voulu fuir, pour être l'objet de violences nouvelles et pour épuiser tous les outrages, toutes les humiliations par lesquelles passent ordinairement les rois dépossédés pour arriver à la mort. Après avoir agité la question de savoir si, par son projet de fuite, le roi ne s'était pas rendu indigne de l'exercice de l'autorité royale, l'assemblée décida qu'il resterait investi de celle que lui accordait la constitution. Mesure presque dérisoire, et que l'infortuné monarque aurait pu considérer comme un affront de plus, s'il n'eût été dès lors armé de cette résignation à la fois stoïque et chrétienne qu'il déploya contre l'adversité. Mais cette résignation, les partisans mêmes de la royauté la flétrissaient d'un autre nom; et plus tard, lorsque sa déchéance fut prononcée, un personnage illustre écrivait: « Le roi de France a reçu » le coup de sa déchéance avec sa ladrerie ordinaire. » L'assemblée législative avait succédé à l'assemblée constituante, au mois d'octobre 1791: l'une de ses premières opérations fut de retirer au roi les noms de sire et de majesté, et d'établir un nouveau cérémonial de réception, d'après lequel le roi, lorsqu'il serait présent à la séance, ne devait occuper qu'un siége ordinaire, à la gauche du président. La première séance dans laquelle les yeux des royalistes furent affligés du spectacle de cette nouveauté était présidée par un homme à la fortune de qui la complicité de cette grande insolence n'a pas nui, puisqu'il est aujourd'hui marquis et pair de France. L'assemblée *législative* de nom et de fait, attirant encore à elle toutes les attributions du pouvoir exécutif, déclara la guerre à toutes les puissances de l'Europe, bannit les prêtres qui n'avaient pas accepté la constitution civile du clergé, et porta la peine de mort contre les émigrés, avec confiscation de leurs biens. Ces mesures, surtout celle qui proscrivait les prêtres, blessèrent profondément les préjugés religieux du roi. Il refusa sa sanction à ces deux décrets; mais entouré de ministres en qui il n'avait aucune confiance, bien qu'il les eût jusque-là choisis, « il tomba, dit madame Campan, dans un découragement qui allait » jusqu'à l'abattement physique. Il fut dix jours de suite » sans articuler un mot, même au sein de sa famille, » si ce n'est qu'à une partie de trictrac qu'il faisait avec » madame Elisabeth, après son dîner, il était obligé de » prononcer les mots indispensables à ce jeu. La reine » le tira de cette position si funeste dans un état de » crise, où chaque minute amenait la nécessité d'agir, » en se jetant à ses pieds, en employant tantôt des » images faites pour l'effrayer, tantôt les expressions de » sa tendresse pour lui. Elle réclamait aussi celle qu'il » devait à sa famille, et alla jusqu'à lui dire que, s'il » fallait périr, ce devait être avec honneur et sans attendre qu'on vînt les étouffer l'un et l'autre sur le » parquet de leur appartement. » Stimulé par ces discours, le malheureux Louis XVI ne sortit de sa léthargie que pour invoquer les secours de l'étranger. Après avoir essayé de s'entendre tour à tour avec les divers partis de l'assemblée législative, et n'avoir pu y parvenir, parce qu'il ne voulait faire aucune des nouvelles concessions qu'on exigeait de lui pour anéantir l'aristocratie religieuse et politique: enfin après avoir lassé le zèle de Dumourier même, dont les talents et l'audace eussent été si précieux pour lui, il prit le parti funeste d'envoyer Mallet du Pan en Allemagne, en l'accréditant auprès des souverains étrangers par des instructions écrites de sa main. Il exprimait le désir que les princes confédérés s'avançassent avec précaution et observassent les plus grands ménagements envers les habitants des provinces qu'ils traverseraient, et se fissent précéder par un manifeste, dans lequel ils attesteraient leurs intentions pacifiques et conciliatrices. Ce projet, vain espoir d'une invasion pacifique et amicale à main armée, suffisait seul pour imprimer le cachet de l'irrésolution et de l'imprévoyance, et, pour trancher le mot, de l'impéritie, aux résolutions du malheureux Louis XVI. Ce projet, quelle que fût au fond la pureté de ses intentions, était une trahison véritable qui compromettait l'indépendance, le salut, l'existence tout entière de l'état. Si Louis XVI ne cessait pas d'aimer la France en appelant dans son sein les armées étrangères, pouvait-il de même répondre de la modération des princes qui les commandaient, et de l'abnégation de tout ressentiment de la part des aristocrates proscrits et dépouillés? Ainsi il tomba dans le piége qui lui avait été tendu; car on ne saurait douter que le parti puissant qui voulait la destruction du trône n'eût poussé fortement à une rupture générale avec l'Europe, dans l'espoir que Louis XVI, cédant à d'imprudents conseils, compromettrait ce qui lui restait de puissance, et se mettrait dans la position la plus fâcheuse vis-à-vis des autres pouvoirs constitutionnels. Le succès de ce plan ne remplissait pourtant pas complétement les vœux de ceux qui travaillaient avec tant d'ardeur à la démolition complète de la royauté. Afin d'arriver plus tôt au terme de la lutte, ils organisèrent deux nouvelles journées, qui se suivirent à peu de distance l'une de l'autre, le 20 juin et le 10 août. Dans la première, les ennemis de la royauté eurent pour auxiliaires ceux qui ne voulaient qu'effrayer le monarque pour l'engager à se réfugier, une fois pour toutes et sincèrement, dans le sein de la constitution. Dans la seconde, ceux qui ne voulaient ni du roi ni de la royauté, l'emportèrent; et, bien que les Girondins ou constitutionnels aient plus tard cru devoir réclamer leur part de cette *sainte journée* (ainsi l'appelaient-ils), il est certain qu'elle fut l'ouvrage de leurs adversaires les jacobins, et que c'est à eux qu'elle profita. Sans retracer tous les détails de la première de ces journées, le 20 juin, il faut rappeler l'attitude de fermeté que tous les mémoires du temps y prêtent à Louis XVI. Vingt mille hommes armés de piques avaient forcé les portes et pénétré dans l'intérieur du château des Tuileries, et porté, à force de bras, une pièce de canon jusqu'au premier étage. Les portes, dernière et faible barrière qui défendait la famille royale, allaient tomber sous les coups de hache des assaillants, lorsque Louis XVI, auprès de qui restaient seulement quelques serviteurs fidèles, et plusieurs officiers de cette garde nationale devenue impuissante, ordonne d'ouvrir les portes. Elles s'ouvrent en effet, et laissent apercevoir une forêt de piques et de baïonnettes. « Me voici, dit Louis XVI en se montrant à la foule » déchaînée; je ne crois pas avoir rien à craindre des » Français. » Ces mots parurent calmer ou du moins suspendre l'ardeur furieuse de la multitude. Le roi fut grand, sans doute, dans ce moment, mais il est difficile de ne pas le voir un peu déchu de la hauteur où ce mouvement intrépide venait de le placer, lorsqu'en butte aux apostrophes grossières de cette foule menaçante, il laisse couvrir sa tête d'un bonnet rouge, et boit un verre de vin que l'un de ces hommes, hideux de haillons et de férocité, lui présente en le tutoyant. « Un » refus, dit un des historiens de la révolution (M. Thiers), » était dangereux; et certes la dignité, pour le roi, ne » consistait pas à se faire égorger en repoussant un vain » signe, mais, comme il le fit, à soutenir avec fermeté » l'assaut de la multitude. » Nous croyons que les cas où la dignité d'un prince consiste à mourir sont très nombreux, et que probablement celui-ci en était un. D'ailleurs, il n'est pas démontré qu'un homme autrement organisé que Louis XVI n'eût pu sortir glorieusement de cette crise par un élan d'éloquence et d'indignation. Quoi qu'il en soit, le monarque disparut sous le bonnet rouge, et cette affreuse journée ajouta à la dégradation politique de la royauté l'avilissement personnel du monarque. Quarante jours après, le canon populaire tonnant contre l'antique demeure de ses aïeux et l'égorgement de serviteurs fidèles, achevèrent la victoire de la révolution contre l'ancien régime. Dans cette fameuse journée du 10 août, Louis, fuyant son palais assiégé, se rend, par le conseil de Roederer, procureur syndic de la commune, au sein de l'assemblée législative. Chemin faisant, il entendit retentir autour de lui d'horribles imprécations contre lui et sa famille. En entrant dans l'assemblée, il prit place sur un fauteuil à la gauche du président, et dit avec une émotion pleine de tristesse: « Messieurs, je suis venu ici pour prévenir un grand

« crime. Je me croirai toujours en sûreté avec ma famille au milieu des représentants de la nation ; j'y passerai la journée. » Vergniaud, qui présidait l'assemblée, répondit au monarque par ces mots : « Sire, l'assemblée nationale connaît ses devoirs ; elle regarde comme un des plus chers le maintien de toutes les autorités constituées ; elle demeurera ferme à son poste, nous saurons tous y mourir. » Cependant, sur l'invitation de l'assemblée, le roi transmit au dehors des ordres pour que toute résistance cessât de la part des Suisses qui défendaient le château, et il livra ainsi ces malheureux à tous les effets de la rage populaire. Obligé de quitter le fauteuil qu'il occupait, et de se placer dans la loge du logographe, pour laisser à l'assemblée la liberté de délibérer, on le vit, non sans surprise, quelques moments après, oublier, en quelque sorte, en faisant un dîner copieux qui lui fut servi dans cet endroit, et le sort de ses malheureux serviteurs, et son danger personnel, et celui de sa famille. Cette sorte d'insensibilité autorisa quelquefois l'opinion de ceux qui prétendaient que son courage de résignation n'était qu'une passivité molle peu digne d'estime. Quoi qu'il en soit, le peuple, que l'on avait suffisamment instruit de toutes les menées de la cour, et des intelligences personnelles de Louis avec l'Autriche et la Prusse, réclamait à grands cris sa déchéance. L'assemblée législative se borna à le suspendre de ses fonctions, léguant à cette convention, depuis si fameuse, qu'elle appelait à lui succéder, le soin plus terrible de prononcer sur cette accusation, c'est-à-dire de le juger. Dès ce moment, enfermé dans la tour du Temple avec sa famille, il n'en sortit plus que pour paraître à la barre de la convention, et monter de là sur l'échafaud. Exécutrice inflexible et puissante du plan de renversement monarchique combiné avant elle, la convention nationale, qui se réunit pour la première fois le 22 septembre 1792, entra sur la scène de la révolution en proclamant l'abolition de la royauté et l'établissement de la république. Une fois la royauté abolie, le char de la révolution ne pouvait avancer davantage, selon ces hommes terribles, ni consolider ses conquêtes qu'en passant sur le cadavre d'un roi. Ils le jugèrent donc, et le tuèrent nonobstant l'opposition d'une minorité qui se rejetait dans la mesure de l'appel au peuple ou dans l'adoucissement de la prison et du bannissement après la paix. Dans l'accomplissement de cet acte terrible, la terreur, dont le règne était commencé, domina, sans contredit, les délibérations de cette fameuse assemblée ; et s'il est incontestable que quelques révolutionnaires doués d'un grand caractère condamnèrent Louis XVI par conviction de devoir, et en vertu de ce qu'ils croyaient être une grande nécessité politique, il n'est pas moins certain que le plus grand nombre, troupeau lâchement imitateur, ne céda qu'à la crainte ; quant à l'infortuné Louis XVI, il fut admirable depuis le moment de sa captivité jusqu'à celui qui vit tomber sa tête. Sa patience, sa fermeté pleine de douceur, et la noblesse de son langage, ne se démentirent plus un seul instant. Toutes les circonstances de ce mémorable procès ont acquis tant de popularité, nous ne dirons pas seulement en France, mais dans l'Europe entière, qu'il devient plus que superflu de les reproduire dans le cadre si borné d'une simple notice biographique. Il nous suffisait ici de résumer le tableau des événements qui, en se combinant avec le caractère particulier de ce prince, le rendirent victime d'une rénovation dans l'ordre politique, qu'une main plus vigoureuse et une tête plus vaste eussent sans doute pu diriger et conduire à son terme sans que le vaisseau de l'état eût à passer par cette mer de sang dont les traces souillent encore l'histoire de notre régénération nationale. Louis XVI n'avait que trente-huit ans lorsqu'au 21 janvier 1793, il monta sur l'échafaud. Son testament, monument sublime de magnanimité chrétienne, est un des actes et des écrits qui honorent le plus le trône et l'humanité. Outre les instructions données à Lapeyrouse, et qui ont été insérées dans la relation du voyage de ce navigateur ; Louis XVI a fait imprimer : 1° *Description de la forêt de Compiègne*, Paris, 1766, in-8° de 64 pages, tiré à 36 exemplaires ; 2° *Les maximes morales et politiques, tirées du Télémaque, sur la science des rois et le bonheur des peuples*, imprimées en 1766, par Louis-Auguste Dauphin, in-8°, réimprimé en 1814, Paris, Didot, in-18, de 2 feuilles ; 3° *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, par Gibbon, Paris, 1777-1795, 18 vol. in-8°. Après avoir traduit cinq volumes de cette pièce, Louis XVI, alors dauphin, ne voulant pas être connu, chargea Leclerc de Sept-Chênes, son lecteur de cabinet, de les faire imprimer sous son nom. (*Voyez* à ce sujet Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*, deuxième édition, n° 7489.) L'ouvrage fut continué par Demeunier et Boulard, et fini par Cantwel et Marinié. On lui attribue les *Doutes historiques sur la vie et le règne de Richard II*, traduit de l'anglais d'Horace Walpole, Paris, 1800, in-8°, et un *Supplément à l'art du Serrurier*, Paris, 1781, in-fol. Il est certain que la plupart des lettres et correspondances qu'on a fait paraître sous son nom sont apocryphes.

LOUIS XVII (Charles), second fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette d'Autriche, né à Versailles le 27 mars 1785, porta d'abord le titre de duc de Normandie, et n'eut celui de dauphin qu'après la mort de son frère aîné, arrivée le 4 juin 1789. Cette jeune et triste victime des discordes civiles, dont la première éducation avait été confiée à madame de Tourzelle et à l'abbé Daveux, avait une figure charmante, et quelques-unes de ses reparties prouvent la grâce de son esprit et la sensibilité de son cœur. On le réprimandait un jour, parce qu'en lisant sa leçon il s'était mis à siffler : « Maman, répondit-il, je répétais ma leçon si mal, que je me sifflais moi-même. » Une autre fois qu'il offrait un bouquet à la reine, ainsi qu'il le faisait chaque matin, il s'aperçut qu'il y avait, par distraction, mêlé quelques soucis, il les arracha aussitôt en disant : « Ah ! maman, tu en as bien assez d'autres ! » et en parlant ainsi de grosses larmes roulaient dans ses yeux. Le roi étant venu avec sa famille habiter le palais des Tuileries, à la suite des événements des 15 et 16 octobre, il arrivait souvent qu'on montrait au peuple le jeune prince, revêtu de l'habit de la garde nationale, et sa vue changea quelquefois ces clameurs des mécontents en acclamations d'amour. Lorsque la famille royale fut arrêtée à Varennes, les députés Pétion et Barnave, envoyés à sa poursuite par l'assemblée nationale, revinrent avec elle à Paris dans la même voiture. Ce dernier, d'un âge où l'on sympathise encore avec l'enfance, tint constamment, durant le voyage, le jeune prince sur ses genoux : en pressant la tête du représentant entre ses petits bras, l'enfant lisait la légende gravée sur les boutons de son habit, et il répéta à diverses reprises, en souriant, *vivre libre ou mourir*, sans savoir ce que ces mots renfermaient de sinistre pour le pouvoir qu'il tenait de sa naissance. Ce qu'il y a de certain, c'est que ses grâces touchantes produisirent une impression profonde sur l'âme de Barnave ; et si cet homme, naturellement sensible, mais passionné pour la liberté de son pays, ne parvint pas plus tard, comme il paraît en avoir fait la promesse à la reine, à réconcilier le roi avec la nation, c'est que de funestes conseils entraînèrent le monarque hors de la route qu'il devait suivre pour arriver à ce but. A la suite de la journée du 10 août, le jeune prince fut renfermé dans la tour du Temple avec sa famille, à qui sa présence procura de grandes consolations : Louis XVI surtout cherchait l'oubli de ses malheurs en s'occupant du soin de son éducation, et lui donna des leçons d'histoire et de géographie dont il profita beaucoup. Après la triste catastrophe du 21 janvier, Monsieur, depuis Louis XVIII, qui était alors en Westphalie, dans la ville de Ham, sous le titre de régent, déclara son neveu Louis XVII roi de France. Le jeune prince resta encore quelque temps avec le reste de sa malheureuse famille ; mais lors des événements du 2 juin, Saint-Just ayant fait un rapport à la convention, où il avança qu'il existait un plan de conspiration tramé par les girondins, dans le but de proclamer Louis XVII roi de France et Marie-Antoinette régente, il fut séparé de sa mère, qu'il ne devait plus revoir, et remis entre les mains du cordonnier Simon, officier de la commune. Nous ne répéterons point les indignes traitements que lui fit subir ce séide de quelques hommes atroces ; personne n'ignore que leur influence sur les organes encore si tendres du

jeune prince changea en habitudes grossières les dispositions si heureuses qu'il avait montrées jusque alors, et finit par le réduire à un état complet de marasme. Tout le monde connaît l'affreuse déposition qu'on lui arracha contre la reine, et la réponse sublime qu'elle inspira à cette princesse infortunée, réponse dont toutes les mères ont conservé le souvenir. Après la chute de Robespierre, il y avait lieu d'espérer que l'esprit de modération qui s'empara tout à coup des auteurs de la journée du 9 thermidor serait favorable au malheureux prince, dont la santé s'affaiblissait tous les jours; mais ce n'était qu'un faible enfant dont on redoutait peu alors l'influence, et il demeura oublié. Ce ne fut qu'au mois de février 1794 que la commune de Paris avertit le comité de sûreté générale du danger qui menaçait ses jours, et on tarda encore trois mois avant de lui faire administrer les secours de l'art. Lorsque M. Desault, chirurgien, fut envoyé au Temple, il déclara qu'il était trop tard, et en effet Louis XVII mourut peu de temps après, le 8 juin 1795, à l'âge de dix ans dix mois deux jours. Des bruits d'empoisonnement ayant circulé dans le public, l'autopsie du corps fut ordonnée, et exécutée par M. Desault, qui déclara que le jeune prince avait péri de mort naturelle. Les recherches qu'on a faites en 1815 pour retrouver les restes du corps dans le cimetière de Sainte Marguerite, où il avait été enterré dans la fosse commune, ont été inutiles.

LOUIS XVIII (Louis-Stanislas Xavier), roi de France et de Navarre, naquit à Versailles, le 17 novembre 1755, du grand dauphin et de Marie Joseph de Saxe, et reçut, en venant au monde, le titre de *comte de Provence*. Son enfance, comme celle de ses frères, le duc de Berry (Louis XVI) et le comte d'Artois (Charles X), fut confiée aux soins du duc de La Vauguyon, connu pour la rigidité de ses principes et de ses mœurs, au milieu de la cour dissolue de Louis XV. Les jeunes princes eurent pour précepteur l'évêque de Limoges, à qui l'on donna pour adjoint le père Berthier, jésuite. Ils étudièrent l'histoire sous le docte Moreau, et prirent des leçons de physique de l'abbé Nollet. Le dauphin, persuadé que pour se rendre digne de commander aux autres il faut commencer par connaître soi-même l'obéissance, associa ces divers instituteurs à l'exercice de sa puissance paternelle en leur déclarant qu'il ne voulait point que les héritiers de la couronne de France se façonnassent au despotisme en naissant, et qu'ils fissent surtout l'essai de leur futur pouvoir sur ceux qui étaient chargés de leur apprendre à en régler l'usage. Il ne borna pas là sa sollicitude, et se soumit à examiner lui-même ses enfants deux fois par semaine, afin de n'être pas obligé de s'en rapporter au témoignage d'autrui sur le résultat de leurs travaux, et de pouvoir même hâter leurs progrès. Mais plus jaloux encore de former leur âme à la vertu que d'orner leur esprit, il ne laissa échapper aucune occasion de les prémunir contre les illusions de la grandeur et contre les écarts de l'orgueil héréditaire. Il se fit apporter un jour le registre de la paroisse sur lequel leurs noms avaient été inscrits, lors de la solennité de leur baptême, et se plut à leur montrer que le fils d'un artisan les y précédait immédiatement : « Vous le voyez, mes enfants, » leur dit il, aux yeux de Dieu, les conditions sont » égales, et il n'y a de distinction que celle que donne » la vertu : vous serez un jour plus grands que cet enfant » dans l'estime des peuples, mais il sera lui-même plus » grand que vous devant Dieu, s'il est plus vertueux. » L'extrême piété du dauphin finit cependant par l'égarer dans la direction des études de ses enfants. A force de soins et de précautions pour les enchaîner à la vie chrétienne et les éloigner du philosophisme du siècle, il s'exposa à rétrécir la sphère de leur esprit, et à les rendre incapables de toute idée large, neuve et hardie. Le duc de Berry subit trop l'influence de cette éducation; le comte de Provence sut y échapper davantage. Ce dernier avait une intelligence moins paresseuse et moins docile que celle de son frère aîné; il se fit remarquer de bonne heure par la vivacité de ses saillies et par la finesse de ses observations. Ces heureuses dispositions le rendirent l'objet d'une certaine prédilection de la part de son père, à qui le jeune prince cachait soigneusement la résistance intérieure que sa raison précoce opposait à la trop grande crédulité qu'on cherchait à lui inspirer. Il est permis de croire que cette dissimulation louable, dictée par la crainte d'affliger le dauphin en laissant percer un certain penchant à l'indépendance philosophique, l'habitua dès-lors à maîtriser toute manifestation indiscrète de ses sentiments, et lui procura ainsi cette faculté si estimée en politique, quoique moins appréciée en morale, de rendre sa véritable pensée insaisissable, et de dérouter la prévoyance des hommes en s'abstenant, le plus possible, de lier les actes ostensibles aux mouvements intérieurs, et d'établir le moindre enchaînement logique entre les démonstrations extérieures et la secrète tendance du cœur. Ses frères se plurent à reconnaître eux-mêmes sa supériorité; aussi toutes les fois qu'une question difficile à résoudre lui était présentée le duc de Berry se contentait-il de répondre : « Il faut » soumettre cela à mon frère de Provence. » Il arriva un jour au premier de ces princes de dire *il pleuva* (pour *il plut*) « Ah! mon frère, quel barbarisme! s'écria le » comte de Provence, cela n'est pas beau : un prince doit » savoir sa langue. » — « Et vous, mon frère, vous de- » vriez retenir la vôtre, » répliqua le duc de Berry, humilié de s'être exposé à cette amère leçon. Le jeune censeur, encore absorbé par les études purement littéraires auxquelles se bornait son éducation première, et pour lesquelles il a conservé d'ailleurs un goût particulier pendant tout le cours de sa vie, éprouvait déjà le besoin de se prévaloir de ses connaissances classiques et d'étaler son petit savoir : il laissait même apercevoir quelques symptômes du défaut ordinaire aux érudits de collége, et dont il n'a pas toujours su se défendre dans la suite. La vanité qu'il tirait de son instruction contribua néanmoins à lui faire chérir de plus en plus les lettres; et il devint, au sortir de l'enfance, le protecteur des écrivains, des savants et des artistes. Sa maison fut le rendez-vous d'une foule d'hommes distingués, parmi lesquels on peut citer Rulhières et Doyen, Didot et Target, Elie de Beaumont et le marquis de Bièvre, Threillard et l'abbé de Lattaignant, les architectes Louis et Chalgrin, Laporte du Theil, l'abbé Arnaud, etc.; il s'attacha Ducis, comme secrétaire de ses commandements, et plaça Morel dans son conseil, en la même qualité. Un an après le mariage du dauphin, son frère, avec Marie-Antoinette d'Autriche, le comte de Provence épousa Marie-Joséphine Louise de Savoie, fille aînée de Victor Amédée III, roi de Sardaigne, et fit célébrer son mariage, le 14 mai 1771, dans la chapelle de Versailles. Le lendemain, le comte d'Artois lui ayant observé qu'il avait la voix bien forte la veille, qu'il avait prononcé bien fort son *oui*, « C'est, répondit il, que j'aurais voulu » qu'il eût été entendu jusqu'à Turin. » Ce prince s'était en effet vivement épris de son épouse, à la première entrevue, et ils vécurent d'abord dans la plus parfaite et la plus tendre union. Éprouvant un égal éloignement pour les choses futiles et les amusements frivoles, ils se formèrent une société choisie où la littérature et la politique tinrent lieu des distractions mondaines et des plaisirs bruyants de la cour. Après l'avénement de Louis XVI, le comte de Provence, devenu *Monsieur*, s'opposa de toutes ses forces au rappel des parlements, provoqué par M. de Maurepas. Il présenta même, à ce sujet, un mémoire énergique, dont nous croyons devoir citer les phrases les plus remarquables. « Cette magis- » trature, disait le prince, avait élevé dans l'état une » autorité rivale de celle des rois, pour établir un » *monstrueux équilibre* dont l'effet était d'enchaîner l'ad- » ministration, et de jeter le royaume dans l'anarchie. » Que restera-t il d'autorité au roi, si les magistrats, liés » par une association générale, forment de nouveau un » corps qui puisse opposer une résistance combinée?... Le » feu roi sera-t-il atteint et convaincu d'avoir foulé, vexé, » exilé, dépouillé ses plus fidèles magistrats ? Quel exem- » ple pour les successeurs du Roi!... On me dira que les » magistrats en exil ne rentreront que sous les conditions » les plus gênantes; mais quelle caution offriront-ils au » roi de leur fidélité à les remplir? Ils entreront doux » comme des agneaux; arrivés en place, ils seront des » lions. Ils prétexteront les intérêts de l'état, du peuple » et du seigneur-roi; en désobéissant, ils déclareront » ne pas désobéir; la populace viendra à leur secours,

» et l'autorité royale succombera un jour, accablée du » poids de leur résistance. Tel sera le résultat du sacrifice de la magistrature soumise à la magistrature » exilée et rebelle. » A ce langage prophétique Monsieur ajouta les observations suivantes, dans un entretien qu'il eut avec le roi son frère : « Le parlement actuel a » remis sur la tête du roi la couronne que le parlement » en exil lui avait ôtée, et M. de Maupeou, que vous » avez exilé, a fait gagner au feu roi le procès que les » rois vos aïeux soutenaient contre les parlements depuis » deux siècles. Le procès était jugé ; et vous, mon frère, » vous cassez le jugement pour recommencer la procé» dure. » Monsieur se montrait ainsi l'un des plus inflexibles champions des vieilles prérogatives de la couronne, et le moins disposé des princes de sa famille à limiter l'autorité absolue du roi. On peut croire que ces dispositions illibérales, auxquelles il sembla renoncer plus tard, lui furent alors inspirées par le besoin qu'il ressentait déjà, et qu'il a manifesté constamment jusqu'à son avénement à la régence, de faire de l'opposition contre les ministres de Louis XVI : et qu'il ne chercha, dans l'affaire des parlements, qu'une occasion de contrarier M. de Maurepas, comme il s'appliqua dans la suite à combattre les plans de Necker, de Calonne et de Brienne, pour élever sa puissance intellectuelle et son crédit au-dessus des lumières et de l'influence de ces hommes d'état, et pour faire preuve de capacité et d'indépendance, en ne suivant jamais la politique de la cour. Ce penchant irrésistible à n'obéir qu'à ses propres idées et à repousser les instructions ministérielles n'abandonna pas même Monsieur dans l'émigration : on sait en effet qu'il refusa toujours de reconnaître les pleins pouvoirs donnés à M. de Breteuil par le roi son frère pour agir à l'étranger, et que, de sa résidence à Coblentz, il ne cessa d'opposer ses vues particulières au système du cabinet des Tuileries. Mais n'anticipons pas sur les événements. En 1776, Louis XVI accorda par lettres patentes, à ses frères, le droit de jouir de toutes les prérogatives qui appartenaient aux dauphins, et il donna le palais du Luxembourg à Monsieur, pour en faire le lieu de son habitation. Ce fut en cette année que parut *le Songe de M. de Maurepas*, écrit anonyme généralement attribué à ce prince, et dans lequel les sages réformes de Turgot étaient attaquées avec plus d'esprit que de raison. Monsieur parcourut, un an après, les provinces méridionales de la France, tandis que le comte d'Artois visitait les côtes de l'ouest. A Toulouse, il affecta d'accueillir avec une distinction toute particulière l'académie des Jeux floraux, assista à l'une de ses séances, accepta son jeton de présence, et se fit inscrire sur la liste des *mainteneurs du gai savoir*. Il se rendit de là au collége de Sorèze, qu'il examina dans tous ses détails. En visitant le cabinet d'histoire naturelle, il fut arrêté devant un cœur pétrifié qui attirait tous les regards. « Monseigneur, lui dit un élève, c'est » le seul qui soit ici pétrifié ; tous les autres sont atten» dris par votre présence. » On assure que ce jeune homme, appelé Montgaillard, n'était autre que le fameux intrigant de ce nom, dont le comte de Lille eut depuis tant à se plaindre. Quoi qu'il en soit, Monsieur témoigna son contentement au directeur de la maison (le bénédictin Despaux) de la manière la plus flatteuse : « J'avais » ouï parler de cet établissement, lui dit-il, je connais» sais son utilité, et je le trouve digne de sa célébrité ; » dans tout mon voyage, rien ne m'a plus satisfait que » cette école. » Ce prince ne prévoyait pas alors que, quarante-six ans plus tard, sous son règne et sous l'empire d'une charte, qu'une grande révolution aurait rendue indispensable, cette même école, après n'avoir fait qu'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance publique, serait menacée dans son existence par une corporation condamnée, sous l'ancien régime, par les papes et par les rois. En arrivant à Avignon, Monsieur logea à l'hôtel de Crillon. La garde bourgeoise vint lui offrir ses services. « Un fils de France, logé chez un » Crillon, répondit-il, n'a pas besoin de gardes. » Revenu à Paris, il y reprit ses habitudes dans le calme de la retraite et de l'étude, et contribua, dit-on, aux succès de Morel, en travaillant aux pièces que cet auteur fit jouer à l'Opéra. Monsieur tenait une espèce de cour au château de Brunoy, dont il venait de faire l'acquisition. Madame de Balbi, dame d'atours de Madame, y jouissait déjà du crédit qu'elle conserva si longtemps auprès de ce prince, et qu'elle exerça, pour ainsi dire officiellement, pendant les premières années de la révolution, à la cour de Coblentz. Au mois d'octobre 1786, la reine, voulant se rendre par eau à Fontainebleau, s'embarqua près le Pont-Royal, sur un yacht élégant. Comme elle devait passer sous les fenêtres du duc d'Orléans, qui se trouvait alors au château de Saint Assise, Monsieur imagina de fournir à ce prince un moyen ingénieux et délicat de retenir S. M. pendant quelques heures, et lui fit remettre un immense filet d'or et d'argent, avec ce madrigal pour madame de Montesson :

A vous, charmante enchanteresse,
O Montesson ! l'envoi s'adresse.
Docile à mon avis follet,
Avec confiance osez tendre
Sur le champ ce galant filet,
Et quelque grace va s'y prendre.

L'intention de l'auguste poëte, qui avait gardé l'*incognito*, ne fut point comprise de la cour de Saint-Assise. Le duc d'Orléans, se croyant l'objet de quelque plaisanterie, renvoya même la caisse qui contenait le filet au lieutenant de police Decrosne ; la reine, délivrée, par cette méprise, du galant obstacle que son spirituel beau-frère avait essayé de faire jeter sur son passage, poursuivit sa route sans vouloir s'arrêter chez le duc, malgré toutes ses instances et celles de madame de Montesson. Monsieur en apprenant le sort de son envoi, ne put s'empêcher de s'écrier : « Avec tout leur esprit, qu'ils sont bêtes à » Saint-Assise ! » A la mort de l'aéronaute Pilatre du Rozier, fondateur du musée, les frères du roi s'empressèrent de soutenir cet établissement prêt à tomber, et lui donnèrent le nom de *Lycée de Monsieur*, qu'il a échangé depuis contre celui d'*Athénée royal*, qu'il porte encore aujourd'hui. Le programme de 1785, sorti des presses de l'*imprimerie de Monsieur*, indiqua les cours suivants : Physique : professeur, M. Monge ; adjoint, M. Gingembre. — Mathématiques : professeur, M. de Condorcet ; adjoint, M. de Lacroix. — Anatomie : professeur, M. Sue. — Chimie : professeur, M. Fourcroy. — Histoire : professeur, M. Marmontel ; adjoint, M. Garat. — Littérature : professeur, M. de La Harpe. A la même époque, Paris eut un *Théâtre* et un *Journal de Monsieur*. Mais les événements politiques vinrent bientôt arracher ce prince à ses occupations littéraires, pour l'associer aux premiers débats de la révolution. Il avait déjà manifesté hautement sa répugnance pour les plans financiers présentés par Necker, lors de son premier ministère ; il fut, en 1787, l'un des plus opiniâtres adversaires de Calonne, dont il signala les projets comme trop révolutionnaires, quoiqu'ils se bornassent à des concessions bien légères, en comparaison de celles que la nation exigea deux ans après, et auxquelles Monsieur sembla lui-même accorder alors son adhésion. Avant la réunion de l'assemblée des notables, ce prince sollicita le roi de lui communiquer son discours d'ouverture : mais le monarque s'y refusa, en disant : « Vous voudriez » me corriger, mettre du vôtre, des figures de rhéto» rique ; mon discours en deviendrait plus brillant, » mais ce n'est pas ce que je desire : je ne veux parler » que d'après moi seul à la nation, et je me fais un » plaisir qu'elle sache ma vraie façon de penser et de » sentir pour elle. » Monsieur présida le premier bureau, qui fut appelé le *comité des sages* ; il ne manqua pas un seul jour de se rendre à son poste ; aussi Louis XVI, voyant un jour le duc de Biron qui allait passer une revue, se mit à dire : « Il aime la parade, comme mon » frère les bureaux. » Un des membres du comité présidé par le prince ayant voulu citer, dans une séance, ce vers de la tragédie de *Strafford* par le comte de Lally-Tollendal,

La couronne a ses droits, mais le peuple a les siens,

Monsieur, qui considérait comme une subversion totale la réformation mesquine proposée par les ministres ou les novateurs de 1787, s'empressa de répondre par ce vers de la même pièce :

Renverser un état n'est pas le réformer.

Cependant l'assemblée des notables se sépara sans avoir trouvé, sans avoir même pu pressentir le remède qu'exigeaient les maux de l'état. Le ministère essaya alors d'obtenir par les voies extrêmes les ressources que lui avaient refusées les ordres privilégiés, pour arrêter la progression effrayante du déficit des finances et du malaise universel. Ils conseillèrent un lit de justice, qui eut lieu le 6 août de la même année, et dans lequel furent enregistrés les édits du timbre et de l'impôt territorial. Monsieur fut chargé de les présenter à la cour des comptes : les acclamations du peuple l'y accompagnèrent, et sa voiture eut peine à se faire jour à travers la foule, qui était accourue pour jeter des fleurs sur son passage. Étrange popularité, qui se fondait sur l'opposition du prince à des mesures ministérielles prises, dans l'intérêt du peuple, au préjudice des immunités de la noblesse et du clergé! La nation, peu éclairée encore, et violemment aigrie par ses souffrances, ne savait en effet les attribuer qu'aux hommes alors placés au timon de l'état, et regardait, en conséquence, comme ses défenseurs tous ceux qui combattaient les projets de ces hommes, sans examiner, sans pouvoir même comprendre la nature et le but des actes qu'elle repoussait ainsi aveuglément. Monsieur trouva, du reste, dans cette espèce d'ovation que lui décerna le peuple parisien l'occasion d'accroître l'enthousiasme dont il était l'objet, en laissant échapper des paroles bienveillantes et affectueuses pour la multitude qui l'entourait. « Prenez garde de blesser personne, dit-il à son cocher; » et cette recommandation, transmise de bouche en bouche, produisit aussitôt un redoublement d'exaltation dans la reconnaissance populaire, que sa présence fit partout éclater. Les dames de la halle se mêlèrent à l'allégresse générale, et l'une d'elles, emportée par la violence de ses transports, osa se jeter au cou du prince, qui poussa la complaisance jusqu'à se laisser embrasser par elle. Après la chute de Calonne, Monsieur, pour continuer son opposition contre le nouveau ministre, Brienne, fut obligé de se rapprocher des parlements qu'il avait si maltraités dans son *Mémoire*, et qui, obstinés à repousser toutes les mesures du gouvernement, demandaient alors la convocation des états-généraux. A la seconde assemblée des notables, cette conversion du prince à la cause de la magistrature, qui devenait en ce moment celle de la nation, se manifesta solennellement. Ce fut d'abord sur le conseil de Monsieur, et malgré les instances de la reine, que le roi se décida à réunir les notables à Paris; le vœu pour la double représentation du tiers-état partit ensuite du bureau présidé par ce prince. Ainsi engagé dans le parti populaire par sa persévérance à lutter contre les premiers ministres, à se créer un système à part, et à faire remarquer son indépendance du cabinet de Versailles comme une présomption de supériorité, Monsieur se vit forcé, au mois de septembre 1788, d'applaudir au rappel de Necker, dont il avait autrefois blâmé sévèrement les innovations, et qui se trouvait alors porté à la direction des affaires par l'opinion dont il faisait lui-même extérieurement profession depuis quelque temps. « Le vœu » de la nation, lui dit-il, vous rappelle ici, et je vous y » vois avec le plus grand plaisir. En 1781, j'avais quel» ques préventions contre vous, sans jamais cesser de » vous estimer. Vos ouvrages m'ont réconcilié avec » le ministre des finances. A trente ans passés, on » pense, on juge différemment qu'à vingt-cinq. » Mais ce rapprochement, amené par un enchaînement de circonstances impérieuses, ne fit pas encore de Monsieur un véritable auxiliaire du nouveau ministre. Loin de là, ce prince, toujours jaloux d'avoir sa politique en propre et de n'obéir jamais à l'impulsion d'autrui, se tint soigneusement à l'écart de toutes les influences, et ne se prononça pour aucun parti, pendant les violents débats qui signalèrent les premières séances des états-généraux. A l'approche du 14 juillet, il vit entourer la capitale de troupes, et renvoyer ce Necker qu'il félicitait naguère de son avènement au pouvoir, sans donner aucun signe de contentement ou d'improbation. On l'entendit seulement dire dans son intérieur : « Il ne faut recourir à la force des baïonnettes que » lorsque tous les moyens de conciliation seront épui» sés. » La prise de la Bastille, qui fit sur lui une impression profonde, sembla l'arracher un instant à son impassibilité. Il appuya fortement l'avis du duc de Larochefoucauld-Liancourt pour décider Louis XVI à se rendre à Paris afin d'y apaiser les troubles par sa présence, en manifestant son adhésion au vœu national. Fier du succès de ses conseils en cette occasion, il se crut maître de l'esprit du roi, surtout lorsque ce débile monarque, qui venait d'accorder l'exil de ses ministres à une faction, et qui ne savait de quel côté porter sa confiance, lui remit un écrit par lequel il lui conférait la régence. Louis XVI avait été déterminé à cet acte de prudence par la crainte de périr dans une émeute populaire, et il ne voulut faire son entrée dans la capitale (le 17 juillet) qu'après avoir pourvu au gouvernement de l'état, pour le cas où il viendrait à perdre la vie dans les mouvements révolutionnaires de cette grande cité. Monsieur, qui, un an après, rendit cet écrit à son frère, s'imagina alors que le moment était venu pour lui de prendre en main la haute direction des affaires publiques, et de gouverner le conseil. Mais son espoir fut de courte durée; les ministres exilés reparurent, et il retourna à son isolement et à sa neutralité. Voici comment il rendit compte plus tard de ces révolutions intestines à un membre de l'assemblée constituante, avec lequel il entretenait une correspondance d'affection : « Le roi est si versatile, parce qu'il est si » engourdi, qu'on n'en peut rien tirer; il jette sa con» fiance comme un pêcheur de baleine jette son harpon: » et puis, au lieu de tirer le poisson, c'est le poisson qui » le tire. Je le sais bien, puisque j'ai été premier mi» nistre pendant trois jours. C'est moi qui l'ai engagé à » aller à l'assemblée nationale, à rappeler ses ministres » et à aller à Paris. Ce sont trois petites choses assez » importantes. On aurait cru que j'allais gouverner » l'état; point du tout : M. de Montmorin est revenu; » je me suis retrouvé Gros Jean comme devant. » Telle fut la retraite à laquelle se condamna Monsieur après cette espèce de désappointement, qu'il resta inaperçu au milieu des orages même qui éclatèrent à ses côtés. Dans les événements des 5 et 6 octobre, son nom ne fut pas prononcé une seule fois, quoiqu'il fût alors à Versailles avec la famille royale. « Pendant ces deux » journées, dit l'abbé de Montgaillard, on ne parle pas » plus de ce prince que s'il n'existait pas. Personne ne » fait connaître où il se trouvait pendant que des forcе» nés bouleversaient le château. Monsieur, dès huit heures » du matin, avait achevé sa toilette; il était coiffé, » poudré, habillé avec sa recherche ordinaire, et revêtu » de ses ordres. La plus grande tranquillité paraissait » régner sur sa physionomie; il sortit de son apparte» ment sans que les brigands qui avaient dévasté le » château eussent troublé son sommeil et se fussent » même informés de sa personne. Ce prince se rendit à » huit heures et demie auprès du roi. » L'historien que nous citons ici cherche à insinuer que le respect des brigands pour le sommeil de Monsieur pourrait bien s'expliquer par les prétentions de ce prince à la régence et même à quelque chose de plus; prétentions qui en auraient fait le provocateur, le complice ou le muet approbateur des actes déplorables qui ensanglantèrent le palais de Versailles. Mais, outre que l'abbé de Montgaillard se dément lui-même en attribuant les mêmes attentats à un autre prétendant (le duc d'Orléans), Monsieur a réfuté d'avance ces odieuses insinuations, en peignant ainsi lui-même sa situation vis-à-vis de sa famille, à l'époque de la révolution, dans une de ses révélations confidentielles, où il n'avait nulle raison de cacher ses véritables sentiments. « Il y aurait » peut-être un moyen, dit-il dans la même lettre dont » nous avons extrait ci-dessus quelques phrases remar» quables, et ce serait de me montrer tout-à-fait sans » m'embarrasser d'eux, de me mettre assez en avant » pour me rendre même à craindre si je pouvais avoir » de mauvaises intentions, et ensuite de leur tendre » une main secourable qu'ils seraient bien obligés de » prendre : mais jamais je ne jouerai un pareil rôle : » j'aimerais mieux périr ici avec eux, ou, comme d'au» tres, aller en pays étranger manger le pain de la » pitié, que de manquer à ce point, quoiqu'à bonne » intention, aux principes que j'ai sucés avec le lait. » S'il fallait cependant s'en rapporter au témoignage d'un

historien trop souvent convaincu d'imposture, Monsieur aurait conçu, vers ce temps-là, le projet de manifester avec éclat son adhésion à la révolution. « Quelque temps après le 5 octobre 1789, dit Montgaillard, l'on vint avertir M. le garde des sceaux, Champion de Cicé, que Monsieur devait se rendre le lendemain, sur le midi, à l'hôtel-de-ville, pour y faire hommage à la commune d'un drapeau tricolore, brodé par Madame, ainsi que d'un éloquent discours en faveur de la révolution. Il était onze heures du soir, et M. de Cicé ne pouvait aller à cette heure au château : il s'y rendit le lendemain à sept heures et demie du matin, et insista fortement pour parler au roi, quoiqu'il ne fût pas levé. Louis XVI, en pantalon et en robe de chambre de molleton blanc, ouvrit la porte de sa chambre à coucher : « C'est vous, dit-il, monsieur l'archevêque ! quoi ! de si bonne heure ! et qu'y a-t-il donc de nouveau ? que venez-vous m'annoncer de sinistre ? vous avez l'air bien embarrassé. — Sire, répond le garde-des-sceaux, j'ai été informé hier soir très tard, que S. A. R. Monsieur, votre auguste frère, se proposait d'aller ce matin à la ville, offrir un drapeau tricolore, et prononcer un discours révolutionnaire : quoique je présume bien que votre majesté est instruite d'une aussi étrange démarche, j'ai cru de mon devoir de me rendre auprès de votre majesté, pour l'informer des détails qui me sont parvenus, et pour prendre ses ordres. — Mon Dieu ! dit Louis XVI avec un accent de douleur et en levant les mains, il sera donc toujours le même ! » M. Champion de Cicé, ajoute Montgaillard, a rapporté plusieurs fois ce fait, devant nous, dans les propres termes dont nous nous servons. Ce fait a été plusieurs fois répété, depuis 1814, par M. Joly, médecin de M. de Cicé depuis 1784, son confident intime, qui a vécu sans désemparer pendant vingt-sept ans auprès du prélat. M. Joly accompagnait le garde-des-sceaux aux Tuileries : il était chargé du portefeuille, et se trouva placé derrière la porte que Louis XVI tint entr'ouverte, la reine étant au lit, et le roi ne jugeant pas à propos de laisser entrer le ministre dans l'appartement. » Si cet écrivain n'a pas menti en cette circonstance, comme en tant d'autres, il est présumable que l'anecdote de M. de Cicé se rapporte à la démarche que l'arrestation du marquis de Favras, et les bruits dont elle fut accompagnée, nécessitèrent de la part de Monsieur. Vers la fin de décembre 1789, ce prince fut en effet soupçonné, et sans trop d'invraisemblance, d'avoir favorisé des projets qui étaient loin de présenter le caractère révolutionnaire. Un nommé Barrana signa et répandit avec profusion dans Paris l'avis suivant : « Le marquis de Favras a été arrêté, dans la nuit du 24 au 25, pour un plan qu'il avait fait de soulever trente mille hommes pour faire assassiner M. de Lafayette et le maire de la ville, et ensuite nous couper les vivres. Monsieur, frère du roi, était à la tête. » Dès que ce prince eut connaissance de cette publication, il courut à l'hôtel-de-ville, où il adressa le discours suivant à l'assemblée générale des représentants de la commune : « Messieurs, le désir de repousser une calomnie atroce m'appelle auprès de vous..... Vous n'attendez pas sans doute que je m'abaisse à me justifier de crimes aussi bas..... Quant à mes opinions personnelles, j'en parlerai avec confiance à mes concitoyens. Depuis le jour où, dans la seconde assemblée des notables, je me déclarai sur la question fondamentale qui divisait les esprits, je n'ai pas cessé de croire qu'une grande révolution était prête ; que le roi, par ses intentions, ses vertus et son rang suprême, devait en être le chef, puisqu'elle ne pouvait être avantageuse à la nation sans l'être également au monarque ; enfin que l'autorité royale devait être le rempart de la liberté nationale, et la liberté nationale la base de l'autorité royale. Que l'on cite une seule de mes actions, un seul de mes discours qui ait démenti ces principes, qui ait montré que, dans quelques circonstances où j'aie été placé, le bonheur du roi, celui du peuple, aient cessé d'être l'unique objet de mes pensées et de mes vœux ! Jusque-là, j'ai le droit d'être cru sur ma parole ; je n'ai jamais changé de sentiments et de principes, et je n'en changerai jamais. » — Monsieur avait fait précéder ce discours de quelques explications. Il avait assuré qu'*il n'avait pas parlé à M. de Favras depuis 1776 ; qu'il ne l'avait point vu ; qu'il ne lui avait point écrit ; qu'il n'avait eu aucune communication avec lui ; que ce qu'il avait fait lui était d'ailleurs parfaitement inconnu*. Cette démarche lui valut de solennelles félicitations sur son patriotisme et ses opinions constitutionnelles, de la part du respectable Bailly, organe du conseil-général de la commune. « Monsieur s'est montré le premier citoyen du royaume, dit ce vertueux magistrat, en votant pour le tiers-état dans la seconde assemblée des notables....... Il est le premier auteur de l'égalité civile : il en donne un nouvel exemple aujourd'hui, en venant se mêler parmi les représentants de la commune, où il semble ne vouloir être apprécié que par ses sentiments patriotiques. » Le prince répondit : « Le devoir que je viens de remplir a été pénible pour un cœur vertueux ; mais j'en suis bien dédommagé par les sentiments que l'assemblée vient de me témoigner ; et ma bouche ne doit plus s'ouvrir que pour demander la grace de ceux qui m'ont offensé. » Ce langage provoqua les plus vifs applaudissements dans l'assemblée municipale, et l'auguste orateur fut reconduit à son palais au milieu des acclamations d'un peuple immense. Le succès de cette démonstration libérale ne put néanmoins dissiper entièrement les inquiétudes de Monsieur : ce prince craignit de n'avoir pas assez fait pour porter dans tous les cœurs la conviction de son innocence, et il écrivit en ces termes au président de l'assemblée constituante : « Monsieur le président, la détention de M. de Favras ayant été l'occasion de calomnies où l'on aurait voulu m'impliquer, et le comité des recherches de la ville se trouvant en ce moment saisi de cette affaire, j'ai cru qu'il me convenait de porter à la commune de Paris une déclaration qui ne laissât aux honnêtes gens aucun des doutes qu'on avait cherché à leur inspirer. Je crois maintenant devoir informer l'assemblée nationale de cette démarche, parce que le frère du roi doit se préserver même d'un soupçon, et que l'affaire de M. de Favras, telle qu'on l'annonce, est trop grave pour que l'assemblée ne s'en occupe pas tôt ou tard, et pour que je ne me permette pas de lui manifester le desir que tous les détails en soient connus et publiés. Je vous serai très obligé de lire de ma part cette lettre à l'assemblée, ainsi que le discours que je prononçai avant-hier, comme l'expression fidèle de mes sentiments les plus vrais et les plus profonds. » Malgré toutes ces dénégations, les soupçons dont il était l'objet ne s'effacèrent pas entièrement : et, quelques années après, Regnault Warin inséra dans ses *Prisonniers du Temple* la lettre suivante, de Monsieur, comte de Provence, à Favras, le 1er décembre 1789 : « Je ne sais, monsieur, à quoi vous employez votre temps et l'argent que je vous envoie. Le mal empire, l'assemblée détache tous les jours quelque chose du pouvoir royal ; que restera-t-il si vous différez ? Je vous l'ai dit et écrit souvent, ce n'est point avec des libelles, des tribunes payées, quelques malheureux groupes soudoyés, que l'on parviendra à écarter Bailly et Lafayette. Ils ont excité l'insurrection parmi le peuple ; il faut qu'une insurrection les corrige à n'y plus revenir. Ce plan a en outre l'avantage d'intimider la nouvelle cour et de décider l'enlèvement du.... Une fois à Metz ou à Péronne, il faudra bien qu'il se résigne. Tout ce qu'on veut est pour son bien : puisqu'il aime la nation, il sera enchanté de la voir bien gouvernée. Renvoyez au bas de cette lettre un récépissé de 200,000 francs. » La dernière partie de cette lettre, attribuée, dans le temps, aux *faiseurs* du directoire, ne saurait se concilier avec la protestation de neutralité et d'abnégation personnelle que nous avons citée plus haut : le commencement s'accorderait davantage avec les doctrines primitives du prince, qui, dans un mémoire contre les parlements, regardait les corps intermédiaires comme ne produisant qu'un *monstrueux équilibre*. Quoi qu'il en soit, l'abbé de Montgaillard insinue que Monsieur craignait des révélations de la part de Favras jusqu'au moment de son supplice. « On remarqua, dit-il, pendant

» le séjour de Favras à l'hôtel-de-ville, avant son exé» cution, que plusieurs hommes à cheval arrivèrent de » la place de Grève au palais du Luxembourg. L'exé» cution finie, deux cavaliers se rendirent à toute bride » au Luxembourg...... Monsieur, ajoute-t-il, accorda » à la veuve de Favras une gratification de 12,000 liv. » et une pension qui ne fut pas longtemps payée, ce » prince étant sorti de France dans la nuit du 20 au 21 » juin 1791. Après la restauration de 1814, Louis XVIII » accorda, sur sa cassette privée une pension à la veuve » du marquis de Favras. La publication du fameux » *Livre rouge* vint ensuite porter un nouveau coup à » la popularité de Monsieur. On y vit que ce prince, » qui tenait d'ailleurs de la munificence du roi son frère » la résidence de L'île Adam, avait touché, sous le mi» nistère de Calonne (de novembre 1783 à avril 1787), » 13,824,000 livres, et que l'entretien de ses écuries » coûtait encore par an, et à forfait, 800,000 francs. » Vers la fin de février 1791, le bruit se répandit que, » désespérant de faire croire plus longtemps à son pa» triotisme, il avait résolu de passer à l'étranger pour » y diriger les efforts de l'émigration. Une foule consi» dérable se rassembla aussitôt autour du Luxembourg. » » Monsieur, dit l'historien que nous venons de citer, » s'était réfugié dans les caves du palais, et ce ne fut » qu'après les plus vives instances que M. Lablée, ad» joint à la municipalité des Cordeliers, parvint à obtenir » du prince qu'il se montrât à la multitude, pour la dé» tromper et la calmer. » Monsieur assura le peuple de son entier et inviolable dévouement à la constitution, protesta que, loin d'avoir le projet de joindre les émigrés qui se réunissaient sur le Rhin, il était décidé à ne pas se séparer du roi, et donna sa parole d'honneur que dans aucune circonstance il ne sortirait de France. Louis XVIII, à son retour en France, accorda sur sa cassette une pension de douze cents francs à M. Lablée. D'autres écrivains prétendent que lorsque ce prince déclara qu'il ne se séparerait jamais du roi, une voix lui cria du milieu de la foule : » Eh ! si le roi venait » à partir ? » à quoi Monsieur répondit : » Osez-vous bien » le prévoir ? » Le roi partit en effet dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, et se dirigea vers Montmédy, tandis que son frère, qui avait quitté au même instant le Luxembourg, prit la route de Lille, d'où il gagna le territoire étranger. L'abbé de Montgaillard assure que *Monsieur avait fait donner, en-dessous main, plusieurs avis de ce départ, et que le prince avait été jusqu'à faire indiquer la route qu'il prendrait lui-même pour sortir de France.* » Monsieur, dit-il, nous fit, en pays étranger, » l'honneur de nous instruire de cette particularité, et » un témoignage semblable est d'un très grand poids. » Nous croyons devoir prévenir nos lecteurs de se tenir en garde contre les prétendues révélations et les confidences mensongères de l'abbé de Montgaillard, qui ne vit jamais Monsieur à Blankembourg, comme il ose l'affirmer en divers endroits ; car tout le monde sait que si, sur la terre d'exil, le comte de Lille (Louis XVIII) donna sa confiance à un homme du nom de Montgaillard, qui le trahit honteusement, cet homme, dont le témoignage est loin d'être d'un très grand poids, était autre que l'abbé-historien, sous le nom duquel ont été publiées tant de calomnies. Cependant Monsieur ne resta pas inactif après avoir franchi les frontières, il réclama d'abord l'intervention des puissances européennes en faveur de son frère et de l'antique monarchie française, provoqua la déclaration de Pilnitz, et adressa ensuite un long manifeste à Louis XVI, le 10 septembre, du château de Schœnburnst, près Coblentz, pour l'inviter à résister au torrent révolutionnaire, et lui annoncer qu'en cas de condescendance de la part du roi, les princes les plus rapprochés du trône par leur naissance défendraient avec persévérance les vieilles prérogatives de leurs ancêtres. » L'assemblée, » lui dit-il, vous a présenté, le 3 de ce mois, le résumé » de son acte constitutionnel. Quel serait donc le dan» ger auquel votre majesté s'exposerait si elle refusait » de l'accepter ? au dire même de vos plus cruels op» presseurs, *vous n'en auriez d'autres à craindre que » d'être destitué de la royauté.* Mais qu'importe, sire, que » vous cessiez d'être roi aux yeux des factieux, lorsque » vous le seriez plus solidement, plus glorieusement » aux yeux de toute l'Europe, et dans le cœur de tous » vos sujets fidèles ? Qu'importe que, par une entreprise » insensée, on osât vous déclarer déchu du trône de vos » ancêtres, lorsque les forces combinées de toutes les » puissances sont préparées pour vous y maintenir, et » punir les vils usurpateurs qui en auraient souillé » l'éclat ? Le danger serait bien plus grand si, vous ré» signant à n'avoir plus que le vain titre d'un roi sans » pouvoir, vous paraissiez, au jugement de l'univers, ab» diquer la couronne dont chacun sait que la conserva» tion exige celle des droits inaliénables qui y sont es» sentiellement inhérents. Le plus sacré des devoirs, » sire, ainsi que le plus vif attachement, nous portent » à mettre sous vos yeux toutes ces conséquences dan» gereuses, en même temps que nous vous présentons » la masse des formes imposantes qui doit être la sauve» garde de votre fermeté. Mais si des motifs que nous » ne pouvons apercevoir, et qui ne pourraient avoir » pour principe que l'excès de la violence, forçaient » votre main de souscrire une acceptation que votre » cœur rejette, que l'intérêt de vos peuples repousse, et » que votre devoir de roi vous interdit expressément, » nous devons vous annoncer, et même nous jurons à » vos pieds que nous protesterions à la face de toute » la terre, et de la manière la plus solennelle, contre cet » acte illusoire et tout ce qui pourrait en dépendre..... » Nous protesterions pour les maximes fondamentales » de la monarchie, dont il ne vous est pas permis, sire, » de vous départir... dépositaire usufruitier du trône que » vous avez hérité de vos aïeux, vous ne pouvez ni en » aliéner les droits primordiaux, ni détruire la base » constitutive sur laquelle il est assis. » On trouve dans cette pièce, dont l'authenticité n'a jamais été contestée, toute la sollicitude que Monsieur avait montrée dès sa première jeunesse pour la doctrine du droit divin et les lois fondamentales de la monarchie absolue, et que ses ministres de 1814 manifestèrent, en son nom, dans les discours qui accompagnèrent *l'octroi de la charte.* Ce prince avait, au reste, déclaré à Louis XVI qu'il désobéirait à ses injonctions constitutionnelles, afin d'obéir *à ses véritables commandements.* L'occasion se présenta bientôt de réaliser cette promesse. Le roi ayant été obligé de signifier à son frère le décret de l'assemblée nationale, du 31 octobre, qui requérait *Louis Stanislas-Xavier, prince français, de rentrer dans le royaume, dans le délai de deux mois, sous peine d'être censé avoir abdiqué son droit éventuel à la régence*, Monsieur répondit à la lettre qui contenait cette sommation : » Sire, mon frère et seigneur, on m'a remis de la » part de votre majesté une lettre dont l'adresse, malgré » mes noms de baptême qui s'y trouvent, est si peu la » mienne, que j'ai pensé la rendre sans l'ouvrir. Cepen» dant le nom de frère que j'y ai trouvé, ne m'ayant » pas laissé de doute, je l'ai lue avec tout le respect que » je dois à l'écriture et au seing de votre majesté. L'ordre » qu'elle contient de me rendre près de votre majesté » n'est pas l'expression libre de sa volonté, et mon » honneur, mon devoir, ma tendresse même, me dé» fendent également d'y obéir. » Cette réponse amena le décret du 18 janvier 1792, par lequel Monsieur, premier appelé à la régence, en vertu de l'acte constitutionnel, fut censé, par son absence, avoir abdiqué son droit, et fut en conséquence déclaré déchu. Le 31 mars suivant, Louis XVI se vit réduit à dénoncer lui-même un traité conclu, le 3 février, entre les princes ses frères et le prince de Hohenlohe Barteinstein (depuis maréchal de France), pour la levée et concession d'un régiment d'infanterie qui devait être attaché au service actuel des princes, et sous la condition de passer à la France à titre de subside perpétuel. Le 8 août de la même année, les princes du sang, réunis à Worms ou à Coblentz, signèrent une déclaration dont Monsieur fut le rédacteur, et dans laquelle on trouve les passages suivants : » Lorsque » nous primes la résolution de sortir du royaume, ce » fut moins pour mettre nos jours en sûreté que pour » préserver ceux du roi, en rendant infructueuse la » scélératesse qui les menaçait, et pour solliciter, en sa » faveur, des secours que sa position ne lui permettait » pas de réclamer lui-même. Lorsque aujourd'hui nous » nous disposons à y rentrer, c'est avec la satisfaction

» d'avoir rempli ces deux grandes vues, et d'être à la » veille de jouir de leur succès. Notre expatriation » est devenue la sauve-garde de sa majesté; notre » retour annonce sa prochaine libération et celle de ses » peuples.... O français trop crédules! ne voyez en nous » que des compatriotes qui veulent être vos libérateurs! » Les deux souverains avec l'appui desquels nous nous » avançons vers vous ont déclaré, par l'organe du héros » généralissime de leurs armées, qu'ils ne se proposent » d'autre but que le bonheur de la France. Ces gé- » néreuses, ces magnanimes déclarations, que par- » tagent également les rois Bourbons, nos augustes » cousins; le Nestor des souverains, notre très honoré » beau père; l'héroïne du nord, notre sublime protec- » trice, et le jeune héritier de l'infortuné Gustave, dont » nos larmes baignent la tombe ensanglantée, assurent » à ces illustres confédérés la palme immortelle due aux » défenseurs d'une cause qui est à la fois celle des » rois, celle du bon ordre, celle de l'humanité...... » Espérons, espérons que l'empire des chimères va » finir, que le bandeau tombera de tous les yeux, que » la raison reprendra tous ses droits. C'est le premier » de nos désirs; nous demandons au Dieu de justice et » de paix que la soumission des factieux nous épargne » la nécessité de les combattre; mais si cette nécessité » est inévitable, s'il faut combattre les ennemis de l'au- » tel et du trône, nous invoquerons avec confiance le » soutien du Dieu des armées. » Cependant le baron de Breteuil, muni des pleins-pouvoirs que lui avait confiés Louis XVI, en 1790, pour agir en son nom à l'étranger, contrariait les vues des frères du roi, tant à l'armée des émigrés qu'auprès de la cour de Vienne. Monsieur lui avait écrit, dès le 7 juillet 1791, pour lui annoncer que ces pleins-pouvoirs étaient annulés, et qu'il eût, en conséquence, à prendre ses ordres ainsi que ceux de monseigneur, comte d'Artois. Mais M. de Breteuil avait refusé de remettre son mandat, en prétextant que Louis XVI, prêt à partir pour Montmédy, lui avait écrit de ne pas s'en dessaisir, et qu'il le confirmerait, au tant que de besoin. Cette obstination du plénipotentiaire du roi nuisit beaucoup au succès des opérations militaires de l'émigration, et entrava les menées diplomatiques. Sans unité de volonté, d'intention et de but, les roya- listes d'outre Rhin entrèrent sur le sol français avec de folles espérances, si bien décrites par l'un d'eux, M. Las Cases (*Voyez ce nom*), et ne tardèrent pas de s'aper- cevoir qu'ils n'avaient eux-mêmes embrassé que des chi- mères quand ils avaient compté sur la facile conquête de la France républicaine. Dans leur retraite, Monsieur, qui, à l'ouverture de la campagne, s'était réuni à l'ar- mée prussienne avec un corps composé de cavalerie de six mille hommes, oublia son portefeuille à Verdun, et laissa ainsi entre les mains de ses ennemis une foule de pièces qui servirent à compromettre un grand nombre de défenseurs de la royauté, restés dans l'intérieur pour travailler à combiner les efforts monarchiques du dedans avec ceux du dehors. Monsieur avait, du reste, trans- porté à la cour de Coblentz tous les agréments dont il avait joui autrefois au château de Brunoy. Madame de Balbi ne l'avait point quitté; c'était toujours chez elle que le prince passait ses soirées. « Madame de Balbi, dit » M. Las Cases, vive, spirituelle, amie chaude, ennemie » décidée, réunissait chez elle tout ce qu'il y avait de » plus distingué: c'était un honneur que d'y être admis; » on s'y trouvait au centre du bon goût et du bon ton. » Monsieur y demeurait parfois assez tard, et quand la » foule était écoulée, le cercle rétréci, il lui arrivait de » raconter, et il faut avouer qu'il nous était aussi supé- » rieur par les graces de sa conversation que par son » rang et sa dignité. » Madame de Balbi, contrainte de se séparer de Monsieur après la campagne de septembre 1792 et la dispersion de la cour transrhénane, corres- pondit avec ce prince, qu'elle ne revit plus qu'en 1815, lors du retour de Gand. Une de ses lettres, datée de la fin de 1792, fut insérée dans un volume imprimé à Paris, en 1793, sous ce titre: *Correspondance originale des émigrés, prise par l'avant-garde du général* Keller- *mann, à Longwi et à Verdun, etc.* Monsieur se retira d'abord au château de la Neuville, où les succès des armées républicaines vinrent bientôt le réduire à la né- cessité de licencier l'émigration militaire, placée jusque- là sous ses ordres. Il passa de là au château de Hem, en Westphalie; et c'est dans cette résidence qu'il apprit, vers la fin de janvier 1793, la mort de Louis XVI. A cette nouvelle, il s'empressa de publier un manifeste, dans lequel, après avoir reconnu le jeune dauphin, son neveu, pour roi de France, sous le nom de Louis XVII, il prit lui-même le titre de régent, et conféra au comte d'Artois la lieutenance-générale du royaume, par lettres- patentes où se trouvait la phrase suivante; « Le ciel, et » c'est notre plus grande espérance, nous a sûrement » destinés pour être les ministres de sa justice, pour » venger le sang du roi notre frère que les monstres » ont osé répandre avec la plus atroce férocité. » Mon- sieur dut se repentir alors d'avoir conseillé, deux ans auparavant, à son malheureux frère de résister à l'exi- gence de l'opinion publique, de refuser les moindres concessions à l'esprit révolutionnaire, et de conserver énergiquement, dans toute leur intégrité, les vieilles prérogatives de la couronne, dont il lui rappelait qu'il n'était que le *dépositaire usufruitier*. Une triste expé- rience lui prouvait maintenant qu'une obstination in- tempestive, quoique moins absolue que celle qu'il avait voulu suggérer au roi dans sa lettre du 10 septembre 1791, devait entraîner un tout autre danger pour ce prince que celui d'être simplement *destitué de la royauté*. Cependant les émigrés, nobles et prêtres, tinrent, au mois de mars, des assemblées d'ordre pour mettre en question s'ils reconnaîtraient Monsieur pour régent. La noblesse bretonne se décida pour l'affirmative, et reçut aussitôt de vifs remercîments de son altesse royale, qui s'excusa de ne pouvoir secourir les émigrés d'Alle- magne à cause des besoins pressants de l'état qui ab- sorbaient, avec les émigrés d'Angleterre, toutes les ressources dont on était redevable à la générosité des puissances. Quelques cours étrangères refusèrent néan- moins de reconnaître le frère de Louis XVI pour ré- gent; le cabinet de Vienne insista surtout pour que la régence fût dévolue à sa veuve Marie-Antoinette. Mais cette princesse suivit de près son époux sur l'échafaud. La nouvelle de sa mort parvint à Monsieur, le 22 octobre, tandis qu'il était encore à Ham, dans les états du roi de Prusse. « Lorsqu'on la lui annonça, dit Montgaillard, il » était debout devant la cheminée de son appartement, » il en frappa du poing le manteau avec force, et, se » retournant vers les personnes qui se trouvaient dans » l'appartement, il dit: « Me voilà maintenant dans » une belle position! Nous verrons si la cour de Vienne » me refusera encore la régence. » Cette anecdote a été » donnée par le baron de Breteuil: le duc d'Avaray l'a » confirmée, en 1796. » Les frères de Louis XVI se séparèrent peu après cet événement. Monsieur se retira à Vérone, sur le territoire vénitien, et y résida sous le nom de comte de Lille. Pichegru et Moreau, s'il faut en croire quelques historiens, entrèrent dès lors en relation avec lui, pour préparer le rétablissement des Bourbons. Monsieur correspondit surtout avec Charette, qui lui donna l'assurance qu'il n'existerait jamais de véritable paix entre lui et la république, bien que les circonstances l'eussent forcé de consentir à une pacifi- cation dans laquelle il ne voyait qu'un moyen de re- commencer bientôt la guerre avec plus de vigueur. Un nouveau malheur pour la famille royale porta Monsieur, en 1795, de la régence au rang suprême. Le fils de Louis XVI expira, le 8 juin, dans la tour du Temple, et son oncle, prenant aussitôt le titre de roi, sous le nom de Louis XVIII, signala son avénement par une proclamation, dont nous citerons les passages les plus remarquables: » Louis, par la grace de Dieu, roi de » France et de Navarre, à tous nos sujets, salut: En » vous privant d'un roi qui n'a régné que dans les fers, » mais dont l'enfance promettait le digne successeur » du meilleur des rois, les impénétrables décrets de » la Providence nous ont transmis, avec la couronne, » la nécessité de l'arracher des mains de la révolte, » et le devoir de sauver la patrie qu'une révolution » désastreuse a placée sur le penchant de sa ruine. Cette » funeste conformité entre les commencements de notre » règne et du règne de Henri IV, nous est un nouvel » engagement de le prendre pour modèle; et en imitant » d'abord sa noble franchise, notre ame tout entière » va se dévoiler à vos yeux. Assez et trop longtemps

nous avons gémi des fatales conjonctures qui tenaient notre voix captive : écoutez-la lorsqu'enfin elle peut se faire entendre.... Une terrible expérience ne nous a que trop éclairé sur vos malheurs et sur leurs causes. Des hommes impies et factieux, après vous avoir séduits par de mensongères déclamations et par des promesses trompeuses, vous entraînèrent dans l'irréligion et la révolte. Depuis ce moment, un déluge de calamités a fondu sur vous de toutes parts.... Cette antique et sage constitution dont la chute a entraîné votre perte, nous voulons lui rendre toute sa pureté que le temps avait corrompue, toute sa vigueur, que le temps avait affaiblie : *mais elle nous a mis elle-même dans l'heureuse impuissance de la changer* ; elle est pour nous l'arche sainte ; il nous est défendu de lui porter une main téméraire. Votre bonheur et notre gloire, le vœu des Français et les lumières que nous avons puisées à l'école de l'infortune, *tout nous fait mieux sentir la nécessité de la rétablir intacte.* » Ainsi Louis XVIII ne se montre pas moins jaloux que le *comte de Provence* et que *Monsieur* de conserver intégralement l'ancienne constitution de la monarchie française : ainsi *l'auteur du mémoire contre l'équilibre monstrueux* formé par la puissance parlementaire, *l'héritier éventuel de la couronne, le rédacteur du manifeste du 10 septembre 1791*, se retrouve avec toute sa répugnance pour les concessions des innovations, dans le premier acte solennel que *le roi* adresse à son peuple. Le nouveau monarque ne se borna pas du reste à cette déclaration de principes politiques : il parla aussi de sa clémence, qu'il promit d'étendre indistinctement sur tous les Français coupables ou égarés, n'exceptant que les juges qui avaient condamné Louis XVI et Marie-Antoinette. « Le sentiment qui nous fait restreindre la vengeance des lois *dans des bornes si étroites*, dit-il, vous est un gage assuré que vous ne souffrirez pas des vengeances particulières. » Louis XVIII, que le conseil aulique continua de ne désigner que sous le nom de *comte de Lille*, écrivit, le 25 août, au duc d'Harcourt, son chargé d'affaires en Angleterre, pour stimuler son zèle auprès du cabinet de Saint-James, dont l'appui lui devenait plus que jamais nécessaire ; il lui expédia, un mois après, une seconde lettre dans laquelle il annonçait l'intention de se rendre dans la Vendée si le gouvernement anglais se chargeait de le transporter. « Ma situation, disait il, est semblable à celle de Henri IV, sauf qu'il avait beaucoup d'avantages que je n'ai pas. Suis-je, comme lui, dans mon royaume ? Suis-je à la tête d'une armée docile à ma voix ? Ai-je toujours porté les armes depuis l'âge de seize ans ? Ai-je gagné la bataille de Coutras ? Non : je me trouve dans un coin de l'Italie ; une grande partie de ceux qui combattent pour moi ne m'ont jamais vu. Je n'ai fait qu'une campagne dans laquelle on a à peine tiré un seul coup de canon. Mon inactivité m'expose à des jugements défavorables de la part de ceux qui me sont restés fidèles, jugements que je ne peux pas appeler téméraires parce que ceux qui les portent ne sont pas instruits de la vérité.... Le passage du Rhin, la saison qui avance, tout se réunit pour me persuader qu'au moins pour cette année, le corps du prince de Condé n'agira point.... Que me reste-t il donc ? la Vendée. Qui m'y conduira ? le roi d'Angleterre. Insistez de nouveau sur cet article. Dites aux ministres, en mon nom, que je leur demande mon trône : tout autre parti, quel qu'il soit, est dangereux pour ma gloire, dangereux pour le bonheur présent et futur de mon royaume, dangereux même pour la tranquillité de l'Europe, incompatible avec l'état présent de la France. Faites sentir tout ceci au cabinet de Saint-James. Ajoutez une réflexion moins importante puisqu'elle ne regarde que moi : dites que j'éprouverais une bien douce satisfaction de devoir mon trône, ma gloire, le salut de mon royaume, à un souverain aussi vertueux que le roi d'Angleterre et à des ministres aussi éclairés que les siens. » Pendant cette négociation, Louis XVIII avait été instruit des résultats de l'expédition tentée sur les côtes de Bretagne, et il avait écrit, le 3 septembre, à Charette : « Vous jugez sans peine, monsieur, de la douleur avec laquelle j'ai appris la funeste affaire de Quiberon et ses affreuses suites. Mon cœur est déchiré, mais mon courage n'est pas abattu. Il existait en vous avant cette cruelle journée ; il y réside encore. Faire pleurer de braves et fidèles sujets ! Les parents, les proches parents, abandonner ma cause ! Charette et sa valeureuse armée me restent.... Je charge mon ami de vous écrire plus au long, comme je vous ai prévenu que j'en userais. » Le duc d'Avaray écrivit en effet le lendemain au héros vendéen la lettre suivante : « Le roi me donne ordre, mon général, d'ajouter quelques mots à sa lettre. Je dois commencer par surmonter mon trouble et mon ivresse de me voir en tiers entre le roi et vous.... Cet affreux désastre de Quiberon, résultat nécessaire de l'impéritie du chef, ne nous permet pas d'espérer une réponse favorable de Londres à la demande que je vous ai annoncée. » Quinze jours après (18 septembre), Louis XVIII annonça lui-même à Charette qu'*il travaillait à prolonger la guerre extérieure, mal nécessaire, disait-il, pour empêcher les rebelles de réunir trop de forces contre les royalistes de l'intérieur.* Mais il fut empêché, par diverses circonstances, d'aller, selon le desir qu'il en avait exprimé, se mettre à la tête des Vendéens. Ses agents l'avertirent d'abord que l'opinion ne lui était pas personnellement favorable dans l'Ouest ; et l'on peut juger de la fidélité de leur avis par ce passage d'une lettre adressée à Charette : « La perte de M. de Sérant dégoûtera Monsieur de venir parmi nous, et cependant il doit craindre que nous ne soyons pas assez forts pour soutenir les droits de son frère contre tant de gens qui préféreront un autre monarque. Tout annonce le vœu général pour le retour d'une monarchie, mais rien n'indique que Louis XVIII soit le monarque desiré. » D'un autre côté, le duc d'Harcourt ne crut pas devoir communiquer au ministère anglais la demande de ce prince, et M. d'Avaray s'opposa fortement à ce que le voyage de la Vendée fût entrepris avec la faible escorte fournie par le gouvernement espagnol. Louis XVIII renonça donc au projet qui semblait tant lui sourire, de reconquérir son trône à la Henri IV. Dès ce moment, la cour de Madrid déclara qu'elle n'interviendrait plus désormais dans la querelle des Bourbons de France, et l'Autriche persista à refuser le titre de roi au comte de Lille, à moins qu'il ne voulût faire des cessions de territoire, et accorder la main de la fille de Louis XVI au prince Charles. Louis XVIII, qui avait sollicité longtems en vain l'échange de sa nièce contre les députés républicains, prisonniers de l'empereur, rejeta toutes les propositions du conseil aulique. Il avait fait pratiquer alors des intelligences dans Paris, correspondait indirectement avec quelques membres de la convention, et comptait beaucoup sur les mouvements et les intrigues royalistes de la capitale. Barras lui-même, le général du 9 thermidor et du 13 vendémiaire, Barras consentit à se faire l'espion du royalisme, et osa porter à douze millions le prix de sa conscience, que les acheteurs surent néanmoins obtenir au rabais. Sur ces entrefaites, le sénat de Venise imagina de se rendre le gouvernement français favorable en se montrant inhospitalier envers le chef d'une famille dont l'expulsion du trône avait seule armé l'Europe contre la France. Il invita ce prince à s'éloigner du territoire vénitien, et il en reçut cette réponse, pleine de dignité et de noblesse : « Je me dispose à partir ; mais avant, il faut qu'on raye du livre d'or le nom de ma famille, et qu'on me rende l'armure dont mon aïeul Henri IV avait fait présent à la république de Venise. » Le sénat y consentit, et Louis XVIII ayant effacé du livre d'or le nom de Bourbon, sortit de Vérone, le 13 avril, et traversa le Saint-Gothard pour aller rejoindre le corps du prince de Condé, à Rastadt, où il déclara, dans un ordre du jour, qu'il ne lui restait plus d'asile hors celui de l'honneur. L'animadversion du cabinet autrichien l'y poursuivit. On ne lui pardonnait pas à Vienne d'avoir fait part de son avénement au roi de Prusse dans une lettre confidentielle, tandis qu'il s'était borné à une simple notification diplomatique envers la cour impériale ; on y gardait aussi quelque ressentiment du refus fait au prince Charles de la main de Madame. (Des émigrés avaient été jusqu'à dire que cette princesse n'aurait fait là qu'un mariage de garnison.)

Louis XVIII ne pouvait donc rester longtemps sans être inquiété, au milieu des armées autrichiennes, dans lesquelles les émigrés de Condé se trouvaient en quelque sorte incorporés. La chancellerie aulique, fatiguée enfin d'apprendre que le comte de Lille exerce pleinement les droits de la souveraineté, en vertu d'un titre qu'elle s'obstine à ne pas reconnaître, lui fait signifier par M. de Summerow, président de la régence antérieure d'Autriche, et par le général Wurmser, de s'éloigner de l'armée. « Il refuse d'y obtempérer, dit l'abbé de Montgaillard, et adresse de justes et nobles réclamations à la cour de Vienne; elles n'obtiennent aucun succès : au contraire, M. de Saint-Priest, chargé dans ce moment des affaires de Louis XVIII à Vienne, écrit au roi le 23 juin : « que s'il persiste à demeurer à l'armée, on en viendra, quoique à regret, à employer les voies de la contrainte. » Une division de grenadiers hongrois, soutenue par trois escadrons de hussards et douze pièces d'artillerie, reçoit l'ordre de se mettre en marche sur Mülheim (quartier-général du prince de Condé), d'y enlever de vive force Louis XVIII, et de le transférer sur le territoire autrichien. On a dit dans le temps, que le roi devait être conduit en Hongrie ou en Transylvanie; mais on ignore si ce bruit était fondé. Louis XVIII montre dans cette conjoncture critique une dignité et une grandeur d'âme toute royale; il écrit à l'archiduc Charles pour lui représenter la nécessité de sa présence à l'armée de Condé, et sa résolution de ne pas quitter le quartier-général français; il pense, et avec raison, que l'archiduc éclairera la religion de l'empereur son frère, dont l'âme si élevée ne permet pas même de supposer qu'il ait connaissance des ordres violents donnés en son nom. Louis XVIII charge le comte de Montgaillard de se rendre auprès du prince Charles, et l'investit à ce sujet d'une confiance sans bornes : cet émigré est assez heureux pour obtenir de l'archiduc un ordre qui enjoint à la colonne chargée d'enlever Louis XVIII, d'arrêter sa marche : l'archiduc Charles veut bien enfin suspendre l'exécution des mesures prescrites par la chancellerie aulique, jusqu'au retour du courrier qu'il va envoyer à Vienne. Ce prince fait, dans cette circonstance, preuve de la plus généreuse magnanimité, tant les ordres reçus de Vienne étaient impératifs ! La colonne, forte de huit mille hommes, chargée de s'assurer de la personne de Louis XVIII, n'était plus qu'à quinze lieues de Mülheim, lorsque le comte de Montgaillard y arrive pour rendre compte de sa mission au roi..... Ainsi contraint par le gouvernement autrichien de quitter le corps de Condé, Louis XVIII, passant à Dillingen, en Souabe, est blessé d'un coup d'arme à feu, parti d'une main inconnue. Quelques indices firent présumer, dans le temps, que ce forfait, médité par le ministre Pitt, aurait été commis par un émigré français, espion de l'Angleterre. Quoique cet émigré, depuis sa rentrée en France, en 1798, ait été constamment l'espion très libéralement payé de la police consulaire et impériale, aucune preuve, aucune présomption, même tant soit peu fondée, n'autorisait à souiller de cet attentat un nom français. L'abbé de Montgaillard aurait dû ajouter que le monarque fugitif, se sentant blessé, porta la main au front, que la balle avait effleuré, et dit avec un calme admirable : « Une demi-ligne plus bas, et le roi de France s'appelait Charles X. » Louis XVIII se réfugia à Blanckembourg, dans le cercle de la Basse-Saxe, états du duc de Brunswick. Le valet-de-chambre Cléry et l'abbé Edgeworth vinrent l'y trouver. Le prince dit à ce dernier : « Je ne vous commande pas de rester avec moi; mais si vous n'avez aucun autre engagement, et que vous puissiez disposer de vous-même, je vous invite à demeurer ici. Je remercie sincèrement la Providence d'avoir daigné conserver en vous un de ses plus fidèles ministres, et le confident des dernières pensées d'un frère dont je pleurerai sans cesse la perte, et dont tous les bons Français béniront à jamais la mémoire; d'un martyr dont vous avez le premier proclamé le triomphe..... Dieu veut sans doute qu'un témoin irréprochable atteste à tous les Français l'amour dont leur roi fut animé pour eux, afin que, connaissant toute l'étendue de leur perte, ils ne se bornent pas à de stériles regrets, mais qu'ils cherchent, en se jetant dans les bras d'un père qui les leur tend, le seul adoucissement que leur juste douleur puisse recevoir. » Madame était alors réunie au roi son oncle, dont elle faisait la principale consolation. Des courtisans, mauvais rimeurs, ayant adressé plus tard à cette princesse, après son mariage, et pendant son séjour à Warsovie, quelques vers fades à l'occasion de sa fête, Louis XVIII n'en fut pas satisfait, et improvisa lui-même les suivants, qu'il intitula : *Boutade*.

De Thérèse, en ce jour, pour célébrer la fête,
Poëtes, vous chantez ses grâces, ses appas;
Avec vos lieux communs vous me rompez la tête :
Messieurs, chantez des dons que tant d'autres n'ont pas :
Au milieu des revers son âme inaltérable,
Dans les fers, dans l'exil, ses parents consolés,
Le bonheur de Louis et d'une épouse aimable,
Les malheureux par elle en cent lieux soulagés,
Des cœurs vraiment français l'amour et l'espérance :
Voilà ce qu'il faut dire, ou garder le silence.

Cependant les espérances que le roi avait fondées sur les trames de ses agents de Paris, sur ses intelligences avec les Cambacérès et les Barras, avec Boissy d'Anglas et Camille-Jordan, ne se réalisèrent pas. Les clichiens furent vaincus au 18 fructidor, et ce fut Barras même, qui, pour éloigner les soupçons de trahison dont il se sentait menacé depuis la saisie des papiers du comte d'Antraigue, ce fut Barras qui hâta la proscription du parti royaliste, dans laquelle il fit même comprendre de vrais amis de la révolution, tels que Carnot et Thibaudeau. Louis XVIII se vit bientôt obligé de quitter Blanckembourg, et de s'éloigner davantage encore des frontières de France. Il accepta l'asile que lui offrit Paul Ier, et se rendit à Mittau, en Courlande, où il arriva le 23 mars 1798, accompagné du comte de Schouveloff, aide-de-camp de l'empereur de Russie. Il s'y forma bientôt une petite cour, composée des grands seigneurs dont les infortunes de la famille royale n'avaient point attiédi le zèle monarchique ni la fidélité aux Bourbons. Là se firent remarquer le cardinal de Montmorency, les ducs de Guiche, de Villequier et de Fleury, les comtes d'Avaray, de Lasse de Saint-Priest, les marquis de Nesle, etc. Marie-Joséphine-Louise de Savoie, séparée de son époux depuis huit ans, vint le rejoindre à Mittau. Le 10 juin, le mariage du duc d'Angoulême avec Madame fut célébré dans une grande salle du château. Le roi dit aux deux époux : « Si la couronne de France était de roses, je vous la donnerais : elle est d'épines, je la garde..... C'est ici la fête des Français, ajouta-t-il ensuite en s'adressant aux compagnons de son exil; mon bonheur serait complet si j'avais pu y réunir tous ceux qui se sont signalés comme vous par une fidélité courageuse envers le roi mon frère. » Il fit part de cet événement à tous ses chargés d'affaires près les différentes cours qui n'avaient pas encore traité avec la république, et leur dit entre autres choses : « Cette alliance me comble de joie; mais quelque bonheur personnel qu'elle me promette, c'est bien moins encore pour moi que j'en jouis que pour mes fidèles sujets. Ils verront avec attendrissement l'unique rejeton du roi martyr que nous pleurons, fixé à jamais auprès du trône. Et moi, lorsque la mort sera venue m'empêcher de travailler à leur bonheur, je leur aurai du moins donné une mère qui ne pourra jamais oublier ses propres infortunes qu'en rendant ses enfants heureux, et à laquelle la Providence a accordé toutes les vertus et qualités nécessaires pour y réussir. » En 1799, les cardinaux réunis à Venise, ayant annoncé à Louis XVIII la mort de Pie VI, et son successeur le cardinal Chiaramonti, proclamé pape sous le nom de Pie VII, lui ayant communiqué son avénement au trône pontifical, le roi répondit d'abord au conclave, et nomma ensuite le cardinal Maury son plénipotentiaire auprès du saint-siége. A peu près à la même époque, il reçut de l'empereur de Russie l'ordre de Saint-Alexandre, et il lui envoya en retour celui du Saint-Esprit. Malgré tous ces témoignages de bienveillance et d'affection donnés à l'héritier des anciens rois de France, Paul Ier consentit à négocier avec le gouvernement consulaire; et à peine eut-il traité avec lui, qu'il changea entièrement de sentiment et de conduite à l'égard des

Bourbons, auxquels il fit intimer l'ordre de sortir du territoire russe. Louis XVIII, sous le nom de *comte de Lille*, et madame la duchesse d'Angoulême sous celui de la marquise de Meilleraye, gagnèrent les états prussiens, et se fixèrent à Warsovie. C'est là qu'un envoyé de Bonaparte se présenta au monarque déchu pour l'engager à renoncer pour lui et sa dynastie au trône de France; insinuant que le premier consul, en cas de refus, pourrait faire retirer à la famille royale les secours qu'elle recevait de certains gouvernements. « Je ne crains pas la pauvreté, répondit Louis XVIII; s'il le fallait, je mangerais du pain noir avec ma famille et mes fidèles serviteurs; mais ne vous y trompez pas, je n'en serai jamais réduit là : j'ai une autre ressource dont je ne crois point devoir user tant que j'ai des amis puissants: c'est de faire connaître mon état en France, et de tendre la main, non au gouvernement usurpateur, cela jamais, mais à mes fidèles sujets; et croyez-moi, je serais bientôt plus riche que je ne le suis. » A cette réponse verbale, Louis XVIII ajouta une lettre pour le premier consul, ainsi conçue : « Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé; j'estime sa valeur, ses talents militaires: je lui sais gré de plusieurs actes d'administration, car le bien qu'on fera à mon peuple me sera toujours cher. Mais il se trompe, s'il croit m'engager à transiger sur mes droits: loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment. J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi, mais je connais les obligations qu'il m'a imposées par le rang où il lui a plu de me faire naître. Chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier soupir; fils de saint Louis, je saurai, à son exemple, me respecter jusques dans les fers; successeur de François Ier, je veux du moins pouvoir dire comme lui : nous avons tous perdu fors l'honneur. » Le duc d'Angoulême écrivit au bas de cette lettre : « Avec la permission du roi mon oncle, j'adhère de cœur et d'ame au contenu de cette note. » Louis XVIII s'empressa d'instruire les divers membres de sa famille réfugiés en Angleterre ou en Allemagne, de la tentative faite auprès de lui par l'émissaire de Bonaparte. Tous répondirent que le roi, dans sa réponse, n'avait été que le digne organe de leurs propres sentiments. « Je suis Français, dit entre autres l'héroïque et malheureux duc d'Enghien, et Français fidèle à son Dieu, à son roi et à ses serments d'honneur; bien d'autres m'envieront peut-être un jour ce triple avantage : que votre majesté daigne me permettre de joindre ma signature à celle du duc d'Angoulême, adhérant, comme lui, de cœur et d'ame, au contenu de la note de mon roi. » Lors de l'avénement de Napoléon à l'empire, Louis XVIII publia, de Warsovie, la protestation suivante : « En prenant le titre d'empereur, en voulant le rendre héréditaire dans sa famille, Bonaparte vient de mettre le sceau à son usurpation. Ce nouvel acte d'une révolution, où tout, dès l'origine, a été nul, ne peut sans doute infirmer mes droits; mais comptable de ma conduite à tous les souverains, dont les droits ne sont pas moins lésés que les miens, et dont les trônes sont ébranlés par les principes dangereux que le sénat de Paris a osé mettre en avant; comptable à la France, à ma famille, à mon propre honneur, je croirais trahir la cause commune en gardant le silence en cette occasion. Je déclare donc, en présence de tous les souverains, que, loin de reconnaître le titre impérial que Bonaparte vient de se faire déférer par un corps qui n'a pas même d'existence légale, je proteste et contre ce titre et contre tous les actes subséquents auxquels il pourrait donner lieu. » Quelque temps après. Napoléon ayant reçu du roi d'Espagne l'ordre de la Toison-d'or, Louis XVIII adressa le message suivant à son cousin Charles IV : « C'est avec regret que je vous renvoie les *insignes* de l'ordre de la Toison-d'or que sa majesté votre père, de glorieuse mémoire, m'avait confiés. Il ne peut y avoir rien de commun entre moi et le grand criminel dont l'audace et la fortune l'ont placé sur mon trône, qu'il a eu la barbarie de teindre du sang pur d'un Bourbon, le duc d'Enghien. La religion peut m'engager à pardonner à un assassin; mais le tyran de mon peuple doit toujours être mon ennemi. Dans le siècle présent, il est plus heureux de mériter un sceptre que de le porter. La Providence, par des motifs incompréhensibles, peut me condamner à finir mes jours en exil; mais ni la postérité ni mes contemporains ne pourront dire que dans le temps de l'adversité je me suis montré indigne d'occuper, jusqu'au dernier soupir, le trône de mes ancêtres. » Fatigué cependant de tous les vains efforts tentés en France par les conspirateurs royalistes, depuis Favras jusqu'à Pichegru, Moreau et Cadoudal, Louis XVIII fit insérer dans les journaux allemands une note pour engager ses partisans à ne plus résister imprudemment à la force des circonstances, et attendre des temps meilleurs pour sa cause. La mort de Paul Ier lui ayant permis à cette époque de rentrer dans les états de la Russie, il retourna à Mittau, où il eut le malheur de perdre l'abbé Edgeworth. A la fin de 1804, il eut une entrevue à Calmar, en Suède, avec le comte d'Artois son frère, qu'il n'avait pas vu depuis onze ans. Revenu en Courlande, il y résida jusqu'en 1807, que le traité de Tilsitt le força de chercher un asile hors du continent européen. Le cabinet de Saint-James étant le seul qui n'eût pas reconnu Napoléon comme empereur des Français, Louis XVIII se retira en Angleterre, et habita successivement Gosfield, Wenstead et Hartwell; la reine, son épouse, mourut en 1810, dans cette dernière résidence. En 1811, il parut à la cour du roi Georges, et y reçut les honneurs attachés au rang suprême. Deux ans plus tard, lorsque l'issue funeste de la campagne de Moscou permit de présager la chute prochaine de Napoléon, et donna quelque espoir aux partisans de l'ancienne dynastie, il refusa d'assister à une fête que lui offrirent les corporations de Londres pour célébrer l'affreuse déroute des légions impériales, et répondit à la députation de la Cité : « J'ignore si ce désastre est un des moyens que la Providence, dont les vues sont impénétrables, veut employer pour rétablir l'autorité légitime en France; mais jamais, ni moi ni aucun prince de ma famille, nous ne pourrons nous réjouir d'un événement qui a fait périr deux cent mille Français. » Louis XVIII ne s'en tint pas là : plus les événements le rapprochaient en réalité du trône, qu'il n'occupait encore que nominalement, plus il sentait le besoin de se concilier l'affection de ses futurs sujets. Il écrivit donc à l'empereur de Russie une lettre qui devint bientôt publique, et qui était ainsi conçue : « Le sort des armes a fait tomber entre les mains de votre majesté plus de cent cinquante mille prisonniers, ils sont la plus grande partie Français. Peu importe sous quel drapeau ils ont servi; ils sont malheureux, je ne vois parmi eux que mes enfants. Je les recommande à la bonté de votre majesté impériale. » Le 1er février 1813, il adressa une proclamation aux Français, dans laquelle, tout en revendiquant la couronne au nom du droit divin, il semble vouloir faire quelque concession aux idées libérales du siècle, et rassurer les intérêts matériels de la révolution. « Le prince Charles Philippe, mon frère, dit-il, les princes mes neveux, sont animés du même esprit. Les catastrophes ont agi sur nous, comme sur tous les hommes honnêtes que l'expérience éclaire et ramène aux vertus, qui sont les bases de la prospérité publique...... Nous conspirerons tous pour consoler les uns, donner de la sécurité aux autres, et pour couronner en tout sens le nom national. » La campagne de 1814 ayant amené l'occupation de Paris par les étrangers et la déchéance de Napoléon, Louis XVIII fut rappelé au trône de France par ce lâche sénat auquel il avait refusé lui-même, en 1804, une existence légale dans sa protestation contre le couronnement de l'empereur. Le 24 avril, il quitta l'Angleterre, après avoir adressé au prince régent ces paroles mémorables : « C'est aux conseils de votre altesse royale, à ce glorieux pays et à la confiance de ses habitants, que j'attribuerai toujours, après la divine Providence, le rétablissement de notre maison sur le trône de ses ancêtres. » Le même jour il débarqua à Calais, et toucha, après vingt-trois ans d'exil, ce sol français dont la révolution semblait l'avoir banni à jamais. En reparaissant ainsi au milieu d'un peuple nouveau, échappé à l'influence des

vieux souvenirs, et fier d'avoir fait passer de plus en plus dans ses mœurs les idées libérales proclamées en 1789, ce prince ne pouvait guère se dissimuler les obstacles et les dangers qui allaient entourer la restauration un peu brusque de son pouvoir. On devait donc croire qu'instruit par le malheur et éclairé sur sa position, comme il l'avait annoncé dans son adresse aux Français, du 1er février 1813, il saurait transiger franchement avec les circonstances, et céder à la voix de la nécessité. L'expulsion définitive des Stuarts était là qui lui conseillait la circonspection et la sagesse; et certes, il n'avait pas moins besoin de prudence que les enfants de Charles Ier, celui à qui la fortune n'avait pas accordé, comme à la contre-révolution anglaise, l'avantage de tout devoir aux *nationaux*, et rien aux étrangers. Il fallait un règne de modération et de justice, un monarque supérieur aux passions domestiques et à la politique des factions, pour faire oublier aux Français que ce monarque vint reprendre la couronne de Henri IV à travers leurs champs dévastés et leurs villes saccagées par ses alliés. Louis XVIII s'annonça, le 2 mai, par la déclaration de Saint-Ouen, dans laquelle il s'engagea formellement à adopter une constitution libérale. L'empereur Alexandre ne se prononça, dit-on, qu'à cette condition pour le rétablissement des Bourbons. Mais, si le roi ne fit que céder ici à l'exigence de ce puissant auxiliaire, il eut soin du moins de prendre pour base de ses concessions le principe de la monarchie absolue qu'il avait proclamé dans tous ses actes antérieurs, depuis le mémoire contre les parlements, jusqu'à la protestation de 1804 et au manifeste de 1813. Le 4 mai, il entra dans la capitale, où son frère l'avait précédé de quelques jours. Une commission prise dans le sénat et le corps législatif fut associée à la préparation de la charte royale. Les chambres s'assemblèrent le 4 juin: le résultat des travaux des commissions législatives et des combinaisons ministérielles leur fut communiqué. Un des premiers fonctionnaires du royaume, après avoir établi expressément qu'en France l'autorité tout entière résidait dans la personne du roi, déclara que Louis XVIII daignait, par le libre exercice de son autorité royale, faire concession et octroi à ses sujets d'une charte constitutionnelle. Il ajouta, toujours en présence et par les ordres de son maître, qu'il s'était écoulé bien des années depuis que la Providence divine avait appelé ce prince au trône de ses pères; qu'à l'époque de son avénement, la France, égarée par de fausses théories, divisée par l'esprit d'intrigue, aveuglée par de vaines apparences de liberté, était devenue la proie de toutes les factions, comme le théâtre de tous les excès, c'est-à-dire que tous les pouvoirs qui avaient régi cet empire depuis l'abolition de la royauté avaient été illégitimes, et devaient disparaître de la liste des gouvernements; et que nous n'avions fait qu'obéir à l'esprit de vertige et d'erreur, que commettre des excès ou des crimes, quand nous pensions avoir étendu la puissance de la raison et de la vérité, ou avoir enfanté des prodiges. Ce langage était peu flatteur pour le grand peuple déjà condamné à voir insulter les monuments de ses triomphes par les barbares de l'Ukraine, et remplacer les drapeaux de la victoire par une couleur longtemps proscrite. L'orgueil national outragé et la révolution frappée dans sa conquête la plus chère, le principe de la souveraineté sociale, ne pouvaient endurer patiemment les affronts et les menaces dont on les accablait; ils se recherchèrent sans hésiter pour confondre leurs griefs et unir leurs ressentiments contre l'imprudente autorité qui les traitait en ennemis. Bientôt de nouvelles démarches du gouvernement royal, également hostiles à l'opinion publique, vinrent cimenter cette ligue redoutable, et accroître les alarmes et le mécontentement. La manifestation de la pensée, à peine déclarée libre par la charte, rentra sous la tutelle flétrissante de la censure. Un abbé, devenu ministre, prouva aux pairs et aux députés que la loi fondamentale, en soumettant à la *répression* les abus de la presse, avait permis d'en enchaîner l'usage, parce que *prévenir* était synonyme de *réprimer*. Les émigrés exigèrent leurs biens invendus, et on s'empressa de les satisfaire par une loi qui, forçant l'état à restituer, le déclara implicitement spoliateur, et attaqua ainsi dans sa base la vente des propriétés nationales que la parole royale avait irrévocablement garanties. Un membre de la chambre des communes (M. Hébert) voulut émettre un vœu patriotique, et proposer que l'armée ne fût plus composée que de nationaux; la majorité ministérielle décida qu'il n'y avait pas lieu à délibérer, comme si elle eût craint de fermer les portes de la France aux soldats d'Hohenlohe, ou aux régiments suisses. Une ordonnance relative à l'observance des fêtes et dimanches vint faire craindre ensuite le retour d'anciennes entraves pour l'agriculture et le commerce. Les auteurs de cette mesure cherchèrent bien, il est vrai, à la parer du manteau de la religion; mais la nation ne fut point dupe de leur apparente sollicitude pour les intérêts du ciel, et refusa de reconnaître l'esprit de Dieu dans les démonstrations hypocrites d'un ministère que présidait un déserteur du sacerdoce. Nous passerons sous silence les services funèbres destinés à consoler les mânes de Georges, de Pichegru, etc.; nous ne parlerons pas non plus du monument de Quiberon, de l'exigence non réprimée de ce seigneur qui redemandait le pain bénit et l'encensoir; de ces avocats attaquant impunément l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux; de la conduite imprudente de certains personnages dont les partisans étaient réduits à avouer la désolante nullité; nous tairons aussi les insultes journalières adressées à l'armée par des écrivains salariés, ou par des soldats d'antichambre, officiers généraux improvisés, qu'importunait une gloire acquise sans eux, malgré eux ou contre eux: il suffira de dire que Napoléon n'eut qu'à paraître pour reprendre, sans efforts comme sans péril, le sceptre que la trahison et l'inconstance de la fortune lui avaient fait perdre. Cependant, à l'approche de cet homme prodigieux, dont la présence suffisait partout pour subjuguer le soldat et le peuple, le roi essaya de ramener à lui l'opinion publique, que les fautes de son gouvernement avaient rendue hostile à la restauration, et disposée en faveur de Bonaparte. Il protesta de nouveau de ses sentiments constitutionnels, fit un appel aux idées libérales, et plaça la charte sous la sauvegarde de l'armée, de la garde nationale et de tous les citoyens. Mais la nation, aigrie par les téméraires provocations et les attaques récentes des partisans de l'ancien régime, interprètes indiscrets des conseillers intimes du prince et les protégés de la cour; la nation comprit que cette tardive manifestation de libéralisme n'était due qu'à la marche rapide de Napoléon sur la capitale, et que le danger seul avait décidé le gouvernement royal à suspendre passagèrement ses tentatives de rétrogradation pour prendre tout à coup une allure populaire. Elle laissa envahir le château des Tuileries par l'exilé de l'île d'Elbe; et Louis XVIII, ainsi abandonné, quitta sa capitale, le 20 mars, dans la nuit, pour passer à l'étranger, sous le nom de *comte de Lille*, par cette même route de la Flandre qu'il avait suivie lors de sa première émigration. Arrivé sur le territoire belge, le roi se dirigea vers Gand, qu'il choisit pour sa résidence. Il y fut entouré des imprudents conseillers qui avaient exposé les Bourbons à cette nouvelle disgrâce, ainsi que d'un grand nombre de serviteurs fidèles. Mais Napoléon prouva bientôt à la France que le temps et l'adversité ne guérissaient pas plus de la manie du despotisme que des préjugés héréditaires, et que le séjour de Porto-Ferrajo avait été aussi infructueux pour l'usurpateur de Saint-Cloud, que le fut celui de Mittau et d'Hartwell pour l'inflexible défenseur du droit divin de la couronne et des lois fondamentales de la monarchie absolue. L'acte additionnel détruisit, en quelques jours, sur toute la surface de l'empire, la popularité dont le grand homme avait su s'environner dans sa course audacieuse de Cannes à Paris. Ainsi, délaissé à son tour par l'opinion, qu'il avait trompée dans ses légitimes espérances, il ne lui resta plus que l'appui de l'armée, et il dut subir, par conséquent, une seconde déchéance, dès que les événements militaires lui eurent enlevé ce dernier appui. La bataille de Waterloo ramena Louis XVIII sur la terre de ses aïeux. En reparaissant sur le sol français, ce prince sembla vouloir dissiper les inquiétudes que l'administration de 1814 avait fait naître; il adressa, de Cambrai, à ses sujets, une proclamation dans laquelle il avouait que son gouvernement, privé d'expérience, avait dû faire et

avait fait des fautes. Quelques personnes, séduites par ce langage, crurent que le roi, averti par le 20 *mars*, sentait enfin la nécessité d'asseoir son autorité sur les intérêts et les opinions de la majorité de la nation, comme sur la modération et la clémence. Il était arrivé aux Tuileries le 8 juillet, et, le 24 du même mois, il signa des listes de proscription où se trouvaient réunis des noms célèbres, glorieusement inscrits dans nos fastes militaires et civils. Etrange destinée de l'héritier de Louis XVI! En dévouant ainsi à la mort ou à l'exil le guerrier illustre qui fut surnommé le *brave des braves*, il choisit pour ministre l'un des hommes qui *votèrent* la mort du roi son frère, sans conviction politique, sans bonne foi révolutionnaire; l'assassin des royalistes lyonnais, le proconsul féroce, l'infame Fouché en un mot, qu'une nouvelle trahison vient de placer sur les marches du trône de Henri IV: et tandis que ce misérable artisan de nos calamités essaie de flétrir d'honorables victimes, en leur associant d'anciens suppôts de la police, en mêlant le nom de Méhée à ceux de Carnot, de Ney, d'Alix et de Drouot, comme il accola autrefois Lepelletier et Talon à quelques septembriseurs, quand il dicta les proscriptions consulaires contre d'inflexibles républicains après les événements du 18 brumaire et du 3 nivôse. Tandis qu'il dresse et contre-signe l'ordonnance du 24 juillet, le sang coule dans tout le Midi sous le couteau des Pointu, des Trestaillons, des Servent et des Nadau, qui se proclament les champions du royalisme. Marseille, reproduisant au dix-neuvième siècle, sur la terre hospitalière des Gaulois, les mœurs féroces de la Tauride, égorge en une seule nuit huit cents étrangers qui avaient suivi nos légions à leur retour d'Egypte. Brune tombe, dans Avignon, sous les coups d'un assassin, que protégent des milliers de complices, et son corps, mis en lambeaux par une populace hideuse, est jeté, aux cris de vive le roi, dans le Rhône, qui, devenu ainsi le tombeau d'un maréchal de France, abandonne sur un gravier, aux oiseaux de proie, les restes du vainqueur des Anglo-Russes. Le fanatisme politique, couvert du voile de la religion, réveille l'esprit des dragonnades, et fait entendre un nouveau cri d'extermination contre les enfants de Calvin. Nîmes et le département du Gard ne présentent que des scènes de carnage et de dévastation. Toulouse voit et laisse massacrer dans ses murs, par une poignée de scélérats, le général Ramel, tandis que César et Constantin Faucher tombent, dans Bordeaux, sous le plomb de leurs compagnons d'armes, sans avoir pu trouver un avocat qui ait osé défendre leur vie. Si une voix courageuse, maîtrisant l'épouvante et l'effroi dont tous les cœurs français se remplissent au récit de tant d'horreurs, s'élève du milieu des représentants de la nation pour dénoncer à la couronne les attentats commis en son nom, les cris d'une immense majorité, étouffant aussitôt la vertueuse indignation du digne mandataire de la France, réclament et obtiennent contre lui le rappel à l'ordre, comme si l'assemblée craignait que l'éveil donné à la justice par M. d'Argenson n'alarmât les incendiaires et les assassins, et ne suspendît le cours de leurs révoltantes et exécrables expéditions. Cependant, après que des atrocités inouïes et non interrompues ont livré à la consternation et à la terreur toute la partie méridionale de l'empire; lorsque la protection accordée aux pillards et aux meurtriers a fait répandre assez de sang pour apaiser instantanément la soif excessive des réacteurs, le ministère annonce enfin l'existence de l'autorité royale à ses trop zélés serviteurs, et parle de s'interposer entre les bourreaux et les victimes. Quelle intervention, grand Dieu! que celle d'un pouvoir qui, muet pendant l'exécution du crime, attend, pour offrir son appui, de pouvoir se présenter sur des cadavres et des ruines! Un acte solennel appelle la population nîmoise à la modération, après qu'elle s'est plongée dans le sang pendant plus de deux mois, c'est-à-dire lorsque ses excès ont éveillé la sollicitude du protestantisme anglais en faveur des calvinistes de France: et le gouvernement se taisait alors que les bandes de Truphémi et de Trestaillons portaient la destruction et la mort dans toutes les maisons protestantes; alors qu'elles dressaient des bûchers au milieu des chants et des danses, et qu'elles déterraient les vierges pour les profaner par le plus abominable et le plus dégoûtant des outrages. Les fureurs populaires lassées enfin par tant de crimes, les vengeances de cour, annoncées dans l'ordonnance du 24 juillet, leur succèdent. Labedoyère est moissonné dans sa jeunesse, par la faux de la réaction. Sa mère implore en vain la clémence du prince: elle n'obtient que cette réponse désolante: « L'inflexible raison d'état exige que votre » fils périsse. » Le supplice de Ney suit de près celui de ce jeune et brillant colonel. Le vieux Moncey, pour avoir refusé de présider le conseil de guerre qui doit juger son illustre camarade, perd son bâton de maréchal, et reçoit l'ordre d'aller expier au château de Ham la généreuse manifestation de ses sentiments de confraternité militaire. Davoust essaya inutilement de sauver son ami, en invoquant l'exécution du traité où il a stipulé qu'aucun Français ne sera recherché pour sa conduite politique jusqu'à la seconde restauration. Une main invisible poursuit le prince de la Moscowa. Wellington reste sourd à l'appel qu'on lui fait, au nom de l'honneur, de venir réclamer l'accomplissement d'une capitulation dans laquelle il a contracté des engagements sacrés, menacés d'une sanglante violation: le généralissime anglais laisse au gouvernement français la même latitude dans ses vengeances, que les ministres de Louis XVIII accorderont plus tard au gouvernement espagnol à l'égard de l'Empécinado et de Riego. Ainsi abandonné par les hommes qui, seuls, pourraient le soustraire à l'application terrible des peines attachées au crime politique dont on l'accuse, le maréchal Ney est condamné à périr de la main de ses compagnons d'armes, et le héros dont le salut inespéré fit tressaillir Napoléon au milieu des désastres de la retraite de Moscou, tombe sous le feu des vétérans, parmi lesquels se trouvent peut-être quelques uns de ces soldats qu'il ramena des bords de la Bérésina, et qu'il préserva d'une mort cruelle ou d'une captivité plus affreuse encore. Le directeur-général des postes de l'empire est destiné aussi à périr du dernier supplice; ses amis, ses proches, tentent de l'arracher à l'échafaud; ils recourent à la prérogative royale; mais les conseillers du prince craindraient de la souiller en la faisant appliquer à un coupable politique; ils la réservent pour le général Sarrazin ou la Bancal, et le bourreau a déjà son mandat irrévocable pour abattre impitoyablement la tête de Lavalette. Le sacrifice va se consommer.... : heureusement pour cette nouvelle victime, un génie libérateur veille sur elle; l'amour conjugal inspire à madame de Lavalette une dernière résolution pour préserver son mari du glaive qui le menace; son ingénieux et sublime dévouement est couronné de succès: M. de la Valette ne mourra point, comme l'a voulu l'inflexibilité des dominateurs du jour. Cependant il leur faut des victimes, et ce sera même une loi d'amnistie qui leur fournira l'occasion de les atteindre. La couronne fait bien déclarer, il est vrai, par ses ministres, qu'elle ne sanctionnera jamais les exceptions par lesquelles on veut restreindre l'application d'un acte de saine politique: mais les députés, comme s'ils connaissaient toute la valeur des protestations ministérielles, persistent dans leurs cruels amendements, et le gouvernement accepte sans hésitation, après qu'elles ont obtenu l'assentiment de la chambre, des proscriptions que le duc de Richelieu, président du conseil, repoussait naguère à la tribune, de l'ordre exprès du roi. Par cette brusque rétroaction des promesses solennelles, faites en son nom, Louis XVIII s'expose à confirmer lui-même les doutes que M. Ferrand, égaré par la trop grande ferveur de son royalisme, a répandus sur la franchise constitutionnelle du monarque et sur la sincérité de sa renonciation au droit de représailles. « Je sais de science certaine, a dit en » effet ce ministre, au rapport de l'abbé de Mont- » gaillard, que Cambacérès et trois autres de ses col- » lègues, ayant offert leurs services à Louis XVIII, en » mars 1796, le roi avait daigné leur accorder des » lettres de graces; M.***, faisant les fonctions de garde- » des sceaux, ayant représenté au roi que sa majesté » outrepassait les droits de la puissance royale, en ac- » cordant ces lettres, et qu'il ne croyait pas pouvoir y » apposer le grand sceau, le roi lui avait dit: Scellez

» toujours; quand je serai monté sur mon trône, mes » parlements sauront bien me prouver que j'ai outre- » passé, comme vous le dites, les droits de la puissance » royale; et les gens auxquels je fais grace seront rom- » pus en place de Grève avec mes lettres de grace au » cou. » Le comte Ferrand a-t-il calomnié Louis XVIII, en ne voulant que s'appuyer de l'autorité de ce prince pour justifier son propre système réactionnaire et sa soif de vengeance; ou l'abbé de Montgaillard a-t-il imaginé lui-même ce qu'il met dans la bouche du courtisan qui cherche à réveiller les passions politiques par sa conception de la *ligne droite*? C'est une question également difficile à résoudre sous les deux aspects qu'elle présente. Mais ce qui ne permet pas le doute; ce qui est incontestable, c'est que deux cents vieillards, dont la charte défend de rechercher les opinions et les votes, et qui, hier encore, étaient protégés par les conseillers de la couronne dans la jouissance de cette amnistie constitutionnelle et fondamentale, sont aujourd'hui contraints de fuir leur patrie. Cependant la réaction n'est pas encore arrivée à son terme, et les approbateurs de Trestaillons, dirigés par les enfants de Loyola, n'ont pas vu couler tout le sang que leurs passions vindicatives demandent. Les généraux Gruyère et Chantrau, le valeureux Mouton Duvernet, vont rejoindre dans la tombe Labédoyère et Ney. La mort attend aussi Travot; mais les conseillers du prince ne veulent pas que le supplice de ce brave guerrier ne soit que d'un instant: ils lui refusent le trépas du soldat auquel il a été condamné, et lui infligent plutôt qu'ils ne lui accordent une commutation de peine qui soumet à la dégradation un des plus vaillants gardiens de l'honneur français, et lui impose la société perpétuelle des scélérats, en l'ensevelissant vivant dans une prison. Le sage vainqueur de la Vendée oublie, sous les coups de la verge réactionnaire, le mot consolateur de Phocion; il croit voir l'ignominie dans la grace mensongère sous le poids de laquelle le pouvoir semble avoir voulu l'écraser; et sa raison, impuissante contre de tels *bienfaits*, faiblit et l'abandonne. Les furies vengeresses invoquées par la faction de l'étranger ne sont pas néanmoins apaisées par tant de sacrifices. Le général Bonnaire est destiné à aller apprendre aux déserts de Sinnamari que les meneurs de la restauration ne reculent devant aucun des moyens extrêmes qu'ils reprochent incessamment aux révolutionnaires. Dégradé en face de cette colonne triomphale élevée pour perpétuer une gloire dont il peut revendiquer une noble part, des larmes de désespoir coulent sur sa figure, toute sillonnée par le feu ou le glaive des ennemis de son pays. L'outrage qu'il a reçu lui rend la vie odieuse, il ne la portera point sur les côtes de la Guiane; une maladie de quelques jours l'enlève à ses geôliers, et le réunit à son aide-de-camp, à son ami Mielton, jugé avec lui, et fusillé immédiatement après sa sentence. Deux hommes qui s'étaient noblement associés au sort du prisonnier de l'île d'Elbe comparaissent aussi devant la juridiction militaire, chargée d'abattre les hautes capacités et les grandes vertus dont la France s'honore. Cambrone, qui depuis.... mais alors il était le héros de Mont Saint Jean, et Drouot, aussi sage qu'habile, aussi savant qu'intrépide général, sont accusés d'avoir trahi le monarque qui n'eut jamais leurs serments, et au service duquel ils préférèrent un exil volontaire. Quatre voix sur sept répondent complaisamment au ministère accusateur contre le Phocion français, et si la législation n'en exigeait une cinquième pour la condamnation à mort, la patrie aurait bientôt à déplorer la perte de l'un de ses meilleurs généraux et de ses plus vertueux citoyens. La plupart des têtes illustres désignées par la haute aristocratie européenne sont tombées sous la hache royale. Les grands se sont désaltérés dans le sang le plus précieux de la France: il faut satisfaire à leur tour les velléités monarchiques des privilégiés subalternes, des réacteurs de donjon, des *honnêtes gens* de province. La loi des suspects, celle sur les cris séditieux existent, et les cours prévôtales sont installées. Un mouvement de terreur se communique de la capitale aux départements. La délation peuple les basses-fosses; chaque famille est dans le deuil, toute la nation est consternée. Mais le mécontentement universel peut se lasser de rester muet. La violence toujours croissante de la persécution va l'enhardir. Le gouvernement le prévoit; il confie à la police le soin de provoquer, de diriger et de faire avorter l'explosion qu'il redoute. Ses vœux sont accomplis: les patriotes de 1816 expient sur l'échafaud le tort d'avoir cédé trop facilement à de perfides inspirations. Un agent salarié, nommé Grimaldi, livre à la faux contre-révolutionnaire la société de l'épingle noire, dans laquelle il s'est fait admettre. Le sang ruisselle encore une fois sur le sol lyonnais, il coule aussi dans Grenoble, où M. Decaze envoie l'ordre de faire tuer sur le champ en réponse à des demandes en grace. Le télégraphe n'est plus le rapide interprète de la victoire: devenu messager de mort, il ne s'occupe qu'à calmer l'impatience barbare d'une faction avide de supplices. Cependant, après avoir longtemps contemplé dans le silence les excès inouïs qu'elle a peut-être commandés, et dont elle a certainement protégé la consommation, l'impassible diplomatie s'est effrayée des suites que peut avoir le système destructeur qui désole la France. Déjà l'ordonnance du 5 septembre a paru; et les Français, toujours faciles et confiants, ne s'aperçoivent pas que cet acte, sous les couleurs de la nationalité, n'est réellement qu'un ordre de halte intimé à l'imprudente impétuosité de l'ancien régime, par le comité suprême de la contre-révolution européenne, pour lui donner le temps de reprendre haleine, de régler sa marche, et de mieux combiner les moyens qui doivent l'amener à son but. Les électeurs, dupes du langage hypocrite du dominateur du jour, lui envoient des députés dont la conscience, et par conséquent le vote, lui appartiennent. Les contre révolutionnaires, arrêtés momentanément dans leur cours précipité, se trompent à leur tour sur les intentions du favori, se croient menacés quand ils ne sont que plus habilement servis. Des plaintes amères, des accusations véhémentes partent des rangs royalistes contre l'ex-volontaire royal, M. Decaze. Pour résister à ces attaques, le ministre est forcé de chercher un appui chez les constitutionnels. La loi du 5 février triomphe des efforts du côté droit, et appelle dans les colléges électoraux tous les citoyens âgés de trente ans, qui paient 300 francs de contributions. Les élections ont lieu, et des hommes pris dans les opinions et les intérêts de la France nouvelle obtiennent l'honorable et importante mission de représenter leurs concitoyens. Aux termes de la charte, ces députés ont au moins quarante ans, et possèdent la fortune que suppose le cens de l'éligibilité: ils sont donc de ceux dont Napoléon a dit: « qu'ils ne doivent pas désirer » que le sol tremble. » Cependant le cabinet des Tuileries se laisse abuser sur les vues politiques des ces députés nommés en vertu de la loi du 5 février. Il lance un manifeste contre le côté gauche, parce qu'il y voit siéger quelques citoyens austères et inflexibles dont la patriotique opiniâtreté repousse toute transaction avec la contre-révolution; et il ne s'aperçoit pas que, sauf cette poignée de vertueux entêtés, la masse libérale qu'il attaque est une réunion de principes et d'intérêts anti démocratiques, et qu'elle ne compte dans son sein que des hommes riches, déjà éloignés de l'âge des idées désintéressées et des actions hardies. Il ne s'aperçoit pas que sa déclaration de guerre s'adresse à un camp qui n'est nullement ennemi, dans lequel il trouverait, au contraire, des défenseurs dont la fidélité lui serait garantie par leur manière d'être toute monarchique, et qui lui apporteraient en outre l'appui de l'opinion publique, qu'ils ont rangée sous leur bannière en y inscrivant les mots de justice et de liberté. Parmi les ministres de la couronne, il en est cependant qui jugent sainement les résultats de la loi qu'on veut détruire. Le maréchal Gouvion Saint Cyr, le général Dessoles et le baron Louis s'opposent au renversement d'une institution qu'ils regardent comme la colonne principale de l'édifice qu'ils contribuèrent à relever en 1814 et 1815: leur voix est étouffée sous les clameurs de la vieille aristocratie, qui, par l'habileté de ses négociations souterraines, a réussi à faire du favori qu'elle abhorrait son interprète et son champion auprès du trône. Louis XVIII dédaigne les avis et se prive du service d'hommes d'état dont il connaît le dévouement et les lumières. Il laisse faire M. Decaze, et ce présomptueux régulateur des destinées de la France,

pour se débarrasser de toute rivalité dans le conseil, se choisit de nouveaux collègues parmi ces transfuges de la révolution et de l'empire, parmi ces excellences en disponibilité, toujours prêtes à opposer leur nom aux actes de l'administration, quelque pernicieux à l'état qu'ils puissent être. Mais le renvoi des ministres constitutionnels a donné l'éveil et l'alarme au peuple français. Des pétitions partent de tous les points du royaume, qui réclament la conservation de la loi électorale menacée. Cent mille citoyens, formant l'élite de la population de la France, expriment hautement leurs désirs et leurs craintes à ceux qu'ils ont investis de la défense de leurs intérêts et de leurs droits: et l'ordre du jour est la seule réponse qu'ils obtiennent; et la désapprobation de cent trente individus, les uns votant à gages, les autres représentants de la chouannerie et de l'émigration, fait taire les vœux de l'agriculture, du commerce, des sciences et des arts, dans un pays qui se place orgueilleusement à la tête de la civilisation et qui compte trente-trois millions d'habitants. Le cri national est méprisé; le ministère présente, et la chambre adopte la loi de privilége où sont renfermées les espérances de la contre-révolution. Si la jeunesse studieuse, si toutes les classes de la nation s'émeuvent à l'aspect des dangers que courent les institutions constitutionnelles, le sabre des dragons saura leur commander la résignation aux malheurs de la patrie. Cependant cette manière de répondre à la manifestation de l'opinion publique produit de funestes conséquences; et le mécontentement universel a enfanté des conspirations sur plusieurs points de la France. L'ère des supplices recommence à Tours, à Poitiers, à Bayonne, à Toulon, à Paris, à Colmar. A Colmar! là des soldats français, donnant le signal d'une insurrection simulée, ont appelé à leur tête un ancien compagnon d'armes, pour le livrer ensuite, pieds et poings liés, aux ministres de la vindicte publique, et l'infortuné Caron est fusillé avant que la cour suprême ait pu statuer sur son pourvoi en cassation. Si un homme de bien ne peut contenir l'indignation que lui causent d'aussi déplorables événements; s'il essaie de flétrir, dans un écrit, les hommes qui lui paraissent coupables d'un grand attentat à la morale et à l'honneur, l'amertume et l'aigreur dont il ne peut se défendre en exprimant sa réprobation le rendent passible d'une peine correctionnelle. Sainte-Pélagie ouvre ses portes à M. Kœchlin! Sainte-Pélagie, qui fut autrefois destinée à devenir le séjour exclusif de la perversité, et qui s'enorgueillit aujourd'hui d'avoir reçu dans ses murs le génie et la vertu! Là se sont rencontrés l'helléniste de Véretz et l'ermite de la chaussée d'Antin; là le guerrier et l'académicien ont mêlé les lauriers d'Apollon et de Mars: là le député incorruptible a succédé au poëte national dont on a dit, avec tant de raison, qu'il faisait des odes sublimes quand il ne croyait que faire des chansons! Cependant le vandalisme a provoqué depuis deux ans une révolution démocratique au-delà des Pyrénées. Les Espagnols, réveillés par les excès du despotisme monacal, ont voulu jouir de la liberté constitutionnelle: tout fait croire que de cette révolution de leur système politique résulteront d'importantes améliorations pour le commerce, l'agriculture, les mœurs et les lumières du pays. On pense donc que les apôtres de l'obscurantisme en France ne négligeront rien pour étouffer dans son germe la liberté et la prospérité de nos voisins, et qu'ils entraîneront le gouvernement dans une guerre de doctrine contre les cortès. Déjà de nombreux régiments sont échelonnés de Perpignan à Bayonne; ils sont officiellement destinés, il est vrai, à former un cordon sanitaire pour nous préserver de la fièvre jaune qui ravage la Catalogne; mais l'opinion publique n'en persiste pas moins à attribuer ces préparatifs à une cause politique et à l'imminence de la guerre. Louis XVIII fait alors l'ouverture de la chambre des députés, et déclare solennellement que la malveillance seule a pu lui supposer des vues hostiles contre l'Espagne dans la formation d'un corps d'observation pour garantir nos provinces méridionales de la contagion qui menace de ne faire plus qu'un vaste désert de l'immense Barcelonne. A la session suivante, les pressentiments de la malveillance se réalisent, et l'Espagne est envahie. M. de Villèle, le chef de l'opposition ultra-royaliste, est devenu le président du conseil. Pour renverser le ministère de M. Pasquier, etc., les deux oppositions se sont réunies, et ont formé la majorité dans la rédaction de l'adresse en réponse au discours du trône. Louis XVIII a paru d'abord manifester la plus vive désapprobation de cette alliance; il n'a pas voulu recevoir la grande députation chargée de lui présenter l'adresse: il n'a admis auprès de lui que deux membres du bureau, et leur a dit avec beaucoup d'énergie qu'il était indigné de la conduite de la chambre, et qu'il garderait les ministres dont on provoquait l'exclusion parce qu'ils avaient toute sa confiance. Huit jours après ces ministres ont été renvoyés, et le côté droit a porté ses coryphées au timon de l'état. Au milieu de tant de vicissitudes, la santé du monarque continuait cependant de s'affaiblir de plus en plus. Vers la fin d'août 1824, on put prévoir que sa fin approchait. Pour cacher son agonie à la France, et ne pas donner aux factions le temps de spéculer sur sa mort, le ministère rétablit la censure. Le roi voulut néanmoins recevoir le jour de la Saint-Louis, en disant: « Un roi de France » meurt, mais il ne doit pas être malade. » Il persista, dit-on, jusqu'à son dernier moment dans les principes philosophiques qu'il n'avait cessé de professer comme homme dans sa vie intérieure, et rendit le dernier soupir le 16 septembre 1824. Le clergé n'assista point à ses funérailles. Tels furent les événements remarquables de la longue carrière et du règne orageux de Louis XVIII. Si ce prince, surpris par une révolution qui proclamait des principes contraires aux sentiments et aux doctrines dont il avait été nourri, combattit les innovations avec les seules armes qu'il fût dans son caractère d'employer: s'il ne put jamais oublier qu'il était l'héritier de soixante monarques absolus, ni résister héroïquement aux passions qui maîtrisent le plus violemment le cœur humain, il faut réfléchir aussi que la possession du trône ne peut pas détruire dans l'homme l'empire de ses affections naturelles et de son éducation, et convenir ensuite que Louis XVIII, malgré sa condescendance inévitable pour les contre-révolutionnaires, sut trouver parfois dans la force et la souplesse de son esprit assez de ressources pour sauver la seconde restauration d'un naufrage rendu imminent par les excès dont elle fut entourée, et pour servir la cause de la rétrogradation avec plus d'habileté qu'aucun des hommes d'état du parti absolutiste. Ses favoris et ses ministres ne furent guère entre ses mains que des instruments qu'il brisa dès qu'il ne les jugea plus utiles à ses vues politiques. On attribue les ouvrages suivants à Louis XVIII: 1° *les Mannequins, conte ou histoire, comme l'on voudra* (sans date), in-12. Cet écrit est principalement dirigé contre Maurepas, Turgot et Terray. 2° *Description historique d'un monstre symbolique, pris vivant sur les bords du lac Fagua, près Santa-Fé, par les soins de Francisco Xaveiro de Meunris* (Monsieur), *comte de Barcelonne, et vice-roi du Nouveau-Mexique. Envoyé à un Parisien son ami*, Santa-Fé, et se trouve à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, et sous les portiques du mystère, 1784, in-8°, avec deux gravures noires, représentant le monstre mâle et femelle. Cette brochure évidemment allégorique est dirigée, selon les uns, contre le magnétisme, selon les autres, contre le ministère de M. de Calonne. 3° *Eclaircissements sur le livre rouge, en ce qui concerne Monsieur, frère du roi*, Paris, de l'imprimerie de Monsieur, 1790, in-8°; 4° *Correspondance de Louis XVIII avec le duc de Fitz-James, le marquis et la marquise de Favras, et le comte d'Artois. La liste dressée, etc., le tout précédé d'un précis historique*, etc. Publié par P. R. A. (Auguis), Paris, avril, 1815, in-8°; 5° *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz*, Paris, 1823, in-8° et in-18. Il en a paru dix éditions la même année, sous divers formats. Quelques-unes sont accompagnées de poésies attribuées à Louis XVIII, mais qui paraissent appartenir au marquis de Fulvy (*Voyez* ce nom). 6° *Correspondance et écrits de sa majesté Louis XVIII*, (recueillies par M. Meyssonnier), Paris, 1824, in-8°; 7° *Lettres écrites d'Hartwell*, octobre, 1824, in-8°. Ces lettres sont imprimées, mais n'ont pas été publiées. L'ouvrage de M. Hue, intitulé: *Dernières années du règne et*

de la vie de Louis XVI, 1814, in-8°, a été positivement revu, corrigé et complété par Louis XVIII. On cite parmi les poésies attribuées à ce prince, *le petit Prince et les Cortès*; — un quatrain sur *les Ballons de Montgolfier*; — des vers accompagnant l'envoi d'un filet d'argent, à madame de Montesson, à Sainte-Assise, rapportés par Ch. Durosoy, dans son ouvrage intitulé : *le Dauphin, fils de Louis XV et père de Louis XVIII*; — *les Mouchoirs blancs*, conte composé durant les cent-jours, et imprimé pour la première fois dans le *Moniteur de Gand*. On assure que ce prince a laissé des traductions en vers, de plusieurs odes d'Horace, auteur pour lequel il avait un goût décidé. Outre le *Caravane* de Morel, on a cité parmi les pièces de théâtre auxquelles on suppose que Louis XVIII prit quelque part, le *Luthier de Luberk*, comédie en un acte et en prose, représentée sans succès, sur le Théâtre-Français, en 1818, et non imprimée. Il est positif que Monsieur essaya quelquefois d'indiquer des corrections aux tragédies de Ducis, du temps que ce poëte était secrétaire de ses commandements. Ch. Loyson faisait entendre assez clairement qu'il avait joui de la même faveur, lorsqu'il imprimait en tête de son volume d'Epîtres et d'élégies (1819), « qu'il n'osait apprendre au public « quelle main auguste avait daigné corriger ses vers. » L'abbé Soulavie dit que Monsieur envoyait, en secret, à différents journaux, et surtout à celui de *Paris*, des pièces fugitives anonymes. Le quatrain sur l'éventail de Marie-Antoinette, attribué à Monsieur, est de Lemierre, et figure dans la collection de ses œuvres. La chanson *J'ai vu Lise*, est certainement de Germain-Garnier. On a publié le prospectus des *Œuvres de Louis-Stanislas-Xavier, roi de France et de Navarre*, précédées de la vie impartiale de ce monarque, par MM. Lachaissagne et Dourille (de Crest). Paris 1824, in-8° : l'ouvrage devait former un volume; il n'a pas paru.

LOUIS (le baron), généralement connu sous le nom d'abbé Louis, né à Toul, vers 1755. Il était dans les ordres sacrés, et en même temps conseiller-clerc au parlement de Paris, lorsque la révolution éclata. Appelé, en 1788, à l'assemblée provinciale de l'Orléanais, il se montra partisan des innovations politiques de cette époque. Lors de la première fédération, il assista, en qualité de diacre, l'évêque d'Autun, lorsque ce dernier célébra la messe sur l'autel élevé au milieu du Champ-de-Mars. L'abbé Louis fut ensuite chargé par le roi de quelques missions confidentielles et diplomatiques, et se retira en Angleterre lorsque ce prince fut mis en jugement. Il s'y livra à des études suivies du système de finances établi par Pitt. A sa rentrée en France après le 18 brumaire, il fut successivement nommé chef de bureau de liquidation au ministère de la guerre, employé à la chancellerie de la légion-d'honneur, maître des requêtes au conseil d'état, et enfin, en 1810, président du conseil de liquidation créé en Hollande. Sous le ministère de M. Mollien, il remplit une des places d'administrateur du trésor public, dont il dirigea le contentieux avec autant de sévérité que de justice. En 1813, il fut chargé, conjointement avec MM. Begouen et Molé, de présenter au corps législatif la loi sur les finances. L'exposé qu'il lut à la tribune renfermait un éloge pompeux de l'ordre et de l'économie de l'administration impériale. A la première déchéance de Napoléon, le baron Louis fut chargé provisoirement du portefeuille des finances. Pendant qu'il exerçait ces fonctions, M. de Labouillerie rapporta de Blois à Paris une somme d'environ soixante millions, tant en or qu'en pierreries, vaisselle, etc. : l'abbé Louis se rend, aussitôt qu'il en a connaissance, au château des Tuileries, et représente que ces valeurs ne sont pas la propriété de l'ex-empereur, mais celle de l'état; il insiste pour que les quatorze millions, qui étaient en or, soient réintégrés dans le trésor, et employés aux besoins du service public, qui était au moment de manquer. Mais les hommes de l'ancien régime avaient jugé que ces fonds appartenaient à Napoléon, ils en prononcèrent la confiscation, et se partagèrent les espèces, comme juste indemnité des pertes que la révolution leur avait causées. L'abbé Louis ayant prouvé au comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, que les fonds remis par M. de Labouillerie appartenaient à l'état, le prince ordonna qu'ils fussent transportés au trésor royal, et employés au service public. L'abbé Louis y fit conduire onze millions; les courtisans s'étaient déjà partagé, en peu d'instants, une somme de trois millions. Confirmé par Louis XVIII au ministère des finances, il fit un rapport sur la situation des finances du royaume, et sur le budget des années 1814 et 1815 : il y rétractait les éloges qu'il avait donnés, en 1813, à l'administration de Napoléon. M. Gaudin, que l'abbé Louis avait remplacé, croyant y voir une imputation grave contre sa gestion financière, éleva une discussion qui devint fort vive, et à laquelle le public prit part pendant quelque temps. Il parut des deux côtés plusieurs brochures. En 1815, l'abbé Louis suivit le roi à Grand, et de retour avec ce prince il reprit le portefeuille des finances, mais le garda peu de temps; il fut remplacé, en septembre 1815, par Corvetto. Nommé à la chambre des députés de 1815, il vota d'abord avec la minorité. Réélu en 1816 il fit partie de la majorité, qui était devenue plus calme et plus raisonnable. Le ministère ayant été renouvelé en 1818, l'abbé Louis reprit, pour la troisième fois, le portefeuille des finances. Lorsque la loi sur les élections, du 5 février 1820, fut proposée par M. de Cazes, le ministère se divisa; l'abbé Louis, le marquis Dessoles, le comte Gouvion-Saint-Cyr, donnèrent leur démission, préférant le cri de leur conscience aux douceurs du pouvoir. Il fut de nouveau élu député, en 1821, par le département de la Meurthe; mais en 1823, le ministère parvint à l'éloigner de la chambre septennale. « Le baron Louis, » dit Montgaillard, « rejetant les traditions faciles de l'ancienne mo-« narchie, imbu des saines doctrines du crédit public, « et possédant sur leur application des données ac-« quises dans l'exercice de fonctions secondaires sous « le précédent gouvernement, a résolu le problème, « presque insoluble en France, d'un ministre réunis-« sant la dextérité et la probité financières, car Sully « lui-même débuta par des injustices, en tranchant « l'arriéré, qui se fondait néanmoins sur des transac-« tions faites dans des conjonctures impérieuses, avec « des rois habitués à l'infidélité, et chancelant sur le « trône. » C'est sous le ministère de M. le baron Louis qu'ont été proposées la vente des biens des communes et celle de 300,000 hectares des bois de l'état; la création des bons royaux à ordre, remboursables à l'époque de trois années, et portant intérêt à 8 pour 100 par an, hypothéqués sur les produits de ces ventes; le monopole du tabac; et enfin la formation, dans chaque département de la France, des livres auxiliaires du grand livre de la dette publique, ou petits grand livre. M. le baron Louis vient d'être élu (20 novembre 1827) à la chambre des députés par les électeurs constitutionnels de la banlieue de Paris, et par le département de la Meurthe.

LOUIS (le prince Frédéric-Chrétien), né le 18 novembre 1772, plus connu sous le nom de Louis-Ferdinand, était fils d'Auguste-Ferdinand, frère du grand Frédéric. La nature avait beaucoup fait pour lui. Doué de toutes les qualités du corps et de l'esprit, il avait l'âme noble, l'imagination vive et brillante. Mais son éducation corrompit tous ces avantages. On lui donna pour précepteur un Français rempli d'instruction, dont les leçons ne furent pas à la vérité entièrement perdues pour lui, mais on ne lui apprit jamais à maîtriser ses passions, et chez lui elles étaient violentes. Bien dirigées, elles auraient pu faire du prince Louis un grand homme, l'honneur et le soutien de son pays; elles contribuèrent à plonger la Prusse dans un abîme de malheurs dont lui-même fut la première victime. Il fit ses premières armes en 1792, contre les Français, et s'acquit par son intrépidité l'estime et l'amitié du roi, et l'amour des soldats. On le vit devant Mayence, au milieu d'une grêle de balles, prendre sur ses épaules et sauver un Autrichien grièvement blessé. Une vie tranquille ne pouvait convenir à une âme ardente comme la sienne : aussi lorsque la paix vint mettre un terme à ses exploits, le jeune prince chercha-t-il à se distraire, au milieu des plaisirs, du repos auquel il était condamné. Il eut des maîtresses, et en peu de temps ses désordres devinrent tellement publics, que le roi, son cousin, se vit obligé de lui en faire de vifs reproches. Le prince

n'en tint aucun compte, et bientôt ne connut plus de frein. Né sur les degrés du trône, il se crut au-dessus des lois, et lorsque le roi voulut user de quelque sévérité envers lui, il brava les ordres de son souverain, qui, malgré tous ses torts, ne put jamais se résoudre à employer les derniers moyens contre un parent pour lequel il conservait toujours un reste de tendresse. Cependant quelques nuages venaient de s'élever entre la France et la Prusse. Le prince Louis accueillit avec transport ces premiers bruits de guerre, et se flatta d'une prochaine rupture entre les deux puissances. Il l'appela de tous ses vœux. Le roi cherchait à détourner l'orage, et, secondé du comte d'Haugwitz son ministre, il y serait sans doute parvenu, sans un parti puissant qui se forma à la cour, et à la tête duquel se faisaient remarquer la reine et le prince Louis. Ce parti mit tout en jeu pour vaincre la répugnance du roi. On alla jusqu'à faire insérer dans les journaux des articles injurieux pour ce monarque que l'on osait accuser de lâcheté. Le prince Louis s'oublia même au point de se mêler avec quelques jeunes officiers à la populace, et d'aller briser les vitres de l'hôtel du comte d'Haugwitz qui s'opposait à la guerre. Il fallut céder. Cette guerre si fatale à la Prusse fut décidée, et au mois d'octobre 1806 les hostilités commencèrent. Le prince Louis fut mis à la tête d'une division de 8000 hommes qui formait l'avant-garde du prince de Hohenlohe. Le 9 octobre, il rencontra les Français à Saalfeld, et, sans s'informer des forces de l'ennemi, sans attendre de renforts, il engagea l'action. Après des prodiges de valeur, il fut complètement défait, mais resta un des derniers sur le champ de bataille pour protéger la retraite de ses troupes. Deux de ses aides-de-camps furent tués à ses côtés. Enfin, au milieu du désordre, il fut rencontré par un maréchal-des-logis du 10e de hussards français. Celui-ci ignorant le rang du prince, lui crie « Rendez-vous, colonel, ou vous êtes mort! » le prince répond par un coup de sabre; le Français l'évite, et lui plonge le sien dans le corps. Le prince Louis était âgé de trente-quatre ans. Il laissa deux enfants naturels que le roi anoblit en 1810.

LOULÉ (le marquis de), seigneur portugais, fils aîné du comte de Val-de-Reis, créé marquis de Loulé par Jean VI, lorsqu'il n'était que prince régent, naquit à Lisbonne, reçut une bonne éducation, et suivit dès sa jeunesse la carrière des armes. Au milieu des écarts trop communs parmi les jeunes nobles de son temps, il se fit distinguer par des opinions patriotiques et par un esprit dégagé des préjugés superstitieux; et tandis que par son affabilité il se rendait agréable aux personnes qui le fréquentaient, il réussit à acquérir les bonnes grâces du régent. A l'époque du départ de la cour pour le Brésil, le marquis de Loulé resta en Portugal, signa l'adresse à Napoléon, et vint en France avec le corps de troupes portugaises qui fut depuis organisé en *Légion lusitanienne*, dans laquelle il servit en qualité de colonel de cavalerie, grade qu'il avait déjà dans sa patrie; mais il ne se fit remarquer par aucun exploit militaire. Dans les cent-jours il suivit Louis XVIII à Gand, et rentra en grâce par l'intervention de S. M. Il partit pour Rio-de-Janeiro, et fut très bien accueilli par Jean VI. Après une procédure de pure forme il fut rétabli dans tous ses titres et dignités, dont il avait été dépouillé par une sentence prononcée en Portugal qui le condamnait à mort comme traître à son roi et à la patrie. Ayant accompagné le roi en Portugal en 1821, il se consacra entièrement à son service, et fut bientôt nommé par lui grand écuyer, charge qui était auparavant exercée par le marquis de Marialva, et qui depuis longtemps n'était point sortie de cette famille. Le marquis de Loulé se montra, pendant toute la durée du régime constitutionnel, très attaché aux nouvelles institutions, et se concilia par là l'estime de tous les bons citoyens en s'attirant la haine du parti absolutiste, à la tête duquel se trouvaient la reine et grand nombre de nobles et de prêtres. Malgré la chute de la constitution et le triomphe des ennemis du marquis il conserva néanmoins la faveur du roi, et se crut hors de danger; peut-être même n'eût-il couru aucun risque s'il avait voulu tremper dans les projets de la conspiration tramée contre Jean VI. Il paraît que des propositions lui furent faites, qu'il refusa d'accepter, et que la crainte que le marquis ne révélât le complot décida les conspirateurs à lui arracher la vie. Il fut en effet trouvé mort à Salvaterra près de Lisbonne, où la cour était alors, le 1er mars 1824. On fit une enquête d'où résulta la connaissance des meurtriers; mais comme parmi eux il s'en trouvait un d'un rang trop élevé, on assoupit l'affaire, et on chercha même à détruire la procédure, mais sans succès; les ministres voulurent aussi faire condamner les complices en sauvant le chef, et même en supprimant son nom dans le procès, mais les magistrats intègres se refusèrent à juger le procès dans l'état informe où on l'avait mis à dessein. Tout le public nomma cependant l'infant dom Miguel et le marquis d'Abrantès fils comme les principaux auteurs du crime: ce dernier reçut l'ordre de quitter le Portugal. Lors de l'attentat de l'infant dom Miguel contre l'autorité de son frère, le 30 avril 1824, un des premiers soins de ce personnage fut de chercher à s'emparer des pièces de la procédure relative à l'assassinat du marquis de Loulé; mais il n'y réussit point. Le marquis de Loulé avait épousé une sœur du marquis de Marialva, et a laissé des enfants; son fils aîné a reçu du roi tous les titres et emplois de son père.

LOURDET DE SANTERRE (Jean-Baptiste), auteur dramatique, né à Paris, en 1732 ou 1735, fut auditeur de la chambre des comptes, en 1759, ministre ordinaire des comptes, et conseiller du roi à l'Hôtel-de-Ville de Paris, en 1766, et censeur royal. Ses liaisons avec Favart et sa femme lui donnèrent le goût de travailler pour le théâtre; mais tous ses ouvrages sont au-dessous du médiocre. Aussi l'appelait-on, en jouant sur son nom, Lourdet *sans tête*. Il est mort à Paris, le 7 mars 1810, à quatre-vingts ans. Il a donné à l'ancien Opéra-comique, en 1768: *la Comédienne sans le savoir*, en un acte, en prose: avec Anseaume: *le Docteur Sangrado*, 1768; *l'Ivrogne corrigé*, ou *le Mariage du Diable*, 1759; avec Favart: *Réué*, parade en deux actes, en prose, mêlée d'ariettes, 1768: — au théâtre Italien: *Psyché*, en quatre actes, en vers, mêlée de couplets, 1758; avec madame Favart: *Annette et Lubin*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, 1762; *la Fête du Château*, divertissement mêlé de vaudevilles; seul; *les deux Compères*, opéra-comique en deux actes, en prose, 177.; *la Suastier et la Financier*, opéra-comique en deux actes, en prose, 1778: plusieurs *Compliments* d'ouverture et de clôture, en vers et couplets: — sur un théâtre particulier, avec Favart: *l'Amour naïf*, parodie d'*Annette et Lubin*, en un acte, en prose et couplets, 1763; *le Pèlerinage de Vaugirard*, en un acte, en prose et couplets, pour la fête de mademoiselle Dangeville, 1769: — à l'académie royale de musique: *la double Epreuve*, ou *Colinette à la cour*, opéra en trois actes, 1782: cette pièce, calquée sur la *Ninette à la cour* de Favart, dut à la musique de Grétry le succès qu'elle obtint dans la nouveauté et aux diverses reprises; *l'Embarras des richesses*, opéra en trois actes, 1782. Cette fois, la musique de Grétry ne put soutenir un ouvrage dont le sujet, déjà connu au théâtre par les comédies de Dallainval et de Ducerceau, n'est autre que la fable de La Fontaine, que Lourdet de Santerre lui-même avait mise en action à la comédie italienne: c'est un tissu d'anachronismes et de balourdises. L'auteur a placé la scène à Athènes, et il parle du *dimanche*; il y fait acheter un jardin *deux mille écus*; il introduit un *Plutus*, dont les projets et les actions sont un contre-sens perpétuel avec le caractère que lui donne la mythologie, et un Valère, *officier français*; enfin il fait danser dans un ballet les *quatre parties du monde*, quoique assurément *l'Amérique* fût alors totalement inconnue: — au Théâtre-Français: *les quatre Sœurs*, comédie en 3 actes, en vers; *Agathine*, comédie en cinq actes, en vers, 1795; *le Mariage supposé*, comédie en 3 actes, en vers, 1801: — au théâtre Feydeau: *Zimeo*, opéra en trois actes, musique de Martini, 1800, refusé, en 1786 et en 1799, par le jury de l'académie de musique. Lourdet de Santerre a laissé deux autres grands opéras, qui n'ont pu obtenir les honneurs de la représentation: *les Mariages lacédémoniens*, ou *les Fêtes lacédémoniennes*, et *Paul et Virginie*, qu'il avait composés en 1790.

LOURDOUEIX. *Voyez le Supplément*.

LOUREIRO (Jean de), botaniste portugais, membre de l'académie des sciences de Lisbonne, né en 1715. Après avoir fait de bonnes études, il se voua à l'état ecclésiastique et entra dans les ordres; mais ayant reçu de la nature du goût pour les sciences naturelles, il acquit quelques connaissances en physique, en astronomie, en chimie et en pharmacie. Cependant son zèle pour le prosélytisme l'emporta sur ses autres goûts, et il s'avisa d'aller en Cochinchine convertir les habitants à la religion chrétienne. A son arrivée il s'aperçut que cette tâche n'était pas aussi aisée qu'il se l'était figuré; parmi d'innombrables obstacles à la réussite de son projet, il vit que l'ignorance de la langue en était un insurmontable dans un siècle où les missionnaires n'avaient pas, comme les apôtres, le don des langues. Il fit néanmoins beaucoup d'efforts avant de renoncer à son apostolat; mais voyant qu'ils étaient en pure perte, il songea dès lors à se faire un moyen d'existence. Dans un pays où il ne pouvait compter que sur les ressources de son esprit, il se fit médecin, et commença à pratiquer sans licence. Ce fut un parti sage, car la crédulité des hommes, jointe à leurs maux physiques et à leur ignorance, ont partout fait bien accueillir quiconque prétend avoir le secret de guérir leurs maladies physiques ou morales; et n'ayant pas réussi à effectuer la guérison des âmes des Cochinchinois, ou plutôt n'ayant pas pu leur faire croire qu'ils étaient dans le mauvais sentier, le père Loureiro eut raison de ne s'occuper plus que de leurs corps. Dans le nombre des malades qui lui tombèrent entre les mains, plusieurs furent ou se crurent guéris par lui; bientôt ces cures heureuses le mirent en réputation et lui obtinrent, de la part du souverain, non-seulement l'autorisation de rester dans le pays et d'y exercer ce qu'on supposait sa profession, mais encore la direction, dans le palais même du prince, de tout ce qui avait rapport aux sciences mathématiques et physiques. Fidèle à sa première vocation, Loureiro éprouva un redoublement de zèle convertisseur, et crut, à l'aide de ces faveurs, pouvoir arracher quelques Cochinchinois aux griffes de Satan; mais il eut la douleur de se voir encore une fois réduit à ne leur faire accepter que les secours de la médecine. Comme c'était un homme consciencieux, on est porté à croire qu'il éprouva des scrupules d'exercer un art dont il ne possédait pas même les premiers éléments, ne puisant quelques connaissances médicales très imparfaites que dans le peu de livres qu'il avait à sa disposition. Ces livres étant pour la plupart de l'école galénique, et presque toutes les prescriptions se composant de végétaux, ce fut la nécessité de connaître les plantes médicinales et de leur trouver des analogues dans le pays, qui le porta à étudier la botanique. Par un singulier bonheur, il était possesseur des ouvrages de Dioscoride, Ray et Tournefort; et par une lecture attentive de ces auteurs et l'examen des plantes, il parvint bientôt à avoir une connaissance assez approfondie de la botanique, en même temps qu'il acquit beaucoup de notions précieuses sur les propriétés des simples. Il conçut dès lors le projet de former un herbier, et de décrire les plantes de la Cochinchine; mais il fut longtemps arrêté dans son projet par l'imperfection des méthodes des seuls auteurs qu'il eût sous les yeux. Les ouvrages de Linnée, dont un Anglais lui fit présent, vinrent fort à propos aplanir toutes les difficultés: saisissant facilement les principes, l'ensemble et les détails de la méthode de ce grand botaniste, Loureiro fut bientôt en état de réaliser son beau projet et de compléter la description scientifique des plantes du pays, sous le titre de *Flore de la Cochinchine*. Il quitta alors ce royaume, se rendit à Canton avec son herbier, et chercha à acquérir des connaissances sur les plantes de la Chine par l'entremise des herboristes du pays, vu l'impossibilité de faire des excursions dans un empire dont l'entrée est interdite aux étrangers. Pendant un séjour de trois années à Canton, il augmenta sa collection d'un grand nombre de plantes: au bout de ce temps, il partit pour l'Europe, et visita, pendant la traversée, les côtes de Camboje, de Tchiampa, du Bengale, du Malabar et l'île de Mozambique, et recueillit partout des plantes dont il augmenta son herbier déjà si riche. Après une absence de trente-six ans il revit sa patrie, fut nommé membre de l'académie des sciences de Lisbonne, et publia, aux frais de ce corps savant, l'ouvrage intitulé: *Flora Cochinchinensis, sistens plantas in regno Cochinchina nascentes; quibus accedunt aliæ observatæ in Sinensi imperio, Africa orientali Indiæque locis variis, labore ac studio Joannis de Loureiro, regiæ scientiarum academiæ Missisanensis socii: jussu acad. R. Scient. in lucem edita*, Lisbonne, 1790, 2 vol. in-4°. Willdenow en a donné une 2ᵉ édition, en 2 vol. in-8°, avec des notes qui sont estimées. Le père Loureiro a également fourni plusieurs mémoires intéressants à l'académie de Lisbonne sur la botanique, l'économie rurale, l'astronomie et l'histoire naturelle; ils ont été insérés dans le recueil des mémoires de cette société. Cet illustre savant portugais mourut à Lisbonne en 1796, dans un âge très avancé.

LOUTHERBOURG, ou mieux **LUTHERBURG** (Philippe-Jacques), peintre, né à Strasbourg, le 31 octobre 1740. Son père, mort à Paris en 1768, était peintre en miniature, et Bâlois d'origine. Loutherbourg fut élève de Tischbein et de Casanova, et se fit bientôt connaître par son talent à peindre des *batailles*, des *chasses*, des *paysages*. Sa composition ne manque point d'esprit, son exécution est facile et pleine de force, et son coloris est le plus souvent d'une grande fraîcheur, quoique quelquefois un peu cru. Il excellait surtout dans la peinture des animaux. Le musée du Louvre ne renferme aucun tableau de ce peintre, mais il en existe un dans le château de Rambouillet, qui représente une bataille, imitation heureuse de Wouwermans. Ce tableau le fit recevoir académicien en 1768, et depuis ce temps ses nombreux ouvrages accrurent sa réputation. Il se rendit, en 1771, en Angleterre, dans l'espoir d'augmenter sa fortune, et y reçut un traitement de mille livres sterling pour faire les croquis du grand opéra. Chargé, par l'empereur de Russie, de faire un tableau où serait représenté le passage du Danube par l'armée russe, sous le commandement de Romanzoff, il demanda qu'on lui envoyât de toutes les espèces d'armes des différentes nations soumises à la Russie et à la Turquie. Sa demande lui ayant été accordée, il se forma ainsi un cabinet très curieux. Lorsque Cagliostro passa en Suisse, Loutherbourg l'y accompagna, et le pays lui plut tellement, qu'il voulut d'abord y fixer son séjour; mais il revint à Londres, où il mourut vers 1814. Loutherbourg s'est aussi occupé avec succès de la gravure à l'eau-forte, d'après ses propres compositions, et l'on connaît de lui plusieurs morceaux estimés. Il fit, pour le roman de *Tom-Jones*, plusieurs compositions charmantes qui ont été gravées par Bartolozzi, Woollet, etc. Bartolozzi et Byrne se sont exercés sur plusieurs de ses tableaux. On lui attribue aussi l'invention du théâtre pittoresque et mécanique. Ses premiers essais dans ce genre ont été décrits dans l'*Eydophysion*, journal littéraire allemand.

LOUTHF-ALYKHAN, septième et dernier prince de la dynastie Zend, qui a été remplacée sur le trône de la Perse par celle des Khadjars, était fils de Djâfar-Khan, et naquit en 1769. Il n'avait que seize ans quand son père, qui venait de s'emparer de Chiraz, lui en donna le gouvernement. La beauté de ses traits, sa taille avantageuse, sa bravoure, sa force, son adresse dans tous les exercices du corps, et plus encore son caractère affable et généreux, l'avaient rendu, de bonne heure, l'idole du peuple et des soldats. En 1788, il avait fait une brillante expédition dans la Perse méridionale et pris d'assaut la ville de Lar, lorsque, de retour à Chiraz, il y vit revenir Djâfar, qui avait eu la lâcheté d'abandonner Ispahan à l'approche de l'eunuque Agha Mohammed-Khan, son compétiteur. De nouveaux troubles l'ayant appelé dans le Kerman, il y apprit que Djâfar-Khan avait été assassiné, le 22 janvier 1789, par des princes de sa famille qu'il gardait comme otages, et que Seid-Mourad, l'un d'eux, s'était emparé de la souveraineté. Louthf-Aly, soutenu par les troupes du cheikh d'Abouchehr et des autres chefs des tribus arabes qui habitent les côtes du golfe persique, appelé d'ailleurs par les vœux des habitants de Chiraz, et secondé par Hadji Ibrahim, leur premier magistrat, rentra dans cette capitale après une courte résistance, y

fut reconnu roi sans opposition, et vengea la mort de son père par celle de l'usurpateur, qui n'avait régné que quelques mois. Agha Mohammed parut bientôt devant Chiraz; Louthf-Aly ne craignit pas de l'attaquer en rase campagne, le 7 août; mais s'il fut obligé de céder à des forces supérieures, il sut défendre sa capitale et contraindre son ennemi à décamper après un mois de siége. L'année suivante, Louthf-Aly Khan, qui avait fait des levées considérables pour repousser une nouvelle attaque qui n'eut pas lieu, marcha contre le gouverneur du Kerman, qui refusait de reconnaître son autorité, mais que la crainte réduisit bientôt à se soumettre et à offrir un tribut annuel. Le jeune prince exigeait en outre que le khan se rendît en personne à sa cour, et pour le forcer à cette démarche humiliante il assiégea la ville de Kerman au milieu d'un hiver rigoureux : le froid et la faim firent périr ses chevaux et un grand nombre de ses soldats. Enfin la désertion et le mécontentement du reste de son armée l'obligèrent de regagner Chiraz. Depuis cette malheureuse expédition, il perdit sa douceur et son affabilité, et devint défiant, irascible et farouche. Il s'aliéna même l'affection de Hadji Ibrahim, dont il avait épousé la fille, en faisant périr un rebelle auquel il avait solennellement pardonné, à la recommandation de son beau-père. Louthf-Aly Khan partit, au printemps de 1791, pour conquérir Ispahan. Hadji Ibrahim, chargé du gouvernement civil de Chiraz, fit arrêter, sans coup férir, le commandant de la garnison et celui de la citadelle. Maître de la ville, il informa de ses succès un de ses frères qui avait suivi le prince. Une conspiration se forma aussitôt dans l'armée. Les conjurés tirèrent sur le quartier du souverain, qui, abandonné par la plus grande partie de ses troupes, et forcé de renoncer à son entreprise, reprit le chemin de Chiraz, dont il trouva les portes fermées. Il se disposait à l'assiéger; mais Ibrahim, par ses promesses et ses menaces, parvint à débaucher le reste de ses soldats. Louthf-Aly ne put trouver un asile qu'auprès du cheikh de Bender Righ, et passa près d'un an à lever des troupes et à rétablir son autorité dans les environs de Chiraz. Vainqueur des cheikhs d'Abouchehr et de Kazeroun, il vint bloquer cette ville, au commencement de 1792, ne pouvant l'assiéger régulièrement faute d'infanterie et d'artillerie. Cependant Hadji Ibrahim, qui ne s'était rendu maître de Chiraz que pour le soumettre, ainsi que toute la Perse méridionale, à la domination des Khadjars, désarma, et chassa de la ville tous les soldats de tribus qui auraient pu s'opposer à son dessein. Agha Mohammed, informé par ce traître, lui envoya des secours; mais Louthf-Aly ayant triomphé des deux corps d'armée qui se présentèrent successivement, l'eunuque marcha en personne avec des forces plus imposantes. Celles du jeune prince étaient, dit-on, dans la proportion de deux à cent. Mais il suppléait au nombre par l'héroïsme de son caractère et par le courage de ceux qui s'étaient attachés à sa fortune désespérée. Agha Mohammed était campé près des ruines de Persépolis, dans les premiers jours de juin. Louthf-Aly surprit ses avant-postes pendant la nuit, répandit le carnage et la consternation parmi les Khadjars, les dispersa presque entièrement, et il ne lui restait plus, pour s'assurer de la victoire, qu'à pénétrer dans le quartier de son ennemi, lorsque ses soldats se dispersèrent, malgré lui, pour se livrer au pillage. N'ayant pu les rallier au point du jour, il se trouva forcé de fuir en toute hâte, pour n'être pas fait prisonnier; et l'habile eunuque, qui n'avait pas quitté son poste, demeura maître du champ de bataille, et entra peu de jours après dans Chiraz dont il détruisit les fortifications. Poursuivi par les vainqueurs, Louthf-Aly prit la route d'Yezd, s'avança jusqu'à Tebas dans le Kohistan, près des frontières du Candahar. Il y trouva quelques renforts, et, au moyen des succès qu'il obtint, il réunit jusqu'à seize cents hommes, avec lesquels il osa revenir dans le Farsistan et assiéger Darabdjerd, ancienne ville qui avait conservé une partie de son importance. Mais des forces supérieures l'obligèrent de renoncer à son entreprise : il risqua encore un combat, le perdit, et retourna implorer la protection du khan de Tebas. Il en fut reçu avec la même hospitalité: mais n'en pouvant plus attendre de secours, il se détermina, par son conseil, à se rendre auprès de Tymour-Chah, roi des Afghans, qui seul était assez puissant pour le rétablir sur le trône. La nouvelle de la mort de ce monarque, qu'il apprit avant d'arriver à Candahar, l'obligea de revenir sur ses pas. Il reçut alors des lettres qui relevèrent son courage. Il vint à Nermanchir, et ayant réussi à y rassembler quelques troupes, il forma le hardi projet de s'emparer de la grande ville de Kerman. Il y entra par surprise, en mars 1794, fit frapper des monnaies à son effigie, en mémoire de ce glorieux événement, et reprit quelque temps l'état de roi. Il battit toutes les forces envoyées contre lui, et reçut la promesse que les Russes feraient une diversion en sa faveur. Agha-Mohammed ne lui laissa pas le temps de tirer parti de cette alliance; il marcha à la tête d'une puissante armée pour écraser un ennemi que ses revers semblaient rendre toujours plus redoutable. Louthf-Aly Khan soutint dans Kerman un siége de quatre mois. Une nouvelle trahison y introduisit son rival, dans les premiers jours d'octobre. Le jeune prince se battit en désespéré, du matin au soir, dans les rues, et s'échappa enfin avec une poignée de braves, en s'ouvrant un passage à travers les ennemis. Une dernière perfidie termina la carrière aventureuse de ce jeune héros; mais on ne sait si elle doit être attribuée à son oncle ou au khan de Nermanchir, chez lequel il s'était encore réfugié. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après s'être défendu comme un lion, il fut renversé de cheval, et conduit blessé et garotté au camp d'Agha Mohammed. Le barbare, après l'avoir livré aux outrages les plus infames de ses gardes et de ses esclaves, lui fit arracher les yeux. Louthf-Aly Khan voulut attenter à sa propre vie; on l'en empêcha toujours, et on le conduisit à Tehran, sans le faire passer par Ispahan. Il jouit quelque temps de la consolation d'être réuni à ses femmes et à ses enfants; mais bientôt un ordre du vainqueur mit fin à la triste existence d'un prince qui faisait encore trembler son ennemi. Ainsi périt, en 1795, Louthf-Aly Khan, à peine âgé de vingt-six ans, héros digne d'un meilleur sort, et dont les poëtes persans ont déploré la perte et célébré les louanges, quoiqu'il eût de nombreux défauts, et que son habileté n'égalât pas son courage. En lui s'éteignit la famille de Kerim Khan, qui avait donné sept souverains à la Perse, pendant quarante-quatre ans. Elle fut remplacée par la dynastie qu'a fondée Agha-Mohammed, oncle de Feth-Aly Chah, aujourd'hui régnant. L'article de Louthf-Aly Khan, dans la *Biographie* Arnault, est rempli d'erreurs, de confusion et de contradictions, qu'il serait trop long de signaler ici.

LOUVEL (Louis-Pierre) naquit à Versailles, le 7 octobre 1783, de parents pauvres, mais honnêtes, et qui exerçaient le métier de marchands merciers. Son père, marié deux fois, avait eu des enfants de chaque lit : celui-ci était le plus jeune. Ayant perdu sa mère à l'âge de deux ou trois ans, l'affection qu'il lui portait appartint dès-lors tout entière à sa sœur aînée. Ce fut elle qui prit soin de son enfance : il l'appelait sa *bonne maman*. Un jour quelques petits garçons réunis devant lui pleuraient, manquant de nourriture, Louvel, se tournant vers sa sœur, lui dit : « Ils n'ont donc pas de sœur ni de mère, » et il courut chercher des fruits pour leur donner. Il avait alors six ans. Son père et sa sœur s'occupèrent de le faire entrer à Paris, dans un établissement gratuit, appelé à cette époque *Institution des enfants de la patrie*, aujourd'hui *la Pitié*. C'est dans la déclaration des droits de l'homme et la constitution que Louvel apprit à lire. Son ame, ouverte aux impressions profondes, reçut avec chaleur ce ferment des passions politiques. Le genre de vie solitaire qu'il adopta depuis fut éminemment propre à le nourrir. Après être venu passer quelques jours à Versailles auprès de sa sœur, il entra comme apprenti chez un maître sellier de Montfort-l'Amaury. Son goût pour la solitude lui fit donner par ses camarades l'épithète de *sournois*. Rarement il voulait s'associer à leurs jeux. Il n'avait d'expansion qu'avec sa sœur. Celle-ci, apprenant qu'il manquait d'ouvrage, le fit revenir à Versailles. Surprise de le voir lui offrir chaque jour quelque pièce d'argent, quoiqu'il n'eût pas trouvé encore

l'occasion de travailler, elle le suivit pour découvrir comment il la gagnait, et l'aperçut conduisant des traîneaux sur la glace. « Je serais bien malheureux, » lui dit Louvel, si jamais j'étais condamné à être à » charge à quelqu'un. » Bientôt après un de leurs parents lui procura de l'ouvrage comme garçon sellier. Passionné pour la lecture, il mettait en ordre avec sa sœur les feuilles d'imprimerie que celle-ci achetait pour son commerce, et tous deux les parcouraient avec avidité avant d'en faire usage. Leurs économies étaient souvent employées à acheter des livres. Ceux des théophilanthropes attiraient surtout leur attention : ils se nourrissaient de leur morale, et Louvel ne manquait jamais tous les jours de décade, d'assister, dans leur temple, aux cérémonies du culte. A seize ans, il alla travailler à Orléans, ensuite à Paris, d'où il partit, après quelques mois, pour faire son tour de France. A cette époque, il éprouva pour une jeune femme la seule inclination qu'on lui ait connue. L'amour dans une ame comme la sienne, et surtout l'amour contrarié par la jalousie, devenait une passion forcenée, il mettait en jeu les ressorts de son imagination avec une telle violence, que lui-même, épouvanté des excès dont il se sentait capable, précipita l'instant de son départ. « Je quitte la ville, écrivait-il à sa sœur : je suis trop » jeune pour me marier ; et si je voyais un autre » homme avec elle, je le tuerais. » Ainsi sous l'empire d'une passion qui maîtrisait toutes ses facultés, cet homme se montrait tout à coup disposé à franchir l'intervalle immense qui séparait de l'idée d'un crime toutes les habitudes de sa vie, car il était doux et serviable : toujours empressé auprès de sa sœur Thérèse, il lui avait témoigné, en plusieurs occasions et pendant une maladie, la plus tendre sollicitude ; on l'avait vu, douloureusement affecté de quelques mésintelligences de famille, employer tous ses efforts pour rétablir la concorde. Une autre sœur qu'il avait à Paris, pressée quelquefois par le besoin, n'avait jamais imploré en vain les secours de Louvel. Économe et frugal, il haïssait les dettes, et avait toujours devant lui une certaine somme, produit de ses épargnes. Pendant les quatorze ou quinze ans qu'il fut absent de Paris, il ne revint qu'une seule fois, pour satisfaire à la loi de la conscription. Une blessure, résultat d'un accident, le rendait surtout impropre au service de la cavalerie. Néanmoins il fut incorporé dans un escadron du train d'artillerie de la garde impériale, en 1806 : il avait juré de déserter s'il n'obtenait pas son congé ; il lui fut délivré six mois après son arrivée au corps. La vie du soldat ne convenait point à son caractère sombre et taciturne ; il évitait les distractions bruyantes, paraissait bizarre et dédaigneux envers ses camarades, et fuyait leurs conversations ; rien en eux n'était en harmonie avec son humeur, d'autant plus sombre qu'il était plus isolé ; ni la fortune, ni l'ambition ne paraissaient tourmenter son ame ; il vivait dans ses propres réflexions. Depuis les événements de 1814, cette prédisposition rêveuse parut s'accroître tous les jours, au point que sa sœur Thérèse appela les secours d'un médecin, craignant pour Louvel la maladie dont un autre de ses frères, jardinier à Fécamp, était atteint depuis quelque temps. Ce frère était frappé d'aliénation mentale ; dans ses moments d'aberration il s'occupait surtout de politique. Voici la lettre que Louvel écrivait à ce sujet, en 1818, et qui a été trouvée dans les papiers de sa sœur : « J'ai vu la lettre de mon » neveu, qui nous fait connaître que son père est tou» jours malade d'esprit, mais il ne nous en dit pas la » cause. Jusqu'à présent nous avons attribué la cause à » la perte de sa fille. Peut-être d'autres malheurs et l'ef» fet des événements politiques, de tous les malheurs... » *Respectons-les ; parlons-en peu* et *sagement*. » Ce frère est maintenant dans un hospice. Louvel ne l'avait vu qu'une seule fois, mais avait longtemps entretenu avec lui une correspondance. Il était loin, de son côté, d'offrir les mêmes symptômes. Cependant la chute de Napoléon frappa vivement son esprit. A l'instant où ce colosse de gloire disparut de devant ses yeux, toutes les idées de sa jeunesse se précipitèrent à la fois dans son imagination. Les imprécations qu'il avait entendues contre les puissances qui voulaient donner des lois à la France, contre les Bourbons qui secondaient leurs efforts, toutes les expressions de haine dont les clubs retentissaient contre cette famille et les étrangers, à l'époque de la révolution, vinrent assaillir Louvel, encore étonné de ce qu'il voyait. Il se crut appelé à sauver la patrie en commettant un crime, et cette idée opéra autour d'elle la concentration puissante de toutes ses facultés. Son tempérament bilieux et mélancolique ne le disposait que trop à nourrir un semblable projet. Louvel, homme de petite taille, cachait sous d'épais sourcils des yeux éclatants et durs ; son teint pâle et jaunâtre, la maigreur de ses joues, une bouche grande, mince, habituellement serrée, la contraction fréquente de ses lèvres, offraient les indices des paroxismes violents auxquels le conduisait cette situation terrible de son ame. Les désastres de Waterloo, l'invasion des troupes étrangères, les rigueurs obligées d'une seconde restauration, augmentèrent cette exaltation, et dans le secret de son cœur il voua à la mort tous les membres de la famille royale. Une circonstance, si elle est vraie, et quelques personnes qui assurent en avoir été témoins l'ont rapportée, dut fortifier ses funestes résolutions. Le duc de Berri, essayant une selle en présence de Louvel, à Metz, dit : « *On travaille mieux en Angleterre.* — Que n'y êtes-vous resté ? » répliqua celui-ci d'un ton brusque. Le prince, irrité, lui donna, assure-t-on, quelques coups de cravache. Quoi qu'il en soit, et malgré la fierté et la susceptibilité connues de Louvel, le desir de venger cet outrage ne fut point le mobile de sa conduite. Il a avoué qu'il avait voulu assassiner le duc de Valmy, à Metz, à cause de son adhésion au nouvel ordre de choses, et le comte d'Artois à son passage à Nanci. La procédure a constaté le voyage qu'il fit, le 8 mai, à Calais, pour faire périr le roi à son débarquement. Un instant son enthousiasme pour Napoléon sembla lui faire oublier ses projets criminels. Résolu de le suivre à l'île d'Elbe, il se rendit à Fontainebleau. Étant arrivé trop tard, il partit seul pour Marseille, s'embarqua pour la Corse, et vint à l'île d'Elbe, où le maître sellier de l'empereur, Vincent, l'employa pendant deux mois. Il est constant qu'il n'a jamais approché Bonaparte, ni aucun des personnages de sa suite. Il était à Chambéry quand il apprit son arrivée à Grenoble. Il se mit en route par un temps affreux, laissant ses hardes et l'argent qui lui était dû. A Lyon, il fut de nouveau employé par Vincent, comme garçon sellier, et suivit Napoléon jusqu'à Paris. Attaché à ses équipages, il l'accompagna pendant la guerre, ensuite à la Malmaison, à Fontainebleau, et enfin à la Rochelle, où il resta pendant trois mois préposé à leur garde. C'est pendant son séjour en cette ville qu'il fit fabriquer le poignard avec lequel il frappa sa victime. Au mois d'octobre 1815, il revint à Versailles, et travailla pendant quelques mois pour le compte d'un de ses parents, qui le fit placer aux écuries du roi au Carrousel. Il s'y conduisit avec régularité ; probe, laborieux, exact et soigneux, malgré le caractère que nous avons dépeint, il se faisait aimer de ses camarades par sa complaisance. Tous étaient bien éloignés de le croire capable d'un crime. « Parmi ceux qui connaissaient Louvel, dit le » rapporteur de la chambre des pairs, il ne s'est pas même » trouvé d'homme dont les opinions coupables aient dû » réveiller notre sollicitude. » En effet, loin de s'attacher à ceux dont les opinions étaient conformes à son exaltation, et de chercher à puiser dans leurs conversations un aliment à sa haine, il ne parlait jamais de Bonaparte ni des Bourbons ; seulement il défendait à sa sœur de lui manifester des sentiments contraires aux siens. Il a soutenu n'avoir pas lu un journal depuis 1816. Les livres qu'on a trouvés chez lui, sont : 1° la *Constitution* de 1791 ; 2° un volume des *Victoires et Revers de l'armée française*, ou *Abrégé historique des campagnes des François, depuis la révolution, jusqu'en 1815* : ouvrage dans lequel on n'a trouvé rien de répréhensible ; 3° *Les Crimes secrets de Napoléon Bonaparte, faits historiques recueillis par une victime de sa tyrannie* ; 4° un *Almanach de Liège* (1820), dans lequel se trouvent beaucoup d'articles en faveur du roi ; 5° un volume sur l'éducation, livre moral et religieux, par Ambroise Rendu, inspecteur-général de l'université, et avocat général à la cour royale de Paris ; 6° un volume dépareillé de l'*Essai sur les mœurs*, par Voltaire ; 7° l'*Ermite de la Chaussée-d'An-*

tin; 8° *Discours du roi à l'ouverture des sessions de* 1818 et 1819; 9° quelques chansons insignifiantes et imprimées. Cette énumération réfute les déclamations de quelques hommes de parti contre la philosophie moderne, dont Louvel était à leurs yeux un adepte fanatisé. Mais laissons Louvel raconter lui-même ses noirs projets, et comment il parvint à les accomplir. « On peut juger par ce que j'ai fait, dit-il, que je ne suis pas ami des Bourbons. Depuis 1814, je n'ai cessé de rouler dans ma tête le projet de les exterminer tous. J'avais voulu l'exécuter à Calais, soit sur le roi, soit sur celui des princes que j'y aurais trouvé. Venu de Calais à Fontainebleau, j'y avais porté la même volonté. La commission était trop pénible pour prendre son parti sans hésiter. Je n'y mis pas d'abord une grande activité. Toutefois, pendant que j'étais à Fontainebleau, M. le duc de Berri, recevant une fête de la vieille-garde, l'idée me vint de profiter du moment. La satisfaction générale me fit faire des réflexions, et je me dis : Serait-ce moi qui aurais tort? J'allai à l'île d'Elbe pour me distraire de mes projets, non pour m'y confirmer. Mes idées m'y poursuivirent. Je ne m'y plaisais pas, je m'embarquai pour Livourne, toujours préoccupé de mes projets, et me reprochant le temps que je perdais à faire des courses à l'île d'Elbe et en Italie. Je rentrai en France, et vins à Chambéry. Je m'y arrêtai trois mois. Au bout de ce temps, la nouvelle éclata de l'arrivée de Bonaparte à Grenoble. Je voulus savoir ce qui en était : je laissai chez mes maîtres, hardes, outils, et même l'argent qu'ils me devaient, et je me rendis à Grenoble, d'où je revins à Lyon, puis à Paris, avec les équipages de Bonaparte. Monsieur venait de partir : s'il eût été à Lyon, je l'aurais tué, sans doute. Pourtant, après le retour de l'empereur, je vis bien qu'il n'était pas question de mes projets. Je les repris quand il fut embarqué une seconde fois. J'étais alors à la Rochelle : j'y achetai le poignard dont je me suis servi. Je revins à Versailles : j'y fus employé aux écuries, comme ensuite à Paris. Depuis lors, j'ai cherché, sans relâche, soit à Versailles, soit à Saint-Germain, soit à Saint-Cloud, soit à Fontainebleau, soit à Paris, à exécuter mon projet. Je savais que je me perdais, je savais que ma tête allait tomber : mais les Bourbons me semblaient trop coupables pour y renoncer. J'ai couru çà et là pour réussir. Je me rendis à Fontainebleau, en 1816, pour le service des équipages, lors de l'arrivée de madame la duchesse de Berri en France. Je cherchais des occasions. J'allais aux chasses. A celles de Saint-Germain, j'y suis allé plus de cinquante fois, c'est-à-dire à toutes celles que je pouvais soupçonner; et comme les valets en causent entre eux, je le savais presque toujours. Je les suivais à pied. J'y allais même de Paris, ainsi qu'aux chasses de Vincennes et de Meudon, sans le dire à ma sœur. » (Celle-ci lui avait souvent fait la demande de la conduire à une chasse; il s'y était constamment refusé, disant que ce spectacle ne convenait point à une femme). « Pour m'en ménager le temps, et faire coïncider mes devoirs avec mes courses, je forçais mon travail, et j'allais au-devant des besoins du service. Je portais toujours un poignard sur moi, quand je supposais que je pourrais rencontrer un Bourbon; mais constamment avec la résolution de commencer par le duc de Berri, parce que c'était la souche; d'ailleurs je n'avais qu'une vie, et je voulais qu'elle me fût payée cher. Après M. le duc de Berri, j'aurais tué M. le duc d'Angoulême, puis Monsieur, puis le roi; j'en voulais à tous les Bourbons. Après le roi, je me serais peut-être arrêté : il est possible même que je me fusse arrêté après Monsieur, si je n'avais pas réussi à atteindre le roi. Les seuls coupables sont ceux, princes ou particuliers, qui ont porté les armes contre leur pays. Je ne suivais pas seulement les Bourbons aux chasses; depuis trois ans, je rôdais, presque tous les soirs, autour du spectacle auquel je supposais que le prince pourrait aller. Pour le savoir, je lisais les affiches, car je conjecturais où il irait, par la qualité des pièces. S'il devait se rendre à Feydeau, je ne m'y trouvais pas, parce que, comme il avait une entrée particulière où le public n'était pas admis, il n'y avait rien à faire. Quand j'allais autour de l'Opéra, et qu'il n'y était pas arrivé à huit heures et quart, temps qu'il ne dépassait jamais, je me retirais. Quoique je ne sois nullement religieux, je suivais le duc de Berri dans les églises où il allait. C'est ainsi que, plusieurs années de suite, je suis allé à l'Assomption, le jour de la fête de Dieu, parce que j'étais sûr de l'y trouver. La foule et la garde m'ont presque toujours empêché d'arriver jusqu'à lui. La dernière fête, notamment, je fis tous mes efforts pour parvenir à la voiture; cela me fut impossible. Depuis bien des jours, continue-t-il, je cherchais l'occasion de consommer mon dessein. J'étais allé rôder, le 11, autour de l'Opéra, le 12 autour de Feydeau, et toujours sans fruit. Le dimanche gras, 13 février, je me levai de bonne heure. Après quelques soins de ménage et de toilette, auxquels je me livrai dans ma chambre, je fis mon déjeuner chez Dubois, aubergiste, rue Saint-Thomas du Louvre, où je mangeais toujours. Je rentrai. Je causai quelques moments avec Barbé son perruquier, et deux autres personnes qui étaient chez lui, de choses indifférentes. Puis j'allai dans ma chambre prendre un poignard comme c'était ma coutume toutes les fois que je voulais rôder : c'était le plus petit. Je sortis pour voir les masques et le bœuf gras : il pouvait être alors une heure et demie. Ma promenade, après divers tours dans la rue de Rivoli et les rues adjacentes, me conduisit par le boulevard, d'où je poussai par la place Louis XV à travers les Champs Elysées, jusqu'à moitié chemin de la barrière de l'Etoile à la porte Maillot. Il se faisait tard, je regagnai l'auberge de Dubois : j'arrivai vers cinq heures et demie. J'y dînai à côté d'un nommé Beaumont, maréchal des écuries, qui ne me dit et à qui je ne dis rien de remarquable. Sept heures sonnèrent. Je remontai dans ma chambre pour prendre mon second poignard, je le plaçai dans l'un des goussets de mon pantalon, et l'autre poignard dans l'autre gousset. Ainsi armé, je me rendis près de l'Opéra. J'avais jugé que le spectacle extraordinaire de ce jour y appellerait le prince. Je ne m'étais pas trompé. A huit heures le prince et la princesse arrivèrent. Quand M. le duc de Berri descendit, je voulus le frapper; le courage me manqua, comme cela m'est arrivé déjà bien des fois; il passa. J'entendis donner aux voitures, de bouche en bouche et tout haut, l'ordre de venir à onze heures moins un quart; je le retins. Je m'en allai, en me reprochant mon manque de courage, et à peu près résolu à m'aller coucher. Je traversai le Palais-Royal. Là, une foule de réflexions m'assaillirent. Je songeai que j'aurais moins d'occasions par la suite, car j'avais reçu l'avis que j'irais, à dater du 1er du mois suivant, remplir mon emploi à Versailles. Il se fit en moi une révolution nouvelle. Ai-je tort? ai-je raison? me disais-je. Si j'ai raison, pourquoi le courage me manque-t-il? si je n'ai pas raison, pourquoi ces idées ne me quittent-elles pas? Je me décidai à l'instant pour le soir même. Je me promenai dans le Palais-Royal. J'allai et vins plusieurs fois, dans l'intervalle de huit à onze heures du soir, du Palais-Royal à l'Opéra, et de l'Opéra au Palais-Royal, observant si l'ordre n'était pas changé. Enfin, en y retournant à onze heures moins vingt minutes, les voitures étaient déjà arrivées : je me suis glissé près d'elles. J'ai attendu un quart d'heure à la tête du cheval d'un cabriolet. L'ordre a été donné aux voitures d'avancer. Je me coulai le long du mur. Le prince parut. Aussitôt que la princesse et sa dame d'honneur furent remontées dans la voiture (le factionnaire me tournait le dos), je m'élançai sur le prince, le saisis de la main gauche par l'épaule gauche, le frappai du côté droit et m'enfuis. » Il chercha en effet à s'échapper. Déjà il avait gagné la rue de Richelieu, et se dirigeait sur le boulevard, lorsque les cris : à l'assassin! portèrent un garçon limonadier qui passait près de l'arcade Colbert, à se jeter sur un homme qui fuyait; il l'arrêta, la garde aida à le conduire sous le vestibule de l'Opéra : on interrogea cet individu, sur lequel sa fuite seule élevait quelques soupçons, et tous les spectateurs demeurèrent immobiles d'étonnement et d'horreur en l'entendant dire d'une voix assurée : « Je suis Louvel, l'assassin que vous cherchez; disposez de moi : je n'ai pas manqué mon coup, je suis content. » Il était sur le lieu de

son crime, sous le vestibule où les chirurgiens donnaient les premiers soins à la blessure du duc de Berri. Lui seul, au milieu de cette scène de désolation, conservait une contenance tranquille. Il se trouva mal un instant : comme s'il eût redouté qu'on n'attribuât cette défaillance à un mouvement de faiblesse, il fit remarquer qu'elle n'était occasionée que par le poids des menottes dont on l'avait chargé, et qui étaient trop serrées. Interrogé successivement, pendant plus de dix-huit heures, par les commissaires de police, par le préfet de police, le président du conseil des ministres et les juges d'instruction, il se tint renfermé dans le sens des réponses que nous avons rapportées. Conduit à la Conciergerie, on ne voulut pas le mettre au secret, de peur qu'en s'arrachant la vie il ne privât le gouvernement des importantes révélations qu'on attendait de lui. Un officier de paix et un brigadier de gendarmerie préposés à sa garde, se relevaient de trois heures en trois heures, tenant bulletin de ce qu'il avait fait et dit dans chaque intervalle. Il n'écrivit et ne reçut aucune lettre pendant sa détention. Les magistrats chargés de l'instruction du procès, le médecin et l'aumônier de la Conciergerie, sont les seules personnes qui aient eu accès dans sa prison. Le roi, conformément à l'article 33 de la charte constitutionnelle, déféra à la chambre des pairs l'assassin Louvel. Tous les renseignements, témoignages, et jusqu'aux plus vagues rumeurs publiques, furent discutés par une commission d'enquête et le procureur-général Bellart. L'opinion publique, épouvantée au récit d'un pareil forfait, l'avait entouré, dans sa terreur, de tous les fantômes d'une vaste conspiration. Encore ignorant les détails recueillis sur ce crime, beaucoup de gens attendaient les nombreuses arrestations qui devaient le suivre. Le procureur-général croyait à leur nécessité, au moins comme précautions politiques, et ses soupçons sur la complicité de quelques-uns n'étant pas dissipés, on répandit le bruit de dénonciations faites par Louvel; personne ne s'en émut, et le rapport de M. de Bastard, commissaire de la chambre des pairs, après une analyse sage et raisonnée de tous les faits, établit clairement l'isolement de Louvel dans son crime, et demanda qu'il fût seul mis en accusation. Ses conclusions furent adoptées. Il ne s'éleva de débats que sur la compétence de la cour. Ce fut le 5 juin 1820, que Louvel parut devant la cour des pairs. Il était proprement vêtu. Les souffrances de sa prison n'avaient point altéré son incroyable sérénité. Il promenait avec indifférence, et sans émotion, ses regards sur l'assemblée. Pendant les deux jours que durèrent les débats, il montra le plus grand sang-froid; il répondit aux questions qui lui furent adressées, les mêmes choses que dans les autres interrogatoires, et quand on mit devant ses yeux l'idée d'un châtiment éternal, «*Ce n'est qu'un mot*, » dit-il, et un sourire dédaigneux parcourut en même temps ses lèvres. Plusieurs fois un mouvement de surprise et d'indignation de la part de ses juges interrompit ses professions de principes sans qu'il donnât le moindre signe de découragement. Calme, il se reposait dans son crime, comme une conscience juste dans le souvenir d'une bonne action. Il repoussa constamment l'idée de complicité. « Je voulais, disait-il, agir sûrement, je devais agir seul. Je n'ignorais pas qu'un homme est toujours maître de la vie d'un autre homme quand il veut sacrifier la sienne; je n'avais besoin de personne. » Tout à l'heure, lui dit M. le chancelier, vous avez appelé horrible votre projet : vous reconnaissez donc que c'est un crime que vous avez commis. — « Je l'ai appelé horrible, répliqua Louvel, parce qu'elle est toujours horrible, l'action d'un homme qui se jette sur un autre pour le poignarder par derrière. » On lui demanda s'il n'avait pas été touché de la bonté du prince qui, rendant le dernier soupir, avait imploré le pardon de celui qui l'avait frappé. Il répondit : « Pardonnez-moi, monsieur. » — Comment n'êtes-vous pas alors revenu à la religion, seule ressource qui vous reste peut-être? — « La religion n'a pas de remède à ce que j'ai fait. » Questionné pourquoi, après avoir assassiné le duc de Berri, il *se croyait obligé* d'assassiner le duc d'Angoulême, il dit : « Si j'avais eu le malheur de m'évader, bien des personnes, mille, vingt mille, cinquante mille peut-être, auraient été inquiétées. J'aurais gémi de les voir persécutées lorsque j'étais seul coupable : et comme j'en voulais à tous ceux qui avaient trahi la nation, en les y faisant tous passer je serais venu à bout de me faire découvrir. » Un noble pair, maréchal de France, ayant dit qu'un tel parricide méritait en coupable d'avoir le poignet coupé, et l'ayant sommé de nouveau de déclarer ses complices, Louvel se tourne vers lui : « Si quelqu'un, dit-il, mérite d'avoir le poignet coupé, c'est vous; vous qui êtes mon premier complice. Vous êtes mon complice, parce que si vous n'aviez pas trahi la France, je n'aurais pas commis un crime. Vous avez vendu la patrie, et moi j'ai voulu la sauver. » De nombreux témoins furent entendus, et quand l'avocat-général eut terminé son réquisitoire, Me Bonnet, avocat nommé d'office, plaida l'incompétence de la chambre et l'aliénation mentale. Ensuite, sur l'invitation de M. le chancelier, Louvel tira de sa poche deux feuilles écrites de sa main, et, avec le ton de la plus froide insensibilité, lut le discours suivant : « J'ai aujourd'hui à rougir d'un crime que j'ai commis seul. J'ai la consolation de croire, en mourant, que je n'ai point déshonoré la nation ni ma famille. Il ne faut voir en moi qu'un Français dévoué à se sacrifier pour détruire, suivant mon système, une partie des hommes qui ont pris les armes contre la patrie. Je suis accusé d'avoir ôté la vie à un prince, je suis seul coupable : mais parmi les hommes qui occupent le gouvernement, il y en a d'aussi coupables que moi. Ils ont reconnu, suivant moi, des vices pour des vertus.... Les plus mauvais gouvernements que la France a eus, ont toujours puni les hommes qui l'ont trahie, ou qui ont porté les armes contre la nation. Suivant mon système, lorsque des armées étrangères menacent, les partis dans l'intérieur doivent cesser, et se rallier pour combattre, pour faire cause commune contre tous les ennemis de tous les Français.... Les Français qui ne se rallient pas sont coupables. Suivant moi, le Français qui est obligé de sortir de France par l'injustice du gouvernement, si ce même Français se met à porter les armes pour les armées étrangères contre la France, alors il est coupable. Il ne peut rentrer dans la qualité de citoyen français. Selon moi, je ne peux pas m'empêcher de croire que si la bataille de Waterloo a été si fatale à la France, c'est qu'il y avait à Gand et à Bruxelles des Français qui ont porté les armes, des secours aux ennemis. Suivant moi, et selon mon système, la mort de Louis XVI était nécessaire, parce que la nation y a consenti.... si c'était une poignée d'intrigans qui se fût portée au palais, et qui lui eût ôté la vie sur le moment, oui, je le croirais... mais comme Louis XVI et sa famille sont restés longtemps en état d'arrestation, on ne peut pas concevoir que ce ne soit pas de l'aveu de la nation... De sorte que s'il n'y avait que quelques hommes, il n'aurait pas péri... la nation entière s'y serait opposée. Aujourd'hui, ils prétendent être les maîtres de la nation, mais, suivant moi, les Bourbons sont coupables, et la nation serait déshonorée si elle se laissait gouverner par eux. » Louvel, reconduit à la Conciergerie, apprit son arrêt de mort sans émotion. Il témoigna à l'abbé Montès, qui ne le quitta pas depuis dix heures du soir jusqu'à sept heures du matin, de l'attendrissement et de la reconnaissance pour ses soins et ses exhortations. Il lui demanda, à genoux, pardon du chagrin qu'il lui causait par sa résistance, mais lui avoua qu'il ne croyait à aucun des dogmes et mystères de la religion. Quand l'aumônier fut sorti, Louvel, s'adressant à M. Cauchy, secrétaire greffier de la cour des pairs, lui dit : « Monsieur, vous m'avez envoyé là un bien brave homme. » L'exécution devait avoir lieu à huit heures du matin. Il avait passé la nuit du 6 au 7 à écrire des lettres à ses parents. A l'heure indiquée, ne voyant autour de lui aucuns préparatifs, il témoigna de l'impatience pour le retard qu'on lui faisait éprouver. Quelques minutes auparavant il avait demandé un bouillon et un verre de vin. A onze heures, le procureur-général entra dans sa prison; il chercha vainement à obtenir de lui quelques aveux. Dès le matin, une foule immense s'était portée sur le passage qu'il devait traverser. A six heures moins un quart, il se rendit sur la place de Grève à travers un grand appareil de forces militaires.

Il était vêtu d'une redingote bleue, portait du linge blanc, et conservait son chapeau sur la tête. L'aumônier marchait à côté de lui, sans obtenir de sa part aucune marque d'attention. Ses yeux se promenaient avec tranquillité sur le peuple. Au pied de l'échafaud, l'abbé Montès lui dit : « Regardez le ciel : dans un instant vous « comparaîtrez devant le souverain juge ; il est encore « temps de le désarmer par un sincère repentir. » *J'en suis fâché*, fut toute sa réponse. L'aumônier insistant, il ajouta : « Dépêchez-vous, on m'attend là-haut. » Le 7 juin 1820, à six heures cinq minutes, il avait cessé de vivre. La défense a pu présenter Louvel comme un misérable atteint de folie ; l'histoire ne le jugera point ainsi. Elle condamnera sa haine pour un prince dont la jeunesse était un des gages d'avenir de la France ; elle ne séparera point la nation d'une famille qui fonde son droit, non sur le malheur de nos armes, mais sur les institutions qu'elle nous offrit en échange du despotisme qui avait perdu la révolution en France. Il ne fut point donné à l'intelligence de Louvel de reconnaître ce grand fait, et une fois pénétré de la distinction funeste entre la patrie et la royauté, ce ne fut plus qu'un fanatique, protestant contre la faiblesse de ses compatriotes, et se dévouant à ce qu'il croyait leur salut, comme l'Anglais Felton quand il assassina Buckingham, qui pervertissait l'âme du jeune roi, Charles Ier ; comme ce jeune homme d'Erfurt, qui, à Schœnbrun, voulut poignarder Napoléon, parce qu'il était, à ses yeux, le fléau de son pays et de l'Europe ; comme Sand, lorsqu'en ôtant la vie à Kotzebue, il crut s'être fait le représentant et le vengeur de l'Allemagne. On a gravé plusieurs portraits de Louvel, et publié diverses relations de son procès. 1° *Cour des pairs de France. Procès-verbal des séances relatives au jugement de Louis-Pierre Louvel*, Paris, chez Didot, 1 vol. in-8° ; 2° *Rapport fait à la chambre des pairs*, le 25 mai 1820 et jours suivants, par M. le comte de Bastard, pair de France, premier président de la cour royale de Lyon, l'un des pairs commis pour l'instruction du procès suivi contre Louis-Pierre Louvel. (Lyon, imprimerie de la cour royale, septembre 1820, in-8°, 444 pag.) ; 3° *Histoire du procès de Louis-Pierre Louvel*, par Maurice-Méjean, avocat à la cour royale de Paris, Paris, 1820, 2 vol. in-8°.

LOUVERTURE (Toussaint). On ne sait pas précisément si cet homme extraordinaire est né en Afrique ou à Saint-Domingue ; il y a lieu de croire cependant qu'il reçut le jour, en 1745, dans cette colonie, sur l'habitation Bréda, où il était encore en 1791. Dès son jeune âge, il avait captivé l'amitié du gérant de l'habitation, qui lui apprit à lire et à écrire, et lui fit obtenir la place de postillon, ce qui lui donnait beaucoup de supériorité sur les autres esclaves, qui avaient d'ailleurs un grand respect pour lui, et lui obéissaient avec une soumission presque égale à celle qu'ils montraient à leur maître. Marié à vingt-cinq ans, il avait eu de son union une nombreuse famille. Les événements politiques qui changèrent les destinées de la France, en 1789, ne tardèrent pas à réagir sur Saint-Domingue, et la révolution éclata pour ainsi dire en même temps dans les deux hémisphères. Aux colonies, où les classes étaient en plus grand nombre que dans la métropole, et la distance qui les séparait plus marquée, les causes de discorde durent être plus multipliées, et la lutte des partis plus sanglante. Les blancs, qui supportaient impatiemment le joug colonial, accueillirent avec le plus vif enthousiasme les principes de liberté proclamés par les patriotes français ; mais exclusifs dans leurs vœux, ils n'en voulaient le triomphe que pour eux seuls, refusant obstinément de partager avec les mulâtres, que le préjugé de la couleur leur faisait considérer comme une race dégénérée, les bienfaits du nouvel ordre de choses qui s'annonçait. Ceux-ci, de leur côté, qui rendaient aux planteurs à peau blanche haine pour haine, et qui leur firent une guerre si acharnée pour en obtenir la consécration de leurs droits à l'égalité, oubliant que leurs mères se trouvaient parmi les esclaves, ne traitaient pas moins durement que leurs adversaires cette malheureuse caste, qui profita enfin des leçons d'insurrection que lui avaient données ses maîtres. Ce fut en 1791 que les nègres, aigris par de cruels traitements, brisèrent leurs chaînes. Alors surgit sur la scène, où il devait jouer un si grand rôle, l'homme extraordinaire qui semble être le Spartacus prédit par Raynal. Toussaint Louverture, vivement pressé par ses camarades, au moment de la révolte, de se mettre à leur tête, accepta ce commandement ; mais il en fit d'abord usage pour sauver les jours et les propriétés de son maître, qui, grâce à sa protection, put se retirer aux États-Unis avec sa famille et une grande partie de ses richesses. Après avoir payé ce tribut à la reconnaissance, il rejoignit le corps de Biassou, l'un des principaux chefs des noirs révoltés, et lui fut adjoint comme lieutenant, avec le titre assez bizarre de médecin des armées du roi. Peu de temps après, il suivit dans la partie espagnole ses frères insurgés, que le gouvernement de Santo-Domingo et les émigrés français y avaient attirés dans le but d'opérer, avec leur secours, une contre-révolution, et y reçut le grade de colonel. Ainsi, ce fut à l'instigation des blancs que les nègres inondèrent de sang la plus belle des colonies. Soulevés au nom du roi, c'est au nom du roi qu'on leur parlait, et sur le drapeau qui leur servait d'étendard, il était écrit d'un côté *vive le roi*, et de l'autre *ancien régime*. Toussaint Louverture combattit pendant quelque temps dans les rangs espagnols, sans que les nombreux avantages que les noirs remportèrent alors sur les blancs pussent engager ces deux classes à cesser de s'exterminer pour se réunir contre l'ennemi commun. Le triomphe du parti républicain en France, vers la fin de 1792, influa sur le choix des commissaires que la métropole avait envoyés à diverses reprises dans la colonie, et qui jusqu'alors avaient été choisis parmi des hommes plus ou moins dévoués aux intérêts des propriétaires blancs. Santhonax, Polverel et d'Ailhaut, mais surtout le premier, qui arrivèrent à cette époque à Saint-Domingue, prirent ouvertement le parti des hommes de couleur, et, sans se déclarer d'abord positivement en faveur des nègres, leur conduite laissa facilement apercevoir l'intérêt que leur inspirait cette population si longtemps malheureuse. Ces dispositions occasionèrent de longs conflits entre eux et l'administration, qui, recevant son impulsion du gouvernement de la métropole, avait toujours cherché à arrêter les progrès de la révolution, et à conserver à la colonie ses anciennes formes. La division qui régnait entre ces deux pouvoirs alla si loin, que M. Galbaud, qui arriva peu de temps après dans la colonie avec le titre de commandant-général, ayant voulu s'opposer aux desseins des commissaires, Santhonax souleva contre lui la population de couleur, et le força de quitter la colonie. Devenus, par cette mesure violente, les seuls maîtres de l'autorité, les commissaires embrassèrent alors ouvertement la cause des nègres, et proclamèrent l'indépendance de ceux qui ne combattaient pas dans les rangs espagnols. Irrités de voir renverser ainsi de fond en comble l'ancien système colonial, les propriétaires blancs se donnèrent aux Anglais, et cette défection fut imitée par un grand nombre de mulâtres, que l'intérêt de la propriété rendait également ennemis de l'affranchissement des noirs (1793). La situation désespérée de la colonie, pressée à la fois par les Anglais, les Espagnols, les colons émigrés et les nègres passés à l'étranger, allait forcer les commissaires à capituler, lorsqu'ils reçurent l'ordre de revenir en France pour y rendre compte de leur conduite ; et leur départ laissa au général Laveaux seul la tâche difficile de sauver Saint-Domingue (1794). C'est à présent que les événements que nous avons à raconter vont développer le caractère de Toussaint Louverture. Le général Laveaux, qui entretenait depuis quelque temps avec lui une correspondance secrète, ayant réussi, en lui offrant le grade de colonel, à lui faire abandonner l'armée espagnole, son retour dans nos rangs changea la destinée de la partie française de Saint-Domingue. En effet, par suite de l'influence toute-puissante que ce chef noir exerçait sur les gens de sa caste, sa défection entraîna bientôt celle des autres bandes qui étaient aussi au service du gouvernement espagnol, et avec leur secours on obtint en peu de temps, outre le licenciement des troupes de Jean-François, la reddition des places les plus importantes de la colonie. L'Espagne ayant, par le traité de Bâle (juillet 1795), cédé Santo-

Domingo à la France, les Anglais, sur le point d'être entièrement chassés de la partie française de Saint-Domingue, voulurent tenter de nouveaux efforts pour nous enlever une colonie dont leur politique jalouse nous enviait tant la possession; mais cette attaque fut sans succès, et l'ennemi forcé de se retirer, grace aux efforts réunis de Toussaint et du général Laveaux. Celui-ci, qui savait que si la colonie était délivrée presque entièrement de l'invasion étrangère, on en était en partie redevable à Louverture, accordait à ce chef une estime et une considération dont les mulâtres se montrèrent si jaloux, que Rigaud, leur général, fit arrêter le général Laveaux et l'ordonnateur Perroud, sous prétexte qu'ils favorisaient spécialement les nègres. Toussaint les délivra à la tête de dix mille hommes, et le général Laveaux, dont ce nouveau service avait augmenté l'affection pour Toussaint, le nomma son lieutenant au gouvernement de Saint-Domingue. Cette fermeté comprima pour quelque temps la turbulence des gens de couleur, et Santhonax, qui avait réussi à se justifier des reproches faits aux actes de son administration, trouva à son retour la colonie dans un état assez prospère. Il en témoigna sa satisfaction au chef noir, en le nommant général de division, promotion qui fut pour les mulâtres un nouveau sujet de mécontentement et de jalousie. Jusqu'alors Toussaint Louverture, dont la dissimulation était la base du caractère, avait su cacher ses desseins ambitieux, et n'avait montré d'autre désir que de se rendre digne, par son zèle et son dévouement, des honneurs dont la France l'avait revêtu. Ce ne fut que quelque temps après le retour de Santhonax (1796), qu'il commença à faire jouer les ressorts de sa politique, et à préparer les voies qui devaient le conduire au suprême pouvoir. Malgré l'amitié qu'il professait et éprouvait peut-être réellement pour le général Laveaux, il débuta dans l'exécution de son plan par l'éloigner de la colonie, en le faisant nommer, par de sourdes menées, député au corps législatif. Après le départ du général, Santhonax et ses collègues ayant résolu de chasser les Anglais des points qu'ils occupaient encore dans la colonie, Louverture contribua puissamment au succès de cette expédition, non-seulement par son courage et ses talents militaires, mais en détachant des troupes ennemies les bandes noires qu'elles entretenaient encore à leur solde. Les commissaires le nommèrent alors général en chef des armées de Saint-Domingue. Louverture avait l'esprit trop élevé et des vues trop profondes pour faire dépendre la réussite de ses desseins de ses succès militaires seulement; il savait que le moyen le plus certain de parvenir à son but était de faire renaître la prospérité à Saint-Domingue; et comme la source de cette prospérité résidait dans les ressources territoriales de la colonie, il employa toute l'influence qu'il avait sur les noirs, pour les ramener dans les ateliers, leur inspirer le goût du travail, et faire ainsi refleurir l'agriculture. Après avoir travaillé à rendre à la colonie son ancienne splendeur, Louverture songea à éloigner Santhonax, comme il avait éloigné le général Laveaux. Ce commissaire avait été nommé député au corps législatif. Toussaint lui fit sentir qu'ayant été choisi par la colonie pour être son organe dans la métropole, il importait qu'il se rendît à son poste; et tout en usant avec politique, à son égard, des formes les plus respectueuses, il pressa son départ: Santhonax reconnut alors le tort qu'il avait eu de lui laisser prendre un tel ascendant, mais il était trop tard; le chef noir jouissait d'une popularité qui rendait toute résistance impossible, il fallut céder. Cependant, pour atténuer l'effet des accusations que cet agent allait porter contre lui, Toussaint envoya deux de ses fils en France, et se prépara à les faire oublier entièrement par de nouvelles victoires. Il attaqua les Anglais dans leurs derniers retranchements, et il les avait mis dans la nécessité de capituler, lorsque le général Hédouville arriva à Saint-Domingue (1797). Le directoire, aux yeux duquel Toussaint, défendu par le colonel Vincent, n'avait pas paru aussi coupable que Santhonax avait cherché à le représenter, avait seulement envoyé ce nouvel agent pour surveiller ses démarches et prévenir les tentatives ultérieures qu'il pourrait faire contre la souveraineté de la métropole. Mais, au lieu d'avoir les moyens suffisants pour remplir une telle mission, Hédouville n'arriva dans la colonie qu'avec une simple garde d'honneur. Il lui restait la ressource de la médiation, mais il perdit tout moyen de l'employer, en s'aliénant d'abord Toussaint par la défiance qu'il lui montra, et par la préférence qu'il témoigna au général Rigaud, dont la rivalité inquiétait toujours le chef noir. Cette mésintelligence, qui causait une joie secrète à ce dernier, parce qu'il y vit un prétexte d'éloigner encore avant peu ce nouveau surveillant, ne tarda pas à se manifester. Le Port-au-Prince s'étant rendu à Louverture, à des conditions si favorables pour l'ennemi, qu'elles pouvaient faire naître des doutes sur son intégrité, Hédouville déclara qu'à lui seul il appartenait de traiter de l'évacuation des places occupées par l'étranger, et conclut avec le général Maitland la capitulation du mole Saint-Nicolas. Mais cet acte d'autorité que venait de faire Hédouville fournit à son adversaire une occasion de l'humilier: il réussit à décider le général anglais à déchirer le premier acte de reddition, et à déclarer qu'il ne voulait traiter qu'avec l'autorité militaire. En agissant de la sorte, lord Maitland avait un autre but que d'être agréable au chef noir; il voulait le décider à renoncer tout-à-fait à la France, et il alla jusqu'à lui proposer de le faire roi d'Haïti, à condition qu'il signerait, en montant sur le trône, un traité de commerce en faveur de l'Angleterre; mais Toussaint, qui voulait probablement ne devoir son élévation qu'à lui seul, rejeta cette offre. Il continuait d'ailleurs de marquer son mépris pour l'autorité d'Hédouville; et tandis que celui-ci proscrivait les planteurs qui s'étaient réunis aux Anglais, il publiait des amnisties en leur faveur, et, par cette sage modération, ramenait les anciens colons sur leurs propriétés, mettait un terme à l'anarchie, encourageait l'agriculture, et augmentait surtout son crédit aux dépens de celui de l'agent du directoire. Cependant comme il craignait, malgré son peu d'importance personnelle, que le général Rigaud ne se joignît à Hédouville, il résolut d'éloigner celui-ci de la colonie, et il y réussit en excitant une révolte contre lui (1798). Les blancs, qui s'étaient crus longtemps d'une nature différente à celle des hommes de couleur, maintenant descendus du premier rang qu'ils occupaient autrefois dans l'ordre social, décimés ou dispersés à l'étranger, ne donnaient plus d'inquiétude à Toussaint: les mulâtres seuls, irrités de plus en plus de voir un noir parvenu à un rang si élevé, continuèrent encore, sous les ordres de Rigaud, à lui faire une guerre acharnée; mais en usant tour-à-tour de sévérité et de clémence, il parvint à les soumettre en partie. Des députés envoyés par le gouvernement de la métropole vinrent apporter à Toussaint la nouvelle des événements du 18 brumaire (1800), avec la confirmation de son grade de général en chef: ils lui remirent aussi une proclamation des consuls adressée aux noirs, où la promesse était exprimée que le gouvernement s'occuperait incessamment des lois destinées à les régir; ce qui ne plut pas beaucoup aux noirs, puisque cette proclamation remettait à une autre législature le soin de statuer de leur état et de leur gouvernement. Reçus assez froidement par Toussaint Louverture, qui se souciait peu de la confirmation de son grade, les députés ne firent qu'un très court séjour dans la colonie, et le chef noir, après leur départ, au lieu de faire imprimer et publier la proclamation, s'occupa de chasser du sud de la colonie le général Rigaud, qui fut aussi contraint de s'embarquer pour la France (1800), avec la plupart des mulâtres. L'émigration des gens de couleur fut si considérable, qu'il ne resta guère que des femmes et des enfants que leur faiblesse semblait devoir mettre à l'abri des orages politiques. Mais le féroce Dessalines, devenu dans cette circonstance le ministre des vengeances de Toussaint, égorgea plus de dix mille de ces malheureuses victimes. Louverture reconnaissant enfin qu'il y avait eu assez de sang répandu, s'occupa sans relâche, avec une habileté admirable, de fermer les plaies de la guerre civile: il eut recours aux caresses pour rappeler les anciens planteurs dans la colonie, environna les prêtres de respect, rétablit la justice, fit choix de bons administrateurs, donna aux chefs militaires celles des possessions dans lesquelles les proprié-

taires n'étaient point rentrés. On vit alors les anciens blancs fléchir sans murmure sous la puissance d'un homme appartenant à une caste qu'ils avaient si longtemps maltraitée et méprisée. La cession de Santo-Domingo qui, par suite de la paix, devait être faite à la France, n'avait pas encore eu lieu : Toussaint Louverture, ayant réclamé inutilement auprès du gouvernement espagnol l'exécution de ce traité, eut recours aux armes, et s'empara, après une légère résistance, de toute la partie espagnole de l'île (1800). Tant de gloire ne pouvait suffire à Toussaint ; l'idée de devoir à la France les pouvoirs qu'il exerçait dans une colonie dont la prospérité actuelle était son ouvrage lui était insupportable, et depuis qu'il connaissait les événements du 18 brumaire, le violent désir qu'il éprouvait de s'emparer de la toute-puissance semblait s'être augmenté encore. Enfin, il résolut d'exécuter l'acte politique qu'il méditait depuis si longtemps, et auquel il avait préparé tous les esprits. Il réunit à cet effet une assemblée composée de ses créatures, qui rédigea une constitution qui, en remettant à Toussaint tous les pouvoirs, le nommait gouverneur et président à vie, avec le droit d'élire son successeur, et de nommer à tous les emplois (1801). La nouvelle du coup hardi que venait d'exécuter le chef noir, apportée en France par le colonel Vincent, qui avait fait d'inutiles efforts pour le prévenir, arriva aux consuls au moment où la paix d'Amiens venait d'être signée : et, sans perdre de temps, Bonaparte ordonna l'armement d'une flotte considérable, qui partit en décembre 1801 des ports de Brest, de Lorient et de Cherbourg. On prétend que Toussaint avait longtemps espéré que le premier consul ne le traiterait pas avec toute rigueur. Le rôle qu'il avait joué sur un plus petit théâtre que lui, mais qui pouvait offrir tant de traits de rapprochement entre leur destinée, lui avait fait croire à une sorte de sympathie entre lui et Bonaparte, et il se plaisait souvent à exprimer cette pensée, en disant que le premier consul était le premier des blancs, comme il était le premier des noirs. La nouvelle que la France armait contre lui le détrompa. La flotte française étant arrivée au mois de mai au cap de Samana, la première chose que fit Louverture fut d'aller reconnaître l'ennemi ; mais, en voyant tant de vaisseaux, il paraît qu'il éprouva un moment de découragement : il s'écria « que toute la » France venait à Saint-Domingue pour se venger » et asservir les noirs ; qu'il fallait périr. » Reprenant cependant aussitôt courage, il rassembla toutes les forces de la colonie, qui pouvaient s'élever à vingt mille hommes, résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le général Leclerc, à qui ses instructions prescrivaient de n'employer la force qu'après avoir épuisé les ressources de la conciliation, aussitôt son arrivée devant le cap, envoya son aide-de-camp avec des lettres du premier consul et de lui pour Louverture ; mais Christophe, qui commandait dans la ville, ne voulut point souffrir que cet officier pénétrât jusqu'au chef noir. Tout arrangement étant ainsi devenu impossible, les hostilités commencèrent, et Rochambeau força l'entrée du fort Dauphin : Christophe, désespérant alors de défendre la ville, l'évacua après y avoir allumé l'incendie qui la dévora. Ce ne fut que sept jours après cet événement que les fils de Louverture, qui étaient revenus à Saint-Domingue sur la flotte avec leur gouverneur Coisnon, rejoignirent leur père sur l'habitation Ennери. Dans l'espérance que la vue de ses enfants, à qui la république avait accordé des soins, pourrait le toucher, on les avait chargés de lui remettre la lettre de Bonaparte. Il la lut avec empressement : elle contenait les plus grands éloges de sa bravoure et de ses talents, rejetait sur la gravité des circonstances ce qu'il avait pu faire de contraire à la souveraineté de la France, et lui faisait les promesses les plus brillantes, s'il voulait continuer à administrer la colonie dans la dépendance de la métropole. Nous allons citer quelques passages de la réponse que Louverture fit à Bonaparte, en regrettant que les bornes de cette notice ne nous permettent pas de rapporter en entier ce morceau remarquable. « Saint-Domingue, est-il dit » dans votre lettre, tend à l'indépendance. Et pourquoi » ne la ferait-elle pas ? Les États-Unis d'Amérique firent » de même ; et avec l'assistance de la France monarchique, ils réussirent. Mais il y a des défauts dans » notre constitution, je ne l'ignore pas. Quelle institution humaine en est exempte ? Cependant je défierais le système que vous avez imposé à la république que vous gouvernez, de montrer plus d'égards » pour la liberté individuelle ou générale, pour la » liberté de la parole ou celle des actions. Le poste » élevé que je remplis n'est pas de mon choix : il m'a » été imposé par des circonstances impérieuses : *je » n'ai point renversé une constitution, j'ai juré de la » maintenir.* J'ai fait cesser la sédition, j'ai apaisé la » révolte, j'ai rétabli la tranquillité, et fait sortir » l'ordre du sein de l'anarchie. Avez-vous, citoyen consul, d'autres titres ou de meilleurs au poste que vous » occupez...? Vous offrez la liberté aux nègres, et vous » dites que dans toutes les contrées où vous avez été » vous avez donné la liberté aux peuples qui ne » l'avaient pas. Je ne suis pas parfaitement informé » des événements qui se sont passés récemment en Europe, mais les rapports qui me sont parvenus ne » s'accordent pas avec cette assertion. La liberté que » l'on trouve en France, en Belgique, en Suisse, ou » dans les républiques batave, ligurienne ou cisalpine, ne serait jamais acceptée avec joie par ce peuple » de Saint-Domingue... Si celui qui réclame ses droits » au trône où vous êtes assis vous sommait d'en » descendre, que lui répondriez-vous ? Le pouvoir » que je tiens a été aussi *légitimement* acquis que le » vôtre ; et rien que le vœu prononcé du peuple de » Saint-Domingue ne me forcera à le quitter. » Une telle réponse n'était pas de nature à faire cesser les hostilités : elles recommencèrent aussitôt, et des renforts ayant été amenés à l'armée française par les généraux Gantheaume et Linois, la soumission entière de l'île ne tarda pas à s'effectuer (1802). Christophe et Dessalines (*Voyez ces noms*), non-seulement se rendirent, mais on prétend qu'ils demandèrent la déportation de leur chef : on eut recours à la ruse pour s'emparer de Toussaint. Par les ordres du général Leclerc, le général Brunet lui fit demander une entrevue, et il fut convenu que chacun d'eux se rendrait au rendez-vous, accompagné de vingt hommes ; mais aussitôt que les deux généraux se furent enfermés pour travailler, les noirs furent désarmés par les Français, et le chef d'escadron Ferari se présenta devant Toussaint pour lui demander son épée. Sentant que la résistance était inutile, il se rendit, sans même montrer de colère, et le jour même on l'embarqua sur le vaisseau *le Héros*. Lorsqu'il quitta la colonie, il proféra ces paroles prophétiques : « En me » renversant, on n'a abattu à Saint-Domingue que le » tronc de l'arbre de la liberté ; il repoussera par les racines, parce qu'elles sont profondes et nombreuses. » Conduit, à son arrivée en France, sur une voiture réservée aux criminels, au château de Joux en Franche-Comté, il fut transféré ensuite dans la prison de Besançon, où les rigueurs du froid avancèrent ses jours. Il mourut en avril 1803.

LOUVET (PIERRE-FLORENT), membre de plusieurs assemblées législatives, naquit le 29 novembre 1757, dans l'ancienne province de Picardie. Avocat à Paris à l'époque où éclata la révolution, il en adopta les principes avec modération, et devint, en 1790, juge au tribunal de Montdidier. En 1791, le département de la Somme le nomma membre de l'assemblée législative, où il se montra uni, de sentiments et de principes, avec les partisans de la monarchie constitutionnelle, et travailla dans les comités des domaines et de législation, où ses lumières et son zèle rendirent sa coopération fort utile. Dans la séance du 8 août, il défendit avec beaucoup de chaleur le général Lafayette contre les attaques du parti républicain de l'assemblée, qui voulait qu'on lançât contre ce général un décret d'accusation. Les événements qui suivirent l'envahissement du château des Tuileries ayant amené la convocation d'une convention nationale, il y fut député par le département de la Somme. La conduite de M. Louvet dans cette assemblée fut conforme aux principes qu'il avait manifestés dans la précédente législature, et on le vit toujours s'opposer à tout acte de rigueur. Quelque temps avant que l'infortuné Louis XVI ne parût à la barre de

l'assemblée, il publia une brochure dans laquelle il cherchait à établir l'incompétence de l'assemblée pour juger ce monarque ; et, lors du procès, il vota pour la réclusion et le bannissement à la paix ; après le jugement il demanda qu'il fût sursis à l'exécution. Au mois de mai 1793, Louvet s'opposa à l'établissement des grandes communes, qu'il considérait comme contraire à l'égalité et propre à empêcher l'instruction de se répandre parmi le peuple des campagnes. Toujours du parti des opprimés, il s'opposa de toutes ses forces à la proscription des députés girondins, et demanda ensuite, à plusieurs reprises, la réintégration dans l'assemblée de ceux qui avaient survécu aux persécutions dont ils avaient été l'objet; il signa même une pétition dans ce but. Malgré le courage avec lequel il défendait ses opinions, il fut assez heureux pour échapper au glaive de la terreur; et après le 9 thermidor, il eut encore occasion de signaler sa modération. Les auteurs de cette journée, guidés par des vues d'intérêt personnel, ayant tout-à-coup, et sans mesure, abandonné le système de rigueur qu'ils avaient fait peser jusqu'alors sur la France, et demandé, pour faire excuser leurs propres excès, la proscription des républicains les plus intègres, ceux-ci trouvèrent dans M. Louvet un défenseur et un juste appréciateur des services qu'ils avaient rendus à l'état. Entré après la session au conseil des cinq-cents, il y parla souvent, toujours selon l'intérêt général, sur des matières financières et fiscales; ce fut lui qui demanda que la cote des célibataires fût augmentée. A sa sortie de ce conseil, en mai 1797, il devint commissaire du gouvernement près les tribunaux civil et criminel de son département. Nommé de nouveau député de la même assemblée en 1798, il passa l'année suivante au corps législatif, où le mutisme auquel le chef du gouvernement condamnait les membres de cette assemblée ne lui permit guère de manifester son zèle pour le bien public. Il fut nommé, pendant le cours de cette dernière législation, membre de la légion d'honneur. Ayant adhéré, le 3 avril 1814, à la déchéance de Bonaparte, il fut nommé néanmoins, dans les *cent-jours*, membre de la chambre des représentants, où il vota en faveur des mesures propres à assurer l'indépendance de la France. M. Louvet, qui depuis lors est rentré dans la vie privée, a publié : 1° *Discours prononcé, le 1er décembre 1787, à l'ouverture des conférences de l'ordre des avocats*, Paris, 1787 ; 2° *De la contribution foncière, de sa perception et de sa répartition*, Paris, 1802, in-8° ; 3° *Discours qui a été honoré d'une distinction particulière de la part de l'institut national, sur cette question, proposée par ce corps en 1800 : « Quels sont les moyens de perfectionner en France l'institution du jury ? »* 1808, in-8°.

LOUVET DE COUVRAY (Jean-Baptiste), membre de la convention nationale, et membre de l'institut, naquit à Paris, le 12 juin 1760, d'un marchand papetier établi rue des Ecrivains. Son père, lui voyant de l'esprit naturel, ne négligea point son éducation; mais il accordait à un fils aîné une préférence dont le jeune Jean-Baptiste souffrit beaucoup. Elle contribua vraisemblablement à lui faire sentir dès sa première jeunesse, et d'une manière propre à déterminer ensuite ses opinions politiques, les avantages de l'égalité ou de l'indépendance. Vers l'âge de dix-sept ans il entra, comme secrétaire, chez le savant M. Diétrick, pour lequel il rédigea avec talent plusieurs mémoires académiques. Il prit encore part à quelques autres travaux littéraires, et publia, de 1787 à 1789, *les Amours du chevalier de Faublas*. C'est un de ces livres ingénieux que les moralistes blâment d'autant plus sévèrement, qu'exempts d'obscénités, et lus dès lors avec plus de confiance par un plus grand nombre de personnes, ils altèrent essentiellement la rectitude des principes, en favorisant cette mollesse frivole dont on se préserve si difficilement au milieu d'une civilisation avancée. Dans *Faublas* l'intrigue est conduite avec assez d'art, le dialogue est presque toujours spirituel; mais, quoiqu'on ait dit que c'est un tableau de fantaisie où les mœurs des hautes classes n'ont pas été peintes avec fidélité, la tradition veut que Louvet lui-même ait été le modèle de *Faublas*, que ses cheveux blonds, sa taille peu élevée, sa physionomie douce, et la délicatesse de ses traits, aient donné l'idée du travestissement nécessaire pour de semblables aventures. Il paraît que Louvet s'était fait recevoir avocat, mais on a supposé faussement qu'il exerçait sa profession en 1789; il était alors commis chez le libraire Prault. Sans doute cette position lui convenait peu, et il accueillit avec toute la vivacité de son imagination l'idée d'une réforme dans les institutions sociales. Il se fit recevoir à la société des jacobins, à l'époque où elle paraissait encore irréprochable; et lorsque, en quittant l'assemblée nationale, Mounier eut accusé les Parisiens des excès commis le 5 et le 6 octobre, Louvet entreprit de les justifier. Il fit aussi, sous la forme d'un roman, un écrit relatif au divorce, question importante, qu'à cette époque on ne traitait pas sans se livrer à l'exagération, mais qui a été, vingt-cinq ans plus tard, le sujet de tant de déclamations dans le sens contraire. Lié avec les députés de la Gironde et avec le ministre Roland, il rédigea un Journal qu'on affichait sur les murs de la capitale, et qui parut manquer moins de chaleur que de mesure ou de retenue. On a regardé cette feuille comme une sorte de continuation d'un pamphlet du même titre qui, dès 1787, avait occasioné de l'agitation dans la Bretagne. Mais, aux yeux d'une femme célèbre de cette époque, *la Sentinelle* était un modèle de ce genre d'instructions quotidiennes chez un peuple qu'on veut éclairer par les faits, sans l'émouvoir autrement que par la raison et par des affections qui honorent l'humanité. A la barre de l'assemblée législative, le 26 décembre 1791, Louvet demanda que les princes et que les émigrés de cette époque fussent décrétés d'accusation. Cette pétition, qu'il ne fit pas de son propre mouvement, fut accueillie, et le décret fut rendu le 2 janvier : en la présentant, Louvet avait provoqué la guerre et l'armement général des Français : « Que des millions de nos soldats, citoyens, se précipitent, disait-il, sur les nombreux domaines de la féodalité, qu'ils ne s'arrêtent qu'où finira la servitude, et que les palais soient entourés de baïonnettes. » Choisi par le département du Loiret pour siéger à la convention, Louvet se lia de plus en plus avec les députés de la Gironde; il combattit comme eux, avec beaucoup de talent ou de courage, soit l'influence de Robespierre, soit l'autorité irrégulière de la commune de Paris. Il montra contre les assassins de septembre une généreuse et franche indignation, dénonça à la tribune, et dans ses écrits, Marat, Robespierre, et les deux sociétés délibérantes dont la puissance se fondait sur la terreur. Dans la séance du 29 octobre 1792, Louvet demanda un décret d'accusation contre Robespierre, qui était encore assez obscur, mais dont il signalait les projets dans un discours plein de force, d'arguments serrés, et d'interpellations pressantes. Il fut vivement applaudi par la majorité de l'assemblée; Robespierre n'y répondit que huit jours après, mais il avait un parti nombreux, et sa justification fut accueillie avec des transports qui firent comprendre à Louvet le danger de sa position. Le 6 décembre, Louvet appuya la proposition de bannir du sol français tous les Bourbons, et par conséquent la famille du duc d'Orléans, contre laquelle le parti républicain semblait alors animé. Dans le procès intenté à Louis XVI, Louvet vota la peine capitale; mais avec cette condition expresse qu'il serait sursis à l'exécution jusqu'à ce que le parti constitutionnel fût accepté par le peuple. Ce vote fut compté parmi les quarante-six opinions favorables au monarque, ou du moins opposées à la résolution déjà prise de le mettre à mort. Après avoir lutté avec persévérance pour le salut de beaucoup de proscrits, Louvet, déjà désigné comme victime, dans la journée du 31 mai, fut proscrit lui-même le 2 juin. Son crime était d'avoir osé attaquer Maximilien Robespierre, plus de deux ans avant le 9 thermidor. Il se réfugia, ainsi que d'autres victimes du 31 mai, dans le département du Calvados, où on fit contre la *Montagne* des tentatives malheureuses, après lesquelles il fallut fuir et se cacher de nouveau. Il erra dans l'ancienne Bretagne, puis entre Libourne et Limoges, où il éprouva beaucoup de fatigues et de nouveaux malheurs; il revint ensuite à Paris, et s'y tint caché jusqu'à la chute de l'homme dont il avait le premier, mais vainement, dévoilé les desseins. Tous ces événements ont été retracés dans ses Mémoires, qui réunis

sent au caractère historique tout l'intérêt du roman. Après la journée du 9 thermidor, il ne put rentrer dans la convention avec les soixante-treize députés qui en avaient été exclus, le 3 octobre 1793 : elle excepta formellement ceux qui avaient été mis hors la loi, et cette mesure avait été prise contre Louvet, le 28 juillet, après sa proscription. C'est seulement après plusieurs réclamations que les proscrits, favorisés enfin par l'opinion publique, furent réintégrés. Dès le lendemain, à la tribune, Louvet célébra la mémoire de ceux d'entre ses amis que la *Montagne* avait envoyés à l'échafaud. *La Sentinelle* parut de nouveau sous la direction de Louvet; mais ce ne fut pas seulement dans ce journal qu'il se montra le défenseur de la convention; dans un placard périodique intitulé *Front*, il demandait l'appui des militaires contre ceux des habitants de Paris qui voudraient la renverser; et le 13 vendémiaire eût pu paraître en partie le résultat de ces provocations. Les opinions républicaines, mais loyales, de Louvet l'exposaient de nouveau, et dans un sens contraire. Après avoir failli être immolé par les hommes qu'on appelait terroristes, il eut pour adversaires des intrigants, moins violents en apparence, mais non moins dangereux. Rentrés en France depuis 1794, ils croyaient n'avoir rien obtenu s'ils ne se vengeaient par des attentats peu différents de ceux qu'ils avaient détestés avec tant de raison. Plusieurs fois la vie de Louvet fut menacée, et sa santé fut altérée sans retour par l'inquiétude et le chagrin. L'inflexibilité de ses principes se serait mal accordée avec la dissimulation, ou même avec la circonspection, qui eussent seules assuré le repos dont pourtant il ne pouvait plus se passer. Il paraît avoir toujours été sincère et vrai. Il dit, à la tête des Mémoires qu'il a laissés : « Ce » ne sont que des notes... mais qu'on s'attende à la vé» rité, car je proteste que, pénétré de respect pour » elle, je regarderais comme un crime la seule pensée » de l'altérer. » Une biographie étrangère, dans laquelle les opinions de Louvet ne pouvaient être approuvées en général, lui rend du moins cette justice, que nul député ne demeura plus fixe dans ses principes, « ce qui le fit paraître démagogue pendant les deux » premières assemblées, modéré sous le règne de » la Montagne, puis exagéré depuis l'établissement » de la constitution directoriale. » Après avoir été secrétaire de la convention, en avril 1795, et avoir fait partie de la commission chargée de présenter les lois organiques, il devint membre du conseil des cinq-cents par l'effet de la réélection des deux tiers conventionnels, et il défendit les mêmes principes, malgré le changement des temps. Il faut en excepter néanmoins ce qui concernait la liberté de la presse, contre laquelle, mais à cause de ce changement même, on le vit s'élever, quoiqu'il l'eût défendue autrefois. C'est au mois de mai 1797 qu'il cessa d'être député, et pendant quelque temps il s'occupa de librairie, au Palais-Royal, puis à l'hôtel de Sens. Ce commerce, destiné à réparer les malheurs de la proscription, était en grande partie dirigé par sa Lodoïska : c'est ainsi qu'il appelait sa femme, d'après le nom d'une héroïne du roman de *Faublas*. Isidore Langlois, rédacteur du *Messager du soir*, se plaignit de quelques imputations hasardées dans le Journal de Louvet, et le fit condamner comme calomniateur, à 500 francs d'amende. Cet incident l'affecta de manière à montrer que ses forces morales étaient déjà diminuées aussi-bien que ses forces physiques. Il mourut, le 24 août 1797, durant les violents débats qui annonçaient la crise du 18 fructidor, au moment où il venait d'être nommé consul à Palerme. Sa femme, qui existe encore, résolut d'abord de ne point lui survivre. Elle prit du poison, et refusait tous les secours de l'art; mais elle était mère, et M. Lamarque, son ami, parvint enfin à changer cette détermination. Au moment de la réorganisation des corps académiques, Louvet en avait fait partie; mais on l'avait inscrit au hasard dans la section de Grammaire, ce qui rappelait trop qu'il ne s'était point occupé de l'étude des langues, et qu'un jour, dans une controverse où Suard, son antagoniste, avait écrit en finissant : *perge, sequar*, Louvet avait adressé sa réponse à M. Pergesequar. D'une société agréable, mais d'un extérieur peu imposant, Louvet ne se distinguait du vulgaire que par la noblesse de son front, et plus encore lorsqu'une saillie ingénieuse ou l'expression d'un sentiment généreux animaient ses regards. Ceux qui l'avaient le plus connu disaient que nul peut-être ne réunissait autant d'esprit et une bonhomie aussi exempte de prétentions. Madame Rolland le trouvait simple comme un enfant, mais courageux comme un lion. « Homme sensible, ajoutait-elle, non » sans quelque afféterie, bon citoyen, écrivain rigou» reux, il peut faire trembler Catilina à la tribune, » dîner chez les Grâces, et souper avec Bachaumont. » Louvet a publié : 1° *Une année de la vie du chevalier de Faublas*, 1787, Londres (Maestrecht), in-12; — *Six semaines de la vie du chevalier de Faublas*, ibid., 1788; — *Fin des Amours du chevalier de Faublas*, ibid., 1790 : la 2e édition a pour titre : *les Amours du chevalier de Faublas*, Paris, 1791, 13 vol. in-18, 3e édition, revue par l'auteur, 1798, 4 vol. in-8°. La meilleure et la plus belle édition de ce roman, qui a été très souvent réimprimé, est de Paris, 1821, 4 vol. in-8° : il a été traduit en allemand, en anglais et en espagnol. Chénier en parle avec éloge dans son Tableau de la littérature. 2° *Paris justifié*, contre Mounier, Paris, 1790, pamphlet qui fit admettre l'auteur dans la société des jacobins; 3° *Emilie de Varmont*, ou *le Divorce nécessaire*, et *les Amours du curé Sévin*, 1791, 3 vol. in-18, et 1794, 3 vol. in-12 : cet ouvrage, qui a pour but d'exposer les avantages du mariage des prêtres, a été traduit en anglais, en allemand et en suédois. 4° *Pétitions adressées à l'assemblée* (elles sont au nombre de trois); 5° *premier et second Discours sur la guerre* (répondant à celui de Robespierre), prononcés aux jacobins, en janvier 1792, in-8°; 6° les soixante premiers numéros de *la Sentinelle*; 7° *Accusation contre Robespierre*, 1792, in-8°, imprimé par ordre de la convention; 8° *A. Maximilien Robespierre et à ses royalistes*, décembre, 1792, in-8°; 9° *De la conspiration du 10 mars, et de la faction d'Orléans*, 1793, in-8°; 10° *le Journal des Débats* (depuis le 10 août 1792 jusqu'au 10 mars 1793), in-8°; 11° *Plaidoyer contre I. Langlois*, avec une dédicace à Boissy-d'Anglas, 1797, in-8°; 12° *Observations sur le rapport de Saint-Just*, à Caen, le 13 juillet 1793. C'est de cet écrit que madame Rolland disait : « C'est la rai» son en déshabillé se jouant avec le ridicule, sans » perdre de sa force ni de sa dignité. » 13° *Quelques Notices pour l'histoire et le récit de mes périls, depuis le 31 mai 1793*, Paris, an III (1795), in-8°, ou 3 vol. in-18 : ouvrage traduit en allemand, en suédois et en danois; 14° *La grande Revue des armées noire et blanche* : cette comédie, qui était une satire relativement à l'armée de Coblentz, eut cinq représentations. 15° Plusieurs autres comédies qui n'ont pas été représentées. Celle qui concernait la cour de Rome, et dont le manuscrit est resté longtemps entre les mains de *Talma*, avait pour titre, *l'Election* et *l'Audience du grand-lama Sispi*. Une autre intitulée, *l'Anobli conspirateur*, ou *le Bourgeois-gentilhomme du 18e siècle*, avait été refusée au Théâtre-Français par un des entrepreneurs que Louvet désigne dans ses Mémoires.

LOUYER-DE-VILLERMAY. *Voyez* VILLERMAY.

LOVERDO (NICOLAS, comte de) né en 1773, dans l'île de Céphalonie, vint en France au commencement de la révolution, prit du service dans les armées françaises, s'y fit peu remarquer, et devint, par rang d'ancienneté, après vingt-deux ans de service, général de brigade, le 29 novembre 1813. Cet officier-général, suivant l'exemple de quelques autres généraux, abandonna l'empereur dans les derniers mois de sa puissance, et se tourna vers la famille qui devait le remplacer; aussi obtint-il, le 20 août 1814, la croix de Saint-Louis, et, le 24 octobre suivant, sa nomination de commandeur de la légion d'honneur. Il essaya, en 1815, en réunissant ses efforts à ceux du général Ernouf, de maintenir le duc d'Angoulême dans les départements méridionaux avec les troupes que ce prince avait rassemblées autour de lui; mais, après leur prompte dissolution, il fut forcé de se jeter dans la place de Sisteron, d'où il espérait assurer, avec quelques Provençaux, la retraite du prince; mais cerné de toutes parts par des rassemblements en faveur de Napoléon, il subit lui-même la loi du vainqueur, et fut mis sous la surveillance du ministre de la police générale.

Malgré les facilités que lui laissaient les agents du ministre, il voulut rester en France pour mieux servir le monarque qui avait reçu ses derniers serments. Dès que le résultat de la bataille de Waterloo lui fut connu, il recommença ses démarches en faveur des Bourbons, et fit arborer le drapeau blanc. Un zèle aussi actif reçut sa récompense; M. le duc d'Angoulême le nomma lieutenant-général le 4 juillet, et le roi le confirma dans ce grade par une ordonnance du 26 septembre. Il fut ensuite nommé comte et commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Il reçut vers la même époque des lettres de naturalisation, qui furent confirmées, le 9 octobre 1815, par la chambre des pairs. Le maréchal Masséna l'ayant alors assez grièvement inculpé, quelques journaux publièrent pour sa défense des articles à la rédaction desquels on assure que M. le général Loverdo ne fut pas étranger. Il fut depuis appelé au gouvernement de la 11[e] division militaire, à Bordeaux, et conserva cette place jusqu'en 1818; il est depuis cette époque lieutenant-général en disponibilité.

LOWE (sir HUDSON), lieutenant-général, ex gouverneur de Sainte-Hélène, etc., entra de bonne heure au service, et fut successivement employé en Corse et en Sicile. Ses fonctions, quoiqu'elles fussent plutôt celles d'un observateur que d'un homme de guerre, lui valurent un prompt avancement. Il fut fait colonel et nommé, bientôt après, au commandement de Capri. Cette île servant de refuge à tous les sicaires qui menaçaient ses jours, le roi de Naples résolut de l'attaquer. Mais comment surprendre des batteries dont on ne pouvait approcher? comment forcer des redoutes auxquelles on ne pouvait aller qu'à travers des rochers sourcilleux? Murat désespérait de l'entreprise, lorsqu'on imagina de tourner contre Hudson Lowe les machinations qu'il ne cessait d'ourdir. On séduisit ses émissaires, on l'accabla de faux avis, et quand on eut bien endormi sa vigilance, on parut inopinément devant la place. Il avait porté l'escadre sur Ponza, rien n'était disposé pour la défense, tous les forts furent enlevés. La déception fut plus cruelle encore l'année suivante. L'armée française combattait à Wagram; Naples était sans troupes; sir John Stuart, à la tête de dix-neuf à vingt mille hommes, menaçait de l'emporter. Ce général, résolu à prendre terre entre Castellamare et Portici, voulait marcher immédiatement sur la capitale. S'il l'eût fait, le succès eût été complet, la cour n'avait aucun moyen à lui opposer. Malheureusement pour sa gloire, il n'agissait que par les inspirations d'Hudson, et Hudson que par celles de ses émissaires. On le leurra de fausses espérances, on lui suggéra le projet de s'emparer des îles d'Ischia et de Procida, et de prendre terre à Baïa, dont le commandant devait lui livrer les forts. Il donna dans le piége, consuma le temps, et l'expédition fut manquée. Ces échecs étaient humiliants, mais Lowe était d'un dévouement aveugle. Il fut envoyé, en qualité de commissaire près des armées alliées: il porta, dans ces nouvelles fonctions, le zèle, la prudence, qu'il avait montrés dans toute sa carrière. Les bulletins qu'il rédigea pour ses compatriotes pendant les campagnes de 1814 sont un modèle d'atticisme et de véracité. Ses loyaux services obtinrent enfin la récompense qu'ils méritaient. Il fut fait général, et chargé, bientôt après, d'une mission qui justifiait tous ses antécédents. Le gouvernement anglais venait de reléguer Napoléon à Sainte-Hélène; il avait besoin d'un homme capable de seconder ce climat meurtrier: il choisit Hudson. C'est de cette époque que date la triste célébrité à laquelle cet officier-général est parvenu. Les écrivains qui ont retracé les outrages dont il abreuva son prisonnier ont versé l'opprobre sur les actes qui marquèrent son commandement; d'autres les ont présentés comme de simples mesures de prévoyance, des dispositions que lui imposait sa propre responsabilité. Où est la vérité dans ces opinions contradictoires? Examinons: l'amiral Cockburn avait compris, dans les limites qui renfermaient l'espace où pouvaient circuler les prisonniers de Longwood, un jardin où se trouvaient un filet d'eau et de la verdure; Hudson les refusa. L'amiral, le colonel qui commandait le camp, les deux membres du conseil de la compagnie des Indes, le secrétaire général, pouvaient traverser la ligne des sentinelles, et venir, sans passe d'aucune espèce, à Longwood. Les habitants devaient en demander une au gouverneur, les marins à leur chef, mais tous pouvaient se présenter sans essuyer de vexations, de tracasseries. Cette communication subsista huit mois sans donner lieu à aucun abus, aucune plainte. Lowe néanmoins la suspendit. Personne n'eut plus la liberté de se rendre à Longwood, ni de visiter les prisonniers sans une autorisation du gouverneur, qui ne l'accordait qu'avec difficulté après un interrogatoire humiliant. Il mit ainsi l'établissement au secret, et le frappa d'une interdiction que rien ne justifiait, car si quelque voyageur lui était suspect, il pouvait l'empêcher de débarquer, ou l'empêcher de franchir le premier poste. L'empereur, lorsqu'il rencontrait quelque habitant sur la route, lui adressait souvent quelques questions. Hudson en prit ombrage, et ne craignit pas de l'interdire dans son réglement: c'était le comble de l'outrage, ni lui ni les siens n'ayant le droit de rien imposer à l'empereur. Le but de la restriction était d'insulter les détenus et de les compromettre avec les sentinelles. Lowe alla plus loin: il arrêta que les personnes qui seraient reçues par Napoléon ne pourraient communiquer avec personne de sa suite; en sorte que si l'empereur eût voulu recevoir quelqu'un, il eût fallu qu'il éloignât ses domestiques, qu'il fît lui même son service, qu'il ouvrît sa porte, etc. Bien plus, comme il n'entendait pas l'anglais, si la personne qui se présentait n'eût pas su le français, la conversation eût été nulle, et l'entrevue se fût bornée à une pure exhibition. Lowe avait aussi arrêté que la ligne des sentinelles se fermerait autour de Longwood dès le coucher du soleil, en sorte que, passé cette heure, personne ne pouvait plus sortir. Mais c'était pendant les grandes chaleurs le seul moment où l'on pût se promener. Pour ne point se heurter avec les sentinelles, il fallait donc rentrer, quoiqu'il fût encore grand jour, et pourtant il avait été impossible de sortir pendant que le soleil était sur l'horizon, attendu qu'il n'y avait, autour de l'établissement, ni ombre, ni eau, ni verdure. L'empereur ne pouvait donc monter à cheval; on l'avait relégué dans une maison étroite, mal construite, et sans eau. On ne perdait aucune occasion de lui faire éprouver quelque manque d'égards. Sa constitution, quoique robuste, ne pouvait résister longtemps. Enfin le gouverneur ne voulait pas qu'il entrât à Longwood, ni qu'il en sortît aucun billet qui n'eût passé par ses mains. Ceci était étranger à l'empereur, qui n'écrivait ni ne recevait point de lettres: mais le but que se proposait Hudson était de constituer en délit ce que les officiers de Napoléon pouvaient écrire dans des lettres confidentielles, qu'ils adressaient à leurs amis. Lowe, comme on le voit, ne se bornait pas à des mesures de prévoyance; ce n'était pas sa responsabilité qu'il voulait mettre à couvert: il cherchait à satisfaire la haine de ses commettants, il n'oubliait rien pour achever l'ouvrage du climat. C'était un mode d'assassinat aussi sûr et plus barbare que le fer et le poison. Il ne tarda pas à voir succomber sa victime. Napoléon périt, et Hudson vint recueillir en Europe la honte et les faveurs qu'il avait si cruellement acquises. Repoussé par tout ce qu'il y a d'hommes honnêtes, il fut nommé au gouvernement de l'île de Candie, qu'il occupe aujourd'hui. (*Voyez* LAS-CASES EMMANUEL).

LOYKO (FÉLIX), chambellan de la cour du roi Stanislas-Auguste Poniatowski, naquit en Lithuanie, vers 1750. Ce savant consacra ses veilles à la recherche et à la réunion des matériaux et des monuments nationaux. Les guerres civiles qui désolèrent la Pologne forcèrent le savant Loyko à suspendre la publication de son ouvrage, mais ses nombreux matériaux sont aujourd'hui soigneusement conservés dans la magnifique bibliothèque des princes Czartoryski, ouverte à Pulawy, à tous ceux qui veulent y recourir. Les deux célèbres Polonais, l'historien Naruszewicz et le jurisconsulte Czacki, dans leurs précieux ouvrages, ont souvent mis à profit les recherches de Loyko. Les principaux ouvrages de Loyko sont: 1° *La collection des déclarations, notes et discours à l'époque de la diète de 1772*; 2° *Un essai historique pour démontrer la nullité des prétentions des puissances étrangères sur les possessions de la république de Pologne*, Warsovie, 1773. Ces

ouvrage, dans lequel les droits de la Pologne sont victorieusement établis, est un monument historique du plus haut intérêt. Il en a paru une édition à Londres, 1774, 2 vol. in-8°. Le premier volume a pour titre : *Les droits des trois puissances alliées sur plusieurs provinces de la république de Pologne; les réflexions d'un gentilhomme polonais sur les lettres-patentes et prétentions de ces trois puissances, avec une préface de l'éditeur pour servir d'introduction*; et le second : *L'insuffisance et la nullité des droits des trois puissances copartageantes, sur plusieurs provinces de la république de Pologne, authentiquement démontrées et prouvées par l'histoire*, etc. Cet ouvrage est très rare. Le savant Félix Loyko mourut dans sa patrie, vers 1800.

LOYSON ou **LOISON** (Olivier, comte), lieutenant-général, grand'croix de la légion-d'honneur, né à Damvilliers, où son père était procureur du roi. Entré au service, dès le commencement de la révolution, dans un bataillon de la Meuse, il fut nommé officier, en 1795, et employé à l'armée des Ardennes. De vrais talents militaires et une valeur brillante qui allait quelquefois jusqu'à la témérité, le firent passer rapidement par tous les grades jusqu'à celui de général. On lui reprocha néanmoins de manquer d'humanité; on alla même jusqu'à l'accuser, dans l'armée, de n'être pas uniquement avide de gloire. Il parut gravement compromis après la dévastation d'une abbaye opulente, sur les frontières du grand duché de Luxembourg. Il allait être jugé par un tribunal peu disposé à l'indulgence à cet égard; mais un député en mission ayant cru devoir le soustraire à ce danger imminent, le général Loison fut réintégré dans son grade, et de nouveaux faits d'armes accrurent encore sa réputation. Au mois d'octobre 1795, il se trouvait à Paris; et, dans la journée du 13 vendémiaire, il défendit la convention, sous les ordres de Bonaparte. Lorsqu'un conseil de guerre fut établi pour juger les chefs de cette insurrection, le général Loison en fut président; mais il ne montra pas une rigueur impitoyable dans ces fonctions nouvelles pour lui; et, si des sentences sévères furent prononcées, ce fut surtout contre des accusés contumaces. Il commanda ensuite une brigade dans l'armée d'Helvétie, sous les ordres de Masséna, et fut nommé général de division, le 25 septembre 1799. Après la journée du 18 brumaire, il passa à l'armée d'Italie, où, s'étant distingué au passage de l'Adda et de l'Oglio, et s'étant emparé d'Arsinori et de Crema, il reçut du premier consul des témoignages de satisfaction. Il ne fut pas moins heureux en Allemagne, à Wertingen, à Guntzbourg, ainsi qu'à la bataille d'Austerlitz, après laquelle Napoléon le fit grand'croix de la légion d'honneur, et gouverneur du château de Saint-Cloud. Entièrement privé du bras droit, le général Loyson ne renonça pas pourtant à chercher de nouveaux périls. En 1806, il fut chargé du gouvernement général des provinces de Munster et d'Osnabruck; mais il quitta ce pays, en 1808, après avoir été nommé comte de l'empire et commandant d'une division de l'armée d'Espagne, où il eut encore des occasions de faire remarquer son courage et son habileté. Après les changements survenus en 1814, il reçut du roi le commandement de la cinquième division militaire, et, sous un autre gouvernement, en 1815, il conserva son grade et resta en activité. Après la journée de Waterloo, il se retira dans le royaume des Pays-Bas, aux environs de Liége, où il avait acquis d'assez grandes propriétés; mais l'année suivante, il mourut dans cette ville, après une longue maladie, et toute sa fortune passa à sa fille unique, qu'il venait de marier à un fils naturel du prince russe Kourgkin.

LOYSON (Charles) naquit, en 1791 à Château-Gonthier, département de la Mayenne, et fit de brillantes études au collége de Beaupréau. Il montra de bonne heure du goût pour la poésie, entra dans la carrière de l'instruction publique, professa les humanités, la rhétorique avec succès dans plusieurs colléges des départements, et sollicita comme une faveur d'être admis à l'école normale, pour y perfectionner ses études. Il devint bientôt répétiteur de l'école et professeur d'humanités dans un lycée de Paris. Loyson chanta la naissance du roi de Rome, et lorsque la restauration arriva il la célébra dans une ode. Peu de temps après, il coopéra à la rédaction du *Journal des Débats*, auquel il fournit des articles de littérature, et fut presque en même temps nommé chef du secrétariat, à la direction de la librairie. Il perdit son emploi au 20 mars et se retira dans sa patrie, pour y rétablir sa santé qui était altérée: il y composa quelques brochures en faveur de la cause royale. Louis XVIII étant revenu, Loyson retourna à Paris et obtint une place de chef de bureau au ministère de la justice, et celle de maître des conférences à l'école normale. Le 23 septembre 1815, il publie un écrit vigoureux sur le démembrement de la France dont on parlait alors, et soutint avec force les droits de l'indépendance nationale. Sa santé le contraignit encore de quitter la capitale et d'aller se reposer quelques mois au sein de sa famille. Il profita de cette circonstance pour se perfectionner dans l'anglais, et méditer les ouvrages qu'il a donnés depuis. Il revint en 1817, obtint l'accessit du prix de poésie à l'académie française, et fit paraître un recueil de poésies dont le roi accepta la dédicace, en même temps qu'il voulut bien indiquer quelques corrections à l'auteur. Vers la même époque, il publia une traduction du *Tableau de la constitution d'Angleterre, par G. Custance*, travail précieux qui réunit avec précision et clarté ce qu'il est nécessaire de connaître sur les innombrables lois de la Grande-Bretagne. Son ouvrage fut précédé d'une préface où il parle assez longuement des gouvernements représentatifs, et expose leur établissement chez les peuples modernes. La même année (1817), Charles Loyson travailla à un journal, qui parut en juillet, sous le titre d'*Archives philosophiques, politiques et littéraires*, Paris, 4 vol. in-8°, et dont la collection est encore fort recherchée. En 1818, il se tourna vers la politique, se constitua le défenseur du ministère d'alors, soit dans *le Spectateur*, soit dans une brochure ayant pour titre : *Guerre à qui la cherche*, et où il attaquait sans ménagement les hommes distingués dans tous les partis. En 1819, il continua de mettre au jour des écrits politiques où brille le talent à la vérité, mais d'où la modération et l'impartialité sont souvent bannies; ils renferment aussi beaucoup de sophismes. Il avait attaqué les autres avec fureur; il ne pouvait guère éviter de l'être à son tour; les récriminations l'accablèrent. D'un autre côté, des écrivains honorables ont protégé sa mémoire, et les hommes les plus célèbres de la France politique et philosophique lui ont accordé leur bienveillance. Malgré sa faiblesse, il cumulait plusieurs fonctions; chargé des affaires du bureau des cultes non catholiques, au ministère de l'intérieur, il ne négligeait pas les muses; et ce fut au milieu de graves occupations qu'il livra au public un nouveau recueil de poésies, où il montra un grand talent pour l'élégie et l'épître philosophique. Les dégoûts politiques décidèrent enfin M. Loyson à se vouer exclusivement à la littérature. Il reprit sa traduction de Tibulle, qu'il affectionnait particulièrement; conçut, en 1819, le plan d'un journal littéraire, et fut un des fondateurs du *Lycée français*, où il inséra des vers et des morceaux de critique qui sont excellents. Quoique sa santé parût se fortifier, on voyait, depuis quelque temps une teinte de mélancolie rembrunir ses productions; il semblait préoccupé de sa fin : ses pressentiments étaient fondés. Une maladie inflammatoire l'enleva le 27 juin 1820, à l'âge de vingt-neuf ans. Ses obsèques furent honorées d'un concours nombreux d'amis; et M. Cousin, un de ses condisciples, professeur de philosophie à la faculté des lettres, prononça sur sa tombe un discours qui honore et l'orateur et celui dont il déplore la perte. Loyson a publié : 1° *Ode sur la naissance du roi de Rome*, imprimée dans les *Hommages poétiques*, tom. 1er, pag. 39; 2° *Ode sur la chute du tyran et le rétablissement de nos rois légitimes*, 1814, in-8°; 3° *Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée Bourbon*, 1814, in-4°; 4° *De la conquête et du démembrement d'une grande nation*, ou *Lettre écrite par un grand d'Espagne à Bonaparte, au moment où celui-ci venait de faire arrêter Charles IV et Ferdinand VII dans les murs de Bayonne où il les avait attirés sous prétexte de concilier leurs différends*, 23 septembre 1815, 6° *De l'influence de l'étude sur le bonheur, dans toutes les situations de la vie; discours en vers qui a obtenu l'accessit du prix de poésie décerné par l'académie française dans*

sa séance du 25 août 1817, in-8°; 6° *Le bonheur de l'étude, discours en vers; et autres poésies*, Paris, 1817, in-12; 7° *Tableau de la constitution anglaise, par Georges Custance, traduit de l'anglais*, Paris, 1817, in-8°; 8° *Guerre à qui la cherche, ou petite Lettre sur quelques-uns de nos grands écrivains; par un ami de tout le monde, ennemi de tous les partis*, 1818, in-8°; 2e édit., 1818, in-8°; 3e édition, 1818, in-8° : les deux premières éditions sont anonymes; 9° *Seconde campagne de guerre à qui la cherche, ou Suite de petites Lettres sur quelques-uns de nos grands écrivains*, 1818, in-8°; 10° *De la responsabilité des ministres, et du projet de loi présenté sur cette matière dans la séance de la chambre des députés, du 28 janvier 1819*, in-8°; 11° *De la proposition de M. le marquis de Barthélemi, et de la loi des élections*, Paris, 1819, in-8°; 12° *Lettre à M. de Benjamin Constant l'un des rédacteurs de la Minerve*, Paris, 1819, in-8°; 13° *Epître et élégies*, Paris, 1819, in-12; 14° *Ode adressée à M. Casimir Delavigne*, 1819, in-8°; 15° *Ode sur l'attentat du 13 février 1820*, Paris, 1820, in-8°. M. Loyson a laissé en manuscrit une traduction de Tibulle, en vers français. Il a fait imprimer, à Angers, en 1815, un écrit politique dont le titre ne nous est pas connu. Il a paru, en 1821, un roman attribué à Charles Loyson, et qui a pour titre : *Cécile Delaville*, in-12. Son frère, inspecteur de l'académie d'Orléans, a réclamé contre cette production qu'il désavoue.

LUBBERT (EMILE-TIMOTHÉE), directeur actuel de l'académie royale de musique, est né à Bordeaux, le 18 février 1794, d'une famille originaire de Hollande. Destiné à jouir d'une fortune considérable, il a reçu une éducation soignée dans les lettres et dans les arts, mais ce dernier avantage est le seul que lui aient laissé les désastres qui furent le résultat du système continental. M. Lubbert venait d'achever avec distinction ses études à Paris, lorsqu'il dut à l'intérêt que les malheurs de sa famille avaient inspiré à son compatriote, M. Lainé, une place d'inspecteur de la loterie au ministère des finances. Accueilli dans la grande société, il y fut bientôt en relation avec des personnages puissants. C'est ainsi que M. le vicomte La Rochefoucauld, désirant placer à la tête des théâtres royaux des hommes recommandables par leur caractère et leurs habitudes, et qui ne fussent étrangers ni aux arts ni aux lettres, a cru trouver toute garantie dans M. Lubbert, et l'a nommé, sans que ce dernier l'eût sollicité, à la direction de l'académie royale de musique, en remplacement de M. Duplantis, qui est devenu caissier de ce théâtre. C'est le 12 juillet 1827 que le nouveau directeur est entré en exercice, et déjà, en moins de trois mois, la mise en scène et le succès de l'opéra de *Moïse* et du ballet de *la Somnambule*, ont signalé son administration. Jeune, et plein de zèle, faisant de la régénération de l'établissement qui lui est confié l'objet de sa constante sollicitude, et doué d'un esprit juste, ferme et conciliant, M. Lubbert obtiendra sans doute les résultats les plus avantageux, si on lui laisse le temps de découvrir et de corriger les abus invétérés et presque inhérents à l'existence de notre premier théâtre lyrique, et si, plus heureux que ses nombreux prédécesseurs, il se sent le courage et la force de résister aux intrigues de toute espèce qui ont provoqué leurs dégoûts ou leur chute, et surtout, si l'administration supérieure, éclairée enfin par l'expérience du passé, renonce à son ancien et éternel système de mutations fréquentes, aussi préjudiciable à la prospérité de l'Opéra, qu'injuste, injurieux même pour les employés, et onéreux pour les intérêts de l'état, puisqu'il ne tend qu'à accroître tous les ans l'énorme déficit de cet établissement. M. Lubbert a donné quelques opéras-comiques au théâtre Feydeau.

LUBIENSKI (FÉLIX), ci-devant ministre de justice dans le grand-duché de Warsovie, né vers 1756, d'une famille illustre de Pologne. Il parvint facilement aux grades supérieurs dans la carrière publique, et se fit d'abord connaître comme nonce à la grande diète de quatre ans, terminée par la proclamation de la mémorable constitution du 3 mai 1791. C'est surtout depuis la création du grand-duché de Warsovie, en 1807, que datent les services importants que Lubienski rendit à sa patrie. Nommé ministre de justice, il se consacra avec dévouement à remplir le poste dont il fut honoré. Il sentit que le désordre de l'ancienne législation de la Pologne n'avait pas moins contribué que l'avidité et les trahisons de ses voisins à la ruine de ce malheureux pays. La Pologne ne manquait pas de lois fortes : mais, promulguées à mesure qu'elles devenaient nécessaires, elles n'avaient pas l'avantage d'être rédigées avec ordre et unité. C'était un recueil des différentes institutions introduites à différentes époques, et renfermées dans sept gros volumes in-folio : elles présentaient souvent des contradictions, et, par conséquent, substituaient l'arbitraire des juges à la justice. Une pareille législation ne pouvait que propager l'anarchie. Lubienski avait à choisir entre une révision de ces anciennes lois, et le code français, fruit des progrès de l'esprit humain et de la civilisation moderne. Beaucoup de ses concitoyens, par amour pour la nationalité, réclamaient la première mesure; Lubienski eut l'heureuse idée de choisir la seconde. Malgré de violentes oppositions, il eut le mérite de persister dans sa résolution : le code français fut promulgué, et le royaume de Pologne lui est redevable aujourd'hui d'un grand nombre de garanties que, sans sa persévérance, il n'aurait peut-être jamais obtenues. Il ne s'occupa pas moins de remplir les cours de juges aussi éclairés que probes. Il organisa à Warsovie une école de droit à l'instar de celle de Paris, et l'honora d'une protection particulière. Il fonda en outre, à l'usage des magistrats, une bibliothèque publique auprès de la cour d'appel à Warsovie, qu'il enrichit, pour premier don, de plusieurs milliers de volumes. Enfin il défendit expressément de conférer des emplois aux candidats qui n'auraient pas subi des examens préalables dans la science des lois. Ces travaux utiles furent interrompus par les désastres de la campagne de 1812. Comme membre du gouvernement provisoire du royaume de Pologne, proclamé à cette époque par la confédération générale de Warsovie, Lubienski dut suivre la retraite de la grande armée jusqu'à Paris. Il se trouvait dans cette capitale lorsque les puissances de l'Europe, réunies au congrès de Vienne, en 1815, décidèrent du sort d'une partie de la Pologne. Lubienski profita de sa position élevée pour représenter, dans une lettre adressée à l'empereur Alexandre, la situation de son infortunée patrie. Il paraît que cette lettre lui attira sa disgrace, car il n'a plus reparu depuis sur la scène politique. Aujourd'hui, retiré dans la république de Cracovie, ce vénérable vieillard jouit, dans la vie privée de la considération et de l'estime que lui ont mérité ses longs services. — LUBIENSKA (THÉCLA), née Bielinska, femme du précédent, douée de toutes les qualités de l'esprit, occupe une place honorable dans la république des lettres. Brûlant de patriotisme, vertu héréditaire chez les citoyennes polonaises, elle avait consacré sa lyre à déplorer les infortunes de ses compatriotes; mais ce fut surtout en 1806, au moment où l'entrée des Français sur le sol des Piasts et des Jagellons avait fait renaître les espérances des Polonais, que madame Lubienska contribua, par ses talents, à réveiller l'enthousiasme de la liberté et de l'amour de la patrie. Elle composa à cette époque une pièce de théâtre intitulée : *Charles-le-Grand et Witikind*, souvent représentée sur la scène nationale à Warsovie. Elle est encore auteur d'une tragédie intitulée *Wanda*, sujet puisé dans les annales de Pologne. Bonne épouse, tendre mère et excellente amie, elle fut enlevée à la littérature et à ses compatriotes en 1810 : elle a laissé des regrets universels.

LUBIENSKI (THOMAS), général de brigade, fils des précédents. Il commença son service militaire dans la garde d'honneur qui se forma à l'entrée des troupes françaises en Pologne, en 1806, et suivit l'état-major du grand quartier-général, auquel il était attaché, pendant les campagnes de 1806 et 1807. Nommé chef d'escadron du régiment des chevau-légers de la garde impériale, à sa formation, il rejoignit la grande-armée avec son escadron avant la paix de Tilsitt, et se rendit ensuite, avec l'avant-garde du prince Murat, en Espagne, en 1808. Il commanda la troisième charge dans la brillante affaire de Sommo-Sierra, dans laquelle furent enlevées les dernières batteries du défilé, et poursuivit l'ennemi jusqu'à Buytrago, à deux lieues au-delà. Une recon-

naissance un peu hasardée sur Guadalaxara, qui lui réussit parfaitement, le fit citer dans le bulletin de la grande-armée. Il commanda, à plusieurs reprises, des corps de partisans pendant la campagne de 1809. Nommé colonel en 1811, il forma et organisa le 2e régiment de la Vistule, qui fut depuis le 8e régiment des chevau-légers. C'est à la tête de ce régiment qu'il fit les campagnes de 1812 et 1813. Nommé général de brigade, au commencement de 1814, il retourna avec l'armée en Pologne, où il a commandé une brigade de cavalerie jusqu'en 1816. Retiré du service, il est maintenant député à la diète, où ses opinions et ses discours ne laissent aucun doute sur son attachement à sa patrie. — LUBIENSKI (François), frère du précédent, s'est distingué dans la carrière militaire pendant la longue lutte que sa patrie a soutenue pour maintenir son indépendance. Il était député à la diète de 1812, et fut un des rédacteurs de l'acte de la confédération polonaise publiée lors de l'entrée de Napoléon en Russie. Cet acte, rédigé dans les termes les plus énergiques, n'eut point, comme l'on sait, les suites que ses auteurs s'en étaient promises. Depuis cette époque, François Lubienski n'a plus paru sur la scène politique, et il mourut en 1826.

LUBOMIRSKA (Louise, princesse), fille de Sosnowski, vice-grand-général de Lithuanie. Cette dame polonaise, dont la beauté et les vertus captivèrent le cœur et l'esprit de l'immortel Kosciuszko, appartient au domaine de l'histoire, et le nom de Louise Sosnowska se rattache à celui de ce héros-citoyen. Kosciuszko, dans toute l'ardeur de sa passion, avait essayé, en 1776, d'enlever sa maîtresse, mais ayant été surpris par les satellites de Sosnowski, il ne put leur échapper qu'en se défendant courageusement. Au milieu du danger qu'il courait, il eut néanmoins la présence d'esprit de se saisir du mouchoir de son amante, et ce souvenir précieux resta dans ses mains jusqu'à son dernier jour. Pour éviter la vengeance de Sosnowski, il quitta la Pologne le désespoir dans le cœur, et se rendit en Amérique, où commença l'illustration de ce grand général. La jeune Sosnowska, quelques années plus tard, épousa le prince Lubomirski. Kosciusko resta éternellement fidèle à cette première passion, et ne voulut jamais contracter de mariage. Il entretint avec la princesse Lubomirska une correspondance suivie, et en 1817, lorsqu'elle le quitta pour aller visiter le lac de Genève, après avoir passé quelques semaines près de Kosciusko, il ne put retenir ses larmes. La princesse lui envoya de Lausanne un anneau qu'il avait vivement sollicité, et qui portait cette inscription : *l'amitié à la vertu*. Lorsque la bague arriva à Soleure, en Suisse, ce grand homme n'existait plus!

LUBOMIRSKA (Rosalie, princesse), sœur du comte Alexandre Chodkiewicz (*Voyez* ce nom), née à Osnobyl en Ukraine, en 1777, avait épousé, étant très jeune encore, le prince Alexandre Lubomirski. Cette dame polonaise, célèbre par sa beauté, son esprit et ses infortunes, se trouvait à Paris au commencement de la révolution, et y revint pour son malheur à une époque déplorable. Elle était retournée à Warsovie vers le commencement de 1790; mais reprenant bientôt le cours de ses voyages, elle parcourut la Suisse et s'arrêta, en 1792, à Lausanne. Le baron d'Erlach, bailli de cette ville, si connu par son animosité contre tous ceux qui avaient énoncé quelques opinions favorables à la cause populaire, et qui fut, depuis, égorgé par ses propres soldats, eut des démêlés assez vifs avec madame Lubomirska. Il fit même arrêter un homme attaché à son service, prétextant qu'il parlait trop librement en Suisse des affaires de France. Elle quitta alors Lausanne et se rendit à Paris avec son compatriote le comte Thadée Mostowski, castellan de Racionz, qui était chargé par ses compatriotes d'une mission secrète auprès de la république française. Les rapports politiques, ainsi que ceux de l'esprit, des connaissances et des talents, établirent bientôt, entre le comte Mostowski et sa compagne de voyage d'une part, et Vergniaud, Condorcet, Brissot, les principaux députés de la Gironde, de l'autre, des liaisons intimes qui depuis devinrent funestes aux premiers. Mostowski eut, au commencement de 1793, plusieurs conférences avec les membres du gouvernement français, chez le ministre des affaires étrangères, Lebrun : mais les arrangements pris restèrent sans effet, par suite de la révolution qui amena la défaite sanglante du parti girondin ; et les deux voyageurs polonais, compromis par leurs relations mutuelles, furent successivement arrêtés et remis en liberté à trois reprises différentes. Mostowski reçut enfin des passe-ports pour retourner dans sa patrie : mais il fut arrêté de nouveau à Troyes, et ne dut sa délivrance qu'à l'arrivée inattendue du député Hérault de Séchelles dans cette ville. La princesse Lubomirska, qui avait tardé à s'éloigner de Paris, y fut arrêtée pour la quatrième fois, conduite dans les prisons de la Conciergerie, et livrée au tribunal révolutionnaire, qui la condamna à mort. S'étant déclarée enceinte, il y eut un sursis à son exécution. Elle apprit bientôt dans le cachot où on l'avait replongée, qu'une révolution nouvelle venait d'éclater en Pologne, et que Kosciuszko et plusieurs autres de ses amis avaient écrit à Paris, au comité de salut public, pour la réclamer. Dès lors elle se crut sauvée, et dans sa joie elle eut l'imprudence de déclarer qu'elle n'avait feint une grossesse que pour se dérober à la mort. Il n'en fallut pas davantage à ses féroces persécuteurs pour la perdre. Toute illustration, les talents, le patriotisme, chez les hommes ; la jeunesse, la grace et la beauté chez les femmes, devenaient autant de titres à la proscription. Dès que le comité de salut public eut appris que la princesse Lubomirska avouait qu'elle n'était point enceinte, il décida qu'elle devait, sans plus tarder, être envoyée à l'échafaud, et l'atroce sentence fut exécutée le jour même. A peine lui laissa-t on le temps de former quelques tresses de ses beaux cheveux, qu'elle se coupa pour les léguer à ses amis de France et de Pologne. Ainsi périt, à la fleur de son âge, une illustre étrangère qui à tous les avantages extérieurs joignait un esprit supérieur et un cœur excellent. Sa fille, en bas âge, sortie des prisons après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), a été rendue à son père en Pologne, et épousa, en 1805, à Vienne en Autriche, le jeune comte Rzewuski, fils de l'ancien vice-grand-général de la couronne de Pologne, fameux dans les dernières années de l'existence de cette malheureuse république.

LUCA (Joseph de) naquit à Monteléone en Calabre, le 10 mai 1770. Il fut un de ces prodiges d'intelligence, moins rares en Italie que dans les autres contrées du monde. A trois ans il écrivait l'italien et le latin ; à cinq, il commença l'étude de la grammaire, et à douze ans il avait fait toutes ses classes, y compris la philosophie. Il s'appliqua ensuite aux mathématiques, qu'il abandonna pour les sciences philosophiques, dont il établit une école où, fort jeune, il enseigna la logique, la métaphysique et le droit naturel à l'administration générale. Sa réputation lui fit obtenir la chaire de philosophie et de rhétorique au collége Briatico, qu'il occupa jusqu'en 1799, époque où les Français firent la conquête du royaume de Naples. Il fut contraint de fuir, et à son retour, en 1801, il fut nommé professeur au collége du Saint Esprit, maintenant de Vibonèse. En 1804, il prit rang parmi les membres de l'académie florimontanéenne, sous le nom d'Emonio-Larineo. Lors de l'occupation de la Calabre par les Français, en 1809, des troupes ayant caserné dans le collége, il en éprouva une douleur si vive, qu'il fut atteint d'une maladie épileptique dont il mourut le 18 avril 1814. Il laissa d'excellents manuscrits qui doivent bientôt être imprimés.

LUCAS (J.-A.-H.), naquit en 1780, dans l'enceinte du muséum d'histoire naturelle de Paris, où son père occupait le poste de conservateur des galeries. Ses premiers regards passèrent en revue la presque totalité des richesses de la création, ses premières paroles furent le nom des êtres qui la composent, ses premières idées celles qui devaient naître de la magnificence de ce spectacle ; et Lucas, dès l'enfance, devint ainsi naturaliste sans le moindre effort. Quand il eut acquis des connaissances générales sur l'ensemble de l'histoire naturelle, il sentit qu'il lui était impossible d'en saisir toutes les branches ; il se détermina pour la minéralogie. Attaché au muséum sous son père, dès qu'il fut en état de s'y rendre utile, ses premiers ans s'y écoulèrent doucement, et l'on peut dire que le Jardin des plantes fut sa

véritable patrie. Il contribua surtout à faire disposer avec goût, et d'une manière plus avantageuse pour l'étude qu'elles ne l'avaient encore été, les galeries où sont exposés les minéraux. Haüy se plut à rendre, sous ce rapport, le plus éclatant témoignage de justice et de satisfaction à Lucas. Mais ce n'était point assez pour lui d'avoir contribué à placer d'une manière à-la-fois instructive et élégante les échantillons dont l'arrangement était confié à ses soins ; il voulut ajouter au plan qu'il avait exécuté avec sagacité, une légende qui aidât jusqu'aux moins attentifs à s'y reconnaître, en l'étudiant selon la méthode de son vénérable maître. Lucas publia donc : *Tableau méthodique des espèces minérales*, Paris, 1806-1812, 2 vol. in-8°. Haüy disait de cet ouvrage : « Je l'ai trouvé exact ; il m'a paru réunir, dans le » moins de volume possible, tous les avantages que l'on » peut se promettre d'un travail qui met le lecteur à » portée, soit de parcourir avec fruit nos collections » d'étude, soit de pouvoir ranger facilement sa propre » collection, soit enfin de reconnaître les minéraux » qu'il pourrait reconnaître dans ses voyages, au moyen » des caractères cités en tête des espèces... » Chargé de remplacer Patrin pour la seconde édition du *Dictionnaire d'histoire naturelle*, publié par le libraire Déterville, Lucas corrigea en partie ses erreurs, et porta au niveau des connaissances ce que son prédécesseur avait laissé trop en arrière. Lucas alla visiter en outre les régions volcaniques de l'Italie, et rapporta de ses voyages les trésors minéralogiques du Vésuve et de l'Etna ; il était un des collaborateurs du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, publié par Bory de-Saint-Vincent. Il mourut le 6 février 1825. Son vénérable père, inconsolable de sa perte, ne lui survécut pas longtemps, et avec eux s'éteignit pour les sciences naturelles la famille Lucas.

LUCCHESINI (le marquis Jérôme de), homme d'état, naquit d'une famille praticienne de la petite république de Lucques, en 1751. Il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, et porta quelque temps le titre d'abbé. Ayant été présenté au grand Frédéric, roi de Prusse, par l'abbé Fontana, il devint son bibliothécaire et son lecteur. Le marquis de Lucchesini fut admis dans les tête-à-tête où le roi aimait à se délasser de ses affaires. Il dînait presque tous les jours avec lui, et il avait eu l'adresse, chose assez difficile, de capter la bienveillance de l'héritier du trône, Frédéric-Guillaume II, sans donner d'ombrage à son oncle, de manière qu'à sa mort, au lieu d'essuyer une disgrace, il devint ministre intime du successeur. Lucchesini était un homme sans principes politiques, d'une morale assez relâchée, mais il avait beaucoup de talent, d'esprit et d'adresse. Aussi en fit-il preuve dans plusieurs négociations qui lui furent confiées. A l'époque de l'ouverture de la grande diète de Warsovie, en 1788, époque à laquelle les Polonais commencèrent à s'occuper de la réorganisation de leur patrie, le roi de Prusse, qui cherchait à contre-balancer la prépondérance de la Russie, offrit son alliance et sa protection aux Polonais ; à cet effet, il envoya Lucchesini, qui eut ordre de multiplier les promesses, de nourrir les espérances, d'enflammer les esprits. Il remplit parfaitement sa mission. Nul homme, en effet, n'était plus propre à jouer un pareil rôle : ardant pour atteindre son but, prompt à saisir tous les moyens d'y arriver, Lucchesini réunissait toutes les qualités du courtisan adroit et du politique habile. Son intimité avec le grand Frédéric lui avait fait acquérir une haute considération ; son caractère insinuant l'introduisait dans tous les partis, sa finesse lui en faisait découvrir promptement tous les secrets, sa dissimulation lui donnait l'air de la franchise, et persuadait aux Polonais qu'il embrassait leur cause avec autant de zèle que s'il avait été leur compatriote. Déplorant les malheurs de la Pologne, retraçant toutes les violences des Russes, exaltant la probité généreuse du roi son maître, il s'indignait contre les imposteurs qui supposaient au cabinet prussien l'idée d'un nouveau partage de la Pologne. Les Polonais, avides d'espérance comme tous les malheureux, se laissèrent promptement éblouir par ces brillantes illusions. Elles furent entretenues par les expressions les plus flatteuses, exprimées dans des lettres autographes du roi de Prusse au roi de Pologne ; mais le même roi de Prusse, et avec lui son digne ministre Lucchesini, répondirent aux Polonais, lorsqu'ils demandèrent l'exécution des points de leur alliance : « Que le roi de Prusse n'avait pris » aucune part à la constitution du 3 mai, qu'il n'avait » jamais songé à la soutenir, ni à la protéger, et qu'il » serait prêt à se concerter avec l'impératrice Catherine, et s'entendre en même temps avec la cour » de Vienne, pour convenir des mesures capables » de rendre à la Pologne sa tranquillité. » Ainsi la malheureuse Pologne devint victime de sa généreuse confiance dans ce cabinet. En 1790, Lucchesini prit part, en qualité de ministre plénipotentiaire, aux conférences de Reichenbach, où se trouvaient les envoyés de la Hollande et de l'Angleterre, pour empêcher une rupture entre la Porte ottomane et l'Autriche. Les conférences n'ayant eu pour résultat que la préparation des moyens, on ajourna le traité au congrès de Sebistowe, qui devait avoir lieu au mois de décembre. En mai 1791, il se rendit à Vienne, assista au congrès de Sebistowe, et signa le traité conclu entre la Porte et l'Autriche. L'année suivante, il reprit ses fonctions à Varsovie ; mais, dominé par les circonstances et les relations de sa cour avec celle de Russie, il fut réduit à la nécessité de rompre le traité de 1790, et de quitter Varsovie avant que les troupes prussiennes ne fussent entrées dans la Grande-Pologne. En janvier 1793, il fut chargé de l'ambassade à Vienne, ce qui ne l'empêcha pas d'accompagner le roi vers le Rhin pendant presque toute la campagne, et de se retrouver, le 14 juin, devant Mayence pour signer le traité d'alliance offensive et défensive entre sa cour et l'Angleterre. De retour à Vienne, il quitta de nouveau cette ville, en 1794, pour se rendre près de son souverain, qui était devant Varsovie, et fut témoin de la fin de la campagne, dont les résultats furent la retraite des troupes prussiennes. Pendant les intrigues contre-révolutionnaires dirigées contre la France, le marquis de Lucchesini se conduisit avec une prudence dont il faut le louer. Il dédaigna de se mêler aux mystifications qui entraînèrent Frédéric-Guillaume dans la coalition de Pilnitz. Les adversaires de la liberté française employèrent avec succès l'illuminisme pour tourner la tête de Frédéric-Guillaume (*Voyez* ce nom) : l'aide-de-camp de ce prince, Bischofswerder était le grand thaumaturge de ces farces. On dit que mademoiselle Bischofswerder figurait en personne dans les apparitions. Lucchesini conformait sa politique aux passions et aux extravagances de son nouveau maître ; il fut son principal ministre dans la campagne de Champagne. Son adresse contribua puissamment à tirer l'armée alliée du bourbier dans lequel elle s'était enfoncée. Les émigrés et les revenants avaient persuadé à Frédéric-Guillaume que toute la France viendrait au-devant de lui. Le duc de Brunswick ne croyait pas aux revenants, mais il croyait aux émigrés : il était assez ridicule de voir le grand-maître de l'ordre teutonique venir combattre contre la séquestration des biens du clergé. Lorsque la vérité fut connue, Frédéric-Guillaume entra dans une grande colère contre les princes émigrés et leurs compagnons d'émigration. Il avait tort, car tous les émigrés croyaient follement plus de la moitié de ce qu'ils lui avaient dit. Quoi qu'il en soit, on s'était engagé dans une absurde entreprise ; il fallait en sortir. Les pluies avaient défoncé les chemins, l'armée alliée était dans l'eau et réellement embourbée. La dyssenterie produite par l'abus des raisins verts mettait les soldats hors de combat. Les bataillons de gardes nationales dont le zèle n'avait été retardé que par les intrigues jacobines accoururent de toutes parts. Il s'établit une négociation avec Dumouriez, par l'intermédiaire du colonel Manstein, aide-de-camp du roi de Prusse, et sous la direction du ministre Lucchesini. Il faut l'entendre parler lui-même au sujet de cette négociation : « Nous fûmes heureux d'avoir affaire à un général qui » savait négocier, » dit-il un jour dans le salon de madame de Staël à Paris, lorsqu'il y était ministre plénipotentiaire de Prusse. MM. de Crillon, Lafayette et quelques autres étaient présents lorsqu'il prononça cette phrase, Lafayette la releva : « En effet, lui dit-il,

» si, au lieu d'aller chercher à Francfort la bulle d'or » dont on n'avait que faire, Custine était tombé sur vos » magasins de Trèves et de Greven Mukren, et fût » revenu par cette trouée de Longwy où vous étiez » enfournés, le général Dumouriez conservant les excel- » lentes positions qu'il occupait, que serait-il arrivé à » votre armée ?—Ma foi, répondit Lucchesini, les four- » ches caudines. — Il est piquant, s'écria Lafayette, » d'avoir manqué cela. — Quand je dis les fourches » caudines, reprit Lucchesini, vous sentez bien qu'une » armée de soixante mille hommes ne met pas bas les » armes. — Sans doute, répliqua Lafayette, mais vos » équipages et votre artillerie embourbés comme ils » étaient ? — Oh ! pour cela, nous n'avions pas la pré- » tention de les emmener. » Cette conversation, qui eut lieu devant témoins, semblerait confirmer ce qu'on a dit dans le temps, non qu'il y ait eu de la trahison de la part de Dumourier, mais que son esprit d'intrigues diplomatiques, son désir d'opposer la Prusse à l'Autriche, et son impatience d'attaquer les Pays-Bas, peut-être même de s'y faire un sort indépendant, l'avaient jeté dans cette négociation embrouillée, tandis qu'en allant droit son chemin il aurait obtenu un succès complet. Quoi qu'il en soit, Lucchesini rendit un grand service à son maître ; il se montra dans les négociations subséquentes peu scrupuleux, mais habile. De 1794 à 1797 qu'il obtint sa retraite, après l'avoir longtemps sollicitée, il ne fut occupé que des négociations peu importantes avec l'Autriche. Néanmoins, en 1802, il vint à Paris en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire près du premier consul Bonaparte. A l'époque du couronnement de l'empereur Napoléon comme roi d'Italie, il se rendit à Berlin, et de là à Milan, où il remit à ce prince, au nom de son souverain, la décoration de l'aigle noir, tant pour lui que pour plusieurs des principaux personnages de sa cour. Il revint à Paris, où il réside jusqu'à la fin de la campagne de 1803, se montrant en tout le très humble serviteur et le très excessif louangeur de Napoléon. La femme de Lucchesini faisait une cour assidue à l'épouse de M. Talleyrand, et s'était, en quelque sorte, installée à sa suite. En 1806, Lucchesini partit pour une mission secrète qu'exigeait la suite des négociations commencées par le comte de Haugwitz. Après la rupture entre la Prusse et la France, ce diplomate se retira à Lucques, et passa, en qualité de chambellan, au service de la sœur aînée de Napoléon, la princesse Eliza Bacciochi, grande duchesse de Toscane, dont il était devenu le sujet. Depuis la chute de sa dernière souveraine, il abandonna totalement la carrière politique, vécut depuis dans la retraite, à Florence, où il ne s'occupa plus que de littérature, particulièrement de mettre en ordre ses mémoires. Il a publié, sous le voile de l'anonyme, un ouvrage très important intitulé : *Sulle cause e gli effetti della confederazione Rhenana*, Florence, 3 vol. in-8°, traduit en allemand, Leipsick, 1825, 3 vol. in-8°. Quoique dans un âge avancé, Lucchesini conserva toujours son goût pour les plaisirs, et ne cessa point de fréquenter les sociétés brillantes de Florence. Il mourut dans cette dernière ville, le 19 octobre 1825, d'un coup d'apoplexie foudroyante. Il a laissé un fils, qui remplit aujourd'hui les fonctions de chargé d'affaires du roi de Prusse près la cour du grand-duc de Toscane. — LUCCHESINI (CÉSAR), frère du marquis de Lucchesini, a publié : *Histoire littéraire de l'Italie au 18e siècle*, Lucques, 1819. Il est un des collaborateurs les plus actifs de l'*Anthologie* de Florence.

LUCE DE LANCIVAL (JEAN-CHARLES-JULIEN), professeur de belles-lettres et poëte, naquit à Saint-Gobin en Picardie (Aisne), en 1764. Dès son jeune âge, la vivacité de son esprit laissait entrevoir ses succès futurs dans la carrière littéraire ; ce fut au collége de Louis-le-Grand que l'attendaient les palmes des muses grecques et latines : chaque concours était pour lui un triomphe de plus. Il s'appliqua surtout à la langue de Virgile et de Stace, ses auteurs favoris, dont il apprit si bien lui-même à manier la lyre. Fort jeune et encore en rhétorique, il composa sur la mort de l'impératrice Marie-Thérèse un petit poëme latin qui attira les regards et les éloges du grand Frédéric ; il en reçut une lettre et un présent, et peu de temps après Joseph II lui accorda une pension. L'approbation et la munificence de deux souverains double la verve du jeune poëte ; il fit paraître quelque temps après un autre poëme latin sur la paix de 1783 (*de pace carmen*, 1784, in-4°), et l'année suivante il publia son poëme *sur le Globe*. Ces ouvrages, qui révélaient un beau talent et un goût pur et classique, lui valurent, à l'âge de vingt-deux ans, une chaire de rhétorique au collége de Navarre. S'étant fait remarquer par M. de Noë, évêque de Lescar, dont il cultivait la société, par une de ces inconséquences qui arrivent si souvent aux poëtes, il abandonna tout d'un coup ses fonctions de professeur, entra dans les ordres, et suivit M. de Noë dans son diocèse, en qualité de grand-vicaire. Luce de Lancival composa des sermons qui attirèrent la foule depuis 1787 jusqu'en 1790 : ces sermons n'ont point été publiés, ce qui laisse une lacune dans ses œuvres. L'homme de lettres observateur, les gens du monde instruits aimeraient à comparer ses écrits sacrés et ascétiques avec ses compositions profanes et mondaines. Cependant la révolution éclata, M. de Noë quitta la France, et Luce de Lancival renonça à l'état ecclésiastique, et de la chaire descendit sur la scène, pour laquelle il composa, dans la retraite, des tragédies dont plusieurs eurent un succès non contesté. Il fit jouer, en 1793, *Mutius Scævola*, tragédie en 3 actes : ce sujet, si bien choisi pour cette époque d'exaltation civique, fut accueilli avec tiédeur du public, parce que, malgré la noblesse et la fierté des caractères de Mutius et d'Aruns, le poëte avait donné trop d'éclat à celui du roi Porsenna. L'année suivante, *Hormisdas* succéda à *Mutius Scævola* : cette tragédie en 3 actes fut imprimée en 1804, mais ne fut point représentée, parce que, dit l'auteur dans sa préface, « tour-à-tour trop » ou trop peu révolutionnaire, jamais elle ne fut à » l'ordre du jour. » Cette pièce ne manque ni d'intérêt ni de situations dramatiques. *Archibald*, tragédie en 3 actes, parut quelque temps après : le public ne la goûta pas ; elle eut peu de représentations. *Fernandez*, tragédie encore en 3 actes, fut jouée en 1797 : la versification en est belle et pompeuse, mais notre scène, qui, surtout alors, supportait peu les invraisemblances (et cette pièce en était pleine), en fit justice en l'abandonnant. *Périandre*, tragédie en 5 actes, parut ensuite : elle fut représentée en 1798 : languissante et sans intérêt, elle est tombée dans l'oubli. L'esprit vif, flexible et varié de Luce de Lancival lui permettait de prendre tous les tons ; il quitta, pour la reprendre, la lyre de Melpomène, et publia l'*Épître à Clarisse sur les dangers de la coquetterie* ; elle fut adressée ainsi, que beaucoup d'autres petites pièces, à l'aimable, jeune et belle épouse de M. Dubois, célèbre instituteur d'alors, chez lequel Luce était professeur de belles-lettres ; à cette épître est jointe celle qui a pour titre : *A l'ombre de Caroline*. Il composa un discours funèbre sur la perte du vertueux prélat M. de Noë : ce discours fut couronné par le musée de l'Yonne, et parut imprimé à Auxerre, en 1804. Un de ses plus beaux poëmes est son *Achille à Scyros*, imité de l'Achilléide de Stace. Voici ce qu'en dit Chénier dans son *Tableau de la littérature* : « Le poëme offre peu d'action pour six chants, » peut-être même est-il défectueux dans son ordonnance, » mais on y trouve des traits ingénieux, d'agréables des- » criptions, des tirades bien versifiées. » Deux ans plus tard, en 1809, Luce publia celle de ses tragédies qui eut le plus d'éclat, et la seule de lui sans doute qui restera à la scène ; c'est *Hector*, pièce en 5 actes, qui eut un brillant succès : le sujet est pris de l'*Iliade*. On donna, dans les cent jours, une reprise de cette tragédie que l'empereur affectionnait, dit l'éditeur des œuvres complètes de ce poëte, parce qu'elle lui avait été lue avant d'être jouée, et qu'il avait donné des conseils à l'auteur. A ces vers

Soudain comme un colosse, à l'armée immobile
Apparaît un guerrier. . . . C'est lui. . . .

Tous les yeux se tournèrent vers l'empereur qui était présent, et il y eut de grands applaudissements. Dans ces intervalles, Luce de Lancival lança dans le monde une satire intitulée *Folliculus* ; elle était dirigée contre le célèbre critique Geoffroy : elle ne fut imprimée qu'a-

près la mort de son auteur. Geoffroy avait en littérature un goût droit et sain; il aura sans doute, et cela avec raison, relevé dans ses feuilletons le style quelquefois diffus et trop facile de notre auteur, ainsi que le vice de ses tragédies, pour lesquelles Luce affectionnait la coupe en 3 actes, coupe défectueuse en ce qu'elle rétrécit l'action, qui, trop pressée, ne se développe pas. Des discours prononcés dans les cérémonies publiques, et dont le style brillant est toujours soutenu, sont encore sortis de la plume de ce professeur; celui qu'il lut à la distribution des prix du Prytanée parut en 1800, in-8°. Il présenta aussi au Théâtre-Français, qui la rejeta, une comédie en vers et en 4 actes, la seule qu'il ait faite, dont le titre était : *le Lord impromptu*, tirée du roman de Cazotte : ce sujet ne pouvait fournir au plus qu'un opéra-comique. Luce de Lancival travaillait à une tragédie intitulée, *Cosroès*; mais elle ne fut point achevée. Des maux cruels minaient le corps de ce poëte, la lyre lui échappait des mains. En 1790, on lui avait déjà fait l'amputation d'une jambe : il souffrit l'opération avec la fermeté d'un stoïcien : les grâces de l'esprit sont souvent compagnes du courage : au moment de l'amputation, ses nombreux amis, qui connaissaient son caractère, l'entourèrent, et lui offrirent le pari d'un grand dîner à Saint-Cloud s'il souffrait l'opération sans se plaindre. Il soutint le pari, et gagna. L'empereur Napoléon le décora de la croix de la légion-d'honneur, à laquelle il joignit une pension de 6,000 francs. Sa tragédie d'*Hector* lui valut cet honneur et cette munificence. Dans le concours qui fut ouvert pour célébrer le mariage de Napoléon avec Marie-Louise, Luce de Lancival remporta le grand prix des discours latins : il était cependant sur son lit de mort, la gangrène s'était mise dans la jambe qui lui restait : la médaille d'or, la couronne de laurier qu'un page, accompagné des grands dignitaires de l'université, lui apportait de la part de l'empereur, ranimèrent ses esprits et rendirent quelques étincelles à ses yeux, qui peu de temps avant brillaient de tant de vivacité et d'enjouement. Il expira le lendemain, 15 avril 1810, entre la gloire et l'amitié, à l'âge de quarante-quatre ans. La France perdit en lui un professeur habile, un poëte distingué, et un homme du monde aussi spirituel qu'excellent, qui ne dut sa fin prématurée qu'à son amour excessif pour le plaisir, ou plutôt pour la volupté. Les *Œuvres complètes* de ce poëte ont été publiées, en 1826, avec une notice de M. Collin de Plancy, Paris, 2 vol. in-8°.

LUCOTTE (le comte Edme Aimé), lieutenant-général, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, naquit en 1770, à Dijon. Il prit du service dans un des bataillons de volontaires de son département. L'éducation distinguée qu'il avait reçue, son dévouement et son intelligence, lui méritèrent un prompt avancement. En 1795, il était colonel de la 60e demi-brigade, et s'était déjà fait remarquer par l'énergie de son caractère, en refusant de commander le feu sur les Lyonnais insurgés. Après avoir fait les campagnes de 1796 et 1797 en Italie, il avait été désigné pour l'expédition d'Egypte; mais un coup de vent ayant séparé de la flotte le bâtiment sur lequel il était monté, il aborda heureusement sur les côtes d'Italie. En 1799, il était général de brigade, et faisait partie des trois mille braves qui, enfermés dans Ancône, et sans communications avec aucun corps de troupes françaises, résistèrent, sous le général Monnier, avec un dévouement si héroïque, à quarante-six mille Turcs, Autrichiens ou Russes, commandés par le général Lahoz, transfuge de nos armées. De retour en France, il fut appelé au commandement du département de l'Oise, et nommé commandant de la légion-d'honneur, à la création de cet ordre. Lors de la prise de Naples, le général Lucotte s'attacha à la fortune de Joseph Bonaparte et le suivit en Espagne, où il fit admirer son désintéressement et sa modération. Chargé du gouvernement de Séville, il préserva cette ville du pillage, empêcha les soldats de se venger des prêtres, dont la conduite avait excité leur fureur. Le général Lucotte, fit avec beaucoup de distinction la campagne de 1814. A la fin du mois de mars, quarante mille hommes étaient réunis aux environs d'Essonne et de Fontainebleau, et Napoléon, qui n'avait point encore cessé d'être redoutable, pouvait soutenir encore la guerre en se rapprochant de la Loire et de ses armées du midi. Quand le maréchal duc de Raguse, se croyant destiné à terminer la révolution en jouant le rôle de Monck, ouvrit une négociation avec les ennemis de la France, Lucotte fut, avec le baron Chastel, les seuls officiers-généraux du corps d'armée de Marmont qui ne furent pas mis dans le secret d'une défection qui provoqua la déchéance de l'empereur Napoléon, et décida les souverains alliés à abandonner la cause de la régence pour celle de la restauration. Nommé lieutenant-général, le 23 juillet 1814, Lucotte fut employé par le gouvernement royal, lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe; mais les troupes qu'il commandait coururent presque aussitôt se ranger sous les drapeaux qui les avaient tant de fois guidées à la victoire. Chargé, après les cent-jours, du commandement de la 21e division militaire, il fut mis à la demi solde à la seconde restauration, et compris, par ordonnance du 22 juillet 1818, au nombre des huit lieutenants-généraux qui formaient le corps royal d'état-major. Le comte Lucotte est mort le 21 septembre 1825, à Port-sur-Saône (Haute-Saône), à l'âge de cinquante-cinq ans.

LUNEAU DE BOISJERMAIN (Pierre-Joseph-François), littérateur, né à Issoudun, en 1732, fit ses études au collége des jésuites, à Bourges, et entra dans leur société, où il professa quelque temps les basses classes. Mais cette vie uniforme ne convenant pas à la vivacité de son caractère, il quitta les jésuites, et vint s'établir à Paris. Il y ouvrit un cours de grammaire, de géographie et d'histoire, et y publia quelques ouvrages élémentaires, qui furent bien accueillis : 1° *Les vrais principes de la lecture, de l'orthographe et de la prononciation, etc.*, Paris, 1759, in-8° : livre dont l'idée et le plan appartiennent à Viard, et dont la 8e édition, 1798, 4 parties, est améliorée, et très augmentée. 2° *Discours sur une nouvelle manière d'enseigner et d'apprendre la géographie, d'après une suite d'opérations typographiques*, 1769, in-12 : cette méthode, dont l'idée n'était pas entièrement neuve, consiste en cartes en relief dont plusieurs parties sont mobiles, à volonté. 3° (avec Villaret) *Cours d'histoire universelle, petits éléments*, 1768, 2 vol. in-8°; 5e édition, 1779, avec un atlas de trois cartes : ouvrage peu estimé, et surtout peu utile, puisqu'il ne va pas au delà de la sortie d'Egypte et du déluge de Deucalion. 4° *Œuvres de J. Racine, avec des commentaires*, 1768, 7 vol. in-8°, fig. : cette édition, la plus complète qui eût paru jusqu'alors, et fort bien exécutée, fut long temps recherchée; mais elle est un peu tombée depuis celles qu'ont publiées La Harpe et Geoffroy avec des nouveaux commentaires, quoiqu'on leur préfère encore celle de Luneau de Boisjermain. Ce dernier a fait seul la préface générale, la vie de Racine, le discours préliminaire, les examens de Phèdre, d'Esther, d'Athalie, l'examen général du théâtre de Racine, la traduction des passages des auteurs grecs imités par ce poëte, et quelques préfaces particulières. Le reste de son travail est l'ouvrage de Blin de Sainmore et de quelques autres écrivains. Luneau ayant annoncé que cette édition serait vendue chez lui, les syndics de la librairie, se fondant sur ce qu'il n'avait pas de maîtrise, lui intentèrent un procès, qu'il perdit. Pour se venger, il accusa les libraires-éditeurs de l'*Encyclopédie* d'avoir frauduleusement multiplié le nombre des volumes, manqué à la plupart de leurs engagements envers leurs souscripteurs, et il demanda qu'ils fussent condamnés à payer à chacun de ceux-ci 500 francs de dédommagement. Cette cause, qui était celle des gens de lettres, fit beaucoup d'éclat. Luneau plaida en personne devant le parlement : mais après avoir passé par toutes les juridictions, après neuf ans d'attente, de temps perdu et de soucis, il fut condamné, en 1778, à l'amende et aux frais, dans une affaire où le seul objet d'intérêt pour lui avait été de recouvrer 457 francs. Cette lutte opiniâtre, qui fit honneur à ses talents et à sa réputation, épuisa sa fortune. Il crut la relever en établissant un bureau de correspondance, destiné à procurer aux amateurs tous les articles de la librairie aux prix de Paris. Cette entreprise nuisait aux libraires, mais il y renonça dans la suite, et, dégoûté des spéculations

commerciales, il reprit ses travaux littéraires. 5° *Almanach musical*, 1781—1783, 3 vol. in-12 : 6° *Cours de langue italienne*, 1783 ou 1798, 3 vol. in-8° et un vol. in-4° : traduction interlinéaire, d'après la méthode de Dumarsais, de la *Jérusalem délivrée* et des *Lettres péruviennes*, mises en italien par Deodati. 7° *Cours de langue anglaise*, 1787 ou 1800, 2 vol. in 8° et 1 vol. in 4° : autre version interlinéaire du *Paradis perdu*, de Milton, et de la traduction anglaise de *Télémaque*. 8° *Cours de langue latine*, 1787—1789, 5 vol. in-8° : application de la même méthode aux *Commentaires*, de César, et à l'*Enéide*, de Virgile. Ces trois cours, qui paraissaient par cahiers, chaque quinzaine, sous le titre de *Journal d'éducation*, avaient beaucoup de succès : celui de langue latine, devenu rare, est fort recherché. 9° *Cours de bibliographie*, ou *Nouvelles productions des sciences, de la littérature et des arts*, 6 cahiers in 8° au moins, de janvier à juillet 1788, contenant, par ordre alphabétique, les titres des ouvrages français annoncés dans les journaux pendant le mois précédent; on y trouve quelquefois un jugement sur ces ouvrages. 10° *Observations sur l'amélioration du service des postes*, 1793, in 8°; 11° *De l'éducation des lapins*, 1798, in-8°; 12° *Idées et vues sur l'usage que le gouvernement peut faire du château de Versailles*, 1798, in 8°; 13° *Description des aimants artificiels de Lenoble*, 1801, in-18; 14° *Mémoire pour les libraires et imprimeurs de Paris*, 1801, in-4° : 15° *Zinzolin, jeu frivole et moral*, publié sous le nom de Tonstain, marquis de Limery, 1769, in 12 : ouvrage presque inconnu, que Diderot trouva plat, maussade et obscur. 16° *Recueil de mémoires contre les libraires associés de l'Encyclopédie*, 1771—1772, in-4° : Linguet a coopéré aux premiers factum de cette piquante collection, où l'on distingue une réponse à Diderot, qui avait écrit en faveur des libraires. Le dernier mémoire de Luneau de Boisjermain parut en 1777. Il a été éditeur de l'*Elite des poésies fugitives*, 1769, 5 vol. in-12, recueil assez estimé, et il a eu part au *Dictionnaire du vieux langage*, de Lacombe, d'Avignon. Luneau ne se fit point remarquer dans la révolution, et mourut regretté de ses amis, le 14 janvier 1802, et non pas le 25 décembre 1801. L'un d'eux a publié son éloge en forme de lettre à Millin, dans le *Magasin encyclopédique*, 8e année, tome 2.

LUNIER (   ), né à Nantes, en 1749, servit dans la marine marchande, fut capitaine de corsaire, vint ensuite à Paris, où il s'adonna aux lettres et aux sciences, et y mourut subitement, au mois de juillet 1807, à cinquante-huit ans. Il est auteur de divers ouvrages estimés, entre autres d'un *Dictionnaire des sciences et des arts, contenant la définition et diverses acceptions des termes techniques*, etc., Paris, 1805, 3 vol. in-4°.

LUOSI (le comte JOSEPH), né à Mirandole, vers 1758, fit ses études et son droit à l'université de Modène, y fut reçu avocat, et ne tarda pas à être appelé aux fonctions d'avocat-général de la Mirandole. Il adopta un des premiers les idées nouvelles que nos victoires portèrent en Italie, et obtint, par la protection du général en chef Bonaparte, qui l'avait apprécié, la place de ministre de la justice. Les grands talents pour la haute administration qu'il développa dans ce poste éminent, justifièrent le choix du général, et M. Luosi y obtint des titres pour devenir membre du directoire de la république Cisalpine. Fouché, depuis duc d'Otrante, devenu ambassadeur du gouvernement français dans ce pays, s'étant conduit de manière à obliger les membres du directoire à cesser leurs fonctions, avait, par ses mesures arbitraires, tellement indisposé contre lui les patriotes d'Italie, que le directoire français se vit contraint de le rappeler, et il courut risque de la vie en quittant cette contrée. Cet homme malheureusement célèbre sembla s'essayer alors à supporter les haines qu'il ne cessa de mériter dans tous les postes qu'il a remplis depuis. Les trois directeurs furent rendus à leurs fonctions par son successeur; ils les quittèrent de nouveau, en 1798, lorsque l'inhabileté de Schérer le força à se retirer avec ses troupes devant les armées austro-russes. M. Luosi vint alors en France, fut nommé membre du corps-législatif, en 1800, et assista, en 1801, à la *consulta* tenue à Lyon. De retour en Italie, il y fit partie de la *consulta* d'état. La réunion de la couronne d'Italie à la couronne impériale, en 1805, fut pour M. Luosi une nouvelle source de dignités. Il fut nommé successivement président de la section de justice au conseil-d'état, grand juge, ministre de la justice, membre de la légion-d'honneur, grand'croix de la couronne de fer, comte et sénateur du royaume d'Italie. Partout il se montra homme habile et intègre. A la suite des événements qui amenèrent la révolution de 1814, M. Luosi, rentré dans la vie privée, ne cessa pas pour cela d'être utile à ses concitoyens, en calmant les haines de parti et en étouffant l'esprit de réaction. Il avait concouru, comme jurisconsulte, à la rédaction d'un code pénal, d'un code de commerce et d'instruction criminelle, pour l'Italie. Ce dernier fut conservé lorsque l'empereur introduisit dans ce royaume les codes de l'empire français. Sa proclamation aux peuples de la république Cisalpine, et la lettre qu'il publia à l'occasion du code civil, sont regardées comme des morceaux du plus haut mérite. Il a aussi présidé à la traduction du code Napoléon dans les langues italienne et latine. M. le comte Luosi habite aujourd'hui Milan, cultivant dans la retraite les lettres et les nombreux amis que son caractère honorable lui a conservés.

LURIOTIS (ANDRÉ), né à Arta en Epire, était commis chez son oncle, négociant à Livourne, lorsque la révolution grecque éclata. Il s'embarqua avec Alexandre Mavrocordato et quelques autres compatriotes pour se rendre en Grèce, et arrivèrent à Missolonghi, le 3 août 1821. Luriotis resta dans cette ville jusqu'au mois de janvier de l'année suivante, époque de la convocation du congrès d'Epidaure, où il assista comme député de la Grèce occidentale. Après la nomination de Mavrocordato à la présidence, il le suivit à Corinthe, siége provisoire du nouveau gouvernement, et continua de rester attaché à sa personne en qualité de secrétaire chargé du détail de sa maison, fonctions qu'il avait remplies depuis leur arrivée en Grèce. Trois mois plus tard, celui-ci l'envoya à Londres pour s'assurer de la possibilité d'y contracter un emprunt au nom du gouvernement grec. Il revint, au commencement de 1823, pour rendre compte de sa mission, accompagné du lieutenant Blaquiere, que le comité philhellénique anglais avait chargé de recueillir des notions précises sur la situation et les besoins de la Grèce. Bientôt l'influence de Mavrocordato (quoiqu'il ne fût plus alors que secrétaire-général du gouvernement) fit comprendre Luriotis au nombre des trois députés grecs qui furent envoyés en Angleterre pour y souscrire un emprunt au nom de leur gouvernement. Zaïmis, l'un de ses deux collègues, ayant été rappelé par suite de la révolte d'André, primat de Calavryta, son frère, Luriotis et Jean Orlandos d'Hydra ne tardèrent pas à se trouver chargés seuls des intérêts de leur nation. Le premier emprunt ayant été insuffisant, ils furent autorisés à en contracter deux autres de la même somme, l'un en Angleterre et l'autre à Paris. Luriotis se rendit en conséquence dans cette capitale, chargé des pouvoirs de son collègue. Il y fut accueilli avec distinction, et ne rencontra aucun obstacle à l'accomplissement du but de son voyage. Déjà même les conditions d'un emprunt avaient été arrêtées entre lui et MM. André et Cottier, lorsque ces arrangements préliminaires furent rompus par une déclaration des banquiers anglais qui, pour des raisons qu'il serait trop long de déduire ici, voulaient avancer les quarante millions ou ne lui rien avancer du tout. Luriotis rejoignit donc précipitamment Orlandos pour terminer cette importante affaire au nom de leur gouvernement, qui abandonna encore à leur fidélité l'emploi de la majeure partie de ce second emprunt. Mais cette fidélité ne tarda pas à être violemment suspectée, et de nombreux indices démontrèrent que les députés, dans les marchés passés par eux, avaient entièrement négligé les intérêts de leurs mandataires pour ne songer qu'aux leurs. Le gouvernement grec, justement indigné de voir sa confiance trahie, envoya à Londres un troisième député, M. Spaniolakis, homme d'une probité et d'une capacité reconnues, pour y prendre communication de toutes les opérations antérieures des deux autres, et en faire le sujet d'un

rapport détaillé. Mais celui-ci fut très mal accueilli de ses collègues, et ne put obtenir d'eux que des documens incomplets, si peu satisfaisants, enfin entachés d'un tel caractère d'illégalité, que le gouvernement, le maintenant seul chargé des affaires de la nation à Londres, rappela Orlandos et Luriotis pour leur faire rendre compte de leur conduite. Ils firent peu de cas de cette injonction, quoique le premier soit retourné plus tard à Hydra, où le crédit dont il jouissait antérieurement par sa fortune et ses liaisons de famille le garantiront sans doute des poursuites qu'il a encourues; quant à Luriotis, qui ne put compter sur un pareil appui, il n'a point encore jugé à propos, au moment où nous écrivons cet article, de s'exposer au danger d'une enquête dont les suites pourraient bien ne retomber que sur lui, et on ignore le lieu qu'il habite. Au reste, on doit taxer au moins d'imprudence la conduite de ceux qui lui ont confié une mission dont aucun antécédent, et bien moins encore sa capacité personnelle, ne garantissaient le succès.

LUX (Adam), né à Ehrenbourg, d'autres disent à Opimbourg, en 1766 ou 1767. Il fut député de la fédération germanique, et pour la ville de Mayence, auprès de la convention nationale, à l'effet d'obtenir (aidé de deux autres commissaires qui l'accompagnaient) la réunion de leur pays à la république française. Il arriva à Paris le 30 mars 1793, et commença par se montrer ardent démagogue. Cependant il se sépara bientôt des jacobins pour partager les principes des girondins. Il fut le seul qui, à la mort de Marat, se leva au milieu d'une population en délire et d'une assemblée frappée de stupeur, pour faire l'apologie de Charlotte Corday. Son audace fut tournée en ridicule; cet élan d'une ame vigoureuse fut traité de honteuse passion pour l'héroïne dont il avait pris la défense. Cité devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort, et fut exécuté le 14 brumaire an II (4 décembre 1793), dans le huitième mois seulement de son apparition sur notre territoire. Il était idolâtre de la vertu et de la liberté. Sa carrière fut courte, mais non sans gloire. Il avait réveillé dans l'ame de ses compatriotes l'amour de l'indépendance, et c'était par de hautes vues de politique et de bien public qu'il avait formé le projet d'associer les vieux Germains aux destinées de la Gaule régénérée. Ayant vu la convention asservie par une minorité fougueuse, il conçut le dessein de se tuer de sa propre main à la barre, pour ranimer le patriotisme des représentants de la nation. Il en écrivit à Pétion et à Guadet, qui, en le louant de ses intentions généreuses, le détournèrent d'y donner suite, faisant alors entrer dans son esprit l'espérance, dont eux-mêmes ils se berçaient, de voir bientôt les fauteurs des troubles civils réduits à l'inaction et au silence. Il avait cependant bien concerté son plan, et il avait marqué le désir, s'il eût effectué sa résolution, d'être inhumé à Ermenonville, sur la colline en face de l'île des peupliers, avec cette simple inscription: Ci-gît Adam Lux, élève de J. J. Rousseau. Quand il fut interrogé au tribunal, il s'avoua l'auteur d'affiches qui avaient été appliquées sur les murs de Paris, à l'époque du 31 mai, contre les anarchistes; mais il refusa obstinément de nommer l'imprimeur dont il s'était servi pour la composition de ces placards. Son arrêt prononcé, il remercia les juges de le délivrer de la vie, qui était devenue un fardeau insupportable depuis que la bonne foi et les talents étaient persécutés et proscrits. « Je vais donc être libre! » s'écria-t-il en descendant du banc des accusés pour retourner dans sa prison. Il alla d'un air riant à l'échafaud, et dit en y montant: « Puissent les Français être heureux!.... puissent les » monstres qui les oppriment être condamnés à expier » ici leurs forfaits! »

LUZAC (Jean), né à Leyde le 2 août 1746, montra dès sa première jeunesse les plus heureuses dispositions pour les sciences. Il s'adonna de bonne heure à la statistique, acheva d'étudier le latin et le grec sous Walckenaër et Ruhnkénius, et n'eut pas des maîtres moins illustres pour toutes les parties de la jurisprudence. Il prit ses degrés en droit en 1768, et refusa, peu de temps après, une chaire de grec à l'académie de Groningue, et, deux ans plus tard, celle de droit à l'université de Leyde. Il aima mieux suivre la carrière du barreau, alla, dans cette intention, à La Haye, et après quatre ans de pratique il revint à Leyde, en 1772, où il allia la profession d'avocat à celle de collaborateur de la gazette, dont la rédaction entière lui fut confiée en 1776. Il continua néanmoins à s'occuper de littérature ancienne, et souvent de poésie latine. Il entretenait une correspondance active avec les personnages les plus distingués. Léopold, le roi de Pologne Stanislas, Poniatowski, Hertsberg, Dohm, Washington, Adams, Jefferson, lui donnaient des marques de bienveillance les plus flatteuses. Malgré des occupations aussi multipliées, Luzac se chargea de la chaire de grec laissée vacante à Leyde par Walckenaër, son parent et son maître, et ne demeura point au-dessous d'une entreprise non moins honorable que difficile. En 1795, les circonstances étant devenues de plus en plus graves, le gouvernement recourut plus d'une fois aux lumières et à la prudence de Luzac; mais au bouleversement universel de la Hollande, en 1796, il fut dépouillé d'une partie de ses attributions. Son enseignement de l'histoire de Hollande, enseignement que, comme Walckenaër, il réunissait à celui du grec, en fournit le prétexte, et cet ami sincère de la liberté se vit en butte aux persécutions les moins méritées. On ne lui laissait que la littérature grecque, mais il se refusa à ce morcellement de ses fonctions, et fut ainsi tout-à-fait suspendu. Ce ne fut qu'en 1802 qu'il recouvra sa place avec augmentation d'honoraires et extension d'attributions. Luzac fut enlevé en l'air et mis en pièces par l'effet de l'explosion d'un bateau chargé de poudre, qui couvrit la ville de Leyde de ruines et de deuil, le 12 janvier 1807. On a de ce savant: 1° *Specimen academicum exhibens observationes nonnullas apologeticas pro jureconsultis romanis ad locum Ciceronis pro Murenâ* XI—XIII, Leyde, 1768, in-4°, thèse inaugurale; 2° *De ostracismo Atheniensium*, Leyde, 1792, in-8°; 3° *Exercitationum academicarum specimina*, I, II et III, Leyde, 1792-1793, 3 parties in-8°; 4° *De Socrate cive*, 1795, in-8°; 2e édition, 1795, in-8°: il avait prononcé cette harangue en résignant, en 1795, le rectorat de l'université de Leyde, fonction annuelle dont il avait été chargé à son tour; 5° *Lectiones atticæ: de bigamiâ Socratis dissertatio*, 1809, in-8°: cet ouvrage posthume, publié par M. Othon Sluiter, un de ses disciples, est une savante apologie de Socrate contre l'accusation de bigamie dont on a flétri sa mémoire. Luzac a été éditeur des deux ouvrages suivants, que Louis Gaspard Walckenaër avait laissés inédits: *Callimachi elegiarum fragmenta*, Leyde, 1799, in-8°; *Diatribe de Aristobulo judæo, philosopho peripatetico Alexandrino*, 1806, in-4°. Il se proposait de publier d'autres manuscrits de Walckenaër, lorsqu'il fut victime de la catastrophe affreuse que nous avons rapportée.

LUZY ou LUZZI (Dorothée), l'une des plus anciennes pensionnaires vivantes du Théâtre-Français, est née vers 1745. A peine sortie de l'enfance, elle parut à l'Opéra-Comique, et y créa de la manière la plus originale, en 1760, le rôle de Crispin, dans le *Soldat magicien*, de Sedaine. Lorsque ce spectacle fut réuni, en 1762, à la Comédie italienne, mademoiselle Luzy ne fut point au nombre des acteurs qui passèrent à ce dernier théâtre, quoiqu'elle fût douée de tous les avantages qui auraient pu l'y faire briller. La réputation qu'elle avait obtenue dans un âge si tendre sur un théâtre subalterne la faisait regarder comme l'espoir de la scène française, dans l'emploi de soubrette, que la retraite de la célèbre Dangeville allait laisser vacant. La certitude de succéder à une grande actrice décida mademoiselle Luzy à refuser les engagements les plus avantageux pour la province, et même pour le théâtre impérial de Vienne. Elle joua cependant quelques mois à Rouen, revint à Paris, où elle reçut des leçons du fameux Préville, et débuta, le 26 mai 1763, dans Dorine du *Tartuffe*, et dans Lisette des *Folies amoureuses*. Elle répondit à l'attente du public, fut engagée aussitôt aux grands appointements, et reçue sociétaire l'année suivante. Sans égaler mademoiselle Dangeville, sans la faire oublier, elle sut, avec plus d'art et moins de naturel, conserver la bienveillance du parterre par des qualités qui, si elles ne constituent pas absolument le vrai talent, lui sont

toujours indispensables, et la suppléent quelquefois. Elle avait un organe sonore, une excellente prononciation, de la grace, de la gaieté, du mordant, l'usage de la scène, mais surtout une taille divine, et une figure délicieuse, trop jolie même pour son emploi. Le physique et le talent de cette charmante actrice se prêtaient à tous les genres. Aussi réussit-elle dans les servantes de Molière, comme dans les soubrettes de Marivaux. Elle eût également bien joué les amoureuses. Jamais Cupidon ne fut mieux représenté que par mademoiselle Luzy, dans les *Etrennes de l'Amour*, comédie de Cailhava, en 1769. Elle y chanta plusieurs airs fort agréablement, et y fut applaudie comme danseuse. On la vit, en 1771, avec autant de plaisir que d'étonnement, faire un nouveau tour de force plus extraordinaire : c'était à la clôture de Pâques, et pour la rentrée de Lekain dans *Tancrède*. Il fallait une Aménaïde ; trois actrices se trouvaient malades dans le même temps ; mademoiselle Luzy se chargea du rôle. Elle y montra beaucoup de grace, de dignité, de noblesse, de chaleur et de pathétique : et si l'illusion qu'elle y produisit ne fut pas continuelle, si elle ne put faire entièrement oublier la soubrette, on ne fut pas au point d'y exciter le rire. Elle parut quelques autres fois dans la tragédie, et y obtint le même succès. Mademoiselle Luzy, jeune encore et dans la force de son talent, quitta le théâtre, en avril 1781, avec une pension de 1,500 francs. On a prétendu qu'elle y fut déterminée par l'histoire de la conversion d'une autre actrice (mademoiselle Gauthier), mais son cœur tendre et aimant l'avait disposée à la dévotion, au milieu des distractions les plus mondaines. Un riche mariage manqué, le dépit de se voir refusée par son camarade Fleury, qu'elle voulait épouser, la décidèrent à entrer dans un cloître ; ce qui donna lieu à ce bon mot de Sophie Arnould : *Luzy est devenue dévote parce que Dieu s'est fait homme.* Mademoiselle Luzy se dégoûta du couvent avant la fin de son année de noviciat, mais elle a persévéré dans sa vie retirée et contemplative. Veuve depuis quelques années d'un M. Marys, avocat, dont elle n'a pas eu d'enfants, elle demeure encore aujourd'hui (décembre 1817) à Paris, livrée, dans la plus stricte retraite, à des pratiques de dévotion.

LYNCH (le comte JEAN-BAPTISTE), pair de France, issu d'une famille catholique venue d'Angleterre en Irlande, sous le règne de Henri II, est né à Bordeaux, en 1749. Il entra dans la magistrature, fut reçu, en 1771, au parlement de Bordeaux, et exilé avec cette cour. Le parlement ayant été rétabli en 1775, M. de Lynch reprit ses fonctions, et épousa quelque temps après la fille de M. Leberton, premier président du parlement de Bordeaux, devint président aux enquêtes, et s'efforça inutilement, en 1788, d'engager le parlement de Bordeaux, exilé à Libourne, à enregistrer les premières et secondes lettres de jussion relatives à l'établissement des assemblées provinciales. A l'époque des états-généraux, il vint à Paris avec son beau-père, qui était député de la noblesse de Guyenne. On les enferma dans diverses prisons, et les biens du comte de Lynch furent confisqués comme s'il eût émigré. Il les recouvra, avec sa liberté, après la chute de Robespierre, et se retira à Bordeaux, où il fut élu membre du conseil général, après avoir refusé d'être présenté candidat au conseil des cinq-cents. En 1808, l'empereur le nomma maire de Bordeaux, et lui donna le titre de comte avec la croix de la légion-d'honneur. Après la campagne désastreuse de Moscou, M. Lynch offrit à Napoléon une compagnie de cavalerie montée et équipée, et reçut de lui des preuves de sa satisfaction, entre autres une boîte enrichie de son portrait. En novembre 1813, il fit le voyage de Paris, pour connaître à fond l'état des affaires, et mieux servir la cause des Bourbons, auxquels il était intérieurement resté très attaché. Il fut secondé dans son plan par MM. de Mondenard, de Laberthe et Michaud. De retour à Bordeaux, il eut un entretien avec M. Taffard de Saint-Germain, qui lui montra les pouvoirs qu'il avait reçus, et lui apprit qu'il existait une société de royalistes. M. de Lynch se trouva à quelques réunions, et promit de favoriser le premier mouvement qui s'opérerait. Aussi dès que les troupes anglaises parurent devant Bordeaux, le 12 mars 1814, il alla au-devant du général Dalhousie, détacha son écharpe tricolore, et la jetant au loin, il prit une écharpe blanche, en invitant le général anglais, au cri de vive le roi, à entrer comme allié, et non comme vainqueur. Il prévint les habitants qu'ils jouiraient les premiers du retour de l'ancienne dynastie : effectivement, le même jour, 12 mars, S. A. R. le duc d'Angoulême fit son entrée dans la ville. M. de Lynch se rendit ensuite à Paris, et Sa Majesté le nomma grand-croix de la légion-d'honneur. En mars 1815, il était à Bordeaux avec Madame, qu'il accompagna, et n'abandonna qu'à l'extrémité. Voyant que toute résistance devenait impossible, la princesse se transporta à Pouillac, où M. de Lynch la plaça lui-même sur le bateau qui devait la conduire au sloop de guerre anglais sur lequel elle partit pour l'Espagne. M. de Lynch s'embarqua aussi pour aller en Angleterre, et y resta jusqu'au mois de juillet 1815. Bonaparte en rentrant l'avait exclu, avec M. Lainé, du pardon qu'il avait accordé dans son décret d'amnistie en faveur des fonctionnaires qui avaient tramé le renversement du trône impérial, et il l'avait compris parmi les treize individus qu'il renvoya devant les tribunaux. Par ordonnance du 17 septembre 1815, M. le maire de Bordeaux fut nommé pair de France, et conserva le titre de maire honoraire, par autorisation du roi, afin de perpétuer le souvenir de ses services en 1814.

LYNDSEY (THÉOPHILE), fondateur de la première congrégation régulière d'unitaires à Londres, naquit en 1723, dans le Cheshire. Il embrassa d'abord, dans le sein de l'église anglicane, le ministère évangélique, pour lequel il avait été destiné, et fut investi successivement de plusieurs bénéfices. Celui de Catterick dans le Yorkshire, qu'il avait obtenu par échange, en sacrifiant des avantages matériels à ses affections domestiques, fut le dernier qu'il occupa. Ayant conçu des scrupules sur les rites et sur les dogmes de l'église anglicane, et s'étant joint, en conséquence, à plusieurs ministres dissidents pour réclamer auprès du parlement contre divers articles de la discipline ou de la foi de cette église, il ne se crut pas permis de conserver sa cure plus longtemps, et, malgré sa pauvreté et les regrets de ses paroissiens, dont il s'était fait chérir, il n'hésita point à la résigner. Dans le même temps, il refusa l'emploi de chapelain, que la duchesse de Northumberland voulait lui procurer auprès du duc son mari, alors vice-roi d'Irlande, et ne voulut point même accepter une pension que lui offrait cette dame sur les revenus de ce pays. Il se rendit à Londres, et, en 1774, il forma une congrégation d'unitaires, qui, peu d'années après, se fit construire dans cette ville une chapelle spéciale. L'origine de cette secte remonte aux premiers temps de la réformation ; toutefois elle ne commença à prendre de la consistance et à présenter quelque homogénéité qu'après sa fusion dans le socinianisme. Avant le docteur Lindsey, plusieurs théologiens avaient inutilement essayé de l'introduire en Angleterre ; mais depuis la congrégation fondée par celui-ci, non-seulement elle s'y est maintenue, mais encore elle n'a pas cessé d'y prospérer. Dès les commencements de son établissement dans ce pays, elle y trouva des partisans et des défenseurs zélés ; le célèbre Priestley est de ce nombre. C'est principalement sur le dogme de la trinité que porte la dissidence des unitaires sociniens ; voici les propositions capitales les plus généralement admises parmi cette secte : « La » Divinité n'est point divisée en plusieurs personnes ; » elle est une absolument : Jésus Christ est un homme » que Dieu a fait naître en dehors des lois communes, » d'une vierge nommée Marie. Après avoir transporté » cet homme dans le ciel, par une action particulière » de sa puissance, appelée Saint-Esprit, et l'avoir instruit de ses desseins et de sa volonté, Dieu l'a envoyé » sur la terre annoncer aux autres hommes, une nouvelle règle de conduite plus parfaite que celle qui les » avait dirigés jusque-là. Tous ceux qui se conformeront » à cette règle, et tout homme a le pouvoir de la faire, » seront un jour revêtus de nouveaux corps, et vivront » éternellement en la présence de la Divinité et dans les » régions qu'elle habite. Les rebelles au contraire subiront des supplices terribles et seront anéantis. » Du reste ces propositions, pour être les plus généralement

répandues parmi les unitaires, ne sont point exclusives : on remarque en effet plusieurs nuances dans le sein de cette secte, et comme elle professe d'ailleurs, et peut-être avec plus de sincérité qu'aucune autre, le principe fondamental de la réformation, qui laisse à chacun la liberté d'interprétation à l'égard des livres sacrés, on conçoit qu'elle ne peut rien offrir de fixe ou d'uniforme dans les diverses parties de sa croyance, qui ne saurait avoir de caractère tranché que prise dans son ensemble et comparée aux autres. Lyndsey dirigea pendant vingt ans la congrégation qu'il avait fondée, et ne cessa d'en être aimé et respecté. Parvenu à sa soixante et dixième année, il se démit de ses fonctions pour aller vivre dans la retraite, où il continua jusqu'à sa mort, arrivée en 1808, à pratiquer les vertus douces et bienveillantes qui avaient rempli toute sa carrière. Les principaux ouvrages qu'il a laissés sont : 1° *Apologie pour résigner la cure de Catterick*, 1774, in-8°, avec une suite, 1776, in-8°. Cet ouvrage, où l'auteur expose ses nouvelles opinions, fut combattu par Burgh dans deux écrits qui valurent à celui-ci le diplôme de docteur que lui envoya l'université d'Oxford, en témoignage de sa satisfaction. 2° *Livre de prières, réformé d'après le plan du docteur Clarke, avec des hymnes*, 1774, in-8° ; 3° *Adresse d'adieu aux paroissiens de Catterick*, 1778, in-8° ; 4° *deux Dissertations sur l'évangile Saint-Jean, et sur les prières adressées à Jésus-Christ*, 1779, in-8° ; 5° *le Catéchiste, ou Recherches concernant le seul vrai Dieu et l'objet du culte*, 1781, in-8° ; 6° *Essai historique sur l'état de la doctrine et du culte des unitaires*, 1783, in-8° ; 7° *Examen des preuves alléguées par M. Robinson en faveur de la divinité de Jésus-Christ*, 1785, in-8° ; 8° *Vindiciæ Priestlianæ, ou deux Adresses aux étudiants d'Oxford et de Cambridge*, 1788 et 1790, 2 vol. in-8° ; 9° *Listes de leçons et d'interprétations fausses des écritures ; — Considérations sur la nécessité de réformer la liturgie ; — Conversations sur l'idolâtrie chrétienne*, 1792, in-8° ; 10° *Conversations sur le gouvernement divin*, etc., 1802, in-8° ; 11° et enfin ses *Sermons*, recueillis et publiés peu de temps après sa mort.

LYNEDOCH, lieutenant-général, né en Écosse, dans la comté de Perth, ne s'était pas d'abord destiné à la carrière des armes, mais la perte qu'il fit, en 1792, d'une épouse qu'il chérissait, l'affecta si profondément, qu'il résolut de chercher un adoucissement à ses chagrins au milieu de l'agitation de la vie militaire. Il assista à la prise de Toulon, en qualité d'aide-de-camp de lord Mulgrave, qui donna, après l'affaire, de grands éloges à sa bravoure. A son retour en Angleterre, il fut nommé lieutenant-colonel du 90e régiment, à la tête duquel il se distingua aux affaires de l'Ile-Dieu et de Gibraltar, et, en 1795, il devint colonel. Ayant rejoint, en 1796, l'armée autrichienne, il fut renfermé dans Mantoue avec le général Wurmser, par l'armée française. Parvenu néanmoins, quelque temps après, à s'échapper de cette ville avec beaucoup de peine et de dangers, il alla, en 1797, retrouver son régiment à Gibraltar. Plus tard, il fit partie de l'expédition dirigée contre Minorque, contribua puissamment à la réduction de cette île, et passa en Sicile, où il rendit de grands services. Après avoir passé deux années devant Malte, il servit en Irlande, de 1803 à 1805. Des contestations qu'il eut alors avec ses chefs, au sujet de son rang, furent cause qu'il resta dans l'inactivité jusqu'en 1808. Mais, à cette époque, il devint aide-de-camp de sir John Moore, l'accompagna en Espagne, et fit toute cette campagne, que termina la bataille de la Corogne. Promu, en 1809, au grade de major-général, il fut chargé de diriger le siége de Flessing, mais l'état de sa santé la força, avant la reddition de cette place, de retourner en Angleterre. Nommé, l'année suivante, lieutenant général et commandant des troupes anglaises qui occupaient Cadix, il livra la bataille de Barrosa, où il fut victorieux, quoique plusieurs officiers eussent prétendu qu'il avait dérangé le plan d'opérations par une attaque prématurée. En 1811, il servit sous les ordres du général Wellington, et assista au siége de Cuidad Rodrigo. Après avoir été retenu quelque temps encore en Angleterre par une maladie grave, il retourna en 1813 en Espagne, et commanda l'aile droite de l'armée anglaise à la bataille de Vittoria. Ce fut lui qui s'empara de Saint-Sébastien, passa la Bidassoa, et parvint, après une longue lutte, à pénétrer sur le territoire français avec l'armée anglaise. L'état de sa santé, qui allait toujours en se détériorant, le ramena encore une fois en Angleterre, où il resta jusqu'en 1814, époque à laquelle il fut chargé du commandement des troupes anglaises alors stationnées en Hollande, et élevé à la pairie.

LYON (G.-F.), capitaine de la marine royale d'Angleterre. Il n'était encore que lieutenant à bord du vaisseau *l'Albion*, lorsque se trouvant à Malte, vers la fin de 1818, il rencontra le jeune Ritchie qui se rendait à Tripoli avec la mission d'explorer les régions intérieures de l'Afrique septentrionale. Cette entreprise périlleuse plut à son courage : il offrit à M. Ritchie de l'accompagner, et ne tarda pas, en effet, à en obtenir l'autorisation de son gouvernement. Il prit ainsi auprès de M. Ritchie la place occupée par un de nos compatriotes, M. Dupont, naturaliste français qu'on avait, dans le principe, adjoint à l'expédition, et qui, d'après ce nouvel arrangement, s'en sépara à Tripoli pour rentrer en France. Il y avait du dévouement à faire partie d'une telle entreprise, dans un moment où la société africaine de Londres semblait avoir renoncé à faire de nouvelles tentatives, et que les esprits étaient terrifiés des catastrophes récentes et successives du major Hougthon, de Horneman, Mungo-Park, Seetsen et Roentgen. Après être resté plusieurs mois à Tripoli, ou dans les environs, pour s'acclimater et se familiariser avec les usages des musulmans, dont il avait pris le costume, le capitaine Lyon suivit son compagnon de voyage à Mourzouk, dans le Fezzan. Leur projet était d'exécuter le plan d'Horneman, qui avait voulu descendre au sud de Mourzouk à travers le Grand Désert jusqu'au royaume de Bornou. Des renseignements assez fidèles, que l'on commençait à obtenir sur ces contrées inconnues aux Européens, engageaient à essayer de cette direction ; mais l'accomplissement de cette tâche glorieuse et difficile était réservée à l'expédition qui, plus tard, a tenté cette pénible route sous la conduite du colonel Denham. A peine M. Lyon fut-il arrivé à Mourzouk qu'il eut à essuyer de violentes atteintes du climat. Cependant il les surmonta, plus heureux que son infortuné compagnon, qui languit quelque temps et finit par succomber. Mourzouk ne devait être dans leurs vues qu'un endroit de passage ; il faillit être leur tombeau commun par les infames combinaisons du sultan qui gouvernait le Fezzan. Ce chef barbare, auprès duquel M. Ritchie avait été accrédité en qualité de vice consul pour gagner sa faveur, au lieu de répondre à la confiance qu'il avait inspirée, non-seulement opposa des entraves insurmontables à l'exécution des projets des voyageurs, mais encore les priva tellement de toutes ressources, qu'ils furent réduits à la plus chétive nourriture et manquèrent totalement de celle qui aurait été convenable au triste état de leur santé. Le capitaine Lyon, survivant à tant de misère, rendit à l'infortuné Ritchie tous les devoirs funèbres que sa position, dans un pays de fanatiques musulmans, lui permettait d'accomplir. Ce coup terrible, qui l'avertissait si hautement du danger, ne le fit point reculer dans la carrière. Il remplaça son ami dans le titre de vice-consul auprès du sultan, et fit de nouveaux efforts pour s'avancer au-delà du Fezzan : mais ses excursions se bornèrent à une seule, d'environ un mois de marche, dans le midi de Mourzouk, où il ajouta quelques noms de lieux à ceux qu'on connaissait déjà, et détermina quelques positions géographiques. Après un an de séjour passé ainsi dans le Fezzan, il le quitta enfin et revint à Tripoli, d'où il se hâta de regagner l'Angleterre. Ce voyage, moins fructueux sous le rapport des découvertes qu'on ne l'avait espéré, eut cependant pour résultat heureux de fournir sur le Soudan des informations plus sûres et plus exactes que toutes celles qu'on avait eues jusqu'alors par la voie des naturels : et ce qui doit surtout relever à nos yeux sa valeur scientifique, c'est qu'il détermina l'expédition de Denham et Clapperton, auxquels on peut dire qu'il ouvrit la route. A son retour, le capitaine Lyon en publia la relation sous le titre : *Récit d'un Voyage dans l'Afrique septentrionale, pendant les années 1818, 1819 et 1820*, Londres, 1820, in-8°. Il a été traduit en fran-

çais par M. L. Gauttier, Paris, 1821, 2 vol. in-8°. Cette année-là, rentra aussi dans les ports d'Angleterre le capitaine Parry, qui avait été envoyé par l'amirauté à la découverte du fameux passage Nord Ouest de l'Atlantique dans le grand Océan, tant de fois et si inutilement cherché. L'enthousiasme que produisit cette expédition dans le public en fit presque aussitôt ordonner une seconde pour l'année suivante ; et M. Lyon, promu au grade de capitaine de marine, en récompense de ses travaux, obtint la faveur d'en faire partie. C'était vouloir, par un contraste que peu d'hommes sont capables de supporter, affronter, à peu de temps d'intervalle, les feux de l'Afrique et les glaces du pôle. Il reçut le commandement de *l'Hécla*, vaisseau que montait le capitaine Parry dans la précédente campagne, et celui ci prit le commandement de *la Furia*, comme chef de l'expédition. Ce n'est pas ici le lieu de présenter l'itinéraire circonstancié de cette campagne ni de nous étendre sur ses résultats scientifiques : ce détail trouvera mieux sa place lorsque nous parlerons du capitaine Parry, qui la dirigea et à qui en appartient l'eloge ou le blâme. Ce qu'il suffit d'en dire ici, c'est qu'elle ne fut pas aussi brillante que celle qui l'avait précédée, et n'ajouta pas beaucoup à ce qu'on avait déjà fait. L'expédition quitta la Tamise, le 8 mai 1821, se dirigea d'abord sur le détroit de Davis et gagna la baie de *Répulse*, qui fut principalement le théâtre de ses opérations. On s'assura que cette baie n'avait point d'issue à l'ouest qui pût fournir le passage que l'on cherchait avec ardeur. Le capitaine Lyon se distingua par son zèle à recueillir des observations en physique et en histoire naturelle, et fut plusieurs fois chargé d'excursions particulières. Le 26 août, les vaisseaux s'étant trouvés tout à coup arrêtés par une barrière de glace, sur un point où les brouillards épais et l'agitation de la mer firent soupçonner qu'on était dans une passe qui pouvait communiquer avec la mer de l'Ouest, M. Lyon fut envoyé à la découverte, avec un détachement, pour reconnaître cet enfoncement. Il n'y parvint qu'avec beaucoup de peine, et eut à vaincre tous les obstacles dont la nature est prodigue sous ces âpres climats, pour s'assurer que l'espérance qu'on avait eue était sans fondement. Il mit quatre jours dans cette investigation, dans laquelle il découvrit, au milieu des glaces et des rochers, une petite île stérile qu'il nomma île *Bear*. Au retour de l'expédition en Angleterre, le journal que M. Lyon avait tenu des faits et des observations qu'il avait personnellement recueillis fut jugé assez important pour être publié indépendamment de la relation générale du voyage par le capitaine Parry, à laquelle il ajoute beaucoup de particularités curieuses, surtout relativement aux Esquimaux. Les communications prolongées et intimes qui s'établirent entre les Anglais et ces habitants des régions polaires, ont mis à même le capitaine Lyon de tracer un tableau complet de ce peuple singulier, dont les facultés physiques et morales semblent frappées de l'engourdissement de leur triste sol. Les efforts infructueux de cette expédition ne firent point renoncer l'amirauté à la découverte importante qu'ils avaient pour but, ni douter de la capacité et du courage des officiers qu'elle en avait chargés. Bientôt elle ordonna les préparatifs d'une nouvelle campagne dans laquelle le capitaine Lyon, dirigeant séparément ses opérations dans la baie de Répulse, devait atteindre la rivière *Wager*, puis celle de *Hearns* et communiquer par la presque île Melleville avec le capitaine Parry, qui avait cru pouvoir combiner cette rencontre en explorant lui-même la passe du Prince-régent, dans le détroit de Lancaster. Le 10 juin 1824, le capitaine Lyon montant *la Griper*, mit à la voile, accompagné d'un bâtiment de transport, qui le quitta à la hauteur de la baie d'Hudson. Bientôt on s'aperçut que le vaisseau avait des défectuosités qui nuisaient à sa marche, et cet inconvénient ne tarda pas à être accru par celui plus grand encore d'une série de mauvais temps dont la continuité peut être regardée comme extraordinaire. Pendant cinq mois de navigation, à peine le capitaine Lyon put il compter cinq jours d'un temps favorable. Une tempête épouvantable vint mettre le comble à de si pénibles contre-temps et renverser tous ses desseins. Malgré toutes les fatigues que lui avait suscitées une mer constamment orageuse, il avait atteint la baie de Répulse, et allait y entrer lorsqu'il fut assailli d'un coup de vent qui le poursuivit pendant quatre jours. Le vaisseau ayant été précipité avec violence sur un bas fond qu'il toucha de toute l'étendue de sa quille, il ne semble plus à l'équipage qu'il y eût de puissance humaine capable de le sauver. L'obscurité du ciel ne s'éclaircissait par instants que pour faire entrevoir aux environs une côte basse qui ne laissait aucun espoir de remettre le navire à flot, et les vagues qui se brisaient sur ses flancs à une hauteur prodigieuse l'inondaient à chaque moment. Dans une si cruelle détresse, il ne resta qu'à se résigner à la mort, et le capitaine Lyon ne vit plus d'autre ressource que dans la puissance divine elle-même, qu'il engagea son équipage à implorer avec lui. Sans doute cette invocation fut chez lui l'élan d'une ame confiante et profondément convaincue, car il n'a pas balancé à insinuer dans sa relation que sa délivrance fut l'effet de l'intervention du Très-Haut. Nous n'avons pas la prétention de savoir quel est le degré d'influence que put avoir la faible voix d'un mortel sur la cause mystérieuse des événements : ce qui est certain c'est que l'on conçoit bien, sans avoir recours à un miracle, que la mer soit restée encore assez haute pour enlever le navire et l'arracher à la destruction qui avait paru à tous inévitable. Après un événement si désastreux, on ne songea plus qu'au retour et à regagner les rives désirées de la patrie. Le capitaine Lyon se hâta de quitter le ciel inclément de ces régions hyperborées, et, le 11 novembre, se présenta inopinément à l'amirauté, où l'on le croyait encore à la baie de Répulse, sa mission étant d'y passer l'hiver. Quoique le but de ce voyage ait été entièrement manqué, il a cependant fourni quelques reconnaissances sur le Welcome de sir Thomas Rowe, qui ne sont pas sans utilité, et plusieurs observations intéressantes sur divers phénomènes célestes propres à ces climats. Depuis cette expédition, le capitaine Lyon n'est point rentré dans la carrière des découvertes, et paraît rester dans l'inactivité. Outre la relation de son voyage en Afrique, on a de lui : 1° *Journal particulier du capitaine Lyon, montant le vaisseau de S. M.* l'Hécla, *pendant la dernière expédition au pôle arctique, commandée par le capitaine Parry*, Londres, 1824, in-8° ; 2° *Récit sommaire d'une tentative infructueuse pour atteindre Repulse-bay par le passage nommé sir Thomas Rowe Welcome, sur le brick* le Griper, *commandé par le capitaine Lyon*, Londres, 1825, in-8° de 198 pages. Il a paru en français des traductions de ces deux ouvrages.

M

MACANAZ (don Pedro), ministre espagnol, est né vers 1760, d'une famille noble, venue d'Irlande en Espagne. Son aïeul, ministre vertueux et instruit, mourut en exil sous Philippe V, pour avoir écrit contre l'inquisition. Don Pedro, placé dans les bureaux des affaires étrangères, devint secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, et fut nommé intendant du royaume de Jaen. Il occupa ce poste peu de temps, et obtint à son retour les fonctions de conseiller des finances. Lorsque Ferdinand VII vint à Bayonne en 1808, M. Macanaz l'y précéda avec l'infant don Carlos en qualité de secrétaire, prit part aux discussions qui eurent lieu, et partagea la captivité des princes à Valençay. Au mois de juillet de la même année, son souverain le chargea de négocier avec Buonaparte pour tout ce qui concernait sa maison. On le fit arrêter au commencement de septembre, et il resta au donjon de Vincennes jusqu'au mois de mai 1809. Mis en liberté, il s'établit à Paris, sous la surveillance de la police, avec ses trois enfants, et s'occupa de leur éducation. Le roi d'Espagne ayant été rendu à son


NAPOLI

[illegible]

M

[illegible]

5.

D.n J.n ANTONIO LLORENTE.

S.N.H. LINGUET.

G. LEGOUVÉ.

EARL OF LIVERPOOL

MALTE-BRUN.

LE GEN.L MAISON.

LOUIS XVI

MASSENA.

L'ABBÉ DE LA MENNAIS

LOUIS XVIII

Dessiné et Gravé par Montaut.

peuple, M. Macanaz retourna dans sa patrie, en 1814, et y fut nommé ministre de grace et de justice. Il signa la circulaire du 30 mai qui interdisait le séjour de l'Espagne à tous ceux qui avaient prêté serment à Joseph et à Napoléon. Il perdit bientôt la faveur du roi et son ministère, pour avoir, dit-on, trafiqué des emplois publics, afin d'assouvir la cupidité d'une Française avec laquelle il vivait, et qu'il avait chez lui comme gouvernante de sa fille. Ferdinand, après l'avoir privé de ses honneurs et de son traitement, le condamna à être enfermé aussi longtemps qu'il plairait à sa volonté royale, au château de Saint-Antoine de la Corogne, où le ministre son aïeul avait été détenu. Au bout de deux ans, M. Macanaz recouvra sa liberté, et se retira en Castille dans son château, qu'il habite depuis ce temps.

MACARTNEY (George, comte de), né, le 14 mai 1737, à Lissanoure en Irlande. Son père, évêque d'Auchinlek, en Écosse, le fit étudier à l'université de Dublin; il suivit ensuite un cours de droit à Middle-Temple, et s'y lia d'amitié avec Burke et d'autres personnages qui depuis acquirent une brillante réputation. Il fit un voyage sur le continent, où il s'attacha particulièrement à connaître la force et les ressources des divers états de l'Europe, ainsi que le caractère et la politique de leurs gouvernements. Admis, à son retour, dans l'intimité de lord Holland, dont il avait accompagné les deux fils pendant ses voyages, et présenté ensuite par ses amis à lord Sandwich, secrétaire-d'état, il fut nommé membre du parlement, et, en 1764, envoyé comme ambassadeur extraordinaire à Saint-Pétersbourg pour y négocier un traité de commerce. Ayant signé ce traité avant d'avoir reçu l'approbation du roi, loin d'approuver sa conduite, le gouvernement anglais refusa de le ratifier, parce qu'il renfermait une clause qu'il regardait comme une infraction de l'acte de navigation de la Grande-Bretagne. Cependant, après de longues explications qui donnèrent lieu à quelques modifications de peu d'importance, le traité fut approuvé. Lord Macartney n'en fut pas moins remplacé dans son ambassade; elle lui fut offerte une seconde fois, d'après la démission que donna son successeur: mais des raisons particulières le forcèrent à ne pas accepter. Pendant son séjour en Russie, il rendit d'importants services à Stanislas, roi de Pologne, qui lui envoya l'ordre de l'Aigle-Blanc. En 1767, il revint en Angleterre, emportant avec lui les témoignages d'estime de l'impératrice. En 1768, il fut élu, par Cockermouth, membre du parlement de la Grande-Bretagne; mais dans l'espérance de mieux servir son pays natal dans le parlement d'Irlande, il réussit à se faire nommer par le bourg d'Armagh. Il suivit ensuite comme premier secrétaire le vice-roi d'Irlande, lord Townshend, qu'il aida à déjouer les intrigues des *lords juges*, ou *entrepreneurs*, et à délivrer le pays de leur domination ruineuse. Le gouvernement récompensa ses services en le créant chevalier du Bain. En 1776, il fut nommé baron d'Irlande, commandant de la Grenade, des Grenadines et de Tabago: il rétablit la paix dans ces colonies déchirées par des dissensions intestines. En 1779, il fut attaqué à la Grenade par le comte d'Estaing et fut fait prisonnier, après s'être défendu très vaillamment, emmené en France, et conduit à Limoges, où il ne resta que peu de temps. Louis XVI lui accorda la permission de retourner en Angleterre, où il fut bientôt échangé. En 1780, les Anglais furent sur le point de perdre la colonie de Madras. Hayder-Ali avait pénétré jusqu'aux portes de Madras. Les princes indous, amis des Anglais, ne leur fournissaient que de faibles secours en hommes, et aucun en argent. L'administration était en désordre, les caisses étaient vides, et sans les secours du Bengale, on eût été dans l'obligation de licencier les troupes. Enfin on annonçait la prochaine arrivée d'une armée navale française. La compagnie des Indes, dans ces circonstances si difficiles, confia à lord Macartney la présidence de Madras. Devenu en conséquence chef de l'administration, il ne se laissa point décourager; il fit payer aux troupes tout ce qui leur était dû, assura leur subsistance pour l'avenir, se mit à la tête de la milice, et anima l'armée d'une ardeur nouvelle; enfin il parvint à rétablir entièrement l'ordre et à raffermir l'autorité dans cette partie de l'Inde. Cependant, bientôt attaqué par le bailly de Suffren, réuni à Tipo Saïb, il se vit replongé dans de nouveaux embarras; le conseil suprême de Bengale l'avait en quelque sorte abandonné; mais un événement heureux vint le tirer d'affaire. Ce fut la paix entre la France et la Hollande; puis avec Tipo-Saïb. Rappelé en juin 1785, il revint par le Bengale, et reçut en arrivant à Calcutta sa nomination de gouverneur-général, en remplacement d'Hastings; mais il refusa cet emploi. Nous ne devons pas omettre ici une particularité bien honorable pour lord Macartney. Lorsqu'il partit de Madras, il laissa le trésor en bon état, et signa préalablement sur les registres du conseil une déclaration portant qu'il n'avait jamais reçu aucune espèce de présent, à l'exception de quelques provisions: qu'il s'était borné à toucher les émoluments de sa place; qu'il n'avait employé pour son usage rien qui appartînt à la compagnie, et qu'il n'avait été intéressé dans aucun genre de commerce ou d'entreprise. A son arrivée en Angleterre, il reçut de la compagnie des Indes une pension de 1,500 livres sterlings, mais il resta sans emploi jusqu'en 1792. Le gouvernement anglais ayant alors conçu le projet d'établir des relations commerciales avec la Chine, confia l'exécution de cette entreprise à lord Macartney, qui s'embarqua, le 21 août 1792, muni des pouvoirs les plus étendus. Arrivée à l'embouchure du Pei-ho, l'ambassade fut conduite à Pékin sur des barques chinoises, dont les bannières offraient l'inscription accoutumée: *Ambassadeur anglais portant le tribut à l'empereur de la Chine*. Il laissa à Pékin une partie de sa suite, traversa la grande muraille pour se rendre à Zhe-ho, où se trouvait alors la cour. Il fut admis à l'audience de l'empereur Khian-loung, mais avant il fallut discuter longtemps sur le mode de réception. Ce mode, appelé keou-teou, exige que la personne présentée tombe à genoux à trois fois différentes, et qu'à chaque fois elle frappe trois fois la terre de son front. Ce cérémonial était humiliant, et bien fait pour irriter la fierté britannique. Dans une relation de l'ambassade, écrite par le secrétaire de lord Macartney, sir George Staunton, il est dit que sur l'article du cérémonial, l'ambassadeur avait répondu qu'il consentait à se conformer au keou-teou, pourvu qu'un mandarin du même rang que lui accomplît ce salut devant le buste du roi de la Grande-Bretagne, expédient qui ne fut pas accepté. Lord Macartney, ajoute-t-on, admis en présence de l'empereur, aurait mis simplement un genou en terre, suivant le cérémonial usité en Angleterre quand on paraît devant le souverain. Cependant cette particularité, à laquelle on avait ajouté d'abord une foi implicite, a depuis été révoquée en doute. Il semble même très probable, d'après ce qu'on a su depuis par l'embassade de lord Amherst en 1816, que lord Macartney n'a pas refusé de faire les trois prostrations exigées par le cérémonial. Quoi qu'il en soit, l'empereur de la Chine fit le plus gracieux accueil à lord Macartney, qui peut-être aurait atteint le but de son embassade s'il n'eût été desservi par le colao ou premier ministre. Il n'avait cependant pas perdu tout espoir, et comptait avec le temps mettre ce ministre dans ses intérêts, lorsque le 3 octobre il reçut l'ordre de quitter la capitale le 7. Ce départ précipité donna lieu à diverses conjectures: on lit dans quelques écrits du temps, que, parmi les présents envoyés par le roi d'Angleterre à l'empereur de la Chine, se trouvait un magnifique planisphère, que l'on disait avoir été fabriqué pour S. M.; mais qu'en le démontant, on remarqua sur une des pièces une inscription qui faisait remonter l'ouvrage à une époque assez éloignée: on ajoute que cette circonstance donna à l'empereur une très mauvaise opinion de la bonne foi anglaise, et avait été un des principaux motifs qui lui firent rejeter les propositions de l'embassadeur. L'expédition fut à peu près inutile pour les intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne; seulement les négociants anglais établis à Canton obtinrent le redressement de plusieurs griefs, et un débit un peu plus considérable de leurs étoffes de laine. Ce voyage coûta des sommes énormes, et procura aux Anglais, outre les chétifs avantages dont nous venons de parler, celui de connaître par eux-mêmes un pays dont ils n'avaient l'idée que par les récits des étrangers. Voici comment Æneas Anderson, qui était à la suite de lord Macartney, a résumé l'histoire de ce voyage: « Nous entrâmes à Pékin comme des mendiants;

« nous y séjournâmes comme des prisonniers ; nous en » sortîmes comme des voleurs. » Cette intéressante ambassade a donné lieu à plusieurs relations. La plus importante est celle de sir George Staunton, secrétaire, intitulée : *Authentic account of lord Macartney's ambassady from the king of Great-Britain to the emperor of China, in the years 1792-1794*, London, 1797, 2 vol. grand in-4° et atlas ; traduit en français par Castéra, Paris, 1804, 5 vol. in-8° et atlas in-4°. Cette relation intéressante est écrite avec chaleur ; elle offre une description de tous les pays que l'auteur a parcourus, et n'omet aucune des particularités du voyage. On y trouve un échantillon de la munificence de l'empereur de la Chine ; ce prince avait pris en affection le jeune Staunton, fils du secrétaire de l'ambassade : pour lui donner une preuve signalée de sa tendresse, il le gratifia d'une bourse de soie verte contenant quelques noix de coco. La mort de M. Staunton ne lui ayant pas permis d'achever son ouvrage, M. J. Barrow, qui avait fait partie de l'ambassade, fut chargé de composer une nouvelle relation. Æneas Anderson, dont on a déjà parlé, a donné l'histoire secrète et satirique de l'ambassade : cet ouvrage explique plusieurs passages obscurs de la relation officielle de Staunton, et contient plusieurs faits qu'on ne trouve pas dans celle-ci ; mais on doit la lire avec précaution, parce qu'elle ne présente l'ambassade que sous le côté défavorable. Lord Macartney revint en Angleterre en 1794, fut élevé au rang de comte, et chargé, en 1795, d'une mission délicate et confidentielle en Italie. A son retour, il fut nommé pair de la Grande-Bretagne et gouverneur du cap de Bonne-Espérance, où il resta un an et demi. Le mauvais état de sa santé l'obligea de quitter cette colonie en 1798 ; il revint alors dans sa patrie, et se retira dans le comté de Surrey, où il mourut le 31 mars 1806. Il a publié : 1° *Etat de la Russie en 1767* ; 2° *Etat de l'Irlande en 1773*. Ces deux ouvrages, imprimés à un très petit nombre d'exemplaires, ont été distribués aux amis de l'auteur 3° *Journal de l'ambassade envoyée par le roi de la Grande-Bretagne à l'empereur de Russie*, en 1792, 1793 et 1794. On trouve dans ces ouvrages un rare talent d'observation, et un ton de modestie et de candeur qui inspire la confiance. Le comte Macartney était un homme d'une probité véritablement antique ; son désintéressement était extrême ; étranger à tout esprit de parti, plein de douceur et d'aménité dans le commerce de la vie, il fut généralement estimé et chéri. Du reste, il joignait à des connaissances étendues un esprit pénétrant. Barrow a publié sa vie, 1807, 2 volumes in-4°.

MAC-CARTHY. (*Voyez le Supplément.*)

MACDONALD (ETIENNE-JACQUES-JOSEPH-ALEXANDRE), duc de Tarente, pair et maréchal de France, naquit à Sancerre, en Berry, le 17 novembre 1765, d'une famille noble d'Irlande, qui suivit Jacques II, roi d'Angleterre, en France, où elle se fixa. Après avoir fini ses études, il entra comme lieutenant dans le régiment d'infanterie irlandaise de Dillon, et servit, en 1784, sous M. de Maillebois, dans la légion qui devait appuyer les patriotes en Hollande. Il adopta les principes de la révolution française, mais avec sagesse : la bravoure et l'intelligence qu'il montra à la bataille de Jemmapes, le 30 octobre 1792, lui valurent le grade de colonel du régiment d'infanterie, ci-devant Picardie. Employé peu de temps après comme général de brigade à l'armée du Nord, il s'empara des postes de Commines, de Warneton et de Warwick, et se distingua, en octobre 1793, à la prise de Menin par le général Souham. Commandant l'avant-garde, il suivit l'armée anglaise, et battit le duc d'Yorck en plusieurs rencontres. Il fit la campagne de 1794, à l'armée du Nord, se trouva au combat de Roulers, le 13 juin, et aida à investir Bois-le-Duc. En 1795, il fit, sous Pichegru, la fameuse campagne de Hollande, s'empara de Thiel, de Verdun, et prépara la conquête de la Hollande à l'armée française, en exécutant le passage du Vaal, sur la glace et sous le feu des batteries ennemies. Ces opérations brillantes le firent nommer général de division. Il commanda en cette qualité à Cologne, à Dusseldorff, en 1796, et servit depuis aux armées du Rhin et d'Italie, où il continua de se couvrir de gloire. Conjointement avec le général Duhesme, il fut chargé de remettre au directoire, les drapeaux décernés par le corps législatif aux armées du Nord, de Rhin-et-Moselle. Lorsqu'en 1798 l'armée française, sous les ordres d'Alexandre Berthier, occupa les états romains, Macdonald en eut le gouvernement, et défit les insurgés qui se rassemblèrent en force sur divers points. Cependant le roi de Naples ayant envoyé au secours de Rome une armée de quatre-vingt mille hommes, commandée par le général Mack ; ce dernier poursuivit Macdonald avec quarante mille hommes ; le général français, avec six mille hommes seulement, lui résista sans perte notable, battit ensuite les Napolitains, près d'Otricoli, s'empara de cette ville, où il fit plus de deux mille prisonniers, enleva huit pièces de canon, trois drapeaux, et prit cinq cents chevaux. Une des colonnes ennemies, cernée dans Calvi par le général Maurice Mathieu, sommée de se rendre, proposa une capitulation ; Macdonald exigea qu'elle se rendît à discrétion ; ce qu'elle fit sur-le-champ. Il se dirigea sur Capoue, dont il fit la reconnaissance dans les premiers jours de janvier. Par suite d'une mésintelligence entre lui et Championnet, il donna sa démission : Championnet fut destitué, et arrêté à Naples, le 16 mars, par ordre du directoire : Macdonald eut le commandement en chef de l'armée. Il avait soumis la Calabre, lorsque les défaites de Schérer en Italie l'obligèrent d'évacuer entièrement Naples. Il se fit jour partout, et se trouva en présence des Austro-Russes, commandés par Suvarow, qu'il résolut d'attaquer. Il s'établit donc, le 17 juin, sur la rive droite de la Trébia, et força le général autrichien Ott de se replier sur Castel-San-Giovani. Le 18 se livra la bataille de la Trébia, où Macdonald, avec trente-cinq mille hommes, fit face à environ cinquante mille Austro-Russes : le 19, il recommença l'attaque, et perdit douze mille hommes. On lui reproche de ne pas s'être réuni à Moreau, dans cette circonstance, pour concerter les opérations de la campagne, et d'avoir compromis l'armée française par un acte d'insubordination. Il voulait s'obstiner à rester dans sa position de la Trébie, et se proposait de livrer un quatrième combat, mais un conseil de guerre qu'il assembla à Plaisance décida la retraite : l'armée se mit en mouvement à minuit, et prit la route de Parme. Macdonald arriva le 23 juin sur les bords de la Secchia, entra le 24 dans Modène, et quelques jours après fit sa jonction avec Moreau près de Gênes. Sa mauvaise santé l'obligea de quitter l'armée ; il se rendit en France, commanda à Versailles, lors de la journée du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), et seconda puissamment Bonaparte. Le général Moreau le choisit pour un de ses lieutenants, et lui donna le commandement de l'aile droite de l'armée du Rhin. Le 24 août 1800, le premier consul le nomma général en chef de l'armée de réserve, connue sous le nom d'armée des Grisons. Il eut à vaincre mille obstacles pour parvenir au sommet du Splugen : enfin le 6 décembre toute l'armée des Grisons l'avait passé. Il fallut employer pour le transport du matériel les mêmes moyens que ceux dont Bonaparte s'était servi au passage du Saint-Bernard. Macdonald occupa tant le Val-Camonica, tenta inutilement de se porter sur Trente par le glacier du mont Tonal, prit le parti de pénétrer par le col de San-Zéno, de remonter la Cheiza, et d'arriver dans la vallée de Sarca. Il arrive à Storn le 5 janvier 1801, entre dans Trente le 6, enlève de vive force la position de la Rora-d'Aufo, celles de Piève et de San-Alberto. Il avait fait de belles manœuvres pour placer l'ennemi entre deux feux, lorsque l'armistice de Trévise mit fin à cette campagne remarquable. Nommé ministre plénipotentiaire près la cour de Danemarck, Macdonald se rendit à sa destination ; revenu en France il fut fait grand-officier de la légion d'honneur, défendit quelque temps après le général Moreau, tomba pour cela en disgrace, et cessa d'être employé. En 1809, Napoléon, qui avait sur les bras la guerre d'Espagne, et qui se disposait à secourir la Bavière envahie par l'Autriche, rappela ses anciens généraux, et Macdonald servit en Italie sous le prince Eugène, qui lui confia le commandement de l'aile droite de son armée. Il exécute le passage de Lizonso, réduit Laybach à capituler, fait prisonnier le général Meesfeld avec quatre mille hommes, prend soixante-trois bouches à feu, des magasins considérables, contribue

à la victoire de Raab, et se trouva à la bataille de Wagram, le 6 juillet 1809, où il força le centre de l'armée autrichienne, et s'empara du village de Gerasdorff. Napoléon le nomma le lendemain maréchal d'empire sur le champ de bataille, et le créa duc de Tarente. Après l'armistice de Znaïm, il alla prendre possession de la citadelle de Gratz. En mai 1810, il remplaça Augereau dans le commandement en chef du 7e corps de l'armée d'Espagne, réussit à ravitailler Barcelonne, se réunit ensuite, dans Lérida, au général Suchet, battit les Espagnols à Cervera, et reprit le fort de Figuières, le 10 août 1811. Macdonald, envoyé en 1812 à l'armée de Russie, eut le commandement en chef du 10e corps, composé d'une division française et de deux divisions de troupes prussiennes: il passa le Niémen, à Tilsitt, le 24 juin, s'empara de Rossiénié, capitale de la Samogitie, et quitta cette ville, le 4 juillet, pour aller en avant. Il s'empara de Dunebourg, occupa Mittaw, et battit, le 26 décembre, le général russe Lackow. Les Prussiens s'étant séparés du 10e corps français, Macdonald opéra sa retraite avec honneur, et arriva à Kœnisberg, le 3 janvier 1813. L'armée ayant été réorganisée après la retraite de Moscou, le maréchal Macdonald commanda le 11e corps, battit le général Yorck, le 29 avril, et contribua aux succès des journées de Lutzen et de Bautzen. L'empereur l'envoya ensuite commander son corps de troupes en Silésie. Macdonald souffrit beaucoup des eaux dont le pays était inondé, se vit réduit à évacuer ce pays, après le combat de la Kalzbach, livré le 2 août. Il se signala à Varhau et à Leipsick, essuya un feu terrible à cette dernière affaire, et après la défection des Saxons il commanda avec le prince Poniatowski l'extrême arrière-garde de l'armée, dont il assura la retraite. Le pont de l'Elster ayant été coupé, il passa la rivière à la nage, prit part à la bataille de Hanau, le 30 octobre, et y donna des preuves de son courage ordinaire. Aussitôt que l'armée française eut été obligée de repasser sur la rive gauche du Rhin, le maréchal alla à Cologne organiser des troupes, mais les puissances coalisées le forcèrent de rentrer dans l'intérieur. En 1814, il eut de nouveau occasion de déployer sa bravoure, repoussa le général prussien Blucher, et brilla au siége de Nangis. Il contribua beaucoup à l'abdication de Bonaparte, auprès duquel il se trouvait à Fontainebleau. Ayant envoyé son adhésion au gouvernement des Bourbons, il fut nommé membre du conseil de guerre, créé chevalier de Saint-Louis et élevé à la pairie: il obtint aussi le gouvernement de la 21e division militaire. En 1815, au retour de Bonaparte, il commanda l'armée du Gard, sous les ordres du duc d'Angoulême. Il se rendit à Lyon, où il joignit Monsieur le 5 mars. Après la défection des troupes, il revint à Paris, et eut le commandement en chef de l'armée royale, qui se réunissait sous les murs de Paris. Louis XVIII ayant pris la résolution de quitter la capitale, dans la nuit du 19 au 20 mars, le maréchal Macdonald l'accompagna jusqu'à Menin, et rentra en France. Il refusa tout emploi de Napoléon, et se borna à faire le service de grenadier dans la garde nationale parisienne. A la seconde restauration, le maréchal Macdonald prit le commandement de l'armée française, retirée derrière la Loire, et en opéra le licenciement. En juillet 1815, il fut nommé grand chancelier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, fut admis, le 13 octobre suivant, dans le conseil privé du roi, et en 1816, devint commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint Louis. Nommé major-général de la garde nationale en 1819, il fut présenté au roi en cette qualité, figura parmi les fondateurs de la société pour l'amélioration des prisons en 1820, et fut successivement président du 6e et du 5e bureau de la chambre des pairs, dans la discussion du projet de loi relatif au paiement du traitement de la légion d'honneur à la garde royale. Il fut chargé d'annoncer, dans un ordre du jour, de la part du roi, que S. M. a été satisfaite de la conduite des différents corps, dans les troubles de Paris. Il fut créé grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et, le 30 septembre de la même année, chevalier-commandeur de l'ordre du Saint-Esprit: il alla ensuite présider le collége électoral du département du Rhône. En 1823, une ordonnance du roi autorisa la transmission de ses rang, titre et qualité de pair au marquis de Roche-Dragon, son gendre. En 1824, le roi et madame la dauphine tinrent personnellement un de ses enfants sur les fonds baptismaux. En 1825, il fut d'abord membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi d'indemnité, et ensuite président de la commission de liquidation. Dans la même année, il voyagea en Angleterre, poussa jusqu'à Edimbourg, et fit bénir son nom en Ecosse, par les bienfaits qu'il y répandit. Il est l'un des quatre maréchaux de France chargés, au château des Tuileries, de commander en chef la garde royale de service.

MACDONALD DE KLOR RENAL (François), lieutenant général, naquit à Pescara, au royaume de Naples, le 17 février 1777, d'une famille écossaise noble, qui avait quitté sa patrie pour suivre les Stuarts. Elevé à l'école militaire de Naples, il en sortit à l'âge de seize ans pour servir, en qualité d'enseigne, dans les troupes coalisées qui défendirent Toulon, en 1793, contre les armées de la république. A la reddition de cette place, il rentra dans sa patrie, et fut un des premiers à adopter le système de la révolution. Enfermé avec le général Montant, dont il était aide-de-camp, dans le fort Neuf, lorsque les Français évacuèrent la ville, Macdonald fut déporté en France, où il vécut des secours que le directoire accordait à ceux qui, comme lui, avaient été bannis pour opinion politique. Il se rendit à Dijon, et fut nommé capitaine de grenadiers dans la légion italique de l'armée de réserve, qui s'organisa en 1800. Il passa le Saint-Bernard, servit sous le général en chef Brune, se distingua au passage du Mincio, de l'Adige et au blocus de Mantoue. Après la campagne, il se mit au service de la république cisalpine, devint aide-de-camp de Trivulzi, ministre de la guerre, et l'accompagna à Paris. Etant retourné en Italie, il eut la direction du corps des ingénieurs-géographes, et du dépôt des cartes du ministère de la guerre. Il fit en Autriche, sous Masséna, la campagne de 1805, et obtint la croix de la légion d'honneur. Les Français venaient de reconquérir le royaume de Naples: il alla les rejoindre, servit comme chef de bataillon dans le corps du génie, passa, quelque temps après, dans la ligne, et s'éleva jusqu'au grade de lieutenant-général. Il prit une part active aux campagnes de 1812, 1813, se signala aux batailles de Lutzen et de Bautzen. A cette dernière, il reçut un coup de feu, et eut la croix d'officier de la légion d'honneur. Après 1813, il commanda une division de l'armée active napolitaine, et fit capituler Ancône. En 1814, Murat, roi de Naples, connaissant sa droiture, son désintéressement et son inflexibilité, le nomma ministre de la guerre et de la marine, poste qu'il remplit à la satisfaction générale. Son souverain lui donna pour récompense la croix de commandeur de Saint-Léopold, et le créa baron. Lorsque Joachim Murat fut précipité du trône, il suivit sa famille en Allemagne, et il partage encore aujourd'hui son exil. Le gouvernement de Naples l'a rappelé depuis longtemps, mais l'Autriche a refusé constamment de lui donner les passeports nécessaires pour se rendre dans son pays.

MACEDO (José-Agostinho de), poëte et écrivain portugais, né à Evora, province de l'Alemtejo, entra dès sa jeunesse dans l'ordre des Augustins, montra de bonne heure beaucoup de goût pour la poésie et la littérature, et acquit bientôt une vaste érudition et une connaissance approfondie des auteurs latins, anglais, italiens, français et espagnols, ainsi que des poëtes et prosateurs du beau siècle des lettres en Portugal. Il cultiva aussi l'éloquence de la chaire, et obtint quelque réputation comme prédicateur. Des mœurs très irrégulières et une conduite répréhensible lui ayant attiré des punitions sévères de la part des supérieurs de son ordre, il se dégoûta du cloître, et se détermina à demander sa sécularisation, qu'il obtint sans peine. Il se livra exclusivement aux lettres, et débuta par faire paraître des traductions d'Horace, des poésies lyriques, et beaucoup de pièces satiriques qu'il n'osa point faire imprimer. S'étant attiré le ressentiment du célèbre du Boccage, ce dernier lança contre lui une satire virulente, dont les traits acérés portèrent une atteinte funeste à la réputation de Macedo; Boccage, fléau

des mauvais poëtes, mit les rieurs de son côté, et le rancuneux moine fut en quelque sorte réduit au silence tant que vécut son redoutable antagoniste. Mais à peine Bocage fut il descendu dans la tombe, que la verve de Macedo se déborda ; et il n'a, depuis cette époque, cessé d'enfanter une foule d'écrits en vers et en prose, qui, tout en attestant l'extrême facilité de l'auteur, prouvent son peu de goût. En effet Macedo a toujours montré une prédilection marquée pour Stace et Silius Italicus, de préférence aux poésies immortelles de Virgile. Par suite du même travers d'esprit, il n'a cessé d'affecter le plus profond mépris pour la littérature française, à laquelle cependant il a emprunté ce qu'il y a de meilleur dans ses écrits, et notamment dans ses poëmes didactiques. C'est peut être autant pour cacher au public ses larcins, que par un effet de l'antipathie pour les doctrines qui mettent un frein aux conceptions désordonnées de sa verve poétique, que ce poëte s'est montré si ennemi des écrivains français. Un autre motif l'y a porté sans doute ; le désir de se singulariser et de paraître supérieur à ses compatriotes, dont la plupart cultivent avec ardeur la littérature française. D'ailleurs, ayant adopté la bannière du pouvoir absolu des rois et des prêtres, le père Macedo a cru devoir se déclarer l'ennemi de la nation qui, dans les temps modernes, a le plus contribué à éclairer les hommes et à saper les fondements de la tyrannie. Admirateur exagéré des productions anglaises, italiennes ou allemandes, il entreprit de faire passer les beautés de Milton, du Tasse et de Klopstock dans la langue portugaise, en imitant les chefs-d'œuvre de ces grands génies; mais il n'a fait que de pâles copies de leurs plus belles conceptions, et, sous sa plume, les pensées les plus sublimes devinrent plates ou boursouflées. Habile à manier sa langue, il rend bien les mots et les phrases, mais, étranger au sentiment du beau, rarement a-t-il su s'élever à la hauteur de ses modèles. En un mot, il se montre, dans toutes ses compositions poétiques, versificateur habile et mauvais poëte : pauvre en invention, il ignore l'art de coordonner un sujet, et en empruntant ses idées à d'autres auteurs, il n'a pas même su régler sa marche d'après eux. Rien ne caractérise mieux l'impuissante présomption de cet audacieux versificateur, que son poëme intitulé *l'Orient*, dans lequel il a osé refaire les *Lusiades* de l'immortel Camoëns. Cette composition donne la mesure exacte du talent du pere Macedo : en cherchant à corriger son modèle, il a beaucoup renchéri sur les fautes qu'il lui reproche, et dans cet ouvrage, où il n'y a pas une seule pensée qui lui appartienne, Macedo a eu le rare talent de gâter tous les beaux passages qu'il a empruntés à Camoëns, à Virgile et à Milton. Sous le rapport même de la versification, il se montre souvent fort inférieur au Virgile portugais. Faut il s'étonner si Macedo, en refaisant Camoëns, est resté si fort au dessous de lui, quand on songe que ce grand poëte, patriote magnanime, ennemi courageux de la superstition et du despotisme, garda son indépendance même sur le chétif grabat de l'hôpital où il termina ses jours ; qu'il eut l'héroïque vertu d'oublier l'injustice de ses compatriotes, et de ne songer qu'aux maux auxquels il laissait le Portugal en proie. Prêt à rendre le dernier soupir, il faisait encore des vœux pour cette patrie qu'il avait défendue de son bras, et qu'il illustre à jamais par ses vers. Comment une ame ignoble, un esprit vénal, pourraient-ils s'élever aux sublimes inspirations du génie retrempé par l'adversité et soutenu par les vertus patriotiques ? Toutefois, le manque de goût et le défaut de logique sont les moindres des défauts de Macedo : la mauvaise foi, les personnalités les plus offensantes exprimées dans le langage le plus ordurier, et les doctrines les plus anti-sociales, offrent les traits caractéristiques de tout ce qui est sorti de sa plume. Ses écrits en prose sont, la plupart, des journaux littéraires ou politiques, et quelques pamphlets satiriques. Nous ignorons s'il a publié quelques-uns de ses nombreux sermons, où l'on chercherait en vain l'éloquence de Massillon, de Bourdaloue ou de Fléchier : ce ne sont que de froides déclamations composées de phrases ambitieuses et souvent vides de sens, et dépourvues des beautés qui font le charme de ce genre d'éloquence. Les sermons du père Macedo manquent tout-à-fait de cette onction qui naît de la conviction, de l'attachement sincère à la morale évangélique, et du désir d'en pénétrer l'esprit et d'en graver les principes dans le cœur des fidèles. Le prédicateur portugais ne songe, au contraire, qu'à éblouir son auditoire, et à briller devant un public peu éclairé. Depuis quelques années, c'est moins comme poëte et littérateur qu'en qualité d'agent du parti apostolique et absolutiste que le père Macedo a acquis de la célébrité : presque toujours aux gages de la police, il n'a cessé d'insulter et de calomnier les gens de bien, de prêcher l'intolérance et d'attaquer les partisans du gouvernement constitutionnel. Dans les commencements de l'établissement des cortès, en 1820, il offrit ses services au ministre constitutionnel ; mais ayant été refusé, il se tourna vers le parti qu'il avait toujours affectionné, et qu'il a servi avec zèle et fidélité, mais non avec désintéressement. En 1827, depuis la réaction contre la charte de don Pedro et ses partisans, il a commencé la publication d'un journal intitulé *la Trompette du jugement dernier* ; c'est le boute-feu du parti apostolique, et un vrai *Père Duchesne* du parti monacal et absolutiste. Les principaux ouvrages de J. A. de Macedo sont : 1° *Horace traduit en vers portugais* ; 2° *Œuvres poétiques*, dans lesquelles se trouvent les poëmes didactiques intitulés *la Nature* et *Newton* ; 3° *l'Orient*, poëme en douze chants ; 4° *Démonstration de l'existence de Dieu*, Lisbonne, 1819, in 8° ; 5° un grand nombre de pièces de circonstance, en vers et en prose, la plupart satiriques, polémiques et politiques. Il a été redacteur de la *Gazette officielle* de Lisbonne à diverses reprises ; pendant l'existence de la constitution de 1822, il rédigea un journal intitulé *Gazette universelle*, organe du parti intéressé à la conservation des abus et de l'état d'anarchie qui, depuis la mort du roi Joseph, a livré le Portugal à une poignée de privilégiés avides, ineptes et immoraux. C'est la cause de ces vampires que Macedo plaide contre les droits des classes utiles.

MAC GREGOR (sir Gascon), né, dans le midi de l'Écosse, d'une famille ancienne, dont il est aujourd'hui le chef, servit d'abord avec distinction, comme capitaine, dans l'armée anglaise, en Espagne, et obtint le grade de colonel avec un ordre de chevalerie espagnole. Par suite de quelques désagréments que ses chefs lui firent éprouver, il quitta l'armée anglaise en 1811, et alla offrir ses services à la république de Venezuela. Ils furent acceptés, et Mac-Gregor se distingua dans plusieurs occasions, particulièrement à la prise de Barcelonne dans la province de Carracas. Chargé par Bolivar de harceler l'ennemi, il se mit, en 1817, à la tête de cinq cents aventuriers de toutes les nations qu'il avait réunis aux États Unis, s'empara de l'île Amélie, sur la côte de la Floride, et publia de là une proclamation dans laquelle il exhortait tous les habitants à embrasser la cause de l'indépendance. Cependant il fut obligé d'abandonner cette île ; mais, ayant levé des forces plus considérables, et s'étant assuré des secours par la voie de quelques négociants, il partit en avril 1819 pour faire une expédition sur la côte de Darien, et attaqua Porto-Bello. La garnison de cette place, forte d'environ cinq cents hommes, lui ouvrit les portes presque sans coup férir, et remit en son pouvoir cent pièces de canon, et une grande quantité de munitions. Ce facile succès lui fit négliger les précautions les plus simples pour conserver sa conquête, et tandis qu'il méditait la réduction de Panama, le général espagnol qui lui était opposé se préparait à le faire repentir de sa négligence. Dès que ce général eut réuni des forces suffisantes, il attaqua Porto Bello pendant la nuit, surprit Mac-Gregor dans son lit, et l'aurait tué ou fait prisonnier, si le capitaine Coakley, son aide-de-camp, ne l'eût fait échapper par une fenêtre. Mac-Gregor se sauva sur un navire qui était dans la rade, et mit de suite à la voile, abandonnant ses braves compagnons à la fureur des vainqueurs, qui les passèrent au fil de l'épée. Après ce désastre, Mac-Gregor erra quelque temps dans les Indes orientales, et ne prit plus part à aucun événement remarquable. Il a acquis récemment une portion de territoire sur les bords du Mosquito, et a pris le titre américain de cacique de Poyais.

MACHAULT (Louis-Charles de), né à Paris, le 29 décembre 1737, et fils de Jean-Baptiste de Ma-

chault, garde des sceaux et secrétaire d'état sous Louis XV, mort en 1794, aux Madelonettes, à Paris, où il avait été renfermé comme suspect. Louis-Charles de Machault, élevé par les jésuites, serait, dit-on, entré dans leur société si la volonté de son père et les événements qui annonçaient la chute prochaine des jésuites ne l'eussent détourné de sa vocation. Il prit les ordres sacrés, devint grand-vicaire archidiacre, puis coadjuteur, en 1771, de M. de Lamotte, évêque d'Amiens, et fut sacré évêque d'Europée, *in partibus infidelium*, le 15 mars 1772. M. de Machault se distingua surtout par ses libéralités pour les pauvres. Il devint évêque titulaire d'Amiens lors du décès de M. de Lamotte, arrivé le 10 juin 1774. Son successeur, qui se l'était proposé pour modèle, marcha constamment sur ses traces; il attira dans son diocèse les frères des écoles chrétiennes, et protégea des écoles de filles tenues par les sœurs de la Providence dites *Barrettes*, du nom de leur fondateur, le père Barré, minime. M. de Machault accueillit aussi les jésuites, dont il partageait les principes, et qu'il employa pour les missions qu'il favorisait dans son diocèse. Le diocèse d'Amiens avait plus de neuf cents paroisses ou annexes; M. de Machault fut le premier à en solliciter le partage, et il y eut effectivement un projet pour ériger un nouvel évêché à Abbeville: mais ce projet ne reçut point d'exécution. En 1781, lorsqu'on publia le *Prospectus des œuvres de Voltaire*, M. de Machault fit un mandement contre cette entreprise, et improuva aussi vers le même temps un livre d'*épitres et évangiles avec des reflexions* qui lui parut contenir des erreurs. M. de Machault propagea la nouvelle dévotion au sacré cœur, et publia à ce sujet un mandement, du 20 mars 1787, et un *précis historique* relatif à des guérisons miraculeuses qui avaient été opérées par l'intercession de la sainte Vierge dans l'église paroissiale d'Albert, sous le titre de Notre-Dame-de-Brebière. Il fut membre de la dernière assemblée du clergé en 1788, et, l'année suivante, député aux états-généraux pour le clergé du bailliage d'Amiens et de Ham. Il ne porta jamais la parole dans cette assemblée, et vota constamment avec la minorité, dont il signa toutes les protestations. Le 25 août 1790, il publia une *instruction pastorale sur la hiérarchie et la discipline de l'Eglise*, in-8°, et adhéra à l'*exposition des principes des trente évêques*, et mit au jour une *déclaration sur le serment civique demandé*. Il émigra, et donna à Tournay, le 4 mars 1791, une *lettre pastorale* contre l'élection d'un nouvel évêque d'Amiens: cette élection ayant eu lieu, il publia, le 6 mai suivant, une *nouvelle lettre pastorale* pour protester contre l'élection de M. Dubois de Rochefort, curé de Saint-André-des-Arts, à Paris. Bientôt les progrès des armées françaises dans les Pays-Bas ne permirent plus à M. de Machault d'y continuer son séjour. Il se rendit à Londres, où il vit un nommé Viard, qui le dénonça depuis à l'assemblée législative comme étant entré dans une intrigue qui tendait au rétablissement de l'ancien régime. M. de Machault revint sur le continent, et passa à peu près le reste du temps de son émigration à Paderborn, en Westphalie. On peut raisonnablement supposer que c'est là qu'il écrivit, de concert avec les évêques émigrés, l'*instruction pastorale* (du 15 août 1798) sur *les atteintes portées à la religion*. Lorsque, ensuite du concordat de germinal an x, des mesures furent prises entre le pape et le premier consul pour mettre un terme au schisme et aux dissensions religieuses qui affligeaient la France, M. de Machault donna, le 6 novembre 1801, sa démission pour remplir le vœu du bref apostolique du 15 août précédent. Peu de temps après, il rentra en France, et se retira dans la terre de M. le comte de Machault, son frère, à Arnouville, près Gonesse. Dans les commencements de son séjour dans cette commune, il se plaisait à rendre les services d'un simple curé. Il n'en paraissait que plus respectable aux yeux des paysans, qui voyaient avec édification la simplicité touchante de ce prélat. La modestie et l'obscurité volontaire à laquelle M. de Machault avait consacré sa vieillesse n'empêchèrent pas que plus tard il ne reçût une honorable récompense de ses vertus et de sa fidélité. En 1828, le roi le nomma chanoine du premier ordre du chapitre de Saint-Denis. Il est mort à Arnouville, le 10 juillet 1830, âgé de quatre-vingt trois ans.

MACIRONE (FRANÇOIS DE), colonel aide-de-camp de Murat, né à Londres, d'une famille originaire de Rome établie en Angleterre, était commis négociant à Naples à l'époque où les Français s'emparèrent de cette ville. Sa qualité de citoyen anglais l'ayant rendu suspect aux vainqueurs, il fut arrêté, et retenu prisonnier jusqu'à l'avénement de Murat au trône de Naples. On ignora ce qui donna naissance aux relations qui s'établirent entre ce monarque et M. Macirone; mais, l'ayant pris en amitié, Joachim l'attacha à sa personne, et le nomma, en 1814, premier officier d'ordonnance, et son aide-de-camp l'année suivante. Murat avait alors terni sa gloire en trahissant son ancienne patrie au moment où de funestes revers commençaient à la couvrir de deuil. Mais le dédain avec lequel il fut traité plus tard par les souverains, dont l'orgueil se refusait à traiter sur le pied d'égalité avec un soldat devenu roi, devint la punition de sa coupable conduite. M. Macirone reçut de lui la mission de se rendre en Angleterre, à l'effet de solliciter du gouvernement britannique l'exécution des promesses qui lui avaient été faites; et lorsque, après avoir échoué dans cette mission, il revint sur le continent, de nouveaux événements avaient aggravé la situation du prince, auquel il donna, dans sa mauvaise fortune, des preuves d'un honorable dévouement. Après le débarquement de Napoléon à Cannes, Murat, espérant soustraire l'Italie à toute influence étrangère, avait pris le parti d'en fermer l'accès aux troupes coalisées contre la France et aux Français eux-mêmes; mais, trahi dans ses efforts, et contraint d'abandonner l'Italie, il s'était réfugié dans le midi de la France. Avant d'aller rejoindre le prince, Macirone, en passant par Paris, après la capitulation de cette ville, chercha à user du crédit que d'anciennes relations lui avaient donné auprès de Fouché, pour obtenir, par son entremise, que le sort de l'ancien roi de Naples fût fixé de la manière la plus favorable. A force de sollicitations, le prince de Metternich accorda à Murat, au nom de l'empereur d'Autriche, la permission de s'établir, avec sa famille, soit en Bohême, en Moravie, ou dans la basse Autriche, sous la condition qu'il abdiquerait, et qu'il se soumettrait aux lois du pays qu'il devait habiter. Muni de cet acte, Macirone s'empressa d'aller retrouver Joachim à Ajaccio, où il était alors. Mais il ne trouva pas l'ancien roi disposé à profiter de l'hospitalité que lui accordait l'Autriche. Murat (*Voyez* ce nom) avait résolu de renouveler en Italie l'entreprise que Napoléon avait tentée en France, et il résista à toutes les instances que fit M. Macirone pour s'opposer à ce qui devait lui être si fatal. M. Macirone, qui n'avait pas suivi Murat dans son aventureuse entreprise, étant revenu en France, fut arrêté, sans qu'on puisse en indiquer les motifs; et, après une détention de plusieurs mois, il n'obtint sa liberté que sur les réclamations réitérées de l'ambassadeur de la Grande-Bretagne. Il séjourna quelque temps en Angleterre, passa ensuite en Amérique, où il obtint le commandement d'une des divisions des indépendants. Lors de la révolution qui éclata en Espagne, en 1823, il commanda un corps de troupes constitutionnelles, et chassa des districts de Reynosa et de Santander le curé Mérino, et son lieutenant el Royo de Valdesos. Chargé plus tard, par les Cortès, d'une mission en Angleterre, il revint ensuite à Cadix, et ne quitta cette ville que lorsque la contre-révolution, devenue victorieuse en Espagne par le secours des troupes françaises, força les constitutionnels d'abandonner la Péninsule. M. Macirone a publié à Londres, en 1816: *Faits intéressants relatifs à la chute et à la mort de Joachim Murat, roi de Naples, à la capitulation de Paris, en 1815, et au deuxième rétablissement des Bourbons. Lettres du roi Joachim à l'auteur, M. François Macirone, son dernier aide-de-camp*, et *récit des persécutions que cet officier a éprouvées*.

MACK (CHARLES, baron de) naquit, en 1752, à Neudingen, en Franconie. Ses parents, malgré leur peu d'aisance, lui firent donner une éducation distinguée. Il entra, en sortant du collége, comme simple soldat dans un régiment de dragons autrichiens; devint promptement sous-officier; se distingua dans la guerre contre

les Turcs, et fut attaché à l'état-major de l'armée. A la fin de la campagne, le feld-maréchal de Lascy, qui l'avait pris en affection, le nomma capitaine. Laudon, qui succéda à Lascy dans le commandement de l'armée, souffrait avec peine que Mack fît l'éloge de son ancien chef. Ce général s'étant exprimé un jour assez lestement sur le mérite des créatures de Lascy, jeta avec affectation les yeux sur Mack : ce dernier lui répondit avec fierté : « M. le maréchal, j'ai l'honneur de » vous faire observer que je ne suis la créature de per» sonne; que je ne sers ici ni M. Lascy, ni vous, mais » S. M. l'empereur, à qui j'ai consacré ma vie. » Cette réponse n'irrita point Laudon; il conçut au contraire la plus grande estime pour le jeune capitaine, qui, deux jours après, lui offrit l'occasion d'admirer sa bravoure et son intelligence. Le maréchal, campé à deux lieues de Lissa, croyant que cette place était défendue par trente mille Turcs, hésitait à l'attaquer; Mack, qui voulait faire cesser cette irrésolution, quitte le maréchal à neuf heures du soir, traversa le Danube, accompagné d'un seul houlan, pénètre dans un des faubourgs de Lissa, où il fait prisonnier un officier turc, qu'il présente le lendemain matin au maréchal : cet officier lui apprit que la garnison de la place n'était composée que de six mille hommes. La ville fut aussitôt attaquée et prise. Laudon nomma le capitaine Mack son aide-de-camp; et, peu de temps avant sa mort, il le présenta à l'empereur, en lui disant : « Je laisse à votre majesté » un homme qui vaudra mieux que moi; c'est le ma» jor Mack. » Prédiction qui fut loin de s'accomplir. Mack ne manquait pas de mérite; il était homme de cabinet, dressait des plans de campagne admirables, faisait manœuvrer parfaitement des troupes en garnison : mais sa tactique était en défaut devant l'ennemi; sa prudence et son coup d'œil, justes dans les conseils, devenaient indécis et aveugles sur le champ de bataille. Lorsqu'en 1792 la guerre éclata entre la France et l'Autriche, il fut nommé quartier-maître général de l'armée du prince de Cobourg, dirigea les opérations de la campagne de 1793, et assista à la bataille de Nerwinde. Il intervint aux négociations qui furent entamées avec le général Dumourier, et qui n'amenèrent aucun résultat. Il fut ensuite blessé à l'attaque du camp de Famar. Rappelé à Vienne, il y resta jusqu'en février 1794 : alors il fut envoyé en Angleterre pour y concerter avec les ministres anglais de nouveaux plans de campagne. Ces plans furent trouvés excellents, et Georges III fit l'accueil le plus honorable à leur auteur, qui se rendit aussitôt dans les Pays-Bas; il y trouva l'empereur d'Autriche, qui voulait faire la campagne en personne, et qui le nomma général-major et quartier-maître-général de son armée de Flandre. Mack s'était vanté d'écraser Pichegru, qui commandait l'armée française; mais les Français, ayant pris vivement l'initiative, battirent les Anglais à Hondschoote, et repoussèrent les Autrichiens jusque sous les murs de Tournay. Alors s'engagea une bataille générale qui dura six heures, et qui fut très sanglante; les Autrichiens furent vaincus, et le sort de la campagne décidé. L'empereur d'Autriche, ne croyant pas indispensable sa présence à l'armée, en laissa le commandement au prince de Cobourg, et retourna à Vienne. Cobourg n'avait pas une bien haute estime pour les talents militaires de Mack, il le lui fit sentir; celui-ci, vivement piqué, demanda et obtint la permission de se retirer. En 1797, il fut envoyé à l'armée du Rhin, où il se fit peu remarquer. L'année suivante, la guerre ayant éclaté entre la France et le royaume de Naples, Mack fut nommé général en chef des forces napolitaines. Le 5 décembre 1798, à la tête de quarante mille soldats napolitains, il attaqua, à Civita Castellana, la droite de l'armée française, commandée par Championnet; cette aile compte à peine six mille hommes; mais par la vigoureuse intrépidité des troupes, l'armée de Mack est mise en une déroute complète, et perd vingt-quatre canons, quinze mille hommes tués, blessés ou prisonniers. Mack négocie, mais infructueusement, avec les généraux ennemis. Le peu d'énergie qu'il avait fait voir, les négociations qu'il avait entamées avec l'ennemi, le rendirent suspect aux Napolitains, qui bientôt crurent voir en lui un traître, et un lâche déserteur de leur cause. Il aurait sans doute payé de sa tête son impéritie ou sa faiblesse, s'il n'eût imploré le secours des Français, et s'il ne se fût livré à eux. Championnet le reçut très bien, mais comme prisonnier de guerre : Mack prétendit qu'il ne devait pas être reçu comme tel, puisqu'il s'était rendu volontairement; mais on ne l'écouta point. Il fut conduit au château de Dijon, où il resta jusqu'au 28 brumaire an VIII. Le premier consul lui permit alors de se rendre à Paris et d'y rester libre sur sa parole; il sollicita l'autorisation de retourner à Vienne, avec promesse de revenir dans quatre mois, s'il n'était pas échangé. Il paraît qu'effectivement des propositions d'échanges furent adressées à la cour de Vienne. Mais comme cette cour ne paraissait pas bien pénétrée de l'utilité d'un pareil échange, elle le refusa nettement. Cependant son séjour à Paris lui avait offert quelques compensations; il avait trouvé les moyens de s'y délasser de ses travaux, de se consoler de ses disgraces dans la société d'une courtisane de quelque célébrité nommée Louise. Mack l'avait mise dans la confidence de son projet de quitter furtivement Paris. Ce projet déloyal reçut son exécution le 15 avril 1800. Arrivé à Vienne avec sa maîtresse, il parvint à se justifier, et démontra facilement qu'avec des lazzaroni sans courage et sans discipline, il lui avait été impossible de résister aux troupes françaises devant lesquelles avaient fui naguère les armées autrichiennes et prussiennes. En 1804, l'empereur François lui confère le commandement en chef de toutes les troupes qui se trouvaient dans le Tyrol, la Dalmatie et l'Italie; et, l'année suivante, le nomma membre du conseil général de la guerre, ce qui lui donna une grande influence dans les affaires de ce département. En septembre 1805, il eut le commandement de l'armée autrichienne qui avait inopinément envahi toute la Bavière, sans déclaration de guerre préalable. Après les combats de Wertingen et de Guntzbourg, l'armée autrichienne s'étant retirée derrière le Danube, Mack se renferma dans la place d'Ulm avec trente mille hommes; il laissa passer le Danube à Napoléon, qui avait d'abord paru vouloir pénétrer en Bavière, mais qui revint tout à coup sur Ulm, coupa l'armée autrichienne par sa gauche, en s'emparant de Memmingen, et vint avec des forces supérieures présenter la bataille au général Mack. Celui-ci resta renfermé dans Ulm, tandis que l'archiduc Ferdinand, qui était sous sa tutelle, après avoir fait en vain les plus vives instances pour le déterminer à une action vigoureuse, se retirait dans la Bohême avec un corps de cavalerie considérable. Pressé alors par l'armée française, après deux ou trois attaques d'avant-garde, Mack se soumit à toutes les conditions que lui imposa le vainqueur, et signa, le 18 octobre 1805, une capitulation déshonorante, unique peut-être dans les annales militaires. Une armée de trente mille hommes mit bas les armes, et se rendit prisonnière de guerre. Mack, prisonnier lui-même sur parole, eut la permission de retourner à Vienne. On a dit qu'avant son départ il avait demandé à Napoléon un certificat de ses talents et de ses bonnes dispositions militaires, et qu'il emporta cette pièce intéressante pour justifier sa conduite : si ce certificat a été effectivement délivré, ce n'a pu être qu'une sanglante plaisanterie de la part de Napoléon : Mack était aussi, ajoute-t-on, porteur d'une lettre de ce prince pour l'empereur d'Autriche; elle était, d'après les conjectures, relative à l'ouverture de négociations pacifiques entre la France et l'Autriche. Quoi qu'il en soit, ces deux pièces ne furent pour Mack qu'un passeport insuffisant. Lorsqu'il se présenta devant Vienne, il lui fut défendu d'entrer dans la ville; il fut immédiatement arrêté, et envoyé sous escorte dans la citadelle de Brunn en Moravie, d'où il fut transféré dans celle de Josephstadt en Bohême. Traduit devant une commission militaire, il fut condamné à la peine de mort. Il avait publié un mémoire justificatif par lequel il s'efforçait de démontrer, 1° que la bataille d'Ulm avait été perdue par trahison; 2° qu'il ne commandait pas en chef; 3° que la réunion imprévue des Bavarois aux Français l'avait mis dans une position très critique; 4° enfin qu'on avait commencé les hostilités trop tôt et sans son consentement. Soit qu'il eût raison au fond,

soit qu'on voulût user d'indulgence à son égard, la sentence de mort, dont on ne connoît pas bien les particularités, ne fut point mise à exécution ; l'empereur commua la peine en la dégradation militaire suivie d'une détention de deux ans dans la forteresse de Spielberg en Moravie. Il n'y resta toutefois qu'un an. Il avait perdu son fils, son unique soutien : son souverain, compatissant à ses douleurs, lui accorda une grace entière. Il vécut quelque temps retiré dans une petite terre qu'il possédoit en Bohême, et qui étoit sa seule propriété ; cette circonstance prouve son désintéressement et fait honneur à sa délicatesse. Mack, sans doute, n'avoit guère eu l'occasion de s'enrichir des dépouilles des ennemis, puisqu'il n'avoit jamais paru devant eux que pour leur rendre les armes ; mais dans les hautes fonctions qu'il occupa, dans les grandes administrations dont il fut le directeur, il eût pu facilement acquérir de l'opulence. Mack, pleinement libéré, reparut un moment à Vienne, et rentra bientôt après dans sa retraite, où il a entièrement cessé d'être en évidence.

MACKAU (Ange-René-Armand, baron de), contre-amiral, gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la légion d'honneur, est né à Paris, le 19 février 1788. Sa famille, ancienne et distinguée, étoit originaire d'Irlande, et accompagna en France le roi Jacques II. Son grand-père et son père ont été ministres du roi dans des cours étrangères. Sa grand'mère, la baronne de Mackau, qui, depuis la mort de son mari, vivoit retirée en Alsace, en fut appelée par Louis XVI, sur sa haute réputation de vertu et de sagesse, pour devenir sous gouvernante des enfants de France. Par la suite, elle demeura plus particulièrement chargée de l'éducation de Madame première, aujourd'hui dauphine de France. Le jeune de Mackau entra dans la marine à l'âge de seize ans. Il devint successivement aspirant de 2[e] et de 1[re] classe, à la suite d'examens publics soutenus d'une manière brillante. A l'instruction théorique dont il venait de donner ainsi des preuves il ne tarda pas à joindre d'autres titres de recommandation. Le zèle qu'il apporta dans toutes les parties de son service lui mérita la bienveillance de ses chefs, qui bientôt le jugèrent digne de remplir des fonctions supérieures au grade dont il étoit pourvu. C'est ainsi qu'étant encore aspirant, il fut chargé d'abord du commandement d'une prise, ensuite de celui d'une section de bâtiments garde côtes, et qu'il fut embarqué en qualité d'enseigne provisoire à bord du brick *l'Abeille*, sur lequel il devait bientôt illustrer son nom par un de ces faits d'armes qui furent malheureusement trop rares dans la dernière guerre de la France contre l'Angleterre, la prise d'un bâtiment ennemi du même rang, mais plus fortement armé que celui qu'il montoit. Au reste, il dut à un concours de circonstances extraordinaires cette occasion, non moins heureuse pour son pays que pour lui-même, de déployer ses talents et son intrépidité ; et la fortune, que l'on accuse souvent avec raison d'être aveugle, ne le fut point dans cette occurrence. M. de Mackau se trouvait à Livourne avec *l'Abeille* : il se présente une mission importante pour la Corse ; on avait eu d'abord l'intention d'en charger un autre brick, qui ne se trouva pas prêt à prendre la mer. En conséquence, c'est *l'Abeille* qui doit partir ; mais le nouveau capitaine envoyé par le ministre pour commander ce bâtiment n'est pas encore arrivé ; on en confie provisoirement le commandement à M. de Mackau. Trois jours sont à peine écoulés qu'il justifie cette marque de confiance de la manière la plus éclatante. *L'Abeille*, armée de vingt caronades de vingt-quatre, rencontre, le 26 mai 1811, le brick anglais l'*Alacrity*, montant vingt caronades de trente-deux, l'attaque, et s'en empare après un combat opiniâtre, dans lequel le bâtiment ennemi a tous ses officiers mis hors de combat, quinze marins tués et vingt blessés. Chose remarquable, cette victoire fut remportée par un équipage que commandoient trois jeunes officiers dont aucun n'avoit encore obtenu son brevet, et dont le chef (M. de Mackau) n'étoit âgé que de vingt-trois ans ! Le jeune vainqueur ajoute encore à sa gloire par la modestie qu'il montre au milieu de son triomphe. Dans son rapport au ministre, il qualifioit de simple engagement l'action entre les deux bricks, qui, tant par les incidents que par le résultat, méritait certainement le titre de combat, et il en attribuoit tout l'honneur aux officiers qui l'avoient secondé, sans s'en réserver la moindre part pour lui même. M. de Mackau fut sur-le-champ promu au grade de lieutenant de vaisseau, et décoré de la croix de la légion-d'honneur. La conduite de Napoléon dans cette circonstance prouve combien il avoit à cœur d'encourager les officiers de marine à se signaler : il n'est pas de récompense dont il n'eût payé leurs succès. Malheureusement, des causes qu'il serait hors de propos d'énumérer ici rendirent stériles la bravoure, l'ardeur et le patriotisme de nos marins de toutes les classes. M. de Mackau obtint en outre le commandement du brick dont il s'était emparé. C'étoit, en quelque sorte, le droit du capteur. Avec ce bâtiment, il fit plusieurs prises, parmi lesquelles deux corsaires espagnols. Ces nouveaux succès le firent nommer capitaine de frégate, dès le mois de février 1812. Il avait ce grade quand la restauration s'accomplit. M. de Mackau était, par les antécédents de sa famille, un des hommes sur l'attachement desquels l'ancienne dynastie rétablie sur le trône avait le plus lieu de compter. Néanmoins il ne fut l'objet d'aucune distinction marquante dans les trois premières années qui suivirent la restauration. Il avoit vivement desiré, pendant la guerre, le commandement d'une frégate ; les réglements ne lui permettant plus d'y prétendre depuis qu'on étoit en paix, il demanda d'être placé en second sur un bâtiment de ce rang, afin de s'y livrer à l'application de travaux dont il s'étoit occupé pendant plusieurs années. Ce fut sur *l'Euridice*, alors commandée par un des meilleurs capitaines de la marine, M. le baron Meynard de la Farge, aujourd'hui contre-amiral, qu'il fut embarqué ; il y resta plus de deux ans, et cette frégate, qui se montra sur divers points du globe, fut remarquée partout et citée comme un modèle par les marins étrangers. Lors du désarmement de *l'Euridice*, au mois d'avril 1818, il fut appelé au commandement de la corvette de charge *la Gaio*. La mission de ce bâtiment était, après avoir conduit un nouveau gouverneur à l'île de Bourbon, de faire des reconnaissances sur les côtes de Madagascar. M. de Mackau explore, dans le plus grand détail, toute la côte nord-est de cette grande île, poussant ses recherches jusques à plusieurs lieues au-dessus de l'embouchure des rivières qu'il rencontrait. Il rapporte des renseignements précieux sur la navigation de ces parages, et ses travaux hydrographiques obtinrent l'approbation du directeur-général du dépôt des cartes et plans de la marine. C'est au retour de cette campagne, le 1[er] septembre 1819, qu'il fut fait capitaine de vaisseau. Vers la fin de la même année, il se présenta pour M. de Mackau une nouvelle occasion de faire preuve d'une haute capacité. Le gouvernement se trouvait harcelé dans les chambres, par une opposition formidable, au sujet de la traite des noirs et des dépenses excessives qu'entraînait le plan de colonisation adopté pour le Sénégal. Dans la vue de donner à ses réponses le caractère précis et positif qu'il convenoit qu'elles eussent, le ministère résolut d'envoyer sur les lieux un officier doué d'autant de prudence que d'habileté, instituer une sorte d'enquête et s'assurer du véritable état des choses. Son choix tombe sur M. de Mackau, qui le justifie pleinement par la manière dont il remplit cette mission si délicate. D'après les rapports qu'il présente, à son retour, le mode de colonisation du Sénégal fut modifié ; des sommes énormes furent économisées par les ordres du ministre de la marine de cette époque, M. le baron Portal, qui, après avoir reçu tous les comptes de M. de Mackau, lui fit connoître que le roi était satisfait du zèle, du talent et de la mesure parfaite avec lesquels il avoit su s'acquitter de cette importante mission. Peu de temps après s'opère la réorganisation générale de la maison du roi, et M. de Mackau s'y trouve compris en qualité de gentilhomme de la chambre. Une autre mission qui fit également beaucoup d'honneur à M. de Mackau est celle qui lui fut confiée dans les premiers mois de 1821, avec *la Clorinde*, frégate de cinquante-huit canons. L'objet principal de la campagne était la protection du commerce françois sur divers points des côtes de l'Amérique méridionale, et notamment sur celles du Chili et du Pérou. M. de Mackau étoit aussi chargé de recueillir ostensiblement, et sans aucune espèce de mystère, tous

les renseignements qui pouvaient éclairer le gouvernement sur la vraie situation des anciennes possessions de l'Espagne, qui avaient rompu leurs liens avec la métropole. Il s'acquitta de cette double commission avec le talent et le succès qui avaient marqué jusque-là toutes celles dont on l'avait chargé. Peu de temps après son arrivée au Chili, il obtint que les droits qui avaient été imposés sur les vins de France fussent réduits de 55 pour 100 à 33. Des bâtiments de commerce français avaient été saisis par des corsaires péruviens; il en réclama et fit effectuer la restitution; et, pendant plus de deux ans qu'il demeura en croisière sur les côtes de la mer du Sud, il n'y arriva aucun événement fâcheux pour les armateurs français. Lorsque le gouvernement eut décidé de reconnaître l'indépendance d'Haïti, ce fut sur M. de Mackau qu'il jeta les yeux pour aller porter à notre ancienne colonie l'ordonnance royale du 17 avril 1825, qui sanctionnait son émancipation, et aplanir les difficultés que ne pouvaient manquer de faire naître et la forme même de cet acte, et quelques-unes des clauses qu'il renfermait. C'est faire un assez bel éloge de la conduite de M. de Mackau que de dire qu'il se surpassa dans cette circonstance. La manière dont il dirigea et sut amener à une heureuse issue une négociation aussi épineuse eût fait honneur au plus habile diplomate. Disons mieux, un diplomate y aurait probablement échoué; et, avec des talents de la première éminence, il fallait peut-être, pour réussir, tout l'abandon et toute la franchise d'un marin. Le caractère ouvert, loyal et décidé du négociateur fit une vive impression sur les hommes avec lesquels il avait à traiter, et lui gagna tout d'un coup le cœur du président Boyer. Le peuple parut partager les sentiments de ses chefs; et, si les témoignages qui éclatèrent alors ne sont pas trompeurs, le nom de M. de Mackau, qui se rattache à une grande époque dans l'histoire d'Haïti, sera longtemps vénéré dans cette île. Tel fut l'accueil qu'il reçut d'un côté de l'Atlantique. De l'autre, le ministère français le considéra comme ayant rendu un grand service à l'état. La récompense ne s'en fit pas longtemps attendre. Le 28 août, M. de Mackau, de retour de sa mission, vient jeter l'ancre sur la rade de Brest, et le 1er septembre au soir, arrive une dépêche télégraphique annonçant la promotion de cet officier supérieur au grade de contre-amiral, avec autorisation d'en arborer sur-le-champ le pavillon à bord de sa frégate *la Circé*. Depuis lors, il n'est pas demeuré dans l'inaction; mais ses travaux, sans être moins précieux pour l'état, n'ont pas eu la même caractère d'ostensibilité, et sa mission de Saint-Domingue est, jusqu'à présent, le dernier acte de sa vie publique. M. de Mackau, qui se trouve aujourd'hui, parmi les officiers-généraux de la marine, le plus jeune d'âge et de promotion, est un de ceux qui promettent de fournir la carrière la plus honorable et la plus utile à notre pays. Partisan des améliorations sans être novateur, il contribuera puissamment à mettre la science navale, dans toutes ses parties si variées, au niveau des autres sciences dont les progrès ont été si extraordinaires dans les trente années qui viennent de s'écouler. Il prendra part aussi à une tâche non moins importante, celle de réformer les abus et de corriger les vices nombreux qui s'opposent encore au meilleur développement de nos forces maritimes, et nous empêchent depuis longtemps d'obtenir sur mer tous les succès que nous avons droit d'attendre de cette intrépidité qui ne distingue pas moins les marins que les soldats français.

MACKENZIE (Henri) naquit à Edimbourg, en août 1745. Après avoir fait ses études à l'université de cette ville, ses parents l'envoyèrent à Redhall pour s'instruire dans les affaires de l'échiquier. Quoique cette occupation ne fût guère compatible avec son goût pour les lettres, il ne laissa point de s'y appliquer avec zèle, et succéda à M. Inglis dans sa charge de procureur de la couronne. En 1771, il publia *l'Homme sensible*, roman qui réunit toutes les grâces d'une diction pure et fleurie, et respire la philanthropie la plus touchante. Il a été traduit en français par de Saint-Ange, Amsterdam et Paris, 1775, in-12. Peu de temps après, il fit paraître un poëme intitulé : *Poursuites du bonheur*, qui fut très favorablement accueilli. *L'Homme du monde*, la troisième de ses productions, est le pendant et le contraste de *l'Homme sensible*; aussi bien écrit, il présente moins d'intérêt, aussi eut-il moins de succès. Il a été traduit en français par Peyron, Londres et Paris, 1775, 2 vol. in-12. *Julia de Roubigné* parut ensuite; c'est un roman en forme de lettres: l'intrigue en est piquante et bien conduite. Il en a paru une traduction française, Rotterdam, 1777, in-12. En 1777, il fonda *le Miroir*, ouvrage périodique dans le genre du *Spectateur*; *le Promeneur* succéda au *Miroir*, et fut conçu sur le même plan. Parmi les morceaux que M. Mackenzie fournit à ces deux ouvrages, on distingue particulièrement les histoires de la Roche, de Nancy Collins, de Louisa Venoni, d'Albert Bane, de Sophie M... et du père Nicolas. Lorsque la société royale d'Edimbourg fut établie, M. Mackenzie en devint membre, et enrichit de plusieurs mémoires les volumes de ses Transactions. En 1808, il publia une édition complète de ses œuvres en huit volumes in-8°, contenant, outre les ouvrages que nous venons de citer, une tragédie intitulée *le Père espagnol*, et une comédie qui a pour titre *l'Hypocrite blanc*, qui n'a été représentée qu'une fois sur le théâtre de Covent-Garden. La tragédie ne l'a jamais été, parce que Garrick pensa que la catastrophe choquait trop les habitudes et les convenances de la scène moderne, quoiqu'il convînt de la beauté de la poésie, de l'énergie de quelques scènes et du grand caractère d'Alphonso, principal personnage de la pièce. On trouve aussi dans cette édition la tragédie du *Prince de Tunis*, qui avait été représentée à Edimbourg en 1773 avec un grand succès. Les ouvrages en prose de M. Mackenzie sont une *Revue des actes du parlement de* 1784, qu'il écrivit à la demande de son ancien et constant ami, M. Dundas, depuis lord Melville. Ce lord lui procura la connaissance et l'estime de Pitt, qui revit lui-même l'ouvrage avec une attention particulière, et y fit plusieurs corrections de sa propre main. Peu d'années après, M. Mackenzie obtint l'emploi lucratif et honorable de contrôleur des taxes en Écosse. Il réside aujourd'hui à Edimbourg.

MACKENZIE (sir Alexandre), voyageur anglais, naquit vers 1760. Destiné au commerce pénible des pelleteries du Canada, il passa très jeune encore dans ce pays pour y faire son apprentissage: c'était en 1779. La rigueur du climat qu'il faut souvent braver, les dangers à courir dans les relations avec les sauvages chasseurs, et les longues navigations qu'il faut entreprendre sur un frêle canot d'écorce d'arbre, à travers le labyrinthe de lacs et de rivières qui caractérisent d'une manière si particulière l'Amérique septentrionale, exigent de celui qui embrasse cette carrière un tempérament robuste et une intrépidité dont le jeune Mackenzie était heureusement pourvu. C'était la richesse dont il avait plu à la fortune de faire son partage. Après avoir travaillé cinq ans dans le comptoir de M. Grégory, chef d'une des compagnies commerciales qui exploitaient alors le Canada, les preuves d'intelligence qu'il avait données engagèrent son patron à lui confier une petite pacotille de marchandises, avec laquelle il alla tenter la fortune dans la contrée nommée le Détroit. Le succès favorisa son premier essai, et ses efforts furent récompensés par un intérêt qu'on lui accorda dans la compagnie. Bientôt il reçut une mission plus importante, mais aussi plus périlleuse : c'était de sortir du cercle ordinaire des échanges, en s'enfonçant dans le pays jusqu'aux retraites mêmes des sauvages, et d'aller traiter plus directement avec eux des pelleteries qui passent par plusieurs mains pour arriver aux établissements européens. La rivalité des compagnies était si vive dans cette sorte d'opération, et les contrées où pénétraient leurs divers agents si éloignées de l'action ordinaire des lois, que la guerre qu'ils se faisaient entre eux pour se disputer les territoires avantageux aux échanges allait assez souvent jusqu'à l'effusion du sang. M. Mackenzie grandit dans cette carrière aventureuse. Il servit les intérêts de ses associés avec une telle activité, que les diverses associations ayant fini par se réunir en une seule, sous le nom de compagnie du Nord-Ouest, il s'en trouva être un des personnages importants. C'est alors que son esprit naturellement curieux et hardi forma le projet d'excursions qui ont dépassé de beaucoup toutes celles qu'on avait encore entreprises pour le service de la

compagnie, et qui l'ont fait sortir de la classe des marchands aventuriers de ce pays pour lui donner un rang distingué parmi les voyageurs dont la science s'honore le plus. Il partit pour son premier voyage, le 3 juin 1789, du fort Chipiouyan, qui occupe la côte méridionale du lac des Montagnes. Monté sur un canot d'écorce de bouleau, suivi de quelques compagnons, il gagna par la rivière de l'Esclave le lac du même nom, et le traversa dans une direction nord-ouest. Étant entré dans un de ses bras, il y découvrit le courant profond qui, depuis, porte le nom de Mackenzie, et il le descendit jusqu'à 69° 14' de latitude nord, par 135° de longitude à l'ouest de Greenwich. Là, il reconnut à la présence de plusieurs baleines, et à la marée qui se fit sentir dans le lit du fleuve, qu'il touchait à l'Océan polaire arctique. La violence du vent et des eaux ne permit pas à sa frêle embarcation de s'avancer plus loin. Il revint sur ses pas, et rentra au fort Chipiouyan le 12 septembre, après cent deux jours d'une navigation fatigante et souvent dangereuse. La nouveauté des lieux qu'il avait parcourus, l'importance géographique des découvertes qu'il venait de faire, lui firent bientôt sentir intérieurement qu'il y avait dans ses travaux et dans la curiosité qui enflammait son courage autre chose qu'un intérêt mercantile. Mais en même temps un fâcheux retour sur lui-même lui fit concevoir la crainte que son éducation et ses études de comptoir ne répondissent pas à ce que la science pouvait attendre de ses entreprises hardies. Cette pensée ne le rebuta pas. Animé du génie de la nouvelle carrière où il se sentait si vivement entraîné, il se rendit en Angleterre, étudia pendant plusieurs années l'astronomie et la navigation, qui lui étaient à peu près étrangères, prit une teinture d'autres connaissances qu'il crut utiles à ses desseins, et, muni de livres et d'instruments, revint au Canada, disposé à passer jusqu'à l'Océan pacifique à travers le continent américain, encore vierge d'une pareille tentative. Ses préparatifs étant terminés, le 10 octobre 1792, il prit sa route, du fort Chipiouyan, monté sur un canot comme dans sa première excursion, et remonta au sud-ouest la rivière de la Paix ou d'Unjiga, jusqu'au fort de la Fourche, qui est le dernier établissement que la compagnie possède de ce côté. Après y avoir passé la mauvaise saison, il en repartit le 9 mai 1793, et parvint aux montagnes Rocheuses, entre lesquelles il navigua quelque temps. Il y quitta la rivière de la Paix, qui prend sa source dans leurs chaînes multipliées, pour passer dans celle de Colombia ou Tacoutché Tessé, qui coule vers le sud. Conduit par cette dernière vers 53° de latitude et 122° de longitude, il abandonna son canot, résolu de pénétrer à travers les terres jusqu'à la mer qui était l'objet de ses ardents désirs. Il eut, en effet, le bonheur d'y arriver, le 20 juillet 1793, vers l'embouchure de la rivière du Saumon, où il put la contempler tout à son aise, avec non moins de ravissement sans doute que Balboa qui en fit la première découverte. Il assigna sa position sur la côte par 52° 21' 33" de latitude, et 128° 2' de longitude à l'ouest de Greenwich, et parcourut plusieurs lieux, qui depuis ont été reconnus par le célèbre Vancouver pour être le canal des Cascades, la pointe Menzies et l'île du Roy. Content d'avoir pu inscrire son nom sur les muets rochers de ces sites sauvages, il se hâta de les quitter pour se soustraire aux perfides embûches des naturels, dont lui et sa petite troupe étaient à chaque instant menacés de devenir les victimes. Échappé aux poignards de quelques-uns de ces hommes féroces qui avaient particulièrement médité sa perte, il reprit la route qu'il avait suivie en venant, et rentra dans le fort de la Fourche, le 24 août 1793. M. Mackenzie se montra, dans ce voyage difficile, aguerri contre les périls et les fatigues de tout genre. L'illustration de son nom, qu'il eût vainement attendue des opérations lucratives de son commerce, a été la récompense de ces courageux efforts. Resté depuis trente-quatre ans sans imitateurs, on lui doit les connaissances les plus avancées que nous ayons encore sur la vaste partie septentrionale de l'Amérique. Il a développé à nos regards l'ensemble imposant de ce grand fleuve, qui, sorti des montagnes Rocheuses, sous le nom de rivière de la Paix, vient former le lac des Montagnes et celui de l'Esclave, puis va enfin, sous des formes si variées, porter à l'Océan glacial le tribut de ses eaux profondes. Il a constaté l'existence de cette longue chaîne de montagnes qui élèvent du nord au sud une barrière entre les peuples orientaux et ceux de l'occident de l'Amérique septentrionale, et a découvert le seul passage, peut-être, par lequel on puisse établir entre eux une communication. Il a reconnu en partie le cours de la rivière Colombia, qui, après avoir été longtemps contenue entre les montagnes, s'échappa enfin par leur versant occidental, et va se jeter dans l'Océan pacifique sous le 46e parallèle nord. A l'énumération de ces heureux résultats il ne paraîtra pas inutile d'ajouter qu'ils ne sont pas entièrement étrangers à notre amour-propre national. Nous pouvons remarquer en effet, avec quelque satisfaction, que parmi les neuf compagnons qui secondèrent M. Mackenzie dans son entreprise, on en compte sept dont les noms sont français. Ce voyageur, de retour au Canada, ne tarda pas à porter sur le sol de l'Angleterre, où elles devaient recevoir leur juste appréciation, les richesses scientifiques qu'il venait de recueillir. Sa relation fut cependant longtemps à paraître au gré du public; elle ne fut imprimée qu'à la fin de 1801. Dès 1802, il en fut fait une traduction en français par J. Castera, sous ce titre : *Voyages d'Alexandre Mackenzie dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale*, 1802, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage est également passé dans les autres langues de l'Europe, et le gouvernement britannique, en accordant à l'auteur le titre de chevalier qui décore aujourd'hui son nom, a montré le prix qu'il attachait aux travaux de ce célèbre voyageur.

MACKINTOSH (sir JAMES) naquit à Dorish, dans le comté d'Inverness, le 24 octobre 1765. Il reçut sa première éducation au collége de Fortrow, dans le comté de Ross, continua ses études au collége d'Aberdeen, et passa ensuite trois années à l'université d'Edimbourg, où il prit le degré de docteur en médecine. Il n'exerça jamais cette profession, et ne cultiva pas davantage les sciences physiques qui en sont les accessoires inséparables. Il avait un goût plus décidé pour la littérature, la morale, la politique et la philosophie spéculative. En 1789, il visita le continent, et s'arrêta à Leyde pour s'y perfectionner dans la médecine. En 1791, il publia une réponse aux réflexions de Burke contre la révolution française : cet ouvrage, qui a pour titre *Vindiciæ gallicæ (la France vengée)*, avait même passé, dans un certain parti, comme supérieur au brillant pamphlet dont il était la réfutation, sinon par la profondeur et la sagacité des idées, du moins par la vigueur du raisonnement, les grâces de la composition et le bon goût du style. Burke ayant ensuite publié un autre ouvrage intitulé *la Paix régicide*, sir Mackintosh analysa cet écrit dans *la Monthly review*. Le ton de critique était sévère, mais décent. Burke en ayant connu l'auteur, l'invita à venir le voir dans sa retraite de Beaconsfield : il se forma bientôt une liaison intime entre les deux antagonistes : la puissante imagination de Burke ébranla sir Mackintosh, qui embrassa tout à coup les opinions de son rival. Revenu entièrement à ses premiers goûts, il étudia les lois d'Angleterre, et parut au barreau en 1795 : quatre ans plus tard, en 1799, il publia un discours sur l'étude du droit de la nature et des gens, qui sert d'introduction au cours de leçons qu'il donna sur ce sujet, cette même année et la suivante, à Lincoln's-Inn. Ce discours eut le singulier avantage de plaire à Pitt et à Fox. Les leçons de sir Mackintosh, pleines de savoir et de profondeur, donnaient une idée de sa haute éloquence. Le professeur étonna l'Angleterre par l'abondance et l'élévation de ses pensées, et par les atteintes profondes qu'il porta aux doctrines qu'il attaquait. En 1803, il défendit Peltier, émigré français, prévenu d'avoir, dans un libelle, provoqué à l'assassinat du premier consul Bonaparte. Son plaidoyer est un chef-d'œuvre de dialectique et d'éloquence. La même année, il fut nommé juge assesseur à Bombay : c'est une des places les plus importantes de la magistrature anglaise aux Indes orientales. Alors isolé des factions, étranger à leur lutte, il reconquit cette indépendance d'esprit que l'influence de Burke lui avait fait perdre. Dans une affaire qui intéressait l'amirauté (il s'agissait de la légalité des prises de bâtiments neutres), il fit décider en principe par la

cour qu'elle devait prononcer d'après la loi des nations, sans avoir égard aux ordres de la cour et aux instructions ministérielles. Il s'attacha particulièrement à perfectionner la législation criminelle. Lorsqu'il quitta sa charge en 1811, il observe au grand jury que depuis son arrivée, en mai 1804, la cour n'avait jamais infligé la peine de mort, quoique la population s'élevât à plus de deux cent mille ames; que le nombre des condamnations avait diminué annuellement d'un quart, comparativement aux années antérieures à son entrée en fonctions; que cependant la vie et la propriété des individus n'avaient jamais été mieux garanties. Avant de quitter Bombay, sir Mackintosh y fonda une société littéraire. En 1791, au mois de novembre, il retourna en Angleterre, d'abord pour des raisons de santé, ensuite parce que Perceval, alors premier ministre, voulait tirer parti de ses grands talents dans la chambre des communes; mais Perceval fut assassiné avant que sir Mackintosch ne fût de retour. Nommé membre de la chambre des communes, il se réunit à ses anciens amis les 20 et 21 février 1816; attaque vigoureusement le système que le gouvernement avait adopté, et le 28 mai suivant, lors de la discussion de l'alien bill, il appuya les restrictions proposées en faveur de tout étranger établi en Angleterre avant le 1er janvier 1816: ce fut alors qu'il s'éleva contre les projets du lord Castlereagh, qui cherchait à ériger le pouvoir absolu sur les ruines des libertés publiques. Le 24 février 1818, il proposa de soumettre à la chambre des éclaircissements sur le nombre croissant des exécutions pour fabrication de faux billets de banque, et l'année suivante, dans la question de la révision des lois pénales, auxquelles le ministère voulait qu'on laissât toute leur sanguinaire sévérité, sir Mackintosh prononça un discours plein d'éloquence et d'entraînement. Il défendit peu de temps après contre son ami, M. Canning, la liberté de la presse, contre laquelle le ministère demandait et obtint des restrictions. Dans cette grave discussion, les deux antagonistes déployerent un talent et une éloquence extraordinaires. En 1820, il accusa la négligence du ministère dans la grande question de l'indépendance américaine, fit l'éloge de la révolution espagnole, et combattait le renouvellement de l'*alien bill*, contre lequel il protesta de nouveau, en 1822. Le 18 mars 1823, il fit dans la chambre des communes la motion de demander au gouvernement la communication des papiers relatifs aux négociations qui avaient eu lieu entre l'Angleterre et les autres puissances, au sujet des affaires d'Espagne. Dans la discussion relative à la guerre de la Péninsule, sir Mackintosh, s'attachant surtout aux dangers que lui semblait courir le Portugal, dit « que malgré les assurences » subtilement rédigées du ministère français, à l'égard » du Portugal, il était impossible qu'après avoir eu » des succès en Espagne, la France ne vît pas dans les » doctrines de la révolution portugaise des motifs pour » attaquer ce pays, » et il demanda qu'on y envoyât des secours. Le 18 mars de l'année suivante, il essaya, après un discours de lord Russel dans le même sens, d'exciter les inquiétudes de la chambre sur les intentions de la France relativement aux colonies espagnoles. Il n'y avait, selon lui, que la communication franche et entière des transactions diplomatiques qui pussent la rassurer à cet égard. Mais cette motion n'en fut pas moins écartée. Le 15 juin 1824, il présenta une pétition du commerce de la cité de Londres, qui demandait la reconnaissance formelle de l'indépendance des états de l'Amérique méridionale. Sir Mackintosh, en l'appuyant, en fit habilement valoir les motifs, tirés de l'existence de ces états, de leur aptitude à se gouverner et à se défendre, et du droit que l'Angleterre avait de les reconnaitre comme elle s'y était engagée par ses déclarations et par l'envoi de ses consuls. Le reste n'était plus, selon lui, qu'une vaine formalité dont elle avait à tirer d'immenses aventages. Dans la séance de la chambre des communes, du 8 juin 1827, il prononça, après une longue absence du parlement, un discours très éloquent sur le vote des crédits nécessaires pour l'occupation du Portugal. Il a été nommé, à une grande majorité, lord recteur de l'université de Glasgow en 1822, où il avait pour compétiteur sir Walter Scott; il a été réélu en 1823. Nous ne devons pas oublier qu'en 1791 un décret spécial de l'assemblée législative de France lui conféra le titre de citoyen français. Il a publié: 1° sur la *Question de la régence*, 1789, in-8°; 2° *Vindiciæ gallicæ*, ou Défense de la révolution française contre les accusations d'Edmond Burke: il y a joint quelques réflexions sur les dernières productions de M. de Calonne, 1791, in-8°; 3° *Discours sur l'étude du droit de la nature et des gens*, 1799, in-8°; 4° *Discours sur les lois anglaises*, même année et même format; 5° plusieurs critiques de Burke, Gibbon, etc., insérées dans le *Monthly review*. Il est aussi l'un des collaborateurs de la *Revue d'Edimbourg*. Les auteurs du *New Monthly magasine* nous paraissent avoir jugé cet éloquent publiciste avec une partiale sévérité: « La source » de son talent, disent-ils, n'est pas dans son ame, » dans ses sensations personnelles, dans une inspiration » secrète et intime; c'est le fruit de l'art et le résultat » de longues études. » Ce jugement est démenti par l'onction, la grace, la verve et l'entraînement qui caractérisent toutes les productions de sir James Mackintosh. Il travaille depuis longtemps à une *Histoire d'Angleterre*, dont on annonce la publication prochaine.

MAC LEOD (Jean), voyageur anglais, naquit à Bunhill, comté de Dumbarton. Son père était imprimeur sur toiles, et son grand-père maternel, attaché à la cause des Stuarts, avait trouvé la mort, ainsi que deux de ses frères, en combattant à côté du malheureux prince Charles-Edouard. A l'âge de dix ans, le jeune Mac-Leod fut placé pour son éducation, à Perth, chez le docteur Wood, un des amis de sa famille. Pendant le cours de ses études il commença à y donner des preuves de l'intrépidité dont il était doué. Dans une émeute populaire, causée par le haut prix des farines, Mac-Leod se mit à la tête des mutins, les dirigea vers le port, où était mouillé le bâtiment chargé de grains qui avait donné lieu au soulèvement, grimpa au haut du mât, et se disposait, avec un de ses condisciples, à couper les agrès, lorsque le docteur Wood arrive, et parvint à calmer l'ardeur de ses élèves en les menaçant de la plus sévère correction. En 1798, le gouvernement britannique ayant fait un appel aux jeunes étudiants en médecine, pour le service de la marine, Mac-Leod s'embarqua en qualité d'aide chirurgien; il venait d'être nommé chirurgien en chef, en 1801, lorsque la paix d'Amiens, qui suivit bientôt, l'ayant fait mettre en retraite sans solde, il prit du service sur un navire qui partait pour aller faire la traite des nègres sur la côte d'Or. Il quitta son bâtiment pour devenir chef de loge sur les frontières du Dahomey, l'un des plus puissants royaumes de cette contrée. Les hostilités entre la France et l'Angleterre ayant recommencé, il profita de l'ignorance où se trouvait un navire français des événements d'Europe, pour s'en emparer par surprise. Cet acte, dont il tira vanité, ne fait pas infiniment d'honneur à son caractère. Il faillit d'ailleurs lui devenir funeste. Les chefs du Dahomey, sans avoir des idées bien nettes sur le droit des gens, comprirent que les Anglais n'avaient pas celui de s'emparer d'un navire qui trafiquait paisiblement sur leurs côtes. Aussi lorsque Mac-Leod demanda la permission de quitter le pays lui fut-elle refusée. On lui intenta un procès devant *les anciens*, et il eut beaucoup de peine à obtenir son absolution. De retour en Angleterre, il reprit son grade dans le service de santé, fut employé dans les Indes occidentales sur un shooner de l'état, et plusieurs fois il se battit avec intrépidité, quoique sa qualité de chirurgien lui prescrivît de se tenir hors de la mêlée. Il servit dans la Méditerranée durant les années 1808 et 1809, et s'employa avec beaucoup de dévouement pour arrêter les progrès d'une fièvre bilieuse d'une nature très pernicieuse, qui s'était déclarée sur son vaisseau, en rade de Malaga. En 1817, Mac-Leod fut nommé chirurgien de l'*Alceste*, capitaine Maxwel, chargé de porter en Chine lord Amherst, ambassadeur d'Angleterre, avec des présents de son souverain pour l'empereur. On sait que cette ambassade ne fut pas reçue, et qu'au retour l'*Alceste* fit naufrage dans le port de la Sonde. L'équipage courut les plus grands dangers, particulièrement de la part des Malais, naturels du pays, contre lesquels les Anglais eurent bien de la peine à se défendre par le peu de munitions qui leur étaient restées. Mac-Leod a publié une *Relation de ce voyage*, Londres,

elle a été traduite en français par M. Ch. Aug. de Fauconpret, Paris, 1818, in-8°. A son retour en Angleterre, il fut nommé chirurgien du *Royal-Sovereign*, yacht consacré aux courses maritimes de la famille royale. Sir Murray-Maxwel fut bientôt après le candidat que le ministère opposa infructueusement à sir Francis Burdett à la dernière élection de Westminster. Mac-Leod, après avoir prôné son capitaine dans quelques écrits, voulut lui prêter encore son assistance personnelle contre les avanies auxquelles son impopularité l'exposa; mais au milieu de la bagarre des derniers jours de l'élection, il fut brutalement frappé à la poitrine jusqu'au point de cracher le sang. Cet accident parut avoir causé sa mort, qui arriva le 9 octobre 1820, lorsqu'il n'était encore âgé que de trente-huit ans. On a encore de lui la relation de ce qui lui était arrivé sur les côtes d'Afrique, sous le titre de *Voyage au Dahomey*. Londres, 1819, in-8°: elle a été traduite et publiée par M. Ed. Gauttier, Paris, 1820, in-18, dans la collection du libraire Nepveu. Les relations des voyages de Mac-Leod sont plus amusantes qu'instructives.

MAC'NAB (Henri-Grey), médecin ordinaire du duc de Kent, naquit en Angleterre, d'une famille écossaise, et fut d'abord professeur d'éloquence à l'université de Glascow, où il avait fait ses études sous le docteur Reid. Après la rupture du traité d'Amiens, retenu en France comme otage, il eut la permission de se retirer à Montpellier, où il demeura onze ans, s'occupant de l'art de guérir, de l'économie politique, et des meilleures théories sur l'éducation. Lorsqu'il fut libre de retourner dans sa patrie, il aima mieux rester en France. Il adopta le système d'éducation de Robert Owen, écrivit en sa faveur, et présenta des mémoires au parlement, à l'occasion du bill de M. Brougham sur l'éducation des pauvres, pour recommander les essais de son compatriote. Mac'nab est mort à Paris, le 3 février 1823, à l'âge de soixante-un ans, et a été enterré au cimetière du Père Lachaise, où M. Laffon-Ladebat a prononcé son éloge funèbre. Il a publié : 1° *Letter pointing out the impolicy*, etc. : Lettre pour signaler l'inconvénient de la mesure proposée pour frapper d'un impôt le charbon qui se consomme dans les districts manufacturiers de la métropole, 1801, in-4°; 2° *Observations on the probable consequences*, etc. : Observations sur les conséquences probables du nouvel essai tenté par l'autorité législative, afin d'obtenir un impôt considérable sur le charbon, dans le comté de Stafford, comme dans la métropole, 1801, in-4°; 3° *Analysis and analogy*, etc. : L'analyse et l'analogie recommandées comme moyens de rendre l'expérience et l'observation utiles en matière d'éducation, etc., Paris, 1818, in-4°; 4° *Examen impartial des nouvelles vues de M. Robert Owen, et de son établissement à New-Lanark, en Ecosse, pour le soulagement et l'emploi le plus utile des classes ouvrières et des pauvres, et pour l'éducation de leurs enfants*, etc. Paris, 1820, in-8°; 5° *Observations on the political*, etc. : Observations sur l'état politique, moral et religieux du monde civilisé, au commencement du dix-neuvième siècle, Paris, 1822, in-8°. Le docteur Mac'nab s'occupait d'un ouvrage *sur les enterrements prématurés*, qui n'a pas été publié.

MAC NALLY (Léonard) naquit à Dublin en 1752, dans une famille catholique dont l'attachement à ses principes religieux fut pour elle une source d'horribles persécutions. Les biens du père de M' Nally furent confisqués, de sorte que son éducation fut entièrement négligée. Il n'avait que vingt-un ans quand il se rendit à Londres, où il avait résolu de suivre la carrière du barreau; mais en se livrant à l'étude du droit, il se procura des moyens d'existence par quelques travaux littéraires. Doué d'une certaine facilité pour écrire et de connaissances acquises par un travail assidu, il publia des recueils périodiques, connus sous le nom de *Magasins*, et plus tard la feuille intitulée *The public ledger* (le Registre public), ouvert à tous les partis, mais qui n'en favorisait aucun : seulement, en 1783, l'auteur se prononça fortement pour la mémorable coalition de Fox avec lord North. M' Nally travailla aussi pour la scène, et donna quelques pièces à de petits théâtres. Il fut enfin reçu avocat, et retourna en Irlande, où il plaida plusieurs causes avec beaucoup de succès : l'une des plus importantes des questions qu'il eut à débattre fut celle de savoir si un bailli a le droit d'enfoncer la porte intérieure d'un locataire, lorsque la porte extérieure de la maison lui a été ouverte. M' Nally contesta les pouvoirs du shériff, et obtint du jury un verdict favorable à son client. Au bout de quelques années, il retourna à Londres, où il reprit ses anciens travaux littéraires et politiques. Il mourut à Dublin, le 16 février 1820, où il était venu reprendre l'exercice de ses fonctions d'avocat. Il avait acquis un nom distingué dans cette partie de la législation anglaise appelée droit de la couronne (crown law). M' Nally était très petit, boiteux de la jambe gauche, et avait été en outre obligé de se faire amputer le pouce de la main droite. On a de lui : 1° *The claims of Ireland* : Les plaintes de l'Irlande, et les résolutions volontaires justifiées, 1782, in-8°; 2° *Abstract of acts passed in parliament*, etc. : Analyse des actes passés au parlement, du 26 janvier au 27 octobre 1786; 3° *The rules of evidence* : les Règles de l'évidence dans les plaidoyers relatifs aux droits de la couronne, démontrées d'après des procès imprimés et manuscrits, 1803, 2 vol. in-8°; 4° *The Justice of Peace of Ireland* : de la Justice de Paix en Irlande, 1808, 2 vol. in-8°. On lui doit encore un grand nombre de comédies, opéras-comiques, farces, joués pour la plupart sur le théâtre de Covent Garden.

MACPHERSON (Jacques), écrivain anglais, naquit, sur la fin de 1738, dans la paroisse de Kingensie au comté d'Inverness en Ecosse, d'un père simple fermier, mais qui appartenait à l'une des plus anciennes familles de ce pays, et était cousin germain du chef de la tribu des Macpherson, district de Badenoch. Il reçut les premiers éléments de son éducation dans une des écoles de la paroisse du district de Badenoch, et passa, en 1752, au collége royal d'Aberdeen, où il montra plus d'esprit que d'application. Au sortir du collége, l'extrême modicité de sa fortune le força de se faire maître d'école au bourg de Ruthven au Riven : il y exerçait encore cette obscure profession quand il publia son premier ouvrage, *the Highlander* (*le Montagnard*), poëme en six chants, dans lequel on aperçut çà et là quelques éclairs de génie qui brillaient à peine à travers un fatras d'absurdités, d'enflures et de trivialités : tel fut sur cet ouvrage l'avis d'Isaac Reed, qui en possédait le manuscrit. L'auteur reconnut de bonne foi la nullité de sa composition, et le retira de la circulation autant qu'il le put. Vers la même époque, il fit à la manière de Pindare une ode sur l'arrivée du comte Marshal en Ecosse; elle fut insérée en 1796 dans la feuille littéraire anglaise intitulée le *Magasin européen*. Il n'est pas certain que Macpherson soit entré dans les ordres, quoique Gray parle de lui comme d'un jeune ecclésiastique : Hume dans ses lettres, n'en fait mention que comme d'un jeune homme aussi heureusement doué de la nature que rempli de modestie, et qui n'exerça jamais que la profession de précepteur dans la famille de M. Graham. Ce fut en 1760 qu'il étonna le monde savant par la publication de ses *Fragments de poésies anciennes recueillis dans les montagnes d'Ecosse, et traduits en anglais de la langue erse ou gallique*. Plusieurs excellents juges, parmi lesquels on comptait Gray, en faisaient un pompeux éloge : ce fut d'après les avis et les encouragements que donna à Macpherson son ami Hume, auteur de Douglas, qu'il se décida à quitter la famille où il était entré, et à aller dans les montagnes recueillir ce qui pouvait encore rester des poëmes du barde écossais. On ouvrit, en sa faveur, une souscription, dont le produit devait servir aux frais de ses voyages et de ses recherches : ce fut bientôt après qu'il publia la traduction de ces poëmes, dont l'authenticité fut si disputée dans la suite. En 1762, il mit au jour *Fingal*, poëme épique en six chants, ainsi que plusieurs autres poëmes composés par Ossian, le fils de Fingal, traduits de la langue gallique; ils furent reçus du public avec un enthousiasme extraordinaire. L'année suivante parut *Témora*, poëme épique en huit chants, suivi d'autres poëmes d'Ossian : quoique l'admiration se fût un peu refroidie, Macpherson n'en tira pas moins beaucoup de renommée et 1200 livres

sterling. C'est de cette époque que sa fortune commença à prendre de l'accroissement. En 1764, il suivit, en qualité de secrétaire, le gouverneur de Pensacola, puis revint en Angleterre en 1766, après avoir visité les îles des Indes occidentales et quelques provinces du nord de l'Amérique. Rendu dans sa patrie, il y reprit le cours de ses occupations, et publia, en 1771, une *Introduction à l'histoire de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, ouvrage qu'il n'avait composé qu'à titre de délassement : cependant il attira à son auteur des critiques amères; le style en est assez riche, mais les hypothèses de l'auteur sur l'origine celtique des habitants des îles Britanniques parurent erronées aux yeux d'un grand nombre de savants. Ses premiers succès faillirent s'effacer, par une traduction de l'*Iliade* d'Homère qu'il publia en 1773, 2 vol. in-4°. Cette traduction écrite en prose poétique excita l'indignation du monde savant. Malgré les efforts de quelques uns de ses amis, et particulièrement de John Elliot, qui fit circuler une notice où il défendait vivement l'auteur et la traduction, elle fut indéfiniment condamnée par les critiques, ridiculisée par les gens d'esprit, et repoussée des gens du monde. Il ne restait donc plus à Macpherson, sauf quelques écrits polémiques, que sa traduction d'Ossian, pour titre littéraire. Bien que le docteur Blair et autres juges non moins éclairés affirmassent que cet ouvrage était authentique, ils eurent de nombreux contradicteurs, parmi lesquels se rangea le fameux Jonhson, qui déclara que l'original de ces chants épiques n'avait jamais existé, et que Macpherson n'avait jamais fait que traduire ses propres compositions en ancien langage. Ce dernier eut la légèreté d'écrire à ce sujet une lettre virulente à son détracteur, qui lui riposte par une lettre atroce, dont voici quelques passages : » M. Macpherson, j'ai reçu votre folle et » impudente épître; croyez que je me mettrai en garde » contre vos attaques, et que ce que je ne pourrai faire, » la loi le fera pour moi; les menaces d'un bandit ne me » détourneront point de dévoiler une imposture. Je » vous défie, vous et votre rage; depuis votre traduction » d'Homère, votre talent n'est pas si formidable, et ce » que je sais de votre moralité me conseille de ne point » faire attention à vos discours, mais à vos actions. » L'acharnement de Johnson contre l'auteur de la traduction des poésies galliques alla si loin, qu'il fit tout exprès un voyage aux Hébrides, pour s'assurer de l'authenticité des chants du barde. La haine était cependant maladroite, puisque si ces poëmes eussent été véritablement de son adversaire, il l'eût transformé tout d'un coup, et d'un trait de plume, en un génie original et sublime; car l'on n'hésitait pas de donner aux poésies galliques la supériorité sur les poëmes du chantre d'Achille et d'Ulysse. En 1775, Macpherson publia l'*Histoire de la Grande-Bretagne, depuis la restauration jusqu'à l'avénement de la maison de Hanovre*, 2 vol. in-4°. La prédilection pour le parti tory qu'il y montra lui aliéna les esprits du parti wigh; il les ramena par deux volumes de pièces justificatives, où se trouvaient des extraits d'une vie de Jacques II, écrite par lui-même. L'habileté et les talents de Macpherson avaient attiré sur lui l'attention du gouvernement. La résistance et la lutte d'argumentations que les colonies opposaient à la métropole, étant devenues un objet assez sérieux pour que le gouvernement, de son côté, y opposât des digues par des écrits forts de pensées et de raisonnements, il fallait une plume exercée; on choisit Macpherson, et les largesses du ministère plurent dans ses mains. Il fit paraître un pamphlet qui eut un grand nombre d'éditions, et qui circula dans toute l'Angleterre, sous ce titre : *les Droits de la Grande-Bretagne contre les réclamations des colonies, réponse à la déclaration du congrès général*, 1776, in-8°; puis un écrit qu'on attribua à Gibbon, l'*Abrégé de l'histoire de l'opposition, durant la dernière session du parlement*, 1779, in-8°. Le nabab d'Arcate l'ayant choisi pour défendre ses intérêts auprès de la compagnie des Indes, il publia en leur faveur ses *Lettres de Mahomet Ali-Chan, Nabab d'Arcate, à la cour des directeurs*, dans lesquelles il déploya un si grand talent, qu'elles lui valurent, en 1780, l'honneur d'être élu député de Camelford. Il ne parla pas une seule fois dans la chambre des communes, et fut cependant réélu en 1784 et 1790. Quelque temps avant, ayant acquis la terre de Reta dans la paroisse où il était né, il en changea le nom de Retz en celui de Belleville. Il y avait fait élever à grands frais une vaste et élégante habitation qui dominait une vue pittoresque et romantique: c'est dans cette solitude délicieuse qu'il se retira tout à fait quand il sentit sa santé décliner, dans l'espoir qu'elle se rétablirait par l'air pur de la campagne; il se flattait en vain. Après quelques mois de langueur, il mourut à Belleville, dans le comté d'Inverness, le 17 février 1796. Jusqu'à son dernier soupir, il montra beaucoup de piété et de résignation. Macpherson était indulgent pour autrui, libéral envers les pauvres, et bienfaisant sans ostentation. Depuis l'apparition des *poésies d'Ossian*, on a beaucoup imprimé pour et contre leur authenticité, et la question ne nous semble pas encore entièrement décidée. Nous allons citer les conclusions du rapport d'une commission formée, en 1805, pour l'examen de ce problème littéraire, dans le sein d'une société d'antiquaires écossais, connue sous le nom de *Highlander society* : « 1° Il est hors de doute que » la poésie *ossianique* a existé; qu'elle a été généralement » répandue en Écosse; 2° dans les poëmes ou fragments » que la commission a pu se procurer, elle a trouvé la » substance, et quelquefois même l'expression littérale » des poëmes traduits par Macpherson. Elle est donc » portée à croire que cet écrivain, étant dans l'usage de » remplir les lacunes par des passages qui ne se trou» vaient pas dans le texte, changeait ce qui lui parais» sait trop simple ou trop dur pour des oreilles mo» dernes. La commission ne peut, toutefois, déterminer » jusqu'à quel point il a usé de ces libertés. » Deux ans après, la société écossaise de Londres compléta les travaux de celle d'Édimbourg. Des notes trouvées dans les papiers de Macpherson ayant indiqué en quelles mains il avait fait le dépôt des originaux, cette société savante éleva à Ossian un monument solennel, en publiant une magnifique édition du texte gallique. Elle a pour titre : *The poems of Ossian in the original gallic, etc., with notes and observations by John M' Arthur*, Londres, 1807, 3 vol. in-8°. On trouve dans cette édition une traduction libre des poésies d'Ossian par Rob-Mac-Farlane et la traduction d'un mémoire de Cesarotti. Sir John Sinclair y apprend que M. Cameron lui a affirmé dans des lettres qui existent encore, qu'un manuscrit gallique des poésies d'Ossian existait, avant la révolution française, dans la bibliothèque du collége écossais de Douai, et que dans ce manuscrit se trouvaient presque toutes celles qui depuis furent traduites par Macpherson, qui, suivant le même évêque, avait fait perdre au texte original une partie de sa force et de sa beauté. « Il n'y a » donc point dans l'histoire, dit sir John Sinclair, de » fait plus avéré que celui de l'existence du manuscrit » ossianique de Douai, *antérieurement* à la traduction » de Macpherson, ni rien qui prouve mieux que les » poëmes qu'il a donnés pour *authentiques* le sont en » effet. » Il est probable que si Macpherson ne publia pas les pièces originales, c'est qu'il répugnait à son orgueil d'exposer aux yeux de juges prévenus des fragments, et quelquefois même les lambeaux, dont à l'aide d'interpolations plus ou moins heureuses, il construisait les poëmes qu'il annonçait comme entièrement originaux. D'un autre côté, si ces poëmes eussent été entièrement de lui, pourquoi ne l'eût-il pas déclaré, n'eût-il pas revendiqué pour lui-même les honneurs excessifs que s'attirèrent les poésies du fils de Fingal? Qui l'eût blâmé d'une supercherie innocente, et que les plus grands écrivains de toutes les nations n'ont pas dédaigné d'employer. Il a survécu trente-six ans à la première publication des poëmes galliques; et ni l'enivrement des louanges les plus pompeuses, ni le ressentiment des critiques les plus véhémentes, n'ont pu, dans ce long espace de temps, lui arracher un seul mot qui permît de douter de sa bonne foi. Il laissa par testament à Mackenzie 1000 livres sterling pour servir à la publication du texte original des poésies d'Ossian, et 300 livres sterling consacrées à élever un monument à sa mémoire dans le site le plus élevé de sa terre de Belleville; il ordonna que son corps fût transporté d'Écosse à l'abbaye de Westminster, où il fut déposé dans la place dite *des Poëtes*. Letourneur a donné en prose une traduction d'Ossian sous ce titre : *Ossian, fils de Fingal, barde du*

3e *siècle*, *poésies galliques*, *traduites sur l'anglais de Macpherson*, Paris, 1777, 2 vol. in-8° et in 4° : autre édition, 1799, 2 vol. ; autre édition nouvelle, augmentée d'une notice sur l'état actuel de la question relative à l'authenticité des poëmes d'Ossian, par Ginguené, 1810, 2 vol. in-8°. M. Baour Lormian a publié : *Ossian, poésies galliques en vers français*, 1800, in-18 ; 4e édit., 1822, in-18. La première traduction qui ait paru en France d'un poëme d'Ossian, est celle qui a pour titre : *Carthon, traduit de l'anglais* par madame *** (la duchesse d'Aiguillon), Londres, 1762, in-12 : on dit que Marin y mit la dernière main.

MACQUART (Louis-Charles-René), naquit à Reims le 5 décembre 1745. Il vint fort jeune à Paris où il étudia avec succès et prit ses grades à la faculté de médecine, en 1770. Quelque temps après, le gouvernement l'ayant chargé de faire un voyage minéralogique, dans le nord de l'Europe, Macquart en rapporta beaucoup de beaux morceaux. La révolution le priva d'une pension qui lui avait été accordée ; mais lorsque les écoles centrales s'établirent, il fut nommé professeur d'histoire naturelle à celle du département de Seine et Marne, et fut ensuite chargé de la conservation du cabinet de Fontainebleau. Il mourut à Paris, le 12 juillet 1818. Indépendamment de diverses mémoires et articles qui ont paru dans le *Recueil de la société de médecine*, dont il était membre, ainsi que dans les journaux de médecine, de physique et des mines. On a de lui : 1° *Ergo inter ossa capitis morii nisus absumantur communicationes, obliteratione, oppositione*, Paris, 1770, in 4° ; 2° *Manuel sur les propriétés de l'eau, particulièrement dans l'art de guérir*, Paris, 1783, in 8° ; 3° *Essais, ou Recueils de mémoires sur plusieurs points de minéralogie, etc.*, Paris, 1783, in-8° ; traduit en allemand, Francfort, 1790, in-8° ; 4° *Dictionnaire de la conservation de l'homme et de l'hygiène*, Paris, 1799, 2 vol. in 8° ; *ibid*, 1800, 2 vol. in-8°.

MADALINSKI (Antoine), l'un des plus illustres compagnons d'armes du célèbre Kosciuszko, naquit en 1739, de Joseph Madalinski et de Barbe Gutowska, qui appartenaient à une famille noble, mais peu riche. Il embrassa fort jeune la carrière des armes, et commença à se distinguer lors de la glorieuse confédération de Bar, établie en 1768 par les Pulaski. En 1776, le grand général de la couronne de Pologne, l'intrépide et vertueux Jean-Clément Branicki, honora Madalinski de sa protection, et l'éleva au grade de lieutenant de la cavalerie nationale, distinction remarquable dans ces temps-là. En 1780, Madalinski fut nommé colonel, et plus tard vice brigadier, et envoyé par les suffrages de ses compatriotes, comme nonce du palatinat de Posnanie, à la mémorable diète de quatre ans, présidée par l'illustre maréchal Stanislas-Nalencz Malachowski, et qui termina ses travaux par la proclamation de la constitution du 3 mai 1791. Le roi Stanislas Auguste Poniatowski éleva Madalinski, en 1792, au grade de brigadier de la cavalerie nationale ; mais c'est deux ans plus tard qu'il illustra surtout son nom. Attaché aux intérêts de l'indépendance de sa patrie, il fut le premier à lever l'étendard de la liberté, en 1794. Il était, à cette époque, brigadier et commandant d'un régiment de cavalerie polonaise. Les Russes, abusant de leur pouvoir, avaient établi une commission à Varsovie, et renvoyaient successivement du service de l'Etat, non-seulement tous les officiers dont ils croyaient avoir à redouter l'énergie et le patriotisme, mais licenciaient de plus des corps entiers. Madalinski, dont le régiment montait à sept cents chevaux, reçut aussi, au mois de février, l'ordre de réformer le corps qu'il commandait ; il n'obéit point aux sommations réitérées qui lui furent faites, et, quittant son quartier de Pultusk, à huit milles de Varsovie, il se mit en marche pour rejoindre le généralissime Thadée Kosciuszko, du côté de Cracovie, où ce dernier ne pouvait tarder d'arriver. En passant par Mlawa, il envoya un détachement à Dzialdow (Soldau, en langue prusse), pour s'emparer d'un dépôt d'argent appartenant aux Prussiens, y laissa une quittance au nom du trésor de la république de Pologne, et s'adjoint quelques nouvelles levées de chasseurs à pied. De là, il s'avança du côté de Sierpsk, le 18 mars 1794, surprit les postes prussiens placés le long des nouvelles frontières, étendues par le partage de 1793, ratifié à la malheureuse diète de Grodno, et les battit successivement. Il traversa ensuite la Vistule à Wyszogorod, et suivit toujours les frontières de la Prusse méridionale, qu'il franchit même pour passer par Sochaczew et Rawa jusqu'à Nowe Miasto sur la Pilica, où il arriva sain et sauf. Kosciuszko, proclamé sur ces entrefaites généralissime des armées de la couronne et de la Lithuanie, venait, de son côté, de faire prendre les armes aux paysans du palatinat de Cracovie, et était entré dans cette ville au moment où les habitants, secondés par quelques soldats, venaient d'en chasser les Moscovites. Madalinski, échappant à la poursuite des Russes, qu'Igelström fit partir sous les ordres du brigadier Bagréeff et le major Nesrhaeff, rencontra, le 25 mars, près de Pinczow, dans le palatinat de Sandomir, le lieutenant-colonel Lykoschin, qui se retirait de Cracovie avec un corps russe de cinq cents hommes. Madalinski, suivant les instructions de Kosciuszko, évita le combat, et ce fut la brigade de Michel Walewski qui harcela ce corps dans sa marche sur Opatow. Quant à lui, il chercha à se frayer le chemin au travers d'un corps de sept mille Russes, commandé par les généraux Dénissoff et Tormassoff, qui le pressaient vivement, et opéra sa jonction avec le généralissime, le 1er avril. Kosciuszko, qui se décida à les aller combattre, livra, le 4 avril, la bataille de Raslawicé, où il fut victorieux. Madalinski, à la tête de sa cavalerie, se distingua particulièrement dans cette journée mémorable qui avait contribué si puissamment à relever le courage et l'enthousiasme des patriotes. Il fut promu, sur le champ de bataille, au grade de général-lieutenant. A l'époque du siège de Varsovie par les Prussiens, il donna des preuves éclatantes de courage. Kosciuszko lui fit don d'une bague en or, portant l'inscription : *La patrie à son défenseur.* Dans le même temps, l'insurrection de la Grande-Pologne faisait de nouveaux progrès ; Kosciuszko, instruit de ses succès par le colonel Moskarzowski, envoya, pour appuyer les insurgés, un corps commandé par Madalinski : mais celui-ci, ayant éprouvé un échec à son passage par le Narew, fut retardé dans sa marche : néanmoins, étant parvenu à rejoindre le général Dombrowski, et forts alors de trois mille hommes, ils remportèrent plusieurs avantages importants. Madalinski devait, par droit d'ancienneté, prendre le commandement des deux corps ; mais, guidé uniquement par l'amour de sa patrie, il n'hésita pas un instant à céder ses droits au jeune Dombrowski. Celui-ci, appréciant ce désintéressement, et malgré les ordres qu'il avait reçus de commander les deux corps d'armée, écrivit à Madalinski une lettre dans laquelle il se désistait de cet honneur. Cependant Dombrowski devint le chef de ces troupes. Ils battirent bientôt le colonel prussien Sékuly, qui fut fait prisonnier ; s'emparèrent de Bydgoszcz (Bromberg), et de plusieurs autres villes, où on leva de fortes contributions. Madalinski y montra toujours la justice et l'humanité alliées à la plus brillante valeur ; il fit donner les plus grands soins au colonel Sékuly, connu par sa cruauté envers les Polonais. Ce barbare mourut des blessures qu'il avait reçues à Bydgoszcz, et fut enterré, par ordre de Madalinski, avec tous les honneurs militaires. Cependant, à mesure que les forces des Polonais diminuaient, celles de leurs oppresseurs s'augmentaient, et dès lors le sort de la Pologne ne put être douteux. Madalinski avait été réduit à se jeter dans Varsovie, et il s'y trouvait au moment du carnage de Praga. Lorsque le féroce Souvaroff, qui venait de s'y baigner dans le sang de vingt mille Polonais, occupa la capitale, Madalinski se retira avec quelques troupes qui avaient refusé de déposer leurs armes, et se rendit dans le palatinat de Rawa. Le 22 novembre, le généralissime Thomas Wawrzecki et les généraux Dombrowski, Romuald Giédroyc, Niesiolowski et Giélgud furent conduits au quartier général de Souvaroff ; le général Madalinski congédia, dans le même temps, le corps de troupes qu'il commandait, et rentra dans le palatinat de Posnanie ; mais il tomba entre les mains des Prussiens, qui l'arrêtèrent au mois de décembre, l'enfermèrent d'abord à Piotrkow (Pétrikau), le transférèrent de là, en 1795, dans les pri-

sons de la ville de Breslau, en Silésie, et ensuite dans la place forte de Magdebourg. Ses biens furent confisqués. Au mois de juin, Frédéric-Guillaume II le remit en liberté avec la permission de se choisir un séjour dans les états que les Prussiens venaient d'envahir. Le patriote polonais, entouré de l'estime de ses concitoyens, termina ses jours dans ses terres, à Borow, Grande-Pologne, le 29 juillet 1804, sans avoir eu le bonheur de voir renaître sa malheureuse patrie. Ses dépouilles mortelles furent inhumées à Prazbyszew, et son cœur fut déposé à Laben.

MADIER DE MONTJAU (C. N.), membre de l'assemblée constituante et du conseil des cinq-cents, conseiller à la cour royale de Lyon, chevalier de l'ordre de Malte et de la légion d'honneur, naquit à Bourg-Saint-Andéol, en 1754. Il étudia la jurisprudence à Toulouse, fut reçu avocat, remplit les fonctions de consul et de maire dans sa ville natale, et fut nommé député aux états-généraux par le tiers-état de la sénéchaussée de Villeneuve de Bergi. Il siégea au côté droit de cette assemblée, se fit remarquer par de véhémentes apostrophes contre Mirabeau, et signa toutes les protestations de la minorité contre les décrets constitutionnels. Obligé de se cacher pendant les proscriptions de 1793, il fut considéré comme émigré, et sa famille essuya toutes sortes de persécutions. Le 9 thermidor le ramena au milieu de ses concitoyens, et il obtint sa radiation en 1795. Deux ans après, le collége électoral de l'Ardèche le nomma député au conseil des cinq-cents, où il prit plusieurs fois la parole pour appuyer les propositions du parti de Clichy. Condamné à la déportation, dans la journée du 18 fructidor, il échappa aux recherches de la police, et se sauva en Espagne (à Barcelone), où il resta jusqu'après les événements de Saint-Cloud (18 brumaire an 8). M. Madier de Montjau n'accepta aucun emploi des consuls ni du gouvernement impérial. En 1814, il fut anobli par le roi, et reçut la décoration de la légion d'honneur et la croix de l'ordre de Malte. Nommé, en 1815, conseiller à la cour royale de Lyon, il parut, en 1820, à la barre de la cour de cassation, pour appuyer son fils de toute l'autorité de son vieux royalisme dans sa généreuse et héroïque dénonciation contre le pouvoir clandestin qui altérait la franchise constitutionnelle du gouvernement de Louis XVIII. « Tout ce que mon fils a dit, s'écria-t-il, » je l'approuve. » M. Madier continue encore aujourd'hui de remplir, malgré son âge et ses infirmités, les fonctions honorables dans l'exercice desquelles il a su acquérir l'estime universelle des Lyonnais. M. Madier de Montjau a publié : *Madier de Montjau père, chevalier de Malte, etc., aux juges de son fils*, Paris, 1820, in-8°.

MADIER-MONTJAU (Pactax), fils du précédent, conseiller à la cour royale de Nîmes, membre de la légion-d'honneur, naquit à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), en 1785. Il étudia le droit à Grenoble et à Strasbourg, et fut nommé sous l'empire auditeur au conseil d'état. Une mission dont il fut chargé, en 1811, dans les départements méridionaux, en qualité d'inspecteur-général extraordinaire des droits réunis, lui fournit l'occasion de manifester toute la loyauté de son caractère et sa rigoureuse probité. Appelé, en 1813, à siéger comme conseiller à la cour impériale de Nîmes, il en exerçait les fonctions lorsque la réaction de 1815 vint remplir le département du Gard de meurtres et de dévastation. Il lutta constamment contre les assassins et leurs protecteurs, et donna plus d'une fois aux magistrats et aux citoyens l'exemple d'une rare magnanimité et d'un courage héroïque. Dans le procès du meurtrier du général Lagarde, il s'éleva avec une vertueuse indignation contre les hommes que les menaces et les vociférations d'une populace féroce rendaient timides ou indulgents envers le crime. Désigné plus tard par M. de Serre pour aller présider les assises de Vaucluse, où des *tueurs* de 1815 devaient être traduits, il justifia la confiance du garde-des-sceaux, en déployant à la fois une grande sagacité et une fermeté inébranlable. Là aussi, les brigands, couverts de sang et de rapines, étaient entourés de puissantes et scandaleuses protections; là aussi les parents des victimes et les témoins n'osaient signaler à la justice des assassins dont les complices impunis disposaient encore de la vie des citoyens paisibles. M. Madier, par ses habiles et courageuses exhortations, parvint à enhardir ces opprimés muets et à leur arracher d'importantes révélations. Il adressa ensuite au ministre de la justice des rapports fort étendus sur la situation déplorable des contrées méridionales et sur les obstacles qu'y rencontrait la répression des plus effroyables attentats. M. de Serre, qui n'avait pas encore mérité d'être flétri par l'épithète d'*apostat de la justice*, appela les faveurs de la couronne sur la tête du magistrat intrépide qui bravait incessamment les poignards pour remplir les devoirs de sa place; et M. Madier fut nommé membre de la légion-d'honneur. Toutes les victimes de la réaction avaient l'œil fixé sur ce digne organe des lois, plaçaient en lui leurs espérances, et réglaient leur conduite par ses sages conseils. Plus d'une fois il retint leur bras prêt à donner le signal d'une tardive résistance à l'agression meurtrière des *implacables*, et préserva ainsi le département du Gard des horreurs de la guerre civile. Mais en faisant renoncer les protestants à leurs projets de défense violente, il ne pouvait entrer dans ses vues de laisser ces malheureux à la merci de leurs bourreaux, et de ne leur commander la modération que pour leur faire tendre docilement la gorge aux assassins. Il sollicita donc en leur faveur auprès du gouvernement, et demanda pour Nîmes une garnison capable d'imposer à la bande de Trestaillons. Le ministère, lancé alors dans les voies de libéralisme par les doctrinaires du centre gauche, se rendit aux vœux de la population nîmoise. Plusieurs régiments furent dirigés vers le département du Gard, et maintinrent pendant quelques années l'ordre et la tranquillité. Mais au mois de mars 1820, de nouveaux symptômes alarmants se manifestèrent dans cette malheureuse contrée, fumante encore du sang de ses habitants. La faction protectrice des Truphémi et des Servant faisait de nouveaux efforts pour ressaisir officiellement le pouvoir, et elle marchait à son but par des menées souterraines qui indiquaient l'existence d'un gouvernement occulte destiné à entraver l'action constitutionnelle des autorités légales. M. Madier reçut, au milieu de ces graves conjonctures, des confidences qui ne pouvaient être trompeuses sur l'organisation et les desseins de ce double gouvernement. Un de ses amis, qui avait des relations intimes avec la sœur de l'un des coryphées de la faction, lui communiqua les fameuses circulaires du comité directeur, en l'autorisant à s'en prévaloir, pourvu qu'il gardât un secret inviolable sur la source de cette importante révélation. M. Madier s'engagea par serment à ne jamais compromettre le nom de son ami, ni l'honneur de la grande dame qui avait livré à son amant les secrets de son noble frère; mais il s'empressa de dénoncer, à ses propres périls, les machinations odieuses qui menaçaient la France, et particulièrement le département du Gard, du retour de 1815. Ce fut alors qu'il adressa à la chambre des députés cette éloquente et courageuse pétition qui troubla au milieu de leurs sinistres espérances les meneurs de la contre-révolution, et qui attira l'attention et l'estime d'un grand peuple sur l'héroïque conseiller de la cour royale de Nîmes. Dans cette mémorable dénonciation, M. Madier apprit à la France qu'un comité directeur correspondait de Paris avec de nombreux agents répandus sur toute la surface du royaume, et constituait un véritable gouvernement clandestin en face du gouvernement constitutionnel; que dans la journée du 18 février 1820, une circulaire, sortie du sein de ce comité, était arrivée à Nîmes sous le n° 34, et portait entre autres choses : « Ne soyez ni » surpris ni effrayés; quoique l'attentat du 13 n'ait pas » amené sur-le-champ la chute du favori, agissez » comme s'il était déjà renversé; nous l'arracherons de » ce poste si l'on ne consent pas à l'en bannir : en attendant, organisez-vous; les avis, les ordres et l'argent ne vous manqueront pas. » Il signala ensuite une autre circulaire sous le n° 35, dans laquelle se trouvaient les instructions suivantes : « Nous vous demandions, il y a peu de jours, une attitude imposante; » nous vous recommandons aujourd'hui le calme et la » réserve les plus soutenus. Nous venons de remporter » un avantage décisif en faisant chasser Decazes. De

« grands services peuvent nous être rendus par le nouveau ministère ; il faut donc bien se garder de lui montrer des sentiments hostiles. Nous vous le répétons : du calme, le plus grand calme ! Il faut diriger tous vos soins vers les adresses. Il est très fâcheux que sur ce point les libéraux nous aient prévenus, et que leurs adresses soient rédigées avec une infernale habileté : cela nous prouve de plus fort combien ce parti doit s'entendre d'un bout de la France à l'autre. De notre côté, ne cessons pas de nous entendre. Il faut que nos adresses soient nombreuses ; faites en jusque dans les hameaux, et qu'à côté des sentiments de douleur se trouve énergiquement exprimée la nécessité de venger un attentat et d'anéantir les doctrines libérales. » — « Sera ce de moi, ajouta M. Madier, que les ministres devront apprendre quel est le redoutable factieux qui a rédigé et envoyé ces trente-cinq circulaires ? Qu'ils sachent donc qu'elles sont l'ouvrage de cet homme à la tête et au cœur machiavéliques, lequel a dit, en 1815 : Quoi ! M. de ***, vous venez devant moi vous vanter d'avoir sauvé la vie du maréchal Soult, après l'avoir fait arrêter ! Insensé, apprenez de moi que, dans les conjonctures où nous sommes, on n'arrête pas un maréchal de France, on le tue !!! Les ministres ont-ils besoin d'une désignation plus claire ? Faut-il leur articuler ce nom ? Eh bien ! je le leur dirai, moi, devant les tribunaux, le jour où ils mettront ce grand coupable en accusation, ainsi que la France l'a un moment espéré après la découverte de la note secrète. » Pour faire mieux comprendre aux députés de la France toute l'horreur de la perspective qu'offrait aux habitants du Gard le renouvellement imminent des excès de 1815, M. Madier esquissa rapidement et en traits énergiques le tableau de ces excès ; il peignit ces cannibales couverts du nom de royalistes, qui dansaient autour du bûcher de leurs victimes : ces dévastateurs du château de Vaquairalles, qui arrachèrent du tombeau une jeune fille de quinze ans, et qui, après avoir sorti le cadavre du cercueil...., *evacuaverunt corpus exanimum et super illud minxerunt*. Il rappela cette réponse d'un fonctionnaire supérieur à un pasteur qui s'efforçait de l'émouvoir par le récit déchirant du supplice de plusieurs femmes fouettées par la populace avec des battoirs garnis de pointes aiguës : « *Allez, Monsieur, les magistrats de Paris auraient trop à faire s'ils avaient à s'occuper des querelles de la place Maubert.* » Après avoir retracé ainsi dans un exposé sommaire les actes de barbarie et d'iniquité dont les traces n'étaient point effacées encore, il adressa aux assassins, à leurs partisans, à leurs protecteurs et à leurs apologistes, cette courageuse et accablante apostrophe : « *Honnêtes gens par excellence*, implacables de 1815, acceptez le défi que je vous porte à mon tour ; demandez une enquête sur cette lamentable époque ! il faut que la France apprenne par cette enquête, ou que le garde-des-sceaux, M. de Saint-Aulaire, M. d'Argenson et moi sommes d'infames calomniateurs, ou que vous avez été des monstres de cruauté !... Ma voix vient de rendre témoignage à la vérité ; je renouvellerai ce témoignage toutes les fois que j'aurai lieu de craindre de voir renouveler cette monstrueuse persécution. Aucune puissance sous le ciel ne pourra m'empêcher d'être pitoyable et juste.... Au moment de finir et de signer cette pétition, dit, en terminant M. Madier, je ne puis me défendre des terreurs qui viennent ébranler mon ame. Mais quoi ! ces infortunés au sort desquels je me suis uni pour jamais, que j'ai consolés, que j'ai préservés du désespoir pendant leurs infortunes, en ne cessant de les entretenir de la sagesse et de la bonté du roi ; ces hommes, dont je m'efforçai d'arrêter la juste colère, au mois de mars dernier, auront-ils à me reprocher d'avoir exigé d'eux des sacrifices entièrement inutiles ? Auront-ils à me reprocher d'avoir négligé une dernière tentative en leur faveur, lorsque leurs ennemis préparaient leurs armes en silence ? Non, je n'hésite plus à accomplir mon devoir. Députés, je ne vous implore que pour ce département, ma patrie adoptive. Je ne vous demande rien pour ma famille... Ah ! si je dois un jour succomber sous les poignards dont je suis entouré, je n'ai pas besoin de vous recommander mes deux fils, ils seront assez riches de mon exemple et de mon nom. » Il semblait que les révélations de ce généreux citoyen ne dussent soulever contre lui que la faction qui en était l'objet : cependant M. Madier se vit attaquer à-la-fois et par les hommes de 1815, et par les membres et les soutiens d'un ministère jaloux de cacher à la France la prééminence occulte du parti qui l'avait accepté passagèrement pour auxiliaire. MM. Pasquier, Laine, Siméon, appuyèrent, en cette occasion, les énergumènes du côté droit, et M. Bourdeau, qu'un mot heureux, suivi d'une prompte destitution, a ramené depuis sur les bancs de l'opposition ; M. Bourdeau joignit sa voix à celle de ses patrons pour désapprouver la conduite d'un homme qui dévoilait à temps les ténébreuses machinations d'un parti qu'il devait combattre lui-même plus tard quand ses progrès auraient enfanté des maux en partie irréparables. MM. Saulnier, Dreux et les députés du Gard défendirent M. Madier contre les dénégations et les insinuations des ultra royalistes et du ministère. « Je dois à la justice, s'écria M. de Saint-Aulaire, de déclarer que le pétitionnaire est un homme de sens, d'honneur et de courage ; il possède, dans un degré éminent, toutes les qualités qui font l'honnête homme et le bon citoyen. On doit donc ajouter une grande confiance aux faits qu'il affirme : et quant à moi, je les crois. » M. Chabaud-Latour rendit une égale justice au caractère de M. Madier, et attesta la vérité des faits exposés dans sa pétition. M. Benjamin Constant demanda que cette pétition fût lue à la tribune, pour être ensuite imprimée et distribuée ; mais la majorité de la chambre, formée du centre et du côté droit, rejeta cette proposition, et se contenta d'ordonner le renvoi au président du conseil et le dépôt au bureau des renseignements. Les ministres avaient surtout reproché à M. Madier d'avoir cherché le scandale en s'adressant à la chambre plutôt qu'au ministère public, et ils avaient fait assigner ce magistrat pardevant le procureur-général de son ressort pour répondre aux interpellations qui lui seraient faites sur les faits contenus dans sa dénonciation. M. Madier expliqua, dans une seconde pétition, les motifs qui lui avaient fait préférer l'intervention de la chambre à celle des gens du roi, et justifia son refus de répondre à leurs interrogations jusqu'à ce que les ministres eussent rempli les conditions qu'il avait mises aux éclaircissements complets qu'on exigeait de lui. « Lorsque l'orateur romain, dit il, eut découvert et dénoué la conjuration de Catilina, il en poursuivit les auteurs sans se laisser effrayer par leur nombre et par leur puissance ; il les poursuivit jusqu'à ce que leur châtiment eût rassuré le peuple romain. Telle n'a point été la conduite de nos ministres dans aucune des circonstances où les Catilina, les Lentulus, les Céthégus de notre patrie l'ont mise en danger. Ils avaient saisi et publié les fameuses *Notes secrètes*, et tout-à-coup ils laissèrent aux auteurs de ces notes un repos que la France a perdu depuis ces infructueuses révélations..... J'aurais cru manquer d'égards envers les ministres si, en faisant de la mise en accusation des auteurs de la note secrète un chef exprès de demande de ma pétition du 22 mars, j'avais semblé vouloir leur enlever le mérite de remplir spontanément la condition que j'avais certes le droit et le devoir de mettre à la manifestation de mes pensées ; mais le ministère est demeuré inébranlable dans son système ; et, sans paraître comprendre ma pétition, il m'a écrit, le 29 avril, une lettre reçue le 29, par l'intermédiaire de M. le procureur général, pour me demander *les causes qui m'ont déterminé à ne pas communiquer directement les faits que je puis avoir découverts au ministère public ou au ministère de la justice*.... Quoique en proie aux plus violentes douleurs, je me suis hâté de répondre à M. le procureur général et à M. le comte Portalis, dans une lettre peut être en ce moment devenue publique, que tout Paris, sauf les ministres, avait jugé que ma pétition exprimait clairement et franchement les causes *très graves* en effet qui m'avaient déterminé à solliciter le secours des chambres, et que mon étonnement était grand de voir que sur ces causes le ministère en était encore à de simples conjectures. » M. Madier persista du reste à soutenir qu'il avait des preuves à l'appui de

chacun des faits qu'il avait articulés ; mais que ces preuves ne dépendaient pas de lui seul, qu'il ne pouvait les fournir qu'aux conditions qu'il avait acceptées lui même de la part de son ami, et qui ne lui permettaient pas de lever entièrement le voile qui couvrait les sourdes intrigues des *implacables*, avant que les auteurs de la note secrète eussent été mis en jugement. Outre cette seconde pétition et sa lettre à M. de Portalis, M. Madier publia encore diverses lettres qu'il avait adressées à MM. Lainé, Pasquier et Bourdeau, pour répondre aux allégations qu'ils avaient opposées à sa première dénonciation. Cependant les ministres, ne pouvant triompher du refus de ce magistrat de s'expliquer devant la juridiction ordinaire, avant certaines résolutions qu'ils se sentaient incapables de prendre, imaginèrent de le citer devant la cour de cassation, pour lui faire rendre compte de sa conduite, et appeler sur sa tête la désapprobation de cette illustre compagnie. M. Madier, assisté de MM. Nicod et Dupin, et accompagné de son respectable père, parut en effet à la barre de la cour, le 27 novembre 1820. Toutes les sections se trouvaient réunies sous la présidence du garde-des-sceaux, M. de Serre, destiné, en cette circonstance, à se voir transformer en accusé sur son siége suprême, par celui-là même dont il s'était constitué l'accusateur et le juge. M. Madier parla pendant plusieurs heures, et laissa le public et la cour dans l'embarras de savoir ce que l'on devait admirer le plus en lui, de la beauté de son talent ou de celle de son caractère; de la force de son esprit, ou de la pureté de son ame; de l'éclat de son éloquence, ou de la solidité de ses raisonnements; de l'élégance de son style, ou de la simplicité entraînante d'une logique éminemment consciencieuse. Le président, atterré par une apologie qui renfermait sa propre condamnation, essaya vainement de cacher la profondeur des blessures dont la simarre n'avait pu le garantir, en affectant de prendre pour un jeu d'esprit les traits acérés qui le déchiraient jusque dans ses plus profondes entrailles. « Parlez sé» rieusement, dit-il à l'accusé ; » et celui-ci de répondre, avec l'accent de la vertu surprise et indignée : « Sé» rieusement, monseigneur! sérieusement, monsei» gneur! sérieusement, monseigneur!!! » Un mouvement d'admiration, mal contenu par les dispositions réglementaires, éclata aussitôt dans l'assemblée, et le sentiment que M. Madier avait exprimé par sa triple exclamation passa en un instant dans toutes les ames. Cependant les juges crurent devoir blâmer les réticences de ce magistrat, comme n'étant pas suffisamment justifiées par les raisons d'honneur qu'il avait exposées, et ils prononcèrent contre lui une simple censure. Au sortir de l'audience, M. de Lally-Tollendal, qui avait suivi assidûment les débats, félicita M. Madier père, son ancien collègue à l'assemblée constituante, sur la manière dont son fils s'était défendu, et lui dit en l'embrassant : « Je n'examine pas la question de prudence, » mais il est impossible de réunir plus de talent à plus » de vertu. » M. Madier fils retourna dans le département du Gard, pour y reprendre ses fonctions. En 1822, il fut assailli, à la promenade, par quelques émules de Trestaillons, et il ne dut son salut qu'à son sang-froid et à son courage, qui imposèrent à ces misérables. Aux dernières élections, plusieurs arrondissements ont manifesté le désir de confier la défense de leurs intérêts à cet honorable citoyen ; mais la faiblesse de sa santé ne lui a pas permis d'accepter la candidature, et il a été forcé de refuser un poste où nul ne pourrait mieux que lui servir la cause nationale par la puissance de la parole et de l'exemple. Un grand nombre d'électeurs parisiens n'attendent que de le savoir rétabli pour l'investir du titre de leur représentant et le placer à côté de deux autres magistrats également recommandables par leur énergie et leur civisme, de MM. Schonen et Dupont de l'Eure. M. Madier-Montjau a publié : 1° *Pétition adressée à la chambre des députés par Madier-Montjau, etc., suivie de considérations constitutionnelles par M. A. Jay*, Paris, 1820, in-8°, 2e édition augmentée de la *Réponse de M. Madier aux insultes de la Quotidienne*, 1820, in-8° ; 2° *Lettre de M. Madier de Montjau, etc., à M. le comte Portalis, pair de France, etc., chargé du portefeuille du département de la justice, suivie de sa seconde pétition à la chambre des députés, et de sa lettre à M. Bourdeau, député*, 1820, in-8° ; 3° *Lettre de M. Madier de Montjau à M. Lainé, ministre d'état, membre de la chambre des députés, précédée de sa pétition à la chambre des députés, avec des considérations constitutionnelles par M. Jay ; des discours de MM. Saint-Aulaire et Devaux, prononcés dans la séance du 25 avril, en faveur de la pétition ; de la réponse de M. Madier aux insultes de la Quotidienne, et d'une lettre de M. Barbaroux, avocat de Nimes, sur la pétition de M. Madier, et de la pétition des veuves de Nimes*, 1820, in-8° ; 4° *Lettre de M. Madier de Montjau à M. Pasquier, ministre des affaires étrangères*, 1820, in-8° ; 5° *Pièces et documents relatifs au procès de M. Madier-Montjau*, 1820, in-8° : 6° *du Gouvernement occulte, de ses agents et de ses actes, suivi des pièces officielles sur les troubles de Vaucluse : Observations sur l'administration de la justice dans le Gard et Vaucluse en 1815 ; Observations sur le prétendu acquittement de Trois-Taillons : Réponse à une des attaques de M. Claussel de Coussergues : Requête à la cour de cassation, faisant suite aux pièces et documents publiés le 18 novembre*, 1820, in-8° ; 7° *Plaidoyer et réplique de M. Madier-Montjau fils, précédés d'un avant propos, et de l'écrit intitulé :* Madier de Montjau père, aux juges de son fils, *suivis des conclusions et de l'arrêt*, 1820, in-8°.

MADISSON (James), ancien président des Etats-Unis, né dans la Virginie, en 1758, fut destiné par sa famille à suivre la carrière du barreau, et fit dans ce but d'excellentes études. Durant la session de 1784 à 1785, de l'assemblée générale de l'état de la Virginie, on avait présenté à la chambre des délégués un bill tendant à obtenir l'entretien, aux frais de la république, des ministres de la religion chrétienne. Ce bill, soutenu par les talents les plus populaires de la chambre, semblait devoir réunir la majorité des suffrages. Afin d'empêcher un tel résultat, les opposants à cette mesure demandèrent et obtinrent le renvoi du bill à la session suivante, et son impression pour être soumis au jugement du public. Pendant ce temps, quelques amis de M. Madisson le prièrent de rédiger une réfutation du bill. Cette réfutation, où M. Madisson invoquait les principes les plus purs de tolérance religieuse dans un langage pressant de logique, et qui s'élève parfois à la plus haute éloquence, fut distribuée avec profusion au peuple, et produisit un tel effet, que bientôt elle fut revêtue d'un nombre considérable de signatures d'hommes de toutes les sectes ou communions de l'Union, et qu'à la session suivante le bill fut repoussé avec force, et remplacé par la *déclaration de liberté religieuse*. Depuis lors il n'y a point de religion nationale aux Etats-Unis, et les frais du culte sont supportés par des contributions volontaires. Ce succès rendit le nom de M. Madisson populaire dans sa patrie. Aussi, lorsqu'en 1786 la situation critique où se trouvait la république eut rendu indispensable une convention extraordinaire de députés de chaque état, fut-il un des premiers élus par la Virginie, pour aller remplir avec Washington, Franklin, Robert Morris, et les hommes les plus distingués de l'Amérique, l'honorable mission de fonder le gouvernement sur les véritables principes de liberté et d'ordre public. La constitution actuelle des Etats-Unis fut l'ouvrage de ces patriotes célèbres. Quand on la présenta à la sanction du peuple, une opposition très vive s'étant manifestée contre plusieurs de ses dispositions, soit par des écrits, soit par des discours dans les diverses législatures, on établit un journal pour y répondre, et parmi les rédacteurs M. Madisson fut un de ceux qui contribuèrent le plus puissamment au succès du *Fédéraliste*, et par conséquent au triomphe de la cause qu'il défendait. M. Madisson ne tarda point à recevoir la récompense due à son patriotisme et à ses talents. Il fut élu député du congrès qui se réunit en vertu de la nouvelle constitution. Une grande aptitude aux affaires, la sagesse de ses vues et la facilité de son élocution, le placèrent bientôt au premier rang des membres de cette assemblée, et déterminèrent plus tard son élévation aux fonctions de secrétaire d'état, qu'il remplit durant les deux présidences de Jefferson, de manière à se concilier tous les suffrages. Enfin, dans l'année 1808, il fut porté comme candidat à la présidence. Soutenu par le parti démo-

cratique, qui était favorable à la France, et desirait voir l'Amérique vengée des affronts que la marine anglaise avait fait subir à son pavillon, et des restrictions que le gouvernement de S. M. britannique avait apportées à son commerce, M. Madisson obtint presque l'unanimité des votes. Il fut installé président des Etats-Unis, en mars 1809. Le 4 du même mois, il fit l'ouverture du congrès par un discours éloquent, dans lequel après avoir tracé le tableau de la situation intérieure et extérieure du pays, il déclara que, jaloux de l'indépendance du pays, il travaillerait sans relâche à l'établir sur des bases solides, et exclurait les intrigues et les partialités étrangères, si dégradantes pour tous les pays et si funestes aux peuples libres, faisant par là allusion aux menées des Anglais, qu'on soupçonnait d'avoir soulevé plusieurs tribus indiennes, et au parti fédéraliste, accusé de vouloir faire des sacrifices à l'Angleterre. Ce discours fut suivi, quelques jours après, d'une proclamation interdisant toutes relations commerciales entre les Etats-Unis, l'Angleterre et la France, dans le cas où ces deux dernières puissances ne révoqueraient pas leurs édits ou leurs ordres du conseil. L'embargo qui, par suite des circonstances, avait été mis sur la totalité des bâtiments étrangers dans les ports de l'Union, fut levé pour tous, excepté pour ceux de la France et de l'Angleterre, attendu les sujets de plainte que ces nations avaient donnés aux Américains. M. Madisson annonça en même temps qu'il allait être pris par le gouvernement des mesures imposantes pour faire respecter le pavillon américain par les deux nations dont il s'agit. Mais pour témoigner à la France son desir de maintenir envers elle le système de neutralité suivi par son prédécesseur, et sans doute aussi pour convaincre le gouvernement anglais que sa modération antérieure n'avait point été l'effet de la faiblesse, M. Madisson décida, qu'attendu que la Hollande était un pays neutre, les Etats-Unis prétendaient y trafiquer. Peu de temps après, la France envoya la révocation de ses édits, et elle obtint aussitôt qu'à dater du 1er novembre les vaisseaux armés pouvaient être admis aux Etats-Unis. Le cabinet de Saint-James parut vouloir faire jouir son commerce des mêmes avantages, et le 19 avril 1810 une proclamation du président annonça « que l'honorable David Montague Erskine, envoyé » extraordinaire de sa majesté britannique, ayant déclaré » que les ordres du conseil de janvier et novembre 1807 » (*Voyez* l'article JEFFERSON), seraient retirés en ce qui » regardait les Etats-Unis; à dater du 10 juin suivant, » le commerce des Etats-Unis avec la Grande-Bretagne, » suspendu par les actes du congrès, pourrait être re» nouvelé après cette époque. » Cependant on apprit bientôt que la promesse du gouvernement anglais n'avait point été accomplie; et en conséquence un nouvel acte d'interdiction fut proclamé par le président. L'Angleterre continuait toujours à vexer le commerce américain; en même temps, plusieurs tribus aborigènes, sous la conduite de Tecumseh, guerrier fameux par son inimitié constante pour les blancs, se réunirent dans le but de repousser les envahissements de la civilisation. Les états de l'ouest furent le théâtre des hostilités. Elles commencèrent en 1811. Le général Harrison, gouverneur du territoire d'Indiana, pénétra dans le pays des sauvages avec un corps de miliciens et un régiment d'infanterie régulière; il fut attaqué par Tecumseh, et n'obtint la victoire qu'après un combat sanglant dans lequel les Américains perdirent près de deux cents hommes, parmi lesquels il y avait deux colonels et plusieurs officiers distingués. L'opinion générale aux Etats-Unis étant que les Anglais avaient excité cette guerre, cette conviction augmenta l'exaspération contre eux. M. Madisson avait adressé, l'année précédente, au cabinet britannique, une dépêche par laquelle, en lui annonçant que les restrictions imposées à la France ayant cessé d'exister, par suite des satisfactions données par cette puissance, il déclarait que l'acte de suspension de commerce, par rapport à l'Angleterre, aurait son exécution. Les ordres du conseil n'étaient pas révoqués avant le 2 février 1810. Elle fut regardée à Londres comme le présage d'une rupture qui, en effet, n'était pas éloignée. Un incident de peu d'importance la détermina. En 1811, un vaisseau américain rencontra dans la nuit, près des côtes des Etats-Unis, une frégate anglaise; dans l'obscurité le commodore Rodgers demanda qui c'était: le capitaine anglais répondit à cette question par des coups de canon. M. Madisson saisit l'occasion de cette insulte pour annoncer au congrès, le 4 novembre 1811, que la Grande-Bretagne refusait de renoncer à la presse des matelots sur des vaisseaux américains, et de révoquer les ordres du conseil, pour demander qu'il fût pris contre elle des mesures de sûreté publique. La majeure partie de la nation desirait la guerre. Le congrès décida la question, et d'après son vote elle fut déclarée, le 19 juin 1812. Cette nouvelle fut reçue avec enthousiasme dans les états de l'ouest, dans l'Ohio, le Kentucki et le Tennessée; les milices se montrèrent prêtes à marcher, et des corps de volontaires se formèrent sur divers points. Mais dans les grandes villes commerçantes et dans les états de l'est en général, dont la principale industrie était la navigation et les pêcheries, la guerre causa une profonde consternation. Les fédéralistes redoutèrent l'issue de la lutte qui allait commencer. La plupart des généraux de la révolution étaient morts ou très âgés; on redoutait l'inexpérience des nouveaux chefs militaires. D'ailleurs le total de l'armée régulière ne s'élevait qu'à cinq mille hommes, bien que depuis un an le président eût reçu l'autorisation de la porter à vingt-cinq mille. La flotte n'était composée que d'un petit nombre de frégates et de bricks, et le trésor n'était point préparé à des dépenses extraordinaires. D'un autre côté, l'Angleterre était encore engagée dans la guerre contre l'empire français, et elle n'avait que peu de troupes dans ses colonies américaines; ainsi le parti qui desirait la guerre espérait la conquête du Canada et l'expulsion totale des Anglais de l'Amérique septentrionale. Les hostilités commencèrent en 1812; leurs résultats n'avaient encore offert aucun avantage signalé, que déjà M. Madisson, manifestant des dispositions pacifiques, avait fait proposer au cabinet britannique un armistice, dont les conditions étaient que les ordres du conseil seraient révoqués en ce qui concernait les Etats-Unis, que les matelots américains seraient renvoyés immédiatement des vaisseaux anglais, que la presse cesserait sur les vaisseaux de l'Union, et que ce même armistice serait converti en un traité définitif. Le cabinet de Saint-James ne souscrivit point à ces conditions. Bientôt cependant la nécessité de se renforcer l'obligea de proposer un rapprochement, qu'à son retour M. Madisson refusa d'accepter. La guerre, un moment interrompue, continua donc, mais sans avantage marqué des deux côtés. Le terme de la présidence de M. Madisson approchait. En 1813, il réunit de nouveau les suffrages de ses concitoyens, et fut continué dans sa présidence. A cette époque, l'empereur de Russie ayant offert d'intervenir comme médiateur entre les Etats-Unis et l'Angleterre, le président nomma trois fondés de pouvoir pour aller à Saint-Pétersbourg conclure un traité de paix et stipuler des réglements de commerce. Le 25 mai, il avait annoncé par un message au congrès, qu'il espérait un heureux résultat de l'intervention de l'empereur Alexandre, et qu'il le désirait pour le bonheur des deux nations. Les négociations eurent lieu, mais on ne put s'entendre, parce que les plénipotentiaires des Etats-Unis avaient ordre d'exiger comme condition *sine quâ non* l'abandon total du droit de presser les matelots à la mer. Ce droit que s'arrogeaient les officiers de la marine anglaise, et par suite duquel ils avaient enlevé les équipages de plusieurs vaisseaux américains, avait été jusque-là l'un des principaux motifs de la guerre; mais en 1814, après que la paix eut été rétablie sur le continent, M. Madisson, prévoyant que l'Angleterre allait reporter toutes ses forces contre l'Amérique, abandonna cette clause. Il ouvrit à Gand, le 8 août 1814, de nouvelles négociations qui n'eurent pas un meilleur résultat que les précédentes. En transmettant au congrès les pièces relatives à ces négociations, M. Madisson déclara qu'il les regardait comme humiliantes pour la nation, et en conséquence, sur l'avis du congrès et des comités, il envoya ordre aux commissaires, à Gand, de rompre toutes les conférences. La guerre recommença avec une nouvelle fu-

reur. Le gouvernement des Etats-Unis eut d'abord à étouffer l'insurrection des Creeks, qui s'étaient mis en campagne au nombre d'environ deux mille. Il envoya contre eux le général Jackson, qui les culbuta et les obligea de solliciter la paix. Elle fut conclue au mois de mars 1814, entre M. Madisson et les chefs de ces Indiens, moyennant la cession d'une partie de leur territoire. Mais les armes américaines furent moins heureuses contre les Anglais au début de la campagne. Elles éprouvèrent des échecs sur divers points, et, au mépris du droit public des peuples civilisés, les généraux de la Grande-Bretagne renouvelèrent à Washington l'acte barbare dont Copenhague avait été, quelques années avant, le théâtre. Ils prirent, le 24 août 1814, cette résidence du gouvernement des Etats-Unis: elle ne comptait encore que neuf cents maisons, dispersées par groupes sur une surface d'une lieue carrée; mais au milieu de cette ville naissante s'élevaient deux édifices splendides, le Capitole, où se tenaient les séances des deux chambres, et où se trouvait une bibliothèque déja très considérable, et le palais du président. Les Anglais livrèrent aux flammes ces deux édifices et plusieurs maisons particulières; ils détruisirent un chantier de l'état et les ponts élevés sur le Potomac, causant ainsi aux Etats Unis une perte de 10.000.000 environ de notre monnaie; mais le service qu'ils leur rendirent fut inappréciable. Ils donnèrent aux Américains le temps de revenir de leur première terreur et d'augmenter leurs moyens de défense. L'esprit de parti, qui jusqu'alors avait paralysé toutes les opérations du gouvernement, disparut tout à coup, et la nation entière se leva pour repousser une armée qui se conduisait comme une bande de brigands. Les milices accoururent de toutes parts, et se rendirent sur tous les points menacés par l'ennemi. La victoire de Baltimore et celle de Plattibury permirent à M. Madisson de renouer d'une manière honorable les négociations avec le cabinet de Saint-James. Les deux causes premières de la guerre, le blocus du continent et la presse des matelots avaient cessé d'exister depuis la chute de Napoléon; Castlereagh demanda alors comme condition *sine quâ non* la cession d'une grande étendue de territoire et l'abandon total des rives des lacs qui servaient de frontières aux Etats-Unis. Ces conditions furent rejetées à l'unanimité par le congrès, et la guerre continua. Tous les efforts des Anglais se concentrèrent alors vers le sud; mais chassés de Pensacola, capitale des Florides, où les Espagnols les avaient reçus: ayant échoué dans leur attaque contre le fort Bowger à l'embouchure du Mobile, ils furent encore vaincus à la célèbre bataille de la Nouvelle-Orléans, qui fut livrée le 8 janvier 1815. (*Voyez* JACKSON.) A cette époque la paix était déja conclue en Europe: les plénipotentiaires des deux nations, réunis à Gand, signèrent, le 24 décembre 1814, le traité par lequel les Etats Unis conservèrent la limite du lac Hudson et du lac Supérieur. Malgré l'issue heureuse de la guerre, les événements avaient, sous plusieurs rapports, justifié les craintes et les prédictions du parti fédéraliste, qui, vaincu depuis longtemps dans les élections, avait repris de l'influence. M. Madisson se vit dès-lors en butte à une opposition très puissante. Il conserva cependant son poste jusqu'à la fin de 1817. Les nouvelles élections ayant donné la présidence à M. Monroe, il se retira dans son pays natal, où il vit encore aujourd'hui. Durant sa présidence M. Madisson protégea beaucoup les sciences, et surtout les sciences naturelles. Depuis sa retraite il a concouru avec son ami M. Jefferson à l'érection de l'université de la Virginie, l'une des plus belles institutions de l'Amérique septentrionale. Enfin le plus bel éloge qu'on puisse faire de M. Madisson est renfermé dans ce passage du testament du grand et vénérable Jefferson: « Je laisse à » mon ami James Madisson de Montpellier, ma montre » d'or... comme un gage de l'amitié qui, pendant près » d'un demi-siècle, nous a fait travailler de concert à » ce qui a paru devoir assurer le plus grand bonheur de » notre pays. »

MAGALLON (CHARLES), né à Marseille, le 30 mai 1741, d'une famille distinguée dans le commerce, visita diverses parties du Levant, et s'étant fixé en Egypte, il établit au Caire, vers l'an 1775, une maison qui, par son intelligence et son activité, fit des affaires brillantes. L'influence que lui donnèrent dans cette contrée sa fortune, sa probité et la connaissance parfaite des mœurs et usages des Orientaux, fut plus d'une fois utile aux voyageurs et aux agents français. Ce fut lui qui, en 1785, ménagea, avec le pacha d'Egypte, les Beiys mamlouks et quelques cheikhs arabes, des traités favorables au commerce de France. Mais leur mauvaise foi, la rivalité des Anglais et le rétablissement de la compagnie des Indes, qui, en vertu de son privilége exclusif, jouissait de la protection spéciale du ministère français, détruisirent les espérances de Magallon. Le traité avec les Beiys fut négocié par Truguet, envoyé au Caire pour cet objet par le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur français auprès de la Porte-Ottomane; mais le succès en fut attribué à Magallon. Ruiné par les suites de l'expédition du capitan pacha, Ghazi-Hacan, en Egypte, en 1786, ce négociant vint à Paris, en 1790, et rendit compte à l'assemblée constituante des pertes et des vexations que les Français avaient essuyées dans cette contrée. L'assemblée ne s'occupa point de sa réclamation, mais il reçut de Louis XVI une tabatière ornée du portrait de ce prince et entourée de diamants. Magallon n'avait encore exercé aucunes fonctions publiques. Ce fut au commencement de 1793, et sous la république, qu'il fut, pour la première fois, nommé consul général au Caire, par le conseil exécutif. Il dut cette nomination à son mérite, à ses services, à une expérience acquise par quinze ans de résidence dans le Levant, à la persuasion qu'il serait secondé par sa femme, qui avait accès dans le harem des deux principaux chefs Mamelouks, Ibrahim et Mourad, enfin aux sollicitations des négociants de Marseille, qui s'étaient flattés que leur compatriote, agent d'une république naissante et déja redoutée, obtiendrait en Egypte la considération qu'on avait refusée à l'agent d'une monarchie en décadence. Le nouveau consul se rendit, la même année, à sa destination. Mais son arrivée, loin d'améliorer le sort des Français, ne fit que l'aggraver, soit que leurs ennemis eussent redoublé d'efforts et jeté dans l'esprit de Mourad des préventions défavorables contre eux et le système de leur gouvernement, soit que les Français eux-mêmes se fussent conduits avec imprudence et légèreté. Les mesures les plus vexatoires et les plus tyranniques, les réquisitions arbitraires, les contributions forcées et récidivées, les outrages, les menaces, les violences, rien ne fut épargné contre Magallon et ses compatriotes. Plusieurs d'entre eux s'étaient déja retirés à Alexandrie. Il s'y rendit lui-même, en 1795, sur un ordre de Descorches, envoyé extraordinaire de la république près la Porte; mais cette retraite n'ayant fait que rendre les mamlouks plus insolents, Magallon revint en France, en 1797, laissant la gestion, par intérim, du consulat d'Alexandrie à l'un de ses neveux, qui était vice-consul de Rosette, et dont les fonctions précaires et pénibles cessèrent à l'arrivée de l'armée française en Egypte, en juillet 1798. Magallon y était retourné en qualité d'interprète. Chargé d'une mission particulière, il fut blessé par les Arabes, pris et emmené à Tunis. Racheté, après dix mois d'esclavage, il était de retour en 1800, et l'on voit par une de ses lettres, adressée au ministre Talleyrand-Périgord, qu'il fit de vaines tentatives pour être élu candidat au corps législatif. Après la pacification générale, Magallon rentra dans la carrière des consulats; mais il avait trop souffert en Egypte pour vouloir y retourner. Il obtint, en 1801, le commissariat général de Salonique. En 1806, on lui accorda sa retraite, avec une pension de 6,000 francs. Il se fixa alors à Paris, où il est mort, le 3 décembre 1820, dans la quatre-vingtième année de son âge. Son neveu fut nommé consul à Elbing, en 1800, puis à Messine. Un autre de ses neveux, Lazare Magallon, fut envoyé vice consul à Rhodes, en 1797; mais aucune personne de cette famille n'est employée aujourd'hui dans la diplomatie française. Nous avons, d'après des documents officiels, rectifié dans cet article les nombreuses inexactitudes de nos devanciers, et surtout de la *Biographie Arnault*, qui, écrivant en 1823, supposait que Magallon était alors vivant, parce que la *Biographie Michaud* a dit qu'il vivait encore en 1818. Nous avons démontré aussi que cet agent n'a été

que deux fois consul, qu'il n'en a rempli les fonctions qu'un petit nombre d'années, et non point pendant une grande partie de sa vie, comme le disent les deux ouvrages précités.

MAGALLON (François-Louis), comte de la Morlière, fils du précédent, est né le 28 octobre 1754, à l'Ile-Adam, près de Pontoise. A quinze ans, il entra sous-lieutenant au régiment de Bourgogne, et fit ses premières armes dans les guerres de Corse, de 1770 à 1772, sous les comtes de Vaux et de Marbœuf. Il passa capitaine au régiment de Deux Ponts, où il était à l'époque de la révolution. Aide de camp de son père, en 1791, il parcourut rapidement les grades d'adjudant-général, chef de bataillon, colonel et maréchal-de-camp. Suivant la *Biographie Arnault*, le général Aubert-Dubayet ayant été chargé, en 1795, de commander les troupes destinées à seconder le sultan Tippou, pour détruire la puissance des Anglais dans l'Inde, M. de Magallon fut nommé chef d'état-major de cette armée, dont une grande partie se trouvait embarquée lorsqu'une flotte anglaise parut devant Quiberon. Les vaisseaux de l'expédition l'attaquèrent, d'après l'ordre ministériel, mais avec si peu de succès, que le directoire renonça à porter la guerre dans l'Indoustan. Pour que ces faits fussent vraisemblables, il faudrait au moins qu'ils fussent vrais, et ils ne le sont pas. Aubert-Dubayet commandait alors l'armée des Côtes de l'Ouest; il y eut un combat naval près de Brest, mais non pas devant Quiberon : enfin Tippou, affaibli par ses derniers revers et par la paix humiliante qu'il venait de faire avec les Anglais, n'était pas encore en état de recommencer la guerre. Ce qu'il y a de certain, c'est que le général Magallon commanda les troupes embarquées sur l'escadre que le contre-amiral Sercey conduisit à l'Ile-de-France, en 1796. Deux commissaires du directoire étaient sur cette escadre. Leur arrivée dans la colonie y excita beaucoup de fermentation; ils furent aussitôt mandés devant l'assemblée coloniale, et toutes les mesures furent prises pour s'opposer à leurs projets révolutionnaires. Ils cherchèrent alors à se rapprocher du général Magallon, avec lequel ils avaient eu des contestations, pendant la traversée, sur la nature de leurs pouvoirs; mais il refusa de faire avancer ses troupes pour dissiper la multitude, et sauva ainsi la colonie des horreurs de la guerre civile. Les deux agents, furieux de cette détermination, voulurent en vain résister. Ils furent désarmés, saisis, et embarqués sur une corvette qui fit voile sur-le-champ pour les îles Manilles. M. Magallon fut dénoncé, en 1797, au conseil des cinq cents, comme ayant fomenté cette prétendue révolte en méconnaissant l'autorité des commissaires : mais la dénonciation n'eut pas de suite, en raison des distances et du changement qui s'opéra l'année suivante dans le gouvernement français. Le général Magallon, qui était resté à l'île de France commandant des troupes, devint gouverneur-général de cette colonie, en 1800, par la mort du comte de Malartic. Il y fut remplacé, en 1803, par le général Decaen, et reçut, dit-on, en dédommagement la décoration de la légion-d'honneur et le gouvernement de l'île de la Réunion (Bourbon), qu'il conserva jusqu'en 1806. Il revint alors en France, et obtint le commandement de la 15e division militaire. Mis à la retraite, en 1815, il fixa sa résidence à Passy, près de Paris, où il mourut vers la fin de décembre 1825, âgé de 71 ans.

MAGALON (J.-D.), homme de lettres, né à Bagnols, département du Gard, le 23 juillet 1794, se destina d'abord à la carrière du barreau, dont il fut plus tard détourné par des circonstances imprévues. D'une famille qui, quoique plébéienne, était favorable à l'aristocratie, il adopta d'abord les principes dans lesquels il avait été élevé, et en 1815, au moment du débarquement de Bonaparte à Cannes, il servit sous les drapeaux du duc d'Angoulême. Les massacres du midi de la France, en 1815, lui firent abandonner ce parti pour celui de l'opposition. Il vint à Paris à la fin du printemps de 1822, et fonda avec plusieurs jeunes littérateurs *l'Album*, journal consacré à la littérature et aux arts. Ce fut lui qui le premier signala à l'aversion et au mépris publics les jésuites, qui surgissaient déjà. *L'Album*, dont les principes faisaient ombrage à l'autorité, fut dictatorialement supprimé, et sur une simple ordonnance de M. de Corbière, ses registres de comptabilité furent confisqués, et M. Magalon, principal éditeur, fut lui-même arrêté dans son domicile, le 3 février 1825, sans aucune forme légale : conduit au Palais de Justice, il fut ensuite transféré à la Force. Amené peu de temps après sur les bancs de la police correctionnelle, et condamné à 13 mois d'emprisonnement et 2000 fr. d'amende, il fut renfermé à Sainte Pélagie, où l'on commença à employer envers lui les traitements les plus atroces. Eveillé, le 22 avril, à cinq heures du matin, on le fit descendre dans la cour de la prison, où il trouva des gendarmes et onze malfaiteurs : on attacha ceux-ci deux à deux en sa présence, et lorsque l'opération fut faite, on lui présenta la chaîne.... M. Magalon voulut faire des observations, et rappeler la nature de son délit; mais le chef des sbires chargé d'exécuter cet ordre odieux ne lui répondit que par des injures. Hors d'état de résister, il fut forcé de céder, et sa main fut liée par des menotes à celle du plus hideux des bandits, dont le corps était rongé de galle. M. Magalon traversa Paris, et fut transféré à Poissy, ainsi accouplé. Pendant le trajet, qui dura sept heures, les bandits, excités par un personnage inconnu, qui leur fit distribuer à boire, lui prodiguèrent les outrages et les traitements les plus indignes. Arrivé dans la prison de Poissy, ses habits lui furent retirés, on lui donna en échange de son frac des haillons puants; on remplaça son chapeau par un bonnet de feutre le plus grossier, et ses bottines par des sabots; il fut confondu ensuite avec les malfaiteurs de cette maison, forcé de s'occuper comme eux de travaux manuels, et n'eut pour toute nourriture que leur pain noir et une mauvaise soupe, et pour lit de repos un misérable matelas dévoré par la vermine. Depuis le 23 avril jusqu'au 5 juin, l'administration vandale de M. de Corbière eut la barbarie de laisser, pour un simple délit de la presse, M. Magalon dans cette affreuse situation, et il est probable qu'il y eût achevé le temps de sa détention, si la généreuse intervention de M. de Châteaubriand n'eût obtenu son retour à Sainte Pélagie. Rendu à la liberté, M. Magalon a repris ses travaux littéraires. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Portefeuille des Troubadours*, 1817, in-8°; 2° (avec Barginet), *Souvenirs poétiques de deux prisonniers*, 1823, in-18; 3° *Ma Translation*, ou *la Force, Sainte-Pélagie et Poissy*, 1824, in-18; 4° *le Sacrilége, tradition espagnole*, 1824, in-12; 5° *Couronne poétique du général Foy*, 1826, in-8°; 6° *Annales militaires des Français*, 1826-1827, 12 vol. in-32; 7° *petit Dictionnaire ministériel*, 1826, in-32, etc.

MAGENDIE (François), né à Bordeaux, le 15 octobre 1783, eut pour père un médecin qui vint se fixer à Paris, où il exerça honorablement sa profession pendant un grand nombre d'années. Destinant son fils à la même carrière que lui, M. Magendie père le fit commencer ses études médicales bien plus tôt qu'on ne le fait ordinairement. Le jeune Magendie finissait à peine ses humanités, lorsqu'il entra à quinze ans dans les hôpitaux. Entraîné par goût vers l'anatomie, il n'éprouva point cette répugnance que les dissections inspirent d'abord aux jeunes étudiants. Il en sentit de suite l'importance, et se livra avec zèle et plaisir aux travaux anatomiques les plus suivis; aussi devint-il en peu d'années prosecteur de M. Boyer, sous la direction duquel il fit des cours particuliers. M. Magendie n'avait alors que vingt ans; mais se sentant capable de disputer à ses condisciples plus âgés les succès auxquels ils étaient appelés, il concourut pour être admis à cette école de santé d'où sont sortis tant de praticiens habiles et de professeurs distingués : l'extrême jeunesse du concurrent s'opposa à sa réception; ce fut le seul obstacle, mais il fut insurmontable. M. Magendie ne s'en tint pas à ce premier essai, il obtint bientôt au concours une des places d'interne des hôpitaux. Reçu élève de l'école pratique, il concourut successivement pour être aide d'anatomie, puis prosecteur de cette école, si impitoyablement décimée par la congrégation naissante; il réussit dans chacune de ces épreuves, où il se fit remarquer par beaucoup d'adresse et d'habileté, non-seulement pour la préparation à des pièces anatomiques, mais encore pour les opérations les plus délicates et les plus difficiles de la chirurgie. Appelé au

service militaire à la suite des désastres de Russie, M. Magendie, qui avait déjà présenté plusieurs travaux importants à la première classe de l'institut, fut réclamé par elle, et, par suite de cette demande, qui eut un plein succès, il se trouve le seul savant qui ait été exempté de la conscription par un décret spécial. Devenu anatomiste habile, M. Magendie sentit le besoin d'une autre étude; jusque là il n'avait étudié que la structure du corps, et du corps privé de vie; il voulut examiner dans leurs détails les phénomènes de la vie elle même; ce ne fut plus un goût qui le poussa vers ces recherches, ce fut une passion. Il ne vit qu'une route sûre, celle de l'expérience. Mettant alors à profit ses connaissances en anatomie, et la dextérité dont la nature l'avait doué, il commença à observer et à mettre à nu les phénomènes de la vie chez les animaux vivants. Les résultats brillants que Harvey et Haller avaient obtenus en suivant cette carrière, lui firent sentir toute l'importance de ce mode d'investigation. Entouré d'obstacles et de préjugés, mais entraîné par un goût décidé pour ces sortes de recherches, doué d'une volonté forte, et entrevoyant les résultats marquants où il devait arriver, il surmonta les clameurs, et méprisa les accusations de cruauté que l'ignorance et la jalousie répétèrent souvent. Ce n'est pas en France seulement que ces accusations absurdes ont été portées, elles ont été renouvelées plus récemment à l'étranger, et elles ont donné lieu, en Angleterre, à une discussion parlementaire qui mérite d'être connue. M. Magendie étant allé passer quelque temps dans ce pays, pour son instruction et son plaisir, avait répété quelques expériences sur des animaux vivants devant plusieurs médecins et chirurgiens anglais, qui l'en avaient prié. Cette circonstance fort simple servit de texte à un M. Martin, qui est connu en Angleterre pour son intérêt pour les animaux, et son goût pour les duels (car on dit qu'il a au moins tué un de ses adversaires). Poussé, dit-on, par des rivaux de M. Magendie, il accusa de cruauté et de barbarie tous ceux qui faisaient des expériences sur les animaux, et voulait invoquer l'*alien bill* contre l'étranger qui avait si insolemment bravé le *zoophilisme* anglais: toute ridicule qu'était l'inconvenante attaque de M. Martin, fondée sur les contes et les oui-dire les plus absurdes, un membre du parlement crut devoir y répondre; ce fut l'honorable sir James Mackintosh, qui, connaissant personnellement le physiologiste français, replaça la question sur son véritable terrain, démontra l'importance des expériences physiologiques, et rappela que c'était par des expériences faites sur les animaux vivants que Guillaume Harvey avait découvert la circulation du sang; que Charles I[er] avait favorisé ce genre d'étude en mettant à la disposition de ce grand physiologiste toutes les biches du parc de Windsor pour étudier les phénomènes de la génération. L'honorable membre de la chambre des communes fit sentir qu'une attaque si grossière n'était que l'écho d'une basse jalousie, et paya à M. Magendie le tribut d'éloges et d'estime qui lui était dû. Cet hommage de la part d'un étranger était d'autant moins suspect, qu'il fut spontané et basé sur la connaissance des travaux de notre compatriote, et sur des relations avec lui comme médecin, relations qui mettaient M. Mackintosh à même de dire combien il était redevable aux soins éclairés et bienveillants d'un homme qu'on accusait d'inhumanité et de barbarie. Nous engageons à lire les débats auxquels donna lieu dans la chambre des communes cette motion de M. Martin: ils se trouvent rapportés dans le volume que l'on publie tous les ans à Londres, et qui contient le compte rendu de chaque session. On y ajoute que la plupart des médecins et étudiants anglais qui se trouvaient à Paris à l'époque de la motion de M. Martin, adressèrent à M. Magendie, dont ils suivaient ou avaient suivi les cours, une lettre qu'ils signèrent tous, et dans laquelle ils lui témoignèrent leurs regrets, que parmi leurs compatriotes il se fût trouvé un individu qui pût avoir de si étranges procédés pour un maître dont ils savaient apprécier les travaux, aux leçons duquel ils acquéraient une instruction positive, et dont ils recevaient tous les jours des marques d'intérêt. M. Magendie, entouré, disions-nous, d'obstacles et de préjugés, n'en suivit pas avec moins de persévérance la route qu'il s'était tracée; le succès a déjà répondu à son zèle. Bichat avait créé l'anatomie générale, une vive clarté venait d'être répandue sur l'anatomie, la physiologie et la médecine; il fallait de nouveaux efforts. Le but de M. Magendie fut bientôt marqué: « Ce fut, comme il le dit lui-même (*Précis élémentaire de physiologie*, préface, page viij.), de contribuer à changer l'état de la physiologie; de la ramener entièrement à l'expérience; en un mot, de faire éprouver à cette belle science l'heureuse rénovation des sciences physiques. » M. Magendie a en effet donné en France une nouvelle impulsion à la physiologie; il a contribué à faire reconnaître l'importance et à répandre le goût des expériences sur les animaux de ces vivisections; par le moyen desquelles on développe à volonté, pour ainsi dire, les phénomènes que l'on veut étudier, on rend sensible aux autres ce que l'on a vu soi-même, et on éclaire et rend plus solides les observations faites sur l'homme en santé et sur l'homme malade: méthode vraie et sûre, par laquelle on parviendra à dépouiller enfin la science de ce caractère spéculatif qu'elle a conservé trop longtemps. Les adversaires de M. Magendie ont été eux mêmes obligés d'avoir recours aux expériences, lorsqu'ils ont voulu combattre les résultats de ses travaux. C'est à cette circonstance qu'il fait allusion, lorsqu'il dit dans la préface que nous avons citée, « et pour mettre au jour une œuvre de physiologie romantique, on est obligé de faire ou de dire qu'on a fait des expériences. » Aujourd'hui, du reste, un grand nombre de personnes se livrent à la physiologie expérimentale: aussi des découvertes aussi importantes qu'inattendues ont succédé les unes aux autres dans ces derniers temps, et rendu le science de la vie une science toute nouvelle. L'esprit sévère, et hardi quelquefois, que M. Magendie apporte dans ses recherches n'est pas moins remarquable que la persévérance avec laquelle il poursuit ses travaux. Il existait et existe encore en physiologie « des croyances diverses, des sectes opposées; on y invoque l'autorité d'anciens auteurs, que l'on croit infaillibles: enfin on dirait un cadre théologique bizarrement rempli d'expressions scientifiques (*Précis de physiologie*, préface, page vij). » Aussi, pour M. Magendie, croire c'est ignorer; douter est commencer à savoir, et faire des expériences, c'est raisonner. Telle est la marche qu'il a suivie, et qui l'a placé au rang des premiers physiologistes de l'époque actuelle. Après avoir fait chaque année, depuis vingt ans, un ou plusieurs cours particuliers sur la physiologie expérimentale, sur l'anatomie, sur la séméiotique, et sur l'action des médicaments, cours qui ont été et sont encore très suivis, et auxquels assistent la plupart des savants étrangers qui viennent à Paris, M. Magendie n'occupe aucune fonction dans l'enseignement public. Récemment présenté par l'institut et par les professeurs du collège de France pour remplir la chaire vacante par la mort de Laennec, M. Magendie n'a point été choisi par le ministère; M. Récamier, qui n'était présenté par aucun de ces corps savants, a été préféré. On se rappelle le trouble que répandit dans les écoles le scandale d'une nomination accordée ainsi à l'influence d'une société désavouée par les lois, et partout puissante aujourd'hui. M. Magendie est membre de l'académie des sciences de l'institut, de l'académie de médecine, et d'un grand nombre de sociétés nationales et étrangères. La seule place qu'il occupe est celle de médecin de la Salpêtrière, à laquelle il est parvenu après avoir été dix ans médecin du bureau central d'admission des hôpitaux civils. Nous allons donner une liste complète des ouvrages de M. Magendie: 1° *Sur les usages du voile du palais et la fracture des côtes*, in-4°, Paris, 1808, thèse inaugurale; 2° *Examen de l'action de quelques végétaux sur la moelle épinière*, Paris, 1809, in-8°: ce travail, lu à l'institut, le 24 avril 1809, et fait en commun avec M. Delille, contient deux mémoires, l'un sur le poison de Java, l'*upas tieuté*, et l'autre sur l'*upas anthiar*: ce sont ces recherches qui ont donné lieu à l'emploi en médecine de l'extrait alcoolique de noix vomique, aux recherches de M. Pelletier sur la famille des *strychnos*,

et à l'emploi de la strychnine et de la brucine comme médicaments. 3° *Mémoire sur les organes qui exercent l'absorption chez l'homme et les mammifères*, Paris, in-8°, lu à l'institut le 7 août 1809. M. Magendie démontre dans ce travail la réalité de l'absorption veineuse, et rapporte cette expérience devenue célèbre dans laquelle, ne laissant un membre ou une anse intestinale en communication avec le reste du corps de l'animal que par une artère et une veine, et plaçant une substance active, comme de l'extrait alcoolique de noix vomique, dans le tissu de la partie ainsi isolée, il fait voir que l'empoisonnement a encore lieu, et que par conséquent il y a eu absorption par la veine. 4° *Expériences pour servir à l'histoire de la transpiration pulmonaire* : ce mémoire, lu à l'institut, le 14 janvier 1811, a été inséré dans la *Bibliothèque médicale*, tome 33. L'auteur prouve par l'expérience directe que la vapeur pulmonaire n'a point son origine dans le poumon, que tous les points de la membrane qui revêt les conduits de l'air jouissent de la faculté de concourir à sa formation, et que, par suite de ce phénomène, le sang en général et le sang veineux en particulier, sont débarrassés d'une partie aqueuse trop abondante, et qu'un grand nombre de substances introduites dans le sang s'échappent par la voie du poumon. 5° *Mémoire sur l'usage de l'épiglotte dans la déglutition*, lu à la 1re classe de l'institut, le 22 mars 1813, Paris, 1813, in-8°, Méquignon-Marvis : M. Magendie a démontré, par l'expérience directe, que la présence de l'épiglotte, quoique pouvant, jusqu'à un certain point, faciliter la déglutition, n'était pas indispensable à l'exercice de cette fonction, parce que le rapprochement des bords de la glotte, qui a lieu alors, empêche l'introduction des aliments dans le larynx. L'épiglotte a une autre action, elle paraît appartenir essentiellement à l'appareil de la voix. (Voyez *Précis élémentaire de physiologie*, 2e édition, tom. 1er, p. 252.) 6° *Mémoire sur le vomissement*, Paris, 1813, in-8° : M. Magendie a fait voir, dans ce travail remarquable, que les muscles abdominaux et le diaphragme sont les agents essentiels du vomissement ; que, dans ce phénomène, l'estomac n'a point de contraction convulsive, comme on l'avait dit. Rien n'est mieux fondé que cette théorie, et toutes les expériences rapportées sont concluantes. Cependant ce mémoire donna lieu à des discussions très animées : MM. Marquis et Maingault ont publié des mémoires pour combattre les conséquences du travail de M. Magendie ; mais, comme le fit observer M. Percy, dans son rapport sur un autre travail de M. Magendie *sur l'action de l'émétique*, des contradictions mal dirigées n'ont servi qu'à donner plus de fondement aux résultats qu'on voulait combattre. Ces mémoires, lus à l'époque de leur apparition, sont aujourd'hui oubliés, ainsi que celui de M. Bourdon, malgré le rapport favorable de Béclard et de M. Mérat. Un élève de M. Magendie, M. le docteur Piédagnel, a publié, dans un autre but, en 1821, un mémoire sur le vomissement ; il y a démontré que, même lorsque tout l'estomac était cancéreux, il y avait vomissement ; que par conséquent, la contraction de l'estomac n'est point une des conditions nécessaires de ce phénomène, et appuyait ainsi de divers faits la théorie proposée par son maître. 7° *Mémoire sur les images qui se forment au fond de l'œil, et sur un moyen très simple de les apercevoir*. Ce mémoire a été imprimé à la suite du précédent : il contient plusieurs faits curieux : pour examiner les images au fond de l'œil, on se sert d'yeux d'animaux albinos, de lapins et de pigeons blancs, dont la sclérotique est transparente. 8° *De l'influence de l'émétique sur l'homme et les animaux*, mémoire lu à l'institut le 23 août 1813, Paris, 1813, in-8°. Par quelque voie qu'on introduise l'émétique, il y a toujours nausées et vomissements, et lorsque l'animal succombe, on trouve des traces d'inflammation du poumon et du canal intestinal, quelle que soit la voie par laquelle la substance ait été introduite, d'où il résulte que l'émétique agit et sur l'estomac et sur le système nerveux. 9° *Mémoire sur l'œsophage et ses fonctions*, lu à l'institut le 11 octobre 1813. L'auteur a fait connaître de quelle nature sont les contractions de l'œsophage, et son influence sur le vomissement. Ce travail, avec le précédent, compléta les recherches de M. Magendie sur le vomissement. Cependant l'introduction de l'air dans l'estomac pendant les efforts du vomissement ayant une grande influence sur ce phénomène, M. Magendie en a fait le sujet de recherches spéciales. 10° *Mémoire sur la déglutition de l'air atmosphérique*, lu à l'institut le 25 octobre 1813. L'auteur fait voir qu'après chaque effort de vomissement, à mesure que les matières contenues dans l'estomac sont rejetées, il y a introduction d'air dans ce viscère, et qu'ainsi le diaphragme et les muscles abdominaux peuvent toujours exercer une pression active sur l'estomac, et produire le vomissement. On trouve encore d'autres détails intéressants sur les suites de ce phénomène, qui jusqu'alors n'avait jamais été observé. 11° *Mémoire sur les propriétés nutritives des substances qui ne contiennent pas d'azote*, lu à l'académie des sciences le 19 août 1816. Dans ce mémoire, M. Magendie démontre que les substances qui ne contiennent pas d'azote sont impropres à la nutrition, et il décrit les curieux phénomènes qui se manifestent chez les animaux qui périssent à la suite d'une alimentation non azotée. Les résultats de ce travail ont trouvé une application pratique de la plus haute importance dans le traitement de la gravelle, ce qui a donné lieu à l'auteur de publier un autre travail, qui a pour titre : 12° *Recherches physiologiques et médicales sur les symptômes et le traitement de la gravelle*, Paris, 1818, in-8°. La présence de l'acide urique dans l'urine étant due en partie, quoi qu'en ait pu dire M. Coindet, à l'usage d'aliments très azotés, l'auteur prescrit de s'en abstenir plus ou moins complétement, suivant la gravité du mal, et de faire en même temps usage de boissons abondantes, des diurétiques et des carbonates alcalins, qui contribuent à augmenter la quantité d'urine, et à neutraliser l'excès d'acide urique. Lorsque les graviers ne sont pas formés d'acide urique, M. Magendie a indiqué d'autres règles à suivre. 13° *Recherches physiques et physiologiques sur l'ipécacuanha*, Paris, 1817, in-8°. Ce mémoire a été lu à l'académie des sciences le 25 février 1817, et inséré dans le *Journal de pharmacie*, n° iv, 1817. Ces recherches chimiques et physiologiques ont été faites en commun par MM. Magendie et Pelletier, qui ont découvert *l'émétine* dans l'ipécacuanha brun (*psychotria emetica*), l'ipécacuanha gris (*calicocca-ipecacuanha*), et dans l'ipécacuanha blanc (*viola emetica*) ; ils ont ensuite déterminé les propriétés médicamenteuses de cette substance. 14° *Recherches physiologiques et chimiques sur l'emploi de l'acide prussique ou hydro-cyanique dans le traitement des maladies de poitrine, et particulièrement dans celui de la phthisie pulmonaire*, Paris, 1819, in-8°. Ayant étudié l'action de l'acide prussique sur l'économie animale, M. Magendie reconnut que les animaux qui périssaient après avoir pris de cet acide perdaient toute irritabilité, que la pile galvanique ne pouvait produire aucune contraction, et fut conduit à conseiller l'emploi de l'acide hydro-cyanique fort étendu dans les maladies de poitrine, les toux nerveuses, la phthisie pulmonaire surtout, où la sensibilité est exaltée. Il faut que ce médicament ne soit conseillé que par des médecins capables d'en bien juger les effets ; dans des mains habiles, il a produit de bons résultats. 15° *Mémoire sur les vaisseaux lymphatiques des oiseaux*, Paris, 1819, in-8°. C'est un des derniers mémoires que M. Magendie ait publiés séparément : tous ses autres travaux, et celui-ci même, se trouvent dans son *Journal de physiologie expérimentale* dont nous parlerons plus loin. 16° *Mémoire sur quelques découvertes récentes, relatives aux fonctions du système nerveux*, Paris, 1823, in-4° et in-8°. Ce mémoire a fait le sujet d'une lecture dans une séance publique de l'académie des sciences. L'auteur y rappelle succinctement les résultats les plus curieux sur la physiologie du système nerveux, auxquels la méthode expérimentale a conduit dans ces derniers temps. 17° *Mémoire sur les gaz contenus dans l'estomac et les intestins de l'homme*. Nous ne connaissons ce travail que par l'extrait qui en a été donné dans le *Précis élémentaire de physiologie*. M. Magendie avait commencé ce travail avec M. Chevreul ; il a été publié, je crois, dans les *Annales de physique et de chimie*. 18° *Journal de physiologie expérimentale*. Sept volumes complets de ce recueil sont aujourd'hui pu-

bliés : il a commencé à paraître en janvier 1821. Ce journal contient un grand nombre de mémoires de M. Magendie : tels sont ceux qu'il a écrits sur l'absorption, sur la circulation, sur plusieurs organes propres aux oiseaux et aux reptiles, sur l'introduction accidentelle de l'air dans les veines, et sur celle des liquides visqueux dans la circulation : sur l'injection des matières putrides dans les veines, sur l'hydrophobie, sur le système nerveux, sur les nerfs du sentiment et du mouvement, sur les cordons de la moelle épinière, sur les fonctions des corps striés et des tubercules quadrijumeaux, sur le nerf de l'odorat, sur l'influence de la cinquième paire sur les sens, sur l'influence du cerveau et du cervelet, sur les mouvements en avant et en arrière, sur le liquide céphalo-spinal, sur le traitement de l'amaurose : tous ces travaux ont un caractère particulier d'originalité, et sont fondés sur des séries d'expériences. Mais il en est qui ont fait connaître des faits d'une telle importance, et qui contiennent des découvertes si nouvelles, que nous ne pouvons nous dispenser de les indiquer ici. Par exemple, dans le *Mémoire sur le mécanisme de l'absorption*, cette fonction a été ramenée à un phénomène physique, l'imbibition des tissus. En effet, les substances qui sont absorbées ne sont introduites que par imbibition, jusqu'à ce qu'elles arrivent aux vaisseaux ; alors elles se mêlent aux fluides, au sang surtout, et vont agir ainsi sur les diverses parties de l'organisme animal. Dans ses mémoires sur le système nerveux, M. Magendie a démontré, le premier, par l'expérience directe, qu'il y a deux ordres de nerfs, ceux du sentiment et ceux du mouvement ; que la moelle épinière est composée de cordons, dont les postérieurs, sensibles, donnent naissance aux nerfs du sentiment, tandis que les cordons antérieurs, peu sensibles, donnent naissance aux nerfs du mouvement. Examinant ensuite les degrés différents de sensibilité des nerfs, il a démontré que les nerfs des sens sont entièrement insensibles, qu'ils ne sont doués que d'une sensibilité spéciale. Enfin, ce qu'il y a eu de plus neuf encore, c'est cette influence de la cinquième paire sur tous les nerfs des sens, influence qui est telle que lorsque cette paire de nerfs est coupée, l'animal paraît ne plus voir, ne plus entendre, ne plus jouir de l'odorat, bien que les nerfs optiques, acoustiques et olfactifs restent intacts. Les expériences sur l'influence des diverses parties du cerveau sur les mouvements ne sont pas moins intéressantes. On conçoit dès lors quel aspect nouveau la physiologie du système nerveux a dû prendre, lorsque des faits aussi peu prévus ont été constatés. Nous voudrions encore parler ici de cet essai si hardi d'injection d'eau tiède dans les veines d'un hydrophobe, qui eut pour résultat de faire cesser instantanément le délire et les symptômes de la rage, et qui laissa pendant quelques jours l'espoir de sauver le malheureux qui était atteint de cette affreuse maladie. 19° *Précis élémentaire de physiologie*, 1816, 2 vol. in-8°. Les nombreux et importants travaux de M. Magendie lui avaient bien donné le droit de présenter la physiologie sous un nouvel aspect ; aussi en publiant ce traité, dont la première édition a paru en 1816, il a eu pour but particulier d'introduire dans la physiologie et la médecine la méthode rigoureuse des sciences physiques. Une deuxième édition de cette physiologie, si riche de faits et d'aperçus nouveaux, a été publiée en 1825 : il y a été fait un grand nombre d'additions. La préface est remarquable ; c'est un morceau aussi bien pensé que spirituellement écrit. 20° *Formulaire pour la préparation et l'emploi de plusieurs nouveaux médicaments*, cinquième édition, Paris, décembre 1827, in-12. Peu d'ouvrages ont eu autant de succès que ce formulaire : la première édition a paru en 1821, la cinquième en 1827. M. Magendie a fait connaître les propriétés physiologiques et les vertus médicamenteuses de la plupart des substances contenues dans ce formulaire ; leur usage est aujourd'hui généralement adopté. 21° *Histoire physiologique et pathologique du fluide céphalo-spinal*, avec une description nouvelle de l'arachnoïde et des cavités du cerveau, in-8° avec planches lithographiées (*sous presse*). M. Magendie a déjà publié un mémoire sur ce sujet ; mais comme quelques anatomistes n'ont pas reconnu d'abord l'existence de cette ouverture que l'auteur appelle l'*entrée* des ventricules, et que l'on n'a pas encore su juger de toute l'importance que doit avoir le liquide céphalo-spinal sur les fonctions du système nerveux, M. Magendie va publier une série de planches, pour faire connaître la véritable disposition de l'arachnoïde et celle du liquide contenu dans la cavité sous-arachnoïdienne. Ce travail servira d'introduction naturelle à un grand ouvrage sur l'anatomie physiologique du cerveau, dont M. Magendie, nous a-t-on assuré, s'occupe aujourd'hui. M. Magendie a publié une édition des *Recherches sur la vie et la mort*, et du *Traité des membranes*, de Bichat : il y a ajouté des notes. M. Magendie a encore fait, depuis 1821 qu'il est membre de l'académie des sciences, un grand nombre de rapports, imprimés avec les mémoires qui y ont donné lieu.

MAGNIEN (N.), ancien administrateur des douanes, né à Châlons, en 1745, commença par être simple employé à la ferme générale, où il se fit remarquer d'abord par beaucoup de zèle, et plus tard par des talents distingués. Devenu contrôleur aux entrepôts de sel à Riom, il fut nommé ensuite adjoint au directeur des fermes à Lyon. Il occupait cet emploi lorsqu'il publia, en 1788, un ouvrage intitulé : *Tarif des divers droits de douanes*. Le but que se proposait l'auteur dans cet écrit, était de faire introduire dans le régime des douanes des réformes dont le besoin se faisait depuis longtemps sentir, et qui touchaient aux intérêts les plus graves : elles consistaient à remplacer par des droits uniformes, payables seulement aux frontières du royaume, les tarifs existant dans chaque province, et qui différaient tous les uns des autres. M. de Trudaine, alors ministre, ayant accueilli ce projet, son auteur fut chargé, avec Dupont de Nemours, de le mettre à exécution. Mais les événements de 1789, qui survinrent alors, firent momentanément abandonner cette entreprise. M. Dupont de Nemours, qui fut nommé député à l'assemblée nationale, et fit partie des conseils d'agriculture et de commerce, n'oublia pas de parler des plans que M. Magnien avait développés dans son ouvrage sur les douanes, et il en fit un si grand éloge, que le gouvernement nomma son auteur administrateur des douanes, fonctions qu'il exerça jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1811. Outre l'ouvrage dont il a été question, M. Magnien a publié : 1° *Sur le commerce de la France avec l'Amérique, ses possessions au-delà du Cap et le Levant* ; an IV (1796) ; 2° *De l'influence que peuvent avoir les douanes sur la prospérité nationale*, 1801, in-8° ; 3° *Tarif des droits de douanes et de navigation maritime de l'empire français*, 1808, in-8° ; 4° *Dictionnaire de la législation et des droits des douanes*, 1808, in-8°. 5° *Dictionnaire des productions de la nature et de l'art*, 1809, 3 vol. in-8°.

MAGNIER-GRANDPREZ (Jean-Charles), né en Alsace, le 27 mai 1767, publia, très jeune encore, divers écrits sur l'économie politique, et fut employé, comme receveur des douanes, par le gouvernement impérial. Le collége électoral du Bas-Rhin l'envoya siéger à la chambre *introuvable* de 1815, où il s'opposa constamment aux efforts réactionnaires de la majorité. Dans la discussion de la loi dite d'*amnistie*, il invoqua la charte en faveur des votants, et rejeta les exceptions demandées avec acharnement par le côté droit, et acceptées avec faiblesse ou dissimulation par le gouvernement, malgré les protestations négatives que le duc de Richelieu avait d'abord faites à la tribune, de l'ordre exprès du roi. Lorsqu'on proposa l'érection d'un monument à la mémoire de Louis XVI, Magnier-Grandprez exprima le désir que ce prince fût représenté les yeux levés vers le ciel, implorant la miséricorde divine, et recommandant par son testament, *l'union* et *l'oubli* aux hommes. Il prit aussi la parole dans les discussions financières, notamment en matière d'impôts indirects, et fit preuve, à ce sujet, de connaissances spéciales fort étendues. Mais il ne se borna point dans ses discours à examiner les questions fiscales sous le point de vue économique, il les envisagea aussi dans leurs rapports avec la liberté des citoyens, et ne cessa de réclamer contre les entraves et le caractère vexatoire du mode adopté dans la perception des contributions indirectes. Réélu, après l'ordonnance du 5 septembre 1816, il fut appelé dans les commissions du budget pendant deux sessions consécutives, et s'y prononça toujours pour la réduction des dépenses.

la suppression des directeurs-généraux, l'établissement d'administrations collectives et la nécessité d'une entière réorganisation financière, d'après un nouveau plan économique qui fût d'ailleurs plus conforme aux théories constitutionnelles que l'ordre existant. Megnier Grandpre votait constamment alors avec les libéraux du centre gauche ; nommé rapporteur de la loi de douanes, il proposa d'importantes améliorations, fondées sur de sages calculs et une longue expérience. En 1818, il appuya vivement la loi du recrutement, se prononça pour le vote annuel et la prompte organisation des vétérans : « Terribles au champ d'honneur, s'écria-t-il, nos vétérans se montrent dans la cité les sujets les plus soumis. Si nous les avons vus rentrer paisiblement aux lieux et dans les professions dont ils avaient été éloignés, c'est qu'ils connaissent l'étendue de leurs devoirs. » Lors de la proposition du marquis Barthélemy, pour la modification de la loi électorale du 5 février 1817, Megnier Grandpre se fit remarquer parmi les champions les plus ardents de cette loi, et vota ensuite pour tous les projets que le ministère Dessoles présenta comme développements des principes constitutionnels consacrés par la charte. Mais de tous les discours qu'il a prononcés dans sa carrière législative, celui qu'il fit, en 1818, sur le monopole du tabac, est sans contredit le plus remarquable ; on voit que l'orateur, ancien administrateur des douanes, versé dans les matières économiques, est là sur son terrain. Ce discours a été imprimé avec des observations préliminaires et des tableaux justificatifs. Pendant la session de 1819, Megnier-Grandpre, fidèle à ses doctrines politiques, continua de siéger au côté gauche de la chambre, et fit encore partie des commissions de finances, où il réclama avec une nouvelle ardeur les réformes salutaires qu'il avait précédemment indiquées. Rentré, en 1820, dans la vie privée, il n'a plus été réélu. Il a publié : *Code des douanes*, 1808, in-8°.

MAGON (CHARLES-RENÉ), contre-amiral, naquit à Paris, le 12 novembre 1763. Entré dans la marine à l'âge de quatorze ans, il assista comme garde et comme enseigne de vaisseau, au combat d'Ouessant et à ceux que M. de Guichen livra en 1780. Fait prisonnier dans le neuvième combat livré aux Anglais, par l'armée navale du comte de Grasse, il fut, à son retour de captivité, embarqué sur *la Surveillante*, destinée pour l'Inde. Lieutenant de vaisseau en 1788, ce jeune officier reprit l'île de Diego-Garcia, dont les Anglais s'étaient rendus maîtres, et navigua jusqu'en 1793 dans les mers de l'Inde. Après avoir rempli plusieurs missions difficiles en Chine, en Cochinchine et au Bengale, il fut, en raison de son ancienneté de grade, chargé provisoirement du commandement des forces navales destinées au contre-amiral de Sercey, sous les ordres duquel il fut ensuite nommé commandant en second. Élevé au grade de capitaine de vaisseau, en 1796, il commandait *la Prudente* lors du glorieux combat soutenu dans le détroit de Malac, par la division de frégates aux ordres de Sercey, contre deux vaisseaux anglais de 74. Chargé, en 1798, d'escorter deux riches vaisseaux, il soutint avec *la Régénérée*, *la Vertu* et *la Seine*, un combat contre les Anglais, dont il sortit vainqueur, et conduisit son convoi sans être inquiété par l'ennemi. La compagnie des Philippines, à qui appartenaient ces deux bâtiments, offrit au capitaine Magon, en témoignage de sa reconnaissance, une armure sur laquelle était gravée une inscription qui attestait sa bravoure et le service qu'il lui avait rendu. Magon, destitué à son retour en France, pour avoir contribué au renvoi des agents du directoire, Baco et Burnel, dut sa réintégration aux pressantes sollicitations de l'amiral Brueis, qui avait su apprécier ses talents militaires : il fut fait chef de division, et placé le second sur la liste de la marine. Il s'était acquitté avec zèle et intelligence de plusieurs autres missions importantes, lorsqu'il fut employé, comme commandant le vaisseau *le Mont-Blanc*, dans l'expédition de Saint-Domingue. Il y fut promu au grade de contre-amiral, en récompense de sa conduite devant le fort Dauphin, dont il s'empara avec deux vaisseaux et quatre frégates. Il fit aussi partie de la flottille légère de Boulogne, et prit, le 21 octobre 1805, une part glorieuse au combat livré par les flottes de France et d'Espagne, commandées par les amiraux Villeneuve et Gravina, contre l'armée navale anglaise, forte de 27 vaisseaux de ligne et de plusieurs frégates. *L'Algésiras*, monté, dans cette journée, par le contre-amiral Magon, s'aborda avec *le Tonnant*, et fut bientôt après combattu par plusieurs autres vaisseaux. Cet intrépide marin avait repoussé plusieurs abordages, et, quoique atteint de deux blessures graves, opposait encore la plus vigoureuse résistance, lorsqu'il fut tué vers les trois heures. Sa mort fut vengée par celle de l'amiral anglais.

MAHERAULT (JEAN-FRANÇOIS-RENÉ), littérateur, est né au Mans, le 3 mars 1764. Élevé au collége de Louis-le-Grand, il fut, à vingt ans, désigné pour suppléer dans la chaire de rhétorique, au collége de la Marche, le recteur de l'université de Paris, Dumouchel, dont il fit le cours pendant quatre ans. Il était depuis 1790 professeur d'humanités au collége de Montaigu, quand l'université fut supprimée. L'année suivante, il fut employé à la commission d'instruction publique, qui devint plus tard une direction générale dépendant du ministère de l'intérieur. Il eut à remplir diverses missions dont il s'acquitta avec succès : telles furent, en 1793, l'organisation de l'école militaire de Liancourt, et en 1796 l'établissement de l'institut des colonies, consacré à l'éducation des enfants de couleur. Dès la création des écoles centrales, en 1796, M. Mahérault fut nommé professeur de langues anciennes à celle du Panthéon, et il occupa la chaire de rhétorique lorsque cette école fut devenue lycée Napoléon (aujourd'hui collége d'Henri IV). Sous le second ministère de M. François de Neufchâteau, la place de commissaire du gouvernement près l'administration du théâtre de la République fut créée, en février 1799, pour M. Mahérault, qui s'en montra digne en opérant par son zèle, ses soins, et ses talents conciliatoires, la réunion à ce théâtre de tous les artistes de la Comédie-Française, emprisonnés en 1793, et depuis divisés et dispersés. C'est donc à lui que l'on doit le rétablissement du Théâtre Français, près lequel il resta commissaire sous le consulat, et commissaire impérial. Ces fonctions ne l'empêchèrent pas de continuer la carrière de l'enseignement public, à laquelle il se livrait de prédilection. Une maladie nerveuse qui l'a paralysé du côté gauche, le força de renoncer, en 1809, à sa chaire de professeur, et à la fin de 1813, à sa place de commissaire près le Théâtre Français. Cette infirmité, qui le retient constamment dans sa chambre, n'ayant point affecté ses facultés morales, il a pu composer deux poëmes, l'un didactique, l'autre héroï-comique qui ne sont pas encore entièrement terminés. Les ouvrages qu'il a publiés sont : 1° *In obitum D. Lefeurs d'Ormesson, funebre carmen*, avec la traduction française, 1789, in-8° ; 2° *Histoire de la révolution française de 1789* (premier volume), 1792, in-8°, sans nom d'auteur ; 3° *Plan d'études provisoires*, imprimé par ordre du département, 1794, in-8° ; 4° *Notice sur la vie et les écrits d'Antoine Deparcieux*, 1799, in-8° ; 5° *Notice sur A. Leblanc* (auteur de *Manco Capac*), 1799, in-8° ; 6° quelques *poésies* détachées, et divers articles dans le *Journal de la langue française*, en 1791 et 1792.

MAHMOUD, deuxième du nom, empereur de Turquie, petit-fils d'Abdol Hamid, né en 1784, est monté sur le trône le 11 août 1808. Nous avons à regretter en commençant cet article, de ne pouvoir consacrer qu'un petit nombre de lignes à ce souverain, qui est incontestablement le premier de toutes les capacités monarchiques régnant encore dans le monde. Le sultan Mahmoud, en effet, donne à notre siècle le frappant spectacle d'un prince grand homme, supérieur par ses lumières comme par son courage, à tout ce qui l'environne, et poussant avec une incroyable vigueur, vers un nouvel état social, son empire encore barbare, tandis que les souverains de l'Occident semblent décidés de rétrograder vers une vieille barbarie dont les peuples se sont affranchis sans leur secours. Mahmoud est jusqu'à ce jour l'intrépide et heureux continuateur des plans de réforme militaire et politique qui coûtèrent la mort à l'infortuné Sélim, et à la renonciation desquels son frère Mustapha avait été redevable de son règne d'un moment. Mais pour se faire une juste idée de la supériorité de génie et de caractère qui doit assigner à Mahmoud, dans l'histoire, un rang si élevé au-

dessus de ses prédécesseurs, il faut jeter un coup d'œil sur la situation comparée de l'empire ottoman à l'époque de Sélim, et au moment où nous sommes. Lorsque Sélim, convaincu qu'il était impossible de résister à l'ascendant toujours croissant des nations européennes sans leur emprunter les moyens de la civilisation qui fait leur force entreprit l'organisation du *nizzam-djedid*, c'est à dire d'une milice régulière, tout semblait le favoriser dans ce projet. La puissance colossale de la France, interposée entre les frontières ottomanes et l'ambition russe, procurait au sultan une large sécurité. Les prodiges de la valeur militaire des Français leurs alliés avaient exalté même les lentes imaginations musulmanes, et en combattant tantôt avec des Russes contre les Français, tantôt avec des Français contre des Russes ou des Anglais, ils avaient remplacé par les habitudes de la tolérance politique la plus absolue l'horreur des coutumes étrangères. Depuis surtout que l'activité de deux généraux et ambassadeurs français avait sauvé Constantinople, en défendant contre les flottes anglaises le détroit des Dardanelles, le nom du grand homme qui gouvernait la France retentissait dans le divan comme celui d'un ami puissant et tutélaire. Cependant, au milieu de tant de conjonctures propices, Sélim trouva dans la résistance furieuse des janissaires et dans le fanatisme des ulémas la cause de sa chute. Mustapha IV[e] du nom fut mis à sa place, sous la condition d'abandonner complétement les plans de son prédécesseur, et il s'empressa en effet de jurer qu'il allait effacer jusqu'à la dernière trace les institutions civiles et militaires essayées par Sélim. On sait que le fameux Mustapha Baraïctar (*Voyez* ce nom) entreprit de rétablir le vertueux Sélim, et ne put y réussir malgré ses talents et son audace : tandis que, marchant au sérail à la tête de huit mille soldats dévoués, il proclamait la déchéance de Mustapha, des bourreaux envoyés par celui-ci étranglèrent et frappèrent d'un poignard empoisonné le malheureux Sélim. Alors Baraïctar proclama Mahmoud frère de Mustapha, et celui-ci fut jeté dans la prison de Sélim. Ainsi monta sur le trône le sultan dont nous avons à parler dans cette notice. Mahmoud avait à redouter tout ensemble la faction de Mustapha et celle de Sélim, qui ne l'avait choisi qu'en haine de son frère. Pour laisser dormir les ressentiments et se donner le temps d'étudier sa position, il nomma Baraïctar grand-visir, et le laissa gouverner en son nom. L'événement ne tarda pas à justifier cette prudence. Le visir, reprenant et poursuivant avec plus de vigueur que d'habileté l'œuvre commencée par Sélim, voulut réorganiser tout à la fois les diverses parties de l'administration, rétablit le nouveau système d'impôts, augmenta considérablement le corps des *seymens*, milice nouvelle, et força surtout les janissaires à se ranger au joug de la discipline; enfin il sévit sans ménagement contre plusieurs pachas qui manifestaient des dispositions à l'indépendance. Dans le premier moment, la crainte fit tout plier sous sa volonté, et sembla même étouffer les murmures. Mais au sein de ce calme trompeur fermentait une fièvre de sédition qui éclata furieusement au bout de peu de mois. Quelques *ortas* de janissaires, qui avaient été dispersées dans les châteaux sur les deux rives du Bosphore et dans la Romélie, ranimèrent, en rentrant à Constantinople, le parti de Mustapha, et l'on courut aux armes encore une fois pour anéantir tous les établissements créés par la réforme. L'intrépide Baraïctar marche avec ses *seymens* à la rencontre des séditieux, leur livre un sanglant combat, mais, forcé de céder au nombre, se retranche dans une tour du sérail où les janissaires l'assiègent, en redemandant à grands cris le sultan Mustapha. Baraïctar, dont l'aspect menaçant de la révolte n'a pas même ébranlé les résolutions, leur jette le cadavre encore palpitant de ce prince. A cet aspect, leur fureur redouble, et s'armant de torches, l'incendie leur fraye un passage pour arriver jusqu'au visir. Mais Baraïctar avait tout prévu, et quelques milliers de poudre avaient été préparés pour le soustraire au malheur de tomber vivant entre les mains de ses ennemis. Il y met le feu, et s'enterre avec eux sous les décombres. Les causes de la sédition qui amena ce tragique événement n'ont pas encore été assez soigneusement examinées pour que l'on puisse dire si Mahmoud y prit quelque part ou s'il y fut étranger; mais l'on peut croire que la présence de cet homme terrible le gênait beaucoup, et il est certain qu'il ne commença que dès lors à s'occuper de l'administration de l'empire. Il ne s'était point fait ceindre encore le sabre d'Osman : cette cérémonie fut accomplie avec toute la magnificence des rites orientaux. Ensuite Mahmoud, fidèle en ce point aux usages de ses ancêtres, fit égorger un fils de son frère Mustapha, et jeter dans le Bosphore quatre femmes de ce prince qui étaient enceintes. Cependant le nouveau monarque venait de prendre les rênes de l'empire au milieu des circonstances les plus critiques. La guerre s'était rallumée avec la Russie, dont les intrigues ne cessaient d'entretenir l'insurrection des Serviens. L'alliance de la France, longtemps sincère et profitable, s'était singulièrement refroidie depuis le traité de Tilsitt, dont les stipulations en faveur de la Porte n'avaient point été exécutées, bien que garanties par le monarque français. Son isolement n'effraya pas Mahmoud; il se souvint des jours de gloire où le croissant avait seul soutenu le choc de toute la chrétienté; mais combien les temps étaient changés! Alors une grande partie des provinces de l'Orient, tributaires des sultans, apportaient dans Byzance cet or et ces richesses tombées aux mains également avides et industrieuses des Européens. Aujourd'hui plus de commerce, plus de richesses, et, ce qui était pire encore, plus de lien politique parmi les divers membres de cette grande organisation féodale des successeurs de Mahomet. La sédition était en permanence au seuil de la sublime Porte, et se propageait au loin avec l'esprit d'indiscipline. Les plus puissants des pachas, ceux de Romélie, de Widdin, de Bagdad, de Damas, de Trébisonde, les beys d'Egypte et le gouverneur de Satalie avaient repris leurs projets d'indépendance depuis la catastrophe de Baraïctar. Plus redoutable encore que ces puissants vassaux, un audacieux brigand, dont la fortune s'était rapidement élevée par une série de crimes et de succès qui passent également toute croyance, Ali, despote de Janina, causait au divan les plus sérieuses inquiétudes. Mahmoud avait réuni, pour faire face aux dangers qui le menaçaient de tous les côtés à la fois, les ressources que l'épuisement du trésor laissait à sa disposition. Mais vainement ses firmans appelaient tous les croyants à la défense de l'empire. Les pachas, réciproquement instruits de leurs dispositions communes, ne répondaient que par l'inertie la plus absolue, ou ne réunissaient leurs contingents qu'avec la plus désespérante lenteur. Ali se montrait le plus récalcitrant. Mahmoud ne voulant pas lui fournir, par une mesure violente, un prétexte pour transgresser les dernières limites de l'obéissance et de lever l'étendard de l'insurrection, employa les plus adroites manœuvres afin de l'engager à sortir du repaire qui faisait sa force, et à se rendre dans sa capitale; il n'y put parvenir. L'échange de stratagèmes, la guerre de ruses qui se fit alors entre l'adroit sultan et le cauteleux vieillard formerait un tableau curieux s'il pouvait trouver place ici. Cependant Ali finit par permettre à tous les timariots indépendants de son pachalik de se rendre sous les drapeaux du sultan, et il envoya même à l'armée qui marchait contre les Russes ses deux fils, Mouctar et Véli. On assure qu'il fut déterminé à cette résolution par un fakir qui se rendit auprès de lui muni d'une relique consistant en un poil de la barbe du Prophète, précieusement enchâssé. Ici il faut encore reconnaître l'habileté supérieure de Mahmoud, qui avait sans doute imaginé ce moyen de vaincre l'obstination rebelle du féroce et superstitieux pacha. Pendant qu'il s'efforçait ainsi de retenir ou de comprimer les dissidences intestines, Mahmoud négociait activement pour balancer au dehors l'hostile prépondérance de la Russie. C'est à quoi il parvint en ouvrant le Bosphore aux flottes de l'Angleterre, et en se jetant dans les bras de cette puissance, quand il se vit décidément abandonné par la France, disons mieux, quand il se crut trahi par elle. Ce traité eut lieu tandis que la paix avec la Russie se négociait à Giurgewo, sur les frontières de Valachie, province que le général russe Michelson avait envahie dès 1807 avec quarante mille hommes; mais les conférences de Giurgewo et celles de Jassy n'étaient de part et d'autre qu'un prétexte

pour gagner du temps. Lorsqu'il se fut assuré l'appui de l'Angleterre, Mahmoud ne dissimula plus l'indignation et la colère que lui faisaient éprouver les conditions que l'orgueil russe mettait à cette paix. Les négociations de cette puissance posaient pour base la cession absolue des provinces situées sur la rive gauche du Danube, c'est-à-dire des pays dont la possession était la cause principale de la guerre, et que les Russes occupaient au mépris des traités antérieurs en remontant jusqu'à celui de Kainardgy, qui avait eu pour objet de fixer à jamais les limites respectives des deux empires. Mahmoud rappela ses plénipotentiaires, et les opérations militaires recommencèrent; mais ce fut d'abord au grand désavantage des Turcs. Malgré des prodiges de valeur, ils perdirent leurs plus importantes positions, et furent complètement battus à Silistrie. Le grand-visir, qui commandait l'armée en personne, attendit l'ennemi victorieux dans un camp retranché avec plus d'art que les Ottomans n'en avaient encore montré, et il se battit comme un héros contre le prince Bagration, auquel il tua dix mille hommes, et qu'il força d'évacuer la Bulgarie. Sur ces entrefaites, l'empereur Napoléon, après avoir anéanti la monarchie autrichienne à Wagram, venait de signer la paix à Vienne, et dans des vues de pacification générale qui étaient indubitablement sincères alors, puisqu'il allait se marier, il offrit de nouveau sa médiation pour terminer les différends de la Porte avec la Russie; mais Mahmoud, encore blessé du peu de fruit qu'avait eu l'assistance du grand homme, trois ans auparavant, ne parut nullement disposé à lui confier le soin de transiger pour lui, et se prépara activement à continuer la guerre. Cette campagne, plus malheureuse encore que la précédente, se termina par la perte de Schumla, ville importante, située à l'entrée du mont Balkan, et par cette raison regardée comme les Thermopyles de l'empire. Battus et massacrés dans ces défilés que n'avaient jamais franchis les ennemis de l'empire, et où ils se croyaient invincibles, voyant le chemin de la capitale désormais ouvert devant les Russes, les musulmans crurent entendre sonner l'heure dernière de la puissance du croissant. Mahmoud seul ne s'épouvanta pas, et le général russe Kamenskoy ayant répondu à la demande d'une suspension d'armes faite par le grand-visir, que les hostilités ne cesseraient que par l'abandon de la Valachie, de la Moldavie, et, ce qui était une prétention nouvelle, par la reconnaissance de l'indépendance des Serviens et par l'admission de Czerni Georges, leur chef, dans les conférences relatives à la pacification. Mahmoud répondit en frémissant, par l'ordre de continuer la guerre. Mais l'année 1811 venait de s'ouvrir sous les auspices d'une conflagration générale en Europe, dont les deux principales puissances allaient se heurter. L'empereur Alexandre se vit forcé d'affaiblir son armée de Turquie, pour défendre les frontières du côté de la Pologne, et le général Kutusoff, qui avait remplacé Kamenskoy, se borna, avec cette patience de temporisation qui le distinguait, à faire une guerre entièrement défensive. Alors le grand-visir reprit courage, et repassa le Danube, et reprit des positions en Valachie. Mais la fortune ne changea pas pour lui avec le système des opérations de l'ennemi; il fut battu plusieurs fois de suite et contraint à renouveler sa demande d'une trêve. Il voulait traiter de la paix, et il écrivit au grand seigneur pour être autorisé à faire les sacrifices sans lesquels il était illusoire de l'espérer. Mahmoud convoqua le divan, et lui soumit la question de savoir s'il fallait consentir à une cession quelconque de territoire. Le divan, dont tous les membres, connaissant bien l'énergie et l'inflexibilité du sultan, pressentaient ses résolutions, répondirent tout d'une voix que toute transaction sur cette base serait la honte éternelle du croissant. Le mauvais état des affaires fut imputé à l'incapacité du visir, et il fut question de former un nouveau camp à Schumla. Mahmoud, fort de l'assentiment de son conseil, prit en effet les mesures les plus actives pour rassembler tous les hommes en état de porter les armes, et les diriger vers le mont Hémus (mont Balkan). Il ne rappela point le grand-visir, persuadé qu'à la tête de quatre-vingt mille hommes, et dans des circonstances si défavorables à la Russie, il saurait se faire pardonner ses défaites. La situation de la Russie était en effet devenue bien plus critique; elle était forcée d'abandonner les rives du Danube pour se faire un rempart d'hommes sur celles de la Vistule. M. d'Italinski, plénipotentiaire russe aux conférences de Bucharest, avait changé de langage et de ton avec la soudaineté la moins diplomatique : il ne demandait plus la cession des deux provinces, mais seulement le Pruth pour limite commune; c'était précisément le *statu quo ante bellum*. Il n'insistait que sur la prompte conclusion de cet arrangement. Le traité fut signé à Bucharest d'après ces conditions, mais le grand-visir avait outrepassé ses pouvoirs, et Mahmoud indigné, refusant de signer le traité, parla, dans le premier moment, de lui faire trancher la tête. Cependant, fidèle au système de ménagement qu'il avait adopté à l'égard des grands officiers de l'empire, il en référa une seconde fois à eux. Il n'y eut, cette fois, qu'une voix pour la paix dans le divan, soit, comme il est permis de le croire, que des influences ennemies de la France eussent agi sur plusieurs de ses membres, soit que la plupart, effrayés de la détresse de l'empire et fidèles à cette vieille politique ottomane, qu'il faut laisser faire et attendre quand les infidèles se battent entre eux, vissent un sujet d'espérance pour l'empire dans la querelle des deux plus redoutables potentats de l'Europe. Mahmoud accepta donc le traité, dont la nouvelle alla bientôt porter l'étonnement et le dépit au camp de Napoléon. Encore victorieux et plein d'espoir à cette époque, Napoléon ne put cependant s'empêcher de regarder la défection de Mahmoud comme un sinistre présage, et il s'exhala contre la stupidité musulmane, seule explication raisonnable, selon lui, d'une si intempestive alliance. Le traité de Bucharest, base d'une trêve qui dure encore, mais qui va probablement finir entre la Russie et la Turquie, délivra Mahmoud de son ennemi extérieur le plus à craindre. Il allait se retourner contre son ennemi intérieur le plus dangereux, Ali de Tebelen, lorsque tout-à-coup éclata une nouvelle révolte des Serviens, à laquelle l'astucieux vieillard n'était probablement pas étranger. Kourchid Pacha, qui se rendait sous les murs de Janina, fut obligé de marcher contre Czerni Georges, et Mahmoud, forcé d'ajourner l'explosion de son ressentiment, reçut les présents d'Ali, et parut se payer de ses vaines protestations de fidélité. Bien d'autres motifs lui prescrivaient cette dissimulation. Le feu de la sédition se ranimait parmi les janissaires de Constantinople, et, d'un autre côté, les Wéchabites, déjà maîtres du tombeau du Prophète, inondaient l'Égypte et la Syrie de leurs bandes victorieuses. Ali Tebelen profita de l'impunité temporaire que lui assuraient les conjonctures pour commettre de nouveaux crimes; et les Anglais, s'associant à son infamie, lui vendirent Parga. Czerni Georges, repoussé par Kourchid, avait consenti une trêve, puis l'avait rompue, et les Turcs avaient été battus à leur tour. Appelé en Russie, après ce dernier coup de main, il fut décoré du titre de prince; ainsi, la part que prenait cette puissance à l'insurrection permanente de la Servie devenait un fait avoué. Mahmoud en avait depuis longtemps la preuve, mais il savait bien que les promesses de bonne foi de la part de cette puissance à l'égard de la Turquie n'étaient plus que du protocole, et que la paix ne pouvait plus être, de l'une à l'autre, que le masque de sourdes hostilités et de machinations perfides. Il laissa donc faire la Russie. Il ferma de même les yeux sur la conduite d'Ali Tebelen, se contentant d'encourager l'insurrection des peuplades qui cherchaient à rompre le joug que leur avait imposé ce tyran féroce. Ali se vengeait par des manœuvres de même nature, mais sur un plan bien plus large, car dès-lors il travaillait au soulèvement des populations grecques; vaste incendie à la suite duquel son avide imagination lui montrait les débris de l'empire livrés à sa rapacité. Il avait, dans le projet de cette révolution, de puissants auxiliaires : d'abord dans les Grecs eux-mêmes, et ensuite dans la Russie. Une organisation secrète dont l'origine remonte au Thessalien Rhigas, avait depuis plusieurs années entretenu parmi eux ces espérances de liberté. En 1814, la société des *Philomuses* se forma des débris de cette organisation première, et l'empereur Alexandre encouragea ses projets. La société des Philo-

mures fût la génératrice des *Hétairistes*, et l'on sait que lorsque ces derniers firent leur levée de boucliers, en 1820, sur les frontières de Moldavie, le prince Ypsilanti, qui s'était mis à leur tête, comptait sur l'appui de la Russie; mais les diverses insurrections qui avaient éclaté coup sur coup dans les états du midi de l'Europe, et le rôle que le cabinet de Saint-Pétersbourg avait été appelé à jouer dans ces événements, en vertu des stipulations du traité de la sainte-alliance, le forcèrent d'ajourner ses projets contre la Turquie, et, par conséquent, d'abandonner les Grecs, qui, d'après les maximes de la politique du jour, n'étaient en effet que des rebelles et des révolutionnaires. Il ne saurait entrer dans le cadre de cette notice de rappeler les faits qui appartiennent à l'histoire de la révolution grecque. Nous n'avons besoin de parler de ce grand événement que pour montrer Mahmood déployant, au milieu de cette nouvelle crise, une indomptable fermeté. L'intérêt qu'inspire, à tant de titres, la cause de cette nation malheureuse ne permet pas de parler de la réaction contre elle d'un ancien droit de conquête, sans en déplorer les excès. Mais tout affreux que sont les massacres par lesquels la Porte a voulu dépeupler une contrée insurgée et rebelle, il n'en peut sortir un acte d'accusation raisonnable contre Mahmoud. Les sultans dont les ancêtres descendirent des flancs de la haute Asie, possèdent au même titre les contrées de l'Asie mineure et de l'ancienne Grèce, que les Francs ont possédé la Gaule et les Saxons l'Angleterre. La sainte-alliance, en garantissant à Mahmoud l'intégrité de ses droits, a fait une chose très raisonnable : il est légitime au même titre que tous les rois de l'Europe, et la preuve qu'il connaît toute la portée et toute la vertu de la légitimité, c'est que, dans les différentes notes qu'il a échangées avec les cabinets d'Europe, dans la discussion de l'affaire des Grecs, il s'est constamment prévalu de leur exemple et de leurs maximes, ce qui se réduisait à dire : « Vous étouffez les révolutions » chez vous, de quel droit m'empêcheriez-vous donc de » les étouffer chez moi? Les Grecs ne sont-ils pas mes » sujets? » A la vérité, la Russie pouvait argumenter de son droit de protection à l'égard des Grecs, que les Russes considèrent comme leurs frères à cause de la conformité de religion, droit stipulé par tous les traités, depuis celui de Kainardgy, et qu'un article de celui de Bucharest a fait revivre : c'est précisément ce qui eut lieu. Mais lorsque M. de Strogonoff, croyant agir dans les vues actuelles de sa cour, essaya d'arrêter par ses représentations l'effet des sanglantes mesures décrétées à Constantinople contre les Grecs, à la nouvelle des premiers mouvements de l'insurrection, le sultan répondit que nul traité n'avait pu accorder à la Russie le droit de protéger la rébellion au sein de ses états, ni lui ôter, à lui, le droit d'exterminer des esclaves révoltés. On lui demandait le rétablissement et l'indemnisation des Grecs non coupables, la reconstruction des églises détruites, l'entière évacuation des provinces de Valachie et de Moldavie, occupées par les Turcs depuis l'insurrection (et qui, d'après le traité de Bucharest, devaient être gouvernées par des hospodars, sous la commune protection des deux puissances); on lui demandait, en outre, le rappel des hospodars destitués; mais sans examiner la valeur plus ou moins spécieuse de ces différents griefs, Mahmoud se contentait d'ajourner leur discussion à l'époque où la rébellion serait étouffée. D'ailleurs, il opposait à toutes les réclamations du cabinet de Saint-Pétersbourg une demande au moins aussi juste, c'était celle de l'extradition des transfuges, formellement garantie par les mêmes traités. Depuis cette époque, la rébellion grecque non-seulement n'a pas été étouffée, mais elle est devenue une lutte glorieuse dans laquelle le courage des Grecs égale l'inflexible et fatale opiniâtreté du maître légitime, qui les réclame et les massacre comme un vil troupeau. Depuis cette époque, la Russie a négocié pour fixer la nature de son droit de protection. Les cris de l'Europe indignée ont enfin arraché une résolution aux puissances; mais nous n'avons point à parler de cette transaction entre la France, l'Angleterre et la Russie, qui pourrait avoir pour la Grèce les plus heureux effets, sans le guet-à-pens de Navarin; et nous terminerons cette notice par l'examen de l'acte le plus important du règne de Mahmoud, l'acte qui le caractérisera essentiellement dans l'histoire, et qui paraît le premier pas fait dans l'importante entreprise de réformer et de régénérer son empire. Nous voulons parler de la destruction du corps des janissaires, coup-d'état de la plus grande force accompli par Mahmoud, en 1826. Pour que Mahmoud pût réaliser ce dessein, qu'il avait nourri depuis le premier moment de son arrivée au pouvoir, il avait fallu qu'il fût débarrassé de tous les autres ennemis qu'il avait trouvés autour du trône en s'y asseyant. Il avait fallu que Czerni Georges, Ali Tebelen et tous les pachas rebelles fussent vaincus, tués ou réduits. Le premier (*Voyez* cet article) avait péri en 1820; Ali Tebelen, l'année suivante. Dès cette époque, le sultan avait été obligé de sévir avec la plus grande rigueur contre les janissaires, qui réclamaient tous les jours et parvenaient à obtenir, sous le coup même de la hache qui les décimait, de nouvelles concessions. Toutefois, rien n'annonçait encore le projet de leur destruction totale, et il est même probable qu'une si hasardeuse entreprise eût été indéfiniment ajournée, si la crainte de se voir enfin engagé dans une guerre générale avec les puissances européennes, au sujet de la Grèce, n'avait déterminé Mahmoud à se préparer des moyens de défense contre elles. La lutte prolongée que soutenaient depuis six ans une poignée d'insurgés contre les armées de l'empire, était encore un fait qui parlait assez haut contre les vices de son institution militaire. Au reste, ces vices avaient été reconnus depuis longtemps par les sultans; et la nécessité de les extirper ou d'abolir une milice dangereuse était sentie depuis plus d'un siècle. Kiuperli avait conseillé à Mahomet IV de s'en débarrasser, et la chose paraissant alors impossible, ce fut encore par le conseil de ce fameux visir que l'on ferma dès lors les yeux sur bien des abus qui devaient avoir pour résultat d'abâtardir cette redoutable milice. C'est donc à tort qu'attribuant cette grande mesure aux insinuations d'une cour étrangère intéressée au maintien de la puissance ottomane, on a représenté Mahmoud comme l'écolier, en politique gouvernementale, de M. de Metternich. L'intelligence peu commune et l'énergie qui ont caractérisé la conduite de ce prince, depuis son avénement au trône, repoussent suffisamment l'idée absurde qu'il eût accueilli les conseils du ministre d'une puissance contre laquelle ses aïeux eurent si souvent à lutter, et qui redeviendrait son ennemie si une révolution, un changement quelconque dans la politique du cabinet russe, la délivrait des craintes que l'ambition héréditaire des czars lui inspire. Mahmoud avait surtout à redouter, dans l'exécution de son dessein, les préjugés religieux de la nation, et particulièrement le corps des ulemas, toujours d'accord dans le sérail avec la milice des janissaires, et toujours armés de textes dont ils font sortir la proscription de toutes les coutumes empruntées aux infidèles. C'est pourquoi ce prince s'était de bonne heure appliqué à gagner l'attachement de ces docteurs. Par un système de ménagement, calculé avec beaucoup d'adresse, il avait peu à peu également converti à ses idées tous les dignitaires qui composent l'administration. Remarquons en outre que Mahmoud, plus religieux, plus sobre, plus fidèle à sa parole, en un mot plus véritable musulman que tous les souverains qui ont occupé le trône depuis un siècle et demi, avait obtenu dans les classes inférieures de la nation cette popularité si nécessaire aux souverains qui veulent innover. Cependant la réforme annoncée fut accueillie par le public de Constantinople avec des symptômes fort douteux d'approbation. Quant aux janissaires, leur résistance prit un caractère d'audace et de fureur qui rendit désormais impossible toute transaction avec eux. Mahmoud avait procédé avec la plus rare prudence, et pour ne pas réveiller des souvenirs funestes, évitant de prononcer le nom de *nizam-djedid*, il donnait aux cadres militaires de nouvelle formation le nom de *mualem askiadif* (qui signifie infanterie disciplinée.) Le hatti-schérif ou rescrit qui instituait cette troupe, fut souscrit de la signature de tous les membres du divan et revêtu du fetfa du muphti. Il était conçu dans les termes les plus modérés, conservait les statuts et priviléges des janissaires, et la paye du simple soldat des nouvelles troupes était portée à 30 paras par jour. Le soldat recevait en outre l'ha

billement complet, une veste de drap rouge, un large pantalon de drap bleu, et un kalpak de drap vert, garni d'une peau de mouton noir. La réforme devait s'étendre peu à peu de la capitale aux provinces et de l'infanterie à la cavalerie; et à cet effet les zaims et les timariots étaient invités à se faire inscrire sur les listes de la nouvelle milice. L'inscription des cent cinquante janissaires demandés par *Ortas* s'opéra sans difficulté dans la capitale : mais l'ordre de s'exercer à la marche militaire et au maniement des armes fut le signal du soulèvement. Les séditieux commencèrent par piller les maisons de ceux de leurs officiers qu'ils regardaient comme complices de la réforme; mais leur fureur ne tarda pas à se briser contre les mesures énergiques, prises par Mahmoud, qui se souvenait des résultats de la faiblesse de Sélim. Tout ce qui n'était pas janissaire parmi les troupes seconda ses projets par l'intrépidité de son dévouement, et de ce nombre les bataillons d'artillerie organisés depuis peu par le sultan. Les janissaires, assiégés dans leurs casernes, où ils avaient cherché un refuge, après avoir été battus et chassés de Latmiedan, offrirent de se rendre, lorsqu'ils virent que le peuple était disposé à les laisser exterminer; mais leur tardive soumission ne les sauva pas, leur perte était résolue, elle s'accomplit avec toute l'inflexibilité du fatalisme oriental. Le massacre de ces rebelles dura deux mois. Un assez grand nombre fut condamné à l'exil, mais peu arrivèrent au lieu qui leur était assigné, leurs fameuses *marmites* furent brisées, le nom et la corporation de janissaire, à jamais abolis. Mais l'extermination de ce corps n'était qu'une partie du vaste plan de réforme de Mahmoud; et depuis qu'il est délivré de l'inquiétude de voir une opposition nationale en appeler au cimeterre de cette redoutable milice, il poursuit l'exécution de ses desseins avec une impitoyable célérité. Ce n'est pas seulement l'institution militaire de son empire, c'est encore l'ensemble des mœurs, des lois, et par conséquent la religion même de Mahomet, qu'il paraît vouloir modifier. Les ulémas, entraînés dans ses vues avec la plus remarquable habileté, commencent à ouvrir les yeux, et s'effraient des conséquences définitives de cette révolution inouie. Mais aucune considération ne saurait arrêter un souverain qui étouffe par la mort les moindres murmures et ne souffre pas même, à l'exemple du sénat de Venise, qu'on loue son gouvernement. Vainement le peuple musulman garde sur son passage un morne silence, expression de son mécontentement; vainement les idées superstitieuses de ce peuple s'emparent de tous les malheurs publics pour les expliquer comme une marque de la colère divine; Mahmoud poursuit sa marche rénovatrice avec l'audace et l'inflexibilité qu'un homme d'une haute intelligence et d'un grand caractère peut puiser dans les plus positives convictions. Armé, jusqu'ici, de cette massue du despotisme musulman, il brise tout ce qui lui fait obstacle; mais s'il est terrible dans ses vengeances, il est magnanime dans les actes de sa gratitude. Tous les zélateurs de sa réforme sont comblés de récompenses. Cette générosité n'éclate pas moins dans la partie civile de sa réforme. Il vient d'abolir l'année dernière la confiscation des biens de tout condamné pour crime de rébellion ou autre, soit Turc soit Grec. Il a défendu aux mollahs, aux cadis, de se mêler en rien de la succession, lorsque les condamnés ont des héritiers majeurs, et il ne leur est désormais permis d'y intervenir lorsque ces héritiers sont mineurs, que pour veiller à la conservation de leurs intérêts, en percevant le simple droit de deux et demi pour cent, au lieu de celui de dix qui existait auparavant. Un second firman promulgué à la même époque a réformé l'administration de la justice; un autre encore a tâché d'appliquer le principe de l'assiette de l'impôt fondé sur l'égalité de la répartition. D'un autre côté Mahmoud, tout en recommandant aux fidèles musulmans les ablutions et les prières, a porté la main sur les parties les plus sensibles de l'arche théocratique; il a supprimé plusieurs couvents de derviches, il a mis sur le vin un impôt qui n'excède les facultés d'aucune classe de ses sujets, ce qui est leur permettre implicitement à tous d'en faire usage. On assure qu'il est personnellement observateur rigide des préceptes du Koran. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que son vaste plan de réforme ne peut s'accomplir sans porter un coup terrible au ressort religieux. Il respectera sans doute le dogme : mais toutes les religions ne se soutiennent que par les rites et les coutumes, celle de Mahomet plus qu'une autre, et il paraît bien difficile qu'il puisse scinder l'autorité de son code religieux au profit d'un nouveau système d'organisation sociale et politique. Or les états musulmans ont-ils d'autre principe de vie que l'islamisme, et si la fin d'une religion entraîne en général la mort d'un peuple que sera-ce de celui-ci? Il ne nous est pas permis de nous arrêter sur ces grandes questions, pour la solution desquelles il faut recourir aux exemples fournis par l'histoire. Mahmoud semble être à peu près dans la même position que Pierre-le-Grand. Toutefois il faut remarquer que ce dernier n'attaque chez lui, de l'édifice religieux, que la hiérarchie matérielle, tandis qu'il fortifiait le principe de la communion grecque, en inspirant une horreur plus profonde pour toutes les autres. Quant aux institutions civiles plantées par ce grand homme, il s'en faut de beaucoup, comme l'on sait, que toutes soient venues à terme et aient porté leur fruit. Il est probable que la même chose arrivera à Mahmoud, s'il veut improviser aussi tous les changements dont le temps est l'arbitre inévitable. Il est probable que le peuple musulman, bien autrement élastique que le peuple russe, revenu d'un premier moment de stupeur, repoussera cette demi-civilisation importée sur des monceaux de cadavres, et qu'un règne suivant effacera tous les vestiges de ceux de Mahmoud. Ainsi au milieu de tous les éloges que l'on ne pourra refuser à la puissance de caractère déployée par ce souverain, il est à craindre que son nom ne reste environné que d'une stérile gloire dans les pages de l'histoire des sultans. On peut douter enfin qu'il obtienne, par la terreur de son sabre, ce que le vertueux Sélim ne put obtenir par l'ascendant de l'amour qu'il avait su inspirer à sa nation. Ajoutons cependant à tout ce que nous venons de dire que Mahmoud semble avoir acquis de nouveaux titres à l'estime et à l'admiration des nations chrétiennes depuis la bataille de Navarin. A la nouvelle de ce désastre qu'il a certainement pu considérer comme le résultat d'une perfidie profonde, ce prince ne s'est abandonné ni à l'abattement ni à la colère. Les Francs ni les ambassadeurs n'ont point été massacrés, comme l'on devait s'y attendre; ces derniers n'ont pas même été emprisonnés aux Sept-Tours, et à l'heure où nous parlons ils ont quitté Constantinople. On reconnaît ici la même grandeur d'âme par les inspirations de laquelle Mahmoud, il y a quelques années, accueillait jusque dans son palais la princesse de Galles, voyageant en Turquie, et presque au même instant où le canon des Anglais bombardait Alger et foudroyait sa marine. Mais au milieu de ce respect pour le droit des gens si souvent méconnu par les nations les plus éclairées, Mahmoud demande des réparations éclatantes aux trois puissances, et tandis que notre imprévoyant ministère (décembre 1827), annonce que tout est fini en Orient, il se prépare à une guerre dont les chances avec un homme de cette trempe sont d'autant plus incalculables, que probablement il trouvera un appui certain dans la politique actuelle de l'Autriche et le génie de M. de Metternich.

MAHUL (Alphonse-Jacques), né à Carcassonne, le 31 juillet 1793, fit ses études et son cours de droit à Toulouse, et se fit recevoir, en 1817, avocat à la cour royale de Paris. M. Mahul s'est exclusivement consacré aux lettres, et a publié plusieurs ouvrages qui lui assignent un rang distingué parmi les biographes et les bibliographes. On a de lui : 1° *Dissertation historique, littéraire et bibliographique sur Macrobe*, 1817, in-8° (extrait des *Annales encyclopédiques*); cette dissertation a été réimprimée en Angleterre dans le *Classical Journal* de Valpy; 2° *Notice sur quelques articles négligés dans tous les dictionnaires historiques*, 1818, in-8° (extrait des *Annales encyclopédiques*); 3° *le Curé de village*, Paris, 1819, in-12; ce petit ouvrage, destiné à l'instruction populaire, a été accueilli et recommandé par la société d'enseignement élémentaire de Paris; 4° *Notices historique et bibliographique des journaux et ouvrages pério-*

diques publiés en 1818, 1819, in-8°; 5° *Histoire de la loi des élections et des projets du gouvernement*, 1820, in-8° : cette brochure avait pour but de défendre la loi des élections du 5 février 1817, qui succomba quelque temps après; 6° *des Elections de l'Aude*, Toulouse, 1820, in 8°; 7° *Tactique électorale*, *à l'usage de l'opposition*, 1821, in-8°; 2e édition, 1822; 3e édition, sous le titre d'*Instructions électorales à l'usage des Français constitutionnels, où sont indiqués, etc.*, Paris, 1824, in-8°; 8° *des Partis en France et dans la chambre des députés pendant la session de* 1822, Paris, 1822, in 8°; 9° *Annuaire nécrologique, ou Supplément annuel et continuation de toutes les Biographies et Dictionnaires historiques*, années 1820, 1821, 1822, 1823, 1824 et 1825, Paris, 1821-1826, 6 vol. in-8°, ouvrage remarquable par la quantité de renseignements précieux qu'il contient. La partie bibliographique mérite surtout les plus grands éloges. Il règne néanmoins dans ce livre un vice qu'un rédacteur unique aurait dû éviter : c'est le peu d'ensemble des doctrines; ce qui tient évidemment à la différence des opinions qui se rencontrent dans les sources biographiques où l'auteur a puisé, et qu'il a trop souvent reproduites sans les soumettre à l'esprit général de son livre. Cette collection se continue sous le titre suivant : *Annales biographiques*, ou *Complément annuel et continuation etc.* : la première partie du premier volume a paru en 1827. M. Mahul s'est adjoint plusieurs collaborateurs pour cette continuation, et dans le dessein d'en rendre la lecture plus attrayante pour les gens du monde, il a donné à ses articles une étendue et des développements qui ont paru à beaucoup de gens de goût sortir du genre de la biographie, et leur ont fait regretter que l'auteur ait abandonné son premier plan. 10° *Notice biographique sur D. A. J. Llorente*, 1823, in-8° (extrait de la *Revue encyclopédique*); 11° *Eclaircissemens touchant les motifs et les circonstances de la détention de M. Alphonse Mahul*, suivis d'observations sur les prisons de la Force et de la Conciergerie, 1823, in-8°; 12° *Rapport sur les opérations du comité des Grecs*, lu à la société de la morale chrétienne dans la séance du 10 novembre 1823, 1823, in-8°; 13° *Rapport sur l'acceptation d'un prix de* 2,000 fr. *destiné au meilleur ouvrage en faveur de la liberté des cultes*, offert à la société de la morale chrétienne par M. Charles d'Outrepont, 1824, in 8°. M. Mahul est l'un des secrétaires de la société d'instruction élémentaire de Paris, de celle de la morale chrétienne, membre de la société d'agriculture, sciences, lettres et arts de Strasbourg, cercle littéraire de Lyon, et de la société de jurisprudence de Toulouse. Il est éditeur de l'*Influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la révolution de France*, par J.-J. Mounier, Paris, 1822, in-8°. L'éditeur y a joint un avertissement et des notes.

MAI (l'abbé Ange), célèbre philologue italien, préfet de la bibliothèque du Vatican, né à Bergame, cultivait obscurément les lettres, lorsqu'en 1812 il fut nommé conservateur de la bibliothèque Ambroisienne à Milan, où il avait commencé par être *scrittore di lingue orientali*. Après en avoir été nommé un des seize *dottori*, il fut appelé à la bibliothèque du Vatican pour remplir la place de préfet. Placé au milieu de ces riches dépôts littéraires, où tant d'autres avaient fouillé avant lui, et qui semblaient ne devoir plus rien fournir d'important, M. Ange Mai a immortalisé son nom par les heureuses découvertes qu'il y a faites. Il en est redevable à un usage pratiqué par les écrivains ou calligraphes du moyen âge qui, par économie, effaçaient plus ou moins complètement les titres des ouvrages profanes, écrits sur papier ou sur parchemin, et mettaient à la place, ordinairement dans l'entreligne, des traités relatifs aux matières ecclésiastiques. Une fois ce procédé reconnu, M. Mai a fait l'examen attentif d'un grand nombre de manuscrits anciens des bibliothèques de Milan et de Rome, et les savants ont reçu avec étonnement et reconnaissance de la docte patience de M. Mai un grand nombre d'importants fragments et quelques ouvrages entiers d'une grande utilité, tous tirés des manuscrits de ce genre, appelés *Palimpsestes*, ou *anciennement essuyés* (grattés, effacés). M. Mai s'est placé par ses découvertes et par les doctes commentaires dont il a accompagné ses publications, au rang des plus habiles critiques de l'Europe. Personne, parmi les hommes les plus dévoués à ces études, ne leur a rendu autant et de si grands services. Il a trouvé sur son chemin des antagonistes peu équitables, bien libres de différer de quelques unes de ses opinions, de ses interprétations, et surtout de leur en substituer de meilleures; ces dissidences sont de droit public littéraire, mais elles ne peuvent nuire au mérite peu commun, et c'est celui de M. Mai, d'avoir enrichi la littérature ancienne d'une foule de morceaux inédits, la plupart d'une importance du premier ordre, et de l'avoir fait en habile critique pour les textes, et en savant versé dans toutes les branches de l'érudition pour les commentaires. M. Mai est membre de l'académie de Munich, de l'institut des Pays-Bas, de la société d'histoire et d'antiquités de Stockholm, et correspondant de l'académie des inscriptions et belles lettres de Paris, etc. Nous allons entrer sur les publications de ce savant dans des détails que nous semble exiger leur haute importance. On lui doit : 1° *Isocratis Oratio de Permutatione, cujus pars ingens primùm græcè edita ab Andreâ Mustoxidi, nunc primùm latinè exhibetur ab anonymo interprete, qui et notas et appendices adjunxit*, Milan, 1813, in 8°. André Mustoxidi (*Voyez* ce nom) avait découvert dans la bibliothèque Laurentienne de Florence un manuscrit contenant le discours d'Isocrate *de Permutatione*, plus complet qu'il ne se trouvait dans aucune édition publiée jusqu'alors. Cette découverte détermina Mustoxidi à faire d'autres recherches, et la bibliothèque Ambroisienne lui offrit un manuscrit qui contenait le même discours non moins complet. C'est ce discours que l'abbé Mai traduisit en latin, en gardant l'anonyme. 2° *M. Tullii Ciceronis trium orationum, pro Scauro, pro Tullio, pro Flacco, partes ineditæ, cum antiquo scoliaste item inedito ad orationem pro Scauro. Invenit, recensuit, notis illustravit Angelus Maius*, Milan, 1814, in-8°. Averti par ce premier succès, M. Mai prit la résolution de poursuivre ses recherches, et bientôt il tomba sur un manuscrit du couvent de Bobbio, contenant les productions du poëte chrétien Sedulius. En l'examinant, il y découvrit des traces des discours perdus de Cicéron. *O Deus immortalis!* s'écria M. Mai, au sujet de cette découverte, avec l'enthousiasme qui caractérise sa nation, *O Deus immortalis, quid demùm video! en Ciceronem, en lumen romanæ facundiæ, indignissimis tenebris circumseptum! Agnosco deperditas Tullii orationes, sentio ejus eloquentiam divinam quàdam influere, etc.* Ce manuscrit, actuellement ployé in-8°, l'avait été originairement in-4°, et les discours de Cicéron y étaient écrits en trois colonnes. L'éditeur croit qu'à en juger par l'écriture, ce texte de Cicéron date du second ou du troisième siècle, et il place dans le huitième celui de Sedulius. Les scholies lui paraissent être de l'excellent commentateur Asconius Pedianus, de Padoue, qui avait personnellement connu ses compatriotes Tite-Live et Virgile. 3° *M. Tullii Ciceronis trium orationum, in Clodium et Curionem, de ære alieno Milonis, de rege Alexandrino, fragmenta inedita, item ad tres prædictas orationes, et ad alias Tullianas quatuor editas, commentarius antiquus ineditus, qui videtur Asconii Pediani, scolia insuper antiqua et inedita, quæ videntur excerpta commentario deperdito ejusdem Asconii Pediani ad alias rursus quatuor Ciceronis editas orationes*, Milan, 1814, in-8°. Cet ouvrage, ainsi que le précédent, a été réimprimé pour la seconde fois, Milan, 1817, in 8°. M. Mai ne croit pas que les lacunes qui restent dans le texte puissent jamais être remplies, puisque les recherches qu'il a faites à cet égard sur les cent quarante neuf manuscrits de la bibliothèque Ambroisienne ont été infructueuses. Il avait continué ses recherches avec plus d'ardeur; il s'offrit à sa vue un beau manuscrit en parchemin qui contenait la traduction latine des actes du concile de Calcédoine, mais ce manuscrit était aussi un palimpseste, dont le texte offrait encore des fragments des discours de Cicéron. Peu de mois suffirent à l'ardeur de M. Mai pour déchiffrer et pour copier tous ces fragments, mais il lui en coûta davantage pour les mettre en ordre : car le copiste, en cousant ensemble les feuilles pour écrire les actes du concile, les avait entièrement embrouillés : malgré ces difficultés, M. Mai parvint à

mettre au jour le trésor que ce dédale renfermait. 4° *M. Cornelii Frontonis opera inedita, cum Epistolis item ineditis Antonii Pii, M. Aurelii, L. Veri, et Appiani, nec non aliorum veterum fragmentis. Invenit et commentario prævio, notisque illustravit A. Maius*, Milan, 1815, 2 vol. in-8°.—*Editio prima romana, plus centum epistolis aucta ex codice rescripto bibliothecæ pontificiæ Vaticanæ.* Rome, 1823, in-8°. Edition dédiée au pape. Cet ouvrage inédit, de Fronton, est extrait d'un palimpseste de la bibliothèque du couvent de Bobbio qui a été successivement réunie à la bibliothèque Ambroisienne. Ce sont des lettres adressées à Antonin le Pieux, à Marc-Aurèle, à son épouse la belle impératrice Faustine, à L. Verus, à l'historien Appien, etc. L'intérêt qu'elles offrent est d'autant plus grand, que les traces historiques qui nous restent de ces temps sont presque effacées. 5°. *Q. Aurelii Symmachi, V. C. octo orationum ineditarum partes, cum vetere anonymi oratoris fragmento, et Pliniani panegyrici variis aliquot lectionibus*, Milan, 1815, in-8°; 6° *M. Accii Plauti fragmenta inedita, item ad P. Terentium commentationes et picturæ ineditæ*, Milan, 1815, in-8° et in-4°. Le palimpseste qui a fourni ces fragments contient une partie de la traduction latine de l'Ancien-Testament, apparemment du septième siècle; elle est écrite sur un manuscrit de seize comédies de Plaute, déjà connues, et d'un fragment de deux feuilles de la pièce perdue, *la Valise* (*Vidularia*). M. Mai espère, qu'avec le temps, il pourra, à l'aide de ce manuscrit, donner une nouvelle édition de Plaute entièrement refondue. 7° *Isæi oratio de hereditate Cleonymi, nunc primùm duplo auctior*, 1815, in-8°; 8° *Themistii philosophi oratio in eos a quibus ob præfecturam susceptam fuerat vituperatus*, Milan, 1816, in-8°; 9° *Dyonisii Halicarnassei Romanorum antiquitatum pars hactenùs desiderata, nunc denique ope codicum Ambrosianorum ab A. Maio, quantùm licuit, restituta*, Milan, 1816, in-8°. On ne connaissait qu'environ onze livres des *Antiquités romaines*; depuis la découverte de M. Mai, nous possédons maintenant tous les vingt livres de Denys, quoique dans un état très défectueux. 10° *Philonis Judæi de virtute ejusque partibus; præponitur dissertatio cum descriptione librorum aliquot incognitorum Philonis, cumque partibus nonnullis chronici inediti Eusebii Pamphili, et aliorum operum notitia e codicibus armeniacis petita*, Milan, 1816, in-8°. On a trouvé plus tard que, dans le titre du manuscrit, l'ouvrage *de virtute* avait été faussement attribué à Philon, et que le même ouvrage était déjà publié, d'après un autre manuscrit, comme une production de Georges Gemistus. 11° *Porphyrii philosophi ad Marcellam. Invenit, interpretatione notisque declaravit, A. Maius, accedit ejusdem Porphirii poeticum fragmentum*, Milan, 1816, in-8°; 12° *Sibyllæ libri XIV, editore et interprete A. Maio. Additur sextus liber et pars octavi, cum multa vocum et versuum varietate*, Milan, 1817, in-8°. Selon le grammairien Servius, les oracles des sybilles, au nombre de deux mille, furent brûlés par Auguste, lorsqu'il était grand-pontife. Une centaine de ces oracles avaient été conservés; on en connaît huit livres imprimés. M. Mai a joint à l'original du quatorzième une élégante traduction latine, dans la même mesure. Le manuscrit sur lequel ce livre a été transcrit renferme en outre tout le sixième livre, et la partie du huitième qui contient les acrostiches sur le Christ; et comme le texte du manuscrit diffère beaucoup du texte imprimé, M. Mai communique ici l'original, sans y ajouter de version. 13° *Itinerarium Alexandri, ad Constantium Augustum, Constantini. M. Filium, edente nunc primùm cum notis A. Maio*, Milan 1817, in-8°; 14° *Julii Valerii, res gestæ Alexandri Macedonis, translatæ ex Æsopo græco, prodeunt nunc primùm edente, notis illustrante A. Maio*, Milan, 1817, in-8°. Cet ouvrage doit être très ancien, puisqu'il parle du temple de Sérapis à Alexandrie et du tombeau d'Alexandre, comme de choses existantes. 15° *Philonis Judæi de Cophini festo et de colendis parentibus cum brevi scripto de Jona; editore ac interprete, A. Maio*, Milan, 1818, in-8°; 16° *Virgilii Maronis interpretes veteres: Asper Cornutus, Haterianus, Longus, Nisus, Probus, Scaurus. Sulpicius et anonymus. Edente notisque illustrante, A. Maio*, Milan, 1818, in 8°. M. Mai fit cette découverte à Vérone, dans un manuscrit palimpseste du neuvième siècle, où l'on a transcrit les œuvres de Grégoire-le Grand sur un Virgile, avec des scholies du quatrième siècle. 17° *Eusebii Pamphili chronicorum canonum libri duo. Opus ex Haicano codice a doctore Johanne Zohrabo, collegii Armeniaci Venetiarum alumno, diligenter expressum et castigatum Angelus Maius et Joh. Zohrabus nunc primùm conjunctis curis latinitate donatum notisque illustratum, additis græcis reliquiis, ediderunt*, Milan, 1818, in-4°. Cette célèbre chronique du savant archevêque Eusèbe, résultat de ses immenses travaux, est en deux livres, dont le premier était perdu, et le second ne nous était connu qu'imparfaitement, par une traduction interpolée de saint Jérôme, et par quelques fragments de l'original grec, qui ont été conservés dans la chronique de Syncelle de Byzance. Ce fut en 1792 qu'un Arménien, nommé Georgio di Giovanni, découvrit à Constantinople un manuscrit en langue arménienne de ce trésor perdu. Le docteur Zohrab fit aussitôt copier ce manuscrit, qui, écrit sur parchemin, paraissait être du onzième ou du douzième siècle. La publication de cet ouvrage, en langue arménienne, rencontrait de grandes difficultés, et peut-être cette découverte fût elle encore restée long temps ignorée, si le docteur Zohrab n'avait pris la résolution d'aller trouver, avec son manuscrit, M. Mai, à Milan. Le texte arménien a été publié à Venise, en 1818, par Pascal Aucher. 17° *Dydimi Alexandri, marmorum et lignorum quorumvis mensuræ, græcè ex ambrosiano codice, cum latinâ editoris interpretatione et notis*, 1819, in 8°; 18° *Iliadis fragmenta antiquissima cum picturis item scholia vetera ad Odysseam; edente Angelo Maio*, Milan, 1819, in-fol.; avec 58 planches. Les peintures occupent, avec le texte du sujet de chaque tableau, la moitié de ce précieux volume. Elles ne se rapportent qu'à dix-huit des vingt quatre chants de l'Iliade. Elles paraissent être du quatrième, cinquième ou sixième siècle de notre ère, ou même d'une époque plus reculée. 19° *M. Tullii Ciceronis de Republicâ quæ supersunt*, Rome, 1822, in-8°. Cet ouvrage contient le résultat de la plus belle découverte qu'ait faite M. Mai en manuscrits anciens. Ce traité précieux de la *République* avait été cherché vainement par Pétrarque, par le Poggio, et par d'autres. Depuis le premier siècle, on le regardait comme perdu, à l'exception du *Songe de Scipion* qui en formait une partie, et de quelques fragments qui existent dispersés en divers livres. M. Mai conjecture que le manuscrit qu'il a trouvé ne comprend à peu près que la quatrième partie du texte entier. Les plus grandes lacunes se trouvent dans les quatrième et cinquième livres. L'éditeur crut les avoir plus ou moins remplies, au moyen de fragments nombreux que nous en possédons, et surtout du *Songe de Scipion*, qui forme presque tout le sixième et dernier livre. D'après la forme des caractères du manuscrit, M. Mai croit qu'il appartient à l'époque des derniers Césars; l'ouvrage qu'on avait écrit dessus est un commentaire de saint Augustin sur les psaumes, qui paraît avoir été copié avant le dixième siècle: ce palimpseste appartenait jadis au monastère de Saint-Colombano, de Bobbio; il aura probablement été transporté au Vatican avant le règne de Paul V, au dix septième siècle. Quelles que soient les lacunes et les imperfections de cet ouvrage, il est toujours de la plus haute importance, et suffirait seul pour rendre immortel le nom de M. Mai, qui l'a découvert et éclairci. M. A. A. Renouard en a publié une nouvelle édition sous ce titre: *M. Tullii Ciceronis, de Republicâ quæ supersunt, ex primariâ editione Angelii Maii, Vaticanæ bibliothecæ præfecti*, Paris, 1825, in-8°, avec un portrait de Cicéron en médaillon, et un *fac simile* du manuscrit palimpseste. Cette édition, élégamment imprimée, reproduit avec une entière fidélité le manuscrit original. M. Villemain a traduit la *République* en français, Paris, 1822—1823, 2 vol. in-8°. 20° *Juris civilis antejustinianei reliquiæ ineditæ, Symmachi novem orationum partes. C. Julii Victoris Ars rhetorica. L. Cæcilii Minutiani Apulei trium librorum fragmenta de Orthographiâ. Cùm appendicibus et tabulis æneis*, Rome, 1823, in-8°. Réimprimé par MM. Blondeau, du Caurroy, Demante et Jourdan, rédacteurs de la *Thémis*, sous ce titre: *Vaticana juris romani fragmenta, Romæ nuper ab Angelo Maio detecta et edita, etc.*, Paris, 1823, in-8°.

M. Osann, professeur à Giessen, a donné une édition séparée des *Fragments du traité de l'Orthographe de Cæcilius Apuleus*, Darmstadt, 1826, in-8°. 11° *Scriptorum veterum nova collectio e Vaticanis codicibus edita, ab Angelo Maio, biblioth. Vaticanæ præfecto*, Roma, 1825—1827, tom. I et II, in-8°. Le premier volume, le seul qui nous soit encore parvenu, contient les *Questions et commentaires* du savant Eusèbe *sur les Evangiles*; un commentaire inédit du même auteur sur l'évangile de saint Luc; un fragment inédit du quinzième livre de la Préparation évangélique, qui est perdu; une petite Chronique abrégée, que le manuscrit dit extraite de la grande Chronique d'Eusèbe; une Harangue inédite d'*Ælius Aristide*, dirigée contre celle que prononça Démosthène, contre la loi de Leptine; les *Questions bibliques* adressées par Photius à Amphiloque, primat de Cyzique et son ami. Ce traité curieux est, en grande partie, inédit: une portion du Commentaire de Théodore, évêque de Mopsueste, écrivain du cinquième siècle, qui fut disciple de Libanius et ami intime de saint Jean-Chrysostôme, sur les petits prophètes; enfin une foule d'extraits de commentaires sur ce prophète, laissés par des pères grecs, Polycharnius, Ammonius Apollinaris, Eudoxe, Eusèbe de Césarée, Hesychius, saint Hippolyte, Sévère, Titus, Victor et un anonyme. On doit encore à M. Ange Maï la traduction du Catalogue des monuments égyptiens de la bibliothèque du Vatican, de M. Champollion le jeune. Cette traduction a paru sous ce titre: *Catalogo de' papiri egiziani della biblioteca Vaticana, etc.*, Roma, *coi tipi Vaticani*, 1825, grand in-4°, avec planches. M. Maï a ajouté des notes très intéressantes au texte du savant français.

MAIGNET (Etienne Christophe) naquit à Ambert (Puy-de-Dôme), le 9 juillet 1758. Fils d'un notaire fort estimé dans ce pays, il embrassa la carrière de la jurisprudence, et fut reçu avocat au parlement de Paris, en 1782. Il en exerçait les fonctions avec bonheur et succès, lorsque la révolution l'entraîna sur la scène orageuse de la politique. Partisan zélé des réformes annoncées et réclamées par l'opinion publique, il figura, dès 1789, comme électeur, à l'assemblée bailliagère de sa province, et fut nommé, en 1790, membre de l'administration centrale du département du Puy-de-Dôme. Un an après, ses concitoyens le choisirent pour les représenter à l'assemblée législative, où il resta inaperçu parmi les démocrates du côté gauche, et ne prit la parole qu'en qualité de rapporteur du comité des secours, dont il était un des membres les plus actifs. Réélu à la convention nationale, en septembre 1792, il y vota la mort du roi, et rejeta également l'appel au peuple et le sursis. Envoyé, au mois d'avril 1793, près de l'armée de la Moselle, il en surveilla et fit activer les approvisionnements. De retour à Paris, il fut bientôt chargé d'aller réchauffer le zèle révolutionnaire de ses compatriotes, avec Couthon et Châteauneuf-Randon, et de faire mettre à exécution une levée extraordinaire, destinée pour le siége de Lyon. Sa mission d'Auvergne étant terminée, il se rendit dans cette ville, qui venait de tomber au pouvoir des républicains: et, bien que préservé, par un prompt rappel, d'assister aux vengeances cruelles exercées contre les Lyonnais par Fouché, Collot-d'Herbois, etc., il a vu retomber depuis sur sa tête une partie de la responsabilité de ces effroyables excès. Cette injustice à l'égard de Maignet a d'autant plus lieu de surprendre, qu'à sa rentrée dans la convention Javocques l'accusa de s'être montré le protecteur des *muscadins* pendant son séjour à Lyon; séjour qui d'ailleurs avait précédé de beaucoup l'exécution des décrets rendus contre cette malheureuse cité. Le comité de salut public ne donna pas néanmoins à la dénonciation de Javocques plus d'importance qu'elle n'en méritait; il n'y vit que l'effet de l'exaltation de ce furieux montaguard, dont l'exigence démagogique repoussait comme atteint de modérantisme quiconque apportait la moindre mesure dans les vengeances de la république. Maignet conserva donc la confiance du gouvernement révolutionnaire, en dépit de son accusateur furibond, et il fut envoyé dans les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, alors en proie à toutes les horreurs de l'anarchie. C'est aux actes terribles qui signalèrent cette nouvelle mission qu'il a dû la flétrissure et l'opprobre qui se sont attachés à son nom. Cependant il est juste de dire qu'à son arrivée à Marseille, Maignet, sans attendre les ordres du comité de sûreté générale, rendit à la liberté une foule de suspects, que les proconsuls, ses devanciers, avaient fait jeter dans les prisons en attendant de les envoyer à l'échafaud. A Avignon, il lutta contre le fameux Jourdan Coupe-tête, et Rovère, protecteurs ou membres d'une association composée de plus de cinq cents personnes, parmi lesquelles figuraient un grand nombre de fonctionnaires publics, et dont le but était de se faire adjuger les propriétés nationales à vil prix, au moyen d'une coalition des influences locales et des notabilités révolutionnaires. C'est ainsi que Rovère obtint, pour la somme de 80,000 francs en assignats, la terre de Gentilly, dont la valeur en numéraire ne s'élevait pas à moins de 800,000 francs. Maignet dénonça ce honteux trafic dans un mémoire qu'il adressa au comité de salut public, ce qui lui valut, après le 9 thermidor, d'être persécuté par Rovère, devenu réacteur aussi violent qu'il avait été furieux terroriste. Mais le département de Vaucluse n'était pas livré seulement à la rapacité des agents révolutionnaires; les passions contre révolutionnaires y fomentaient incessamment des troubles et des désordres; et des assassinats avaient été commis sur des patriotes. Maignet n'oublia pas, dans son mémoire contre Rovère et ses complices, de peindre aussi ces excès du papisme, et le gouvernement lui répondit par le décret qui institua la fameuse commission d'Orange. A quelque temps de là, on lui dénonça le bourg de Bédouin comme le foyer de l'agitation et des insurrections anti-républicaines; un chef de bataillon, depuis maréchal de France, lui écrivit surtout une lettre énergique pour le déterminer à employer les moyens extrêmes contre une population rebelle, si les voies conciliatrices devenaient tout à fait inutiles. Maignet ne voulut rien prendre sur lui, bien que ses pouvoirs fussent illimités; il soumit l'état des choses au comité de salut public, lui transmit toutes les dénonciations qu'il avait reçues contre les habitants de Bédouin, et spécialement la lettre du commandant Suchet. Un ordre d'extermination devait être la conséquence de ce pressant message, dans un moment où la suprême autorité révolutionnaire était décidée à conjurer, par la terreur et la mort, les dangers qui environnaient la révolution au dedans et au dehors de la France. Maignet, dépositaire des instructions du comité, voulut encore essayer d'en éviter l'effroyable exécution. Il fit faire des sommations aux habitants de Bédouin, les invita à la soumission et à la paix, au nom de leur propre intérêt, et leur déclara que s'ils continuaient de se montrer hostiles à la république, leur village aurait cessé d'exister. Ces exhortations ayant été inutiles, il leur annonça que les vengeances de la république allaient éclater sur l'asile de ses irréconciliables ennemis, et il leur donna néanmoins le temps de se dérober eux-mêmes avec leur mobilier, aux coups de la foudre révolutionnaire. Six ou sept maisons devinrent la proie des flammes; le reste du village fut préservé par les soins même du chef militaire chargé de cette affreuse expédition, et qui, d'accord avec Maignet, avait résolu d'atténuer, autant que possible, les résultats d'une démonstration terrible qui était commandée par le gouvernement pour intimider les agitateurs et étouffer l'insurrection. Maignet était alors à Marseille; il y reçut différentes lettres de plusieurs membres de la députation des Bouches-du-Rhône, et la manière dont ils jugeaient sa conduite parmi leurs concitoyens ne répond guère à l'idée qu'on s'en est faite communément jusqu'ici. « Que ne te devons-nous pas? lui écrivait Leblanc (le 3 germinal an » II), puisque ce sera à tes soins que le département sera » redevable de son bonheur, et qu'en rentrant dans ma » patrie je pourrai le partager? » — « Adieu, sauveur de » Marseille! lui disait Granet dans une lettre du 2 prai» rial an II; il n'y a que toi sur la terre à qui je puisse » voir porter ce titre sans en être jaloux. » Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier la valeur de ce témoignage de deux représentants qui, bien qu'ils siégeassent eux-mêmes à la montagne, avaient dénoncé les bourreaux commises à Marseille et dans tout le midi par Barras et Fréron, ni de contrebalancer leurs félicitations par les accusations élevées d'ailleurs contre Maignet. Quoi qu'il en soit, Rovère ne pardonnait pas à ce dernier de l'avoir

signalé comme trafiquant de son crédit politique pour s'enrichir : et il ne laissait échapper aucune occasion de demander son rappel. Il voulut s'appuyer, un jour, d'une lettre qui indiquait Maignet comme protecteur d'un citoyen du midi, qu'il avait fait traduire lui-même au tribunal révolutionnaire. Mais la convention n'accordait alors que peu de confiance aux assertions de Rovère, et Maignet n'eut pas besoin de se défendre pour être maintenu dans son proconsulat. Il en fut autrement après la chute de Robespierre. Le parti des terroristes immoraux et cupides dominant l'assemblée, il fut facile à Rovère d'obtenir, parmi les réacteurs, une importance assez grande pour perdre ses ennemis. Il renouvela donc ses attaques contre Maignet, qui était revenu à Paris par suite du décret portant annulation des pouvoirs donnés aux représentants en mission, et parvint à le faire décréter d'accusation, le 18 germinal an III. L'amnistie de brumaire rendit Maignet à la liberté et lui permit de rentrer dans ses foyers, où il reprit ses fonctions d'avocat. La délicatesse qu'il apporta toujours dans l'exercice de sa profession le fit estimer universellement de ses concitoyens, qui, en l'an VI, lui offrirent encore la députation, qu'il crut devoir refuser. Il fut alors nommé haut-juré, puis maire de la petite ville d'Ambert. En 1815, pendant les cent jours, le collége électoral de son arrondissement le chargea de représenter encore une fois le Puy-de-Dôme dans nos assemblées nationales. Six mois après, il fut obligé de sortir de France, en vertu d'une nouvelle loi d'amnistie, dont il fut excepté comme régicide. Maignet, vieux, infirme, traîne aujourd'hui une pénible existence dans l'exil, éprouvant toutes les horreurs de la misère, après avoir été revêtu de pouvoirs illimités, dans un pays où les dilapidateurs qu'il dénonça auraient payé bien chèrement sa protection ou son silence. Peut-être trouverait-on, parmi ses proscripteurs du ministère ou de la chambre de 1815, quelques uns des membres de la fameuse association dont il signala les coupables manœuvres, et qui jetoient dans les tripots de la démagogie les fondements de la fortune scandaleuse et soudaine qui les a métamorphosés en aristocrates, sous l'empire et la restauration.

MAILHE (Jean), membre de la convention nationale, était avocat à Toulouse lorsque la révolution éclata. Il en embrassa d'abord les principes avec exagération, fut nommé procureur général-syndic auprès de l'administration de la Haute-Garonne, et député, en 1791, par ce même département à l'assemblée législative, où il fut élu membre du comité diplomatique. Le 24 décembre 1791, Mailhe demanda, au nom de ce comité, que l'amnistie accordée, après l'acceptation de la constitution, pour tous les délits révolutionnaires, fût étendue aux soldats du régiment suisse de Château-Vieux, qui s'étaient révoltés à Nanci, et qui étaient alors aux galères. Cette proposition fut accueillie, et les condamnés amnistiés furent portés en triomphe. Le 25 février 1790, il présenta au nom du même comité, et fit adopter un décret portant que les princes allemands possessionnés en France, qui, avant le 1er avril, n'auraient pas traité de leurs droits, seraient censés avoir renoncé à toute indemnité. Dans le même temps, Mailhe vota la mise en accusation des ministres, et la déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême ; le 22 mars, il fit déclarer que les revenus de la liste civile seraient soumis à toutes les contributions publiques. Le 8 juin, il fit abolir sans indemnité les droits casuels des anciens seigneurs. Le 2 juillet, il demanda le licenciement de la garde du roi, et proposa de déclarer la patrie en danger. Cette double proposition fut décrétée. Dans le courant du même mois, il fit prendre des mesures pour empêcher les départements d'entretenir des commissaires auprès de Louis XVI, et ne figura dans la journée du 10 août, que pour empêcher la populace de continuer le massacre des Suisses. Le 20 du même mois, il développa les moyens de déraciner l'arbre antique de la féodalité, et le 26, il appuya le projet de Jean Debry pour la formation d'une légion de tyrannicides. Nommé ensuite député à la convention nationale, le comité de législation de la convention le chargea de faire un rapport sur la mise en jugement du roi. Mailhe, examinant si le roi peut être mis en jugement, n'hésite pas à prononcer l'affirmative, et à déclarer absurde, inconcevable, le dogme de l'inviolabilité constitutionnelle, assurant que Louis XVI ne pouvait avoir de juges plus impartiaux, plus désintéressés que les membres de la convention, lesquels, représentant la nation tout entière, n'avaient d'autre but que de signaler la justice, et de consacrer la gloire de la France ; il finit par proposer le décret suivant : « Que « Louis peut être jugé, qu'il le sera par la convention, « que des commissaires pris dans son sein feront un « rapport énonciatif des délits dont Louis XVI sera pré- « venu, que cet acte sera imprimé, et que les originaux « des pièces à charge lui seront communiqués ; que la « convention fixera le jour où Louis paraîtra devant « elle ; que Louis XVI présentera par lui ou par ses « conseils, sa défense écrite ou verbale ; enfin que le ju- « gement sera porté par appel nominal. » Mailhe ajouta : « Vous aurez aussi à balancer les destinées du fils de « Louis avec l'intérêt de la république. » Il voulait néanmoins que la convention procédât dans cette importante affaire avec solennité et sans précipitation. Lorsque Louis XVI fut conduit, le 11 décembre 1791, à la barre de la convention, Mailhe, l'un des secrétaires, lut l'acte énonciatif des faits qui étaient imputés à ce prince. Par suite d'un roulement qui s'opéra entre les départements, pour procéder aux appels nominaux, le département de la Haute-Garonne ayant été appelé le premier pour voter dans le procès, Mailhe s'exprima ainsi sur la question de la peine à infliger à Louis XVI : « Par une conséquence naturelle de « l'opinion que j'ai déjà émise sur la première ques- « tion, je vote pour la mort. Je ferai une simple obser- « vation si la mort a la majorité ; je crois qu'il serait « digne de la convention nationale d'examiner s'il ne « serait pas utile de retarder le moment de l'exécution. « Je reviens à la question, et je vote pour la mort. » L'appel nominal ayant été terminé, Garreau, député de la Gironde, demanda que Mailhe expliquât lui-même un vœu qui paraissait avoir été suivi par plusieurs membres, et dont il importait de connaître la nature. Mailhe répondit immédiatement : « Citoyens, chers et « respectables collègues ! au point où en sont les choses, « il ne m'est possible que de répéter le vœu que j'ai « émis hier, je le répéterai donc sans en changer, non « pas un mot, mais une seule lettre. Je prie les citoyens « qui m'ont entendu, d'attester ce que je vais répéter « et ce que j'ai prononcé hier. » Il y répéta textuellement le vote que nous venons de rapporter. La convention jugeant que Mailhe avait abandonné cette réserve, en se bornant à répéter son vote et en esquivant l'explication qu'on lui demandait, comprit les votans de cette catégorie au nombre des votants pour la mort sans condition. Au troisième appel nominal, Mailhe cependant vota pour le sursis. Plusieurs biographes ont pensé qu'il eut constamment l'intention de sauver Louis XVI : il n'est guère possible d'en douter, si on examine attentivement la conduite de ce député : ses tergiversations, ses restrictions tenaient à des craintes personnelles, et il est probable que si le courage ne lui eût pas manqué, il se serait prononcé hautement en faveur de Louis XVI. On cite une anecdote qui vient à l'appui de cette opinion. On assure qu'un jeune avocat du midi, étant venu consulter Mailhe sur les moyens de se faire une réputation honorable, Mailhe lui dit : « Prenez la dé- « fense du roi, faites un bon mémoire en sa faveur ; « rien ne saurait vous honorer davantage. » Après les événements du 31 mai et des premiers jours de juin, Mailhe garda le silence jusqu'après le 9 thermidor an II. Le 22 novembre 1794, il s'éleva contre Carrier, et combattit les factions qui cherchaient à ramener dans l'état le trouble et le désordre. Le 28 décembre, il prononça un discours véhément contre ceux qui voulaient rétablir la royauté. « Non-seulement, dit-il, il ne dépend « pas d'un peuple de se donner le gouvernement qui « lui plaît, de se donner un roi, cette faculté ne lui « est pas permise ; un Français qui voudrait un roi, ne « serait pas un homme mais un tigre, un ennemi de « l'humanité. » Mailhe fut ensuite envoyé en mission à Dijon, où il comprima les partisans de la terreur. Le 11 juillet 1795, il s'éleva avec la plus grande énergie contre les réactionnaires, et reprocha vivement aux royalistes de vouloir confondre la masse probe des ré-

publicains avec la petite minorité des terroristes. Le 23 août de la même année, il fit décréter la dissolution des sociétés populaires, qu'il disait être influencées tour à tour par les royalistes et les anarchistes. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il prononça, en mars 1796, un discours sur la nécessité de contenir les sociétés populaires, et voulut que l'on comprît dans les mêmes mesures les réunions religieuses. Au mois d'août suivant, il fit un rapport sur les ordres monastiques existant dans les Pays-Bas, et combattit vivement, le 30 octobre, un message du directoire, qui demandait qu'on limitât la liberté de la presse. Deux jours après, il parla en faveur des parents des émigrés, et s'étonna qu'on pût donner des fonctions publiques à des terroristes, dont les mains, disait-il, étaient pleines de sang, tandis qu'on en écartait des parents d'émigrés, contre lesquels on n'avait à opposer que des préventions. Il entreprit alors la rédaction d'un journal intitulé *l'Ami de la Constitution*, écrit dans des principes très modérés, et sembloit vouloir aplanir les voies au rétablissement de la monarchie. Sorti du corps législatif, en mai 1797, Mailhe fut enveloppé dans la proscription du 18 fructidor an V, et eut le bonheur de se soustraire à la déportation ; il obtint ensuite du directoire la faveur de se rendre à l'île d'Oleron, où il resta environ un an. Rappelé par le gouvernement consulaire, il fut nommé secrétaire-général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, dans le mois de floréal an VIII : il refusa cet emploi, ayant été nommé, à la même époque, avoué (avocat) au tribunal (depuis cour) de cassation, fonctions qu'il a exercées sans interruption jusqu'au 9 février 1815. En 1814, il adhéra à la déchéance de Napoléon, et composa même, en l'honneur de la restauration, quelques vers dont on lui tint peu compte, puisqu'il fut frappé par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides qui dans les cent jours avaient exercé des fonctions publiques. Forcé de sortir de France, Mailhe se retira dans les Pays-Bas, ouvrit d'abord à Liége un cabinet de consultation, et fut inscrit, par autorisation du roi, sur le tableau des avocats. Il a depuis transporté son cabinet à Bruxelles.

MAILLET (Pierre-Laurent Lacoste), né à Saint-Domingue le 2 mars 1778, d'un riche colon de la partie du sud, fut envoyé en France pour y faire ses études, qu'il termina au collége de la Flèche, d'où il était sorti dès 1793. Il entra à l'école polytechnique, d'où il fut renvoyé par ordre du gouvernement directorial, en 1796, pour avoir écrit dans un journal intitulé *le Censeur des journaux* contre l'anniversaire du 21 janvier. Cette sorte de proscription enleva M. Maillet à une carrière qui n'était point la sienne, car son imagination était trop vive pour faire un mathématicien, et le goût le plus prononcé le portait d'ailleurs vers la littérature. Pressé par la nécessité de se faire un état, il se voua à la carrière de l'instruction publique, et il a malheureusement enseveli dans ces utiles, mais obscures fonctions, des talents fort recommandables. Après avoir enseigné deux ans dans la famille d'un ancien maréchal-de-camp, M. Fergeol de Viller, et treize ans dans une maison d'éducation à Brest, M. Maillet entra dans l'université en 1812, par une chaire de rhétorique au lycée de Nice, et professa successivement avec distinction dans ceux de Marseille, de Nimes et de Montpellier. Une courte disgrace encourue auprès du chef suprême de l'université, M. Frayssinous, on ne sait pour quel motif, suspendit pendant quelque temps les travaux de M. Maillet. Remis en activité, il est aujourd'hui professeur de littérature latine au collége de Caen. Quoique M. Maillet n'ait composé aucun ouvrage d'une certaine étendue, les discours qu'il a prononcés en diverses occasions solennelles, telles que concours académiques d'éloquence, distributions de prix dans les lycées, etc., réunis en un volume, sous le titre un peu pompeux d'*Œuvres de M. Maillet-Lacoste*, donnent l'idée la plus avantageuse de son talent comme écrivain. On remarque principalement dans ce recueil le morceau sur l'*anniversaire du 21 janvier*, qui ne fait pas moins d'honneur aux sentiments de l'auteur que le mérite du style ; le morceau sur Condorcet et la *perfectibilité indéfinie*, enfin le *Discours sur la critique littéraire*. Ces différentes compositions brillent par un grand éclat de style. M. Maillet connaît les secrets de l'art d'écrire ; sa période est presque toujours harmonieuse, et ses idées et ses images ont souvent de la hardiesse et de la grandeur. Avec tous ces mérites incontestables, M. Maillet a échoué dans tous les concours auxquels il s'est présenté. Tout récemment encore, l'académie, en couronnant dans le concours pour l'éloge de Bossuet les discours de M. Patin et de M. Girardin, n'a pas même mentionné le sien. Or, s'il faut nous en rapporter au jugement de personnes non moins équitables qu'éclairées, le discours de M. Maillet était bien supérieur, par la conception comme par la forme, à celui de ses compétiteurs. L'académie n'a certainement pas rendu justice à M. Maillet ; mais si cet écrivain estimable pouvait se juger lui-même sous d'autres rapports que celui du mérite littéraire, peut-être trouverait-il la solution du problème de son malheur constant dans ces joûtes académiques. Et d'abord on aime peu à voir un homme dans toute la maturité de l'âge convoiter avec tant d'ardeur des palmes si frivoles. On est plus surpris encore de rencontrer au milieu de si grands intérêts qui s'agitent aujourd'hui dans le monde, des hommes qui semblent n'avoir cultivé de l'art de la pensée et de celui de la parole que ce qu'ils ont de superficiel, et qui portent partout comme une sorte de monomanie l'égoisme ridicule des préoccupations littéraires les plus absolues. Que nous importe, lorsque tout est en question autour de nous, lorsque chaque minute du temps où nous vivons porte peut-être le germe d'un grand événement, qu'importe que M. Maillet ait mieux parlé de Bossuet que M. Patin, ou M. Patin que M. Maillet ? Ah ! le temps des rhéteurs est passé ; et pour avoir quelque droit à l'attention du public et à son estime, il ne suffit pas de posséder le talent de bien dire, il faut encore l'appliquer à de grands, à de vivants intérêts. Que si par goût ou par impuissance, on consume toute son existence dans de petites sollicitudes, de petites vanités littéraires, il faut au moins avoir l'adresse de cacher une si déplorable infirmité. On a de M. Maillet Lacoste : 1° *Eloge de Rollin, discours qui a concouru pour le prix d'éloquence proposé par l'académie françoise en 1818*, 1818, in-8° ; 2° *Œuvres de M. Maillet Lacoste*, Paris, 1822, in-8° ; 3° *Sur l'Influence prétendue républicaine du système de nos études*, 1822, in-8° ; 4° *Question nouvelle sur un point de politique et de morale*, 1822, in-8° ; 5° *Parallèle de Tacite et de Cicéron*, Paris, 1826, in-8°.

MAILLET (Alexis), né à Marseille le 20 mars 1794, fils du capitaine de frégate Maillet, assassiné à Augusta en Sicile, à son retour de la campagne d'Egypte, fut adopté, ainsi que ses frères, par la république française. Elevé aux frais de l'état, il quitta, au commencement de 1813, l'école militaire de Saint-Cyr pour entrer comme lieutenant dans l'artillerie de marine, et assista en cette qualité aux batailles de Lutzen et de Bautzen. Cet officier n'avait pas encore atteint sa vingtième année, qu'à Beauchamp en Champagne, quelques jours avant la mémorable affaire de Montmirail, on le vit, à la tête de cent tirailleurs, ouvrir la marche de son régiment formé en colonne d'attaque, et se diriger sur un mamelon défendu par dix pièces de canon appuyées d'un carré d'infanterie. Il essuya à plusieurs reprises la mitraille ennemie, se précipita à la baïonnette sur les canonniers, s'empara de la batterie, et tomba frappé d'une balle, au moment où son régiment culbutait et faisait prisonnier le carré. Cette belle action valut au lieutenant Maillet l'honneur d'être présenté à l'empereur, dont il reçut les félicitations et l'étoile des braves. Après l'abdication de Napoléon, Maillet passa, par suite de la nouvelle organisation de l'armée, dans un régiment d'infanterie. Il se distingua pendant la courte campagne de 1815, et fut nommé capitaine. Il venait de déposer l'épée pour lier son sort à celui d'une jeune compagne, aussi remarquable par ses charmes extérieurs que par les graces de son esprit, lorsqu'il renonça aux douceurs de sa nouvelle situation pour voler à la défense de la Grèce. Il y trouva son ami, le colonel Fabvier, qui venait d'être nommé commandant en chef des troupes régulières. Fabvier sentait le besoin d'officiers instruits qui pussent seconder ses efforts, et l'arrivée de Maillet fut pour lui une bonne fortune. C'est à Athènes, au milieu de *klephtes* indisci-

plinés, de chefs de bandes ignorants, jaloux et anarchistes, qu'il fut chargé de l'instruction de l'infanterie. Lorsque Fabvier partit pour l'île de Négrepont, il le laissa commandant de cette place, avec l'ordre de poursuivre l'organisation des jeunes soldats qui s'y trouvaient réunis. Son zèle ne se démentit pas un instant, et la fermeté de son caractère déjoua plus d'une fois les menées des agitateurs, qui, profitant de l'échec que le colonel venait d'éprouver sous les murs de Karisto, voulaient voir se dissoudre les deux bataillons qu'il avait laissés à Athènes. Lorsque les Turcs eurent occupé cette dernière place, et mis le siége devant la citadelle, Maillet fit partie de l'expédition qui, sous les ordres de Fabvier et de Karaïscaki, fut envoyée pour délivrer l'Acropolis. Il déploya dans les affaires des 18 et 20 août, à Kaïdari, une valeur qui le fit remarquer de toute l'armée. Un carré d'infanterie, après avoir résisté longtemps à une masse de cavalerie ennemie, est rompu, et son chef tombe frappé d'un coup de feu : Maillet en prend aussitôt le commandement, rassure de sa présence ces soldats qu'il avait instruits, parvient à les rallier, et les conduit au pas de charge contre une nouvelle colonne de musulmans, dont il fait un grand carnage. Sans nous étendre davantage sur les actions de ce brave militaire, nous nous contenterons, en regrettant de le voir au nombre des officiers de tout grade que les préventions de chefs sans discernement ont éloignés, jeunes encore, des rangs de notre armée ; nous nous contenterons, dis-je, de le féliciter d'avoir dignement soutenu, en défendant la plus juste des causes, la haute réputation de valeur que nos soldats ont portée jusqu'aux extrémités de l'Europe. Quelques mois après sa rentrée en France, où des affaires de famille le rappelèrent au commencement de 1827, le comité philhellénique de Paris le chargea d'une mission en Grèce qui lui mérita à son retour les éloges et les félicitations de cette honorable association.

MAILLET-DUCLAIRON (Antoine), né à Hurigny, près de Mâcon, le 16 novembre 1721, cultiva les lettres plutôt comme moyen de parvenir que par amour de la gloire. Il publia successivement : 1° *Essai sur la connaissance du théâtre français*, Paris, 1751, in-12 ; 2° *Eloge du maréchal de Saxe*, 1759, in-12 ; 3° *Observations d'un Américain des îles neutres sur la négociation de la France et de l'Angleterre, du 26 mars 1761 au 20 septembre suivant*, 1761, in-12 : 4° en 1763, il fit recevoir au Théâtre-Français une tragédie de *Cromwell*, qui obtint cinq représentations, en 1764. Elle aurait eu plus de succès si les deux derniers actes eussent répondu aux trois premiers, où l'on remarque quelques morceaux dignes des plus grands maîtres. Quoique l'auteur y ait fortement dessiné le caractère de Cromwell, et qu'il ait pris pour sujet la mort de cet usurpateur, le grand défaut de sa pièce est de ne se rattacher à aucun événement historique, de sorte qu'on pourrait en changer le titre et y substituer le nom de tout autre tyran. On prétendit, dans le temps, que le véritable auteur de cette tragédie était Morand, et que Maillet-Duclairon, son ami, s'en était approprié le manuscrit. Elle a été imprimée, en 1764, in-12 et in-8°. 5° *Gustave-Wasa*, tragédie traduite de l'anglais de Henri Brooke, 1766, in-8°, et non représentée. Cette pièce, où le traducteur a bien rendu certains morceaux dans la manière anglaise, n'a rien de commun que le titre avec le *Gustave* de Piron. Ce fut la même année que Maillet-Duclairon, à qui le rôle de Cromwell avait fait une réputation de grand politique, fut nommé consul de France et commissaire de la marine à Amsterdam, par le duc de Praslin et à la recommandation de la célèbre actrice Dangeville, maîtresse de ce ministre. On assure qu'il y rendit d'importants services à la France, qu'il fut honoré de l'estime et de la bienveillance de Louis XV et de ses ministres, et qu'il fut longtemps en correspondance avec Voltaire, Turgot et Malesherbes. Il obtint sa retraite, en 1777, avec le brevet de consul général honoraire, fut depuis censeur royal, et mourut à Paris, le 16 novembre 1809, âgé de quatre-vingt-huit ans. Il avait travaillé à d'autres ouvrages, notamment à une tragédie de *Tigrane*, dont on ignore la destinée.

MAIMON (Salomon) naquit à Nestwine (Lithuanie), en 1754, de parents israélites. L'esprit du jeune Maimon fut extrêmement précoce ; à onze ans il possédait déjà toutes les connaissances exigées d'un rabbin. Il s'occupa d'abord des sciences cabalistiques, mais des visions creuses ne pouvant satisfaire un esprit qui cherchait une nourriture plus solide, il entreprit un long voyage pour découvrir des sources d'instruction plus abondantes et plus pures, visita la bibliothèque d'un fameux rabbin dont on lui avait souvent parlé, et y prit, dans le Traité de physique de Sturm, quelques idées de la philosophie cartésienne dont il fut enchanté. Il résolut d'aller en Allemagne satisfaire sa passion pour la science, et s'y appliquer à la médecine ; mais chargé d'une nombreuse famille, et dépourvu de toutes espèces de ressources, il n'aurait pu exécuter ce projet sans les secours d'un de ses co-religionnaires. Après avoir lutté pendant le trajet contre tous les genres de besoins et de difficultés, il arrive à Berlin, qu'il croyait être le terme de ses souffrances. Malheureusement pour lui sa réputation de profond et savant rabbiniste qui l'y avait précédé, lui avait attiré l'envie d'un rabbin puissant qui n'épargna rien pour lui nuire, le dénonça aux anciens de la communauté israélite de Berlin, et eut assez de crédit pour lui faire interdire l'entrée de la ville. Lorsqu'il vit les portes se fermer sur lui, Maimon s'abandonna au plus violent désespoir ; une fièvre brûlante le saisit, il fut conduit dans un hospice, d'où il ne sortit que pour reprendre le chemin de son ancien domicile, et pour faire route avec un pauvre juif qui lui apprit à mendier. Arrivé en Pologne, Maimon résolut de tout souffrir, plutôt que de continuer le vil métier de mendiant. Il fut presque aussitôt nommé rabbin de première classe, ce qui lui assurait un rang considérable et très distingué dans sa nation. De nouvelles persécutions le forcèrent à retourner à Berlin ; cette fois, il y trouva des égards de la part de ses co-religionnaires, et les moyens de continuer ses études. La métaphysique de Wolf lui tomba sous la main, et lui fit naître des doutes qu'il communiqua au célèbre Moïse Mendelssohn qui admira la subtilité et la profondeur de quelques-unes de ses objections : il encouragea Maimon à poursuivre ses études métaphysiques et ses méditations, et l'introduisit dans la société des Israélites les plus distingués. Un fonds de légèreté et l'amour du plaisir empêchèrent Maimon de profiter de tous les avantages que la connaissance et la protection de Mendelssohn pouvaient lui procurer : celui-ci l'avait engagé à se faire une ressource de l'étude de la pharmacie, mais peu docile à ces conseils, Maimon, qui d'ailleurs ne menait pas une conduite fort régulière, s'effaroucha des remontrances salutaires de son protecteur, et pour échapper aux exhortations et aux reproches de ses co-religionnaires, il quitta Berlin pour se rendre d'abord à Hambourg, puis à Amsterdam, où la bizarrerie et la hardiesse de ses théories, l'incompatibilité de ses principes avec les croyances hébraïques le firent très mal accueillir. Il devint pour ses co-religionnaires un objet de réprobation ; alors il retomba dans un tel état de misère, qu'il fut tenté de se détruire ; il prit le parti de retourner à Hambourg, et d'y abjurer le judaïsme. La profession de foi qu'il rédigea, et qu'il remit à un ecclésiastique, n'ayant pas paru suffisante, parce qu'elle était remplie de paradoxes sceptiques, Maimon ne fut pas admis au baptême. Cette circonstance le retint dans sa religion. Pressé par le besoin, il eut recours à l'étude des langues modernes, et il s'y appliqua sérieusement ; car il connaissait à peine la langue allemande, et les méditations qu'il avait adressées à Mendelssohn étaient conçues dans l'idiome hébraïque. Il se rendit d'abord à Breslau, où l'inconstance et la légèreté de son caractère lui firent éprouver de nouveaux revers ; il revint à Berlin, où il fut réduit à vivre d'aumônes. Logé dans un galetas, il se remit avec plus d'ardeur à l'étude ; la lecture de la *Critique de la raison pure* de Kant lui fit adopter un nouveau système de philosophie transcendentale, et il se fit bientôt une grande réputation comme métaphysicien. Plein d'originalité et de profondeur, mais sceptique, obscur, et quelquefois peu judicieux, il est doué d'autant de force que d'adresse lorsqu'il attaque les systèmes des autres philosophes ; mais ces deux qualités lui manquent souvent quand il s'agit de

défendre les siens. Les dernières années de sa vie furent les plus heureuses; il fut redevable d'un peu de bonheur et d'aisance aux soins généreux d'un comte de Kalkreuth, qui lui avait procuré un asile dans une de ses terres, située près de Friestadt en Silésie, où il mourut le 22 novembre 1800. Il a laissé des mémoires curieux qui contiennent sa propre vie écrite d'une manière très piquante, Berlin, 1792, et 1793, 2 vol. in-18. Le meilleur traité philosophique de Maimon, celui où il a déployé le plus de profondeur et de talent, est son dernier ouvrage, qui a pour titre : *Recherches critiques sur l'esprit humain*, ou *Tableau des facultés de connaître et de vouloir*, Leipsick, 1797, in-8°. C'est le résumé de la philosophie de Wolf. Ses autres ouvrages sont : 1° *Essai de philosophie transcendentale*, Berlin, 1790, in-8°; 2° *Commentaire hébreu sur le More Nebuchim* (ou *doctor perplexorum*) de *Moïse Maimonide*, *ibid*, 1791, in-4°; 3° *Traité de logique*, 1794, in-8°; 4° *Exposition des catégories, d'après Aristote*, *ibid*, in 8°; 5° *Parallèle de Bacon et de Kant*, et *l'histoire des progrès de la philosophie en Allemagne, depuis le temps de Leibnitz et de Wolf*, 1793, in-8°; 7° *Pensées sur l'ame, comme être vivifiant l'univers*; 8° *Nouvelle Théorie de la science morale*; 9° *les premiers Principes de la loi naturelle*; 10° *Du génie, comme inventeur méthodique*; 11° *De la grandeur humaine*; 12° *la Sophistique du cœur humain*; 13° *Des théodicées*; 14° *Du pouvoir de la précision*; 15° *Dictionnaire philosophique*, ou *Eclaircissements des points de la philosophie, mis par ordre alphabétique*; 16° *Observations sur l'œuvre de Bacon*, intitulé : *Organum*; 17° *Pensées détachées philosophiques* : 18° *De l'influence du pouvoir de la pensée sur la parole*; 19° *Des songes et des prédictions*; 20° *Des progrès de la philosophie*; 21° *De l'immuabilité de la nature*; 22° *Du goût*; 23° *De l'usage de la philosophie pour le développement de nos connaissances*; 24° *Des tropes* : 25° *Observations anthropologiques*; 28° *De la philosophie des rabbins*. Il fut, en outre, collaborateur de plusieurs journaux scientifiques de l'Allemagne, et a laissé plusieurs manuscrits d'un grand intérêt. Clément Urmowski, professeur de droit à l'université de Varsovie, dans une des séances de cette université, a prononcé, le 31 juillet 1821, un éloge consacré à l'honneur de savants polonais, parmi lesquels Salomon Maïmon occupe une place très-distinguée.

MAINE DE BIRAN (le chevalier MARIE-FRANÇOIS-PIERRE-GONTHIER), né à Grateloup, près de Bergerac, en Périgord, en 1766, était fils du lieutenant-général au bailliage de Bergerac. Il entra au service, avant la révolution, dans les gardes-du-corps, revint dans son pays après la suppression de la maison du roi, et se fit avocat. La persécution qu'il éprouva en 1793 le porta à quitter les affaires, et il revint aux études sérieuses et aux méditations abstraites de la métaphysique, que dès sa première jeunesse il avait préférées aux plaisirs du monde. Sous le gouvernement directorial, le département de la Dordogne l'élut député au conseil des cinq-cents; mais son élection fut annulée le 18 fructidor, et il fut de nouveau rendu à ses études favorites. Sous l'empire, Maine de Biran fut nommé conseiller de préfecture de la Dordogne, sous-préfet de Bergerac, et enfin, en 1809, élu député du même département au corps législatif. Le 4 février 1810, il vint féliciter l'empereur sur ses victoires et la paix de Vienne. Le 23 décembre 1813, il fit partie de la commission des cinq, qui après quatorze ans de servitude et de silence osa demander à Napoléon la paix et la liberté pour la France. A la restauration, Maine de Biran rentra dans les gardes-du-corps, et reçut la croix de Saint-Louis. Le 11 juin 1814, il fut nommé questeur de la chambre des députés. Réélu au mois de septembre 1815, il obtint encore la charge de questeur. Dans tout le cours de cette session, il vota avec la minorité. La chambre de 1815 ayant été dissoute, le roi nomma Maine de Biran président du collége électoral de la Dordogne, mais n'ayant point été élu député, on lui donna la place de conseiller d'état en service ordinaire : il fit ensuite partie de la commission de liquidation des étrangers. En 1818, Maine de Biran fut de nouveau président du collége électoral, et appelé à la députation. En 1819, il siégea au centre droit, vota pour les lois d'exception, pour le nouveau système électoral, et pour restreindre le droit de pétition. Il est mort à Paris d'une maladie de poitrine, le 20 juillet 1824. C'était un homme d'un caractère doux et aimable, d'un esprit conciliant et pacifique à l'extrême : ce qui explique, mais ne justifie pas les incertitudes de sa vie politique, dont les commencements n'avaient pas été sans quelque gloire, et qu'il a déshonorée sur la fin de sa carrière par le dévouement le plus servile aux divers ministères, qui ont conspiré contre les libertés publiques. Il était correspondant de l'institut depuis 1805, titre qu'il avait obtenu en remportant un prix à cette société, et membre de la légion d'honneur depuis 1810. Il a publié : 1° *Influence de l'habitude sur la faculté de penser*, Paris, an XI (1803), in-8°. Cet ouvrage remporta le prix proposé par la classe des sciences morales et politiques de l'institut national. Maine de Biran y marche très près de Cabanis et de M. de Tracy dans l'école idéologique. Depuis, soit que ce fût chez lui le résultat de sa conviction, soit qu'il crût devoir abjurer ses opinions philosophiques, en même temps que ses opinions politiques, il a passé de l'école de Cabanis à celle de Leibnitz. 2° *Mémoire sur la décomposition de la pensée*; 3° *Examen des leçons de M. de la Romiguière*; 4° un *article sur Leibnitz*. On a dû trouver dans les papiers de Maine de Biran un *Traité de la folie*, dans lequel il se proposait spécialement d'établir la nature des rapports du physique et du moral sous un point de vue tout différent que celui que Cabanis a adopté. Ce traité était achevé. « M. Maine de Biran, dit le *Globe* (30 juillet 1825), est un de ces hommes si rares en des temps d'affaires et de mouvement, qui par tempérament autant que par réflexion, ont la faculté de descendre en eux-mêmes, avec une sorte de contemplation et de bonheur. Il se complaît à oublier le monde extérieur, à se faire dans sa conscience un asile impénétrable et paisible, où sa vie se passe dans l'étude et la jouissance du spectacle des impressions qui l'affectent. En cet état, il n'emploie pour se connaître aucun des artifices logiques auxquels on a recours pour saisir et déterminer les objets qui ne peuvent pas être immédiatement aperçus. Sa science n'est que la conscience; son grand mérite est d'avoir fait de la philosophie avec le sens philosophique, et non avec les yeux, les mains, l'ouïe, en un mot, avec les organes de la perception externe.... Ce qui a manqué à M. Maine de Biran pour avoir plus de succès, c'est l'art du style, dont il a trop ignoré ou négligé les secrets. Il n'a donné à sa pensée aucun de ces avantages extérieurs qui pourraient la faire valoir, et n'a mis dans les formes qui l'expriment, ni vivacité, ni grace, ni force, ni même assez de clarté. On peut aussi regretter que dans ses écrits, dans ceux du moins qu'il a publiés, il n'ait point embrassé un point de vue plus large que celui auquel il s'est constamment borné. Nul n'a mieux vu que lui l'ame comme une pure force, comme un principe essentiellement actif et libre : nul n'a plus insisté sur ce point capital en philosophie. Mais de cette vérité si féconde il n'a presque tiré aucune importante application; il n'en a presque jamais suivi les conséquences jusqu'à la morale, à la politique et à la religion; il s'est toujours tenu étroitement aux spéculations psychologiques les plus générales. »

MAINVIELLE (PIERRE), né en 1765 d'un riche marchand d'Avignon, embrassa la cause de la révolution avec l'enthousiasme le plus exagéré, et fut l'un des principaux agents des massacres de la Glacière (*Voyez* DUPRAT). Il fut arrêté avec plusieurs de ses complices; leurs crimes étaient constatés, et un tribunal allait juger les coupables, lorsque l'assemblée législative leur accorda une amnistie le 19 mars 1792. Mainvielle et ses compagnons furent ramenés en triomphe dans Avignon. Au mois de septembre suivant, Mainvielle fut nommé député suppléant à la convention, et alla siéger dans cette assemblée en avril 1793, après la démission de Rebecqui. En arrivant à Paris, il fut incarcéré avec son frère, par ordre du comité de sûreté générale, sur une dénonciation de Duprat l'aîné, qui les accusait d'avoir voulu l'assassiner. Mainvielle réclama en vain son inviolabilité. La montagne rejeta sa réclamation; il

ne trouva des défenseurs que dans la Gironde. Le 16 juin, non-seulement il fut justifié du crime qu'on lui imputait, mais encore un décret le mit en liberté, et il vint prendre place à la convention. Les girondins ses protecteurs ayant été dispersés, il fut décrété d'accusation le 32 juillet, comme complice de Barbaroux, et coupable de correspondance avec les fédéralistes du Midi. Il parut devant le tribunal révolutionnaire, fut condamné le 30 octobre, et exécuté le lendemain avec son ami Duprat. En allant à l'échafaud, ils ne cessèrent de chanter la *Marseillaise*. Il n'avait que vingt-huit ans, était d'une belle taille, et portait une figure noble et pleine d'expression qui contrastait singulièrement avec la férocité dont il n'avait donné que trop de preuves à Avignon.

MAINVIELLE-FODOR, *Voyez* Fodor.

MAISEAU (Raymond Balthazard) naquit à Coulange-la-Vineuse, en 1782. Destiné au barreau par son père, alors administrateur du département de l'Yonne, il quitta cette carrière en 1808, et fut nommé chef des bureaux du commissariat-général de police d'Anvers. A l'époque de la première restauration, il remplissait les fonctions de commissaire-général à Flessingue. Pendant les cent jours, il fut nommé chef de bureau à la préfecture de police de Paris. Révoqué, à la seconde restauration, M. Maiseau prit part à la rédaction du *Messager des chambres*. L'opposition de ce journal déplut à l'autorité, qui le supprima, au mois de mai 1816. En 1822, M. Maiseau, qui était un des rédacteurs du *Journal du commerce*, contribua à placer cette feuille, qui se distingue par son patriotisme éclairé, sous le patronage des principales maisons de commerce de la France, et il en fut nommé le directeur. On doit à M. Maiseau les ouvrages suivants: 1° *Manuel de la liberté de la presse*, ou *Analyse des discussions législatives sur les trois lois relatives à la presse et aux journaux et écrits périodiques*, dédié à M. de Serre, garde-des-sceaux, 1819, in-32; 2° *Enquête du parlement d'Angleterre, pour constater les progrès de l'industrie en France et dans les autres pays du continent, traduit de l'anglois, et dédié à la chambre de commerce de Paris*, 1825, in-8°; 3° *Chefs-d'œuvre historiques de Walter-Scott, ou Portraits, tableaux et descriptions historiques, tirés des romans de cet auteur*, 1825, 4 vol. in-12 (cet ouvrage a été fait en société avec M. Bert); 4° *Manipulations chimiques de Faraday, traduites de l'anglais, et revues, pour la partie technique, par M. Bussy*, 1827, 2 vol. in-8°; 5° *Histoire descriptive de la filature et du tissage du coton*, 1827, in-8°, avec atlas.

MAISON (Nicolas-Joseph), pair de France et lieutenant-général, né à Epinay le 19 décembre 1770. Il partit, le 22 juillet 1792, comme officier, avec un des bataillons organisés à cette époque pour repousser l'invasion des Prussiens. Nommé capitaine dix jours après, il se fit remarquer dans ce grade à la bataille de Jemmapes, où il sauva le drapeau du 9° bataillon de Paris mis un moment en déroute. Dans la campagne de 1793, malgré les preuves de bravoure qu'il donna aux affaires des 8, 18 et 28 mai, il fut dénoncé, et destitué sans être entendu. Il fut promptement justifié, et le général Goguet le demanda pour aide-de-camp. A la mort de ce général, le capitaine Maison fut adjoint à l'adjudant-général Mireur, et fit avec lui la campagne de 1794, à l'armée du Nord. Il se trouva à la bataille de Fleurus, et durant cette campagne, comme dans celles qui suivirent, il fit preuve d'une grande intrépidité et d'un rare courage, en ne quittant pas l'armée malgré de nombreuses blessures, et en continuant à se battre avec acharnement. Laissé enfin pour mort sur le champ de bataille à l'attaque du mont Pâris, où il conduisait une colonne de grenadiers, il n'attendit pas sa guérison pour rejoindre l'armée sous Maestricht. Attaché à la division Bernadotte, il fut chargé de l'attaque du fort de Vick, et ne cessa de se distinguer dans la plupart des opérations de cette glorieuse armée de Sambre-et-Meuse, durant le cours de 1795 et 1796. Au combet de Cadenbach, il s'empara d'une pièce de canon, après avoir sabré les canonniers qui la servaient, et le 2 juillet, au passage du Rhin, il commanda l'attaque dirigée sur Bendorf, où il défit 6,000 Autrichiens, enleva les équipages et leur escorte. Ayant été grièvement blessé au passage du pont de Limbourg, le 18 du même mois, le général Jourdan le proclama chef de bataillon devant le 88° régiment. Après avoir recouvré la vue, que lui avait ôtée sa blessure, il se rendit en Franconie, où était la division Bernadotte, et prit part aux combats de Tuningen et de Naumark, ainsi qu'à la bataille de Wurtzbourg. En 1797, le chef de bataillon Maison suivit sa division à l'armée d'Italie, et prit part à toutes ses opérations jusqu'à la paix de Campo-Formio. Le 10 juillet 1799, il fut nommé adjudant-général, et attaché comme premier aide-de-camp au ministre de la guerre Bernadotte, qui le chargea peu après d'une mission à l'armée du Rhin. Lors de son arrivée à Manheim, les hussards de Szecklers inquiétant sans cesse la cavalerie française, il se mit à la tête de deux escadrons, et tombant sur les hussards à l'improviste, il en sabra une grande partie, et leur fit beaucoup de prisonniers. En 1800, l'adjudant-général Maison eut ordre de se rendre en Hollande, un corps d'Anglo-Russes venant d'y débarquer. Il y fut blessé presque mortellement en repoussant l'ennemi du village de Schout, et cette circonstance, en le forçant à rester longtemps éloigné du théâtre de la guerre, le priva sans doute d'un avancement qu'il n'obtint que plus tard. Il n'attendit pas sa guérison pour suivre son général à l'armée de l'Ouest, et après la paix d'Amiens il fut nommé commandant du département du Tanaro, où il se rendit utile en calmant l'exaspération des habitants, et en secondant bien les mesures relatives à la conscription que le Piémont fournit à l'armée française. Le général Bernadotte l'ayant rappelé près de lui à l'armée d'Hanovre, qui devint plus tard le 1er corps de la grande armée, l'adjudant-commandant Maison fit avec lui la campagne de 1805, dans laquelle il se fit remarquer, surtout à Iglau, où avec soixante-quinze hommes il prit trois cent cinquante cavaliers de Latour dragons et de Hohenlohe cuirassiers. Sur le champ de bataille d'Austerlitz, à la tête du 94° régiment, il obligea la garde noble russe à abandonner le terrain qu'elle avait gagné, et ayant reçu du général Drouet les 27° et 95° régiments, il les forma en carré, repoussa toutes les charges de la garde impériale russe, la maltraita fort, et la rejeta sur Austerlitz. Nommé général de brigade sur la fin de la campagne, il fit celle de 1806 contre la Prusse à la tête de deux régiments d'infanterie légère, et se signala, le 9 octobre, par une brillante affaire d'avant-garde contre la cavalerie prussienne, dont il fit lui-même un officier supérieur prisonnier. Ce combat, qui eut lieu peu de jours avant la bataille de Jéna, ne contribua pas peu à diminuer chez le soldat français la haute opinion qu'il avait de cette cavalerie, et ce fut sans doute son résultat le plus important. Après la journée de Jéna, le premier corps marcha sur Hall, et ce fut le général Maison qui traversa le premier la Saale pour attaquer vivement le prince de Wurtemberg, dont le corps fut presque détruit. Poussant devant lui le général Blucher, le 1er corps arriva aux portes de Lubeck: le général Maison pénétra dans la ville sous un feu terrible, fut nommé gouverneur de la place, et s'exposa beaucoup pour calmer la rage du soldat. En 1807, il fut nommé chef de l'état-major-général de son corps d'armée, et fit la campagne qui suivit jusqu'à la paix de Tilsitt. L'année suivante, il fut envoyé en Espagne, sous les ordres du maréchal Victor. Il s'y distingua le 10 novembre, à la bataille d'Espinosa-de-los-Monteros, par une manœuvre hardie qui contribua beaucoup à la victoire, lui valut des éloges de la part de l'empereur et la croix de commandant de la légion-d'honneur, le 22 du même mois. Napoléon, marchant sur Madrid, le chargea de s'emparer, aidé de la garde impériale, des environs de cette place, ce qui fut exécuté avec succès. Peu de jours après, quand l'empereur donna l'ordre d'attaquer cette ville, le général Maison eut le pied droit fracassé par une balle, ce qui l'obligea de rentrer en France. En 1809, il fut employé au 8° corps, et lorsque les Anglais vinrent menacer la Hollande, il fut envoyé au prince de Ponte-Corvo, qui avait pris le commandement d'Anvers. L'armée française ayant forcé les Anglais d'évacuer l'île de Walcheren, elle put occuper la Hollande, et le général Maison commanda successivement à Berg-op-Zoom et à Rotterdam, puis au camp d'instruction

établi à Utrecht. Lors de la campagne contre la Russie, en 1812, il commanda une brigade d'infanterie du 2e corps, et débuta par une brillante affaire d'avant-garde à Zakobowo, contre le corps d'armée russe commandé par le général Wittgenstein. A Oboyarzowo, le 1er août, marchant à pied en tête de sa colonne, il chargea l'ennemi à la baïonnette, le culbuta, et se distingua singulièrement dans cette bataille, gagnée par le maréchal Oudinot. Dix-huit jours après, à celle de Polotsk, le général Maison se couvrit de gloire, et l'empereur le nomma général de division le 21 août. Il commanda sur-le-champ celle du général Verdier, qui avait été mis hors de combat, et passa sous le commandement du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Le 18 octobre suivant, le général Wittgenstein commençait à manœuvrer sur les derrières de ce maréchal; mais le général Maison, placé à la droite, opère sur-le-champ un changement de front, soutint l'attaque des Russes, perdit une redoute, la reprit ensuite, et y établit une batterie dite de la Tuilerie. Il la défendit avec une bravoure extraordinaire contre les attaques réitérées de l'ennemi, auquel il tua plus de deux mille hommes, et empêcha ainsi le général Wittgenstein de couper la retraite à l'armée française, qui commença son mouvement le 19, après que le général Maison eut reployé la droite et brûlé le pont pour couvrir la retraite. Il fut intrépidement attaqué par l'ennemi, qui incendia Polotsk, où l'on se battit au milieu des flammes, mais qui ne put l'empêcher d'opérer son mouvement avec une précision remarquable, malgré un feu terrible de mitraille que l'armée eut à essuyer en passant la Dwina. Le général Maison la traversa le dernier, continua de soutenir la retraite de son corps d'armée, et arriva sur les bords de la Bérésina, où l'empereur lui donna des éloges mérités, et le nomma baron. Il contribua puissamment, par plusieurs belles manœuvres exécutées avec audace, à favoriser le célèbre et désastreux passage de cette rivière par les débris de la grande armée. Le corps du duc de Reggio ayant été attaqué le 28 octobre par des forces immenses, le général Maison, quoique blessé sérieusement, soutint le courage des troupes en restant à leur tête, et Napoléon crut devoir lui en témoigner sa satisfaction en lui envoyant sur-le-champ un officier pour l'en remercier. L'empereur lui confia ensuite le commandement du 2e corps, que la blessure du maréchal Oudinot laissait sans chef. Malgré les attaques journalières de l'ennemi, le général Maison manœuvra avec succès pour couvrir la retraite jusque sur la Vistule. Il laissa ensuite le 2e corps à Custrin, et se rendit en France pour se rétablir de ses blessures. Les Prussiens ayant honteusement trahi l'alliance de la France, il eut ordre, en 1813, de se rendre au 5e corps, commandé par le général Lauriston, et quoiqu'il n'eût qu'une infanterie recrutée nouvellement, il battit leur cavalerie à Moeckern, et prit peu après la ville de Halle, à la suite d'une affaire très glorieuse pour les armes françaises. Ce fut encore lui qui, à la tête du 5e corps, le jour de la célèbre bataille de Lutzen, marcha sur la ville de Leipsick, s'en empara après un combat où il fit cinq cents prisonniers, et empêcha l'ennemi de détruire les ponts établis sur l'Elster. Ayant ensuite passé l'Elbe à Torgau, il fut attaqué à l'avant-garde par toute l'armée ennemie, à Weissig et à Eichberg; il se battit toute la journée, et étant parvenu à jeter le désordre dans les bivouacs prussiens, il chargea la cavalerie à la baïonnette, et la mit en pleine déroute. Peu de jours après, à la journée de Bautzen, le général Maison, battant tout ce qu'il rencontrait, parvint à tourner l'ennemi, et eut la gloire de délivrer beaucoup de prisonniers français, en faisant prisonnières à leur tour les troupes ennemies qui les escortaient. La division du général Maison harcelant sans cesse l'arrière-garde des généraux ennemis, quoiqu'elle ne fût forte que de deux régiments, ils résolurent de l'enlever, en la faisant attaquer par six colonnes de cavalerie, qui la chargèrent impétueusement à un signal convenu. Le général Maison, au milieu de son infanterie formée en carré, repoussa toutes les charges, fit éprouver de grandes pertes aux Prussiens, et mit toute cette cavalerie en déroute, en la rejetant au-delà de Michelsdorf. Il s'empara ensuite des positions de l'ennemi sur la Bober, et le repoussa jusqu'à Golberg. Placé à l'arrière-garde, après la malheureuse journée de la Katzbach, il protégea la retraite, et revint ensuite devant Leipsick avec l'armée de Murat; il y prit position à Liebertwolkowitz, point important à conserver, et y repoussa les attaques de l'ennemi pendant plusieurs jours, particulièrement le 16, pendant la désastreuse bataille de Leipsick, où, soutenu par le général Drouot, il força l'ennemi, six fois plus fort en nombre, et soutenu de quatre-vingts pièces de canon, à reculer jusqu'au-delà de Gosss. Blessé, et culbuté sous son cheval dans cette action, le général Maison faillit être pris; il tua deux grenadiers russes de sa main, et fut heureusement secouru par son aide-de-camp, qui vint le dégager. Redoublant alors de courage, et prévoyant tous les malheurs de la France si l'on succombait dans cette bataille, le général Maison s'écria à plusieurs reprises: « Courage, Français! c'est la journée de la France, il faut vaincre ou mourir. » L'empereur le nomma grand officier de la légion-d'honneur le 28 octobre, grand'-croix de l'ordre de la Réunion le 21 novembre de la même année, puis comte d'empire, et lui confia, le 22 décembre suivant, une mission des plus difficiles, en le nommant au commandement en chef de l'armée du Nord. Il s'agissait de défendre la ligne du Rhin avec des troupes faibles en nombre comme en expérience, contre une armée formidable, sous les ordres du prince de Weimar, appuyée par le prince royal de Suède Bernadotte. L'ennemi avait passé la Meuse; la Belgique était à découvert; il fallut d'abord chercher à préserver Anvers et Berg-op-Zoom, en défendant la ligne de l'Escaut. Le général Maison, arrivé sur la fin de décembre 1813, disposa ses troupes avec tant d'habileté, qu'il fit échouer toutes les attaques partielles des Anglais, et ne leur laissa d'espoir de succès que dans des opérations en masse. Le général Roguet, ayant été attaqué par les Anglais et les Prussiens réunis, fut obligé de se retirer sur Anvers; le général Maison en sortit le 11 janvier avec quatre bataillons pour protéger ce mouvement; il manœuvra si heureusement, qu'il battit les têtes de colonnes ennemies à Rosendael, et contraignit les généraux Graham et Bulow à abandonner leurs batteries et à se réfugier, l'un dans ses premières positions, l'autre dans Breda. Le maréchal Macdonald ayant eu ordre de quitter ses positions entre le Rhin et la Meuse pour se rendre en Champagne, et le général russe Wintzingerode ayant suivi ce mouvement, toutes les mesures prises par le général Maison furent déconcertées; sa droite se trouva à découvert, et la Belgique restait sans défense. Il voulut faire occuper Liége pour arrêter la marche de l'ennemi, mais celui-ci le prévint, passa la Meuse, et fit occuper Tirlemont par le colonel Hellwig. Le général Maison fut alors obligé de ne laisser que quelques troupes à Anvers et de se porter sur Malines et Louvain. Il battit le colonel Hellwig, qui l'avait attaqué à Mons; mais n'ayant plus que quatre mille hommes, et les Russes et les Prussiens se réunissant contre lui, il fit sa retraite sur Bruxelles, et ensuite sur Tubise, obtenant journellement des avantages sur les avant-postes de l'ennemi. Obligé de se concentrer de plus en plus, il la continua sur Lille, d'où il reprit un moment l'offensive, et força l'ennemi d'évacuer Courtrai et Menin. Revenu à Lille, le général Maison conçut le hardi projet de rétablir ses communications avec Anvers, où la division Roguet était enfermée. Il part avec cinq mille hommes, fait dix-huit lieues en vingt-quatre heures, bat le colonel Hellwig à Menin, fait prisonniers deux cents hommes et leur colonel, en s'emparant de Gand, et communique enfin avec Anvers. Pendant que le général Roguet le rejoignait avec quatre mille hommes, deux cent cinquante chevaux et quatorze bouches à feu, le général Maison, en marchant sur Courtrai, où il entra après avoir détruit le corps qui en défendait l'entrée, déjoua les projets des généraux Thielmann et Walmoden, qui voulaient l'attaquer à Gand ou lui fermer la retraite sur Anvers et sur Lille. L'ennemi suivit alors ses mouvements, repoussa ses avant-postes, et voulut se déployer entre Sweveghem et Courtrai pour combattre en plaine. Le général Maison le prévint en le faisant attaquer sur trois colonnes, au moment où il

n'avoit encore que sept à huit mille hommes de débouchés. Les généraux Solignac et Barrois attaquèrent la gauche et la droite, et le général Maison, à la tête de la cavalerie et de la division Roguet serrée en masse, fondit sur le centre. Il coupa la ligne ennemie, et enleva toute l'artillerie qui étoit sur la route de Courtrai. Le général Thielmann fit les plus grands efforts pour rétablir sa ligne, mais, battu sur tous les points, il ne parvint à sauver le reste de ses troupes que par une fuite précipitée. Plus de douze cents prisonniers, soixante officiers, une quantité considérable de fusils, d'artillerie et d'équipages, fut le résultat de cette journée, d'autant plus glorieuse, qu'elle avait lieu le jour même où la trahison laissait entrer les alliés dans Paris. Le général Maison avait fait preuve de grands talents militaires pendant toute cette campagne, où il n'eut d'abord que six mille, et ensuite treize à quatorze mille hommes, pour faire tête à des armées de vingt-cinq mille hommes qui s'augmentèrent jusqu'à quatre-vingt mille. Aussi plus tard, Napoléon a dit de lui : « Ses manœuvres autour de Lille, dans la crise de 1814, avaient attiré mon attention, et l'avaient gravé dans mon esprit. » L'intention du général Maison étoit de se porter sur la capitale à marches forcées, et déjà il s'étoit dirigé sur Valenciennes pour attaquer les Saxons commandés par le général Lecocq, et continuer sa marche par Laon et Soissons, lorsqu'il apprit à Quiévrain, que l'empereur avoit abdiqué. Après avoir fait cesser une attaque commencée, il conclut, le 7 avril, un armistice illimité avec les généraux ennemis, et se rendit à Lille, d'où il fit parvenir, le 13 du même mois, son adhésion au nouveau gouvernement. La tranquillité fut troublée à Lille par l'effervescence des troupes, dont le patriotisme se révoltait à l'idée des malheurs qui devaient être la conséquence de la séparation de la France et du souverain qu'elle s'était choisi. Mais le général Maison parvint, quoique avec peine, à rétablir l'ordre dans la garnison, et le comte d'Artois ne manqua pas de lui écrire, le 19 suivant, pour le féliciter sur sa conduite. Le 1er juin 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, pair de France trois jours après, et grand cordon de la légion-d'honneur le 23 juillet. Le gouvernement de Paris lui fut confié au mois de mars de l'année suivante. Peu de jours après, Napoléon étant en marche sur Paris, le général Maison fut désigné pour commander, sous les ordres du duc de Berry, les troupes qu'on rassembloit sous les murs de la capitale pour défendre la monarchie. Cette mission ne fut pas sans danger : les troupes applaudissaient à la tentative de leur ancien souverain, et un corps d'officiers voulut retenir prisonnier le général Maison, qui n'eut que le temps de s'élancer sur le cheval d'un lancier et de s'échapper. L'empereur étant remonté sur le trône, le comte Maison, qui avait reçu plusieurs marques de confiance de la part du roi, crut devoir l'accompagner dans sa fuite précipitée en Belgique, ce qui fit prononcer sa destitution à Paris, le 7 avril. Après la seconde abdication de Napoléon, il rentra en France avec Louis XVIII, et reprit ses fonctions de gouverneur de la 1re division militaire. Nommé l'un des membres du conseil de guerre convoqué pour juger l'illustre maréchal Ney, il acquit de nouveaux droits à l'estime publique en se montrant l'un des plus empressés à se déclarer incompétent. Peu après, le 10 janvier 1816, il fut remplacé dans son gouvernement par le général Despinois, et passa à celui de la 8e division, à Marseille. Le 3 mai de la même année, il fut fait commandeur de Saint-Louis; le 31 août 1817, lors de la réorganisation de la chambre des pairs, il reçut le titre de marquis, et le 30 septembre de l'année suivante, le roi le fit grand cordon de l'ordre de Saint-Louis. Sans doute les titres et les honneurs dont la monarchie a comblé un peu vite le général Maison ne lui ont été accordés, comme à tant d'autres, que dans des vues particulières; mais la France, qui se souvient des glorieuses années qui ont précédé 1814, les regarde comme légitimement acquis par des talents militaires fort remarquables, et par vingt années passées sur les champs de bataille, où peu de soldats français ont vu plus souvent que lui leur sang couler pour la patrie. Ces faveurs n'ont point eu d'ailleurs tout l'effet que peut être on en attendoit : dans la chambre des pairs, le général Maison, toujours mu par les sentiments d'indépendance qui caractérisent les hommes honorables, s'est constamment montré dans les rangs de l'opposition toutes les fois que le gouvernement a voulu porter atteinte aux libertés nationales. Deux fils du comte Maison ont suivi la carrière militaire. L'un d'eux a été nommé lieutenant d'état-major le 29 novembre 1815.

MAISONFORT (. . . . . . marquis de LA), né dans le Berry, en 1763, étoit officier de cavalerie, avant la révolution. Il émigra, fit les campagnes de l'armée des princes, et après le licenciement, il s'établit à Brunswick, où il forma, avec Fauche-Borel, une entreprise d'imprimerie qu'il abandonna pour aller remplir à Hambourg, à Pétersbourg et à Londres diverses missions dans l'intérêt de la maison de Bourbon, et pour lesquelles il eut quelques démêlés avec son ex associé. Rentré en France, en 1800, La Maisonfort fut arrêté à Paris, par ordre du gouvernement consulaire, renfermé d'abord au Temple, et conduit à l'île d'Elbe. Il parvint à s'évader, et s'étant rendu en Russie, il s'y lia avec M. de Blacas, dont l'amitié lui a été depuis fort utile. En 1814, il arriva à Paris avec Louis XVIII, et fut aussitôt nommé maréchal-de-camp et conseiller d'état, chargé du contentieux de la maison du roi. Il suivit ce prince, en mars 1815 et revint avec lui à Paris, au mois de juillet. En septembre, il suivit à Lille le duc de Berri, qui devoit présider le collège électoral du département du Nord, et il fut nommé membre de la chambre des députés, dont il devint un des secrétaires. Il y vota d'abord avec le côté droit, qui formait la majorité, et ensuite pour le ministère. Dans le discours qu'il prononça, le 3 janvier 1816, en faveur du projet de loi d'amnistie, présenté par les ministres, on remarque le passage suivant : « On vous a parlé de la clémence d'Henri IV, sans doute pour ne pas vous rappeler la sévérité de Louis XVIII. Eh bien! cette clémence, toute admirable qu'elle puisse être, appartient autant aux événements qu'au caractère personnel de ce bon roi. Ne comparons rien : car le présent ne ressemble point au passé; n'imitons rien, car l'avenir lui ressemblera bien moins encore. Obéissons aujourd'hui comme alors aux circonstances, et ramassons les débris que le temps laisse derrière lui. Les guerres de la Ligue, les querelles des Valois et des Guises, les différences de religion avoient-elles le plus léger rapport avec la révolution? Henri IV, en rentrant dans Paris, retrouva-t-il Jacques Clément et Bussy Le Clerc? Les Seize lui demandèrent-ils des places et des honneurs? Sans doute quelques rebelles parents de toute sa cour, lui vendirent leur serment de fidélité; mais ils tenoient des places fortes, et il eût fallu les combattre. Henri IV fut généreux, mais il le fut pour des hommes qui, s'ils avaient méconnu le successeur du dernier des Valois, avoient toujours respecté, on pourroit dire honoré en lui le roi de Navarre. » Il ajouta, au sujet de l'amendement proposé par M. de Rocherolles : « Ces indemnités qu'on veut, par des sophismes, faire regarder comme des confiscations, sont conformes à la justice la plus évidente : la commission, en les proposant, n'a fait que céder à la raison. » Il se résuma ainsi : « L'amnistie datée de Saint-Ouen, le 2 mai 1814, n'a été qu'un arrangement avec des factions que l'on croyait expirantes; la déclaration de Cambrai, un ordre du jour pour frapper de terreur des révoltés sous les armes; l'ordonnance du 24 juillet, un sacrifice à la crainte de la guerre civile, au danger plus imminent encore de la guerre extérieure. Tous ces actes ont été faits sous des influences plus ou moins dangereuses, plus ou moins criminelles; tandis que le projet de loi qu'on vous présente a seul, pour la première fois, un caractère loyal qui le rend digne de vous. Émané de la bonté du roi, cher à son cœur, important à ses yeux, et présenté par un ministre qui a votre estime, il ne lui reste plus qu'à recevoir de vous aujourd'hui cette haute sanction, qui seule peut lui donner le caractère que l'Europe désire. » En janvier 1816, le marquis de La Maisonfort avait été fait conseiller-d'état en service extraordinaire (c'est-à-dire sans fonctions); à la fin de la session, il fut nommé directeur du domaine extraordi-

naire de la couronne. Plus tard, il redevint conseiller d'état effectif, et fut nommé ministre plénipotentiaire auprès du grand duc de Toscane. Revenu à Paris par congé, il retournait à son poste, lorsqu'il mourut d'apoplexie à Lyon, le 2 ou le 3 octobre 1827, âgé de soixante quatre ans. Il était membre de la légion d'honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Louis. C'était un homme de beaucoup d'esprit, et ses écrits politiques, bien qu'ils soient empreints de doctrines exagérées, sont bons à consulter. Dès sa jeunesse, le marquis de La Maisonfort s'était fait connaître par des romances, entre autres celle de *Griselidis*, les *Adieux de la présidente de Tourvel au chevalier de Valmont* et *Cécile de Volanges au chevalier d'Anceuis* (le sujet de ces deux dernières est tiré du roman des *Liaisons dangereuses*). Pendant son émigration, il fit imprimer à Brunswick, en 1798, des *Lettres sur la Mythologie* de sa composition, intercalées dans l'édition qu'il donna de celles de Demoustier. On a encore de lui: 1° *Tableau politique de l'Europe depuis la bataille de Leipzig* (18 octobre 1813) *jusqu'au 13 mars* 1814, imprimé en Allemagne et en France sans nom d'auteur; 2° et 3° (suivant Alexandre Barbier) *Etat réel de la France à la fin de* 1795, 1796, 2 vol. in-8°; 4° *Dictionnaire biographique et historique des hommes marquants de la fin du 18e siècle, et plus particulièrement de ceux qui ont figuré dans la révolution française*, Hambourg, 1800, 3 vol. in-8°; 2e édit., Breslau ou Leipsick (Paris), 1806, 4 vol. in-8°. On a donné un mauvais *abrégé* ou imitation de cet ouvrage, 1815, 2 vol. in-8°, 1816, 3 vol. — Le marquis Marius-Dubois Descours de la MAISONFORT, fils du précédent, a fait les dernières guerres dans les armées russes. Il a été nommé, en 1814, et il est encore, en 1827, colonel sous-lieutenant des gardes-du-corps du roi, compagnie de Grammont. Il est décoré des ordres de Saint-Louis, de la légion-d'honneur, de Malte, de Saint-Lazarre et de Notre-dame du Mont-Carmel.

MAISONNEUVE (Louis-Jean-Baptiste-Simonnet de) auteur dramatique, né à Saint-Cloud, vers la fin de 1759, ne paraissait point appelé par son état aux hautes conceptions de la tragédie. Il était marchand mercier. Mais sa femme tenait sa boutique, et lui laissait tout le temps de se livrer au commerce des muses. Maisonneuve n'avait, dit-on, que vingt ans lorsqu'il composa sa tragédie de *Roxelane et Mustapha*, en cinq actes. Modeste et peu fait aux intrigues des coulisses, il se laissa devancer par Champfort, qui fit jouer sa tragédie de *Mustapha et Zéangir*, en 1777. Celle de Maisonneuve était reçue depuis quinze ans, et il avait renoncé à l'espoir de la voir représenter, lorsqu'il apprit qu'elle était à l'étude. Craignant alors le jugement du parterre, il voulut la retirer, mais elle fut jouée malgré lui, le 5 juin 1785, avec le plus grand succès. Elle eut vingt représentations très suivies; la reine y assista, et adressa les éloges les plus flatteurs à l'auteur, étonné de son triomphe. Supérieure à la tragédie de Champfort pour la conception du plan, l'intérêt des situations, la peinture des caractères, la conduite de l'action, elle ne parait lui céder que pour le style, et il est même difficile de décider la question, puisque Maisonneuve, par excès de modestie, n'a fait imprimer aucun de ses ouvrages dramatiques. Si sa *Roxelane* eut moins de vogue à la reprise, en 1791, en raison des circonstances, il est probable que le *Mustapha* de Champfort aurait été plus froidement accueilli. Maisonneuve avait donné, en 1788, une seconde tragédie: *Odmar et Zulma*, sujet d'invention, qui fut bien accueilli, malgré quelque ressemblance des caractères avec ceux des principaux personnages d'*Alzire*, mais qui n'est pas resté au répertoire. *Le faux insouciant* comédie en 5 actes, en vers, jouée en 1792, est la dernière pièce que l'auteur ait donnée au théâtre. Suivant la *Biographie universelle*, les représentations en furent interrompues par la révolution du 10 août, mais la *Biographie Arnault* dit qu'elle n'alla pas jusqu'à la fin. Il est assez vraisemblable en effet que Maisonneuve, ne connaissant pas le monde, ait été peu propre au genre de la comédie. Simple dans ses mœurs, il se condamna à l'obscurité dès les premiers orages de la révolution. Un penchant naturel pour la satire lui inspira un grand nombre de vers qui faisaient autant d'honneur à son cœur qu'à son esprit, et qui portaient plus sur les choses que sur les hommes; il se contentait de les lire à ses amis, sans les publier. Il est mort à Paris, le 23 février 1819, après avoir supporté avec une parfaite résignation les douleurs aiguës dont il était attaqué depuis quelques années. On trouve une *Notice* sur cet écrivain dans le 31e numéro du *Conservateur*. Les seuls ouvrages qu'il ait fait imprimer sont: 1° *Le droit de main-morte aboli dans les domaines du roi*, poëme, 1781, in-8°; 2° *Lettre d'Adélaïde de Lussan au comte de Comminges*, héroïde, 1791, in 8°. Il fut éditeur de la *Nouvelle Bibliothèque de campagne*, 1777, 24 vol. in-12; et coopéra à l'*Almanach parisien*, 1784 et années suivantes. Il avait fourni plusieurs pièces de vers à l'*Almanach des Muses*. En 1807, il envoya au concours de poésie ouvert par l'institut, et dont le sujet était *le Voyageur*, un poëme dont on ne fit aucune mention: il l'avait écrit sous la forme satirique.

MAISSIAT (Michel), chef d'escadron au corps royal des ingénieurs géographes militaires, chevalier des ordres de Saint-Louis, de la légion d'honneur et de l'ordre de Dannebrogue de Danemarck, professeur de topographie à l'école d'application du corps royal d'état-major et des pages du roi, naquit à Nantua (Ain), le 19 septembre 1770, et mourut à Paris, le 4 août 1822. Lorsque les bataillons de volontaires s'organisèrent, en 1792, le jeune Maissiat fut nommé lieutenant dans le 3e bataillon du département de l'Ain, qui fut d'abord envoyé à l'armée des Alpes, ensuite à l'armée du Rhin, puis incorporé dans la 4e demi-brigade d'infanterie légère. Maissiat fit avec ce corps les campagnes de 1792, 93 et 94, et eut occasion de se distinguer dans les lignes de Lauterbourg, lors de la retraite de l'armée. Désigné plusieurs fois par ses chefs pour reconnaître les positions de l'ennemi, il s'en acquitta avec talent, et eut bientôt l'occasion de se faire remarquer lorsqu'on l'adjoignit à l'adjudant général Tonnet, chargé en chef des reconnaissances militaires à l'armée de Rhin-et-Moselle. Ce fut après s'être distingué aux travaux topographiques des montagnes du Palatinat, pendant les siéges de Mayence et de la tête de pont de Manheim, et aux levés de la carte du Mont Tonnerre et de Kaiser-Lautern, que Maissiat reçut une commission d'ingénieur géographe militaire. Il fit, en cette qualité, dans la même armée, les campagnes de 1795 et 1796, où les ingénieurs géographes rendirent de si grands services. Pendant la paix du traité de Campo Formio, il fut employé à des opérations géodésiques sur les deux rives du Rhin. Il fit ensuite la campagne de 1800 à l'armée d'Allemagne, et rentra en France après la bataille de Hohenlinden. Ce fut sa dernière campagne militaire, et il ne s'occupa plus que de travaux topographiques permanents; il se fit particulièrement remarquer dans ceux relatifs aux quatre départements réunis du Mont-Tonnerre, de la Serre, du Rhin-et-Moselle et de la Roër, l'une des plus importantes conquêtes que les armées françaises avaient faites depuis le commencement de la guerre de la révolution. Maissiat a publié: 1° *Tables portatives de projections et de verticales, pour avoir la réduction des côtés inclinés à l'horizon, et la hauteur ou l'abaissement d'un point relativement à un autre*, Aix la Chapelle, 1806; 2° *Mémoire sur quelques changements faits à la boussole et au rapporteur, suivi de la description d'un nouvel instrument nommé grammomètre, servant à disposer, sur les plans et cartes, les hauteurs et l'inclinaison des écritures, et à diviser, sans compas, les lignes droites*, Paris, 1812, in 8°; 3° *Tables des projections des lignes de plus grande pente ou longueurs des hachures, calculées pour exprimer, dans les levés topographiques, le relief des montagnes suivant la rapidité des pentes*, Paris, 1819, 2e édition, 1822, in-8°; 4° *Notice sur une nouvelle échelle destinée à relever, sur les plans et cartes topographiques, la mesure des inclinaisons des pentes*, Paris, 1821; 5° *Etudes gravées de cartes-minutes*; 6° *Etudes lithographiées de topographie et de montagnes dans les environs de Clostercamp, de Limbourg, de Duisbourg, dans les Vosges, etc.*; 7° *Plan en relief en plâtre du Mont-Tonnerre*; 8° *Plan en relief en plâtre de la position du couvent des capucins dans le golfe de la Spezzia.*

MAISTRE (le comte Joseph de), né à Chambéry en Piémont le 1er avril 1753. Sa famille était originaire du Languedoc, et elle avait cherché dans cette transplan-

tation un remède à des malheurs de fortune; son père était président au sénat de Savoie. M. Joseph de Maistre ayant reçu une éducation propre à développer en lui les talents dont la nature lui avait donné le germe, parvint lui-même rapidement dans la carrière des emplois publics, à une époque où la cour de Sardaigne possédait bien peu d'hommes capables. Il entra dans la magistrature en 1775, et prit place d'abord parmi les gens du roi près le sénat de Chambéry; il publia dès cette époque quelques écrits où l'on remarque le pressentiment de la révolution française et la haine de ses principes : il devint sénateur en 1787. Il émigra, lorsqu'en 1793 les Français envahirent le Piémont. En 1799, il fut nommé régent de la grande-chancellerie de Sardaigne, et suivit son souverain dans cette île; en 1803, il fut envoyé à Saint-Pétersbourg en qualité de ministre plénipotentiaire, et il a résidé dix ans de suite dans cette capitale. Il s'y était lié avec les jésuites, et l'on a remarqué qu'il fut rappelé de son ambassade à l'époque où ces religieux furent chassés de la Russie; il s'embarque en 1817 sur un des bâtiments de l'escadre russe envoyée en France pour ramener des troupes, et il s'arrête quelque temps à Paris, où il resserre ses liaisons avec les écrivains les plus distingués du parti aristocratique et religieux. A son retour en Piémont, le roi de Sardaigne nomme M. de Maistre ministre d'état, et lui confie la régence de la grande-chancellerie des états de terre ferme; il était en outre chevalier grand'croix des ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, et membre de l'académie des sciences de Turin. La santé de M. de Maistre commença à s'altérer d'une manière sensible vers 1820. Dans les derniers jours de cette année, il écrivait à M. de Marcellus : « Je sens que ma santé et mon esprit s'affaiblissent tous « les jours. *Hic jacet!* voilà bientôt tout ce qui va me « rester de tous les biens de ce monde. *Je finis avec* « *l'Europe* : c'est s'en aller en bonne compagnie. » Il mourut âgé de près de soixante-huit ans, le 26 février 1821. M. de Maistre a beaucoup écrit, du moins pour un gentilhomme qui faisait profession de juger la littérature avec une sorte de dédain, et cette renommée qu'il semblait mépriser, ne l'a certainement pas fui, car son nom est aujourd'hui très populaire. Cependant, quoiqu'il ait laissé dans tous ses ouvrages l'empreinte d'un talent plein de verve et d'un esprit singulièrement original, on peut croire que son nom eût retenti d'une manière bien moins pompeuse s'il ne s'était pas constitué le coryphée du parti qui aspire à la reconstruction de l'ancienne catholicité papale en Europe. L'ouvrage dans lequel M. de Maistre a établi son système avec une hardiesse de vues, et très souvent une bizarrerie d'idées qui lui impriment un cachet tout particulier, a pour titre, *du Pape*. Il renferme des propositions qui sont en quelque sorte l'élixir du fanatisme théocratique, et qui paraissent d'ailleurs peu dignes d'un homme d'autant d'esprit que M. le comte de Maistre. Par exemple, suivant lui, la légitimité divine de la mission des papes est également prouvée par leurs vertus et leurs forfaits. Dans ce système, un Jean XXII, un Alexandre VI, enfin les hommes les plus souillés de crimes qui aient porté la thiare, fournissent à l'auteur la matière de ses arguments les plus victorieux, « car, dit-il, n'est-ce pas « un vrai miracle qu'entre de telles mains l'édifice ca- « tholique n'ait pas péri! » De même qu'il ne voit de salut pour tous les trônes de l'Europe que dans le retour à *l'unité*, et à l'obédience ou joug de la chaire de Saint-Pierre; M. de Maistre ne voit de garantie de prospérité personnelle pour les princes que dans leur dévouement à la cour de Rome. Ainsi il pousse la folie, nous serions tentés d'écrire la *plaisanterie*, jusqu'à soutenir que les rois les plus fidèles à Rome ont vécu beaucoup plus longtemps que les autres. Mais il a oublié, dans cette supputation, le nom de tous ceux dont l'histoire dément son assertion; comme cet infortuné dom Sébastien de Portugal, qui périt à vingt-deux ans sous le sabre des Maures, bien qu'il prît le titre de serviteur *très dévoué* de sa sainteté, et bien que son épée et son chapeau eussent été envoyés de Rome, bénits par le pape. Enfin, M. de Maistre veut que toutes les couronnes relèvent de la thiare; que tous les princes ne soient que des délégués du saint siège révocables à volonté, et il pousse l'imprudence jusqu'à tracer le modèle de la requête en déchéance, que les peuples, suivant lui, sont en droit de présenter au saint père contre leur souverain, en cas de danger pour les doctrines catholiques. On voit où pourrait conduire un tel système, si ceux qui veulent limiter constitutionnellement la prérogative des rois étaient aussi hypocrites que ceux qui se portent pour défenseurs du pouvoir absolu. Un livre tel que celui *du Pape* ne pouvait pas donner lieu à des jugements modérés. Les uns l'ont vanté comme un code admirable de vérités politiques du premier ordre, et les autres l'ont repoussé comme un tissu de téméraires folies. Ce qu'il y a eu de singulier dans les efforts de M. de Maistre pour rajeunir des théories politiques si complètement en opposition avec l'esprit du siècle, c'est qu'il était convaincu de leur profonde inutilité. Ainsi, il combattait la révolution et la philosophie avec la certitude de leur commun triomphe. Cette lutte de deux convictions contraires, l'une émanée de principes adoptés *à priori*, et l'autre résultant de la nécessité des faits, pourrait expliquer les inconséquences et les hasardeuses boutades qui étonnent dans son livre. Il était persuadé qu'une dissolution politique très prochaine menaçait la chrétienté. On conçoit qu'une vue aussi absolue et aussi effrayante, de l'avenir de l'Europe, avait dû jeter sur tous les écrits de l'auteur une teinte généralement sombre et misanthropique. Ce caractère était déjà très sensible dans le premier ouvrage par lequel l'auteur commença sa réputation, les *Considérations sur la France*. Il faut placer après cet ouvrage, dans l'ordre de l'importance et du succès, *les Soirées de Saint-Pétersbourg*, ouvrage posthume, qui a paru en 1822 par les soins de M. de Saint-Victor. C'est là que se trouve ce portrait de Voltaire, où tous les traits du modèle ont été exagérés avec une affreuse énergie de pinceau. Mais c'est la haine qui a conduit ce pinceau : on trouve Satan sous cette charge odieuse, et non pas Voltaire avec ces inspirations tour à tour violentes et généreuses, qui dérivaient de l'excessive mobilité de ses organes. Il a publié : 1° *Eloge de Victor-Amédée III*, Lyon, 1775 : l'auteur n'avait que vingt-deux ans quand il le composa; 2° *Discours prononcé par les gens du roi, à la rentrée du sénat de Savoie*, 1784; 3° *Lettres* (deux) *d'un royaliste savoisien à ses compatriotes*, 1793, in-8° : 4° *Adresses de quelques parents des militaires savoisiens à la nation française*, 1796 : M. de Maistre combat fortement l'application des lois françaises sur l'émigration aux sujets du roi de Sardaigne, qui, passant d'une province dans une autre de ses états, n'avaient pas quitté le sol de la patrie; 5° *Jean-Claude Tétu, maire de Montagnole*, 1795, in-8° : c'est une brochure politique sur les affaires du temps; 6° *Considérations sur la France*, Londres (Lausanne), 1796, in-8°, 2e édit., Londres (Bâle), 1797, in-8°. On trouve en tête un avertissement des éditeurs, qui est de Mallet Dupan, et que M. de Maistre improuvait. Cette édition était la 2e avouée par l'auteur, mais il paraît qu'on en avait fait plusieurs contrefaçons clandestines à Paris, à Lyon et en Suisse. Nouvelle édit., Paris, 1814, in-8°. Cette édition, qu'on indique comme *conforme* à la 2e, ne renferme cependant ni le chapitre XI, ni le *postscriptum*. Nouvelle édit., la seule revue et corrigée par l'auteur, Paris, 1822, in-8°. Elle a été donnée par M. Barbier, d'après un exemplaire de celle de Bâle, corrigé de la main de l'auteur. 7° *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et autres institutions humaines*, Pétersbourg, 1810, in-8°, Paris, 1814, in-8°; Paris, 1821, in-8°, *avec les Considérations*. L'auteur prétend établir que la puissance divine est la source de toute autorité sur la terre, et que les constitutions écrites ne sauraient être fondées par les hommes. 8° *Sur les délais de la justice divine dans la punition des coupables*, trad. du grec de Plutarque, avec des notes, Lyon, 1816, in-8°. M. de Maistre considère, dans cet ouvrage, la Providence plus sous le rapport des châtiments, que de la clémence. 9° *du Pape, par l'auteur des Considérations sur la France*, Lyon, 1819, 2 vol. in-8°, 2e édit. augmentée et corrigée par l'auteur, 1821, 2 vol. in-8°. L'abbé Baston a publié une très bonne réfutation de ce livre, sous ce titre : *Réclamation pour l'église de France*, et

pour la vérité, suite de l'ouvrage de M. de Maistre, intitulé : du Pape et de sa suite, Lyon, 1821, in-8° ; 10° *De l'église gallicane dans ses rapports avec le souverain pontife, pour servir de suite à l'ouvrage intitulé* : du Pape, *par l'auteur des Considérations sur la France*, Paris, 1821, in-8°, Lyon, 2e edit. in-8° : ouvrage posthume. Le livre second, qui parle de la déclaration de 1688, a été à peu près désavoué par les ultramontains mêmes. 11° *Les Soirées de Saint-Pétersbourg*, ou *Entretiens*, Paris, 1821, 2 vol. in-8°. Ce livre, publié par M. de Saint-Victor, n'a paru que quelques jours après la mort de M. de Maistre. On y retrouve au plus haut degré ses défauts et ses qualités ; une morale pure, religieuse et sévère, l'amour de l'ordre et de la justice ; une logique forte, ingénieuse et subtile ; de l'élévation dans la pensée, et de l'énergie dans l'expression. D'un autre côté, cet ordre souverain, cette justice invariable que l'auteur veut établir sur la terre, n'a d'autre mobile, selon lui, qu'un Dieu terrible et vengeur, dont le bourreau est le principal ministre. Il prêche la morale avec aigreur et la justice avec colère ; sa logique est fréquemment bizarre et sophistique, son style est aigre et intolérant comme sa pensée. On assure que M. de Maistre a laissé en manuscrit, un *Traité contre la philosophie de Bacon*.

MAISTRE (le comte XAVIER de), frère du précédent, général-major au service de Russie, naquit à Chambéri, en 1764. Après avoir fait de bonnes études, il embrassa la profession militaire, et servit d'abord en qualité d'officier dans un régiment d'infanterie de la marine sarde. S'étant ensuite attaché au feld maréchal Suwarow, avec lequel il fit la guerre en Italie contre les Français, il le suivit en Russie, y prit du service, et s'établit à Saint-Pétersbourg, où il réside encore en ce moment. M. de Maistre, issu d'une famille originaire de France, n'a jamais vu le pays de ses ancêtres, et pourtant il écrit dans notre langue avec une pureté et une élégance remarquables. Son *Voyage autour de ma chambre*, publié en 1794, l'a fait comparer à Sterne. Cette comparaison, juste à quelques égards, ne nous paraît pas tout-à-fait exacte. L'un et l'autre ont pris, il est vrai, pour thème de leurs écrits, les caprices et les bizarreries du cœur humain ; mais la philosophie de M. de Maistre, toujours gaie, toujours douce, n'a jamais ce ton d'amertume qui caractérise presque constamment celle de l'auteur anglais ; M. de Maistre rit de nos travers avec franchise et une sorte de bonhomie, tandis qu'on remarque dans le rire de Sterne quelque chose de mordant et de satirique que nos voisins appellent *humour*, et qui décèle l'idée peu favorable, pour ne pas dire le mépris, que cet auteur a de la nature humaine. On ne peut nier d'ailleurs que M. de Maistre n'ait porté encore plus loin que Sterne l'analyse des diverses sensations de l'âme, sensations dont il a reproduit, avec autant de charme que de vérité, l'extrême mobilité et les nuances presque insaisissables. Il est impossible d'exciter plus vivement la sensibilité de ses lecteurs que ne l'a fait l'auteur dans *le Lépreux de la cité d'Aost*, où il a peint, avec les couleurs les plus vives et les plus originales, le muet désespoir d'un malheureux que la plus cruelle des maladies expose aux dégoûts des autres hommes. En plaçant auprès de lui une parente, une sœur dont il a seulement la consolation d'entendre la voix sans pouvoir jouir de la vue, parce qu'atteinte, à un moindre degré, du fléau dont il est frappé, son approche pourrait la priver elle-même de tout espoir de guérison, M. de Maistre a beaucoup accru la pitié que cet infortuné inspire ; et l'on ne s'attendrit pas seulement sur sa situation actuelle, mais sur celle encore plus horrible où la perte de cette unique amie va le plonger. Dans *la jeune Sibérienne*, sujet déjà traité avec beaucoup de bonheur par une de nos romancières les plus célèbres, madame Cottin, M. de Maistre raconte, avec une supériorité incontestable, l'histoire simple et touchante d'une jeune fille qui, mue par le seul sentiment de l'amour filial, traverse, dans l'isolement et sans le moindre secours, les déserts de la Sibérie, pour aller à Saint-Pétersbourg demander la grâce de son père. Ce sujet lui a paru assez grand par lui-même sans y mêler une intrigue amoureuse, qui ne pouvait que lui ôter de son élévation en altérant la vérité d'un tel dévouement. On doit à M. de Maistre : 1° *Voyage autour de ma chambre*, par M. X… A. O. A. S. D. S. M. S. (ancien officier au service de sa majesté sarde) Turin, 1794, in-18. Paris, 1796, Hambourg, 1796, in-18 ; nouvelle édition suivie du *Lépreux de la cité d'Aost* (avec une préface par le comte Joseph de Maistre, frère de l'auteur), Saint-Pétersbourg, 1812, in-12 ; nouvelles éditions des deux ouvrages (avec les notes du comte de Maistre sur le *Voyage*, *etc.*) publiées par M. Barbier, Paris, 1817, 1821, 1825, in-18 ; 2° *le Lépreux de la cité d'Aost*, Paris, 1817, in-12 ; nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par madame O. C. (Cottin), Paris, 1824, in-8° : c'est à tort que sur le titre de cette édition l'ouvrage est attribué au comte Joseph de Maistre ; 3° *Œuvres de M. le comte Xavier de Maistre* (publiées avec trois avertissements par M. Valery), Paris, 1825, 3 vol. in-18 : elles contiennent, outre les ouvrages dont nous avons déjà parlé : 1° *Expédition nocturne autour de ma chambre* ; 2° *les Prisonniers du Caucase* ; 3° *la jeune Sibérienne*.

MAITLAND (sir THOMAS), officier-général anglais, d'une famille illustre, embrassa de bonne heure la carrière militaire, et servit avec distinction, en 1789 et 1790, dans l'Inde, contre Tipoo Saïb, sous le général Abercrombie. Il monta rapidement de grade en grade, et parvint en peu d'années à celui de major-général. Chargé du commandement des troupes anglaises qui tentèrent de s'emparer de Saint-Domingue en 1797, et n'ayant pu se rendre maître de la colonie, défendue par les nègres, commandés par Louverture, il voulut profiter de la mésintelligence qui commençait à régner alors entre ce chef noir et le gouvernement de la métropole, pour le déterminer à se détacher entièrement de la France. Il n'épargna aucune séduction pour le décider, et alla jusqu'à lui proposer de le faire roi d'Haïti, s'il voulait signer un traité de commerce exclusif en faveur de l'Angleterre. Mais Toussaint Louverture, ne voulant pas devoir son élévation à d'autres qu'à lui-même, rejeta les offres du général Maitland. De retour en Angleterre, il fut envoyé, en 1800, sur les côtes de Normandie pour reconnaître quelle était sur ce point la véritable force des chouans, qui continuaient d'y guerroyer pour le rétablissement de la monarchie. Cette mission ne produisit aucun résultat, mais elle fournit une occasion au général Maitland de montrer à son gouvernement qu'il était aussi propre aux négociations qu'au commandement. En 1805, nommé gouverneur de Ceylan, il s'y montra administrateur habile, et introduisit des réformes utiles dans le gouvernement de cette importante colonie, qu'il laissa en 1809 dans un état très prospère. Il revint alors en Angleterre et obtint, en 1811, le commandement du 1er régiment d'infanterie. En 1813, après avoir rempli des missions secrètes en Sicile et à Malte, le prince régent le nomma gouverneur de cette île. Pendant le séjour qu'il y fit, le général Maitland s'occupa sans relâche à étudier le caractère, non-seulement des Maltais, mais encore des habitants des îles ioniennes ; et son gouvernement, convaincu que personne n'était plus en état d'organiser ces nouvelles possessions insulaires, lui confia cette importante mission en 1815. Sir T. Maitland alla d'abord à Corfou, afin de bien connaître l'état moral de ces peuples qui, ayant en si peu d'années changé deux fois de maîtres, étaient fort inquiets sur le sort qu'on leur préparait. Après avoir recueilli d'amples informations, il se rendit à Londres en 1816, et y concerta avec le ministère un plan de constitution pour la république des Sept-Iles ioniennes, qui fut adopté, et proclamé à la satisfaction générale des habitants. En 1817, le général arriva à Corfou, après s'être arrêté quelque temps à Paris et à Vienne, et fut nommé chef du pouvoir exécutif des Sept-Iles, avec le titre de *lord haut commissaire*. Quoiqu'il ait rempli ce poste important à la satisfaction de son gouvernement, il est certain qu'il déplut aux habitants par son caractère hautain, son excessive rigueur, et surtout par la partialité révoltante qu'il ne cessa de montrer pour ses compatriotes, dont les mœurs et les habitudes sont diamétralement opposées à celles des Ioniens. Ces peuples se rappellent toujours la douceur du régime français, et regrettent une domination qui, même pendant les malheurs insépa-

rables de l'état de guerre, leur paraissait bien plus douce que celle des Anglais, au sein de la paix et au milieu de tous les avantages d'une navigation libre et active. C'est ici que nous allons avoir à rapporter l'acte le plus inique peut-être dont se soit jamais souillée la politique anglaise : acte qui couvrira éternellement d'une ineffaçable infamie, et le cabinet de Saint-James qui l'ordonna, et l'agent qui s'en rendit l'exécuteur. En 1813, par suite des revers que nos armées avaient essuyés en Russie, les Français renfermés dans Parga, attaqués par Ali, dont ils vainquirent les nombreux séides, puis trahis par les Parganiotes mêmes, qu'ils avaient préservés de la fureur du pacha, s'étaient vus forcés d'abandonner la ville aux Anglais. En se jetant entre les bras de la Grande-Bretagne, les Parganiotes en avaient reçu l'assurance qu'ils partageraient le sort des Sept-Iles, et lorsqu'en décembre 1816 lord Thomas Maitland remplaça dans le commandement de la ville le général Campbell, de qui ils tenaient cette promesse, ils en sollicitèrent la confirmation de ce nouveau chef, dans les termes les plus soumis et les plus flatteurs pour l'Angleterre, qu'ils appelaient dans leur supplique la première nation du monde. Mais ce fut vainement qu'ils essayèrent de conjurer par ce langage adulateur les dangers qui les menaçaient, et le temps n'était pas éloigné où les malheureux habitants de Parga allaient expier bien cruellement la faute qu'ils avaient commise en abandonnant le petit nombre de braves français qui avaient si courageusement versé leur sang pour leur défense. Le gouvernement anglais, jaloux de l'extension qu'avait prise la marine grecque, résolut pour concourir à son abaissement, de rendre Parga au féroce Ali, qui la convoitait pour se baigner dans le sang de ses habitants. Cette transaction horrible, et sans exemple dans la diplomatie européenne, n'avait pas seulement pour résultat de faire passer un peuple d'un joug sous un autre, c'était mettre les infortunés Parganiotes dans l'alternative ou de se voir égorger par les séides d'Ali ou de leur céder leurs habitations avec leur sol natal. Mais aucune considération n'arrêta le lord haut commissaire, et ce fut au milieu de la joie d'un festin, qu'il signa avec Ali le marché où se trouvait stipulée la vente de la population chrétienne. Parga fut livrée moyennant 150,000 livres sterling, prix réglé par des commissaires qui avaient été chargés d'estimer le territoire de la ville. Une proclamation de lord Maitland annonça à ses malheureux habitants qu'ils eussent à sortir de son enceinte le 10 mai 1816. Nous ne retracerons point les inexprimables douleurs des exilés de Parga si odieusement abandonnés par le gouvernement anglais après s'être hautement, et à la face de toutes les nations, déclaré leur protecteur ; mais nous ne devons pas taire que conservant une noble fierté dans leur profonde infortune, ils refusèrent l'indemnité qui leur fut offerte par lord Maitland pour prix de leurs foyers et du sang de leurs frères. Une chanson grecque intitulée : *le dernier soupir des Parganiotes*, rend en termes énergiques la juste haine que cette population malheureuse a conçue contre cet agent de l'Angleterre. Nous allons en citer une strophe :

« Dieu vengeur, saisis le tonnerre,
» Sur Maitland lance tes carreaux ;
» Son aspect a souillé la terre,
» Écrase l'auteur de nos maux !
» Adieu vallons, adieu montagnes,
» Coteaux fleuris, bosquets ombreux,
» Verts orangers, fraîches campagnes :
» Adieu pour jamais, bords heureux.

Le mécontentement des insulaires redoubla à l'époque de la révolution de la Grèce, à laquelle ils tenaient par tant de liens : la conduite du gouvernement anglais envers les Hellènes révolta les peuples des îles ioniennes, car non-seulement le haut commissaire les empêcha de secourir leurs frères menacés des cruelles vengeances des Turcs, mais facilita à ces féroces oppresseurs tous les moyens de poursuivre la guerre contre les Grecs. Les ports de Corfou et de Zante, ouverts aux vaisseaux de la Porte, furent impitoyablement fermés à ceux des insurgés, et l'on vit plus d'une fois de malheureux Hellènes fuyant le fer assassin des Turcs, repoussés par les Anglais, du sol où ils croyaient trouver un abri. Le ministère britannique voyant que, malgré l'abandon où toutes les puissances européennes laissaient les Grecs, et les secours que plusieurs d'entre elles accordaient à leurs ennemis, les premiers avaient, par un courage héroïque, soutenu une lutte inégale avec succès, commença à changer de système, et le lord haut commissaire reçut l'ordre d'observer la neutralité la plus stricte entre les deux parties belligérantes. Depuis cette époque, le général Maitland s'est montré plus équitable envers les Hellènes ; mais le gouvernement, bien convaincu des préventions qui s'étaient élevées contre ce fonctionnaire, jugea à propos de lui donner un successeur, et choisit sir Frederick Adam pour le remplacer. Le nouveau commandant en chef et lord haut commissaire des îles ioniennes fut installé au mois d'avril 1824, et son prédécesseur retourna en Angleterre.

MAITLAND (le capitaine) commandait *le Bellerophon*, vaisseau de ligne anglais, dans la rade des Basques, en 1815, lorsque, le 14 juillet, le duc de Rovigo, les généraux Lallemant et le comte de Las Cases se rendirent à son bord à l'effet d'obtenir pour Napoléon et sa suite la liberté de se rendre en Amérique. On assure que le capitaine Maitland refusa péremptoirement, et qu'il se prépara à s'opposer de vive force à toute tentative de départ de l'ex-empereur. Cependant, craignant l'apparition d'une escadre française qui aurait pu forcer le passage, ou la faiblesse des forces navales britanniques sur ce point, et ayant aperçu, le 16, à la pointe du jour, un brick et un schooner qui sortaient de l'île d'Aix, il se décida à recevoir Napoléon à son bord, et dépêcha sur-le-champ des chaloupes qui le ramenèrent accompagné des généraux Bertrand, Montholon et du duc de Rovigo. Le brave marin anglais ne soupçonna certainement point l'infâme traitement que le gouvernement anglais réservait à l'illustre personnage qui avait cru trouver un asile sous le pavillon d'un ancien ennemi, sur la générosité duquel Napoléon s'est si cruellement trompé. Bonaparte prouva en cette occasion qu'il n'avait jamais connu à fond le caractère du gouvernement britannique ; malheureusement la plupart des personnes qui l'entouraient n'étaient guère plus éclairées à cet égard. Madame Bertrand, née anglaise, dut éprouver des regrets bien cuisants, pour avoir si légèrement compté sur la magnanimité des ministres britanniques, qu'elle eut la simplicité de croire doués des nobles qualités qui distinguent en général le peuple anglais et les officiers de marine en particulier. Le capitaine Maitland, chargé de conduire l'ex-empereur à l'île de Sainte-Hélène, fit tout ce qui était en son pouvoir pour adoucir les peines de son prisonnier ; il lui témoigna les plus grands égards, et pendant toute la traversée il n'épargna rien pour se rendre agréable à Napoléon, qui conçut pour lui la plus haute estime. Le biographe éprouve une vive satisfaction lorsque, dans un trait de l'histoire contemporaine si déshonorant pour l'Angleterre, il peut donner de justes éloges à ceux des Anglais qui ont cherché à réparer, autant qu'il était en eux, les torts ineffaçables de leur gouvernement.

MAKRIS (Démétrius), né dans l'Étolie, fut tour-à-tour berger et klephte avant la révolution de la Grèce. En 1821, il s'était déjà acquis une grande réputation de bravoure par son audace à enlever les convois de l'armée turque qui tenait Ali-Pacha bloqué dans son château de Janina. A la fin de la même année, il était commandant de la province et de la place de Missolonghi. Au mois de septembre 1822, après que le président Mavrocordato eut été obligé d'évacuer l'Épire, à la suite de la funeste affaire de Péta, Makris se trouva assiégé avec lui dans Missolonghi, par Omer Brionès pacha. Le général turc donna l'assaut à la place dans la nuit de Noël ; et Makris, qui s'était chargé de défendre en personne la partie des remparts la plus exposée, y soutint avec une vigueur extraordinaire le choc de la majeure partie des forces ennemies. Les Musulmans furent repoussés avec une perte telle, qu'ils se virent immédiatement obligés de lever le siége, abandonnant aux Grecs tous leurs bagages et leur artillerie. Makris les poursuivit avec ardeur, et rendit leur retraite

extrêmement difficultueuse. Il continua à se distinguer jusqu'en 1824, par plusieurs actes de bravoure, et déploya toutes les ressources d'un partisan consommé à Lidoriki, qu'il défendit sous les ordres de Mavrocordato, et où il empêcha la jonction d'Omer pacha avec le séraskier Dervich pacha, qui plus tard fut battu par les troupes combinées de Tzavellas et autres chefs de la Grèce occidentale. En 1825, il s'enferma de nouveau dans Missolonghi, participa d'une manière remarquable à l'héroïque défense de cette place, et fut un des chefs qui parvinrent heureusement à se faire jour au travers de l'armée ottomane. Depuis lors, Makris n'a cessé de combattre les ennemis de sa patrie, sans toutefois abandonner la province qui l'a vu naître, bien qu'elle soit de toutes parts occupée par les Turcs. Retiré dans les escarpements du Zigos, il veille sur les défilés de ses montagnes, et fréquemment il y offre de sanglants holocaustes aux mânes des victimes de Missolonghi. Au reste, quoiqu'il ait été un des premiers stratarques ou généraux nommés par le gouvernement grec, son esprit est encore plus inculte que son extérieur, qui annonce l'irrésolution et la stupidité.

MAKRIIANNI (N.), général grec, né aux environs de Lidoriki, dans la Hellade occidentale, était chef d'Armatolis, avant l'insurrection de sa patrie. Lorsque les Grecs prirent les armes, il fut fait kiliarque, et devint lieutenant du général Dimo-Scaltza, commandant de la province de Lidoriki. Il se signala dès lors contre les Turcs qui occupaient Lépante, et s'acquit, jusque chez les ennemis, une réputation de droiture et d'humanité extrêmement rare dans ces contrées. Lors du débarquement d'Ibrahim-Pacha en Morée, il passa avec Dimo Scaltza dans cette presqu'île, et alla de suite s'enfermer dans Navarin. La malheureuse issue du combat de Sphactérie ayant obligé cette forteresse à capituler, Makriïanni se rendit avec sa troupe à Napoli de Romanie, et, sous les ordres de Démétrius Ypsilanti, alla défendre la position des Moulins contre les Arabes. C'est de cette époque surtout que date la célébrité du brave Macriïanni. Emporté par son ardeur, il sort des retranchements, s'élance le sabre à la main sur les Egyptiens, en tue plusieurs de sa main, met les autres en fuite, et ne s'arrête qu'au moment où une balle vient lui fracasser le poignet droit. Conduit à bord de la frégate *la Syrène*, il y trouva les soins qu'exigeait sa position, et les égards que méritait sa bravoure; enfin, l'amiral de Rigny le fit transporter avec honneur jusqu'à Napoli. Mais le premier titre du général Makriïanni à l'estime publique, est d'avoir été, parmi les chefs irréguliers de la Grèce, le premier et le plus ardent à favoriser de son exemple et de son influence les projets d'organisation du colonel Fabvier. Il le suivit à Athènes, et sa présence dans cette place contribua puissamment à maintenir l'harmonie entre les soldats réguliers et les bandes de Goubras, alors commandant de la Grèce orientale. Ce fut surtout après l'expédition de Karisto, lorsque Fabvier évacua l'Attique avec ses troupes, que Makriïanni eut à déployer l'esprit d'ordre et de conciliation qui l'animait, pour prévenir les funestes effets de l'irritation qu'avaient suscitée parmi les soldats de ces deux chefs les investigations de la plus atroce malveillance. Kutei-Pacha arriva bientôt avec huit mille hommes devant Athènes, et s'empara de cette place. Macriïanni se jeta dans l'Acropole, quoique souffrant toujours de sa blessure. Après la mort tragique de Goubras, il fut choisi par les assiégés pour aller faire part au gouvernement de la situation de la citadelle, et le presser d'aviser promptement aux moyens de la secourir. Il traversa heureusement l'armée ennemie; et, sollicité par lui, le philhellène Gordon entreprit de chasser les Turcs qui occupaient la position de Phalère et de s'y établir. Cette entreprise réussit complètement, et l'honneur de ce succès revint surtout à la bravoure de Makriïanni. Après l'arrivée de lord Cochrane et de sir Richard Church, il commanda les Athéniens à l'expédition du Pirée. On connaît les tristes résultats de cette fatale journée qui vit périr le brave Karaïscaki, et entraîna la perte de l'Acropole. Makriïanni, qui prévit ce dernier malheur, en conçut une telle douleur, que sa santé en fut altérée au point de faire craindre pour des jours que le fer de l'ennemi avait respectés dans vingt combats.

MALACHOWSKI (Stanislas-Nalencz), staroste d'Ostrolenka et de Sandecz, grand-référendaire de la couronne de Pologne, etc., fils de Jean Malachowski, grand-chancelier de la couronne, et d'Isabelle Humiecka, fille du palatin de Podolie, naquit le 24 août 1736. Témoin des nobles efforts de ses concitoyens et du patriotisme inébranlable que le vieux et vertueux Malachowski venait de montrer à l'époque de la diète de convocation, en 1763, il ne tarda pas à suivre les traces de cet illustre et honorable prédécesseur. Il fut élu, en 1784, nonce aux diètes de Pologne, et remplissait en même temps les fonctions de maréchal du tribunal suprême de la Grande Pologne. En 1772, il fut nommé grand-notaire, en remplacement de M. Ogrodski, lorsque ce dernier devint grand-secrétaire de la couronne après le décès de Kossowski. Le roi Stanislas-Auguste Poniatowski, appréciant les talents de Malachowski, le nomma référendaire de la couronne. Ce n'est ni à des connaissances étendues, ni à un esprit supérieur, que Malachowski fut redevable de la prépondérance qu'il s'était acquise sur la nation polonaise: il ne la dut qu'à un dévouement sans bornes à sa patrie. Lors de l'assemblée des états en 1788, l'estime universelle de ses concitoyens l'appela aux premières fonctions de l'état, et il fut nommé, le 6 octobre, maréchal ou président de la diète. Son zèle et son intégrité firent ombrage à l'ambassadeur russe Stackelberg, qui tâcha de l'éloigner: mais Stanislas Malachowski, indécis d'abord s'il devait accepter la place à laquelle l'élevaient les votes de la diète, ne la refusa plus dès qu'il vit que ce poste serait celui du danger. Ce généreux Polonais ne se démentit pas un moment pendant la longue durée de la diète. Il avait de grandes possessions dans les parties de la Pologne déjà soumises à la Russie, à la Prusse et à l'Autriche, et n'ignorait pas que sa conduite allait exposer sa fortune et sa personne. Ces considérations ne l'arrêtèrent pas: elles entraînèrent les suffrages même de ceux qui n'auraient pas été capables de l'imiter, et il fut proclamé à l'unanimité maréchal de la diète pour la couronne. Casimir Nestor Sapieha fut choisi pour la Lithuanie. Pour imprimer plus d'activité aux opérations de la diète, il proposa dès le lendemain de réunir les deux chambres par le lien d'une confédération, ce qui eut lieu le 7 octobre. Les travaux patriotiques de cette diète mémorable occupent une des plus belles pages dans les fastes de la Pologne, et ils sont connus du monde entier. La gloire en appartient principalement à Malachowski, qui en fut l'âme. Il s'était constamment opposé au parti moscovite, et croyant, avec toute la Pologne, à la sincérité des promesses du roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, il avait signé comme maréchal de la diète, le 29 mars 1790, avec lui, un traité d'alliance qui tendait à assurer l'indépendance de sa patrie, en lui garantissant l'appui des armées prussiennes contre les attaques de la Russie. La constitution du 3 mai, qui reconnaissait aux habitants des villes le droit d'aspirer à tous les emplois, ayant été promulguée, Malachowski, pour donner de la considération à la bourgeoisie, fut un des premiers qui se firent recevoir bourgeois de Varsovie. Lorsque les ennemis de la constitution eurent manifesté leur opposition, le maréchal Malachowski fit tout ce qui dépendait de lui pour ramener les rebelles Séverin Rzewuski, et Félix (Szczensny) Potocki, et pour empêcher un éclat dont il prévoyait les tristes suites. Mais aveuglés dans leurs démarches coupables, ils signèrent l'acte de l'infâme confédération de Targowitza, le 14 mai 1792. L'ambitieuse tzarine, qui redoutait la régénération d'un peuple aussi vaillant, et l'établissement d'une constitution libre si près du vaste empire qu'elle gouvernait despotiquement, résolut d'écraser la liberté et l'indépendance de la Pologne. Secondée par des intrigants, elle commença par diviser les Polonais, afin de les vaincre plus aisément, et se ligua avec l'Autriche et la Prusse pour partager la Pologne. Lorsque tout fut préparé pour l'exécution, la tzarine fit adresser par son ambassadeur Boulgakoff, à Varsovie, une note insolente pour le gouvernement polonais, nouvellement constitué, et qui équivalait à une déclaration de guerre.

L'indignation fut générale, et l'on résolut de faire à cette note une réponse énergique dans laquelle on détaillerait les avantages de la constitution de Pologne, et on annoncerait à Catherine II, que, si elle voulait agir hostilement, la république était résolue à tout sacrifier pour conserver ses droits. La note fut rédigée par le grand conseil du gouvernement, dont le maréchal Malachowski était membre; mais lorsqu'il fut question de signer cette déclaration importante, chacun redouta les suites du ressentiment de l'orgueilleuse et implacable Catherine, au moment où la Pologne était lâchement abandonnée par toutes les puissances de l'Europe qui n'étaient pas ses ennemis déclarés. Tous hésitèrent; Malachowski seul, n'écoutant que son devoir, et enflammé d'un amour ardent pour sa patrie, apposa sa signature à un acte qui devait bientôt être un titre de proscription; il signa conjointement avec Sapiéha, le 29 mai 1792, cette énergique réponse, et ne songea plus qu'aux moyens de défendre le territoire et les droits de ses concitoyens. La guerre ayant bientôt éclaté, il fit des dons patriotiques très considérables, et envoya aux armées plusieurs bateaux chargés de denrées, tirées de ses terres. Il en avait déjà fait de pareils au commencement de la diète. Pendant la campagne de 1792, il tenta de vains efforts pour engager le roi de Pologne à se rendre à l'armée, et à combattre sérieusement les Moscovites. Pour lui donner le change, le roi lui promit de partir, jusqu'à ce qu'il eût adhéré, le 23 juillet 1792, à la confédération de Targowitza, adhésion qui fut suivie de l'ordre de retraite qu'il donna à l'armée, et qui vint bientôt mettre le comble à sa pusillanimité. Les deux maréchaux de la diète, Stanislas Malachowski et Casimir Sapiéha, publièrent leurs protestations le 25 et le 27 juillet. Obligés de chercher un asile contre la fureur de leurs ennemis, ils se séparèrent, et leur départ fut signalé par les regrets et les larmes du peuple, qui ne pouvait se lasser d'admirer leur dévouement et leur patriotisme. L'histoire reprochera à Malachowski de n'avoir pas usé du droit qu'avaient les maréchaux de convoquer la diète dans les circonstances impérieuses. Il voulut s'en disculper, en alléguant qu'il avait craint d'amener la guerre civile; mais n'existait-elle pas déjà par la formation de la confédération de Targowitza, et par l'envahissement du territoire polonais par les Moscovites? Vers la fin de l'année 1792, Malachowski, abandonnant sa fortune à la rapacité des usurpateurs, se retira par Vienne en Italie. Il y résida jusqu'à l'époque de la guerre de l'indépendance, en 1794, sous le commandement du généralissime Thadée Kosciusko. Quatre ans plus tard, lorsque les malheureux patriotes, dispersés sur toute la surface de l'Europe, s'occupèrent du rétablissement de la Pologne, ils cherchèrent à convoquer une assemblée nationale hors de leur pays. Ce projet n'avait rien d'extravagant, il était d'accord avec l'esprit de la législation de la Pologne. On s'attendait que la France appuierait cette demande au congrès de Campo-Formio, d'autant plus qu'elle y était autorisée par le traité d'Oliw, en 1660. Milan, où le général Dombrowski formait déjà des légions polonaises, fut choisi pour lieu de réunion des députés. Les patriotes réunis à Paris, Michel Oginski, Joseph Wybicki, Mniewski, François Barss, Charles Prozor et plusieurs autres, expédièrent même, en conséquence, des lettres à Malachowski, à Adam Czartoryski, à Ignace Potocki et autres, mais le porteur de ces papiers ayant été intercepté, le projet fut découvert, et de nouvelles persécutions mirent le comble aux malheurs des infortunés Polonais. Pour prévenir les résultats de ces tentatives, les arrestations avaient recommencé en Pologne, et Malachowski fut arrêté, à la réquisition de l'Autriche, en Gallicie, en 1799, détenu pendant un an à Cracovie, et condamné à payer la somme de 60,000 francs, comme frais et dommages que le gouvernement avait dépensés en recherches sur cette affaire. Il fut relâché après le traité de Campo-Formio, où l'on ne s'occupa point des intérêts de la Pologne. Malachowski se retira dans ses terres jusqu'en 1807. A cette époque, les victoires éclatantes des Français sur les armées russes et prussiennes firent concevoir à beaucoup de Polonais l'espoir de secouer le joug sous lequel ils gémissaient. Cependant le sens droit de Malachowski lui fit entrevoir les véritables projets de Napoléon, qui songeait bien plus à se servir des Polonais pour augmenter sa puissance, qu'à leur rendre la liberté et l'indépendance. Toutefois il accepta, le 14 janvier 1807, la place de président du gouvernement provisoire, et, plus tard, celle de président du sénat polonais, à laquelle le roi de Saxe, Fréderic-Auguste, comme grand-duc de Warsovie, l'éleva. Il ne consentit à exercer cet emploi que dans l'espoir de contribuer au bonheur d'une portion de ses compatriotes, en attendant que des circonstances favorables se présentassent pour la liberté de la Pologne. Il fut encore témoin des exploits de ses compatriotes contre les Autrichiens, dans la guerre de 1809, et il termina sa belle et honorable carrière le 29 décembre de la même année. Sa mémoire sera chère aux Polonais tant qu'il restera chez ce peuple une étincelle de patriotisme, d'amour de la liberté, et de haine pour ses oppresseurs. Le célèbre patriote et philanthrope Thadée Czacki, dans une de ses lettres adressées à François Skarbek-Rudzki, en date du 15 août 1792, avait dit de Malachowski: « Lorsque ce citoyen respectable arriva à Szczekociny, » on distinguait sur sa figure, qu'au milieu des calami» tés publiques il savait être heureux, et qu'il n'atten» dait que le jugement de la postérité, qui prononcera » ses arrêts sur lui et sur ses ennemis. Je me suis mis » à genoux devant cette ame sublime, et je remerciai » mille fois le ciel d'avoir permis que je fusse au nombre » de ses parents! » Boufflers, admirateur des vertus de Stanislas Malachowski, fit pour lui ces quatre vers, qu'il adressa aux Polonais, dont il plaignait les malheurs et voulait consoler le patriotisme:

A ce vrai citoyen sachez vous conformer,
Et retenez de lui, nation généreuse,
Que moins une mère est heureuse,
Plus ses enfants doivent l'aimer.

MALACHOWSKI (HYACINTHE), frère du précédent, grand-chancelier de la couronne de Pologne, professait des principes diamétralement opposés à ceux de son frère. En 1764, après avoir occupé la place de maréchal de la diète de couronnement, il notifia cet acte à la cour de Russie, en qualité d'envoyé extraordinaire de la république. Après l'établissement, en 1775, du conseil permanent, il en fut nommé membre dans l'ordre équestre. Il remplit la charge de chancelier, dont le roi Stanislas-Auguste Poniatowski l'avait revêtu, le 3 décembre 1780, après la mort de Jean Borch. Lorsque après les travaux de la grande diète de quatre ans, on fixa au 5 mai 1791 la proclamation d'une nouvelle constitution, le roi Stanislas-Auguste crut devoir, quelques jours auparavant, en faire la confidence au chancelier Hyacinthe Malachowski, au maréchal de la couronne, Michel Wandalin Mniszech, et au vice chancelier de Lithuanie, Joachim Chreptowicz, dont les opinions différaient sur ce sujet avec le reste des membres du conseil du roi. Tous trois l'approuvèrent, tous trois lui promirent le secret, qui ne fut gardé que par les deux derniers. L'approbation de Hyacinthe Malachowski n'avait été que simulée; il révéla tout ce qui lui avait été confié, à quelques partisans des Moscovites. Cette révélation aurait amené des conséquences funestes, si le roi lui même et les patriotes, pour déjouer les projets des traîtres à la patrie, n'eussent hâté le moment de l'exécution qui fut définitivement fixé au 3 mai. Depuis cette époque, Malachowski se montra constamment opposé aux intérêts de sa patrie, en favorisant les menées et les intrigues des oppresseurs de la Pologne. Et ce qui prouve fortement la pusillanimité du roi Stanislas-Auguste, c'est qu'il ne crut pas devoir reléguer de son conseil un homme ennemi de la constitution qu'il avait jurée. Il ne cessa pas même de l'avoir pour confident. Malachowski fut par conséquent un des ministres qui votèrent en faveur de l'adhésion du roi à l'infame confédération de Targowitza. Réintégré au pouvoir, il a paru trouver du plaisir à dépouiller le tiers état, et surtout les villes qui tombèrent sous son administration, des droits qui leur furent accordés par la dernière assemblée nationale. En 1793, il se démit de sa charge de grand chancelier de la couronne: il fut remplacé par le prince Antoine Sulkowski, palatin

de Kalisz, président du département des affaires étrangères. Il mourut dans un âge avancé, aussi détesté par les amis de la liberté que son frère en avait été vénéré. — MALACHOWSKI (ANTOINE), frère des précédents, palatin de Mazovie, mourut en 1796.

MALACHOWSKI (JEAN-NÉPOMUCÈNE), cousin des précédents, fut nommé, vers la fin de l'année 1789, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi et de la république de Pologne, auprès de la cour de Saxe. Lorsque la constitution du 3 mai établit l'hérédité du trône, et que le vœu national se fut prononcé en faveur de l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste, la diète chargea le prince Adam-Casimir Czartoryski, staroste général de Podolie, d'aller à Dresde comme commissaire, pour y entamer, de concert avec Jean Malachowski, les conférences avec les ministres de l'électeur. Ces négociations n'eurent point le résultat désiré, puisque les événements prirent une tournure différente. Malachowski se retira des affaires, et ne reparut sur la scène publique que lors de la création du grand duché de Warsovie en 1807. D'abord président de la cour d'appel, il fut nommé ensuite grand-maréchal de la cour, et enfin, après le rétablissement d'une partie du royaume de Pologne, en 1815, palatin et membre de la chambre haute. Il y donna des preuves continuelles d'un zèle infatigable pour la prospérité de sa patrie, et d'un dévouement sincère pour les libertés du peuple. C'est surtout à la diète de 1830 qu'il a signalé son patriotisme par un attachement éclairé aux principes et aux idées libérales qui honorent le dix-neuvième siècle. Il était à la tête de l'opposition de la chambre haute. Il mourut en 1821. — MALACHOWSKI (STANISLAS), frère du précédent, fut à l'époque du grand-duché de Warsovie, colonel d'un régiment de cuirassiers qu'il avait formé à ses frais, devint plus tard général de brigade, et enfin castellan du royaume actuel de Pologne. — MALACHOWSKI (CASIMIR), général polonais, issu d'une famille respectable de bourgeoisie, embrassa la carrière des armes, et se signala honorablement dans les campagnes de 1792 et de 1794, contre les Moscovites et contre les Prussiens. Après l'anéantissement de sa patrie, il combattit dans les rangs des légions polonaises en Italie, formées par l'illustre Dombrowski. Colonel du 1er régiment d'infanterie du grand-duché de Warsovie, il prit part aux guerres de 1806 et de 1809, et montra autant de talents que de bravoure dans l'expédition de Russie, en 1812. Promu au grade de général, il ne sortit du service militaire qu'en 1818. Retiré aujourd'hui, il vit paisiblement, entouré de l'estime de ses compatriotes, dans une campagne située près de Modlin.

MALARTIC (ANNE-JOSEPH-HIPPOLYTE, comte de), né à Montauban, le 3 juillet 1730, d'une ancienne famille de l'Armagnac. A l'âge de quinze ans, il entra dans le régiment de la Sarre, passa plus tard dans celui de Béarn, et le suivit au Canada, en 1749. Il servit comme aide-major pendant toute la guerre que la France y soutint, et se distingua plusieurs fois. Le 8 juillet 1758, il enleva, à la tête de son régiment, le fort Ticonderago, fut blessé, et reçut la croix de Saint-Louis. Il se trouva aux batailles livrées les 13 septembre 1759 et 28 avril 1760. Après son retour en France, il fut nommé colonel du régiment de Vermandois, en 1763. Quatre ans après, il eut ordre de se rendre aux Antilles, et, en 1769, il fut nommé brigadier, et gouverneur de la Guadeloupe. Lorsqu'il fut rappelé en France, il reçut le grade de maréchal-de-camp, dans lequel il servit jusqu'en 1792. Louis XVI le nomma, à cette époque, gouverneur des établissements que les Français possédaient à l'est du cap de Bonne-Espérance. Le général Malartic y arriva au mois de juin de la même année, au milieu de l'effervescence que les principes de la révolution française avaient déjà produite dans ces contrées : il parvint à calmer les esprits, et l'année n'était pas écoulée quand l'ordre fut partout rétabli. Le cordon rouge lui ayant été promis dès 1781, il crut l'occasion favorable pour en faire la demande; mais quand elle parvint à Paris, l'assemblée constituante avait déjà fait justice de tous les ordres de chevalerie. Les lois proclamées par la convention relativement à la liberté des hommes de couleur dans les colonies ayant fait naître des guerres cruelles entre les colons et les noirs, et la France étant trop éloignée pour pouvoir intervenir utilement, le général Malartic, afin de remédier à ces maux, créa, sous sa présidence, une assemblée coloniale chargée d'examiner les lois qui émanaient de la mère patrie relativement aux colonies, et de les sanctionner ou d'en ajourner l'exécution. Cette mesure eut pour résultat la non-publicité et l'inexécution des décrets de la convention, tant à l'Ile de France qu'à l'île de Bourbon. Pendant les années qui suivirent, les Anglais cherchèrent à profiter de l'état d'agitation qui régnait dans ces colonies pour les enlever à la France; mais le général Malartic parvint à les garantir, par des mesures sagement combinées, et des attaques réitérées de l'ennemi et de ses intrigues. En 1796, le directoire-exécutif ne vit dans l'acte d'autorité par lequel le général Malartic avait maintenu l'ordre dans son gouvernement, qu'une disposition à la révolte contre la métropole, et il envoya les commissaires Baco et Burnel pour faire promulguer les lois dont l'exécution avait été suspendue, et pour annoncer au gouverneur sa destitution. Ces agents ayant laissé connaître, dès leur arrivée, l'objet de leur mission, le gouverneur se consulta aussitôt avec l'assemblée coloniale, et lorsqu'ils y furent présentés, au nom du directoire, on leur annonça que ni la colonie ni le gouverneur ne se soumettraient aux volontés du gouvernement français, non dans la vue de lui désobéir, mais seulement parce que les conséquences de ce qu'il exigeait seraient funestes aux colonies, et par cela même aux intérêts de la mère-patrie, pour laquelle, du reste, l'assemblée protestait de son attachement. L'objet de la mission des deux commissaires du directoire s'étant répandu parmi le peuple, il fallut, pour les soustraire à sa fureur, se hâter de les faire embarquer. Il fit éclater en même temps la joie qu'il éprouvait d'avoir, pour ainsi dire, conquis son gouverneur, en le reconduisant en triomphe à son palais, porté sur les épaules d'une foule immense qui se pressait autour de lui. Le général Malartic mourut le 28 juillet 1800, à l'âge de soixante-dix ans. Les droits qu'il avait acquis à l'estime et à la reconnaissance des colons éclatèrent dans la manière dont ils honorèrent sa fin. Ils lui élevèrent, au bout du Champ-de-Mars, un monument funèbre, sur lequel on lit cette inscription : *Au sauveur de la colonie*. Les Anglais, qui bloquaient le port-Louis, témoignèrent, en apprenant sa mort, le cas qu'ils avaient toujours fait d'un ennemi qui, pendant six ans, avait fait échouer toutes leurs tentatives sur l'île : ils proposèrent une suspension d'armes, et leurs vaisseaux furent pavoisés de deuil pendant tout le temps que la colonie rendait les honneurs militaires à la dépouille mortelle de son gouverneur.

MALDIGNY (CHARLES-AUGUSTE-CLÉMENT, baron de), issu d'une famille noble à qui des malheurs et ensuite les ravages révolutionnaires avaient fait abandonner ses titres, et fils d'un ancien officier supérieur distingué, est né à Epinal (Vosges), le 9 mai 1801. Ayant fait de très bonnes études, un goût décidé pour la médecine lui fit embrasser cette science. Pour mieux en approfondir toutes les ressources, et surtout pour appuyer les principes de sa théorie sur des connaissances pratiques plus étendues, il entra dans la carrière de la chirurgie militaire, après avoir suivi d'abord les cours des facultés et les meilleures cliniques des hôpitaux civils. Assujetti, dès son enfance, aux affreuses maladies de la pierre, pour lesquelles, à l'âge de dix-neuf ans, il avait déjà subi quatre opérations de la taille, il fixa plus particulièrement son attention sur ce genre d'affection des voies urinaires, chercha à alléger les souffrances de la cystotomie, en la rendant plus simple et moins laborieuse; et, au moyen d'instruments qu'il perfectionna, ce jeune chirurgien parvint à un nouveau procédé opératoire, d'une exécution prompte et facile, dont il adressa la description, en 1822, au conseil de santé des armées. En 1825, il fut opéré de la pierre pour la cinquième fois; en 1824, il se retira lui même un calcul de la grosseur d'une noix, logé près du col de la vessie. Enfin, en 1827, il éprouva encore les symptômes cruels qui annoncent la présence d'un corps étranger dans la vessie, et, pour la septième fois, il supporta l'opération; mais cette dernière fut pratiquée par la

métèode virtale. M. de Maldigny, après sa guérison, lut à l'académie royale des sciences un mémoire en faveur de la lithotritie, qui fut écouté avec le plus vif intérêt. M. de Maldigny se délasse des graves études de sa profession, par la culture des lettres. On a de lui : *M. Fournitout, ou le Bureau de placement*, comédie-vaudeville en un acte, représentée avec succès sur le théâtre de Nanci, le 25 novembre 1827, Nanci, 1827, in-8°, avec une lithographie.

MALDONADO (João-Vicente Pimentel), poète portugais distingué, naquit à Lisbonne, vers l'année 1776, d'une famille de la magistrature. Après avoir terminé son cours de droit à l'université de Coïmbre, il embrassa la même carrière, et fut successivement nommé à diverses charges de l'ordre judiciaire. Né avec beaucoup de goût pour la littérature, il cultiva avec succès la poésie, et partagea son temps entre les devoirs de son état et le culte des muses. La douceur naturelle de son caractère et l'amour de ses semblables se peignent dans toutes ses compositions, plutôt empreintes d'une profonde sensibilité qu'inspirées par une verve impétueuse. Des sonnets, des fables dont plusieurs figureraient sans désavantage à côté de celles des meilleurs auteurs, quelques belles odes anacréontiques et même héroïques, et des traductions en vers, sont les seuls ouvrages que cet aimable auteur ait fait paraître. Partisan éclairé des institutions libres, il se prononça, en 1820, pour la révolution qui proclama le système représentatif comme le seul qui pouvait régénérer le Portugal, et fut nommé député aux Cortès extraordinaires, et ensuite à la législature qui les remplaça. Il s'y montra constamment attaché aux intérêts de la patrie et aux principes libéraux, et composa un beau chant national. Depuis la chute de la constitution de 1820, il ne fut point inquiété, et il s'est consacré entièrement à la poésie. Sous la régence royale il avait été arrêté comme franc-maçon, et détenu dans les prisons de l'Inquisition de Lisbonne, avec plusieurs hommes des plus respectables du pays : mais sa tranquillité habituelle n'en fut point altérée, et dans cette sombre demeure il charmait ses ennuis en chantant la nature, dont il était en quelque sorte séparé, et en aidant ses compagnons d'infortune à supporter leurs peines. Quoique séparés les uns des autres, il leur était parfois permis de communiquer ensemble, et lorsque cette faculté leur était refusée, ils tâchaient de se transmettre leurs pensées, au moyen de vers qu'ils déclamaient à haute voix dans le silence de la nuit ; le prisonnier le plus rapproché du poète recueillait ses accents et les communiquait à son voisin. C'est par un si doux échange des sentiments du cœur, qu'ils surent adoucir leurs tourments, et attendre avec résignation leur élargissement. Plusieurs des compagnons de M. Maldonado, excités par lui, se sentirent tout à coup inspirés du feu sacré, et devinrent poètes par sympathie. Le respectable Joseph-Alaixo-Falcão Van Zeller fut de ce nombre : arraché à une épouse qu'il adorait et dont il était tendrement aimé, il trouva dans la poésie, qu'il n'avait jamais cultivée, un grand allégement aux peines causées par une si douloureuse séparation.

MALÈS (Gabriel) était avocat et substitut du procureur du roi à Brives, lorsqu'il fut nommé, en 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée de Tulle, aux états-généraux. A la fin de la session, il retourna dans ses foyers, et y vécut à l'abri des orages politiques. Appelé au conseil des cinq-cents, en 1795, il en fut secrétaire en 1796. La discussion du projet de Gilbert Desmolières sur les finances, occasiona une violente altercation entre MM. Malès et son collègue Delahaye. Après le 18 fructidor an 5, M. Malès fit partie du comité des finances, et proposa sur le sel un impôt que l'on rejeta. Président, le 20 février 1799, il prononça, le 20 mars, un discours pour la fête anniversaire de la république. Membre du tribunat, il devint président de ce corps, en 1802, et secrétaire, en 1804, époque où il eut la croix de la légion-d'honneur. Il entra conseiller à vie à la Cour-des-Comptes, en 1807, adhéra, en 1814, à la déchéance de Bonaparte, et en mai 1816 il signa la délibération qui fut présentée à ce monarque. M. Malès est aujourd'hui l'un des six conseillers maîtres de la Cour-des-Comptes.

MALESHERBES (Chrétien-Guillaume-Lamoignon de), naquit à Paris, le 6 décembre 1721. La France a produit peu d'hommes dont elle ait le droit d'être aussi fière, et le *règne de la terreur*, dans le grand nombre de victimes immolées durant l'époque ainsi nommée, n'a pu faire tomber de tête dont la postérité ait plus le droit de lui demander compte. Malesherbes, le défenseur constant des droits du peuple auprès de la cour, le protecteur de la presse, l'ami des gens de lettres, le partisan zélé, le propagateur de toutes les idées utiles et généreuses, l'adversaire du système des lettres de cachet, l'inflexible censeur des prévarications ministérielles et de l'arbitraire ; enfin, sous quelque forme qu'il se produisît, Malesherbes méritait des autels dressés par les mains de tous les amis de la liberté. Cependant les hommes qui venaient de décerner le Panthéon à Marat se montrèrent au moins conséquents en ne lui décernant qu'un échafaud. Malesherbes, issu de cette famille de Lamoignon féconde en talents et en vertus, et à laquelle la magistrature française est redevable d'une portion de son lustre, fut destiné de bonne heure à la carrière qu'avaient parcourue avec tant d'honneur son père et son aïeul. Sa première éducation fut confiée à une femme (mademoiselle Boojault) qui développa avec la tendresse d'une mère tous les germes d'un si riche naturel. Il eut ensuite pour précepteur et pour professeur l'abbé Pucelle et le père Porée : c'est-à-dire que le premier fut chargé de l'institution morale de son adolescence, tandis que l'autre, si justement surnommé par Voltaire le *dernier des Grecs*, l'initiait aux mystères du goût. L'abbé de Radonvilliers participa également à la gloire de ce préceptorat illustre, et il faut le dire ; car malgré les efforts de l'abbé Maury pour faire une réputation à celui-ci, avoir contribué à la culture première d'une âme si belle et si grande, sera encore son premier titre à l'estime de la postérité. Sous la direction de tels maîtres, le jeune Malesherbes ne se livra point cependant aux attraits de la littérature avec un abandon immodéré ; ses études furent remarquables par la continuité et la sagesse des progrès plus que par leur éclat. L'excellence naïve de son esprit le défendit de ces explosions prématurées de l'imagination qui sont les indices brillants, mais quelquefois trompeurs, des facultés supérieures. De sorte qu'il se distingua dès sa première jeunesse par cet amour du vrai, et surtout par cette puissance de mesure qui en ont fait un homme tout à fait à part dans le conflit orageux des passions, des idées, et surtout des exagérations de la fin du dix-huitième siècle, au travers duquel sa destinée le jeta. En 1741, c'est-à-dire à peine âgé de vingt ans, Malesherbes fit ses premières armes, si l'on peut ainsi dire, dans la charge de substitut du procureur général : quatre ans après il fut nommé conseiller d'état, et à trente ans il succéda à son père comme président de la cour des aides. Ici commence cette vie admirable à laquelle la nature et le travail l'avaient également préparé. On sait quelle était alors la situation de la monarchie. Le malaise financier qui avait trouvé sa première source dans la magnificence onéreuse de Louis-le-Grand avait été considérablement accru par les folies de la régence : et l'abîme du déficit continuait à se creuser par les prodigalités impures du règne nouveau. Mais un siècle entier d'abus effrayants avait consacré le régime du bon plaisir et de l'arbitraire ministériel. C'était donc contre l'habitude des déprédations administratives, c'était contre les mauvaises mœurs de la cour, c'était enfin contre la masse redoutable des pillards privilégiés, que Malesherbes avait à combattre en sa qualité de président de la cour spécialement chargée de la vérification des édits bursaux. Il embrassa cette difficile tâche avec tout le courage du plus sincère patriotisme et toute la candeur de la vertu. Cependant son zèle fut toujours éclairé, et l'investigation la plus sévère ne trouve pas plus d'excès que d'erreur dans cette longue lutte qu'il soutint contre l'avidité d'une cour corrompue. Il sut toujours concilier le respect des intérêts du trône avec la défense des droits de la nation. Il força même au silence toutes les cupidités qu'il réprimait, tant la vertu la plus austère prenait en lui les formes de la bonté, et tant la pureté de ses intentions était

parfaitement reconnue! Les princes et les courtisans d'alors, dont l'audace s'arrêtait devant lui, et qui, en maudissant son inflexible probité, étaient forcés de rendre hommage à cet amour du bien public dans lequel les intérêts de la monarchie se confondaient avec ceux de la nation, ne s'attendaient pas qu'un jour des plébéiens plus zélés qu'eux-mêmes pour le maintien des usurpations de la noblesse et de la couronne mettraient Malesherbes au premier rang des révolutionnaires en l'accusant de s'être souvent *emporté au-delà de toutes les bornes* du zèle pour le bien public, *et d'avoir secondé les attaques du parti qui dès lors cherchait à ébranler le trône*, et qui plus tard est parvenu *à le renverser*. C'est la *Biographie universelle* qui adresse de tels reproches à la mémoire vénérable d'un tel homme! Nous parlerons tout à l'heure de la polémique à laquelle ont donné lieu toutes les assertions contenues à l'article Malesherbes dans cet ouvrage. Achevons de tracer rapidement le récit des principales époques de la belle vie dont nous voulons donner une idée à nos lecteurs. Malesherbes, en remplaçant dans la place de premier président de la cour des aides M. de Lamoignon, son père, nommé chancelier de France, fut en même temps chargé par lui de la direction de la librairie, pour l'exercer sous son autorité. L'exercice simultané de ces doubles fonctions était difficile, car si d'un côté, comme chef d'une cour souveraine indépendante par la nature de ses attributions, Malesherbes avait souvent à lutter contre les ministres, d'un autre côté il exerçait une délégation directe de l'autorité monarchique pour défendre la puissance ministérielle contre les attaques des écrivains, et la préserver des atteintes, souvent fondées et quelquefois dangereuses, dont la presse pouvait être l'instrument. Il sut concilier ces graves oppositions par un moyen dont l'efficacité manque rarement son coup sur l'esprit des hommes; ce moyen fut la justice. Voyons-le d'abord dans son premier rôle, nous l'examinerons ensuite dans le second. Lorsqu'en 1768 le prince de Condé fut chargé d'aller forcer l'enregistrement d'un édit et de réduire au silence cette cour des aides dont les remontrances étaient importunes, Malesherbes osa lui dire: « Prince, la vérité doit sembler bien terrible, » puisqu'on lui oppose tant d'obstacles, et qu'on la » repousse du trône avec tant de rigueur! » Mais cette hardiesse généreuse semble redoubler encore lorsque, dans l'affaire de l'infortuné Monnerat, il se voit obligé de parler en faveur du principe de la liberté personnelle, cette liberté la plus précieuse de toutes parce qu'elle est la plus positive, et qui fut si souvent et si fréquemment violée sous le règne de Louis XV. Une de ces méprises fatales, que le principe arbitraire de l'ancien système administratif devait rendre bien fréquentes, puisque aujourd'hui même, sous l'empire des garanties consacrées par la charte, nous les voyons se renouveler (témoin l'affaire du malheureux Chauvet), avait fait arrêter comme contrebandier un certain Monnerat, citoyen pauvre et obscur. Il était innocent du délit dont on l'accusait: à défaut de preuves, les préposés de la ferme générale employèrent l'autorité, et ne pouvant le convaincre de fraude, ils le firent punir arbitrairement. Monnerat était depuis vingt mois dans les cachots infects de Bicêtre, lorsque la cour des aides vint à son secours, lui fit rendre la liberté, et voulut sévir contre ses oppresseurs; mais un arrêt du conseil évoqua l'instance, sous prétexte que les affaires d'administration n'étaient pas du ressort des tribunaux, et défendit qu'il fût donné suite à celle-là, sous peine d'interdiction de la cour-des-aides. Ce fut alors que Malesherbes, dit son respectable historien, Boissy d'Anglas, fit entendre, d'un bout de la France à l'autre, sa voix éloquente et sacrée: les parvis de ce trône où la royauté, dégradée de toute paternité comme de toute majesté, sommeillait au sein des voluptés les plus honteuses, retentirent de la réclamation d'un des grands corps de l'état, demandant justice pour l'un des hommes les moins élevés du royaume. Ce fut dans ces remontrances qu'avertissant le monarque de l'horrible abus que l'on faisait de sa puissance, il osa lui dire qu'il était temps d'en subordonner l'exercice aux saintes et rigoureuses lois de l'équité, et de ne plus permettre qu'un accusé fût condamné sans être entendu. Ces maximes, qui paraissent si simples aujourd'hui, que l'on se persuade à peine qu'il y ait eu du courage à les proclamer, personne, dans l'ordre de la magistrature, ne les avait encore consacrées. On avait bien vu les parlements se plaindre quelquefois de l'emprisonnement ou de l'exil de quelques uns de leurs membres, et adresser au roi, pour les faire cesser, des remontrances plus ou moins fortes; mais là se bornait l'intrépidité de leur zèle. Malesherbes fut le premier qui osa réclamer contre les actes arbitraires qui violaient la liberté personnelle en général. Quelle éloquence, dit son digne historien, dans ses discours sur ce point, quelle force, quelle fermeté! Après avoir exposé les faits de l'affaire et les irrégularités qui avaient été commises, il fait connaître les vexations dont Monnerat avait été l'objet. Il peint ces affreux cachots de Bicêtre, creusés autrefois pour y enfermer quelques fameux criminels et où avait été plongé Monnerat, et expose ensuite les dangers auxquels l'innocence est exposée par la manière arbitraire dont les préposés de la ferme générale procèdent contre ceux qu'ils suspectent de fraude. « Ainsi, » dit-il, toutes les fois que les fermiers-généraux n'auront d'autres preuve de la fraude que des *avis* que la » justice regarderait comme douteux, c'est par ces » ordres de votre majesté qu'on appelle des *lettres de* » *cachet*, que le délit sera puni: ainsi par des *arrêts* » *d'évocation*, on fermerait la bouche à ceux qui ose» raient se plaindre, sous prétexte qu'il faut respecter » votre autorité et ne pas soumettre à l'inspection des » tribunaux le secret de votre administration et l'exé» cution de vos ordres: mais si un tel principe pouvait » être admis, sous quelle loi vivrions-nous, sire, au» jourd'hui que ces ordres sont si prodigieusement mul» tipliés et s'accordent pour tant de causes différentes, » pour tant de considérations personnelles? Il en ré» sulte donc, sire, qu'aucun citoyen, dans votre » royaume, n'est assuré de ne pas voir sa liberté sacri» fiée à une vengeance, car personne n'est assez grand » pour être à l'abri de la haine d'un ministre, ni assez » petit pour n'être pas digne de celle d'un commis des » fermes. Un jour viendra, sire, que la multiplicité » des abus déterminera votre majesté à proscrire un » usage si contraire à la constitution du royaume et à » la liberté dont vos sujets ont droit de jouir. » Le roi ne fit aucune réponse à ces remontrances, et le coup d'état qui renversa presque immédiatement toute la magistrature parlementaire, et par conséquent la cour des aides, ne permit pas à cette compagnie de s'occuper plus utilement des réclamations de l'infortuné. La cour avait préludé à cet attentat, qui est justement considéré comme l'une des causes les plus immédiates de la révolution qui brisa le trône, par des persécutions dirigées contre le parlement de Bretagne, dont deux des membres les plus illustres, MM. de La Chalotais, enlevés illégalement à leurs fonctions, étaient emprisonnés. Ce fut presqu'au même instant où la cour-des-aides et son chef venaient de réclamer avec énergie contre leur détention arbitraire, qu'ils virent éclater la foudre ministérielle qui, en tombant sur eux, frappait la France entière. Du fond de l'exil qu'il partagea avec ses collègues, Malesherbes rédigea ses immortelles remontrances contre les édits de 1770 et de 1771. « Jamais, dit M. Boissy d'Anglas, l'éloquence politique » ne s'est élevée, dans nos temps modernes, à une plus » grande hauteur, et ne s'est environnée de plus de » noblesse. » Bien avant le moment où M. Boissy d'Anglas rendait cet hommage à son illustre ami, Laharpe, exempt de tout l'enthousiasme d'une affection personnelle envers Malesherbes, écrivait ces lignes remarquables: « Ces discours sont des modèles de bon » goût dans un siècle de phrases, comme ils sont des » monuments et des leçons de vertu dans un siècle de » corruption. » Les bornes nécessaires de notre travail ne nous permettent pas de mettre le lecteur à portée de juger du mérite de cette louange par des extraits, et nous ne citerons que peu de lignes de ces discours. « Sans doute, disait Malesherbes, la puissance divine » est l'origine de toutes les puissances, mais le plus » grand bonheur des peuples en est toujours l'objet et » la fin; et Dieu ne place la couronne sur la tête des

« rois, que pour procurer aux sujets la sûreté de leur » vie, la liberté de leur personne et la tranquille pro» priété de leurs biens. » Et plus bas. « Prétendra-t-on » que c'est manquer à la majesté souveraine, de sup» poser qu'un roi puisse jamais être trompé par ses » ministres, et de prévoir les abus criminels que l'on » peut faire de sa confiance? » Et ailleurs, après avoir rappelé ces lois fondamentales du royaume de jour en jour abolies par les envahissements du despotisme ministériel : « Quand les principes du gouver» nement sont détruits, les vertus personnelles d'un roi » ne peuvent garantir son royaume d'une subversion » totale, que pour le temps de son règne. » On voit que Malesherbes trouvait dans les lumières de son esprit comme dans ce profond besoin de justice qui se faisait constamment sentir à son âme, des inspirations qui sont encore des avertissements prophétiques pour aujourd'hui, où nous voyons le retrait furieusement progressif de tous les éléments vitaux de la constitution menacer le trône et l'état d'une révolution nouvelle. Si ce grand homme vivait aujourd'hui, il ne pourrait rien adresser au pouvoir de plus fort, de mieux et de plus concluant que ces mémorables paroles. Nous ne pouvons nous empêcher ici de remarquer, à ce sujet, que le souverain d'un empire despotiquement gouverné semble les traduire lorsque, dans un de ces accès d'humeur libérale et philanthropique que les événements de 1814 lui avaient apportés, il répondit à madame de Staël, vantant le bonheur dont les peuples russes jouissaient sous son sceptre débonnaire, « Quand cela serait, » je ne serais encore qu'un accident heureux. » Par les opinions qu'il professait relativement à la liberté de penser et d'écrire, Malesherbes n'était pas moins en avant de son époque et supérieur à la plupart de ses contemporains même les plus éclairés. S'il ne s'est pas élevé jusqu'à la hauteur des grandes théories qui, de nos jours, ont été l'heureux résultat des lumières et de la raison, et qui ont été développées avec tant d'éloquence et de logique dans nos assemblées législatives, ainsi que dans les écrits de nos habiles publicistes, il n'en est pas moins vrai que dès son entrée dans les fonctions de directeur de la librairie, il considéra la liberté indéfinie de la presse comme la *seule ressource des gens de bien* contre les attaques des méchants, et en n'y mettant d'autre restriction que la responsabilité des auteurs devant les tribunaux, pour tout ce qu'ils pourraient écrire et faire imprimer de condamnable. On peut penser, d'après cela, quel mépris et quelle horreur cet homme juste pouvait avoir pour une censure aveugle et arbitraire, fondée sur le seul principe de l'impunité des actes ministériels. Cet objet, la liberté de la presse, fut l'une des matières importantes sur lesquelles les méditations et les sollicitudes de Malesherbes s'exercèrent constamment dans le cours de son administration, et l'on s'aperçoit aisément des progrès qu'il y avait faits, en comparant ce qu'il disait en 1759, sous le règne de Louis XV, c'est-à-dire sous le despotisme des ministres et du bon plaisir, avec les vues plus grandes, plus larges, avec le langage plus déterminé et plus positif qu'il faisait entendre de nouveau au trône après avoir été ministre lui-même, c'est-à-dire en 1788, à la veille de la convocation des états-généraux. « Il y a qua» rante ans, disait-il, que j'ai soutenu cette maxime que » la liberté de la presse porte son remède en elle-même; » l'erreur triomphe quelquefois pendant un temps, par » la supériorité des talents du défenseur de la mauvaise » cause : mais, en définitive, la victoire reste à la vé» rité. Aujourd'hui je regarde comme un principe qui » ne peut plus être contesté, que la liberté de la discus» sion est le moyen sûr et le seul de faire connaître à » une nation ses véritables intérêts. » Et là il cite une foule d'exemples puisés dans l'histoire de notre pays, où l'on voit la nation, par l'effet de l'ignorance de ses vrais intérêts, se livrer elle-même et livrer l'état au despotisme intérieur ou aux ambitions étrangères. « Nous » sommes, continue-t-il, dans un siècle qui voit éclore » tous les jours, sur tous les objets possibles, des » vérités inconnues à nos ancêtres, et dans un moment » où la nation invoque les lumières de tous les citoyens. » Mais pour que les espérances de la nation ne soient » point déçues, pour que ses véritables vœux soient » portés au pied du trône par ses représentants, il faut » que cette nation dispersée reçoive des lumières qui » lui parviennent jusque dans ses foyers; et c'est là ce » qu'elle ne peut espérer que lorsque la presse sera li» bre. » Telles étaient les idées de Malesherbes; on voit que ce sont précisément celles qui existent aujourd'hui, virtuellement du moins, dans nos nouvelles institutions. Mais revenons à la suite des événements de la vie de ce grand homme. On sait que la révolution parlementaire entreprise par Louis XV n'était pas consommée lorsque ce prince mourut, et que la nation n'avait cessé de repousser avec indignation et mépris les cours de magistrature créées par ses édits. Louis XVI, en montant sur le trône, sentit donc la nécessité de révoquer ces actes odieux du règne de son prédécesseur. Malesherbes fut rappelé de son exil, ainsi que les autres magistrats, et la suppression de la cour des-aides fut solennellement révoquée. M. le comte d'Artois vint l'installer en pompe et lui porter les ordres du roi. M. de Malesherbes prononça, avec beaucoup de dignité, un discours conforme à sa position, où il sut non-seulement éviter les lieux communs, écueil ordinaire de ce genre, mais encore résister à l'avantage qu'il pouvait prendre contre la cour de cette sorte de restauration triomphale de la magistrature. En effet, parlant au nom de la cour-des-aides longtemps proscrite et persécutée, il ne se plaignit point de ce qu'elle avait souffert; il ne se vanta point de son courage : il ne rappela pas même ses malheurs, encore moins ses antiques droits et leur violation sacrilége : il n'inculpa ni n'accusa personne; mais il y combattit ces maximes funestes et fausses à l'aide desquelles on égare les princes, en les alarmant sur la stabilité de leur couronne et sur le maintien de leur pouvoir en leur persuadant que l'autorité est intéressée à soutenir tous ceux qui ont eu le pouvoir en main, même lorsqu'ils en ont abusé; en leur répétant sans cesse que les plus fidèles sujets du roi sont ceux qui se dévouent à la haine du peuple.... Bien après l'époque où ce discours fut prononcé, Malesherbes mit sous les yeux du nouveau monarque le tableau des abus et des lois rigoureuses dont l'ensemble accablait le peuple, et présenta les remontrances sur la *législation des impôts*, l'un des ouvrages les plus importants qui soient sortis des cours souveraines pour éclairer l'administration royale : « Il venait, disait il en commençant, plai» der la cause du peuple au tribunal de son roi :.... il » venait faire connaître au roi, au commencement de » son règne, la vraie situation de ce peuple, dont le » spectacle d'une cour brillante ne lui rappelle point le » souvenir. » C'est à la fin de ces mémorables remontrances, et après avoir tracé une peinture détaillée de tous les vices du régime administratif, sous lequel gémissait la nation, que Malesherbes indiqua comme le moyen le plus certain de remédier à cet état des choses, la convocation des états généraux, ou au moins des états provinciaux. « Personne, disait-il au roi, ne doit » avoir la lâcheté de vous tenir un autre langage; per» sonne ne doit vous laisser ignorer, sire, que tel est le » vœu unanime de la France. » Malesherbes n'est pas le premier homme d'état qui ait senti la nécessité de rendre à la nation tout entière cette existence légale qu'elle avait totalement perdue; mais il fut le premier magistrat qui osa réclamer solennellement ce grand acte de justice et de politique. « Si Malesherbes, » dit son digne historien déjà cité dans cette notice, eût » vécu jusqu'à nos jours; si la nature, qui en le créant » avec le germe de tant de vertus, avait déjà fait une si » grande exception à ses règles accoutumées, eût voulu » y déroger encore une fois en sa faveur, et prolonger » sa glorieuse carrière au-delà du terme qu'elle assigne » ordinairement à la vie humaine, qui pourrait douter » qu'il n'eût été l'homme de la Charte, c'est-à-dire l'un » de ceux qui l'auraient conseillée avec le plus d'empres» sement, ou défendue avec le plus de courage? Il vou» lait en effet un gouvernement représentatif, puisqu'il » voulait que la nation fût consultée sur ses intérêts et » sur ses lois, et qu'il fût établi des formes faciles pour » qu'elle le fût périodiquement. Il voulait que les as» semblées nationales fussent composées de proprié» taires et non de nobles, de citoyens et non de prêtres, » et que la mesure du droit de chacun, pour y stipuler

» au nom des autres, fût celle de sa portion dans l'intérêt général. Ce fut dans ce moment si glorieux » pour lui, c'est-à-dire d'abord après le rappel de » l'ancienne magistrature, et au commencement de » 1775, que Malesherbes fut appelé aux honneurs du » fauteuil académique, avec une sorte d'acclamation. » L'académie eut la gloire, dans cette circonstance mémorable, de se rendre l'organe de l'opinion, et, pour la première fois peut-être, son choix ne trouva point de contradicteurs. « La postérité, continue le même écri» vain, a ratifié le jugement de l'académie, en plaçant » Malesherbes parmi les orateurs les plus dignes de la » distinction dont il fut honoré. C'est lui en effet qui le » premier a fait revivre parmi nous avec éclat cette » éloquence politique qui exerça tant d'influence dans » les états populaires de l'antiquité. » Dérogeant à l'usage consacré, M. de Malesherbes ne voulut pas, dans son discours de réception, traiter un sujet de littérature. Il trouva plus modeste et plus utile à la fois de parler de cette puissance de l'opinion publique qui lui avait toujours rendu en estime et en faveurs ce qu'il lui avait donné en respects. « Il s'est élevé, dit-il, » un tribunal indépendant de toutes les puissances, et » que toutes les puissances respectent, qui prononce » sur tous les genres de mérite, qui apprécie tous les » talents. C'est celui de l'opinion; et dans un siècle » éclairé, dans un siècle surtout où chaque citoyen » peut parler à la nation entière, par la voie de l'im» pression, ceux qui ont le talent d'instruire les hommes, » ou le don de les émouvoir, les gens de lettres, en un » mot, sont au milieu du public dispersé ce qu'étaient » les orateurs de Rome et d'Athènes au milieu du » public réuni. Cette vérité que j'expose dans l'as» semblée des gens de lettres, a déjà été présentée » à des magistrats, et aucun n'a refusé de recon» naître le tribunal du public comme le juge sou» verain de tous les juges de la terre. » Jusque là Malesherbes n'exprimait qu'un fait incontestable, mais lorsque, dans la suite de son discours, il trouvait l'origine de cette puissance de l'opinion dans l'institution des académies, on ne peut s'empêcher de sourire à l'aspect d'une complaisance peut-être un peu exagérée pour l'auditoire auquel il s'adressait. Ce fut vers ce temps que Malesherbes se vit nommer ministre de la maison du roi et des provinces, ce qui renfermait le département qu'on appelle aujourd'hui de l'intérieur, en y réunissant même quelques-unes des attributions de la police générale. Le roi avait d'abord voulu lui confier le ministère de la justice, où il était appelé plus particulièrement par le genre de ses travaux; mais M. de Maupeou, qui était chancelier de France, ne voulut pas se démettre de sa place. M. Boissy-d'Anglas assure que Malesherbes avait beaucoup d'éloignement pour ces fonctions, et que ce ne fut que d'après les vives instances de Turgot, son ami, déjà ministre, qu'il se détermina à accepter. Il remplaça le duc de la Vrillière, qui avait été cinquante-deux ans secrétaire d'état, et sous le ministère de qui *cinquante mille* lettres de cachet avaient été distribuées dans le royaume. Sa destitution fut considérée comme un grand bienfait du nouveau monarque. Ce fut principalement à réprimer l'usage affreux des lettres de cachet, que Malesherbes s'appliqua dès qu'il eut accepté le ministère. Il fit mettre en liberté tous ceux qui étaient arbitrairement détenus, et ne signa aucun ordre pour en faire arrêter d'autres. Il détermina même, pour l'avenir, des formalités d'après lesquelles une lettre de cachet, s'il avait été absolument nécessaire d'en expédier, aurait été aussi difficile à obtenir que l'acte juridique d'un tribunal. Cependant, et malgré tous ses efforts, Malesherbes trouva qu'il était bien plus difficile de faire le bien qu'il ne l'avait pensé d'abord. « Je » n'avais pas songé, a-t-il dit plus tard, que l'appui du » roi est le plus faible de tous ceux qu'un ministre ré» formateur peut obtenir. Nous avions bien le roi pour » nous, M. Turgot et moi, mais la cour nous était con» traire; et les courtisans sont beaucoup plus puissants » que les rois. » Ce premier ministère de Malesherbes ne dura que huit mois. Dans ce court espace de temps, il avait fait un bien immense. Sa retraite, qui suivit immédiatement celle de Turgot, fut causée par les intrigues de Maurepas, que Louis XVI avait fait la faute, ou plutôt avait eu la faiblesse, pour complaire à ses sœurs, Mesdames de France, d'associer à ces deux hommes vertueux. M. de Maurepas accabla Malesherbes de dégoûts, d'oppositions et de contrariétés, et celui-ci, qui n'avait accepté le ministère que malgré lui, qui n'y restait que dans la seule espérance de servir la cause du peuple et celle du roi, se résigna, trop facilement peut-être, à laisser le champ libre à de vieux courtisans ambitieux. Après le renvoi des deux ministres patriotes, l'arbitraire, un moment comprimé, reprit le cours de ses violences avec une exagération et une rage qui étaient tout ce que l'on pouvait imaginer de plus propre à accélérer cette révolution que personne pourtant ne redoutait encore. Quant à Malesherbes, dès qu'il fut rendu à la liberté de la vie privée, il entreprit de parcourir les diverses contrées de l'Europe en savant explorateur; et sous le nom modeste de M. *Guillaume*, il visita en effet la Suisse, l'Allemagne et la Hollande, se lia avec les hommes les plus distingués de ces pays comme il l'était déjà avec tout ce que la France comptait d'illustre. Ce fut durant ses années de retraite, qu'il entretint avec J.-J. Rousseau une correspondance sur la botanique. Ce célèbre et malheureux écrivain, qui dans son enthousiasme pour Fénélon s'écriait que si l'archevêque de Cambrai revenait au monde il solliciterait l'honneur d'être son *valet de chambre*, ne put refuser son affection ni sa confiance à l'homme qui semblait reproduire Fénélon à tant d'égards, et dont la candeur douce était certainement attestée par des preuves plus sûres et plus positives. Ainsi s'écoulaient les jours de Malesherbes au sein d'un repos studieux, sans ambition comme sans regrets, lorsque la voix de Louis XVI le rappela encore une fois au ministère, en 1787. Convaincu que les dilapidations du ministère et de la cour étaient les causes directes de ce désordre des finances qui dès lors prenait un caractère alarmant, il ne cessa de prêcher l'économie, et il consigna spécialement dans un mémoire ces belles paroles : « Que les dépenses occa» sionées par la bonté du roi, étant payées du produit » des impositions levées sur le peuple, la nation était » en droit de demander au roi de mettre des bornes à » sa bienfaisance. » Mais sa voix ne fut pas entendue. On sait que le parlement ayant de nouveau refusé d'enregistrer l'édit de l'impôt, un lit de justice fut tenu à Versailles, et le parlement exilé à Troyes. Malesherbes ne put empêcher ce coup d'autorité, qu'il avait improuvé de la manière la plus formelle, et qui précipita, sans contredit, le cours des événements. Il se retira donc une seconde fois, emportant le regret de n'avoir pu faire entendre des conseils salutaires au monarque qu'il aimait avec la tendresse d'un ami et le zèle d'un vrai citoyen. Maintenant, franchissant cet intervalle de trois années pendant lesquelles l'explosion révolutionnaire renversa tout l'édifice de l'ancien régime, nous n'avons plus qu'à parler du dernier événement qui mit de nouveau en présence le vertueux ministre avec son roi malheureux. Louis XVI avait été mis en jugement. Du fond de sa retraite, Malesherbes se hâta d'écrire au président de la convention pour demander la faveur de défendre celui *qui fut autrefois son maître*. Les passions rugissantes dans le sein de cette convention terrible qui s'apprêtait à faire tomber la tête d'un roi dans la mer de sang où nageaient déjà tant d'autres victimes, ne trouvèrent pas un cri à proférer et se turent devant ce grand exemple de vertu : Malesherbes obtint ce qu'il demandait. Nous devons faire remarquer, avec son digne historien, que Malesherbes aurait pu, sans être ingrat, se tenir dans l'éloignement, comme beaucoup d'autres plus réellement comblés des faveurs de celui qu'il s'agissait alors de défendre; s'envelopper de sa vieillesse et de son obscurité, et attendre que l'on songeât à lui. Mais il alla s'offrir de lui même, alors qu'on ne le demandait pas; il n'attendit pas le danger, il le réclama. Si quelque chose pouvait augmenter encore la vive admiration que doit inspirer une conduite si mémorable, ce serait la modeste simplicité qui en accompagna le premier acte, cette lettre sublime et touchante dont le texte exact doit indispensablement faire partie d'une notice sur Malesherbes, car elle le

peint plus expressivement que tout ce qu'il est possible d'écrire sur son compte. « J'ignore si la convention, » écrit-il à son président, donnera un conseil à » Louis XVI pour le défendre, et si elle lui en lais» sera le choix; dans ce cas-là, je désire que Louis XVI » sache que s'il me choisit pour cette fonction, je suis » prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande point de » faire part à la convention de mon offre, car je suis » bien éloigné de me croire un personnage assez im» portant pour qu'elle s'occupe de moi; mais j'ai été » appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon » maître dans le temps où cette fonction était ambi» tionnée de tout le monde, je lui dois le même ser» vice lorsque c'est une fonction que bien des gens » trouvent dangereuse : si je connaissais un moyen » possible pour lui faire connaître mes dispositions, je » ne prendrais pas la liberté de m'adresser à vous : » j'ai pensé que dans la place que vous occupez vous » aurez plus de moyen que personne pour lui faire » passer cet avis. » On sait que les efforts de Malesherbes comme ceux des autres défenseurs de l'infortuné Louis XVI furent inutiles, et que le généreux vieillard, après avoir entendu prononcer l'arrêt que son dévouement ne pouvait prévenir, n'eut plus la force que d'exprimer quelques paroles entrecoupées de larmes et de sanglots. Mais il est certain du moins que ses soins ne furent pas inutiles à l'adoucissement des malheurs de l'infortuné monarque, et que Louis XVI puisa de grandes consolations dans la présence de cet homme de bien. A leur première entrevue, dans la prison du Temple, ils restèrent long-temps serrés dans les bras l'un de l'autre sans pouvoir parler. Tout ce que le trône et les grandeurs humaines mettent d'intervalle entre les destinées des hommes avait disparu pour faire place à l'explosion de la plus touchante sympathie. Le roi précéda de peu, sur l'échafaud, le sujet loyal et fidèle. Malesherbes y fut lui-même traîné le 22 avril 1794, à l'âge de soixante-douze ans et quatre mois. Ses derniers moments furent admirables; il n'y perdit pas même cette gaieté douce expression d'une sérénité d'ame inaltérable. Si pourtant quelque chose pouvait triompher de son courage, c'était de voir sa fille, sa petite-fille et le mari de cette dernière y monter avec lui! A l'aspect de tant d'horreurs, le vertueux Malesherbes est-il mort dans la même foi politique qui avait animé et conduit toute sa vie? A-t-il regretté d'avoir pris en main la cause de ce peuple qui se vengeait, ou que du moins l'on vengeait ainsi? On sent que cette question, relativement à un personnage de l'importance de Malesherbes, devait être discutée, et qu'une faction ennemie de la liberté devait faire tous ses efforts pour arracher un si beau nom de la liste de ses apôtres. Cependant il y est resté et il y restera. Les efforts d'un digne ami de Malesherbes et de sa mémoire ont prévalu sur ceux de la *Biographie universelle*, et même sur les réclamations dans le même sens de MM. de Rosambo et de Chateaubriand. Dans l'ouvrage que nous avons plusieurs fois cité dans le cours de cette notice, M. Boissy d'Anglas a pleinement établi la fausseté de l'abjuration prétendue de Malesherbes. Certes, ce n'était point par l'application des doctrines de la liberté, mais par celles de l'arbitraire dont il fut le constant adversaire, que Malesherbes se vit immoler. Au reste, si ce grand homme, alors âgé de soixante-douze ans, accablé de la mort de son roi et des horreurs qui avaient suivi le réveil de la nation, avait en effet succombé à un moment de faiblesse, et si l'aspect de la tyrannie nouvelle lui eût fait regretter la tyrannie moins violente qu'il avait autrefois combattue, cette faiblesse, si conforme à la faiblesse de notre nature, ne fournirait pas contre la liberté un argument plus concluant que n'en fournirait la faiblesse d'un philosophe mourant en capucin par l'effet d'une raison dégradée par l'âge ou par la maladie. Malesherbes a laissé les ouvrages suivants : 1° *Observations sur le mélèze, sur le bois de Sainte-Lucie, sur les pins, sur les ormes*; 2° *Mémoire sur les moyens d'accélérer les progrès de l'économie rurale en France*, etc., 1790, in-8°; 3° *Idées d'un agriculteur patriote sur le défrichement des terres incultes, sèches et maigres, connues sous le nom de landes, garrigues, gatines, friches, etc.*, 1791, in-8°; recueillies dans les *Annales d'agriculture*, tom. X, 1802; 4° *Mémoire pour Louis XVI*; 5° *Observations sur l'histoire naturelle de Buffon et Daubenton*, 1798, 2 vol. in-8° ou 1 vol. in-4°; 6° *Mémoire sur la librairie et la liberté de la presse*, 1809, in-8°; 7° *Introduction à la botanique*, composée pour madame de Sénozan, sa sœur. Le manuscrit se trouvait dans la bibliothèque de Faujas de Saint-Fond, vendue en 1820; 8° trois lettres insérées dans le *Journal des savants*, en 1771, sur les *phénomènes géologiques des environs de Malesherbes*; 9° *Œuvres choisies de Malesherbes*, Paris, 1809, in-8° : c'est un extrait de ses célèbres remontrances.

MALET (Claude-François de), général de brigade, né à Dôle, en Franche-Comté, le 28 juin 1754, servit dans les mousquetaires, et obtint, au licenciement de ce corps, le brevet de capitaine de cavalerie. Il partit, en 1791, à la tête d'un des premiers bataillons de volontaires, et dès les premières campagnes de la révolution il se fit connaître comme un des plus ardents républicains, et des plus braves officiers de l'armée. Adjudant-général en 1793, il devint général de brigade en 1799, servit avec la plus grande distinction sous Championnet, fut ensuite employé dans l'intérieur, alla seconder Masséna, qui combattait les Autrichiens en Italie, et fut chargé de plusieurs commandements importants, et notamment de celui de Rome. Des démêlés avec les autorités civiles du pays, toujours disposées à accuser les Français, et à laisser impunis les excès des Romains, rendirent les fonctions de cet officier-général extrêmement pénibles. Le gouvernement papal, désespérant de le corrompre, chercha par tous les moyens à éloigner un homme qui lui portait ombrage. On accusa le général Malet d'avoir, dans le partage d'une saisie importante, favorisé les soldats français au détriment de la milice romaine. Il fut remplacé par le général Miollis, et appelé à Paris, où sa conduite fut examinée, et reconnue irréprochable par une commission d'enquête dont les ministres Régnier et Corvetto faisaient partie. Peu de temps après, le général Malet, qui avait toujours manifesté des opinions politiques contraires aux vues ambitieuses de Napoléon, et qui s'était lié à Paris, dans les départements ou à l'armée, avec des hommes en opposition avec son gouvernement, fut enfermé, par mesure de sûreté, comme se trouvant impliqué dans une conspiration que l'on désigna sous le nom de *conjuration sénatoriale*, et qui cependant n'eut aucune publicité. Quelques années après, il obtint l'autorisation d'habiter, sous la surveillance de la police, la maison de santé du docteur Dubuisson, située près la barrière du Trône. C'est là que profitant de l'absence de Napoléon, alors en Russie, et espérant être secondé par la société patriotique des *philadelphes*, qui comptait parmi ses membres des officiers-généraux employés à la grande armée, il résolut de mettre à exécution un projet qu'il avait conçu depuis long-temps, et dont la hardiesse étonne encore aujourd'hui. Sa femme, et une amie intime, mademoiselle Boulais, que son activité, son esprit et ses graces rendaient propre à cette commission, furent chargées par lui et par MM. de Polignac, détenus dans la même maison, de préparer les esprits aux changements qui devaient s'opérer, et de réunir le plus grand nombre possible de patriotes et de royalistes. Républicain par système, Malet n'avait consenti à cette aggrégation, et au rappel des Bourbons, qu'à la condition que le roi se soumettrait à la constitution de 1791. L'abbé Lafon, qui partageait avec M. de Puyvert les opinions et la captivité des Polignac, et le jeune Rateau, caporal de la garde de Paris, employé chez M. Dubuisson, se chargèrent, le premier, de la rédaction des pièces officielles, dont le général fournissait l'idée et le texte, et le second, de leur transcription. Malet, qui semble avoir prévu avec une rare sagacité les terribles résultats de la funeste campagne de 1812, admit comme base préliminaire de toutes ses combinaisons la nouvelle de la mort de l'empereur, arrivant inopinément. Toutes les pièces nécessaires à son plan étant disposées, il sort à onze heures du soir, le 22 octobre 1812, de la maison de santé, par la petite porte du jardin, suivi seulement du caporal Rateau; il se rend à un logement qu'il s'était assuré d'avance, et où sa femme avait apporté un uniforme d'officier-général pour lui, et un

d'aide-de-camp pour le caporal Rateau, qu'il élevait à ce grade. Tous deux, s'habillant en toute hâte, montent à cheval, et se dirigent vers le quartier du 2e régiment de la garde de Paris, aux ordres du colonel Rabbe, l'un des membres du conseil de guerre qui avait condamné à mort le duc d'Enghien. Le factionnaire les reçut par un *qui vive ?* Rateau répond *ronde d'officier supérieur*, et, sans donner le temps au factionnaire d'avertir le poste de venir à l'ordre, il s'avance rapidement vers lui, et lui dit que c'est le général commandant la division qui veut parler à son colonel ; le sergent du poste, qui se trouvait par hasard au dehors de la porte du quartier, s'empresse d'ouvrir : Malet et son aide-de-camp mettent pied à terre ; se font indiquer le logement du colonel, et y pénètrent en même temps que celui qui allait les annoncer. Le colonel, éveillé en sursaut, reste fort étonné de voir à cette heure devant son lit un officier-général en grand uniforme, qui lui était inconnu, ainsi que l'aide-de-camp qui l'accompagnait. Malet augmente sa surprise, en lui annonçant que la nouvelle de la mort de Bonaparte est arrivée depuis quelques heures : que le sénat s'est assemblé, et a declaré sa famille déchue du trône ; qu'il a nommé un gouvernement provisoire, dont lui, Malet, a reçu des lettres de service pour le commandement de Paris. Il ajoute que ses instructions, qu'il montre, le chargent de pourvoir à la sûreté de la capitale, et de prévenir les désordres auxquels ces nouvelles pourraient donner lieu quand elles seraient rendues publiques. Il lui annonce enfin que c'est vers son régiment que ses instructions l'ont d'abord dirigé : qu'il doit lui faire prendre les armes sans bruit, et marcher à sa tête, pour remplir les dispositions prescrites par le nouveau gouvernement. Le colonel, de plus en plus surpris, ne savait s'il était bien éveillé, et s'il devait ajouter foi à des nouvelles si extraordinaires, lorsque le général lui remit le paquet qui le concernait, contenant, outre la proclamation du sénat et le sénatus-consulte, une copie de la nomination de Malet, et l'ordre donné au colonel de mettre sa troupe sous les armes. Dès que le colonel eut fini la lecture de ce paquet, qui semblait officiel, Malet lui en remit un second, qui renfermait sa nomination au grade de général de brigade, et la promesse d'une dotation de 10.000 francs de rente. Tant d'assauts multipliés portés à la conscience de Rabbe ne lui laissèrent pas le temps de la réflexion : pouvait-il, en effet, s'imaginer que tout ce qu'il voyait, entendait, lisait, n'était qu'une déception ? Il fait prendre les armes à son régiment, et le met à la disposition du général Malet qui se dirige alors vers le quartier de la 10e cohorte des gardes nationales actives, où, par les mêmes moyens, il obtint les mêmes succès, d'autant plus aisément, qu'il avait déja à ses ordres un régiment tout entier. Ce général, se trouvant alors assez de force pour commencer ses opérations, forma des détachements, qu'il dirigea sur le Trésor, la Banque, la Poste aux lettres, l'Hôtel-de-Ville. Les officiers qui commandaient ces détachements reçurent des instructions cachetées, et préparées à l'avance, avec promesse de récompense et d'avancement. Il se porta lui-même à la Grande Force, d'où il tira les généraux Lahorie et Guidal, qui y languissaient depuis plusieurs années, en leur remettant à chacun un paquet cacheté, qui leur annonçait le nouvel ordre de choses, avec la nomination du premier à la place du préfet de police, et le second, dont il connaissait les talents, au ministère de la police générale. Il est difficile de se peindre la joie et l'étonnement de ces deux généraux, en se voyant arracher au sommeil par une force armée qui les saluait de leurs nouveaux titres. Malet, ayant mis des troupes à leurs ordres, leur recommanda surtout de s'assurer des fonctionnaires qu'ils remplaçaient, et de les faire conduire dans les cabanons qu'ils venaient de quitter. Le duc de Rovigo et le baron Pasquier, qui reposaient mollement sur l'édredon, furent à leur tour éveillés en sursaut : le premier se laissa tout doucement conduire à la Force, où il éprouva un traitement moins sévère que celui qui était réservé aux malheureux qu'on y envoyait tous les jours ; le second parvint à fuir de son hôtel, et se réfugia chez un apothicaire de la rue de Jérusalem.

Nous devons remarquer, en passant, que le général Malet ne confia le secret de son entreprise ni aux officiers qu'il avait abusés, ni aux généraux Guidal et Lahorie : cette faute contribua peut-être à la faire échouer, parce que ces militaires, une fois compromis, n'auraient point osé revenir sur leurs pas, auraient agi avec plus d'énergie, et se seraient emparés des personnages éminents du gouvernement impérial. Il est bien prouvé que tous crurent de bonne foi au changement annoncé par Malet, et cependant ils furent condamnés à mort. Le bataillon de la 10e cohorte envoyé, dans la nuit, pour prendre possession de l'Hôtel-de-Ville, était conduit par le commandant Soulié. Malet lui avait remis un paquet pour le comte *Frochot*, préfet de la Seine, qui renfermait les communications que nous avons deja fait connaître, et une instruction particulière pour le préfet, annonçant que le gouvernement provisoire se réunirait à la préfecture, et qu'il eût à s'occuper sans délai de faire disposer une salle pour le recevoir. Le préfet avait couché à sa campagne, et revenait tranquillement à cheval, lorsqu'il reçut en chemin un billet au crayon, que le crépuscule lui permit à peine de lire, et qui portait ces mots : *fuit imperator*. Le comte Frochot hâta sa marche, et trouve l'Hôtel-de-Ville occupé par des troupes qu'il n'y avait point laissées la veille. Tandis que ces scènes avaient lieu au ministère, à la préfecture de police et à l'Hôtel-de-Ville, Malet se rendait à la place Vendôme, chez le comte Hullin, commandant la 1re division militaire, à qui il notifia verbalement, car il ne lui avait pas réservé l'honneur des communications officielles, le changement survenu dans l'état, en lui annonçant qu'il avait ordre de le remplacer dans son commandement, et de le faire garder à vue. Le général Hullin demande à voir ces ordres, *les voici*, répondit Malet en tirant de sa poche un pistolet qu'il déchargea à bout portant au visage du général, qui tomba baigné dans son sang : sa blessure était grave, mais, loin d'exciter l'intérêt des Parisiens, elle devint la source d'une foule de quolibets. Ce fut là le terme du triomphe de Malet. L'adjudant de place Laborde, chef de la police militaire, qu'il avait fait arrêter, entra, sans être aperçu, chez l'adjudant-commandant Doucet, chef de l'état-major-général, au moment où Malet lui expliquait le nouvel ordre de choses, et cherchait à le gagner en lui rappelant leur ancienne amitié : il fait un signe d'intelligence à Doucet : tous deux se précipitent sur le général, le désarment, le terrassent, et le livrent aux gendarmes accourus à leurs cris. Laborde, au même instant, descend sur la place, harangue la troupe, lui déclare qu'on l'a induite en erreur, que l'empereur n'est point mort, et que son prétendu général est un prisonnier d'état, évadé, qui doit subir le châtiment dû à son crime. Rien n'est plus irritable que l'amour propre froissé. Ces soldats, qui un moment auparavant s'associaient à la fortune de leur général, et qui eussent boulversé Paris s'il l'avait ordonné, le conduisirent gaiement au ministère de la police, et de là à l'Abbaye. Ainsi avorta une entreprise qui, conduite jusque là en silence et avec une grande habileté, mit le gouvernement impérial à deux doigts de sa perte. Le duc de Feltre, le prince archichancelier, le baron Pasquier, que la frayeur avait rendus malades, purent enfin commander, et tout rentra dans l'ordre. A dix heures du matin, il parut une proclamation par laquelle S. E. le lieutenant général duc de Rovigo, qui avait repris ses fonctions ministérielles, annonçait aux habitants de Paris les événements de la nuit, et l'arrestation des *brigands* Malet, Guidal et Lahorie : l'abbé Lafon parvint fort heureusement à se sauver, et le général Guidal ne fut arrêté qu'à dix heures du soir, par trahison. Plus le gouvernement impérial avait été mis en défaut et en péril, plus il montra d'empressement à faire punir les coupables, et à donner des récompenses. Un grand nombre de personnes furent arrêtées. De ce nombre furent madame Malet, la demoiselle Boulain, maîtresse de pension, le général Lamotte, l'oculiste Guillié, tous les amis du général Malet, et ceux dont les noms s'étaient trouvés inscrits sur ses papiers. On procéda de suite à leur interrogatoire, et on nomma un conseil de guerre, qui jugea sans désemparer.

Malet, et treize autres militaires, furent condamnés à mort; deux obtinrent un sursis, douze furent exécutés: Malet montra un sang-froid imperturbable, et fit de généreux efforts pour sauver ses co-accusés. « *Quels » sont vos complices?* » lui demanda le ministre d'état comte Dejean, président du conseil de guerre. « *La » France entière*, » répondit-il, « *et vous même si j'avais » réussi.* » Le même courage le soutint jusqu'à son heure suprême. On a dit qu'arrivé au lieu de l'exécution, il resta debout après la première décharge des soldats de la garde impériale qui devaient le fusiller, qu'à la seconde il tomba, mais n'était que blessé. Ce fait est faux : des militaires français n'auraient pas ainsi imité les bourreaux de Caligula, et prolongé le supplice et les souffrances d'un malheureux condamné. Malet était d'une figure charmante, et avait dans la voix et dans le sourire, une douceur qui prévenait en sa faveur; il était instruit, joignait à un caractère plein d'obligeance le plus noble désintéressement, et un grand amour pour sa patrie. Après avoir dépensé, au service ou pendant sa détention, une partie de son patrimoine; il laissa sa veuve sans fortune. Son fils, M. Aristide Malet, entra dans les mousquetaires en 1814. Il est aujourd'hui lieutenant dans les chasseurs à cheval de la garde royale.

MALEVILLE (Jacques marquis de), pair de France, naquit à Domme, en Périgord, en 1741, d'une famille distinguée. Il exerça d'abord la profession d'avocat à Bordeaux, et vécut sans fonctions publiques, jusqu'à la révolution. Il n'en adopta point les principes, et fut élu, en 1790, membre et ensuite président du directoire de son département. Nommé au tribunal de cassation, en 1791, il en devint président temporaire, et fut en l'an 4 appelé au conseil des anciens, par les élections de brumaire an 4. Il défendit vivement les émigrés, fut du comité décadaire, où les principaux chefs du parti de Clichy concertaient leurs plans, et échappa cependant à la révolution du 18 fructidor. Le 21 nivôse an 6, il s'opposa à ce que la nomination des membres des tribunaux criminels fût provisoirement enlevée aux assemblées électorales, et il se prononça pour la contrainte par corps. En floréal an 6, il fut réélu député de la Dordogne, par une assemblée scissionnaire, et sa nomination n'eut point de suite. Il resta sans place jusqu'en l'an 8, et rentra, par le choix du sénat, au tribunal de cassation. Il prit une part active avec Tronchet, Portalis, Bigot de Préameneu à la discussion et à la confection du code civil. En mars 1806, il fut nommé sénateur par le choix du sénat même, et en 1814 il vota pour la déchéance de Bonaparte, et pour le projet d'acte constitutionnel du sénat qu'il défendit par une brochure anonyme. Membre de la chambre des pairs, créée le 4 juin 1814, il a constamment défendu les principes constitutionnels, s'opposa à ce que l'on permît aux pairs absents de voter par procureur, comme cela se pratique en Angleterre, et opina pour la déportation dans le procès du maréchal Ney. Le 4 mars 1816, il demanda que la faculté de recevoir des donations ne fût pas restreinte aux établissements ecclésiastiques des catholiques, mais qu'elle s'étendit aux cultes protestants: le 28 janvier 1817, il parla pour la loi des élections promulguée le 5 février suivant, et le 10 février de la même année, il fit un rapport en faveur d'un projet de loi qui prolongeait la censure des journaux pour un an, mais en émettant le vœu que ce sacrifice fût le dernier. Les opinions de M. de Maleville, consignées dans le *Moniteur*, ont été en outre imprimées. Son grand âge l'empêchant de prendre part aux discussions de la chambre des pairs, il retourna dans son pays natal, et y termina sa carrière le 23 novembre 1824. Il était décoré du cordon de grand officier de la légion-d'honneur. Il a laissé deux fils qui se sont distingués dans les lettres et les emplois. On a de lui : 1° *du Divorce et de la séparation de corps*, 1801, in-8°; 2° *Examen du divorce*, Paris, 1816, in-8°; 3° *Analyse raisonnée de la discussion du code civil au conseil-d'état*, 1804-1805, 4 vol. in-8°, trois éditions. 4° *Défense de la constitution, par un ancien magistrat* (anonyme), Paris, 1814, in-8°.

MALEVILLE (Pierre-Joseph, marquis de), premier président de la cour royale d'Amiens, chevalier de la légion-d'honneur, fils aîné du précédent, est né, en 1778, à Domme, département de la Dordogne. Après avoir exercé quelque temps au barreau de Paris, il remplit, de 1804 à 1811, les fonctions de sous-préfet de Sarlat, et fut à cette époque nommé conseiller à la cour d'appel de Paris. Le 1er avril 1814, il demande le rappel des Bourbons par une adresse imprimée qu'il fit distribuer au sénat. Au mois de juin 1815, il siégea dans la chambre des représentants comme député de la Dordogne, et s'opposa de tout son pouvoir aux mesures sévères que l'on proposait au sujet des cris séditieux. Dans la séance du 23 juin, il s'opposa aussi à ce que le fils de Napoléon fût reconnu empereur; son opinion excita de grands débats; on le traita d'aliéné; on voulut même le mettre en jugement. Il publia quelques jours après une défense ayant pour épigraphe : *Frappe, mais écoute.* Louis XVIII étant rentré, M. de Maleville reprit sa place de conseiller à la cour royale de Paris, passa, en 1819, premier président à celle de Metz, et l'année suivante à celle d'Amiens, en la même qualité. Indépendamment de ses écrits politiques, il a composé quelques ouvrages de littérature : 1° *Discours sur l'influence de la réformation de Luther*, an 12 (1804), qui concourut pour le prix proposé l'année précédente par l'institut, et qui obtint une mention honorable. 2° *les Benjamites rétablis en Israël*, 1816, in-8°; 3° *les Fables sacrées et les Mystères des différentes nations payennes, et des anciens hérétiques juifs et chrétiens, comparés ensemble et dévoilés par l'exposition méthodique des dogmes, des symboles et de la dégénération du culte des astres.* Cet ouvrage est encore inédit; mais l'auteur l'a lu en partie, en 1818 et 1819, dans des sociétés littéraires de Paris.

MALINGRE (P...-F...), poète de circonstance, débuta, en 1794, dans la carrière poétique, par célébrer Bara et Viala, martyrs de la liberté. Plus tard il chanta Napoléon, et ensuite les Bourbons. En 1816, il fit les distiques placés au bas du buste de Louis XVIII, à la bibliothèque royale, où il avait un emploi. Malingre est mort le 27 mai 1824, âgé de 68 ans. Ses poésies sont des plus médiocres. On connaît de lui : 1° *Mémorial anglais, ou Précis des révolutions d'Angleterre jusqu'à nos jours, en 350 vers*, 1796, in-8°; 2° *Appel à l'Angleterre, en vers*, 1798, in-8°; 3° *Ode sur le premier consul*, 1802, in-12; 4° *Carmen de rebus egregiè gestis domi, à Napoleone Augusto*, in-8°; *Vers sur les belles actions de l'empereur Napoléon, dans l'intérieur de sa famille*; 5° *la Naissance de Titus* (vers à l'occasion de la naissance du roi de Rome, imprimés dans les hommages poétiques de Lucet et Eckard.

MALLARMÉ (François-René-Auguste), né en Lorraine, vers 1756, il embrassa la cause de la révolution avec enthousiasme, et fut appelé, en 1790, aux fonctions de procureur syndic du district de Pont-à-Mousson. Un an après, le collège électoral de la Meurthe le nomma député à l'assemblée législative, où il siégea au côté gauche. Réélu à la convention, en 1792, il rejeta l'appel au peuple, dans le procès du roi, et s'exprima ainsi sur la question de la peine : « Louis a » été cent fois parjure; le glaive de la justice s'est promené longtemps sur sa tête sans le frapper; il est » temps que les représentants de la nation française » apprennent aux autres nations que nous ne mettrons » aucune différence entre un roi et un citoyen : je vote » pour la mort. » Après la condamnation, il repoussa le sursis, et suivit dans toutes les discussions le parti de la Montagne. Président de la convention, au 31 mai, il sut conserver l'impartialité que lui commandaient ses fonctions, et malgré ses liaisons avec les jacobins, il défendit plusieurs fois Vergniaud contre les murmures des tribunes publiques. « Je déclare au nom de la con» vention..... » s'écria-t-il, et une voix l'ayant aussitôt interrompu par ces mots, *dis au nom du peuple!* il reprit ainsi : « Je déclare au nom de la loi, au nom de » la convention nationale, au nom du peuple français, » que si les citoyens des tribunes n'ont pas pour la re» présentation nationale le respect qui lui est dû, je » vous le dis fraternellement, j'userai de l'autorité qui » m'est confiée, pour que la convention ne soit point » avilie. » Cette déclaration ramena pendant quelques

instants l'ordre dans l'assemblée, mais elle fut bientôt envahie par les pétitionnaires des sections, et Mallarmé céda momentanément le fauteuil à Grégoire. Il avait repris son poste, lorsque les fameux décrets de cette journée furent rendus au mois d'août (1793 et non pas 1794 comme le dit la *Biographie* de MM. Arnault, Jay, etc.). Il fut envoyé à l'armée du Rhin-et-Moselle, d'où Saint-Just et Lebas, qu'il avait voulu contrarier, le firent bientôt rappeler. Quelque temps après son retour, il se prononça fortement pour le système des taxes révolutionnaires, et se *ligua* ensuite avec les ennemis de Robespierre, aux approches du 9 thermidor, soit pour se venger de Saint-Just et Lebas, soit pour prévenir l'épuration annoncée par Robespierre entre les proconsuls qui avaient rempli les départements de sang et de pillage dans leurs missions; car les habitants de la Moselle et de la Meurthe accusèrent Mallarmé après le 9 thermidor, d'avoir fait des proclamations sanguinaires et immolé un grand nombre de leurs concitoyens innocents. Mallarmé répondit alors en cherchant à faire considérer comme un acte d'avilissement pour la convention l'accueil qu'elle faisait trop complaisamment, selon lui, aux dénonciations dirigées contre ses membres. Mais les plaintes continuèrent: on lui reprocha d'avoir arraché lui-même à des femmes les croix qu'elles portaient, sous prétexte que c'étaient des signes de fanatisme; d'avoir mis tout en réquisition pour sa table, ses autres besoins, et même des chevaux de poste, sans jamais rien payer; d'avoir enfin créé des tribunaux de sa propre autorité, et de les avoir composés d'assassins. Il fut décrété d'arrestation, à la suite de la journée du 1er prairial, et amnistié le 4 brumaire suivant. Le directoire l'envoya, en 1796, dans le département de la Dyle, en qualité de commissaire du pouvoir exécutif, près de l'administration centrale, et lui conféra les mêmes fonctions, en 1798, près le tribunal de Namur. Sous le gouvernement consulaire, Mallarmé fut chargé de l'organisation du département du Mont-Tonnerre, et nommé ensuite membre du tribunal d'appel de Maine-et-Loire. Napoléon, devenu empereur, le continua dans ses fonctions, en le faisant entrer, comme conseiller dans la formation de la cour d'appel d'Angers, où il resta jusqu'à la réorganisation judiciaire de 1811. Depuis cette époque jusqu'en 1814, il occupa la place de receveur principal des droits-réunis à Nanci, et devint sous-préfet d'Avesnes, en 1815, pendant les cent-jours. Enlevé par les Prussiens, il fut conduit à la citadelle de Wesel, pour y attendre d'être jugé par un conseil de guerre, comme coupable d'infraction aux lois de la guerre, à raison de quelques actes de sa dernière administration. Cette accusation n'eut pas de suite; mais à peine délivré des mains de l'étranger, Mallarmé fut obligé de lui demander un asile: la loi du 12 janvier 1816 referma sur lui les portes de la France.

MALLARMÉ (Joseph-Claude), frère aîné du précédent, membre du conseil des cinq-cents, tribun, préfet et légionnaire, naquit à Nanci, vers le milieu du dernier siècle. Il étudia la jurisprudence, et entra dans la magistrature, comme substitut du procureur-général du parlement de Lorraine. Ses opinions favorables à la révolution le firent nommer, en 1790, procureur-syndic du district de sa ville natale. Inaperçu durant les orages de 1793 et 1794, il parut sur la scène politique, en 1795, en qualité de député du département de la Meurthe au conseil des cinq-cents. Ses connaissances en matière de législation judiciaire lui donnèrent une grande autorité dans les discussions qui s'élevèrent sur cette branche importante de l'organisation politique. Les commissions centrales le choisirent souvent pour leur organe auprès de l'assemblée: il fit, entre autres, des rapports sur le mode de procéder, en cas de partage d'opinion, parmi les juges des tribunaux civils, sur la révision des jugements en dernier ressort par la cour de cassation, et sur l'établissement d'une échelle de dépréciation du papier-monnaie. Les élections de 1799 le renommèrent, ou plutôt le conservèrent dans le sein de la représentation nationale. M. Mallarmé figura parmi les membres de la minorité du conseil des cinq-cents, approbateur ou complice du coup d'état du 18 brumaire. Il en fut récompensé par une place dans le tribunat, après l'installation du gouvernement consulaire et la mise en activité de la constitution de l'an VIII. La section de législation de ce corps faussement populaire le nomma rapporteur, en 1806, pour présenter au corps législatif et pour développer les motifs du projet de loi sur la procédure civile. En 1807, il fut chargé d'une semblable mission, au sujet de la contrainte par corps, en matière de commerce, à l'égard des étrangers. Peu de temps après, Napoléon l'appela à la préfecture de la Vienne, où il est resté jusqu'au 6 avril 1815. Pendant les cent jours, il administra le département de l'Indre, et rentra dans la vie privée, au second retour des Bourbons; il n'a plus reparu dans les fonctions publiques.

MALLÈS (madame, née de Beaulieu), auteur de romans moraux et d'ouvrages pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse, est morte à Nontron, département de la Dordogne, vers la fin de mai 1825. Elle a publié: 1° *Lucas et Claudine*, ou *le Bienfait et la reconnaissance*, Paris, 1816, 2 volumes in-12; 2° *Contes d'une mère à sa fille*, Paris, 1817, 2 volumes in-12; seconde édition, revue, et augmentée de plusieurs contes, *ibid.*, 1820, 2 volumes in-12, ornés de douze gravures; 3° *le Robinson de douze ans*, *histoire curieuse d'un mousse (français), abandonné dans une île déserte*, Paris, 1818, in-12; 3e édition, revue et corrigée, *ibid.*, in-12, ornée de six gravures; 5e édition, revue et corrigée, *ibid.*, 1823, in-12; 6e édition, revue et corrigée (posthume), *ibid.*, 1826, in-12; 4° *Contes à ma jeune famille*, Paris, 1819, in-12, 3e édition, 1826; 5° *Lettres de deux jeunes amies*, ou *les Leçons de l'amitié*, *ouvrage destiné à l'instruction et à l'amusement des jeunes personnes*, Paris, 1820, 2 vol. in-12; 6° *Geneviève dans les bois*, Paris, 1920, in-18; seconde édition, *ibid.*, in-18; 7° *Quelques scènes de ménage*, Paris 1820 2 vol. in-12; 8° *la La Bruyère des jeunes demoiselles*, ou *Principaux caractères des jeunes personnes*, *ouvrage utile et amusant, avec de jolies gravures*, Paris, 1821, in-12; seconde édition, *ibid.*, 1823, in-12; 9° *Conversations amusantes et instructives sur l'histoire de France, à l'usage de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe*, Paris, 1822, 2 vol. in-12; 10° *Instructions familières d'une institutrice sur les vérités de la religion*, *pour disposer les élèves à la première communion*, Paris, 1823, in-32; 11° *la Jeune Parisienne au village*, Limoges, 1824, in-12.

MALLET (Prévost-Henri), né à Genève en octobre 1727, et mort dans la même ville en 1811, se livra dès sa jeunesse à l'étude des sciences, et particulièrement à la géographie. Il publia, en 1776, une carte des environs de Genève et des frontières des pays voisins, remarquable par son exactitude. Il fut aussi chargé d'exécuter une carte du pays de Vaud, qui mérita l'approbation de la régence de Berne, dont ce pays faisait alors partie. Cette carte de la Suisse Romande parut en 1781 et 1782, en 4 grandes feuilles, gravée par Guil. Delahaye. En 1798, Mallet donna une carte générale de la Suisse, divisée en dix-huit cantons. Il a publié en outre: 1° *Manuel métrologique*, ou *Répertoire général des mesures, poids et monnaies des différents peuples modernes et de quelques anciens*, *comparées à celles de France*, 1802, in-4°; 2° *Description de Genève ancienne et moderne*, *suivie de l'ascension de M. de Saussure sur la cime du Mont-Blanc*, Genève, 1807 in-12. Mallet travailla jusqu'à son dernier moment, et dans sa quatre-vingtième année il s'occupait encore de recherches géographiques et mathématiques, sans que le poids de l'âge lui fît rien perdre des agréments de son esprit et de la douceur de son caractère.

MALLET (Paul-Henri), historien, dont la réputation assez étendue n'égale cependant pas le mérite, naquit à Genève, en 1730, dans une famille qui a produit plusieurs autres hommes distingués. Après avoir été chargé d'une éducation particulière chez le comte de Calemberg, dans la Lusace, il occupa, en 1752, après la Beaumelle, la place de professeur royal de belles-lettres à Copenhague, emploi qui lui laissait beaucoup de loisirs parce que la langue française était alors peu cultivée en Danemarck. Il travailla au *Mercure Danois*, en 1753, depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août, et se livra en même temps à des recher-

ches sur les anciens peuples du Nord, dont il voyait l'histoire presque inconnue de leurs descendants. Le roi ayant vu l'accueil favorable fait à ces premiers travaux de Mallet, le choisit pour donner au prince royal des leçons de langue et de littérature françaises. Lorsque cette éducation fut terminée, Mallet revint à Genève, où il remplit avec beaucoup de zèle les fonctions de professeur d'histoire. L'académie des inscriptions, à Paris, se l'associa comme membre étranger, en 1763, et l'année suivante il fit partie du conseil genevois des deux cents. Vers cette époque, le landgrave de Hesse-Cassel le nomma résident près de l'état de Berne et de la république de Genève. Catherine II voulait lui confier l'éducation du comte du Nord, qui a régné depuis sous le nom de Paul Ier, mais cette offre ne fut pas acceptée. Le fils de lord Bute, qui avait suivi à Genève des leçons de Mallet, lui persuada de faire avec lui le voyage d'Italie, et l'entraîna ensuite en Angleterre, où il le présenta à la famille royale. Devenu correspondant de la reine d'Angleterre pour lui donner des nouvelles littéraires du continent, il fut aussi désigné par elle pour écrire l'histoire de la maison de Brunswick. Peu de temps après, ayant été invité par le landgrave de Hesse à se rendre à Cassel, Mallet disait plaisamment que c'était pour prendre mesure d'une histoire de cette petite contrée. Il parcourut l'Allemagne, visita de nouveau Copenhague, fit quelque séjour à Paris, et revint vivre à Genève paisiblement et satisfait d'une fortune médiocre acquise par ses longs travaux; mais il la perdit à l'époque où succombèrent dans cette ville les amis du parti aristocratique, au nombre desquels il s'était rangé avec empressement. Forcé de s'expatrier en 1792, il choisit pour asile la petite ville de Rolle, chez les Bernois, dans le pays de Vaud, et il ne revit le sol natal qu'en 1801. Les événements politiques ayant fait supprimer les pensions que la reine d'Angleterre et le landgrave de Hesse avaient données à Mallet, la France lui en accorda une: il méritait cette marque d'intérêt par ses qualités personnelles, aussi bien que par son talent et ses connaissances variées. Il était alors membre de l'académie celtique, et des académies de Lyon, d'Upsal, de Cassel. Il mourut d'une attaque de paralysie, à Genève, le 8 février 1807. On a de lui: 1° *Introduction à l'histoire de Danemarck, où l'on traite de la religion, des mœurs, des lois et des usages des anciens Danois*, Copenhague, 1755-1756, deux parties in-4°; trad. en danois, même année, in-4°, et en anglais, 1770, Londres, 2 vol. in 4°; la seconde partie a pour titre: *Monuments de la mythologie et de la poésie des Celtes, et particulièrement des anciens Scandinaves*. Elle a été réimprimée avec des changements, en 1787, Genève, 2 vol. in-12. On trouve quelquefois le second volume séparé, sous le titre d'*Edda*, mot qui signifiait l'*Aïeule*. Ces poésies scandinaves, dont Mallet a donné, avec des notes explicatives, la seule traduction française qui ait été imprimée, avaient été conservées par Snorro-Sturleson, et publiées en latin dans le XVIIe siècle, par G. J. Resenius; 2° *Histoire de Danemarck* (depuis Gormund en 714, jusqu'en 1699), Copenhague, 1758-1785-1777, 3 vol. in-4°, édition originale dont il existe peu d'exemplaires complets. Dans une seconde édition se trouve un supplément pour les années 1700-1780. Dans l'édition la plus complète, celle de Genève, 1788, en 9 vol. in-12, cette histoire est continuée jusqu'à l'an 1775; mais la première édit. est préférée sous le rapport typographique. Cet ouvrage sur le Danemarck est supérieur aux histoires danoises, et plus encore à l'histoire de Desroches, la seule qu'on eût auparavant en français; il passe pour impartial, et le style en est facile et simple. On l'a traduit en Angleterre, en Allemagne et en Russie: un abrégé, donné par l'auteur même, a paru en 1760, à Copenhague, in-8°. Dans ce travail historique, le plus important ouvrage de Mallet, on estime surtout l'introduction, précis curieux et savant de l'ancienne mythologie de l'Europe septentrionale. Sans doute ces recherches paraissent d'un intérêt circonscrit; il n'appartient qu'à celles qui concernent l'antique Orient d'offrir une histoire presque générale des premiers temps des nations; mais du moins les traditions de la Scandinavie deviennent un des compléments les plus intéressants et les plus difficiles de cette histoire. 3° *De la forme du gouvernement de Suède, avec quelques pièces originales contenant les lois fondamentales et le droit public de ce royaume*, Copenhague, 1756, in 8°; 4° *Mémoires sur la littérature du Nord*, Copenhague, 1759-1760, 6 vol. in 8°; 5° *Histoire de la maison de Hesse*, 1766-1785, 4 vol. in 8°; 6° *Histoire de la maison de Brunswick*, 1767-1785, 4 vol. in 8°. Cet ouvrage est estimé, ainsi que le précédent. 7° *Des intérêts et des devoirs d'un républicain, par un citoyen de Rogues*, Iverdun, 1770, in-8°; 8° *Histoire de la maison et des états de Mecklenbourg*: les deux premiers tomes en 2 vol. in 4°, Schwerin, 1796; la suite, à partir de l'an 1503, n'a point paru. 9° *Histoire des Suisses ou Helvétiens*, Genève, 1803, 4 vol. in-8°. Le commencement n'est guère qu'un abrégé de l'histoire de Muller, que Mallet s'était d'abord proposé de traduire; mais la continuation depuis le milieu du quinzième siècle est bien écrite, et se lit avec intérêt. 10° *Histoire de la ligue anséatique*, Genève, 1805, in-8°. C'est moins une histoire qu'une sorte de dissertation politique relative surtout à la ville de Lubeck; et Mallet reconnaissait lui-même que l'ouvrage ne répondait pas au titre. Il a joint à la traduction du *Voyage de Will. Coxe en Pologne, Russie, Suède et Danemarck*, Genève, 1786, in-4°, ou 4 vol. in-8°, un morceau qui en augmente le prix, c'est la relation de son propre voyage en Norwège. Dans celui qu'il avait fait à Rome, il avait découvert la suite chronologique des évêques d'Islande; il envoya à Langebeck ce document historique que les Danois croyaient perdu, et qu'on inséra dans le tome troisième de *Scriptores rerum danicarum medii ævi*. L'édition nouvelle, avec des additions, du *Dictionnaire de la Suisse*, par Tschurner, Genève, 1788, 3 vol. in-8°, est due à Mallet. On peut consulter sur cet historien: *De la vie et des écrits de P.-H. Mallet*, par J.-C.-L. Simonde-Sismondi, Genève, 1807, in-8°.

MALLET-DUPAN (JACQUES) naquit à Genève en 1749. Doué d'un grand caractère d'indépendance, il écrivit en faveur du pouvoir absolu, quoique né dans une république, et ne dut même la réputation politique et littéraire qu'il acquit en Europe qu'à la virulence de ses attaques contre la révolution française, et contre les hommes qui en adoptèrent les principes. Mallet-Dupan perdit son père de très bonne heure; mais son éducation n'en souffrit pas. Il apporta dans ses études un esprit d'insubordination qui ne lui permettait pas de se rompre aux habitudes scolastiques: aussi, malgré des dispositions très heureuses, n'apprit-il presque rien des maîtres qu'on lui donna. C'était chez lui qu'il travaillait, et son travail n'en valait que mieux: car il était en lui le produit de la liberté, de la volonté et du désir d'apprendre. Ses premières études se portèrent vers cette partie brillante de la littérature dont Voltaire était alors l'oracle. Le jeune Mallet, qui venait d'entrer dans la carrière qu'il devait parcourir, désira et obtint l'honneur de lui être présenté. Le philosophe de Ferney l'accueillit avec bonté: et toujours prêt à encourager les jeunes gens qui annonçaient des dispositions, il lui promit de le protéger, et tint parole. Sur la demande que le landgrave de Hesse-Cassel fit à Voltaire d'un professeur de littérature française, celui-ci proposa Mallet-Dupan, qui fut agréé. Ainsi le premier emploi qu'obtint le jeune Suisse fut l'ouvrage du protecteur dont il devait un jour attaquer toutes les doctrines. Mallet n'avait alors que vingt-cinq ans. Pendant la courte durée de son professorat, il avait publié son premier ouvrage, qui fut un *Discours de l'influence de la philosophie sur les lettres*. Fidèle à son indépendance native, Mallet se trouvait à la gêne dans le poste qu'il remplissait. L'atmosphère des cours et l'espèce de servitude qu'elles imposent ne pouvaient lui convenir. Peu de mois après, il remercia le prince et quitta sa place. Voltaire, auquel il crut devoir en donner avis, ne lui en sut pas mauvais gré, l'en estima peut-être davantage, mais ne fit plus rien pour lui. Mallet n'était pas riche; il n'avait que son talent. Il fallait vivre et trouver le moyen de répandre cette exubérance de chaleur qui le tourmentait. Déjà il avait adopté cette fière devise *nec timidè, nec temerè*, qui sert d'épigraphe à sa seconde produc-

tion. Dans ses recherches pour se fixer, les *Annales politiques*, et le nom alors si fameux de *Linguet*, qui les rédigeait, lui parurent propres à remplir son double but, soit par la nature de l'ouvrage, soit par le caractère particulier du talent de l'auteur. Linguet était alors exilé. Mallet-Dupan fut le chercher à Londres, et lui proposa son association pour la rédaction des *Annales*; elle fut agréée. Cette association, si bien en rapport par la nature du style des deux écrivains, ne pouvait être d'une longue durée, d'après le caractère moral des deux auteurs. En effet le style de chacun d'eux est inégal, incorrect, mais vif, animé, plein de chaleur. Si celui de Linguet a une énergie plus âpre, plus sauvage, plus offensive, et s'approche par conséquent davantage du libelle, celui de Mallet-Dupan, avec autant de nerf, a plus de verve et plus de franchise, même dans ses aberrations. Mais le caractère des deux personnages était trop dissemblable; celui de Linguet surtout était trop difficile, trop équivoque, pour qu'ils pussent s'accorder longtemps. La société fut rompue; Linguet revint en France, en 1779, et se fit mettre à la Bastille. L'idée vint alors à Mallet de continuer les *Annales* sous le titre de *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur l'état présent de l'Europe*. Le succès ne répondit pas à ses espérances, et il n'en publia que cinq volumes. L'ouvrage qui lui succéda fut son écrit *sur la dernière révolution de Genève*, dans lequel il trouva le moyen de mécontenter les deux partis et de se voir enfin obligé d'abandonner sa patrie. Il vint à Paris, asile de toutes les ambitions et de tous les talents; il y publia bientôt avec un grand succès un *Journal historique et politique de Genève*, dont le privilége lui avait été accordé. Le rédacteur introduisit dans ses feuilles, chose nouvelle en France, des considérations diplomatiques, qui les firent rechercher avec le plus vif empressement. En 1788, le libraire Panckoucke ayant acquis le privilége du *Mercure de France*, le journal de Mallet en devint la partie politique. Comme cette partie du journal embrassait les questions les plus importantes de la diplomatie, et touchait à ses mystères, elle était soumise à la censure du comte de Vergennes: or il advint que, dans un de ses articles, Mallet-Dupan attaqua la conduite de la France prêtant son appui aux patriotes armés des Pays-Bas. Le ministre supprima l'article, en fit rédiger un dans un sens opposé, dont il ordonna l'insertion. Mallet courut à Versailles, se présenta au ministre, et lui dit: « M. le comte, l'injonction que j'ai reçue est, en d'autres termes, l'ordre de vous rapporter le brevet que je tiens de votre bienveillance: le voici. Je n'écris point contre ma conscience. » Le loyal ministre, étonné du noble caractère de l'écrivain, lui répondit: « Je ne reprends point ce que j'ai si bien placé. Je sacrifierai mon article; vous sacrifierez le vôtre, et nous resterons amis. » Ce comte de Vergennes n'entendait rien au fin du métier. Nos ministres aujourd'hui sont plus habiles: ils auraient pris au mot l'imprudent journaliste. Quoi qu'il en soit, si la noblesse de sa conduite mérita alors à Mallet-Dupan l'approbation générale, bientôt après l'exagération des idées qu'il adopta, lorsque la révolution eut éclaté, en altérant en lui tous les principes de justice, lui fit perdre dans l'opinion publique la haute estime qu'il avait acquise. L'écrivain consciencieux avait disparu, et fait place au folliculaire passionné d'un parti. Dès ce moment, il attaqua avec autant d'amertume que d'inconvenance tous les hommes qui n'adoptèrent pas ses dogmes politiques, et qui ne courbèrent pas leur raison sous le joug de son intolérant despotisme. Hommes et choses, tout fut enveloppé par lui dans la même proscription; tout fut frappé par le même anathème. Dès-lors faut-il être surpris si la virulence de ses attaques lui attira de nombreux désagréments? Cent quinze dénonciations, trois décrets d'arrestation, deux appositions de scellés, quatre fois sa demeure assaillie, et la confiscation de tous ses biens: telles sont, s'il faut l'en croire, les persécutions qu'il eut à subir. Mais lui-même avait-il profité des conseils qu'on lui avait donnés, des injonctions qu'on lui avait faites d'être plus mesuré dans ses attaques? avait-il oublié qu'il ne lui convenait pas, à lui étranger, de venir faire son procès à la France, au centre de la France? de lui payer la généreuse hospitalité qu'il recevait d'elle en attaquant sa régénération politique? et d'aspirer à faire de Paris même l'ardent foyer de la contre-révolution par ses écrits? Mallet-Dupan, soutenu par les fauteurs de l'ancien régime, fut indiqué au roi comme un homme capable de le bien servir. Il fut chargé d'une mission de confiance auprès des souverains d'Autriche et de Prusse, en 1792. Si le succès ne la couronna pas, ce n'est pas son manque de zèle qu'on dut accuser. Peu après eut lieu la journée du 10 août, et Mallet, heureusement pour lui, était alors à Genève. Il n'osa plus rentrer en France, mais il ne cessa de correspondre avec les ministres des souverains. Il était en quelque sorte l'agent de la diplomatie européenne contre la France. Il osa même faire paraître, en 1795, des articles signés de lui dans la *Quotidienne*. Bonaparte devint à son tour l'objet de ses virulentes déclamations. Il ne pardonnait au conquérant ni ses talents ni ses victoires. Mallet, dénoncé au conseil souverain de *Berne* comme libelliste, sur les plaintes qu'en avait faites Bonaparte, fut condamné à l'exil par le conseil secret. Forcé de s'éloigner, il se réfugia d'abord à *Zurich*, où se trouvait le comte Portalis avec d'autres victimes du 18 fructidor, ensuite à Fribourg en Brisgau, où il passa l'hiver avec l'abbé Delille et l'abbé Georgel, qu'on se souvient d'avoir vu figurer dans l'affaire du collier. C'est de là que Mallet put voir l'invasion de la Suisse, qu'il peignit sous des couleurs tellement odieuses, que la haine la plus envenimée a pu seule les inventer. Enfin, vers la fin de 1799, il termina son pèlerinage en se rendant à Londres, où il ne fut pas reçu comme il l'espérait. Il n'eut de ressource que dans son talent: il publia le *Mercure britannique*; et tout valétudinaire qu'il était, il le continua jusqu'en 1800, époque de sa mort, arrivée à Richemont, près de Londres, chez le comte de Lally Tollendal, son ami, qui lui avait donné un asile. Au milieu de ses écarts et de ses exagérations, on ne peut contester à Mallet-Dupan un vrai talent comme écrivain politique. Moins passionné d'abord qu'il ne le devint par la suite, il fut un des premiers à proposer pour la France la constitution anglaise. Il pensait qu'avec quelques légères modifications on aurait pu la lui appliquer avec succès; mais lorsqu'il vit les passions et les crimes dont la révolution fut souillée, les excès dont il fut témoin le précipitèrent à son tour dans des excès opposés: l'écrivain sage disparut pour faire place au virulent pamphlétaire. Il mourut pauvre, et laissa une veuve et cinq enfants qui furent généreusement secourus par le gouvernement anglais, et par une souscription qui fut ouverte et bientôt remplie à leur profit. Ses principaux ouvrages sont: 1° *De l'influence de la philosophie sur les lettres*, Cassel, 1772, in-8°; 2° *Doutes sur l'éloquence et les systèmes politiques*, Londres, 1775, in-12; 3° *Mémoires historiques, politiques et littéraires*, Genève, 1779-1782; 4° *Tableau historique et politique de la dernière révolution de Genève*, 1782, in-8°; 5° *Mercure historique et politique de Genève*, de 1783 à 1787; 6° *Mercure historique et politique*, de 1788 à 1792; 7° *Tableau historique et politique du principe des factions en général et de celles qui divisent la France*, 1791; 8° *Considérations sur la nature de la révolution de France et sur les causes qui en prolongent la durée*, Londres, 1793, in-8°; 9° *Correspondance politique, pour servir à l'histoire du républicanisme français*, Hambourg, 1796, in-8°; 10° *Mercure britannique*, 1799-1800. Mallet-Dupan a ajouté des notes aux *Remarques historiques et politiques sur le tarif du traité de commerce conclu entre la France et l'Angleterre*, etc., traduit de l'anglais par Desserre de Latour. Il a été l'éditeur des *Considérations sur la France*, par le comte Joseph de Maistre, 2e édition, revue par l'auteur, Londres, 1797, in-8°; et du *Péril de la balance politique de l'Europe, ou Exposé des motifs qui l'ont altérée dans le Nord, depuis l'avénement de Catherine II au trône de Russie*, Londres (Paris), 1789, in-8°; Londres (Varsovie), 1789, in-8°.

MALMESBURY (James-Harris, comte de), né à Salisbury, le 20 avril 1746, était fils de James Harris, auteur d'une grammaire universelle intitulée: *Hermès*. Après avoir étudié à Oxford et à Leipsick, il suivit la carrière diplomatique sous sir Joseph Yorke, ambassadeur d'Angleterre auprès des états-généraux des provinces unies, avec lequel il resta plusieurs mois à

Labaye : il le quitta en 1768, partit pour Madrid en qualité de secrétaire d'ambassade de sir James-Gray, et au rappel de cet ambassadeur, en 1769, il demeura à cette cour comme chargé d'affaires. Il eut occasion de développer son talent dans les discussions qui s'élevèrent entre l'Espagne et la Grande-Bretagne touchant les îles Falkland. Les services qu'il rendit dans cette circonstance le firent nommer ministre plénipotentiaire, jusqu'à l'arrivée de lord Biranthram, en qualité d'ambassadeur. En 1772, on l'envoya auprès du grand Frédéric, roi de Prusse, comme ministre plénipotentiaire, et il continua de résider à Berlin avec ce caractère jusqu'en 1776. Il passa avec le même titre à Saint-Pétersbourg, en 1777, et y séjourna jusqu'à la fin de l'année 1780. Harris occupa durant plusieurs années au parlement le même siège qu'avait occupé son père pour le bourg de Christ-Church. En l'année 1784, il alla auprès des états-généraux des Provinces-Unies en qualité d'ambassadeur extraordinaire et de ministre plénipotentiaire. Pendant les troubles civils qui agitèrent la Hollande en 1787, il s'opposa au parti des patriotes, et contribua à rétablir le Stadhouder. Le roi de Prusse, satisfait de sa conduite, l'autorisa à introduire dans ses armes l'aigle prussienne, et le prince d'Orange lui accorda la devise de la maison de Nassau : *Je maintiendrai*. En 1778, il avait déjà été fait chevalier de l'ordre du bain, dont il reçut la décoration des mains de l'impératrice Catherine, qui fut marraine d'une de ses filles, à laquelle elle donna son nom. En Angleterre, il fut élevé à la pairie, sous le titre de baron de Malmesbury, le 17 septembre 1788. Depuis il demeura sans service actif jusqu'en 1793, mais au commencement de la guerre de la révolution française, il se prononça avec force contre le nouvel ordre de choses. La même année 1793, il fut envoyé à Berlin pour négocier un traité de subsides, et y séjourna jusqu'à la fin de l'année 1794, qu'on le chargea de demander pour le prince régent la main de la princesse Caroline de Brunswick, et de la conduire en Angleterre. En 1796 et 1797, on lui confia des négociations importantes, et il vint à Paris traiter de la paix avec le directoire; mais rien ne put se conclure. Il n'en obtint pas moins les plus hautes faveurs de la couronne: il fut créé comte, lord lieutenant et garde des archives du comté de Southampton. La mort l'enleva, le 21 novembre 1820, à l'âge de 73 ans. Il a donné, en 1801, en 2 vol. in 4°, une magnifique édition des œuvres de son père, en tête de laquelle il a placé une biographie écrite élégamment. Il est aussi auteur d'une histoire de la révolution de Hollande, ayant pour titre : *Introduction to the history of the dutch republic, for the last ten years from 1777, 1788*, in 8°.

MALO (Charles), littérateur, né à Paris, le 19 juillet 1790, fut élève des écoles centrales et du prytanée. Ses parents le destinaient au barreau; mais entraîné par un penchant invincible pour la poésie et la littérature, il débuta par quelques pièces de théâtre représentées tant à Paris qu'en province, avec peu de succès sans doute, puisqu'il n'en a pas même conservé les titres. A dix-neuf ans, correspondant du Caveau moderne et l'un des fondateurs des Soupers de Momus, il publia des chansons et poésies légères dans divers recueils périodiques. Éditeur, depuis 1810, des *Étrennes lyriques*, il s'est exercé tour à tour sur des sujets légers, graves et gracieux, tant en prose qu'en vers. Voici la liste de ses ouvrages : 1° *Napoléoniana, ou Recueil d'anecdotes, saillies, bons mots, reparties, etc., de Napoléon Bonaparte*, 1814, in-18; 2° *le Retour des Bourbons en France*, ode, 1814, in-8°; 3° *la Guirlande de roses*, 1814, in-8°; 4° *l'Antigone scandinave*, ode, 1814; 5° *le Tissot moderne, ou Réflexions morales et nouvelles sur l'onanisme*, 1815, in-8°; 6° *la Volière des dames*, 1818, in-8°; 7° *le Mérite des femmes, ou Tableaux de l'esprit, du caractère et des mœurs des femmes de toutes les nations*, 1815, in-8°; 8° *Correspondance complète du docteur B. Franklin*, 1817, 2 vol. in-8°; 9° *Panorama de l'Angleterre, ou Éphémérides anglaises, politiques et littéraires*, 1817—1818, 2 vol. in-8°; 10° *Lettres d'Horace Walpole à madame du Deffant*, 1818, in-8°; 11° *les Papillons*, 1818, in-18. Cet ouvrage fait partie d'un cours d'histoire naturelle et de botanique, en huit volumes, à l'usage des dames, et publié successivement par M. Malo dans le même format et sous les divers titres, d'*Histoire des tulipes, des roses, des fruits, des oiseaux, des fleurs, des insectes*, etc. C'est encore pour les dames qu'il a composé : 12° *Contes persans*; 13° *le Miroir des passions*; 14° *Azoline*; 15° enfin un livre mignard, ou *Fleurs des fabliaux*, 1817, in 12. M. Charles Malo a rendu des services plus importants aux lettres en publiant les ouvrages suivants : 16° *les Voyages du prince persan*, 1819, in 8°; 17° *les Mémoires d'Olivier Cromwell*, 1820, 4 vol. in-12; 18° *Œuvres complètes de Vertot*, 1820, P. Didot, 10 vol. in 8°. M. Malo, en donnant ses soins à cette belle édition, s'est attaché surtout à rectifier une foule de dates fautives dans l'*Histoire de l'ordre de Malte*, à la continuation de laquelle il travaille depuis plusieurs années. 19° *Histoire d'Haïti*, 3e édition, 1825, in-8°; 20° *Histoire des juifs depuis la destruction de Jérusalem jusqu'à nos jours*, 1826, in-8°. On lui doit aussi quelques brochures politiques : 21° *Décadence de l'Angleterre*, in-8°; 22° *Manifeste du gouvernement américain*, in 8°; 23° *Puissance de la Russie en Europe*, in-8°; 24° *Biographie critique du parlement d'Angleterre*, in-8°. M. Charles Malo est membre de l'athénée des arts, de la société philotechnique, des académies d'Amiens, Bordeaux, Dijon, Lyon, Rouen, Toulouse, etc., etc.

MALOET (Pierre-Louis-Marie) naquit à Paris, en 1730. Son père était médecin de l'hôtel des Invalides, et membre de l'académie des sciences. Maloet reçut une éducation distinguée, et entra dans la carrière que son père avait déjà si honorablement parcourue. Reçu docteur en 1750, il fut envoyé, en 1758, à Brest pour arrêter les progrès de l'épidémie qui s'était déclarée avec violence parmi les marins; ses soins obtinrent du succès. Il revint à Paris l'année suivante, et fut nommé successivement professeur de physiologie et de matière médicale, médecin en chef de l'hôpital de la Charité, où il fit un cours de clinique. En 1773, il devint médecin de Mesdames de France, puis inspecteur des hôpitaux militaires du royaume, et conseiller du roi. Lorsque Mesdames quittèrent la France pour se rendre à Rome, M. Maloet les accompagna. Il fut victime de son dévouement. Porté sur la liste des émigrés, ses biens furent vendus : son ami le docteur Bergeret ne put sauver que sa bibliothèque. Maloet se consola de ses disgrâces en donnant une nouvelle expansion à sa philanthropie : Venise, ou selon d'autres, Gênes, était désolée par une épidémie, Maloet se rendit sur les lieux : ses soins et ses talents arrêtèrent les progrès du mal. Lorsque l'orage révolutionnaire eut cessé d'épouvanter et de dévaster la France, Maloet revint dans sa patrie. La perte de ses propriétés n'affecta point son caractère généreux et désintéressé, il trouva des consolations dans le commerce de son ami Bergeret et de ses autres confrères, qui lui firent le plus généreux accueil. Un homme tel que lui ne pouvait être longtemps ignoré ni rester sans emploi : il en obtint bientôt un des plus honorables. Napoléon le mit au nombre de ses quatre médecins consultants; mais il ne put jouir que pendant quelques années de cette marque de distinction. Le 22 août 1810, il fut emporté par une attaque d'apoplexie foudroyante. On ne connaît de lui qu'une dissertation sous le titre *Ergo homini vox peculiaris*, Paris, 1757, in-4°, et un *Éloge historique de Vernage*, Paris, 1776, in-8°.

MALOUET (Pierre-Victor), membre de l'assemblée constituante, ministre de la marine, naquit en 1740 à Riom, département du Puy-de-Dôme. Il se livra d'abord à l'étude du droit et à la culture de la poésie, mais il abandonna bientôt ces deux carrières, qui ne lui présentèrent pas les avantages qu'il s'en était promis, pour suivre celle des emplois publics. Après quelques essais dans cette nouvelle direction, il s'attacha enfin à l'administration de la marine et des colonies à laquelle, dans la suite, il consacra tous ses soins et toute son activité, sauf le court espace de temps pendant lequel la révolution l'appela à jouer un rôle politique. De 1763 à 1789, il occupa plusieurs places, et s'acquitta de plusieurs missions importantes dans cette partie de l'administration publique. Il passa cinq ans à Saint-Domingue, où il fut revêtu successivement des fonctions de

sous-commissaire, d'ordonnateur et de commissaire. A son retour de cette colonie, M. de Sartines l'envoya à Caïenne, pour juger des améliorations dont cet établissement était susceptible. Les plans qu'il proposa à cet égard furent approuvés, et depuis on les a suivis en partie. Peu de temps après avoir rempli cette mission, il reçut pour récompense de ses travaux l'intendance du port de Toulon, qu'il garda jusqu'au moment de la révolution. En 1789, le bailliage de Riom le nomma député aux états-généraux, où il ne tarda pas à se montrer parmi les membres les plus ardents et les plus courageux de l'opposition royaliste, ou de ce qu'on appelait alors le parti *monarchien*. On ne peut citer de lui que deux actes qui soient dans le sens de la révolution : il vota pour la réunion des trois ordres, et approuva la confiscation des biens du clergé, avec cette restriction toutefois que ces biens seraient exclusivement affectés à l'entretien du culte et des pauvres. Tout le reste de sa conduite est complétement anti-révolutionnaire. Il s'opposa à la déclaration des droits de l'homme, vota pour le *veto suspensif*, et chercha à procurer à son parti un moyen de réprimer l'élan populaire en demandant une loi contre les cris séditieux. Il dénonça Marat et ses feuilles, Camille Desmoulins et ses brochures, et demanda que ces deux personnages fussent mis en jugement : il parvint même à obtenir de l'assemblée un décret d'accusation contre le dernier, mais ce décret n'eut pas de suite. En 1790, il se joignit à Cazalès et à quelques autres membres de son parti, pour demander que le roi fût temporairement investi du pouvoir dictatorial. Afin de s'opposer plus directement aux jacobins, il fonda le club des *impartiaux*, plus connu sous le nom de club *monarchique*. Mais l'exaltation populaire mit bientôt fin aux réunions de ce club. Dans les derniers temps, il fut appelé dans le conseil privé du roi. Après le 10 août 1792, voyant son parti complétement ruiné, et lui-même alors se trouvant gravement compromis, il passa en Angleterre. Au mois de novembre de la même année, il fit demander à la convention, par le ministre de France à Londres, la permission de venir défendre le roi : l'assemblée ne répondit à cette demande qu'en le faisant porter sur la liste des émigrés. Malgré cette proscription, il se hasarda, après la chute du directoire, à rentrer dans sa patrie. Son retour n'éprouva que peu de difficultés, et il ne tarda pas même à être employé par le gouvernement consulaire dans l'administration où déjà il s'était distingué par ses services. En 1803, il fut nommé commissaire général de la marine à Anvers, où, en peu d'années, il fit construire un arsenal, des chantiers et dix-neuf vaisseaux de ligne. Il contribua puissamment dans ce poste à faire échouer l'expédition des Anglais sur l'Escaut; et la conduite qu'il tint dans cette circonstance lui valut de grands éloges de la part du chef du gouvernement. En 1810, lorsque sa santé ne lui permettait plus de supporter le climat de la Belgique, il fut nommé conseiller d'état, et appelé dans le sein du conseil; mais l'esprit d'opposition et de résistance qu'il déploya dans cette nouvelle position lui firent bientôt encourir la disgrace de Napoléon, qui, en 1812, l'exila à quarante lieues de Paris. Il se retira en Touraine, où il resta jusqu'au moment de l'entrée des alliés dans la capitale, en 1814. Le gouvernement provisoire de cette époque le nomma commissaire au département de la marine, et le roi, à son retour, lui conféra le portefeuille de ce ministère, mais il ne le garda pas longtemps. Les travaux auxquels il se livra avec ardeur, pour répondre à la confiance qui lui était accordée, achevèrent de ruiner sa santé depuis longtemps affaiblie, et il mourut le 7 septembre de la même année. On s'accorde généralement à vanter son zèle pour les intérêts publics tels qu'il les comprenait, et à louer sa probité et son désintéressement : le fait est qu'il mourut pauvre, et que le roi fut même obligé de faire les frais de ses funérailles. Sa conduite en amitié mérite aussi d'être remarquée : élevé avec Fouché, chez les oratoriens, il s'était lié intimement avec lui. L'opposition qui se manifesta dans la suite entre leurs sentiments politiques, au milieu de circonstances où les affections privées sont généralement dominées par les affections publiques, n'altéra point leur liaison, et Malouet ne cessa à aucune époque de donner à son ancien condisciple des témoignages de l'attachement qu'il lui avait voué, même lorsqu'il pouvait y avoir quelque courage à le faire, comme, par exemple, lorsque Fouché fut tombé dans la disgrace impériale. Malouet a laissé plusieurs écrits qui se rapportent presque tous à sa carrière administrative. En voici les titres : 1° *Mémoires sur l'esclavage des nègres*, 1788, in-8° ; 2° *Mémoires sur l'administration du département de la marine*, 1790, in 8° ; 3° *La collection de ses opinions*, 1791—1792, 3 vol. in-8° ; 4° *Défense de Louis XVI*, 1792, in-8° ; 5° *Examen de cette question, quel sera pour les colonies de l'Amérique le résultat de la révolution française?* Londres, 1797, 1 vol in-8° ; 6° *Collection des mémoires et correspondances officielles, sur l'administration des colonies*, Paris, 1802, 5 vol. in-8° ; 7° *Considérations historiques sur l'empire de la mer chez les anciens et les modernes*, Anvers, 1810, in 8° : 7° Divers morceaux insérés dans les *Archives littéraires*; 9° Des *Lettres* insérées dans les *Mélanges de philosophie et de littérature* de Suard, 1804. On a encore de lui quelques ouvrages de littérature ; un poème sur *les quatre parties du jour à la mer*, qu'il composa en 1768, dans l'un de ses voyages maritimes; une *Ode sur la prise de Mahon*, et une *Epître au prince de Condé sur ses victoires en Allemagne*. Ces deux dernières pièces, qui datent de sa première jeunesse, furent son début dans la littérature. A la même époque de sa vie, il composa aussi une tragédie et deux comédies qu'il présenta au Théâtre-Français, mais qu'il retira presque aussitôt, d'après l'avis de Lekain; il paraît même que ce furent les conseils que lui donna ce célèbre acteur, à cette occasion, qui le déterminèrent à abandonner la culture de la poésie, au moins comme occupation principale.

MALTE-BRUN (Conrad), géographe et littérateur, naquit dans le Jutland en 1775. Il eut pour père un ministre protestant de la confession d'Augsbourg, qui tenait à une des premières familles de sa province, et il fut par lui destiné de bonne heure à y exercer lui-même les fonctions du ministère ecclésiastique. Mais il ne tarda pas à contrarier sur ce point comme sur plusieurs autres les vues et les espérances paternelles, en prenant une direction toute différente de celle qu'on voulait lui imprimer. Envoyé à l'université de Copenhague pour y faire ses études théologiques, il se laissa entraîner par le courant du monde, publia des poésies, et rédigea dans un journal des articles de spectacle. L'opinion qu'il embrassa en politique ne s'éloigna pas moins de l'influence aristocratique, sous laquelle il avait été nourri. Entre les divers partis que la révolution française avait fait naître en Danemarck comme dans les autres états européens, il choisit celui qui sympathisait le plus avec elle, et s'en montra un des plus ardents soutiens. La cause de la liberté était alors encouragée par le ministre André Bernstorff (*Voyez* ce nom), dont les idées étaient libérales, et qui voulait commencer la réforme dans son pays par l'affranchissement des paysans attachés à la glèbe, et par l'établissement de la liberté de la presse. Le jeune Conrad écrivit dans ces vues généreuses contre les partisans de l'ordre de choses existant, et se trouva ainsi en opposition directe avec son père, qui s'était réuni à la noblesse pour demander au roi de maintenir la servitude des paysans. Il n'avait encore que vingt ans : à cet âge, on n'a pas appris à réprimer les élans de sa conviction par les calculs de la prudence : aussi la chaleur avec laquelle il attaquait les anciennes idées indisposa-t-elle bientôt les personnages puissants qui en tiraient parti. Un de ses écrits, intitulé *Catéchisme des aristocrates*, dans lequel il frondait avec virulence les doctrines féodales des vieilles monarchies et l'injuste système de coalition qu'elles suivaient alors contre la France, souleva tellement contre lui le ressentiment de ses adversaires, que, malgré l'indulgence du comte de Bernstorff, sur laquelle il avait lieu de compter, il jugea utile à sa sûreté de passer en Suède pour éviter l'action judiciaire dont il était menacé. Pendant son séjour à Stockholm, il revint à la poésie, et publia un nouveau volume de vers qui lui valut quelques succès. Le comte de Bernstorff étant venu à mourir, au commencement de 1797, il fut rappelé dans son pays par les successeurs de ce ministre éclairé, qui, à ses derniers moments,

avait recommandé le jeune fugitif au prince royal lui-même, comme capable d'être employé utilement dans les affaires. Mais les choses avaient bien changé de face. La nouvelle administration était rentrée dans les erreurs du pouvoir absolu, et, lorsqu'à son retour à Copenhague Malte Brun voulut reprendre la plume pour combattre quelques-unes des mesures iniques par lesquelles elle se signalait, il se vit immédiatement obligé de se soustraire par un nouvel exil au danger qu'il avait déjà encouru. Ces persécutions ne firent qu'échauffer son enthousiasme pour la liberté. Il se rendit en Suède, à Hambourg, et se montra l'ardent propagateur des opinions les plus démocratiques. Quelques souverains du nord, effrayés du progrès de ces doctrines, ayant demandé à la cour de Danemarck d'en entraver le développement dans ses états, celle-ci profita de l'occasion pour se débarrasser à jamais d'un censeur énergique dont elle redoutait les atteintes pour ses nouveaux projets. Malte-Brun fut poursuivi par contumace, comme membre d'une association désignée sous le nom de *Scandinaves unis*, dont le plan était de former une république fédérative des trois royaumes de Suède, de Danemarck et de Norwège, et, comme tel, condamné au bannissement pour avoir tenté de changer la constitution monarchique. A l'époque où fut rendu ce jugement (1800), il avait déjà quitté l'Allemagne, et était venu fixer sa résidence à Paris. Le gouvernement produit par le 18 brumaire commençait à justifier par ses atteintes à la liberté son origine illégale. Il crut pouvoir en censurer les actes dans les journaux, mais il apprit bientôt de ce même gouvernement, qu'étranger à la France il fallait payer par son silence l'asile qu'il y trouvait. Réduit par cette injonction sans appel à ne prendre aucune part aux affaires publiques, il se tourna tout entier vers les études littéraires et scientifiques, qui sont devenues le plus sûr de ses titres à la célébrité. La géographie, pour laquelle il s'était senti un goût particulier dès son enfance, fut l'objet spécial de ses méditations et de ses recherches. Elle ne cessa, depuis, d'être l'occupation principale de toute sa vie. Au talent d'écrire en français d'une manière fort remarquable pour un étranger il joignait la connaissance de presque toutes les langues de l'Europe, et, doué d'une mémoire prodigieuse, il acquit une érudition très étendue sur tous les peuples du monde. La géographie n'avait été jusqu'alors qu'une collection de nomenclatures plus ou moins arides et isolées; il sentit la possibilité d'y répandre de l'intérêt par le charme du style et le rapprochement des phénomènes curieux de la nature; il alla même plus loin, il entrevit le moyen d'en lier les diverses parties par des principes généraux, de manière à les faire découler les unes des autres. C'était former une science, et la géographie n'en avait pas encore été une. Le premier essai qu'il fit de ses nouvelles conceptions parut dans la *Géographie mathématique, physique et politique* qu'il composa avec Mentelle, Herbin, Henri et quelques autres, dont les dix premiers vol. parurent en 1805, et les six restants en 1807, et dans laquelle lui appartient environ le tiers, et notamment le volume fort remarquable qui comprend la géographie mathématique. Cet ouvrage eut un brillant succès; outre l'emploi judicieux d'une immense quantité de matériaux, on y remarque un perfectionnement qui tendait à élever ce genre d'étude à la hauteur de nos autres connaissances. La réputation qu'il valut à Malte Brun le fit entrer, en 1806, au *Journal des Débats*, auquel il resta attaché jusqu'à sa mort, sauf une interruption de 1815 à 1818, pendant laquelle il coopéra à la rédaction de la *Quotidienne*. Il s'occupa surtout de la politique du Nord, dans laquelle la connaissance particulière qu'il avait des langues, et du personnel de chaque cabinet lui donnait un grand avantage sur les autres collaborateurs. Ce travail le mettant continuellement en contact avec les affaires de son pays, il ne cessa d'en suivre tous les mouvements avec une grande attention, et fit des tentatives réitérées pour y jouer un rôle important. Dès 1804, il avait présenté à Bonaparte un projet *d'association coloniale de la Nouvelle-Scandinavie*, qui n'attira qu'un instant l'attention du consul. Plus tard, lorsqu'il fut question de placer Bernadotte sur le trône de Suède, il employa tous ses moyens pour enlever les suffrages à ce maréchal de France, et faire élire le roi de Danemarck, qui aurait ainsi réuni sous son sceptre les trois royaumes du Nord. Pour parvenir à ce but, il rédigea dans son journal une note conçue de manière à faire croire qu'elle était une émanation du chef du gouvernement français, et cette ruse eut même assez de crédit dans le pays, où elle parvint, par la voie des journaux qui en furent dupes, pour faire quelque diversion dans les esprits. Mais le résultat de l'élection ne répondit pas à l'habileté de la fraude. La lutte que les Norwégiens engagèrent, en 1814, contre la Suède au sujet de leur réunion à ce dernier état ramena encore le diplomate officieux dans la lice des intrigues. Il voulait susciter au roi de Suède un prétendant au trône, qui, par une invasion habilement combinée, irait fomenter la guerre civile dans ses états. Mais l'empereur Napoléon, à qui ce projet fut présenté comme utile à ses intérêts, refusa d'y prêter les mains, et les actives démarches du journaliste danois dans cette circonstance restèrent encore infructueuses. Depuis son arrivée à Paris, la roideur de ses principes républicains s'était singulièrement adoucie. Devenu souple à la voix de l'intérêt, il abandonna les opinions de sa jeunesse à mesure que les années l'en éloignèrent, et finit par sympathiser si bien avec le régime absolu qui s'éleva sur la France, qu'il ne se fit point scrupule de se ranger au nombre de ses plus dévoués prosélytes. L'activité de son esprit était loin d'être absorbée par ses spéculations politiques et par les travaux journaliers qu'il était obligé de fournir, il y joignit la direction d'un ouvrage périodique consacré à la science qui était l'objet de sa prédilection particulière: alors parurent les *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, qu'il publia depuis 1808 jusqu'en 1814, et qu'il continua, en 1818, sous le titre de *Nouvelles Annales*, après une interruption de quatre années seulement. Il a déposé dans ce recueil, pour la composition duquel il s'associa par la suite M. Eyriès, puis M. Larenaudière, un grand nombre de notices et de mémoires qui attestent la profondeur et la grande variété de son instruction. Ce fut rendre un véritable service à cette branche de nos connaissances, que d'ouvrir un dépôt où vinssent se réunir, de tous les points du globe, les observations que chaque jour apportait la science. Ce moyen de communication entre les savants, que possédaient déjà les autres sciences, manquait à la géographie, et l'on ne peut se dissimuler que cette publication, jointe aux autres ouvrages du fondateur, n'ait beaucoup contribué chez nous à ses progrès en en répandant le goût dans les classes de la société où il n'avait point pénétré. Quand Malte Brun se fut ainsi rempli d'un immense savoir, et que la réflexion eut mûri le nouveau point de vue sous lequel il avait envisagé la géographie, il résolut d'appliquer son système à une description générale du globe, et alors il entreprit son *Précis de géographie universelle*. Les premiers volumes parurent en 1810, et les autres succédèrent par intervalles jusqu'au 6e, qui n'a paru qu'en 1817. Cet ouvrage, malgré les outrages que le temps et les découvertes ont déjà fait subir à quelques-unes de ses parties, fera toujours époque dans les progrès de nos connaissances. Il établit la géographie sur des bases immuables prises dans la nature, et étrangères à la versatilité des choses humaines; les faits y sont enchaînés pour la première fois dans un ordre nécessaire et logique, qui permet au raisonnement d'en descendre ou d'en remonter la série comme dans les autres sciences: il est le premier exemple d'un emploi judicieux des diverses branches de la physique qui concourent à composer la géographie, et les les grâces du langage sont répandues sur ce travail d'érudition avec un choix et un discernement le plus souvent assez heureux. Jusqu'alors, la France avait été réduite à emprunter à l'étranger des meilleurs livres pour l'enseignement de la géographie, celui-ci la mit en état de prêter à son tour. Il porta une rude atteinte à la géographie de Pinkerton, qui était alors en possession du premier rang, et finit même par prendre sa place dans l'opinion générale. La rivalité qui s'était déjà établie entre les deux auteurs devint alors plus vive,

et des critiques assez virulentes furent échangées de part et d'autre. L'intervention d'un tiers dirigé par un intérêt mercantile fit sortir de cette querelle littéraire un débat scandaleux, dont Malte-Brun n'échappa pas sans quelques meurtrissures. Les attaques qu'il dirigeait contre Pinkerton nuisaient à la traduction qu'en publiait à Paris le libraire Dentu; celui-ci, irrité du tort qu'il éprouvait, lança contre l'Aristarque incommode un pamphlet plein d'assertions injurieuses à sa personne et à son talent. Une rixe, une plainte en calomnie, en furent les suites, et un procès en contrefaçon, intenté par le libraire contre l'auteur du *Précis*, vint compliquer encore ce drame indécent, dont s'amusait le public aux dépens des acteurs. Le libraire avait rencontré dans le *Précis* de Malte Brun plusieurs paragraphes copiés dans sa traduction de Pinkerton, et formant environ une trentaine de pages, disséminées dans l'étendue de trois gros vol. in-8°. Riche de cette découverte, il en fit la *base* d'une action en contre-façon par laquelle il demandait 100,000 de dommages intérêts et l'abolition du *Précis*, objet de son déplaisir. Le géographe n'eut pas beaucoup de peine à renverser une attaque qui reposait sur un fondement si léger, mais il n'échappa pas au reproche de plagiat, qu'il eut le déboire de s'entendre intimer par les organes de Thémis, et qu'il eût été si facile d'éviter par l'emploi de quelques guillemets. Les *factum* les plus injurieux animèrent la lutte, et Malte Brun soutint lui-même sa défense. Il n'épargna pas à son adversaire les expressions de mépris et les outrages qu'on lui avait prodigués à lui-même, et il montra en se livrant à la discussion des articles de loi qui lui étaient appliqués, la facilité de son esprit à se plier à tous les genres; mais cette preuve de moyens intellectuels ne compensa pas la fâcheuse impression qui résulte pour un homme de lettres d'avoir trempé dans de pareils débats. Cet œuvre, à la fois scientifique et littéraire, acquit à son auteur une réputation européenne, et place son nom au rang de ceux des savants qui aurent le plus illustré notre époque par leurs talents. Lorsque les évènements de 1814 vinrent changer le sort de la France, Malte-Brun suivit les phases du *Journal de l'empire*, auquel il était lié, et s'attacha à la restauration. Pendant les cent-jours il voulut même donner à la monarchie, un moment suspendue, une preuve de dévouement à ses intérêts, et il publia une brochure intitulée : *Apologie de Louis XVIII*, dans laquelle il réfutait les assertions injurieuses qui étaient alors dirigées par les journaux contre le caractère personnel du roi et des princes de la famille royale. Plus tard, il donna un nouveau témoignage de son attachement à cet ordre de choses, et de l'abjuration de ses anciens principes dans un *Traité de la légitimité*, qu'il fit imprimer en 1825. Sa conduite politique ne fut pas, comme on a pu l'observer dans le courant de cette notice, à l'abri du reproche d'inconséquence. Le mouvement qu'il se donna toujours pour tâcher d'y jouer un rôle, à quelque prix que ce fût, pourrait même faire trouver dans la chaleur qu'il montra quelquefois plus de turbulence que de solidité d'idées. Comme journaliste, il eut souvent à remplir les fonctions délicates de la critique, et ne s'en acquitta pas toujours avec l'urbanité que l'on doit même à ceux envers qui l'on veut être sévère. Il portait dans la discussion une certaine âpreté qui lui fut plusieurs fois fatale, et lui suscita des querelles peu favorables à sa considération. Travailleur infatigable, il prit encore une part plus ou moins active à d'autres entreprises scientifiques que celles que nous venons de citer. Il fut, en 1821, un des fondateurs de la société de géographie, et y remplit les fonctions de secrétaire-général. Son amour pour la science lui faisait porter un vif intérêt à la prospérité de cette société, cependant ses spéculations personnelles, qui y rencontraient une sorte de concurrence; certaines rivalités, peut-être, qu'il endurait impatiemment, l'empêchaient d'apporter dans son sein un tribut de travaux aussi abondant que ses connaissances lui auraient permis de le faire. La passion de l'étude qui le dévorait, finit par altérer sa santé, et le conduisit au tombeau. Il mourut le 14 décembre 1826, au moment où il traçait encore, pour le *Journal des Débats*, un article sur l'important atlas ethnographique de M. Balbi. Il paraît que dans le cours de sa laborieuse carrière, le soin de se créer des ressources pour l'avenir, fut toujours celui qui occupa le moins sa pensée. L'union qu'il avait contractée n'avait pas suppléé à son imprévoyance, et sa plume composait toute sa richesse. Mais à sa mort, la source en fut tarie, il ne laissa, à ses deux enfants en bas âge, que sa renommée pour héritage. La société de géographie s'empressa de prévenir l'embarras qu'éprouvait sa famille pour satisfaire aux derniers devoirs envers sa dépouille mortelle, et le gouvernement tendit une main secourable aux enfants, en les plaçant dans un collége. Les principaux ouvrages français de cet écrivain, sont : 1° *Géographie mathématique, physique et politique*, 1804-1807, 16 vol. in-8°, avec atlas in-fol.; 2° *Tableau de la Pologne ancienne et moderne*, 1807, in 8° : 3° *Voyage de Cochinchine par les îles de Madère, de Ténériffe et du cap Vert, le Brésil et l'île de Java*, par John Barrow, trad. de l'anglais, avec notes et additions, 1807, 2 vol., in-8° avec atlas in-4° : 4° *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, 1807-1814, 24 vol. *Table des 20 premiers volumes*, 1813, in-8°; 5° Une édition avec des notes de l'*Histoire de Russie*, par Levesque, 1812, 8 vol. in-8° et atlas in 4° : 6° *Précis de la géographie universelle, ou Descriptions de toutes les parties du monde sur un plan nouveau, d'après les grandes divisions naturelles du globe*, 1810-1827, 7 vol. in-8° : 7° *le Spectateur*, recueil périodique dont il a paru 27 cahiers, 1814-1815, 3 vol. in-8°; 8° *Apologie de Louis XVIII*, 3° édit., 1815, in-8° ; 9° *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, 1818-1826 : se continue par MM. Eyriès, Larenaudière et Klaproth; 10° *les Partis, esquisse morale et politique, ou les Aventures de sir Charles Credulous à Paris, pendant l'hiver 1817, 1818, ouvrage extrait des papiers de M. Freelook, secrétaire de sa seigneurie*, Paris, 1818, in-8°; 11° *Tableau politique de l'Europe au commencement de 1821*, Paris, 1821, in-8°, (extrait des *Nouvelles Annales des voyages*); 12° *Traité de la légitimité, considérée comme base du droit public de l'Europe chrétienne*, Paris, 1824, in-8°; 13° (avec Lallement fils), *Dictionnaire géographique portatif*, Paris, 1827, in-16. Il en a rédigé lui-même le vocabulaire des mots techniques nécessaires à l'intelligence de tous les livres de géographie; 14° Il coopéra aussi à l'édition des *Voyage de Marco-Polo*, qui a été publiée par la société de géographie, il en a fait le *Discours préliminaire*. Il fit aussi, une *Imitation en vers de l'églogue* Sicilides musæ, à l'occasion de la naissance du roi de Rome, et un *Plaidoyer contre Dentu, libraire*, 1811, in-8°.

MALUS (ÉTIENNE-LOUIS), major du génie, membre de l'institut de France et de l'institut d'Égypte, auteur de la découverte de la polarisation de la *lumière*, né à Paris le 23 juin 1775, reçut une éducation distinguée dans laquelle l'étude des mathématiques fut associée de bonne heure à celle des lettres. A dix-sept ans, il entra à l'école du génie militaire, où son aptitude particulière pour les sciences mathématiques ne tarda pas à le faire remarquer. Il allait être nommé officier lorsque, sa famille ayant été déclarée *suspecte*, il se trouva enveloppé dans cette proscription; et, en conséquence, non-seulement privé du grade qu'il avait mérité, mais encore renvoyé de l'école où il l'avait acquis. Il s'enrôla alors dans l'un des bataillons de Paris, et fut dirigé sur Dunkerque, où il travailla pendant quelque temps, en qualité de simple soldat, aux réparations du port. Il était impossible qu'il restât longtemps dans cette situation. L'ingénieur Lepère le distingua bientôt de la foule des travailleurs, et l'envoya à Paris pour faire partie du noyau de l'école polytechnique, que le célèbre Monge s'occupait alors d'organiser. Monge, qui déjà avait connu Malus à l'école du génie, et qui avait apprécié sa capacité, le mit au nombre des élèves qu'il destinait à servir aux autres de modèles et de guides, et donna personnellement des soins à son instruction, en quoi il fut secondé par Lagrange. Malus resta trois ans à l'école polytechnique, et pendant tout ce temps s'y tint toujours au premier rang. En sortant de cette école, il rentra dans le génie militaire, servit d'abord dans l'armée de Sambre-et-Meuse, et peu de temps après partit avec l'expédition d'Égypte. Il assista aux évènements les plus

importants de cette mémorable campagne, et eut occasion de s'y distinguer dans son arme. Après la prise de Jaffa, il fut chargé de relever les fortifications de cette ville et d'y former des hôpitaux militaires : on l'envoya ensuite fortifier Damiette. Pendant son séjour à Jaffa, il fut atteint de la peste, et parvint à s'en guérir sans le secours des médecins. De retour en France, en 1801, il fut chargé de constructions importantes à Strasbourg et à Anvers. Mais ces travaux, bien qu'ils disposassent d'une grande partie de son temps et de son application, ne l'empêchèrent pas de s'occuper avec ardeur de recherches théoriques dans la direction de ses études. Les propriétés de la lumière avaient de bonne heure fixé son attention ; déjà, étant à l'école polytechnique, il avait travaillé à des *essais d'optique analytique*. A l'époque dont nous parlons, il acheva de rédiger cet ouvrage. Mais une autre recherche, plus importante, vint bientôt l'occuper tout entier. Parmi les phénomènes de la lumière, celui de la double réfraction qu'elle subit en traversant certaines substances n'avait point encore été expliqué d'une manière satisfaisante. En 1808, la classe des sciences de l'institut proposa un prix pour l'examen de ce phénomène. Cette proposition académique devint pour Malus l'occasion de l'une des découvertes les plus importantes de la physique dans les temps modernes, celle que son auteur a nommée lui-même, attendu la nature de l'explication qu'elle donne, *polarisation de la lumière*. En rapprochant les observations déjà faites sur la double réfraction de celles qu'il avait recueillies lui-même, et que le hasard lui avait fournies en partie, si toutefois il est permis de donner le nom de hasard aux rencontres que peut faire dans ses investigations une intelligence supérieure, Malus fut conduit à conjecturer que les molécules de la lumière étaient douées à leurs extrémités de forces attractives et répulsives opposées entre elles, que, dans l'état ordinaire, ces molécules étaient confondues quant à la direction de leurs *pôles*, mais qu'en traversant certains corps, et en se réfléchissant sur d'autres, leurs pôles différents s'arrangeaient, selon leurs rapports, pour suivre une direction uniforme. Cette vue nouvelle sur les propriétés de la lumière, qui depuis a été étendue et perfectionnée, notamment en France, par les travaux de MM. Biot et Arrago, explique une multitude de phénomènes dont il serait impossible de se rendre compte sans son secours, et c'est encore aujourd'hui la plus avancée à laquelle on soit parvenu sur cette partie de la physique. Le mémoire dans lequel Malus exposa cette découverte obtint le prix qui en avait été l'occasion, mais là ne se bornèrent point les succès de son auteur. Peu de temps après, l'institut le reçut au nombre de ses membres, et, malgré la guerre acharnée qui régnait alors entre la France et l'Angleterre, la société royale de Londres lui donna une médaille d'or, récompense non moins glorieuse pour ceux qui la donnèrent que pour celui qui en fut l'objet, et dans laquelle on trouve la preuve consolante qu'il n'est plus au pouvoir des passions ou des erreurs des gouvernants, non plus même des antipathies nationales que les violences du passé ont léguées aux générations présentes, de briser à-la-fois tous les liens d'association que les progrès de la civilisation ont peu à peu établis entre les peuples, et que dans le domaine de l'intelligence, au moins, l'association est aujourd'hui réalisée sans retour. Malus, après avoir publié sa découverte, travailla avec ardeur à la perfectionner et à en tirer les applications dont elle pouvait être susceptible ; mais ses forces ne lui permirent pas de faire de grands progrès dans la nouvelle carrière qu'il venait d'ouvrir aux savants. En 1812, et lorsqu'il n'était encore âgé que de trente-sept ans, il succomba à une maladie longue et pénible, au moment où il allait être appelé à diriger les études de l'école polytechnique, emploi que l'attachement qu'il avait toujours porté à cette école, et les espérances qu'il fondait sur l'influence qu'elle lui paraissait destinée à exercer sur l'avenir scientifique de la France, lui avait fait vivement désirer. En 1801, il avait épousé, en Allemagne, la fille du chancelier de l'université de Giessen, qui, après lui avoir donné pendant plusieurs années que dura la maladie dont il mourut, les soins les plus assidus et les plus dévoués, ne lui survécut que deux ans. Les travaux de Malus se trouvent contenus dans son *Mémoire sur la polarisation de la lumière*, et dans la collection des mémoires de l'institut.

MAMIN (J.-G.-A. P.), révolutionnaire subalterne, né vers 1763, à Bordeaux ou dans les environs, se trouvait à Paris au commencement de la révolution, et l'on prétend qu'il y figura, le 2 et le 3 septembre, dans le massacre des prisons ; on ajoute même que ce fut lui qui arracha le cœur de l'infortunée princesse de Lamballe. C'était un petit homme maigre, jaune, mais musculeux, dont l'air dur et farouche, les moustaches et les sourcils noirs et épais, n'inspiraient pas moins d'épouvante que son sabre traînant et son bonnet rouge, bordé de fourrure. Nous l'avons vu, au commencement de 1794, au foyer du théâtre Favart, dont il faisait ses galeries habituelles, s'humaniser auprès des actrices, et prouver qu'il ne manquait pas d'une certaine éducation. Affilié au club des cordeliers, il disparut après la chute d'Hébert et des chefs de l'armée révolutionnaire ; mais il reparut après la mort de Robespierre, et obtint un jugement qui le déchargeait de l'accusation d'avoir été un des égorgeurs des prisons. Ayant fait partie des sociétés populaires à l'époque du 18 brumaire, Mamin fut arrêté par ordre des consuls au mois de novembre 1799, et renfermé à la conciergerie. Enveloppé dans un décret de déportation qui ne fut point exécuté, il fut incarcéré de nouveau comme complice de l'explosion de la machine infernale, du 3 nivôse, qu'on feignit d'abord d'attribuer aux jacobins. Il fut porté sur une nouvelle liste de factieux intraitables, et déporté avec eux sans jugement aux îles Mahé ou Séchelles. On ignore s'il y est mort ou s'il a survécu, comme quelques-uns de ses compagnons d'infortune, à un exil aussi rigoureux qu'arbitraire.

MANDAR (Jean-François), oratorien, né à Marines, près de Pontoise, en 1732, s'est distingué par ses vertus et par ses talents oratoires et poétiques, entre les hommes les plus recommandables de la congrégation à laquelle il appartenait. Dès l'année 1762, il professait les humanités au collége de Juilly, et il est cité comme tel dans les *Confessions* de J.-J. Rousseau, à l'occasion d'un goûté qu'ils firent ensemble à Montmorency, la veille du décret lancé contre l'auteur d'*Émile* par le parlement de Paris. C'est lui qui donna au philosophe de Genève l'idée de traiter le sujet du *lévite d'Ephraïm*. La réputation que le P. Mandar s'était acquise par les exhortations chrétiennes qu'il adressait aux élèves et par ses sermons, le fit appeler pour prononcer devant le roi, en 1770, et devant l'académie française, le panégyrique de Saint-Louis, qui fut entendu le lendemain par l'académie des inscriptions et belles-lettres. En 1782, il fut nommé supérieur du séminaire de Saint-Magloire, à Paris, puis supérieur du collége de Juilly, qu'il quitta en 1790, pour habiter la maison de retraite à Paris. La destruction des ordres religieux, et son refus de prêter le serment imposé aux ecclésiastiques, l'obligèrent de passer en Angleterre. Il y trouva un asile dans la maison d'un Anglais, son ancien élève, et y prêcha plus d'une fois devant les Français émigrés. Lorsque la France commença à jouir du calme sous le gouvernement consulaire, le P. Mandar s'empressa d'y revenir. Il y fut accueilli avec autant d'égards que de bienveillance par son ancien confrère à l'Oratoire, Fouché, qui lui faisait espérer un évêché. Mais le P. Mandar préféra vivre de son modeste patrimoine que son neveu Théophile avait sauvé. Il mourut dans sa patrie, en 1803, à soixante et onze ans, et non pas en Angleterre, comme dit la *Biographie Arnault* qui contient plusieurs autres inexactitudes sur ce personnage. On a du P. Mandar : le *Panégyrique de Saint-Louis*, qui a été traduit en espagnol ; plusieurs *Sermons*, parmi lesquels on distingue le *Sermon sur le Ciel* ; un *Discours* (en vers) *sur la vieillesse*, 1802 ; un *Voyage à la Grande Chartreuse*, fait en 1775. Ce petit poëme, imprimé en 1782, avec une traduction latine du P. Viel, son confrère et son ami, a reparu en 1815, avec des mélanges du P. Viel. On le trouve aussi dans la collection des *Voyages amusants* en prose et en vers, publiés par M. Laméssangère. On a encore du P. Mandar un *Cantique* en vers latins, diverses poésies françaises et latines sur divers sujets, versifiées avec esprit et facilité.

MANDAR (Michel-Philippe), dit Théophile Mandar, neveu du précédent, naquit à Marines (Seine-et-Oise), le 19 septembre 1759. Il embrassa avec chaleur la cause de la révolution, et malgré son exaltation et les discours énergiques qu'il débitait avec une force de poumons extraordinaire, il s'opposa avec force aux crimes qui souillèrent la cause de la liberté. Au risque de perdre sa popularité, il réclama vivement dans le Moniteur, en 1791, contre le serment des tyrannicides, qu'un groupe de furieux avait prêté au Champ-de-Mars, déclarant que cette démarche lui faisait horreur, et qu'il se séparait de ceux qui en avaient donné l'exemple. Il était président de la section du Temple lors des massacres de septembre. Prudhomme rapporte qu'il se rendit, le 3 septembre, vers six heures du soir chez Danton, ministre de la justice, chez lequel s'étaient réunis tous les ministres, Roland seul excepté, Lacroix président de l'assemblée législative, les secrétaires de cette assemblée, Pétion, maire de Paris, Robespierre, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine, Manuel, plusieurs membres de la commune et les présidents des quarante-huit sections. Les progrès que faisait l'armée prussienne, qui, après s'être emparée de Verdun, pénétrait dans la Champagne, avaient provoqué cette réunion. Mandar interrompit la délibération pour élever la voix contre les massacres qui ensanglantaient la capitale. Il proposa d'assembler sur-le-champ toute la force armée, demanda que tous les citoyens présents se formassent en autant de groupes qu'il y avait de prisons où l'on massacrait, et se chargeassent, soit par l'ascendant de leurs discours et de leur raison, soit par les moyens de l'autorité réunie à la force, d'arrêter à l'heure même ces torrents de sang « qui, dit-il, souilleraient pour jamais le nom français. » Cette proposition parut être écoutée avec intérêt: mais cet intérêt fut stérile. Danton regarda froidement Mandar, et lui dit: « Assieds-toi, cela était nécessaire. » Plein de son idée, Mandar se retira dans une autre pièce, prit Robespierre et Pétion à part, et eut avec eux la conversation suivante: « Te souviens-tu, dit-il au premier, » que le 17 août, tu demandas à la barre du corps lé» gislatif, au nom de la commune, et sous peine d'in» surrection, que l'on organisât un tribunal pour juger » les accusés dans l'affaire du 10? — Oui. — Tu n'as » pas oublié que Thuriot écarta la proposition, par la » raison qu'elle était accompagnée d'une menace? — Je » me le rappelle, dit Robespierre: tu vins à la barre; » Thuriot fut interrompu: tu improvisas une harangue » véhémente, et obtins l'établissement du tribunal dont » j'avais sollicité la création. — Ainsi, reprit Mandar, » tu peux juger de mes moyens oratoires? — Oui; mais » au fait. — Eh bien, si Pétion et toi êtes de mon avis, » Lacroix et les secrétaire de l'assemblée sont de l'autre » côté, nous allons les prévenir: si demain vous con» sentez à m'accompagner à la barre de l'assemblée, je » prends sur moi de proposer d'imiter les Romains » dans ces temps de crises; et, pour arrêter sur-le» champ ces effroyables massacres, je demanderai » qu'il soit créé un dictateur: je motiverai ma demande; » ma voix retentira comme le tonnerre; oui, pour faire » cesser ces massacres, j'aurai l'audace de le proposer; » il ne le sera que vingt-quatre heures, il ne sera puis» sant que contre le crime. La dictature arrêtera le » sang... les massacres cesseront... ils cesseront à l'ins» tant même.... — Garde-toi de cela, dit Robespierre, » Brissot serait dictateur!.... — Oh, Robespierre, lui » répondit Mandar, ce n'est pas la dictature que tu » crains, c'est Brissot que tu hais. » Théophile eut, en 1793, le titre de commissaire national du conseil exécutif de la république française, et reçut de la convention une gratification de 1500 francs. Le gouvernement impérial lui accorda aussi diverses sommes pour le préserver de l'indigence. En 1814, l'empereur Alexandre fut curieux de le voir, et comme il était d'une fort petite stature, ce prince lui en témoigna sa surprise: « Sire, lui répondit avec assurance le vieux » républicain, *il n'y a rien de si petit que l'étincelle.* » Théophile Mandar est mort à Paris, le 2 mai 1823. Il a publié: 1° *Voyage de W. Coxe en Suisse*, traduit de l'anglais, 1790, 3 vol. in-8°; 2° *Voyage au pays des Hottentots, par W. Paterson*, traduit de l'anglais, 1791, in-8°; 3° *De la Souveraineté du peuple et de l'excellence d'un état libre, par M. Needham, traduit de l'anglais et enrichi de notes de J.-J. Rousseau, Mably, Bossuet, Condillac, Montesquieu, Letrosne, Raynal, etc.*, 1791, 2 vol. in-8°; 4° *Des Insurrections, ouvrage philosophique et historique*, 1793, in-8°; 5° *le Génie des siècles*, poëme en prose, 1794, in-8°, nouvelle édition, 1795, in-8°: on trouve à la suite un discours prononcé contre les journées des 2 et 3 septembre 1792. 6° *Voyage en retour de l'Inde, par terre, et par une route en partie inconnue jusqu'ici, par Th. Howel, suivi d'Observations sur le passage de l'Inde par l'Egypte et le grand désert, par James Capper*, traduit de l'anglais, 1796, in-4°; 7° *Voyage à Sophopolis*;.... 8° *Adresse au roi de la Grande-Bretagne sur l'urgence, les avantages et la nécessité d'une prompte paix avec la république française*, 1797, in-8°, seconde édit. 1799, in-8°; 9° *Philippique, destinée pour être lue dans les deux chambres du parlement d'Angleterre, adressée au duc de Norfolk*, 1798, in-8°; 10° *Mémoire au ministre de la justice, sur les accusations majeures portées au conseil des cinq-cents contre l'ex-ministre Schérer*, 1799, in-8°; 11° *Prière à Dieu, récitée par N. S. P. le pape, par le clergé, par le sénat conservateur, par le corps législatif, par le tribunat et le peuple, en actions de grâce pour le sacre et le couronnement de S. M. Napoléon, empereur des François*, 1804, in-4°. Mandar a contribué à la traduction de la *Description de l'Indostan*, par Rennel, et y a joint des notes. Il a laissé en manuscrit deux ouvrages: *la Gloire et son Frère*, *le Char des rois*, poëme en 16 livres. Dans le dernier ouvrage est *le Chant du crime*, qui en fit prohiber l'impression, en 1809. On assure que Buonaparte, qui avait lu des passages de ce poëme, désira d'en voir l'auteur, et que, frappé de sa petite taille, comme l'empereur Alexandre, il lui témoigna qu'il ne reconnaissait pas en lui *l'homme du manuscrit.*

MANDAT (le marquis Jean-Antoine GALLIOT de), né à Paris en 1731, servait dans les gardes françaises, en qualité de capitaine, lorsque la révolution éclata. Il partagea les sentiments patriotiques de son corps, et fut nommé chef de bataillon dans la garde nationale parisienne, dès sa première organisation, en 1789. Il en commandait les postes, le 9 août 1792, dans l'enceinte du château des Tuileries, lorsqu'il reçut du maire Pétion et de son chef de division, Carle, l'ordre de repousser la force par la force. L'empressement qu'il mit à communiquer cette injonction au commandant des troupes suisses et à faire lui-même des dispositions hostiles, le fit mander à la commune, le lendemain matin, par devant la municipalité insurrectionnelle, qui ordonna de l'arrêter et de le fouiller. On trouva sur lui les ordres de Carle et de Pétion, ce qui excita vivement la fureur du peuple; aussi lorsque les nouveaux municipaux voulurent le faire conduire à l'Abbaye, des hommes avides de vengeance et de sang se jetèrent sur lui, et le massacrèrent sur les marches de l'Hôtel-de-Ville. Les meurtriers, insensibles aux prières de son fils qui réclamait son cadavre pour lui donner la sépulture, traînèrent leur victime jusque dans la Seine.

MANDELOT (madame Marie-Honorée-Dosseau de SAINTE-CROIX, baronne de), née à Lyon, en 1753, d'une famille distinguée dans la magistrature, cultiva la poésie française avec succès. Une amie ayant trahi sa confiance, et s'étant attribué une partie de ses manuscrits, madame Mandelot constata son droit de propriétaire par la voie de l'impression; circonstance sans laquelle on aurait peut-être ignoré ses travaux. Ses vers ont de la grâce, de la facilité, mais quoique son style soit correct, il manque de verve. Elle est morte au château de Chiloup, près de Montluel, département de l'Ain, le 20 avril 1822, à l'âge de soixante-neuf ans. Elle a publié: 1° *Loisirs champêtres*, ou *Recueil de poésies fugitives*, Lyon, 1811, in-8°; 2° *Elan d'un cœur royaliste, opuscules poétiques, par madame la baronne de M....*, Paris, 1814, in-8°.

MANESSE (Denis-Joseph), ancien chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, diocèse de Soissons, prieur et curé de Branges, naquit à Landrecies, en 1743. Il eut deux pensions de Louis XVI,

et exerça la médecine gratuitement et avec succès. Il s'occupa aussi des sciences naturelles, et publia, en 1787, à Paris, un *Traité de la manière d'empailler et de conserver les animaux, les pelleteries et les laines*, in-8°, que l'abbé Delille a cité dans les notes de son poëme sur l'homme des champs. Manesse a laissé un ouvrage manuscrit, intitulé : *Oologie, ou Description des nids et des œufs d'un grand nombre d'oiseaux d'Europe, avec l'histoire de leurs mœurs et de leurs habitudes*. Cet ouvrage, qui a coûté quarante années de travail, est orné de beaux dessins qui représentent fidèlement la riche collection d'œufs de l'abbé Manesse. La persécution dirigée contre les prêtres l'empêcha de faire imprimer cet excellent livre. Il se sauva de France, et ne revint qu'à la première restauration, en 1814. Il fut traité avec distinction chez les étrangers, devint, en 1795, membre de l'académie d'Erfurt, et en 1801, de celle de Saint-Pétersbourg. Il ne cessa de travailler à son *Oologie*. Manesse, rentré en France, fréquenta spécialement les naturalistes. Il mourut le 24 septembre 1820, au château de Soupire, département de l'Aisne, chez madame de la Villeheurnois son amie.

MANGOURIT (Michel-Ange-Bernard), agent diplomatique français, membre de la société philotechnique, étoit lieutenant criminel au bailliage de Rennes, en 1782, et perdit sa place par un événement raconté de diverses manières, et sur lequel on peut consulter le *Mercure Britannique* par Mallet-Dupan tome 1er, page 131, édition in-8°. Mangourit revint à Rennes au moment de la révolution, et s'en montra le zélé partisan. En 1798, le directoire le nomma résident de la république française en Valais. Les paysans de cette contrée s'étant soulevés, Mangourit chercha à les calmer, et les invita à livrer aux Français les prêtres qui les avaient égarés. Il fut rappelé, et fit abattre, avant son départ, les signes et monuments de la féodalité. On l'envoya à Naples comme secrétaire de légation de Lacombe Saint-Michel, mais la cour ne voulut pas le reconnaître. Il devint ensuite commissaire des relations extérieures à Ancône ; et reçut la mission secrète d'inciter les Grecs à s'insurger pour opérer une diversion dans l'Albanie, l'Epire et la Morée, en faveur de l'armée d'Egypte. Renfermé dans cette place, qui fut assiégée vers 1799, il prit soin de l'administration intérieure, et fut désigné par le général Monnier pour coopérer à la capitulation. Il rentra en France avec la garnison. On a de lui : 1° *le Mont Joux, le Mont Saint-Bernard, et vingt-sept jours, ou la journée de Viterbe*, 1801, in-8°. On y trouve un précis intéressant sur l'hospice du grand Saint-Bernard, et une lettre du prieur de Murith, et une relation de la reprise de Viterbe sur les Français, en 1798. 2° *la Défense d'Ancône et des départements voisins*, 1802, in-8° : cet ouvrage contient des détails curieux sur l'Italie, et les événements dont elle a été le théâtre, en 1798 et 1799. 3° *Voyage à Hambourg et dans le nord de l'Allemagne*, 1803 ; 4° *Lectures, Opéras*, pour des soirées de famille, 1812, in-8°, n° 1er. 6° *Nouveaux projet de soirées, Lectures dramatiques et musicales*, 1816, in-8°.

MANHÈS (Charles-Antoine, comte), lieutenant-général, né le 14 octobre 1777, à Aurillac, département du Cantal. Son père, qui était procureur au présidial, lui fit faire ses études au collége royal de cette ville. A l'âge de quinze ans, ayant été nommé, par les administrateurs du département, élève à l'école de Mars, il y suivit les cours d'artillerie. Lorsqu'on prononça la dissolution de cette école, et qu'il fut décidé que les élèves les plus instruits entreraient au service avec le grade de sous-lieutenant, le jeune Manhès, qui se trouvait élève-instructeur, passa dans le troisième bataillon du Cantal. Il fit avec ce corps, où il arriva le 6 avril 1793, et qui devint depuis le 26e d'infanterie de ligne, les campagnes de 1795, 1796 et 1797 à l'armée de Rhin-et-Moselle, et celles des trois années suivantes à l'armée d'Italie. A peine guéri d'une blessure qu'il avait reçue à Novi, où il s'était distingué, il rejoignit son bataillon dans la rivière de Gênes, et à son arrivée, le 24 décembre 1799, il dut au choix même de ses compagnons d'armes le grade de lieutenant. Les privations de tout genre que souffraient les troupes retenues dans cette contrée occasionèrent une maladie contagieuse, dont les rapides effets décidèrent les différents corps à se plaindre de leur position, dans des adresses énergiques : celle qu'on envoya de Nice fut rédigée par le lieutenant Manhès. Il quitta le régiment, le 2 janvier 1801, pour être aide de camp du général de brigade Michaud, qui, instruit de la valeur qu'il avait montrée en entrant des premiers, à la tête d'une compagnie de grenadiers, dans les redoutes ennemies, à l'affaire de Gravières, aux environs de Suze, voulut se l'attacher. Après des services rendus constamment, soit à l'armée d'Italie, ou à l'armée d'observation, soit à la grande armée, et particulièrement à Austerlitz, et après avoir reçu la décoration de la légion-d'honneur, il obtint le brevet de capitaine, le 6 juillet 1806. Sa belle conduite dans la campagne suivante contre la Prusse, lui valut le grade de chef d'escadron, le 4 avril 1807. Il partagea, en qualité d'aide-de-camp de Murat, tous les travaux de la grande armée jusqu'à la paix de Tilsitt ; vers ce temps il obtint une dotation dans l'ancienne Westphalie, et il accompagna ensuite le grand-duc de Berg en Espagne. Il fut chargé de conduire à Bayonne le prince de la Paix, qui n'avait échappé aux gardes du-corps de Ferdinand qu'en se mettant sous la protection de Murat. L'empereur fut satisfait de la manière dont le chef d'escadron Manhès remplit cette mission. Quelque temps après, il partit de Paris pour accompagner, comme aide-de-camp, le nouveau roi de Naples, dont il reçut, au moment de l'arrivée dans cette capitale, le titre de chevalier de l'ordre des Deux-Siciles, et le grade de colonel. Après avoir pris part à divers combats contre les Anglais, et à la soumission de l'île de Capri, il passa dans les Abruzzes, y remplit parfaitement l'attente du roi, et devint général de brigade. Il reçut des habitants de cette province une récompense non moins flatteuse : ils l'en déclarèrent, dans le diplôme qu'ils lui adressèrent, leur libérateur et leur premier citoyen. Le projet d'expédition contre la Sicile lui ayant fait quitter le commandement des Abruzzes, malgré les forces navales des Anglais il passa le cap Vaticano à la tête des embarcations qu'il avait réunies dans le port de Tropée, et il assista aux différents combats qu'il fallut livrer dans le canal de Messine. Pendant que Joachim était occupé de cette tentative difficile, les bandes de la Calabre s'étaient insurgées : Manhès fut chargé de les réduire, et rétablit l'ordre avec tant de bonheur dans ces rochers, pleins d'asiles où les brigands se croyaient presque sûrs de l'impunité, que les habitants le regardèrent comme le bienfaiteur de la contrée. Il reçut un très beau sabre, sur lequel était gravé *Per la restabilita tranquillità il distretto di Castrovillari riconoscente*, et la ville même de Cosenza inscrivit parmi les noms de ses principaux citoyens celui du général Manhès, que le roi de Naples fit alors général de division, avec une dotation et le titre de comte. En 1811, il lui donna la plus grande marque de confiance en le plaçant à la tête des 2e, 4e et 6e divisions, c'est-à-dire de près des deux tiers du royaume. Dans ce haut emploi le général Manhès se concilia l'estime générale, et avec les seules forces napolitaines, il soutint, pendant deux années, les efforts de l'armée anglo-sicilienne commandée par Bentick. Son habileté ne parut pas moins remarquable lorsque, après la retraite des troupes françaises, il fallut résister aux tentatives des Anglais pour le soulèvement des Calabres. De retour à Naples, en 1814, il y perfectionna l'organisation de la gendarmerie. Il avait reçu depuis peu le grand cordon de l'ordre des Deux-Siciles, lorsqu'en 1815 Joachim lui confia le commandement de Naples, ainsi que de la première division, et il répondit à l'attente des Français qui, se voyant au milieu des Napolitains, avaient d'un commun accord demandé son appui en l'absence du roi. Après la bataille de Tolentino, perdue le 3 mai, il sut maintenir la tranquillité dans la capitale ; mais apprenant que Murat lui-même était fugitif, il fréta un chébec anglais pour se rendre sur les côtes de France, avec sa femme et son beau-père, le prince Pignatelli-Cerchiara. A la vue de l'île d'Ischia, le bâtiment fut abordé par une barque de pêcheurs ; le général Bonafoux demandait une place dans le chébec pour Joachim, qui y fut reçu avec beaucoup de joie. Se trouvant parmi les

Marseillais le jour où, après le départ de Brune, ils se déclarèrent contre l'empereur, le général Maubès fut arrêté, mais ayant offert de servir les Bourbons, il fut mis en liberté par le commissaire du roi. A Lyon, au moment d'être retenu par les Autrichiens, le 16 août 1815, il remit au maire de la ville une lettre par laquelle il sollicitait de Louis XVIII l'honneur de le servir. Ayant ensuite quitté Paris, d'après la décision ministérielle qui assignait pour demeure à chaque officier en non activité le lieu de sa naissance, le général Maubès n'est revenu d'Aurillac qu'en 1826, et le 25 décembre il a été admis au service dans son grade. Créé depuis cette époque officier de la légion-d'honneur, et chevalier de Saint-Louis, il se trouve aujourd'hui dans la classe des lieutenants-généraux disponibles.

MANIQUE (Diego-Ignacio de Pina), ancien intendant de police en Portugal, suivit la carrière de la magistrature, mais son ignorance l'aurait probablement condamné à une parfaite nullité, si le célèbre ministre Pombal n'avait démêlé en lui du talent pour les opérations de police. Chargé par ce ministre de surveiller la contrebande, Manique s'en acquitta très bien, et la réputation qu'il acquit dans l'exercice de ces fonctions le fit parvenir à des postes éminents. Après la mort du roi Joseph, il conserva la faveur de la reine sa fille, qui succéda au trône, et fut nommé directeur-général de la douane de Lisbonne et intendant-général de police. Il exerça ces deux emplois importants, bien plus dans des vues d'intérêt personnel que dans celles de l'état, et il amassa en peu d'années une grande fortune. Pour détourner l'attention publique de ses malversations, il se couvrit du masque du patriotisme, et voulut même passer pour un second Colbert. Projets de colonisation, écoles des beaux-arts, fabriques créées dans des maisons de correction, pensionnaires envoyés à l'étranger pour étudier les arts et les sciences, tout fut entrepris par Manique, avec les fonds très considérables appartenant au département de la police, autrefois administrée par la municipalité de Lisbonne. On devinera sans peine que tous ces établissements et entreprises ne produisirent que de faibles résultats, quoique la nation en ait à quelques égards profité. Il entreprit aussi l'éclairage de Lisbonne, et à cet effet il établit un assez grand nombre de réverbères dans les rues principales et dans les places, mais après un essai très satisfaisant, le projet échoua faute de fonds. Il essaya également de créer une garde de police pour faire cesser les brigandages, les vols et les assassinats dont Lisbonne était le théâtre pendant la nuit, mais cette tentative, mal conçue et plus mal dirigée, resta bientôt sans effet, et la capitale n'eut un éclairage régulier et une garde de sûreté bien organisée que par les soins du ministre Souza Coutinho. Ici finirait tout ce que le biographe aurait à dire sur cet homme obscur, si son influence sur Jean VI, depuis qu'il se mit à la tête du gouvernement, par suite de l'aliénation mentale de sa mère, n'eût donné à Manique une certaine importance. Dès l'aurore de la révolution française, cet intendant de police, aussi ignare qu'astucieux, conçut le projet de se rendre nécessaire à la reine, et de balancer et même de détruire le crédit du duc de Lafoëns oncle de Marie Ire, et dont les opinions sages le portaient à désirer la continuation de la paix avec la France. Manique prit le parti contraire, et se déclara hautement pour les Anglais; il persécuta les Français soupçonnés d'être attachés à la révolution, et en renvoya plusieurs de Lisbonne de la manière la plus brutale, au nombre desquels se trouva Augereau, alors maître d'escrime à Lisbonne et devenu depuis maréchal de France. La disgrace du ministre Seabra délivra Manique d'un ennemi redoutable, et depuis cette époque il parvint sans peine à s'emparer de l'esprit du prince-régent, en lui inspirant des terreurs continuelles, et lui fit croire qu'il se tramait des conspirations contre la royauté, dont lui seul pouvait le garantir. L'intendant de police poussa l'impudence au point d'exposer le régent à la risée du public: au moment où le prince allait sortir de l'église de Saint-Dominique pour suivre la procession de la Fête-Dieu, Manique lui fit parvenir un faux avis sur le prétendu danger auquel il allait s'exposer en traversant des rues qui, disait il, étaient minées et pleines de barils de poudre pour faire sauter son altesse royale. Ce prince timide, ne songeant plus à la procession, s'enfuit en toute hâte, laissant tout le monde dans le plus grand étonnement. On fit des recherches, et l'on ne trouva pas la moindre trace de poudre; mais l'impression était faite, et le régent attribua à un excès de zèle la conduite de Manique, et loin de lui retirer sa confiance, il ne cessa de le regarder comme son plus dévoué serviteur. La charge d'intendant de police, inconnue autrefois, avait été créée par Pombal, et tant qu'il fut à la tête du gouvernement, ce ne fut qu'un département subordonné au ministère de l'intérieur; mais sous la reine, et surtout pendant la régence, Manique, devenu plus puissant que les ministres, s'arrogea une autorité tellement despotique, qu'il déporta grand nombre d'individus, non-seulement du peuple, mais appartenant même à des familles distinguées, sur les côtes d'Afrique, au Brésil et jusqu'aux Grandes-Indes; quelquefois sur de simples dénonciations et sans aucun procès préalable, et souvent à la sollicitation des parents. Il mourut en 1806, dans un âge avancé. L'influence française en Portugal et ses intimités avaient décidé le prince régent à le congédier: mais pour lui marquer sa reconnaissance, ce prince éleva le fils de Manique au rang de baron.

MANNE (Louis-Charles-Joseph de), l'un des conservateurs de la bibliothèque du roi, est né à Paris, le 19 septembre 1773. Attaché, en 1790, au cabinet des médailles et antiques de ce célèbre établissement, il passa, l'année suivante, au département des livres imprimés, et après avoir été le premier employé, il a succédé, le 7 novembre 1820, à feu Capperonnier, dans une des deux places de conservateur-administrateur. M. de Manne partage avec son collègue, M. Van-Pret, le service pénible de cet immense dépôt littéraire; et, comme lui, il acquiert tous les jours de nouveaux droits à la gratitude des hommes de lettres et des amateurs studieux, par son extrême obligeance à leur communiquer les trésors précieux dont la garde lui est confiée. Nommé censeur royal honoraire en 1815, et chevalier de la légion d'honneur en 1823, il est membre du conseil d'administration de la société asiatique depuis la formation de cette société en 1822. Propriétaire unique des planches gravées, des dessins et du fonds des cartes de d'Anville, M. de Manne s'occupa depuis longtemps de recherches sur les travaux de ce célèbre géographe. On a de lui une *Notice raisonnée des ouvrages de d'Anville*, à laquelle Barbié du Bocage a fourni un petit nombre de remarques et de détails, Paris, 1802, in-8°. Il a annoncé une édition complète des *Œuvres de d'Anville*, en 6 vol. in-4°, qui doivent être accompagnés d'un atlas in-fol. de 62 cartes, et dont l'impression est commencée depuis plusieurs années à l'imprimerie royale. On doit regretter que les fonctions et la modestie de M. de Manne l'aient empêché, jusqu'à ce jour, de publier divers *Mémoires* sur la géographie ancienne et sur les mesures usitées des anciens.

MANNOURY-DECTOL (Jean-Charles-Alexandre-François, marquis de), chevalier de la légion d'honneur, membre de l'académie de Caen, naquit à Saint-Lambert, près d'Argentan, département de l'Orne, et mourut à Paris, le 2 mars 1822, à l'âge de quarante-quatre ans. Il a composé les ouvrages suivants: 1° *Mémoire adressé à la classe des sciences physiques et mathématiques de l'institut sur diverses machines hydrauliques*; 2° *la Chute de l'impie, le juste couronné, Rome rendue au souverain pontif* (sic), *discours au roi*, Paris (Argentan), 1814, in-8°: réimprimé sous le titre de *la Chute de l'impie, ou l'Europe pacifiée*; 3° *Mémoire adressé aux deux chambres, concernant les intérêts respectifs des émigrés et des acquéreurs de biens nationaux*, Paris, in-8°; 4° *Mémoire adressé à la chambre des représentants, le 23 juin 1815*, in-8°, anonyme; 5° *Mémoire au congrès de Paris sur la proposition d'un contrat social européen, précédé de réflexions politiques et morales sur les périodes révolutionnaires et napoléoniennes, et sur la réorganisation du gouvernement français*, Paris, 1815, in-8°; 6° *Ode en deux sonnets placée sur le catafalque de Louis XVI, le 20 janvier 1816*, Alençon, 1826, in-8°; 7° *De la Crise*

du jour et de l'ordonnance du 5 septembre 1816, Paris, 1816, in-8° ; 8° *Observations à MM. les auteurs de la* Minerve française, *également responsables sur les ménagements qu'exige le salut de la France*, Paris, 1818, in-8° ; 9° *Epître à la chambre des députés sur la session de 1820*, Paris, 1820, in-8°, anonyme ; 10° *Ode sur la naissance et le baptême de S. A. R. monseigneur le duc de Bordeaux*, Paris, 1821, in-8°.

MANOEL DO NASCIMENTO (Francisco), poëte portugais, né à Lisbonne, en 1734, et mort à Paris, le 28 février 1819, a acquis une juste célébrité par ses compositions poétiques. Son père, chef de l'arsenal de marine de Lisbonne, lui fit donner l'éducation convenable pour la vie ecclésiastique, qu'il embrassa dès sa jeunesse : il fit de bonnes études et de rapides progrès, et montra de bonne heure un goût prononcé pour les classiques latins, et surtout pour Horace, qui fut toujours son auteur de prédilection. Il se livra aussi avec ardeur à la lecture des ouvrages des écrivains nationaux du seizième siècle, époque la plus brillante de la littérature portugaise, et se familiarisa tellement avec leur style, qu'il parvint à tromper les hommes les plus érudits, à qui il présenta comme des extraits de vieux manuscrits, des morceaux qu'il avait composés lui-même, et dans lesquels il réussit à imiter la perfection, le langage et la manière des classiques les plus estimés, prosateurs et poëtes. Son amour-propre fut singulièrement flatté d'un succès qui lui parut d'autant plus beau, qu'il regardait avec raison les auteurs anciens de sa patrie comme très supérieurs aux modernes ; et il est probable que ce triomphe du jeune littérateur imprima à ses productions un caractère qui les distingue de tout ce que la littérature portugaise a produit depuis un siècle. Lorsque Francisco Manoel débuta dans la carrière des lettres, une école s'élevait en Portugal, sous le nom de la société des Arcades, à la tête de laquelle on distinguait des hommes d'un grand mérite, d'un goût épuré par la lecture des chefs-d'œuvre romains grecs et français, et qui avaient conçu le beau projet de relever la littérature nationale, tombée depuis deux siècles dans un état de décadence vraiment déplorable. Parmi les hommes qui contribuèrent le plus à répandre parmi les Portugais les bonnes doctrines, et dont les écrits poétiques peuvent servir de modèles, il faut citer Garção, Dinis da Cruz, Buite et plusieurs autres ; ils accueillirent avec empressement le jeune poëte, mais bientôt il se manifesta entre eux et lui une scission qui donna lieu, de part et d'autre, à des satires et à des épigrammes. Le sujet de la querelle était le goût exclusif de F. Manoel pour l'ancien langage, et son aversion pour les gallicismes, que l'étude de la langue française introduisait chaque jour, dans tous les écrits, et dont les traductions surtout étaient entachées. F. Manoel soutenait qu'il fallait imiter les classiques nationaux anciens, si l'on voulait rendre à la langue l'énergie et l'élégance dont les modernes l'avaient dépouillée ; il soutenait qu'il ne fallait emprunter des mots et des locutions qu'au latin, souche du portugais, et non au français, qui n'était qu'un dialecte abâtardi du latin, et dont l'esprit était entièrement différent de celui de la langue portugaise. Puisque, disait-il, nos anciens classiques sont parvenus à élever notre jargon grossier au rang d'une belle langue, il faut recueillir ce précieux héritage, le conserver avec un soin religieux, et perfectionner l'œuvre en suivant la même marche et en remontant toujours à la langue latine, toutes les fois qu'il faudra ajouter au fonds qu'ils nous ont légué. Le parti opposé admettait ces principes, mais il trouvait trop exclusif le goût de F. Manoel pour ce qu'on appelait *l'antiquaille* ; on lui reprochait son style rude et son langage suranné et parfois inintelligible, ressemblant plutôt à du latin travesti qu'au portugais ancien et moderne. F. Manoel avait trop de talent et trop d'obstination pour céder ; dès lors il se sépara de presque tous les autres littérateurs, sans cependant cesser d'admirer leurs ouvrages, devint chef d'une nouvelle école, et eut un grand nombre d'admirateurs et quelques imitateurs. Pendant qu'il cultivait avec ardeur les lettres, il remplissait avec zèle les devoirs de son état, en qualité de recteur de l'église de Chegas à Lisbonne. Entouré de nombreux amis, il goûtait le calme et le bonheur, et passait des jours fortunés dans une honnête aisance. Tout à coup les moines, contre lesquels il avait lancé quelques sarcasmes, et dont il détestait l'influence et désapprouvait la conduite déréglée, l'ayant dénoncé à l'Inquisition, l'ordre de l'arrêter fut donné ; c'était à l'époque où ce détestable tribunal, profitant de la faiblesse de caractère de la reine Marie, cherchait à reprendre l'autorité que Pombal lui avait ravie. F. Manoel était trop instruit des projets des moines et de leurs adhérents pour ne pas redouter l'effet de leur ressentiment. Un jour ce digne ecclésiastique, déja inquiet sur son sort, voit entrer chez lui un officier ou *familier* du Saint Office qui lui intime l'ordre de le suivre ; ce fut alors qu'il fit preuve de cette présence d'esprit qui ne le quitta pas en ce moment critique. Il prie poliment le personnage de s'asseoir, et d'attendre qu'il s'habille décemment pour aller se présenter à l'Inquisition : pendant ce temps il passe dans une autre pièce, prend quelque argent, et sort par une porte dérobée, court chez un ami sûr, qui le tient caché pendant quelques jours, le remet ensuite à un autre ami commun, et enfin ils réussissent à le dérober à toutes les poursuites, en l'embarquant sur un navire qui partait pour la France, où il arriva après une heureuse traversée. L'Inquisition saisit tous ses papiers, ses livres et ses effets, qu'elle confisque à son profit, ainsi que toutes ses propriétés, qui ne lui furent jamais rendues malgré l'entrée au ministère de MM. d'Araüjo et de dom Rodrigo de Souza, qui s'intéressèrent vivement à l'illustre expatrié, dont le seul crime avait été de porter sur les moines le même jugement que toute la partie saine de ses compatriotes et de toute l'Europe. Arrivé en France, il fit vœu de ne jamais retourner dans sa patrie, tant que les moines et l'inquisition y subsisteraient, et il le tint religieusement, malgré de fréquentes invitations qui lui furent faites de revenir dans ses foyers. Cette constance est d'autant plus remarquable, que F. Manoel aimait passionnément son pays, et brûlait d'envie de le revoir ; la vue d'un compatriote était pour cet excellent homme la jouissance la plus vive, et les moindres récits relatifs à sa patrie et à des personnes de sa connaissance, demeurant en Portugal, arrachaient toujours des larmes au sensible vieillard. Des sentiments si nobles le rapprochent du grand Camoëns, envers lequel le gouvernement portugais se montra si ingrat : mais il fut bien plus injuste pour F. Manoel, qu'il dépouilla de ses propriétés, sans avoir jamais cherché à réparer une spoliation si peu méritée. En France le poëte expatrié vécut du produit de ses ouvrages et des dons de quelques personnes qui, à diverses époques, lui fournirent les moyens de subsister. Grâces à l'amitié généreuse et constante de M. d'Araüjo, de M. Bezerra, de madame de Mello, née Braamcamp, et de quelques autres compatriotes qui se sont efforcés de réparer les torts de leur gouvernement, F. Manoel vécut dans son exil à l'abri du besoin, mais jamais il ne jouit d'une certaine aisance, et sans le produit de ses ouvrages il aurait eu de la peine à subsister. Il habita pendant plus de trente ans la France, et résida presque toujours à Paris, où il est mort, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, d'une hydropisie, jouissant encore de toutes ses facultés. Peu de jours avant d'expirer, il composa plusieurs pièces en vers et en prose, dans lesquelles brillait le même talent qui distingue toutes ses productions. Dans les dernières années de sa vie, sa conversation et les lettres à ses amis conservaient la facile naïveté et tout le piquant qui le caractérisaient. Cet écrivain commença par composer péniblement, et il ne versifia d'abord qu'avec quelque effort, c'est pourquoi il lui fut moins difficile d'abandonner la carrière frivole et trop facile, pour les rimeurs portugais, des improvisations, des sonnets et autres compositions souvent agréables, mais qui ne peuvent jamais élever l'âme aux sublimes conceptions du génie, et à cette perfection qui est presque toujours incompatible avec la facilité trop grande de rimer. A mesure qu'il avança en âge, les vers lui coûtèrent chaque jour moins de travail, et dans sa vieillesse rien ne pouvait égaler sa promptitude à composer des pièces originales, ou à faire des traductions en vers. Cependant il corrigeait toujours ses écrits, et il refit trois fois sa traduction des *Martyrs*

de M. de Chateaubriand. Francisco Manoel composa un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose. Ils ont paru à diverses époques et en différents formats. Une collection assez complète de ses *Œuvres poétiques*, et qui comprend même quelques traductions en prose, a été imprimée à Paris, 1819, 11 vol. in 8°. Cet illustre Portugais, était d'une taille au-dessus de la moyenne; il était très bien constitué, et avait une physionomie pleine de douceur, qui offrait l'image fidele de son ame. Il avait la simplicité d'un enfant, et ne s'étant jamais occupé d'autres objets que de littérature, il vécut à Paris pendant toute la révolution, sans presque s'être aperçu des changements étonnants qui s'y sont opérés pendant son séjour. Personne ne l'ayant inquiété, il ne fit presque pas attention à ce qui se passait autour de lui : toutefois il ne fut point insensible aux cris de liberté, il en chanta l'aurore dans plusieurs belles odes, et ne cessa de faire des vœux pour l'affranchissement de sa patrie; mais quant aux moyens d'y parvenir, aux mesures et aux hommes, tout cela lui était étranger. Lors de l'élévation de Bonaparte à l'empire, et à l'époque de la naissance de son fils, F. Manoel ne lui adressa aucune pièces de vers, et il garda la même réserve dans toute les époques de la révolution. Extrêmement reconnaissant pour le moindre bienfait, jamais il n'employa la flatterie pour obtenir une faveur, et ce qui est encore plus rare, quoique doué par la nature du talent le plus prononcé pour la satire, jamais il n'en fit usage contre qui que ce soit; il n'en voulait qu'aux corrupteurs de sa langue et du goût. Comme poëte lyrique, F. Manoel mérite la première place parmi ses compatriotes, ou du moins, aucun autre ne peut la lui disputer: si ce n'est Diniz da Cruz; mais les belles odes de ce dernier sont trop monotones, et paraissent toutes jetées dans un même moule, tandis que les compositions de F. Manoel ont quelque chose de plus mâle, de plus sublime, et portent un caractère qui leur est propre. C'est dans le genre lyrique et dans les épîtres qu'il excelle, ainsi que dans les traductions. Celles des fables du La Fontaine, du Vert-Vert de Gresset, de l'Obéron, de Wieland, et des Martyrs de M. de Chateaubriand, sont des chefs d'œuvre de style, et égalent souvent ou surpassent même les originaux. Une remarque suffira pour faire apprécier le talent avec laquel ce poëte s'identifiait avec le génie des auteurs dont il traduisait les ouvrages. Il ne savait point l'allemand, et sa traduction de l'*Obéron* fut faite sur la version française, qui n'offre qu'une froide copie de l'original : mais, par son seul génie, il parvint à deviner en quelque sorte les pensées et les expressions de Wieland, au point que des Allemands versés dans la langue portugaise exprimèrent leur étonnement en voyant le charmant poëme de leur compatriote rendu avec tant de fidélité, et en conservant toute la couleur de l'original. F. Manoel n'était point doué du génie épique ni dramatique; son esprit n'avait pas d'aptitude pour concevoir et disposer un vaste plan; c'est pourquoi, dans les compositions d'une certaine étendue, il pèche par l'ordonnance du sujet, il se répète souvent et ne sait pas s'arrêter; ce défaut est très sensible dans plusieurs de ses épîtres. Le mérite principal de F. Manoel est le style, toujours original et varié selon le sujet. Quant au langage, il faut convenir qu'il est peu à la portée du lecteur vulgaire, et que, pour le bien comprendre, il est indispensable, non-seulement de bien connaître les anciens écrivains portugais, mais d'être très versé dans la langue latine. Il a créé un grand nombre de mots, et il se permet les inversions les plus hardies et les tournures les moins usitées. En un mot, le langage de cet auteur diffère beaucoup plus du portugais actuel que les écrits de Camoens et d'autres classiques du 15e siècle. Manoel a fait peu de vers rimés, et il n'y réussissait guère; aussi s'est-il constamment prononcé contre la rime : il est juste d'ajouter que ses vers blancs ou libres sont excellents, et que la langue portugaise s'y prête merveilleusement. Sa prose paraît encore plus latinisée que sa poésie; mais, malgré ce défaut, et c'en est un, selon nous, elle est souvent d'une concision et d'une élégance qui force le lecteur instruit à admirer le talent avec lequel l'auteur sait manier sa langue en s'élevant jusqu'à la perfection de celle dont elle n'est qu'un dialecte. Outre la collection en 11 volumes in-8° publiée à Paris, en 1819, sous le titre de *Obras poeticas* ou *Œuvres poétiques de Filinto Elysio*, nom qu'il avait pris parmi les Arcades, on a encore de lui une traduction des *Martyrs* de M. de Chateaubriand, Paris, 1816, 2 volumes in-12; une traduction en prose de l'histoire latine du roi Emmanuel, par l'évêque dom Jeronymo Osorio, Lisbonne, 1804, 3 vol. in-12. Il avait composé une traduction de la *Vie de Jésus-Christ*, et publia à Paris les trois premiers chants d'une traduction de la *Pucelle*. L'auteur regardait cet ouvrage, dont il perdit le manuscrit, comme son chef-d'œuvre en fait de traduction; il l'avait composée peu de temps après son arrivée en France, et par conséquent lorsque toutes les expressions du langage familier, qui, en portugais, est très riche, lui étaient encore présentes à l'esprit; c'est pourquoi, disait-il, il n'avait plus osé recommencer son travail. Il avait travaillé à un dictionnaire portugais-français, mais à sa mort le manuscrit ne se trouva pas. Le marquis de Marialva, qui, au moment de la mort de Francisco Manoel, était ambassadeur du roi de Portugal en France, fit faire de magnifiques obsèques à son illustre compatriote, et acheta un terrain pour sa sépulture au cimetière du Père La Chaise : ce qui ne parut aux yeux de beaucoup de Portugais qu'un acte d'ostentation, d'après la conduite peu généreuse que ce seigneur tint envers l'illustre poëte, de son vivant, et la mesquinerie des secours qu'il lui fit offrir dans les derniers jours de sa longue maladie.

MANSO (JOSEPH), général au service d'Espagne, né dans les environs de Barcelone, était garçon meunier lorsque les Français pénétrèrent en Catalogne. Un cuirassier lui demanda quelque service humiliant; le Catalan refusa avec dédain, et reçut un soufflet. « Ils » le paieront cher, » s'écria-t-il plein de colère. Il s'éloigne aussitôt, rassemble ses camarades, fait passer dans leur ame l'indignation qui le transporte, et fond sur un poste qui se gardait mal. La surprise réussit, la troupe fait des recrues, Manso est bientôt à la tête d'une bande d'hommes déterminés. Robuste, infatigable, plein d'audace, il attaque, harcèle nos convois; chaque jour il se signale par quelque alerte, chaque jour il abat, mutile quelqu'un de nos soldats. On s'épuise en vain à le poursuivre, il connaît les cols, les défilés : il a toute sa vie exploré le terrain sur lequel il s'est établi, il échappe à toutes les colonnes qu'on lance sur ses traces. Ses idées grandissent avec ses succès : ce n'est déjà plus un partisan qui pille, qui fourrage, c'est un officier qui observe et sent tous les avantages de la discipline. Il y assujettit sa troupe, l'organise et la forme en régiment. Il devint dès lors plus redoutable et porta des coups plus étendus. La paix mit enfin un terme à la guerre; Manso fut présenté au roi, élevé au rang de brigadier, pourvu de lettres de noblesse, et confirmé dans le commandement de la troupe qu'il avait formée. L'insurrection de Cadix éclata. Manso donna les mains à ce qui avait été fait, jura fidélité à la constitution, et alla combattre en Catalogne. Mais la paix, la réflexion, avaient adouci ses mœurs, ce n'était plus cet homme qui, pour venger une vieille injure, avait comblé un puits de cadavres; doux, humain, il cherchait à ramener les insurgés par la modération, et leur rendait tous les égards qu'ils avaient pour lui. Il servit néanmoins avec zèle la cause qu'il avait embrassée, mais quand toute espérance fut perdue, qu'il vit que tout pliait sous l'orage, il se laissa aller au torrent, et se rallia aux absolutistes. Il conserva ainsi son rang, ses honneurs. Il est aujourd'hui un des lieutenants du comte d'Espagne, avec lequel il fait la guerre aux insurgés de Catalogne.

MANSO (JEAN-GASPARD-FRÉDÉRIC), recteur et premier professeur du gymnase de Sainte-Marie-Madeleine, à Breslau, né à Zella ou Celle de Saint-Blaise, le 26 mars 1759, dans le duché de Gotha. Son père lui fit faire de très bonnes études sous sa direction, et avant l'âge de dix-sept ans tous les classiques latins lui étaient devenus familiers; il avait aussi traduit Hésiode et Théocrite, et montrait beaucoup de goût pour la poésie. Du gymnase de Gotha, où il resta quelque temps, il alla terminer ses études à l'université de Jéna, où il fit des progrès rapides en théologie, en philologie et en philosophie, sous les professeurs Ulrich et

Schulz. Après avoir passé cinq années dans cette ville, il revint à Gotha pour y remplir les fonctions de précepteur; mais en 1783 il y devint agrégé du gymnase, et peu après il y fut nommé professeur. Ce fut vers cette époque qu'il commença à faire connaître ses traductions de plusieurs poëtes grecs et latins. On y remarque un goût très pur, une grande connaissance des auteurs qu'il traduisait, et beaucoup d'érudition. Sept ans plus tard, il se vit appeler à Breslau pour y remplir la place de pro-recteur, et en 1793 on le choisit pour recteur du gymnase de Sainte-Marie-Madeleine, en même temps qu'on lui accordait la chaire de premier professeur. Ses liaisons avec le poëte Frédéric Schmidt, traducteur d'Horace, et les sites pittoresques du pays où il se trouvait, firent renaître son goût pour la poésie, qu'il avait délaissée quelque temps, et contribuèrent à donner à son talent toute l'étendue dont il était susceptible. Manso publia, l'année qui suivit celle de sa nomination de recteur, un poëme sur l'art d'aimer et des épîtres adressées à son ami Garve; sur les calomnies contre les sciences. Il se livra aussi à des travaux importants, et continua de remplir ses doubles fonctions jusqu'à sa mort, arrivée à Breslau le 9 juin 1826. Ses principaux ouvrages sont: 1° les *Géorgiques de Virgile*, Jéna, 1783, in-12; 2° les *Idylles de Bion et de Moschus*, Gotha, 1785, in-12; 3° l'*Œdipe de Sophocle*, Gotha, 1785, in-8°; 4° la *Jérusalem délivrée*, dont il n'a été publié qu'une partie, et qui restera incomplète, à moins que la suite ne se trouve parmi les précieux manuscrits que Manso a laissés; 5° *l'Art d'aimer*, poëme didactique en trois chants, Berlin, 1790, in-12: 6° *Épîtres au philosophe Garve*, in-12; 7° *Bosquets poétiques*, in-12: c'est un recueil des poésies légères; 8° *Essais sur quelques sujets de la mythologie des Grecs et des Romains*; 9° *Sparte, essai pour l'éclaircissement de l'histoire et de la constitution de cet état*; 10° *Vie de Constantin-le-Grand*; 11° *les Ostrogoths en Italie*, ou *Histoire de l'empire des Ostrogoths en Italie*, Breslau, 1824, in-8°. Cet ouvrage, très remarquable sous plus d'un rapport, mais auquel on peut cependant reprocher de ne pas assez approfondir les causes qui ont amené le dénouement tragique de cette histoire, est terminé par le panégyrique de Théodoric, d'Ennodius, avec un commentaire et des variantes tirées du manuscrit de Munich, n° cx de Schlichtegroll.

MANUEL (Pierre-Louis), procureur de la commune de Paris, naquit d'un potier, à Montargis, en 1751. Son père lui fit donner une meilleure éducation que ne pouvaient le faire présumer sa profession et sa fortune. Il entra chez les doctrinaires, qu'il abandonna ensuite pour se rendre à Paris, où le banquier Tourton l'appela auprès de son fils, en qualité de précepteur. Il publia, quelque temps après, un pamphlet qui lui valut une détention de trois mois à la Bastille: aussi, dès les premiers mouvements révolutionnaires, Manuel figura-t-il parmi les plus ardents ennemis de l'ancien régime. Ses discours véhéments à la société des *Amis de la constitution* appelèrent sur lui l'attention des patriotes et les suffrages des électeurs parisiens, qui le nommèrent procureur de la commune. Entraîné par l'exaltation de sa tête, soumise alors à l'influence des passions populaires et à la tendance démagogique des esprits, il écrivit, en 1792, à Louis XVI, une lettre qui commençait par ces mots: « Sire, je n'aime pas les » rois, etc., etc. » Au 20 juin, il fut considéré avec Pétion, comme le moteur des troubles. Suspendu d'abord de ses fonctions par l'administration départementale, il les reprit, le 13 juillet, en vertu d'un décret de l'assemblée législative. Conspirateur du 10 août, il présida à la formation de la nouvelle municipalité, et conserva par conséquent la place de procureur-syndic. Le 12, il demanda la translation de la famille royale au Temple; et sa proposition ayant été adoptée, il fut chargé lui-même de veiller à son exécution, ce qu'il fit dès le lendemain. Il avait déjà réclamé, dans la société des Jacobins, l'emprisonnement de la reine, au Val-de-Grace, jusqu'à la cessation des hostilités. Cependant sa haine pour cette princesse et pour le roi sembla décroître au milieu des relations journalières que ses fonctions lui procurèrent avec ces augustes prisonniers. Il commença par s'élever contre les rigueurs inutiles, et s'opposa fortement à ce que Louis XVI et son épouse fussent enfermés dans la tour du Temple. Cette sollicitude philanthropique pour le monarque déchu n'attiédit pas toutefois, comme on l'a prétendu, le zèle démocratique de Manuel. On l'entendit s'exprimer ainsi, à la barre de l'assemblée législative, dans la séance du 30 août, pour justifier les mesures que la municipalité insurrectionnelle avait prises à la suite de la *journée* du 10: « Le peuple a dit aux représentants de la commune: » Allez en mon nom, agissez, et j'approuve tout » ce que vous avez fait. » Le peuple a sanctionné notre » mission; le peuple nous a dit: » Vous avez sauvé la » patrie. » La conduite de Manuel, pendant les massacres de septembre, fut purement négative. Quoi qu'en aient dit, en effet, une foule d'écrivains passionnés, et surtout l'abbé de Montgaillard, le procureur de la commune ne provoqua, ni n'approuva ces horribles assassinats. Plongé dans une sorte de stupeur, voisine de la consternation et de l'effroi, il dévora son indignation et sa douleur dans le silence, et se borna à suivre Pétion et Robespierre auprès de Danton, pour obtenir des explications sur les crimes effroyables dont la capitale était témoin, et pour réclamer des mesures d'ordre, de justice et d'humanité. Mais Danton pensait, ce jour là, qu'il fallait laisser faire la colère du peuple; et il avait pris son parti, en s'écriant: « Périsse ma mémoire, et » que la France soit sauvée! » Deux jours avant que le signal des massacres ne fût donné, Manuel, s'il faut en croire Montgaillard, avait dit aux prêtres, renfermés aux Carmes et à Saint-Firmin: « Apprenez une heu- » reuse nouvelle: un décret qui vous condamne tous à » la déportation vient d'être rendu; je vous apporte le » tableau des mesures que la commune a arrêtées pour » son exécution prompte et facile. Vous n'avez que très » peu de jours à donner à la méditation de ces mesu- » res; l'exécution en est pressante; dans quarante-huit » heures vous serez tous libres. Disposez-vous à aller » dans une terre étrangère jouir du repos que vous ne » pouvez plus trouver ici. » L'historien qui cite ces paroles n'y voit qu'une barbare dérision de la joie d'un homme qu'il suppose initié aux affreux secrets des égorgeurs, tandis que toutes les démarches ultérieures de cet homme le présentent comme un ardent désapprobateur des assassinats de septembre, ce qui doit faire présumer qu'il parlait avec sincérité aux prisonniers des Carmes et de Saint-Firmin, dont l'expulsion sur une terre étrangère aurait en effet sauvé les jours. Qui ne sait que Manuel, loin d'avoir *visité lui-même les carrières de Ménilmontant et les excavations spacieuses de la plaine de Montrouge, pour y enfouir les corps de ses nombreux prisonniers*, ainsi que le prétendent certains biographes, préserva Beaumarchais, son ennemi personnel, du fer des assassins, et qu'il déclara ensuite à la tribune des Jacobins, « que les massacres du 2 sep- » tembre avaient été la Saint-Barthélemy du peuple, » qui s'était montré aussi méchant qu'un roi, et que » tout Paris était coupable pour avoir souffert ces assas- » sinats? » Qui ne sait qu'il proposa de décréter, en dépit des implacables de cette époque, que tout Français, sorti de France, après les massacres de septembre, et retiré en pays neutre, ne pût être considéré comme émigré? Ces démonstrations généreuses contre ces assassinats populaires ne l'empêchèrent pas, il est vrai, de manifester de plus en plus les sentiments d'un fougueux républicain; aussi fut-il compris dans la fameuse députation de Paris à la convention nationale. Dès la première séance, il y prit la parole pour proposer de loger le président de cette assemblée dans le palais des Tuileries, et de l'environner de toute la pompe convenable à sa dignité. « Représentants du peuple souverain, s'é- » cria-t-il, la mission dont vous êtes chargés exigerait et » la puissance et la sagesse des dieux. Lorsque Cinéas » entra dans le sénat de Rome, il crut voir une assem- » blée de rois: une pareille comparaison serait pour » vous une injure; il faut voir ici une assemblée de phi- » losophes occupés à préparer le bonheur du monde; » il faut que tout ici respire un caractère de dignité et » de grandeur qui en impose à l'univers. Je demande » que le *président de la France* soit logé dans le palais » national des Tuileries, que toujours il soit précédé du

« signe de la loi et de la force publique, et que partout il porte le respect : je demande que toutes les fois qu'il ouvrira la séance, les citoyens se lèvent par respect, etc., etc. » Cette motion, combattue par Chabot et par Tallien, comme indigne des représentants du peuple, qui ne devaient pas s'occuper d'un vain cérémonial, fut rejetée à une grande majorité, et son auteur, peu découragé par cet échec, reparut à la tribune dans la même séance, pour attaquer la royauté en ces termes : « Vous venez de consacrer la souveraineté du peuple ; mais il faut débarrasser le peuple d'un rival. La première question à aborder c'est celle de la royauté, parce qu'il est impossible que vous commenciez une constitution en présence d'un roi. Je demande, pour la tranquillité du peuple, que vous déclariez que la question de la royauté sera le premier objet de vos travaux. » Cette seconde proposition de Manuel fut mieux accueillie que la première. Couverte d'applaudissements, elle amena immédiatement la motion de Collot-d'Herbois, c'est-à-dire l'abolition de la royauté. Le 5 décembre suivant, le nom de Mirabeau s'étant trouvé compromis par le dépouillement des pièces trouvées dans l'*armoire de fer*, Manuel, admirateur constant de ce grand homme, et qui avait été l'éditeur de ses *Lettres à Sophie*, entreprit de le défendre. « Citoyens, s'écria-t-il, Mirabeau a dit lui-même à cette tribune qu'il n'y avait pas loin du Capitole à la roche Tarpéienne : mais quand il l'a dit, il ne parlait que des vivants ; il ne pensait pas qu'un jour on proposerait de faire descendre le bourreau dans les tombes pour y flétrir les cendres des morts. Je ne suis point ici l'apologiste de Mirabeau ; mais je ferai observer qu'il n'est pas jugé : il n'est qu'accusé, et il doit avoir les mêmes droits qu'il aurait de son vivant : s'il vivait encore, vous l'entendriez ; il faut lui nommer un défenseur officieux. Au moment où nous abattons les rois, ne nous pressons pas d'abattre aussi les statues de ceux qui ont concouru à les détrôner, et souvenez-vous, citoyens, que sans Mirabeau, vous ne seriez pas ici rassemblés. Je n'entrerai pas, en ce moment, dans le détail des services que Mirabeau a rendus à notre révolution. Mettez, si vous le voulez, sa mémoire en état d'arrestation, mais ne la condamnez pas sans l'entendre. Je demande qu'un comité soit spécialement chargé de l'examen de sa vie. » Cette proposition fut adoptée, et, en attendant le rapport du comité d'instruction publique, la convention décréta que les bustes ou effigies de Mirabeau, qui se trouvaient placés dans la salle de l'assemblée, seraient voilés. Manuel se fit aussi remarquer, à cette époque, par la violence de son opinion sur la question de la mise en jugement et de la culpabilité de Louis XVI. « Il fut roi, dit-il, il est donc coupable ; car ce sont les rois qui ont détrôné les peuples..... Sans ces Mandrins couronnés, il y a longtemps que la raison et la justice couronneraient la terre..... Que de temps il a fallu pour casser la fiole de Reims !..... Législateurs, hâtez-vous de prononcer une sentence qui consommera l'agonie des rois. Entendez-vous les peuples qui la sonnent ? Un roi mort n'est pas un homme de moins..... » Quelques jours après, Manuel rendit ainsi compte au conseil-général de la commune, d'une visite qu'il avait faite au Temple. « Louis de la tour ignorait qu'il n'était plus roi. Il paraît que le décret ne lui avait pas été signifié ; j'ai cru devoir lui apprendre la fondation de la république. Vous n'êtes plus roi, lui ai-je dit, voilà une belle occasion de devenir bon citoyen. Il ne m'a pas paru affecté. J'ai dit à son valet-de-chambre de lui ôter ses décorations ; et s'il a mis un habit royal à son lever, il se couchera avec la robe de chambre d'un citoyen. Il est coupable, je le sais, mais comme il n'a pas été reconnu tel par la loi, nous lui avons promis les égards dus à un prisonnier. Il est très possible d'être sévère et bon..... On avait proposé de réduire les vingt plats qu'on sert sur sa table.... Nous sommes convenus qu'il ne faut pas tant de prodigalité sur sa nourriture ; et pour son intérêt comme pour le nôtre, il faudra l'accoutumer à plus de frugalité.... Louis de la tour n'est pas plus touché de son sort de prisonnier qu'il ne l'était de celui de roi. Je lui ai parlé de nos conquêtes ; je lui ai appris la reddition de Chambéry, Nice, etc., et je lui ai montré la chute des rois aussi prochaine que celle des feuilles..... » Le 11 décembre, Manuel interrompit vivement les débats qui s'étaient élevés à l'occasion de l'acte énonciatif des griefs imputés à Louis XVI, et s'écria : « Ces discussions sont oiseuses ! La journée s'avance : vous savez qu'il importe que Louis retourne au Temple avant la fin du jour ; je demande donc que vous donniez des ordres pour qu'il soit amené sur-le-champ. Il attendra vos ordres pour être introduit à la barre. » Il fit décréter ensuite que le président serait autorisé à faire à l'accusé les questions qui pourraient naître de ses réponses, et il ajouta : « comme la convention n'est point condamnée à ne s'occuper aujourd'hui que d'un roi, je pense qu'il serait bon que nous nous occupassions d'un objet important, dussions-nous faire attendre Louis à son arrivée. » Cependant ses visites au Temple finirent par ralentir son exaltation démagogique et par l'intéresser au sort de la famille royale. Le 27 décembre, il demanda que la défense du roi et les pièces du procès fussent imprimées, et envoyées dans tous les départements ; il proposa aussi que la discussion fût ajournée à trois jours. Ces diverses motions ayant été écartées par la question préalable, il vota pour l'appel au peuple, et s'exprima, en ces termes, sur la question de la peine, au moment où le duc d'Orléans venait de se prononcer pour la mort : « Je reconnais ici des législateurs, je n'y ai jamais vu des juges, car des juges sont froids comme la loi, des juges ne murmurent pas, ne s'injurient pas, ne se calomnient pas. Jamais la convention n'a ressemblé à un tribunal. Si elle l'eût été, certes, elle n'aurait pas vu le plus proche parent de Louis n'avoir pas, sinon la conscience, du moins la pudeur de se récuser. » Manuel vota ensuite pour la détention et le bannissement à la paix. Dès que la condamnation à mort fut prononcée, il donna sa démission, et adressa à l'assemblée une lettre ainsi conçue : « Il est impossible à la convention, telle qu'elle est composée, de sauver la France, et l'homme de bien n'a plus qu'à s'envelopper de son manteau. » Ce retour à la modération s'était manifesté dans d'autres occasions que celles du procès du roi. Manuel avait défendu des émigrés, et attaqué les factieux qui remplissaient les tribunes de la société des jacobins, ce qui l'avait fait accuser de folie. On lui imputa aussi d'avoir vendu un passeport à Talleyrand pour passer en Angleterre. Quoi qu'il en soit, il retourna dans son pays natal, en quittant son poste dans la convention, et y fut assailli par des assassins qui mirent ses jours en danger. Rendu à la vie, il fut jeté dans une prison où des suspects qu'il avait fait incarcérer lui-même voulurent le tuer. On l'appela, comme témoin, dans le procès de la reine, et le sentiment de ses propres périls ne l'empêcha pas de rendre hommage à la force d'âme de cette princesse et de plaindre ses malheurs. Il fut bientôt traduit à son tour devant le tribunal révolutionnaire, et lorsqu'on lui reprocha d'avoir tenté de sauver le roi, il répondit avec autant de calme que de fermeté et de noble franchise : « Oui, j'aurais mieux aimé que Louis fût exilé en Amérique, qu'envoyé à l'échafaud. L'intérêt de la république me dicta seul cette préférence, et mon opinion n'a pas changé. » Manuel rappela ensuite sa carrière révolutionnaire, et s'écria en terminant : « Non, le procureur de la commune du 10 août n'est point un traître ! je demande qu'on grave sur ma tombe que c'est moi qui fis cette journée. » Ses juges ne lui tinrent pas compte de sa coopération à la chute du trône, et ils le condamnèrent à mort. Lorsqu'il entendit son arrêt, l'énergie et la violence de son caractère firent place à un profond accablement, sous le poids duquel il reçut le coup fatal. Il périt le 14 novembre 1793, à l'âge de quarante-deux ans. Manuel a publié : 1° *Essais historiques, critiques, littéraires et philosophiques*, Genève, 1783, in-12 ; 2° *Coup d'œil philosophique sur le règne de saint Louis*, 1786, in-8° ; 3° *Lettre adressée à un censeur royal, sur la liberté de la presse*, Paris, 1789, in-8° ; 4° *Lettre à la reine*, Paris, Voland, in-8° de 8 pages (sans date) ; 5° *L'année française*, 1789, 4 vol. in-12, et avec le titre suivant, qu'on lui a substitué : *Histoire des hommes illustres qui ont honoré la France, par leurs talents ou*

leurs vertus, Paris, 1797, 4 vol. in-12; 6° *la Police de Paris dévoilée*, Paris, 1791; enfin il est éditeur des *Lettres écrites par Mirabeau à Sophie Ruffey, marquise de Monnier*, 1792, 4 vol. in-8° et in-12. Manuel s'était emparé du manuscrit, lors de la prise de la Bastille. La famille dirigea contre lui des poursuites, mais son influence empêcha les suites que cette affaire aurait pu avoir. On lui attribue : *Lettre d'un garde du roi, pour servir de suite aux mémoires sur Cagliostro*, Londres, 1786, in-12.

MANUEL (JACQUES-ANTOINE) naquit à Barcelonnette, en Provence (département des Basses-Alpes), le 19 décembre 1775. A peine âgé de dix-sept ans, il entra, comme volontaire, dans les bataillons formés en 1793, en vertu du décret de la convention sur la levée en masse. Des preuves de courage et de capacité qu'il ne tarda pas à donner, l'élevèrent bientôt au grade de capitaine. C'est par erreur que la biographie de MM. Arnault, Jay et compagnie, a prétendu qu'il avait obtenu ce grade dans la cavalerie. Manuel servit dans un régiment de fantassins; seulement, sa grande bravoure le fit quelquefois se mêler aux cavaliers pour charger avec eux les ennemis de la république. Ce double service lui valut plusieurs blessures, à la suite desquelles sa santé subit une si grave altération, qu'il fut obligé de revenir dans ses foyers, après la conclusion du traité de Campo-Formio, pour se rendre capable de supporter les fatigues d'une nouvelle campagne. L'influence de l'air natal n'ayant pas amené un rétablissement aussi prompt qu'il l'avait espéré, sa famille parvint à lui faire donner sa démission. Il vint alors à Digne, chez un de ses parents, qui exerçait les fonctions d'avocat près le tribunal de cette ville, et que ses lumières et sa probité avaient entouré d'une nombreuse clientelle. Manuel, quoiqu'il n'eût quitté Barcelonnette que pour hâter sa convalescence, n'était pas homme à s'occuper exclusivement de sa santé: il fallait un élément à l'activité de son esprit, et l'indolence morale ou le repos intellectuel, nécessaire peut-être à l'efficacité du régime dont on faisait dépendre son entière et prochaine guérison, ne pouvait convenir à une raison supérieure, impatiente de se développer. Les volumineux dossiers du cabinet de son hôte offrirent un utile exercice à sa rare sagacité; et l'exposé analytique de quelques *griefs d'appel*, travail aride et fastidieux pour les jeunes légistes, devint pour Manuel un heureux apprentissage dans le grand art de résumer une discussion, de saisir les points importants des contestations les plus épineuses et les plus embrouillées, et d'arriver par un examen rapide et lumineux des principaux arguments fournis des deux parts, à une solution facile, précise et inattaquable. M. Fortoul, digne appréciateur des essais de l'ex-officier, lui conseilla d'embrasser la carrière du barreau, et l'engagea même, lors de l'établissement des avoués et de l'organisation des cours d'appel, à se charger d'un office près de celle d'Aix. Manuel fit pressentir, à son début, ce qu'il serait un jour si les circonstances, plus fortes que son abnégation personnelle, l'entraînaient jamais sur un théâtre proportionné à l'étendue de sa capacité et de ses lumières: le président lui adressa, au nom de sa compagnie, des félicitations sur les qualités brillantes et solides qui distinguaient sa plaidoirie. En peu d'années, la réputation de Manuel s'étendit de la Provence aux contrées voisines. Les clients affluaient chez lui, et cette vogue méritée, jointe à des goûts simples, lui procura la modeste fortune qui le rendit éligible sous l'empire de la charte, et qu'à sa mort il a laissée intacte. Pendant les cent jours, les électeurs d'Aix résolurent unanimement de lui donner un témoignage éclatant de l'estime et de la confiance qu'il avait inspirées à ses concitoyens, et lui offrirent la députation. Toujours insouciant pour ce qui le concernait lui-même, et plus disposé à l'indifférence qu'à l'ambition, dès qu'il s'agissait de ses propres intérêts, Manuel refusa de se laisser porter à la représentation nationale, et dirigea les suffrages de ses admirateurs sur un de ses amis, M. Fabri. Mais tandis qu'il donnait à Aix cette preuve de désintéressement, ses compatriotes de la vallée de Barcelonnette le choisissaient pour les représenter dans la nouvelle assemblée nationale. Cette élection spontanée, chose rare dans un temps d'égoïsme et d'intrigue, triompha de sa répugnance pour la scène politique, et il accepta l'honorable mandat dont l'avaient revêtu les habitants des Basses-Alpes. Arrivé à Paris, qu'il ne connaissait point encore, et où il venait à regret, il y vit quelquefois le duc d'Otrante, qu'il avait connu pendant qu'il était relégué dans la capitale de la Provence, et dont M. Fabri était d'ailleurs le secrétaire. Quoique le caractère d'un homme tel que Fouché dût inspirer plus d'éloignement que de sympathie à Manuel, celui-ci, qui regardait comme impossible la réconciliation de ce fameux révolutionnaire avec le parti de l'ancien régime, ne crut pas devoir rompre des relations qu'il espérait de rendre utiles à la chose publique. Durant les premiers jours de la session, la physionomie indécise de la chambre des représentants, et le peu d'importance des discussions, furent pour lui un double motif de s'abstenir de la tribune, jusqu'à ce que les événements de Waterloo, et les dangers de la patrie, aggravés par le réveil des factions et par la division des patriotes, vinrent l'arracher au silence modeste qu'il s'était d'abord imposé. Les républicains, après avoir obtenu l'abdication de l'empereur, s'opposaient violemment à la reconnaissance formelle de son fils; de leur côté, les partisans de la dynastie impériale réclamaient une proclamation législative et solennelle en faveur de Napoléon II. Au milieu de ces funestes débats, les mesures de salut public se trouvaient ajournées, la défense du territoire était paralysée, et les armées ennemies s'avançaient triomphalement vers la capitale. Manuel, profondément affligé des dissensions qui vont livrer la France à la coalition européenne, se jette alors dans l'arène, en médiateur, signale l'imminence des périls communs, adjure les amis du bien public de se rallier sous un même drapeau, et leur propose, à cet effet, une résolution qui laisse intactes les espérances de chacun des deux partis qui divisent l'assemblée. « S'agit-il ici d'un homme, d'une famille? s'écrie-t-il. Non, Messieurs, il s'agit de la patrie! il s'agit de ne rien compromettre, de ne point proscrire l'héritier constitutionnel du trône.... C'est en ce sens qu'on doit établir les bases de cette discussion, que je regarde, je l'avoue, comme une grande calamité.... Vous n'êtes point en révolution : aucun événement hors de la marche ordinaire des choses n'a eu lieu; sans entrer dans le motif et dans l'examen des circonstances qui ont amené l'abdication, l'abdication existe, et les constitutions ont parlé.... Nous avons fait hier un grand acte, un grand pas; mais est-il assez grand, assez assuré, assez complet pour en obtenir les résultats que nous devons en attendre? je ne le pense pas. Nous avons un gouvernement; il le fallait pour l'action et la célérité de toutes les mesures prises; cela fait, il faut que le gouvernement agisse, et qu'il agisse au nom d'une puissance quelconque. Au nom de la nation, a-t-on dit... Oui, sans doute, c'est au nom de la nation qu'on se battra pour le maintien de l'indépendance et de la liberté du pays: c'est pour la nation que les pères et les fils redoubleront de sacrifices et de courage. Mais au sein de cette grande nation, agitée par tant de mouvements divers, en proie à tant d'intérêts opposés, livrée à tant de souvenirs, à tant d'espérances différentes, n'y a-t-il qu'une opinion, qu'un vœu, qu'un parti? Certes s'il n'y avait qu'une opinion, l'objection serait sans réplique; la nation se battrait pour la nation. Si personne ne rêvait le retour des Bourbons, ou si tous les intérêts et tous les sentiments étaient sacrifiés à la patrie; s'il n'existait point d'hommes épris de vaines dignités, et jaloux de conserver ou de recouvrer de vains titres; si mille prétentions différentes ne s'élevaient et ne se croisaient à la fois, il n'y aurait qu'un intérêt et qu'un vœu; mais il n'en est pas ainsi. » Manuel signale ensuite l'égoïsme et la corruption qui ont étouffé le patriotisme dans les âmes le plus fortement trempées, et les considère comme de graves obstacles à l'unité de sentiments et d'efforts qu'exigerait le salut public. Il passe en revue les divers partis qui s'agitent dans la nation, et présente quelques considérations sur le républicanisme, l'orléanisme et le royalisme. « Il a de nombreux sectateurs que je suis loin de calomnier, dit-il de ce dernier; beaucoup de Français ont embrassé cette opinion par souvenir, par sentiment, par

» habitude : l'idée de la paix qu'on a cru attachée aux » Bourbons ; l'idée que le caractère de cette famille pré» sentait une garantie aux citoyens dans la possession des » jouissances paisibles, ont séduit beaucoup d'esprits... » Il y a loin de cette sage réserve et de ce ton de décence, au déchaînement et aux grossières invectives dont l'orateur fut depuis l'objet, de la part des royalistes. « Quoi qu'il en soit de l'existence de ces partis, » poursuit Manuel, et du nombre de ceux qui les em» brassent, toujours est-il qu'il y a divergence d'opi» nion ; tout le monde veut se sauver, et sauver l'état » par des moyens contraires, et par des routes diverses » menant à un but opposé. Dans un tel moment, » pouvez-vous avoir un gouvernement provisoire et un » trône vacant ? Laisserez-vous chacun s'agiter, les » alarmes se répandre, les prétentions s'élever ? Vou» lez-vous qu'ici on arbore le drapeau des lys, là le » drapeau tricolore ? Voulez-vous laisser dire à chaque » parti : il n'y a pas de gouvernement ; on hésite ; il » faut agir ; l'assemblée paraît incertaine ; il faut » l'aider ; il faut donner un coup de collier, se » déclarer enfin ?.... Voilà, Messieurs, voilà les ca» lamités dont nous sommes menacés, si nous lais» sons l'opinion flottante, et sans un point fixe pour » se rallier ! et au milieu de l'agitation et des troubles » qui naîtraient d'un tel état de choses, que devien» drait le salut de la patrie ? Où seraient les moyens de » la sauver ? Je répète que, par cela seul qu'on l'a mis » en question, Napoléon II doit être reconnu : que s'il » y a des inconvénients du côté de l'étranger, il y a aussi » des avantages qui les balancent..... mais, d'un autre » côté, il est des mesures de prudence et de garantie » qui sont indispensables..... Quand la nation est prête » à s'exposer à de nouveaux efforts et à de nouveaux sa» crifices pour le maintien de sa constitution et de la » dynastie de Napoléon, il faut une garantie de la ma» nière dont nos destinées seront réglées sous ce nom. Il » ne faut rien laisser au hasard, aux circonstances, et » c'est ce qui arriverait si la constitution, en cette par» tie, était observée littéralement. » Manuel termina en proposant l'ordre du jour, motivé : 1° sur ce que Napoléon II est devenu empereur des Français par le fait de l'abdication de Napoléon Ier, et par la force des constitutions de l'empire ; 2° sur ce que les deux chambres ont voulu et entendu, par leur arrêté à la date d'hier, portant nomination d'une commission de gouvernement provisoire, assurer à la nation la garantie dont elle a besoin dans les circonstances extraordinaires où elle se trouve, pour sa liberté et son repos, au moyen d'une administration qui ait toute la confiance du peuple. Ce discours fut accueilli par des applaudissements presque unanimes ; on se pressa autour de l'orateur pour le féliciter ; les esprits se sentirent ramenés au calme et à la concorde, et un vétéran de la révolution, le créateur du grand livre, Cambon s'écria : « Ce jeune homme com» mence comme Barnave a fini. » A la séance du 27 juin, Manuel fit prononcer l'ajournement de tout travail étranger à la constitution et au budget ; le 28, il fut nommé membre de la commission de constitution ; le 3 juillet, il présente un projet d'adresse au nom d'une commission spéciale, qui avait été chargée d'examiner un semblable projet de Lantrac (du Gers). Manuel, maîtrisé par les dangers croissants du pays, dominé surtout par l'horreur du joug étranger, et ne voulant rien repousser de ce qui pourrait se concilier avec la conservation de l'honneur français et avec l'intégrité du territoire, évita de s'expliquer sur les noms-propres qui servaient de bannière aux divers partis, et se renferma dans les généralités. Ces sages précautions, dictées par sa sollicitude patriotique, furent mal interprétées. On reprocha au projet d'adresse de ne pas exprimer avec assez de force et de franchise les intentions et les vœux que l'assemblée avait manifestés en ordonnant l'impression et l'envoi du discours de Durbach contre le rétablissement des Bourbons. Manuel défendit sa rédaction en démontrant qu'elle était tout à fait dans le sens de l'indépendance nationale. « Croit-on, ajouta-t-il, que » sous cette forme, l'adresse soit favorable à la maison » de Bourbon, ramenée par les Anglais ?... Messieurs, je » veux le bonheur des Français, et je ne crois pas que » ce bonheur puisse exister si le règne de Louis XVIII » recommence. Vous voyez quelle est ma franchise ; » certes, si je voulais dissimuler, je ne prendrais pas » cette salle pour lieu de ma confidence. » Malgré cette explication, l'adresse fut renvoyée à un nouvel examen de la commission, et le lendemain elle fut votée d'enthousiasme, après une légère addition proposée par Jacotot. Manuel terminait ainsi cette pièce devenue historique : « Si les destinées d'une grande nation devaient encore être » livrées au caprice et à l'arbitraire d'un petit nombre de » privilégiés, alors, cédant à la force, la représentation » nationale protestera à la face du monde entier des » droits de la nation française opprimée ! elle en appel» lera à l'énergie de la génération actuelle et des généra» tions futures, pour revendiquer à la fois l'indépen» dance nationale et les droits de la liberté civile. Elle » en appelle dès aujourd'hui à la justice et à la raison » de tous les peuples civilisés. » Dans la séance du 5 juillet, Manuel combattit les propositions métaphysiques de Garat, sur une déclaration des droits, et demanda qu'on substituât à des abstractions creuses, à des définitions admissibles dans toutes les hypothèses, l'application technique des définitions existantes, et qu'on mît dans le projet de constitution plus de *positif* et moins d'*idéologie*. Deux jours après, en présence des baïonnettes anglo-prussiennes, auxquelles la trahison de Fouché venait de livrer Paris, le 7 juillet, la veille même de la rentrée de Louis XVIII dans la capitale, il reparut à la tribune comme rapporteur de la commission chargée du travail constitutionnel, et y fit entendre ces accents d'un homme supérieur aux orages, et pénétré de la dignité de ses fonctions : « Ce qui arrive, » dit-il, vous l'aviez tous prévu ; avec quelque rapidité » que se précipitent les événements, ils n'ont pu vous sur» prendre, et déjà notre déclaration, fondée sur le sen» timent profond de vos devoirs, a appris à la France » que vous sauriez remplir et achever votre tâche. La » commission de gouvernement s'est trouvée dans une » position à ne pouvoir se défendre ; quant à nous, nous » devons compte à la patrie de tous nos instants, et s'il » le faut, des dernières gouttes de notre sang !... Vous » avez protesté d'avance, vous protestez encore contre » un acte qui blessera notre liberté et les droits de vos » mandataires. Auriez-vous à redouter ces malheurs, » *si les promesses des rois n'étaient pas vaines ?* Hé bien, » disons comme cet orateur célèbre, dont les paroles ont » retenti dans l'Europe : Nous sommes ici par la volonté » du peuple, nous n'en sortirons que par la puissance » des baïonnettes ! » Le lendemain Manuel signa la déclaration que cinquante trois membres de la chambre déposèrent entre les mains de leur président, et qui devait servir de protestation contre leur dispersion par la force militaire. Pendant la réaction de 1815 et 1816, il se tint éloigné du sol provençal, alors ensanglanté et dévasté par des assassins et des pillards. Ainsi amené par les circonstances à se fixer à Paris, il voulut se faire inscrire sur le tableau des avocats ; mais le conseil de discipline, comme s'il eût craint de donner aux orateurs du barreau parisien un rival trop redoutable, refusa d'admettre parmi les avocats de la capitale le premier talent oratoire du barreau français, talent dont l'éclat était encore rehaussé par la rectitude de jugement et par la sagacité profonde qui distinguaient Manuel comme jurisconsulte. Cette exclusion, moins fâcheuse pour celui qui en était l'objet que pour l'ordre honorable au nom duquel on l'avait prononcée, n'empêcha pas une foule de citoyens d'accourir dans le cabinet de l'avocat que l'on repoussait du barreau, et de venir puiser, dans de savantes consultations, les lumières qu'il ne pouvait plus répandre dans ses éloquents plaidoyers. En 1818, le général comte de Valence se présenta à cet effet chez Manuel, et fut surpris de ne pas le reconnaître, après l'avoir vu, disait-il, en 1815, au quartier général des alliés, lors des négociations ouvertes avec Wellington, par les plénipotentiaires français. Manuel, frappé d'étonnement à son tour, répondit au général que ses souvenirs le trompaient sans doute, qu'il ne pouvait l'avoir connu au camp des Anglais, puisqu'il n'y avait jamais été. M. de Valence expliqua alors sa méprise, en disant que Fouché s'était fait accompagner auprès du généralissime de la coalition, par une personne qu'il avait donnée pour Manuel ; et quel-

que temps après lady Holland confirme cette assertion, en rapportant au député des Basses-Alpes que l'ambassadeur anglais, sir Charles Stuart, croyait l'avoir vu à la suite du duc d'Otrante, parmi les négociateurs envoyés à Wellington. Il résulte des renseignements et des explications fournis des deux parts, que l'infame Fouché, pour s'étayer du crédit naissant de Manuel, que peu de personnes connaissaient encore individuellement à Paris, avait revêtu l'un de ses affidés du nom d'un représentant dont la réputation avait atteint en quelques heures le niveau des plus grandes renommées fondées sur des triomphes parlementaires. Dès 1817, un grand nombre d'électeurs parisiens s'étaient efforcés de rouvrir devant Manuel une carrière où son début avait fait concevoir de si vastes espérances; en 1818, il fut nommé à la chambre des députés par deux départements, la Vendée et le Finistère. Il opta pour le premier, et le pays qui avait produit autrefois les plus opiniâtres défenseurs de l'ancien régime, put ainsi se glorifier d'être représenté par le champion le plus redoutable des intérêts issus de la révolution. Possédant au plus haut degré le talent de l'improvisation, il s'en servit avec tant de succès dans toutes les discussions de quelque importance, que son apparition à la tribune devint pour le ministère et le côté droit le signe infaillible d'une défaite, dont la honte ne pouvait plus être rachetée que par la clôture, dernière ressource des majorités qui n'ont pour elles que la puissance et l'autorité du nombre. Finances, législation, politique intérieure, diplomatie, instruction publique, administration militaire, tout était du ressort de Manuel. Silencieux et attentif à l'ouverture des débats, il n'entrait dans l'arène qu'au moment décisif, lorsque excité par les provocations de ses adversaires, comme par le besoin d'appuyer d'arguments irrésistibles les raisonnements de ses amis, il se sentait entraîner au combat, pour remédier à l'insuffisance des uns, et pour mettre à nu la faiblesse des autres, c'est-à-dire pour fixer moralement et irrévocablement la victoire sous le drapeau de l'opposition. Toujours froid en apparence au commencement de ses discours, il s'échauffait par degrés, et finissait par donner à sa péroraison une véhémence proportionnée à la vigueur de sa dialectique. Lorsque accablés sous le poids de sa raison puissante, les députés du centre et de la droite essayaient de s'y soustraire par des murmures ou par d'indécentes apostrophes, Manuel restait calme au milieu de l'orage qui éclatait à ses côtés, et sa présence d'esprit, réunie à une fermeté inébranlable, faisait bientôt repentir les interrupteurs de lui avoir fourni l'occasion d'un nouveau triomphe. En 1820, il parla successivement en faveur de divers pétitionnaires, attaqua l'institution des majorats, à propos de la dotation destinée au duc de Richelieu, et rétorqua vivement, en cette circonstance, la citation des vers de Lefranc de Pompignan par le garde des sceaux Pasquier : « Ce n'est » pas d'un ministère dont l'existence est si incertaine, » s'écria-t-il, mais de la liberté qui est impérissable, » que l'on peut dire avec le poëte :

» Le dieu, poursuivant sa carrière,
» Verse des torrents de lumière
» Sur ses obscurs blasphémateurs. »

La session de 1820 fut la plus pénible et la plus glorieuse des campagnes parlementaires de Manuel. Il s'opposa d'abord avec force à l'exclusion de M. Grégoire, et signala les funestes conséquences du principe inconstitutionnel invoqué en cette circonstance, dont il devait subir lui-même un peu plus tard l'application. « Lorsque le roi, dit-il, est venu finir la révo» lution, devait-il laisser des prétextes pour recom» mencer des débats qu'il s'agissait d'éteindre? L'ar» ticle 11 de la charte est une véritable transaction » entre les partis, et, sous ce rapport, il doit encore » plus mériter notre respect. Voyez quelles seraient les » conséquences de la mesure qu'on vous propose au » mépris de cette sage disposition! Vous allez demander » compte des opinions émises par le député de l'Isère; » vous lui permettrez donc de se défendre; il lui sera » donc permis de dire : Voilà quelle était la position de » mon pays lorsque j'ai émis cette opinion, telles » étaient les circonstances qui m'ont entraîné. Il ne » parviendra pas à se justifier, je le veux; mais il mettra » en scène la révolution tout entière; il élèvera des » reproches contre ceux qui l'accusent; il placera les » faits en présence des hommes; et, sans vouloir porter » ici l'arrêt que la postérité prononcera un jour, n'est-il » pas du moins évident qu'une telle discussion irritera » les esprits lorsqu'il faudrait s'occuper du soin de les » calmer? N'est-il pas évident que rien n'est plus ca» pable de rouvrir l'abîme des révolutions? Eh! où » s'arrêtera-t-on d'ailleurs, s'il est une fois décidé que » de simples opinions émises dans un moment de crise, » d'effervescence ou de frayeur, peuvent constituer un » motif d'indignité? Qui peut compter les citoyens dont » l'existence politique, dont le repos sont alors menac» és? Oublie-t-on ces nombreuses adresses que reçut » la convention avant et après la mort de l'infortuné » Louis XVI?... On a parlé de scandale! Eh! quel » scandale plus grand que celui de voir fouler aux pieds » la charte et la liberté des élections dans le sanctuaire » même des lois! » Quelques jours après, Manuel reparut à la tribune à l'occasion des six-douzièmes provisoires, et repoussa victorieusement les insinuations de M. Decazes contre le côté gauche, auquel ce ministre avait attribué des projets révolutionnaires. Interrompu par des applaudissements réitérés et des *bravo*, il obtint bientôt un nouveau triomphe en défendant les pétitionnaires qui, d'un bout de la France à l'autre, élevaient la voix pour conjurer la destruction de la loi du 5 février. Les ministres et leurs alliés de la droite supportaient impatiemment ses discours irréfragables et ses foudroyantes répliques. Humiliés d'être constamment battus, dans la discussion, par cet inébranlable champion des libertés publiques, ils s'agitaient sur leurs bancs, et s'excitaient mutuellement à interrompre par des murmures celui dont ils désespéraient de triompher par des raisonnements. A chaque phrase, ils s'interrogeaient du geste et de l'œil pour savoir s'il n'y avait pas lieu à invoquer la clôture, l'ordre du jour, la question préalable ou le rappel à l'ordre. Mais l'orateur qu'ils épiaient ainsi était, de tous les membres de la chambre, celui qui possédait au plus haut degré le tact parlementaire. La hardiesse de ses pensées et la vigueur de son langage s'alliaient toujours chez lui au respect des convenances, et il se maîtrisait tellement au milieu de la plus chaleureuse improvisation, qu'il réduisit le plus souvent ses adversaires à lui susciter de misérables querelles quand ils voulurent appeler sur lui le blâme de l'assemblée. Un de ces hommes qu'importunait une logique dont la force et la clarté leur enlevaient jusqu'à l'avantage de voter le mal en conscience, sans pouvoir même conserver l'apparence de la conviction; un de ces hommes tourmentés par le dépit, lui ayant adressé un jour une apostrophe grossière au milieu du tumulte, Manuel prit aussitôt sa lorgnette pour chercher l'auteur de cette insulte, la promena lentement sur les banquettes du côté droit, et dit ensuite avec le plus grand sang froid : « J'invite celui qui vient de proférer cette » indécente exclamation à se nommer; mais il ne le » fera pas. » Et le silence universel qui se rétablit soudain parmi ses interrupteurs justifia sa prévision. A chaque attaque du parti oligarchique contre les institutions constitutionnelles, il rappelait au gouvernement royal que ces institutions avaient servi de base à sa restauration, et il ne craignait pas de reprendre dans son principe, comme d'examiner dans ses résultats consacrés par l'opinion ou par la loi, le grand procès de la vieille et de la nouvelle France. Son discours contre la loi suspensive de la liberté de la presse pour les journaux et écrits périodiques présenta un précis historique des fautes ministérielles depuis 1814. Il indiqua ainsi avec une austère franchise la cause du malaise et de l'inquiétude qui troublaient la société. « La cou» ronne allait reposer, dit-il, sur un front qui se para » le premier des couleurs nationales, la France allait » avoir pour monarque un prince dont la sagesse et les » sentiments populaires s'étaient fait remarquer parmi » les promoteurs de la révolution, et qui savait mieux » que personne que les excès dont elle fut troublée » doivent être attribués à ses ennemis bien plus qu'à » ses défenseurs. D'ailleurs la révolution n'avait plus » d'ennemis apparents; les éliminations et les amnisties

avaient depuis douze ans ramené aux pieds du chef de l'état, et confondu dans les rangs du peuple ou de l'armée, presque tous ceux qui étaient allés chercher sur des terres étrangères un asile ou la vengeance ; la France croyait ne plus former qu'une famille, tous les cœurs s'ouvraient à l'espérance, chacun se flattait que du sein de nos premiers revers naîtraient enfin le calme, le repos et la liberté, qu'on n'avait pu obtenir en vingt-cinq ans de travaux, de gloire et de succès. Est il besoin de rappeler les événements qui vinrent presque aussitôt altérer cette confiance ? Je n'entends pas juger ces événements; on peut les expliquer peut-être par l'influence étrangère ou par l'ignorance où l'on était du véritable état de la France; mais puisqu'il s'agit de remonter à la source de nos discordes, il faut bien exposer les faits; nous ne pouvons plus servir et la France et le trône que par la franchise de nos opinions et de nos conseils. Parmi les événements dont je veux parler se placent la proscription des couleurs qui n'appartenaient point au prince détrôné, qui n'étaient la livrée d'aucune famille, mais le symbole de l'indépendance nationale, et que la victoire avait fait respecter dans les deux mondes ; cette cession imprévue des places fortes que nos braves promettaient de défendre encore, et ce refus d'accepter une constitution dont les imperfections pouvaient être facilement corrigées par les grands corps de l'état, qui se trouvaient alors assemblés. » Manuel, après avoir rappelé que ces premiers nuages furent dissipés par la publication de la charte promise, signala les protestations solennelles ou secrètes contre ce pacte d'alliance, et la protection accordée par le gouvernement à quiconque menaçait imprudemment les intérêts et les droits garantis par la constitution; puis il ajouta : « De là ce mécontentement du peuple et de l'armée, que des caresses apprêtées, de tardifs regrets et des serments solennels ne purent tout à coup apaiser ; de là les alarmes conçues par toutes les classes de citoyens, pour qui le plan et les projets d'une contre-révolution paraissaient sensibles; de là cette méfiance générale qui fit tout le succès du 20 mars. Qu'il est facile cependant de recouvrer la confiance des peuples ! Il suffit de la proclamation de Cambray, de ce simple aveu que le gouvernement pouvait avoir commis des fautes, pour faire espérer qu'elles allaient être réparées.... Quelles étaient donc ces fautes si franchement avouées ? On peut les réunir toutes sous un seul chef : *l'inexécution de la charte*. Fut-elle depuis plus rigoureusement exécutée ?... Ouvrez les lugubres fastes de 1815 et 1816. Était-ce réparer les fautes que d'en faire retomber le poids sur la nation, qui en avait été déjà victime ? » Ici l'orateur traça le fidèle tableau des excès et des provocations contre-révolutionnaires qui avaient suivi la seconde restauration, et il termina par cette conclusion : « Que le gouvernement renonce donc à ce système de méfiance et d'arbitraire si bien condamné par lui-même, et dont il a fait déjà de si tristes essais ! Qu'il se dise bien que celui qui ne pourrait pas régner avec la justice régnerait bien moins encore avec le secours de la violence ! Un volcan existe, il est vrai, sous ses pieds ; hé bien ! il faut travailler à l'éteindre; mais le murer c'est vouloir en rendre l'explosion plus terrible, c'est appeler les révolutions au lieu de les prévenir. » Le ministère et les ultra royalistes, passagèrement réunis, ne tinrent pas compte de ces sages avertissements; ils poursuivirent au contraire avec plus d'acharnement que jamais l'exécution de leurs plans liberticides. Ce fut alors que Manuel essaya de conjurer l'orage en portant à la couronne elle-même l'expression de l'inquiétude et des vœux publics. Il présenta un projet d'adresse au roi, dans lequel il dénonçait au prince l'alliance de ses ministres avec un parti ennemi des intérêts de la masse, et signalait les conséquences et les dangers de cette coalition. Mais ses prévisions et son éloquence vinrent échouer contre la puissance des courtisans et des majorités. Le projet d'adresse fut rejeté, et les auteurs de la nouvelle loi électorale, qui avait suscité tant d'alarmes, la soumirent bientôt à la discussion des chambres. Manuel, en proie depuis six ans à une maladie cruelle qui devait le conduire prématurément au tombeau, se trouva momentanément éloigné de la tribune par les progrès de ses souffrances, dus à ses veilles et à ses travaux législatifs. Voyant cependant que les contre-révolutionnaires se hâtaient de démolir pièce à pièce l'édifice constitutionnel, et ne voulant pas assister sans combattre à sa ruine complète, il fit taire encore une fois les exigences de sa santé, et s'élança généreusement sur la brèche pour soutenir les efforts des amis de la charte. Le ministère et le côté droit, qui avaient remarqué son absence dans les commencements de la discussion, ne tardèrent pas de s'apercevoir qu'il avait repris son poste en tête de la phalange constitutionnelle. A la séance du 29 juin, il rappela à l'assemblée l'exemple de cet ancien législateur qui, voulant faire sentir avec quelle circonspection il fallait procéder en matière de changement de lois, ordonna que quiconque voudrait abolir une des vieilles lois ou en établir une nouvelle, serait tenu de se présenter au peuple la corde au cou, afin que, dit Montaigne, *Si la nouvelleté n'étoit approuvée d'un chacun, il fût incontinent étranglé.* « Mais, ajouta-t-il, le ministère ne tient aucun compte de la désapprobation publique : il se moque des vives alarmes que ses projets ont répandues dans le royaume, alarmes longtemps déniées, et qu'il avoue enfin n'être que trop générales; et l'on croirait entendre ce patricien insolent qui s'écriait au milieu du forum : « Taisez-vous, Romains ! Je sais mieux que vous ce qui vous convient. » Une majorité de quelques voix suffisait néanmoins chaque jour pour rendre stériles tous les raisonnements des plus éloquents champions de la loi de février, et, d'article en article, on marchait rapidement à l'adoption définitive et entière du nouveau code électoral, élaboré dans les conciliabules jésuitiques. Sur tous les points de la France, une vive anxiété se manifestait à l'aspect du danger que couraient les institutions libérales; mais la capitale surtout était violemment émue. Pour étouffer les plaintes et le mécontentement universels, le ministère ne sut rien imaginer de mieux que de faire sabrer par des dragons et des gendarmes les citoyens que leur sollicitude pour les intérêts publics appelait autour du palais de leurs représentants. Au milieu des troubles et des excès qui résultèrent de cette politique barbare, les membres du côté gauche élevèrent courageusement la voix pour exprimer, au nom de la nation, l'indignation qui éclatait dans toutes les âmes honnêtes contre une administration homicide, teinte du sang du peuple. Entre eux tous, Manuel se fit remarquer par l'énergique sévérité de ses accusations. Il reprocha au ministère d'avoir appelé les poignards à son secours, pour triompher de l'opposition légitime que rencontraient ses funestes desseins, et il signala même les assassins. Des murmures violents l'ayant interrompu, au moment où il opposait à la fureur des séides ministériels la sagesse des cent mille pétitionnaires qui réclamaient paisiblement, et dans les formes légales, le maintien des lois existantes, il adressa aux membres furibonds de la droite et du centre une apostrophe pleine de noblesse, de dignité et de courage : « Avant de continuer, s'écria-t-il, je crois devoir renouveler ici, pour essayer de prévenir de nouvelles interruptions, une déclaration que j'ai déjà eu l'occasion de faire à cette tribune ; c'est qu'il n'y a aucune puissance au monde qui puisse m'empêcher, dans la circonstance où je me trouve, de dire à la chambre, à la France, aux ministres, les vérités que je crois utiles au repos de mon pays, à la sûreté du trône et à votre propre dignité ; et je remplirai ce devoir sacré en dépit des murmures, comme je le ferais au milieu du silence; et l'expérience devrait avoir appris à nos adversaires s'il est facile de m'imposer de pareils sacrifices. » Après cette déclaration, Manuel acheva de stigmatiser les puissants provocateurs des scènes qui remplissaient la capitale de deuil et d'effroi, et sans s'arrêter aux clameurs des Castelbajac, des Chabriant, des Puymaurin, etc., il termina ainsi son discours : « Tous, nous resterons fermes dans la voie constitutionnelle, certains d'obtenir l'assentiment de la nation et l'estime des gens de bien ! peu nous importent les événements ! Ceux qui suivront pourront bien être affligeants pour nous ; mais du moins nous n'aurons pas à verser des larmes de

regret, parce que nous n'aurons pas de reproches à nous faire. » Cependant quelques membres du côté gauche, trop enclins à transiger avec les circonstances et à faire des concessions aux dominateurs du jour, oublièrent bientôt la résolution prise en commun de protester contre les délibérations de l'assemblée, en s'abstenant d'y prendre part. On vit alors des orateurs influents parmi les constitutionnels braver les sarcasmes des ultra-royalistes, devenir la risée de ces insolents vainqueurs, et s'exposer au reproche de préférer la tribune à la France, en reprenant la parole après une renonciation formelle, pour appuyer des amendements plus désastreux que la loi elle-même, puisqu'ils tendaient à atténuer l'indignation dont elle était l'objet, sans rien changer au principe oligarchique qui lui servait de base. Manuel, affligé de voir tomber ses amis dans une contradiction aussi funeste, essaya vainement de les rappeler à plus de dignité et de prévoyance; et cette fatale scission, qui assura, pour quelques années, le triomphe des réformateurs à rebours, lui fournit l'occasion de montrer que ses vues, comme homme d'état, étaient aussi vastes et aussi élevées que son talent comme orateur était immense. « Adopterez-vous donc, messieurs, dit-il, à ses collègues du côté gauche, des concessions qui ne vous laissent aucune espérance! et voudrez-vous, pour un tel avenir, sacrifier vos opinions, vos principes, votre mandat et vos serments, vous tous qui, dans cette discussion, avez pris des engagements si solennels, contre toute espèce d'atteinte à la charte, contre l'établissement de toute espèce de privilége. Prenez garde qu'il n'y ait qu'une seule manière pour la France d'expliquer un tel changement. La situation dans laquelle la capitale se trouve, les événemens dont elle a été témoin, les attentats commis sur les membres de cette chambre, et la terreur qu'on a cherché à organiser autour de nous, pourraient seuls le rendre concevable; car les principes, ni la position, ni les intérêts de la France n'ont point changé, et c'est toujours son avenir tout entier qui est compromis par les projets du ministère et de ses alliés. Puissent ceux qui perdraient de vue leur devoir et les règles qu'ils se sont faites à eux-mêmes, ne pas expier un jour par de trop vifs remords les étranges concessions qu'on leur demande. » Les envahissements de la faction oligarchique, que ces concessions avaient encouragée, justifièrent en effet, de plus en plus, les pressentiments de Manuel, et les libéraux accommodants eurent bientôt à se repentir de leur trop grande facilité; tandis que l'éloquent député de la Vendée, resté inébranlable dans la haute position qu'il avait choisie, eût pu trouver quelque consolation au milieu des malheurs du pays, en songeant qu'il avait tout fait pour les prévenir, s'il y avait eu moins de désintéressement et d'oubli de lui-même dans son patriotisme. Pendant la session de 1821, il prononça une foule de discours également remarquables sur toutes sortes de matières. A l'époque de la révolution de Piémont, il profita des alarmes que cet événement inattendu avait fait naître dans le camp des partisans de l'ancien régime, pour les ramener à l'ordre constitutionnel. « Si vous tardez encore quelques jours de vous placer sous la protection de la charte que vous avez si longtemps déniée, craignez, dit-il à M. Dudon, que la nation ne finisse par vous dire : il est trop tard. » Jusqu'en 1823, Manuel continua de harceler le parti victorieux, et de lui faire acheter chèrement ses succès; aussi la majorité de la chambre, lasse d'être confondue dans toutes les discussions, et de se voir incessamment condamnée à étouffer le bon sens sous la puissance du nombre, pour l'emporter dans les délibérations : la majorité, disons-nous, attendait-elle impatiemment un prétexte pour renouveler, contre cet incommode logicien, le coup d'état exécuté, en 1819, contre le vénérable M. Grégoire. Ce prétexte, qu'elle regrettait de n'avoir pas saisi, en 1822, lorsque Manuel, dans la discussion sur la loi relative aux délits de la presse, avait dit que la France vit, en 1814, le retour des Bourbons *avec répugnance*; ce prétexte, elle le retrouva dans les violents débats auxquels la guerre d'Espagne donna lieu. A la séance du 25 février, M. de Chateaubriand, alors ministre des affaires étrangères, avait déployé toute la magnificence de son talent pour justifier une agression qu'on le soupçonnait d'avoir désapprouvée à Vérone et dans le conseil: et, comme des phrases sonores sur l'imminence des révolutions et sur les dangers de la royauté ne pouvaient manquer de réveiller les passions monarchiques du côté droit, son discours avait été accueilli par des acclamations prolongées. Jamais orateur n'obtint un triomphe plus éclatant; les députés ministériels s'étaient élancés en masse vers la tribune pour serrer dans leur bras le Démosthène de la légitimité et pour proclamer, au milieu de leurs bruyantes félicitations, qu'il avait tué la révolution par ses éloquentes paroles, et rendu toute réplique impossible. Manuel, sans se laisser imposer par toutes ces démonstrations, s'était présenté pour combattre cet athlète redoutable, prématurément couronné. M. Étienne, appelé à la tribune, lui avait cédé la parole; mais le respectable Labbey de Pompières avait cru devoir conserver son rang d'inscription, et la lecture de son opinion, à laquelle il n'avait pas voulu renoncer, avait prolongé de vingt-quatre heures l'ivresse du côté droit. Malgré cet ajournement, la réfutation fut aussi vive et aussi chaleureuse que si l'orateur eût été encore échauffé par les impressions qu'il avait éprouvées la veille pendant la harangue du ministre. Analysant avec une admirable sagacité ce beau morceau de rhétorique, et dépouillant chaque argument de son enveloppe séduisante, il mit à découvert le vide du discours qu'on avait tant applaudi, et fit disparaître, en peu d'instans, le colosse indomptable, pour ne plus laisser apercevoir qu'un fantôme brillant. Les hommes qui avaient embrassé ce fantôme avec enthousiasme, et qui en avaient fait une espèce d'*arcade monarchique*, ne pouvaient pardonner à l'orateur dont la dialectique pressante en démolissant pièce à pièce l'échafaudage fastueusement élevé par l'illustre champion de la Ste.-Alliance, dissipait, comme une vaine fumée, des illusions qui leur étaient chères. Ils résolurent donc de l'arrêter à tout prix, et commencèrent par demander qu'il fût rappelé à *l'ordre*, pour avoir dit que le gouvernement de Ferdinand VII avait été terrible et atroce de 1815 à 1819. Mais cette interruption reste sans effet; le président ne crut pas devoir se rendre, en cette circonstance, aux vœux du côté droit, et Manuel, dont les accents sont devenus prophétiques par le supplice de l'Empecinado et de Riégo, continua ainsi : « J'ai eu raison de dire que le gouvernement de Ferdinand VII était atroce de 1815 à 1819; que sera-ce donc lorsqu'il aura des injures à poursuivre? Pourra-t-il se défendre de ses propres passions, quand les affaires seront confiées à des hommes qui auront à venger leur exil et leur ambition déçue. » Mais lors qu'examinant quelles pourraient être les conséquences de l'invasion française pour ce monarque, il s'écria : « Auriez-vous donc oublié que dès le moment où les puissances étrangères envahirent le territoire français, la France révolutionnaire, sentant le besoin de se défendre par des formes et par une énergie nouvelles.... » L'explosion la plus violente éclata sur les bancs de la droite, et l'on entendit crier : *à bas! à la porte! c'est la justification du régicide!* Manuel demanda vainement qu'on lui permît de terminer sa phrase pour expliquer toute sa pensée : une foule de voix lui répondirent par ce cri : *Non! non! nous ne voulons plus l'entendre!* La majorité, ainsi que nous l'avons observé, était en effet résolue depuis longtemps à se débarrasser, dès que les circonstances en fourniraient l'occasion, d'un adversaire contre lequel on ne pouvait avoir raison. *Nous ne voulons plus l'entendre!* répéta-t-elle avec fureur; et M. Forbin des Issarts, se rendant l'organe de l'impatience vindicative de son parti, monta à la tribune pour demander l'expulsion de Manuel. A cette proposition imprévue, le président, qui n'a pas d'instructions ministérielles pour régler sa conduite, se tire d'embarras en levant la séance. Le lendemain, M. de la Bourdonnaye renouvelle dans les bureaux la motion de M. Forbin, et il la développe ensuite à la tribune. Manuel se présente pour répondre à ses accusateurs, et de nouvelles clameurs l'interrompent aussitôt : « Nous n'en finirons donc pas! » s'écrie-t-on au côté droit: mais l'accusé est habitué à braver ces clameurs; il élève la voix, et commence en ces termes :

« Messieurs, il paraît que le peu de mots que j'ai à vous dire, trompent l'impatience de quelques-uns de mes honorables adversaires. Cette impatience pourrait donner lieu à d'étranges rapprochements. Mais je ne viens point ici pour rappeler des jours de terrible mémoire : ce qu'il m'importe qu'on sache au moment où je parais à cette tribune, c'est que je n'y suis monté ni dans l'espoir, ni avec le désir de conjurer l'orage qui gronde sur ma tête. Je ne prends la parole que pour établir et constater, autant qu'il dépendra de moi, que la mesure qu'on vous propose est un acte de tyrannie, sans prétexte, sans excuse, comme sans justice. » Il ne fut pas difficile à Manuel de faire cette démonstration : et il y ajouta une profession de foi relativement à la révolution, qu'on l'accusait d'avoir justifiée : « Trop jeune pour y prendre une part active, dit-il, je me trouvais alors dans les rangs de l'armée française, où l'on a dit que *l'honneur de la France s'était réfugié*. Toutefois je me hâte de dire que je n'accepte pas cet hommage rendu à l'armée, aux dépens de la nation. L'honneur français était partout : nous savons que des excès ont ensanglanté la révolution ; mais nous n'oublierons jamais que c'est à elle que nous devons des bienfaits immenses et solennellement reconnus. Nous n'oublierons pas que si de glorieux combats ont assuré l'indépendance de la patrie, c'est au patriotisme, aux vertus de nos pères, qu'elle doit d'inappréciables réformes et tous les gages de sa prospérité... Quoi qu'il en soit, messieurs, j'ose dire que ma vie tout entière répondrait, au besoin, aux imputations dirigées contre moi. Sans doute, j'ai quelquefois combattu les opinions et les projets d'une partie de cette chambre avec une chaleur, avec une force qui ont dû l'irriter. C'est là mon crime, je le sais. Je ne me dissimule pas que si, dans nos débats, j'avais montré moins d'ardeur, de constance, de fermeté, ceux qui m'ont si violemment accusé auraient gardé le silence sur les expressions qu'ils prétendent si coupables, et même sur des phrases bien plus susceptibles de motiver quelques préventions : mais j'étais incapable d'acheter leur indulgence par le sacrifice de ma sincérité. Envoyé à cette tribune pour y défendre les intérêts de mon pays, j'ai dû remplir ce dernier devoir sacré, et je déclare que si je continue à y paraître, je n'y montrerai ni moins de franchise, ni moins de dévouement... Mais vous voulez m'éloigner de cette tribune ; c'est là seulement ce qui vous importe. Eh bien ! prononcez votre arrêt : je ne chercherai pas à l'éviter. Je sais qu'il faut que les passions aient leur cours ; votre conduite est tracée par celle de vos devanciers et de vos modèles. Tout ce qui a été fait par eux, vous le ferez ; les mêmes éléments doivent produire les mêmes résultats. Je serai votre première victime ; puissé-je être la dernière ! Je n'emporterai aucun ressentiment : mais si je pouvais être animé de quelque désir de vengeance, victime de vos fureurs, je confierais à vos fureurs le soin de me venger. » Cette déclaration, pleine de franchise et de noblesse, ne servit qu'à irriter davantage le côté droit et qu'à lui faire désirer plus vivement l'exclusion d'un pareil adversaire ; aussi la proposition de M. de Labourdonnaye fut elle prise en considération, dans la même séance, pour être discutée dans celle du 3 mars suivant. Ce jour-là, l'accusateur reparut à la tribune, en qualité de rapporteur de la commission chargée d'examiner l'accusation : c'était dire assez que cette commission pensait et concluait comme M. de Labourdonnaye. Divers orateurs prirent la parole, pour défendre leur collègue ; M. Royer-Collard se joignit à eux pour combattre la mesure proposée, seulement dans son inconstitutionnalité, comme d'autres, au 6 décembre 1819, avaient abandonné la personne de M. Grégoire aux partisans du système d'indignité, pour ne s'occuper que de l'illégalité de son exclusion. M. Royer Collard crut même devoir exprimer quelque blâme sur les opinions et le langage de Manuel, ce dont ce dernier se souvint lorsque son tour de parler arriva. « Alors même, dit-il, que j'aurais formé le projet de me justifier devant vous de l'accusation portée contre moi, le zèle de mes honorables amis aurait d'avance rempli ma tâche : l'absence de droit, l'usurpation, l'arbitraire, l'innocence de mes intentions, tout a été par eux parfaitement établi ; et si l'un de mes défenseurs, égaré, sans doute, par d'anciennes préventions, a laissé échapper quelques mots d'improbation, au moment où je viens braver tant de fureurs, je puis dédaigner un acte de faiblesse ou de rancune. Mais ce n'est pas moi qui donnerai à mes adversaires la satisfaction de me voir placé devant eux sur une sellette, où ils n'ont pas le droit de me faire descendre. Que d'autres cherchent à avilir la représentation nationale ; ils y ont, sans doute, un coupable intérêt. Moi, poussé par un sentiment bien différent, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour lui conserver son lustre. Je déclare donc que je ne reconnais ici à personne le droit de m'accuser ni de me juger. Si je cherchais ici des juges, je n'y trouverais que des accusateurs. Ce n'est point un acte de justice que j'attends ; c'est à un acte de vengeance que je me résigne... dans un tel état de choses, j'ignore si la soumission est un acte de prudence : mais je sais que dès que la résistance est un droit, elle est aussi un devoir... Arrivé dans cette chambre par la volonté de ceux qui avaient le droit de m'y envoyer, je ne dois en sortir que par la violence de ceux qui n'ont pas le droit de m'en exclure ; et si cette résolution de ma part doit appeler sur ma tête de plus graves dangers, je me dis que le champ de la liberté a été quelquefois fécondé par un sang généreux. » La majorité s'indignait cependant du retard que cette courageuse défense apportait à l'accomplissement de ses desseins ; à peine Manuel eut-il cessé de parler, qu'elle demanda vivement d'aller aux voix, et le premier orateur français, repoussé naguère du barreau de Paris, fut aussitôt banni de la tribune et de la chambre. Fidèle à ses engagements, il vint, en dépit de l'acte arbitraire de la veille, reprendre sa place au côté gauche. Le président et les ministres, déconcertés par sa présence, ne savent à quel parti s'arrêter ; enfin M. Ravez ouvre la séance, et s'autorisant de l'article 91 du règlement, qui lui attribue la police de la chambre, il ordonne à Manuel de quitter la salle. « Monsieur le président, répond celui-ci, j'ai annoncé hier que je ne céderais qu'à la violence, aujourd'hui je viens tenir ma parole. » Les significations par huissier furent en effet inutiles ; on appela alors les vétérans et la garde nationale ; mais le sergent Mercier, digne interprète des sentiments de ce corps civique, refusa de servir d'instrument à un attentat contre la représentation nationale. Force fut de recourir aux gendarmes, dont le chef mit fin à toute hésitation par cette injonction laconique : *Gendarmes, empoignez M. Manuel.* A ces mots, l'énergique député se leva, et dit à l'officier qui se trouvait le plus près lui : « Cela me suffit, monsieur, je suis prêt à vous suivre ; » et il se laissa prendre par le bras, satisfait d'avoir fait constater qu'il n'obéissait qu'à la force. Les membres du côté gauche se précipitèrent sur son passage, en criant : « Emmenez-nous aussi, nous voulons le suivre ! nous sommes tous Manuel ! » et ils abandonnèrent l'assemblée, pêle mêle avec les gendarmes. La population parisienne ne témoigna pas un moindre intérêt à l'illustre victime des contre-révolutionnaires. Une foule innombrable de citoyens, réunis autour du Palais-Bourbon, accueillit Manuel à sa sortie, et le reconduisit triomphalement jusques à sa maison. Soixante-trois députés signèrent, ce jour-là même, une protestation contre toutes les délibérations que la chambre pourrait prendre après cette mutilation inconstitutionnelle de la représentation ; et les départements répondirent à cette noble démarche en envoyant des couronnes civiques au digne mandataire dont la violence venait de terminer la glorieuse mission. Depuis lors Manuel, au lieu d'exploiter l'extension que ces événements avaient donnée à sa célébrité, et de chercher à entretenir le public de lui même, attendit modestement dans la retraite que des temps meilleurs permissent à ses concitoyens de réparer l'injustice dont il avait été l'objet ; et il ne s'occupa que de se rendre plus digne encore de répondre un jour à leur confiance. Mais le mal cruel qui le dévorait depuis dix ans devait l'enlever à la France avant qu'elle pût s'acquitter envers lui. La mort est venue le surprendre, le 20 août 1827.

au milieu de ses graves études et de son active application aux intérêts du pays. Il a conservé dans ses derniers moments le calme et la sérénité que n'avaient pu altérer les orages parlementaires. Quelques heures avant d'expirer dans les bras de son frère, toute sa sollicitude se concentrait sur ses amis, et il les suppliait d'aller prendre quelque repos. « Béranger, » disait-il à notre poète national, songez donc à votre » santé, j'exige que vous vous mettiez au lit; ne me » refusez pas cette dernière marque d'amitié, votre » refus me ferait trop de peine. » Peu d'instants après il avait cessé de vivre. Ainsi mourut, dans la force de l'âge, l'un des plus grands citoyens de notre époque, et qui joignait à l'éclat des vertus patriotiques toutes les qualités qui font l'orateur et l'homme d'état. Sa taille était élevée, sa figure agréable, et il joignait au plus mâle caractère les mœurs les plus douces, et les manières les plus simples à la fois et les plus nobles. Ses amis ont pu regretter souvent qu'il n'eût pas plus d'ambition, dans l'intérêt même de la chose publique. En effet, jamais homme ne fut moins atteint que lui de cette maladie trop commune aux grands talents. Son désintéressement était extrême, et malgré la modicité de sa fortune, lorsqu'il fut nommé député, il crut nécessaire à son indépendance de ne plus recevoir le salaire des conseils que, comme avocat, il donnait à ses nombreux clients. La douleur publique, qui s'est manifestée sur sa tombe, a suffisamment attesté combien la France sentait l'énormité de la perte qu'elle venait de faire; et l'obstination sauvage de la faction jésuitique, acharnée jusques sur l'ombre de celui qu'elle poursuivit à outrance pendant sa vie, a prouvé que Manuel était mort comme il avait vécu, c'est-à-dire inébranlable dans ses principes, sans tergiversation et sans faiblesse. Rien n'a manqué à sa gloire : son éloge funèbre a été prononcé par le doyen des patriotes français, par l'un des plus illustres fondateurs de la liberté américaine, par l'hôte des États-Unis, et la voix de MM. Laffitte et de Schonen, en se mêlant à celle du général Lafayette pour payer un dernier tribut à l'amitié, a retracé éloquemment aussi le deuil national, dont MM. Mignet et Mauguin ont été obligés de justifier la solennelle manifestation devant un tribunal correctionnel. Un monument va être élevé à la mémoire de Manuel, pour dire à la postérité les regrets de la France contemporaine, et n'avoir pu lui donner une nouvelle preuve de son admiration et de son estime. Si jamais le temple de la reconnaissance nationale vient à se rouvrir, c'est là que sera la place de ce monument. Dans tous les cas, il y a un Panthéon de l'histoire, que les vicissitudes politiques ne peuvent fermer, et celui-là s'est déjà enrichi du nom de MANUEL.

MANZI (GUILLAUME), né à Civita-Vecchia, dans l'État de l'Église, fut destiné d'abord au commerce, et nommé ensuite consul d'Espagne dans son pays; il quitta bientôt cette carrière, et alla s'établir à Rome, où il étudia l'histoire et les langues, particulièrement le grec et l'italien : il mettait son plaisir à réunir d'anciens manuscrits. En 1812, il trouva et publia la traduction de l'*Hécube d'Euripide*, par Matteo Bandello; en 1814, l'ouvrage de Francesco de Barberino, intitulé *Reggimento dei costumi delle donne*, Traité des mœurs des femmes; en 1816, un *Recueil d'opuscules*, parmi lesquels on remarque *la Vie et les harangues d'Etienne Porcari*, fameux démocrate romain, sous le pape Nicolas V; en 1818, *le Traité de la peinture*, de Léonard de Vinci, sur un manuscrit du Vatican plus correct que ceux qui avaient paru auparavant. Cette édition, imprimée à Rome, en 2 vol. in-4°, est dédiée à Louis XVIII. Manzi donna, la même année, le *Voyage de Frescobaldi en Égypte et en Palestine*. Il est aussi auteur des traductions de différents traités de saint Jean-Chrysostôme et de Cicéron. Ses éditions se distinguent par des discours préliminaires estimés, et par de savantes notes de l'éditeur. Guillaume Manzi est auteur des ouvrages suivants : 1° *Dissertation sur les fêtes, les jeux et le luxe des Italiens au quatorzième siècle*; 2° *Traduction de Velleius Paterculus*, 1818; 3° *Traduction des Œuvres complètes de Lucien*, Lausanne, 1819. Manzi étant bibliothécaire de la Barberina, y découvrit des traités de Léonard de Vinci, entre autres celui sur l'*hydraulique*. Il avait entrepris le voyage d'Oxford et de Londres pour continuer ses recherches, mais il se vit contraint, par des infirmités qui l'assaillirent, de retourner promptement dans sa patrie. Il mourut à Rome, le 21 février 1821, âgé de trente-sept ans. Son éloge, écrit par G. G. de Rossi, a été lu à l'académie romaine d'archéologie, et imprimé à Venise en 1822.

MANZON (MARIE-FRANÇOISE-CLARISSE ENJALRAN) naquit à Rhodez, en 1785. Son père était lieutenant en la sénéchaussée, et fut depuis juge au tribunal civil de cette ville. Clarisse Enjalran passa sa jeunesse dans un vieux château nommé le Perrie qui avait appartenu au vicomte de Bonald. Elle épousa, par obéissance pour son père, M. Manzon, officier dans l'armée française. Cette union ne fut pas heureuse; au bout de trois mois, les époux se séparèrent. Le mari partit pour l'Espagne, laissant sa femme dans l'isolement. A son retour de l'armée, M. Manzon revint partager le domicile conjugal, mais bientôt les époux se séparèrent de nouveau. Peu de temps après, madame Manzon reçut de son mari, par huissier, la sommation de venir habiter avec lui; elle refusa d'obéir, et signa son refus. Mais, en même temps, par une inexplicable bizarrerie, cet époux fut attiré mystérieusement dans le château habité par sa femme, caché, et nourri en secret par ses soins. Madame Enjalran ayant découvert la singulière intrigue de sa fille, crut pouvoir opérer facilement la réunion publique des deux époux; elle se trompait : le mari en bonne fortune quitta sa retraite, mais, sous prétexte d'aller quelquefois au village accomplir un devoir de piété, celle qui était redevenue son amante venait le joindre dans le bois, où elle lui avait donné rendez-vous. La jeune épouse devint mère; son mari obtint une place à plusieurs lieues de Rhodez, et elle resta seule, réduite à une pension modique. C'est de cet état d'obscurité que madame Manzon fut tirée pour jouer un rôle si extraordinaire dans le procès du malheureux Fualdès, assassiné dans un lieu de prostitution où madame Manzon s'était trouvée fortuitement. Nous renverrons le lecteur à l'article CLEMANDOT, dans lequel nous avons longuement rapporté toutes les circonstances de ce mémorable procès. Madame Manzon, à qui cette affaire avait donné une célébrité éphémère, vint à Paris pour chercher à la mettre à profit. Elle publia des mémoires en forme de lettres, qui se vendaient chez elle-même, pour activer le débit du livre en y joignant pour les curieux l'avantage de faire connaissance avec l'auteur. Le gouvernement, en reconnaissance des révélations que madame Manzon avait faites, ou plutôt pour l'engager à être discrète, lui fit une pension, et lui accorda, pour son fils, une bourse gratuite au collége royal à Versailles. Elle rentra bientôt dans sa première obscurité, continua d'habiter Paris, et y mourut le 4 juin 1826. Elle a publié : 1° *Mémoire de madame Manzon explicatif de sa conduite dans le procès de l'assassinat de Fualdès, écrits par elle-même et adressés à madame Enjalran, sa mère*, Paris, 1818, in-8°, avec portrait et fac-simile : cet ouvrage eut 7 éditions la même année; 2° *Mon plan de défense dans le procès de Fualdès, adressée* (sic) *à tous les cœurs sensibles*, Albi, 1818, in-8°; *Madame Manzon aux habitants de Rhodez; réponse de cette dame au sténographe parisien et à mademoiselle Rose Pierret*. Toulouse, 1818, in-8°; 4° *Plaidoyer de Me Esquilat pour madame Manzon, et Discours composé par madame Manzon, et prononcé par elle-même à l'audience du 29 avril 1818*, Toulouse, 1818, in-8°; 5° *Lettres inédites de madame Manzon, publiées par elle-même, contenant sa correspondance depuis le 20 mars 1817 jusqu'au 3 février 1819*, Paris, chez madame Manzon, place du Carrousel, hôtel de Nantes, n° 1, 1819, in-8°, 2e édition, augmentée de ses *Méditations sur la procédure criminelle*, Paris, 1819, in-8°.

MANZONI, *Voyez le Supplément.*

MARANON (don ANTONIO), *Voyez* ANTONIO.

MARANSIN (JEAN-PIERRE), baron, lieutenant-général, né à Lourdes (Hautes-Pyrénées), entra au service, le 13 février 1792, comme volontaire national, dans un des bataillons de son département. Une lettre pleine d'énergie, adressée à ses jeunes concitoyens, pour les appeler à la défense de leur patrie, fixa sur lui leurs regards, et ils l'élevèrent au grade de capitaine. Il refusa quelque temps après celui de chef de ba

taillon; d'abord parce qu'il ne s'en croyait pas digne, et surtout parce qu'il voulait rester compagnon d'armes du brave Latour-d'Auvergne, capitaine des grenadiers, avec lequel il s'efforçait de rivaliser de dévouement et de courage. C'est dans les champs espagnols qu'il donna les premières preuves du courage et de l'intelligence qui signalèrent sa carrière militaire : la vive résistance qu'il opposa, le 1er mai 1793, à l'attaque du camp de Serra par l'armée espagnole, et sa conduite aux combats de Blanc-Pigneu, d'Artolriscar, de Burguettos et de Sandiac, établirent sa réputation comme officier et comme soldat. Le 13 septembre de la même année, Maransin repoussa, à la tête de cinq compagnies de son bataillon, le régiment d'Afrique, qui attaquait le camp d'Aynoun, et s'empara du village d'Urdach, ainsi que des approvisionnements qui s'y trouvaient. A l'attaque d'Yrati, Maransin, ayant remplacé le chef de bataillon Dupeyron, tué en commandant la colonne chargée de cette expédition, brûla les magasins de la marine, et fit éprouver aux ennemis une perte de plus 4,000,000 de francs. Le 19 juillet 1794, il s'empara de vive force du camp de la légion ennemie, dite de Saint-Simon, saisit la caisse militaire, et en fit la remise au général Higonnet. Employé à l'armée de l'Ouest, en 1795, il fit entrer, au mois d'octobre, un convoi de grains dans Léger, après avoir repoussé, avec cinq compagnies de grenadiers, qui formaient l'escorte du convoi, les attaques de quatre mille Vendéens, commandés par Charette. Il passa, dans la même année, à l'armée du Rhin, traversa la Kinteig, le 5 décembre, avec deux bataillons d'infanterie légère, et s'empara de la ligne de circonvallation que les Autrichiens avaient établie autour du fort de Kehl. Le 5 janvier 1796, il défendit, avec deux cents hommes, les ouvrages d'Herlering, attaqués par quatre bataillons de grenadiers hongrois. Il était à l'armée du Danube, en 1799; y soutint, le 25 avril, avec sa compagnie et quelques fuyards qu'il avait ralliés, les charges d'une nombreuse cavalerie autrichienne, sauva les débris de la division Ferino, qui avait été mise en déroute, et reprit six pièces de canon. Il ne refusa plus alors le grade de chef de bataillon qui lui fut offert, et comme s'il eût voulu justifier ce choix qu'il méritait depuis longtemps, il donna de nouvelles preuves de valeur, en passant, le 25 septembre, à la tête de son bataillon et de trois compagnies de carabiniers, la rivière de la Limath, et en culbutant les Russes de toutes leurs positions. Il reçut, à cette occasion, la lettre la plus honorable du général en chef Masséna. Quelque temps après, il traversa le premier le Rhin, et s'empara de Schaffhousen. A la bataille de Mœskirch, le 3 mai 1800, il protégea les débris de la division dont son bataillon faisait partie. Cinq jours après, enveloppé et attaqué à Memmingen par des forces supérieures, aux ordres du général Kray, il parvint à tenir les ennemis en échec pendant deux heures, et à sauver son bataillon. Vers la même époque, il fut du petit nombre des militaires qui se prononça contre le consulat à vie, voté en faveur de Bonaparte; il devint néanmoins successivement major et colonel. Il se distingua, en cette dernière qualité, dans de nombreuses occasions, à l'armée de Portugal. C'est dans cette circonstance qu'il eut surtout besoin de réunir à la science du général le courage de soldat; parce que devant agir séparément, il ne pouvait le plus souvent compter que sur ses propres ressources; c'est ainsi que se trouvant à Mirtola, dans l'Alentéjo, et ne pouvant réunir qu'environ seize cents hommes, il vit le général Spencer, qui avait soulevé les Algarves, s'avancer sur lui, à la tête de cinq mille Anglais. Il avait encore à lutter contre quatre mille miliciens qui avaient chassé de la ville de Béja la garnison française. Ces obstacles, loin de l'arrêter, raniment son courage; il le communique à ses soldats, marche sur Béja, l'emporte d'assaut, sans artillerie, et passe la garnison au fil de l'épée. Ce succès inouï pacifia la province, et Maransin put marcher sur Lisbonne. Le général Junot le salua à cette occasion du surnom de *brave des braves*, et le nomma gouverneur d'Elvas. Il se distingua également à la bataille de Vimeiro. Il venait d'être nommé général de brigade, lorsqu'il fut chargé par le duc de Dalmatie d'une expédition dans la Serrania-de-Ronda. Il s'y rendit maître d'Abodonalez, de Grazaleme, de Villa-Longa et de Cortes, et battit, sous Gaucin, le général espagnol Gonzalès. Au combat de Trigueros, il mit en déroute la division de Ballesteros et obligea ses débris à se réfugier en Portugal. Au siége de Badajoz, il commandait la tranchée le jour où cette place importante capitula. De nouveaux dangers l'appelèrent bientôt ailleurs, et il se couvrit de nouveaux lauriers : le chef espagnol Zayas venait de débarquer avec cinq mille hommes, le général en chef Blacke était en vue avec un pareil nombre de troupes, et Ballesteros arrivait avec sa division. Il fallait empêcher la réunion de ces divers corps; le général Maransin court sur Zayas et le met en fuite; Blacke épouvanté, lève l'ancre et retourne à Cadix, et Ballesteros se dirige vers les montagnes, où il est poursuivi et chassé de toutes ses positions. Le succès de la bataille d'Albuera fut dû en partie au général Maransin, qui rétablit le combat par une charge vigoureuse à la baïonnette, qu'il dirigea malgré une blessure grave dont il était atteint. Il défendit, avec le même succès, la province de Malaga, quoiqu'il n'eût que le 58e régiment de ligne et le 21e de dragons à opposer aux troupes de Ballesteros, fortes de sept mille hommes d'infanterie et de neuf cents chevaux. Au combat de Cartna, il soutint, avec des forces très inférieures, tous les efforts du général espagnol, et reçut un coup de feu au travers du corps, ce qui ne l'empêcha pas, quelque temps après, de repousser avec des troupes, en quelque sorte improvisées, les attaques des Espagnols contre Malaga. Chargé ensuite d'administrer cette province, il y fit aimer et respecter le nom français, et y laissa personnellement des souvenirs honorables. Nommé général de division, le 30 mai 1813, il commanda, en cette qualité, l'avant-garde de l'armée française à la bataille de Vittoria, et sut garder sa position la journée entière, malgré les attaques de l'ennemi. Enfin, réduit à une situation presque désespérée, il redouble de courage et d'efforts, rompt la ligne qui s'opposait à sa retraite, et rejoint le gros de l'armée avec son artillerie. Au col de Maïa, il culbute le général Hill à la baïonnette et lui prit cinq pièces de canon et sept cents hommes. Il se distingua également contre ce même général, à la bataille de Toulouse. Après l'abdication de Napoléon, il fut créé par le roi chevalier de Saint-Louis, et le 24 août 1814, commandeur de la légion d'honneur. Au retour de Napoléon, le général Maransin fut chargé par le duc d'Angoulême de presser le départ des volontaires royaux, qui devaient se rendre à l'armée de ce prince. Lorsque la famille royale eut quitté la France, le baron Maransin fut employé par l'empereur au commandement des gardes nationales de la 7e division militaire, et seconda les opérations du général Suchet. A l'époque de la deuxième restauration, il commandait la 19e division militaire, dans laquelle il licencia plusieurs régiments. Il usa de tout son ascendant sur les troupes pour maintenir l'ordre, et surtout pour faire rentrer dans le devoir deux escadrons de chasseurs à cheval qui avaient méconnu l'autorité à Bourganeuf. Remplacé dans son commandement, en 1816, et dénoncé au ministère de la police générale, il fut arrêté et détenu à Tarbes pendant quatre mois; il fut ensuite rendu à la liberté et laissé en surveillance dans la même ville. Uniquement occupé de sa santé, altérée par de nombreuses blessures, il s'était rendu, en juin 1817, à Bagnères, pour y prendre les eaux; des troubles ayant éclaté dans le département du Rhône, des misérables formèrent le complot d'y envelopper le général Maransin; une enquête fut ordonnée; des mémoires particuliers et les débats judiciaires firent connaître la fausseté des accusations dirigées contre lui, et ses ennemis furent déclarés calomniateurs. Pour n'être plus exposé, à l'avenir, à de pareilles vexations, le général Maransin demanda et obtint la permission de se fixer à Paris, sous les yeux du ministre de la police lui-même. Il y a vécu longtemps, comme lieutenant général en disponibilité. Depuis quelques années, il a été mis à la retraite. Le général Maransin a publié : *la Charte, le Grand-Livre et les Majorats*, ou *Réflexions sur un opuscule de M. le comte Lanjuinais*, et sur une péti-

tion de M. le chevalier Gaëtt, Paris, 1819, in-8°.

MARASCHINI (Pierre), né, en 1774, à Scio, étudia en théologie et fut reçu abbé; mais son esprit n'était pas fait pour des objets si spéculatifs, et l'étude de l'histoire naturelle l'occupa bientôt tout entier. En 1810, il publia une description minéralogique et géologique des mines de Scio; et, dans les années suivantes, il parcourut l'Italie, la Sicile et le Tyrol. Plus tard, il vint puiser de nouvelles connaissances en France et en Angleterre, et, en 1824, il publia son excellent *Traité sur la géologie du Vicentin*. Au moment où il comptait visiter l'Allemagne, il fut arraché à la science et à ses amis par une affection de poitrine, dont ses voyages pédestres sont peut-être la cause accidentelle.

MARAT (Jean Paul) naquit à Baudry, dans la principauté de Neufchâtel, en 1744, de parents calvinistes. Il étudia la médecine en Suisse, et vint ensuite se fixer à Paris. Versé dans les sciences physiques, il publia divers mémoires sur l'anatomie et l'électricité, ainsi qu'un traité d'optique dans lequel il réduisait à trois les couleurs primitives. Cet écrit de Marat parut assez important au premier génie du siècle pour mériter d'être réfuté par la plume qui avait flétri les bourreaux de Calas. Marat traduisit en français, vers la même époque, un ouvrage anglais intitulé: *les Chaînes de l'esclavage*. Son style, plein de véhémence et de rudesse, annonçait une imagination ardente et bizarre, qui devait produire, selon les circonstances, un héros de philanthropie ou un monstre de cruauté. Encore éloigné des événements politiques qui lui ont départi ce dernier rôle, Marat se présente dans l'arène philosophique comme un chaleureux défenseur de l'humanité. Tout en déclamant contre la tyrannie, conformément au goût du temps, il n'oublie pas en effet d'imiter les réformateurs théoriques qui, à l'exemple de Rousseau, rêvaient une révolution sage et pacifique, dont le triomphe ne coûtât pas la vie à un seul homme. On l'entendit réclamer en même temps la liberté avec une virulence qui décelait toute l'exagération dont il était susceptible, et dévouer à l'infamie les révolutionnaires anglais qui avaient souillé leur cause par des excès. Ce fut sous l'empire de ce système libéral et philanthropique qu'il demanda l'abolition de la peine de mort, dans un écrit publié sous la forme de mémoire. Quelque temps après, il fit paraître un nouvel ouvrage, d'une assez grande étendue, qu'il intitula: *De l'homme, ou des Principes et des lois de l'influence de l'ame sur le corps et du corps sur l'ame*. Naturellement fougueux et obstiné, impatient de toute contradiction; porté par tempérament à n'adopter jamais une opinion, littéraire ou politique, qu'avec une conviction aussi violente qu'étroite: capable de pousser le dogmatisme jusqu'au délire, et l'intolérance jusqu'à la barbarie, il provoqua un jour le physicien Charles, au milieu de son cours, sans autre motif qu'un dissentiment sur un point scientifique, et il fut puni lui même de son extravagance par un coup d'épée qu'il reçut dans la cuisse. Le produit de ses travaux en littérature ne suffisant pas à ses besoins, quelque bornés qu'ils fussent, il exerça aussi la médecine; et l'on veut même qu'il ait débuté par vendre dans les rues de Paris un spécifique de son invention. Quoi qu'il en soit, il fut attaché plus tard, comme médecin, aux écuries du comte d'Artois; poste qu'il occupait lorsque la révolution éclata. Le traducteur passionné des *Chaînes de l'esclavage* devait saluer avec enthousiasme l'aurore de la liberté: et l'on pouvait pressentir que le physicien fanatique qui avait voulu se venger, dans le sang d'un estimable professeur, d'une divergence inoffensive sur les propriétés des corps bruts, dépasserait dans leurs fureurs les auteurs de la révolution anglaise, qu'il avait d'abord sévèrement condamnés, dès qu'il rencontrerait, dans sa carrière politique et dans l'accomplissement de ses vues de réformation, des obstacles bien autrement faits pour l'irriter et pour lui suggérer de folles démarches qu'une simple dissidence scientifique. C'est ce qui arriva en effet. Dès 1789, Marat se constitua la sentinelle avancée de la révolution, et fit constamment depuis à tous ceux qu'il supposa ennemis de la liberté une guerre d'extermination dans laquelle il affecta de mépriser les règles ordinaires et de suspendre l'application du droit des gens. Dominé par son inquiétude, par son impatience et par son irascibilité natives, il aurait voulu démocratiser la France en un jour, et briser d'un seul coup toutes les résistances. Le choix des moyens ne l'embarrassait pas; absolu dans ses idées, systématique, opiniâtre, il ne s'occupait que du but: résolu d'y marcher à travers des monceaux de cadavres, et d'étouffer les inspirations primitives de son cœur sous les nouvelles combinaisons de sa tête, tout ce qui contrariait ses vues d'accélération révolutionnaire était pour lui contre-révolutionnaire. Il attaque avec la même fureur les aristocrates, les monarchistes, les constitutionnels et les fédéralistes. Les montagnards eux-mêmes ne furent pas toujours à l'abri de ses dénonciations; et on le vit accuser Danton de nonchalance, Robespierre de tiédeur, et Chaumette de modérantisme. C'était un véritable partisan, guerroyant dans une entière indépendance, et se portant à l'improviste et en désordre sur l'un ou l'autre des deux camps, selon les indications de son esprit soupçonneux et l'exigence de son caractère indisciplinable. Un tel homme, quelque répugnance qu'il dût inspirer aux principaux meneurs révolutionnaires, qui le désavouèrent en effet plus d'une fois, ne pouvait cependant être par eux tout à-fait dédaigné. Ils comprenaient que ses doctrines, par cela seul qu'elles étaient exagérées, séduiraient la multitude, et finiraient par environner Marat d'une popularité qu'il valait mieux avoir pour auxiliaire que pour ennemie: aussi le rédacteur de *l'Ami du peuple* fut-il protégé par Robespierre et Danton, durant la session de l'assemblée constituante. Dans cette feuille, de sanglante mémoire, Marat signala successivement aux vengeances populaires la famille royale, la cour, Lafayette, les Feuillants et les Girondins. Plusieurs fois on voulut l'arrêter. En 1790, Lafayette fit investir son domicile par la force armée, mais il ne put l'y saisir. Marat parvint d'abord à se mettre à l'abri des poursuites de l'autorité en se réfugiant chez une actrice du Théâtre Français, mademoiselle Fleury: et quand les recherches de la police lui firent craindre pour sa sûreté dans cet asile, il passa dans la maison de Bassal, curé de la paroisse Saint-Louis à Versailles, depuis son collègue à la convention. Au reste, la persécution ne put ralentir ni son audace ni son activité révolutionnaires. Du réduit obscur où il était caché, il adressa un *Plan de législation criminelle* à l'assemblée même qui le faisait poursuivre, et l'on apprit, par la dénonciation de Malouet, que *l'ami du peuple* proposait d'élever huit cents potences dans les Tuileries, afin d'y pendre tous les traîtres, à commencer par Mirabeau l'aîné. Toujours sous le poids d'un décret d'arrestation, Marat continua, dans sa retraite, la rédaction et la publication de ses feuilles démagogiques. Lorsque les circonstances l'obligèrent de quitter le toit hospitalier du curé Bassal, il fut accueilli dans la cave du boucher Legendre, puis dans les grottes du couvent des Cordeliers. Son fanatisme et ses fureurs l'accompagnèrent d'asile en asile; et l'on peut croire que cette vie errante et souterraine, passée dans de perpétuelles alarmes, servit à rendre plus violente encore l'irritation fébrile à laquelle doivent être attribués la plupart de ses actes, et qui finit par prendre chez lui un caractère vraiment normal. Comme son nom était prononcé dans toutes les émeutes; comme on rencontrait l'influence de ses écrits dans tous les soulèvements, l'assemblée législative suivit à son égard l'exemple de la constituante, et s'occupa de le mettre en accusation. Au mois de mai 1792, les royalistes constitutionnels Beugnot et Vaublanc se réunirent aux républicains Lasource et Guadet pour appeler sur lui de nouvelles rigueurs; et la municipalité fit enlever ses presses. Mais ses protecteurs lui en fournirent de nouvelles, et ses placards, à l'approche du 20 juin et du 10 août, contribuèrent plus que jamais à échauffer la multitude et à l'entraîner dans les voies extrêmes. Choisi pour présider le comité de surveillance qu'avait établi la municipalité insurrectionnelle, dans cette dernière journée, il fit encombrer les prisons par des mandats d'arrêt, et proposa de les déblayer par un massacre. Ses horribles intentions furent remplies dans les premiers jours de septembre; il invita aussitôt les départements à imiter la capitale, et fut nommé, peu de jours après, député à la convention par les électeurs de cette grande cité. Accusé, dès les premières séances, d'avoir prêché la dic-

tature en faveur de Robespierre, il se présenta à la tribune pour expliquer sa pensée; mais de violents murmures et les cris: *à bas! à bas!* l'y accueillirent. Il insista néanmoins, et, protégé par Lacroix, il parvint à se faire entendre. « J'ai dans cette assemblée, dit-il, un grand nombre d'ennemis personnels. » A ces mots, les trois quarts de ses collègues s'écrièrent: tous! tous! et lui, sans se laisser intimider par cette explosion de sentiments hostiles, reprit ainsi sa phrase: « J'ai dans cette assemblée un grand nombre d'ennemis personnels; je les rappelle à la pudeur, je les exhorte à s'interdire les clameurs furibondes et les menaces indécentes contre un homme qui a servi la liberté et eux-mêmes beaucoup plus qu'ils ne le pensent; qu'ils sachent écouter une fois, je n'abuserai pas de leur patience. Je rends grace à la main cachée qui a jeté au milieu de vous un vain fantôme pour épouvanter les hommes timides, diviser les bons citoyens et décrier la députation de Paris! On l'accuse d'aspirer à la dictature! eh bien! je dois à la justice de déclarer que mes collègues, notamment Robespierre et Danton, ont constamment repoussé l'idée du dictatoriat, que j'ai publiée dans mes écrits: que j'ai eu même, à ce sujet, plusieurs lances à rompre avec eux; je crois être le premier écrivain politique, ou plutôt le seul en France, qui l'ait jetée dans le public comme le seul moyen d'écraser les traîtres et les conspirateurs. Si cette opinion est répréhensible, c'est moi seul qui suis coupable, c'est sur ma tête seule que j'appelle les vengeances de la nation; mais avant de faire tomber le blâme ou le glaive, entendez-moi!... Au milieu des machinations éternelles tramées contre la patrie, à la vue des conspirations sans cesse renaissantes d'un roi perfide et d'une cour abominable, à la vue des forfaits de tant de traîtres qui vendaient lâchement les droits du peuple et dans l'assemblée constituante et dans l'assemblée législative, me ferez-vous un crime d'avoir d'abord proposé le seul moyen qui me semblait pouvoir nous arrêter sur les bords de l'abîme où ils nous entraînaient? Lorsque les autorités constituées ne servaient plus qu'à détruire la liberté, qu'à égorger les patriotes au nom de la loi, me ferez-vous un crime d'avoir appelé sur les têtes criminelles la hache des vengeances populaires? Non! Le peuple lui-même vous démentirait: car, s'il n'a point suivi mes conseils, il a senti plus tard de lui-même qu'il ne lui restait plus d'autre ressource pour échapper à la fureur de ses tyrans, et c'est en devenant dictateur lui-même, qu'il s'est délivré des traîtres! J'ai frémi plus qu'aucun autre à l'idée de ces mouvements terribles, et c'était pour qu'ils ne fussent pas éternellement vains, c'était pour que le peuple ne fût point forcé à les recommencer, que j'aurais désiré qu'ils fussent dirigés par quelque citoyen sage, juste et ferme, pour assurer une fois le salut et le bonheur public!... Au reste, la preuve que je ne voulais point faire de cette espèce de dictateur un tyran tel que la sottise pourrait se le figurer d'après ce mot, mais une victime vouée à la patrie, dont nul ambitieux n'aurait envié le sort, c'est que je voulais, en même temps que son autorité ne durât que peu de jours, qu'elle fût bornée au pouvoir de condamner les traîtres, et même qu'on lui attachât, durant ce temps, un boulet aux pieds, afin qu'il fût toujours lui-même sous la main du peuple. Toutes les mesures vigoureuses ont paru absurdes à beaucoup d'autres, aux mandataires du peuple surtout; ils se sont crus beaucoup plus sages; aussi auraient-ils perdu la patrie, si le peuple n'eût foulé aux pieds leurs lâches systèmes! Mes idées, quelque révoltantes qu'elles parussent, ne tendaient qu'au bonheur public; car jamais personne n'aima plus que moi le règne des lois justes. Si vous n'étiez point vous-mêmes à la hauteur de m'entendre, tant-pis pour vous. Telle était mon opinion: je ne l'ai point propagée dans les cercles; je l'ai imprimée, je l'ai signée, je la défends, et je n'en rougis point! Était-elle extravagante? il fallait me plaindre. Était-elle dangereuse? c'était aux hommes plus éclairés que moi de la combattre, au lieu de provoquer contre moi les poignards des scélérats et les baïonnettes du despotisme! On a osé me prêter des vues ambitieuses! je ne descendrai pas jusqu'à une justification: voyez-moi et jugez-moi! Si j'avais voulu seulement mettre un prix à mon silence je serais gorgé d'or, et je suis pauvre. Pour servir ma patrie, j'ai bravé la misère, les dangers, les souffrances; poursuivi sans cesse par des légions d'assassins, j'ai erré trois ans de souterrain en souterrain; j'ai prêché la vérité la tête sur le billot!... Pour vous, daignez ouvrir les yeux! Loin de consumer un temps sacré au débats scandaleux, craignez de sanctionner les manœuvres de l'intrigue en donnant de la consistance à des bruits absurdes adroitement répandus pour retarder le grand ouvrage de la constitution! et pour mettre mes adversaires eux-mêmes à une épreuve pénible, souffrez que je vous presse de perfectionner incessamment la déclaration des droits, et de poser les bases sacrées du gouvernement juste et libre qui est le véritable objet de votre mission. » Ce discours, où se peint l'effrayante conviction de Marat dans ses conceptions les plus terribles, et qui peut servir d'explication à toute sa vie politique; ce discours obtint quelques applaudissements; et la répugnance dont l'orateur avait été l'objet de la part de ses voisins, qui s'étaient retirés à son approche, parut se dissiper. Le côté droit s'indigna de cette espèce de succès, et Vergniaud monta précipitamment à la tribune pour ramener l'assemblée à ses premiers sentiments contre *l'ami du peuple* en citant la circulaire que le comité de surveillance, présidé par Marat, avait adressée à toutes les municipalités de France, après les massacres de septembre. Mais la lecture de cette pièce produisit peu d'effet sur la convention, soit parce qu'elle était déjà fort connue, soit parce que Vergniaud, en débutant par reprocher à Marat les décrets de prise de corps dont il était encore frappé, et qu'il était censé avoir encourus par excès de zèle populaire, avait affaibli lui-même l'autorité de ses paroles. Le député Boileau, témoin du froid accueil que recevait l'improvisation de son éloquent ami, crut qu'une nouvelle citation des écrits de Marat, en le prenant dans les pages les plus anarchiques sorties de la plume de ce furieux démagogue, réchaufferait l'indignation qu'avait d'abord manifestée la grande majorité de ses collègues, et il s'empressa de remplacer Vergniaud à la tribune pour lire des extraits du journal publié par Marat: « Voici, s'écria-t-il, ce que ce tigre a écrit avec ses griffes de sang, dans une feuille qui paraît aujourd'hui: « Une seule réflexion m'accable, c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe de la plupart des députés à la convention nationale, je désespère du salut public! Si dans les huit premières séances les bases de la constitution ne sont pas posées, n'attendez plus rien de cette assemblée; vous êtes anéantis pour toujours! cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur vrai patriote et homme d'état. O peuple babillard! si tu savais agir! » Cette lecture avait excité un mouvement universel d'irritation contre Marat; on criait de tout côté: « Marat à l'Abbaye! Marat à la guillotine! » Boileau, triomphant d'avoir remué des passions restées sourdes à la voix de Vergniaud, se hâta d'utiliser sa victoire par une motion formelle: « Je demande, dit-il en finissant, que ce monstre soit décrété d'accusation. » Marat, qui n'avait fait que sourire au milieu des imprécations dont on l'accablait, essaya d'abord en vain de répondre: les murmures et les huées étouffaient ses accents, et quelques membres voulaient même qu'il ne fût plus entendu qu'à la barre. Cependant, à force de persistance et de sang-froid, il vint à bout d'obtenir quelques instants de silence: « Je supplie l'assemblée, dit-il, de ne point se livrer à des excès de fureur contre moi; je vais répondre aux nouvelles imputations de mes adversaires. On n'a pas rougi de m'opposer comme des titres de proscription des décrets d'accusation provoqués contre moi par les membres de l'assemblée constituante et de l'assemblée législative prostituées à la cour! ce sont autant de titres de gloire dont je m'enorgueillis. Quant à l'écrit qu'on vient de dénoncer, et qu'on m'interpelle de désavouer, je suis loin de le désavouer, car jamais le mensonge n'a approché de mes lèvres, et la crainte est étrangère

à mon cœur. Me demander une rétractation de cet écrit et des principes qui sont à moi, c'est me demander que je ne voie pas ce que je vois, que je ne sente pas ce que je sens : et il n'est aucune puissance sous le soleil qui soit capable de ce renversement d'idées : je puis répondre de la pureté de mon cœur, mais je ne puis changer mes pensées, elles sont ce que la nature des choses me suggère. Mais je dois vous dire que cet écrit n'est point d'aujourd'hui comme on l'a avancé ; il y a plus de dix jours qu'il a été publié, et s'il a reparu cela ne vient que de la cupidité de mon imprimeur, qui a mis en petit format ce qui avait été affiché. Je l'ai composé dans le temps où la convention nationale n'était point encore formée, mais où j'étais indigné de voir réélire des représentants infidèles que j'avais dénoncés, et notamment cette faction de la Gironde qui me poursuit aujourd'hui. Mais la preuve incontestable que je veux marcher avec vous, vous la trouverez dans le premier numéro d'un journal intitulé le *Journal de la république*, qui a paru aujourd'hui : il vous expliquera mes véritables sentiments mieux que le perfide commentaire dont on a accompagné celui qu'on vous a cité. » Un secrétaire ayant lu en effet le passage indiqué par Marat, et intitulé : *Nouvelle marche de l'auteur*, les principes en parurent sains à une grande partie de l'assemblée, et quelques témoignages d'intérêt furent même accordés à celui que tout le monde repoussait naguère avec horreur. Fier d'un succès aussi imprévu, Marat reprit aussitôt la parole pour déclarer à la convention qu'il n'eût pas été en son pouvoir de l'atteindre par ses décrets. « Quoi donc ! s'écria-t-il, si, par la négligence de mon imprimeur, mon journal, ma justification n'eût point paru aujourd'hui, vous alliez me livrer au glaive de la tyrannie ! Mais non, il n'eût pas été en votre pouvoir de consommer cette iniquité, j'avais avec moi de quoi rester libre ; et si vous aviez lancé contre moi le décret d'accusation, cette arme m'aurait soustrait à la rage de mes persécuteurs ! » (En prononçant ces derniers mots, il tira de sa poche un pistolet et se l'appliqua sur le front.) « Oui, continua-t-il, je me brûlais la cervelle à cette tribune même. Voilà donc le fruit de trois années de cachots et de tourments essuyés pour sauver ma patrie ! voilà le fruit de mes veilles, de mes travaux, de ma misère, de mes souffrances, des dangers que j'ai courus ! Eh bien ! je resterai parmi vous pour braver vos fureurs ! » Cette déclaration insensée provoqua une nouvelle explosion contre lui ; mais comme l'assemblée était fatiguée d'une discussion aussi stérile et aussi misérable, elle abandonna de lassitude le champ des personnalités, et passa à l'ordre du jour sur les dénonciations du côté droit. Il est bon de rappeler que Danton, paraissant pour la première fois à la tribune, crut devoir dire de Marat, en cette circonstance, que ses opinions étaient pour les républicains ce qu'étaient pour les royalistes les opinions de Royou ; qu'il fallait attribuer les sentiments exagérés de ce citoyen aux vexations qu'il avait éprouvées ; que son âme s'était ulcérée dans les souterrains et les cachots, et que l'on ne devait pas d'ailleurs, pour un individu égaré, accuser une députation tout entière. Marat continua donc de siéger paisiblement dans le sein de la représentation nationale, en dépit des Girondins, dont l'impuissante agression ne servit qu'à changer en rage homicide la haine qu'il leur avait vouée depuis longtemps. Lors du procès du roi, il s'exprima en ces termes quand son tour de voter arriva : « Point d'appel au peuple, il ne peut être demandé que par les complices du tyran. » C'était désigner les chefs de la Gironde aux vengeances populaires, et tel devait être en effet son but. Appelé à se prononcer sur la question de la peine, il demanda *la mort dans les vingt-quatre heures*. Le monarque une fois tombé sous le glaive révolutionnaire, Marat dirigea spécialement ses fureurs contre ses anciens accusateurs. « Massacrez, disait-il au peuple dans ses placards ; massacrez deux cent-soixante dix mille partisans de l'ancien régime, et réduisez au quart le nombre des membres de la convention. » Il portait à la tribune la même audace et le même cynisme de cruauté. Soutenu par une bonne foi hideuse et révoltante, cet homme ne concevait pas qu'on pût s'effaroucher de ce qu'il trouvait simple et nécessaire : opérant froidement sur des têtes, comme un arithméticien sur des chiffres, et faisant d'une vaste immolation une affaire de raisonnement et de conscience. Ses apostrophes indécentes et ses folles menaces à la convention faillirent un jour lui devenir funestes : Barbaroux, Guadet, Chambon, Duperrey et quelques autres l'assaillirent dans l'assemblée même, et il ne parvint qu'avec peine à s'arracher de leurs mains. Plus aigri que jamais, Marat poursuivit le cours de ses injures et de ses dénonciations. Le 21 mars, il accusa de trahison tous les généraux de la république, ce qui rendait les armées incapables de résister à la coalition étrangère ; et ce fut à cette occasion que Lecointe-Puyraveaux proposa de le déclarer en état de démence. Quinze jours après, il provoqua l'établissement du comité de sûreté générale, pour la prompte arrestation des suspects. Comme il ne cessait d'outrager la convention dans ses discours et dans ses écrits, les Girondins réussirent enfin à le faire décréter d'accusation. Mais en donnant ainsi le premier exemple de la violation de la représentation nationale, ils introduisirent une jurisprudence dont on leur fit bientôt subir l'application à eux-mêmes, et leur victoire sur Marat fut ensuite de courte durée, puisqu'elle fournit à ce dernier l'occasion de se faire absoudre par le tribunal révolutionnaire, et de rentrer triomphant à la convention, pour y prendre une part active aux proscriptions du 2 juin. Il est juste de dire néanmoins qu'en cette journée Marat sauva quelques victimes (Ducos, Dusaulx et Lanthenas), comme pour prouver que son cœur n'était pas insatiable de vengeance et qu'il savait mettre du discernement jusqu'en ses accusations furibondes. Mais tous les proscrits du 31 mai ne voulurent pas attendre l'heure du supplice, sous le poids du décret d'arrestation. Laissant à Vergniaud, à Gensonné, etc., la gloire d'une héroïque résignation, Louvet, Guadet, Salles, etc., cherchèrent leur salut dans la fuite, avec l'intention d'aller soulever les départements de l'Ouest et du Midi contre la convention. Charlotte Corday (*Voyez ce nom.*), témoin des malheurs de ces illustres citoyens, dont elle partageait d'ailleurs les opinions, sentit son âme s'irriter à la vue d'aussi grandes infortunes. Accessible aux plus généreuses et aux plus violentes inspirations, elle résolut d'annuler les arrêts de mort portés contre ses patrons politiques, en donnant la mort à celui qui les avait fait proscrire. Elle vint donc à Paris pour mettre ce projet à exécution, où elle hésita, dit-on, pendant quelque temps, sur le choix de sa victime. Décidée enfin pour Marat, elle lui fit demander une entrevue, et l'immola dans le bain, le 13 juillet 1793, avec un couteau qu'elle avait caché sous sa robe. Le *peuple* vengea cruellement la mort de son *ami* ; les honneurs de l'apothéose lui furent décernés dans toute la république ; et ses cendres, portées au Panthéon, en furent retirées, après le 9 thermidor, pour être jetées dans un égout. On a de Marat : 1° *Les Chaînes de l'esclavage*, Edimbourg, 1774, in-8° (en anglais) ; traduit en français par l'auteur lui-même, 1792, in-8° ; 2° *de l'Homme*, ou *des Principes et des lois de l'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme*, Amsterdam, 1775, 3 vol. in-12. Voltaire, qui, sur la demande du duc de Praslin, fournissait quelques articles à la *Gazette littéraire*, en envoya un sur cet ouvrage. Cet article a été reproduit par tous les éditeurs de Voltaire, parmi les *Mélanges littéraires*. 3° *Découvertes sur le feu, l'électricité et la lumière, constatées par une suite d'expériences nouvelles, vérifiées par les commissaires de l'académie des sciences*, 1779, in-8° ; 4° *Recherches physiques sur le feu*, 1780, in-8° ; 5° *Découverte sur la lumière*, Londres, réimprimé en 1782 ; 6° *Recherches physiques sur l'électricité*, 1782, in-8° ; ces trois ouvrages ont été traduits en allemand par C. E. Weigel, Leipsick, 1782—1784, in-8° ; 7° *Recherches sur l'électricité médicale*, couronnées par l'académie de Rouen, Paris, 1784, in-8° ; 8° *Notions élémentaires d'optique*, 1784, in-8° ; 9° *Observations de M. l'Amateur Avec à M. l'abbé Sans, sur la nécessité indispensable d'avoir une théorie solide et lumineuse avant d'ouvrir boutique d'électricité médicale*, Paris, 1785, in-8° ; 10° *Lettres de l'observateur Bon-Sens à M. de ***, sur la fatale catastrophe des infortunés Pilastre de Rosier et*

Romain, *les aéronautes et l'aérostation*, Londres et Paris, 1788, in-8°; 11° *Optique de Newton*, *traduction nouvelle*, *publiée par Beauzée*, Paris, 1787, 2 vol. in-8°; 12° *Plan de législation criminelle*, 1787, in-8°, *nouvelle édition*, 1790; 13° *Mémoires académiques*, ou *Nouvelles découvertes sur la lumière*, Paris, 1788, in-8°; 14° *Complot d'une banqueroute générale de la France*, *de l'Espagne*, *et par contre-coup de l'Angleterre et de la Hollande*, in-4°; 15° *Offrande à la* patrie, ou *Discours au tiers-état de France*, (Paris) au Temple de la liberté, 1789, in 8°: la même année l'auteur publia un supplément. 16° *le Moniteur patriote*, n° 1 (et unique), 1789, in-8° de 8 pages; 17° *Projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, *suivi d'un plan de constitution*, *juste*, *sage et libre*, par l'auteur de l'*Offrande à la patrie*, Paris, 1789, in-8°; 18° *Dénonciation faite au tribunal du public par M. Marat*, *l'ami du peuple*, *contre M. Necker*, 1786, in-8°; 19° *Projet de constitution*, par l'auteur de l'*Offrande à la patrie*, Paris, 1790, in 8°; 20° *le Junius français*, journal politique du mercredi 2 juin 1790, Paris, 1790, in-8°, 23 numéros. 21° *Nouvelle dénonciation de M. Marat*, *l'ami du peuple*, *contre M. Necker*, 1790, in-8°; 22° *Appel à la nation contre le ministre des finances*, *la municipalité et le Châtelet de Paris*, 1790, in-8°; 23° *les Charlatans modernes*, ou *Lettres sur le charlatanisme académique*, 1791, in 8°; 24° *Lettre aux ministres du roi*, ou *l'Ami du peuple aux ennemis du bien public*, in-8° (sans date.); 25° *Opinion sur le jugement de l'ex monarque*, 1792, in-8°; 26° *Profession de foi de Marat*, *l'ami du peuple*, *adressée aux Français*, in-8°. On lui attribue: *Criminelle Neckerologie*, *ou les Manœuvres infames du ministre Necker entièrement dévoilées*, Genève (1er juillet), 1790, in 8°. On a publié une foule de brochures contre Marat: la plus remarquable est intitulée: *Comparaison singulière de J.-P. Marat avec Jésus-Christ*, *les apôtres*, *et les miracles de ces deux personnages*, Paris (vers 1794), in-8°. Cette brochure est dirigée contre Jésus-Christ et contre Marat.

MARBOT (Antoine), général de division de la république et législateur, naquit au village de la Rivière, commune d'Altilhac, département de la Corrèze. Il entra fort jeune dans les gardes-du-corps du roi, et fut forcé de les quitter lors de la réforme qui eut lieu dans la maison du roi, au commencement du règne de Louis XVI. Ayant repris du service peu d'années après, il se trouvait aide-de-camp de M. le lieutenant-général de Schomberg, en 1789. M. Marbot adopta avec enthousiasme les principes de la révolution. Il exerça d'abord les fonctions d'administrateur du département de la Corrèze, et fut ensuite élu, par les habitans de ce département, député à l'assemblée législative. Le 6 avril 1792, il fit, dans cette assemblée, un rapport sur les finances, et proposa un plan d'emprunt national dont le but était de réduire la masse des assignats en circulation à 1200 millions, afin de forcer les acquéreurs de biens nationaux à payer les dernières années en valeurs métalliques. Le 8 juin de la même année, il s'opposa à ce qu'on reçût dans les troupes de ligne la garde constitutionnelle du roi, qu'on venait de licencier, « parce que, » selon l'opinion commune, l'esprit de ce corps était un » dévouement entier au roi, esprit très contraire à celui » qui devait animer l'armée de la nation. » Après la session, il rentra dans la carrière militaire, et parvint en peu de temps au grade de général de division. Employé dans l'armée des Pyrénées-Orientales, en 1793, il contribua à la conquête de la Cerdagne espagnole; fit les campagnes de 1794 et 1795 à l'armée des Pyrénées-Occidentales, et se signala plus particulièrement, le 12 août 1794, à l'attaque de Saint-Engrace et Alloqui; le 4 septembre, à l'affaire de Lescun; les 24 et 25 novembre, à celle d'Ortès, et le 12 mai 1796, à l'attaque du camp entre Glossua et Elgoibar, où il enleva à l'ennemi ses tentes, ses bagages et ses munitions. Destitué comme jacobin, lors de la réaction du 7 thermidor, il se retira dans ses foyers. Un arrêté du comité de salut public le rétablit dans son grade de général de division, peu de jours avant le 13 vendémiaire an IV. Nommé, à cette époque, membre du conseil des anciens, il s'y prononça énergiquement contre la faction de Clichy, qu'il accusa, à plusieurs reprises, de conspirer contre la république. Le 29 août, il fut un des membres qui s'opposèrent avec le plus de vigueur à la rentrée des Alsaciens fugitifs, et dit que la contre révolution se faisait au conseil des anciens, ce qui motiva contre lui un rappel à l'ordre. M. Marbot était convaincu que la plupart des individus contre lesquels avaient été dirigées les mesures prises le 18 fructidor agissaient en France au profit des Bourbons, aussi appuya-t-il fortement ces mesures. Il fut élu président du conseil, le 20 septembre. Le 11 janvier 1798, il fit adopter une proposition tendante à organiser des moyens de répression contre les émigrés du ci-devant comtat d'Avignon, qui avaient allumé la guerre civile dans le midi. Réélu président, le 20 juin de la même année, il prononça un discours commémoratif du 14 juillet, et fit arrêter que tous les ans, au 18 fructidor, le président du conseil prononcerait un discours sur les événements de cette journée. Le 18 avril 1799, il vota pour le projet de loi relatif à la levée de deux cent mille hommes, attaqua le système adopté par M. François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, et demanda que l'assemblée prît des mesures énergiques, tant contre les puissances coalisées que contre les ennemis du dedans. Il sortit du conseil peu de temps après, et ne fut point réélu. Joubert étant parti pour l'armée d'Italie, il le remplaça dans le commandement de la 17e division militaire, qui comprenait alors la ville de Paris. Mais les hommes qui méditaient le 18 brumaire ayant trouvé Marbot trop fermement attaché aux idées républicaines, obtinrent sa destitution, et son renvoi à l'armée d'Italie, qui était sous les ordres de Championnet. A la mort de ce général, Marbot, comme le plus ancien dans son grade, en prit le commandement en chef, et le conserva jusqu'à l'arrivée de Masséna. Il fut alors chargé de commander une division qui était à Savonne; mais étant tombé malade dans cette ville, il fut transporté à Gênes, où il mourut pendant le blocus.

MARBOT (Antoine-Adolphe-Marcelin), chef d'escadron, membre de la légion d'honneur, fils aîné du précédent, naquit à la Rivière, commune d'Altilhac, département de la Corrèze, le 22 mars 1781. Il entra au service, à l'âge de dix sept ans, en qualité de simple soldat, fut fait sous-lieutenant le 13 vendémiaire an VIII, et nommé ensuite aide-de-camp de Bernadotte, général en chef de l'armée de l'Ouest, avec le grade de lieutenant. Vers la fin de l'an 8, une conspiration républicaine, qui avait été ourdie à Rennes contre le premier consul, fut déjouée par le général de Laborde et par le préfet d'Ille-et-Vilaine: la police soupçonnait Bernadotte d'être à la tête de ce complot; son aide-de-camp, le jeune Marbot, fut arrêté. On mit tout en œuvre pour obtenir de lui des aveux qui compromissent son général; mais les caresses du pouvoir et les menaces de la police n'ayant pu lui arracher son secret, il fut rendu à la liberté, après plusieurs mois de détention, et renvoyé dans la 49e demi-brigade de ligne. Au mois de ventôse an XI, il partit pour l'Inde avec l'expédition commandée par le général Decaen, qui le chargea de diverses missions importantes et périlleuses, dont M. Marbot s'acquitta avec la plus grande distinction. Rentré en France, en 1806, il devint aide de-camp du maréchal Augereau, fit la campagne d'Allemagne, et se distingua à la bataille d'Iéna, où il fut blessé, et à celle d'Eylau, où il eut un cheval tué sous lui. Augereau ayant été forcé de quitter l'armée par suite de ses blessures, laissa son aide-de camp à son ami le maréchal Masséna, sous les ordres duquel M. Marbot servit jusqu'à la paix de Tilsitt. A la fin de 1808, il partit volontairement pour la campagne d'Espagne, servit d'aide-de-camp au maréchal Lannes, lors de la bataille de Tudela, le 23 novembre de la même année, et obtint par sa brillante conduite dans cette affaire les épaulettes de chef d'escadron. Il fut ensuite attaché à l'état-major du prince de Neufchâtel. Après la prise de Madrid, et la fuite des Anglais à la Corogne, M. Marbot étant parti d'Astorga pour aller porter des lettres de Napoléon à son frère Joseph, tomba dans une embuscade de guérillas, le 4 janvier 1809, fut blessé, fait prisonnier, et conduit, presque mourant, sur les pontons de Cadix. Au mois de février 1810, il parvint, avec un de ses camarades, M. de Turenne, aujourd'hui colonel-aide-de-camp du ministre de la guerre, à recou-

vrer sa liberté. Il gagna l'Afrique à travers mille dangers, et rejoignit, au mois de mars, le corps du maréchal Victor, qui faisait le blocus de Cadix. De retour d'une mission qu'il fut chargé de remplir à Paris, il fit, en 1810 et 1811, la campagne de Portugal comme aide-de-camp du maréchal Masséna. Après la campagne, il passa dans le 16e régiment de chasseurs, et fit la guerre de Russie en qualité de chef d'escadron de ce régiment. Blessé de nouveau très grièvement près de Witepsk, il fut fait prisonnier, et envoyé à Saratof sur le Volga, ne rentra en France qu'en 1814, après la paix, et fut à cette époque employé dans l'état-major de Paris. Lors des cent jours, M. Marbot fut nommé aide-de-camp du maréchal Davoust, ministre de la guerre. Il quitta le service actif au licenciement de l'armée de la Loire.

MARBOT (Jean-Baptiste-Marcellin), colonel de cavalerie, officier de la légion d'honneur, frère puîné du précédent, naquit à La Rivière, commune d'Altilhac, département de la Corrèze, en 1782. Au sortir du collége de Sorèze, et ayant à peine atteint sa 16e année, il entra dans le 1er régiment de hussards, et partit pour aller joindre l'armée d'Italie. Sa conduite dans cette campagne lui valut l'épaulette de lieutenant. Après le siége de Gênes, il joignit l'état major du général Bernadotte à Rennes, passa peu de temps après au 25e régiment de chasseurs, qui était en garnison à Toulouse, et fut de là envoyé à l'école d'équitation de Versailles. Augereau l'ayant demandé pour aide-de-camp en 1805, il fit avec lui les campagnes d'Austerlitz, d'Iéna et de Pologne. A la bataille d'Eylau, M. Marbot fut blessé d'un boulet, et reçut un coup de baïonnette à travers le corps. Il revint en France, et à peine rétabli de ses blessures il fut nommé capitaine aide-de-camp du maréchal Lannes, qu'il accompagna en Espagne. Il s'y distingua à la bataille de Tudela et au siége de Sarragosse, où il fut de nouveau grièvement blessé. Il eut quelque temps après une affaire brillante avec un corps de cavalerie anglaise, dont il fit de sa main le chef prisonnier; mais il reçut plusieurs coups de sabre dans la mêlée. M. Marbot accompagna ensuite le duc de Montebello en Allemagne, et il était à ses côtés à la bataille d'Essling, lorsque cet illustre guerrier fut mortellement blessé. Le maréchal Lannes étant mort, M. Marbot devint aide-de-camp du maréchal Masséna, avec le grade de chef d'escadron. Après la bataille de Wagram, le maréchal, ayant reçu sur le champ de bataille de Znaym la nouvelle du commencement des négociations et l'ordre de suspendre les hostilités, envoya ses aides-de-camp pour faire cesser le feu; M. Marbot, en voulant arrêter l'élan des tirailleurs français, reçut à travers le bras un des derniers coups de fusil de cette campagne. Il fit aussi avec le maréchal Masséna la campagne de Portugal de 1810 et 1811. En 1812, il devint chef d'escadron du 23e régiment de chasseurs à cheval, dont il fut peu de temps après nommé colonel. Il commanda ce régiment avec la plus haute distinction pendant les campagnes de Russie, d'Allemagne et de France. Après la réduction des régiments de cavalerie qui eut lieu en 1814, M. Marbot reçut le commandement du 7e régiment de hussards, dits d'Orléans. Il était en garnison à Valenciennes, à l'époque du retour de Napoléon. Lorsque le roi se rendit à Gand, M. le général Dubreton, aujourd'hui pair de France, qui était gouverneur de Valenciennes, voulut recevoir garnison anglaise. M. Marbot s'y opposa, arbora le drapeau tricolore, et se rendit maître de la ville, dont M. Dubreton fut obligé de sortir; il conduisit ensuite son régiment à Waterloo. Après le second retour du roi, le colonel Marcelin Marbot fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et forcé de quitter la France. Il y a été rappelé par l'ordonnance du mois de novembre 1819, qui mit un terme à l'exil de trente-huit; mais il n'est point rentré en activité de service. M. Marbot a composé pendant son exil: 1° *Remarques critiques sur l'ouvrage de M. le lieutenant général Rogniat*, intitulé: *Considérations sur l'art de faire la guerre*, Paris, 1820, 1 fort vol. in-8°. Napoléon fut tellement satisfait de cet ouvrage, qu'il légua une somme de 100,000 francs à M. Marbot. 2° *De la nécessité d'augmenter les forces militaires de la France, ou Moyen de la faire au meilleur marché possible*, Paris, 1825, in-8°; 3° *Extrait de l'Encyclopédie moderne*, Cavalerie, 1828, in-8°. M. Marbot est en outre l'un des collaborateurs les plus distingués du *Spectateur militaire* et de l'*Encyclopédie moderne*, publiée par M. Courtin.

MARC (Charles-Chrétien-Henri), docteur en médecine, membre de l'académie royale de médecine et de la légion d'honneur, premier médecin du duc d'Orléans, né au Havre-de-Grace, le 4 novembre 1771. Il fit ses études en Allemagne, étudia la médecine dans les universités d'Iéna et d'Erlangen, et fut reçu docteur dans cette dernière ville, en 1792. Il revint en France vers la fin de 1795, et suivit les leçons de clinique du célèbre Corvisart. Il fut un des fondateurs de la célèbre société médicale d'émulation, dans les mémoires de laquelle Bichat, Alibert et Richerand déposèrent leurs premières observations. En 1812, les ravages qu'une épidémie meurtrière exerçait à Pantin et aux environs, ayant atteint un des deux médecins chargés par le gouvernement du traitement des malades, le docteur Marc fut désigné pour le remplacer, et se dévoua avec zèle et succès à cette dangereuse mission. En 1815, il fut nommé membre du conseil de salubrité, place pour laquelle il avait été désigné au gouvernement par Parmentier mourant. Il a publié: 1° *Dissertatio sistens historiam morbi rarioris spasmodici cum brevi epicrisi*, Erlangen, 1792: c'est la thèse qu'il soutint en recevant le bonnet de docteur à Erlangen; 2° (en allemand) *Remarques générales sur les poisons et leurs effets sur le corps humain*, Erlangen, 1795, in-8°. Cet ouvrage a été traduit en italien par Ferrario. 3° *Sur les hémorrhoïdes fermées*, traduit de l'allemand de Hildebrandt, Paris, 1804, in-8°; 4° *Manuel d'autopsie cadavérique médico-légale*, traduit de l'allemand de Victor Rose, Paris, 1808, in-8°. M. Marcet y ajouta des notes et deux mémoires, dont l'un sur la docimasie pulmonaire, et l'autre sur les moyens de reconnaître la mort par submersion. 5° *Recherches sur l'emploi du sulfate de fer dans le traitement des fièvres intermittentes*, Paris, 1810, in-8°; 6° *la Vaccine soumise aux simples lumières de la raison*, 1810, in-8°. C'est un dialogue entre un curé, un chirurgien et des campagnards, dans lequel toutes les préventions populaires qui existent contre la vaccine sont produites, et victorieusement combattues. 8° *Fragmenta quaedam de morborum simulatione*, 1811, in 4°. C'est la thèse qu'il soutint en se faisant agréger à la faculté de Paris. 8° *Consultation médico-légale pour Henriette Cornier, femme Berton, accusée d'homicide volontairement et avec préméditation*, Paris, 1826, in-8°. M. Marc a encore fourni des articles importants au *Dictionnaire des sciences médicales* et au *Nouveau Dictionnaire de médecine*.

MARC (Jean-Antoine), bibliothécaire de la ville de Remiremont, et membre de plusieurs sociétés savantes, né à Vesoul, en 1778, a publié: 1° *Dissertation sur les monuments d'antiquité de la Haute-Saône*, Vesoul, 1806, in-8°; 2° *Notice sur la ville de Vesoul et sur le port Abucin*, Vesoul, 1807, in 8°; 3° *Essai historique et statistique sur l'agriculture du département de la Haute Saône*, ou *Exposé des améliorations introduites depuis environ cinquante ans dans les différentes branches d'économie rurale de ce département: discours couronné*, en 1809, *par la société d'agriculture du département de la Seine*, Vesoul, 1811, in-8°; 4° *Aperçu des ressources agricoles du département de la Haute-Saône, et du développement dont elles sont susceptibles*, Vesoul, 1812, in-8°; 6° *Annuaire historique et statistique du département de la Haute-Saône*, 1825, in-12. On y trouve des documents sur l'histoire et la biographie des principales communes; sur les antiquités: sur l'histoire et les progrès de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, et de grands détails sur l'exploitation et l'emploi des substances minérales, végétales et animales. L'auteur a joint à cet annuaire une carte qu'il a lui même dessinée et réduite d'après Cassini et le P. Chrysologue de Gy. Longtemps secrétaire de la société d'agriculture de son département, M. Marc a tâché de mettre à la portée du cultivateur les meilleures méthodes connues sur l'éducation des abeilles, sur les moutons mérinos, et sur quelques pratiques

agricoles dédaignées par la routine dans cette riche contrée. Son but semble être l'utile plutôt que l'agréable. Cependant il n'est pas étranger au culte des muses : on a remarqué dans le *Mercure* et dans le *Moniteur* de 1812 un petit poëme de l'auteur sur le paysage, lequel a reparu depuis presque entièrement refondu dans l'*Almanach des dames* de 1820. M. More a publié plusieurs autres ouvrages sous le voile de l'anonyme, et dont on retrouve les titres dans le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier. Il a aussi fourni des vers à l'*Album franc-comtois*.

MARCEAU (François-Séverin Desgraviers), général républicain, naquit à Chartres, le 1er mars 1769. Son père, greffier au bailliage criminel de cette ville, ne prit aucun soin de son éducation, ou plutôt l'éloignement de son fils pour tout genre d'études le décida à l'abandonner à lui-même. D'un caractère plein de fougue et d'inconstance, et ne trouvant point dans la maison paternelle les moyens de satisfaire son goût pour la dissipation, il s'engagea à seize ans dans le régiment de Savoie-Carignan. C'était l'état qui convenait à ses goûts, et, sentant alors le besoin de s'instruire pour avancer dans sa carrière de prédilection, il étudia, sans maître, les mathématiques, et se livra tout entier à la lecture des ouvrages des grands capitaines anciens et modernes. Cette manière d'employer ses loisirs le fit remarquer de son colonel, qui le fit sergent. Il était en congé à Paris, en 1789, lorsque la révolution éclata ; il sentit tout à coup ce que lui promettait ce nouvel état de choses, prit une part active à la prise de la Bastille, et marcha à la tête d'un détachement pour s'opposer à l'approche des troupes qui s'avançaient sur la capitale. Il se rendit à Chartres au moment où les bataillons de volontaires nationaux s'armaient pour voler aux frontières, et fut nommé commandant du bataillon que le département d'Eure-et-Loir venait de former. Il arrive à l'armée de M. Lafayette au moment où, ce général ayant été obligé de fuir pour dérober sa tête à la proscription prononcée contre lui, son armée se disposait à le suivre : Marceau, sortant des rangs, la fureur dans les yeux et la pointe du sabre sur la poitrine d'un officier qui entraînait ses soldats, s'écrie : « Français ! il est un devoir plus sacré que l'amour pour » son général : celui de ne pas laisser cette frontière » découverte. » Cet élan généreux impose à toute l'armée : elle s'arrête à la voix du jeune officier. Employé dans Verdun assiégée par les Prussiens, il opine, comme Beaurepaire, dans le conseil, pour une vigoureuse résistance, et fut obligé, à raison de son âge, de porter la capitulation au roi de Prusse. Marceau remplit cette mission les larmes aux yeux, et le souverain respecta sa douleur. Il avait tout perdu à ce siége, chevaux, argent, équipage. « Que voulez-vous qu'on vous donne ? » lui dit un représentant du peuple. — *Je ne veux* » qu'un sabre nouveau, répond l'officier, pour venger » notre défaite. » Envoyé dans la Vendée avec la légion germanique, où il venait d'être nommé capitaine de cuirassiers, il eut le malheur de déplaire au représentant du peuple Bourbotte, qui le fit arrêter et mettre en jugement : Marceau n'eut besoin que d'exposer les faits pour être renvoyé absous. Une occasion se présenta bientôt pour le venger noblement de cet abus de pouvoir. Il sortait de la ville de Saumur, qu'il défendait contre les royalistes, et n'était accompagné que de sept cuirassiers, lorsqu'il vit ce même Bourbotte entraîné par un détachement ennemi. Charger les Vendéens, enlever le représentant, et le placer sur son cheval, fut l'affaire d'un instant, et il lui dit, en le forçant de s'échapper : « Il vaut mieux qu'un soldat comme moi périsse, » qu'un représentant du peuple. » Quant à lui, il prit le cheval d'un cuirassier hors de combat, et regagna Saumur, se faisant jour à travers l'ennemi. Général de division en 1793, il concourut, sous les ordres du général en chef Rossignol, à la bataille d'Antrain, gagnée sur les Vendéens, le 18 novembre. Nommé, à cette époque, général en chef par *interim* de l'armée de l'Ouest, il parut commencer une nouvelle carrière. N'étant plus forcé de suivre les conceptions des autres, il put se livrer aux inspirations de son génie, et tous ses combats furent des succès. A la bataille du Mans, tour à tour général et soldat, il se fit également admirer par son courage et par ses talents militaires ; mais il se rendit coupable d'un trait de générosité qui faillit lui coûter la vie. Une jeune fille tout armée étant venue se jeter à ses pieds, et se mettre sous sa protection, Marceau l'arracha à la brutalité du soldat. La loi punissait de mort tout républicain qui faisait grâce à un Vendéen, et Marceau allait être envoyé au supplice, lorsque Bourbotte accourt de Paris, se présente au tribunal, se fait remettre les pièces du procès, et les déchire. On a dit que ce jeune héros avait regretté, jusqu'au dernier soupir, de n'avoir pu conserver la vie à cette intéressante personne, après lui avoir sauvé l'honneur. Il passa ensuite à l'armée des Ardennes, et y signala son arrivée par la prise de Thuin. L'armée de Sambre-et-Meuse fut, en 1794, témoin de ses exploits ; il s'y montra le rival de gloire des généraux Championnet, Bernadotte et Kléber, et eut la part la plus glorieuse aux grandes batailles qui illustrèrent cette époque. Commandant, à la bataille de Fleurus, le 26 juin, l'aile droite de l'armée, il enfonça l'ennemi, le força à la retraite, et eut deux chevaux tués sous lui. Sa division, qui avait été la plus exposée, se trouvait presque entièrement détruite. On le vit alors combattre à pied comme un simple soldat, à la tête de quelques bataillons. Son bouillant courage le portait à marcher aux avant-gardes ; il leur inspirait une telle ardeur, qu'elles avaient remporté la victoire lorsque le gros de l'armée arrivait : ainsi furent gagnées les batailles livrées sur les rivières d'Ourthe et de la Roër. Ce fut encore ainsi qu'il s'empara de Coblentz : précédant sa division, suivi d'un petit nombre de soldats, il escalade les forts qui environnaient cette ville, et se rend maître de la place, le 30 octobre 1794, malgré vingt mille Autrichiens, qui sont forcés de fuir au-delà du Rhin. Également propre à diriger un siége et à combattre en plaine, il assiégea, avec une partie de sa division, le fort d'Ehrenbreitstein, et allait s'en rendre maître lorsque l'armée française fut obligée de rentrer sur la rive gauche du Rhin, en 1795. Comme il commandait l'arrière-garde, le général Kléber l'avait chargé de faire mettre le feu à tous les bateaux qui étaient sur la Sieg, au moment où il jugerait que le corps de Bernadotte aurait passé le pont de Neuwied. Marceau confia l'exécution de cet ordre à un officier du génie qui, calculant mal les instants, fit incendier trop tôt les bateaux, de sorte que l'armée se trouva fortement compromise. Marceau, au désespoir, allait se brûler la cervelle, si Maugars, son aide-de-camp et son ami, ne s'était saisi de l'arme fatale. Au même instant, Kléber accourt, et lui dit : « Jeune homme, » allez-vous faire casser la tête en défendant ce passage (il le lui montrait) avec votre cavalerie ; c'est » là qu'il est permis de mourir. » Puis, embrassant Marceau, Kléber ajoute : « Est-ce que vous ne comptez » plus sur votre ami, sur votre frère d'armes ? Est-ce » que vous avez oublié Kléber ? Montons à cheval, et » tout sera réparé. » En effet ils se précipitent tous deux de l'autre côté du pont que l'on venait de réparer à la hâte, marchent ensemble à l'ennemi, le contiennent, et donnent le temps à Bernadotte de se retirer. Le 10 novembre, Marceau chassa les Autrichiens des gorges de Stromberg, et le 7 décembre il fit éprouver une perte considérable à un corps nombreux près de Sulzbach. Lorsque la campagne s'ouvrit sur le Rhin, en 1796, Marceau commandait, sous le général Moreau, trente mille hommes, formant l'aile droite, répartis en trois divisions, mais qui n'eurent point la destination qui leur avait été assignée parce que plus de la moitié en avait été distraite pour être employée au siége d'Ehrenbreitstein. Il prit, le 6 juillet, le fort de Kœnigstein, dans lequel on trouva vingt bouches à feu en bon état. Marceau alla de suite investir Mayence, mais, obligé de suivre le mouvement de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui effectuait sa retraite, il se retire sur Limbourg, où il livra deux combats dans lesquels il donna de nouvelles preuves de sa valeur et de ses talents. Dans une occasion importante, où il s'agissait d'arrêter les mouvements de l'archiduc Charles pour donner le temps aux divisions de notre armée de passer le défilé d'Altenkirchen, Marceau se plaça à l'arrière-garde, et manœuvra avec tant d'habileté que l'ennemi

n'osa l'entamer. Mais au moment d'entrer lui-même dans le défilé, ayant reçu l'ordre de rester dans la même position et d'y attendre les secours qu'on allait lui envoyer, il s'avance pour juger les mouvements de l'ennemi; c'est alors qu'un chasseur tyrolien, embusqué derrière une haie, tire sur lui un coup de carabine dont la balle lui traverse le corps. Marceau, transporté mourant à Altenkirchen, disait à ceux qu'il voyait affligés de sa perte : « Je suis trop regretté; pourquoi » me plaindre? Je suis bien heureux, puisque je meurs » pour la patrie. » Ce général, avant de mourir, eut des preuves multipliées de l'estime qu'il avait inspirée aux ennemis mêmes de son pays; le général Kelldick, le général Kray, qu'il avait combattus pendant deux ans, le prince Charles et l'empereur lui-même, lui donnèrent des marques touchantes de leurs regrets. Son corps, rendu à ses compagnons d'armes, fut accompagné jusqu'à Neuwied par un détachement de cavalerie autrichienne, et fut déposé dans le fort du Petersberg, qui prit le nom de *Fort-Marceau*. On éleva à ce général une foule de monuments en France et dans les pays étrangers : la plupart n'ont pas survécu aux changements opérés en Europe depuis cette époque. Des honneurs insignes lui furent rendus dans sa ville natale. D'après un arrêté du corps municipal, une pyramide fut construite sur une place qui prit le nom de Marceau, et on rappela sur quatre plaques de marbre blanc les trophées de ce héros. En 1815, à l'approche d'une division prussienne, on enleva de la pyramide deux plaques qui auraient pu rappeler aux Prussiens quelques faits d'armes peu flatteurs pour eux : la place et la rue qui portaient le nom de Marceau en reçurent un autre. Ces changements donnèrent lieu à une pétition, qui fut l'objet d'une discussion assez vive à la chambre des députés, le 19 mars 1821. La dame Marceau-Sergent, de Milan, demande le rétablissement de la colonne érigée en l'honneur de son frère. Le général Foy monta à la tribune, et peignit avec une éloquence touchante Marceau tombant *jeune d'âge et vieux de gloire*, pleuré par ses soldats et par ses ennemis. Cette pétition, quoique renvoyée au ministre de l'intérieur, n'amena pas, comme on le pense bien, le rétablissement du monument. Une rue de Paris portait aussi son nom; on l'a effacé depuis, mais on ne parviendra pas à l'effacer des fastes de la gloire française. Ce jeune héros expira le 21 septembre 1796, à l'âge de vingt-sept ans.

MARCEL (Jean), orientaliste, né en 1777, à Paris, y suivait les cours de langues orientales de MM. Langlès et Sylvestre de Sacy, lorsqu'il fit partie, comme savant, de l'expédition d'Égypte, en 1798. Il y fut nommé directeur de l'imprimerie qu'on établit au Caire, et membre de l'institut d'Égypte. Depuis son retour en France, il devint directeur de l'Imprimerie impériale, en janvier 1803, après la mort de Duboy-Laverne, et il conserva cette place jusqu'au rétablissement de la maison de Bourbon, en 1814. Remplacé alors par M. Anisson, il y fut réintégré momentanément, pendant une partie des *cent-jours*; mais après la seconde rentrée du roi, il fut irrévocablement destitué. M. Marcel est membre de la légion-d'honneur depuis 1803, et de la commission d'Égypte. On a de lui : 1° *Alphabet arabe, turc et persan*, 1798, in-4°; 2° *Exercice de lecture d'arabe littéral, à l'usage de ceux qui commencent l'étude de cette langue*, 1798, in-4°; 3° *Vocabulaire français-arabe, contenant les mots principaux, et d'un usage plus journalier*, 1799, in-8°. L'arabe y est en caractères latins. 4° *Fables de Lokman, surnommé le Sage, en arabe, avec une traduction française et une notice sur ce célèbre fabuliste*, 1800, in-4°. Ces quatre ouvrages ont été imprimés au Caire : le quatrième a eu une 2e édit. Paris, 1806, in-12, augmentée de quatre fables inédites. M. Marcel avait commencé au Caire l'impression d'une *Grammaire arabe*, in-4°, dont il n'a donné que vingt pages. 5° *Alphabet irlandais, précédé d'une notice historique, littéraire et typographique*, Paris, 1803, in-12; 6° *Notice historique et littéraire sur Djâmy, célèbre fabuliste persan, lue à la société académique des sciences, et insérée dans le Moniteur*, 1804; 7° *Oratio dominica, CL linguis versa, et propriis cujusque linguæ caracteribus expressa*, 1805, in-4°. La plupart sont en caractères orientaux. 8° *Table alphabétique et raisonnée des matières contenues dans le code civil*, 1807, in-8°. M. Marcel avait dirigé au Caire l'impression de la *Décade égyptienne*, à la rédaction de laquelle il a contribué en y insérant divers morceaux de poésie et de prose, extraits et traduits des auteurs arabes. Il a composé plusieurs mémoires pour le grand ouvrage sur l'Égypte, entre autres une *Description du Mekkias ou Nilomètre*, et il va y donner une *Description de médailles et de pierres gravées égyptiennes*, dont les planches ont déjà paru. M. Marcel a aussi fourni des notes à l'ouvrage que M. Berton a publié sous ce titre : *l'Égypte et la Syrie*, 1805, 6 vol. in-18.

MARCELLUS (Marie-Louis-Auguste Demartin du Tyrac, comte de), pair de France, chevalier honoraire de l'ordre de Malte, né à Marcellus (Guyenne), en 1776, d'une famille ancienne, originaire du Périgord. Sa mère périt sur l'échafaud révolutionnaire, à Bordeaux, en 1794, et lui-même fut condamné, par la même commission, à être détenu jusqu'à la paix. Après le 18 fructidor, il fut déporté en Espagne, comme inscrit sur la liste des émigrés, quoiqu'il n'eût jamais quitté la France. Revenu en France, dans le courant de la même année, il vécut dans l'obscurité jusqu'au 12 mars 1814. A cette époque, il alla joindre avec son fils aîné le duc d'Angoulême, qui venait de faire son entrée à Bordeaux à la suite des Anglais, et se trouva de nouveau dans cette ville, au 1er avril 1815, lorsque la duchesse d'Angoulême s'y trouva aux prises avec les troupes révoltées. M. de Marcellus seconda cette princesse de tous ses moyens, et se retira ensuite dans sa terre de Marcellus. Appelé en août 1815 à la chambre des députés, il vota avec la majorité, fit partie de la commission chargée de présenter un rapport sur la proposition tendant à supprimer les pensions dont jouissaient les prêtres mariés ou qui avaient volontairement abandonné le sacerdoce. Il adhéra à la proposition de M. Michaud, qui déclarait que les armées de la Vendée avaient bien mérité de la patrie, et demanda en outre, que la patrie adoptât les enfants du marquis de Laroche-Jacquelin, tué le 4 juin 1815, à la tête de l'armée royale. Dans la séance du 24 février, il proposa l'impression du testament de Marie-Antoinette, et exprima le désir qu'il fût envoyé avec l'adresse de la chambre au roi, dans toutes les communes du royaume, pour être déposés dans leurs archives. M. Marcellus prit constamment la défense de l'autel et du trône, et l'affectation avec laquelle il répétait à satiété ces deux mots dans tous ses discours, l'exposa plus d'une fois aux plaisanteries du public. Réélu de nouveau en 1823, il combattit de tous ses efforts la loi électorale du 5 février, et continua à prendre la défense du clergé, qui, suivant lui, ne pouvait jamais être ni trop riche ni trop puissant. Appelé à la pairie, le 23 novembre 1823, en récompense de son dévouement sans bornes à la monarchie, il continue de voter conformément à ses principes. M. de Marcellus s'est occupé de littérature et même d'astronomie, et c'est à lui qu'on doit la découverte de la comète qui fut observée en 1819 à l'horizon de Paris. Il a publié : 1° *le Cri de la vérité, chanson patriotique*, 1822, in-8°; 2° *Lettres de M. le comte de Marcellus, député de la Gironde, à MM. les rédacteurs de la Ruche d'Aquitaine*, 1822, in-8°; 3° *Lettres sur l'Angleterre, écrites en juin 1823; faisant suite aux lettres sur l'Angleterre, écrites en mai 1822*, Paris, 1823, in-8°. Les lettres sur l'Angleterre écrites, en 1822, sont probablement insérées dans quelque journal. 4° *Lettre sur Chambord, écrite, en 1821, à la Ruche d'Aquitaine*, Paris, 1824, in-8°; 5° *Lettre sur Pétrarque, écrite en 1822 au Journal des Débats*, Paris, 1824, in-8°; 6° *Développements de la proposition faite à la chambre des députés, le 19 février 1816, par M. le comte de Marcellus, par laquelle il demande à la chambre de voter une humble adresse au roi pour supplier sa majesté de ne plus différer la solennité de son sacre*, Paris, 1825, in-8°; 7° *Conseils d'un ami à un jeune homme studieux*, Paris, 1825, in-8°; 8° *Odes sacrées, idylles et poésies diverses, dédiées à sa majesté Louis XVIII*, Paris, 1825, in-18; 9° *Paraphrase, en forme d'ode sacrée, du psaume 123, appliquée à la mort douce et sainte de M. le duc Mathieu de Montmo-

rency, Paris, 1826, in-18. Cette traduction en vers de l'hymne *Vexilla regis*, s'est vendue au profit de l'œuvre des *petits Savoyards*, dont le duc Mathieu de Montmorency était le protecteur. 10° *Voyage dans les Hautes Pyrénées*, *dédié à S. A. R. monseigneur le duc de Bordeaux*, Paris, 1826, in-18°.

MARCET (ALEXANDRE), médecin distingué, naquit à Genève, en 1770, et était le fils d'un riche négociant qui le destinait à suivre la même profession; mais n'ayant pu, malgré tous ses efforts pour complaire aux volontés de son père, qu'il perdit de bonne heure, vaincre sa répugnance pour le commerce, il se voua à l'étude du droit, qu'il quitta par suite des événements politiques survenus en 1793, et fit, avec son ami M. Th. de Saussure, un voyage en Angleterre. Ils revinrent, l'année suivante, à Genève, et trouvèrent cette ville en proie aux dissensions intestines, et divisée en deux partis, dont l'un démocratique et l'autre patricien. M. Marcet appartenait au second, et ses opinions étaient très connues, car il les avoit manifestées d'une manière non équivoque, en 1792, lorsque la ville fut assiégée par le général français Montesquiou. Le parti démocratique, qui, au retour de M. Marcet, était dominant, le fit arrêter sous le prétexte de la conduite qu'il avoit tenue comme officier de la milice urbaine; et il ne sortit de prison qu'à la suite du 9 thermidor, dont les effets se firent sentir à Genève. Il fut cependant condamné à un an de réclusion domestique, qui, à sa demande, fut commuée en cinq ans d'exil hors du territoire de Genève. M. Marcet se décida alors à se rendre à Edimbourg pour y étudier la médecine, et partit avec M. de la Rive, avec lequel il s'étoit lié d'amitié en prison. Il fit ses cours dans cette université, et y prit son degré de docteur en médecine, en 1797: il se rendit ensuite à Londres, et prit le parti de s'y fixer. Ses opinions politiques et la protection de plusieurs amis puissants le firent nommer médecin du dispensaire de Finsburg, et ensuite de l'hôpital de Guy, faveur qu'on accorde bien rarement en Angleterre à des étrangers, quelque grand que soit leur mérite; et, à cette époque, le docteur Marcet n'avoit encore rien fait qui pût justifier cette double nomination. Peu après, il fut nommé à la chaire de chimie établie à l'hôpital de Guy, et il professa avec succès. Vers cette époque, il épousa mademoiselle Haldimand, fille d'un riche négociant de Londres, d'origine suisse: cette union parfaitement assortie fit le bonheur des deux époux. Il fut naturalisé Anglais, en 1800. Le docteur Marcet ayant acquis de la réputation comme médecin dans le public, et s'étant fait connaître des savants par des recherches utiles sur des objets de chimie médicale, fut bientôt agrégé à la société royale de Londres, et nommé membre de la société géologique de la même ville. Au retour de l'expédition de Walcheren, le docteur Marcet offrit spontanément ses services au gouvernement, qui l'envoya à l'hôpital militaire de Portsmouth, où il fut attaqué de la maladie épidémique qui faisait de si terribles ravages parmi les troupes anglaises. A la mort de son beau-père, il hérita d'une fortune considérable, résigna sa place de médecin de l'hôpital de Guy, et renonça même à la pratique de la médecine pour se livrer exclusivement à l'enseignement de la chimie et aux recherches expérimentales. Cependant quatorze années d'absence n'avaient pas éteint en lui l'amour du pays natal, et aussitôt que la chute de Napoléon eut séparé Genève de la France, et rétabli l'influence patricienne dans cette ville, le docteur Marcet se rendit à Genève, où il reçut l'accueil le plus flatteur, et fut élu membre du conseil souverain, après avoir été agrégé à l'académie. Il revit son ancien ami, M. de la Rive, et ils donnèrent ensemble un cours de chimie dans le laboratoire du musée. Décidé à passer sa vie au milieu de ses compatriotes, il acheta un très beau bien situé près du lac de Genève. En 1820 et 1821, il fit un voyage avec sa famille en Italie, et retourna en Angleterre, dans l'intention de quitter ce pays pour toujours et de se rendre bientôt dans sa patrie; mais, le 19 octobre 1822, il mourut presque subitement d'une attaque de goutte à l'estomac. Le docteur Marcet a inséré plusieurs mémoires dans divers recueils et journaux scientifiques sur la médecine et la chimie, et a entretenu des correspondances scientifiques avec les hommes les plus distingués de l'Europe, tels que le docteur Wollaston et M. Berzelius. En médecine, les travaux du docteur Marcet n'offrent rien de très remarquable, et se bornent à des observations, dont plusieurs sont bien faites, sur l'utilité de quelques médicaments, tels que le *Datura stramonium*, contre les affections rhumatismales, et à des récits de cas plus ou moins curieux de maladies. Les recherches qui ont le plus contribué à sa réputation ont eu pour objet l'analyse des calculs urinaires et des eaux minérales de Brighton et de l'île de Wight. Il a soutenu contre le docteur Wollaston, que le sang, dans le *diabètes sucré*, contient du sucre tout formé, mais cette vérité avait déjà été reconnue avant lui. Il fit des observations sur l'emploi du nitrate d'argent, comme réactif propre à découvrir la présence de l'arsenic, perfectionna le chalumeau de Newman en substituant au mélange d'oxygène et d'hydrogène le gaz oxygène pur dont le courant est dirigé à travers la flamme d'une lampe à l'alcohol: par ce moyen, le gaz oxygène se combinant avec le carbone et l'hydrogène de l'alcohol, produit une chaleur assez intense pour brûler le diamant et fondre le platine, sans qu'il y ait danger d'explosion. Il appliqua la grande évaporabilité du sulfure de carbone à faire geler le mercure dans le vide, d'après le procédé de Leslie: et il perfectionna l'appareil à soupape destiné à puiser l'eau de mer à de grandes profondeurs. Le capitaine Parry s'est servi de cet appareil dans ses voyages au pôle boréal. L'ouvrage principal du docteur Marcet est son *Essay on the chemical history*, etc., ou *Essai sur l'histoire chimique et le traitement médical des maladies calculeuses*; il a été traduit en français sur la deuxième édition de Londres de 1819, revue et augmentée, par M. J. Riffault, Paris, 1823, in-8°, avec planches. Cet ouvrage renferme beaucoup d'observations exactes sur la composition chimique des concrétions calculeuses, mais il n'a presque rien ajouté à nos connaissances, quant à leur traitement. Le docteur Marcet a fourni aux *Transactions philosophiques* un mémoire contenant l'analyse de l'eau de la mer Morte, rapportée de Judée par M. Gordon, dans lequel on trouve des analyses des hydro-chlorates de chaux, de magnésie et de soude, dont l'exactitude a été reconnue. Parmi les nombreux mémoires qu'il a fournis au recueil intitulé *Transactions de la société médico-chirurgicale de Londres*, on doit en citer un *sur la nature du chyle et du chyme*. Son but a été d'étudier les différences qui existent entre ces deux fluides dans les animaux nourris exclusivement de végétaux ou de substances animales; mais il n'a point fait de découverte importante sur cette matière: ce mémoire se trouve dans le tome VI, pour 1815 de la collection. Le tome XII, pour 1822, renferme un autre mémoire *sur une sorte particulière d'urine qui devenait noire aussitôt après avoir été rendue, avec des observations sur ses propriétés chimiques*. Le docteur Marcet a fourni les articles *Potassium* et *Platina* à l'*Encyclopédie* de Rees. Madame Marcet est l'auteur des *Conversations sur la chimie*, ouvrage traduit en français et qui a eu huit éditions en Angleterre; on lui doit également des *Conversations sur l'économie politique et sur la physique*, traduites en français par M. G. Prévost, Genève, 1820.

MARCHAND (ETIENNE), navigateur distingué, naquit, le 13 juillet 1755, dans l'île de la Grenade, qui était alors possession française. Entré dans la marine marchande, il se forma d'abord à l'exercice de sa profession par plusieurs courses dans les Antilles, passa ensuite en Europe, et partit pour les grandes Indes comme capitaine en second d'un bâtiment appartenant à des armateurs de Marseille. Il rapporta de ce voyage, en 1788, des instructions exactes qui manquaient au commerce français sur la traite des pelleteries à la côte nord ouest d'Amérique. Le capitaine Portlock (*Voyez* DIXON), avec qui il s'était trouvé en relâche à l'île Sainte-Hélène, les lui avait procurées, et, à son retour à Marseille, il s'empressa d'en faire part à la maison Baux. Celle ci, entraînée par l'honneur d'ouvrir à la France de nouvelles relations commerciales, autant que par l'espoir d'une spéculation heureuse, accepta les propositions de Marchand, et consentit à courir les chances d'un premier essai. Un bâtiment de trois cents tonneaux fut immédiatement construit exprès, et, comme cette expédition entraînait un voyage autour

du monde, on eut l'attention d'y pourvoir de manière à rendre ses opérations intéressantes aux yeux des navigateurs et des géographes. Un incident, né de la fermentation qui régnait alors en France, en entrava quelque temps les préparatifs. La grande quantité de hallebardes destinées aux échanges avec les sauvages, que l'on fit confectionner dans les environs de Lyon, jeta l'alarme dans les esprits, trop prompts à soupçonner des desseins sinistres : ce ne fut qu'après une opposition de sept ou huit mois, de la part de plusieurs communes, et même à l'aide de douze cents hommes de troupe, qui prêtèrent main-forte dans une occasion, que l'on parvint à faire arriver à Marseille cette partie de la cargaison. Le bâtiment fut nommé le *Solide*, et le commandement en fut donné au capitaine Marchand, qui s'adjoignit, pour le seconder, deux autres capitaines, MM. Masse et Chanal, dont il crut utile de s'environner pour une navigation de cette importance. Le 14 décembre 1790, il mit à la voile, alla relâcher aux îles du cap Vert, et entra dans l'océan Pacifique par le cap de Horn. S'étant dirigé sur les îles las Marquesas de Mendoça, il laissa tomber l'ancre, le 14 juin 1791, dans la baie de la Madre de Dios de l'île Santa-Christina, qui fait partie de ce groupe. Pendant cette relâche, on recueillit sur les mœurs des naturels et sur le sol qu'ils habitent, des observations qui ont ajouté quelque chose à celles de Mendana et de Cook qui les avaient visités les premiers. Dans la nuit du 20 juin, *le Solide* s'éloigna de cette île voluptueuse, où les femmes sont prodigues de leurs charmes comme la nature de ses richesses, et prit sa route au nord-ouest, vers un point noir dont l'immobilité à l'horizon avait fait soupçonner l'existence de quelque terre, quoique aucune carte n'en indiquât de ce côté. Dès le lendemain, on eut en effet connaissance d'une île nouvelle, à laquelle l'équipage donna par acclamation le nom de son capitaine, et l'on en découvrit successivement plusieurs autres auxquelles furent distribués les noms de Beaux, de Masse et de Chanal. Le groupe entier fut nommé îles de la Révolution. Malheureusement elles avaient été aperçues, un mois auparavant, par le capitaine américain Ingraham, et l'année suivante elles furent visitées par les capitaines Robert et Hergest, qui leur donnèrent également des noms de leur nation, dans l'ignorance où ils étaient qu'ils eussent été devancés par d'autres navigateurs. Dans ce conflit de découvertes, faites à l'insu les unes des autres, les noms français n'ont pas prévalu, et l'île Marchand est maintenant plus connue sous le nom de Noukahiwa. Elle fut la seule avec laquelle le capitaine français entra un peu en communication en y débarquant. Il n'y resta que quelques heures, mais ce court séjour suffit pour lui faire juger que ce groupe doit être regardé comme une extension des Mendoça, dont les points les plus rapprochés n'en sont pas distants de dix-huit lieues. Les intérêts de ses commettants, qui l'appelaient à la côte nord-ouest de l'Amérique, ne lui permirent pas une plus longue exploration. Il se hâta d'avancer au nord, et arriva, le 12 août, dans la baie que les naturels nomment Tchinkitâné, et que les Anglais ont, suivant leur mauvaise habitude, nommée Norfolk, quoique les Espagnols lui eussent imposé auparavant le nom de Guadalupa. Il y recueillit des sauvages, qui habitent les environs, une assez bonne provision de fourrures ; puis, en descendant au sud, il atterrit encore à Cloak-bay, au détroit de Cox, et quand il se trouva à la hauteur de Nootka il fit voile pour la Chine sans entrer dans cette baie, comme il en avait d'abord eu le projet. Le 4 octobre, il fut en vue de l'île Owihee de l'archipel Sandwich. Il y prit des rafraîchissements sans y relâcher, et alla couper la file des Mariannes pour entrer dans la rade de Macao, le 25 novembre. Là s'évanouit tout espoir de bénéfices pour ses commettants. Un décret récent du gouvernement chinois prohibait sous des peines sévères toute introduction de fourrures dans les ports de l'empire. Vainement le capitaine Marchand chercha les moyens secrets de soustraire sa cargaison à la rigueur de cette mesure : il ne lui resta d'autre parti à prendre que de la conduire en Europe. Il remit donc à la voile, le 6 décembre, et fit route pour l'île de France. En sortant de la mer de Chine, il passa par le détroit de Gaspar, qui était mal connu, et en fit une reconnaissance hydrographique utile à la navigation. Après deux mois et demi passés à l'île de France à reposer son équipage, et à réparer les dommages que pouvait avoir éprouvés son vaisseau pendant treize mois et demi qu'il avait tenu la mer, Marchand appareilla pour l'Europe, le 18 avril 1792, toucha encore aux îles Bourbon et Sainte-Hélène, et, le 14 août, entra enfin dans la rade de Toulon. Le résultat commercial de cette expédition fut des plus malheureux. La cargaison de pelleteries, transportée à Lyon quelques jours avant le terrible siége de cette ville, finit par être la proie des vers, et la perte des armateurs s'éleva aux deux tiers de leur capital. Il leur resta pour dédommagement d'un si pénible sacrifice, l'honneur d'avoir enrichi leur patrie d'un titre de plus à la gloire. Ils eurent assez de désintéressement pour n'y pas être insensibles. Cette navigation est la seconde, après celle de Bougainville, qui ait été faite autour du globe par les Français ; et, outre la découverte qu'elle procura dans le grand océan avec quelques particularités nouvelles sur la côte nord-ouest, alors si peu connue, elle fut remarquable par la précision avec laquelle elle fut dirigée, et par l'heureux emploi qu'on y fit des bonnes méthodes de l'art nautique. Malgré l'agitation qui, à cette époque, tenait les esprits occupés d'objets si différents, le mérite de Marchand fut apprécié des citoyens de Marseille. Ils lui en donnèrent un témoignage en l'élisant sur-le-champ chef de bataillon dans la garde nationale. Mais il ne jouit pas longtemps de cette marque d'estime. Ayant, bientôt après, accepté le commandement d'un bâtiment destiné pour l'Ile-de-France, il termina sa carrière dans cette colonie, le 15 mai 1793. On ne sait dans quelles mains sont passés les journaux de son grand voyage ; la relation en a été rédigée par Fleurieu (*voyez* ce nom), sur ceux du capitaine Chanal, qui avait été chargé à bord de toutes les reconnaissances, et du chirurgien Roblet. Cette perte de papiers a bien été compensée, pour la mémoire de Marchand, par le bonheur qu'il a eu de trouver un historien de ses travaux tel que le savant Fleurieu. En leur prêtant le secours de sa plume et l'appui de son nom, il les a tirés de l'obscurité où ils étaient menacés d'être ensevelis, et en a fait ressortir avec habileté tout ce qu'ils pouvaient avoir d'utile et de méritoire. Cet ouvrage a paru sous le titre suivant : *Voyage autour du Monde, pendant les années* 1790, 1791 *et* 1792, *par Etienne Marchand, précédé d'une introduction historique, auquel on a joint des recherches sur les terres australes de Drake, et un examen critique du voyage de Roggewine : avec cartes et figures*, an VI (1798), an VIII (1800), 4 vol. in-4° ou 5 vol. in-8° avec atlas. Il en existe une traduction en anglais, 2 v. in-4°, faite avec un soin qui montre l'estime que nos voisins ont accordée à ce voyage.

MARCHAND (le comte JEAN-GABRIEL), grand-croix de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, grand-croix du mérite militaire de Wurtemberg et de l'ordre de Saint-Louis de première classe de Hesse-Darmstadt, lieutenant-général des armées du roi, naquit à Lalbène, département de l'Isère, vers 1764, et était en 1789 avocat à Grenoble. A l'époque de la formation des bataillons de volontaires, en 1791, il fut chargé de commander la compagnie d'éclaireurs du 4e bataillon de l'Isère, et fit dans ce bataillon la campagne de Savoie. Il suivit son corps au camp de Tournon, prit part aux affaires qui eurent lieu entre nos troupes et les Austro-Sardes, arrêta l'ennemi qui poursuivait les nôtres dans la vallée de l'Arche, et reçut les félicitations de ses supérieurs. Du camp de Tournon, le 4e bataillon alla au siége de Toulon, et passa ensuite à l'armée d'Italie. Le capitaine Marchand fut attaché comme adjoint à l'état-major du général de brigade Cervoni, et se lia à cette époque avec Joubert, chef de bataillon. Le général Schérer, successeur de Kellermann, ayant attaqué les Austro-Sardes à Loano les 22 et 25 novembre 1795, Marchand dirigea la principale colonne sous les ordres du général Barnel, qui, blessé dans cette attaque, céda le commandement au colonel, depuis maréchal Lannes. Ce dernier et Marchand attaquèrent avec deux cents grenadiers une redoute armée de six pièces de canon, et défendue par douze cents grenadiers hongrois, et la prirent en un instant. Ces deux braves tournèrent aussitôt les six

pièces de canon contre l'armée ennemie, et procurèrent la victoire aux Français. Le capitaine Marchand, complimenté le soir même par Schérer, en présence de tous les généraux, fut promu au bout de quelques jours au grade de chef de bataillon, et adjoint en cette qualité à son ami Joubert, qui fut fait adjudant-général. Au commencement de 1796 s'ouvrit la campagne d'Italie. Le chef de bataillon Marchand eut part aux affaires qui eurent lieu sous Buonaparte. En juin, Masséna ayant suivi l'ennemi qui s'était retiré dans le Tyrol, Marchand, à la tête de trois cents carabiniers du 5e léger, fut chargé de surprendre un camp de huit à dix mille Autrichiens. Il part la nuit, arrive au point du jour au pied de la montagne où le camp était placé, escalade sans bruit les retranchements, et surprend l'ennemi qui fuit en désordre sans opposer la moindre résistance. Le lendemain, quoique pliant devant des forces supérieures, il fait poser les armes à tous les postes autrichiens qu'il avait laissés derrière lui le matin, et remet quatre cents prisonniers au général Joubert qui était venu le rejoindre. Le 29 juillet, avec deux bataillons, il attaque trois mille Autrichiens, qui prenaient à découvert le flanc de Joubert, et reçoit une balle dans la poitrine. Rétabli de sa blessure, il continua à signaler sa valeur, fut fait prisonnier le 14 juin 1797, nommé colonel, et échangé sur le champ. Le traité de Léoben ayant été signé, le colonel Marchand prit le commandement de la 12e demi-brigade d'infanterie de ligne, et quelques mois après celui de la 11e légère. L'occupation de Rome avait été décidée; la 11e légère fit partie de l'expédition, et Marchand devint commandant de place de cette capitale. On le destitua peu de temps après, et il se retira dans ses foyers; le général Joubert, envoyé à l'armée d'Italie, le choisit pour premier aide-de-camp. La bataille de Novi ayant ravi Joubert à la France, Buonaparte, premier consul, nomme le colonel Marchand général de brigade. Il passa au commandement de l'Isère, et commanda au camp de Boulogne une brigade de la division du général Dupont qui s'illustra dans la campagne de 1805. Ce fut à la suite de ces glorieuses actions que Marchand fut promu au grade de général de division, le 31 décembre, et reçut l'ordre de se rendre auprès du maréchal Ney pour commander la 1re division du 6e corps d'armée. Il assista à la bataille d'Iéna et à la prise de Magdebourg. Le 4 juin 1807, les Russes, au nombre de quatre-vingt mille, ayant attaqué les douze mille braves commandés par le maréchal Ney, le général Marchand protégea le passage du pont de Deppen sur la Passarge. Dix jours après se livra la bataille de Friedland; l'armée française attaque vers cinq heures du soir; la division Marchand se dirigea l'arme au bras droit sur le clocher de Friedland, sans être arrêtée par le feu épouvantable de l'artillerie russe, et parvint, à la chute du jour, à occuper Friedland, où l'ennemi laissa son artillerie, ses bagages et un grand nombre de prisonniers. Le général Marchand perdit trois mille hommes; tous les officiers de son état-major furent blessés. L'empereur le décora du grand cordon de la légion-d'honneur, et lui conféra le titre de comte avec 80,000 francs de rente en dotations. Après la paix de Tilsitt, le 6e corps, confié au général Marchand, passa en Silésie, de là en Espagne, où il prit part à toutes les opérations, et acquit une nouvelle gloire. En 1812, appelé en Russie, le général Marchand devint chef d'état-major du roi de Westphalie, qui commandait l'aile droite de la grande armée, et commanda ensuite le corps wurtembergeois qui se trouvait sous les ordres du maréchal Ney. Le 7 septembre 1812 se donna la bataille de la Moskowa. Au moment de commencer l'attaque, la division Marchand eut ordre de prendre la tête de la colonne: le général Marchand dirigea sa troupe au pas de course vers la redoute ennemie qui lui était opposée, s'en empare, et s'y maintint malgré les attaques successives des Russes. Lors de la retraite de Moskou, il rendit les plus grands services, et organisa ensuite à Wurtzbourg deux divisions des troupes de la confédération du Rhin: il reçut vers ce temps du roi de Wurtemberg, le grand cordon de son ordre du mérite militaire; le grand duc de Hesse-Darmstadt lui envoya aussi la grand'croix de première classe de son ordre de Saint-Louis. Lorsque l'armée française se retira sur le Rhin, le général Marchand s'occupa dans le département de l'Isère d'une levée en masse. Les frontières de la France ayant été entamées, il passa au commandement de la 7e division militaire. Avec dix-huit cents hommes de nouvelle levée, il tint tête au général de Bubna, qui avec dix mille Autrichiens s'était emparé de Chambéry. Il finit par l'en chasser avec des renforts qui lui arrivèrent, et tint longtemps les Autrichiens bloqués dans Genève. Louis XVIII le confirma dans le commandement de la 7e division militaire. En 1815, à la nouvelle du débarquement de Napoléon, le général Marchand concentra ses troupes à Grenoble, et dans une proclamation adressée aux soldats, il s'efforça de leur représenter les maux qu'ils attireraient sur la France, si, au mépris de leurs nouveaux serments, ils s'écartaient de la ligne du devoir qui leur prescrit d'être fidèles aux Bourbons; mais ses efforts furent inutiles; ses troupes se joignirent à l'empereur, et le général Marchand se vit obligé de sortir presque seul de Grenoble. Au second retour du roi, il reprit le commandement de la 7e division militaire, et présida le collége électoral. Accusé néanmoins d'avoir conspiré contre le gouvernement royal, en livrant Grenoble sans défense à Napoléon, il fut destitué de ses fonctions le 4 janvier 1816, et traduit à Besançon devant un conseil de guerre. Après un procès qui dura six mois, il fut déclaré innocent. Le général Marchand est aujourd'hui en retraite.

MARCHANGY (Louis-Antoine François de), avocat-général à la cour de cassation, chevalier de la légion-d'honneur et de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, né à Clamecy, département de la Nièvre, le 28 août 1782, se destina de bonne heure à la magistrature, et acquit dans cette carrière une grande célébrité. Juge suppléant au tribunal de première instance de Paris, dès l'âge de vingt deux ans, il fut nommé, quatre ans après, substitut du procureur général. Monsieur, comte d'Artois, l'appela, en 1818, à son conseil; et après avoir rempli pendant quatre ans les fonctions d'avocat-général à la cour royale de Paris, il passe, en cette même qualité, à la cour de cassation. Il possédait de rares connaissances, une imagination vive et une éloquence brillante. Mais aspirant aux faveurs du pouvoir, il sacrifie l'intérêt de sa gloire à une vaine ambition. Accusateur dévoué, personne n'employa plus d'adresse et de talent pour le triomphe de ce système interprétatif qu'on lui reproche, pour la première fois, en 1818, dans l'affaire de Fiévée. Habile à saisir les moindres circonstances favorables à l'accusation, il les rendait souvent accablantes par le prestige de son éloquence: et c'est ce que l'on peut remarquer surtout dans l'affaire de La Rochelle; affaire déplorable dans laquelle, devançant l'arrêt fatal que des juges seuls étaient appelés à prononcer, l'accusateur s'écria, « que nulle puissance oratoire ne pouvait soustraire « l'accusé au glaive de la loi. » Paroles désespérantes qui ne montraient plus à la victime que la hache du bourreau, et que l'auditoire n'entendit qu'en frémissant, mais dont l'effet vint échouer devant la courageuse résignation du malheureux Borias. Avant cette dernière affaire, d'autres causes avaient établi la réputation de Marchangy, comme orateur. Telles sont celles de la *Biographie universelle*, en 1809; des *héritiers du maréchal Lannes*, en 1816; de *M. Férel*, *rédacteur de l'Homme Gris*; et d'une collection politique, intitulée le *Père Michel*. Malgré l'importance de ces fonctions, il s'occupa de littérature, et fit d'abord paraître, en 1804, un petit poëme, en quatre chants, intitulé *le Bonheur*, dans lequel on ne trouve rien de remarquable. En 1813, il publia les deux premiers volumes de la *Gaule poétique*. Le succès fut complet: et, ce qui vaut mieux encore, il fut mérité. Sans doute le but de cet ouvrage, dans lequel l'auteur se propose d'indiquer et de développer toutes les ressources que les antiquités de notre histoire présentent aux beaux-arts, à l'éloquence et surtout à la poésie, n'est pas suffisamment rempli: toutes les parties n'en sont pas dictées par le bon goût; mais des descriptions énergiques ou gracieuses, des narrations attachantes, des tableaux bien dessinés et coloriés avec chaleur, font oublier les défauts de cette vaste composition, regardée par un des hommes les plus distingués de notre époque, comme digne de fixer l'attention publique. Les derniers volumes parurent en 1815, mais ne produisirent

par la même sensation. L'auteur avait mal choisi le moment; les esprits étaient alors trop fortement occupés par l'importance des événements qui se succédaient avec une effrayante rapidité. Lorsque, dix ans après, il offrit au public son *Tristan le voyageur, ou la France au quatorzième siècle*, l'accueil que l'on fit à cet ouvrage se ressentit de l'impression défavorable que les opinions de l'auteur avaient laissée dans les esprits. Il est vrai de dire que malgré toute l'érudition qu'il renferme, et un grand nombre de belles pages, il manque en général d'intérêt. En 1823, le grand collége du département du Nord l'avait nommé député; mais son admission à la chambre souffrit des difficultés contre lesquelles il ne crut pas devoir lutter, et il se retira. Marchangy mourut le 2 février 1826, âgé seulement de quarante-quatre ans. Il a publié : 1° *le Bonheur*, poëme en quatre chants, 1804, in-8°; 2° *le Siége de Dantzig en 1813*, par M. de M***, Paris, 1814, in-8°; 3° *la Gaule poétique, ou l'Histoire de France considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux arts*, 1815—1816, 8 vol. in-8°; deuxième édition, 1824—1825, 6 vol. in-8°, portrait; 4° *Mémoires historiques pour l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, etc., publiés par la commission des langues françaises*, Paris, 1816, in-8°; 5° *Tristan le voyageur, ou la France au quatorzième siècle*, Paris, 1825—1826, 6 vol. in-8°. La mort surprit Marchangy avant la publication des deux derniers volumes. Quelques lignes de points terminent la fin du chapitre 108, probablement le dernier de l'ouvrage. Il a laissé en portefeuille : 1° un *Essai sur l'immortalité de l'âme*; 2° des *Mémoires sur la révolution française*; 3° un *Voyage en Suisse*; 4° un *Commentaire sur les cinq codes*, et 5° un *Commentaire sur la charte*. Ce dernier ouvrage ne doit pas être le moins curieux.

MARCHENA (Joseph), savant littérateur, et l'un des hommes les plus remarquables que l'Espagne ait produits, naquit à Utréra en Andalousie, en 1768. Il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique; mais après avoir fait d'excellentes études, il rechercha avec passion les livres philosophiques qui étaient prohibés en Espagne, et son esprit en reçut une direction toute contraire au but que s'était proposé sa famille. Bientôt il manifesta ses opinions sur la religion catholique avec une supériorité d'esprit et une chaleur de caractère qui attirèrent l'attention des inquisiteurs, et il fut décidé qu'un tel homme devait être prudemment plongé dans les cachots. Prévenu qu'il allait être arrêté, Marchena n'eut que le temps de se sauver en France, où la révolution venait d'éclater. Il embrassa avec d'autant plus d'enthousiasme les principes généreux qui devaient modifier tant de gouvernements, et qui finiront par régir le monde, que le despotisme auquel il venait d'échapper l'y disposait davantage. Arrivé à Paris, où il espérait tirer parti de la connaissance parfaite qu'il avait des langues anciennes, il s'y fit bientôt remarquer par des talents supérieurs, par une prodigieuse facilité d'esprit et par une mémoire non moins étonnante. Plusieurs des hommes influents du parti de la Gironde l'accueillirent favorablement, et il devint l'ami intime de Brissot. Lorsque ce parti succomba, au 31 mai, Marchena accompagna Riouffe, et tous deux rejoignirent à Caen Louvet et quelques autres députés, afin de combattre avec eux pour la liberté. Ce courageux Espagnol partagea tous les périls de ces infortunés compagnons; il fut enfin arrêté à Bordeaux, et transféré ensuite dans les prisons de Paris. C'est surtout dans cette circonstance qu'on le vit déployer toute l'énergie de son caractère, et qu'il montra le plus noble dévouement à plusieurs de ses amis incarcérés comme lui, et à la cause qu'il avait embrassée et défendue. De sa prison, il ne cessa pas un instant d'adresser les réclamations les plus énergiques aux hommes qui gouvernaient par la terreur, et de lancer les écrits les plus virulents contre leur effrayant pouvoir. Le jour où Robespierre fit tomber les têtes de Danton, de Camille Desmoulins, etc., Marchena, qui était en prison avec eux, désolé de ne pouvoir *les suivre* à l'échafaud, saisit une feuille de papier, et écrivit sur-le-champ à Robespierre : *Tyran, tu m'as oublié*. Il ne parvint cependant pas à obtenir la palme de martyr de la liberté; la mort de celui qu'il venait de braver si audacieusement vint peu après ouvrir les portes de sa prison. Presque aussitôt il fut placé dans les bureaux du comité de salut public, et le député Poultier l'admit à la rédaction de son journal, *l'Ami des lois*. Les hommes qui avaient fait le 9 thermidor s'étant divisés, Marchena s'attacha au parti qui refusait de rétrograder dans les voies de réparation, et qui perdit sa prépondérance en août 1795. Il fut alors privé de sa place au comité, et repoussé de *l'Ami des lois*. Tallien, Legendre, Fréron, étaient les chefs de la faction qui venait de triompher; Marchena lança contre eux plusieurs pamphlets politiques assez vigoureux pour les inquiéter; aussi, afin de s'en défaire, ils le signalèrent, au 13 vendémiaire, comme un de ceux qui avaient contribué à soulever les sections de Paris contre le pouvoir législatif, et il fut proscrit à la suite de cette célèbre journée. L'amnistie qui fut accordée quelque temps après lui permit de reparaître; mais, tout en continuant de se montrer l'ennemi des royalistes, il déclamait avec la plus vive chaleur contre les mesures illégales de cette époque : le directoire l'accusa alors de royalisme, et, usant de la loi relative aux étrangers, le fit conduire hors de France, en juin 1797. Connaissant l'opposition qui régnait entre ses nouveaux proscripteurs et le conseil des cinq-cents, il s'empressa, aussitôt son arrivée en Suisse, d'adresser une pétition à celui-ci pour réclamer la jouissance des droits de citoyen français, qui ne lui avaient point encore été contestés depuis cinq années. Le corps législatif l'accueillit favorablement, et Marchena revint à Paris. En 1801, le général Moreau, qui avait pour lui une estime particulière, se l'attacha en qualité de secrétaire, et l'emmena à l'armée du Rhin. Il débuta à Bâle par une mystification qui fit beaucoup de bruit dans le temps, et qui mérite d'autant plus d'être rapportée qu'elle donnera une idée de l'inconcevable facilité de cet Espagnol et de la profonde connaissance qu'il avait de la langue latine. Il s'était amusé à faire une chanson fort leste; il répondit en plaisantant au général Moreau lui en faisant le reproche, que c'était la traduction d'un passage de Pétrone, et s'offrit à en fournir la preuve. En effet, quoique dépourvu de livres il apporta, deux jours après, le prétendu fragment, qu'il avait composé avec une rapidité et une facilité extraordinaires. Pour achever la plaisanterie, il le fit imprimer sous ce titre : *Fragmentum Petronii, ex bibliotheca S. Galli antiquissimo manuscripto excerptum, nunc primum in lucem editum; gallicè vertit ac notis perpetuis illustravit Lallemandus, S. theologiæ doctor*. Marchena avait choisi un passage de Pétrone où personne n'avait encore soupçonné qu'il y eût une lacune, et y avait inséré son récit, qui s'y trouve parfaitement à sa place, et sans lequel en effet il n'y a pas de liaison entre ce qui précède et ce qui suit. Il avait mis avec tant d'adresse l'esprit et la manière de Pétrone, que plusieurs savants y furent trompés. Ce fragment produisit une sensation assez vive parmi les érudits de Paris et d'Allemagne pour qu'il fût demandé à ce sujet des renseignements au gouvernement helvétique. Une espèce d'enquête juridique sur son authenticité s'ensuivit, et l'un des plus respectables critiques de l'Allemagne déclara, dans un journal fort accrédité, qu'on ne pouvait douter de l'authenticité de ce fragment intéressant. Ce jugement mit le comble au triomphe de Marchena, et quelque temps après il voulut renouveler la même plaisanterie sur Catulle, prétendant que dans un manuscrit d'Herculanum on avait trouvé une quarantaine de vers inédits de ce poëte. Mais les Allemands savaient alors qu'ils avaient été mystifiés, et cette fois le savant Eischtaedt, professeur à Jéna, répondit d'une manière assez piquante. Il annonça que la bibliothèque de cette ville possédait un manuscrit très ancien, dans lequel se trouvaient les mêmes vers de Catulle, produits par Marchena; que ce manuscrit contenait un assez grand nombre de variantes, et que les fautes de prosodie qu'il avait remarquées dans celui d'Herculanum, fautes qu'il attribuait au copiste, étaient corrigées dans celui de Jéna; enfin, que celui-ci contenait en outre vingt vers de plus que l'autre, lesquels annonçaient le pacificateur de l'univers. Continuant sur ce ton, M. Eischtaedt rétablissait le texte dans toute sa pureté,

en changeant, ou plutôt en corrigeant neuf vers de *Catelle Marchena*, et vengeait ainsi la crédulité de ses confrères à l'égard du fragment supposé de Pétrone. Le général Moreau ayant chargé son secrétaire de faire un rapport statistique sur différentes contrées de l'Allemagne, Marchena dut étudier la langue allemande afin de lire les meilleurs ouvrages alors existants sur cette matière, et l'on aura peine à croire qu'il parvint à l'apprendre en un petit nombre de jours. Bientôt il présenta un travail que les généraux de l'armée trouvèrent fort bien fait, et qu'ils consultèrent avec utilité. Il revint à Paris aussi pauvre qu'il en était sorti, conservant toujours les mêmes fonctions auprès de Moreau, auquel il témoigna beaucoup d'attachement lorsque cet homme célèbre, commençant à ternir sa gloire, eut à supporter la rigueur des lois. Marchena resta à Paris, et y vécut assez obscurément, jusqu'à l'époque où une armée française se rendit en Espagne sous la conduite de Murat. Il fut alors placé auprès du généralissime comme secrétaire, mais plus encore pour être employé comme journaliste et comme agent. Arrivé à Madrid, l'inquisition crut pouvoir saisir sa proie; elle le fit arrêter, et plonger dans un cachot. Le grand duc de Berg fit aussitôt redemander son secrétaire par son premier aide-de-camp; mais le grand inquisiteur fit répondre qu'il existait un décret de prise de corps contre cet Espagnol impie, et qu'il ne pouvait être remis en liberté. Alors Murat envoya une compagnie de grenadiers, et force fut bien de laisser aller en paix l'homme sur lequel l'inquisition s'était promis d'exercer ses vengeances. Lorsque Joseph Napoléon monta sur le trône d'Espagne, Marchena fut employé à la rédaction d'un journal en faveur du nouveau système, et nommé peu après chef de la division des archives au ministère de l'intérieur; mais, autant parce qu'on redoutait son imagination ardente et son esprit frondeur de tout ce qui lui paraissait blâmable, que pour l'encourager à employer ses grands talents littéraires, le roi lui accorda de faire imprimer à l'imprimerie royale, de ses deniers royaux, tout ce qu'il traduirait du théâtre français. C'est alors qu'il fit représenter sur le théâtre royal *del Principe* ses traductions du *Tartufe* et du *Misanthrope*, qui obtinrent un succès éclatant, et qu'on regarde comme des chefs-d'œuvre de style. Joseph Napoléon lui donna alors la croix de l'ordre qui, à son avénement au trône, avait été créé à l'instar de celui de la légion-d'honneur. En 1813, Marchena sortit d'Espagne avec les armées françaises, et fixa son séjour à Nimes, puis à Montpellier, ensuite à Bordeaux, où il s'occupa à traduire en espagnol un grand nombre de nos ouvrages philosophiques. Lors de la révolution de la Péninsule, en 1820, il s'empressa de se rendre à Madrid pour offrir ses talents et son courage à la cause de la liberté: mais on ne voulut voir en lui qu'un *afrancesado*, c'est-à-dire un homme qui avait été attaché à la cause de Joseph, et il ne put obtenir la considération qu'il méritait. Si Marchena s'était montré attaché au triomphe de cette cause, ce n'était pas pour servir un nouveau roi, mais parce qu'il croyait que la régénération de sa nation avilie pourrait en être la conséquence. Il mourut à Madrid, dans un état voisin de l'indigence, au commencement de 1821. Les personnages les plus distingués et tous les membres de l'académie assistèrent à son convoi funèbre; plusieurs discours prononcés sur sa tombe rendirent hommage à ses grands talents ainsi qu'à son noble caractère. Quelques biographes, sans l'avoir connu, l'ont accusé de manquer de principes fixes et d'avoir peu de moralité: c'est une erreur. Marchena était un républicain pur; peu d'hommes ont été plus désintéressés, plus généreux, plus fidèles à la reconnaissance et à l'amitié. Il serait difficile de porter plus loin le courage moral. Son amour excessif pour les femmes, dont il fut toujours repoussé à cause de sa laideur, de son petit corps haut de quatre pieds huit pouces, et n'offrant dans son ensemble qu'une véritable caricature; ses plaisanteries un peu lestes, et quelques-uns de ses écrits, furent les causes qui le firent accuser d'immoralité, d'abord par ses ennemis, ensuite par cette classe trop nombreuse toujours un peu pressée de juger sur des apparences. Marchena a publié: 1° quelques *Réflexions sur les fugitifs français*, Paris 1795, in-8°; 2° *Essai de théologie*, Paris, 1797, in-8°: c'est à cet écrit, très peu orthodoxe, que le professeur Heckel répondit dans un ouvrage intitulé: *Heckel à Marchena sur les prêtres insermentés*; 3° *Fragmentum Petronii ex bibliothecæ Sancti Galli antiquissimo manuscripto excerptum, nunc primùm in lucem editum: gallicè vertit ac notis perpetuis illustravit Lallemandus, sacræ theologiæ doctor*, Bâle, 1800, in-8°; 4° *Coup-d'œil sur la force, l'opulence et la population de la Grande-Bretagne*, traduit de l'anglais du docteur Clarke, suivi de la correspondance inédite du docteur Tucker et de D. Hume, Paris, 1802, in-8°; 5° *Emile, ou l'Education* par J.-J. Rousseau, traduit en espagnol, Bordeaux, 1817, 3 vol. in-12; 6° *Lettres persanes* par Montesquieu, traduites en espagnol, Nimes, 1816, in-8°; 2e édition, Toulouse, 1821, in-12; 7° *les Contes de Voltaire*, traduits en espagnol, Bordeaux, 1819, 3 vol. in-12; 8° *Manuel des inquisiteurs, à l'usage de l'inquisition d'Espagne et de Portugal*, par l'abbé Morellet, traduit en espagnol avec des additions du traducteur concernant l'inquisition d'Espagne, Montpellier, 1819, in-8°; 9° *l'Europe après le congrès d'Aix-la-Chapelle*, par M. de Pradt, traduit en espagnol, Montpellier, 1820, in-12; 10° *de la Liberté religieuse*, par A. Benoit, traduit en espagnol, Montpellier, 1820, in-8°; 11° *Leçons de philosophie morale et d'éloquence*, ou Collection de morceaux choisis, de poésie, d'éloquence, d'histoire, de religion et de philosophie morale et politique, tirés des meilleurs auteurs castillans; précédés d'un discours préliminaire sur l'histoire littéraire de l'Espagne, et sur les rapports de ses vicissitudes avec les vicissitudes politiques, Bordeaux, 1820, 2 vol. in-8°; 12° *Julie, ou la nouvelle Héloïse*, par J. J. Rousseau, traduit en espagnol, Toulouse, 1821, 4 vol. in-12. Marchena a fourni aux *Annales des voyages* une excellente *Description des provinces basques*. Il avait aussi traduit en espagnol l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* et le *Siècle de Louis XIV*, par Voltaire. Ces traductions étaient annoncées, en 1819, comme devant être publiées à Montpellier.

MARCILLAC (PIERRE-LOUIS-AUGUSTE DE CRUSY, marquis de) naquit, le 9 février 1769, à Vaubon, en Bourgogne, d'une famille ancienne. Il obtint, en sortant de l'école militaire de Paris, une lieutenance dans le régiment de Picardie-cavalerie, en devint ensuite colonel, et émigra à la révolution. La *Biographie des hommes vivants* publiée par Michaud, prétend qu'il fut chargé par les princes français de plusieurs missions secrètes de la plus haute importance, par exemple de négocier un emprunt de deux millions de piastres, et de s'adjoindre à M. de Laqueuille son oncle pour faire évader de France Louis XVII et le faire reconnaître des puissances coalisées, etc. Quoi qu'il en soit, M. de Marcillac fit la campagne de 1792, en qualité d'aide-de-camp de M. de Laqueuille, et celle de 1793 à l'armée du prince de Cobourg, qu'il quitta après la prise de Valenciennes. Il passa en Espagne pour commander sous le marquis de Saint-Simon. Quelques biographes veulent qu'il s'était abouché avec MM. de Bourmont, Frotté, d'Aiguillon, George Cadoudal, etc., pour renverser le gouvernement impérial. On le retrouve néanmoins sous-préfet de Villefranche d'Aveyron, en 1810. Ce qui ferait croire à la conduite qu'on lui suppose, c'est qu'en 1814, à l'approche de l'armée anglaise, il communiqua avec les comités royalistes, dès avant la révolution du 1er avril, et contribua à soustraire son département au gouvernement impérial. Après les cent jours, M. de Marcillac fut nommé préfet de l'Aveyron, mais cette nomination faite par le duc d'Angoulême, n'eut pas la confirmation du roi. M. de Marcillac vint à Paris, et obtint la présidence du 1er conseil de guerre de la division; depuis il figura dans les rangs de l'opposition royaliste, écrivit dans la Quotidienne contre le gouvernement constitutionnel d'Espagne; et quand la guerre fut déclarée à ce royaume, il obtint en Catalogne, dans le corps d'armée du maréchal Moncey, le grade de colonel d'état-major. M. de Marcillac mourut à Paris, peu après son retour d'Espagne, le 25 décembre 1824. Il a publié: 1° *Voyage en Espagne*, 1805, in-8°; 2° *Aperçu sur la Biscaye, les As*

tories et la Galice, et précis de la défense des frontières de Guipuscoa et de la Navarre, 1806, in-8°; 3° *Histoire de la guerre entre la France et l'Espagne, pendant les années de la révolution française*, 1793, 1794, et partie de 1795, Paris, 1808, in-8°; 4° *Histoire de la guerre d'Espagne en 1823: Campagne de Catalogne*, Paris, 1824, in-8°; 5° *Souvenirs de l'émigration, à l'usage de l'époque actuelle*, ouvrage posthume, Paris, 1825, in-8°.

MARCUS (Adalbert-Frédéric), l'un des plus célèbres médecins de l'Allemagne moderne, naquit en 1753, à Arolsen, dans le comté de Waldeck, d'une famille qui professait la religion judaïque. Il annonça de bonne heure des dispositions heureuses, que ses parents eurent la sagesse de cultiver avec soin. Au sortir des écoles de Corbach et de Cassel, il vint se placer sur les bancs de l'université de Goettingue, où Baldinger, qui ne tarda pas à l'apprécier, le prit en amitié, et lui conseilla de s'appliquer d'une manière spéciale à la lecture des ouvrages publiés par les praticiens anglais. Ce fut en 1775 que Marcus prit le grade de docteur. Il passa ensuite une année à Arolsen, puis deux à Wurzbourg, où il suivit avec fruit la pratique de Siebold père. Enfin, en 1778, il s'établit à Bamberg. Quelques mois s'étaient à peine écoulés, qu'il comptait déjà une clientelle brillante, et qu'à peine pouvait-il suffire au grand nombre de malades qui réclamaient ses soins. Le commissaire impérial de Erthal, qu'il avait guéri d'une affection légère, étant devenu prince-évêque de Wurzbourg et de Bamberg, le prit pour médecin, et lui accorda une confiance sans bornes. Marcus crut alors devoir renoncer à la religion de ses pères, et embrasser le christianisme: il fut baptisé solennellement dans la chapelle de la cour, par le prince lui-même, sur l'esprit duquel il exerça depuis cette époque un grand empire: mais il n'usa du crédit dont il jouissait, que dans l'intérêt général. Ce fut à ses sollicitations que Bamberg obtint une chaire pour les élèves sages-femmes, et un bel hôpital de cent vingt lits, à la consécration duquel, en 1789, il prononça un discours destiné à faire ressortir les avantages qui découlent des établissements publics d'hospitalité pour le bien général et pour l'instruction des élèves en médecine. Au bout de quatre ans, il commença des cours de clinique, qu'il continua depuis jusqu'à la fin de ses jours. Les bains de Kissingen lui durent une nouvelle splendeur, et il créa, pour ainsi dire, ceux de Bocklet. Sa destinée changea beaucoup en 1794, à la mort du prince, dont le successeur, qui ne l'aimait point, lui fit perdre tout à coup sa place de premier médecin avec la haute influence politique dont il avait joui jusqu'à ce moment. Marcus se consola en sage de cette disgrace non méritée, et ne pouvant plus servir ses concitoyens en provoquant d'utiles institutions, il se renferma dans le domaine de la médecine pratique, consacrant à la littérature médicale tous les moments dont elle lui permettait de disposer. A peine eut-il connaissance du système de Brown, qu'il en devint enthousiaste, et qu'il s'empressa d'en faire l'application au lit des malades. L'ouvrage qu'il publia sur cette doctrine célèbre contribua beaucoup à la répandre en Allemagne. Il étendit aussi la réputation de Marcus, auprès de qui les jeunes médecins s'empressèrent d'accourir. En 1779, MM. Schelling, Schlegel et Steffens vinrent à Bamberg pour suivre sa pratique, et juger le brownisme au lit des malades. La fréquentation de ces savants opéra bientôt une nouvelle révolution dans les idées de Marcus; on le vit embrasser avidement la théorie de l'excitement, que les travaux de Rœschlaub et de Schelling venaient d'établir sur les ruines de la doctrine écossaise, et qui devait conduire ce dernier à renverser tout-à-fait le brownisme, pour y substituer sa philosophie naturelle. Toujours avide de nouveautés, Marcus se montra l'un des plus ardents propagateurs de la vaccine, et par ses soins Bamberg fut, après Hanovre, une des premières villes de l'Allemagne qui profita des bienfaits de la précieuse découverte de Jenner. Il accueillit aussi tout ce qu'on proclamait des bons effets de l'électricité dans la paralysie, ainsi que de la puissance du magnétisme animal, et parut assez favorablement disposé en faveur de la doctrine cranioscopique de M. Gall. Nommé en 1803, par le roi de Bavière, directeur de toutes les affaires relatives à la médecine et aux hôpitaux dans les principautés de la Franconie, il se trouva en situation de faire beaucoup de bien aux états de Bamberg et de Wurzbourg. Aussi témoigna-t-il un dévouement absolu au nouveau gouvernement, ce qui lui attira la haine de tous les mécontents et de tous les partisans de l'ancien état de choses. Mais ni les clameurs ni les intrigues ne purent le détourner de ce qu'il croyait être utile à la chose publique. Il commença par créer des places de médecins d'arrondissements pensionnés: Bamberg étant la première province bavaroise qui en obtint une, on peut considérer Marcus comme le fondateur de cette institution utile, qui ne tarda pas à être imitée dans tout le royaume de Bavière. Des obstacles insurmontables ne lui permirent pas d'exécuter le projet qu'il avait conçu d'établir des places semblables de chirurgiens; mais il parvint à faire disparaître une partie des vices qu'offrait l'exercice de l'art des accouchements, en obligeant les communes à pensionner des sages-femmes. Dans le même temps, il assainit les hôpitaux de Bamberg, améliora la maison destinée aux aliénés, fonda un hospice pour les incurables, établit enfin une maison d'accouchements, et, ce qui n'a été imité nulle part ailleurs, un institut destiné non-seulement à former de bonnes infirmières, mais encore à leur assurer une retraite quand l'âge les rendait impropres au service pénible des malades. Cependant l'université de Bamberg avait été supprimée en 1803, et Marcus avait vu détruire en elle un des établissements dont il se trouvait le plus honoré d'avoir été l'instigateur. Ne pouvant renoncer entièrement à cette idée favorite, il employa toute son influence afin de remplacer l'université par une école médico-chirurgicale, qu'il proposait d'affilier au lycée. Mais ce projet n'eut qu'un commencement d'exécution, et suscita même des désagréments à Marcus, qui vit tomber un peu son crédit public. Il se consola de cette nouvelle disgrace, en publiant divers écrits, parmi lesquels on distingue une petite brochure sur la fièvre jaune, dont on craignait alors l'invasion en Allemagne, et un journal rédigé en commun avec M. Schelling. A cette époque, Marcus avait encore modifié ses idées théoriques, et n'était plus, comme jadis, un des plus zélés défenseurs de la doctrine de Brown modifiée. La lecture des ouvrages de Bichat provoqua en lui cette révolution, depuis laquelle il n'étudia plus les maladies que d'après les altérations des tissus et des divers systèmes d'organes. Peut-être le traité des phlegmasies chroniques lui était-il tombé aussi entre les mains, car, sur les derniers temps de sa vie, il s'étonnait de ce que les médecins s'occupaient si peu des maladies chroniques, et il se proposait de remplir cette lacune: mais la mort l'en empêcha. Tout porte à croire qu'il eût rapporté la plupart de ces maladies à l'inflammation, dont il s'occupait alors beaucoup. En effet, il a démontré le caractère inflammatoire du croup, fait voir que le larynx et la trachée-artère sont le siége de cette affection, montré les inconvénients et les dangers de l'ancienne distinction en croup inflammatoire, croup spasmodique et croup asthénique, et prouvé que le traitement antiphlogistique est le seul sur lequel on puisse compter; il a décrit la fièvre puerpérale sous le nom d'inflammation du péritoine; le rhumatisme sous celui d'inflammation des muscles; le mélæna comme une phlegmasie de la rate; il a traité de la cardite et de beaucoup d'autres inflammations locales. Mais ses idées sur la généralité de l'inflammation n'éclatèrent jamais autant qu'à l'occasion du typhus qui désola l'Allemagne après les campagnes de Prusse et de Pologne. Marcus, après avoir hésité s'il rangerait cette fièvre parmi les inflammations du système nerveux en général, se décida enfin à en fixer le siége sur le cerveau, et à la regarder comme une encéphalite, sans toutefois spécifier d'une manière rigoureuse s'il entendait par-là une inflammation de la substance du cerveau lui-même ou de l'arachnoïde. Il soutint cette opinion, ainsi que la nécessité du traitement antiphlogistique, dans les journaux de médecine et jusque dans les gazettes politiques, avec un entraînement et une chaleur qu'il n'est pas ordinaire de rencontrer chez

d'autres que ceux qui sont emportés par le fanatisme religieux. Tout, dit M. Gasc, le ramenait à son idée favorite, et entre ses mains les théories les plus opposées se pliaient parfaitement à son système. S'il avait recours quelquefois, dans le typhus, à la méthode excitante, ce n'était que par un reste d'habitude, qu'il ne manquait jamais d'ailleurs de justifier. Il attribuait aux médicaments des vertus toutes contraires à celles qu'il leur reconnaissait autrefois; comme, selon lui, le calomélas était un antiphlogistique: il croyait qu'il ne serait peut-être pas déraisonnable de penser que le musc jouit d'une propriété semblable. D'après cela, on n'est pas étonné de ce qu'il faisait marcher cette substance, et d'autres analogues par leurs vertus, de front avec la saignée. D'ailleurs, Marcus avait une manière à lui d'expliquer l'action des médicaments; on lui a entendu dire, au sujet d'un malade atteint du typhus, auquel il avait prescrit le quinquina et les trois quarts de la portion d'aliments de nos hôpitaux, que si ce malade digérait les remèdes, il pouvait à plus forte raison digérer les aliments. Un formulaire de poche et un petit traité sur la coqueluche furent les dernières productions de Marcus, qui succomba en 1816. Toute la ville de Bamberg l'accompagna en pleurant à sa dernière demeure; elle venait de perdre son bienfaiteur, celui dont toutes les pensées, toutes les actions n'avaient eu vue que le bien de ses habitants. Considéré comme homme, Marcus se montra doué du plus beau, du plus noble caractère, et digne de l'estime générale. Comme médecin, il passait, en Allemagne, pour un des plus habiles praticiens et des plus célèbres professeurs. Il fut le premier dans cette contrée qui sentit la nécessité d'établir la médecine pratique sur les bases de l'anatomie pathologique, et qui reconnut l'importance de la méthode antiphlogistique dans le traitement des maladies. Mais une physiologie rigoureuse ne le guida jamais, parce que le temps n'était pas encore venu où l'on sentirait que les maladies n'étant que des lésions des organes, il faut, avant de disserter sur leur nature et de chercher à les guérir, connaître les caractères et les résultats de l'action normale de chaque organe. S'il eût vécu quelques années de plus, il eût concouru puissamment à une *réforme* qu'il pressentit, et dont il fut sans contredit l'un des principaux fauteurs, quoique son nom ne soit jamais prononcé chez nous. Mais il eut le grand tort de vivre toujours sous l'empire de l'imagination, et de ne pouvoir modérer une étonnante activité d'esprit qui, si elle le conduisit souvent à des idées heureuses, l'entraîna plus fréquemment encore dans l'erreur. Ce n'est pas trahir la vérité que de dire qu'il fut pour la médecine pratique ce que Darwin avait été pour la physiologie. On condamnera son étonnante versatilité dans la théorie, et son enthousiasme extraordinaire pour toute idée nouvelle; mais on n'oubliera pas qu'il entrevit les principes de la vraie doctrine médicale, et que les travers de son esprit étaient rachetés par les plus brillantes qualités du cœur, une inépuisable bonté et un patriotisme à toute épreuve. Il a publié: 1° *Abhandlung von den Vortheilen, welche oeffentliche Krankenhaeuser dem Staate und noch insbesondere der Medicin studiranden jugend gewaehren*, Bamberg et Wurzbourg, 1789, in-8°; 2° *Fraenkische arzneykundige Annalen, groesstentheils aus den Tagebuechern za Bamberger Krankenhauses gezogen*, Bamberg, 1792, in-8°; 3° *Antrittsrede bey ankuendigung der klinischen Vorlesungen*, Bamberg 1793, in-8°; 4° *Beschreibung der letzten Krankheit des Hochw des H. R. R. Fuersten Franz Ludwig, Bischoffen zu Bamberg und Wurtzburg*, Wurzbourg, 1795, in-4°; 5° *Pruefung des Brownischen Systems der Heilkunde durch Erfahrungen am Krankenbette*, Weimar, 1797, 1799, in-8°; 6° *Kurze Beschreibung des allgemeinen Krankenhauses za Bamberg*, Weimar, 1797, in-8°; 7° *Magazin fuer specielle Therapie Klinik une Staatsarzneykunde, nach den Grundsaetzen der Erregungstheorie*, Jéna, 1802, 1806, in-8°; 8° *Die medicinisch chirurgische Schule zu Bamberg, dargestellt*, Bamberg, 1804, in-4°; 9° *Jahrbuecher der Medicin als Wissenschaft*, Jéna, 1805-1807, in-8°; 10° *Beytraege zur Erkenntniss und Behandlung des gelben Fiebers*, Jéna, 1805, in-8°; 11° *Entwurf einer speciellen Therapie*, Nuremberg, 1807, in-8°; *Ephemeriden der Heilkunde*, Bamberg, 1810 et suiv., 10 vol. in 8°.

MAREC (Pierre), né en Bretagne vers 1756, était chef du contrôle au port de Brest lorsque la révolution, dont il adopta les principes avec enthousiasme, le lança dans la carrière administrative. D'abord substitut du procureur de la commune en 1790, il devint, un an après, secrétaire général du département du Finistère, et fut ensuite nommé député suppléant à l'assemblée législative, dans laquelle il ne siégea point. Réélu à la convention, il s'y fit remarquer par des opinions modérées, surtout dans le procès de Louis XVI. « La » décision que vous allez porter sur Louis Capet, dit-il » à l'occasion de l'*appel au peuple*, doit avoir la même » influence sur le peuple que la constitution que vous » préparez pour son bonheur. Quoique vous ayez des » pouvoirs illimités, vous avez déclaré que cette cons» titution n'aurait d'effet qu'autant qu'elle serait accep» tée par le peuple; je trouve que le jugement que vous » porterez contre Louis ne pourra avoir d'exécution » que par la ratification. Je vote pour oui. » Lors de l'appel nominal sur la question de la peine à infliger, Marec se prononça pour la réclusion pendant la *guerre*, et le bannissement perpétuel à la paix. Il travailla assidûment dans les comités de finances, des colonies et de la marine, et ne prit aucune part à la sanglante bataille des Montagnards contre la Gironde. Après le 9 thermidor, il sortit de l'obscurité dans laquelle il s'était prudemment renfermé avec ses collègues de la *plaine*, et mêla sa voix à celle des thermidoriens pour réclamer des mesures qui avaient une tendance réactionnaire. Il est juste de dire cependant que Marec ne partagea pas l'exaltation vindicative du côté droit, et que, loin de tremper dans les excès de cette époque, il se contenta de provoquer la mise en liberté de quelques royalistes, incarcérés sous le régime de la terreur, celle, entre autres, du prince de Conti, de la duchesse douairière d'Orléans. Porté au comité de salut public en 1795, il s'y constitua le défenseur des députés montagnards, que la *réaction* insatiable menaçait d'atteindre. Mais cette généreuse sollicitude pour les débris du jacobinisme l'abandonna au 1er prairial; il vota, ce jour-là, avec la majorité, la mise hors la loi de ses collègues, Romme, Soubrany, Goujon, etc. Au 13 vendémiaire, il se fit remarquer parmi les adversaires les plus véhéments des sectionnaires insurgés. Entré peu de temps après au conseil des cinq-cents par suite de la conservation des deux tiers conventionnels, il y combattit les opinions de M. de Vaublanc sur les colonies, et termina sa mission législative en mai 1797. L'avénement de Bonaparte le ramena sur la scène politique; il fut nommé inspecteur de la marine à Gênes, et conserva cet emploi jusqu'en 1814. Le gouvernement provisoire lui confia l'exécution de la capitulation de cette place. Un an après, Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, l'attacha au ministère de la marine, et le désigna ensuite comme inspecteur du port de Bordeaux. Marec, n'ayant pas eu le temps de se rendre à son poste, se trouva surpris, à Paris, par les événements de juin et de juillet, et resta employé du ministère jusqu'en 1818, époque de son admission à la retraite.

MARECHAL (Pierre-Sylvain), né à Paris, le 15 août 1750, était d'abord destiné au commerce; mais il préféra le barreau, et se fit recevoir de bonne heure avocat au parlement. Ce fut à peu près le seul avantage qu'il retira de ses études en jurisprudence; car une difficulté de parler lui interdisait toute espérance de succès. Le jeune Maréchal se livra entièrement à la littérature, et débuta, en 1770, par quelques poésies dans le genre pastoral, qui furent favorablement accueillies. Nommé peu de temps après sous-bibliothécaire du collége Mazarin, il accepta avec empressement une place qui était si bien en rapport avec ses goûts, et qui fut pour lui la source des connaissances les plus vastes et les plus variées. Une mémoire extraordinaire secondant merveilleusement ses facultés intellectuelles, Maréchal devint bientôt un des hommes les plus instruits de son siècle. En 1781, il publia quelques fragments d'un poëme moral sur Dieu. C'est le même ouvrage qui fut réimprimé plusieurs années

après, sous le titre de *Lucrèce français*. Heureux imitateur du poëte latin, il s'élève souvent, par la force et l'énergie du style et de la pensée, à toute la hauteur de son modèle. Dès lors on peut entrevoir dans ses écrits les germes de ces principes que plus tard il professa ouvertement : principes que certaines personnes lui ont reprochés avec tant d'aigreur et d'acharnement, oubliant sans doute que le premier droit de l'homme est dans la liberté de sa croyance. Sans partager celle de Sylvain Maréchal, au moins lui devons-nous cette justice, qu'il n'eut jamais l'absurde prétention d'imposer aux autres ses opinions religieuses ; bien plus, il sentait pour certaines ames le besoin d'une religion. En faut-il d'autre preuve que ce passage d'un de ses écrits ? « Nous ne pouvons, dit-il, nous passer de religion ; » c'est un frein pour le méchant timide, si ce n'en est » un pour le méchant déterminé ; c'est un besoin pour » les imaginations tendres, et une jouissance pour » les ames douces ; c'est la lisière des passions encore » jeunes et le bâton des vieillards ; la consolation et le » refuge des infortunés. La religion est le trésor du » pauvre, et le salaire du citoyen envers qui la société » s'acquitte mal. » Peut-on en faire un éloge plus séduisant ? et ceux là mêmes qui accusaient Maréchal de vouloir détruire la religion faisaient-ils autant pour elle par leurs déclamations fanatiques que celui-ci par ces paroles simples et touchantes ? Non-seulement il eût été désespéré de ravir à ses semblables ces idées religieuses qui soutiennent et consolent la faiblesse et le malheur, mais encore il voulait y ajouter de nouveaux charmes ; et c'est ainsi que son ardent amour pour l'humanité lui dictait un langage qui semblait au premier coup d'œil démentir ses opinions bien connues. C'est ce même sentiment qui, à la sanglante époque de notre révolution, lui fit rendre d'importants services aux amis d'une religion à laquelle il ne croyait pas. En un mot, ses opinions religieuses ont pu être une erreur de son esprit ; mais toutes ses actions déposent de la droiture et de la pureté de son cœur. En 1784, Maréchal publia *le Livre échappé au Déluge*, ou *Psaumes nouvellement découverts, composés dans la langue primitive, par S. Ar. Lamech* (anagramme des noms de l'auteur). Cet ouvrage, imitation, ou plutôt parodie du langage des prophètes, lui fit perdre sa place de sous-bibliothécaire. Se trouvant alors sans ressource, il fut obligé de se mettre aux gages des libraires : et l'on sent tout ce qu'une pareille dépendance a de pénible pour un écrivain. En 1788 parut son *Almanach des honnêtes gens*, espèce de calendrier dans lequel il remplaçait les noms des saints par ceux des hommes et des femmes les plus célèbres des temps anciens et modernes. Par un rapprochement fort répréhensible sans doute, le nom de Jésus-Christ se trouvait entre ceux d'Epicure et de Ninon. Le gouvernement donna lui-même une grande vogue à cet ouvrage, en le faisant dénoncer au parlement par l'organe de l'avocat-général Séguier. Il fut brûlé par la main du bourreau, et son auteur fut décrété de prise-de-corps. Les amis de Maréchal crurent qu'en sollicitant contre lui une lettre-de-cachet, ils pourraient rendre nulles les poursuites du parlement : mais l'erreur d'un commis fit expédier la lettre pour Saint-Lazare, maison dans laquelle on n'enfermait que les gens de mauvaises mœurs. Cette réclusion, qui ne dura que quatre mois, fit à Maréchal, si l'on en croit Lalande, le plus grand tort dans le monde. On était alors en 1789. Les principes qui éclatèrent à cette époque avaient trop de rapports avec les opinions de Maréchal, pour qu'il ne s'en déclarât pas un des plus zélés partisans. Son enthousiasme lui fit chanter la raison et la vertu, ces deux nouvelles divinités auxquelles la France venait de décerner un culte public, et dont il croyait lui-même entrevoir le règne. Son illusion dura peu : bientôt cruellement désabusé, il eut horreur des excès dont il était témoin ; et au milieu de ces jours de deuil et de sang où la pitié était un crime, il osa tendre, souvent avec succès, une main secourable aux malheureuses victimes des fureurs révolutionnaires. Il avait été réintégré dans ses fonctions de bibliothécaire ; mais sa santé, que des études trop continuelles avaient considérablement affaiblie, ne lui permit pas de conserver cette place. En 1797 et 1798 parurent successivement son *Code d'une société d'hommes sans Dieu* ; sa brochure intitulée : *Culte et loi des hommes sans Dieu*, et ses *Pensées libres sur les prêtres*. En 1800, il composa son *Dictionnaire des athées*, sur l'invitation du célèbre Lalande avec lequel il était intimement lié, et qui plus tard y ajouta lui même un supplément. La réunion des noms de quelques hommes que l'église cite avec orgueil parmi ses plus ardents et ses plus illustres défenseurs n'est pas ce qui étonne le plus dans cet ouvrage, qui a dû coûter à Maréchal un travail considérable. Le gouvernement d'alors crut devoir en défendre la circulation, et les journaux n'eurent pas même la liberté d'en rendre compte ; Ch. Pougens est le seul qui en ait parlé dans un article de sa *Bibliothèque française*. Maréchal sentait à l'affaiblissement de ses forces que sa fin était prochaine. Il se décida à quitter Paris, et se retira à Montrouge avec son épouse. Quelques amis et plusieurs femmes instruites composèrent alors toute sa société, et par une singularité bizarre, ce fut dans ce moment qu'il publia sa brochure intitulée : *Projet de loi portant défense aux femmes d'apprendre à lire* (1801). Madame Gacon-Dufour qui faisait partie de cette société, et qui était l'amie de l'auteur, répondit par une brochure pleine d'esprit et de force, à ce qui n'était probablement qu'une plaisanterie de Maréchal. Quoique sa maladie fît des progrès rapides, il travaillait sans cesse, et la veille de sa mort il dictait encore quelques vers. Il vit approcher sa dernière heure avec une tranquillité inaltérable, et mourut le 18 janvier 1803, à l'âge de cinquante-trois ans. Maréchal a beaucoup écrit. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Bergeries*, Paris, 1770, in-12 ; 2° *Bibliothèque des amants*, odes érotiques, 1777, in-12 ; 3° *l'Age d'or, recueil de contes pastoraux*, 1782, in-12 ; 4° *le Livre de tous les âges, ou le Pibrac moderne, quatrains moraux*, 1779, in-12 ; 5° *Fragment d'un poëme moral sur Dieu*, Paris, 1781, in 8°, réimprimé sous ce titre : *le Lucrèce français*, 1798, in-8° ; 6° *Litanies sur la Providence, avec un commentaire*, 1785, in-8° ; 7° *Dictionnaire d'amour, par le berger Sylvain*, 1788, in-18 ; 8° *Anecdotes peu connues sur les journées du 10 août, 2 et 3 septembre*, 1792-1793, in-16 ; 9° *Voyages de Pythagore en Egypte, dans la Chaldée, dans l'Inde, en Crète et à Sparte*, 1799, 6 vol. in-8°. Cet ouvrage, le plus important de ceux de l'auteur, et qui seul lui ferait une réputation durable, est rempli de recherches curieuses et savantes, et atteste ses vastes connaissances. 10° *Histoire universelle, en style lapidaire*, 1800, grand in-8° : dans le discours préliminaire, l'auteur veut prouver que les fastes des peuples ne doivent être qu'une suite d'inscriptions ; 11° *Dictionnaire des athées*, 1800, in-8° ; 12° *Pour ou contre la Bible*, 1801, in-8° ; 13° *Histoire de Russie, réduite aux seuls faits importants*, 1802. Il a rédigé les précis historiques qui accompagnent 1° *les costumes civils de tous les peuples connus, les tableaux de la fable, et les actions célèbres des grands hommes de tous les siècles*, 1786, in-4° ; 2° *Paris et de la province, ou Choix des plus beaux monuments d'architecture, par Sergent.... des antiquités d'Herculanum, du muséum de Florence* (avec Mulot) ; 3° *l'Histoire de France* (avec Guyot), *par M. David, graveur*. On lui a attribué la *Renaissance de la religion en France*, poëme en quatre chants, 1802, in-8°. Maréchal avait aussi donné, à l'époque de la révolution, aux théâtres lyriques, *la Rosière républicaine*, — *Denys le tyran maître d'école à Corinthe*, — *Alexandre et Diogène*, et *le Jugement dernier des rois*, prophétie en un acte. Ces opéras ont été promptement oubliés.

MARESCALCHI (FERDINAND, comte), ministre d'état italien, né à Bologne, en 1764, d'une famille distinguée du pays, reçut une bonne éducation, parvint au rang de sénateur, et exerça une grande influence sous le gouvernement papal. Dès l'aurore de la révolution française, le jeune Marescalchi épousa la cause de la liberté et prit part à tous les événements importants qui suivirent l'entrée des troupes françaises en Italie, dans les années 1796 et 1797. Il fut membre du directoire exécutif de la nouvelle république cispadane, et était directeur président de la république cisalpine lorsque l'invasion de l'armée austro-russe commandée par Souvarow le força à se réfugier en France. Il avait été nommé ministre de la république cisalpine à la

cour de Vienne, mais l'empereur refusa de le recevoir en cette qualité. Pendant le séjour du général Bonaparte en Italie, Marescalchi avait su gagner sa confiance et s'était dévoué à la fortune de ce grand homme. Après les revers des armées françaises et dans l'état chancelant de la république française, même après la victoire de Zurich, il ne vit de salut pour l'Italie que dans le retour de Bonaparte d'Egypte. La mémorable victoire de Marengo lui fit espérer de voir enfin la Lombardie heureuse, et soustraite pour toujours au joug autrichien. Persuadé que les Italiens étaient trop divisés pour pouvoir former des états indépendants assez forts pour résister à l'Autriche, il employa toute son influence dans la *consulta* convoquée à Lyon pour organiser le gouvernement de la république cisalpine et pour en faire donner la présidence à Napoléon. Après la création du royaume d'Italie, Marescalchi ne cessa de résider à Paris en qualité de ministre de ce nouveau royaume, et fut créé comte par l'empereur des Français. Par suite de l'abdication de Bonaparte, il perdit sa place, mais fut chargé par l'ex-impératrice Marie-Louise de l'administration du grand duché de Parme-Plaisance et Guastalle, en qualité de gouverneur. Il ne conserva pas longtemps ces fonctions, et fut nommé par l'empereur d'Autriche son ministre à la cour de Modène. Il mourut dans cette ville en 1816, à peine âgé de cinquante-six ans. Ce diplomate aimait et cultivait les lettres, et protégea toujours les hommes de mérite; il était très affable, et ses manières le rendaient cher à toutes les personnes qui le connaissaient, tandis que ses vertus privées lui assuraient l'estime générale. Il ne possédait pas de grands talents, mais il avait du jugement, de l'activité, et était très propre à seconder les vues d'un chef comme Napoléon. Il a toujours montré une grande modération dans ses opinions, et accueillait avec la plus grande cordialité ses compatriotes de tous les rangs et de tous les états. Ayant vécu dans des temps orageux et au milieu des factions, on peut dire qu'il n'eut point d'ennemis : Italiens, Français et Autrichiens eurent pour lui la même estime et honoraient également son caractère.

MARESCOT (Armand-Samuel, comte), lieutenant-général du génie, grand'croix de la légion-d'honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, pair de France, né à Tours, le 1er mars 1768, de l'ancienne famille italienne des Marescotti, l'une de celles qui, en 975, furent choisies par l'empereur Othon. La branche qui s'établit en France avant la fin du treizième siècle, et à laquelle appartient le général Marescot, y fut employée honorablement à la chancellerie et dans les armées. Destiné dès son enfance, et ensuite par son propre choix, à la carrière des armes, le jeune Marescot, après avoir étudié au collége de La Flèche, et ensuite à l'école militaire de Paris, qu'il quitta en 1776, entra dans le corps royal du génie. S'étant marié après la mort de son père, arrivée en 1788, ayant deux frères et une sœur dont il était l'aîné, et se voyant simple lieutenant après douze ans de service, il songeait à en sortir, lorsque la révolution vint lui offrir une perspective moins bornée. Il était capitaine quand, en 1792, il reçut l'ordre d'accompagner à Tournai un corps de sept à huit mille hommes, formé à Lille, et commandé par le général Théobald de Dillon. Une sortie de la garnison de Tournai faisant croire aux troupes françaises qu'elles étaient trahies, le capitaine Marescot faillit partager le sort du général de Dillon et du colonel du génie Berthois, que les soldats massacrèrent auprès de Marquain, le 29 avril 1792, après avoir jeté dans leur fuite armes et bagages. Par l'effet des destitutions qui suivirent cet événement, le capitaine Marescot se trouva le seul officier du génie chargé de mettre en état de défense l'importante place de Lille et une partie des frontières du département du Nord. Dans ce moment difficile il s'adjoignit quatre officiers de la garde nationale : ainsi commença l'institution des adjoints du génie, dont ensuite on reconnut toute l'utilité. Au commencement de septembre, l'invasion des Prussiens dans la Champagne ayant fait dégarnir de troupes la frontière septentrionale, les Autrichiens s'avancèrent sous les ordres du duc Albert de Saxe-Teschen, et bombardèrent Lille, où se trouvait alors le général du génie Champmorin. Le capitaine Marescot, blessé dans cette occasion, eut beaucoup de part à l'heureuse défense de la ville. Quand l'armée du Nord entra dans la Belgique, le capitaine Marescot n'obtint pas d'en faire partie comme officier du génie; mais il suivit, en qualité d'aide-de-camp, son ami le général Champmorin, et durant le siége de la citadelle d'Anvers sous les ordres de Miranda, il dirigea, de concert avec le chef de bataillon Dejean, les travaux qui amenèrent la capitulation du 29 novembre. Après la perte de la bataille de Nerwinde, l'année suivante, et au moment de sa défection à Tournai, Dumourier essaya vainement d'entraîner avec lui plusieurs officiers d'un mérite reconnu; mais le capitaine Marescot, en particulier, fut inébranlable. Rentré dans Lille, où il ne se vit chef de son arme que par intervalle, il établit, outre les travaux qu'exigeait l'état de la place, un camp retranché pour quinze à dix-huit mille hommes, fortifia aussi avec beaucoup d'activité diverses positions ou de nombreux villages exposés à des attaques fréquentes, et prit part aux combats livrés par Pichegru à Lille même ainsi qu'à Turcoing, Menin et Armentières. Dénoncé par le club révolutionnaire de Lille, il se rendit à Paris, mais Bouchotte, ministre de la guerre, qui l'estimait, l'envoya, avec le grade de chef de bataillon du génie, devant Toulon, où il connut Bonaparte, alors aussi chef de bataillon d'artillerie. Après avoir opposé une forte ligne de circonvallation aux sorties de la garnison anglaise, presque aussi nombreuse que l'armée assiégeante, il organisa le premier ce corps de travailleurs qui, devenu célèbre sous le nom de bataillons de sapeurs, a reçu enfin celui de régiment du génie. Lorsque le conseil de guerre eut décidé, sur la proposition d'un des plus jeunes officiers supérieurs, de Bonaparte, l'attaque de la grande redoute, dont la prise devait décider l'évacuation de la place, en permettant d'incendier de ce point les flottes ennemies, le chef de bataillon Marescot y pénétra un des premiers, malgré une blessure encore récente. Aussitôt après la délivrance de Toulon, Bonaparte, nommé général de brigade et commandant de la place par Saliceti, Barras, Moltedo et Robespierre jeune, voulut qu'on apportât chez lui tous les plans et mémoires appartenant à cette ville de guerre; le commandant du génie s'y refusa, mais il offrit au général Bonaparte un travail qu'il venait de faire pour le ministre de la guerre et qui était encore sa propriété. L'altercation se termina dès lors sans avoir eu les suites graves qu'on a supposées dans quelques écrits du temps. En 1794, le commandant Marescot fut rappelé à l'autre extrémité de la France. Lorsqu'il arriva, la victoire de Wattignie, remportée par Jourdan, avait fait lever le siége de Maubeuge; les Autrichiens se préparaient à le recommencer, et serraient étroitement la place sur la rive gauche de la Sambre; mais une sortie bien dirigée par le chef de bataillon Marescot détruisit les ouvrages avancés, qui s'approchaient déjà des glacis. Après avoir fortifié plusieurs positions, il fit remarquer de nouveau les ressources de son talent au siége de Charleroi, et cependant fut obligé de le lever à cause de la défaite de Desjardins et de Charbonnier, le 3 juin. Jourdan, ayant formé de trois armées celle de Sambre-et-Meuse, investit une seconde fois Charleroi, le 12 juin, et dès le lendemain le chef du génie, l'ayant accompagné dans une reconnaissance des dehors de la place, ouvrit la tranchée. Le 16, après un avantage très disputé, l'ennemi fit encore suspendre le siége. Cependant on repassa la Sambre, le 18, après l'arrivée du commissaire de la convention, Saint-Just : on ne pouvait enlever la place, faute de moyens suffisants. Saint-Just, trouvant les principes insuffisants ou les attaques trop lentes, et ne craignant pas rappeler ce qui avait été dit au sujet d'un amiral anglais, fit fusiller un capitaine, pour encourager les autres, et adressa au chef de bataillon du génie des reproches que les généraux déclarèrent mal fondés. Mécontent du conseil de guerre, Saint-Just voulait la perte du commandant Marescot et celle de deux autres : Jourdan s'y refusa, et l'activité du chef du génie, en avançant la prise de Charleroi, contribua beaucoup à la victoire de Fleurus, remportée par Jourdan le lendemain de la reddition de la place. La retraite de l'ennemi, ainsi que la prise de la ville d'Ypres, permirent d'attaquer quatre places dont

il s'étoit emparé en 1793. Valenciennes et Condé devaient être investies par Pichegru, et Jourdan devait prendre Landrecies et le Quesnoy; une même armée, celle de Sambre-et-Meuse, fut chargée des quatre siéges. On commença par celui de Landrecies. Les commissaires de la convention voulurent que la tranchée fût ouverte immédiatement, bien que le génie n'eût pas à sa disposition tout ce qui paraissait nécessaire. Après sept jours, le 30 avril, cette place bien approvisionnée, et défendue par quatre-vingt dix bouches à feu, capitula, et le titre de colonel du génie fut la récompense de l'audace et de l'habileté du chef de bataillon Marescot. S'écartant de l'usage, il avait porté sa première parallèle à quinze cents toises des remparts au lieu de trois mille; les projectiles de l'ennemi tombèrent au-delà et firent peu d'effet. Le siége du Quesnoy, commencé le 22 juillet, ne lui fit pas moins d'honneur. La garnison était considérable et les bouches à feu au nombre de cent vingt; mais le colonel du génie choisit avec beaucoup d'art les points d'attaque, et donnant le change à l'ennemi par de fausses tranchées, conduisit si bien les travaux que la garnison se rendit prisonnière le 12 août. Valenciennes et Condé perdirent l'espoir de se défendre. La première de ces places se soumit après une courte résistance, le 28 du même mois; et à la première sommation, Condé ouvrit ses portes. Le 1[er] septembre, le colonel Marescot fut fait général de brigade. On jugea que la prise de Maëstricht serait très propre à couronner ces succès et ceux des opérations générales de Jourdan, qui venait de rejeter l'ennemi au-delà du Rhin. Chargé de cette conquête, qui, en assurant les quartiers d'hiver, et en appuyant l'aile droite de l'armée, devait isoler le Luxembourg et permettre d'ouvrir la campagne suivante sous des auspices favorables, le général Marescot eut à lutter contre les inconvénients d'une saison qui rendait plusieurs travaux impraticables; il imagina un plan d'attaque très savant, et dont le premier résultat fut de dérober entièrement aux assiégés l'ouverture de la tranchée. Onze jours après, la ville essuya un bombardement qui la réduisit à capituler. La garnison, qui était de sept mille hommes fut prisonnière, et on trouva dans la place, outre une grande quantité de munitions, trois cents pièces de gros calibre. Malgré sa présence non interrompue aux armées et les services éminents qu'il continuait de rendre, le général Marescot fut inscrit sur la liste des émigrés et ses biens mis en vente, au moment où on venait de le nommer général de division. Il ne fallut pas moins que les bons offices de Carnot, alors membre du comité de salut public, pour réparer une semblable erreur, commise par l'administration de Loir-et-Cher et par celle du Cantal. Envoyé vers les Pyrénées, en 1795, pour y commander l'arme du génie, le général Marescot allait assiéger Pampelune, après avoir fait démolir les fortifications de Fontarabie; mais la paix étant survenue, il fut chargé de l'exécution du traité, et en outre du commandement de tout le territoire qu'on venait de conquérir. Il partit ensuite pour Landau, que huit mille Autrichiens cernaient sans en faire régulièrement le siége. Cette place importante, dont la garnison eût dû être d'environ quatre mille hommes, n'en renfermait pas douze cents. Il sut maintenir ses communications avec Strasbourg, pousser même des postes jusqu'à Spire, hasarder heureusement des sorties, et, trompant constamment les ennemis sur la faiblesse de ses moyens, les décider enfin à lever le blocus. A cette belle conduite dont Moreau se plut à faire l'éloge, il joignit le soin non moins estimable de rendre scrupuleusement aux habitants de la campagne les grains et le bétail qu'il avait fallu renfermer dans la place. La capitulation du fort de Kehl, dont la défense lui en avait été confiée trop tard, eut lieu le 9 janvier 1797, d'après son rapport. Durant cette année et l'année suivante, il rendit des services distingués dans le commandement du génie, aux armées de Rhin-et-Moselle, d'Allemagne, du Danube et du Rhin, soit dans divers combats, soit en assurant la défense de ces frontières. En 1798, Bonaparte, qui avait remarqué ses talents au siége de Toulon, le mit au nombre des membres d'une commission chargée des préparatifs de l'expédition contre l'Angleterre. Peu s'en fallut, l'année suivante, que les suffrages des deux conseils, en le désignant candidat pour le directoire exécutif, ne l'éloignassent de l'armée; mais sa nomination n'eut pas lieu. Il commanda le génie sous Masséna dans la campagne d'Helvétie, et après avoir fait un moment partie du comité militaire établi près du directoire, il fut chargé du commandement supérieur de Mayence, que l'ennemi paraissait menacer. En effet, le prince Charles s'en approcha en septembre; mais il abandonna ce projet à la nouvelle inattendue de la destruction des Russes près de Zurich. Rappelé de Mayence après la journée du 18 brumaire, le général Marescot fut nommé, le 6 janvier, premier inspecteur du génie, avec des attributions qui assimilaient cet emploi à celui de directeur général des fortifications, exercé jadis par des maréchaux de France. Il accompagna le premier consul dans la nouvelle expédition d'Italie, et fut chargé par Berthier de reconnaître les passages des montagnes. Ce fut d'après son rapport que s'effectua la descente du mont Saint-Bernard, que les Autrichiens persistaient à regarder comme chimérique, et dans laquelle il partagea l'honneur de l'attaque du fort de Bard avec le général d'artillerie Marmont. Revenu à Paris après la victoire de Marengo, il donna ses soins à l'administration du corps du génie et des fortifications. Les deux années suivantes, de concert avec l'amiral Rosilly, il inspecta les côtes, depuis Rochefort jusqu'à l'île de Walcheren, ainsi que l'importante place d'Anvers, et il reçut le commandement général du corps du génie dans les divers camps formés de Montreuil à Dunkerque pour l'expédition projetée contre l'Angleterre. Nommé, en 1804, grand officier de la légion-d'honneur, et candidat au sénat conservateur, il fut créé grand-aigle, le 2 février 1805, et fit ensuite avec l'empereur la campagne qui se termina, la même année, par la bataille d'Austerlitz. Le général Marescot, justement apprécié et estimé de Napoléon, était de plus allié, par sa femme, à la famille Tascher de la Pagerie, et par conséquent à l'impératrice Joséphine. Le 17 mars 1808, il reçut, avec le titre de comte, l'inspection de toutes les places des Pyrénées, soit en France, soit en Espagne. Chargé en outre de reconnaître Gibraltar et Cadix, il se vit obligé, par suite de l'insurrection de la province, de suivre, près de cette dernière ville, les mouvements du corps d'armée commandé par le général Dupont qui, après la désastreuse journée de Baylen, signa, le 22 juillet, à Andujar, une capitulation non moins funeste. Regardant le mal comme irréparable, le général Marescot ne crut pas pouvoir refuser sa signature, qu'on demandait opiniâtrément. Napoléon, frappé des conséquences militaires ou politiques de cette défaite, et surtout de ce manque de fermeté dont aucun de ses généraux n'avait encore donné l'exemple, résolut de sévir assez rigoureusement pour en diminuer l'effet dans l'opinion publique. La durée même de son ressentiment a montré qu'il suivait plutôt en cela les calculs sévères de l'homme d'état que l'aveugle humeur du guerrier. Il n'eût pas tardé à calmer un premier mouvement de colère, lui dont l'indulgence, voisine de la faiblesse, a pardonné souvent des trahisons dont l'Europe sait que les auteurs ont profité avec sécurité. Plus excusable, le malheur de Baylen fut expié longuement, et l'arbitraire qui se mêlait aux persécutions dont il fut l'objet a excité en faveur du général Marescot l'intérêt public. A son retour en France, il fut destitué, et privé de ses dignités et de ses traitements; madame Marescot, qui était dame du palais depuis 1808, fut aussi disgraciée. Ce n'est qu'après trois ans de détention qu'un décret du premier mars 1812 assigna au général, pour lieu d'exil, la ville de Tours, où il resta jusqu'à la subversion de l'empire. Réintégré, le 8 avril 1814, par le gouvernement provisoire dans l'emploi de premier inspecteur-général du génie, et bientôt nommé par le comte d'Artois commissaire du roi dans la vingtième division militaire, loin de montrer une partialité qui, chez lui, eût semblé si juste aux détracteurs de l'autorité déchue, il s'efforça au contraire de calmer l'irritation des esprits. Créé chevalier, et, peu de temps après, commandeur de Saint-Louis; confirmé, le 24 septembre, dans son titre de comte, il fit ensuite partie d'une commission chargée du classement des places de guerre, et enfin, le 27 décembre, il fut nommé grand'-

croix de l'ordre de Saint Louis. Les événements des cent jours le firent désigner pour inspecteur dans les Vosges; mais après la seconde abdication, les fonctions de premier inspecteur du génie furent supprimées, et le général Marescot fut mis à la retraite, en vertu de la disposition qui excluait du service les anciens généraux parvenus à l'âge de cinquante-cinq ans. Plus tard, le ministre de la guerre Gouvion Saint-Cyr le fit agréer par le roi comme président d'une commission relative à l'état des frontières laissées à la France, et il fut compris enfin dans la liste des pairs créés le 5 mars 1819. On a de lui : 1° *Mémoire sur l'emploi des bouches à feu pour lancer les grenades en grande quantité* (dans la collection de l'institut, en 1799); 2° *Mémoire sur la fortification souterraine* (dans le tom. IV du *Journal de l'école polytechnique*); 3° *Relation des principaux sièges faits ou soutenus en Europe par les armées françaises, depuis* 1792, Paris, 1806 : on y trouve en particulier des détails sur les sièges dont la direction a été confiée à l'auteur; 4° un grand nombre de relations, de mémoires, de notes, etc. en manuscrit dans les dépôts des fortifications et dans ceux du corps du génie.

MARET (Hugues-Bernard), duc de Bassano, né à Dijon, en 1763 : son père était médecin, et secrétaire perpétuel de l'académie de cette ville. L'éducation du jeune Maret fut remarquable par la variété de ses études. Destiné d'abord au génie militaire, il acquit avec rapidité les connaissances qui devaient lui en ouvrir l'entrée, et, fort jeune encore, il osa concourir pour le prix proposé par l'académie de Dijon : c'était l'éloge de Vauban. Il n'obtint que l'honneur d'être honorablement mentionné dans ce concours, où Carnot, si célèbre depuis, et qui déjà tenait un rang distingué parmi les officiers du génie, remporta la palme académique. Forcé, par des raisons particulières, de renoncer aux travaux qui avaient été l'objet de son émulation première, il se livra à l'étude des lois, et bientôt après se fit recevoir avocat au parlement de Bourgogne. Cependant il quitta Dijon pour se rendre à Paris à l'époque de la convocation des états-généraux. Préparé par ses études à goûter tout l'intérêt que présentent les grandes discussions publiques, il suivit avec une exactitude exemplaire les majestueux débuts de l'assemblée nationale, et dès les premières séances s'en constitua le secrétaire par la publication d'un bulletin consacré au détail de ses délibérations, idée heureuse qu'il exécuta de concert avec M. Maurice Méjean l'aîné. M. Maret s'était créé une méthode d'abréviations qui lui permettait de reproduire textuellement la discussion du jour. Cependant, le *bulletin* de l'assemblée ne devint public qu'après la translation de l'assemblée de Versailles à Paris. Jusque-là, il n'avait été communiqué qu'à quelques sociétés choisies, et ce fut sur l'invitation pressante de plusieurs des membres de l'assemblée, que M. Maret se décida à l'imprimer. Inséré bientôt après dans le Moniteur, le *bulletin* de l'assemblée devint la base fondamentale de la solide existence de cet immense registre de toutes nos vicissitudes politiques. M. Maret continua jusqu'à la fin de l'assemblée ce travail, auquel il consacrait dix-huit heures par jour. Ce fut à cette époque que, dans le petit hôtel *de l'Union*, rue St-Thomas du Louvre, où il avait établi son bureau de rédaction, M. Maret fit la connaissance du jeune lieutenant Bonaparte, qui vint y loger. La situation du futur potentat était alors étroite et précaire, et il paraît que les bons offices du journaliste contribuèrent à l'adoucir quelquefois. Ainsi commença cette liaison qui devait porter si haut la fortune de celui qui semblait alors protéger l'autre. M. Maret avait marché jusqu'en 1791 sous la bannière des amis de la constitution, autrement dits *les Jacobins*. Après les événements du Champ-de-Mars, qui eurent lieu pendant cette année, il se rangea du côté des Feuillants, et devint un des fondateurs de leur club. Après le 10 août, il fut appelé par Lebrun, devenu ministre des affaires étrangères, à la direction d'une division de ce département; et bientôt, lorsque se manifestèrent les premiers symptômes de rupture entre le cabinet anglais et le gouvernement républicain, M. Maret fut chargé d'aller à Londres, en remplacement du marquis de Chauvelin ambassadeur, pour tâcher d'obtenir de lord Grenville que l'Angleterre ne se prononçât point encore. Il ne réussit pas, et fut obligé de quitter Londres en même temps que M. de Chauvelin, à qui les ministres anglais ne voulaient plus reconnaître de caractère public. Peu de temps après son retour en France, M. Maret perdit sa place aux affaires étrangères par l'effet de préventions politiques qu'avaient conservées contre lui quelques hommes du parti alors dominant; mais sa disgrace fut de peu de durée, et le même ministre qui venait de le destituer le nomma ambassadeur à Naples. C'est en se rendant à sa destination qu'il fut arrêté avec de Semonville, ambassadeur à Constantinople, par les troupes autrichiennes qui occupaient le Piémont : jeté dans le fort Mantoue, et bientôt après conduit dans la forteresse de Kufstein, en Moravie. Alors la vieille diplomatie de l'Europe avait été lancée hors de ses voies : elle faisait assassiner, dévaliser, ou enfermer les agents politiques de la France. Victime de ce nouveau droit des gens, M. Maret eut à subir toutes les rigueurs d'une captivité cruelle, et qui dura jusqu'au mois de juin 1795. On sait qu'à cette époque il fut échangé contre la fille de Louis XVI, avec les autres prisonniers livrés par Dumourier. M. Maret parut au conseil des cinq-cents, le 22 nivôse an 4; mais malgré tout l'intérêt qu'inspiraient ses longues souffrances, et bien qu'une loi spéciale eût déclaré que lui et M. de Semonville avaient honoré le nom français par leur constance et leur courage, il fut laissé à l'écart, et il dut attendre dans l'oubli que les affaires, qui étaient encore sous l'influence du 13 vendémiaire, prissent une autre direction. Ce moment arriva : de nouvelles négociations avec l'Angleterre s'ouvrirent à Lille; alors le directoire, qui l'avait oublié pendant dix-huit mois, se ressouvint de lui, et il fut un des commissaires nommés pour aller négocier la paix avec lord Malmesbury. Ses anciens rapports avec le cabinet de Saint-James, l'estime que lui avait témoignée le célèbre Pitt, quatre ans auparavant, lui donnaient l'espoir du succès dans cette mission : et en effet, il était parvenu à obtenir les conditions les plus favorables à la France, lorsque le 18 fructidor vint encore changer la marche des événements. M. Maret fut rappelé ainsi que Letourneur, et remplacé par Treilhard et Bonnier-d'Alco, tous deux ex-conventionnels, et dont le dernier fut depuis assassiné à Rastadt. Cependant la fortune de M. Maret était encore nulle, et le peu de durée comme le peu de bonheur de ses différentes missions ne lui avait pas permis de l'établir encore d'une manière large et solide; aussi lorsqu'en 1798 le grand conseil de Milan lui fit don d'une somme de 150,000 fr., en biens nationaux, à titre d'indemnité pour les pertes occasionées par sa détention, ce lui fut un secours très précieux. Dix-huit mois s'écoulèrent encore pour lui dans une complète inaction politique, et il ne rentra dans les affaires qu'après le retour de Bonaparte de l'expédition d'Égypte, c'est-à-dire après le 18 brumaire et le renversement du gouvernement directorial qui fut le résultat de cette mémorable journée. Présenté à Napoléon dès les premiers moments de l'arrivée de celui-ci, il en avait été accueilli comme une ancienne connaissance, et avait été chargé par lui de tenir la plume dans les conférences qui préparèrent la journée dont nous venons de parler (le 18 brumaire). Au mois de septembre 1799, nommé secrétaire-général du gouvernement consulaire, il prit dans les affaires la position qu'il y occupa depuis, puisque ses fonctions et sa place n'éprouvèrent qu'une modification nominale lorsque le gouvernement impérial s'établit. En qualité de ministre secrétaire-d'état, M. Maret suivit Napoléon dans toutes ses excursions conquérantes, et participa à ses plus secrètes délibérations. Napoléon, pour qui le pouvoir suprême ne fut qu'une occasion de se manifester dans toutes ses capacités, avait besoin d'un homme qui pût, comme lui, embrasser toute l'administration, et qui fût, près de sa personne, l'organe de tous ses ministres. D'ailleurs, la disgrace de M. de Bourienne laissa M. Maret presque le seul confident intime des pensées et des desseins de l'empereur. Ils rédigeaient ensemble cette polémique à laquelle Napoléon aimait à se livrer dans le *Moniteur*. Les ministres se réunissaient en conseil une fois chaque semaine. Mais

leurs portefeuilles étaient remis à M. Maret pour le travail de la signature; il devait s'y préparer par une connaissance étendue des affaires, soit pour en donner un exposé clair et rapide, soit pour répondre aux questions qu'elles amenaient souvent. Ces affaires donnaient lieu à une foule d'observations, de notes ou d'instructions souvent orales, et qui devaient être rédigées pour être transmises aux ministres par le secrétaire-d'état. Jamais prince ne tint plus de conseils que Napoléon : M. Maret devait les convoquer, en donner les programmes, en rédiger les procès-verbaux et en expédier les décisions. S'il n'avait plus à retracer les grandes scènes de la tribune, il avait à reproduire les flots de lumière et les aperçus nouveaux que toutes les grandes questions faisaient jaillir d'un esprit aussi rapide dans l'expression que dans la formation de ses idées. Mais indépendamment de ses attributions spéciales et officielles comme secrétaire-d'état, M. Maret avait un département, et ce département n'avait point de nom, parce qu'il n'avait point de limites. Les affaires d'urgence, celles qui n'appartenaient à aucun ministère, celles que la confiance du prince en détachait, celles qui s'élevaient hors du territoire de l'empire, et que suscitait la nécessité de changer les institutions des pays conquis, venaient incessamment agrandir la sphère de son travail. Accompagné seulement de deux secrétaires, M. Maret transportait son cabinet partout où Napoléon faisait dresser ses tentes. Il était aussi le secrétaire de la grande armée, rédigeait ses bulletins, faisait le travail de ses titres et de ses dotations, et correspondait avec tous ses chefs d'administration. Partout où il portait ses pas, il devait être prêt à fournir des renseignements sur les hommes et les choses qui pouvaient mériter l'attention ou seulement piquer la curiosité de Napoléon. C'était encore lui qui tenait le registre secret, sur lequel l'empereur consignait ses notes particulières sur cette foule d'hommes, enfants de la révolution, qui pouvaient servir ou nuire à l'accomplissement de ses desseins. Il est aisé de concevoir qu'en rendant à l'empereur de tels services, M. Maret devait jouir auprès de lui de toute la portion d'influence que pouvait accorder un génie aussi essentiellement actif et dominateur; ajoutons qu'il sut consolider son crédit par l'art de ne pas en abuser, et de ne pas le rendre odieux au grand nombre de ceux qui pouvaient voir avec peine la haute faveur dont il jouissait. Au reste, M. Maret aurait pu consoler les jalousies dont il était l'objet, par le tableau simplement exact de la nature de ses rapports journaliers avec l'empereur : ce n'était rien que d'être chargé d'un travail qui eût été accablant pour tout homme moins prodigieusement laborieux, rien que d'y joindre le fardeau d'une immense responsabilité morale; il fallait encore avoir bien souvent à supporter des scènes vives, humiliantes même, à dévorer des paroles amères qui, pour être l'expression d'un mécontentement injuste, n'en paraissaient pas moins cruelles. Combien de fois Napoléon, malgré le bonheur étonnant de sa fortune, n'éprouva-t-il pas tous les tourments de l'ambition trompée! ses chagrins rejaillissaient autour de lui en affronts pour ses plus dévoués serviteurs. Il s'en prenait aux hommes des obstacles que lui opposaient les choses et les lois même du monde physique. Cependant ces fâcheuses compensations n'altérèrent jamais le dévouement pour lui du duc de Bassano. Cette abnégation, fruit de l'attachement personnel au souverain, offre sans doute un côté héroïque, surtout sous le point de vue de ces idées et de ces habitudes monarchiques au milieu desquelles nous vivons encore; mais un jour l'histoire, examinant le rôle de M. Maret, comme homme d'état, trouvera sans doute la matière de justes reproches dans cette abnégation même, qui ne lui permit jamais de montrer la moindre opposition à des volontés que l'ivresse du succès et la soif de la domination absolue égarèrent trop souvent. Ainsi, il est douteux que ce ministre soit un jour applaudi pour avoir rédigé les décrets et les constitutions par lesquels Napoléon sanctionna la prise de possession violente de tant de contrées arrachées à leurs souverains et, ce qui était plus odieux, à leurs habitudes politiques nationales. Pour nous, nous ne saurions l'approuver, ni dans les affaires du royaume de Pologne, ni dans la part qu'il prit aux travaux de la prétendue junte de Bayonne, ni enfin dans le conseil qu'il avait donné à son maître de se décider pour une archi-duchesse d'Autriche, lorsqu'il hésitait dans le choix à faire pour une épouse entre plusieurs augustes héritières que les divers trônes d'Europe pouvaient lui offrir. Les regrets de Napoléon, au sujet de ce mariage, regrets si éloquemment exprimés dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, dispensent de plus amples réflexions à ce sujet. M. Maret avait été nommé au ministère des relations extérieures en 1811, en remplacement de M. de Champagny, qui, dans ses conférences d'Altenbourg avec M. de Metternich, en 1809, n'avait pu parvenir à conclure la paix. Il fut créé duc de Bassano dans le courant de la même année 1811. C'est lui qui avait conclu cette paix de Presbourg : c'est encore lui qui négocia les nouveaux traités d'alliance offensive et défensive avec les cabinets de Vienne et de Berlin, traités qui furent signés à Paris, en mars 1812, c'est à dire peu de jours avant le passage du Niémen. Il négocia aussi l'alliance du Danemarck, mais il fut moins heureux du côté de la Suède, dont les dispositions changèrent complètement par suite de l'occupation imprudente de la Poméranie. Le duc de Bassano accompagna Napoléon à Dresde, et mit la dernière main aux arrangements de l'alliance qui existait entre les souverains réunis dans cette ville. Les dispositions éventuelles relatives à la Pologne, y furent réglées de concert; M. de Pradt fut nommé ambassadeur par la future confédération polonaise : ce choix affligea le duc de Bassano; cependant il était loin de penser de l'archevêque-aumônier ce qu'en a fait penser depuis son ambassade à Varsovie, soit en action, soit en récit. A cette époque, toutes espérances de paix étaient évanouies; cependant Napoléon cherchait encore à éviter cette guerre, et il est juste de reconnaître que le duc de Bassano le secondait avec son zèle accoutumé dans cette prudente mais tardive direction. Ainsi, nous dirons avec la même impartialité, sous l'inspiration de laquelle nous avons tout à l'heure écrit des paroles qui peuvent paraître sévères; que relativement à la mémorable et désastreuse expédition de Russie, aucun blâme ne nous semble pouvoir atteindre le duc de Bassano. Lorsqu'il prit le porte-feuille des affaires étrangères, déjà peut-être il n'était plus temps de prévenir une rupture. Remonter plus haut, reculer la difficulté ne servirait pas davantage à la résoudre d'une manière défavorable pour lui, puisqu'il est aujourd'hui prouvé par les aveux même de la Russie, que cette puissance, mécontente du traité de Tilsitt, n'avait jamais eu l'intention de rester dans les limites que cette transaction forcée lui imposait. Le duc de Bassano avait été mis à la tête du gouvernement provisoire qui fut organisé à Wilna au début de la campagne. Jamais la confiance de l'empereur dans son dévouement et sa capacité ne s'était manifestée d'une manière aussi large : investi de pouvoirs extraordinaires, tout ce qu'il pouvait juger utile à l'état rentrait dans ses attributions. Il prit la suprême direction sur les autorités du grand duché de Lithuanie et sur toutes les autorités françaises et polonaises; il entretint une correspondance suivie avec les généraux en chef qui opéraient en-deçà du Borysthène, et les gouverneurs français au-delà du Niemen. Ses courriers étaient sur les routes de toutes les capitales de l'Europe. Jamais homme d'état ne fut chargé à la fois d'affaires aussi multipliées et d'une aussi grande variété. D'immenses magasins avaient été fournis par ses soins, et ils auraient suffi à tous les besoins de l'armée si le désordre de la retraite n'eût pas été porté au comble à Wilna, ainsi que l'attestent toutes les relations publiées sur cette malheureuse campagne. Après ce grand désastre, ce fut le duc de Bassano qui, remplissant cette fois les fonctions de ministre de la guerre, vint, par l'ordre de l'empereur, demander au sénat (3 janvier 1813), une levée de trois cent cinquante mille hommes, et qui l'obtint malgré les tentatives de résistance d'une opposition qui ne devait trouver le courage de parler qu'au terme définitif de la fortune de Napoléon. Peut-être eût-il été heureux pour M. Maret d'avoir lui-même le courage de refuser cette mission auprès du premier corps politique de l'état. On a été disposé à

croire que l'homme qui venait demander à la patrie, pleurant sur trois cent mille soldats, un nouveau sacrifice de sang n'avait rien fait pour dessiller les yeux de son maître. Telle est l'opinion qu'a exprimée l'auteur de la *Biographie de Bruxelles*, en accusant le duc de Bassano, « d'avoir, dans le dessein de flatter » les secrets sentiments de Napoléon, mis sous les yeux » de ce prince, en France, avant l'ouverture de la » campagne, puis à Dresde, en 1813, d'infidèles ex» posés des ressources de l'empire, de sa situation à » l'égard des puissances étrangères, et de l'état des négo» ciations entamées avec elles. » Nous ne pousserons pas plus loin cette citation, parce que ce qui suit est d'une sévérité encore plus fâcheuse; mais on verra, en recourant à l'ouvrage que nous venons de désigner sans prétendre le présenter comme une autorité irréfragable, que rien n'aurait été plus funeste à l'empereur que l'ascendant du duc de Bassano l'emportant constamment sur la sagesse des conseils donnés par les autres ministres. Son remplacement au ministère des relations extérieures par le duc de Vicence est noté, par le biographe, comme une preuve des fautes qu'il avait commises et des instigations désastreuses sur lesquelles, est-il dit, Napoléon ouvrit trop tard les yeux: mais la nomination du duc de Vicence à ce poste fut le résultat de motifs tout à fait différents de ceux que lui assigne ici la *Biographie de Bruxelles*. Vaincu dans les cabinets presque aussi souvent qu'il avait été vainqueur sur les champs de bataille (infériorité diplomatique qui s'expliquerait par la seule nécessité où se trouve le faible de recourir à la ruse contre le fort), Napoléon s'imagina, au déclin de sa fortune, et lorsqu'il ne pouvait plus parler avec l'impérieuse autorité de la victoire, que ses négociateurs habituels manquaient de finesse et de sagacité; c'est pourquoi, hésitant dans sa confiance, il allait de l'un à l'autre, les employant tour à tour; mais dans l'état des dispositions où étaient les puissances coalisées, toute la pénétration possible ne pouvait aller qu'à découvrir leur mauvaise foi si longuement préméditée; or il est plus que probable qu'à cet égard celle du duc de Bassano n'avait pas été en défaut. C'est encore dans cette conviction de la perfidie profonde des cours étrangères qu'il pourrait puiser ses motifs d'excuse pour avoir conseillé la continuation de la guerre, si l'histoire, après tout, ne devait pas écarter un conseil individuel du rang des causes qui ont déterminé de si grands événements. La première de ces causes a toujours été cherchée dans l'insatiable ambition de Napoléon. Toutefois, depuis près de quinze ans, ce thème vulgaire, passablement épuisé, laisse à une opinion nouvelle le soin d'examiner si elle n'existe pas bien plutôt dans la haine et la jalousie implacables des rois de vieille race qui ne perdirent jamais l'espoir de vaincre le grand parvenu, et avec lui la révolution. Il est aujourd'hui démontré de reste, que lorsqu'en 1811 le duc de Bassano prit le portefeuille des affaires étrangères, Napoléon n'envisageait qu'avec effroi une guerre contre la Russie; et, après toutes les concessions qui furent faites de sa part sous l'impression du danger de continuer la lutte, sa résignation et celle de son ministre à suivre la diplomatie étrangère dans toutes les voies tortueuses où elle les engagea seraient inexplicables dans l'hypothèse contraire. Disons toute notre pensée: la révolution avait changé de forme sans changer de nature. Sous l'empire comme sous la république, elle était une anomalie dans le système de la vieille Europe; sous l'empire comme sous la république, elle resta hors du vieux droit des gens: elle ne fut admise à faire des traités qu'avec des ennemis vaincus jusque dans leurs capitales. Ces traités qu'elle accordait n'étaient acceptés que comme des trêves. Tout devait changer pour se mettre en harmonie avec elle, ou conspirer contre elle. Mais elle ne put rien changer; elle ne put que vaincre. Les masses restèrent fidèles à ses ennemis, les peuples n'étaient pas mûrs pour la rénovation libérale que déguisaient à peine les insignes de l'empire, et que Napoléon eût accomplie à son insu si le hasard des batailles avait pu être toujours de son parti. On sait que le duc de Vicence ne fut pas plus heureux que son devancier, et qu'il ne parvint pas même à pénétrer jusqu'au quartier-général des alliés. Le duc de Bassano, sacrifié aux clameurs des partisans de la paix, ne tomba point dans une disgrace complète, et ne quitta Napoléon qu'au moment de son départ pour l'île d'Elbe. Le 20 mars lui rendit le portefeuille de la secrétairerie d'état. Après la bataille de Waterloo, il refusa de prendre part aux délibérations du gouvernement provisoire qui se chargea du transfert de l'empire à l'ancienne monarchie et rendit presque inévitable la captivité de son chef. Compris dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, M. le duc de Bassano resta d'abord à Paris sous la surveillance de la police, et plus tard, ayant obtenu des passeports, se rendit d'abord à Lintz en Bohème, d'où il se retira ensuite à Gratz en Silésie. Il rentra en France après quatre ans d'exil, et il y vit maintenant dans la retraite au milieu d'honorables amitiés qu'il a su toujours conserver par l'attrait de ses qualités privées. Comme homme d'état, de quelque manière que la postérité le juge, son nom restera toujours inséparable de celui de Napoléon. Que de grandes renommées n'ont pas la même garantie de durée! On peut, dès à présent, lui rendre la justice de dire qu'il comprit ce grand homme, et que nul ne le servit en plus de choses, aussi bien et avec autant de promptitude. Nul n'eut une aussi grande part à sa confiance, et ne s'en montra plus digne dans les mauvais jours. S'il ne se mit pas du petit nombre des dévoués qui suivirent Napoléon sur le rocher de Sainte-Hélène, c'est qu'alors il avait près de soixante ans, et que peut être par cela même qu'il semblait près du terme de sa carrière, le mérite de son sacrifice aurait pu être contesté. Au surplus, M. Maret se trouve dans l'immense catégorie des hommes dont l'existence se confond avec une époque sur laquelle la nôtre ne peut porter un jugement définitif, et qui, de même que la révolution, attend toutes les lumières et tout le calme d'un autre siècle pour être sainement appréciée. M. le duc de Bassano a perdu en quarante-huit heures, en 1827, son épouse, l'un des plus beaux ornements de la cour impériale. — MARET (Jean-Philibert, comte), frère aîné du précédent, né à Dijon, en 1758, entra de bonne heure à l'école des ponts-et-chaussées, occupa ensuite une place dans le génie des ponts-et-chaussées des états de Bourgogne, et devint grand-voyer de la ville de Dijon. A la révolution, on lui confia plusieurs emplois supérieurs, et il eut particulièrement la direction des routes militaires dans les départements du nord. Sous le consulat, il fut nommé préfet du Loiret, et ensuite appelé au conseil-d'état. Sous l'empire, il fut un des trois conseillers-d'état, chargés sous l'autorité du ministre des diverses parties de l'administration. Il remplit les fonctions de directeur des vivres, jusqu'à la restauration, époque à laquelle il se retira à Dijon avec une faible pension. Il y mourut le 21 janvier 1827, laissant des regrets unanimes parmi ses concitoyens.

MARGARON (Pierre, baron), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, né le 1er mai 1765, entra au service, au commencement de la révolution française, dans un corps de cavalerie. Il servit d'abord aux armées du nord, puis à celles d'Italie; se trouva aux principales batailles gagnées par les armées françaises, et parvint de grade en grade jusqu'à celui de général de brigade, qui lui fut conféré en 1805, pendant la campagne d'Allemagne. Il fut nommé baron et commandant de la légion-d'honneur en 1808, et continua de prendre une part active dans les guerres que la France soutint jusqu'à la chute de l'empereur Napoléon. Le 16 août 1813, il fut nommé général de division, et occupa, le mois suivant, la ville de Leipsick avec un corps d'observation. Il quitta cette position pour se mettre à la poursuite du corps saxon commandé par le général Thielmann, lui fit des prisonniers et lui tua beaucoup de monde. Après la restauration, le 8 juillet 1814, le général Margaron fut créé chevalier de Saint-Louis, et nommé peu après inspecteur-général de la gendarmerie. Pendant les *cent jours*, il fut employé comme inspecteur-général de la cavalerie, et c'est en cette qualité qu'il fut envoyé, au mois de juin, dans les 10e et 15e divisions militaires. Après la seconde rentrée de Louis XVIII, il cessa d'être employé, et mourut à Paris, le 17 décembre 1824,

âgé de cinquante-neuf ans. On a publié sous le nom du général Margaron : *Observations du lieutenant-général Margaron, sur l'examen de l'organisation actuelle de la cavalerie et de celle de 1788, par le lieutenant-général L'héritier*, Paris (Blois), 1824, in-4°.

MARGUERITTES (JEAN-ANTOINE TESSIER, baron de), naquit à Nîmes, le 30 juillet 1744. Député de la noblesse aux états généraux, il y défendit constamment l'autel et le trône. Plusieurs discours prononcés à la tribune, et entre autres le compte qu'il y rendit des troubles arrivés à Nîmes, en 1790, lui firent quelque réputation comme orateur. Il fut signataire des protestations sur l'inviolabilité du monarque, avec Cazalès, l'abbé Maury, Delandine, Montlosier. Fidèle à ses principes, il périt sur l'échafaud révolutionnaire, en 1794, pour avoir défendu la cause du *tyran Capet*, suivant le texte de son jugement. Baron des états du Languedoc, il se servit de son influence pour le bien de sa province : on le vit, dans une année rigoureuse, prendre sur sa fortune personnelle pour faire des achats de grains destinés à prévenir l'augmentation du prix du pain. La ville de Nîmes, dont il était maire, a conservé le souvenir de sa sollicitude bienfaisante et éclairée. Sa fortune était le patrimoine de l'indigent, que ses soins empressés allaient chercher partout où il croyait les trouver. Pendant la nuit, il visitait les Arènes, et retirait de ces antiques ruines les malheureux qui n'avaient que cet asile. Membre de plusieurs académies, il y présenta divers projets utiles à son pays, et dont quelques-uns ont reçu leur exécution, tels que des améliorations dans la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, si importante à Nîmes, où la fabrication des soies occupe la population. On a de lui : 1° *Discours sur l'avènement de Louis XVI à la couronne*, 1775, in-8°. 2° *la Révolution de Portugal*, tragédie dédiée au roi de Portugal, et jouée avec beaucoup de succès dans ce royaume, en présence de la cour, 1775, in-8°.

MARIALVA (dom PEDRO-VITO de MENEZES, marquis de), né à Lisbonne, en 1774, était le fils aîné de dom Diego, marquis de Marialva, issu d'une des plus anciennes familles du Portugal. Son éducation fut confiée à des maîtres habiles dans la maison même de son père, et il acquit des connaissances assez étendues dans les langues, les mathématiques, le dessin et la musique. Né avec un caractère doux et timide, il était peu propre à la carrière militaire, que ses parents lui firent suivre, et quoiqu'il soit parvenu au rang de colonel de cavalerie en peu d'années, il ne dut son avancement qu'à la noblesse de sa famille ; car jamais on ne vit, même en Portugal, un officier moins martial que le jeune Marialva, qui poussait la pusillanimité au point de craindre de monter à cheval. Il ne ressemblait nullement à son grand-père, le marquis dom Pedro, dont le caractère mâle et l'adresse comme écuyer furent très remarquables, et qui avait hérité du courage de ses ancêtres. Le jeune Marialva succéda à son père dans la charge de grand écuyer, et menait une vie fort tranquille à Lisbonne, lorsque la reine Charlotte parut le distinguer des autres seigneurs, ce qui fit perdre au marquis les bonnes grâces de Jean VI, alors prince-régent ; mais ce prince, qui, par faiblesse de caractère et non par vertu, ménagea toujours ceux qu'il haïssait, ne fit rien pour troubler le repos du jeune Marialva. A la veille d'abandonner le Portugal, en 1807, le prince-régent, ou plutôt M. d'Araüjo, alors ministre des affaires étrangères, chargea M. de Marialva, qui était son ami intime, de venir en France en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour essayer de conserver à la maison de Bragance le royaume de Portugal. Pour faciliter la négociation, on lui confia une valeur très considérable en diamants, et il fut autorisé à demander une princesse de la famille de Napoléon en mariage pour le fils aîné de Jean VI, le prince dom Pedro, aujourd'hui empereur du Brésil et roi de Portugal : c'était une fille de Murat qu'on avait en vue. Arrivé à Madrid, le marquis de Marialva apprit en même temps le départ de la famille royale pour le Brésil, l'entrée des troupes françaises en Portugal, et la résolution publiquement manifestée par Napoléon de disposer du Portugal comme d'une conquête. Peu de temps après, sur l'invitation de la députation portugaise réunie à Bayonne, composée en grande partie de nobles et présidée par M. de Lima, il se rendit dans cette ville, et signa l'adresse dans laquelle on demandait un roi à Napoléon. De tous les signataires, le marquis de Marialva fut sans contredit le moins excusable, car, investi du caractère d'ambassadeur, il ne lui était pas permis d'agir contre les intérêts du même souverain duquel il tenait sa mission. Il se rendit ensuite à Paris, et voyant bientôt la tournure peu favorable que prenaient les affaires d'Espagne pour les vues de Napoléon, et la situation précaire de l'armée française en Portugal, le marquis, docile aux conseils de M. de Brito et de l'abbé Correa de-Serra, fit une protestation dans laquelle il rétractait l'adhésion qu'il avait donnée à l'adresse de Bayonne, et la fit parvenir à la cour du Brésil très secrètement ; elle y fut bien reçue, quoique Jean VI sût à quoi s'en tenir sur la fidélité de semblables serviteurs. Lors de la chute de Napoléon et de la restauration des Bourbons, la régence de Lisbonne chargea le marquis de complimenter Louis XVIII, et plus tard il fut nommé ambassadeur de Jean VI près le roi de France. En 1815 il visita l'Italie et la Suisse, et en 1816 il se rendit à Vienne en qualité d'ambassadeur de sa cour, et signa les fiançailles entre dom Pedro, empereur actuel du Brésil, et l'archiduchesse Léopoldine. Lors de la révolution de Portugal, en 1820, M. de Marialva, sans attendre les ordres du roi, se prononça fortement contre le parti constitutionnel, et sollicita même du gouvernement français l'ordre pour défendre toute communication commerciale entre les ports de France et ceux de Portugal, ce que Louis XVIII refusa très politiquement. Bientôt la nouvelle parvint à Paris de l'adhésion de Jean VI aux bases de la constitution, et sa désapprobation de la conduite du marquis de Marialva, qui, par suite de la réforme opérée dans le corps diplomatique, cessa ses fonctions : il resta néanmoins à Paris comme homme privé, et s'occupant uniquement de ses plaisirs. La contre-révolution de 1823 le rétablit dans son ancien poste. Il est mort subitement d'une attaque d'apoplexie, le 13 novembre 1823. Il ne s'était point marié, mais il a eu nombre d'intrigues galantes qui ont fait assez de bruit, et dans lesquelles il a joué tantôt le rôle de petit Lovelace, et tantôt celui du marquis son homonyme, que Lesage a rendu célèbre dans l'inimitable roman de Gil Blas. Malgré son air timide, le marquis de Marialva fut un séducteur d'autant plus dangereux qu'il le paraissait moins : il fit le malheur de plusieurs femmes, sans en avoir rendu une seule heureuse. Comme homme public, il fut de la plus parfaite nullité, et comme particulier il ne montra jamais que des qualités négatives. La ligne directe de la famille des Menezes s'est éteinte dans sa personne. Il avait eu trois sœurs, la jeune duchesse de Lafoëns, la marquise de Loulé, épouse du malheureux seigneur mort assassiné à Salvaterra, et la marquise de Louriçal. Il était membre de l'académie des sciences de Lisbonne, et était chargé de titres et de décorations.

MARIE-LOUISE (BÉATRIX D'ESTE), archiduchesse d'Autriche, fille de feu l'archiduc Ferdinand et de la duchesse de Modène, née à Vienne, le 14 décembre 1787, épousa, le 6 janvier 1808, François Ier, son cousin, empereur d'Autriche. Cette princesse, qui acquit bientôt le plus grand ascendant sur son époux, et s'immisça aux affaires politiques, était imbue au dernier point de cet orgueil aristocratique qui caractérise essentiellement la dynastie des modernes Césars ; ce fut là la source de la violente antipathie qu'elle éprouvait pour Napoléon, à qui elle ne pouvait pardonner d'être devenu de simple citoyen, l'égal ou plutôt le patron de tous les autres souverains de l'Europe. Le mariage qui plaça sa belle-fille, le 1er avril 1810, sur le trône de France, ne changea point ses dispositions à l'égard de l'illustre guerrier qui, après s'être emparé deux fois de ses états, avait traité son époux vaincu avec une si grande générosité. Cependant dans un entretien que Napoléon eut avec elle à Dresde, quelque temps avant la funeste campagne de Russie, l'empereur lui montra des égards qui parurent la toucher et triompher de ses préventions. Mais aussitôt qu'elle fut instruite des premiers revers que nos armées essuyèrent après avoir quitté

Moscou, elle revint à toute sa haine; et c'est à elle qu'il faut attribuer en partie la défection de l'Autriche au moment où nos malheurs nous avaient rendu le concours de ses armées si nécessaire. Pendant un voyage qu'elle fit en Italie, en 1816, cette princesse fut atteinte à Véronne d'une maladie à laquelle elle succomba le 16 avril de la même année.

MARIE-LOUISE, infante d'Espagne, reine d'Etrurie, troisième fille de Charles IV et de Marie-Louise, infante de Parme, naquit à Madrid le 6 juillet 1782. Elle était encore fort jeune lorsque l'infant don Louis de Bourbon, fils aîné du duc de Parme, vint à Madrid pour recevoir la main de l'infante Marie-Amélie. Cette princesse, douée de beaucoup d'esprit, était d'un caractère triste et silencieux; Marie-Louise, au contraire, réunissait aux graces de son sexe toute la vivacité et tout l'enjouement de son âge. Le prince de Parme avait inspiré une égale inclination aux deux sœurs; mais il aurait préféré Marie Louise. Godoi, devenu son ami, se chargea d'être l'interprète de ses sentiments auprès du roi, et Marie-Louise fut accordée au prince. Elle continua à demeurer à la cour du roi son père, jusqu'à l'époque où son époux fut appelé à régner en Toscane. Avec sa nouvelle grandeur commencèrent ses infortunes. Don Louis, atteint d'une maladie de cerveau, ne traina plus, après son départ d'Espagne, qu'une vie languissante et douloureuse, et mourut à Florence le 27 mai 1803. Il laissait en mourant deux enfants, un prince et une princesse: le premier fut couronné presque aussitôt sous le nom de Charles II. La reine pleura sincèrement la perte de son époux: mais le temps de son deuil étant expiré, Marie-Louise, libre de toute contrainte, s'abandonna à son goût pour le plaisir et pour le faste, augmenta le nombre de ses courtisans, institua une nouvelle garde d'honneur, accorda des pensions, créa de nouveaux emplois, et rendit sa cour une des plus brillantes de l'Europe. Comme son père, elle aimait la chasse avec passion: souvent elle courait en habit d'amazone, et se montrait aussi habile cavalier que chasseur intrépide. Quand elle fixait son séjour dans la capitale, les bals et les fêtes s'y succédaient rapidement, et toujours on la voyait étaler une grande magnificence. Les revenus du petit royaume d'Étrurie n'auraient pu suffire à de telles prodigalités; aussi assure-t on que la générosité de la reine d'Espagne y suppléa plus d'une fois. Marie-Louise jouissait délicieusement de tous les plaisirs que peuvent procurer la jeunesse et la puissance sous le ciel enchanteur de l'Italie, lorsqu'on vint tout à coup lui annoncer qu'elle avait cessé de régner sur la Toscane. Elle implora en vain et la protection du roi son père, et la justice de Bonaparte. Le roi d'Espagne, enlacé dans des intrigues qui amenèrent sa ruine, était dupe de promesses insidieuses, et l'occupation totale de l'Italie préludait à celle de l'Espagne. Marie-Louise quitta Florence le 10 décembre 1807; à peine arrivée en Espagne, elle y fut témoin des insurrections qui eurent lieu à Aranjuez les 17 et 18 mars 1808, et qui firent passer la couronne de la tête de Charles IV sur celle de Ferdinand. En échange de sa souveraineté, Charles IV obtint une prison à Fontainebleau, et Ferdinand à Valençay: la reine d'Etrurie accompagna son père dans son exil en France. La chute de Napoléon semblait devoir ramener le triomphe de toutes les légitimités, et en 1814 Marie-Louise fit valoir au congrès de Vienne ses droits sur les états de Parme, Plaisance et Guastalla, comme épouse et mère des héritiers immédiats et légitimes de la couronne: sa réclamation ne fut pas écoutée. Les hautes puissances, occupées à rassembler les débris épars de leurs états, songèrent peu aux intérêts des puissances inférieures. Marie-Louise présenta de nouveau sa demande en 1815, et la fit appuyer par le cabinet de Madrid. L'Autriche contrebalança de tout son pouvoir l'intervention de Ferdinand, et son influence fit pencher le congrès en faveur d'une autre Marie-Louise. La reine d'Etrurie obtint pour elle et pour ses enfants la principauté de Lucques, et en prit possession en 1817. Son administration a prouvé que la leçon du malheur n'avait pas été entièrement perdue pour elle. Elle est morte à Lucques le 13 mars 1824. On a de cette princesse des *Mémoires* dans lesquels elle rend compte des persécutions que lui fit éprouver Napoléon pendant son exil en France. Ils ont été imprimés dans le tome troisième de la *Collection complémentaire des mémoires relatifs à la révolution française*, publiés par Michaud, 1823, in-8°.

MARIE-LOUISE, archiduchesse d'Autriche, ex-impératrice des Français, duchesse régnante de Parme, Plaisance et Guastalla, fille de François Ier, empereur d'Allemagne et de Marie-Thérèse de Naples, née le 12 décembre 1791. Elle montra dès sa plus tendre jeunesse beaucoup de douceur dans le caractère et des qualités qui lui donnèrent une grande influence sur l'esprit de son père. Elle apprit avec facilité les langues étrangères, et écrit et parle l'anglais, l'italien, et le français aussi bien que l'allemand. Elle cultiva les arts avec le même succès, et réunit à un talent remarquable comme musicienne, celui de dessiner avec beaucoup de goût. Lorsqu'en 1809 la capitale de l'Autriche fut bombardée par l'armée française, Marie-Louise, malade de la petite vérole, et n'ayant pu suivre sa famille, qui s'était retirée aux approches de nos troupes, se trouvait dans le palais impérial, exposée au feu de l'artillerie des assiégeants. Napoléon, informé de cette circonstance, fit aussitôt, par égard pour cette princesse, changer la direction des batteries, de manière à ce que le palais fût épargné. Bientôt François Ier se vit réduit à demander la paix, et l'union de Marie-Louise avec l'empereur des Français fut une des conditions imposées à ce monarque. L'orgueil de la maison d'Autriche plia devant la nécessité; et la jeune archiduchesse, qui ne parut nullement en cette occasion s'imposer un devoir pénible, fut mariée le 1er avril 1810. Elle partit aussitôt pour la France, où l'attendaient les fêtes les plus brillantes. Napoléon, qui avait dicté lui-même le cérémonial de sa première entrevue avec sa nouvelle épouse, ne put résister à son impatience: accompagné d'un seul officier, il vola au-devant de la jeune impératrice, et se présenta brusquement à ses yeux au moment où elle s'y attendait le moins. Elle avait à cette époque dix-neuf ans. Habituée à l'étiquette de la cour de Vienne, ce fut un spectacle tout nouveau pour la fille des Césars que celui d'une cour toute militaire composée d'une noblesse dont les titres les plus anciens dataient des champs de Fleurus et de Valmy. Marie-Louise ne comprit pas sa position, ou du moins elle la comprit mal: elle parut avec embarras aux Tuileries, et cet embarras passa pour de la hauteur. Quelques personnes qui tenaient à l'ancienne noblesse furent appelées auprès d'elle; celles-là ont vanté les excellentes qualités de son cœur, et jusqu'à sa *simplicité noble et touchante*. Napoléon lui-même, aux jours de l'adversité, se plaisait à faire l'éloge de Marie Louise: « J'ai été » occupé en ma vie, disait-il, de deux femmes très » différentes: l'une (Joséphine) était l'art et les graces, » l'autre (Marie-Louise) l'innocence et la simple nature. » Cependant la France a conservé de la première un tendre souvenir; et la seconde, quoique existant encore, est déjà oubliée. Les fêtes du mariage furent très brillantes: mais l'incendie qui dévora l'hôtel du prince de Schwartzemberg et les désastres qu'il entraîna rappelèrent la catastrophe qui signala le mariage du dauphin (depuis Louis XVI) avec une princesse de la maison d'Autriche. A peine échappée aux flammes, Marie Louise partit avec son époux pour visiter plusieurs parties de l'empire, et fut reçue partout avec un enthousiasme qui s'augmenta bientôt par la naissance du roi de Rome. Quand Napoléon allait se mettre à la tête de ses armées, il nommait ordinairement l'impératrice régente, et lui adjoignait un conseil. Marie-Louise, que les affaire sérieuses n'amusaient pas, dit M. de Bausset, et qui, par-dessus tout, avait une extrême défiance d'elle-même, adoptait toujours l'avis des membres du conseil: elle ne décidait jamais rien, et en affaires d'administration n'avait d'autre opinion que celle qui lui était inspirée par les personnes qu'elle savait être les dépositaires de la confiance de l'empereur. D'ailleurs le pouvoir que son époux lui laissait dans ces occasions ne fut jamais qu'illusoire: et dans le fait, le fardeau eût été au-dessus de ses forces. En 1814, les armées de l'Europe entière s'avançant sur Paris, Napoléon rassembla aux Tuileries les chefs

de la garde nationale, et leur présenta Marie-Louise et le jeune roi de Rome, en leur disant : « Je pars avec » confiance ; je vais combattre l'ennemi : je vous laisse » ce que j'ai de plus cher, l'impératrice et mon fils. » Le 23 janvier, il signa les lettres patentes qui conféraient la régence à l'impératrice ; le lendemain il lui adjoignit le prince Joseph, sous le titre de lieutenant général de l'empire ; et dans la nuit du 24 au 25, il embrassa sa femme et son fils, qu'il ne devait plus revoir. Bientôt il fut décidé que quelque danger qui menaçât Paris, l'impératrice ne quitterait pas la capitale ; mais revenant sur cette première décision dans les derniers jours de mars, Cambacérès, d'après l'avis du prince Talleyrand, fit adopter le départ pour Tours. A l'instant même, cette docile régente abandonna Paris, où elle n'avait su ni préparer ni développer aucune de ces grandes ressources que le génie ou la valeur eût employées, et transporta sa nullité sur les bords de la Loire. Cette princesse, qui n'avait pas eu un seul moment le sentiment de sa dignité, se laissa dominer et entraîner par les événements, sans leur opposer l'ombre de la résistance ; elle avait entièrement oublié que le sang de Marie-Thérèse coulait dans ses veines. M. de Bausset, qui était attaché à la personne de Marie-Louise, prétend que l'impératrice, prenant une résolution digne de son illustre aïeule Marie-Thérèse, voulait, malgré la décision du conseil, se présenter, à la tête du corps municipal, devant les souverains alliés pour en obtenir des conditions plus favorables à la cause de son époux et de son fils. Cette démarche, en effet, eût tout sauvé, du moins il est permis de le supposer, d'après l'empire que dès ses plus jeunes années Marie-Louise avait exercé sur François I[er] ; mais elle eût rencontré des obstacles dans les intrigues de ceux qui s'étaient déjà mis en relation avec les alliés. Marie-Louise quitta Paris, le 29 mars, avec les membres du conseil, les grands dignitaires et les ministres, sans qu'il paraisse qu'elle ait voulu tenter réellement la démarche dont parle M. de Bausset, et se rendit à Blois. La trahison eut alors le champ libre, et sut en profiter. Bientôt après, Marie-Louise apprit le traité de Paris, et l'abdication de l'empereur. En échange du premier trône du monde, on donnait à Marie-Louise, pendant sa vie, la souveraineté du duché de Parme, Plaisance et Guastalla. Elle reçut, avant de quitter la France, la visite des souverains alliés. On dit que son père s'étant avancé pour l'embrasser, ce fut son fils que, par un mouvement rapide, elle offrit à ces premières caresses sans proférer un seul mot. François I[er] fut ému ; mais il était trop tard. Peu de jours après elle partit pour Vienne, où elle resta quelque temps avant de se rendre dans ses nouveaux états. Elle y apprit le retour de son époux en France, et presque aussitôt sa seconde abdication. Condamné à expier sa gloire sur le rocher de Sainte-Hélène, Napoléon expira le 5 mai 1821 ; et ses dernières paroles furent pour le bonheur de la France, de son fils et de son épouse. « Soyez bien persuadés, disait-il, quelque temps avant » sa mort, à ceux qui partagèrent volontairement sa » captivité ; soyez bien persuadés que si l'impératrice » ne fait aucun grand effort pour alléger mes maux, » c'est qu'on la tient environnée d'espions qui l'em- » pêchent de rien savoir de tout ce qu'on me fait » souffrir, car Marie-Louise est la vertu même. » Heureuse erreur qui rendit moins douloureux les derniers moments du héros ! Marie-Louise savait tout : comment n'aurait-elle pas été instruite, lorsqu'un cri général d'indignation s'élevait contre les persécutions de tout genre dont l'infâme Hudson Lowe accablait son prisonnier expirant ? Mais d'indignes affections remplissaient déjà une âme incapable de s'élever à la hauteur du rôle noble et touchant que les destinées lui avaient réservé. En 1815, on avait exigé d'elle qu'elle se séparât de son fils ; elle s'était soumise sans murmures : plus tard, indifférente au souvenir d'une union glorieuse, quand la mort eut mis un terme aux souffrances de son époux, un lien secret vint unir à un obscur général autrichien la veuve de Napoléon !

MARIE-LOUISE-THÉRÈSE DE PARME, reine d'Espagne et des Indes, fille de l'infant don Philippe, naquit à Parme, le 9 décembre 1754, fut mariée, le 4 septembre 1765, au prince des Asturies, depuis Charles IV (*Voyez* ce nom), couronnée reine d'Espagne en 1789, et mourut à Rome à la fin de décembre 1818, dans sa 64e année. Les malheurs de l'Espagne étant en grande partie l'ouvrage de cette princesse, sa vie mérite une attention plus particulière que celle qu'on accorde aux simples épouses des rois. La nature avait été peu prodigue envers Marie-Louise de Parme ; non-seulement elle ne reçut point en partage la beauté, mais son caractère fut un composé des penchants les moins propres à faire le bonheur des autres et le sien. Altière, fausse, dissimulée, avide du pouvoir, et ne connaissant aucun frein à ses passions déréglées, cette princesse ne songea qu'à satisfaire ses penchants. Par un hasard peu commun, elle rencontra dans son époux un homme dont la nature paraît avoir modelé le caractère tout exprès pour faire le bonheur d'une femme telle que la sienne. Ennemi des affaires, insouciant, uniquement occupé de chevaux, d'agriculture et de la chasse, Charles IV laissa une liberté entière à son épouse, qu'il n'aima ni n'estima jamais, mais qu'il ne contraria nullement. Il fit plus que tolérer ses écarts ; il parut les approuver, et prendre plaisir à tout ce qui en faisait à son épouse. Les favoris de la reine devinrent ceux du roi, et le plus célèbre de tous fut peut-être encore plus constamment chéri de Charles IV que de sa femme. Marie-Louise avait été soumise à une grande contrainte tant que vécut Charles III, qui l'aimait beaucoup, mais dont les mœurs sévères et la constante vigilance ne laissaient guère à la jeune princesse des Asturies les moyens de suivre ses penchants naturels ; mais à peine ce redoutable surveillant eut-il cessé de vivre, qu'elle donna un libre cours à ses goûts. Après avoir jeté les yeux sur plusieurs individus, elle fut frappée des traits de don Manuel Godoï, jeune garde du corps, sans fortune, issu d'une famille noble de province ; elle en fit son favori, et jamais les grâces et les titres ne furent accumulés sur un parvenu dans une succession aussi rapide et avec une telle profusion (*Voyez* GODOÏ). La reine s'empara du gouvernement, que le roi lui abandonna de bon cœur, ne faisant autre chose que signer ce qu'on lui présentait ; et le favori fut chargé du soin de diriger l'état. Malheureusement pour l'Espagne, Marie-Louise ne possédait ni l'instruction ni la noble ambition qui auraient pu lui inspirer des pensées élevées et donner à l'administration de la monarchie une impulsion salutaire qui peut-être eût fait dissimuler les faiblesses impardonnables de la reine pour son favori. Il n'en fut point ainsi, et toute la politique du cabinet espagnol, depuis l'avénement de Charles IV, n'offrit qu'une suite de fautes, dont la plus grande partie doit être attribuée à la reine bien plus encore qu'au prince de la Paix, car c'est un fait parfaitement à notre connaissance, qu'il fut toujours dominé par la reine et ne la domina jamais. Ayant déjà exposé avec assez de détail ce qui regarde ce règne, à l'article de Charles IV, nous nous bornerons à ce qui concerne particulièrement son épouse. Ce fut la reine Marie-Louise qui décida la guerre contre la république française, et qui dans la suite chercha toutes les occasions de nuire à la France jusqu'à l'époque où la puissance de Napoléon devint si prépondérante, que ce fut une nécessité de la ménager. C'est par la reine que Nelson reçut le premier avis de la véritable destination de la flotte française partie pour l'Égypte : cette communication très importante fut transmise avec la plus grande célérité à la reine de Naples, qui en fit part à sa confidente lady Hamilton, dont les liaisons avec Nelson sont assez connues, et dont les services rendus au cabinet britannique peuvent être appréciés d'après ce qu'en a dit ce célèbre amiral dans son testament. La reine, qui était parvenue à se servir du directoire en faisant successivement rappeler de Madrid tous les ambassadeurs qui lui déplaisaient, tels que l'amiral Truguet, en les faisant remplacer par des hommes plus traitables, comme le médecin Guillemardet, crut pouvoir continuer avec le même succès son système, après le 18 brumaire : et ce ne fut qu'après la campagne de Napoléon contre la Prusse que Marie-Louise et son favori s'aperçurent qu'ils avaient fait une faute irréparable en s'étant trop avancés dans l'alliance projetée avec l'Angleterre contre la France à cette époque. En

effet les démonstrations hostiles de l'Espagne lorsqu'elle crut la France engagée dans une guerre avec la Prusse dont l'issue lui parut devoir être pour le moins douteuse et prolongée, ne pouvaient pas être palliées. Dès ce moment Napoléon ne songea qu'à affaiblir l'Espagne et à profiter des intrigues du palais pour diviser et perdre la famille royale. Il força le roi à envoyer en France l'élite de ses troupes comme auxiliaires de Napoléon; et bientôt son ambassadeur à Madrid commença à souffler la discorde entre le prince des Asturies et son père, de manière à amener une rupture. La reine et son favori étant devenus odieux à toute la nation, Ferdinand se voyait chaque jour entouré de nombreux amis qui cherchaient à l'aigrir encore davantage contre le prince de la Paix et sa protectrice; l'ambition de quelques-uns de ses flatteurs poussait même le prince à conspirer contre son père et à le faire abdiquer. Mais tandis que Napoléon trompait le favori et la reine par l'appât du partage du Portugal stipulé à Fontainebleau, il faisait insinuer à Ferdinand de chercher à se lier avec lui par un mariage de famille. Escoiquiz donna dans le piége, et persuada au prince des Asturies de faire à Napoléon la demande d'une princesse de sa famille, croyant par une telle alliance triompher de tous les obstacles et le faire monter sur le trône par suite de l'abdication de son père, qu'il se flattait d'obtenir avec plus ou moins de facilité. Le projet fut découvert, et un procès instruit contre Ferdinand et ses confidents, mais il n'eut point de suite, car Napoléon menaça de toute sa colère le prince de la Paix, si on continuait les poursuites contre le prince des Asturies auquel il adressa en même temps de violents reproches sur ses desseins, qu'il taxait de très coupables. Ayant ainsi mis les deux partis dans sa dépendance, il attendit une explosion qui eut bientôt lieu à Aranjuez; et, profitant des circonstances, il interposa son autorité entre le père et le fils, et s'empara de toute la famille royale pour mieux lui ravir le trône. Lors de l'affaire d'Aranjuez, la reine s'intéressa vivement pour le prince de la Paix, dont la vie fut en grand péril, et elle écrivit une longue lettre à Murat pour le supplier de sauver le roi, à qui on venait de faire violence en le forçant d'abdiquer, et lui recommande, dans les termes les plus affectueux et les plus pressants, le *pauvre prince de la Paix*. Arrivée en France avec le roi et le favori, la reine partagea le sort de son époux, et résida successivement à Compiègne, à Marseille et à Rome. Elle supporta la mauvaise fortune avec bien moins de résignation que son impassible époux, qui ne regretta jamais une couronne qu'il n'avait pas su porter. Cependant, malgré le chagrin que la reine éprouvait de se voir déchue de son haut rang, elle ne renonça point à ses goûts; pendant son séjour à Marseille des scènes scandaleuses eurent lieu au sujet d'un garde-du-corps nommé Ballesteros, qui se trouvait parmi les personnes de sa suite et dont les propos indiscrets compromirent beaucoup la reine; il fut arrêté, et après une assez longue détention dans un des forts, relâché, et envoyé aux États-Unis, où il a divulgué des faits dont on devine aisément la nature. Pendant le temps que Charles IV passa à Rome, on fut étonné de voir la reine vivre dans une intimité apparente avec mademoiselle Tudo, nommée comtesse de Castillo-Fiel, et sa dame d'honneur, que la voix publique disait être la femme légitime du prince de la Paix, et de laquelle il avait deux enfants qui étaient élevés sous les yeux de son père dans le palais Borghèse, à côté de la duchesse d'Alcudia, fille du prince de la Paix, et d'une infante d'Espagne que la reine l'avait forcé d'épouser. C'était une singulière réunion de personnes, et le public romain, quoique assez tolérant en pareilles matières, ne put retenir l'expression de son indignation à la vue d'un mépris aussi révoltant de toutes les convenances. En 1813, la reine fit une légère chute et se fractura la jambe: elle se rétablit assez promptement, et parvint même à marcher sans beaucoup de peine. Après la chute de Napoléon, elle accompagna le roi à Naples, revint ensuite à Rome, où elle mourut en 1818 sans emporter les regrets de personne.

MARIE Ire (Françoise-Elisabeth), reine de Portugal et des Algarves, était la fille aînée du roi Joseph Ier; et en cette qualité l'héritière de la couronne; elle naquit, le 17 décembre 1734, à Lisbonne, et mourut à Rio-de-Janeiro, au Brésil, le 20 mars 1816. Pombal, après avoir puni et terrassé l'insolente noblesse portugaise, chassa les jésuites, et prit toutes les mesures pour relever le Portugal de l'état de dénuement dans lequel l'ignorance et la superstition l'avaient plongé. La docilité du roi Joseph et la confiance sans bornes qu'il avait dans son ministre permirent à celui-ci de poursuivre hardiment ses projets: mais pour rendre durable le bien qu'il comptait faire à sa patrie, ce ministre profond sentit, et n'eut pas de peine à convaincre le roi, qu'il était indispensable, pour la réussite des plans d'amélioration, que son successeur ne s'écartât pas de la route tracée. Malheureusement, le roi n'avait point d'enfants mâles, et sa fille aînée, qui, par les lois fondamentales de la monarchie portugaise, était l'héritière du trône, n'avait pas les qualités requises pour gouverner d'une main ferme et d'après l'exemple de son père. Cette princesse était douce, bonne, instruite, et ne manquait pas de pénétration; mais naturellement craintive et superstitieuse, elle manquait de l'énergie indispensable pour se faire obéir et respecter. Pombal vit bien que si le roi venait à mourir avant d'avoir consolidé des changements qui n'étaient qu'ébauchés, tout rentrerait bientôt dans le même état qu'auparavant, et que la nation deviendrait encore une fois la proie des nobles et des prêtres: l'élan donné à l'éducation, à l'agriculture, à la navigation et au commerce se ralentirait, et le Portugal se verrait de nouveau condamné à la nullité la plus absolue parmi les états de l'Europe. Ce ministre habile et patriote conçut dès-lors le projet hardi d'établir en Portugal la loi salique, ou plutôt il convint avec le roi qu'il fallait obtenir la renonciation de sa fille au trône, en faveur du prince Joseph, son fils aîné, qu'elle avait eu de l'infant dom Pedro son oncle, qu'elle avait épousé le 27 décembre 1734. Le roi consentit au projet, et d'après le caractère docile de Marie, son peu d'ambition et le respect qu'elle avait pour son père, on se croyait assuré de son consentement; on ne redoutait que la reine, hautaine, ambitieuse, ennemie de Pombal, et qui se flattait de gouverner le Portugal un jour sous le nom de sa fille. Son opposition était d'autant plus à craindre, que, sœur de Charles III, elle comptait sur son puissant appui. C'est pourquoi le secret ne fut communiqué qu'à Joseph de Seabra, secrétaire d'état et créature de Pombal, et à l'ambassadeur de France, qu'on avait intéressé à la réussite du projet, par l'espoir d'un mariage entre le prince Joseph, reconnu successeur au trône, avec Madame Elisabeth de France. Seabra, fourbe et ambitieux, communiqua tout à la reine, qui, profitant de l'ascendant qu'elle avait acquis sur sa fille, lui ordonna impérieusement de ne signer aucun papier, quand même il lui serait présenté par le roi, sous peine d'encourir son indignation. Marie promit à sa mère de lui obéir, et tint parole; son père fut saisi d'étonnement lorsque, se croyant bien sûr de la discrétion de Seabra, il présenta l'acte de renonciation à sa fille, qui refusa de le signer sans l'avoir préalablement communiqué à sa mère. Dès-lors, il fallut renoncer à l'espoir de la faire revenir sur ce point; Seabra fut disgracié, et exilé dans l'intérieur des possessions portugaises d'Afrique, où il n'échappa à la mort que par un bonheur inespéré. Le roi Joseph étant mort le 24 février 1777, sa fille Marie monta sur le trône, et fut proclamée reine le 13 mai suivant. Pombal fut disgracié et exilé dans ses terres, et la reine, cédant aux clameurs des nobles, fit commencer contre lui une procédure, qui finit par être abandonnée, autant par la bonté naturelle de la reine, que par le respect qu'elle conservait pour la mémoire de son père, et par la fermeté que fit paraître l'ex-ministre dans toutes ses réponses. En effet, d'après les réponses, les magistrats qui l'interrogèrent reconnurent l'impossibilité de le condamner avec quelque apparence de justice, vu le soin qu'il avait pris de se faire autoriser par le feu roi dans toutes les mesures importantes qu'il avait prises pendant son ministère, et qui seules pouvaient donner matière à une investigation judiciaire. La reine rendit la liberté à tous les prison-

niers d'état, retenus depuis longtemps dans une dure captivité comme compromis dans la fameuse conspiration contre la vie du roi Joseph. Plusieurs d'entre eux excitèrent la commisération par l'état misérable dans lequel ils s'offrirent aux regards du public, et par les marques évidentes de l'excessive rigueur avec laquelle ils avaient été traités. On remarquait parmi eux le vieux marquis d'Alorna et le comte de San-Lourenço, tous deux appartenant à la première noblesse, et aussi distingués par leurs talents que par leur caractère. Le dernier avait même éprouvé pendant son emprisonnement une aliénation mentale, dont il ne se rétablit jamais. Ces premiers actes de justice (car les prisonniers n'avaient point été jugés) rendirent la reine populaire; et la noblesse, en reprenant bien vite son ancienne influence, n'épargna rien pour répandre parmi le peuple toutes sortes de calomnies contre l'ex-ministre. La valetaille des grands, se mêlant à la populace, excita des clameurs contre Pombal, et on profita d'un moment d'effervescence pour arracher du piédestal de la statue du roi Joseph le médaillon de son ministre qui s'y trouvait placé. La nation ne tarda pas à s'apercevoir de la perte irréparable qu'elle venait de faire. Le nouveau ministère trouva les coffres de l'état pleins, et le pays dans une marche progressive de prospérité; mais, au lieu de suivre l'impulsion donnée, et de persister dans le système d'économie adopté par le grand ministre qui avait régénéré le Portugal, le marquis d'Anjeja et le vicomte de Ponte de Lima, son successeur au département des finances, ne songèrent qu'à répandre les épargnes accumulées au trésor parmi les nobles, qui se firent payer, à titre d'arrérages, les revenus d'un grand nombre de commanderies et d'autres biens ecclésiastiques que Pombal avait sagement incorporés dans les revenus de l'état. Tandis que des dilapidations énormes se commettaient de toutes parts, la reine dépensait des millions, en faisant bâtir un couvent de religieuses, et finissait d'épuiser le trésor. Il fallut bientôt créer un papier monnaie, et la nation se trouva livrée à la plus grande corruption: la vénalité des magistrats et des employés publics devint générale: on vendit toutes les graces à prix d'argent: la faible reine savait tout cela sans oser punir personne; elle tremblait devant ses ministres et ses courtisans, et était entièrement subjuguée par des terreurs religieuses et uniquement occupée des pratiques les plus minutieuses et les plus futiles d'une dévotion puérile. Sa raison commença bientôt à se déranger, et son aliénation complète ne fut retardée que par les soins de son confesseur, moine grossier et ignorant, mais homme de bien, nullement fanatique, et qui d'ailleurs connaissait parfaitement la maladie de sa pénitente. Sa mort priva la reine d'un consolateur, et la place de confesseur ayant été donnée, par les intrigues de la noblesse, à un homme de leur caste, fanatique et dévoué aux intérêts du corps, celui-ci s'attacha à redoubler les frayeurs de la reine, pour la rendre favorable à ses desseins. Il s'agissait de faire réviser le procès des nobles qui avaient été décapités pour avoir tiré ou fait tirer des coups de fusil sur la personne du feu roi, et de faire rendre à leurs parents les biens très considérables qui avaient été confisqués. Toutes les maisons alliées à celles d'Aveiro, de Tavora et d'Atonguia étaient directement intéressées à faire réhabiliter la mémoire de ces individus, qu'on prétendait avoir été innocents des crimes dont on les avait accusés. Le nouveau confesseur, parent lui-même de ces familles, avait de plus en vue le rétablissement de la puissance de l'inquisition, dont il avait été nommé le chef sous le titre de grand inquisiteur: il commença même à faire construire un grand nombre de nouveaux cachots dans cette prison, et, plein d'une sainte ardeur, il songeait à les remplir de victimes. Déja, au commencement de ce règne, un superbe auto-da-fé, dans lequel figurèrent les hommes les plus distingués du Portugal par leurs lumières et leur caractère, avait ranimé le zèle des moines, et faisait espérer au nouvel inquisiteur un plus grand triomphe. Dans ce premier auto-da-fé on n'avait brûlé personne, et tant de douceur ne s'accordait point avec le sombre fanatisme de l'intrigant confesseur. Cet homme odieux se nommait Joseph-Marie de Mello, et était évêque de l'Algarve: il commença par persuader à la reine que son ame serait infailliblement damnée si elle ne faisait annuler la sentence prononcée contre les assassins de son père, en restituant l'honneur et les biens à leurs familles. Marie, déja en proie aux terreurs superstitieuses, aurait cédé sur-le-champ, si de puissants motifs ne s'y étaient opposés. D'un côté, elle trouva des magistrats assez courageux et assez intègres pour la détourner d'un projet dont ils lui démontrèrent l'injustice, et qui ne pouvait se réaliser sans compromettre la mémoire du feu roi son père: d'un autre, il paraît assuré que la reine avait l'intime conviction du crime du duc d'Aveiro et de ses complices, et qu'elle avait acquis la certitude de la réalité du complot contre son père, de la bouche même de son époux, frère du roi Joseph, à qui on prétend que les conjurés avaient communiqué une partie de leur complot. Des personnes fort instruites sur les événements de cette époque ont même cru que les conjurés cherchèrent à mettre dom Pedro dans leurs intérêts, et que ce prince superstitieux, mais probe, les dénonça au roi son frère, après que la tentative d'assassinat eut échoué. C'est par cette supposition qu'on explique le consentement donné par le marquis de Pombal au mariage de l'infant dom Pedro avec sa nièce Marie. Quoi qu'il en soit, la reine résista à son confesseur; mais les efforts qu'elle fit pour accorder sa conscience avec ce que le grand-inquisiteur lui présentait comme des devoirs troublèrent entièrement son cerveau, et des actes de folie manifeste la mirent bientôt hors d'état de gouverner. On fit venir d'Angleterre le docteur Willis, renommé pour le traitement des maladies de cette nature, et qui avait traité avec succès le roi Georges III pendant sa première attaque de folie: mais tous ses efforts furent inutiles, et il faut convenir que, loin de le seconder, les courtisans refusèrent tout ce qu'il proposa pour tenter la guérison de la reine. Il insistait surtout pour qu'on l'éloignât de Lisbonne, et conseillait même un voyage en Angleterre. Voyant l'inutilité d'un plus long séjour en Portugal, il se retira comblé de présents et de richesses. Jean, devenu, par la mort de son frère aîné Joseph, le successeur au trône de sa mère, prit les rênes du gouvernement en qualité de régent, d'abord pendant la maladie de sa mère, et ensuite sous le titre de prince-régent, il gouverna en son propre nom. La maladie de la reine devint invétérée, et continua jusqu'à sa mort, avec quelques intervalles lucides de peu de durée. En 1808, on la fit embarquer pour le Brésil, à l'approche de l'armée française commandée par le général Junot: elle supporta très bien la traversée, et ne cessa de jouir jusqu'à sa mort d'une bonne santé, quant aux fonctions vitales. Son corps fut transféré à Lisbonne, et déposé dans le caveau qu'elle s'était fait bâtir dans le couvent de religieuses du Sacré-Cœur de Jésus, qu'elle avait érigé à grands frais. Elle ne régna que quatorze ans, et ce court espace de temps suffit pour porter un coup mortel aux ressources du pays, et pour jeter le désordre dans toutes les branches de l'administration. Cependant la neutralité du Portugal, pendant la guerre de l'indépendance de l'Amérique, donna au commerce une grande impulsion, et l'arrangement des démêlés qui existaient, à la mort du roi Joseph, entre l'Espagne et le Portugal, au sujet des limites de leurs possessions respectives sur les bords de la Plata, empêcha la guerre d'éclater, et permit au Brésil de développer ses ressources. Graces à l'influence du duc de Lafoëns (*Voyez* ce nom), l'instruction reçut des encouragements pendant ce règne, et l'académie des sciences fut créée; mais il est certain que sous cette reine vertueuse et faible le Portugal fit de grands pas vers sa décadence, qui n'a fait que s'accroître jusqu'à ce jour. La reine eut de dom Pedro trois enfants, savoir: Joseph, mort en 1788; Jean, depuis roi (*Voyez* ce nom), et Marie, qui épousa l'infant dom Gabriel d'Espagne. (*Voy.* Laborde, Florida-Blanca et Charlotte-Joachime.)

MARIENRODE (Charles-Auguste Malchus, comte de), naquit, le 27 septembre 1770, à Manheim. Dès sa plus tendre jeunesse, il montra les plus heureuses dispositions, et après avoir fait ses premières études au gymnase de sa ville natale, il se rendit, à l'âge de

dix-sept ans (en 1787), à l'académie d'Heidelberg. Encouragé par la promesse du duc Charles, il se voue particulièrement à l'étude de la jurisprudence et de l'administration, et accepta, du consentement du duc, la place de secrétaire particulier du ministre d'état, comte de Westphalie, nommé ministre d'état à Mayence, d'autant plus volontiers que la révolution française commençait déjà à faire sentir son influence sur sa patrie. Après avoir occupé ce poste jusqu'en 1796, il retourna à Hildesheim, et y resta jusqu'au commencement de 1799, où il devint secrétaire et trésorier du chapitre de la cathédrale, et bientôt assesseur du tribunal : il remplit ce double emploi jusqu'en 1802, que, par sécularisation, le chapitre d'Hildesheim fut incorporé dans la monarchie prussienne. Le rapport qu'il publia, en 1800, sur l'administration de cet évêché le fit connaître du ministère prussien, qui le nomma un des membres de la commission spéciale pour l'organisation de l'administration, ce qui déchaîna contre lui l'envie et lui suscita beaucoup de persécutions. Pour le récompenser de ses services, le roi de Prusse le nomma, le 7 mars 1803, conseiller en activité de guerre et des domaines auprès de l'administration d'Halberstadt. Depuis la bataille de Jéna, il fut chargé de l'expédition de toutes les affaires de ce département pendant l'occupation des Français. Lors de l'érection du royaume de Westphalie, il s'ouvrit une nouvelle carrière, et fit briller ses talents dans un rang plus élevé. Il avait porté ses vues sur la préfecture du département de la Gal, dont Halberstadt était la capitale ; mais il fut appelé, le 9 janvier 1808, au conseil d'état. Peu de temps après, il fut nommé directeur-général des impôts (en 1808), ensuite liquidateur de la dette publique et directeur-général de la caisse d'amortissement ; l'année suivante, il donna sa démission de ces deux derniers emplois, prit une part fort active à l'organisation du système de finances, fut chargé de plusieurs missions importantes, et se rendit, en 1808, à Berlin pour le partage des domaines réservés, en 1810, en Hanovre. Dans le cours de 1811, il eut ordre d'aller à Paris pour aplanir les difficultés qui étaient survenues au sujet de ces domaines. Il fut envoyé deux fois auprès de Napoléon, l'une à Mayence, l'autre à Magdebourg. A cette dernière entrevue, il lui parla avec une si grande énergie sur l'impossibilité de continuer le système des réquisitions, que Bonaparte l'interrompit en lui disant : « *Qui êtes-vous, qui m'osez parler de la sorte ?* » Le 7 avril 1811, après la démission du comte de Bülow, il eut provisoirement le ministère des finances, et la prière qu'il fit au roi d'en charger quelque autre n'ayant pas été acceptée, il fut confirmé dans ce poste, auquel, en 1813, fut joint le ministère de l'intérieur. En 1810, il avait été nommé baron, et sur la fin de la même année, commandeur de l'ordre de la couronne de Westphalie. En 1813, il fut créé comte. Ce royaume ayant cessé d'exister, la sévérité de son administration excita quelques plaintes que la jalousie avait fait naître. Pour se justifier, il publia, en 1814, un rapport sur l'administration des finances du royaume de Westphalie, particulièrement depuis le mois d'avril 1811, et rendit compte de son ministère. Il avait conçu le projet de fondre toutes les dettes, de faire supprimer les droits féodaux, et d'établir l'uniformité de l'impôt foncier. Il offrit souvent sa démission, et ne consentit à rester en place dans les temps les plus critiques, que par dévouement à son pays. A la fin d'octobre 1813, les alliés ayant occupé le royaume, le roi de Westphalie lui ordonna de le suivre en France, mais il retourna en Allemagne après la paix de Paris.

MARIETTE (Jacques-[illegible]-Luc) naquit en Normandie vers 1760. Il exerçait, en 1789, la profession d'avocat à Rouen, et se jeta avec ardeur dans le parti de la révolution. Nommé député à la convention nationale par le département de la Seine-Inférieure, il ne se rendit pas de suite à son poste, et se trouvait encore au milieu de ses concitoyens, lorsque la nouvelle de l'abolition de la royauté y parvint. On assure que cet événement ébranla son patriotisme, et qu'il eut l'idée de renoncer au mandat dont on venait de l'honorer. Mais il triompha bientôt de cette répugnance, réelle ou simulée, et il prit place à la convention, dès les premiers jours d'octobre 1792. Assis à l'extrême droite de l'assemblée, il vota l'*appel au peuple*, dans le procès de Louis XVI, puis la détention et le bannissement à la paix, en observant qu'il était loin de se regarder comme juge, et qu'il ne donnait son opinion que comme législateur. Après la condamnation à mort, il se prononça fortement pour le sursis, et s'attira dès ce moment l'animadversion des montagnards, avec lesquels il lutta souvent depuis avec vigueur. Le 9 thermidor lui ayant acquis une certaine influence, il s'en servit pour se faire nommer commissaire dans le midi, et il visita successivement Bordeaux, Bayonne, Cette, Marseille, les Bouches-du-Rhône et le Var. Les dénonciations des républicains devinrent pour Mariette des titres à la bienveillance des réacteurs, qui l'appelèrent à siéger au comité de sûreté générale. Alarmé cependant à la vue de l'insurrection des sectionnaires, qui laissaient apercevoir le royalisme derrière leurs fausses démonstrations de républicanisme, il se prononça, au 13 vendémiaire, pour la convention, contre la population parisienne, et suivit en cela la marche des thermidoriens, obligés de sévir, dans l'intérêt de leur propre sûreté, contre un parti qui ne faisait qu'obéir à l'impulsion rétrograde qu'ils avaient eux-mêmes imprimée à l'opinion. Entré au conseil des cinq cents, en vertu de la conservation des deux tiers conventionnels, il en sortit en 1797, et figura depuis comme juge à la cour d'appel de Rouen, d'où il passa, en la même qualité, à la prévôté des douanes établie à Anvers. Nommé, dans les dernières années de l'empire, président d'un tribunal de douanes en Hollande, il remplissait les fonctions de commissaire de police à Paris, dans les premiers temps de la restauration. Il est mort à Paris, en 1820.

MARIGNY (Augustin-Étienne-Gaspard-Bernard de), né à Luçon en 1754, était dans la marine royale, et commandait le parc d'artillerie de Rochefort au commencement de la révolution. Il sortit du Poitou, en 1792, avec Lescure, son parent, pour émigrer ensemble, mais ils restèrent à Paris, et, au 10 août, ils cherchèrent à signaler leur dévouement à la cause royale. Ils revinrent ensuite dans le Poitou, où l'insurrection de la Vendée éclata bientôt (5 mars 1793). Marigny, fait prisonnier, fut conduit à Bressuire avec Lescure et sa famille. A la prise de cette ville (1er mai 1793), Henri de la Rochejaquelin, son parent, le mit en liberté. Marigny, reçu au nombre des chefs vendéens, fit partie du conseil de guerre. Ses connaissances lui valurent le commandement de l'artillerie dont il se servit avec succès au siége de Thouars, le 5 mai. L'armée insurgée s'étant emparée de Saumur (9 juin), il engagea les républicains, maîtres du château, et qui voulaient s'y défendre jusqu'à l'extrémité, à consentir à une capitulation. Marigny commandait à Luçon, le 13 août, une portion de l'aile droite où était l'artillerie : il s'égara, et arriva au moment où l'avant-garde, que commandait Charrette, commençait à plier après s'être vaillamment battue. Il se retira sans coup férir, et sans favoriser en rien la retraite de Charrette. On a prétendu qu'en agissant ainsi, il avait voulu se venger d'un mot piquant de ce général qui, la veille de la bataille, avait tourné en dérision Marigny pour sa jactance sur la belle tenue de sa petite troupe. Les autres généraux blâmèrent celui-ci ; il chercha à se justifier en alléguant les fausses manœuvres occasionées par la déroute de Luçon. Après la défaite de Mortagne, il laissa l'artillerie se diriger sur Beaupréau et Saint-Florent, suivant l'avis du petit nombre de généraux qui voulaient passer la Loire. Ce passage effectué, il se signala à Laval, se conduisit en héros à l'attaque, et rallia les Vendéens sur le chemin d'Antrain. Il prit la fuite des premiers lors de la déroute du Mans, et fut du nombre de ceux qui, à la suite de cet échec, réunirent, et conduisirent à Savenay les débris des troupes. Il montra alors une grande intrépidité, mais il ne put sauver l'armée. Ayant erré quelque temps sur la rive droite de la Loire, et tenté en vain de soulever les Bretons, il repassa ce fleuve en mars 1794, rentra dans la Vendée, et parvint à former une armée nombreuse qui prit le nom d'armée du centre et du Poitou. Il obtint des succès, et se rendit maître de Mortagne, qu'il se vit contraint d'abandonner le lendemain. Charrette et Stofflet, successeurs de la Rochejaquelin, qui étaient à la tête des deux autres armées

principales, demandèrent une conférence à Cerisaie, afin de concerter un plan commun d'opérations. Marigny s'y rendit ; on convint d'agir d'accord et de ne se séparer qu'après avoir chassé les républicains de la rive gauche de la Loire. Il se soumit aux peines portées contre celui qui ne tiendrait pas sa parole. Dans une autre conférence, à Jallais, des discussions s'étant élevées au sujet du commandement, les trois chefs s'aigrirent, et les soldats de Marigny, qui avaient alors des motifs de se plaindre des agents des autres généraux, qui les laissaient sans vivres, abandonnèrent leurs drapeaux. Marigny, de son côté, peu satisfait de ses collègues, suivit ses soldats, et les excita même, contre le traité, à rentrer dans leurs foyers. En conséquence, on assembla un conseil de guerre, dans lequel Charette remplit les fonctions de rapporteur, et conclut à la peine de mort, qui fut prononcée contre Marigny absent. On croit qu'on n'avait point l'intention d'exécuter ce jugement, et qu'il ne s'agissait que de faire peur à Marigny, afin de l'amener à quitter le commandement. Plusieurs mois se passèrent ainsi ; l'abbé Bernier, qui influençait Stofflet, et qui ne connaissait que les mesures de terreur, obtint l'ordre de faire fusiller le condamné, qu'il haïssait depuis longtemps. Marigny, malade dans un château près de Cerisaie, refusa de se sauver lorsqu'il apprit ce jugement, auquel il ne pouvait croire, et fut arrêté par des gens de Stofflet. Jusqu'à sa dernière heure, son courage ne se démentit pas ; il donna lui-même le signal de son exécution, et mourut en protestant de son innocence, en juillet 1794. Il était d'une taille élevée et d'une force de corps prodigieuse. Naturellement bon, les malheurs de la guerre l'avaient rendu cruel et sanguinaire ; sa vivacité, qui dégénérait souvent en un emportement aveugle, l'entraîna dans plusieurs excès.

MARILLIER (Clément Pierre), dessinateur et graveur fort distingué, naquit à Dijon, en 1740, d'une famille honnête mais très pauvre. Son goût pour le dessin le fit entrer chez un peintre de cette ville, et en peu de temps il y fit des progrès remarquables. En 1760, il se rendit à Paris pour se perfectionner dans la peinture, et se mit sous la direction de Hallé, qui avait alors beaucoup de réputation. Malgré son amour pour l'art, Marillier le sacrifia en partie à celui qu'il avait pour sa famille : obligé de venir à son secours, il se livra presque entièrement à la composition de petits sujets pour la librairie, ce qui offrait à la fois un gain plus prompt et plus considérable. Mais bientôt il se distingua en ce genre autant par la diversité des sujets qu'il traita que par l'esprit qu'il sut y mettre. On peut citer parmi le grand nombre d'ouvrages que l'on doit à son crayon, les 151 figures de *la Bible* de Defer-Maisonneuve, et celles de la suite des *Illustres français*, Paris, 1790, in-fol., gravées par Ponce. Les divers sujets de l'*Iliade*, ceux des œuvres de l'abbé Prévost, sont aussi des productions qui font beaucoup d'honneur au talent de Marillier. Mais ce sont surtout les 200 figures des *Fables* de Dorat qui le classeront parmi les véritables artistes ; on y remarque en effet beaucoup d'invention et autant d'esprit que de goût. Il a aussi gravé à l'eau-forte avec une pointe spirituelle, d'après ses propres dessins, et on lui doit dans ce genre un grand nombre de sujets parmi lesquels on distingue des paysages, surtout ceux pour les voyages de Naples, de Grèce et de France. Marillier avait acquis une campagne près de Melun, où il vivait depuis long-temps et où il remplissait avec autant de zèle que de désintéressement les fonctions administratives qui lui avaient été confiées, lorsque plusieurs attaques de paralysie l'enlevèrent aux arts le 11 août 1808.

MARIN (François-Louis Claude, dit MARINI), né à la Ciotat en Provence, le 6 juin 1721, se destinait d'abord à l'état ecclésiastique. Après avoir fait de bonnes études, il vint à Paris à l'âge de vingt-un ans, et se chargea de l'éducation du jeune marquis de Rosen. Une petite pièce dans le genre pastoral, qu'il fit pour célébrer la fête de la mère de son élève, fut son début dans la carrière littéraire. Son esprit vif et enjoué, son caractère insinuant lui firent bientôt trouver des amis et des protecteurs. Répandu parmi les gens de lettres les plus distingués de cette époque, il se lia facilement avec eux, et eut même des relations intimes avec Voltaire. En 1745, Marin se fit connaître du public par une *Dissertation sur la fable*, in-4°. Quelques autres ouvrages de peu d'importance succédèrent à celui-ci, et en 1751 il publia *l'Homme aimable*, avec des *Réflexions et des pensées sur divers sujets*, Leipsick, 1752, in-12. On a dit que Marin s'était pris lui-même pour modèle dans l'homme aimable. Cette petite vanité ne porta pas bonheur à l'ouvrage, qui n'eut aucun succès. En 1752, parut *le Devin du Village* de J.-J. Rousseau. Ce fut l'origine de ces grandes querelles qui depuis se renouvelèrent avec tant d'acharnement entre les Gluckistes et les Piccinistes. Marin se distingua dans cette guerre musicale par plusieurs brochures, dont la plus remarquable est : *Ce qu'on a dit, ce qu'on a voulu dire, lettre à madame Folie*, Paris, 1752, in-8°. Il s'occupait alors d'un ouvrage important qui suffira peut-être pour sauver son nom de l'oubli, c'est l'*Histoire de Saladin, sultan d'Égypte et de Syrie*, Paris et La Haye, 1758, 2 vol. in-12, traduit en allemand, 1761, in-8°, et réimprimé à Paris, 1763, in-12. C'est un des meilleurs morceaux d'histoire orientale que nous ayons en français. Le ministre Saint-Florentin, à qui l'auteur avait dédié son livre, le fit nommer censeur royal. Quelques années après, il l'adjoignit en cette qualité à Crébillon, que son grand âge empêchait d'en remplir les fonctions ; et par la mort de l'auteur de Rhadamiste, arrivée en 1762, Marin se trouva seul chargé de cet emploi. Il donna au Théâtre-Français, le 8 mars 1762, *Julie, ou le Triomphe de l'amitié*, comédie en prose et en trois actes, qui n'eut et ne méritait point de succès. L'année suivante il publia sa lettre de l'*Homme civil à l'homme sauvage* : cette brochure, dans laquelle il réfutait les sophismes de Jean-Jacques, fut remarquée parmi cette foule de pamphlets auxquels donnèrent lieu les écrits du philosophe de Genève. Cette même année, Marin fut nommé secrétaire général de la librairie : fonctions qu'il exerça avec la plus grande sévérité. Les prisons de Bicêtre se remplirent de colporteurs, quelques-uns furent condamnés aux galères, plusieurs imprimeurs se virent obligés de vendre leur fonds. On imputait à Marin ces mesures rigoureuses. Salarié par le gouvernement, il méritait peut-être un reproche tout opposé. Lié avec les philosophes, il devait tenir à leur parti, mais il tenait encore plus à ses protecteurs et à ses emplois ; et si la crainte de perdre les uns et les autres l'attachait à ses devoirs, d'un autre côté il sacrifiait souvent ses devoirs à ses opinions et à ses liaisons particulières. C'est ainsi qu'il prescrivait une sévère surveillance à l'une des barrières de Paris, sous prétexte d'empêcher l'introduction des œuvres de Voltaire, et les faisait entrer mystérieusement par une autre barrière. Cette conduite équivoque le fit accuser de partialité et de duplicité ; en 1765, il fut renfermé pendant vingt-quatre heures à la Bastille, pour avoir laissé passer quelques vers d'une tragédie de Dorat. La pièce d'*Esope à Cythère*, qui était une critique de l'Opéra et du Théâtre-Français, faillit causer la destitution de Marin, parcequ'il en avait communiqué le manuscrit à Rebel et à Francœur, directeurs de l'Opéra, dont les efforts ne purent empêcher qu'elle ne fût jouée, le 15 décembre 1766, au théâtre Italien ; il perdit deux mille francs de pension, en 1768, pour avoir approuvé, avec de grands éloges, la représentation et l'impression de l'opéra-comique des *Moissonneurs*. La pureté de la morale de cette pièce de Favart ne put racheter, aux yeux du clergé, l'inconvenance d'avoir mis sur la scène un sujet tiré de la Bible, l'épisode de Ruth. Il paraît néanmoins que dans ses fonctions de censeur, il poussait le scrupule un peu loin. « J'ai vu, dit Gudin, j'ai vu M. Marin retrancher *ma foi* » d'une comédie, et y substituer le mot *morbleu*, pré- » tendant que la religion était moins blessée par ce mot » que par l'autre. » Au mois d'août 1771, il prit la direction de la *Gazette de France*. On comptait beaucoup sur son esprit pour soutenir cette feuille ; il ne justifia pas la confiance qu'on avait en lui. Ses articles, que le public ridiculisa du nom de *marinades*, le rendirent l'objet des plaisanteries de tout Paris, et Beaumarchais vint lui porter le dernier coup. Marin voulut, bien mal à propos, jouer un rôle dans l'affaire du conseiller Goëzman dont il était l'ami. Il y gagna un ridicule de plus ;

et le fameux *qu'ès aco*, qui termine si plaisamment le grotesque portrait du malencontreux gazetier, dans les mémoires de Beaumarchais relatifs à cette affaire, devint le sobriquet inséparable de Marin, qu'il caractérisait plaisamment, en rappelant à la fois son mot favori et sa prédilection pour la langue de sa province. Ce dicton plut si fort à Marie-Antoinette, alors Dauphine, qu'on donna le nom de *Qu'ès aco* à une coiffure à la mode. Quelqu'un ayant vu Marin entrer à la foire, près d'une loge où l'on montrait des animaux étrangers, donna un écu à l'aboyeur, et lui fit crier : *C'est ici que l'on voit le fameux monstre marin, cet animal sans pareil*, né à la *Ciotat*. Il fit arrêter le crieur, mais ne découvrit jamais l'auteur de cette plaisanterie. Marin, ridicule et méprisé, ne trouva pas dans l'importance que lui donnaient ses fonctions un dédommagement suffisant à toutes ces tribulations. Bientôt même renvoyé de la *Gazette*, et destitué de sa place de secrétaire-général de la librairie, il courut ensevelir sa honte et ses chagrins dans le fond de sa province, où il acheta, en 1778, la charge de lieutenant-général au siége de l'amirauté de la Ciotat. Il s'occupa de littérature jusqu'à la révolution. A cette époque, il perdit une partie de sa fortune, mais revenu de ses idées d'ambition, il retrouva le caractère doux et aimable qui lui avait fait tant d'amis au commencement de sa carrière. Il revint en 1794 à Paris, où il est mort le 7 juillet 1809, doyen des gens de lettres. En 1805, il avait fait insérer quelques lettres dans le *Journal de Paris*. L'ouvrage de Marin le plus remarquable, le seul même qui lui ait assuré une réputation honorable, est son *Histoire de Saladin* ; on y trouve des détails très curieux sur les mœurs asiatiques à l'époque des croisades. Il paraît que Voltaire, chercha à faire recevoir Marin à l'académie française ; mais la conduite de celui-ci, dans sa charge de secrétaire général de la librairie, fit échouer ces démarches. Il a publié : 1° *Histoire de la Ciotat*, *Mémoires sur l'ancienne ville de Tauroentum, et sur le port de Marseille*, Avignon et Marseille, 1782, in-12 ; 2° *Notice sur la vie et les ouvrages de Ponthus de Thyard de Bissy*, 1788, in-8°. Ces mémoires furent lus à l'académie de Marseille dont il était membre. 3° *Abrégé de la vie d'Abeillard*, imprimé en tête d'une traduction en prose de la *Lettre d'Héloïse à Abeillard*, par Pope, Paris, 1758 et 1785 ; 4° *Carthon*, poëme d'Ossian, traduit de Macpherson, 1762, in-12 ; 5° *Œuvres diverses*, tome premier : théâtre, (le tome second n'a pas paru), 1765, in-8° ; 6° *Bibliothèque du Théâtre-Français*, 1768, 3 vol. in 8°. Ouvrage curieux. 7° *Lettre à la princesse de Talmont, sur un projet intéressant l'humanité* ; 8° *Ode aux mânes de la comtesse de Rosen*, 1751, in-4° ; 9° des traductions, parmi lesquelles on remarque quatre églogues de Virgile, et un choix de poésies d'Ossian ; 10° pièces détachées dans divers recueils. Marin a été l'éditeur des *Œuvres du philosophe bienfaisant* (Stanislas), 1763, 4 vol. in 12, et du *Testament politique du cardinal de Richelieu*, Paris, 1764, 2 vol. in-8°. Ersch lui attribue *deux parodies*, imprimées vers 1770.

MARINI (GAÉTAN-LOUIS), célèbre antiquaire, né le 10 décembre 1740, à Sant-Arcangelo, se fit prêtre, et s'appliqua, dès sa jeunesse, à l'histoire naturelle et à la recherche des antiquités. Étant allé à Rome, en 1764, pour se consacrer à la jurisprudence, il se trouva dans des circonstances qui le déterminèrent à se livrer de plus en plus à l'archéologie. Il appela sur lui l'attention publique par deux lettres concernant des monuments antiques, insérées dans le *Giornale dei letterati* de 1771 et 1772. Des personnes illustres se firent un honneur de le protéger, et en 1782 il devint préfet des archives du Saint-Siége, à la garde desquelles il était adjoint depuis 1771. Obligé de quitter Rome, parce que son pays natal était enclavé dans le royaume d'Italie, il fut élu correspondant de l'Institut de France, obtint, en janvier 1809, de retourner à Rome, en sortit de nouveau le 7 juillet suivant, lors de la déportation du pape, et reçut, en 1810, l'ordre de se rendre à Paris quand on y transféra les archives du Vatican. Il y vécut dans la retraite, ne parut jamais à l'Institut, abandonna ses recherches, et vendit ses livres en 1814. Marini se préparait à faire reconduire les archives pontificales en Italie quand Bonaparte les déclara impériales. Il eut alors l'injonction de quitter la capitale de la France ; mais une pulmonie l'enleva le 17 mai 1815. Marini a publié : 1° *Degli archiatri pontifici*, Rome, 1784, 2 vol. in-4°. C'est l'ouvrage de Mandosio sur les vies des premiers médecins des papes. Mandosio n'avait connu que cent dix-huit *archiatres* depuis Nicolas Ier jusqu'à Innocent XII. Marini en ajoute plus de deux cents, et les conduit depuis Alexandre III jusqu'à Pie VI. 2° *Iscrizioni antiche delle ville e dei Palazzi Albani*, Rome, 1785, in-4°. Outre les cent soixante-seize inscriptions conservées dans les quatre palais Albani, l'auteur en explique cent trente-cinq autres avec une étonnante sagacité. 3° *Gli atti e monumenti de fratelli arvali scolpiti gia in tavole di marmo ed ora raccolti, diciferati e commentati*, Rome, 1795, 2 vol, in-4° ; 4° *Papiri diplomatici descritti ed illustrati*, Rome, 1805, in fol. C'est un recueil de cent cinquante-sept actes sur papirus, tels que des bulles, des diplômes de souverains, etc. ; le plus ancien est de 444. L'auteur y a joint des notes sur les noms, les coutumes, les lois et l'écriture de chaque époque. Marini a laissé inédits : *Inscriptiones christianæ latinæ et græcæ ævi Milliarii*. Il a donné ce recueil à la bibliothèque du Vatican ; il forme 4 vol. in-fol., contenant neuf mille inscriptions. Ce travail l'a occupé quarante ans. 2° Un *ouvrage sur les inscriptions doliaires ou moulées sur terre cuite* ; 3° *Mémoires des archives du Saint-Siége*. L'abbé A. Coppi a publié une notice sur la vie et les productions de Gaëtan Marini dans les *Annales encyclopédiques* de 1817.

MARINS DU BOUZET (FRANÇOIS de), vicomte de la Montjoie, lieutenant-général, naquit à Brives le 26 octobre 1742. Il entra au service comme enseigne dans le régiment de Talaru, le 6 juin 1758, et devint lieutenant, le 21 juin 1759. Il passa sous-lieutenant dans le régiment de Royal-Roussillon, le 24 janvier 1767 ; fut fait aide-major le 12 octobre 1772 ; réformé le 26 mars 1776, et replacé capitaine en second, le 9 mai. Nommé major du 4e régiment de chasseurs, le 8 avril 1779, il fit les campagnes de Hanovre, en 1761 et 1762, et obtint la croix de Saint-Louis, le 29 août 1781. Il émigra au commencement de la révolution française. Créé maréchal-de-camp, le 25 novembre 1800, il a été employé dans la 10e division militaire, en 1818. On le trouve porté, pour la retraite de lieutenant général honoraire, dans le tableau des pensions inscrites au trésor public, le 1er septembre 1817.

MARITI (JEAN), voyageur, né à Florence vers 1730, embrassa l'état ecclésiastique, et s'embarqua à Livourne en janvier 1760 pour l'île de Chypre, où il arriva le 3 février. Mais il n'est pas exact de dire, comme dans la *Biographie universelle*, qu'il y séjourna jusqu'en 1768, car il était à Acre au mois d'août 1760, et il partit de Jérusalem le 22 avril 1767. Les huit années qu'il passa au Levant furent employées à parcourir l'île de Chypre, la Syrie et la Palestine. De retour dans sa patrie, il y publia successivement en italien : *Voyage dans l'île de Chypre, la Syrie et la Palestine*, Lucques et Florence, 1769 à 1776, 9 vol. in-8°, fig. Les quatre premiers contiennent la relation des voyages de l'auteur, et les cinq derniers, l'histoire du royaume de Jérusalem. Cet ouvrage offre des détails nombreux, neufs et curieux sur l'île de Chypre, sur les Druzes et sur la partie méridionale de la Syrie. Mais l'histoire de Jérusalem est moins exacte et moins intéressante. Le titre de la traduction française des premiers voyages de l'abbé Mariti, Paris, 1791, 2 vol. in-8° et in-12, annonçait une histoire générale du Levant qui n'a point paru. Cette relation assez estimée, quoique peu méthodique, a été traduite en allemand par C. H. Hase, Altenbourg, 1777, in-8°, figures ; 2° *Histoire de la campagne d'Aly Bey dans la Syrie en 1771*, Florence, 1772, in-8° ; 3° *Sur le vin de Chypre*. *ibid.*, in-8° ; 4° *Histoire du temple de la résurrection, ou de l'église du Saint-Sépulcre*, Livourne, 1784, in-8° avec pl. ; 5° *Histoire de Faccardin* (Fakhr-Eddyn), *grand émir des Druzes*, Livourne, 1787, in-8°, traduit en allemand, avec des notes, Gotha, 1790. L'auteur y donne des particularités inconnues jusqu'alors sur ce personnage fameux. 6° *Histoire de l'état présent de la ville de Jérusalem*, Livourne, 1790, in-8°. Si l'on en excepte quel-

ques détails nouveaux et intéressants, c'est à peu près la réimpression de la seconde partie des voyages de Mariti. 7° *Voyage dans les collines du Pisan et du Florentin*, Florence, 1797, in 8°, tom. 1er. L'auteur y traite principalement des productions naturelles et de l'agriculture. La mort de Mariti, arrivée vers 1798, et non pas en 1795 comme l'a dit Rumtermund, l'empêcha de terminer cet ouvrage.

MARJOLIN (Jean-Nicolas), né à Ray-sur-Saône, le 6 décembre 1780, embrassa jeune encore la carrière chirurgicale. Arrivé à Paris, il se fit bientôt remarquer par un jugement solide et par une infatigable application. Il est du petit nombre des hommes qui ont obtenu au concours toutes les distinctions et toutes les places que les facultés de médecine peuvent accorder. C'est par cette voie que M. Marjolin remporta, en 1801, les deux premiers prix de clinique interne et externe; les places d'aide d'anatomie et de prosecteur de la faculté lui furent données plus tard, à la suite de deux autres concours. Il disputa, en 1812, la chaire de médecine opératoire, devenue vacante par la mort de Sabatier, et si, dans cette occasion, ses efforts ne furent pas couronnés par le succès, ils suffirent du moins pour lui assurer une des premières places parmi les chirurgiens de la capitale. En 1818, un dernier concours avec M. Béclard lui fit obtenir la place de chirurgien en second de l'Hôtel-Dieu de Paris. Présenté, en 1809, par la faculté, il fut nommé professeur de pathologie externe, et devint membre de l'académie royale de médecine lorsque cette compagnie fut créée. M. Marjolin a fait, depuis 1809 jusqu'en 1819, des cours particuliers d'anatomie et de chirurgie, dont l'empressement des élèves attestait l'excellence. On a de lui les ouvrages suivants. 1° *Propositions de chirurgie et de médecine*, Paris, 1808, in-4°; 2° *De l'opération de la hernie inguinale étranglée*, Paris, 1812, in-4°; 3° *Manuel d'anatomie*, Paris, 1810-1814, 2 vol. in-8°. M. Marjolin a été un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales*, et coopère à la rédaction du *Nouveau Journal de médecine*.

MARMONT (Auguste-Frédéric-Louis Viesse de), duc de Raguse, maréchal de France, né à Châtillon-sur-Seine le 20 juillet 1774, d'une famille ancienne et considérée. Son père, ancien militaire, le fit entrer, en 1789, comme sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie, d'où il passa, avec le même grade, dans le corps de l'artillerie au mois de janvier 1792. Il fit d'abord partie de l'armée des Alpes, et plus tard de celle d'Italie. Il commandait une compagnie au blocus de Mayence, en 1795, et lors de la surprise du camp français devant cette place, par Clairfayt, le 29 octobre, le jeune Marmont déploya un sang-froid et une intrépidité dignes d'éloges. Il passa, en 1796, à l'armée d'Italie, en qualité de premier aide-de-camp du général en chef Bonaparte, et avec le grade de chef de bataillon. A Lodi, il eut un cheval tué sous lui; enleva à la tête d'un détachement de cavalerie la première pièce à l'ennemi, et mérita un sabre d'honneur. Saliceti, commissaire du directoire exécutif, le cite avec éloges dans son rapport. Il se conduisit, à Castiglione et à Saint-Georges, avec autant d'intelligence que de bravoure: dans cette dernière affaire surtout, il fit à l'avant-garde des prodiges de valeur à la tête du huitième bataillon de grenadiers. Pour prix de ces exploits, il fut chargé par le général Bonaparte de présenter au directoire vingt-deux drapeaux pris sur les Autrichiens. Après avoir rempli cette honorable mission, il retourna à l'armée avec le grade de chef de brigade, et se conduisit toujours avec la même distinction. Avant de quitter l'Italie, au commencement de 1797, il proposa au congrès cispadan un projet pour la formation d'un comité de gouvernement résidant à Modène, qui pût veiller sur les gouvernements provisoires qui seraient confirmés sous le nom d'administration départementale. Désigné, en 1798, pour faire partie de l'expédition d'Égypte, Marmont débarqua autour de Malte avec les généraux Vaubois et Lannes. A la tête de la dix-neuvième demi-brigade, il rejeta dans la place la garnison, qui avait fait une sortie, et enleva le drapeau de l'ordre. La ville se rendit après une vigoureuse canonnade: et quelque temps après le directoire lui envoya sa nomination de général de brigade d'artillerie. S'il fallait en croire l'abbé de Montgaillard, Marmont aurait acheté cinq louis, à un sergent, le drapeau qu'il offrit au général en chef, et qui lui valut ce nouveau grade. Le 2 juillet, il se signala à la prise d'assaut de la ville d'Alexandrie, et pénétra, à la tête de la quatrième demi-brigade, par la porte de Rosette, qu'il avait fait enfoncer à coups de hache. Cette brigade, qui faisait partie de la division du général Bon, pénétra par cette voie dans l'enceinte des Arabes. Le 3 juillet, il quitta Alexandrie, et fit éprouver, à la bataille du 23, en vue des pyramides, une perte considérable aux Mameloucks. Lorsque Bonaparte entreprit l'expédition de Syrie, il confia le commandement d'Alexandrie à Marmont. Il se rendit à ce poste important qui allait presque devenir un gouvernement par l'éloignement du général en chef, et le 11 juillet 1799, ayant aperçu la flotte anglo-turque, il n'osa s'opposer au débarquement, ni secourir le fort d'Aboukir qui fut attaqué et pris par les Turcs. A son retour à Alexandrie, Bonaparte lui en fit de vifs reproches. Marmont s'excusa en alléguant qu'il n'avait que 1,200 hommes à opposer aux 18,000 turcs qui lui étaient opposés. « Eh bien, lui répliqua Bonaparte, avec ces douze » cents hommes, je serais allé jusqu'à Constantino- » ple. » Marmont revint en France avec Bonaparte, concourut à la journée du 18 brumaire, et fut nommé conseiller-d'état, et peu de temps après commandant en chef de l'artillerie de l'armée de réserve. Il mit la plus grande activité dans l'organisation de ce corps, dans la formation d'un équipage de campagne proportionné aux forces de chaque division; et dans le rassemblement des approvisionnements nécessaires aux premières opérations. Les ressources qu'il déploya facilitèrent le passage du mont Saint-Bernard; il contribua puissamment à la prise du fort de Bard, et comme commandant de l'artillerie il rendit les plus grands services à Marengo. Après cette mémorable campagne, il fut nommé général de division. Dans la suivante, les mesures qu'il prit pour faire effectuer le passage du Mincio furent couronnées d'un plein succès. Il avait fait mettre en batterie sur la rive droite quarante bouches à feu, pour protéger l'établissement des ponts; et les travaux s'exécutèrent sous le feu de cette formidable artillerie. A la fin de cette campagne, le général Brune le chargea de traiter de l'armistice avec le comte de Hohenzollern. Cet armistice fut signé au mois de janvier 1801, et peu de temps après Marmont fut nommé premier inspecteur-général de l'artillerie. En 1805, lors de la rupture entre la France et l'Autriche, Marmont commandait les troupes françaises réunies dans le camp de Zeist en Hollande. Il reçut l'ordre de se joindre à l'armée qui entrait en Allemagne; contribua ensuite à la prise d'Ulm, et occupa la Styrie. Le commandement de l'armée de Dalmatie lui ayant été confié, en 1807, par Napoléon, il fit sommer, au mois de septembre, l'amiral russe Siniavin de remettre aux Français le district des Bouches du Cattaro, appartenant de droit à la France en vertu d'un des articles du traité de Presbourg, et livré traîtreusement aux Russes par le général autrichien Brady. L'amiral s'y refusa. Alors Marmont, apprenant qu'un corps de six mille Russes et de dix mille Monténégrins s'était réuni à Castel Nuovo, se décida à l'attaquer, quoiqu'il n'eût pas avec lui plus de six mille hommes. Il battit l'ennemi, et les Russes furent obligés de se rembarquer dans le plus grand désordre. Jusqu'à la campagne de 1809, il resta en Dalmatie, où il s'occupa activement de l'administration intérieure du pays. Le titre de duc de Raguse fut le prix de ses services. Au mois de mai 1809, l'ordre lui fut envoyé de suivre les mouvements de l'armée d'Italie. Il entre en campagne, s'avance par la Croatie, et battit successivement les Autrichiens, quoique supérieurs en nombre, à Quitta, à Gradchatz où il fut blessé, à Gospich et à Ottochatz; finit par opérer sa jonction avec la grande armée, et combattit à Wagram. Chargé de poursuivre l'ennemi, il l'atteignit à Znaïm, et attaqua aussitôt. Mais le prince de Lichtenstein s'étant présenté devant les postes français, Napoléon fit cesser le feu. Marmont fut nommé maréchal de l'empire sur le champ de bataille de Znaïm. Envoyé, à cette époque, dans les provinces Illyriennes en qualité de gouverneur-

général, il reprit sur les Croates-Turcs les parties de ce territoire dont ils s'étaient emparés. Tranquille alors, il put tourner ses soins du côté de l'administration. Il gouverna avec douceur et sagesse ce pays, qu'il ne quitta qu'en 1811, lorsqu'il fut rappelé pour remplacer Masséna dans le commandement de l'armée de Portugal, où il arriva au mois de mai. Pendant quatorze mois que le duc de Raguse resta à la tête de cette armée, il se borna à défendre contre Wellington la partie occidentale de l'Espagne. La rivalité qui existait entre les lieutenants de Napoléon contribua beaucoup au mauvais succès de cette guerre. Cependant, en arrivant, Marmont, réuni au duc de Dalmatie, parvint à faire lever le siége de Badajoz au général anglais : il obtint le même succès quelque temps après devant Ciudad Rodrigo ; mais satisfait de ces légers triomphes, il laissa échapper l'occasion d'attaquer avec avantage son adversaire, dans le camp de Fuente Guinaldo, et établit ses cantonnements depuis Salamanque jusqu'à Tolède, ligne beaucoup trop étendue pour le corps qu'il commandait. En 1812, Wellington, profitant de l'inaction du duc de Raguse, se présenta de nouveau devant Ciudad Rodrigo, dont celui-ci avait négligé d'augmenter la garnison, et s'en empara. Il emporta de même Badajoz, sans que le général français fît aucun mouvement pour l'en empêcher. Au mois d'avril, le duc de Raguse parut se réveiller. Il envahit la frontière de Portugal ; mais bientôt, revenant sur ses pas pour s'opposer aux progrès de son adversaire, il laissa prendre sous ses yeux Salamanque par les troupes anglaises. Enfin, le 22 juillet, cédant à la malheureuse ambition qu'il avait de lutter contre Wellington, il livra, avec des forces inférieures, la funeste bataille connue en France sous le nom des Arapiles, et de Salamanque en Angleterre. Blessé au bras droit par un boulet, il fut obligé de se retirer. Son absence apporta de l'hésitation dans les mouvements : Wellington s'en aperçut et en profita. Le général Bonnet, qui avait remplacé Marmont, fut blessé à son tour, et laissa le commandement à Clausel. Celui-ci sauva l'armée de la ruine complète à laquelle l'imprudence du duc de Raguse l'avait exposée. La retraite se fit en assez bon ordre ; mais la perte de cette bataille eut pour nos armées d'Espagne les suites les plus fatales. Cette campagne fut pour l'heureux Wellington le fondement d'une réputation qui ne fut jamais plus facilement acquise. Marmont rentra en France pour attendre sa guérison. Appelé par l'empereur, en 1813, il partit pour l'Allemagne ; prit le commandement d'un corps d'armée, et contribua au gain des batailles de Lutzen, de Bautzen et de Wurtchen. Il combattit sous Dresde ; fut chargé de poursuivre l'ennemi, qu'il défit dans plusieurs combats : se vit dans la nécessité de suspendre ses avantages et de revenir sur ses pas, par suite de la malheureuse bataille de Kulm, où Vandamme fut fait prisonnier ; reçut une blessure à Leipsick, où il soutint tous les efforts de l'armée de Silésie, et rétablit enfin dans cette campagne sa réputation militaire, qu'il avait compromise en Espagne. Quand l'armée eut repassé le Rhin, Napoléon forma de ses débris trois corps différents dont le commandement fut confié aux ducs de Raguse, de Tarente et de Bellune. Ces trois maréchaux furent chargés de couvrir la ligne du Rhin, entre la Suisse et la Hollande. Au mois de janvier 1814, pressé par Sacken, le maréchal Marmont se retira par Sarguemines ; continua sa retraite sans défendre le passage de la Sarre, et le 12 prit position sous Metz. Mais ne se trouvant pas assez fort pour s'opposer au général Yorck, il jeta quelques troupes dans cette ville, qu'il approvisionna, et se dirigea sur Verdun, où il établit son quartier-général. Bientôt, pour suivre les mouvements des autres généraux, il fut obligé de se retirer sur Saint-Dizier, où il arriva le 24 ; et de là sur Vitry-le-Français. Il se remit en mouvement le 29 ; et le 1er février assista à la bataille de la Rothière, que Napoléon perdit. Il se trouva à Brienne, puis à Champ-Aubert, où la division russe d'Alsufiew fut complétement défaite ; culbuta l'ennemi à Vauchamps, et surprit le prince Urussow à Etoges. Vers la fin du mois, le général prussien Blücher s'avança sur Paris par la vallée de la Marne ; et Marmont parvint à opérer à la Ferté-sous-Jouarre sa jonction avec le duc de Trévise. Ces deux maréchaux se mirent en retraite sur Meaux, où il y eut un engagement dont l'avantage resta à Marmont. Blücher suspendit, pour le moment, sa marche sur Paris. Le duc de Raguse, réduit à dix mille hommes, demandait vainement des renforts au ministre de la guerre, qui ne pouvait lui en envoyer ; néanmoins, le 1er mars, les Russes ayant passé l'Ourcq furent culbutés par Marmont, qui leur fit quelques centaines de prisonniers. Le 5 du même mois, il se précipita avec tant d'ardeur sur Soissons, qu'il fut sur le point d'enlever la ville. Mais, près de Laon, les généraux Yorck et Kleist, accourus au secours des Russes, l'obligèrent à une retraite précipitée. En se retirant sur La Fère Champenoise, il abandonna à l'ennemi vingt-quatre pièces de canon et une soixantaine de caissons. Enfin, le 24 mars, les alliés se décidèrent à marcher sur Paris. Les maréchaux Marmont et Mortier se replièrent sur cette capitale ; et, le 29 au soir, vinrent y prendre leurs positions. Le lendemain 30, douze mille hommes de la garde nationale, quatre mille conscrits, et à peu près mille hommes de la garde impériale, sortirent de Paris pour seconder la faible armée des ducs de Trévise et de Raguse dans la défense de la capitale ; et à six heures du matin, l'action commença. Ce fut Barklai de Tolly qui le premier attaqua Marmont. Mais il fut constamment repoussé : et à onze heures, il y eut un moment de relâche dont le duc de Raguse profita pour rétablir l'ordre dans sa ligne. Le roi Joseph, apprenant alors à quel nombre on avait à faire, se décida à quitter Paris, et chargea le général Hullin de faire parvenir aux deux maréchaux l'autorisation de capituler. Pendant ce temps, l'ennemi avait déployé de nouvelles forces, et attaqua avec plus d'ensemble. Partout on se défendit avec courage ; mais il fallut céder au nombre. Marmont venait enfin d'être chassé de Charonne et de Bagnolet, et s'apercevant que déjà l'ennemi lançait quelques obus sur Paris, crut devoir faire usage de l'autorisation de Joseph. Il envoya un de ses aides-de-camp au généralissime des troupes alliées, et l'on convint d'une suspension d'armes de deux heures, sous condition que le duc de Raguse, achevant de céder les hauteurs, se bornerait à couvrir et à défendre l'enceinte de Paris, et se concerterait avec son collègue pour traiter d'une convention stipulant en principe son évacuation. Dans cet intervalle, le duc de Trévise, après avoir opposé de son côté la plus vigoureuse résistance, venait de se retirer en bon ordre vers les barrières. Ce fut alors qu'il reçut la première communication de son collègue. Mais il n'avait pas encore l'autorisation de Joseph, qui ne lui fut remise qu'à cinq heures. Telle était cependant sa position, que l'ennemi n'osait attaquer Montmartre. Sur ces entrefaites arriva le général Dejean, aide-de-camp de Napoléon, chargé par l'empereur d'une communication importante pour le duc de Trévise. Pendant que celui-ci, par suite des instructions qu'il venait de recevoir, envoie un parlementaire au prince de Schwartzemberg, le duc de Raguse conclut sa suspension d'armes : le maréchal Mortier en reçoit l'avis, et, obligé alors d'adhérer à la trêve, se réunit à son collègue pour traiter d'une convention. Pendant que les deux maréchaux débattaient et signaient la capitulation à la Villette, l'ennemi s'empara des hauteurs de Montmartre, et la bataille fut terminée. Les ducs de Raguse et de Trévise évacuèrent Paris ; et le premier, conformément aux ordres de l'empereur qui lui furent transmis, alla prendre position à Essonne. Sur le bruit que Napoléon, à la tête de cent cinquante mille hommes, allait marcher sur Paris, les souverains alliés, effrayés des suites que pourrait avoir une bataille acceptée sous les murs de cette capitale, résolurent de l'évacuer par prudence, et de prendre position à Meaux. L'ordre de ce mouvement rétrograde allait être expédié au comte Barklai de Tolly, lorsque le généralissime en fit suspendre l'envoi, en rendant compte des pourparlers qu'il venait d'entamer avec le maréchal Marmont. Ce maréchal, mu par des motifs que nous n'entreprendrons pas de discuter, mais que l'histoire appréciera sans doute un jour, se croyant peut-être appelé à jouer le rôle de Monck, conclut un traité en vertu duquel les troupes qu'il commandait devaient quitter la position d'Essonne, et se retirer par Versailles

sur un point en-deçà des hostilités. Le duc de Raguse agissait de concert avec le comte Souham, l'un des plus anciens généraux divisionnaires de l'armée. A l'exception des généraux Chastel, Ledru, Dessaarts et Lucotte, dont les dispositions n'avaient pas paru favorables, tous les autres furent mis successivement dans le secret de cette négociation. Le 3 avril, les maréchaux qui entouraient l'empereur à Fontainebleau le décidèrent à abdiquer en faveur de son fils. Napoléon signa ce premier acte d'abdication, et chargea le prince de la Moskowa, les ducs de Tarente et de Vicence, de s'adjoindre, en passant à Essonne, le maréchal Marmont pour porter cet acte aux souverains alliés. Celui-ci fut encore plus embarrassé que touché de cette marque de confiance. Néanmoins, laissant le commandement au général Souham, il accompagna ses collègues, auxquels il parla en termes vagues de sa convention, en les assurant à plusieurs reprises que rien n'était conclu. Le duc de Raguse avait ordonné à Souham d'attendre son retour; mais Souham, ayant reçu l'ordre de se rendre près de l'empereur, craignit que Napoléon n'eût eu connaissance de ce qui s'était passé, et assembla les généraux dépositaires du secret : il fut décidé que l'on exécuterait le traité sur-le-champ : les troupes trompées se mirent en mouvement sur l'ordre de ces chefs; mais quelques jours après, lorsque le duc de Raguse les passa en revue à Versailles, ces braves soldats, dans leur indignation, furent sur le point de faire payer cher à leurs généraux l'erreur dans laquelle on les avait entraînés. Cependant les envoyés de Napoléon furent admis près d'Alexandre, qui les reçut même d'abord assez favorablement. Mais pendant la conférence, on annonça au czar la défection du corps du duc de Raguse. « Messieurs, dit alors le monarque, » vous faites valoir beaucoup la volonté de l'armée; » mais la connaissez-vous bien? Savez-vous ce qui se » passe? » Et de suite il leur apprit ce qu'on venait de lui annoncer. Napoléon dut alors signer une abdication absolue. C'est ainsi que la défection du duc de Raguse, en faisant triompher la cause de la restauration, anéantit celle de la régence. Dans un mémoire justificatif, le maréchal Marmont affirme que les arrangements avec le prince de Schwartzemberg se bornèrent à la promesse de ne plus combattre, si on voulait assurer la vie à Napoléon. « Sans la défection de Raguse, a dit l'empe» reur, les alliés étaient perdus, j'étais maître de leurs » derrières, et de toutes leurs ressources de guerre; il » n'en serait pas échappé un seul : ils auraient eu aussi » leur vingtième bulletin. » A la restauration, Marmont se trouva en faveur, et fut nommé capitaine d'une compagnie des gardes-du-corps. Au mois de mars 1815, il prit le commandement de la maison militaire du roi, et accompagna ce prince à Gand. Napoléon, dans son décret d'amnistie, donné à Lyon, le 13 mars, compte Marmont dans le nombre des treize individus qu'il en exceptait, et qu'il renvoyait devant les tribunaux. Il passa aux eaux d'Aix-la-Chapelle tout le temps qui s'écoula jusqu'à la seconde restauration. A cette époque, il rentra à la chambre des pairs, et fut un des quatre maréchaux commandant la garde royale. En 1817, envoyé à Lyon en qualité de lieutenant du roi, avec les pouvoirs les plus étendus pour rendre la tranquillité à ce pays, il réussit dans cette mission. A l'avénement de Nicolas au trône, le duc de Raguse fut envoyé en Russie, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour assister au couronnement du nouveau czar. Le public apprécia parfaitement le choix que l'on fit du maréchal Marmont. Aussi reçut-il à la cour de Russie l'accueil le plus flatteur; et il n'en partit que comblé des honneurs que lui prodigua le jeune empereur. Le duc de Raguse s'occupe beaucoup aujourd'hui des progrès de l'industrie nationale. Il partage ses soins entre l'agriculture et l'amélioration de ses nombreux troupeaux. Il est propriétaire de forges dont le mécanisme est comparable à ce que l'Angleterre a de mieux en ce genre. Malheureusement les frais immenses occasionés par toutes ces entreprises ont considérablement dérangé sa fortune; et, depuis quelque temps, le nom du duc de Raguse est cité dans la *Gazette des tribunaux* presque aussi souvent qu'il l'était jadis dans les bulletins de la grande armée.

MARMONTEL (JEAN FRANÇOIS), membre et secrétaire perpétuel de l'académie française, historiographe de France, naquit, en 1723, à Bort, petite ville du Limousin, de parents peu aisés et d'un état obscur. Un prêtre lui enseigna les premiers éléments de la langue latine; et à onze ans, il fut envoyé au collége des jésuites, à Mauriac, où il continua ses études. Après avoir terminé sa rhétorique, il entra à quinze ans au collége de Clermont pour y suivre son cours de philosophie; et dès ce moment il pourvut lui-même à son entretien, en donnant des leçons aux élèves qui étaient moins avancés que lui. Son année de philosophie terminée, il se rendit à Toulouse, où les jésuites cherchèrent à se l'attacher : probablement il eût cédé à leurs séductions, si les sages conseils d'une mère éclairée ne lui eussent ouvert les yeux. Il continua donc de donner des répétitions de philosophie, concourut aux jeux floraux, et adressa à cette académie une ode sur l'*invention de la poudre à canon*. Mais cette pièce n'obtint pas même, selon ses propres expressions, le consolant honneur de l'accessit. Dans son dépit, il en appela au juge suprême du bon goût en France, et adressa ses vers à Voltaire en lui criant vengeance. Celui-ci, pour le consoler, lui envoya un exemplaire de ses œuvres corrigé de sa main, et lui prodigua des encouragements qui ne furent pas perdus pour Marmontel, car au concours suivant il remporta tous les prix. Cédant alors à l'invitation de Voltaire, qui aimait à s'entourer de talents naissants sur lesquels il pût exercer une espèce de patronage, le jeune lauréat partit pour Paris, où Voltaire lui avait promis la protection du contrôleur-général Orri, qui devait se charger de son sort. Pendant le voyage, il traduisit en vers le poëme de la *Boucle de cheveux enlevée*, par Pope, travail dont le produit lui fut d'une grande utilité. A son arrivée, ses espérances se trouvèrent déçues par la disgrâce de M. Orri. Voltaire lui conseilla alors de travailler pour la scène, en laissant entrevoir au jeune homme découragé une existence heureuse et brillante dès son premier succès, et lui fit obtenir ses entrées au Théâtre Français. « Hélas! » monsieur, répondit sensément le jeune provincial, » comment ferai-je des portraits? je ne connais pas les » visages. » Néanmoins Marmontel ne se laissa pas abattre par l'adversité, et puisa des ressources au sein des privations et d'un travail assidu. L'académie française lui donna, en 1746, le prix de poésie sur ce sujet : la *Gloire de Louis XIV perpétuée dans le roi son successeur*; et l'année suivante, pareil honneur lui fut décerné pour une ode dont le sujet était, *la Clémence de Louis XIV est une des vertus de son auguste successeur*. Vers le même temps, il achevait l'éducation du fils d'un directeur de la compagnie des Indes nommé Tilly, et il écrivait la tragédie de *Denis le tyran*, dont la première représentation eut lieu le 5 février 1748. Cette pièce obtint un succès complet, et la prédiction de Voltaire s'accomplit. Le jeune auteur se vit recherché, fêté de tous côtés. Après la représentation il fut appelé sur le théâtre, triomphe qui n'avait encore été décerné qu'à Voltaire. L'année suivante, il ajouta encore à sa réputation par le succès d'*Aristomène*, joué le 30 avril 1749. La tragédie de *Cléopâtre*, qui fut jouée en 1750, n'obtint qu'un demi-succès. Il dit lui-même dans sa préface que cette tragédie se ressentait alors de la précipitation avec laquelle on écrit dans un âge où l'on n'a pas encore senti combien il est difficile de bien écrire. Il la retoucha depuis, et la fit jouer de nouveau sans succès, en 1784, sans la rendre meilleure. Dans le dénouement de la première pièce on voyait un aspic automate, fabriqué par Vaucanson, et qui sifflait en mordant Cléopâtre. On demandait à l'un des spectateurs ce qu'il pensait de la pièce : « Je » suis, répondit-il, de l'avis de l'aspic. » Pour réparer l'échec qu'il venait d'éprouver, Marmontel s'occupa des *Héraclides*. Cette pièce qui, jouée en 1752, était d'abord remplie de négligences, qu'il fit disparaître par la suite, offre un plan plus régulier. Les sentiments y sont naturels, les incidents bien ménagés, et on y remarque de très beaux vers. Elle n'eut pourtant aucun succès; mais la faute en fut presque entièrement à mademoiselle Dumesnil, qui était ivre lorsqu'elle remplit le rôle de Déjanire. *Egyptus*, jouée en 1753, ne fut point imprimée. La pièce tomba; le public s'étant ennuyé de

n'être point ému. *Numitor* n'a pas subi l'épreuve de la représentation : cette pièce, dont le fonds est le même que celui du conte de Lafontaine intitulé *le Fleuve Scamandre*, a des situations fortes ; Marmontel n'a rien conçu de plus tragique. Aucune de ses tragédies ne fait partie du répertoire. Il rejetait l'oubli dans lequel on les a laissées sur l'animosité de Le Kain, qui refusait d'y prendre un rôle. Le grand acteur, suivant lui, ne lui pardonna jamais l'article *déclamation* dans l'Encyclopédie ; article où, par des observations générales, mais d'une application facile, il signale sans ménagement les défauts qui se remarquaient en lui au commencement de sa carrière. Dans le tourbillon du monde, Marmontel n'évita pas toujours l'écueil du plaisir et de la dissipation. Il s'engagea dans des liaisons intimes avec deux maîtresses du maréchal de Saxe, mesdemoiselles Noverre et Verrone. Quoique le héros les eût délaissées, il souffrit impatiemment qu'un petit *insolent de poëte* le remplaçât auprès d'elles. Pour se soustraire au ressentiment du vainqueur de Fontenoy, Marmontel accepta l'asile que le fastueux Lapopelinière lui offrit dans sa maison de campagne à Passy. Vers cette époque, il se lia avec la société du baron d'Holbach, chez lequel il rencontra J.-J. Rousseau. Celui-ci venait de remporter le prix d'éloquence à l'académie de Dijon. La connaissance de cet homme célèbre fit faire à Marmontel un retour salutaire sur lui-même : « Je voyais, dit-il dans ses mé» moires, un homme qui s'était donné le temps de » penser avant d'écrire ; et moi, dans le plus difficile » et le plus périlleux des arts, je m'étais hâté de pro» duire avant que d'avoir pensé. » Il sentit alors tout ce qu'il y avait de faible dans son talent, que l'étude et la réflexion n'avaient pas assez longtemps nourri ; et son parti fut pris sur-le-champ. Un petit poëme qu'il avait composé sur l'*établissement de l'école militaire* l'avait mis en faveur auprès de madame de Pompadour. Il résolut d'en profiter pour obtenir un emploi qui le rendît indépendant du caprice du public. Cette favorite releva son courage, et pour le consoler de la chute que venait d'éprouver sa tragédie d'*Egyptus*, elle lui fit donner la place de secrétaire des bâtiments sous le marquis de Marigny son frère, qui en avait la surintendance. Marmontel resta cinq ans sous les ordres de Marigny ; et pendant ce temps, qu'il appelle lui-même le temps le plus heureux de sa vie, libre d'inquiétude, et n'ayant que deux jours de la semaine à donner aux soins de sa place qui le retenait à Versailles ou à Fontainebleau, il s'occupa d'un cours d'études, où il parcourait méthodiquement les principales branches de la littérature ancienne et moderne. De là cet amas de matériaux qu'il employa d'abord pour l'Encyclopédie ; et d'où il tira plus tard sa *Poétique française*, et enfin ses excellents *Éléments de littérature*. C'était l'époque où l'esprit philosophique déployait le plus d'activité. De Genève, où il était alors retiré, Voltaire animait de son feu les encyclopédistes, au nombre desquels était Marmontel. C'est de là que date principalement l'intimité de ce dernier avec d'Alembert et Diderot, qui réveillèrent en lui le désir de rentrer dans la carrière littéraire. Mais pour cela il lui fallait une existence libre et assurée. Pour l'obtenir, il crut pouvoir compter sur le cardinal de Bernis qu'il avait beaucoup connu autrefois, et qui alors était ministre des affaires étrangères. Il lui proposa un travail sur les archives de ce département ; le ministre parut fort satisfait de ce projet, qui fut exécuté en partie ; mais un autre en recueillit le fruit. Cependant il venait de faire avoir à Boissy le privilége du Mercure, sur lequel madame de Pompadour lui fit obtenir à lui-même une pension de 1200 livres. Boissy, qui seul ne pouvait soutenir ce journal, pria Marmontel de l'aider dans cette entreprise. Il écrivit alors son premier conte intitulé *Alcibiade* : mais il voulut garder l'anonyme. Le succès fut tel, qu'à un souper chez Helvétius on l'attribua à Voltaire. *Soliman II*, et le *Scrupule* suivirent *Alcibiade* ; telle fut l'origine des *Contes moraux*. Le succès du Mercure allait croissant de jour en jour ; et quelque temps après, à la mort de Boissy, on en accorda le privilége à celui qui l'avait si bien soutenu. Marmontel quitta alors Versailles, en 1758, et vint loger à Paris chez madame Geoffrin. Ses articles de critique dans le Mercure, furent un modèle de bon goût et de décence. Bientôt pourtant cette feuille fut retirée à celui qui en faisait tout le succès. Une satire contre un grand seigneur, faussement attribuée à Marmontel, qui n'avait commis que l'imprudence de la réciter chez madame Geoffrin, dans un petit cercle d'amis dont elle garantissait la discrétion, lui fit passer onze jours à la Bastille, et le priva d'un brevet auquel étaient attachés quinze à dix-huit mille francs de rente : il n'en avait joui que deux ans. Un seul mot pouvait écarter l'orage ; il connaissait l'auteur de cette satire, et pouvait le nommer. Il aima mieux être privé de sa liberté et perdre le privilége du Mercure, que de trahir un secret qui ne lui appartenait pas. En sortant de la Bastille il alla voir Voltaire à Ferney, revint à Paris, et mit au concours de l'académie son *Epître aux poëtes, sur les charmes de l'étude*, qui fit tant de bruit, et qui fut couronnée en 1760. Thomas et Delille étaient ses concurrents. « Un jour, dit-il dans ses mémoires, lorsque » l'académie examinait, pour adjuger le prix, les pièces » mises au concours, je rencontrai Duclos à l'Opéra, et » lui en demandai des nouvelles. Ne m'en parlez pas, » me dit-il, je crois que ce concours mettra le feu à » l'académie. Trois pièces comme on n'en voit guère » se disputent le prix. Il y en a deux dont le mérite » n'est pas douteux, tout le monde en convient. Mais la » troisième nous tourne la tête. C'est l'ouvrage d'un » jeune fou plein de verve et d'audace qui ne ménage » rien, qui brave tous les préjugés littéraires, qui parle » des poëtes en poëte, et qui les peint tous de leurs » propres couleurs avec une pleine franchise, ose louer » Lucain et censurer Virgile, venger le Tasse des mé» pris de Boileau, apprécier Boileau lui-même, et le » réduire à sa juste valeur. D'Olivet en est furieux ; » il dit que l'académie se déshonore si elle couronne » cet insolent ouvrage, et je crois cependant qu'il » sera couronné. Il le fut ; mais lorsque je me présentai » pour recevoir le prix, d'Olivet jura qu'il ne me le » pardonnerait jamais. » Il publia dans le courant de cette même année sa traduction de la *Pharsale de Lucain*, 2 vol. in-8°, et s'occupa avec ardeur de ses contes, qui se succédaient avec rapidité. Il venait de dédier sa *Poétique française* (1763, 2 vol. in-8°) au roi, lorsque la mort de Bougainville lui ouvrit les portes de l'académie française, en 1763. *Bélisaire*, dont la censure de la Sorbonne fit tout le succès, parut en 1767, in-8°. Quoique cet ouvrage ait été traduit en plusieurs langues, il n'en est pas moins un des plus ennuyeux de notre littérature. La traduction russe a cela de remarquable, qu'elle fut faite par les personnages les plus importants de la cour, et que l'impératrice elle-même en traduisit le 15e chapitre. Les *Incas* virent le jour en 1777, 2 vol. in-8°. L'auteur se proposait de combattre l'intolérance ; mais ses forces le trahirent, et l'abbé Morellet est le seul homme qui se soit avisé de dire que les *Incas* pouvaient soutenir la comparaison avec le *Télémaque*. Marmontel commença la réputation de Grétry, et établit en même temps la sienne dans un genre léger à la vérité, mais qui n'est pas sans mérite. Le théâtre lui doit divers opéras-comiques, tels que *le Huron*, tiré du roman de *l'Ingénu*, par Voltaire, 2 actes, 1768 ; — *Lucile*, 1 acte, 1769 ; — *Sylvain*, 1 acte, 1770 ; — *l'Ami de la maison*, trois actes, 1771 ; — *Zémire et Azor*, quatre actes, 1771 ; — *la Fausse magie*, un acte, 1775. On disait en jouant sur le mot, que le dénouement du dernier acte de cette pièce était à *la glace*, parce qu'il se faisait avec un miroir. Marmontel avait déjà donné plusieurs opéras, tels que *Acanthe et Céphise*, représenté en 1751, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, et plus tard, la *Guirlande* et *les Sybarites*. Rameau avait composé la musique de ces ouvrages, qui furent bientôt oubliés. Unissant ses efforts à ceux du compositeur Piccini, il fit des changements nombreux aux opéras suivants de Quinault, *Amadis*, *Armide*, *Atys*, *Isis*, *Persée*, *Phaëton*, *Roland* et *Thésée*. Ces changements, ayant fait disparaître les taches et non les beautés des anciennes pièces, ont ajouté à leur intérêt, et les ont surtout rendues susceptibles d'admettre toutes les formes d'une musique qui semblait devoir nous être étrangère. C'est à cette époque que commencèrent les grandes querelles des Gluckistes et des Piccinistes. Marmontel

se rangea avec empressement sous les bannières de Piccini, et devint un de ses plus violents partisans. Il composa même à cette occasion un petit poëme sur la musique intitulé *Polymnie*, dans lequel il traite fort mal Gluck, d'Arnaud et Suard. Mais en épousant mademoiselle de Montigny, nièce de l'abbé Morellet, dont Suard était l'ami, il lui promit de ne pas publier cet ouvrage, et il tint parole, car ce poëme n'a été rendu public qu'en 1820, longtemps après la mort de l'auteur. On doit encore à son association avec Piccini l'opéra de *Didon*, en trois actes, qui réussit complétement en 1783. *Pénélope*, 3 actes, 1785, n'eut pas autant de bonheur, et le *Dormeur éveillé* tomba tout-à-fait à l'Opéra-Comique. Marmontel venait d'être nommé secrétaire perpétuel de l'académie française, en remplacement de d'Alembert, dont la mort lui porta un coup sensible. Ces nouvelles fonctions ne l'empêchèrent pas de s'occuper activement de l'édition complète de ses œuvres. Il exclut treize ou quatorze pièces de théâtre de cette collection, entre autres : *Acanthe et Céphise*, pastorale héroïque, 1751; *les Sybarites*, 1757; *Annette et Lubin*, 1762; *la Bergère des Alpes*, 1766; *Céphale et Procris*, 1770; *Demophron*, 1789; *Antigone*, 1790, etc. Dans les *Mélanges* de Marmontel, on remarque des *Discours*, dont quelques-uns ont jusqu'à cinq cents vers : 1° *Sur la force et la faiblesse de l'esprit humain*; 2° *sur l'Éloquence*; 3° *sur l'Histoire*; 4° *Sur l'espérance de se survivre*; 5° *Épître sur l'incendie de l'Hôtel-Dieu* (1772); 6° une *Ode sur le dévouement héroïque du prince Léopold de Brunswick*, en prose; 7° *Éloge de Colardeau*; 8° *Apologie du théâtre*, réfutation de la lettre de J.-J. Rousseau; 9° *Essai sur les romans*; 10° *De l'autorité de l'usage sur la langue*. En publiant l'édition de ses œuvres, Marmontel y comprit dans le titre d'*Éléments de littérature*, les articles qu'il avait fournis à l'*Encyclopédie*, auxquels il en joignit d'autres. A cette même époque M. de Lamoignon, garde-des-sceaux, conçut le projet de réformer l'instruction publique, et chargea Marmontel de faire un mémoire à ce sujet. Dans l'ensemble et les rapports de cette vaste composition, il avait pris pour modèle l'institut des jésuites, où tout était soumis à une règle unique, surveillé, maintenu, régi par une autorité centrale, et mis en action par un mobile universel. Ce plan fut approuvé, mais l'exil de Lamoignon n'en permit pas l'exécution. En 1789, Marmontel était membre des assemblées électorales, il ne fut point élu député, parce qu'il était l'ami des ministres, et qu'il était comblé des faveurs du roi; on lui préféra l'abbé Sieyes. D'après un entretien qu'il eut avec Chamfort, le confident de Mirabeau, il fit parvenir par l'abbé Maury des avis qui furent traités de chimères. Prévoyant, en 1790, tous les malheurs qui allaient fondre sur sa patrie, il alla s'établir, avec sa femme et ses enfants, à Abloville, hameau voisin de Gaillon, où il acheta une petite maison de paysan avec un jardin. La suppression de l'académie et des pensions l'ayant mis dans une position très difficile, il eut recours à ses travaux littéraires, et s'occupa de la composition de nouveaux contes. On avait pu reprocher aux premiers un peu d'affectation : composés au milieu des plaisirs bruyants de la capitale, ils n'étaient pas exempts d'un certain esprit de libertinage, qui contrastait singulièrement avec leur titre. Les derniers furent empreints d'une teinte plus en rapport avec l'âge de l'auteur et les événements qui se pressaient autour de lui. Il composa aussi dans sa retraite, pour l'instruction de ses enfants, un cours élémentaire en petits traités de grammaire, de logique, de métaphysique et de morale. Ce fut encore pour eux que, sur les instances de sa femme, il écrivit ses *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants* : ce dernier ouvrage, publié après sa mort (1804, 4 vol. in-12), est d'une lecture variée et attachante, quoiqu'il soit plein d'erreurs et de paradoxes. Au mois d'avril 1797, Marmontel se rendit à Évreux, réunit les suffrages des électeurs du département, et fut nommé membre du conseil des anciens. Il devait y prononcer l'opinion sur le libre exercice des cultes, que l'on a imprimée dans ses œuvres complètes. Quelques personnes redoutaient pour lui le pesant fardeau dont il se chargeait : « Le courage est dans le cœur, leur répondit Marmontel, et le cœur ne vieillit jamais. » Au 18 fructidor, les élections de l'Eure ayant été déclarées nulles, il revint dans sa solitude, et échappa à la déportation. C'est là qu'il mit la dernière main à ses *Éléments de littérature*, son plus beau titre de gloire. Marmontel mourut à Abloville, le 31 décembre 1799, des suites d'une attaque d'apoplexie. Son éloge fut prononcé à l'académie française, le 31 juillet 1805, par l'abbé Morellet. Après sa mort, on a publié pour la première fois, outre les *Mémoires* dont nous avons déjà parlé : 1° *Nouveaux contes moraux*, 1804, 4 vol. in-8°; 2° *Histoire de la régence du duc d'Orléans*, 1805, 2 vol. in-8°. Tout en signalant la partialité de Saint-Simon, l'historien ne le prend pas moins pour guide dans la plupart de ses jugements. 3° *Leçons d'un père à ses enfants, sur la langue française, sur la logique, sur la métaphysique, sur la morale*, 1806, 4 vol. in-8°. La collection de ses œuvres n'avait été imprimée qu'à Liége, chez Bassompierre, en 177..., 11 vol. in-8°, lorsqu'il la porta lui-même à 17 vol. in-8° et in-12, Paris, Merlin, 1786. Le libraire Verdière a réuni en 18 vol. in-8°, 1816, fig., dans leur ordre véritable, les ouvrages compris dans l'édition de 1786 et dans les œuvres posthumes. Il y a joint : 1° *Censure de la faculté de théologie contre Bélisaire*; 2° *Lettres de Marmontel à l'abbé Riballier*; 3° *lettres inédites*; 4° *le Huron*, deux actes; 5° *Épître dédicatoire des œuvres de Marmontel à sa femme*; hommage inséré dans les exemplaires destinés aux amis de l'auteur; 6° *Essai sur les révolutions de la musique en France*. Indépendamment des morceaux de critique donnés par cet écrivain, dans le *Mercure*, on a de lui une *préface pour la Henriade* (1746); des *Discours préliminaires*, des *Remarques sur la langue et le goût*, relatives aux tragédies de *Sophonisbe*, par Mairet, de *Scévole*, par Duryer, de *Venceslas*, par Rotrou, 1773, in-4°. Cette magnifique entreprise, qui embrassait tous nos chefs-d'œuvre dramatiques, ne fut pas continuée. *Venceslas*, presque entièrement refait en vers, fut joué le 29 mars 1759. La dernière édition des *Œuvres de Marmontel*, Paris, Belin, 1820, 7 vol. in-8°, est précédée d'une *Notice* sur les ouvrages de l'auteur, par M. Villenave, et augmentée des articles suivants dans le dernier vol. *L'observateur littéraire*; *Réflexions sur la tragédie*; *Extrait des chefs-d'œuvre dramatiques*. — Supplément au théâtre (*Lisis et Délie*; *la Guirlande*, ou *les Fleurs enchantées*; *Acanthe et Céphise*, ou *la Sympathie*; *les Sybarites*; *Hercule mourant*; *Céphale et Procris*, ou *l'Amour conjugal*; *Demophron*; *Antigone*; *Annette et Lubin*; *la Bergère des Alpes*; *le Dormeur éveillé*; *le Sigisbé*, ou *le Fat corrigé*. — *Pièces diverses* (parmi lesquelles la *Préface de la Henriade* et *Fragments d'un poëme sur la musique*), — et quelques *lettres*. Le volume est terminé par une table générale. En 1819, on a joué sans aucun succès et imprimé *la Rancune trompée*, opéra-comique en un acte, par Marmontel.

MARQUIS (Jean-Joseph), député aux états généraux, membre de la convention nationale, et du conseil des cinq-cents, préfet, législateur, et chevalier de la légion d'honneur, naquit à St.-Mihiel, en Lorraine, le 14 avril 1747. Il exerçait la profession d'avocat dans sa ville natale, lorsque le tiers état du bailliage de Bar-le-Duc l'envoya siéger aux états généraux. Pendant toute la session de l'assemblée constituante, il vota avec les patriotes, et mérita d'être nommé grand juge à la cour nationale d'Orléans, à l'expiration de sa mission législative. Au mois de septembre 1792, ses compatriotes de la Meuse l'honorèrent une seconde fois de leurs suffrages, et le nommèrent député à la convention. Appelé à remettre son vote dans le procès du roi, Marquis s'exprima ainsi : « Comme juge, je » n'hésiterais pas à prononcer la peine de mort, puis» que cette peine barbare souille encore notre code; » mais comme législateur, mon avis est que Louis » soit retenu provisoirement comme otage, pour » répondre à la nation des mouvements intérieurs » qui pourraient s'élever pour le rétablissement de la » royauté, et des nouvelles hostilités et invasions des » puissances étrangères. » Il opina ensuite pour la ratification du jugement par les assemblées primaires et pour le sursis. Après la clôture de la session conventionnelle, il passa au conseil des cinq-cents, et donna sa démission en 1797. Deux ans après, il reparut sur le

scène politique, en qualité de commissaire du directoire, pour l'organisation des quatre départements de la rive gauche du Rhin, nouvellement incorporés à la république. Le 3 mars 1800, il fut nommé préfet de la Meurthe par les consuls, et fut présenté, en 1807, par le département de la Meuse, comme candidat au sénat conservateur. Le choix de l'empereur n'étant pas tombé sur lui, il continua d'occuper sa préfecture jusqu'en 1811, époque de son admission à la retraite. Sa modération le fit chérir de ses administrés. On trouva à la porte de la préfecture un écriteau où on lisait que le *baron* Riouffe, son successeur, pourrait bien devenir *comte*, mais qu'il ne serait jamais *marquis*; jeu de mots plaisant qui peignait les sentiments qu'avait inspirés le préfet démissionnaire. Le collége électoral de Bar-le-Duc l'envoya, la même année, au corps législatif, où il siégea jusqu'au 20 mars 1815. Marquis se retira ensuite à Saint-Mihiel, où il est mort en 1823. Il était membre de la légion d'honneur. M. Barbier (*Dictionnaire des anonymes*) lui attribue l'ouvrage suivant: *Observations de la ville de Saint Mihiel sur l'échange du comté de Sancerre*, Paris, 1787, in-8°.

MARQUIS (Alexandre-Louis), docteur en médecine, reçu, en 1810, professeur de botanique au jardin des plantes de Rouen depuis 1811, secrétaire perpétuel, pour la classe des sciences, de l'académie royale de la même ville, né à Dreux en 1777, a publié: 1° *Essai sur l'histoire naturelle et médicale des gentianes*, Paris, 1810, in-4°; 2° *Plan raisonné d'un cours de botanique spéciale et médicale*, Rouen, 1815, in-8°; 3° *Podalire, ou le Premier âge de la médecine*, Paris, 1815, in-12; 4° *Réflexions sur la apothéose d'Homère*, Rouen, 1815, in-8°; 5° *Eloge de Linné*, Rouen, 1817, in-8°; 6° *Les solanées, ou les plantes vénéneuses*, idylle, Rouen, 1817, in-8°; 7° *Esquisse du règne végétal*, ou *Tableau caractéristique des familles des plantes, avec l'indication des propriétés des plantes, suivant la classification adoptée pour le cours de botanique du jardin de Rouen*, Rouen 1820, in-8°. M. Mérat a suivi, à quelques changements près, cette classification dans la 2e édition de sa *Flore de Paris*. 8° *Fragment de philosophie botanique, ou de la manière la plus convenable de voir et de travailler en histoire naturelle, et particulièrement en botanique, et des moyens de rendre cette science plus simple et plus facile*, Paris, 1821, in-8°. Cet ouvrage est une des productions modernes les plus remarquables sous le rapport de la sagesse des vues, et de la haute philosophie qui y règnent également dans toutes les parties. L'auteur pense avec tous les bons esprits, et prouve qu'on ne peut parvenir à mettre enfin un terme à l'instabilité et à la discordance fâcheuses de la nomenclature et de la terminologie dans les sciences naturelles, que par la réduction raisonnée des genres et des espèces. 9° *Notice sur la chênes-chapelle d'Assoerille, dans le pays de Caux*, Rouen, 1822, in-8°; 10° *Notice nécrologique sur A. E. M. naturaliste voyageur du gouvernement, mort à Madagascar, le 1er juillet 1820*, Paris, 1825, in-8°. M. Marquis a donné la 1re partie physiologie végétale, du *Nouveau voyage dans l'empire de Flore* de M. Loiseleur Desloogchamps, avec lequel il a rédigé un grand nombre d'articles de botanique et de pharmacologie du *Dictionnaire des sciences médicales*. On trouve de lui plusieurs mémoires et opuscules sur des sujets de science et de littérature, dans les mémoires de l'académie de la société d'émulation de Rouen, le *Magasin encyclopédique*, la *Bibliothèque physico-économique*, et autres recueils.

MARRAGON (N.), député à la convention nationale et au conseil des anciens, naquit à Carcassonne, vers 1755. Il épousa la fille du directeur-général du canal du Languedoc, chez lequel il travaillait en qualité de commis lorsque la révolution vint lui ouvrir une plus large carrière. Nommé député à la convention par le département de l'Aude, il y vota l'appel au peuple, dans le procès du roi, et s'exprima ainsi sur la question de la peine: « Une nation outragée, opprimée, » une nation contre la liberté et la sûreté de laquelle on » a conspiré, a le droit de punir le conspirateur quel » qu'il soit, et dans ce cas-là elle peut se prescrire des » règles particulières, suivant les circonstances, sans » avoir égard aux lois positives, s'il en existe. Il est donc » absurde de dire que les formalités ont été violées. J'ai » voté hier pour la ratification du peuple; j'avais considéré que cette ratification par la nation entière était » la mesure la plus imposante à opposer aux puissances » de l'Europe. Je crois même, dans ce moment-ci, qu'il » est nécessaire, au moins, d'avoir une sanction tacite » et présumée qui produirait le même effet. Louis a été » convaincu de conspiration contre la liberté et la sûreté » de la nation française. Ce crime, chez tous les peuples, » est puni de la peine capitale. Fidèle à mon devoir de » mandataire, persuadé qu'il n'appartient qu'au souverain de commuer ou de faire grâce, je vote pour la » mort. » Marragon s'opposa ensuite au sursis, et se mit ainsi en contradiction avec lui-même, après le vœu qu'il avait exprimé pour la *ratification, au moins tacite et présumée du peuple*. Il hésita longtemps à se prononcer entre les divers partis qui divisaient la convention, et se fit une règle de ne lutter jamais contre le parti dominant. Occupé dans les comités d'agriculture et de travaux publics, il y rendit d'importants services, et présenta des plans, qui parurent habilement conçus, sur les moyens de faire prospérer la navigation intérieure. La convention l'envoya, en 1795, au Havre, où sa conduite lui concilia l'estime des habitants. Entré au conseil des cinq-cents peu de temps après, il y fit un rapport à la suite duquel les droits de la maison Riquet-Caraman sur le canal du Languedoc furent annulés, au profit de la république. En 1797, Marragon reçut les honneurs de la présidence, et sortit du conseil, en 1798, pour aller succéder à Roberjot comme agent diplomatique près des villes anséatiques. Il y demanda, avec beaucoup de hauteur, mais vainement, l'arrestation de Napper Tandy. Revenu en France, le directoire le choisit pour son commissaire auprès de l'administration des canaux intérieurs. Sous le gouvernement consulaire, il fut appelé à la place de receveur-général du département de l'Hérault, qu'il transmit plus tard à son fils pour venir vivre paisiblement à Paris dans une opulente retraite.

MARRON (Paul-Henri), l'un des pasteurs de l'église réformée de Paris, et président du consistoire, membre de la légion d'honneur, est né à Leyde, en Hollande, le 17 avril 1754, d'une famille qui, née sous le beau ciel du Dauphiné, chercha dans les états du stathouder un asile contre les persécuteurs de la religion protestante. Après avoir terminé ses études dans un âge où les autres les ont à peine commencées, il donna des preuves de son savoir dans la langue de Tibulle et de Properce par une élégie latine en l'honneur de M. de Bleiswyck, curateur de l'université de Leyde. Traduite dans la langue d'Homère par un Macédonien nommé Tzechani, elle fut imprimée dans les deux idiomes. M. Marron montra fort jeune du penchant pour la prédication de la morale évangélique; il desservait depuis six ans l'église française de Dordrecht, lorsqu'en 1782 il fut appelé comme chapelain à l'ambassade de Hollande, à Paris. Dès que Louis XVI eut déclaré, par une ordonnance, les protestants citoyens français, M. Marron quitta, en 1788, avec l'approbation de son gouvernement le ministre hollandais, et fut désigné pour pasteur dans la capitale de la France. Jeté, peu de jours seulement, dans les cachots par la faction de Robespierre, la mise en accusation et la mort du dictateur le rendirent à la liberté et à ses fonctions, sauf la prédication, dont la loi du 18 germinal an x lui réintégra plus tard l'exercice: ce fut lui qui, en partie, travailla à l'organisation du culte protestant, dont cette loi rétablissait les prérogatives. Néanmoins ce pasteur se plaint que son projet ait été altéré et ait reçu trop de modifications. A cette époque il fut nommé président de son consistoire, et membre de la legion-d'honneur et du jury. Dans les circonstances difficiles où se trouva la France, M. Marron, digne ministre de l'Evangile, sut allier deux vertus, la douceur et la fermeté. Ami de la tolérance et de l'ordre, il ne se crut pas compromis en offrant les fruits de sa muse latine au chef du gouvernement d'alors, à qui les autels devaient leur rétablissement, et les cultes leur liberté; également ami de la paix, il adressa aux Bourbons, à l'époque de la restauration, une pièce de vers latins fort remarquable, intitulée: *Elegia ad musam in Borboniorum ad Gallos reditu, et auspicatissimo Ludovici XVIII Lutetiam*

Parisiorum adventu, le 3 mai 1814. Dans ses écrits comme dans son ministère, il a fait preuve d'une conduite juste et exempte de flatterie, ce qu'atteste une pièce de vers latins composée sur le rétablissement de la statue équestre de Louis XIV, et dans laquelle il n'accorde à ce monarque le nom de *grand* que dans la première partie de son règne. Membre de plusieurs sociétés savantes de Hollande et de France, M. Marron, spécialement chargé de rendre compte des ouvrages de littérature hollandaise dans le *Journal encyclopédique*, le *Magasin encyclopédique*, la *Revue encyclopédique*, a fourni un grand nombre d'articles à ces recueils; il a donné aussi plusieurs articles à la *Biographie universelle*, dans lesquels il est aisé de reconnaître l'élève des Ruhnkenius, des Valckenaer et des Schultens. Dans une de ces feuilles périodiques, le *Magasin encyclopédique*, on lit de lui une *épitaphe* de Kant en quatre langues: grec, latin, français et hollandais. Sa communion s'étant réunie à la confession d'Augsbourg dans la fête séculaire de la réformation, le 2 novembre 1817, il a prononcé à l'autel de l'église des Billettes une prière solennelle, imprimée dans le recueil des pièces qui ont rapport à cette célébration. Enfin Mirabeau s'était adjoint ce ministre lorsqu'il lança sa fameuse philippique: *aux Bataves sur le stathoudérat*.

MARS (Antoine-Jean), conseiller à la cour royale de Paris, mort dans cette ville, le 17 décembre 1824, à l'âge de 47 ans, se fit d'abord connaître comme substitut du procureur du roi près le tribunal de 1re instance de la Seine. Il porta souvent la parole dans les causes relatives à des délits de la presse, et soutint, mais avec modération, des doctrines erronées. En 1820 il passa au parquet de la cour royale, et fut un des substituts de M. de Peyronnet dans la cause de la conspiration dont les pairs prirent connaissance. Nommé conseiller à la cour royale, M. Mars se distingue par son attachement aux principes constitutionnels. On connaît de lui un seul ouvrage: *Corps de droit criminel, ou Recueil complet, méthodique, et par ordre de matières, des codes d'instruction criminelle et pénal, des lois, arrêtés du gouvernement, décrets, avis du conseil d'état, ordonnances royales, édits, etc., actuellement en vigueur, en matière criminelle, correctionnelle et de police, avec les arrêts de la cour de cassation, etc., suivi d'une table chronologique des lois ou des actes du gouvernement, et d'une table générale alphabétique des matières, etc.*, Paris, 1820—1821, 2 forts vol. in-4°.

MARS (mademoiselle Hippolyte Boutet), artiste sociétaire de la Comédie française, fille du célèbre Monvel, est née à Paris, en 1778. Sa mère et sa sœur étaient attachées au théâtre Montansier, sur lequel elle débuta en 1793, par des rôles d'enfants, dans l'opéra et dans la comédie. Elle quitta bientôt cette troupe avec sa famille, et cessa un instant de suivre la carrière dramatique, qu'elle reprit lorsque les mêmes acteurs, après avoir joué dans la salle de l'Odéon, se réunirent à plusieurs sociétaires de la Comédie française pour former la troupe de Feydeau. Elle fut présentée à mademoiselle Contat; elle avait alors douze ans. Soutenue par les encouragements et les conseils de cette célèbre actrice, elle joua quelques rôles qui la firent admettre au théâtre où on lui confia bientôt les *jeunes amoureuses*, dont les chefs d'emploi étaient les demoiselles Mezerai et Lange. Ces actrices ayant quitté Feydeau, mademoiselle Contat, qui pressentait le talent de la jeune artiste et lui avait voué la plus tendre affection, contribua beaucoup à lui faire avoir en chef les *ingénuités* et les *jeunes amoureuses*. Elle était à bonne école, et quoiqu'elle priât mademoiselle Contat de l'aider de ses leçons, celle-ci lui répétait souvent qu'elle était assez riche de son propre fonds pour lui succéder sans avoir besoin de ce secours. Peu de temps après, le théâtre Feydeau et celui de la république ayant été réunis sous le nom de théâtre Français, mademoiselle Mars, dont le concours était devenu indispensable à la nouvelle troupe, y fut admise comme sociétaire. Jamais la Comédie française n'avait possédé à la fois autant d'artistes remarquables, et les amis des arts n'osent concevoir l'espérance qu'une pareille réunion puisse se reproduire un jour. Là brillaient Preville, dont le célèbre Garrick, lui-même, a proclamé l'inimitable talent; Molé, que personne n'a remplacé; Fleury, Monvel, les deux Baptiste, Saint Prix, Michot et Talma, alors à l'entrée de sa brillante carrière. Ce fut au milieu de cette élite de talents si parfaits et si divers, que mademoiselle Mars acheva de se placer à leur niveau, en créant plusieurs nouveaux rôles, et en donnant à ceux qu'elle jouait déjà, un relief qu'ils n'avaient jamais eu avant elle. Mademoiselle Contat remplissait aux Français l'emploi des *grandes coquettes*; mademoiselle Mars la remplaça en 1812. Alors s'offrit à elle un nouveau moyen de succès. Des ingénuités elle passait aux premiers rôles, et par une anomalie jusqu'alors inconnue au théâtre, elle sut cumuler les deux emplois. Tandis qu'elle demeurait toujours inimitable dans Betzy *de la jeunesse d'Henry V*, elle excellait dans les coquettes de Marivaux, et s'élevait à une hauteur où personne n'était parvenu jusqu'alors, dans la Célimène *du Misanthrope*. Avant elle, et jusqu'à mademoiselle Contat, le ton de la haute comédie avait été plus sérieux qu'enjoué, plus voisin de la dignité que du naturel. Le suprême mérite était la représentation; c'était la tradition des Lekain et des Dumesnil. Mademoiselle Mars a substitué à ce genre une manière plus simple et plus vraie à la fois. Tandis que l'admirable timbre de sa voix envahit, pour ainsi dire, l'ame du spectateur, l'art avec lequel elle jette et saccade ses phrases subjugue l'attention, et excite un intérêt qu'elle sait graduer jusqu'à l'admiration. On peut dire qu'elle a le secret de tous les caractères, et que son talent possède le type du vrai et du beau, sous quelque forme qu'ils existent. Veut-on de l'ingénuité, qu'on aille la voir dans Betsy: de la naïveté, dans le *Secret du Mariage*; de la coquetterie, dans les *Jeux de l'amour et du hasard*; du manége, dans la *Fausse Agnès*: de la dignité, dans Elmire de *Tartuffe*; de la profondeur, dans Célimène; de l'ame, dans Valérie. Si, d'un côté, elle a fait sortir Molière des cartons où un respect religieux et le défaut de dignes interprètes l'avaient quelque temps relégué, de l'autre c'est elle qui, la première, a ouvert la route à la nouvelle école par ce même rôle de Valérie, où elle a mérité autant d'approbation en excitant l'attendrissement qu'elle en avait recueilli jusqu'alors par la grace et l'habileté de son jeu. Un problème, dont la solution ne serait point sans intérêt pour la scène, serait de déterminer ce qui domine le plus dans son talent, du naturel ou de l'art. On doit regretter qu'au milieu de tant de triomphes mademoiselle Mars ait cédé à la même influence qui séduisit Talma au moment où son talent allait décroître, et que, tandis que celui-ci prenait le masque de Thalie, elle ait consenti à chausser le cothurne dans *le Cid d'Andalousie*. Malgré l'influence prodigieuse que leurs noms seuls exerçaient sur le public, cette tentative n'obtint qu'un succès contesté. Du reste, avec un pareil interprète, les auteurs dramatiques sont presque toujours certains du succès. Mais dans cette idolâtrie du parterre mademoiselle Mars ne doit point trouver une autorité suffisante pour se déterminer à courir de nouveau les hasards de la tragédie. Son organe si flatteur lorsqu'il rend les accents de la coquetterie, de la sensibilité, ou de l'ironie, n'est pas susceptible d'atteindre à la forte expression des sentiments tragiques.

MARSDEN (William), philologue, né en 1754, dans le comté de Wicklow, en Irlande, consacra un séjour de plusieurs années qu'il fit dans l'Inde, particulièrement à Bencoulen, dans l'île de Sumatra, à étudier les langues, les mœurs et les antiquités de l'Archipel asiatique. Les savantes recherches auxquelles il se livra dans cette direction ne tardèrent point à fixer l'attention des érudits, et à lui mériter la considération et la faveur des corps savants de l'Angleterre, dont plusieurs le reçurent au nombre de leurs membres. Il a publié: 1° *Histoire de Sumatra*, 1783, in-4°, réimprimée en 1811, traduite en français par Parraud, 1788, 2 vol. in-8°; 2° *Dictionnaire de la langue malaise*, 1812, 2 vol. in-4°; 3° *Grammaire de la langue malaise*, 1812, in-4°. On trouve en tête un discours intéressant sur l'histoire, les religions et les antiquités des Indes orientales. 4° (en latin) *Catalogue de livres et de manuscrits, rassemblés sous le rapport de la compa-*

raison générale des langues et de l'étude de la littérature orientale, Londres, 1807, in 4°. M. Marsden, qui s'occupe depuis près de cinquante années de littérature orientale et de recherches sur les langues, a réuni presque tous les ouvrages tant soit peu importants qui y ont rapport. On a encore de lui les mémoires académiques suivants : 1° *Sur un phénomène observé dans l'île de Sumatra* ; 2° *Remarques sur les langages de l'île de Sumatra* ; 3° *Observations sur la langue du peuple appelé communément Bohémiens* (Gypsies) ; 4° *Sur l'ère des Mahométans et la chronologie des Indous* ; 5° *Sur les traces de la langue et de la littérature indoues qui existent encore parmi les Malais.*

MARSHALL (WILLIAM HUMPHREY), célèbre agronome anglais, membre de la société des arts de Londres, fut d'abord destiné au commerce, et reçut une éducation en rapport avec cette destination ; mais ne sentant point de vocation pour la carrière qui lui était tracée, et en ayant une très-prononcée au contraire pour l'agriculture qui était la profession de sa famille, ce fut aussi celle qu'il finit par embrasser. Peu d'hommes se sont livrés avec autant d'application à l'étude de l'économie rurale, et peut-être n'en est-il pas un seul qui ait autant écrit sur cette matière. Les grands progrès que les théories agronomiques ont faits dans ces dernières années, les efforts qui ont été tentés pour faire de l'agriculture, cette vaste branche de l'industrie de l'homme, ce qu'elle doit nécessairement devenir un jour, savoir une application directe des sciences naturelles ; le succès qu'ont déjà eu ces efforts, au moins dans la sphère de la théorie, à l'égard de plusieurs problèmes importants de l'économie rurale, principalement de celui des *assolements*, qui en est peut-être le plus général ; tous ces perfectionnements, toutes ces tentatives, ont sans doute laissé un peu en arrière quelques-uns des nombreux ouvrages de Marshall qui, sur plusieurs points importants, ne s'élèvent guère au-delà de ce que la pratique offre de plus avancé en Angleterre. Cependant, tels qu'ils sont, ces ouvrages, par le choix avec lequel les observations y sont recueillies, rapprochées et discutées, par le grand nombre d'expériences qui y sont rapportées et mises en lumière, forment encore une collection très-précieuse pour les agronomes. En voici les titres ; 1° *Essais d'agriculture faits dans une ferme de trois cents acres, composée de plusieurs espèces de terrains*, etc., 1773, in-4° ; 2° *Expériences et observations sur l'agriculture, et la température de l'air*, 1779, in-4° ; 3° *le Bosquet américain*, ou *Catalogue alphabétique des arbres, des forêts et des arbrisseaux natifs des États-Unis de l'Amérique septentrionale*, 1785, in 8°, traduit en français par Lezermes, 1787, 2 vol. in-8° ; 4° *Économie rurale du comté de Norfolk*, 1787, 2 vol. in-8° ; 5° *Économie rurale du comté d'York*, 1788, 2 vol. in-8° ; 6° *Économie rurale du comté de Glocester*, 1789, 2 vol. in-8° ; 7° *Économie rurale des comtés du milieu de l'Angleterre*, 1790, 2 vol. in-8° ; 8° *Traité pratique sur la plantation et le jardinage*, publié une seconde fois sous le titre de *Plantation et ornement des champs*, 1798, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage a eu une troisième édition en 1803. 9° *Revue du paysage*, poëme didactique, avec un *Essai sur le genre pittoresque*, 1795, in-8° ; 10° *Économie rurale de l'ouest de l'Angleterre*, 1796, 2 vol. in-8° ; 11° *Économie rurale du midi de l'Angleterre*, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, dans une seconde édition publiée en 1799, contient un appendice, intitulé : *Essai sur la vallée de Londres, et son économie rurale*. Il a été traduit en français, et la même édition de cette traduction a été publiée en deux fois sous les deux titres suivants : *Agriculture pratique des différentes parties de l'Angleterre* ; *la Maison rustique anglaise*, ou *Voyage agronomique en Angleterre*, 1803 et 1806, 5 vol. in-8°, avec des planches et des tableaux ; 12° *Proposition d'un institut rural ou d'un collége d'agriculture*, 1799, in-8° ; 13° *De l'aménagement et de la clôture des terres communales*, 1801, in-8° ; 14° *Sur la propriété territoriale de l'Angleterre*, 1804, in 4° ; 15° *Sur l'aménagement des terres*, 1804, in 8° ; 16° *Revue des rapports du comité d'agriculture des parties septentrionales de l'Angleterre*, 1808, in-8° ; 17° *Revue des rapports du comité d'agriculture des parties occidentales de l'Angleterre*, 1810, in 8° ; 18° *Revue des rapports du comité d'agriculture des parties orientales de l'Angleterre*, 1812, in-8° ; 19° *Revue et extraits complets des rapports du comité d'agriculture des parties intérieures de l'Angleterre*, 1815, in 8°.

MARSHMAN (JEAN), professeur au collége du Fort-William, quitta l'Angleterre en 1799 ; il était missionnaire de la secte des baptistes établie à Serampore dans le Bengale, et avait été destiné par elle à prêcher l'Évangile aux Hindous. Arrivé dans l'Inde et fixé à Serampore, il y resta trois années pendant lesquelles il s'appliqua à l'étude du bengali et du samskrit : il apprit également la langue chinoise, dans l'intention de traduire l'écriture sainte dans ce idiome : une circonstance extraordinaire vint, à cet égard, favoriser l'exécution de ses projets. En 1806, il eut occasion de faire la connaissance d'un chrétien arménien nommé Lassar, qui était né en Chine, et qui y avait étudié la langue sous les meilleurs maîtres pendant dix-sept ans. M. Marshman et ses deux fils se firent les élèves de Lassar et de deux autres natifs de la Chine que cet Arménien avait amenés avec lui à Calcutta. Grace à leur assistance, il parvint à traduire en chinois les Évangiles de saint Mathieu, de saint Marc et de saint Jean ; les épîtres de saint Paul aux Romains et aux Corinthiens, et le livre de la Genèse. Marshman a publié : 1° *Dissertation sur le caractère et les sons de la langue chinoise*, 1809, in-4° ; 2° *Confucius's works, containing the original text with a translation, to wich is prefixed a dissertation on the chinese language and character*, Serampore, 1809—1811, 2 vol. grand in-4°, 3° *Clavis sinica, or elements of chinese grammar, with a preliminary dissertation on the characters and the colloquial medium of the Chinese, and an appendix containing the Ta-Hyoh of Confucius, with a translation*, Serampore, 1814, in-4°. Les passages en caractère chinois que renferme cet ouvrage important sont imprimés avec des caractères métalliques mobiles que M. Marshman et ses collaborateurs sont parvenus à porter à un degré de perfection inconnu jusque-là. La version chinoise de l'Évangile selon saint Marc a été vivement critiquée dans le *Moniteur*, à raison du parti que l'auteur avait pris relativement à l'emploi de plusieurs expressions consacrées par l'usage, qui ne trouvent pas d'équivalents exacts en chinois.

MARSOLLIER DES VIVETIÈRES (BENOÎT-JOSEPH) naquit à Paris en 1750. Issu d'une famille de robe, il était, avant la révolution, payeur des rentes à l'Hôtel-de-Ville. Il annonça de bonne heure un goût décidé pour le théâtre, et parcourut cette carrière, sinon avec éclat, du moins avec distinction. Elle fut pour lui une consolation et une ressource dans des temps malheureux. Il avait joui jusqu'à la révolution d'une fortune considérable, qui fut anéantie à cette époque. Il ne lui restait que son talent, auquel s'associèrent, comme compositeurs, Méhul, Gaveau, et surtout Dalayrac, son ami et son collaborateur, qui l'aidèrent à faire prospérer le théâtre de l'Opéra-Comique. Quoique maltraité par la révolution, Marsollier paya, comme tant d'autres, un tribut à ses principes, et fit jouer, en 1791, *le Chevalier de La Barre*, pièce qui n'a point été imprimée : néanmoins, à l'époque la plus dangereuse de ces temps malheureux, il eut le courage de consacrer sa plume à la défense de la morale, dans deux pièces qui attirèrent tout Paris : *Cange* et *la Pauvre femme*. Après le 18 brumaire, ayant, par quelque indiscrétion, porté ombrage au gouvernement consulaire, il fut enfermé au Temple, et rendu à la liberté quelques jours après. Le roi le décora, en 1814, de l'étoile de la légion-d'honneur. Marsollier avait toutes les qualités qui rendent un homme estimable : il joignait à la probité la plus délicate, un cœur bon et sensible ; son caractère était aimable et modeste, sa conversation des plus attrayantes. Loin d'être jaloux du succès des autres, il aidait de ses conseils, et souvent même de ses moyens pécuniaires, ceux qu'il savait avoir besoin des uns ou des autres. Son talent littéraire était son moindre mérite. Sa vivacité ressemblait à une sorte d'inquiétude d'esprit qui le portait à changer fréquemment de place, mais sa bienfaisance et ses habitudes aimantes le suivaient partout. Il se rapprochait, par le

talent, de Sedaine; comme lui, il affecta à des scènes comiques les situations les plus touchantes. Incapable d'un long travail, il ne se donnait pas le temps de mûrir et d'ordonner ses plans: les jolies scènes que son imagination vive et fertile concevait facilement se trouvaient comme isolées au milieu du cadre où il les enfermait: aussi, malgré une foule de mots heureux, il ne put s'élever au rang de nos premiers auteurs modernes. Dans les dernières années de sa vie, il habitait une maison de campagne peu éloignée de Versailles, et il avait fini par se fixer dans cette ville, lorsque le refus de deux ou trois opéras nouveaux de sa composition, et l'abandon où laissaient ses anciennes pièces ces mêmes comédiens dont elles avaient fait la fortune, lui causèrent un véritable chagrin qui l'enleva à ses nombreux amis, le 22 avril 1817, à l'âge de soixante-six ans. Madame la comtesse de Beaufort-d'Hautpoul était sa nièce. Le théâtre de Marsollier se compose d'opéras comiques et de pièces en prose. On distingue dans la première classe: 1° *Nina*, ou *la Folie par amour*, représentée pour la première fois en 1786. C'est de toutes ses pièces celle qui contribua le plus à sa réputation. On conserve dans le château d'Antorpes, en Franche-Comté, des traces du séjour qu'y faisait Marsollier, tous les ans, dans la belle saison: le *banc de Nina*, des tourelles massives, des créneaux peints, des ponts-levis, rappellent le poëte qui aimait à s'environner des anciennes images de la chevalerie, qu'il rajeunissait dans ses ouvrages. 2° *Les deux Savoyards*, joués, en 1789, avec beaucoup de succès; 3° *Camille*, ou *le Souterrain*; 4° *Alexis*; 5° *Adolphe et Clara*: ces trois opéras, qui ont eu le plus grand succès dans le principe, sont toujours revus avec plaisir; 6° et 7° *Cange* et *la Pauvre femme*, dont nous avons parlé plus haut. Les principales pièces en prose de M. Marsollier sont: 1° *le Connaisseur*, comédie de société, en 3 actes et en prose, publiée sous le nom du chevalier D. G. N. (de Grand nes), 1771, in-8°; 2° *Richard et Sara*; 3° *le Trompeur trompé*, 1772, in-8° (sous le même pseudonyme), 1772, in-8°; 4° *la Vapeureuse*, en deux actes, 1782, in-8°; 5° *Céphise*, en deux actes et en prose, 1783; 6° *Norac et Javolci*, en trois actes, jouée à Lyon, le 3 mars 1788, et imprimée au profit des pauvres nourrices; 7° *Gulnare*, ou *l'Esclave persane*; 8° *Laure*, ou *l'Actrice chez elle*; 9° *la Maison isolée*, ou *le Vieillard des Vosges*; 10° *une Matinée de Catinat*; 11° *l'Irato*; 12° *Léonce*, ou *le Fils adoptif*, etc.; 13° *l'Ami Clermont*, l'une de ses comédies posthumes, reçue au Théâtre-Français, y a été jouée avec un demi-succès en 1819.

MARSY (CLAUDE-SIXTE-SAUTEREAU DE), littérateur, né à Paris, en 1740, s'est fait particulièrement un nom en concourant à la rédaction de différents journaux. En 1768, il se mit sur les rangs pour l'éloge de Charles-le-Simple, que proposa l'académie française; mais ce fut La Harpe qui remporta le prix. Sautereau réclama contre l'académie dans un discours imprimé en 1787, in-8°, et bien au-dessus de l'ouvrage couronné. Il fit paraître avec Maton de la Cour, sous le titre d'*Almanach des Muses*, un recueil des pièces fugitives les plus dignes d'attention, et y joignit des notes critiques dont on se plaignit, et qui lui valurent de la part de Masson de Morvilliers des épigrammes mordantes, qui le décidèrent à supprimer ses notes. Ce recueil, mal accueilli dans le principe, attaqué par La Harpe et Rivarol, s'est cependant soutenu. De Marsy a donné beaucoup d'articles à l'*Année littéraire*, et au *Journal des Dames*; il a travaillé avec succès à la partie littéraire du *Journal de Paris*, jusqu'en 1789. Ennemi des principes constitutionnels, Sautereau vécut retiré durant la révolution, et mourut à Paris, le 5 août 1818. C'était un homme fort instruit et très poli; il travaillait sans suite et avec négligence, ce qui a nui beaucoup à sa réputation. Comme éditeur, il a publié: 1° l'*Almanach des Muses*, depuis 1765 jusqu'à 1793, 28 vol. in-12; on y a réuni: *Pièces échappées aux seize premiers Almanachs*, 1781, in-12; 2° la *Nouvelle Anthologie française*, ouvrage estimé, 1769 ou 1787, 2 vol. in-12; 3° les *Annales poétiques* avec Imbert, 1778, 1788, 40 vol. in-12; le *Journal de la Librairie* apprend que les tomes 41 et 42 sont imprimés depuis 1789, mais que l'éditeur n'a pas cru devoir les livrer au public. Les 40 vol. présenteraient plus d'intérêt si le choix des morceaux eût été plus sévère et les notices moins superficielles. On reproche à l'auteur d'avoir trop vanté des poëtes oubliés. 4° la *Nouvelle Bibliothèque de société*, 1782, 4 vol. petit in-12; 5° les *Poésies satiriques du 18° siècle*, Londres, 1782, 2 vol. in-18: recueil intéressant, mais peu recherché depuis l'ouvrage que M. Colnet a composé sur la même matière; 6° les *Œuvres choisies de Dorat*, 1786, 3 vol. in-12; 7° *Tablettes d'un curieux*, ou *Variétés historiques, littéraires et morales*, 1789, 2 vol. in-12; 8° les *Poésies du chevalier de Bonnard*, 1791, in-8°; 9° (avec M. Noël) le *Nouveau Siècle de Louis XIV* ou *anecdotes, poésies, etc., du règne et de la vie de ce prince*, 1793, 4 vol. in-8°; cet ouvrage a reparu en 1808, muni d'un nouveau frontispice; 10° *Œuvres choisies de Pope*, 1800, 3 vol. in-12; 11° *Lettres choisies de madame de Maintenon*, 1806, 6 vol. in-12: on met cette édition au-dessus de celles de Labeaumelle.

MARTAINVILLE (ALPHONSE), né en Espagne, de parents français, en 1777, fit ses études à Paris, au collége de Louis-le-Grand, et déjà il s'y distinguait par une grande vivacité d'esprit. Il terminait ses études au moment où la révolution éclatait, et il se trouva du grand nombre de ces jeunes gens qui, sans tenir par des traditions d'orgueil ou par des motifs d'intérêt à l'ancien régime, et même instinctivement républicains, manifestèrent, avec toute la franchise propre à leur âge, l'horreur profonde que leur inspirait l'hypocrisie sanglante du nouveau, qui inscrivait le nom de liberté sur la porte des cachots, et proclamait, sur des monceaux de cadavres, la fameuse maxime *salus populi suprema lex*, *etc.* Des propos, fruit de cette disposition d'esprit hostile contre le gouvernement de la terreur, conduisirent le jeune Martainville, à peine âgé de dix-sept ans, devant le tribunal révolutionnaire. Lorsque, répondant aux questions d'usage, il eut décliné son nom, le président du fameux tribunal, c'était Coffinhal, croyant que le jeune prévenu déguisait sa qualité, lui dit: « *De* » Martainville sans doute, et non pas Martainville? » — « Citoyen président, reprit l'accusé, tu es ici pour me » *raccourcir* et non pas pour me *rallonger.* » Cette saillie courageuse et piquante lui sauva la vie. L'espèce de réputation que des persécutions et des talents également précoces procurèrent à Martainville le fit rechercher par les royalistes qui avaient pris part à la réaction thermidorienne. Trop jeune pour démêler les piéges, et trop avide de plaisir pour opposer une résistance austère aux séductions, il embrassa dès-lors la défense d'opinions qui n'étaient pas les siennes, et toutes les fautes qu'on lui a justement reprochées depuis peuvent être regardées comme la conséquence de cette première déviation. Il est probablement du nombre de ceux qui ont manqué du courage nécessaire pour revenir sur leurs pas, et qui ont persisté, par irritation et par dépit, dans une fausse route. Les raisons par lesquelles on conçoit que ce courage devait lui manquer ont été de plusieurs sortes. Il faut mettre au premier rang les attaques sans mesure des nombreux ennemis que Martainville s'était attirés de bonne heure par une polémique littéraire, ou plutôt une guerre de quolibets et de sarcasmes où le bon goût et la décence n'étaient pas plus respectés que la justice et la vérité. Martainville, avec beaucoup d'esprit, semblait n'avoir encore imprimé à toutes ses productions que le cachet d'une popularité ignoble, et il était, pour ainsi dire, déjà *hors la loi* de la république des lettres lorsque vint la restauration. Il se jeta à corps perdu dans la nouvelle carrière que cette époque offrait aux transfuges du républicanisme, à ceux de l'empire comme aux ennemis persistants et sincères de la révolution, et c'est de cette époque que date sa trop grande et déplorable célébrité. Il fut des premiers à arborer la cocarde blanche, se prononçant pour les Bourbons avec une exaltation frénétique, et trouva, dit-on, des ressources dans la première effusion de reconnaissance de ceux dont il avait si chaudement embrassé la cause. On assure qu'il ne possédait pas avant 1814 sa maison de campagne près du pont du Pecq; ce fut pour lui un *écrel dama* dont il paya le prix en 1815, à la seconde restauration, en facilitant aux Prussiens le passage de ce pont. Certainement M. Martainville pourrait entre-

prendre la justification de sa conduite par des considérations puisées soit dans sa constante opposition au régime révolutionnaire et au régime impérial qui l'avait remplacé, soit dans son dévouement à la dynastie légitime ; mais une loi, une légitimité antérieure à toutes les dynasties répondra toujours aux hommes qui se trouvent dans le cas de M. Martainville, que c'est un crime et une infamie d'ouvrir à l'étranger les portes de son pays. Mais l'adoption de cette doctrine suppose des forces et une résolution que l'on chercherait en vain dans les hommes qu'une longue habitude des jouissances matérielles a trop rigoureusement placés sous l'empire de leurs besoins. Ceux de M. Martainville ont toujours été plus considérables que sa fortune, et les déportements d'une jeunesse licencieuse n'ont pas trouvé en lui un correctif suffisant dans le sérieux de l'âge mûr. Un écrivain célèbre de son parti a défini l'homme une intelligence servie par des organes : M. Martainville semble avoir pensé au contraire que l'homme était un ensemble d'organes servis par une intelligence ; ainsi il a mis son esprit complètement aux gages de ses sens. Mais combien est grand de nos jours le nombre des hommes qu'une pareille interversion des hautes lois de la nature humaine a conduits à d'équivoques transactions entre la conscience et le devoir ! Poussé par une imagination impétueuse, des opinions absolues et une situation précaire, M. Martainville a franchi sans pudeur des limites que la plupart ont enjambées avec adresse. A la seconde restauration, Martainville fonda *le Drapeau blanc*, dont la violence odieuse a laissé dans le cœur de toutes les victimes de cette époque, des souvenirs qui ne s'éteindront pas facilement. Ce journal, hebdomadaire d'abord, devint ensuite quotidien. Martainville en possédait la propriété en commun avec le libraire Dentu, auquel il aliéna plus tard sa portion pour une somme assez considérable ; mais ils eurent un procès à la suite de cet arrangement. Il participa aussi à la rédaction du *Conservateur*. Cependant l'orgueil aristocratique de la plupart des écrivains royalistes qui rédigeaient cet ouvrage périodique ne tarda pas à l'exclure de leurs rangs. Martainville a eu peu à se louer de son parti si l'on considère d'une part la grandeur des sacrifices qu'il lui a faits, et de l'autre l'état de sa fortune ; mais il a eu plus encore à se plaindre du parti contraire, auquel, à la vérité, il avait donné durant une longue période de justes sujets d'indignation. Avouons toutefois que rien ne saurait excuser la lâcheté avec laquelle il a été assailli, soit par une multitude sans raison, dans un lieu public comme une salle de spectacle, soit dans une réunion moins considérable mais où il ne pouvait opposer, à une agression matérielle qu'une défense impuissante. On ne peut pas plus refuser à Martainville la qualité d'homme courageux que celle d'homme d'esprit, et il a toujours été prêt à donner satisfaction personnelle des attaques qu'il s'est permises ; ajoutons néanmoins, en finissant, que rien ne justifiera jamais ces attaques au tribunal de l'honneur ni à celui de l'humanité, lorsqu'elles sont tombées sur des proscrits. Martainville a publié : 1° *Grivoisiana*, ou *Recueil facétieux*, 1801, in-18 ; 2° *Histoire du théâtre français pendant la révolution*, 1802, 4 vol. in-12 ; 3° *le Drapeau blanc, journal de la politique, de la littérature et des arts*, 1819, 24 livraisons in-8°. Ce journal devint quotidien à partir du 16 juin 1819. 4° *la Bombe royaliste lancée par A. Martainville*, 1820, in-8° ; 5° *Etrennes aux censeurs*, 1822, in-8°. Il a donné à différents théâtres un grand nombre de pièces parmi lesquelles on remarque : *l'Intrigue de carrefour*, 1801, in 8° ; *la Banqueroute du savetier, à propos de botte*, imitée de l'italien de Federici, 1801, in-8° ; *Pataquès*, 1802, in-8° ; *le Duel impossible*, comédie imitée de Kotzebue, 1802, in-8° ; *le Suicide de Falaise*, 1804, in-8° ; *une Demi-heure de cabaret*, 1804, in-8° ; *Roderic et Cunégonde, ou l'Ermite de Montmartre, ou la Forteresse des moulins, ou le Revenant de la galerie de l'ouest*, galimathias burlesco-mélo-patho-dramatique, 1805, in 8° ; *le Turc de la rue Saint-Denis*, 1805, in-8° ; (avec Tissot) : *Georges le taquin* ; *la Queue du diable* ; *la Cassette précieuse, ou un, deux, trois, quatre* ; *Bonaparte, ou l'Abus de l'abdication*, pièce héroïco-romantico-bouffonne, 1815, in-8° ; *M. Crédule, ou Il faut se défier du vendredi*, 1816, in-8° ; *la Pied de mouton*.

MARTELLY (RICHARD), comédien et auteur dramatique, né à Aix en Provence, en 1751, exerça d'abord la profession d'avocat : il quitta ensuite le barreau pour le théâtre, et débuta, en 1777, par le rôle de Tancrède, dans sa ville natale. Ce jour-là même, il avait encore gagné une cause au palais. Il joua depuis à Marseille et à Versailles avec le plus grand succès : et cependant la supériorité de son talent nuisit à sa fortune et à sa réputation. Il reçut, en 1782, du duc de Duras un ordre de débuts pour la Comédie Française ; mais la cour, qui aurait vu avec peine Martelly quitter la troupe de Versailles, chargea le duc de Duras de présenter à sa place Saint-Prix, qui doublait cet acteur ; Saint Prix ayant débuté au Théâtre-Français, y fut reçu pour doubler Larive. Martelly passa depuis à Bordeaux, où il était encore pendant les premières années de la révolution. Cet acteur était un peu faible dans la tragédie ; mais dans l'emploi de haut-comique, il mériterait d'être cité parmi les acteurs les plus célèbres, s'il avait moins affecté d'imiter Molé. Surnommé *le Molé de la province*, il réussit moins à Paris, où il fut quelques années attaché au Théâtre de Molière, ce qui donna lieu aux vers suivants :

Molé dans ses succès, sublime et sans envie,
Ne peut en Martelly reconnaître un rival ;
A juste titre on doit applaudir la copie,
Mais il faut respecter toujours l'original.

Martelly retiré à la campagne près de Marseille, y mourut le 10 juillet 1817, à soixante six ans. Il n'était pas moins recommandable par ses qualités personnelles et sa sévère probité que par ses talents dramatiques et ses productions littéraires. On a de lui : 1° *Fables nouvelles*, Bordeaux, 1788, in-12 : ce recueil, qui en contient cinquante, est estimé ; 2° *les deux Figaros*, comédie en cinq actes, en prose, représentée en 1790, au théâtre du Palais-Royal : cette pièce, plus morale mais moins gaie que celle de Beaumarchais, obtint beaucoup de succès. Elle est restée au répertoire du Théâtre-Français. 3° *L'Intrigant dupé par lui-même*, comédie en cinq actes, en prose, représentée au Théâtre Français en 1801, et remise en quatre actes ; 4° *une heure de Jocrisse*, comédie en deux actes, en prose, au théâtre Montansier-Variétés, 1801 ; 5° *le Maladroit*, comédie en trois actes, en vers ; 6° *les Amours supposés*, comédie en deux actes, en prose. Ces deux pièces, imprimées et reçues, n'ont pas été représentées.

MARTENS (GUILLAUME-FRÉDÉRIC), publiciste et diplomate allemand, professeur de droit public à l'université de Gœttingue. Quelques ouvrages fort importants qu'il publia sur le droit des gens et sur l'histoire des relations diplomatiques des différents états de l'Europe, ayant attiré sur lui l'attention des hommes d'état de l'Allemagne, il se vit bientôt enlevé à l'enseignement et jeté dans la carrière des emplois publics. En 1809, Jérôme Napoléon l'appela au conseil d'état du royaume de Westphalie et bientôt l'éleva à la présidence de la section des finances de ce conseil. Les événements militaires qui, peu d'années après, renversèrent la famille de Napoléon et amenèrent le bouleversement total du système d'administration établi sous l'influence française, non-seulement ne portèrent aucune atteinte au crédit politique de Martens, mais au contraire devinrent pour lui l'occasion de nouvelles distinctions ; ce ne fut même qu'à partir de cette époque qu'il fut revêtu de fonctions en rapport avec la nature de ses connaissances spéciales et des ouvrages qu'il avait publiés. En 1814, il fut appelé au congrès de Vienne, et chargé de rédiger les procès-verbaux des conférences diplomatiques des plénipotentiaires réunis dans ce congrès. La même année, le prince Christian Frédéric, cousin du roi de Danemarck, s'étant fait déclarer roi de Norwége, et se disposant à défendre son royaume contre la Suède, au moment même où les monarques alliés venaient, par le traité de Kiel, de donner cette province à Bernadotte comme récompense des secours qu'il avait prêtés à la coalition, Martens fut envoyé auprès du prince danois pour lui notifier la décision des hautes puissances, et pour l'engager à renoncer à ses prétentions,

ce qu'il obtint facilement. En 1816, il fut nommé ministre de Hanovre auprès de la diète germanique, et conserva ce poste jusqu'à sa mort, qui arriva en 1821. Dans les derniers temps de sa vie il avait été nommé rapporteur d'une commission chargée d'examiner les représentations des négociants allemands sur la détresse du commerce de leur pays, et de chercher les moyens de remédier à cette détresse, mais il mourut avant d'avoir pu achever le travail qui lui avait été confié. Les ouvrages qu'il a laissés sont : 1° *Précis du droit des gens de l'Europe moderne, fondé sur les traités et l'usage*, Gœttingue, 1789, 2 vol. in-12; 2° *Recueil des principaux traités depuis 1761 jusqu'à présent, précédé des traités faits pendant le 18e siècle*, Gœttingue, 1791—1800, 7 vol. in-8°; 3° *Supplément*, Gœttingue, 1802—1818, 7 vol. in 8°; 4° *Guide diplomatique, ou Table chronologique des principales lois de chaque puissance de l'Europe.* A ce dernier ouvrage, qui parut en 1802, se trouve joint le recueil précédent. 5° *Cours diplomatique, ou Tableau des relations extérieures des puissances de l'Europe*, Berlin, 1801, 3 vol. in-8°.

MARTHE (ANNA-BIGET), connue sous le nom de sœur Marthe, naquit à Thoraise, village près de Besançon, le 28 octobre 1748. Ses vertus et son humanité lui assignent une place distinguée parmi les femmes célèbres de notre époque. Décidée dès son enfance à se consacrer entièrement au soulagement du pauvre et de l'infirme, elle entra, fort jeune, comme tourière au couvent de la Visitation de Besançon. Dans cet emploi subalterne, son zèle, sa charité, son activité remarquable, lui attirèrent bientôt les regards de la présidente, madame de Caron, pensionnaire du couvent, et ceux de M. Durfort, archevêque du diocèse. L'une et l'autre lui fournirent les moyens de satisfaire son cœur. Elle visita les prisons, et le crime même ne fut plus abandonné à son propre désespoir. En 1792, les établissements religieux ayant été supprimés, sœur Marthe, retirée à Besançon, n'avait pour exister qu'une faible pension de cent trente-trois livres, et le revenu très minime d'une petite maison; elle partagea ces faibles ressources avec les pauvres nécessiteux, et à l'époque la plus orageuse de nos troubles politiques, toutes les victimes, à quelques bannières qu'elles appartinssent, la virent accourir à leur secours; mais ce fut surtout lorsque la guerre encombra nos hôpitaux de blessés de toutes les nations, que son dévouement ne connut plus de bornes : « *Tous les malheureux sont mes amis*, » telle était la devise que prononçait souvent cette femme selon l'*Evangile*. En 1814, lors du blocus de Besançon, elle distribuait chaque jour la soupe à plus de mille infortunés. En 1817, elle trouva également les moyens d'arracher à la mort un grand nombre de familles. Après s'être multipliée et avoir prodigué au-dedans les secours les plus efficaces, au dehors, elle allait à la rencontre des détachements de militaires malades ou blessés, leur porter les premiers appareils, les premières consolations. Jamais cette digne fille de saint Vincent-de-Paul ne demanda à aucun d'eux quelle nation l'avait vu naître, ni quelle religion il professait; aussi, en 1815, la considérant comme une mère à tous, une fête lui fut donnée dans la prison militaire, située près de Chamars, par des *Français*, des *Autrichiens*, des *Hongrois*, des *Prussiens*, des *Russes*, des *Polonais*, des *Espagnols*, des *Anglais*, des *Italiens* et des *Suisses*. En l'an IX, la société d'agriculture de Besançon lui avait décerné une médaille en argent, portant cette légende : *Hommage à la vertu.* En 1814, une croix particulière, frappée en son honneur, lui fut adressée par le ministre de la guerre, et les souverains étrangers, à l'exception du roi d'Espagne, duquel elle ne reçut jamais le plus léger souvenir, reconnaissans des soins touchants prodigués à leurs sujets, recherchèrent l'humble bienfaitrice jusque dans sa cellule, et s'honorèrent eux-mêmes en honorant la vertu. Elle reçut la grande médaille d'or de Russie, celle du mérite civil d'Autriche, une troisième du roi de Prusse, accompagnée de *cent louis neufs*, et l'accueil le plus flatteur de Louis XVIII. Sœur Marthe obtint, avant de mourir, des souverains étrangers, que son neveu, M. Biget, peintre estimable, jouirait de la survivance des décorations qu'elle tenait de leur munificence. Elle mourut à Besançon, le 29 mars 1824, dans sa soixante-seizième année.

MARTIGNAC (GAYE DE), ministre, secrétaire-d'état, naquit à Bordeaux, en 1776, d'une famille ancienne, à laquelle appartient Étienne Martignac, littérateur du 17e siècle, qui s'est fait connaître par des traductions, estimées dans leur temps, de Perse, de Juvénal, d'Ovide, etc. Le père de M. de Martignac s'était distingué à Bordeaux comme jurisconsulte. Son fils annonça de bonne heure les plus heureuses dispositions, se livra avec succès à l'étude de la littérature, et fit jouer quelques vaudevilles qui lui méritèrent les suffrages du public, en même temps qu'il obtenait au barreau des succès plus honorables. L'abbé de Montgaillard (*Histoire de France*) prétend que M. de Martignac fut secrétaire, en 1798, de l'abbé Sieyes lors de son ambassade de Berlin, et qu'il publia, en 1811, un *Ode sur la naissance du roi de Rome.* Quoi qu'il en soit, à la première restauration, il épousa avec ardeur les intérêts des Bourbons, seconda activement M. Lynch dans ses efforts pour électriser l'esprit public des Bordelais, et composa et fit représenter à Bordeaux une pièce intitulée *la Saint-Georges*, en l'honneur du roi Georges, qui allait rendre les Bourbons à la France. Louis XVIII, en récompense de cette conduite, le décora de l'ordre de la légion d'honneur. A la seconde restauration, il entra dans la magistrature, et fut bientôt fait procureur-général près la cour royale de Limoges. En 1821, nommé député par le département de Lot-et-Garonne, il se fit remarquer à la chambre autant par de grands talents que par ses opinions ultramonarchiques, et, plus tard, par sa constante adhésion aux principes du ministère Villèle. Nommé commissaire civil par le roi, à l'armée d'Espagne, en 1823, il contribua puissamment au rétablissement de la monarchie absolue, dans ce pays, et à l'issue des discussions d'intérêts que devait amener l'occupation. Dans une note adressée à la régence, le 29 mars 1823, il lui annonça qu'il était chargé, par le duc d'Angoulême, de déposer dans le palais des rois d'Espagne, « les quarante-» huit drapeaux pris dans la dernière guerre, les deux » drapeaux enlevés aux ennemis communs de la France » et de l'Espagne, dans la guerre actuelle, et les clefs de » la ville de Valence, autrefois apportées à un guerrier » français. Dans les dernières guerres, dit-il, qui ont » éclaté entre la France et l'Espagne, la chance des com-» bats fit successivement tomber entre les mains des » armées françaises quarante-huit drapeaux appartenant » à l'armée espagnole. Ces drapeaux enlevés par le cou-» rage heureux à la valeur trompée, furent transportés » à Paris, et y sont demeurés comme les gages précieux » des triomphes qui honoraient le plus nos armes. Le » roi de France a fait détacher de nos voûtes ces mo-» numents de gloire et de discorde, et les a envoyés au » prince pacificateur, pour qu'ils fussent rendus à votre » roi. En attendant l'heureux jour où l'alliance et l'a-» mitié des deux souverains et des deux nations, seront » cimentées par cette restitution, le prince a pensé que » ce dépôt ne pouvait être mieux placé que dans le pa-» lais des rois d'Espagne. » A son retour, il fut fait ministre-d'état, et peu après directeur-général des domaines. En 1824, il fut anobli, et décoré du titre de vicomte. Lors de la révolution ministérielle qui eut lieu, par suite des mémorables élections de novembre 1827, où il avait été réélu par le département de Lot-et-Garonne, il fut inopinément porté au ministère de l'intérieur. Il s'occupa aussitôt d'importantes réformes qui semblèrent présager un instant le retour du gouvernement aux principes constitutionnels. Ses premiers actes, en entrant au ministère, furent d'abolir le comité de censure, imposé par son prédécesseur au théâtre du Vaudeville; de réduire à deux exemplaires le dépôt des ouvrages imprimés, dont la loi de 1814 exigeait cinq, et à trois les épreuves de planches et d'estampes; et de supprimer la surveillance exercée à la douane de Paris sur les livres exportés à l'étranger : surveillance qui apportait tant d'entraves au commerce de la librairie. Malgré les hautes fonctions politiques qu'il a remplies successivement, au milieu des travaux et de la représentation du ministère, M. de Martignac s'est plu à conserver pour

les littérateurs et les artistes ses anciens amis la bienveillance et l'aménité qui le leur avaient rendu cher avant son élévation. Nous connaissons de M. de Martignac : *Esope chez Xanthus*, comédie-vaudeville, en un acte, Paris, 1801, in-8°.

MARTIN (Claude) naquit à Lyon, en janvier 1732. Fleuri Martin son père et Anne Vaginai sa mère, quoique chargés d'une nombreuse famille, soignèrent son éducation ; il fit une partie de ses études au collége, et s'appliqua particulièrement aux mathématiques. Son goût pour la profession des armes se décela d'abord, et les contrariétés que lui fit éprouver son père le fortifièrent dans sa vocation, au lieu de l'en détourner. Le fatal préjugé de la naissance devant être un obstacle à son avancement en France, il passa dans l'Inde en 1756, et prit du service dans la compagnie anglaise des Indes orientales, où il débuta comme simple soldat ; mais, plein de courage, d'intelligence et d'activité, il ne tarda pas à se distinguer ; un physique heureux, des manières douces et affables, une conduite des plus régulières, lui concilièrent l'estime et l'affection de ses chefs, et il obtint bientôt le grade d'enseigne. Etant parvenu par son intrépidité à sauver une partie de l'équipage du vaisseau de transport sur lequel il était embarqué pour se rendre de Madras au Bengale, au moment où ce bâtiment échoua à la hauteur de *Gandswar*, le conseil du Bengale lui accorda, à son retour à Calcutta, un guidon de cavalerie, en récompense de cette belle action, et, peu de temps après, une compagnie d'infanterie. Ce fut alors qu'il commença à déployer ses moyens et surtout ses connaissances comme ingénieur-géographe. Chargé par le conseil de Calcutta de lever la carte du nord du Bengale, il s'en acquitta si bien qu'il fut envoyé immédiatement après dans les états du nabab d'Oude, pour y faire la même opération. Pendant son séjour à Lucknow, le nabab Sujah ul Dowlah conçut une si haute idée de ses connaissances dans le génie et de ses talents en mécanique, qu'il sollicita et obtint l'agrément de la compagnie, à l'effet de le conserver près de lui comme surintendant de son arsenal. Martin obtint en peu temps la confiance du nabab, et eut une influence marquée dans les conseils du prince dont, outre les émoluments considérables de sa place, il recevait les plus riches présents ; il sut exciter les goûts du nabab pour les arts européens, et il acquit, par ses relations de commerce pour les satisfaire, un crédit immense auprès des banquiers du Bengale. La confiance qu'il inspirait était telle, que le gouvernement ne pouvait négocier aucun emprunt sans sa participation, et les plus riches particuliers de l'Inde déposèrent chez lui leurs trésors, à un intérêt de 12 pour cent, pendant les vingt années de guerre civile qui désolèrent ce pays. Telle est la source de sa fortune : elle s'est considérablement accrue depuis par tous les établissements que son génie inventif lui a suggérés, comme manufacture d'indigo, usine pour la fabrication des poudres, etc. On conçoit aisément les richesses qu'il a dû acquérir par tous ces moyens réunis et l'excessive économie qu'il a toujours mise dans l'administration de ses biens. Après un séjour de vingt-cinq ans dans cette ville, il obtint, par rang d'ancienneté, le grade de lieutenant-colonel, et, dans la guerre contre le sultan Tippoo-Saïb, il fut fait colonel : enfin, en 1796, il devint major-général ou général-major, dans la promotion que le roi d'Angleterre fit cette année. A la passion du général Martin pour la gloire se joignait celle de la bienfaisance. Comme il l'avoue ingénument dans son testament, la vanité fut souvent le mobile de ses actions : n'ayant eu, dit-il, l'ambition d'amasser des richesses que pour faire du bien aux autres. Ses parents, résidents en France, ont été l'objet de sa sollicitude durant sa vie, et, au milieu des orages de la révolution française, il leur fit parvenir des secours. Tout ce qui entourait le général Martin était heureux. La sensibilité de son cœur le portait à aimer. Il traita toujours avec humanité ses esclaves, et leur a laissé une heureuse existence après lui. Son palais, dont il fut l'architecte, situé sur les bords de la rivière Guwnter, à Lucknow, est remarquable par la beauté et la recherche de ses appartements. L'édifice est surmonté d'un observatoire où il avait réuni une très belle collection d'instruments astronomiques. Ce palais est près du parc d'artillerie, dont il avait la direction, et dans lequel il a placé une fort belle machine à vapeur, qu'il avait fait venir d'Angleterre. Outre son palais de Lucknow, il avait encore sur le bord du Gange, à dix lieues de cette ville, une superbe maison de campagne nommée *Constantia-House*, dont le parc a trois lieues de circonférence. C'est là qu'il passait une partie de l'été, dans les dernières années de sa vie. Il y dépensa des sommes énormes pour y faire construire un château-fort, dont l'architecture est du genre gothique ; il est fortifié à l'européenne et avec tant de régularité, qu'il est en état de résister, suivant l'opinion commune, à toutes les armées asiatiques. C'est dans l'enceinte de ce château qu'il s'est fait élever un tombeau d'un goût simple et noble. Une maladie cruelle, la pierre, l'affligea dans les dernières années de sa vie. Il eut recours à un moyen de guérison qui donne à-la-fois l'idée de son génie et de la force de son caractère : il introduisait dans sa vessie, à travers une sonde creuse de gomme élastique, un mandrin, armé d'une lime fine, au moyen de laquelle il parvint à détruire insensiblement le calcul. Sans rien ôter du mérite de la découverte du docteur Civiale, si célèbre par son traitement de la pierre, il sembleroit que sa *lithrotrite* ne serait que la méthode du major-général Martin, qu'il aurait perfectionnée. Cette opération, des plus douloureuses, se renouvelait chaque jour, et ce moyen paraît si extraordinaire qu'on serait porté à le révoquer en doute, si les personnes les plus respectables, notamment le général Keed, son compagnon d'armes et son ami, n'en avaient été les témoins oculaires et n'en certifiaient la vérité. Cette pénible épreuve atteignit le but que le général Martin s'était proposé ; mais il n'osa point y recourir dans un âge plus avancé, lorsque la maladie se renouvela ; il préféra supporter cette incommodité, qui le conduisit au tombeau le 13 septembre 1800. Son testament, écrit en anglais, est remarquable par l'exposé des principes qui l'ont dirigé pendant sa vie et l'emploi qu'il y fait de ses biens à ses parents, à ses gens, aux prisonniers et aux pauvres sans distinction de religion. Sa fortune se montait à environ 33 lacs de roupies, ou *sicca rupees*, près de 9,000,000 de notre monnaie. Voulant éterniser sa mémoire parmi ses compatriotes, il légua à la ville de Lyon la somme de *deux cent cinquante mille sicca rupees* (environ 750,000 francs), qui, avec les intérêts, monte à plus d'un million, pour une institution de charité qui vient d'y être fondée sous le nom de la Martinière ; plus 4,000 roupies par an (ou 12,000 francs de rente annuelle), pour la délivrance d'autant de prisonniers pour dettes que la somme peut le permettre, assimilant ainsi la ville qui l'a vu naître à celle de Calcutta et de Lucknow qui ont donné naissance à son élévation et à sa fortune, et auxquelles il a donné les mêmes témoignages de reconnaissance. Ses dernières dispositions annoncent qu'il était pénétré de vénération pour la foi de ses pères ; qu'il avait conservé un profond attachement pour sa famille et un tendre souvenir pour sa patrie.

MARTIN (Charles-Xavier-Marie), chevalier de Saint-Louis, officier de la légion-d'honneur, lieutenant-colonel du 15e léger, neveu du précédent, est né à Paris en 1778. Elevé par les soins de son oncle, et sous les auspices du savant orientaliste Louis Langlès, il fit ses études au collége Mazarin, et suivit un cours de persan au collége de France. A vingt ans, il possédait toutes les connaissances exigées par son bienfaiteur, et se disposait à le rejoindre dans l'Inde. Les circonstances l'empêchèrent d'accomplir ce projet, dont dépendait sa fortune. Une vocation décidée pour le métier des armes, l'amour ardent de sa patrie, le déterminèrent à prendre du service dans son pays, à cette époque où un élan national électrisait tous les Français. Il entra au service le 8 janvier 1799, comme simple soldat, à la 5e demi-brigade légère. Après avoir passé par tous les grades inférieurs, il arriva à celui de sous-lieutenant, le 20 juin 1800, à l'armée d'Italie, où il fut honoré de la protection spéciale du général en chef, qui l'attacha à son état-major. Il s'y distingua au passage du Mincio, le 5 nivôse an 9. En 1805, il fut décoré du signe des braves, et bientôt après passa lieutenant au 17e léger, et fit avec lui la

campagne d'Austerlitz, où il se signala à la prise d'Ulm et à la défense de Santon. Le 11 juillet 1810, il fut nommé capitaine au 23e léger, en récompense de sa conduite pendant la guerre de 1809, et notamment à la bataille de Wagram. En 1811, rentré à l'état-major général de l'armée d'Italie, en qualité de capitaine-adjoint, il fut désigné pour faire partie du 4e corps de la grande armée de Russie, sous les ordres du vice-roi. Par sa valeur et son activité, il se concilia l'affection particulière du prince Eugène, qui, à l'affaire de Malogarodevetz, le nomma chef de bataillon sur le champ de bataille où, en présence de ce prince, il ramena au feu les troupes que l'ennemi forçait de se replier. Le commandant Martin ne reçut pourtant son brevet que le 12 février 1813. Après ces désastres déplorables, au milieu desquels il donna l'exemple de la plus grande résignation dans le malheur, il fut nommé chef d'état-major de Glogau, et mis à la disposition du lieutenant-général Laplane, gouverneur de cette ville. On se rappelle avec intérêt le courage admirable des braves qui l'ont défendue. Un fait, qui sera à jamais consigné dans nos fastes, illustra surtout le commandant Martin. Les deux tiers des troupes assiégées se composaient de soldats étrangers; ces derniers, instruits des progrès de la coalition, se révoltent, s'entendent avec l'ennemi et les habitants pour égorger les Français et se rendre ensuite aux assiégeants. La position du gouverneur était des plus critiques; on avait besoin d'une forte résolution. Le commandant Martin s'avance, et conseille de s'ensevelir ensemble sous les ruines de la place plutôt que de faiblir un instant devant les efforts redoublés des factieux. On écoute son avis. Déjà des poudres sont disposées à cet effet dans les souterrains de la maison de ville et en d'autres points importants. Le moment fatal approchait lorsque les révoltés, saisis de frayeur à la vue de ces terribles apprêts d'une mort imminente, viennent se soumettre, et sont chassés hors des murs. La garnison, ainsi purgée de ces traîtres, fut réduite à une poignée d'hommes qui néanmoins tint encore quatre mois. Durant ce temps, le commandant Martin fut blessé d'une balle à la tête et perdit trois chevaux, tués sous lui. Chargé de diriger les sorties, il s'en acquitte avec un rare succès. Celle du 10 septembre coûta plus de quinze cents hommes à l'ennemi. Enfin, après huit mois d'un siége opiniâtre et des épreuves les plus désespérantes, il fallut céder aux circonstances. Le chef d'état-major Martin mit le comble à sa gloire en obtenant par la force de son caractère, son adresse et sa dignité, la capitulation la plus honorable. L'estime qu'il avait su inspirer aux généreux alliés Blumenstein et Rosen contribua principalement à cet heureux résultat. Le 17 avril, environ dix-huit cents Français, dont la moitié épuisée par les maladies et surtout le scorbut, quittèrent Glogau pour retourner au sein de leurs foyers. Pour prix de son dévouement et du talent militaire qu'il avait déployé dans cette occasion mémorable, le général Laplane conféra à son chef d'état-major le grade provisoire d'adjudant-commandant, et le proposa pour la décoration d'officier de la légion d'honneur. Deux ministres du roi lui en promirent la confirmation, et ce ne fut que le 6 juillet qu'il l'obtint pour n'en jouir que peu de temps. L'ordonnance royale le frappa lorsqu'il était sous-chef d'état-major général de l'armée à Bourges, et le fit descendre au grade de chef de bataillon. Après quinze ans d'exercice dans cet emploi, il fut nommé, le 27 août 1826, par ancienneté, lieutenant-colonel du 15e léger. Outre ses droits personnels, le neveu du fondateur de la Martinière, à Lyon, devait s'attendre à un meilleur sort.

MARTIN (Pierre), né en Canada en 1752, passa en France, n'étant âgé que de douze ans. Il embrassa par goût la carrière de la marine, et en parcourut tous les grades. Dans la guerre de 1778, il se fit connaître comme maître pilote, profession qu'il exerçait avec une grande supériorité. Le marquis de Boufflers, nommé au gouvernement du Sénégal, demanda et obtint pour Martin, alors lieutenant de vaisseau, le commandement de la station de cette colonie. Martin eut sous Louis XVI la croix de Saint-Louis; et lorsque la guerre de 1792 éclata, il fut nommé capitaine de vaisseau, peu après contre-amiral, et ensuite commandant en chef des forces navales de la Méditerranée. En juin 1795, à la tête de sept vaisseaux, il rencontre dans la rivière de Gênes les flottes ennemies, composées de trente-une voiles, et parvint, par d'habiles manœuvres, à se retirer sans perte dans le golfe de Juan, où il se défendit pendant cinq mois si vaillamment, que l'armée ennemie se vit forcée de l'abandonner. Il revint à Toulon, en sortit pour croiser dans la Méditerranée, rencontre l'escadre anglaise, plus forte que la sienne, éprouve une légère perte, et s'en dédommagea en prenant, peu de jours après, *le Berwick* et la frégate *l'Alceste*. De retour à Toulon, il fut fait vice-amiral. En l'an VII (1799), il fut porté deux fois sur la liste des candidats au directoire; et quand les préfectures maritimes furent créées, il obtint celle de Rochefort. L'empereur le décora des titres de comte et de grand-officier de la légion-d'honneur. En 1810, sa santé le força de quitter ses fonctions; et en 1820, une maladie aussi longue que douloureuse mit fin à sa carrière, que signalèrent la probité, le zèle, la justice et la bienfaisance.

MARTIN (William), naturaliste, né en 1767, à Mansfield, comté de Nottingham. Son père, qui était marchand de bas, abandonna sa femme et son enfant pour se faire comédien sous le nom de Booth, et quoiqu'il eût acquis plus tard de la fortune comme inventeur de la peinture polygraphique et d'un nouveau procédé pour la fabrication des draps, il ne prit aucun soin de sa famille, et à sa mort, arrivée en 1797, il ne lui laissa absolument rien. Sa femme, ainsi délaissée, eut recours aussi au théâtre, où elle resta, sans s'y faire remarquer, jusqu'à ce que son âge l'eût forcée à se retirer. Le jeune Martin embrassa la même profession; mais son éducation ayant été confiée à James Bolton, auteur de quelques ouvrages sur l'histoire naturelle, il prit du goût pour le même genre de connaissances. Il se maria vers 1796, et quitta le théâtre pour s'établir maître de dessin à Burton-sur-Trent, d'où il vint à Buxton, et ensuite à Mansfield. Peu de temps après, il fut élu membre de la société philosophique et littéraire de Manchester et de la société géologique de Londres. Il était aussi, depuis 1796, membre de la société linéenne. Il mourut à Manchester le 31 mai 1810. Il a publié: 1° *Figures and descriptions of petrifications in Derbyshire*, 1793, in-8°, tom. Ier. Cet ouvrage n'a jamais été completé. Martin en a lui-même dessiné, gravé et colorié les figures. 2° *An account of some species of fossil of Anomaliæ found in Derbyshire*, 1796; 3° *Outlines of Attempt to establish a Knowledge of extraneous fossils of scientific principles*, 1809, in-8°; 4° *Petrificata Derbiensia, or figures and descriptions of petrifications collected in Derbyshire*, 1809, in-4°; 5° *Cursory remarks on the mineral substance, called in Derbyshire, Rotten Stone*. Ce mémoire posthume fut imprimé en 1810 dans les *Mémoires de la société de Manchester*.

MARTIN (Jean-Blaise), acteur retiré de l'Opéra-Comique, né à Paris, le 24 octobre 1769, est le petit-fils d'un peintre du même nom, dont le talent a été célébré par Voltaire. Fort jeune encore, il se fit connaître et rechercher pour sa jolie voix et son talent sur le violon. Mais cette double ressource ne put lui obtenir une place à l'académie royale de musique, ni comme chanteur, ni comme musicien. Il eut sans doute à s'applaudir de ce refus qui l'éloigna d'un théâtre où il n'aurait jamais eu occasion de s'élever au-dessus de la médiocrité. Dès la formation du théâtre de Monsieur, en janvier 1789, il y fut engagé, et y débuta avec le plus grand succès dans l'opéra du *Marquis de Tulipano*, où il joue le rôle du fils. Un opéra-buffa, composé des premiers talents de l'Italie, était alors attaché à ce théâtre. C'est à l'école de Viganoni, de Mendini, etc., que Martin puisa le goût et la méthode du chant italien, qu'il introduisit le premier dans les opéras-comiques français, et qui a fini par être, assez mal-à-propos, employé dans tous les genres. Martin abusa longtemps de la flexibilité de sa voix, et au milieu même de ses brillants débuts, la critique lui reprocha de singer la manière italienne et de défigurer les mots français en chan-

tant. Il n'en fut pas moins applaudi dans le Crispin d'un *Nouveau Don Quichotte*, et surtout dans le Frontin des *Visitandines* qui lui fit une grande réputation. Les chanteurs italiens étaient partis, et les opéras nouveaux que l'on exécutait au théâtre Feydeau se faisaient remarquer par une composition plus savante qu'agréable et par de bruyans effets d'harmonie qui écrasaient la voix des chanteurs. Martin se détermina, en 1794, à passer au théâtre Favart, où la musique, plus analogue à la nature de son talent, lui offrait plus de moyens de faire briller sa voix. C'est là que secondant Elleviou, Chenard, madame Saint-Aubin, etc., il compléta l'ensemble qui distinguait alors ce théâtre. Les rôles où Martin parut avec plus d'avantage sont ceux de Seïd dans *Gulnare*, de Hacar dans *Zoraïme et Zulnar*, de Dermont dans *Maison à vendre*, etc. Il rajeunit aussi les rôles de Lafrance dans l'*Epreuve villageoise*, d'Apollon dans *le Jugement de Midas*, de Bonnefoi dans *Philippe et Georgette*, par la manière dont il les chanta. Les anciens amateurs ne se laissaient pas éblouir par le luxe de sa méthode et par les prestiges de ses roulades et de ses points d'orgue. Il leur avait cependant prouvé dans *le Secret*, qu'il savait chanter la romance d'une manière simple, pure et sentimentale. A la réunion des deux troupes d'opéra comique, Favart et Feydeau, en 1801, Martin devint sociétaire, et par suite, membre du comité d'administration. Comme acteur, il avait été longtemps médiocre, quoiqu'il ne manquât pas d'intelligence; il y avait de l'embarras dans sa démarche et dans ses gestes. Uniquement occupé de la musique, il négligeait le dialogue et les effets dramatiques. Il parvint toutefois à acquérir l'habitude de la scène, à soigner son débit, et s'il n'a pas mérité d'être cité comme grand comédien, il a conservé la réputation du plus habile chanteur qu'on ait entendu à l'Opéra-Comique. A un superbe tenor, dont les sons graves appartenaient à la basse taille, Martin joignait un rare talent d'exécution. Il surmontait avec autant de facilité que de brillant les plus grandes difficultés: il semblait même se faire un jeu d'en créer de nouvelles, tant il était sûr de sa méthode et de sa voix fraîche, flexible et sonore. Les principaux rôles qu'il a créés, pendant les vingt-cinq dernières années de sa carrière dramatique, et dans lesquels il était inimitable, sont ceux de Scapin dans l'*Irato*, de Carlin dans *une Folie*, de Frontin dans *ma Tante Aurore*, de Mérival dans *les Confidences*, de Picarros, de Gulistan, de Kouleuf, d'Edmont dans *les Maris Garçons*, de Frontin dans *le Charme de la voix*, du Sénéchal dans *Jean de Paris*, de *Lulli et Quinault*, du *Nouveau Seigneur de village*, de Joconde, de Jeannot et Colin, etc., etc. Martin avait menacé de se retirer en 1820; il resta moyennant une gratification de 30 mille fr., et quitta tout-à-fait le théâtre, le 31 mars 1823, avec une pension de 3,400 fr., que trente-cinq ans de services lui avaient justement méritée. Il habite aujourd'hui le fond du Marais, loin du quartier brillant qui fut si longtemps le témoin de sa gloire. Il a été jusqu'en 1819 premier récitant de la chapelle du roi, et il est depuis professeur de chant déclamé à l'Ecole royale de musique. Martin a eu pour maître de composition le père de madame Simons-Candeille: et l'on a de lui plusieurs romances, et un opéra-comique, *les Oiseaux de mer*, joué en 1796, au théâtre Feydeau.

MARTIN (Louis-Aimé), naquit à Lyon, en 1786. Ses parents, qui le destinaient au barreau, lui firent étudier le droit, mais il y renonça pour se livrer à son goût pour les lettres, et, en 1809, il vint à Paris contre le gré de ses parents. Privé de leurs secours, il se trouva dans une position difficile jusqu'à ce que ses travaux littéraires lui eussent acquis une existence honorable et indépendante. Les *Lettres à Sophie, sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle*, dont la première édition parut en 1810, établirent promptement sa réputation; et, en 1813, il fut chargé de faire à l'athénée un cours d'histoire littéraire de la France dans les 12e, 13e et 14e siècle. En 1818, M. Aimé-Martin fut élu secrétaire-rédacteur de la chambre des députés, et peu de temps après il fut nommé professeur de belles-lettres, de morale et d'histoire, à l'école polytechnique. Il succédait dans cette place à M. Andrieux, que ses opinions patriotiques avaient fait destituer. M. Aimé-Martin créa à cette école un cours d'histoire de France, d'après les chroniques et les auteurs contemporains; et c'est encore aujourd'hui le seul établissement où l'on ait un *cours spécial* d'histoire nationale. On a de M. Aimé-Martin: 1° *Etrennes à la jeunesse*, 1809—1812, 4 vol. in-18; 2e édition sous ce titre: *Recueil de contes et d'historiettes morales, en vers et en prose*, 1813, 4 vol. in-18, 3e édition sous ce titre: *Moralistes de la jeunesse, précédés de contes, historiettes, en vers et en prose, et de morceaux d'histoire naturelle*, 1823, 4 vol. in-18; 2° *De l'existence de Dieu, par Fénélon*, nouvelle édition, augmentée des principales découvertes de la physique, etc., 1810, in-8°, réimprimé à Avignon, 1820, in-12; 3° *Lettres à Sophie sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle, avec des notes de M. Patrin*, 1810, 2 vol. in-8°. 2e édition, 1812, 8 vol. in-18: la plus belle édition est de 1822, 2 vol. in-8°; la dernière a paru en 1825, 4 vol. in-32, fig. Cet ouvrage est composé sur le modèle des *Lettres sur la mythologie* de Dumoustiers: comme lui, et en surmontant plus d'obstacles, M. Aimé Martin a voilé l'érudition par la grace, et a prêté le charme de la poésie et d'une prose élégante à des discussions naturellement sèches. Il a presque toujours évité la fadeur et les autres défauts dans lesquels est tombé Dumoustiers. 4° *Raymond*, 1812, in-8°; 5° *Portrait d'Attila*, par madame de Staël, suivi d'une *Epitre* à M. de Saint Victor sur les sujets que le règne de Bunnaparte offre à la poésie, 1814, in-8°; 6° *Harmonies de la nature* (ouvrage posthume de Bernardin de Saint Pierre), 1815, 2 vol. in-8°, avec une préface de l'éditeur; 7° *Œuvres complètes de Bernardin de Saint-Pierre, précédées d'un Essai sur la vie et les ouvrages de cet écrivain*, 1817, 1819, 12 vol. in 8°; 1820—1821, 18 vol. in-18; 1822—1823, 19 vol. in-18, 1825—1826, 12 vol. in-8°. La famille de Bernardin de Saint-Pierre avait chargé, en 1814, M. Aimé Martin de recueillir et de publier les ouvrages de ce grand écrivain. 8° *Œuvres complètes de Racine, avec les notes de tous les commentateurs* (c'est-à-dire, un choix des meilleures notes), Paris, Lefèvre, 1820, 1821, 8 vol. in 8°, fig.; c'est le premier modèle d'un *variorum* français. On y trouve des traductions assez considérables de Senèque, de Tacite, de Salluste et de Stace: cet ouvrage a eu quatre éditions. La dernière fait partie de la belle collection des *Classiques Français*, en grand papier, publiée par le libraire Lefèvre. 9° *Essai sur la vie et les ouvrages de J. B. Bernardin de Saint Pierre*, 1820, in-8° (extrait du premier vol. des œuvres de Bernardin de Saint Pierre). Quelques passages de cette notice, qui présente le tableau détaillé de la vie aventureuse de l'auteur des Etudes de la nature, donnèrent lieu, en 1821, à un procès intenté par un des beaux-frères de Bernardin de Saint-Pierre (Léger Didot), à M. Aimé Martin, qui succomba, et à une brochure publiée par un autre membre de la famille, et qui a pour titre: la *Vérité en réponse aux calomnies répandues dans un écrit intitulé: Essai sur la vie et les ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre, par L. Aimé-Martin*, Paris, 1821, in-8°. 10° *Réflexions ou Sentences, et maximes morales de Larochefoucault*, 1822, in 8°; 11° *Examen critique des Réflexions ou sentences et maximes morales de Larochefoucault*, 1822, in-8°: cet ouvrage se joint ordinairement au précédent. 12° *Œuvres complètes de Molière, avec les notes de tous les commentateurs*, Paris, Lefèvre, 1823, 8 vol. in-8°, fig. Malgré le titre de cet ouvrage, le commentaire est entièrement nouveau. on remarque particulièrement celui sur l'*Ecole des Femmes*, le *Misanthrope* et le *Tartuffe*. 13° *Œuvres de La Fontaine, revues avec soin sur toutes les éditions, précédées d'une Notice historique sur la vie de l'auteur*, Paris, 1826, in-8°; 14° *Correspondance de Bernardin de Saint-Pierre*, Paris, 1828, 3 vol. in-8°: cette correspondance est précédée d'une *réfutation complète* de l'article calomnieux de la *Biographie universelle* sur Bernardin de Saint-Pierre et d'une *apologie* de cet écrivain. M. Aimé-Martin y défend la mémoire de Saint-Pierre contre les calomnies et les impostures dont l'auteur de son article s'est rendu coupable dans la *Biographie universelle*. Il est difficile, en lisant cette éloquente réfutation, et toutes les preuves qu'elle renferme, de ne pas partager l'indignation de M. Aimé-Martin contre un écrivain qui s'est rendu l'organe de

passions aussi méprisables. (*Voyez* Saint Pierre). M. Aimé-Martin a fourni au *Journal des Débats*, de 1824 à 1827, un grand nombre d'articles sur les sciences physiques, l'histoire naturelle et l'agriculture. Ses articles sont tous signés.

MARTIN (don Juan-Diez), *Voy.* Empecinado.

MARTIN DE GRAY (Alexandre), membre du corps législatif et de la chambre des députés, baron naquit à Besançon en 1776. Il embrassa la carrière du barreau, et se fit estimer et chérir universellement de ses concitoyens par sa probité et ses lumières. Appelé aux fonctions de maire de Gray en 1808, il sut, en dépit de l'influence d'un gouvernement despotique, rendre à l'autorité municipale son caractère paternel et populaire. Le collège électoral de la Haute-Saône l'envoya siéger au corps législatif en 1806. M. Martin conserva son entière indépendance dans cette assemblée muette et servile. En 1815, il fut replacé à la tête de l'administration municipale de Gray, et il signala cette seconde magistrature par des actes de vigueur, de courage et de sagesse, qui auraient suffi pour lui assigner une place honorable dans nos fastes civils, lors même qu'il n'y eût pas inscrit glorieusement son nom par sa conduite ultérieure. A l'approche des armées étrangères, il employa utilement l'ascendant qu'il exerçait sur ses administrés pour calmer leur irritation contre le préfet du département, soupçonné par eux de trahison, et il eut le bonheur d'arracher ce fonctionnaire à la fureur de la multitude. Son dévouement et ses efforts préservèrent ensuite son pays des plus grands malheurs, par la confiance et le respect que sa haute prudence et sa fermeté inspirèrent à des conquérants semi-barbares. En 1817, les électeurs de la Haute-Saône se constituèrent les organes de la reconnaissance publique à l'égard de ce digne magistrat, que la réaction n'avait pas épargné; et M. Martin de Gray vint prendre place dans la représentation nationale. Alors la France entière put apprécier le grand citoyen dont les talents et les vertus n'avaient brillé jusque-là que dans l'étroite sphère d'une administration subalterne. La voix de l'éloquent député de la Haute-Saône apprit la première à la nation la naissance de l'opposition libérale, issue de la loi du 5 février. Il combattit avec force, à l'ouverture de la session de 1818, le projet de loi suspensif de la liberté de la presse; fit remarquer que, d'année en année, on ajournait indéfiniment la jouissance des garanties de l'exercice des droits constitutionnels; frappa d'une juste réprobation le système interprétatif en le proclamant digne des inquisitions de Madrid et de Goa; réclama le jugement par jurés pour les délits de la presse, en insistant pour la formation d'un jury indépendant, qui ne fût plus au choix des préfets, et termina en signalant les écueils du régime exceptionnel par lequel les ministres des Bourbons voulaient perpétuer le règne de Bonaparte à leur profit, sous l'empire d'une charte solennellement jurée: « Osons, en bons et loyaux dé» putés, s'écria-t-il, osons arracher le gouvernement » à l'illusion fatale qui l'entraîne dans une route mar» quée par tant de naufrages: osons arracher le minis» tère à ce funeste système d'exception qui désole la » France, et qui finirait par précipiter dans un com» mun abîme le trône et la patrie. » En 1819, M. Martin de Gray, quoique atteint d'une maladie grave, et menacé d'une cécité prochaine, reparut avec toute son énergie parmi les défenseurs des libertés publiques, et s'élança généreusement sur la brèche, pour s'opposer aux envahissements de l'oligarchie dont le marquis Barthélemy s'était constitué l'organe dans la chambre des pairs. « Attaquer la loi des élections, dit-il, c'est atta» quer la charte elle-même; car cette loi n'en est que » la conséquence nécessaire et l'expression presque » littérale. » Il rappela qu'avant la révolution les classes privilégiées avaient la double représentation, et dénonça l'aristocratie comme tendant à reconquérir cette représentation exclusive pour nous reporter au-delà de 1789. Après avoir fait ensuite le tableau des excès qu'avait produits, en 1815, l'entrée en masse des privilégiés dans la *chambre introuvable*, il s'écria: « La » loyauté des députés et la sagesse du monarque, je » l'espère, sauveront la patrie. Ah! si la liberté doit » périr, puissent mes yeux à demi-éteints se fermer » pour jamais! Mais non, messieurs, la liberté est im» périssable. La nation veut la charte. Tout peuple qui » a voulu la liberté a toujours été libre. Représentants » d'une nation qui, pour défendre et assurer ses droits, » a fait de si grands sacrifices, vous ne la trahirez pas; » et en sauvant la loi des élections, vous sauverez la li» berté, la paix publique, la monarchie constitution» nelle. » Le vœu de M. Martin de Gray fut alors rempli, le ministère n'ayant pas encore accepté la funeste alliance du parti jésuitique. Mais, en 1820, les hommes du pouvoir, effrayés des progrès de l'opinion libérale, songèrent à reproduire, en leur nom, les combinaisons liberticides qu'ils avaient repoussées en en empruntant dans la motion du marquis Barthélemy. L'assassinat du duc de Berry vint bientôt les fortifier dans cette résolution, et ils voulurent même exploiter ce terrible événement pour suspendre encore l'exécution franche de la charte, dont la nation n'avait joui réellement que depuis quelques mois. La liberté de la presse et la liberté individuelle furent attaquées de nouveau, et M. Martin de Gray, inébranlable dans son attachement aux institutions constitutionnelles, se fit inscrire des premiers pour voler à leur défense. Il considéra les projets du ministère comme injurieux au peuple français, qu'ils rendaient responsable du crime d'un seul homme; observa que la *nuit secrète* et les plus grands ennemis de la nation française ne l'avaient jamais peinte de couleurs si noires; et réclama en faveur des citoyens menacés par la nouvelle loi des suspects, non pas seulement l'application de la charte, mais celle des lois de l'humanité. « La sûreté des per» sonnes, dit-il, est le plus saint de tous les droits; ce » n'est pas seulement dans des chartes, ouvrages des » hommes, mais dans les entrailles et dans le cœur » des peuples les plus barbares qu'il a été gravé par la » main de Dieu même; c'est pour le garantir que tout » gouvernement a été établi, que la société même a » été fondée: sans elle, plus de gouvernement, plus » d'ordre social: en suspendant le droit de la sûreté » des personnes, on suspend tous les autres droits; il » n'y a plus de citoyens; il n'y a plus que des suspects, » et le gouvernement assez insensé pour briser d'un » seul coup toutes les garanties sociales se frappe lui» même de la plus terrible suspicion..... Je vous en » conjure, Messieurs, au nom de la patrie, au nom » de tout ce que vous avez de plus cher, rejetez ce » funeste projet! rejetez une loi qui ne viole pas seule» ment la loi constitutionnelle de l'état, mais les lois » éternelles de l'humanité!..... Ne sanctionnez pas par » vos suffrages un acte d'accusation injurieux pour le » peuple que vous représentez! Et si l'on veut absolu» ment le considérer comme complice d'un attentat » qui lui fait horreur, et le punir par la privation de » toutes ses garanties, ne le condamnez pas sans en» quête, sans aucun document, et ne le traitez pas » plus rigoureusement qu'un horrible assassin! » Ce discours produisit une vive impression sur l'assemblée, et ne put triompher néanmoins de la persévérance ministérielle de la majorité. Le 17 mai suivant, M. Martin de Gray, qui s'était empressé d'accourir au secours de la loi électorale, qu'il avait si éloquemment défendue en 1819, parut à la tribune pour flétrir les ministres apostats qui avaient déserté la bannière nationale et transigé avec la faction oligarchique. Il montra les grands propriétaires, déjà maîtres de la chambre haute, impatients d'envahir celle des députés et d'arriver ainsi à l'omnipotence aristocratique; il s'efforça de déchirer le voile dont se couvrait une imperceptible poignée d'hommes qui prétendaient s'arroger sur une grande nation une prépondérance exclusive; qui voulaient bannir des élections la classe industrieuse et commerçante, quoiqu'elle possédât la moitié des richesses de l'état, et qu'elle le vivifiât par son travail. « Ils rêvent » le vasselage des siècles passés, dit-il, le patronage » des anciens jours! Ils ne voient pas que tout est » changé autour d'eux, jusqu'au sol même, divisé à » l'infini, cultivé par des millions de nouveaux pro» priétaires, et que l'amour de l'égalité est le sentiment » dominant des Français! Ils voudraient étouffer par » leur suprématie la classe la plus nombreuse des élec-

» teurs, parce qu'ils redoutent dans cette classe » moyenne l'inexpugnable boulevard de tous les in- » térêts nouveaux, et un éternel obstacle à la contre- » révolution. Ils se disent exclus, et ce qu'ils appellent » une exclusion c'est d'être soumis aux choix de leurs » concitoyens, au choix de leurs égaux! Ils se disent » exclus, et ils ne sont exclus que parce qu'ils ne veu- » lent pas être citoyens! Ils se plaignent de la prépon- » dérance que la loi donne à la classe moyenne; mais » cette prépondérance est l'irrésistible résultat de la » révolution, ou plutôt elle est l'œuvre des siècles, et » la charte n'a fait que la reconnaître. La prépondé- » rance de la classe moyenne c'est la vivante organisa- » tion de la France nouvelle; elle est nécessaire, parce » que les forces physiques et morales lui appartien- » nent, parce que la balance des richesses et des idées » a passé de son côté; elle est raisonnable et juste, » parce que ses intérêts sont identifiés avec ceux de » tout le corps du peuple, et qu'elle est particulière- » ment intéressée au maintien de l'ordre établi. Nos » adversaires sont-ils donc armés d'une baguette ma- » gique pour transformer d'un seul coup le territoire, » la distribution des richesses, l'esprit national, pour » refouler jusqu'au quatorzième siècle les progrès de » la civilisation? Ils se disent les plus forts, les plus » habiles et les plus nombreux, et l'histoire de la révo- » lution leur crie qu'ils ont toujours été vaincus! » Ces dernières paroles frappèrent de stupeur les mem- bres de la droite et du centre, tandis qu'un mouve- ment de vive satisfaction se faisait remarquer sur les bancs de la gauche. Dans la suite de son discours, l'orateur, interrompu par un bruyant éclat de rire de M. de Castelbajac, lui adressa cette accablante apos- trophe: « Des éclats de rire ne sont pas des arguments; » je doute, à dire vrai, que vous en ayez de meilleurs » à m'opposer. » Et il continua de démontrer l'infamie des hommes d'état qui s'évertuaient à ramasser péni- blement les débris de l'ancien régime pour recompo- ser l'ordre social du moyen âge, qu'ils voulaient appli- quer à la France du dix-neuvième siècle. Mais les dé- monstrations éloquentes de M. Martin de Gray, accueil- lies avec transport par ses collègues de l'opposition, restèrent impuissantes par le résultat des délibérations, où dominait le nombre et non la raison. La France entière fut violemment agitée par cette défaite des vrais défenseurs de ses droits; et la population parisienne manifesta surtout la plus vive inquiétude à l'aspect des envahissements de l'oligarchie. Le ministère répondit par des charges de cavalerie aux alarmes des citoyens, et la capitale devint le théâtre de sanglants désordres. Dans ces tristes conjonctures, M. Martin de Gray joi- gnit sa voix à celle de ses honorables amis pour signaler à l'indignation publique les excès des Séides ministé- riels, et il fit le tableau d'une scène affligeante dont il avait été témoin. Sa déposition n'eut pas plus d'effet que son discours: la nouvelle loi électorale fut adoptée au milieu de la consternation générale, et les assassins du peuple demeurèrent impunis. M. Martin de Gray, dont les malheurs publics avaient contribué à altérer de plus en plus la santé, se vit bientôt obligé de renon- cer au mandat national, dont il s'était montré si digne. Il a vécu depuis dans la retraite, frappé d'une cécité presque absolue, et toujours animé du plus pur et du plus ardent amour de la patrie. M. Martin de Gray a publié: *Sur le Concordat*, Paris, 1828, in-8°; deux éditions.

MARTINEZ DE LA ROSA. *Voyez* Rosa.

MARTINI (ANTOINE), archevêque de Florence, né à Prato en Toscane, le 20 avril 1720. Une traduction italienne de la Bible qu'il fit paraître à Turin vers l'an- née 1769, et qui lui valut les suffrages de la cour de Rome, commença à faire connaître son nom en Italie. En 1778, le pape Pie VI le nomma évêque de Bobbio, mais il n'eut pas le temps de prendre possession de ce siège, car comme il traversait la Toscane pour se rendre à Rome, où il devait être sacré, le grand duc Léopold, dont il était le sujet, le nomma à l'archevê- ché de Florence, dans lequel il fut définitivement ins- tallé en 1781. A cette époque se préparaient en Toscane les projets de réforme auxquels présidait le célèbre Ricci, évêque de Prato et de Pistoie, et qu'encourageait fortement Léopold, alors partisan zélé de toutes les vues philosophiques de l'empereur Joseph II, son frère. On croit que Martini fut redevable de sa promotion au siège de Florence, à l'espoir qu'avaient conçu les parti- sans de Ricci de le voir favoriser les innovations qu'ils méditaient. Martini en effet croyait bien à la nécessité d'opérer quelques réformes dans l'église, mais non point celles qu'on avait pu se flatter de lui voir adopter, et dont le but était non seulement de modifier d'une manière importante le vit établi, mais encore de faire dominer la doctrine janséniste, alors frappée de tant de foudres, et placée, depuis si longtemps déjà, par l'église romaine au rang des hérésies. Aussi, dès que les projets de Ricci furent mis au grand jour, il se déclara ouvertement et sans réserve pour la cour de Rome, et malgré l'appui imposant que les réformateurs trou- vaient dans le chef du gouvernement, il résista à leurs tentatives dans toutes les occasions, et quelquefois avec succès, notamment dans le concile tenu à Florence, en 1787, où il fit rejeter les propositions adoptées peu de temps avant dans un synode tenu à Pistoie, et aux- quelles on avait espéré procurer la sanction de cette nouvelle assemblée. Martini mourut le 31 décembre 1809, c'est-à-dire à près de quatre-vingt-dix ans. Déjà depuis longtemps il avait eu la satisfaction de voir triompher la cause qu'il avait embrassée, et cela même par l'autorité du prince auquel il n'avait pas craint de résister. Indépendamment de la traduction dont il a été parlé plus haut, on a de lui: 1° *Instructions morales sur les sacrements*, 1785; *Instructions dogmatiques, histo- riques et morales sur le symbole*, 2 vol. in-8°. Cet ou- vrage, qui parut peu de temps après le premier, n'est que la collection des sermons que l'auteur avait pro- noncés sur le point de doctrine qui en fait l'objet.

MARTINI (JEAN-PAUL-EGIDE), compositeur de mu- sique, né à Freistadt, dans le Haut Palatinat, le 1er septembre 1741, portait un nom de famille alle- mand fort baroque, qu'il quitta, dès son arrivée en France, pour prendre un nom italien. Il apprit de bonne heure le latin et la musique, et ses progrès dans cet art furent si rapides, qu'à l'âge de dix ans il fut reçu organiste du séminaire de Neubourg sur le Da- nube. Il y continua ses études pendant six ans, et fut admis ensuite à l'université de Fribourg en Brisgau. Des désagréments qu'il éprouva dans la maison de son père, qui s'était remarié, le déterminèrent à voyager. Il retourna à Fribourg, s'arrêtant chaque soir dans un couvent où ses talents et son manteau d'étudiant le faisaient accueillir. Incertain sur le pays où il porterait ses pas, il monta sur un clocher, jeta en l'air une plume, et voyant que le vent l'avait dirigée vers la porte de France, il prit cette route, et arriva, en 1760, à Nancy, sans argent et sans savoir le français. Ses connaissances dans la construction des orgues lui valurent un asile chez un organiste qui lui procura les moyens de se faire connaître. Martini fut accueilli à la cour du roi Stanislas, publia des sonates, des morceaux de chant, et se maria à Nancy. Après la mort de ce prince, il vint à Paris en 1764, à l'époque où un concours de marches était ouvert pour le régiment des gardes suisses. Il se mit aussitôt à l'ouvrage, et composa une marche qui fut exécutée le lendemain à la parade: le prix lui fut adjugé à Versailles par le duc de Choiseul. Attaché en qualité d'officier au régiment des hussards de Chamboran, il composa, pour les instruments à vent, divers morceaux qui mirent en vogue ce qu'on appelle la *musique d'harmonie*, jusqu'alors presque in- connue en France. Ce fut en 1771 qu'il donna, au théâtre Italien, son premier opéra, l'*Amoureux de quinze ans*, en trois actes, qui eut le plus grand succès, et qui s'est maintenu sur la scène jusqu'à nos jours. La musique en est simple, spirituelle et gracieuse. Martini quitta alors le service, et fut attaché successivement au prince de Condé et au comte d'Artois, comme directeur de leur musique. Il obtint la survivance de la surin- tendance de la musique du roi peu de temps avant la révolution. Nommé directeur général du théâtre de Monsieur en 1787, il perdit cette place en 1791, celle de surintendant en 1792, et, par suite, ses pensions et la plus grande partie de sa fortune. Il avait continué de parcourir avec distinction la carrière dramatique;

sans renoncer aux autres genres de composition. Il a publié six recueils de *romances*, et il a excellé dans ce genre qu'il a remis à la mode, et dont il a été, en quelque sorte, le créateur et le modèle, car ses publications sont antérieures aux romances de Farrari et de Garat. En 1798, Martini fut nommé à l'une des cinq places d'inspecteur du conservatoire de musique; mais une intrigue le fit réformer en 1800, ainsi que son collègue Monsigny. Il devint surintendant de la musique du roi à la restauration de 1814, fut fait chevalier de Saint-Michel en janvier 1816, et mourut le 14 février suivant, après avoir fait exécuter, à Saint-Denis, pour l'anniversaire du 21 janvier, une messe des morts de sa composition, qui lui fit beaucoup d'honneur. La musique d'église avait beaucoup d'attraits pour Martini, et il a laissé dans ce genre plusieurs morceaux estimés des connaisseurs. Ses opéras sont, à la comédie italienne : — 1° *l'Amoureux de quinze ans*, en trois actes, 1771; 2° *le Fermier cru sourd*, 1770; 3° *Henri IV*, ou *la Bataille d'Ivry*, en trois actes, 1774; 4° *l'Amant Sylphe*, représenté à la cour; 5° *le Droit du seigneur*, en trois actes, 1783; 6° *Annette et Lubin*, 1800, dont la nouvelle musique, malgré sa fraîcheur, n'a pas fait oublier la naïveté de l'ancienne. — Au théâtre Louvois : 7° *Sapho*, drame lyrique en trois actes, 1794; 8° *Zimeo*, en trois actes, 1800. Ceux qui ont eu le plus de succès sont le 1er, le 3e, le 5e et le 7e. Ce dernier passe pour le chef-d'œuvre de Martini. Le *Dictionnaire des musiciens*, de Choron, lui attribue trois autres ouvrages dont nous ne trouvons point de traces : *le Rendez-vous nocturne*; *Sophie*, ou *le Tremblement de terre de Messine*, et *la Partie de campagne*. La *Biographie Arnault*, qui place la mort de Martini en 1817, ne parle pas de ce dernier ouvrage; mais elle attribue à ce compositeur la musique du *Poëte supposé*, qui est de M. Champion. On a encore de Martini : *Mélopée moderne*, 1790, ouvrage très remarquable, et justement loué par Grétry qui n'était pas prodigue d'éloges. *Ecole d'orgue*, 1804; *la Cantate d'Arrabonne*, à voix seule, avec accompagnement à grand orchestre, arrangée pour forté-piano; une grande *cantate*, exécutée pour le mariage de l'empereur; des *messes*, des *psaumes*, *etc.*; un *Traité élémentaire d'harmonie et de composition* (manuscrit). Les ouvrages classiques de Martini, ses compositions dans divers genres, ont rendu les plus grands services à la musique, et personne peut-être n'a autant contribué que lui à propager le goût de cet art en France. C'est lui qui a substitué les accompagnements détaillés à cette lourde basse chiffrée qu'on voyait sous les morceaux de chant gravés pour l'amusement des amateurs. Martini, quoique brusque et emporté, avait de la franchise, de la bonhomie, et ne manquait ni d'esprit, ni d'instruction.

MARTINI (Vicenzo), compositeur célèbre, surnommé le Spagnuolo par les Italiens, naquit à Valence en 1754. Son nom était Martin, mais les Italiens y ajoutèrent un *i*. Il commença par être attaché à la cour d'Espagne en qualité de maître de chapelle, et passa en Autriche en 1787, où Mozart et Haydn lui témoignèrent beaucoup d'estime pour ses talents. Le premier de ces grands maîtres lui en donna un hommage éclatant en plaçant dans son opéra de *Don Juan* un des plus jolis airs de Martini; et dans la crainte que le public n'y fît pas assez d'attention, il voulut que l'acteur s'écriât : *Bravo, Cosa rara*, nom de l'opéra auquel appartient cet air. Ce charmant ouvrage, présenté avec le plus grand succès sur tous les théâtres de l'Europe, a le plus contribué à sa célébrité. On a encore de lui l'opéra d'*Albero di Diana*, dont les connaisseurs font moins de cas, ainsi que quelques tragédies lyriques qui n'ont point été jouées en France. Après avoir travaillé pour les cours de Madrid, de Vienne et de Londres, il fut appelé en Russie. Il mourut à Saint-Pétersbourg en 1810. On trouve dans le style de Martini, de la fraîcheur, de la grâce et de la vérité.

MARTINS (Domingos), l'un des principaux chefs de la révolution républicaine qui éclata à Fernambuco, en 1818, était né dans cette ville, et avait résidé plusieurs années en Angleterre, où il s'était livré au commerce, et avait fait faillite. De retour dans sa patrie, il eut l'ambition de la délivrer de l'oppression du gouvernement établi à Rio-de-Janeiro; les idées qu'il avait puisées en Angleterre enflammèrent son esprit, et, sans trop calculer les moyens, il saisit une occasion favorable pour proclamer la république dont il devint le chef. Ce projet avait reçu l'assentiment d'un nombre assez considérable de militaires, de négociants, de propriétaires et d'ecclésiastiques, et les conjurés avaient de nombreux associés à Bahia et dans d'autres villes du Brésil; mais le manque d'un chef habile et courageux et l'opposition des marins portugais et des régiments de nègres libres, très attachés au gouvernement, firent échouer cette tentative, qui eût pu être funeste pour Jean VI. Un hasard contribua beaucoup à déconcerter les projets de Martins et de ses associés. Un moine d'un caractère très décidé s'était chargé d'aller à Bahia se concerter avec les conspirateurs de cette ville, parmi lesquels il y avait plusieurs personnes riches et influentes. Arrivé à Alagoas, il fut pris, et les papiers saisis sur lui révélèrent le complot au gouverneur comte dos Arcos, qui fit aussitôt marcher des troupes contre les insurgés, et les fit appuyer par des forces maritimes. Le moine fut condamné et exécuté : il montra la plus grande fermeté en allant au supplice, et ne fit point de révélations. Les insurgés cédèrent dès le premier choc, et se débandèrent : Martins fut pris, condamné à mort, et exécuté. Le seul individu qui montra du courage dans cette occasion fut encore un moine, qui, voyant tout perdu, se donna la mort. La pusillanimité de Martins et des autres conjurés fut la seule cause de leur perte, car il est aujourd'hui reconnu que les troupes de Bahia qui leur étaient opposées partageaient leurs sentiments, et se seraient rangées du côté des insurgés si ceux-ci avaient tenu un quart-d'heure; mais les officiers qui étaient du complot, voyant les troupes de Martins lâcher pied au premier feu, n'osèrent réaliser le projet qu'ils avaient d'abord conçu pour se déclarer en faveur de la république. On assure que le comte dos Arcos fut parfaitement instruit de tous les détails de la conspiration, et qu'il reçut de fortes sommes d'argent pour étouffer l'affaire; il est certain qu'un grand nombre de riches négociants de Bahia qui se trouvaient compromis dans l'enquête lui doivent leur salut. Jean VI pardonna à la plupart de ceux qui avaient été reconnus coupables.

MARTYN (Thomas), célèbre professeur de botanique à l'université de Cambridge, et membre de la société royale de Londres, naquit en 1736. Son père, médecin de Chelsea et professeur de botanique à Cambridge, après lui avoir fait faire d'excellentes études, le fit nommer tuteur du collège de Sidney-Sussex. Le jeune Martyn s'y fit remarquer dans ses cours de botanique, non-seulement par des talents réels, mais encore parce qu'au lieu de se conformer à l'usage, qui était de professer en latin, il osa parler anglais à des Anglais. Il publia successivement plusieurs ouvrages, et, à vingt-neuf ans, il fut nommé procureur de l'université. Peu après, il s'associa le docteur Lettice pour la traduction importante et laborieuse des antiquités d'Herculanum. Il devint recteur de Luggershall et de Little Marlow, vers l'année 1770, et occupa successivement les fonctions de gouverneur de plusieurs jeunes Anglais de distinction, entre autres de sir John Borlase Warren, qui fut depuis amiral, et avec lequel Martyn visita la France, la Suisse et l'Italie. Ces différents voyages lui donnèrent lieu de composer plusieurs ouvrages qu'il publia plus tard. De retour en Angleterre, il reprit sa place de recteur de Little Marlow, et professa ensuite la botanique à Cambridge avec beaucoup de distinction. Il occupa cette chaire pendant soixante-quatre ans. Les talents de ce botaniste attirèrent l'attention du ministère, qui le nomma professeur royal avec des appointements considérables. Martin se démit quelques années plus tard de ses fonctions de recteur pour remplir à Londres celles de secrétaire honoraire de la société d'encouragement et d'amélioration pour l'architecture navale. A cette époque, il entreprit de compléter l'ouvrage de Miller, intitulé : *Dictionnaire du jardinier*, auquel il fit d'importantes corrections, et qu'il mit dans un nouvel ordre. Martyn mourut à

Londres, le 3 juin 1825. Il a publié : 1° *Plantæ cantabrigienses*, 1763, in-8° ; 2° *Notice sur une donation faite au jardin de botanique par le docteur Walker*, 1763, in-4° ; 3° *le Connaisseur anglais*, 1766, in-12 ; 4° *Sermon au bénéfice de l'hôpital d'Addenbrooke*, 1768, in-4° ; 5° *Dissertation et remarques critiques sur l'Enéide de Virgile*, par J. Martyn (son père), avec la vie de l'auteur, 1770, in 12 ; 6° *Catalogus horti botanici cantabrigiensis*, 1771, in 8° ; 7° *Antiquités d'Herculanum*, traduites de l'italien, 1773, in-4° ; 8° *Elements d'histoire naturelle*, 1775, in-8°. En 1788, Nodder, peintre en botanique du roi d'Angleterre, grava trente-huit dessins pour cet ouvrage, et y joignit des explications pour éclaircir le système de Linné. 9° *Lettres de J.-J. Rousseau sur la botanique*, traduites du français, 1785, 2° édition, 1787 ; 10° *Notice sur un voyage en Suisse*, 1787, in-8° ; 11° *le Guide du voyageur en France*, 1787, in 8° ; 12° *le Guide du voyageur en Italie*, traduit de l'italien, 1791, in-8° ; 13° *la Langue de la botanique*, ou *Dictionnaire des termes de cette science*, 1793, in-8° ; 2° édition, 1796 ; 3° édition, 1807 ; 14° *Flora rustica*, 1791 à 1794, 4 vol. in-8° ; 15° *Description de l'Hæmanthus multiflorus*, avec gravures, in 8° ; 16° *le Dictionnaire du jardinier et du botaniste*, par Miller, 1803 à 1807, 4 vol. in-fol.

MARULAZ (le baron JACOB-FRANÇOIS MAROLA), commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, commandeur grand'croix de l'ordre de Hesse, est né, le 6 novembre 1769, à Saralle. Il entra fort jeune au service, et commandait, en 1804, en qualité de colonel, le 8° régiment d'infanterie de ligne, qui se trouvait à cette époque au camp de Boulogne. Il fit avec ce corps la campagne suivante, pendant laquelle l'armée française a conquis deux cents lieues de terrain en moins de temps que toute autre armée n'en aurait mis à les parcourir. Sa conduite à la mémorable journée d'Austerlitz (3 décembre 1805) lui valut le grade de général de brigade. Après la paix de Presbourg, le général Marulaz fut employé dans son grade contre les Prussiens et les Russes, et il se distingua en Pologne dans le combat qui fut livré pendant la nuit du 25 décembre, sur les bords de la Wrka, et qui coûta à l'ennemi le village de Czarnowo, six pièces de canon, une centaine de prisonniers, et sept à huit cents hommes tués ou blessés. Trois jours après, le général Marulaz, commandant la cavalerie légère d'avant garde du maréchal Davoust, s'empara de vingt six pièces de canon, et de quatre-vingts caissons, que l'ennemi, poursuivi par nos troupes, avait abandonnés dans sa marche rétrograde. Il ne montra pas moins de valeur pendant la campagne de 1809, à la tête des troupes légères de Hesse-Darmstadt ; il fut blessé à la bataille d'Eckmühl, et promu au grade de général de division. En 1813, le général Marulaz commandait la sixième division intérieure, composée des départements du Jura, de l'Ain, du Doubs et de la Haute-Saône. Lorsqu'au commencement de 1814 les armées autrichiennes entrèrent en Suisse, le général Marulaz s'empresse de fortifier les places soumises à son commandement, et mit Besançon à l'abri de toute insulte de la part de l'ennemi. Une division de l'armée du prince de Schwartzemberg s'étant portée sur cette ville, il fit sortir plusieurs partis qui surprirent et taillèrent en pièces divers détachements ennemis qui mettaient à contribution le département. Le 2 mai, il publia la levée de l'état de siége, en annonçant aux troupes sous ses ordres les événements qui avaient amené la restauration. Nommé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet suivant, le baron Marulaz fut mis à la retraite le 6 octobre 1815. Il est commandeur de la légion-d'honneur depuis le 14 juin 1804.

MASCAGNI (PAUL) naquit en 1752, au Castellet, hameau du Haut-Siennois. Sa famille y jouissait, de temps immémorial, d'une propriété assez étendue, qu'il cultiva et améliora pendant de longues années, avec son frère, sous les yeux de leur vieille mère, restée veuve de bonne heure. Après de faibles études, Mascagni cultiva avec succès l'anatomie, l'histoire naturelle et la chimie ; enfin il se livra en même temps à l'étude des institutions de médecine, et eut pour maîtres Pierre Tabarini, Joseph Baldassari et Octavien Neruci, professeurs en l'université de Sienne. Tabarini accueillit Mascagni d'une manière toute paternelle, et lui facilita les moyens de lui succéder dans sa chaire d'anatomie, ce qui eut effectivement lieu en 1774. Le nouveau professeur, qui n'avait alors que vingt deux ans, se lança avec toute l'ardeur de la jeunesse dans la carrière des recherches. Mascagni dans ses leçons occupa ses auditeurs de l'ostéogenie ; il leur communiqua ses observations microscopiques, et plaça sous leurs yeux ses belles injections, qui lui firent émettre des idées nouvelles sur la nature intime des divers tissus. Il se livrait en même temps à l'étude des vaisseaux absorbants, sur lesquels se fixait alors, presque exclusivement, l'attention des anatomistes de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie. Avant de faire connaître en Europe les travaux déjà avancés sur les vaisseaux lymphatiques, Mascagni publia un ouvrage intéressant sur les *Lagoni* (Lagunes). Ce fruit de ses délassements avait principalement rapport à l'histoire naturelle et à la chimie, sciences qui commençaient à être étroitement liées, et qui sont devenues depuis indivisibles. L'anatomie était cependant la principale occupation de Mascagni : ses devoirs le rappelaient sans cesse à cette étude. L'académie royale des sciences de Paris avait proposé trois fois de suite, pour sujet de prix, la question, ou mieux, l'exposition de l'ensemble des vaisseaux absorbants et de leurs fonctions. Depuis que ce concours prolongé était ouvert, Mascagni avait adressé à l'académie, à des époques très rapprochées, deux mémoires, quelques planches gravées et de nombreux dessins d'une grande perfection. Cela ne parut point suffisant pour valoir au professeur de Sienne des encouragements. L'anatomie n'était pas la science qui avait alors le plus de faveur. Vicq-d'Azyr était le seul de nos académiciens qui en embrassât le vaste ensemble avec l'œil du genie. Quelques hommes, estimables d'ailleurs, placés à ses côtés, et auxquels on doit d'utiles travaux, professaient cette étrange doctrine, que l'anatomie, au moins celle de l'homme, était terminée par les excellentes descriptions des organes que nous possédions, et que le reste, ou ce qui regardait leur structure intime ou leurs fonctions, était un travail trop difficile ou superflu. Enfin, ayant appris officiellement par Condorcet, secrétaire perpétuel, que l'académie ajournait le prix jusqu'à 1789, Mascagni voulut constater la date et l'étendue de ses travaux, qui remontaient à 1777, et il publia, en 1784, un prodrome ou prospectus, accompagné des quatre premières planches du grand ouvrage qui sera toujours le plus beau titre de sa gloire. Le style de ce prodrome, écrit en français, était, il faut l'avouer, assez mauvais. Ce ne fut point de la France que partirent cette observation et ce reproche ; on n'y vit que le mérite de l'ouvrage. Gallini et Aglietti, auteurs d'un journal de médecine, imprimé à Venise, se livrèrent à une critique amère du prodrome, fondée presque tout entière sur l'incorrection du style. Mascagni répondit en italien, par un pamphlet assez virulent dans lequel on ne retrouva point non plus l'élégante pureté de langage et l'ingénieuse malignité qui ont toujours distingué la polémique des écrivains toscans. Sur ces entrefaites, il avait fait, par ordre de Pierre Léopold, de fréquents voyages à Florence, et y avait passé, à diverses reprises, plusieurs mois pour y déposer ses belles préparations, et y faire exécuter, en cire, une partie de ses travaux sur les lymphatiques, entre autres six statues de grandeur naturelle. Ce fut à cette occasion qu'il se lia étroitement avec le directeur du musée royal de Florence (*Voyez* F. FONTANA), et que, avec le concours de ce savant, il contribua puissamment à compléter la superbe collection des pièces d'anatomie en cire qui se trouve dans le muséum. Mascagni continuait ses travaux sur le système absorbant avec une telle activité, qu'il fut en état de publier, en 1787, sa belle et magnifique Histoire iconographique des vaisseaux lymphatiques du corps de l'homme. Dans presque toutes les saisons, il passait sur les cadavres les jours entiers et une partie des nuits. Un sort heureux lui avait fait rencontrer dans le même homme un dessinateur et un graveur exact, patient et habile, qu'il fixa à Sienne. Cyro-Santi de Bologne s'est fait, en exécutant les planches anatomiques de Mascagni, un nom qui rivalisera avec celui des premiers maîtres dans ce genre.

Le grand-duc, qui n'était pas resté jusque-là sans procurer à Mascagni quelques encouragements, le traita avec une munificence vraiment royale. Il lui donna d'abord une gratification très honorable, et lui assigna un traitement double de celui dont il jouissait comme professeur. Mascagni se trouve tout à coup entouré de la considération attachée en Italie, plus que partout ailleurs, à la possession d'un beau talent, et il en recueillit des témoignages multipliés dans un voyage qu'il fit, en 1788, à Rome et à Naples. Saliretti, premier médecin de Pie VI, qui fit à Mascagni les honneurs de Rome, lui offrit de le présenter à S. S. Le professeur de Sienne eut la délicatesse de ne point accepter cette distinction flatteuse. Comme il partageait ouvertement les opinions de Pierre Léopold sur les réformes religieuses, il ne voulut point porter aux pieds du pontife un hommage hypocrite. Mascagni publia, en 1789, et pour la répandre davantage, vu le prix élevé de l'édition in-fol., une édition in 8° de son Histoire iconographique des vaisseaux absorbants. Pierre Léopold succéda bientôt à son frère Joseph II. L'histoire a fait connaître les changements qui s'opérèrent dans ses principes quand il fut monté sur le trône impérial, et elle a aussi indiqué quelle fut l'influence de cette conversion sur le gouvernement de la Toscane. Lorsque les armées françaises triomphèrent en Italie, nous ne dissimulerons point que Mascagni ne put contenir l'explosion de ses opinions patriotiques. Néanmoins il ne déserta point pour la politique la carrière des sciences, et ne s'exposa point à descendre des premières illustrations littéraires aux rangs secondaires ou plus inférieurs de l'ordre politique: Mascagni resta professeur. Ce n'est pas qu'il fût étranger aux affaires: il en avait l'esprit, et en avait appris les détails et contracté l'habitude en présidant une de ces communautés civiques instituées par Pierre Léopold lorsqu'il faisait cause commune avec les peuples. Quand la valeur française fut trahie en Italie, Mascagni n'échappa que par prodige au bûcher qui dévora deux autres victimes des détestables fureurs d'une populace égarée. Ces scènes d'horreurs se passèrent au milieu d'une cité sur les portes de laquelle l'hospitalité la plus officieuse avait, deux siècles avant, gravé ces mots: *Cor magis tibi sena pandit.* Dans les vicissitudes connues du gouvernement de la Toscane, Mascagni a toujours été depuis protégé par l'autorité et respecté par l'opinion publique. D'ailleurs il était porté sur cette liste imposante et si heureusement limitée des huit associés étrangers de l'institut de France. Il avait aussi reçu de l'académie des sciences un prix de 1800 fr., en 1791. Mascagni ne pratiqua la médecine qu'avec une réserve qui tenait de la répugnance. Il ne vit jamais d'autres malades que des paysans, privés de secours, et lorsqu'on le consultait parfois dans les villes, il renvoyait à ceux qui avaient fait de l'art de guérir l'occupation de leur vie, déclarant sans détour les motifs qui l'en avaient éloigné: *E un mestiere troppo pericoloso.* En 1800, Mascagni passa de l'université de Sienne dans celle de Pise, et un an après il fut appelé à Florence pour enseigner, dans le grand hôpital de Santa-Maria-Nuova, l'anatomie, la physiologie et la chimie. Quelque vaste que soit cette dernière science, qui marche à pas de géant depuis un demi-siècle, Mascagni, qui s'était toujours tenu au courant de ce qui se passait en Europe, répéta les expériences principales avec succès, et ne fut point au-dessous de sa réputation dans un autre genre. Les dignitaires qui présidaient à l'instruction dans le royaume d'Italie firent d'inutiles efforts pour attirer Mascagni à Bologne. Le gouvernement toscan, qui lui en sut gré, lui confia une inspection étendue sur l'admission à l'exercice de la médecine, sur la police médicale et les objets de salubrité publique. Le nom de Mascagni sera longtemps cher aux Toscans pour ses travaux sur l'agriculture, et particulièrement l'introduction et la culture d'une grande variété de pommes de terre. Mascagni, au sortir de son amphithéâtre et de son laboratoire, n'était bien qu'aux champs. La simplicité de ses mœurs et sa constitution athlétique, qui le portait à des exercices proportionnés à ses forces, lui rendaient ce séjour indispensable. Mascagni mourut le 19 octobre 1815. Il a publié: 1° *Dei lagoni del Senese e del Volterano*, Sienne, 1779, in-8°; 2° *Prodrome d'un ouvrage sur le système des vaisseaux lymphatiques, contenant 24 planches in-folio*, Sienne, 1784, in-4°, avec quatre planches également in-fol. 3° *Lettere di Aletofilo al Giornalista medico di Venezia*, Misopoli (Sienne), 1785, in-12; 4° *Vasorum lymphaticorum corporis humani historia et iconographia*, Sienne, 1787, in-fol., avec 41 planches, même format, dont 14 au trait sont devenues indispensables pour l'explication d'autant de dessins achevés, embrassant de nombreux objets de détail. 5° *Anatomia per uso degli studiosi di scultura e pittura, opera postuma*, Florence, 1816, in-fol., avec 15 planches: cet ouvrage a été publié après la mort de l'auteur, par les soins de Bernard et d'Aurèle Mascagni, ses héritiers. Il fut dédié à Ferdinand III, grand-duc de Toscane. 6° *Prodromo della grande anatomia, seconda opera postuma di Paolo Mascagni, posta in ordine, e publicata a spese di una società innominata da Francesco Antommarchi;—Tavole figurate di alcune parti organiche del corpo umano degli animali e dei vegetabili, esposte nel prodromo della grande anatomia di Paolo Mascagni*, Florence, 1819, in-fol.; 7° *Pauli Mascagni Anatomia universa 44 tabulis æneis juxta archetypum hominis adulti accuratissime repræsentata*. Pise, 1826 et années suivantes, in-4°. Ce grand ouvrage, attendu avec impatience, a été publié par les soins de Vacca-Berlinghieri, Jacob Barzelotti et Jean Rossini, professeurs à l'université de Pise. Le docteur Antommarchi, l'un des élèves de Mascagni, s'était chargé de la publication de ses ouvrages posthumes. Mais son voyage à l'île Sainte-Hélène, où il alla porter les secours de son art à Napoléon, ne lui permit pas de remplir cet engagement. Le docteur Thomas Farnèse a publié un *éloge de Mascagni*, Milan, 1816, in-8°. L'impérissable éloge de Mascagni est dans ses travaux, et particulièrement dans le monument que les trois professeurs de l'école de Pise ont élevé à sa mémoire et à la gloire de l'Italie.

MASCARENHAS-NETO (José-Diego), magistrat portugais, naquit dans l'Algarve, d'une famille qui compte parmi ses ancêtres le célèbre Mascarenhas, si connu dans l'histoire portugaise par ses vertus et ses exploits, et surtout par son immortelle défense de Diu dans l'Inde. Après avoir terminé son cours de droit à l'université de Coimbre, le jeune Mascarenhas suivit la carrière de la magistrature, et parvint au rang de *desembargador*. Pendant qu'il était corrégidor à Guimarens, il s'occupa de recherches statistiques, écrivit un mémoire sur l'agriculture, l'industrie et le commerce de cette ville, qui lui ouvrit les portes de l'académie des sciences, créée depuis peu à Lisbonne, et qui cherchait à encourager les travaux utiles en tout genre. Bientôt, s'étant fait remarquer par une grande activité et une certaine aptitude pour les détails administratifs, les ministres Ponte-de-Lima, Seabra et Pinto le chargèrent successivement de l'organisation du papier timbré, nouvellement établi en Portugal, de la construction des grandes routes, de l'administration de la poste, et de plusieurs détails de la police de la ville de Lisbonne, liés avec l'établissement projeté de la petite poste. Ce fut lui qui dirigea le numérotage des maisons de la capitale, et l'inscription du nom de chaque rue. Plus tard, il fut nommé juge conservateur de la nation française, et membre du sénat municipal de Lisbonne. La suppression du papier timbré, et l'entrée au ministère de M. de Sousa, diminuèrent beaucoup l'influence de Mascarenhas: mais il se releva par la protection du maréchal Lanoes et de l'ambassadeur espagnol Campo-Alange, à la famille duquel madame Mascarenhas était alliée. Lors de l'entrée en Portugal de l'armée française, commandée par Junot, Mascarenhas fut choisi pour diriger le séquestre mis sur les marchandises d'origine anglaise, que Junot, par ordre de Napoleon, venait de frapper d'un droit exorbitant, dont le non-paiement devait entraîner la confiscation; il se conduisit avec modération et prudence dans cette difficile commission, et ménagea autant qu'il le put ses malheureux compatriotes, mais il ne put échapper à l'animadversion générale pour s'être chargé d'une si odieuse opération. Bientôt l'armée française évacua le Portugal: Mascarenhas ne fut point inquiété d'abord, quoique son fils

aîné eût suivi Junot en France après avoir pris du service dans l'armée française ; mais des craintes d'une nouvelle invasion ayant rendu la régence portugaise très ombrageuse, Mascarenhas fut au nombre des personnes arbitrairement déportées aux îles Açores. De là il passa à Londres, et ensuite se rendit en Suède, en Danemarck, et vint enfin en France, où il résida jusqu'en 1822. Lors de l'expédition de l'armée de Masséna contre le Portugal, le fils de Mascarenhas, qui s'était enrôlé sous les drapeaux français du temps de l'occupation du Portugal par l'armée de Junot, ayant eu le malheur d'être pris près de la frontière d'Espagne sous un déguisement, et se faisant passer pour Espagnol, fut reconnu, et, par suite de sa légèreté, on s'empara d'une dépêche du général en chef dont il était porteur. Conduit à Lisbonne le gouvernement parut disposé à lui accorder la liberté, et à le considérer comme Français, tant que Masséna menaça Lisbonne ; mais à peine le maréchal eut-il commencé sa retraite, que cet infortuné jeune homme, près encore de l'adolescence, fut mis en jugement, et condamné à être décapité comme traître à la patrie. Il fut exécuté au milieu d'une foule immense qui donna les démonstrations les plus touchantes de l'horreur que lui inspirait un jugement aussi inique. Ce fut en vain que Masséna réclama le prisonnier comme servant sous les drapeaux français ; les généraux anglais s'intéressèrent aussi pour lui, mais trop faiblement pour lui sauver la vie, car Wellington, tout-puissant alors à Lisbonne, pouvait d'un seul mot l'arracher à la rage des bourreaux. Pendant son séjour à Paris, J. D. Mascarenhas se lia avec le respectable Thouin, suivit ses cours, et s'occupa d'économie rurale. En 1819, il s'associa avec MM. Constancio et Xavier pour la rédaction d'un recueil intitulé *Annales des sciences, des arts et des lettres*, en langue portugaise, qui eut le plus grand succès en Portugal et au Brésil, et qui continua à paraître jusqu'en 1822. Cet intéressant ouvrage se compose de seize volumes in-8°, et M. Mascarenhas y a inséré quelques mémoires peu nombreux sur l'agriculture. Lors de la révolution de Portugal, en 1820, Mascarenhas quitta Paris, puis revint en France, attaché à la légation portugaise, et fut ensuite nommé chargé d'affaires de Portugal par *interim*. Député aux cortès ordinaires, par la province d'Algarve, en 1822, il assista à la contre-révolution ; et redevenu, par suite de cet événement, membre de l'ancien sénat municipal de Lisbonne, supprimé par les cortès, et remplacé par une municipalité constitutionnelle, il s'empressa de signer une adresse à l'infant don Miguel, dans laquelle on faisait l'éloge de l'énergie qu'il avait déployée à renverser la constitution. Ce fut le dernier acte important de la vie de Mascarenhas, qui mourut, en 1827, à Lisbonne, dans un âge avancé, sans avoir laissé de regrets parmi ses compatriotes. Il avait plus d'activité que de talent, et plus de savoir-faire que de savoir.

MASCHERONI (Laurent), littérateur et mathématicien, naquit à Bergame, en 1750. Les succès qu'il obtint dans ses études annonçaient ceux qui lui étaient réservés dans le monde, et dès l'âge de dix huit ans il fut nommé professeur d'humanités au collége de sa ville natale. Cette carrière lui fournit chaque jour l'occasion de faire briller son esprit, mais il se fit surtout connaître par un discours qu'il prononça sur la fausse éloquence de la chaire, dans lequel il se servit, pour corriger les prédicateurs de son temps, du style poétique qu'ils employaient dans leurs sermons. Il alla ensuite occuper à Pavie la chaire de langue grecque. Mais ce n'était pas dans les lettres que Mascheroni devait trouver son illustration ; un livre de mathématiques que le hasard fit tomber sous sa main lui révéla sa véritable vocation ; il le lut avec avidité, et depuis cette époque n'eut plus d'autre étude. On sent combien ses progrès durent être rapides, car en peu de temps, il se montra digne d'occuper la chaire de géométrie, au collége Mariano de Bergame. Bien qu'ecclésiastique il adopta les nouveaux principes importés par les Français en Italie, fut élu député au corps législatif de la république cisalpine, et envoyé quelque temps après à Paris, pour y travailler à la rédaction du système des poids et mesures. Il y mérita l'estime de ses collègues par ses talents, et leur amitié par sa douceur et sa modestie. Les travaux de Mascheroni minèrent sa santé au point que les soins les plus empressés des médecins ne purent arrêter les progrès du mal, il fut enlevé aux sciences et à ses amis, en juillet 1808. Il n'avait que 58 ans. La veille de sa mort, il avait reçu sa nomination à la *consulta* de Milan. On a de Mascheroni : 1° *Sulle curve che servono a delineare le ore inuguali degli antichi nelle superficie plane*, Bergame, 1784, in-4° ; 2° *Nouvelles recherches sur l'équilibre des voûtes* (en italien), Bergame, 1785, in-4°, planches. Ouvrage profond, où l'auteur essaie d'aller plus loin que ne l'avaient fait Bossut et Lorgna dans les *mémoires* qu'ils avaient publiés, en 1774, 1779 et 1780 ; 3° *des vers italiens*, adressés à la comtesse de Grismondi, aussi célèbre par son esprit que par sa beauté, 1786, in-4° ; 4° *Geometria del compasso*, Milan, 1795, in-8°. L'ingénieux professeur, en abandonnant l'emploi de la règle, a trouvé le sujet d'un grand nombre de problèmes piquants, qu'il résout avec beaucoup d'élégance sans autre secours que le compas. 5° *Notes sur le traité du calcul différentiel*, par Euler ; 6° *In morte Bardæ, viri celeberrimi, elegia*, Paris, 1799, in-fol. ; 7° *Invito di Dafni à Lesbia*, poëme qui ne lui fait pas moins d'honneur que sa Géométrie du compas. Il y décrit avec autant de précision que de facilité les objets curieux de l'amphithéâtre de physique, et du cabinet d'histoire naturelle de l'université de Pavie. Mascheroni a laissé en manuscrit plusieurs mémoires, un entre autres sur la pyramidométrie, sujet dont l'illustre Lagrange s'était occupé avant lui, mais qu'il envisage sous une face nouvelle. Il avait aussi eu part aux expériences faites à Bologne pour prouver le mouvement de la terre par la chute des corps.

MASDEU (Jean-François), historien espagnol, né à Barcelone, vers 1733, fit ses études chez les jésuites, et entra dans la société, où il occupait diverses charges, et se distingua par son érudition. Quand les jésuites furent chassés d'Espagne, Masdeu se retira en Italie, s'établit à Foligno, et y publia, en italien, les premiers volumes de son *Histoire générale d'Espagne* ; mais cet ouvrage ayant eu peu de succès, il le refit en espagnol. A l'époque de l'invasion des états du pape par les Français, en 1798, comme les jésuites se trouvaient sans asile, Charles III leur permit de revenir en Espagne. Ce fut là que le père Masdeu termina son grand ouvrage. Il rentra au collége de Rome lorsque Pie VII eut rétabli les jésuites, et il soutint, au sujet des antiquités de cette ville, dans les dernières années de sa vie, une querelle très-vive contre l'antiquaire Fea. Les arguments que les deux savants se lancèrent de part et d'autre dégénérèrent souvent en récriminations et en injures. Ferdinand VII ayant consenti au rétablissement des jésuites dans ses états, Masdeu retourna dans sa patrie, et mourut octogénaire, à Valence, le 11 avril 1817. Il est principalement connu par l'histoire qu'il a publiée sous ce titre : *Historia critica de España y de la Cultura española en todo genero*, Madrid, 1783 à 1800, 20 vol. in-4°. L'auteur, ayant commencé cet ouvrage sur un plan trop vaste et donné trop de développement à l'histoire ancienne, aurait été obligé de le porter à 50 volumes s'il l'eût conduit jusqu'aux temps modernes. L'*Histoire* de Masdeu ne laisse pas cependant que d'être utile, parce qu'elle sert de continuation à celles de *Mariana*, de *Ferreras*, qui ne vont pas au-delà du 16e siècle, et qu'elle éclaircit divers points importants qui ont souvent divisé les historiens antérieurs. Son style est pur et élégant, mais il montre trop souvent l'esprit de son état. On peut lui reprocher aussi d'avoir eu trop souvent recours aux digressions, aux discussions et aux dissertations sur des détails peu importants, ou pour réfuter les opinions d'autrui.

MASERES (le baron François), membre de la société royale de Londres, mort en avril 1824, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, était issu d'une famille réfugiée française. Il débuta, en 1759, par une *Dissertation sur le signe négatif en algèbre*. Son but était de prouver que ce signe ne représente jamais que la soustraction d'un petit nombre ôté d'un plus grand ; qu'il n'y a point de racines négatives, etc. Jamais il ne voulut lire les ouvrages où l'opinion contraire est établie.

Pendant la guerre d'indépendance en Amérique, il fut procureur-général au Canada, et en 1773 il fut appelé à la place de *cursitor baron* de l'échiquier, place qu'il a gardée jusqu'à sa mort. Il a inséré plusieurs *mémoires* dans le *Recueil des transactions philosophiques*, et il a publié en outre un grand nombre d'ouvrages de mathématiques, d'histoire et de politique. Nous ne parlerons ici que des suivants : 1° *Éléments de trigonométrie plane*, avec une dissertation sur la nature et l'emploi des logarithmes, 1760, in-8° ; 2° *Principes du système des annuités*, 1783, in-4°. Il fit les frais du grand recueil des *Scriptores logarithmici*, 1791-1807, 6 vol. in-4°, ainsi que de la traduction des *Inscriptions analytiques* de mademoiselle Agnesi. Cette traduction, faite par Hellins, parut en 1802, 3 vol. in-4°. Il publia encore la *Doctrine des permutations et combinaisons, par J. Bernoulli, avec d'autres traités de mathématiques*, 1795, in-8°. Enfin un recueil de *Traités sur la solution des équations algébriques affectées*, par Halley, Raphson et Newton, 1800. Ce volume contient encore le problème d'arithmétique de Titus, une solution de Frend, et les observations du baron sur la méthode inventée par Raphson pour résoudre par approximation les équations affectées de tous les degrés. Masères ne goûtait point les principes mathématiques de Newton, et les regardait comme peu convenables aux études académiques. Il qualifiait d'absurdes les propositions de ce grand auteur, « que les quantités sont tantôt plus, tantôt moins que rien ; que des quantités qui, dans aucune période de leur existence, n'étaient égales, peuvent définitivement s'égaler, etc. » Il prétendait que ces principes avaient corrompu ce qu'il appelait l'école française. Huyghens et Galilée lui paraissaient être des modèles préférables, l'un pour la pureté de la démonstration, et l'autre pour exposer, d'une manière populaire, des sujets abstraits.

MASERS DE LATUDE (Henry), célèbre par sa longue captivité, et surtout par la constance de ses efforts pour s'y soustraire, naquit au château de Craisieh, près de Montagnac, dans le Languedoc, le 23 mars 1725. Destiné à l'état militaire, il venait d'être envoyé par sa famille à Berg-op-Zoom pour débuter dans cette carrière, lorsque la paix de 1748, venant lui enlever les chances de l'avancement rapide dont il s'était flatté en entrant au service, il revint à Paris pour tenter la fortune par d'autres voies. Né avec une imagination ardente, que l'éducation n'avait point dirigée, possédé en outre d'une ambition démesurée, les moyens lents et ordinaires ne pouvaient lui convenir. Il ne lui suffisait pas d'arriver à la fortune, il voulait encore y arriver promptement et par quelque coup d'éclat. Dès les premiers moments, il avait pensé à se procurer un puissant patronage ; voici le moyen qu'il imagina pour l'obtenir : il envoya par la poste à la marquise de Pompadour une poudre empoisonnée, et courut aussitôt à Versailles pour l'informer qu'un complot se tramait contre ses jours. La ruse était grossière ; elle fut bientôt découverte. On a peine à comprendre comment l'auteur de ce misérable stratagème n'en fut pas quitte pour être bafoué et pour avoir le chagrin de voir ses espérances détruites ; il n'en fut pas toutefois ainsi. La favorite n'entendait pas que l'on pût se jouer impunément de sa candeur. Latude fut donc arrêté, et conduit à la Bastille. Ni l'aveu sincère qu'il fit de sa faute et des motifs qui l'y avaient poussé, ni le repentir qu'il en témoigna, ni l'intercession du lieutenant de police Berryer, qui l'avait interrogé et qui n'avait pu se défendre pour lui d'un vif sentiment de compassion, ne parvinrent à fléchir la royale concubine. Latude se vit donc prisonnier d'état sans pouvoir assigner de terme à sa captivité : il eut alors recours à son adresse, et parvint, au bout de quinze mois, à s'échapper de sa prison. Il ne fut pas plus tôt en liberté, qu'il rédigea un mémoire au roi, dans lequel il implorait le pardon de ses fautes. Mais ce mémoire, que le docteur Quesnay s'était chargé de remettre, ne servit, en faisant connaître la retraite du fugitif, qu'à le faire jeter de nouveau dans les fers. Reconduit à la Bastille, il fut mis dans un cachot, où il resta dix-huit mois. Au bout de ce temps on l'en fit sortir, et on le plaça dans une chambre avec un jeune homme nommé d'Alègre, détenu comme lui d'après l'ordre de madame de Pompadour. Cette conformité de position amena bientôt entre les jeunes prisonniers une étroite amitié. Leurs forces se trouvant doublées par cette association, ils osèrent concevoir le projet de s'évader. L'exécution de ce dessein présentait des difficultés presque insurmontables ; la chambre qu'ils habitaient était élevée de plus de trois cents pieds au-dessus du sol, et la cheminée qui s'y trouvait, et qui était la seule issue qui s'offrît à eux, était intérieurement garnie, de distance en distance, d'épaisses grilles de fer fortement scellées dans la pierre ; il fallait se procurer des instruments pour enlever ces grilles qu'il était d'abord nécessaire d'atteindre. Pour mettre à profit ce travail pénible, il fallait en outre une échelle de corde pour descendre du sommet de la cheminée dans les fossés, et enfin une échelle de bois pour remonter des fossés sur le parapet, et de là dans le jardin du gouverneur. Ceux qui concevaient l'espoir de triompher de tant d'obstacles étaient pourtant dépourvus de tout ; rien ne fut capable néanmoins de les détourner de leur résolution : et leur persévérance, leur activité et leur industrie, soutenues et stimulées par la perspective de la liberté, les mirent bientôt en possession de tous les instruments dont ils avaient besoin, bien qu'ils eussent été obligés de les fabriquer eux-mêmes. Toutes leurs dispositions se trouvant faites, ils fixèrent le jour de leur évasion au 25 février 1756 ; ce jour-là dès qu'on leur eut servi à souper et qu'ils se virent délivrés de toute surveillance, ils montèrent dans la cheminée, et, parvenus au sommet, descendirent au moyen d'une corde de trois cent soixante pieds de long, dans les fossés, qui se trouvaient alors remplis d'eau par suite de la fonte des neiges et des glaces. Parvenus en cet endroit, il leur fallut encore neuf heures d'un travail opiniâtre avant de se voir définitivement hors de l'enceinte de la forteresse. Tous deux avaient résolu de chercher un refuge en pays étranger. D'Alègre partit le premier sous des habits de paysan, mais à peine venait-il d'arriver à Bruxelles qu'il y fut arrêté. Latude, qui l'avait suivi de près, ayant appris son sort, se dirigea aussitôt vers Amsterdam : mais il ne fut pas plus heureux dans cette ville que son compagnon ne l'avait été à Bruxelles, et malgré toutes les précautions qu'il prit pour se soustraire aux recherches de la police, en attendant le départ d'un vaisseau sur lequel il comptait se rendre à Surinam, il fut reconnu, arrêté, et encore une fois conduit à la Bastille, où on le jeta dans un cachot avec les fers aux pieds et aux mains. Dans cette situation il ne s'abandonna point au désespoir, et ne pouvant espérer de briser ses chaînes, il songea au moins à se procurer les distractions qui pouvaient être à sa portée. Il apprivoisa les rats qui peuplaient son cachot, et parvint à se faire comprendre de ces animaux au point de leur faire exécuter divers mouvements aux moindres signes. Un flageolet qu'il était parvenu à fabriquer au moyen d'une branche de sureau qu'il avait trouvée dans la paille qui lui servait de lit vint encore lui fournir un moyen d'échapper à ses tristes réflexions. Cependant il résolut de faire de nouveaux efforts pour recouvrer sa liberté, mais cette fois ce fut en attirant sur lui l'intérêt du prince par des projets d'utilité publique, qu'il se flatta d'y parvenir. Ne pouvant obtenir ni encre ni papier, il traça ses idées avec son sang sur des tablettes de mie de pain. Le père Griffet, confesseur de la Bastille, auquel il communiqua son manuscrit, se sentit pénétré du plus vif intérêt pour le malheureux prisonnier ; il lui procura les moyens de transcrire son mémoire, et se chargea de le présenter au ministre. Mais ce nouvel effort de Latude n'eut pas plus de succès que les précédents ; alors pour la première fois il se laissa aller au désespoir, et résolut de mettre un terme à ses jours en refusant toute nourriture. Son état déplorable inspira de la pitié à ses geôliers eux-mêmes, qui obtinrent la permission de le tirer de son cachot, où il était resté trois ans, pour le transférer dans une chambre saine et bien éclairée, mais qui ne lui offrait aucun moyen de s'évader. A peu de temps de là il obtint du lieutenant de police Sartine une audience dans laquelle il lui communiqua deux nouveaux projets ; l'un qui se rapportait aux finances, et l'autre qui avait pour objet de prévenir les disettes par l'établissement de

greniers publics. Mais il ne retira d'autres fruits de cette entrevue que quelques adoucissements à sa captivité. Un jour qu'il se promenait sur les tours de la Bastille, il apprit par quelques personnes du voisinage, avec lesquelles dans ces sortes de promenades il était parvenu à établir des intelligences, que madame de Pompadour venait de mourir. Cette nouvelle lui parut être celle de sa délivrance; mais plusieurs jours s'étant passés sans que son espoir se réalisât, il prit le parti d'écrire à M. de Sartine. Malheureusement la première pensée qui vint à ce magistrat fut une pensée de police; il voulut savoir de Latude comment il avait été informé de la mort de la favorite. Celui-ci refusa avec hauteur de satisfaire à la demande du lieutenant de police, qui, pour le punir de ce refus, le fit reconduire dans son cachot. A quelques mois de là il fut transféré pendant la nuit au château de Vincennes, où d'abord il fut enfermé au cachot comme à la Bastille; mais au bout de quelques jours le gouverneur Guyonnet lui fit donner une chambre, et lui accorda même la permission de se promener dans les jardins du château. Latude profita de cette facilité pour s'évader. Il alla demander asile aux personnes avec lesquelles il avait communiqué du haut des tours de la Bastille, et de là il écrivit au duc de Choiseul et à M. de Sartine pour leur demander une audience. Mais avant d'avoir pu obtenir cette faveur, et un mois après son évasion, il fut arrêté à Fontainebleau et reconduit à Vincennes, où il fut jeté dans un cachot d'où le gouverneur cependant eut encore l'humanité de le tirer au bout de très peu de temps. Malesherbes étant arrivé au ministère, en 1775, visita les prisons d'état; il vit Latude, écouta avec intérêt le récit de ses infortunes, et lui promit qu'elles auraient bientôt un terme; le malheureux toutefois n'y touchait point encore; on persuada au ministre qu'il avait des accès de folie, et qu'il serait dangereux de lui rendre la liberté. On l'envoya donc à l'hospice de Charenton, où il resta deux ans, subissant le traitement des aliénés. Ce fut là qu'après vingt ans il retrouva son ancien compagnon d'Alègre, qui était alors enfermé avec les fous. Enfin, le 7 juin 1777, sa mise en liberté fut ordonnée; on y avait mis pour condition qu'il se rendrait à Montagnac, lieu de sa naissance, d'où il lui était défendu de sortir sans autorisation spéciale. Après avoir vainement sollicité la permission de rester à Paris, il venait enfin de se mettre en route lorsqu'il fut arrêté de nouveau et enfermé à Bicêtre: il n'y avait alors que deux mois qu'il jouissait de la liberté. Cette fois il fut encore plus maltraité que par le passé, sans que l'on puisse pourtant assigner aucune cause à cette rigueur. On le confondit avec les criminels, et, non content de lui infliger la peine de vivre avec de tels hommes, on le soumit à leur discipline. Il y avait déja plusieurs années qu'il languissait dans cette prison, lorsque le président de Gourgues vint en faire la visite. Ce magistrat, vivement touché de la situation déplorable où il le trouva, l'engagea à lui faire passer le récit détaillé de ses infortunes. Ce mémoire fut perdu par le commissionnaire qui avait été chargé de le porter au président; mais heureusement il tomba entre les mains d'une personne généreuse, madame Legros, marchande de Paris, qui après l'avoir lu, et sans autre motif que l'intérêt que cette lecture lui avait inspiré pour le malheureux Latude qu'elle ne connaissait pas, et dont elle n'avait jamais entendu parler, résolut de le sauver. Elle eut le talent d'associer à la tâche qu'elle s'était imposée les personnages de la plus haute distinction, et bientôt par leur crédit, que son zèle mettait en action, elle parvint à obtenir l'élargissement de son protégé, qui recouvra enfin sa liberté d'une manière définitive au commencement de l'année 1784, après une captivité d'environ trente-quatre ans. Il lui était encore ordonné de se rendre à Montagnac, où, pour l'indemniser des pertes que sa longue détention lui avait causées, on devait lui faire toucher une pension de 400 francs. Mais par de nouvelles instances, sa bienfaitrice lui fit obtenir la permission de fixer son séjour à Paris, et elle acheva son ouvrage en le recueillant dans sa maison. Une souscription fut ouverte en faveur de cet infortuné, et se trouva remplie presque aussitôt. On pense bien que Latude ne dut point rester indifférent au grand événement de la révolution, il en embrassa les principes avec chaleur. En 1791, il sollicita des secours de l'assemblée constituante. Mais sa pétition, bien qu'appuyée par Barnave, ne fut point accueillie. En 1793, il forma devant les tribunaux une demande en dommages et intérêts contre les héritiers de madame de Pompadour; cette demande eut plus de succès: les héritiers de la marquise furent condamnés à lui payer 60.000 francs: néanmoins il ne put jamais obtenir que le sixième de cette somme. Latude est mort à Paris, le 18 janvier 1805, à l'âge de quatre-vingts ans. On trouve le récit détaillé de ses infortunes dans un ouvrage qui a été publié par M. Thierry, avocat, et qui a pour titre: *le Despotisme dévoilé*, ou *Mémoires de Latude*, *rédigés sur les pièces originales*, Paris, 1791, 1792, 3 vol. in-18, 1793, 2 vol. in-8°.

MASKELYNE (Nevil), célèbre astronome anglais, naquit à Londres, en 1732. La grande éclipse de soleil qui fut visible en 1748 lui inspira l'idée de s'appliquer à l'étude de l'astronomie. Tout jeune qu'il était, il acquit les connaissances préliminaires de cette science, apprit la géométrie, l'algèbre et l'optique, et quoiqu'il fût obligé par la volonté de ses parents d'étudier la théologie, il ne perdit jamais de vue sa science favorite. Il obtint, en 1755, une place de prédicateur. S'étant mis en relation avec Bradley, il dressa, d'après ses observations, ses tables sur l'interruption des rayons, qui ont servi de règle pour le calcul du lever et du coucher des étoiles. Le gouvernement, qui l'avait remarqué, lui donna, en 1761, la commission de se rendre à Sainte-Hélène pour y observer le passage de Vénus à travers le soleil. Il avait besoin, à cet effet, d'un instrument plus juste et plus parfait que celui dont on s'était servi jusqu'alors. En conséquence, il fit faire un sectant qu'on ne lui remit néanmoins qu'au moment de son départ. Aussitôt qu'il fut arrivé dans l'île, il s'empressa d'essayer son nouvel instrument; mais il s'aperçut avec peine qu'il ne pouvait remplir ses vues. Il trouva cependant le moyen de l'employer utilement; mais il perdit l'occasion de faire les observations qu'il s'était proposées sur les parallaxes de la Lune et de Venus; et comme les nuages dont le ciel fut couvert l'empêchèrent aussi en partie d'observer le passage de Vénus, Maskelyne découvrit avec chagrin ce que le célèbre Halley avait déjà observé quatre-vingt-dix ans auparavant, que l'île de Sainte-Hélène n'était pas aussi favorable qu'on le croyait aux observations astronomiques. Quoique Maskelyne, sans qu'il y ait eu de sa faute, n'ait pu remplir le but de ce voyage, néanmoins il ne fut pas sans aucun avantage pour les sciences, puisqu'il contribua à perfectionner le sectant et le quadrant, ainsi que d'autres instruments astronomiques qu'il voulut faire exécuter sous ses yeux. Maskelyne employa encore utilement le temps de sa traversée et de son retour à vérifier les différentes méthodes qui servaient à déterminer les longitudes en mer; et le résultat de ses observations l'engagea à confirmer tout ce que Lacaille avait déja découvert dans son voyage au cap de Bonne-Espérance. A son retour en Angleterre, Maskelyne publia son Guide britannique pour les marins (*British mariner's Guide*, 1763). Ce livre attira tellement l'attention des navigateurs d'Angleterre, qu'on crut ne pouvoir mieux récompenser son savant auteur qu'en lui confiant, après la mort de Nathanael Bliss, la place de directeur de l'observatoire de Greenwich. Il avait déja proposé au gouvernement de composer, d'après le plan de Lacaille, un *Almanach nautique* pour les marins; et comme les connaissances dont il avait donné des preuves le rendaient bien propre à une pareille entreprise, sa proposition fut acceptée, et on le chargea de l'exécution. Outre cet *Almanach nautique*, il rédigea encore, pour l'usage des navigateurs, ces fameuses Tables dont on doit se servir avec les Ephémérides nautiques (*Tables requisite to be used with the nautical Ephemeris*), qui ne furent publiées qu'en 1781, et qui eurent dans la suite deux autres éditions, qu'il augmenta beaucoup. Durant l'espace de quarante-sept ans qu'il fut directeur de l'observatoire de Greenwich, il observa le ciel, et particulièrement le mouvement des étoiles, avec une exactitude et un soin particulier. Il a le premier donné l'exemple de diviser les secondes en dix parties: ce qui a été adopté par tous les astro-

nomes ; d'où il est résulté une justesse d'observations qu'il est difficile de surpasser. Un autre service, non moins important, qu'il rendit à la science, ce fut de communiquer ses observations au public, pour que les savants pussent en profiter. Il obtint de la société royale de Londres que toutes les observations annuelles fussent soigneusement recueillies et rendues publiques au moyen de la presse. Ces observations, auxquelles on a joint celles de Bradley, forment actuellement quatre volumes in-fol. qui ont été publiés, depuis 1798 jusqu'en 1808; ce qui, joint aux cahiers que Maskelyne a donnés dans le cours de trente ans, ont formé une source inépuisable de précieuses connaissances. Maskelyne ne quitta qu'une seule fois son observatoire, ce fut lorsqu'il voulut faire ses observations sur l'attraction des montagnes. Mais lors du nouveau passage de Vénus à travers le Soleil, en 1769, il ne s'éloigna point de Greenwich, quoique les observations qu'il devait faire à ce sujet ne pussent qu'être imparfaites à cause de la situation du lieu. Pour ce qui concerne l'attraction des montagnes, Maskelyne se décida à aller faire ses observations dans les montagnes du comté de Perth en Ecosse : et, à cet effet, il se pourvut des instruments les plus exacts. Une des principales découvertes qu'il fit, fut que la densité ou compactibilité des montagnes était à peu près la moitié de la densité moyenne de la terre ; ce qui confirme cette autre découverte que la densité de la terre devait, en général, augmenter à mesure qu'on s'éloignait de sa circonférence et que l'on se rapprochait du centre. Une deuxième observation de Maskelyne fut que la densité de la terre est environ cinq fois plus considérable que celle de l'eau : ce que Cavendish a depuis confirmé. Au retour des astronomes que le gouvernement anglais avait envoyés pour observer le passage de Vénus, Maskelyne déduisit de leurs observations la position de la parallaxe du soleil et sa distance de la terre ; et il obtint le même résultat que Duséjour avait obtenu en France par la comparaison de toutes les observations qui avaient été faites jusqu'à ce jour. Il proposa ensuite la mesure du degré dans la Pensylvanie : ce qu'exécutèrent ses collègues les astronomes Dixon et Mason. Il établit son calcul sur les observations que lui envoya un de ses élèves, et il publia, en même temps, les *Tables de la lune* qu'avait projetées Mayer, auquel il fit donner la moitié du prix offert par le gouvernement britannique pour la solution du problème du calcul le plus juste pour connaître la longitude. L'autre moitié du prix fut donnée à Harrison, qui, suivant le jugement de Maskelyne, avait été l'inventeur d'une montre propre à déterminer la longitude. L'infatigable Maskelyne, peu content d'avoir fait un présent inestimable aux astronomes par la publication des *Tables lunaires* de Mayer, fit vérifier leur justesse, en donnant la commission à Mason de les comparer avec douze cents observations de la même nature, faites par Bradley. Quelque soin que Maskelyne eût pris pour conserver dans toute leur perfection les instruments dont il faisait un si fréquent usage, vers la fin de ses jours il commença à soupçonner que son quadrant avait perdu de sa justesse, et qu'il ne désignait plus avec la même précision l'éloignement des étoiles ; tous les calculs qu'on pouvait faire avec cet instrument étaient hérissés de difficultés et incertains, il résolut donc de le remplacer par un cercle entier, et il y ajouta un nouveau verre de méridien. Maskelyne termina son utile et longue carrière le 9 février 1811. Indépendamment des ouvrages dont nous avons parlé, il a inséré plusieurs morceaux dans les *Transactions philosophiques* de la société des sciences de Londres, ainsi que dans son *Almanach nautique*. Après son décès, ses manuscrits furent remis à M. Vince pour en soigner la publication ; mais il n'en a encore rien paru jusqu'à ce jour.

MASQUELIER (Louis-Joseph), graveur, naquit à Cisoing, près de Lille, le 22 février 1741. Il montra de bonne heure les plus heureuses dispositions, et trouva tous les secours propres à les seconder. Admis très jeune dans l'école de Lebas, alors le premier des professeurs de gravure de Paris, il sut, guidé par un goût naturel, et docile aux leçons d'un habile maître, rendre sa pointe en même temps ferme, légère et brillante. Lorsqu'il eut bien compris tous les secrets de son art, il sentit le danger de ne point se livrer à l'impulsion de son talent, il osa marcher sans guide, et ce n'est que depuis ce moment qu'il prit rang parmi les artistes. Ses nombreuses productions ont toutes un mérite distingué. On cite néanmoins sa *marine*, d'après Vernet, et sa jolie gravure d'un fini et d'un piquant parfait, d'après un tableau de Diétricy. Il avait pour ami M. Née, élève comme lui de Lebas. L'accord de leurs talents les réunit, et l'on dut à cette union les trente-six premières livraisons des *Tableaux de la Suisse*, à raison de six gravures in-folio par livraison. Mais ses talents variés ne s'accommodant pas d'un travail uniforme, il grava bientôt, pour son compte particulier, les *Garants de la félicité publique*, d'après Saint-Quentin, et les *Vœux du peuple confirmés par la religion*, d'après Monnet. Son burin fécond ajouta aussitôt à ces deux estampes deux grandes vues d'Ostende d'après les tableaux de Lemoi, et cinq autres planches pour le voyage de Lapeyrouse. L'ambition de Masquelier était de s'exercer sur les genres les plus opposés : l'histoire, les batailles, les marines, tout était de son ressort. Il essaya aussi de graver à l'imitation du lavis et obtint un succès complet. Ce fut dans une foule de petites planches d'une composition charmante, et d'une exécution brillante et facile, qu'il laissa le plus de trace de son génie. L'immense entreprise de la superbe *Galerie de Florence*, en mettant le comble à sa réputation, fit en quelque sorte oublier tous ses autres ouvrages : non-seulement il en prit la direction, mais il a gravé plusieurs tableaux, statues, bas-reliefs ou camées, ce qui lui valut une médaille d'or décernée par le gouvernement, en 1802, lorsqu'il en exposa les trois premières livraisons. Ce grand monument, auquel Masquelier attachait la plus grande partie de sa gloire, touchait à sa fin, lorsqu'il mourut frappé d'apoplexie, à l'âge de soixante-dix ans, le 26 février 1811.

MASQUELIER (Nicolas-François-Joseph, dit le jeune), graveur, de la même famille que le précédent, naquit, le 10 décembre 1760, au Sers, à cinq lieues de Lille. Fils d'un simple jardinier, il était destiné à végéter dans l'état de son père, mais il trouva un protecteur, M. Fourmestraux d'Hollebecque, qui se chargea de son éducation, et le plaça dans l'école gratuite du dessin de Lille, où il reçut les leçons de Guéret et de Watteau. Ses succès brillants intéressèrent à son sort les magistrats de la ville, qui concoururent avec M. d'Hollebecque aux frais de son éducation à Paris. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il arriva dans la capitale, il où fut accueilli par Masquelier l'aîné, qui lui donna des leçons de gravure : il suivit en même temps des leçons de dessin à l'académie de Paris, et obtint plusieurs distinctions honorables. Sans être d'un talent aussi distingué que son parent, il a cependant enrichi la gravure de quelques beaux ouvrages, tels sont entre autres : 1° un *Intérieur de corps-de-garde hollandais*, d'après Leduc ; 2° *César jetant des fleurs sur le tombeau d'Alexandre*, d'après Sébastien Bourdon ; 3° l'*Extrême-Onction*, d'après Jouvenet ; 4° un *Christ à la colonne*, d'après un tableau de Vernet, faussement attribué à Lesueur. Ces quatre planches font partie du *Musée français*, publié par Robillard et Laurent. Il avait gravé les eaux fortes de différentes planches de ce recueil, ainsi que plusieurs bas-reliefs et camées pour la *Galerie de Florence*. Il s'occupait à graver pour cette dernière collection un tableau de Piètre de Cortone, représentant la *Chasteté de Joseph*, lorsqu'il succomba, le 20 juin 1809, des suites d'une phthisie pulmonaire. Lescallier avait confié à cet artiste l'exécution d'une partie des planches de son *Dictionnaire de marine*. Les connaisseurs ne trouvent pas sans défauts les estampes que ce jeune artiste a exécutées pour le *Musée français*. Ils lui reprochent une touche molle, un burin sans précision et sans netteté, et un ton dépourvu de couleur.

MASSABIAU (Jean-Antoine-François), né à Figeac, département du Lot, le 21 octobre 1765, et maintenant attaché à la bibliothèque de Sainte-Geneviève (à Paris), en qualité de sous-bibliothécaire, n'avait pas encore vingt-quatre ans accomplis lorsque la révolution éclata. Séduit d'abord par les perspectives de félicité dont elle enchantait l'avenir de la France,

il en embrassa les principes avec enthousiasme, et les défendit avec chaleur. Chargé, au fort de la terreur, de missions importantes dans son département, il les remplit toujours de manière à s'attirer l'estime générale, et employa son crédit à tirer de prison plusieurs citoyens, ou à empêcher que d'autres ne fussent incarcérés. Il fit ensuite partie, comme élève, de la célèbre école normale. M. Massabiau, rentré dans la vie privée depuis cette époque, n'a pas conservé dans toute leur pureté ses premières opinions politiques; il pense maintenant, et ce sentiment est consigné dans ses ouvrages, que la véritable garantie de la liberté n'est point dans la division de la prérogative souveraine, mais uniquement dans l'opinion publique, organisée de manière à répondre de sa puissance et de sa sagesse en même temps. Nous connaissons de lui : 1° *Essai sur les nombres approximatifs*, Paris, an VII, in-8°, 2° *Du rapport des diverses formes de gouvernement avec les progrès de la civilisation, discours politique et moral*, 1806, in-8°; 3° *la Sainte-Alliance*, ode, 1817, in-4°; 4° *De la division des pouvoirs exécutif et législatif dans la monarchie : qu'elle n'est point la garantie du peuple*, etc. 5° *de l'Esprit des institutions politiques*, 1821, 2 vol. in-8°; 6° des articles de politique et de littérature, insérés dans *le Moniteur*.

MASSALSKI (IGNACE), évêque de Wilna, issu d'une famille originaire des *Kniaz* ou princes de Moscovie, de la ville de Massalsk, embrassa l'état ecclésiastique, et parvint fort jeune à l'épiscopat. En 1764, année de l'avènement de Stanislas-Auguste Poniatowski au trône de Pologne, il se mit, de concert avec son frère Michel Massalski, grand-général de Lithuanie, à la tête d'une faction opposée au prince Charles-Stanislas Radziwill, qui agissait dans les intérêts du parti de Jean-Clément Branicki, grand-général de la couronne, concurrent de Stanislas Auguste Poniatowski. A cette époque orageuse où la Russie voulut ouvertement s'immiscer dans les affaires de la Pologne, et au moment où toute la république se préparait à élire les nonces pour une diète d'élection, on avait cru prévenir les troubles en concertant d'avance et d'un commun accord le choix des députés et des juges. Mais tandis que Radziwill, chef des républicains, se fiait à ce traité, les Massalski répandirent à propos des sommes considérables; ils firent environner par leurs troupes les diétines dont ils se croyaient le moins assurés; aucun des gentilshommes que le prince Radziwill avait proposés ne fut élu; et lorsque celui-ci résolut de venger cette trahison, l'évêque Massalski fit armer le peuple de Wilna, au son du tocsin, se barricada dans sa cathédrale, envoya réclamer le secours des Moscovites, et commença une confédération contre Radzivill, en la prêchant comme une croisade, et en la faisant signer d'abord par son clergé. De son côté Radzivill fit tenir les tribunaux par les députés que son parti avait élus, et reprit toute l'autorité dans tous les districts de la Lithuanie. En 1774, il présenta à la délégation de la diète un mémoire, appuyé de titres, pour obtenir la distinction et le nom de *prince* qu'on lui accorda, ainsi qu'à Adam Hodzi Poninski. A l'époque de la suppression universelle des Jésuites par Clément XIV, les fonds immenses que cet ordre possédait en Pologne furent affectés au profit de l'éducation nationale : mais la commission distributive qui en avait la régie entre ses mains se permit un affreux pillage : Massalski en fut le chef principal. C'est ainsi que l'évêque de Wilna signala son début dans la carrière publique. Il leva cependant à ses frais, en 1776, un régiment, destiné au service de la république, commandé par un Français, le baron de Rullecourt, à condition qu'il porterait le nom de *Massalski*, et qu'un prince de sa famille en serait toujours colonel propriétaire. Son neveu, qui à cette époque faisait ses études à Paris, au collège de Louis-le-Grand, devait le commander, mais il mourut quelque temps après, et avec lui s'éteignit la famille des Massalski. L'évêque de Wilna fonda en outre, dans la capitale de la Lithuanie, une chaire d'anatomie, la première qui ait existé dans cette province. Il éleva à grands frais un superbe château avec ses dépendances, dans une contrée délicieuse, nommée *Werki*, aux environs de Wilna, sur la rive gauche de la Willa : et pendant un certain laps de temps, Massalski, n'ayant point l'occasion de trahir ses sentiments, quoique l'ambition fût le principal moteur de ses actions, ne se rendit pas jusqu'alors méprisable. C'est la grande diète constitutionnelle de 1788 à 1792 qui servit de pierre de touche à tous ceux qui ne savaient pas sacrifier leur ambition, leurs préjugés nobiliaires et leurs intérêts personnels au bien de la patrie. Le prince Massalski s'y montra opposé à toute innovation, et se lia avec les ennemis de son pays. Il fut un des premiers qui donnèrent leur adhésion à l'exécrable confédération de Targowiça, réunie sous les auspices de Catherine II pour anéantir les résultats salutaires de la constitution du 3 mai 1791. Cependant, lors de la diète de Grodno, en 1793, ce fut lui qui, d'accord avec l'ambassadeur russe Sievers, annonça, le 25 septembre 1793, que les états désiraient dissoudre cette même confédération de Targowiça qui s'était formée sous prétexte de rendre l'ancienne liberté aux citoyens et d'assurer l'intégrité de la Pologne, et qui en préparait l'anéantissement par l'appui qu'elle donnait à la Russie. Cette conduite patriotique en apparence ne trompa point ceux qui connaissaient les véritables sentiments politiques de Massalski. En effet, la confédération de Targowiça avait déjà cessé d'être utile à la Russie, qui n'en avait besoin que pour justifier son invasion en Pologne; alors elle lui devint même ombrageuse, car une grande partie des membres qui y avaient adhéré de bonne foi reconnurent enfin la fraude et ne tardèrent pas à déplorer leur erreur. Il fallait donc briser cet instrument devenu indocile. Les soupçons contre Massalski furent complètement confirmés lorsqu'on vit, quelques jours après, cet évêque chargé de signer le traité de partage et d'alliance conclu soi-disant par la Pologne avec la Russie; et lorsque les généreux représentants, quoique entourés des canons moscovites, s'opposèrent avec énergie au démembrement de leur patrie, en alléguant en outre leur serment de maintenir l'intégrité de la république, Massalski et Kossakowski, évêque de Livonie, autre traître à la patrie, se chargèrent de prouver qu'il y avait des cas où l'on pouvait transiger avec la conscience. Mais Massalski ne jouit pas longtemps du fruit de ses trahisons. Au moment où la guerre de l'indépendance, aussi sainte que légitime, éclata, et lorsqu'à la mémorable journée du 18 avril 1794, où toute la garnison moscovite fut massacrée à Varsovie, on découvrit dans l'hôtel d'Igelstrom, ambassadeur russe, la liste des créatures de Catherine II, Massalski fut arrêté comme coupable de trahison envers la patrie, et sa mort, ainsi que celle de ses compagnons, fut demandée à grands cris par le peuple. Celui-ci, voyant même dans la lenteur de la procédure l'intention de le sauver, l'arracha de la prison qui le renfermait, et le pendit devant l'église des Bernardins, à Varsovie, le 27 juin 1794. La soif de la vengeance contre les traîtres à la patrie fut si universelle, qu'on a vu des personnages d'un rang supérieur prêter eux-mêmes la main à cette exécution. De ce nombre fut Joseph Calassanthe Szaniawski, aujourd'hui conseiller d'état et directeur scrupuleux et zélé de la censure du royaume de Pologne actuel : on le vit traîner la poutre qui devait servir de gibet. Dans tous les pays il n'y a que trop de ces hommes qui empruntent des circonstances leur caractère, et qui s'honorent de porter la livrée du pouvoir, qu'ils combattaient autrefois avec acharnement. Une autre particularité assez singulière mérite d'être mentionnée. Dans la même prison se trouvait, à côté de plusieurs détenus, l'évêque de Lublin, Albert Skarszewski, depuis archevêque de Varsovie, condamné à mort par la voix publique. Conservant toute sa présence d'esprit, et remarquant que les prisonniers étaient menés au supplice sans appel nominal, il glissa une pièce de deux florins (25 sous) au gardien, et lorsque son tour fut venu, celui-ci le remplaça par le prince-évêque Massalski. La fureur populaire se calma, et Skarszewski sauva ses jours. Il n'est mort qu'en 1827.

MASSARD (JEAN), fils d'un cultivateur de Belesme, naquit le 22 août 1740. Il entra à l'âge de 15 ans chez un libraire de Paris, mais son goût pour les arts était si fort, qu'il apprit à graver et à dessiner sans maître, dans ses moments de loisir. Massard devint ainsi un

des premiers graveurs de son temps. Doué d'une facilité extraordinaire, il a gravé un grand nombre de vignettes, plusieurs planches pour la galerie de Florence, la *Mère bien aimée*, la *Dame bienfaisante*, la *Cruche cassée*, la *Verte chocolatante*, d'après Greuse, *Adam et Eve*, d'après Carlo Cignani, *Agar reçue par Abraham*, d'après Girardon, *Charles Ier et sa famille*, d'après Vandik, *Brigone*, d'après Miéris, la *Mort de Socrate*, d'après David. Charles Ier et la Mort de Socrate passent pour ses meilleures productions. Massard n'a guère reproduit que des tableaux de peu de mérite, ce qui tient au petit nombre de chefs-d'œuvre qui existaient en France avant David et avant que nous eussions un musée. Jean Massard était membre de l'ancienne académie de peinture; il est mort à Paris, le 16 mars 1822, à l'âge de 82 ans.

MASSARD (Raphael-Urbain), l'un des plus célèbres graveurs de notre époque, fils du précédent, est né à Paris, en 1775. Destiné à la gravure, qu'il aimait de passion, il étudia le dessin sous la direction du célèbre David, et la gravure sous celle de son père. Ses progrès furent rapides, à dix huit ans il avait fait une planche qui a été publiée dans la *Galerie de Florence*. Ses principaux ouvrages, depuis 1811, sont : *Sainte Cécile*, d'après Raphaël; *portrait en pied du duc de Feltre*, d'après M. Fabre; *Apollon et les Muses*, d'après Jules Romain; *Homère*, d'après M. Gérard; *le Pardon*, d'après M. Landon; *Hippocrate et Atala*, d'après M. Girodet-Trioson. On a dit de ce dernier tableau surtout, qu'il était impossible de traduire avec plus de goût et de sentiment. *Le portrait du roi Louis XVIII*, gravé d'après le tableau de M. Gérard, est, au dire des connaisseurs, un chef-d'œuvre en ce genre; cette estampe est très rare, elle a été exclusivement gravée pour Sa Majesté, et a valu à son auteur la décoration de la légion-d'honneur. M. Massard avait préludé à ses grandes compositions, par un nombre considérable d'estampes pour les galeries et les collections particulières; il avait aussi beaucoup travaillé pour les belles éditions de Racine et de Virgile, publiées par M. Pierre Didot; et pour le Musée français de Laurent et Robillard. On cite parmi les ouvrages dignes de l'auteur, quoique d'une moindre importance que ceux que nous avons cités: *Joconde*, d'après Léonard de Vinci; *la mort de Saphire*, d'après Le Poussin; *Saint Paul prêchant à Ephèse*, d'après Le Sueur; *la Camaïeux*, d'après Drouais, et *le Chasseur faune*, d'après l'antique. On a encore de lui quelques figures pour la magnifique édition portugaise de la Lusiade de *Camoëns*. Une de ses compositions les plus brillantes est sa traduction du tableau des *Sabines*, de David, digne, sous tous les rapports, de l'original.

MASSAREDO, *Voyez* MAZZAREDO.

MASSENA (André) naquit à Nice, le 6 mai 1758. Ses parents, sans être riches, n'étaient pourtant pas assez pauvres pour ne pas être en état de pourvoir convenablement à son éducation : mais il était encore enfant quand il les perdit, et tomba sous la tutelle d'un oncle qui, commandant un navire marchand, le prit à son bord en qualité de mousse, et lui fit faire avec lui deux voyages de long cours. Le jeune Masséna resta dans la marine jusqu'à l'âge de dix sept ans, que sa vocation le porta à prendre du service dans les troupes de terre. Il fit ses premières armes dans *Royal Italien*, où un de ses oncles paternels était capitaine; bientôt son intelligence, son zèle et sa bonne conduite lui valurent les galons de caporal. Ce fut son premier grade; il le reçut avec joie, et souvent, depuis qu'il était parvenu au comble des honneurs militaires, on l'a entendu raconter que dans toute sa carrière aucune promotion ne lui avait causé une satisfaction plus vive et plus réelle que celle qui marqua si bas son point de départ. Peu de temps après, Masséna fut fait sergent; il devint ensuite adjudant sous officier; mais quelle que fût l'évidence de son mérite, reconnu de tous ses supérieurs, il ne put pas aller plus loin. L'épaulette de sous-lieutenant lui était promise et n'arrivait jamais: vingt fois il se crut à la veille de la recevoir, il y avait toujours quelque enfant noble tout prêt à la lui ravir. Rebuté d'une telle injustice, après quatorze années de dévouement et d'attente, il se décida à prendre son congé, et se retira, en 1786, dans sa ville natale où il fit un mariage assez avantageux. La révolution allait éclater : elle trouva Masséna à cette époque de la vie où le moral de l'homme est formé et ne peut plus guère acquérir. Il embrassa les principes nouveaux avec ardeur, reprit du service, fut nommé adjudant major au bataillon du Var, et, peu de temps après, chef de ce bataillon (1er août 1792). Lorsque la loi permit aux soldats de choisir parmi eux le plus digne pour l'élever au commandement, Masséna monta rapidement aux plus hauts emplois de la hiérarchie militaire. Le 22 août 1793, il fut nommé général de brigade, puis général de division, le 20 décembre de la même année. Peu de mois auparavant, simple chef de bataillon, il avait, au camp de Fougasse, commandé le centre de l'armée d'Italie: ainsi Masséna, quatorze ans soldat, montre qu'il est né général dès la première occasion qui s'offre à lui de diriger des masses et de conduire de grandes opérations. Digne des triomphes qui allaient illustrer la république dans la patrie des Marius et des Scipion, il était déjà le grand capitaine qui, à Zurich, devait sauver la France contre les entreprises des plus habiles généraux de l'Europe. Depuis l'ouverture de la guerre, Masséna ne cessa pas de guider des forces imposantes et de prendre aux événements une part des plus actives. L'envahissement du comté de Nice et le siège de Toulon sont les principaux incidents qui appartiennent à son début dans la carrière : il fut un des chefs de cette armée qui, attachée à la cime des Alpes, disputait à nos ennemis, supérieurs en nombre, l'entrée du territoire français. La première opération un peu importante de cette campagne eut lieu au commencement d'avril 1794. Attaquée en front, sur les hauteurs fortifiées de Saorgio, l'armée piémontaise avait toujours résisté; Masséna la tourna avec un corps de dix huit à vingt mille hommes, qui, dirigé en apparence sur Oneille, remonte les vallées, emporte les postes de Ponte di Novo, enlève Orméa et Garessio, pendant qu'une colonne de droite marchait sur Loano. Coupés de leurs communications directes avec Turin, les Piémontais se hâtèrent d'occuper le Col-de-Tende, d'où ils furent promptement chassés. Saorgio tenait encore; son attaque présentait de grandes difficultés: les représentants du peuple l'ordonnèrent en proférant d'épouvantables menaces. Enfin, après quelques démonstrations, le commandant de ce fort, où était le dépôt de l'armée ennemie, l'abandonna aux Français. Dès lors ces derniers furent maîtres de tout le revers des Alpes Maritimes, et purent occuper la rivière de Gênes depuis Loano jusqu'au Col-de-Tende, en suivant la crête des Apennins et se prolongeant sur celle des Alpes. Dans cette action si brillante, Masséna enleva soixante canons, des magasins immenses, et fit un nombre considérable de prisonniers. Au mois de septembre de la même année, le général en chef Dumerbion voulut arrêter les Autrichiens qui, s'étant approchés de la rivière de Gênes, semblaient menacer Savonne: dans cette conjoncture, Masséna, s'étant porté sur leur gauche, dans la vallée de la Bormida, à Carcari, les chassa de toutes leurs positions, les atteignit une seconde fois, et les battit à Cairo; les poussa, la baïonnette aux reins, sur Dego dont il s'empare, les mena battant jusqu'à Acqui, où ils s'arrêtèrent, et les réduisit à l'impossibilité de rien tenter de tout l'hiver. En attendant, nos troupes victorieuses tenaient la ligne depuis Vado jusqu'à Saint Jacques. L'année 1795 vit recommencer les combats : l'armée, dont Masséna commandait toujours la droite, eut à en soutenir plusieurs contre les forces très supérieures des Austro-sardes. Le 19 septembre, cette droite, vigoureusement assaillie dans la position de Borghetto, où elle s'était concentrée et retranchée, repoussa glorieusement les colonnes du général Devins, et prouva, dans cette circonstance, que les Français si terribles dans l'attaque ne le sont pas moins dans la défense. Quand, au moyen des renforts venus de l'armée des Pyrénées, celle d'Italie fut en état d'agir plus énergiquement, le nouveau général en chef Schérer, mettant, comme ses devanciers, sa principale confiance en Masséna, le chargea de toutes les dispositions à faire pour chasser les Autrichiens de la rivière de Gênes : il s'agissait de se délivrer de leurs attaques multipliées et de les consterner

en frappant un grand coup. Masséna, ayant réuni deux divisions sous ses ordres, vers Castelvecchio, culbute le centre ennemi dans les vallées de la Bormida et du Tanaro. Vainqueur sur ce point, il alloit retomber sur la gauche des Autrichiens, déjà ébranlée devant Augereau, lorsque survint un orage qui les sauva d'une entière défaite. Malgré ce contre-temps, Masséna, jugeant bien son terrain, prévint Devins au col de San-Giacomo, où il lui prit quarante-huit pièces de canon, et le contraignit à disperser ses forces, qu'il ne put jamais rallier : cinq mille prisonniers, toute l'artillerie autrichienne, au nombre de cent bouches à feu, quatre mille morts ou blessés, des munitions considérables, furent les trophées de cette journée, qui a reçu le nom de bataille de Loano, et dont l'honneur appartient à Masséna, puisqu'il en avait proposé toutes les dispositions, et qu'ensuite il les exécuta par lui-même. Après cette action, l'armée française put sans obstacle prendre ses quartiers d'hiver dans la rivière de Gênes, et préparer ainsi la célèbre campagne de 1796. Dans ses observations sur la campagne de 1796, sur la bataille de Loano, le Suisse Jomini demande d'abord « pourquoi » on ne profita pas de la victoire pour entrer en Italie, » et ensuite « pourquoi la masse des forces françaises » ne fut pas portée à Garessio et à Bordinetto, en ne » laissant que de foibles corps sur le bord de la mer ? » De telles questions ne peuvent venir que d'un homme habitué à ne faire des raisonnements militaires que sur la carte : le stratégiste de cabinet a sans doute oublié que la bataille eut lieu à la fin de novembre, et que, huit jours plus tard, l'Apennin fut couvert de neige ; d'un autre côté, si l'on eût abandonné ou trop affoibli les ouvrages de Borghetto, l'ennemi, manœuvrant par la gauche avec des forces supérieures, s'en fût emparé, et eût gagné de l'espace sur le chemin de la Corniche. Lorsque cette armée entreprit la conquête de l'Italie, Masséna eut une grande part aux combats de Montenotte, de Cairo, de Dego, du Tanaro. Il enleva Cherono, et reçut de Bonaparte, qui le connaissait depuis longtemps, le commandement de l'avant-garde. Ce fut avec les grenadiers et la cavalerie qui la composaient, et avec son immortelle division, que Masséna força le le passage du fameux pont de Lodi, qu'il enleva Pizzighitone, et qu'il entra le premier dans Milan. Il ne contribua pas moins fructueusement aux autres brillants faits d'armes de cette mémorable campagne, la plus belle de toutes dans les annales de la guerre. Partout il seconda par son audace, son infatigable activité, autant que par l'habileté de ses dispositions, les savantes combinaisons du général en chef. Celui-ci lui faisait écrire : « *Vous comptez pour six mille hommes de plus dans » votre commandement, et puis vous et vos braves comptez » double de vos forces réelles.* » Tandis que Bonaparte parcourait l'Italie, faisant face de tous côtés aux ennemis qui se présentaient, Masséna se trouvait sans cesse aux prises avec les Autrichiens aux débouchés du Tyrol et du Frioul. Lonato, Castiglione, Roveredo, Bassano, Corée, Saint-Georges, la Brenta, Caldiero, les trois journées d'Arcole, Rivoli et la Favorite, où, en deux fois vingt-quatre heures, la division Masséna combattit sur deux champs de bataille à douze lieues de distance ; enfin Longara, San-Daniel, la Chiesa, Tarvis, Villach, Neumarck, Hunsmack, etc., furent les théâtres où cette étonnante division se couvrit de gloire : elle ne s'arrêta qu'à vingt-cinq lieues de Vienne. Ce fut dans le cours de cette campagne, que Masséna reçut du plus illustre des guerriers le surnom d'*Enfant chéri de la Victoire*. Il reçut en même temps de la nation les plus éclatants témoignages de reconnoissance : on lui décerna la candidature au directoire exécutif, des armes d'honneur, et les plus beaux titres dont on eût salué un général. A son arrivée à Paris, lorsqu'il apporta la ratification du traité de paix conclu avec l'empereur François, tout le peuple se porta à sa rencontre, et la ville lui donna une fête des plus brillantes. On a dit qu'après le 18 fructidor plusieurs membres du directoire, à qui la puissance de Bonaparte et l'esprit de sa troupe commençaient à donner de l'ombrage, songèrent à appeler Masséna au commandement de l'armée d'Italie. Celle-ci avait dépassé toutes les limites de la gloire ; elle était enivrée de ses succès, exaltée par les belles proclamations de son général. Bouillante de jeunesse, remplie de gigantesques idées, et par dessus tout cela fière d'avoir triomphé d'une portion du directoire à Paris, et de l'Autriche aux portes de Vienne, officiers ou soldats, chacun s'attribuait une part immense dans les actions qui avaient produit de si grands résultats ; chacun revendiquait pour soi des droits sans restriction ; chacun rêvait des chimères ; chacun enfin aspirait à tout. En Égypte, Bonaparte lui-même eut à lutter contre les accès de cette ambition délirante. Au moment où cette fièvre militaire régnoit avec une incroyable intensité, Berthier, avec une partie de l'armée d'Italie, était allé à Rome, où il venait de proclamer la république. Cette mission accomplie, il demanda à se démettre de son commandement, et Masséna eut ordre de le remplacer. Bientôt il arriva ; il trouva l'armée encore plus exaltée par la conquête de Rome, et par cette délivrance du Capitole depuis si longtemps promise, encore plus agitée par le spectacle imposant de la révolution romaine qui étoit son ouvrage ; mais aussi il la trouva en proie à la misère, et justement irritée par les impudentes exactions qui se commettoient sous ses yeux. Dans cette situation, elle étoit travaillée à la fois par les menées des contre-révolutionnaires italiens et des intrigants français, par celles du gouvernement sacerdotal et des agents de l'étranger. A l'apparition de Masséna, tant de dispositions fâcheuses se développèrent de plus en plus ; la garnison de Rome, composée en grande partie des troupes de la division Bernadotte, qui avait été en rivalité avec la sienne, fut tout à coup livrée à des velléités séditieuses ; on délibéroit, on tramait. Enfin, le jour même où Masséna vint saisir l'autorité militaire, les officiers, voulant protester contre les brigandages qui avaient eu lieu, et auxquels ils étaient étrangers, se réunirent tumultueusement au Panthéon pour présenter une adresse illégale au nouveau général en chef. A la vue de cette insubordination qui, dans de telles conjonctures, pouvait avoir les suites les plus funestes, Masséna crut imposer par son audace à laquelle jusque-là rien n'avait résisté. Il rejeta l'adresse, et donna ordre aux troupes de sortir de Rome le lendemain. Celles-ci, égarées par un inconcevable esprit de vertige, s'opiniâtrèrent à vouloir rester. Rome, en ce moment, était dans l'état de fermentation le plus terrible : d'un côté, les nombreux habitants des faubourgs et des campagnes étaient prêts à se soulever contre l'armée, de l'autre l'armée, refusant d'obéir à son général, allait se trouver sans direction. De toutes parts, les ennemis des Français soufflaient le feu de la discorde, afin de profiter du désordre ; les deux partis étaient près d'en venir aux mains. Masséna, voulant prévenir un si grand malheur, eut la gloire de se vaincre lui-même. Non-seulement il se démit de son commandement en faveur du général Dallemagne ; mais encore, de retour à Paris, il eut la générosité de solliciter du gouvernement le pardon des officiers qui avaient été les instigateurs de cette coupable insubordination. La guerre, un instant assoupie, ne tarda pas à se rallumer en Europe. Masséna, d'abord envoyé en Suisse sous les ordres de Jourdan, qui commandait aussi l'armée du Danube, réunit bientôt à lui seul ce double commandement. Jusque-là la politique du directoire s'était opposée à ce que ces corps fussent dirigés par une volonté unique ; c'était le commandement le plus important que la France eût jamais confié, puisqu'il comprenait la majeure partie des troupes françaises. Il s'étendoit depuis Dusseldorf jusqu'à l'Isère, et embrassoit une vaste portion du territoire de la république. Alors la coalition européenne projetait de pénétrer par le centre de la frontière de l'est : alors elle appeloit toutes les forces d'Allemagne et d'Italie dans la Suisse, afin de s'avancer dans la Franche-Comté, où depuis longtemps elle entretenait des intelligences. Déjà les alliés étaient certains de notre défaite ; nos troupes, battues sur tous les points, devaient, en se retirant, laisser déborder la Suisse, et livrer le passage : Masséna déjoue toutes ces combinaisons, et sut rendre vaines les dispositions du prince Charles, généralissime de l'armée ennemie. A chaque pas il le forçait de suspendre sa marche en lui livrant des combats les plus

acharnés. D'abord il fatigue les coalisés en leur disputant le terrain pied à pied ; puis, après ces actions partielles, il anéantit l'armée russe, et détruisit une grande partie de l'armée autrichienne devant Zurich et dans le Muttathal. Ce n'est pas trop de dire que dans cette campagne, où il vainquit deux des plus habiles généraux de l'Europe, Suwarow et le prince Charles, il sauva la France, qui déjà entamée de toutes parts, était encore en proie à des déchirements intérieurs. Jamais les espérances de la coalition n'avaient été plus près de se réaliser ; Masséna les renversa de fond en comble. A cette époque, la France était un théâtre favorable à l'accomplissement des rêves d'ambition ; le trône directorial s'écroulait ; partout nos armées éprouvaient des échecs : Masséna était le seul qui n'eût point abandonné la victoire, et sa renommée venait encore de grandir au moment où chacun inclinait à placer les rênes de l'état dans une main qui pût les tenir et les défendre. Bonaparte était en Egypte ; Moreau, toujours battu et soupçonné d'intelligence avec l'ennemi, avait perdu toute considération : Jourdan, vertueux citoyen, n'avait aucune vue personnelle ; Hoche et Joubert n'étaient plus : Masséna n'aurait eu qu'à tendre la main pour saisir le pouvoir. Tous les partis l'y conviaient : mais, fidèle à la liberté, il n'abusa point de sa situation : il ne voulut être que le général de la république, n'aspirant qu'à la servir sur les champs de bataille. Il était écrit que la France lui devrait encore une fois son salut ! l'Autriche commença à relever la tête, l'Angleterre arma, et l'émigration, soutenue par elle, se produisit par de nouvelles tentatives. Envoyé en Italie (28 décembre 1799), Masséna arrêta, sous les murs de Gênes, l'armée de Mélas, destinée à envahir nos provinces méridionales. Ses efforts, sa persévérance pour soutenir la défensive autour de cette immense cité, tiennent du prodige. Jamais on n'avait deployé autant d'habileté qu'il en mit dans cette situation, la plus difficile peut-être où se soit trouvé un général. Sa ténacité excéda alors tout ce qu'on peut espérer de l'humaine résolution : enfin, pressé par toutes les nécessités, il céda, mais quand sa persistance eut donné à Bonaparte les moyens d'aller écraser l'armée autrichienne à Marengo. Il céda, mais en recevant de ses ennemis les plus brillants témoignages de leur admiration, et en dictant lui-même les conditions auxquelles il consentait à abandonner le poste qu'il avait si vaillamment défendu. Au milieu des privations les plus horribles et si longuement prolongées, le dévouement de ses soldats et la soumission des Génois, dus à l'empire que Masséna avait pris sur les uns et sur les autres, ne sont pas ce qu'il y eut de moins surprenant dans ce siége, le plus mémorable de tous. Le commandement en chef de la glorieuse armée qui venait de vaincre à Marengo fut la récompense de Masséna. Toutefois, il paraît que le premier consul ne lui rendit pas alors une complète justice, et on trouve à ce sujet, dans les Mémoires de Sainte-Hélène, quelques observations critiques qui ne semblent pas exemptes de prévention, et même de quelque ressentiment personnel. Bonaparte, ayant intérêt à ce que Gênes tînt le plus longtemps possible et jusqu'à la dernière des extrémités, avait fait donner avis à Masséna du passage du Saint-Barnard, lui annonçant que du 17 au 23 mai il serait arrivé, d'où il s'ensuit qu'il ne lui faudrait pas plus de dix jours pour arriver à Gênes. Depuis, on n'avait plus reçu aucune nouvelle ni de son entrée dans le Piémont, ni de sa marche sur Milan. Masséna et ses troupes étaient réduits aux abois, le moindre avis leur aurait peut-être donné quelque force, ou au moins de la résignation. Cet avis, si impatiemment attendu, ne vint pas. On pouvait craindre pour l'armée de réserve tous les événements de la guerre ; on crut même dans Gênes que le premier consul, profitant de la diversion produite par la Suisse, allait opérer du Milanais par le Tyrol ou le Frioul, de concert avec l'armée d'Allemagne. Cependant la garnison de Gênes ne laissa pas de continuer sa résistance au-delà du terme fixé, et lors même qu'elle n'avait plus d'espoir d'être secourue. Sous le consulat, non-seulement Masséna s'abstint de prendre part aux affaires, mais il refusa de voter en faveur de Bonaparte, dont il avait été l'ami et dont il était resté le camarade. Dans toutes les circonstances importantes, et particulièrement dans les discussions du corps législatif, dont il était membre, il fut en opposition avec les consuls. Lorsque Moreau, avec qui il n'avait jamais eu de relations, fut mis en jugement, trompé comme tant d'autres, il se prononça hautement contre les accusateurs du général. Cette conduite aurait pu lui valoir une disgrace, mais Napoléon n'osa pas faire des maréchaux de l'empire sans le comprendre dans le nombre ; la liste de ces nouveaux dignitaires fut dressée ainsi que celle des grands cordons de la légion d'honneur, et l'on y lut le nom de Masséna. Peu de temps après, lorsque par les intrigues du cabinet de Saint-James une troisième coalition se fut formée (1805), Masséna, qui depuis fort longtemps n'avait pas vu Napoléon, reçut de Boulogne, au moment où il s'y attendait le moins, le commandement de l'armée d'Italie. Ce n'était pas une faveur qui lui était accordée, mais une tâche bien difficile qui lui était imposée, et que lui seul pouvait remplir convenablement. Il s'agissait non plus de sauver la France, le péril n'était pas si grand, mais de couvrir une partie de son territoire : car d'après les plans de la coalition, sa principale armée, composée d'Anglais, de Russes, de Napolitains, et secondée par les insurrections fomentées sur tous les points de l'Italie, devait, sous les ordres de l'archiduc Charles, pénétrer en France par le Lyonnais, après que la Lombardie aurait été envahie. Masséna, ayant à peine avec lui quarante mille hommes, eut à lutter contre des forces plus que doubles des siennes ; il devait empêcher l'ennemi d'entrer en Italie, et l'obliger à se renfermer dans les états Vénitiens pour qu'il ne pût pas voler au secours de Vienne ; afin d'atteindre ce but, il combina une défensive à sa manière, attaqua le prince Charles, le força à se retrancher et à se concentrer, et lui livra la bataille de Caldiéro, dont le gain, quoique incertain, fut pourtant un triomphe pour nos armes, puisqu'il amena les résultats que Masséna s'était promis. Il enleva ensuite deux des corps ennemis, celui d'Hillinger et celui de Rohan, et lorsque le prince Charles se dispose à secourir Vienne menacée, il s'attacha à lui, l'arrêta à chaque pas par des combats journaliers, à Véronne, à San-Piètro, à Ingra, sur la Brenta, sur le Tagliamento, et l'empêcha d'arriver à temps pour inquiéter les derrières de l'armée de Napoléon, ou se réunir à celle qui combattait à Austerlitz. A cette époque, le nom de Masséna valut lui seul une armée, il consterna le prince Charles, et contribua beaucoup à le mettre en défiance de ses propres talents. Après la paix de Presbourg, Napoléon ayant résolu de placer son frère Joseph sur le trône de Naples, Masséna fut chargé de conquérir ce royaume : à son approche, la vieille dynastie, les soldats de l'armée napolitaine, les Anglais, les Russes, tout fuit : Naples est abandonnée, les Français sont les maîtres partout ; mais Gaëte, cet autre Gibraltar, inexpugnable si une place pouvait l'être, Gaëte seule résistait encore, défendue par une garnison nombreuse et par la marine anglaise. Cette presqu'île, garnie d'une triple ligne de remparts à plusieurs étages, protégée de deux côtés par une ligne de vaisseaux, n'était accessible que par une étroite langue de terre, hérissée de rochers à pic ; les préparatifs du siége traînaient en longueur, parce que l'on manquait de l'attirail et des bras nécessaires : Masséna, sans attendre qu'ils fussent terminés, parut devant la place, et la pressa si vivement au moyen d'une artillerie formidable, qu'en peu de jours elle fut aux abois. Sur ces entrefaites, les Anglais, voulant sauver à tout prix cette forteresse, descendent en Calabre, insurgent le pays, et menacent Naples. Joseph, épouvanté, envoie demander à Masséna la moitié de ses troupes, dont la totalité égalait à peine le nombre des assiégés. Pour accéder à cette demande, il eût fallu lever le siége ; Masséna refuse, et expédie à Joseph un de ses aides-de-camp, pour lui donner l'assurance de la prise de Gaëte sous deux fois vingt-quatre heures ; elle capitule en effet, au moment où l'assaut allait nous en rendre maîtres. La prise de Gaëte n'est pas moins étonnante que la défense de Gênes ; peut-être même qu'aux yeux des militaires elle présente encore plus de difficultés : Masséna s'y montra

aussi habile dans l'art de prendre les places, que dans celui de les défendre. La reddition de Gaëte sauva le royaume de Naples, fit cesser l'agitation de la capitale, et mit un terme aux insurrections qui éclataient de toutes parts. La croyance en l'inexpugnabilité de cette place était si forte, que les habitants de Naples se refusèrent d'abord à croire qu'elle eût succombé, et que plusieurs firent la route à pied pour s'en convaincre. Cependant Reynier, aux prises avec les Anglais débarqués dans la Calabre, venait d'éprouver des échecs, Masséna marcha contre eux, et sa seule présence les força à regagner leurs vaisseaux. Il lui restait encore à étouffer l'insurrection des Calabrois, il les poursuivit sans relâche : à Luceria, dont ils avaient fait leur place d'armes, et qu'ils voulurent défendre à outrance, il fut contraint, pour les effrayer, de recourir à un exemple terrible, dont il ne tarda pas à faire oublier la rigueur par un système de modération et de clémence plus conforme à ses sentiments d'humanité. Masséna, ayant rétabli la tranquillité dans le royaume de Naples, ne tarda pas à être appelé sur un théâtre plus digne de sa gloire (1807). La grande armée avait trouvé en Pologne de redoutables adversaires dans les Russes et surtout dans le climat : elle luttait contre eux, quand après la bataille d'Eylau Masséna arriva à Osterode : Napoléon lui dit alors, que si quelque affaire l'obligeait à quitter l'armée, il voulait l'avoir à sa portée pour lui remettre le commandement ; en attendant, il lui confia l'aile droite. Là encore, il avait une tâche rude et inglorieuse, car il lui fallait retenir les Russes, qui pouvaient tenter de tourner par la droite notre ligne d'opération ; les empêcher de faire des détachements contre les corps que guidait Napoléon, enfin, imposer aux Autrichiens, qui étaient à peu de distance de Varsovie, toujours prêts à devenir ennemis dès que l'occasion leur paraîtrait propice. Masséna pourvut à tous ces objets : il fit fortifier les bords de la Vistule et de la Narew, soutint les attaques des Russes à Wirbiza, devant Pulstuck et Ostrolenka, suivit en se dirigeant sur Grodno le mouvement de la grande armée quand elle se porta en avant, et ne s'arrêta que sur les bords du Bober, où il apprit qu'un armistice venait d'être conclu. C'était le prélude d'une paix à laquelle il avait puissamment concouru. Le titre de duc de Rivoli, avec une dotation considérable, consacra alors ses nouveaux comme ses anciens services ; accordé à la brillante exécution du lieutenant, il rappelait en même temps une bataille qui avait fait briller tous les talents du général. Les armoiries affectées à ce titre étaient bien faites pour parler à l'imagination : c'était une Victoire planant au-dessus de la terre, portant des palmes et distribuant des couronnes. Masséna avait revu l'empereur ; et leur vieille amitié s'était renouvelée. A son retour à Paris, il se rapprocha de la cour : il n'était pas fait pour elle. A peine prit-il part à ses plaisirs bruyants, si peu en harmonie avec la simplicité de ses habitudes, qu'à la chasse il reçut dans l'œil gauche un coup de fusil, que Berthier lui tira par maladresse, son œil resta ouvert, et même il paraissait intact, mais il fut perdu sans retour ; heureusement, l'autre œil conserva cette vue perçante si précieuse à la guerre. Quand l'invasion de l'Espagne eut été résolue, Napoléon voulut confier à Masséna le commandement en chef des armées dans la Péninsule : mais les préparatifs d'une nouvelle coalition ayant appelé son attention vers le nord, il se décida à le garder près de lui, ne jugeant aucun autre maréchal plus digne d'être son premier lieutenant. La campagne de 1809 s'ouvrit : Masséna partit de Paris ; le prince Charles, en apprenant son arrivée à l'armée, ne put s'empêcher de dire avec humeur : *Voilà encore ce Masséna, j'espérais en être délivré par son coup de fusil dans l'œil.* On ne tarda pas à s'apercevoir que cet accident n'avait rien changé à ses habitudes. Commandant d'abord toutes les troupes qui se trouvaient sur la rive droite du Danube, il battit l'ennemi à Pfeffenhoffen, concourut aux journées de Landshut et d'Ekmuhl, poursuivit les corps de Hiller et de l'archiduc Jean, força la position inexpugnable d'Ebersberg, sur la Traun, et y livra ce combat si terrible, éternel monument de l'audace du chef et des soldats, dans lequel une part a été mal à propos attribuée aux maréchaux Bessières et Oudinot : Masséna eut seul l'honneur de cette victoire avec les divisions Legrand et Claparède. Peu de temps après, il tourne et s'empare du faubourg de Léopoldstadt ; chargé de la construction du pont d'Ebersdorf et d'effectuer le grand passage du Danube, il débouche sur la rive gauche du fleuve, avec son 4e corps de cavalerie légère et les cuirassiers du général Despagne. Bientôt ses troupes sont attaquées par l'armée autrichienne, et résistent seules le 21. Masséna a encore seul tout l'honneur de cette journée ; le lendemain il reçoit l'ordre de défendre Aspern. C'est là que, dès la pointe du jour, se dirigent les principales colonnes de l'ennemi, qui l'attaque par les deux flancs et par la tête. Là eut lieu une défense telle qu'on n'en avait jamais vu dans les affaires de poste les plus acharnées. Le village d'Aspern est pris et repris quatorze fois en deux jours ; les morts y sont amoncelés, le village est en feu, chaque maison, chaque rue, le clocher, l'église, chaque débris est sans cesse pris et repris. L'intrépide Masséna court de tous côtés au milieu des flammes. L'épée à la main, il est partout où il faut défendre ou attaquer. Tous ses aides-de-camp sont blessés, une foule d'officiers tombent autour de lui : seul, il n'est pas atteint, le feu de l'ennemi semble respecter *l'enfant de la victoire.* Ce serait la première fois qu'il serait frappé. Au milieu de ce tumulte et de ce fracas de guerre, il parvint à enlever d'un seul coup douze cents hommes et six pièces de canon à une colonne qui pénétrait dans Aspern. C'était plus que les Autrichiens n'en avaient pris dans les deux journées : mais ce n'était pas encore assez : l'artillerie de Masséna, foudroyée et brisée, ne suffisait pas pour répondre à la leur. Enfin, l'heure était venue où Napoléon devait apprendre que les ponts étaient rompus, et qu'il fallait renoncer aux grands résultats que déjà il croyait assurés, car la ligne ennemie, vivement attaquée et percée par le centre, se retirait en désordre : il ramena lentement le corps de lanciers engagé dans cette attaque, arrêta la poursuite de l'archiduc, s'opposa aux efforts de ses troupes, et finit par abandonner la conduite du combat à Masséna, avec le commandement de tout ce qui restait de troupes sur la rive gauche. Il le fit ensuite appeler à plusieurs reprises dans l'île de Lobau pour régler avec lui les dispositions de la retraite. Masséna, dont la présence pouvait seule assurer la possession d'Aspern, ne s'en était que peu de temps éloigné, et il la conserva pendant toute la dernière nuit. Après ces deux sanglantes journées, auxquelles les Autrichiens ont donné le nom de bataille d'Aspern, et nous, avec moins de raison, celui de bataille d'Essling, il s'arrêta avec son corps d'armée dans l'île de Lobau, après que la retraite se fut effectuée avec le plus grand ordre : il s'attendait que l'ennemi viendrait l'attaquer, mais l'archiduc Charles, vivement pressé de le faire, n'osa pas même le tenter. Tandis que Napoléon préparait derrière le Danube les éléments d'une victoire qui ne fût plus incertaine, Masséna se retranchait dans l'île, et disposait tout pour un nouveau passage ; il faisait enlever les îles environnantes par son aide-de-camp, le chef de bataillon Pellet : quarante jours se passèrent ainsi en bivouac, en combats presque continuels sur le Danube. L'ennemi travaillait de son côté, chacun de ses ouvrages fut deviné et signalé dans le plus grand détail à l'état-major impérial, qui niait leur existence. Les dispositions de l'empereur et ses intentions étaient prévues par Masséna longtemps avant qu'il les eût annoncées. Pendant une des tournées que Napoléon faisait dans l'île, il dit affectueusement, en s'appuyant sur Masséna : « *Voici mon bras droit.* » Dans la dernière reconnaissance avec Napoléon, la veille de l'attaque, Masséna tombe sous son cheval, et en est violemment froissé : au milieu de ses souffrances, il ne s'occupe que de la bataille du lendemain, et il ne veut ni prendre de repos, ni s'absenter. Pendant les mémorables actions de Baersdorf et de Wagram, c'est dans une calèche traînée par quatre chevaux qu'il préside aux mouvements de la gauche de l'armée : il a besoin d'un médecin auprès de lui, et le jeune Brisset, aide-major, n'hésite pas à s'associer à ses dangers. Son équipage devient le point de mire des canons ennemis ; les boulets pleuvent alentour.

Dans cet instant, c'est encore à Masséna que revient la tâche la plus difficile; mais son dévouement est accoutumé à ces sacrifices de sa gloire. Le 6 juillet, l'ennemi porte tous ses efforts sur la gauche de l'armée, dans la direction de Vienne et de l'île de Lobau. Le 4e corps résiste en perdant beaucoup de monde; il est obligé de marcher sur le Danube. Mais il arrête l'ennemi dans cette lutte; tout l'état-major de Masséna est encore blessé. Sainte-Croix, Cavailler, Barrère, sont atteints grièvement au milieu des plus vives attaques. Le lendemain, Masséna se met à la poursuite du prince Charles, qui effectue sa retraite avec un ordre admirable. Néanmoins il le pousse avec vigueur, et l'attaque avec succès, à Korneobourg, Stokeren, Hollabrun, Schongraben, Goutartdorf, et Znaim, où une partie de son armée était réunie. Le combat s'est engagé avec acharnement, et se continue avec opiniâtreté. Masséna, toujours souffrant, est obligé de se faire mettre à cheval pour diriger la cavalerie, qui, en chargeant, coupe et enlève une colonne de grenadiers hongrois. Au moment où le maréchal quittait sa calèche, un boulet vint en percer le fond, à la place même qu'il avait occupée. L'armistice mit fin à la guerre, bien que l'Autriche se montrât fort disposée à la recommencer, espérant être aidée par plusieurs puissances: dans ce cas, que l'on prévoyait, Masséna devait marcher en Bohême avec son corps d'armée, et y réunir ceux de Lefebvre et de Junot, ce qui lui aurait donné une force de quatre vingt mille hommes; mais la mauvaise issue de l'expédition de Walchren ruina les projets hostiles du cabinet de Vienne. La paix conquise, Masséna joignit au titre de duc de Rivoli celui de prince d'Essling, et le superbe château de Thouars fut affecté à cette principauté. Lorsqu'une archiduchesse d'Autriche eut scellé la réconciliation, par son mariage avec Napoléon, Masséna fut traité par cette princesse avec la plus grande distinction; mais il n'en resta pas moins fidèle à l'amitié de l'impératrice Joséphine, et il allait fréquemment la visiter dans sa retraite, sans que Napoléon parût s'en offenser. Le repos dont il semblait que Masséna dût jouir après tant de périls et de fatigues ne devait pas être de longue durée. Dès 1810, la Russie donnait déjà des inquiétudes sérieuses à la France. Napoléon, obligé de porter toute son attention de ce côté, dut renoncer à son projet de repasser les Pyrénées pour terminer lui même la guerre d'Espagne. Personne plus que lui n'était pénétré de l'urgence de pacifier la Péninsule, et il savait bien qu'il n'y parviendrait pas avant d'en avoir expulsé les Anglais. Il y envoya Masséna, lui recommandant par-dessus toutes choses de s'attacher à l'armée anglaise, de la poursuivre jusqu'au fond du Portugal, et de ne lui laisser aucun repos qu'elle ne se fût rembarquée. Malheureusement, Napoléon ne put conférer à Masséna le commandement suprême, faute duquel ses opérations en Espagne manquèrent toujours d'unité. Dirigée par Masséna, l'expédition particulière de Portugal devait certainement réussir; car, dès le principe, tous les corps auraient dû concourir au but qui leur était signalé, même ceux d'Aragon, du Midi, du Centre, et les réserves du Nord: mais des circonstances imprévues, les besoins du service, et la diversité des commandements, retinrent ces corps dans les provinces où ils s'étaient établis. A son arrivée, il eut non-seulement à pousser les siéges de Ciudad-Rodrigo et d'Almeïde, mais encore il eut à faire tous les préparatifs pour l'attaque de la première de ces places. Il perdit ainsi un temps bien précieux; d'avril à septembre, Wellington eut cinq mois pour se retrancher et recevoir des renforts. Enfin Masséna crut ne pouvoir plus différer de pénétrer en Portugal; il y entra avec son armée seule, qui comptait à peine trente-huit mille hommes sous les armes, tandis qu'il allait avoir contre lui plus de cent mille soldats anglais et portugais, et toute une population armée. Wellington avoue dans sa correspondance avec Masséna, que malgré sa supériorité numérique il ne supposait d'autre défense possible que la totale dévastation du Portugal, et il l'effectua avec la dernière rigueur. L'intérieur du pays était peu connu: il n'existe pas encore une carte passable, et Masséna, dans la foule des hommes qui avaient fait partie de la première expédition, n'en trouva pas un seul en état de lui fournir des indications exactes. Loin de là, toutes les notions qu'il put obtenir étaient de la plus grande fausseté. Quoi qu'il en soit, il s'avança avec son audace accoutumée, et attaqua Wellington à Busaco. Toutefois, jugeant bientôt la résistance trop forte pour le zèle de ses lieutenants, il tourna la position le lendemain, rejeta le général anglais sur Coimbre, et ensuite sous les murs de Lisbonne. Mais là, sur la cime de rochers escarpés, avaient été élevées trois lignes de retranchements insurmontables, hérissés de canons, et défendus par cent cinquante mille hommes. Masséna, avec sa poignée de monde, réduite encore par les combats et les marches, se campe audacieusement devant cette masse d'ennemis, qui auraient dû l'envelopper et le détruire. Il y reste deux mois dans une attitude insultante pour son adversaire, et quand celui-ci croyait n'avoir pas laissé dans le midi du Portugal des vivres pour deux jours, Masséna séjourna encore six mois, soit devant les lignes, soit à Santarem, à une marche en arrière, dans des positions où les plus courageux et les plus clairvoyants trouvaient des alarmes; où, dès le commencement, il semblait que l'on fût à bout de toutes ressources; où, enfin, il n'y avait qu'un homme qui ne fût pas épouvanté, et cet homme était Masséna, dont l'espoir entretenait la résolution: car dans le poste périlleux où il était, il s'attendait à être rejoint d'abord par le corps entier du général Drouet et par celui du maréchal Mortier, qui lui étaient officiellement annoncés, ensuite par les renforts de toute espèce qu'il avait demandés à Paris. Son intention bien formelle était de forcer les lignes, et d'en chasser Wellington. Ce dernier, pour oser tenir devant un adversaire si redoutable, avait besoin de toute la sécurité que présentaient ses positions; car dans toutes ses dispositions en Portugal, il ne déploya ni plus de vigueur ni plus de talent qu'il n'en a montré partout ailleurs. Abrité par ses ouvrages, dont la construction, et probablement les combinaisons, appartenaient à ses ingénieurs, d'autres disent aux officiers portugais, il aurait pu anéantir l'armée inférieure de Masséna: il ne fit pas une seule tentative qui pût faire croire qu'il comprenait les avantages de sa situation. Cependant le corps du maréchal Mortier n'arrivait pas; il s'était arrêté à faire le siége de Badajoz. La réserve de la jeune garde, également annoncée, était retenue dans les provinces de Salamanque et de Valladolid. Une partie du corps de Drouet était allée battre le nord du Portugal, le reste n'avait pas reçu les ordres expédiés de Paris, et ne se croyait pas obligé d'obéir à Masséna. Dans ce délaissement, Masséna songea à se jeter sur l'autre rive du Tage. Merveilleusement aidé dans cette circonstance par les soins du général Eblé, il parvint, au milieu du plus grand dénûment de toutes choses, à faire construire un équipage de ponts considérable. L'entreprise qu'il méditait était des plus périlleuses: mais il rencontra encore des obstacles qu'il n'avait pas pu prévoir. Abandonné du dehors, il eut au dedans de son armée à lutter contre la mauvaise volonté et les intrigues de ses généraux, et les embarras que lui suscitait à chaque instant le maréchal Ney: celui-ci, qui avait compromis plusieurs fois les opérations de l'armée, poussa si loin l'esprit de rivalité, qu'à la veille de rentrer en Espagne il refusa formellement dans deux lettres d'obéir aux ordres qui lui étaient donnés. Fort du dévouement de ses troupes, qui l'aimaient pour son intrépidité, Ney en était venu à ce point de se croire tout permis, et il pouvait être dangereux d'essayer de le réprimer. Masséna n'ignore pas ces dispositions du chef entretenues par celles de ses soldats. Cependant il n'hésite pas, il dépouille le maréchal Ney de son commandement, et lui enjoint de quitter l'armée. Cette mesure étonna, mais l'audacieuse fierté de Ney dut céder à l'inflexibilité de Masséna. D'après tout ce qui se passait autour de lui, il était évident que Masséna ne pouvait pas persister à se maintenir en Portugal: il se décida enfin à abandonner ce pays, mais dans sa retraite il montra peut-être plus d'habileté que lorsqu'il marchait en conquérant. Le mouvement par lequel il replia son armée devant les forces de Wellington augmentées encore, est un chef-d'œuvre de stratégie dont les dispositions ne sauraient être assez étudiées. Pendant trois jours, Wellington ne sut ni où il en était, ni

ce qu'il avait à faire. Il ne put rien apercevoir, ni rien entreprendre, avant que Masséna eût complété sa manœuvre; tellement il s'était vu menacé sur tous les points. Les Français ne perdirent ni un malade, ni un canon, ni un bagage; quelques combats vigoureux, et des dispositions parfaites, continrent la poursuite de Wellington. Masséna ramena ainsi dans la province de Salamanque ses troupes, qui avaient tant besoin de se refaire. Les Anglais profitèrent de l'éloignement de cette armée pour assiéger Alméida; mais Masséna ne voulut pas leur laisser prendre cette place, et comme dès longtemps elle était destinée à être démantelée à cause du voisinage de Ciudad-Rodrigo, il se porta en avant, afin d'en retirer la garnison commandée par le brave Brenier, qui n'en sortit qu'après avoir ruiné les fortifications. Wellington, étant parvenu à Fuente-Onoro, s'était mis dans une position dont le choix attestait son ignorance des plus simples notions de l'art de la guerre. Masséna, afin de lui donner une leçon, fit le 5 mai 1811 une attaque oblique, sur l'aile droite ennemie, qui fut battue et culbutée. Wellington fut sur le point d'éprouver une défaite totale par l'effet de sa position en avant des rochers impraticables de la Coa; elle aurait pu être telle que les annales militaires n'en eussent offert aucun autre exemple. Le gain de la bataille resta à Masséna: mais Wellington fut sauvé par la faute de tout le monde, et même un peu par celle du maréchal, qui ne prit pas la peine de diriger lui-même ses divisions. On s'étonnera moins de cette négligence générale, lorsqu'on saura que tous les chefs se disposaient à le quitter: Junot et Loison, commandant les 8e et 6e corps pour rentrer en France; Reynier et d'Erlon pour aller avec leurs troupes vers le midi de l'Espagne: le premier ne fit pas tirer un coup de fusil de la journée. Masséna lui-même, fatigué des tracasseries qu'on lui suscitait, avait demandé à se retirer de la Péninsule. Cependant il avait rempli le but de son dernier mouvement, réprimé pour quelque temps l'ardeur des Anglais, canonné la garnison d'Alméida, et rétabli les véritables rapports entre les deux armées. Il trouva son rappel en arrivant à Ciudad-Rodrigo (10 mai). Nous nous sommes un peu étendu sur cette campagne, parce qu'elle est peu connue, et qu'en France, comme à l'étranger, elle a été singulièrement défigurée. Des éclaircissements ont été publiés par le général Pellet, ancien aide-de-camp de Masséna, qui l'appelait son *fils d'armes*. Le maréchal l'envoya à Paris pour discuter les résultats de cette guerre auprès de Napoléon, avec qui cet officier eut deux conférences très-vives, à la suite desquelles il reçut le grade de colonel, qui lui fut donné comme un témoignage de satisfaction envers le maréchal. On n'a pas craint d'avancer que Napoléon intéressé à mettre fin promptement à la guerre d'Espagne, n'avait envoyé Masséna en Portugal que pour qu'il y compromît une renommée qui lui était importune. Une inculpation si absurde ne mérite pas de réponse. Napoléon ne pouvait pas plus être jaloux de Masséna que de tout autre; il parlait de lui comme d'un vieil ami, dont l'attachement était à l'épreuve des querelles passagères et de toutes les dissidences en matière d'opinions politiques. S'il était nécessaire de justifier Masséna sur sa campagne de Portugal, il suffirait de produire les lettres pleines de déférence que Wellington lui écrivait, et celles remplies de dignité que le maréchal adressa à l'empereur à son retour en France. « Je confirmerai à votre Majesté, disait-il, que je n'ai » pas cessé de justifier la confiance dont elle m'a ho» noré, et que j'ai mis dans l'accomplissement de mes » devoirs en Portugal tout le zèle et tout le dévouement » dont je suis capable (Ruel, 18 juin 1811). » Masséna, quoique robuste, ne laissait pas que d'être considérablement affaibli par des fatigues trop prolongées pour son âge. Sa santé en fut altérée; malade pendant l'hiver de 1812, il ne pouvait s'accoutumer à l'idée que la guerre de Russie se ferait sans lui; il manda à l'empereur qu'il désirait le suivre à l'armée. Il aurait été heureux que Masséna eût été appelé aux commandements des réserves placées sur les frontières de l'Allemagne, son expérience aurait mis à même de réparer bien des désastres. Loin de là, on lui confia le commandement de la Provence, menacée dès lors par les armements de l'Angleterre dans la Méditerranée, et plus tard par les insurrections de la Servie, du littoral de Gênes et par les armées de Naples. Le séjour du maréchal dans une contrée dont le climat est des plus heureux pouvait hâter son rétablissement en même temps qu'il était utile à la chose publique par ses rapports personnels. Il resta en Provence après le retour des Bourbons, et y était encore quand Napoléon débarqua à Cannes. Il est aujourd'hui prouvé, surtout par les déclarations de Napoléon, que personne, Masséna pas plus qu'un autre, n'était dans la confidence de son audacieuse entreprise. Le maréchal était alors à Marseille, à cinquante-une lieues du point du débarquement. Sisteron, point de passage à peu près obligé de Napoléon, est également distant de Marseille et de Cannes (trente-huit lieues). Napoléon marchait avec la plus grande rapidité; il était donc physiquement impossible que des troupes ou même des ordres partis de Marseille lorsqu'on y eut appris le débarquement de Napoléon atteignissent le détachement qui s'avançait à tire d'aile sur Grenoble. Pour réussir dans une telle entreprise, il aurait fallu se trouver sur la route directe de Cannes à Digne, Sisteron et Gap. Masséna se maintint fidèle aux serments qu'il avait prêtés à la famille des Bourbons. Il seconda autant qu'il dépendait de lui les efforts du duc d'Angoulême dans la malheureuse expédition de la Drôme: et malgré l'exemple donné par les villes de Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Nîmes, etc., il n'arbora le drapeau tricolore qu'après la capitulation du duc d'Angoulême, lorsqu'il flottait déjà sur toute la France. Pendant les cent jours Masséna resta étranger à tout service militaire, et fut réduit à ne faire que des vœux pour le salut de cette France qui lui était si chère. Immédiatement après la seconde abdication, il reçut du gouvernement provisoire la plus noble marque de confiance en son patriotisme. Nommé commandant-général de la garde nationale de Paris, il maintint l'ordre dans cette immense capitale, et la préserva des troubles inséparables des changements qui se préparaient. Masséna, pourvu d'une autorité plus ample, eût peut-être tenté quelque grand effort contre les armées ennemies. Il dut se borner à faire entendre les conseils de sa vieille expérience, qui malheureusement ne furent pas écoutés. Profondément affligé des désastres de cette patrie qu'il avait sauvée deux fois, et qu'il voyait en proie à ces étrangers si souvent vaincus par lui; poursuivi par les calomnies et les dénonciations de ceux qu'offusquait son ancienne gloire et celle de nos armées, Masséna s'était réfugié dans un isolement d'où le parti anti-national songeait à le tirer en l'appelant à participer au jugement de son ancien camarade, l'infortuné maréchal Ney. Masséna se récusa d'abord, alléguant pour motif leurs més-intelligences en Portugal, et il se prononça ensuite pour l'incompétence du conseil de guerre. Bientôt il se vit à son tour dénoncé à la chambre de 1816 par le parti de l'ancien régime, avide de se venger sur quelques individus de l'abandon qu'il avait éprouvé au 20 mars de la part de la nation et de l'armée. Réduit à se justifier, Masséna publia un mémoire dans lequel il démontra jusqu'à l'évidence, qu'il était irréprochable; mais l'injustice à laquelle il s'était trouvé en butte, les humiliations que subissait la France, la destruction de l'ancienne armée, l'anéantissement de ses trophées, le triomphe des étrangers, la mort violente, ou l'exil de plusieurs de ses frères d'armes, l'ingratitude de tant d'hommes qu'il avait protégés ou servis, tous ces symptômes de notre décadence, en navrant le cœur de Masséna, avaient hâté les progrès d'une funeste maladie. Le maréchal et toutes les personnes qui l'aimaient voyaient avec effroi les ravages qu'elle exerçait, et le pressaient d'aller au loin chercher une vie tranquille et un climat moins rigoureux. Il répondait dans l'amertume de son âme: *J'ai bien acquis le droit de mourir dans notre chère France, et quoi qu'il en arrive, j'y mourrai.* Et puis il ajoutait: *N'y ai-je pas assez gagné les invalides? et on me les refuserait!* Il y mourut en effet de chagrin plus encore que de maladie, le 4 avril 1817, âgé seulement de cinquante neuf ans. Le convoi de Masséna réunit, pour la première fois depuis le fatal licenciement, les débris

dispersés de la vieille armée française. Tous les braves qu'une police ombrageuse n'avait pas chassés de Paris se pressèrent autour des restes de l'*enfant chéri de la victoire*. Auprès et à la suite de son cercueil, on voyait tous les grades se confondre; on voyait tous les uniformes de la révolution et de toutes les armes. Combien de vaillants guerriers étaient accourus aux funérailles du héros! la plupart avaient versé leur sang ou dispersé leurs membres sur les champs de bataille où il s'était immortalisé. L'émigration, en s'abstenant de paraître à ce patriotique cortége, ne montra que trop qu'elle répudiait à jamais cette gloire dont le souvenir lui était importun. Le général de Thiébault, ancien officier d'état major de Masséna, célébra sur sa tombe les exploits que la plus grande partie des auditeurs aurait pu attester. Le colonel du génie Beaufort d'Hautpoult, particulièrement honoré des bontés et de la confiance du maréchal, qu'il avait accompagné dans plusieurs de ses campagnes, traça, dans une notice rapide, le tableau d'une vie si belle: jamais il n'y eut de douleur plus vive, plus vraie, ni plus expressive: toute la gloire française semblait s'ensevelir une seconde fois avec Masséna, et la patrie perdre avec lui l'espoir d'être vengée un jour. La dépouille de ce grand capitaine fut déposée dans le cimetière de l'Est: un obélisque de marbre blanc s'élève au-dessus de sa sépulture; le nom seul de Masséna y a été gravé sans autre inscription. Ce nom si grand manque à la chambre des pairs de France, bien plus que la pairie n'a manqué au guerrier qui l'a illustrée. Que dira la postérité de cette omission? Quelque temps avant sa mort, Masséna choisit, parmi les généraux en chef de l'ancienne armée, un époux pour sa fille. Ce fut le général comte de Reille, son ancien aide-de-camp, qu'il jugea le plus digne d'être associé à ce noble héritage de la victoire. Deux fils de Masséna étaient appelés à recueillir ses titres; l'un, qui l'avait suivi dans ses dernières campagnes, ne lui a survécu que peu de temps: l'autre, plus jeune, qui a hérité du duché de Rivoli et des principautés d'Essling, s'est adonné particulièrement à l'étude des sciences naturelles, seule carrière qui lui soit restée ouverte.

MASSENBACH (Auguste-Louis), colonel et lieutenant-général de l'état major dans l'armée prussienne, naquit à Smalkalde, et fut élevé sous les yeux d'une tendre mère, à Massenbach, terre considérable, appartenant à sa famille, sur les bords du Necka. Uniquement occupé de la chasse, il atteignit sa dixième année sans savoir ni lire ni écrire; cependant ayant eu le malheur de blesser dangereusement son oncle paternel en tirant un coup de fusil dans le crépuscule, il renonça à son exercice favori, et, pour échapper à l'ennui, il commença dès lors d'assister aux leçons que recevaient ses sœurs et frères aînés. Avec quelque teinture des connaissances élémentaires, il quitta dans sa douzième année la maison paternelle, et fut placé dans une pension de Louisbourg, où il apprit le latin avec facilité. Il entra ensuite dans la pépinière de la Solitude, espèce d'école de cadets, établie par le duc Charles de Wirtemberg. Bientôt après cet institut ayant été érigé en université et transféré à Stuttgard, le jeune Massenbach y passa en même temps. Il étudia alors les mathématiques sous la direction du célèbre Roesch, et fit de rapides progrès dans les différentes branches de cette science. A vingt ans il sortit de cette école pour être placé, avec un grade, dans les troupes du duc de Wirtemberg. Mais cette situation ne pouvait lui convenir longtemps, car au service d'un prince dont l'armée n'était que de trois mille hommes, l'espoir de l'avancement et de la gloire était fort borné, et d'un autre côté, le nom prussien, alors illustré par les grandes actions de Frédéric II et de son frère, était pour lui le sujet d'une ardente émulation. Il donna sa démission, qu'on ne voulut point accepter, et tous autres moyens de se soustraire au joug ayant été inutiles, il prit congé assez brusquement, et se rendit à Potsdam où il se fit présenter à Frédéric II. L'accueil que lui fit ce prince ayant comblé ses espérances, il écrivit à Wirtemberg pour offrir encore une fois sa démission, Frédéric lui-même intervint en sa faveur; mais le duc persistant dans son refus, Massenbach se contenta des certificats honorables qu'il reçut de ses collègues, et quitta pour jamais le pays de Wirtemberg. Placé dans l'armée prussienne comme lieutenant de l'état-major, ses désirs les plus ardents étaient pour le moment satisfaits; cependant la paie modique attachée à son poste, étant peu proportionnée à la représentation que ce poste exigeait, car les cinq cents écus de Prusse qu'il recevait par an de Frédéric II se trouvaient presque absorbés par l'entretien des deux chevaux qui lui étaient indispensables, il songea à écrire, comme au moyen le plus honorable d'augmenter son revenu. Des *Eléments de calcul différentiel* furent son premier ouvrage. Bientôt après parut son *Cours de mécanique*, dans lequel il parut avoir pris pour base celui de Bézout. Le *Journal militaire* qu'il publia avec Stamford, l'occupa de même pendant quelque temps. Le talent supérieur qui se manifestait dans ces divers ouvrages lui procura bientôt de la réputation. Tempelhoff, l'oracle alors de tous les jeunes militaires qui tâchaient d'aborder la science de leur métier, prit Massenbach en amitié, et l'exhorta à continuer d'étudier les mathématiques comme l'auxiliaire essentiel de l'art de la guerre. Et ce qui fut pour le jeune lieutenant un encouragement bien plus grand encore, le prince de Prusse, depuis Frédéric Guillaume II, le chargea d'enseigner les mathématiques au prince Louis son fils. Ainsi s'écoulèrent plusieurs années d'un travail sérieux, rarement interrompu jusqu'en 1786, époque de la mort de Frédéric II. Massenbach, qui, aimant sa nouvelle patrie, savait apprécier la grandeur de cette perte nouvelle, pleura la mort de ce grand homme avec abandon. Pendant longtemps il ne vit dans la Prusse qu'une veuve privée de son appui et menacée, par son isolement et sa faiblesse, du sort le plus funeste. Les événements de 1787, qui furent importants pour la Prusse, firent diversion à cette douleur. Élevé au grade de capitaine, il fit la campagne de Hollande. Au combat de Hortenhoff il fut blessé à la main gauche, et, tombé de son cheval, il se défendait contre un groupe d'ennemis, lorsqu'au moment où l'épuisement de ses forces allait trahir son courage, il fut sauvé par un dragon du régiment de Lottum. Sa blessure, assez grave pour qu'il fût longtemps menacé de la perte de son bras, l'ayant forcé de quitter le service, il retourna à Potsdam et y reprit l'enseignement des mathématiques, à l'école du génie instituée depuis peu. En 1790, il quitta cette place afin de pouvoir prendre une part active à la guerre qui semblait devoir éclater contre l'Autriche. On sait que cet orage fut détourné par la nécessité où se trouvèrent les deux puissances de conjurer une plus formidable tempête. Massenbach rentré dans l'état-major, et fait adjudant-major, en 1792, partit l'année suivante pour la campagne du Rhin. Quoique trop jeune encore pour calculer dans toute leur étendue les suites funestes de cette campagne malheureuse, Massenbach connaissait assez son art pour remarquer les fautes fréquentes commises par le général. Ce fut même par la considération de ces fautes qu'il apprit à s'élever à cette hauteur d'où l'on aperçoit l'intime liaison qui unit les combinaisons de la stratégie à celles de la politique. Placé à l'avant-garde, il fut commandé, au siége de Valmy, pour occuper la hauteur de la Lune avec deux batteries et un bataillon de grenadiers; il y parvint au moment où l'ennemi allait lui-même s'emparer de cette hauteur. Le roi le récompensa de cette action d'éclat en lui donnant l'expectative d'une riche prébende dans le canonicat de Minden. Dans les campagnes suivantes, 1793 et 1794, il continua à faire partie de l'avant-garde. Pendant cette dernière année, il travailla de toutes ses forces à prévenir la perte des Pays-Bas et de la Hollande. Guidé par cette grande idée de l'équilibre politique sur laquelle a vécu tout le 17e siècle, il regardait les Pays-Bas Autrichiens comme le point d'appui de cet équilibre, et pensait que tout le système serait bouleversé si l'Autriche perdait ces riches et populeuses contrées. Il fallait, selon lui, pour les conserver, d'abord délivrer des ennemis les rives de la Moselle, reconquérir Trèves et Pellingen, et au même temps prendre Luxembourg pour point de départ d'une invasion vers la Meuse. Il voulait ensuite que l'on descendît le Rhin jusqu'à Crevelt pour y prendre une position ferme, afin de couvrir la Hollande et de là faire des propositions de paix.

L'exécution prompte et vigoureuse de ce plan eût pu changer la face des choses; mais, pour le malheur de la Prusse, ces idées ne trouvèrent point d'accès dans l'esprit des généraux, qui, pour la plupart las de la guerre, ne desiraient que la paix quelles qu'en fussent les conditions. Il obtint à peine, comme resultat de ses conseils, que dans l'hiver de 1795 l'armée se porterait dans la Westphalie pour protéger les états du roi de Prusse. La paix de Bâle l'ayant rendu au repos, Massenbach s'occupa de systématiser les observations qu'il avait faites pendant les années précédentes : elles furent consignées dans deux ouvrages, dont l'un eut pour titre : *Examen du plan d'opérations du général Mack*, et l'autre : *Description du théâtre de la guerre sur les bords du Rhin, de la Nahe et de la Moselle*. Rien ne lui paraissait plus essentiel pour les jeunes officiers que la connaissance de ce pays, qui a été et qui peut devenir encore un théâtre de guerre. Mais en attachant cette importance à l'étude du terrain, c'est-à-dire à la stratégie ou castramétation proprement dite, Massenbach, en homme de génie, en attachait fort peu au mécanisme de l'exercice, aux prétendues évolutions de tactique, et en général à toutes les manœuvres guerrières dont on fait parade dans les temps de paix. Sachant d'ailleurs par sa propre expérience qu'il n'y a point de meilleure école que le champ de bataille pour former de jeunes officiers, il insista fortement sur la nécessité d'en envoyer comme volontaires au service des puissances belligérantes, afin qu'ils y fissent l'apprentissage de leur métier. Une idée aussi sage ne fut point adoptée, et il ne détermina qu'à grand'peine le ministère à faire voyager les officiers d'état-major dans les provinces prussiennes, pour apprendre à y connaître le terrain. En 1802, Massenbach proposa au gouvernement un autre projet, qui consistait dans une réforme de l'état-major, qu'il regardait comme une branche presque parasite; un *pondus iners*, à cause de son développement disproportionné avec les autres parties de l'état militaire du royaume. Mais son plan, qui rencontrait dans les intérêts personnels et les intrigues de cour de trop grands obstacles pour être accueilli, n'aboutit qu'à lui attirer ce grand nombre d'ennemis dont les machinations préparèrent sa disgrace et toutes les amertumes de sa carrière. On a pourtant remarqué, avec raison, qu'il nuisit lui même au succès de son entreprise, précisément par la chaleur et la véhémence avec laquelle il le poussait. Si l'enthousiasme peut plaire quelquefois aux personnes désintéressées, et dans des discussions purement spéculatives, il n'en est pas moins vrai que dans la pratique des affaires de la vie et dans un ordre convenu, il inspire de la défiance au grand nombre des hommes, et bien moins, comme on le croit, parce qu'il peut conduire à l'excès ou à l'erreur, que parce qu'il exprime une puissance de volonté et d'imagination contre laquelle l'instinct de tous les êtres médiocres les tient en garde. Une des idées dominantes de Massenbach, relativement à la Prusse, c'est que le plus pressant intérêt de cette puissance était de s'unir étroitement avec la France, pour sauver l'Allemagne entière et se garantir elle-même du débordement imminent des hordes du nord. Il voulait en conséquence que l'on établit une communication militaire entre la Vistule et l'Oder, et entre l'Oder et l'Elbe, ensuite que l'on fortifiât une place dans la Prusse orientale, une autre dans la Prusse occidentale, lesquelles avec Breslau en Silésie, et avec Magdebourg sur l'Elbe, auraient formé quatre forteresses centrales soutenues chacune d'un camp fortifié et permanent. Ces idées, dont l'importance mérite d'être prise en considération par l'histoire, furent repoussées précisément parce que Massenbach, avec tout le feu qui lui était propre, les présentait comme la condition *sine quâ non* de l'existence prochaine de la monarchie prussienne. Le roi et surtout le duc de Brunswick, s'offensèrent de la hardiesse prophétique avec laquelle il les présentait. Dès lors il perdit la faveur de l'un et de l'autre. Alors privé de toute espérance d'être glorieusement utile, il tomba dans une profonde tristesse, et son ame tourna contre elle-même des forces et une activité dépourvue d'aliment au dehors. Pour sortir de cet état d'accablement, il se livra à la composition des éloges historiques de Ziéten, de celui du duc Ferdinand de Brunswick, du prince Henri de Prusse; travaux dans lesquels il trouva une sorte de consolation par le spectacle et l'étude de temps meilleurs, et de caractères d'une trempe plus vigoureuse que ceux qui l'environnaient. Ces productions furent suivies de deux autres éloges, imités de Thomas, et dans lesquels il proposait Marc Aurèle et Sully pour modèles aux rois et aux ministres. En 1805, Massenbach se trouvait en Silésie au moment où éclata la rupture de la France et de l'Autriche, et où le chambellan Novotzilssow, au lieu de se rendre à Paris, où il venait d'être nommé ambassadeur, publia, dès qu'il fut arrivé à Berlin, son manifeste contre la France. Bien que ses idées eussent trouvé peu d'accueil, Massenbach croyait encore alors, et c'était l'espérance commune des hommes sensés du royaume, que le gouvernement, éclairé par la réflexion, était resté dans les limites d'un engagement avec la France. Si cette supposition eut été fondée, la Prusse devait d'abord faire respecter Stralsund. Tout espoir fut donc anéanti lorsque les Russes eurent abordé cette position maritime et militaire si importante. Cependant la rupture n'éclata point encore, et à la fin de cette campagne, terminée par la mémorable victoire d'Austerlitz, la Prusse, douteuse alliée qui n'avait rendu aucun service, obtint le Hanovre en échange des pays d'Anspach, de Bareuth, de Clèves et de Neuchâtel qu'elle cédait à la France. « Ainsi, dit » l'auteur de l'Histoire d'Alexandre, l'Autriche fut mor» celée, et la Prusse agrandie; mais qui n'eût préféré la » destinée de la monarchie vaincue à celle de la puis» sance qui profitait du malheur de ses alliés? Ce n'était » au fond, que le prix de la peur que recueillait la » Prusse; d'ailleurs, en reculant ses limites elle aug» mentait ses chances d'affaiblissement. La conséquence » naturelle de la cession du Hanovre était la guerre » avec la Grande-Bretagne, c'était encore le méconten» tement de la Russie, c'était enfin la nécessité de subir » l'alliance de l'empereur des Français, laquelle ne pou» vait plus être qu'onéreuse depuis que Napoléon avait » pénétré la duplicité méticuleuse du cabinet de Ber» lin. » Tous ces résultats, Massenbach les avait prévus et il en avait frémi. Pour détourner ce qu'il craignait, il représenta au duc de Brunswick la nécessité d'une occupation rapide de tout le pays de Hanovre. Il ne fut pas plus heureux cette fois que dans ses premières tentatives. Cependant une rupture avec la France devint de jour en jour plus probable. On en donnait pour motif que, d'après le rapport de l'ambassadeur de Prusse à Paris, le gouvernement français avait offert à celui d'Angleterre, comme compensation, ce même pays d'Hanovre cédé à la Prusse. Quoi qu'il en soit, cette misérable politique de peur et d'hésitation ayant rendu la guerre inévitable, Massenbach voulait que sans attendre ni chercher le secours de l'Angleterre, de la Suède ou de la Russie, on attaquât la France en soulevant contre elle l'Allemagne entière, idée que justifiaient assez les dispositions de toute l'Allemagne méridionale à l'égard de Napoléon. Chargé de rassembler les contingents de la Silésie, Massenbach réussit pleinement à communiquer l'ardeur de son patriotisme aux troupes de cette province, et il convainquit les commandants, après le passage de l'Elbe, que sans un ensemble de mesures hardies et vigoureuses la ruine de la Prusse était inévitable. Mais ce système ne s'accordait point avec le caractère temporisateur du duc de Brunswick, et Massenbach se tourmentait vainement pour pénétrer de ses idées un vieillard chargé du fardeau de 73 années. Il essaya tout aussi vainement d'agir sur lui par l'entremise et l'influence du prince de Hohenlohe dont lui, Massenbach, était quartier-maître général. Le vieux duc faisait trop peu de cas des talents militaires du prince pour écouter ses avis, soient qu'ils vinssent de son propre fonds, soit qu'ils lui fussent suggérés par les lumières d'autrui. Enfin, jusqu'au dernier instant les conseils de Massenbach furent méprisés, et la bataille d'Iéna fut perdue. Intrépide dans le tumulte du combat, il essaya après le désastre de rallier sur les hauteurs les débris du corps de Hohenlohe : mais l'une des plus étonnantes terreurs paniques dont l'histoire fasse mention emporta, comme l'on sait, dans la plus complète déroute les soldats prussiens. Les débris de cette armée, naguère si bril

lante ; s'étant rassemblés à Magdebourg, ce fut Massenbach qui reçut, conjointement avec le prince de Hohenlohe, la commission difficile de les conduire à Stettin, et il s'en acquitta quoique malade et épuisé de fatigues. Pendant les diverses opérations de la retraite, Massenbach ayant cependant trouvé l'occasion d'agir d'après ses propres inspirations, s'y livra avec une confiance justifiée d'ailleurs par l'état d'apathie et de nullité morale où était tombé le prince de Hohenlohe : c'est ainsi, par exemple, que la capitulation de Prenzlau fut regardée comme son fait personnel, bien que pas un seul des généraux et des officiers commandans qui formèrent le conseil de guerre ne se fût opposé à la capitulation proposée par le prince. On l'accabla de reproches lorsque la capitulation fut conclue, et on ne lui épargna pas même le soupçon avilissant d'avoir été gagné par l'or de l'ennemi. Un prince allemand ne craignit même point de demander au frère de Massenbach, « si le fidèle conseiller du prince de Hohenlohe était « content des napoléons d'or qu'il avait reçus pour avoir « trahi l'armée. » Le résultat de ces odieuses insinuations, qui se propagèrent avec une trop grande facilité, fut un commencement d'enquête sur la conduite de cet officier. Massenbach attendait les résultats des manœuvres dirigées contre lui avec le calme d'une conscience vertueuse, mais le cours des événements qui se pressèrent fit suspendre les poursuites dirigées contre lui. Retiré dans ses terres, il consacra de nouveau son temps à la littérature politique, et publia, en 1808 et en 1809, ses *Souvenirs des grands hommes* et ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Prusse, sous les règnes de Frédéric Guillaume II et de Frédéric Guillaume III*. Ce dernier ouvrage, plein de vues d'une haute utilité, blessa le gouvernement prussien, précisément par les raisons qui auraient dû valoir à Massenbach des récompenses et des faveurs. Convaincu que toute nouvelle manifestation de ses opinions politiques et critico-militaires amènerait une aggravation de sa disgrace, et peut-être la privation définitive de sa liberté, il quitta la Prusse, et se retira sur un territoire neutre pour y publier de nouveaux mémoires sur les dernières guerres. Cependant la marche rapide des choses venant de jour en jour augmenter ses matériaux et agrandir son cadre, il ajourna indéfiniment cette publication. Enfin, en 1817, elle allait avoir lieu à Francfort où se trouvait l'auteur, lorsque le gouvernement prussien le fit soudainement enlever et jeter dans la forteresse de Kustrin. On dit pour justifier cette violation scandaleuse des droits d'une ville libre, que non-seulement Massenbach était sujet prussien, mais encore que n'ayant point été admis à la retraite, bien qu'il l'eût sollicitée, il était passible de toute la rigueur des lois militaires applicables en Prusse au délit de révélation des mesures du gouvernement, ou à l'abus des pièces officielles. Sans appui, sans amis, sans espoir de disposer à l'équité des juges qui la plupart étaient ses ennemis personnels, Massenbach se reconnut coupable et fit un appel à la clémence du souverain. Cependant, conduit devant un conseil de guerre, il fut condamné à quatre années de détention qu'il a subies. Après sa captivité, il est rentré dans tout le repos de la vie privée. — Un autre MASSENBACH, frère du précédent, également au service de la Prusse, et lieutenant-général, a fait la campagne de Russie en qualité de commandant d'un corps auxiliaire, sous les ordres du général Yorck, lequel faisait lui même partie, comme l'on sait, du corps d'armée du duc de Tarente. Il suivit la défection du général prussien, à la fin de 1812, et fut, en conséquence de cette conduite, nommé, en 1814, gouverneur de Dentaick.

MASSEY DE TYRONNE (Prosper-François-Marie), militaire, magistrat et littérateur, né à Nantes vers la fin de 1795. Il n'avait que trois ans lorsque sa mère, à la fleur de son âge, fut massacrée dans une de ses terres, comme épouse d'un colonel vendéen; et celui-ci, qui déjà avait couru le plus grand risque de périr dans une émeute à Nantes, fut tué à Rhedon, en 1800, dans un duel. Resté orphelin, sous la tutelle d'un oncle paternel, le jeune Massey fit ses études au lycée de Rennes. A quinze ans, il remporta les premiers prix de rhétorique, et fut envoyé, en 1810, à l'école militaire de Saint-Cyr, d'où il sortit pour avoir tué un de ses camarades en duel. De retour à Rennes, il y commença l'étude du droit, et y publia quelques opuscules qui le firent connaître avantageusement dans la littérature, et admettre dans la société des sciences et arts de cette ville. Mais bientôt son goût pour les armes, qui malheureusement se manifestait par des affaires d'honneur trop fréquentes, le détermina à s'engager comme vélite dans le régiment des lanciers rouges de la garde impériale. Blessé dangereusement dans une charge à la bataille de Dresde, le 26 août 1813, et nommé sous-lieutenant au 19e régiment de dragons, il rejoignit, à Strasbourg, ce corps, avec lequel il fit la campagne de France en 1814. Il fut décoré, le 24 mars suivant, de la croix de la réunion. Ayant adhéré, le 10 avril, au gouvernement des Bourbons, il fut chargé de faire reconnaître Louis XVIII à Verneuil, Dreux et Nonancourt, et s'acquitta de cette mission avec zèle. Il venait d'obtenir le grade de lieutenant et le titre d'aide de camp du général comte de Hogendorp, lorsqu'à Rennes, le 1er janvier 1815, il sauva, au péril de ses jours, dans une émeute, la vie de deux chefs de royalistes vendéens, MM. Joseph Cadoudal, aujourd'hui maréchal de camp, et Lhéridan, député du Morbihan pour la session de 1818. Au retour de Napoléon, M. Massey de Tyronne, après beaucoup d'hésitation, suivit le général Hogendorp à Nantes, et fit avec lui la campagne de 1815 contre les Vendéens insurgés pendant les cent jours. Licencié au mois de novembre avec l'ancienne armée, retirée derrière la Loire, il revint à Rennes où il reprit ses études de jurisprudence. Il y publia, en décembre, une *Réponse à l'épître au roi*, de M. Lesueur, avocat ; et pour cet écrit, il fut exilé jusqu'au 9 mai 1816. Il fut arrêté à Nantes au milieu du spectacle, le 9 février 1817, comme soupçonné d'être l'auteur du *Confiteor*, satire contre les missionnaires; mais il fut reconnu innocent et mis en liberté. Au mois d'août suivant, il soutint, à Rennes, sa thèse de licence devant la faculté de droit présidée par son parent, M. de Corbière, qui en était doyen. Il fit son stage comme avocat près la cour royale de Rennes, et quoiqu'il y eût plaidé différentes causes avec succès, il quitta la Bretagne en 1820 pour venir habiter Paris, où il consacra une partie de ses loisirs à la littérature. Au commencement de 1822, il fut envoyé en Corse comme substitut du procureur-général près la cour de Bastia, et il dut à sa bonne conduite et à l'estime de ses chefs sa nomination à la place de procureur du roi de l'arrondissement de Mauriac, le 28 mars 1824. A la suite de plusieurs démêlés avec M. de Peyronnet, garde des sceaux, M. Massey donna sa démission le 8 novembre 1825, et fut admis au tableau des avocats de Paris, dix jours après, sur le rapport de M. Bonnet père. Attaché à la rédaction de *l'Aristarque français* et de quelques journaux littéraires, il céda au sentiment de la vengeance qui l'animait contre M. de Peyronnet, et publia, en février 1826, sa *Biographie des députés*, où les membres obscurs de la chambre, lâchement vendus au ministère, étaient fort maltraités. Il y rendait d'ailleurs justice aux talents, au mérite des députés indépendants et même de quelques membres du centre. Sur la dénonciation de M. Dentu, imprimeur et collaborateur de l'ouvrage, M. Massey fut poursuivi au mois d'août suivant, et traduit devant la sixième chambre du tribunal de la Seine, où, malgré la plaidoirie qu'il prononça le 18 novembre, malgré le zèle et le beau talent de M. Mauguin, son défenseur, il fut condamné à six mois de prison et 800 francs d'amende. Il interjeta appel; et, le 26 février 1827, la cour royale réduisit la peine à un mois de prison. Il est aujourd'hui avocat près de la même cour. On a de lui : 1° *Ode à l'empereur et à l'impératrice sur leur visite à l'école militaire*, Rennes, 1818, in-8°; 2° *Ode à la bienfaisance*, ibid., 1814, in-8°; 3° *Réponse à l'épître au roi*, de M. Lesueur, ibid., 1815, in-8°; 4° *Système sur les enfants de l'amour*, ibid., 1816, in-8°; 5° *le Chevalier Albert, ou la Caverne de la mort*, mélodrame en trois actes, en prose, représenté sur le théâtre de Rennes, 1818; 6° *Rupture et raccommodement*, vaudeville en trois actes; 7° *le Valet bel-esprit*, vaudeville en un acte : ces deux pièces furent représentées

aussi à Rennes en 1817 et en 1818; 8° au *Mot aux démagogues*, Rennes, 1819, in-8°; 9° *Épître à mon ami Charles Vincendon Dutour*, 2e édit., Paris, 1821, in-8°; 10° *Quelques opuscules*, contenant *l'Ode à la bienfaisance* et diverses chansons de circonstances, dont quelques-unes, publiées précédemment, avaient eu beaucoup de vogue, 4e édit., 1822, in-8°; 11° *le Patriote par excellence*, 1822, in-8°; 12° *aux Députés de la gauche de* 1823, épître en vers, in-8°; 13° *Discours d'inauguration des bustes de Charles X et du Dauphin dans la salle du tribunal de première instance de Mauriac*, Paris, 1825, in-4°; 14° *Biographie des députés de la chambre septennale de* 1824 à 1830, Paris, 1826, in-8°. Cet ouvrage a été prohibé, supprimé et détruit par suite de la condamnation prononcée contre l'auteur et l'imprimeur. 15° *Biographie des maréchaux de France, précédée de celle du Dauphin et du prince de Condé*, Paris, 1826, in-32; 16° *Plaidoirie prononcée par l'auteur de la grande Biographie des députés, etc.*, Paris, 1826, in-4°; 17° *Histoire des reines, régentes et impératrices de France*, Paris, 1827, in-18. M. Massey de Tyronne a publié le *prospectus* d'une *Histoire impartiale et raisonnée de la session de* 1827, qui formera un volume in-8°. Il s'occupe aussi de la révision et de la continuation de l'*Histoire de France*, de l'abbé de Montgaillard, 1825, 1826 et 1827.

MASSIAS (Nicolas, baron), né en 1764, à Ville-Neuve-d'Agen, département de Lot-et-Garonne, entra dans la congrégation de l'Oratoire à Paris, en 1777, sans pourtant se destiner à la prêtrise. Après en être sorti, il fut, durant trois années, professeur d'éloquence à l'école royale militaire de Saumur, et fut ensuite admis comme volontaire dans le premier bataillon du Gers, en 1792. L'année suivante, ayant été chargé, en qualité de commandant des canonniers, de la défense d'un fort vers les frontières d'Espagne, il fut fait prisonnier et envoyé à Grenade. Rendu à la liberté, il fut nommé, le 3 janvier 1800, chargé d'affaires de France, près la cour de Bade, mais il tomba, en 1804, dans la disgrace de Napoléon, au sujet de l'enlèvement du duc d'Enghien, et rentra dans la vie privée. Depuis cette époque, M. Massias s'est constamment occupé de recherches philosophiques; il est du petit nombre de ceux à qui il appartient de remonter jusqu'aux éléments des connaissances humaines, et d'en embrasser l'ensemble sous des rapports généraux. Il s'est attaché surtout au développement de ce principe : « La nature intervient spécialement dans tous nos actes organiques, » intellectuels, sociaux et moraux. » L'utilité générale paraît avoir été le principal objet de M. Massias. Dans les profondeurs même de la métaphysique, il s'efforça surtout de répandre une nouvelle lumière sur les bases trop souvent contestées d'un édifice moral et politique réellement conforme à notre nature. Dans ses tableaux synoptiques, il a classé toutes les opérations de l'entendement, ainsi que les diverses sciences, sur la plupart desquelles son grand ouvrage contient d'heureux aperçus. Pour que ses différents traités formassent un cours presque complet de philosophie, il suffirait d'en changer l'ordre à quelques égards. La science absolue, la science de tout ce qui existe n'est pas donnée à l'homme; M. Massias a fait plus que le sentir, il en a compris les raisons premières, et il ne prétend approfondir que les objets naturellement intelligibles. La philosophie ayant pour fin essentielle la connaissance de ce que nous devons être, il étudie l'homme dans les rapports qui le font homme, dans ceux de son organisation, de son intelligence, de sa sociabilité, de sa moralité. Tout être, selon M. Massias, a ses lois qui le mènent à sa destination. De la perception, de la réflexion, de la comparaison, de la déduction, se compose pour l'homme la loi de l'intelligence. De l'amour de soi et des siens, de la pitié, du désir de justice, se compose la loi de sensibilité. La sensibilité ne s'exerce pleinement qu'envers les êtres avec lesquels on a de l'analogie, et quant à la parole, qui suppose la pensée, elle est éminemment sociable : la famille et les gouvernements dérivent de cette loi de sociabilité. Nous sentons invinciblement que le bien est au-dessus du bien-être, le devoir est dès lors une loi de notre organisation. Dans tous les modes de cette organisation, continue M. Massias, se retrouve l'action universelle de la nature, action perçue et par nos organes et par notre intelligence : l'homme est ainsi *unité ternaire*. Un des trois termes de cette unité est, poursuit-il, le rapport qui lie l'action intellectuelle à l'action organique. Mais une forte objection se présente. Un rapport n'étant qu'une abstraction, le monde pourrait ne pas exister hors de l'intelligence : l'action organique pourrait n'être organique qu'en apparence, et comme individuellement sentie. Au reste, le système de l'auteur s'y prêterait également, puisqu'il observe que les essences ne peuvent être connues. A plus forte raison ne pourrait-on connaître la nature des choses si elle était simple et unique en ce sens. Quant à l'homme, quel qu'il soit, il peut se sentir, mais non s'expliquer lui-même. Expliquer, dans le langage d'un être borné, suppose des objets de comparaison. Nous ne pouvons comparer que des formes ou des nombres, et les objets matériels ne nous sont connus que par leurs rapports immatériels. Comme on ne saurait, selon M. Massias, sentir sans percevoir, ou percevoir sans connaître, le mot sentir exprime l'homme tout entier. « Là, dit-il, » est le principe de toute science, l'action de la nature » et la nôtre : l'action perçue de la nature est identique » à *je*, et le *non moi* doit être rendu par *il*. » Les agents seront ainsi le tout et l'individu, ce qui paraît également vrai, soit que l'intelligence seule existe, soit qu'elle anime et règle le monde existant hors d'elle. Dans l'une et l'autre supposition, le monde visible est un voile jeté entre nous et la Divinité, selon l'expression de M. Massias, qui s'est rencontré en cela avec un autre écrivain. On a cité particulièrement une note de M. Massias dans laquelle il combat plusieurs propositions de l'illustre Laplace, avec quelque avantage et beaucoup de pénétration. Néanmoins ils ont été tous deux arrêtés par la difficulté de dire, non point selon quels procédés nous pensons, mais comment il se fait qu'un être, quel qu'il soit, ait la faculté de penser ou de sentir. Que l'intelligence perçoive dans le sensorium, comme le veut M. Massias, ou que le sensorium, par une propriété non moins incompréhensible, soit intelligent, comme le disait Laplace, l'esprit humain rencontre également l'inconnu au delà des formes et des affections. Il n'est rien qu'on ne puisse dire sur l'essence de l'être ; ce serait la vérité absolue, qui est pour nous la vérité inaccessible, et, quant à l'erreur, elle ne saurait être exprimée positivement, selon la remarque profonde de M. Massias. Cette impossibilité de concevoir une substance distincte a donné, dans tous les temps, un grand avantage aux partisans du pur idéalisme appelé mal à propos l'indianisme, comme s'il avait été en général dans l'Hindoustan, ou particulier à cette contrée. Cependant l'admirable simplicité de cette hypothèse ne pouvant en être une démonstration suffisante, le système mixte, mais complet et bien ordonné de M. Massias, trouvera plus d'approbateurs : il est difficile pour la plupart des esprits de se soustraire aux conséquences actuellement naturelles des rapports entre le *moi* et le *non-moi*, de ces impressions dont se compose la vie présente. M. le baron Massias a publié : 1° *Rapport de la nature à l'homme et de l'homme à la nature*, ou *Essai sur l'instinct, l'intelligence et la vie*, Paris, 1821—1823, 4 v. in-8° ; 2° *Napoléon jugé par lui-même, ses amis et ses ennemis*, 1823, in-8° : ouvrage écrit avec impartialité, mais dans lequel on remarque sous quelques rapports trop de confiance et un peu de précipitation ; 3° *Théorie du beau et du sublime*, ou *Loi de la reproduction, par les arts, de l'homme organique, intellectuel, social et moral, et de ses rapports*, Paris, 1824, in-8° : 4° *Problème de l'esprit humain*, ou *Origine, développements et certitudes de nos connaissances*, Paris, 1825, in-8° ; ce volume est le complément du n° 1er ; 5° *Maximes de la Rochefoucauld avec leurs paronymes*, Paris, 1825, in-18; 6° *Lettres au baron d'Eckstein*; la première, *sur l'existence d'une langue, d'une science et d'une religion primitives*; la seconde, *sur les croyances spontanées et nécessaires de l'humanité*; la troisième, *sur les dangers de son* (du baron d'Eckstein) *catholicisme indo-chrétien, sur le culte et les mystères naturels, etc.*, in-8° : dans ces lettres remarquables, l'auteur a presque toujours

raison comme critique. 7° *Principes de littérature, de philosophie, de politique et de morale* (sous la forme de maximes détachées). Paris, 1826—1827, 4 vol. in 8°; 8° *Lettre à M. Stapfer* (qui avait fait dans la *Revue encyclopédique*, t. 33, une critique savante, et un éloge motivé de la théorie de M. Massias), *sur le système de Kant, et sur le problème de l'esprit humain*, Paris, 1827, in-8°.

MASSIEU (J.-B.), député aux états-généraux, évêque de Beauvais, membre de la convention nationale, était curé de Sergy lorsque le clergé du bailliage de Senlis le chargea, en 1789, de représenter son ordre à l'assemblée nationale. Il fut un des premiers ecclésiastiques qui se réunirent au tiers-état, et vota constamment pour toutes les innovations proposées par les patriotes les plus ardents. Partisan de la nouvelle constitution du clergé, il prêta serment, en décembre 1790, et fut nommé au mois de mars suivant évêque constitutionnel de Beauvais. Élu membre de la convention par le département de l'Oise, il s'y prononça en ces termes contre l'appel au peuple, lors du jugement de Louis XVI : « Je crains non-seulement les guinées anglaises, mais les florins d'Allemagne et les » piastres d'Espagne; je crains la guerre civile: je dis » non. » Appelé ensuite à voter sur la peine, il s'exprima ainsi : « J'ai réfléchi autant qu'il était en moi sur » un devoir redoutable et pénible à mon cœur, que j'ai » à remplir. Je croirais manquer à la justice, à la sû» reté présente et future de ma patrie, si, par mon » suffrage, je contribuais à prolonger l'existence du » plus cruel ennemi de la justice, des lois et de l'hu» manité. En conséquence, je vote pour la mort. » Envoyé en mission dans les Ardennes, pendant les années 1793 et 1794, Massieu s'y conduisit en fougueux apôtre de la terreur: aussi fut-il accusé, après le 9 thermidor, d'avoir commis toutes sortes de vexations et de cruautés. Les habitants de Beauvais lui reprochèrent un discours qu'il avait prononcé dans leur église, et qui était plus digne d'un philosophe du dix-huitième siècle en délire, que d'un membre du sacerdoce chrétien; ils rappelèrent la lettre qu'il avait écrite à la convention, et dans laquelle il se vantait d'avoir préservé pour jamais les peuples du fanatisme religieux; et ils finirent par lui imputer d'avoir étendu ses fureurs sur les prêtres, les autels, les reliques et les vases sacrés, et d'avoir formé chez eux une troupe de brigands pour servir ses passions homicides. La ville de Rennes le dénonça aussi, en 1795, comme ayant provoqué, dans ses murs, au meurtre et au pillage. Elle l'accuse d'avoir requis le comité révolutionnaire de multiplier les arrestations, sous peine d'encourir sa disgrâce; d'avoir contribué au meurtre de la municipalité de Sédan, et de beaucoup de citoyens, ce qui avait causé la ruine des manufactures de cette ville. Des citoyens de Vitry-sur-Marne joignirent leurs plaintes à ces accusations flétrissantes. « Furieux de trouver » dans notre ville de la vertu, dirent-ils, ce prêtre » apostat déclama à la société populaire contre la reli» gion chrétienne, assurant que les prêtres étaient tous » des imposteurs, des scélérats: qu'il les connaissait » mieux que personne, puisqu'il avait fait, pendant » trente ans, nombre avec eux et qu'il était devenu » leur colonel. » A la suite de tant de dénonciations, qu'il est permis de regarder comme exagérées quand on se reporte au temps de réaction où elles parurent, Massieu fut décrété d'arrestation; mais l'amnistie du 4 brumaire an IV le rendit bientôt à la liberté, et il fut placé comme professeur à l'école centrale de Versailles. Il s'était marié pendant sa mission dans les Ardennes. Forcé de quitter la France, en vertu de la loi d'amnistie du 12 janvier 1816, il se retira à Bruxelles, et mourut en 1818, dans un état voisin de la misère.

MASSON (Francois), botaniste anglais, naquit en 1741, dans la ville d'Aberdeen, en Écosse, de parents peu favorisés de la fortune. Quoiqu'il ne fût que simple jardinier, son mérite le fit envoyer, en 1770, au cap de Bonne-Espérance pour y recueillir des graines et des plantes. Il revint en Angleterre en 1781, après avoir visité les Canaries, les Açores, Madère, Saint-Christophe, etc., et enrichit le jardin de Kew. En 1783, il alla en Portugal, retourna en 1786 au Cap, et y continua ses observations. Il revint en Angleterre en 1798, et deux ans après il se rendit au Canada. On se promettait de ce voyage les plus heureux résultats, lorsque la mort mit fin à ses travaux à Montréal, vers la fin de décembre 1805; il avait soixante-cinq ans. Quoiqu'il ait beaucoup observé et beaucoup recueilli, il n'a publié qu'un seul ouvrage, sous le titre de *Stapeliæ novæ, etc.*, Londres, 1796, in-fol., comprenant quarante et une espèces et un nombre égal de planches, avec une dédicace au roi et une préface en anglais. Les *Stapelia* semblent affectionner exclusivement le sud de l'Afrique. On n'en connaissait que deux espèces avant lui. Ses descriptions en latin sont bonnes, et les planches, gravées d'après des dessins faits sur les lieux, ne laissent rien à désirer. Cet ouvrage cependant est, sous le rapport scientifique, bien inférieur à celui de Jacquin, qui a paru dix ans plus tard; les planches de ce dernier sont moins belles à la vérité, mais les descriptions sont supérieures, et plus complètes. Le mérite des dessins de Masson est de présenter les plantes dans l'état sauvage. Thunberg a nommé *Massonia* un genre de la famille des *Asphodèles*.

MASSON (François), statuaire, naquit en 1745, à la Vieille-Lyre, en Normandie. Un bénédictin lui enseigna les premiers éléments du dessin, et il entra ensuite à Pont-au-Demer, chez un sculpteur nommé Cousin, élève de N. Couston. Masson fit des progrès rapides, et commença à se faire remarquer par deux portraits en médaillon, très ressemblants, du maréchal de Broglie et de son frère, l'évêque de Noyon. Ils lui valurent la bienveillance de cette famille, qui l'appela à Paris, où il suivit les leçons de G. Couston. Après quatre ans d'études, il fut chargé par l'évêque de Noyon d'exécuter, sur la place de l'Évêché, une fontaine ornée de quatre cariatides et de trois figures. Il employa deux ans à la terminer. Le prélat, content de cet ouvrage, envoya Masson à Rome, et l'y entretint cinq ans. De retour dans son pays, le maréchal de Broglie le chargea de la décoration du palais du gouvernement qui s'élevait à Metz. Elle consistait en un bas-relief de quarante-deux pieds de long, en figures colossales et en trophées d'une forte dimension. Il termina tout en six ans, et mérita, par ce travail, une place distinguée parmi les sculpteurs du temps. La révolution lui ayant enlevé ses grands travaux, il se livra au genre du portrait, et exécuta, soit en marbre, soit en plâtre, les bustes des personnages les plus marquants de l'assemblée constituante. Il y donna des preuves d'un talent supérieur. Après la mort du conseiller-d'état Dufresne, le gouvernement lui confia le soin de faire son buste en marbre, et quoique de mémoire il le fit très ressemblant. En 1791, il exposa au concours deux figures, représentant l'une le Sommeil, l'autre Hector attaché au char d'Achille, et il exécuta le groupe allégorique du Dévouement à la patrie, que l'on a admiré longtemps sous le péristyle du Panthéon. En 1797, il obtint la direction de toutes les sculptures des Tuileries, et il se chargea, sur la demande du conseil des anciens, d'un monument à la gloire de *J.-J. Rousseau*, que l'on a vu à l'extrémité de la terrasse du bord de l'eau, dans le jardin des Tuileries, et qui se trouve maintenant au palais du Luxembourg. Il a fait depuis la statue de Périclès, celle de Cicéron, celle du général Cafferelli, les bustes des généraux Kléber et Launes, le tombeau que le corps du génie a consacré à Vauban, dans l'église des Invalides. Indépendamment de ces travaux publics, Masson avait exécuté des ouvrages particuliers, entre autres : *Thétis plongeant Achille dans le Styx*; une *Bacchante endormie*; une *Femme se regardant dans un miroir*; *Flore ou la Jeunesse*. Cette dernière statue a été acquise, après sa mort, par le gouvernement. Masson mourut le 14 décembre 1807. M. Regnault, membre de l'Institut, a publié sur lui une notice historique. Cet artiste a eu le mérite de ne copier personne: si on lui reproche quelques défauts provenant de sa première éducation, ils sont bien rachetés par un coup-d'œil juste, un sentiment intime des beautés de la nature, et par cette originalité qui l'a élevé au-dessus de plusieurs de ses contemporains.

MASSON (Charles-François-Philibert) naquit en 1762, à Blamont, dans le pays de Montbéliard.

Son père, qui y avait du revenu d'une petite place, le destina d'abord à la profession d'horloger, mais le goût des lettres et l'espoir de se créer un plus brillant avenir en Russie, où déjà l'un de ses frères servait avec distinction, firent de bonne heure abandonner au jeune Masson la profession modeste que lui avait choisie la prudence paternelle. S'étant en effet rendu à Saint-Pétersbourg, il entra d'abord en qualité de sous-officier dans le corps des cadets de l'artillerie, et en sortit bientôt pour remplir dans la maison du comte Soltytzoff les fonctions de précepteur auprès des enfants de ce seigneur, qui plus tard le récompensa en le nommant tout à la fois capitaine de dragons et son aide-de-camp. Tels furent les commencements de sa fortune. Devenu, plus tard, major en second dans l'un des régiments de la garde, il épousa madame de Rosen, d'une famille livonienne distinguée, acheta des terres, et considéra dès lors la Russie comme le pays où devait s'écouler sa carrière. Parvenu à se faire remarquer de l'impératrice Catherine, cette princesse lui donna l'honorable mission d'aller en Allemagne, dans la principauté d'Anhalt-Zerbst, annoncer la naissance d'une fille du grand-duc Paul; enfin, il fut nommé major en premier, et secrétaire des commandements du grand-duc Alexandre, depuis empereur. Sous ce titre, il remplissait aussi les fonctions de précepteur auprès du jeune prince, que le colonel Laharpe avait quitté à cette époque. La mort de Catherine et l'avénement de Paul au trône, furent le terme de la prospérité du major et du colonel Masson. La libéralité connue de leurs principes et l'intérêt qu'ils prenaient aux succès militaires des républicains français furent un titre suffisant de proscription aux yeux de l'ombrageuse tyrannie du nouveau czar, chez qui la peur des jacobins et de la révolution était presque dégénérée en monomanie. Voici comment celui des deux frères auquel cet article est consacré rend compte de leurs communes infortunes dans ces fameux *Mémoires secrets*, monument remarquable de la vengeance terrible qu'un simple particulier, armé d'une plume vigoureuse et hardie, peut tirer du plus redoutable potentat et du plus despotique gouvernement. « Les deux frères Masson, Suisses ou Wirtembergeois dit l'auteur des Mémoires secrets, servaient depuis plusieurs années l'empire de Russie, et s'y étaient acquis la réputation d'être hommes de cœur et de tête. L'aîné, colonel et chevalier, avait été aide-de-camp de Potemkin, avant fait à sa suite les campagnes contre les Turcs, et ayant obtenu comme récompenses militaires la croix et l'épée d'or que Catherine donna aux officiers qui s'y distinguèrent. Il avait épousé la fille du général Yrman, nièce du brave général Melissino, grand-maître de l'artillerie à Saint-Pétersbourg. L'autre, après avoir été quelque temps au corps d'artillerie et ensuite aide-de-camp du comte Soltytzoff ministre de la guerre, avait été placé auprès du grand-duc Alexandre. Tous deux, cultivant par goût les sciences et la littérature, menaient une vie retirée et tranquille dans le sein de leur famille : ils se faisaient chérir de leurs amis par l'aménité de leurs mœurs, et estimer par leur raison et leur esprit. Tous deux alliés à des familles accréditées, possessionnés en terres et en esclaves, ils furent enlevés à leurs femmes et à leurs enfants par un ordre secret de l'empereur; emmenés séparément et sous sûre-garde dans des traîneaux couverts, sans même qu'on ait su le crime dont ils étaient accusés. L'épouse du plus jeune, relevant à peine de couches, n'écoutant que son désespoir, alla dès le lendemain attendre le farouche empereur sous les voûtes du palais d'hiver, demandant à grands cris justice pour son mari. « Votre mari est coupable, répondit Paul : retirez vous si vous ne voulez pas que mon cheval vous écrase. » L'infortunée tomba évanouie, et le cheval de Paul passa heureusement à côté. Ces faits et l'indignation qu'inspira cette dureté despotique, furent même consignés dans une sommation que les parents et les amis de ces opprimés osèrent publier. L'impératrice essaya de parler en faveur des frères Masson, mais l'empereur lui ordonna de se taire sur cet objet, en la menaçant de la punir elle-même; et en effet, ce n'aurait pas été la première fois qu'elle se serait vue *mise aux arrêts*, pour avoir osé intercéder en faveur de quelque victime de la brutalité tyrannique de son époux. Ainsi contraints de sortir du territoire russe, les frères Masson se réfugièrent d'abord en Allemagne, et le plus jeune s'arrêta à Bareith, où il s'occupa particulièrement de la rédaction des mémoires dont nous venons de parler, en attendant qu'il lui fût permis de rentrer en France, où il avait été porté sur la liste des émigrés. » Le major Masson a composé un assez grand nombre d'ouvrages; il avait des connaissances en littérature, et son poëme des *Helvétiens* bien que dépourvu de la perfection de style, que nous exigeons dans ce genre, aujourd'hui que l'art des vers est si perfectionné, atteste pourtant dans son auteur de la fécondité dans l'imagination et de la force dans la pensée. Mais de tous ses ouvrages, celui qui paraît destiné à lui survivre le plus longtemps, ce sont ses *Mémoires*, tableau plein de vie, exécuté d'après d'incontestables réalités et sous les inspirations d'un sentiment dont les expressions de l'auteur trahissent trop souvent l'amertume, mais qui n'en est pas moins le document le plus curieux que nous possédions sur l'état des mœurs et les formes de l'administration en Russie, depuis la dernière moitié du règne de Catherine jusqu'à la fin de celui de Paul. Ces Mémoires excitèrent en Russie une indignation proportionnée à l'effet qu'ils produisaient dans le reste de l'Europe. Depuis la paix de Tilsitt, la vente en avait été prohibée en France, par égard pour le cabinet de Saint-Pétersbourg. Le nom du major Masson produit encore aujourd'hui sur les Russes le même effet que celui du général Pillet sur les Anglais. L'auteur de cet article se trouvant à table, dans une ville du midi, avec le comte de Gourieff, depuis ministre des finances, et ayant par hasard cité le colonel Masson comme l'un des écrivains qu'il avait consultés sur la Russie, ce seigneur, dont jusque-là le langage et les manières étaient d'une urbanité presque doucereuse, s'emportant dans le mouvement le plus brusque, ne put s'empêcher de s'écrier : Le colonel Masson est un brigand! Masson avait obtenu de rentrer en France, en 1804, et Lucien Bonaparte l'avait fait nommer secrétaire général de la préfecture du Rhin-et-Moselle; il est mort à Coblentz, en 1807. On a de lui les ouvrages suivants; 1° *Cours mémorial de géographie*, à l'usage du corps des cadets d'artillerie, Berlin, 1787; Pétersbourg, 1789 1790, in-8°; 2° *Elmine, ou la fleur qui ne se flétrit jamais*, conte moral, 1790, in-8°; 3° *Mémoires secrets sur la Russie*, Amsterdam (Paris), 1800-1803, 4 vol. in-8°; 4° *Les Helvétiens*, poëme en dix chants, Paris, 1800, in-12; 5° *Ode sur la fondation de la république*, qui a remporté le prix de poésie en 1802, Paris, in-8°; 6° *La nouvelle Astrée, ou les Aventures romantiques du temps passé*, Metz, 1805, 2 vol. in-12; 7° *le Voyageur*, l'un des cinquante-deux poëmes flétris par le rapport lu dans la séance publique de l'académie française du 1er avril 1807, par son secrétaire perpétuel (M. Suard), Paris, 1807, in 8°; 8° *Observations adressées à l'académie celtique sur le rapport de M. Volney sur l'ouvrage de Pallas*, intitulé : Vocabulaires comparés des langues de toute la terre; et sur l'alphabet russe, insérés dans les mémoires de cette académie, tome Ier; 9° *Mémoire statistique du département de Rhin-et-Moselle*, Coblentz, in fol., et différents morceaux dans *la Décade*. Il a laissé inédite une traduction en vers français de la *Description des jardins de Tsarskoé-Celo*, par M. Sambourski, et des matériaux pour une *Histoire de la littérature russe*.

MASSON DE SAINT-AMAND, *Voy.* SAINT-AMAND.

MASUYER (C. L.), né à Bellevre en 1760, était avocat en cette ville, lorsqu'il fut nommé juge au tribunal de Louhans, puis député de Saône-et-Loire à l'assemblée législative. Malgré la modération de ses opinions, il dénonça comme ennemi de la constitution M. de Brissac, commandant de la garde constitutionnelle du roi. Réélu à la convention, il s'y porta l'accusateur des municipaux de Paris, auxquels il imputa de parcourir les maisons royales et les hôtels des émigrés pour les piller scandaleusement, et s'enrichir de leurs dépouilles. Il les traita de brigands, et fit mander à la

barre les plus notoirement coupables d'entre eux. Son opinion sur Louis XVI fut imprimée avant le jugement. Il s'y prononça, comme dans la délibération définitive, pour le bannissement, et la détention provisoire jusqu'à la paix. Le 19 avril 1793, il tenta d'arracher à l'échafaud une cuisinière, condamnée pour des propos séditieux qui lui étaient échappés dans l'ivresse, et ne craignit pas de rappeler la convention à la clémence. Le 1er mai, il figura parmi les plus véhéments accusateurs de la commune de Paris, et après les journées de mai et de juin, si fatales à la Gironde, favorisa l'évasion de Péthion et de Lanjuinais. Ayant protesté contre ces journées, il fut décrété d'arrestation, puis mis hors la loi, enfin condamné à mort, le 29 ventôse an II, par le tribunal révolutionnaire. Masuyer porta sur l'échafaud la conscience et le courage qui avaient honoré toute sa carrière politique. Il mourut le 21 mars 1794, à l'âge de trente-quatre ans. Avant de sortir de sa prison, il avait adressé à ses amis une espèce de testament politique, où il expose avec la franchise d'un homme de bien les sentiments d'honneur, de probité, de patriotisme, d'attachement à ses amis, et surtout à son vieux père, qui l'avaient animé toute sa vie. Sa mémoire fut réhabilitée après le 9 thermidor, et une pension fut accordée à son père; la convention décréta en outre, sur la demande d'Oudot, son collègue et son ami, que l'indemnité qu'il aurait reçue en sa qualité de représentant serait payée, jusqu'à la fin de la session, à ses héritiers, à la charge par eux d'acquitter ses dettes. On a de lui, comme écrivain : 1° *Prophéties dijonnaises;* 2° *Plan d'organisation de l'instruction publique et de l'éducation nationale en France.* — MASUYER (N.), frère du précédent, professeur de chimie à la faculté des sciences de Strasbourg, a publié : 1° *Lettre de M. Masuyer à M. le comte de Saint-Romans, pair de France, sur la souveraineté du peuple*, 1820, in-8°, deux édit.; 2° *Suite de la correspondance de M. le comte de Saint-Romans et de M. Masuyer, sur la souveraineté*, 1821, in-8°; 3° *Lettre de M. Masuyer à M. le baron de Férussac*, 1828, in-8°. Cette lettre, relative à la gélatine d'os, a été insérée en partie dans le *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*, auquel M. Masuyer a fourni plusieurs articles.

MATAFLORIDA (D. Bernardo-Mozo-Rosales, marquis de), ex-président de la régence d'Urgel, ancien avocat, et député de Séville aux cortès de 1814, né en Andalousie, rédigea et présenta au roi cette fameuse déclaration des soixante-neuf députés qui furent désignés sous le nom de *perses*. Ferdinand le récompensa de la participation qu'il avait eue à cette pièce, par le titre de marquis, le portefeuille de la justice, et une place dans la *camarilla*. Le rétablissement de la constitution qu'avait abjurée Mataflorida lui fit quitter l'Espagne. Il travailla dès lors à rassembler des éléments d'insurrections et réussit, à force de démarches et de sollicitation, à former la junte qui prit le nom de *régence* et s'établit à Urgel, d'où elle tirait sa dénomination et dirigeait les insurgés. La conduite de M. Mataflorida n'est que l'effet de son caractère, et la conséquence de ses préjugés. Il est vain, impérieux, et l'est à la manière d'un homme très médiocre. Il a le goût de la domination, l'esprit de la féodalité, et tient fortement à cette gothique aristocratie qui ne concevait pas de plus noble grandeur que d'avoir la propriété de serfs nombreux enchaînés à ses domaines, et de plus douce jouissance que d'exercer le droit de main-morte dans l'étendue de ses fiefs.

MATHEWS (James), acteur anglais, devenu célèbre par l'originalité de son jeu dans le bas comique, est le fils d'un tailleur, rigide méthodiste qui, regardant le théâtre comme un lieu de perdition, avait expressément défendu à son fils de le fréquenter. Cependant le jeune homme avait reçu de la nature une telle propension pour la scène, que la simple lecture de plusieurs pièces dramatiques suffit pour lui échauffer l'imagination et faire naître en lui le plus vif desir de jouer la comédie. Bientôt il s'associe avec d'autres jeunes gens du voisinage, parmi lesquels était Elliston, devenu depuis un acteur célèbre, et la troupe de jeunes amateurs se réunit dans une petite chambre au-dessus d'une boutique de pâtissier. Après plusieurs essais assez heureux, et qui furent encouragés par ses camarades, il se décide à faire une échappée de chez son père, dont il était apprenti, pour aller au théâtre de Covent-Garden; c'était en 1792, et la vue du spectacle acheva de le décider à quitter les ciseaux et à briller sur les planches. Le domestique de son père, s'étant trouvé au nombre des spectateurs un jour de représentation chez le pâtissier, témoigna sa satisfaction à son jeune maître, et lui assura qu'il préférait son jeu à celui de tous ses camarades: ce témoignage flatteur fit une vive impression sur le jeune homme, et dès ce jour il ne songea qu'aux lauriers qu'il allait cueillir. Il débuta, en 1793, sur le théâtre de Richemond, fut engagé à Dublin, en 1794, ensuite à York, et enfin, le 18 septembre 1803, il débuta sur le théâtre de Drury-Lane à Londres. En 1812, il passa à celui de Covent-Garden; en 1821 et 1823, il se rendit aux États-Unis, où il fut très bien accueilli et généralement goûté. Il est depuis retourné à Londres, où il fait les délices du public, et recueille une ample moisson d'applaudissements et de guinées. Il a été marié deux fois: la première à miss E. K. Strong d'Exeter, auteur d'un volume de poésies et de plusieurs romans, et morte en 1802; la seconde fois à miss Johnson, actrice qui a depuis quitté le théâtre. Mathews est un bon mime et excelle dans les rôles du genre burlesque, dans les imitations chargées ou caricatures : il possède une physionomie très mobile, un organe flexible, et est même assez habile ventriloque. Un des rôles où il a été le plus applaudi par les Anglais et les Américains, est celui de M. Tonson, caricature d'un émigré français dépourvu de goût et de sel, et, de plus, choquante par de nombreuses disparates et la plus crasse ignorance des mœurs françaises. Mais comme il estropie l'anglais et lâche par-ci par-là quelques phrases de mauvais français prononcé à l'anglaise, cela suffit pour faire extasier le public britannique, toujours satisfait quand on se moque des Français, et qui trouve très spirituel tout ce qui fait rire John Bull à leurs dépens.

MATHIAS (Thomas-James) fit ses études à Eton, et passa au collège de la Trinité, à Cambridge, où il fut reçu bachelier en 1774. L'année suivante, il obtint un prix pour la meilleure dissertation latine, et, en 1776, il fut de nouveau couronné. Environ à la même époque il devint boursier de ce collège, qu'il quitta après y avoir été reçu maître ès-arts, pour remplir une place de commis du trésorier de la reine. Il fut ensuite nommé vice-trésorier, et, à la mort de la reine, il lui fut accordé une pension. On a de cet écrivain : 1° *Runic odes, imitated from the norse tongue*, 1781, in-4°; 2° *On the evidence external and internal relating to the poems attributed to Thomas Rowley*, 1783, in-8°; 3° *The political dramatist of the house of commons*, 1795, in-8°; 4° *A pair of epistles to doctor Randolph and the earl of Jersey*, 1797, in-8°; 5° *The imperial epistle from Kien-Long to Georges III*, 1794, in-8°; 6° *Letter to the marquis of Buckingham chiefly on the subject of the numerous french emigrant priests, by a Layman*, 1796, in-8°; 7° *The shades of Alex. Pope on the banks of the Thames, satyrical poem*, 1799, in-8°; 8° *Odes, english and latin, new edition*, 1798, in-8°; 9° *Componimenti lirici di più illustri poeti d'Italia*, 1802, 3 vol. in-12; 10° *Commentario intorno all' istoria della poesia italiana, per Crescimbini*, 1803, 3 vol. in-12; 11° *Tiraboschi, storia della poesia italiana*, 1803, 3 vol. in-12; 12° *Canzoni et prose toscane*, 1803, 3 vol. in-8°; 13° *Aggiunta ai componimenti lirici di più illustri poeti d'Italia*, 1808, 3 vol. in-8°; 14° *Saffo, dramma lirico tradotto dall' inglese di Mason*, 1810, in-8°; 15° *Licida di G. Milton, tradotto dall' inglese*, 1812, in-8°; 16° *Della ragione poetica di Gravina*, 1806, in-8°; 17° *Canzoni toscane*, 1805, in-4°; 18° *The works of Thomas Gray, with his life and additions*, 1814, 2 vol. in-4°. On trouve dans le second volume des *Anecdotes littéraires* de M. Nichols une très belle lettre en latin de M. Mathias, adressée au docteur Lort. On lui attribue généralement les *Poursuites de la littérature* (*the Pursuits of litterature*), poëme anonyme, dont la première partie parut en 1794, et les trois autres l'année suivante, et qui fit

beaucoup de sensation. La poésie ne s'éléra pas au-dessus de la médiocrité; mais les notes sont remplies d'érudition, et renferment des critiques très mordantes et souvent très injustes des hommes publics et des opinions de l'époque. La plupart des personnages qui y étaient attaqués en furent tellement indignés, qu'il n'eût pas été prudent à M. Mathias de s'en avouer l'auteur.

MATHIEU (Maurice-David-Joseph, comte de La Redorte), pair de France, et lieutenant-général, naquit à Sainte-Affrique (Aveyron), d'une ancienne et honorable famille protestante. Il entra, au sortir du collége, dans le régiment suisse de Mauron, et passa, le 23 décembre 1788, à une sous-lieutenance dans la légion de Luxembourg, qui fut envoyée dans l'Inde. A son retour il entra dans un régiment de dragons, commandé par son oncle, M. de Muratel, qui, ayant été promu au grade de maréchal-de-camp, le choisit pour aide-de-camp, le 5 août 1792. Le jeune Mathieu accompagna ce général sur les bords du Rhin, assista sous lui au combat d'Anhem, près Landau, et à la bataille du 20 septembre, sous la ville de Sainte-Menehould. Employé à l'armée de la Moselle, comme adjoint à l'état-major, il se distingua dans plusieurs actions, devint ensuite aide-de-camp du général Chapsal, et adjudant général en 1795. Il servit en cette qualité aux armées de l'intérieur et du nord, et commanda l'avant-garde de l'armée qui investissait Mayence. Après le traité de Campo-Formio il passa en Italie, et il servait dans le corps de troupes qui marchaient sur Rome, lorsqu'il reçut, le 10 août 1798, l'ordre de partir avec un détachement et de se rendre à marches forcées à Terracine, où, à la suite d'une insurrection des plus violentes, le commandant français avait été massacré. Arrivé sous les murs de cette ville, il investit les nombreux insurgés qui s'y étaient rassemblés, et après un combat sanglant, qui dura pendant huit heures, il s'empara de la ville, extermina les révoltés, et se saisit de leur artillerie. Le 8 septembre 1798, il eut un cheval tué sous lui, dans une affaire qui lui valut le titre de général de brigade. L'armée napolitaine ayant été battue, le 3 décembre suivant, par le général Macdonald, un des corps de cette armée, fort d'environ dix mille hommes, commandé par le général Metebé, s'empara, le 6, de la ville d'Otricoli, où il égorgea la garnison française, et eut même la barbarie de livrer aux flammes les blessés étendus sur de la paille. Le général Maurice Mathieu reçut du général Macdonald l'ordre d'attaquer l'ennemi à Otricoli. Avec des forces inférieures en nombre, il parvint à faire évacuer cette place par l'armée napolitaine, qu'il poussa jusque sous les murs de Calvi, après lui avoir tué environ trois mille hommes, et s'être emparé de trois pièces de canon et six drapeaux : Macdonald fit attaquer Calvi, et le général Maurice Mathieu, après avoir forcé sept mille Napolitains de rentrer dans la place, contribua puissamment, par ses attaques vives et réitérées, à décider la capitulation de cette ville. Le 9 décembre suivant, après avoir battu, près de la Storta, le corps napolitain commandé par le comte Roger de Damas, il rentra dans Rome, et défit, le même jour, en avant de Saint-Jean, une colonne ennemie qui voulait protéger la retraite du général Damas, lui fit éprouver une perte d'environ deux mille hommes, et lui enleva six pièces d'artillerie. Chargé, le 11, de débusquer l'ennemi du village de Magliano, sur le bord du Tibre, il s'acquitta de cette mission avec succès, battit les Napolitains, leur fit quatre cents prisonniers, s'empara de leur camp tout tendu, et occupa Magliano. La brigade du général Maurice Mathieu passa ensuite le Carigliano, entra sur le territoire napolitain, et arriva, le 2 janvier 1799, à Calvi, à deux lieues de Capoue. Peu de temps après, chargé d'une reconnaissance de cette place, il eut à soutenir un combat meurtrier, dans lequel il fut blessé d'un coup de canon à mitraille, ce qui l'obligea à venir prendre les eaux de Barrèges. Promu, en récompense de ses services, au grade de général divisionnaire, le 17 avril 1799, le général Maurice Mathieu fut appelé, au mois de mars 1800, au commandement des côtes du Finistère, où il repoussa plusieurs tentatives des Anglais, et mit le port de Brest à l'abri de toute insulte; il passa de là au commandement de la 20e division militaire, qu'il quitta pour celui d'une division d'observation, qui, sous les ordres de Murat, fut dirigée sur Ancône, et, par suite de l'armistice, contre les Napolitains, qui venaient d'envahir la Toscane. Après l'évacuation du royaume de Naples, en 1802, il obtint le commandement de la 11e division militaire, et fit ensuite partie du camp sous Bayonne. En 1805, le général Maurice Mathieu fut employé à la grande armée, sous les ordres d'Augereau; il fit la guerre dans le Brisgaw, conclut avec Jallachich une capitulation, par laquelle le corps d'armée de ce général fut fait prisonnier de guerre. Après avoir rendu de nouveaux services pendant les campagnes de Prusse et de Pologne, il fut envoyé, en 1808, en Espagne; il remplaça le général Reynier dans le commandement d'une division, et enfonça, à la bataille de Tudela, le centre de l'armée espagnole, qui, commandée par Castanos, et fière du succès de Baylen, dut reconnaître qu'elle ne devait ses triomphes éphémères qu'au défaut d'harmonie des généraux français. Quoique blessé dans cette journée, il poursuivit pendant deux jours les fuyards échappés à la déroute de Tudela. En 1810, il fut nommé gouverneur de Barcelone, qui depuis le commencement de la guerre se trouvait dans un état de blocus plus ou moins resserré. La garnison de cette place, depuis le départ du brave Duhesme, s'était à peine écartée de ses murs; mais elle étendit ses courses sous son nouveau gouverneur, et, dirigée avec habileté, elle mit très souvent en fuite et enleva plus d'une fois les gouverneurs espagnols des villes situées dans un rayon de huit à dix lieues; le champ de ses opérations s'agrandit par degrés rapides, et bientôt il ne se passa presque plus en Catalogne d'événements d'une importance majeure, auxquels elle ne prît une part plus ou moins grande. Non-seulement le général Maurice Mathieu battit dans plusieurs occasions, et notamment devant le fort Mont-Jouy, le marquis de Campo-Verde, qui croyait avoir acheté ce fort au prix de six millions de réaux, mais encore il pénétra les complots de ce chef qui, appelant à son secours la corruption et la trahison, pratiquait des intelligences dans toutes les places occupées par les Français, et avait déterminé, à prix d'or, des employés des vivres à lui livrer Figuières. Le général Decaën, qui avait remplacé le maréchal Macdonald dans le commandement en chef de l'armée de Catalogne, n'osait encore entreprendre de conduire un convoi dans Barcelone, lorsque le comte Mathieu, qui était depuis sept mois sans communications avec la France, allant braver dans Mataro l'armée espagnole tout entière, détermina par ce trait d'audace la marche du général en chef, et s'avançant au-devant de lui jusqu'au delà de Cardedau, contribua aux déroutes qu'éprouvèrent, en 1811, les Espagnols à Tranta-Pasos et à San-Celony, où, pour empêcher cette jonction, ils avaient présenté aux Français bataille à double front. Les campagnes précédentes du général Maurice Mathieu avaient été glorieuses pour lui, celles qui suivirent ajoutèrent encore à sa réputation de valeur et d'habileté. Pour attirer au combat les ennemis qui étaient commandés, devant Tarragone, par le baron d'Eroles, il sut si bien cacher ses forces, que ceux-ci, croyant n'avoir affaire qu'aux trois mille hommes de la garnison de Barcelone, et se fiant sur leur nombre qui était plus que quadruple, acceptèrent, le 8 février 1812, la bataille d'Altafulla. Le général Maurice Mathieu les attaqua lui-même avec impétuosité sur leur front, tandis qu'il les faisait tourner sur leur gauche par le comte Lamarque. Ils furent mis dans la plus complète déroute, perdirent leur artillerie ainsi qu'un très grand nombre de prisonniers, et peut-être ne fût-il rien échappé de leur armée, si la plus grande partie n'eût tout à coup disparu aux yeux des Français par un *sauve qui peut* général, ordonné par les chefs dont il était la dernière ressource, et favorisé par les accidents du terrain montueux qui entourait le champ de bataille. Le général Maurice Mathieu obtint de nouveaux avantages sur les hauteurs de Casa-Massana, et à l'attaque du fort Saint-Dunas, où l'on vit nos voltigeurs porter des canons sur des rochers aux lesquels les foudres du ciel semblaient seules devoir atteindre, et à

la prise du couvent du Mont Serrat, l'un des plus beaux édifices de la chrétienté, que les Espagnols avaient métamorphosé en forteresse, et qui fut brûlé par ordre du général Decaën, comme l'un des foyers de l'insurrection. En 1813, le comte Mathieu fut nommé grand-croix de l'ordre de la réunion, et joignit au commandement de Barcelone le commandement supérieur de la Basse-Catalogne. Il fit lever le blocus du fort de Balaguer, et par un mélange habile d'audace et de prudence, sans jamais compromettre ses troupes, il détermina deux fois la retraite de l'armée anglaise, et empêcha la garnison de Tarragone, commandée par le brave général Bertoletti, de tomber au pouvoir des ennemis: il eut encore plusieurs succès, et rentra en France vers la fin de cette année, après avoir laissé Barcelone pourvue de vivres pour plus d'un an. Les campagnes de Catalogne ont placé le comte Mathieu au premier rang de nos officiers-généraux les plus habiles, et de nos administrateurs les plus renommés. Les Espagnols disaient de lui qu'il était *presidente y providente*, qu'il savait tout prévoir et pourvoir à tout. Ce général possède un talent précieux dans un chef d'armée, c'est de se faire aimer des soldats. Ses troupes eurent toujours en lui une confiance sans bornes. Le général comte Maurice Mathieu a reçu, le 1er juin 1824, l'ordre du mérite militaire, qui remplace pour les officiers protestants la croix de Saint-Louis, et il a commandé, en juin 1825, la 10e division militaire. Il était retiré depuis la seconde restauration dans sa terre d'Horedorve, en Languedoc, lorsqu'il fut appelé, en septembre 1817, au commandement de la 19e division militaire à Lyon. Créé pair de France, par ordonnance du 5 mars 1819, il fut nommé, le 24 août 1820, grand-cordon de la légion d'honneur dont il était grand-officier depuis le 14 juin 1804. Remplacé en 1823 dans son commandement, il est aujourd'hui en disponibilité. Le général Maurice Mathieu, qui avait épousé une demoiselle Clary, sœur de l'épouse du roi Joseph, s'est toujours montré à la chambre des pairs un des plus fermes soutiens des libertés nationales.

MATHIEU (Claude Louis), membre de l'Institut et du bureau des longitudes, naquit à Mâcon. Après avoir été dirigé d'abord dans l'étude des mathématiques par l'abbé Sigorne, auteur des *Institutions newtoniennes*, il quitta à dix-sept ans sa ville natale et vint à Paris, où il suivit les leçons du célèbre Lacroix. Peu de temps après son arrivée dans la capitale, il lia connaissance avec Delambre, qui reconnut bientôt en lui les plus heureuses dispositions pour les sciences exactes, et le décida à se livrer à l'astronomie, qu'il étudia sous ce savant illustre. Il entra ensuite à l'école polytechnique, puis à celle des ponts et chaussées, et après une année de travail, il fut nommé, en 1806, secrétaire du bureau des longitudes, sur la présentation de Delambre, son maître et son ami. Les lumières et le zèle avec lequel il contribua à tous les travaux exécutés dans cet établissement, lui ont valu des éloges mérités de la part de tous les savants. Chargé en 1808, avec M. Biot, d'aller aux différents points de la méridienne de France, faire l'expérience du pendule à secondes, il s'acquitta de cette mission avec beaucoup de distinction. Dans les années 1809 et 1818, M. Mathieu, remporta le prix d'astronomie fondé par Lalande. Il fut unanimement élu, en 1817, membre de l'institut dans la section de l'astronomie, en remplacement de Messier, et devint, à la même époque, membre-adjoint du bureau des longitudes. A la fin de cette même année, M. Mathieu reçut du ministre des finances une mission importante: il s'agissait d'aller inspecter dans les divers départements les travaux du cadastre: le compte qu'il en rendit ne fut pas très favorable aux premiers résultats de cette entreprise: il en critiqua à la fois le plan et l'exécution, et quoique ses observations n'eussent pas été favorablement accueillies par le gouvernement, l'obligation où l'on fut peu de temps après de faire cesser des travaux reconnus vicieux, prouva que ses observations n'étaient point erronées. Depuis cinq années, M. Mathieu occupait avec distinction la chaire d'astronomie au collége de France, comme adjoint de Delambre. A la mort de ce savant illustre, les personnes qui, par la nature de leurs travaux, pouvaient concourir pour cette place, pénétrées des droits particuliers qu'avait M. Mathieu à l'obtenir, se désistèrent de leurs prétentions, et les professeurs du collége de France, ainsi que cinquante membres présents à l'académie des sciences, le présentèrent à l'unanimité pour candidat. Mais ce fut la faveur qui l'emporta sur les honorables témoignages que ces savants rendirent dans cette circonstance à M. Mathieu. M. Brunet de Rennes, inspecteur des études à l'école polytechnique, protégé du grand-maître de l'université, fut nommé, en 1823, professeur au collége de France. Quelque étendues que puissent être les connaissances de M. Brunet, étrangères à l'astronomie, elles ne pouvaient nullement lui servir de titre pour devenir le successeur des Lahire, des Delisle, des Lemonnier, des Lalande, et des Delambre, qui tous s'illustrèrent dans cette science, et dont plusieurs d'entre eux pouvaient être considérés comme les maîtres de M. Mathieu. Cette injustice a été sentie et blâmée de tous les savants qui préfèrent une noble indépendance aux faveurs d'une autorité qui se montre si rarement la protectrice du vrai mérite.

MATON DE LA VARENNE (P.-A. L.), homme de lettres, né à Paris vers 1761, d'une famille noble, fut reçu avocat au parlement; mais il sacrifia ses espérances parlementaires à son goût pour les lettres, qu'il cultiva, sinon avec succès, du moins avec zèle. Arrêté dans sa marche par la révolution, il se montra opposé à ses principes, et le jour de la chute du trône, le 10 août 1792, il essaya de sortir de Paris. Reconnu, et désigné à la fureur de la populace, il retourna sur ses pas, et se tint caché pendant quelques jours. Arrêté le 24 du même mois, et enfermé à la Force, il échappa comme par miracle aux massacres de septembre. Il survécut au régime de la terreur, et signala un des premiers les crimes de cette horrible époque. La journée du 18 fructidor (1797) l'obligea une seconde fois à se cacher, et ce fut pendant cette retraite forcée qu'il s'occupa de rédiger l'histoire de la chute du trône. On lui attribue: 1° *Réflexions d'un citoyen sur la nécessité de conserver la vénalité des offices inférieurs*, 1790, in-8°; 2° *Mémoires pour les exécuteurs des jugements criminels, où l'on prouve la légitimité de leur état*, 1790, in-8°; 3° *Mémoire adressé à l'assemblée nationale*, où l'on dénonce, entre autres choses, les vexations de quelques juges du conseil, etc., 1790, in-8°, 2e édit.; 4° *Plaidoyer pour Sanson, exécuteur des jugements criminels de Paris, contre Prudhomme, Gorsas, etc.*, 1790, in-8°; 5° *les Crimes de Marat et des autres égorgeurs, ou ma Résurrection*, traduit en allemand, 1795, in-8°; 6° *Valdeuil, ou les Habitants de Saint-Domingue*, 1795, in-8°; 7° *Camille et Formose, histoire italienne*, 1795, in-12; 8° *Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1792, et qui ont opéré la chute du trône*, 1806, in-8°. L'auteur a rendu ses récits intéressants, mais trop souvent aux dépens de l'exactitude. Il annonce dans la préface, *l'Histoire de la décadence et de la chute du trône royal en France*; ouvrage pour lequel il avait réuni, disait-il, de nombreux matériaux: il n'a point paru. Maton de la Varenne était aussi bon parent qu'excellent ami: il dépouillait sans scrupule les auteurs de leurs titres de gloire, pour en décorer ceux qui lui étaient attachés par les liens du sang ou de l'amitié. Celui qu'il a le plus largement doté, à cet égard, est M. Maton de la Varenne, son oncle, à qui, dans son *Histoire particulière*, il attribue neuf ouvrages qui appartiennent évidemment à d'autres auteurs, et certains actes très honorables auxquels il ne manque que d'être vraisemblables pour mériter croyance. Il donne encore à son ami, l'abbé de Calignon, trois ouvrages dont le premier est de Linguet, le second de dom Aubry, et le troisième de Demandre, maître de pension. Enfin voulant accorder quelque chose à la mémoire de son ami Arnoux-Laffrey, il changea la *Vie privée de Louis XV*, ouvrage de Mouffle d'Angerville, en un *Siècle de Louis XV*, qu'il consacra comme ouvrage posthume à Arnoux Laffrey, et, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que la *Biographie*

universelle, qui renvoie, pour constater les faux littéraires de Malou de la Varenne, aux *extraits* du *Journal de Paris* à la tête du *Dictionnaire des anonymes*, par M. Barbier, tombe elle-même dans l'erreur que signalent ces extraits.

MATTEI (ALEXANDRE), cardinal évêque, doyen du sacré collége, naquit à Rome, le 20 février 1744, de la famille de ce nom. Il entra fort jeune dans les ordres, et parvint bientôt aux plus hautes dignités de l'église. En 1777, il fut nommé archevêque-duc de Ferrare, et obtint, cinq ans après, le chapeau de cardinal. Les événements politiques et militaires, qui vinrent à peu de temps de là frapper l'église dans ses possessions temporelles, dans sa discipline, et par suite dans la personne de ses ministres, donnèrent au cardinal Mattei l'occasion de déployer les vertus de sa position et la fermeté de caractère dont la nature l'avait doué. Dans le cours de la révolution française, il accueillit avec une grande charité les prêtres qui venaient en foule chercher un refuge en Italie, et écrivit même directement à plusieurs évêques français, pour leur offrir un asile. Il ne se borna pas envers les refugiés à des sacrifices personnels, mais il employa tout son crédit à leur procurer les secours que leur position leur rendait nécessaires. Lorsque Bonaparte, après avoir soumis la haute Italie, se dirigeait sur Rome, ce fut lui que le pape envoya vers le général français pour traiter de la paix. Le ton hautain qu'il prit dans cette négociation, les prétentions qu'il afficha et qui alors se trouvaient peu en harmonie avec la situation de la puissance au nom de laquelle il traitait, lui attirèrent la disgrace du vainqueur, qui peu de temps après lui témoigna son ressentiment en le faisant retenir prisonnier dans son palais. Cette captivité néanmoins fut de courte durée; au bout de deux mois, le cardinal recouvra sa liberté, et le 19 février 1797, il signa à Tolentino, en qualité de plénipotentiaire du pape, le traité de paix qui fut conclu avec la France. Mais l'année suivante, les Français ayant pris possession de Rome, il fut déposé et banni par le gouvernement cisalpin, pour avoir refusé de prêter serment aux lois nouvelles. Rentré à Rome en 1800, il fut promu au siége de Palestrine, et passa ainsi dans l'ordre des cardinaux évêques; en 1809, il fut transféré à l'évêché de Porto, auquel est attaché le titre de sous-doyen du sacré collége; mais il ne jouit pas longtemps en paix de cette nouvelle dignité, car, la même année, il fut obligé de suivre le pape en France avec ses collégues. L'opposition constante qu'il avait montrée à la domination française et aux prétentions de Napoléon se soutint dans son exil, où il la manifesta autant que sa position le comportait alors. Il refusa d'assister au mariage de Napoléon, qui le punit de ce refus en le reléguant à Rethel et en le privant en même temps de ses bénéfices et de ses revenus. De retour à Rome, après les événements de 1814, il fut nommé à l'evêché d'Ostie, et devint ainsi doyen du sacré collége. On s'accorde généralement à reconnaître à ce prélat une piété sincère; on le vit toujours remplir avec assiduïté les fonctions du sacerdoce, soit au milieu des événements politiques qui semblaient devoir l'en distraire, soit sous le poids de l'âge et des infirmités qui auraient pu l'autoriser à cet égard à quelque relâchement: le 16 avril 1820, il assistait au service divin dans la basilique de Saint-Pierre, lorsqu'il fut atteint de la maladie dont il mourut quatre jours après. Pendant son séjour en France, il composa un livre intitulé : *Méditations des vérités éternelles pour faire les exercices spirituels suivant la méthode de saint Ignace; distribuées en huit jours*. Ce ne fut qu'après son retour à Rome qu'il fit imprimer cet ouvrage, 1814, in-12.

MATTHÆI (CHRISTIAN-FRÉDÉRIC), savant helléniste saxon, né, en 1744, à Grost, en Thuringe, fut un des élèves les plus distingués du célèbre Ernesti, et se fit bientôt remarquer par ses connaissances philologiques. Attiré en Russie, où sa réputation l'avait devancé, il s'y livra aux nombreux travaux qui en firent un des plus savants archéologues des temps modernes. Les soins que réclamait la chaire des belles-lettres qu'il remplissait à l'université de Moscou ne le détournèrent que très peu de ses goûts dominants. Néanmoins, jaloux de s'y livrer sans distraction, il revint en Allemagne en 1785, et mit à profit ses moments de liberté pour rechercher tous les manuscrits oubliés ou négligés, et pour fouiller dans les dépôts publics, et même dans les bibliothèques particulières. Ces recherches, qu'il continua pendant quatre ans sans interruption, lui procurèrent une récolte abondante. En 1789, il rentra dans l'enseignement: d'abord recteur de l'école *princière* de Meissen, il fut pourvu d'une chaire de philosophie à l'université de Wittemberg. Matthæi n'avait quitté que momentanément la Russie; il y retourna chargé des trésors archéologiques qu'il avait amassés, et donna tous ses soins à les mettre en ordre. Fixé irrévocablement dans ce pays, il fut nommé, en 1805, conseiller aulique, et professeur ordinaire de littérature classique à l'université de Moscou. Il mourut dans cette ville, le 26 septembre 1811. Ce savant eut un zèle infatigable, attesté par ses nombreux écrits, que l'on porte au nombre de cinquante-trois. Il a surtout mérité l'estime des savants par la découverte de deux morceaux précieux qui se rattachent, comme complément, aux œuvres de deux des plus grands poëtes de l'antiquité, l'hymne à Cérès, et l'exposition de la Clytemnestre de Sophocle. La première de ces productions est aujourd'hui attribuée sans difficulté au père de l'épopée; quant au fragment de trois cents vers que Matthæi a exhumé d'un manuscrit de la bibliothèque d'Ausbourg, quelques lettrés s'obstinent à regarder comme un maladroit pastiche cet imparfait canevas, mis au jour par le professeur allemand. Il a publié : 1° *Chrestomathia græca, seu eclogæ ex aliquot scriptoribus græcis, in usum gymnasiorum universitatis mosquensis*, 1773, in-8°; 2° *Glossaria græca minora, et alia anecdota græca*, 1774 et 1775, 2 vol. in-4°; 3° *Xiphilini et Basilii Macedonis aliquot orationes ineditæ*, 1775, in-4°; 4° *Isocratis X, Demetrii Cydonæ VIII, et Michaelis Glycæ III epistolæ, cum oratione Dionis Chrysostomi*, 1776, in-8°; 5° *Gregorii Thessalonicensis X orationes, cum singulis Chrysostomi et Amphilochi, necnon fragmento Joannis Damasceni*, 1776, in-8°; 6° *Notitia codicum mss. græcorum bibliothecarum mosquensium sanctiss. synodi ecclesiæ græco-russicæ, cum variis anecdotis, tabulis æneis et indicibus locupletissimis*, 1776, in-fol., 1re édit.; la 2e édition est intitulée: *Accurata græcorum mss. bibliothecarum mosquensium sanctiss. synodi notitia et recensio*, 1805, 2 vol. in-8°. Elle décrit cinq cents deux manuscrits; la première édition n'en décrit que cinquante. 7° *Plutarchi libellus de superstitione, et Demosthenis oratio funebris in laudem Atheniensium qui pro patriâ pugnando cæsi sunt ad Chæroneam, græcè et latinè*, avec notes, 1779, in-12; 8° *Animadversiones ad Origenis Hexapla, ex codice synodi mosquensis in-fol. excerptæ*, 1779, in-4°; 9° *Lectiones mosquenses*, 1779, 2 vol. in-8°; 10° *Gregorii Nazianzeni orationes II græcè et latinè*, avec le poëme de ce père, *de libris canonicis*, des variantes et un double commentaire, 1780, in-4°; 11° *Variæ lectiones ad 70 lectiones Aquilæ, Symmachi, Theodotionis, et editionis quintæ et sextæ ad Canticum Canticorum*, 1782; 12° *De Theophane Cerameo*, 1788, in-4°; 13° *De Dionysio Halicarnassensi*, 1789, in-4°; 14° *Scholia inedita ad Iliodos r*, 1786, in-4°; 15° *Chrysostomi Homeliæ IV, græcè et latinè*, 1792, 2 vol. in-8°; 16° *Nova ex Chrysostomo eclogæ* LII, *græcè ex recensione Montefalconii, et cum ejus, Savilii et aliorum animadversionibus*, augmenté de variantes, commentaires, et corrections; 17° *Novum Testamentum 12 tomis distinctum, græcè et latinè*, 1788, in-8° : édition plus étendue qu'aucune de celles qui ont paru jusqu'ici; 18° *Vetustum ecclesiæ græcæ Constantinopolitanæ evangeliarium*, 1791, in-8° : monument de la liturgie de l'église grecque, tiré de la bibliothèque du duc de Saxe-Gotha; 19° *Dissertatio, adornandæ editionis Ocelli Lucani ratio et observationum maximè criticarum ad eum, specimen*, 1794; 20° *Notice des manuscrits grecs de la bibliothèque de Munich*; 21° *Courte Notice de treize manuscrits grecs du Nouveau Testament, conservés à la bibliothèque d'Ausbourg, et dont sept seulement avaient été collationnés par l'abbé Bengel*. Ces deux opuscules furent publiés en 1800, en allemand. 22° *Nouveau Testament grec*, 1803—1804, in-8° : 23° *Nemesius de Naturâ hominis, græcè et latinè*,

1802, in-8° : 24° *Édition d'Euripide*, 1813—1814, 2 vol. in-8°. Le texte rectifié d'après les manuscrits les plus authentiques, de nouvelles scholies ajoutées à celles qui existaient, une suite de fragments accompagnés de notes inédites de Valckenaer et autres, l'ont particulièrement recommandé auprès des savants.

MATTHISSON (Frédéric de) naquit, le 23 janvier 1761, à Hohendodeleben, village dans le territoire de Magdebourg, en Prusse, où son père, qui mourut peu de temps avant qu'il vint au monde, avait été prédicateur. Après la mort d'un oncle qui l'avait reçu dans sa maison comme son fils, il se retira chez son grand-père à Krakau. Son aïeul étant décédé, en 1773, Frédéric Matthisson fut admis parmi les écoliers gratis du *Pædagogium* de *Kloster-Berg*, près de Magdebourg. Ce fut sous les ombrages de la belle allée d'arbres de ce collége, appelée la promenade des poëtes, que pour la première fois il se sentit inspiré au récit des beaux vers que le professeur de la littérature et de la langue italienne avait composés. Son seul essai de poésie lyrique, de cette époque, qui ait été conservé, est une hymne à laquelle il n'a jamais voulu faire le moindre changement et qui a été mise en musique, elle est intitulée : *les Prieurs* (*die Betende*, c'est-à dire ceux qui prient). Il eut toujours une prédilection pour cette production de sa jeunesse, parce que l'objet pour lequel il l'avait composée réveillait dans son cœur des souvenirs qui ne cessèrent jamais de lui être chers. Il s'occupa aussi des traductions métriques d'Horace et d'Anacréon, et n'eut pas moins de goût pour étudier les langues anglaise et italienne. Matthisson, après avoir passé au collége les années que prescrit le règlement, acheva ses études à l'université de Halle ; il prêcha à Holleben, village saxon situé près de Lauchstadt, et réussit assez bien ; mais, à son grand regret, chaque prédication étant suivie d'une douleur cuisante dans la poitrine, il fut obligé de cesser, et se dévoue à l'enseignement. L'*Émile* de Rousseau et l'ouvrage de Trapp sur la pédagogique n'avaient pas peu contribué à cette résolution. Il voulut aussi débuter dans le monde littéraire en mettant au net les *Sermons* qu'il avait composés, et auxquels il donna le titre de *Considérations sur la Religion*, dans l'espoir d'en tirer parti en les vendant à Leipsick. Ce manuscrit fut offert à plusieurs libraires, mais aucun ne voulut s'en charger. Il quitte l'université en 1780, pour vivre auprès d'un de ses oncles à Coswig. Il y composa un ouvrage intitulé, *Reliques d'un franc penseur*, qui traitait de plusieurs sujets théologiques et philosophiques, et dont plusieurs journaux ont parlé avantageusement. Il visite plusieurs fois le collége appelé Philanthropin à Dessau, et fit connaissance d'un professeur nommé Olivier, qui lui procura une chaire, en 1781. A l'une des fêtes de ce collége, il donna une comédie qui avait pour titre, *l'Heureuse famille*, dans laquelle il joua le rôle de père de famille. Il quitte ce collége pour se charger de l'éducation des fils de la comtesse de Sievers, publie à Manheim un petit volume de poésies lyriques dont la Bibliothèque universelle allemande fit l'éloge, en présageant au poëte le plus brillant succès. Étant tombé dangereusement malade, son ami Bonstetten le pria de venir chez lui à Nyon, sur le lac de Genève, où il arrive vers la fin d'octobre de 1787. Matthisson y passe des jours heureux en se livrant à toute l'ardeur de son génie et de son goût pour la poésie, et rédigea en grande partie, dans ce lieu charmant, les ouvrages qui ont établi sa réputation. Il eut occasion de converser avec plusieurs illustres savants du siècle, et se lia avec un riche banquier de Lyon, M. Schérer, qui lui confie l'éducation de son fils. Au milieu des plus terribles événements de la révolution, un Américain appelé Maddisson, ayant été naturalisé citoyen français, les rédacteurs des journaux allemands, croyant que c'était une faute d'impression, voulurent la rectifier en mettant le nom de Matthisson ; en sorte que son nom figura bien innocemment parmi ceux des républicains, jusqu'à ce qu'enfin les Annales de Girtanner dévoilèrent l'erreur. Il envoya à Zurich un petit volume de poésies lyriques qui parut dans cette ville avec une préface de M. H. Fuessle. Lors du siége de Lyon, il perdit tous ses papiers, et entre autres une collection de lettres. Enfin des affaires de famille l'appelèrent, en 1794, dans sa patrie. Il fit un voyage à Copenhague, et resta plusieurs mois dans sa famille à Krakau. Peu de temps après, le landgrave de Hessen-Hombourg le nomma conseiller de la société d'histoire naturelle de Iéna, et lui envoya le diplôme de membre honoraire. Il était aussi alors un des collaborateurs du journal littéraire de Iéna pour la partie scientifique. Il entra, en 1795, au service du duc d'Anhalt Dessau, en qualité de lecteur et d'homme d'affaires, pendant le voyage de la princesse régnante. Il eut le bonheur de suivre cette princesse dans toute l'Italie. Ce voyage, depuis la *Villa Pliniana*, jusqu'au temple de *Pœstum*, se trouve décrit dans le quatrième volume des *Souvenirs* de l'auteur. Il se mit en route, en 1799, avec la princesse, pour Botzen, petite ville du Tyrol italien, d'où l'on fit une excursion à Vérone. A leur retour la princesse tomba dangereusement malade à Innspruck, où elle fut obligée de séjourner. Dès qu'elle recouvra la santé, on continua le voyage pour se rendre à Worlitz, où le prince d'Anhalt-Dessau avait une belle collection d'objets d'arts, qui s'augmenta par tout ce que Matthisson s'était procuré en Italie. Il suivit la princesse à Stuttgart, et s'entretint avec le duc Frédéric II, qui lui témoigna le desir d'avoir un prologue avec un chœur pour la fête qu'on devait célébrer à l'occasion de sa promotion à la dignité électorale. Matthisson répondit aux vœux du prince. Il fit encore deux voyages, le premier au printemps de 1803, à Innspruck, pour visiter le comte de Wolkenstein qui l'avait invité à venir le voir, et l'autre à Paris pendant l'automne de la même année, afin de contempler les chefs-d'œuvre qui y avaient été réunis des différentes contrées de l'Italie. La victoire que les Français remportèrent à Iéna, en 1806, empêchèrent la princesse de parcourir comme à l'ordinaire le midi de l'Europe pour sa santé. Lorsque l'armée française traversa la principauté d'Anhalt Dessau, Matthisson, qui connaissait parfaitement le caractère et la langue de la nation, s'employa avec succès pour arrêter et diminuer le dommage que cette marche pourrait occasioner. La duchesse alla, en 1809, sur les bords du lac de Genève ; Matthisson, qui l'avait accompagnée, profite de cette circonstance pour se rendre à Milan, à Turin, à Grenoble, par le Simplon et le mont Cénis. Les *Souvenirs* de Matthisson font mention d'un pélérinage qu'il fit à la grande Chartreuse de Grenoble. Durant un voyage à Stuttgart, le *roi* de Wurtemberg lui donna un diplôme de noblesse en déterminant en même temps ses armoiries, et le décora de l'ordre du mérite civil. La duchesse qui avait été sa bienfaitrice étant morte en 1811, Matthisson devint conseiller de légation et membre de l'intendance suprême du théâtre de la cour, et quelques semaines après bibliothécaire en chef, avec la déclaration expresse que, pour ce qui concernait son emploi, il était sous les ordres immédiats du roi. Il partit en conséquence, en 1812, pour Stuttgart, et fut logé au palais. Mais de toutes les faveurs dont le monarque l'avait comblé, il n'y en eut aucune qui causa à Matthisson une plus vive impression que le billet que le souverain lui adressa, au sujet de la mort d'un de ses enfants, et où il lui témoignait, dans les termes les plus touchants, la part qu'il prenait à sa douleur.

MATURIN (Charles-Robert), né à Dublin, en 1780, descendait d'une famille française de réfugiés protestants. Son père, après avoir exercé fort longtemps un emploi lucratif et honorable, fut accusé de fraude, et quoiqu'il fût parvenu à donner des preuves de son innocence, il ne put recouvrer la place qu'on lui avait enlevée, et se trouva réduit, avec une famille nombreuse, à la plus affreuse détresse. Après avoir terminé ses études élémentaires, le jeune Robert fut admis au collége de la Trinité à Dublin, où il se distingua par ses progrès rapides dans les belles-lettres, et par ses compositions, qui obtinrent plusieurs fois des prix. On le citait cependant comme un jeune homme mélancolique et plus insolent que remarquable par son esprit. Un grand besoin d'émotions tendres le rendit de bonne heure amoureux, et dès qu'il put disposer de lui-même il épousa celle qu'il aimait depuis l'enfance, Henrietta Kingsburg, sœur de l'archidiacre de Killala et petite-fille du docteur Kingsburg qui, selon la tradi-

tion, recueillit les dernières paroles de Swift encore doué de la raison. Bientôt père de plusieurs enfants, il ne tarda pas à éprouver les plus cruelles privations lorsque son père perdit sa place. Maturin était dans les ordres, et suppléait dans son ministère un curé (curate) de Dublin. Les appointements d'un si mince emploi ne lui suffisant plus, il prit des écoliers chez lui, et forma une espèce de pension. Cet établissement réussit, mais il eut l'imprudente générosité de répondre pour un ami qui prit la fuite en laissant à ses cautions le soin de payer ses dettes. Par suite de cette affaire, Maturin fut forcé de céder sa pension, et resta sans autre ressource que sa plume. Ce fut alors qu'il publia successivement *la Famille Montorio*, ou *la fatale Vengeance*, 1807, 3 vol. in-12, traduit en français par J. Cohen, Paris, 1822, 5 vol. in-12: 2° *le jeune Irlandais*, (the Wild irish boy), 1808, 3 vol. in-12; et les *Milésiens*, 1811, 4 vol. in-12. Il avait composé *Bertram* lorsqu'il était institutene. Le succès d'*Adélaïde*, première tragédie de M. Sheil, sur le théâtre de Dublin, encouragea Maturin à présenter sa pièce au directeur de Crow-Street; mais elle fut refusée en 1814. Heureusement il savait que l'auteur de *Marmion* avait parlé avec éloge de la *Famille Montorio*; il se rendit à Londres, où Walter Scott était alors, et lui soumit son manuscrit. Sir Walter Scott le recommanda à lord Byron, qui était membre du comité de Drury-Lane; le crédit de lord Byron fit jouer *Bertram*, ou le *Château de St.-Aldobrand*, tragédie en 5 actes, dans le mois de mai 1816. Kean produisit un effet prodigieux dans le rôle principal, et la pièce, louée et critiquée avec une égale chaleur, eut un succès comparable à celui du Pizarre de Shéridan: cette tragédie, imprimée à Londres en 1816, a été traduite librement en français par MM. Taylor et Ch. Nodier, Paris 1821, in-8°. Sur la demande particulière de Kean, Maturin fit jouer, en 1817, sa tra-tragédie de *Manuel*, qui ne répondit pas à l'attente générale; *Fredolpho*, qui fut représenté en 1819, n'eut pas un sort plus heureux; le roman de *Pour et contre*, ou *les Femmes*, 1818, 3 vol. in-12; celui de *Melmoth*, le *Vagabond* (the Wanderer) 1820, 4 vol. in 12, traduit en français par Cohen, 1821, 6 vol. in-12, et enfin les *Albigeois*, ont prouvé que, malgré le succès de *Bertram*, un peu oublié aujourd'hui, et malgré le poëme de l'*Univers*, 1821, in-8°, Maturin, riche de pensées graves et souvent sublimes, était plutôt destiné à être le rival de Godwin et d'Anne Radcliffe que poëte et écrivain dramatique. Ses sermons n'ont même réussi qu'à la faveur du bruit qu'avaient fait *Melmoth* et le *Pour et contre*. On y trouve cependant des élans d'une éloquence remarquable, et la morale la plus sévère exprimée dans le style le plus noble et le plus élégant, lorsque l'auteur consent à s'affranchir de ses *irlandismes*. Il venait de publier les *Albigeois*, 1824, 3 vol. in-12 (traduit en français, 1825, 4 vol. in-12), et vivait à Dublin généralement aimé et respecté, lorsqu'il mourut, le 30 octobre 1824. Tous ceux qui l'ont connu vantent ses mœurs douces et aimables. Il existait le plus singulier contraste entre le style général de ses compositions, et ses goûts particuliers: le magicien dont la baguette évoquait la vengeance la plus infernale dans *Montorio*, l'interprète si redouté des fureurs de Bertram, le peintre du désespoir dans les *Femmes*, était dans son intérieur et dans la vie réelle trop gai peut-être pour un poëte; tirant vanité d'une jambe bien tournée, amoureux de la danse, de la musique, de la société des jeunes gens et des femmes. Les défauts de la tragédie de *Bertram* sont ceux d'un jeune auteur ardent et sans expérience; mais ses beautés sont incontestablement d'un ordre élevé. Le poëte dramatique qui est parvenu à exciter la terreur et la pitié dans une foule rassemblée au théâtre pour y venir admirer des changements à vue, des parades brillantes plutôt que pour pleurer ou frémir au spectacle des angoisses de la passion: ce poëte, disons-nous, mérite que la critique s'occupe de lui. Ce n'est pas que Maturin n'ait sacrifié dans ses tragédies à son goût pour les horreurs surnaturelles: mais ce goût est chez lui un instinct du génie, car on peut dire de Maturin qu'il n'est jamais si grand que lorsqu'il touche de plus près à l'extravagance. L'épithète de *satanique*, que Southey, dans un accès de mauvaise humeur, a donnée à l'école de lord Byron, conviendrait encore mieux aux romans du genre de *Melmoth* et des *Albigeois*. C'est du moins à ces productions qu'un critique français a appliqué le titre équivalent d'école frénétique. Rien de plus horrible que la conception de *Melmoth*, qu'on peut regarder comme le type de ce genre. L'auteur ne s'est pas donné la peine de lier entre elles les diverses parties de cette histoire; il passe d'un épisode à un autre avec aussi peu de cérémonie que le poëte de Roland, ce qui l'a fait appeler par une femme d'esprit *l'Arioste du crime*. On voit dans *Melmoth* un damné plus effrayant que Satan lui-même, puis une héroïne que marie un ermite mort, avec le fantôme d'un domestique assassiné pour témoin; on vit parmi des sibylles et des monstres d'avarice, des maniaques et des inquisiteurs, des Juifs apostats, des amants frappés du tonnerre ou se dévorant dans des caveaux plus affreux que la tour d'Ugolin, etc., et au milieu de cette fantasmagorie on est forcé d'applaudir à des traits de la plus grande énergie et de la plus pathétique réalité. Malgré un déplorable système d'exagération dans le style, on y admire des passages du plus grand effet, dans le genre gracieux ou terrible. On a encore de Maturin, *Eva*, ou *Amour et religion*, 1817, 3 vol. in-12; traduit en français, Paris, 1818, 4 vol. in-12

MATUSZEWIC (Thadée), issu d'une famille noble, dans le palatinat de Brzesc-Litewski, est né au commencement du règne de Stanislas-Auguste Poniatowski. Il entra de bonne heure dans la carrière des affaires publiques, et fut, en 1786, élu député au tribunal ou haute-cour de Lithuanie qui, sous la présidence du comte Louis Tyszkiewicz, soutint avec honneur la réputation d'intégrité qu'elle s'était acquise. Deux ans après, à la fameuse diète de 1788, il se rangea, en qualité de nonce de son palatinat, parmi les promoteurs les plus éclairés et les plus zélés de tout ce qui pouvait assurer le bonheur de la Pologne. Matuszewic fut un des orateurs les plus distingués de cette mémorable diète, qui en comptait un grand nombre: la nature l'avait doué d'une force et d'une clarté d'élocution qu'il déploya dès ses premiers essais. Il n'avait pas besoin de préparer ses discours, qui brillaient surtout par l'ordre qu'il savait mettre dans ses pensées, et par la justesse et l'élégance de ses expressions. Une figure agréable et la voix la plus sonore ajoutaient au charme de son débit. Matuszewic fut nommé membre de la députation chargée par la diète de diriger les affaires extérieures de l'état; et ce fut lui qui, à la séance du 3 mai 1791, lut le rapport de la députation, destiné à donner le branle aux événements de cette journée mémorable. Lorsque la honteuse confédération de Targowica détruisit les espérances de la Pologne, Matuszewic abandonna les affaires. Kosciusko l'appela au poste de l'honneur et du devoir, et le plaça dans le conseil auquel il avait confié l'administration civile de l'état. Les malheurs de la Pologne ayant été portés à leur comble, il vécut dans la retraite, et épousa la fille du comte Przebendowski. Ce mariage le lia intimement avec le prince Adam Czartoryski et sa famille, dont elle était parente. Cette amitié, qui ne se démentit jamais, l'éducation de ses enfants, et ses travaux littéraires, remplirent les années de sa vie qui ne pouvaient plus être dévouées à son pays. Matuszewic, dont les possessions étaient enclavées dans le territoire envahi par les Autrichiens, ne prit point part aux premiers efforts, que firent les Polonais, en 1806, pour ressaisir leur existence politique. Il ne fut entraîné par le mouvement qu'imprimaient partout les succès de Bonaparte, qu'en 1809, lorsque l'armée polonaise, sous les ordres du prince Joseph Poniatowski, reconquit la plus grande partie de la Gallicie. Il accompagna à Vienne le comte Potocki, lorsque ce grand patriote s'empressait, avant sa mort, de rendre un dernier service à sa patrie, en allant plaider sa cause auprès de l'homme qui décidait alors des destinées de l'Europe. Les talents de Matuszewic, sous un prince aussi éclairé que Frédéric-Auguste, roi de Saxe, et à cette époque grand-duc de Varsovie, ne pouvaient rester longtemps sans emploi; il fut appelé d'abord au conseil d'état, et bientôt après, au ministère des finances dans le grand duché de Var-

sovie. Mais il eut à peine le temps de s'occuper des devoirs de cette place, que les événements de l'année 1812 absorbèrent toute son attention. Napoléon l'avait choisi entre les ministres du duché de Warsovie pour conférer personnellement avec lui, à une époque qui semblait devoir faire revivre la Pologne, mais qui, par un changement subit du sort, ne fit que la plonger dans un surcroît de malheurs et de calamités. « Le rapport » du comité, dit M. de Pradt (*Histoire de l'ambassade dans le grand duché de Warsovie*), fut lu dans » la séance de la diète du 26 juin. Quel jour! quelles » joies! quel empressement! qui pourrait jamais les » peindre? Je vois le comte Matuszewic s'avancer, son » papier à la main. Tous les regards se fixent sur lui. » Il parle. La foule, jusque-là très agitée, l'écoute » dans un silence qui ne laisse entendre que sa voix. » Enfin le nom de la Pologne est prononcé : toutes » les mains battant à la fois, toutes les voix éclatent » en applaudissements prolongés : ils se propagent au » dehors de la salle; les cours du palais, les rues » adjacentes retentissent des mêmes cris : l'ivresse » était générale; jamais je ne vis rien de pareil. Quand » l'orateur s'adressa au prince Adam Casimir Czartoryski, grand maréchal de la diète, pour lequel on » avait ménagé une apostrophe qui rappelait ses services passés, suivis de tant d'agitations, les mêmes » transports se renouvelèrent : ce jour a dû être le » plus beau de sa longue et honorable carrière. Enfin » rien ne manqua à l'effet, et cette journée, ainsi que » les suivantes, présentèrent dans tout Warsovie l'image » du bonheur le plus vif et le mieux senti. » L'empereur Alexandre conserva à Matuszewic le poste de ministre des finances, lors de l'organisation d'une petite partie du nouveau royaume de Pologne en 1815. Il n'est pas inutile de faire mention d'une particularité qui s'attache à la charte constitutionnelle de ce pays. Elle proclame dans son 182e article, que : « le *premier* » budget des revenus et dépenses, sera réglé par le roi » sur l'avis du conseil d'état. Ce budget sera exécuté » *jusqu'à ce qu'il ait été modifié ou changé par le souverain et les deux chambres.* » L'époque du premier budget n'étant pas fixée, il est donc au pouvoir du gouvernement de priver à jamais la nation du plus important de ses droits, de celui de voter les impôts, que lui garantit l'article 93 de ladite charte. En effet plusieurs changements de ministres des finances eurent lieu depuis, et cependant le budget n'a point été jusqu'à ce jour (1828) présenté aux diètes polonaises. C'était donc une tâche vraiment patriotique pour un ministre pénétré de sentiments généreux que de se hâter de faire au plus tôt cette concession à sa patrie. La courte durée de l'administration de Matuszewic peut seule l'accuser de n'avoir pas rempli à cet égard les vœux de ses concitoyens. Il s'efforça néanmoins de cicatriser les plaies de la Pologne. Une carrière publique aussi longue et aussi agitée ayant altéré gravement sa santé, il demanda, en 1818, son congé et la permission d'aller se faire guérir dans les pays étrangers. Il ne quitta cependant sa patrie qu'après avoir encore une fois, à la première diète du royaume de Pologne (1818), fait entendre sa voix éloquente, et donné de dernières preuves de son patriotisme éclairé. Envoyé par les médecins en Italie, il fut atteint, à Bologne, d'une maladie aiguë qui l'emporta au bout de quelques jours. La piété filiale lui fit élever un beau monument dans la Chartreuse de cette ville. Il a laissé beaucoup de poésies manuscrites, entre autres une traduction du poëme de *l'Imagination* de Delille, dont les beaux vers sont rendus avec tant de perfection, que la traduction, dans beaucoup de passages, pourrait être prise pour une production originale. En 1809, il en a lu plusieurs passages à l'une des séances de la société des amis des sciences de Warsovie, dont il était membre. Son fils, Adam Matuszewic, qui suit la carrière diplomatique, en Russie, fera sans doute un jour paraître ce dépôt précieux. Dans les dernières années de sa vie, Thadée Matuszewic traduisit *l'Imitation de Jésus-Christ*; il en légua le manuscrit, avec l'obligation de le publier, à sa fille, la comtesse Kicka. Cette femme aussi remarquable par ses vertus que par sa beauté se hâta de remplir cette volonté, et bientôt après elle fut elle-même ravie à ses concitoyens, en 1820. L'empereur Alexandre accorda le titre de comte à la famille de Matuszewic.

MAUBREUIL (Marie-Armand Guerry de), marquis d'Orsvault, est né en Bretagne en 1782, et appartient à l'une des familles les plus anciennes de cette province. Suivant les détails consignés par lui-même dans un *Exposé des motifs de sa conduite envers le prince de Talleyrand*, brochure publiée en 1827. « Maubreuil » se trouva de bonne heure, par la mort prématurée » de sa mère, possesseur d'une fortune immense. A l'é» poque de l'émigration il suivit son père dans l'étran» ger. Quoique son bras pût à peine soulever une épée, » les grands exemples de courage qu'il avait sous les » yeux enflammaient son jeune cœur; *le sang bouillonnait dans ses veines;* l'on concevait déjà de lui les » plus hautes espérances. Sa grand'mère, madame » de Ménardant de Maubreuil, qui était restée en » France, fit faire de longues recherches en Allemagne » pour découvrir son petit-fils, et obtint du père que » l'enfant reviendrait à Nantes auprès d'elle. » Ici M. de Maubreuil, que nous venons de citer, raconte comme quoi, abandonné par l'homme à qui avait été confié le soin de le ramener en France, il sut, malgré sa grande jeunesse et par son intrépide présence d'esprit, échapper aux recherches rigoureuses des commissaires de la convention. Resté auprès de sa grand'mère jusqu'à l'âge de 15 ans, il courut alors dans la Vendée, et augmenta le nombre des défenseurs de la cause des Bourbons. A la seconde pacification de la Vendée, il revint à Nantes, et y passa deux ans auprès du marquis d'Orsvault son grand-oncle, qui était de retour de l'émigration. Il fut ensuite envoyé à Paris pour y achever ses études dans le pensionnat de M. Lemoine. M. de Maubreuil entra dans les armées de l'empereur au sortir du collége, et sur la recommandation de M. de Caulincourt, fut placé auprès du roi de Westphalie (Jérôme Bonaparte) en qualité d'écuyer et de capitaine des chasses. « Il se fit bientôt remarquer à » cette cour (c'est lui qui nous l'apprend) par sa jeu» nesse, sa bonne mine, le luxe de ses chevaux, et » son adresse à les monter. » Bientôt il fut nommé capitaine dans le 1er régiment de chevau-légers westphalien, qui venait de recevoir l'ordre de partir pour l'Espagne sous les ordres du colonel comte de Hammerstein. Ce régiment se trouvant incorporé dans la division du général Lasalle, ce fut sous les yeux de ce véritable connaisseur, et modèle en bravoure, que M. de Maubreuil acquit ses premiers droits aux distinctions militaires. Plusieurs actions d'éclat lui valurent, avec l'estime de ses frères d'armes, la croix et de l'avancement. Rappelé à la cour de Westphalie, M. de Maubreuil, s'il faut l'en croire, inspira une passion assez vive à une dame qui avait elle-même fixé les regards du souverain. Sa disgrace fut le résultat de cette rivalité dangereuse. Forcé de quitter la cour de Westphalie, il se rendit à Paris, où sa bonne fortune, dit il, eut bientôt assemblé autour de lui une foule d'adulateurs et de parasites. Tous ces *grands faiseurs* l'excitaient aux plus brillantes spéculations; ils ne cessaient de lui en offrir qui flattaient ses goûts, et qui présentaient, au premier abord, des bénéfices considérables. Quoi qu'il en soit de la part que purent avoir de telles instigations au choix de la nouvelle carrière qu'embrassa M. de Maubreuil, il ne fut pas un spéculateur heureux. Ses opérations pour la fourniture des vivres de l'armée de Catalogne, celles qu'il entreprit pour les remontes de cavalerie, malgré son intelligence et son activité, le laissèrent sous le fardeau d'un déficit de *trois cent mille francs* dans son portefeuille. Sans expliquer autrement les causes d'un mécompte aussi considérable, M. de Maubreuil assure que bien loin de devenir une cause de discrédit pour lui auprès du gouvernement, son malheur parut tellement tenir à des circonstances étrangères à sa capacité et à sa probité, que pour l'en dédommager M. le comte de Cessac, alors ministre de la guerre, lui proposa de se charger de l'approvisionnement de Barcelone; affaire magnifique selon M. de Maubreuil, et qui, d'après les calculs les plus justes et les plus positifs, devait lui assurer des bénéfices extraordinaires.

Le traité était signé : l'influence jalouse du Carrion Nisas fut assez puissante pour le faire rompre. Le chef du gouvernement, dit M. de Maubreuil, prêta légèrement l'oreille à des insinuations qui avaient pour objet de lui présenter le traité de Barcelone comme impolitique parce qu'il empêchait l'émission de nouvelles licences ; *indè iræ*, c'est-à-dire que telle fut la cause qui, d'après l'aveu de M. de Maubreuil, alluma dans son cœur, une haine ardente contre Napoléon. Ceci se passait au retour de Moscou ; ainsi M. de Maubreuil n'eut pas longtemps à attendre l'occasion de satisfaire la soif de vengeance, qui, toujours selon lui, le dévorait. Prenons acte du regret qu'il exprime ici, d'avoir confondu dans sa haine la patrie avec l'homme qui l'opprimait. Cette haine le poussa à des excès qu'il désavoue et déplore aujourd'hui. Ces excès furent de parcourir les boulevards en vociférant sa rage contre le gouvernement qui venait de tomber, de placer à la queue de son cheval la croix d'honneur, dont il s'était jadis estimé heureux de pouvoir décorer sa poitrine ; enfin de proclamer avec une ivresse, bien moins celle de la joie que celle de la fureur, au milieu des légions de barbares qui inondaient la capitale, le nouveau gouvernement qui s'établissait sous de si funestes auspices ! A ce moment commencent les premières relations de M. de Maubreuil avec M. de Talleyrand, selon lui, l'unique artisan de son déshonneur et de sa perte. Ici nous devons d'autant plus laisser M. de Maubreuil parler un instant lui-même, que les faits qu'il raconte et les graves accusations qu'il en déduit, ont été proclamées formellement en face de la justice, sans que les personnes intéressées à les détruire se soient seulement présentées pour les repousser.

« Les rênes du gouvernement provisoire, dit M. de
» Maubreuil, étaient alors entre les mains d'un homme
» dont l'histoire serait, comme il le dit avec une grande
» vérité, une partie bien considérable de celle de notre
» époque ; arrière-petit-fils de la plus fameuse intrigante
» du siècle de Louis XIV, la princesse des Ursins, et
» digne d'une telle origine, évêque d'Autun à l'aurore
» de la révolution, puis membre de l'assemblée consti-
» tuante, puis émigré, puis ministre des affaires étran-
» gères, puis chambellan de l'empire et prince de
» Bénévent, puis vice-grand électeur, puis en attendant
» le roi, roi provisoire de la France, sous le titre de
» président du gouvernement, M. de Talleyrand, mêlé
» sans danger à toutes les catastrophes, planant toujours
» inaperçu sur les événements qu'il préparait, mobile
» comme la fortune, et non moins perfide qu'elle, ne
» doit être comparé ni à Sully, ni à Colbert, ni à Ma-
» zarin, ni à Choiseul ; il ne ressemble qu'à lui seul.
» Son caractère, dominateur par souplesse, a beau-
» coup de rapport avec celui du chat. S'il rampe un
» moment, c'est qu'il songe à s'élancer ; s'il fait patte
» de velours, c'est qu'il veut égratigner bientôt. M. de
» Maubreuil a été mieux, que tout autre, à même
» d'apprécier ce fameux jongleur, dont on a pourtant
» voulu faire un homme d'état. Le portrait que nous
» en esquissons n'est pas flatté sans doute ; mais nous
» défions qui que ce soit de nous prouver qu'il est man-
» qué. » Nous pourrions prouver à M. de Maubreuil qu'il se trompe, et que ce portrait est manqué à bien des égards. Ce portrait sert beaucoup plus à le faire connaître lui-même que son ennemi. Il nous paraît en effet remarquable surtout par l'inconséquence et le manque de justesse qui résulte du peu de proportion entre les expressions et les sentiments. Quoi ! M. de Maubreuil, qui de son aveu avait voué à Napoléon la haine la plus vigoureuse à cause d'un marché inexécuté, et rompu très probablement pour de bonnes raisons : M. de Maubreuil qui avait accepté l'horrible mission de plonger un poignard dans le sein de ce grand homme, ne trouve ni d'autres couleurs ni d'autres traits, il n'a pas d'autres termes enfin, lorsqu'il s'agit de frapper le destructeur de son existence et de peindre M. de Talleyrand ? Quelle faiblesse dans son ressentiment, quelle impuissance en sa colère : ne devait-il pas lui échapper quelqu'une de ces paroles terribles qui, pareilles à la javeline barbelée des sauvages, déchirent le cœur qu'elles percent, et ne tuent un homme qu'après l'avoir supplicié ? Quoi qu'il en soit, il résulte du récit de M. de Maubreuil et des déclarations qu'il a constamment faites et soutenues depuis quatorze ans, qu'une vindicte puissante et mystérieuse le poursuit ; il en résulte que M. de Talleyrand ayant cru, d'après l'exaltation frénétique de M. de Maubreuil, qu'il serait un instrument propice à ses desseins, le fit inviter plusieurs fois à passer dans son hôtel. Cinq lettres des plus pressantes lui furent écrites à ce sujet *dans la même journée*, par M. *Laborie* (voyez ce nom), ami intime du prince et secrétaire du gouvernement provisoire. Des instances si réitérées, et qui partaient de si haut, ne pouvaient manquer de produire leur effet. Il ne résista pas longtemps : il courut à la demeure du chef du gouvernement provisoire, où se trouvait l'empereur Alexandre. Là s'établirent ces fameuses conférences qui ont été depuis interprétées de tant de manières. Là fut arrêté le but de la mission secrète dont le public n'a jamais connu les détails ; là les récompenses les plus propres à enflammer une jeune imagination lui furent promises. On lui offrait des chevaux (on lui fit même offrir, *de la part de l'empereur Alexandre*, le cheval de bataille de Rapatel, son aide-de-camp, tué à Fère-Champenoise), des équipages, le grade de lieutenant-général, 200,000 francs de rente, le titre de duc et le gouvernement d'une province. « M. de Talleyrand, dit M. de
» Maubreuil, pour rassurer ses illustres hôtes, qui,
» quoique vainqueurs, tremblaient encore au seul nom
» de Napoléon et devant les débris de ses vieilles ar-
» mées, leur avait proposé de faire immoler l'em-
» pereur et son fils. » Tel était l'objet principal de la mission dont M. de Maubreuil fut chargé. Remarquons qu'il dit que l'assassinat de Napoléon et de son fils fut l'objet *principal* de sa mission, parce qu'en effet cette mission avait encore pour objet accessoire l'enlèvement des diamants et des trésors de la reine de Westphalie, seule partie du mandat que M. de Maubreuil sut ou voulut accomplir. En conséquence de l'acceptation de cette mission, des ordres émanés d'abord du ministère de la guerre, et signés *Dupont* ; du ministère de la police générale, et signés *Anglès* ; de la direction générale des postes, et signés *Bourienne* ; de l'autorité militaire russe, et signés *le baron Sacken* ; de l'autorité militaire prussienne, et signés le général d'état-major *baron de Brokenhausen*, furent délivrés à Maubreuil. Ces divers ordres, en désignant par les termes vagues de *haute-mission* le mystérieux mandat qui lui était confié, mettaient à sa disposition, pour procurer son accomplissement, toutes les forces militaires, françaises et étrangères, dont il lui plairait de requérir l'assistance ; ces ordres enjoignaient expressément aux commandants des divers corps de lui fournir tous les hommes qu'il demanderait. Muni de pouvoirs aussi extraordinaires et dont les doubles avait été également délivrés à M. Dasies, qu'on lui avait associé dans cette entreprise, Maubreuil quitta la capitale, et se dirigea du côté de Fontainebleau. « Mais, dit-il, le
» moment d'illusion et d'effervescence était passé ; il
» avait réfléchi à *l'importance* de la démarche dans
» laquelle on l'avait en quelque sorte poussé malgré
» lui ; son cœur se soulevait à l'idée seule du crime
» dont il avait si légèrement accepté la responsabilité.
» Lui, devenir l'instrument d'un meurtre infame !
» Lui, faire plonger un poignard dans le sein du plus
» grand homme de son siècle, dans le sein du guerrier
» qui avait élevé sa patrie au plus haut degré de splen-
» deur ! Eh ! quel instant choisissait-il encore pour ac-
» complir cet ordre émané de tigres aussi pusillanimes
» que féroces ? L'instant où le héros, abreuvé de dé-
» goûts, trompé dans ses plus chères affections ; trahi
» par ceux-là même pour qui sa vie n'avait été qu'un
» long bienfait, était précipité de son char de triomphe
» par l'Europe coalisée ? Non, non, s'écria M. de
» Maubreuil : on compte vainement sur moi. L'empe-
» reur a été injuste à mon égard, mais je ne serai
» jamais son assassin... » En conséquence de ce retour à la vertu, M. de Maubreuil laissa passer les victimes qu'on lui avait désignées. Pour donner le change à ses mandataires, il se contenta, dit-il, d'exécuter l'un des points les plus importants de ses hautes missions. Il fit arrêter près de Fossart l'ex-reine de Westphalie, visiter les fourgons de sa suite, et enlever plusieurs caisses contenant des diamants et de l'or. Le récit de M. de

Maubreuil paraît manquer d'exactitude dans cet endroit ; car il ne fit point arrêter, mais il arrêta lui-même la reine : et comme elle refusait de laisser fouiller sa voiture, il la saisit lui-même par le bras, avec assez de violence pour la forcer de descendre. On conçoit au reste, que M. de Maubreuil ait cherché à dissimuler la brutalité d'un acte d'autant plus odieux, qu'il avait été le serviteur de la princesse qu'il ne craignait pas de dépouiller ainsi, non-seulement en détroussant et sans aucune générosité, mais encore sans aucun des égards qu'un brigand même ne refuse pas à une femme. Les caisses, contenant l'or et les diamants de la reine de Westphalie, furent envoyées au gouvernement provisoire, auquel elles parvinrent par l'intermédiaire de *Vitrolles* et de *Semallé*; ceux-ci ne les remirent pourtant, selon la version de M. de Maubreuil, que vingt-quatre heures après les avoir reçues. Le 25 avril seulement elles furent ouvertes, et un deficit considérable fut constaté, d'après la note fournie par la reine. En effet, la reine dépouillée avait aussitôt envoyé à Paris un de ses chambellans pour se plaindre du brigandage dont elle était victime, et réclamer en même temps les onze caisses qui lui avaient été enlevées. Maubreuil, qui s'était flatté, à ce qu'il dit, de faire taire la soif du sang en satisfaisant la cupidité, fut détrompé par son arrestation, qui eut lieu immédiatement après son retour à Paris. Il se vit attaqué par les fondés de pouvoirs de l'ex-reine, en restitution des objets enlevés. Cette plainte fut aggravée de tout le mécontentement de l'empereur de Russie, indigné de ce qu'une princesse, sa parente, voyageant sur la foi d'un passeport des souverains alliés, avait été ainsi traitée par un homme se disant le mandataire du gouvernement français. « La fureur des chefs du com» plot eût été moindre, peut-être, si certaine partie de » la mission, qu'ils connaissaient mieux que personne, » eût été plus fidèlement exécutée. » Si M. de Maubreuil a dit vrai, comme tout concourt à le prouver, relativement à la mission sanglante pour laquelle il avait été choisi, la forme dubitative qu'il emploie dans cette partie de sa narration nous paraît bien ridicule. Que l'or et les diamants de la princesse pussent satisfaire la rapacité ignoble des hommes subalternes du complot, cela se conçoit ; mais comment M. de Maubreuil avait-il pu se flatter que ce vil butin serait de même une compensation pour les instigateurs augustes qui avaient demandé au couteau d'un sicaire la vie d'un souverain que la foi des traités les forçait encore de paraître respecter. Maubreuil, arrêté avec son complice Dasies (ce dernier parvint à s'évader), fut traduit devant le tribunal civil de la Seine. Le premier sentiment que firent naître les graves documents dont se composait déjà cette procédure fut celui de la plus extrême surprise. Un simple tribunal civil ne pouvait pas se sentir l'indépendance et la force qui étaient nécessaires pour frapper un coup qui devait rejaillir si haut, pour peu qu'il fut équitable. Les juges se dépouillèrent donc de cette affaire, en déclarant *que sa nature, elle n'aurait jamais dû sortir des mains de l'autorité supérieure*; seule leçon de prudence et de pudeur qu'osèrent donner au pouvoir des magistrats gens de probité. Maubreuil fut en conséquence mis à la disposition des ministres, c'est-à-dire de ceux-là mêmes qui étaient intéressés à le perdre, parcequ'ils étaient les signataires des ordres dont nous avons parlé plus haut. Transféré à l'Abbaye et tenu strictement au secret, il ne fut rendu à la liberté que le 18 mars (1815) « parce » que dit-il, l'arrivée de Napoléon avait désorganisé le » gouvernement, et porté la terreur parmi les *misérables* qui avaient à se reprocher envers lui le plus in» fame des trahisons. » Il se retira à Saint-Germain, chez un certain comte d'Anès son ami, et y fut enlevé cinq jours après par la police. Peu de jours après il se vit amené devant un conseil de guerre; mais en suite d'une déclaration d'incompétence de ce conseil, et d'un réquisitoire de Merlin de Douai, l'affaire fut une seconde fois renvoyée devant les tribunaux ordinaires, et Maubreuil parut destiné à être jugé par la cour d'assises. On disait même qu'un décret portant peine de mort pour crime de haute trahison et pour violation du traité de Fontainebleau, devait être lancé contre Maubreuil et ses adhérents ou instigateurs directs; cependant ce décret ne fut pas rendu, et Maubreuil, aidé par un ami généreux qui était venu de Gand à son secours, parvint à s'évader. Arrivé à Bruxelles blessé et souffrant par l'effet d'un coup de pied de cheval, Maubreuil fut enlevé pendant la nuit par le comte de Semallé, alors commissaire du roi à Gand, le même que M. de Maubreuil a partout accusé publiquement d'avoir recélé une partie des diamants de l'ex-reine. C'est alors que se voyant également repoussé des deux côtés et en horreur aux partisans de la restauration comme à ceux de l'empire, Maubreuil, livré au plus profond désespoir, s'ouvrit les veines dans sa prison. Il fut pourtant sauvé de sa propre fureur, emmené à Gand, et jeté dans un cachot comme un vil criminel ; il ne reçut, dit-il, en réponse à ses réclamations contre ces traitements odieux, que d'amers reproches sur le non accomplissement de sa mission. Le roi des Pays-Bas, informé de cette violation du droit des gens commise sur son territoire, ordonna la mise en liberté de M. de Maubreuil, et enjoignit qu'il fût conduit jusqu'à la frontière du côté de Liége. Au mépris de cet acte de justice et de cette intention d'humanité, ressaisi par les autorités françaises, il fut livré aux Prussiens. Cependant le capitaine de gendarmerie prussienne ayant, pour quelque défaut de formalité, refusé de le recevoir, il fut conduit devant l'intendant de la province, lequel provoqua de nouveau du gouvernement des Pays-Bas, l'ordre de sa mise en liberté. Rentré à la seconde restauration en France, M. de Maubreuil alla, par le conseil de M. Auguste de la Roche-Jacquelin, chercher un asile dans la Vendée, lieux où la plupart des membres de sa famille avaient versé leur sang et péri pour la cause des Bourbons. Il se flattait d'être oublié comme eux ; vain espoir ! la mémoire du ressentiment est plus tenace que celle des services. Il fut repris, et renvoyé de nouveau avec Dasies devant la cour d'assises. Cependant la cour royale ayant modifié l'ordonnance des premiers juges et réduit la prévention dans les limites d'une simple imputation d'abus de confiance, il fut traduit devant la police correctionnelle. Mais tout à coup la procédure change encore une fois de direction et de forme, et sur la simple lecture de l'ordonnance de renvoi en police correctionnelle, le ministère public rend le prévenu à la compétence des juges en degré supérieur. Las de se voir ballotté sans cesse, indigné surtout des tergiversations continuelles des avocats, qui, bâillonnés par le pouvoir, n'osaient aborder franchement la question des *ordres* et du *mandat secret*, M. de Maubreuil entreprit lui-même sa défense, et dans l'audience du 17 avril 1817 il souleva audacieusement le voile qui depuis trop longtemps cachait cet infame complot. Mais il ne fut point permis aux journaux de publier le détail de ces scandaleux débats, et comme cette défense, trop tardivement connue, leur avait à tous laissé le temps de s'en emparer, il fallut, à minuit, pénétrer dans les divers ateliers d'imprimerie pour briser les planches. Cette précaution n'empêcha pas les révélations et les discours violents de M. de Maubreuil d'obtenir la plus grande publicité. Les journaux anglais s'en emparèrent, et c'est d'après eux qu'un ouvrage périodique français qui n'existe que depuis deux ans (*la Revue britannique*) a publié dans le courant de 1827, sur M. de Maubreuil, un article rempli d'intérêt, parce que tous les masques y sont arrachés. Quoi qu'il en soit, le desir d'éviter autant qu'il était possible les conséquences de la publicité, fut le motif qui détermina l'arrêt de cassation qui renvoyait Maubreuil devant la cour royale de Rouen. Il est important de faire remarquer en traçant rapidement le tableau de toutes ces vicissitudes judiciaires, que M. de Maubreuil fut en butte à des suggestions qui, suivant lui, auraient eu pour objet de lui arracher des aveux propres à *compromettre un personnage que l'on aurait voulu mettre en scène.* Quel était ce personnage ? M. de Maubreuil ne le dit pas. Il ne fait même connaître le nom de l'homme qui sollicitait ces aveux de sa part, qu'au moyen de l'initiale D. A la vérité, en joignant à cette initiale la qualification de ministre, et la désignation même de ministre de la police, M. de Maubreuil nous met suffisamment sur la voie : mais comment se fait-il que M. D., ministre de la police sous un Bourbon, eût intérêt à compromettre un personnage, puissant

selon toutes les apparences, et que lui Maubreuil, malgré toute son exaspération, croyait devoir encore ménager?... Cette partie de son histoire est encore fort obscure. Quoi qu'il en soit, jugé par la cour de Rouen, tout comme il l'avait été par la cour royale de Paris, et renvoyé devant celle de Douai, tout à coup une main invisible ouvre les portes du cachot de M. de Maubreuil: il fuit et passe en Angleterre, attribuant, non sans probabilité, cette facilité inattendue de son évasion à la volonté du ministre D., qui jugeait nécessaire de se débarrasser de lui. Trois mois après, condamné comme contumace par le tribunal de police correctionnelle de Douai, M. de Maubreuil encourut cinq ans de détention. De Londres où il était, il adressa aux souverains réunis au congrès d'Aix-la-Chapelle, un écrit dans lequel il trace l'historique complet de la fameuse intrigue qui lui a suscité tant de persécutions en France. Tout y est décelé, expliqué, approfondi. Il s'y plaint amèrement des cruelles souffrances que MM. Anglès et P... se sont plu à lui faire endurer. Il y est question de fers aux mains, d'emprisonnement dans un cachot doublé de plomb, enfin de *six cent quatre-vingt-six jours* de secret subis à divers temps, à divers intervalles. Dans cette adresse, M. de Maubreuil se présente comme une victime que se disputaient, avec une avidité également féroce, mais avec des motifs divers, deux ministres, P... celui de la justice, et D... celui de la police. Le premier, dit-il, embrassant les intérêts des signataires et autres, ne désirait que sa perte, tandis que le second, ayant encore besoin de son existence pour mener à bonne fin d'ambitieux projets, donnait sans cesse des ordres pour sa conservation en dépit d'Anglès, préfet de police, qui, dit-il, lui faisait éprouver des tortures inouïes. Enfin M. de Maubreuil accuse principalement M. de Talleyrand d'être l'auteur de tous ses maux, et cela pour l'avoir forcé d'accepter sa haute mission. L'adresse de M. de Maubreuil fit beaucoup de bruit et fut traduite en plusieurs langues. Il s'en débita en Angleterre un nombre d'exemplaires prodigieux; c'est à l'occasion de la sensation universelle, disons mieux, de l'indignation générale, produite par cette publication, que Manuel prononça à la tribune ces paroles remarquables: on s'est rendu coupable envers M. de Maubreuil, du crime de *lèse-humanité*. Cependant M. de Maubreuil s'était exposé, par ces révélations accusatrices, à l'animadversion des trois puissances dont les agents accrédités avaient signé les ordres qui étaient et qui sont encore le nœud de la question, que nous avons mentionnée. Les ambassadeurs de Russie, de Prusse et de France se plaignirent au gouvernement anglais, qui, fidèle à ses constantes maximes, leur répondit « que la » voie des tribunaux était ouverte pour tout le monde. » M. de Maubreuil assure avoir appris de la police anglaise, qu'un projet d'enlèvement de sa personne fut dès lors comploté, et il attribue à sa non réussite le rappel de M. le marquis d'Osmond. Il prétend aussi que les agents de la police française lui suscitèrent à Londres une infinité de tracasseries. Quoi qu'il en soit, poussé à bout par ces persécutions, ou découragé par la profonde misère dans laquelle de nouvelles spéculations ne l'empêchèrent pas de tomber, il eut la pensée bizarre de solliciter du gouvernement anglais l'autorisation d'aller à Sainte-Hélène; *pour s'expliquer*, disait-il, *avec Napoléon lui-même*. Lord Bathurst ne jugea point à propos d'acquiescer à cette demande, et ce refus du ministère britannique devint la matière d'une nouvelle brochure de M. de Maubreuil. Il osa revenir en France, et en arrivant à Paris alla se présenter à la préfecture de police, où sa présence, dit-il, produisit l'effet de la tête de Méduse. Cependant on le laissa libre, mais quelques jours après, tombé malade et s'étant fait transporter à l'hospice Saint-Louis, il en fut enlevé pour être conduit à la Conciergerie. On le menace, puis on a recours aux négociations: on lui propose de la part du gouvernement une pension, on l'engage à se retirer dans l'étranger, et il consent à se rendre pour six mois à Bruxelles. Ce délai expiré, il se disposait à revenir à Paris; mais sur les sollicitations de sa famille il prolongea son séjour en Belgique. Il y vint un peu plus tard dans l'espoir d'y recueillir quelques débris de sa fortune au moyen de la loi d'indemnités. Son premier soin en arrivant fut de déposer au secrétariat des deux chambres une pétition tendante à dénoncer de nouveau les *signataires des ordres*, et ceux qu'il regardait comme les *receleurs* d'une partie des diamants de la reine de Westphalie. Cet acharnement, légitime sans doute, mais mal dirigé, manqua encore son but. Il fut passé à l'ordre du jour sur la pétition, dont le résultat ne fut que de provoquer de nouveau l'arrestation de M. de Maubreuil. Cependant il fut mis en liberté peu de jours après, et ne trouvant plus aucun moyen de subsister à Paris, il en partit pour se retirer au sein de sa famille en Bretagne. Tourmenté de nouveau, à ce qu'il dit, par la nuée d'espions qui le suivait partout, il écrivit au maire de Nantes pour exhaler ses plaintes et demander avec supplication qu'on le laissât en *repos*. Nous extrairons de cette lettre un court passage qui nous paraît devoir être cité. *Se justifiant* de n'avoir pas commis le crime pour lequel, d'après ce qu'il a toujours soutenu, les *ordres fameux* avaient mis tant de moyens à sa disposition, M. de Maubreuil s'exprime en ces termes: « Je le demande à la France, à l'Europe entière, » pouvais-je laisser assassiner Napoléon? pouvais-je plus » encore; faire assassiner son fils... mettre à pied Marie-» Louise sur la grande route... tout cela au mépris du » traité de Fontainebleau? Le pouvais-je!... est-il bien » sûr que l'Autriche, tout apathique qu'elle est, eût » pris la chose en riant... l'eût regardée comme une es-» piéglerie, elle qui peut-être déjà ne vous pardonne » pas la violation du traité du 14 avril 1814, etc. Après » l'abdication, après le traité du 14 avril, l'exécution » tout entière de ma mission eût été aussi atroce qu'im-» politique. Vos Bouvet-de-Lozier, duc de Rivière, » prince de Polignac, etc., condamnés, en 1804, comme » conspirateurs, comme assassins, et aujourd'hui dorés, » titrés, rémunérés, n'auraient pas voulu, le 18 avril » 1814, faire assassiner et Napoléon et son fils. George » Cadoudal lui-même n'a-t-il pas déclaré qu'il ne voulait » que l'enlever. » On voit que dans cette singulière tournure de justification, M. de Maubreuil se présente lui-même tout aussi défavorablement que pourraient le peindre ses propres ennemis: il avoue implicitement qu'on l'avait cru capable d'un lâche et odieux assassinat, qu'on n'aurait osé proposer ni aux Cadoudal ni aux Rivière, etc. Quoi qu'il en soit, moins malheureux dans cette démarche que dans toutes celles qui l'avaient précédée, M. de Maubreuil vit cesser la surveillance vexatoire dont il était l'objet. Mais, déterminé à obtenir, à quelque prix que ce fût, de M. de Talleyrand une réparation solennelle dans son honneur et sa fortune, ou plutôt à provoquer un éclat dont le scandale satisfît son ressentiment, il revint de nouveau à Paris. M. de Villeneuve, préfet de Nantes, à qui il avait communiqué son projet relativement à une réparation, l'engagea; dit-il, à ne rien entreprendre contre qui que ce fût sans consulter les ministres. Ce sage conseil fut mis à profit, M. de Maubreuil vit les ministres en arrivant, mais n'en ayant obtenu que des exhortations à la patience, il remit au procureur du roi une nouvelle plainte contre Talleyrand et consorts, et contre tous les personnages signataires des *ordres* dont nous avons plusieurs fois parlé. Cette plainte fut rejetée; c'est alors que M. de Maubreuil médita, à ce qu'il paraît, de se porter contre M. de Talleyrand à des voies de fait. Il chercha une rencontre, et le 20 janvier suivant la lui offrit propice dans la solennité qui attirant à Saint-Denis avec la cour, tous les grands officiers de la couronne, mit M. de Talleyrand dans l'obligation de se montrer en public. Maubreuil, qui était parvenu à obtenir un billet d'entrée pour l'église de Saint-Denis, et s'était glissé dans la foule, alla à M. de Talleyrand dès qu'il le vit paraître, le frappa au visage, et le renversa en présence de la cour, des gardes du corps et de tous les assistants à la cérémonie. On releva M. de Talleyrand, que l'on crut au moment frappé d'un coup de poignard, et on arrêta Maubreuil. Traduit en police correctionnelle, le 24 février 1827, pour ce fait, il résulta des débats, au point que le prince avait été *foulé aux pieds* comme le bruit s'en était répandu d'abord, mais seulement *frappé à la tempe du plat de la main*; c'est-à-dire qu'il avait reçu un soufflet. Cette audience d'ailleurs donna lieu à une scène extrêmement dramati-

que par la manière dont Maubreuil se défendit: nous en citerons quelques traits d'après la *Gazette des tribunaux*, et d'abord elle nous fournira le portrait physique de l'*accusé*, ce qui n'est pas un document inutile dans une notice biographique. « L'accusé, disait ce journal, est vêtu de noir et porte à sa boutonnière un ruban rouge. Sa figure est pâle: il paraît souffrant: ses cheveux noirs commencent à grisonner; ses yeux sont caves et entourés d'un cercle noir; il promène avec une sorte d'indifférence ses regards sur l'auditoire, et répond lentement aux questions qui lui sont faites. » Voici maintenant quelques fragments de ces curieux débats. Le président demande, selon l'usage, ses noms et prénoms à l'accusé, à quoi celui-ci répond: « Vous les connaissez bien: n'êtes vous pas M. Dufour? Vous n'avez pas oublié qu'on m'a traîné devant vous couvert de sang, attaché avec des cordes, lorsque M. le chancelier d'Ambray m'ordonnait de ne pas répondre. Vous n'êtes plus juge d'instruction: ne serait-ce pas à cette affaire que vous le devez. » *Le président:* « Je n'ai point à répondre à cela: je vous demande vos noms et prénoms. — Qui m'attaque ici? » *Le président:* « C'est le ministère public. — M. le ministère public se charge donc de venger les soufflets. Qu'il reçoive ma plainte; car rentré dans ma prison, je vais retomber sous l'influence des moyens de torture et d'oppression qu'on emploie pour étouffer ma voix, et dont je n'aurais jamais cru M. Delavau capable. » Relativement aux motifs qui l'ont porté à cet acte de violence, le prévenu, d'après la déposition d'un témoin, au moment où on l'arrêtait, a dit: « Qu'il était content, et qu'il n'avait fait cela que pour se faire mettre en jugement; qu'il a donné un soufflet au prince, et qu'il est fâché de n'avoir pas eu le temps de lui cracher à la figure. » « Oui, dit alors Maubreuil avec calme et tenant ses deux mains dans les poches de son pantalon, je voulais forcer *ce misérable* à s'expliquer sur des faits qu'il m'impute. Il est la cause de la perte de toute ma fortune: il a déshonoré ma famille; il m'a abreuvé de chagrins. Je ne voulais pas lui faire de mal, je voulais seulement l'humilier; je l'ai à peine touché. Mais cet homme est *si poltron, si lâche*, SI COUVERT DE CRIMES qu'il est tombé!... » Et dans un autre endroit: « Je répète que j'ai regret de ne pas avoir eu le temps de cracher à la figure de M. le prince de Talleyrand. Ce malheureux est un vieillard envers lequel je suis fâché d'avoir été obligé de me porter à de telles extrémités; mais il y a une infame calomnie à dire que je l'ai foulé aux pieds. Je ne puis concevoir une semblable dégradation. » Après le réquisitoire de M. le procureur du roi, qui conclut contre le prévenu à cinq ans de prison, 500 francs d'amende et à dix ans de surveillance de la haute police, Maubreuil demande à se défendre. « M. le président, dit-il, me laissera-t-il la liberté de me défendre? Si vous me refusez cette faculté, je me tairai. Depuis longtemps je suis votre victime; je suis résigné: qu'on m'ôte la parole si ce que j'ai à dire déplaît. » *Le président:* « Parlez, défendez-vous. — Monsieur, je prends le public à témoin que l'on m'a promis de me laisser parler. Nous allons voir si l'on me tiendra parole. » Alors mettant ses deux mains dans ses poches, il se penche sur la hanche gauche, et d'un air souffrant laisse tomber les paroles suivantes: « Je suis un homme déchu du rang où sa naissance et son éducation l'avaient placé (car j'ai bien entendu les paroles de M. le procureur du roi). Je suis un homme déchu du rang où le courage place les braves! Pourquoi suis-je un homme déchu? Parce qu'il a plu à un Talleyrand de m'appeler auprès de lui le 2 avril 1814. J'avais mérité, disait-on, la confiance des royalistes; Talleyrand a su me fasciner les yeux. J'étais ambitieux alors; je l'étais autant qu'aujourd'hui, je le suis peu. On me promit le titre de duc, 200,000 livres de rente, et le grade de lieutenant général; j'acceptai une mission INFAME. Je tombai dans le piége. *Tout le monde sait quelle était cette mission, personne ne l'a contestée.* Il s'agissait d'assassiner Napoléon et son fils; les ordres étaient donnés; on l'a reconnu: voilà pourquoi je suis un homme déchu? Des millions m'ont été offerts, et je les ai refusés? Je suis, aux yeux du ministère public, déchu..... D'autres personnes cependant m'ont rendu justice. En Angleterre, on a pensé que celui-là n'était pas déchu qui n'avait pas voulu laisser commettre un assassinat. Ce n'est pas ma faute si j'ai révélé ces faits à la France, si j'ai prouvé que Talleyrand n'était qu'un imposteur, qu'un misérable: pourquoi ne m'a-t-il pas répondu? Je me suis adressé à la chambre des pairs: j'ai déposé une plainte entre les mains de M. Delamalle... Tout a été inutile. Donnez-moi le quart, la centième partie du pouvoir de mon oppresseur, et je rendrai un homme aussi noir que mon chapeau, et même plus noir, car mon chapeau est bien vieux... J'ai frappé un vieillard!... Mais je donne ma parole que je l'ai frappé légèrement; je le dis parce que c'est la vérité, et non pour me soustraire à un jugement. Affaibli par le malheur, respirant à peine, je suis autant en état de faire cinq ans de prison que de faire cinq cents lieues. Je sais que mon existence y passera; je sais que cette affaire m'enterrera: aussi ce n'est pas ma vie que je défends; mais je demande ce que l'on peut entendre par le guet-apens d'un soufflet. On a fait des efforts inouïs pour paralyser ma défense: je voulais qu'elle fût confiée à Me Teste, dont je connais la noblesse d'ame, l'élévation, la générosité et le talent. Je n'en connaissais pas d'autres; les lettres que je lui écrivais n'ont pu arriver à leur destination: elles m'ont été rapportées. J'ai été confondu avec la plus vile canaille; j'ai été couvert de poux, je n'ai pas goûté un instant de repos. Deux personnages ont connu et partagé ma misère en Angleterre; je couchais alors sur la planche; je mangeais toutes les quarante-huit heures, et comme à la Force aujourd'hui, ma sobriété me faisait contenter de pain, d'ail et de harengs. L'un de *ces hommes* était fidèle à mon malheur, cet homme on l'a corrompu. On m'a offert de l'or dans ma prison: ne parlez pas du roi, m'a-t-on dit, ne parlez pas de M. de Vitrolles, on vous donnera une pension; si vous êtes condamné, on vous fera sauver (ce qu'on a déjà fait bien des fois). » Et montrant des papiers: « Voilà des papiers qui prouveront bien des choses; ils ne me quittent pas, la nuit je les place sous ma tête, car on m'a enlevé tous les autres, j'espère bien qu'on ne m'enlèvera pas ceux là. » Bornons ici cette notice; il nous suffisait pour remplir notre dessein de rappeler cette mémorable audience dans laquelle nous dirons, empruntant les paroles d'un écrivain célèbre, qu'il a plu à Dieu de mettre en évidence la moralité des grands de notre époque. Ceux qui auront lu cette notice ne manqueront pas d'y recourir pour saisir dans tout leur ensemble les graves révélations de Maubreuil. Pour ce qui le concerne, il nous suffit de dire qu'en vertu d'un arrêt, le 37e dans la série de ceux qui sont intervenus dans son affaire, le tribunal de police correctionnelle le condamna conformément aux conclusions prises par M. le procureur du roi, et que cet arrêt, après divers incidents, fut maintenu par la cour royale le 15 juin suivant. Nous ne mentionnerons pas ici quelques autres démêlés de M. de Maubreuil avec quelques autres agents subalternes de la police. Après M. de Talleyrand le *reste* ne vaut *pas l'honneur d'être nommé.*

MAUDRU (JEAN-ANTOINE), ancien évêque constitutionnel de Saint-Dié, né à Adomp, le 5 mai 1748. A l'époque où une réforme salutaire tenta de ramener en France la discipline primitive, Maudru, alors curé d'Aidoiles, fut élu évêque des Vosges par ses compatriotes, et sacré à Paris, le 20 mars 1791, de la manière que prescrit le quatrième canon du concile de Nicée, ainsi que le furent tous les grands pontifes des premiers siècles. Arrêté en mai 1794, par les ennemis de la liberté, des cultes, et de tout culte, il fut plongé dans les cachots de la conciergerie pendant sept mois, et rendu à son diocèse après le 9 thermidor. Il réorganisa le culte catholique avec le zèle le plus ardent, et s'attira de nouvelles persécutions. Après avoir tenu un synode à Saint-Dié, le 26 juillet 1797, il se rendit au concile tenu à Paris la même année, fut de nouveau persécuté à son retour, et accusé d'avoir fomenté des troubles et d'avoir officié sans la soumission préalable à la loi du serment. Traduit et condamné devant le tri-

bunal correctionnel, il en appela au criminel, mais M. François de Neufchâteau, alors membre du directoire, fit cesser les poursuites. Maudru continua ses fonctions avec le même zèle, tint un second synode à Mirecourt, le 30 avril 1800, et se rendit à Paris l'année suivante pour le second concile national. Lors du concordat qui suivit, Maudru, sur la demande du pape, s'empressa, ainsi que ses collègues, de donner sa démission d'une place acceptée dans des temps difficiles. Descendu du premier rang, mais pénétré du principe que tout est honorable dans la maison de Dieu, il accepta la cure de Stenay, où il continua d'édifier les fidèles. Au retour des Bourbons, Maudru fut de nouveau poursuivi par les hommes d'une opinion contraire à celle de ses premiers persécuteurs. Obligé de se réfugier dans des lieux inhabitables, il crut qu'en abdiquant sa cure il se délivrerait de la redoutable inquisition qui le harcelait sans relâche : il se trompait. L'ordre arbitraire d'un ministre l'exile à Tours, où relégué dans un galetas, il supporta avec courage les plus dures privations. Ses ennemis avaient encore rassemblé tout ce qu'ils croyaient suffisant pour le faire condamner judiciairement ; mais l'ordonnance du 5 septembre détruisit les espérances de ces furieux, et Maudru, devenu libre, vint se fixer à Belleville près Paris, où tendrement attaché au chef de l'église comme catholique, à nos libertés constitutionnelles, comme citoyen, *il rendit à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu*, et mourut le 13 septembre 1820. Ce fut le respectable Grégoire qui prononça son éloge funèbre sur sa tombe. Maudru a publié, entre autres pièces relatives à ses fonctions épiscopales : 1° *Lettre pastorale*, Saint-Dié, 1765, in-4° ; 2° *les Brefs attribués à Pie VI, convaincus de supposition*, ou *Lettre de Jean-Antoine Maudru, évêque des Vosges, au citoyen Themery, prêtre de Saint-Dié*, 1795, in-8° ; 3° *Sur les rétractations*, 1797, in-8° ; 4° *Mandement pour le carême*, 1797, in-8° ; 5° *Instruction familière sur la constitution*, in-8° ; 6° *Instruction pastorale sur les excommunications*, in-8° ; 7° *Instruction aux pasteurs de notre diocèse*, in-8° ; 8° *Instruction pour la convocation du synode général*, in-8° ; 9° *Instruction au presbytère de Reims*, in-4° ; 10° *Sur le serment*, in-4° ; 11° *Lettre sur la liberté du culte*, in-4° ; 12° *Lettre sur le Concile*, in-4° ; 13° *Lettre au préfet du département* (des Vosges), *sur la prétendue rétractation, etc.*, in-4°.

MAUDUIT (Antoine-René), géomètre distingué, littérateur et professeur de mathématiques, né à Paris, le 17 janvier 1731. Après avoir fait de bonnes études, il se voua à l'enseignement des sciences exactes, et fut nommé successivement professeur de mathématiques à l'école des Ponts-et-Chaussées, au collége de France, et à l'une des écoles centrales, lors de leur organisation. Il a publié plusieurs ouvrages, et dont le style est remarquable par la clarté et l'élégance. Les sarcasmes qu'il dirigea contre plusieurs membres distingués de l'académie des sciences de Paris, et ses déclamations contre les révolutions qui s'opéraient dans les sciences, mirent toujours un obstacle puissant à son admission dans ce corps savant. L'astronome Lalande faisait un grand cas de Mauduit, surtout comme professeur. Lors de la révolution, ce géomètre, quoique doué d'un esprit très juste, se déchaîna contre les idées nouvelles, et il ne dut sa tranquillité qu'au peu d'importance que l'on avait pris l'habitude de donner à tout ce qu'il disait contre tout ce qui se faisait de nouveau. Parvenu à un âge très avancé, il fut remplacé dans ses fonctions au collége de France, et mourut quelques jours après, le 6 mars 1815. Il était membre de la société des sciences et arts de Metz. Il a publié : 1° *Élémens des sections coniques, démontrés par la synthèse*, Paris, 1757, in-8°. Lalande regardait ce livre comme excellent. 2° *Introduction aux Élémens des sections coniques*, Paris, 1761, in-8° ; 3° *Principes d'astronomie sphérique*, ou *Traité complet de trigonométrie sphérique, dans lequel on a réuni les solutions numériques et analytiques de tous les problèmes qui ont rapport à la résolution des triangles sphériques quelconques, avec une théorie des différences des mêmes triangles*, Paris, 1765, in-8°, traduit en l'anglais, par Crakelt, en 1768 ; 4° *Leçons de géométrie théorique et pratique*, à l'usage de MM. les élèves de l'académie d'architecture, Paris, 1772, in-8°, réimprimé en 1790, et en 1809, 2 volumes in-8°, avec de nombreux changements ; 5° *Leçons élémentaires d'arithmétique*, Paris, 1780, in-8°, réimprimé en 1804. Dans ce traité, Mauduit, fidèle à ses premières idées, s'est élevé contre les efforts des savants pour l'établissement du nouveau système métrique ; ce qui n'empêche pas cet ouvrage d'être excellent. 6° *Traduction en vers français*, du *Rorate cœli desuper*, in-8° de 4 pages, sans date ; 7° *Psaumes traduits en vers français*, Paris, 1814, in-12 de 12 pag., sans date, mais postérieur aux trois premiers mois de 1814. Mauduit avait traduit, ou pour mieux dire paraphrasé la plupart des cantiques de David : mais il n'a publié que cet essai, qui en contient neuf, et qu'il avait choisis de préférence, parce qu'ils prêtaient à des allusions au despotisme et à la tyrannie. On y trouve beaucoup de chaleur et de talent ; on assure même que, dans la partie inédite, il y a des beautés du premier ordre.

MAUGUIN (François), né à Dijon le 28 février 1785, il fut de bonne heure destiné au barreau par son père, ancien procureur au parlement. Après avoir fait ses études à Macon, d'une manière très brillante, il se rendit à Paris pour y suivre les cours de droit de l'académie de législation, et de l'université de jurisprudence, deux établissements dont la durée ne fut pas proportionnée à leur éclat et surtout à la grande impulsion qu'ils donnèrent aux études nécessaires pour faire refleurir le barreau. M. Mauguin ne débuta au palais qu'en 1813, et en 1814 il plaida au conseil de révision pour l'infortuné Labédoyère, qui s'était défendu lui-même devant le premier conseil de guerre. On sait que depuis cette funeste époque les causes politiques ont déplorablement agrandi le champ de l'éloquence moderne et des débats judiciaires. Il était naturel que tous les jeunes avocats éprouvassent le desir d'y chercher la réputation, et l'avantage plus précieux encore de venir au secours des malheureux. M. Mauguin fut un de ceux qui se distinguèrent le plus dans cette carrière à laquelle on pourrait donner le nom d'un apostolat politique, en considérant soit la défaveur qui fut attachée par l'esprit de parti aux discussions provoquées par la nature de ces causes, soit le désintéressement parfait avec lequel la défense des victimes de nos discordes civiles fut toujours embrassée par les avocats tels que M. Mauguin. Il plaida successivement dans l'affaire des patriotes de 1816, dans celle de l'épingle noire, dont tous les accusés furent acquittés. Dans le procès des éditeurs de la *Bibliothèque historique*, M. Mauguin eut l'occasion de consacrer le premier les principes véritables qui depuis sont devenus la source et la règle de tous les arrêts équitables en cette matière, contre lesquels l'opinion publique n'a point trouvé à réclamer. M. Mauguin plaida avec le même succès dans l'affaire de la ville de Lyon, pour le colonel Fabvier et Senneville contre le général Canuel. Ce fut peu de temps après les débats orageux et laborieux de cette cause, et au commencement de 1819, que M. Mauguin se vit forcé de renoncer momentanément à l'exercice de sa profession, par suite d'une affection de la poitrine et du larynx. Éloigné de Paris et du barreau pendant plusieurs années, il n'a commencé à reprendre la plaidoirie qu'en 1823. Depuis il n'a plaidé qu'une seule affaire politique, celle des Obsèques de Manuel, par M. Mignet. Tous les amis de la gloire du barreau français, dont M. Mauguin est un des plus fermes appuis, doivent souhaiter qu'il ne compromette point par d'imprudents efforts cet avenir illustre qu'il a promis de remplir dès son entrée dans la carrière ; en effet, les débuts de cet avocat, qui ne furent rien moins que prématurés, puisqu'ils n'eurent lieu qu'en 1813, révélèrent son talent d'une manière si vive et si brillante, que seul, sans appui et sans alliance au barreau, il y occupa presque immédiatement un rang très élevé. Les traits distinctifs du talent si remarquable de M. Mauguin, ont leur source principale dans son ame, l'autorité morale du discours de l'orateur tient en général à l'énergie de ses convictions, et M. Mauguin est une preuve de plus de cette importante vérité, que l'on ne saurait trop recommander à la méditation des jeunes gens. L'intégrité pour ainsi dire stoïque de

ses principes lui permet d'énoncer avec succès des propositions dont l'audace politique n'obtiendrait peut-être pas le même succès dans la bouche de la plupart de ses confrères. Plein de calme et de sang froid, doué du talent de l'analyse la plus adroite et la plus subtile, il a le rare avantage de joindre à ces qualités précieuses du talent, celles qui semblent le plus difficilement s'associer avec elles, c'est-à-dire la chaleur et la grace de la diction, l'éclat des images, le passionné de l'expression, l'éloquence enfin. L'estime publique a déja signalé M. Mauguin comme un des représentants de la nation. Il a été nommé à la chambre des députés, en 1827, par la Côte-d'Or et les Deux-Sèvres. Tous ses amis se flattent avec raison qu'un patriotisme éprouvé, des études fortes et variées et le talent de la parole, lui conserveront à la tribune cet ascendant qu'il a su conquérir au barreau. Parmi les mémoires judiciaires publiés par M. Mauguin, on distingue le suivant: *Mémoire pour G. J. Ouvrard, sur les affaires d'Espagne*, Paris, 1826, in-8°.

MAUNOIR (Jean-Pierre), professeur d'anatomie à l'académie de Genève, membre de la société de médecine de Paris et de plusieurs autres compagnies savantes, né à Genève, vers 1770. Ce chirurgien a publié, sur plusieurs point de pratique, des observations dont l'expérience n'a pas toujours confirmé la justesse. Il prétendit, par exemple, qu'il existe dans l'iris de l'homme et des animaux deux ordres de fibres, les unes rayonnantes et les autres circulaires, qu'il faut diviser en travers, afin d'établir une pupille artificielle durable. Mais, d'une part, les anatomistes n'ont pas tous aperçu les deux muscles dont il s'agit, et, de l'autre, les praticiens ont vu les incisions faites à l'iris, d'après le procédé du chirurgien genevois, se fermer aussi souvent que les autres. Le procédé qu'il a renouvelé de couper les artères entre deux ligatures, lorsque l'on veut oblitérer ces vaisseaux, n'ajoute rien à la sûreté de l'opération de l'anévrisme. Ses craintes de voir le lambeau de la cornée se gangrener, lorsqu'on pratique à cette membrane une incision plus grande que la moitié de sa circonférence, ne se sont jamais réalisées. Les pinces déliées, à doubles érignes, qu'il a proposées pour extraire les lambeaux de la capsule cristalline dans l'opération de la cataracte par extraction, sont fort utiles. Ces travaux, ainsi que plusieurs autres du même genre, ont placé M. Maunoir au rang des chirurgiens les plus distingués de notre époque. Indépendamment d'un grand nombre d'écrits publiés dans la *Bibliothèque britannique*, et dans d'autres recueils périodiques, on a de lui les ouvrages suivants: 1° *Mémoires physiologiques et pratiques sur l'anévrisme et la ligature des artères*, Genève, in-8°, fig.; 2° *Éloge historique de J. Sennebier, pasteur et bibliothécaire de Genève*, Genève, 1810, in-8°; 3° *Mémoires sur l'organisation de l'iris et l'opération de la pupille artificielle*, Paris et Genève, 1812, in-8°, fig.; 4° *Mémoires sur les fongus médullaire et hématoïde*, Paris et Genève, 1820, in-8°; 5° *Mélanges de chirurgie étrangère, par une société de chirurgiens de Genève*, Genève, 1824-1827, 3 vol., in-8°; 6° *Mémoires sur les amputations, l'hydrocèle du cou et l'organisation de l'iris*, Genève, 1825, in-8°.

MAURE aîné (N) naquit à Auxerre, 1762. Il faisait le commerce d'épicerie dans cette ville, lorsqu'il fut nommé, en septembre 1792, député de l'Yonne à la convention nationale. Appelé à émettre son vote dans le procès du roi, il s'exprima de la manière suivante, sur la ratification du jugement par les assemblées primaires: « Lorsque mes commettants m'ont envoyé, » ils m'ont dit: va, venge-nous du tyran, fais-nous de » bonnes lois, et si tu nous trahis, ta tête en répond. » J'ai promis et je tiendrai ma parole; ainsi je dis: » non. » Lors de l'appel nominal pour l'application de la peine, il s'écria: « Louis est coupable; quand il aurait » mille vies, elles ne suffiraient pas pour expier ses for» faits. Je vote pour la mort. » Maure rejeta ensuite le sursis. Attaché aux plus ardents jacobins, il se glorifia un jour de ce que Marat l'appelait son fils, et ajouta qu'il était digne de l'être. Ce fanatisme républicain ne le rendit pas néanmoins aussi féroce que son langage aurait pu le faire croire; il se fit au contraire accuser de *modérantisme*, dans sa mission en Champagne, par Garnier, qui lui reprocha d'avoir fait mettre en liberté vingt-six prêtres et onze femmes d'émigrés. Il est vrai que les amis de Maure repoussèrent cette dénonciation en rappelant qu'il avait dit à la tribune des jacobins: « Que Dulard, envoyé par le département des Basses» Pyrénées, pour le besoin des armées, servirait à » presser la guillotine. » Après le 9 thermidor, une accusation dans un sens inverse de celle de Garnier atteignit Maure. Son dévouement à Marat et à Robespierre fit oublier qu'on l'avait soupçonné de modérantisme, et la commune d'Auxerre, soumise à l'impulsion réactionnaire de cette époque, réclama contre lui les vengeances thermidoriennes pour avoir fait célébrer une fête à la terreur, et s'être proclamé le favori de Robespierre, l'ami de Duhem, etc. Cette dénonciation étant arrivée au moment où Lebardy venait de signaler le député de l'Yonne comme l'un des moteurs de l'insurrection de prairial, en rappelant qu'au 31 mai il avait pris le cul-de-jatte Couthon dans ses bras et l'avait porté à la tribune pour l'aider à requérir la proscription des girondins, Maure, livré au comité de législation, où dominaient les réacteurs, crut devoir se soustraire à la fureur de ses ennemis par une mort volontaire. Il se brûla la cervelle le 4 juin 1795.

MAURICE (le révérend Thomas), né à Hertford, le 25 septembre 1754, d'un maître d'école qui mourut lorsque son fils était encore en bas âge. Sa mère, qui avait contracté un nouveau mariage, négligea entièrement le jeune Maurice. Néanmoins, ayant eu le bonheur d'inspirer de l'intérêt au docteur Parr, celui-ci lui prodigua tous les soins d'un père. Maurice, au sortir de l'école de son bienfaiteur, se rendit à l'université d'Oxford, où il compléta ses études. Il entra dans les ordres sacrés, devint curé de Woodfort et ensuite d'Epping. En récompense de ses travaux littéraires, le gouvernement lui accorda une des places de bibliothécaire-adjoint au Musée britannique, et à la mort de Cooper, la pension dont jouissait ce poète. Thomas Maurice est mort à Londres, le 30 mars 1824. Il a exercé sa plume sur presque tous les sujets, et partout il a déployé un talent et une érudition peu communes. Théologie, biographie, histoire, antiquités, poésie, rien ne lui était étranger. Ce savant, si recommandable par ses écrits, le fut beaucoup moins dans sa vie privée; il était intempérant, querelleur, despote, et se laissait entraîner par ses passions aux excès les plus condamnables. Il a publié: 1° *Netherby*, poëme, 1776, in-4°; 2° *Hagley*, poëme, 1777, in-4°; 3° *Monodie à la mémoire de la duchesse de Northumberland*, in-4°; 4° *Poëmes et mélanges*, 1779, in-4°; 5° *Ierne rediviva*, ode, 1782, in-4°; 6° *L'abbaye de Westminster*, poëme élégiaque, 1784, in-4°; 7° *Panthée*, tragédie, 1789, in-8°; 8° *Lettres au directeur de la compagnie des Indes, contenant des propositions pour une Histoire de l'Indostan*, 1790, in-8°; 9° *Antiquités indiennes*, 1792-1800, 7 vol. in-8°. Le principal objet de cet ouvrage est de défendre la doctrine de la trinité et de prouver que les Indiens ont aussi une trinité. 10° *Poëme élégiaque consacré à la mémoire et aux vertus de sir William Jones*, 1795, in-4°; 11° *Histoire de l'Indostan*, 1795-1798, 2 vol. in-4°. Ouvrage le plus important sur l'Inde, et dont l'exécution présentait de grandes difficultés et que l'auteur a surmontées avec un plein succès. 12° *Fragment du sanscrit, ou Extrait des livres sacrés des Brachmes, sur un sujet important pour les îles britanniques*, 1798, in-8°; 13° *la Crise de la muse britannique, au ministère anglais et à la nation*, 1798, in-4°; 14° *Grove Hill, demeure du docteur Lettsom*, poëme descriptif, 1799, in-4°; 15° *Histoire moderne de l'Indostan*, 1802-1804, 2 vol. in-4°; 16° *Défense de l'Histoire de l'Indostan*, 1805, in-8°; 17° *la Chute du Mogol*, tragédie, 1806, in-8°; 18° *Richmond Hill*, poëme descriptif et historique, 1806, in-4°; 19° *Supplément à l'Histoire de l'Inde*, 1810, in-4°; 20° *la Fraude des Brachmanes dévoilée, ou Efforts de la caste sacerdotale pour revêtir leurs divinités fabuleuses des attributs du Christ*, 1812, in-8°. Maurice s'est occupé, à la fin de sa carrière, de *Mémoires sur sa vie*, qu'il n'a pas eu le temps d'achever. Il n'en a paru que trois parties; la première contient

des particularités curieuses sur sa famille et sur sa première jeunesse : les deux autres sont moins sa propre biographie que celle de ses amis. La quatrième partie, qui devait terminer l'ouvrage, n'eût pas été la moins intéressante, surtout si Mauriec eût imité la franchise des *Confessions* de J.-J. Rousseau.

MAURY (Jean-Siffrein), député aux états-généraux, cardinal-prêtre de la sainte église romaine, du titre de la très sainte trinité, au mont Pincius, archevêque évêque de Montefiascone et Corneto, archevêque nommé de Paris, membre de l'académie française, de l'institut et de la légion d'honneur, grand' croix de la réunion, etc., naquit à Valréas, dans le comtat Venaissin, le 26 juin 1746. Son père, honnête artisan, que le bon sens et le travail, à défaut d'instruction et de fortune, rendaient à la fois jaloux et capable de seconder, par l'éducation, le développement des dons heureux que son fils tenait de la nature, s'empressa de le placer dans un collége, où le jeune Maury obtint bientôt des succès éclatants. Destiné à l'état ecclésiastique, il entra au séminaire de Saint-Charles d'Avignon, et passa ensuite dans celui de Sainte-Garde. Partout il étonna ses condisciples par la rapidité de ses progrès, que ne ralentirent pas même les aspérités des hautes études et spécialement celles de la science théologique. A peine âgé de vingt ans, il vint se fixer dans la capitale, en qualité d'instituteur particulier. Déja il avait le sentiment de sa valeur intellectuelle, et semblait prévoir sa future élévation. En se rendant à Paris, il rencontre, sur le coche d'Auxerre, deux jeunes gens, l'un médecin et l'autre avocat, qui, nés comme lui de parents pauvres, s'imposaient la plus rigoureuse économie dans leur voyage, et se promettaient aussi quelque amélioration dans leur fortune, des facilités qu'offrait cette grande cité au développement et à l'exercice des facultés rationnelles et morales. La similitude de position et d'espérances établit entre eux une étroite liaison ; ils confondirent leurs pécules, et se communiquèrent leurs projets. Dans un de ces épanchements confidentiels, que la longueur du voyage leur permit de renouveler quelquefois, Maury, soit que sa confiance en l'avenir fût plus grande, soit qu'il voulût égayer ses compagnons en leur montrant dans le lointain des compensations à leurs privations actuelles, ne craignit pas de prédire les plus hautes destinées à chacun d'eux, sans s'oublier lui-même : « Tu » seras un jour médecin du roi, dit-il au disciple d'Es» culape, et toi, président de cour souveraine ou » avocat général, en s'adressant au docteur en droit : » quant à moi, je prêcherai à la cour, et j'obtiendrai » l'épiscopat. » L'audacieux prophète parlait à Treilhard et à Portal. Dès 1766, le jeune Maury publia un *Eloge funèbre du Dauphin*, et un *Eloge de Stanislas*, heureux essais qui, à travers quelques défauts où se révélaient la fécondité et le désordre d'une imagination encore maîtrisée par les souvenirs de la rhétorique classique, annoncèrent néanmoins l'éloquent écrivain dont le talent, abondant et flexible, devait briller à la chaire et à la tribune. Un an après, il prit part au double concours ouvert par l'académie pour l'*éloge de Charles V*, roi de France, et pour les *avantages de la paix*. Ses efforts méritèrent d'être accueillis par les juges : on le loua, à juste titre, d'avoir orné des pompes du langage les plus graves et les plus judicieuses réflexions sur un règne mémorable et trop peu célébré. Entré vers ce temps-là dans les ordres, il fixa hardiment ses regards sur la tribune évangélique ; mais avant d'embrasser cette carrière et de se jeter sur les traces des Massillon et des Bourdalous, il fit une étude spéciale de l'éloquence de la chaire, et composa cet *Essai* précieux, qui est devenu depuis le véritable rudiment de la langue apostolique, en même temps qu'il a formé un cours complet de rhétorique pour les jeunes gens qui se destinent au barreau. L'abbé Maury publia, en 1771, l'*Eloge de Fénélon*, travail digne du panégyriste de Charles V, et auquel l'académie française accorda un *accessit*, le premier prix étant échu à Laharpe. Un an après, il fit paraître successivement des *Réflexions sur les nouveaux sermons de Bossuet* et le *Panégyrique de saint Louis*. En 1775, il prêcha le *Panégyrique de saint Augustin* devant l'assemblée du clergé de France. Les prélats répondirent par des félicitations unanimes à cette digne apologie du flambeau de l'église latine. La réputation de l'orateur s'étendit dès lors avec rapidité ; on s'empressa de tous côtés de venir l'entendre : les principales chaires de la capitale retentirent de ses accents, et le roi l'appela à Versailles pour y prêcher l'avent et le carême. Ainsi recherché des grands, et environné d'une sorte de faveur populaire, il mit tant d'adresse et de circonspection dans sa conduite (ce que ne semblait pas comporter la fougue de son caractère), qu'il sut s'attirer et conserver à la fois la bienveillance des dévots et des philosophes. On connait surtout ses liaisons avec l'abbé de Boismont, qui le choisit pour son collaborateur dans la rédaction des *Lettres secrètes sur l'état actuel du clergé et de la religion en France*, et qui le désigna pour lui succéder dans la jouissance du prieuré de Lions, en Picardie, auquel se trouvait attaché un bénéfice de vingt mille livres de rente. Soit que Maury espérât de recueillir un double héritage à la mort de son bienfaiteur, et le remplacer à la fois à l'académie et dans son prieuré, soit qu'il voulût seulement s'instruire des moindres détails de sa vie, pour lui consacrer un jour quelques pages dans un recueil biographique, l'abbé de Boismont crut deviner, aux interpellations réitérées que lui adressait son ami, qu'il s'occupait déja de rassembler les matériaux d'une éloge académique. « L'abbé, lui dit-il en souriant, vous prenez me me» sure. » Malgré le soin qu'il prenait de s'abstenir, dans ses prédications, de toute parole offensive contre la cour qui le protégeait, le panégyriste de saint Augustin ne réussit pas toujours à contenir sa véhémence native, en parlant des vices et des abus de la grandeur. Il lui arriva un jour de faire entendre un langage austère aux heureux du monde, à Versailles même, et en présence du prince. Les courtisans, peu habitués à la sévérité des remontrances apostoliques, paraissaient les supporter avec peine dans la bouche d'un simple prêtre, qu'ils considéraient comme placé de beaucoup au-dessous d'eux sur l'échelle sociale. L'orateur s'aperçut de ce mouvement d'impatience et d'irritation, et pour en prévenir les suites, il s'écrie aussitôt : « Ainsi parlait saint Jean Chrysostôme. » mettant habilement sous la protection de ce grand nom les censures qui faisaient murmurer la cour, bientôt calmée et réduite au silence par cette imposante autorité. En 1777, l'abbé Maury publia, pour la première fois, son *Essai sur l'éloquence de la chaire*, composé depuis plusieurs années, et destiné d'abord à sa propre instruction. Cependant il n'était pas encore parvenu au plus haut degré qu'il lui fût réservé d'atteindre dans la carrière de l'éloquence sacrée. En 1785, il prononça, dans l'église de Saint Lazare à Paris, cet admirable *Panégyrique de Vincent de Paul*, qui acheva sa réputation comme orateur, et qu'on a toujours regardé depuis comme son chef-d'œuvre. Il avait déja invoqué, dans son *Essai*, le talent d'un Bossuet ou d'un Fléchier pour célébrer dignement ce héros de la charité évangélique : dix ans plus tard il prouve que cette tâche n'était point au-dessus de ses forces, et qu'il était capable d'accomplir lui-même les vœux qu'il avait formés. On l'entendit réclamer du roi de France une statue dans son palais pour le pieux philanthrope dont il s'était chargé de redire les actions bienfaisantes et de louer les vertus. « Le peuple reconnaissant, s'écrie-t-il, ira » graver à ses pieds cette inscription également glo» rieuse pour votre majesté, pour saint Vincent de » Paul et pour la France : *Un bon roi à un bon citoyen*. » Tel fut le succès prodigieux de cette nouvelle production de l'abbé Maury, que des félicitations lui en parvinrent de toutes parts. L'académie s'empressa de l'admettre dans son sein, en remplacement de Lefranc de Pompignan, et le récipiendaire justifia par son discours le choix de cette compagnie. « Messieurs, dit-il, s'il se » trouve dans cette assemblée un jeune homme né avec » l'amour des lettres et la passion du travail, mais » isolé, sans intrigue, sans appui, destiné à lutter dans » cette capitale contre tous les découragements de la » solitude ; et si l'incertitude de l'avenir, affaiblissant » les ressorts de l'émulation de son âme, il est encore » assez fier néanmoins, ou plutôt assez sage pour n'at-

« tendre jamais aucune espèce d'avancement que de « son application et de ses progrès, qu'il jette sur moi « les yeux dans ce moment, et qu'il ouvre son cœur à « l'espérance. » Le duc de Nivernois répondit à ce discours, et n'oublia pas de rappeler le plus beau des titres du nouvel académicien aux honneurs littéraires : « Dans « le panégyrique, dit-il, où vous nous invitez à honorer « Vincent de Paul avec autant d'attendrissement que « d'admiration, vous l'avez montré aux hommes de « tous les climats et de toutes les religions, à l'univers « enfin, comme un bienfaiteur de l'humanité entière, « à qui toute âme sensible doit un tribut d'amour et de « reconnaissance. La statue de ce grand homme sera « un jour offerte à nos hommages, et c'est à votre éloquence que nous la devrons. » Louis XVI s'empressa en effet de se rendre au conseil qui lui avait été adressé du haut de la chaire évangélique, et la statue du bienfaiteur des malheureux fut élevée dans la galerie du Louvre. Ce prince ne s'en tint pas là : il voulut entendre lui-même le sublime discours qui avait frappé d'étonnement et d'admiration l'auditoire de Saint-Lazare ; et l'abbé Maury, docile aux ordres du monarque autant que flatté de ses desirs, prêcha le *Panégyrique de Vincent de Paul* dans la chapelle du château de Versailles, le 4 mars 1785, ayant soin, cette fois, d'omettre l'allocution au roi, dont le but avait été rempli. Quinze ans après, le comte de Provence, depuis Louis XVIII, lui écrivit en ces termes : « Vous êtes le digne panégyriste du plus modeste des saints. » Les princes de l'église vinrent ensuite joindre leurs suffrages à ceux des grands et des littérateurs. Le Panégyrique de Vincent de Paul fut lu et relu à Rome dans des assemblées de cardinaux, de prélats, de généraux d'ordres, etc. Telles furent les impressions profondes que laissèrent dans les esprits ces lectures multipliées, que le cardinal Borgia, juge très compétent en matière de goût et d'éloquence, avait coutume de dire lorsqu'on vantait devant lui quelque prédicateur : *Va bene così, ma non vi è ch' un panegyrista ed è il mio cardinale, l'oratore di san Vincenzo.* Le pape Pie VII confirma ce jugement et partagea l'enthousiasme de l'un des membres les plus distingués du sacré collège. Cependant l'abbé Maury, parvenu au sommet des honneurs littéraires, considéré comme l'un des premiers orateurs de son temps, environné d'une grande considération et possesseur d'un riche prieuré, jouissait paisiblement des faveurs de la fortune lorsque les tempêtes politiques de 1789 l'entraînèrent sur un théâtre où sa réputation devait s'accroître encore. Les électeurs ecclésiastiques, chargés de donner des défenseurs à leur ordre dans l'assemblée des états généraux, se souvinrent en effet de l'éloquent panégyriste de Vincent de Paul, et les suffrages du clergé du bailliage de Péronne tombèrent sur lui. On s'est étonné souvent qu'un homme né dans les conditions infimes de la société, et capable de figurer au premier rang dans le nouvel ordre de choses, se fût constitué le champion inflexible du privilége aux abois ; mais on ne réfléchissait pas que l'abbé Maury avait oublié l'obscurité de sa naissance au milieu de ses succès, qu'il appartenait lui-même à la classe qui vivait des abus lorsque sonna l'heure de la réforme, et que doué de plus de facilité que de prévoyance, d'esprit que de génie, il put se faire royaliste opiniâtre par ambition, même faute de comprendre le vaste ébranlement dont il était témoin. Caressé par les grands, en crédit auprès du roi, lié intimement avec le confident de la reine, et pourvu de graces, d'honneurs et de bénéfices, il ne crut pouvoir mieux faire que de consacrer son talent à la défense d'un régime à la conservation duquel était attachée sa brillante existence. Outre qu'il pouvait voir dans le choix de ce parti un moyen d'obtenir de nouvelles faveurs et d'accroître sa célébrité en déployant toutes ses ressources intellectuelles contre les orateurs populaires les plus redoutables, qu'il se flattait, avec trop de présomption et de légèreté sans doute, d'accabler du poids de sa supériorité. Malheureusement pour Maury, il entrait en lice avec le simple dévouement d'un courtisan habile, n'ayant de résolution que par calcul, privé de conviction et de foi relativement aux institutions qu'il allait défendre, et il avait à combattre des adversaires brûlant du plus vif enthousiasme pour leur cause, et soutenus par les plus généreuses inspirations. Cette différence de dispositions morales explique celle que présentent les improvisations du chef du côté droit et de son plus illustre rival : l'éloquent panégyriste de Vincent de Paul, dans ses plus éclatants triomphes de tribune, ne fut plus en effet qu'un magnifique rhéteur, tandis que Mirabeau se fit décerner d'une voix unanime le titre de sublime orateur. A l'époque du 14 juillet, l'abbé Maury, désespérant de la cause royale dans l'assemblée et la nation, voulut passer à l'étranger ; mais ayant été reconnu à Péronne, il fut arrêté et réclamé par la constituante, où il vint reprendre sa place. La première fois qu'il prit la parole, ce fut pour combattre le projet du comité de constitution relatif à la sanction royale. Il parla ensuite dans la discussion sur la vente des propriétés ecclésiastiques, attaqua vivement, à cette occasion, l'évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord, et fit sur l'assemblée une impression assez profonde pour mériter d'être réfuté par le Démosthènes français. Dès ce moment, l'abbé Maury partagea avec Cazalès la direction du parti monarchique, et il ne laissa échapper aucune occasion de justifier la confiance des royalistes. Improvisant toujours avec facilité, et souvent avec chaleur, il fit preuve de connaissances spéciales sur chaque matière soumise à la délibération de l'assemblée, et se rendit surtout remarquable par sa présence d'esprit, par ses vives reparties, par ses traits aussi prompts qu'acérés, et par une assurance qui mérita quelquefois d'être appelée d'un autre nom. Il attaqua sans ménagement le duc d'Orléans et Mirabeau, au sujet des événements des 5 et 6 octobre 1789 ; prononça un fort long discours, le 11 janvier suivant, en faveur de la chambre des vacations du parlement de Bretagne, et profita de cette circonstance pour défendre la cause des anciens corps de judicature. Il insista ensuite pour que le *veto absolu*, le droit de paix et de guerre et l'institution des juges fussent attribués à la couronne. Ses opinions sur les finances, la dette publique et les assignats, le montrèrent tout-à-fait entiché des préjugés féodaux qui s'opposaient à la propagation et à l'application des nouvelles découvertes économiques. Il s'opposa avec aussi peu de succès à l'adoption de la constitution civile du clergé, ainsi qu'à la réunion du comtat Venaissin à la France. Dans la discussion sur ce dernier objet, il n'employa guère que l'ironie et le sarcasme, et désespérant de ramener l'assemblée à son avis, sembla ne s'être proposé que d'accabler de ses saillies et de stygmatiser le rapporteur, M. le baron Menou. Le clergé d'Alsace trouva en lui un vigoureux défenseur : *la dot de la reine d'Espagne, la perception des impôts et la régence* le ramenèrent aussi à la tribune. Dans ces nombreux discours, il resta constamment l'adversaire inflexible des innovations et le champion obstiné des vieilles doctrines. Cependant il lui arriva un jour d'oublier les engagements que sa position lui avait fait prendre, et de se soustraire à l'empire de ses habitudes pour payer tribut à l'esprit d'un siècle dont il était l'un des ornements. Ce fut sur la question de l'organisation de la haute cour nationale, que l'abbé Maury se montra libéral, par distraction, sinon par besoin de contredire l'avis des comités, et de faire incessamment de l'opposition. On l'entendit en effet, avec surprise, manifester la plus vive sollicitude pour l'indépendance du pouvoir judiciaire, après les véhémentes réclamations pour faire attribuer au roi la nomination des juges. « En éloignant la haute cour nationale du corps législatif à quinze lieues de distance, dit-il, vous voulez « empêcher sans doute l'ascendant de votre voisinage, « et surtout prévenir l'influence de l'opinion populaire, « qui pourrait commander aux juges des décisions, dont « l'indépendance la plus absolue doit être toujours le « premier et le plus sacré caractère. Eh bien ! messieurs, « pourquoi vous réserveriez-vous donc le choix de la « ville où la haute cour nationale tiendra ses séances ? « cette indication ne serait-elle pas suspecte dans la « bouche d'un accusateur ? la disposition des esprits « sera-t-elle la même dans tous les lieux ? sera-t-elle « indifférente au sort de l'accusé ? tout doit être en sa « faveur dans son jugement ! excepté les témoins et la « loi. C'est donc pour lui que je réclame, au nom de

« l'humanité, le droit de choisir, à vingt lieues de distance du corps législatif, la ville où il voudra être jugé. Des législateurs ne peuvent rien se réserver dans l'ordre judiciaire : et celui qui, après avoir décrété les lois, ne s'arrête pas religieusement pour laisser agir le magistrat chargé de leur exécution, ne doit plus être appelé qu'un tyran, dans toutes les langues qui conserveront encore la mâle énergie de la liberté. » Assailli, à différentes époques, par des groupes populaires, l'abbé Maury se montra toujours inaccessible à la peur, et donna des preuves d'une présence d'esprit égale à son courage. Poursuivi un jour par les cris : *à la lanterne !* il se retourne vivement, et répondit : « Quand vous m'aurez mis à la lanterne, y verrez-vous plus clair ? » Une autre fois, des fanatiques révolutionnaires parlant de l'*envoyer dire la messe à tous les diables :* « Soit, leur dit-il, mais vous viendrez me la servir, et voilà mes burettes, » en tirant de sa poche deux pistolets, que le soin de sa défense personnelle lui faisait porter habituellement. Des dames de haute distinction, fort connues par leur exaltation patriotique, l'interrompirent au milieu d'un discours fort important, et remplirent de leurs clameurs les tribunes publiques : « Monsieur le président, s'écria-t-il aussitôt, faites taire ces *sans culottes.* » Et le mot resta pour désigner ce que le parti révolutionnaire renfermait de plus fougueux et de plus cynique. Le roi, tout en exprimant la satisfaction du dévouement de ce spirituel et courageux serviteur, crut devoir lui recommander plus de circonspection et de prudence, dans une lettre qu'il lui écrivit, le 3 février 1791. « M. l'abbé, lui dit-il, vous avez le courage des Ambroise, l'éloquence des Chrysostôme. La haine de bien des gens vous environne. Comme un autre Bossuet, il vous est impossible de transiger avec l'erreur, et vous êtes, comme le savant évêque de Meaux, en butte à la calomnie : rien ne m'étonne de votre part ; vous avez le zèle d'un véritable ministre des autels, et le cœur d'un Français de la vieille monarchie. Vous excitez mon admiration ; mais je redoute pour vous la haine de nos ennemis communs : ils attaquent à la fois le trône et l'autel, et vous les défendez l'un et l'autre. Il y a quelques jours, sans votre imperturbable sang froid, vos ingénieuses reparties, je perdais un Français totalement dévoué à la cause de son roi, et l'église un de ses défenseurs les plus éloquents. Daignez songer que nous avons besoin de vous, que vous nous êtes nécessaire, et qu'il n'est pas toujours utile et toujours bien de s'exposer inutilement à des périls certains. Usez avec modération de ces talents, de ces connaissances, de ce courage dont vos amis et moi tirons vanité. Sachez temporiser : la prudence est ici nécessaire ; votre roi vous en conjure : trop heureux, s'il peut un jour s'acquitter envers vous, et vous prouver sa reconnaissance, son estime et son amitié. » Peu de temps après, le pape Pie VI sembla vouloir appliquer le sceau pontifical aux paroles royales et confirmer les suffrages de Louis XVI, en appelant l'abbé Maury *egregium virum ;* dans le consistoire du 26 septembre 1791, où il lui donna le titre de cardinal *in petto.* L'assemblée constituante venait de terminer ses travaux et de clore sa session. L'intrépide défenseur des doctrines monarchiques, qui avait perdu autrefois toute confiance dans la force de son parti, en présence des vainqueurs de la Bastille, sentit plus que jamais son espoir décroître, quand il vit proclamer l'acte constitutionnel au nom du monarque même qui devait être le chef naturel de la contre-révolution. Il s'empressa en conséquence de franchir le Rhin, et de se rendre auprès des princes émigrés, dont il reçut l'accueil que son zèle et ses services lui donnaient droit d'attendre. Néanmoins il ne séjourna pas longtemps en Allemagne ; son état et sa fortune l'appelaient à Rome. Il y fut en effet revêtu, dès son arrivée, du titre d'archevêque *in partibus* de Nicée, et chargé ensuite d'aller assister, à Francfort (1792), au couronnement de l'empereur François II, en qualité de nonce apostolique. Au retour de cette mission diplomatique, il obtint l'évêché de Montefiascone et Corneto, avec le chapeau de cardinal (1794). Mais l'irruption des Français en Italie vint bientôt le forcer d'abandonner sa villa pontificale. Il se sauva à l'aide d'un déguisement, et gagna le territoire Vénitien, sous une blouse de charretier. L'impératrice de Russie lui offrit alors un asile dans ses états, ce qui a fait croire aux divers biographes, nos devanciers, qu'il s'était en effet rendu à Saint-Pétersbourg, quoiqu'il n'eût point quitté Venise. En 1799, il assista au conclave assemblé dans cette ville pour élire le successeur de Pie VI, et rentra dans Rome avec le nouveau pontife, auprès duquel il résida comme ambassadeur de Louis XVIII. C'est à cette époque qu'il reçut de ce dernier prince la lettre où se trouve la phrase apologétique, dont le chef de la maison de Bourbon crut devoir payer son dévouement, et que nous avons déjà citée : « Vous êtes l'intrépide défenseur de l'autel et du trône, le digne panégyriste du plus modeste des saints. » Cependant la victoire, fixée sous nos drapeaux par l'héroïsme de nos soldats, avait imposé des concessions et inspiré des vues pacifiques aux plus opiniâtres ennemis de la république française. Las des calamités que la guerre entraîne à sa suite, et surtout afin de mettre un terme à leurs défaites, les potentats européens venaient de consentir à déposer les armes en face de cette révolution qu'ils n'avaient pu vaincre, et qu'un homme de génie semblait vouloir réconcilier avec l'Europe en la préparant au retour des formes monarchiques. Le chef de l'église ne s'était pas montré moins disposé que les princes temporels à transiger avec la fortune, et il avait accepté une paix dont il pouvait d'ailleurs espérer le rétablissement de la domination catholique dans un vaste empire. L'abbé Maury ne se montra pas plus difficile que les coalisés de Pilnitz et que le successeur de saint Pierre. Soit ambition personnelle, soit déférence pour la volonté pontificale, il se rendit sans hésiter aux vœux de Pie VII, qui l'avait invité à écrire une lettre de félicitations au puissant guerrier qui relevait en France l'autel et le trône. « Dans le mois d'août de l'année 1804, dit le cardinal Maury dans son mémoire apologétique, publié en 1814, je reçus à Montefiascone une lettre que je conserve précieusement. Elle m'était écrite, ainsi qu'à tous les autres cardinaux, en vertu d'un ordre formel de sa sainteté, par le prélat secrétaire de la congrégation du cérémonial, pour m'informer officiellement que le saint père venait de reconnaître Napoléon souverain de la France, et qu'il nous ordonnait de lui écrire une lettre de félicitations sur son avènement au trône. Je fus assuré en même temps que tous les cardinaux avaient déjà exécuté cet ordre du pape. Le rétablissement de la monarchie en France se ralliait à mes invariables principes. Dès lors je ne pouvais rien opposer de raisonnable à cette forme de gouvernement : je me serais donc sacrifié sans espérance, sans nécessité comme sans fruit, en me séparant du chef suprême de l'église et de tout le sacré collège par un refus isolé, inutile, et très désastreux pour moi, dans ma solitude où je me trouvais à la merci de la France alors toute-puissante en Italie. D'ailleurs, j'étais né sujet du saint-siège ; j'étais régnicole sans être Français d'origine. Cette considération particulière imposait à mon obéissance le devoir absolu d'adhérer à la volonté et à l'exemple de mon souverain, dont j'habitais les états, où j'exerçais un ministère public. Dominé par les observations d'un si grand poids, j'écrivis la lettre de félicitations qui m'était prescrite, et qui fut aussitôt fidèlement imprimée dans toutes les gazettes de l'Europe. Mais je crus me mettre à l'abri de tout reproche, en prenant la précaution d'énoncer formellement, dans la première phrase de ma lettre, que je me réunissais à tous les membres du sacré collège, pour me conformer aux ordres du pape, en adressant à sa majesté le tribut de mes félicitations sur son avènement au trône... Assuré de la publicité de ma lettre, je ne crus pas que le respect et le dévouement dont mon cœur a toujours été et sera toujours rempli, me permissent d'écrire au roi, pour lui faire part de ma soumission à l'empire des circonstances. Mon apologie serait devenue un outrage, si, après m'être ainsi prononcé, j'avais osé déclarer à une maison si auguste et alors si malheureuse, que je désespérais, pour le trône de France, de la postérité de saint Louis. Au milieu des angoisses de mon silence, dans le mois d'avril 1806,

« un ministre du nouveau monarque voulut bien me « prévenir et me faire engager à venir à Milan, pour « le couronnement du roi d'Italie, ou à me rendre à « Gênes auprès de l'empereur Napoléon, si je n'avais « pas le temps d'arriver à Milan le 25 mai, fête de « l'ascension. J'allai donc à Gênes. Le même ministre « m'offrit avec beaucoup d'instances le traitement de « cardinal français, une place au sénat, et le grand « cordon de la légion-d'honneur. Je crus ne devoir rien « accepter dans ce moment; et je fis agréer ma délica- « tesse, en la fondant sur la crainte qu'on ne m'accusât « d'être venu vendre mes principes à la fortune. On me « fit promettre alors un prochain voyage à Paris. J'y « vins en effet, mais au bout d'une année, six mois « après la bataille d'Austerlitz. Ce fut M. Portalis, alors « ministre des cultes, qui m'adressa un passeport, sans « que je l'eusse demandé, avec une invitation obligeante « de me rendre dans cette capitale. Je croyais n'y sé- « journer que trois ou quatre mois; je ne demandais « rien : on me donna le traitement de cardinal français, « à compter du 1er octobre 1806. La campagne de Prusse « commença : je fis des ouvertures pour mon retour en « Italie : on me répondit qu'il ne fallait pas y songer « avant la conclusion de la paix. » Quoi qu'il en soit de la sincérité des sentiments exprimés ici par l'abbé Maury, et sur lesquels il fonde, soit son adhésion au système impérial, soit son hésitation à embrasser la cause et à recevoir les faveurs de la dynastie nouvelle, nous dirons que l'intrépide défenseur de la vieille monarchie, incertain en 1804, sur l'accueil qu'il devait faire aux offres séduisantes de Napoléon, déterminé ensuite à les accepter par la victoire d'Austerlitz, et ramené encore à l'incertitude par l'ouverture de la campagne de Prusse, se décida enfin à suivre définitivement la bannière du vainqueur d'Iéna, comme si cette fois sa fortune eût été irrévocablement fixée. Placé d'abord comme aumônier auprès du prince Jérôme, il fut nommé, le 14 octobre 1810, à l'archevêché de Paris, ce qui lui fournit l'occasion de publier de pompeux bulletins, en forme de mandements, sur les triomphes des armées françaises. Mais cette élévation au premier siége épiscopal de l'empire devint pour lui la source des plus vives inquiétudes et de la plus cruelle disgrace. Le souverain pontife n'ayant pas voulu en effet confirmer son élection, et lui ayant refusé l'institution canonique, le cardinal Maury fut entraîné, en 1814, dans la chute de Napoléon, à la déchéance duquel il donna néanmoins une adhésion pure et simple, le 5 avril de cette même année. On lui reprocha d'avoir administré le diocèse de Paris pendant quatre ans, sans avoir obtenu la consécration pontificale, et malgré la défense même du pape, consignée dans un bref du 5 novembre 1810. Il répondit aussitôt dans le mémoire apologétique dont nous avons déjà parlé, que ce bref ne lui était jamais parvenu; et dédaignant ensuite de se défendre par des fins de non-recevoir, il essaya de se justifier en taxant de fausseté les rapports adressés au Saint-Père sur son compte, et en citant des précédents admis dans l'église gallicane autant que conformes, selon lui, aux actes canoniques. Pie VII ne crut pas devoir considérer cette justification comme admissible, et le cardinal Maury fut mandé à Rome pour s'expliquer sur sa conduite. Sa famille et ses amis, prévoyant le sort qu'on lui réservait, tentèrent en vain de le détourner de ce voyage. Il voulut obéir aux ordres du Saint Siége, faire preuve de confiance en la justice de sa cause et de ses juges, et quitta la France pour se diriger vers la capitale de la chrétienté. A son arrivée, il eut la douleur de voir que le sacré collége et le chef de l'église étaient également prévenus contre lui. Pour détruire ces funestes impressions, il demanda d'être entendu. Mais ses réclamations restèrent sans résultat. L'entrée du conclave et la participation aux diverses cérémonies où son titre l'appelait lui furent interdites, et il vécut à Rome entièrement exilé de la cour pontificale. A l'époque de l'invasion des Napolitains, en 1815, Pie VII ayant abandonné cette ville, avec tous les cardinaux, Maury écrivit au cardinal Pacca, pour obtenir la permission de suivre Sa Sainteté. Loin d'obtempérer à cette prière, on lui annonça qu'il était libre de retourner en France, où Napoléon venait de reprendre le sceptre après sa sortie de l'île d'Elbe. Il ne voulut point profiter de cette faculté, soit qu'il ne comptât pas beaucoup sur la durée du nouveau règne de l'empereur, soit qu'il fût réellement jaloux de faire avant tout agréer sa justification par le pape ou d'être du moins admis à réfuter juridiquement les inculpations dont il était l'objet. Après la défaite de Murat et la rentrée de Pie VII dans sa capitale, il sollicita donc avec une nouvelle ardeur sa mise en cause. Déjà la lecture du mémoire qu'il avait publié à Paris, un an auparavant, avait assez disposé les esprits en sa faveur pour inquiéter ses ennemis. On voulut un instant lui répondre; mais on renonça bientôt à ce projet, et l'on se décida à l'enfermer au château Saint Ange pour toute réponse. Il y resta six mois, et passa de cette prison dans une maison de Lazaristes, au milieu desquels il vécut six mois encore. Mais cette année de pénitence et d'expiation expirée, et après s'être démis de l'évêché de Montefiascone, il rentra dans les bonnes graces du souverain pontife. Il n'était plus temps : l'amertume et le dégoût dont il venait d'être abreuvé avaient profondément altéré sa santé. L'homme qui s'était élevé au premier rang des orateurs sacrés, et qui, défenseur ardent de l'église et du trône, avait reçu dans sa brillante carrière les félicitations des papes et des rois, ne pouvait guère survivre à l'étonnante métamorphose survenue dans sa situation et sa fortune, et qui avait attiré sur sa tête l'animadversion des rois et les foudres des papes. Dévoré de chagrins, et luttant péniblement, durant l'espace de deux années, contre les progrès d'une affection scorbutique, il cessa de vivre le 11 mai 1817. Sous l'empire, le cardinal Maury avait été reçu une seconde fois à l'académie, en remplacement de Target. Son discours de réception ne répondit point aux espérances que l'auditoire avait conçues d'un talent qui avait fait tant de bruit. Chénier disait : « Je n'y ai point assisté, mais j'ai été le voir « passer. » Le récipiendaire fut au reste blâmé avec raison d'avoir voulu conserver le *Monseigneur*, dans la république des lettres, à l'exemple du cardinal Dubois. Le conseiller-d'état Regnault de Saint-Jean d'Angély lui demanda vivement en cette occasion, dans une des salles de l'institut, ce qu'il pensait donc valoir, pour venir affecter ainsi la supériorité à l'académie, sous le costume et les marques de ses dignités ecclésiastiques : « Très peu quand je me considère, répondit-il, et beau- « coup quand je me compare. » On raconte que Mirabeau, croyant un jour son rival enlacé dans de faux raisonnements, s'écria : « Je te tiens, M. l'abbé Maury; je « vais t'enfermer dans un cercle vicieux; » à quoi l'abbé Maury répondit avec son esprit et sa vivacité ordinaires : « Vous viendrez donc m'embrasser, M. de Mirabeau. » Napoléon lui ayant demandé, dans le moment de sa plus haute fortune, où il en était avec les Bourbons : « Sire, lui dit le cardinal, mon respect pour eux est « inaltérable; mais j'ai perdu sur ce point la foi et « l'espérance, et il ne me reste que la charité. » Le cardinal Maury a publié : 1° *Éloge funèbre de monseigneur le Dauphin*, Sens, 1766, in-8°; 2° *Éloge du roi Stanislas le Bienfaisant*, 1766, in-12; 3° *Éloge de Charles V, roi de France*, Amsterdam, 1767, in-8°; 4° *Discours sur la paix, qui a concouru pour le prix de l'académie française*, 1767, in-8°; 5° *Éloge de Fénélon, qui a obtenu l'accessit de l'académie française*, 1771, in-8°; 6° *Panégyrique de saint Louis*, 1772, in-8°; 7° *Réflexions sur les sermons nouveaux de Bossuet*, Avignon, 1772, in-8°; 8° *Discours choisis sur divers sujets de religion et de littérature*, 1777, in-12. Ce volume contient un *Discours sur l'éloquence de la chaire*, un *Panégyrique de saint Augustin*, et les nos 6, 7 et 8 ci-dessus. 10° *Discours prononcé dans l'académie française*, le 27 janvier 1785; 11° *Principes d'éloquence pour la chaire et le barreau*: nouvelle édit. du no 8, 1782, in-12; réimprimée, en y comprenant le no 10 ci-dessus, 1804, in-8°; 3e édit., sous ce titre : *Essai sur l'éloquence de la chaire, panégyriques, discours*, Paris, 1810, 2 vol. in-8°; 5e édit., publiée par Louis Sifrein Maury, son neveu, Paris, 1827, 3 vol. in-8°. On trouve à la suite, et pour la première fois, le *Panégyrique de saint Vincent de Paul*. Cette édition, dans laquelle l'éditeur n'a point fait entièrement usage des améliorations que

le cardinal Maury avait lui-même indiquées dans la préface de l'édition de 1810, ne contient point non plus toutes les pièces de cette dernière édition, et mériterait beaucoup mieux le titre de *diminuée* que celui d'*augmentée* que lui donne M. L. Sifrein Maury, qui a cru convenable de remplacer quelques uns des ouvrages de son oncle par de longues notes emphatiques, dont il est l'auteur : 4e édition, contenant toutes les pièces de l'édition de 1810, plus l'*Eloge de Charles V*, et le *Panégyrique de saint Vincent de Paul*, Paris, Aucher-Eloy, 1827, 3 vol. in-8°, portrait et fac-simile, ou 3 vol. in-12 ; 12° *Epistola pastoralis ad clerum et populum utriusque diœcesis suæ* (Montefiascone et Corneto), Roma, 1794, in 8° ; 13° *Discours prononcé pour sa réception à l'institut, le 6 mai 1807*, 1807, in-8° et in-4° ; 14° *Mémoire pour le cardinal Maury*, Paris, 1814, in-8° ; 15° *Œuvres choisies du cardinal J. Sifrein Maury*, précédées d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, Paris, Aucher-Eloy, 1827, 5 vol. in-8°, ornés d'un portrait et d'un fac-simile. Cette collection comprend, indépendamment des ouvrages dont nous avons parlé, les *Discours* prononcés par l'abbé Maury à l'assemblée constituante : ces discours brillants, qui avaient jeté tant d'éclat sur la carrière politique de l'abbé Maury, n'avaient été imprimés, sous les yeux de l'auteur, qu'à un très petit nombre d'exemplaires au fur et à mesure qu'il les prononçait. Ils n'ont encore été reproduits que dans cette édition des *Œuvres choisies*. Le cardinal Maury a laissé une volumineuse collection de sermons, que ses héritiers se proposent de publier.

MAURY (don JUAN-MARIA) naquit, en 1770, à Malaga, de Jean-Baptiste Maury, négociant béarnais établi en Espagne, et de dona Benitez de Castenada, dame andalouse d'une ancienne famille. Don Juan Maury fit ses études en France, au collége des Barnabites de Lescar, et alla les achever en Angleterre. Il passa ses jeunes années, partie à Madrid, partie à Paris, s'essaya à la profession de son père, pour laquelle il n'était pas né, et n'en sortit qu'en y laissant la très majeure partie de son riche patrimoine. Il chercha à se consoler de cette perte dans le commerce des muses. Compris parmi les notables qui formèrent les comices de Bayonne, à l'aide des hautes relations que lui avaient données ses habitudes sociales, il se trouva en mesure de faire entendre aux premiers fonctionnaires du gouvernement impérial les vœux d'un bon Espagnol loyal ami de la France. Nul ne vit plus clair, nul n'annonça d'une manière plus positive la funeste issue des voies où l'on s'engageait. Sa franchise ne pouvait être hostile ; ses sentiments étaient connus. Nommé chevalier de l'ordre royal d'Espagne, et agent général à Paris, M. Maury abandonna la carrière publique dès qu'il vit ses tristes prédictions réalisées. Il s'éloigna également de ses deux patries, qui se faisaient une guerre à mort, et alla en Italie, pour y étudier les chefs-d'œuvre des arts. Après quelque séjour à Naples et à Rome, il revint à Paris, où bientôt après il épousa la petite-fille de l'ancien ministre et sénateur Plevile le Pelley, dont il a pris le nom, par ordonnance royale. Il acheta une terre à quelques lieues de Paris, et c'est là qu'il vit exclusivement livré au commerce des muses et à l'éducation de ses enfants. Les lettres, et surtout la poésie, furent toujours la passion dominante de don Juan Maury. La littérature anglaise lui fournit le sujet de son premier essai poétique en langue espagnole ; la célèbre épître d'*Heloïse*, de Pope, plutôt imitée que traduite par notre moelleux Colardeau, reçut du nouveau traducteur l'empreinte du soleil ardent de la Bétique et d'une verve de dix-huit ans. Aussi eut-elle l'honneur d'être dénoncée à l'inquisition ; tour-à-tour saisie, rendue, et ressaisie, elle est définitivement demeurée à *l'index*. Soit défaveur attachée au nom de l'auteur, soit tendance de son esprit ; incapable de se prêter aux vouloirs et aux formules serviles de la censure ecclésiastique, la permission de paraître fut refusée au recueil de ses poésies, qu'il avait adressé, vers 1800, au poète espagnol Emmanuel Quintana, son ami, en le chargeant de le faire imprimer. Depuis ce refus, nos investigations sur son compte nous ont fait découvrir qu'il a composé un grand poème espagnol en 12 chants, non imprimé, et dans lequel il chante l'amitié, la valeur et l'amour. Il n'a publié, du moins à notre connaissance, que deux pièces de poésie, savoir : 1° en mai 1804, un *Chant funèbre*, en *l'honneur de son père*, d'où nous avons tiré ce que nous disons de lui ; 2° en mai 1806, *la Agresion britannica*, chant épique très remarquable par une grande richesse de poésie et par la versification la plus brillante, d'après le compte qu'en rendit *le Memorial litterario*. Toutefois l'ouvrage qui doit fonder en France les titres littéraires et la réputation de M. Maury, est *l'Espagne poétique*, 1826-1827, 2 vol. in 8°, dont il vient d'enrichir notre littérature. Le discours préliminaire qui précède *l'Espagne poétique* est une espèce de traité logique, développé avec beaucoup d'art, sur la grammaire française, comparée avec celles de l'Espagne et de l'Angleterre, dont M. Maury possède à fond les trois langues. Il fait sur elles et entre elles des rapprochements souvent vrais, toujours ingénieux, et qui donneront à penser à nos grammairiens les plus exercés, même lorsqu'ils n'adopteront pas toutes les opinions de l'auteur. Quant au fond de l'ouvrage, on peut dire que *l'Espagne poétique* manquait à la littérature française. Don Juan Maury vient de remplir cette lacune avec autant de succès que de talent. De courtes notices sur les auteurs, qu'il groupe dans son ouvrage précèdent les pièces de poésie qu'il emprunte à chacun d'eux, et qu'il dégage de l'enflure espagnole, qui trop souvent les dépare, pour les soumettre au goût français. On s'aperçoit cependant que l'auteur fait quelquefois des efforts qui lui coûtent, pour ne pas employer des locutions que la délicatesse trop dédaigneuse de la poésie française a bannies de son langage : et ce n'est que dans ces occasions très rares que l'on s'aperçoit que l'auteur n'est pas un Français. Avant la publication de *l'Espagne poétique*, don Juan Maury s'était fait connaître dans notre littérature par son ode à la beauté, plutôt imitée que traduite de celle du chevalier d'Ariasa. Cette ode, plusieurs fois imprimée, se distingue surtout par la suavité des images et par la grâce des détails. On assure que M. Maury s'occupe d'un nouvel ouvrage en vers français, sous le titre de *l'Espagne épique*.

MAVROCORDATO (ALEXANDRE), né à Constantinople, en 1790 ou 1791, d'une famille originaire de Chio, descend en ligne directe d'Alexandre Mavrocordato qui succéda, comme interprète de la Porte, au fameux Panaïoteki, le premier Grec revêtu de cette dignité, et dont la coopération aida si puissamment le grand visir Coprogli Achmet à s'emparer de Candie. Le grand drogman Mavrocordato, petit-fils lui-même de Scarlatos, qui, sous le règne d'Amurat IV, fut *tgeleb* (pourvoyeur) de la cour, est connu dans l'histoire pour avoir assisté, en qualité de plénipotentiaire de la Turquie, aux conférences de Carlowitz, à l'issue desquelles l'empereur d'Autriche, en témoignage de sa satisfaction, lui fit délivrer des lettres de haute noblesse. Il fut père de Nicolas Mavrocordato, premier hospodar grec de Moldavie, et aïeul de Constantin Mavrocordato, hospodar de Valachie. On sait que ce dernier, à peine installé, faillit être victime de la révolution qui entraîna la déposition du sultan Achmet III, en octobre 1730, qu'il fut arrêté avec sa famille, rendu l'année suivante à la liberté et à ses fonctions par le sultan Mahmoud, déposé en 1741, rétabli en 1744, dépossédé de nouveau en 1748, replacé en 1756, révoqué en 1759, nommé pour la dernière fois hospodar en 1761, disgracié enfin complètement en 1763, et qu'il mourut quelque temps après, dans un âge fort avancé. Constantin Mavrocordato avait été le dernier hospodar nommé par les boyards, et le premier que leur imposa la Porte en le rétablissant ; aussi a-t-il laissé, dans la principauté qu'il a gouvernée, un nom qu'un assez grand nombre d'institutions utiles n'a pu garantir de la haine que lui ont fait encourir les priviléges qu'il a enlevés aux seigneurs du pays, les exactions auxquelles l'ont forcé ses fréquentes réintégrations et le soin de déjouer les cabales de ses ennemis. Alexandre Mavrocordato, président du gouvernement provisoire de la Grèce pendant l'année 1822, fut, très jeune encore, *grand Postelnick* (premier ministre) du prince Karadja, hospodar de Valachie. Il gouverna cette province avec douceur, et y protégea surtout les lettres

et ceux qui les cultivaient. Son éducation avait été extrêmement soignée, et, comme celle de tous les jeunes fanariotes, dirigée principalement vers l'étude des langues et la diplomatie. Une ardeur infatigable pour le travail, jointe aux heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature, lui fit faire en peu de temps des progrès rapides. Les langues orientales, les différents dialectes qui dérivent du slave, le français, l'italien, lui devinrent familiers. Versé surtout dans la connaissance du langage de la nation qui avait asservi sa patrie, de ses annales et de sa littérature, il composa en français une histoire des révolutions de l'empire ottoman, dont le manuscrit tomba malheureusement, par suite des événements militaires de 1821, entre les mains des Turcs de la garnison de Patras, au moment où on venait de décider l'auteur à le livrer à l'impression. Lorsque l'hospodar Karadja, pour sauver sa tête et ses trésors, s'enfuit de sa principauté, Mavrocordato le suivit d'abord en Suisse et de là à Pise. Il se trouvait dans cette ville au moment où éclata l'insurrection de la Grèce. Plusieurs Grecs établis en Italie se réunirent pour envoyer à leurs compatriotes un navire chargé d'armes et de munitions. Mavrocordato, qui avait contribué aux frais de cette offrande patriotique, voulut la conduire à sa destination, et porter aux Hellènes les secours bien plus précieux de ses talents. Il quitta Livourne dans les premiers jours de juillet 1821, vint mouiller à Marseille pour y acheter quelques canons de campagne, et partit de cette ville le 22 du même mois, emmenant avec lui quatre officiers français. Il débarqua le 3 août à Missolonghi, dont les habitants, encore surpris d'avoir osé lever l'étendard de l'indépendance, l'accueillirent comme un libérateur. Il n'y resta d'abord que huit jours qu'il employa à faire tracer quelques travaux indispensables de fortification, à recevoir des envoyés des Souliotes et autres tribus albanaises qui combattaient l'armée turque occupée à bloquer Ali pacha, enfin à consolider entre les différents chefs de la Grèce occidentale une harmonie si nécessaire au succès de leurs opérations. Ces derniers le prièrent avec instance de rester au milieu d'eux, et d'en prendre la direction supérieure. Mais le prince Démétrius Ypsilanti, arrivé dans le Péloponèse depuis deux mois, assiégeait alors Tripolitza, et l'autorité provisoire dont il avait été investi par les capitaines et primats de cette province et des îles se trouvait assez généralement reconnue, du moins jusqu'au moment où des temps plus tranquilles permettraient d'adopter des institutions plus stables. Mavrocordato résolut donc de passer en Morée pour recevoir de lui l'autorisation de se rendre au vœu qu'on lui avait manifesté. Il débarqua près de Patras, dont la citadelle était alors bloquée par les Grecs de l'Élide et de l'Achaïe. Il passa quelques jours dans leur camp, assista, le 15 août, à une attaque de la garnison turque qui fut repoussée, et arriva sous Tripolitza le 26 du même mois. Soit qu'Ypsilanti craignît dès-lors les résultats d'une comparaison qui, sous plus d'un rapport, pouvait lui être désavantageuse; soit prévention contre un membre d'une famille dès longtemps rivale de la sienne, il ne vit point avec plaisir l'arrivée d'un homme dans lequel il apercevait déjà un concurrent redoutable. A la vérité, Mavrocordato se hâta de donner son adhésion à l'autorité dont il était revêtu, et manifesta même le desir d'être regardé comme son premier subordonné; cependant il ne s'en crut pas moins le droit de connaître toute l'étendue de ses projets pour le bien de leur commune patrie. Les vues d'Ypsilanti n'étaient-elles point encore arrêtées, et craignit-il de l'avouer? ou bien, ayant résolu de se laisser guider entièrement par les instructions de son frère Alexandre, dont il se donnait pour le lieutenant, crut-il devoir en faire un mystère? c'est ce que nous nous garderons de décider; mais, cinq jours après être arrivé au camp de Tripolitza, Mavrocordato repartit pour Missolonghi, peu satisfait du défaut de confiance dont il avait été l'objet, emportant toutefois, pour organiser la Grèce occidentale, une autorisation qu'on lui avait délivrée avec d'autant plus d'empressement qu'elle l'éloignait du centre des affaires. Son retour à Missolonghi y causa une joie qui fut manifestée par les signes les moins équivoques. Il parcourut en détail l'Étolie, l'Acarnanie, la Doride, la Phocide, l'Amphilochie; s'avança même jusque dans les montagnes de la Selléide, s'appliquant à rallier tous les esprits, à faire converger tous les vœux autour d'un but d'organisation politique, qui devait assurer la délivrance de la Grèce. Il ne prenait aucune qualification ambitieuse, se présentant partout comme médiateur et comme frère; aussi l'affabilité de ses manières, non moins que son infatigable activité, lui acquit bientôt une popularité universelle. Il s'efforça de consolider l'alliance qui existait entre les Grecs et les Turcs albanais, partisans d'Ali, et sut même engager Tahir-Abas et d'autres chefs musulmans à se rendre à Missolonghi. Peut-être eût-il été plus prudent de choisir pour ces conférences un autre point de réunion; en effet l'orgueil de ces infidèles fut vivement froissé par le spectacle des mosquées détruites et des tombeaux profanés, qui frappèrent leurs regards dans les pays déjà soulevés qu'ils eurent à parcourir. Ils avaient même cru jusque-là venir traiter avec des sujets du pacha de Janina, armés pour le soutenir dans sa révolte contre le sultan, et non avec des hommes résolus à conquérir leur indépendance. Cependant les égards que leur témoigna Mavrocordato, et surtout les présents dont il les combla, adoucirent les blessures faites à leur fanatisme. La position d'Ali devenant de jour en jour plus critique, ils demandèrent des munitions de guerre et de bouche, convinrent de la continuation d'une alliance offensive et défensive, qui se prolongea jusqu'à la chute du satrape, et retournèrent au camp combiné de Peta. Cependant les députés des provinces que nous avons nommées plus haut furent convoqués à Missolonghi par les soins de Mavrocordato, et le sénat de la Grèce occidentale fut formé et installé sous sa présidence. Dès lors l'administration civile et les opérations militaires de cette contrée commencèrent à suivre une direction régulière. Cet exemple fut bientôt imité par la Grèce orientale, et la ville de Salone vit s'établir dans son sein un sénat sous le nom d'Aréopage. Cependant la capitale de la Morée, Tripolitza, avait, dès les premiers jours d'octobre, succombé sous les efforts des Grecs; et l'époque de sa chute, désignée dans les assemblées de Caltézi et de Verténa pour celle d'un congrès général de la nation, devint le signal du départ pour Argos des députés de toutes les provinces du continent et des îles. Mavrocordato s'y rendit comme chef de la députation de la Hellade occidentale. Il rentra encore dans la péninsule par Patras, où les Grecs étaient parvenus à s'établir après avoir resserré les Turcs dans le château. Il se disposait à y passer quelques jours, lorsque l'ennemi fit une sortie vigoureuse, chassa les chrétiens de la place, fut sur le point de s'emparer de sa personne, et enleva un butin considérable, parmi lequel se trouvèrent tous ses bagages. Il arriva à Argos dans le courant de décembre; mais les députés pensant avec raison que le voisinage de Napoli, qu'occupait encore alors une nombreuse garnison turque, pourrait nuire à la tranquillité de leurs délibérations, résolurent de transporter le lieu de leurs séances à Piada, village situé près des ruines d'Épidaure, sur la côte orientale du Péloponèse. Tous ces mandataires d'une nation sortant des ténèbres de la servitude en étaient à leur début dans la carrière politique, et l'on put augurer dès lors l'importance du rôle auquel Mavrocordato, qui avait déjà fait ses preuves en ce genre, allait être appelé. Il fut choisi à une immense majorité pour présider le congrès; et le discours qu'il prononça dans cette occasion émut profondément ses auditeurs. Une commission chargée de présenter un projet de constitution fut formée, et Mavrocordato invité à la diriger dans ses travaux. Cet acte organique dont la rédaction lui appartient presque exclusivement, fut, à peu de chose près, adopté textuellement, et promulgué le 1er janvier 1822 (vieux style). Un gouvernement provisoire, composé de deux pouvoirs, fut décrété; et Mavrocordato se vit, par le libre suffrage de ses compatriotes, investi le premier de la suprême magistrature de son pays. Son élévation à la présidence du corps exécutif fut universellement applaudie; enfin, l'on en conçut les plus heureuses espérances. On se flatta surtout que le caractère de légalité dont était revêtu le nouveau gouvernement, réprimerait

l'ambition sauvage de quelques capitaines, les prétentions exagérées de certains primats qui ne voyaient dans la révolution actuelle qu'un moyen de se substituer à des tyrans dont ils affectaient les mœurs et surpassaient les exigences. Cependant, le fardeau dont Mavrocordato se trouvait chargé était de nature à effrayer un homme moins dévoué que lui à la chose publique ; et l'attitude des cabinets de l'Europe, dont l'appui avait déjà vainement été invoqué par les malheureux Grecs, semblait surtout propre à l'inquiéter. Que l'on joigne à ces motifs de découragement une guerre à soutenir sans finances, sans places fortes, sans magasins, avec une poignée d'hommes à peine armés contre un ennemi riche, puissant, implacable : des institutions à improviser, au milieu des horreurs d'une lutte sans exemple, à consolider chez des hommes abrutis par un esclavage de quatre siècles, et l'on ne pourra refuser son admiration à Mavrocordato de n'avoir point désespéré du salut de sa patrie, surtout lorsqu'un mois plus tard la catastrophe qui termina les jours du vieil Ali permit à la Porte de diriger contre les insurgés une armée de trente mille hommes, aguerrie par plusieurs années de combats. Le premier soin du nouveau président fut de proclamer l'indépendance de la Grèce, et de rendre compte des travaux du congrès. Cet acte remarquable, auquel les soixante-sept membres qui le composaient apposèrent leur signature avant de se séparer, produisit, au moment où il parut, une assez grande sensation pour que nous croyons devoir en reproduire ici quelques fragments. « La nation grecque prend le ciel et la terre à témoin » que malgré le joug affreux des Ottomans, qui la menaçait d'une destruction complète, elle existe encore. » Ces tyrans féroces, violant les capitulations et tout » principe d'équité, par des actes iniques et destructifs qui ne tendaient qu'à anéantir un peuple soumis, » l'ont forcée de recourir aux armes pour sa conservation. Après avoir repoussé la violence par le seul » courage de ses enfants, elle déclare aujourd'hui devant Dieu et devant les hommes, par l'organe de ses » représentants réunis, *son indépendance politique*. Descendants d'une nation distinguée par ses lumières et » sa civilisation, vivants à une époque où cette civilisation répand avec profusion ses bienfaits sur les » autres peuples de l'Europe, et ayant sans cesse sous » les yeux le bonheur dont ils jouissent sous l'égide » protectrice des lois, les Grecs ont-ils pu rester plus » longtemps dans un état aussi affreux qu'ignominieux, » et voir avec apathie ce bonheur que Dieu a destiné » également à tous les hommes ? Des motifs si puissants » ont pressé le moment du réveil où la nation, pleine » de son indignation et de ses souvenirs, devait se lever » pour revendiquer ses droits. Telles sont les causes de » la guerre que nous avons été forcés d'entreprendre » contre les Turcs. Loin d'être fondée sur des principes de démagogie ou de rébellion ; loin d'avoir pour » motif les intérêts particuliers de quelques individus, » cette guerre est une guerre nationale et sacrée ; elle » n'a pour but que notre réintégration dans les droits » de propriété, d'honneur et de vie. Des attaques, peu » dignes d'hommes nés libres au sein de l'Europe chrétienne et civilisée, ont été dirigées contre notre cause. » Mais quoi ! les Grecs, seuls de tous les Européens, » devaient-ils être privés de ces droits que Dieu a établis pour tous les hommes ? Étaient-ils condamnés à » un esclavage éternel qui perpétuât chez eux la spoliation, les violations et les massacres ? Enfin, la » force brutale de quelques hordes barbares, qui, » sans être provoquées, vinrent, suivies du carnage » et de la destruction, s'établir au milieu de nous, pouvait-elle jamais être légalisée par *le droit des gens* » de l'Europe ? Les Grecs ne l'ont jamais reconnue, et » n'ont cessé de la repousser par les armes, toutes les fois » qu'une lueur d'espérance ou des circonstances favorables se sont offertes. Partant de ce principe, et connaissant nos droits, nous ne voulons, nous ne réclamons » que notre rétablissement dans la société européenne. » Notre religion, nos mœurs, notre position, nous appellent à nous réunir à la grande famille des chrétiens, » et à reprendre parmi les nations le rang qu'une force » usurpatrice nous a ravi. » Suit le détail des difficultés de tous genres qui ont retardé pendant plusieurs mois la formation d'un gouvernement et la composition de ce gouvernement. « Les députés, en finissant, est-il dit » ensuite, déclarent à la nation grecque que leur tâche » étant accomplie, le congrès se dissout aujourd'hui. » Le devoir du peuple est, désormais, d'obéir aux lois. » Grecs ! vous avez voulu secouer le joug qui pesait sur » vous, et vos tyrans disparaissent tous les jours : mais » il n'y a que la concorde, et l'obéissance au gouvernement, qui puissent assurer votre indépendance. » Daigne le Dieu des lumières éclairer de sa sagesse » les gouvernants et les gouvernés, afin qu'ils connaissent leurs véritables intérêts, et travaillent d'un » commun accord à la délivrance de la patrie. (Donné » à Epidaure, le 15 janvier 1822, l'an premier » de l'indépendance). » Corinthe avait été choisie pour capitale de la Grèce et siége du gouvernement, en attendant que les Turcs fussent chassés d'Athènes. Le premier soin de Mavrocordato, avant de s'y rendre, fut d'aller visiter Hydra, pensant avec justice que cette preuve de sa sollicitude pour une population fortement indisposée d'avoir vu passer entre les mains des soldats de terre toutes les richesses que renfermait Tripolitza, lui serait non moins agréable qu'elle ne serait utile pour ranimer le patriotisme des armateurs découragés par les frais énormes qu'ils supportaient, depuis le principe de la guerre, avec un désintéressement au-dessus de tout éloge. Il sut en effet engager ces derniers à de nouveaux sacrifices, en leur promettant de venir à leur secours dès que la situation du gouvernement le permettrait, engagement qu'il ne tarda pas à remplir au moyen de la rançon du harem de Kourchid Pacha, pris à Tripolitza, et qu'il renvoya plus tard à ce visir ; enfin, il ne quitta point Hydra sans avoir vu sortir la nombreuse escadre de cette île, à laquelle se joignirent bientôt les deux autres divisions de la marine grecque, pour marcher à la poursuite d'Ismaïl Gibraltar, qui venait d'arriver dans les eaux de Patras. La saison des hostilités approchait rapidement, et les immenses préparatifs des Turcs à Constantinople, en Macédoine, en Épire et en Thessalie, annonçaient que la campagne serait importante et meurtrière. Rendu à Corinthe, le président, qui désirait l'ouvrir en personne, donnait aux affaires publiques les journées entières et la plus grande partie des nuits. Chacun s'étonnait qu'il pût résister à tant de veilles, de soins et de fatigues. C'était sans doute un grand pas de fait, que d'avoir proclamé un acte fondamental et adopté une forme de gouvernement ; mais tout restait encore à exécuter. En attendant une organisation définitive des cours de justice et des tribunaux, qui ne pouvait s'opérer subitement et nécessitait un choix de sujets recommandables aux yeux de leurs compatriotes, Mavrocordato établit une cour martiale qui entra sur le champ en fonctions : enfin il publia et fit communiquer aux agents diplomatiques des diverses puissances chrétiennes dans le Levant, un manifeste qui déclarait en état de blocus tous les ports de la Grèce encore occupés par les Turcs. Cependant Ali pacha, entraîné par un pardon fallacieux, avait, le 5 février 1822, livré sa tête aux généraux du sultan : et une forte division de l'armée employée contre lui, fut immédiatement dirigée vers les montagnes de Kiapha pour réduire les Suliotes. Le danger de cette tribu belliqueuse devenait imminent : et la situation de la Grèce occidentale parut assez inquiétante aux yeux du gouvernement, pour qu'il crût devoir diriger sur ce point, une expédition commandée par le président en personne. D'ailleurs, de funestes divisions s'étaient déjà glissées parmi les chefs de cette contrée, et il ne fallait rien moins que la grande influence de Mavrocordato et son esprit conciliateur pour prévenir les funestes effets de la rivalité des uns comme des dispositions douteuses de quelques autres. Le 27 mai, le président quitta Corinthe, à la tête d'un corps de quinze cents hommes, composé de cent vingt philhellènes, français, allemands et italiens organisés en compagnies ; de deux petits bataillons de soldats grecs, formés l'année précédente par le colonel Balesta ; d'une centaine de Souliotes, commandés par Marco Botzaris ; enfin d'insulaires de Zanthe et de Céphalonie. Parmi les officiers de son état-major se trouvaient le général Normann et le lieutenant

colonel Raybaud. (*Voyez* ces noms.) Il se dirigea, en suivant par terre la rive septentrionale du golfe de Lépante, vers Patras, où il devait se renforcer d'une partie des troupes qui bloquaient cette place, et s'embarquer de là pour Missolonghi. Il n'y resta que le temps strictement nécessaire pour régler le service des subsistances destiné à alimenter la petite armée qu'il allait commander, et faire reconnaître les nouvelles autorités de ce chef-lieu de la Grèce occidentale. Il en partit, emmenant avec lui quelques compagnies d'Étoliens et d'Acarnaniens qu'il y rencontra, et se dirigea sur le camp de Comboti, au delà du golfe Ambracique, où se trouvaient déjà réunis, sous les ordres de Vernackioti et de quelques autres chefs, les soldats de cette partie de la Hellade continentale. Cependant, le nombre en était bien moins considérable qu'on ne l'avait espéré : et après sa jonction avec eux, qui eut lieu le 16 juin, il se trouva à peine avoir cinq ou six mille hommes sous ses ordres. Les Turcs, qui s'étaient concentrés sur Arta, à la nouvelle de son arrivée, vinrent l'attaquer le 18 avec une nombreuse cavalerie. On se battit de part et d'autre avec acharnement une partie de la journée ; enfin l'ennemi fut repoussé avec perte et poursuivi pendant plusieurs milles. Marco Botzaris partit aussitôt à la tête de quelques centaines d'hommes pour tenter de pénétrer jusqu'à Suli : le village de Péta, situé sur des hauteurs, à une heure d'Arta, et où se trouvaient déjà cinq cents Grecs, sous les ordres de Gogo Backolas, fut immédiatement occupé par les Philhellènes et les deux bataillons réguliers ; enfin Mavrocordato fit, avec le reste de ses troupes, un léger mouvement rétrograde, et alla camper dans un lieu nommé Langada, situé à l'entrée du Macrinoros, laissant seulement cent cinquante hommes à Comboti, pour lier ces deux points. Ces dispositions, qui furent suivies d'un grand désastre, ont été vivement blâmées. Les motifs qui engagèrent le président à les adopter se trouvent longuement développés dans les Mémoires publiés sur cette guerre, par le lieutenant-colonel Raybaud : nous nous bornerons à en signaler les résultats. Marco Botzaris ne put pénétrer jusqu'à Suli ; il fut repoussé et obligé, le 15 juillet, de se plier sur la position de Peta, qui fut attaquée le lendemain par neuf mille Albanais. Les troupes irrégulières grecques, entraînées par une terreur panique, prirent d'abord la fuite, tandis que les deux bataillons dont nous avons parlé plus haut ne furent rompus qu'après avoir vu tomber leur chef, et soutenu pendant deux heures le choc de l'ennemi ; enfin le petit corps de philhellènes, après des prodiges de valeur, fut à peu près anéanti. Cette défaite obligea Mavrocordato à repasser le Macrinoros pour se replier sur Anatolico et Missolonghi, mouvement qui, ne laissant plus d'espoir aux Suliotes, les obligea d'accepter une capitulation, et d'abandonner aux Turcs une terre qu'ils avaient défendue avec tant de valeur. Après la réduction de ces montagnards, Omer Brionès, élevé récemment au pachalick d'Ianina, et qui avait obtenu ces avantages successifs, résolut d'achever la soumission de la Grèce occidentale. Douze mille soldats, divisés en deux corps, traversèrent l'Acarnanie ; l'infâme Gogo Bakolas, qui entretenait de coupables intelligences avec les ennemis de sa patrie, avait passé dans leurs rangs ; Georges Vernakiotis suivit bientôt son exemple. Une proclamation répandue par ce traître entraîna la défection de plusieurs chefs de l'Agraïda et du Xéroméros, et le blocus de Vonitza fut abandonné. Ainsi, les Musulmans ne comptaient plus d'ennemis armés sur la rive droite de l'Achéloüs. Ce fleuve fut franchi par eux au gué de Stratos. Le premier de leurs corps, sous la conduite d'Omer Brionès lui-même, se dirigea par le chemin de Stamna, sur Missolonghi ; et Reschid pacha se porta avec le second vers Vrachori, qui fut livré aux flammes. Ils rencontrèrent peu de résistance jusqu'à Missolonghi, qu'ils investirent le 7 novembre : et, peu de jours après, Jussuf pacha détacha de Lépante cinq ou six bâtiments, pour bloquer cette place par mer. Un fossé qu'on pouvait franchir d'un saut, une muraille de boue, tels étaient les seuls obstacles que les barbares eussent encore à vaincre pour achever la conquête de la Hellade occidentale ; mais, derrière ces faibles retranchements veillaient Mavrocordato, Marco Botzaris, et avec eux le génie protecteur des destinées de la Grèce. Cependant Dramali pacha avait, à la tête d'une armée de trente mille hommes, pénétré, dès le mois de juillet, dans le Péloponèse. Il avait emporté Corinthe et ravitaillé Napoli. Maître de Missolonghi, Omer Brionès devait lancer sur la Péninsule toutes ces féroces peuplades albanaises qui en firent un vaste tombeau à l'époque de l'insurrection de 1770 ; et la jonction des deux chefs musulmans eût sans doute consommé la ruine des Hellènes. Le président résolut de s'ensevelir sous les ruines de Missolonghi ; pour prévenir un tel malheur, il s'y était jeté avec cinq ou six cents soldats, dans le cœur desquels cette résolution généreuse ranima un patriotisme froissé par tant de revers et de trahisons : et l'on s'occupa jour et nuit à remédier à la faiblesse des fortifications et à abuser l'ennemi sur l'insuffisance des ressources qu'on avait à lui opposer. Heureusement pour les Grecs, le défaut d'harmonie paralysait chez les assiégeants les moyens immenses dont ils pouvaient disposer. Chacun des généraux turcs, tout en désirant arriver au terme de cette expédition qu'ils avaient entreprise de concert, repoussa dès le principe l'idée d'un assaut dont les chances devaient lui paraître si peu douteuses. Ils appréhendaient de voir passer entre les mains du soldat les richesses qu'ils croyaient accumulées dans Missolonghi. A ce motif inspiré par l'avarice, à la conviction d'un succès incontestable quoique ajourné, se joignirent d'autres raisons pour imprimer aux hostilités un caractère de nonchalance et de lenteur qui fit le salut des assiégés. Ainsi qu'Omer Brionès, Reschid et Jussuf pacha savaient que le chef du gouvernement grec était renfermé dans la place : comme lui, ils aspiraient seuls à la gloire d'une telle capture. A l'insu les uns des autres, ils voulurent se ménager des intelligences parmi leurs adversaires, acheter des défections, vendre des garanties de capitulation. Botsaris et ses braves compagnons étaient surtout le but de leurs projets d'embauchage ; mais il eut l'art de les abuser de fausses espérances pendant une vingtaine de jours que Mavrocordato employa avec son infatigable activité en travaux de défense ; et surtout à répandre la défiance et la jalousie parmi les chefs turcs, en tenant chacun d'eux secrètement informé des projets particuliers des deux autres. Cependant la détresse des assiégés avait retenti dans le Péloponèse et les îles. Des avantages considérables avaient été remportés sur Dramali. Bientôt huit bricks hydriotes vinrent mouiller à l'entrée des lagunes de Missolonghi, et refoulèrent les armements de Jussuf pacha dans le golfe de Lépante. Ce succès obtenu, une partie des navires vainqueurs alla, sur la côte d'Élide, prendre des secours en hommes, en vivres et en argent, que Pierre Mavromichali et autres chefs moréotes amenaient au président. La garnison de Missolonghi fut ainsi portée à près de seize cents hommes. A ces renforts inespérés vint se joindre un nouvel auxiliaire contre les Turcs : des pluies continuelles convertirent en un vaste cloaque le terrain d'alluvion sur lequel leur camp était assis. Les maladies produites par ce déluge, aussi bien que deux ou trois sorties heureuses des assiégés, ouvrirent enfin les yeux des généraux ennemis sur la faute qu'ils avaient commise. Reschid pacha s'était rapproché de l'Événus, pour y trouver un air plus salubre et y attendre un changement dans l'atmosphère. Voyant leur proie sur le point d'échapper, les chefs assiégeants comprirent qu'on n'avait voulu que gagner du temps ; et que la séduction, pas plus que la menace, n'amènerait la réalisation des projets dont ils s'étaient bercés jusqu'alors. Ils résolurent donc de donner un assaut général, durant la nuit du 24 au 25 décembre (vieux style), persuadés que les chrétiens, répandus dans les temples pour assister aux mystères de leur religion, se laisseraient plus aisément surprendre. Mais les Grecs étaient sur leurs gardes, et l'ennemi fut repoussé sur tous les points avec une perte immense. Douze jours après cet échec l'armée ottomane enfouit ou encloua une partie de son artillerie et effectua sa retraite vers l'Épire. Si l'on considère la disproportion des forces des deux partis ; si l'on réfléchit aux conséquences probables que devait entraîner alors la prise de Missolonghi, l'issue de ce siège doit être regardée comme

un des événements les plus mémorables de la guerre des Grecs. L'adresse qui, dans le principe, a présidé à la délivrance de cette place, l'avantage signalé qui a déterminé sa délivrance, sont un des plus beaux titres de Mavrocordato à la reconnaissance de ses compatriotes. Sans argent, sans munitions, sans artillerie, avec une poignée d'hommes découragés, il conçut la pensée hardie d'arrêter une armée de douze mille soldats pourvue de l'attirail d'un siége, et exaltée par une continuité de succès. Nuit et jour au pied des remparts, donnant à tous l'exemple d'une confiance inaltérable, occupé sans cesse à ordonner ou à suivre des travaux, à imaginer de nouvelles ressources pour diviser son ennemi, on le voit plus tard reprendre une attitude menaçante, et sortir enfin par une victoire décisive d'un danger tel, que la plupart de ceux qui l'entouraient avaient regardé comme une folie de s'y exposer. Après le départ de Mavrocordato de Corinthe, le gouvernement, sous la vice-présidence d'Athanase Kanakaris, s'était transporté à Argos, et l'arrivée de Dramali pacha l'avait contraint de se retirer à Hermione. Dans ces circonstances critiques, les capitaines de la Morée se conduisirent avec courage, battirent les Turcs dans les plaines d'Argos, dans le défilé de Saint Georges, et les forcèrent à se réfugier sous Corinthe. Ainsi cette campagne de 1822, qui avait commencé d'une manière si inquiétante pour la Grèce, finit par une suite de triomphes. Mais un long désordre succède souvent à de grands dangers. L'autorité du gouvernement, qui depuis qu'il était privé des lumières de Mavrocordato, avait montré peu de capacité et beaucoup de faiblesse, s'était enfin éteinte longtemps avant le terme fixé par la constitution pour son renouvellement; une sorte d'anarchie militaire lui succéda jusqu'au 1er janvier 1823, époque où fut convoqué le congrès d'Astros. Les Moraïtes, vainqueurs de Dramali, y affectèrent de grandes prétentions; les insulaires de même. Mavrocordato, étranger aux uns et aux autres, voulut profiter de ce conflit pour ressaisir la présidence du corps exécutif: mais Colocotroni, qui, depuis les derniers événements, avait acquis une grande popularité, et nourrissait contre lui une haine profonde, le repoussa avec acharnement. Enfin Mavrocordato ne songea plus qu'à écarter ce soldat ignorant et audacieux d'un poste qu'il était incapable de remplir, et fit tomber le choix de l'assemblée sur Pierre Mavromichali. Quant à lui-même, il fut nommé président du sénat législatif. Mais ces hautes fonctions ne purent garantir sa tranquillité contre l'animosité de Colocotroni et de ses partisans. Des tracasseries sans nombre lui furent suscitées; des accusations furent même dirigées contre lui. Arrivé enfin au point de craindre un attentat à ses jours, il se retira à Hydra, où la considération dont il jouissait n'avait subi aucune altération. Cependant le nouveau corps exécutif, dominé par Colocotroni, qui, bien qu'il n'en fût que le vice-président, en était le membre le plus puissant, perdit bientôt la confiance de la nation. L'illégalité de ses actes et ses concussions provoquèrent l'indignation du sénat et une décision de sa part (19 décembre 1823 v. s.), basée sur les motifs les plus graves, qui cassait les membres actuels du pouvoir exécutif, et nommait pour président de ce corps Georges Conduriotis d'Hydra, le plus opulent propriétaire de la Grèce. Ce dernier ne put d'abord passer en Morée pour y remplir ses nouvelles fonctions, l'événement qui l'y appelait étant devenu le signal d'une guerre civile qui ne fut étouffée qu'assez avant dans l'année 1824; mais un des premiers actes de son autorité fut de renvoyer Mavrocordato dans la Grèce occidentale avec le titre de *directeur général* et des pouvoirs à peu près illimités. En arrivant à Missolonghi, il s'occupa avec ardeur des moyens de garantir cette place contre de nouvelles tentatives de l'ennemi, en la faisant investir de fortifications régulières: enfin il se livra avec zèle à l'administration de la province qui lui était confiée. Il établit des écoles, des hôpitaux et un journal. A la vérité, lord Byron, qui avait débarqué peu de jours après lui à Missolonghi, contribua puissamment de ses moyens à ces utiles fondations. Malheureusement la mort vint frapper l'illustre philhellène peu de temps après son arrivée, et sa perte, qui fut profondément sentie par Mavrocordato, le priva d'une assistance irréparable. Deux événements militaires importants avaient précédé le retour de ce dernier à Missolonghi, la levée du siége d'Anatoliko par Moustaï, pacha de Scodra, et la mort héroïque de Marco Botzaris au milieu de sa victoire de Carpenitza. La campagne de 1824 s'ouvrit tard, et ne fut marquée par aucun événement remarquable jusqu'au mois de juillet, époque où le séraskier Dervich pacha s'avança vers les frontières de la Livadie avec une armée de vingt mille hommes. Son projet était de pénétrer sur Salona pour se porter de là à Lépante: c'est à ce point important qu'il devait faire sa jonction avec Omer Brionès, qui avait l'ordre de s'y diriger à travers l'Étolie. Après s'être réunis, ces deux chefs devaient attendre l'arrivée de l'armée égyptienne pour concerter leurs opérations avec Ibrahim Pacha, fils du vice-roi d'Égypte. Mais ce plan fut déconcerté par deux défaites successives que Dervich pacha essuya le 18 et 26 juillet à Muzonitsa. Il y perdit deux mille hommes, une partie de ses bagages et ses drapeaux. De son côté, le directeur général Mavrocordato s'était avancé au-devant du pacha d'Janina pour s'opposer à sa marche. Par ses ordres, le général Zongas se porta sur Aëtos, qui domine la rivière d'Anape, tandis qu'un autre détachement s'établit à Livadiou pour défendre l'entrée de l'Acarnanie. Le capitaine Hyscos occupa le Pas-d'Agraphidia dans le Macrinoros avec l'intention d'inquiéter le flanc gauche de l'ennemi pendant que Rangos et Stournaris devaient agir sur ses derrières. Enfin Mavrocordato lui-même établit son camp à Ligovitzi, d'où il pouvait diriger avantageusement les mouvements de ces divers corps de troupes. Le 17 août, deux mille Albanais attaquèrent avec fureur la position d'Agraphidia gardée par Hyscos, qui les repoussa avec perte après un combat très court. Le 18, Omer Brionès avait abandonné ses positions pour se retirer, avec toutes ses forces, sur le rivage de Kentrômota. Il espérait, à l'aide de la confiance inspirée par ce commencement de retraite simulée, pouvoir surprendre facilement la position d'Aëtos: mais lorsque, le 20, il reparut dans les environs, il trouva Zongas dans un ordre parfait. En même temps, informé de sa marche, Mavrocordato accourut avec les troupes du général Makris au secours d'Aëtos. A leur approche, Omer pacha se porta sur le village de Papadatès, enfin après beaucoup de marches et de contremarches, il opéra sa retraite vers Laspi; mais attaqué à Mavrylla, il éprouva une perte considérable, et regagna en désordre ses premières positions de Kacavensera, qu'il évacua définitivement au mois de novembre pour rentrer en Épire. Mavrocordato revint à Missolonghi, d'où il envoya sa démission de président du sénat législatif, fonctions qu'il avait conservées jusque-là conjointement avec les autres dont il est revêtu. Cependant après plusieurs mois de résistance, les rebelles du Péloponèse avaient fait leur soumission et remis les places qu'ils occupaient entre les mains du gouvernement qui choisit Napoli pour lieu de sa résidence. Mais dès le mois de novembre, ils arborèrent de nouveau l'étendard de la révolte. Une décision de l'assemblée nationale réunie à Cranidi, qui maintenait Conduriotis à la tête des affaires pour une année au-delà du terme fixé par sa première nomination, leur servit de prétexte. Ils prirent les armes sur plusieurs points. Des troupes qu'on fit venir de Romélia pour les réduire les battirent, et les forcèrent de les déposer. Colocotronis père fut arrêté et conduit à Hydra; son fils Panos avait été tué. Les autres chefs de l'insurrection, dont les principaux étaient Zaïmis et Londos, furent condamnés au bannissement. Ils passèrent à Missolonghi, espérant trouver un asile auprès de Mavrocordato; mais celui-ci refusa de les accueillir, et ils se retirèrent dans les îles Ioniennes. Le mois de février de l'année 1825 vit arriver dans le Péloponèse la formidable expédition égyptienne, dont cette presqu'île était depuis longtemps menacée. C'est là que la guerre semblait devoir déployer ses fureurs avec le plus d'acharnement. Dans ces circonstances critiques, Conduriotis invita Mavrocordato à venir se joindre à lui, et le chargea des fonctions d'*archigrammatista* (premier ministre). Ibrahim-Pacha vint camper sous Navarin,

le 20 mars, avec quatorze mille hommes, la plupart disciplinés. La possession de cette forteresse était pour lui de la dernière importance à cause du vaste port qu'elle domine. Le commandement des troupes qu'on fit marcher contre lui fut confié à l'Hydriote Scurti; mais le président et Mavrocordato partirent eux-mêmes pour l'armée; ils arrivèrent à Tripolitza le 27 mars. De là une indisposition força Conduriotis à se rendre à Calamata; mais il envoya Mavrocordato au camp des Grecs sous Navarin pour leur donner plus de confiance, et diriger leurs opérations. Ce dernier arriva dans la nuit du 24 au 25 avril au Vieux-Navarin, qui fut attaqué quelques heures après par les Arabes; mais ils furent repoussés. Cependant toute la flotte ennemie, ayant de nombreuses troupes de débarquement à bord, se présenta devant Sphactérie. Convaincu que tous les efforts des musulmans allaient tendre à s'emparer de cette île, il s'y rendit en personne. La descente de l'ennemi eut lieu immédiatement. Les Grecs, trop peu nombreux pour résister aux assaillants et au feu de leur flotte, furent écrasés après une résistance héroïque; une faible partie put échapper à la mort. Mavrocordato, qui était parvenu à gagner le brick *le Mars*, fut obligé de traverser la flotte égyptienne au milieu d'une grêle de boulets. On sait que la capitulation de Navarin fut la suite de ce désastre. Mavrocordato retourna à Napoli, où il remplit, jusqu'à l'expiration de la présidence de Conduriotis, les fonctions de secrétaire général du gouvernement, pendant la durée desquelles parut l'acte du 24 juillet 1824, qui est son ouvrage, et dont le but était de jeter, pour ainsi dire, la Grèce entre les bras de la Grande-Bretagne. Cette déclaration de principes surprit d'autant plus, qu'ayant depuis longtemps manifesté l'opinion qu'une monarchie tempérée était le mode de gouvernement le plus désirable pour ses compatriotes; et que des raisons politiques devaient les engager à fixer de préférence leur choix sur un prince étranger, il avait lui-même fait, plus d'un an auparavant, des démarches pour obtenir un prince français. Mavrocordato a passé la plus grande partie de l'année 1826 et toute l'année 1827 éloigné des affaires publiques, à Paro ou dans d'autres îles, mais sans influence, et il est à croire qu'il n'en recouvrera aucune sous le gouvernement du comte Capo-d'Istria, qui est loin, dit-on, de professer des sentiments de bienveillance à son égard. Il est juste cependant de convenir qu'il a été, sans contredit, de tous les Grecs, celui qui a montré le plus de capacité au milieu des circonstances critiques où sa patrie s'est trouvée depuis six ans, et qu'il n'a retiré de ses pénibles services qu'une honorable pauvreté. Enfin on peut assurer que si, aux avantages que lui ont prodigués la nature et l'éducation, Mavrocordato avait joint la considération de la fortune, si puissante aux yeux de ses compatriotes, il eût, d'année en année, et jusqu'à la fixation définitive de leurs destinées, été pressé par eux de les guider dans le sentier difficile où les avait engagés le désir de recouvrer leur indépendance.

MAVROMICHALI (Pierre) naquit, vers 1774, à Tsimova, près Maina, d'une des premières familles du Magne. Son père était chef de la principale des sept capitaineries de cette province, et son grand-père fut le fameux Jean Mavromichali, qui, en 1770, se leva à la tête des Maniotes, pour donner à la Grèce le signal de l'insurrection contre ses oppresseurs. On sait quelle fut l'issue désastreuse de cette tentative suggérée par la Russie, qui envoya pour la soutenir des secours insuffisants et des généraux peu capables. Ces derniers abandonnant leurs alliés à la rage d'un vainqueur irrité, les Turcs reprirent possession de la Morée et l'inondèrent de sang. Une partie de la population fut égorgée, vendue, ou obligée de s'expatrier. Jean Mavromichali et plusieurs de ses parents succombèrent dans cette occasion, mais en guerriers dignes de leur noble origine. Après avoir, à la tête de quatre cents Maniotes, arrêté longtemps, dans le défilé de Nisi, des forces décuples, ils se jetèrent, avec vingt hommes, dans une maison, où ils se défendirent encore pendant trois jours. Les Turcs, y ayant enfin mis le feu, ne furent pas peu surpris de n'en voir sortir qu'un vieillard et un enfant: c'était Jean et son fils; le reste avait péri. Pierre Mavromichali, chef actuel de la nombreuse famille de ce nom, fut, en 1816, nommé, par la Porte, bey des Maniotes. Ces montagnards, qui occupent la partie sud-est du Péloponèse, n'ont jamais entièrement subi le joug imposé depuis quatre siècles au reste des Grecs. Défendus par des chaînes inaccessibles et des lieux admirablement disposés pour une guerre de surprises et d'embûches, ils ont dû leur indépendance à l'âpreté d'une contrée stérile et au mépris du conquérant pour leurs rochers, encore plus qu'à leur courage. Aussi n'ont-ils connu de la domination turque qu'une sorte de souveraineté lointaine et douce que satisfaisait un simple tribut annuel recueilli par un chef, nommé *Bey*, que la porte choisissait chez eux. Pierre Mavromichali était investi de cette charge, au moment où éclata l'insurrection de 1821. Son fils aîné se trouvait à Constantinople en qualité d'otage de la fidélité de son père; et cette précaution n'ayant point paru suffisante, il fut plus tard obligé, pour le même motif, d'en envoyer un second à Tripolitza. Mais l'amour de la patrie parla plus haut dans son cœur que la voix de la nature. Les esprits des Grecs, exaltés par la nouvelle de l'expédition d'Alexandre Ypsilanti en Valachie, lui parurent disposés à un soulèvement; et lui-même fut un des premiers à en donner le signal. La considération générale dont il jouissait lui fit déférer le commandement en chef des forces de la Morée; au moment où, après avoir réuni à Calamata les primats de la partie méridionale de cette province, il venait d'adresser (28 mars 1821, v. s.), un manifeste aux monarques chrétiens pour invoquer leur appui en faveur de sa patrie. Les places et forteresses qu'occupaient les Turcs furent bientôt investies par les Grecs qui s'en trouvaient les plus voisins. Ainsi, une partie des Maniotes se porta sous Malvoisie; et le reste de ces montagnards, qui avaient pris le nom de Spartiates, alla grossir le camp qui se formait sous Tripolitza. Cependant une assemblée générale des chefs et primats du Péloponèse se réunit à Caltazi. Après avoir confirmé le commandement militaire précédemment accordé à Mavromichali, elle signa, le 26 mai (v. s.), une déclaration qui le nommait, en outre, président d'une commission de sept membres chargée, jusqu'à la prise de Tripolitza, époque où d'autres arrangements devaient avoir lieu, de l'administration générale des affaires de la Péninsule. Mais le prince Démétrius Ypsilanti débarqua peu de temps après au village de Saint-Jean, dans le golfe d'Argos; et son arrivée porta au plus haut degré l'enthousiasme et les espérances des Grecs. Les premières notabilités des îles se joignirent à celles de la Morée pour le reconnaître en qualité d'*archistratège*; et Mavromichali, qui s'était porté au-devant de lui jusqu'à Verrène, s'empressa non-seulement de confirmer de son suffrage cette décision de ses compatriotes, mais dit encore à Ypsilanti en l'abordant: « Mon prince, nous sommes prêts, ma famille et moi, « à verser, sous vos ordres, tout notre sang pour la pa- « trie. » Paroles nobles et généreuses qui reçurent plus tard une partie de leur accomplissement! Cependant Ypsilanti se rendit sous Tripolitza pour diriger en personne les opérations du siége de cette place, et Mavromichali l'y accompagna à la tête d'un corps de Maniotes dont le nombre, augmenté de ceux qui s'y trouvaient déjà, fut ainsi porté à deux mille. Le 20 septembre, la nouvelle de l'arrivée d'une escadre ottomane composée de trente-six voiles, parvint inopinément au camp des Grecs. Elle avait ravitaillé Coron, Modon; était restée deux jours en vue de Navarin, tombé depuis quelques semaines au pouvoir des Hellènes, et s'était enfin dirigée vers Patras et le golfe de Lépante. C'était, depuis le commencement de la guerre, la première apparition que les vaisseaux turcs faisaient dans les parages de la Péninsule: aussi répandit-elle une certaine inquiétude sur les côtes et jusque dans le camp de Tripolitza. Ypsilanti, voulant en prévenir les effets, crut devoir se porter vers Vostitza pour observer les mouvements de l'ennemi, et empêcher un débarquement. Il laissa en conséquence à Mavromichali le commandement en chef des forces grecques qui assiégeaient la capitale de la Morée. La réduction de cette place était de la plus haute im-

portance pour les Hellènes, les principaux Turcs de la province s'y trouvant enfermés. Le 5 octobre, elle fut emportée d'assaut par les Grecs, qui ternirent à la vérité leur victoire par des cruautés inouïes; mais Mavromichali parvint à sauver un grand nombre de victimes; et donna, dans cette circonstance, des preuves d'humanité d'autant plus louables qu'elles étaient plus en opposition avec la conduite des autres chefs assiégeants. On l'a accusé toutefois d'avoir acquis alors de grandes richesses; et il est, en effet, assez naturel de penser que les Turcs qui furent assez heureux pour racheter à prix d'or leur vie et leur liberté, se soient adressés de préférence, pour de telles transactions, à celui de tous les chefs grecs dont le caractère était le plus capable de leur inspirer de la confiance. Il eut le bonheur de retrouver vivant dans Tripolitza son fils Anasthase qui s'y trouvait renfermé comme otage; et l'aîné de ses enfants, retenu à Constantinople, ainsi qu'on l'a dit, pour le même motif, ayant réussi à s'évader quelque temps auparavant, cet heureux père se vit, après les plus cruelles inquiétudes, entouré de la totalité de sa nombreuse famille, armée comme lui pour soutenir ses généreux efforts en faveur de la liberté de leur patrie. Au commencement de 1822, époque de la convocation, à Epidaure, du premier congrès général de la Grèce, Mavromichali fut l'un des vingt députés chargés de représenter le Péloponèse à cette assemblée; cependant il ne fut point compris au nombre des membres qui composèrent le corps exécutif du nouveau gouvernement provisoire. Il faudrait peu connaître le cœur humain pour penser que cet oubli, si c'en fut un, ne blessa point son amour-propre; mais il eut du moins la sagesse de n'en rien témoigner, et se retira dans ses foyers jusqu'au mois de juillet, époque de l'entrée dans le Péloponèse d'une armée de trente mille hommes commandée par Dramali pacha. L'arrivée d'un ennemi aussi nombreux qui, dès son apparition, s'était emparé de l'Acrocorinthe regardée à juste titre comme la clef de la Péninsule, répandit une telle consternation, que le gouvernement lui-même, semblant désespérer du salut de la Grèce, se retira à Hermione pour être plus à portée de gagner les îles. Dans ce moment critique, Mavromichali fut un des premiers à courir aux armes; et son exemple contribua autant à relever le courage de ses compatriotes, que ses efforts à repousser l'invasion de l'ennemi. Il descendit à Lerne à la tête des Maniotes, et s'opposa avec succès à toutes ses tentatives pour pénétrer jusqu'à Tripolitza; enfin il le poursuivit au-delà des plaines d'Argos, lui fit éprouver des pertes considérables, et ne le quitta que lorsqu'il se fut réfugié sous le canon de Corinthe. Cependant, moins heureux dans la Grèce occidentale, le président Mavrocordato, après avoir éprouvé une défaite sanglante aux environs d'Arta, fut contraint de se jeter dans Missolonghi, où bientôt il se vit assiégé par une armée de douze mille Albanais. Sa situation devenant de jour en jour plus critique, il s'adressa aux chefs du Péloponèse pour en obtenir des secours. Mavromichali fut un de ceux qui, non-seulement montrèrent le plus d'empressement à lui en conduire, mais encore il avança une somme de 80,000 piastres pour les besoins de sa garnison. Peu de jours après, l'ennemi donne un assaut général à la place; mais repoussé avec une perte de mille hommes, il évacua précipitamment l'Etolie, abandonnant aux Grecs une partie de son parc de siége. Ainsi se termina cette glorieuse campagne de 1822, pour laquelle les Turcs n'avaient pas employé moins de cinquante mille soldats, et dont Mavromichali contribua si puissamment à assurer l'heureuse issue. Rentré dans le Péloponèse pour assister au congrès national qui se réunit à Astros à l'effet de renouveler les membres du gouvernement, il fut nommé président du corps exécutif par suite du choc de deux opinions, dont l'une désignait, pour la seconde fois, Mavrocordato au choix de l'assemblée, tandis que l'autre se fixait sur Colocotroni dont des succès récents venaient d'accroître la popularité. Les partisans de ce dernier réussirent cependant à lui assurer une grande influence dans les affaires. L'invasion tentée par l'ennemi, quoique heureusement repoussée, n'en avait pas moins laissé dans la Péninsule un ferment de désordre qu'augmentaient encore les rivalités des différents chefs qui, tous, soit par eux-mêmes, soit par leurs amis, prétendaient à la direction suprême des affaires. Un tel fardeau était bien pesant pour Mavromichali, au caractère duquel répugnaient également et le travail continu qu'exigeaient des fonctions aussi élevées, et l'application des mesures de rigueur indispensables dans la circonstance où il en fut revêtu. D'une autre part, Colocotroni, qu'on lui adjoignit plus tard pour le seconder dans cette tâche difficile, était précisément, par la fougue de son caractère et sa profonde ignorance, l'homme le plus capable d'abuser de l'autorité qui leur était confiée. Enfin l'expérience et les conseils de Mavrocordato, dont la générosité avait détourné sur lui les suffrages les plus honorables de l'assemblée, lui manquèrent tout à coup, par la nécessité où les persécutions de Colocotroni mirent l'ex-président de quitter la Morée pour se réfugier à Hydra. Les événements de la guerre avaient empêché le congrès de se rassembler dès le commencement de l'année. Aussi, quoique la session de 1823 ait été assez courte, ne se sépara-t-il que le 18 avril (v. s.). Un de ses premiers actes avait été de réviser la loi organique d'Epidaure, et d'y introduire les améliorations dont l'expérience avait fait sentir l'utilité. L'institution des juntes locales établies sur le continent et dans les îles avait jeté beaucoup d'entraves dans l'action du gouvernement par la lenteur et l'isolement de leurs opérations; elles furent supprimées, excepté dans les provinces trop éloignées ou trop considérables, telles que l'île de Candie; ainsi l'administration des divisions territoriales fut confiée à des *éparques* ayant sous leurs ordres divers autres fonctionnaires subalternes pour les différentes branches du service public. D'autres modifications faites à la constitution restreignirent un peu les limites du pouvoir exécutif. Le congrès s'occupa aussi des finances, de l'organisation du clergé et de l'adoption du code pénal; mais les commissions spéciales chargées de ces importants travaux eurent trop peu de temps pour les perfectionner. Enfin, l'assemblée termina ses opérations en en publiant l'analyse, et en déclarant de nouveau *l'existence et l'indépendance politique de la nation grecque*. C'était une sorte de protestation contre le refus qu'avaient essuyé ses députés d'être admis au congrès de Vérone. La session terminée, le nouveau gouvernement voulait s'établir à Napoli de Romanie; mais Colocotroni, qui regardait pour ainsi dire cette place comme son apanage, y mit obstacle, et le pouvoir exécutif alla s'installer à Tripolitza. Il s'y occupa d'abord de nommer les généraux de terre et de mer ainsi que les éparques des provinces. Odyssée, Marco Botzaris et Colocotroni furent de nouveau reconnus comme stratarques de l'Attique, de l'Etolie et du Péloponèse; Diamandis de l'Eubée; Kara Tassos de la Thessalie; enfin Miaulis d'Hydra fut nommé amiral. Cependant, les Turcs déployèrent encore des ressources formidables pour cette troisième campagne; ils dirigèrent de plusieurs points du continent des armées nombreuses sur le Péloponèse: et le divan parut surtout compter beaucoup sur la coopération du pacha de Scodra, qui devait marcher sur l'Etolie avec vingt-deux mille hommes. La flotte ottomane, composée d'une soixantaine de frégates, corvettes ou bricks, sortit des Dardanelles vers le milieu du mois de mai. Elle se porta sur les côtes de la Natolie, et prit à bord cinq ou six mille Asiatiques qu'elle alla débarquer dans l'île de Négrepont où ils débloquèrent Karisto, ravagèrent les environs et refoulèrent les Grecs dans les montagnes. De là, le capitan pacha se rendit dans le golfe de Volo, y commit de nouvelles dévastations; puis, faisant voile vers la Morée, il ravitailla Coron, Modon, et se rendit à Patras. D'une autre part, Méhémed pacha, Salih, pacha d'Andrinople, et Jussuf Berecou pacha, suivant le mouvement de l'amiral turc, se mirent en marche sur le *Dervend* de Corinthe et le golfe de Lépante. De Larissa, jusque dans la Phocide, ils ne rencontrèrent aucune résistance. A la nouvelle de cette invasion, le président Mavromichali publia une proclamation pour annoncer le danger imminent de la patrie, et le dessein du gouvernement de se mettre à la tête de l'armée; enfin, il appelait aux armes

tous les individus capables de les porter. Dès le jour où cette proclamation fut répandue, il partit lui-même avec les forces qui se trouvèrent disponibles, se dirigea sur Mégare, et de là vers Platée. En même temps Odyssée, Colocotroni et Nikitas marchèrent sur le couvent de Saint Luc, au pied de l'Hélicon, où se trouvait l'armée ennemie composée de plus de vingt-cinq mille hommes, nombre triple de celui des Grecs. Une telle supériorité obligea ces derniers à observer leurs adversaires et à garder la défensive; mais, après quelques escarmouches insignifiantes qui se prolongèrent pendant une semaine, les Turcs, impatients, commencèrent une attaque générale. Protégés par leurs positions, les Grecs les reçurent avec une fermeté inébranlable. Le combat se prolongea fort avant dans la journée, avec un acharnement égal de part et d'autre: jusqu'à ce qu'Odyssée, qui commandait l'aile droite des chrétiens, s'étant porté par une manœuvre habile sur le flanc gauche de l'ennemi, le désordre commença à se mettre dans ses rangs, et dégénéra bientôt en une fuite honteuse. Leur camp fut abandonné: provisions, bagages, artillerie, tout tomba au pouvoir des Grecs, qui tuèrent en outre plus de deux mille hommes. Odyssée et Nikitas poursuivirent les Turcs, et achevèrent de les disperser dans la plaine de Chéronée, le 5 juillet (v. s.). Enfin quinze mille d'entre eux parvinrent, avec bien de la peine, à gagner Tricala, où ils attendirent des renforts de Salonique et de Scodra. Mavromichali venait de rentrer dans le Péloponèse; et Colocotroni, dont les exigences s'étaient augmentées avec la dernière victoire remportée par les Grecs, fut nommé vice-président du pouvoir exécutif, qui s'installa à Napoli de Romanie, où il se trouva entièrement soumis à son influence. La suite de la campagne de 1823 ne fut pas moins heureuse dans la Grèce continentale, que n'avait été le commencement. La première division de l'armée turque partie de Scodra, fut battue à Carpenitza, dans la nuit du 19 au 20 août; et Moustai pacha, qui espérait avoir bientôt en son pouvoir Anatolico et Missolonghi, ne parvint à établir son camp devant la première de ces deux villes qu'au commencement de novembre. La peste ayant pénétré parmi ses troupes, il fut obligé, après des pertes successives causées par les maladies et les partisans nombreux qui inquiétaient ses derrières, d'en lever le siége moins d'un mois après l'avoir commencé, et de se retirer à la hâte. Tels furent, avec plusieurs avantages partiels obtenus en Eubée, et, par l'amiral Miaulis, dans le golfe de Talente, les principaux événements militaires qui signalèrent la présidence de Mavromichali; mais des dissensions fâcheuses en marquèrent la fin. L'association de Colocotroni au pouvoir en fut l'origine; et dès le mois de novembre elles avaient pris le caractère le plus grave. Le comte André Métaxa, membre du conseil exécutif, en fut éloigné sous le prétexte d'une mission à remplir dans l'intérieur de la Péninsule: et ce premier abus d'autorité fut bientôt suivi de nouveaux empiétements. Cependant le sénat législatif, qui s'était rassemblé à Argos, déclara dans sa juste indignation, Métaxa déchu de ses fonctions pour avoir quitté son poste, et nomma à sa place Jean Colettis: il destitua également le ministre des finances pour avoir arbitrairement établi le monopole du sel, et chassa de son sein plusieurs membres accusés de complicité avec les délinquants. A la réception de ce décret, Colocotroni, et Mavromichali qui eut la faiblesse de se laisser guider par lui dans cette circonstance, s'appuyant des députés exclus et de quelques chefs militaires, refusèrent de recevoir leur nouveau collègue et prirent la résolution de dissoudre le corps législatif. Ils envoyèrent à cet effet, à Argos, deux ou trois cents hommes, commandés par le fils de Colocotroni, pour exécuter l'ordre de dissolution. Cette troupe arriva au moment où les députés étaient rassemblés; mais leur contenance déconcerta les assaillants, qui se contentèrent d'enlever les archives, et retournèrent à Napoli sans oser davantage. Le sénat se transporta immédiatement à Cranidi, où il se constitua en permanence. Il adressa de là, le 30 novembre (vieux style), une proclamation au peuple, pour lui rendre compte des motifs de son déplacement, et des mesures qu'il se proposait de prendre. Il choisit dans son sein, d'après la constitution, une commission de neuf membres, chargée d'examiner la conduite du conseil exécutif et d'en faire le sujet d'un rapport. Ce travail, terminé le 29 décembre, établit d'abord contre Mavromichali et Charalampi les charges suivantes: « d'avoir » détourné les revenus publics dont l'administration » leur était confiée pour pourvoir aux besoins des armées de terre et de mer; d'avoir, au mépris de la loi » qui veut qu'il y ait toujours trois membres délibérants » au conseil, envoyé André Métaxa en mission particulière à Caritène, continué à délibérer sans lui; et d'avoir fait des promotions d'officiers-généraux sans les » soumettre au corps législatif; d'avoir, également sans » son aveu, changé la délimitation d'une province, » aliéné des domaines nationaux, établi des impôts et le » monopole du sel; d'avoir fait vendre ou laissé vendre » comme esclaves des prisonniers de guerre, action » proscrite par la loi; d'avoir refusé de reconnaître la » nomination que le sénat avait faite de Jean Colettis, » en remplacement d'André Matexa, déclaré déchu de » son emploi. » Le dernier de ces chefs d'accusation, et le plus étonnant surtout en ce que Colocotroni, à qui il semblait le plus applicable, ne s'y trouvait pas même mentionné, était ainsi conçu: « Enfin, tandis que le » sénat résidait à Argos, et que, suivant l'article 28 de » la loi organique, il invitait les membres du conseil » exécutif à s'y rassembler, tout-à-coup est venu de Napoli une troupe de soldats, sous le commandement » du gouverneur de cette place, pour attaquer le sénat » inviolable, et tourner contre lui les armes que la patrie a mises en leurs mains pour défendre les lois et » protéger leurs dépositaires. Sur ces entrefaites, les » membres du pouvoir exécutif, spectateurs indifférents de cette démarche illégale, non-seulement ne se » sont point inquiétés d'une violation si manifeste des » lois, pour rappeler la force armée et garantir l'inviolabilité du sénat: mais au contraire, ils ont voulu lui » imposer une transaction honteuse par la force des armes.... » On s'attendait à voir mettre en jugement tous les membres du corps exécutif: pourtant le sénat se contenta, en vertu de son pouvoir constitutionnel, de les destituer en masse, et de remplacer par Georges Conduriotis d'Hydra, Pierre Mavromichali dans sa présidence, et Colocotroni par Botasis de Spetsia. Mais ceux que concernait cette mesure sévère, refusèrent d'en reconnaître la légalité: Colocotroni, maître de Tripolitza et de Napoli, ne voulut point remettre ces places, et s'apprêta à repousser par la force toute tentative du nouveau gouvernement pour commencer ses fonctions; enfin Mavromichali se retira au milieu de ses Maniotes, gardant une attitude menaçante. Le conseil exécutif signala son arrivée au pouvoir, en déclarant Napoli capitale de toute la Grèce et siége du gouvernement central de la nation; et il s'embarqua aussitôt pour aller prendre possession de cette ville. Le 6 mars, on jeta l'ancre aux Moulins, et Conduriotis fit sommer le gouverneur Panos Colocotroni, d'ouvrir les portes au pouvoir exécutif et d'évacuer les forts. Sur son refus, il fut déclaré traître à la patrie, et la place qu'il occupait assiégée par terre et par mer. Il s'y maintint cependant durant trois mois: et plus de soixante jours après que son père, abandonné successivement par ses partisans, eut été obligé de faire sa soumission. Mavromichali seul donnait encore des inquiétudes: retiré dans le Magne, au milieu d'une tribu nombreuse dévouée à sa famille, et irritée surtout de l'outrage qu'elle croyait lui avoir été fait dans la personne de son chef, il donna cependant un exemple de modération qui n'a point été assez apprécié. Un petit corps de quatre ou cinq cents hommes fut envoyé contre lui, sous les ordres de Notaras, pour le forcer à s'expliquer. Il évita d'en venir aux mains avec les troupes du gouvernement, et lui envoya quelque temps après un mémoire justificatif de sa conduite, lui offrant même de se soumettre à un jugement. On fut trop heureux de sa condescendance sans oser la mettre à l'épreuve. Plusieurs mois après, il fut accusé d'entretenir une correspondance coupable avec le pacha d'Égypte; mais il n'eut pas de peine à repousser ces bruits calomnieux. L'époque des élections de la troisième période du gouvernement grec arriva bientôt; et la

prorogation de trois membres du corps exécutif servit de prétexte aux factieux pour reprendre les armes. Cette nouvelle rébellion, qui ne se termina point, comme la première, sans effusion de sang, fut cependant réprimée par la mort de Panos Colotroni et l'arrestation de son père. Quelques troupes maniotes prirent à la vérité part à deux ou trois engagements contre les soldats du gouvernement, mais Mavromichali ne parut point dans ces troubles; il resta à Calamata, et il fut reconnu, sur un rapport du ministre de l'intérieur et de la police, qu'il n'y avait pris aucune part même indirecte; enfin, on crut devoir appeler dans le sein du conseil exécutif, et comme une sorte de réparation des imputations dont on avait voulu le flétrir, son frère Constantin. Quant à lui, il resta depuis lors éloigné des fonctions publiques, défendant toujours l'Eleuthéro-Laconie contre les tentatives de l'ennemi. Vainement Ibrahim pacha, qui avait parcouru le Péloponèse dans toutes les directions sans rencontrer d'obstacles capables de l'arrêter, essaya-t-il, à diverses reprises, de pénétrer dans les montagnes du Maïna. Battu à Armyros, Diro, Miniacova, Politsaravo, Selpianica et dans plusieurs autres occasions, il éprouva des pertes considérables qui l'obligèrent à se retirer honteusement. Après ces victoires, remportées toutes successivement à la fin de la campagne de 1825 par Mavromichali, ses fils et ses neveux, ils parvinrent à rétablir pendant quelque temps le blocus de Coron et de Modon. On peut reprocher à Mavromichali de ne s'être point montré à la hauteur des fonctions élevées dont il fut investi en 1823, et de s'être laissé guider alors par un homme dont le nom se rattache à toutes les dissensions des Grecs; mais quel est, parmi eux, celui qui peut revendiquer l'honneur de plus nobles, de plus généreux sacrifices pour sa patrie? Père de cinq fils, chez qui les dons extérieurs de la nature se trouvaient réunis à un brillant courage, il a eu la douleur d'en perdre deux dans cette guerre d'extermination. Le premier qui succomba fut le jeune Elie qui conduisit, à la fin de 1821, un corps de huit cents hommes sous Karisto. Réduit, comme l'avait été, un demi-siècle auparavant, un de ses aïeux, à se défendre avec quelques compagnons, dans une tour, contre des milliers d'ennemis, sa conduite égala tout ce que l'antiquité nous a transmis de plus glorieux. Après une longue résistance, épuisé, couvert de blessures, il préféra se poignarder, quoiqu'on lui offrît la vie, à tomber entre les mains des infidèles. Cinq mois auparavant, un neveu de Mavromichali, le jeune Constantin, avait été tué au siége de Navarin. L'avant-dernier de ses fils, à peine âgé de dix-huit ans, périt, en 1825, aux mêmes lieux, en combattant les Arabes. Enfin le général Kiriakouli Mavromichali, son frère, qui avait commandé, sous ses ordres, les Maniotes au siége de Tripolitza, fut tué en Epire au mois de septembre 1822, dans une expédition qu'il avait entreprise pour secourir les Suliotes assiégés. Son corps, transporté à Missolonghi, repose entre ceux de Marco Botzaris et du général Normann qui succombèrent après lui. L'aîné des trois fils qui restent à Pierre Mavromichali, Georges, qui avait, au commencement de la révolution, réussi à s'échapper de Constantinople où il était retenu comme otage, a été choisi par l'assemblée de 1827 pour présider la commission chargée de gouverner la Grèce en attendant l'arrivée du comte Capo d'Istria; et le dernier de tous, le jeune Démétrius, élevé à Paris par les philhellènes français, ira bientôt porter dans sa patrie pacifiée, sinon le secours de son bras, du moins le tribut aussi utile des connaissances qu'il aura acquises à la meilleure des écoles.

MAVROYENIS (Nicolas), hospodar de Valachie, naquit vers l'an 1740, à Paros, d'une des premières familles de cette île. Il dut son élévation au rang de prince de Valachie, à l'amitié du fameux Hassan pacha, surnommé Gazi Hassan, l'un des meilleurs amiraux qu'ait eus la Porte ottomane, et dont la valeur non moins que les talents sont encore en grande réputation dans l'Orient. En parcourant l'Archipel, ce dernier mouilla avec sa flotte à Naoussa, principal port de l'île de Paros, pour faire rafraîchir ses équipages et percevoir les contributions annuelles. Mavroyénis y avait remplacé son père en qualité de *démogeronte*. Il sut dès lors, à l'aide des relations qu'il eut avec le capitan pacha, s'insinuer assez avant dans ses bonnes grâces pour que celui-ci l'invitât à l'accompagner à Constantinople. Arrivé dans la capitale, Mavroyénis gagna l'estime et la confiance de son protecteur au point que, pendant les quatre années qui précédèrent sa nomination à la principauté de Valachie, celui-ci ne fit rien sans le consulter. Aucune faveur ne s'obtenait que par son entremise; enfin l'étroite amitié qui les unissait les faisait regarder comme deux frères. La Porte, voulant délivrer le Péloponèse des féroces Albanais qu'elle avait fait entrer dans cette province pour comprimer l'insurrection de 1770, chargea Hassan pacha d'aller les exterminer avec sa flotte et quinze mille soldats roméliotes. Mavroyénis fut alors nommé drogman de la flotte, charge qui, ainsi que celle de premier drogman, n'avait été jusque-là accordée qu'à des Fanariotes. Cette faveur lui fit beaucoup d'ennemis; mais leur haine échoua contre le crédit d'Hassan pacha. Il l'accompagna donc en qualité d'interprète, et aida puissamment à l'accomplissement de la mission difficile dont cet amiral était chargé. Il administra, pendant toute cette campagne, les îles de l'Archipel, et pourvut aux besoins de la flotte sans les surcharger d'impôts. L'expédition étant terminée, les vaisseaux ottomans retournèrent directement à Constantinople, à l'exception de deux, qui furent mis à la disposition de Mavroyénis, pour aller visiter son île natale, et montrer aux yeux de ses compatriotes le degré de considération auquel il était parvenu. Il retourna ensuite dans la capitale, où il continua de remplir ses fonctions de drogman. Les Fanariotes, voyant le peu de succès de leurs intrigues contre lui, commencèrent à s'en rapprocher pour obtenir des emplois. En 1787, voulant récompenser ses services, Hassan pacha obtint de la Porte qu'il fût nommé hospodar de Valachie, à la place de Mavrocordato, peu de jours seulement après qu'il eut été investi du poste de premier drogman; il partit pour sa principauté, avec un pouvoir tel, qu'il fit décapiter un Turc qui ne s'était pas levé pour le saluer sur son passage. Arrivé en Valachie, il s'occupa d'établir un ordre rigoureux dans l'administration de cette province; mais, contrarié par les boyards, il en exila une partie en Turquie. Telle est la raison qui, sans doute, lui a fait donner par plusieurs biographes la réputation d'un tyran sanguinaire. On ne peut nier toutefois, qu'il ait déployé une excessive sévérité dans l'exercice de ses fonctions, quoique le temps et les circonstances l'y aient souvent obligé; mais, ce qui doit justifier sa mémoire, c'est la manière dont il réprima les prétentions de la noblesse contre le peuple et la fermeté avec laquelle il sut le préserver des exactions de l'armée qui traversa sa principauté pour combattre les Autrichiens. Enfin, la Porte faisait un tel cas de Mavroyénis, et elle le croyait si nécessaire à ses intérêts, qu'elle lui accorda l'honneur insigne, et jusque-là sans exemple pour un chrétien, de commander un corps de troupes ottomanes au moment où elle déclara la guerre aux cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Il avait sous ses ordres quatre pachas et plus de vingt-cinq mille hommes dont un tiers seulement étaient Valaques ou Bulgares. Le 15 juillet 1788, il ouvrit la campagne, força les défilés de la Transylvanie, entra dans cette province, et remporta les premiers avantages sur l'ennemi en enlevant plusieurs fois ses avant-postes qui ne purent résister aux charges de la cavalerie turque. En récompense de ces succès, il reçut du grand visir un riche cimeterre et un cafetan. Mais ses troupes irrégulières ne purent tenir contre la tactique des Autrichiens; il fut défait deux fois par le général major Orsea et par le baron Volzeg, qui l'obligèrent à se replier sur Bucharest. Réduit à garder seulement la défensive, il demanda des renforts à la Porte et lui proposa un plan à l'aide duquel on devait attaquer simultanément les Russes et les Autrichiens. La division qui existait alors dans le divan, entre les partisans de la guerre et ceux de la paix, empêcha de prendre un parti à cet égard. Enfin l'hiver s'étant écoulé, il reçut en Bulgarie, où il s'était retiré, quelques renforts qui lui permirent de repasser en Valachie pour attaquer les Autrichiens; mais, surpris le 26 juin 1790,

dans son camp de Kalafat, non loin du Danube et près de Widdin, par le général Clairfait, il fut battu, et s'enfuit laissant deux mille hommes sur le champ de bataille. Pendant ce temps, il s'était opéré de grands changements à Constantinople. Hassan pacha n'existait plus ; on lui avait tranché la tête, et l'on avait nommé visir, pour continuer la guerre, un de ses plus ardents ennemis. Les Fanariotes intriguèrent aussitôt pour perdre Mavroyénis et le remplacer dans sa principauté : enfin plusieurs pachas, jaloux de ses premiers succès, ou supportant son commandement avec impatience, se plaignirent hautement. On arracha au sultan Sélim l'ordre de sa destitution, et on lui enjoignit de partir pour Constantinople : ses amis lui conseillèrent de se réfugier en Autriche ou en Russie ; malheureusement, se fiant à la fidélité avec laquelle il avait servi la Porte, il espéra se justifier à son arrivée dans la capitale ; mais il se rendit d'abord dans le camp du visir, et là on lui trancha la tête. La Porte restitua plus tard, à sa famille, une partie de ses biens qu'elle avait confisqués. L'hospodar Mavroyénis laissa une fille et deux fils, dont l'un fut quelque temps drogman de la flotte, et massacré à Constantinople au commencement de la révolution grecque. Nous n'ajouterons plus qu'un mot pour réfuter l'imputation dont on a voulu flétrir la mémoire de Mavroyénis en l'accusant d'avoir descendu aux plus viles supplications pour racheter ses jours par l'apostasie ; c'est une calomnie d'autant moins croyable, qu'elle a été répandue par les ennemis que son élévation lui avait suscités parmi les Fanariotes.

MAVROYENIS (Mandeleine), fille de Nicolas Mavroyénis, neveu et spathar de l'hospodar du même nom, décapité sous le sultan Sélim, naquit à Constantinople, vers 1790. Elevée à Trieste, où son père la conduisit après la fin tragique de son oncle, elle y reçut une éducation soignée. Les langues française et italienne lui sont également familières. Elle habitait l'île de Myconos au moment où éclata l'insurrection de la Grèce ; et, de cette époque, date la célébrité qui s'est attachée à son nom. Il n'est point vrai cependant, que, nouvelle Jeanne d'Arc, ainsi que la représente Pouqueville, mademoiselle Mavroyénis ait elle-même, en 1822, repoussé à la tête des Myconiotes, une descente des Turcs, et immolé plusieurs de ces barbares ; elle n'a point non plus, comme nous le raconte le même écrivain, conduit dans l'île de Négrepont une expédition contre les ennemis de sa patrie. C'est à l'ardent enthousiasme dont elle a été saisie pour la liberté de son pays, et qui, dans maintes circonstances, a relevé le courage abattu des insulaires au milieu desquels elle s'était retirée ; c'est à cet enthousiasme qui s'est manifesté par le sacrifice complet de sa modique fortune, qu'elle doit sa réputation. Après avoir ainsi noblement épuisé son patrimoine, elle passa à la vérité dans le Péloponèse, résolue de partager les périls des soldats et de chercher la mort dans les rangs de l'ennemi ; mais ses habitudes antérieures et surtout la délicatesse de sa constitution l'empêchèrent d'accomplir son généreux dessein. Elle languit aujourd'hui à Napoli de Romanie, dans l'isolement et un état de détresse voisin de la déconsidération qui ne s'attache que trop souvent à l'infortune.

MAWE (John), négociant anglais, avait spéculé sur des relations de commerce entre son pays et Rio de la Plata ; mais à peine arrivé dans cette partie de l'Amérique, l'on arrêta et l'on saisit son navire et sa cargaison, sans qu'on lui alléguât le moindre motif pour cette violation du droit des gens. Mis en liberté quelque temps après, et relégué dans l'intérieur des terres, il trouva le moyen d'échapper à ses surveillants et de se rendre au Brésil, où le prince don Pédro lui fit l'accueil le plus favorable. Ayant bientôt apprécié le mérite de M. Mawe, don Pédro le chargea de faire des découvertes scientifiques, et notamment d'examiner l'état de l'agriculture et les productions minéralogiques de la contrée. Cette confiance faisait d'autant plus d'honneur à M. Mawe, qu'il était le premier étranger à qui l'entrée dans les mines du pays eût été permise ; les naturels Brésiliens et les Portugais ayant été seuls admis jusque là. Au reste M. Mawe remplit parfaitement les vues du prince ; il fit les recherches et les observations les plus utiles, et donna sur le régime des mines des détails qui ne laissent rien à désirer sur cette matière. Ce savant a publié : 1° *Minéralogie du comté de Derby, avec une description des mines les plus intéressantes du nord de l'Angleterre, de l'Ecosse et du pays de Galles*, 1802, in-8° : ouvrage publié par l'auteur avant son départ de l'Angleterre : 2° *Voyages dans l'intérieur du Brésil*, 1812, in-4°, traduit en français, par M. Eyriès, Paris, 1817, 2 vol. in-8°, sous le titre de *Voyages dans l'intérieur du Brésil, particulièrement dans les districts de l'or et des diamants, faits avec l'autorisation du prince régent de Portugal, en 1809 et 1810, contenant aussi un voyage à Rio de la Plata, et un essai historique sur la révolution de Buénos-Ayres, etc.*; 3° *Traité sur les diamants et les pierres précieuses.* Les observations de M. Mawe offrent beaucoup d'intérêt : il a traité avec un soin particulier tout ce qui a rapport à l'industrie et à l'agriculture.

MAXIMIANO TORRES (Domingos), poëte portugais, né à Cintra près Lisbonne. Après avoir étudié le droit à l'université de Coïmbre, il se voua au culte des muses, et fut reçu membre de la célèbre arcadie portugaise, et prit le nom de Alfeno Cinthio. Lié d'amitié avec Francisco Manoel, il s'attacha comme lui à l'étude des classiques nationaux, sans négliger les écrivains de la Grèce et de Rome. Doué d'un goût exquis, d'une critique saine, il se montra aussi sévère pour ses productions que pour celles des autres, aussi ne publia-t-il qu'un petit nombre de poésies, qui toutes offrent des modèles à suivre : ce sont, pour la plupart, des odes, des épîtres, des sonnets, formant un volume in-18, publié à Lisbonne en 1795. L'auteur a ensuite fait paraître, en 1808, un *Essai métrique* de paraphrases des psaumes, chef-d'œuvre de versification et de style, mais que peu de lecteurs sont en état d'apprécier. Ce littérateur était, de plus, homme de bien et citoyen estimable ; la douceur de son caractère et la grande modération de ses opinions politiques ne purent le garantir de la rage des membres de la régence du Portugal, lorsque ce royaume fut envahi par l'armée aux ordres du maréchal Masséna. Quiconque, à cette malheureuse époque, avait montré de l'amitié pour des Français établis en Portugal, ou avait paru, dans des temps antérieurs, désapprouver la conduite du gouvernement et les actes tyranniques des ministres et autres dépositaires du pouvoir, était alors signalé par la police et devenait l'objet d'une atroce persécution. L'infortuné Torrès avait souvent élevé la voix pour se plaindre d'une sentence inique qui le priva de la meilleure partie des propriétés qu'il avait héritées de son père ; il attribuait l'injustice des juges envers lui, à leur complaisance pour sa partie adverse, qui était la femme du ministre d'état Pinto Balsemâo. Non contents du mal qu'ils lui avaient déjà fait, ses ennemis le firent arrêter et l'envoyèrent à la Trafaria, village sur la rive gauche du Tage, en attendant qu'il fût déporté hors du Portugal : il y mourut en 1810, accablé de misère et de chagrin, emportant les regrets de tous les gens honnêtes. Maximiano Torres est un des Portugais qui, dans ce siècle, ont écrit leur langue avec plus de pureté. Francisco Manoel en faisait le plus grand cas, et lui a adressé plusieurs odes et épîtres.

MAXIMILIEN-JOSEPH, roi de Bavière, naquit le 27 mai 1756. Avant la révolution, il était au service de France en qualité de colonel du régiment d'Alsace, et devait succéder à son frère Charles dans sa propriété du régiment de *Royal Deux-Ponts*. En 1790, il quitta la France, et fit les premières guerres de la révolution dans les rangs de l'armée autrichienne. Le 1er avril 1795, il succéda à son frère Charles II, duc des Deux Ponts, et le 16 avril 1799, à Charles Théodore son oncle, électeur de Bavière. Parvenu au pouvoir souverain, ses premiers actes montrèrent que s'il avait combattu contre la révolution française, ce n'avait point été en haine bien prononcée de ses principes, car il commença par attaquer dans ses états les privilèges de la noblesse et les immunités du clergé. Il réforma quelques parties de l'administration, fonda plusieurs établissements destinés au soulagement des classes pauvres, et fit des retranchements dans les jours de fête, dont le nombre lui paraissait funeste à la prospérité

publique. On pense bien que ces innovations durent exciter contre lui des mécontentements et des murmures, mais il méprisa toutes les résistances, et en triompha. Ses premiers rapports avec la France avaient dirigé ses affections politiques et ses vues d'alliance vers ce pays, mais il ne disposait pas d'une puissance assez considérable pour pouvoir suivre son inclination à cet égard, sans tenir compte des exigences de la diplomatie allemande, et notamment de celles du cabinet autrichien. Il lui fallait pour cela une occasion favorable : dès qu'elle se présenta il la saisit avec empressement, et entra sans réserve dans le système français, donnant en toute occasion des preuves de la sincérité de son alliance. En 1804, il interdit l'entrée de ses états aux émigrés suisses et français, et, deux ans après, en fit sortir l'ambassadeur anglais Drake qui avait pris part à des manœuvres contre le gouvernement établi en France. En 1805, il refusa à l'Autriche de se joindre à elle dans la guerre qu'elle préparait contre la France, et ne voulut pas même consentir à lui livrer passage sur son territoire. N'étant point en état de faire face aux premières conséquences de ce double refus, il se retira à Wurtzbourg, et de là adressa à son peuple une proclamation dans laquelle il lui rendait compte des motifs de sa conduite. Il conclut en même temps un traité d'alliance offensive et défensive avec la France, et lui fournit en conséquence de ce traité un contingent de vingt-cinq mille hommes. Cette conduite lui valut, après la paix, l'acquisition de plusieurs provinces, parmi lesquelles se trouva le Tyrol. A cette époque, il resserra son alliance politique avec Napoléon en donnant en mariage, au prince Eugène Beauharnais, sa fille aînée, la princesse Amélie. En 1808, la guerre s'étant rallumée entre la France et l'Autriche, il s'associa de nouveau et de la même manière à la fortune de la première de ces deux puissances. Enfin, en 1812, il joignit encore ses troupes à celles de Napoléon dans l'expédition contre la Russie; mais l'année suivante, entraîné par le mouvement national de l'Allemagne et dominé d'ailleurs par des forces supérieures, il abandonna son ancien allié, et la défection du prince de Wrède, général des Bavarois, est restée l'une des plus célèbres de toutes celles dont l'armée française eut à souffrir. Depuis cette époque, Maximilien Joseph se rapprocha de l'Autriche; en 1814, il fit un voyage à Vienne avec toute sa famille, et là se fit recevoir colonel d'un régiment dont il accepta la propriété. Enfin, en 1816, il cimenta son alliance avec cette puissance, en donnant en mariage à l'empereur la princesse Charlotte, l'une de ses filles. La refonte diplomatique des états d'Allemagne qui fut faite après les événements de 1814, lui enleva le Tyrol, mais il en fut dédommagé par d'autres provinces dont ses voisins furent dépouillés. Maximilien-Joseph est mort à Munich, le 13 octobre 1825. Il avait épousé, en premières noces, une princesse de Hesse-Darmstadt, dont il eut deux fils et deux filles, et en secondes, une princesse de Bade qui lui donna deux filles. Il a laissé le trône au prince Louis, son fils aîné, dont le règne s'est ouvert sous les plus heureux auspices.

MAXWELL (Murray), capitaine de la marine royale anglaise, commandant la frégate *l'Alceste*, que montait lord Amherst, ambassadeur de la Grande-Bretagne à la cour de Pékin, mit à la voile de la rade de Spithead, le 8 février 1816. A peine arrivée dans la mer Jaune, l'expédition anglaise fut exposée à toutes les vexations que les Chinois ont coutume de faire éprouver aux étrangers, et qu'ils aggravèrent dans cette circonstance, parce qu'ils connaissaient le but secret de l'ambassade. Les ministres chinois avaient entrevu en effet, sous l'intention apparente d'une démarche amicale, le dessein longtemps médité de leur envoyer des espions, chargés de préparer la voie à de futures invasions, que les derniers agrandissements de la Grande-Bretagne dans l'Inde ne rendaient que trop probables. Aussi lord Amherst fut-il obligé de se rembarquer sans avoir vu l'empereur. Les journaux au contraire, et surtout M. Ellis, troisième commissaire de l'ambassade, ont publié que l'un des principaux motifs qui firent échouer cette mission, fut le refus dans lequel persista lord Amherst de se soumettre au cérémonial, aussi mortifiant qu'injurieux, exigé par les Chinois, des étrangers qui se présentent pour avoir audience à la cour. Quoi qu'il en soit, les Chinois prirent à tâche d'accabler d'avanies les bâtiments anglais et surtout *l'Alceste*. Cette frégate manifestant l'intention de pénétrer dans la baie de Canton, les forts qui en défendent l'entrée, les jonques ou barques de guerre, réunirent leurs efforts pour l'en éloigner : mais quelques coups de canon eurent bientôt triomphé de ces faibles obstacles. Le voyage de lord Amherst devait être malheureux sous tous les rapports; il avait manqué son but en Chine, et il faillit périr au retour dans les parages des îles de la Sonde. La navigation fut heureuse; mais, le 17 février 1817, le vaisseau toucha sur un récif que le frai de poisson dont la mer était couverte ne permit pas d'apercevoir. Le naufrage était inévitable; mais les mesures promptes que prit le capitaine en gagnant une île voisine, parvinrent à sauver l'ambassadeur et toute sa suite. De nouveaux dangers l'attendaient dans ces pays lointains; les Malais, naturels de l'île, s'opposèrent à sa descente et entourèrent en grand nombre le vaisseau naufragé avec les démonstrations les plus hostiles; l'habileté du capitaine et le courage de l'équipage rendirent vaine cette attaque; ce ne fut cependant qu'après avoir épuisé presque tous leurs moyens de résistance et reçu des secours de Batavia qu'ils virent leurs efforts couronnés du succès. Non-seulement ils trouvèrent dans cette colonie de quoi réparer les pertes qu'ils avaient faites, mais encore les moyens de retourner en Angleterre, où lord Amherst reporta les présents de l'empereur de la Chine et sa lettre au prince-régent. L'expédition du capitaine Maxwell est intéressante sous le double rapport des malheurs qu'il a éprouvés, et des observations nombreuses qu'il a faites, et dont il a publié une relation qui a été traduite en français. On y trouve la description d'une nation tributaire de la Chine, qui habite les îles de Leou-kieou, et dont les mœurs douces et hospitalières contrastent de la manière la plus forte avec les méfiances, l'avidité mercantile et les habitudes cérémonieuses des Chinois. Un des chapitres de l'ouvrage offre le récit assez piquant d'une relâche à Sainte-Hélène et d'une visite de l'ambassadeur anglais à l'ex-empereur Napoléon. En 1818, le capitaine Maxwell, s'étant présenté aux élections comme candidat pour la chambre des communes, fut regardé comme le protégé du parti ministériel, maltraité par la populace et atteint d'un coup de pierre qui le blessa grièvement. Le jeune Macleod (*voy.* ce nom), qui l'avait accompagné dans ses voyages, et qui prit sa défense alors, fut frappé à la poitrine et en mourut quelque temps après. Ces odieuses violences, désavouées par les véritables amis de la liberté, n'ont point détourné Maxwell de son projet, et l'on apprend que malgré son impopularité et ce premier désappointement, il s'est représenté aux élections suivantes.

MAYER (N.), jeune Suisse qui se rendit en Grèce à la fin de 1821, avec le désir de combattre pour l'affranchissement de cette contrée. Il se maria à Missolonghi peu de temps après son arrivée, et y établit une pharmacie qui fut d'un grand secours dans les différents sièges qu'eut à soutenir cette ville, dont il avait été déclaré citoyen. Il fit même partie du conseil de défense composé des primats et des chefs de la garnison. En 1824, grâces à la générosité de lord Byron, un journal grec et un italien furent fondés à Missolonghi. La rédaction de la dernière de ces deux feuilles fut confiée à M. Mayer, qui s'en acquitta avec zèle et talent jusqu'à la destruction de la place. Quelques jours avant ce funeste événement, il réussit à en faire sortir une lettre qui peignait l'affreuse situation des assiégés, et annonçait le pressentiment du grand désastre dont lui-même fut bientôt la victime, ainsi que sa jeune épouse et toute la famille dans laquelle il était entré.

MAYET (Etienne), né à Lyon le 6 juin 1731, fut appelé en Prusse, en 1777, par le roi Frédéric II, qui le nomma directeur des fabriques de soie et assesseur au collége du commerce et des manufactures à Berlin. Il y vécut très estimé, et travailla à faire prospérer dans ce royaume la culture et la fabrication de la soie. Il écrivit sur cette matière deux ouvrages, dont l'un

regardait la Prusse, et l'autre répondait à une question sur la culture de la soie proposée comme sujet de prix par l'académie de Lyon; il eut un accessit. Les événements de 1808 changèrent l'état des fabriques prussiennes, et Mayet se retira avec une pension modique. Son plus grand regret était d'abandonner son système de manufactures, dont il avait espéré des résultats heureux. Pour se distraire, il cultiva les lettres, qui avaient charmé ses jeunes ans, et ne cessa de correspondre avec sa patrie d'origine. Il mourut en Prusse, en juillet 1823. Il avait été marié deux fois. On a de lui: 1° *Divertissement dramatique et lyrique pour madame Clotilde, princesse de Piémont, lors de son passage par Lyon pour se rendre à Turin en 1775*; 2° *Epître à M. de Voltaire, suivie de quelques bagatelles politiques*, Genève, 1776, in 8°; 3° *Pièces fugitives en vers*, Berlin et Paris, 1783, in-8°; 4° *Recueil de poésies*, Berlin, 1785, in-8°; 5° *Discours prononcé à Berlin, le 25 septembre 1786, dans la loge la Royal-York de l'Amitié, à l'occasion de l'anniversaire de Frédéric Guillaume II, par E. F. Klein, traduit de l'allemand*, Berlin, 1786, in-8°; 6° *Mémoire sur les manufactures de Lyon*, Londres et Paris, 1786, in-8°: ce mémoire obtint l'accessit en 1784; 7° *Mémoire sur les manufactures de soie en Brandebourg*, publié en allemand par le baron de Bock, sur le manuscrit de Mayet, Berlin, 1788, in 8°; 8° *l'Agioteur puni*, comédie, Paris, 1788, in 8°; 9° *Mémoire sur la culture du mûrier en Allemagne, principalement dans les états prussiens*, traduit du français en allemand, Berlin, 1790, in-8°; 10° *Mémoire sur la question: le sol et le climat des états du roi de Prusse sont-ils favorables à la culture du mûrier?* Berlin, 1790, in-8°; 11° *Mémoire sur les moyens de mettre en culture la plus avantageuse les terrains secs et arides, principalement ceux de la Champagne, qui a obtenu le premier accessit de l'académie de Châlons-sur-Marne*, Paris et Bruxelles, 1790, in-8°; 12° (avec plusieurs collaborateurs): *le Conservateur*, ou *Gazette littéraire de Berlin*, 1790, in-8°; 13° *Traité sur la culture et les fabriques de soie dans les états prussiens*, traduit en allemand sur le manuscrit français, par S. M. H. Catel, Berlin, 1796, 2 vol. in-8°; 14° *Derwill*, comédie imprimée un peu avant la mort de l'auteur, mais composée à une époque fort antérieure. Mayet a fourni des articles aux *Almanachs des muses*, 1778, 1780 et 1791, aux *Etrennes de Paresse*, au *Mercure de France*, à la *Feuille littéraire*, et au *Journal de Lyon*. Le 18 février 1789, il inséra dans ce journal un *Chant funèbre*, traduit de l'allemand de Kleist; et le 4 mars suivant, des vers adressés à madame la comtesse de Beauharnois.

MAYEUR DE SAINT-PAUL (François-Paul), comédien et auteur dramatique, né à Paris, en 1758, entra à l'âge de douze ans à l'Ambigu-Comique, où il joua trois emplois: *les amoureux*, et les *niais* dans la comédie, et les premiers rôles dans les pantomimes, tels que *le Braconnier*, *la Belle au bois dormant*, *Aliaska*, *les Quatre fils Aymon*, *les Amours d'Henri IV*, etc. Ce fut lui qui, le premier, exécuta des combats dans les pièces à spectacle. Le rôle de Gillot, dans *l'Arbre de Cracovie*, annonça son talent comique. En 1779, il entra au théâtre des grands danseurs du roi (Nicolet), où le rôle de *Claude Bagnolet* lui fit une grande réputation et lui valut les honneurs de la gravure, chose extraordinaire alors pour un acteur de spectacle secondaire. A la fin de 1790, il alla jouer la comédie dans les colonies de l'Amérique; mais l'insurrection des noirs l'obligea de revenir en France. Il débarqua à Bordeaux, à la fin de 1791, et y fit bâtir une salle qu'il appela le théâtre du Vaudeville-Variétés. Emprisonné pendant la terreur, il fut acquitté par la commission révolutionnaire de Bordeaux. Il s'arrêta à Nantes, puis revint à Paris et s'engagea, en 1793, au théâtre de la Cité, où il créa d'une manière très originale le rôle de Vilain, dans *l'Intérieur des comités révolutionnaires*. Vers 1798, il s'embarqua pour l'île de France, où il resta deux ans. De retour en 1801, il prit la direction du théâtre de la Gaîté, qu'il fut forcé d'abandonner au mois de janvier suivant. En 1804, il était au théâtre Olympique, rue Chantereine: mais l'administration ayant fait de mauvaises affaires, il retourna à Bordeaux, et s'engagea au second théâtre, qui fut bientôt fermé par ordre. Mayeur parcourut alors les villes du midi. En 1809, il était directeur du théâtre des Célestins, à Lyon; en 1812, régisseur du théâtre de Versailles, puis directeur à Dunkerque. Il se trouvait à Paris, en 1815, et ayant obtenu la direction du théâtre de la Corse, il partit en septembre 1817 pour Bastia, où il échoua encore. Il revint pour la dernière fois à Paris, en juin 1818, et il était à la veille d'obtenir une pension, lors qu'il mourut presque subitement, le 18 décembre de la même année, à l'âge de soixante ans, laissant une veuve sans fortune. Mayeur fut le Pothier de son temps. Il jouait avec autant d'esprit que de naturel; mais ses qualités ne le rendaient pas moins estimable que ses talents. Il joignait à beaucoup de probité une âme noble et une extrême candeur. Pendant les trente dernières années d'une carrière agitée et semée de chagrins, rien ne put altérer la douceur de son caractère, et il fut toujours malheureux et content. Mayeur de Saint Paul a composé un très grand nombre d'ouvrages dramatiques. Nous donnerons seulement la liste de ceux que nous savons être imprimés. Aux Grands-Danseurs: *l'Elève de la nature*, ou *le Sauvage apprivoisé par l'Amour*, mélodrame en un acte, 1781. Cette pièce est la seule de Mayeur qui ait été insérée dans *la Petite bibliothèque des Théâtres*, quoiqu'il fût un des rédacteurs de cette collection. *M. Malborough*, ou *l'Enchanteur Rossignolet*, en deux actes, 1783; *Jeanne Hachette*, ou *le Siége de Beauvais*, pantomime en trois actes; *la Belle Hélène de Constantinople*, pantomime en trois actes; *Gaillerot*, ou *le Scieur de pierres*, comédie en trois actes, en prose, 1795. Très originale et très comique, mais un peu leste. *Le Baron de Trenck*, vaudeville en trois actes; *l'Héroïsme de Boston*, ou *les Français au Canada*, 1801. — A la foire Saint-Laurent: *les Etuves du cœur*, vaudeville, 1788. — A la Cité: *la Belle créole*, pantomime en trois actes; *Charrette à Nantes*, ou *la Paix de la Vendée*, pantomime en un acte, 1795. — Au théâtre du Vaudeville: *Tout le monde s'en mêle*, ou *la Manie du commerce*, un acte, 1796. — Au théâtre Olympique, en 1804: *Cassandre maître d'école et Polygraphe*, ou *le Célèbre feuilleton*. — En province: *le Terroriste*, ou *les Conspirations jacobines*, vaudeville en un acte, 1796; *les trois Cordonniers de village*, opéra en deux actes; *Louise et Mortil*, pastorale en vers; *Cent au coup de canon*, ou *le Signal désiré*, vaudeville en un acte, pour la naissance du roi de Rome, 1811. — Outre ses pièces de théâtre, Mayeur a publié: 1° *le Chroniqueur désœuvré*, ou *l'Espion du boulevard du Temple*, 1782-3, 2 vol. in-8°. Il attribuait à un comédien nommé Dumont, *le Désœuvré mis en œuvre*, ou *le Revers de la médaille*, 1782, in-8°, et *Vol plus haut*, ou *l'Espion des principaux théâtres de la capitale*, 1784, in-8°, qui font suite au *Chroniqueur*; 2° *le Nouvel Anténor*, 1808, in 8°, imprimé quelques années auparavant, sous un autre titre; c'est la traduction d'un des ouvrages qui font partie de la *Bibliothèque des Romans grecs*; 3° *Hymne à l'amour*, poëme en vers, suivi d'une *Ode sur la calomnie*, 1782, in-8°; 4° *Rose d'amour*, ou *la Belle et la bête*, conte en prose, mêlé de vers, 1813, in-8°; 5° *Vie de madame Lafayette*, 1814, in 8°; 6° *la Reconnaissance des lys*, hommage lyrique, 1815, in-8°; 7° *Itinéraire de Bonaparte depuis son départ de la Malmaison, jusqu'à son embarquement pour Sainte-Hélène*, 1818, in 8°; 8° *les Trois bibles*, ou *Lucie et Marie*, traduit de l'anglais de madame Parson, 1818, 3 vol. in-12. Mayeur avait rédigé les *Etrennes du Parnasse*, de 1783 à 1787; *le Réveil d'Apollon*, 1796, deux cahiers in-12, etc. On trouve dans ces recueils, dans les *Etrennes de Polymnie* et dans plusieurs autres, des chansons et poésies de Mayeur. Il a aussi composé la musique de plusieurs romances.

MAYGRIER (Jacques-Pierre), né à Angoulême, le 11 juin 1771. Après avoir terminé ses études classiques dans sa ville natale, il se rendit à Brest en 1787, et y devint successivement élève entretenu de la marine, puis sous-aide, et enfin chirurgien de seconde classe. Il fit plusieurs campagnes sur les vaisseaux de l'état en qualité de chirurgien-major, abandonna, en 1797, le service de la marine, et vint à Paris pour s'y livrer à des études plus sérieuses et plus approfondies des

diverses parties de la médecine. Il puisa, sous le célèbre Dubois, auquel il avait été adressé, des connaissances précieuses sur l'anatomie, la chirurgie et l'art des accouchements. M. Maygrier fut employé en qualité d'élève interne de l'hôpital Cochin, de 1800 à 1803, et ensuite à l'Hôtel-Dieu, où la salle des accouchements lui fut confiée. A la mort de Plesmann, dont M. Maygrier était prévôt, il entreprit des cours d'accouchement qu'il a continués jusqu'à cette époque avec une grande distinction. Il entreprit aussi des cours d'anatomie et de physiologie qui ne furent interrompus qu'en 1814, lorsque les amphithéâtres particuliers furent fermés. M. Maygrier a concouru, en 1802, pour la place de chirurgien en second de Bicêtre; en 1806, pour la même place à l'Hôtel-Dieu de Paris; en 1811, pour la chaire d'accouchements, vacante par la mort de Baudelocque, à la faculté de médecine, et quoiqu'il n'ait pas été heureux dans ces diverses épreuves, il s'y est acquis à juste titre la réputation d'un praticien expérimenté et d'un professeur habile. Il est membre honoraire de la société philanthropique ainsi que de plusieurs autres sociétés savantes, et médecin du bureau de charité du 10e arrondissement. On a de lui: 1° *Dissertation sur la délivrance*, Paris, in-8°; 2° *Nouvelle méthode de manœuvrer les accouchements*, Paris, 1802, in-8°, 2e édit., 1804; 3° *Manuel de l'anatomiste*, Paris, 1807, in-8°; 2e édit., 1811; 3e édit., 1814; 4e édit., 1817; 4° *le Guide de l'étudiant en médecine*, Paris, 1807, in-8°; 2e édit., 1817; 5° *Annuaire médical*, années 1809 et 1810, in-8°; 6° *Éléments de la science de l'art des accouchements*, Paris, 1814, in-8°; 2e édit., 1817; 7° *Nouvelles démonstrations d'accouchements, avec des planches en taille douce*, Paris, 1822—1827, in-fol.

MAZARIN (Louise-Félicité-Victoire d'Aumont, duchesse de), fille du duc d'Aumont et de la duchesse de Mazarin, naquit à Paris le 22 octobre 1759; elle épousa Honoré-Anne-Maurice Grimaldi, prince héréditaire de Monaco, duc de Valentinois, pair de France. Deux fils provinrent de cette union. Dans la suite, des circonstances malheureuses forcèrent les deux époux à se séparer. Alors la princesse de Monaco se retira dans l'abbaye de Longchamps, puis au couvent de Pantemont. En 1792, elle fut arrêtée, et subit une détention de quinze mois. Accoutumée à toutes les aisances d'une condition opulente, elle supporta sa captivité avec courage. La chute de Robespierre la rendit à la liberté, mais non pas à sa famille; elle n'en avait plus en France. Cet isolement complet fut pour elle la source de nouveaux malheurs; bientôt ses actes de bienfaisance, son désintéressement, qualités si honorables, augmentèrent ses chagrins en la livrant aux manœuvres avides de certains hommes d'affaires. Trop confiante pour soupçonner leur iniquité, elle se vit successivement dépouillée d'une grande partie de ses propriétés: elle se montra moins sensible à cette perte qu'aux injustices et à l'ingratitude de ses spoliateurs. L'horreur que lui inspiraient ces vices empoisonna les derniers temps de sa carrière. Atteinte d'une maladie qui la minait depuis longtemps, elle y succomba le 13 décembre 1826. Elle conserva dans ce moment fatal toute sa présence d'esprit et un courage admirable; elle mit ordre à tout et descendit jusqu'aux petits détails. Elle était essentiellement bonne, affable et obligeante; ses bienfaits furent innombrables, sa mort fut le seul chagrin qu'elle donna à sa famille et à ses amis. La duchesse de Mazarin aimait les arts et les encourageait; elle était douée d'un goût exquis pour apprécier leurs productions. La lecture la consolait des malheurs qu'elle éprouva pendant le cours de sa vie; elle a laissé une bibliothèque très nombreuse, et composée de livres précieux dont le choix honore sa mémoire.

MAZARREDO Y SALAZAR (Joseph-Marie), et non pas Massaredo, amiral espagnol, né à Bilbao, en 1744, entra dans la marine royale, à l'âge de seize ans, et se signala, en 1762, en sauvant sur la côte, en face des salines de la Mata, trois cents hommes qui formaient l'équipage du navire l'*Andaluz*. En 1775, il servit dans la désastreuse expédition des Espagnols contre Alger, en qualité de premier adjudant du major général d'escadre; et ce fut aux moyens de rembarquement qu'il proposa et qui furent approuvés par les chef, qu'on fut redevable du salut des trois quarts de l'armée, dont plus de cinq mille hommes avaient péri sous les coups des musulmans. En 1780, Mazarredo fut major général de l'escadre espagnole qui, sous les ordres de D. Louis de Cordova, se joignit dans la Manche à la flotte française, commandée par le comte d'Orvilliers, et non point, comme le dit la *Biographie universelle*, par le comte d'Estaing qui était alors en Amérique. Il servit avec les mêmes fonctions, jusqu'à la paix de 1783, et dans ces trois campagnes, par sa prévoyance et ses sages dispositions, il sauva deux fois l'escadre espagnole des désastres d'une tempête; et une fois, en 1781, la flotte combinée, en prenant sur sa responsabilité d'enfreindre les ordres du comte de Guichen. Le ministre Florida-Blanca s'était opiniâtré sans succès à tirer vengeance des Algériens; Mazarredo sentit que l'or de l'Espagne serait plus efficace que ses bombes. Il vint mouiller dans la rade d'Alger, avec une escadre, le 12 juin 1785, et y signa, quelques jours après, dans le palais du Dey, un traité de paix qui ne fut ratifié et ne commença d'être exécuté qu'au bout d'un an. Nommé, en 1789, lieutenant général des armées navales, Mazarredo fut choisi, en 1793, par le gouvernement, de rédiger un projet d'ordonnance de la marine. Ce projet, sanctionné par une cédule du roi, sert encore de base en Espagne, aux règlements sur cette partie de l'administration. On ne voit pas que Mazarredo ait été employé activement dans la guerre contre la France: mais après la paix de Bâle, la politique de l'Espagne ayant été entraînée dans une autre direction, il eut ordre, au mois d'avril 1795, de se rendre à Mahon pour y prendre le commandement de l'escadre de la Méditerranée; mais lorsqu'au mois d'avril 1797, les dispositions des Anglais annoncèrent leur projet de bloquer Cadix, le ministre de la marine Langara, au nom du roi, expédia à Mazarredo l'ordre de se rendre dans cette place pour la défendre, et lui donna le commandement de toutes les forces espagnoles sur l'Océan, avec le droit de nommer lui-même tous les officiers de son escadre sans exception. Mazarredo justifia pleinement la confiance de son souverain. Les Anglais commencèrent à bombarder Cadix dans la nuit du 3 au 4 juillet; mais la fermeté, la prudence et les habiles mesures de l'amiral espagnol, secondées par le courage et l'activité des lieutenants-généraux Gravina et Grandallana sauvèrent Cadix et la flotte espagnole. Deux flottilles de chaloupes canonnières se portèrent à l'avant du port, et tandis que l'une empêchait les Anglais de se rapprocher de la place, l'autre attaquait leurs bombardes; enfin, le 13, ils furent forcés de lever l'ancre et d'aller rejoindre l'escadre de lord Saint-Vincent qui continua de bloquer Cadix pendant près de deux ans, sans pouvoir s'opposer toutefois aux sorties et aux rentrées de Mazarredo et de ses lieutenants. Le commerce et les habitants de Cadix, en témoignage de leur reconnaissance, offrirent 150,000 piastres au général, pour récompenser la bravoure de ses équipages. En 1799, Mazarredo fit construire, dans l'île de Léon, un bel observatoire auquel il attacha quatre astronomes. Le 12 mai de cette année, il mit à la voile pour Majorque, avec une escadre considérable destinée à reprendre Minorque sur les Anglais; mais une tempête l'ayant forcé de relâcher à Carthagène, et les croisières anglaises ayant toujours contrarié l'expédition contre Minorque, il revint à Cadix avec une escadre française et commanda la flotte combinée qu'il conduisit à Brest, le 8 août 1799, avec quatorze corsaires anglais, qu'il avait pris dans la traversée. Quinze jours après, il laissa le commandement de l'escadre espagnole à Gravina, se rendit à Paris et y présenta au directoire, le 13 octobre, ses lettres de créance comme chargé des pleins pouvoirs de son souverain pour concerter avec le gouvernement français le plan des opérations maritimes contre l'Angleterre: mais il n'eut point l'occasion de déployer ses talents. En 1804, Mazarredo remplaça Gravina en qualité d'ambassadeur d'Espagne auprès de l'empereur des Français. Il fut rappelé de Paris la même année, pour aller apaiser des troubles qui s'étaient élevés dans la Biscaye, et fut nommé peu de temps après capitaine général du département maritime de Cadix, et il occupait encore cette place

en 1807. Peu agréable au prince de la Paix, il n'obtint, sous le règne de Charles IV, aucune faveur, aucune décoration, aucun titre honorifique. Nommé conseiller d'état, à l'avènement de Ferdinand VII, il prêta serment en cette qualité, le 19 juillet 1808, au roi Joseph qui, le 4 du même mois, l'avait nommé ministre de la marine, et qui, en septembre 1809, le décora du grand cordon de son ordre royal d'Espagne. Il reçut aussi du grand-maréchal Duroc le portrait, enrichi de diamants, de l'empereur Napoléon. Chargé d'inspecter, la même année, les ports du Ferrol et de la Corogne, avec des pouvoirs illimités pour remédier aux vices d'administration qu'il pourrait y remarquer, il y apprit lui-même aux habitants l'abolition des droits féodaux. Il sut, par une sage fermeté, réprimer les intrigues des moines qui s'efforçaient d'exciter la discorde et le fanatisme. Il mourut, non en 1814, comme le dit la *Biographie Arnault*, qui le nomme incorrectement *Massaredo*, mais en 1812, suivant la *Biographie universelle*. Ces deux ouvrages ont commis d'ailleurs des omissions et des inexactitudes nombreuses dans l'article qu'elles ont consacré à cet amiral. Nous avons dans cette notice réparé les unes et rectifié les autres. Mazarredo fut regretté de ses concitoyens, malgré son zèle pour le nouveau gouvernement de sa patrie. Les Français et les Anglais rendirent également hommage à ses vertus privées et aux talents qu'il avait montrés, plutôt à la vérité comme marin que comme guerrier. On a de lui : *Rudiments de tactique navale*, Madrid, in-4°, dont Lalande a donné l'extrait dans le *Journal des Savants*, d'avril 1785. C'est probablement le même ouvrage que le *Système de défense maritime* que lui attribue la *Biographie Arnault*, qui, au reste, n'a fait que copier cet article d'après la *Biographie étrangère* d'Alexis Eymery.

MAZÉAS (Jean-Mathurin), mathématicien et professeur de philosophie, naquit à Landernau, département du Finistère, en 1713. Il vint à Paris terminer ses études, et embrassa, dans cette ville, l'état ecclésiastique. Son instruction et sa capacité lui valurent, au bout de peu de temps, la chaire de philosophie du collége de Navarre, qu'il occupa plusieurs années avec distinction, et où il se concilia l'affection de tous ses élèves. En 1783, on lui donna, pour récompense de ses services dans l'enseignement, un canonicat du chapitre de Notre-Dame de Paris. Mais la révolution lui enleva bientôt ce bénéfice, et comme jusque-là il avait toujours employé ses économies en aumônes, il se trouva à peu près réduit à l'indigence. Quelques secours que la convention lui accorda, en considération de ses travaux scientifiques, et le produit de ses livres et de son mobilier, lui donnèrent pendant quelque temps les moyens d'exister; un ancien domestique qui n'avait point voulu le quitter, l'obligea ensuite de disposer de ses épargnes, mais cette dernière et faible ressource étant épuisée, ce même domestique imagina d'aller trouver le ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, et de lui peindre la malheureuse situation de son maître. Cette démarche eut le plus heureux succès. Quelques employés du ministère qui avaient étudié sous Mazéas appuyèrent de tout leur crédit les efforts généreux de son domestique, et obtinrent facilement du ministre, pour leur ancien professeur, une pension de dix-huit cents francs, qu'il toucha jusqu'à sa mort, arrivée le 8 juin 1801. Mazéas a laissé deux ouvrages : 1° *Éléments d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie, avec une introduction aux sections coniques*, Paris, 1758, in-8°. Cet ouvrage a eu sept éditions, dont la dernière est de 1788 : l'auteur en a donné un abrégé in-12, en 1773. 2° *Institutiones philosophicæ, sive Elementa logicæ, metaphysicæ, etc.*, Paris, 1777, 3 vol. in-12. Le *Dictionnaire des arts et métiers* contient en outre un grand nombre d'articles du même auteur. De tous les travaux de Mazéas, il n'y a que ceux qui ont les mathématiques pour objet qui puissent aujourd'hui conserver encore quelque valeur.

MAZÈRES (Édouard), auteur dramatique, né à Paris, le 11 septembre 1796, entra dans la carrière militaire, en 1814, fut officier d'infanterie, et quitta le service en 1820, pour se consacrer à la littérature. Ce fut au théâtre du Vaudeville qu'il donna ses premiers ouvrages. En 1821 : *un Jour à Rome, ou le Jeune homme en loterie*; — *le Panorama d'Athènes* et quelques autres pièces. Il a donné ensuite au Gymnase-Dramatique (théâtre de Madame), avec M. Scribe : *la Loge du portier*; — *la Vérité dans le vin*, 1823 : — *Rossini à Paris, ou le grand Dîner*, 1823; — *le Coiffeur et le Perruquier*, 1824; — *la Quarantaine*, 1825; — *le Charlatanisme*, 1825; — *Vatel, ou le Petit-fils d'un grand homme*, 1825; — *l'Oncle d'Amérique*, 1826; — avec M. Romieu : *le Bureau de loterie*, 1823; — avec MM. Brazier et Carmouche : *les Petites saturnales*, 1824; — avec M. Sauvage : *l'Éligible*, 1826; — seul : *la Demoiselle de compagnie*, 1826; — *la fin de Mars*, 1826; — *la Coutume allemande, ou les Vacances*, 1826. — Au théâtre Feydeau, avec M. Scribe : *le Loup-Garou*, opéra-comique en un acte. Mazères s'est exercé aussi dans la comédie, et les succès qu'il y a obtenus doivent le déterminer à suivre une carrière qui peut lui assurer une réputation moins futile et plus durable que celle de vaudevilliste. Il a donné avec M. Picard, au théâtre de Madame : *le Landau, ou l'Hospitalité*, comédie, 1825; — à l'Odéon : *l'Enfant trouvé*, comédie en trois actes, en prose, 1824; *Héritage et mariage*, comédie en trois actes, en prose, 1826 : c'est avec le même collaborateur qu'il a donné au Théâtre-Français, en 1827, *les Trois quartiers*, comédie en trois actes, en prose, qui a eu la plus grande vogue. Il a fait paraître aussi sur cette scène deux pièces dont il est seul auteur : *le Jeune mari*, comédie en trois actes, en prose, 1826, qui a eu beaucoup de succès, et *Chacun de son côté*, comédie en trois actes, en prose, qui a été jouée le 25 janvier 1828, pour la retraite de Baptiste aîné : cette pièce, qui n'a pas réussi complètement à la première représentation, a obtenu beaucoup de succès aux représentations suivantes, grâces à quelques changements. M. Mazères a reçu la décoration de la légion-d'honneur, en janvier 1828 : il n'est d'aucune société littéraire, et fait profession de n'appartenir à aucune coterie.

MAZET (André) naquit, en décembre 1793, à Grenoble, où son père était restaurateur. Il étudia de bonne heure la médecine, entra comme élève à l'école pratique des hôpitaux de Paris, et obtint le grade de chirurgien-aide-major au 11ᵉ régiment d'infanterie de ligne. Il soutint sa thèse en juillet 1819, et fut reçu docteur à la faculté de médecine de Paris. A la fin de la même année il accompagna M. Pariset, envoyé à Cadix par le ministère français pour y observer la fièvre jaune. Ils n'y arrivèrent que lorsqu'elle était sur son déclin; leurs recherches ont été consignées dans l'ouvrage intitulé : *Observations sur la fièvre jaune, faites à Cadix en 1819, par MM. Pariset et Mazet, docteurs en médecine, et rédigées par M. Pariset*, Paris, 1820, in-4°. Mazet, à son retour, devint médecin adjoint du bureau de charité de la rue Mazarine, et en 1821, membre d'une commission chargée de combattre l'épidémie qui désolait le département de l'Oise. Quelque temps après, le gouvernement le choisit avec MM. Bally, Pariset, François et Rochoux pour aller combattre à Barcelone la fièvre jaune qui désolait cette ville en 1821 : cette fois ils trouvèrent la maladie dans toute sa force. Leur zèle, leur dévouement ont retenti partout. Mazet, dit-on, avant que de pénétrer sur le sol étranger, était frappé de l'idée qu'il serait victime de la contagion. En effet, sans être entré dans un hôpital, et n'ayant encore visité que deux malades, il fut atteint, au bout de deux jours, de la fièvre jaune, dans la nuit du 12 au 13 octobre 1821, et il succomba le 22 à quatre heures quarante minutes du matin, après une longue et cruelle agonie, à l'âge de 28 ans. Ses restes ont été ensevelis à Barcelone, et une inscription marque le lieu où ils sont déposés, en attendant que, conformément à un décret du gouvernement espagnol, il lui soit érigé un monument digne de lui. Le docteur Bally a communiqué à l'académie royale de médecine une *Histoire de la maladie du docteur Mazet* : cette pièce est imprimée dans la *Revue médicale*, tome VII, page 393. La mort de ce jeune médecin affligea l'Europe, et particulièrement la France sa patrie. Les arts, pénétrés de reconnaissance, célébrèrent à l'envi son courageux dévouement : les journaux de tous les partis, les théâtres, s'empressèrent de lui rendre hommage; des souscriptions s'ouvrirent pour lui élever des monuments à Grenoble, qui

le vit naître, et à l'école de médecine de Paris, dont il fut l'élève. Une pension, votée par les deux chambres, a été accordée à sa mère, à titre de récompense nationale. M. Desgenettes a proposé pour le monument de Paris, une inscription rapportée dans le *Moniteur* du 2 décembre 1821; la lythographie a reproduit les derniers moments de ce jeune médecin, au sujet duquel on a aussi publié : 1° *Romance sur la mort de Mazet*, avec accompagnement de guitare, par madame Dorigny, Paris, 1822; 2° *Ode sur la mort du docteur Mazet*, par Aimé Dupont, membre de plusieurs sociétés littéraires, Cambray, 1822, in-8°. Mazet avait rédigé quelques articles insérés dans le *Journal complémentaire du Dictionnaire des sciences médicales*, et notamment dans les numéros 31, 34, 36 et 38. L'article du numéro 31 a pour titre : *Relation abrégée du voyage fait en Andalousie, pendant l'épidémie de 1819.*

MAZOIER (Claude-Frédéric-Henri), fils de Pierre Mazoier et d'Eléonore Agniat, né à Lyon le 1er octobre 1775, fit ses études dans sa ville natale. Dès l'âge le plus tendre, il se sentit inspiré, et à dix-sept ans il adressa au peuple français, dans une ode composée à l'occasion de l'invasion de la Hollande, un conseil qui malheureusement fut une prédiction. Il s'écriait, dans la dernière strophe, avec autant d'élévation que de hardiesse :

Oui, peuple fier et libre, en tes destins prospères,
Ne cours pas t'éblouir de grandeurs mensongères !
Le Tibre, de ses bords, par la gloire chéris,
Vit longtemps à son joug ployer la terre entière,
Et, l'œil dans la poussière,
De ces vastes grandeurs cherche en vain les débris.

La carrière que parcourut ensuite M. Mazoier ne fut pas indigne de ces premiers essais. Il vint à dix-neuf ans à Paris, et s'y fit connaître par de nouvelles odes, qui lui valurent le suffrage et l'amitié des hommes de lettres les plus distingués de l'époque. En 1797, il coopéra à la rédaction de *l'Ami des Arts*, et commença, au lycée Thélusson, un cours de littérature dans la même chaire que La Harpe avait naguère occupée avec tant d'éclat. Le nouveau professeur avait choisi pour sujet de ses leçons : *Examen de la poésie épique chez les différents peuples anciens et modernes.* Il était d'autant plus en état de traiter ce sujet, que la nature de son talent et ses études particulières semblaient l'appeler plus spécialement à la poésie épique. La tragédie de *Thésée*, que l'auteur fit représenter le 25 novembre 1800, sur le Théâtre-Français, et qu'on annonçait comme devant être suivie d'autres ouvrages dramatiques, est la seule et le dernière de ses productions. On lui a attribué différents ouvrages, qui ne sont pas de lui, tels que les brochures publiées lors des démêlés entre les deux célèbres danseurs Vestris et Duport, etc. Peu d'années après la publication de *Thésée*, M. Mazoier se tourna vers les affaires publiques, et se voua sans partage aux fonctions dont il était chargé dans l'administration de la guerre, où il était employé, au moment de la restauration, en qualité de chef de division honoraire. Il fut nommé commissaire des guerres, et chevalier de la légion-d'honneur en 1814; se retira pendant les cent jours, ne revint à son poste qu'au retour de l'autorité légitime, et entra, en 1817, au conseil-d'état comme maître des requêtes. Il joint aujourd'hui à ce titre ceux de sous-intendant militaire, et de chef de division honoraire, chargé de la direction du bureau de la correspondence générale et du mouvement des troupes.

MAZOIS (François) naquit à Lorient (Morbihan), le 12 octobre 1783. Son père, négociant distingué et directeur général des paquebots du roi, l'emmena avec lui à Bordeaux, où l'appelaient les devoirs de sa place. Mazois, placé dans l'école centrale de Bordeaux, s'adonna surtout à l'art du dessin et à l'étude des mathématiques : il avait fait de tels progrès dans cette dernière science, que l'illustre Monge, après le plus scrupuleux examen, le fit admettre à l'école polytechnique. Son unique ambition avait toujours été d'entrer dans la carrière des armes et d'y obtenir un avancement rapide : mais à l'âge de quinze ans, à la suite d'une rougeole, il fut affligé d'une surdité qui résista à tous les remèdes. Forcé de renoncer à ses premiers projets, il crut que l'architecture était celui de tous les arts dans lequel ses connaissances préliminaires lui promettaient le plus de chances de succès; il fut admis dans les ateliers du célèbre Percier, et devint bientôt un de ses élèves les plus distingués. Les succès qu'il obtenait dans les concours académiques de chaque mois pouvaient lui faire espérer que le *grand prix* serait un jour la récompense de ses efforts; mais les chefs-d'œuvre de l'Italie étaient toujours présents à son imagination; il ne put résister au desir d'aller explorer la terre classique des arts. Sa fortune lui permettant de faire ce voyage à ses frais, il sacrifia à la passion de s'instruire les succès qui l'attendaient dans sa patrie. Son premier soin, en arrivant à Rome, fut de se perfectionner dans les langues anciennes; il s'y fit connaître bientôt comme artiste, et même comme archéologue, et sa réputation s'étant répandue jusqu'à Naples, le roi Murat l'appela près de lui, pour seconder ses architectes dans les grands travaux qu'il avait entrepris pour l'embellissement de sa capitale. Les ruines intéressantes de Pompéi attirèrent bientôt l'attention du jeune artiste : insensiblement il en fit le but de ses promenades favorites et l'objet des plus profondes méditations; mais, comme l'académie de Naples avait seule le privilége d'en faire dessiner les monuments pour son grand ouvrage sur Pompéi, il ne put d'abord qu'en dessiner furtivement quelques vues, qu'il présenta à la reine de Naples avec un texte explicatif. Cette princesse spirituelle, et qui chérissait les arts, fut enchantée de ce travail; elle admira la pureté du dessin dans les vues, la clarté et l'élégance même du style dans le texte. Désirant s'attacher un artiste de ce mérite, elle le nomma dessinateur de son cabinet, lui fit donner toute autorisation pour continuer son ouvrage, dont elle accepta la dédicace, et, pour l'aider dans ses recherches, lui accorda une pension de mille francs par mois. Dès lors il alla en quelque sorte s'établir dans les ruines de Pompéi et n'eut plus d'autre domicile : il y passait des semaines entières, mesurant les monuments, les maisons particulières, copiant les peintures qui les décorent, et n'ayant d'autre société que le gardien de la ville et les manœuvres employés au déblai des rues et des maisons remplies de cendres volcaniques. C'est ainsi qu'il parvint à rassembler les immenses matériaux qui lui ont servi à la composition de son grand et bel ouvrage, intitulé : *les Ruines de Pompéi*. Il profita de son séjour dans la terre des souvenirs antiques pour explorer d'anciens monuments de la Calabre, qui lui paraissaient dignes d'être mieux connus et décrits. Il quitta donc Pompéi pour aller s'établir dans le désert où fut autrefois Pæstum, ville des anciens Sybarites; il mesura ses temples, son gymnase, son théâtre, ses tours, ses aqueducs, dessina tout avec une scrupuleuse exactitude, étudia son histoire sur les lieux mêmes, et, après trois voyages et autant de séjours assez longs dans ces ruines, malgré l'insalubrité du climat, il mit tous ses soins à mettre en ordre, pour les publier un jour, les fruits de ses recherches et de ses importantes découvertes. Après avoir employé à ces travaux et dans ses voyages douze années de sa vie, il revint à Paris pour y continuer son ouvrage sur Pompéi, dont les premières livraisons, accueillies avec une sorte d'enthousiasme, faisaient desirer impatiemment celles qui devaient les suivre. A son retour d'Italie, en 1820, le ministre de l'intérieur l'appela dans le conseil des bâtiments civils, place qu'il conserva tant qu'il vécut. Il avait soumis au ministère le plan d'un palais depuis longtemps projeté pour les députés des départements, dont il est probable que l'exécution lui aurait été confiée. Mazois, du caractère le plus aimable, avait une conversation spirituelle; il composait aussi et même improvisait des chansons tantôt gracieuses, et le plus souvent épigrammatiques. Il y avait six ans qu'il était marié à une de ses parentes, fille de M. Alexandre Duval, l'un de nos meilleurs et de nos plus féconds auteurs dramatiques, et il jouissait d'un bonheur que rien n'avait encore altéré, lorsque, le 31 décembre 1826, il fut frappé d'un coup d'apoplexie foudroyante, et expira, sans proférer un seul mot, sous les yeux de sa femme au désespoir, et de sa fille encore dans l'enfance,

seul fruit de la plus douce union. La courte durée de sa vie rend, pour ainsi dire, incroyable le grand nombre de travaux en divers genres qu'il a exécutés. Ses principaux travaux en architecture sont : — en Italie : la restauration du palais royal de Portici, près de Naples ; la restauration du couvent et de l'église de la Trinité, à Rome, et sa décoration intérieure ; divers embellissements dans le palais de l'ambassade de France. — En France : quatre maisons de la plus élégante construction dans le quartier de François Ier, aux Champs Elysées, à Paris ; la restauration du palais de l'archevêché, à Reims, palais où se réunit la cour pour le sacre de Charles X ; le passage Choiseul, à Paris ; un autre passage qui conduit de la rue Saint-Denis à la rue du Bourg-l'Abbé ; un troisième, dit de *Saucède*, etc., etc. Voici quels sont ses ouvrages littéraires : 1° *les Ruines de Pompéi, dessinées et mesurées par M. Mazois pendant les années* 1809 à 1811, Paris, 1812-1827, 21 livraisons, grand in-fol., fig. L'ouvrage complet formera 30 livraisons. 2° *le Palais de Scaurus, ou Description d'une maison romaine, fragment d'un voyage fait à Rome vers la fin de la république, par Merovir, prince des Suèves*, 2e édition, Paris, 1822, in-8° : la première édition est in-4° ; 3° *Discours prononcé aux funérailles de M. Hurtault*, Paris, 1824, in-8°. Mazois a encore publié dans la *Galerie française* un assez grand nombre de vies d'architectes, de peintres, de sculpteurs célèbres ; dans plusieurs recueils périodiques, des dissertations, tant en italien qu'en français, sur des questions relatives aux arts et à la science des antiquités, et dans le premier volume du *Théâtre complet des latins*, des *Considérations sur les théâtres des anciens*, qui ont paru neuves, et ont résolu bien des questions embarrassantes sur le plan et la construction de ces antiques monuments. Enfin il a fourni quelques articles à la *Revue encyclopédique* ; il préparait pour ce journal un *Mémoire sur les embellissements de Paris depuis* 1800. Mazois a laissé inédit les *Ruines de Pæstum*, ouvrage qui peut être considéré comme la suite des *Ruines de Pompéi*. Il a fait lithographier sous ses yeux la plupart des planches nombreuses qu'il doit contenir, et il avait rassemblé toutes les notes nécessaires pour la rédaction du texte. Sa veuve se fera sans doute un devoir de la publier. Il préparait encore deux autres grands ouvrages, l'un sur les antiquités de Pouzzoles, le second sur le théâtre d'Herculanum. — MAZOIS (E.), père du précédent, mort à Paris, le 21 janvier 1828, du chagrin que lui causa la mort de son fils, a publié : *De Saint-Domingue. Réflexions extraites d'un mémoire sur le commerce maritime et les colonies*, 1824, in-8°.

MAZZA (Angelo), né à Parme le 21 novembre 1740, fit ses études à Reggio, où il eut, entre autres professeurs qui lui enseignèrent les belles-lettres et la philosophie, le célèbre Spallanzani. Il fit de tels progrès, surtout dans la poésie, qu'il ne tarda pas à publier quelques pièces de vers dont le mérite supérieur fixa l'attention de l'abbé Salandri, qui vint exprès de Padoue pour féliciter le jeune poète. Mazza se rendit dans cette dernière ville, et s'y lia avec plusieurs savants très-distingués. De là il partit pour Venise, où il traduisit en italien un poëme anglais d'Akenside, intitulé *les Plaisirs de l'imagination*, qu'il fit imprimer sous la rubrique de Paris pour échapper aux recherches de l'Inquisition. En 1768, Dutillot, ministre du duc de Parme, le rappela dans sa patrie : il y obtint, quelques années après, la chaire de littérature grecque, et refusa celle de philosophie platonicienne à Anvers, et la place de secrétaire d'ambassade de Portugal. Il coulait des jours heureux dans la culture des lettres, lorsqu'un événement assez désagréable altéra sa félicité : comme les grâces de sa figure l'avaient fait surnommer le beau poëte, il inspira la plus vive passion à l'une des plus belles dames de Parme, qui le combla de ses faveurs. Un militaire jaloux fit quelques avanies au poëte : il paraît qu'elles furent de ce genre brutal qui oblige un homme à se battre ou à quitter le terrain. Mazza, n'ayant qu'une chétive plume à opposer à la terrible rapière de l'homme à moustaches, se retira à Bologne, dont il visita les écoles ; il y étudia la théologie et prit l'habit ecclésiastique. Depuis il a attribué à l'étude qu'il avait faite de la théologie la plupart des beautés que l'on remarque dans sa poésie. L'habit ecclésiastique, qu'il porta quelque temps, l'a fait souvent confondre avec son frère l'abbé Andrea Mazza, bénédictin. Au bout de quelques années, il changea de vocation et de goût, et de retour à Parme il y épousa Catherine Stocbi, qui le rendit père de trois enfants. Honoré de la bienveillance de son prince, et goûtant les plus pures délices au sein de sa famille, rien ne paraissait manquer au bonheur de Mazza, mais son mérite personnel et la réputation de ses ouvrages avaient excité l'envie. Ses rivaux, après avoir attaqué ses ouvrages, cherchèrent à le flétrir dans son honneur : ils rendirent suspecte la fidélité avec laquelle il exerçait ses fonctions. Les imputations dirigées contre lui furent reconnues calomnieuses, mais elles n'en remplirent pas moins son âme d'amertume. Il trouva toutefois des consolations dans le commerce des muses et dans l'amitié des savants les plus distingués et des personnes les plus recommandables par leur rang ou par leurs dignités. C'est à cette époque qu'il publia sa traduction de Pindare. Métastasio et Cesarotti, qui connaissaient la portée de son génie, lui représentèrent souvent avec chaleur qu'il ne devait pas se borner à rendre dans sa langue les idées des autres, mais qu'il devait se livrer à des compositions originales. Déjà membre associé de plusieurs académies célèbres, Mazza apprit avec la joie la plus vive que l'académie des arcades de Rome l'avait inscrit dans son registre sous le nom pastoral d'*Armonide Elideo*. Ce nom poétique flatta singulièrement son amour propre. Malgré les commotions politiques qui agitèrent l'Italie dans les dernières années de Mazza, son repos et sa sécurité ne s'en ressentirent aucunement. Le bruit des armes et le choc des factions ne troublèrent point sa solitude et n'interrompirent point le cours de ses paisibles occupations. Il mourut en 1817. La jeunesse de Parme, dont il avait formé l'esprit, assista à ses funérailles. Plus tard, son buste fut placé dans la cour du palais par les étudiants en corps.

MEARES (Jean), capitaine de la marine marchande anglaise, né vers 1754, est un des nombreux navigateurs qui, attirés par l'appât commercial des pelleteries de la côte nord ouest d'Amérique, ont le plus contribué par leurs explorations à nous faire connaître cette portion du globe. Après plusieurs voyages maritimes dépendants de la profession qu'il avait embrassée, se trouvant à Calcutta, en 1786, il fut chargé par une société de négociants anglais de cette ville, d'aller tenter la fortune à la côte nord-ouest, encore fort peu connue, pour en rapporter des fourrures qui obtenaient alors un débit avantageux à la Chine. On lui donna le commandement du bâtiment *le Noatka*, et on lui adjoignit le Loutre-de-mer (*Sea-Otter*), sous le commandement du lieutenant Typping. Celui-ci, chargé de remplir une mission à Malacca, ne devait se réunir au capitaine Meares que sur la côte d'Amérique, à Cook's River (la rivière de Cook) : on a eu en effet connaissance qu'il y était parvenu ; mais on n'a jamais su depuis ce qu'il était devenu. Le capitaine Meares fit voile de Calcutta, le 2 mars 1786, et, gagnant l'Amérique par les mers de Chine et les îles Aleoutiennes, où il fit plusieurs relâches, il arriva à William's Sund (l'entrée du prince Guillaume), dans le mois de septembre de la même année. Il s'y établit pour passer l'hiver, la saison étant trop avancée pour chercher à faire le long de la côte la traite des pelleteries qui l'y attirait. Malheureusement pour lui il n'avait pas l'expérience du climat rigoureux sous lequel il se plaçait ; son séjour dans cet endroit devint funeste à son équipage, qui faillit y succomber tout entier. Les mesures de précaution contre le froid et le scorbut avaient été si mal prises, que sur quarante et quelques hommes vingt-trois périrent victimes de ce double fléau. Le reste même, réduit à un état déplorable, ne serait peut-être jamais parvenu à sortir de son affreuse situation sans le secours qu'il reçut des capitaines Portlock et Dixon (*Voyez* ce dernier nom) qui naviguaient alors dans ces parages. Arrêtée dans l'exécution de son plan par ce désastre, cette expédition ne fournit rien qui ajoutât aux connaissances qu'on avait auparavant, si ce n'est quelques particularités sur les sauvages de William's-Sund. Meares se hâta de quitter, dès qu'il le

put, le théâtre de son infortune, et se rendit, en passant par les îles Sandwich, au port de Macao, où il entra, le 20 octobre 1787, après quatre mois de traversée. En 1788, ayant trouvé dans cette ville chinoise à s'associer avec des marchands anglais pour faire une nouvelle tentative de commerce sur les fourrures de la côte nord ouest, il acheta deux vaisseaux et les équipa pour cet objet. Il prit le commandement de l'un, qu'il nomma *la Félice* et confia l'autre, nommé *l'Iphigénie*, au capitaine Douglas. Tous deux levèrent l'ancre, le 20 janvier 1788, et faisant route par le sud, allèrent relâcher à l'île hollandaise de Mindanao. Là, s'étant séparés pour prendre chacun une route différente, Meares se rendit à Noutka sur la côte d'Amérique, tandis que Douglas, d'après les instructions de Meares, se dirigea sur Cook's-River. *La Félice* atteignit sa destination le 13 mai, et elle n'y fut pas plus tôt arrivée, que le capitaine s'occupa de mettre à exécution le projet qu'il avait formé de construire un petit bâtiment pour le seconder dans ses opérations commerciales. Ce produit des arts est sans doute le plus remarquable que cette terre, peuplée de sauvages et visitée par les Européens seulement en passant, ait vu s'élever sur ses bords. Tandis qu'une partie de ses gens se livrait à ce travail qui dénotait toute l'activité du chef, le capitaine Meares descendit la côte vers le sud; et, tout en cherchant les occasions favorables à son trafic avec les naturels, servit en même temps les intérêts de la science. Il reconnut la côte dans cette direction jusqu'au cap Look-Out, et visita le détroit de Fuca, sur lequel on n'avait encore que les notions incertaines des Espagnols. Il envoya même sa chaloupe pour en explorer l'intérieur à une certaine distance; mais ayant été assailli par les sauvages, elle ne put s'avancer au-delà de onze lieues, à partir de l'entrée du détroit, et fut obligé de revenir au vaisseau pour ramener les blessés du combat qu'elle avait essuyé. Cette excursion, dont le capitaine Meares porte l'étendue dans sa relation jusqu'à trente lieues, quoique le rapport même de son officier qui l'exécuta indique qu'elle ne fut que de onze lieues, lui fit conclure que ce détroit était sans doute le passage tant cherché qui établissait une communication entre la mer Atlantique et le grand Océan, parce que la partie qu'on en avait vue semblait pénétrer à l'est fort avant dans le continent. C'était tirer une bien grande conséquence d'un indice assez léger, et l'erreur de cette conjecture est aujourd'hui reconnue : ce détroit n'est autre chose qu'un canal qui, remontant vers le nord au lieu de se prolonger vers l'est, détache du continent américain la grande île de Quadra et Vancouver, que l'on croyait alors en faire partie. Cependant *l'Iphigénie* était parvenue à Cook's-River; de là son trafic sur la côte l'avait conduite à William's-Sund et dans diverses anses qui n'avaient point encore été signalées. Arrivée aux îles de la reine Charlotte (*Queen-Charlotte's Islands*), elle était entrée dans le détroit qui fait une île de cette terre, et en avait parcouru toute la longueur du nord au sud. C'était la première fois qu'on s'assurait ainsi que cette île, que Dixon avait nommée par conjecture *Queen-Charlotte's Islands*, était effectivement une île et ne tenait point au continent. Douglas atteignit ensuite Noutka, où l'attendait Meares, et, le bâtiment qui était en construction une fois mis à la mer, ils se séparèrent de nouveau. Meares repartit pour la Chine, le 24 septembre, et entra dans le port de Macao, le 5 décembre suivant, avec une riche cargaison de fourrures. Douglas, resté à Noutka avec le navire récemment construit, qu'on avait nommé le *côte Nord-Ouest d'Amérique*, continua les échanges avec les sauvages, alla passer l'hiver aux îles Sandwich, et reparut avec la belle saison dans les parages de Noutka. Il s'en éloigna de nouveau pour remonter le détroit qu'il avait découvert à l'est de l'île de la Reine-Charlotte, le prolongea encore une fois, et se dirigea sur Macao, où il trouva le terme de son long voyage, le 11 octobre 1789. Le capitaine Meares, revenu ensuite en Angleterre, sa patrie, s'y occupa de rédiger la relation de cette double navigation. Elle parut à Londres vers la fin de 1790. Les regards des spéculateurs et des géographes étaient à cette époque trop fortement attachés sur les régions qui en faisaient le sujet pour qu'elle ne fût pas accueillie avec empressement. Elle le fut donc, mais elle trouva dans le capitaine Dixon, qui avait navigué dans les mêmes mers, un fâcheux critique. Il contesta au capitaine Meares une partie de ses découvertes, et releva plusieurs inadvertances qui lui étaient échappées. Cette attaque ne demeura pas sans réponse, et les découvertes de Dixon furent à leur tour soumises à un examen qui ne leur a pas laissé à toutes le caractère de priorité dont elles étaient en possession. Il serait difficile d'éclaircir chacun des points en question, car les expéditions du genre de celles-ci dont la relation n'a point été publiée, se pressèrent à cette époque sur la même côte dans un si court intervalle de temps, qu'il est peu d'endroits où l'on puisse assurer avec certitude qu'un vaisseau soit arrivé plutôt qu'un autre; chacun des contendants aimant mieux attribuer à quelque étranger les découvertes qui lui étaient contestées que les attribuer à son adversaire. Cette recherche exacte de la vérité entraînerait dans des longueurs qui seraient ici d'autant plus déplacées, que l'exploration de Vancouver, comme nous l'avons déjà dit à l'article Dixon, en a ôté toute l'utilité. Ce dont il est plus aisé de s'assurer, c'est que cette animosité entre les deux expéditionnaires anglais est provenue d'un passage de Meares dans lequel celui-ci démontre assez évidemment que les secours qu'il reçut, en 1786, des capitaines Portlock et Dixon ne furent pas si désintéressés ni si généreux que ceux-ci avaient voulu le faire croire dans leur relation. Ils s'y présentaient un peu trop comme des bienfaiteurs qui avaient volé au-devant de l'infortune pour la soulager avec largesse; Meares fit bien voir, au contraire, que si leur rencontre lui fut avantageuse, il paya bien les secours qu'il reçut d'eux, et ne les obtint pas sans de pénibles efforts. La relation de Meares n'est pas, du reste, à l'abri de tout reproche. Outre l'exploration de quelques points plus ou moins inconnus de la côte nord-ouest, elle fournit beaucoup de notions agréables et utiles sur les îles Sandwich et principalement sur les habitants de Noutka, avec qui Meares fut longtemps en communication, mais elle est en général un peu diffuse, souvent amplifiée et quelquefois erronée. La traduction qui en fut faite en français avec le soin et les frais en planches et en cartes que peut mériter cet ouvrage important est intitulée : *Voyages de la Chine à la côte Nord-Ouest d'Amérique, faits dans les années* 1788 et 1789, *précédés de la relation d'un autre voyage exécuté en* 1786, *d'un Recueil d'observations sur la probabilité d'un passage N. O., et d'un Traité abrégé du commerce entre la côte nord-ouest de Chine, par le capitaine J. Meares*, traduit de l'anglais par J. B. L. J. Billecocq, Paris, an III (1794), 3 vol. in-8°, et *atlas*, in-4°. On a encore de Meares : *Réponse à M. George Dixon*, écuyer, Londres, 1791, in-4°.

MECHAIN (Pierre François André), célèbre astronome, né à Laon, le 16 août 1744 : fut d'abord destiné à la profession de son père, architecte sans fortune, qui lui fit donner une éducation appropriée à cet état. Ses premiers travaux le firent accueillir favorablement de plusieurs personnes distinguées, qui lui donnèrent le conseil de se rendre à l'école des ponts-et-chaussées, à Paris, pour y acquérir une instruction plus étendue. Il quitta son pays natal muni de recommandations qui le firent admettre sur-le-champ à cette école : mais le peu de fortune de son père s'opposa bientôt à ce qu'il pût continuer ses études, et il fut obligé de pourvoir à son existence en se chargeant d'une éducation particulière auprès de Sens. Il employa, à l'étude des mathématiques, les instants de liberté que cette place lui laissait, et donnait à ses parents le produit de ses économies. Son père, après être venu à Paris pour y soutenir un procès qu'il perdit, prolongeait son séjour dans cette ville, n'ayant pas même de quoi retourner à Laon. Le jeune Méchain lui remit un instrument d'astronomie qu'il avait acquis récemment du reste de ses économies, en le priant de le vendre et d'en employer le produit pour retourner chez lui. Lalande, qui acheta l'instrument, voulut entrer en correspondance avec le jeune homme auquel il avait appartenu, et qui paraissait annoncer un goût décidé pour l'astronomie. Il lui donna des conseils pour ses études, l'encouragea, et lui fit lire les épreuves de la seconde édition de son Astronomie, que l'on imprimait





MIAULIS

LE B.ON MECHIN

G.AL MONGE

MINA.

LE M.AL MONCEY.

MURAT.

C.TE DE MONTLOSIER.

MONTALIVET

MOREAU.

MOURAT BEY.

Dessiné et Gravé par Montaut.



alors, l'engageant à lui faire part de ses remarques. Méchain les lut avec assez de succès pour pouvoir y joindre des notes qui ne furent point inutiles au grand astronome. Lalande le mit en relation avec Darquier, qui faisait à Toulouse de nombreuses observations sur le cours des planètes, mais qui manquait de temps pour ses calculs, d'ailleurs très ennuyeux. Darquier les envoyait à Méchain, qui les calculait, les comparait aux tables, et en retirait des avantages pécuniaires dont il avait besoin. Vers cette époque, Lalande le fit nommer astronome hydrographe du dépôt des cartes de la marine, à Versailles. Méchain perdit deux fois cette place par suite des divisions qui survenaient entre les ministres et les généraux chargés du dépôt des cartes. Cependant, lorsque la réputation de cet astronome fut établie, on lui rendit cet emploi. Il fit, avec M. de la Bretonnière, deux campagnes sur mer, pendant lesquelles il traça le plan de cent lieues de côtes, depuis Nieuport jusqu'à Saint Malo. Ce fut lui qui fit une partie des calculs des observations que le marquis de Chabert faisait depuis vingt ans dans la Méditerranée, et qui fournit au duc d'Ayen les points principaux d'une carte militaire de l'Allemagne et de la partie septentrionale de l'Italie. Malgré ces travaux longs et obscurs, Méchain passait une partie des nuits à des observations astronomiques, et Lalande en présentait les résultats à l'académie, qui les jugeait assez importants pour en ordonner l'impression dans ses mémoires. C'était à la recherche des comètes que Méchain se livrait particulièrement, et ses travaux à cet égard surpassent ceux de tout autre astronome. Non seulement il découvrait, signalait et observait ces astres singuliers, mais encore il en calculait théoriquement les orbites et déterminait les éléments qui pouvaient les faire reconnaître s'ils venaient à se rencontrer. En 1781, il en découvrit deux dont il calcula les orbites. Il observa aussi, la même année, la planète *Uranie*, que Herschel venait de découvrir, et que les astronomes prenaient pour une comète. Il en calcula le cours dans plusieurs paraboles, et fut le premier à prétendre que son orbite était circulaire, et que c'était une planète. Méchain, au reste, devait cette idée au président Saron. Lorsque Laplace calcula, par une méthode qui lui était propre, la première orbite elliptique, il s'appuya sur quatre observations de Méchain, qui lui parurent préférables à toutes celles connues. L'académie mit au concours la question de savoir si la comète de 1532 reparaîtrait en 1789 ou 1790, et si elle était réellement, comme on le pensait, la même que celle observée en 1661. Le sujet était difficile; Méchain prouva qu'il y avait eu deux comètes différentes d'observées, et qu'on devait avoir peu d'espérance de les revoir: son mémoire obtint le prix, et l'expérience vint confirmer, quelques années après, que l'auteur avait calculé juste. Peu de temps après, Méchain fut reçu à l'académie des sciences. Son zèle pour les recherches astronomiques n'en devint que plus ardent. Il découvrit le premier onze comètes en dix-huit ans; il en calcula les orbites, ainsi que celles de treize autres comètes découvertes par d'autres astronomes. Méchain était d'une sûreté et d'une précision bien importante dans ses calculs; il était infatigable dans l'observation, et partout il portait ce regard perçant et attentif qu'il tenait de la nature, et qui n'est pas le don le moins utile à l'astronome. En 1785, la rédaction de la *Connaissance des temps* fut confiée à Méchain: et personne n'avait encore possédé à un degré aussi éminent que lui toutes les qualités nécessaires à la perfection de cet ouvrage, dont l'étendue passe aujourd'hui les forces d'un seul homme. Des doutes s'étant élevés sur la position relative des observatoires de Paris et de Greenwich, près de Londres, une vérification fut ordonnée. Les commissaires français furent Cassini, Méchain et M. Legendre, dont la réputation était déjà européenne. Les savants anglais qui devaient faire cette vérification de concert avec les savants français, étaient munis d'instruments magnifiques et nouveaux, entre autres du théodolite de Ramsden. Les astronomes français avaient également un instrument nouveau, le cercle répétiteur de Borda, dont la supériorité n'était pas encore constatée. Pour l'établir, Cassini et M. Legendre se chargèrent d'opérer avec le nouvel instrument, et Méchain, qui avait un grand usage du quart-de-cercle, se chargea de faire avec lui les mêmes opérations que ses collègues. Il constata ainsi l'immense supériorité du cercle de Borda. On se disposa bientôt en France à l'exécution d'un grand et difficile projet, celui d'établir un système de mesures uniformes fondé sur des bases naturelles et invariables. Il fallait, pour cela, mesurer le méridien terrestre. On confia à Delambre et à Méchain le soin de mesurer un arc de ce méridien, depuis Dunkerque jusqu'à Barcelone. Le second de ces astronomes devait mesurer la partie qui s'étend de Barcelone à Rodez. Arrivé à Essonne, en juin 1792, il fut arrêté parce qu'on prit les instruments qu'il transportait avec lui pour des moyens de contre-révolution, et ce n'est qu'avec beaucoup de difficulté qu'il parvint à continuer son voyage scientifique. Une fois en Espagne, il s'acquitta de toutes les opérations dont il était chargé avec une rapidité et un talent remarquable. Il couvrit de triangles tout l'espace compris entre Barcelone et les Pyrénées, observa les azimuts et la hauteur du pôle à l'extrémité méridionale de son arc, et s'assura aussi de la possibilité de conduire ses triangles jusqu'aux îles Baléares. Il avait conçu l'espoir de terminer son opération en un an, et s'apprêtait à la continuer, lorsqu'un accident terrible qui lui arriva chez un médecin de Barcelone fit évanouir cette espérance. Ce médecin, pour lui montrer le jeu d'une machine hydraulique dont les chevaux étaient absents, en fit mouvoir la pompe en s'aidant de son domestique. Bientôt ils sont renversés par le levier, la peur leur fait jeter des cris; Méchain, qui observait l'effet de la machine d'un lieu élevé, les croit en danger; il se précipite pour les secourir, et ce même levier le renverse presque mort. Il avait plusieurs côtes et la clavicule brisées. Pendant sa maladie, qui dura plusieurs mois, la guerre se déclara, et lorsqu'il voulut se rendre de Caldas, où il avait été prendre les eaux, dans les Pyrénées pour continuer ses travaux, on lui refusa les passeports dont il avait besoin pour rentrer en France, et il fut retenu prisonnier en Espagne. Il fixe son séjour à Barcelone, et répète au fort Montjouy les observations qu'il avait faites l'année précédente, n'ayant pas la liberté de faire celles qui devaient leur succéder. Ces observations donnèrent à Méchain un résultat sensiblement différent de celui qu'il avait déjà envoyé en France; il en fut désespéré. Cet astronome craignit que cette différence ne fît élever des doutes sur ses premières observations, et que sa réputation n'en souffrît. Il prit le parti de faire un mystère de cette anomalie; ce secret, qui répugnait à la franchise de son caractère, et l'inquiétude où il était sur sa femme et ses enfants, le jetèrent dans une profonde tristesse. On lui permit enfin de se rendre en Italie. Ses manuscrits coururent des dangers: on avait saisi ses caisses dans le port où il débarquait; mais ils furent sauvés par l'intrépidité hasardeuse de son adjoint Tranchot. Le sort de Bailly, de Lavoisier, etc., effraya Méchain, qui ne voulait point rentrer en France. Après beaucoup d'incertitudes, il s'embarque enfin pour Marseille, d'où l'on pouvait se rendre facilement à Rodez ou à Perpignan. Il hésite plusieurs mois, puis se rendit au port de Vendre, et reprit vers la fin de 1796 la mesure des triangles, mais avec lenteur. Delambre, qui, malgré beaucoup d'entraves, avait terminé ses opérations, à l'exception de la mesure d'une base, engagea Méchain à terminer les siennes, lui promettant de lui transporter lui-même tous les objets nécessaires à la mesure de la base de vérification, opération que Méchain avait annoncé vouloir exécuter lui-même. Celui-ci ne fit point de réponse. Madame Méchain, inquiète ainsi que tous les astronomes amis de son mari, se rend de Paris à Carcassonne; elle y trouve Méchain, mais il exige qu'elle reparte si l'on veut qu'il continue ses opérations. Se défiant de sa promesse à cet égard, madame Méchain se rend à Perpignan auprès de Delambre, qui se préparait à faire ce que son collègue paraissait ne pouvoir ou ne vouloir pas exécuter. Elle lui recommande de suppléer son mari, et de le ramener ensuite à Paris. Delambre termine les opérations, et attend ensuite Méchain à Carcassonne pendant cinquante jours. Il arrive enfin,

mais refuse de revenir à Paris, et persiste à vouloir retourner en Espagne pour recommencer ses observations de latitude. Comme Méchain avait fait un mystère de la différence qu'il avait trouvée entre les résultats des opérations faites successivement à Barcelone et à Montjouy, Delambre insista sur l'inutilité de ce nouveau voyage, et parvint enfin, quoique avec peine, à entraîner Méchain à Paris. Il y avait plus de deux mois que tous les savants, envoyés par les états en paix avec la France, étaient réunis dans cette capitale pour prendre connaissance de tout le travail des deux astronomes français. Méchain refusa longtemps de communiquer ses registres. Réduit enfin à en donner connaissance, il eut soin de ne pas y joindre ceux qui auraient révélé ce dont il faisait un secret. On trouva tout dans le plus bel ordre : on admira surtout la précision et l'accord de tous ses angles et de tous ses calculs, et l'on ne pouvait rien comprendre à tout ce que la conduite de Méchain avait eu d'irrégulier. A son retour à Paris, le bureau des longitudes lui avait remis la direction de l'observatoire, dont il avait été le *capitaine-concierge*, et l'on pensait que la position avantageuse où cette nomination le placerait contribuerait beaucoup à dissiper la profonde tristesse dont il était atteint et dont on était bien loin de deviner la cause. Méchain, dans le but de retourner en Espagne, avait proposé de prolonger la méridienne jusqu'aux îles Baléares. Cette idée fut approuvée ; mais comme on jugeait la présence de ce célèbre astronome très utile à l'observatoire de Paris, on voulait charger de cette opération un autre savant. Cependant, au grand étonnement de tout le bureau, Méchain réclama avec force le droit d'être envoyé de nouveau en Espagne. Il voulait par là cacher à tout jamais ce qu'il avait été assez faible pour dissimuler, la véritable latitude de Barcelone, et de plus, de rendre inutile cette latitude incertaine, en transportant deux degrés et demi plus au sud l'extrémité de son arc. Méchain partit, ayant retrouvé toute l'ardeur qui lui était naturelle. Mais rien n'avait été préparé en Espagne. Le bâtiment qui devait le transporter avait été infecté par la fièvre jaune ; il en attendit longtemps un autre, qui échoua ensuite sur une côte éloignée de l'île de Cabrera, où l'on ignorait que la contagion eût cessé en Espagne. Méchain ne parvint qu'avec beaucoup de difficulté à obtenir la permission de descendre à terre. Il se convainquit alors que cette île n'offrait aucun point qu'on pût observer du continent. Il chercha de nouvelles stations, et fixa enfin les termes d'une troisième base. Dans une de ses courses dangereuses, Méchain tomba dans un torrent, où il aurait péri infailliblement, s'il n'avait pas été secouru à temps. Il établit une suite de triangles, et poursuivit cette opération avec un zèle qui causa sa mort. La côte de Valence était infectée par la fièvre jaune. Déjà le domestique de Méchain en était attaqué ainsi que quelques autres personnes de sa suite; il ne voulut cependant pas quitter cette station avant d'avoir terminé son travail, et lorsqu'il se rendit à Castellan de la Plana, chez le baron de la Puebla qui l'accueillit de la manière la plus gracieuse, il était déjà atteint par la contagion. Il succomba, le 20 septembre 1805, demandant, dans son délire, ses manuscrits avec anxiété. Ils furent transportés à Paris, et leur examen fit alors connaître la fatale anomalie dont Méchain était devenu victime à la vérité par sa propre faute. Cet astronome célèbre n'aimait point à écrire pour l'impression. Il n'a publié séparément que les volumes de la *Connaissance des temps de* 1786 à 1794, et quelques mémoire sur les comètes qu'il avait découvertes. L'ensemble de ses autres travaux se trouve dans des volumes de la *Connaissance des temps*, ou dans la *Base du système métrique décimal*, ou *Mesure de l'arc du méridien, compris entre les parallèles de Dunkerque et de Barcelone, exécutée en 1792 et années suivantes, par MM. Méchain et Delambre, rédigée par M. Delambre*, Paris, 1806, 1807 et 1810, 3 vol. in-4°.

MÉCHIN (le baron ALEXANDRE-EDME), fils d'un des premiers commis au département de la guerre, est né à Paris, le 18 mars 1772. Il fit ses études à l'université de Paris (collége de Lisieux), et les avait terminées en 1788. L'année suivante il perdit son père et devint maître d'une fortune indépendante et honorablement acquise. Il suivait le barreau au commencement de la révolution, ce qui le lia avec plusieurs jeunes gens distingués, dont les querelles de la cour avec le parlement avaient exalté les jeunes imaginations, et que l'aurore d'un changement depuis longtemps imploré remplissait d'enthousiasme, d'espérances et de patriotisme. M. Méchin avait adopté avec d'autant plus de franchise les nouveaux principes, qu'il voyait de plus près les abus de l'ancien régime. Il était devenu, après la mort de son père, propriétaire d'un domaine situé dans l'enclave de la capitainerie de Fontainebleau. Toutes les communes de cette contrée gémissaient sous le joug des ordonnances féodales, et voyaient tous les ans leurs champs dévastés par le gibier ; elles chargèrent M. Méchin de présenter leurs doléances à l'assemblée constituante, et ne tardèrent pas à voir leurs vœux accomplis. Cette circonstance l'ayant mis en rapport avec les membres de cette assemblée les plus distingués par leurs talents et leur patriotisme, il crut comme eux qu'il était possible de faire passer la France, sans convulsions, de la monarchie à la république. Bientôt cruellement détrompé, il chercha d'abord à s'éloigner du foyer des proscriptions ; mais cette conduite pusillanime ne convenant pas à son caractère, il revint se réunir aux hommes généreux qui, aux périls de leurs jours, combattaient pour ramener l'ordre et la justice. Le 31 mai détruisit leurs espérances, et peu s'en fallut que M. Méchin ne fût entraîné dans la chute des girondins, avec qui il avait eu les relations les plus intimes : mais il eut le bonheur d'échapper aux regards des gouvernants en remplissant des places où il fut utile sans être en évidence. Après le 9 thermidor, il reparut dans les rangs de cette jeunesse dont le bouillant courage rendit de si grands services à la cause de la patrie et de la liberté, tant qu'elle ne se laissa pas entraîner par l'esprit de faction. Le 1er germinal an III, M. Méchin fut admis à la barre de la convention, et y exprima, au nom de quarante mille citoyens, des sentiments de respect pour les personnes et les propriétés, de haine pour les égorgeurs, et de dévouement à la liberté. Il venait de combattre l'anarchie sous les enseignes de la terreur ; fidèle à ses principes, il la combattit sous celles de la royauté six mois après, le 13 vendémiaire an IV. A cette époque, Fréron qui, dans une première mission dans le midi, avait laissé quelques souvenirs qu'il aurait voulu faire oublier, ayant demandé à y être envoyé de nouveau, on lui adjoignit MM. Méchin et Jullian (*Voy.* ce nom). C'était une sorte de garantie de la mission de paix qu'il était cette fois chargé de remplir dans cette contrée. Ils publièrent à leur retour un mémoire intéressant sur les causes des troubles qui avaient agité cette partie de la France. Le directoire exécutif avait été installé pendant leur absence. M. Bénézech, alors ministre de l'intérieur, et qui précédemment avait nommé M. Méchin chef de division dans l'administration des armes et poudres, l'appela auprès de lui, et l'installa dans son cabinet particulier ; il y resta jusqu'au 18 fructidor, époque à laquelle M. Benézech donna sa démission. Le ministre de la guerre plaça alors M. Méchin à la tête d'une commission de liquidation. En 1798, le directoire exécutif lui confia le gouvernement civil de l'île de Malte, en remplacement de Regnault de Saint-Jean-d'Angely. Il venait d'épouser la fille de M. Raoulx, ancien inspecteur-général de la maison de *Mesdames* tantes de Louis XVI. Madame Méchin voulut suivre son mari qui partait avec une suite nombreuse ; mais le soulèvement de l'Italie contre les Français ayant eu lieu sur ces entrefaites, l'armée napolitaine parut à l'improviste devant Rome, et ils furent obligés de fuir en toute hâte. Malheureusement M. Méchin ayant pris un chemin pour l'autre, il tomba avec sa femme et la plupart de ses compagnons de voyage au milieu de la population insurgée de Viterbe. Ils restèrent à la disposition d'une populace furieuse, pendant vingt-six jours, exposés aux plus grands dangers, et ne durent leur salut qu'au courage et à la générosité de l'évêque de Viterbe (le cardinal Muzio Gallo), du comte Zelli Passaglia et du P. Martinelli, qui parvinrent, au péril de leurs jours, à les arracher à la fureur populaire. N'ayant pu achever son voyage,

M. Méchin fut nommé commissaire près de l'armée de Naples. Après l'évacuation, il revint à Paris, et resta sans emploi jusqu'à la révolution du 18 brumaire. A cette époque, il suivit la carrière administrative, et fut nommé, par le gouvernement consulaire, à la préfecture du département des Landes, d'où il passa à celle de la Roër: il y devint adjudicataire pour cent trente-six mille francs d'un domaine national, provenant d'une abbaye supprimée. La calomnie s'étant emparée de ce fait pour inculper le préfet, la vente fut annulée; mais ce domaine, remis en vente deux ans après, n'ayant produit que cent vingt-sept mille francs, tous les soupçons qui s'étaient élevés contre M. Méchin se dissipèrent. Il n'avait pas cessé, au reste, d'être employé; il avait été transféré à la préfecture de l'Aisne, où il a laissé des souvenirs dont il a constamment reçu, absent ou présent, les témoignages les plus honorables. Appelé en 1810 à la préfecture du Calvados, il y faisait bénir son administration lorsqu'en mois de mars 1812, le peuple de Caen, exaspéré par la cherté toujours croissante des grains, se mutina et se porta à la halle de cette ville pour en emporter les blés. La conduite que M. Méchin tint dans ces circonstances difficiles, fut des plus honorables, et ne lui attira cependant que des chagrins et des tracasseries. Au mois d'avril 1814, il reçut le duc de Berri à son passage à Caen, et fut destitué au mois d'octobre suivant. Nommé pendant les cent jours à la préfecture du département d'Ille-et-Vilaine, il remplit avec succès cette mission que des troubles et des partis exaltés rendaient si difficile, ce qui ne l'empêcha pas d'être de nouveau destitué au second retour du roi. Outre la perte d'une partie de sa fortune, M. Méchin eut encore à déplorer, dans la seconde invasion, le pillage tout ce qu'il possédait en objets mobiliers, rassemblés depuis vingt ans dans le seul asile qui lui restait. Il appela alors le travail à son secours; aidé de ses trois fils, il ouvrit en 1816, à Paris, un cabinet d'agence et un comptoir de banque qui eurent le plus grand succès et qu'il tient encore aujourd'hui. Ses anciens administrés de divers départements n'ont cessé de lui donner des marques d'affection et de reconnaissance: les habitants des Landes l'avaient porté comme candidat au sénat conservateur, sous le gouvernement impérial. Il ne lui manqua qu'une voix, en 1818, aux élections d'Ille-et-Vilaine pour être député à la seconde chambre, et après douze ans d'absence, les électeurs du département de l'Aisne le nommèrent, à une grande majorité, député de ce département pour la session de 1819. En 1824 il fut réélu par l'arrondissement de Soissons. M. Méchin a choisi sa place au côté gauche, et a été constamment l'un des plus zélés et des plus courageux défenseurs de la liberté. Le patriotisme le plus pur, des connaissances approfondies dans toutes les parties de l'administration, et des talents oratoires très distingués, lui ont fait parcourir honorablement cette importante carrière, et il n'a laissé passer aucune occasion sans déplorer le système malheureux dans lequel une administration coupable entraînait la France; il a voté pour l'admission de M. Grégoire, contre les lois d'exception, contre la loi d'élection, etc. Dans la chambre septennale, il a combattu toutes les propositions subversives de l'ordre constitutionnel, qui ont mérité à cette assemblée la réprobation publique. Le département de l'Aisne, en le nommant de nouveau à la chambre de 1827, s'est assuré un puissant défenseur des libertés publiques, et un réparateur infatigable des torts qu'on leur a fait depuis longtemps éprouver. L'éloquence de M. Méchin est franche, incisive et forte de choses. Il avait été créé par l'empereur baron et officier de la légion d'honneur. On a de lui: 1° *Mémoire sur le midi*, Paris, 1796, in-8°; 2° *Précis de mon voyage et de ma mission en Italie, dans les années 1798 et 1799, et relations des événements qui ont eu lieu depuis le 27 novembre jusqu'au 28 décembre 1798*, 1808, in 8°; 3° *Satires de Juvénal*, Paris, 1817, 2 vol. in-8°; 2° édit., 1823, 2 vol. in-8°. On retrouve souvent dans cette traduction la force et l'énergie mordante de Juvénal.

MECKEL (JEAN-FRÉDÉRIC), médecin allemand, né à Halle en 1781, d'une famille dont le nom est célèbre dans l'histoire de l'anatomie et de la médecine, est le troisième de ce nom. Son aïeul, Jean-Frédéric Meckel, né à Wetzlar le 31 juillet 1714, et mort à Berlin, le 18 septembre 1774, avec le titre de chirurgien du roi de Prusse, fut élève de Haller, et s'acquit, par plusieurs travaux importants, consignés dans les mémoires de l'académie de Berlin, dont il était membre, et surtout par son excellente dissertation: *De quinto pare nervorum cerebri* (Goëttingue, 1748), la réputation d'un des premiers anatomistes de son temps. Son père, Philippe-Frédéric Théodore Meckel, né à Berlin, le 3 avril 1758, et mort le 18 mars 1803, était professeur d'anatomie et de chirurgie à l'université de Halle, et quoique moins connu par ses écrits, il réunissait à la réputation de savant professeur celle de praticien habile et éclairé. Il fut appelé en Russie en 1795, par le czar Paul Ier, qui lui confia l'inspection des hôpitaux de la capitale. Il a publié une traduction allemande du traité de Baudeloque sur les accouchements, et a fourni des notes à la traduction de la Physiologie de Haller par Soemmerring. Il est aussi auteur des ouvrages suivants: *Dissertatio de labyrinthi auris contentis*, Strasbourg, 1778, in-4°; *Neues Archiv der practischen Arzneykunst*, Leipsick, tom. 1, 1789, t. II, 1790, in-8°. Dès son début dans la carrière suivie par ses pères, le jeune Jean-Frédéric Meckel attira sur lui l'attention générale, par une excellente thèse intitulée: *De conditionibus cordis abnormibus*. Il voyagea ensuite en Allemagne, en Italie et en France, où il retira un grand fruit de ses observations et des rapports scientifiques qui s'établirent dès-lors entre lui et les savants les plus célèbres de l'Europe. Son goût dominant le porta vers l'étude de l'anatomie comparée, et il est un de ceux qui ont le plus contribué aux progrès de cette science en Allemagne. La traduction de l'*Anatomie comparée de Cuvier* (Leipsick, 1809-1810, 4 vol.), est accompagnée de notes et de remarques d'un haut intérêt. Peu de temps après il publia ses *Matériaux pour servir à l'étude de l'anatomie comparée* (*Beitraege zur vergleichenden anatomie*, Leipsick, 1809-1813, 2 vol. in-8°), qui renferment des faits et des détails très importants. En 1821 parut la première partie de son *Système d'anatomie comparée* (*System der vergleichenden anatomie*, Halle, 1er vol. 1821, 2° vol., 1re section, 1824, 2° section, 1825). La traduction française du premier volume, par MM. Riester et Sanson, a paru à Paris en 1827, in-8°. Il s'occupa aussi avec beaucoup de succès de l'anatomie normale et pathologique, comme le prouvent les ouvrages suivants: 1° *Manuel d'anatomie pathologique* (*Handbuch der patholog. anatomie*, Leipsick, 1812-1818, 3 vol.); 2° *Manuel d'anatomie humaine* (*Handbuch der menschlichen anatomie*, Halle, in-8°, 1815-1820). Le premier volume traite de l'anatomie générale, et a paru à Halle et à Berlin en 1815; l'année suivante parut le deuxième volume, qui comprend l'*ostéologie*, la *syndesmologie* et la *myologie*; en 1817, il publia le troisième volume, l'*angéiologie* et la *névrologie*, et en 1820, le quatrième volume qui termine l'ouvrage et comprend la *splanchnologie* et l'*embryologie*. La traduction française de cet ouvrage, publiée par MM. Jourdan et Breschet qui y ont ajouté des notes, a paru à Paris en 1825, 3 vol. in-8°. 3° *Tabulæ anatomico-pathologicæ modos omnes quibus partium corporis humani omnium forma externa atque interna a norma recedit, exhibentes*, Leipsick, 1817-1826, 4 fasc. Le premier fasc. traite des *lésions pathologiques du cœur*, le second de celles *des vaisseaux*, le troisième de celles du *système des organes de la digestion*, et le quatrième *des hernies*. Enfin, on doit à J.-F. Meckel divers autres mémoires importants. Tous ses ouvrages portent l'empreinte d'un esprit exercé et savant. Il a développé avec talent des vues profondes sur les lois de l'organisme. Une de ses idées favorites, c'est que les états transitoires que l'on observe dans le développement du fœtus correspondent à des organisations permanentes que l'on retrouve dans les diverses classes du règne animal. Il a présenté un grand nombre de faits propres à démontrer que diverses monstruosités sont le résultat d'un défaut de développement, ou pour mieux dire, d'une interruption dans l'accroissement, idée qui rentre dans celles que M. Geoffroy Saint-Hilaire a développées avec tant de succès. Meckel est rangé, avec justice, au nombre des savants qui honorent le plus l'Allemagne, et

qui ont le plus contribué à étendre le domaine des connaissances anatomiques et physiologiques. Il est maintenant professeur d'anatomie et de physiologie à l'université de Halle, où il continua la publication de l'excellent recueil commencé par Reil, et connu aujourd'hui sous le nom d'*Archives physiologiques de Meckel* (*Archiv fur anatomie und physiologie*, Halle, 1815-1827, 12 vol. in-8°). Le superbe cabinet anatomique fondé par son aïeul, augmenté par son père et enrichi par lui d'un grand nombre d'objets précieux et de préparations anatomiques rares, est considéré comme une collection unique dans son genre, surtout en Allemagne. L'amour de Meckel pour les sciences qu'il cultive lui a fait entreprendre, il y a peu d'années, des voyages en Allemagne, en Hollande, en France, en Angleterre et en Italie.

MEDICI (le comte Luigi de), premier ministre du roi des deux Siciles, s'est distingué dans ces derniers temps, par ses talents et son activité infatigable. Il a conçu, pour le bien de son pays, beaucoup de projets grands et utiles dont l'exécution a presque toujours rencontré des obstacles au dedans ou au dehors. Successeur d'Acton, il rendit, dès 1805, d'imminents services à l'état par les réformes utiles qu'il introduisit dans l'administration des finances. Pendant la domination de Joseph et de Murat, il se retira en Angleterre, d'où il ne revint qu'en 1815, après le retour de Ferdinand IV. Il était ministre de la police lorsque Murat, donnant dans le piége qu'on lui tendait, quitta la Corse pour venir se rasseoir sur le trône de Naples; Medici, instruit des plans de l'ex-roi, fit garder les côtes, et lorsque, le 7 octobre, ce dernier débarqua près de Pizzo, en Calabre, il fut arrêté par un officier de gendarmerie, traduit devant un conseil de guerre, et fusillé avant que l'on eût reçu de Naples les ordres du roi. En 1818, Medici fut chargé de terminer les différends qui, depuis long-temps, existaient entre Naples et le Saint-Siége. A cet effet, il se rendit à Terracine et conduisit sa négociation avec tant de fermeté et d'habileté, que le cardinal Consalvi avec qui il traitait, fut forcé de céder, et dès le 16 février 1818, le concordat qui réglait les affaires ecclésiastiques du royaume des Deux-Siciles fut signé. Replacé à la tête de l'administration des finances, Medici introduisit un nouveau système militaire, projeté en 1805, et sanctionné par l'ordonnance royale du 20 avril 1818. Cependant, plusieurs améliorations importantes ne purent être préparées que lentement, surtout en Sicile, où les priviléges des barons et du clergé opposèrent de puissants obstacles. Il entreprit aussi, avec plus de zèle que de succès, la réforme de l'administration de la justice, ainsi que la rédaction d'un nouveau code. Ce fut lui qui provoqua, en 1819, l'ordonnance royale qui enjoignait aux juges de ne juger que sur le texte littéral de la loi ou sur une interprétation motivée de ce même texte, et non sur celle des légistes; elle ordonnait, en outre, la publication des motifs qui provoqueraient la décision des juges. Le brigandage qui régnait, à cette époque, sur tous les points du royaume, encombrait journellement les prisons de l'état. Le comte de Medici conclut un traité avec la cour de Rio-Janeiro, en vertu duquel deux mille galériens napolitains seraient mis à la disposition du gouvernement du Brésil, pour les employer comme il le jugerait convenable. Mais le rétablissement d'un grand nombre de couvens, en 1819, le déficit qui, dans la même année, s'accrut à 900,000 ducati, la création d'un nouvel impôt foncier (*fondaria*), la stagnation ruineuse du commerce, les dispositions militaires du général Nugent, et enfin les mesures despotiques du ministre de la police, prince de Canosa, furent autant de causes qui discréditèrent le ministère et préparèrent, au milieu des plus brillants projets, l'insurrection militaire de Nola, qui éclata le 2 juillet 1820. Dès lors, les principes de Medici, qui traitait avec un égal mépris les sectes des Carbonari et des Calderari, et qui envoyait à l'hôpital des fous les têtes les plus exaltées, changèrent complètement. S'unissant aux seconds pour écraser les premiers, il arma tous les partis, au point que le renvoi même de Canosa ne put servir à conjurer l'orage. Nugent et Medici conseillèrent au roi de s'embarquer sur-le-champ avec sa famille, et de revenir avec une armée autrichienne pour rétablir, par la force, l'ancien ordre de choses; mais sur la prière du prince royal le roi resta à Naples. Le premier ministre prit alors son congé et se retira à Rome, où il resta même après le rétablissement du pouvoir absolu. Considérant enfin, que les mesures révoltantes du prince de Canosa, qui avait été rappelé au ministère de la police, n'étaient pas de nature à rétablir l'ordre ni à assurer le repos public; les finances étant d'ailleurs dans le plus grand délabrement, le roi se décida, en juin 1822, à recomposer le ministère, à la tête duquel il plaça le prince Alvaro-Ruffo. Canosa fut renvoyé de nouveau. Le comte de Medici rentra au département des finances, le marquis Donato Tommasi eut celui de la justice, et Alexandre Medici, neveu du précédent, fut placé provisoirement et jusqu'à l'entière réorganisation de l'armée, à la tête de l'administration de la guerre. Dès lors cessa le système de persécution suivi auparavant, et pour couvrir le déficit on ouvrit un emprunt sur la maison Rothschild. Mais, malgré tous les efforts de Medici pour relever l'état des finances, il fallut bientôt recourir à de nouveaux emprunts, et, en février 1824, il affecta le revenu des douanes et des autres impôts indirects de l'état, d'un emprunt de deux millions et demi de livres sterling.

MEERMANN DE DALEM (le baron Jean) naquit, le 1er novembre 1753, à La Haye. Les heureuses dispositions qu'il manifesta de bonne heure déterminèrent son père à l'envoyer à l'école latine de Rotterdam, où il traduisit et fit imprimer en hollandais *le Mariage forcé* de Molière. Lorsqu'il eut atteint l'âge de quatorze ans, il se rendit à l'université de Leipsick, étudia la littérature grecque et romaine, l'histoire ancienne, la rhétorique, la philosophie et les mathématiques. Ses études terminées, il alla, en 1768, à Dresde, où il fut présenté au jeune électeur. Il partit l'année suivante pour Berlin, où il fit la connaissance de Busching, de Ramler et de quelques autres savants, et eut l'honneur d'être présenté au grand Frédéric et à toute la famille royale. Il fit ensuite un voyage dans sa patrie pour y voir ses parents, et se rendit bientôt à Gottingue, et ensuite à Leyde pour achever ses études; il s'y occupa spécialement du droit romain, du droit des gens et du système fédératif de la Hollande. Voulant ensuite obtenir le grade de docteur en droit, il se rendit à La Haye, y fit les études préparatoires, et soutint, le 22 mai 1774, sa thèse de *Solutione vinculi, quod olim fuit inter S. R. Imperium, et fœderati Belgii rempublicam*. Cependant il s'aperçut bientôt que les grands objets de la vie humaine, le commerce, les mœurs, le caractère des peuples, ne pouvaient s'apprendre dans les écoles. Il résolut de voyager accompagné de son ancien gouverneur qui était devenu son ami: il visita l'Angleterre, la France, la Suisse et l'Italie. Partout il fréquenta les hommes les plus célèbres, tels que Paoli, Pringle, Banks, Hunter, Solander, Hume, Lalande, Villoison, madame Duboccage, Gessner, Lavater, Bonnet et Hamilton. A Paris il fut présenté au roi de France, à Rome au Saint Père, et revint dans sa patrie en visitant Pise, Florence, Venise et Vérone. A son retour, il passa sept années au sein de sa famille, uniquement occupé à mettre en ordre les observations qu'il avait faites pendant ses voyages, et à former des plans littéraires, sans néanmoins négliger les devoirs que lui imposaient sa naissance et son rang, en prenant part aux affaires publiques. Il fut chargé, en 1782, de la direction de la compagnie des Indes orientales, il obtint bientôt après la surveillance du département maritime à Rotterdam, et se maria en 1785. Le goût qu'il avait pour les voyages l'engagea à parcourir avec son épouse la Grande-Bretagne et l'Irlande; et il fit paraître, en 1787, sur ce voyage, un ouvrage anonyme qu'il dédia à sa compagne, et qui fut favorablement accueilli en Hollande et à l'étranger. Nommé, par le stadhouder, à la première magistrature de Leyde, et ensuite membre du collége de finances de la province de Hollande, il se trouva en relation avec les hommes d'état les plus influents, et fut revêtu quelque temps après des fonctions importantes de juge au tribunal civil de Leyde. Il donna dans tous ces emplois des preuves de son activité, de sa justice, et de son amour pour la patrie. Ayant

perdu sa mère sur ces entrefaites, il sentit le besoin de voyager pour faire diversion à sa douleur, obtint de son souverain la permission de s'absenter, et visita, avec son épouse, la Prusse et l'Autriche, Rome, Naples et la Sicile. Il publia à son retour les faits qu'il avait rassemblés. Il expose dans la préface de ce voyage, la méthode qu'on doit adopter pour voyager avec fruit. Depuis 1797 jusqu'en 1800, le baron Méermann de Dalem, toujours fidèle à son système de voyage, parcourut encore, avec son épouse, la Danemarck, la Suède, la Norvège, la Finlande, plusieurs contrées de l'empire russe, qui jusqu'à ce jour avaient été peu visitées par des étrangers instruits, et pénétra jusqu'aux bords du Volga et jusqu'au Jaroslaw : ce voyage, publié en 1804 et 1806, renferme des observations aussi lumineuses qu'intéressantes sur les anciens Scandinaves, sur l'anéantissement du culte d'Odin et l'introduction du christianisme en Suède. Le père du baron de Méermann avait commencé un ouvrage important sur le droit civil et canonique ; son fils l'acheva vers cette époque, tant pour l'utilité publique que pour honorer la mémoire de son père. En 1782, l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris ayant proposé un prix pour le meilleur mémoire sur l'origine, la nature et le but de la confédération des Achéens, des Suisses et des Hollandais, Méermann résolut cette question, et le prix lui fut décerné. Il concourut encore, en 1787, pour cette question proposée par l'académie de Châlons-sur-Marne : *Quels sont les moyens dont on doit faire usage dans une monarchie pour inspirer aux sujets l'amour de la patrie*, mais cette fois il n'eut que l'honneur de l'avoir entrepris. Les événements de 1793 l'engagèrent à publier, à cette époque, sur la liberté des citoyens, un écrit qui eut un tel succès, qu'on fut obligé de le réimprimer pour satisfaire l'empressement du public. Mais le plus important de tous les ouvrages historiques du baron de Méerman, est son *Histoire du roi des Romains, Guillaume de Hollande*, où il présente d'une manière rapide et lucide l'état de la législation, des arts, des sciences, des mœurs et de la religion au treizième siècle. Il s'acquit un nouveau droit à l'estime, par les recherches qu'il fit de la succession littéraire d'Hugo Grotius, surtout de ses *Parallelon rerumpublicarum*. Mais il ne put retrouver dans la succession de Pierre Bondanus, à Utrecht, que le troisième livre, qu'il publia avec des observations judicieuses. Ce fécond écrivain a aussi détaillé dans un traité, à l'occasion des chevaliers d'Aristophane, les malheurs que la rébellion du peuple pouvait occasionner à un état. Le grand nombre d'ouvrages composés par le baron de Méerman sur l'histoire, la philosophie et même la grammaire, ne l'occupèrent jamais de manière à lui faire perdre le goût de la poésie. On remarque parmi ses poésies originales, son poëme intitulé : *Montmartre*, où il chante la vie pieuse et la mort de saint Denis, premier évêque de Paris ; mais ce qui établit surtout sa réputation en ce genre, fut sa traduction en vers hollandais de la *Messiade de Klopstock*, un des chefs-d'œuvre poétiques de l'Allemagne. Il l'orna de superbes gravures, et la rendit en tout digne d'être comparée à l'original. Dans un autre ouvrage sous le titre de *la Sagesse de Dieu*, il développe les progrès de l'esprit humain, de la civilisation, des arts et des sciences, pendant les six derniers siècles de l'ère chrétienne. Lorsque l'armée française envahit la Hollande, en 1793 et 1794, il resta à son poste, persuadé qu'il servirait mieux son pays de près que de loin : il ne se trompa pas dans cette conjecture ; ses talents le firent nommer membre des états-généraux qu'il présida quelquefois, et il put ainsi conjurer quelques mesures désastreuses. L'arrivée de l'armée française ayant fait changer l'ancienne forme du gouvernement, l'ambassadeur français, le comte de Semonville, en organisa un nouveau, en 1801, et le composa des chefs des différentes factions. Méermann, que l'on rangeait parmi les orangistes, fut un des douze membres de ce gouvernement provisoire. La Hollande ayant été érigée en royaume, Méermann fut nommé chambellan de Louis Bonaparte, et profita de la bienveillance de son souverain, pour obtenir l'organisation des établissements d'instruction publique, des rapports des différentes communions entre elles, et de tout ce qui concerne l'église, les arts et les sciences. Le roi, l'appréciant de plus en plus, lui confia la direction du Muséum royal, et le chargea de lui faire un rapport sur l'état des arts, des sciences et de l'industrie en Hollande. Méermann s'adjoignit quelques hommes de mérite, et publia, en 1808, un premier volume qui commençait à l'époque de l'érection du royaume de Hollande, et finissait en 1807 : le second volume devait paraître en 1810, mais les circonstances en empêchèrent la publication. Le duc de Vicence, gouverneur-général de la Hollande, reconnut aussi le mérite de Méermann, et sur son rapport Napoléon l'appela au sénat français. Il profita de son séjour à Paris pour étudier, sous Cuvier, l'histoire naturelle, et il le fit avec toute l'ardeur d'un jeune homme ; il traduisit aussi en hollandais le traité des fossiles de ce savant naturaliste. En 1814, il eut l'honneur d'être présenté à la famille royale, ainsi qu'au prince d'Orange. Il retourna dans sa patrie, et s'occupa de nouveau d'entreprises littéraires. Il a laissé, parmi ses ouvrages inédits, plusieurs écrits historiques, sur la *Pucelle d'Orléans*, sur *Christian II*, roi de Danemarck. Plusieurs princes l'honorèrent de leurs ordres ; des académies et sociétés savantes l'admirent dans leur sein. Méermann mourut le 15 août 1815.

MÉGE (Alexandre-Louis-Charles-André du), né à La Haye, en Hollande, en 1785, d'une famille originaire de Picardie, se livra d'abord à l'étude des sciences exactes ; obligé bientôt de l'abandonner, pour embrasser la carrière du génie, il la suivit avec succès ; mais sa qualité d'étranger, malgré la réunion de son pays à l'empire français, fut toujours un obstacle à son avancement. Il vint alors se fixer en France, s'occupa d'archéologie, et explora avec autant de zèle que d'habileté les monuments celtiques et romains, du moyen âge, qui existent en France. Le gouvernement et les académies surent apprécier ses travaux, et il reçut les faveurs de l'un et les récompenses des autres. Déjà avantageusement connu, il fut chargé, en 1802, par le conseil-général du département de la Haute-Garonne, de publier les antiquités de cette partie de la France. En 1808, il reçut de l'empereur 15,000 francs, pour continuer les recherches archéologiques qu'il faisait dans les Pyrénées ; il s'occupa aussi d'un travail concernant les anciens châteaux-forts, d'après les ordres de M. de Montalivet, ministre de l'intérieur. Le 20 mars 1815 l'arracha à ces fonctions paisibles : il fut nommé commandant du génie volontaire, avec le grade de chef de bataillon. Il organisa alors le système de défense de quelques uns de nos départements méridionaux, et présenta un projet qui tendait à mettre la ville de Toulouse à l'abri d'un coup de main. Après le second retour du roi il reprit ses études, et reçut la commission de décrire les antiquités nationales des départements de la Haute-Garonne, de l'Aude, du Tarn, Tarn-et-Garonne, et des Hautes-Pyrénées, ouvrage qui n'est point terminé, et qui doit surtout assurer sa réputation. M. du Mége a publié : 1° *Monuments religieux des Volces-Tectosages, des Garumni, etc.*, Paris, 1814, in-8°, fig. ; 2° *Notice sur la procédure des assassins de M. Fualdès*, Lyon, 1819, in-8° ; 3° des *Mémoires académiques*, parmi ceux de la société royale de France ; 4° plus de deux cents *Articles* insérés dans la *Biographie Toulousaine*, Paris, 1822, 2 vol. in-8° ; 5° *Éloges académiques et poésies*. M. du Mége a en manuscrit un grand nombre d'ouvrages sur l'archéologie. La *Biographie Arnault* annonçait, en 1824, comme s'achevant à l'impression, une *Archéologie pyrénéenne*, 4 vol. in-8° et atlas, qui n'a pas encore paru (1828). L'olympe doit aussi à ce savant antiquaire vingt-trois divinités, oubliées jusqu'à nos jours ; enfin, les savants lui doivent la connaissance des *Poésies de Clémence Isaure*, dont il a retrouvé plusieurs exemplaires. La partie française des monuments des siècles passés a été placée dans le musée de Toulouse, où elle forme une collection unique, depuis que celle qui existait au musée des Petits Augustins de Paris a été rendue aux différents endroits d'où on l'avait retirée pour la soustraire au vandalisme de l'époque.

MÉGE (Jean-Baptiste), médecin, né à Saint-Amand-Talende, petite ville de l'arrondissement de Clermont, en Auvergne, commença ses études dans son

pays, et vint, en 1809, les terminer à Paris, et y suivre ses cours de médecine. Il mérita, par l'ardeur et le succès avec lesquels il se livra à l'étude de cette science, une dispense spéciale de la faculté, qui le reçut docteur avant la fin de la quatrième année. Au mois de décembre 1813, il fit partie de la commission envoyée dans les départements du nord-est de la France afin d'y combattre le typhus contagieux, ou peste d'Europe, qui ravageait alors ces contrées. Il justifia complètement dans cette honorable mission la confiance de ses commettants. Dès qu'il eut recueilli sur ce terrible fléau tous les renseignements relatifs à ses causes, sa nature et son mode de propagation, il prodigua aux malheureux qui en étoient atteints tous les secours que réclamait leur état, opposa à la maladie le traitement le plus propre à en arrêter les effets, et prescrivit, dans les divers lieux qu'il parcourut, des mesures administratives, pour empêcher qu'elle ne devînt contagieuse. Ces différentes opérations furent l'objet d'autant de rapports intéressants qui méritèrent à l'habile médecin l'approbation de la faculté de médecine. On a de lui : 1° *Essai sur les objets de toilette qui peuvent nuire à la santé*, dissertation inaugurale, in-4°, juin 1813. Cette thèse mérite l'estime dont elle jouit, par son originalité et l'utilité de ses préceptes. 2° *Alliance d'Hygie et de la beauté*, ou *l'Art d'embellir d'après les principes de la physiologie, précédé d'un discours sur les femmes, et sur les mœurs des anciens*, 2e édit., 1820 ; 3° *Discours sur les institutions libérales en général et sur l'enseignement mutuel en particulier*, in-8° : prononcé à Meulan, le 19 juin 1819, pour l'inauguration de l'école d'enseignement mutuel de cette ville, fondée par le docteur Mège ; 4° *Description d'une fièvre épidémique, avec une notice topographique et des reflexions sur la nouvelle doctrine des fièvres*, 1822, in-8° ; 5° *Lettres à son excellence le grand maître de l'Université royale, évêque d'Hermopolis, etc., par J.-B. Mège, au sujet de son exclusion du concours des agrégés près la faculté de médecine de Paris*, 1824, in-8° ; 6° *la Médecine avant Hippocrate*, ouvrage non encore imprimé ; 7° plusieurs *mémoires, observations et articles*, insérés dans la *Bibliothèque médicale*, cahiers de 1821 et 1822. M. Mège est membre de plusieurs sociétés nationales et étrangères.

MEHEE DE LA TOUCHE (Jean-Claude-Hippolyte), né à Meaux, vers 1760, est fils d'un chirurgien qui exerçait son art avec succès dans cette ville. A l'époque de la révolution, le ministère françois lui confia plusieurs missions d'espionage en Pologne et en Russie. Il était à Saint-Pétersbourg, en 1792, faisant du prosélytisme révolutionnaire lorsqu'il en fut chassé pour cette cause ou pour d'autres. Revenu en France, à la fin de 1792, le *chevalier de La Touche* (il était alors connu sous ce nom), se fit assez remarquer dans les mouvements insurrectionnels de l'époque pour être nommé secrétaire-greffier-adjoint de la commune à laquelle cette journée si funeste à la monarchie transporta toute l'autorité révolutionnaire. Il est constant que dès le 30 juin Méhée de La Touche signa, avec Héguin et Tallien, un arrêté à peu près conçu en ces termes : *Le conseil a décidé que les sections examineraient et jugeraient, sur leur responsabilité, les citoyens incarcérés cette nuit et ce matin*; or, cet arrêté fut comme le signal du massacre des prisons. Il n'est pas moins constant qu'après ces massacres il signa, avec Tallien, les bons de paiement aux ouvriers de ces journées. Ses liaisons avec Danton confirment l'opinion généralement adoptée de la part qu'il prit à ces sanglantes immolations. En 1793, il parut épouvanté de la célébrité qu'il venait d'acquérir d'une manière si soudaine dans le sang, car il disparut pour ainsi dire de la scène politique pour ne s'y remontrer qu'après le 9 thermidor. Il est vrai qu'ayant été poursuivi comme dantoniste, il dut attendre dans une prudente retraite la chute de Robespierre. Quoi qu'il en soit, après cette époque, qui procura quelque répit à la France, en faisant tomber les chefs terroristes sous les coups d'hommes non moins cruels et certainement plus méprisables qu'eux, Méhée de La Touche se distingua au nombre des réactionnaires par plusieurs pamphlets, entre autres, la *Queue de Robespierre*, *Rendez-moi ma queue*, ou *lettre de Sartine à Thuriot*; *Défends ta queue*, etc. Ces diverses brochures ne manquaient ni d'esprit ni d'originalité, mais leur direction politique sembloit annoncer dans leur auteur un agent du cabinet britannique et de la faction des émigrés ; cependant il n'était rien moins que royaliste s'il faut en croire les écrits publiés depuis par lui-même pour sa justification. Ce qui est mieux prouvé, c'est que sa complicité dans l'affaire des journées de septembre lui pesait assez pour qu'il n'eût pas osé attacher son nom aux divers écrits que nous venons de citer : en effet, ils étoient signés *Felhémési*, anagramme de *Méhée fils* ; circonstance qui ne manqua pas d'être dès lors relevée, et qui l'a été depuis d'une manière bien plus accablante pour l'ancien secrétaire de Tallien. Au reste, la police du temps fit saisir plusieurs des brochures thermidoriennes de Méhée de La Touche. La révolution du 18 brumaire lui rendit une existence politique : il fut nommé secrétaire-général du ministère de la guerre, et ensuite chef de la 2e division politique, au ministère des relations extérieures. Cependant, comme l'opiniâtre vengeance des journalistes ne cessait d'évoquer contre lui les sanglants souvenirs de septembre, il se vit forcé de donner sa démission, afin de n'être plus en évidence ; cette prudente résolution ne l'ayant pas mis à l'abri de nouvelles attaques, il recourut aux tribunaux pour les faire cesser, et attaqua l'un de ses calomniateurs. Repoussé par le tribunal criminel au moyen d'une déclaration d'incompétence, Méhée dut renoncer à l'espoir d'une réparation à laquelle la conscience des juges lui reconnaissait peu de droits. Il parut prendre son parti et se fit nommer secrétaire-général du département de Rhin-et-Moselle, plus tard chef des bureaux de travaux, secours et instruction publique du département de la Seine, plus tard encore, et par l'entremise du général Bernadotte (depuis roi de Suède), secrétaire général de la commission des armées. Après la révolution du 18 brumaire, ayant apparemment épuisé tout son crédit politique, il n'était plus homme en place : nous le retrouvons rédacteur général du *Journal des hommes libres*, et y reproduisant avec beaucoup de franchise et d'audace les maximes de 1793. Un décret des consuls, dans lequel il était qualifié de *septembriseur*, ordonna la suspension de sa feuille et l'arrestation de sa personne. Terrassé par cette désignation, Méhée subit une condamnation d'exil à Dijon, et presque immédiatement une autre mesure plus rigoureuse le déporta à l'île d'Oléron. Etant parvenu à s'échapper, après une détention de quelques mois (1803), il se réfugia d'abord dans l'île de Guernesey, et là, faisant entrevoir au général Doyle qu'il aurait à dévoiler des secrets d'une certaine importance pour le gouvernement anglois, il obtint de ce général des lettres et de l'argent pour se rendre à Londres. Cependant, il lui fut impossible de parvenir auprès des ministres ; ses ressources pécuniaires s'épuisèrent, il s'endetta, et fut mis en prison. Ses relations avec des émigrés français datent de cette époque. On crut pouvoir trouver en lui un agent utile pour la cause des Bourbons, et c'est à ce titre qu'il fut tiré de prison, recommandé aux ministres anglais, et finalement adressé par eux à M. Drake, malhabile artisan d'intrigues continentales, et qui se trouvait alors à Munich. Méhée *empauma*, si l'on veut nous passer cette expression, le chargé d'affaires anglais, avec cette facilité qui a laissé sur le nom de ce dernier un ridicule indélébile. M. Drake n'hésita pas à lui faire les communications les plus importantes, et persuadé que Méhée avait réellement la volonté et les moyens de servir les projets de l'Angleterre, il lui remit des sommes considérables pour qu'il allât à Paris mettre en activité son atelier d'intrigues contre révolutionnaires ou jacobines, ce qui revenait au même pour le gouvernement anglais. Méhée y arriva dans le mois de février 1804. Son premier soin fut de voir le ministre des relations extérieures (Talleyrand) et le ministre de la police (Fouché), pour leur communiquer le plan qu'il avait formé pour duper Drake. Il fut effectivement autorisé à entretenir une correspondance avec lui. Cette mystification dura longtemps, et ne fut pas moins onéreuse et honteuse pour le ministère britannique que fructueuse pour Méhée. Le premier consul l'avait autorisé

à toucher à son profit les sommes considérables que l'Angleterre lui faisait passer par l'intermédiaire de Drake, comme salaire de ses bons services. Cette comédie finit au moment de la découverte de la conspiration de Georges Cadoudal : *découverte* n'est pas le mot, puisque, grâces à la niaise crédulité de Drake et aux manœuvres de Méhée, on avait très vraisemblablement connu la conspiration avant le départ de Londres de ceux qui devaient l'exécuter. La prospérité de Méhée finit avec la crédulité de M. Drake, et il paraît qu'il avait manqué de prévoyance, car il retomba peu après dans une situation pénible, et dont la rigueur n'a fait que s'accroître avec les années. Il révéla lui-même tout le piquant de l'affaire de Drake par la publication d'un écrit intitulé : *Alliance des royalistes avec les jacobins*, qu'il a désavoué depuis. Après avoir vécu pendant plusieurs années dans l'obscurité, Méhée reparut sur la scène en 1814, et publia un écrit ayant pour titre : *Dénonciation au roi des actes par lesquels les ministres de sa majesté ont violé la constitution*. Cet écrit avait été précédé d'un autre dans le même sens sous le titre de *Lettre à M. l'abbé de Montesquiou*. L'apparition de ces deux pamphlets, que Méhée avait eu l'audace imprudente de signer, fut suivie d'une clameur de haro contre lui. Lancée de toutes parts, l'épithète de *septembriseur* lui retomba sur la tête comme une massue, et il s'efforça vainement de parer ces coups. Les plus terribles lui furent portés par le *Journal royal*, qui joignit à l'accusation de complicité dans les massacres de septembre celle d'avoir coopéré aux affaires de Pichegru et du duc d'Enghien. Méhée appela devant les tribunaux l'éditeur de cette feuille (le sieur Gueffier), et après avoir été débouté en police correctionnelle, obtint, devant les juges supérieurs, la condamnation de son adversaire. Il manquait aux faits imputés par celui-ci à Méhée La Touche, la preuve légale, mais la preuve logique et morale surabondait ; ils étaient de notoriété publique, et les arrêts de tous les tribunaux du monde ne pouvaient réhabiliter l'ancien secrétaire de Tallien. Quel homme cependant peut se résigner avec calme aux flétrissures de l'opinion ? Méhée se débattit avec vigueur au milieu d'un concert presque universel de malédictions et d'anathèmes, et publia un mémoire apologétique de sa conduite en 1793. Les raisons qu'il donne ont paru assez plausibles aux biographes qui nous ont précédés, et particulièrement à MM. Arnault, Jay, etc., pour qu'ils les aient admises au moins comme des raisons de doute : nous allons les apprécier en deux mots, et nous dirons ensuite celles sur lesquelles se fonde notre conviction toute contraire et nullement favorable à Méhée La Touche. « Affecté particulièrement, dit ce dernier dans son *Mémoire sur procès* (Paris, 1814), en ma qualité de secrétaire greffier, place absolument passive, au corps municipal, qui ne traitait que de l'administration et jamais de politique, je n'avais d'autre occupation que de rédiger les procès-verbaux des séances, donner et certifier des extraits des délibérations à ceux qui y étaient intéressés, légaliser des signatures et signer des passeports. Quant aux *légalisations*, des commis de confiance en écrivaient les formules, et en présentaient tous les jours d'énormes liasses à la signature. » Méhée, après ces explications qui pourraient n'être pas suffisantes, et après avoir porté fièrement le défi à qui que ce soit de présenter de lui d'autres signatures que celles dont il est parlé dans les cas précédemment énoncés, rapporte une longue conversation qui aurait eu lieu entre lui et madame Beauharnais quelque temps avant que cette femme célèbre devînt madame Bonaparte. Il résulte de cette conversation, que madame Beauharnais avait sous les yeux de Méhée La Touche un papier portant l'ordre au *trésorier de la commune de payer la somme de 48 francs pour* TRAVAUX *faits à l'Abbaye le 3 septembre*, et *signé Méhée La Touche*, celui-ci non-seulement ne nie pas avoir pu signer cet ordre comme il en a signé tant d'autres en sa qualité de secrétaire-greffier, mais encore qu'il ne peut en résulter contre lui des inductions fâcheuses qu'au moyen d'un rapprochement de dates, plein d'une noire malignité. C'est en cela que consiste à peu près, dans ce mémoire, la justification de Méhée, lequel s'étend d'ailleurs fort longuement sur le chapitre des services rendus par lui aux proscrits de cette époque (1793), à la faveur de passeports de complaisance. Cette apologie était, comme l'on voit, assez faible ; elle subsistait cependant, et il lui restait au moins la valeur morale d'un acte d'opposition fait contre l'arrêt d'une opinion que l'on pouvait croire trompée par l'esprit de parti. Malheureusement le cours des années, amenant avec lui des renseignements nouveaux sur les journées de septembre, a renversé le dernier support de la défense de Méhée. En 1824, il a paru sous le titre de *Révélations puisées dans les cartons des comités de salut public et de sûreté générale*, ou *Mémoires inédits de* SÉNART, *agent du gouvernement révolutionnaire*, un écrit qui replace Méhée dans toute l'exactitude des horribles attributions que sa mauvaise destinée lui fit accepter à cette funeste époque. Il faut ici commencer par rappeler que, dès 1794, Méhée avait publié, sous le voile de l'anagramme que nous avons fait connaître plus haut, un écrit ayant pour titre : *la Vérité tout entière sur les vrais auteurs de la journée du 2 septembre 1792, et sur plusieurs journées et nuits secrètes des anciens comités de gouvernement*, in-8°, par FELHÉMESI. Sénart, parlant de cet écrit, s'exprime dans les termes suivants : « Pourquoi les différents écrivains ont-ils gardé le silence sur les vols et les pillages qui ont suivi ces massacres ? Pourquoi le faux F...... qui était M...., rédacteur de l'ouvrage *Vérité*, etc., n'a-t-il pas voulu parler de ces vols et de ces pillages ? Pourquoi a-t-il omis les faits essentiels ? *C'est qu'il était complice*, et je vais le prouver. M...., poursuit Sénart, expert dans la délivrance des faux passeports, en vendait à cette époque, et en a procuré même depuis. Ce fait a été dénoncé par Richer Sérizy, ce qui résulte de déclarations adressées au comité de sûreté générale, etc. M...., délivrant de faux passeports, joua, dans les horreurs de septembre, un rôle particulier en fait de pillage. Les complices se distribuèrent les rôles et préparèrent les opérations. Quelques-uns répandirent le bruit que l'on allait faire des arrestations de prêtres, de nobles, d'aristocrates, et en grande quantité ; alors beaucoup de prêtres et autres allèrent demander des passeports. On leur opposa d'abord quelques difficultés, et ils croient les lever avec de l'argent ; enfin M...., pour remplir le but du complot, leur fait payer chèrement ces passeports ; mais tandis qu'il les délivrait, il fit demander et expédier un ordre pour arrêter aux barrières beaucoup de personnes qui, disait-il, devaient sortir avec de faux passeports. Or, par l'arrestation de ces infortunés, on s'assure de l'or, des bijoux et, en un mot, de tous les objets précieux qu'ils emportaient, etc. » Après bien d'autres détails relatifs à la spoliation des victimes, Sénart reprend : « Quelle opinion doit-on avoir de Tallien et de M.... ? Peut-on douter qu'ils ne fussent du complot ! N'y voit-on pas au contraire la suite d'un partage secret avant l'examen général, etc. Reste-t-il encore quelque équivoque sur la délivrance des faux passeports ? Tout s'explique par le défaut de justification des complices, qui, attaqués publiquement, n'ont jamais excipé de l'emploi des bijoux, ni rendu de comptes si souvent requis par le peuple. Voilà les preuves qui établissent que M.... n'a pas été exact dans son ouvrage sur le 2 septembre. Allons, M.... du courage ! parle fort contre les patriotes, désigne les terroristes de peur qu'ils ne te désignent eux-mêmes, et te reprochent tes crimes ; allons, Tallien, etc. » Remarquons en terminant cette citation que nuls doutes ne se sont élevés sur l'authenticité des *Mémoires de Sénart* : la véracité de cet homme pouvait donner lieu à des doutes plus fondés, mais la discussion les a fait évanouir. Au reste, celui qui avait le plus d'intérêt à les contredire a gardé le silence lorsqu'ils ont paru. Cet homme, c'était Méhée Latouche ; il vivait encore en 1824, et c'est même par égard pour le malheur qui accablait ses derniers jours, que l'honorable et célèbre éditeur de ces mémoires, M. Alexis Dumesnil, ne l'a signalé que par l'initiale de son nom. Méhée La Touche, compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, se réfugie d'abord en Allemagne, et s'établit ensuite à Bruxelles, d'où la police

des Pays-Bas ne tarda pas à l'expulser. De là il se rendit à Kœnisberg, et y trouva des secours. Rentré en France en 1819, on n'entendit plus parler de lui jusqu'en 1823. A cette époque, une controverse assez vive ayant été imprudemment provoquée par M. Savary, ex-duc de Rovigo, relativement à l'assassinat du duc d'Enghien, Mehée prit encore une fois la parole, et publia une brochure ayant pour titre : *Extrait de mémoires inédits sur la révolution française*, dans laquelle il s'efforçait de rendre à Savary toute la part que répudiait celui-ci dans l'affaire de l'infortuné duc d'Enghien. Mehée est mort misérable dans le courant de 1826, et non seulement, selon toutes les apparences, misérable d'une détresse matérielle, mais encore de cette détresse morale qui résulte pour l'homme de l'absence de toute consolation au dedans comme au dehors de lui. Il a publié : 1° *Histoire de la prétendue révolution de la Pologne, avec un examen de sa nouvelle constitution*, 1792, in-8° ; 1793, in-8° ; 2° *la Vérité tout entière sur les vrais auteurs de la journée du 2 septembre 1792, et sur plusieurs journées et nuits secrètes des anciens comités de gouvernement*, 1794, in-8°, signé *Felhémési*, anagramme de Mehée fils ; 3° *Antidote*, ou *l'Année philosophique et littéraire*, journal politique, cahiers 1 et 2, 1801, in-8° (l'ouvrage fut défendu) ; 4° *Alliance des jacobins de France avec le ministère anglais*, 1804, in-8° ; 5° *Mémoires particuliers et extraits de la correspondance d'un voyageur avec feu M. Caron de Beaumarchais sur la Pologne, la Lithuanie, la Russie Blanche, Pétersbourg, Moscou, la Crimée, etc.*, publiés par M. D., 1807, in-8° ; 6° *Lettre à M. l'abbé de Montesquiou*, 1814, in-8° ; 7° *Dénonciation au roi des actes et procédés par lesquels les ministres de sa majesté ont violé la constitution*, 1814, in-8° ; 8° *Mémoires sur procès, avec des éclaircissements*, 1814, in-8° ; 9° *Contes, nouvelles et autres pièces posthumes de G.-C. Pfeffel*, traduits de l'allemand, 1815, 2 vol. in-12 ; 10° *C'est lui, mais pas de lui*, ou *Réflexions sur le manuscrit dit de Sainte-Hélène*, réimprimé nouvellement sous ce titre : *Mémoires de Napoléon Bonaparte*, Bruxelles, 1818, in-8° ; Paris, 1821, in-18 ; 11° *Touquetiana*, ou *Biographie pittoresque d'un grand homme, en réponse à cette question : Qu'est-ce que M. Touquet?* par M. Molto-Curante, Paris, 1821, in-18 ; 12° *Extrait des mémoires inédits sur la révolution française*, Paris, 1823, in-8°, deux éditions ; 13° *Deux Pièces importantes à joindre aux mémoires et documents historiques sur la révolution française*, par un témoin impartial (anonyme), Paris, 1823, in-8°.

MEHEMED ALY PACHA, *Voyez* ALY PACHA.

MEHUL (ÉTIENNE-HENRI), célèbre compositeur de musique, né à Givet, en 1763, était fils d'un ancien officier du génie, inspecteur des fortifications de Charlemont. Il apprit la musique d'un aveugle, organiste de cette ville, et dès l'âge de dix ans, il touchait l'orgue des Recollets ; à douze, il fut adjoint à l'organiste de l'abbaye de Valledieu, et il reçut des leçons de composition et de contre-point d'un habile maître allemand. Il vint à Paris, en 1779, se perfectionna sur le piano, sous Edelmann, et donna quelque temps lui-même des leçons de cet instrument. Ce fut à cette époque qu'une aventure que nous ne répéterons point, parce qu'elle est racontée dans toutes les Biographies, lui fit connaître le célèbre Gluck qui, juste appréciateur de ses heureuses dispositions, se fit un plaisir de les cultiver, et l'initia dans la partie philosophique et poétique de l'art musical, partie qui semble totalement ignorée de nos jours, et sans laquelle la composition n'est plus un art, mais un calcul et un métier. Ce fut par les conseils et sous les yeux de ce grand maître, qu'il mit en musique comme essais, trois ouvrages qui n'ont point été représentés : *Psyché* de Voisenon, *Anacréon* de Gentil-Bernard, et *Lausus et Lydie*. Après le départ de Gluck, Méhul se fit connaître par une ode sacrée de J.-B. Rousseau, exécutée au concert-spirituel, en 1783, et par un duo de *Zoroastre*, chanté en 1786, à la société des Enfants-d'Apollon. Voulant débuter dans la composition dramatique, sur la scène illustrée par son maître, il présenta à l'Académie royale de musique deux opéras : *Hypsipile*, reçu en 1787 et non représenté ; *Cora et Alonzo*, en trois actes, qui ne fut joué qu'en 1791 et avec peu de succès. Rebuté des longs délais qu'il avait essuyés au premier théâtre lyrique, il travailla pour l'Opéra-Comique, et donna, au théâtre Favart, en 1790, *Euphrosine et Coradin*, ou *le Tyran corrigé*, opéra en trois actes. Ce début fut un chef-d'œuvre, et produisit la plus vive sensation. On fut frappé d'entendre une musique où le compositeur avait su varier ses tons, traiter avec la même supériorité tous les genres, et allier tous les charmes de la mélodie aux effets de la plus brillante harmonie. Grétry regardait le fameux *duo de la jalousie*, dans *Euphrosine*, comme le plus beau morceau d'effet qui existât il y a vingt-cinq ans, sans en excepter ceux de Gluck. Il pourrait dire aujourd'hui, sans en excepter Weber et Rossini, dont nous ne pensons pas qu'aucun ouvrage ait, jusqu'à ce jour, *semblé ouvrir le crâne des spectateurs et la voûte des théâtres*, pour nous servir des expressions de Grétry. Mais pourquoi ce terrible duo est-il si admirable? c'est qu'il est dramatique, naturel, dicté par la situation, par le caractère des personnages ; c'est qu'il vient d'inspiration ; c'est surtout parce qu'il contraste avec le reste de la musique, tour à tour gracieuse, noble, brillante et pathétique. Il produirait moins d'effet s'il se trouvait confondu parmi vingt morceaux du même genre, comme dans les opéras d'aujourd'hui dont on peut dire :

Aimez-vous *le tapage?* on en a mis partout.

Le succès qu'obtint, en 1792, au théâtre Italien, le chef-d'œuvre de *Stratonice*, consola Méhul du froid accueil qu'avait reçu *Cora* ; dans ce bel acte de *Stratonice*, Méhul a rivalisé avec Sacchini, comme il avait imité Gluck dans quelques morceaux d'*Euphrosine* : tout y est parfait, parce que l'expression musicale, dans toutes ses parties, y est toujours d'accord avec la nature. Quelle mélodie pathétique et sublime dans l'air de Séleucus : *versez tous vos chagrins dans le sein paternel !* Quelle variété dramatique, quelles nuances de caractères, quelle richesse d'harmonie dans le fameux quatuor ! *Adrien* devait suivre *Stratonice*. De grandes dépenses avaient été faites à l'Académie royale de musique, pour mettre en scène cet opéra avec magnificence, mais les allusions qu'il présentait, les intentions qu'on supposa aux auteurs, lui valurent l'honneur d'être dénoncé à la tribune législative, et en firent longtemps ajourner la représentation. L'opéra républicain d'*Horatius-Coclès*, joué à ce théâtre, en 1793, la musique du ballet du *Jugement de Pâris*, que Méhul y arrangea la même année, ne purent effacer les préventions qu'on y avait contre lui. Trois opéras qu'il y fit recevoir, en 1794, 1795 et 1796, *Arminius*, *Scipion*, *Tancrède et Clorinde*, n'ont jamais été représentés. Au théâtre Favart, il donna successivement, en 1793, *le jeune Sage et le vieux Fou*, dont on n'a cependant retenu que l'air frais et charmant, *le Papillon léger* ; *le Congrès des rois*, pièce révolutionnaire, dans la musique de laquelle il ne figura que pour un douzième ; en 1794, *Phrosine et Mélidore*, dont l'admirable finale du premier acte suffirait pour établir la réputation d'un grand compositeur, mais qui n'a pu se soutenir à la scène, à cause de la froideur et de la monotonie du poëme ; en 1795, *Doria*, qui eut peu de succès, et *la Caverne*, qui ne fit point oublier l'opéra que M. Lesueur avait donné au théâtre Feydeau, sous le même titre ; en 1797, *le Pont de Lodi* ; *le Jeune Henri*, pièce tombée, mais à laquelle a survécu la magnifique symphonie de chasse qui lui servait d'ouverture : en 1799, *Ariodant*, qui, malgré la conformité du sujet avec le *Montano* de M. Berton, a soutenu longtemps la comparaison, par des beautés d'un ordre supérieur, mais d'un autre genre : en 1800, *Bion*, *Epicure* (avec M. Chérubini) : en 1801, *l'Irato*, ou *l'Emporté*, opéra charmant qui prouve la flexibilité du talent de Méhul, et la ridicule prévention que nous avons pour les étrangers. La prédilection que Bonaparte montrait pour la musique italienne était singée par quelques journalistes, et surtout par Geoffroy qui décriait tout ce qui n'était pas l'ouvrage d'un ultramontain. *L'Irato*, annoncée comme parodie sur la musique italienne, trompa le public et même les critiques : Méhul se nomma lorsqu'il fut certain du succès. Il avait donné au théâtre Montansier, vers 1797 : *la Taupe et le Papil-*

lus. A l'Opéra, en 1799, *Adrien*, dont les beautés, d'un genre trop sévère et déjà passé de mode, furent plus applaudies des gens de l'art que du public, qu'une longue attente n'avait pas disposé à l'indulgence. En 1800, il arrangea pour ce théâtre la musique du joli ballet de *la Dansomanie*: en 1810, celle d'un autre ballet, *Persée et Andromède*; en 1811, il y donna l'opéra d'*Amphion*, ou *la Fondation de Thèbes*, qui n'obtint pas le succès qu'il méritait, quoique le compositeur s'y fût conformé au système qui lui avait si souvent réussi, celui de baser le chant sur l'accent de la nature: en 1814, *l'Oriflamme*, pièce de circonstance dont il fit la musique avec MM. Berton, Paër et Kreutzer, mais dont l'existence précaire s'anéantit avec le gouvernement impérial. Il avait précédemment composé pour ce théâtre: *les Hussites*, ou *le Siége de Naumbourg*, que, sur le refus de l'administration, il arrangea en mélodrame, et donna, en 1804, à la Porte Saint-Martin. Après la réunion des théâtres Favart et Feydeau, Méhul poursuivit le cours de ses succès à l'Opéra Comique. Il donna, en 1802, *une Folie*, ouvrage qui a eu une vogue populaire; *Johanna*; *le Trésor supposé*, ou *le Danger d'écouter aux portes*: en 1803, *Héléna*, où le compositeur revient à son genre de prédilection, celui de peindre les passions fortes et les grandes idées; *l'Heureux malgré lui*: en 1805, *le Baiser et la quittance*, avec Nicolo et MM. Kreutzer et Berton: en 1806, *les Deux aveugles de Tolède*, remis au théâtre en février 1828; *Gabrielle d'Estrées*; *Uthal*, opéra en style ossianique, et dont le genre mélancolique est indiqué par la substitution des quintes aux violons: en 1807, *Joseph*, chef-d'œuvre remarquable par la couleur antique et l'onction religieuse, est l'un des ouvrages désignés, en 1810, par la commission pour les prix décennaux: en 1813, *le Prince troubadour*, qui n'eut qu'un faible succès, parce que le compositeur, en donnant trop d'importance à la partie musicale, *avait*, dit-on, *attelé un cheval de brasseur à un léger cabriolet*. La santé de Méhul commençait alors à dépérir, et son talent déclinait sensiblement. En 1816, il donna encore *la Journée aux aventures*, qui en offrit la preuve. Attaqué d'une maladie de consomption, il alla respirer l'air pur des îles d'Hyères. Les honneurs qu'il reçut à Marseille et dans les autres villes qu'il traversa furent les dernières jouissances de sa vie. Il revint mourir à Paris, le 18 octobre 1817, et non pas en 1818, comme le dit la *Biographie Arnault*, qui s'est trompée encore en ne lui attribuant qu'une trentaine d'opéras. Il en a composé quarante-deux, dont neuf, y compris *Sésostris* et *Agar dans le désert*, destinés pour l'Académie royale de musique, n'ont pas été représentés. Dans les trente-trois qui ont été joués, nous comptons *Valentine de Milan*, opéra en trois actes, qui a été achevé par son neveu, M. Daussoigne, et représenté en 1823, au théâtre Feydeau. C'est le neveu qui, ayant mis en récitatif, le dialogue de *Stratonice*, en a fait un grand opéra, joué en 1822, à l'Académie royale de musique. Nous avons cité aussi les trois ballets dont Méhul a arrangé la musique. Il a mis en musique les chœurs de deux tragédies de Chénier; *Timoléon*, joué en 1794, et *Œdipe-roi*, reçu en 1804, et non représenté. Il ne s'est pas moins distingué dans d'autres genres de composition. On a de lui des *sonates* de piano, et six symphonies, exécutées avec succès au Conservatoire de musique. Il est auteur d'une foule d'hymnes, cantates, romances et chansons de circonstance, dont plusieurs ont eu beaucoup de vogue, telles que *le Chant du départ*, *le Chant de victoire*, *le Chant du retour*, l'air de *Rolland* dans *Guillaume-le-Conquérant*, etc. Doué d'une extrême sensibilité, Méhul l'excitait encore en plaçant sur son piano une tête de mort lorsqu'il se livrait à des compositions fortes et tragiques. A beaucoup d'esprit naturel il joignait une instruction variée, une élocution correcte et parfaite, et un caractère fort honorable. Mais il avait l'imagination ardente et les passions fougueuses, aussi vécut-il seul avec sa femme (fille du docteur Gastaldy), de laquelle il était séparé, qui lui a survécu, et dont il n'a pas eu d'enfants. Dès la création du Conservatoire de musique, en 1795, jusqu'à sa suppression, en 1815, Méhul avait été l'un des cinq, puis l'un des trois inspecteurs de l'enseignement. Membre de la quatrième classe de l'institut, en 1796, et de l'académie des beaux-arts, en 1816, il fut fait chevalier de la légion-d'honneur par Bonaparte, qui lui donna une pension de deux mille francs, et lui fit offrir la place de directeur de sa musique, en 1804: Méhul ayant demandé à en partager les fonctions et les émoluments avec son ami Chérubini: « Je veux, dit Napoléon, un maître de chapelle qui « fasse de la musique et non du bruit; » et il nomma M. Lesueur. En 1815, Méhul fut nommé sur-intendant de la musique de la chapelle du roi, et professeur de composition à l'École royale de musique. A ses obsèques, 140 musiciens exécutèrent une messe de mort du célèbre Jomelli. Quelque temps après, ses élèves allèrent déposer une couronne sur sa tombe, au cimetière de l'Est. Son éloge fut prononcé à l'académie royale des beaux-arts, le 2 octobre 1819, par M. Quatremère de Quincy. Méhul avait lu à l'institut deux rapports, l'un *sur l'état futur de la musique en France*, l'autre *Sur les travaux des élèves du Conservatoire à Rome*.

MEIL (Jos.-Guill.), graveur, né à Altenbourg, en 1733, se consacra, d'abord à Baireuth, puis à Leipsick, à l'étude des sciences. En 1752, dans un voyage qu'il fit à Berlin, la vue des monuments de l'art qui ornaient cette capitale éveilla son talent pour la gravure, et décida de sa vocation. Sans maître et sans adopter d'école en ce genre, il se créa vers les derniers temps une manière qui n'appartenait qu'à lui et qui lui assigna une place distinguée parmi les plus célèbres artistes de l'époque. Il excellait surtout dans les sujets gracieux en miniature. La belle collection de ses vignettes, qui décorent les principaux ouvrages littéraires de l'Allemagne, se compose de plus cinq cents morceaux. Au nombre de ses plus belles compositions, on remarque celles qu'il fit pour le *Faust* d'Engels, et pour la dernière édition de l'Ancre du Salut de Sebaldu, ouvrages qui prouvent avec quel art il savait rendre les différents caractères de la physionomie humaine. A cet avantage essentiel il joignit celui d'une connaissance approfondie des costumes de l'antiquité et du moyen âge. Il fit pour le théâtre de Berlin des dessins pleins de goût et de vérité. Ses talents dans ces diverses parties le firent nommer vice-directeur de l'académie des beaux arts de cette ville; il y mourut en 1805. Son frère aîné, Joseph-Henri Meil, lui survécut.

MEINECKE (Jean-Henri-Frédéric), pasteur de l'église de Sainte-Blaise, à Quedlinbourg, né le 11 janvier 1745, et mort à Quedlinbourg, en 1825, s'est distingué par des services rendus à l'instruction publique; on lui doit un grand nombre d'écrits estimés dont voici les principaux. 1° *Traduction d'Élien*, avec des notes; 2° *Recueil de fables*; 3° *Synopsis eruditionis universæ*; 4° *Traduction de Lucrèce*; 5° *Synonymes allemands*; 6° *la Métrique des Allemands*. Enfin M. Meinecke est auteur de plusieurs ouvrages théologiques, et ses connaissances en histoire naturelle sont attestées suffisamment par les morceaux qu'il a fournis à la collection publiée par la société de Berlin, dont il était membre.

MEINERS (Christophe), littérateur allemand, né en 1747, à Warstade, près d'Otterndorf, district hanovrien de Hadeln, entra, en 1767, à l'université de Goëttingue, dont il devint par la suite un des plus savants professeurs. Rebuté par l'enseignement élémentaire, et profondément affecté de se voir préférer un grand nombre de ses condisciples, plus patients et plus dociles que lui, il résolut d'apprendre les sciences par ses propres efforts. Franchement éclectique, les ouvrages de Meiners offrent tous les avantages et tous les inconvénients de sa méthode d'étudier, indépendante et isolée. On ne trouve en conséquence dans ses ouvrages ni opinions d'écoles, ni suite de recherches commencées par les maîtres, ou empreintes de leurs idées individuelles. En garde contre l'esprit systématique des plus illustres de ses compatriotes, des Wolfiens, de Kant et de ses disciples, l'indépendance philosophique de l'auteur est, comme celle de tous les éclectiques, plus apparente que réelle. N'ayant pas la force de tête et la profondeur d'esprit nécessaires pour creuser jusqu'aux fondements des doctrines métaphysiques et morales, il se livre successivement aux vues que lui ont fait partager les écrivains à grands talents, ou en grande vogue, que le hasard a placés sous sa main, ou dont la renommée lui a

plus particulièrement conseillé la lecture dans le temps de ses premières ou de ses plus sérieuses lectures. Les ouvrages de Meiners ne sont dépourvus ni d'élégance ni de méthode; toutefois la clarté et la chaleur en sont le caractère dominant. Cette dernière qualité surtout fait un singulier contraste avec l'éridité des discussions et l'effrayante accumulation des extraits, rassemblés avec plus de savoir et d'imagination que de véritable critique et d'impartialité. C'est à cette chaleur qu'est due la citation de ses opinions sur l'infériorité physique et morale de la race nègre, dans les débats du parlement anglais par les défenseurs de son trafic infame, tant le talent de bien dire peut avoir d'influence sur les destinées des hommes. Meiners travaille sans relâche à tout ce qui pouvait contribuer à la splendeur de l'université de Goëttingue, et sa prédilection pour cet établissement lui suggéra l'idée d'en écrire l'histoire; on regrettera toujours que cet intéressant ouvrage n'ait pas été achevé. Son occupation favorite était l'étude de l'histoire des connaissances humaines, et particulièrement de l'histoire de la religion, dont il avait jeté les fondements dans des écrits antérieurs, notamment dans son *Historia doctrinæ de Deo vero*, où il a exposé les degrés par lesquels les philosophes grecs se sont élevés jusqu'à l'idée d'une intelligence suprême, distincte de l'univers: idée inconnue avant Anaxagore. Il montra que pour être admise selon toute sa pureté dans le système des croyances populaires, il faut qu'elle trouve des esprits préparés par une instruction déjà avancée, et il explique aussi pourquoi les Hébreux retombèrent si facilement dans la plus grossière idolâtrie, en dépit de la révélation de l'existence de Dieu, dont ils avaient été favorisés. On reproche avec raison à son ouvrage intitulé *Histoire critique et générale de la religion* (Hanovre, 1806, 2 vol. in 8°) de laisser à désirer du côté d'une saine critique, de la méthode et de la clarté; mais plusieurs de ses autres traités montrent en lui un penseur, et un érudit plein de sagacité. Quelque nouveau Bayle pourra puiser d'excellents matériaux dans ses écrits sur le moyen âge, et surtout dans sa *Vie des hommes célèbres de l'époque de la restauration des sciences*, 1795—1796, recueil biographique d'un mérite éminent. Il fit plusieurs voyages scientifiques en Allemagne et en Suisse. Son érudition le fit aussi connaître dans les pays étrangers. Une traduction française de son *Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des sciences dans la Grèce* et à *Rome* (par Laveaux et Chardon la Rochette, 1799), Lemgo, 1781, 2 vol. in-8°, lui valut l'honneur d'être nommé membre de l'institut national de France. Cet écrit, le plus considérable, et peut-être le meilleur de Meiners, a jeté un nouveau jour sur plusieurs points de la philosophie grecque, principalement sur la secte et les plans politiques des pythagoriciens. Malheureusement il s'arrête à Platon, dont, au surplus, il ne juge pas la doctrine avec assez de profondeur et d'équité. Il fut, dans plusieurs occasions, consulté par des académies d'Italie. Le gouvernement de Hanovre lui conféra le titre de conseiller aulique, et l'empereur Alexandre répandit sur ses dernières années un lustre tout particulier, en le chargeant d'organiser dans ses états des universités, de perfectionner les anciennes, et de placer partout des professeurs formés en Allemagne. Il s'acquitta de cette tâche avec le plus grand succès. Meiners avait épousé la fille du professeur Achenwall; cette femme remarquable fut très utile à son mari, et l'accompagna dans tous ses voyages. On disait d'elle que ses yeux remplissaient, à côté de ceux de son mari, les fonctions de la lunette appelée la *chercheuse* qui, fixée sur le côté d'un télescope, aide l'observateur à trouver plus facilement la plage du ciel dont il veut examiner les détails. Il mourut de lassitude de la vie plus que d'épuisement de ses forces physiques, le 1er mai 1810, dans la soixante-quatrième année de son âge. Meiners a beaucoup écrit; on peut ranger ses ouvrages en cinq classes: 1° philosophie proprement dite; 2° histoire de la philosophie; 3° anthropologie physique, morale et politique; 4° établissements d'instruction et méthodes d'enseignement; 5° voyages. Indépendamment de ceux dont nous avons parlé nous citerons: 1° *Mélanges de philosophie*, 1775—1776, 3 vol, in-8°. Ce recueil offre des recherches intéressantes sur les systèmes de Platon, d'Épicure et des Stoïciens, sur le génie de Socrate, le culte des animaux chez les Égyptiens, les mystères des anciens, leurs ressources contre les terreurs de la mort. 2° *Histoire de l'origine et des progrès de la philosophie chez les Grecs*, 1781, in 8°. Cet ouvrage, le plus beau de Meiners, et dans lequel il a fait de savantes recherches sur l'institut de Pythagore, a fourni à la fois un modèle et un aliment à ces associations secrètes qui ont exercé un si grand empire en Allemagne, depuis près d'un demi-siècle. 3° *Histoire de la décadence des mœurs et des institutions politiques des Romains*, Leipsick, 1782, in-8°: c'est un des ouvrages les plus recommandables de Meiners, il a été traduit en français par Binet, 1796, et par M. Breton pour la *Bibliothèque historique à l'usage des jeunes gens*. Meiners le retoucha pour le faire servir d'introduction et de supplément à la traduction allemande de Gibbon, qui a trop négligé l'importante considération des mœurs, ainsi que celle du délabrement des finances sous les empereurs. 4° *Histoire de l'humanité*, 1786, in-8°; 5° *Histoire de l'inégalité des différentes classes de la société chez les nations de l'Europe*, 1792, 2 vol. in-8°; 6° *Tableau comparatif des mœurs et de l'organisation sociales, des lois et de l'industrie, du commerce et de la religion, des sciences et des établissements d'instruction, des siècles du moyen âge et du nôtre, pour aider à apprécier les résultats bons ou mauvais du progrès des lumières, et pour se faire une juste idée de son utilité et de ses dangers*, 1793, 3 vol. in-8°; 7° *Cours d'histoire de l'humanité*, Tubingen, 1811—1812, 4 vol. in-8°: ouvrage posthume; 8° *Recherches sur la diversité des races humaines en Asie, dans les terres australes, dans les îles du grand Océan, etc.*, 1810, in-8°. Blumenbach a complètement réfuté l'hypothèse de Meiners qui prétendait, dans ces trois derniers ouvrages, que la race caucasienne offre le type du beau physique et moral, du courage et de l'intelligence, les plus heureuses qualités du cœur et de l'esprit, et que la race mogole est aussi difforme et faible qu'abjecte, dépravée et stupide. Auguste Lafontaine l'a tourné en ridicule dans la *Vie et exploits du baron Quinctius Heymeran de Flemieg*, 1798, 4 vol. in-12, roman aussi plaisant que spirituel.

MEISSEL (Auguste-Henri), docteur en droit, né à Dresde, le 10 septembre 1789, a rempli avec succès plusieurs missions diplomatiques. En 1818, il était secrétaire de légation à Berlin, et fut envoyé peu de temps après à Madrid avec la même qualité. Il revint bientôt dans sa patrie, d'où il entreprit, en 1824, un voyage en Italie et en Grèce. Il est mort à Missolonghi, le 22 octobre 1824. Meissel est connu par plusieurs bons ouvrages, cités dans l'*Allemagne savante* (Gelehrten Deutschland); il faut y ajouter les suivants: 1° *État politique de la révolution d'Espagne*, par un témoin oculaire, Dresde, 1821, in-8°; 2° *Matériaux pour servir à l'histoire de la révolution française*; n° 1; 3° *Cours de style diplomatique*, Dresde, 1823-1824, 2 vol. in-8°.

MÉJAN (Étienne comte), conseiller d'état, ancien secrétaire des commandements du prince vice-roi d'Italie, officier de la légion-d'honneur et commandeur de l'ordre de la couronne de fer, naquit à Montpellier vers 1765. Il venait d'être inscrit sur la liste des avocats lorsqu'éclata la révolution. Il en embrassa les principes avec ardeur, abandonna même alors sa profession pour consacrer sa plume à défendre la liberté, et assista d'abord aux séances de l'assemblée constituante, dont il rendit compte de concert avec M. Maret, aujourd'hui duc de Bassano, dans un journal intitulé *le Bulletin*. *Le Moniteur*, dont l'origine date de cette époque, renferme un très grand nombre d'articles rédigés par M. Méjan, qui se font remarquer par un style concis et nerveux, et plus encore par la sagesse et la pureté des principes que l'auteur y développe. Son talent, qui, quoique naissant, réunissait déjà tous les avantages de la maturité, fixa l'attention de Mirabeau, qui fit des démarches auprès du jeune écrivain pour l'engager à concourir à la rédaction de son *Courrier de Provence*. Cette feuille ayant cessé de paraître après la mort de son fondateur, M. Méjan mit encore au jour un grand nombre d'écrits dans lesquels, prenant le rôle de médiateur, il s'efforça de concilier les intérêts de la patrie

avec ceux du trône. Mais lorsque, par suite des imprudentes et coupables résistances de l'aristocratie, les événements prirent un caractère alarmant pour la monarchie, il resta tout-à-fait étranger aux affaires publiques et alla reprendre sa place au barreau. Ce silence, peut-être prématuré, auquel se condamna ce publiciste distingué, fut une véritable perte pour la cause de la liberté. Le modérantisme qui, après le 9 thermidor, succéda au régime de la terreur ramena M. Méjan dans la lice, et il devint l'un des rédacteurs du journal *l'Historien*, qui paraissait sous la direction de Dupont de Nemours. Après le 18 brumaire, il fut nommé secrétaire-général de la préfecture de la Seine, et en 1804, lorsque le prince Eugène fut appelé au trône d'Italie, Napoléon plaça M. Méjan auprès de son fils adoptif en qualité de secrétaire des commandements. Sous ce titre modeste, il acquit bientôt par ses lumières et la confiance qu'il sut inspirer à ce prince, une grande influence dans les affaires d'état, qu'il dirigeait entièrement de concert avec le vice-roi. Doué de la plus grande aménité et des formes les plus aimables, il n'eut point de peine à se concilier l'affection générale. Cependant, dans les derniers temps de son administration, quelques reproches s'élevèrent contre lui; on l'accusait d'être prodigue de promesses qu'il ne réalisait pas toujours. Mais des personnes qui ont vécu dans son intimité ont pris le soin de le justifier, en rejetant sur la difficulté des circonstances où se trouvait alors le royaume de Naples, l'impossibilité de satisfaire à toutes la réclamations des solliciteurs. Lors des événements de 1814, des partisans de l'Autriche ayant excité une émeute contre les Français, M. Méjan faillit être victime de ces troubles par suite desquels plusieurs fonctionnaires attachés comme lui au prince Eugène perdirent la vie. Il est un fait trop honorable à M. Méjan pour négliger de le rapporter, c'est qu'après avoir été le premier ministre et le favori d'un roi, il est revenu en France sans autre fortune que sa bibliothèque. M. Méjan fut depuis gouverneur des enfants du prince Eugène. Il a publié : *Collection complète des travaux de M. Mirabeau l'aîné à l'assemblée nationale, précédée de tous les discours et ouvrages du même auteur*, Paris, 1791-1792, 5 vol. in 8°. — MÉJAN (Maurice), frère du précédent, mort à Provins, en 1823, a longtemps exercé la profession d'avocat à Paris. On lui doit un grand nombre de compilations : 1° *Code du divorce, etc.*, 1793, in-12; 2° *Recueil de causes célèbres*, 1807, et ann. suiv., in-8°; 3° *Histoire du procès de Louis XVI*, 1814, 2 vol. in-8°; 4° *Réflexions sur les dangers de l'impunité et sur les moyens de terminer la restriction*, 1815, in-8°; 5° *Réfutation de l'opinion de M. le comte Lanjuinais sur la loi relative aux mesures de sûreté*, 1816, in-8°; 6° *Histoire du maréchal de camp Boutaire et de son aide-de-camp Mouton*, 1816, in-8°. On a encore de lui plusieurs brochures politiques, publiées pendant les cent-jours, et dans lesquels il montra des sentiments royalistes très exaltés.

MELAS (N.), général autrichien, originaire de Moravie, fit ses premières armes dans la guerre de sept ans, et devint dans cette campagne adjudant du feld-maréchal Daun. En 1793 et 1794, il servit sur la Sambre et dans le pays de Trèves, d'abord comme général-major, et ensuite comme lieutenant feld maréchal. En 1795, il alla, en cette qualité, rejoindre l'armée du Rhin, qu'il quitta l'année suivante pour se rendre à celle d'Italie, dans laquelle il servit avec distinction sous les divers généraux qui en eurent le commandement en chef jusqu'en 1799. Dans le cours de cette dernière année il se trouva à la tête des troupes autrichiennes qui étaient placées alors sous la direction supérieure de Suwarow, et se fit particulièrement remarquer aux batailles de Cassano, de la Trebia et de Novi. Suwarow étant allé en Suisse à la rencontre de Masséna, il se trouva seul chargé de diriger les opérations militaires en Italie contre la France. Le 3 novembre, il repoussa Championnet à Genola et s'empara de Coni. Mais la campagne de 1800 vint bientôt mettre un terme à ses succès. Pendant qu'il se tenait devant Gênes, et que, confiant dans la supériorité qu'il avait, il se séparait d'une partie de son armée, qu'il envoyait manœuvrer sur le Var, en présence du général Suchet, Bonaparte exécuta son célèbre passage des Alpes, et vint placer son armée dans la plaine, de manière à couper au général ennemi toute communication avec l'Autriche. Melas avait bien eu connaissance de l'entreprise des Français, mais, ne la croyant point exécutable, il avait négligé de se mettre en mesure contre ses résultats. Il se hâta alors de réparer sa faute, ou au moins de se mettre en état de faire face aux conséquences fâcheuses quelle avait eues. Dans cette circonstance il fit preuve d'une grande habileté; son armée dispersée se trouva promptement réunie, et avant le temps où il aurait pu craindre de se voir attaqué, il se trouva lui-même en état de prendre l'offensive. Sa position ne lui permettait pas de temporiser : il devait, à tout prix, essayer de rétablir les communications qui lui étaient fermées : les vivres d'ailleurs commençaient à lui manquer, et sous ce rapport seul il se voyait dans la nécessité d'agir. Il marcha donc contre les Français et les attaqua, le 14 juin, dans la plaine de Marengo sur la Bormida. L'armée française se composait de quarante trois mille hommes, dont trois mille seulement de cavalerie; l'armée autrichienne était de cinquante mille, dont dix-huit mille cavaliers. Melas eut d'abord le dessus, il y eut même un moment où il put se croire vainqueur; déjà en effet le désordre commençait à se répandre parmi les Français, qui avaient fléchi sur plusieurs points, lorsque Desaix, s'avançant à la tête de la réserve, vint changer la face des affaires : l'armée française ralliée repoussa les Autrichiens, et malgré la vive résistance qu'elle rencontra encore, malgré la mort de Desaix, tué en combattant, elle ne tarda pas à les culbuter sur tous les points et à les mettre dans une déroute tellement complète, que tous les efforts de Melas pour rétablir le combat furent inutiles. Le général autrichien se trouva dans une situation si désespérée à la suite de cette journée, qu'il se vit obligé de signer une capitulation aux termes de laquelle il dut se retirer sur Mantoue avec les débris de son armée, abandonnant au vainqueur toutes les villes situées entre cette place et les frontières de France. Cette bataille, qui décida du sort de l'Italie et qui acheva d'établir la supériorité militaire de la France sur le continent, devint généralement contre Melas le sujet des inculpations les plus graves. On lui reprocha avec raison de ne s'être point opposé au passage de l'armée française, et les tacticiens prétendirent en outre qu'il avait compromis le sort de la bataille qui avait été la suite de cette faute, par plusieurs fausses manœuvres, notamment en donnant trop d'étendue à ses ailes. Ces accusations, toutefois, ne lui enlevèrent point la confiance de son souverain, qui continua de l'employer, et qui lui donna même presque immédiatement après sa défaite le commandement de la Bohême, dont il se démit volontairement en 1802. On a rapporté comme une circonstance remarquable qu'il fut appelé, en 1806, à présider la commission chargée de juger le général Mack, défait comme lui par les Français : il y aurait assurément de l'injustice à voir une conformité sérieuse entre la situation de ces deux généraux; on n'a en effet d'autre reproche à faire au premier que d'avoir manqué d'habileté, tandis que l'on peut avec fondement accuser le second d'avoir trahi ses devoirs. Melas est mort à Prague, en 1807.

MELENDEZ-VALDES (Don Juan), poète et magistrat espagnol, non moins renommé pour ses talents qu'estimé pour ses vertus, naquit au bourg de Fresno, évêché de Badajoz, en 1754, d'une famille distinguée. Il fit ses études à l'université de Salamanque, où il fut reçu docteur en droit à l'âge de vingt-deux ans. Avant de se livrer sérieusement à l'étude de la jurisprudence, il eut à lutter contre le penchant très prononcé qui l'entraînait vers la littérature et la poésie : cependant son amour propre blessé de se voir regardé par ses professeurs et ses camarades comme incapable d'une application sérieuse, devint un puissant aiguillon pour Melendez, et ce favori des muses se montra bientôt un digne disciple de Cujas et Barthole. Tout en parcourant le labyrinthe des lois, il ne dédaignait pas l'étude des modèles de l'antiquité grecque et romaine, des chefs-d'œuvre italiens, anglais, français, et des auteurs les plus estimés de sa patrie. Melendez aurait pu obtenir, dans l'université de Salamanque, une chaire

de droit; mais il en préféra une de belles-lettres, qu'il obtint au concours, et qu'il remplit avec éclat pendant plusieurs années. En 1780, Melendez remporta le prix proposé par l'académie, dont le sujet était *l'Éloge de la vie champêtre*; il eut la gloire de l'emporter sur le célèbre Iriarte, son compétiteur. Après avoir vu couronner son églogue de *Bathylle*, il publia, en 1785, un volume de poésies, presque toutes anacréontiques et d'un mérite tellement reconnu, que dès lors il ne fut désigné que par le nom flatteur d'*Anacréon espagnol*. En 1789, il fut nommé juge au tribunal d'appel de Saragosse, et remplit ces fonctions pendant sept ans. En 1797, le prince de la Paix, qui se montra toujours le protecteur des hommes de lettres, le prit sous sa protection, le présenta à Charles IV et à la reine, et le fit nommer procureur du roi près la cour suprême de justice criminelle. Dans l'un et l'autre de ces emplois, il fit preuve d'un profond savoir, et déploya une éloquence sublime en défendant la cause de l'humanité. Pendant qu'il était juge criminel à Saragosse, il se trouva forcé d'assister à l'application de la torture, mais après avoir rempli ce douloureux ministère, il en éprouva une telle horreur, qu'il adressa au roi une lettre forte de raison et pleine de sensibilité, dans laquelle il démontrait la nécessité d'abolir l'usage affreux de la question. A Saragosse et à Madrid, il visitait assidûment les prisons, veillait au bon traitement des détenus, et envoyait à ses frais des subsistances à plusieurs des plus infortunés; il n'était pas moins charitable pour les pauvres. Les occupations de sa place ne lui firent point négliger la poésie : il ne cessa de lui consacrer ses loisirs, et il publia à Madrid deux nouveaux volumes de poésies d'un genre plus élevé que les premières, parmi lesquelles on remarque des *Odes sacrées et philosophiques*; *des Élégies*, *des Épîtres*; un petit *Poëme sur la chute de Lucifer*, et une *Comédie et Pastorale*, dont le sujet est pris des *Noces de Gamache*. Melendez était en mission dans les Asturies, à l'époque des premiers troubles de l'Espagne, en 1808, et sa vie se trouva menacée dans une émeute populaire qui éclata dans cette province. Le sort de l'Espagne paraissant décidé, les hommes les plus dévoués à la patrie et les plus éclairés crurent devoir s'attacher à Joseph Bonaparte devenu roi; Melendez fut du nombre de ceux qui acceptèrent des places à cette époque, non par ambition, mais dans le seul but d'être utiles à leurs compatriotes : il fut nommé conseiller-d'état et directeur général de l'instruction publique, et fit tout ce qui dépendait de lui pour le bien de l'Espagne. Obligé ensuite de suivre l'armée française dans sa désastreuse retraite, Melendez n'a plus quitté la France, et mourut à Montpellier, le 24 mai 1817, dans les bras de sa femme et d'un neveu qui étaient venus partager volontairement son exil. Il fut généralement regretté des Espagnols et des Français qui avaient eu le bonheur de le connaître et d'apprécier les excellentes qualités de son cœur et ses rares talents. Il est inutile de dire qu'il ne cessa de faire des vœux pour son malheureux pays dont il déplorait le triste sort, et pour lequel il prévoyait même une aggravation de mal. Melendez est un des poëtes les plus distingués que l'Espagne ait produits de nos jours; son langage est pur, et sa versification facile et mélodieuse a un charme tout particulier. Il parle toujours au cœur, et la lecture de ses ouvrages est des plus attachantes; tout y est naturel et attrayant, et le goût le plus épuré y règne continuellement. C'est surtout dans le genre anacréontique qu'il excelle, quoiqu'il s'élève souvent jusqu'au sublime dans les compositions d'un genre plus sévère. Les œuvres de Melendez-Valdes ont été réunies et publiées à Valladolid, 1798, 3 vol. petit in-12, et à Paris, 1821, 3 vol. in-18.

MELESVILLE (ANNE-HONORÉ-JOSEPH DUVEYRIER, plus connu encore sous le nom de), né à Paris, le 13 novembre 1787, est le fils aîné du baron Duveyrier, ancien avocat au parlement de Paris, membre du tribunat, premier président honoraire de la cour royale de Montpellier, etc. (*Voyez* DUVEYRIER). Il suivit d'abord la carrière où s'étaient distingués son père et son aïeul maternel, Jean-François Lesparat, savant estimé, auteur de la *Métrologie comparée* et du *Dictionnaire du digeste*. Reçu avocat à Montpellier, en 1809, M. Duveyrier fils y plaida avec succès pendant deux ans, et y exerça ensuite les fonctions du ministère public, d'abord comme substitut près le tribunal de première instance, puis comme substitut du procureur-général près la cour royale de Montpellier. Il eût sans doute parcouru avec distinction la carrière de la magistrature, et justifié les éloges que lui avait donnés *le Moniteur* du 16 janvier 1814, en rendant compte d'une cause criminelle assez remarquable où M. Duveyrier fils avait porté la parole; mais les événements de 1816 ayant enlevé à son père sa première présidence, il se démit lui-même de sa place de substitut. Il revint se fixer à Paris, et c'est alors seulement que, voué à l'indépendance, il publia ses premiers essais dramatiques, sous le nom de Melesville. Il travailla d'abord seul, et pour les spectacles des boulevards, où plusieurs mélodrames et quelques petites comédies commencèrent à le faire connaître. Plus tard, il est devenu un des collaborateurs habituels de M. Scribe, et il se trouve aujourd'hui associé à un grand nombre des succès de ce spirituel auteur. Parmi les ouvrages qu'il a composés seul, ceux qui ont obtenu le plus de vogue, sont : à l'Ambigu, *Abenhamet* et *les Mexicains*, mélodrames, 1815 et 1819; *l'Incognito*, comédie en un acte, en prose, 1816; *le Tournoi* ou *une Journée du bon vieux temps*, vaudeville, 1818; — à la Gaîté : *les Deux secrets*, comédie en un acte, en prose, 1819; — au théâtre Feydeau : *la Jeune tante*, opéra-comique, en un acte, 1820; — au Gymnase, en 1821 : *la Première entrevue*, comédie en un acte, jouée précédemment à la Gaîté, sous le titre de : *la Veille des noces*. — aux Variétés : *le Précepteur dans l'embarras*, vaudeville, 1823. Dans le grand nombre de pièces qu'il a faites avec M. Scribe, celles qui ont le plus marqué, sont : — au Théâtre-Français, *Valérie*, comédie en trois actes, en prose, 1822; — à l'Opéra-Comique : *Leicester*, opéra en trois actes, 1823; *le Concert à la cour*, ou *la Débutante*, opéra en un acte, 1824; *Léocadie*, opéra en trois actes, 1824. — Au théâtre de Madame, en 1821, *le Secrétaire et le Cuisinier*, vaudeville; *la Meunière*, opéra-comique; *la Petite sœur*, comédie; — en 1822 : *les Mémoires d'un colonel*; *le Bon papa*; — en 1823 : *Rodolphe*, drame; — en 1824, *Coraly*, ou *le Frère et la Sœur*; — en 1825, *le Médecin des dames*; — en 1826, *le Confident*; *la Demoiselle à marier*; *l'Ambassadeur*; — en 1827, *la Chatte métamorphosée en femme*. Les ouvrages les plus marquants qu'il ait composés avec d'autres collaborateurs, MM. Delestre-Poirson, Merle, Brazier, Carmouche, etc., sont : — au Vaudeville, *le Petit dragon*; *Jérôme*; *la Volière du frère Philippe*; *l'Homme vert*; *Frontin mari garçon*; — à la Porte-Saint-Martin : *le Bourgmestre de Sardam*; *le Duel et le Baptême*; — à l'Ambigu : *le Château de Paluzzi*; *le Songe*; — aux Variétés : *la Neige*; *l'Ennui*; *le Témoin*; *Tony*; *Ourika*, ou *la Petite négresse*, drame en un acte, et en vaudevilles, qui a réussi plus complètement que les autres imitations du roman de ce nom.

MELI (GIOVANNI) naquit à Palerme, en 1740. Sa famille le destinait à la médecine, et ses premières études furent dirigées dans un sens propre à lui faire acquérir un jour une réputation dans cette profession. Doué d'un esprit naturellement vif et pénétrant, il fit de rapides progrès dans la connaissance de la nature, et s'annonça au public par un mémoire sur les effets extraordinaires du venin d'une araignée qu'il avait attentivement observée, par des réflexions sur le mécanisme de la nature relativement à la conservation des individus, et par des recherches sur la manière de faire fermenter et conserver les vins. Les succès qu'obtinrent ces premiers essais de sa plume, le firent appeler à une chaire de chimie dans l'université de Palerme; et ce fut là que Meli donna un témoignage éclatant, non-seulement de son bon esprit, mais aussi de son noble caractère. A cette époque la chimie en Sicile était presque telle qu'elle venait de sortir des mains des alchimistes. Ceux qui cultivaient cette branche de la physique expérimentale n'y avaient ajouté que quelques notions vagues sur la fausse doctrine du phlogistique, qui avait si longtemps partagé l'Europe. Meli, avec son sens droit, avait aperçu l'erreur; mais il avouait avec franchise qu'il ne connaissait pourtant pas la vérité qui devait lui être substituée. Ainsi

dédaignant de jouer l'imposteur, il ne monte sur la chaire qu'on lui avait destinée, qu'après s'être mis au courant des nouvelles découvertes qu'on avait faites, surtout en France, et s'être pourvu de tous les livres nouveaux qu'on avait publiés sur ce sujet. La révolution que Lavoisier avait produite sur cette matière le frappa vivement : il étudie profondément cet auteur, se familiarisa avec son système, et eut la gloire de le répandre en Sicile. Meli n'était cependant pas un praticien, et en fait de connaissances chimiques les théories ne sont rien sans les expériences. Convaincu de cette vérité, il associa à ses travaux un certain Chiarelli, opérateur très habile, mais qui de son côté n'était pas bien versé dans les nouveaux principes philosophiques de la science. Cette réunion de deux hommes éclairés, dont chacun manquait de ce que l'autre possédait, eut le succès qu'on s'en était promis; et de précieuses découvertes furent faites par eux en chimie; les plus utiles furent celles qui apprirent à tirer les couleurs jaune, verte et violette de certains champignons qui croissent dans ce pays, et à se servir d'un alkali minéral natif, qu'on appelle en Sicile *terra di Bruote*, pour l'usage des verreries et des savonneries. Ce sont là certainement de fort beaux titres de gloire; mais la nature en avait réservé de plus brillants à Meli : il était né poète, et son grand mérite dans les arts de l'imagination a fait oublier le renom qu'il avait acquis dans les sciences naturelles. Le prince de Campofranco avait établi chez lui une académie, dans laquelle se réunissait tout ce qu'il y avait de gens d'esprit dans Palerme; ce fut là que la muse timide de Meli fit pour la première fois entendre les accords de sa lyre harmonieuse. Le dialecte sicilien, l'un des plus anciens de l'Italie, est plein d'éclat, de grace et de naiveté : il le choisit de préférence pour y exprimer d'une manière plus populaire ses conceptions poétiques; encore très jeune, il écrivit un poëme comique sous le titre de *la Fata galante*, la Fée galante; il se représente lui-même comme un des principaux personnages que la fée mène de vicissitudes en vicissitudes jusqu'au sanctuaire de la poésie. Les agréables souvenirs des temps fabuleux de la Sicile se mêlent continuellement à ses récits, et les embellissent d'un charme inexprimable. Dans une Biographie moderne on s'est avisé de donner à ce poëme le titre *Fata Morgana*. Dans le langage sicilien la *Fata Morgana* n'est pas une fée proprement dite, mais un simple phénomène; et l'on appelle ainsi ces illusions d'optique qui, sur le phare de Messine, dans les beaux jours d'été, peignent dans l'air, avec des couleurs mobiles et éblouissantes, des paysages et des villes entières, par un jeu de la lumière produit par la réflexion des eaux, qui crée ces apparences ondoyantes dont le gracieux spectacle réjouit les habitants de cette contrée. Les applaudissements que Meli reçut pour ses premiers essais l'encouragèrent à écrire un second poëme sur Don Quichotte, dont le titre fait assez comprendre le sujet, et qui était un ouvrage de prédilection pour son auteur. Il en composa un troisième sur l'origine du monde, où il se moque avec finesse de différents systèmes que les philosophes rêveurs se sont plu à inventer sur cette matière. Il publia aussi des apologues, des satires, des dithyrambes, des élégies et des paraphrases en vers du dialogue de Fontenelle entre Aristote et Anacréon, et de l'ode d'Horace *Beatus ille qui procul negotiis, etc.* Mais ce qui le rendit vraiment immortel, ce furent ses églogues, ses idylles et ses pièces lyriques, qui semblaient dictées par les génies réunis ensemble de Virgile, de Théocrite et d'Anacréon. C'est là que la fraicheur des images, la simplicité du sujet et la grace de l'expression passent toute espèce d'attente, et placent l'auteur au premier rang parmi les poëtes les plus éminents des temps anciens et modernes. L'idylle qui a pour titre *Polemone* est un prodige de philosophie, de pathétique et de beauté. Ces poésies sont généralement chantées dans toutes les campagnes de la Sicile, et ont beaucoup contribué à adoucir les mœurs de la basse classe de la société. Des traductions de différents morceaux choisis de Meli ont été faites en plusieurs langues étrangères, et surtout en anglais, lors de l'influence et de la domination anglaise en Sicile. Le professeur Rosini de Pise, et l'abbé Tenoino de Naples, ont même tenté d'en transporter plusieurs dans la langue commune italienne : mais elles sont toutes restées au-dessous de l'original, qu'il est aussi impossible de traduire que d'imiter. Meli mourut en 1815, presque dans la pauvreté, ne vivant que d'une modique pension qui lui avait été accordée par le gouvernement. Il eut le sort de tous les grands génies, qui semblent nés pour l'immortalité et au même temps pour l'infortune. A sa mort, le prince de Salerne fit frapper une médaille pour honorer sa mémoire. On a de lui : 1° *Riflessioni sopra il meccanismo della natura relativamente alla conservazione ed alla riparazione degli individui*, Napoli, 1777, in-8°; 2° *Degli effetti straordinarii del veleno di un ragnatello* : inséré dans la *collezione di opuscoli di autori siciliani*, imprimée à Palerme; 3° *Sulla maniera di far fermentare e conservare i vini ed vini a mare* : inséré dans les Annales d'agriculture italienne, à Naples : 4° *Raccolta delle poesie*, Palerme, 1814 et 1826, 8 vol. in-8°. — Un poëte du même nom, Cesare MELI, a publié : *Poesie d'un amico degli uomini, etc.* (*Poésies d'un ami des hommes, imprimées sous la censure, et publiées sous la liberté de la presse*), Naples, 1822, in-8°.

MELLING (Antoine-Ignace), peintre paysagiste, né à Carlsruhe, grand duché de Bade, le 26 avril 1763, d'un père français et d'une mère hollandaise, reçut les premières leçons de dessin de son oncle paternel, Joseph Melling, peintre de l'académie de Strasbourg; il continua et termina ses études en géométrie et en architecture chez son frère, Joseph Melling, ingénieur à Clagenfurt, en Carinthie. L'ardeur qui l'avait soutenu dans ses travaux lui fit entreprendre, jeune encore, en 1782, le voyage d'Italie. Il la parcourut en artiste, et il l'étudia comme peintre et comme architecte. Le désir d'apprendre augmentant avec ses connaissances, il voulut visiter l'Égypte; de là il vint à Smyrne et se rendit à Constantinople. De cette dernière ville, qu'il a habitée pendant dix-huit ans, et comme centre de ses excursions, il se porta à plusieurs reprises dans les îles de l'Archipel, dans l'Asie mineure et dans la Crimée. Ce ne fut qu'en 1795 qu'il entra au service de la sultane Hadidgé, sœur du sultan Selim III, en qualité d'architecte; il en remplit les fonctions pendant cinq ans. Fidèle observateur des principes qu'il avait puisés dans ses voyages, il ne transigea point avec le mauvais goût de l'architecture locale, et le Bosphore vit s'élever sur ses bords un vaste pavillon, construit à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur d'après les règles de la bonne architecture. C'est depuis lors qu'il conçut le projet de son *Voyage pittoresque* de Constantinople et des rives du Bosphore. Dès que ses occupations lui en laissèrent le loisir, il se livra sans relâche aux travaux que nécessitait cette grande et belle entreprise, et, après en avoir réuni les matériaux, il passa en France. La gravure a fait connaître ce précieux fruit de ses veilles, et le succès couronna ses espérances en lui méritant le titre de peintre paysagiste de l'impératrice Joséphine. Plus tard, quelques tableaux remarqués dans plusieurs expositions au Louvre, lui obtinrent la médaille d'or, et peu après il fut attaché au ministère des affaires étrangères en qualité de peintre dessinateur chargé d'exécuter les ouvrages d'arts qu'il est d'usage de joindre aux présents diplomatiques ordinaires. La restauration lui apporta encore de nouvelles faveurs; il fut nommé peintre-paysagiste de la chambre et du cabinet du roi, et c'est à la publication de son *Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises* qu'il a dû la décoration de la légion d'honneur. Il a confié le texte de ce bel ouvrage à M. Cervini, qui, quoique italien de naissance, possède le talent, rare pour un étranger, de bien écrire dans notre langue. Compagnon de Melling, à travers les sites montagneux du Béarn, ce littérateur a recueilli sur les lieux même tous les détails dont il compose ses descriptions, et sa plume, sous l'influence des mêmes impressions que le crayon du peintre, ne prête aux tableaux de celui-ci que ce qui peut en étendre la pensée sans en dénaturer l'aspect et la ressemblance. Son style est simple et élégant, ses idées nettes et claires; bien loin en cela de plusieurs de ses confrères, qui étouffent l'effet du tableau sous la pompe de leurs phrases, et peignent à

l'imagination du lecteur tout autre chose que ce que le peintre a mis sous ses yeux. Les ouvrages de M. Melling se font principalement remarquer par le goût qui a présidé au choix des sujets et à la manière heureuse de les représenter. Une perspective exacte, la vérité du ton local, des accessoires exécutés avec soin, et surtout ce caractère de vérité dont l'empreinte a quelque chose de si aimable et de si attrayant dans les arts; voilà ce qui distingue ses vues portraits, voilà ce qui lui a généralement mérité les suffrages des gens de goût. Obligé de se plier dans ses voyages pittoresques aux règles d'une stricte imitation, M. Melling s'est attaché à retracer les effets exacts des lieux qu'il avait à reproduire; il n'a pas cherché à les arranger à sa guise, et à les disposer de manière à obtenir des effets plus singuliers, plus piquants, plus extraordinaires. Ayant toujours travaillé devant la nature, c'est elle qu'il a observée, c'est elle qu'il a étudiée, et il n'a jamais sacrifié à la vaine prétention de l'embellir. Il paraît penser qu'il suffit d'être vrai pour plaire et pour intéresser vivement. Ce principe lui a réussi, puisqu'il l'a placé à un rang distingué parmi les paysagistes de notre époque. On a de lui: 1° *Voyage pittoresque de Constantinople et des rives du Bosphore*, 1 volume in-fol. (texte par M. Lourdelle), terminé en 1804; 2° *Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises et les départements adjacents*, 1825, in-fol., oblong (le texte est de M. Cassini.) On cite de M. Melling les tableaux suivants: *l'Entrée du roi dans Paris*, *la Distribution des drapeaux de la garde nationale*, auxquels on dit que les talents de sa fille ne sont pas restés étrangers, et les vues de *Warwick*, de *Gosfield*, de *Hartwel*, etc.

MELLO (dom José-Maria de), évêque de l'Algarve, et grand-inquisiteur, issu d'une famille noble, ne doit sa célébrité qu'aux maux qu'il fit et qu'il voulut faire à son souverain et à sa patrie. Il embrassa l'état ecclésiastique, et ne tarda à se montrer fanatique et intolérant; on assure qu'il s'affilia de bonne heure aux jésuites qui, quoique expulsés du Portugal et non rétablis jusqu'à ce jour, n'ont pas cessé d'avoir dans le royaume des agents secrets, surtout depuis l'avénement au trône de la reine Marie. (*Voyez* ce nom.) Le parti monacal et les familles nobles alliées à celles des conjurés condamnés à mort sous le ministère de Pombal, pour avoir attenté à la vie du roi, s'étant réunis pour ressaisir le pouvoir dont ce grand ministre avait dépouillé les grands et les moines, crurent le règne d'une femme superstitieuse et timide très favorable à leurs projets. Tavora et les autres seigneurs dont les biens considérables avaient été confisqués au profit du fisc, se flattaient de faire réviser leurs sentences, de réhabiliter leur mémoire et d'hériter de leurs titres et de leurs biens. Ces divers projets s'offrirent successivement à l'esprit des plus clairvoyants des nobles, et l'espoir s'accrut à mesure que la reine se laissa entourer et conduire par des courtisans dévoués aux intérêts de la noblesse et du clergé. La seule chose qui manquait pour frapper un grand coup, c'était d'avoir un confesseur de leur parti qui, profitant de la tendance de la reine à se laisser dominer par des terreurs superstitieuses, saisirait le moment de l'entraîner vers le but si désiré; mais le caractère à la fois ferme et droit du confesseur de la reine contrariait ces projets. Ce moine, connaissant la faiblesse d'esprit de sa pénitente, ne s'attachait qu'à calmer ses scrupules, et tant qu'il vécut, Marie Ire conserva sa raison; mais à peine ce digne ecclésiastique fut-il mort, que la faction nobiliaire détermina la reine à choisir pour confesseur l'évêque de l'Algarve, qui fut nommé en même temps grand-inquisiteur. Dès ce moment ce fourbe ambitieux mit tout en œuvre pour parvenir à ses desseins. (*Voyez* Marie Ire.) A la mort de cette princesse, son fils, devenu régent du royaume, exila le confesseur de la capitale, et lui fit défendre de paraître à la cour. Il vécut dans la retraite jusqu'à l'occupation du Portugal par l'armée commandée par le général Junot. A cette époque, il reparut de nouveau sur la scène politique, poussé par les mêmes motifs d'ambition. La noblesse portugaise, connaissant la puissance de Napoléon et sa tendresse pour l'aristocratie de tous les pays, se flatta non-seulement d'obtenir de lui, à force de soumission, la conservation des biens ecclésiastiques et de la couronne dont ils étaient en possession, mais encore de faire réviser le procès du duc d'Aveiro et ses complices, et de réintégrer leurs parents dans leurs titres. C'est ce qui décida l'évêque Mello à se réunir aux autres nobles qui vinrent à Bayonne présenter leurs hommages à Napoléon, et lui demander, au nom de la nation portugaise, un roi de son choix. Ce grand-inquisiteur soutint avec adresse les plaisanteries de l'empereur des Français, et joua la bonhomie au point de faire croire à plusieurs personnes de la suite de ce monarque, que l'inquisition en Portugal était un tribunal très doux, et le grand-inquisiteur un homme fort tolérant. Il résida à Bordeaux jusqu'à la première abdication de Napoléon, rentra alors en Portugal, où il mourut, quelques années après, généralement détesté.

MELLO BREYNER (Paso do), diplomate portugais, issu d'une famille illustre, né à Lisbonne vers l'an 1760, se voua à la carrière de la magistrature, remplit successivement des emplois éminents dans lesquels il s'est montré aussi habile jurisconsulte que juge intègre et administrateur éclairé, et parvint au poste de *regedor* des justices de la cour suprême de la Porte. Lors de l'entrée des troupes françaises dans Lisbonne, en 1807, Pedro de Mello accepta la place de secrétaire des finances sous M. Herman, et se conduisit en homme loyal. Mais après l'évacuation du Portugal par l'armée française, M. de Mello fut obligé de se justifier auprès de Jean VI d'avoir servi Napoléon. Quoique le roi ait paru satisfait des excuses qu'il fit valoir, il ne l'employa néanmoins que plusieurs années après. Nommé à l'ambassade de Rome, il se rendit dans cette ville, et ne cessa ses fonctions qu'à la suite de la révolution de 1820. Il fut remplacé l'année suivante par un chargé d'affaires, et resta sans emploi jusqu'à la contre-révolution. Rétabli par le roi dans l'ambassade de Rome, M. de Mello réside dans cette ville jusqu'en 1825, qu'il fut nommé ministre à Paris. En 1827, il quitta la France pour aller remplir à Lisbonne le poste de ministre de la justice, et il exerça en effet cette place pendant un mois, au bout duquel les intrigues de ses collègues appuyés par l'ambassadeur anglais, sir W. A'Court, le forcèrent à donner sa démission à l'infante régente, qui l'accepta. Il paraît que sa disgrace vint de l'attachement qu'il montra au système constitutionnel, et de la fermeté avec laquelle il proposa des mesures énergiques contre la rébellion dirigée à la fois contre dom Pedro IV, roi légitime de Portugal, et contre les nouvelles institutions qu'il venait d'accorder à ce pays. On ignore jusqu'à présent quels ont pu être les motifs du cabinet de Saint-James, pour s'opposer à l'établissement de la constitution en Portugal, mais le fait n'admet aucun doute. Cependant le roi ayant nommé M. de Mello conseiller-d'état effectif, il prit place parmi les membres de ce corps: on assure que dom Pedro l'a également nommé pair du royaume, mais cette nomination, ainsi que presque tous les décrets transmis du Brésil à la régente, sont restés sans exécution, l'autorité du roi ayant été méconnue par le gouvernement portugais, jusqu'à la fin de 1827. Pendant le peu de temps qu'il exerça les fonctions de secrétaire-d'état, il fit plusieurs actes de justice, et réintégra trois curés de Lisbonne dans leurs fonctions, dont ils avaient été privés arbitrairement par le patriarche, sous prétexte de leur attachement à la constitution des Cortès. L'un d'eux, l'abbé Ferrão, avait été membre de cette assemblée, et s'est toujours distingué par ses connaissances, sa philanthropie et des mœurs exemplaires, ainsi que par un amour éclairé du gouvernement représentatif et un esprit tolérant.

MELLO E CASTRO (dom João de ALMEIDA de), neveu de Martinho de Mello e Castro, ancien diplomate et ministre-d'état, mort en 1797, naquit à Lisbonne, en 1767. Après avoir été successivement ministre de Portugal à La Haye, à Rome et à Londres, il fut appelé au ministère, en 1797, nommé au département des affaires étrangères et de la guerre, créé ensuite comte *das Galveas*, grand'croix des ordres de Saint-Benoît, d'Avix et de la Tour-et-Epée. Ce diplomate, pendant sa mission à la cour de Londres, fut le docile et complaisant instrument de lord Grenville, alors secrétaire-d'état pour les affaires étrangères; son entier dévouement aux intérêts de l'Angleterre le fit choisir par l'in-

fluence britannique pour soutenir dans le conseil du prince-régent de Portugal les vues du cabinet anglais contre l'influence du duc de Lafoëns et de Joseph de Seabra, ministre de l'intérieur. A peine entré en fonctions, il s'empressa de satisfaire à ses engagements; de concert avec Luis, Pinto et dom Rodrigo de Souza, il ne cessa de mettre des obstacles à la paix avec la France, que l'intérêt du commerce portugais réclamait hautement, et qui, de plus, était dictée par la bonne politique, comme le seul moyen d'obvier aux effets inévitables d'une ligue facile à prévoir entre la France et l'Espagne contre le Portugal, trop faible pour résister à de si puissants ennemis, et que la Grande-Bretagne ne pouvait défendre qu'autant que la France se trouverait attaquée par une coalition formidable. Le comte des Galveas ferma les yeux sur toutes ces considérations, et ne songea qu'à plaire aux Anglais et à nuire au respectable duc de Lafoëns, dont il avait épousé une proche parente; ce seigneur, aussi loyal que confiant, ne soupçonna même pas la perfidie de son ennemi, qui fut un des principaux auteurs de la disgrace qui frappa l'homme le plus illustre du royaume et le plus attaché à sa patrie (*Voyez* LAFOËNS). Cependant le triomphe de M. d'Almeida ne fut pas de longue durée; bientôt le Portugal, attaqué par les forces combinées de la France et de l'Espagne, et abandonné par l'Angleterre, qui sentait la nécessité de faire la paix, reçut la loi; et l'influence française ayant remplacé à Lisbonne celle du cabinet britannique, le maréchal Lannes, ambassadeur de France, exigea et obtint le renvoi du ministre dévoué à l'Angleterre. En 1807, M. d'Almeida, appelé au conseil, opina pour la défense du royaume contre les armées françaises, qui menaçaient d'envahir le Portugal sur trois points de ses frontières son avis fut rejeté, parce qu'il était inexécutable: par suite de l'état moral de la nation et du degré de déconsidération dans lequel le gouvernement était tombé. M. d'Almeida suivit Jean VI au Brésil, et reprit à Rio-de-Janeiro le portefeuille des affaires étrangères et de la guerre, et s'y conduisit d'après les mêmes principes. Sa santé depuis longtemps altérée, et son moral non moins affaibli, le conduisirent à une vieillesse précoce et à une mort prématurée; il mourut à Rio-de-Janeiro, le 18 janvier 1814, âgé de près de cinquante-sept ans, sans laisser de postérité. Cet homme très médiocre quant aux talents, ne possédait aucune des qualités d'un habile ministre: et ses mœurs dissolues le rendirent un objet général de mépris, même pour les membres de sa famille. Son frère don Francisco d'Almeida, dont l'esprit caustique est devenu célèbre en Portugal et dont le cynisme dans la vie privée contrastait avec sa droiture comme homme public, disait souvent qu'il avait de la peine à se persuader qu'un homme tel qu'était le comte des Galveas fût son frère.

MELLO FREIRE DOS REIS (PASCOAL-JOSÉ de), célèbre jurisconsulte portugais, naquit le 6 avril 1738 au bourg d'Ancião, d'une famille honnête: il fut envoyé à l'université de Coimbra n'ayant encore atteint que sa douzième année, sous la direction de Louis de Mello, son oncle, chanoine de Coimbre: il fit de si rapides progrès, qu'à l'âge de dix neuf ans il fut reçu docteur en droit, et que tout le corps académique le jugea dès-lors digne d'enseigner la jurisprudence. En 1768, Mello concourut pour une chaire de droit romain, et montra une telle supériorité sur tous ses compétiteurs, que le recteur de l'université, Gaspar de Saldanha, dans son rapport au roi sur le résultat du concours, fit les plus grands éloges de Mello; néanmoins la chaire fut donnée à un homme très médiocre, sous prétexte qu'il était plus ancien en grade. En 1772, la réforme des études universitaires ayant été opérée par le ministre Pombal, Mello, qui jouissait de toute sa confiance, fut consulté sur le choix des nouveaux professeurs, et fut lui-même chargé de remplir la chaire de droit portugais, de nouvelle création; mais il n'entra point en exercice, par suite des obstacles qui lui furent opposés par les légistes, admirateurs exclusifs du droit romain, et qui montraient le plus grand dédain pour la législation nationale. Avant Pascoal-José de Mello, le barreau portugais était livré à la plus déplorable chicane: les avocats et les juges, dépourvus de critique, étrangers au droit naturel, cherchaient sans cesse à tout ramener à la législation romaine, et faisaient le plus étrange abus du droit coutumier; de là une foule d'abus et de décisions incohérentes et contradictoires des tribunaux. Le mal était encore aggravé par le défaut d'un corps régulier de doctrine. Ce fut pour y remédier que Mello entreprit ses utiles travaux sur la jurisprudence nationale, qu'il ramena à des principes et classa méthodiquement, de manière à former un manuel élémentaire propre à l'instruction de la jeunesse. Armé du flambeau de la philosophie critique, il débrouilla ce chaos, et grace à son infatigable activité, le Portugal posséda enfin des éléments de codes réguliers. Ses divers ouvrages, et particulièrement celui qui traite du droit portugais, placent Mello dans la liste peu nombreuse des jurisconsultes philosophes. Il peut dignement soutenir le parallèle avec des publicistes célèbres, tels que Mably, Filangieri, Beccaria; mais on ne trouve pas dans ses écrits comme dans les leurs, cette richesse de développements, cette fécondité d'images qui transforme la pensée en sentiment, qui porte à la fois la conviction dans l'esprit, et s'empare des cœurs par la persuasion. L'ambition et la cupidité s'irritent toujours contre les hommes courageux qui signalent d'anciennes usurpations, qui attaquent les abus, et souvent la vérité déchire le sein qui l'enfante: Mello en fit la triste expérience. Lorsqu'il eut publié son traité du droit public portugais, dans lequel il traça la ligne de démarcation entre les autorités ecclésiastiques et civiles, en repoussant les invasions ultramontaines, la cour de Rome, à qui ces vérités déplurent, demanda que l'ouvrage fût prohibé, et menaça l'auteur des foudres du Vatican. Heureusement, à cette époque, le souvenir de Pombal était encore trop récent pour permettre au pape de réussir dans ses prétentions, et le ministère portugais se montra assez ferme pour lui résister. Les méditations de Mello se portèrent particulièrement sur le droit criminel: partie la plus défectueuse de la législation portugaise. La plume se refuse à tracer le tableau des rigueurs et des supplices prononcés par cette législation atroce, auprès de laquelle les lois de Dracon semblent des modèles d'humanité. Comme dans tous les codes sanguinaires, les peines y sont calculées et graduées sur le tort fait à la société, et moins encore sur l'effet salutaire qui pourrait en résulter pour la prévention du crime, mais d'après l'horreur dont le législateur était pénétré pour l'action criminelle; horreur qu'il voulait inspirer à tous les membres du corps social. L'humanité des rois tempérait quelquefois la sévérité des peines, excepté dans les cas où précisément elles étaient plus injustes, plus odieuses et plus horribles, c'est-à dire en fait d'opinions religieuses. La sévérité excessive des lois criminelles devient une des causes principales de leur inexécution, et il n'est aucun pays en Europe où les plus grands crimes contre la société aient joui d'une impunité aussi constante qu'en Portugal, les états du pape seuls exceptés. Mello, ne pouvant changer les codes, posa du moins des principes salutaires qui serviront un jour de pierres d'attente pour élever un édifice plus conforme à la raison, à la justice, aux lumières du siècle, et mieux adapté aux besoins sociaux. En 1787, la reine Marie Ire ayant nommé une commission de dix jurisconsultes pour coordonner et réviser les lois du royaume, Mello fut appelé de Coimbre, où depuis deux ans il professait le droit national, pour en faire partie; et, certes, s'il eût été chargé seul de cet important travail, le Portugal posséderait aujourd'hui un code digne de rivaliser avec celui qui fut donné à la Prusse en 1749, et Mello y eût attaché son nom. Malheureusement les autres membres de la commission mirent tant de lenteur et si peu d'ensemble dans leurs opérations, que quarante ans n'ont pas suffi pour terminer l'ouvrage, et la législation portugaise offre aujourd'hui un labyrinthe inextricable. Pendant son séjour à Lisbonne, Mello, loin de renoncer à ses habitudes studieuses, s'occupa sans relâche à perfectionner ses écrits sur l'ordre judiciaire. A son *Histoire du droit national* il ajouta deux mémoires, l'un *sur les jurisconsultes portugais*, et l'autre *sur l'interprétation des lois*, et code

l'édition de ses œuvres à l'académie des sciences de Lisbonne, dont il était membre. Pour bien connaître la jurisprudence portugaise, il sentit qu'il fallait remonter à son origine et la suivre à travers les siècles et les révolutions qui ont modifié l'existence politique de la nation: mais la disette de monuments réduisit l'auteur à chercher dans les archives contemporaines des faits épars et souvent contradictoires, qu'il s'efforça de démêler. Son travail devait nécessairement offrir des lacunes, et ne pouvait pas être exempt d'erreurs; c'est ce qu'un critique de bonne foi aurait aisément reconnu; mais en indiquant les fautes et les omissions, il se serait plu à rendre justice à l'infatigable zèle et au profond discernement de l'illustre collecteur. Mello trouva au contraire dans le censeur royal Antonio Pereira de Figueiredo, qui fut chargé d'examiner son manuscrit, un ennemi acharné et un critique injuste. On ne sait à quoi attribuer le fiel de ce savant, d'ailleurs estimable; mais il est certain qu'il indigna le public et les gens éclairés par la révoltante censure qu'il fit de l'ouvrage de Mello, et qui est remplie de personnalités contre cet écrivain aussi profond que modeste. Malgré l'opinion du censeur officiel, l'impression de l'ouvrage fut ordonnée; mais l'implacable Pereira déféra cette décision au gouvernement, et ce ne fut que sur le rapport favorable du procureur-général de la couronne, consulté sur cette matière, que Mello eut la permission de faire imprimer son intéressant travail. C'est un trait de la vie de Pereira de Figueiredo qui le déshonore, et qui prouve que sa résidence parmi les jésuites lui avait communiqué une partie de leurs maximes, dont il est difficile de se défaire une fois qu'on s'en est pénétré. Mello obtint des emplois honorables et lucratifs, et des distinctions honorifiques, qu'il ne dut qu'à son mérite, et éprouva bien des tracasseries et des chagrins qui abrégèrent ses jours; il fut même obligé de se démettre de la charge de proviseur du grand-prieuré de Crato par suite des plus basses intrigues, et cet événement abrégea ses jours. Il eut le sort de tant d'autres illustres Portugais auxquels on n'a rendu justice qu'après leur mort. Peu d'hommes cependant ont acquis plus de droits à l'estime et à la reconnaissance de leurs compatriotes. Des études profondes, des recherches laborieuses, des travaux utiles, le placent au premier rang parmi les savants; la droiture de l'esprit, un profond sentiment de l'honnête, l'amour de la justice, et le penchant à la bienfaisance, caractérisent la carrière qu'il parcourut avec tant d'éclat. Respectant l'autorité des savants jurisconsultes, sans en être ébloui, il soumettait à un nouvel examen les questions sur lesquelles il avait à prononcer; mais lorsqu'une fois il avait fixé son esprit, il donnait sa décision sans s'inquiéter si elle froissait la vanité et l'intérêt des hommes en crédit. Le faible opprimé était sûr de trouver en lui un protecteur, et l'oppresseur un redoutable antagoniste. Mello, souvent entouré de jeunes avocats, se plaisait à les diriger en encourageant leurs études. Sa conversation était semée de traits spirituels, de saillies fines, qui servaient en quelque sorte de véhicule à des pensées profondes. Bon citoyen et excellent ami, il fut indulgent pour ses adversaires et juste envers tout le monde. Pascoal José de Mello cessa de vivre le 24 septembre 1798: sa mort fut déplorée par de nombreux amis, et les larmes de plusieurs illustres étrangers se mêlèrent à celles de ses compatriotes, en accompagnant sa dépouille mortelle à la sépulture. M. François de Borja Garção, savant distingué, et ex-secrétaire de l'académie des sciences de Lisbonne, prononça l'éloge historique de P. J. de Mello dans la séance publique de cette académie, le 17 janvier 1799. Cet éloge a été traduit en latin très élégant par François Freire de Silva et Mello, neveu du publiciste, et nous y avons puisé une grande partie des faits renfermés dans cet article. Voici la liste des ouvrages de P.-J. de Mello: 1° *Historiæ juris Lusitani liber singularis*; 2° *Institutionum juris civilis Lusitani libri quatuor: lib. primus, de jure publico; secundus, de jure personarum; tertius, de jure rerum; quartus, de obligationibus et actionibus institutionibus*; 3° *Juris criminalis Lusitani liber singularis*. Ces divers ouvrages ont été plusieurs fois réimprimés à la fin du siècle dernier. En 1830 a paru une troisième édition de son *Histoire du droit civil portugais*, beaucoup plus correcte que les précédentes et perfectionnée par l'éditeur.

MELVILLE (Henri), baron Dundas, vicomte Melville, pair d'Angleterre, naquit à Edimbourg, en 1741. Son père, Robert Dundas, était lord président du tribunal suprême d'Écosse, appelé *cour des sessions*. Le jeune Henri Dundas fit ses études à l'université d'Edimbourg, et fut reçu membre de la faculté de droit en 1763. Il se livra avec succès à la carrière du barreau, et exerça pendant quelque temps la profession d'avocat. Devenu assesseur des magistrats d'Edimbourg, il passa de cette place à celle d'avocat-député (*deputy advocate*), et fut ensuite nommé procureur-général du royaume d'Écosse, et garde-adjoint du sceau de ce royaume; mais son ambition exigeant un théâtre plus vaste pour se déployer, il se fit nommer membre de la chambre des communes par la ville d'Edimbourg, par le crédit de sa famille: les élections en Écosse étant entièrement entre les mains des privilégiés. Dundas débuta au parlement avec éclat, et, pour se conformer à l'usage, il se rangea d'abord parmi les membres de l'opposition pour se faire remarquer du ministère, et obtenir de lui des conditions favorables pour prix de l'abandon du parti auquel il ne s'était réuni que par calcul. Doué de beaucoup de talent, et d'une souplesse assez commune chez les Écossais, possédant comme eux une grande activité et une persévérance que rien ne rebute dès qu'il s'agit de parvenir au but, de s'avancer dans le monde, et surtout à la cour, le jeune Dundas se vit bientôt accueilli par lord North, chef du ministère à cette époque. Bravant l'opinion publique, et n'écoutant que son intérêt personnel, il se déclara le défenseur de toutes les mesures violentes ou désastreuses de son chef, et se montra dès lors ce qu'il fut pendant toute sa vie, avide de pouvoir, et très peu scrupuleux sur les moyens de l'obtenir et de le conserver. Il soutint lord North pendant toute la guerre d'Amérique; mais, en vrai disciple de Machiavel, dès qu'il en prévit le résultat et la chute prochaine du ministère, il s'attacha à former des liaisons avec les hommes marquants du parti opposé, tandis qu'il se livrait avec assiduité à l'étude des diverses branches de l'administration, et surtout à l'investigation des affaires de la compagnie des Indes orientales, comme ayant l'intime conviction de parvenir bientôt à une place distinguée dans le ministère. Après s'être fait remarquer dans plusieurs discussions importantes à la chambre des communes, il fut nommé président du comité d'enquête établi par le parlement pour rechercher les causes de la guerre du Carnate et pour aviser aux moyens d'améliorer l'administration des possessions britanniques dans l'Inde. A la suite d'un rapport très étendu sur ce sujet, il proposa un bill qui, après de longues et vives discussions, fut rejeté; mais les talents qu'il avait développés pendant les débats, et les vues très favorables au pouvoir royal, qu'il manifesta, rendirent l'orateur très agréable au ministère et au roi. En 1782, Dundas fut nommé membre du conseil privé, et quelque temps après, s'étant associé avec lord Shelburne, il fut fait trésorier de la marine. A l'entrée de Fox au ministère, il fut privé de cette place, et pour se venger de ce grand homme il passa dans les rangs de l'opposition, combattit de toutes ses forces les mesures de la nouvelle administration, et s'opposa avec la plus grande énergie au fameux bill pour régler le gouvernement des colonies anglaises dans l'Inde, lequel, après avoir été adopté par les communes, fut rejeté par la chambre des pairs. Dundas contribua puissamment, dans cette occasion, à faire échouer le projet de Fox, dont le but était de diminuer l'influence du roi, et d'augmenter celle du parlement, en mettant les affaires de l'Inde sous la surveillance spéciale de la chambre des communes, et en opérant la réforme du système électif. Ce fut aussi l'adroit Dundas qui détacha le jeune William Pitt de son parti, et qui prépara les voies pour placer à la tête d'un ministère antipopulaire le fils du patriote Chatham. Dès lors un pacte indissoluble lia ces deux hommes; Dundas se dévoua entièrement à Pitt, et fut largement récompensé des ser-

vices rendus à la cour, par des places éminentes et lucratives. Il fut de nouveau nommé trésorier de la marine, et eut de plus la place importante de président du département des affaires de l'Inde. Lors de l'aliénation mentale de George III, il soutint le crédit de Pitt, qui commençait à chanceler, et parvint à gagner du temps et à empêcher Fox et son parti de décerner la régence au prince de Galles, à qui elle appartenait, ou du moins qui y avait plus de droit que la reine. Malgré les intrigues de cette princesse et l'adresse de Dundas et de Pitt, le parti du prince de Galles l'eût infailliblement emporté sans l'amélioration de la santé du roi. La reine ne manqua pas de faire valoir auprès de son époux les grands services rendus par Dundas, et en 1791 il fut nommé secrétaire-d'état au département de l'intérieur, qu'il céda, en 1794, pour celui de la guerre, et eut de plus la place de lord du sceau-privé de l'Ecosse. Comme ministre de la guerre, il seconda puissamment les projets de Pitt contre la France, et se montra l'adversaire le plus décidé de la révolution française et de tous ses partisans en Angleterre. En 1796, il défendit hautement les jugements de la haute cour d'Ecosse contre les infortunés Thomas Muir, Margarot et autres mécontents qui avaient convoqué à Edimbourg une convention pour obtenir la réforme parlementaire. Malgré les efforts de Fox et de plusieurs autres membres du parlement, les condamnés furent déportés à la Baie-Botanique, où presque tous périrent. Dundas se montra en cette occasion impitoyable et se rendit généralement odieux. Il ne cessa de déclamer contre les clubs anglais, et en 1799 il eut beaucoup de part à l'incorporation de l'Irlande avec la Grande-Bretagne; à la suite de cet acte, il proposa des mesures très sévères contre les Irlandais unis. Il quitta le ministère en 1801, en même temps que Pitt, pour laisser à d'autres le soin de signer la paix d'Amiens, qui ne fut qu'une trève rendue indispensable par les circonstances fâcheuses dans lesquelles la guerre avait plongé la Grande-Bretagne. Ces deux ministres ne voulurent point prendre part à un traité qu'ils savaient bien devoir être bientôt rompu. Il le fut en effet, et Dundas, toujours occupé de sa fortune, fut, en 1802, élevé à la pairie, et ensuite nommé premier lord de l'amirauté. En 1803, il fut élu gouverneur de la banque d'Ecosse, et à la rentrée de Pitt au ministère, en 1804, lord Melville fut chargé du département de la marine, où il se conduisit de manière à indisposer contre lui un grand nombre de personnes, et surtout d'officiers de marine. Ses nombreux ennemis saisirent cette occasion pour lui porter un coup sensible: ayant obtenu des renseignements positifs desquels il résultait que le ministre de la marine avait, au mépris des lois, distrait des fonds de son département, il fut publiquement dénoncé à la chambre des communes, qui reconnut le délit et nomma une commission pour poursuivre l'accusation devant la chambre des pairs. La puissance même de Pitt ne put empêcher la procédure contre son ami, qui se vit forcé de se démettre de tous ses emplois. Traduit devant la chambre des pairs, en avril 1806, il fut acquitté par un jugement du 12 juin de la même année, à une assez forte majorité. Tout le public s'y était attendu, d'après l'influence du ministère sur la chambre des pairs et la protection spéciale de la cour. Il fut toutefois prouvé que lord Melville avait distrait des fonds assignés à son département, mais il prétendit les avoir employés à combler le déficit d'un autre service, et soutint qu'il ne s'en était pas approprié un seul denier. La chambre, tout en reconnaissant que le ministre avait commis une faute grave, ne le jugea point coupable de péculat. On crut dans le public que Pitt arrangea cette affaire de la manière la plus favorable pour son collègue, qui n'eût pas été quitte à si bon marché, s'il avait été jugé par un jury. Lord Melville reprit alors sa place dans la chambre des pairs, et en 1807 il prit une part très active contre le bill proposé pour l'émancipation des catholiques; il soutint que *son étoile polaire*, Pitt, avait toujours été contraire à cette mesure. Ce fut le dernier acte de sa vie publique; il se retira alors de la scène où il avait figuré avec éclat pendant tant d'années, et mourut d'apoplexie, le 29 mai 1811, emportant dans la tombe, de même que Pitt, la conviction d'avoir causé la ruine de leur patrie dans le fol espoir d'écraser la France. — Son fils, ROBERT SAUNDERS-DUNDAS, a succédé à son titre, à sa fortune et même à ses emplois. Né le 14 mars 1771, il est entré au ministère en juin 1812, et a été nommé successivement premier lord de l'amirauté, membre du département du commerce et des colonies, conservateur des musées britannique, lord du sceau privé de l'Ecosse, chancelier de l'université d'Edimbourg, commandeur de l'ordre du Bain, etc. Il a épousé, en 1816, la nièce et l'héritière de l'amiral Saunders. En 1827, par suite de la retraite du lord Liverpool, lord R. Melville cessa de faire partie du ministère dont M. Canning devint le chef, et il s'est rangé dans l'opposition du parti des *tory*. Il ne possède pas les talents de son père; mais à en juger par quelques propos de lord Liverpool, il paraîtrait qu'il est extrêmement avide d'honneurs et de richesses.

MÉLY-JANIN (JEAN-MARIE-JANIN, dit), littérateur, né à Paris en 1776, embrassa de bonne heure la carrière de journaliste. Après avoir coopéré à la rédaction du *Journal de l'empire*, puis aux articles littéraires des *Petites Affiches*, il n'a pas cessé depuis 1814 d'être un des rédacteurs de *la Quotidienne*. Il est mort à la suite d'une longue maladie, le 14 décembre 1827, âgé de cinquante-un ans, et regretté de tous ceux qui ont pu apprécier ses qualités personnelles. On a de lui: 1° *Satire*, 1808, in-8°; 2° *Ode sur la naissance du roi de Rome*, 1811, in-4°; 3° *Ode sur le mariage de S. A. R. monseigneur le duc de Berri*, 1816, in-8°; 4° *Vie de La Harpe*, en tête de l'édition du *Cours de littérature* publiée par Costes, 1813, 16 vol. in-12; 5° *Lettres champenoises*, 1817 à 1824, vol. in-8°: ouvrage de parti dans lequel, sous prétexte de combattre les fausses doctrines comme le disent les *absolutistes*, il attaquait périodiquement, ainsi que ses collaborateurs, des hommes recommandables par leurs principes et leurs talents. 6° *Ode sur le rétablissement de la statue équestre de Louis XIV*, 1822, in-8°: pièce qui exposa l'auteur à quelques ridicules; 7° *le Sacre de Charles X*, ode, 1825, in-8°. Mély-Janin s'essaya aussi dans la carrière dramatique non sans talents, mais avec peu de succès. Il donna, en 1821, au Second-Théâtre-Français: *Oreste*, tragédie en cinq actes, qui, après trois représentations orageuses, fut suspendue par décision du conseil des ministres. Une violente cabale, excitée par l'esprit de parti, avait poursuivi non la pièce, qui méritait un autre sort et qui ne fut pas entendue, mais l'auteur des *Lettres champenoises*. En 1825, au théâtre Feydeau: 9° *le Projet de pièce*, opéra-comique en un acte. En 1827, au Théâtre-Français: 10° *Louis IX à Péronne*, comédie en cinq actes, en prose, dont le sujet est tiré d'un roman de Walter-Scott. Mély-Janin qui, dans sa tragédie d'*Oreste*, avait rigoureusement observé la règle des trois unités, les a violées dans son dernier ouvrage pour sacrifier au goût romantique. Sa pièce a dû à cette innovation une sorte de vogue qui ne s'est pas soutenue. Cet essai et ceux qu'on a tentés depuis un an sur les autres théâtres, doivent convertir enfin les incrédules en leur prouvant que l'art dramatique, loin d'avoir fait quelques progrès en franchissant les bornes posées par les grands maîtres, n'a pas même gagné du côté de l'intérêt, et que ces ouvrages informes, en mettant au grand jour l'impuissance des auteurs, ne font que blaser et corrompre le goût du public sans réussir à satisfaire sa curiosité.

MELZI D'ERIL (FRANÇOIS), duc de Lodi, naquit à Milan, le 6 mars 1753, d'un père italien d'une famille distinguée, et d'une mère espagnole. Il fut élevé au collége des nobles de Milan, et montra de bonne heure des qualités qui le firent généralement aimer. En 1776, il fut nommé chambellan de l'impératrice Marie-Thérèse, et fut ensuite l'un des soixante décurions nobles de la ville de Milan, et, plus tard, un des douze dits *della cameretta*. Il parcourut l'Italie en 1782, et se rendit de là en Espagne, où il hérita du majorat d'Eril et du titre de grand d'Espagne de première classe qui en dépendait; il fut très bien accueilli à la cour de Madrid, et le roi Charles IV le reconnut en sa nouvelle qualité. Rentré dans sa patrie, il la

quitta encore une fois pour parcourir l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, et revint en Italie par la France. Doué d'un esprit observateur, et fortement attaché à sa patrie, il puisa dans ses voyages des lumières sur l'influence que les formes diverses du gouvernement ont sur l'état des nations, et conçut dès lors une aversion prononcée pour le despotisme, dont sa patrie, de même que l'Espagne et le Portugal, étaient les victimes. Le spectacle du peuple anglais, qui, à l'époque du voyage du comte Melzi, jouissait d'une grande prospérité et d'une liberté inconnue partout ailleurs, fit une profonde impression sur l'esprit de l'illustre Italien, qui à la vivacité du caractère joignait beaucoup de gravité et de justesse. Aussi dès l'aurore de la révolution française il en adopta les principes, et lors de la conquête du Milanais par les armées de la république, le comte Melzi fut un des plus puissants soutiens du parti qui institua la république cisalpine. Aussitôt qu'elle fut reconnue par le traité de Campo-Formio, il se rendit à Rastadt en qualité de son plénipotentiaire; mais le congrès ayant été dissous et les hostilités renouvelées, le comte Melzi vint à Paris, et se rendit ensuite à Saragosse auprès de la comtesse de Palafox, sa sœur. Son intention était d'y séjourner longtemps, et il avait même fait des arrangements pour cela, lorsqu'en 1801, Bonaparte, devenu premier consul, l'invita, à plusieurs reprises, à se rapprocher de lui pour conférer sur les affaires de l'Italie. Le comte Melzi refusa d'abord en prétextant le mauvais état de sa santé et le besoin de repos pour la rétablir; mais Bonaparte ayant fait intervenir le prince de la Paix et le roi d'Espagne, le comte Melzi céda à leurs instances, et vint en France. Il parut en 1802 à la consulte de Lyon, et fut nommé vice-président de la république italienne. Lors de la création du royaume d'Italie en 1805, il devint chancelier garde-des-sceaux de la couronne, et le 20 décembre 1807, Napoléon lui conféra le titre de duc de Lodi avec une dotation en fonds de terre de 200,000 francs de rente annuelle. Il fut ensuite nommé président du conseil des titres et décoré des ordres de France et d'Italie. Pendant tout le temps que dura ce royaume, le duc de Lodi se montra attaché à sa patrie, et contribua de tous ses moyens à améliorer le sort de ses compatriotes: il seconda puissamment les vues paternelles du prince vice-roi, et mérita l'estime de tous ses concitoyens. Après la chute de Napoléon et l'évacuation de l'Italie par l'armée du vice-roi, le duc de Lodi, ayant eu le bonheur d'être confirmé dans son titre et dans sa dotation par l'empereur d'Autriche, vécut depuis dans la retraite, et mourut en 1816. On ne sait à quoi attribuer une telle générosité de la part du gouvernement autrichien envers l'homme qui fut peut-être le principal créateur de la république cisalpine, et qui ne cessa de se montrer attaché à Napoléon et contraire à l'Autriche. On serait tenté de soupçonner que plus frappé des maux présents qu'alarmé du sort futur de sa patrie, le duc de Lodi fut un de ceux qui se réjouit des désastres des armées françaises et vit avec plaisir leur retraite de l'Italie. Peut-être contribua-t-il au succès des Autrichiens; nous n'osons l'affirmer; mais s'il en fut ainsi, il vécut assez pour se repentir et pour déplorer l'esclavage dans lequel est retombé un pays naguère si florissant, et qui, sous l'impulsion française, marchait si rapidement vers le perfectionnement. Le duc de Lodi aimait et cultivait les lettres et protégeait les savants; il publia une superbe édition de *de' Marchi*, qui ne lui coûta pas moins de 18,000 sequins. Il était très affable et très obligeant; on ne lui reproche qu'une trop grande facilité à prêter l'oreille aux délateurs, et trop peu de discernement dans le choix des personnes dont il se laissait entourer. La conduite de l'Autriche à son égard paraît d'autant plus étonnante, que le comte Melzi était, à ce qu'on nous a assuré, à la tête de la franc-maçonnerie italienne à l'époque de l'entrée des armées françaises dans le Milanais, et l'on sait jusqu'à quel point la cour de Vienne redoute les sociétés secrètes.

MENCHIKOFF (le prince Alexandre), général et aide-de-camp de l'empereur de Russie, arrière-petit-fils du fameux Menchikoff ou Mensikoff, favori de Pierre Ier, né en 1788, fut élevé à Dresde, et fréquenta les universités de l'Allemagne, après quoi il fut nommé gentilhomme de la chambre, et attaché à l'ambassade de Berlin: mais il quitta ce poste pour embrasser la carrière militaire, et entra, en 1809, avec le grade de sous-lieutenant, dans l'artillerie de la garde. Il fit la campagne de l'année suivante contre les Turcs, et fut blessé à un assaut. Il se distingua également pendant la guerre de 1812, 1813 et 1814, et fut nommé ensuite chef du bureau central d'état-major de l'empereur, qu'il suivit, en cette qualité, à tous les congrès. L'empereur Alexandre lui accordait sans cesse des récompenses honorifiques, des plaques, des cordons, des grades, etc., mais il ne faut l'attribuer ni à sa haute naissance, ni à la faveur particulière de l'empereur, qui, au contraire, avait pour lui une antipathie prononcée, et ce n'est qu'à son mérite personnel que Menchikoff doit son élévation. Quelques années avant la mort d'Alexandre, ce souverain voulut lui confier une mission sans importance au-dessous du rang qu'il occupait, le prince Menchikoff s'y refusa, ce qui lui valut une disgrace complète. Lorsque l'empereur Nicolas monta sur le trône, Menchikoff fut réinstallé dans ses grades, et envoyé en Perse pour annoncer au shah l'avénement de Nicolas et régler la ligne des frontières. Pendant qu'il négociait, l'armée persane faisait une invasion en Russie. Comme cette guerre avait été suscitée par un ministre qui saisit ce prétexte pour conserver sa place, Menchikoff, en habile diplomate, lui fit accroire que s'il le retenait prisonnier, la guerre aurait des suites funestes, et lui ferait perdre sa place. C'est à cet expédient qu'il dut sa liberté. Le prince Menchikoff est un des hommes les plus distingués de la Russie, tant par son esprit que par son instruction. On attribue sa disgrace à un projet qu'il présenta à l'empereur Alexandre sur l'affranchissement des serfs, en offrant de faire le sacrifice de sa propre fortune en donnant la liberté à ses paysans.

MENDOCA, *Voyez* Costa.

MENGOZZI (Bernard), chanteur et compositeur, né à Florence, en 1768, vint à Paris, en 1788, avec les chanteurs italiens engagés pour former la troupe des bouffes, attachée au théâtre de Monsieur, établi d'abord au palais des Tuileries, puis à la Foire Saint-Germain, et enfin dans la rue Feydeau. Mengozzi se fit remarquer par son goût exquis, et sut se faire applaudir à côté de Mandini et de Viganoni qui le surpassaient, sinon en talent, du moins par la qualité et le volume de leur voix. La troupe italienne ayant été dissoute, après le 10 août 1792, Mengozzi ne suivit point en Italie ses camarades. Il resta à Paris, où il s'était marié, et continua de s'y livrer à la composition et d'y donner des leçons de chant. Après avoir passé quelque temps à Bordeaux, il revint dans la capitale, et obtint une place de professeur de chant au Conservatoire de musique, où il forma de bons élèves, entre autres Baptiste, qui pendant vingt ans a remplacé Martin sans trop de désavantage. Mengozzi est mort à Paris, au mois de mars 1800, dans la fleur de son âge, des suites d'une maladie de langueur. Outre les morceaux de sa composition qu'il intercalait dans les chef-d'œuvres de Paisiello, de Cimarosa, etc., et qui ne faisaient point disparate à côté de la musique de ces grands maîtres, on cite surtout l'air délicieux *se m'abbandoni*, dans l'*Italiana in Londra*, et un trio du même opéra. Il a donné à Paris plusieurs opéras: 1° au théâtre de Monsieur et de Feydeau: *l'Isola disabitata* (l'Ile déserte), 1789: 2° *Une faute par amour*, en un acte, 1796. — Au théâtre Montansier (Palais-Royal): 3° *Aujourd'hui*, en trois actes, 1791; 4° *Isabelle de Salisbury*, en trois actes, 1791; 4° (avec Ferrari) *le Tableau parlant*, remis en musique, 1792: cette nouvelle musique est oubliée depuis longtemps, et celle de Grétry, après soixante ans, est encore entendue avec plaisir; 5° *les Deux visirs*; 6° *Pourceaugnac*, en trois actes, 1793; 7° *Bruect et Carolina*, 1799; 8° *les Habitants de Vaucluse*, 1800. — Au théâtre national Montansier, rue de Richelieu: 9° *l'Amant jaloux*, en trois actes, 1793: le compositeur, dans cet ouvrage, est encore resté au-dessous de Grétry; 10° *Sélico*, en trois actes, 1793: 11° *la Journée de l'amour*, ballet en un acte, 1793. — Au théâtre Favart: *la Dame voilée*, en un

nete, 1799. Mengozzi eut le malheur, en général, de travailler sur de mauvais poëmes, et le tort, lorsqu'il voulut en prendre de bons, de lutter, à forces inégales, avec le célèbre Grétry; ce qui l'empêcha d'obtenir des succès sur les grands théâtres. On lui reprochait aussi, ce qui serait aujourd'hui un éloge, de préférer les effets d'orchestre aux effets dramatiques, et de ne point donner au chant de ses personnages le caractère convenable à leur rang, à leur âge, etc. Mengozzi s'était fait beaucoup d'amis par ses qualités sociales. Sa veuve, entrée au théâtre Montansier, en 1791, sous le nom de Sara, qu'elle portait alors, a joué sur ce théâtre et sur celui des Variétés jusqu'à sa retraite, en 1808. On y aimait sa jolie figure, ses manières décentes et gracieuses, et la douceur de sa voix. Mademoiselle Mengozzi leur fille était attachée, en 1808, au théâtre de l'Odéon, qu'elle quitta l'année suivante.

MENNAIS (François ROBERT DE LA), né à Saint-Malo, en 1781, d'une famille de négociants estimables. Entraîné vers les études ascétiques par un penchant qui se manifesta de très bonne heure, il embrassa la carrière ecclésiastique. Son premier écrit, publié à l'époque du couronnement de Napoléon, et à l'occasion du concordat, révéla au monde littéraire un talent du premier ordre, et au catholicisme un puissant soutien de sa cause expirante. En effet, depuis que la réforme luthérienne a porté un coup mortel à l'autorité des papes, et pour parler avec franchise, à l'édifice tout entier du christianisme, il serait difficile de citer un homme, parmi les athlètes descendus dans l'arène en faveur des croyances de nos pères, qui fût plus capable d'exercer une grande influence sur ses contemporains que M. de La Mennais. Mais, tant il est vrai que rien n'est plus nécessaire que de naître à propos! ces mêmes efforts de talent, cette même ardeur de zèle, et cet éclat d'une éloquence par lesquels un tel homme, s'il eût paru au 18e siècle, eût foudroyé l'hérésie naissante et restauré l'Église, n'ont guère servi de nos jours qu'à le faire taxer d'ambition sans mesure et d'exagération insensée par ceux-là mêmes qui étaient les plus intéressés à marcher dans la ligne qu'il a suivie. Ce double reproche, également injuste, devait pourtant lui être adressé, car il faut bien qu'une multitude qui ne croit plus à la foi par la raison qu'elle en est privée, trouve dans des passions purement humaines les motifs de toute direction énergique de doctrines et de conduite. Les faits importants de la vie de M. de La Mennais sont ses livres; jamais homme ne se montra plus complètement identique avec les œuvres de sa pensée, et c'est au point que presque tout ce qu'il y a eu d'accidentel dans sa carrière se rattache à l'histoire de la publication des siennes. L'appréciation de ses doctrines est donc le moyen le plus direct et le plus simple de le faire connaître. Le livre qui a fondé sa réputation d'une manière durable, le fameux *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, contient le développement de toutes ses opinions; et c'est là qu'il faudrait en puiser l'exposé: le premier volume de cet ouvrage parut en 1818, et produisit une sensation universelle. La pensée dominante de ce livre a pour objet la constatation d'un fait assez clairement indiqué par le titre, et que M. de La Mennais a lui-même exprimé quelque part avec une concision singulièrement énergique, lorsqu'il a dit: la *société n'est plus qu'un doute immense*. Le but secondaire de l'auteur a été la proscription de ce doute et la restauration des croyances dans lesquelles, selon lui, réside uniquement le principe de vie des sociétés humaines. « La *société est athée*, a dit M. de La Mennais; l'agrégat » politique des peuples de l'Europe moderne n'est plus » qu'un *cadavre*; rendons-lui la foi, nous lui rendrons la » vie. » Or comment rendre la foi? M. de La Mennais veut y parvenir en ramenant les esprits au principe de l'autorité en matière de croyance, en rétablissant dans toute son inflexibilité la rigueur du dogme, en un mot en exigeant que cette raison individuelle de l'homme, aujourd'hui d'autant plus rebelle qu'elle est justement fière des conquêtes d'une culture intellectuelle très avancée, s'abdique elle-même et se rejette humblement dans le sein de l'unité catholique comme dans un port assuré. « Les sens, dit-il, le sentiment et le raisonne» ment, pris à part ou réunis, ne sont nullement infail» libles; ainsi l'homme isolé ne saurait être certain de » rien. » Toute dissidence avec le chef visible de l'Église catholique, le représentant, le vicaire de Jésus Christ, le pape en un mot, est un schisme coupable; toute résistance à son infaillible décision est une rébellion impie. Dès lors la tolérance accordée à tous les cultes par notre loi politique constitutive, est une complicité d'hérésie: dès lors encore l'église gallicane est tout aussi bien schismatique et hérétique que l'ont été celles de Calvin ou de Luther. *La religion en France*, a dit M. de La Mennais, est *entièrement hors de la société politique et civile*, et *par conséquent l'état est athée*. Or dans le système de sa doctrine, cette mise hors la loi de la religion a été le coup le plus mortel, porté non-seulement aux institutions monarchiques, mais encore aux éléments de tout véritable ordre politique. « La révo» lution française, dit-il, est née du protestantisme; les » protestants avaient nié le pouvoir dans la société re» ligieuse, il fallut nécessairement le nier aussi dans » la société politique, et substituer dans l'une et dans » l'autre la raison et la volonté de chaque homme à la » raison et à la volonté de Dieu, base immuable, uni» verselle de toute vérité, de toute loi, de tout devoir. » Tous les liens qui unissent les hommes et leur auteur » étant ainsi brisés, il ne resta plus de la religion que » l'athéisme, et que l'anarchie pour société. Le meurtre » s'arrêta, mais les doctrines restèrent; elles n'ont pas » un moment cessé de régner: leur autorité, loin de » s'affaiblir, se légitime de jour en jour; elles devien» nent une espèce de symbole national, consacré par » les institutions publiques, et révéré de ceux même » qui l'avaient longtemps combattu: si Bonaparte rendit » aux catholiques le libre exercice de leur culte, l'État, » pendant son règne, n'en demeura pas moins athée, et » rien depuis n'a été changé à ce qui existait sous ce » rapport. » Les passages que nous venons de citer sont pris non point dans le traité de *l'indifférence*, etc., mais dans l'un des traités subséquents de l'auteur où se trouvent déduits, comme corollaires de sa doctrine générale, les principes d'après lesquels il veut qu'elle soit appliquée; cet écrit a pour titre: *la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*. On pense bien que le nombre des ennemis que s'était attiré M. de La Mennais par la publication de son *Essai sur l'indifférence* s'accrut considérablement à la publication de ce dernier écrit. Ses ennemis doivent être rangés dans deux catégories: la première comprend tous les philosophes rationalistes, naturalistes et les déistes purs, et la seconde, tous ceux qui pensent pouvoir admettre la suprématie de l'église de Rome et préserver l'unité catholique, nonobstant une foule de restrictions. Les premiers avaient dit à M. de La Mennais: « Vous vou» lez rejeter le témoignage de la raison individuelle pour » n'admettre que le sentiment universel et l'autorité de » la révélation; mais ce sentiment universel et les preu» ves de cette *révélation*, sur quel fondement assuré » reposent-ils qui ne se résolve définitivement en raison » individuelle, en témoignage d'hommes, pris un à un, » et rassemblés par la faculté d'abstraire, propre à notre » esprit. Vous dites: On ne peut être certain d'aucune » vérité, pas même de sa propre existence, si aupara» vant on n'est assuré qu'il y a un Dieu. » Mais le premier fait de l'intelligence humaine, est la conscience de son activité, et c'est cette vérité fondamentale, cette base de toute certitude que Descartes a si admirablement formulée en ces termes: *Je pense, donc je suis*. Le grand Leibnitz avait de même posé la conscience de l'existence individuelle comme le point de départ de toutes nos connaissances: et voici ses expressions: « On » n'a point assez observé que nous avons en nous» même la conscience de l'âme et de la substance lors» que nous nous considérons nous-même et que l'idée de » Dieu est comprise dans celle que nous avons de nous, » en l'affranchissant des limites qui bornent nos facul» tés; de même que l'idée de l'étendue absolue est conte» nue dans l'idée d'un globe en supprimant les surfaces » qui le terminent. » Dans ce système de réfutation on rétorquait contre M. de La Mennais les autorités qu'il avait lui-même invoquées pour appuyer son sentiment, en arguant de faux, ou du moins d'altération, les citations

qu'il avait faites de Descartes, de Mallebranche, Leibnitz, Bacon, Bossuet, Pascal et autres philosophes célèbres. Les adversaires que nous avons rangés dans la seconde catégorie, et parmi lesquels les gallicans se montraient les plus irrités, repoussant d'abord avec indignation la qualification de schismatique, et professant leur respect conditionnel pour le chef de l'Eglise universelle, s'attachaient ensuite à venger du reproche odieux d'athéisme l'état dont ils sont membres, et ils disaient à ce sujet : « Un état peut sans manquer aux devoirs que lui impose la religion qu'il professe, souffrir et protéger d'autres cultes, parce qu'il n'est aucun de ces cultes qui n'ait pour base la religion naturelle ; que tout gouvernement doit protection à ses sujets ; que la conscience est un asile inviolable ; qu'il suffit pour être traité en citoyen d'observer les lois du pays. Le gouvernement, en adoptant une religion, ne s'est point imposé l'obligation d'interdire les autres religions ; s'il est assez heureux pour professer la seule religion vraie, son unique devoir est d'éclairer ses sujets sans leur faire violence. Mais en admettant les principes de M. l'abbé de La Mennais, on allumerait tous les feux de la guerre parmi les nations, car chaque religion se croyant la seule vraie, il faudrait qu'elle proscrivît toutes les autres, et la religion catholique ne serait pas plus épargnée que toute autre ; ce serait alors la force qui déciderait de la croyance ; l'univers entier tomberait dans la confusion et l'anarchie. » Ils ajoutaient : « Vous essayez de flétrir nos codes, parce que, dites-vous, le nom de Dieu n'y est pas prononcé une seule fois ; mais nos codes, nos lois, les plus simples ordonnances, ne sont ils pas publiés au nom d'un prince régnant par la *grace de Dieu?* Les codes ne contiennent-ils pas des dispositions pénales contre les outrages faits à la religion, et cette loi contre le sacrilége, qui a excité tant de débats dans les deux chambres, cette loi qui nous déplaît, non à cause de ses rigueurs, mais parce qu'elle ne s'applique pas exclusivement à la religion catholique, et que pour cette raison vous frappez du même reproche hyperbolique d'athéisme, n'est elle pas un hommage public et solennel rendu à la Divinité? Vous prétendez que toute loi sur le sacrilége suppose la croyance des dogmes, et qu'ainsi l'Etat, en rendant une loi qui s'applique à tous les cultes, déclare par cela même qu'il croit à tous les cultes! C'est un misérable sophisme. Il y a dans tout culte une idée première, c'est un hommage rendu à Dieu, et quel que soit le rite sous lequel s'accomplit cet hommage, quand les lois lui ont assuré leur protection, il n'est permis à personne de l'outrager. M. de La Mennais, lui-même a reconnu cette vérité ; car il admet pour preuve de l'existence de Dieu la croyance universelle des peuples. Il pense donc que cette croyance est digne de respect : et si après avoir admis cette preuve de l'existence de Dieu, il s'est avisé depuis de déclarer athées tous ceux qui n'étaient pas catholiques : c'est une contradiction évidente. » M. l'abbé de La Mennais, engagé dans cette polémique, ne recula pas d'une ligne ; il poursuivit hardiment la mission réformatrice qu'il s'était donnée, et ne cessa de faire la guerre à l'état moral de la société et à l'organisation civile du clergé, soit par les écrits qui furent une suite de l'*Essai sur l'indifférence*, comme celui qui fut publié sous le titre de *Défense*, soit par les articles qu'il donna au *Conservateur* et au *Défenseur*, journaux périodiques qui se succédèrent. Jusque-là cependant, l'administration, bien que mécontente de la chaleur de sa controverse, voulut bien ne la considérer que comme spéculative. Mais lorsque, en 1823, il s'avisa d'attaquer, dans plusieurs articles insérés au *Drapeau Blanc*, M. Frayssinous, grand-maître de l'université, sur la plainte de celui-ci, ou du moins à son instigation, les tribunaux s'en mêlèrent. Ce premier procès du célèbre auteur de l'*Essai sur l'indifférence* émut vivement la curiosité publique. On s'évertuait en conjectures sur la manière dont le ministère pourrait s'y prendre pour faire justice au corps universitaire, sans attaquer directement un homme du talent, du caractère et du rang de l'abbé de La Mennais. L'on n'était pas moins inquiet de savoir quelle serait l'attitude de cet illustre accusé, surtout depuis que paraissant relever avec fierté le gant que lui jetait son puissant adversaire, il avait écrit ces mots : *eh bien! l'on verra ce que c'est qu'un prêtre!* Cependant l'attente publique fut doublement trompée, et M. de La Mennais, profitant du bénéfice de la législation qui admet des éditeurs responsables, laissa tomber l'arrêt du tribunal sur le sieur Person de la Maison-Neuve, éditeur du *Drapeau Blanc*, qui se défendait pourtant d'une manière assez péremptoire en alléguant que l'article incriminé était signé en toutes lettres du nom de l'auteur. A la vérité la peine encourue par cet éditeur se borna à quinze jours de prison et à cent cinquante francs d'amende. Si elle eût été moins légère il est plus que vraisemblable que les principes de M. de La Mennais et la générosité bien connue de son caractère ne lui auraient pas permis de se soustraire, aux dépens d'un autre, aux conséquences de ses hardies manifestations. Dans l'article qui motiva cette condamnation, on lisait entre autres passages qui semblaient empreints de l'exagération la plus violente, et qui peut être n'attestaient qu'un état de choses malheureusement exact, les lignes que voici : « Il existe en France des maisons soumises d'une manière plus ou moins directe à l'université, et où les enfants sont élevés dans l'athéisme pratique et dans la haine du christianisme : dans un de ces horribles repaires du vice et de l'irréligion, on a vu trente élèves aller ensemble à la table sainte, garder l'hostie consacrée, et en cacheter les lettres qu'ils écrivaient à leurs parents. » On y lisait encore qu'une « race impie, dépravée, révolutionnaire, se forme sous l'influence de l'université. » Malgré l'issue du procès dont nous venons de parler, M. de La Mennais n'échappa point complétement aux effets du ressentiment qu'il avait provoqué, et il fut frappé dans la personne d'un frère qu'il aime tendrement. Ce dernier, M. J. M. de La Mennais, alors vicaire de la grande aumônerie, fut destitué à cette occasion. Quoi qu'il en soit, Rome gardait à l'éloquent défenseur de l'unité catholique et de l'autorité papale de flatteurs dédommagements ; en effet, dans un voyage qu'il fit l'année suivante (1824), à la capitale du monde chrétien, il fut accueilli et fêté comme aurait pu l'être un homme de la première distinction dans la hiérarchie. Le pape lui offrit le chapeau de cardinal, qu'il ne put lui faire accepter, et cet exemple d'une grandeur d'âme toute chrétienne ne surprit pas ceux qui se souvinrent que sous le ministère de M. Decazes, M. l'abbé de La Mennais avait déjà refusé un évêché. On dit qu'en 1823, il avait été sur le point d'être nommé député par un arrondissement dans la province de Bretagne ; mais nous garantissons d'autant moins l'authenticité du fait, que les conditions du cens et de l'âge, qui manquaient à M. de La Mennais, le rendent peu vraisemblable. En 1826, l'illustre écrivain fut de nouveau appelé devant les tribunaux, à raison de son écrit que nous avons cité plus haut, ayant pour titre : *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, et dans lequel il attaquait la célèbre déclaration de 1682, regardée en France comme une de nos lois politiques constitutives. M. de La Mennais présentait les quatre articles, comme destructifs des bases de la religion chrétienne, et comme bases eux-mêmes d'un schisme que les gallicans répudiaient en vain. Le ministère public l'accusait formellement d'effacer les limites du pouvoir temporel et de la puissance spirituelle ; de proclamer la suprématie, l'infaillibilité du pape, et de lui reconnaître le droit de déposer les princes et de délier les peuples du serment de fidélité. L'illustre accusé fut défendu par M. Berryer, et ne prit la parole que pour prononcer la profession de foi suivante. « Je dois à ma conscience et au caractère sacré dont je suis revêtu, de déclarer au tribunal que je demeure inébranlablement attaché au chef légal de l'Eglise : que sa foi est ma foi, que sa doctrine est ma doctrine, et que jusqu'à mon dernier soupir je continuerai de les professer et de les défendre. » L'arrêt qui intervint condamna à 30 francs d'amende l'abbé de La Mennais, et prononça la saisie de l'ouvrage : cette peine peu grave était ainsi motivée par les considérants de l'arrêt : « En ce qui touche à la prévention d'attaques à la dignité du roi, à l'ordre de successibilité au trône, aux droits que le roi tient de sa naissance, etc. At.

» tendu que le caractère de l'abbé de La Mennais, ses » opinions, ses sentiments religieux et monarchiques, » ne permettent pas même de supposer l'intention d'un » pareil délit; et (sur le premier chef de la plainte) at- » tendu que le livre de M. de La Mennais ne peut être » lu et apprécié que par les personnes instruites et éclai- » rées; enfin, que le caractère respectable de M. de La » Mennais doit être *pris en grande considération*, etc. » Ainsi finit ce procès qui, de même que le premier, n'eut ni tout l'éclat ni toutes les suites sur lesquelles on avait compté. M. de La Mennais éprouva peu après un malheur plus grand et une peine plus sensible par la rupture de ses liaisons avec un homme de lettres qui, après l'avoir entraîné dans une entreprise littéraire et de librairie, abusa de sa confiance, et compromit sa signature pour une somme qui représentait la valeur de toute la fortune de son trop généreux associé. On dit que M. de St.-V., non content d'avoir si indignement trompé l'amitié de M. de La Mennais, n'a cessé de le calomnier depuis plus lâchement encore, en le représentant comme un homme odieux. Nous serons plus justes, quoique nous ne puissions aucunement partager les opinions politico-religieuses de M. l'abbé de La Mennais, non point sous le rapport d'un talent dont la hauteur le place, de l'aveu même de ses plus acharnés critiques, au rang des plus grands écrivains qui aient honoré notre langue et notre nation, mais sous le rapport du caractère. L'abbé de La Mennais, joint au désintéressement rare dont nous avons cité des preuves, une charité pour les pauvres véritablement évangélique: on l'a vu vider ses poches toutes les fois qu'il traversait les rues de Paris. Voué aux travaux les plus austères, il ne les quitte que pour visiter et veiller les malades indigents. Il est plein de dévouement pour ses amis, d'un commerce égal, agréable, et quelquefois de cette gaîté d'enfant qui est un des heureux symptômes de la vertu et du bonheur intérieur qu'elle procure: en un mot, cet homme illustre, et qui paraîtra encore plus grand dans l'avenir, est encore un excellent homme. Il est d'une complexion grêle, d'une santé délicate et chancelante, mais l'âme la plus énergique, la foi la plus vive, cette foi qui embrasait les premiers apôtres du christianisme, soutient sa frêle machine, et c'est elle qui l'a rendu capable des veilles auxquelles la France doit ses ouvrages. Retiré depuis quelque temps en Bretagne, M. de La Mennais habite La Chesnaie, près de Dinan. Il a publié : 1° *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le 18e siècle, et sur sa situation actuelle*, Paris, 1808, in-8°; 2e édit. corrigée, Paris, 1820; 4e édit., 1828. La première édition de cet ouvrage fut saisie et supprimée par la police impériale. Dans la courte préface de l'édition de 1820, M. de La Mennais déclare n'avoir rien ajouté à ses *Réflexions sur l'état de l'Église*; il a cru néanmoins devoir en retrancher un éloge pompeux de Napoléon. Les éditions de 1820 et de 1825 sont suivies de *Mélanges religieux et philosophiques*. 2° *le Guide spirituel, ou le Miroir des âmes religieuses*, par le vénérable Louis de Blois, trad. nouv., Paris, 1809, in-12; réimprimé dans la *Bibliothèque des dames chrétiennes*, in-32; 3° *Droit du gouvernement sur l'éducation* (anonyme), Paris, 1817, in-8°; 4° *Observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles de la déclaration de 1682, exigée des professeurs de théologie, par le ministre de l'intérieur* (anonyme), Paris, 1818, in-8°; 2e édit., 1824, in-8°; 5° *Lettres sur les missions*, Montpellier, 1819, in-8° de 8 pag.; 6° *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, tom. I, Paris, 1817, in-8°; 2e et 3e édit., 1818, in-8°; 4e et 5e édit., 1819, in-8°; 7e édit., 1823; 8e édit., 1825; tome II, 2e et 3e édit., 1820, in-8°: 3e et 4e édit., 1822; 5e édit., 1825; tomes III et IV, 1823, in-8°; 7° *Prières diverses et traductions de l'Écriture-Sainte et des Pères* (en société, avec l'abbé Letourneur et M. E. Genoude), Paris, 1820, in-32; 8° *Quelques réflexions sur la censure et sur l'université*, 1820, in-8°; 9° *Discours de saint Bernard à sa sœur religieuse, sur la manière de vivre saintement*, trad. nouvelle, par ***. *Suivis d'un Dialogue sur les Dangers du monde dans le premier âge*, par l'abbé de La Mennais, et du *Discours sur la Vie cachée en Dieu*, de Bossuet, 1820, in-32; 10° *Réflexions sur la nature et l'étendue de la soumission due aux lois de l'Église, en matière de discipline, à l'occasion d'un discours prononcé par le ministre de l'intérieur, le 21 novembre, lors de la pose de la première pierre du séminaire de Saint-Sulpice*, 1820, in-8°; 11° *Défense de l'Essai sur l'indifférence en matière de Religion*, 1821, in-8°; 12° *du Devoir dans les temps actuels*, 1823, in-8°; 13° *l'Imitation de J.-C.*, trad. nouvelle, avec des réflexions à la fin de chaque chapitre, 1824, in-8°; 2e édit., 1825, in-8°; 3e édit., 1828, in-18; 14° *Manuel du chrétien, tiré de Bossuet, de Fénélon et de Massillon, avec une prière au très Saint-Sacrement, une amende honorable au Sacré cœur et une méditation sur la foi*, 1824, in-8°; 15° *Défense de la vénérable compagnie des pasteurs de Genève*, à l'occasion d'un écrit intitulé *Véritable histoire de Mômiers*, Genève, 1er mai 1824, in-8°. Cet écrit satirique, signé C. P., a été imprimé dans le *Mémorial catholique* (juillet 1824). 16° *Du projet de loi sur le sacrilége présenté à la chambre des pairs, le 4 janvier 1825*; 17° *Du projet de loi sur les congrégations religieuses de femmes, présenté à la chambre des pairs, par monseigneur l'évêque d'Hermopolis, le 4 janvier 1825*, 1825, in-8°; 18° *de la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, 1825, in-8°; 2e partie, 1826, in-8°; 19° *Quelques réflexions sur le procès du Constitutionnel et du Courrier, et sur les arrêts rendus à cette occasion par la cour royale*, 1826, in-8°; 20° *Nouveaux mélanges*, 1826, tome 1er; 21° *Lettre de M. l'abbé F. de La Mennais, sur les attaques dirigées contre lui, à l'occasion de son dernier ouvrage, suivie d'une réponse à l'ouvrage intitulé* : Antidote contre les aphorismes de M. L. M., 1826, in-8°, extrait du *Mémorial catholique*. M. de La Mennais est un des principaux collaborateurs du *Mémorial catholique*, il est auteur de plusieurs préfaces et notes ajoutées aux divers ouvrages qui composent la *Bibliothèque des dames chrétiennes*. — MENNAIS (J.-M. ROBERT DE LA), frère du précédent, ancien grand-vicaire de Saint-Brieuc, de Rouen, etc., a publié: 1° *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*, etc., Paris, 1814, 3 vol. in-8° : M. l'abbé F. de La Mennais a aidé son frère dans ce travail. 2° *De l'enseignement mutuel*, Saint-Brieuc, 1819, in-8°.

MENNECHET (Édouard), poëte, né à Nantes, le 25 mars 1794, est fils d'un capitaine de frégate, et petit neveu du célèbre Lapeyrouse. Élevé au lycée d'Angers, il y fit de bonnes études, et s'y distingua par la publication d'une *Ode sur la naissance du roi de Rome*, insérée, en 1811, dans les *Hommages poétiques* de Lucet. M. Mennechet vint à Paris, en 1815, faire son droit. Il s'y trouva à l'époque de la restauration, et y publia une *Ode sur le retour des Bourbons*, 1814, in-8°. M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre du roi, le prit alors pour secrétaire particulier, et le fit nommer, en septembre 1817, chef du bureau de la chambre du roi. M. Mennechet a depuis été nommé successivement lecteur du roi en décembre 1820, secrétaire de la chambre de sa majesté en janvier 1821, et chevalier de la légion d'honneur au mois d'août 1823. Outre les deux Odes mentionnées ci-dessus, on a de lui : 1° *Caton d'Utique*, tragédie en trois actes, imitée de l'anglais, 1814, in-8°. Dans cette pièce, qui n'a point été destinée à la représentation, on trouva que l'auteur avait heureusement rendu les plus beaux passages d'Addison, et lutté souvent sans désavantage avec son modèle. 2° *Épître à un juré sur l'institution du jury en France*, pièce qui a obtenu le prix de poésie à l'académie française en 1822, in-8°; 3° *Couplets* chantés à l'Opéra, le 29 septembre 1820, pour la naissance du duc de Bordeaux; 4° *la Renaissance des lettres et des arts sous François Ier*, ode couronnée par l'académie française en 1822, in-8°; 5° *Fielding*, comédie en un acte, en vers, représentée avec succès au Théâtre-Français, en janvier 1823, in-8°; 6° (avec M. Empis) *Vendôme en Espagne*, opéra en trois actes, représenté, le 5 décembre 1823, à l'académie royale de musique à l'occasion du retour du duc d'Angoulême après sa campagne dans la Péninsule, in-8°. Cette pièce, qui valut aux auteurs ainsi qu'aux deux compositeurs, MM. Auber et Hérold, de riches cadeaux, obtint plus de succès que n'en ont la plupart des ouvrages de circonstance. 7° *l'Héritage*, comédie en cinq actes et en vers, jouée le 7 mai 1825 au

Théâtre-Français, in-8°; 8° *Contes en vers et poésies diverses*, 1827, in-18. On y trouve les deux pièces couronnées par l'académie française; mais on y remarque une sorte de satire contre l'enseignement mutuel. Tous les contes sont anecdotiques, et les mœurs y sont respectées, contre l'usage qui semble avoir prévalu pour ce genre de poésie. Ce recueil fait partie de la collection des poëtes français du XIXe siècle publiée par le libraire Ladvocat. M. Mennechet est collaborateur de la *Traduction des théâtres étrangers* publiée par le même libraire. Ses poésies se recommandent par la clarté, l'aisance, la correction, et par les principes de la plus saine morale: son dévouement à la personne du roi ne l'empêche pas d'être zélé partisan des libertés légales.

MENOU (JACQUES-FRANÇOIS, baron de), membre de l'assemblée constituante, lieutenant-général, est né, en 1750, à Boussay-de-Loches, en Touraine, d'une famille très ancienne. Il entra de bonne heure au service, et était déjà maréchal-de-camp à l'époque de la révolution. Elu, en 1789, député aux états-généraux par la noblesse de sa province, il embrassa avec chaleur la cause de la liberté, et fut un des plus zélés adversaires des parlements. Voici en sommaire les principaux actes qui signalèrent sa mission. Sur la fin de 1790, il propose d'engager tous les citoyens à un impôt volontaire pour remplacer les anciens, et demande la suppression des costumes distinctifs. Au commencement de 1790, il fait passer à l'ordre du jour sur la motion tendant à déclarer la religion catholique religion nationale, et propose de substituer à l'ancien mode de recrutement une conscription de tous les jeunes citoyens, sans distinction, avec la faculté de se faire remplacer, projet décrété plus tard par le directoire. Le 28 février, il défend l'article qui porte la paye du soldat à 32 deniers, et demande, le 4 mars, la suppression du parlement de Bordeaux, inculpé à l'occasion d'un arrêt qui attribue à l'assemblée le brigandage commis dans les provinces. Le 15 mai, il propose de déléguer le droit de paix et de guerre aux représentants de la nation pour en user avec les mesures qui seront arrêtées. Il attribue tous les troubles de la France à la protestation de la minorité de la noblesse, dont il demande la rétractation, propose de supprimer les ordres honorifiques, de déclarer le roi chef de la fédération entre les gardes nationales et les troupes réglées, et d'approuver la conduite de Bouillé et de son armée dans l'affaire de Nanci. Le 28 janvier 1791, il fait décréter que le service de la garde nationale sera compté pour service effectif, qu'elle sera armée de fusils, et vote pour la suppression de l'Hôtel des Invalides. Il fait rendre, le 26 avril suivant, un décret pour la levée, l'entretien et la répartition de cent mille soldats auxiliaires, et pour l'armement de la garde nationale des frontières et la création de dix officiers généraux. Il fait décréter que les drapeaux, guidons, etc., seront aux trois couleurs. Aidé de quelques collègues dévoués, il s'efforce de relever le trône constitutionnel lors de la fuite du roi à Varennes, et prend part à la formation du club des feuillans, opposé à celui des jacobins. Le 30 du même mois, il fait un rapport tendant à faire approuver les mesures prises par les commissaires, relativement à la réunion d'Avignon et du comtat Venaissin à la France. Il fait un rapport pour la suppression de la garde nationale soldée de Paris, et sa recréation en régiment d'infanterie et en gendarmerie nationale. Après la session, il commande en second le camp formé près de Paris en 1792, et fut dénoncé, le 3 octobre, par Chabot, qui le fit rayer de la liste des candidats pour le ministère de la guerre, en rappelant qu'il commandait au château des Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août. Il écrivit une lettre justificative à ce sujet, et l'assemblée passa à l'ordre du jour. Employé l'année suivante dans la Vendée, il fut complètement battu par Henri Laroche Jacquelin; mais la bravoure qu'il déploya dans cette circonstance dissipa les préventions défavorables que ce revers avait fait naître, et il échappa ainsi aux conséquences de l'acte d'accusation que Robespierre porta contre lui. Lorsqu'en 1795 (prairial an III), le faubourg Saint-Antoine se souleva contre la convention, il commandait les troupes de ligne, et força les insurgés à capituler. Il s'opposa avec fermeté à la volonté du commissaire de la convention, qui était d'incendier ce faubourg et de mettre ainsi fin aux soulèvements de cette populace rebelle qui venait de faire courir le plus grand danger à la convention. Celle-ci mentionna honorablement sa conduite et son zèle en prairial pour avoir concouru à rétablir l'ordre dans Paris, décréta qu'il lui serait donné une armure complète, et le nomma général en chef de l'armée de l'intérieur. Au mois d'octobre de la même année (4 vendémiaire) la section Lepelletier s'étant soulevée tout entière contre la convention, Menou, qui commandait la troupe de ligne, ne voulut pas attaquer la garde nationale qui avait refusé de mettre bas les armes sur la sommation qui lui en avait été faite, et prenait une attitude menaçante. Destitué pour sa conduite équivoque dans cette affaire, et accusé par Barras d'avoir protégé les rebelles, il fut arrêté le lendemain et mis en jugement. Son commandement fut remis au général Bonaparte, qui, en peu d'heures, dissipa l'insurrection par la mitraille. Ce général contribua aussi à sauver Menou, qui fut acquitté honorablement et mis en liberté. Depuis lors il vécut dans la retraite jusqu'au départ de l'expédition d'Egypte dans laquelle Bonaparte lui donna le commandement d'une division. Menou fit preuve d'une grande bravoure dans tout le cours de cette guerre, et se distingua particulièrement à la prise d'Alexandrie. A Rosette il épousa la fille d'un riche propriétaire de bains, et embrassa, dit-on, l'islamisme sous le nom d'Abdallah Jacob Menou. Après la mort du général Kléber, il lui succéda dans le commandement en chef, et y déploya peu de capacité. Son attachement vrai ou simulé à l'islamisme, et peut-être aussi sa conduite dans l'exercice de ses nouvelles fonctions qui, dans les circonstances critiques où il se trouvait, paraissaient au-dessus de ses forces, lui suscitèrent beaucoup d'ennemis. Il ne paraissait point, au reste, avoir la confiance de l'armée. Ses altercations avec plusieurs officiers généraux, et particulièrement avec le général Régnier, au sujet des opérations militaires et des vues particulières qu'ils lui supposaient, furent poussées au point qu'il renvoya en France ce général, qui s'empressa, en arrivant, de publier un mémoire contre lui. Battu, en mars 1802 par les troupes de l'expédition anglaise aux ordres du général Abercromby, les débris de son armée se replièrent sur Alexandrie, où ils opposèrent encore une vigoureuse résistance à l'ennemi. Obligé enfin de capituler, le général Menou revint en France en 1802. Le premier consul, loin de mal l'accueillir, le nomma quelque temps après gouverneur-général du Piémont, où il s'acquit une considération fondée sur la douceur et la modération de son gouvernement, sur ses manières ostensibles, qui, en général, étaient polies et conciliatrices, ainsi que sur cette fastueuse représentation qui vivifiait toutes les sources de l'industrie, et flattait l'amour-propre des Italiens. Nommé plus tard gouverneur de Venise, le général Menou y mourut le 17 août 1810.

MENTELLE (EDME) naquit à Paris, le 21 octobre 1730, d'une famille honnête, mais peu favorisée de la fortune. Sa vivacité d'esprit et les dispositions naturelles qu'il montra dès ses premières études, lui méritèrent une bourse au collége de Beauvais, où professait alors Cervier. Les succès de Mentelle, et plus encore la douceur et l'aménité de son caractère, inspirèrent le plus vif intérêt au savant professeur, qui lui continua ses leçons et ses conseils bien longtemps après que l'élève fut sorti du collége. Il obtint, au sortir de ses études, un petit emploi dans les fermes, ce qui ne l'empêcha cependant pas de se livrer aux lettres. Quelques pièces de vers faciles, mais assez faibles, insérées dans les almanachs lyriques du temps, et de petites comédies dont quelques-unes eurent du succès sur de petits théâtres, telles furent les productions d'un talent assez flexible et d'un esprit délicat, mais auquel la nature n'avait départi qu'avec parcimonie ces qualités brillantes et rares, cette verve, cette originalité, sans lesquelles les compositions poétiques meurent presque dès le moment de leur naissance. Mentelle avait trop de jugement pour tarder longtemps à reconnaître qu'il n'était point né pour la poésie, et il employa ses loisirs

à reprendre l'étude de l'histoire et de la géographie, qu'il avait toujours aimée. C'était l'époque où Danville portait dans la critique de la géographie ancienne et moderne cette étonnante sagacité et cette masse de connaissances que personne n'avait possédées avant lui. Livré aux plus profondes recherches, cet habile géographe dédaignait, et peut être même ignorait, l'art de rendre vulgaires les principes d'une science dont il reculait si loin les limites. Il fallait, pour répandre cette science et la rendre usuelle, que quelqu'un se chargeât de la présenter avec tout l'intérêt dont elle était susceptible, et d'abord d'en publier des éléments clairs et méthodiques, propres à mettre en état de saisir et de suivre les résultats des veilles savantes de Danville. C'est ce que Mentelle entreprit; et en 1758 il ouvrit, par la publication de ses *Éléments de géographie*, l'utile carrière qu'il a parcourue depuis avec autant de succès que de persévérance. Appelé à l'école militaire, en 1760, pour y professer l'histoire et la géographie, Mentelle s'y distingua par l'application d'une méthode qu'il a depuis perfectionnée et développée dans plusieurs ouvrages; elle consistait à réunir ces deux sciences dans l'enseignement, à les combiner ensemble, à les éclairer l'une par l'autre, et surtout à rendre la seconde plus intéressante, en rattachant avec habileté les pays et les lieux aux événements historiques dont ils furent le théâtre. Cette méthode obtint un succès égal au soin et au talent avec lesquels le professeur la mettait en pratique; et l'on ne peut guère douter qu'elle ne soit véritablement la plus convenable pour des cours d'histoire et de géographie. Il donna un premier exemple de cette alliance de l'histoire et de la géographie dans des *Éléments d'histoire romaine*, qu'il publia en 1766, et qui furent réimprimés en 1774. A peu près à cette époque, il publia des *Éléments de Sphère*, où les principes de la cosmographie étaient présentés avec une méthode jusqu'alors inconnue dans les écrits de ce genre. Il étendit ensuite cet ouvrage sous le titre de *Traité de la Cosmographie*; et, pour répandre encore plus le goût de la science qu'il enseignait, il composa ses *Lectures géographiques*, recueil très bien conçu, rédigé avec sagesse, méthode et clarté, et qui eut un grand succès. Un autre ouvrage, qui n'en obtint pas moins, fut sa *Géographie comparée*, dont le plan était tout-à-fait nouveau, et où l'auteur déploya le talent, qu'il avait à un haut degré, d'éclaircir les points les plus obscurs, et de prêter de l'intérêt aux notions qui en étaient en apparence le moins susceptibles. Peu d'années auparavant, les idées ingénieuses de Philippe Buache, sur la charpente extérieure du globe, avaient fait quelque sensation dans le monde savant. Ces idées, qui ne manquaient ni d'éclat, ni, jusqu'à un certain point, de vérité, étaient faites pour séduire à une époque surtout où le goût pour les hypothèses était d'autant plus répandu que les faits bien constatés étaient moins nombreux. Les observations des navigateurs ne furent pas toujours très favorables à ce système. Quoiqu'on ait quelquefois trouvé les mers sans fond, là où Buache avait soupçonné des chaînes sous marines, on ne saurait nier cependant que cette hypothèse n'ait eu quelque influence sur les progrès de la géographie physique, parce qu'elle rassemblait et liait très heureusement beaucoup de faits jusqu'alors isolés. Mentelle, séduit comme tant d'autres, en fit une application ingénieuse, qui parut être de quelque utilité pour l'enseignement. Il construisit un globe de trois pieds de diamètre: au-dessus de la surface sphérique, sur laquelle étaient dessinés les contours, les divisions politiques, et tous les noms que l'échelle pouvait comporter, il plaça une double calotte concentrique, composée, dans les parties correspondantes aux pays habités et civilisés, d'un grand nombre de compartiments: chacun de ces compartiments, représentant en relief la configuration des continents, des bassins, des rivières et des mers, s'enlevait avec facilité, permettant d'examiner successivement ce même pays sous deux aspects différents. L'idée de ce globe avait eu l'approbation de Louis XVI, si versé dans la connaissance de la géographie, et ce fut par ses ordres qu'on l'exécuta. Les avantages que Mentelle espérait retirer de cette invention pour l'enseignement déterminèrent Louis XVI, qui avait commandé le globe pour lui-même, à le laisser à l'inventeur, afin qu'il en fît usage dans les cours de géographie qu'il donnait tous les ans avec un succès mérité, et qui étaient alors la source presque unique où l'on pût puiser, en ce genre, une instruction solide et variée. Mentelle, dont le nom, après tous ces travaux dirigés constamment vers le même but, était devenu presque inséparable de celui de la géographie, fut chargé de composer le dictionnaire de géographie ancienne pour l'*Encyclopédie méthodique*. Il mit à contribution, pour cet ouvrage, les dictionnaires composés sur cette matière, et particulièrement le Trésor d'Ortelius, et l'on ne peut nier qu'il n'ait ajouté un grand nombre d'articles à la nomenclature de ce savant, et que son ouvrage n'en renferma plusieurs qui y sont traités avec érudition et critique. La tourmente révolutionnaire ayant enveloppé dans une ruine commune tous les établissements utiles, n'épargna pas l'école militaire, où M. Mentelle était professeur depuis trente ans. Il se consola de la perte de sa place en ouvrant des cours publics qui, dans ces temps de trouble, contribuèrent puissamment à entretenir le goût de la géographie. Lors de la formation de l'école normale, Mentelle eut, conjointement avec Buache, l'honorable mission d'y enseigner la géographie. La manière distinguée dont il remplit cette tâche le fit appeler ensuite dans les écoles centrales de Paris, pour y professer l'histoire et la géographie. Mentelle y apporta le tribut de sa longue expérience, et le déposa dans un ouvrage intitulé: *Cours de cosmographie, de géographie et d'histoire*, fait sur le plan de la *Cosmographie comparée*, mais plus serré, plus méthodique, et le meilleur dont on lui soit redevable. Ce fut aussi la dernière de ses productions, de celles du moins qui présentent quelque originalité, soit dans le plan, soit dans l'exécution. La retraite honorable à laquelle il fut admis bientôt après, pour prix de cinquante années de service dans l'instruction publique, ne l'empêcha pas de publier de temps en temps quelques ouvrages d'une moindre étendue sur l'histoire et la géographie, toujours remarquables par la clarté, la méthode, et surtout par l'intention d'être utile à la jeunesse. La dernière de ses productions fut une *Géographie classique*, qu'il publia en octobre 1813, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Si les ouvrages de Mentelle ne l'ont conduit ni à la fortune, ni à une grande renommée, ils ont puissamment contribué à répandre en France le goût des études géographiques et à les rendre usuelles, et c'était là son unique et modeste ambition. Il sentait cependant, il avouait avec franchise qu'il aurait pu servir plus utilement la science, en travaillant à en reculer les bornes, et occuper parmi ceux qui la cultivent une place plus élevée que celle où il ne s'était fixé que parce qu'il l'avait trouvée vacante. Il exhortait ses élèves à ne pas s'engager dans la même carrière qu'il avait parcourue. « J'ai pu être utile dans mon » temps, disait il, mais maintenant il serait superflu de » répandre le goût d'une science généralement cultivée. Ne suivez donc pas la route que j'ai prise, et » marchez sur les traces des Danville, des Rennell, » des Gosselin, etc., dont les travaux ont fait faire tant » de progrès à la science. » Juge sévère pour lui-même, étranger à toute espèce de jalousie littéraire, il rendait une justice entière au mérite de ceux qu'il pouvait regarder comme ses heureux rivaux. La sérénité de son ame était telle, que rien ne pouvait la troubler. Elle ne fut pas même altérée par les longues et vives douleurs que lui fit éprouver une maladie cruelle, suite trop ordinaire des habitudes que l'étude fait contracter; et plus que septuagénaire, il subit l'opération de la pierre avec un courage et une présence d'esprit tels, qu'il put exprimer au même moment, sa reconnaissance à l'homme habile qui venait de l'opérer, par un quatrain impromptu, auquel on sent que le cœur n'eut pas moins de part que l'esprit. Grace à l'excellence de son tempérament, et peut-être plus encore à l'étonnante tranquillité de son ame, et à la régularité constante de sa vie, il fut bientôt en état de reprendre le cours de ses travaux, qu'il a continués presque jusqu'au moment où il s'éteignit, le 29 décembre 1815, à l'âge de quatre-vingt cinq ans et quelques mois. Compris dans la première organisation de l'institut, il avait été nommé par

le roi, en 1814, chevalier de la légion d'honneur. Il a été remplacé à l'académie par M. Raoul-Rochette. Il a publié : 1° *Lettre à un seigneur étranger, sur les ouvrages périodiques*, 1757, in-12 ; 2° *Manuel géographique*, 1761, in-12 ; 3° *Eléments de l'histoire romaine*, 1766 et 1774, in 12 ; 4° *Géographie abrégée de la Grèce ancienne*, 1772, in 8° ; 5° *Anecdotes orientales*, 1773, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage fait partie des *Anecdotes de différents peuples*. 6° *Traité de la sphère*, 1778, in-12 ; 7° *Géographie comparée*, ou *Analyse de la géographie ancienne et moderne*, 1778, et année suivante, 7 vol. in 8° : ouvrage qui n'a pas été terminé. Il n'a paru que le préliminaire, le Portugal, l'Espagne, l'Italie et la Turquie d'Europe. 8° *Cosmographie élémentaire*, 1781, in-8° ; 3e édition, 1799 ; 9° *Choix de lectures géographiques et historiques*, 1783-1784, 6 vol. in-8° C'est sans contredit le meilleur ouvrage de Mentelle. 10° *Eléments de géographie, à l'usage des commerçants*, 1783, in 8° ; 11° *Méthode courte et facile pour apprendre aisément et retenir sans peine la nouvelle géographie de la France*, 1791, in-8° ; 12° *La géographie enseignée par une méthode nouvelle*, ou *Application de la synthèse à l'étude de la géographie*, 1795, in-8° ; troisième édition, 1797 ; 13° *Analyse du Cours de géographie*, 1797, in-8° ; 14° *Considérations nouvelles sur l'instruction publique*, 1797, in-8° ; 15° *Précis de l'histoire des Hébreux, jusqu'à la prise de Jérusalem*, 1798, in-12 ; 16° *Cours complet de cosmographie, de chronologie, de géographie et d'histoire ancienne et moderne*, 1801, 3 vol. in-8°, deuxième édition, 1804, 4 vol. in-8°, dont le dernier a été aussi publié séparément, sous le titre de *Géographie historique, physique, statistique et topographique de la France*, 1804, in-8°. M. Depping en a donné une troisième édition, augmentée, 1821, in-8° ; 17° *Précis de l'histoire universelle pendant les dix premiers siècles de l'ère vulgaire*, 1801, in 12. Mentelle, dans cet ouvrage, traite Jésus-Christ d'imposteur. 18° *Précis de l'histoire de France jusqu'en l'an IX de la république*, 1801, in-12 ; 19° *Cours d'histoire, deuxième année, faisant suite au Cours de Cosmographie, etc.*, 1802, in 8° ; 20° *Abrégé élémentaire de la géographie ancienne et moderne*, 1804, 2 vol. in-8° ; 21° *Tableau synchronique des principaux événements de l'histoire ancienne et moderne*, 1804, in-fol., avec une explication, in-8° ; 22° *Exercices chronologiques et historiques*, in-12 ; 23 *Géographie classique et élémentaire, partie élémentaire et partie ancienne* (la partie moderne n'a pas paru), 1813, 2 vol. in-8°. Mentelle est encore auteur du *Dictionnaire de géographie ancienne* de l'Encyclopédie méthodique, 3 vol. in-4°. Il a publié avec Chanlaire un *Atlas universel*, en 170 cartes, un *Atlas élémentaire*, en 38 cartes, et l'*Atlas des commençants*, in-4°, et une description in-12. Il a encore dressé les cartes de la *Monarchie prussienne*, par Mirabeau, celles des *Leçons d'histoire* de l'abbé Gérard. Il a rédigé en société avec Maltebrun, la *Géographie universelle*, Paris, 1803 1804, 16 vol. in-8°, atlas. Enfin il a coopéré à la rédaction des notes historiques et géographiques qui accompagnent la traduction d'Homère de Gin, à celle de la *Bibliothèque française*, de M. Pougens, des *Annales des voyages* de Maltebrun ; de la *Biographie universelle*, du *Magasin encyclopédique*, *etc.* On trouve de lui, dans la collection de l'institut, un *Mémoires sur la position de quelques lieux et de quelques fleuves*, dans l'étendue de l'Argolide. Parmi les essais poétiques de Mentelle, nous ne citerons que *Raton aux enfers*, poëme en six chants, imité de Zacharie, poëte allemand. De toutes les pièces de théâtre qu'il a composées, on ne connaît que l'*Intendant supposé*, comédie en prose, représentée sur le théâtre Beaujolais, et l'*Amour libérateur*, en société avec Désessarts.

MENURET DE CHAMBAUD (JEAN-JACQUES), né à Montélimart, en 1733, annonça de bonne heure les plus heureuses dispositions, et termina le cours de ses humanités avec distinction. S'étant ensuite rendu à Montpellier pour y étudier la médecine, il s'attacha de préférence aux leçons de Fizès, dont il adopta trop exclusivement les opinions bizarres. Après avoir obtenu les honneurs du doctorat, il fit marcher de front les travaux du cabinet et l'exercice de sa profession. D'Alembert et Diderot le choisirent pour travailler à l'Encyclopédie, et il se montra digne d'une aussi glorieuse distinction. Les articles qu'il y a fournis sont écrits généralement avec pureté, parfois même avec élégance, mais parsemés d'idées paradoxales et de théories inadmissibles. On distingue dans le nombre, les articles *inflammation*, *mort*, *pouls* et *somnambulisme*. Menuret était médecin de Dumouriez, lorsque les commissaires de la convention vinrent signifier à ce général d'aller à Paris rendre compte de sa conduite. Dumouriez, embarrassé, demanda l'avis de son médecin, qui lui conseilla la désobéissance : cette anecdote ayant été divulgée, Menuret se trouva compromis, et obligé de chercher un asile en pays étranger. Il choisit la ville de Hambourg pour retraite, et profita de la première occasion favorable pour rentrer sans danger dans sa patrie, qu'il n'avait quittée qu'à regret. La mort termina, en 1815, sa carrière, qui avait été honorée par des talents et surtout par une douce et active philanthropie. Il a publié : 1° *Nouveau Traité du pouls*, Paris, 1768, in-12 ; 2° *Avis aux mères sur la petite vérole et la rougeole*, Lyon, 1770, in-8°, traduit en allemand, Leipsick, 1770, in-8° ; 3° *Eloge historique de M. Venel*, Grenoble, 1777, in-8° ; 4° *Essai sur l'action de l'air dans les maladies contagieuses*, Paris, 1781, in-12 ; traduit en allemand, Leipsick, 1784, in-4° : cet Essai est rempli d'hypothèses qui annoncent seulement beaucoup d'imagination. 5° *Essai sur l'histoire médico-topographique de Paris*, Paris, 1788, in 12, ibid, 1805, in 12 ; 6° *Essai sur les moyens de former de bons médecins, et sur les obligations réciproques des médecins et de la société*, Paris, 1791, in-8°. Menuret fait un tableau très exact, quoique rapide, des diverses branches de l'art de guérir : il peint avec chaleur et énergie les devoirs qu'il avait remplis avec scrupule. 7° *Essai sur la ville de Hambourg, considérée dans ses rapports avec la santé*, ou *Lettres sur l'histoire médico-topographique de cette ville*, Hambourg, 1797, in-8° ; traduit en allemand par M. G. Hermann, Hambourg, 1797, in 8° ; 8° *Notice nécrologique sur P. Chappon*, Paris, 1810, in-8°.

MENZEL (CHARLES-ADOLPHE), historien allemand, né en 1794 à Grünberg, dans la Basse-Silésie, entra, en 1798, au gymnase d'Elisabeth, à Breslau, alla, en 1802, achever ses études à Halle, et accepta, à son retour à Breslau, une place de professeur d'histoire dans une institution particulière. De 1805 à 1807, il publia seul, et quoique manquant des matériaux les plus nécessaires, une feuille mensuelle, sous le titre de *Chronique topographique de Breslau* (*Die topographische Chronik von Breslau*, 2 vol in-4°). Il y ajouta, en forme d'appendice, l'*Histoire du siége de 1806 à 1807*, qui eut, dans le temps, un grand succès, dû à l'attrait du sujet et au coloris des tableaux. Son *Histoire de la Silésie* (*Geschichte Schlesiens*, 3 vol. in-4°) parut à Breslau, par cahiers, de 1808 à 1810. Quoique cet ouvrage laisse encore beaucoup à désirer relativement aux époques antérieures à 1335, il se recommande toutefois par une foule de renseignements précieux inédits sur l'état de la religion et les progrès de l'instruction en Silésie pendant les 16e et 17e siècles ; mais il est resté presque inconnu hors de ce pays. Aussi Bouterwek s'est-il plaint, avec raison, dans le dixième volume de son *Histoire de la poésie*, d'avoir cherché en vain un livre qui offrît des détails satisfaisants sur la littérature de la Silésie jusqu'à l'époque de la guerre de trente ans. Vers la fin de 1809, Menzel fut admis au nombre des professeurs du gymnase d'Elisabeth, et s'est exclusivement voué, depuis cette époque, à l'étude de l'histoire de l'Allemagne. Son *Histoire des Allemands* (*Geschichte der Deutschen*, Breslau, 1815 à 1823) se composait, en 1824, de huit vol. in-4°, dont le dernier se terminait à la mort de Maximilien Ier. Il a écrit, en 1824, l'*Histoire des temps modernes depuis la mort de Frédéric II* (*Geschichte der neuern Zeit seit dem Tode Friedrichs II*). Elle fait suite à l'*Histoire universelle* de Becker. Comme historien, le professeur Menzel occupe un rang distingué dans la littérature allemande. Il joint à beaucoup d'exactitude une grande justesse de jugement, et saisit d'un coup-d'œil rapide l'enchaînement des faits. Il excelle surtout à peindre, et ses tableaux sont vrais et animés. Son *Histoire des Allemands*, bien supérieure aux ouvrages de Schmidt et de Heinrich, tant par la forme

que par l'exactitude des faits et la manière dont il les expose, mérite d'être lue et méditée. En mettant la dernière main à ce travail, il ne peut manquer d'obtenir les suffrages de la postérité.

MEON (Dominique-Martin), que la *Biographie Arnault* a ridiculement qualifié d'*antiquaire*, tandis qu'il sait à peine un peu de latin, est né en Lorraine, vers 1750. Après avoir été attaché à diverses administrations, telles que les vivres militaires, le trésor public, etc., d'où il n'est pas sorti, dit-on, avec les honneurs de la guerre, il fut admis, il y a environ vingt-cinq ans, à la section des manuscrits de la Bibliothèque alors impériale, en qualité d'employé surnuméraire. Comme il avait eu la manie des livres et qu'il avait possédé une assez jolie bibliothèque que diverses circonstances l'avaient forcé de vendre, on lui confia le soin de faire le catalogue des manuscrits français et en langues modernes de la Bibliothèque du roi : M. Meon a prouvé que ce travail important était au-dessus de son intelligence. Titres inexacts, incomplets, noms propres défigurés, classement vicieux, anachronismes, nulle connaissance en histoire, en géographie, etc.; point de recherches, point de méthode, autre que l'ordre alphabétique, enfin travail inutile et qu'il faut refaire. Ce que M. Méon connaît le mieux à la Bibliothèque du roi, ce sont les anciens poëtes françois. Il a eu le temps de faire connaissance avec eux, en en prenant des copies et des extraits qu'il a vendus aux libraires. C'est ainsi qu'il a publié : 1° *Blasons*, *poésies anciennes des 15e et 16e siècles*, extrait des différents auteurs imprimés et manuscrits, 1807, in-8°. Il a fallu mettre des cartons pour remplacer les pièces trop obscènes; 2° *Fabliaux et Contes des poëtes français des 11e, 12e, 13e, 14e et 15e siècles*, recueillis par Barbazan, 1808, 4 vol. in-8°, fig. Ce n'est qu'une réimpression augmentée de l'édition donnée par Barbazan, en 1756, 3 vol. petit in-12; 3° *le Roman de la Rose*, par Guil. de Lorris et Jehan de Meung : nouvelle édit., revue et corrigée sur les meilleurs et les plus anciens manuscrits, Paris, 1813, 4 vol. in-8°, ornée de 20 gravures en bois. Cette édition, fruit de quinze années de travail, est préférable à celle qui avait été publiée par Lenglet Dufresnoy, en 1735, et à celle qui parut en 1799, 5 vol. in-8°. M. Reynouard en a rendu un compte avantageux dans le *Journal des Savants*, en 1818. 4° *Nouveau recueil de Fabliaux et contes inédits des poëtes français des 12e, 13e, 14e et 15e siècles*, avec gravures, 1823, 2 vol. in-8°; 5° *le Roman du Renard*, imprimé d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi, des 13e, 14e et 15e siècles, et collationné sur dix exemplaires, 1825, in-8°, fig. Par un arrêté des conservateurs de la Bibliothèque, M. Méon avait été renvoyé pour divers motifs, parmi lesquels figurait celui d'incapacité. Il y est rentré par ordre supérieur, probablement sous le ministère de M. de Vaublanc; et comme il est tout naturel que les ministres médiocres protégent et favorisent la médiocrité, c'est en 1828, sous le ministère de M. de Corbière, que M. Méon, encore employé surnuméraire de la Bibliothèque du roi, y a été admis à poste fixe, et a obtenu l'étoile de la légion d'honneur, et une pension de 1000 ou 1200 francs. Aussi prétend-il que c'est à tort qu'on a reproché à M. de Corbière de n'avoir pas encouragé les lettres.

MERARD DE SAINT JUST (Simon-Pierre), né à Paris, vers 1749, fut pendant quelques années maître d'hôtel de Monsieur, frère du roi, et résigna sa charge, en 1782. Sa fortune, qui était considérable, le mit à même de cultiver les lettres avec une entière indépendance. Il eut encore le rare bonheur de vivre étranger aux scènes de la révolution, et d'en traverser toutes les époques sans courir aucun danger. Il mourut le 17 août 1812. Merard de Saint Just avait la manie de ne faire imprimer ses ouvrages qu'à un très petit nombre d'exemplaires; et c'est presque l'unique motif qui les fait rechercher par une certaine classe d'amateurs. Il a publié : 1° *Lettre de la présidente de Phelizole au vicomte de Saint-Alger*, 1764, in-8°; 2° *Laurette, conte de Marmontel, mis en scènes et en ariettes*, 1765, in-8°; 3° *la jolie Femme, ou la Femme du jour*, 1767, in-12; 4° *Lettres de la baronne de Nolleriue, jeune veuve, au chevalier de Luzeincour*, 1768, in-8°; 5° *Contes très mogols, enrichis de notes, avis, etc., par un vieillard quelquefois jeune*, 1770, in-12; 6° *Poésies de M. Merard de Saint-Just*, 1770, trois parties, in-8°; 7° *Maintenant on peut nous juger*, 1779, in-18 : tiré à douze exemplaires; 8° *Lettre d'Artiomphile à madame Merard de Saint Just*, 1781, in-12; 9° *l'Occasion et le Moment, ou les Petits riens, par un amateur sans prétention*, 1782, quatre parties in-16; 10° *Catalogue des livres, en très petit nombre, qui composent la bibliothèque de M. Merard de Saint-Just*, 1783, in-18, tiré à vingt-cinq exemplaires. Il ne faut pas ajouter une foi entière à ce catalogue, qui contient des plaisanteries et qui, portant la date de 1783, parle, sous le n° 354, des *Œuvres complètes de Voltaire*, édition de Beaumarchais, 60 vol. in-4°, publié en 1784. Beaumarchais avait promis cette édition, mais il ne l'a pas donnée; il a fait imprimer seulement dans ce format 2 vol., *la Pucelle* et *la Henriade*. 11° *les Etrennes du cœur* ou *l'Hommage des amis au château de Livry*, in-32 : tiré à douze exemplaires. 12° *Lettres du chevalier de Saint-Ange, relatives aux œuvres poétiques de M. Merard de Saint-Just*, in-12 : tiré à douze exemplaires. 13° *Eloge de Suger*, in-8°; 14° *les Mémoires de M. d'Ablincourt et de mademoiselle Simon*, in-12; 15° *l'Ecole des amants*, in-12; 16° *Eloge de J. B. Louis Gresset*, 1788, in-12 : tiré à deux cents exemplaires; 17° *Poésies diverses, à la suite de mon journal d'un an*, 1788, in-12 : ouvrage de sa femme. 18° *Espiègleries, joyeusetés, bons mots, folies, et vérités*, 1789, 3 vol. in-18, dont des exemplaires portent le nom de la marquise de Palmarèze. Beaucoup de ces pièces sont fort licencieuses. 19° *Mon bouquet et vos Etrennes, hommage offert à madame Bailly*, 1789, in-18; 20° *Manuel du citoyen S. P. D. M. S. J. C. S. F. H. P. E.* éditeur, 1791, petit in-12; 21° *Fables et Contes en vers*, 1791, 2 tom. en 1 vol. in-12. Des exemplaires ont la date de 1787, 1792, et de l'an II de la république. 22° *Eloge historique de J. S. Bailly, suivi de notes et de quelques pièces en prose et en vers*, 1794, in-18 : tiré à vingt-cinq exemplaires. 23° *les Hautes-Pyrénées en miniature, ou Epîtres réunies en forme d'extrait du beau voyage à Barège et dans les Pyrénées de J. Dusaulx, membre du conseil des anciens et traducteur de Juvenal*, 1790, in-18 : tiré à vingt-cinq exemplaires. Cette date est celle de la composition, mais celle de l'impression doit être de 1795 ou environ, d'après le titre donné à Dusaulx. 24° *Imitation en vers français, des odes d'Anacréon*, in-8° : tiré à trente-six exemplaires. On trouve à la suite, un dialogue en vers pour célébrer nos victoires et la paix, suivi d'un divertissement en musique et danse, ce qui fait croire que ce volume est de l'an VI ou environ. M. Brunet cite une édit. in-18 avec la date de 1798. 25° *La Corbeille de fleurs*, 1797, in-18; 26° *le petit Jéhan de Saintré et la Dame des belles Cousines*, romance, suivie de celle de *Gérard de Nevers*, an VI, in-12.

MERAT (François-Victor), membre honoraire de l'académie royale de médecine, né à Paris, le 16 juillet 1780, se livra d'abord à l'étude de la chimie et de la botanique, et remporta, en 1800, le premier prix de botanique à l'école de pharmacie de Paris; il devint ensuite élève de Corvisart, et fut reçu docteur en médecine en 1803. Deux ans après, il fut nommé au concours chef de clinique interne à la faculté de médecine. Cette place, qu'il occupa dix ans, lui fournit de nombreuses occasions d'étudier l'anatomie pathologique, et lui fit diriger spécialement ses études vers cette partie, alors peu cultivée, de l'art médical. M. Mérat fut encore, en 1808, attaché à l'infirmerie de la maison civile de l'empereur, et en 1811 il fut du nombre des médecins que les tribunaux de Paris désignèrent comme jurés pour faire en justice les rapports de médecine légale. Il a publié : 1° *Dissertation sur la colique métallique*, Paris, 1803, in-4° : thèse inaugurale. Avant la publication de cet ouvrage, le traitement dit *de la Charité* n'était guère connu et employé que dans cette maison : aujourd'hui il est usité dans presque tous les hospices de la capitale. 2° *Nouvelle Flore des environs de Paris*, Paris, 1812, in-8°, 3e édit., 1831, 2 vol. in-18. Dans la première édition de cet ouvrage, M. Mérat, cédant à la manie d'innover, malheureusement trop commune parmi les botanistes, avait bouleversé beaucoup de

genres, admis comme genres plusieurs espèces, et comme espèces un grand nombre de variétés insignifiantes. Il y faisait entrer aussi plusieurs plantes exotiques qui ne se trouvent qu'accidentellement dans les environs de Paris, ainsi que quelques espèces prétendues nouvelles, et qu'il a été impossible de retrouver après lui. M. Mérat n'a pas tardé à reconnaître les inconvénients de cette manière de procéder, qui ne tendrait à rien moins qu'à replonger la science dans le chaos d'où l'avait retirée Linné; et dans la seconde édition il a sagement rétabli le désordre qu'il avait apporté dans la première. Le second volume est consacré aux cryptogames: malheureusement M. Mérat, auquel la pratique de la médecine laisse peu de loisirs, n'a guère pu que reproduire la cryptogamie de la *Flore française*: on y trouve du moins très peu d'observations qui lui appartiennent. 3° *Traité de la colique métallique*, Paris, 1812, in-8° : c'est une nouvelle édition de la thèse de l'auteur, refondue et augmentée de recherches diverses et de faits nouveaux. On trouve à la suite un *Mémoire sur le tremblement des doreurs sur métaux*, déjà publié dans le *Journal de médecine*. 4° *Éléments de botanique*, 1822, in-8°. Cet ouvrage renferme le cours de botanique que M. Desfontaines fait chaque année au jardin du roi. M. Mérat est éditeur de la 2e édition du *Cours élémentaire de pharmacie chimique de Simon Morelot*, Paris, 1814, 3 vol. in-8°, qu'il a augmenté de notes et de formules nouvelles. Il a dirigé le *Journal de médecine* pendant les années 1810 et 1811, le *Dictionnaire des sciences médicales*, depuis le tome 22, et rédigé le *Bulletin de la société de la faculté*, de 1806 à 1810.

MERCIER (Louis Sébastien), littérateur, député à la convention nationale et au conseil des cinq cents, membre de l'institut, naquit à Paris, le 6 juin 1740. A l'âge de vingt ans, il débuta dans la carrière des lettres par quelques poésies du genre appelé *héroïde*, mais bientôt, dédaignant de prendre des modèles et de suivre des routes tracées, il entreprit de faire une révolution en littérature. Ce projet était audacieux: mais doué d'une confiance sans bornes dans la puissance de son esprit, Mercier ne le crut point au dessus de ses forces, et dès lors il en poursuivit l'exécution sans relâche et sans ménagement, heurtant de front toutes les croyances, tous les admirations du monde littéraire, et paraissant choisir même, pour exprimer son opinion, les formes les plus propres à irriter les esprits, qu'il semblait prendre plaisir à troubler dans leur paisible possession. Il commença par attaquer les poètes les plus célèbres du 17e siècle, qu'il accusait d'avoir perdu la poésie française, et conseilla aux littérateurs d'abandonner les vers pour la prose, dont la marche plus libre lui paraissait se mieux prêter aux inspirations poétiques. Il persista toute sa vie dans cette opinion, qu'il exprimait ainsi dans un ouvrage, publié en 1801 : « la » prose est à nous; sa marche est libre; il n'appartient » qu'à nous de lui imprimer un caractère plus vivant. » *Les prosateurs sont nos vrais poëtes*; qu'ils osent, et » la langue prendra des accents tout nouveaux. » Il conseillait en même temps aux écrivains de donner plus de liberté à la prose, et de créer hardiment de nouveaux mots toutes les fois que ceux consacrés par l'usage leur paraîtraient insuffisants. Ses idées de réformes en littérature ne se bornaient point à substituer la prose aux vers, et à encourager le *néologisme*; il prétendait encore que les compositions littéraires, et principalement les compositions dramatiques, devaient éprouver une révolution complète, soit quant à la forme, soit quant au fond, et lui-même ne tarda pas sous tous ses rapport à joindre l'exemple au précepte. Après la suppression des jésuites, il fut nommé professeur de rhétorique au collége de Bordeaux, mais il n'occupa cette place que peu de temps. De retour à Paris, il concourut aux prix d'éloquence proposés par l'académie française, et travailla pour le théâtre. Ses premières pièces étaient imitées de l'allemand et de l'anglais. Il est remarquable que tous les auteurs qui depuis cette époque ont partagé l'aversion de Mercier pour la littérature du siècle de Louis XIV, ont constamment puisé aux mêmes sources, ne répudiant ainsi une autorité que pour s'appuyer sur une autre. Mercier, voyant que ses innovations au théâtre n'obtenaient qu'un succès médiocre, entreprit de leur donner l'appui d'une théorie, et publia en conséquence un *Essai sur l'art dramatique*; ouvrage dans lequel il s'attachait à prouver que les œuvres de Corneille et de Racine avaient cessé de convenir à la scène française, et où il proposait naïvement de substituer ses propres ouvrages à ceux de ces écrivains célèbres. Cette théorie toutefois fit peu d'impression sur l'esprit des comédiens français, qui non-seulement ajournèrent indéfiniment la représentation d'un de ses drames (*Natalie*), mais encore refusèrent d'en recevoir beaucoup d'autres qu'il leur présentait. Il lança contre eux un mémoire violent; mais cette publication n'eut d'autre résultat que de lui faire perdre les entrées dont il était en possession en sa qualité d'auteur. Élève de la philosophie de son siècle, entraîné par l'esprit d'innovation que cette philosophie avait répandu dans toute la société, Mercier ne renferma pas ses vues de réforme dans le cercle de la littérature; il les étendit encore à la politique, à la législation civile et pénale, aux règlements de police, et enfin à tout cet ensemble de faits que l'on a coutume de désigner sous le nom de mœurs. Cette tentative lui réussit mieux que la première, et c'est sur elle que repose aujourd'hui toute sa célébrité. Le premier ouvrage qu'il composa dans cette direction a pour titre : *L'an 2,440, rêve s'il en fut jamais*. Dans cette production, qui parut en 1770, l'auteur se transporte, à l'aide de la fiction d'un songe, à sept cents ans au-delà de la date de sa naissance, et se présente l'état de la France, à cette époque éloignée, à peu près tel que les idées en crédit alors dans la masse de la nation pouvaient le faire désirer. Mercier, dans les dernières années de sa vie, s'est attribué le mérite d'avoir prédit la révolution; cette prétention n'est assurément pas dénuée de fondement. Il est vrai que l'esprit prophétique dont il fit preuve dans cette circonstance n'offre rien de miraculeux, car les temps alors étaient bien près de s'accomplir! Ses prévisions toutefois n'en annoncent pas moins un esprit fort remarquable; la révolution les a réalisées en grande partie, et quant à celles qui ne se sont point vérifiées, elles sont encore aujourd'hui, pour la plupart, l'expression assez fidèle des griefs et des exigences du public. Dans cet ouvrage, Mercier va même quelquefois au delà des idées de son époque, sans s'écarter pourtant de la ligne du progrès qu'elles constatent; comme, par exemple, lorsque parlant du système d'éducation établi dans la France qu'il rêve, il montre les langues modernes de l'Europe, substituées dans l'enseignement aux langues grecque et latine, et l'étude des sciences physiques introduite dans l'éducation élémentaire. Ses vues sur l'avenir des femmes ne sont point aussi heureuses; il s'éleva avec force contre l'indépendance dont elles jouissent, contre les lois ou les mœurs, qui, dans l'état de mariage, les mettent avec les hommes sur le pied d'égalité; il voudrait les voir rentrer dans la condition où elles étaient du temps des patriarches. Il est bien loin aussi de prévoir de quelle manière ses prophéties se réaliseront; les changements qu'il annonce doivent être, suivant lui, le résultat d'une conversion successive des esprits, déterminée par le seul ascendant moral de la philosophie. Le livre dont nous parlons fut défendu, mais l'auteur ne fut point inquiété. En 1781, il fit paraître, sans se nommer, les deux premiers volumes du *Tableau de Paris*. Quelques personnes ayant été inquiétées à l'occasion de cette publication anonyme, Mercier n'hésita point à s'en déclarer l'auteur. Il se retira alors en Suisse, et y termina son ouvrage, qu'il étendit jusqu'à douze volumes. Le *Tableau de Paris* n'est, au fond, qu'une reproduction des idées et des vues critiques contenues dans l'*an 2440*, mais il pénètre bien plus avant dans les détails. Ce livre eut un succès prodigieux, non seulement en France, mais encore à l'étranger, et notamment en Allemagne, où il fut traduit deux fois, et publié une troisième en abrégé. Les critiques toutefois ne lui manquèrent point à Paris : « *c'est un ouvrage pensé dans la rue, et écrit sur* » *la borne*, » disait Rivarol. Cette critique assurément était injuste. Le *Tableau de Paris* présente bien, il est vrai, en plusieurs endroits, un certain cynisme de pensée et de langage, mais le cynisme n'est point toujours de mauvais goût, et on doit convenir que celui

qui se trouve dans cette composition s'y montre fréquemment d'une manière fort heureuse. Quelque fondées d'ailleurs que puissent être les critiques littéraires dont cet ouvrage a été l'objet, on ne saurait leur accorder une grande importance, car ici le fond l'emporte évidemment sur la forme. Peu de temps avant la révolution, Mercier revint en France. Il publia, de concert avec *Carra*, un journal intitulé *Annales patriotiques*, qui était destiné à propager les idées révolutionnaires; mais bientôt, affrayé de la tendance et des prétentions des jacobins, il rompit avec eux, et ne craignit pas même de les attaquer ouvertement, notamment dans plusieurs articles qu'il inséra dans la *Chronique du mois*, journal dévoué au parti girondin. Député à la convention nationale par le département de Seine-et-Oise, Mercier siégea parmi les modérés de cette assemblée. Dans le procès de Louis XVI, il se prononça contre la peine de mort, et vota seulement pour la détention perpétuelle. Ce fut lui qui en combattant la proposition qui avait été faite à la convention de ne point traiter avec l'étranger tant qu'il aurait le pied sur le sol français, et en demandant à ses collègues, à cette occasion, *s'ils avaient fait un pacte avec la victoire*, donna lieu à ce mot si justement célèbre de Bazire : *Nous en avons fait un avec la mort.* Après le 31 mai, il fut du nombre de ceux qui signèrent une protestation contre les actes de cette journée. Cet acte d'opposition n'eut pas pour lui les suites funestes qu'il eut pour beaucoup d'autres; il en fut quitte pour une détention de quelques mois. En 1795, il passa au conseil des cinq-cents. Dans cette assemblée, il s'opposa au décret qui décernait à Descartes les honneurs du Panthéon; et, à cette occasion, il s'emporta contre Voltaire, qu'il accusa d'avoir détruit la morale. Il y eut alors de sa part une tendance assez prononcée à réagir contre les idées qui avaient amené la révolution. Ainsi, dans un autre discours, il fit le procès à la philosophie en général, et s'éleva contre la diffusion de l'instruction dans les masses, ce qui lui valut le surnom de *singe de Jean-Jacques*. Il vota pour le rétablissement de la loterie, contre laquelle il s'était élevé avec tant d'énergie et de raison dans ses écrits, et, en 1797, il accepta même une place de contrôleur de la caisse de cette administration. Quand on lui reprochait ces inconséquences, il répondait : *Placé plus haut, j'y vois mieux*; ou bien, s'il s'agissait de la place qu'il avait acceptée : *Depuis quand*, disait-il, *n'est-il plus permis de vivre aux dépens de l'ennemi ?* En sortant du conseil des cinq-cents, il fut nommé professeur d'histoire à l'école centrale. Dans ses leçons, il s'occupait bien moins d'histoire que de littérature, et alors il reproduisait avec feu toutes les attaques qu'il avait dirigées dans sa jeunesse contre ce qu'on appelle aujourd'hui la littérature classique; car, sur ce point, il demeura invariable, ou plutôt même, à cet égard, il ne fit que se fortifier dans sa première opinion. Locke, Condillac et leurs disciples devinrent à leur tour le but de ses satires : par un mauvais jeu de mots, il les appelait les *idiots roques*. Les sciences physiques ne lui inspirèrent pas plus de respect; il nia l'exactitude des découvertes qui avaient été faites dans cette direction, ou accusa leurs auteurs de plagiat. Il attaqua même, dans un ouvrage spécial, le système astronomique de Copernic et de Newton. Malheureusement celui qu'il proposait n'était pas propre à donner du crédit à ses attaques; il prétendait que la terre était ronde et plate, et que le soleil tournait autour de ce plateau comme un cheval au manége, etc. On voit avec peine un esprit de cette valeur se livrer, par une prétention ridicule d'indépendance et d'originalité, à de pareils écarts. Lors de la formation de l'institut, Mercier fut nommé membre de ce corps; il avait assurément des droits à cette distinction, cependant il ne paraît pas qu'il ait jamais joui d'une grande considération parmi les académiciens, ses collègues. Il n'aimait point le gouvernement impérial, et il en désirait vivement la chute. Il eut, à cet égard, la satisfaction de voir ses vœux exaucés; mais il n'en jouit pas longtemps, car il mourut peu de jours après ce grand événement, le 25 avril 1814. Il était alors âgé de soixante-quatorze ans. Une députation de l'institut assista à ses funérailles. Ce fut M. Mongez qui fut chargé de faire son éloge. Cette tâche officielle qui, en tout temps, eût été très difficile à remplir pour un académicien, le devenait bien davantage encore dans les circonstances présentes; aussi l'orateur se borna-t-il à vanter les qualités morales du défunt et ses vertus privées : sous ce rapport il n'y avait que du bien à en dire. Les adversaires les plus violents de cet écrivain n'ont pu lui refuser du talent et de la chaleur. Mercier avait profondément senti son siècle, et souvent il en a exprimé les idées et les sentiments avec un rare bonheur. Il paraît convenu aujourd'hui, même parmi les écrivains qui se sont déclarés ses défenseurs, que l'on doit adopter sans réserve toutes les critiques dont sa carrière littéraire, proprement dite, a été l'objet : si l'on veut parler de ses ouvrages en ce genre, à la bonne heure; mais, si l'on entend comprendre dans cette proscription les opinions dont ils ont été la conséquence, ce jugement ne nous paraît point équitable, car ces opinions ne sont autres après tout, sous le rapport le plus important, que celles que professe aujourd'hui une branche distinguée de notre littérature, le romantisme, qui paraît être parvenu enfin à les légitimer aux yeux d'une partie nombreuse du public. Autre chose est d'indiquer aux esprits des routes nouvelles, autre chose est de les parcourir avec succès. C'est à défaut d'avoir fait cette distinction dans la vie littéraire de Mercier que l'on a été injuste à son égard. C'est un tort qu'il est temps enfin de réparer, et l'on doit espérer qu'un jour quelque écrivain romantique fera cette réparation à sa mémoire d'une manière plus solennelle que nous ne le pourrions faire ici. Mercier a écrit à peu près jusqu'à ses derniers moments. Il composait avec la plus grande facilité : aussi a-t-il laissé un nombre prodigieux d'ouvrages. On en trouvera la liste complète dans *les Siècles littéraires* de Desessart, et dans la *France littéraire* de M. Ersch. A la fin du 3[e] vol. de l'an 2440, édition de 1795, Mercier donne lui-même la liste de tout ce qu'il a écrit jusqu'à cette époque, sous les titres suivants : *Romans*, *Politique*, *Histoire*, *Morale*, ou *Œuvres philosophiques*, *Littérature*, *Barreau*, *Pièces historiques*, *Drames*, *Comédies*, *Féeries*, *Polémique*, *Journaux*, *Discours académiques*, *Dialogues*, *Poésies et Traductions*. De tant d'ouvrages, nous citerons les principaux : 1° *l'Homme sauvage*, 1767, Amsterdam, in-8°; Neufchâtel, 1767, même format : traduit en allemand et en hollandais. L'auteur a prétendu qu'Atala était imité de ce roman. 2° *Songes et visions philosophiques*, Paris, 1768, in-12; nouvelle édition augmentée, Paris, 1789, 2 vol. in-18; 3° *l'An 2440*, Amsterdam, 1770, in-8°; deuxième édition augmentée, 1786, 3 vol. in-8°; troisième édition, an VII, 6 vol. in-8°; 4° *Éloges et discours philosophiques*, Amsterdam, 1776, in-8°; 5° *Théâtre*, Amsterdam, 1778—84, Amsterdam, 4 vol. in-8°, figures. Cette édition des œuvres dramatiques de Mercier, la plus complète qui existe, ne les contient pourtant pas toutes. Ses ouvrages les plus connus en ce genre, sont : *Jenneval*, ou *le Barnevelt français*, *le Déserteur*, *Natalie*, *Olinde et Sophronie*, *l'Indigent*, *la Maison de Molière*, *l'Habitant de la Guadeloupe*, *la brouette du Vinaigrier*, *Jean Hennuyer*, *évêque de Lisieux*, etc. Ces pièces, dans lesquelles se trouvent des situations intéressantes, ne sont plus représentées, au moins sur les théâtres de Paris. Quelques sujets historiques que l'auteur a mis sur la scène, tels que *Childeric I*[er], *Louis XI et Philippe II*, sont également oubliés. 6° *Tableau de Paris*, Amsterdam, 1782—88, 12 vol. in-8°, plus 1 vol. de fig., Yverdun, 1785; 7° *Mon bonnet de nuit*, Neufchâtel, 1783, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage est principalement dirigé contre la littérature ancienne et contre les écrivains français du 17[e] siècle. 8° *Portraits des rois de France*, Neufchâtel, 1785, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage a été reproduit par l'auteur, sous le titre de *Histoire de France*, *depuis Clovis jusqu'au règne de Louis XVI*, 1802, 6 vol. in-8°; 9° *Fragments de politique*, ib., 1787, 3 vol. in-8°; 10° *le Nouveau Paris*, Brunswick (Paris), 1800, 6 vol. in-12; 11° *Néologie*, ou *Vocabulaire de mots nouveaux à renouveler*, *ou pris dans des acceptions nouvelles*, Paris, 1801, 2 vol. in-8°. L'auteur, dans la préface de cet ouvrage, rappelle les services qu'il a rendus à la philosophie et aux lettres. Il engage le lecteur à ne pas con-

foudre le *néologie* avec le *néologisme*. « Je me fais gloire « d'être néologue, dit-il, je l'ai été dans tous mes écrits... « Je veux étouffer la race des étouffeurs (il entendait « désigner par ces mots les grammairiens de l'institut). « Je me sers pour cela des bras d'Hercule : il ne faut plus « qu'enlever le pédant en l'air (l'abbé Morellet), et le « séparer de ce qui fait sa force. » 12° une édition de la traduction de *Jeanne d'Arc*, par Schiller, 1802, in-8° ; 13° *de l'Impossibilité du système astronomique de Copernic et de Newton*, Paris, 1806, in-8°. Mercier a surveillé avec Briand l'édition de J.-J. Rousseau, publiée par le libraire Poinçot ; il a ajouté à l'*Héloïse*, une lettre de sa façon, qu'il fait écrire à M. de Volmar, après la mort de Julie. Au nombre des ouvrages que Mercier a laissés en manuscrits on cite un *Cours de littérature*, en 6 vol. in-8°. Delisle de Sales a donné une *Notice raisonnée* des ouvrages de cet auteur, précédée d'un morceau intitulé *de Mercier considéré comme homme d'État* : en tout, 12 pages in-4°.

MERCIER (Claude-François-Xavier), littérateur, naquit à Compiègne, département de l'Oise, le 1er août 1763. A quinze ans, il devint secrétaire du chevalier de Jaucourt, l'un des écrivains les plus distingués du 18e siècle, et l'un des collaborateurs les plus utiles de la grande Encyclopédie. Le choix dont il fut l'objet dans cette circonstance pouvait faire augurer favorablement de son avenir dans les lettres. Mercier en effet avait du talent naturel, de la verve et une grande indépendance d'esprit ; mais malheureusement les circonstances dans lesquelles il se trouva par la suite ne lui permirent pas de mettre à profit ces heureuses dispositions. Les nombreux écrits qu'il a laissés peuvent bien en présenter le germe à un lecteur attentif, mais là se borne, à peu de chose près, tout le bien qu'on puisse en dire ; aucun d'eux ne réalise la capacité qu'il peut faire deviner chez l'auteur ; le cynisme plat et dégoûtant qui règne dans la plupart de ces compositions, le mauvais goût et la médiocrité de celles qui peuvent échapper à ce reproche, les ont depuis longtemps reléguées au dernier rang de la littérature, s'ils ne les ont pas même condamnées pour jamais à l'oubli. Après la mort du chevalier de Jaucourt, Mercier avait obtenu un petit emploi dans les bureaux de la marine ; la révolution lui ayant enlevé cette ressource, il se fit libraire. Cette profession, qui lui donnait le moyen de débiter lui-même ses ouvrages, ne contribua pas peu peut-être, en le délivrant de tout contrôle, à la fâcheuse direction que prit son talent, qui d'ailleurs devait rencontrer un écueil déjà bien assez redoutable dans la nécessité où il se trouvait de travailler avec rapidité pour subvenir aux besoins de sa famille. Les ouvrages de Mercier se composent de poëmes, de romans, de contes, de nouvelles et de beaucoup d'autres productions qu'il serait impossible de désigner sous aucune des dénominations littéraires connues. Nous citerons les principaux : 1° *Soirées de l'automne*, 1792, 4 vol. in-18 ; 2° *les trois Nouvelles, ou Loisirs d'un rentier*, 1792, in-18 ; 3° *Rosalie et Gerblois*, 1792, in-18 ; 4° *les Veillées du couvent*, poëme en prose poétique, 1793, in-18 ; 5° *Gérard de Velsen, ou l'Origine d'Amsterdam*, poëme en prose, 1793, in-12 ; 6° *Histoire de Marie Stuart*, 1792, 2 vol. in-18 ; nouvelle édit., 1800, 2 vol. in-12 : cet ouvrage est tiré tout entier de la *Cour Sainte* du P. Caussin. 7° *les Nuits d'hiver*, 1794, in-18 ; 8° *les Nuits de la Conciergerie*, 1794, in-18 ; 9° *les Matinées du printemps*, 1797, 2 vol. in-18 ; 10° *la Sorcière de Verberie*, 1798, in-18 ; 11° *les Palmiers, ou le Triomphe de l'amour conjugal*, 1799, in-18. Cet ouvrage, qui est en vers, est, de tous ceux du même auteur, celui où l'on trouve le plus de goût et de talent ; c'est aussi le plus estimé. 12° *l'Éloge du pet, dissertation historique, anatomique et philosophique*, Paris, 1799, in-18 ; 13° *Manuel du voyageur à Paris*, 1800, in-18. — On a aussi de lui plusieurs traductions : 1° *Traité de l'utilité de la flagellation dans les plaisirs du mariage et dans la médecine, etc.*, du latin de Meibom, Paris, 1792 ou 1795, in-18 : cette traduction a été réimprimée à Besançon, sous la rubrique de Londres, 1801, in-8° ; 2° *l'Éloge du pou*, de Dan Heinsius ; 3° *l'Éloge de la boue*, de Majoragius ; 4° *l'Éloge de la paille*, de Frédéric Widebram ; 5° *l'Éloge de la goutte*, de Pirckheimer, Paris, 1800, in-18 ; 6° *l'Éloge des tétons*, etc. ; 7° *le Poëme du vendangeur*, de l'italien de Tansillo. On doit en outre à Mercier de nouvelles éditions des *Nugæ* de Nicol. Bourbon, du *Lorina sine cucurbita*, de Moët (cet ouvrage, lors de son apparition, avait été brûlé par ordre du parlement) ; du *Voyage au royaume de coquetterie*, par l'abbé d'Aubignac, et enfin des *Soupirs du cloître*, par Guimond de la Touche, avec une *notice* sur la vie et les écrits de l'auteur. On trouve dans le tome II de la *France littéraire*, et dans le supplément du même ouvrage, une liste complète des ouvrages de Mercier. Cet auteur est mort à Paris, vers la fin de l'année 1800 ; il était alors à peine âgé de trente-sept ans. Sa vie fut honorable ; il se trouva au nombre des hommes de lettres auxquels la convention accorda des secours. On le distingue ordinairement de l'auteur du *Tableau de Paris*, en ajoutant à son nom celui de sa ville natale.

MERLY (François-Christophe-Florimond de), médecin, né à Pompey, près Nancy, en 1775, descend de la famille du même nom qui a fourni François de Mercy et Florimond Claude de Mercy, tous les deux généraux au service de l'Autriche, et des plus distingués de leur temps. Il manifesta de bonne heure son goût pour la médecine et la littérature grecque, étudia d'abord dans sa province, et vint ensuite à Paris suivre les cours du collége de médecine et ceux du collége de France pour le grec. Il a publié : 1° *Des terminaisons de l'inflammation externe, et de son traitement*, dissertation inaugurale, Paris, 1821, in-8° et in-12 ; 2° *Synopsis des fièvres, ou Application de la langue grecque à l'étude de la médecine, ou Grammaire pour de jeunes médecins qui veulent étudier Hippocrate*, 1806, in-8° ; 3° *Aphorismes d'Hippocrate*, traduits sur le texte grec, d'après la collection des manuscrits de la Bibliothèque impériale, avec une dissertation sur les manuscrits et les variantes, Paris, 1811, in-12 ; 4° *Pronostics et prorrhétiques d'Hippocrate*, traduits sur le texte grec, d'après la collection des manuscrits de la Bibliothèque impériale, avec une dissertation sur les manuscrits et les variantes, Paris, 1813, in-12 ; 5° *Pronostics d'Hippocrate de Cos*, traduits comme les précédents, Paris, 1815, in-8° ; 6° *Épidémies d'Hippocrate, premier et troisième livres des Mois et des Jours critiques*, traduits comme les précédents, Paris, 1808, in-8° ; 7° *Nouvelle traduction des aphorismes d'Hippocrate*, conférée sur l'édition grecque publiée en 1811 où l'on trouve les variantes des manuscrits de la Bibliothèque du roi, et des commentaires spécialement applicables à l'étude de la médecine pratique, dite clinique, Paris, 1817, in-12 ; 8° *Traités d'Hippocrate : du Régime dans les maladies aiguës, des Airs, des Eaux et des Lieux*, traduits sur le texte grec, d'après la collation des manuscrits, les variantes, et des observations analytiques sur la doctrine d'Hippocrate, un mémoire sur la naissance des sectes dans les divers âges de la médecine, une carte géographique de la Grèce et le portrait d'Hippocrate, grec-français, Paris, 1818, in-12 ; 9° *Mémoire de M. le docteur de Mercy, attaché à la faculté pour la révision des manuscrits grecs et la traduction française des* Œuvres d'Hippocrate, Paris, 1820, in-8° ; 10° *Nouvelle traduction des aphorismes d'Hippocrate, et commentaires spécialement applicables à la médecine, dite clinique, avec le traité des Humeurs d'Hippocrate*, traduit du grec, Paris, 1821, 2 vol. in-12 ; 11° *Demande à MM. les professeurs de la faculté de Paris, du rétablissement d'une chaire d'Hippocrate, créée par la loi du 14 frimaire an IV, art. 3, et réclamations d'encouragement pour la continuation de la traduction française et édition grecque complète des* Œuvres d'Hippocrate, *suivant le rapport de la faculté du 1er février 1818*, Paris, 1822, in-4° ; 12° *Pièces justificatives du mémoire présenté à la chambre des députés, en 1819, pour le rétablissement de la chaire d'Hippocrate*, Paris, 1822, in-4° ; 13° *Mémoire pour le rétablissement d'une chaire d'Hippocrate*, 1822, in-4° ; 14° *Traités d'Hippocrate, de la Nature de l'homme, de l'ancienne Médecine, des Humeurs, de l'Art médical*, traduits en français et le texte en regard, revus et corrigés sur des manuscrits de la Bibliothèque du roi avec les variantes, les commentaires et une table analytique, 1822, in-12 ; 15° *Traités d'Hippocrate, du Serment, de la Loi, de*

médecine, *des Maladies*, *des Affections*, traduits en français et le texte en regard, revus et corrigés sur les manuscrits de la Bibliothèque du roi avec les variantes, les commentaires et une table alphabétique, 1823, in-12; 16° *Traités d'Hippocrate*, *des préceptes*, *de la décence du médecin*, traduits en français et le texte en regard, revus et corrigés sur les manuscrits de la Bibliothèque du roi, avec l'analyse de ces traités, 1824, in-12; 17° *Mémoire au roi relatif à une chaire vacante au collége de France*, Paris, 1826, in-4°.

MERIAN (Jean Bernard), né le 28 septembre 1723, à Leichstall (canton de Bâle), fit ses études dans cette ville. N'étant destiné d'abord par ses parents à aucune profession particulière, il aima les sciences pour elles-mêmes, et sortit bientôt du cercle dogmatique dans lequel l'université de son pays se renfermait encore pour s'attacher insensiblement aux questions métaphysiques et physiologiques. Après avoir demandé quatre fois et en vain une chaire de professeur, il céda aux désirs que ce contre-temps inspirait enfin à sa famille, et il subit avec distinction des examens pour entrer dans la carrière ecclésiastique. Malgré le succès avec lequel il prêcha ensuite, l'activité de son esprit et l'étendue de ses facultés le ramenèrent aux sciences, surtout après qu'un long séjour à Lausanne lui eût rendu familière la langue françoise. Il fut quelque temps instituteur chez un des échevins d'Amsterdam. En 1750, il obtint, sans doute à la recommandation de Bernouilli, outre une pension modique, une place à l'académie de Berlin, dont le président était alors Maupertuis, à qui Mérian donna plus tard des preuves de reconnaissance. La supériorité ingénieuse avec laquelle il le défendit contre les attaques pédantesques et contre les personnalités de Kœnig, aurait fait plus d'impression, si Voltaire n'avait pas attaché presque aussitôt un ridicule indélébile au nom de Maupertuis. Néanmoins Kœnig n'ayant pu produire une lettre de Leibnitz, d'après laquelle il voulait revendiquer en faveur de cet homme illustre le fameux principe de la moindre action, cette dispute ne fit honneur qu'au seul Mérian, qui se fixa pour toujours dans sa patrie adoptive. En qualité de membre de la classe de philosophie spéculative, il inséra dans le recueil de l'académie de Berlin plusieurs mémoires qui, en montrant la faiblesse des axiomes de Wolf, contribuèrent beaucoup à faire cesser l'engouement d'une partie de l'Allemagne pour cette théorie un peu vulgaire. Après divers autres mémoires, sur d'importantes questions morales et métaphysiques, il examina, dans dix fragments regardés comme des chefs-d'œuvre d'ordre, de clarté et d'impartialité, le problème de Molyneux sur la génération des idées, et les principes des Condillac ou des Bonnet à cet égard. Dans tous ces écrits, Mérian suivait la méthode analytique, la seule à ses yeux qui pût conduire au but, c'est-à-dire à une sorte de thèse première, qui autrement ne serait qu'un aperçu hardi, peut-être, mais dénué de toute preuve. Il avait étudié attentivement, sans en être très satisfait, les principes d'Aristote et de Platon, de Locke et de Leibnitz, sur l'origine des idées; mais plus content des prudentes incertitudes de Hume, il en traduisit les *Essais*. Lorsque les profondes recherches de Kant partagèrent tous les esprits, Mérian commençait à s'occuper moins de ses hypothèses générales; il était devenu directeur de la classe des belles-lettres à Berlin, et il avait déjà publié sur les phénomènes son dernier écrit purement philosophique, où l'on admire à la fois la force de la dialectique et l'élégance de la diction. Il comprit que le nouveau système, bien que plus imposant, passerait un jour comme celui de Wolf, et que d'ailleurs il n'était pas dans la nature de l'esprit humain de se laisser circonscrire d'une manière durable, excepté chez les générations où il n'aurait pas été vivement exercé. Un parallèle curieux et spirituel des destinées de la doctrine de Wolff et de celle de Kant, fit un peu vieillir cette dernière. Mérian excellait dans ce genre de polémique, où la plaisanterie se mêle sans discordance avec les réflexions les plus graves. Dans son traité de l'influence des sciences sur la poésie, il a eu pour objet de combattre la maxime anti-poétique que les pensées dussent prévaloir sur la forme, et d'établir que les sciences ne pouvant guère fournir que des sujets ingrats, cet ordre d'idées avait nui même au talent des vrais poètes. Ce travail l'a conduit à examiner si Homère composa les poèmes qui lui ont fait un si grand nom. Un publiciste célèbre vient de se déclarer, dans son livre sur la religion, pour la négative, du moins relativement à l'une des deux épopées. Mérian prit la peine de traduire le poëme de Claudien sur l'enlèvement de Proserpine. Tout en rendant justice à cette version correcte, on peut dire qu'il avait fait auparavant un choix préférable, en consacrant ses loisirs à l'amélioration de l'ouvrage de Lambert, sur le système du monde. Les idées de Lambert étaient neuves et grandes, mais il fallait en rectifier l'ordonnance, et les dégager de certains détails scientifiques: Mérian le fit avec un bonheur digne de ce magnifique aperçu du plan du monde. Trompés par l'analogie des titres, quelques hommes de lettres aussi peu instruits que peu judicieux, lui attribuèrent alors le *Système de la nature*, sur l'auteur duquel on est peu d'accord même aujourd'hui, mais qu'on a eu tort de traiter de misérable production dans une Biographie. Sans doute l'auteur diffus de ce trop fameux *Système de la nature* raisonnait avec peu de profondeur, mais il est des livres constamment vantés dont les défauts sont presque aussi grands, et les raisonnements plus faibles encore. Quant à Mérian, non-seulement il écrivait avec beaucoup de discernement, de finesse et même de chaleur; mais, malgré son peu de goût pour le monde, son éloignement pour toute intrigue, et son ton un peu brusque, il avait assez d'agrément dans la conversation pour plaire à Frédéric II, habitué à celle de Voltaire. Nommé directeur des études, en 1772, Mérian aima jusqu'à la fin de ses jours à se voir entouré d'enfants charmés eux-mêmes de sa bonté. Il ne fut le secrétaire perpétuel de l'académie de Berlin qu'après la mort de Formey. Ce poste demandait une activité qui ne convenait guère alors à l'âge de Mérian, malgré sa forte complexion; cependant on n'aperçut dans ses éloges académiques aucune trace d'affaiblissement. Il savait même varier les formes des compliments annuels, et rajeunir avec grace ces sujets rebattus. On lui trouvait autant d'originalité dans l'esprit que dans le caractère; mais loin d'aller jusqu'à la bizarrerie, ou de le jeter dans quelque travers, elle se conciliait toujours en lui avec le goût comme écrivain, et avec la conduite la plus estimable comme fils, comme frère, comme mari. Modéré dans ses désirs quant à la fortune, et plein d'indifférence pour tout succès étranger à la carrière que Maupertuis lui avait ouverte, il vécut dans un calme inconnu des ames trop ardentes dont les écarts ne sont vantés que par ceux qui ont aussi moins de génie que de passion. Les principes moraux et religieux avaient seuls pour ce savant une importance réelle, et, plus il avançait en âge, plus il paraissait ne considérer les autres théories philosophiques que comme un exercice de l'esprit. Le faible soin qu'il prenait pour faire accueillir le résultat de ses propres recherches ne pouvait altérer la paix dans laquelle il mettait son bonheur. Sa mort ne fut pas moins douce: il s'éteignit paisiblement le 12 février 1807. Entre les nombreux morceaux académiques qu'on lui doit, on a remarqué, indépendamment de ceux dont il a déjà été fait mention: 1° les trois premiers qu'il ait composés, savoir: *de l'Apperception de sa propre existence*; *de l'apperception des idées*, ou *de leur existence dans l'ame*; *de l'Action*, *de la Puissance et de la liberté*: ces mémoires avaient pour objet principal de combattre la philosophie de Leibnitz: 2° un *Parallèle de cette même philosophie et de celle de Kant*, publié en 1797; 3° *l'Éloge de Formey*. La traduction des *Essais sur l'entendement humain*, de D. Hume, avec des notes et une préface de Formey, a paru en 1758, Amsterdam, 2 vol. in-12; *le Système du monde*, d'après Lambert, a été imprimé à Bouillon, en 1770, puis, en 1784, à Paris, in-8°. Un éloge historique de Mérian, qui est en même temps une notice exacte sur le caractère et les écrits de ce philosophe, a été lu par Ancillon, à l'académie de Berlin, en janvier 1810.

MERIAN FALKACH (André-Adolphe, baron de), conseiller d'état actuel de l'empire de Russie, est né à Bâle, en 1772, d'une des premières familles de la Suisse, et dont plusieurs des membres occupent en

rang distingué dans la république des lettres. Son père était landammann de la confédération helvétique, et fut déporté en France, en 1798, comme un des plus zélés adversaires de la révolution. Le fils alla en Angleterre chez son oncle maternel, et se rendit de là à Vienne où la protection du célèbre Jean Muller et celle du baron de Daiser lui procurèrent bientôt des amis influents dans la chancellerie de l'état. En 1802, il fut attaché au baron de Hügel en qualité de secrétaire de légation, et l'accompagna au congrès de Ratisbonne. Il était, en 1805, à Nuremberg, en qualité de chargé d'affaires pour le cercle de Franconie. Ses relations avec les hommes les plus opposés au nouvel ordre de choses établi en Allemagne ayant été connu à Paris, le ministre, M. de Champigny, adressa une circulaire à toutes les cours de la confédération du Rhin, portant défense de n'admettre M. de Mérian dans aucune mission diplomatique. C'est pourquoi n'ayant pu se rendre à Carlsruhe, où il avait été nommé chargé d'affaires pour l'Autriche, il dut rester à Vienne et attendre l'issue des événements. Il y vécut pendant les années 1807 et 1808, livré à l'étude des sciences, et surtout des littératures grecque et latine. Son érudition lui avait acquis de la célébrité en Angleterre, où plus d'une fois il avait été consulté pour des éditions classiques. Lors des événements de 1809, M. de Mérian fut placé près de l'intendant-général de l'armée, le comte Frédéric Stadion. Après la paix, il resta quelque temps à Prague, et accompagna ensuite, à Dresde, le prince Paul d'Esterhazy, en qualité de conseiller de légation. Lorsqu'en 1812, l'Autriche et la Prusse s'allièrent avec Napoléon contre la Russie, il entra au service de cette dernière comme conseiller d'état au département des relations extérieures. Il fut ensuite attaché à l'administration de la Saxe, dirigée par le prince Repnin, sous le ministère du baron de Stein. Depuis lors il a toujours été employé soit aux quartiers-généraux, soit comme commissaire de l'empereur de Russie à Paris, où il est encore aujourd'hui.

MÉRILHOU (JOSEPH), avocat, ancien magistrat de la cour royale de Paris, naquit à Montignac, département de la Dordogne, le 15 octobre 1788. Après avoir fait ses premières études dans la maison paternelle et à l'école centrale de la Dordogne, il fut destiné par sa famille à suivre la carrière du barreau. Il fit ses cours de droit, et fut reçu avocat à l'école de droit de Paris, le 20 janvier 1810. Un de ses proches parents, alors procureur impérial près le tribunal de la Seine, lui facilita l'entrée de la magistrature. Il plaida d'abord quelques causes, et se fit remarquer, en 1811, en défendant à la cour d'assises une femme accusée d'avoir fait assassiner son mari par son amant. Le discours de M. Mérilhou fut jugé digne d'être inséré dans le recueil des causes célèbres. En 1812, il fut nommé par l'empereur, conseiller-auditeur à la cour impériale, après avoir été présenté trois fois comme candidat par cette cour. La nomination de M. Mérilhou eut lieu en même temps que celle de MM. de Vatisménil, Delaveau et de Broë. Destiné au ministère public, il en remplit fréquemment les fonctions tant au civil qu'au criminel. A la première restauration, il fut du nombre des magistrats qui s'efforcèrent de paralyser les tentatives de réaction de cette époque. Il siégeait à l'une des chambres criminelles, lors du procès intenté à Carnot, à l'occasion de son célèbre *Mémoire au roi*, où il dénonçait au prince et à la France les premiers efforts de la faction contre-révolutionnaire. Au mois d'octobre 1814, les chambres criminelles de la cour, réunies sous la présidence de M. Gilbert des Voisins, déclarèrent qu'il n'y *avait lieu à suivre* contre Carnot. M. Mérilhou était rapporteur du procès. Pendant les cent-jours, il fut nommé substitut du procureur-général, et comme le plus ancien des conseillers auditeurs, il fut appelé à porter la parole à la cour d'assises. Il avait alors vingt-six ans. Au second retour du roi, et lors de la réorganisation de la cour royale, M. Mérilhou fut dépouillé de ses fonctions, que trois mois auparavant, et dès le 7 juillet, le jour même de l'entrée des troupes étrangères dans Paris, il avait cessées volontairement. Rendu à la vie privée, il reprit place au barreau. Rétabli par ses confrères à son premier rang sur le tableau, il se livra avec ardeur, dès 1816, aux travaux de sa première profession. Sous des prétextes politiques les plus frivoles, M. Mérilhou eut le désagrément de voir mettre les scellés sur ses papiers, et son père fut mis en surveillance comme suspect. Lié de l'amitié la plus intime avec MM. Comte et Dunoyer, rédacteurs du *Censeur*, il fut appelé, en 1817, à les défendre devant les tribunaux correctionnels, où ils étaient accusés d'avoir provoqué par leurs écrits à la haine et à la désobéissance envers le gouvernement du roi. Ce procès fixa l'attention générale, et commença la série de ces procès qui ont éclairci tant de questions d'intérêt politique. En 1818, M. Mérilhou alla défendre ses amis Comte et Dunoyer jusqu'en Bretagne, où le ministère voulait les faire condamner pour avoir *médit des chouans*. Ce procès perdu à Rennes, et gagné en cour de cassation, et depuis abandonné par le ministère, réveilla dans la population de Bretagne un patriotisme et une énergie qu'on avait peu soupçonnés jusqu'alors. Au mois de septembre 1817, il plaida pour les frères Duclos, accusés d'avoir fait partie de la conspiration de *l'épingle noire*, et qui furent acquittés. Il s'élève contre l'usage des agents provocateurs : « Ainsi, disait-il à » l'audience de la cour d'assises, vous voyez que c'est » à l'aide de ces misérables, couverts de crimes, ou » notés d'infamie, que parmi nous la police provoque, » constate et punit, ce qu'on appelle des conspirations. » En 1818, M. Mérilhou défendit à Paris, MM. Scheffer, auteur de *l'État de la liberté en France*; Brissot, auteur du *Rapport des bannis*, et Feret, auteur de *l'Homme gris*. Ces écrivains étaient accusés d'*écrits séditieux*. Dans ces défenses, M. Mérilhou examina avec indépendance les questions les plus importantes de la politique de l'époque. S'emparant des opinions attaquées par le ministère public, et les justifiant comme son opinion personnelle, il parcourait nos institutions, filles du pouvoir impérial, et prouvait la nécessité de les mettre en harmonie avec l'esprit de la Charte : il réclamait des administrations départementales, des élections libres, une législature pure de salariés, le renvoi des troupes suisses, l'expulsion de l'armée étrangère, le rappel des bannis, etc. On le vit, en 1820, dans la cause de la *Bibliothèque historique*, défendre la liberté des discussions religieuses. A cette époque la loi du 26 mars 1820, ayant permis aux ministres d'arrêter et de détenir le citoyen sans jugement, il forma une souscription appelée la *souscription nationale* pour donner des secours aux victimes de cette loi. M. Mérilhou fut nommé membre de l'administration avec MM. Lafitte, Casimir Perrier, Lafayette, d'Argenson, Kératry, Gévaudan, Odillon Barrot, Etienne et le général Pajol. M. Mérilhou, accusé avec ses collègues Etienne, Odilon Barrot et Pajol d'avoir provoqué à la haine du gouvernement du roi, fut acquitté sur la plaidoirie de M. Dupin, par arrêt de la cour d'assises du 20 juin 1820. M. Mérilhou a été l'un des fondateurs de la société des amis de la liberté de la presse, et a continué d'en faire partie jusqu'à la dissolution (28 décembre 1819). A la fin de 1820, il fut appelé à défendre, devant la cour d'assises de Bordeaux, M. Pujos, rédacteur de *la Tribune* de la Gironde qui, dans sa feuille, avait représenté la journée du 12 mars 1814 (l'entrée du duc d'Angoulême à Bordeaux) comme une époque de défaite et de honte. Il perdit d'abord sa cause à Bordeaux, mais l'arrêt ayant été cassé, il fut plus heureux devant la cour d'assises d'Agen, qui prononça l'acquittement de l'écrivain de la Gironde. A la cour d'assises de Paris, dans les sessions de novembre 1820 et janvier 1821, il défendit et fit acquitter Paul-Antoine Cayolla, manufacturier, accusé d'avoir été le chef des attroupements de juin 1820. A la session d'août 1822, défenseur de Bories, chef de la conspiration des Carbonari de la Rochelle, il ne put, malgré son zèle et ses efforts, détourner de ce jeune accusé l'arrêt de mort provoqué par l'organe de M. l'avocat-général Marchangy. A la même époque, appelé par le général Berton, pour lui prêter son secours devant la cour d'assises de Poitiers, il ne put obtenir du garde des sceaux Peyronnet l'autorisation nécessaire pour se rendre sur les lieux. Il sollicita vainement du président de la cour d'assises la permission de défendre Berton comme ami.

Le général ne voulut pas accepter le ministère d'un autre défenseur. M. Mérilhou essaya vainement de faire casser l'arrêt de mort prononcé contre le client qu'il n'avait pas défendu. Le 3 octobre 1822, il présenta à la cour de cassation les moyens du pourvoi du général Berton, et demanda la permission de prendre à partie M. Mangin, procureur-général de la cour royale de Poitiers, et M. Parrigot, président de la cour d'assises, pour faux, altération et forfaiture, commis dans le procès de Berton. Les réclamations de M. Mérilhou furent sans succès. Il n'a pas été plus heureux dans le procès intenté au *Courrier Français*, à l'audience de la cour royale de Paris du 25 avril 1823. Ce journal était accusé d'être animé d'un esprit contraire à *la paix publique*. M. Mérilhou défendit les doctrines du *Courrier*, et soutint que ce journal avait eu raison de louer le gouvernement des cortès, de blâmer les insurrections fomentées en Espagne, de s'élever contre la guerre, et d'improuver hautement l'expulsion de Manuel ; à l'audience du 22 avril, il signala hautement ce procès comme une tentative de la faction pour étouffer la liberté de la presse et les derniers vestiges d'une opposition libérale. L'arrêt de la cour suspendit le *Courrier* pour quinze jours ; le ministère public demandait une suspension d'un mois. Deux ans plus tard, dans le mois de décembre 1825, il prit de nouveau la défense du *Courrier* accusé avec le *Constitutionnel* de *tendance*, c'est-à-dire d'avoir porté, par une succession d'articles, atteinte à la religion de l'état. Dans son éloquent plaidoyer, M. Mérilhou signale ainsi la faction jésuitique : « Les dangers, » dit-il, en répondant au réquisitoire du ministère public, qui demandait où étaient les dangers dont les deux journaux prévenus effrayaient le public ; « les dangers, sont dans ces refus de » sépultures, genre d'outrages connu seulement depuis » dix années, et qui, répandu sur toutes les conditions, » n'a point craint d'attaquer des magistrats des cours » souveraines. Les dangers sont, dans ces prédications » furibondes dans lesquelles on prêtre a osé dire que le » roi qui donna la Charte était damné. Les dangers » sont dans ces mandements épiscopaux, où l'on flétrit » du nom de concubinage le mariage que nos lois ont » consacré, et dans ces conférences théologiques où » l'on pose en question s'il est permis d'obéir à certaines lois. Les dangers sont dans ces aggrégations » systématiques qui couvrent la surface du royaume, » que des mandements épiscopaux ont publiquement » organisées, au su et au vu du ministère silencieux : » ces aggrégations qui ont leur trésor, leur mot d'ordre, leurs supérieurs, et qui forment pour ainsi dire » un état dans l'état, une société particulière dans la » société civile. Les dangers sont dans la subordination » des sociétés particulières à la société jésuitique, » société universelle qui n'appartient à aucune nation, » qui n'est fixée dans aucun lieu, mais qui est présente partout où il y a du pouvoir et des richesses » à acquérir. Les dangers sont dans ces enseignements » anarchiques de ces docteurs dont les établissements » envahissent chaque jour quelques-unes des dépouilles » de l'université royale ; de ces docteurs, dont la présence parmi nous est un outrage pour les lois qui les » ont exilés, et pour les cendres de nos rois, dont ils » ont préparé ou justifié l'assassinat. » La cour royale prononça l'acquittement des deux journaux. En 1827, le *Courrier* ayant encore été accusé d'avoir offensé la personne du roi, et d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement, par plusieurs écrits, dont M. Kératry se déclara l'auteur, M. Mérilhou prit, pour la troisième fois, la défense du *Courrier*, qui fut acquitté, tant en police correctionnelle, qu'en appel. Il a publié : 1° *Plaidoyer prononcé pour M. Charles Schaffer, auteur de l'ouvrage intitulé : de l'État de la liberté en France*, etc., 1818, in-8° ; 2° *Plaidoyer prononcé par M. Mérilhou, les 15 et 22 avril 1823, pour le journal* le Courrier français, 1823, in-8° ; 3° *Plaidoyer prononcé pour le Courrier, à l'audience de la cour royale, le 28 novembre 1825*, 1825, in-8° ; 4° *Notice sur Mirabeau*, en tête des œuvres de Mirabeau, 1825—1826, 9 vol. in-8°. Il a travaillé *au Journal général de législation et de jurisprudence*.

MERLE (le comte PIERRE-HUGUES-VICTOR), lieutenant général d'infanterie, né à Montreuil-sur-Mer, le 26 août 1766, entra très jeune au service. Nommé général de brigade à la fin de 1794, il fut employé en cette qualité, à l'armée d'Espagne, sous les ordres du général Moncey, et se distingua dans les affaires des 5 et 6 octobre, fut pourvu d'un commandement dans l'intérieur, et servit, à Aix, sous le général Willot. Arrêté, en 1798, pour n'avoir pas exécuté des ordres qui lui enjoignaient de fusiller des Vendéens qu'il avait faits prisonniers au château de Saint-Mervin en Anjou, il fut traduit à une commission militaire séante à Marseille ; mais il fut honorablement acquitté. Ayant repris du service sous les consuls, il passa au commandement de Turin. Employé, en 1805, à la grande armée d'Allemagne, il se signala à la bataille d'Austerlitz, et mérita le grade de général de division. Il retourne en Espagne en 1808, et prit Valladolid après une action très meurtrière, se porta ensuite sur Saint-Ander, contribua, le 14 août, au succès du combat de Medina-del-Rio-Seco, et fut nommé grand officier de la légion d'honneur. Il perdit trois chevaux qui furent tués sous lui dans ces différentes affaires. Le 15 janvier 1809, il chassa, conjointement avec le général Moncey, des hauteurs de Villaboa, les Anglais, qui s'en étaient emparés après leur débarquement à la Corogne. Le 5 juillet 1810, chargé par le général Reynier d'une expédition dans les montagnes de Xérès en Estremadure, il battit huit mille hommes de nouveaux renforts de l'avant-garde espagnole, et les dispersa totalement. Il eut, en Portugal, un bras fracassé par un coup de canon à mitraille à l'affaire de Busaco, et reçut une blessure grave à Oporto. Employé, en 1812, dans l'expédition de Russie, à l'armée qui marcha sur la Dwina, à la tête des Suisses et des Croates il repoussa le général russe Wittgenstein, qu'il battit de nouveau complètement lors de la retraite de l'armée française, quoiqu'il fût bien inférieur en nombre. Réduit par les circonstances à abandonner Polotsk, qu'il avait été chargé de protéger, il emmena avec lui le bagage et plus de cent quarante pièces d'artillerie en présence de forces supérieures et malgré des attaques si nombreuses jusqu'à deux heures du matin, que cette affaire reçut des soldats le nom de *nuit infernale*. Il conduisit en Pologne le reste de sa division et plusieurs débris de l'armée. Lors de la déchéance de Bonaparte, le général Merle commandait la 25° division à Maestricht. Il se prononça pour les Bourbons, envoya au gouvernement son adhésion et celle de ses troupes aux arrêtés pris en faveur du roi, fut créé chevalier de Saint-Louis, et nommé inspecteur général de gendarmerie. Il accompagna, en mars 1815, S. A. R. le duc d'Angoulême dans le midi, et défendit le Pont-Saint-Esprit, qu'il fut bientôt obligé d'évacuer par l'approche des troupes qui avaient abandonné le parti royal. En 1818, le général Merle a obtenu sa retraite, et il demeure maintenant à Marseille.

MERLE (JEAN TOUSSAINT), littérateur, né à Montpellier le 16 juin 1785, fit de bonnes études à l'école centrale du département de l'Hérault, et vint à Paris, au commencement de 1803, avec son oncle, M. Albisson, alors tribun, et depuis conseiller d'état. Placé dans les bureaux du ministère de l'intérieur, il quitta la carrière administrative en 1806, pour suivre celle des armes où l'appelait la conscription militaire, et servit d'abord dans les grenadiers vélites de la garde impériale. En 1808, il alla en Espagne comme employé à l'un des corps de l'armée française, revint à Paris au bout de quelques mois, et s'y livra entièrement à la littérature, et particulièrement à celle du théâtre. Il a été attaché, de 1808 à 1809, à la rédaction du *Mercure*, et depuis il a travaillé à la *Gazette de France*, au *Journal des Arts*, au *Diable boiteux* : il est, depuis plus de douze ans, un des rédacteurs de la *Quotidienne* pour la partie littéraire. M. Merle a été nommé co-directeur privilégié du théâtre de la porte Saint-Martin, en mars 1822, et a quitté cette entreprise en juillet 1826. Pendant sa gestion, il a fait six voyages en Angleterre pour y étudier les ressources du théâtre anglais et les prestiges de son exécution dramatique, et on lui a l'obligation d'avoir le premier attiré à Paris une troupe de comédiens anglais, et d'avoir ainsi frayé la route au directeur actuel du théâtre anglais à Paris. Il a publié :

1° *Grammaire espagnole de Port-Royal*, nouvelle édition, augmentée de notes et d'un traité d'orthographe espagnole, 1808, in-8° ; 2° *Extrait des Mémoires de Bachaumont*, 1808, 3 vol. in-8° ; 3° *Choix du Mercure de France*, 1809, 3 vol. in-8° ; 4° (avec M. Jouy) *Mémoire justificatif* pour le lieutenant général Clausel, 1816 ; 5° *Mémoire en faveur des bannis*, 1819 ; 6° (avec M. Perie) *Description historique et pittoresque du château de Chambord*, 1821, 2 livraisons in-folio avec gravures ; 7° *de l'Opéra*, 1827, brochure in-8°. L'auteur y signale quelques abus de cette administration essentiellement vicieuse, indique quelques améliorations, et annonce sur *les théâtres* un travail plus étendu, dont il s'occupe depuis plusieurs années. 8° *Lettre à un compositeur français*, 1827, brochure in-8°. Il a inséré plusieurs lettres dans le *Nain jaune*, une entre autres, contre les fédérations, pendant les cent-jours de 1815, et une autre en faveur des militaires persécutés à cette époque pour avoir servi dans la garde royale. Il attaqua dans le même temps Mehée de la Touche, qui le dénonça à plusieurs reprises dans le *Patriote de 89*. C'est principalement comme auteur dramatique que M. Merle s'est fait connaître. Il n'a cependant donné seul qu'une comédie, *la Fête d'un bourgeois de Paris*, en trois actes, jouée à l'Odéan en 1802, et avec M. Jouy, au théâtre Feydeau, un opéra-comique, *les Courses de New-Market*, en un acte, tombé en 1818, quoique la musique d'un jeune compositeur, Struna, méritait un meilleur poëme. M. Merle a obtenu de nombreux succès sur les théâtres secondaires. Il y a fait représenter plus de cent vingt ouvrages, tant mélodrames que comédies et vaudevilles, mais tous en société avec divers collaborateurs, et le plus souvent avec M. Brazier. M. Merle n'est pas chansonnier ; mais la part qui lui revient dans les pièces où il a mis son nom n'est pas la moins importante. C'est le plan, l'invention, la conduite, le talent d'observer et la plus grande partie du dialogue. Ce fut au théâtre du Vaudeville qu'il s'essaya d'abord ; il y donna en 1808 : *le Retour au comptoir*, ou *l'Éducation manquée* ; *le Petit Almanach des grands hommes*, pièce défendue par la police, après la seconde représentation, d'après les réclamations de la famille de Rivarol ; *Relâche pour la répétition générale de Fernand Cortez*, 1809 ; *Irons-nous à Paris?* ou *la Revue de 1810*, 1811. — Au théâtre des Variétés, depuis 1809 : *Cadet Roussel Hector* ; *les Amours de Brouillard* ; *A bas Molière* ; *M. Grégoire*, ou *Courte et bonne* ; *Mahomet Barbe-bleue* ; *Quinze ans d'absence* ; *le petit Pifre* ; *une Matinée d'Autrefois* ; *le Ci-devant Jeune Homme* ; *la Corbeille d'oranges* ; *le Petit Corsaire* ; *Crispin financier* ; *les Petits Braconniers* ; *les Intrigues de la Rapée* ; *Tout pour l'Enseigne* ; *les Petites Pensionnaires* ; *la Noce interrompue* ; *l'Habit de Catinat* ; *le Savetier et le Financier* ; *la Laitière suisse* ; *Jocrisse chef de brigands* ; *Préville et Taconnet* ; *la Carte à payer* ; *la Vallée de Chamouny* ; *le Mariage par Saisie* ; *le Jardinier et son Seigneur* ; *le Solitaire*, ou *le Morceau d'ensemble*. — A la Gaîté : *la Fille grenadier* ; *le Soldat tyrolien* ; *la Perruque enlevée*. — A la Porte Saint-Martin : *les Deux Philibertes* ; *les Invalides*, ou *Cent ans de gloire* ; *le Coupable*, ou *Dix ans d'exil* ; *le Monstre et le Magicien*, où l'acteur anglais Cook joua le rôle du Monstre, en 1826 ; *Norma*, ou *les Tribus du Caucase*, etc., etc. M. Merle a fait aussi avec divers collaborateurs, depuis le retour des Bourbons, une douzaine de pièces de circonstance, mais il n'en a pas composé en l'honneur de Bonaparte, pour qui ses sentiments se sont bornés à de l'admiration.

MERLET DE LA BOULAYE (Gabriel-Eléonore), né à Angers, le 3 avril 1736, ne fut pas seulement un naturaliste distingué, mais encore un philosophe éclairé, un littérateur aimable, un amateur des beaux-arts, et un homme de goût, non moins recommandable par son esprit et ses connaissances, que par l'urbanité de ses mœurs. Maître à vingt-cinq ans d'une fortune assez considérable, il prit la résolution de voyager ; il se rendit d'abord en Italie, qu'il explora en amateur éclairé, et où il fut reçu membre de l'académie des Arcades de Rome. De retour en France, il séjourna plusieurs années à Paris, et passa ensuite en Angleterre, où le célèbre botaniste Smith l'honora de son estime et de son amitié. Merlet de la Boulaye entretint longtemps avec lui une correspondance, et en reçut, en 1786, une collection précieuse de fucus et d'autres plantes marines. Il vint après ses voyages se fixer à Angers, où il fut reçu de l'académie de cette ville. Depuis la révolution, il y fut professeur de grammaire générale à l'école centrale, et ensuite directeur et professeur au jardin des plantes d'Angers. Après sa mort, arrivée le 17 février 1807, on vendit sa bibliothèque ; l'une des plus belles, des mieux choisies et des plus nombreuses qui aient existé dans l'Anjou. Elle contenait quelques manuscrits, un entre autres, intitulé : *Connaissance de la physionomie*, composé par Merlet de la Boulaye, et ajouté à l'exemplaire qu'il possédait de l'ouvrage de Lavater. Plusieurs autres de ses livres étaient surchargés de notes de sa main. On vendit aussi sa collection de tableaux, gravures, objets d'histoire naturelle, formée principalement en Italie, et de cartes, instruments de physique, de chimie, etc. Trente années de recherches avaient procuré à M. Merlet un herbier départemental, composé de quatorze ou quinze cents plantes phanérogames, et de quatre ou cinq cents cryptogames. C'est sur cet herbier que les élèves de Merlet ont publié : *Herborisations dans le département de Maine-et-Loire, et aux environs de Thouars, dans les Deux-Sèvres, par feu M. Merlet de la Boulaye*, Angers, 1809, in-8°. On trouve à la suite un travail précieux que cet habile professeur destinait pour la statistique de Maine-et-Loire.

MERLIN DE DOUAI (Philippe-Antoine), député aux états généraux et à la convention nationale, ministre de la justice, directeur, procureur-général près la cour de cassation, conseiller et ministre d'état, comte de l'empire, grand officier de la légion d'honneur, commandeur de l'ordre de la réunion, membre de la chambre des représentants et de l'institut, naquit au village d'Arleux, ancienne petite ville du Cambrésis, le 30 octobre 1754. Fils d'un agriculteur aisé, il fit ses études au collége de Douai, suivit ensuite les cours de droit, et se fit recevoir avocat au parlement de Douai. En 1782, il acheta la charge de secrétaire du roi, et sa réputation commençait déjà à s'établir lorsqu'il obtint la clientelle de la riche abbaye d'Anchin. Il trouva dans la gestion des affaires de cette maison d'assez grands avantages pour lui permettre d'aspirer à la main d'une riche héritière. Il avait une grande réputation de sagacité et de lumières lorsque les embarras financiers vinrent forcer le gouvernement de Louis XVI à convoquer les états généraux. Merlin fut nommé député du tiers-états par le bailliage de Douai. Il parla peu à l'assemblée constituante, mais travailla beaucoup dans les comités, et prit surtout une part active à l'aliénation des biens nationaux, à la suppression des droits féodaux et à la rédaction de l'acte constitutionnel. On l'entendit provoquer une loi contre les émigrants, et appuyer, en plus d'une occasion, les doctrines démocratiques ou les mesures révolutionnaires des républicains de l'extrême gauche. Après la clôture de l'assemblée constituante, il fut élu président du tribunal criminel du département du Nord, et il en exerça les fonctions jusqu'au mois de septembre 1792, époque de sa nomination à la convention nationale. Ayant appris, à son arrivée à Paris, que son nom se trouvait compromis dans les papiers de l'*armoire de fer*, il s'empressa de se justifier, monta dans ce but à la tribune le 7 décembre, et déclara qu'il n'avait jamais commis le crime d'offrir ses services à Louis XVI. Lors du procès de ce prince, il combattit l'opinion de Lanjuinais et de Malesherbes qui demandaient que la condamnation ne pût être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des voix. « Ces principes, » dit-il, ne peuvent être invoqués que dans l'institution » des jurés, et non devant un tribunal extraordinaire » comme celui que la convention forme en ce moment. » Il vota ensuite pour la mort, et rejeta l'appel au peuple et le sursis. Les implacables du parti républicain dominaient alors l'assemblée et la France ; Merlin, par ambition ou lâcheté, s'efforça de mettre son âme glacée et flétrie au niveau de la cruelle énergie de l'époque, et fut l'un des plus dégoûtants d'entre les terroristes qui n'avaient pas pour eux l'excuse de l'exaltation démagogique et d'une irrésistible conviction.

Au 31 mai, il se déclara pour la *Montagne* contre la *Gironde*, et mérita d'être envoyé dans les départements de l'ouest pour y comprimer les chouans et les fédéralistes. Au retour de cette mission, il fut chargé du rapport sur la loi des suspects, et s'acquitta de cette tâche avec tant de zèle et d'adresse machiavélique, que son nom s'est trouvé irrévocablement attaché à cette conception révolutionnaire, et qu'il n'a plus été connu depuis que par le sobriquet de *Merlin-Suspect*. Il s'occupa beaucoup aussi de l'organisation du tribunal révolutionnaire, et il fit révoquer, le 3 octobre 1793, cette disposition de 1791 qui statuait qu'en cas de partage des voix, dans les tribunaux criminels, l'avis le plus doux prévaudrait. Deux mois après, il fit régler le mode de procéder envers les individus mis hors la loi. Attaché au parti du duc d'Orléans, ce fut lui qui annonça à ce prince que son arrestation était décrétée. Dans la discussion de la loi du 22 prairial an II, il demanda la question préalable sur la motion de Bourdon de l'Oise qui, effrayé d'avoir donné son assentiment à une loi homicide sans avoir rien stipulé pour sa propre sûreté ni pour celle de ses collègues, demandait qu'on ne pût traduire un représentant du peuple devant le tribunal révolutionnaire sans le consentement de la convention. « L'assemblée nationale, » dit Merlin, n'a pu se dépouiller des droits qu'elle a » qu'aucun de ses membres ne soit traduit devant le » tribunal révolutionnaire sans y avoir donné son assen» timent; ce droit est inaliénable. Le juré qui doit » prononcer s'il y a lieu à accusation contre un repré» sentant du peuple, c'est la convention. Voilà comme » je demande que soit motivée la question préala» ble. » Cette proposition fut adoptée, et Merlin rédigea le considérant. Cependant le comité de salut public ayant fait attaquer le lendemain cette décision par ses orateurs, Merlin, saisi d'effroi de se trouver en opposition avec les hommes qui disposaient de la vie de quiconque ne marchait pas franchement avec eux dans le système de la terreur, s'empressa de monter à la tribune pour déclarer *que si son esprit avait erré, il n'en avait pas été de même de son cœur*; et Robespierre, satisfait de ce honteux repentir, consentit à rassurer le lâche Merlin en disant que ses observations n'avaient pu s'adresser à ce député, puisque sa motion ne tendait qu'à atténuer et à combattre celle de Bourdon. Merlin garda prudemment la plus stricte neutralité au milieu des débats qui précédèrent le 9 thermidor; mais après que la victoire eut été décidée contre Robespierre, il embrassa vivement la cause des réacteurs, et passa du comité de sûreté générale à la commission de constitution, où il eut pour collègues des hommes avec lesquels il n'avait pas marché jusque-là, tels que Boissy-d'Anglas, Daunou, Thibaudeau, etc. Devenu membre du comité de salut public, il y manifesta un zèle ardent contre les *terroristes* qu'il avait si bien servis tandis qu'ils étaient les plus forts, parla avec une feinte indignation des crimes de Carrier, demanda l'arrestation de Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère et Vadier, et proposa le rappel des représentants proscrits au 31 mai. Au mois de janvier 1795, il fit adopter des mesures rigoureuses et barbares contre les prêtres déportés et les émigrés surpris sur le territoire de la république. Envoyé dans le département du Nord, il y persécuta les jacobins: il fit prononcer, à son retour, la réunion de la Belgique. Ce fut sur son rapport qu'au 13 vendémiaire, les chefs des sectionnaires insurgés furent décrétés d'arrestation et traduits devant une commission militaire. Dans les dix derniers jours de l'existence de la convention, il fit rendre une foule de lois tortueuses et vexatoires sur l'organisation générale de l'administration. Sorti du sein de la représentation nationale, il reparut bientôt comme ministre de la justice, et signala son élévation à ce poste important par la conception d'une *police générale* organisée en ministère. « Nous aurons une répu» blique sage, dit-il à cette occasion; un air pur ré» gnera partout: partout le citoyen pourra habiter en » sûreté. » Il retint d'abord le nouveau portefeuille avec celui de la justice, mais il s'en dessaisit ensuite pour garder ce dernier. Lors de la conspiration royaliste de Brottier et Lavilleheurnoie, il insista pour que les accusés fussent jugés par un conseil de guerre, et pressa leur condamnation par une lettre que Pastoret dénonça au conseil des cinq-cents, et qui était ainsi conçue : « Les jugements militaires doivent être prompts: » ceux qu'ils frappent doivent être exécutés sur l'heure, » à l'instant, sur-le-champ. Si on ne tue pas les cons» pirateurs royalistes, on sera forcé aussi de laisser » échapper les babouvistes. » Au temps de son apogée, Merlin avait pour maîtresse une dame qui tenait une maison de filles. On y jouait beaucoup: un jeune provincial, que son père avait recommandé à un de ses amis, membre du conseil des cinq-cents, y perdit une grosse somme, et tout faisait présumer qu'il avait été dupe de quelques fripons attachés à ce lieu de débauche. On lui conseilla de se plaindre au ministre de la police, et celui-ci, fidèle à ses honteuses relations, conjura l'orage qui menaçait les prostituées et les filous placés sous son patronage, en déclarant au jeune homme qu'il le ferait pourrir dans une basse-fosse s'il lui arrivait de publier sa mésaventure. Merlin fut un des principaux proscripteurs du 18 fructidor, et fut récompensé de sa coopération à cette journée par une place de directeur en remplacement de Carnot. Son avénement à la première magistrature de la république fut marqué par un redoublement d'astuce et de machiavélisme dans la politique directoriale. Pendant quatre ans, il soumit la France aux combinaisons odieuses du système de bascule, et partagea avec Barras les jouissances du suprême pouvoir. Pendant son ministère de la police, il avait invoqué contre les naufragés de Calais l'application des lois relatives aux émigrés. Comme le sort de ces malheureux était encore en suspens lors du 18 fructidor, Merlin se hâta de réclamer leur déportation auprès du conseil des cinq-cents, qui, avant son épuration violente, avait prononcé leur renvoi et leur embarquement. Président du directoire à l'époque de la fête funéraire célébrée en l'honneur des plénipotentiaires français assassinés à Rastadt, il prononça un discours où l'on remarque le passage suivant : « Le peu» ple français proclame le gouvernement d'Autriche » l'irréconciliable ennemi des nations. Malheur, oppro» bre éternel, guerre implacable à l'atroce maison » dont les attentats ont déshonoré le siècle de la raison » et des lumières! Que ce gouvernement soit exclu de » la communication des sociétés humaines! Frappons » sur lui! Anathème éternel! » Les revers de la campagne de 1799 mirent fin au crédit et à la puissance d'un homme qui, dépourvu de toute idée grande, vaste et généreuse, prétendait gouverner la république française avec de misérables subtilités de légiste, et rabaisser la science sociale au niveau de la chicane. On l'accuse de s'être rendu coupable d'attentat à la souveraineté nationale en annulant les élections de 1798, et d'avoir étouffé la liberté de la presse, en cherchant à détruire et en détruisant en effet la plupart des journaux. On lui reprocha aussi d'être la cause des désastres des armées et même des malheurs arrivés en Egypte. Le conseil des cinq-cents manifesta l'intention de le mettre en jugement. Merlin fit paraître un mémoire justificatif, dans lequel il dit entre autres choses, au sujet des imputations touchant l'expédition d'Egypte : « Il est de fait que c'est Bonaparte qui a minuté tous » les ordres, toutes les instructions et tous les arrêtés » dont le directoire l'a chargé; et si l'on ne peut dire » que c'est lui qui a conçu le premier l'idée de cette » expédition, du moins on peut assurer que sans lui elle » serait restée en projet. » Chassé du directoire, Merlin resta hors des affaires publiques jusqu'au 18 brumaire. Nommé, à cette époque, par les consuls, commissaire du gouvernement près la cour de cassation, il en a exercé les fonctions pendant toute la durée du régime impérial, en y ajoutant celles de conseiller et de ministre d'état. La restauration de 1814 le fit descendre de cette haute position, à laquelle il fut rappelé, au mois de mars 1815, par Napoléon. Porté, au mois de mai, suivant à la chambre des représentants, il n'y parla qu'une seule fois, après la bataille de Waterloo, pour faire part à ses collègues de la frayeur ridicule que lui avait causée la visite de certains individus, dont le caractère le plus alarmant à ses yeux était de n'être pas connus de lui et des siens. Son vieil ami

Fouché le fit comprendre peu de temps après sur la liste de proscription du 24 juillet. Merlin voulut d'abord, pour plus de sûreté, se retirer en Amérique : mais ayant fait naufrage, il revint en Belgique, où il s'est fixé depuis. Il habite Bruxelles en ce moment. Les richesses qu'il a amassées durant sa longue carrière politique lui servent aujourd'hui à étaler le luxe des grands de l'empire au sein de l'exil, à côté de quelques compagnons d'infortune qui éprouvent toutes sortes de privations; et l'on voit ainsi l'aristocratie pénétrer jusqu'au milieu des malheureux condamnés à mourir sur une terre étrangère pour s'être montrés trop ardents démocrates. Il est juste de dire que Merlin a *secouru* quelques-uns de ses *anciens collègues*. Quoique son nom jouisse d'une grande autorité au barreau, on ne peut guère le considérer que comme un légiste érudit ou un savant compilateur, dont l'esprit subtil a d'ailleurs peu de rectitude et d'étendue. Il y a loin encore de l'adresse d'un praticien qui possède à fond toutes les ruses de son métier, à la science du véritable jurisconsulte. Il a publié : 1° *Ph. Ant. Merlin au conseil des cinq-cents*, 1799, in-8°; 2° *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, 4e édit., 1812 et années suivantes, 17 vol. in-4°; 3° *Recueil alphabétique des questions de droit*, 13e édit., 1819-1820, 6 vol. in-4°; 4° *Consultation sur la demande du sieur Chancerel en cassation d'un arrêt de la cour royale de Caen du 13 juillet 1820, qui déclare légales des poursuites faites d'office contre lui, pour raison d'un prétendu délit d'habitude d'usure*, Paris, 1820, in-4°; 5° *Extrait de l'Encyclopédie moderne*, Courtet, Paris, 1825, in-8°. Il a été coopérateur au *Bulletin des jugements du tribunal de cassation* et au *Répertoire de jurisprudence*, de Guyot. Il est un des auteurs de l'*Encyclopédie moderne*, de M. Courtin. — MERLIN (Antoine-François-Eugène, baron), fils du précédent, maréchal-de-camp, né à Douai, le 27 septembre 1778. Il s'était déjà signalé par sa bravoure lorsqu'il suivit en Egypte le général Bonaparte dont il était aide-de-camp. Il fut nommé, en novembre 1800, chef d'escadron de grosse cavalerie, et, au mois de septembre 1810, colonel du 10e régiment de hussards, ci-devant Berchini. Employé à l'armée de Portugal en 1811, sa conduite lui valut la décoration d'officier de la légion d'honneur, le lendemain de la bataille des Arapiles ou de Salamanque. Le 25 juillet 1813, il fut promu au grade de général de brigade, et fit, en cette qualité, la campagne de Leipsick. Son courage, sa persévérance dans cette funeste campagne frappèrent l'empereur, qui lui en témoigna sa satisfaction. A la première restauration, il n'obtint aucun emploi, et fut nommé par Napoléon, au 20 mars 1815, major des chasseurs à cheval de sa garde, et chargé en outre de l'organisation et du commandement du 2e régiment de cette arme. A la seconde restauration, il suivit son père en exil, s'embarqua à Anvers pour le conduire aux Etats-Unis d'Amérique, et fit naufrage ainsi que lui, près Flessingue, le 24 février 1816. Il rentra en France en 1818, et, au mois d'août 1820, il fut désigné comme un des chefs d'une conspiration; il fut acquitté l'année suivante, quoiqu'il fût absent. Sa femme, née Gobier, publia à cette occasion : 1° *Pièces justificatives à l'appui de la lettre adressée par madame la baronne Merlin, le 26 décembre 1820, à chacun des membres composant la chambre des pairs*, 1821, in-4°; 2° *Réflexions en faveur de M. le baron Merlin, inculpé dans le procès de la conspiration pendant à la chambre des pairs*, 1821, in-4°.

MERLIN DE THIONVILLE (Antoine), député à l'assemblée législative et à la convention nationale, membre du conseil des cinq cents, naquit dans la ville dont il prit le nom, vers 1765. Il y exerçait la profession d'huissier, lorsqu'il fut nommé officier municipal, en récompense de l'enthousiasme qu'il avait montré pour la révolution. Porté à l'assemblée législative par le département de la Moselle, il s'y lia étroitement avec Chabot et Bazire, partagea toute leur exaltation démagogique, ne cessa de harceler le pouvoir exécutif par ses dénonciations, et s'opposa vivement à ce que l'on envoyât des troupes dans les colonies, de peur que leur conservation, favorable au commerce, ne finît par devenir fatale à la France; en avilissant l'esprit national. « Pour être libre, dit-il, il ne faut pas être riche. » Il vota aussi pour que l'on refusât des secours pécuniaires aux colons, provoqua le décret d'accusation contre les princes français, appuya le séquestre des biens des émigrés, fit mettre en arrestation l'évêque de Mende, M. de Castellane, depuis massacré à Versailles, et proposa de déporter en Amérique tous les prêtres insermentés. Dans la journée du 10 août, il figura parmi les plus violents démagogues, et entraîna Rœderer à toutes les démarches par lesquelles ce dernier parvint à conduire le roi et sa famille dans le sein de l'assemblée législative, où devait commencer pour eux la captivité dont ils ne furent délivrés que par l'échafaud. Quelques jours après, Merlin se présenta pour faire partie de la légion des *tyrannicides*, proposée par Jean Debry, et demanda, lors de l'attaque de Thionville par les Prussiens, que ce prince, sa femme et les parents d'émigrés fussent déclarés responsables de la sûreté des parents des représentants du peuple. Réélu à la convention, il y fut poursuivi par une accusation de l'ex-ministre Narbonne, qui lui imputait, ainsi qu'à Albitte et à quelques autres, d'avoir reçu de l'argent de la cour. Merlin se justifia de cette grave inculpation en redoublant de fureur contre le roi prisonnier, qu'il appela *infâme*. « Il a voulu verser à grands flots, dit-il, le » sang du peuple : je demande que lui et ses partisans » portent leurs têtes sur l'échafaud. » Cependant la sincérité de ses sentiments démocratiques fut vivement soupçonnée dans une discussion incidente qui s'éleva pendant les débats relatifs à ce prince. Buzot venait de réclamer un décret de peine de mort contre quiconque proposerait le rétablissement de la royauté. « Je demande en ce cas, dit Merlin, qu'il soit ajouté à la » motion de Buzot, ces mots : *A moins que ce ne soit* » *dans les assemblées primaires*. » A peine eut-il prononcé ces dernières paroles, que de violents murmures éclatèrent de tous les côtés de l'assemblée. » Ah! ah! » ah! voilà du royalisme! voilà le mystère découvert! » s'écrièrent une foule de membres : et le rappel à l'ordre avec censure fut demandé contre l'orateur, *comme ayant outragé la souveraineté nationale*. Chabot défendit son ami en soutenant qu'il avait au contraire rendu hommage à cette souveraineté, et Merlin n'en fut pas moins obligé de monter lui-même à la tribune pour donner des explications sur le véritable sens de sa proposition. » Citoyens, dit-il, si j'ai commis une erreur, elle n'appartient pas à mon cœur; mais je dois vous expliquer » ma pensée. Lorsque mes concitoyens m'ont envoyé » ici, je ne me suis jamais regardé que comme chargé » de rédiger un projet de constitution, que le peuple, » mon souverain et le vôtre, a le droit d'accepter ou de » refuser, et ce droit, il doit l'exercer librement. Cette » idée a vivement affecté mon âme au moment où vous » étiez près de décréter que le peuple, s'il le voulait, ne » pourrait point se donner un gouvernement monarchique. Je suis loin de supposer au peuple l'envie de » reprendre d'indignes chaînes; persécuté trop longtemps par les tyrans, jamais il ne les rétablira : mais » moi, qui me suis engagé à poignarder les tyrans, je » dis qu'il ne nous appartient pas d'enchaîner la volonté suprême du peuple, et par mon amendement, » je ne voulais que donner toute la latitude possible à » cette volonté souveraine. Voilà ma profession de foi; » on connaît ma haine pour les tyrans. — Oh! quoi que » vous fussiez, s'écria Férand, nous n'aurons point de » roi. Vous êtes un royaliste! — Rappelez donc à » l'ordre, président, répliqua Merlin, ce collègue qui » m'insulte en m'appelant royaliste! Certes, si j'ai » quelque chose à me reprocher, c'est de n'avoir pas » suivi, au 10 août, la première inspiration qui me disait de vous épargner la peine de juger longuement » Louis XVI. » Après une violente agitation, l'assemblée passa à l'ordre du jour et sur la motion de Merlin et sur le rappel à l'ordre réclamé contre lui par le côté droit; car les girondins avaient voulu profiter de cette circonstance pour confirmer l'accusation qu'ils avaient élevée contre la députation de Paris, de conspirer pour l'établissement de la dictature ou de la royauté, et ils insistaient pour faire considérer la proposition de Merlin comme une révélation indiscrète de ces projets liberticides. Merlin défendit, au reste, Robespierre contre

les imputations de Louvet, lorsque celui-ci dénonça formellement Maximilien comme aspirant à la tyrannie. Il s'opposa ensuite à ce que l'on accordât un conseil de défense à Louis XVI, et partit pour Mayence, avec Rewbell, avant qu'on eût prononcé sur le sort de ce prince. Il écrivit, le 6 janvier, pour presser la condamnation à mort, se trouva bientôt assiégé par les Prussiens, et fit des prodiges de valeur, à la tête des volontaires républicains, qu'il dirigea dans toutes les sorties. La place ayant été néanmoins forcée de capituler, il suivit la garnison dans la Vendée, où il se battit encore avec le plus grand courage. L'accroissement rapide que sa fortune prit à cette époque fit planer sur lui des soupçons de corruption et de perfidie. On l'accusa d'avoir reçu de l'argent du roi de Prusse, pour décider la reddition de Mayence, et Montaut se présenta même pour le dénoncer expressément : mais l'appui de Chabot, de Barrère et de Thuriot, le sauva d'un décret d'accusation. A son retour de la Vendée, il défendit lui-même Westermann, à qui l'on demandait compte de ses défaites dans l'Ouest, et il rappela que ce vieux guerrier avait conduit les patriotes du faubourg Saint-Antoine sur les Tuileries, dans la journée du 10 août. Le 21 janvier 1794, il fit prendre à la convention la résolution d'assister en masse à la fête anniversaire de la mort du roi. Après s'être renfermé dans la plus stricte neutralité, pendant les débats entre Robespierre et les comités, il se prononça violemment pour les réacteurs, dès que le 9 thermidor leur eut livré les rênes de la république. On le vit alors demander la suspension ou la révocation des décrets révolutionnaires qu'il avait lui-même provoqués, et attaquer les hommes qu'il avait caressés au temps de leur domination. Il proposa de fermer la société des jacobins, et de mettre le scellé sur leur correspondance : mais pour ne pas étendre la réaction au-delà des limites nécessaires à sa propre sûreté, il s'opposa en même temps à la rentrée des soixante-treize proscrits au 31 mai. Envoyé peu de temps après à l'armée du Rhin, il en revint sans y avoir obtenu l'ascendant et le crédit qu'il avait exercés à Mayence. Il passa au conseil des cinq-cents, s'y attacha plus fortement que jamais à la faction du centre sur laquelle le directoire appuya son système de bascule, et demanda, au 18 fructidor, que les démocrates Félix Lepelletier et Antonelle fussent enveloppés dans la proscription dont on frappait les royalistes de Clichy. A la fin de sa mission législative, en 1798, il entra dans l'administration générale des postes, et y resta jusqu'aux événements du 30 prairial an VII. Dénoncé de nouveau, à cette époque, comme dilapidateur, il se retira entièrement des affaires publiques, et porta dans sa retraite le surnom de *Calvaire*, qui lui fut donné à cause de l'acquisition de l'ancien couvent du Calvaire, près Paris. En 1814, Merlin tenta de sortir un instant de l'obscurité, en se présentant pour lever un corps franc, dont la restauration rendit l'organisation inutile. Cette offre de service au gouvernement impérial lui fournit néanmoins l'occasion d'adresser, le 7 avril, au prince Talleyrand, la lettre suivante : « Monseigneur, » chargé de lever une légion pour concourir à la dé» fense de mon pays, j'ai dû cesser son organisation » quand j'ai su que la paix était le fruit des soins du » gouvernement provisoire. J'adhère à tout ce qu'a fait » ce gouvernement paternel, et je m'empresse de lui » offrir mes services. » Merlin n'a pas cessé d'habiter Paris depuis la restauration.

MERREM (Blaise), docteur, conseiller de cour de la Hesse électorale, et professeur d'histoire naturelle et d'économie politique, à Marbourg, né à Brême, en 1761, et mort à Marbourg, le 23 février 1824, âgé de soixante-trois ans. Il s'est acquis, comme zoologiste, une grande réputation dans sa patrie et à l'étranger. Il se fit connaître avantageusement en 1783, par sa découverte des organes de la respiration chez les oiseaux. Il était, en 1784, professeur de mathématiques et de physique, et en 1794, professeur de science financière à l'université de Duisbourg. En 1804, il fut appelé à Marbourg comme professeur d'économie politique et de science financière, et obtint plus tard la chaire de botanique. Ses nombreux écrits consistent principalement en ouvrages d'histoire naturelle et en traités élémentaires. En 1800, il fit paraître en Allemagne, sans y mettre son nom et comme traduit de l'italien, un *Voyage à Paris dans les mois d'août et de septembre* 1798. Sa biographie, écrite par lui-même, se trouve dans le 18e vol. de *l'Histoire des savants de la Hesse*, publiée par Streider et Justi. Le professeur Merrem a laissé un cabinet de zoologie précieux. Il était membre de plusieurs sociétés littéraires.

MERRIWEATHER LEWIS (N.), capitaine au service américain, fut employé, conjointement avec le capitaine Clarke, à des voyages de découvertes vers les établissements les plus éloignés, pour établir des relations commerciales dans le grand Océan Pacifique. Le résultat de ces découvertes fait honneur au zèle et aux talents de ces voyageurs aventureux. La relation de leur voyage a beaucoup ajouté aux connaissances géographiques ; elle est intitulée : *Voyages des capitaines Lewis et Clarke en* 1804, 1805 *et* 1806, *par les fleuves Missouri et Colombia jusqu'à l'Océan Pacifique*, Londres, 1809, in 8°. Ce n'était qu'un extrait d'un journal plus étendu qui a paru depuis sous le titre de : *Voyage à la source du Missouri à travers le continent américain jusqu'à l'Océan Pacifique*, publié d'après le rapport officiel, et enrichi de plusieurs cartes, et en particulier de la route qui a été suivie, Londres, 1814, in-4°. La première relation a été traduite en français par Lallemand.

MERVILLE (Pierre-François CAMUS, dit), naquit à Pontoise, le 20 avril 1783. Il se destina d'abord à la médecine, et après avoir suivi pendant un certain temps le cours de la faculté de Paris, il obtint une place d'élève interne à l'Hôtel-Dieu. Mais cette carrière, n'étant point de son goût, il y renonça bientôt pour se consacrer à celle du théâtre, pour laquelle il avait conçu un vif penchant en jouant la comédie avec des amateurs ; ce fut alors qu'il quitta le nom de Camus, pour prendre celui de Merville que portait sa mère. Il fit ses premiers débuts au Boudoir des muses, dans les rôles de jeunes premiers, et puis ensuite successivement sur le théâtre de l'Odéon et sur divers théâtres de province. Plus tard, il fut appelé à faire partie d'un théâtre français que Jérôme Bonaparte avait établi à Cassel, et demeura en Westphalie jusqu'en 1814. Sans posséder les brillantes et transcendantes qualités qui séduisent et captivent le public, Merville n'était point un acteur sans mérite, et il sut toujours rendre et soutenir ses rôles avec une grande intelligence. D'ailleurs, cette profession qu'il avait embrassée dans sa première jeunesse, et qu'il abandonna de fort bonne heure, ne l'empêcha point de se livrer aux lettres, et c'est à elles qu'il doit les titres réels qu'il a acquis à la réputation distinguée dont il jouit. Il a donné plusieurs pièces au théâtre, dans lesquelles il se montre observateur judicieux des mœurs de la société, et peintre habile autant que fidèle. Tout ce qu'une critique sévère pourrait leur reprocher, c'est qu'écrites avec une très grande facilité, leur style a quelquefois le négligé de la conversation et n'est point assez châtié. Malgré cette tache, qui est fort légère, dans les compositions dramatiques de M. Merville, les applaudissements que le public leur donne tous les jours leur a assigné une des premières places au répertoire. *La famille Glinet*, comédie jouée en 1818, autant par son mérite particulier, que par les conjectures auxquelles elle a donné lieu, exige une mention spéciale. Les partis qui partagent encore aujourd'hui la France, paraissent, à cette époque, plus que jamais irrités les uns contre les autres, et prêts, pour ainsi dire, à se déchirer avec une nouvelle fureur, M. Merville conçut la pensée de les concilier en composant cette pièce, dont le principal personnage, tout entier dévoué au bien public, s'efforce de rapprocher deux factions opposées en atténuant leurs torts et en satisfaisant leurs exigences réciproques. Sa pièce achevée et reçue, M. Merville sollicita auprès de l'autorité l'autorisation nécessaire pour la faire représenter ; mais il ne l'obtint qu'avec de grandes difficultés. Le *Germanicus* de M. Arnault venait d'être joué, et l'on se souvient des scènes scandaleuses auxquelles la représentation de cette tragédie donna lieu. L'emploi qu'on avait fait de la force armée avait occasioné dans le public une émotion qui donnait de vives inquiétudes au gouvernement, qui n'employait pas

alors, avec autant de sécurité qu'aujourd'hui, le sabre des gendarmes contre les citoyens. M. Decazes, n'ayant pas voulu, pour cette raison, autoriser de lui-même la représentation de la *Famille Glinet*, en parla à Louis XVIII, et dit au monarque que cette pièce était excellente pour sonder l'opinion publique, mais qu'elle pourrait bien entraîner de nouveaux troubles. Le roi demanda qu'on la lui communiquât, et il est certain qu'il en eut pendant plusieurs jours le manuscrit sous les yeux, et qu'il fit, en marge de quelques scènes, des marques au crayon, dont l'auteur a cherché inutilement depuis à s'expliquer le motif. Plusieurs personnes, et entre autres M. de Duras, ayant répandu dans le monde qu'elles avaient vu la pièce sur la table du roi le manuscrit de la *Famille Glinet*, on crut généralement que Louis XVIII y avait travaillé. Une autre circonstance contribua à accréditer encore davantage cette opinion. M. Leroy avait donné, en 1817, sur le théâtre de l'Odéon, *l'Esprit de parti*, pièce conçue à peu près dans le même sens que *la Famille Glinet*, mais qui ne réussit point. Peu de temps après, on fit à tort courir le bruit que M. Merville faisait *la Famille Glinet* en société avec Leroy. Ce rapprochement de noms vint confirmer le bruit généralement répandu que Louis XVIII avait concouru à la composition de cette comédie. On a de M. Merville. Au théâtre de l'Odéon : *Lequel des deux ? ou la Lettre équivoque*, comédie en un acte, en prose, 1814, in-8° ; *Amélie*, drame en quatre actes, traduit de Kotzebue ; *les Rivaux* ; *Henri IV à Meulan* ; *les Deux Anglais*, comédie en trois actes et en prose, 1817, in-8° ; 3e édit., 1824 ; *la Famille Glinet, ou les Premiers temps de la ligue*, comédie en cinq actes, en vers, 1818, in-8°, deux éditions ; *l'Homme poli*, comédie en cinq actes, en vers, 1820, in-8° ; *le Frère et la Sœur* ; *la Première affaire*, comédie en trois actes, en prose, 1827, in-8°. — Au Théâtre-Français : *les Quatre Ages*, comédie en cinq actes, en vers, 1822, in-8°, deux éditions. — Au Théâtre de Madame (avec M. Bayard) : *les Comptes de tutelle*, comédie-vaudeville en un acte, 1826, in-8°. M. Merville avait composé, à Marseille, une tragédie en cinq actes, intitulée : *la Mort de Servius Tullius* ; et à Cassel, *Amélie*, *le Railleur*, comédies en un acte ; *les Rivaux*, opéra-comique ; et *le Protecteur*, comédie en cinq actes, en vers. M. Merville a traduit pour la collection des théâtres étrangers, *la Mina de Bernhelm*, de Lessing, et *l'Ecole de la médisance*, de Shéridan. On a encore de lui les romans suivants : 1° *Sephorine, ou l'Aventurière du faubourg Saint-Antoine*, 1820, 2 vol. in 12 ; 2° *les deux Apprentis*, Paris, 1826, 4 vol. in 12 : cet ouvrage a obtenu le prix décerné par l'académie au meilleur ouvrage pour les mœurs. Il est auteur d'une *Notice sur Malfilâtre*, en tête de l'édition des poésies de ce poëte, 1822, in-18.

MERY. *Voyez le supplément.*

MERZLIAKOFF (ALEXIS), professeur de poésie et d'éloquence à l'université de Moscou, membre de l'académie russe et de plusieurs sociétés littéraires, né en 1778, écrivit, à quatorze ans, une *Ode sur la paix avec la Suède*. Catherine II fit insérer cette ode dans les ouvrages de l'académie des arts qui paraissaient tous les mois, et en fit imprimer cent cinquante exemplaires au profit de l'auteur. Ensuite elle l'envoya à l'université de Moscou pour y continuer ses études, et ordonna qu'on lui rendît compte de ses progrès tous les six mois. Merzliakoff fut confié à Khéraskow et placé au gymnase ; il s'occupa d'abord de compositions et de traductions. En 1810, le prince Boris Galitzine, amateur distingué de la littérature, ayant entendu ses lectures à l'université, lui proposa de faire, pour la noblesse, des lectures qui auraient pour objet l'éloquence et la poésie, et lui offrit sa maison pour cet usage. Le jeune professeur parla d'abord sur la théorie des beaux-arts, et, dans les dernières séances, il lut des analyses critiques sur les poëtes russes. Voici les titres de ses principaux ouvrages : 1° *Traduction de quelques auteurs anciens, suivie de pièces originales*, 3 vol. ; 2° *Lectures littéraires* ; 3° *De la poésie*, traduit du grec d'Aristote ; 4° *Lettre d'Horace aux Pisons sur la poésie* ; 5° *Eglogues de Virgile* ; 6° *Scènes choisies des auteurs tragiques de la Grèce, Eschile, Eurypide et Sophocle, avec des notes historiques et critiques* ; 7° *Idylles de madame Deshoulières* ; 8° *Traité de la théorie de la littérature universelle*, traduit de l'allemand d'Eschenberg ; 9° *Discours sur l'esprit de l'ancienne poésie, et de son influence sur la civilisation des nations* ; 10° *la Jérusalem délivrée*, du Tasse, traduite en vers russes ; 11° *Eloge d'Alexandre Ier sur l'heureux résultat de la guerre de 1814*. Merzliakoff a rédigé depuis quelque temps un journal littéraire intitulé : *l'Amphion*. Il s'occupe maintenant de la publication d'un *cours complet de littérature* qui est la réunion du cours qu'il a professé à l'université de Moscou. Merzliakoff tient, sans contredit, la première place parmi les théoristes et les critiques qui ont honoré la littérature russe.

MESANGERE (PIERRE LA), littérateur, né à Baugé, en Anjou, le 23 juin 1761, professa longtemps les belles-lettres et la philosophie au collége royal de la Flèche. Après la destruction des établissements d'instruction publique, et l'entrée des Vendéens dans cette ville, il vint à Paris, en 1794, et dès l'année 1797 (et non pas 1799), il entreprit le *Journal des Dames*, qui, à travers les vicissitudes politiques et les caprices de la mode, poursuit tranquillement et avec succès la trente-deuxième année de son existence. Les autres ouvrages composés ou publiés par M. La Mésangère sont : 1° *Géographie historique et littéraire de la France*, 1791-1796, 4 vol. in-12, qui a eu quatre éditions, et a été traduite en allemand, Dresde, 1795 ; 2° *le Voyageur à Paris, tableau pittoresque et moral de cette capitale*, 1797, 3 vol. in-18 ; 3° *Voyages en France*, ornés de gravures, 1798, 2 vol. in 18, 2e édition augmentée, 1802, 4 vol. in 18. Cette jolie collection, très bien exécutée, contient les voyages de Chapelle et Bachaumont, de Lefranc de Pompignan, etc., etc. 4° *Dictionnaire des proverbes français*, 1821, in-8°, 2e édition, augmentée, même année, in-8°, 3e édition, presque doublée, 1823, in-8° ; 5° *Galerie française de femmes célèbres par leurs talents, leur rang et leur beauté*, portraits en pied, la plupart d'après des originaux inédits, avec des notices biographiques, et des remarques sur les habillements, 1827, grand in-4°. Cette élégante collection, qui se compose de cinquante-quatre portraits coloriés, aura probablement une suite. M. La Mésangère est membre de la société royale des antiquaires.

MESMER (FRÉDÉRIC-ANTOINE), célèbre par son système du *magnétisme animal*, qui porta longtemps le nom de *mesmérisme*, naquit à Weil, près Stein, sur le Rhin, en 1734. Il passa une grande partie de sa jeunesse livré à des études variées et irrégulières, et ne fut reçu docteur en médecine qu'à l'âge de trente-deux ans. Sa thèse, intitulée : *De planetarum influxu*, commença à le faire connaître. Il y prétend que : « les corps célestes exercent, par la force qui produit » leurs attractions mutuelles, une influence sur les corps » animés, spécialement sur le système nerveux, par » l'intermédiaire d'un fluide subtil qui pénètre tous les » corps et qui remplit tout l'univers. » Cet écrit renferme un mélange bizarre de vérités physiques et de rêveries astrologiques : sa lecture prouve que ce ne fut point par suite d'expériences que Mesmer conçut l'idée d'appliquer le prétendu fluide magnétique renfermé dans les corps animés, à la guérison des maladies. Il paraît même que ce fut le père Hell, jésuite et professeur d'astronomie, qui donna à Mesmer la première idée de magnétiser des malades. Ce prêtre avait acquis de la célébrité par des cures opérées à la suite de l'application d'aimants. Mesmer fit sa connaissance à Vienne en 1773 ; mais après une liaison assez intime, il ne tarda pas à se brouiller avec lui. Il s'éleva entre eux une vive contestation, chacun prétendant à l'honneur de la découverte imaginaire du pouvoir de l'aimant sur l'économie animale. Mesmer, plus hardi que le jésuite, crut triompher de lui en affirmant qu'il était en état d'opérer les mêmes effets sans le secours des aimants, et par le seul moyen du *magnétisme animal*. Il commença donc ses essais, mais ne fut pas d'abord heureux ; la faculté de médecine de Vienne et son président, le docteur Stoerk, premier médecin de l'impératrice, se déclarèrent contre lui. Mesmer ne fut pas mieux accueilli des principaux corps savants de l'Europe auxquels il s'adressa. L'académie des sciences de Paris et la société royale de Londres ne

lui firent aucune réponse, et il en reçut une très sévère de l'académie de Berlin, dans laquelle on le qualifiait de visionnaire. Le célèbre physicien Ingenhousz fut encore plus rigoureux, et traita Mesmer de charlatan et de jongleur; le novateur hardi ne se déconcerta point. Repoussé par les corps savants, il redoubla d'efforts, et bientôt une cure merveilleuse parut assurer la vogue au magnétisme animal. Une jeune personne nommée mademoiselle Paradis, excellente musicienne, aveugle depuis l'âge de quatre ans, sujette à des accès d'aliénation mentale et souffrant d'obstructions au foie et à la rate, était, depuis dix ans, traitée par le baron de Stoerk et par l'oculiste Wenzel, qui l'avaient déclarée incurable. Mesmer entreprit de la guérir, et prétendit avoir rétabli la vue de la malade, avoir fait rentrer ses yeux dans leurs orbites, et avoir guéri les mouvements convulsifs dont ils étaient affectés. Cependant bien des personnes assuraient que mademoiselle Paradis ne voyait point, et la malade fut retirée d'entre les mains de Mesmer. Ce qu'il y a de sûr, c'est que mademoiselle Paradis vint à Paris en 1784, sept ans après sa prétendue guérison, et qu'à cette époque elle était complètement aveugle. Grimm le dit formellement dans sa correspondance, en vantant le rare talent que cette musicienne montra sur le piano au *concert spirituel*. Il n'est pas impossible qu'il se soit opéré un changement passager et favorable chez cette malade éminemment nerveuse, par suite des impressions produites sur ses sens et son imagination, par les discours et les attouchements de Mesmer. La rentrée des yeux dans leurs orbites n'a rien non plus qui ne puisse s'expliquer par des causes très naturelles chez une personne dont le système musculaire était si irritable. D'ailleurs comme nous ignorons entièrement les moyens employés par Mesmer, il est très possible qu'il se soit servi d'applications antispasmodiques avec succès. En 1778, Mesmer vint à Paris exploiter la crédulité des Français. Il s'adressa à l'académie des sciences, qui demanda des expériences propres à constater le principe fondamental de sa prétendue découverte, c'est-à-dire l'existence d'un fluide ou d'une puissance résidant dans les corps animés, et transmissible d'un individu à un autre dans des circonstances déterminées. Après plusieurs pourparlers, Mesmer refusa de soumettre sa doctrine à une épreuve expérimentale, et se borna à proposer à l'académie d'envoyer des commissaires à Créteil, où il avait entrepris le traitement de plusieurs malades, pour constater l'efficacité de sa méthode curative, sur la nature de laquelle il gardait le plus profond secret. Après la lecture de la lettre dans laquelle Mesmer faisait cette proposition, l'académie, sur l'avis de Daubenton et de Vicq-d'Azyr, refusa de s'occuper de cette affaire. En effet, comment les commissaires auraient-ils pu apprécier des moyens curatifs qui leur étaient inconnus, et comment s'assurer que Mesmer, versé dans l'art médical, n'employait dans ses traitements que le soi-disant magnétisme animal? Il s'adressa également à l'académie de médecine, qui envoya, à Créteil des commissaires pour examiner l'état des malades traités par Mesmer; mais celui-ci les reçut fort mal, et prétendit que la lettre sur laquelle l'académie avait cru devoir nommer sa commission était une lettre supposée qu'il n'avait point écrite. Cependant l'adroit charlatan faisait des progrès rapides, et comptait au nombre de ses malades, de ses adeptes et de ses prôneurs, une foule de personnes du plus haut rang et de gens riches et influents; il réussit même à éblouir des savants et jusqu'à des médecins par l'éclat de quelques cures qui paraissaient extraordinaires. Parmi ces derniers se trouve d'Eslon, docteur-régent de la faculté de Paris et premier médecin du comte d'Artois, qui devint un des plus enthousiastes partisans de Mesmer; quoique non initié aux mystères du baquet, il entreprit néanmoins de défendre le mesmérisme dans un écrit qu'il publia en 1780, intitulé: *Observations sur le magnétisme animal*. D'Eslon alla même plus loin, et avec la ferveur d'un nouvel adepte il présenta à la faculté de médecine les propositions de Mesmer. Il s'agissait de faire choix de vingt-quatre malades dont douze seraient remis à la faculté pour être traités par les méthodes ordinaires, et l'on confierait les douze autres à Mesmer, qui leur appliquerait ses procédés; l'état de chaque malade serait préalablement constaté par un procès-verbal contradictoire entre les médecins de la faculté et Mesmer; la répartition des malades aurait lieu par la voie du sort. Rien n'était moins propre à vérifier la découverte de Mesmer et à constater l'efficacité de ses moyens curatifs, car la guérison des maladies pouvant s'opérer par des traitements non-seulement différents, mais souvent par les moyens les plus opposés, le succès n'aurait fourni tout au plus que des présomptions favorables; et comme Mesmer cachait ses procédés, il devenait impossible de déterminer les effets d'un traitement occulte. Pour établir l'efficacité du prétendu magnétisme animal, il aurait fallu commencer par exposer la méthode de son application, et poursuivre ensuite le traitement, avec la plus grande publicité, devant des commissaires chargés de surveiller l'opérateur, afin de s'assurer qu'il n'emploierait aucun autre moyen curatif. Le 18 septembre 1780, la faculté de médecine, après avoir entendu un jeune médecin nommé Roussel de Vauzesmes qui accusa d'Eslon de s'être allié avec un charlatan, rendit contre ce dernier un décret, séance tenante, dont voici les clauses: « 1° Injonction d'être plus circonspect à l'avenir; 2° suspension pendant un an de voix délibérative dans l'assemblée de la faculté; 3° radiation, à l'expiration de l'année, du tableau des médecins s'il n'a pas désavoué ses *Observations sur le magnétisme animal*; 4° les propositions de Mesmer rejetées. » Cette décision arbitraire fut hautement désapprouvée du public; on n'y vit autre chose que l'effet de l'esprit de corps et de la vanité concentrée des praticiens, ennemis de toute innovation; et les partisans du magnétisme ne manquèrent pas de rappeler la proscription du quinquina et de l'émétique par cette même faculté. Ce ridicule et tyrannique arrêt ne fit qu'augmenter la vogue de Mesmer, et mit d'Eslon à la mode. Les admirateurs du médecin allemand étaient si nombreux et si puissants, que le baron de Breteuil, au nom du roi, offrit à Mesmer une rente viagère de 20,000 livres et une somme de 10,000 livres par an pour le loyer d'une maison, sous la condition qu'il y établirait une *clinique magnétique*, et qu'il initierait à ses procédés trois personnes que le gouvernement désignerait. En cas de succès, d'autres récompenses lui étaient promises. Mesmer rejeta ces propositions en se référant à celles dont un autre ministre, M. de Maurepas, était déjà convenu avec lui, et qui étaient bien plus avantageuses. Il paraît qu'en effet Mesmer, comptant sur l'appui des plus hauts personnages, eut la hardiesse de présenter à M. de Maurepas une espèce d'*ultimatum*, dans lequel il demandait, en récompense d'une découverte qu'il regardait comme incontestable, le don d'une terre et d'un château qu'il désignait, protestant que si l'on voulait marchander avec lui, il quitterait la France en abandonnant ses malades, quelque tort qui en pût résulter pour l'humanité souffrante. L'indécence de ces propositions ne révolta point les ministres, et l'on peut juger par là de l'engouement général pour le grand magnétiseur. Néanmoins, comme les récompenses ne devaient se réaliser qu'après le rapport favorable de cinq commissaires nommés par le gouvernement, le prudent Mesmer crut devoir quitter la France, et pour donner plus d'éclat à son départ, il fixa, comme terme de rigueur, le 15 avril 1781; mais à la prière de la reine il consentit, non sans peine, à prolonger son séjour jusqu'au 18 septembre; il se rendit alors aux eaux de Spa, suivi de plusieurs de ses malades et de nombreux enthousiastes, parmi lesquels on distinguait M. Bergasse. L'absence de Mesmer fit concevoir à d'Eslon l'espoir de le remplacer; il présenta au parlement un *Mémoire*, où il se disait professeur du secret du *magnétisme animal* au moyen duquel il assurait avoir opéré grand nombre de guérisons. Sans attendre la décision du parlement, il ouvrit à son domicile un traitement public, et les malades s'y portèrent en foule. Mesmer, en apprenant les prétentions de ce rival, naguère son docile élève, jeta les hauts cris, qualifia d'Eslon d'imposteur, et déclara qu'il n'était point initié aux mystères magnétiques; mais ce fut en vain que le chef de la secte refusa au

disciple la qualité d'élève, et celui-ci fut bientôt aussi accrédité que le maître; d'ailleurs le public crédule éprouvait un besoin trop impérieux d'être magnétisé, pour pouvoir se passer d'un opérateur. D'Eslon, qui probablement était de bonne foi, sollicita, et obtint un examen authentique du *magnétisme animal*. Deux commissions furent nommées à cet effet, l'une par la faculté de médecine, composée de Méjault, Sallin, Dorcet et Guillotin; et l'autre, dont étaient membres Franklin, Leroy, Bailly, Lavoisier et de Bory, par l'académie des sciences. Elles procédèrent séparément dans leurs recherches, se réunissant chez d'Eslon et chez Franklin, et firent leur rapport, la première le 11 août 1774, et la seconde le 16 du même mois. La conclusion des deux rapports fut que le *magnétisme animal* n'existait pas: les commissaires y déclarèrent, après s'être soumis aux opérations soi-disant magnétiques, qu'ils n'avaient *absolument rien éprouvé*. Le rapport rédigé par Bailly mérite surtout d'être consulté. Les commissaires y joignirent une *Note* confidentielle qui fut remise au roi, et dont l'objet était de montrer le danger des pratiques et des attouchements des magnétiseurs pour les mœurs. Cette note tenue secrète parut, pendant la révolution, dans le journal intitulé *le Conservateur*, rédigé par M. François Neufchâteau. Cependant les admirateurs de Mesmer, initiés au magnétisme sous condition de ne point en divulguer les secrets, proposèrent d'ouvrir, en faveur du maître, une souscription de cent personnes à 2400 livres chacune, dont on lui ferait hommage, sans d'autre condition que celle de révéler toute sa doctrine au public. Mesmer accepta avec empressement, et partit sur-le-champ pour Paris, où il ouvrit une salle de traitements; la cour et la ville affluèrent autour du baquet merveilleux, et il compta au nombre de ses élèves le marquis de Chastellux, le comte de Choiseul-Gouffier, Malouet, les trois Puységur, le comte de Ségur, le célèbre Berthollet, qui plus tard se prononça contre le *magnétisme animal*, et une foule d'autres personnes non moins remarquables. La souscription donna en peu de temps la somme de 340,000 livres: mais Mesmer prétexta, pour ne pas remplir la promesse de divulguer les secrets de sa méthode, que les souscripteurs avaient retiré leurs soumissions de chez le notaire Margantin, dont il produisit une attestation à cet effet. Toutefois il est constant que Mesmer reçut des sommes considérables de ses initiés: il paraît qu'il en dépensa une bonne partie à payer ses affidés et les compères dont il avait besoin dans les scènes journalières du baquet. Changeant alors de plan, il favorisa de tous ses moyens la propagation de sa prétendue découverte, admit près de quatre cents élèves, institua des corps de magnétiseurs dans les principales villes, sous le nom de *sociétés de l'harmonie universelle*, dont le nombre s'éleva bientôt à vingt-quatre en France, celle de Paris non comprise, qui formait le sénat dirigeant, et s'intitulait *société de l'harmonie de France*. Elle tenait ses séances à l'hôtel Charost, rue Montmartre, et ses réglements avaient été rédigés par Mesmer lui-même. La franc-maçonnerie devint aussi un instrument du *mesmérisme*, et plusieurs loges adoptèrent le rite *de l'harmonie*. MM. Bergasse et d'Epréménil firent des cours de théorie aux souscripteurs, « confessant avec respect qu'ils n'avaient point « le secret de l'inventeur. » C'est la plus grande vérité qu'ils aient jamais énoncée, car l'inventeur n'avait pas pu leur communiquer ce qu'il ne possédait pas lui-même. Malgré les écrits de M. Bergasse en faveur de la nouvelle doctrine, Mesmer sentit enfin que son rôle en France était terminé, et que le système et l'auteur avaient passé de mode: il quitta ce pays, et se rendit en Angleterre, où il demeura quelque temps sous un nom supposé. Il se retira ensuite dans sa patrie, et mourut à Mersbourg, près du lac de Constance, le 5 mars 1815. Avant de mourir, Mesmer eut la satisfaction de voir sa doctrine triompher parmi les savants, et les médecins allemands, surtout en Prusse et en Saxe, tandis qu'en France elle était soutenue par MM. Deleuze, Puységur, et le célèbre abbé Faria (*Voyez* ces noms). Parmi les antagonistes de Mesmer et de ses disciples, aucun n'a mis plus de constance à combattre les rêveries magnétiques, que M. le baron Hénin de Cuvillers. On peut consulter ses *Archives du magnétisme animal*, commencées en 1820, qui renferment des observations très-judicieuses sur le système de Mesmer, et sur les doctrines de ses disciples, qui, selon cet auteur, ont *renchéri sur les erreurs* du maître. Cet écrivain démontre la non existence du prétendu *fluide de la volonté*, et soutient que tous les phénomènes *réels* opérés sous l'influence des magnétiseurs, soit par des paroles, des gestes ou des attouchements, ne sont que *phantasiecestiques*, c'est-à-dire produits par la puissance de l'imagination, et nullement physiologiques. Il remarque que cette jonglerie a existé dès la plus haute antiquité sous différents noms, avec une direction variable, mais toujours tendant à exciter des terreurs superstitieuses dans le but de s'emparer des esprits craintifs et crédules. Voici la liste des ouvrages de Mesmer: ceux qu'il publia en français ne furent point rédigés par lui. Leroux, d'Eslon, Mercier, Bergasse, Delamotte, d'Epréménil et Linguet lui prêtèrent successivement leur plume: 1° *Antonii Mesmeri de planetarum influxu in corpus humanum*, Vindebonæ, 1766, in-4°; 2° *Mémoire sur la découverte du magnétisme animal*, Paris, 1779, in-12; 3° *Précis historique des faits relatifs au magnétisme animal jusqu'en avril 1781*, Londres, 1781, in-8°; 4° *Discours sur le magnétisme et les effets salutaires de l'aimant*, Genève, 1782; 5° *Lettre sur un fait relatif à la découverte du magnétisme animal*, Paris, 1782, in-8° de 15 pages, contre d'Eslon; 6° *Histoire abrégée du magnétisme animal*, Paris, 1783, in-8°; 7° *Lettre à MM. les auteurs du Journal de Paris et à M. Franklin*, Paris, 1784, in-8° de 14 pages, au sujet de l'examen chez d'Eslon; 8° *Lettre au comte de C...*, *et requête à nosseigneurs du parlement en la grand'chambre, pour obtenir un examen plus impartial que celui des commissaires*, 25 octobre 1784, in-4°; 9° *Diverses Lettres à M. Vicq d'Azyr*, Thouret et autres, imprimées dans divers journaux, ou publiées isolément de 1782 à 1784; 10° *Lettre de l'auteur du magnétisme animal à l'auteur des Réflexions préliminaires, pour servir de réponse à un imprimé ayant pour titre: Sommes versées entre les mains de M. Mesmer pour acquérir le droit de publier sa découverte*, Paris, 1785, in-8° de 16 pages; 11° *Mémoire de Mesmer sur ses découvertes*, Paris, an VII (1799), in-8°; 12° *Lettre au citoyen Baudin, capitaine de vaisseau, sur des recherches à faire au sujet d'un moyen préservatif de la petite-vérole*, Paris, an VII, in-8°; 13° *Lettre aux auteurs du Journal de Paris*, an VIII; 14° *Mesmerismus*, etc., ou *Système du magnétisme animal*, écrit en allemand, Berlin, 1815, 2 vol. in-8°, avec des figures, publié par Wolfarth, avec des éclaircissements de l'éditeur. Mesmer avait, dit-on, composé un ouvrage sur l'organisation du gouvernement républicain, intitulé: *Cosmogonie*: il n'a point été imprimé.

MESSIER (Charles), célèbre astronome, naquit à Badonville, en Lorraine, le 26 juin 1730. Orphelin et sans fortune, il vint à Paris à l'âge de vingt ans, en 1751, pour y trouver un emploi. Son début dans la capitale décida de la carrière qu'il devait y suivre, et de son existence future. Un hasard lui fit faire la connaissance de l'astronome Delisle, qui l'employa à copier ses manuscrits et à dessiner des cartes astronomiques. C'est ainsi que Messier pénétra par degré les secrets d'une science dans laquelle il s'est acquis tant de titres, par de longs et infatigables travaux. Au bout de quelques années, sur la recommandation de Delisle, qui venait d'être nommé astronome de la marine, Messier fut placé, en qualité de commis, au dépôt des cartes, avec les modiques appointements de 500 livres par an. En 1758, d'après un premier avis reçu de Dresde, il fut chargé d'observer une comète dont l'apparition imprévue occupait alors tous les astronomes. Il découvrit un des premiers la comète de 1759, signalée par Halley; il vit le premier celle de 1760, et pendant quinze ans il découvrit seul toutes les comètes qui se présentèrent. Mais, comme le remarque Delambre dans sa Notice sur Messier: « Sa curiosité pour les phénomènes « astronomiques s'arrêtait au plaisir de les observer, « d'en marquer exactement le temps et les autres circonstances, sans jamais sentir l'ambition de pouvoir » les calculer, et de les prédire. » Sa prédilection pour observer, pour épier les voies et le mouvement des astres errants dans l'espace, lui avait fait donner le sur-

nom de *furet des comètes* par La Harpe, et de *dénicheur de comètes* par Louis XV. En général, toute sa vie fut consacrée à des découvertes de cette nature; il nous suffira de dire qu'il en observa en tout quarante-six, dont vingt une ont été découvertes par lui. Dans sa vie privée, Messier était la simplicité et la bonté personnifiées: doué d'une sérénité d'esprit imperturbable, jamais les vicissitudes de la fortune n'influèrent sur la trempe de son caractère. Il devint presque en même temps membre de l'académie des sciences de Berlin et de celle de Saint-Pétersbourg, et un seul suffrage lui manqua, en 1770, pour entrer à l'académie des sciences de Paris: ce fut Bailly qui l'emporta. On ne peut se défendre d'un mouvement d'étonnement en voyant ce qu'il a fait avec si peu de moyens: ils se bornaient à la possession d'une bonne lunette, d'une pendule et d'un quart de cercle: seuls instruments dont sa fortune lui permettait de disposer pour ses observations: mais sa vue, qui était excellente, suppléait autant que possible à leur insuffisance. « Avec un observatoire si peu riche, dit Delambre, que pouvait-on attendre de lui, que des comètes et des éclipses de tout genre? » Toutefois, il était, sous le rapport des computations, moins réputé que sous celui des observations, qui était son véritable domaine; aussi se consacrait-il exclusivement à cette occupation. Peu de temps avant la révolution, il eut le malheur de faire une chute dans une glacière des jardins de Mousseaux, de se fracturer un bras et une cuisse, et de se démettre l'épaule. Cet accident lui fit cesser toute espèce de travail pendant plus d'une année. Tous ses confrères prirent vivement part à son infortune, et l'on parvint à lui faire obtenir une pension de mille francs et cent louis de gratification. A peine convalescent, il commençait à reprendre le cours de ses observations, et venait d'être reçu académicien pensionnaire, lorsque la révolution lui fit perdre sa pension et son traitement de la marine, et le réduisit à un état voisin de la misère. Son courage ne l'abandonna point, et il n'en continua pas moins le cours de ses observations astronomiques, dans un temps où le tourbillon révolutionnaire avait détruit ou dispersé tous les autres savants. Lorsque enfin l'ordre et la tranquillité furent rétablis en France, il devint successivement membre de l'institut et du bureau des longitudes, et reçut la décoration de la légion-d'honneur. A l'âge de quatre vingt deux ans, sa vue, qui jusque-là avait été si bonne, l'abandonna tout-à-coup. Cet accident fut cause qu'il ne put mettre en ordre ses papiers, ce qu'on doit d'autant plus regretter, qu'il était dans l'habitude de mettre par écrit ses observations, qui, en général, étaient de la plus grande exactitude. Il mourut à l'âge de quatre-vingt six ans, le 12 avril 1817. On n'a de lui que quelques mémoires, qui sont disséminés dans les volumes de l'académie, et dans ceux de la *Connaissance des temps*. Il a cependant publié la brochure suivante: *Grande comète qui a paru à la naissance de Napoléon le Grand, découverte et observée pendant quatre mois*, Paris, 1808, in-4°.

METHERIE (Jean-Claude de LA), né à Clayette, le 4 septembre 1743, était fils d'un médecin qui le fit élever avec beaucoup de soin. Destiné à l'état ecclésiastique, il vint suivre les cours de la Sorbonne, et reçut les quatre ordres mineurs au séminaire de Saint-Louis. Son frère aîné étant venu à mourir, il obtint la permission de se livrer à la médecine, qu'il étudia pendant cinq années, et qu'il alla ensuite pratiquer dans sa ville natale, jusqu'en 1780. Entraîné par la tournure particulière des idées, il publia une sorte de logique et de métaphysique, dans laquelle il se prononça déjà pour l'opinion que le mouvement est essentiel à la nature, et que tous les corps doivent leur origine à la cristallisation. Il vint à Paris, et y développa ses vues dans un nouvel ouvrage qui fut à peine remarqué, puisqu'il quitta momentanément cet objet de recherches pour écrire sur les différentes espèces de gaz que les travaux de Priestley venaient de signaler à l'attention publique; il soutint que l'oxigène n'est pas le principe de tous les acides: cette idée, dont le temps a démontré la justesse, parut alors paradoxale, et disposa mal jusqu'à Lavoisier lui-même à l'égard de l'auteur. La même année, en 1785, il fut associé à la rédaction du Journal de physique, travail dont il demeura seul chargé, en 1785, au départ de l'abbé Monges-le-Jeune pour l'expédition de Lapeyrouse, et qu'il continua sans interruption jusqu'à sa mort. En 1791, il donna une édition considérablement augmentée de la Sciagraphie de Bergmann, le meilleur, ou du moins le plus utile de tous ses ouvrages, celui qui décida de sa vocation et qui fit que la minéralogie devint le but décidé de ses travaux. Quelques années ensuite, il publia sa *Théorie de la terre*, qui, outre une sorte de géologie et de minéralogie, contient encore une espèce de cosmogonie. On y trouve l'exposé le plus complet qui eût encore paru en France des divers systèmes imaginés par les philosophes, et le recueil le plus méthodique des faits dont se composait alors la géologie. Ce furent là les objets constants de ses études et de ses publications jusqu'à sa mort, arrivée le 1er juillet 1817. La Métherie fut un homme de bien dans toute l'étendue de ce mot, mais il vécut plus sous l'empire de l'imagination que dans le monde des réalités, et se trompa souvent sur les hommes et sur les choses. Ses opinions philosophiques méritent d'être rapportées. Suivant lui, la création et l'annihilation sont très possibles; chaque partie de la matière a une force propre qu'elle ne perd jamais. Dans les corps solides, cette force est *in nisu*; mais dans les fluides elle donne à chaque molécule un mouvement continuel de rotation, d'ondulation et de vibration autour de son axe, différente dans chaque corps. C'est ce mouvement qui produit tous les phénomènes de la nature. La Métherie croyait qu'on peut supposer tous les corps dans un état électrique ou magnétique, et les progrès récents de la physique rendent cette hypothèse fort probable. Il rapportait la vie à l'action galvanique, autre supposition qui gagne chaque jour de nouveaux partisans. Il admettait que les corps organisés peuvent bien n'avoir pas commencé à la même époque, que par conséquent il peut y en avoir de perdus, et que tous sont susceptibles de perfectibilité ou de dégénérescence, suivant les circonstances dans lesquelles ils se trouvent. Il croyait à l'existence, dans les végétaux, d'une véritable circulation, idée que des observations modernes ont justifiée. Il croyait que nous ne sommes qu'une certaine combinaison momentanée de molécules de matière affectée d'une forme déterminée par les lois générales de la nature, et que c'est seulement dans la vertu que l'homme peut trouver le bonheur. En un mot, considéré comme philosophe, La Métherie fut épicurien dans la plus noble acception de ce mot. Il combattit l'emploi exclusif de la cristallographie comme un moyen principal de classification des minéraux, et contribua à faire connaître un assez grand nombre d'espèces minérales. Ses travaux furent peu utiles, parce qu'il ne sut pas les faire valoir et qu'il ignora l'art si utile de l'intrigue, qui répugnait à son âme grande et généreuse; aussi vécut-il presque inconnu, dans un état voisin de la gêne, où son bon cœur l'avait réduit, et dont nulle main secourable n'eut la générosité de l'aider à sortir. Le savant modeste qui préfère la science aux hommes, et qui n'encense pas l'idole du jour, n'a d'autre espoir que dans l'estime de la postérité, quand encore la haine et la jalousie n'ont pas été assez puissantes pour anéantir, par des dépréciations calomnieuses, jusqu'aux traces de ses travaux. Les ouvrages de La Métherie sont devenus fort rares, parce qu'ayant trouvé peu de débit, ils furent en grande partie consacrés à d'ignobles usages. De La Métherie a publié: 1° *Essai sur les principes de la philosophie naturelle*, Amsterdam, 1777, in-12: Paris, 1788, 2 vol. in-8°; *ibid.*, 1805, in-8°. 2° *Vues physiologiques sur l'organisation animale et végétale*, Paris, 1780, in-12; 3° *Essai sur l'air pur et les différentes espèces d'air*, Paris, 1785, in-8°; *ibid.*, 1788, 2 vol. in-8°; 4° *Théorie de la terre*, Paris, 1791, 3 vol. in-8°; *ibid.*, 1797, 5 vol. in-8°; 5° *De l'homme considéré moralement, de ses mœurs et de celles des animaux*, Paris, 1802, in-8°; 6° *Considérations sur les êtres organisés*, Paris, 1804, 3 vol. in-8°; 7° *Sur la nature des êtres existants*, Paris, 1805, in-8°; 8° *Leçons de minéralogie données au collège de France*, Paris, 1812, 2 vol. in-8°; 9° *Leçons de géologie*, Paris, 1816, 3 vol. in-8°.

METRAL (Antoine-Marie-Thérèse), avocat et littérateur, est né à Chambéri, le 24 octobre 1778. Ayant suivi la carrière de la jurisprudence, des causes qu'il défendit avec talent le firent remarquer au barreau de Grenoble. M. Maurice Méjan a donné, dans ses *Causes célèbres*, un extrait de son *Mémoire sur une naissance retardée*, qui n'est point un des moins intéressants de cette vaste collection. Au commencement de 1814, M. Métral quitta le barreau pour se livrer entièrement à l'étude des lettres, à laquelle il n'avait jamais été étranger. Nous connaissons de lui : 1° *Cantates de Métastase*, traduites en français, Grenoble, 1807, in-18 : c'est la meilleure traduction qui en ait été faite : 2° *Eugénie de Nerval*, Paris, 1810, 2 vol. in-12 : anonyme; 3° *Réflexions sur la constitution proposée par le sénat, au peuple et au roi*, 1814, in-8° ; 4° *Défense de l'art. 8 de la charte, qui proclame le principe de la liberté de la presse*, 1814, in-8° ; 5° *Histoire de l'insurrection des esclaves dans le nord de Saint-Domingue*, 1818, in-8°. C'est le seul ouvrage où soit rapportée, avec quelques détails, cette partie si intéressante de l'histoire d'Haïti. 6° *Conjectures sur les livres qui passeront à la postérité*, 1818, in-8° ; 7° *Plan d'un dictionnaire des idées*, 1818, in-8° ; 8° *De la littérature haïtienne*, insérée dans la *Revue encyclopédique*, de mars et juillet 1819 : 9° *Testament de J.-J. Rousseau trouvé à Chambéry en 1820*, publié avec sa *Justification envers madame de Warens*, 1820, in 8° : 10° *De la liberté des théâtres dans ses rapports avec la liberté de la presse*, 1820, in 8° ; 11° *Conjuration contre Attila dans l'ambassade des Romains en 449*, 1821, in-18 ; 12° *le Phénix*, ou *l'Oiseau du soleil*, 1824, in-12 : ce sont des considérations sur l'Egypte ancienne présentées sous une forme allégorique et mythologique ; 13° *Histoire de l'expédition des Français à Saint-Domingue sous le consulat de Napoléon Bonaparte*, 1825, in-8°. M. Métral est depuis l'origine collaborateur de la *Revue encyclopédique* et du *Bulletin universel des sciences*, dans lesquels il a inséré un grand nombre d'articles sur la littérature et l'histoire. Il s'occupe depuis longtemps d'une *Histoire de l'affranchissement de Saint-Domingue de 1789 à 1804*, et d'une *Histoire de la traite des noirs*, qui n'auront sans doute pas moins d'intérêt et d'utilité que les autres ouvrages qu'il a déjà publiés sur la république d'Haïti.

METTERNICH WINEBURG (le prince Clément-Wenceslas-Népomucène-Lothaire de), fils du prince François Georges-Charles de Metternich, ancien ambassadeur et ministre d'état, qui a figuré au congrès de Rastadt, et mourut à Vienne, en 1818. La célébrité du fils a, pour ainsi dire, effacé son père des pages de l'histoire, aussi n'en dirons-nous pas davantage de ce dernier. Le prince Clément de Metternich est né le 15 mai 1773. Destiné de bonne heure à la carrière que son père avait honorablement parcourue, il y développa des talents qui le firent remarquer par le prince de Kaunitz, comme un jeune homme de la plus grande espérance. Ce ministre fameux lui donna sa fille en mariage, alliance qui assura pour ainsi dire sa fortune diplomatique. Nommé successivement aux ambassades de Berlin et de Paris, il continua à justifier cette confiance; et bien qu'il fût au plus haut degré homme de plaisir, l'accomplissement des devoirs que lui imposaient ses fonctions n'en souffrit jamais. Doué d'une rare pénétration, d'une activité d'esprit peu commune, il savait faire son métier d'ambassadeur tout en se livrant à la plus frivole dissipation, et il était homme à écrire une dépêche pour se reposer de la fatigue d'un bal. Ce genre de vie eut pour lui l'immense avantage de le soustraire à l'œil perçant de Napoléon, qui, s'il eût pressenti son habileté supérieure, n'aurait sans doute rien négligé soit pour se l'attacher par les considérations les plus fortes, soit pour le disgracier auprès de l'empereur François Ier. Mais, qui pouvait deviner le défenseur futur de la monarchie autrichienne et l'Atlas de la sainte-alliance, dans ce *fashionable* allemand qui semblait bien plus ambitieux de s'avancer dans les bonnes grâces des princesses Bonaparte, que dans l'estime et la confiance du grand homme vers qui toutes les supériorités continentales semblait alors converger, comme vers le dispensateur suprême de la renommée? La mystérieuse modestie, l'abnégation calculée de M. de Metternich, depuis 1806 jusqu'à 1808, ne nuisirent point aux progrès de sa fortune. Il est plus que probable qu'en 1808, lorsque l'Autriche, que la paix de Presbourg était bien loin d'avoir satisfaite, se prépara à recommencer la guerre, M. de Metternich jouissait de toute la confiance de son souverain, et par conséquent qu'il connaissait parfaitement le but des mesures relativement auxquelles M. de Champagny demanda des explications. Ces mesures étaient les efforts immenses que faisait le prince Charles pour parvenir à la réorganisation matérielle et morale de l'armée, et surtout le rétablissement de la *landwehr*, institution de la nationalité la plus heureuse et que le peuple accueillit avec le même empressement, soit dans les pays autrichiens, soit en Hongrie. Les explications fournies par M. de Metternich étaient bien suffisantes pour tromper la crédulité de M. de Champagny, et elles attestaient la dextérité politique de l'embassadeur autrichien : mais Napoléon ne s'en contenta pas, et lui adressa de vifs reproches sur la conduite de sa cour. C'est alors que le baron de Vincent partit de Vienne, porteur d'une lettre, dans laquelle l'empereur François dissipait les soupçons de son formidable allié, et renouvelait l'assurance solennelle de son inviolable amitié (*Voyez* l'article François I); et c'est alors aussi que, pleinement persuadé de la bonne foi de son auguste correspondant, l'empereur Napoléon écrivit aux princes de la confédération du Rhin, pour leur dire que d'après les assurances données par l'Autriche, ils pouvaient rappeler dans leurs quartiers leurs contingens respectifs. Lorsque enfin cette puissance, se croyant suffisamment en mesure pour rompre, lança un manifeste qu'elle inondait de la multitude de ses griefs et de l'amertume de ses plaintes, Napoléon exhala contre le ministre autrichien la colère qu'excitait en lui tant de duplicité. On sait que M. de Metternich, n'ayant pas craint de se présenter au château des Tuileries depuis la publication du manifeste, l'empereur, qui le croyait parfaitement complice de la perfidie de son cabinet, l'apostropha en ces termes, en présence d'un cercle nombreux et de tout le corps diplomatique : « Eh bien! M. de Metternich, » nous direz-vous combien vous donne l'Angleterre » pour nous faire la guerre? » M. de Metternich ne répondit rien à cette violente sortie, mais on vit le sang lui monter à la figure, et il se retira plein de ressentiment. Aussitôt l'empereur donna ordre, non pas simplement qu'on lui délivrât les passeports qu'il allait demander sans doute, mais qu'il fût reconduit avec escorte jusqu'à la frontière. M. de Metternich n'avait pris qu'une part très secondaire aux négociations, mais il ne cessa pas de jouir de la faveur de son souverain, et fut nommé ministre des affaires étrangères à la fin de 1810; c'est-à-dire au moment où déjà le cabinet autrichien pouvait prévoir la possibilité d'une nouvelle rupture, qu'il désirait peut-être malgré la grandeur du sacrifice consenti un an auparavant pour obtenir la paix. Cette rupture n'eut cependant lieu qu'après la désastreuse campagne de Russie, en 1812, et au commencement de 1813. A cette époque, l'empereur François chargea son ministre des affaires étrangères d'aller à Dresde solliciter de Napoléon, pour le rétablissement de la paix, des concessions auxquelles ne pouvait consentir celui qui avait naguère dicté des lois à toute l'Europe, et qui, après tout, disposait encore d'une armée. Ces sollicitations n'étaient qu'un sacrifice aux convenances, qu'une précaution de respect humain, après laquelle la pudeur de l'empereur d'Autriche étant plus à son aise, il crut pouvoir, en toute sûreté de conscience de roi, abandonner la cause de son gendre. M. de Metternich ne chercha nullement à reculer par ses conseils l'époque de cette défection éclatante : tout porte à croire qu'elle fut en partie son ouvrage, et qu'il n'avait pas cessé d'être l'ennemi de la France. Mais, après avoir fait cause commune avec la Russie pour abattre l'empereur des Français, il fallut arrêter les développements imminents de l'ambition militaire de cette puissance, et c'est ici que commence la seconde et la plus importante moitié de la carrière politique de M. de Metternich. Cependant il ne fut point l'inventeur, comme on le pense communément, du projet de la sainte-alliance; fruit de suggestions

mystiques et d'une influence tout-à-fait secondaire. Ce projet existait avant qu'il eût le moindre crédit sur l'esprit du potentat russe. Il paraît même qu'à la première époque du congrès de Vienne, l'empereur Alexandre avait encore de l'éloignement pour la personne et pour les idées de M. de Metternich. « On présume, dit l'auteur de l'*Histoire d'Alexandre*, que des » raisons tout-à-fait personnelles motivaient cette répu» gnance. On a parlé d'un billet adressé à M. de Harden» berg, durant la première époque du congrès, et dans » lequel M. de Metternich s'exprimait avec une légèreté » fort irrévérentieuse sur sa majesté de Russie; billet » que M. de Hardenberg eut la perfidie de mettre, » comme par mégarde, dans une dépêche pour l'empe» reur Alexandre. Alors des entrevues peu conciliantes » avaient eu lieu entre le prince et le président du con» grès, et l'on était convaincu non-seulement qu'il y » avait complète divergence d'idées entre le souverain » et l'habile diplomate, mais encore qu'Alexandre était » bien aise d'éviter toute occasion de s'entretenir dé» sormais avec lui. » L'écrivain que nous venons de citer attribue à ces dispositions l'appui si marqué que, contre les exigences de sa propre politique, la Russie prête à la Prusse dans l'affaire du partage de la Saxe. Quoi qu'il en soit, depuis l'adoption de l'idée de la sainte-alliance, les succès du ministre autrichien dans la confiance de l'empereur Alexandre suivirent une progression constante, et la rigoureuse unité de tendance qui semble ne donner qu'une même impulsion aux deux cabinets, l'étroite union des deux souverains, ne furent qu'une suite de l'ascendant qu'avait su conquérir M. de Metternich, et qu'il a conservé presque jusqu'à la fin de l'empereur russe. C'est aussi à partir de ce moment que M. de Metternich est devenu le Jupiter olympien de la politique européenne : *cuncta supercilio moventem*. Né Autrichien et grand seigneur, et par conséquent imbu de traditions féodales, M. de Metternich est pourtant doué de trop de supériorité d'esprit pour croire que l'on puisse longtemps encore contester avec succès leurs droits aux peuples, émancipés par les progrès universels de la civilisation. Aristocrate et philosophe, et placé entre ses convictions et la loi de sa position sociale, il obéit à cette dernière qui rattachait sa fortune à la cause des rois. Mais il ne se fit illusion ni sur la durée ni sur l'issue définitive de la lutte entre l'esprit monarchique et la tendance démocratique de la plupart des états de l'Europe : et comme il reconnut que toute tentative, tout mouvement était une chance offerte à l'esprit progressif et innovateur, il s'arrêta dans ce système d'immobilité que promettait la sainte-alliance. Cette immobilité politique, ce *statu quo* chimérique devait prolonger la durée de la machine en ralentissant le frottement de ses rouages. Mais les révolutions dont M. de Metternich voulait reculer l'époque, étaient peu à craindre pour la Russie. Il fallait donc employer des moyens très-spécieux pour faire épouser aussi complètement à l'empereur Alexandre une cause qui n'était pas la sienne; or, c'est en quoi a consisté l'habileté de M. de Metternich. Ayant trouvé le côté essentiellement faible et vulnérable de l'empereur Alexandre, il sut s'emparer de son imagination, et s'appliqua constamment à la tenir en activité. Les échauffourées révolutionnaires de Piémont, de Naples, de Portugal et d'Espagne vinrent à souhait pour le servir dans ce dessein. Cependant, pour maintenir le nœud de cette sainte-alliance, qui n'avait pour base, après tout, que l'aberration momentanée d'un grand monarque, pour prévenir, de sa part, une appréciation plus saine du véritable état de l'Europe et des intérêts réels de la Russie, les moyens de la diplomatie d'autrefois ne suffisaient plus. La lenteur des correspondances, la froideur méthodique des notes ne suffisait plus : il fallait à tout instant raffermir et raviver une persuasion, et des inquiétudes qu'un instant pouvait détruire et dissiper. De là vinrent tant de congrès. Dans le sein de ces réunions solennelles, en présence des passions et des peurs monarchiques, M. de Metternich pouvait déployer avec succès toute l'adresse et toute la puissance de ses facultés oratoires, et les ressources d'un esprit subtil et aussi artificieux qu'on puisse l'imaginer. Là, le ministre conjurateur des périls de la royauté n'avait besoin, pour accréditer son système, que de l'énergique magie de ses tableaux où apparaissaient comme une vision fantasmagorique, les complots et les crimes du génie révolutionnaire prêt à rompre ses chaînes. Cependant, malgré les succès de M. de Metternich, le *statu quo* était un tour de force politique dont le terme ne pouvait pas être éloigné. C'était la pyramide mise en équilibre sur la pointe : et rien ne prouve mieux la fragilité de ce vaste et en apparence puissant système que la conduite ultérieure de M. de Metternich lui-même, qui s'en était constitué le gardien et le conservateur. A l'époque de la révolution de Naples, il avait dit à un employé napolitain : « Nous ne permettrons » jamais qu'on altère la moindre chose à ce qui a été » établi par le congrès de Vienne et par le traité de » Paris : et nous prétendons observer si scrupuleuse» ment ce principe, que si le roi de France même vou» lait détruire la charte nous nous y opposerions de » toutes nos forces, car on ne doit point toucher à ce » qui a été fait. » Or, malgré la rigueur du dogme, la cour d'Autriche, conduite par de Metternich, s'écartant la première de la doctrine consacrée, a reconnu le Brésil. Un mariage entre l'archi-duchesse Léopoldine et le prince-roi de Brésil (l'empereur don Pedro Ier), fut la suite de cette reconnaissance, et c'est M. de Metternich lui-même qui avait été chargé de conduire jusqu'à Livourne la jeune princesse. Il est vrai que l'Autriche avait bien moins à redouter l'émancipation des états du nouveau monde que les prétentions constitutionnelles de l'ancien, et surtout que les progrès de la puissance russe. La mort de l'empereur Alexandre, arrivée en 1825, semblait devoir susciter des embarras au ministre autrichien en rendant les choses à leur allure nouvelle : il en est arrivé d'abord tout autrement, et pour expliquer un résultat si contraire, on a dit que les intrigues par lesquelles l'un des plus jeunes héritiers de l'empereur Alexandre était monté sur le trône, à l'exclusion de son frère, avaient été l'ouvrage du cabinet de Vienne. Enfin, l'on impute également au parti autrichien le complot présumé à la suite duquel aurait péri le monarque russe. Ainsi, la partie la plus récente de la carrière politique de M. de Metternich est encore enveloppée d'obscurité. Mais ce qui est très positif, c'est la constance de même que l'inutilité des efforts par lesquels il a voulu maintenir le sultan dans des dispositions pacifiques, et empêcher la guerre d'Orient. Tout espoir de déception est fini de ce côté comme d'un autre : et M. de Metternich, qui ressent les premières atteintes des infirmités, escorte ordinaire de la vieillesse prématurée des courtisans, ne verra peut-être pas vivre aussi longtemps que lui le repos de la maison d'Autriche. M. de Metternich, qui avait à peu près dissipé sa fortune patrimoniale, est aujourd'hui possesseur d'immenses terres en Hongrie et dans diverses parties des états autrichiens : elles lui ont été assurées ainsi qu'à sa descendance, par l'acte du congrès de Vienne. Il a épousé, en 1827, mademoiselle de Leykam, et toute la haute noblesse allemande s'est fort scandalisée de ce mariage ; car mademoiselle de Leykam, qui est d'une très ancienne famille de Hesse-Darmstadt, avait dérogé en montant sur les planches.

METZGER (JEAN-DANIEL), né à Strasbourg en février 1739, obtint le titre de docteur en médecine, dans cette ville, le 1er septembre 1767. Il faisait des cours particuliers, lorsque le comte de Bentheim Steinfurt le fit venir à sa cour comme médecin, et lui accorda le titre de conseiller, avec la place de physicien ou d'inspecteur de la police médicale, dans sa résidence. Appelé, en 1777, à Kœnisberg pour y remplir la chaire d'anatomie, Metzger cultiva avec le plus grand succès cette branche de l'art de guérir, ainsi que la physiologie, la pathologie, la chirurgie, et surtout la police médicale. Il prit part à toutes les discussions qui s'agitèrent de son temps, telles que celles sur l'irritabilité et la sensibilité, sur la nature du tissu de la matrice, sur l'origine et la décussation des nerfs optiques, sur le magnétisme animal, sur la cranioscopie, sur la classification des races humaines, sur la docimasie pulmonaire, la léthalité des plaies, le danger des inhumations précipitées, etc. En un mot, son activité littéraire ne négligea aucun des points historiques, théoriques ou pratiques de la science à laquelle il s'était

consacré ; mais ce qui le distingua principalement, ce furent ses recherches continuelles sur la médecine légale, dans laquelle son nom est cité maintenant comme l'autorité la plus imposante. Il est mort à Kœnigsberg, en décembre 1805, laissant un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels on remarque : 1° *Disputatio inauguralis de primo pare nervorum*, Strasbourg, 1766, in-4° ; 2° *Adversaria medica*, Utrecht, 1774—1778, 2 vol. in-8° ; 3° *Élémens de physiologie*, 1777, 1783 et 1789, in-8° ; 4° *Observations de médecine légale*, 1778—1781, 2 vol. in-8° ; 5° *Mélanges de médecine*, 1781—1784, 3 vol. in-8° ; 6° *Bibliothèque de médecine légale*, 1784—1786, 2 vol. in-8° ; 7° *Manuel de police médicale et de médecine légale*, 1787, in-8° ; 8° *Bibliothèque du physicien*, 1787—1790, 2 vol. in-8° ; 9° *Anthropologia philosophico-medicale*, 1790, in-8° ; 10° *Manuel de chirurgie*, 1791, in-8° ; 11° *Matériaux pour la police médicale*, 1792, in-8° ; 12° *Esquisse d'une histoire littéraire pragmatique de la médecine*, 1792, in-8° ; 13° *Système de médecine légale*, 1793—1798, in-4°, et *Supplément*, 1803, 2 vol., 1804, 2 vol. ; 1814, publié par Gruner ; 14° *Matériaux pour la médecine légale*, 1795, in-8° ; 15° *De la doctrine des maladies syphilitiques*, 1800, in-8° ; 16° *Nouveaux mélanges de matière médicale*, 1801, in-8° ; 17° *Sur les maladies des animaux domestiques*, 1802, in-8° ; 17° *Aphorismes servant à une psychologie empirique*, 1805, in-8°. On a encore de lui un grand nombre de mémoires dans divers ouvrages périodiques. Le docteur Robart a traduit du latin de Metzger l'ouvrage suivant : *Recherches et considérations critiques sur le magnétisme animal, avec un programme relatif au somnambulisme artificiel ou magnétique*, Paris, 1804, in-8°.

MEUSEL (Jean-Georges), bibliographe célèbre, naquit en 1743 à Eyrichshof dans le comté de Baunach en Franconie, où son père était chantre. Il commença ses études au gymnase académique de Cobourg, et alla les achever, en 1764, à l'université de Gœttingue, où il devint successivement membre de l'institut historique et du séminaire philologique, qui était alors dirigé par le célèbre Heyne. Après avoir obtenu de la faculté de philosophie de Wittenberg la dignité de magister, pour un écrit qu'il publia à Gœttingue, il se rendit à Halle en 1768, où il ouvrit un cours d'histoire. En 1769, il fut appelé comme professeur d'histoire à l'université d'Erfurt, et devint, la même année, conseiller aulique de la principauté de Quedlinbourg et de Brandebourg. Il obtint en 1780 la chaire d'histoire à l'université d'Erlang, et y rendit de grands services par ses cours et la publication de divers écrits utiles. En 1792, il devint conseiller aulique de Berlin, et mourut à Erlang le 19 septembre 1820, à l'âge de soixante-dix ans. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le catalogue de ses ouvrages pour se former une idée de sa grande activité et de la variété de ses connaissances. Il s'est occupé, avec un égal succès, de la statistique, de l'histoire générale, et de l'histoire de la littérature et des arts ; c'est surtout dans cette dernière qu'il s'est acquis la plus grande réputation. Son *Allemagne littéraire*, ou *Dictionnaire bibliographique des auteurs vivants nés en Allemagne*, 5e édit., Lemgo, 1796 et années suiv. ; son *Dictionnaire des écrivains allemands morts de 1750 à 1800*, Leipsick, 1802 et années suiv., 15 vol. in-8° ; son édition de la *Bibliotheca historica* B.-G. de Struve, Leipsick, 1782 1804, 22 vol. in-8°, sont, sous le rapport des recherches, de l'exactitude et de l'importance des matières, des recueils uniques dans leur genre. Il contribua beaucoup aux progrès de l'histoire des arts, jusqu'alors négligée en Allemagne, par la publication des recueils suivants : *Dictionnaire des artistes allemands vivants*, Lemgo, 1778-1789, 2 vol. in-8° ; *Mélanges concernant les arts*, Erfurt, 1779 1787, 8 vol. in-8°. Ce recueil a été successivement continué sous les titres de *Muséum pour les artistes et les amateurs*, Mannheim, 1787-1792, 3 vol. in-8° ; de *Nouveau Muséum, etc.* Leipsick, 1793-1794, 4 cahiers ; de *Nouveaux mélanges concernant les arts*, Leipsick, 1795-1803 (14 cahiers), et d'*Archives pour les artistes et les amateurs*, Dresde, 1803-1808, 2 vol. in-8° avec fig. Meusel ouvrit, le premier, à Erlang, un cours de statistique, et a considérablement contribué aux progrès de cette science en Allemagne par son *Introduction à la connaissance de l'histoire des états de l'Europe*, 5e édit., Leipsick, 1816, grand in-8° ; sa *Littérature de la statistique*, nouv. édit., Leipsick, 1806-1807, 2 vol. in-8° ; et par son *Traité de statistique*, 3e édit., Leipsick, 1805, in-8°. Il a aussi enrichi le domaine de l'histoire universelle de plusieurs recueils importants, tels que ses *Réflexions sur les nouveaux ouvrages historiques*, Halle, 1769 1773, 9 vol. in-8 ; et ses *Collections des historiens*, Halle, 1775 et années suiv. Il a aussi publié une *Histoire de France*, Halle, 1771-1776, 4 vol. in-4°, qui n'est pas un de ses meilleurs ouvrages ; mais on peut, avec raison, mettre au rang de ceux-ci son grand répertoire bibliographique intitulé : *Direction pour l'histoire de la littérature*, Leips., 1779-1800, 3 parties, in-8°. Meusel a encore publié beaucoup d'autres ouvrages originaux ou traduits des différentes langues de l'Europe, et a concouru à la rédaction des principaux recueils périodiques de son temps.

MEUSNIER (J.-B. Marie), l'un des hommes les plus remarquables que la France ait produits, et que pourtant les dictionnaires historiques ont passé sous silence, à l'exception de la *Biographie universelle*, qui en fait à peine mention, naquit à Paris, en 1754. Placé, au sortir de ses études, chez Bertout, pour se préparer à entrer à l'école de Mézières, il fit des progrès si rapides, qu'au bout de quelque temps il devint le professeur de ses camarades. Avec une telle recommandation, il se présenta à l'examen du génie, et fut refusé, non qu'il eût été trouvé incapable, mais parce qu'il n'avait pas répondu d'après le livre de l'examinateur, membre de l'académie des sciences. Il est vrai que le jeune aspirant, à qui l'examinateur demandait : *Que savez-vous ?* s'était permis de répondre : *Interrogez-moi sur ce que vous savez.* Loin de se décourager, Meusnier envoya, six mois après, à l'académie des sciences un mémoire *sur la haute analyse*, plein de vues neuves et ingénieuses ; la même année, il entra dans le corps du génie, et l'académie des sciences l'ayant appelé dans son sein, il devint le confrère du professeur qui l'avait refusé à l'examen. En croyant choisir un académicien, on trouva dans Meusnier une académie tout entière. Il ne descendait des hauteurs de l'analyse que pour l'appliquer aux mécaniques. La simple vue d'une machine, quelque compliquée qu'elle fût, était pour lui une démonstration ; il en démêlait de suite le jeu et les ressorts ; il déployait une égale sagacité à prendre l'art sur le fait dans les machines, et la nature dans les expériences. Avant d'être associé aux travaux chimiques du célèbre et malheureux Lavoisier, il avait inventé une machine pour dessaler l'eau de la mer. Il imagina de distiller l'eau dans le vide ; et, s'apercevant que l'eau du résultat avait un goût fade, il eut l'idée de lui restituer l'air qui lui manquait, en adaptant à la machine une spirale par le moyen de laquelle l'eau était saturée d'air. Les débris de cette machine, et de quelques autres, ont été dispersés malheureusement à la mort de Meusnier, ainsi que tous les papiers qu'il avait laissés à Cherbourg. En 1783, il expliqua une nouvelle construction de lampes : c'est l'objet de son mémoire sur les lampes à cheminée, qu'Argant exécuta le premier, que Lange perfectionna, et dont Quinquet voulut s'attribuer l'invention. Quant à la décomposition de l'eau, Meusnier la déduisit le premier d'un procédé d'expériences qu'Hassenfratz lui avait envoyé d'Allemagne, où il était alors occupé de chimie. Meusnier fit depuis avec Lavoisier l'expérience de la décomposition de l'eau, et se servit d'un appareil qui opérait l'expérience inverse. Il en a lui-même présenté les détails dans un mémoire imprimé parmi ceux de l'académie des sciences pour 1781. Le gazomètre, ou appareil propre à manœuvrer différentes espèces d'air dans les expériences qui en exigent des volumes considérables, par un écoulement continu, parfaitement uniforme, et variable à volonté, et qui donne à chaque instant la mesure des quantités d'air employées avec une précision presque mathématique, sert à caractériser le génie de Meusnier pour les machines. Il en dut la première idée au soufflet hydrostatique de Lavoisier. Un mécanicien tel que Meusnier ne devait pas voir indifféremment la découverte de Montgolfier. Son idée de prédilection a

toujours été, depuis cette époque, le perfectionnement des aérostats. Il voulait justifier ce mot profond de Franklin sur leur utilité : *A quoi servent-ils?* avait on dit en 1783, à celui qui désarma le ciel et la tyrannie : *Laissez faire*, avait il répondu, *c'est un enfant au berceau*. Le premier pas à faire dans le travail sur les aérostats était d'obtenir des étoffes imperméables à l'air inflammable : Meusnier ayant inventé une machine à mesurer la force de la résistance des étoffes, fut conduit à ce résultat important, savoir que la résistance est sensiblement proportionnelle à la valeur pour des substances semblables. Dans ses recherches sur les aérostats, Meusnier ne se proposait rien moins que de faire servir ce moyen de transport à des voyages de long cours. Il ne faut pas dissimuler cependant que la plupart d'entre elles ne sont encore bonnes qu'en théorie ; mais comme les vues de l'auteur sont ingénieuses et fécondes, elles mettent sur la voie d'autres découvertes. Aux travaux pour la rade de Cherbourg, sous la direction de Cessart, Meusnier concourut à l'exécution des forts avec Caferelli du Falga, qui devait périr au siége de Saint-Jean-d'Acre de la même manière que son collègue périt au siége de Mayence. Parmi les monuments de son génie laissés à Cherbourg, on compte les fours qu'il fit construire pour rougir les boulets, et les affûts de côtes et de mer très précieux par la prestesse et la facilité de leurs mouvements. La révolution française, qui semblait promettre aux savants comme aux philosophes de réaliser en tous sens les rêves du bien public, fut embrassée avec chaleur par Meusnier. Tous les genres d'utilité multipliaient son génie presque universel. On lui dut surtout une machine ingénieuse pour la gravure des assignats en taille-douce. Il ne lui fallut qu'une demi-heure pour la trouver, et pour en faire le calcul, qu'il présenta à ses collègues Monge, Vandermonde et Berthollet. Tous trois ne revenaient pas de leur étonnement sur cette découverte, qui se fit dans un temps donné, et fut en quelque sorte une saillie d'invention mécanique. Après le 10 août 1792, le ministre de la guerre Servan confia à Meusnier, devenu général de division, l'organisation et le mouvement des treize armées qu'ils créèrent ensemble. Vers la fin de cette même année, Meusnier, pour n'être pas témoin de l'anarchie qui régnait dans l'intérieur de la France, et peut-être aussi pour être utile à sa patrie, quitta ses fonctions au ministère de la guerre, et choisit son poste aux armées. Il ne tarda pas à s'y distinguer comme un de nos plus grands généraux. La défense du fort de Kœnigstein lui fit le plus grand honneur, et le trait suivant donnera une juste idée de son caractère militaire. Lorsque les Prussiens envoyèrent un adjudant pour sommer la forteresse de se rendre, le commandant fit assembler les quatre cents hommes qu'il avait de garnison, en présence de l'adjudant prussien, et leur dit : « Soldats de la liberté, si vous restez inébranlables, » comme je n'en doute point, nous défendrons Kœ» nigstein tant qu'un seul de nous restera en vie ; mais » si, contre toute attente, je vous trouvais faibles, ce » moment serait le dernier de ma vie ; » et en même temps il leur montra le pistolet dont il se brûlerait la cervelle. Aussitôt toute la garnison crie unanimement : « Vaincre ou mourir ! » Alors Meusnier se tournant vers l'officier prussien, lui dit : « Rapportez à votre » prince ce que vous venez de voir et d'entendre : voilà » ma seule réponse. » Les Allemands se souviendront longtemps de la construction rapide des fortifications de Cassel, opération qu'il dirigea, de la défense de cette tête de pont sans laquelle Mayence n'eût pu soutenir un siége aussi long, de la prise de la redoute de Costheim et d'une multitude de faits d'armes où ce chef, aussi brave qu'habile, semblait établir, contre l'opinion commune, la supériorité de la défense sur l'attaque, lorsqu'un boulet de canon fit voir que cette supériorité ne tenait qu'à un seul homme. C'est dans les sorties sur Biberach et Mosbach, et lorsque Meusnier repassait le fleuve pour rentrer dans Cassel, que les Prussiens firent sur le bateau qui le portait une décharge de toutes leurs batteries : un biscaïen vint le frapper à la jambe ; il s'écria : *Je suis blessé !* A cette nouvelle, les Prussiens suspendirent leur feu ; il n'y eut plus d'ennemis sur le champ de bataille, et une espèce de trêve dura jusqu'à la mort de ce général, arrivée le 13 juin 1793, quelques jours après l'amputation de sa jambe. On l'avait transporté de Cassel à Mayence. Pendant qu'il était alité, le roi de Prusse lui fit envoyer des remèdes et des rafraîchissements, et ce prince ne put s'empêcher de dire, en apprenant sa mort : « Il m'a fait beaucoup de » mal, mais la France n'avait pas produit un plus » grand homme. » Cet éloge était mérité en effet par celui qui, jeune encore, s'était montré physicien, géomètre et mécanicien avec Monge, chimiste avec Lavoisier, et qui, comme Fontenelle, parlant les différentes langues des sciences et des arts, mourait avant quarante ans comme le modèle à la fois des savants, des artistes et des guerriers. Les Prussiens lui rendirent des honneurs funèbres comme à un de leurs généraux. Ils lui en rendirent encore quand la colonne qui transportait en France les cendres de ce héros traversa leur camp : nos ennemis, en s'unissant ainsi à nos regrets, devinrent un instant nos compatriotes, et montrèrent que la puissance du génie est la première de toutes chez les peuples civilisés !

MEYER (FRÉDÉRIC-JEAN-LAURENT), docteur en droit et, depuis 1808, doyen du chapitre de Hambourg, naquit dans cette ville en 1760, et fit ses études à Goëttingue. Il voyagea, pendant les années 1782 et suivantes, en Suisse, en Italie et en France. Il était membre des députations de Lubeck et de Hambourg envoyées, en 1796, au directoire français, et en 1801 au premier consul. Comme membre de la société patriotique de Hambourg pour l'avancement des arts et métiers, il a, depuis trente-cinq ans, rendu, avec Gunther, d'importants services à sa ville natale. Il passe en Allemagne pour un écrivain qui a puissamment contribué aux progrès de la géographie, de l'ethnographie, de l'histoire et des arts, tant par ses travaux particuliers que par sa coopération à un grand nombre de recueils périodiques très estimés. Ses *Esquisses pour un tableau de Hambourg*, 1800, 1804, ou *Coup d'œil sur la métropole de Hambourg*, 1804, son *Oraison funèbre de Klopstock*, 1803, etc., etc., sont des écrits justement estimés. MM. de Bourgoing et Vandecbourg ont traduit en français ses *Tableaux de l'Italie*, 1802 : le général Dumouriez a traduit, en y ajoutant une préface et des notes, ses *Fragments sur Paris*, 1800, 2 vol. in-8° ; la 2e édition allemande avait paru en 1798. Meermann les a traduits en hollandais, et Odin Wolff en danois. En général les ouvrages de Meyer, et surtout ce dernier, prouvent qu'il était partisan de la révolution française. Ses *Lettres écrites de la capitale et de l'intérieur de la France*, 2e édit., 1803, contiennent des pages intéressantes de l'histoire de Bonaparte premier consul : on y reconnaît, ainsi que dans ses *Tableaux de l'Allemagne septentrionale*, 1816, traduits en hollandais en 1819, et ses *Fragments épistolaires*, 1822, l'œil d'un observateur exercé et le pinceau d'un peintre habile. En 1817, M. Meyer fut nommé membre de la société royale de Goëttingue.

MEYER (JEAN-FRÉDÉRIC DE), docteur en théologie, syndic de la ville de Francfort-sur-le-Mein, membre du sénat, naquit en cette ville, le 12 septembre 1772. Son père était un riche marchand à la famille duquel Joseph II accorda des lettres de noblesse. Meyer commença ses études au gymnase de Francfort, et, en 1790 et années suivantes, il étudia, à Goëttingue, le droit, la philosophie et l'histoire. En 1795, il fut nommé directeur de la chambre des finances de la principauté de Solm Kyrbourg. Les changements survenus en Allemagne, en 1802, le ramenèrent à Francfort, où il se livra exclusivement aux affaires diplomatiques. Depuis 1807, il siégea comme membre du conseil et du tribunal de cette ville ; en 1816, il fut élu sénateur, député au consistoire évangélique, et nommé à d'autres emplois civils ; en 1821, il fut appelé au banc des échevins, devint syndic, et membre du conseil d'appel. Au milieu des occupations multipliées que lui occasionnait un aussi grand nombre d'emplois, il a toujours cultivé avec zèle les sciences et les arts, et a composé le poëme épique de *Tobie*, et plusieurs autres poésies. En 1801, il se voue à l'étude des sciences théologiques, et traduisit plusieurs livres de Cicéron relatifs à la philosophie et à la religion, et la Cyropédie de Xénophon (2e édit. 1824).

Il écrivit aussi plusieurs ouvrages relatifs à l'ancien et au nouveau Testament, ainsi qu'une interprétation de la Bible. Comme membre, et, plus tard, comme président de la société biblique fondée à Francfort en 1816, il a beaucoup contribué à la propagation des lumières de la foi évangélique. Son ouvrage sur la Bible parut en 1819, et renferme, outre des corrections au texte de Luther, une savante introduction et des notes explicatives (2e édit., 1823). Ces divers ouvrages lui valurent le titre de docteur en théologie, que lui accorda la faculté de théologie d'Erlang. Le docteur Meyer fut élu, en 1824, président de l'assemblée législative.

MEYER (Jonas-Daniel), docteur en droit, membre de l'Institut royal des Pays-Bas et de plusieurs sociétés savantes, chevalier de l'ordre du lion, etc., né à Arnheim, dans le pays de Gueldres, le 15 septembre 1780, étudia à Amsterdam et à Leyde. Il exerça d'abord la profession d'avocat à Amsterdam, et depuis 1811 il occupa, dans l'administration de la justice, des postes importants qu'il a conservés lors de la nouvelle organisation qui eut lieu dans les années 1813 et suivantes. Il s'est retiré depuis, et a repris sa place parmi les avocats à Amsterdam. Il s'y chargea de la défense de l'ex roi Louis, aujourd'hui comte de Saint-Leu, contre le roi des Pays-Bas. Le docteur Meyer occupe un rang distingué dans la littérature, la politique et la législation, et il s'est acquis beaucoup de réputation par de savants traités, consignés dans les mémoires de l'Institut des Pays-Bas, et surtout par son excellent ouvrage intitulé : *Esprit, Origine et Progrès des institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe*, La Haye et Amsterdam, 1819—1823, 6 vol. in-8° : 2e édit., Paris, 1823, 5 vol. in-8°. M. Meyer a été nommé, en 1825, membre correspondant de l'académie des sciences et arts de Batavia.

MEYNADIER (le comte Henri-Louis-René), lieutenant-général et grand-officier de la légion d'honneur, commandeur de Saint-Louis, né à Saint André, département du Gard, le 8 février 1778, entra fort jeune au service comme volontaire dans un bataillon de son département, et fut fait sergent-major à l'armée des Alpes. Nommé par élection capitaine de grenadiers, en 1793, il fut employé à l'armée des Pyrénées orientales, et commandait un bataillon aux affaires de camp de Moulin, Rives-Altes et Peyresortes. Il devint ensuite aide-de-camp du général Vignolles, qu'il suivit en Italie, en Hollande et en Dalmatie. Promu au grade de colonel dans la campagne de 1809, il fut employé en Russie comme chef de l'état-major de la jeune garde, commandée par le duc de Trévise; et en Pologne, sous les ordres du prince Eugène, vice-roi d'Italie. Elevé, le 4 novembre 1813, au grade de général de brigade, il fut attaché comme chef d'état-major au 6e corps de la grande armée, commandé par le maréchal duc de Raguse. Le général Meynadier fut blessé le 30 mars 1814, sous les murs de Paris, et désigné par le ministre de la guerre pour commander, lors de la rentrée du roi, les députations sous les ordres du duc de Berry. Il entra, peu de temps après, comme lieutenant dans la compagnie de gardes du corps aux ordres du maréchal Marmont, fut nommé grand-officier de la légion d'honneur, le 10 août 1814, et lieutenant général deux jours avant l'arrivée de Napoléon à Paris. Il accompagna Louis XVIII jusqu'à la frontière, et revint à Paris après le licenciement de la maison militaire. Lorsque la France fut menacée d'une nouvelle invasion le comte Meynadier obtint, sous le général Dessaix, le commandement d'une brigade à l'armée des Alpes, et contribua au succès que cette division obtint le 5 juillet sur les Autrichiens qui l'avaient attaquée sur le lac de Syllans et à Dortons. Il fut, après la cessation des hostilités, chargé de porter au roi la soumission des divers corps de l'armée des Alpes, commanda, en 1828, le département de la Marne, et fut employé depuis dans les inspections générales d'infanterie. Le général Meynadier a fait la dernière campagne d'Espagne, comme chef d'état-major du 3e corps aux ordres du prince Hohenlohe. Promu, le 3 novembre 1823, commandeur de Saint-Louis, il fut nommé, au mois de décembre, major-général de l'armée d'occupation.

MEYNIER (Charles), peintre d'histoire, né à Paris, en 1759, étudia d'abord la gravure, et entra plus tard dans l'école de Vincent, homme d'esprit et peintre médiocre, qui a pourtant fait de bons élèves, par la raison que la peinture ne s'enseigne pas, et peut tout au plus être l'objet de quelques conseils. En 1789, Meynier remporta le prix qui conduit à Rome, et revint à Paris en 1793. A cette époque, beaucoup d'artistes contemporains de M. Meynier, et particulièrement ceux de l'école de David, compromirent leur repos et même leur réputation, par l'effet d'une participation trop ardente et trop passionnée dans les terribles débats des partis politiques. Mais M. Meynier fut garanti de ces écarts par la douceur naturelle de son caractère et l'amour exclusif de son art. Les premiers tableaux qui le firent remarquer, après son retour de Rome, furent d'abord les *neuf muses*, en autant de sujets, exécutés pour M. Boyer, son frère, de Toulouse; ensuite les adieux de *Télémaque* et *d'Eucharis*, exposé au salon de l'an VIII. M. Meynier s'élevant ensuite à des compositions d'une plus grande dimension et d'un caractère plus grave, peignit *le 76e de ligne retrouvant ses drapeaux dans l'arsenal d'Inspruck*. Il y avait du mouvement et de l'expression, mais avec quelque effort et quelque exagération, dans ce tableau dont les figures étaient grandes comme nature : il fut également mentionné d'une manière honorable dans le rapport de l'institut dont nous venons de parler. Ils avaient été achetés tous deux par le gouvernement impérial, et depuis M. Meynier fut toujours au nombre des artistes encouragés par sa magnificence, malgré l'espèce d'anathème dont l'avait frappé David, qui ne l'aimait pas. En effet, le prenant pour terme d'une comparaison injurieuse, David, disait assez souvent lors qu'il s'agissait d'une peinture médiocre : « *Si l'on pouvait prendre cela pour de la bonne peinture, Meynier* » *serait peintre.* » Ce sarcasme était fort injuste; et si M. Meynier n'a été ni assez dessinateur, ni assez coloriste, ni assez original dans la conception, ni assez vigoureux dans l'exécution pour être placé en toute première ligne, on ne peut du moins pas lui refuser un rang honorable dans la seconde génération des peintres français, depuis la restauration de l'école. Peut-être a-t-il eu un tort auquel n'échappent pas facilement les peintres comme les auteurs qui aiment encore mieux les jouissances de l'art que les avantages de la réputation; c'est de peindre trop longtemps. Il est un âge où l'imagination peut rêver encore, mais où la main ne répond plus à ses vœux. Nous avons vu, au salon de 1824, un tableau qui semblait caractérisé tout entier par les symptômes de cette caducité du talent. Tout y était du même ton, le fond, les premiers plans, les personnages et les accessoires; tout y était touché de même, les étoffes et les chairs. M. Meynier a fait un grand nombre de dessins à la sépia, relevés de blanc. Voici la liste de ses principales productions, après celles qui se trouvent ci-dessus mentionnées : *l'Entrée des Français dans Berlin*, figures de demi-nature; *les Français blessés dans l'île de Lobau, reconnaissant leur général qu'ils avaient perdu; la bataille d'Austerlitz*, (fig. demi nature), fait pour le prince de Neufchâtel. *La dédicace de l'église de Saint-Denis en présence de Charlemagne* : se trouve dans la sacristie de cette église; *la Sagesse préservant l'Adolescence; les Traits de l'amour* (fig. de grandeur naturelle), dans la galerie de M. de Sommariva; *Phorbas présentant Œdipe à Péribée reine de Corinthe*, et *les cendres de Phocion* : ces deux tableaux font partie de la galerie du Luxembourg. Il faut ajouter à cette liste les plafonds du musée, peints par M. Meynier, savoir : *Rome, donnant à la terre le code de Justinien; la France protégeant les beaux-arts sous les auspices de la paix*, etc. M. Meynier a peint aussi quelques-unes des grisailles imitant la ronde-bosse, qui décorent la nouvelle Bourse.

MEZERAY (   ), actrice de la comédie française, était fille du limonadier du théâtre du faubourg Saint-Germain et naquit à Paris vers 1775. Elle débuta, le 21 juillet 1791, par le rôle de Lucile dans les *Dehors trompeurs*, et par celui de *Zénéide*. Une diction pure et spirituelle, un débit vif et juste, des gestes gracieux et faciles, un organe agréable, une taille svelte, une figure séduisante, un maintien aisé, noble et dé-

cent, lui méritèrent tous les suffrages. Elle joue depuis avec une perfection qu'aucune actrice n'a surpassée, *la Coquette corrigée*, *la Fausse Agnès*, et Rosine du *Barbier de Séville*. Un peu de paresse et un goût prononcé pour la dissipation nuisirent ensuite au développement de ses talents. Emprisonnée en 1793, avec la plupart de ses camarades, à la suite des représentations de *Paméla*, où elle jouait milady Daure, elle recouvra la liberté en 1794; et la scission qui eut lieu, peu de temps après, entre les comédiens français, l'ayant placée en chef dans l'emploi des jeunes premières, au théâtre Louvois, dirigé alors par mademoiselle Raucourt, elle sentit le besoin de réparer le temps perdu, et ses efforts furent couronnés par le plus brillant succès. Mais la réunion définitive des comédiens français au théâtre de la rue de Richelieu devint funeste à l'aimable paresseuse. Reçue sociétaire, rassurée sur son sort par la stabilité de l'administration, elle ne chercha que faiblement à se distinguer de ses rivales, et se réduisit à une honnête médiocrité, lorsqu'elle avait tous les avantages nécessaires pour briller au premier rang. Elle négligea les rôles de sentiment qui exigeaient de l'étude, et qui véritablement n'étaient pas ceux qui lui convenaient le plus : elle dénatura son organe en le forçant, on en ne variant point les sons qu'elle en tirait, et perdit insensiblement jusqu'à la décence de son maintien. Les rôles de coquettes semblaient cependant faits pour elle, et avec un peu de travail elle n'y aurait jamais été égalée, pas même par mademoiselle Mars, qui la surpassait dans les rôles d'ingénuité et de sensibilité. Mademoiselle Mézeray avait dans la figure et dans le regard l'air dédaigneux des femmes du grand ton, la parole traînante, l'air langoureux et abattu, lorsqu'il fallait avoir des migraines et des vapeurs de commande; la repartie vive et piquante, lorsqu'elle voulait jouer la vanité blessée; enfin l'étourderie, la légèreté, la gaieté folle, la bouderie, ridicules où elle produisait une illusion complète, parce qu'on prétend qu'elle les possédait hors de la scène, et qui furent la source de tous les désordres de conduite dont elle a été la malheureuse victime. Elle quitta le théâtre, en 1816, avec une pension de 5,000 francs; mais bientôt le dérangement de ses affaires, les poursuites auxquelles elle se vit exposée, troublèrent sa raison. Il fallut la mettre dans une maison de santé à Montmartre, où elle est morte en 1823. Mademoiselle Mézeray possédait des talents de société très agréables, une jolie voix, du goût pour la musique, et un style épistolaire aussi léger que spirituel.

MIACZINSKI. *Voyez* Mioczinski.

MIAOULIS-VOCOS (André) naquit à Hydra, vers l'année 1772, époque de la malheureuse expédition des Russes dans le Péloponèse. Son père était marin; et lui-même fut, dès sa naissance, destiné à cette carrière dont il fit un rude apprentissage. Agé de dix-neuf ans, il avait acquis déjà assez d'expérience pour que sa famille lui confiât le commandement d'un petit brick de commerce avec lequel il fit les voyages de la côte d'Asie, de l'Archipel, et même de la mer Noire. Le succès de ses spéculations répondit à son activité, et lui donna le moyen de les étendre singulièrement; mais le naufrage d'un beau navire qui lui appartenait ainsi que sa cargaison, et qui échoua sur les côtes d'Espagne, lui fit éprouver une perte de cent soixante mille piastres. C'était l'époque où l'on voyait surgir, comme par enchantement, parmi les habitants d'Hydra, ces fortunes rapides qui élevèrent, en peu d'années, la majeure partie des armateurs de cet aride rocher à un haut degré de considération parmi leurs compatriotes, et leur permirent de jouer plus tard un rôle si important dans les affaires de la Grèce. Bravant la surveillance des croisières anglaises qui bloquèrent les ports de l'Espagne, aux différentes époques où les Français envahirent cette Péninsule, les marins grecs approvisionnaient nos soldats des grains de la Crimée. Miaoulis tomba une fois entre les mains de lord Nelson avec deux autres bricks de Spezzia. Les capitaines de ces bâtiments, ayant soutenu contre l'évidence que leur cargaison n'était pas propriété française, furent condamnés; tandis que la franchise avec laquelle Miaoulis convient que sa capture était conforme aux lois de la guerre, engagea l'amiral anglais à lui rendre la liberté. La bonne foi la plus scrupuleuse est en effet la base de son caractère; et, malgré le désavantage d'un extérieur assez inculte, sa figure offre à l'observateur une expression remarquable d'intelligence et d'humanité. La révolution de la Grèce est venue dévoiler chez lui des vertus d'une nature plus brillante et non moins solide. Avant cette époque mémorable, il avait assez bien rétabli sa fortune pour pouvoir, au commencement de la guerre, grossir de trois bâtiments la marine des Grecs. Il en commanda un, sous les ordres du navarque Tombasi, pendant la campagne de 1821, où il déploya une telle capacité, que, l'année suivante, les suffrages de ses compatriotes et le choix de son gouvernement l'élevèrent au grade d'amiral de toutes les forces maritimes de la Grèce: et les différents pouvoirs qui se sont succédé lui ont confirmé tour-à-tour ces hautes fonctions jusqu'à l'arrivée de lord Cochrane, qui n'eut lieu qu'en 1827. Ayant à combattre les forces décuples d'un ennemi riche et puissant, il a déployé pendant ces six années toutes les ressources d'un génie fertile en expédients d'une audace incroyable. Privé de cette autorité despotique dont sont investis nos généraux de mer, il eut à lutter contre l'indiscipline de ses propres équipages, à qui le défaut de solde fournissait journellement le prétexte de nouvelles mutineries. Quoique la carrière militaire de Miaoulis ait commencé tard, elle a été trop fertile en événements pour que nous puissions en retracer ici toutes les glorieuses circonstances. Il est peu de parages dans les mers de la Grèce qui ne puissent témoigner des pertes qu'il a fait essuyer aux Musulmans, et qu'il n'ait éclairés de l'incendie de leurs vaisseaux. Les désastres qu'il n'a pu prévenir, il les a vengés : ainsi les représailles du golfe de Tarente ont consolé, en 1823, la Grèce des ravages de l'Eubée; en 1824, il a arraché aux bourreaux d'Ipsara une partie de leur butin, et effacé de leur sang le sang de leurs victimes. Nous ne nous étendrons pas davantage sur les combats des 5, 9 et 10 septembre de la même année, sur la mémorable journée du 26 novembre, où il détruisit dans les eaux de Candie une frégate, douze bâtiments de moindre grandeur, et captura quatorze transports richement chargés; sur l'incendie d'une partie de la flotte égyptienne dans le golfe de Coron; non plus que sur ce glorieux combat, du 11 septembre 1826, qui, bien que sans résultat, n'en provoqua pas moins l'admiration de l'amiral et des officiers français que le hasard en rendit spectateurs. Étranger à toutes les intrigues qui ont divisé la Grèce, inaccessible à aucun sentiment de basse jalousie, Miaoulis joignit ses vœux à ceux de ses compatriotes pour appeler lord Cochrane à la tête de la marine de son pays; et quoiqu'il leur ait donné le plus louable exemple de subordination, et d'obéissance à l'autorité du nouvel amiral, on peut se demander quels sont les avantages qui ont signalé, pour les Grecs, l'arrivée si impatiemment attendue de ce dernier. Nous terminerons cette courte notice en disant que, de tous les généraux grecs, Miaoulis est, sans contredit, celui qui s'est créé la réputation la plus pure, et dont le caractère a inspiré le plus d'estime aux officiers des diverses nations qui ont eu l'occasion de le connaître. Il a trois fils qui, depuis plusieurs années, marchent glorieusement sur les traces de leur père, et ont payé déjà à leur patrie un ample tribut de valeur et de dévouement.

MICALI (Giuseppe), littérateur italien, né à Florence, a publié un ouvrage fort important, et qui lui valut la protection de la grande-duchesse de Toscane, Élise (madame Bacciochi), sœur de Napoléon. Cet ouvrage, qui obtint, en 1811, le grand prix proposé par l'académie de Florence, a pour titre: *l'Italia avanti il dominio de' Romani*, Firenze, 1810, 4 vol. in-8°, et atlas in-fol; 2° édit., Firenze, 1821, 4 vol. in-8°, et atlas. Lorsque la première édition parut, il s'éleva contre cette histoire de vives réclamations en même temps que des éloges sans mesure. Parmi les critiques, celles de M. Inghirami, directeur du musée de Volterre, se firent surtout remarquer. Dans la deuxième édition, M. Micali s'est réformé sur plusieurs points inexacts; il a modifié ou développé des motifs vagues ou peu fondés, et a sagement profité des

observations de ses critiques. Tel qu'il est, cet ouvrage est un monument véritablement national pour l'Italie. Il a été traduit en français sous ce titre : *l'Italie avant la domination des Romains* (par MM. Joly, Fauriel et J.-B.-M. Gence), avec des notes et des éclaircissements historiques, par M. Raoul-Rochette, Paris, 1824, 4 vol. in 8°, et atlas in-fol. Le n° 30 de *l'Anthologie de Florence* a relevé, dans cette traduction, une foule d'erreurs et de contre-sens grossiers commis par M. Raoul-Rochette, qui a donné d'autres preuves de son incurie, ou, pour mieux dire, de son ignorance, dans sa nouvelle édition du *Théâtre des Grecs* (*Voyez* RAOUL-ROCHETTE).

MICHALLON (ACHILLE-ETNA), peintre paysagiste, né à Paris le 22 octobre 1796. Son père, statuaire distingué et pensionnaire du roi, naquit à Lyon en 1751, et mourut à Paris en 1799, d'une chute qu'il fit en travaillant à des bas-reliefs au Théâtre-Français. On lui doit le tombeau en marbre de Drouais, placé à Sainte-Marie, à Rome; un buste de Jean Goujon, etc. Achille Michallon resta orphelin à trois ans, et fut destiné aux arts. Élève de David, Valenciennes, Bertin, Dunouy, il fit de rapides progrès, et dès l'âge de douze ans, il était artiste. Le prince Youssoupoff visitant les tableaux de David, admira ceux de Michallon, et lui fit une pension qui a été payée jusqu'à l'incendie de Moscou, où le prince russe perdit une partie de sa fortune. Médailliste à l'académie en 1811, il mérita la médaille d'or du second prix à l'exposition de 1810. Il concourut au prix proposé par la ville de Douai, et eut une médaille. En 1817, il obtint, à l'unanimité des suffrages, un grand prix de peinture au paysage historique institué par le ministre de l'intérieur. Il partit pour Rome, ayant à peine vingt ans, en qualité de pensionnaire du roi. En arrivant, il trouve son nom gravé en creux sur l'une des tables de l'école française, et apprend que c'est la place qu'avait occupée Claude Michallon, son père; ses yeux se mouillent de larmes, il baise respectueusement ce nom si cher, et s'installe en un lieu qui lui rappelle de si tendres souvenirs. Michallon envoya de Rome, à l'exposition de 1819, son paysage historique de *Rolland à Ronceveaux*. Ce tableau le mit au rang des maîtres. *Le Combat des Lapithes et des Centaures*, qu'il envoya aussi de Rome, augmenta sa réputation. Pendant quatre ans qu'il resta dans cette ville, il fit pour des étrangers des tableaux qui le firent connaître de plus en plus. Revenu en France, lors de l'exposition de 1822, il y présenta *les Ruines du cirque*, une *Vue des environs de Naples*, et une *Cascade suisse*. Ce jeune artiste mourut, dans la nuit du 22 au 23 septembre 1822, à l'âge de vingt-six ans.

MICHAUD (CLAUDE-IGNACE-FRANÇOIS, le baron), lieutenant-général, né, le 28 octobre 1751, à Chaux-Neuve (Doubs), s'enrôla dans le 5e régiment de chasseurs à cheval. Suivant la *Biographie des hommes vivants*, il servit comme tambour-major jusqu'en 1783, époque à laquelle il se retira dans ses foyers. Il reprit du service à l'époque de la révolution, et fut fait successivement capitaine au 2e bataillon du Doubs, lieutenant-colonel du même corps et général de brigade (19 mai 1793). Il se distingua à la division de droite de l'armée du Rhin, lors de l'attaque qui eut lieu, le 12 septembre 1793, contre les Autrichiens, ainsi que dans la forêt de Bérals, près de Lauterbourg, où ils furent mis en pleine déroute. Nommé général de division le 25 septembre de la même année, il obtint, au commencement de 1794, le commandement en chef provisoire de l'armée du Rhin à la place de Pichegru. Il commença la campagne par la reprise du fort de Vauban; le 14 mai suivant, il défit, avec 18.000 hommes, l'ennemi qui lui en opposait près de 80,000. Le 12 juillet, par suite de la victoire d'Offenbach, le général Michaud s'empara de Freibach et de Freismersheim. Dans l'hiver de 1795, il attaque le fort du Rhin, près de Manheim, et l'enleva après un bombardement de quatorze heures. S'étant démis de son commandement en chef, il coopéra avec sa division à la conquête de la Hollande, en s'emparant, le 29 janvier, de Flessingue et de Middelbourg. Obligé de quitter l'armée pour se rétablir d'une fracture au genou, il reçut, dès qu'il fut guéri, le gouvernement de la Flandre orientale et de la Flandre hollandaise. Nommé commandant de la 13e division, il fit occuper militairement plusieurs villes du département de Morbihan, qui avait donné asile à des assassins. Il eut aussi pendant six mois, et par *interim*, le commandement de l'armée d'Angleterre. Le général Michaud fit, en Italie, la campagne de 1800, se distingua aux passages de l'Adige et du Mincio, vainquit l'ennemi dans un combat d'avant-garde, entre Citadella et Castel-Franco, et le poursuivit jusqu'à Salva-Rosa, en lui faisant huit cents prisonniers. Après la paix de Lunéville, en 1801, il fut nommé successivement inspecteur-général d'infanterie, et commandant en chef des troupes françaises en Hollande (1805), et gouverneur des villes anséatiques (1806). A la première restauration, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, grand officier de la légion d'honneur, et inspecteur-général d'infanterie. Il n'est plus en activité depuis 1816.

MICHAUD (JOSEPH), littérateur, né, vers 1770, à Bourg en Bresse, où il a fait ses études, vint à Paris en 1791, et y compromit sa tranquillité en se livrant à la rédaction des journaux royalistes. Forcé de se cacher à la suite du 10 août 1792, il reparut après la terreur, écrivit de nouveau dans plusieurs feuilles anti-révolutionnaires, et y manifesta ses principes monarchiques. A l'époque du 13 vendémiaire (1795), il fut arrêté à Chartres par ordre de Bourdon de l'Oise, traduit à Paris et condamné à mort, le 27 octobre, par une commission militaire, comme convaincu d'avoir, dans le journal dont il était le fondateur (*la Quotidienne*), provoqué constamment à la révolte et au rétablissement de la royauté. Les efforts de son compatriote Giguet le dérobèrent à l'exécution de ce jugement, qu'il fit révoquer un an plus tard. Il reprit la rédaction de *la Quotidienne*; mais sa persévérance dans les opinions qu'il avait défendues lui attira de nouvelles persécutions. Condamné, le 18 fructidor (1797), à être déporté à la Guiane, il alla chercher un asile dans les montagnes du Jura, et ne revint à Paris qu'après la révolution du 18 brumaire (1799). Quoique M. Michaud ait été longtemps chargé d'une correspondance secrète dans l'intérêt des Bourbons, il a payé, à diverses époques, son tribut aux opinions dominantes et au gouvernement de fait, sans doute afin de ne pas se rendre suspect, et de servir plus utilement la cause à laquelle il s'était dévoué. C'est à ce motif que l'on doit son poëme sur *l'immortalité de l'ame*, publié vraisemblablement en 1794, et dont le *Dictionnaire des Girouettes* cite un long fragment où l'on remarque ces vers:

Oh! si jamais des rois et de la tyrannie
Mon front républicain subit le joug impie,
La tombe me rendra mes droits, ma liberté,
Et mon dernier asile est l'immortalité.
Oui, si le despotisme opprime encor les hommes,
Rappelle-moi, grand Dieu, de la terre où nous sommes.

C'est dans ce même but que M. Michaud loua le despotisme de Bonaparte dans un poëme allégorique sur son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, intitulé : *le Treizième chant de l'Enéide, ou le mariage d'Enée et de Lavinie*, et dans des *Stances sur la naissance du roi de Rome*. M. Michaud assure que ses réticences sur les exploits guerriers de Napoléon le privèrent des faveurs impériales accordées aux gens de lettres; mais suivant la *Biographie Arnault*, il reçut deux gratifications pour ces deux pièces. Il fut d'ailleurs élu membre de la seconde classe de l'institut en 1812. La première restauration (1814) lui valut la place de censeur général des journaux, dont il n'exerça pas les fonctions, la croix d'officier de la légion d'honneur, et l'emploi de lecteur suppléant du roi. Pendant les *cent jours*, en 1815, il quitta Paris, et se retira dans le département de Saône-et-Loire. Après le second retour de Louis XVIII, il fut élu, par le département de l'Ain, membre de la chambre des députés. Il y proposa, le 14 décembre, de voter des remercîments aux Français qui étaient restés fidèles à la légitimité pendant l'interrègne. Dans la discussion sur la loi des élections, il prononça un discours pour démontrer la nécessité d'ajourner une loi sur cette matière. En 1816, il fut maintenu dans l'académie française, organisée par une ordonnance

royale. M. Michaud avait conservé sa place de lecteur du roi ainsi que la propriété de *la Quotidienne*; mais l'opposition qu'il a montrée, dans ce journal, contre le ministère Villèle, et surtout la part qu'il a prise, en 1827, à la délibération de l'académie française, contre le projet de *loi de justice et d'amour* de M. Peyronnet sur la répression de la presse, lui ont donné une sorte de popularité qui l'a relevé, sur les rapports politiques, dans l'opinion publique. Sa disgrace a fini avec le désastreux ministère, et sa place de lecteur du roi lui a été rendue en janvier 1828. On a de M. Michaud des ouvrages généralement estimés: 1° *Voyage littéraire au Mont-Blanc et dans quelques lieux pittoresques de la Savoie en 1787*, in-8°; 2° *Origine poétique des mines d'or et d'argent*, conte oriental, sans date, in-8°; 3° *Déclaration des droits de l'homme*, poëme, précédé de quelques réflexions sur la rédaction de la déclaration des droits adoptés par l'assemblée constituante, 1792: C'est une critique de cette fameuse *déclaration des droits de l'homme*. 4° *Ermenonville, ou le Tombeau de Jean-Jacques*, 1794, in-8° (extrait de la *Décade philosophique*). M. Michaud a ajouté aux exemplaires qu'il a fait tirer à part, une lettre d'envoi à son frère, dans laquelle il lui rappelle les délicieuses soirées qu'ils ont passées ensemble à étudier le *Contrat social*. 5° *Petite dispute entre deux grands hommes* (Chénier et Louvet), satire, 1790, in-12; 6° *les Derniers adieux à Bonaparte victorieux*, 1800, in-8°, 2° édit., 1814, in-18; 7° *Histoire des progrès et de la chute de l'empire de Mysore* (Maïssour) *sous le règne d'Hyder-Aly et de Tipoo-Saïb*, 1801, 2 vol. in-8°, cart. et fig. Feu Lailland d'Avrigny a fourni quelques chapitres à cet ouvrage assez rare et recherché encore, malgré quelques inexactitudes qu'il serait facile de faire disparaître dans une seconde édition. 8° *le Printemps d'un proscrit*, poëme avec des notes étendues, suivi de *l'Enlèvement de Proserpine*, poëme imité de Claudien, 1803, in-18. Ce poëme, qui a eu plusieurs éditions, dont la dernière est de 1827, in-8°, augmentée de plusieurs pièces, fut conçu et commencé dans les montagnes du Jura. Il appartient à l'école descriptive, mais on y trouve de beaux vers, un pinceau ferme et brillant. Une mention honorable avait été proposée pour *le Printemps d'un proscrit*, dans le rapport sur les prix décennaux; mais le rapporteur donnait à entendre que ce rapport avait été écrit dans un esprit contre-révolutionnaire; ce qui signalait l'auteur à l'animadversion du gouvernement. 9° *Histoire des croisades*, 1811 à 1819, 6 vol. in-8°; 4° édition, corrigée et considérablement augmentée, 1825, avec cartes, plans et pièces justificatives, 7 gros vol. in-8°, dont il a paru quatre volumes, et dont le cinquième est prêt à paraître (avril 1828). Cet ouvrage, qui recommande honorablement le nom de l'auteur à la postérité, est digne du succès qu'il a obtenu. Au mérite de l'intérêt du sujet, de la classification des faits et de l'impartialité dans les jugements, il joint celui d'un style pur, clair, soutenu, sans emphase et sans faux-brillant, et des recherches neuves et profondes dans lesquelles l'auteur a été secondé par feu Jourdain, et par MM. Thory et Reinaud, employés à la Bibliothèque du roi. La *Bibliothèque des croisades*, qui termine l'ouvrage, contient l'indication des sources où l'auteur a puisé, et un grand nombre d'extraits et de pièces qui n'ont pas pu entrer dans le corps de l'ouvrage. 10° *Histoire des quinze semaines, ou le Dernier Règne de Bonaparte*, 1815, brochure in-8°, qui a eu une vingtaine d'éditions la même année. C'est un ouvrage de circonstance, écrit d'imagination, avec rapidité, mais superficiel, et qui sera peu utile pour l'histoire, car il ne contient pas une seule date. M. Michaud a fourni aussi plusieurs articles à la *Biographie universelle* publiée par son frère, mais les meilleurs sont ceux qu'il a tirés de son *Histoire des croisades*. Ceux qu'il a donnés sur des littérateurs et sur des personnages appartenant à d'autres histoires, n'annoncent pas un travail bien approfondi sous le rapport des recherches. M. Michaud est encore auteur des notes qui accompagnent la traduction de l'Enéide, de Delile, et la traduction des Bucoliques, par de Langeac. Il est éditeur, avec M. Chéron, de la première partie, de 1753 à 1790, de la *Correspondance de Grimm et de Diderot*.

MICHAUD (Louis-Gabriel), frère du précédent, né à Bourg, en Bresse, vers 1772, y fit ses études, et entra ensuite comme sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie, avec lequel il fit les premières campagnes de la révolution. Parvenu au grade de capitaine, il quitta le service en 1797, pour se faire imprimeur à Paris. Il partagea dès lors les opinions, les travaux et les dangers de son frère, fut arrêté plusieurs fois, notamment en 1799, où il resta trois mois à l'Abbaye pour avoir imprimé un ouvrage que M. Royer-Colard lui avait transmis par ordre de Louis XVIII. Six mois après, Giguet son associé ayant été admis à l'audience de Monsieur, en obtint la promesse du brevet d'imprimeur du roi, à l'époque du rétablissement des Bourbons. Les deux associés continuèrent dès lors à mériter cette distinction par les périls auxquels ils s'exposaient en imprimant divers écrits royalistes, et ils furent véritablement, sous le régime impérial, les seuls imprimeurs du roi à Paris. A la mort de Giguet, en 1810, M. Michaud suivit la même marche, et ce fut lui qui, en avril 1814, imprima les publications les plus importantes des souverains alliés et du gouvernement provisoire. Au mois de mai, Louis XVIII lui permit de prendre le titre d'imprimeur du roi, mais sans lui confier aucun travail relatif à sa profession. Ce ne fut qu'en 1815, après les cent-jours, que ce prince lui fit envoyer de Cambray la proclamation, que M. Michaud fit imprimer et afficher dans Paris, malgré l'opposition de la police, deux jours avant la rentrée du roi. Son brevet lui fut retiré, par une ordonnance royale du 24 septembre 1816, pour avoir imprimé deux écrits, l'un dénoncé, l'autre condamné comme contraire à la charte. Deux abbés qui en étaient les auteurs, s'y élevaient contre les ventes de biens nationaux. M. Michaud vendit son imprimerie, en 1817, à M. Anthelme Boucher, et se borna à sa librairie, composée uniquement des livres dont il est éditeur. En 1824, le garde des sceaux, M. de Peyronnet, dans l'espoir d'attacher *la Quotidienne* aux intérêts du ministère dont il faisait partie, nomma M. Michaud l'aîné directeur de l'imprimerie royale. Mais par un quiproquo singulier, ce fut M. Michaud jeune qui reçut la commission et qui exerça la place. On la lui retira au bout de quelques mois, mais sans la rendre à son frère, et on lui accorda une indemnité. M. Michaud est membre de la légion d'honneur. Il a publié: *Tableau historique et raisonné des premières guerres de Napoléon Bonaparte*, 1814, 2 vol. in-8°, 2° édition, 1815. Mais il est plus connu par deux ouvrages dont il est éditeur, et qui ont eu, le premier surtout, un très grand succès. C'est 1° *Biographie universelle ancienne et moderne*, 1811—1828, 51 ou 52 vol. in-8°, rédigée par une société de gens de lettres et de savants. C'est sans contredit le meilleur dictionnaire historique qui ait paru jusqu'à ce jour, malgré de graves omissions, et des jugements empreints de l'esprit de parti le plus aveugle, surtout dans les derniers temps. 2° la *Biographie des hommes vivants; ou Histoire par ordre alphabétique de la vie publique de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs actions et leurs écrits*, 1816—1818, 5 vol. in-8°. Ce livre, dicté par l'esprit de parti, et quelquefois par la malveillance, a du moins, sur la *Biographie des contemporains* de MM. Arnault et Jouy, l'avantage de contenir des recherches souvent exactes, et d'être rédigé par des hommes instruits et habitués à ce genre de travail. M. Michaud s'est chargé de plusieurs articles, tels que le prince Eugène, Folard, Frédéric II, Turenne, etc. Il a composé en outre des notes et des préfaces pour les œuvres de Delile, et autres ouvrages dont il est éditeur.

MICHAUX (André), naturaliste et voyageur, né à Versailles, le 7 mars 1746, dans le parc de Satory, étudia la botanique sous les célèbres Lemonnier et Jussieu. En 1779, il visita l'Angleterre et en rapporta un grand nombre d'arbres exotiques qu'on ne cultivait point encore en France, et qu'il planta dans les jardins de Lemonnier et de M. de Noailles. L'année suivante, il fit avec MM. de Lamarck et Thouin un voyage en Auvergne, dans les Pyrénées et en Espagne, d'où il rapporta une grande quantité de graines qui furent dis-

tribuées au jardin des Plantes et aux cultivateurs. En 1782, Michaux accompagna Rousseau, qui venait d'être nommé consul en Perse, et s'y rendit par Alep, Bagdad. Arrivé dans cette dernière ville, il se sépara du consul pour se rendre à Bassora. Il y employa le séjour de quelques mois qu'il y fit à étudier les mœurs et la langue du pays. La Perse était alors en proie aux guerres civiles, et les Arabes en ravageaient les frontières. Michaux essaya d'y entrer par Bouchor, port du golfe Persique; mais il fut pris et dépouillé par les Arabes, qui ne lui laissèrent que ses livres. Il fut réclamé par M. de Latouche, consul anglais à Bassora, qui lui fournit les moyens de continuer son voyage. Il se rendit à Schiras, de là à Ispahan, et pendant deux ans il continua de parcourir la Perse depuis la mer des Indes jusqu'à la mer Caspienne. Il revint à Paris, en juin 1785, rapportant une très belle collection de plantes et de graines, et un monument persepolitain très bien conservé, qu'il avait trouvé près de Bagdad, dans les ruines du Jardin de Sémiramis. Ce monument est déposé au cabinet des antiques de la Bibliothèque du roi. A peine arrivé, Michaux désira retourner en Asie, afin de pénétrer jusque dans le Thibet. Le gouvernement préféra l'envoyer dans l'Amérique septentrionale, dont l'histoire naturelle n'avait encore été observée que d'une manière superficielle. Parti le 1er septembre 1785, il arriva en octobre à New-York, et pendant onze ans il parcourut dans tous les sens cette vaste contrée depuis la Floride jusqu'à la baie d'Hudson, et depuis le Canada jusqu'au Mississipi. A son arrivée à New-York, il avait acheté un terrain pour recevoir ses plantes et ses graines; c'est de là qu'il expédia en France soixante mille pieds d'arbres et quarante caisses de graines. En 1793, il proposa à la société philosophique de Philadelphie un plan de voyages de découvertes dans les vastes pays à l'ouest des Etats-Unis. Jefferson l'accueillit très favorablement. Tout était prêt pour l'exécution, lorsque le ministère français le chargea d'une mission relative au projet d'occupation de la Louisiane. Il partit au mois de juillet 1793, franchit les monts Alléghanys, et descendit l'Ohio jusqu'à Louisville. On se ferait difficilement une idée de tous les obstacles qu'eut à vaincre Michaux pendant ses différents voyages dans l'Amérique septentrionale. Des déserts immenses, l'absence de toute habitation, souvent de traces humaines, des forêts impénétrables, n'offrant aucun indice de routes; les animaux malfaisants, l'insalubrité des terrains marécageux et fangeux, des torrents à passer dans un canot de sauvages, la crainte d'être trahi ou abandonné par ses guides, malgré l'attachement et la confiance qu'il savait leur inspirer; des rocs escarpés à gravir, pour y recueillir une plante nouvelle, voilà ce qu'il fit pour le progrès des sciences. En 1796, ses fonds étant épuisés, et ne pouvant prolonger son séjour aux Etats-Unis sans demander du service au gouvernement de ce pays, on vendra la superbe pépinière qu'il avait établie, il se décida à rentrer en France, et s'embarqua au mois d'août. La traversée fut heureuse jusqu'à la vue des côtes de Hollande, où le navire, après avoir été battu par une tempête affreuse, échoua sur les rochers et s'entr'ouvrit. Les passagers furent sauvés par les soins des habitants du village d'Egmond. Michaux resta plusieurs heures auprès du feu sans connaissance. Quand il eut repris ses sens, il demanda des nouvelles de ses collections. On lui dit qu'elles étaient sauvées, mais que ses effets étaient perdus. Il fut peu touché de cette perte: ses plantes ayant été mouillées par l'eau de la mer, il eut la patience de les tremper toutes dans l'eau douce, et de les faire sécher l'une après l'autre dans du nouveau papier. Arrivé à Paris, le 26 décembre 1797, il sollicita vainement pendant trois ans, le paiement de ses appointements de sept ans; on ne lui accorda que de légères indemnités. Pressé par le besoin, son ame forte n'en fut point affaiblie. Ce qui l'affligea le plus, ce fut le vandalisme de l'époque qui n'avait point respecté les belles pépinières de Rambouillet; de plus de soixante mille pieds d'arbres, qu'il avait envoyés des Etats-Unis, il n'en restait plus qu'un petit nombre. Dans l'espoir de réparer ces pertes, cet infatigable voyageur sollicita une nouvelle mission pour l'Amérique, qu'il ne put obtenir. Il s'occupa alors de mettre en ordre les matériaux qu'il avait apportés des Etats-Unis, pour son *Histoire des chênes* et sa *Flore de l'Amérique septentrionale*. En octobre 1800, il s'embarqua avec l'expédition du capitaine Baudin, fit, pendant la relâche à Ténériffe, plusieurs herborisations, et parcourut l'île de France dans toutes ses directions, pendant les six mois que l'expédition y resta. Michaux, qui s'était réservé la faculté de changer de projet selon qu'il le jugerait convenable, quitta l'expédition au moment où elle allait mettre à la voile pour la Nouvelle-Hollande, et se rendit à Madagascar, qu'il brûlait de visiter. Il y arriva au printemps de 1802, et commença par y défricher, sur la côte, un terrain propre à l'établissement d'une pépinière. Il y travailla lui-même avec autant d'activité que ses ouvriers madécasses; et à l'aide d'un tempérament endurci par toutes les variations qu'il avait subies pendant plus de vingt ans, il supportait facilement ces nouvelles fatigues; mais attaqué de la fièvre du pays, en novembre 1802, il succomba au second accès. Il était dans sa cinquante-septième année. L'éloge de Michaux est tout entier dans l'exposé de sa vie. Courage pour entreprendre, intrépidité dans les dangers, ténacité pour achever, exactitude dans ses observations, franchise de caractère, simplicité dans ses manières, sûreté absolue dans le commerce de sa vie: telles sont les qualités distinctives de cet homme illustre, qui a vécu pour les sciences et qui s'est sacrifié pour elles. Il était membre de l'institut de France et de la société d'agriculture de Charleston (Caroline). On a de lui: 1° *Histoire des chênes de l'Amérique septentrionale*, Paris, 1801, in-fol., 36 planches représentant 20 espèces et 16 variétés. Elle est précédée d'une introduction qui contient des remarques curieuses sur les chênes en général; 2° *Flora Boreali-Americana sistens caracteres plantarum quas in America septentrionale collegit et detexit A. Michaux*, Paris et Strasbourg, 1803, 2 vol. in-8° ou in-4°, avec 51 planches, et avec le millésime de 1820, 2 vol. in 8°. C'est son fils, F.-A. Michaux, qui surveilla l'impression de ces deux ouvrages. — MICHAUX (François-André), fils du précédent, né à Versailles, en 1770, n'est point resté au-dessous de la réputation de son père, et tient un rang distingué parmi les voyageurs et les botanistes. Il accompagna son père dans ses voyages, et fit lui-même, en 1802, par ordre du gouvernement, un voyage dans les nouveaux états de l'Amérique septentrionale, qui se sont formés depuis environ trente ans à l'ouest des monts Alleghanys. Il y fit un second voyage en 1806, chargé par l'administration forestière de recueillir les graines des arbres propres à être acclimatés en France. Il a publié: 1° *Voyage à l'ouest des monts Alleghanys, dans les états de l'Ohio, du Kentucky et du Tennessée, et retour à Charles-Town par les hautes Carolines; suivi d'un Mémoire sur la naturalisation des arbres forestiers de l'Amérique septentrionale, et d'un tableau raisonné des arbres de ce pays, comparés avec ceux que produit la France*, Paris, 1804, in-8°; 2° *The North American Sylva*, etc., c'est-à-dire: *Forêts de l'Amérique septentrionale; Description des arbres forestiers des Etats-Unis, du Canada et de la Nouvelle-Ecosse, considérés particulièrement en ce qui concerne leur usage dans les arts et leur introduction dans le commerce, à laquelle on a ajouté la description des arbres forestiers les plus répandus en Europe, avec 150 gravures coloriées*, Paris, 1817—1818, 4 vol. in-8°; 2e édition, New-Haven, 1820, 3 vol. in-8°.

MICKIEWICZ (Adam), poète polonais, né, en 1798, en Lithuanie, d'une famille noble, mais peu riche, fit ses premières études à Nowogrodek, se rendit ensuite au gymnase de Minsk, et fréquenta, en 1815, les cours de l'université de Wilna, qui l'entretint à ses frais. Quelques années après, il remplit la place de professeur à l'école du district de Kowno. Doué d'une imagination vive et d'un esprit pénétrant, il sut mettre à profit les leçons de Léon Borowski sur la littérature polonaise, celles de Groddeck sur les littératures latine et grecque, celles de Joachim Lelewel sur l'histoire universelle, et de Goluchowski sur la philosophie. S'étant épris d'amour pour une jeune personne, Marie Wereszczaka, fille d'un riche lithuanien, il lui consacra sa muse naissante, et chanta les charmes

d'une beauté adorée. L'inégalité de fortune entre les deux amants mit obstacle à leur mariage, et les avantages pécuniaires d'un autre parti prévalurent sur les sentiments de sa maîtresse. En 1822, lorsqu'il publia le premier volume de ses poésies, à Wilna, la Pologne jeta avec admiration les yeux sur ce jeune écrivain. Le genre romantique qu'il choisit lui attira d'abord beaucoup de détracteurs; mais rien ne put le décourager, et il aima mieux se frayer une nouvelle route que de rester imitateur. Ce premier volume contient parmi les pièces les plus intéressantes: *Switeziänka*, *le Retour d'un père*, *les Lys*, *Madame Twardowska*, *le Poisson*, *le Joueur de chalumeau*, etc.; le poëme du *Navigateur*; de *Grazyna*, sujet tiré des temps payens de la Lithuanie, et enfin un ouvrage en quatre chants, intitulé: *Dziady* (*les aïeux*). Les deux chants seulement se trouvent dans le second volume de ses œuvres, la censure ayant empêché l'insertion des deux autres; ils réunissent une rare flexibilité de talent, beaucoup d'imagination, une connaissance exacte du pays, des anciennes mœurs, avec tous les charmes d'une admirable et naïve simplicité. Quelque temps après, Mickiewicz fit paraître le second volume de ses poésies qui furent reçues avec le même enthousiasme que le premier. A cette époque (1824), le gouvernement prit ombrage de la société, présidée d'abord par François Malewski, et plus tard par Thomas Zan, élève très distingué de l'université, et qui s'était formée à Wilna, dans le but d'encourager la culture des sciences, et d'entretenir dans toute sa force l'esprit national et la langue polonaise. Par suite d'une enquête sévère, des persécutions furent dirigées contre une foule de malheureux qui expient aujourd'hui leur innocence sur plusieurs points du vaste empire moscovite. Adam Mickiewicz fut exilé en Tartarie. Cette nouvelle, aussitôt qu'elle fut répandue en Lithuanie, mit la consternation dans l'ame des Polonais. Pendant son séjour en Crimée, Mickiewicz composa plusieurs *sonnets*, qui furent traduits en langue persane par Mirza Kaptschi-Bacha, ami de l'auteur. En 1826, il reçut l'ordre de se rendre à Moscou, où il réside sous la surveillance de la police, et où il est en même temps attaché à la suite du prince Galitzin, gouverneur militaire de cette province. Ce fut dans cette capitale qu'on publia une fort belle édition in-4° de ses *sonnets*, imprimés en polonais; plusieurs furent traduits en langue russe par le prince Viasemskoi. Traducteur aussi élégant qu'exact de plusieurs morceaux de Shakspeare, de Byron, de Schiller, de Pétrarque, de Lamartine, et d'autres, Mickiewicz sut rendre dans la langue de son pays les beautés et l'énergie de ces grands génies. Nourrissant dans son ame le feu sacré de la liberté et de l'amour d'une patrie malheureuse dont il est exilé, toutes ses poésies portent l'empreinte de ces sentiments qui, joints à un talent éminemment distingué, lui assurent une place honorable parmi les patriotes écrivains. Au milieu des vicissitudes et des malheurs les plus cruels, il ne cessa jamais d'aimer sa patrie et de se glorifier d'avoir mérité le beau titre de poëte national polonais. Parmi les jeunes poëtes amis de Mickiewicz qui s'exercent à la poésie romantique, on distingue Antoine-Edouard Odyniec et Alexandre Chodzko. Au mois de décembre 1827, dans un voyage qu'il fit à Pétersbourg, il reçut l'accueil le plus empressé des principales maisons de cette capitale; il y improvisa plusieurs fois en vers polonais en s'accompagnant du piano, et y excita par sa facilité une admiration universelle. Mickiewicz demanda inutilement au ministre de l'instruction publique la permission de publier à Moscou, et en langue polonaise, un journal littéraire et philosophique, intitulé *Isis*. Il prépare un nouveau poëme, composé de plus de deux mille vers, intitulé *Wallenrod* (*Voyez* le Supplement).

MIGNET. *Voyez* le *Supplément*.

MIGUEL (l'infant Don). *Voyez* le *Supplement*.

MILCENT (Jean-Baptiste-Gabriel-Marie), littérateur, né à Paris le 28 juin 1747, et non pas en 1767, comme le disent toutes les Biographies, a mené une vie si obscure, qu'on ne sait presque rien de lui, quoiqu'on en ait fait à tort deux personnages différents. Il a été membre du musée de Paris, et de la société patriotique bretonne, ce qui fait croire qu'il a résidé et rempli quelques fonctions en Bretagne. Pendant la révolution, il a été secrétaire de l'administration de l'Opéra, depuis le 1er juin 1795 jusqu'au 1er août 1796. Nous le croyons encore vivant. On a de lui: 1° *Azor et Zimée*, conte moral, suivi de *Thiamis*, conte indien, 1776, in-12; 2° *la Prise de Jéricho*, oratorio, 1778; 3° *le dix-huitième Siècle vengé du Théâtre Français*, ou *Observations sur la nouvelle salle*, 1782, in-12; 4° *les Deux frères*, comédie en deux actes, en vers, tirée d'un conte d'Imbert, et jouée avec succès au Théâtre-Italien, en 1784, in-8°; 5° *Agnès Bernau*, drame en quatre actes, en vers, imité de l'allemand, représenté en 1785, et non pas en 1784, au même théâtre, in-8°; 6° *le Mari constant sans le savoir*, comédie en deux actes, imprimée en 1784, in-8°, suivant la *Biographie des hommes vivants*, qui ne dit pas si elle a été représentée au Théâtre-Français, car elle ne l'a pas été au Théâtre-Italien. M. Milcent a donné à l'Opéra plusieurs ouvrages, dont trois ont été représentés: 7° *Praxitèle*, en deux actes, 1800; 8° *Hécube*, en trois actes, 1800, in-8°; 9° *Médée et Jason*, en trois actes, 1813, in-8°; non représentés, et probablement non imprimés: 10° *Arbelle et Polixène*, 1788; 11° *le Vieux de la Montagne*, 1799, 1802 et 1806; 12° *les Houris*, 1816, 1821 et 1828, ce qui prouve que M. Milcent était encore vivant dans cette dernière année. On a encore de lui une *Ode sur l'avénement de Napoléon au trône*, suivie d'une *Epître à un jeune militaire*, 1804, in-8°, et d'autres poésies lyriques imprimées dans divers recueils.

MILET DE MUREAU (Louis-Antoine Destouff), né à Toulon le 26 juin 1756, d'une famille noble, originaire de Lorraine, entra à quinze ans dans le corps royal du génie, et devint, en 1790, capitaine dans cette arme, où servaient son père et son oncle. En 1789, il remplaça comme député suppléant Lapoype-Vertrieux, et vota quelquefois avec le côté droit. Il fit décréter la fonte des cloches pour les convertir en monnaie, ainsi que le type des pièces de quinze et de trente sous. Il fit aussi décréter l'impression des manuscrits de La Pérouse, et la continuation de ses appointements à son épouse, jusqu'au retour des vaisseaux envoyés à sa recherche. En 1792, il fut employé à l'armée des Alpes, à celle du Var, en qualité de commandant de l'artillerie et du génie, et il contribua à l'occupation du comté de Nice. En 1793, il commença la campagne d'Italie, mais étant devenu suspect aux commissaires, il revint à Paris, où il fut chargé de l'exécution du décret concernant la publication des manuscrits de La Pérouse. Cette commission lui servit de garantie, et le sauva de l'échafaud, où périt son frère aîné, accusé d'avoir concouru au mouvement qui avait mis Toulon au pouvoir des Anglais. Le 7 janvier 1796, Milet de Mureau rentra dans le génie, fut promu au grade de général de brigade, et chargé de la direction du génie, de l'artillerie et des transports. Il eut avec Buonaparte des rapports fréquents qui mécontentèrent souvent ce dernier, et nuisirent à la fortune de Milet de Mureau. Cependant il fut nommé ministre de la guerre le 3 ventôse an VII, en remplacement de Schérer; mais trop contrarié par le parti démocratique, il donna sa démission quelques mois après, et fut élevé au grade de général de division du génie. Il reprit ensuite par *interim* le portefeuille de la guerre, en l'absence de Bernadotte, mis à la réforme. Après le 18 brumaire, il sollicita en vain de l'activité. Il obtint néanmoins la préfecture de la Corrèze en 1802, et la conserva jusqu'en 1810. En 1814, Monsieur, lieutenant général du royaume, lui donna par *interim* la direction du dépôt général de la guerre, et l'envoya au mois de mai en Corse, remplir les fonctions de commissaire extraordinaire du roi. Milet ne fut point employé durant les cent-jours, et fut mis plus tard en retraite, par suite d'une mesure générale concernant l'état-major de l'armée. Il obtint en dédommagement la place de membre du conseil d'administration de l'hôtel royal des Invalides. Il mourut à Paris le 9 mai 1825, à l'âge de soixante-neuf ans. Il était commandant de la légion-d'honneur et de l'ordre de Saint-Louis. M. de Sombreuil l'avait, en 1791, reçu chevalier dans le dernier de ces ordres. En 1809, il avait été

nommé baron avec majorat. M. de Milet-Mureau a rédigé : 1° le *Voyage de La Pérouse*, Paris, de l'imprimerie de la république, an 5 (1797), 4 vol. in-4°, et un atlas, grand in-fol. Il y a une édition de 1798, en 4 vol. in-8°, et atlas in-fol. 2° *les Dépositaires*, comédie en un acte, mêlée de vaudevilles, par M***, Paris, 1824, in-8°, non représentée.

MILHAUD (le comte Jean-Baptiste), député de la convention nationale, général de division de cavalerie, grand-officier de la légion d'honneur, né, le 18 novembre 1766, à Arpajon (Cantal), fut élève au corps du génie de la marine, et nommé, en 1789, officier dans un régiment des colonies. Il commandait, en 1791, les gardes nationales du Cantal, lorsque ses concitoyens le choisirent pour député à la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort, et s'exprima en ces termes : « Je n'ose croire que de la vie ou de la » mort d'un homme dépende le salut d'un état. Les » considérations politiques disparaissent devant un » peuple qui veut la liberté ou la mort. Si on nous fait » la guerre, ce ne sera pas pour venger Louis, ce sera » pour venger la royauté. Je le dis à regret, Louis » ne peut expier ses forfaits que sur l'échafaud; sans » doute des législateurs philanthropes ne souillent » point le code d'une nation par l'établissement de » la peine de mort; mais pour un tyran, si elle n'exis- » tait pas, il faudrait l'inventer..... Je déclare que qui- » conque ne pense pas comme Caton, n'est pas digne » d'être républicain. Je condamne Louis à la mort; je » demande qu'il la subisse dans les vingt-quatre heures. » Envoyé aux armées des Ardennes et du Rhin, il rendit de grands services dans les comités des secours, de sûreté générale, des finances, et dans le comité militaire, où il fut successivement employé à son retour des armées. Le 19 décembre 1793, il proposa à l'assemblée des jacobins, dont il était membre, d'éloigner de la France tous les contre-révolutionnaires qui avaient pour but de livrer la France aux armées de la coalition. Étant à l'armée des Pyrénées, il se vit contraint de sévir contre des traîtres qui avaient compromis la sûreté de notre territoire, eut à justifier, à son retour à Paris, les mesures que l'intérêt de la France lui avait dictées, et reprit du service. Trop jeune encore après la session pour faire partie du corps législatif, Milhaud fit comme capitaine, chef d'escadron et chef de brigade, les premières campagnes d'Italie sous Bonaparte, et donna partout des preuves de la plus grande bravoure. A la Brenta, passant la rivière à la nage avec le 5e régiment de dragons dont il était chef de brigade, il coupa la retraite à trois mille Autrichiens qu'il fit prisonniers, et enleva en même temps huit pièces de canon, quinze caissons et huit drapeaux. Chargé le lendemain d'attaquer à Bassano, avec deux cents dragons, l'arrière-garde ennemie, le colonel Milhaud culbuta un escadron de Wurmser et un bataillon hongrois, et s'empara de quarante pièces de canon, de deux cents caissons et de quinze cents chevaux attelés. Blessé au combat de Saint-Michel et à celui de Saint-Martin, il fit prisonnier un bataillon et mit en déroute le régiment de hussards du prince Joseph, qui était venu soutenir cette infanterie. Cet officier supérieur fut employé ensuite à l'armée de réserve, sous les ordres des généraux en chef Hédouville et Brune, et à celle de réserve commandée par Berthier. Après la révolution du 18 brumaire, au succès de laquelle il avait pris part, il fut élevé au grade de général de brigade, envoyé ensuite à Naples et en Toscane comme chargé de missions diplomatiques, passa de là au commandement de la ville de Mantoue, et en 1803 à celui de Gênes. Employé, en 1805, à la grande-armée, il fit, dans le mois de novembre, six mille prisonniers et enleva quarante pièces de canon près de Brunn, capitale de la Moravie, où l'empereur d'Allemagne était venu chercher un asile. Promu, le 30 décembre, au grade de général de division, il justifia cet avancement dans la campagne de 1806. Le lendemain du combat et de la capitulation du prince de Hohenlohe à Prentzlow, ayant intercepté, avec quinze cents chevaux, les communications à une colonne de six mille Prussiens à Passewalk, il força ces troupes à capituler. A Eylau, il contribua à une charge générale qui culbuta vingt mille Russes. Le 13 juin 1807, après la bataille d'Heilsberg, il combattit à Creutzbourg, et fit encore un grand nombre de prisonniers. Le général Milhaud fit les campagnes d'Espagne, et combattit à Talaveyra de la Reyna; le 9 août 1809, il força le passage du Tage sur la route d'Aranjuez à Tolède, et tailla en pièces et fit prisonniers deux bataillons et trois escadrons espagnols qui défendaient le gué. Le 11 août suivant, à la bataille d'Almonacid, le général Milhaud exécuta avec le général Merlin des charges qui amenèrent la déroute complète de l'armée espagnole. Le 20 janvier 1810, il contribua par ses talents militaires et par sa valeur à la victoire de la Sierra-Morena, reçut, le 23 juin, en récompense de ses services, le grade de grand-officier de la légion d'honneur, et enfonça, le 2e novembre, au combat del Rio d'Almanzora, le corps d'insurgés espagnols qui, commandé par Blacke, abandonna dans sa retraite un millier de prisonniers, quatre pièces de canon et deux drapeaux. Le comte Milhaud, qui avait pris rang parmi nos plus habiles généraux, commanda, en 1813, la cavalerie du 14e corps, commandé par le maréchal Augereau. Le 10 octobre, il poursuivit l'ennemi à travers les bois jusqu'à une vaste plaine qui conduit du village de Pretsch à la ville de Geist. Les vaincus s'étant ralliés dans cette position, il exécuta des charges audacieuses et meurtrières qui décidèrent de la victoire, et firent d'autant plus d'honneur à notre cavalerie, qu'elle avait lutté avec moins de trois mille chevaux contre l'ennemi, qui en avait au-delà de quatre mille. Le général Milhaud assista encore à la bataille de Wachau. Le 24 décembre 1813, commandant à Colmar le 5e corps de cavalerie, il força à la retraite, et poursuivit avec la division Collaërt, une avant-garde ennemie de mille chevaux établis au bourg de Sainte-Croix. Le 27 janvier 1814, il surprit dans ses bivouacs la cavalerie ennemie à Saint-Dizier, et deux jours après se couvrit de gloire à la bataille de Brienne. Le 1er février, sa cavalerie, prise de flanc et chargée à l'improviste, et dans l'obscurité, fut mise en déroute à la Rothière par le prince royal de Wurtemberg, qui venait de repousser le corps du duc de Bellune; mais il répara cet échec quelques jours après, dans la plaine de Nangis, où il contribua à la victoire que nous remportâmes sur les alliés, en tournant par sa droite l'ennemi, qui nous abandonna six cents prisonniers, dix mille fusils, seize pièces de canon et quarante caissons. Le 26 mars 1814, au deuxième combat de Saint-Dizier, le général Milhaud poursuivit avec vigueur les Russes enfoncés de toutes parts, et leur fit éprouver de grandes pertes. Après la première restauration, il fut employé comme inspecteur-général de cavalerie, reçut la croix de Saint-Louis, et fut, peu de temps après, mis à la retraite. Rappelé en service lors des événements du 20 mars 1815, le comte Milhaud, dont Napoléon appréciait les talents militaires et l'activité, fut chargé du commandement d'un des quatre corps de cavalerie de l'armée du nord, et rendit les plus grands services pendant cette courte, mais glorieuse campagne. Il se couvrit de gloire à Fleurus, à la tête des cuirassiers. Dans une des charges qu'il exécuta, le général Blücher, renversé, fut au moment d'être pris, et ne dut son salut qu'à l'obscurité de la nuit. A Mont-Saint-Jean, le général Milhaud exécuta les charges les plus terribles; la dernière surtout fut aussi décisive qu'audacieuse. Ses cuirassiers rompirent et taillèrent en pièces, à la Haye-Sainte, la cavalerie ennemie, qui avait assailli notre artillerie. Après les désastres de cette campagne, le général Milhaud se retira avec l'armée sur la Loire, et fut un des premiers généraux qui adressèrent leur soumission au roi. Compris, comme votant, dans la loi du 12 février 1816, il a été forcé de quitter la France, qu'il avait défendue avec tant de valeur.

MILLEVOYE (Charles-Hubert), naquit à Abbeville le 24 décembre 1782, d'une famille honorable de négociants, dont il était le fils unique. Sa complexion frêle laissait à ses parents peu d'espoir de le conserver; mais les soins touchants de sa mère parvinrent enfin à ranimer cette fleur mourante. Il fut mis dans une école de sa ville natale, et il n'en était encore qu'aux premiers rudiments de la langue latine lorsqu'il révéla son goût pour la poésie. Deux ans plus tard, il composa de petites fables, qui étonnèrent M. Bardoux, savant bel-

léniste, et professeur au collége d'Abbeville. Son père se disposait à le faire entrer dans un collége, lorsque la révolution éclata et renversa toutes les écoles. Millevoye, privé de l'avantage de l'émulation, reçut les soins assidus de deux professeurs distingués, M. Bardoux, qui lui inspira la passion de la langue grecque, dont tous les ouvrages de Millevoye conservent l'empreinte, et M. Gellenat fils, littérateur d'un goût sûr. Ces deux savants réunirent leurs efforts pour cultiver un talent dont les premiers essais les avaient surpris. Millevoye avait à peine treize ans, lorsqu'il eut le malheur de perdre son père. Sa douleur fut vive, mais homme avant le temps, il retenait ses larmes devant sa mère, et allait leur donner un libre cours hors de sa présence. En 1798, Millevoye vint à Paris, et y suivit, avec le plus grand succès, un cours de belles-lettres à l'école centrale des Quatre-Nations, où il eut pour professeur M. Dumas, littérateur distingué, qui devina son élève et lui donna des soins particuliers. Ses études terminées, il voulut embrasser le barreau. Mais à cette époque, cette carrière, devenue si grande par l'influence de notre système politique, était rétrécie par un pouvoir ombrageux, qui ne voyait que des ennemis là où il n'y avait que des hommes indépendants. Millevoye ne tarda pas d'ailleurs à se rebuter des formes de la chicane, et comme la perte de la plus grande partie de sa fortune le forçait à prendre un état, il se mit dans la librairie. Il consacra trois années à ce nouvel apprentissage, profitant de ses loisirs pour lire, et composer des vers. Peu après, il quitta ce commerce que le succès de ses premiers essais lui avait permis d'abandonner, et se mit à composer divers petits poëmes pleins de grâces et de naturel, et qui furent recherchés et lus avec empressement. Des succès académiques firent connaître son nom et étayèrent sa réputation naissante. L'académie couronna successivement les poëmes suivants : *l'Indépendance de l'homme de lettres*; *le Voyageur*; *la Mort de Rotrou*; *la Mort de Goffin, ou le Héros Liégeois*. L'institut désigna aussi pour le prix décennal, son poëme de *Belzunce, ou la peste de Marseille*. Millevoye a réuni, dans un même recueil, plusieurs autres poëmes, dignes d'estime à tous égards : *Eginhard et Emma*, *la rançon d'Egill*, *la Religieuse*; un poëme de sa jeunesse, et *l'Amour maternel*, modèle de grâce, de naturel, de sensibilité et d'élégance. On a encore de Millevoye, *Charlemagne et Dagobert*, et *Alfred*, dans lequel on remarque une touche plus ferme, des pensées et des images plus grandes, des vers plus heureux, moins de défauts enfin, ce qui cependant n'en fait pas encore un bon poëme. Millevoye était doué d'une exquise sensibilité, mais sa tête était faible pour la conception d'un ouvrage de longue haleine. Cependant ce poëme renferme plusieurs passages d'une invention remarquable, et qui prouve que si l'auteur eût eu le temps de mûrir son talent, l'âge lui aurait peut-être donné une force qu'il n'a pu déployer dans sa jeunesse. Il avait commencé un poëme sur *Clovis*, qu'il ne put achever. Un plan d'un autre poëme sur *Moïse* fut trouvé dans ses papiers; il en méditait encore un sur *la Captivité de saint Louis*. Il traduisit les *Bucoliques* de Virgile, des *Idylles* de Théocrite, et quelques *Odes* d'Anacréon. Ces traductions ne doivent être considérées que comme des *études*, ou *essais poétiques*. Il est même fâcheux que ses amis ne l'aient pas engagé à les laisser au fond de ses cartons. Ses tragédies ne sont pas beaucoup plus heureuses : *Coresus* est aussi mal traité que malheureusement choisi. Cette tragédie, en trois longs actes, est sans action : sa marche est lente; les caractères sont faibles, indécis. *Conradin*, autre tragédie dans laquelle Millevoye a trop largement usé du privilége qu'ont les poëtes de violer l'histoire, est remarquable par une vigueur de touche, par une teinte sombre qui permettent de croire que l'auteur, en élaguant toutes les invraisemblances et les fautes de style, aurait pu s'élever peut-être à une hauteur tragique, dont ses autres ouvrages n'annonçaient aucun indice. *Ugolin*, la dernière tragédie de Millevoye, rivalise de faiblesse avec *Coresus*. La vraisemblance y est surtout violée d'une manière extraordinaire. Les événements et les incidents y sont conduits sans art. Millevoye avait totalement échoué dans ses longs poëmes et n'avait guère réussi dans les traductions; mais il semblait être appelé à devenir le digne interprète du prince des poëtes. Sa traduction des premiers chants de l'*Iliade* d'Homère est remarquable par la fidélité de l'exécution. Il est malheureux que la mort ne lui ait pas permis de terminer ce grand travail, et même de mettre la dernière main aux fragments qu'il nous en a laissés. Le talent de Millevoye apparaît sous un jour nouveau et plein d'éclat, dans une traduction ou imitation de plusieurs *Dialogues* de Lucien, et dans six autres de sa composition. Ses *Élégies* ont eu une vogue prodigieuse; elles ne ressemblent ni à celles de Parny, ni à celles de Catulle, de Bertin, de Tibulle. C'est un genre tout particulier. Une sensibilité profonde, de la grâce, de l'abandon, de l'élégance, et surtout une teinte de mélancolie voisine de la tristesse. Qui ne connaît *le Poëte mourant*, élégie si touchante dans laquelle il dépeignait la maladie qui le consumait? *La Chute des feuilles*, *le Bois détruit*, *la Jeune épouse*, une infinité d'autres chants qu'il serait trop long d'énumérer, assurent à Millevoye une réputation durable. Il épousa, en 1818, mademoiselle Delestre de la Molère, d'une très bonne famille, et qui possédait toutes les vertus. Atteint d'une maladie de consomption, il quitta la capitale, dont l'air lui devenait mortel, pour passer dans la solitude, auprès de sa mère, le peu de jours qui lui restaient à vivre. Partagé entre la poésie, la contemplation de la nature, et les affections les plus douces, il regrettait, mais trop tard, quelques folies de jeunesse. Il écrivait à un de ses amis : « Je possède la vraie fortune : des » loisirs, de l'indépendance, une excellente mère, » une femme aimable et sensible, et un parfait ami, » *hoc erat in votis*. » Il méditait un vaste plan d'éducation sur le berceau de son fils, et déjà il se penchait vers la tombe. Sa faiblesse croissant de jour en jour, il revint à Paris pour s'entourer des secours de l'art, prit une habitation à Neuilly, y séjourna à-peu-près deux mois, et continua de travailler, malgré sa faiblesse et le besoin qu'il avait de repos. Dans une course qu'il fit à Paris avec son épouse, il se trouva si faible qu'on fut obligé de le reconduire à Neuilly : M. Bardoux, son premier maître, lui donna asile chez lui, aux Champs-Élysées; il y passa la nuit, et le lendemain matin, pendant que sa femme lui cherchait un logement, il prit son portefeuille, qui ne le quittait plus, et travailla. Conduit à son nouveau local, il continua d'écrire, et lut à sa femme une romance, intitulée : « *Priez pour* » *moi!* » qu'il venait de composer. La veille de sa mort, il tenait encore la plume; après un travail de deux heures, il demanda un volume de Fénélon, qu'il lut avec avidité, et expira le 26 août 1816. Son convoi fut accompagné par tout ce que la France comptait d'hommes célèbres. Les œuvres de Millevoye ont été réunies et publiées par lui-même, peu de temps avant sa mort, 1814—1816, 5 vol. in-8°. On a imprimé depuis : *Œuvres complètes et inédites de Millevoye, dédiées au roi*, 1822, 4 vol. in-8°; 1824, 6 vol. in-8°. M. Bruchot a donné, dans le *Journal de la librairie*, 1817 et 1820, une liste complète de ses ouvrages.

MILLIN (AUBIN-LOUIS), moins connu sous ce nom dans sa jeunesse, que sous celui de *Grand Maison*, naquit à Paris, le 19 juillet 1759, d'une famille honorable. Après avoir achevé son cours d'humanités, entraîné par un désir ardent de s'instruire, qui était secondé par une grande facilité pour le travail, il embrassa presqu'en même temps, dans ses études, la littérature et les sciences; il voulait n'être étranger à aucune des principales branches des connaissances humaines, et il employa un assez grand nombre d'années à acquérir une instruction qu'on pouvait appeler encyclopédique, mais qui perd nécessairement en profondeur ce qu'elle gagne en étendue, et qui, si elle atteint les limites de la science, ce qui est très rare, ne peut jamais les reculer. Brûlant de parcourir la même carrière ou plutôt les différentes carrières qu'il avait travaillé à s'ouvrir, Millin y débuta en traduisant de l'allemand et de l'anglais plusieurs morceaux de littérature et de philosophie, qu'il réunit en six volumes, et qu'il publia en 1785, sous le titre de *Mélanges de littérature étrangère*. L'année suivante, il fit paraître une traduction

française de la *Comparaison de la langue punique et de la langue irlandaise*, composée en anglais par le colonel Vallencey : il fournit aussi à l'*Abrégé des Transactions philosophiques de la société royale de Londres*, qu'on imprimait à Paris, les volumes relatifs aux arts et à l'antiquité. Mais bientôt, cédant à un de ses goûts, car il en avait plusieurs qui paraissent l'avoir dominé presque simultanément pendant longtemps, et séduit par le succès qu'obtenaient dans le monde les ouvrages de Montucla et de Bailly, Millin se proposa de faire pour l'histoire naturelle ce que faisaient Montucla et Bailly, le premier pour les mathématiques, le second pour l'astronomie. Avec cette ardeur et cette volonté d'exécution qu'il mettait dans toutes ses entreprises, il se livra sans relâche à l'étude des différentes branches des sciences naturelles ; il fit des collections de plantes et de minéraux ; il lut les livres qui en traitaient ; il écouta les leçons des plus célèbres professeurs, forma des liaisons avec quelques-uns des plus renommés, se montra l'un des premiers et des plus ardents partisans du système de Linné, qui venait de recomposer la chaîne immense des êtres, dont une aveugle routine avait savamment séparé et dispersé les innombrables anneaux, et concourut à fonder à Paris la société *linnéenne*, qui contribua si puissamment à faire enfin prévaloir la doctrine du philosophe suédois. C'est au désir d'exécuter le grand projet qu'avait conçu Millin, qu'on doit les divers écrits sur l'histoire naturelle qu'il a publiés jusqu'en 1790, époque où le plus ferme stoïcisme aurait à peine suffi pour retenir dans ses travaux habituels un homme plus âgé, moins susceptible d'exaltation et moins répandu dans les sociétés que ne l'était Millin. Partageant l'enthousiasme presque général qu'avait excité le commencement de notre révolution, il la défendit ou plutôt il la célébra en 1790. Dès l'année suivante, la trouvant moins philanthropique, son zèle se refroidit, et bientôt après, mécontent de la direction qu'elle prenait, il osa manifester des opinions contraires à celles du parti qui dominait et dont il désertait les bannières : devenu par là en butte à la haine de ce parti tout-puissant, et destiné à payer de sa tête sa courageuse opposition, il fut incarcéré au commencement de 1793. Quoique privé de presque tous les secours nécessaires, il concourut pour un prix proposé pour le meilleur ouvrage élémentaire, et de sa prison il le fit parvenir, dans le délai prescrit, au jury qui devait le juger. Millin, rendu à la liberté, reproduisit son ouvrage, qui, peu de temps après, fut couronné, imprimé, et traduit en plusieurs langues étrangères. Malgré ce succès, il renonça dès lors presque entièrement à l'étude de l'histoire naturelle ; et cet ouvrage est le dernier qu'il lui ait spécialement consacré. D'autres goûts, qui l'avaient déjà dominé, l'entraînèrent de nouveau, et furent justifiés par le sentiment du devoir ; nommé professeur d'histoire aux écoles centrales de Paris, l'étude des écrivains et des monuments de l'antiquité et du moyen âge lui devenait plus nécessaire que celle de la botanique ou de la minéralogie, et il s'y livra de préférence et presque exclusivement. Cependant, comme pour marquer le passage de ses anciennes à ses nouvelles études, il tenta de reconnaître et de classer, selon la méthode de Linné, les animaux et les plantes représentés sur les médailles grecques et romaines ; et, à l'imitation de Bochart et de Celsius, qui ont recueilli tout ce qui concerne l'histoire naturelle, dans la Bible, de réunir en un corps de doctrine les notions minéralogiques éparses dans les poëmes d'Homère. Millin s'occupait en même temps des antiquités de la France ; il composa et réunit sous le titre d'*Antiquités nationales*, 6 vol. in-fol., plus de soixante mémoires topographiques, dans lesquels il décrit les monuments de notre histoire et de nos arts qui existaient dans la Normandie, la Picardie et la Flandre, et de la plupart desquels il ne reste aujourd'hui que les gravures publiées par Millin, avec une fidélité dont la destruction des monuments relève encore le mérite. Ces travaux furent le prélude de travaux plus importants qu'il entreprit depuis qu'il eut été nommé, en 1794, conservateur du cabinet des médailles et antiques de la bibliothèque dite alors *Nationale*. Successeur d'un des hommes qui ont le plus contribué à la gloire littéraire de la France, à la fin du dernier siècle (de l'illustre abbé Barthélemy), et ne voulant pas laisser sans culture le noble héritage qu'il avait recueilli, il se livra tout entier, avec une ardeur qui ne s'est jamais refroidie, à ses nouvelles fonctions et à des études plus profondes. Loin de chercher à rétrécir le cercle de ses devoirs, il s'occupa de l'étendre. Il aurait voulu rendre l'archéologie populaire en France, comme elle l'est dans quelques autres contrées : il lui consacra son temps, son esprit, ses facultés, en un mot tout lui-même, toute son existence : il s'identifia en quelque sorte avec elle, et, plus heureux que les hommes qui ne peuvent être utiles que par leurs écrits à la science qu'ils cultivent, il la servit à la fois par ses discours, par ses ouvrages, et surtout par son zèle. Il se créa pour auxiliaire un journal justement estimé, qui fut dans les premiers temps le seul asile ouvert aux muses dispersées par la tempête révolutionnaire, et qui a été depuis et pendant vingt-quatre ans le véritable *magasin encyclopédique* de la France, surtout pour les sciences historiques. Il appela encore à son aide tous les savants et les littérateurs français et étrangers qu'il croyait propres à contribuer à l'exécution de ses projets littéraires par leurs travaux ou leur influence ; il les réunissait un jour de chaque semaine dans son cabinet, qui ne tarda pas à devenir une riche et nombreuse bibliothèque, dans laquelle se trouvaient presque tous les ouvrages dignes de quelque estime qui paraissaient en France ou dans les pays étrangers. Millin, non content de propager par ces divers moyens le goût de l'archéologie, en donna des leçons dans son cabinet, où il ouvrit un cours gratuit qui attira un grand nombre d'auditeurs, et qui fut bientôt rendu public par la munificence du gouvernement. Les nombreux écrits dont cet enseignement nouveau, et encore unique en France, a été l'occasion et le résultat, doivent être comptés parmi les services les plus essentiels qu'il ait rendus à la science de l'antiquité, quand même on désirerait quelquefois une discussion plus approfondie et une critique plus sévère. Dans cette foule de productions sorties de la plume féconde de Millin, ses *Monuments antiques inédits*, publiés en 2 vol. in-4°, conserveront un rang honorable près des recueils du comte de Caylus, de Visconti et de Winckelmann. Les monuments publiés par M. Millin ont ajouté des faits nouveaux et importants à l'histoire des mœurs, des usages, des arts et des institutions de l'antiquité : à ce mérite se joint celui d'une composition sage et bien ordonnée, et d'une érudition qui a toute l'étendue et la profondeur qu'exigeait le genre de l'ouvrage. Dans sa *Galerie mythologique*, Millin a réuni un très grand nombre de monuments de toute espèce, relatifs aux dieux et aux hommes des anciens temps et des anciennes croyances, et sans altérer le témoignage des faits, ou des objets qu'ils *représentent*, il se borna à mettre le lecteur en état de bien comprendre l'antiquité expliquant elle-même ses opinions et ses usages par les productions de son génie, et dans un livre dont toutes les pages sont tracées de sa propre main. Ce sont en effet ses statues, ses bas-reliefs, ses médailles, ses édifices publics et particuliers, ses pierres gravées, ses vases peints, qui le composent tout entier. La composition de ces ouvrages, d'une grande étendue, semblait devoir absorber tous les instants de M. Millin ; mais il en savait trouver encore pour le monde, auquel il ne renonça jamais, et dont le mouvement et la variété le délassaient de ses travaux pour ses cours relatifs à toutes les branches de l'archéologie, aux médailles, aux pierres gravées, aux monuments de tous les genres, pour la composition des programmes qu'il publiait, afin de préparer ses auditeurs à profiter de ses leçons, programmes qui, sous le titre d'*Introductions*, ont été, comme rudiments de ces études, imprimés plusieurs fois, et traduits dans diverses langues. Les monuments antiques, pour être bien appréciés, exigent la connaissance des arts qui les ont créés ; c'est ce qui a donné lieu à l'ouvrage que M. Millin a publié sous le titre de *Dictionnaire des beaux-arts*, qui est jusqu'à ce jour le répertoire le moins incomplet que nous ayons pour leur histoire, leur pratique, leur langage, ainsi que pour les mœurs, les usages et les coutumes de l'antiquité. Après tant de travaux, M. Millin était encore

jeune; il avait assez déjà fait pour sa renommée, mais beaucoup trop pour sa santé naturellement délicate, et que ses veilles avaient sensiblement altérée. Pour la rétablir, il entreprit, par le conseil des gens de l'art, des voyages dont le plan embrassait une partie des pays méridionaux de la France et le continent de l'Italie. Il commença ses courses savantes par la France, à laquelle il crut devoir consacrer ses premières recherches, et offrir les prémices de leurs résultats. Il ne borna point ses investigations aux objets qui sont du domaine de l'archéologie: il observa tout à la fois les hommes et les monuments, l'agriculture, l'industrie et leurs innombrables productions; il trouva partout des richesses et des espérances: les arts en honneur, les sciences cultivées, et leurs plus utiles applications favorisant la salubrité publique, et améliorant les usages de la vie privée; les lettres éclairant le goût et le jugement: enfin dans quelques cantons, des mœurs singulières produites par la stérilité du sol, et montrant à la fois une cause et un effet de la marche inégale de la civilisation. Il visita tous les monuments antiques et du moyen âge existant dans les pays qu'il parcourait: il apprit aux habitants à respecter ces vénérables témoins des siècles passés, et donna sur les lieux mêmes des conseils utiles pour les conserver. A son retour, il prit à peine le temps de publier la relation de son voyage, et partit pour l'Italie. Dans cette terre de prédilection pour les amateurs de l'antiquité et des arts, qu'on pouvait croire épuisée, il trouva le secret de faire une ample moisson de découvertes. Animé de cet espoir qui soutient le courage, et de cette ardeur que rien ne supplée, et qui sait triompher des obstacles, il visita toutes les contrées, toutes les collections publiques, tous les cabinets particuliers; aucun dépôt, aucun coin, pour ainsi dire propre à receler des antiquités ou des objets dignes de curiosité, n'échappa à ses investigations. Il ne négligea rien, et n'épargna ni fatigues, ni dangers pour les bien voir; et ce n'est pas sans inquiétude qu'on le suit dans les régions les moins fréquentées et les moins hospitalières, pour y explorer des ruines illustres, y reconnaître la succession des siècles par les traces presque effacées des peuples qui habitèrent le même sol; chercher dans un village presque désert le tableau d'un maître célèbre, une inscription, un débris de monument, et exhumer des archives négligées d'un couvent solitaire, des documents précieux dont l'histoire s'enrichira. Plus d'une fois encore il a découvert dans les lieux visités depuis longtemps par les voyageurs et les antiquaires, une multitude d'objets jusqu'alors inaperçus ou négligés. Dans Rome même il en fit dessiner plus de quatre cents dont il croyait qu'avant lui aucun archéologue ne s'était occupé. A Naples, des succès encore plus flatteurs et plus intéressants attendaient Millin. Chaque jour des monuments de divers genres sortaient des ruines de Pompéi et d'Herculanum, mais n'en sortaient que pour retomber aussitôt à Portici dans une obscurité presque aussi profonde, où les antiquaires n'obtenaient pas toujours aisément la liberté de les examiner à loisir. Millin, plus heureux, et favorisé par le gouvernement, était admis tous les jours dans les dépôts, où il restait autant de temps qu'il le voulait, ainsi que les artistes dont il exerçait les crayons; il fit dessiner la plupart des monuments, réunit dans ses nombreux portefeuilles Pompéi, Herculanum et Portici, et tant de précieux débris, tirés des entrailles de la terre, ou des laves du Vésuve, furent rendus à la lumière, et reçurent, en quelque sorte, par son zèle aussi actif qu'éclairé, une nouvelle existence. Un rare bonheur secondait toutes ses entreprises: à peine était-il arrivé à Naples, que les tombeaux de Canosa furent ouverts, et livrèrent à la génération présente les antiques trésors qu'ils renfermaient depuis un grand nombre de siècles; et ces trésors qui, sans M. Millin, auraient peut-être trouvé au fond de quelque cabinet une nouvelle sépulture, reproduits maintenant par le burin, et par des descriptions exactes et savantes, sont pour toujours à l'abri de l'ignorance, de la destruction et de l'oubli. Millin, après avoir fait, presque chaque jour, pendant environ deux ans, quelques nouvelles conquêtes sur le temps et sur la négligence des hommes, revint en France, rapportant les dessins de plus de sept cents monuments de différents âges, les copies figurées de plus de mille inscriptions encore inconnues, un nombre considérable d'ouvrages topographiques, et environ huit mille gravures qui enrichissent aujourd'hui la collection des estampes historiques et mythologiques du cabinet de la Bibliothèque du roi. Possesseur de toutes les richesses dont il avait dépouillé l'Italie sans l'appauvrir, mais dont l'acquisition avait ruiné sa santé, au lieu de s'occuper de la rétablir à son retour, il ne parut songer qu'à en user le reste par de nouveaux efforts. Vaincu par les veilles et par le travail, bien plus que par le temps, on le voyait dépérir sensiblement chaque jour; et l'activité de son esprit semblait redoubler à mesure que ses forces et ses facultés diminuaient: on eût dit que, présageant la fin prochaine de sa vie, il espérait encore, en commençant plusieurs ouvrages à la fois, obtenir un sursis pour les terminer. En même temps qu'il faisait imprimer les quatre premiers volumes de son *Voyage d'Italie*, vaste répertoire qui peut servir de guide au voyageur le plus jaloux de tout voir, et satisfaire le lecteur le plus curieux, il rédigeait la description des tombeaux de Canosa, qui est un de ses meilleurs ouvrages: il expliquait, dans une savante et ingénieuse dissertation, la précieuse *mosaïque du Vatican*; il entreprenait un nouveau recueil de pierres gravées, et une seconde collection de monuments inédits, dont deux cents planches étaient déjà gravées. Il méditait encore, entre autres travaux, un grand chapitre qu'il devait placer à la fin de sa relation d'Italie, dans lequel il se proposait de la comparer avec la France, et de montrer la différence qui existe entre les peuples de ces deux contrées, quoique très voisines l'une de l'autre, et parvenues à un haut degré de civilisation. Mais en vain Millin s'entourait-il des nombreux et derniers fruits de ses travaux, comme d'un rempart contre la destinée qui le poursuivait; en vain opposait-il à la mort qui s'avançait, l'activité toujours renaissante de son esprit: le lit sur lequel il était étendu était couvert des dessins des monuments qu'il avait si avidement recherchés: ses yeux, près de se fermer, les contemplaient encore; et, peu d'heures avant d'expirer, il corrigeait une feuille, qui tomba de ses mains au moment où il rendit le dernier soupir (le 14 août 1818). Heureux du moins d'achever sa vie au milieu des objets qui l'avaient honorée et embellie! Cette activité infatigable, qui fut le principal trait de son caractère, il la déploya constamment dans le cours et jusqu'au terme de sa laborieuse carrière; mais s'il lui dut le germe de ses talents, elle fut aussi la source de quelques imperfections. Peut-être trop empressé de répandre les nouvelles connaissances qu'il acquérait, n'a-t-il pas assez mûri la composition de quelques-uns de ses nombreux ouvrages; peut-être aussi, à force de chercher à rendre la science aimable pour la faire accueillir dans le monde, s'est-il exposé quelquefois à la faire paraître un peu frivole. Ses principaux ouvrages sont: 1° *Mélanges de littérature étrangère*, Paris, 1785, 8 vol. in-12; 2° *Discours sur l'origine et les progrès de l'histoire naturelle en France*, Paris, 1791, in-4°. Cet ouvrage sert d'introduction au *Recueil des mémoires de la Société d'histoire naturelle*, Paris, 1792, in fol.; 3° *Minéralogie homérique*, *ibid.*, 1790, in-8°; 2e édition corrigée et augmentée, 1816, in-8°; traduit en allemand par M. Rieck, Leipsick, 1797, in-8°; 4° *Annuaire du républicain*, ou *Légende physico-économique*, Paris, an II (1793), in-12. Cet ouvrage est fort rare, l'auteur en ayant retiré de la circulation tous les exemplaires qu'il put. 5° *Antiquités nationales*, ou *Recueil des monuments pour servir à l'histoire de l'empire français*, *ibid.*, 1790—98, 5 vol. grand in-4°, avec fig. Cet ouvrage n'est pas terminé, et n'en est pas moins intéressant: il renferme autant de monuments modernes que d'anciens, et un grand nombre d'édifices détruits pendant la révolution; 6° *Éléments d'histoire naturelle*, *ibid.*, 1794, in-8°; 1797, même format; 3e édition augmentée, 1802, in-8°, fig.; traduit en italien, Turin, 1798; 7° *Introduction à l'étude des monuments antiques, des pierres gravées, des médailles et des vases peints*, *ibid.*, 1796, 1811, 4 parties in-8°. Ces quatre opuscules, insérés aussi dans le *Magasin encyclopédique*, sont les pro-

grammes de divers cours donnés par l'auteur. On recherche surtout le troisième, qui est fort rare, et sur lequel on trouve un *errata* supplémentaire dans le *Journal des savants* de 1796, pag. 193 et 219 : 8° *Monuments antiques inédits ou nouvellement expliqués*, *ibid.*, 1802, 1806, 2 vol. in-4°, avec 92 pl. : 9° *Dictionnaire des beaux-arts*, *ibid.*, 1806, 3 vol. in-8° : c'est presque une traduction de Sulzer ; 10° *Voyage dans les départements du Midi de la France*, *ibid.*, 1807, 1811, 5 vol. in-8°, avec atlas in-4° de plus de cent planches ; 11° *Description des peintures des vases antiques, vulgairement appelés étrusques*, tirés de différentes collections, *ibid.*, 1808, 1819, in-fol. ; 12° *Galerie mythologique, ou Recueil de monuments pour servir à l'étude de la mythologie, de l'histoire de l'art, de l'antiquité, etc.*, *ibid.*, 1811, 2 vol. in-8°, fig. ; 13° *Description d'une mosaïque antique du musée Pio-Clémentin à Rome, représentant des scènes de tragédies*, *ibid.*, 1809, in-fol., avec 28 pl. ; 14° *Description des tombeaux découverts à Pompéi en 1812*, Naples, 1813, in-4°, avec 7 pl. ; 15° *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice, et dans l'état de Gênes*, Paris, 1816, 2 vol. in-8° ; 16° *Description des tombeaux de Canosa, ainsi que des bas-reliefs, des armures et des vases peints, qui ont été découverts en 1813*, *ibid.*, 1819, grand in-fol., fig. ; 17° *Voyage dans le Milanais, à Plaisance, Parme, Modène, Mantoue, Crémone, et dans plusieurs autres villes de l'ancienne Lombardie*, *ibid.*, 1817, 2 vol. in-8° ; 17° quelques articles dans la *Biographie universelle*, le *Magasin encyclopédique*, journal commencé en 1792, et continué depuis 1795 jusqu'en 1816 par Millin, formant 122 vol. in-8°. Outre le détail des ouvrages nouveaux, ce journal contient l'analyse des travaux de toutes les académies, et des morceaux précieux fournis par M. Silvestre de Sacy, etc. M. J. B. Sajou a donné en 4 vol. in-8°, une table de ce journal, qui est utile, quoique faite avec peu de soin : on y joint les *Annales encyclopédiques*, dont M. Millin est aussi l'éditeur, 1807—1818, 12 vol. in-8°.

MILLINGEN (James), savant archéologue, né à Londres, en 1775, a supprimé le mot *van*, qui précédait son nom, et qui indiquait l'origine hollandaise de sa famille. Elevé à l'école publique de Westminster, M. Millingen a passé une partie de sa jeunesse à Paris. Son père, ancien officier de la compagnie des Indes hollandaise, avait formé dans le cours de ses longs voyages, un cabinet d'objets rares et curieux en tous genres, c'est là que M. Millingen a pris de bonne heure ce goût éclairé par les monuments antiques, qui a fait la principale occupation de sa vie, qui l'a mis en relation avec la plupart des savants de l'Europe, et qui lui a rendu son indépendance, préférable à l'honneur de figurer dans les affaires publiques. C'est autant pour satisfaire ce goût que pour rétablir sa santé toujours chancelante, qu'il a passé plusieurs années en Italie, qu'il a voyagé en divers parties de l'Europe, et qu'il partage encore son temps entre l'Angleterre, l'Italie et la France. M. Millingen est un des *dix associés royaux* de la société royale de littérature de Londres : il est membre des académies d'archéologie à Rome, et d'Herculanum à Naples, de la société royale des antiquaires de Paris, de l'académie des sciences de Munich, etc. Il a publié les ouvrages suivants : 1° *Recueil de quelques médailles grecques inédites*, Rome, 1812, in-4°, fig. : 2° *Peintures antiques inédites de vases grecs*, Rome, 1813, in-fol., avec 63 planches ; 3° *Peintures antiques de vases grecs de la collection de sir John Coghill-Bart*, Rome, 1817, in-fol., avec 52 planches ; 4° *Ancient inedited monuments of grecian art, from various collections principaly in Great-Britain*, Londres, 1822-1826, 2 vol. in-4°, fig. : 5° plusieurs *Dissertations* dans le recueil des Mémoires de la société royale des antiquaires de Paris, et dans ceux de la société royale de littérature de Londres. M. Millingen est éditeur de l'*Histoire métallique de Napoléon*, ouvrage commencé par A. L. Millin, Londres, 1818, et *Supplément*, Londres, 1822, in-4°. — MILLINGEN (J.-G.), frère du précédent, docteur-médecin, ancien chirurgien principal des armées de S. M. Britannique, membre-correspondant de l'ancienne faculté de médecine de Paris et de la société royale de médecine de Bordeaux, s'est fixé dans cette ville, en 1827, après avoir résidé quelques années à Paris, où il avait été autorisé dans l'exercice de sa profession par ordonnance du roi. Il a publié : 1° *Manuel de chirurgien d'armée* (en anglais) ; 2° *Mémoires historiques de Boulogne-sur-Mer*. — Deux fils de M. James Millingen sont au service de la compagnie anglaise des Indes. Le troisième s'est dévoué à la cause des Hellènes et leur a consacré ses soins comme médecin. Tombé au pouvoir des Turcs, à la prise de Navarrin, il a été retenu dans les fers par Ibrahim pacha, pendant un an, jusqu'à ce que les réclamations de l'ambassadeur d'Angleterre, à Constantinople, lui aient procuré sa liberté.

MILLS (Charles), fils d'un chirurgien distingué de Greenwich, né en 1788. Les succès qu'avait obtenus son père dans son état ne purent lui en inspirer le goût : le barreau eut pour lui un attrait passager ; mais il l'abandonna bientôt pour se livrer tout entier à la culture des lettres, dans lesquelles il ne tarda pas à se faire un nom. Il a publié : 1° l'*Histoire du mahométisme*, Londres, 1819, in-8° ; 2° *Histoire des croisades*, Londres, 1820, 2 vol. in-8° : le premier volume d'une traduction française, par M. Paul Tiby, a paru à Paris, 1825, in-8°. Mills évita avec soin, dans ce second ouvrage, les défauts qu'on avait reprochés au premier. 3° *Voyages de Théodore Ducas, dans différentes contrées de l'Europe, à l'époque de la renaissance des lettres*, 1823, 2 vol. in-8° : ouvrage fait sur le plan du *Voyage du jeune Anacharsis*. Mills montre dans le tableau intéressant que présentait l'Italie à cette époque, de la vigueur, de la concision et de la clarté. 4° *Histoire de la chevalerie*, Londres, 1825, 2 vol. in-8° : le succès en fut prodigieux, tant par le mérite réel de l'ouvrage, que par la réputation brillante que s'était faite l'auteur. La première édition s'étant écoulée rapidement, l'auteur s'occupait d'en préparer une seconde, lorsqu'il fut atteint de la maladie dont il mourut, le 9 octobre 1825.

MILMAN (H.-Hart), quoique jeune encore, a déjà pris place parmi les poètes vivants de l'Angleterre les plus remarquables. Il débuta, en 1814, par un poëme intitulé *Judicium regale*. Il y fait comparaître à la barre des rois Napoléon, accusé par les peuples. Cet ouvrage fut bientôt suivi d'une tragédie intitulée *Fazio*, qui n'était point destinée au théâtre. Dans la préface, M. Milman nous apprend que son intention a été de faire revivre une poésie dramatique négligée, et d'écrire un essai où pussent se reproduire les formes si variées de l'ancien drame anglais. *Fazio* eut beaucoup de succès, surtout auprès des critiques, et peu de compositions accueillies au théâtre ont obtenu plus d'éloges dans les journaux. Peu de temps après la réussite de cette pièce, son auteur publia *Samor, ou la Défaite des Saxons*, poëme national en six chants, où l'on trouve de belles choses, mais qui ne produisit pas une bien vive sensation. Le poëme dramatique intitulé *la Chute de Jérusalem* (*the fall of Jérusalem*) acquit bientôt à M. Milman une haute réputation. Cet ouvrage passa pour son chef-d'œuvre. On y reconnaît, en effet, la poésie la plus élevée, et une pompe analogue au sujet. Le grand succès qu'obtint en Angleterre *la Chute de Jérusalem*, dut encourager son auteur, qui depuis a fait imprimer deux nouveaux ouvrages également empruntés aux Saintes-Ecritures : ce sont *le Festin de Balthazar* et *le Martyr d'Antioche*. Il ne paraît pas que ces publications aient beaucoup ajouté à la réputation, déjà fort élevée, de M. Milman. Le caractère général de son talent est un luxe et un éclat de poésie qui convient parfaitement au genre qu'il a choisi. Cette disposition hyperbolique de son génie, qui ailleurs eût pu l'entraîner dans des écarts, était ici une nécessité de sujets. L'Orient devait naturellement appeler l'imagination de l'auteur de *Fazio*, et en le peignant avec magnificence, il n'a fait que le reproduire avec vérité. On a encore de lui : *Anne Boleyn*, poëme ; *Apollon du Belvédère*, et autres poëmes. M. Milman est professeur de poésie à l'université d'Oxford, et il est devenu l'un des rédacteurs du *Quaterly Review*.

MILNER (John), célèbre théologien anglais, né à Londres, le 14 octobre 1752. Son père, négociant estimé, qui professait la religion catholique, destinant son fils à l'état ecclésiastique, le fit élever au collége anglican de Douai. Il termina ses études dans cette

ville, reçut l'ordination de la prêtrise en 1777, et revint à Londres, où il obtint la place de bibliothécaire du chapitre et du clergé. Bientôt le jeune Milner trouva l'occasion de déployer toute la sublimité de son caractère apostolique. En octobre 1779, une fièvre contagieuse avait enlevé aux prisonniers français renfermés à Winchester les deux aumôniers attachés à leur prison. Il sollicite et obtint ce poste; et tous ses soins furent employés dès-lors à adoucir la captivité de ceux qu'il regardait presque comme ses compatriotes; ses liaisons avec le dernier marquis de Buckingham lui permirent de réussir. Deux années après, il débuta dans la carrière littéraire par l'oraison funèbre de l'évêque de Debora et Challoner. Ce discours, dans lequel l'orateur paya à celui dont il avait été l'élève un tribut de reconnaissance, fut prononcé le 24 janvier 1781, et ne fut livré à l'impression que l'année suivante. Depuis cette époque, le docteur Milner s'occupa particulièrement de la grande question qui divise l'Angleterre, l'émancipation des catholiques, et il défendit ses coreligionnaires avec autant de zèle que de talent. Une fois, cependant, il fut désavoué par eux à l'occasion du *Veto*. Ce ne fut qu'en 1798 qu'il mit au jour un ouvrage véritablement remarquable, sous le titre d'*Histoire civile et ecclésiastique, suivie d'un coup d'œil sur les antiquités de Winchester*. En avril 1814, aussitôt qu'il eut appris la délivrance de Pie VII, il se rendit à Rome, mais la négociation qu'il voulait entamer auprès du pape fut rompue par l'invasion de Joachim, à la tête des troupes napolitaines. De retour en Angleterre, il continua la guerre de brochures qu'il entretenait depuis tant d'années, jusqu'au moment de sa mort arrivée à Wolverhampton, le 19 avril 1826. Milner avait été créé évêque de Castabala, et vicaire apostolique du district intérieur en Angleterre. Nous n'entreprendrons point de donner ici la liste de ses nombreux ouvrages sur la question catholique: parmi les autres, nous citerons seulement: 1° *Oraison funèbre de Louis XVI*, 1793, in-8°; 2° *Dissertation sur l'altération du style des anciennes cathédrales*, 1795, in-4°; 3° l'article sur *l'architecture gothique*, qu'il a été inséré dans l'*Encyclopédie de Rees*. Enfin, plusieurs notices insérées dans les *Mémoires de la société des antiquaires* de Londres, dont le docteur Milner faisait partie.

MILNER (Isaac), ministre du saint évangile, et doyen de Carlisle, naquit, le 11 janvier 1751, d'un pauvre tisserand de Leeds. Obligé de nourrir, par le travail de ses mains, sa mère, devenue veuve, il trouva cependant encore les moyens d'étudier. Quelques personnes charitables s'intéressèrent à son sort, et il fut envoyé à Cambridge, où il fit des études brillantes, et devint l'un des professeurs les plus distingués du collège de la reine. Il est mort le 1er avril 1820. Il a publié: 1° *Observations sur l'Histoire de l'Église et du Christ*, par Hawey, 1800, in-8°; 2° *Réplique à Hubert Marsh, sur les sociétés bibliques*, 1813, in-8°. On a encore de lui plusieurs articles dans les *Transactions philosophiques*; il a continué l'*Histoire de l'Église du Christ*, commencée par son frère, Joseph Milner.

MILON (L. J.), danseur et chorégraphe, né vers 1763, fut reçu figurant à l'Opéra, en 1782, danseur et chef des écoles de danse, en 1789, jusque vers 1802; second maître et compositeur des ballets, en mai 1799, jusqu'à sa retraite, en avril 1827, et professeur de danse-pantomime de 1818 à 1822. Milon dansait avec assez de force et de précision, mais il n'avait pas de genre déterminé. Sa figure et sa longue taille, qui n'étaient nullement dramatiques, le rendaient néanmoins très propre à jouer le grand cousin dans le ballet du *Déserteur*, et Don Quichotte dans celui des *Noces de Gamache*. Si M. Milon ne peut pas être cité comme un danseur du premier ordre, il a du moins des droits assurés à la reconnaissance des amateurs par les ballets dont il a enrichi le répertoire de l'Opéra. On lui doit: *Héro et Léandre*, 1800; *Pygmalion*, en 2 actes, 1800; *les Noces de Gamache*, en 3 actes, 1801; *Lucas et Lucette*, 1803; *le Retour d'Ulysse*, en 3 actes, 1807; *l'Enlèvement des Sabines*, en 3 actes, 1811; *Nina*, en 2 actes, 1813; *l'Épreuve Villageoise*, en 2 actes, 1815; avec M. Gardel, *l'Heureux retour*, 1815; *le Carnaval de Venise*, en 3 actes, 1816; *le Sauvage de la mer du Sud*, en 3 actes, 1816; avec M. Gardel, *la Fiancée de Caserte*, en 3 actes, 1817; *Clary, ou la Promesse de mariage*, en 3 actes, 1820: plusieurs de ces ballets sont restés au théâtre, où on les revoit souvent avec plaisir, surtout le dernier. M. Milon en a aussi composé quelques autres qui n'ont pas été représentés: *le Naufrage de Vasco*; *la Française à Ispahan*; *Jeanne d'Arc*, etc.

MILONOFF (Michel), membre de plusieurs sociétés littéraires, né en 1792, a laissé de très jolis vers dans le genre lyrique, dans le didactique, et surtout des élégies, des épîtres et des satires estimées. La noblesse, l'esprit, le sentiment, y parlent un langage pur, correct et agréable. Quelques-unes de ses productions ont été imprimées en 1819, à Saint-Pétersbourg, sous ce titre: *Satires, Épîtres et autres poésies légères de Michel Milonoff*. Peu de temps avant sa mort, qui arriva en 1821, il avait commencé un poëme sur la *Création du Monde*.

MILORADOVITSCH (le comte Michel), général en chef au service de Russie, naquit en 1762, d'une famille noble et riche de la petite Russie. Il fit la campagne de 1787 contre les Turcs, et celle de 1792 contre les Polonais, servit sous les ordres de Souwaroff, et commandait l'avant-garde pendant la guerre d'Italie, en 1799. A Austerlitz, il était à la tête d'une division. En 1808, dans la guerre contre les Turcs, lorsque le grand-visir s'approchait de Boukarest, le général Miloradovitsch, par une manœuvre savante, tourna le général turc, en faisant allumer des feux dans son camp, et en ne laissant que quelques vedettes: les boyards de la Valachie écrivirent, dans leur enthousiasme, à l'empereur Alexandre, que le comte Miloradovitsch était le sauveur de Boukarest. Alexandre lui donna une épée garnie de diamants, avec cette inscription: *au sauveur de Boukarest*. Il remporta de grands avantages sur l'armée musulmane, s'empara de deux forteresses importantes, celles de Giurge et de Slobadsejab, et livra une bataille non loin de Giurgevo. En 1812, il se distingua au combat qu'il engagea, le 18 septembre, entre Smolensk et Krasnoé. Ce fut lui qui reçut, le 11 octobre 1812, le roi de Naples, Murat, chargé par Napoléon de tenter un accommodement. Cette démarche n'ayant eu aucun résultat, les hostilités recommencèrent avec une nouvelle vigueur, et furent fatales à l'armée française, vaincue plutôt par le climat que par l'armée moscovite. Le comte Miloradovitsch entra dans la Saxe après le revers de l'armée française. Le 12 mai 1813, il se prépare au combat non loin de Bautzen, dans les positions de Fischbach, Bischofswerder et Kapellenberg, mais il fut complétement battu par le général Charpentier, qui lui mit en pièces une partie de son armée. Il remporta, avec le prince de Wurtemberg, quelques succès, le 19 août. Le 30 du même mois, eut lieu la désastreuse défaite du général Vandamme à Kulm, où Miloradovitsch commandait six mille grenadiers. Dans cette malheureuse journée l'armée française, au nombre de quinze mille hommes, combattit contre soixante-dix mille, et fut, par l'imprudence de son général, tout-à-coup enveloppée par les corps en retraite de l'armée russe. Les Français perdirent dix mille hommes, dont sept mille prisonniers. Le général Vandamme fut pris avec les généraux Haxo et Guyot. C'est un des plus beaux faits d'armes auxquels ait coopéré le comte Miloradovitsch. Il partagea, à Leipsick, avec le grand-duc et césarevitsch Constantin, le commandement des réserves des armées moscovite et prussienne. Quelques années après, l'empereur Alexandre le nomma gouverneur-général de Pétersbourg, place qu'il occupait lorsque la révolte du 26 décembre 1825 éclata. La plupart des conjurés s'étaient emparés de l'esprit de Miloradovitsch, qui, sans le savoir, les secondait de tout son pouvoir, au point que quelques-uns d'entre eux croyaient que Miloradovitsch était de la conspiration: la veille du jour où elle éclata, les conjurés se réunirent dans une grande place non loin du palais: le grand-maître de police vint en avertir le gouverneur-général, et lui communiqua ses soupçons, en demandant ses ordres pour sévir contre les conspirateurs; mais Miloradovitsch lui répondit: « Laissez-les faire, je sais ce que c'est; c'est une fête nationale qu'ils veulent donner au jeune empereur. » Il fut tué le lendemain par un des conjurés, nommé Kak-

hovsky, qui lui tira un coup de pistolet à bout portant lorsqu'il tâchait de ramener les soldats à leur devoir, et qu'il avait déjà réussi à en ébranler quelques-uns. Il s'écria, sur son lit de mort : « Ah ! qu'il est doulou- » reux de mourir d'une balle russe. » Ce général avait assisté à quarante batailles rangées; avait eu six chevaux tués sous lui, et n'avait jamais été blessé. Il était adoré des soldats, parmi lesquels il s'était distingué par une bravoure qui allait même jusqu'à la témérité, et par beaucoup de résolution et de bonheur, mais il était d'un esprit médiocre. L'empereur Alexandre fut plus de dix fois obligé de payer les dettes du général Miloradovitsch, qui faisait des dépenses extravagantes.

MINA (don FRANCISCO-ESPOZ y-), célèbre général et patriote espagnol, naquit à Idozin en Navarre, le 17 juillet 1781. Son père, honnête agriculteur de cette province, après lui avoir donné les premiers éléments de l'éducation, l'associa à ses travaux champêtres; et à sa mort, le jeune Mina se livra entièrement à la culture de son petit patrimoine. Il avait vingt six ans lors de l'invasion de l'Espagne par Napoléon, en 1808. Son patriotisme s'enflamma à l'aspect de cette perfide agression, et avant même de quitter ses foyers, il commença à faire beaucoup de mal à des detachements français. Le 8 février 1809, il s'enrôla comme simple volontaire dans le bataillon de Doyle, d'où il passa dans le corps que venait de lever son neveu Xavier Mina, et continua d'y servir jusqu'au 31 mars 1810, époque de la déroute complète de cette guérilla, et de la prise de son neveu par les Français. Sept hommes de ce corps choisirent alors l'oncle pour leur capitaine, et telle fut l'origine de l'autorité de ce chef devenu depuis si renommé. La junte d'Aragon ayant entrevu les talents militaires de Espoz y-Mina, le nomma *chef de toutes les guérillas* de la Navarre, grade dans lequel il fut ensuite confirmé par la régence du royaume, avec le brevet de colonel; il fut successivement créé brigadier, maréchal-de camp, général de la septième armée en 1812, et commandant-général de l'Aragon, depuis 1812 jusqu'en 1814. Dès qu'il reçut la nomination de commandant de toutes les guérillas de la Navarre, il s'empressa de désarmer tous les chefs de bandes qui faisaient la terreur des habitants, et il arrêta lui-même le nommé Echeverria qu'il fit fusiller pour le punir de ses brigandages. A partir de cette époque, Mina organisa son corps de partisans, à la tête duquel il fit éprouver de grandes pertes à l'armée française, dont il entrava toutes les opérations dans le nord de l'Espagne. Rien ne peut se comparer à son activité, à son coup d'œil et à sa prévoyance; plusieurs fois trahi, et partiellement battu, il se rallia toujours, et devint formidable au point de mériter, de la part même des Français, le titre de roi de Navarre. Il établit des douanes dans ce royaume, et c'est en grande partie avec le produit des droits d'entrée, que les généraux français finirent par acquitter eux-mêmes pour les objets qu'ils recevaient de France, qu'il solda ses troupes. Pendant le cours de la guerre, il livra plus de cent quarante combats marquants. A l'affaire de Rocafort et Sanguesa, il remporta la victoire, n'ayant que trois mille hommes contre cinq mille; les Français y eurent deux mille hommes tués et perdirent leur artillerie. Entre Salinas et Arlaban, il leur prit un grand convoi, leur tua sept cents hommes, et délivra six à sept cents prisonniers espagnols; dans le célèbre engagement avec le général Abbé, il détruisit presque entièrement sa division composée de cinq mille hommes, s'empara de toute son artillerie, et poursuivit les débris de ce corps pendant cinq lieues, jusqu'aux portes de Pampelune, où ils se réfugièrent. Il eut une grande part à la victoire remportée sur les Français à Salamanque par les troupes anglo-portugaises, car par suite de ses manœuvres, il arrêta pendant cinquante-trois jours la marche de vingt-six mille hommes de troupes françaises, et de quatre-vingts pièces de canon, destinés à joindre l'armée du maréchal Masséna. Il ne contribua pas moins à la déroute désastreuse de Vittoria, en manœuvrant de manière à empêcher les divisions des généraux Clausel et Foy de rejoindre l'armée principale. Il avait intercepté des dépêches qui transmettaient à ces deux généraux l'ordre de s'incorporer au corps principal. Il tint Pampelune bloquée pendant vingt-deux mois, et le manque total de vivres força le commandant français à capituler. Dès l'année 1812, Napoléon ayant ordonné de fusiller tous les prisonniers faits sur les guérillas, Mina proclama la *guerre à mort*, et déclara qu'il ferait fusiller quatre officiers français, pour chaque officier des siens qui serait mis à mort, et pour chaque soldat, vingt. Il tint parole, et comme le nombre des prisonniers en sa puissance surpassa toujours de beaucoup celui des siens tombés au pouvoir des Français, il fallut bien faire cesser cette horrible boucherie, et dès que les généraux français lui en firent la proposition, il s'empressa d'y adhérer. Il combattit contre un grand nombre de généraux des plus distingués, parmi lesquels, outre ceux déjà cités, on peut nommer les généraux Dorsenne, Cafarelli, Harispe, Reille, d'Agoult, Panetier, Barbot, Pâris, etc. Il ne fut surpris que le 25 avril 1812 : ayant été trahi par Malcarado, un de ses officiers, il se trouva cerné par des forces très supérieures; mais il se fit jour à travers les troupes françaises, coupa le bras à un des cinq hussards qui l'attaquaient de près, et ayant réussi à rallier une partie des siens, il combattit vaillamment pendant trois quarts d'heure, délivra quelques prisonniers que les Français venaient de lui faire, et donna le temps à tout son corps de se mettre en lieu de sûreté. Le lendemain, il fit fusiller Malcarado, et pendre trois alcades et un curé, qui étaient entrés dans le complot pour le livrer au général Panetier. Au moyen des seules ressources qu'il avait su créer, et dépourvu de tout secours de son gouvernement, Mina parvint à organiser neuf régiments d'infanterie et deux de cavalerie, offrant à la fin de la guerre un effectif de treize mille cinq cents hommes, qui reprirent treize places fortes, et firent plus de quatorze mille prisonniers aux Français, sans parler de l'époque où l'on ne faisait point de quartier. Pendant tout le cours de la guerre, il ne perdit qu'environ cinq mille hommes tués ou prisonniers, tandis qu'il causa aux Français une perte de près de quarante mille hommes, et reprit sur eux plus de quatre mille prisonniers espagnols. Il reçut plusieurs blessures d'armes à feu, de sabre et de lance, et il conserve encore au genou une balle, que les chirurgiens n'ont pas pu extraire; il a eu quatre chevaux tués, et plusieurs blessés sous lui, et en 1811, sa tête fut mise à prix par les généraux français. Il avait organisé des ateliers ambulants pour la fabrication d'armes, de munitions, etc., qui suivaient sa division, ou qui restaient cachés avec les magasins dans les montagnes. Pour couvrir tant de dépenses, il n'avait d'autres ressources que ses douanes, dont le produit assez considérable s'est même accru d'une contribution mensuelle de cent onces d'or, que la douane française d'Irun consentit à payer au commissaire de Mina, pour qu'il n'entravât point ses opérations, et quelques dons volontaires. Jamais il n'imposa de contributions en argent, et les habitants lui fournissaient de très bon gré des rations pour les hommes et les chevaux. Cet homme vraiment extraordinaire porta ses vues bien plus loin; non content de défendre sa patrie, il voulut en améliorer les institutions. Dans ce but, dès 1812, lorsqu'il commença le blocus de Pampelune, il institua un tribunal de justice qui siégeait dans son camp, et c'est là que les peuples d'Alava et Guipuscoa, et même ceux du Haut-Aragon, venaient se faire rendre justice. Il y joignit même le tribunal ecclésiastique de Pampelune, ce qui ôta aux Français une ressource morale sur l'esprit du peuple. En 1813, il fut nommé *chef politique* de la Navarre, et profita de sa double autorité civile et militaire pour favoriser tout ce qui pouvait tendre à la prospérité publique, à la cause de la liberté constitutionnelle et au maintien du bon ordre. A la conclusion de la paix, en 1814, Ferdinand, ayant désiré le connaître, il se rendit à Madrid au mois de juillet, et y resta vingt-cinq jours, pendant lesquels il eut plusieurs conférences avec le roi, auquel il s'efforça en vain de montrer combien était funeste le système arbitraire qu'il avait adopté à son retour de France. Ce fut aussi inutilement que le vertueux Mina signala les perfides conseillers dont Ferdinand s'était entouré : ces deux hommes n'étaient pas faits pour s'entendre. Cependant les courtisans toujours ombrageux, et redoutant la franchise d'un guerrier tel que Mina, répandirent le bruit que toute sa division ne serait plus

considérés comme des troupes de ligne, auxquelles le gouvernement l'avait assimilée, et qu'elle serait traitée comme corps franc. Le plan réussit, et Mina reçut l'ordre de se rendre sur-le-champ en Navarre, pour faire juger avec la plus grande sévérité les nombreux déserteurs qui avaient quitté leurs drapeaux dès qu'ils eurent connaissance de ce bruit. Mina n'eut pas besoin d'avoir recours à des mesures rigoureuses : sa présence suffit pour calmer les esprits, et deux mille cinq cents hommes qui avaient déserté subitement, rejoignirent leurs drapeaux. Assuré de l'attachement de ses compagnons d'armes, et indigné du joug que Ferdinand voulait imposer à la nation, à laquelle il devait le trône, Mina conçut le projet hardi de s'emparer de Pampelune, afin d'y proclamer la constitution des cortès. Cette tentative, faite dans la nuit du 25 au 26 septembre 1814, ayant échoué, il se sauva en France le 4 octobre suivant, y fut accueilli avec distinction, et reçut de nombreuses marques d'estime de la part des officiers qui l'avaient combattu. Arrivé à Paris, il fut bientôt arrêté sur la demande de l'ambassadeur d'Espagne, le comte de Casa-Flores, qui exigea l'extradition de Mina ; Louis XVIII non-seulement s'y refusa, mais, regardant la démarche de Casa-Flores comme une insulte, il lui fit signifier l'ordre de quitter la France, et donna au général Mina le choix d'un lieu de résidence hors de la capitale. Il se rendit à Bar-sur-Aube, et le gouvernement français lui accorda une pension modique. Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, employa tous les moyens pour gagner Mina, et lui fit à cet effet les plus brillantes promesses : mais l'inflexible guerrier, se rappelant que Bonaparte avait voulu humilier la nation espagnole, rejeta toutes les propositions, et après avoir trois fois demandé son passeport, sans pouvoir l'obtenir, il se rendit furtivement en Suisse, poursuivi de très près par des gendarmes qui n'étaient plus qu'à une portée de pistolet lorsqu'il franchissait la frontière. Après la seconde restauration des Bourbons, Mina revint à Paris, et se livra avec ardeur à l'étude, dans l'espoir d'acquérir des connaissances, et de les employer un jour au profit de sa patrie. Ce fut pendant ce séjour qu'il redressa ses opinions sur une foule d'objets que son peu d'instruction ne lui avait pas permis de bien juger auparavant, et qu'il s'est surtout pénétré de l'importance des institutions constitutionnelles, et des suites désastreuses de l'arbitraire. Il eut le bonheur d'avoir deux compatriotes pour amis, MM. Theran, et le colonel don César Gonzales, le premier aussi instruit qu'estimable, et le second aussi vaillant guerrier que savant chimiste et physicien, et de plus patriote à toute épreuve : tous deux avaient suivi le parti de Joseph, et le colonel avait puissamment contribué à la belle défense du fort de Saint-Christophe pendant le premier siége de Badajoz par les Anglais. Aussitôt que Mina apprit la proclamation de la constitution des cortès en Espagne, au commencement de 1820, il s'empressa de rentrer dans sa patrie, afin d'y coopérer de tous ses moyens au rétablissement de la liberté et du régime légal. Quoique surveillé par la police française, il sut se dérober à toutes ses poursuites, et après avoir surmonté bien des obstacles, il entra en Navarre le 25 février de la même année, dans le plus grand dénuement, au milieu des neiges, et poursuivi par les agents de Espeletta, qui était toujours capitaine-général de la province. Ayant bientôt réuni quelques-uns de ses anciens soldats, il osa le premier proclamer encore une fois la constitution, et publia à cette occasion un manifeste très remarquable, dans lequel il traçait la marche qu'il fallait suivre pour assurer le triomphe du gouvernement constitutionnel : malheureusement le parti dominant, qui n'avait ni assez de courage, ni assez de prévoyance pour suivre les sages conseils du général patriote, chercha à arrêter la circulation de cet excellent écrit. Le 21 mars, il fit son entrée à Pampelune, où il reçut la nomination de capitaine-général de la Navarre, signée par le roi le 21 du même mois, avec la confirmation du grade de maréchal-de-camp. Prévoyant dès-lors les troubles que le parti des moines fomentait dans la Navarre, il en avertit le gouvernement, et lui conseilla de prendre des mesures promptes et efficaces ; mais s'apercevant du peu de cas qu'on faisait de ses avis, il demanda et obtint d'être envoyé en Galice, en qualité de capitaine général. Il gouverna cette province depuis le mois de janvier jusqu'au commencement de décembre 1822. Pendant ces neuf mois, d'accord avec le chef politique *Puente*, il maintint le pays tranquille, enflamma les habitants d'enthousiasme pour la liberté, et prit si bien ses mesures, que, tandis que toutes les autres provinces étaient inondées de factieux, la Galice en fut entièrement préservée. De la Galice il passa à Léon, et pendant son séjour dans cette ville, il servit parmi les volontaires nationaux comme simple soldat, ce qui augmenta sa popularité et son influence. Le 28 juillet de la même année, il fut nommé, par le gouvernement, général en chef de la première division militaire (la Catalogne), où l'insurrection, dirigée par le parti absolutiste et apostolique, était devenue alarmante au point de faire déclarer la province en état de guerre. Il se rendit à Madrid pour concerter son plan d'opérations, mais peu de temps après son départ de la capitale, il reconnut combien étaient insuffisantes les forces qu'on lui destinait, et combien le ministère avait de fausses notions sur le véritable état de la Catalogne. Voici les paroles mémorables par lesquelles il terminait la dépêche qu'il adressa de Saragosse, le 2 septembre, au ministre de la guerre : « *Je devrais, dès aujourd'hui, renoncer au commandement dont je suis investi, mais je me charge de l'entreprise par cela même qu'elle est périlleuse.* » Entré en Catalogne le 9 du même mois, avec 803 hommes d'infanterie et 276 cavaliers, il arriva à Lérida le 10, et prit le commandement de l'armée. Il trouva 33,000 insurgés maîtres de presque toute la province et de plusieurs places fortes, et ayant même un gouvernement central qui prenait le nom de *Régence d'Espagne*, établie à Urgel. Néanmoins il commença les opérations, n'ayant sous ses ordres que 1766 hommes d'infanterie et 276 de cavalerie. Dans un mois et demi, il avait organisé une petite armée, fait lever le siége de Cervera, et pris Castel Fullit qu'il fit raser. Cet acte de rigueur, provoqué par l'obstination des assiégés, produisit un excellent effet, épargna beaucoup de sang et accéléra la pacification du pays, qui était presque terminée avant l'invasion des Français. Mina s'empara ensuite de Balaguer, battit et mit en déroute les insurgés à Tora, Artesa, Oreau, Pobla, Bellber et Puycerda, quoique dans tous ces combats il n'eût qu'un tiers de leurs forces. Enfin les 28 et 29 novembre, à la vue de l'armée française, formée, à cette époque, en *cordon sanitaire*, il força plusieurs milliers d'insurgés de se sauver sur le territoire français. Parmi les fugitifs se trouvaient les membres de la *régence d'Urgel*, dont il prit tous les papiers qui sont encore en son pouvoir. De retour à Puycerda, le 4 décembre, il s'empara d'Urgel, et en cerna le fort qui se rendit après un blocus de soixante-quatorze jours. Romagosa, avec 600 voleurs, bandits et malfaiteurs qui formaient la garnison, furent passés au fil de l'épée. De si brillants succès, obtenus avec de si faibles moyens, dans la saison la plus rigoureuse et avec des troupes dépourvues de tout, parlent assez haut en faveur du chef dont le génie et la constance surmontèrent tous les obstacles. Le 20 janvier 1823, il reçut le titre de *capitaine général* de la Catalogne, en conservant le commandement de l'armée, qui eut bientôt le nom de *première armée d'opérations* ; il fut aussi nommé grand-croix de l'ordre national et militaire de Saint-Ferdinand, à la suite de la prise d'Urgel. Il se rendit à Barcelonne, échauffa le patriotisme des habitants, ramassa quelque argent, et réunit assez de troupes pour pouvoir enfin manœuvrer d'accord avec les autres divisions de l'armée. Ce fut alors que Mina ordonna un mouvement général sur la ligne très étendue de Camprodan à Figuères, dans laquelle se trouvaient enveloppées toutes les masses d'insurgés ; ce qui les força tous à se réfugier en France, le 27 mars. Le 1er avril suivant, le général Mina annonça dans une proclamation, que *la faction était détruite*, et *que les opérations militaires étaient terminées*. Il ne restait plus que quelques bandes de voleurs, dont il aurait bientôt purgé le pays ; mais l'invasion française approchait, et il se trouvait hors d'état de lui résister ; c'est

pourquoi, ayant réuni à Vich les quatre chefs politiques et les députés provinciaux, il en obtint 30 millions de réaux pour l'approvisionnement des places fortes et la solde des troupes. Mina, trop faible pour livrer des batailles rangées, se flattait de pouvoir combattre l'ennemi en détail, mais l'armée françoise ayant passé la frontière, le 23 et le 24 avril, il lui fut impossible de lever le subside stipulé, dont une très faible partie seulement fut payée; et, par la même raison, il n'eut pas le temps d'organiser une armée suffisante. Toutefois les places furent approvisionnées par les soins de cet infatigable général qui, avec 6000 hommes de troupes, tint en échec, pendant plus de deux mois et demi, le maréchal Moncey dont l'armée, forte de 20,000 hommes d'infanterie et 2,500 de cavalerie, étoit appuyée par 7,000 insurgés organisés. Dans cette lutte inégale, Mina fit tout ce que le courage, l'activité et la présence d'esprit peuvent effectuer contre un ennemi supérieur, et acquit une gloire immortelle. Sa retraite de Nuria, le 14 juin, à jamais mémorable, n'eut une mauvaise issue que par suite du violent ouragan qui éclata sur ce point, le plus élevé de la Catalogne, et qui ayant fait disparaître jusqu'aux traces des routes, jeta le désordre dans la colonne, dont une partie se trouva cernée par des forces très supérieures, et, après s'être battue vaillamment, fut obligée de se rendre. Dans cette occasion, le général Mina fit une chute de cheval, reçut de graves contusions à la poitrine et perdit presque l'usage d'une jambe; poursuivi par des forces décuples, et combattant sans cesse pendant trente-trois heures, il arrive, le 15, à minuit, à la Seu-d'Urgel, et eut le bonheur de sauver les débris de sa colonne. Pour ne pas s'y trouver assiégé, il sortit brusquement de la place le 29 au matin et entra le 5 juillet suivant à Barcelonne, presque moribond. Durant les quatre mois que ce vaillant chef languit dans son lit presque sans espoir de guérison, les intrigants et les traîtres minaient et livraient leur patrie, et conspiraient dans Barcelonne même; les ordres du général n'étaient point exécutés, et lui-même étoit souvent hors d'état d'en donner, soit par l'état de sa maladie, soit parce qu'on lui laissait ignorer la véritable situation des choses. Néanmoins il ordonna cinq sorties et fit maintenir le meilleur ordre dans la ville. Son armée ne dépassa jamais 21,000 hommes, dont 12,000 dans les garnisons des nombreuses places. Il ne reçut du gouvernement, pendant toute la campagne, que 3,000,000 de réaux. Les cortès et le gouvernement constitutionnel étant tombés, et le roi rétabli dans le pouvoir absolu, Mina jugea, avec raison, qu'il serait aussi absurde qu'impossible de prolonger une résistance désormais sans but; d'ailleurs le maréchal Moncey, renforcé par le 5e corps, aux ordres du maréchal Lauriston, se préparait à faire le siége de Barcelonne, de Tarragone et d'Hostalrich, Mina se décida donc à signer la convention du 1er novembre avec le maréchal Moncey, convention très honorable pour l'armée constitutionnelle et pour son chef, et qui malheureusement n'a point été exécutée par Ferdinand. Barcelonne et les autres places de la Catalogne furent remises aux François, et Mina, avec les officiers et autres personnes qui voulurent l'accompagner, se rendit en Angleterre, sur le brick de guerre *le Cuirassier*, qui avait été mis à sa disposition, et à bord duquel il fut traité avec la plus grande distinction. Il débarque à Plymouth le 30 septembre, et fut accueilli avec enthousiasme par les habitants, les magistrats, et invité avec ses compagnons d'armes à un banquet splendide par le major-général sir John Cameron, commandant de la place, et le lendemain le commandant du vaisseau amiral dans le port lui fit, à son bord, une réception pareille. De là, il se rendit à Londres, déjà rétabli de ses contusions à la poitrine, mais souffrant beaucoup de la jambe et ne pouvant plus marcher qu'appuyé sur une autre personne; grâces aux soins généreux de sir Astley Cooper, à Londres, et du docteur Geitskell, à Bath, il s'est rétabli entièrement. Il n'a cessé de recevoir des marques les plus flatteuses de l'estime générale; plusieurs fois on a voulu lui en donner des témoignages publics les plus éclatants, mais il s'y est toujours refusé en alléguant qu'il ne convenait pas à un expatrié, plongé dans le deuil et navré par les malheurs qui désolent sa malheureuse patrie, de recevoir des fêtes, et de prendre part à des plaisirs bruyants. Mina est d'une constitution robuste et a les formes carrées et même athlétiques; il est modeste et simple dans ses manières, sobre, ennemi du luxe et des plaisirs frivoles, invariable dans ses principes, ferme dans ses résolutions, et inflexible quand il s'agit du devoir; ami franc et ennemi généreux; la bonne et la mauvaise fortune n'ont rien changé à son caractère. Il entretient toujours l'espoir de contribuer encore au bonheur de son pays, et à le délivrer de la tyrannie atroce et dégradante sous laquelle il gémit depuis la chute de la constitution.

MINA (Xavier), neveu du précédent, naquit, en 1789, dans la Haute-Navarre. Il étudiait au collége de Logrono lors de l'invasion des François en Espagne, en 1808, et se destinait à l'état ecclésiastique; mais l'amour de la patrie et la haine du joug étranger développèrent dans ce jeune homme des vertus patriotiques et militaires. Il quitta le collége et organisa, en peu de temps, une guerrilla, composée de montagnards intrépides et contrebandiers, à qui l'occupation de l'Espagne par les armées françaises enlevait les profits de la fraude: ces brigands féroces commirent les plus grandes cruautés, et répandirent la terreur dans la Navarre; mais bientôt le jeune Mina, qui commençait à montrer des talents militaires, fut fait prisonnier dans une embuscade, et envoyé en France. Renfermé dans le donjon de Vincennes, il y fit connaissance avec des officiers français qui adoucirent son caractère et donnèrent une meilleure direction à son esprit. Mis en liberté par suite de l'abdication de Napoléon en 1814, il rentra en Espagne, rejoignit son oncle, prit part à sa tentative sur Pampelune, et se réfugia en France à la suite de cette affaire. Malgré le mauvais état de sa santé et les conseils de son oncle, il s'embarque pour le Mexique, en 1816, avec un petit nombre de camarades, dans l'espoir d'y proclamer l'indépendance et d'affranchir ce pays du joug espagnol. Cette expédition, mal combinée et entreprise dans un moment peu opportun, devait nécessairement échouer. Après quelques légers succès sur les troupes royalistes, Mina fut bientôt réduit à la nécessité de se rendre prisonnier avec vingt-cinq de ses soldats, dans le défilé de Venaditto. Traduit devant une commission militaire, il fut condamné à mort et exécuté le 13 novembre 1817, vis-à-vis le fort de Saint-Grégoire. Xavier Mina étoit brave, et avait plus de connaissances que son oncle, mais il était loin de posséder sa prudence et son jugement, et d'après sa courte carrière, et la manière dont il s'est conduit pendant sa folle tentative sur le Mexique, on peut croire que jamais il n'eût égalé son oncle, à la tête des guerrillas de la Navarre.

MINUTOLI (Henri, baron, Menu de), issu d'une ancienne famille de Savoie, naquit à Genève, le 12 mai 1772. Il entra de bonne heure au service de la Prusse, et, après avoir fait les campagnes du Rhin, fut placé dans le corps des cadets à Berlin. Ses talents le firent bientôt distinguer d'une manière toute particulière, et le roi le nomma gouverneur du prince Charles son fils: c'est à cette faveur, plutôt qu'à ses services militaires, qu'il dut l'avancement qui l'éleva par la suite au rang de lieutenant-général. Il a écrit, à la vérité, quelques traités sur la science de la guerre; mais son goût dominant l'ayant constamment porté vers l'étude des antiquités, il est plus connu comme archéologue que comme militaire. Outre plusieurs ouvrages estimés qui parurent à diverses époques, il publia, en 1815, avec Klaproth, ses *Recherches sur les mosaïques antiques en verre*, Berlin, in-fol. Plus tard, il conçut le projet d'un voyage scientifique en Égypte, et obtint de la munificence du roi de Prusse tous les secours nécessaires pour une semblable entreprise. Accompagné de son épouse, d'un jeune architecte, de deux naturalistes et d'un orientaliste, il partit de Trieste, le 17 août 1820, et débarque, le 7 septembre, à Alexandrie. Madame de Minutoli se rendit directement au Caire, et le général se mit en route pour aller à la recherche de Cyrène. Il se dirigea par le désert de Libye avec une caravane composée d'Arabes, dont la perfidie se manifesta dès le

trajet d'Alexandrie à *Paraetonium*. Celle de leur scheik força le général à rétrograder de *Bir-el Kor*, où la caravane était parvenue après une marche de sept semaines à travers les sables du désert; le jeune architecte Limeu eut seul le courage de continuer sa route vers Cyrène, mais il périt peu de temps après. Minutoli prit la route du Caire par Siouah, où il examina à loisir et sans danger les ruines de cette oasis qui passent généralement pour celles du temple de Jupiter-Ammon, et que les indigènes appellent *Birbé*, ou plus communément *Oumbeda*. La description et l'explication des sculptures de l'intérieur et de l'extérieur de ce temple forment la partie la plus intéressante de ce voyage. Le 12 novembre, le général quitta Siouah et arriva, le 28 au Caire. De là il se rendit à Thèbes et obtint de M. Segato des dessins des obélisques du temple de Luxor, dont les hiéroglyphes sont exécutés avec le plus grand soin. Dans sa relation Minutoli fait remarquer que, pour détacher le planisphère du zodiaque de Dendereh, qui est aujourd'hui dans la bibliothèque du roi à Paris, la scie a endommagé les objets d'arts qui entouraient ce monument; mais les dessins en avaient déjà été recueillis par la commission d'Egypte lors de l'expédition. Il quitta Thèbes, le 22 janvier 1822, pour continuer sa route jusqu'à Assuan, et de là il retourna au Caire. Les circonstances n'ayant pas permis au général Minutoli de pénétrer dans la Syrie, comme il en avait le projet, il s'embarqua pour l'Europe, et arriva, en août 1822, à Berlin. Malheureusement le bâtiment qui portait une partie de sa collection égyptienne périt à l'embouchure de l'Elbe. Le 28 mars 1822, quelques caisses légères et des momies furent trouvées par des paysans sur le rivage de Brême; mais la compagnie qui avait assuré le bâtiment naufragé réclama ces objets et les fit vendre à l'encan à Hambourg. L'autre partie vint par terre, de Trieste à Berlin, et fut achetée 22,000 thalers par le roi. Cette collection, qui décore aujourd'hui le cabinet royal de Berlin, est composée de momies d'hommes et d'animaux, de figurines, de scarabées, de stèles, etc., et d'un grand nombre de manuscrits égyptiens et grecs sur papyrus. A son retour, Minutoli fut admis au sein de l'académie royale des sciences de Berlin, obtint peu de temps après son congé, et se retira à Lausanne. A son départ pour l'Égypte, le général avait eu, dit-on, la précaution de supprimer le nom de *Mane* dans la crainte d'éveiller des souvenirs qui auraient pu devenir funestes pour son entreprise. Les résultats de son voyage ont été publiés d'après ses papiers et accompagnés de notes et d'additions, par le docteur Tolken, sous le titre de *Voyage au temple de Jupiter Ammon dans le désert de Libye, et à la haute Égypte, dans les années 1820 et 1821*, (*Reise zum Tempel des Jupiter Ammon in der Lybischen Wüste*), 1 vol. in-4°, Berlin, 1824, avec atlas. — Madame la baronne de Minutoli, femme du précédent, a publié : *Mes souvenirs d'Égypte*, Paris, 1826, 2 vol. in-18 : cet ouvrage a été revu par M. Raoul-Rochette. Il a été traduit en anglais.

MIOLLIS (Alexandre-Sextius, comte), lieutenant-général, fils d'un conseiller au parlement d'Aix, naquit en cette ville, le 18 septembre 1759. A dix-neuf ans il entra au service en qualité de sous-lieutenant, fit les guerres d'Amérique sous les ordres du général Rochambeau, dans le régiment de Soissonnais infanterie, fut grièvement blessé au siège d'Yorck-Town, et obtint à son retour en France le grade de capitaine. En 1792, il céda au vœu de ses concitoyens en acceptant le commandement du 3e bataillon des Bouches-du-Rhône après avoir déjà refusé d'être chef de ceux que ce département avait successivement formés. Le lieutenant-colonel Miollis se trouvait à Antibes lors des troubles qui y éclatèrent en mai 1793. Il déploya en cette circonstance cette fermeté inébranlable qu'il a plusieurs fois montrée depuis, et qui est une de ses qualités distinctives. Les mouvements furent réprimés, ce qui lui valut une dénonciation honorable qui heureusement n'eut pas de suite. Plus tard, il se fit remarquer tant par son intrépidité que par d'habiles manœuvres dans la guerre au sommet des Alpes, qui précéda l'invasion de l'Italie. Il y reçut une blessure à l'épaule dont il fut longtemps à se rétablir. La constance et le sang-froid dont il donna l'exemple remontèrent en plus d'une occasion le courage moral du soldat. Nommé général de brigade en 1795, il seconda puissamment les opérations de Brune dans la Hollande, revint en Italie, y contribua à nos succès et se distingua à la bataille de Fiool. Chargé, en janvier 1797, de la défense du fort et du faubourg Saint-Georges à Mantoue, il défit les Autrichiens, dix fois plus considérables que lui, et commandés par le général Provera qui faillit être fait prisonnier, et fut réduit à capituler. Ce beau fait d'armes valut au général Miollis une lettre très flatteuse de Bonaparte. Peu après il fut nommé gouverneur du Mantouan. Promu au grade de général de division, il servit en Ligurie sous les ordres de Masséna. Lorsque ce général, après une résistance opiniâtre contre des forces de terre et de mer, les épidémies et une horrible famine, se vit forcé d'évacuer Gênes, il chargea Miollis d'opérer la remise de la place aux troupes anglaises et autrichiennes. Le traité qui venait d'être signé avait été dicté par le vaincu, qui avait voulu l'intituler convention et non capitulation; il spécifiait que les partisans des Français ne seraient pas poursuivis, que leurs propriétés seraient respectées, et qu'ils pourraient se retirer librement : mais au moment de l'exécution cet article fut méconnu, et des réactions commencèrent. Le général Miollis réunissant alors quatre cents hommes seulement qu'on lui avait laissés, sut prendre une attitude menaçante qui imposa au vainqueur, et le droit des gens fut respecté. Dans l'expédition en Toscane dont le commandement lui avait été confié en 1799, il avait fait arrêter à Livourne les consuls anglais et russe, et mettre l'embargo sur les navires des deux nations. Mais on a prétendu que ces mesures violentes n'étaient que de justes représailles, et qu'il n'avait fait qu'exécuter des instructions précises. L'année suivante, il refusa de donner son adhésion au consulat à vie, qui lui paraissait contraire aux droits de la nation. Cette conduite le fit mettre en disponibilité par Bonaparte, qui sachant néanmoins apprécier la valeur, l'instruction et le caractère du général Miollis, le réintégra dans ses fonctions, et lui rendit, en 1805, le commandement de Mantoue. Il eut aussi la mission d'aller discipliner et organiser les troupes coloniales, réunies à Belle-Ile-en-mer, et s'en acquitta avec succès nonobstant la mauvaise composition de ces corps. On prétend que le général Miollis, ayant été proposé pour être sénateur, l'empereur redouta l'inflexibilité de ses principes. Il fut promu comte de l'empire et grand-officier de la légion-d'honneur. Chargé du commandement en chef de toutes les forces du nord de l'Italie, il s'empara de Venise et de son territoire, prit possession des états du pape, et fut nommé gouverneur de Rome jusqu'à la restauration, bien que ses fonctions ne dussent appartenir qu'à un grand dignitaire de l'Empire. Dans la position délicate où le général français se trouva placé, lorsque des différends s'élevèrent entre Pie VII et Napoléon, il sut toujours se conserver l'estime du pape et l'attachement du peuple romain. En 1814, le roi lui confia le commandement de la division militaire de Marseille. En mars 1815, il marcha à la tête des gardes nationaux volontaires et des troupes de ligne à la poursuite de Bonaparte. La rapidité de ses mouvements jusqu'aux limites de sa division, où il reçut l'ordre de rétrograder, prouve qu'il n'a pas participé aux mesures secrètes par lesquelles on a prétendu que le maréchal Masséna avait paralysé l'élan des Provençaux. Lorsque la ville de Marseille arbora le pavillon tricolore, le drapeau blanc ne flottait plus sur aucun autre point de la France, et M. de Rivière, commissaire du roi, avait déclaré au comte Miollis qu'une plus longue résistance devenait inutile. Un seul fait a étonné ceux qui connaissaient la fermeté dont ce général avait donné tant de preuves jusqu'alors. M. de Rivière, peu de jours avant son départ, ayant fait publier la déclaration des puissances alliées sur le retour de l'empereur, déclaration affirmée par les autorités de Marseille, entre autres par le général Miollis, ce dernier fit afficher le désaveu de sa signature, lorsque le nouveau gouvernement eut été reconnu. Ce désaveu, si tardif, au sujet de l'extrait d'une pièce bien authentique, ne parut qu'un acte de faiblesse. Cependant au commencement des cent-jours, il éprouva une

espèce de disgrâce; il obtint cependant le gouvernement militaire de Metz. Après la seconde abdication de Napoléon, il y fit proclamer Louis XVIII, en livrant cette place aux alliés. Compris dans la mesure générale qui fut prise à cette époque, il fut mis à la retraite, en octobre 1815. Il se rendit l'organe des regrets de l'armée aux funérailles du général Foy, son ami. Le général Miollis est un homme instruit, il a toujours employé le pouvoir dont il était revêtu à protéger et honorer les lettres et les arts. En juillet 1797, il fit élever un obélisque à Virgile, et fonda une académie dans la ville de Mantoue. Ce monument ayant été détruit par les Autrichiens, il le fit rétablir en 1805. Vérone lui doit la restauration de ses antiquités. A Ferrare, il érigea une colonne à l'Arioste, et fit placer les restes de grand poëte à l'université de cette ville. A Rome, il a ordonné le déblaiement de plusieurs morceaux précieux, fait faire des travaux conservatoires, encouragé l'agriculture et le commerce, particulièrement les mines de la Tolfa et de Monteleone. Il a accordé des prix d'encouragement aux branches d'industrie les plus utiles, a doté l'académie de Saint-Luc et réorganisé celle des Arcades. La ville Miollis auprès du palais Quirinal dépose en faveur du goût de son propriétaire, qui s'est plu à la décorer: elle est visitée par les étrangers comme un musée curieux. Le comte Miollis est aujourd'hui correspondant, pour le département des Bouches-du-Rhône, de la société d'agriculture de Paris. — Son frère, le vénérable évêque de Digne est un des plus anciens prélats français, il a été curé à Brignolles en 1804. — Un autre frère, le baron MIOLLIS, ancien préfet du Finistère, a exercé à diverses époques des fonctions publiques qui lui ont acquis l'estime générale. Enfin, en janvier 1827, est mort à Aix un troisième frère, ancien adjudant général, qui avait fait ses premières armes dans le régiment d'Angoumois, et qui commanda quelque temps le département du Var.

MIONCZYNSKI (JOSEPH), fils du palatin de Podlaquie, naquit, en 1751, d'une famille honorable. Élu par ses citoyens maréchal de Belz, il commanda avec distinction un détachement de cavalerie durant la guerre que la confédération de Bar soutint depuis 1768 jusqu'en 1770, contre les forces des trois puissances qui envahissaient la Pologne. Fait prisonnier par les Moscovites, et conduit à Kiow, il fut relâché sous promesse de se retirer de la confédération et d'aller voyager en pays étrangers. Pour s'assurer de l'exécution de cette promesse, on exigea de lui une caution de 4,000 ducats; mais l'amour de sa patrie l'emporta sur ses intérêts particuliers, il rejoignit les confédérés, et publia un manifeste dans lequel il disait: « Les Moscovites ont fait donner à ma famille une caution de 4,000 ducats, et ont mis l'honneur et l'argent au même degré. Ainsi je crois n'être point obligé à leur tenir parole, puisque je consens à leur abandonner cette somme. » Lors de l'oppression de la Pologne, il vint chercher un asile en France, où il parvint bientôt au grade de maréchal-de-camp. Dès le commencement de la révolution, il en embrassa chaudement les principes. Dumouriez, avec lequel il était intimement lié, lui procura facilement le commandement d'un corps considérable. Le ministre Bertrand de Molleville rapporte, dans son *Histoire de la révolution*, qu'en juillet 1790, Mionczynski vint lui proposer d'épier les démarches de Dumouriez, contre lequel la cour était alors en garde; à cette proposition, il dut ajouter celle plus odieuse encore, et qui rend toutes les deux également peu vraisemblables, de faire envelopper et tailler en pièces l'avant-garde de l'armée, dont le commandement lui était confié; et, tout cela, pour une somme de deux cent mille francs que le dérangement de ses affaires lui rendait nécessaire. Il faudrait plus que de simples paroles pour rendre probables de pareilles assertions. Ce qui les combat surtout, c'est la confiance que Dumouriez ne cessa d'accorder à son ancien ami jusqu'à la fin de leur carrière. En effet, depuis les premiers jours d'août 1792, Mionczynski resta constamment sous le commandement de Dumouriez. Commandait, en septembre, l'arrondissement des Ardennes, il attaqua avec succès, le 4 octobre, le corps d'émigrés français, près de Say, sous les ordres des frères du roi; et, en 1793, il combattit à Aix-la-Chapelle, à Maestricht, et dans plusieurs autres affaires. Lorsque Dumouriez, méditant son coup d'état contre la convention nationale, fit arrêter le ministre Beurnonville et les commissaires de la convention, il donna l'ordre à Mionczynski de s'avancer sur Lille, mais le courrier porteur de cet ordre s'empressa de prévenir les administrateurs du département du Nord du contenu des dépêches qui lui étaient confiées. Les administrateurs se préparèrent en conséquence à recevoir Mionczynski, et lorsque le 2 avril il entra à Lille, à la tête de quatre mille hommes, pour exécuter les ordres du général en chef, il y fut inopinément arrêté par le général Duval, et la convention, par son décret du 5 du même mois, l'envoya à l'Abbaye. Condamné à mort le 17 mai, il entendit avec calme prononcer son jugement. « Citoyens-juges, s'écria-t-il un instant après, vous condamnez un innocent qui a répandu son sang pour la république. Puisse ma mort consolider la liberté et le bonheur des peuples! » Sa femme, dans l'espoir de le sauver, demanda un sursis de sa part, mais à son insu: la convention l'accorda d'autant plus facilement, qu'elle croyait recevoir des révélations importantes. Lorsque les commissaires vinrent dans son cachot, Mionczynski, qui ce jour même devait être mené au supplice, ayant accepté une forte dose des liqueurs dont les geôliers ont habitude d'enivrer les victimes dans leurs derniers moments, fut peu capable de supporter un interrogatoire. C'est dans cet état qu'il eut la faiblesse de faire plusieurs dépositions qui déshonorent le dernier jour de sa vie. Mais elles n'eurent aucune suite, car dès qu'il eut repris ses sens, sa résolution fut prompte, et il marcha avec courage à la mort, le 22 mai 1793.

MIONNET (THÉODORE-EDME), numismate, né à Paris, le 2 septembre 1770, fit ses études au collége du cardinal Lemoine, et malgré son goût précoce et naturel pour la numismatique ancienne, il étudia la jurisprudence et fut reçu avocat au parlement le 20 août 1789. Appelé par la loi du 23 août 1793, il partit pour l'armée comme réquisitionnaire, mais il fut rappelé par le comité de salut public, à la fin de juillet 1794, pour travailler dans les bureaux de l'instruction publique. En avril 1795, sur la demande du célèbre abbé Barthélemy, alors garde du cabinet des médailles et antiquités, dont il est l'élève, il fut placé à la Bibliothèque alors nationale, par arrêté du comité d'instruction publique, fut nommé employé au cabinet des médailles, à la fin de novembre de la même année, par les conservateurs de la Bibliothèque, et premier employé, à la fin de mai 1800. M. Mionnet a été créé membre de la légion d'honneur, le 19 octobre 1814. A la mort de Millin, en 1818, les connaissances positives de M. Mionnet en numismatique, les services qu'il avait rendus depuis vingt-quatre ans au cabinet des médailles, lui donnaient de justes droits à la place vacante de conservateur. Il fut mis sur la liste des trois candidats: mais M. Raoul-Rochette fut nommé. (*Voyez* EMERIC-DAVID.) C'est à M. Mionnet que l'on doit la nouvelle classification du cabinet de Vienne. Ce travail, qui dure depuis plusieurs années et qui lui fut confié par l'auteur d'*Anacharsis* et par Barthélemy de Courçai, son neveu et son successeur, lui a donné l'idée d'entreprendre son grand ouvrage sur la numismatique qui a paru sous ce titre: *Description des médailles antiques grecques et romaines avec leur degré de rareté et leur estimation*, Paris, 1806—1823, in-8°. Cet ouvrage, qui contient les médailles des peuples, des villes et des rois, ainsi que des colonies romaines, forme aujourd'hui dix volumes in-8°, ornés de figures, y compris les quatre volumes du *Supplément*, qui se continue depuis 1819. Il peut servir de catalogue à une collection de plus de vingt mille empreintes en soufre, prises par l'auteur sur les médailles grecques et romaines. Cet ouvrage, devenu le *vade mecum* des antiquaires qui voyagent en Orient, a surtout empêché la destruction de beaucoup de médailles, et d'avoir facilité les acquisitions, et les échanges de ces monuments. M. Mionnet a publié en outre: *De la rareté et du prix des médailles romaines, ou Recueil contenant les types rares et inédits des médailles frappées pendant*

la durée de la république et de l'empire romain, Paris, 1815, in-8°; 2e édit., 1827, 2 vol. in 8°. Cet ouvrage forme la suite et les compléments de celui de Beauvais qui n'avait évalué les médailles romaines que d'après la rareté des têtes. M. Mionnet est membre de l'académie de Marseille. Il a fait deux voyages en Italie, où il a visité les plus célèbres cabinets des médailles, et reçu le titre d'associé ou de correspondant des académies d'archéologie de Rome, des géographiles de Florence, de celles de Cortone, Livourne, Volterra; des sociétés savantes d'Arezzo, et de la colombaire de Florence.

MIORCEC DE KERDANET (Daniel-Nicolas), né, en 1752, à Lesneven, en Basse Bretagne, y exerçait avec distinction la profession d'avocat lorsqu'il fut nommé, en 1788, par les trois ordres de la province de Bretagne, député auprès de Louis XVI. Il assista, la même année, aux derniers états de la province, et y fut élu membre de la commission intermédiaire. Son refus de faire partie des états généraux fut sans doute un des motifs des persécutions qu'il éprouva. Dénoncé, poursuivi, suspendu de ses fonctions de maire, il y fut rétabli vers le milieu de 1792, et les perdit après le 10 août. En janvier 1794, il fut arrêté, conduit au château de Brest, et traduit devant le tribunal révolutionnaire de cette ville comme prévenu d'avoir correspondu avec les émigrés, discrédité les assignats, refusé pour un de ses fils le baptême du curé constitutionnel, etc. Au nombre de ses dénonciateurs était un homme auquel, depuis seize ans, il avait rendu les services les plus importants. Le défenseur, M. Rives (depuis membre du conseil des cinq-cents et préfet du Cantal), termina la péroraison de son plaidoyer en produisant la liasse des quittances données par le dénonciateur. La preuve convaincante d'une aussi noire ingratitude, et les témoignages favorables de deux régiments qui avaient été en garnison à Lesneven, sauvèrent M. Kerdanet. Il fut acquitté, mis en liberté au mois de mai 1794, et retourna dans ses foyers, où son arrivée fut solennisée par une fête à laquelle tous ses concitoyens prirent part. De 1795 à 1798, il fut nommé successivement président au tribunal civil de Lesneven, juge à celui de Quimper, député au corps législatif, administrateur du département du Finistère, et juré de la haute-cour nationale. Il refusa toutes ces places à l'exception des deux dernières; mais ayant été destitué des fonctions de juré, en 1798, comme royaliste, et de celles d'administrateur, parce que chargé des domaines nationaux et des séquestres sur les biens des émigrés et des déportés, il avait rendu à un grand nombre de victimes de la révolution une foule de services dont la Bretagne conserve encore le souvenir. Mais le ministre, en lui envoyant l'ordre de sa révocation, rendit justice à son activité sans pareille dans l'exercice de ses fonctions. En 1806, M. de Kerdanet fut nommé membre du conseil général du département, qu'il présida plusieurs années. En 1814, Louis XVIII, pour lui donner des marques de satisfaction, lui conféra des lettres de noblesse par ordonnance du 9 novembre. Élu, en 1815, par les cinq arrondissements du Finistère, membre de la chambre *introuvable*, il y parut plusieurs fois à la tribune, et l'on a imprimé quelques-uns de ses discours sur les projets de loi proposés à cette époque, notamment sur le cadastre, l'impôt foncier, les bacs et bateaux, et les domaines congéables. L'ordonnance du 5 septembre 1816 le ramena dans ses foyers, où il passe sa vie à signaler sa bienfaisance, à arbitrer les procès, et à éclairer ses concitoyens par les conseils désintéressés de sa longue expérience. — MIORCEC DE KERDANET (Daniel-Louis) littérateur, fils du précédent, est né à Lesneven en 1795. Il fit ses études au collège de Saint-Paul de Léon, d'où il vint à Rennes étudier la jurisprudence et se faire recevoir avocat et docteur en droit. Il y consacra ses loisirs aux recherches sur l'histoire et sur l'antiquité, compulsa les légendes et les manuscrits, et s'attacha plus particulièrement à l'histoire et à la biographie de sa province. Après avoir rempli quelques années les fonctions de bibliothécaire de cette ville, il a été rappelé à Lesneven, par des intérêts de famille, à la fin de 1827. M. Miorcec de Kerdanet a publié: 1° *Notices sur les théologiens, jurisconsultes, philosophes, artistes, littérateurs, poètes, bardes, troubadours et historiens de la Bretagne*, Brest, 1818, in 8°; 2° *Vie de Bertrand d'Argentré, jurisconsulte et historien breton*, Rennes, 1820, in-8°; 3° *Histoire de la langue des Gaulois, et par suite de celle des Bretons*, ibid., 1821, in-8°; 4° *Notice sur les domaines congéables*, ibid., 1822, in-12; 5° *Voyage au vieux château de Joyeuse-Garde, près Brest*, Brest, 1823, in-18; 6° *Notice sur le château de la Roche-Morice, près Landerneau*, Nantes, 1824, in-8°; 7° *le Pèlerinage de N.-D. de Folgoet*, Rennes, 1825, in-18; 8° *Notice sur la ville de Lesneven*, ibid., 1825, in-18; 9° *Notice sur le royaume d'Ylly*, 1828, in-18; 10° *De abbatiâ sancti Mathæi Penterbert in Britanniâ*, 1826, in-18; 11° plusieurs articles dans le *Lycée armoricain*, journal littéraire qui s'imprime à Nantes.

MIOT (André-François, comte de MELITO), naquit à Versailles, le 9 février 1762. Il entra très jeune dans l'administration militaire, et obtint plus tard, dans les bureaux de la guerre, l'emploi de chef de bureau, puis celui de chef de division. En 1793, il fut nommé secrétaire-général au département des affaires étrangères, et, après la révolution du 9 thermidor an II, on lui confia le portefeuille de ce département, sous le titre de commissaire des relations extérieures. En 1795, le directoire exécutif l'envoya, à Florence, comme ministre plénipotentiaire auprès du grand-duc de Toscane qui venait de conclure un traité de paix avec la France. L'occupation de l'Italie par l'armée française, sous les ordres du général Bonaparte, donnait à cette mission une très haute importance. M. Miot en fit usage ainsi que de ses rapports fréquents avec le général en chef pour adoucir, autant que cela était en son pouvoir, les maux de la guerre, et pour écarter toute rigueur inutile contre les émigrés français qui se trouvaient alors en Toscane. Il contribua aussi aux traités qui furent conclus entre la France et les cours de Naples et de Rome, et signa le traité d'armistice de concert avec le prince de Belmonti, agent de cette dernière puissance. Envoyé ensuite à Rome comme ministre extraordinaire, il reçut, en 1796, des mains du pape, le traité d'armistice ratifié par sa sainteté, auprès de laquelle il accrédita les commissaires français (MM. Berthollet, Monge, Barthélemy, Thouin, Moitte et Tinet) pour recevoir les objets d'arts cédés à la France par ce traité: cette partie de la convention fut exécutée avec ménagement de la part des commissaires, et du consentement du pape. M. Miot retourna ensuite à Florence, mais il n'y resta pas longtemps. Il fut envoyé dans l'île de Corse, qui était en plein état d'insurrection, pour la faire rentrer sous l'obéissance. Il remplit sa mission avec beaucoup de succès, et sans avoir recours à des mesures acerbes; il replaça la Corse sous le régime de la constitution et du droit commun. Cette opération heureusement terminée, il fut nommé, le 25 octobre 1796, ambassadeur de France à la cour de Sardaigne. Tant qu'il résida à Turin, l'asile que Monsieur et madame la comtesse d'Artois y avaient trouvé fut respecté, et il éluda, à cet égard, les ordres rigoureux qu'il recevait du directoire exécutif, qui, mécontent de sa conduite, le rappela à Paris au commencement de 1798. M. François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, avait formé près de lui un conseil particulier, dont M. Miot fit partie; mais il se vit bientôt obligé de suivre, à La Haye, le nouvel ambassadeur de France (M. de Forgues) qui allait résider près du directoire batave. Il paraît que M. Miot était tout-à-fait tombé dans la disgrace du gouvernement, et que loin d'en pouvoir espérer de nouvelles marques de confiance, il avait cru devoir profiter de son voyage en Hollande pour éviter les persécutions dont il était menacé. Après les événements du 18 brumaire an VIII, qui renversèrent le directoire exécutif, M. Miot fut rappelé à Paris par le premier consul, nommé secrétaire général près le ministère de la guerre, puis appelé au tribunat, et enfin au conseil-d'état, où il fut chargé de rayer de la liste des émigrés ceux qu'on y avait inscrits par passion ou par précipitation. Six mois après, il fut chargé d'aller régir la Corse en qualité d'administrateur général. Revêtu

de pouvoirs en quelque sorte illimités, il ne s'en servit qu'avec une extrême modération, et il y ramena une seconde fois la soumission et l'ordre. Quelques ennemis accusèrent sa modération, et élevèrent des nuages sur son compte dans l'esprit du chef du gouvernement. Rappelé, le 8 novembre 1802, il n'eut pas de peine à se justifier dans un entretien qu'il eut, à Saint-Cloud, avec le premier consul. Il rentra au conseil-d'état, où il obtint le département du troisième arrondissement de la police générale. Il se distingua dans la discussion des codes. En janvier 1806, M. Miot suivit Joseph Bonaparte lorsqu'il alla prendre possession de la couronne de Naples. Devenu ministre de l'intérieur du nouveau roi, il donna, dans ce poste, de nouvelles preuves de ses connaissances et de ses talents administratifs. Il accompagna, quoiqu'à regret, le roi Joseph lorsqu'il alla s'asseoir sur le trône d'Espagne; il pressentait, en quelque sorte, la catastrophe prochaine qui devait le renverser: aussi ne prit-il aucune part au gouvernement, et resta-t-il auprès du roi comme surintendant général de sa maison et de ses domaines. Après la bataille de Vittoria, M. Miot rentra en France, et reprit ses fonctions au conseil-d'état. La restauration l'a rendu à la vie privée, dans laquelle il se délasse de ses anciens travaux par la culture des lettres. M. Miot a publié: *Histoire d'Hérodote, suivie de la Vie d'Homère*, nouvelle traduction, Paris, 1822, 3 vol. in-8°. Cette traduction, beaucoup plus exacte que celle de Larcher, fait le plus grand honneur au talent et à l'érudition de M. Miot, et l'a placé au nombre des philologues les plus distingués de notre époque.

MIOT (Jacques-François), colonel d'état-major, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, frère du précédent, né à Versailles, le 1er mars 1779, fut employé, en 1793, dans les bureaux des affaires étrangères dont son frère avait le portefeuille avec le titre de commissaire des relations extérieures, titre qui était alors substitué à celui de ministre. Après l'avoir accompagné à Florence, en Corse, à Turin, dans les différentes missions qui lui avaient été confiées, il fit, en 1797, partie de l'armée d'Italie, comme adjoint aux commissaires des guerres; servit en la même qualité pendant l'expédition d'Égypte, et fut nommé titulaire après la campagne de Syrie. En l'an IX, M. Miot abandonnant la carrière administrative, entra, comme capitaine, au 4e régiment de ligne, commandé par Joseph Bonaparte. Il obtint la protection de ce prince, et lorsqu'il fut devenu roi, il passa à son service en qualité de capitaine de cavalerie. Le capitaine Miot fit, avec son régiment, la guerre en Catalogne, sous les ordres du général Duhesme; eut son cheval tué dans une charge au commencement de l'insurrection de cette province, et fut élevé au grade de chef d'escadron. M. Miot devint ensuite écuyer du roi d'Espagne, chevalier de ses ordres et colonel d'un régiment de cavalerie de sa garde avec lequel il fit plusieurs campagnes, et qu'il ramena en France lorsque Joseph fut forcé d'évacuer la Péninsule. Après les événements de 1814, le colonel Miot fut placé comme sous-chef dans les bureaux de M. le comte Dumas, directeur-général de la liquidation des armées, et admis au service de France dans son grade, mais pour ne prendre rang qu'à compter de décembre 1814. Depuis sa rentrée en France il a été nommé chevalier, officier et commandeur de la légion d'honneur. Il a publié: 1° *Mémoires pour servir à l'histoire des expéditions en Égypte et en Syrie, pendant les années VI et VII de la république française*, 1804, in-8°; 2e édit. (novembre 1814), in-8°. Cet ouvrage contient contre Bonaparte des inculpations dont la fausseté a été reconnue depuis, mais que ses ennemis n'ont pas cessé de reproduire. 2° *Nouvelles recherches sur un bas-relief* de Medynet-Abou, 1820, in-8°. Le colonel Miot est aujourd'hui chef du bureau de recrutement au ministère de la guerre.

MIRA dit BRUNET (Jean-Joseph), acteur et administrateur du théâtre des Variétés, né à Paris, le 16 novembre 1766, est fils d'un receveur de la loterie. Il montra dès l'âge de quinze ans un goût très prononcé pour le théâtre, et il passait son temps à apprendre des rôles qu'il jouait en société. Son père, pour le détourner de ce penchant, le mit dans le commerce et l'envoya même en Hollande. Il voulut plus tard le fixer dans une étude de procureur; mais la nature, plus puissante que l'autorité paternelle, avait irrévocablement décidé la vocation du jeune Mira pour l'état de comédien. La révolution ayant effacé en quelque sorte les préjugés attachés à cette profession, le père de Mira se relâcha des siens et permit à son fils de suivre la carrière dramatique, à condition qu'il changerait son nom de famille en celui de Brunet. Ce fut en avril 1790 que le jeune acteur fit ses premiers débuts à Mantes-sur-Seine, dans une troupe ambulante qui parcourait les petites villes de Normandie. Il fut ensuite attaché à la troupe sédentaire du Havre, et plus tard au théâtre des Variétés à Rouen, où il créa le principal rôle dans *le Désespoir de Jocrisse*, sans l'avoir vu jouer à Baptiste cadet, qui en était chargé au théâtre des Variétés à Paris. Brunet vint dans la capitale en novembre 1795, débuta sur le théâtre Montansier, au Palais-Royal, et le lendemain sur celui de la Cité qui était servi par la même troupe. Son premier rôle fut *le Désespoir de Jocrisse*, où il obtint un succès d'enthousiasme. Attaché désormais au premier de ces théâtres, il y créa une foule de rôles qui marquèrent sa place parmi les acteurs dont le comique vrai, naturel et franc, a su toujours, sans recourir à la charge, exciter le rire universel. Il a obtenu dans les *Jocrisse* et les *Cadet-Roussel*, la même vogue que Volange avait eue dans les *Janot* et les *Pointus*. Son physique, sa tournure, sa démarche conviennent parfaitement aux rôles de niais et de caricatures qu'il a adoptés, et il s'est toujours admirablement identifié avec les personnages triviaux et ridicules qu'il a eu à représenter. On peut dire avec vérité, que son talent et son zèle ont fait à la fois la fortune du théâtre des Variétés, celle de plusieurs auteurs, et la réputation d'un grand nombre de leurs ouvrages. En 1807, époque de la translation de ce théâtre sur les boulevards des Panoramas, Brunet en est devenu un des administrateurs-directeurs. Quelques années auparavant, il avait parcouru la France, fait une abondante récolte d'applaudissements, de couronnes et d'argent; et à Bordeaux il avait excité un tel enthousiasme qu'on le porta en triomphe en face de Talma, qui n'avait pas, à beaucoup près, obtenu tant de succès et tant d'honneurs, ce qui dut fort les étonner l'un et l'autre. Au reste Brunet est connu pour n'avoir jamais montré cette basse jalousie qu'on a trop justement reprochée à tant d'artistes. Il n'a pas craint de laisser débuter, d'engager à son théâtre des acteurs qui pouvaient rivaliser sa réputation et partager avec lui les suffrages du public. Avec quelle abnégation de lui-même n'a-t-il pas contribué à faire valoir Potier, dont il était l'admirateur passionné, en jouant auprès de lui de simples rôles d'utilité, en lui servant, pour ainsi dire, de compère? On sait aussi que M. Mira-Brunet s'est toujours distingué par ses qualités sociales, et qu'il a consacré le fruit de ses travaux à établir honorablement ses enfants; l'un d'eux est comme son père administrateur-directeur du théâtre des Variétés. Outre les rôles de *Pourceaugnac*, de Denières dans le *Sourd*, de Jaquinot dans *les deux Grenadiers*, de *Ricco*, de Guillaume dans dans *l'Enlèvement supposé*, etc., que Brunet jouait de la manière la plus originale, quoiqu'il ne les eût pas créés; il en a établi plus de six cents, pendant une carrière de trente deux ans; et quoique sa manière toujours plaisante fut cependant un peu uniforme, il a su leur donner à tous un caractère différent. Il suffit de citer huit à dix *Cadet-Roussel*, une douzaine de *Jocrisse*, *le niais de Sologne*, Michel dans *Margot la ravaudeuse*, *Cri-Cri ou le Mitron de la rue de l'Oursine*; *M. Vautour*, *l'Intrigue dans la hotte*, *l'Intrigue sur les toits*, Dumollet dans *les trois Étages*, et dans *le Départ pour Saint-Malo*, *le Bourgeois d'Angoulême*, *la Famille des innocents*, *M. et madame Denis*, etc., etc. Il était fort bien en femme dans *les Baladines*, dans *la Chatte merveilleuse*, etc. Les principales pièces dans lesquelles il a joué avec Potier, sont: *les deux Magots de la Chine*, *les deux Boxeurs*, *les Anglaises pour rire*, *les deux Précepteurs*, etc. M. Mira-Brunet aurait pu prendre rang parmi les auteurs dramatiques, si ses travaux scéniques lui eussent laissé le temps de se livrer au travail de cabinet. Il a fait en société avec Aude, *Cadet-Roussel*,

barbier, à la fontaine des Innocents, et le *Bureau de renseignements*; et avec Bosquier-Gavaudan, *Cadet Roussel chez Achmet*. Les facéties, les calembourgs qu'il a ajoutés à une infinité de pièces, ont été recueillis dans le *Brunetiana*, qui a eu plus de cinquante éditions. Enfin, on l'a mis lui-même en scène dans la pièce de *Brunet et Caroline*, où il jouait un des principaux rôles.

MIRABEAU (Honoré-Gabriel Riquetti, comte de) naquit au Bignon, près de Nemours, le 9 mars 1749, de Victor Riquetti, marquis de Mirabeau, et de Louise de Caraman, petite-fille de l'ingénieur Riquet, célèbre par l'exécution du canal de Languedoc. Si ce n'eût été la célébrité de son fils, on ne parlerait probablement plus aujourd'hui de ce marquis de Mirabeau, auteur de lourdes controverses économiques, dans lesquelles il défendit les théories qui eurent de la vogue en son temps, et qui, tyran de sa famille, prit le titre d'*ami des hommes*, afin de cacher par cette affectation d'une commode philanthropie le vide complet des sentiments naturels et des affections privées, qui n'étaient pas en lui. La postérité doit pourtant lui rendre grace d'avoir contribué à faire germer dans l'ame indignée de son fils cette haine profonde du despotisme, qui a donné à la nation française un défenseur immortel, et au monde entier un grand homme de plus. Ajoutons que les abus d'autorité dont *l'ami des hommes* se rendit coupable à l'égard de son fils sont d'autant plus extraordinaires, qu'il avait été victime lui-même de ceux du ministère de son temps, c'est à dire, persécuté, emprisonné et exilé, à raison de son livre de la *Théorie de l'impôt*: et c'est probablement alors qu'avec toute l'énergie dont il était capable, il consacrait cette maxime, « que plutôt l'état périsse, que si la main sacrée du » souverain signait la plus petite injustice! » Le jeune Mirabeau annonça de bonne heure ces passions violentes, devenues peut-être les sources de son talent, comme elles le furent de ses malheurs. Son père, à qui il fallait une soumission aveugle et servile, s'alarma de cette organisation, où les prémices du génie se combinaient avec le germe de l'audace d'un frondeur: il voulut briser un caractère qu'il fallait assouplir; il s'efforça de dénaturer les instincts d'une imagination brillante, et voulut inculquer ses théories économiques froidement abstraites à un adolescent. Celui-ci s'ennuya, se rebuta, et le mauvais succès de cette tentative fut peut-être la première cause de l'altération des rapports du père et du fils. Alors M. de Mirabeau destine son fils à la profession des armes. L'espoir d'une carrière qui convenait parfaitement à ses goûts électrisa l'émulation du jeune homme, et cinq années de sa vie furent consacrées à l'étude des différentes branches de l'art de la guerre. Plus tard, il écrivait du donjon de Vincennes: « Je puis montrer des extraits de » trois cents auteurs militaires, et des mémoires de » moi sur toutes les parties du métier, depuis les plus » grands objets de la guerre, jusqu'aux détails de l'artil» lerie, du génie, des vivres même. » Sorti de l'école militaire, à l'âge de dix-sept ans, il fut fait officier; mais il n'y avait pas de guerre alors; et l'on sait combien les loisirs de la garnison étaient funestes. Mirabeau, trop jeune pour ne pas suivre le torrent et chercher le plaisir, devint amoureux, fit des dettes, et fut enfermé au moyen d'une lettre de cachet, obtenue par son père, dans le fort de l'île de Ré. Première marque signalée de cette sollicitude judicieuse qui lui refusera tout, hors de salutaires rigueurs. Le fruit de cette première captivité pour Mirabeau fut l'*Essai sur le despotisme*. On reconnaît aisément dans cet écrit les élans d'une ame chaleureuse, et l'embarras d'un jeune homme qui veut faire usage de tout ce que lui ont appris ses récentes lectures. Son père dit à propos de cet ouvrage, qu'il fallait être fou pour écrire contre le despotisme quand on était emprisonné. Il pensait apparemment qu'un malheureux ne peut espérer d'adoucir sa situation, qu'en donnant gain de cause à la force, qu'en bénissant la main qui l'opprime. On prétend qu'il ne lui parut pas suffisant de priver momentanément son fils de la liberté, et qu'il conçut le projet de l'envoyer à Surinam, colonie hollandaise dont le climat est, comme l'on sait, fort malsain. Mirabeau échappa pourtant à ce projet paternel, et sorti du fort de Ré, il partit pour l'île de Corse avec son régiment: c'était celui de *Royal-Comtois*. Mirabeau se conduisit avec assez de distinction dans cette campagne, pour mériter l'estime de ses chefs, qui sollicitèrent pour lui un brevet de capitaine de dragons; mais comme les grades étaient alors indépendants du droit de commander à des soldats, droit qui s'acquérait en achetant un régiment ou une compagnie, Mirabeau fut forcé de recourir à son père: il n'en obtint rien, comme de raison; il n'en obtint du moins que cette gasconnade, *Bayard et Duguesclin n'ont pas procédé ainsi*. Mirabeau avait profité de son séjour en Corse pour étudier le pays, et il en avait tracé un tableau, où contrastaient les désastreux effets de la tyrannie génoise, avec la perspective des ressources et de la prospérité que pourrait y créer une administration éclairée et paternelle. Cet ouvrage avait été communiqué aux états de Corse, qui le jugèrent digne de l'impression: au retour de Mirabeau en France, il fut confié à son père, qui le détruisit; genre de critique décisif, et qui prévient toute discussion. Par l'intermédiaire du bailli de Mirabeau, son oncle, Mirabeau s'était cependant réconcilié avec son père. On ne comprend pas trop pourquoi ce dernier, passant de la rigueur la plus extrême à une confiance que la jeunesse de son fils et ses précédents ne motivaient guère, le chargea d'une procuration générale pour l'administration de ses biens: le fait est pourtant attesté par un historien de Mirabeau. Quoi qu'il en soit, le père et le fils se livrèrent ensemble à des expériences d'économie rurale, dont *l'ami des hommes* n'était pas dégoûté, quoiqu'elles lui coûtassent déjà la moitié de sa fortune. Son fils, très peu enthousiasmé de stériles innovations, ne tarda pas, qu'on nous passe la trivialité de la comparaison, à jeter le manche après la cognée, et fort heureusement, un projet de mariage vint faire diversion à l'ennui qu'il éprouvait. Le bailli de Mirabeau, son oncle, lui suggéra l'idée de demander la main de mademoiselle Emilie de Marignane, qui devait un jour posséder une des plus grandes fortunes du pays. Le père de la jeune personne n'accueillit cette demande qu'avec froideur: l'impétuosité des passions du jeune homme ne lui paraissait guère rassurante pour sa fille. Cependant, comme ce projet était devenu public, Mirabeau crut qu'il était de son honneur de le faire réussir, et il y parvint. A vrai dire, le moyen qu'il employa était d'une nature odieuse, et ne pouvait que confirmer les préventions défavorables que des torts de jeunesse et la sévérité de son père envers lui avaient déjà établies sur son compte. Il passe pour constant à Aix, qu'un jour, à dix ou onze heures du matin, Mirabeau se montra en robe de chambre et en pantoufles au balcon de l'hôtel de Marignane, donnant sur la partie de la ville la plus fréquentée. D'autres, rejetant la circonstance du balcon, racontent qu'il se présenta un jour d'assez grand matin au café de la Noblesse, habillé comme le jour d'auparavant, mais en linge chiffonné et les cheveux en désordre; et que sur les questions provoquées par la nature de ce négligé, il répondit à ses amis qu'il venait de passer la nuit avec mademoiselle Emilie de Marignane. Quoi qu'il en soit de ces variantes, il est malheureusement certain que ce ne fut qu'au moyen d'une cruelle atteinte portée à la réputation de cette jeune personne, que Mirabeau contraignit la famille à la lui donner en mariage. Mirabeau, marié, se retira avec sa femme au château de Mirabeau, et il avait le projet d'y vivre avec une économie proportionnée à l'état de son revenu actuel, qui était fort mince, car mademoiselle de Marignane ne jouissait encore de rien, quoiqu'elle eût l'expectative d'une fortune très considérable, et lui-même n'avait obtenu de son père qu'une pension de 6,000 francs. Malheureusement les projets d'ordre et de modération domestiques du jeune comte se trouvaient en opposition avec des vanités aristocratiques et des habitudes de dépense qu'il regardait comme une condition de la dignité de ce rang qu'il faisait sonner fort haut en toutes occasions. Les anciennes dettes qui l'avaient fait exiler à Ré n'étaient point encore éteintes; enfin ces diverses causes le mirent au-dessous de ses affaires, dès la première année de son mariage, pour une somme de 160,000 fr. Dès que son père fut instruit de cet épouvantable

déficit, il provoqua l'interdiction de ce fils dissipateur, et ne parvint à ce résultat qu'à travers une série de formalités humiliantes pour l'ame fière et fougueuse de Mirabeau. L'interdiction prononcée par sentence du Châtelet de Paris fut immédiatement suivie d'une mesure qui mettait le comble à cette rigueur en confinant Mirabeau dans le château de ce nom, et bientôt après dans la petite ville de Manosque. C'est à cette époque, c'est-à-dire en 1774, que l'on place les premiers orages qui troublèrent l'union conjugale de Mirabeau; mais nous croyons qu'il faut remonter plus haut, et que dès la fin de l'année 1772 la paix domestique s'était envolée avec le goût très passager de Mirabeau pour sa femme, soit que la gêne pécuniaire, les clameurs importunes de ses créanciers, et les sollicitudes inséparables d'un tel état de choses lui fissent négliger une jeune femme qui, par ses charmes et son esprit, avait tant de droits à ses égards; soit que la jeune femme elle-même se fût rendue coupable de quelques actes de légèreté assez graves pour provoquer les soupçons de son époux. Nous devons dire ici, nous qui avons pu consulter des habitants de la petite ville de Manosque, vieillards aujourd'hui, mais qui se souviennent très bien d'avoir vu Mirabeau, que la nature des déportements qui caractérisèrent sa conduite publique et privée laisse peu douteuse la question de savoir lequel des deux prit l'initiative en matière d'infidélité. Le rang et l'éducation de madame de Mirabeau rendaient peu dangereuses pour elle les relations qu'elle pouvait avoir dans le pays; mais il n'en était pas de même de son mari, dont les passions fougueuses et l'incontinence vagabonde admettaient peu de différence entre le vertugadin et le bavolet. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à son approche les mères cachaient leurs filles, et que le nom du comte de Mirabeau faisait trembler toutes les jeunes paysannes du pays: bref, suivant l'expression des bonnes gens de la contrée qui se rappellent parfaitement ses exploits, c'était un *véritable antechrist*. Le peuple provençal était encore imbu du profond respect pour les *seigneurs*, et le temps n'était pas encore venu où un coup de fusil très légitime aurait pu mettre fin à toutes ces prouesses ultra-galantes d'un gentilhomme déchaîné. Mirabeau n'avait pas pris à la lettre l'ordre qui l'exilait à Manosque, et faisait des excursions dans les environs. Se trouvant à Grasse avec madame de Cabris, sa sœur, cette dame fut insultée par un M. de Villeneuve de Mohans, gentillâtre de la contrée. Mirabeau demanda une réparation pour sa sœur, et M. de Villeneuve l'ayant refusée, fut souffleté par son adversaire. Procès là-dessus, et décret de prise de corps lancé par les tribunaux contre Mirabeau à la poursuite de son adversaire. Au premier bruit de cette querelle, le marquis de Mirabeau intervient; mais au lieu de soutenir son fils, qui n'était, après tout, coupable que d'avoir trop chaudement défendu l'honneur de sa famille, il se range du côté de M. de Villeneuve de Mohans; il se hâte d'obtenir, contre son fils, une nouvelle lettre de cachet pour le punir d'avoir rompu son ban, et il le fait renfermer au château d'If, situé sur un rocher dans le golfe de Marseille, à une lieue de distance du port. Mirabeau y fut conduit le 23 septembre 1774. Ce fut en vain que pendant le cours de la procédure, il exigea de madame de Mirabeau qu'elle fît un voyage à Paris pour prévenir les suites de cette affaire. Les démarches de cette jeune femme, qui avait certainement beaucoup à se plaindre de son mari, n'eurent ni assez de chaleur ni assez de suite pour contrebalancer le crédit de son beau-père et les poursuites de M. de Villeneuve de Mohans. En quittant la capitale, elle ne jugea pas à propos d'aller partager cette aggravation d'infortune qu'elle n'avait pu empêcher, et se retira à Aix auprès de son père. Depuis, les deux époux ne se sont jamais revus. La conduite de Mirabeau dans le château d'If fournit de nouveaux prétextes aux rigueurs de son père. Il y avait une femme, il n'y avait qu'une femme dans ce malheureux château d'If, c'était celle du cantinier; mais elle était jeune et passable. Mirabeau la séduisit. Le mari, nommé Mouret, s'aperçut de cette intrigue, et maltraita son épouse adultère. Celle-ci, pour se soustraire à de plus longs sévices, s'enfuit à Grasse avec une somme d'argent qu'elle avait prise dans la caisse de son mari. Les ennemis de Mirabeau profitèrent de toutes ces circonstances pour lui imputer un genre de bassesse dont il était assurément innocent; mais leurs calomnies furent accréditées par l'assistance que des personnes de Grasse, dévouées à Mirabeau, prêtèrent à cette femme coupable. Heureusement pour lui, le commandant du château, M. d'Aligre, opposa à ces imputations fâcheuses le témoignage le plus honorable pour son prisonnier, et les lettres qu'il écrivit au marquis de Mirabeau en faveur de son fils étaient d'un grand poids, non pas pour détruire le fait des liaisons avec la cantinière, fait qui était incontestable, mais celui de complicité dans le vol fait au mari. Toutefois, les efforts de cet homme d'honneur furent impuissants pour adoucir la sévérité du marquis de Mirabeau, et son prisonnier lui fut enlevé pour être transféré au fort de Joux dans le Jura, près de Pontarlier, et à peu de distance de la frontière suisse. Mirabeau y fut écroué le 25 mai 1775. L'énergie de son ame ne fut point abattue par ce redoublement d'infortune: il mit en usage toutes les ressources de son esprit pour captiver la bienveillance du nouveau commandant, et ne tarda pas à y réussir. Mirabeau, ayant conquis la bienveillance de son nouveau geôlier, obtint de lui la permission d'aller de temps en temps à Pontarlier, précédé d'une réputation d'homme extraordinaire, car dans les bruits que l'on faisait de lui dominaient le malheur et le génie; il fut accueilli par les meilleures maisons de la ville. L'une des plus distinguées était celle du marquis de Monnier, ancien président de la chambre des comptes de Dôle. Ce vieillard septuagénaire avait une femme dont il eût été deux fois le père, et qui joignait aux graces de la figure les attraits d'un esprit supérieur. Mirabeau, en la voyant, la regarda comme sa proie, et rien n'était plus naturel dans ses principes d'alors. Vertueuse par habitude comme par principes, madame de Monnier ne fut point pourtant amenée à la violation de la foi conjugale avec une scandaleuse facilité: mais la vertu sert de peu, et l'esprit n'est qu'un mauvais auxiliaire pour une jeune femme que tourmente le vague désir d'un bonheur que ne donne jamais un vieil époux. Mirabeau lui-même, disposé par le malheur et l'abandon à des impressions de tendresse, fut peut-être la victime autant que l'artisan de sa séduction. « Je me craignais moi-même, a-t-il dit, dès la première » émotion; j'étais très malheureux, et le malheur » donne de la sensibilité; on me témoignait de l'inté» rêt: on développait tous les charmes qui peuvent me » séduire fortement, ceux d'une ame généreuse et d'un » esprit agréable. Eh! quel consolateur plus délicieux » que l'amour!... Elle est douce, et n'est ni timide ni » nonchalante comme tous les naturels doux; elle est » sensible et n'est point faible; elle est bienfaisante, » et sa bienfaisance n'exclut ni le discernement, ni la » fermeté. Hélas! toutes ses vertus sont à elle, toutes » ses fautes sont à moi. » Cette intrigue ne pouvait être longtemps secrète dans une petite ville; mais la jalousie d'un homme qui prétendait aux bonnes graces de madame de Monnier en précipita l'éclat inévitable. Ce rival était le commandant même du fort de Joux. Son âge rendait sa passion ridicule, et sa rivalité devint odieuse par les moyens qu'il employa contre son prisonnier. Il écrivit au marquis de Mirabeau pour dénoncer de nouveaux désordres, de nouvelles dettes. Mirabeau, à qui son père ne donnait que 1,200 francs par an, en sus de son logement dans les châteaux forts, avait effectivement emprunté la modique somme de 2,500 francs. M. de Saint-Maurys, c'est le nom de ce commandant, se flattait, non sans raison, que le marquis de Mirabeau retirerait son fils de Pontarlier, et resserrerait ses chaînes de manière à lui ôter toute faculté de contracter de nouvelles dettes. Il séparait ainsi les deux amants, et vengeait le mépris dont on avait payé sa flamme surannée. Pendant que le marquis de Mirabeau travaillait à obtenir une nouvelle lettre de cachet, afin de faire transférer son fils au château de Doulens en Picardie, Malesherbes, dont Mirabeau avait invoqué l'appui, parce qu'il était chargé de la délivrance des lettres de cachet en sa qua-

lité de ministre de la maison du roi, lui répondit que son sort dépendait de personnes trop puissantes pour qu'il pût le changer ou l'adoucir, et que le seul conseil qu'il eût à lui donner, était de fuir et de prendre du service à l'étranger. Madame de Monnier elle-même, en présence d'un époux outragé, et ne pouvant plus supporter une situation aussi fâcheuse, à la veille d'être renfermée dans un couvent, sur la requête de sa propre famille, ne voyait de salut que dans la fuite; tout y poussait donc invinciblement Mirabeau, mais surtout la certitude d'avoir à traiter de son avenir avec un père inexorable. Cependant la Suisse, où ils s'étaient retirés, n'était pas un sûr asile contre cet acharnement paternel de l'ami des hommes, alors fortifié du ressentiment et du crédit de trois ou quatre autres familles puissantes, et les deux fugitifs se rendirent bientôt en Hollande. Mirabeau se fixa à Amsterdam, et commença à chercher dans le travail de sa plume des moyens d'existence qu'il n'avait plus à espérer d'aucun autre côté. Forcé comme tant d'autres, de mettre son talent au service de ses besoins, il travaillait depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, encouragé et consolé par la présence de Sophie. Les libraires, abusant de sa position, le payaient fort peu; il était obligé de trouver dans la multitude et la variété de ses travaux, le contrepoids de leur avarice; aussi le plus grand nombre de ses productions appartient à cette époque de sa vie. Ce repos studieux, cette tranquillité laborieuse, ne furent malheureusement pas de longue durée. Les agents du marquis de Mirabeau allèrent réclamer son fils jusqu'en Hollande. D'un autre côté, M. de Monnier l'avait poursuivi comme coupable du crime de rapt, et une condamnation à la peine capitale pour le ravisseur avait été le résultat de cette procédure. Mirabeau, instruit que lui et son amie étaient épiés depuis quelque temps, avait pris la résolution de passer en Amérique, et il était à la veille de l'exécuter, lorsque madame de Monnier fut arrêtée. Mirabeau pouvait échapper encore, mais il ne voulut plus de sa liberté, et se livra aux agents de la police de Paris, qu'étayait l'autorité de l'ambassadeur français en Hollande. A l'instant de son arrestation, Mirabeau fut instruit qu'il venait d'être exécuté en effigie à Pontarlier. Il demanda aussitôt à être traduit devant ses juges, convaincu qu'il pouvait faire révoquer la sentence par le simple exposé des faits. Rien de plus aisé pour lui, en effet, que d'établir que madame de Monnier s'était évadée de Pontarlier seule, et de son propre mouvement, mais il n'obtint pas cette confrontation, et fut aussitôt transféré à Vincennes. Son arrestation avait eu lieu le 14 mai 1777; il passa sous le sombre guichet de Vincennes le 8 juin suivant. Voilà donc Mirabeau précipité une quatrième fois dans les cachots, et presque réduit à perdre l'espoir d'en sortir jamais par cet amas de procédures et de haines que le flot du malheur, la barbarie de son père, plus encore que son inconduite, avait soulevées contre lui. A ses souffrances personnelles vint se joindre le sentiment plus amer, la douleur plus aiguë de celles de Sophie, enceinte, captive, et non moins que lui privée de toute ressource et de toute consolation. Mirabeau a consigné, dans une de ses lettres, le tableau des horreurs de sa captivité nouvelle, et il le fait tel, que le sentiment de la pitié et de l'indignation sont les seuls qui puissent rester dans l'âme après l'avoir lu. Cependant la vigueur de son caractère et la puissance de son talent vainquirent encore une fois l'étreinte de ses chaînes. Il intéressa le lieutenant-général de police, M. Lenoir, à son sort, et en obtint de pouvoir correspondre avec l'objet infortuné de ses plus vives sollicitudes. Ses lettres ne pouvaient parvenir à Sophie qu'après avoir été lues par le gouverneur de Vincennes et le secrétaire de M. Lenoir; elles devaient même revenir des mains de madame de Monnier dans les bureaux de la police. C'est ainsi que nous a été conservé ce monument d'une passion brûlante, et qui, malgré des détails également désavoués par la pudeur et par le goût, excite assez d'intérêt pour triompher de la monotonie d'une situation toujours la même pour les deux amants. Dès les premiers jours de sa réclusion à Vincennes, Mirabeau s'était également occupé d'un mémoire à son père. Mais ce fut en vain que dans cet écrit il employa toutes les ressources de la plus souple et de la plus vive éloquence pour émouvoir la sensibilité, ou pour ébranler l'inflexible orgueil de ce tyran de ses proches. Cet homme sans conscience ne répondit pas un seul mot à son fils. Rejeté par son père, l'infortuné s'adressa au souverain lui-même dans une supplique qu'il transmit à M. de Maurepas par l'intermédiaire de M. Lenoir; mais cette supplique ne fut point mise sous les yeux du roi : dans le système des lettres de cachet c'eût été une inconséquence que de laisser la porte ouverte à de telles réclamations. Désespéré de l'inutilité de ces diverses tentatives, Mirabeau fut sur le point de se donner la mort, et peut-être en effet eût-il rejeté le fardeau de la vie si les deux liens les plus puissants par lesquels nous tenions à elle, l'amour et la paternité, se fussent brisés en même temps. Sophie vivait, et elle venait de lui donner une fille. Il recourut encore une fois au travail, du moins dès qu'on cessa de le priver des moyens d'écrire : il s'y voua avec ardeur : aussi l'époque de son séjour au donjon de Vincennes forma, à elle seule, sa seconde période comme écrivain. *Les Baisers de Jean second*, avec d'abondantes notes dans lesquelles sont fondus de nombreux extraits de tous les poètes élégiaques de l'antiquité; un *Traité de la mythologie*; un *Traité de la langue française*, et un *Essai sur la littérature ancienne et moderne*, ouvrages tous destinés à l'amusement et à l'instruction de son amie; enfin un *Essai sur les lettres de cachet et sur les prisons d'état*, appartiennent à ce temps de solitude et de malheur. Enfin, au bout de trois ans, sonna l'heure de la délivrance pour Mirabeau. Il en fut redevable à lui-même d'abord, c'est-à-dire au soin qu'il mit à ne pas être oublié et à reproduire sans cesse aux yeux de ses amis la peinture de ses misères et de ses souffrances. Ces amis furent principalement le bailli de Mirabeau, son oncle, madame la comtesse du Saillant, sa sœur, le comte du Saillant, son beau-frère, et Dupont de Nemours, qui avait quelque influence sur l'esprit du vieux marquis, grâce au culte des mêmes doctrines. On fit solliciter le pardon du captif par son épouse, madame de Mirabeau. Sophie, consultée à cet égard par son amant, consentit à ce moyen d'obtenir sa mise en liberté, avec tout l'empressement de la tendresse la plus généreuse. Mirabeau lui communiqua la lettre qui fut par lui adressée à madame de Mirabeau pour lui faire connaître que désormais sa liberté dépendait d'elle. Il eut à lui communiquer aussi la réponse qu'il obtint, et qui était un refus formel de faire en sa faveur aucune démarche. Il fut indigné, mais les intermédiaires de cet arrangement ne se découragèrent pas; et ramenée par leurs représentations à des sentiments plus généreux, madame de Mirabeau cessa de voir la situation de son mari, qui d'ailleurs continuait à lui écrire, avec cette cruelle indifférence. Toutefois elle ne voulut pas que le retour de la liberté de son époux compromît la sienne, et eut soin de stipuler la condition humiliante pour lui qu'il ne chercherait pas à se rapprocher d'elle. D'ailleurs la situation de Mirabeau ne changea que d'une manière graduelle : il quitta d'abord le séjour du donjon pour celui du château, où les prisonniers étaient bien moins resserrés : on semblait craindre que la jouissance immédiate d'une pleine liberté ne lui causât une dangereuse ivresse, c'est-à-dire que l'on redoutait quelque coup de tête de sa part. Il ne redevint complètement libre qu'au 13 décembre 1780. Une lettre de cachet l'avait chargé de chaînes; ce fut aussi une lettre de cachet qui le retira du cachot et le remit à la disposition de son père. Il alla effectivement le joindre au château du Bignon; mais désunis par tant de griefs réciproques, on peut croire que leur entrevue n'offrit que le simulacre d'une réconciliation. Un objet plus important pour Mirabeau, c'était de faire annuler la procédure et la condamnation de Pontarlier. Il s'efforça également de rentrer en grâce auprès de madame de Mirabeau, et n'y put réussir. Elle mit de la dignité dans son irrévocable résolution; il n'y en avait pas dans les démarches de Mirabeau. Avouons qu'elles supposaient tout à la fois des motifs peu honorables et de l'ingratitude, puisque d'une part, Mirabeau, privé de tous moyens d'existence, demandait à rentrer sous le toit

hospitalier d'une femme qui avait de la fortune, et que de l'autre, il oubliait Sophie, Sophie malheureuse, et que poursuivait toujours le ressentiment de sa propre famille et de celle de son époux. A la vérité, il s'occupa d'elle tant que dura la procédure de Pontarlier, et parut au commencement disposé à ne souscrire à aucun arrangement dont elle serait exclue. Mais ces généreux sentiments ne l'inspirèrent pas jusqu'à la fin; la pacification des trois familles ne s'accomplit qu'au prix de la liberté de cette infortunée et de la perte de tous ses avantages matrimoniaux. Au reste, la conclusion de ce fameux procès fut humiliante pour Mirabeau lui-même; il fut absous et non pas acquitté. On prétend que peu après il fit une tentative pour enlever madame de Monnier du couvent de Saint-Claire de Gien où elle était renfermée, et que ce dessein fut découvert par la supérieure presqu'au moment de son exécution. Disons en passant ce que devint cette femme intéressante, et dont le nom reste attaché à celui de l'homme célèbre qui, le premier, posséda toutes ses affections. Le marquis de Monnier étant mort, elle sortit du couvent, et se retira dans sa famille. Mirabeau était perdu pour elle. Un second mariage lui fut proposé par sa famille, et non-seulement elle se prêta sans peine à ces vues, mais encore elle ouvrit son âme aux impressions d'une tendresse nouvelle, puisqu'elle se suicida par jalousie: elle n'avait que vingt-six ans. Gabriel avait oublié Sophie, et Sophie n'avait pas moins oublié Gabriel! Quel triste et vulgaire *post-scriptum* à cette correspondance passionnée où respirent, à chaque page, les vœux et les promesses d'un immortel et réciproque dévouement! Mirabeau avait déjà beaucoup écrit, cependant ce ne fut qu'après sa sortie du donjon de Vincennes et dans la double lutte judiciaire qu'il eut à soutenir à Pontarlier pour faire révoquer l'arrêt qui, en le flétrissant, avait menacé sa tête, et à Aix pour rétablir ses droits d'époux à l'égard de madame de Mirabeau, que se révélèrent à la France la magie de son éloquence et la puissance de son ascendant. Il disait lui-même du dernier de ses mémoires publié dans l'affaire de Pontarlier: « Si ce » n'est pas là de l'éloquence inconnue à nos siècles barbares, je ne sais ce que c'est que ce don du ciel si » séduisant et si rare. » A Aix, son affaire avec sa femme donna lieu à des plaidoiries restées à jamais mémorables dans les fastes du barreau provençal; et les vieux contemporains de cette joûte solennelle se souviennent d'avoir vu l'avocat de madame de Mirabeau, le célèbre Portalis, seul adversaire que l'on eût jugé pouvoir opposer à ce formidable ennemi, ronger, en versant des pleurs de dépit, le crayon qu'il tenait à la main pour prendre des notes, tant il se sentait terrassé par l'immense supériorité de son rival. Le public courait en foule à ces audiences, et en sortait ivre d'admiration. Un hommage, plus flatteur que tous les autres, rendu à cet homme extraordinaire, sortit de la bouche de l'épouse même qui le repoussait et le combattait: « Eh bien, ma fille, demandait en sortant du palais, le » jour où pour la première fois Mirabeau avait plaidé, » M. de Marignane à sa fille, que pensez-vous de cet » homme? — Je pense, mon père, répondit-elle, qu'il » a encore plus d'esprit qu'il n'est méchant. » Enfin, Mirabeau ne fut vaincu que par lui-même; c'est lui qui prépara sa défaite, en représentant en pleine audience les lettres sur lesquelles il avait fondé ses récriminations contre sa femme: « Aussitôt, dit M. Mérilhou, auteur d'une excellente notice sur l'homme » célèbre qui nous occupe; aussitôt que l'accusation » d'adultère est nettement articulée, les adversaires » s'en emparent; ils s'en plaignent comme d'une ca» lomnie, et forment une demande en séparation de » corps, au nom de l'épouse qu'on suppose ne pouvoir » plus supporter la vie commune après un outrage si » sanglant; sur cet incident imprévu, la discussion » change de face, et le parlement de Provence accueille » la demande de madame Mirabeau, et la déclare sé» parée de corps, par arrêt du 5 juin 1783. Mirabeau fit » d'inutiles efforts auprès du conseil du roi pour obtenir » la cassation de l'arrêt du parlement de Provence; sa » requête fut rejetée, et des discussions très vives, dont » Mirabeau a publié les détails, existèrent à ce sujet » entre lui et le garde-des-sceaux Hue de Miroménil, » qui avait fait supprimer à l'impression le mémoire » destiné au conseil d'état. » Sorti de ces combats domestiques et de ces trop longues épreuves, où sa raison avait tant dû gagner, puisque la vigueur de son caractère n'y avait rien perdu, Mirabeau, âgé de trente-quatre ans, commence une nouvelle carrière. Il était sans autres ressources du côté de la fortune, que des substitutions éventuelles sur lesquelles il était impossible de fonder des moyens de crédit. Résolu à chercher la garantie de son indépendance dans le travail de sa plume, il lui manquait pourtant un but immédiat et des conditions lucratives. Il s'adressa à Champfort pour établir avec les marchands de littérature les relations dont il avait besoin; mais il ne paraît pas que l'assistance de cet ami lui ait été utile. L'impossibilité de rien entreprendre en France, et sa détresse toujours croissante, le décidèrent à faire en Angleterre un voyage qu'il méditait depuis quelque temps. Il partit pour Londres, portant avec lui ses *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, ouvrage dans lequel il combattait cette institution, comme semant sur le sol d'une jeune république le germe destructeur de l'égalité politique entre les citoyens, sa plus solide base. Il faut remarquer que Mirabeau s'était beaucoup servi pour ce travail du pamphlet d'Adams Burke, chef de justice de l'état de la Caroline méridionale, publié récemment en Amérique, et singulièrement applaudi par tous les partisans d'un républicanisme austère, à la tête desquels se montrait Franklin. La vente des *Considérations* ayant fourni à son auteur le moyen de séjourner quelque temps à Londres, il en profita pour proposer à des libraires d'Angleterre et de Hollande, des entreprises littéraires d'une vaste portée. Mais son nom était déjà celui d'un révolutionnaire, ou tout au moins d'un factieux, dont les idées chagrinaient le gouvernement, et la crainte de ne pouvoir faire pénétrer en France ses ouvrages empêcha ses vues d'être accueillies. Sur ces entrefaites s'émut la contestation de l'Autriche et de la Hollande, sur la liberté de la navigation de l'Escaut. Linguet, qui rédigeait alors dans les Pays-Bas ses Annales politiques, s'était rangé du parti de Joseph II; Mirabeau entra dans la lice pour soutenir les droits de la nation hollandaise, et réfuta Linguet dans un ouvrage ayant pour titre *Doutes sur la liberté de l'Escaut*. Mirabeau montra les vues d'un véritable homme d'état dans cet ouvrage, où il s'attachait à dévoiler aux yeux des puissances du midi de l'Europe les dangers que leur préparait l'ambition des puissances du Nord, enhardies par le succès de l'attentat qui venait d'anéantir la Pologne. Revenu en France, en 1785, Mirabeau saisit au passage une autre question politique du moment; c'était celle de l'agiotage, c'est-à-dire de ce jeu de bourse, qui commençait à naître en France, où il s'est si complètement naturalisé depuis. Mirabeau le combattit dans sa brochure sur la *caisse d'escompte*. Ici, les principes qu'il développait étaient de nature à plaire au gouvernement, qui voyait ses bons royaux négligés depuis que la foule des capitalistes se portait vers les billets de la caisse d'escompte, mais rendait un service encore plus direct à deux banquiers genevois, Clavière et Panchaud, qui étaient porteurs de bons royaux pour des sommes considérables, et l'on prétendit même que c'était à leur instigation qu'il avait écrit. Immédiatement après, il attaque plus vigoureusement encore la banque espagnole de Saint-Charles, dont les actions étaient à Paris l'objet d'un autre agiotage plus désastreux, en ce qu'il pompait le numéraire de France au profit de l'étranger. Mirabeau sentit que les garanties qu'elle offrait aux preneurs de ses coupons étaient tout à fait illusoires. Cependant l'influence des partisans de cette entreprise financière fut assez forte pour obtenir la suppression du livre de Mirabeau: elle fut prononcée par un arrêt du conseil d'état du 17 juillet 1785, lequel provoque de la part de l'auteur un pamphlet plus véhément, plus audacieux, la *Lettre du comte de Mirabeau à M. Lecouteulx de Lanoraie*. Un second arrêt du conseil frappa celui-ci de même que le premier. Bientôt après, l'antagoniste de l'agiotage s'engagea dans une nouvelle controverse financière au sujet de la compagnie des eaux, et il trouva pour adver-

saire Beaumarchais, l'un des principaux administrateurs de la compagnie. La lutte de ces deux hommes singuliers excita au plus haut degré la curiosité publique. Différents de caractère, de moyens et de portée dans les vues politiques, mais ayant passé par des situations analogues, tous deux frappés de condamnations judiciaires, tous deux avaient triomphé des préventions les plus universelles, à force d'esprit, d'audace et de talent; mais l'un avait déjà conquis sa position sociale, tandis que l'autre cherchait encore la sienne, et il le lui fallait sur une base si large, qu'une révolution seule pouvait l'établir. Mirabeau fut vaincu: les traits perçants de son spirituel et caustique adversaire parurent le terrasser, parce qu'il s'attaquait et à sa position personnelle et à ses antécédents. Toutefois Mirabeau ne succomba point sans donner la plus haute idée de ses connaissances dans les matières de haute administration, et cette passagère défaite n'empêcha point de s'accroître un groupe d'hommes qui se déclaraient ses partisans. M. de Calonne et M. de Vergennes n'étaient pas de ce nombre, tant s'en faut: cependant, soit qu'ils voulussent se débarrasser de lui pour le moment, soit qu'ils eussent été séduits par les vues développées dans un mémoire qu'il leur présenta sur la situation politique de l'Europe, ces deux ministres lui confièrent une mission pour Berlin. Il partit pour cette capitale le 1er juillet 1786, et y arriva peu de jours avant la mort de Frédéric II. L'objet de son voyage était de pressentir les changements que la mort de ce prince, depuis quelque temps imminente, allait apporter dans les projets des cours d'Allemagne, et dans la situation générale de cette contrée. Mirabeau était par ses talents, comme par sa naissance, au-dessus d'une telle mission, et cependant il resta au-dessous. Sa considération personnelle n'était pas encore assez étoffée pour lui procurer les hautes relations dont il aurait eu besoin afin de pénétrer profondément dans le secret des affaires. Il chercha à remplacer par des détails scandaleux le défaut de plus graves documents; et c'est ce qui priva sa *Correspondance du cabinet de Berlin* d'un caractère essentiellement politique. Ayant peu après demandé la place d'envoyé auprès de la cour de Bavière, et une mission sur les frontières de l'empire ottoman, il éprouva de la part du ministère français des difficultés équivalentes à un refus, et se hâta de revenir à Paris. *L'Histoire secrète de la cour de Berlin* ne vit pas le jour aussitôt après son retour en France: Mirabeau, certain d'en tirer bon parti, grâces à l'abondance des révélations scandaleuses dont il l'avait remplie, ne la publia qu'en 1789, forcé de recourir à cet expédient pour se mettre en état de faire son voyage de Provence. Un livre fut imprimé sans nom d'auteur; mais son origine ne fut un mystère pour personne, « et, dit M. Mérilhou, on blâma cet abus des confi- » dences les plus intimes, cette divulgation des secrets » de famille que l'auteur n'avait pu connaître que sous » le voile d'une fausse amitié. » Le parlement condamna cet ouvrage à être brûlé. Une partie de cette correspondance, ou histoire secrète, fut refondue dans *la Monarchie prussienne sous Frédéric-le-Grand*, indigeste compilation en quatre gros volumes, dont le major prussien Mauvillon avait fourni les principaux matériaux, à laquelle Mirabeau mit son nom, et qui fit faire banqueroute au libraire Le Jay. Quelques autres écrits, les *Conseils à un jeune prince*, la *Lettre aux Bataves sur le stathoudérat*, appartiennent encore à cette époque, qui précéda immédiatement la tenue des états-généraux. Nous passons sous silence ses démêlés avec Necker, qu'il avait attaqué dans la *Suite de la dénonciation de l'agiotage*; il est plus important à remarquer à propos de cet écrit, que rattachant une discussion sur des intérêts privés aux grandes questions qui agitaient alors tous les esprits, Mirabeau, qui déjà dans l'un de ses précédents ouvrages avait prophétisé des états-généraux, appelait de tous ses vœux une constitution comme le seul remède aux maux du royaume. Dans cette vue se confondaient nécessairement avec les pressentiments de son génie les inspirations de l'intérêt personnel, car Mirabeau ne pouvait remonter à la considération dont il était déchu, et parvenir à la fortune, qu'au moyen de cette révolution qui allait éclater. Il ne dissimulait à cet égard ni son ambition, ni ses espérances, ainsi que l'atteste sa lettre à M. de Calonne, écrite de Berlin, et mieux encore sa correspondance avec Cerutti. Il écrivait en effet à ce dernier au moment de la convocation des notables: « Je ne me tien- » drai pas pour exclu parce que M. Necker aurait » voulu m'exclure; quoi qu'il en soit, je désire passion- » nément d'être aux états généraux; je ne crois point » que j'y fusse inutile, et je me flatte de n'avoir pas » démérité à mon poste de citoyen. » Il partit pour la ville d'Aix. Son ordre, qui le redoutait, l'accueillit d'une manière peu flatteuse, et cette visible répugnance se changea en indignation dès que Mirabeau eut fait connaître ses principes politiques, à l'occasion de la *protestation* par laquelle une partie de la noblesse de Provence voulait repousser le mode d'élection qui en admettant le doublement du tiers, appelait tous les gentilshommes indistinctement à voter par tête. Cette mesure avait irrité l'orgueil de certaines familles, qui, plus anciennes ou plus puissantes que les autres, se croyaient destinées à les représenter toutes. Mirabeau les combattit avec force (dans la séance du 31 janvier 1789): cette intrépide opposition ne fut point victorieuse: la protestation passa, adoptée par une immense majorité, et le chef des dissidents resta sous le coup de la haine de cette noblesse aveugle. On s'arrêta dès lors au projet de l'exclure, ce qui fut aisé en faisant délibérer par l'assemblée qu'elle ne pouvait admettre dans son sein que des nobles actuellement possesseurs de fiefs. Mirabeau protesta à son tour, tant en son nom qu'au nom de tous ceux de son ordre qui se trouvaient dans le même cas que lui, mais ce fut inutilement. Dans la séance du 8 février suivant, sur la proposition du marquis de la Fare, dans l'assemblée des possédants fiefs, son exclusion fut prononcée, en vertu du motif que le comte de Mirabeau n'avait ni *propriété*, ni *possession de fief en Provence*. Ainsi rejeté par les siens, Mirabeau parut plus enorgueilli qu'abattu par sa défaite, et il leur laissa pour adieux cette prophétie formidable qu'il fit retentir dans le sein de l'assemblée *des possédants fiefs*: « Dans tous les pays, dans tous les » âges, les grands ont implacablement poursuivi les » amis du peuple; et si, je ne sais par quelle combi- » naison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans » leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, » avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix » de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques de » la main des patriciens; mais atteint du coup mortel, » il lança de la poussière vers le ciel, et de cette pous- » sière naquit Marius. Marius moins grand pour avoir » exterminé les Cimbres, que pour avoir abattu dans » Rome le pouvoir dominateur des nobles. » Les principes politiques de Mirabeau, et non pas ses antécédents, comme homme privé, furent donc les causes de cette exclusion. La plupart des membres de cette assemblée des *possédants fiefs* n'avaient aucun droit d'exercer une censure morale aussi rigoureuse; et un système d'épuration ayant pour base l'examen de la conduite privée de chacun les eût forcés de s'exclure presque tous. Quoi qu'il en soit, cette fausse victoire de la haute noblesse provençale devint l'occasion d'un véritable triomphe pour Mirabeau. Les nobles non possédants fiefs, les bourgeois, le peuple des villes et des campagnes composant le tiers état, lui formèrent aussitôt un parti très puissant, et lorsqu'au retour d'un voyage de peu de jours qu'il avait fait à Paris, dans l'intervalle de la tenue des états provinciaux, il reparut en Provence, l'enthousiasme de la multitude ne connut pas de bornes. « Ce n'est pas seulement par des » réunions tumultueuses, dit l'écrivain que nous avons » déjà cité, que Mirabeau fut accueilli: c'est par les » organes réguliers des diverses classes du peuple, les » députés des artisans et de la bourgeoisie, et les dépu- » tations de soixante-neuf communes, les corps de » garde, les officiers de commerce. Des gardes d'hon- » neur, des cortéges de voitures, des félicitations pu- » bliques de la part des villes d'Aix et de Marseille, des » feux d'artifice, et des fleurs semées sur son passage, la » foule des spectateurs dételant sa voiture pour la traî- » ner, cinquante mille âmes répétant le cri *vive Mira- » beau! vive le sauveur de la Provence!* et le portant

» pour ainsi dire à la salle de spectacle, où de nouveaux » transports l'attendaient, tels sont les traits principaux » de cette pompe solennelle, etc. » Ajoutons toutefois que les adversaires de Mirabeau répandirent que cette ovation avait été préparée, soudoyée avec l'argent fourni à Mirabeau par le libraire le Jay, qui lui était dévoué, et dont l'attachement avait résisté à la découverte des liaisons criminelles de sa femme avec Mirabeau. Quoi qu'il en soit, la popularité conquise si rapidement par le proscrit de la noblesse fut si grande et si redoutable, que M. de Caraman, commandant militaire en Provence, et parent de Mirabeau, lui écrivit pour l'engager à prévenir les malheurs que l'effervescence populaire, d'une part, et de l'autre la disette des subsistances, semblaient présager à la province. Le peuple, comme il arrive toujours, était disposé à s'en prendre de ses souffrances aux plus prochains objets de sa haine, et d'autant plus qu'un propos odieux échappé à l'un des nobles *possédants fiefs* avait porté au comble son exaspération. Ce même marquis de la Fare, qui avait fait la motion d'exclure Mirabeau, étant premier consul d'Aix, répondit à des femmes qui lui disaient : *le peuple souffre, le peuple a faim* ; « *Eh bien ! que le » peuple mange les crottes de mes chevaux.* » Déjà des magasins publics avaient été pillés à Marseille ; déjà le sang avait coulé à Aix, et en indemnité du meurtre de deux citoyens tués par les soldats de M. de Caraman, on avait été obligé d'abandonner au peuple les greniers publics. Mirabeau calma tous ces troubles dans les deux cités, et fit le plus noble usage de la force, dont le commandant militaire avait été obligé de se dépouiller pour l'en investir uniquement. C'est dans cette attitude de citoyen puissant et pacificateur, par la seule influence du patriotisme et du génie, que l'admiration et la reconnaissance de ses concitoyens le prirent pour le porter comme premier député du tiers-état de la sénéchaussée d'Aix. Nous voici arrivés, en suivant les vicissitudes qui remplissent la première partie de la carrière de ce grand homme, jusqu'aux portes de cette assemblée, jusqu'aux pieds de ce théâtre où va commencer son rôle politique. Dans cette seconde période, Mirabeau est tout entier du domaine de l'histoire ; aussi n'a-t-il pas prononcé une seule parole qui n'y tienne déjà sa place. Mais avant de montrer Mirabeau à cette tribune, où, selon l'expression d'un écrivain, il déploya ses forces avec toute la facilité d'un homme fait qui joue avec des enfants, nous allons développer en peu de mots les vues et les principes qu'il y apporta. On a vu, par le récit qui précède, quelle était dans le monde, sous le double rapport de la réputation et de la fortune, la position de Mirabeau. Repoussé par sa caste, il avait un rang à reconquérir, et de plus une grande ambition à satisfaire ; car il ne faut pas s'imaginer, parce qu'il avait pris le titre de *marchand* à Marseille, que les idées démocratiques, ni seulement celles de l'égalité des droits qui était l'objet des vœux de tous les hommes éclairés, eussent la moindre prise sur lui. Aristocrate au fond du cœur, Mirabeau voulait faire trembler l'aristocratie qui l'avait proscrit, et se venger en se constituant l'arbitre de son sort et des destinées de la monarchie tout entière ; mais cette monarchie, jamais il ne songea à la renverser ; jamais l'idée d'une démocratie absolue de vingt-quatre millions d'hommes ne se présenta à son imagination. Le projet même d'un gouvernement fédératif, rêvé plus tard par les girondins, lui aurait paru absurde. « Sa pénétration, dit Mallet » Dupan, jugea bien vite cette cohue factieuse des » communes (et ces nobles Anglo-Américains) dont » l'inexpérience, la pétulance, la vanité, allaient briser » la monarchie en croyant la réparer. » Un écrivain que nous avons déjà cité, M. Mérilhou avoue de même que « *quoi qu'en aient dit ses ennemis*, sa correspondance » intime le montre uniquement livré à l'espoir de fonder » en France une monarchie constitutionnelle ; mais » que les idées de république et de changement de dy- » nastie ne pouvaient alors se présenter à son esprit. » On peut ajouter qu'à son entrée aux états généraux, non seulement il n'avait point les vastes projets de bouleversement qu'on lui a supposés, mais encore qu'il ne se proposait pas de marcher longtemps avec ces ardents novateurs dont il s'était fait le chef ; et pour lesquels cependant il ne dissimulait pas son mépris. Les témoignages les plus graves prouvent jusqu'à l'évidence, et personne ne doute plus aujourd'hui, qu'il offrit ses services au ministère peu de temps après l'ouverture des états. « L'instinct et les principes, dit » encore Mallet Dupan, ramenaient sans cesse vers la » cour un homme dont les lumières égalaient les vices, » et qui eût fait très peu de cas des succès d'un déma- » gogue s'ils n'eussent pas dû le conduire aux honneurs » et aux profits du gouvernement. » Il ne chercha donc à se populariser que dans l'espoir de devenir le régulateur d'une cour qu'il épouvantait et d'un peuple dont il devenait l'idole. Necker, qui mêlait tant de vanité et de petitesse à d'estimables qualités, Necker qui avait été insulté par lui, dominait alors dans le ministère, et il écarta les propositions de Mirabeau. Ce fut alors que celui-ci se rapprocha du duc d'Orléans, et obtint de ce prince les sommes dont il avait besoin, et que venait de lui refuser la cour : mais il ne tarda pas à s'apercevoir que ce prince était un homme sans volonté et sans ressort, et leur liaison ne dura guère que jusqu'en octobre 1789. Il est certain qu'il ne fut point un des principaux auteurs des événements des 5 et 6 octobre, comme l'ont avancé plusieurs personnes ; mais qu'il n'y fut point étranger, comme l'ont soutenu quelques autres. M. Mérilhou qualifie de calomnie affligeante l'imputation portée contre Mirabeau d'avoir été le chef de cette insurrection, dont très peu de circonstances, dit il, se rapportent à lui. Ces circonstances sont apparemment les propos qu'il tint non-seulement le 5 octobre dans l'assemblée, et ceux qui lui étaient échappés quelques jours auparavant à Versailles, et desquels il résulte, comme l'a pensé le marquis de Ferrières, qu'il prévoyait ou connaissait ce mouvement. Or il le laissa faire, parce que ce projet secondait ses vues en abaissant la cour qu'il voulait dominer. Quoi qu'il en soit, dégoûté du duc d'Orléans par la pusillanimité que montra celui-ci dans un instant si favorable à ses projets, Mirabeau exprima son mépris pour lui en paroles que l'histoire n'a pu conserver malgré leur significative énergie, parce que le cynisme qui les caractérise encore mieux les rend *ineffables* même pour la liberté biographique, dont, au reste, nous ne prétendons jamais pleinement user. Peu de jours après, dès le 7 même, selon quelques personnes, Mirabeau fit faire de nouvelles ouvertures au roi ; mais elles furent constamment rejetées : alors il songea à porter de nouveaux coups à ce prince et à son conseil, afin de les forcer à recourir à lui. Un rapprochement fut enfin amené par quelques intermédiaires, au nombre desquels on compte M. de Mercy. On s'entendit ; il y eut de positives stipulations pécuniaires, tant pour débarrasser Mirabeau de ses dettes que pour le mettre dans une situation plus convenable au moyen d'une pension. Dès lors il se livra tout entier au raffermissement de la monarchie, à condition que le gouvernement consentirait et respecterait toutes les réformes qui n'attaqueraient point essentiellement le principe monarchique. Cependant, quel que fût le mystère qui enveloppât ces transactions, elles furent devinées ou découvertes par les adversaires jaloux qu'offusquait la supériorité de talent et d'influence de Mirabeau ; ils ne perdirent pas cette occasion de porter à sa popularité une atteinte mortelle, et l'on entendit crier dans les rues *la Grande trahison du comte de Mirabeau*. Hâtons-nous maintenant de jeter un coup-d'œil sur son rôle de tribun et sur sa conduite ostensible comme chef du mouvement réformateur. Dès la première séance de la chambre du tiers-état, Mirabeau prit la parole pour s'opposer à ce qu'on prît aucune délibération, et pour prouver qu'une entière inactivité, en d'autres termes la force d'inertie, serait le moyen le plus propre à contraindre les deux autres ordres de se réunir et de s'expliquer. C'est alors qu'il commença le *Journal des états-généraux*. Ce journal, supprimé par arrêt du conseil du 7 mai 1789, reparut bientôt sous le titre de *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants*, ou *Courrier de Provence* : ce fut un des principaux leviers dont il se servit pour accélérer et prolonger l'ébranlement de l'opinion publique. Bientôt (le 27 mai) afin de se donner une forte majorité contre les dissidents,

il proposa d'inviter le clergé, qui paraissait moins ferme dans ses principes que la noblesse, à vérifier les pouvoirs en commun; et le 15 juin, voyant que les deux autres ordres refusaient encore de se réunir, il pressa la chambre de faire une démarche définitive, et de se constituer en assemblée des représentants du peuple français. Le 16, voulant défendre quelques mots qu'il avait hasardés dans l'importante question de la sanction royale, il prononça ces paroles remarquables : « Si le roi n'a pas le *veto*, j'aimerais mieux vivre à Con- » stantinople qu'à Paris. » Il était impossible de mieux heurter de front les principes de la souveraineté du peuple. Disons avec un de ses historiens que cet homme qui portait une révolution toute organisée dans sa tête, en embrassait aussi toutes les chances, en sentait tous les dangers. Lorsque M. de Brézé vint, après la séance royale, renouveler à l'assemblée l'ordre de se séparer, Mirabeau lui répondit avec une vigueur d'à-propos qui résultait de sa merveilleuse sagacité : « Allez dire à votre » maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, » et que nous n'en sortirons que par la puissance des » baïonnettes » et, sur le champ, il fit décréter l'inviolabilité des représentants du peuple. Le 8 juillet, voulant modérer et refréner l'élan révolutionnaire qu'il avait imprimé à l'assemblée, il donna des éloges au roi, se répandit en éloquents présages sur le retour de l'abondance et de la tranquillité, et termina son discours par la proposition d'un projet de formation des gardes nationales. Il s'écriait dans ses lettres à ses commettants : « Hâtons-nous de dire que la continuation de » cette formidable dictature populaire exposerait la » liberté publique autant que les complots de ses en- » nemis. La société serait bientôt dissoute, si la mul- » titude, s'accoutumant au sang et au désordre, se » mettait au-dessus des magistrats et bravait l'autorité » des lois; au lieu de courir à la liberté, le peuple se » jetterait bientôt dans l'abîme de la servitude, car » trop souvent le danger rallie à la domination absolue; » et dans le sein de l'anarchie, un despote même pa- » raît un sauveur. » Le lendemain, 9 juillet, il fit adopter une adresse au roi, pour demander le renvoi des troupes qui s'avançaient vers la capitale : ce morceau est un des plus éloquents qu'il ait jamais écrits. Le 15; c'est-à-dire le lendemain de la prise de la Bastille, revenant sur le même sujet, il dénonça les complots qui faisaient rebrousser les convois de subsistance de la ville affamée, et la fête donnée à Versailles à la famille royale et à des régiments étrangers par les gardes du corps. Dans le même instant, l'assemblée ayant appris que le roi voulait se rendre dans son sein, témoigna une joie d'enthousiasme : mais Mirabeau la réprima en s'écriant : « Qu'un morne respect soit le » premier accueil fait au monarque. Dans un moment » de douleur, le silence des peuples est la leçon des » rois. » Le 16, il proposa une adresse pour demander le renvoi des nouveaux ministres: on voulut le combattre, mais il défendit son projet avec cet ascendant et cette mordante ironie dont il savait si bien accabler ses rivaux. Le 23, il fit la motion de fondre en une municipalité toutes les autorités que le 14 juillet avait fait naître à Paris, et démontra que ce serait le seul moyen de faire cesser les embarras de ces conflits d'autorité qui se reproduisaient chaque jour. Le 28, il s'éleva avec force contre la violation du secret des lettres par le peuple. Le 8 août, il rejeta avec indignation l'idée d'une banqueroute, proposa de nationaliser la dette publique, et ouvrit la voie à un autre orateur de son parti qui fit immédiatement la motion de l'hypothéquer sur les biens ecclésiastiques. Le 13, il attaqua, pour la seconde fois, le décret qui ordonnait aux troupes de prêter serment entre les mains des municipalités, prétendant qu'une telle loi conduirait au despotisme municipal. Le 17, il lut un projet de déclaration des droits de l'homme, sans paraître y tenir plus que ne le méritaient de brillantes, mais inutiles abstractions, et le 18 il se rangea à l'avis d'en ajourner la rédaction définitive jusqu'après l'achèvement de la constitution. Le 27, en approuvant les idées de finance proposées par Necker, il prononça ces paroles remarquables, et qui prouvent combien il était en avant de son époque, et des hommes qui l'entouraient : « La constitution est à » l'enchère ; c'est le déficit qui est le trésor de l'état, » qui est le germe de la liberté. » Le 1er septembre, il parla avec force en faveur du *veto* royal, offrant pour contre-poids à ce privilége du pouvoir exécutif la permanence de l'assemblée, la responsabilité des ministres, l'annualité de l'impôt, et par conséquent de l'armée. Une circonstance de cette dernière discussion, qui est à remarquer, c'est que le peuple de Paris, qui rugissait contre tous les orateurs favorables au *veto*, n'en continua pas moins à préconiser Mirabeau comme son athlète, et qu'il fut même à la veille de marcher à Versailles sur le bruit qu'il avait été assassiné. Le 15 et le 16, il voulut faire décréter que la branche espagnole des Bourbons serait inhabile à succéder au trône, ou à posséder la régence, et il attaqua même avec beaucoup d'aigreur ceux qui s'opposèrent à son projet. Le 19, il combattit une motion de son frère, tendante à faire déclarer qu'aucun membre de l'assemblée ne pourrait être éligible à la législature suivante. Le 26, il proposa d'accepter un plan donné par le ministre des finances, et l'assemblée, entraînée par son discours, voulut le décréter sur-le-champ; mais quelle fut la surprise générale, lorsqu'on le vit s'y opposer : alors, convaincu qu'on ne le devinait pas, il fut contraint de s'expliquer, et représenta que l'assemblée devait, vu l'urgence, permettre à M. Necker d'exécuter son projet, mais non le décréter elle-même, pour ne pas se rendre responsable du succès. Le 5 octobre, pendant qu'Adrien Duport dénonçait l'orgie des gardes-du-corps, dans laquelle des cocardes blanches avaient été distribuées, les femmes arrivées de Paris, sous la conduite de Maillard, ayant pénétré dans l'assemblée, inondèrent la salle, troublèrent les délibérations, et firent trembler tout le monde, excepté Mirabeau, qui leur adressa des réprimandes énergiques. On l'avait vu, au commencement de la même séance, se placer derrière le fauteuil du président, c'était Mounier, et se pencher à son oreille, pour lui annoncer que quarante mille hommes armés arrivaient de Paris à Versailles : Mounier refusa de le croire. C'est de cette circonstance que l'on a conclu, avec assez de raison, que Mirabeau était dans le secret de ce mouvement insurrectionnel. Dans la même séance, Pétion, ayant été sommé, par le côté droit, de signer les inculpations qu'il faisait contre les gardes-du-corps, Mirabeau, répondant pour lui, s'écria qu'il était lui-même prêt à signer tous les détails, et à produire des preuves foudroyantes, pourvu que l'assemblée déclarât que la personne du roi était seule inviolable, et que tous les autres individus de l'état, quels qu'ils fussent, étaient également sujets et responsables devant la loi; et, comme si ce n'était pas assez clairement accuser la reine, se tournant vers les députés qui l'entouraient, il leur dit : « Je dénoncerai la reine et le duc de Guiche. » Toutes les accusations dont Mirabeau fut chargé, à l'occasion du mouvement des 5 et 6 octobre, loin de diminuer son éloquence et son audace, ne semblèrent que les redoubler, et le 7, on le vit occuper la tribune plus longtemps encore qu'à l'ordinaire, soit pour écarter les soupçons, soit pour les braver. Le 10, il dénonça M. de Saint-Priest, comme ayant dit aux femmes, qui, le 5, demandaient du pain : « Lorsque vous n'aviez qu'un » roi vous n'en manquiez pas; vous en avez maintenant » douze cents, allez leur en demander. » Dans la même séance, plusieurs membres ayant sollicité un nouveau décret d'inviolabilité, il les combattit avec son arme favorite, l'ironie, et proposa une nouvelle lecture du premier décret, comme répondant à tous les *épiciers présents, passés et futurs*. Le 14, il rédigea, d'après le vœu de l'assemblée, une loi contre les attroupements, loi qui fut très applaudie. Le 19, il fit voter des remercîments à Lafayette, qu'il avait été sur le point de dénoncer quelques jours auparavant, et le 27, il proposa de décréter que tout homme insolvable serait inéligible aux législatures, ainsi que ses enfants s'ils n'acquittaient pas les créances de leur père. Dans les séances du 30 et du 2 novembre suivant, fut discutée la grande question de l'aliénation des biens ecclésiastiques. Cette aliénation avait pour objet de consolider la destruction des corps religieux, de procurer à l'état des ressources dont il avait besoin, de rendre à la circulation d'immenses propriétés, et en même temps d'attacher à la cause de

la révolution de nouveaux intérêts et une classe nouvelle de propriétaires. Dans le premier de ses discours, Mirabeau, exposant ses principes sur l'aliénabilité, établit que ces biens appartenaient à la nation : dans le second, il réfuta l'abbé Maury, défenseur intéressé de la cause du clergé. Le 7, il énonça, pour la seconde fois, l'opinion que les ministres pouvaient être choisis dans le sein de l'assemblée, et continuer à y siéger, et il prévint l'opposition de ceux qui l'avaient personnellement en vue, en proposant à l'assemblée de décréter que le comte de Mirabeau serait seul exclu du bénéfice de cette disposition. Le 20, il s'opposa à la proposition de Necker, tendante à faire ériger la caisse d'escompte en banque nationale, et proposa lui-même l'émission d'assignats hypothéqués sur les biens ecclésiastiques. La ville de Genève ayant offert un don patriotique à la France, il s'éleva fortement contre les donataires, et les accusa de vouloir acheter par cette largesse la garantie du gouvernement aristocratique, qu'ils faisaient peser sur la tête de leurs concitoyens. L'influence de Mirabeau au commencement de 1790 était encore considérable, cependant sa popularité déjà avait décliné sensiblement au mois de mai, époque à laquelle on rapporte ses arrangements avec la cour. Le 15 de ce mois, il défendit vivement le droit de paix et de guerre, comme inhérent au pouvoir exécutif; et ce fut la manifestation de ses idées à cet égard, qui servit de prétexte ou d'occasion au fameux pamphlet qui parut contre lui, sous le titre de la *Grande trahison du comte de Mirabeau.* Ce fut pour reconquérir la confiance publique, prête à lui échapper, que, le 22, il proposa lui-même le projet du décret qui enlera ce droit au roi, et ne lui laissa que l'initiative, assurant au reste qu'on ne l'avait pas compris, et que ce droit d'initiative était le seul qu'il eût défendu depuis cinq jours. Il ne cessa dès lors de paraître fréquemment à la tribune, tantôt pour servir la cour dans des questions très graves, et plus souvent encore pour traiter dans le sens révolutionnaire des objets de moindre importance, afin de réhabiliter sa popularité expirante. En décembre, il prit un congé d'un mois dans le dessein de se rendre à Aix; mais avant de partir, il parut, le 23, à société des Amis de la Constitution, qu'il présidait, annonça qu'il s'éloignait pour aller combattre de plus près ceux de ses ennemis qui avaient voulu le dépopulariser dans sa patrie, et excita un tel enthousiasme dans l'assemblée, que s'étant dérobé aux applaudissements, on se hâta, sur la motion de Danton, de lui envoyer une députation pour le prier de ne pas quitter la capitale, comme si le salut de l'état eût dépendu de sa présence. En effet, il ne partit point, et le 14 janvier de 1791, il lut un projet d'adresse au peuple français sur la nouvelle constitution civile du clergé. Le 16, il fut nommé membre du département de Paris, et le 31, président de l'assemblée nationale. Le 25 février, dans une discussion très vive, qui s'éleva au sujet de la résidence à laquelle on voulait astreindre la famille royale, il se fit écouter de tous les partis avec le plus extraordinaire ascendant, se prononçant contre le côté droit, sans toutefois aborder la question. Il finit en déclarant qu'il était décidé à poursuivre les factieux, sous quelque couleur qu'ils se montrassent. Le 28, il repoussa avec beaucoup d'adresse et de force une loi proposée contre l'émigration. Cette séance, une des plus dramatiques dans lesquelles se soit montrée toute la puissance de cet homme extraordinaire, doit être étudiée dans les documents du temps. Mirabeau, fortement combattu, et voyant les applaudissements passer à ses adversaires, s'écria : « Messieurs, la popularité que j'ai ambitionnée, et dont j'ai eu l'honneur de jouir comme un autre, n'est pas un faible roseau : c'est un chêne dont je veux enfoncer la racine en terre, c'est-à-dire dans l'inébranlable base de la raison, de la justice et de la liberté... » A ces mots, interrompu par les clameurs du côté gauche, par les mots *au traître! à la dictature!* il s'indigne sans s'émouvoir, et d'un œil assuré, d'une voix ferme, il s'écrie : *Silence aux trente voix!* Nous touchons au terme prématuré de la carrière du géant. Le 22 mars, il parla sur la question de la régence : le 27, sur les mines, et c'est la dernière fois qu'on l'entendit, car étant tombé malade le lendemain, il mourut le 2 avril, à huit heures et demie du matin, âgé de quarante-deux ans. On crut d'abord qu'il avait été empoisonné, et tous les partis s'accusèrent réciproquement de ce crime; mais il est constant aujourd'hui que ses seuls meurtriers furent mademoiselle Coulon, de l'Opéra, avec laquelle il avait passé la nuit immédiatement précédente, et Cabanis, son médecin, qui se méprit sur la nature de son mal. Il venait de terminer son discours sur les successions; il le remit à son ami Talleyrand-Périgord pour le lire à l'assemblée, et il y fut lu en effet le 4 avril suivant. Le détail des derniers moments, des dernières paroles de Mirabeau, la consternation publique, la pompe imposante de ses funérailles, où l'on vit paraître l'assemblée tout entière, seraient la matière d'un riche tableau, beaucoup trop étendu pour notre cadre; mais ce tableau est parlant, et on le trouvera surtout tracé de main de maître dans l'Histoire de la révolution, par M. Thiers. Il dit en mourant, à haute voix : *J'emporte avec moi le deuil de la monarchie; les factieux s'en disputeront les lambeaux.* En 1792, il fut déclaré traître à la patrie par un décret de la convention : ses cendres, tirées du Panthéon, furent jetées au vent, et ce peuple, dont il avait été l'idole, brûla son buste en place de Grève. Mirabeau a publié : 1° *Essai sur le despotisme*, Londres, 1776, in-8°; 3e édit., Paris, 1792, in-8°; 1821, in-18; 2° *Histoire du règne de Philippe II*, par Watson, traduite de l'anglais (avec Durival), Amsterdam, 1777, 4 vol. in-12; 3° *le Lecteur y mettra le titre*, Londres, 1777, in-8°; 4° *l'Espion dévalisé*, Neufchâtel, 1782, in-8°; 5° *Des lettres de cachet et des prisons d'état*, Hambourg, 1782, 2 vol. in-8°; 6° *le Libertin de qualité*, ou *Confidences d'un prisonnier au château de Vincennes*, Hambourg, 1784, in-8°. Cet ouvrage avait déjà paru en 1783, in-8°, sous le titre de *Ma Conversion.* 7° *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, Londres, 1784, in-8°, en français et en anglais; 8° *le Chien après les moines*, lu et approuvé par une bande de défroqués (anonyme), Amsterdam, 1784, in-8°; 9° *Recueil de contes*, Londres, 1780, et avec un nouveau frontispice, Londres, 1785, 2 part. in-8°; 10° *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, 1785, in-8°; 11° *Lettre à l'empereur Joseph II*, 1785, in-8°; 12° *Tableau raisonné de l'état actuel de la banque de Saint-Charles*, Amsterdam, 1786, in-8°; 13° *Lettre sur Cagliostro et Lavater*, Berlin, 1786, in-8°; 14° *Sur Moïse Mendelssohn et de la réforme politique des juifs*, 1787, in-8°; 15° *Dénonciation de l'agiotage au roi et aux notables*, 1787, in-8°; 16° *Suite de la dénonciation sur l'agiotage*, 1788, in-8°; 17° *la Monarchie prussienne*, Paris, 1788, 4 vol. in-4°, ou 8 vol. in-8°, avec un atlas in-fol.; 18° *le Despotisme de la maison d'Orange prouvé par l'histoire*, publié sous le pseudonyme de Korel van Ligtdal, en hollandais, 1788, in-8°; 19° *Observations sur Bicêtre*, suivies d'aperçus sur la législation pénale, Paris, 1788, in-8°; 20° *Lettre à Guibert sur son éloge de Frédéric et son Essai de tactique*, Paris, 1788, in-8°; 21° *Aux Bataves sur le stadhoudérat*, 1788, in-8°. On y trouve un passage curieux sur la déclaration des droits d'un peuple. 22° *Conseils à un jeune prince qui veut refaire son éducation*, 1788, in-8°; 23° *Réponse aux alarmes des bons citoyens*, 1788, in-8°; 24° *Histoire secrète du cabinet de Berlin*, Alençon, 1789, 2 vol. in-8°; 25° *les Candidats de Paris jugés*, ou *Contre-poison adressé aux électeurs de Paris*, 1789, in-8°; 26° *le Courrier de Provence*, 1789—91, 8 vol. in-8°. Les premiers numéros portaient le titre de *Journal des états-généraux.* 27° *Théorie de la royauté*, d'après Milton, Paris, 1791, in-8°; 28° *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants*, rédigées par Salaville, 1791, in-8°; 29° *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, publiés par Soulavie, 1792, in-8°; 30° *Lettre du comte de Mirabeau à un de ses amis en Allemagne* (le major Mauvillon), écrite de 1786 à 90, Brunswick, 1792, in-8°; 31° *Erotica Biblion*, Paris, 1792, in-8°; 32° *Lettres écrites du donjon de Vincennes pendant les années 1777, 78, 79 et 80*, Paris, 1792, 4 vol. in-8°, ou in-12, 1820, 8 vol. in-8° (voy. MANUEL). On en a publié un choix sous ce titre : *Choix des lettres de Mirabeau à Sophie*, 1819 ou 1824, 4 vol. in-18; 33° *Élégies de Tibulle* et *Baisers de Jean second*, avec un volume de contes et nouvelles, Tours, 1796, 3 vol. in-8°. Suivant une

réclamation insérée par Lachabeaussière dans la *Décade philosophique*, n° 79, 25 juin 1796, cette traduction, à quelques corrections près, aurait été confiée par lui (Lachabeaussière) à Mirabeau, son ami. 34° *Lettres à Chamfort*, Paris, 1797, in-8°; 35° *Lettres inédites de Mirabeau*, Paris, 1806, in-8°; 36° *Chefs-d'œuvre oratoires de Mirabeau, ou Choix des plus éloquents discours de cet orateur*, Paris, 1822, 2 vol. in-18; 2e édit., 1823, 2 vol. in-18; 37° *les Orateurs français, ou Discours choisis de Mirabeau, Barnave, Vergniaud*, etc., 1820. Les discours de Mirabeau occupent trois volumes de cette collection, qui n'a pas été terminée. Les travaux de Mirabeau à l'assemblée constituante avaient déjà été publiés par Et. Méjan, Paris, 1791, 5 vol. in-8°, et sous le titre de *Mirabeau peint par lui-même*, 1791, 4 vol. in-8°; 38° *Œuvres de Mirabeau*, 1822-1826, 9 vol. in-8°. Mirabeau a travaillé avec le marquis de Luchet, le comte de Rivarol et Choderlos de Laclos, à la *Galerie des états-généraux*, 1789, 2 part. in-8°. On lui attribue, mais sans beaucoup de vraisemblance, *la Gasmanade, ou l'Établissement de l'inquisition*, 1778, in-8°.

MIRABEAU (Boniface-Riquetti, vicomte de), frère puiné du précédent, né au Bignon, le 30 novembre 1754. Après avoir fait la guerre d'Amérique, où il se conduisit avec une valeur qui approchait de la témérité, il devint colonel du régiment de Touraine. Il occupait ce grade en 1789; était chevalier de Malte, de Saint-Louis, et portait en même temps la décoration républicaine de l'ordre de Cincinnatus, lorsque la noblesse de la sénéchaussée de Limoges le députa aux états-généraux. L'aspect de la liberté américaine, qu'il avait défendue de son épée, ne l'avait pas détaché des préjugés aristocratiques dont il était profondément imbu, et durant le cours de sa carrière politique, il usa pour les soutenir d'autant de véhémence que son frère mit d'ardeur à plaider en faveur de la cause populaire. Il s'en fallait de beaucoup qu'il possédât l'instruction de son frère : néanmoins, doué d'un esprit vif et fécond en saillies, Mirabeau jeune laissait échapper quelquefois, sans quitter son banc, des phrases où, sous la forme de la plaisanterie, il exprimait des pensées souvent profondes. Il faisait plaisamment les honneurs de ses parents et les siens : « Dans toute autre famille, » disait-il, je passerais pour un mauvais sujet, et pour » un homme d'esprit. Dans la mienne, on me tient » pour un sot, mais pour un homme rangé. » Il maniait avec beaucoup d'adresse l'arme de l'ironie, et il en abusa souvent à l'égard d'hommes qui eussent mérité tous ses égards et ses respects; il ne ménageait pas même son frère, qui, loin d'user de représailles, le traitait constamment avec douceur. C'était surtout dans les séances du soir qu'il donnait un libre cours à la pétulance de son imagination, et on lui reprocha, non sans raison, qu'un peu trop partisan de la bonne chère, il allait chercher au fond du verre ses inspirations en faveur des abus de l'ancien régime. Il lui arriva même quelquefois de paraître à l'assemblée dans un état complet d'ivresse. Ses excès en ce genre avaient à tel point développé sa tendance naturelle à l'obésité, qu'il était tout-à-fait difforme : le public lui avait donné le sobriquet de *Mirabeau Tonneau*, et chez tous les marchands d'estampes on voyait son portrait, où il était représenté avec un corps dont la circonférence monstrueuse était hors de toute proportion avec sa grandeur. Dès l'ouverture des états-généraux, il se prononça avec toute la chaleur de son tempérament contre la réunion des trois ordres, et s'éleva de toutes ses forces contre les membres de la noblesse qui exprimèrent l'intention d'obéir à l'ordre qu'avait donné le roi de se réunir à l'assemblée nationale. Contraint cependant de céder, il vint prendre son rang parmi les députés de la nation, mais ce fut pour y attaquer, avec une force qui alla toujours croissant, les doctrines populaires. Malgré son attachement pour les priviléges, il lança quelques sarcasmes contre la cour, qu'il accusa de dispenser ses faveurs sans discernement. Il cita particulièrement celles dont la famille de Noailles était l'objet, et avança qu'elle devait aux bienfaits du roi un revenu de plus de 200,000 l. Après les journées des 5 et 6 octobre, que Mirabeau fut accusé d'avoir préparées de concert avec le duc d'Orléans, il répondit à son frère qui, à cette occasion, avait parlé du signal des massacres de la Saint-Barthélemy, donné par le sanguinaire Charles IX : « Si l'on abusa de la religion pour opérer les » meurtres de la Saint-Barthélemy, des scélérats ont » abusé du nom de la liberté pour violer la demeure » des rois. » Peu de temps auparavant, dans la séance du 17 août, il s'était élevé contre l'illégalité de l'élection des membres de l'assemblée nationale, avait demandé son renouvellement, et soutenu que les députés actuels ne devaient point faire partie de la nouvelle assemblée. Le vicomte de Mirabeau se prononça pour la tolérance en faveur de tous les cultes, à la condition cependant qu'il y aurait une religion de l'état. Lors de la discussion sur l'aliénation des biens du clergé, il monta à la tribune pour combattre cette mesure; mais la manière superficielle dont il traita la question prouva qu'il n'avait ni l'instruction suffisante ni les idées assez étendues pour constituer un orateur. Le 18 décembre, il traça avec les couleurs les plus sombres un tableau de l'anarchie où, selon lui, la France était tombée. Le soir du même jour, il voulut défendre le parlement de Rennes qui avait refusé d'obéir aux décrets de l'assemblée nationale, sous prétexte que le roi n'était pas libre; mais il se trouvait dans un état si complet d'ivresse, que, pendant près d'une heure qu'il se maintint de force à la tribune, il ne put prononcer que des phrases incohérentes et sans suite. Son frère, qui, dans cette occasion, avait prononcé contre le parlement de Rennes le discours le plus véhément, alla le trouver, et lui fit, avec douceur, quelques représentations sur ses excès de table. « De quoi vous plaignez-vous? lui répondit » gaîment le vicomte; de tous les vices de la famille » vous ne m'avez laissé que celui-là. » Le 4 février 1790, jour où le roi se rendit à l'assemblée nationale pour y prêter, avec les membres de l'assemblée, serment de fidélité à la constitution, le vicomte de Mirabeau, dont cet acte blessait les affections politiques, se précipita hors de sa place, et s'étant dirigé vers l'un des couloirs de la salle, il appuya sur le pavé la pointe de son épée et la brisa en disant : « Puisque le roi de France ne » veut plus l'être, un gentilhomme n'a plus besoin » d'épée pour le défendre. » Tandis qu'il défendait ainsi les abus de l'ancien régime, avec des formes si peu parlementaires, des troubles ayant éclaté dans le régiment de Touraine, dont il était colonel, il partit pour Perpignan, où ce corps se trouvait en garnison, et fit d'inutiles efforts pour y rétablir l'ordre : irrité d'avoir échoué, il usa, pour se venger, d'un moyen singulier, qui faillit avoir des suites funestes pour lui : il déroba les cravates des drapeaux de Touraine, et se mit en route pour Paris; mais poursuivi et arrêté, il eût peut-être été victime de l'effervescence que son imprudence avait excitée, si l'assemblée nationale, devant laquelle il fut défendu par son frère, n'eût ordonné sa mise en liberté. Rentré dans le sein de l'assemblée, il chercha à se justifier, et émigra peu de temps après. Dès qu'il eut mis le pied sur le sol étranger, il s'empressa d'envoyer sa démission, et y joignit une protestation non seulement contre les décrets déjà rendus, mais contre ceux qui émaneraient d'elle par la suite et porteraient atteinte à la toute-puissance royale. Peu de temps après, il forma une légion, composée d'émigrés et de déserteurs, qui se réunit plus tard à l'armée de Condé. Des têtes de mort dont il avait fait décorer leurs schakos, et la couleur noire de leurs habits, indiquaient assez l'esprit et les intentions du chef qui les commandait. Mais quoiqu'il se fût vanté « qu'il rentrerait bientôt en France, et » qu'il y mettrait tout à feu et à sang et réduirait à » l'obéissance ces misérables révolutionnaires, objets » de son mépris encore plus que de sa haine, » toutes ces fanfaronnades furent entièrement sans résultat, et il ne put, malgré ses nombreux efforts, passer de la rive étrangère du Rhin sur les bords français. On a retenu ces deux vers qui font allusion à sa passion pour la table :

« L'horreur de l'eau, l'amour du vin,
» Le retiendront au bord du Rhin. »

Le 2 janvier 1792, l'assemblée nationale comprit le

vicomte de Mirabeau dans le décret d'accusation rendu contre les deux frères du roi, l'ancien contrôleur-général Calonne et le marquis de Laqueille. Vers la fin de la même année, il mourut à Fribourg dans le Brisgau, à la suite d'une fluxion de poitrine. On a de lui quelques productions littéraires qui sont écrites avec beaucoup de verve, d'esprit et de gaîté : ce sont, 1° *Voyage national de Mirabeau cadet*, brochure de 52 pages, 1790; 2° une satire intitulée, *la Lanterne magique*; 3° quelques pièces fugitives insérées dans le journal intitulé, *les Actes des apôtres*.

MIRANDA (Don Francisco de), officier espagnol, général au service de la république française, et l'un des premiers fondateurs de l'indépendance de l'Amérique espagnole, naquit à Caracas, vers 1750, d'une famille ancienne, riche et considérée. Après avoir reçu les premiers éléments de l'éducation, il vint en Espagne à l'âge de dix-sept ans pour y poursuivre ses études, entra bientôt après au service, et obtint, par l'influence de sa famille, le grade de capitaine. Avide de connaissances, il voulut aller à Paris, et demanda à cet effet un congé qui lui fut refusé. Décidé à s'instruire à tout prix, le jeune Miranda fit venir de France, à ses frais, des maîtres de diverses sciences dont l'enseignement était, à cette époque, trop imparfait en Espagne, et se livra avec une extrême ardeur à l'étude de toutes les branches des mathématiques et des langues savantes. Il fit aussi venir de Paris un grand nombre de livres, que l'inquisition fit saisir chez lui. Malgré ce contre-temps, que Miranda sut bientôt réparer, il poursuivit ses travaux, sans négliger le service militaire, se trouva plus tard au siége de Melilla, sur la côte de Maroc, et fit partie du corps espagnol qui alla en Amérique coopérer avec l'armée française, aux ordres du maréchal Rochambeau, à l'établissement de l'indépendance des États-Unis. Il redoubla d'efforts pour parvenir à se mettre au niveau des officiers français du génie dont il cultivait la société, tandis que ses entretiens avec les principaux personnages, fondateurs de la confédération américaine, développaient en lui l'amour de la liberté et le désir bien prononcé de ne rien épargner pour affranchir un jour son pays natal de l'oppression de l'Espagne et de son régime despotique. Parmi les hommes vertueux et éclairés que Miranda fréquentait, il faut compter M. King et le colonel Hamilton : il puisa dans l'intimité de ces hommes illustres des maximes solides sur les institutions républicaines, et dont il ne s'est jamais écarté depuis. Après la conclusion de la guerre d'Amérique, Miranda quitta le service, et parcourut l'Europe pour s'instruire et plus encore pour y chercher les moyens d'exécuter le projet qu'il avait conçu de rendre l'Amérique espagnole indépendante de la mère-patrie. Il se rendit d'abord en Angleterre, puis visita la Prusse, l'Autriche, l'Italie, la Grèce et une partie de la Turquie. De là, il se dirigea vers la Russie et rencontra, à Cherson, le prince Potemkin, qui le présenta à l'impératrice Catherine, à Kiow. Cette souveraine, étonnée de voir un Espagnol voyageant pour s'instruire, le regarda comme un phénomène, lui fit l'accueil le plus gracieux, et parut si satisfaite de sa conversation, qu'elle lui proposa de rester en Russie, car, lui dit-elle : « l'Espagne n'est » pas le pays qui vous convient ; on vous y brûlerait. » Miranda, après avoir témoigné toute sa reconnaissance à l'impératrice, lui communiqua ses vues sur l'affranchissement de sa patrie, but unique et constant de toute sa vie. Catherine manifesta le plus vif intérêt pour la réussite de ce plan, et l'assura qu'elle serait la première à appuyer l'indépendance de l'Amérique espagnole. Elle lui accorda le brevet de colonel, et fit adresser une circulaire à tous ses ambassadeurs dans les cours de l'Europe, leur enjoignant de protéger Miranda de la manière la plus efficace, et l'autorisa à tirer sur le trésor impérial pour défrayer ses dépenses personnelles. Au retour de Russie, en 1790, il se rendit une seconde fois à Londres par la France; introduit par son ami le gouverneur Pownal auprès de Pitt, Miranda lui proposa son plan pour l'émancipation de l'Amérique espagnole. Le ministre anglais l'accueillit avec empressement, et trouvant l'occasion très opportune en raison des démêlés de l'Angleterre avec l'Espagne au sujet de la navigation du détroit de Nootka, il fut convenu que, si la cour de Madrid ne cédait pas de ses prétentions, on donnerait une exécution immédiate au plan de Miranda. Mais l'affaire s'étant arrangée à l'amiable entre les deux cours, le projet fut abandonné. Cependant Pitt assura encore à Miranda que l'émancipation de l'Amérique espagnole était une mesure que le ministère anglais ne perdrait jamais de vue, et qui finirait par être adoptée tôt ou tard. Le temps a prouvé que Pitt était sincère, et les événements ont également démontré que le projet d'arracher les colonies espagnoles à la mère-patrie n'était pas une chose aussi aisée que Miranda et Pitt se l'étaient figuré ; il a fallu, pour opérer ce changement, que l'Espagne se soit trouvée réduite au dernier état de nullité et de faiblesse. Ne voyant plus de perspective favorable du côté de l'Angleterre, Miranda quitta ce pays et retourna à Paris, pour y suivre les scènes mémorables qui se succédaient rapidement, et qui annonçaient une des plus grandes révolutions politiques dont l'histoire fasse mention. Il espérait aussi y trouver parmi les chefs du gouvernement et les membres les plus influents de l'assemblée nationale, le même appui, en faveur de l'indépendance des colonies espagnoles, que le gouvernement de Louis XVI avait accordé à celles de l'Angleterre. Parmi ses anciens compagnons d'armes, il en rencontra à Paris plusieurs qui le mirent en rapport avec Dumourier, Brissot, Pétion et les membres les plus marquants du parti Girondin, et il se convainquit bientôt que le triomphe de la révolution française finirait par assurer l'indépendance de l'Amérique espagnole. Dans cette ferme persuasion, il ne songea plus qu'à se rendre utile à la cause de la liberté, en acquérant des droits à la reconnaissance du peuple français et de ses chefs. Jouissant d'une fortune suffisante, très indépendant par caractère, Miranda ne songea nullement à acquérir des grades ou des richesses, et jamais homme ne mérita moins que lui l'épithète d'aventurier, que l'ignorance ou la méchanceté a pu seule lui donner dans une foule de Mémoires historiques, de Biographies et d'autres écrits. Un fait avéré suffit pour démontrer le désintéressement de Miranda : il servit deux ans en France en qualité de général de division, et jamais il ne toucha ni ne réclama de traitement. A l'approche de la guerre, il fut invité par Dumourier à prendre du service dans les armées de la république avec le grade de général; Miranda accepta, et se conduisit en guerrier habile, brave et loyal. Il contribua puissamment aux succès des armes françaises pendant la célèbre campagne contre les Prussiens et pendant celle de la Belgique, où il couvrit la retraite de l'armée, battue à Nerwinde par la faute de Dumourier, qui chercha en vain à rejeter le blâme de la mauvaise issue de cette journée sur Miranda. Au moment où le général en chef trahissait la patrie, il faisait arrêter Miranda, et l'accusait d'avoir désobéi à ses ordres formels, en attaquant l'aile droite des Autrichiens, au lieu de garder sa position et de pivoter. Conduit à Paris, interrogé par le comité de la guerre de la convention nationale, le 8 avril 1793, et traduit ensuite par devant le tribunal révolutionnaire qui venait d'être institué, Miranda fut acquitté à l'unanimité. Il fut défendu par M. Chauveau-Lagarde, mais il ne dut son salut qu'au bonheur d'avoir conservé l'original de l'ordre par lequel Dumourier lui ordonnait *de passer la petite Gette sur tous les ponts et d'attaquer vigoureusement l'ennemi dans sa position*. La production de ce document démontra la fausseté de l'accusation de Dumourier, qui d'ailleurs en confiant à Miranda, après la bataille, le commandement des deux colonnes chargées de protéger la retraite de l'armée sur Louvain, rendait le témoignage le plus éclatant à la capacité et à la bonne conduite de ce général. Dumourier, déçu dans son espoir de dicter des lois à la convention et à la France, cherchait plutôt à perdre ses compagnons d'armes qu'à se disculper lui-même d'avoir livré une bataille dans une mauvaise position, et d'avoir pris si mal ses mesures; il jugea sans doute que Miranda ne parviendrait pas à effectuer la retraite, et c'est probablement ce qui l'engagea à lui confier une commission si dangereuse (*Voy.* DUMOURIER). Peu de jours avant cette bataille, Dumou-

rier, qui jusque-là avait montré la plus grande amitié pour Miranda qui avait toute sa confiance, dit à celui-ci qu'il était décidé à passer le Rubicon et à aller à Paris mettre la convention à la raison. Miranda lui répondit : « Général, vous n'êtes point César, et l'armée » française n'est point composée des légions du vain» queur des Gaules ; si l'on vous soupçonnait d'avoir » tenu un pareil propos, l'armée entière vous répon» drait à coups de fusil et de sabre. » C'est en effet ce qu'il éprouva peu de jours après sa trahison. La vérité et la justice nous font un devoir de reconnaître que Dumourier, pendant son séjour à Londres, est convenu de ses torts envers Miranda ; et a cherché à se réconcilier avec lui par l'entremise d'amis communs, et notamment de lady Stanhope ; mais le sévère Miranda s'y refusa constamment. Après son acquittement, il resta à Paris sans prendre la moindre part aux affaires politiques, refusa de participer au projet insensé des fédéralistes, et fit tous ses efforts pour démontrer à Wimpfen et aux autres chefs qu'ils n'avaient aucune chance de succès, et que leur entreprise ne pouvait conduire qu'à livrer tout le parti modéré aux terroristes. Sa prédiction se trouva bientôt réalisée ; et tout en déplorant le sort de tant de patriotes vertueux, il ne se dissimula point combien leur indécision et leur imprévoyance avaient contribué au triomphe d'ennemis féroces et acharnés, qu'ils avaient trop méprisés d'abord, et dont ils avaient plus tard imploré l'appui au 10 août. Malgré toute sa circonspection, Miranda fut jeté en prison pendant la terreur, et n'en sortit qu'après la mort de Robespierre. Le gouvernement lui ayant alors offert le commandement d'une armée, il répondit qu'il avait de bon cœur combattu pour *la liberté*; mais qu'il lui répugnait de se battre pour faire des conquêtes. Il publia même cette réponse dans une brochure qu'il fit paraître à Paris, en 1795. Proscrit la même année, par suite d'intrigues politiques dirigées contre lui, il eut le bonheur de mettre en défaut la surveillance des gendarmes ; peu de temps après, fort de son innocence, il revint à Paris, où il vécut en paix jusqu'à la révolution du 18 fructidor. Il fut très injustement compris dans le décret qui prononça la déportation du parti vaincu, mais il échappa encore une fois à ses surveillants, et passa en Angleterre. Revenu à Paris en 1804, Bonaparte, devenu premier consul, refusa de comprendre Miranda parmi les officiers généraux de l'armée française, et à la suite de cette première injustice, il le fit arrêter lors du complot de la machine infernale, que cet ombrageux usurpateur fit servir de prétexte pour proscrire les républicains, qu'il détestait et redoutait bien plus que les bourbonistes. L'innocence de Miranda fut reconnue, mais il ne dut son élargissement qu'aux sollicitations empressées de plusieurs amis, et surtout du sénateur Lanjuinais. Il quitta alors la France pour ne plus y revenir, et se retira en Angleterre. Dès lors Miranda ne s'occupa plus que des affaires de son pays natal et de la cause de l'émancipation de l'Amérique espagnole. Il convient de revenir sur le passé, afin de ne plus interrompre la narration. Ce fut pendant que Miranda servait en Belgique, dans l'armée commandée par Dumourier, en 1792, que les Girondins conçurent le projet de détacher les colonies espagnoles de la métropole. Voici ce que Brissot écrivait à Dumourier, le 28 novembre 1792, dans une lettre que nous avons vue en original : « L'Espagne se mûrit pour la liberté ; son » gouvernement reprend ses préparatifs ; il faut donc » faire ses préparatifs pour réussir, ou plutôt pour y » naturaliser la liberté. Il faut faire cette révolution, » et dans l'Espagne européenne et dans l'Espagne amé» ricaine. Tout doit coïncider. Le sort de cette der» nière révolution dépend d'un homme ; vous le » connaissez, vous l'estimez ; c'est Miranda. Dernière» ment, les ministres cherchèrent par qui ils remplace» raient Desparbès à Saint-Domingue. Un trait de lu» mière m'a frappé ; j'ai dit : *nommez Miranda*. Miranda » d'abord aura bientôt apaisé les misérables querelles » des colonies ; il aura bientôt mis à la raison ces blancs » si turbulents, et il deviendra l'idole des gens de cou» leur. Mais ensuite avec quelle facilité ne pourra-t-il » pas faire soulever, soit les îles espagnoles, soit le con» tinent américain qu'ils possèdent ? A la tête de plus » de douze mille hommes de troupes de ligne qui » sont maintenant à Saint-Domingue, de dix à quinze » mille braves mulâtres que lui fourniront nos colonies, » avec quelle facilité ne pourra-t-il pas envahir les pos» sessions espagnoles, ayant d'ailleurs une flotte à ses » ordres ; et lorsque les Espagnols n'ont rien à lui op» poser ? Le nom de Miranda lui vaudra une armée ; et » ses talents, son courage, son génie, tout nous répond » du succès..... Les ministres sont tous d'accord sur ce » choix, mais ils craignent que vous ne refusiez de céder » Miranda, d'autant plus que vous l'avez choisi pour » remplacer Labourdonnaye. J'ai promis ce matin à » Monge que je vous écrirais, et il m'a donné sa parole » qu'il nommerait Miranda gouverneur-général, si vous » consentiez à le laisser partir. Hâtez-vous donc d'en» voyer votre consentement. Vous ajouterai-je que mon » excellent ami Gensonné est du même avis ? il vous en » écrira demain. Clavière et Pétion sont enchantés de » cette idée. » Malgré ces offres brillantes, et qui se trouvaient tout d'accord avec les vœux de Miranda, il ne se dissimula point les difficultés nombreuses que présentait ce plan improvisé ; il sentit que la révolution allait trop vite et trop loin, et n'offrait aucune garantie de stabilité pour l'exécution d'un projet qui exigeait du temps et de la suite ; il réfléchit surtout que sa qualité d'étranger, et peut-être même d'Espagnol, était un obstacle insurmontable pour le succès d'un plan qui dépendait en grande partie des troupes et des habitants de Saint-Domingue, alors en proie aux factions. Après une correspondance suivie et plusieurs conseils tenus à ce sujet, l'entreprise fut ajournée ; et des considérations majeures firent bientôt oublier un projet si flatteur, qui aurait peut-être réussi s'il eût été mis sur-le-champ en exécution, et aurait pu jeter l'Espagne et l'Angleterre dans de grands embarras. Il n'en fut plus question jusqu'en 1796, lorsque des députés et des commissaires mexicains allèrent trouver Miranda à Paris, chargés de concerter avec lui les moyens d'effectuer l'indépendance de leur pays. Après avoir conféré ensemble, il fut convenu que Miranda se rendrait de nouveau en Angleterre, et qu'il ferait au gouvernement anglais des offres capables de le décider à donner aux colonies espagnoles les secours nécessaires pour les aider à proclamer leur indépendance. Miranda et les commissaires mexicains, au nom de leurs commettants, offrirent au gouvernement anglais 30,000,000 de livres sterling ; un traité de commerce très avantageux, la cession de toutes les îles espagnoles à l'Angleterre, à l'exception de Cuba, l'ouverture de la communication de l'Océan atlantique avec la mer Pacifique par l'isthme de Panama, et le lac de Nicaragua, par des canaux dont la libre navigation serait garantie par l'Angleterre ; enfin, on proposait de former une association entre la banque de Londres et celles qui seraient établies à Lima et à Mexico, afin de s'aider mutuellement, et de donner à la Grande-Bretagne l'avantage de pouvoir se procurer facilement les métaux précieux. On proposait également une alliance avec les États-Unis, à qui on cédait les Florides moyennant un petit contingent de troupes destinées à soutenir la cause de l'indépendance. Ces propositions furent envoyées à Pitt, de Paris, le 22 décembre 1797 ; le ministre anglais s'empressa d'inviter le général Miranda à venir à Londres, où il se rendit en effet, et après plusieurs conférences les bases du plan furent arrêtées ; Miranda crut même l'affaire si avancée, qu'il en fit part, le 6 avril 1798, à son ami le colonel Hamilton, dans l'espoir qu'il déciderait le président John Adams à coopérer à l'exécution de ce projet d'émancipation. En effet, Miranda avait obtenu du gouvernement anglais que celui-ci fournirait l'argent et les vaisseaux pour le transport de dix mille hommes de troupes des États-Unis, et qu'il se bornerait à appuyer les opérations par des forces navales ; mais le président Adams ayant refusé de donner une réponse positive, et ne voulant pas se brouiller avec l'Espagne, le projet échoua : ce qui ne pouvait être autrement : nous sommes disposés à croire qu'en cette occasion Miranda fut dupe de son patriotisme et de sa bonne foi, qu'il s'aveugla sur les difficultés qui s'opposaient à une alliance franche entre le cabinet de Saint-James et le gouvernement des États-Unis, et sur l'impossibilité où se trouvait le président

Adams, devenu odieux au parti démocratique dominant, d'entreprendre une guerre d'agression contre l'Espagne, sans le moindre sujet, et de lever une armée dans un pays où l'opinion publique souffre à peine une très faible force militaire soldée. Comment Miranda a-t-il pu croire que les Américains consentiraient à se mettre à la solde de l'Angleterre, pour délivrer le Mexique du joug espagnol au profit des Anglais? Si Pitt conçut cet espoir, il faut qu'il ait bien peu connu l'opinion dominante aux États-Unis, et qu'il ait trop compté sur la bienveillance du parti fédéraliste dont Adams était le chef, et avec les principaux membres duquel Miranda était lié. Cet échec ne rebuta point le persévérant patriote; en 1801, sous l'administration de lord Sidmouth, il reproduisit son plan, et déjà l'on s'occupait des préparatifs militaires pour son exécution, lorsque la paix d'Amiens vint encore traverser ses vues. Ce nouveau contre-temps ne le découragea pas, et dès que la guerre eut de nouveau éclaté avec l'Espagne, en 1804, Miranda s'adressa à Pitt, qui était rentré au ministère, pour obtenir enfin de lui l'accomplissement de ses promesses. Les négociations marchèrent rapidement: lord Melville et sir Home Popham furent chargés de concerter, avec Miranda, le plan d'opérations. Tout était prêt, lorsque l'état de l'Europe et l'espoir du succès de la troisième coalition contre la France, fit encore ajourner l'émancipation de l'Amérique espagnole. Las de se voir joué par le gouvernement anglais, et par Pitt, dont les vues étroites ne lui permirent jamais de saisir toute l'importance de l'indépendance des colonies d'Amérique, Miranda, sur l'invitation de quelques émigrés de Caraccas et de Santa-Fé, réfugiés aux États-Unis et à l'île de la Trinidad, prit la résolution hardie de tenter l'effet d'un coup de main sur la province de Venezuela, où il avait de nombreux amis. La conjoncture lui parut d'autant plus favorable, que la France et l'Espagne n'étaient pas en état d'envoyer des secours en Amérique, que les États-Unis avaient des démêlés avec cette dernière puissance au sujet de la Louisiane; il comptait même sur l'appui de l'Angleterre. Il partit donc pour les États-Unis, y fut très bien reçu par le président et le secrétaire-d'état, et reçut des encouragements de beaucoup de particuliers marquants; mais il s'aperçut bientôt qu'il ne devait pas se flatter d'être ostensiblement secondé par le gouvernement américain dans son entreprise, car le pouvoir exécutif avait trop à cœur de conserver des relations amicales avec la France, pour faire quelque chose qui pût déplaire à cette puissance. Réduit à ses faibles ressources, Miranda tenta cependant la fortune, et aurait peut-être réussi si les Anglais l'avaient secondé. Il débarqua à Coro, sans opposition, et comptant trop sur l'appui des créoles, il négligea de prendre des mesures convenables pour s'y maintenir. Les commandants espagnols ayant été avertis à temps, le forcèrent bientôt à se rembarquer sans avoir rien pu effectuer. Les négociations que lord Lauderdale poursuivait alors à Paris, furent cause des ordres transmis à sir Alexandre Cochrane, chef des forces navales anglaises, et aux commandants de la Trinidad et de la Barbade, pour limiter les secours qu'ils étaient autorisés à donner à Miranda, de manière à paralyser toutes ses opérations. D'après ces ordres, les commandants anglais devaient se borner à intercepter les expéditions françaises ou espagnoles, et à favoriser la retraite de Miranda dans le cas où il serait forcé de se rembarquer. Cependant on lui avait d'abord permis de recruter dans ces deux îles, même parmi les milices, et le général Hislop, gouverneur de la Trinidad, favorisa même publiquement la formation de trois corps, l'un d'infanterie, l'autre de cavalerie légère, et le troisième d'artillerie aux ordres des colonels comte de Rouvray et Kingston, et du capitaine Harvey, qui avaient offert leurs services au général Miranda. Frustré dans ses desseins, il revint en Angleterre sans renoncer à l'espoir d'un avenir plus heureux. Pendant son absence le ministère avait changé, et l'invasion de l'Espagne par les Français, ayant encore une fois fait songer au projet favori de Miranda, il fut agréablement surpris de voir une expédition formidable se préparer à Cook, pendant l'été de 1808, sous les ordres de sir Arthur Wellesley, destinée pour l'Amérique espagnole. En effet, ce chef eut plusieurs conférences avec Miranda sur le choix du point de débarquement, et sur les mesures ultérieures à prendre, sous les rapports militaire et politique. Ces deux généraux n'eurent point de peine à s'accorder, quant à la partie militaire, mais lorsqu'il fut question du gouvernement des pays qui devaient être occupés par les troupes anglaises, Miranda éprouva la plus vive opposition de la part du général anglais, qui ne voulait pas entendre parler de liberté ni de formes républicaines, même tant soit peu aristocratiques, ainsi que le proposait le prudent Miranda. Enfin poussé à bout par les arguments irrésistibles de ce dernier, arguments tirés de la situation de l'Amérique espagnole, de ses mœurs, et du régime municipal établi chez ces peuples, sir Arthur Wellesley, ne sachant plus que lui répondre, mit la main sur la garde de son épée, en s'écriant: « Non, jamais je ne tirerai l'épée pour dé- » fendre la cause de la liberté. » Ce guerrier n'a point cessé d'être fidèle à ce principe, qu'il avait sans doute puisé dans ses campagnes de l'Inde, en commandant aux Cipayes. Bientôt cette expédition reçut une autre destination, et fut envoyée au Portugal pour combattre les Français. La résistance de la nation espagnole ayant pris de la consistance, le gouvernement anglais fit offrir à Miranda le commandement en chef des armées espagnoles, ce qu'il refusa sans hésiter. Sa réponse en cette occasion mérite d'être conservée: « J'ai servi dans les armées » françaises, répondit-il, et quoique Napoléon ait été » injuste à mon égard, jamais je ne tirerai l'épée contre » mes anciens frères d'armes; je n'oublie pas non plus » que j'ai été officier dans l'armée espagnole, et lorsque » je vois des hommes tels que O-Farril, Mazarredo et » Azanza suivre le parti de Joseph, je ne sais en vérité » pour qui opter: d'ailleurs, j'ai résolu de consacrer le » reste de ma vie à un seul objet, l'émancipation de » mon pays natal; c'est là, et là seulement que je com- » battrai les Espagnols. » Cette réponse augmenta encore l'estime que les hommes les plus distingués de l'Angleterre ne cessèrent de témoigner à Miranda. Il connaissait trop bien l'Espagne pour s'être jamais flatté d'y voir un gouvernement libre établi d'une manière stable par les seuls efforts des cortès de Cadix, trop faibles pour lutter contre un clergé tout-puissant, fanatique et remuant, soutenu par une populace abrutie par l'ignorance et la superstition. Pendant la guerre de la Péninsule, Miranda renouvela à plusieurs reprises ses tentatives auprès du gouvernement anglais, et profita des succès des Français en Espagne et des insurrections à Buénos-Ayres, pour décider le cabinet britannique à seconder ses vues; mais voyant le peu de fruit de toutes ses démarches, il prit, en 1811, le parti de se rendre à Caraccas, afin d'y organiser un gouvernement indépendant modelé sur celui des États-Unis, mais avec un patriciat et un exécutif plus fort. Secondé par les principaux habitants de Caraccas, il obtint de grands succès, et en 1812, il se flattait avec raison d'avoir surmonté les principaux obstacles qui s'opposaient à l'émancipation de sa patrie. Il y établit un gouvernement consulaire, battit les Espagnols, et tout annonçait une prompte réussite, lorsqu'un tremblement de terre détruisit Caraccas, répandit la consternation parmi les habitants, et priva le nouveau gouvernement de ses principales ressources. Le général espagnol Monteverde (*Voyez ce nom*), profitant habilement de la confusion où était le pays, et des rivalités qui avaient éclaté entre plusieurs chefs, et notamment entre Bolivar et Miranda, après avoir pris Caraccas, reprit facilement le dessus, et ayant assiégé Guayra, où ce général s'était retiré, il le força à capituler par le manque de vivres. Des témoins oculaires, dignes de foi, nous ont assurés que la place ne fut point secourue, par la faute de Bolivar, qui avait des forces plus que suffisantes pour dégager son général auquel il devait de grandes obligations, et dont il avait reçu des conseils paternels. Nous avons long-temps refusé d'ajouter foi à cette accusation, qui serait une tache ineffaçable dans la vie d'un homme qui a rendu de si grands services à sa patrie et à toute l'Amérique ci-devant espagnole; mais notre incrédulité n'a pu tenir contre des témoignages irrécusables de plusieurs nationaux et étrangers bien au fait des événements. En dépit

de la capitulation, Miranda fut envoyé à Cadix, où il mourut en prison, en 1816, après quatre ans d'une rigoureuse captivité. Miranda avait une taille au-dessus de la moyenne, le regard pénétrant, la physionomie ouverte, mais sévère, et quelque chose d'imposant qui commandait le respect. Sa constitution était extrêmement robuste, et à l'âge de soixante ans, il n'avait rien perdu de sa vigueur. Il était d'une grande sobriété, fort assidu au travail et doué d'une grande activité. Son caractère avait quelque chose d'âpre; il était fier, peu endurant, et mettait peut-être trop de ténacité à soutenir ses opinions. Il possédait à fond les langues savantes et les principales de celles de l'Europe; son érudition était vaste et choisie, surtout dans l'histoire militaire. Il était excellent officier du génie, et montra de grands talens comme général et un grand sang-froid au milieu des dangers. Pendant la plus grande partie de sa résidence en Angleterre, il se vit contraint de recevoir une pension du gouvernement anglais, dont une partie a été conservée à sa veuve. Il possédait une très belle bibliothèque, et avait eu le bonheur de sauver tous ses papiers formant une vaste collection en un grand nombre de volumes. Des lettres et écrits autographes des principaux personnages de la révolution et de l'Europe, se trouvent dans ce précieux recueil. Il a laissé un fils qui sert dans l'armée colombienne. Les habitans de Caraccas ont proposé d'élever une statue à la mémoire du courageux défenseur de leurs libertés, et qui doit, à juste titre, être considéré comme le fondateur de la république. Outre le pamphlet dont il a été question, Miranda fit paraître à Paris, en 1794, sa *Correspondance avec le général Dumourier.*

MIRBEL (Charles-François-Brisseau), botaniste distingué, membre de l'Institut (académie des sciences), né à Paris en 1776, accompagna, très jeune encore, en 1796, le célèbre minéralogiste Ramond dans le voyage qu'il fit au mont Perdu (Pyrénées). Il fut nommé plus tard directeur des jardins de la Malmaison, où l'impératrice Joséphine faisait cultiver une magnifique collection de végétaux exotiques, et y fit construire les belles serres qu'on y admire encore. Il suivit en Hollande le roi Louis Bonaparte, qui le nomma secrétaire de ses commandemens, puis directeur de l'école hollandaise de peinture, à Paris et à Rome. Vers 1806, la classe des sciences de l'Institut, dont il était déjà membre correspondant, le reçut dans son sein. Il fut vers le même temps nommé professeur-adjoint pour la chaire de physiologie végétale et de botanique, à la faculté des sciences de Paris. Au commencement de 1817, il fut appelé au conseil-d'état, en qualité de maître des requêtes, et au mois de juin de la même année, il remplaça M. Bertin de-Vaux au secrétariat-général du ministère de la police, dont M. de Decazes tenait alors le portefeuille. Peu de temps après sa nomination, un volume du *Censeur*, publié par MM. Comte et Dunoyer, ayant été dénoncé aux tribunaux, les auteurs furent condamnés à une peine correctionnelle. Le jugement confirmé en appel et en cassation, était motivé sur l'insertion dans ce volume de plusieurs morceaux politiques qu'ils prétendirent, dans un mémoire imprimé, n'être pas moins hardis que d'autres passages insérés dans le même ouvrage, qu'ils disaient tenir du ministère, et avoir été écrits de la main de M. Mirbel. M. de Decazes répondit dans une séance de la chambre des pairs, en janvier 1818, aux accusations auxquelles cette assertion donna lieu, que « les documens que les auteurs du « Censeur avaient pu recevoir, n'étaient que de simples « faits extraits d'une correspondance tenue pour un « journal dont M. Mirbel surveillait bénévolement de« puis plusieurs années la partie relative aux sciences; « qu'à l'époque de la saisie, ce savant n'avait point en« core été appelé à la place de secrétaire-général, etc. » Lorsque M. de Decazes fut nommé ministre de l'intérieur, M. Mirbel passa au secrétariat-général de ce ministère, et à la chute du ministre il se démit de cette place et de celle de maître des requêtes. Depuis cette époque, il n'a plus rempli de fonctions publiques. On a de lui: 1° *Influence de l'histoire naturelle sur la civilisation*, 1801, in-8°. C'est un discours qu'il prononça à l'ouverture d'un cours de botanique qu'il fit à cette époque à l'Athénée; 2° *Histoire naturelle générale et particulière des plantes*, 18 vol. in-8°, faisant partie du Buffon publié par Sonnini: M. Mirbel n'est auteur que des deux premiers volumes qui ont été imprimés séparément sous le titre de *Traité de physiologie végétale*, Paris, 1802, 2 vol. in-8°; 3° *Exposition de la théorie de l'organisation végétale*, Amsterdam, 1808, in-8°, avec une traduction allemande du docteur Bilderbyck, 2e édition augmentée, 1809, in-8°, figures; 4° *Élémens de physiologie végétale et de botanique*, 1815, 2 vol. in-8°, et 1 vol. de planches. Cet ouvrage important est le résumé du cours que l'auteur a fait à la faculté des sciences de Paris. M. Mirbel est un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences naturelles*, des *Annales du muséum d'histoire naturelle*, et du *Bulletin de la société philomatique*, etc. On a encore de lui un grand nombre de dissertations dans les *Mémoires de l'académie des sciences.*

MISSIESSY (le comte Édouard-Thomas BURGUES de), vice-amiral, vice-président du conseil d'amirauté, né à Quiès, département du Var, en 1754, d'une famille de Provence, dont plusieurs membres avaient servi avec distinction dans la marine. Entré de bonne heure dans ce corps, la guerre de l'indépendance américaine lui fournit diverses occasions de se signaler, et, à la fin de cette lutte honorable pour la marine française, il avait acquis la réputation d'un brave et excellent officier. Louis XVI l'avait décoré de la croix de Saint-Louis, qui à son âge ne pouvait être que la récompense de faits d'armes éclatants. A la paix, il ne demeura pas dans l'inaction. Il fit successivement plusieurs campagnes qui avaient pour objet de soumettre à la sanction de l'expérience divers points de théorie non encore éprouvés: celle surtout à laquelle il participa sur le vaisseau *le Léopard*, et qui fit époque dans les annales de la science navale, le mit à même de développer et de perfectionner les connaissances qu'il possédait dans les différentes branches de cette science, et lui procura les notions exactes qui servirent plus tard de base à ses traités de l'arrimage et de l'installation des vaisseaux. Le premier de ces ouvrages parut en 1789; il avait été précédé par un autre sur les signaux des armées navales que M. de Missiessy publia en 1786. Un officier doué de tant de mérite ne pouvait manquer de parvenir promptement à un grade élevé dans son arme. L'émigration de presque tout le corps des officiers de la marine royale, au commencement de la révolution, vint encore hâter son avancement. Il fut nommé contre-amiral le 1er janvier 1793, et, en cette qualité, il se trouva associé avec Latouche-Tréville aux opérations de la flotte que commandait alors Truguet, dans la Méditerranée. Depuis cette époque, on ne le vit plus figurer sur les listes de la marine jusqu'à la réorganisation de cette arme, en l'an IX, sous le gouvernement consulaire. Il y a lieu de croire que la part qu'avaient prise quelques membres de sa famille aux événemens de Toulon, fut cause qu'on ne lui confia aucun commandement, et qu'il demeura en non activité pendant toute la durée du gouvernement républicain. Cependant au sein de la retraite où les circonstances l'avaient condamné, il ne cessa pas de s'occuper de travaux utiles à la marine, et, en l'an VI, Marec, membre du conseil des cinq-cents et rapporteur de la commission de marine, appela l'attention du gouvernement sur un nouvel ouvrage qu'il venait de terminer et sur ceux dont la marine était déjà redevable au zèle et aux talens de cet officier-général. Lorsque la guerre se ralluma avec l'Angleterre, après la rupture du traité d'Amiens, M. de Missiessy fut un des amiraux à qui Napoléon confia l'exécution des parties de son grand plan d'invasion des îles britanniques. On sait que toutes les combinaisons de l'empereur et tous les mouvemens qu'il fit opérer à diverses portions de nos forces navales, avaient pour objet d'éloigner de l'Europe la majeure partie des escadres anglaises, et de faire rallier toutes celles de la France, de l'Espagne et de la Hollande dans la Manche, dont il suffisait qu'elles demeurassent maîtresses pendant un court espace de temps pour assurer le succès de la descente, au moyen de la flottille et de l'armée réunies à Boulogne et dans les autres ports voisins du détroit. L'amiral Missiessy fut chargé du commandement de l'escadre de Rochefort, composée de cinq vaisseaux de ligne, dont un à trois

ponts, trois frégates et deux bricks, et portant trois mille cinq cents hommes de troupes. Cette escadre et celle de Toulon devaient sortir presque simultanément et aller se rallier aux Antilles, où la dernière devait se rendre avec l'escadre franco-espagnole de Cadix, après avoir débloqué ce port. L'amiral Missiessy vint en mer le 11 janvier 1805. Villeneuve, qui commandait l'escadre de Toulon, ne partit que le 18. Peu de jours après leur sortie, le mauvais temps les surprit l'un et l'autre, et Villeneuve, quoique naviguant sur la Méditerranée, mer bien moins terrible que l'Océan, ne jugea pas à propos de tenir bon, et rebroussa chemin vers Toulon. M. de Missiessy, au contraire, s'obstina à lutter contre la tempête avec son escadre, et à rester à la cape jusqu'à ce que le temps lui permît de poursuivre sa route. Les coups de vents, si fréquents et si dangereux l'hiver dans le golfe de Gascogne, où se trouvait encore l'escadre, se succédèrent presque sans interruption pendant treize jours, et tous les bâtiments en souffrirent à divers degrés; néanmoins l'amiral persévéra dans la résolution qu'il avait prise de ne point relâcher. Le motif de cette persévérance, qui d'ailleurs appartient essentiellement au caractère de M. de Missiessy, étoit la crainte que l'escadre de Toulon, non contrariée par des tempêtes qui pouvaient n'être que locales, ne se rendît aux Antilles, et n'en revînt après avoir vainement attendu la sienne, ce qui eût fait manquer l'expédition à laquelle ces deux escadres devaient concourir. Avec la même ténacité de la part de Villeneuve, la jonction projetée se fût opérée. La sortie de l'escadre de Rochefort causa de vives alarmes en Angleterre, où le bruit se répandit en même temps que l'escadre de Toulon et un fort détachement de l'armée navale de Brest avaient mis en mer également. L'incertitude du gouvernement lui-même à l'égard de la destination de l'amiral Missiessy l'obligea de détacher plusieurs escadres à sa poursuite sur divers points vers lesquels on pouvait supposer qu'il se dirigeait : c'était un premier avantage obtenu. Les instructions de cet amiral lui prescrivaient de se rendre, avec la plus grande diligence, aux Antilles, et d'y attendre, pendant trente cinq jours, l'escadre de Toulon. Ce temps devait être employé à ravitailler les colonies françaises, et à ravager celles de la Grande-Bretagne dans ces parages. M. de Missiessy exécuta ses ordres avec la plus grande ponctualité. Les cinq mille fusils et les cent milliers de poudre que portait l'escadre furent partagés entre la Martinique et la Guadeloupe, et l'on débarqua les troupes destinées à compléter plutôt qu'à renforcer les garnisons de ces îles; la Dominique et Nièves furent prises et mises à contribution: Saint-Christophe fut également rançonnée. Au milieu de ses opérations, l'amiral Missiessy fut joint par un aviso qui apportait des dépêches annonçant la rentrée de l'escadre de Toulon, et lui prescrivant en conséquence de ne pas attendre cette escadre pendant les trente-cinq jours convenus, mais d'effectuer son retour en Europe. En faisant route pour revenir en France, l'amiral Missiessy se porta vers Santo-Domingo qui, assiégée par une multitude de nègres, et bloquée du côté de la mer par quelques bâtiments de guerre anglais, allait succomber. La seule apparition de l'escadre française sauva la ville. A son approche, les bâtiments anglais s'étaient enfuis, et l'armée noire se hâta de lever le siége. L'amiral Missiessy secourut la garnison de tous ses moyens: il fit mettre à terre le dernier bataillon qui lui restait, ainsi que de l'artillerie et des munitions; il y joignit une somme d'argent et des vivres pris sur l'approvisionnement de ses vaisseaux qu'il réduisit à ceux strictement nécessaires pour effectuer leur retour. Après cette opération, il dirigea en toute hâte son escadre vers l'Europe. «Cette escadre (disent les auteurs des « *Victoires et Conquêtes*), qui portait en France de l'ar» gent, des prisonniers, et des équipages formés à la ma» nœuvre, pleins de santé, d'ardeur et de courage, était « attendue sur la route par plusieurs escadres ennemies. « Le gouvernement britannique, humilié du ravage et de « la terreur qui venaient d'être portés dans ses colonies » des Indes occidentales, mettait le plus grand prix à « intercepter les vaisseaux qui retournaient chargés de » leurs dépouilles; mais l'amiral Missiessy sut habile» ment éluder les forces anglaises envoyées à sa ren« contre, et il rentra avec tous ses bâtiments à Roche« fort, après une campagne d'environ cinq mois. « L'expédition que nous venons de raconter, ajoutent « les mêmes auteurs, fut, il est pénible de le dire, la » plus heureuse de toute la dernière guerre maritime, » puisque, après avoir causé d'assez grands dommages « aux Anglais, elle rentra tout entière dans le port d'où « elle était partie; circonstance assez rare durant cette » période désastreuse. » Cependant Napoléon se montra mécontent. Son orgueil s'étoit trouvé blessé de ce qu'on avait laissé incomplète la conquête de la Dominique, où les ennemis ne conservaient plus qu'un fort que les trois mille cinq cents hommes de troupes de l'expédition eussent assiégé avec un succès non douteux. L'empereur chercha néanmoins à publier la chose dans une de ces notes qu'on sait qu'il envoyait fréquemment au *Moniteur*; mais en même temps on insinua de tous côtés que le retour prématuré de l'amiral Missiessy, sans avoir attendu l'escadre de Toulon aussi longtemps qu'il le devait, avait fait manquer une expédition importante. La fermeté de caractère dont M. de Missiessy avait donné maintes preuves se manifesta de nouveau dans cette occasion. Loin de passer condamnation sur ses opérations, il réclama de l'avancement, et témoigna au ministre de la marine sa répugnance à reprendre la mer, s'il n'était fait vice-amiral, grade auquel son ancienneté comme contre-amiral (il était depuis longtemps le doyen des contre-amiraux) lui donnait droit de prétendre après une campagne utile à l'état. L'avancement qu'il réclamait ne lui fut point accordé, et il quitta son commandement. Toutefois l'espèce de disgrâce dont il fut l'objet était trop évidemment injuste pour durer longtemps. A diverses reprises, le ministre Decrès lui offrit des missions que M. de Missiessy refusa, en déclarant qu'il ne serviroit désormais que dans un grade ou un emploi supérieur à celui qu'il avait exercé en dernier lieu. Les choses restèrent ainsi jusqu'au commencement de 1808, où l'empereur ordonna l'armement des vaisseaux qui venaient d'être construits sur les beaux chantiers qu'il avait établis à Anvers. M. de Missiessy consentit à prendre le commandement de l'escadre de l'Escaut, qui, composée dès le principe de huit vaisseaux, devait en peu d'années s'élever à vingt. Il s'y décida en outre sur la promesse que lui fit le ministre de proposer incessamment à l'empereur de le nommer vice-amiral. Ici commence pour M. de Missiessy une nouvelle carrière, dans laquelle il rendit à la marine des services moins éclatants que solides, et qui doivent avoir la plus grande, on peut ajouter la plus heureuse influence sur les destinées futures de cette arme. L'énumération de ces services sortirait de notre cadre. Elle exigerait d'ailleurs des détails qui ne sauraient être compris que des marins. Il suffira d'indiquer sommairement les améliorations que l'habile amiral apporta à toutes les branches du service des officiers et marins, et à cette partie prééminente de l'art de la marine, qui a pour objet de mettre un vaisseau de guerre dans le meilleur état possible pour naviguer et combattre. Avant d'y parvenir il eut bien des obstacles à surmonter. Le premier qu'il rencontra fut la faiblesse des équipages de son escadre, tant sous le rapport numérique que pour le choix des hommes, parmi lesquels se trouvaient fort peu de bons matelots. Cent cinquante à deux cents marins tirés des régiments qu'on avait organisés à Boulogne, après le départ de la grande armée pour la campagne d'Austerlitz, et dont les plus jeunes n'avaient jamais embarqué, formaient l'élite de chaque vaisseau; c'étoit à peu près le quart de son équipage: on composa les trois quarts restants avec des conscrits d'une classe anticipée de deux ans, une compagnie de soldats d'infanterie, et une autre de marins recrutés sur le pavé des villes anséatiques. Plus d'un amiral aurait reculé devant la tâche d'équiper des vaisseaux avec un tel amalgame. M. de Missiessy ne vit que la gloire d'en venir à bout. Il s'appliqua à reconnaître la capacité et l'aptitude de chacun, et, par une habile répartition des hommes dans toutes les opérations que comporte l'appropriation d'un vaisseau au double objet de la navigation et du combat, il sut remédier à la pénurie de bons marins. Il prouva que, jusqu'alors, nous n'avions pas su tirer parti de nos ressources, et

que, malgré la disette de matelots dont on se plaignait en France, nous en conservions assez pour former les noyaux de bons équipages, et armer convenablement tous les vaisseaux que nous étions en état de construire. Au matériel comme en personnel, l'escadre de l'Escaut ne tarda pas à ressentir les heureux effets des talents et de l'activité de son chef. Le gréement, l'installation et la tenue des vaisseaux, sous le rapport de la propreté, de la salubrité et du placement le plus avantageux de tous les objets dont se compose l'armement d'un bâtiment de guerre, ne se firent pas moins admirer que l'ordre strict et la régularité parfaite qu'il avait établie dans les mouvements, manœuvres et exercices de tout genre, ainsi que dans la méthode employée pour l'instruction progressive et rapide des diverses classes d'hommes composant les équipages. Le dernier point surtout forme un des plus beaux titres de M. de Missiessy à la reconnaissance de tous les Français qui ont à cœur la gloire et la prospérité de la marine militaire nationale. On avait toujours affecté le plus grand mépris pour toute espèce d'exercices, de manœuvres et de simulacres qui se faisaient ailleurs qu'en pleine mer. Il était impossible, disait-on, de procurer aux marins la moindre instruction sur les rades. De tous les préjugés dont on était imbu dans la marine, et la liste en serait longue, c'était peut être le plus fortement enraciné. On ne voulait pas voir que les rades sont à l'armée de mer ce que les garnisons sont à l'armée de terre, et tous les militaires éclairés conviennent que ce n'est qu'en garnison que les troupes s'instruisent et se disciplinent. A la mer, tout essai serait périlleux; on ne peut donc rien confier qu'à des hommes d'une aptitude et d'une expérience reconnues. En rade, au contraire, on peut essayer les sujets, éprouver la capacité de chacun et façonner par degrés les plus novices à exécuter avec adresse, précision et promptitude ce qu'ils se trouveront dans le cas de pratiquer à la mer. Quelques officiers ennemis de la routine et des préjugés étaient pénétrés de cette vérité; mais M. de Missiessy, le premier, la mit dans tout son jour. L'instruction qu'il donna aux équipages de son escadre, quoi qu'en aient pu dire les partisans aveugles des vieilles pratiques, fut aussi solide qu'apparente. Non seulement le capitaine Bouvet, avec une frégate montée en partie par des conscrits instruits comme l'avait enseigné M. de Missiessy, battit complètement une des frégates les mieux armées de la marine anglaise, mais encore on vit les vaisseaux qui firent campagne à la paix avoir pour gabiers, chefs de hune et quartiers-maîtres, des conscrits embarqués en 1808 et 1809 sur l'escadre de M. de Missiessy, et qui n'avaient jamais été en pleine mer. Cette expérience fut décisive: et les capitaines qui n'avaient pas servi dans l'Escaut, revenus entièrement de leurs préventions, préféraient ces jeunes gens aux marins qui s'étaient formés au commerce, cette prétendue pépinière de bons matelots. Ce n'est pas tout, faisant agir à la fois les équipages d'un grand nombre de vaisseaux, l'amiral Missiessy fut à même de recueillir des données précises sur l'espace de temps rigoureusement nécessaire pour exécuter chacune des opérations auxquelles les diverses circonstances de la navigation et du combat peuvent donner lieu. Ce fut un grand point de gagné pour la régularité des mouvements et pour l'appréciation du mérite, du zèle et de l'activité de chacun selon son emploi, que la connaissance du maximum de célérité auquel on pouvait parvenir dans tous les cas possibles. Par là, on se trouvait assuré d'obtenir l'ensemble, qui est d'un avantage si immense à la guerre. On n'avait pas encore pu y parvenir, parce que jusqu'alors on avait manqué d'uniformité dans les opérations que plusieurs vaisseaux exécutaient simultanément. Chacun suivait, plus ou moins bien, d'anciennes traditions, mais l'on n'avait point de règles fixes dans la manière de procéder. M. de Missiessy fixa ces règles, en exigea la constante et rigoureuse application, et parvint de la sorte à faire de son escadre un modèle d'ordre, de discipline et d'activité. Il en avait pris le commandement en avril 1808, et l'automne suivant, époque où on lui ordonna de se préparer à mettre en mer, il n'aurait pas craint de se mesurer avec la meilleure escadre anglaise, pourvu qu'il n'eût point été attaqué dès sa sortie de l'Escaut, quelques jours de navigation étant absolument nécessaires pour mettre la dernière main à l'organisation de ses moyens d'attaque et de défense. L'expédition que, l'année d'après, les Anglais tentèrent contre Flessingue et Anvers, fit connaître toutes les ressources qu'on pouvait tirer d'une escadre ainsi organisée. La guerre n'avait rien fait pour la défense du fleuve. La marine, c'est-à-dire l'escadre, fut obligée d'y suppléer à l'aide de ses propres moyens. Éclairé par la catastrophe de Rochefort, le ministre de la marine avait prescrit à l'amiral Missiessy de prendre des mesures pour garantir ses vaisseaux contre une attaque tentée par une force navale qui remonterait l'Escaut: mais ces mesures, préparées plusieurs mois à l'avance, ne pouvaient s'exécuter que sur le fleuve même, et non sur les rives où l'amiral n'exerçait aucun commandement. Cependant, une fois que les vaisseaux anglais furent arrivés au bas de l'Escaut, et eurent débarqué des troupes à l'embouchure du fleuve, l'amiral se vit dans la nécessité de mettre les forts qui couvraient la position de son escadre en état de la protéger. Ces forts, démantelés pour la plupart, furent relevés et armés en peu de jours. L'escadre fournit tout ce qui était nécessaire: matériaux, outils, travailleurs, canons, munitions, commandants, garnisons, tout fut tiré des vaisseaux: et l'on vit, avec admiration, les officiers de marine remplir simultanément les fonctions d'ingénieurs et d'artilleurs, comme leurs matelots celles de pionniers, de sapeurs et de canonniers. Ces travaux s'exécutaient sous la protection d'un petit corps d'observation composé des compagnies d'infanterie qui formaient la garnison des vaisseaux; mais tous les marins de l'escadre ayant été exercés au maniement des armes et aux manœuvres de peloton, il était facile, une fois les vaisseaux dans une position qui n'exigeait pas la totalité de leurs équipages pour les défendre, de débarquer de nouveaux détachements, pris parmi ces équipages, pour servir comme troupe de terre et faire partie de l'armée qui commençait à se former avec les éléments un peu incohérents qui arrivaient de l'intérieur de la France. En effet, à l'arrivée du prince de Ponte-Corvo, M. de Missiessy mit à sa disposition un bataillon de marins, que le maréchal, qui a toujours passé pour se connaître en hommes, considérait comme un véritable corps d'élite et le plus précieux qu'il eût sous ses ordres, en ce qu'il lui offrait au besoin des grenadiers pour les coups de main, et d'habiles artilleurs pour la défense de toutes ses positions. L'occasion, qui ne se présenta point à cette époque, prouva plus tard combien une telle confiance était fondée, et la conduite admirable des marins de l'Escaut, lors du siége d'Anvers et de la surprise de Berg-op-Zoom, au commencement de 1814, surpassa toute attente. Cette conduite ne fut pas seulement glorieuse, elle fut encore profitable à notre pays. Lorsque, d'un seul trait de plume, plus de cent cinquante forteresses que nous occupions en pays étranger et dans les départements réunis, furent remises aux puissances alliées, la France obtint l'avantage de conserver les deux tiers de la flotte d'Anvers, et du matériel immense que Napoléon avait rassemblé dans ce magnifique arsenal maritime. Ce résultat procuré par la bravoure, les efforts et l'habileté des marins de l'escadre de l'Escaut, n'en fut-on pas principalement redevable au chef qui avait su organiser, discipliner et instruire de la sorte les hommes placés sous ses ordres. La restauration accomplie, M. de Missiessy se trouvait au nombre des chefs de la marine qui, sous tous les rapports, méritaient le plus la confiance du gouvernement royal. Il fut l'un des membres les plus influents des diverses commissions qui furent chargées de reconstituer pour ainsi dire la marine. Il prit une part notable à la réorganisation du corps d'officiers de cette arme, en 1814, réorganisation qui fut équitable et aussi avantageuse aux officiers que le comportaient les traités qu'on venait de nous imposer. En revanche, il n'en prit aucune à celle tristement célèbre du ministre Dubouchage, en 1816. On regrette vivement que M. de Missiessy n'eût pas dirigé ce travail. En effet, outre qu'il est, comme les gens de bien de tous les partis, ennemi des réactions violentes, et que, pour des motifs tirés des opinions politiques des individus, il n'eût pas voulu priver la marine des

services d'une foule d'officiers de mérite qu'on élimina brutalement à cette époque, il a toujours pensé que le personnel du corps de la marine était trop peu nombreux pour fournir au besoin de l'armement simultané de toutes nos forces navales. Personne n'est plus que lui convaincu de l'utilité d'entretenir et de faire naviguer en temps de paix tous les officiers qu'on peut être dans le cas d'employer en temps de guerre. Dès le retour du roi, en juillet 1815, M. de Missiessy avait été envoyé à Toulon, comme préfet maritime: lorsque le vicomte Dubouchage entreprit de remodeler la marine d'après l'antique et ridicule ordonnance de 1776, l'amiral conserva l'autorité supérieure dans ce port, avec le titre ressuscité de commandant de la marine. Dans ce poste important il rendit de nouveaux services à l'état, surtout par la manière dont il dirigea nos armements pour les mers du Levant. Quand, cédant au vœu si long-temps et si infructueusement exprimé par tous les marins éclairés, le gouvernement se décida à créer un conseil d'amirauté dont la présidence n'est qu'un titre honoraire, il plaça M. de Missiessy, en qualité de vice-président, à la tête de ce conseil. Quelques années d'existence ont suffisamment justifié ce qu'on avait annoncé relativement à l'utilité de cette institution, et la gloire de ses premiers travaux ne peut manquer de rejaillir en grande partie sur l'habile amiral sous la direction duquel ils ont été exécutés. A l'exception de la pairie, dont il faut convenir qu'on a été trop parcimonieux envers les officiers-généraux de la marine, M. de Missiessy a obtenu toutes distinctions dues à son mérite et à ses services. A celles qui lui avaient été décernées sous l'empire Louis XVIII et Charles X se sont plu à en ajouter de nouvelles. Il fut fait grand' croix de la légion-d'honneur le 24 août 1814, grand' croix de l'ordre de Saint-Louis, le 24 août 1820, et enfin, à la promotion qui eut lieu dans les ordres du roi, le 3 juin 1827, chevalier de l'ordre du Saint Esprit. Les principaux ouvrages de M. de Missiessy, sont: 1° *Signaux des armées navales*, 1786; 2° *Arrimage des vaisseaux*, 1789; 3° *Traité historique et pratique du gréement des vaisseaux, avec le développement des conditions de la mâture et de la voilure*, an IV; 4° *Installation des vaisseaux*, 1802; 5° *Moyens de procurer aux vaisseaux de différents rangs, des qualités pareilles et une égale activité dans leurs manœuvres et le service de leur artillerie*, 1803: 6° *Tactique et signaux de jour, de nuit et de brume, à l'ancre et à la voile*, 1827.

MNIEWSKI (Denis), castellan du palatinat de Cujavie dans la Grande-Pologne, fut l'un des patriotes les plus distingués, qui se signalèrent à l'époque de la guerre de l'indépendance, en 1794. Les Prussiens faisaient depuis longtemps le siége de Varsovie, lorsqu'ils reçurent la nouvelle que la Grande-Pologne, qui leur était échue par le partage de Grodno, en 1793, venait de se mettre en pleine insurrection. Mniewski se mit à la tête de trente Polonais déterminés à le suivre: avec cette poignée de braves, il surprend la garnison de Brzesc-Kujawski, et celle de Wroclawek. Ayant porté sa troupe à cent hommes, il s'empare de treize grandes barques chargées de munitions, et destinées pour l'armée prussienne qui faisait le siége de Varsovie: il en fit mettre quelques-unes en lieu de sûreté, et le reste, avec tout le transport de bombes et de boulets, fut coulé à fond. Des avantages aussi importants ayant ranimé le courage des habitants, Mniewski vit bientôt sous ses étendards neuf cents fantassins armés de faulx, et quatre cents cavaliers, et se rendit maître de Nieszawa et de Thorn, jusqu'à Toki. Le roi Frédéric-Guillaume II, étonné de ses progrès, détacha de l'armée qui faisait le siége le général Schwérin avec un corps de quatre mille hommes, contre les Polonais. Schwérin devait être secondé par le barbare Sékuly, à la tête de trois mille hommes. Ce dernier commit dans ce malheureux pays des cruautés inouïes, auxquelles Mniewski ne répondit que par des procédés généreux envers les prisonniers prussiens. Cependant, trop faible pour résister aux deux colonnes ennemies qui marchaient contre lui, il se jeta dans la Prusse occidentale, et força, par cette manœuvre, Schwérin à partager ses forces. Une partie de l'armée prussienne resta pour contenir le pays que le brave Mniewski venait d'évacuer; l'autre suivit les Polonais, et les atteignit sous Konin. On en vint à un combat qui n'eut rien de décisif. Mniewski marcha ensuite sur Kolo, et se maintint dans ce poste important jusqu'à la jonction des autres patriotes de la Grande-Pologne. Le mouvement, qui devint bientôt général dans cette province, décida le roi de Prusse à lever, le 6 septembre, le siége de Varsovie. Les généraux Dombrowski et Madalinski poursuivirent les Prussiens, et prirent d'assaut Bydgoszcz (Bromberg); la bataille de Maciéiowicé, où Kosciuszko fut fait prisonnier le 10 octobre; l'assaut donné à l'infortunée Praga le 4 novembre; et enfin la capitulation de Varsovie, dernière époque de l'anéantissement total de l'ancienne république de Pologne; vinrent leur enlever tout le fruit de ces avantages. Mniewski eut le bonheur d'échapper à la vengeance des oppresseurs de sa patrie, et se trouva, en 1795 à Paris, où il faisait partie d'un comité de patriotes polonais réunis pour aviser au salut de leur patrie. En 1796, il devint président de cette députation des patriotes polonais. Quand Bonaparte poursuivait ses victoires en Italie, Mniewski et Michel Oginski furent choisis pour défenseurs au quartier-général de ce conquérant, pour plaider la cause de leurs compatriotes; mais la signature des préliminaires de Léoben, le 7 avril 1797, renversa toutes les espérances des Polonais. Vers la fin de la même année, Mniewski quitta Paris pour se rapprocher de la frontière de la Prusse. Rentré dans sa patrie, il ne reparut plus sur la scène politique, et termina ses jours quelques années plus tard, emportant dans la tombe l'estime et les regrets de ses compatriotes.

MNIOCH (Jean-Jacques), poëte allemand, né à Elbing, en 1765, se fit remarquer dès sa jeunesse par l'originalité de son caractère. Ayant conçu l'idée d'écrire au roi Frédéric en faveur de son père, qui avait éprouvé de grands revers de fortune, il n'employa qu'un quart de feuille pour sa pétition, et croyant devoir parler au roi comme à Dieu, il le tutoia en lui exposant, toutefois, sa demande de la manière la plus ingénue. Le monarque accueillit sa supplique avec bonté, et lui accorda les secours qu'elle réclamait. Pendant que Mnioch étudiait à l'université de Jena, il composa un hymne en l'honneur du roi, le fit imprimer, et le lui envoya sans affranchir le paquet, disant que le grand Frédéric était plus riche que lui. Ce prince lui écrivit lui-même une lettre de remerciement, et ajouta au bas: « Si dorénavant vous m'écrivez, affranchissez vos lettres. » Mnioch se rendit sur-le-champ à la poste pour s'informer des frais que son paquet avait occasionés, et prit ensuite une pièce de huit gros qu'il adressa à Frédéric avec ces mots: « Sire, je vous envoie les frais du port. » Cette plaisanterie ne lui attira cependant aucune réprimande. Les premiers essais poétiques de Mnioch sont tous marqués au coin de l'originalité. Wieland et Herder lui ouvrirent souvent leur bourse, et Schlichtegroll et Taber furent ses amis intimes. Étant entré comme précepteur chez le général Thedden, à Halle, il se lia aussi intimement avec Fischer, Fülleborn, Graeter et Lafontaine, et dans leurs réunions on chantait de préférence les couplets de la composition de Mnioch. En 1790, il fut nommé Neufahrwasser près de Dantzick, et quelques années après il obtint un emploi à l'administration de la loterie royale à Varsovie. Plusieurs de ses poëmes jouissent encore d'une grande réputation. Ses écrits en prose traitent, en général, de religion et de morale, et le sentiment surtout domine dans toutes ses compositions. Il possédait des connaissances générales, n'ayant fait une étude spéciale que des objets du domaine de l'esthétique. Selon Herder, Fichte et autres, il était d'un commerce aimable et avait à un haut degré le talent de gagner l'affection de tout ce qui l'entourait. Doué d'une grande facilité d'élocution et d'un esprit brillant, il improvisait avec une facilité étonnante sur toutes espèces de sujets. Son épouse, Marie Mnioch, née à Neufahrwasser en 1777, et fille d'un constructeur de navires, s'est également distinguée dans la littérature allemande. Elle a laissé d'excellents préceptes qui ont été imprimés après sa mort, arrivée en 1792, sous le titre de *Feuilles éparses à l'usage des femmes mariées et demoiselles*, etc., Goerlitz, 1800, 2° édit., 1821. Mnioch avait la passion des

liqueurs fortes. A force de patience et de douceur son épouse était parvenue à le détourner de cette pernicieuse habitude; mais lorsqu'elle n'existe plus, il retomba dans de nouveaux excès, et abrégea ainsi sa carrière orageuse qu'il termina à Warsovie, le 22 février 1804, âgé seulement de trente-neuf ans. Il laissa deux filles en bas âge, dont l'éducation devint l'objet de la sollicitude de ses nombreux amis.

MOET (Jean Pierre), littérateur, né à Paris, le 22 juin 1721, fut appelé à la cour pour y remplir des places honorables, et y conserva une modestie que n'altérèrent point les bontés de Louis XV, qui le nommait *son génie*. Il remplit jusqu'à la révolution la place de sous-bibliothécaire du roi à Versailles. Moet avait des connaissances étendues en numismatique, et sa fortune lui avait donné les moyens de se former, avec beaucoup de soin, un riche cabinet de médailles. Il s'étoit aussi livré à l'étude de la philosophie pratique, et s'en était créé une plaine d'originalité. Sa bibliothèque, qui était nombreuse, renfermait tous les ouvrages des illuminés qu'il avait pu réunir. Les œuvres volumineuses de Swedenborg, conseiller des mines en Suède, en faisaient partie; Moet en fit une traduction française dont la majeure partie a été imprimée, après sa mort, aux frais des adeptes de la secte qui prend le nom de *Nouvelle Jérusalem*, titre de l'un des ouvrages de Swedenborg. Moet, qui avait embrassé cette croyance avec beaucoup de chaleur et de sincérité, et qui attachait beaucoup de prix à sa traduction, à laquelle il avait consacré vingt années, refusa d'en vendre le manuscrit à Gustave III, qui lui en offrit 30,000 francs. Il voulut que sa patrie profitât seule de l'avantage de cette publication. Moet mourut à Versailles, le 31 août 1806, à l'âge quatre-vingt-six ans. Le jour de sa mort, ce laborieux écrivain travailla encore une heure et demie. Il a publié : 1° *la Félicité mise à la portée de tous les hommes*, Paris, 1742, in-12 : 2° *Code de Cythère*, ou *Lit de justice d'amour*, Paris, 1746, in-12; 3° *l'Anthropophile*, ou *le Secret et les mystères de l'ordre de la félicité, dévoilés pour le bonheur de tout l'univers*, Aretopolis, 1746, in-12; 4° *Lucina sine concubitu*, ou *Lucine affranchie des lois du concours*, traduit de l'anglais d'Abraham Johnson (ou plutôt de John Hill), Paris, 1750, in-12 : on a joint à ce volume : *Concubitus sine Lucinâ*, ou *le Plaisir sans peine*, trad. de l'anglais de Rich. Roe, par de Combes; deuxième édit. sous ce titre : *la Femme comme on n'en connaît point*, ou *Primauté de la femme sur l'homme*, Londres, 1760, in-12. Quelques exemplaires ont reparu en 1810, sous ce titre : *Primauté de l'homme sur la femme*, auquel on a joint *le Plaisir sans peine*. Le parlement avait condamné la première édition à être brûlée. 5° *Conversation de la marquise de L***, avec sa nièce nouvellement arrivée de province*, Amsterdam (Strasbourg), 1753, in-8°; 6° *Traité de la culture des renoncules, des œillets, des auricules, des tulipes et des jacinthes*, Paris, 1754, 2 vol. in-12. Cet ouvrage est assez recherché, mais c'est une compilation de Moet, où il n'a rien mis du sien. 6° Le dernier volume du *Spectateur*, ou *Socrate moderne*, traduit d'Addison, Steele et autres, Paris, 1755, in-12 : dissertations insérées dans les dix premiers volumes du *Journal étranger*; 7° Œuvres d'Emmanuel Swedenborg : *du Ciel et de ses merveilles, et de l'Enfer, d'après ce qui a été entendu et vu*, traduit du latin, 1819, in-8°. — *La vraie Religion chrétienne, contenant la théologie universelle de la nouvelle Eglise*, 1819, 2 vol. in-8°. — *Doctrine de la vie pour la Nouvelle Jérusalem, d'après les commandements du Décalogue*, 1821, in-8°. — *De la Nouvelle Jérusalem, et de sa doctrine céleste*, 1821, in-8°. — *De la sagesse angélique sur le divin amour et sur la divine sagesse*, 1822, in-8°. — *La sagesse angélique sur la divine providence*, 1823, in-8°. — *L'Apocalypse révélée*, 1823, 2 vol. in-8°. — *Délices de la sagesse sur l'amour conjugal*, 1824. — *Du dernier Jugement et de la Babylone détruite*, 1824, in-8°. — *Des terres dans notre monde solaire*, 1824, in-8°. — Moet a encore donné comme éditeur : *Faramond*, roman (abrégé de la Calprenède, par le marquis de Surgères), Paris, 1753, 4 vol. in-12; *Joannis Meursii Elegantiæ latini sermonis*. — *Aloysiæ Sigeæ toletanæ Satira sotadica de arcanis amoris et veneris* (cura et studio N. Corbie et Petri Moet); Amstelodami, typis elzevirianis (Parisiis), 1757, in-8°. Moet était attaché au duc de la Vrillère, lorsqu'il publia cette belle édition de ce fameux ouvrage de Chorier; on a prétendu à tort qu'il était l'auteur du discours d'Héliogabale *ad meretrices*, joint à cette édition. Il a encore publié les quatre derniers volumes du *Moréri espagnol*.

MOHAMMED (Cheikh), fondateur de la secte musulmane des Wahabis, fils de Abd el-Wahab, dont ses prosélytes prirent le nom, naquit dans la tribu de Temim, au village de Hereinié, province de Nedjed, Arabie, vers le commencement du 18° siècle de l'ère chrétienne. Cheikh Mohammed se vantait d'être de la race des Seide ou descendants de Mahomet. Il étudia à Sanà la théologie et la jurisprudence, et ne tarda pas à se faire remarquer par son austère piété et ses prétentions à réformer l'islamisme. Pour parvenir plus sûrement à ses fins, il s'annonça comme inspiré de Dieu, censura avec audace les actions de ses compatriotes, et osa même blâmer sévèrement son père, qui se livrait à l'usure. Pour se soustraire aux ressentiments auxquels sa conduite l'avait exposé, et particulièrement à la colère de son père, il s'enfuit à Bassorah, et visita ensuite Baghdad, Damas, la Mekke et la plupart des autres villes de l'Irak, de la Syrie et de l'Arabie. Repoussé et même maltraité partout, il ne reçut un accueil favorable qu'à Dreié, où Mohammed Ibn Séoud, qui en était souverain, lui permit de répandre sa doctrine qui favorisait ses vues d'agrandissement. Cheikh Mohammed, ayant même obtenu de ce prince un détachement de soldats, montés sur des chameaux, commença, à leur tête, ses courses apostoliques, et força plusieurs villages à se convertir à sa croyance; moins heureux dans l'Irak et à Médine, il n'y éprouva que des dégoûts et des humiliations, et prit le parti de revenir dans son village natal. N'y ayant pas mieux réussi, il se rendit à Ainié, bourgade gouvernée par Ibn-Mômar, dont il épousa la sœur. Cheikh Mohammed, peu de jours après, ayant fait mettre à mort une parente de Soleïmen, émyr de Lahsa, accusée d'adultère, faillit être livré à ce dernier par son beau-frère : averti à temps par sa femme, il se retire de nouveau chez Ibn-Séoud, qui ne lui accorda d'abord que l'hospitalité. Cependant le nombre de ses partisans s'était tellement accru que l'émyr du Dreié prit de nouveau la défense du wahabisme. Son fils Abdel-Aziz, qui lui succéda, embrassa cette cause avec chaleur, et convertit par la force des armes la population du Nedjed. Cheikh Mohammed, voulant se venger de Ibn-Mômar, l'attire dans une embuscade et lui fit trancher la tête. Abdel-Aziz dirigea ensuite ses armes contre les Arabes du Yémen, mais cette expédition fut malheureuse, et ce prince se trouva exposé au même temps à la vengeance des Arabes du Yémen et à la colère du prince de Lahsa. Cheik Mohammed releva son courage, et parvint avec de l'argent et beaucoup d'adresse à se délivrer de ses ennemis. Vainqueur dans deux autres guerres défensives, les Wahabis prirent enfin l'essor, et en moins de douze ans, ils purent dicter des lois à ceux qui les avaient d'abord méprisés. Cheikh Mohammed mourut dans un âge fort avancé, vers la fin du 18° siècle, laissant plusieurs fils, dont l'aîné, Houcein, aveugle et infirme, lui a succédé dans les fonctions de kabdy ou pontife suprême. La doctrine des Wahabis est l'islamisme ramené à sa pureté primitive; ils admettent le coran, mais rejettent toutes les traditions tant orales qu'écrites. Jésus-Christ, Mahomet et les prophetes, sont pour eux des sages, aimés du Très-Haut, mais n'ont droit à aucun culte. *Croire ou mourir* était primitivement leur devise, et l'alternative qu'ils laissaient aux vaincus. Ils se montrent néanmoins plus tolérants envers les chrétiens et les juifs qu'envers les mahométans. Ils bornent la profession de foi musulmane à ces mots : *Il n'y a d'autre dieu que Dieu*, en supprimant ceux ci, *Mahomet est son prophète*. Ils ne font aucun pèlerinage, si ce n'est celui de la Caabeh, objet de l'antique vénération des Arabes. Ils regardent les cérémonies et les décorations funèbres comme impies, ainsi que les turbès ou chapelles sépulcrales élevées sur les tombeaux des Cheikhs et des imans réputés saints parmi les musulmans. Les progrès de la secte des Wahabis n'ont pas cessé d'aller en croissant, et leur puissance a longtemps alarmé la Porte : en 1798,

Soléiman, pacha de Bagdad, eut ordre de marcher contre eux; mais cette expédition eut une issue malheureuse, et servit de prétexte à ces sectaires pour agir de représailles. En 1801, ils s'emparèrent, au nombre de quinze mille, de la petite ville de Kerbelah, et y exercèrent les cruautés les plus inouïes. Deux ans après, ils s'emparèrent, pour la première fois, de la Makke, qu'ils ne purent conserver; ils échouèrent à Médine et à Djiddo. Abdel Aziz leur chef fut assassiné le 12 novembre 1803. Cependant les Wahabis reprirent la Mekka et Médine quelques années après, et quoiqu'on annonçât tous les ans leurs défaites, ils demeuraient toujours en possession de leurs conquêtes et leur audace ne faisait que s'accroître. Sérieusement alarmée, la Porte chargea, en 1818, Ibrahim, fils du pacha d'Égypte, de les réduire. Après plusieurs affaires sanglantes, mais sans résultat décisif, il les força, vers le mois de mai de la même année, de se séparer en deux corps: l'un fut poussé par le golfe Persique; l'autre, à la tête duquel était Abdalah-Ben-Saëd, le chef de la secte, fut forcé par une manœuvre habile à se jeter dans la place de Desajeh, capitale des Wahabis. Leur résistance fut longue et opiniâtre; enfin, le 7 octobre, une attaque générale, qui fut plutôt une bataille qu'un assaut, fit tomber Abdalah, sa capitale, son artillerie, sa famille, ses immenses trésors, etc., au pouvoir du vainqueur. On assure que vingt mille Wahabis y périrent. Cette défaite, qui leur a porté un coup terrible, n'a pas néanmoins détruit une secte qui a jeté des racines trop profondes dans toute l'Arabie pour que la Porte puisse jamais parvenir à l'éteindre.

MOHAMMED. (*Voy.* Ali pacha.)

MOHS (Frédéric), professeur de minéralogie à l'école des mines de Freiberg, naquit en 1776 dans une petite ville du duché d'Anhalt-Bernbourg, où son père était négociant. Son goût pour les sciences naturelles le fit renoncer de bonne heure à la carrière suivie par son père. Il alla, en 1796, à l'université de Halle et y étudia, sous Klügel et Gren, les sciences naturelles et la philosophie. Deux ans après, il alla continuer ses études à l'école des mines de Freiberg, où il devint bientôt un des disciples les plus distingués du célèbre Werner. Il fit la connaissance du docteur Jameson, alors élève et aujourd'hui professeur d'histoire naturelle à Edimbourg. C'est aussi à cette époque qu'il fit la description de la mine dite le *Himmelsfürst* près de Freiberg, qui fut publiée quelques années après. S'étant rendu à Vienne en 1802, il fit la description du cabinet minéralogique du banquier von der Null. C'est dans cet ouvrage, publié à Vienne en 1804, qu'il déposa les premiers germes de ses idées relatives à un nouveau système, idées qu'il développa par la suite. A la même époque, il écrivit plusieurs *Mémoires* sur divers sujets de minéralogie, lesquels furent consignés dans les *Ephémérides* du baron de Moll. Ses études géognostiques et minéralogiques lui firent entreprendre de fréquents voyages en Styrie, dans le pays de Salzbourg, en Carinthie, en Carniole, en Hongrie et en Transylvanie. En 1810, il fut chargé par le gouvernement autrichien d'explorer dans l'évêché de Passau, en Autriche et en Bohème, les diverses localités qui fournissent la terre à porcelaine, dans le but d'en découvrir de nouvelles. Quelques résultats de ses recherches furent publiés dans les *Mémoires de l'Institut polytechnique de Vienne*, et donnèrent lieu en Bohème à l'établissement de quelques nouvelles fabriques. Ayant entrepris, en 1811, un nouveau voyage scientifique en Styrie, les états de cette province le nommèrent professeur de minéralogie au *Johanneum* de Graetz, fondé par l'archiduc Jean. Il ouvrit ses cours en 1812, et publia, à la même époque, son *Essai d'une méthode élémentaire pour la détermination des minéraux*. Ses recherches sur la dureté et la pesanteur spécifique des minéraux simples et composés donnèrent naissance à son *Echelle* pour la détermination de la dureté, et à une nouvelle méthode de *Cristallographie* qui ne tarda pas à prévaloir en Allemagne sur celle de Haüy. En 1816, il publia un *Mémoire*, contenant un aperçu général de son nouveau système, que le professeur Jameson fit insérer dans l'*Edinburgh philosophical journal*. Les cours de Mohs attirèrent à Graetz un grand nombre de jeunes gens de toutes les provinces autrichiennes, entre autres le comte Brunner de Vienne, qui l'engagea à l'accompagner dans un voyage en France et en Angleterre. Ils se rendirent, en 1818, à Londres et de là à Edimbourg, où Mohs retrouva son ancien condisciple Jameson, occupé à préparer la troisième édition de son *Système minéralogique*. Les deux savants s'entendirent bientôt sur les principaux points de leurs méthodes de classification, et adoptant une partie des idées de son ami Jameson, les consigna dans son travail. L'année suivante, Jameson publia son *Manuel de minéralogie*, dans lequel il adopta, avec quelques modifications dans la nomenclature, le système entier de Mohs, et c'est de cette manière qu'il fut introduit en Angleterre. La même année, Mohs fut appelé à Freiberg pour occuper la chaire de minéralogie, vacante depuis la mort de Werner. En 1820, il publia sa *Caractéristique*, ou *Ensemble de tous les caractères distinctifs du règne minéral*; elle fut réimprimée en 1821, avec une introduction. Enfin, en 1822, parut la première partie, et, en 1824, la seconde partie de son *Traité de minéralogie*, qui offre le développement complet de son système, fondé uniquement sur les caractères extérieurs, et généralement suivi en Allemagne. Le *Traité* du célèbre professeur de Freiberg offre deux parties distinctes; la partie cristallographique et la partie systématique. La première, présentée sous un nouveau jour, est à la fois ingénieuse et d'un emploi très commode: la combinaison établie entre les formes combinées est très claire, elle avait jusqu'ici échappé aux cristallographes, qui les avaient confondues entre elles. La partie systématique réunira sans doute moins de suffrages. Ici M. Mohs suit le principe de l'histoire naturelle; il traite la minéralogie comme on a coutume de traiter la zoologie et la botanique; mais y a-t-il beaucoup de rapport entre les êtres organiques et les êtres inorganiques, et est-il possible de les comprendre dans une même méthode? Quant à la nomenclature adoptée par M. Mohs, le principe duquel il part est sans doute fort bon et très conséquent avec son système; mais on regrettera toujours que parmi les noms d'ordre qu'il a conservés, il y en ait plusieurs qui soient aussi des noms de genres, ou même d'espèces, et que, parmi les noms de genres qu'il a imaginés, il y en ait un aussi grand nombre qui soient très durs à prononcer.

MOIRA (François Rawdon **HASTINGS**), aujourd'hui marquis de Hastings, né en Irlande, le 7 décembre 1754, d'une ancienne famille d'Angleterre, qui, s'étant montrée favorable à Guillaume-le-Conquérant, fut par lui comblée de biens et d'honneurs, est le fils du comte Moira et d'Elisabeth Hastings. Après avoir reçu une éducation distinguée, il entra au service et s'embarqua pour l'Amérique, déja en guerre contre la mère-patrie, et fit ses premières armes avec le grade de lieutenant de grenadiers. Il se fit bientôt remarquer par sa bravoure, son sang-froid et son intelligence, et se signala à la sanglante affaire de Bunkers-Hill, dans laquelle lui et dix soldats de sa compagnie furent les seuls qui ne reçurent point de blessures; il ne se distingua pas moins à l'assaut du fort Clinton et dans plusieurs autres actions qui lui valurent les éloges les plus flatteurs du général Burgoyne et un avancement rapide. En 1778, à l'âge de vingt-trois ans, il était déja lieutenant colonel; et par suite de la démission du général Howe, il fut nommé adjudant-général de l'armée anglaise commandée par sir Henry Clinton. Il rendit des services importants dans la retraite de Philadelphie sur New York à travers le Jersey, et au siège de Charleston, où il montra tant de valeur, de sang froid et d'habileté, qu'il fut nommé au commandement d'un corps séparé dans la Caroline méridionale. Il prit une part glorieuse à la bataille de Camden, gagnée par les Anglais en 1780, et dans l'absence de lord Cornwallis, qui était tombé malade, il résista aux Américains, et dirigea la retraite de l'armée anglaise, qu'il conduisit à Camden, qu'il fut ensuite obligé d'évacuer en se repliant sur Charleston. Il y fit traduire devant un conseil de guerre l'Américain Isaac Haynes, qu'on accusait d'avoir cherché à faire insurger des milices à la solde de l'Angleterre, en faveur de la nouvelle république. Haynes fut condamné et exécuté; cette affaire imprima sur lord Moira une tache qui lui fut généralement reprochée, surtout par

le duc de Richmond, qui le dénonça à la chambre des pairs. Il continua, quoique malade, à diriger la retraite de l'armée anglaise; mais son état empirant, il fut obligé de repasser en Angleterre: il tomba au pouvoir des Français, fut conduit à Brest, et recouvra bientôt sa liberté. De retour à Londres, le roi le nomma son aide-de-camp et le créa pair de l'Angleterre. Il portait alors le titre de lord Rawdon; après la mort de son oncle lord Huntingdon, dont il devint l'héritier, il fut autorisé à porter le même titre: mais en 1793, son père étant décédé, il prit celui de lord Moira. Cette même année il fut chargé de commander un corps d'émigrés français destiné à coopérer avec les Vendéens; ses dépêches ayant été interceptées par les républicains, l'expédition n'eut point lieu. Il partit ensuite pour les Pays-Bas, eut un commandement sous le duc d'York, fut peu de temps après remplacé par le général Abercrombie, et resta sans emploi jusqu'en 1795. Il fut alors chargé de diriger et de soutenir l'expédition préparée par M. de Puisaye, qui eut pour résultat le désastre de Quiberon. Les amis de lord Moira ont prétendu qu'il avait désapprouvé cette opération. En 1799, il s'opposa avec force à la *réunion* de l'Irlande à l'Angleterre, et fut constamment en opposition avec le ministère de Pitt. En 1803, il fut nommé commandant en chef des troupes britanniques en Écosse, et constable de la Tour. En 1805, il fut l'intermédiaire de la réconciliation du prince de Galles, auquel il étoit depuis longtemps fort attaché, avec le roi son père, et reçut en récompense de ce service la place de lord lieutenant d'Irlande. En 1806, sous le ministère de Fox, il fut nommé grand-maître de l'artillerie; il vota, en 1807, en faveur de l'abolition de la traite des noirs et de l'émancipation des catholiques d'Irlande; et attaqua vivement, en 1812, l'administration de M. Wellesley-Pole comme secrétaire du gouvernement d'Irlande, lui reprocha des actes arbitraires, et défendit encore, le 21 avril 1812, les droits des catholiques irlandais. Enfin, en 1814, il fut nommé gouverneur-général des possessions anglaises dans l'Inde: en juin de la même année, il fit une entrée solennelle à Calcutta, et célébra la naissance de son souverain avec une pompe vraiment asiatique. Il a dirigé les affaires civiles et militaires avec le plus grand succès, et sous son administration les Anglais ont triomphé des Mahrattes, des peuples du Nepal, et étendu considérablement leurs possessions et leur puissance en Asie. Lord Moira est généralement estimé pour la loyauté de son caractère et la noblesse de ses sentimens; il joint à beaucoup de lumières des manières très aimables, de la fermeté et de la modération. Il a publié: 1° *Discours sur l'état alarmant de l'Irlande*, 1797, in-8°; 2° *Lettres au colonel Mac-Mahon sur le changement de ministère*, in-8°, 1798.

MOÏSE (François-Xavier), savant théologien, né le 12 décembre 1742, aux Gras, village de Franche-Comté, fit des études brillantes, et concourut, à l'âge de vingt-sept ans, pour une des chaires de théologie de l'université de Besançon: il n'eut pas l'honneur d'être admis, mais il en fut dédommagé par le cardinal de Choiseul, qui le fit nommer professeur au collége royal de Dôle. Une chaire à l'université étant venue à vaquer, il se mit une seconde fois sur les rangs, et ne fut pas plus heureux; mais le plaisir de voir les élèves déserter les bancs de l'université pour aller à Dôle entendre ses leçons, put le consoler de ce nouvel échec. Moïse était trop éclairé pour ne pas se montrer partisan d'une révolution qui s'annonçait sous les plus heureux auspices: néanmoins, ses ennemis prétendirent qu'il n'avait prêté serment à la constitution civile du clergé, que pour se venger des injustices qu'il prétendait lui avoir été faites. Il n'en fut pas moins nommé évêque du Jura par l'assemblée électorale de ce département, et sacré à Paris le 22 avril 1791. Il partagea tous les dangers de la terreur, et fut obligé pour s'y soustraire de se réfugier dans les montagnes. Son zèle pour la cause qu'il avait embrassée fut toujours le même, malgré ce traitement; il adhéra aux deux encycliques publiées par les évêques constitutionnels, en 1795, et parut aux conciles tenus par eux en 1797 et en 1801; il prononça dans ce dernier un discours sous le titre de *Considérations sur le saint-siége*, que l'on trouve dans les *Annales du parti constitutionnel* (tom. XII). Il y fit également un long rapport sur les démissions demandées aux évêques, et prouva d'après des usages longtemps observés, et depuis longtemps abolis, que les siéges des constitutionnels étaient remplis plus canoniquement que le saint-siége même. Intimement lié avec M. Grégoire, alors évêque de Blois, ils adressèrent de concert une lettre au pape, le 12 octobre 1801, pour lui annoncer leur démission. Par suite de leur liaison, Moïse se crut obligé de publier, en 1802, pour la défense de son ami, un petit écrit intitulé: *de l'Opinion de M. Grégoire dans le procès de Louis XVI*. Moïse, devenu chanoine honoraire de Besançon, se retira dans une petite ferme qu'il possédait à Morteau. Il y prit les travaux et le costume des *montagnards*, sans négliger l'étude qui fut toujours sa passion favorite; il était versé dans l'histoire civile et ecclésiastique, dans le droit canon et les langues orientales; sa bibliothèque, qu'il avait formée lui-même, était riche en ouvrages de théologie. Moïse mourut dans cette retraite, le 7 février 1813. On a de lui: 1° *Réponses critiques aux incrédules, sur plusieurs endroits des livres saints*, Paris, 1783, in-12: il a laissé en manuscrit deux volumes qui terminent cet important ouvrage; 2° *Défense des libertés de l'église gallicane* (inédit); 3° une *Dissertation sur l'origine des fausses décrétales*: ouvrage consigné dans la *Chronique religieuse* (tom. V); 4° plusieurs *Lettres pastorales*, des *Mandements*, et plusieurs petits écrits insérés dans les *Annales de la religion*, par Desbois de Rochefort.

MOISSON. (*Voyez* Devaux.)

MOITTE (Jean-Guillaume), sculpteur célèbre, naquit à Paris, en 1747. Ses dispositions pour le dessin, heureusement secondées par son père, graveur du roi, développèrent bientôt, dans le jeune Moitte, un talent précoce qui étonna Pigal lui-même, premier sculpteur de l'époque. Craignant que de si belles espérances ne fussent confiées à des mains inhabiles, Pigal demanda, comme une faveur, de devenir son maître et son guide. Moitte ne tarda pas à tenir le premier rang parmi ses élèves. La mort de Pigal, qui l'affligea sensiblement, ne laissa aucun vide dans ses études: il les continua avec le même succès dans l'atelier de Jean-Baptiste Lemoyne. En 1768, une figure de *David portant la tête de Goliath* lui mérita le grand prix, et il se rendit à Rome avec la pension du roi. Il s'appliqua surtout à la sculpture antique, étude importante, et la seule propre à conduire à la perfection les sculpteurs modernes. Il devait passer quelque temps encore dans la capitale du monde chrétien, afin d'y fortifier son talent: mais sa santé se trouvant altérée par l'influence du climat, il fut obligé d'abréger son séjour et de venir respirer l'air natal. Il fut bientôt en état de reprendre ses travaux, et préluda aux entreprises importantes qu'il méditait par une foule de petits dessins dans le genre gracieux, qui furent admirés des artistes, et qui servirent aux architectes et aux orfèvres pour embellir leurs ouvrages. Une statue représentant un *sacrificateur* ouvrit à Moitte les portes de l'académie en 1783. C'était un hommage public rendu à son talent, et, dès-lors, il fut chargé successivement de l'exécution d'un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels on distingue *une Vestale faisant l'aspersion de l'eau lustrale*; une *Ariadne*; les *bas-reliefs* de plusieurs barrières de Paris, les figures colossales représentant les provinces de *Bretagne* et de *Normandie*, placées à la barrière des *Bons-Hommes*, et plusieurs *bas-reliefs* et *Sphinx* au château de l'Ile-Adam. Louis XVI le chargea aussi de l'exécution de la statue de *Cassini*, ouvrage auquel il ne mit la dernière main qu'après les orages révolutionnaires; c'est une de ses plus belles productions. Pendant la révolution, Moitte exécuta le *bas-relief* du fronton de l'église Sainte-Geneviève, alors le Panthéon. Ce bas-relief, remarquable par sa belle exécution, représentait *la Patrie couronnant les vertus civiques et guerrières*: mais dans un temps où l'on voulait effacer jusqu'au souvenir de ces vertus, on trouva cette noble pensée trop profane pour un édifice consacré au culte catholique, et on le remplaça par une croix. En 1794, il obtint le prix dans un concours ouvert pour une statue de J.-J. Rousseau. Le modèle en plâtre représentant *le citoyen de*

Genève méditant le plan de son Émile et examinant les premiers pas de l'enfance, a été vu longtemps sur la terrasse des Tuileries, côté de l'eau, et n'a jamais été exécuté en marbre. Lors de la création de l'institut, il fut l'un des deux artistes désignés par le gouvernement pour former le noyau de la classe des beaux-arts. Moitte exposa au Louvre une statue équestre, en bronze, de *Bonaparte*, de moyenne proportion, qui réunit les suffrages des connaisseurs, et le fit choisir pour exécuter la statue équestre du général d'Hautpoul, dont il n'a fait que le modèle. Il reçut, à cette époque, la décoration de la légion d'honneur, et par suite de la confiance qu'il avait inspirée au gouvernement, il fut chargé d'exécuter les *bas-reliefs* qui devaient orner la *colonne du camp de Boulogne*, et du *tombeau du général Leclerc*, destiné pour le Panthéon. Outre ces différents ouvrages, on doit encore à Moitte le bas relief d'un des cintres de l'attique de la cour du Louvre, où, ayant à lutter tout à la fois contre l'école de J. Goujon, et contre ses contemporains, il obtint un triomphe complet. Moitte était d'une forte constitution, et promettait encore de longues années à ses amis et aux arts, lorsque la mort de sa femme lui causa un chagrin qu'il ne put vaincre, et qui, en portant de violentes atteintes à sa santé, affaiblirent insensiblement ses facultés intellectuelles. Il mourut, le 2 mai 1810, à l'age de soixante-trois ans. Sa perte causa des regrets d'autant plus sensibles, qu'il joignait aux dons du génie toutes les qualités d'un excellent citoyen. Outre les ouvrages mentionnés plus haut, il a encore laissé une foule de beaux dessins, et plusieurs modèles que la mort ne lui a pas permis d'exécuter, entre autres ceux des statues du *Destin*, de la *Force*, du *Rétablissement des cultes*, du Traité *d'Amiens*, et enfin de celui des *Guerriers se dévouant pour la patrie*. Ce dernier a été placé dans la salle d'entrée de la galerie des tableaux de la chambre des pairs. Moitte a, en quelque sorte, survécu à son génie, en formant plusieurs élèves distingués capables de continuer son école.

MOKRONOSKI (Stanislas-Kostka BOGORIA), général polonais, issu d'une famille illustre, naquit le 10 novembre 1761, à Boguein, dans la terre de Dobrzyn, de Louis Mokronoski, et de Joséphine Czosnowska. Il perdit son père de très bonne heure, et passa sous la tutelle de son oncle, le célèbre André Mokronoski, l'un des plus vertueux républicains qui se soient illustrés dans les commencements du règne de Stanislas-Auguste Poniatowski. Il fit ses premières études dans les écoles des Jésuites, à Warsovie, et plus tard dans le corps des cadets, sous le commandement et la surveillance du prince Adam-Casimir Czartoryski, staroste-général de Podolie. A l'âge de quatorze ans, il fut envoyé par son oncle à l'école militaire de Paris, où il termina ses cours avec succès, et en sortit avec le rang d'officier. Rappelé dans sa patrie, il s'enrôla dans le régiment des gardes à cheval, dit *la garde de Mirowski*, et après deux ans de service, il y obtint le grade de lieutenant. La Pologne ne lui faisant point espérer d'avancement à cette époque, Mokronoski revint en France, entra dans le régiment Royal-Allemand, et y servit pendant dix ans, d'abord sous les ordres du fameux prince de Nassau, et ensuite sous ceux du duc de Lorraine. Parvenu au grade de chef d'escadron, il fit, en 1784, un voyage à Constantinople, à la suite du prince de Nassau, qui se rendait dans cette dernière ville chargé d'une mission militaire. Ce fut la même année qu'il eut le malheur de perdre son oncle, André Mokronoski. Lorsqu'en 1788 les premiers symptômes de la révolution se manifestèrent, Mokronoski sortit de France avec son régiment, et rentra en Pologne. Elu par les suffrages de ses concitoyens, nonce de la terre de Wyszogrod, à la diète constituante (1788-1792), il appuya le projet de porter l'armée nationale à 100,000 hommes. Nommé ensuite vice-brigadier, sous les ordres de Michel Wielhorski, il forma, en Ukraine, une brigade dont il devint commandant en 1792. Il se distingua, pendant cette courte campagne, en prenant part à tous les combats qui y eurent lieu. A la bataille de Zieleneé, livrée le 17 juin, et dans laquelle il se saisit des étendards ennemis, le prince Joseph Poniatowski, général en chef, le nomma sur-le-champ chevalier de l'ordre militaire *virtuti militari*. Expédié, avec Michel Wielhorski, du camp de Markuszow auprès du roi et des maréchaux de la diète constituante, à l'effet d'engager Stanislas-Auguste à se mettre à la tête de l'armée, lorsque ce roi pusillanime trahit les espérances de la Pologne en adhérant à l'infame complot de Targowiça. Mokronoski, à l'instigation de Descorches, envoyé de France, se préparait à se rendre en France, où il avait déja obtenu le grade de général au moment de sa démission; mais le bruit de sa réputation détermina la jeune princesse Marie Sanguszko à lui offrir sa main. Il prit une part active aux journées mémorables des 17 et 18 avril 1794, où les Moskovites furent écrasés et chassés de Warsovie. Mokronoski y fut nommé commandant, et par ses négociations, il parvint à éloigner le général prussien Wolki, qui se trouvait près de cette ville. Il rendit de grands services à tous les partis, malgré une maladie très grave dont il était atteint, et s'acquit l'estime générale par la justice, l'impartialité, l'énergie et l'esprit de conciliation qu'il déploya. Le généralissime Kosciuszko le confirma d'abord dans la place de commandant de la force armée qui s'y forma après les journées des 17 et 18 avril, mais croyant qu'il tenait à ce parti mitoyen à la tête duquel était le roi lui-même, il lui donna Orlowski pour successeur, et lui confia cependant presque aussitôt le commandement d'un corps de 4,000 hommes, destiné à couvrir Varsovie contre les Prussiens. Le 6 juillet, il les attaqua près de Blonié, et aurait remporté un avantage complet si le débordement extraordinaire de la Wistule n'avait empêché le prince Poniatowski de traverser cette rivière près d'Utrata, et de secourir le général Mokronoski. Michel Wielhorski, commandant en chef l'armée de Lithuanie, venait de tomber malade, ce qui décida le généralissime à nommer Mokronoski à ce poste, mais il trouva les troupes de cette province dans un état si déplorable, qu'il n'en put retirer aucun avantage réel; il fit cependant tout ce qui dépendait de lui, et résista jusqu'à ce que les Moskovites eussent reçu de nouveaux renforts, contre lesquels il fallut céder. Après avoir réuni les débris de l'armée et de l'arrière-ban, près de Grodno, il emmena avec lui les archives de la Lithuanie, et arriva heureusement jusque près de Varsovie; il eut cependant le malheur de perdre une partie de son armée, le général Byszewski, qui commandait l'arrière-garde, n'ayant pas exécuté ses ordres. Après l'occupation de Warsovie par les Moskovites, Mokronoski tomba avec le prince Joseph Poniatowski entre leurs mains, et lorsque le partage de la Pologne fut consommé, sa maladie, qui n'avait fait que s'accroître, le força à chercher du soulagement dans un voyage d'Italie. Après la reprise de la ville de Cracovie, en 1809, par les armées polonaises, commandées par le prince Joseph Poniatowski, le général Mokronoski y accourut pour saluer les libérateurs, et y resta trois ans. Perdant l'espoir de voir la Pologne rétablie par les armes de Bonaparte, il se retira à Tarnow, et ne reparut sur la scène publique qu'après le rétablissement du royaume actuel de Pologne par l'empereur Alexandre, qui le décora de l'ordre de l'Aigle Blanc. Sa santé ne lui permettant pas de remplir des charges qui exigeaient une activité soutenue, il s'occupa avec le plus grand soin de présider le comité établi à l'effet d'élever un monument au prince Joseph Poniatowski. Ce monument sera exécuté par le célèbre Thorwaldsen, et ornera la ville de Warsovie. Respecté et estimé de ses ennemis même, doué de l'intégrité la plus scrupuleuse, du jugement le plus sain; homme d'honneur par excellence, il était l'ami, le conseil ou le bienfaiteur de tout ce qui l'approchait. Il termina ses jours à Warsovie, le 19 octobre 1821; ses dépouilles mortelles furent déposées dans l'église des Capucins, à côté de celles de son oncle, André Mokronoski.

MOLARD (François-Emmanuel), sous-directeur du conservatoire des arts et métiers, s'est consacré à l'exercice et au perfectionnement des arts d'industrie. Il venait de terminer ses études au collége de Saint-Claude, lorsqu'il se trouva compris dans la première requisition de 1793. Il fit deux campagnes sur le Rhin, et par l'in-

fluence de son frère et de Conté, il fut admis comme élève à l'école aérostatique que l'on établit à Meudon, près de Paris. Il y étudia les mathématiques, et deux ans après il entra à l'école polytechnique, d'où il sortit pour servir dans l'artillerie, dans laquelle il est resté jusqu'à la paix d'Amiens. A cette époque, il accepta la direction des travaux et de l'instruction des élèves de l'école des arts et métiers qui s'organisait à Compiègne. En 1805, lorsque l'on transféra cet établissement à Châlons-sur-Marne, M. Molard fut chargé de faire disposer le local; il fit creuser le canal, établir l'usine, et dirigea tous les travaux des ateliers jusqu'en 1811. Il fut envoyé alors à Beaupréau, département de Maine-et-Loire, pour organiser et diriger la nouvelle école des arts et métiers que l'on y établissait et qu'il transféra, en 1815, à Angers, où elle est encore aujourd'hui. En 1817, il devint sous-directeur du conservatoire royal des arts et métiers. Il a remporté le prix proposé pour l'art de fabriquer les vis à bois. On lui doit aussi le mécanisme par lequel, sans rien changer à une scierie ordinaire, on débite des jantes de roue, des courbes quelconques: il a imaginé les freins à vison, à levier, dont on se sert généralement pour modérer le mouvement des voitures dans les descentes, au lieu des perches que l'on employait pour enrayer. Dès 1818, il a introduit en France la construction d'un grand nombre de machines et d'instruments propres à l'agriculture, comme charrues en fer et fonte, machines à battre, vanner et nettoyer le grain, couper la paille et les racines pour la nourriture des bestiaux, à râper les bette-raves, les pommes de terre, etc. Il a reçu du jury des expositions de 1819 et 1823, une médaille d'argent pour ces objets, qu'il fait construire dans un atelier que dirige un de ses neveux. La France doit à M. Molard jeune l'usage des câbles plats dans l'exploitation des mines, moyen simple qui rend la résistance égale dans tous les points du trajet que parcourt le tonneau plein de minerai, et remplace les contre-poids ou tambours-coniques que l'on était forcé d'employer avec les câbles ronds; une machine agissant avec des vis pour l'assemblage de ces mêmes câbles; et enfin les premières grues à engrenage et pivotantes pour le chargement et déchargement des bateaux. Il a publié: *Système d'agriculture, suivi par M. Coke, sur sa propriété d'Holkham, comté de Norfolk, en Angleterre, trad. de l'anglais, avec addition ou dessins, et des descriptions d'instruments extraordinaires dont on a fait usage dans cette grande exploitation*, Paris, 1820, in-8°. La société royale d'agriculture de Paris lui décerna, en 1821, une médaille d'or pour cet ouvrage. M. Molard jeune est membre honoraire du comité consultatif des arts et manufactures, membre de la société d'encouragement, et l'un des rédacteurs du *Dictionnaire technologique*, ou *Nouveau dictionnaire universel des arts et métiers*.

MOLARD (GUERRE DU), jurisconsulte et écrivain distingué, né vers 1765, à Grenoble, exerçait les fonctions d'avocat au parlement au commencement de la révolution, et se fit remarquer parmi ses partisans. Lié d'amitié avec Mounier, son compatriote, et membre de l'assemblée constituante, il partagea avec lui la haine que lui inspiraient les excès qui souillèrent la révolution, eut les mêmes ennemis, et fut obligé de fuir pour se dérober aux proscriptions. Il se trouvait à Lyon au mois de mai 1793, lorsque cette ville s'insurgea contre la convention nationale: il devint même secrétaire, et ensuite président de sa section. Proscrit, après le siége, par un arrêté des représentants du peuple, il se déroba par la fuite aux poursuites dirigées contre lui, et trouva un asile où il put écrire les événements terribles dont il avait été le témoin. Cette relation, dont la ville de Lyon l'avait chargé officiellement, est remarquable, et par l'exactitude des faits, et par un grand nombre de pièces justificatives qui en font un des monuments les plus curieux de cette époque. Outre cet écrit, intitulé: *Histoire de la révolution de Lyon*, M. Guerre du Molard a publié, en 1807, l'*Éloge de M. Bureaux de Puzy*, son allié, qui avait été trois fois président de l'assemblée constituante. Il publia aussi, en 1816, le précis des événements de la restauration dans le midi du royaume, sous ce titre: *Campagnes de Lyon et du midi en 1814 et 1815*. On doit encore à cet écrivain quelques ouvrages d'économie politique, et des dissertations historiques qui ont été lues dans plusieurs séances publiques de l'académie de Lyon, dont il est membre. Il prouve dans l'un de ses discours, contre l'opinion vulgaire, que la ville de Lyon a existé longtemps avant *L. Munatius Plancus*, qui passe pour en être le fondateur. Son dernier discours traite des *couleurs royales et nationales en France*; il est écrit avec autant de sagesse que d'impartialité. M. Guerre du Molard s'est fait particulièrement remarquer dans le procès relatif aux événements de juin 1817; il défendit devant la cour prévôtale plusieurs des prévenus, et montra, dans tout le cours du procès, autant d'énergie que de talent.

MOLDENHAUWER (DANIEL-GOTHEF), né à Kœnigsberg, en 1754, reçut sa première instruction à Hambourg, où son père avait été appelé comme pasteur, et acheva ses études à Gœttingue. En 1780, il fut nommé professeur en théologie à Kiel, d'où il passa trois ans après avec la même qualité à l'université de Copenhague. Il écrivait rarement ses leçons, et professait toujours en latin avec une clarté et une élégance remarquables. Envoyé deux fois en Espagne par le gouvernement danois, il en rapporta de grandes richesses littéraires pour les dépôts publics de Copenhague, dont il fut nommé bibliothécaire en chef, en 1788. L'activité constante qu'exige un tel emploi laissa à Moldenhauwer peu de temps pour ses travaux personnels; d'ailleurs il était loin d'avoir, en écrivant, cette facilité avec laquelle il savait si bien s'énoncer. La modestie lui faisait croire que ses productions ne seraient jamais suffisamment élaborées pour être données au public. Cependant on lui dut, en 1792, la publication d'une partie des *actes du procès des Templiers*, et deux *Mémoires sur l'histoire de l'inquisition d'Espagne*, insérés dans le 4e vol. de la *Collection de la société des sciences de Copenhague* (nouvelle série). Sa santé fut fort languissante pendant les six à sept dernières années de sa vie; et il condamna lui-même à l'oubli plusieurs de ses ouvrages manuscrits, dans la crainte qu'il avait qu'on ne pût les déchiffrer. Il est mort à Copenhague, en 1823.

MOLÉ (le comte LOUIS-MATHIEU), fils du président Molé de Champlâtreux, mort, en 1794, sur l'échafaud révolutionnaire, et d'une demoiselle de Lamoignon, naquit en 1780. Il fut nommé, vers 1806, auditeur au conseil-d'état, puis maître des requêtes. En cette qualité, il fut l'un des commissaires chargés de recueillir des informations sur l'état des juifs en France, et fit, à ce sujet, un travail dont l'empereur parut fort content. En 1808, il passa à la préfecture de Dijon, fut rappelé l'année suivante à Paris comme conseiller-d'état, et devint, à la fin de 1809, directeur-général des ponts et chaussées. Dans les premiers jours de 1813, M. Molé, qui depuis qu'il était entré dans la carrière politique, s'était rangé parmi les plus souples adulateurs de Napoléon, ne craignit pas de se présenter à la tribune du corps législatif pour y exposer les ressources et la splendeur de la France à une époque où six cent mille Français venaient de succomber en Russie. « Si un homme, » s'écria-t-il, du siècle de Médicis ou du siècle de » Louis XIV, revenait sur la terre, et qu'à la vue de » tant de merveilles, il demandât combien de siècles » glorieux, de siècles de paix il a fallu pour les pro- » duire, vous répondriez qu'il a suffi de douze années » de guerre et d'un seul homme. » Le 15 novembre de la même année, un sénatus-consulte ayant supprimé les listes des candidats à la présidence en déférant à l'empereur le choix du président, M. Molé justifia par l'étiquette du palais impérial la plus grande insulte qu'il soit possible de faire à une assemblée nationale. « Il est, dit-il, dans le palais des étiquettes, des formes » qu'il est convenable de connaître, et qui, faute d'être » bien connues, peuvent donner lieu à des méprises, » à des lenteurs que les corps interprètent toujours mal. » Tout cela est évité par la mesure que nous propo- » sons. » Pour récompenser tant de dévouement, l'empereur lui confia, par *interim*, le ministère de la justice, dont il devint titulaire à la retraite du duc de Massa, pendant le peu de mois qui s'écoulèrent jusqu'au moment de la restauration. C'est en cette qualité qu'il accompagna Marie-Louise à Blois. A la première res-

tauration. Il ne fut d'abord appelé à aucune fonction; il fut seulement placé dans le conseil municipal de Paris, et il signa avec ce conseil l'adresse qui fut présentée au roi quelques jours avant le 20 mars. Pendant les cent jours, la conduite de M. Molé fut fort équivoque; il refusa d'abord de signer la déclaration du conseil d'état, mais ayant été vivement réprimandé par l'empereur à raison de ce refus, il s'excusa en disant « qu'il n'avait pu consentir à signer une adresse « dans laquelle on osait reconnaître que l'empereur » tenait sa couronne du vœu et du choix des Français; « que c'était là un blasphème politique tellement coupable, qu'il n'avait pu se résoudre à s'en rendre « complice. » Deux mois après, Napoléon le porta sur la liste des pairs impériaux. Cependant la marche des événements paraissait tous les jours plus rapide et plus alarmante; l'Europe était de nouveau coalisée, il paraissait impossible de résister aux forces qu'elle dirigeait contre la France. M. Molé, qui ne voyait aucune sûreté à accepter les bienfaits et les honneurs d'un gouvernement qui offrait aussi peu de gages de solidité, se décida tout à coup à partir pour les eaux de Plombières, d'où il écrivit que sa santé ne lui permettait pas de revenir à Paris. C'est là qu'il attendit la fin prochaine du drame dont le dénouement eut lieu, à Waterloo, le 18 juin 1815. Délivré de ses incertitudes et de ses frayeurs, M. Molé revint promptement à Paris, et ayant fait valoir sa *fidélité* envers les Bourbons, il fut nommé conseiller-d'état et directeur-général des ponts et chaussées. Plus tard, il fut compris dans la promotion des pairs de France, du 17 août 1815. Il fut placé, en 1815, dans plusieurs commissions de la chambre, notamment dans celle qui rédigea le réglement judiciaire pour la cour des pairs. A la session suivante, il fut élu secrétaire. Au mois d'août 1817, il fut nommé ministre de la marine en remplacement du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, appelé au ministère de la guerre, et fut remplacé le 29 décembre 1818. Depuis 1822, M. le comte Molé s'est rangé parmi les membres de l'opposition. Les discours qu'il a prononcés dans la plupart des grandes questions qui ont été agitées à la chambre des pairs l'ont placé parmi les orateurs les plus distingués. M. le comte Molé s'est de bonne heure livré à la culture des lettres. On lui doit: 1° *Essai de morale et de politique*, Paris, 1806, in-8°: la deuxième édition est augmentée d'une vie de Mathieu Molé son aïeul; 2° *Observations sur le dernier budget, adressées par un pair aux deux chambres à l'ouverture de la session*, Paris, 1822, in-8°; 3° plusieurs Discours prononcés à la chambre des pairs.

MOLÉ (François-René), célèbre acteur comique, né à Paris en 1734, fut successivement clerc de notaire, et commis d'un intendant des finances; mais sa vocation était pour le théâtre. Il avait à peine vingt ans lorsqu'il débuta à la Comédie Française, le 7 août 1754, dans le rôle de Britannicus. Quoique dépourvu de grands moyens tragiques, il montra de l'intelligence, de la grace et de la finesse: mais la faiblesse de sa voix non encore formée, fit ajourner son admission. Il reparut de nouveau, le 27 janvier 1760, dans le rôle d'Andronic, et quoiqu'il eût été favorablement accueilli, il ne fut reçu que l'année suivante. Ses débuts dans les rôles de jeunes premiers de la tragédie ne furent pas sans succès, cependant la comédie lui offrit seule une longue et brillante carrière de triomphes. Molé devint l'homme à la mode, et l'engouement dont il se vit l'objet alla longtemps jusqu'à l'idolâtrie. Ayant été attaqué d'une fluxion de poitrine, le public lui témoigna le plus vif intérêt, et voulut avoir les bulletins de sa santé. De toutes parts, on lui envoyoit les vins les plus exquis pour rétablir sa poitrine délabrée; le roi lui-même lui fit remettre deux fois cinquante louis. Lorsqu'il reparut, il fut reçu avec un enthousiasme vraiment extraordinaire. Nul ne joua mieux que Molé la fatuité vive et légère; nul, dans le drame, ne porta plus loin le pathétique. Il faisait fondre les spectateurs en larmes, et remplissait la scène de terreur, lorsqu'il jouait ou le Beverley de Saurin, ou le Saint-Albin du *Père de famille*. Il enchantait dans le rôle du marquis du *Cercle*: c'était un villageois plein de gaîté dans *Hylas et Sylvie* de Rochon de Chabannes; un petit maître séduisant dans le rôle de Damis; un philosophe tendre dans le comte de *Nanine*, et un bourru vrai, mais sensible, dans *l'Amant bourru* de Monvel. Il fit la fortune du *Séducteur* du marquis de Bièvre, soutint le *Jaloux sans amour* d'Imbert, et fit goûter le rôle de Dorlange des *Châteaux en Espagne* de Collin-Harleville. On peut assurer que personne ne montra plus de dignité dans les rôles sérieux: plus de vivacité, de gaieté et de légèreté dans les personnages comiques. Il embrassa les principes de la révolution avec la modération qui était dans son caractère; il se fit toutefois une réputation de civisme qui le préserva du sort de ses camarades, qui furent presque tous incarcérés en 1793. Molé s'attacha ensuite au théâtre de Montansier, où il fut contraint de prostituer son talent aux plus mauvaises productions de l'époque. En 1799, il se réunit à ses anciens camarades, et continua à jouer jusqu'à sa mort; jamais il n'avait montré plus de vivacité et de talent. Il avait épousé, en 1769, mademoiselle Dépinai, actrice du Théâtre-Français, qui mourut en 1783. A l'âge de plus de soixante ans, et conservant toute l'effervescence de la jeunesse, Molé s'était épris pour une jeune personne de dix-sept ans, d'une passion d'autant plus vive, qu'il avait réussi à la faire partager. Les excès auxquels il se livra lui devinrent funestes, et il mourut de leurs suites, le 11 décembre 1802. Il était d'une taille moyenne et d'une figure agréable; sa voix avait plus de timbre que de corps; il avait une présence d'esprit si extraordinaire, qu'il lui arriva souvent de jouer tout un rôle qu'il ne savait point, et d'être par conséquent en rapport continuel avec le souffleur, sans que le public pût s'en apercevoir. Voici le jugement que La Harpe a porté sur Molé comme tragédien: « Plein d'esprit et » d'ame, il a dénaturé la déclamation tragique, en y » portant les tons tâtonnés, la vivacité bavarde, les » nuances familières qui appartiennent à la comédie; » sa réputation et ses succès ont égaré tous les jeunes » acteurs qui vont s'exercer en province, et qui, ne » pouvant imiter sa sensibilité et ses graces, ne savent » que trépigner et bégayer comme lui. » Cependant Molé a créé avec un grand succès des rôles de tragédie très difficiles, notamment celui de *Hamlet*. Outre les discours d'ouverture et de clôture qu'il fit à diverses époques, il prononça en séance publique au lycée des arts, le 11 août 1793, un *Eloge de Préville*, et le 6 septembre 1794, celui de mademoiselle Dangeville, imprimés à Paris, 1795, in-8°. Il donna sous son nom une petite comédie intitulée *le Quiproquo*, qui n'eut pas de succès; il a aussi composé un *Eloge de mademoiselle Clairon*. On trouve de lui quelques lettres dans le *Journal de Paris*, et quelques poésies dans divers recueils. On a de Molé des *Mémoires*, Paris, 1825, in-8°, faisant partie de la *Collection des Mémoires sur l'art dramatique*. Molé était membre de l'institut.

MOLITOR (le comte Gabriel-Jean Joseph), maréchal et pair de France, né à Huningue en Lorraine, le 7 mars 1770, avait à peine terminé ses études lorsque la révolution éclata. Molitor se présenta sous les drapeaux comme simple volontaire, au premier appel que l'on fit à la jeunesse française pour voler à la défense de nos frontières. Le 25 août 1791, il fut nommé, à l'unanimité, capitaine au 4e bataillon, et promu, en 1793, au grade d'adjudant-général. Il fit, en cette qualité, toutes les campagnes de l'armée de la Moselle et du Rhin, et y reçut plusieurs blessures graves. Il commanda, sous le général Hoche, une brigade à la bataille de Kaiserslautern, où il s'empara de la position d'Erleberg, à la droite de l'armée prussienne; il se signala de nouveau à la bataille de Wert, le 22 janvier 1794; le lendemain, il força la position de Lampertsloch, où les Prussiens laissèrent six cents hommes sur le champ de bataille, et commanda, le 6 du même mois, une des colonnes qui gagnèrent la bataille de Wissembourg. Pendant les quatre années suivantes, il prit part à toutes les opérations des armées de la Moselle, du Rhin et du Danube. Promu, le 30 juillet 1799, au grade de général de brigade, il fut employé à l'armée d'Helvétie, sous Masséna, qui, par la plus brillante des défensives, disputait depuis quatre mois le terrain pied à pied, mais avec des moyens jusque-là si disproportionnés, que tout annonçait une invasion prochaine en

France. Le général Molitor fut chargé d'occuper Glaris, la Linthal et les débouchés du Muttenthal. Le 26 septembre, il attaqua et battit le général Jellachich, qui voulait se réunir au général Linckeu, lui enleva six cents prisonniers, et le poursuivit au-delà de Kerenzen. Suwarow, pressé de tous côtés par Masséna, et ayant appris la défaite de l'armée alliée, renonça, après la bataille de Zurich, à son projet de réunion, et prit le seul parti qui lui restât, de se faire jour par le canton de Glaris, pour se jeter dans les Grisons. En conséquence, ayant forcé le poste du lac de Klon Thal, il descendit dans la vallée de la Linth, et occupa Glaris. Son avant garde attaque le général Molitor, qui, sommé de se rendre, répondit à Suwarow : « Ce ne sera « pas moi qui me rendrai, ce sera vous. » Accablé par le nombre, le général français se retira par le pont de Nestal, qui fut brûlé, et se borna à couvrir les ponts de Mollis et de Næfels pour fermer la vallée. Suwarow le fit attaquer avec fureur, et presque sans interruption, les 2 et 3 octobre. Le village et le pont de Næfels furent trois fois pris et repris ; mais malgré ces combats, qui furent des plus sanglants, le général Molitor parvint à se maintenir. Cette défense vigoureuse lui valut de la part du général en chef Masséna les éloges les plus flatteurs. Employé dans la campagne suivante, à l'armée du Rhin, sous Moreau et Lecourbe, il commanda le passage du fleuve, qu'il effectua le 1er mai 1800. Il prit part, cinq jours après, à la bataille de Mooskirch, et contribua au succès de cette journée en tournant les Autrichiens, et en marchant au pas de charge sur une position importante dont il s'empara. Il fut, avec Lecourbe, detaché immédiatement sur la droite de l'armée française, pour contenir l'ennemi dans le Tyrol. Ses troupes reprirent Bregrotz, repoussèrent ensuite et battirent les Autrichiens près de Nesselvang, sur la Wertach, et leur fit un bataillon entier prisonnier. Il livra, sur ce revers du Tyrol, une foule d'autres combats, où il eut constamment l'avantage, et termina cette campagne par l'attaque et la prise de Fridkirch et des Grisons. Le 6 octobre de la même année, il reçut, pour récompense de sa conduite, le grade de général de division, dont il remplissait depuis longtemps les fonctions. A la paix, il fut nommé au commandement de la 7e division. A la reprise des hostilités, en 1806, il fut envoyé, sous Masséna, à l'armée, où il commande la division d'avant-garde à toutes les actions de cette campagne. Au combat de Caldiero, il repoussa, après des efforts très meurtriers, l'armée de l'archiduc Charles. Le 3 novembre, en marchant sur Vienne, il eut plusieurs engagements avec les Autrichiens, les repoussa, et leur fit huit cents prisonniers. Le lendemain, il attaque et enleva la position de Saint-Pierre-in-Gu, où il culbuta complètement l'ennemi, et lui fit neuf cents prisonniers. Après la paix de Presbourg, il fut envoyé en Dalmatie en qualité de gouverneur-général civil et militaire, et commanda les armées de terre et de mer. Attaqué sur mer, il repoussa une partie de l'escadre russe qui assiégeoit Lésina, et débloqua cette place ; il reprit aussi l'île de Corsola. Le 6 juillet 1806, il arrive devant Raguse, qui, défendue par Lauriston avec deux mille Français, était assiégée par les Russes et les Monténégrins. Débusqué de toutes ses positions et pressé vivement, l'ennemi ne trouva de refuge que sur ses vaisseaux et dans les montagnes, où il fut opiniâtrement poursuivi. Vingt pièces de canon, six mortiers, beaucoup de caronnades, une grande quantité de munitions, et la délivrance de Raguse, furent les fruits de la valeur des troupes et de l'habileté des dispositions du général Molitor, qui fut nommé à la suite de cette affaire grand officier de la légion d'honneur, et ensuite chevalier de la couronne de fer. Promu au commandement en chef de l'armée de Poméranie suédoise, il attaqua les Suédois à Damgarten, força le passage de la Reckuits, enleva les positions de Lobnitz et de Radeba, et après avoir poursuivi les Suédois jusque sous les murs de Stralsund, commanda la gauche du siége de cette forteresse, où il pénétra le premier. Il reçut bientôt les titres de gouverneur de cette province, et de comte avec un majorat de 30,000 francs de rente, et le grand cordon de l'ordre militaire de Charles-Frédéric de Bade. Dans la campagne de 1809, il fit partie du corps d'armée du maréchal Masséna, et fut envoyé, sous le commandement du duc d'Istrie, sur l'Iser, pour poursuivre les deux corps autrichiens battus à Abensberg et à Landshut ; il arrêta, sur Neumarck, les progrès de l'ennemi, et dégagea les Bavarois fortement compromis. Le 19 mai, il passa le Danube à Ebersdorff, s'empara de l'île de Lobau, dont il chassa les Autrichiens. Il se couvrit de gloire aux batailles mémorables d'Essling et de Wagram, et contribua puissamment au succès de ces grandes journées. En 1813, le général Molitor jeta des garnisons et des approvisionnements dans les places de la Hollande, et tint la campagne avec un faible corps ; il soutint les combats de l'île de Bommel et de Bois-le-Duc. Lorsque la défection subite des soldats étrangers à la solde de France eut laissé ce pays sans défense, le général Molitor vint combattre dans sa patrie. Il prit part aux affaires de Lachaussée, de Châlons et de La-ferté-sous-Jouarre. Il reçut ensuite le commandement du 2e corps jusqu'à la fin de cette campagne. A la première restauration, Louis XVIII le créa chevalier de Saint-Louis, et le nomma inspecteur général d'infanterie. Pendant les cent jours, Napoléon le chargea d'organiser et de commander, dans la 26e division militaire, les gardes nationales, qu'il conduisit ensuite en Alsace. Dans la dernière guerre de la Péninsule, en 1823, le comte Molitor fut employé comme commandant en chef du 2e corps de l'armée des Pyrénées. Le 11 juin, il débloque et occupa le fort de Sagonte, assiégé par le général Ballesteros ; le 13 juillet, il prit Lorca, en Murcie, et il battit, le 28 du même mois, les Espagnols à Campillo-de Arenas. Sa conduite dans cette campagne fut dignement récompensée. Le comte Molitor fut élevé à la dignité de maréchal de France, et en même temps appelé à siéger dans la chambre des pairs. Il fait aussi partie du conseil de la guerre créé par le roi, et présidé par le Dauphin.

MOLLERUS (Jean-Henri), vice-président du conseil-d'état du royaume des Pays-Bas, commandeur de l'ordre du Lion de Belgique, officier de la légion d'honneur, naquit, en 1763, à La Haye, où son père étoit président de la haute cour de justice. En 1784, il fut employé au conseil-d'état, et en 1787, après les troubles qui survinrent dans le Brabant, il fut nommé membre de la commission d'enquêtes établie à Bois-le-Duc. A la suite de la révolution de 1795, il se retira de la nouvelle administration, par attachement pour la maison d'Orange. En 1798, il fut soupçonné d'avoir des relations avec M. Van Stralen, qui avait formé le projet de renverser la république batave : projet qui paralysa les opérations de l'armée française sous les ordres du général Brune. A la paix d'Amiens, Mollerus accepta la place de secrétaire des états provinciaux de la Hollande, et, en 1804, il passa au conseil du département des Indes. Lors de l'avénement de Louis Bonaparte au trône de Hollande, il fut placé au conseil d'état, puis chargé, pendant quelque temps, du ministère de l'intérieur, et ensuite du ministère des cultes. Plus tard, il fit partie de la commission chargée de régler à Paris tout ce qui étoit relatif à la réunion de la Hollande à l'empire français : Napoléon qui connaissait son attachement secret à la maison d'Orange, ne lui donna jamais de grandes marques de sa bienveillance. Cependant, en 1811, il fut nommé membre du corps législatif pour le département des Bouches-de-la-Meuse. L'année suivante, il fut chargé du rapport sur le budget de l'année courante, et il déploya, dans cette occasion, beaucoup de talent oratoire. L'empereur lui ayant confié la direction générale des ponts et chaussées pour les départements bataves, Mollerus, bien qu'étranger à cette partie, rendit néanmoins, dans ce poste, d'importants services à sa patrie. En 1814, époque de la dissolution de l'empire français, M. Mollerus retourne en Hollande. Le roi des Pays-Bas lui confie le ministère de la guerre sous le titre de commissaire-général, la direction suprême étant confiée au prince héréditaire. Ayant donné sa démission vers la fin de la même année, il fut nommé conseiller-d'état, et membre de la commission chargée de rédiger le projet de loi fondamentale pour le royaume des Pays-Bas. Enfin, en 1816, il devint vice-président

du conseil-d'état, en remplacement de Van Hogendorp. M. Mollerus réunit à des talents distingués une grande aptitude aux affaires.

MOLLEVAUT (Charles-Louis), membre de l'académie des inscriptions et belles lettres et de celle de Gottingue, naquit en 1777. Son père, Etienne Mollevaut, mort en 1816, avait été bâtonnier des avocats de Nancy, et député à la convention nationale, où il vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Élève du célèbre helléniste Dansse de Villoison, quoique fort jeune encore, Ch.-L. Mollevaut fut reçu professeur aux écoles centrales, et enseigna ensuite les langues anciennes au lycée de Nancy. Son goût, plus encore que son état, le détermina à entreprendre les traductions en prose de la Vie d'Agricola, de Salluste, et de l'Énéide. Cette dernière, par sa précision et son élégance, mérita de fixer l'attention du gouvernement et des professeurs des collèges royaux, qui la mirent au nombre de leurs livres élémentaires. Déjà Mollevaut avait préludé à ses œuvres poétiques par une traduction fidèle, en vers français, de *Héro et Léandre*, poëme grec de Musée-le-Grammairien : il remporta plusieurs palmes dans les académies de France, et disputa le prix à Millevoye, dans l'*Éloge de Goffin*, couronné par l'institut, qui dédommagea M. Mollevaut en le nommant, peu de temps après, *correspondant* de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Il ne tarda pas à jeter les fondements de sa réputation en publiant sa traduction en vers des quatre principaux poëtes érotiques de l'ancienne Rome, Ovide, Tibulle, Catulle et Properce : la traduction de ces deux derniers n'est point complète, ce n'est proprement dit qu'un choix ; Catulle surtout y est réduit à un bien petit nombre de pièces, parce que le professeur avait senti, d'après Boileau, que le latin seul, en ses mots, peut braver l'honnêteté : il ne donna d'Ovide que *les Amours*. On regrette cependant qu'il n'ait fait les honneurs de la traduction qu'à un peu plus de la moitié des élégies de Properce ; cet élégiaque a peu de pièces que les gens du monde, et même la jeunesse, ne puissent lire. Plus brûlant à la vérité que Tibulle, il a presque toujours autant que lui la bienséance des expressions. M. Daunou-Baron n'a pas eu, et avec raison, ce scrupule dans la traduction en vers qu'il a faite de ce poëte. C'est à la reproduction des beautés de ces quatre célèbres élégiaques que M. Mollevaut doit attacher toute sa renommée littéraire ; sa copie est élégante, fidèle, et sa versification harmonieuse et pure. On ne peut en dire autant de sa traduction, vers pour vers, de cette Énéide, où Virgile s'est plu à développer les belles périodes de sa langue, et où le professeur s'est mis à la torture pour la *distiquer* en français. Est-ce bien le traducteur de Tibulle, l'auteur d'un recueil de charmantes poésies, d'un poëme des *Fleurs*, où brille la grace de l'expression, qui a pu tomber dans ce système, ou plutôt dans cette erreur que n'ont pu dissiper les longues élucubrations d'un travail si ingrat et si pénible ? M. Mollevaut devait garder cette concision pour les cent fables en quatrains qu'il a publiées ; il avait des modèles en ce genre qui, par sa forme, tient de l'épigramme antique. Il a publié : 1° *les Amours d'Héro et Léandre*, poëme de Musée-le-Grammairien, 1805, in-8° ; 2° *Élégies de Tibulle*, traduites en vers, 1806, in-8° ; 6e édit., 1821, in-18 ; 3° *Guerre de Jugurtha et conspiration de Catilina*, en latin et en français, 1809, 2 vol. in-18 ; 3e édit., 1825, in-12 et in-8° ; 4° *l'Énéide de Virgile*, traduite en prose, 1810, 2 vol. in-12 ; 1814, in-12 ; 1820, 4 vol. in-18 ; 5° *Poésies de Catulle*, traduction en vers, 1812, in-12 ; 1818, in-18 ; 1821, in-18 ; 6° *Éloge de Goffin*, ou *les Mines de Beaujon*, 1812, in-4° ; 7° *Poésies*, 1813, in-12 ; 8° *la Paix*, 1814, in-8° ; 9° *Élégies*, 1816, in-18 ; 2e édit., 1822, in-18 ; 10° *Élégies de Properce*, traduites en vers français, 1816, in-18 ; 11° *Ode sur le mariage du duc de Berri*, 1816, in-8° ; 12° *le Rétablissement de la statue d'Henri IV*, ode, 1818, in-8° ; 13° *les Fleurs*, poëme en quatre chants, 1818, in-18 ; 14° *Sa majesté Louis XVIII refusa d'abdiquer sa couronne*, ou *la Légitimité*, ode, 1818, in-8° ; 15° *Cent fables de quatre vers chacune*, 1819, in-8° ; 16° *Poésies diverses*, 1821, in-18 ; 17° *les Amours d'Ovide*, traduit en vers français, 1821, in-18 ; 18° *Tacite, Vie d'Agricola*, traduction française avec le texte en regard, 1822, in-18 ; 19° *l'Énéide de Virgile*, traduite en vers français, texte en regard, 1822, 4 vol. in-18 ; 20° *Chants sacrés*, 1824, in-18 ; 21° *Anacréon*, traduction en vers, texte en regard, 1825, in-18. M. Mollevaut a travaillé aux *Annales de la littérature et des arts*.

MOLLIEN (François-Nicolas, comte), pair de France, né à Rouen, en 1758, était chef de bureau aux fermes générales avant la révolution, pendant laquelle il devint directeur-général de la caisse d'amortissement, conseiller-d'état après le 18 brumaire, et ministre du trésor en janvier 1806, en remplacement de Barbé-Marbois. Au mois de mai de la même année, M. Mollien fit à l'empereur, sur la situation du département qui venait de lui être confié, un rapport dans lequel il fit preuve des connaissances les plus étendues sur la comptabilité administrative, réunies à tout ce qui caractérise la plus austère probité. Sa longue gestion justifia, sous tous les rapports, la justesse de ses vues ainsi que les résultats prévus de ses exceptions neuves et hardies. C'est à la création de la caisse de service, qu'il avait imaginée, que le gouvernement dut la possibilité de faire rentrer les revenus de l'état par anticipation et aux conditions les plus avantageuses. Il fut successivement créé comte de l'empire, grand-aigle de la légion-d'honneur, et autorisé, en 1811, à porter la décoration de l'ordre de l'Éléphant de Danemarck. Ministre du trésor jusqu'à la chute de Napoléon, il perdit son portefeuille à la première restauration, et resta sans fonctions jusqu'au 20 mars 1815, époque à laquelle l'empereur, en le rappelant au ministère du trésor, le créa pair de France. En juillet 1815, et au second retour de Louis XVIII, M. Mollien perdit le ministère ainsi que la pairie, et vécut retiré dans une maison de campagne près d'Étampes, avec toute l'économie qu'exigeait le faible revenu d'un capital dont il devait au moins les deux tiers à ses anciens fournisseurs, qu'il paya successivement avec la plus scrupuleuse exactitude. Par ordonnance du 5 mars 1819, Louis XVIII, rendant justice aux talents ainsi qu'aux vertus publiques et privées de cet homme d'état, rappela le comte Mollien aux fonctions de la pairie. Il y a constamment défendu les intérêts nationaux.

MOLLIEN (Gaspard-Théodore), fils du précédent, né à Paris le 29 août 1796, partit en 1818, à la sortie de ses études, pour le Sénégal, en qualité de commis de marine. Embarqué sur *la Méduse*, il fut une des victimes du naufrage de cette frégate ; cependant ayant eu le bonheur d'obtenir une place dans un canot et d'aborder la côte d'Afrique, il arriva, après des dangers et des fatigues infinis, à la colonie du Sénégal ; de là les Anglais l'envoyèrent avec ses malheureux compagnons camper au Cap Vert pendant l'hivernage. Frappé comme eux de la maladie, il échappa à la mort qui les enleva presque tous ; et les Anglais ayant enfin remis la colonie aux Français, il alla y occuper la place à laquelle il avait été destiné. Son goût pour les voyages, loin d'être diminué par les horreurs d'un naufrage sans exemple, s'était au contraire accru à la vue des périls qu'il avait courus, et il se prépara à en affronter de nouveaux. Il consacra les loisirs que lui laissait son emploi à se perfectionner dans la connaissance des idiomes africains, et à recueillir tous les renseignements possibles sur les diverses routes de l'intérieur. Muni de tous ces documents, il sollicita et obtint un congé pour revenir en France. Il y demanda les secours et l'autorisation nécessaires pour voyager en Afrique. Avant d'être fixé à ce sujet, il retourna au Sénégal, dans l'espoir que M. Fleuriau, nouveau gouverneur du Sénégal, favoriserait son entreprise ; il ne se trompait pas : cet administrateur accueillit son projet avec ardeur, et lui accorda non-seulement son autorisation, mais encore des marchandises pour la valeur de 1000 francs, afin qu'il se procurât, dans son voyage, ce qui lui était nécessaire pour subsister. Il partit de Saint-Louis, le 28 janvier 1818, muni des instructions suivantes de M. Fleuriau : 1° découvrir les sources du Sénégal, de la Gambie et du Niger ; 2° s'assurer de l'existence d'une communication entre les deux fleuves ; 3° connaître la distance du Sénégal à la source du Niger ;

4° observer les montagnes, la nature du sol et les contours des rivières; 5° reconnaître les moyens de descendre le Niger jusqu'à son embouchure; 6° visiter les mines de Bambouk. Le bagage de M. Mollien consistait en deux fusils, dix livres de poudre, trois livres et demie de corail, deux livres d'ambre jaune, dix-huit masses de verroterie, quatorze livres de tabac, une hache, une couverture, deux outres, deux poignards, et trois boussoles. Il avait un cheval et un âne chargés de ses provisions, trop peu considérables pour tenter l'avidité des nègres et faire échouer son entreprise. M. Mollien avait cru d'abord devoir prendre l'habit maure; mais les hommes de cette nation étant la terreur des naturels, et ce costume le défendant mal des moustiques, il fut bientôt obligé d'y renoncer, et d'envoyer chercher à Saint-Louis ses vêtements à l'européenne; il continua de les porter pendant longtemps. Cependant, arrivé au Bondou, il fit faire un habillement à la manière des nègres. Quand on songe à la différence de langue, de religion, de mœurs et de caractère des peuples qu'il traversa, on a de la peine à concevoir comment un blanc, seul, en habit d'Europe, a échappé aux périls qui le menaçaient à chaque pas. Deux choses ont contribué à l'en sauver: d'abord sa présence d'esprit et son courage, ensuite la fidélité et le rare dévouement de son guide, nommé Boukari. Parvenu au pied de la grande chaîne des monts Tangué ou Badou, la santé de M. Mollien commença à se déranger; la dysenterie se déclara bientôt après, et fit des progrès alarmants. Épuisé par le mal, il se préparait à mourir. Il remit au fidèle Boukari ses journaux, ses effets et ses dernières volontés; tout fut disposé jusqu'aux funérailles. Le lendemain, une crise salutaire arrêta la fièvre; mais ensuite le mal redoubla, compliqué de vives douleurs aux mâchoires. Pour comble de maux, son guide Bouhou, chez lequel il logeait à Bandeia, conçut l'affreux dessein de se défaire de son hôte. Depuis longtemps il convoitait son bagage; il fit servir à M. Mollien et à Boukari une poule empoisonnée. A peine y eurent-ils goûté, qu'ils éprouvèrent de violentes douleurs. Ce méchant homme avait défendu à ses femmes de lui donner aucun secours. Heureusement une d'elles, bravant ses menaces, eut l'humanité de partager ce qu'elle possédait avec le malheureux voyageur, et le sauva de la mort. Pendant que celui-ci était gisant, Bouhou furieux vint lâchement le menacer. M. Mollien eut le courage de se servir de son fusil et de chasser ce misérable de sa case. Comme on commençait à savoir dans le pays qu'il avait visité les sources, et qu'on est ombrageux sur ce point, il courait un autre péril. Alors il résolut de fuir, malgré le délabrement de ses forces, et d'aller à Geba, comptoir portugais, à plus de cent lieues de Bandeia. Il trouva heureusement un guide. On parvint à l'asseoir sur son âne, et il partit secrètement. Déjà il avait atteint la rivière lorsque le cruel Bouhou accourut, et le força de rentrer au village. M. Mollien trouve un autre guide, car le premier l'avait trahi. A peine était-il en route, qu'il est arrêté une seconde fois. Enfin, après mille difficultés, dont il ne se tirait jamais qu'en distribuant du corail, de l'ambre et de la poudre, il arriva, après des fatigues inconcevables, à Geba, dans un état de faiblesse difficile à imaginer, se soutenant à peine sur son âne, la barbe longue et épaisse, avec un costume de nègre en lambeaux. Le récit de ses malheurs éloigna les soupçons; les soins de la femme du gouverneur contribuèrent à le rétablir. Il visita ensuite Bissao, fort portugais, à soixante lieues au sud-ouest, et y recueillit une foule de renseignements neufs sur les Bissagos, les Papels, les Balantes, qui se nourrissent de rats, et divers autres peuples qui commercent avec le comptoir, sur leurs mœurs, leur nourriture, leur culte et leurs habitudes guerrières, ainsi que sur les productions de leur pays. Le 1er novembre 1818, M. Mollien quitta Bissao, et monta une pirogue pour retourner à Geba; les Mandingues qui étaient à bord se prirent de querelle; en voulant les séparer, il fut blessé d'un coup de lance. A Geba, il s'assura d'un guide qui devait le conduire à Brouko, sur la Gambie. Comme il allait se mettre en route, il apprit l'arrivée d'une goëlette française à Bissao: il y retourna. Deux bâtiments français y étaient mouillés; mais l'un était destiné pour le Rio-Lungo, l'autre pour les îles du Cap-Vert. Ce contretemps lui causa un accès de fièvre mortel, qu'une dose d'émétique dissipa heureusement. Enfin l'arrivée d'une goëlette destinée pour Gorée contribua à le rétablir; il s'embarque le 3 janvier 1819, et aborda le 8. De là il se rendit à cheval à Saint-Louis, où il arrive le 16, après un an d'absence. Le fidèle Boukari, sur la demande de M. Mollien, obtint un cadeau de marchandises, et du terrain pour y bâtir une maison en briques. La santé de M. Mollien continuant d'être altérée par tant de fatigues et de privations, il partit pour la France, après un mois de séjour, et débarqua heureusement au Havre, le 25 mars 1819. Dans ce voyage, M. Mollien remplit presque toutes les instructions de M. Fleuriau, reconnut les sources indiquées, visita même celles du Rio-Grande et de la Falémé, et détermina, d'une manière plus certaine, les sources du Niger, qu'on ne l'avait fait encore. La géographie de la Sénégambie n'offrait plus autant de lacunes, le Fouta-toro, le Fouta-diallon, et bien d'autres états inconnus jusqu'alors remplirent l'espace vide qu'on remarquait auparavant entre le Sénégal et Sierra-Leone. De retour en France, en 1820, M. Mollien publia la relation de son voyage; le gouvernement récompensa son courage en lui accordant la décoration de la légion d'honneur. Les savants doutaient pourtant de la réalité de ses découvertes, et bien que les Allemands et les Anglais eussent traduit son ouvrage, on continuait à le regarder comme une relation amusante plutôt que comme un ouvrage propre à fixer les incertitudes de la science; mais Laing, envoyé par le gouvernement anglais, peut-être pour vérifier les observations du voyageur français sur les lieux mêmes, donne raison à M. Mollien, quoique, par une vanité déplacée, il ait négligé de l'écrire authentiquement; cependant malgré son injuste silence, la carte qu'il publia dévoila toute la vérité, et l'on vit que ses observations confirmaient celles de M. Mollien; le Niger y occupait la place indiquée par ce dernier. Les géographes anglais adoptèrent donc ses découvertes, les nôtres ne les rejetèrent plus, et Brué l'admit dans sa belle carte de l'Afrique, imprimée en 1820. M. Mollien resta en France jusqu'en 1822 pour rétablir sa santé. Vers la fin de cette année, il chercha à s'exposer à de nouveaux dangers: l'Afrique était exploitée alors par plusieurs voyageurs, il crut devoir visiter un autre continent. Il s'embarqua le 1er septembre 1822, toucha aux États-Unis, se rendit à la Colombie et passa une année entière à parcourir cette nouvelle république. A son retour, il en publia, en 1824, la description détaillée: il y manifesta, sur la stabilité des nouveaux états, une opinion contraire aux idées générales; elle fut combattue vivement. Le temps et les événements justifièrent plus tard ses prévisions. Paëz s'insurgea comme il l'avait prédit, Guayaquil fut détaché de la république, le Pérou devint le Moscou de Bolivar, et cet homme fameux a assisté, de son vivant, au partage de l'empire qu'il avait fondé. L'ouvrage sur la Colombie avait un caractère plus important sous le rapport de la politique que celui sur la Sénégambie: l'un montrait l'audace de l'auteur, et l'autre un certain esprit d'observation; il lui mérita un autre genre de récompense. Le ministre des affaires étrangères le nomma, en 1825, vice-consul au Cap-Haïti, où il est en ce moment (1828). On a de M. Mollien: 1° *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, aux sources du Sénégal et de la Gambie, fait en 1818*, Paris, 1820, 2 vol. in-8°, cartes et fig., 2e édit., 1822, 2 vol. in-8°; 2° *Voyage dans la république de Colombie en 1823*, Paris, 1824, 2 vol. in-8°, accompagnés d'une carte de Colombie, ornés de vues et divers costumes; 2e édit., 1825, 2 vol. in-8°.

MOLSKI (Martin), colonel et poëte polonais, né en 1751, dans le palatinat de Posnanie, d'une famille noble, interrompit ses études qu'il faisait à Posen pour aller se mettre dans les rangs des confédérés de Bar, où il partagea leurs exploits à côté de son père. Après cette guerre, le jeune Molski alla terminer ses études dans le corps des cadets, prit ensuite du service actif, et parvint au grade de brigadier, vers la fin du règne de Stanislas-Auguste Poniatowski. A l'époque de la for-

mation du grand-duché de Varsovie, il remplit la charge de commissaire de guerre. Dès sa jeunesse, il avait montré beaucoup de disposition pour la poésie. Son premier ouvrage fut un poëme épique consacré à la gloire du roi Stanislas-Auguste Poniatowski. Il le lui présenta, en 1795, à Grodno, après l'abdication de sa couronne entre les mains de la czarine de Russie. La *Stanislaïde*, tel est le titre de ce poëme, prouve en son auteur une rare facilité pour la versification : toutefois elle est loin d'atteindre la perfection exigée pour ce genre élevé de poésie. D'ailleurs Stanislas-Auguste, le plus faible des rois et le plus lâche des citoyens, pouvait-il être le héros d'une épopée? C'était le début d'un vil flatteur. Dès ce moment, Molski salua par ses odes tous les pouvoirs qui se succédèrent en Pologne. Napoléon, les cosaques, les calmouques, enfin tous les oppresseurs de la Pologne lui inspirèrent des chants. Une dame polonaise a exprimé avec beaucoup d'esprit dans un quatrain, que ce poëte, après avoir encensé le Christ et Hérode, n'attendait plus que l'arrivée de l'Antechrist pour lui offrir ses hommages. La société des amis des sciences de Varsovie le reçut parmi ses membres, avant qu'il eût flétri son talent. Pour y mériter sa place, il entreprit la traduction de l'*Enéide* de Virgile. Le quatrième livre qu'il avait publié est un essai digne du poëte romain. Molski y a surpassé tous ses devanciers; mais après avoir recueilli l'argent de ses abonnés il abandonna son travail. Il termina ses jours à Peucicé près de Varsovie, en 1822, emportant à la tombe comme un autre poëte polonais, Stanislas Trembecki, la honte d'avoir prêté sa plume à tout venant, et surtout aux oppresseurs de sa patrie.

MOLTKE (Joachim-Godske, comte de), l'un des hommes d'état les plus distingués du Danemarck, et le protecteur le plus zélé des sciences, étudia le droit d'abord à Copenhague et ensuite à Ratisbonne, où il resta longtemps en qualité de secrétaire d'ambassade. De là il se rendit à Leipsick, où il devint l'ami de Gellert et d'Ernestis; après avoir fait divers voyages en Allemagne et en France, il retourna en Danemarck, où il était déjà ministre d'état en 1776. Ce fut lui qui, à cette époque, contribua le plus à l'agrandissement et à l'embellissement de la bibliothèque royale de Copenhague. En 1784, il quitta les affaires pour se retirer dans ses terres, où il se voua entièrement à l'étude de l'agriculture. Rappelé par son souverain à une des époques les plus critiques pour le Danemarck, il se remit à la tête des affaires de l'état pendant les cinq dernières années de sa vie. En peu de temps il parvint à rétablir le crédit de l'état et de son papier-monnaie; et quoique père de famille lui-même, il donna 150,000 reichsthaler de sa fortune pour l'entretien des employés de l'administration, que l'état déplorable des finances mettait le gouvernement dans l'impossibilité de payer. Il vint au secours des savants malheureux et des étudiants sans ressources, sans que personne connût la main secourable qui l'aidait. Moltke mourut en 1818. Il laissa aux écoles et aux établissements scientifiques, un legs de 300,000 reichsthaler de banque. L'université de Copenhague fit connaître dans un programme tout ce que ce ministre philanthrope avait fait pour sa patrie, pour les sciences et pour l'humanité.

MOMORO (Antoine François), né à Besançon en 1756; il se rendit très jeune à Paris, et y devint imprimeur et graveur de caractères; il abandonna bientôt cette double profession, qu'il avait exercée avec succès, pour se lancer dans la carrière de la politique. Il se montra bientôt démagogue forcené, prit le titre de *Premier Imprimeur de la liberté*, et se fit agréger un des premiers au club des *Cordeliers*. Il voulut que les poëtes encourageassent par l'influence du théâtre l'égalité des biens, seul principe d'une véritable égalité. En mars 1791, il fut arrêté comme un des chefs de l'attroupement du Champ-de-Mars, qui avait pour but de forcer l'assemblée nationale à prononcer la déchéance de Louis XVI. On sait quels furent les résultats de cette affaire : la loi martiale fut proclamée; mais on n'employa la force qu'après les formalités prescrites. Momoro fut toutefois mis en liberté. Après le 10 août 1792, il devint membre de la commission administrative qui remplaça le département de Paris. En 1793, il fut envoyé comme commissaire du pouvoir exécutif dans quelques départements de l'Ouest, pour y presser la levée de nouveaux bataillons; mais comme il prêchait partout sa doctrine des lois agraires, il excita dans quelques campagnes des troubles qui déterminèrent les autorités de Lisieux à le faire arrêter. Il fut bientôt relâché, en vertu d'un décret de la convention, revint à Paris, puis repartit pour la Vendée, où il fut chargé de surveiller les généraux. A son retour dans la capitale, il se lia avec Hébert et Chaumette, provoqua les mesures violentes contre les prêtres, et coopéra à la perte des députés de la Gironde. Il se crut alors au suprême degré du pouvoir, et en état de lutter avec succès contre Robespierre et Danton : il ne s'agissait, selon lui, que d'outrer les mesures acerbes que ceux-ci employaient avec trop de modération. Il se sépara d'eux; mais ce fut le signal de sa perte. Compris dans le décret d'accusation lancé contre Hébert et ses partisans, il fut condamné à mort le 4 germinal an II. Momoro avait épousé la petite-fille de Fournier, graveur en caractères. Cette femme, qu'il traitait assez durement, avait une assez belle taille et de la fraîcheur, et partagea, avec mademoiselle Aubry de l'Opéra, l'insigne honneur de représenter dans les fêtes décadaires, la Liberté et la Raison. Momoro, très instruit dans l'art typographique, n'était pas étranger aux lettres. On a de lui : 1° *Traité élémentaire de l'imprimerie*, 1787, in-8°, avec 36 planches; 2° *Manuel des impositions typographiques*, 1789, in-32, avec 23 planches représentant 72 impositions pour toutes sortes de formats. 3° *Réflexions d'un citoyen sur la liberté des cultes religieux, pour servir de réponse à l'opinion de M. l'abbé Sieyes*, 1791, in-8°; 4° *Rapport sur les événements de la guerre de la Vendée et le plan d'oppression dirigé contre les chauds républicains, suivi de plusieurs précis intéressants, fait à la société des Cordeliers*, 24 nivôse an II, in-8°; 5° *Journal des Cordeliers*, dont il a paru dix numéros, du 28 juin au 4 août, 1791, in-8°.

MONACO. *Voyez* Grimaldi.

MONBODDO (James-Burnett, lord), littérateur écossais, naquit dans le comté de Kinkardine, en 1714, d'une ancienne famille du nom de Burnett de Leys. Il fut d'abord élevé au collége d'Aberdeen et alla ensuite à l'université de Gottingue, où il étudia le droit et acquit beaucoup d'autres connaissances. Il revint en 1738 dans son pays natal, et obtint comme avocat de grands succès, surtout dans la célèbre cause de la famille Douglas. Les troubles qui survinrent en Écosse le déterminèrent à quitter sa patrie; il se rendit à Londres, et s'y lia avec plusieurs savants, et entre autres avec Harris, dans la conversation duquel il puisa de vives lumières sur la littérature grecque et sur la philologie. Par la mort de son parent lord Milton, Monboddo lui succéda dans la place de juge à la cour des sessions à Edimbourg, qu'il a remplie jusqu'à sa mort avec zèle et intégrité. Simple dans ses manières, exemplaire dans ses mœurs, et vivant comme un simple fermier, il était aimé de tous ceux qui l'entouraient. Admirateur enthousiaste des Grecs, il regardait les peuples modernes comme dégénérés, non-seulement dans leurs institutions politiques, mais dans tout ce qui tient au physique et au moral. Après avoir longtemps flotté entre plusieurs objets de ses recherches, il se livra à l'étude philosophique des langues, et fit paraître, de 1773 à 1792, un ouvrage en six volumes in-8° intitulé : *De l'Origine et des Progrès du langage* (*On the origin and progress of language*). Cet ouvrage vraiment remarquable, et qui renferme une foule de vérités neuves et d'aperçus ingénieux et profonds, mêlés à des paradoxes et à des assertions gratuites et choquantes, fit une grande sensation dans le monde savant, mais excita contre l'auteur un déchaînement général de la part des critiques, qu'il soutint avec la plus grande dignité et en homme pénétré de sa supériorité. Les opinions de ses devanciers, y compris Locke et Newton, n'y sont point ménagées. Les écrits de Monboddo furent accueillis faiblement en France, où ils sont encore à présent peu connus du plus grand nombre des lecteurs, quoiqu'ils méritent bien toute l'attention des philosophes. Il en fut tout autrement en Allemagne, où les savants sont depuis longtemps accoutumés aux sub-

tilités des écoles de Pythagore, de Platon et d'Aristote, que Monboddo renouvelle dans son ouvrage et qu'il développe et commente un peu dans le goût mystique des Allemands, mais avec plus de clarté. Ce qu'il y a de mieux dans l'ouvrage de Monboddo, c'est la partie relative aux langues, et c'est même, selon nous, la seule qu'on puisse lire avec utilité. Cependant sur cette matière même les paradoxes et les assertions hasardées ne manquent pas, et il faut bien se garder d'adopter légèrement les opinions de l'auteur, dont la bizarrerie est parfois extrême. Il paraît croire que l'Asie fut le berceau du genre humain, que le langage y fut inventé et que les facultés de l'homme y reçurent le premier développement, et que les Égyptiens perfectionnèrent ces premières connaissances et les transmirent aux peuples de l'Europe. A l'époque à laquelle Monboddo écrivait ses ouvrages, l'Égypte ancienne était trop peu connue pour qu'on pût puiser dans ses antiquités les preuves que nous possédons maintenant et qui ne laissent aucun doute sur l'antériorité de sa civilisation comparée à celle de tous les peuples connus du globe; et quoique nous ne possédions pas un seul livre du temps des Pharaons et que nous ayons une quantité d'ouvrages de la plus haute antiquité chez les Hindous, il suffit des monuments que le temps a épargnés en Nubie et dans la Haute-Égypte pour nous convaincre de la vérité des traditions que Solon, Hérodote, Platon, Diodore, Pomponius Mela, Pline, et tant d'autres auteurs nous ont transmises sur l'antiquité de la civilisation égyptienne. Peut-être fut-elle précédée par une civilisation antérieure asiatique, comme Bailly l'a cru; mais jusqu'à ce jour personne n'a produit un seul fait décisif qui puisse nous faire remonter jusque-là. Le parallèle que lord Monboddo fait entre le génie des langues anciennes et modernes, et l'appréciation du mérite des poëtes, des orateurs et des historiens grecs et romains avec les modernes, méritent d'être lus et médités. Dans cette comparaison, il se montre sans doute trop sévère pour les écrivains modernes, et ne fait en général grace qu'aux Anglais, pour lesquels il montre une bienveillance toute patriotique. Le style n'est pas la partie la plus brillante de ses ouvrages; il est entortillé et manque de clarté, de concision et d'élégance. En fait de métaphysique, il déclare Newton et Locke des barbares, et assure qu'il n'a appris à distinguer Dieu d'avec la nature, ni la nature d'avec l'homme qu'après avoir étudié Platon et Aristote. Il accordait une si grande supériorité à ces deux philosophes, qu'il recommande la lecture approfondie de leurs ouvrages, même pour l'explication des mystères de la religion chrétienne, qui, selon lui, s'y trouvent développés tous, sans en excepter l'incarnation. On ne sait si lord Monboddo a eu l'intention de prouver, ce que bien des auteurs anciens et modernes ont affirmé, que les dogmes du christianisme sont tirés tous des sectes religieuses et philosophiques de l'Inde, de l'Égypte et de la Grèce, ou s'il a cru que le christianisme est plus ancien que le règne d'Auguste, et que Aristote, Platon et Pythagore étaient des chrétiens anticipés. C'est au lecteur attentif des ouvrages de lord Monboddo à décider la question. Ce premier traité fut suivi d'un autre plus volumineux intitulé : *la Métaphysique des anciens ou la Science des universaux* (Ancient metaphysics, or the sciences of the universals). Edimbourg, 1779 à 1799, 6 vol. in-4°. L'auteur ajoute dans cet ouvrage de nouveaux paradoxes à ceux renfermés dans le premier, et y combat rigoureusement Newton et Locke qui, par les propriétés et attributions qu'ils accordent à la matière, détruisent, selon lui, l'idée de la Divinité. Dans cet ouvrage Monboddo, non content des chimères métaphysiques renouvelées des anciens, et qu'il prend pour des réalités ayant une existence indépendante de notre imagination, cherche de la manière la plus sérieuse à nous persuader que l'ourang-outang n'est qu'un homme dégradé, ou que l'homme n'est qu'un singe modifié qui, entre autres changements qu'il a subis, a perdu sa queue primitive. Il parle aussi, et très gravement, de l'existence des syrènes et autres extravagances. Lord Monboddo avait une telle passion pour tout ce qui rappelait les habitudes, les usages et les mœurs des anciens, qu'on le voyait prendre dans les hivers, même les plus rigoureux, des bains froids. Devenu plus qu'octogénaire, il mourut le 26 mai 1799, de chagrin d'avoir perdu sa femme, qui, ainsi que lui, avait survécu à une fille et un fils chéris leurs seuls enfants.

MONCEY (Bon-Adrien Jeannot de), duc de Conégliano, pair et maréchal de France, né à Besançon, le 31 juillet 1754. Son père, avocat au parlement de la province de Franche-Comté, le destinait à la même profession que lui, lorsqu'à l'âge de quinze ans, il quitta le collége de Besançon, et s'engagea dans le régiment de Conti infanterie. A peine était il depuis six mois dans ce corps, qu'il sollicita et obtint de sa famille le rachat de son congé. Mais, peu de mois après, il se fit encore soldat dans le régiment de Champagne infanterie, où il servit comme grenadier jusqu'au 17 juin 1773, et avec lequel il fit la campagne sur les côtes de Bretagne. Il acheta une seconde fois son congé, et revint à Besançon pour se livrer à l'étude du droit. Toutefois il ne s'en occupa que peu de temps; dans une ville de garnison, où tout ce qu'il voyait le rappelait sans cesse à des habitudes militaires, il ne pouvait se dérober à sa vocation; aussi, dès le 20 avril 1774, reprit-il l'uniforme dans le corps des gendarmes de la garde, où il resta jusqu'au 20 août 1778, époque à laquelle il fut fait sous-lieutenant de dragons dans la légion des volontaires de Nassau Siègen. Moncey y devint lieutenant en second, le 30 août 1780, lieutenant en premier, le 1er juillet 1785, et capitaine le 20 avril 1791. Promu, en 1793, au grade de chef de bataillon, il commanda cette légion, devenue 5e bataillon d'infanterie légère, et connue sous la désignation des *chasseurs Cantabres*. Il conduisit ce corps à l'armée des Pyrénées orientales, et s'y distingua, le 6 juin, au combat de Château-Pignon, près de Saint-Jean-Pied-de-Port. Dans ces jours de désordre et d'anarchie, on n'avait pris aucune mesure suffisante pour assurer la défense de notre territoire, du côté de l'Espagne. Les troupes envoyées sur cette portion de nos frontières n'étaient ni instruites, ni vêtues, ni disciplinées; elles manquaient de munitions de guerre et de vivres : dans cette situation critique, il fallait leur inspirer une grande confiance, et pour les utiliser il était besoin d'une grande habileté. Moncey réussit à entretenir leur courage par l'exemple de sa bravoure, et il sut réveiller chez les soldats ce sentiment patriotique qui, dans les circonstances les plus difficiles, supplée à toutes les ressources. Les talents qu'il déploya, soit au conseil, soit dans l'exécution, lui valurent le grade de général de brigade, qu'il reçut en avril 1794, et deux mois après, le brevet de général de division. Employé en cette qualité à l'armée des Pyrénées occidentales, il concourut à la prise de la vallée de Bastan, du fort de Fontarabie, du port du Passage, et de Saint-Sébastien. Il fut alors cité dans les rapports des représentants en mission, pour plusieurs beaux faits d'armes, et un décret le proclama comme ayant bien mérité de la patrie. Proposé, dans la séance de la convention nationale du 17 août 1795, pour général en chef de l'armée des Pyrénées occidentales, il fut pourvu de ce commandement le même jour. En octobre suivant, il marcha pour s'emparer de la vallée de Roncevaux, et remporta, le 17 de ce mois, plusieurs avantages sur les Espagnols, qu'il battit à Lecumbery et à Villa-Nova : dans ces engagements il leur tua, prit ou mit hors de combat, deux mille cinquante hommes, leur enleva deux drapeaux et cinquante pièces de canon, et saisit dans les fonderies d'Obayeet et de Guy, ainsi que dans la manufacture d'Iraty, un matériel, estimé 30,000,000 de francs. Cette invasion de la vallée de Roncevaux, non-seulement fournit à Moncey l'occasion de faire preuve d'une grande habileté dans la guerre de postes, mais encore elle assura à l'armée française la conquête de la Navarre espagnole. Le général, poursuivant le cours de ses exploits, occupa Castillone et Tolosa, passa la Deva, força les Catalans dans Villa-Réal, et à Mont-Dragon, enleva le camp retranché d'Eybar; entra dans Bilbao et soumit toute la Biscaye. Ces succès alarmèrent le gouvernement espagnol, qui se décida enfin à demander la paix : Moncey la signa à Saint-Sébastien avec le marquis d'Irando, plénipotentiaire envoyé par le cabinet de Madrid. Le 31 août 1796, Moncey,

appelé au commandement en chef de l'armée des côtes de Brest, se rendit à ce poste, où par sa justice autant que par sa modération il sut tempérer les rigueurs que nécessitaient les circonstances, et réussit à éteindre en partie la haine que les habitants de ces contrées portaient au gouvernement républicain. En 1797, il fut nommé commandant de la 1re division militaire (Bayonne); éloigné du théâtre de la guerre, il n'eut pendant deux ans aucune occasion de se faire remarquer. En 1799, se trouvant à Paris, il prit part à la journée du 18 brumaire pendant laquelle il seconda les projets de Napoléon Bonaparte, qui, devenu premier consul, lui donna le commandement de la 15e division militaire, dont Lyon était le chef lieu. En 1800, Moncey reçut, pour l'armée d'Italie, le commandement d'un corps de 20,000 hommes avec lesquels il devait se lier à l'armée de réserve, au moment où elle traverserait les Alpes pour descendre en Italie. Dès le 22 mai, la colonne du général Moncey, après avoir franchi les neiges et les glaces du Saint-Gothard, déboucha sur Bellinzona, à la tête du lac Majeur. De là, elle se dirigea sur Plaisance, dont elle s'empara; arriva à Milan le 7 juin, et cinq jours après se trouva avoir occupé la partie de la Haute Lombardie comprise entre l'Adda, le Tesin et le Pô. Les services que le général rendit dans cette campagne furent plus utiles que brillants; cependant, à Marengo, il contribua à la victoire, et son nom fut cité dans le bulletin de cette journée. Après la conclusion de l'armistice qui suivit cette mémorable bataille, Moncey occupa la Valteline. En 1801, il fut employé à la même armée sous les ordres du général en chef Brune: il s'avançait avec son corps d'armée sur les deux rives de l'Adige, cherchant à opérer sa jonction avec le général Macdonald, afin d'agir de concert avec lui, pour enfermer dans le pays de Trente les corps autrichiens de Wukassowich et de Laudon, lorsque le dernier de ces généraux, se voyant sur le point d'être cerné, fit annoncer à Moncey qu'un armistice venait d'être conclu entre les chefs des armées belligérantes: malheureusement cet avis n'était qu'une ruse de guerre. Moncey, qui n'en soupçonnait pas la fausseté, consentit à suspendre son mouvement; et Laudon, profitant de sa crédulité, fit promptement filer ses troupes afin de les soustraire au péril qui les menaçait. Brune, informé de ce qui se passait, se hâta de démentir la nouvelle du prétendu armistice, retira le commandement de son aile gauche au général Moncey, et envoya sur le champ le général Davout, pour le remplacer. Davout eut la générosité de ne point profiter de la disgrâce de son compagnon d'armes: il se borna à prendre le commandement de la cavalerie. Celui-ci avait commis sans doute une faute très grave, en croyant trop légèrement à un avis que lui transmettait son adversaire, en quelque sorte réduit à mettre bas les armes, mais ce tort avait été racheté par de glorieux exploits. Bonaparte, à qui la conduite du général fut présentée sous le jour le plus défavorable, ne continua pas moins à lui témoigner de la confiance. Le combat de Mozambano, où Moncey avait eu un cheval tué sous lui, et celui de Roveredo, où il avait fait un grand nombre de prisonniers, étaient, avec beaucoup d'autres actions, les titres qui le recommandaient à son estime. A la paix de Lunéville, Moncey reçut le commandement des départements de l'Oglio et de l'Adda, et il le garda jusqu'au 3 décembre 1801, qu'il fut nommé premier inspecteur de la gendarmerie nationale: cette place équivalait à un second ministère de la police; le général Moncey s'acquitta de ses nouvelles fonctions avec un grand dévouement au gouvernement de Bonaparte. Il déploya beaucoup d'activité pour l'arrestation des individus impliqués dans les différentes conspirations, vraies ou fausses, qui se succédèrent pendant la durée du consulat. Ainsi que le ministre de la police, il avait ses agents, ses espions, recevait des rapports de toute espèce, et les transmettait sans intermédiaire au chef du gouvernement. C'est sous le général Moncey que les gendarmes ont commencé à contracter ce mépris du peuple qui, dans ces derniers temps, les a rendus odieux à la nation. C'est sous lui, que dans leurs expéditions contre les réfractaires et les conscrits de toute espèce; ils ont appris à se jouer de la vie des hommes, et se sont familiarisés avec tous les actes d'un arbitraire révoltant. Chef d'un corps destiné à protéger les citoyens, et à garantir la sécurité de tous, Moncey, trop scrupuleux observateur des instructions despotiques, et jaloux de complaire à un maître à qui il appartenait depuis le 18 brumaire, ne fit rien pour empêcher la moralité des hommes qui lui étaient soumis de se pervertir. Aussi est ce de son inspection générale que datent toutes les mauvaises traditions de la gendarmerie, et son inviolabilité: ce fut lui qui autorisa les déguisements, et qui laissa les gendarmes s'ériger en dénonciateurs: cette espèce de dévouement qu'il accueillit sous toutes les formes, et qu'il dut encourager, puisqu'il devint de plus en plus commun, devait lui valoir les faveurs de Bonaparte. En 1804, Moncey présida le collège électoral du département du Doubs, et la même année il fut élu candidat au sénat conservateur par le département des Basses Pyrénées. Le 19 mai 1804, Napoléon le comprit dans la première promotion des maréchaux de l'empire, et le 1er février de l'année suivante il le fit grand cordon de la légion d'honneur; cinq mois après, le maréchal Moncey fut décoré de l'ordre d'Espagne de Charles III. En 1808, il fut envoyé en Espagne, à la tête de vingt quatre mille hommes, avec lesquels il passa la Bidassoa, le 30 janvier; ce corps, qui portait le nom de corps d'observation des côtes de l'Océan, fut plus tard compris dans l'armée d'Espagne, sous les ordres de Murat. Dès les premiers événements de la guerre de la Péninsule, le maréchal Moncey se trouva engagé: au mois de juin, il marcha contre les insurgés du royaume de Valence, les battit en plusieurs rencontres et les défit complètement au défilé d'Almanza. Le 31 juillet, après sa jonction avec l'armée principale, il y eut le commandement de l'aile gauche, et se distingua dans les affaires qui eurent lieu sur la rive gauche de l'Èbre. Dans Lerin, il enveloppa un corps de douze cents hommes, qui furent tous faits prisonniers. Sous les murs de Sarragosse, il commanda le 3e corps d'armée employé au siége de cette place, et fut remplacé dans ce poste par Junot, le 2 janvier 1809. Rappelé en France, il y présida une seconde fois le collége électoral du département du Doubs, revint à Paris, et se rendit dans la Flandre quand les Anglais descendirent à Walcheren. Il prit alors le commandement de l'armée de réserve du Nord, qu'il conserva pendant les années 1812 et 1813, où il ne fut pas appelé à prendre une part active dans des guerres qu'il avait improuvées. Le 8 janvier 1814, il fut nommé major-général, commandant en second la garde nationale de Paris, et déploya, le 31 mars, pendant la bataille livrée sous les murs de cette ville, une fermeté de caractère et une présence d'esprit qui lui firent le plus grand honneur. Après la suspension d'armes acceptée par Marmont, le maréchal Moncey, qu'un ordre imprévu obligeait de suivre l'armée, remit au duc de Montmorency le commandement de la garde nationale parisienne. Le 1er avril, il adhéra aux mesures prises par le sénat et le gouvernement provisoire, et fut nommé membre du conseil d'état provisoire, le 15 mai. Après la rentrée de Louis XVIII, le maréchal Moncey fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 2 juin, et pair de France le 4 du même mois; maintenu dans ses fonctions de premier inspecteur-général de la gendarmerie, lorsque Bonaparte débarqua au golfe Juan, il adressa aux gendarmes un ordre du jour, pour leur rappeler les serments de fidélité qu'ils avaient faits au roi. Bonaparte ne le comprit pas moins dans la liste des pairs impériaux, et cette circonstance fit perdre au maréchal Moncey son titre de pair, qui lui fut enlevé en vertu de l'ordonnance royale du 24 juillet. Après le second retour des Bourbons, Moncey fut nommé membre du conseil de guerre qui devait juger le maréchal Ney, mais il se récusa et écrivit alors à Louis XVIII une lettre qui lui fait le plus grand honneur et dont nous reproduisons ici quelques fragments: « Placé, dit le » maréchal, dans la cruelle alternative de désobéir à » votre majesté ou de manquer à ma conscience, j'ai dû » m'en expliquer à votre majesté: je n'entre pas dans » la question de savoir si le maréchal Ney est innocent » ou coupable. Ah! sire! si ceux qui dirigent vos con» seils ne voulaient que le bien de votre majesté, ils lui

diraient que jamais l'échafaud ne fit des amis: croient-ils donc que la mort soit si redoutable pour ceux qui la bravèrent si souvent? C'est au passage de la Bérésina, sire, c'est dans cette malheureuse catastrophe, que Ney sauva les débris de l'armée; j'y avais des parents, des amis, des soldats enfin qui sont les amis de leurs chefs, et j'enverrais à la mort celui à qui tant de Français doivent la vie, tant de familles leurs fils, leurs époux et leurs parents! Non, sire, s'il ne m'est pas permis de sauver mon pays, ni ma propre existence, je sauverai du moins l'honneur, et s'il me reste un regret c'est d'avoir trop vécu, puisque je survis à la gloire de ma patrie. Quel est, je ne dis pas le maréchal, mais l'homme d'honneur, qui ne sera pas forcé de regretter de n'avoir pas trouvé la mort dans les champs de Waterloo? Ah! peut-être, si le malheureux Ney avait fait là ce qu'il avait fait tant de fois ailleurs, peut être ne serait-il point traîné devant une commission militaire, peut être ceux qui demandent aujourd'hui sa mort imploreraient sa protection. Excusez, sire, la franchise d'un vieux soldat, qui, *toujours* éloigné des intrigues, n'a connu que son métier et la patrie. Il a cru que la même voix qui avait blâmé les guerres d'Espagne et de Russie, pouvait aussi parler le langage de la vérité au meilleur des rois, au père de ses sujets: je ne me dissimule pas qu'auprès de tout autre monarque ma démarche aurait été dangereuse; je ne me dissimule pas non plus qu'elle peut m'attirer la haine des courtisans; mais si en descendant dans la tombe, je peux avec un de vos illustres aïeux m'écrier: *Tout est perdu fors l'honneur*, alors je mourrai content. » Les motifs de récusation allégués par le maréchal n'étaient malheureusement pas du nombre de ceux que les gouvernements trouvent plausibles. On le destitua de son grade en vertu d'une loi rendue sous le régime de la terreur, et la même ordonnance qui le déclare déchu de ses dignités le condamna à un emprisonnement de trois mois, dans le château de Ham où il fut envoyé. Quelque temps après l'expiration de cette peine, qu'il pouvait être fier d'avoir encourue, Moncey rentra en grâce auprès du roi, entre les mains de qui il prêta serment comme maréchal, le 24 juillet 1816. Le 5 mars 1819, il fut réintégré dans sa dignité de pair, et fut admis à siéger après les formalités d'usage, le 30 du même mois. Le 5 avril 1820, le roi le nomma gouverneur de la 9e division militaire, et le 30 septembre suivant lui fut conférée la dignité de chevalier, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. En 1823, lorsque la guerre contre les constitutionnels d'Espagne eut été résolue, le maréchal Moncey fut désigné pour commander en chef le 4e corps. Il partit après avoir pris congé du roi, le 20 mars; et le 30, il arriva à Perpignan, où il s'occupa d'une organisation que la présence des cinq à six mille Espagnols, composant l'armée de la foi, rendait assez difficile. Le 18 les opérations commencèrent: la 5e division du 4e corps pénétra par le col de Perthus; Pereida, la Jonquère, Cemani furent occupés sans coup férir: il en fut de même de Puycerda. Le 22, Rosas et sa citadelle se rendirent; Figuières capitula sans avoir résisté; mais le gouverneur constitutionnel du fort ayant annoncé qu'il était résolu à se défendre, Moncey lui fit une sommation pleine de modération et de sagesse, dans laquelle il lui donnait l'assurance de laisser flotter les couleurs espagnoles sur les remparts, de respecter les propriétés, de ne molester personne à cause de ses opinions politiques. Le maréchal Moncey montra en effet beaucoup de modération pendant cette campagne. Le 2 mai, il descendit en Catalogne, et s'établit dans plusieurs positions importantes que les constitutionnels abandonnèrent à l'armée française. A la suite de cette opération, il fit investir Hostalrich et pousser des reconnaissances jusqu'à Barcelonne, dont le blocus commença le 9 juillet. Peu de jours après, les forteresses de Cardona et de Manresa succombèrent, et, le 28, le maréchal Moncey attaqua la redoutable position de Jorba, défendue par Milans, qui, malgré les plus héroïques efforts, fut obligé de céder. Le 27 août, il marcha lui-même à la tête des colonnes qui chassèrent les constitutionnels de la position de la chapelle Saint-Jean, et les délogèrent des hauteurs situées sur la droite de Tarragone. Au commencement de septembre, il établit son quartier général à Sarria, d'où le 11 octobre suivant il fit parvenir à Barcelonne le décret de Ferdinand VII qui ordonnait que toutes les places seraient remises aux troupes françaises et aux troupes royalistes espagnoles qui se trouvaient plus à portée. Ce décret, dont l'envoi n'avait aucun caractère officiel, ne produisit d'abord aucun effet sur les chefs constitutionnels, qui, ignorant encore les événements de Cadix, doutèrent de l'authenticité d'une pièce de cette importance. Enfin, le 14, le maréchal leur adressa une nouvelle ampliation du décret. A cette époque ils avaient reçu par la voie de Tarragone des détails sur la délivrance du roi, et sur toutes les circonstances qui l'avaient précédée et suivie, ce qui les détermina à entendre des propositions. Le 18, le général d'artillerie Berges fut introduit dans Barcelonne pour traiter de la remise de cette place et de toutes celles de la Catalogne: la conférence dura cinq heures: il rentra au quartier-général avec une série d'articles qu'il soumit au maréchal Moncey, qui en supprima ou en modifia quelques-uns. Une convention qui stipulait la remise aux troupes françaises de Barcelonne, de Tarragone et d'Hostalrich, fut conclue, et ratifiée le 2 novembre par le général en chef Mina et par le maréchal Moncey. A l'issue de cette campagne, pendant laquelle il déploya un beau caractère, Moncey fut nommé grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le maréchal Moncey est compté parmi les pairs qui ont voté le rejet des mauvaises lois proposées par le ministère Villèle. Il est un des fondateurs de la société formée pour l'amélioration des prisons. Il avait un fils, le brave colonel Moncey, que l'armée avait vu avec orgueil s'élever dans ses rangs, et dont elle avait admiré les talents et le courage. Ce jeune guerrier périt en 1817, dans la vingt-cinquième année de son âge, victime d'un accident déplorable: étant à la chasse et voulant franchir un fossé, il prit son fusil pour point d'appui, la secousse fit partir la détente, et le coup lui fracassa la tête.

MONFALCON (Jean-Baptiste), docteur en médecine, reçu à la faculté de Paris en 1818, naquit, à Lyon, le 21 octobre 1792. Il obtint au concours la place de chirurgien de l'hôpital général de Lyon en 1810, et celle de médecin du même hôpital en 1825. La même année, il a été nommé membre du conseil de salubrité du département du Rhône. Il a publié: 1° *Histoire des marais et des maladies causées par les émanations des eaux stagnantes*, Paris (Lyon), 1824, in-8°; 2° édit., sous ce titre: *Histoire médicale des fièvres intermittentes et rémittentes causées par les émanations des eaux stagnantes*, Paris (Lyon), 1826, in-8°; 2° *Précis de l'histoire de la médecine et de bibliographie médicale, contenant l'indication et la classification des ouvrages les meilleurs, les plus utiles, la description des éditions rares ou de luxe, etc., etc.*, Paris (Lyon), 1826, in-18. Le même ouvrage a reparu, en 1827, avec des cartons et des suppléments. M. Monfalcon a concouru neuf fois, de 1821 à 1825, pour les prix proposés par diverses académies, telles que celles de Liége, de Lyon, de Bordeaux, d'Orléans, du cercle médical de Paris, de Louvain, de l'Ain, de Rouen, et a obtenu presque autant de couronnes. Quelques-uns de ses mémoires ont été imprimés dans le recueil de ces sociétés. Il a travaillé au *Dictionnaire des sciences médicales*, au *Journal complémentaire* de ce Dictionnaire, aux *Annales de la médecine physiologique*, à la *Gazette hebdomadaire de santé* et aux *Archives de statistique du département du Rhône*. Il a encore fourni plusieurs notices biographiques à la *Biographie médicale* et à la *Biographie Arnault*. On lui doit aussi quelques opuscules qui n'ont point été publiés, et qui, pour la plupart, ont été tirés à un très petit nombre d'exemplaires.

MONGE (Gaspard), créateur de la géométrie descriptive, et l'un des fondateurs de l'école polytechnique, né à Beaune, en 1747, était l'aîné de trois frères que des dispositions communes entraînèrent vers l'étude des sciences. Le père de Monge n'était pas riche, mais il ne négligea rien pour procurer à ses enfants le bienfait de l'instruction; tous trois se destinèrent aux fonctions de l'enseignement; mais le

seul Gaspard obtint, fort jeune encore, des succès qui firent concevoir les plus hautes espérances. Les oratoriens qui dirigeaient le collége de sa ville natale, après lui avoir donné les premières notions des mathématiques, le placèrent chez leurs confrères de Lyon, où son intelligence acheva de se développer. A seize ans, il fut jugé digne de s'asseoir à côté de ses nouveaux maîtres : il professa au collége de *Lyon* la physique, qu'il venait d'y apprendre l'année précédente. Étant allé passer à Beaune le temps des vacances, il entreprit de lever le plan de la ville. Il n'avait pas d'instruments pour cette opération ; il en composa ; et quand il eut terminé son travail, il en fit hommage à l'administration municipale. Un lieutenant-colonel du génie militaire, qui se trouvait alors à Beaune, frappé de l'élégante précision du plan dressé par Monge, recommanda son auteur au commandant de l'école fondée depuis quelques années à Mézières ; mais cet établissement ne s'ouvrait qu'à vingt élèves privilégiés qui se renouvelaient par moitié tous les ans. Il fallait, pour être admis, appartenir à une condition élevée, et l'humble fortune de Monge était un motif d'exclusion. Tout ce que le lieutenant colonel, son protecteur, put obtenir, fut de le faire attacher comme dessinateur et comme élève à l'école des appareilleurs et conducteurs de travaux de fortifications. L'habileté avec laquelle il dessinait attira sur lui l'attention ; mais Monge était peu flatté de cette estime que l'on accordait à un talent manuel. Déjà il sentait sa force, et ne pouvait, sans indignation, songer que l'on n'appréciait en lui que des dispositions mécaniques. « J'étais mille fois » tenté, disait-il longtemps après, de déchirer mes » dessins, par dépit du cas qu'on en faisait, comme » si je n'eusse pas été bon à produire autre chose. » Cependant le directeur de l'école, qui l'avait distingué, jeta les yeux sur lui et le chargea des calculs pratiques d'un cas particulier de *défilement*, opération consistant à combiner le relief et le tracé des fortifications avec le moins de frais possible, de façon que le défenseur soit à l'abri des coups de l'assaillant. Monge abandonna le procédé de tâtonnement suivi jusqu'alors, et prenant ses moyens de plus haut, il découvrit la première méthode géométrique et générale qu'on ait donnée pour cette importante opération. On lui contesta d'abord sa solution, attendu, prétendait-on, qu'il n'avait pas même pris le temps nécessaire pour épuiser la série des calculs obligés ; mais un examen approfondi mit bientôt en évidence la bonté des résultats qu'il avait obtenus. Monge n'avait encore que dix-neuf ans. Bossut, qui professait les mathématiques à Mézières, voulut l'avoir pour suppléant, et peu de temps après, l'abbé Nollet, qui occupait la chaire de physique, le choisit pour répétiteur de ses leçons. Monge ne tarda pas à le remplacer dans ses fonctions. Nommé professeur titulaire, il tourna ses vues vers l'étude d'une foule de phénomènes de la nature ; il fit de nombreuses expériences sur l'électricité, sur les gaz, sur l'attraction moléculaire ; il expliqua les phénomènes qui se rapportent à la capillarité, fut le créateur d'un système ingénieux de météorologie, et découvrit la production de l'eau par la combustion de l'air inflammable. Il arriva à cette grande découverte sans avoir eu connaissance des recherches un peu antérieures de Lavoisier, Laplace et Cavendish. Monge, dans son ardeur pour la science, ne se contentait pas d'expliquer aux élèves les théories et les applications qu'il avait mission d'enseigner : il aimait à les conduire partout où les phénomènes de la nature et les créations de l'art pouvaient leur rendre ces applications sensibles et intéressantes ; il leur communiquait son enthousiasme et sa persévérance, et changeait en plaisirs passionnés des observations et des recherches, qui, dans l'enceinte d'une salle et par des considérations abstraites, n'eussent paru qu'une pénible étude. Le territoire de Mézières, par la variété des sites, par ses aspects géologiques et le rapprochement des fabriques qui le couvrent, était un des plus favorables aux excursions du professeur. Appliquant son savoir mathématique à diverses questions d'un genre analogue aux calculs dont il s'était occupé, quand il avait trouvé une méthode plus expéditive dans un cas particulier de défilement, il entrevit la possibilité de généraliser ces essais, et, partant du principe qui rapporte à trois coordonnées rectangulaires la position d'un point quelconque pris dans l'espace, il en fit le fondement d'une doctrine neuve et féconde, très utile dans tous les arts de construction, et qui, complétée par des développements successifs, a reçu le nom de *géométrie descriptive*. Cet ensemble de méthodes simples et uniformes, était une conquête précieuse : mais il était difficile qu'il se substituât tout d'un coup aux pratiques absurdes et incohérentes de la routine. La théorie de Monge et toutes ses innovations furent d'abord repoussées avec une obstination bien propre à décourager les inventeurs : on ne se fait pas d'idée des obstacles qu'il eut à vaincre pour faire passer ses découvertes dans l'enseignement. Pendant plus de vingt ans, il lui fut impossible de faire enseigner au corps de Mézières l'application de sa géométrie à la charpente. Un charpentier, qui était en possession d'expliquer un certain nombre d'épures, tint ferme pour le maintien de ses routines, et pour prix de la fermeté qu'il déploya contre la raison, il fut autorisé à enseigner toute sa vie ses pratiques particulières en dépit de toute théorie générale. Monge fut plus heureux pour l'application à la coupe des pierres, et il put, à son gré, réformer ou perfectionner dans cette partie les procédés accrédités ; mais ces améliorations restèrent longtemps concentrées dans l'enceinte qui les avait vues naître. Par une morgue peu concevable chez des hommes éclairés, ordinairement empressés de favoriser la diffusion des lumières, le corps du génie se réservait exclusivement des connaissances dont il trouvait commode d'empêcher la publicité. Monge, en subissant cette règle, se dédommagea par des recherches d'analyse et de géométrie combinées, bien propres à donner un grand éclat à sa réputation. Comme il éprouvait une extrême répugnance à suivre dans les livres la marche de la science, ce n'était d'ordinaire que d'après ses propres errements qu'il s'inculquait les vérités déjà connues ; et quand il en trouvait de nouvelles, son imagination se pliait si difficilement au soin de fixer par une rédaction définitive les résultats de ses méditations, qu'il se vit plus d'une fois exposé à perdre la priorité de découvertes qui lui appartenaient. Enfin le besoin mieux senti de se classer dans le monde savant arracha à Monge quelques mémoires sur le calcul intégral. Depuis plusieurs années, il venait passer le temps de ses vacances à Paris au milieu des hommes les plus marquants de la science ; déjà correspondant de l'académie, aux honneurs de laquelle il devait prétendre, il trouva de zélés protecteurs dans Lavoisier, Condorcet, le vertueux *Larochefoucauld* et le président Bochart de Saron. D'Alembert surtout se hâta de faire valoir un savant qui paraissait s'ignorer lui-même, et, afin de l'attirer à Paris, il le fit adjoindre à Bossut, devenu professeur du cours d'hydrodynamique établi au Louvre par Turgot. Les loisirs que lui laissaient ses leçons étaient employés à initier, dans les hautes mathématiques, quelques élèves d'élite, au nombre desquels étaient Lacroix, devenu depuis un savant géomètre, et Gay-Vernon, auteur d'un *Traité de géométrie descriptive appliquée à l'art militaire*. Cette géométrie dont il était le créateur, Monge se vit alors réduit à leur en dérober les théories. « Tout ce que je fais ici par le calcul, leur disait-» il, je pourrais l'exécuter avec la règle et le compas, » mais il ne m'est pas permis de vous révéler ces se-» crets. » Pour concilier les devoirs des deux places qu'il remplissait, il passait six mois à Mézières et six mois à Paris. Monge, depuis 1780, était membre de l'académie des sciences. Trois ans après, à la mort de Bezout, il fut choisi pour remplacer ce célèbre examinateur de la marine. Il quitta alors l'école de Mézières, où il avait préparé pour les sciences les Meusnier, les Tinseau, les Carnot, les Coulomb, et où, après des efforts réitérés, il réussit enfin à faire adopter les théories de M. Ferry, son élève, pour le perfectionnement des tracés de charpente. A cette époque, le marquis de Castries sollicitait vivement Monge de refondre le cours élémentaire de mathématiques de son prédécesseur ; mais Monge s'en défendit. « Bezout, disait-il » quand on le pressait trop, Bezout a laissé une veuve

« qui n'a d'autre fortune que les écrits de son mari; « je ne veux point arracher le pain à l'épouse d'un « homme qui a rendu des services importants à la « science et à la patrie. » Le seul ouvrage qu'il consentit à composer à l'usage des élèves de marine fut son *Traité de statique* : Borde en avait tracé le cadre, et ce fut pour se conformer à ses instructions que Monge procéda par la synthèse, et écarta les équations. Il rendit ainsi les principes plus accessibles, et le mérite d'une exposition lucide et facile a fait comprendre ce traité parmi les ouvrages destinés aux candidats pour l'école polytechnique. Peu de livres remplissent mieux les conditions auxquelles la didactique doit s'astreindre, et à quelques passages près où l'évidence supplée à ce qu'on pourrait désirer d'une plus grande rigueur, la statique de Monge est un modèle de logique, de clarté, de simplicité et de précision. La conception de ce traité guida Monge vers des idées mères sur les machines; idées qui fructifièrent dans la tête du jeune Prony, son élève, dont il se plut à cultiver les heureuses dispositions. Le lycée de Paris, fondation qui avait pour objet de présenter l'instruction sous des formes agréables à une centaine d'oisifs des deux sexes, venait d'accueillir les sciences dans son sein. Monge y fut appelé à occuper la chaire de physique : c'était la première fois qu'il parlait devant un auditoire aussi frivole : il parvint à donner de l'attrait à ses leçons, toujours pleines d'aperçus piquants et de rapprochements ingénieux qu'il présentait avec toutes les graces du langage. La science si effrayante pour les gens du monde, quand elle reste dans la sphère de l'abstraction, devenait presque séduisante, par la multitude des applications qu'il en faisait à la vie commune. Monge ne pouvait se montrer indifférent aux principes de la révolution française. Après la journée du 10 août 1792, il fut porté au ministère de la marine, déterminé, disait il, par la présence des Prussiens sur le territoire français. Il se trouva ainsi faire partie du gouvernement que formèrent les ministres sous la dénomination de *conseil exécutif*, et ce fut à ce titre qu'il concourut à faire exécuter la sentence portée contre Louis XVI. Dans cette circonstance, Monge, assure-t-on, ne remplit qu'à regret les devoirs de sa place. Sans renoncer à la douceur et à la modération habituelle de son caractère, il put se montrer citoyen dévoué à son pays, savant prêt à s'immoler au bonheur de l'humanité et aux progrès des lumières sociales. Investi d'une assez grande autorité, il n'en usa que pour conserver à la France les hommes recommandables par leur mérite ou leur bravoure; il descendit jusqu'à la prière pour obtenir de Borda la continuation de ses services, et il eut le bonheur de réussir. D'un autre côté, Monge ne sut pas préserver son administration des désordres de ces jours de tourments. Bientôt il ne fut entouré que d'employés ignares et grossiers, et il ne dépendit plus de lui de conserver sur nos escadres les meilleurs officiers que la faction révolutionnaire poursuivait avec un incroyable acharnement. Monge eut encore le tort, ou plutôt le ridicule, de prendre au sérieux les habitudes républicaines préconisées par les coryphées du sans-culottisme. Dans ses cours, qui ne furent presque pas interrompus, il essaya d'introduire le tutoiement avec les élèves, tandis que ses collègues, plus sensés en ce point, continuaient de se conformer aux bienséances d'un juste *décorum*. Ce cynisme, qui d'ailleurs n'était point, à proprement parler, dans les goûts de Monge, ne tarda pas à s'effacer : le savant reprit toute sa dignité. Fatigué d'une trop longue et trop humiliante subordination à son collègue Pache, il se démit du ministère au mois d'avril 1793. Le comité de salut public fit quelque temps après un appel aux savants pour concourir à la défense du territoire. Toute la France se levait pour marcher à la frontière; mais les fabriques existantes ne pouvaient produire la dixième partie du matériel nécessaire à cette armée, qu'improvisait le patriotisme; il fallait multiplier les manufactures, répandre et simplifier leurs procédés, diriger les opérations des ateliers, décomposer d'innombrables alliages métalliques pour les besoins de l'artillerie, extraire le cuivre, créer l'acier qui manquait, et tirer de seules les ressources du sol une quantité prodigieuse de poudre. Tant de résultats se produisirent comme par enchantement. Monge se livre tout entier, avec une activité miraculeuse, à ces immenses travaux. Mêlé aux savants, dont le comité de salut public avait invoqué les combinaisons, il était comme l'ame de tous les préparatifs pour lesquels leur participation était jugée indispensable. On lui dut la construction des nouvelles machines à broyer de la poudrière de Grenelle, et des foreries établies sur des bateaux de la Seine. Il surveillait tout, il organisait tout, les manufactures d'armes, les fonderies, et mille autres ateliers d'un moindre détail. Le jour il présidait aux travaux intérieurs, donnait des instructions sur la préparation du salpêtre, et il passait les nuits à rédiger son traité de l'*Art de fabriquer les canons*, ouvrage qu'il destinait à servir de manuel aux directeurs d'usines et aux artistes, et dans lequel, bien qu'il fût pressé par le temps, il jeta sur les différents états du fer, des considérations générales qui étaient alors du plus haut intérêt. Dans un *Avis aux ouvriers en fer, sur la fabrication de l'acier*, rédigé en 1794, in-4°, en commun avec Vandermonde et Berthollet, il exposa les moyens d'obtenir l'acier, en combinant le fer avec le charbon. Vers le même temps, il accomplit avec ses deux collègues cette promesse, qui d'abord avait paru si présomptueuse, de *montrer la terre salpêtrée, et trois jours après, d'en charger le canon*. Des services de cette nature étaient bien faits pour mettre en honneur les savants : on cessa de les proscrire, et après la chute de Robespierre, on songea à leur rendre la protection dont ils avaient besoin pour répandre des connaissances auxquelles on n'avait pas jusque-là reconnu une utilité si positive. L'école normale fut instituée, et il y donna pour la première fois ses leçons de géométrie descriptive. En exposant cet ensemble ingénieux de méthodes, où les modifications de l'étendue sont développées et combinées à l'aide du dessin, cette langue imitative, d'où se déduisent, par une description exacte, les vérités qui résultent des formes des corps, et de leurs positions respectives, il fit pressentir tous les avantages que l'on retireroit de sa doctrine pour la rectitude du jugement, pour le perfectionnement de la main-d'œuvre dans les arts, les jouissances de la société, et la simplification des machines : de toutes les applications dont la nouvelle science étoit susceptible, il n'a embrassé que cinq chefs d'opérations : *la charpente*, *la coupe des pierres*, *le défilement*, *la perspective linéaire et aérienne*, et *la distribution de la lumière et des ombres*. Il a laissé dans ses papiers, sur ces deux derniers objets, trois leçons intéressantes complétées et mises en ordre par M. Brisson, qui les a jointes à la 4e édition de la *Géométrie descriptive*, 1820, in-4°. Un établissement à peu près du même genre que l'école normale avait précédé celle-ci dans l'ordre des conceptions. Mûrie plus longtemps par ses auteurs, l'exécution du nouveau projet fut enfin décrétée, et bientôt se réalisèrent les espérances qu'on avait vainement conçues à la fondation de la première école encyclopédique qu'on eût ouverte en France. Monge y apporta les résultats de sa longue expérience de Mézières; il y joignit des vues profondes et neuves; il créa le plan des études, indiqua leur filiation, et proposa les moyens scientifiques d'exécution. Sur quatre cents élèves appelés dès l'origine à l'école polytechnique, les cinquante plus instruits furent réunis dans une école préparatoire : ce fut Monge qui les forma presque seul; il passait les jours au milieu d'eux, leur donnant tour à tour des leçons de géométrie et d'analyse, les exhortant, les encourageant, les enflammant par cette ardeur, cette bienveillance, cette impétuosité de génie qui le faisaient en leur faveur déployer les vérités de la science, avec une force et un charme irrésistibles. Le soir, il écrivait les feuilles d'analyse qui devaient servir de texte à ses leçons prochaines, et le lendemain, impatient de revoir ses élèves, de s'entretenir avec eux, il arrivait le premier à l'endroit de la réunion. La bonté de Monge, cet entraînement qui le portait vers la jeunesse, n'était en lui ni le calcul du sage, ni même l'effet de l'éducation : c'était une bienveillance naïve qu'il devait à son heureuse organisation. Le système d'étude qu'il adopta était assez parfait pour défier la mobilité rapide des créations révolu-

tionnaires. L'école polytechnique n'était pas seulement une école centrale, où les aspirants venaient puiser les principes généraux qui lient toutes les branches des services publics : elle s'ouvrait encore à tous ceux qui tendaient à éclairer, par les lueurs de la science, les arts manufacturiers exercés par une libre industrie. Monge était secondé par Berthollet et Guyton-Morveau, qui ne demandaient pas mieux que de se plier à ses vues. Ceux-là furent les véritables fondateurs, et non les conventionnels, qui n'eurent la peine que de poser leur signature au bas d'un décret. Monge, de concert avec ses savants collègues, donna de l'extension, ou plutôt modifia son idée primitive d'une école préparatoire. Il répartit les élèves en brigades, à la tête desquelles étaient préposés des sujets d'élite, destinés à servir d'intermédiaires entre les maîtres et la masse de leurs disciples, et à faire descendre à la portée de ceux-ci les propositions qui leur auraient échappé ; la première promotion de ces instructeurs secondaires fut fixée au nombre de vingt. Monge travailla sans relâche à les amener au degré de savoir qui leur était nécessaire. En trois mois, il n'y en eut pas un qui n'eût dépassé ses espérances. Il se réjouissait de ces éclatants succès, lorsque le vainqueur d'Italie l'appela pour recueillir sur ses pas les trophées de son triomphe. Monge passa les Alpes avec le sculpteur Moitte, le peintre Berthélemy, et les savants Berthollet, Thouin et Labillardière, ses collègues, qui partagèrent avec lui les honneurs de cette mission. Il rendit alors de très grands services, non seulement en imaginant des procédés mécaniques pour faciliter le déplacement des objets d'art, mais en indiquant les moyens les plus ingénieux de restaurer des chefs-d'œuvre qui périssaient : il arracha aux ravages du temps la *Vierge de Foligno* de Raphaël, et son admirable *Transfiguration*. Des échantillons des trois règnes de la nature, des manuscrits tirés du Vatican, complettèrent les tributs levés en Italie. Monge y ajouta la statue de Notre-Dame de Lorette, et quelques autres ornements de la *Santa-Casa*. En comparant les vieux débris de la Grèce et de l'Egypte, Monge conçut l'idée de reculer le domaine de l'histoire par delà les âges fabuleux, d'apprendre avec la certitude du géomètre ce qu'étaient les travaux des anciens sages de l'Orient, de retrouver par la contemplation de leurs monuments ce que furent les procédés de leurs arts, les usages de leur vie publique, l'ordre et la majesté de leurs fêtes et de leurs cérémonies. Lorsque Bonaparte envoya au directoire le traité de Campo-Formio, ce fut Monge qu'il désigna pour remplir cette mission. Dans l'audience de réception, on crut qu'il allait entretenir les directeurs de ce qu'il avait vu en Italie et des richesses qu'il avait dirigées sur la France ; mais il ne put que s'exalter au souvenir des triomphes de la république, et déplorer le sort de l'Angleterre qui, suivant lui, allait être entraînée dans un abîme. Il compara Bonaparte à Epaminondas, et finit en assimilant son héros à Vercingentorix, ressuscité enfin après mille ans. Ce discours montre assez de quelle trempe était le républicanisme de Monge : il l'avait puisé dans la lecture des auteurs de l'antiquité. Ce seul fait prouve assez combien il était étranger à la connaissance des affaires et du pouvoir. Il ne fut pas moins porté deux fois comme candidat au directoire, mais comme il ne fut point élu, on l'envoya à Rome, avec M. Daunou, pour organiser une république. L'édifice fut fondé sur le sable, et à peine en apparut-il quelques traces, que Bonaparte, faisant voile pour l'Egypte, écrivit à Monge de mettre en mouvement les bâtiments de transport qui étaient à Civita-Vecchia, et de partir sans délai. Monge s'embarqua avec Dessaix et rejoignit l'expédition à Malte, en juin 1798. Il assista, avec Berthollet, à la victoire remportée par la flottille française sur celle des Mamelucks, dont les troupes de terre étaient en même temps mises en fuite au village de Chebreis. Deux fois il visita les pyramides ; il vit l'obélisque et les grandes murailles d'Héliopolis ; il étudia les antiques vestiges épars autour du Caire et d'Alexandrie. Ce fut pendant une marche pénible, dans l'intérieur du désert, qu'il trouva la cause de l'étonnant phénomène connu sous le nom de *mirage*. Il décrivit le Mekias, puits construit par le calife Ali-Mamoun pour mesurer les eaux du Nil. Monge était au premier rang des savants composant la commission des sciences et des arts, attachée à l'armée d'Orient ; quand on créa l'institut d'Egypte sur le modèle de celui de France, il en fut le premier nommé président. Sur la terre des Sésostris, Monge se trouvait en quelque sorte comme en famille. L'école polytechnique avait fourni quarante-un de ses élèves à la colonie savante que Bonaparte avait amenée avec lui, sous la direction de Monge, qu'ils regardaient effectivement comme un père, et sous celle de MM. Berthollet et Fourier ; ils entreprirent la description géodésique et monumentale de cette merveilleuse contrée. Au moment de la révolte du Caire, il ne restait dans la ville que quelques détachements de troupes : le palais de l'institut n'était gardé que par les savants ; on avait proposé de se faire jour, les armes à la main, jusqu'au quartier-général, mais Monge et Bertholet, songeant que le palais contenait les livres, les plans, les manuscrits, les antiquités, fruits de l'expédition, sentirent que la conservation de ce précieux dépôt était le premier devoir des savants, et ils se décidèrent à périr, s'il le fallait, plutôt que d'abandonner ce trésor. Dans un voyage à Suez, entrepris avec Bonaparte, Monge reconnut les vestiges du canal qui communiquait de la mer Rouge, par le Nil, à la Méditerranée : il visita les ruines de Peluse, et à deux lieues et demie de Suez, au débouché de la vallée de l'Egarement, par où l'on présume que les Hébreux se dirigèrent vers le mont Sinaï, il reconnut la fontaine de Moïse. Il suivit encore Bonaparte en Syrie, et les soldats qui lui attribuaient ces excursions murmurèrent plus d'une fois dans leur langage énergique contre le *vieux savant*. Mais à ces explosions d'une humeur grossière succédait un sentiment d'affection pour l'homme distingué qui, fraternisant avec eux, les encourageait en partageant leurs périls, leurs fatigues et leurs privations. Souvent, dans les situations les plus pénibles, Monge opposait à la tristesse générale cette gaieté philosophique qui ne se déconcerte par aucun fâcheux événement. Après une marche des plus accablantes, l'armée désolée par la soif, brûlée par les ardeurs d'un climat de feu, s'arrête pendant la nuit au milieu du désert : soldats et chefs, tous se plaignaient des fatigues de la journée, et murmuraient contre une solitude d'où la vue ne pouvait sortir qu'en contemplant le ciel : pendant cette halte, Bonaparte s'approche du savant : « Eh bien, » citoyen Monge, que pensez-vous de tout ceci ? — » Ce que j'en pense, général, c'est qu'il s'opérera de » fières révolutions sur le globe avant qu'il y ait ici » autant de voitures qu'il s'en trouve à cette heure à la » porte de l'Opéra. » Cette réflexion fit sourire Bonaparte. Devant Saint Jean-d'Acre, Monge fut atteint de la cruelle ophthalmie qui a privé de la vue un si grand nombre de Français ; vers le même temps, il eut la douleur de recueillir les derniers soupirs de son ami le général Caffarelli. De retour en Europe avec Bonaparte, Monge s'occupa de préparer les travaux de la commission des sciences et des arts d'Egypte, qu'il devait présider, et qui ne revint en France qu'après l'entière évacuation : ce fut sous sa direction que furent coordonnés les mémoires où se déroule le tableau de l'Egypte, depuis les Pharaons jusqu'à l'apparition des Français. Monge s'empressa de reprendre sa place parmi les professeurs de l'école polytechnique. Il défendit souvent contre les préventions de Bonaparte une jeunesse généreuse dont l'indépendance des opinions, devenue comme un esprit de corps, déplaisait singulièrement au futur empereur : il ne put empêcher que les élèves ne fussent assujettis au casernement et à la discipline militaire, et que l'école fût fermée à la capacité sans fortune. Cinq fois il revint à la charge pour écarter une résolution funeste ; Monge, n'ayant rien pu obtenir, s'en vengea en abandonnant son traitement de professeur, et ensuite sa pension de retraite, aux élèves peu fortunés. Monge ne devait pas être oublié dans la répartition des honneurs dont Bonaparte devint le dispensateur ; il refusa longtemps les emplois qui lui furent offerts, mais enfin, revenu de sa longue abnégation, il accepta. Nommé membre du sénat, à la formation de ce corps, il fut pourvu de la séna-

torerie de Liége, avec le titre de comte de Peluse, et le grade de grand-officier de la légion-d'honneur et de la réunion. Plus tard, il eut une dotation en Westphalie, et sur la fin de sa carrière, l'empereur lui fit don de 200,000 francs. Le désastre de Moscow lui causa une affliction profonde; dès lors il put prévoir la chute du guerrier pour qui il éprouvait une amitié qui était presque de l'engouement: l'imagination de Monge, accoutumée à s'exalter aux récits des triomphes de son héros, s'amortit comme par une sorte d'affaissement. Envoyé dans sa sénatorerie, pour prendre des mesures extraordinaires, au moment où l'on prévoyait la prochaine ouverture de la campagne de France, il accueillit la division Macdonald qui rentrait dans le plus absolu dénuement, et il lui fit l'abandon d'une somme de 12,000 francs, qu'il venait de recevoir. Après l'abdication de Fontainebleau, Monge, affligé des revers qui avaient accablé Napoléon, en contracta un violent chagrin qui s'accrut encore par la dislocation de l'école polytechnique, et par le bannissement des conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI, mesure qui frappait l'un de ses gendres, M. Eschassériaux. Sa radiation de l'institut, par suite des absurdes épurations de 1816, porta le dernier coup à sa sensibilité. A chacune de ces secousses des attaques réitérées d'apoplexie avaient ébranlé son tempérament encore robuste: l'oblitération des idées, dans une tête si parfaitement organisée, était le symptôme d'une fin prochaine, sur laquelle on ne pouvait guère se méprendre. Il cessa de vivre, le 28 juillet 1818. Berthollet, son ancien collègue au sénat et à l'institut, prononça sur sa tombe un éloge qui fut souvent interrompu par ses larmes: il y avait eu entre eux un demi-siècle d'amitié. M. C. Dupin a publié un *Essai historique sur les services et les travaux scientifiques de Monge*, Paris, 1819, in-4°. M. Brisson, un de ses élèves les plus distingués, a également publié une *Notice* sur cet illustre savant. Monge avait une manière inimitable d'exposer les vérités les plus abstraites et de les rendre sensibles par le langage d'action. Cependant ce n'était qu'en combattant la nature, qu'il avait pu devenir un excellent professeur. Il parlait difficilement et presqu'en bégayant; il avait dans le discours une prosodie vicieuse qui lui faisait allonger à faux certaines syllabes et précipiter les autres avec rapidité. Sa physionomie, habituellement calme, présentait l'aspect de la méditation; mais lorsqu'il parlait, on croyait tout à coup voir un autre homme, un feu nouveau brillait dans ses yeux, ses traits s'animaient, et sa figure révélait l'inspiration. Monge en mourant emporta les regrets non-seulement de tous ses anciens élèves, mais de tous ceux qui leur avaient succédé dans la carrière: dans l'école, on lui avait voué un amour de tradition. A l'heure de ses funérailles, une autorité, stupidement ombrageuse, ne permit pas qu'une généreuse jeunesse vînt déposer la palme de la reconnaissance et des regrets sur la tombe de son premier maître; mais dès l'aurore du lendemain, les élèves s'acheminèrent en silence vers le lieu de la sépulture, et y déposèrent un rameau de chêne auquel ils suspendirent une couronne de lauriers. Vingt-trois élèves de l'école polytechnique, tous résidents de la ville de Douai, se réunirent spontanément, et décidèrent d'écrire en commun à M. Berthollet, pour le prier de diriger l'érection d'un monument, qui serait élevé aux frais des anciens élèves de l'école polytechnique, en l'honneur de Gaspard Monge. De toutes parts on s'empressa de concourir à un hommage si mérité. Après la *Géométrie descriptive*, un des ouvrages les plus importants de Monge est son *Analyse appliquée à la géométrie*, qui présente les équations des lignes, des plans, des surfaces du deuxième degré, la théorie des plans tangents, enfin les principales circonstances de la génération des surfaces courbes, exprimées par des équations aux différences partielles, dont il se sert pour intégrer d'une manière élégante un grand nombre d'équations, en suivant pas à pas les détails de la description géométrique. Dès 1770 Monge avait montré la liaison qui existe entre les courbes à double courbure et les surfaces développées. Monge, en traitant plusieurs questions de physique, s'est quelquefois écarté de la vérité: il s'est trompé dans plusieurs de ses explications des phénomènes météorologiques; il a effleuré par quelque expérience la théorie des phénomènes capillaires, analysés depuis par Laplace. Les essais de Monge en chimie prouvent qu'il eût pu mériter la gloire d'un expérimentateur habile si, malheureusement, il n'eût pas été trop enclin à substituer des inductions ingénieuses aux moyens sûrs de l'observation. C'est sans doute à cette disposition qu'il faut attribuer les erreurs qui déparent sa *Théorie du feutrage*. Monge travailla moins pour la gloire que pour les jouissances intimes que les sciences lui présentaient en elles-mêmes; jamais peut-être elles ne lui procurèrent de plaisirs plus vifs qu'un jour qu'il fut applaudi par Lagrange, dans une leçon d'apparat donnée à l'école polytechnique. Une bonté naïve, combinée avec un penchant prononcé à l'enthousiasme, était le trait distinctif de son caractère: sa seule bonhomie apparaissait dans ses habitudes privées. Les travaux de Monge, insérés dans les recueils de l'académie des sciences, sont: 1° *Mémoire sur la théorie des déblais et des remblais*, 1781; 2° *Sur le résultat de l'inflammation du gaz inflammable et de l'air déphlogistiqué dans des vaisseaux clos*, 1783; 3° *Sur une méthode d'intégrer les équations aux différences finies non linéaires*, 1783; 4° *Sur l'expression analytique de la génération des surfaces courbes*, 1784; 5° *Sur le calcul intégral des équations aux différences partielles*, 1784; 6° (avec Vandermonde et Berthollet) *Du fer considéré dans ses différents états métalliques*. — *Sur l'effet des étincelles électriques excitées dans l'air fixe*, 1786; 7° *Sur quelques effets d'attraction ou de répulsion apparente entre les molécules de matière*, 1787; 8° (avec Borda et Lagrange) *Rapport sur le système général des poids et mesures*, 1789. Monge a enrichi le premier volume du *Journal de l'école polytechnique* d'un cours de stéréotomie, et a répandu divers mémoires dans les tom. IV, VI et VIII. Il a jeté une foule d'articles détachés dans la *Correspondance polytechnique* rédigée par Hachette. Son nom figure entre ceux des collaborateurs du *Dictionnaire de physique*, de l'*Encyclopédie méthodique*; et les *Annales de chimie* contiennent un *Mémoire* de lui *sur quelques phénomènes de la vision*, un autre *sur les causes des principaux phénomènes de la météorologie*, des *Observations sur le mécanisme du feutrage*, et des *Notes sur la fabrication du fromage de Lodésan*, tom. III, V, VI et XVII. Il faut ajouter à cette énumération: des *Observations sur la fontaine de Moïse*, dans le premier volume de la *Description de l'Égypte*, in-fol.; l'*Explication du mirage*, dans le premier volume de la *Décade égyptienne*. Monge a publié séparément: 1° *Traité élémentaire de statique*, Paris, 1780, in-8°; *ibid.*, 1813, 5ᵉ édit.; 2° *Description de l'art de fabriquer les canons*, Paris, an II, in-4°, formant aussi le 21ᵉ volume de la *Collection des arts et métiers d'Yverdon*; 3° *Leçons de géométrie descriptive*, dans le *Journal des séances de l'école normale*, Paris, an III; *ibid.*, 1813, in-8°; 3ᵉ édit., 1820, in-4°; 4ᵉ édition plus complète que les précédentes; 4° *Application de l'analyse à la géométrie des surfaces du premier et du deuxième degré*, 4ᵉ édit., Paris, 1809, in-4°. La première édition in-fol. avait paru dans l'an III, sous le titre de: *Feuilles d'analyse appliquée à la géométrie*.

MONGEZ (ANTOINE), membre de l'institut, (académie des inscriptions et belles-lettres), né à Lyon, en 1747, était génovéfain avant la révolution. Il se consacra dès sa jeunesse à l'étude des sciences, fut nommé, sous le directoire exécutif, commissaire du gouvernement près l'administration des monnaies, et devint, en 1800, membre du tribunat, où il ne resta que peu de temps. Il fut éliminé de l'institut à la nouvelle formation de ce corps en 1816; mais il a été réélu le 29 mai 1818, en remplacement de Dupont de Nemours. M. Mongez était depuis plus de trente ans un des administrateurs de l'hôtel des Monnaies de Paris, lorsqu'en 1827, sans égard pour sa vieillesse et les services que ce savant a rendus à son pays, M. de Villèle le destitua de ses fonctions, qui seules assuraient son existence. M. Roy, ministre des finances, a commencé (avril 1828), à réparer cette injustice en décidant que M. Mongez conserverait un logement dans l'hôtel des Monnaies. On aime à croire que la réparation ne tardera pas à être complète.

M. Mongez est chevalier de la légion-d'honneur depuis 1813. On a de lui : 1° *Histoire de Marguerite de Valois, première femme de Henri IV*, 1777, in-8° ; 2° *Mémoires sur différents sujets de littérature, sur l'antiquité des hôpitaux, sur l'usage des vases appelés lacrymatoires, sur le colosse de Rhodes, etc.*, 1780 ; 3° *Mémoires sur des cygnes qui chantent, découverte à Chantilly*, 1783 ; 4° *Vie privée du cardinal Dubois*, 1789, in-8° ; 5° les *Dictionnaires d'antiquités et de diplomatie*, faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique* ; 6° *Sciographie du règne minéral*, trad. de Bergmann, 1789, in-8° ; 7° *Galerie de Florence : tableaux, statues, bas-reliefs et camées de la galerie de Florence et du palais Pitti, dessinés par Wicar et gravés sous la direction de Lacombe et Masquelier, avec les explications par Mongez l'aîné*, Paris, 1789—1821, 50 livraisons in-fol. ; 8° *Considérations sur les monnaies*, 1796, in-8° ; 9° *Fables de La Fontaine, avec des notes grammaticales, mythologiques, etc.*, 1797, 2 vol. in-12, et avec de nouveaux titres, 1824, in-12 ; 10° *Réflexions sur l'abus de quelques figures allégoriques, employées en peinture et en sculpture*, 1810, in-fol. ; 11° *Iconographie romaine*, tome second, Paris, 1825, in-fol. et in-4° ; le premier vol. a été publié par Visconti. M. Mongez a encore coopéré à la rédaction du *Mercure* de 1795 à 1798.

MONGEZ (ANGÉLIQUE LEVOL, madame), peintre, femme du précédent, née à Paris, en 1776, fut élève des célèbres peintres Regnault et David ; ce dernier reconnut promptement les grandes dispositions de madame Mongez, et se plut à perfectionner son talent pour le genre historique. Madame Mongez tient un des premiers rangs parmi les femmes qui se sont livrées à la peinture. Les principaux tableaux qu'elle a exposés sont : 1° *la mort d'Astyanax* ; 2° *Thésée et Pyrithoüs purgeant la terre de brigands*, 1806 ; 3° *Alexandre pleurant la mort de Darius* ; 4° *Orphée aux enfers*, 1809 ; 5° *la Mort d'Adonis*, 1810 ; 6° *Persée et Andromède*, 1812 ; 7° *Mars et Vénus*, 1814 ; 8° *Saint Martin partageant son manteau avec les pauvres* ; 9° *les Sept chefs devant Thèbes*, 1827. On a encore de madame Mongez le portrait en grand de Napoléon avec son manteau impérial, pour la ville d'Avignon ; et Louis XVIII, revêtu de la pourpre royale, pour la ville de Toulouse.

MONGEZ (JEAN-ANDRÉ), frère d'Antoine Mongez, né à Lyon, en 1751, entra dans la congrégation de Sainte-Geneviève, et s'adonna à l'étude des sciences. Sa réputation comme physicien s'était répandue en France et l'avait fait agréger à plusieurs sociétés savantes : il avait été mis sur les rangs pour entrer à l'académie des sciences, lorsqu'il partit, en 1785, avec la Pérouse en qualité de physicien, et avec les fonctions d'aumônier. Les dernières nouvelles qu'on ait reçues de la Pérouse étaient datées de Botany-Bay, où l'expédition avait relâché dans l'espoir de rafraîchir ses provisions, ce qui, comme on sait, ne put avoir lieu. Il est donc à croire que Mongez a partagé le sort de l'infortuné voyageur qu'il accompagnait. On a de lui : 1° *Description, usages et avantages de la machine pour la fracture des jambes d'Albert Pieropan*, 1782, in-8° ; 2° *Manuel du minéralogiste, etc.*, trad. de Bergmann et augmenté de notes : il avait eu une grande part aux premiers volumes du *Cours d'agriculture* de l'abbé Rozier, et avait, depuis 1779, rédigé le *Journal de physique*, commencé par cet abbé. Il y avait précédemment fait insérer plusieurs morceaux, et entre autres, un sur les *Ombres colorées du matin*, et (mars 1777), un autre sur les *Causes principales qui font fumer les cheminées*, sujet proposé, plusieurs années auparavant, par l'académie de Bordeaux.

MONK (JACQUES HENRY), philologue anglais, professeur de grec à l'université de Cambridge, naquit en 1782. Il commença ses études au collége de Norwich, les continua à Londres, et, depuis 1800, au *collége de la Trinité* à Cambridge, où il succéda au célèbre Porson, mort en octobre 1808. Il publia conjointement avec C. J. Blomfield, les ouvrages posthumes de son prédécesseur sous le titre de *Ricardi Porsoni adversaria*, Cambridge, 1812, in-8°. Il a donné une édition de l'*Hippolyte* d'Euripide, 1811 (3e édit., 1823), et en 1818, une édition de l'*Alceste* du même poëte. Ces deux publications renferment des notes précieuses qui donnent une idée très favorable de l'érudition de leur auteur. Monk a aussi publié avec Blomfield l'excellent recueil intitulé : *Museum criticum or Cambridge classical researches*, qui a commencé en 1813, et qui renferme, entre autres pièces intéressantes, une notice sur l'*Électre* de Sophocle, que l'on attribue à Monk. Lorsqu'en 1818, le président de la société linnéenne, Édouard Smith, attaqua publiquement l'université de Cambridge, parce qu'elle lui avait refusé la chaire de botanique, Monk publia un excellent mémoire, ayant pour objet la défense de l'université. Sir Smith fit imprimer une réplique à laquelle Monk riposta avec tant de talent, qu'il mit fin à la discussion. On le dit aussi auteur de plusieurs articles importants dans le *Quarterly review*.

MONNIER (LOUIS GABRIEL), fils d'Antoine Monnier, secrétaire de l'officialité de Besançon, est né dans cette ville, le 11 octobre 1733. Il apprit les premiers éléments de la gravure sous M. Durand, graveur de la monnaie, à Dijon. Après un séjour de quelques mois à Paris, il vint se fixer dans son pays, où ses talents ne tardèrent pas à le faire connaître. L'administration de la Bourgogne lui confia les grands ouvrages topographiques de cette province. Son burin fut employé à décorer les œuvres des savants et des littérateurs que ce pays a produits en grand nombre : tous les artistes, les amateurs et les particuliers recherchent avec empressement les estampes, les médailles et les cachets sortis de ses mains. Ses plus beaux ouvrages dans la gravure en taille-douce, sont : la *Carte botanique de la Bourgogne*, dont le beau frontispice représentant Zéphir caressant Flore, a été exécuté sur les dessins de M. Devosges, professeur de l'école de peinture et sculpture de Dijon ; la *carte de la Bourgogne*, en trois feuilles, d'après les dessins de M. Fourcher, sous-ingénieur de la province ; celle des *chaînes de montagnes et des canaux de la France*, d'après le même ; les *vignettes du 4e volume de l'Histoire de Bourgogne*, par dom Plancher, gravées sur les dessins de Mariller ; *les bustes antiques et les médailles des Œuvres de Salluste*, traduites par Debrosses ; *les antiquités de Dijon*, publiées par M. Legoux de Gerland ; *le beau frontispice des Mémoires de l'académie de Dijon*, dessiné par Devosges. Ce dernier ouvrage est remarquable par sa vigueur : il n'est pas gravé dans la manière molle qu'on peut reprocher aux estampes de ce genre : *c'est un chef-d'œuvre au pointillé*. Dans la gravure en creux, Monnier a fait la *médaille de l'académie de dessin, peinture et sculpture*, représentant une figure de Minerve couronnant les chefs-d'œuvre des arts, et au revers, le profil de la ville de Dijon ; *le jeton de la miséricorde* portant une figure de la charité avec deux petits enfants ; *la médaille des arquebusiers de Besançon*, où l'on voit le siége de cette ville gravé, et sur le devant Louis XIV à cheval ; *le sceau de la préfecture de Paris*, celui de la *préfecture de la Côte-d'Or*, celui de l'*académie de Dijon*. Modeste comme le sont ordinairement tous les hommes supérieurs, il souriait d'étonnement toutes les fois qu'il entendait vanter ses ouvrages ; souvent il en laissait déterminer le prix, et ne croyant pas valoir plus qu'un autre, il le refusait lorsqu'il lui paraissait trop considérable. Sa gaîté douce et franche, son esprit qui s'exerçait quelquefois sur les choses et sur les hommes, n'offensèrent jamais personne. Dans un âge très avancé, il conserva toujours le même caractère, la même force de talents : sa vie entière fut consacrée à honorer les arts, à cultiver l'amitié et à pratiquer la bienfaisance. Il mourut, à Dijon, le 28 février 1804. Son éloge a été prononcé à l'académie des sciences, arts et belles-lettres de cette ville dont il était membre.

MONNOT (ANTOINE), habile chirurgien-accoucheur, né à Besançon, en 1738, au collége de chirurgie de cette ville, fut nommé, en 1759, démonstrateur d'anatomie à l'université, et remplit cette place jusqu'à la suppression de cette chaire. Il fut attaché ensuite aux hôpitaux militaires, et en 1794 il revint à Besançon pour remplir la place de professeur d'accouchements. En 1807, il devint professeur de l'école secondaire de médecine, et en exerça les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 4 juillet 1810. Il a publié : 1° *Description d'une nouvelle machine pour obtenir l'extension continuée dans les fractures inférieures*, Besançon, 1791, in-8° ; 2° *Réflexions servant d'introduction à l'anatomie*, 1791, in-8° ;

3° *Observations sur une grossesse de trompe, communiquée à l'académie de chirurgie*, Besançon, 1791, in-8°; 4° *Observations sur le déchirement du col de la matrice dans l'accouchement*, 1780, in-8°; 5° *Observations sur une fistule biliaire, et sur le succès obtenu de l'emploi des cautères dans les maladies cancéreuses*, Besançon, 1799, in-8°; 6° *Précis d'anatomie à l'usage des élèves de l'école de dessin*, Besançon, 1799, in-8°; 7° *Observations sur l'hydrophobie*, 1799, in-8°; 8° *Observations sur une perte de sang*, 1818, in-8°. Il a laissé beaucoup d'observations manuscrites sur les accouchements.

MONRO (Alexandre), médecin écossais, fils du célèbre anatomiste du même nom, naquit à Edimbourg. Il remplaça son père dans la chaire d'anatomie, de physiologie et de chirurgie à l'université de cette ville, en 1780, et continua à professer jusqu'à sa mort, arrivée il y a peu d'années. Il publia en 1781 les œuvres de son père, 1 vol. in-4°, et composa lui-même un assez grand nombre d'ouvrages dont voici la liste: 1° *Observations sur la structure et les fonctions du système nerveux*, 1783, in-fol.; 2° *Elémens d'anatomie comparée*, 1784; 3° *Structure et physiologie des poissons*, 1785, in-fol.; 4° *Observations sur les bursæ mucosæ dans le corps humain*, 1788, in-4°; 5° *Observations sur le système nerveux, faites avec l'opium et les substances métalliques*, 1793, in-4°; 6° *trois Traités sur le cerveau, l'œil et l'oreille*, 1797, in-4°; 7° *Observations sur l'hernie crurale*, avec une notice sur les autres variétés de cette maladie, 1803, in-8°; 8° *Anatomie médicale du gosier, de l'estomac et des intestins*, 1810, in-8°; 9° *Esquisse de l'anatomie du corps humain*, 1813, 4 vol. in-8°; 10° *Observations sur le conduit thoracique*, 1814, in-4°; 11° *Esquisse de l'anatomie du corps humain, dans l'état de santé et dans l'état de maladie*, 1815 et 1826, 3 vol. in-8° et 1 vol. de planches. Son Anatomie comparée a été traduite en français, par M. Sue, 1786, in-12. Malgré le nombre des ouvrages qui sont sortis de la plume de ce professeur, il n'a pu réussir à se faire une réputation hors du cercle étroit de son université; il n'a rien ajouté à nos connaissances en physiologie et en chirurgie et fort peu en anatomie. Ce qu'il y a de plus exact dans ses descriptions anatomiques est dû à son préparateur M. Fyfe. Pour donner une idée de la manière dont ce professeur traitait les sujets les plus intéressants, il suffira de dire que, lors des expériences de Galvani, de Valli, de Fowler et autres physiologistes sur l'électricité appelée galvanique, le docteur Monro crut ne pouvoir mieux faire pour donner à ses élèves une idée claire des phénomènes, que de leur offrir d'énormes grenouilles en bois peint sur lesquelles il faisait semblant de répéter les expériences au moyen des excitateurs et conducteurs métalliques. On sait que son âme compatissante répugnait trop à faire souffrir ces paisibles habitants des marais. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les étudiants se moquèrent généralement du professeur, de ses grenouilles et peut-être plus encore de ses explications physiologiques, qui se réduisaient pour la plupart à attribuer les phénomènes à quelque chose d'occulte (*a certain somewhat*); dans le cas particulier des contractions excitées au moyen du galvanisme, il ne manquait pas de conclure, que très certainement elles étaient causées par ce merveilleux agent inconnu qui préside à tous les phénomènes de la vie. Son fils, très inférieur encore à son père, lui a succédé et occupe maintenant la même chaire.

MONROE (James), président des Etats-Unis d'Amérique, est né en 1756, dans la Virginie. Se destinant au barreau, il étudia la jurisprudence et exerça pendant quelque temps sa profession avec succès sous la direction du célèbre Jefferson, qui a toujours professé pour lui une amitié sincère. Il n'avait que vingt et un ans lorsque ses compatriotes le nommèrent membre du congrès à l'époque de la révolution; mais le jeune Monroe préféra servir son pays dans l'armée qui combattait pour l'indépendance nationale et pour la liberté. Il fit preuve de bravoure et d'intelligence, et se distingua dans plusieurs affaires: il était déjà colonel lorsque la paix fut signée. Retiré pendant quelque temps dans ses foyers, il s'y livra de nouveau au barreau; mais bientôt élu à la chambre des représentants, il y siégea pendant dix ans, et mérita l'estime de la nation par l'attachement invariable qu'il montra pour les institutions républicaines, et par son zèle dans toutes les occasions où il était question des intérêts nationaux. Nommé ministre des Etats-Unis près la république française, en 1794, il fut présenté en cette qualité à la convention nationale, et reçut l'accolade fraternelle du président. Dans ses relations diplomatiques avec le gouvernement ainsi que dans ses rapports sociaux, il se fit estimer et aimer généralement. Lorsqu'en 1797 le directoire exécutif suspendit ses relations avec les Etats-Unis, qui avaient alors pour président John Adams entièrement dévoué aux intérêts de l'Angleterre et ennemi mortel de la France, et surtout des principes démocratiques, le gouvernement français refusa de recevoir M. Pinckney comme envoyé des Etats-Unis, et montra les plus grands égards pour M. Monroe, qui fut bientôt appelé par le président Adams. A son retour en Amérique, il publia sa correspondance diplomatique, à laquelle il ajouta des observations préliminaires sur les affaires politiques et sur l'état des partis dans sa patrie. Ses réflexions, dirigées contre le parti fédéraliste, furent très bien accueillies par les républicains démocrates dont Jefferson était le chef, comme Washington et Adams l'étaient du parti fédéraliste. Bientôt le peuple, indigné de la conduite de John Adams, nomma à sa place, à l'expiration des quatre ans de la présidence, son antagoniste Jefferson, qui s'empressa d'appeler les hommes de son parti aux emplois importants de l'état. Monroe fut alors élu gouverneur ou premier magistrat de la Virginie, et conserva son emploi par réélection, pendant six ans; il fut ensuite chargé d'une mission diplomatique près les gouvernements français et espagnol, ayant pour but d'arranger les difficultés qui s'étaient élevées, par suite de la cession de la Louisiane à la France, au sujet de la navigation du Mississipi, et eut le bonheur de réussir parfaitement, grâce à la franchise et à la loyauté de sa conduite. En 1806, il fut envoyé à Londres pour tâcher de mettre un terme aux différents qui existaient entre le cabinet anglais et les Etats-Unis, mais n'ayant pas réussi, il demanda son rappel l'année suivante. Rentré dans sa patrie, M. Monroe fut nommé secrétaire d'état en 1812; et en 1814, après la prise de Washington par les Anglais, on le revêtit du commandement en chef des forces américaines; il conserva le ministère de la guerre jusqu'à la paix, époque à laquelle il passa de nouveau au département des affaires étrangères. En 1817, il fut nommé président à une très grande majorité, et à l'expiration des quatre ans, il fut réélu sans opposition, le 4 mars 1821. En 1825 il fut remplacé par M. John Adams, et se retira en Virginie. Pendant les huit ans que durèrent ses fonctions de premier magistrat de la république, il s'est conduit avec beaucoup de sagesse dans tout ce qui a rapport au gouvernement intérieur de l'Union. Quant à la politique extérieure, il s'est laissé guider par M. John Adams secrétaire d'état. Si dans leurs relations avec les grandes puissances, les Etats-Unis ont déployé beaucoup de franchise et de loyauté jointes à la fermeté qui convient à l'exécutif d'une république puissante, il n'en a pas été de même dans les rapports diplomatiques qui ont eu lieu entre le cabinet de Washington et l'Espagne, le Portugal, et même les nouveaux Etats indépendants de l'Amérique espagnole. M. Monroe a fait plusieurs discours remarquables à l'ouverture des sessions du congrès, parmi lesquels on distingue celui qu'il adressa à cette assemblée en 1824. On y remarque surtout le ton dictatorial et la forfanterie avec laquelle le président des Etats-Unis s'est arrogé le droit de dicter des lois à toutes les puissances de l'Europe. On dirait que M. Monroe a parlé en magistrat suprême de tout le continent découvert par les Européens, depuis le cap Horn jusqu'au détroit de Behring, et à la baie de Baffin; il a osé dire au congrès, et à la face du monde entier: « Je ne suis plus terre d'occupa» tion, semble dire le nouveau continent à l'ancien: » ici sont des hommes maîtres du sol qu'ils habitent, » égaux des hommes dont ils sont issus jadis, et résolus » à ne traiter avec qui que ce soit que sur le pied de la plus exacte » justice. » Les Américains eux-mêmes ont souri en lisant une semblable déclaration, qui renferme l'aveu

du protectorat futur des Etats-Unis sur tout le continent américain, et sans doute aussi sur les îles. C'est annoncer trop d'ambition prématurée ; et de telles menaces, dans l'état actuel de l'Amérique et de l'Europe, ne peuvent être regardées que comme l'effet d'une infatuation puérile. Pendant l'administration de M. Monroe, les Etats-Unis ont prospéré ; plusieurs établissements publics ont reçu de grands développements et des améliorations notables. Tels sont, entre autres, les fabriques d'armes, les chantiers de construction, les écoles militaires, la grande route de Cumberland, l'extension des lignes des postes, les fortifications dirigées par le général Bernard. Le capitole a été rebâti, ainsi que le palais du président, et sont les deux plus beaux monuments de l'Union. Le premier, malgré de nombreux défauts, est important, et les deux salles des séances de la chambre des représentants et du sénat sont d'une forme à la fois élégante et bien entendue. M. Monroe est très simple dans ses manières, affable et plein de bonnes qualités comme homme privé. C'est un vrai modèle du magistrat républicain.

MONROSE (Claude-Louis), comédien du Théâtre-Français, né à Besançon, le 6 décembre 1784, montra de bonne heure les plus heureuses dispositions pour le théâtre. Ayant appris, pendant qu'il faisait ses études au collége de Chartres, qu'il existait à Paris un théâtre d'enfans appelé *Théâtre des jeunes artistes*, il sollicite son père pour y entrer, et y débuta à l'âge de quatorze ans ; il passa ensuite, en l'an 11, au théâtre Montansier. Son talent dès lors considérablement fortifié, frappa le directeur du théâtre de Bordeaux, qui contracta un engagement avec lui. M. Monrose joua deux ans dans cette ville, et alla ensuite à Nantes. Il n'en fit pas longtemps les délices ; mademoiselle Raucourt, qui, vers cette époque, avait obtenu le privilége des théâtres d'Italie, détermina M. Monrose à l'y accompagner. Il y remplit l'emploi des premiers comiques, et y fut universellement applaudi. Les événements de 1814 le forcèrent à revenir en France après un séjour de six années. Il s'arrêta à Lyon, et y donna quelques représentations. Son talent était alors dans toute sa force : l'effet étonnant qu'il produisit étendit sa réputation jusqu'à Paris, d'où lui vint bientôt un ordre de début. Il ne s'y rendit qu'au mois d'avril de l'année suivante, et parut successivement dans les rôles de Mascarille *de l'Etourdi*, Sganarelle *du Festin de Pierre*, Crispin *du Légataire*, etc. M. Monrose soutint dans la capitale la réputation qui l'y avait précédé : ses débuts furent très brillants ; on y reconnut le jeu franc, naturel et varié, et cette verve comique à laquelle Préville et Dugazon avaient accoutumé le parterre français. On a prétendu que la ressemblance de son jeu avec celui de ce dernier venait de l'étude de ses traditions : on s'est trompé ; Monrose, comme Dugazon, guidé par la nature et par l'inspiration de son génie, est arrivé au même résultat, a obtenu les mêmes succès, modifiés néanmoins par la différence du caractère et des habitudes. M. Monrose, sociétaire depuis 1816, est sans contredit le premier des valets de Thalie, et son âge peu avancé fait espérer aux amateurs de la bonne comédie qu'ils jouiront encore longtemps des charmes de son talent.

MONSIGNY (Pierre-Alexandre), un des plus célèbres musiciens que la France ait produits, naquit le 17 octobre 1729, à Fauquemberg, en Artois, d'une famille noble. Il vint fort jeune à Paris, et à dix-neuf ans il obtint un emploi dans les bureaux de la comptabilité du clergé. En assistant à une représentation de *la Servante Maîtresse*, de Pergolèse, il sentit qu'il avait reçu de la nature du goût pour la musique ; Gianotti, contre-basse de l'Opéra, lui en donna les premières leçons, et en peu de mois il égala son maître. Monsigny débuta par un petit opéra, intitulé : *les Aveux Indiscrets*, représenté en 1759, sur le théâtre de la foire Saint Laurent. L'auteur eut des succès, et fut regardé comme un des créateurs de l'opéra-comique à ariettes. C'est à lui, en effet, que nous sommes redevables de notre second théâtre lyrique. Il donna à ce spectacle, avec Lemonnier et en gardant l'anonyme, *le Maître en droit*, en 1760 ; et *le Cadi dupé*, en 1761. Cette dernière pièce fit une telle impression sur Sedaine, qu'il s'écria : *Voilà mon homme!* Dès le lendemain il s'empressa de faire connaissance avec Monsigny ; l'alliance de leurs talents produisit différents ouvrages estimés, entre autres, en 1761, *On ne s'avise jamais de tout*; c'est la dernière pièce de ce genre, jouée à l'Opéra-Comique, qui fut supprimé l'année suivante. Les succès de Monsigny excitèrent la jalousie de la comédie italienne, et furent la principale cause de la réunion des deux théâtres. Le caractère dominant de la musique de Monsigny est le naturel et la vérité ; il lui arrivait souvent, sans aucun effort, sans aucune recherche, d'atteindre à un degré d'expression et de pathétique qui le rendait digne du surnom de Gluck de l'Opéra-Comique. Les personnes qui l'ont connu savent qu'il lui a suffi souvent de se pénétrer des paroles et de prendre son violon, pour improviser aussitôt les airs qui ont encore tant de charme. Monsigny joignait à un talent éminent une modestie bien rare chez la plupart des artistes, et une sensibilité exquise. Le Dictionnaire des musiciens rapporte qu'en voulant rendre la situation de *Louise*, dans le *Déserteur*, quand elle revient par degrés de son évanouissement, Monsigny, déjà plus qu'octogénaire, pleurait à chaudes larmes, et qu'il tomba lui-même dans l'accablement qu'il peignait avec tant d'expression. Monsigny perdit à la révolution une place de maître d'hôtel qu'il avait dans la maison du duc d'Orléans, et en même temps une partie de sa fortune. En 1798, les artistes du théâtre Favart lui décernèrent une pension de 2400 fr. En 1800, il fut nommé, à la mort de Piccini, inspecteur de l'enseignement du Conservatoire, place dont il se démit au bout de deux ans. Successeur de Grétry à l'institut (4e classe), en 1813, il fut nommé membre de la légion d'honneur, en 1816, et de l'académie des beaux-arts en 1816. Il mourut à Paris, le 14 janvier 1817, âgé de quatre-vingt-huit ans. Indépendamment des opéras dont nous avons déjà parlé, on a de Monsigny : *le Roi et les Femmes*, 1763 : cette pièce, eut plus de deux cents représentations, et valut au moins 80,000 francs aux auteurs ; *Rose et Colas*, 1764 ; *l'Ile sonnante*, 1768 (avec Collé) ; *le Déserteur*, 1769 : *le Rendez-vous bien employé* (avec Anseaume), 1774 ; *la Belle Arsène* (avec Favart), 1775 ; *Félix*, ou *l'Enfant trouvé*, 1777 ; *Aline, reine de Golconde*, 1782 ; jouée précédemment en 1768. Deux actes de ses opéras n'ont pas été représentés, *Pagamin de Monègue* et *Philémon et Beaucis*.

MONTAGNAC (François de Gain de), né le 6 janvier 1764 au château de Montagnac, dans le Limousin, embrassa l'état ecclésiastique, et fut successivement aumônier du roi, grand-vicaire de l'archevêque de Reims, abbé de Quaranto, au diocèse de Narbonne, en 1768, et enfin sacré évêque de Tarbes en 1782. A l'époque de la révolution, il en combattit les principes dans plusieurs écrits qu'il adressa à son clergé. Vers la fin de 1790, il se retira en Espagne, mais il revint inopinément à Tarbes le 12 mars 1791, monta en chaire, et exposa les raisons qui l'avaient porté à refuser le serment prescrit par la nouvelle constitution civile du clergé. Cette démarche donna lieu à une dénonciation et à des poursuites contre lui. M. de Molinier, ancien doctrinaire, ayant été élu évêque des Hautes-Pyrénées, M. de Montagnac lui adressa des exhortations pour le détourner du schisme. Il se retira ensuite en Espagne dans la vallée d'Aran, dont la proximité lui permettait d'endoctriner le clergé et les fidèles de son diocèse. Les autorités françaises menaçaient les habitants du village espagnol où résidait M. de Montagnac, de piller leurs maisons, s'ils continuaient à lui donner asile ; il se retira dans le monastère de Montferra, en Catalogne, où il resta trois ans : on a de lui plusieurs mandements et autres écrits datés de ce lieu. A la fin de 1794, il se rendit en Italie et résida plusieurs années à Lugo, d'où il adressa au clergé de son diocèse une instruction, du 2 mai 1795, pour les prêtres missionnaires ; une lettre contre la soumission demandée aux ecclésiastiques ; une instruction du 21 décembre 1797, sur les droits du roi, et quelques autres écrits. Il n'approuva point les concessions faites par ses collègues rentrés en France, sur les affaires de l'Eglise. En 1800, il passa en Portugal, et le 6 novembre 1802, il envoya sa démission pour obéir aux vœux du pape qui voulait fermer les plaies de l'é-

glise de France ; cependant il protesta contre le concordat, et se joignit dans plusieurs circonstances aux évêques non-démissionnaires. Depuis 1790, jusqu'en 1803, Montagnac publia cinquante-sept écrits, sur les matières ecclésiastiques. On en trouve la liste dans les *Extraits* de quelques écrits de l'auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire de la révolution française*, Pise, 1814, tome II. Quelque temps après la conclusion du concordat, il se rendit en Angleterre, pour y terminer ses jours dans la retraite, l'étude et la méditation. Il mourut à Londres, en 1806.

MONTAIN (Jean-François-Frédéric), né à Lyon, en mai 1778, fut employé aux armées dans les premières années de la révolution, acheva ses études médicales à Montpellier, et devint, en 1809, médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Lors de l'invasion, en 1814 et 1815, les hôpitaux de cette ville se trouvant encombrés de soldats, M. Montain leur prodigua ses soins avec un zèle infatigable, sans s'inquiéter des dangers du typhus. Ses talents lui valurent le titre de chirurgien en chef de la garde nationale, et l'estime publique. Cependant, en janvier 1816, époque où la réaction inondait de sang le département du Rhône, il fut arrêté; jugé après sept mois de détention, et condamné à cinq ans de prison et à deux mille fr. d'amende pour non-révélation d'un prétendu complot qui n'avait eu ni exécution ni commencement d'exécution, il devait subir sa détention au château d'If, mais des considérations de santé le firent conduire à Sainte-Pélagie, à Paris. Il partit dans le mois de janvier 1817, accompagné de deux gendarmes. Son frère, chirurgien en chef de la Charité de Lyon, ayant trompé, en route, les gardiens par un déguisement, se substitua à l'accusé, qui se réfugia à Bruxelles, où il exerça son art avec beaucoup de succès. Il a publié : 1° *Le guide des bonnes mères*, 1807, in-12; 2° (avec son frère) *Traité de l'apoplexie, contenant l'énumération des causes de cette maladie*, 1811, in-8°.

MONTALIVET (Jean-Pierre-Bachasson, comte de), conseiller-d'état, préfet, directeur-général des ponts et chaussées, ministre de l'intérieur, pair de France, etc., naquit à Sarreguemines, le 5 juillet 1766. Son père, d'une famille noble du Dauphiné, avait embrassé la carrière militaire, et commandait, en cette ville, avec le grade de maréchal-de-camp. Il destina d'abord son fils à la même profession, et lui fit prendre le parti des armes; mais cette première résolution dut céder aux sollicitations de sa famille qui désirait voir entrer le jeune officier dans la magistrature, et qui lui fit obtenir en effet, à l'âge de dix-neuf ans, par dispense d'âge, une charge de conseiller au parlement de Grenoble. A peine revêtu de la toge, le cadet gentilhomme se pénétra de l'importance et de la dignité de ses fonctions, et partagea les principes, le courage et les disgrâces de sa compagnie. Il subit, en 1788, l'honorable exil dont le fameux cardinal de Brienne frappa la magistrature dauphinoise. Rentré triomphalement au palais Delphinal après la chute du ministre, il continua de défendre chaleureusement la cause parlementaire, qui était alors celle du peuple, et montra, dans tous les mouvements qui préparèrent la révolution française dans cette province, les sentiments d'un partisan zélé de la réformation politique. Il connut Napoléon, à Valence, en 1789, et eut avec lui de longues et vives discussions sur les affaires politiques. La réorganisation de l'ordre judiciaire par l'assemblée constituante l'ayant rendu à la vie privée en 1791, il vint à Paris en 1792, reçut avis de le quitter pour échapper au glaive de la terreur, demanda un passeport qu'on lui refusa, et l'obtint ensuite après avoir dénoncé courageusement la municipalité parisienne à la tribune même des jacobins. En 1794, il chercha, dans les rangs des braves, un asile contre la persécution. Après avoir servi pendant quelque temps, la dissolution du bataillon de volontaires de la Drôme dont il faisait partie le ramena à Valence avec le grade de caporal. On assure que dans sa vieillesse, M. de Montalivet montrait souvent avec un noble orgueil à ses enfants ses galons de laine à côté de sa ceinture de ministre. En 1795, il fut envoyé à Paris pour demander au gouvernement de faciliter l'arrivée des grains dans le département de la Drôme. Tandis qu'il remplissait cette importante mission, Jean Debry, commissaire extraordinaire dans le midi, le nomma maire de Valence par arrêté du 12 nivôse an III. Les circonstances étaient difficiles, la famine aggravait alors les calamités inséparables des discordes civiles. M. de Montalivet accepta néanmoins les fonctions périlleuses auxquelles il était appelé, et se fit bientôt estimer et chérir universellement de ses concitoyens. Non content de travailler du matin au soir dans les conseils de subsistance, il mit tous ses grains à la disposition de la municipalité, et contribua ainsi, par ses soins et son exemple, à atténuer les horreurs de la disette. Sur ces entrefaites, Jean Debry arrive à Valence, et ordonne le désarmement de la garde nationale comme trop dévouée aux jacobins. M. de Montalivet la réunit aussitôt au Champ-de-Mars et lui annonce son licenciement. Cette mesure exaspère les nombreux citoyens qu'elle frappe, et leur arracha des cris menaçants contre les instigateurs présumés de l'arrêté du représentant. Parmi les personnes signalées aux vengeances populaires, M. de Labarrère est spécialement désigné, son nom vole de bouche en bouche, et sa vie est bientôt attaquée; les plus furieux des gardes nationaux sont tombés sur lui : mais M. de Montalivet s'est aperçu de ses dangers; il se précipite du haut de l'estrade qui lui sert de tribune, ouvre sa poitrine, et se jette au milieu des assaillants en s'écriant : « C'est votre » maire qu'il faut frapper. » Cet acte de courage arrête un instant les mutins, et donne à M. de Labarrère le temps de prendre la fuite; mais une poignée de forcenés s'indignent d'avoir laissé échapper leur proie et se mettent à sa poursuite. M. de Montalivet s'attache à leurs pas, rentre dans la ville, et parvient à s'assurer de leurs personnes à l'aide de citoyens paisibles. De retour au Champ-de-Mars, il trouva les esprits mieux disposés, et fait exécuter le licenciement de la garde nationale sans nouvelle opposition. Deux mois après la promulgation de la constitution de l'an III, M. de Montalivet chercha le repos au sein de la vie privée, et se démit de ses fonctions municipales. Il était bien résolu à passer le reste de ses jours dans la retraite lorsqu'en 1801 une lettre de Maret vint lui annoncer que le premier consul parlait souvent de lui et manifestait l'intention de lui confier l'administration d'un département; le secrétaire-d'état lui demandait en conséquence s'il voudrait accepter une préfecture. Cette offre séduisante que l'ambition aurait accueillie avec transport, laissa pourtant M. de Montalivet dans l'incertitude; il hésitait encore quand les journaux lui apprirent sa nomination à la préfecture de la Manche. Ce département avait été déchiré par la guerre civile; le nouveau préfet en effaça les traces, et fit exécuter, pour la première fois, la loi de la conscription sans voies rigoureuses, au milieu d'une population qui avait fourni jusque-là de nombreuses recrues à la chouannerie. Il apaisa aussi les querelles religieuses, et n'eut pas besoin de recourir aux décrets contre les prêtres réfractaires. Fouché, dont il refusa de suivre les instructions à cet égard, en témoigna du mécontentement; mais Napoléon, à qui M. de Montalivet exposa lui-même sa conduite, l'approuva formellement. Ce fonctionnaire, pendant son séjour dans la Manche, eut, au reste, l'occasion de montrer plusieurs fois la noblesse de son caractère et la générosité de son ame. En 1803, il reçut l'ordre de faire arrêter le chevalier de Brulard, qui venait de pénétrer dans ce département pour y rallumer l'insurrection royaliste. M. de Montalivet avait été le camarade de collége du chevalier : il prit sur lui de lui donner vingt-quatre heures pour se rembarquer, et de le préserver ainsi d'une mort certaine. Une fois le salut de son vieil ami assuré, il partit pour Paris, et vint raconter au premier consul ce qu'il avait fait. « Une telle conduite ne m'étonne pas de votre » part, lui dit Napoléon, vous êtes homme d'honneur. « Au reste Brulard est un fou, mais un fou à sentiments; » il a refusé d'être mon assassin, et demandait des » hommes pour m'attaquer à force ouverte avec mon » escorte sur la route de Saint-Cloud. » En 1804, M. de Montalivet fut appelé à la préfecture de Seine-et-Oise, où son administration fut signalée par le refus d'autoriser l'ouverture d'une maison de jeu à Ver-

sailles. Il apprit cependant un jour que malgré son honorable opposition, un de ces infames tripots venait de s'établir sous les auspices et par les soins de la police. Il ordonna aussitôt qu'en dépit des ordres de Fouché la maison fût évacuée, et courut ensuite, à Saint-Cloud, pour en instruire l'empereur. Pour toute réponse, Napoléon lui serra affectueusement la main. Conseiller-d'état en 1805, M. de Montalivet fut nommé, en 1806, directeur-général des ponts et chaussées. Il eut le mérite de sentir tout le parti qu'on pouvait tirer du corps savant des ingénieurs qu'il était fier de conduire, comme ce corps s'enorgueillissait lui-même de l'avoir pour chef. On peut attribuer à M. de Montalivet une part personnelle dans les travaux immenses exécutés sous son administration, car il poussait si loin le désir de voir par lui-même, que plusieurs fois il l'a satisfait au péril de sa vie. On peut citer, à cet égard, un voyage qu'il fit en Italie, en 1807, au mois de décembre, et dans lequel il courut les plus grands dangers en visitant les travaux du mont Cénis. En 1808, il eut le courage de s'intéresser ouvertement en faveur de M. de Marescot. N'ayant pu le préserver d'une condamnation, il le visita souvent dans sa prison de Montaigu, et Napoléon n'en conçut que plus d'estime pour lui, comme il le lui prouva bientôt d'une manière éclatante en le nommant, en 1809, au ministère de l'intérieur en remplacement de Crétet. C'était l'époque la plus florissante de l'ère impériale, et, pour ainsi dire, l'apogée de la puissance du vainqueur d'Austerlitz. M. de Montalivet fut chargé d'exposer au corps législatif cette situation prospère. Il commença par rappeler que d'éclatantes victoires, de généreuses paix, les résultats des plus profondes combinaisons politiques, de grands travaux entrepris, l'ordre intérieur maintenu, avaient formé jusque-là le tableau que ses prédécesseurs avaient eu à tracer; et il se hâta d'ajouter que l'histoire de l'année qui venait de s'écouler se composait des mêmes éléments. « Le retour de cette énu» mération de prospérité acquiert chaque jour, dit-il, un » caractère plus glorieux : les faits mémorables d'une » année peuvent appartenir à la fortune, à ce qu'on » nomme le hasard, à une volonté dont rien ne fait con» naître encore la force ou la constance, la faiblesse ou » la versatilité; mais ceux qui se renouvellent toujours » les mêmes sont nécessairement l'œuvre d'un génie et » d'un bras également puissants. Les premiers peuvent » passagèrement appartenir à tous les temps, les autres » fixent ces ères qui divisent le cours des siècles, et » qui subordonnent une longue suite d'années à chaque » époque qui change la face du monde. » M. de Montalivet prit ensuite en détail chacune des grandes divisions du service public; il montra tout ce qu'on avait fait et tout ce que l'on se disposait à faire pour accroître la prospérité et la gloire de la nation : travaux publics, travaux de Paris, établissements de bienfaisance, instruction publique, sciences, lettres et arts, agriculture, commerce, manufactures et industrie, mines, finances, administration intérieure et justice, cultes, guerre, politique, tout fut passé en revue par le ministre qui s'efforça de signaler partout également le génie d'un grand homme stimulant incessamment par toutes sortes de prodiges le génie d'un grand peuple. Pendant plusieurs années encore, le même orateur vint présenter un tableau à peu près semblable. En 1811, les démêlés de l'empereur avec le pape l'obligèrent de comprendre la religion dans son exposé, pour répondre aux reproches adressés au gouvernement sur cet objet. Il s'appuya du témoignage de l'histoire pour attester les maux que la confusion du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel avait faits à la religion, et ne craignit pas d'accuser les papes d'avoir sans cesse sacrifié les choses saintes aux choses temporelles. Du reste, il cita, en preuve de la sollicitude de l'empereur pour le clergé, l'église et la religion, l'établissement des écoles secondaires ecclésiastiques, vulgairement appelées *petits séminaires*, la fondation de beaucoup de grands séminaires pour les études plus avancées, le rétablissement des églises partout où elles avaient été détruites, et l'achèvement de plusieurs grandes métropoles dont la révolution avait interrompu la construction. Parmi ces titres à la reconnaissance de la puissance sacerdotale, il en est sans doute qu'une saine politique n'aurait pas dû faire rechercher; et l'esprit que manifestent aujourd'hui les *petits séminaires* prouve assez que Napoléon favorisa imprudemment la renaissance de l'ultramontanisme en France au moment même où il s'efforçait d'anéantir violemment la théocratie romaine; mais M. de Montalivet, en énumérant ce que l'empereur avait fait pour la religion, ne voulait que la désintéresser, en quelque sorte, dans la querelle qui s'était élevée entre Napoléon et Pie VII; et toutes les précautions oratoires dont il s'entoura, sur une matière aussi délicate, n'avaient pour but que de présenter le gouvernement comme hostile seulement à l'ambition pontificale, et non point aux principes et aux intérêts religieux. Il dit à l'appui des griefs articulés par la cour de Rome, que n'était moins le divorce d'Henri VIII que le denier de saint Pierre qui avait séparé l'Angleterre du Saint-Siége, et il déclara *que la fameuse transaction entre François Ier et Léon X avait cessé d'exister*. Son discours annonça d'ailleurs la continuité des merveilles qu'il avait révélées en 1809, et il finit en assurant le corps législatif que tout dans le présent garantissait à la France un avenir aussi heureux que plein de gloire. Cependant des revers inattendus vinrent bientôt détruire ces brillantes espérances et tromper la prévision des hommes d'état les plus clairvoyants. La grande armée française, après avoir planté ses aigles victorieuses à Moscou, resta ensevelie dans les déserts et les glaces de la Russie. Au milieu de ces conjonctures désastreuses, M. de Montalivet fut appelé de nouveau à retracer la situation de l'empire devant les représentants de la nation. Sa tâche était pénible cette fois; il s'en acquitta néanmoins avec assez de bonheur pour ne pas blesser les sentiments du public et conserver la faveur du prince. S'attachant exclusivement à reproduire les actes de l'administration et à constater les progrès et les améliorations survenues dans notre état intérieur, il évita soigneusement d'aborder les questions qui pouvaient se lier au récit de nos calamités. « Je ne vous parlerai » point, dit-il, d'événements militaires ni politiques: » je ne pourrai rien ajouter à ce qui est à votre con» naissance et à ce que l'empereur vous a dit en peu de » mots, mais avec tant de profondeur. » De nouveaux malheurs ayant amené les armées de la coalition en France, et la déloyauté de quelques hommes leur ayant facilité l'occupation de la capitale, M. de Montalivet crut devoir se retirer à leur approche, et suivit l'impératrice Marie-Louise à Blois. La restauration le laissa sans emploi: mais Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, s'empressa de le rappeler, et le nomma intendant-général de la couronne. Il fit aussi partie de la chambre des pairs, et retourna ensuite à la vie privée après la rentrée de Louis XVIII. En 1819, il fut compris, par M. Decaze sur la liste des nouveaux pairs dont ce ministre dut provoquer la création pour ressaisir la majorité qui lui échappait dans la chambre haute, et pour faire rejeter spécialement la proposition Barthelemy contre la loi des élections alors existante. M. de Montalivet, dans cette nouvelle carrière, resta constamment fidèle au parti constitutionnel. Accablé de douleurs physiques, suite de ses longs travaux, on le vit plus d'une fois arriver jusqu'à l'urne législative, dans les bras de deux domestiques, pour y déposer son vote contre les ennemis des libertés publiques; et lorsque sa santé le lui permit, il se fit aussi un devoir d'exprimer hautement à la tribune ses sentiments constitutionnels et de combattre en face la faction jésuitique. Parmi les discours qu'il a prononcés à la chambre des pairs, deux surtout méritent d'être rappelés, l'un en faveur de la loi électorale du 5 février 1817, l'autre sur l'esclavage de la presse. En 1822, dans la discussion sur les canaux, il annonça le *deficit* de 40 millions que l'on va bientôt constater; et non content d'avoir révélé, dans son opinion comme pair, ce que lui indiquait sa prévoyance, il en fit encore la matière d'une brochure qu'il adressa à M. Becquey. Il mourut, le 22 janvier 1823, dans sa terre de la Grange, près Pouilly, département de la Nièvre. Le comte Daru prononça son éloge funèbre à la chambre des pairs. « M. de » Montalivet, dit-il entre autres, eut l'honneur de poser » la première pierre des bassins d'Anvers (1810); il

« fit améliorer le port d'Ostende et suivre avec activité « la construction de ces belles routes qui ont aplani les « Alpes... Paris seul a vu, pendant le ministère de « M. de Montalivet, quarante mill ons consacrés à pro« longer ses quais, à jeter des ponts, à multiplier les « fontaines; et tandis que la Bourse et les arcs de « triomphe s'élevaient, les abattoirs étaient construits, « les marchés, les greniers, les entrepôts étaient mis à « la disposition du commerce. Il n'est probablement « aucun ministre dans les temps modernes qui ait eu « le bonheur de laisser après lui autant de monuments « que M. de Montalivet. Si on additionne avec les « sommes dont il a dirigé l'emploi pendant les trois ou « quatre ans qu'il s'est trouvé à la tête des travaux « publics, les ouvrages qui ont été exécutés dans la « ville de Paris pendant son ministère, on arrive à une « dépense de cent dix millions, qui n'est encore que « le tiers de ce qu'a coûté l'achèvement de ces grands « ouvrages. De tels résultats font assez connaître l'im« portance de l'administration et le zèle de l'adminis« trateur. » Napoléon savait apprécier aussi le dévouement de son ancien ministre de l'intérieur; à Sainte-Hélène il s'est plu à lui rendre témoignage: « C'est « un honnête homme qui m'est demeuré, je crois, « toujours tendrement attaché. » Le caractère de M. de Montalivet était, en effet, plus remarquable encore que ses talents. A une grande étendue d'esprit il joignoit les mœurs les plus simples et toutes les vertus domestiques. Telle était l'estime de l'empereur pour lui, qu'à la suite d'une discussion fort vive et de paroles dures qui avaient engagé le ministre à offrir sa démission, le superbe monarque ne craignit pas de l'envoyer chercher et de lui avouer ses torts. M. de Montalivet, étranger à tout esprit d'intrigue et d'ambition, ne dut, au reste, sa haute faveur qu'à ses rares qualités, et il ne la fit jamais servir à son élévation. Il était toujours le dernier à apprendre les honneurs dont on le revêtait: c'est ainsi qu'il fut créé successivement comte, chevalier des ordres de Danemarck, grand officier de la légion d'honneur, etc., etc. M. de Montalivet avait laissé deux fils. L'aîné, officier du génie, élève de l'école polytechnique, donnait les plus brillantes espérances sous le double rapport de l'esprit et du caractère: il mourut, à Gironne, à la fin de la campagne d'Espagne, la même année que son père. Le second, M. Camille de Montalivet, digne de remplacer son frère, s'est déjà fait honorablement connaître par un écrit intitulé: *Un jeune pair aux Français de son âge*, 1827, in-8°. Il siége à la chambre des pairs parmi les défenseurs des principes constitutionnels, et quoique privé par son âge du droit de voter, il a déjà pris part aux discussions, et a fait pressentir les succès qui l'attendent à la tribune.

MONTANCLOS (MARIE EMILIE MAYON de), connue par des poésies et des ouvrages dramatiques, née en 1736, à Aix en Provence, épousa, en premières nôces, François René de Princen, baron allemand, et mena d'abord avec lui un train assez brillant. Lorsqu'ils eurent tout dissipé, elle se trouva réduite à vivre du produit de ses ouvrages, particulièrement du *Journal des Dames*, dont elle eut quelque temps le privilége. Elle avait obtenu, comme baronne allemande, la protection de la reine, et la conserva, même après avoir pris pour second mari Charlemagne Cuvalier Grandin de Montanclos, brigadier dans les gardes-du-corps: cette princesse voulut bien tenir sur les fonts baptismaux le premier né de sa protégée. Madame de Montanclos composa, à l'occasion de la naissance du premier dauphin, en 1781, une pièce de théâtre qu'elle ne put faire représenter, par suite d'une défense spéciale du roi, commune à tous les ouvrages dramatiques relatifs à cet événement. Elle donna au Théâtre-Français: 1° *Le Déjeuner impromptu*, comédie en prose, en deux actes, annoncée sur l'affiche comme l'ouvrage d'une dame, et accueillie par conséquent avec indulgence, le 17 mars 1785. Veuve pour la seconde fois, madame de Montanclos se consacra entièrement aux lettres jusqu'à sa mort, arrivée le 29 août 1812, à soixante-seize ans. Elle avait fait ses adieux à la vie par une pièce de vers, insérée quelque temps auparavant dans le *Mercure*. Cette pièce, intitulée *le Saule pleureur*, est peut-être le meilleur ouvrage de l'auteur. C'était une femme d'une sensibilité douce et d'un esprit cultivé. Son talent se distingue par une aimable simplicité. Elle a publié encore: 2° *Œuvres diverses*, Paris, 1790, deux vol. in-12, qui ne comprennent guère que la moitié de ses poésies; celles qu'elle a composées depuis sont disséminées dans les *Almanachs des Muses* et autres recueils périodiques; 3° *le Fauteuil*, comédie, joué au théâtre de Molière; 4° *Robert-le-Bossu*, vaudeville en un acte, représenté avec beaucoup de succès au théâtre des Variétés-Montansier, en 1799; 5° *les Habitants de Vaucluse*, opéra en un acte, musique de Mengozzi; au même théâtre, 1799: 6° *les trois Sœurs dans leur ménage*, vaudeville en un acte, 1800, qui n'y obtint pas un accueil aussi favorable que *Robert-le-Bossu*, dont il est la suite. — Au théâtre de la Gaieté: 7° *l'Heureuse gageure*, vaudeville en 2 actes, 1800. — Au théâtre Feydeau: 8° *la Famille savoyarde*, opéra-comique en deux actes, 1801.

MONTANSIER (MARGUERITE-BRUNET, dit), fameuse directrice de spectacles, dont un a longtemps porté le nom, naquit à Bayonne, en 1730, d'une famille connue dans la marine. Elevée aux ursulines de Bordeaux, elle en sortit pour aller en Amérique, où elle resta plusieurs années, soit comme comédienne, soit comme femme galante. Il est certain qu'à son retour en France, elle jouait en province, et que sous son accent, elle aurait débuté au Théâtre-Français. Elle devint directrice des spectacles de Nantes, et par le crédit d'un M. de Saint-Conty, son amant, elle obtint la direction du petit théâtre, rue Satory, à Versailles, vers 1768. C'est de là que sont sortis Fleury, Granger, La Rochelle, mademoiselle Colombe aînée, et même madame de Saint-Aubin, alors fort jeune. La bienveillance de la reine ayant procuré, en 1775, à la Montansier, le privilége exclusif des spectacles et des bals de Versailles, elle y fit bâtir la salle de la rue des Réservoirs, vendue depuis peu d'années, et dont l'ouverture eut lieu en 1777. De cette nouvelle école sortirent Saint-Prix, mademoiselle Joly et mademoiselle Mars qui n'était qu'un enfant. La Montansier perdit peu de temps après M. de Saint Conty, qui venait de lui faire obtenir encore la direction de tous les spectacles de la cour, Saint-Cloud, Marly, Fontainebleau, Compiègne, et même du Hâvre, où elle fit bâtir la dernière salle qui a brûlé, de Rouen, Caen, Orléans, Tours, Angers, et elle soutenait ces divers établissements en y envoyant de temps en temps quelques-uns de ses premiers sujets de Versailles. Elle avait aussi le talent de se faire des amis parmi les courtisans, tant par son obligeance et son amabilité qu'en ayant soin d'avoir toujours, dans sa troupe, un choix des plus jolies actrices. La cour ayant été forcée de quitter Versailles, en 1789, la Montansier la suivit à Paris, et changeant de rôle, elle réussit, par un nouveau genre d'intrigues, par de beaux sentiments patriotiques, et en vertu de l'abolition de priviléges, dont elle avait si longtemps et si heureusement profité, à faire évincer la troupe des comédiens, dits Beaujolais, de la salle qu'ils occupaient au Palais Royal, et à s'y installer; mais le maire Bailly, sans doute par principes de justice, en retarda l'ouverture, qui n'eut lieu que le 12 avril 1790. Ce fut Baptiste cadet qui prononça le discours d'inauguration. Tout Paris se porta à ce spectacle, où l'on ne joua d'abord que d'assez mauvaises comédies et des opéras parodiés sur la musique de compositeurs italiens. La Montansier voulait rivaliser avec le théâtre de MONSIEUR, où les bouffons italiens attiraient la foule des véritables amateurs de la musique ultramontaine: mais comme sa salle était fort ingrate pour le chant, elle la fit agrandir et exhausser, et ayant recruté sa troupe, elle eut aussi la prétention de lutter contre le Théâtre Français et l'Opéra-Comique, et de se mettre au niveau des grands théâtres. L'acquisition de mademoiselle Sainval l'aînée, de Grammont et de quelques acteurs distingués, lui permit de réunir la tragédie à la comédie et à l'opéra, en 1791. Ce fut là cependant qu'on joua, pour la première fois, *le Désespoir de Jocrisse* et *le Sourd, ou l'Auberge pleine*, et qu'on osa refaire la musique des *Événements imprévus*, du *Tableau parlant* et de quelques autres opéras de Grétry. La Montansier avait pris pour associé, dès le commencement de sa nouvelle entre-

prise, Bourdon de Neuville, qu'elle épousa plus tard. Après les journées des 10 août et des 2 et 3 septembre 1792, elle craignit d'être inquiétée en raison de ses anciennes liaisons à la cour, et pour signaler son patriotisme, elle leva, à ses frais, une compagnie franche, composée de quatre-vingts hommes, pour aider à repousser les armées étrangères, et non pour jouer la comédie à l'armée de Dumourier, comme on en répandit le bruit. Ce corps resta six semaines au camp de la Lune, et revint, à Paris, après l'évacuation du territoire français. On y comptait divers artistes, entre autres Sevestre, mort depuis peu d'années, directeur des spectacles de la banlieue de Paris. Quant à Neuville, qui en était le commandant, il n'alla que jusqu'à Reims, s'étant démis un bras en tombant de cheval. Il ne manquait plus à la gloire et à l'ambition de la Montansier que d'éclipser le grand Opéra. Ce fut dans cette intention qu'elle fit bâtir la superbe salle détruite de nos jours, dans la rue de Richelieu, vis-à-vis la Bibliothèque royale; mais ce ne fut point, comme l'a dit à tort la *Biographie universelle*, le premier théâtre d'après la liberté accordée par la loi du 13 janvier 1791. Ce fut, au contraire, un des derniers, et déjà plusieurs de ces nouvelles entreprises étaient tombées: ce théâtre porta le titre de *National*, et non pas celui de *Théâtre des Arts*, qu'il ne reçut que lorsqu'on y installa l'académie royale de musique. Tous les genres de spectacles furent réunis à la nouvelle salle, qu'on appela d'abord le *Théâtre de neuf millions*, parce que le prospectus répandu par la Montansier en portait la dépense à cette somme. On devait même y jouer la pantomime. L'ouverture eut lieu, le 15 août 1793, par la *Baguette magique*, prologue de Dantilly; *Adèle et Paulin*, drame en trois actes de M. Delrieu, et *la Constitution à Constantinople*, comédie de Lavallée, suivie d'un ballet où figurèrent trois premiers danseurs enlevés à l'Opéra, Didelot, Laborie et mademoiselle Rose. Molé, mademoiselle Devienne y furent engagés, et l'on y vit paraître, pour la première fois, les chevaux de Franconi. Là se borna le cours des prospérités de l'ambitieuse Montansier. Ses usurpations, sa puissance, ses orgueilleuses prétentions, avaient soulevé contre elle tous les grands théâtres, et sa fortune lui avait suscité une foule d'ennemis. Dès le 4 novembre, elle fut dénoncée à la séance de la commune de Paris, par Chaumette et Hébert, pour avoir fait bâtir, avec l'argent des Anglais et de la reine, une salle de spectacle, dans l'intention de mettre le feu à la Bibliothèque nationale, pour avoir distribué des médailles royalistes, etc., et le même jour on ordonna son arrestation, la clôture de son théâtre et l'épuration de tous ses acteurs. La Montansier fut arrêtée le lendemain, au moment où, accompagnée de Fabre d'Eglantine, elle allait monter en voiture pour signer l'engagement de mademoiselle Contat. Les représentations continuèrent à sa petite salle, qui prit de suite le titre de théâtre du Péristile du jardin Egalité, et, le 22 novembre, celui de théâtre de *la Montagne*. Quant au théâtre National, il rouvrit quelques jours après, par autorisation de la commune, en société provisoire. Molé y débuta le 7 ou le 8 décembre; mais il fut fermé définitivement le 19 avril 1794, par ordre du comité de salut public, qui y plaça le théâtre des arts (l'Opéra), dont l'ouverture eut lieu le 7 août suivant, et la clôture le 12 février 1820, par suite de l'attentat commis contre le duc de Berry. Les débris de la troupe du théâtre National allèrent s'établir à celui du faubourg Saint-Germain, qui fut bientôt appelé Odéon. Cependant, la Montansier détenue avec Neuville à la Petite-Force, fut transférée, après le 9 thermidor, au collége de Plessis. Elle y publia un mémoire où elle réclamait sept millions d'indemnité. La convention nationale s'en occupa dans ses séances des 14 et 15 décembre, et Ramel, dans son rapport, proposa de lui accorder 200,000 francs. Dès ce moment, des torrents d'injures furent vomis par les députés et les journalistes contre une femme malheureuse et dépouillée. Devenue libre, après dix mois de détention, elle épousa Bourdon de Neuville; mais on continua de lui donner le nom de Montansier. Le directeur Barras lui offrit 1,600,000 francs, qu'elle eut tort de refuser, puisque la salle ne fut estimée que 1,500,000 fr. sous le consulat. Ce ne fut qu'au bout de douze ans qu'arriva de Moscou le décret dérisoire qui liquida cette créance, au moyen de 100,000 fr. sur le grand-livre, et 1,200,000 à l'arriéré. En avril 1798, la Montansier avait loué à *l'Administration des cinq* sa petite salle qui continua cependant d'être connue sous le nom de Montansier-Variétés. Réduite à une inactivité aussi pénible qu'ennuyeuse, elle se chargea volontiers de la direction de la nouvelle troupe des bouffons italiens qui débuta le 31 mai 1801, au théâtre Olympique, rue de la Victoire (Chantereine.) Mais le premier consul ayant quitté le domicile qu'il avait dans cette rue, pour aller s'installer aux Tuileries, la directrice s'arrangea de la salle Favart, où elle ouvrit, en janvier 1802; des frais plus considérables occasionés par une inauguration de troupe, et l'insuffisance des recettes et de l'indemnité (50,000 fr.) accordée par le gouvernement, forcèrent la Montansier de résigner son entreprise en février 1803. Poursuivie par ses créanciers, elle fut conduite à la préfecture de police, où elle resta vingt jours, traitée avec toute sorte d'égards. Un décret de juin 1806, dans la vue de favoriser le théâtre Français qui était désert, expulsa l'administration des Variétés de son local au Palais-Royal, qu'elle abandonna le 1[er] janvier 1807, pour s'établir provisoirement au théâtre de la Cité, jusqu'à l'achèvement de la nouvelle salle sur le boulevart des Panoramas, qui fut inaugurée le 24 juin suivant. A ce renouvellement, deux des administrateurs se retirèrent, et la Montansier se trouva intéressée pour un cinquième: mais telle était sa pénurie, que pour trouver les 50,000 fr. qui lui étaient nécessaires, elle fut réduite à céder les quatre cinquièmes de son intérêt, et par conséquent à n'avoir qu'un vingt-cinquième qu'elle a conservé jusqu'à sa mort, arrivée le 13 juillet 1820. Elle était âgée de quatre-vingt-dix ans, ce qui prouve qu'elle avait supporté avec une grande force de caractère les chagrins et les revers de fortune qu'elle avait éprouvés depuis près de trente ans. Il n'est pas probable qu'elle ait aimé les procès, mais elle s'y était si bien habituée qu'elle lisait tous les exploits qui lui étaient adressés, et y faisait de sa main des notes marginales. Veuve, sans enfants, elle institua pour ses légataires, un Napolitain, M. Francisque Alberico, et mademoiselle Lillié, une de ses anciennes cantatrices de Versailles, qui était restée son amie, sa compagne et sa consolatrice. Outre les services que la Montansier a rendus à l'art dramatique, elle avait des qualités essentielles, et l'on doit convenir qu'elle a été traitée avec autant d'injustice que de dureté.

MONTAUT-MARIBON (Louis) servait, en 1789, dans les mousquetaires de la maison du roi. Il embrassa chaudement les principes de la révolution, et se fit remarquer par son exaspération. Il fut successivement administrateur du district de Condom, lieutenant général de la garde nationale et député du Gers à l'assemblée législative. Le 18 avril 1792, il défendit les auteurs des massacres d'Avignon, et fit décréter que les anciens drapeaux de France seraient brûlés à la tête des corps militaires. Le 30 juillet de la même année, il provoqua les vengeances populaires contre les royalistes, qu'on appelait alors *les Chevaliers du poignard*. Il fut l'un des promoteurs de la journée du 10 août, et fit décréter, pendant l'attaque des Tuileries, un appel nominal pour jurer, au nom de la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à son poste. Lors des massacres de septembre, le député Gonneau ayant été extrait des prisons de l'Abbaye, et ramené à l'assemblée par les égorgeurs eux-mêmes, on accusa Montaut d'avoir demandé qu'il fût reconduit dans les prisons. Nommé membre de la convention nationale, il vota la mort de Louis XVI, et se prononça contre l'appel au peuple et le sursis. Membre du comité de sûreté générale, il se joignit à Marat pour accuser Dumourier. Le 6 avril 1793, il fit décréter d'arrestation le duc de Montpensier, qui servait alors dans les armées républicaines, se prononça surtout avec violence contre les Girondins, proscrits le 31 mai 1793. Montaut fit ensuite décréter par la convention l'apothéose de Marat, se prononça ensuite contre Danton, Camille Desmoulins, Philippeaux, et contribua de toutes ses forces au décret qui les envoya au tribunal révolutionnaire.

c'est à dire à la mort. Il proposa ensuite l'épuration des Jacobins, et reprocha à Fourcroy son peu d'assiduité à se rendre aux séances de la société. Il prit une part très active aux insurrections de germinal et prairial an III. Le 19 décembre 1794, il avait fait décréter la confiscation des biens des accusés qui se suicideraient en prison. Enfin décrété d'accusation le 18 avril 1795, il se défendit avec adresse, mais ne parvint pas à se justifier. Quoiqu'aucune condamnation ne paraisse avoir été prononcée contre lui, il fut cependant détenu comme terroriste, et amnistié en 1796. Atteint comme votant par la loi du 12 janvier 1816, il s'est retiré en Suisse.

MONTBARREY. *Voyez* SAINT-MAURICE.

MONTBRET (ANTOINE-JEAN COQUEBERT de), ancien conseiller-auditeur à la chambre des comptes de Paris, conseiller honoraire à la cour royale d'Amiens, membre des sociétés philomatique et d'histoire naturelle de Paris, naquit dans cette dernière ville, le 6 mars 1753, d'une famille originaire de Reims, qui, en s'établissant à Paris et à Amiens, a pris le nom de Montbret, village de Champagne. Il est mort à Paris, le 6 avril 1828. Nous connaissons de lui : *Illustratio iconographica insectorum, quæ in musæis Parisinis observavit et in lucem edidit J. Ch. Fabricius, præmissis ejusdem descriptionibus, accedunt species plurimæ vel minùs aut nondum cognitæ*, Paris, 1799—1805, 3 cahiers in-4°, contenant 30 pl. coloriées. Cet ouvrage, estimé, est devenu très rare; la plupart des exemplaires ayant été consumés dans un incendie.

MONTBRET (le baron CHARLES-ÉTIENNE COQUEBERT de), membre de l'institut et de la légion-d'honneur, frère du précédent, né à Paris, le 3 février 1755, fut d'abord avocat au parlement de Paris, puis conseiller-correcteur à la chambre des comptes. Il entra de bonne heure dans la diplomatie, et fut envoyé, le 16 juin 1774, à Hambourg, où, plus tard, il remplit les fonctions de consul de France. Le 1er février 1789, il passa au consulat de Dublin, et revint en France vers la fin de 1792. Il fut alors attaché à l'administration des mines, dont il rédigea le journal depuis septembre 1793 jusqu'en avril 1795. A cette époque, il fut nommé membre de l'administration pour l'établissement des poids et mesures, à la création de laquelle il avait contribué par ses rapports et ses instructions sur cette matière. C'est à lui qu'on doit la nomenclature méthodique encore usitée. Il professait au même temps l'histoire et la géographie à l'une des écoles centrales de Paris, l'économie rurale et la géographie physique au Lycée La Harpe, et la géologie à l'École des Mines. Il rentra dans la carrière des consulats, en janvier 1800, et fut envoyé par le gouvernement consulaire comme agent général des relations commerciales à Amsterdam, d'où il se rendit à Londres, avec le même titre, en mai 1802, après la paix d'Amiens; il y fut en même temps chargé des affaires relatives aux prisonniers de guerre. La guerre ayant recommencé, M. Coquebert de Montbret revint à Paris, en 1803, et au mois d'octobre, il prit part, au nom du gouvernement français, à une négociation ayant pour objet de régler les rapports de la France et de l'Allemagne, touchant la navigation du Rhin. Après avoir signé, le 5 août 1804, le traité qui s'ensuivit, il fut envoyé sur les bords du Rhin, muni des pleins-pouvoirs des deux gouvernements, pour faire mettre à exécution les dispositions de cet acte. L'organisation donnée alors à l'octroi de navigation de ce fleuve a subi jusqu'à ce jour peu de modifications. A son retour, M. Coquebert-Montbret fut chargé, le 9 avril 1806, de la direction de la statistique au ministère de l'intérieur, puis nommé maître des requêtes (6 février 1808), et attaché à la commission du contentieux. Il reçut le titre de baron, le 31 décembre 1809; six ans auparavant, il avait reçu des mains de Napoléon l'étoile de la légion d'honneur. Lorsque la Hollande fut réunie à la France, ce fut M. Coquebert qui, en juillet et août 1810, rédigea les procès-verbaux des conférences tenues à Paris entre les commissaires des deux pays, et il fut envoyé en Hollande pour y établir le régime des douanes françaises. Nommé, en 1812, secrétaire-général du ministère du commerce, il en a rempli les fonctions jusqu'à la suppression de ce ministère, en 1814, et il a été alors mis à la retraite après 40 ans de service révolus. Tous les travaux de ce savant, aussi modeste qu'estimable, ont été dirigés vers des objets d'une utilité générale. C'est lui qui a fait en France, avec M. Silvestre, le premier cours d'économie rurale. Il a beaucoup contribué à l'établissement du système métrique; et on lui doit les meilleures déterminations connues des poids et mesures de Hollande, de Constantinople, etc. Il les a publiées dans divers Mémoires, insérés au *Bulletin de la société philomatique* dont il fut, dès l'origine, un des plus zélés collaborateurs. Correspondant, avant la révolution, de l'académie royale des sciences, il en a été élu associé libre en 1816. Il est aussi associé de la société d'agriculture, membre du conseil d'administration de la société d'encouragement, de celui de la société asiatique, dont il est un des fondateurs, de la société de géographie, de celles des antiquaires et d'histoire naturelle, des sociétés savantes de Hambourg, Dublin, Amsterdam et Philadelphie. Il a été nommé, en 1801, membre du conseil général d'agriculture, arts et commerce près le ministère de l'intérieur, et, en 1807, membre du jury d'instruction de l'école vétérinaire d'Alfort. Il fait encore partie du conseil de perfectionnement de l'école spéciale de commerce et d'industrie. Il s'occupe beaucoup des travaux des missionnaires dans les contrées de l'Orient, sous les rapports historiques et géographiques. Sa collection de cartes passe pour une des plus belles et des plus complètes qu'il y ait à Paris. Il a fourni au *Journal des Mines* un grand nombre d'articles importants dont on peut voir les titres dans la table des matières de ce journal. Il en a publié aussi dans les journaux des diverses sociétés savantes ou littéraires dont il fait partie. Il n'a cessé de s'occuper d'un ouvrage étendu sur la géographie physique, économique et ethnographique. Il prépare aussi une description de l'Irlande et d'une partie de la Normandie, un travail sur les mesures de tous les pays, etc. — COQUEBERT DE MONTBRET (A.-F.-ERNEST), son fils aîné, qui s'était appliqué avec succès à la botanique, partit, en 1798, comme membre de la commission d'Egypte, et publia dans le *Moniteur*, la même année, une *Lettre* sur cette contrée. Nommé bibliothécaire de l'institut d'Egypte, il mourut au Caire, en 1801, à la veille de revenir en France. M. Decandolle a prononcé son éloge dans la société philomatique, et a consacré à sa mémoire un nouveau genre de plantes, sous le nom de *montbretia*. Il y a deux mémoires de ce jeune botaniste dans le grand ouvrage sur l'Egypte.

MONTBRET (EUGÈNE COQUEBERT de), fils du précédent, né à Hambourg, le 7 février 1785, pendant que son père y était consul. A l'âge de cinq ans, il tomba par la portière d'une voiture dont une roue lui passa sur la cuisse. Affligé d'une surdité absolue par suite de cet accident parce qu'il fut mal soigné, il a perdu presqu'entièrement l'organe de la parole, par la longue privation des sons et des mots qu'il ne peut plus entendre : heureusement que sa première éducation avait été très précoce. Sa mère lui avait appris à lire, c'est avec le seul secours de ce premier moyen d'instruction et de la plus rare intelligence, que M. Eugène Coquebert est parvenu à apprendre sans maître, le français, le latin, le grec, et la plupart des langues vivantes de l'Europe. En enseignant l'allemand à feu Jourdain, il reçut de lui les premiers éléments de la langue arabe dans laquelle il s'est perfectionné seul. Après avoir été attaché, en 1806, comme sous-chef au bureau de la statistique, jusqu'à sa suppression, puis au bureau d'agriculture, il fut placé par le duc de Richelieu, en 1816, en qualité de secrétaire interprète au ministère des affaires étrangères où il est encore aujourd'hui. Depuis lors, il a appris le russe, et dernièrement encore le malais, langue qui n'est point enseignée et qui est à peine connue à Paris, quoique feu Langlès s'imaginât d'en être professeur. Le but de M. Eugène de Coquebert, en apprenant cette langue, a été de pouvoir lire un manuscrit que le savant missionnaire Dubois a apporté de l'Inde. Comme l'histoire a été l'objet constant de ses recherches et le principal motif qui l'a déterminé à étudier les langues, on assure que personne ne la possède mieux que lui dans son ensemble et dans ses détails, et que sa mé-

moire, à cet égard, est aussi prodigieuse que son intelligence. Il s'occupe en ce moment à traduire de l'arabe les *Prolégomènes historiques d'Ibn Khaldoun*, dont il a publié quelques morceaux dans le *Journal de la Société asiatique* de Paris, à laquelle il appartient depuis sa création. On lui doit aussi une *Dissertation* du professeur Chladni *sur les aérolites*, traduite de l'allemand, et un opuscule sur *l'état des Juifs en France*. — La fille de M. Charles-Étienne Coquebert a épousé le professeur Brongniard, membre de l'académie des sciences. — Un frère du baron Coquebert de Montbret, d'abord officier dans le corps royal du génie, devint aide-de-camp, puis adjudant-général, et était chef de bataillon, lorsque, dans les guerres de Flandre, il tomba au pouvoir des Anglais, et perdit la santé, sans secours dans une dure captivité, il y a trente-cinq ans. Il a cultivé les mathématiques, l'histoire naturelle, et l'ancien bulletin de la société philomatique rapporte une découverte curieuse qu'il fit d'une espèce de conferve.

MONTBRON (Joseph, comte de), issu d'une famille noble, émigra en 1791, et fit partie des rassemblements qui se formèrent à l'étranger pour détruire en France le nouvel ordre de choses qui venait de s'y établir. Il servit dans l'armée de Condé, et ne la quitta qu'après sa dissolution. Il passa alors en Angleterre, se trouva à l'affaire de Quiberon, et fut du très petit nombre de ceux qui échappèrent. M. de Montbron a été appelé, en 1822, à la chambre des députés par le département de la Haute-Vienne, et a constamment secondé l'ancien ministère dans ses mesures liberticides. Il a été réélu aux élections de 1827. On a de lui : 1° *Les Scandinaves*, poëme, suivi d'*Observations sur les mœurs et la religion des anciens peuples de l'Europe barbare*, 1801, 2 vol. in-8° ; 2° *Récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon*, 1815, in-12 : il y a beaucoup d'intérêt dans ce petit ouvrage ; 3° *Six nouvelles*, Paris, 1815, 3 vol. in-12 ; 4° *Essais sur la littérature des Hébreux : Rachel, le Meurtrier, les Noces funèbres, Néhémie, narration imitée de l'hébreu ; précédés d'une introduction et du voyage de Benjamin de Tudèle à l'Oasis Lointaine ; suivies de notes et de dissertations qui peuvent servir à l'intelligence de la Bible*. On a encore de lui quelques *Nouvelles* dans la *Bibliothèque des Romans*.

MONTÈGRE (Antoine-François-Genet de), né à Belley, le 6 mai 1779, servit pendant quatre ou cinq ans, au sortir du collége, et vint ensuite s'établir à Paris où il étudia la médecine avec une véritable passion. Reçu docteur, mais manquant de clientelle, il accepta une place d'ingénieur du cadastre. Il se maria, ensuite revint à Paris, et s'occupa exclusivement de la pratique de la médecine. En 1812, il se chargea de la *Gazette de santé*, feuille qui n'était, à cette époque, qu'un dépôt de charlatanisme ; mais qu'il rendit bientôt une des plus intéressantes de la capitale. Il fut, en 1814, l'un des fondateurs de la société pour l'enseignement élémentaire, et conçut le désir noble, et en même temps téméraire, d'aller porter les lumières de l'Europe chez les habitants de la république d'Haïti. Il se proposait aussi d'étudier, sur les lieux mêmes, les véritables caractères de la fièvre jaune. Arrivé au port de Jacquemel, au mois d'août 1818, il fut reçu par le président de la république avec la plus grande distinction. Montègre, en se rendant au Port-au-Prince, eut à traverser une rivière ; une femme, entraînée par le courant, allait périr lorsque le généreux Montègre se jette à l'eau tout baigné de sueur, et parvient à la sauver. Cet accident suffit, dans ce climat meurtrier, pour développer en lui la fièvre jaune, et quatre jours après, le 4 septembre 1818, les sciences et l'humanité le perdirent. Le président de la république d'Haïti fit élever un monument sur sa tombe. M. Colombel a publié, dans l'*Abeille d'Haïti*, en 1818, l'éloge de ce savant médecin. On a de Montègre : 1° *Du magnétisme animal, et de ses partisans*, ou *Recueil de pièces importantes sur cet objet*, précédé des observations récemment publiées, 1812, in-8° ; 2° *Expériences de la digestion dans l'homme*, présentées à la première classe de l'institut de France le 8 septembre 1812, Paris, 1814, in-8° ; 3° *Examen rapide du gouvernement des Bourbons en France, depuis le mois d'avril 1814 jusqu'au mois de mars 1815*, Paris, 1815, in-8° ; 4° *Des hémorroïdes, ou Traité analytique de toutes les affections hémorroïdales*, Paris, 1819, in-8° ; ouvrage posthume publié par sa veuve. Montègre a fourni de nombreux articles au *Dictionnaire des sciences médicales*.

MONTEIRO (José-Antonio), né à l'île de Madère en 1758, fit ses études à l'université de Coïmbre, où il prit le grade de docteur en médecine, et dans les sciences naturelles. Il fut ensuite nommé professeur suppléant de la chaire de métallurgie créée à Lisbonne sous le ministère de don Rodrigo de Sousa, et vint en France en 1805, où il se livra avec ardeur aux recherches scientifiques, et surtout à la minéralogie et à la cristallographie. Il voyagea en Allemagne, visita l'école de Freyberg, et fut accueilli avec la plus grande distinction par Werner et les savants de l'Allemagne. De retour à Paris, il y a fixé sa résidence. Il fut l'ami intime du célèbre Haüy, qui faisait le plus grand cas de ses lumières, et a publié dans les *Annales de chimie* et autres recueils scientifiques, des mémoires très intéressants sur la minéralogie et sur les caractères cristallographiques de plusieurs minéraux qu'il a déterminés avec une très grande précision. Il avait publié à Lisbonne la traduction du mémoire de Jenner sur la vaccine avec une planche, et a bien mérité de sa nation en lui faisant connaître cette importante découverte dans tous ses détails, et la manière d'exécuter la vaccination. Ce savant Portugais jouit à des connaissances très étendues et très variées une rare modestie et des qualités qui le rendent cher à ses nombreux amis. Il est à déplorer que des contrariétés qu'il a éprouvées l'aient empêché d'enrichir sa patrie d'un travail complet sur la minéralogie, et d'un ouvrage classique sur cette science qu'il possède à fond.

MONTEIRO-DA-ROCHA (Joseph), célèbre mathématicien portugais, né dans la province de Minho, entra de bonne heure chez les jésuites, et s'y distingua par des succès extraordinaires dans tous les genres d'études. N'étant pas encore admis aux plus hauts grades de la société de Jésus, lors de l'expulsion de cet ordre religieux du Portugal par le ministre Carvalho, le père Monteiro se fit séculariser, et resta dans sa patrie. Lorsque le marquis de Pombal réforma l'université de Coïmbre, il nomma l'ex-jésuite professeur de phoronomie, chaire dont aucun savant portugais n'osa se charger. La surprise fut générale quand on vit un ecclésiastique qui ne passait pour être très instruit qu'en latinité et en droit canon, entreprendre d'enseigner la partie la plus difficile des hautes mathématiques appliquées. Il s'en acquitta de la manière la plus brillante, professa ensuite l'astronomie, et fut nommé vice-recteur de l'université. Il prononça une oraison latine très éloquente, renfermant l'éloge du marquis de Pombal, chose fort remarquable dans un ex-jésuite : mais c'était peut-être encore *là* un trait de la profonde dissimulation qui caractérise tous les membres de cette pernicieuse société anti-sociale et anti-chrétienne. Le fait est que le père Monteiro se distingua bien plus par son savoir que par sa franchise et ses qualités morales, et qu'il se montra plus d'une fois injuste, impérieux et dur. Il contribua à la rédaction des statuts de l'université de Coïmbre, et ce qu'ils renferment de mieux lui appartient. Il dirigea longtemps l'observatoire de cette ville, et rédigea les excellentes éphémérides qui y ont été publiées. Il a composé plusieurs mémoires intéressants sur les mathématiques pures et appliquées, et sur l'astronomie ; il était membre de l'académie des sciences de Lisbonne, et associé de plusieurs sociétés savantes de l'Europe. On assure que lors de la réforme des études, il fut reconnu capable de remplir la plupart des chaires de l'université, en raison de l'immense étendue de ses connaissances dans presque toutes les sciences. Il fut nommé maître du prince don Pèdre, et de l'infant don Miguel, mais jamais il n'en remplit les fonctions. Il est mort en 1819, dans un âge très avancé. M. Manoel Pedro de Mello a traduit en français les *Mémoires du père Monteiro sur l'astronomie pratique*, Paris, 1808, in-8°.

MONTÉMONT (Albert), littérateur distingué, membre de plusieurs sociétés savantes, né à Remiremont, le 20 août 1788, a publié : 1° *Voyages aux Alpes et en Italie*, en prose et en vers, 1821, 3 vol.

in-18; 2e édit., 1828; 2° *Lettres sur l'astronomie*, 1823, 4 vol. in-18; 2e édit., 1826; 3e *les Plaisirs de l'espérance*, traduit de l'anglais de Thomas Campbell, 1824, in-18, texte au regard; 2e édit., 1826, in-18; 3° *Plaisirs de la mémoire*, traduit de l'anglais de Samuel Rogers, 1825, in-18: 5e Des notices et des notes annexées à la traduction de l'*Histoire d'Angleterre de Goldsmith*, 6 vol. in-8°, et 2° des *Mémoires sur la cour d'Elisabeth de Lucy Aikin*, par madame Alexandrine Aragon; 6° *Grammaire générale en neuf langues comparées* (inédite), devant former 2 vol. in-8e; 7e *Traduction en vers des odes d'Horace*; 8° *Voyage dans les cinq parties du monde*, 1828, 6 vol. in-18, accompagnés de trente-six cartes. M. Montémont est, en outre, l'un des collaborateurs de la *Revue encyclopédique*, du *Bulletin universel des sciences du baron de Férussac* et du *Mercure du XIXe siècle*.

MONTESQUIOU FEZENSAC (Anne-Pierre, marquis de), général en chef des armées de la république, né à Paris en 1741, fut élevé à la cour et attaché comme menin aux enfants de France. Son goût pour les lettres lui mérita la bienveillance de Monsieur (Louis XVIII), dont il fut nommé, en 1771, premier écuyer, et qui ne cessa jusqu'au moment de la révolution de le combler de faveurs. Montesquiou entra jeune au service, fut élevé au grade de maréchal-de-camp, en 1780, et décoré des ordres du roi en 1783. A la mort de M. de Coëtlosquet, évêque de Limoges, il fut élu son successeur à l'académie française, en 1784; malgré les épigrammes qui coururent alors, on doit convenir qu'il avait d'autres titres à cet honneur que sa généalogie. Il fut nommé, en avril 1789, député de la noblesse de Paris aux Etats généraux. Philosophe éclairé, alors même qu'il vivait au milieu des abus dont l'excès provoqua la révolution, il se montra, aussitôt que les Etats-généraux furent réunis, ennemi des privilèges et défenseur énergique des droits du peuple. Dès les premières séances, il protesta contre les délibérations de son ordre, et passa, lui huitième, avec le tiers avant la réunion de la minorité. Il prononça un grand nombre de rapports intéressants sur les finances dont il avait fait une étude particulière. En juin 1791, lors de la fuite du roi, il protesta de son dévouement à l'assemblée, renouvela son serment civique, et fut envoyé dans les départements de la Moselle, de la Meuse et des Ardennes pour y éclairer les esprits encore incertains et alarmés sur les suites de ce grand événement. Le 30 juillet il demanda que la décoration du mérite militaire fut substituée à la croix de Saint-Louis. A cette époque, on n'apprit pas sans quelque étonnement que Monsieur, alors émigré, et qui, pendant la session des notables, s'était prononcé hautement en faveur des principes pour lesquels le marquis de Montesquiou combattait maintenant avec une si honorable persévérance, lui avait demandé sa démission de la place de premier écuyer qu'il remplissait auprès de ce prince, en motivant cette demande sur la conduite que M. de Montesquiou avait cru devoir tenir dans l'assemblée, depuis la fuite du roi. M. de Montesquiou la lui donna, en l'accompagnant d'une lettre froidement honnête. Après la session, il fut employé dans le midi, en qualité de maréchal-de-camp. Nommé, quelque temps après, général en chef de l'armée du midi, il parut à la barre de l'assemblée législative, le 24 juillet 1792, pour annoncer les préparatifs de guerre de l'Autriche et de la Sardaigne, dénoncer le ministre des affaires étrangères Chambonas, qui avait négligé d'informer le corps législatif de ces mouvements, et solliciter des pouvoirs et des moyens afin de résister à l'ennemi. Les dangers qui menaçaient la France croissant tous les jours, et les esprits s'exaltant en proportion de ces dangers à l'époque où, après les terribles événements d'août et de septembre 1792, la convention nationale venait d'être convoquée, Montesquiou, dénoncé le 23 septembre, par Danton, Chénier, Tallien et quelques autres, fut destitué dans la même séance; mais, ayant écrit presqu'en même temps pour annoncer son entrée en Savoie, on envoya, sur la proposition de Barrère, des commissaires à son armée, et, le 7 octobre, on rapporta le décret qui le destituait. Accusé, le 8 novembre, par un membre, de dilapidation dans les marchés excessifs qu'il avait passés pour les besoins de ses troupes; dénoncé ensuite par Barrère, comme ayant cherché à favoriser le roi de Sardaigne, avili la dignité nationale et compromis l'intérêt des patriotes génevois, dans son traité avec la république de Genève, on arrêta que sa conduite serait examinée; et le 10 un décret d'accusation proposé par Rovère et appuyé par Dubois-Crancé, fut porté contre lui: mais lorsque les commissaires chargés de l'arrêter se présentèrent aux portes de Genève, il en était parti, et s'était retiré en Suisse, emportant avec lui la caisse de l'armée, en dédommagement des biens qu'il laissait en France. Il adressa ensuite son compte à la convention, et le termina par ces mots: « Je ne suis point un fripon, mais « je ne serai point votre dupe. » Il est certain que ce qui excita davantage le ressentiment de la convention contre lui, fut de ne s'être pas emparé de Genève, ainsi que le lui avait prescrit le comité de défense générale. Pendant tout le temps que le général Montesquiou a passé chez l'étranger, aucune relation, aucun rapprochement ne se sont établis entre lui et les émigrés rebelles qui portaient les armes contre leur patrie. Retiré en Suisse, il y vécut sous la protection des cantons, à la seule condition de ne pas porter son nom. Un décret du 3 septembre 1795, laissa à Montesquiou la liberté de revenir dans sa patrie, et il reparut en 1797, au cercle constitutionnel que venaient de fonder, hôtel de Montmorency, rue de Lille, les amis de la liberté, qui s'efforçaient d'opposer une égale résistance aux progrès du royalisme et aux entreprises non moins audacieuses de l'anarchie. Il fut même, dans ce temps, désigné pour le ministère de la guerre ou celui des finances; et il n'est pas sans vraisemblance qu'il fût parvenu à l'un ou à l'autre, si la mort ne l'eût surpris à Paris, le 30 décembre 1798, dans la 58e année de son âge, et dans toute la vigueur de ses facultés. Ses opuscules en finance sont écrits avec beaucoup de finesse et d'esprit, souvent même avec profondeur. Jamais on ne l'a entendu dire un mot qui annonçât le moindre regret de l'existence qu'il avait avant la révolution: il était pourtant un des hommes à qui elle avait fait perdre le plus d'honneurs, d'influence et de richesses. Quelques années avant la révolution, il avait soutenu et gagné un long procès contre MM. de Montesquiou et Laboulbène, auxquels il refusait le droit de prendre le nom de Montesquiou. Les mémoires qu'il publia dans cette affaire furent l'ouvrage de Treilhard, et c'est par eux que ce jurisconsulte célèbre a commencé à se faire connaître. On a du marquis de Montesquiou: 1° *Emilie ou les Joueurs*, comédie, Paris, 1787, in-18, tirée à cinquante exemplaires, pour des présents; 2° *Rapport fait au nom du comité des finances à la séance du 15 mars 1790, sur le mémoire de M. le premier ministre des finances*, 1790, in 8°; 3° *Mémoires sur les finances du royaume avec un supplément*, 1791, in 8e; 4e *Réponse à la réplique de M. Bergasse*, 1791, in 8e; 5e *Lettre à M. Clavière sur son ouvrage intitulé*: De la conjuration contre les finances, Paris, 1796, in 8°; 6° *Correspondance avec les ministres et les généraux de la république pendant la campagne de Savoie et la négociation de Genève*, 1798, in 8°; 7° *Du gouvernement des finances en France d'après les lois constitutionnelles, d'après les principes d'un gouvernement libre et représentatif*, 1797, in-8°. On a encore de lui quelques opuscules, des articles dans le *Journal de Paris*, et plusieurs pièces de vers agréables dont Grimm et La Harpe ont inséré quelques unes dans leur *Correspondance*.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (Elisabeth-Pierre, comte de), fils du précédent, né à Paris, en 1764, entra fort jeune (en 1781), comme sous-lieutenant au régiment Dauphin-dragons. Le comte de Montesquiou, connu longtemps sous le nom de baron, vécut dans la retraite pendant la plus grande partie de la révolution, et se rendit à Paris, en 1804, nommé président de canton, lorsque Napoléon se fit couronner empereur. Appelé au corps législatif quelque temps après, le comte de Montesquiou fut fait président de la commission des finances, le 26 septembre 1808; le 12 novembre il rendit compte des travaux de la commission et fit plusieurs rapports qui obtinrent du succès. Il remplaça, dans les fonctions de grand chambellan, M. de Talleyrand, et

le 18 janvier 1810, il fut élu et proclamé candidat à la présidence du corps législatif, en remplacement de M. de Fontanes, devenu sénateur. Le 9 avril il félicita, en qualité de président, l'empereur sur son mariage, et apporta dans ses fonctions toute l'obédience des étiquettes du palais. Il entra au sénat le 5 février 1813, et au commencement de 1814 il fut nommé aide-major-général de la garde nationale parisienne. A son premier retour, Louis XVIII le créa pair de France et chevalier de Saint Louis. Pendant les cent-jours M. Montesquiou reprit les fonctions qu'il avait précédemment exercées sous l'empire, et cessa d'être employé au second retour du roi. Il s'était retiré dans une de ses propriétés du département de la Sarthe, lorsqu'il fut rappelé en 1819 à la chambre des pairs, où il vote en faveur des libertés nationales. — MONTESQUIOU-FEZENSAC (madame la comtesse), femme du précédent, fut nommée, en 1811, gouvernante du roi de Rome. Après la chute de Napoléon, elle suivit Marie-Louise à Vienne, et demeura près de cette princesse jusqu'au mois d'avril 1815. Les tentatives d'enlèvement du jeune prince confié à ses soins déterminèrent l'empereur d'Autriche à renvoyer madame de Montesquiou en France. — MONTESQUIOU (ANATOLE), fils de la précédente, fut aide-de-camp de Napoléon et chargé par lui de plusieurs missions importantes. Il accompagna sa mère à Vienne, et en revint avec elle à Paris, en 1815. Il a été nommé, en 1823, chevalier d'honneur de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans. M. Anatole de Montesquiou a publié : *Poésies de M. le comte Anatole de Montesquiou*, 1er recueil, Paris, 1820, in-12; 2e et 3e recueil, *ibid.* 1821, in-12; 2e édition, augmentée d'un 4e livre, 1826, in-18.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (le comte PHILIPPE-ANDRÉ de), chef de la maison de ce nom, qui prétend descendre, en ligne collatérale, de Clovis, naquit en 1755, au château de Marsan, près d'Auch. Il entra d'abord dans le régiment de Royal-Vaisseaux, infanterie, et passa ensuite comme capitaine dans le régiment de Lorraine-dragons. Il fut fait colonel du régiment de Lyonnais, le 13 avril 1770. La discipline qu'il parvint à maintenir dans ce corps, au milieu de la défection que la révolution mettait dans l'armée, lui fit le plus grand honneur. Promu au grade de maréchal-de-camp par MONSIEUR, depuis Louis XVIII, en 1792, il fut envoyé à Avignon pour y arrêter les désordres auxquels se portaient les bandes marseillaises, qu'il força de se retirer. La même année, il fut envoyé à Saint-Domingue, pour y commander la partie du sud de cette île, et il s'y maintint, malgré Polverel et Santhonax, commissaires de la convention. A la nouvelle de la mort de Louis XVI, il quitta son commandement, et fut arrêté par les commissaires qui le firent mettre en prison pour l'envoyer à la convention dès que les communications par terre seraient devenues libres. Il passa un an dans cette prison, refusant constamment la liberté qu'on lui offrait sous la condition de reprendre du service. La mort de Robespierre l'ayant délivré, il passa aux États-Unis où il vécut jusqu'au consulat. Il rentra alors en France, se retira dans ses propriétés, et y resta sans prendre part aux affaires jusqu'à la restauration. En 1814, Louis XVIII le créa lieutenant-général, et lui donna le commandement du département du Gers. Le comte de Montesquiou quitta ce commandement pendant les cent jours, et fut nommé, au mois de septembre 1815, président du collége électoral du même département.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (l'abbé FRANÇOIS-XAVIER-MARC-ANTOINE, duc de), frère du précédent, né en 1757, au château de Marsan, près Auch, embrassa l'état ecclésiastique, devint agent général du clergé en 1785, fonctions dans lesquelles il se distingua, et fut nommé député aux états-généraux par le clergé de Paris. L'abbé de Montesquiou y apporta beaucoup de modération ou plutôt beaucoup d'adresse, affectant de n'employer dans la défense des priviléges que des moyens de douceur et de persuasion. Étranger aux bruyants débats qui jetèrent si souvent le trouble dans l'assemblée, il ne défendit jamais ses opinions par une discussion franche et ouverte, et préféra ménager les deux côtés de l'assemblée, et s'y faire des amis par sa feinte modération. Mirabeau l'écoutant un jour pérorer à la tribune, et s'apercevant de l'effet qu'il produisait, s'écria, de sa place : « Méfiez-vous de ce petit serpent, il » vous séduira. » Dans la séance du 16 juillet 1789, il annonça à l'assemblée que les membres de la minorité du clergé, qui depuis leur réunion à l'assemblée nationale, le 27 juin, persistaient à ne prendre aucune part aux délibérations, revenaient sur cette détermination. Il s'exprima avec componction et une apparence de patriotisme que la minorité s'était trompée, et qu'elle en faisait l'aveu à la nation. Le 28 du même mois, il fut nommé membre du comité des rapports, établi par un décret du même jour. Le 31 octobre, il défendit avec énergie les biens ecclésiastiques, que l'on voulait déclarer nationaux. Quoiqu'il se fût montré très contraire à l'envahissement de ces biens, le parti révolutionnaire auprès duquel il n'avait pas perdu son influence, n'hésita pas à le nommer un des douze commissaires chargés de l'aliénation de ces mêmes biens, lorsqu'une fois leur vente fut décrétée. Il accepta, et remplit même sa mission avec la plus scrupuleuse fidélité. L'abbé de Montesquiou fut nommé deux fois président en 1790, la première le 8 janvier, et la seconde le 28 février : il fut remercié par l'assemblée pour la manière impartiale autant qu'habile dont il en avait rempli les fonctions : distinction qui ne fut accordée à aucun des nobles et des ecclésiastiques professant les mêmes principes que lui. Sa seconde présidence fut marquée par un événement qui lui attira l'animadversion de son parti. La chambre des vacations du parlement de Bretagne ayant résisté aux ordres de l'assemblée constituante, fut mandée à la barre, et M. de Montesquiou adressa le discours suivant à son président, M. de La Houssaye : « L'assemblée nationale a ordonné à tous les tribunaux du » royaume de transcrire sur leur registre, sans retard » ni remontrances, toutes les lois qui leur seraient » adressées ; cependant vous avez osé refuser l'enregis» trement du décret qui prolonge les vacances de votre » parlement. L'assemblée nationale, étonnée de ce re» fus, vous a mandé pour en savoir les motifs ; comment » les lois se trouvent-elles arrêtées? comment des ma» gistrats ont-ils pu jamais cesser de donner l'exemple » de l'obéissance? Parlez, l'assemblée nationale, juste » dans ses moindres détails comme sur les grands ob» jets, veut vous entendre, et si la présence du corps » législateur vous rappelle l'inflexibilité de ses princi» pes, n'oubliez pas que vous paraissez aussi devant les » pères de la patrie, toujours heureux de pouvoir excu» ser ses enfants. » Lorsque M. de La Houssaye eut essayé de balbutier une réponse et des excuses, M. de Montesquiou lui répondit sèchement qu'il pouvait se retirer. Cette conduite fut blâmée, avec d'autant plus de raison, que M. de Montesquiou parlait, dans cette circonstance, contre son parti et les opinions qu'il professait. Il se réconcilia pourtant avec les siens lors de la discussion sur la suppression des monastères : il soutint alors, contre l'opinion de la majorité, que l'assemblée n'avait pas le droit de dispenser les religieux de leurs vœux, et de les faire sortir de leurs monastères. Il fit sentir que cette expulsion serait une injustice cruelle, surtout pour les vieillards. Le 13 février 1790, il demanda encore avec instance, dans un discours qui fit beaucoup de sensation, qu'il fût permis à ces vieillards de mourir dans leurs retraites. Après s'être prononcé en faveur du serment d'obéissance à la constitution civile du clergé, dans l'assemblée des évêques et des députés ecclésiastiques, il revint sur cette opinion, d'après celle qu'exprima M. de Bonald, l'évêque de Clermont, et demanda, dans la séance du 27 novembre 1790, que le roi fût prié d'écrire au pape pour avoir la sanction de la nouvelle constitution civile. Cette proposition attentatoire à la dignité de la couronne et aux libertés de l'église gallicane fut rejetée après une des plus orageuses discussions dont l'histoire de l'assemblée constituante fasse mention. La dernière occasion dans laquelle l'abbé de Montesquiou se distingua, fut la fameuse discussion du droit de faire la guerre et la paix ; il soutint que ce droit devait appartenir exclusivement au roi, mais en réservant toutefois à l'assemblée le droit de ratification. Pendant tout le reste de la session, il vota constamment avec le côté droit, et cependant continua toujours à être assez bien avec les membres du

côté gauche. Il signa la protestation le 12 septembre 1791, et resta à Paris, pendant le cours de la session législative, occupé d'intrigues politiques avec la cour. Après les événements du 10 août, il se retira en Angleterre, et fut condamné par contumace, en l'an II, par le tribunal révolutionnaire. Il rentra en France après le 9 thermidor, et y servit les intérêts des Bourbons, sous le directoire et sous le consulat. Ce fut sous ce dernier gouvernement que l'abbé de Montesquiou fut chargé, par Louis XVIII, de remettre au premier consul cette lettre depuis devenue célèbre, dans laquelle ce prince parlait au conquérant couvert de puissance et de gloire, des dangers de l'usurpation et des avantages de la légitimité; cette lettre était ainsi conçue: « Vous tardez » beaucoup à me rendre mon trône, il est à craindre » que vous ne laissiez écouler des moments bien favo» rables. Vous ne pouvez pas faire le bonheur de la » France sans moi, et moi je ne puis rien pour la France » sans vous: hâtez-vous donc, et désignez vous-même » toutes les places qui vous plairont pour vos amis. » Napoléon ayant reçu cette mission, accompagnée d'une lettre d'envoi de l'abbé de Montesquiou, lui fit remettre la réponse suivante, sans lui témoigner aucun mécontentement: « J'ai reçu la lettre de V. A. R., j'ai toujours » pris un vif intérêt à ses malheurs et à ceux de sa fa» mille. Elle ne doit pas songer à se présenter en » France, elle n'y parviendrait que sur cent mille ca» davres: du reste je m'empresserai toujours à faire » tout ce qui pourrait adoucir ses destinées et lui faire » oublier ses malheurs. » D'autres communications s'en suivirent, et l'abbé de Montesquiou resta paisiblement à Paris, occupé de ses infructueuses négociations. Ce ne fut qu'après la réponse de Louis XVIII, à la demande que Napoléon lui avait faite de renoncer à tous ses droits, à la couronne de France, que la police, justement effrayée de la foule toujours croissante des agents de conspiration, prit des mesures de sûreté, et entre autres celle d'exiler M. de Montesquiou à Menton, près de Monaco. Ayant objecté qu'il n'avait aucun moyen d'exister dans la retraite qui lui était assignée, la généreuse bonté du premier consul le laissa à Paris. Désespérant probablement du succès de ses intrigues en faveur de la maison de Bourbon, l'abbé de Montesquiou disparut entièrement de la scène politique jusqu'au mois d'avril 1814. A cette époque, il fut nommé membre du gouvernement provisoire, puis choisi par Louis XVIII pour être un des rédacteurs de la charte, qui, à ce qu'on prétend, est même entièrement son ouvrage. Appelé, au mois de juillet, au ministère de l'intérieur, il suivit dans son administration ces principes indécis, cette marche tortueuse qui le distinguèrent toujours; aussi recueillit-il les reproches et la haine des deux partis. Les royalistes lui reprochaient sa préférence pour ceux qu'ils appelaient révolutionnaires dans la distribution des places, charges et honneurs; les libéraux, au contraire, étaient alarmés de la marche rapide que prenait le gouvernement vers les principes et les choses de l'ancien régime. Le 25 juillet 1814, il fit à la chambre des députés un rapport remarquable sur la liberté de la presse, et dit que le roi n'en avait pas moins besoin que ses sujets; cette liberté étant le moyen sûr de faire arriver la vérité jusqu'au trône. On ne s'attendait pas sans doute, après cette profession de foi, au projet de loi présenté par le ministère, lequel n'accordait qu'aux écrits de trente feuilles d'impression et au-dessus, la liberté dont il venait de faire un si brillant éloge, et à lui entendre affirmer que *prévenir* les abus, c'est les *réprimer*; il soutint même une longue argumentation pour démontrer la synonymie de ces deux termes. Le débarquement de Napoléon devint la meilleure preuve des nombreuses fautes de M. de Montesquiou, qui pourtant venait de faire (12 juillet), un rapport satisfaisant sur la situation de la France. On l'a justement accusé d'avoir préparé les cent-jours par son intolérance, et sa haine pour tous les principes et les institutions créées par la révolution. L'abbé de Montesquiou ne suivit point le roi à Gand; il se retira en Angleterre, et en revint à la seconde restauration. Il fut alors le seul des ministres qui refusa l'indemnité de cent mille francs que le roi leur fit donner. Ce désintéressement est d'autant plus honorable pour lui, qu'il ne possède qu'une fortune médiocre. A son retour il fut nommé pair de France, et conserva le titre de ministre d'état. Il a depuis constamment voté avec les ministres. En 1816, M. l'abbé de Montesquiou fut élu membre de l'académie française, sans avoir aucun titre à cette distinction qu'une ordonnance ministérielle. En 1821, il fut créé duc. On lui attribue: *Adresse aux provinces*, ou *Examen des opérations de l'assemblée nationale*, 1780, in-8°.

MONTESSON (Charlotte-Jeanne Béraud de la Haie de Riou, marquise de), naquit à Paris, en 1737, d'une ancienne famille de Bretagne. Elle n'avait que seize ans lorsqu'on lui donna pour époux le marquis de Montesson, lieutenant-général des armées du roi, riche gentilhomme du Maine, mais déjà vieux et qui la laissa veuve en 1769; elle avait perdu quelques années auparavant son frère unique, le marquis de la Haie de Riou. Madame de Montesson hérita de sa fortune, qui était considérable; et comme elle réunissait à des graces naturelles un caractère aimable, des talents et un esprit cultivé, elle fut recherchée dans le grand monde. Elle n'était pas encore veuve, lorsqu'en 1766 le duc d'Orléans éprouva pour elle un vif attachement; mais madame de Montesson, aussi vertueuse que belle, n'y répondit d'abord que par des égards respectueux. Devenue libre de disposer de son cœur et de sa personne, elle répondit aux vœux du prince, qui lui offrait de l'épouser; c'était pour lui une mésalliance, et l'étiquette, cette fière vertu des cours, n'était pas facile à franchir. Madame Dubarry, qu'il sut mettre dans ses intérêts, leva tous ses scrupules, et lui dit, en lui frappant sur le ventre: « Epousez toujours, gros père, » nous verrons plus tard à vous contenter mieux. » Cette union eut lieu le 23 avril 1773. Le curé de Saint-Eustache, sur la paroisse duquel résidait madame de Montesson, donna aux époux la bénédiction nuptiale; l'archevêque de Paris avait autorisé cette célébration d'après une lettre qu'il avait reçue du roi, et qui était conçue en ces termes: « Monsieur l'archevêque, vous » croirez ce que vous dira de ma part mon cousin le » duc d'Orléans, et vous passerez outre. » On sait que, d'après un édit de Louis XIII, il était défendu à tous les prélats du royaume de marier aucun prince du sang sans une lettre écrite de la propre main du roi. Louis XV voulut néanmoins que le mariage du duc d'Orléans restât secret, autant que faire se pourrait, c'est-à-dire tant qu'un enfant n'en serait pas le fruit. Respectueuse envers les princes, tout en conservant sa dignité, affable avec ses inférieurs, obligeante envers tout le monde, elle se concilia tous les cœurs, et fit, en quelque sorte, oublier la honte qui s'attachait à sa situation équivoque. Le duc d'Orléans éprouvant un besoin continuel de varier ses plaisirs, madame de Montesson, qui n'ignorait pas qu'il avait eu autrefois un goût décidé pour les filles de l'Opéra, se fit actrice, et devint auteur de plusieurs pièces, qu'elle fit représenter dans ses appartements, et dans lesquelles elle jouait toujours un rôle. Leur mariage fut indiqué longtemps dans le Calendrier romain; mais comme il n'était pas officiellement reconnu, Louis XVI, par lettres patentes du 26 août 1781, autorisa madame de Montesson à procéder tant devant les tribunaux que dans les transactions privées, sous ses seuls noms de famille. Devenue veuve une seconde fois, en 1785, elle fut payée, après quelques discussions, du douaire qui avait été stipulé dans son contrat de mariage. Madame de Montesson était si généralement aimée et estimée, qu'elle traversa les orages de la révolution sans éprouver d'autre désagrément que celui d'une arrestation momentanée, occasionée par quelques lettres qu'elle avait reçues du comte de Valence, qui avait suivi Dumourier après sa défection. On n'avait pas oublié que dans l'hiver excessivement rigoureux de 1788 à 1789, elle avait converti son orangerie et les serres de ses jardins en ateliers de travail ouverts aux indigents. Là, ils trouvèrent la nourriture, des secours de toute espèce, aussi bien qu'un abri contre les rigueurs de la saison. Madame de Montesson jouit sous l'empire d'une considération à laquelle elle devait peu s'attendre; elle avait autrefois connu madame de Beauharnais, avec laquelle sa liaison s'était renouée pendant l'expédition d'Egypte, et dans un voyage aux eaux de Plom-

bières. Bonaparte, à son retour, parcourant les papiers de sa femme, tomba sur quelques lettres que madame de Montesson avait écrites à Joséphine. L'une d'elles contenait cette phrase : « Vous ne devez jamais oublier » que vous êtes la femme d'un grand homme. » Cet éloge flatta d'autant plus l'amour propre de Bonaparte qu'il se trouvait confondu dans les épanchements intimes de l'amitié, et qu'il n'était point destiné à frapper les regards de celui qui en était l'objet. Madame de Montesson se concilia ainsi, sans le savoir, l'estime et l'affection de Bonaparte, qui lui en donna des preuves non équivoques, en lui faisant payer son douaire, qui fut assis sur les canaux d'Orléans et du Loing : elle obtint aussi de l'empereur une augmentation considérable aux pensions que touchaient en Espagne un de nos princes du sang, et deux princesses dépouillées et exilées comme lui. Elle mourut à Paris, le 6 février 1806, à soixante-neuf ans. Son corps fut transporté dans l'église de Saint-Port, paroisse du château de Sainte-Assise, près de Melun, où le duc d'Orléans était mort; ce prince avait ordonné par son testament, que son cœur et ses entrailles seraient apportés dans cette église : « espérant, disait-il, » que la dame du lieu serait inhumée à ses côtés, et » voulant qu'ils fussent aussi unis après leur mort qu'ils » l'avaient été pendant leur vie. » Les obsèques de madame de Montesson furent célébrées avec beaucoup de magnificence. On a d'elle : 1° *Robert Sciarts*, drame en cinq actes et en prose, 1777; 2° *l'Heureux échange*, drame, 1778; 3° *la Femme sincère et l'Amant romanesque*; 3° *l'Homme impassible*, en vers. 4° *la Fausse vertu*, en vers; 5° *Marianne*, en vers, sujet tiré du roman de Marivaux. Le 6 mai 1785, elle fit jouer au théâtre Français une nouvelle pièce de sa composition, intitulée : *la Comtesse de Chazelles*, en cinq actes et en vers, qui n'eut aucun succès. Le recueil complet de ses ouvrages fut publié à Paris, 1782, 8 vol. in-8°, sous le titre d'*Œuvres anonymes*. On assure qu'elle a laissé en manuscrit deux tragédies, *Elfride* et *la Prise de Grenade*, et deux comédies. On lui a aussi attribué une traduction du *Ministre de Wakefield*, Londres et Paris, 1767, in-12. Quoique madame de Montesson ait cultivé les lettres avec quelques succès, elle n'eut cependant pas la manie du bel esprit ni les prétentions ambitieuses ordinaires au commun des auteurs. Elle excellait davantage dans les arts d'agréments : elle jouait très bien de la harpe, chantait de la manière la plus agréable, peignait avec grace, et passait pour une excellente actrice de société.

MONTEVERDE (N.), général espagnol, connu principalement par ses campagnes, en 1812 et 1813, dans la province de Venezuela, pendant lesquelles il exerça les plus horribles vexations, et se montra aussi farouche qu'insensé. Envoyé en 1812 pour combattre Miranda, qui avait réussi à établir un gouvernement indépendant et républicain à Caraccas, qui s'affermissait de jour en jour, le général espagnol commença la campagne par des succès. Profitant de la division des esprits et du grand nombre de partisans de la mère-patrie qu'il trouva à son arrivée, il s'empara d'abord de Barquisimeto, pénétra ensuite dans l'Araure, et s'avança dans les plaines de Varinas, attaqua San-Carlos, et s'en rendit maître par la défection de la cavalerie des patriotes, qui passa de son côté. Ces avantages jetèrent l'épouvante et le découragement parmi les indépendants, et le tremblement de terre qui vers la même époque détruisit la ville de Caraccas, centre du nouveau gouvernement, acheva de mettre le désordre dans les troupes, encore peu nombreuses, mal organisées et trop disséminées de Miranda. Les Espagnols triomphèrent également sur l'Orénoque, et bientôt ils forcèrent Miranda à se retirer de Valencia; ce général occupa alors les défilés de Cabrera, où il se flattait avec raison d'arrêter longtemps les troupes de son adversaire : mais trahi par les montagnards que Monteverde avait su gagner, il apprit que les Espagnols avaient tourné les défilés; néanmoins il fit si bonne contenance dans sa retraite sur Vittoria, située à près de soixante lieues de Caraccas, que Monteverde ne put l'entamer. Vers cette même époque, les prisonniers espagnols renfermés à Puerto-Cabello, s'étant soulevés, s'emparèrent de cette place, dont la possession était de la plus haute importance. Monteverde se vit par-là à portée de Coro et de Porto-Rico, d'où il put tirer des renforts en droiture, et trouva dans la place les munitions qui lui manquaient, et qu'il était auparavant obligé de faire venir par terre d'une distance de plus de cent cinquante lieues. La prise de Puerto-Cabello força Bolivar, qui commandait un corps de troupes dans le voisinage, à se retirer, et assura la supériorité aux Espagnols. Monteverde marcha alors sur Caraccas, où rien n'était prêt pour une défense vigoureuse : il menaça les habitants des dernières rigueurs militaires, s'ils s'obstinaient à la résistance, et intimida tellement le gouvernement et les autorités, que Miranda fut autorisé par le pouvoir exécutif à capituler. Monteverde souscrivit aux conditions suivantes : « 1° La constitution offerte par les cortès de » Cadix à la nation espagnole, sera établie à Caraccas; » 2° personne ne sera inquiété pour ses opinions; toutes » les propriétés particulières seront respectées; chaque » citoyen aura la liberté de quitter le territoire de Ve» nezuela. » En vertu de cette capitulation ratifiée par Monteverde, il fut mis en possession de Caraccas, des provinces de Cumana et Barcelone; mais le perfide général la viola bientôt ouvertement. Il s'empara de la Guayra, qui fut livrée par des traîtres, et envoya prisonnier en Espagne le général Miranda, qui s'y était retiré après la reddition de Caraccas, dans l'intention de se rendre à Carthagène. Bolivar est généralement accusé de ne pas avoir secouru la place. Une foule d'habitants furent jetés dans des cachots par le féroce Monteverde, et la ville de Caraccas surtout devint le théâtre de ses persécutions. Cependant les patriotes venaient d'échouer dans une tentative pour reprendre la Guayra, les royalistes avaient triomphé à Maracaybo, et les Espagnols étaient maîtres de presque tout le pays, lorsque l'excès de leur tyrannie et l'horreur générale qu'excitèrent leurs atrocités rallumèrent le courage des patriotes à qui la fortune se montra encore une fois favorable. Marino, à la tête des insurgés de Cumana, prit Maturin, repoussa le corps de royalistes qui voulait l'en chasser, et força ensuite Monteverde lui-même à se retirer, au mois d'avril 1815. Bolivar accourut alors de la Nouvelle-Grenade, à la tête de six mille hommes, reprit l'offensive, et défit Monteverde dans six combats consécutifs. A Lostaguanes, le général espagnol, à la suite d'une action très sanglante, fut forcé de se retirer sur Puerto-Cabello. Pendant qu'il s'approchait des côtes, Bolivar marcha sur Caraccas, et força le commandant espagnol à capituler; mais Monteverde refusa de ratifier la capitulation, et déclara que « ce serait déroger à » la dignité espagnole, que de traiter avec des rebelles. » Des renforts qu'il venait de recevoir d'Europe l'ayant mis en état de tenir la campagne, il marcha contre les patriotes, qui étaient bien préparés à le recevoir, et leur livra bataille à Agua Caliente. Monteverde et ses soldats se battirent avec la plus grande bravoure, et ce général y fit preuve de talents militaires; mais ayant été grièvement blessé, et après avoir laissé sur le champ de bataille les deux tiers de ses troupes, il se vit de nouveau forcé de rentrer avec les débris de l'armée à Puerto-Cabello. Ces défaites successives lui firent ôter le commandement, et il fut remplacé par Cagigal (*voyez ce nom*). Depuis cette époque, Monteverde n'a plus figuré, et nous ignorons s'il vit encore.

MONTFORT (Denis de), naturaliste, né à Paris, vers 1768, était en 1800 aide-géologue au muséum d'histoire naturelle de Buffon, édition de Sonnini, lorsqu'il publia : 1° *la Vie et les aventures politiques de Nadir-Mirza Schah, prince de Perse, actuellement à Paris, etc., recueillies et publiées pour la défense de ce prince*, 1801, in 8°. Ce prétendu prince persan n'était qu'un imposteur, qui ne connaissait ni l'histoire, ni la géographie ni la langue des Persans. Ses aventures, ses voyages étaient un tissu de mensonges aussi absurdes qu'invraisemblables. Ce charlatan ne laissa pas de faire des dupes à Paris. M. de Varenne, qui avait habité la Russie, flatté de l'espoir de devenir premier ministre de l'héritier présomptif du trône de Perse, se crut fort honoré d'être son beau père; mais une nuit on vint frapper chez lui et signifier au petit-fils de Thahmasp-Couli-Khan de retourner à l'instant dans les états de son père. On croit que cette mesure de police ne désabusa

ni M. de Varenne ni sa fille, et que tous deux partirent avec le prince Nadir-Mirza. Mystifié par lui, M. Denys Montfort avait mystifié le public; soit qu'il fût de bonne foi, ce que nous pensons, soit qu'il eût été séduit peut-être par la promesse d'être fait grand maître de l'université d'Ispahan. Jusque-là néanmoins, il n'était que ridicule d'avoir été le compère d'un charlatan. Mais en plaidant la cause du prince persan, il avait attaqué un des professeurs du muséum d'histoire naturelle, le voyageur Olivier qui, nouvellement arrivé de Perse, s'était trouvé en fonds pour démasquer l'imposture dans deux articles du *Moniteur*. Ce fut à cette imprudence que M. Denys-Montfort dut probablement attribuer la perte de son emploi d'aide-géologue. Mais nous ignorons si le même motif le fit rayer du nombre des continuateurs de l'*Histoire naturelle* de Buffon. Une autre cause put y contribuer. M. Denis de Montfort rédigeait: 2° *l'Histoire des mollusques, animaux sans vertèbre et à sang blanc*, et malheureusement il l'avait écrite comme la vie du prince Nadir-Mirza, ce qui nous fait supposer que l'auteur a le caractère fort crédule, ou l'imagination bien romanesque, ou l'esprit toujours porté pour le merveilleux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'a donné que trois ou quatre volumes de cet ouvrage, qui en forment six, dont les derniers ont été composés par M. Félix de Roissy. Quand à M. Denys de Montfort, nous ignorons ce qu'il est devenu. Ses autres ouvrages sont: 3° *Conchyliologie systématique*, 1808-1809, 2 vol. in-4°, 4° *Ruche à trois récoltes*, 1814, in-8°; 5° *Denys de Montfort*: 6° *Petit vocabulaire à l'usage des Français et des alliés, renfermant les noms d'une partie des choses les plus essentielles à la vie, en plusieurs langues, savoir: français, latin, hébreu, etc., hollandais, allemand, anglais et espagnol*, 1815, in-8°.

MONTGAILLARD (le chevalier Rocques de) servit avant la révolution, en qualité de lieutenant, au régiment de Bourbon. Il épousa la nièce de la marquise de Crussol d'Uzès d'Amboise, et s'enrôla sous les drapeaux de l'émigration. Le dévouement dont il faisait parade pour la cause royale le fit charger d'une mission importante pour la Vendée; il rentra donc en France, et se rendit auprès de Charette, qu'il avait connu en 1778. Mais au lieu de chercher à entretenir la constance héroïque de ce chef et de lui fournir des renseignements qui pussent l'aider à lier ses efforts avec succès à ceux du dehors, il ne lui parla que de sa sûreté personnelle, et le pressa vivement de déserter le poste glorieux qu'il avait choisi pour aller grossir le nombre des royalistes inactifs, réfugiés en Angleterre. Il lui offrit, à cet effet, un asile dans la Sarthe ou la Somme, d'où il se chargeait de le faire passer à Londres. Charette repoussa ces propositions suspectes, et tout au moins offensantes pour son caractère. « Je ne veux pas passer la mer, dit-» il, pour être un objet de curiosité et implorer la gé-» nérosité anglaise: je suis perdu, mais je veux mourir » en Français, en Vendéen, et non en émigré sur une » terre étrangère et ennemie de la France. Je suis trahi, » abandonné par ceux là mêmes qui devraient me sou-» tenir et me secourir sur cette terre royale: mais je pé-» rirai en brave, avec le peu d'amis qui combattent au-» tour de moi..... Pars, je vais faire une fausse attaque » sur un point, pour attirer l'ennemi du côté opposé à » celui que tu comptes prendre; mais surtout évite les » cantonnements de Stofflet, car c'en serait fait de toi » si ce coquin d'abbé Bernier était instruit qu'après » m'avoir vu et m'avoir porté des dépêches du roi, tu » rentres sur le sol républicain..... Si un de mes offi-» ciers, N., que je soupçonne de vouloir me quitter, » te proposait de te suivre, refuse-le, je t'en conjure, » car son exemple en entraînerait beaucoup d'autres. » Sous le consulat, le chevalier Rocques fut arrêté et enfermé au Temple, avec ses frères, le comte et l'abbé de Montgaillard; ils étaient accusés de conspiration royaliste. Le chevalier occupa la chambre de la reine, avec l'infortuné marquis de Toustain, fusillé depuis à la plaine de Grenelle, et M. Saint-Aubin de Sandouville, aujourd'hui sous-lieutenant des gardes du corps, compagnie de Luxembourg. Les frères Montgaillard ont prétendu que la généreuse intervention de Joséphine (madame Bonaparte) les avait seule préservés du sort de leurs complices: quelques personnes, au contraire, sans tenir compte de cette explication intéressée, s'obstinent à penser que l'exception dont les Montgaillard furent l'objet dans l'accomplissement des vengeances consulaires, doit être attribuée à un tout autre motif. Quoi qu'il en soit, le chevalier Rocques n'obtint pas un simple pardon de Bonaparte, il en reçut aussi des bienfaits et fut ensuite employé dans les armées impériales, avec un grade supérieur à celui qu'il avait avant la révolution. En 1814, il a pris le titre de *marquis de Montgaillard*, dont il se pare encore aujourd'hui. On assure que son frère l'abbé disait de lui, qu'il portait une petite guillotine à sa boutonnière, et qu'il avait été plus que dur pour sa femme et ses enfants. Si ces renseignements étaient exacts, il s'ensuivrait que mademoiselle de Crussol n'eut pas à se féliciter elle même d'une alliance dont la vanité du chevalier Rocques s'est prévalue plus d'une fois.

MONTGAILLARD (le comte Maurice-Jacques-Rocques de), frère du précédent, né à Toulouse, vers 1770, vint à Paris à l'époque de la révolution, et commença dès lors cette longue série d'intrigues, d'espionnage, de trahisons et de turpitudes, qui lui ont acquis une si honteuse célébrité. Admis dans la société des hommes les plus influents de ces temps orageux, il a publié depuis, tantôt sous son nom, tantôt sous celui de l'abbé de Montgaillard, son frère, une foule d'anecdotes qui renferment à la fois de piquantes révélations et d'odieux mensonges. Peu avant le 20 juin 1791, il fut envoyé deux fois par Louis XVI au duc de Villequier, avec des dépêches pour l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, et il était chargé spécialement, dit-il, de recommander au duc de ne cesser de répéter à l'archiduchesse gouvernante, que toutes les acceptations et sanctions que le roi donnait aux décrets de l'assemblée nationale, n'exprimaient aucun consentement à ces décrets; que toutes les démarches qu'il faisait ou qu'il ferait en faveur de la constitution, ne devaient être interprétées que dans ce sens, et que plus il témoignerait, dans ses actes officiels, d'attachement à cette constitution, plus il avait à cœur d'être promptement affranchi de la situation forcée, de la captivité réelle où il se trouvait retenu par la rébellion de ses sujets. Le comte de Montgaillard prétend ensuite avoir déposé, aux approches du 10 août, une somme de cent mille francs aux pieds de ce prince, et se désigne comme l'un des royalistes dévoués qui tentèrent plus tard d'enlever la reine des cachots de la Conciergerie. Quoi qu'il en soit, son infatigable activité et son caractère insinuant le firent choisir pour intriguer à l'extérieur dès que les circonstances rendirent ce rôle trop périlleux en France. Il se dirigea d'abord sur Hambourg, où Rivarol lui rendit des services, qui ont été payés de la plus lâche ingratitude. Muni des pleins pouvoirs de Louis XVIII, il négocia l'échange de sa nièce (madame la Dauphine), et ne reçut, s'il faut l'en croire, du ministre autrichien, le baron de Thugut, que cette froide et barbare réponse: « Mais de quelle utilité sera pour » nous la délivrance de Madame? » Le prince de Condé le chargea aussi de préparer la trahison de Pichegru, et il s'acquitta si bien de cette tâche, que peu avant la prise de Manheim par Wurmser, le général français répondit à un émissaire que lui avait adressé le comte de Montgaillard lui-même: « Allez sur-le-champ informer » le prince de Condé que j'espère pouvoir enfin effec-» tuer la réunion. J'ai laissé à Manheim, pour défendre » la place, neuf à dix mille hommes, tout ce que j'ai » de plus mauvais dans mon armée. J'espère qu'il en » reviendra peu, et que les Autrichiens en feront bon » compte. J'ai donné le commandement au général » Montégut, officier sans talents, et que je regarde » comme hors d'état de soutenir longtemps le siége. » Manheim rendu, qu'on m'attaque, qu'on me pour-» suive sans relâche, et je réponds du succès. » Ces paroles, qui ne laisseraient plus de doute sur la trahison de Pichegru, dès l'année 1795, furent, selon Montgaillard, confirmées de vive voix à M. le prince de Condé par M. de Badonville, premier aide de camp de ce général. Au mois de juillet 1796, Louis XVIII, menacé d'être enlevé à Mülheim par un corps d'armée autrichien, expédia son diplomate favori, le comte de Montgaillard, au quartier-général du prince Charles pour

obtenir la révocation des ordres de la chancellerie aulique. Cette mission ayant réussi, le négociateur suivit ensuite le monarque fugitif à Vérone. Dévoré du besoin d'espionner et d'ourdir des intrigues, il parcourut toute la Haute-Italie, se rendit à Venise, y connut le comte d'Antraigues, et se servit de lui pour faire parvenir à Bonaparte, alors à Milan, un mémoire détaillé sur les intelligences et les négociations entretenues en 1795 et 1796 par Pichegru avec le prince de Condé et le ministre d'Angleterre près la diète helvétique, Wickam. Cette infame trahison, que Montgaillard a vainement déniée, et qu'il a fait rejeter sur d'Antraigues seul, par les hommes qui ont écrit sous sa dictée la plus grande partie de l'*Histoire de France*, attribuée à son frère l'abbé : cette infame trahison, disons-nous, resta cependant ignorée des personnages éminents qu'elle avait compromis; et le comte de Montgaillard demeura auprès du comte de Lille jusqu'au moment où sa rentrée en France, favorisée sans doute par la police, lui permit de venir se mêler aux complots de l'intérieur pour les révéler au gouvernement. Arrêté en effet avec ses deux frères, et jeté dans la prison du Temple, il en sortit avec eux, dès qu'il eut obtenu de ses compagnons d'infortune toutes les confidences nécessaires pour compléter les renseignements qu'il avait déjà fournis sur la conspiration. Les royalistes détenus avaient été prévenus trop tard de se méfier des Montgaillard; ils furent presque tous exilés ou éloignés de Paris, entre autres, MM. d'Andigné, de Suzannet, de Bourmont, d'Olliamson, de Rivarol, Baruel, etc., tandis que le révélateur continua d'habiter paisiblement la capitale pour y poursuivre le cours de ses mystérieux services, et y jouir même d'une manière assez ostensible de la faveur du gouvernement; du moins c'est ce que l'on doit induire d'un passage du livre de l'abbé, dans lequel celui-ci fait honneur à son frère de la grace accordée par Bonaparte à MM. de Polignac et de Rivière. « Ces deux » condamnés à mort, dit-il, sont aussi redevables de » leur conservation au comte de Montgaillard. » Nous avons vu l'original d'une lettre, écrite de la main de Murat, dans laquelle ce maréchal lui disait : « Vous » avez fait merveilles à la Malmaison : on y est fortement » ébranlé; faites le plus promptement possible le mé- » moire demandé; tâchez qu'il puisse être remis de- » main, et prévenez-moi du moment où vous irez le » porter. Si vous ne me trouviez point, adressez-vous à » L'Hoir, qui saura où je suis : je me charge du reste; » la grace sera emportée de manière ou d'autre..... » Le comte de Montgaillard avait été mandé à la Malmaison : questionné par Napoléon sur l'effet que produisait, dans le public, le jugement qui venait d'être rendu, il répondit : « Les ennemis de V. M. disent que son avé- » nement au trône est une boucherie politique, et » qu'elle retentira dans toute l'Europe. » En supposant cette réponse authentique, il n'en reste pas moins avéré qu'au moment où le glaive du bourreau était suspendu sur la tête de quelques conspirateurs royalistes, leur ancien complice avait des relations directes et intimes avec le pouvoir qu'ils avaient voulu renverser en commun : qu'il était recherché et consulté par *l'usurpateur*, et félicité par ses courtisans. Tout porte à croire que sous l'empire, le comte de Montgaillard n'a pas cessé d'exercer au profit du gouvernement la rare aptitude dont il avait été doué pour l'intrigue et la haute-police. Il est auteur de plusieurs écrits; il fit paraître, entre autres, en 1795, à Londres et à Hambourg, un ouvrage intitulé : *l'An mil sept cent quatre-vingt-quinze*, ou *Conjectures sur les suites de la révolution française*; il y prédisait la séparation totale et prochaine de l'Amérique et de l'Europe, et l'impuissance complète où l'Espagne et le Portugal surtout devaient bientôt se trouver réduits vis-à-vis de leurs colonies. A ses yeux (et pour un émigré ce n'était pas mal voir), la révolution française en avait opéré une non moins radicale dans les rapports politiques et commerciaux des deux continents, et elle devait hâter l'époque de l'entière indépendance des colonies, ou de leur union avec l'Amérique septentrionale. Nul événement, pas même l'alliance de la France et de l'Angleterre, ne pouvait prévenir un pareil ordre de choses, et s'opposer avec succès à ce résultat inévitable; avant trente ans, les puissances européennes auraient renoncé à leurs possessions dans cette partie du globe, heureuses d'être admises à y porter des marchandises, au lieu de chercher à y donner des lois. « La nation la plus sage, » disait en conséquence le comte de Montgaillard, sera, » bien incontestablement, celle qui ouvrira la première » aux vaisseaux étrangers les ports de ses colonies, qui » leur assurera une entière indépendance, et qui ac- » querra ainsi la liberté entière du commerce avec le » vaste continent de l'Amérique méridionale. » En 1814, le comte de Montgaillard a publié les détails de sa carrière aventureuse, dans un pamphlet dirigé contre le parti qu'il servit et trahit tour à tour. Le portrait qu'il a fait de Louis XVIII représente ce prince comme l'un des plus dissimulés qui aient régné sur la France; et non content de flétrir ainsi le roi fugitif dont il fut l'indigne confident, il accuse aussi Louis XVI de duplicité, pour dire que ce défaut se faisait encore plus remarquer chez le comte de Lille son frère. Telle a été au reste la déconsidération dans laquelle est tombé ce misérable sycophante, comme l'appelle un de nos devanciers, qu'on a cru pouvoir le tenir pour exclu de la communion morale et du commerce des vivants, et le faire figurer, avec le fameux Méhée, dans un dialogue des morts. C'est à M. de Fontenas qu'appartient, dit-on, cette idée originale. Le comte de Montgaillard a réclamé depuis peu contre l'authenticité du testament de son frère l'abbé; mais son désaveu intéressé ne peut être d'aucun poids pour fixer l'opinion à cet égard. On a du comte de Montgaillard : 1° *Etat de la France au mois de mai* 1794, Londres, 1794, in-8°; 2° *Suite de l'Etat de la France*, 1794, in-8°; 3° *Nécessité de la guerre, et dangers de la paix*, 1794, in-8°; 4° *Ma conduite pendant le cours de la révolution*, 1795, in-8°; 5° *L'an* 1795, ou *Conjectures sur les suites de la révolution française*, 1795, in-8°; 6° *Histoire secrète de Coblentz dans la révolution des Français, extraite du cabinet diplomatique électoral et de celui des princes frères de Louis XVI*, Londres, 1795, in-8° : cet ouvrage, qui a été revu par Rivarol, a été réimprimé à Paris, en 1814, sous le nom de Montgaillard; 7° *Mémoires concernant la trahison de Pichegru, dans les années* III *à* IV, Paris, 1804, in-8°; 8° *la France sous le gouvernement de Bonaparte*, 1804, in-8°; 9° *Mémoires secrets de Montgaillard, pendant les années de son émigration*, 1804, in-8°; 10° *Fondation de la quatrième dynastie, ou de la dynastie impériale*, Paris, 18 brumaire an XIII, in-8°; 11° *Du rétablissement du royaume d'Italie sous l'empereur Napoléon, et des droits de la couronne de France sur le duché de Rome*, 1809, in-8°; 12° *Situation de l'Angleterre en* 1811, 1811, in-18°; 13° *Seconde guerre de Pologne*, ou *Considérations sur la paix publique du continent, et sur l'indépendance maritime de l'Europe*, 1812, in-8°; 14° *De la restauration de la monarchie des Bourbons, et du retour à l'ordre*, 1814, in-8°; 15° *Lettre à M. le chevalier Raynouard sur le projet de loi relatif à la liberté de la presse*, 1814, in-8°; 16° *De la calomnie publique et périodique*, 1814, in-8°.

MONTGAILLARD (GUILLAUME-HONORÉ-ROCQUES, abbé de), frère des précédents, né en 1772, au château de Montgaillard, diocèse de Toulouse. Il fut élevé au collége de Sorèse, et destiné à l'état militaire. Une chute qu'il fit à la promenade le rendit tellement difforme, que ses parents durent renoncer pour lui au métier des armes, et qu'ils résolurent de le mettre dans les ordres. Placé chez les oratoriens et les pères de la doctrine chrétienne, pour y continuer ses études, il s'y fit remarquer par un esprit satirique et des dispositions à la causticité, qui présageaient le caractère des travaux littéraires auxquels il devait se livrer plus tard. L'archevêque de Bordeaux, champion de Cicé, lui ayant fait obtenir l'entrée du séminaire de Saint-Raphaël, voulut se l'attacher en qualité de vicaire-général; mais la révolution ne lui permit pas de réaliser ce projet, et l'abbé de Montgaillard embrassa le parti de l'émigration. S'il faut s'en rapporter cependant à l'*Histoire de France* publiée sous le nom de ce dernier, il ne quitta pas la France avant d'avoir visité la capitale, et de s'y être mêlé, quoiqu'à peine âgé de dix neuf ans, à une foule d'intrigues politiques. Il nous assure, par exemple, ou l'on nous assure en son nom, qu'il vit

Syeyès, en 1789, et qu'il en obtint les plus bizarres confidences; qu'il connut assez intimement l'intendant de la liste civile, M. de la Porte, pour l'accompagner chez Mirabeau, et que le chancelier du duc d'Orléans, M. de La Touche, ainsi que M. d'Ormesson, lui firent de piquantes révélations, ou lui confièrent des secrets importants. Mais ne serait-il pas plus raisonnable de croire que le comte de Montgaillard, à qui ces anecdotes peuvent se rapporter, les a mises sur le compte de son frère, pour les sauver du discrédit où elles seraient tombées en paraissant sous sa propre garantie, sans s'arrêter à l'invraisemblance qui devait résulter de l'extrême jeunesse de l'abbé. Quoi qu'il en soit, celui-ci sortit de France, dans les premières années de la révolution, se rendit d'abord en Espagne, séjourna pendant quelque temps à Séville, passa sur la côte d'Afrique, vint ensuite à Gibraltar, y demeura plusieurs mois, et finit par s'embarquer pour l'Angleterre, où il prétendit avoir formé des liaisons avec les plus célèbres personnages, et s'être instruit sur la politique anglaise, à l'école des Burke et des Fox. Après deux années de résidence dans la Grande-Bretagne, il revint sur le continent, visita Hambourg et les principales villes du nord de l'Allemagne, et se fixa à Rastadt, à l'époque du congrès. En 1793, il rentra dans sa patrie, et se trouva bientôt compromis avec ses frères dans les conspirations royalistes. Enfermé au Temple, il y fut soupçonné d'espionnage par ses compagnons d'infortune; et tandis que ceux-ci gémissaient encore dans les cachots ou dans l'exil, il obtenait, lui, son élargissement, pour être même employé un peu plus tard par le gouvernement impérial. En 1806, il reçut en effet un brevet de garde-magasin, ou commis aux fourrages, dans l'administration militaire, sous les ordres du général Lagrange. Après l'occupation de l'électorat de Hesse, il fut chargé à Cassel de la perception des contributions publiques, et resta attaché à l'administration des finances du royaume de Westphalie, sous M. Beugnot, qu'il a payé de sa protection par des injures. En 1809, il reprit, à Vienne, les fonctions qu'il avait exercées dans les vivres, et passa, en 1811, dans la 32e division militaire, où les auteurs d'une notice placée en tête de son *Histoire de France* prétendent qu'il déploya des talents supérieurs et une probité sévère. Quelques personnes assurent cependant que l'abbé de Montgaillard n'avait été envoyé à Lubeck que sur la demande ou la plainte de l'un de ses supérieurs, et pour malversation dans sa place; on ajoute même que ce fonctionnaire l'ayant depuis rencontré dans un salon de Paris, et ayant manifesté par un geste expressif l'étonnement de le voir admis dans une société honorable, reçut le lendemain une lettre anonyme, de la main même de l'abbé de Montgaillard, et dans laquelle on lui faisait les plus violentes menaces pour l'obliger à garder un silence absolu sur les faits dont l'abbé appréhendait la divulgation. Le retour des Bourbons fit au reste rentrer dans la vie privée l'ancien prisonnier du Temple, proscrit, du moins en apparence, pour son dévouement à leur cause. Il s'y occupa de travaux littéraires, et publia une *Revue chronologique de l'histoire de France, depuis la première convocation des notables jusqu'au départ des troupes étrangères*, 1787—1818, Paris, 1820, in-8; 2e édit., aug., 1823, in-8°. Cet ouvrage obtint un grand succès, tant à cause des facilités qu'elle offrait pour l'étude de l'histoire contemporaine, que pour le style véhément et passionné qui semblait indiquer, chez l'auteur, une franchise austère, poussée jusqu'à la rudesse. Les premiers citoyens de la France constitutionnelle, Camille Jordan et le général Foy, dupes eux-mêmes d'une exaltation maligne qu'ils prenaient pour la véracité d'un patriote rigoureux, félicitèrent hautement l'abbé de Montgaillard sur son livre; le général lui écrivit même en ces termes: « Assurément, j'ai applaudi à la conception d'un ouvrage indispensable à » tous ceux qui s'occupent des affaires publiques. Jusqu'à présent, les revues chronologiques les plus estimées n'étaient que de laborieuses et méritoires compilations. Vous prouvez comment, avec un esprit » élevé, on parvient à agrandir un cadre rétréci, et féconder un sol ingrat. Votre livre est un monument » élevé à ce gouvernement représentatif que vous définissez si bien, quand vous l'appelez le mouvement » perpétuel et bien ordonné des sociétés. » L'abbé de Montgaillard est mort à Ivry, près Paris, le 28 avril 1825. On l'a soupçonné d'avoir voulu mettre lui-même fin à ses jours, et l'on a été jusqu'à dire qu'il s'était précipité du haut d'un troisième étage. Après sa mort, il a paru sous son nom: *Histoire de France, depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'en 1825, faisant suite à toutes les histoires de France, publiées jusqu'à ce jour*, Paris, 1826, 9 vol. in-8°, 2e édit., 1827, 9 vol. in-8°; 3e édit., 1828, in-18. En lisant ce volumineux libelle, maladroitement recouvert des formes historiques, il est aisé de s'apercevoir, aux nombreuses contradictions qu'il renferme et à la différence de style, qui se fait remarquer souvent d'une page à l'autre; il est aisé de s'apercevoir, disons-nous, que l'abbé de Montgaillard n'en est pas le seul auteur, et que sauf quelques déclamations injurieuses dont il n'a fait que surcharger sa *Revue chronologique*, le reste du livre appartient à des continuateurs posthumes qui ont spéculé sur sa réputation de causticité, de cynisme et de dévergondage, pour séduire la malignité publique. L'abbé de Montgaillard était un des collaborateurs de la *Biographie Barthélemy*, dans laquelle il se proposait de verser tout le fiel dont il était rempli, et de faire subir les accès de sa misanthropie à ses contemporains. Cet ouvrage, dont il n'a paru que les deux premiers volumes (1822, 2 vol. in-4°), est intitulé: *Biographie et galerie historique des contemporains*: on y trouve des notices d'une malveillance extrême contre des hommes qu'on est tout étonné de voir louer ensuite à outrance dans l'*Histoire de France*, attribuée au même écrivain. On peut citer en exemple l'article *Bernadotte*, et les détails sur M. Etienne, insérés dans l'article *Boucat de Cressé*. L'abbé de Montgaillard a pris soin du reste de tracer lui-même dans son testament le hideux portrait de son ame: « J'ai 8,000 francs de rente, y » a-t-il dit; à qui les léguerai-je? à ma famille? je la » méprise: au clergé? je le déteste; aux pauvres malades? ils me dégoûtent. Mais si je ne fais pas de testament, c'est le gouvernement qui sera mon héritier, » et le gouvernement m'ennuie mille fois plus que tout » le reste. Va donc pour les pauvres malades: ils ne me » doivent pas de reconnaissance: car si je teste en leur » faveur, ce n'est qu'en haine de tous les autres. » Une foule d'anecdotes avaient fait connaître depuis long-temps son insociabilité, et le penchant irrésistible qui l'entraînait à chercher sa satisfaction dans les maux d'autrui. Il vivait dans l'isolement le plus complet, poussant l'antipathie pour ses semblables jusqu'à ne pouvoir supporter la cohabitation d'un domestique. Un jour il achète une dinde truffée, et charge son portier de la faire cuire. Il mange les deux ailes et les truffes, puis jette le reste dans la rue. « Mon coquin de portier, dit-il, s'est sans doute figuré que je ne mangerais » pas tout. Il se frotte les mains en attendant sa part. » Quel plaisir de la donner aux chiens! » Logé vis-à-vis de l'hôtel de Cambacérès, il s'irritait dans sa chambre du bruit des fêtes que donnait son riche voisin. « Réjouis-toi, lui criait-il parfois de sa fenêtre, pavane-toi » au milieu de tes flatteurs; va, tu paieras cher les violons; je te burine une page qui troublera ton repos » pour toujours. » L'archi-chancelier de l'empire a été en effet un des personnages politiques que l'atrabilaire écrivain a poursuivis avec le plus d'acharnement dans les pages de son *Histoire de France*, qui lui appartiennent réellement. Quant au testament de l'abbé de Montgaillard, tel que nous venons de le transcrire, d'après le *Mercure de France* du 16 février 1828, tout porte à croire qu'il est authentique, malgré les dénégations de son frère. Ce qu'il y dit de sa famille, il l'avait répété mille fois en sa vie. Nous avons rapporté ses propres expressions sur le chevalier Rocques, soi-disant *marquis de Montgaillard*: nous pouvons ajouter qu'il disait du comte, *qu'il trahirait Dieu et son père pour de l'argent.*

MONTGOLFIER (Joseph-Michel), habile mécanicien, et l'aîné des deux frères inventeurs des aérostats, naquit en 1740, à Vidalon-les-Annonai. Son père, directeur d'une papeterie importante, le plaça avec deux de ses frères au collége de Tournon, mais son esprit inquiet ne pouvant se plier à la gêne d'un enseignement

régulier, il s'enfuit à l'âge de treize ans, et ne s'arrêta que lorsque la faim le força de chercher les moyens de subsister : il s'occupait à cueillir de la feuille pour les vers à soie, lorsque ses parents le découvrirent et le rendirent à ses professeurs. Il dévora en silence l'ennui des études littéraires, mais il ne put supporter celui que lui causa l'étude de la théologie qui les suivit : un traité d'arithmétique qui lui tomba sous la main l'occupa tout entier ; on reconnut ici l'indépendance de son caractère : incapable de s'assujétir aux déductions méthodiques qui coordonnent les notions du calcul, il s'appliqua, par des tâtonnements intellectuels, à combiner des formules particulières, à l'aide desquelles il résolut quelquefois jusqu'à des problèmes de géométrie transcendante. Il s'enfuit encore une fois de la maison paternelle, pour se livrer solitairement à des expériences chimiques, et parvint à fabriquer du bleu de Prusse et des sels utiles aux arts, qu'il vendait aux habitants du Vivarais. Cependant il était venu à Paris, et était entré en communication avec les savants de la capitale, lorsque cédant aux vœux de son père, il alla partager avec lui la direction de sa manufacture. Contrarié dans ses projets de perfectionnement, il s'associa à un de ses frères, et forma deux nouveaux établissements à Voiron et à Beaujeu ; mais il perdit le fruit de ses travaux par des spéculations hasardées, des expériences ruineuses, et son insouciance naturelle. Il avait obtenu d'ailleurs les résultats les plus heureux, avait simplifié la fabrication du papier ordinaire, amélioré celle des papiers peints de diverses couleurs, imaginé une machine pneumatique à l'effet de raréfier l'air dans les moules de sa fabrique, et préludé à l'invention des planches stéréotypes, lorsque ses expériences aérostatiques répandirent son nom dans toute l'Europe. On a raconté de diverses manières l'origine de cette découverte. La première idée en vint à Jacques Étienne Montgolfier, son frère, qui la lui communiqua, et dès lors elle leur devint commune. Après s'être assurés, par de nombreux essais, de la justesse de leurs combinaisons, ils se décidèrent à en faire part au public, et le 5 juin 1783, en présence des députés aux états particuliers du Vivarais, et de toute la ville d'Annonai, ils lancèrent un appareil sphérique construit en toile doublée de papier, de cent dix pieds de circonférence et d'un poids de cinq cents livres. La machine, dont les plis annonçaient qu'elle était dégagée d'air, n'eut pas été plus tôt remplie de vapeurs, qu'elle parvint, en dix minutes, à mille toises d'élévation. L'expérience, renouvelée à Versailles, le 20 septembre suivant, avec des animaux placés dans un panier attaché à l'appareil, eut le même succès, et l'on fut convaincu que des hommes pourraient prendre possession de l'atmosphère, en se soumettant aux mesures d'une sage précaution. Pilatre de Rozier et le marquis d'Arlandes partirent les premiers à ballon perdu, du château de la Muette, et parcoururent, en dix-sept minutes, un espace de quatre mille toises. L'année suivante (le 19 janvier 1784), Joseph Montgolfier exécuta, lui septième, à Lyon, dans un aérostat de cent deux pieds de diamètre sur cent vingt-six de hauteur, le troisième voyage aérien. Au moment de faire un choix parmi ceux qui prétendaient à l'honneur du voyage, il s'éleva une rixe qui faillit devenir sanglante. Les frêles machines, appelées d'abord montgolfières, présentaient trop de dangers pour que les deux frères ne cherchassent pas à les diminuer ; ils songèrent d'abord à toutes les substances aériformes que la chimie leur indiquait comme spécifiquement plus légères que l'air atmosphérique, et s'arrêtèrent à un moyen trop dangereux pour être employé avec sécurité. Il consistait à dilater l'air atmosphérique par la chaleur d'un fourneau placé sous l'orifice inférieur de l'aérostat. Ce fut M. Charles qui, s'exerçant sur l'invention des frères Montgolfier, employa le gaz hydrogène, dont la densité n'est qu'un quinzième de l'air commun, et qui trouva une enveloppe imperméable, en choisissant le taffetas vernissé de gomme élastique dissoute à chaud dans l'huile de térébenthine, de sorte qu'un ballon de vingt-six pieds de diamètre, disposé ainsi, et parti des Tuileries, le porta avec le mécanicien Robert, son compagnon, à une distance de neuf lieues de la capitale ; après avoir mis pied à terre, il remonta seul à une hauteur de mille sept cent cinquante toises. Ce mode d'ascension généralement adopté, quoique plus sûr et plus commode, n'ayant fait entrevoir aucune possibilité de diriger les aérostats, les voyages aériens dégénérèrent en vains spectacles, et les baquets de Mesmer occupèrent pendant quelque temps la légèreté française. Dès lors, la découverte de Montgolfier trouva autant de contradicteurs qu'elle avait eu d'apologistes : on exhuma des ouvrages dès longtemps oubliés, où l'on prétendit qu'il avait puisé l'idée de ses machines aériennes. L'académie se chargea de venger l'honneur français, en plaçant Étienne Montgolfier, ainsi que son frère, sur la liste de ses correspondants. Une gratification de 40,000 fr. fut destinée à la construction d'un aérostat qui devait servir à chercher des moyens de direction, et quoiqu'ils n'eussent aucun espoir d'obtenir de grands résultats, ils firent des essais dans de petites dimensions, pour maîtriser les mouvements d'un aérostat en temps calme ; et ils avaient construit une machine de deux cent soixante dix pieds de diamètre, d'une capacité suffisante pour enlever douze cents hommes avec armes et bagages. Montgolfier inventeur d'une machine périlleuse, chercha à en affaiblir les dangers, en créant un parachute dont il fit l'essai, en ajoutant aux globes qu'il fit élever à Annonai. Il échappa aux troubles de la révolution en se tenant à l'écart, et on ne lui tint aucun compte des services qu'avait rendus l'aérostat à notre armée dans les champs de Fleurus. Plus tard il reçut la décoration de la légion d'honneur, comme ayant contribué aux progrès de l'industrie française, et fut nommé ensuite administrateur du conservatoire des arts et métiers, et membre du bureau consultatif des arts et manufactures près le ministre de l'intérieur. Il prit place à l'institut (1787), et conçut la première idée de la société d'encouragement de l'industrie. Les frères Montgolfier ont surtout bien mérité des arts par leur *bélier hydraulique*, qui, sans piston, sans frottement, par la seule impulsion d'une légère chute d'eau, porte l'eau à une élévation de soixante pieds. On lui doit encore un appareil qu'il appelle *pyrobélier*, vingt fois plus économique que les pompes à vapeur, ainsi qu'un procédé fort ingénieux, au moyen duquel un bateau peut remonter une rivière rapide, par la force même du courant, en prenant son point d'appui au fond de l'eau. *Les Annales des arts et manufactures* contiennent la description de son calorimètre, instrument qu'il imagina pour déterminer la qualité des différentes tourbes du Dauphiné. Revenant à son insu sur les traces de Pascal, il exécuta une presse hydraulique ; et dans un séjour en Angleterre, il fit part de cette conception à Bramah, qui, en la réalisant de son côté, reconnut les droits de priorité de Montgolfier. « *Les Annales de chimie*, dit M. de Gérando, ont donné, en 1810, la » description de son ventilateur pour distiller à froid » des fruits et autres objets de première nécessité, de » manière à ce qu'ils soient conservés sans altération, » et puissent être rétablis ensuite dans leur état primitif » par la restitution de l'eau. Il voulait dessécher par » ce procédé, le moût de raisins, le vin et le cidre, les » rendre, après qu'ils auraient été ainsi réduits en tablettes de petit volume, transportables à de grandes » distances avec économie. » Montgolfier, simple dans ses habitudes, retraçait le caractère de Lafontaine. Frappé d'une apoplexie sanguine et d'une hémiplégie qui lui ôtèrent le libre usage de la parole, il s'était rendu aux eaux de Balaruc, où il mourut, le 26 juin 1810. Il communiquait libéralement, dans la conversation, ses différentes vues sur les arts, mais il éprouvait une extrême répugnance à les fixer méthodiquement sur le papier. Outre quelques feuilles disséminées dans différents recueils, on a de lui : 1° *Discours sur l'aérostat*, 1783, in-8° ; 2° *Mémoire sur la machine aérostatique*, 1784, in-8° ; 3° *les Voyageurs aériens*, 1784, in-8°.

MONTGOLFIER (Jacques-Étienne), frère du précédent, naquit le 7 janvier 1745, à Vidalon-lès-Annonay, fit d'excellentes études au collége de Sainte-Barbe, à Paris, et fut placé chez le célèbre Soufflot, comme élève d'architecture. Le désir d'apprendre le tourmentait au point qu'il consacrait à acheter des livres, des instruments de mathématiques, et à faire des expé-

riences, tout l'argent dont il pouvait disposer. Chargé d'élever la petite église de Faremoutier, détruite depuis dans la révolution, il eut occasion de connaître M. Reveillon, qui lui donna dans la suite les preuves de la plus touchante amitié, et qui pour lors lui confia la construction de la manufacture qu'il établissait dans ce village. Montgolfier était tout entier livré à ces travaux lorsque la mort de son frère aîné décida son père à le rappeler, pour le mettre à la tête de sa manufacture. Il reparut dans la maison paternelle, rapportant, avec toute la vigueur de l'âme, sous des cheveux blanchis avant trente ans, un trésor d'idées mûries par l'étude, qui n'attendaient que l'épreuve de l'expérience. Bientôt, sans rien donner au hasard, il rendit son établissement florissant; inventa plusieurs machines, simplifia plusieurs procédés, et introduisit des améliorations dans les colles et dans les séchoirs. On lui dut encore l'invention du papier *grand monde*, alors inconnu, le secret du papier vélin, et plusieurs méthodes des ateliers hollandais et anglais, qu'il importa, ou que sa sagacité devina pour en faire présent à l'industrie française. Tant d'utiles découvertes commençaient à le faire connaître en Europe, lorsqu'après une lecture de l'ouvrage de Priestley *sur les différentes espèces d'air*, réfléchissant profondément sur ce qu'il venait de lire, il fut frappé tout à coup de la possibilité de rendre l'espace navigable en s'emparant d'un gaz plus léger que l'air atmosphérique, et s'écria dans une sorte d'enthousiasme: *Nous pouvons maintenant voguer dans l'air!* Cette idée communiquée à son frère en fut reçue avec transport; ils firent en commun les calculs et les expériences, et eurent tous les deux la même part de gloire aux succès; il y aurait de l'injustice, en effet, à en attribuer plus à l'un qu'à l'autre, quand les deux frères se sont plu à la confondre. Ils essayèrent d'abord plusieurs combustibles, le gaz inflammable, le fluide électrique: ils construisirent des globes de différentes substances, d'abord de papier, ensuite de taffetas (*voyez* l'art. précédent), et l'expérience faite à Annonay ayant eu un plein succès, Étienne vint à Paris, d'après les instances même de son frère, pour y exposer une découverte dont la gloire leur était commune. Ces deux citoyens n'attachaient d'autre prix à leur invention que de l'employer à l'exploitation des beaux bois qui couronnent les montagnes de leur pays et que la difficulté des transports rend inutiles. Les expériences aérostatiques faites à Versailles, et ensuite à la Muette, eurent le plus brillant succès. Deux médailles, l'une de dix-huit lignes et l'autre de vingt-deux, frappées au moyen d'une souscription, et portant l'effigie des deux frères, rappellent ces diverses ascensions: les deux Montgolfier furent nommés correspondants de l'académie des sciences. Étienne, présenté à la cour, fut décoré du cordon de Saint-Michel, obtint pour son frère une pension de mille francs, et accepta pour son vieux père des lettres de noblesse qu'il avait refusées pour lui-même. Quarante mille francs, destinés à des expériences, lui furent remis par Louis XVI. Les matériaux étaient achetés, mis en ordre par MM. Montgolfier, et les expériences commençaient, lorsque la révolution vint tout arrêter. Étienne, indifférent à l'enthousiasme que sa présence excitait soit à Versailles, soit à Paris, était très sensible à l'estime et aux sentiments que lui témoignaient les savants et les personnages les plus distingués, Malesherbes, Lavoisier, Larochefoucauld, Boissy d'Anglas, etc. Étienne et Joseph se réunirent bientôt et mirent en commun leurs idées et leurs études, il en résulta plusieurs changements heureux dans la fabrication du papier, et enfin l'invention du bélier hydraulique. Étienne échappa aux massacres de la terreur et ne dut son salut qu'à l'affection de ses nombreux ouvriers, et il n'en fut pas moins la victime par le chagrin profond que lui avait causé la mort de ses amis: il en était frappé au cœur, et en contracta une maladie qui résista à tous les secours de la médecine. Il s'était rendu à Lyon avec sa famille, mais lorsqu'il sentit sa fin approcher, voulant épargner à sa femme et à ses enfants le spectacle de sa mort, il partit seul, après avoir mis ordre à ses affaires, et mourut en chemin, à Serrières, le 2 août 1799, seulement âgé de cinquante-quatre ans.

MONTHION (le comte FRANÇOIS-GÉDÉON-BAILLY de), lieutenant-général, grand-officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre du mérite de Bavière, grand'croix de l'ordre de Hesse, commandeur de l'ordre de Wurtemberg, est né à l'île de Bourbon, le 7 janvier 1776. Son père, officier au régiment de Condé, l'ayant destiné à la carrière militaire, il entra, après de bonnes études, comme sous-lieutenant dans le 74e régiment de ligne, le 14 février 1793, et fut employé aux armées de la Moselle et du Nord. Ayant quitté le service par suite du décret qui ordonnait la destitution de tous les officiers nobles, il y rentra bientôt en qualité d'aide-de-camp du général en chef de l'armée des Pyrénées orientales, et fit ensuite partie des armées de l'Ouest, de Sambre-et-Meuse, de Mayence et d'Italie. Il s'était distingué pendant la campagne de 1800, avait été démonté dans un combat, près de Sura, le 4 juin, et nommé chef d'escadron au 9e régiment de chasseurs après la bataille de Marengo, lorsque le ministre de la guerre, Alexandre Berthier, l'attacha à son état-major particulier. Cet officier supérieur assista aux affaires d'Ulm, de Memingen et d'Hollabrunn, reçut, à la journée d'Austerlitz, le grade de colonel, la croix d'officier de la légion d'honneur, et celle du mérite de Bavière, et remplit, aussitôt après, des missions diplomatiques près des cours de Bade, de Hesse et de Wurtemberg. En 1806, pendant la campagne de Prusse, le colonel de Monthion fut appelé aux fonctions difficiles d'aide-major-général, qu'il continua pendant la campagne de Pologne, et il se trouva aux combats de Nasielsk, Novemiasto, Golymin, Hoff et aux batailles d'Eylau, d'Heilsberg et de Friedland. Pendant le séjour des souverains à Tilsitt, il fut nommé gouverneur de cette place, et compris, le 11 juillet 1807, dans une promotion de treize commandeurs de la légion d'honneur. Lorsqu'en 1808, par suite d'un traité entre la France et l'Espagne, trois corps d'armée furent dirigés sur la frontière pour envahir le Portugal, le colonel Monthion fut élevé au grade de général de brigade et désigné pour être chef d'état-major du prince à qui le commandement en avait été confié. Il fut témoin des principaux événements de cette campagne, et reçut des lettres de service pour exercer les mêmes fonctions à la grande armée. Arrivé à Donawert, pendant que le prince Charles passait l'Inn pour se rendre à Ratisbonne, il observa les mouvements de l'ennemi, et en rendit compte à Napoléon, qui s'écria en lisant son rapport: « L'armée autrichienne est perdue, nous en aurons bon compte, dans un mois nous serons à Vienne. » Les événements prouvèrent que l'empereur ne s'était pas trompé. A la première affaire de Rohr, où les Bavarois combattirent avec nous contre les Autrichiens, Berthier, qui commandait en chef (l'empereur ayant voulu avoir, pendant l'action, le prince de Bavière auprès de lui), confia le commandement de l'aile gauche au général Monthion, qui justifia sa confiance. Après les journées d'Eckmühl, d'Essling et de Wagram, cet officier général, qui avait eu trois chevaux tués sous lui, reçut une lettre de félicitation de l'empereur, le titre de comte en remplacement de celui de baron, une nouvelle dotation de 10,000 francs de rente, la grand'croix de l'ordre de Hesse et celle de commandeur de Wurtemberg. Après la paix de Presbourg, il obtint, en 1810, l'inspection des divisions destinées pour l'armée de la Péninsule. L'année suivante, il fut chargé du commandement de la frontière de France et d'Espagne, et d'une division d'infanterie qui, campée sous Bayonne, s'élevait à vingt mille hommes. Napoléon approuva les dispositions qu'il avait faites dans des cas d'urgence. Ses mesures pour assurer l'intégrité de notre territoire lors de l'attaque des Espagnols, en avril 1811, furent plus particulièrement le sujet des éloges du chef du gouvernement. Appelé de nouveau, en 1812, aux fonctions de chef de l'état-major de la grande armée, il reçut ses instructions à Paris, et alla établir son quartier-général à Berlin. Le général Monthion montra, dans ces fonctions, une activité infatigable, un dévouement à toute épreuve, et tous les talents qu'exigeait la haute mission dont il était chargé. Après avoir assisté aux batailles de Smolensk, de Borodino, de Malojaroslawitz, et au passage

de la Bérésina, il fut élevé, le 4 décembre, au grade de divisionnaire. Le prince de Wagram n'ayant pu, par suite d'une maladie grave, continuer ses fonctions de major-général, il fut, après le départ de Napoléon, désigné pour le remplacer. Il seconda puissamment le vice-roi dans les mesures qui avaient pour but le salut de l'armée, dont Napoléon avait confié le commandement à ce prince. Le général Monthion se trouva à la bataille de Lutzen, reprit, deux jours après, ses fonctions auprès du prince de Wagram, et assista aux batailles de Bautzen et de Wurtchen. Après la suspension d'armes, conclue le 4 juin, le comte Monthion remplaça, le 24 août et jusqu'à la fin d'octobre, le major-général, que l'état de sa santé éloignait de nouveau du théâtre de la guerre, et il fut nommé, le 4 novembre, grand-officier de la légion d'honneur. Le général Monthion fit la campagne de France de 1814, reçut la croix de Saint-Louis après la première restauration, et lorsqu'en 1815 une nouvelle invasion menaça le territoire français, il fit, comme chef de l'état-major général, la campagne de Belgique, et fut légèrement blessé à la bataille de Mont-Saint-Jean. Il a depuis été employé dans le corps royal d'état-major, créé, le 6 mai 1818, par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr.

MONTHOLON (Charles-Tristan, comte de), général de brigade, aide-de-camp de l'empereur Napoléon, né à Paris, en 1785, d'une famille noble, fut de bonne heure destiné à la profession des armes. Il n'entra point dans cette carrière pour y recueillir les avantages que le privilège réservait aux gentilshommes: à peine âgé de neuf ans quand la révolution éclata, il fut embarqué sur la frégate *la Junon*, qui fit partie de l'escadre commandée par l'amiral Truguet, lors de l'expédition contre la Sardaigne. Au retour, le jeune Montholon continua de servir dans la marine, mais en 1797, il entra dans un régiment de cavalerie légère, où sa bravoure le fit promptement élever au grade de lieutenant. A l'époque du 18 brumaire, M. de Montholon, devenu chef d'escadron, était à Paris, où il se signala parmi les militaires les plus dévoués aux projets de Bonaparte. Dès ce moment celui-ci le distingua, et pour récompenser son zèle il lui décerna un sabre d'honneur. Depuis ce jour, M. de Montholon mérita de plus en plus l'estime du guerrier qui gouvernait la France: sa conduite, qui avait été brillante pendant la dernière campagne d'Italie, ne le fut pas moins durant les guerres contre l'Autriche et la Prusse: à Austerlitz, à Iena, à Friedland, à Wagram, où il était colonel-aide-de-camp du prince Berthier, il se couvrit de gloire, et reçut cinq blessures. Nommé chambellan de l'empereur, M. de Montholon remplit avec succès plusieurs missions délicates, notamment à Wurtzbourg, où il fut envoyé en qualité de ministre plénipotentiaire, près du grand-duc le prince Ferdinand. Dans ce poste très important alors, M. de Montholon déploya une très grande habileté diplomatique, et ce fut par lui que le gouvernement français fut éclairé sur la situation intérieure de l'Allemagne et sur les dispositions des princes confédérés qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour donner les mains à une coalition nouvelle, et tourner leurs armes contre la France. De retour à Paris, M. de Montholon fut promu au grade de général de brigade, et pourvu, en 1814, du commandement du département de la Loire, où il resta jusqu'à la première abdication. Il se rendit aussitôt à Fontainebleau pour offrir ses services à Napoléon, lui demandant à ne plus le quitter: mais Napoléon ne crut pas devoir accepter ce dévouement. Pendant les cent-jours, M. de Montholon fut attaché à la personne de l'empereur en qualité d'aide-de-camp, et ce fut avec ce titre qu'il combattit à Waterloo. Après cette fatale journée, il revint à Paris, s'embarqua quelques jours après avec Napoléon, sollicita et obtint la permission de le suivre à l'île de Saint-Hélène, où il est resté jusqu'à la mort de cet illustre captif. M. de Montholon, nommé l'un des quatre exécuteurs testamentaires de Napoléon, et choisi par lui pour dépositaire d'une partie de ses manuscrits, a depuis pleinement justifié cette confiance en faisant respecter les dernières volontés de l'homme à qui il avait donné tant de preuves d'attachement. M. de Montholon a publié en commun, avec M. Gourgaud, les précieux manuscrits légués par Napoléon, sous le titre suivant: *Mémoires pour servir à l'histoire de France, sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène, sous sa dictée*, Paris, 1823 et années suivantes, 8 vol. in-8°. Lorsque le docteur Antomarchi, désigné dans le dernier codicile du héros pour une pension viagère de 6000 fr., vint réclamer ce legs qui lui était refusé, M. de Montholon non-seulement voulut établir les droits du docteur, mais encore, avec un désintéressement bien rare, il offrit d'abandonner sur sa propre part tout ce qu'il serait nécessaire de prélever pour que l'intention du testateur fût accomplie. M. de Montholon est gendre de M. de Sémonville et le beau-frère de Joubert.

MONTHYON (Jean-Baptiste Robert AUGER, baron de), né, en 1733, d'une famille de robe distinguée, et qui était en possession de fonctions considérables, fut, avant la révolution, intendant du Limousin, de l'Auvergne et de la Provence, et obtint le titre de chancelier honoraire du comte d'Artois, qu'il a conservé jusqu'à sa mort. Dans ces diverses provinces, il ne fit sentir sa présence que par son respect pour nos institutions et par ses bienfaits; partout il déploya le plus noble caractère: la simplicité et la bonne foi en formaient la base; mais il savait, au besoin, s'élevant à toute la hauteur du caractère du vrai magistrat, y joindre, non-seulement de la fermeté, mais même la plus inflexible roideur quand il fallait défendre la justice et les lois contre l'arbitraire, ou les droits de ses administrés contre la violence des coups d'état. En 1771, il refusa de coopérer à la destruction des cours de justice, en installant dans la province dont l'administration lui avait été confiée le corps de magistrats désigné par le chancelier Maupeou pour y remplacer la cour depuis longtemps existante. Il perdit son intendance par ce refus, et ne devint conseiller-d'état qu'en 1775, après l'avénement de Louis XVI. Cet homme, dont les mœurs étaient si simples et dont le caractère devait être si antipathique avec celui des courtisans, obtint cependant, en 1780, une charge à la cour. L'incident qui y donna lieu mérite de trouver ici sa place. Une affaire l'appelait à Versailles, et il devait être admis à l'audience du roi. Son costume antique, son habit carré, sa perruque ronde, si peu en harmonie avec la frivole élégance des jeunes habitués de l'Œil-de-Bœuf, tout en lui excita leur hilarité, et provoqua l'explosion d'une gaîté folle. Charles X (alors comte d'Artois) se laissa gagner par la gaîté générale, et reçut une réprimande sévère de Louis XVI, qui lui fit reconnaître dans ce magistrat, au costume antique, l'un de ses plus fidèles et de ses plus utiles serviteurs. Le jeune prince, profondément touché, se présenta, le lendemain, devant le roi, son frère, et le supplia de lui permettre de réparer son indiscrétion envers M. de Monthyon. « Votre majesté, lui dit » son altesse royale, n'a point encore nommé le » chancelier de ma maison, je viens vous prier, sire, » de m'accorder cette place pour lui. » Et, à l'instant même, le roi la lui accorda. M. de Monthyon n'était pas moins recommandable par l'usage qu'il faisait de la fortune considérable qu'il avait héritée de sa famille. Bien souvent il suppléait, de sa bourse, à l'insuffisance des fonds que le gouvernement mettait à sa disposition. Sa fortune, dont il n'était en quelque sorte que l'économe, fut, pour tous les malheureux, un patrimoine toujours assuré, et le silence était la seule condition qu'il imposait pour prix de ses bienfaits; mais c'est surtout sur le mérite indigent qu'il aimait à répandre ses largesses. Le désir qu'avait M. de Monthyon de propager l'instruction et d'encourager les lettres était sa passion dominante, ou, pour mieux dire, la seule qu'il connût. Jamais il ne cessa de protéger, de secourir ceux qui les cultivent. Il fit éprouver à diverses académies les effets de sa générosité, tantôt en fondant des prix, tantôt en leur fournissant, sous le voile de l'anonyme, les moyens de distribuer un second prix quand elles manifestaient le regret de n'en avoir qu'un seul à donner. Il arriva une fois, qu'à la suite d'un concours sur un sujet donné, une académie eut quatre concurrents à couronner, bien qu'elle n'eût qu'un seul prix à dé-

cerner; le généreux magistrat l'apprit à temps; et dans trois lettres anonymes, qui laissaient supposer trois bienfaiteurs différents, il envoya les fonds des trois prix qui manquaient. M. de Monthyon quitta la France au commencement de la révolution, et passa à peu près tout le temps de l'émigration en Angleterre, où il publia quelques écrits. En 1782, il fonda un prix de 1200 francs pour l'ouvrage qui, au jugement de l'académie française, serait reconnu le meilleur de ceux qui auraient paru dans l'année: à la première distribution qu'on eut à en faire, ce fut une femme qui l'obtint. Vers le même temps, il fonda un prix de vertu. Enfin, indépendamment des prix qu'il avait institués pour différentes académies, et dont le capital déposé s'élevait, avant la révolution, à plus de 60,000 fr., après son retour de l'émigration qui eut lieu en 1815, fidèle aux sentiments de bienfaisance qui l'animèrent toute sa vie, il a légué, dans son testament, aux hospices une somme qui s'élève à près de 3,000,000 de francs. Ce citoyen généreux, par une clause expresse dans cet acte de ses dernières volontés, a ordonné que les différents legs qu'il a fondés au profit de l'académie française et des hospices augmenteraient, pour chacun des légataires, dans une proportion déterminée, en raison de la fortune qu'il laisserait en mourant; l'exécution de cette clause a de beaucoup augmenté la valeur des legs respectifs. La ville d'Aurillac, pour perpétuer le souvenir de son administration paternelle, a élevé un monument en son honneur. M. de Monthyon a concouru deux fois sur les sujets proposés par l'académie française, et, en 1777, il obtint le second *accessit* pour l'*Eloge du chancelier de l'Hospital*, Paris, 1777, in-8°. C'était au magistrat qui, de nos jours, lui a le plus ressemblé qu'il appartenait d'esquisser la vie de ce grand homme. Le second sujet pour lequel il concourut à la même académie, fut sur la grande question : *De l'influence de la découverte de l'Amérique sur l'Europe*. En 1800, il concourut à l'académie de Stockholm: et son *Mémoire sur les progrès des lumières dans le 18e siècle* fut couronné. En 1807, il composa un *Eloge de Corneille*, Londres, 1807, in-8°: sujet proposé par l'institut impérial. Son ouvrage ne fut point admis au concours par certaines considérations qu'on n'explique pas, mais qu'il est aisé de deviner. Repoussé du concours, il en appela à la publicité. Le comte de Monthyon est mort à Paris en décembre 1820. Il a publié : 1° *Rapport fait à sa majesté Louis XVIII (sur les principes de la monarchie) contre le Tableau de l'Europe*, de Calonne, 1798, in-8°; 2° *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples*, 1808, in-8°; 3° *Particularités et observations sur les ministres des finances les plus célèbres depuis 1660 jusqu'en 1791*, Londres, 1812, et il y a une édition de Paris, publiée la même année, mais mutilée par la censure.

MONTI (Vincenzo), l'un des premiers poëtes de l'Italie moderne, né à Lusignano, dans la légation de Ferrare, vers 1755, fit ses études à l'université de la dernière de ces deux villes, sous le poëte Onofrio Minzoni. Son talent pour la poésie se développa de bonne heure; et sa préférence presque exclusive pour le Dante, peut-être aussi quelques imitations heureuses de ce poëte célèbre, lui méritèrent, jeune encore, le titre flatteur de *il Dante ingentilito* (le Dante aimable, gracieux). Ses premières productions obtinrent un grand succès et fixèrent sur lui les regards. Ferrare devenant un théâtre trop étroit, il partit pour Rome, où peu après son arrivée, et par la protection du prélat Nardini, il entra chez le prince Louis Braschi, neveu du pape Pie VI, en qualité de secrétaire. Il ne tarda pas à être reçu à l'académie des Arcades. Des vers satiriques, qu'il dirigea contre elle peu après sa nomination, attirèrent sur lui quelques sonnets piquants de l'abbé Berardi, qui prit la défense de ce corps littéraire. Monti répliqua avec les mêmes armes; et cette polémique ne servit qu'à amuser le public. Vers cette époque, le poëte Alfieri vint à Rome. Frappé de la dissemblance du caractère, des goûts des Romains modernes avec les anciens, peu édifié de leurs mœurs, il les stigmatisa par un sonnet plein d'amertume. Monti fut chargé d'y répondre, et le fit avec esprit. Lorsque le droit des gens fut outrageusement violé à Rome par l'assassinat de Basseville, envoyé de France, les ennemis du nom français, ne voyant qu'un événement dans un meurtre où l'Europe voyait un crime, chargèrent Monti de le célébrer, et il ne craignit pas de prostituer son talent dans un poëme, intitulé *la Bassvilliana*, 1793, in-8°, qui, nous devons l'avouer, est un de ses meilleurs ouvrages. Jaloux de tous les genres de succès dans sa carrière poétique, plus jaloux encore de la gloire d'Alfieri, il osa se mesurer avec ce redoutable athlète, et composer trois tragédies : *Galeotto Manfredi*, 1788, in-4°; *Cajo Gracco*, 1786, in-4° : *Aristodemo*, 1787, grand in-8°. La versification de toutes est harmonieuse, brillante, mais est loin de la verve, de la force tragique, de la fière concision du poëte d'Asti. En général, les tragédies de Monti manquent de mouvement et sont vides d'action. *Cajo Gracco* n'a point cette vigueur, cette terrible énergie, qui distinguait surtout le plus jeune des Gracques, et qui les fit se sacrifier tous deux à la liberté romaine. *Aristodème* n'est qu'une longue dissertation sur le remords. L'auteur y a joint, tant bien que mal, un dénouement auquel il ne manque pour être terrible que d'être vraisemblable. A la *Bassvilliana* avaient succédé la *Musogonia*, Roma, 1796, 1798, in-8°, et la *Feroniade*. Ces poëmes avaient été d'abord composés dans l'intérêt des ennemis de la France et dirigés contre elle. Mais autre temps, autre langage. Bonaparte avait conquis l'Italie, Monti changea de ton. Dans les nouvelles éditions de ces deux ouvrages, l'habile peintre, avec un pinceau différent et d'autres couleurs, d'un saint Pierre fit un Jupiter; l'ancienne idole fut renversée et la satire se changea en apothéose. Peu après, Monti, précédé de la réputation qu'il avait acquise, retourna dans la haute Italie, et y fut reçu avec une distinction qui dut le flatter. Il fut nommé secrétaire du directoire de la république Cisalpine, et professeur d'éloquence à l'université de Pavie. Il obtint encore la chaire des belles-lettres au collége de Milan; et lorsque enfin Napoléon eut placé sur sa tête la couronne de fer de Didier, il nomma Monti historiographe du royaume d'Italie. Alors se succédèrent rapidement les sonnets, les odes, les poëmes dans tous les genres. Chaque fête fut chantée; chaque événement fut célébré par Monti, et le fut en beaux vers. On vit paraître successivement une ode sur le *Congrès d'Udine*; une ode, aujourd'hui fort rare, sur le *Congrès de Lyon*; *le Barde de la Forêt-Noire*, dont les six premiers chants furent publiés en 1806, et le septième pendant le séjour qu'il fit à Naples auprès du roi Joseph. Puis parurent successivement, selon que les circonstances l'exigeaient, *la Visione*, pour le couronnement de Napoléon à Milan; *La spada del gran Federico*, après l'invasion de la Prusse; *le Api Panacridi in Alvisopoli solennizzandosi la nascita del re di Roma*, Alvisopoli, 1811, in-4°, pour la naissance du fils de Napoléon; *I Pitagorici*, composition dramatique, très faible, Naples, 1809; enfin en l'honneur de son souverain, *Il Ritorno di Astrea*, action dramatique, 1816, in-8°. Tels sont, en exceptant le dernier, les divers poëmes que Monti a publiés comme poëte lauréat. Mais il en est beaucoup d'autres encore qui ont mis le sceau à sa réputation. Le plus important et le plus vivement critiqué, est sa traduction en vers libres de l'*Iliade d'Homère*, Brescia, 1800, 3 vol. in-8°; 2e édition, 1818. Profitant de la bonne foi avec laquelle Monti avoua que, ne sachant pas le grec, il avait été obligé de suivre les traducteurs et les commentateurs, ses critiques, et surtout l'helléniste Ugo Foscolo, reprochèrent à sa traduction de n'avoir pas la couleur homérique : mais aux yeux des littérateurs impartiaux, elle est le plus beau fleuron de la couronne poétique de Monti. Il a aussi traduit les *Satires de Perse*, Milan, 1803, in-4° : traduction moins critiquée, précisément parce qu'elle est moins estimée; toute l'Italie connaît son *Hymne sur la révolution française*, ses *Chants sur la mort de Louis Mascheroni*, *le Bellezze dell' universo*, petit poëme, plein de verve et d'imagination; *Il Cespuglio delle quattro rose* (le Buisson des quatre roses), et *il Ritorno d'amore al cespuglio*, odes anacréontiques, pleines de charme, de grace et d'abandon. N'oublions pas une petite production charmante, et aujourd'hui très rare

sur *le Retour en Italie*, qu'il fit imprimer à Paris en 1800, et qui commence par ces vers :

Bella Italia, amate sponde,
Pur vi torno a riveder;
Treme in petto e si confonde
L'alma oppressa dal piacer.

Il serait difficile de donner le détail de toutes ses poésies. Il s'exerça aussi dans la prose avec un caractère d'utilité bien plus marqué. Justement passionné pour sa langue maternelle, et sachant que l'académie *Della Crusca* s'occupait d'un nouveau dictionnaire, Monti écrivit aux *letterati* de Florence, leur offrant de se joindre à eux pour fixer la langue et rendre le nouveau dictionnaire définitivement classique pour toute l'Italie. Ses offres furent repoussées par le silence. Justement offensé, il travailla isolément à ce grand ouvrage, dont il a publié 6 vol. in-8°, 1817—1824, sous le titre italien de *Proposta di alcune correzione al vocabulario della Crusca*. La polémique lui déroba aussi une partie de son temps, qu'il employa tantôt à se défendre et tantôt à attaquer. On se rappelle sa lettre à l'abbé Bettinelli, où il défend deux de ses poëmes : on connaît ses discussions très vives avec les poëtes Gianni et Lattanzi, où les uns et les autres montrent, dans toute son énergie, cette irritation, cette susceptibilité qu'on prête aux poëtes. Monti avait assez de talent pour s'élever au-dessus de ces discussions mesquines, qui lui dérobèrent un temps précieux. Les ennemis de son talent, car il en a eu en France comme en Italie, l'appellent quelquefois l'abbé Monti. Jamais il ne fut abbé, comme ils ont voulu l'insinuer. Etant à Rome, il prit le costume du pays, et presque le seul de mise dans la société. Il épousa ensuite la fille du Romain Pikler, célèbre graveur en pierres dures, qui n'eut point de rival de son temps, et qui en trouverait aujourd'hui un redoutable dans le Napolitain Rega. Monti, privé de ses emplois par les événements politiques, vit paisiblement au sein des Muses et au milieu de ses amis, qui ont failli le perdre, il y a deux ans, par une attaque d'apoplexie, qui n'a heureusement pas eu de suite. Enfin il reçut successivement les ordres de la légion-d'honneur et de la couronne de fer. Ses contemporains et la postérité lui reprocheront toujours le poëme de *il Ritorno di Astrea*, comme une œuvre indigne. Monti avait-il oublié qu'aux jours du malheur (en 1799), forcé de fuir, il avait trouvé en France une généreuse hospitalité : qu'il s'y était vu chéri, fêté, recherché de toutes les classes de Français : que Napoléon l'avoit chargé de bienfaits, qu'il l'avait nommé son poëte lauréat? Et à peine ce vainqueur de l'Europe est-il tombé, que ce même Monti, son poëte, son historiographe, salue, signale l'ère qui commence comme le retour du règne d'Astrée, et par une déduction forcée, veut faire regarder comme le règne du mal l'ère qui vient de finir. On a encore de lui : 1° *Saggio diviso in quattro parti de molti e gran errori trascorsi in tutte le edizioni del Convito di Dante*, Milano, 1823, in-8° ; 2° *la Mitologia*, Milano, 1825, in 8°. La question du romantisme a franchi les Alpes ; elle trouve des antagonistes et des partisans dans les plaines de la Lombardie et sur les rives de l'Arno. Le chevalier Monti s'est déclaré le défenseur des divinités de l'Olympe ; il croit que les brillantes fictions sont le cortége obligé, et l'essence même de toute poésie. Il pense comme Boileau, que c'est la véritable source de toutes les inspirations. Monti semble ignorer que le système mythologique des anciens était une croyance, et non une invention destinée à orner des poésies ; il ne comprend pas dès lors que c'est dans l'intimité même de la société qu'il faut chercher son expression poétique, et non dans de vieilles croyances maintenant sans puissance, et dont on ne peut plus faire un usage convenable et qui satisfasse la raison. Les tragédies de Monti ont été réunies et réimprimées plusieurs fois, entre autres, Florence, 1822, in 8°, port. La *Mort de Basville* a été traduite en français, par J. Martin, avec le texte en regard, sous le titre de : *Le 21 Janvier 1793*, Paris, 1817, in-8°. Un recueil de ses *Œuvres* a paru à Milan, en 1818. Ses premières poésies, a dit malignement un journaliste, sont de l'abbé Monti ; les secondes, du citoyen Monti ; les troisièmes, du chevalier Monti.

MONTICELLI (Théodore), secrétaire-perpétuel de l'académie des sciences de Naples, né à Brindisi, vers 1770, s'occupait de l'étude des sciences chimiques, dans lesquelles il s'est particulièrement distingué, lorsque, soupçonné par le parti anti-français d'opinions libérales, il fut incarcéré, en 1799, dans la même prison que le chevalier de Médici, poursuivi lui-même à cette époque pour les mêmes causes. C'est sans doute à ses liaisons avec ce ministre qu'il a dû d'être nommé, en 1826, recteur de l'université. Depuis long-temps, il y était chargé de la chaire de chimie. On a plusieurs ouvrages de M. Monticelli. Le plus remarquable est intitulé : *Prodrome de la minéralogie du Vesuve*, Naples, 1826, in-8° : M. Monticelli s'était adjoint pour cet ouvrage M. Covelli. Les étrangers qui visitent M. Monticelli et la belle collection minéralogique qu'il a rassemblée, ont beaucoup à se louer de son obligeance.

MONTIGNY (François-Emmanuel Dehaies, chevalier), gouverneur des établissements français au Bengale, naquit à Versailles, le 7 août 1745. En 1768, il entra sous-lieutenant au régiment de Médoc, obtint le grade de lieutenant en 1770, et celui de capitaine en 1772, à la légion de Lorraine. Il fit la guerre de Corse en 1778, et devint major au service de la marine. Chargé de missions importantes, il se rendit à Vienne, à Constantinople, en Egypte et aux Indes, par la mer Rouge ; courut mille dangers, et ne sauva ses jours qu'en prenant le costume des lieux qu'il parcourait, et qu'en parlant la langue des peuples chez qui il voyageait. De Goa, il fit route pour Delhy et Soonah. Ayant terminé la mission dont on l'avait chargé, il revint en France, en 1779. Louis XVI, en 1778, l'avait nommé colonel et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. On le renvoya dans l'Inde en 1781, avec de nouveaux pouvoirs et des missions plus particulières pour les Mahrattes. La cour de Sounah le combla d'honneurs pendant sept ans, et il reçut du Grand-Mogol le diplome de nabad. En 1788, le chevalier de Montigny reçut une mission pour la cour de Soubab du Décan. Le roi, voulant reconnaître ses services, le fit gouverneur de Chandernagor et des possessions françaises au Bengale, poste qu'il occupa avec honneur, puisqu'il sut conserver à la France des établissements avantageux. La révolution ayant pénétré dans ces contrées, il fut arrêté, incarcéré et embarqué par ceux dont il avait voulu réprimer les principes. Délivré par les Anglais, il partit pour retourner en France, fit naufrage sur la côte d'Afrique, revint par l'intérieur du pays jusqu'au cap de Bonne-Espérance, s'embarqua pour la Hollande et arriva à Paris, en 1791. Fait général de brigade en 1800, il repartit en 1803 pour Chandernagor, mais il fut obligé de se replier sur les îles de France et de Bourbon, où il resta jusqu'en 1810. Il revint en France, en 1812, et fut élevé, en 1817, au grade de lieutenant-général. Affaibli par ses blessures, privé de la vue et de l'usage de la main gauche, il éprouvait encore le chagrin d'avoir perdu ses effets, ses livres, ses cartes, etc. Le général Montigny n'a pu laisser que des fragments manuscrits de ses longs voyages. Il est mort à Paris, le 27 juin 1819.

MONTJOIE (Christophe-Félix Louis Ventre de la Touloubre) naquit à Aix en Provence, vers 1756, d'une famille noble. Après s'être fait recevoir avocat dans sa ville natale, il vint à Paris, où il suivit quelque temps le barreau. En 1790, il travailla avec l'abbé Royou et Geoffroy à *l'Année littéraire*, et ensuite au journal intitulé l'*Ami du roi*, journal destiné à combattre les principes de la révolution, et qui ne cessa de paraître qu'après la journée du 10 août. Lorsque Louis XVI fut mis en jugement, Montjoye eut le courage de prendre sa défense, et publia, dans cette intention, plusieurs écrits pleins de chaleur. Pour échapper à la proscription, il se cacha dans les environs de Bièvre, jusqu'au 9 thermidor. Il revint à Paris, reprit la plume, et plaida la cause des victimes de la révolution. Proscrit de nouveau en 1797, il se réfugia en Suisse, où il publia divers ouvrages historiques qui furent d'autant plus recherchés que leur importation en France était sévèrement défendue. Après le 18 brumaire an VIII, il parut renoncer à la politique pour se livrer exclusivement à

la littérature ; il publia des romans, et des articles purement littéraires dans le *Journal général de France* et dans le *Journal des Débats*. Sous l'empire, il fut nommé professeur de troisième au lycée de Gand, d'où il passa ensuite à celui de Bourges, en qualité de professeur de littérature française. A la seconde restauration, le roi lui accorda une pension de 3,000 fr., et une place de conservateur à la bibliothèque Mazarine. Il mourut d'une attaque d'apoplexie, le 4 avril 1816. Il a publié : 1° *Divertissement national*, pour célébrer la naissance du dauphin, 1781, in 8° ; 2° *Lettre sur le magnétisme animal*, 1784, in 8° ; 3° *Des principes de la monarchie française*, 1789, 2 vol. in 8° : les opinions que Montjoie a manifestées dans cet ouvrage diffèrent beaucoup de celles qu'il a professées par la suite. 4° *L'Ami du roi, des Français, de l'ordre et surtout de la vérité*, ou *Histoire de la révolution de France et de l'assemblée nationale*, 1791, deux parties in-4° : c'est le complément du journal de l'abbé Royou. 5° *Réponse aux réflexions de M. Necker sur le procès intenté à Louis XVI*, 1792, in-8° ; 6° *Avis à la convention sur le procès de Louis XVI*, 1791, in-8° ; 7° *Almanach des honnêtes gens*, 1792—1793, 2 vol. in-18° ; 8° *Almanach des gens de bien*, 1795-1797, 3 vol. in-18 : c'est un recueil de pièces littéraires et d'anecdotes dont quelques-unes sont très piquantes. 9° *Histoire de la conjuration de Robespierre*, 1795, in-8° : cet ouvrage a été traduit en anglais. 10° *Histoire de la conjuration de d'Orléans*, 1796, 3 vol. in-8° : cet ouvrage fourmille d'inexactitudes. 11° *Eloge historique de Louis XVI*, Neufchâtel, 1797, in 8° ; 12° *Eloge historique de Marie-Antoinette, reine de France*, 1797, in-8° : cet ouvrage a été traduit en allemand et en hollandais. L'auteur l'a refondu en 1814, dans un autre ouvrage qui a pour titre : *Histoire de Marie-Antoinette*, 2 vol. in-8° : de nombreuses inexactitudes s'y sont encore glissées. M. de Malleville en a relevé quelques-unes. 13° *Histoire de la révolution de France, depuis la présentation au parlement de l'impôt territorial jusqu'à la convocation des états-généraux en assemblée nationale*, 1797, 2 vol. in-8° ; 14° *Histoire des quatre Espagnols*, 1801, 4 vol. in-12 : 3° édition, 1803, 6 vol. in-12. 15° *Inès de Léon*, ou *Histoire d'un manuscrit trouvé au mont Pausilippe*, 1806, 5 vol. in-12 : ces deux romans, quoique un peu différents et d'une diction traînante, sont remplis d'intérêt. 16° *Eloge historique de Bochart de Saron*, 1800, in-8° ; 17° *Les Bourbons, ou Précis historique sur les aïeux du roi et sur sa majesté*, 1815, in-8°.

MONTLAVILLE (Louis-Alceste de CHAPUYS, le baron), né à Tournus en 1800, est connu par plusieurs productions remarquables où l'on distingue une imagination féconde et souvent brillante, jointe à beaucoup d'esprit d'investigation et de critique. Il a publié : 1° *Notice sur Louis XVIII*, 1824, in-8° : cet ouvrage contient, dans un cadre resserré, l'examen approfondi des principes de ce roi-législateur, sur le gouvernement et sur l'établissement des institutions de la France. 2° *Lettres sur la Suisse et le pays des Grisons*, Paris, 1826, in-8° ; 3° *Histoire du Dauphiné*, 1827, et années suivantes, in-8° : deux livraisons de cet ouvrage important, et dont le Dauphin a accepté la dédicace, ont paru ; il doit en avoir quatre. Les travaux de M. Chapuys-Montlaville lui assurent une place honorable parmi nos écrivains historiques.

MONTLIVAULT (Casimir GUYON, comte de), préfet, conseiller d'état, chevalier de Malte, etc., né au château de Montlivault, à deux lieues de Blois, en 1770, émigra au commencement de la révolution, se rendit d'abord à Malte, quitta cette île à l'approche des Français, gagna la Péninsule italique, parcourut l'Allemagne, et rentra en France, par la Suisse, peu de temps après le 18 brumaire. Accueilli par les consuls, sur la recommandation de madame Bonaparte, il devint secrétaire-général de cette femme bienfaisante lorsque son illustre époux la répudia pour unir sa destinée à une archiduchesse d'Autriche. En 1814, M. de Montlivault n'attendit pas la mort de Joséphine pour déserter le service de cette princesse et pour faire valoir son émigration ; il obtint, le 2 mai, sa nomination à la préfecture des Vosges, qu'il occupa jusqu'au 20 mars 1815. Privé d'emploi durant les cent-jours, il reparut, à la seconde restauration, comme préfet de l'Isère. En arrivant à Grenoble, il sembla pencher pour la modération ; mais bientôt le ministère de Talleyrand et de Fouché vint à tomber, et le mouvement réactionnaire se communiqua, en quelques jours, d'un bout de la France à l'autre, sous les auspices du ministre Vaublanc et de la chambre introuvable. Pour rester préfet, M. de Montlivault crut devoir suivre l'impulsion qu'on lui donnait de Paris, et fut néanmoins assez habile pour se cacher derrière le nom et la fougue du général Donadieu, son instrument et sa dupe, pendant tout le régime de terreur que ces deux fonctionnaires firent subir à la population dauphinoise. Des listes de proscription furent dressées ; les citoyens les plus recommandables, les hommes les plus utiles, des médecins, des jurisconsultes et des négociants y figurèrent ; mais pour faciliter l'exécution de ces mesures de rigueur, l'administration eut soin de ne prononcer ses arrêts d'exil qu'en détail et par *fournées*. Toutes les fois qu'il lui fallait de nouvelles victimes, la police ne manquait pas de faire des découvertes qui pussent lui servir de prétexte pour frapper ceux qu'elle voulait atteindre : tantôt c'étaient des cocardes tricolores répandues dans les rues ; tantôt des placards séditieux affichés à côté même des postes où l'autorité veillait en armes. Un notaire fut enlevé à l'exercice de ses fonctions et jeté inopinément dans une chaise de poste qui le transporta à Montbrison, et qu'on laissa ensuite pour son compte. Si des proscrits réclamaient une lettre d'avis pour les autorités des lieux où on les reléguait, afin d'y obtenir quelque protection en retour de leur soumission aux lois, le préfet daignait parfois accueillir leur demande et les chargeait eux-mêmes de la pièce qui devait leur assurer au moins une réception inoffensive ; mais ils étaient tout étonnés en arrivant à leur destination de voir qu'ils avaient été devancés par une contre-lettre qui rendait vaine l'espèce de recommandation dont ils étaient porteurs. Un des collègues de M. le comte de Montlivault eut la franchise d'avouer cette correspondance hâtive et souterraine à l'un des hommes que M. le préfet de l'Isère lui avait adressés, et qui se prévalait du billet *obligeant* que ce fonctionnaire lui avait remis, pour atténuer, disait-il, les rigueurs d'une mesure que des *ordres supérieurs* seuls pouvaient le forcer à prendre. Des proscriptions en détail parurent cependant trop lentes aux réacteurs de l'Isère. Pour en finir d'un seul coup, ils imaginèrent de seconder les tentatives insurrectionnelles que le mécontentement universel ne pouvait manquer de provoquer, et d'éteindre ensuite leur soif de vengeance dans le sang des Dauphinois abusés. Didier (*Voyez* ce nom) cherchait alors à soulever les environs de Grenoble. Instruite de ses menées, la police ne fit rien pour en prévenir les résultats, et favorisa au contraire la marche de la conspiration avec tant d'évidence et si peu de ménagements qu'un grand nombre de personnes regardèrent d'abord le principal conjuré, que sa mort a lavé de tout soupçon, comme un agent provocateur. On a établi depuis dans une foule de mémoires, publiés tant par le général Donadieu que par les parents des victimes, que le préfet de l'Isère était exactement instruit, chaque jour, des démarches de Didier ; qu'il connaissait parfaitement son itinéraire, ses lieux de refuge, etc. ; et qu'au lieu de le faire arrêter, il lui laissa tout le temps de préparer l'insurrection qu'on était à peu près sûr d'étouffer à sa naissance, et qui devait fournir aux uns des prétextes de vengeance, aux autres des chances et des moyens d'élévation. Quand vint en effet l'heure de l'explosion, M. de Montlivault s'empressa de réunir chez lui les principales autorités du département, et déploya, au milieu d'elles, tout le zèle et toute l'activité dont il était capable. Arrêtés, proclamations, rien ne fut épargné ; et lorsque les malheureux paysans qui avaient été entraînés sous les murs de Grenoble eurent été dispersés au premier coup de feu ; lorsqu'une poignée de dragons eut suffi pour dissiper, en quelques heures, cette rébellion fantasmagorique, le préfet se joignit au général commandant la division (*voyez* DONADIEU) pour déclarer le département en état de siège ; suspendre la cour prévôtale comme trop lente dans ses condamnations, créer des commissions militaires plus expéditives, substituer la fusillade en masse aux exécutions

individuelles sur l'échafaud, faire raser les maisons et ordonner le supplice de ceux qui refuseraient de livrer leurs armes à l'autorité, ou qui recèleraient des rebelles. Une rivalité ambitieuse ne tarda pas cependant d'amener une rupture éclatante entre ces deux fonctionnaires. Cherchant à faire valoir leurs services au préjudice l'un de l'autre, ils firent des rapports contradictoires sur les évènements du 4 mai. Le ministère, pour se tirer d'embarras, commença par les combler tous les deux de faveurs, et les sépara ensuite en nommant M. de Montlivault, à peine revêtu du titre de conseiller-d'état, à la préfecture du Calvados. Après l'ordonnance du 5 septembre, quelques familles, décimées par les exécutions militaires crurent que le temps était venu de demander et d'obtenir contre les proconsuls qui avaient favorisé les complots, suspendu arbitrairement le cours des lois, et formé des commissions extraordinaires pour ensanglanter le Dauphiné. Elles adressèrent un mémoire au conseil-d'état, dans l'espoir de se faire autoriser, conformément aux statuts impériaux, à poursuivre, en réparation du sang versé illégalement, l'ancien préfet de l'Isère et le général Donadieu. Le comte de Montlivault se disculpa autant qu'il le put dans un rapport au roi, où il désigna les nombreux individus des hautes et basses classes qui l'avaient aidé à faire la police dans son département, se vanta d'avoir destitué deux ou trois cents maires, et d'avoir organisé une correspondance de renseignements ou d'inquisition non-seulement avec les moindres fonctionnaires placés sous ses ordres, mais encore avec les curés. Le général Donadieu publia aussi son apologie; il rejeta sur l'administration civile la responsabilité des actes de cruauté qu'on lui reprochait, en déclarant que la police avait fomenté elle-même les complots et réduit l'autorité militaire à faire couler le sang pour réprimer les conspirations ourdies sous ses auspices. Au milieu de ces accablantes révélations, les parents des condamnés restèrent néanmoins sans vengeance. Que dis-je, on les flétrit à leur tour par des arrêts pour avoir diffamé ceux qui avaient prononcé ou fait prononcer inconstitutionnellement des sentences de mort contre leurs proches, et leur avocat, Joseph Rey de Grenoble, fut rayé du tableau des avocats de la cour royale de Paris, par une décision du conseil de discipline. Ainsi défendu par le ministère, les tribunaux et les organes officiels du barreau, contre d'importunes récriminations, M. le comte de Montlivault a continué depuis d'administrer paisiblement le département du Calvados, et de bien mériter de MM. de Villèle et Corbière, comme il se fit applaudir autrefois de M. Decaze, comme il obtiendra sans doute l'approbation de M. de Martignac et de ses successeurs, quels qu'ils puissent être.—MONTLIVAULT (le chevalier Éléonor-Jacques-François de Sales GUYON de), frère du précédent, né à Montlivault, vers 1763, entra de bonne heure dans la marine, fut nommé lieutenant de vaisseau en 1787, et fit les campagnes de la guerre d'Amérique. Il émigra au commencement de la révolution, et ne rentra en France qu'au 18 brumaire. Il a été nommé, au retour du roi, capitaine de frégate, et chevalier de Saint-Louis. Il était chevalier de Malte avant la révolution. M. Éléonor de Montlivault vit dans la retraite à Vendôme. Il a publié sur la politique et même sur l'astronomie quelques brochures insignifiantes, nous citerons entre autres: 1° *Considération sur le renouvellement par cinquième de la chambre des députés, au commencement de la session de 1823*, Paris, 1823, in-8°; 2° *de la Septennalité*, Paris, 1824, in-8°, en faveur de la septennalité; 3° *Essai de cosmologie*, ou *Mémoire sur la cause et la nature des mouvements célestes; sur la cause et la nature de la lumière*, Paris, 1826, in-4°, planches.—MONTLIVAULT (Jacques-Marie Cécile GUYON, comte de), frère des précédents et aîné de la famille, né à Montlivault, en 1760, servit d'abord dans les chevau-légers de la maison du roi. Il passa paisiblement le cours de la révolution dans son château de Montlivault en se ménageant tour à tour les divers partis. A la restauration, il fit valoir ses *efforts* pour le rétablissement de la maison de Bourbon: il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et inspecteur des postes, en 1815, place qu'il remplit encore. — MONTLIVAULT (Jacques-Pierre-Marie GUYON), fils du précédent, né à Montlivault, le 28 mai 1786, était chef de bataillon à l'époque de la première restauration, le 2 décembre 1815; il fut nommé lieutenant colonel, colonel le 23 octobre de l'année suivante, et enfin maréchal-de-camp vers 1823. Il a fait avec quelque distinction toutes les campagnes en Allemagne, en Italie, en Illyrie et en Espagne.

MONTLOSIER (François-Dominique-Reynaud, comte de), né à Clermont (Auvergne), le 16 avril 1755, fut nommé, en 1789, député suppléant de la noblesse de Riom, aux états-généraux, y fut appelé, dès l'ouverture de la session, par la démission de M. de Rosières. Il marqua peu néanmoins dans les premiers débats, et se contenta de voter silencieusement avec la majorité de son ordre contre les innovations. Mais la marche rapide d'une révolution qui détruisait de fond en comble l'édifice féodal, objet de sa constante prédilection et de sa vive sollicitude, ne lui permit pas de rester plus longtemps témoin muet de la ruine et de l'humiliation de sa caste. Après les sanglantes journées d'octobre, il combattit la motion de Mirabeau, tendante à ce que les ministres du roi fussent invités à venir prendre voix consultative dans l'assemblée, jusqu'à ce que la constitution eût fixé les règles qui devaient être suivies à leur égard; et comme les dépositaires du pouvoir exécutif appartenaient alors au parti patriote, le noble champion de l'aristocratie ne craignait pas d'invoquer contre eux les principes démocratiques qui avaient été décrétés en dépit de la minorité dont il faisait partie. « Cette proposition, s'écria-t-il, est vicieuse en principe, » dangereuse dans ses conséquences, pernicieuse dans » ses effets. Nous ne pouvons dans cette assemblée » donner une influence à des individus que la nation n'y » a pas appelés; nous ne pouvons mettre entre les mains » du gouvernement une initiative que nous avons si sa» gement proscrite. » Cette observation de l'un des membres les plus fougueux du côté droit trouva des échos à l'extrême gauche; Lanjuinais parla dans le même sens avec sa véhémence ordinaire, et la motion de Mirabeau fut rejetée à une grande majorité. D'autres fois encore M. de Montlosier, dominé surtout par le désir de réfuter victorieusement les constitutionnels, ses adversaires d'alors, leur opposa leurs propres doctrines quand ils s'en écartèrent et s'efforça même de les dépasser, quand il les vit reculer avec timidité devant une application rigoureuse et complète du système populaire dont ils s'étaient constitués les défenseurs. C'est ainsi qu'il repoussa la dénomination de *citoyen actif*, par cette considération que ce titre supposait des *citoyens passifs* et faisait revivre des distinctions abolies et des idées de servage et d'ilotisme. Le 22 février 1790, il appuya fortement l'opinion de M. de Cazalès sur la nécessité d'investir le roi d'une autorité extraordinaire pour apaiser les troubles toujours croissants, et de substituer en quelque sorte la dictature royale à la dictature municipale créée par la loi du 21 octobre 1789. « Quel » est donc, s'écria-t-il, l'égarement d'opinion qui règne » dans cette assemblée? De toutes parts on nous présente » des projets de loi, et partout on a soin d'écarter l'in» fluence royale, comme si cette influence était consti» tutionnellement vicieuse et malfaisante? A-t-on oublié » que le peuple n'a des officiers publics que pour qu'ils » lui soient utiles; que le roi est le chef de ses officiers, et » que par conséquent c'est lui qu'on doit toujours voir » à la tête de l'œuvre publique? Peut-on se dissimuler » que nos plus grands publicistes, et J. J. Rousseau » lui-même, n'ont cessé de publier cette vérité? Peut» on se dissimuler que la fin de chacune de nos dynas» ties a toujours été marquée par les règnes de princes » qui n'en eurent que le nom, parce que des chefs mi» litaires, ou des maires qui les tenaient enfermés dans » leur palais, avaient intérêt de régner à leur place? » Mais la nation française, qui honore son roi, a peut» être le droit de vouloir que ce roi fasse quelque » chose pour elle... Dans un grand empire, il est cons» tant que le roi, qu'on a très bien appelé *la loi agis» sante*, doit être le centre de toutes les forces, et » comme le pivot sur lequel doivent tourner tous les » mouvements.... Soyons francs, si dans un moment de » convulsion et de crise l'action royale ne nous est pas

» nécessaire, elle nous le sera encore moins dans des » temps de calme et de paix. Ah! si la démocratie à laquelle nous tendons était le seul asile de la liberté, et » que nous puissions y arriver sans un crime, je serais le » premier à vous le conseiller : mais quand je considère votre luxe, votre corruption, vos arts, etc., il » n'est plus possible de délibérer : il faut absolument » que nous ayons une monarchie, ou que tout ce qui » existe encore de bons Français aille mourir avec moi » sous ses ruines. » M. Desmeuniers réfuta ce discours au milieu des applaudissements de l'assemblée ; M. de Montlosier s'en irrita, et demanda vainement que son contradicteur fût rappelé à l'ordre pour avoir proposé de substituer le mot *accepté* ou *approuvé par le roi*, au mot *sanctionné*. Il prit alors le parti de faire imprimer son improvisation, l'une des plus brillantes qui soient sorties de sa bouche, et il l'augmenta d'une seconde partie, qu'il commença en ces termes : « De toute » part on me demande si c'est moi qui ai fait imprimer, » telle qu'elle est, mon opinion sur la régénération du » pouvoir exécutif : Oui, c'est moi. Vous avez trouvé » ces vérités dures ; il faudra bien que vous en entendiez » encore : Oui, je veux dire la vérité, je veux la dire » tout entière, je veux la dire *tout mon saoul!* » Le 18 mai 1790, il repoussa comme outrageant pour la majesté des rois le souvenir de leurs faiblesses, et avança que les princes populaires, tels que Henri IV, devaient surtout être protégés, selon lui, par la reconnaissance publique, contre de fâcheuses réminiscences. Il insista, dans la même séance, pour que le droit de paix et de guerre fût attribué exclusivement au roi, et ne cessa jusqu'à la fin de la session de défendre avec vigueur et violence les prérogatives de la couronne et de l'aristocratie. Moins zélé, dès ce temps-là même, pour les intérêts du sacerdoce, il convint que la nation, sans être précisément propriétaire des biens ecclésiastiques, pouvait cependant en disposer ; et il consola les évêques en leur rappelant qu'une croix de bois avait fait la conquête du monde. Ses formes brusques, la virulence de ses allocutions et l'exagération de ses principes, excitèrent souvent du tumulte. Lassé un jour des interruptions qui le poursuivaient incessamment à la tribune, il s'écria : » Le voilà donc libre! » Le 21 novembre 1790, dans la discussion des principes constitutionnels, il attaqua vivement le projet du comité sur l'organisation de la force publique, et déclara qu'il était scandalisé de voir qu'on oubliât toujours que le gouvernement français était essentiellement monarchique : car, dit-il, il n'est pas de monarchie quand la force publique n'est pas dans les mains du roi. Ce fut encore Desmeuniers qui se chargea de lui répondre : M. de Montlosier voulut répliquer, on lui refusa la parole et on ferma la discussion. Il n'en resta pas moins cramponné à la tribune, pour demander qu'on renouvelât le serment d'être fidèle au roi, et pour proposer des amendements qui pussent atténuer le caractère démocratique des dispositions arrêtées par le comité de constitution. Tous ses efforts furent vains ; on ne le laissa jamais finir sa phrase, et Duquesnoy l'accusa même de profaner le nom du roi pour faire perdre du temps à l'assemblée et exciter des désordres. « Il n'est pas permis, s'écria-t- » il alors, d'inculper ainsi un membre sans qu'il lui soit » permis de se défendre. Je n'inculpe pas votre parti, et » certainement c'est beaucoup pour moi : mais j'inculpe » votre décret. » Malgré ses réclamations et sa persistance, l'amendement qu'il avait présenté fut rejeté à une grande majorité. Peu corrigé par cet échec, il s'empressa de demander la parole contre l'article troisième du décret, qu'il essaya aussi d'amender dans l'intérêt de la couronne : mais l'assemblée, fatiguée de l'entendre, ne l'accueillit encore que par des murmures ; et lui de braver les interrupteurs par cette apostrophe : « Je vous » défie de m'empêcher de parler ; je vous dirai toujours, » je vous dis et je vous dirai jusqu'au dernier moment, » que vous voulez renverser les principes, que vous » êtes des *manichéens* ; je demande donc que l'on mette » aux voix mon amendement. » L'assemblée lui accorda satisfaction sur ce point : son amendement, appuyé par Malouet, fut mis en délibération, pour subir le sort de tous ceux qu'il avait conçus jusque-là. Le 6 avril 1791, au moment où l'assemblée allait décréter, sur la proposition de Buzot, que le corps législatif pourrait déclarer au roi que les ministres avaient perdu la confiance de la nation, M. de Montlosier, pour établir une espèce de compensation en faveur du trône, demanda que dans certains cas, il fût permis au monarque de faire une proclamation en ces termes : « *Je déclare que la lé-* » *gislature n'a plus la confiance de la nation.* » On rit beaucoup alors de cette motion, que son auteur voulut exposer aux chances d'un rejet unanime. Cependant ce que les royalistes eux-mêmes n'osèrent pas soutenir en 1791, les libéraux n'oseraient pas le contester en 1828 ; et la déclaration de M. de Montlosier, repoussée il y a quarante ans, comme ridicule, est devenue, sous une autre forme (le droit de dissoudre la chambre des députés), l'une des principales prérogatives du monarque. M. de Montlosier suivit, au reste, l'exemple du côté droit, et se joignit à l'extrême gauche de l'assemblée pour faire triompher le principe de la non réélection immédiate des représentants. Signataire de toutes les protestations de la minorité, il quitta la France aussitôt après la clôture de la session, et se rendit à Coblentz, où les coryphées de la première émigration lui firent un aussi mauvais accueil qu'à Cazalès et à Maury. Des propos offensants lui furent même adressés par quelques gentilshommes de l'entourage des princes, ce dont il demanda réparation à la manière des preux. Ces querelles domestiques l'obligèrent de s'éloigner après avoir toutefois rempli une mission en Hollande, avec le prince d'Aremberg et M. Sillène. Il parcourut l'Allemagne, et passa de là en Angleterre, où il dirigea le *Courrier de Londres*. Quoique toujours attaché à la cause de la monarchie féodale, il ne l'entendait pas comme les courtisans, les faiseurs d'intrigues et les publicistes de palais : aussi écrivit-il contre eux, et notamment contre MM. d'Entraigues et Ferrand. On doit lui savoir gré surtout d'avoir combattu ce dernier, le véritable Marat de la restauration, puisqu'il voulait acheter le rétablissement de la dynastie des Bourbons au prix de deux cent mille têtes, et qu'il s'efforçait de prouver que le supplice des jacobins ne devait pas faire négliger celui des constitutionnels. Malgré ses dissentiments avec les meneurs de l'émigration, M. de Montlosier fut choisi, en 1800, pour venir proposer au premier consul de céder le gouvernement de la France aux héritiers de Louis XVI, moyennant une petite souveraineté en Italie. Il accepta cette bizarre mission, et fut arrêté en débarquant à Calais. Conduit à Paris, et enfermé au Temple, il en sortit après trente-six heures de détention, par l'ordre de Fouché, qui lui imposa la condition de retourner sous dix jours en Angleterre, sans chercher à remplir le but de son voyage auprès de Bonaparte. Il eut néanmoins en secret plusieurs entrevues avec le ministre des relations extérieures, qui lui confia les projets du consul relativement à l'église et aux émigrés. Ces communications confidentielles, et peut-être aussi les embarras de sa position au milieu de gens qui ne l'aimaient point, et qui l'avaient souvent abreuvé de dégoûts, déterminèrent un changement dans ses dispositions vis-à-vis du gouvernement français, changement qu'il indiqua assez clairement dans sa feuille pour que le ministère britannique cessât dès lors de le protéger. Mais les hommes qui lui avaient valu cette disgrace s'empressèrent de l'en consoler. Talleyrand et Fouché obtinrent son rappel, et il vint continuer à Paris la publication du *Courrier de Londres*, qui fut bientôt supprimé. Cette mesure rigoureuse n'atteignit cependant que le *journal*, dont le titre seul devait offusquer la police *française*, et respecta le propriétaire rédacteur, qui reçut en dédommagement une place lucrative au ministère des affaires étrangères. Lorsque Napoléon, fatigué de cacher la dictature sous de vaines formes républicaines, résolut de donner enfin à son gouvernement un titre correspondant à la nature du pouvoir qu'il exerçait réellement, il chargea M. de Montlosier de faire un tableau historique et politique de la vieille monarchie, qu'il était impatient de recrépir à son profit. Le publiciste des anciens jours, le chantre de la féodalité mit aussitôt la main à l'œuvre, et au bout de quatre ans il envoya, des montagnes de la Suisse, où il s'était momentanément retiré, trois volumes manuscrits à Napoléon. Celui-ci avait oublié, dit-

on, au milieu de ses conquêtes et de sa gloire, qu'il eût demandé ce travail à M. de Montlosier; il n'en ordonna pas moins l'examen par une commission, qui se prononça contre l'impression du livre, tout en lui donnant des éloges dans son rapport. L'empereur ne s'en tint pas là; il fit revenir M. de Montlosier de l'Helvétie, lui manifesta le désir de connaître ses plans politiques, et lui permit d'en faire l'exposition dans une correspondance privée qui dura jusqu'au retour de la campagne de Russie. A cette époque désastreuse, l'auteur de *la Monarchie française* jugea sans doute inutile de continuer ses services spéculatifs à un gouvernement dont on pouvait prévoir la chute prochaine; il sollicita l'autorisation d'aller explorer l'Italie, en naturaliste breveté; et le trésor impérial lui fournit en effet les moyens de satisfaire amplement le goût scientifique qui venait de renaître soudainement en lui, après tant d'années consacrées exclusivement à la politique. La restauration de 1814 ramena M. de Montlosier en France. Il crut que le moment était venu de publier son livre sur la monarchie féodale, et il le livra à l'impression, en y ajoutant seulement quelques considérations sur les causes de la catastrophe de Napoléon. En 1815, il s'occupa du quatrième volume, dans lequel il voulut signaler les fautes du gouvernement royal depuis son rétablissement: fautes dues à l'influence des hommes d'état (le comte Ferrand par exemple) qu'il avait combattus pendant l'émigration: mais son travail n'ayant été terminé qu'après le 20 mars, il craignit qu'on ne le soupçonnât d'avoir cherché à rentrer en grâce auprès de l'empereur, à l'aide du blâme sévère qu'il adressait à l'administration de Louis XVIII: et il prévint ce reproche au moyen d'une préface plus hostile que favorable au régime impérial. Après la seconde restauration, M. de Montlosier se prononça avec plus de force que jamais pour les institutions féodales, plaçant le salut de la dynastie et de la France dans leur prompte résurrection: mais les hommes qui dirigeaient les conseils de la couronne étaient plus jaloux d'assouvir leur soif de domination, d'honneur, de richesses et de vengeances, que d'évoquer de vaines ombres et de s'épuiser à ranimer de stériles doctrines. Que leur importait la reproduction des formes antiques, si les formes nouvelles pouvaient se prêter à toute l'exigence de leurs passions haineuses, de leur ambition et de leur cupidité? Ils laissèrent donc M. de Montlosier s'évertuer, dans le désert, en faveur d'un système dont l'incompatibilité avec la société actuelle se faisait sentir de toutes parts, et ils se mirent à exploiter la nation avec les instruments qu'elle avait créés elle-même ou acceptés sous la république et sous l'empire. Mécontent de voir ainsi dédaigner ses avis, et las de sa solitude politique, au milieu de son parti triomphant, le publiciste du moyen âge abandonna la capitale et se retira dans sa terre d'Auvergne. Il y gémit près de dix ans entiers sur la désorganisation de l'aristocratie féodale, essayant parfois de lutter encore contre le torrent démocratique du siècle. Cependant, tandis qu'on lui opposait incessamment l'impossibilité de la rétrogradation en faveur du patriciat, il voyait le gouvernement marcher audacieusement à reculons pour reconstituer la puissance du clergé. Jamais il n'éprouva de sympathie pour le sacerdoce, considéré politiquement, même aux jours où les intérêts et les destinées de cet ordre avaient été passagèrement liés à ceux de la noblesse. Quel ne devait pas être son dépit d'être condamné à assister, dans le délaissement le plus complet, à l'exaltation de cet antique rival, profitant seul d'une réhabilitation inespérée après une proscription commune? Le *Mémoire à consulter* contre les jésuites, les congrégations, les ultramontains et le parti-prêtre, donna, en 1826, la mesure exacte de l'irritation profonde que le noble comte nourrissait en son âme pour les favoris exclusifs de la restauration. Mais en accusant le pouvoir spirituel d'imposer au gouvernement un *système religieux et politique, tendant à renverser la religion, la société et le trône*, il eut soin d'indiquer dans une préface et de prouver dans une foule de passages de sa dénonciation anti-sacerdotale, que son intention n'était point de servir le libéralisme, et qu'il persistait dans ses opinions aristocratiques. « Je dois prévenir, dit-il, ceux qui, mus par d'autres sentiments que ceux que je professe, seraient enclins à m'accorder leur approbation, que je ne l'accepte pas du tout. Au milieu des folies de Londres et de Coblentz, tourmenté dans mon existence et dans celle de mes amis par les prôneurs de ces folies, je n'en suis pas moins demeuré attaché à leur sort, et à tout ce qu'il y avait de noble dans leurs sentiments. Combien souvent, alors et depuis, ne m'a-t-il pas été proposé de m'attacher à leurs adversaires? Combien de fois n'a-t-on pas osé me dire qu'ils m'accueilleraient? Cet accueil qui m'était offert, je l'ai dédaigné. Ces émigrés qui me repoussaient ont conservé mon affection. Il en sera de même aujourd'hui. Ces prêtres dont je combats les prétentions, ces prêtres qui m'ont tant accusé, et qui probablement m'accuseront encore, continueront à avoir mon respect. Ceux qui, par des principes de révolution ou d'impiété, me donneront des éloges, m'en verront attristé. Repoussé ainsi par des hommes qu'on chérit, accueilli par des hommes qu'on repousse, une telle vie n'est pas douce. Dieu me l'a faite ainsi. » Malgré cette répudiation préalable des suffrages du parti libéral, le livre de M. de Montlosier fut accueilli avec des transports d'enthousiasme par ce parti, et il eut en peu de temps huit éditions. Ce succès ne doit point étonner lorsqu'on songe à l'universalité et à la vivacité des alarmes que le jésuitisme avait fait naître; et il fallait que la préoccupation publique fût bien grande sur ce point, puisque les amis de l'égalité semblèrent ne pas s'apercevoir que le dénonciateur véhément du sacerdoce leur prodiguait aussi l'insulte et le mépris. Après avoir signalé le vide formé par la révolution, et proclamé l'impuissance successive de la souveraineté du peuple, de la souveraineté du glaive et de la souveraineté de l'encensoir, pour remplir ce vide immense, M. de Montlosier se hâte en effet de proposer sa hiérarchie de prédilection, *la noblesse, l'illustration, le rang, les classes, grotesquement remplacés par les jésuites et les congréganistes.* Il lui faut de l'hérédité avant tout; et si ses prétentions choquent les *vanités plébéiennes, toujours si faciles à se hérisser et qui peuvent avoir acquis une sorte de possession*, il ne s'en inquiète pas: que le gouvernement ose vouloir, et tout rentrera dans l'ordre: il cite en exemple l'institution de la légion d'honneur, devenue chère aux plus austères démocrates, et la loi du double vote paisiblement exécutée, malgré de sinistres présages, *parce qu'on a fini par s'apercevoir que la grande propriété, qui a plus d'importance, a droit par là même à plus de prépondérance.* Comme la propriété, la noblesse héréditaire a conservé toute sa valeur et son utilité primitives, et la société ne peut pas plus s'en passer que des professions chargées de subvenir aux premiers besoins de l'homme. « Si la révolution, dit-il, avait jugé à propos de supprimer les notaires, les médecins, les pharmaciens, comme elle supprimait autre chose, ces offices se seraient bientôt rétablis en fait, ne l'étant pas en droit: il en est de même de la noblesse..... Est-ce l'hérédité qui s'effacera? mais si vous conservez au fils l'hérédité des biens de son père, comment ferez-vous pour mettre la noblesse à part de ses biens? Vous ne le pouvez pas. » C'est pourtant ce qu'a fait l'assemblée constituante, ce qu'a sanctionné l'opinion publique et ce qu'ont été obligés d'admettre les divers gouvernements qui se sont succédé depuis la révolution. Le préjugé de l'hérédité a été attaqué et détruit irrévocablement dans la transmission des titres honorifiques et des avantages réels qui s'y trouvaient attachés: et on l'a respecté dans la transmission des choses matérielles, parce que la révolution sur ce point n'est pas encore faite dans les esprits, comme elle l'était depuis longtemps à l'égard du patrimoine nobiliaire. Si l'abolition du patriciat héréditaire n'avait été qu'un acte de passion et de fureur, qu'une mesure purement arbitraire, ainsi que le suppose M. de Montlosier, certainement son rétablissement se serait opéré en fait, alors même qu'il aurait été contrarié par le droit, selon la judicieuse remarque de cet écrivain dans son hypothèse de suppression des notaires, des médecins et des pharmaciens: mais c'est précisément l'inverse qui est arrivé. Napoléon et Louis XVIII ont, l'un et l'autre, rendu au blason son existence légale, et malgré tout ce qu'ils ont pu sta-

tuer en droit, le blason est resté, en fait, *sans importance*, parce qu'il choquait de plus en plus les idées et les mœurs qui l'avaient fait briser, il y a quarante ans. Au reste, la persévérance aristocratique de M. de Montlosier demeura en quelque sorte inaperçue dans son livre, tant l'idée principale, la haine du jesuitisme, absorbait l'attention des lecteurs. Dès ce moment, tous les organes du ministère et de la congrégation se déchaînerent contre lui avec une violence inouïe : les uns l'accusèrent d'avoir constamment professé des doctrines impies, et de s'être montré, dans ses premiers écrits, l'ennemi de la religion et du sacerdoce ; d'autres attribuèrent à sa vieillesse, au radotage, à l'infamie, la démarche courageuse qu'il venait de faire. Le ministère lui-même ne resta point inactif au milieu des fureurs de ses agents et de ses redoutables tuteurs : il enleva au plus intrépide défenseur de l'ancien régime la pension que *l'usurpateur* lui avait accordée en considération de ses doctrines monarchiques. Cette disgrace ne pouvait ralentir le zèle de M. de Montlosier, aussi le vit-on poursuivre le parti-prêtre de nouvelles dénonciations devant les chambres et les cours royales. Une pétition qu'il adressa à la pairie, et sur laquelle M. de Portalis fit un rapport fort étendu, fut accueillie, en ce qui concerne les jésuites et la congrégation, et renvoyée au garde-des sceaux pour y être fait droit selon les lois du royaume. Le rapporteur et la chambre n'approuverent pas également ce qu'il disait des envahissements du parti-prêtre. Durant cette instance et ces débats solennels, M. de Montlosier, accablé d'outrages par ses anciens amis et entouré de félicitations par les hommes dont il avait repoussé d'avance les suffrages, ne put résister long temps au desir de se rapprocher des uns et de rompre définitivement avec les autres. Objet de la rage d'une faction puissante, l'isolement qu'il avait choisi, par précaution oratoire peut-être, dans la préface de son *Mémoire à consulter*, devait finir par lui déplaire. Il ne tarda pas en conséquence de laisser apercevoir dans son langage des dispositions moins hostiles au libéralisme, et il en vint un beau jour à rendre hommage, en pleine académie (à Clermont-Ferrand), au génie du siècle actuel et à la civilisation moderne. « En quelque sorte contemporain des » deux siecles, dit-il, il m'arrive souvent de les comparer, relativement à l'esprit et à une certaine élé» gance de mœurs ; je puis trouver entre eux des rap» ports ; à beaucoup d'égards, quelle différence ! de » toutes parts, c'est aujourd'hui une impetuosité de » mouvement et de richesses que la France du 18e sié» cle n'a certainement pas connue. Cet avantage (il est » grand), nous le devons à ce régime de liberté rai» sonnable qui, par sa nature, anime toutes les indus» tries, excite tous les talents, échauffe toutes les es» pérances et tous les esprits. » Depuis les dernières élections, cet infatigable écrivain a publié une nouvelle brochure sur notre situation politique. Quoi qu'elle soit dirigée spécialement contre l'ancien président du conseil des ministres, on y trouve quelques considérations générales sur l'état de l'Europe, et surtout une appréciation originale du système des absolutistes espagnols, auxquels l'auteur applique les réflexions sévères que lui inspire autrefois le *rétablissement de la monarchie* par le comte Ferrand. Il termine au reste cet écrit par une apostrophe qui donnera à M. de Villèle quelque envie de remercier le gouvernement royal d'avoir fermé jusqu'ici l'entrée de la chambre haute au doyen des aristocrates français : « Si j'étais pair du royaume, lui dit-il, je ne pourrais » que vous condamner à mort. » M. de Montlosier vient de compléter son alliance avec la *gent libérale*, comme il disait naguère : il écrit dans le *Constitutionnel*, où plusieurs articles ont déjà paru sous son nom. M. de Montlosier a publié : 1° *Essai sur la théorie des volcans d'Auvergne*, 1789, in-8°, 1802 ; 2° *Observations sur l'adresse à l'ordre de la noblesse, faites à M. le comte d'Entraigues* ; 3° *Observations sur les assignats*, 1790, in-8° ; 4° *Essai sur l'art de constituer les peuples, ou Examen des opérations constitutionnelles de l'assemblée nationale de France*, 1791, in-8° ; 5° *Grand discours que prononcèrent les commissaires de l'assemblée nationale au roi, en lui présentant la grande charte, et réponse du roi aux commissaires, ainsi qu'il est présumé*, 1791, in-8° ; 6° *Opinion sur le nouveau serment demandé à l'armée*, 1791, in-8° ; 7° *De la nécessité d'une contre-révolution*, 1791, in-8° ; 8° *Deux moyens d'opérer une contre-révolution*, 1791, in-8° ; 9° *Vues sommaires sur les moyens de paix pour la France, pour l'Europe, pour les émigrés*, 1796, in-8° ; 10° *Observations sur le projet de Code civil*, 1801, in-12 ; 11° *De la monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours*, 1814, 3 vol. in-8° ; 12° *De la monarchie française depuis le retour de la maison de Bourbon jusqu'au 1er avril 1815*, 1815, in-8° ; 13° *Quelques vues sur l'objet de la guerre, et sur les moyens de terminer la révolution*, 1815, in-8° ; 14° *Des désordres actuels de la France, et des moyens d'y remédier*, 1815, in-8° ; 15° *De la monarchie française depuis la seconde restauration, jusqu'à la fin de la session de 1816, avec un supplément sur la session actuelle*, Paris, 1818, in-8° ; 16° *De la monarchie française au 1er janvier 1821*, 1821, in-8° ; 17° *De la monarchie française au 1er juin 1822*, 1822, in-8° : c'est la suite de l'ouvrage précédent ; 18° *De la monarchie française au 1er mars 1822*, 1822, in-8° ; 19° *De la monarchie française en 1824*, 1824, in-8° ; 20° *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône*, 1826, in-8° : cet ouvrage fit une grande sensation, et obtint huit éditions la même année ; 21° *Dénonciation aux cours royales, relativement au système religieux et politique signalé dans le* Mémoire à consulter, *précédé de nouvelles observations sur ce système et sur les apologies qu'on a publiées*, 1826, in-8°, 2 éditions ; 22° *Lettre d'accusation contre les jésuites à M. le procureur-général, à M. le premier président, à MM. les présidents, les conseillers, membres de la chambre d'accusation, à tous MM. les conseillers de la cour royale de Paris*, 1826, in-8° ; 23° *Pétition à la chambre des pairs, précédée de quelques observations sur les calamités objet de la pétition*, 1827, in-8° ; 24° *Les jésuites, les congrégations et le parti-prêtre en 1827, mémoire à M. le comte de Villèle*, 1827, in-8°. M. Saintes a publié : *Apologie du clergé, des congrégations et des jésuites, par M. de Montlosier, recueillie par l'auteur de la* Défense de l'ordre social, *précédée d'un essai sur la vie et les écrits de M. de Montlosier*, Paris, 1827, in-8°.

MONTMORENCY (MATHIEU-JEAN-FÉLICITÉ LAVAL, duc de), issu d'une des plus anciennes familles de France, né à Paris, le 10 juillet 1760, fit ses premières armes en Amérique, dans le régiment d'Auvergne, dont son père était colonel. Il embrassa les principes de la révolution, et fut nommé, en 1789, député aux états-généraux, dans l'assemblée bailliagère de Montfort-l'Amaury, où il siégeait comme grand bailli d'épée. Il prêta lui cinquième le serment du jeu de paume, et fut un des quarante-sept membres de la noblesse qui se réunirent au tiers. Lorsque, dans sa séance du 4 août 1789, l'assemblée nationale eut décrété que la constitution serait précédée de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Mathieu de Montmorency s'écria : « En produisant cette déclaration, donnons un » grand exemple à l'univers ; présentons-lui un modèle » digne d'être admiré. » Cette proposition fit écarter celle de l'abbé Grégoire, qui voulait qu'on joignît la déclaration des devoirs à celle des droits. Dans la séance du soir du même jour, il monta à la tribune, et y excita le plus vif enthousiasme en proposant d'abolir avec les droits féodaux et les justices seigneuriales, tous priviléges, franchises et immunités de pays, d'état, de villes, de communautés, d'individus. L'assemblée adopta sans délibération cette proposition, et déclara en outre tous les Français également admissibles aux emplois civils et militaires, etc., etc. L'étincelle électrique n'est pas plus rapide que ce mouvement patriotique. Le 10 septembre il appuya le décret qui portait que le corps législatif ne serait composé que d'une chambre. « La question des deux chambres, dit-il, est » absolument inadmissible à cause des obstacles qu'elle » opposerait à la réforme des abus : car si les deux » chambres ont la même formation, l'une d'elles de» vient inutile, puisqu'elle ne serait plus qu'un bureau » nécessairement influencé par l'autre. Si leur formation » n'est pas la même, et qu'on adopte le projet d'un » sénat, il établira l'aristocratie et conduira à l'escla-

» vissement du peuple, surtout si les sénateurs sont » inamovibles, ou qu'ils soient au choix du roi comme » on l'a proposé. » Le 19 juin 1790, il s'exprime ainsi au sujet du décret d'abolition de la noblesse : « Que toutes » les armes et armoiries soient donc abolies ; que tous » les Français ne portent désormais que les mêmes en- » seignes, celles de la liberté, lesquelles désormais sont » fondues avec celles de la France. » Dans la séance du 29 septembre, lorsque Duval d'Espremenil (*Voyez ce nom*) osa proposer à l'assemblée de renverser toutes ses œuvres et de faire une contre-révolution complète, Mathieu de Montmorency appuya la proposition de déclarer insensé Duval d'Espremenil, en s'écriant, « que » le délire et la folie pouvaient seuls excuser un projet » qui mériterait toute la sévérité de l'assemblée. » Le 11 juillet 1791, il fut du nombre des quinze membres envoyés pour assister à la translation des restes de Voltaire au Panthéon, et le 27 août suivant il fit adopter la proposition de décerner les mêmes honneurs à J.-J. Rousseau. Après la session, il devint aide-de-camp du maréchal Luckner, mais il le quitta peu après. Bientôt, effrayé de la marche des événements, il s'empressa de quitter la France, passa en Suisse, et trouva un refuge à Coppet, retraite qu'habitait madame de Staël : telle fut l'origine d'une amitié que plus tard la différence la plus prononcée d'opinions religieuses et politiques ne put même altérer, et qui n'eut d'autre terme que la mort de cette femme célèbre. Ce fut là qu'il apprit que son frère, l'abbé de Laval, venait de périr sur l'échafaud, et c'est alors aussi qu'il commença à être agité des remords, qui ne l'ont plus quitté depuis, d'avoir contribué à un nouvel ordre de choses dont son retour à des préjugés mal détruits et un esprit peu étendu ne lui permettaient pas d'apprécier les heureux résultats. Revenu à Paris, en 1795, il fut arrêté : mais bientôt après rendu à la liberté. Dès lors il renonça entièrement aux affaires publiques, se consacra au service de l'humanité, et fit partie de toutes les associations de bienfaisance. Madame de Staël étant revenue à Paris, Mathieu de Montmorency continua ses rapports intimes avec elle, et partagea, en 1811, son exil. On lui accorda néanmoins la permission de revenir à Paris, où il fut placé sous la surveillance de la police. Les événements politiques de 1814 fournirent à M. de Montmorency les moyens de prouver aux Bourbons tout son dévouement : au mois d'avril, il alla auprès de Monsieur, aujourd'hui Charles X, alors lieutenant-général du royaume, et obtint le grade de son aide-de-camp. Nommé, au mois de mars 1815, chevalier d'honneur de Madame, aujourd'hui dauphine de France, il accompagna S. A. R. à Bordeaux et à Londres, et rejoignit ensuite le roi à Gand. A la deuxième restauration, M. de Montmorency fut appelé à la chambre des pairs. Il y prit souvent la parole, et ne cessa de défendre toutes les mesures liberticides proposées par le ministère. Nommé, le 24 décembre 1821, ministre des affaires étrangères après la chute de MM. Siméon et Pasquier, et appelé à la présidence du conseil, il adopta avec chaleur le système rétrograde établi à cette époque, et suivi avec persévérance par ses successeurs. Dans une séance de la session de 1822, il prononça à la tribune une rétractation complète de ses anciennes doctrines, dans laquelle il fit parade d'autant d'amour-propre que de repentir. En octobre 1822, il se rendit au congrès de Vérone pour déterminer les souverains de la sainte-alliance à exiger de la France qu'elle portât ses armes en Espagne, afin d'y abolir le gouvernement constitutionnel des cortès. De retour à Paris, le 30 novembre de la même année, il fut créé duc, remplacé au ministère des affaires étrangères, par le vicomte de Châteaubriand, et nommé ministre d'état et membre du conseil privé. Il aurait pu jouir du repos et de la considération que lui avaient attirée sa bienfaisance et ses qualités privées, s'il n'eût consenti à entrer à l'académie française sans avoir aucun titre à cette distinction littéraire, à moins qu'on ne veuille regarder comme suffisante la coopération qu'il prenait au *Mémorial catholique*, journal ultramontain et jésuitique. Le temps est passé où les grands seigneurs pouvaient prétendre à honorer les lettres ; le contraire est précisément arrivé. Le public s'égaya sur le compte du nouvel académicien, et les journaux, organes de l'opinion publique, ne cessèrent de le harceler de leurs épigrammes et de leurs sarcasmes. Son discours de réception sur l'*alliance des lettres et de la religion*, écrit d'un style pur et élégant, éprouva des attaques virulentes de la part des journaux. Ses vertus incontestables, et, plus encore peut-être, son dévouement aux jésuites, avaient déterminé le monarque à lui confier l'éducation du jeune prince appelé à régner sur les Français, lorsqu'une mort subite vint le frapper, le vendredi-saint, 24 mars 1826, dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, sa paroisse, au moment où il adressait à Dieu une prière fervente. Sa mémoire reçut alors un hommage flatteur ; les journaux qui l'avaient ridiculisé un mois auparavant, comme ministre et comme académicien, s'empressèrent à l'envi de proclamer ses vertus ; toutes les passions politiques restèrent muettes devant sa vertu et sa bienfaisance.

MONTMORENCY (HERVÉ DE), adjudant-commandant-colonel au service de France, chevalier de Saint-Louis, etc., dit comte de Montmorency-Morrès ou de Marisco, est issu de la branche cadette de l'illustre maison de Montmorency, dont le chef Geoffroy de Montmorency, fils puîné d'Hervé de Montmorency, grand sommelier de France, suivit Guillaume-le-Conquérant en Angleterre, et dont la jonction avec la branche aînée, restée en France, est démontrée jusqu'à l'évidence. Il naquit le 8 mars 1767, dans le comté de Tipperary, en Irlande, où ses ancêtres occupaient un rang aussi distingué que celui qu'occupe en France la famille dont elle descend, et tenaient des biens immenses de la libéralité des rois, et notamment d'Édouard-le-Confesseur, mais où il n'hérita de ses pères qu'un grand nom et l'honneur d'être resté fidèle à la religion catholique, religieusement conservée dans sa branche. En effet, la branche anglaise de Montmorency s'était aussi divisée en deux, dont l'une catholique, représentée par M. Hervé de Montmorency-Morrès, auquel cet article est consacré, avait perdu tous ses biens, confisqués sous prétexte de rébellion, mais réellement pour une adhésion trop zélée à la religion catholique, par Henri VIII, Elisabeth, Jacques Ier, et même par la reine Anne, surnommée en Irlande *reine des Bigots* ; et l'autre protestante, dont les lords de Montmorrès et de Francfort, pairs d'Irlande, sont les chefs et qui seuls ont conservé tous les honneurs de leur famille. Il est vrai que feu M. Reymond de Morrès, père de Mathieu, et aïeul du colonel, dans l'intention de faire rendre à sa famille persécutée et souffrante quelques fragments de leur ancien patrimoine, avait pris la résolution, lors de son retour, en 1704, de la cour de Vienne, où il avait, dès l'âge de six ans, été élevé et protégé par son grand oncle maternel, ancien évêque, et aumônier de l'empereur Léopold Ier, de se conformer à la religion protestante, celle de l'état ; mais cette précaution, qui avait tant coûté au père, servit peu les intérêts du fils ; imbu des principes de la religion de ses pères, il renonça, dès l'âge de seize ans, aux dogmes de l'église anglicane, et, malgré l'opposition de Jeanne d'Ayly, sa mère, il se déclara catholique, et se ferma, ainsi qu'à sa postérité, les portes de la fortune ; mais avant sa mort, arrivée en 1795, il se fit reconnaître juridiquement dans sa famille, comme chef de sa maison, du nom de Montmorency, laissant pour successeur son fils unique Hervé. Celui-ci n'avait que treize ans lorsque son père reçut pour lui un brevet de sous-lieutenant dans le régiment de Bulkeley, au service de France. Quelque convenable que fût cet établissement pour son fils, son scrupuleux père le refusa obstinément, prétendant qu'un sujet fidèle à son souverain et aux lois de son pays ne devait jamais servir une puissance, l'ennemie héréditaire de sa nation ; ce ne fut même qu'avec peine qu'il lui permit, deux ans plus tard, d'entrer au service de l'empereur Joseph II, dans le régiment de Vierset. Il passa ensuite dans celui de Richard d'Alton, et bientôt après, avec le grade d'enseigne, dans le beau régiment de son parent, le comte de Lacy. Il fit avec ce dernier corps les campagnes contre les Turcs, se distingua au siège et à l'assaut de Belgarde, et fut nommé lieutenant dans le régiment de cuirassiers du général comte Kavanagh, son proche parent. Rentré dans le régiment de Lacy, il servit en

qualité de volontaire à l'armée commandée par le prince de Hohenlohe contre la république française, fit partie d'abord de l'état-major du lieutenant général comte Edouard d'Alton, et commanda ensuite une compagnie de tirailleurs au siége ou blocus de Thionville. En 1793, il se rendit sur le Rhin, à l'armée du maréchal Wurmser, y servit avec distinction dans le corps des grenadiers hongrois, et remplit ensuite les fonctions d'aide-de-camp, auprès du général prince Charles de Furstemberg, le même qui, peu d'années après, périt à la bataille de Stockach. A la suite des sanglantes batailles de 1793 et 1794, il donna sa démission, et retourna dans sa patrie accompagné de la jeune baronne Louise de Helmstatt, qu'il venait d'épouser, en septembre 1795, à Heidelberg. Deux factions se poursuivaient avec acharnement à cette époque dans l'Irlande, et déchiraient tour-à-tour le sein de leur patrie : l'une dominante, composée de protestants fougueux, l'autre opprimée, formée de catholiques persécutés depuis plus d'un siècle et dépouillés de la plus grande partie de leurs biens. Toutes deux se livrent à d'odieux excès et à d'atroces vengeances, l'une pour appesantir le joug, et l'autre pour s'en délivrer. M. de Montmorency, qui habitait le château de Knorkalton, voulant préserver la province d'Ulster des horreurs d'une guerre civile, proposa les mesures les plus sages et les plus propres à prévenir une révolte générale. Il insiste surtout sur la prompte réunion d'un corps de troupes que le gouvernement ferait agir contre les perturbateurs du repos public, quels qu'ils fussent et sans distinction de parti ou de religion. Le comte (aujourd'hui marquis) de Camdem, vice-roi d'Irlande, à qui il s'adressait, lui répondit : « que son mémoire avait été lu et médité ; que le plan » n'était pas en tous points exécutable pour le moment ; » mais qu'il fournissait une preuve non-équivoque du » zèle et de la loyauté de M. de Montmorency-Merrès, » et qu'on ne doutait nullement qu'il ne s'empressât de » coopérer aux mesures que le gouvernement pren» drait, etc. » Effectivement, lorsqu'en 1776 une expédition française, commandée par le général Hoche, parut sur les côtes méridionales d'Irlande, il se présenta comme volontaire, et accepta la commission d'aide-de-camp près du général anglais Ralphe-Dundas. Une tempête dispersa la flotte ennemie ; mais les troubles intérieurs éclatent avec plus de fureur que jamais, le gouvernement protégea visiblement les factieux, et n'employa la force armée que pour maltraiter de toute manière les catholiques, en envoyant les deux régiments de Tyrone et de Downshire, composés en partie d'hommes dévoués aux Orangistes, dans le comté de Tipperary, pour y vivre militairement comme en pays ennemi. Ces violences furent portées à un tel excès qu'elles soulevèrent les Irlandais de toutes les classes et de toutes les opinions, et qu'il se forma cette association armée qui devint redoutable sous le nom d'*Irlandais-unis*. On s'engagea, sous la foi du serment, à résister par la force des armes à une oppression qu'on déclarait intolérable. Les *Orangistes*, déjà trop puissants, eurent encore pour auxiliaires les troupes réglées, ce qui n'empêcha pas les opprimés de les attaquer avec le courage du désespoir. Le gouvernement intervint à son tour en déclarant ses adversaires rebelles ; il arma ses partisans, fit marcher des corps nombreux, et la guerre intestine la plus cruelle ensanglanta la malheureuse Irlande. Les insurgés-unis avaient choisi pour leur généralissime le jeune lord Edouard Fitz Gerald, frère du feu duc de Leincester, dont la fin tragique n'a fait que rendre son nom plus vénérable au peuple irlandais. Pour seconder les efforts du général en chef, chaque comté avait aussi choisi un ancien militaire retiré dans ses foyers, qu'on nomma général. M. Hervé de Montmorency, sans être initié aux mystères de la conspiration, mais que l'on savait ami de la liberté civile et religieuse, fut, à son insu, unanimement porté à ce poste dangereux, dans le comté de Tipperary. Il accepta, parce qu'il s'agissait de défendre la cause de l'opprimé et de résister aux oppresseurs, mais sans vouloir s'engager dans des spéculations politiques. L'insurrection eut le sort qu'il était facile de prévoir : le petit corps de troupes qui avait débarqué, sous les ordres du brave général Humbert, fut cerné de toutes parts, et, après des prodiges de valeur, il fut enfin forcé de se rendre. Ainsi les soldats du gouvernement triomphèrent, et le parlement d'Irlande sévit, par un acte judiciaire, *the Rebel fugitive Bill*, contre les chefs dispersés. M. Hervé de Montmorency, qui s'était réfugié dans la ville libre de Hambourg, ne put y trouver l'asile que lui présentait un pays neutre. Sur la réquisition du résident anglais, sir James Craufurd, le sénat de cette république le fit arrêter le 23 novembre 1798, ainsi que le général Napper Tandy, le chef d'escadron Blackwell, et le capitaine (aujourd'hui colonel) Corbet, tous trois officiers au service de France, mais nés en Irlande. C'était surtout contre M. Morrès que l'agent anglais montrait de l'acharnement ; malgré ses protestations contre la violation du droit des gens, lord Craufurd persistait à exiger son extradition immédiate ; mais M. Merragon, ministre français, dont il avait réclamé la protection, obtint du sénat de Hambourg qu'il partagerait le sort des autres prisonniers, et ce ne fut qu'après une captivité de onze mois dans les prisons de Hambourg, qu'ils furent livrés tous quatre à l'agent britannique, et transportés sur une frégate, d'abord en Angleterre, et ensuite en Irlande, pour être jugés à Dublin, comme criminels d'état. Cette extradition fut blâmée partout, même en Angleterre ; la conduite du sénat lui attira les reproches les plus humiliants, et les trois ministres de France, d'Espagne et de Hollande, quittèrent sur-le-champ la ville, et se retirèrent à Altona. On délibéra plusieurs jours dans le conseil de Pitt, sur le parti qu'il convenait de prendre, et l'on fut, dit-on, sur le point de renvoyer les prisonniers sur le continent pour y être remis en liberté. Le gouvernement français déclara qu'il tirerait vengeance de l'outrage fait à des officiers au service de France, y compris M. de Montmorency, à qui le directoire exécutif donnait, par un décret, le caractère de citoyen français. Le sénat de Hambourg, effrayé de ces menaces, voulut se justifier en rejetant le blâme de sa conduite sur la crainte que lui avait inspirée le gouvernement anglais. Bonaparte, alors à la tête du pouvoir, leur fit une réponse devenue célèbre dans les fastes de la diplomatie : « Nous avons reçu votre lettre, messieurs, » elle ne vous excuse pas. Le courage et les vertus con» servent les états.... La lâcheté et les vices les ruinent. » Vous avez violé les lois de l'hospitalité ; cela ne serait » pas arrivé parmi les hordes les plus barbares du » désert. Vos compatriotes vous le reprocheront à ja» mais.... Les infortunés que vous avez livrés meurent » illustres ; mais leur sang fera plus de mal à leurs per» sécuteurs, que n'aurait pu faire une armée. » La cour du banc du roi prononça son arrêt le 18 mai 1800 : MM. Napper-Tandy et de Montmorency-Merrès furent renvoyés de l'accusation, vu qu'ils avaient été arrêtés en pays étranger, par ordre de S. M. britannique, huit jours avant celui qui avait été fixé par l'acte du parlement, comme terme de rigueur assigné aux fugitifs pour se constituer prisonniers, et vu que l'arrestation les avait mis dans l'impossibilité d'obtempérer audit acte, etc. Malgré cet arrêt remarquable sous tous les rapports, M. Hervé ne recouvra la liberté qu'après la paix d'Amiens, à la sollicitation du premier consul. Sa captivité avait duré plus de trois années. Le premier usage qu'il fit de sa liberté, fut de se rendre à Paris, pour témoigner toute sa gratitude au gouvernement qui l'avait protégé. Il retourna ensuite à Dublin, où il épousa, en secondes noces, lady Esmonde, veuve de son cousin germain et mère du baronnet actuel, sir Thomas Esmonde : sa première femme, la baronne Louise de Helmstatt, était morte le même jour où son mari fut arrêté à Hambourg. En 1806, M. de Montmorency, en sa qualité de franc-tenancier du comté de Wexford, fut nommé l'un des députés catholiques dans ce comté, chargés de se rendre auprès du duc de Bedford, lors de l'avénement de ce seigneur, l'un des plus zélés défenseurs de leur cause, à la vice-royauté d'Irlande. Un voyage qu'il fit quelques années après en France, pour des affaires personnelles, le replaça dans une carrière qu'il avait abandonnée depuis longtemps. L'accueil distingué qu'il reçut de Napoléon et les offres du duc de Feltre, Irlandais d'origine, le déterminèrent à s'attacher au service de la France, d'autant

plus que le gouvernement lui promettait d'avoir égard aux intérêts de ses enfants. Nommé adjudant commandant par décret impérial, daté de Dresde, le 19 mai 1812, il fit cette guerre à jamais mémorable, sous les ordres du maréchal Augereau; mais le duc de Richemont (alors vice-roi d'Irlande) et le vicomte de Montmorency-Francfort, parent de M. de Montmorency-Morrès, avaient vu avec peine son entrée dans l'armée française: le gouvernement de sa majesté britannique, disaient-ils, ayant l'intention de le dédommager des spoliations et des injures graves qu'on lui avait fait injustement subir. Déjà le lord chancelier Ponsonby avait voulu lui faire cette réparation; mais la courte durée de son administration l'en avait seule empêché. Ici l'on ne mettait d'autre condition à la promesse qu'on lui faisait d'une place de colonel, que de renoncer à ses engagements avec Napoléon. M. Montmorency répondit que son honneur était engagé, qu'il avait passé le Rubicon, qu'il n'y avait plus moyen de rétrograder. Lors de l'abdication de Napoléon et du licenciement de l'armée impériale, se trouvant dégagé de ses serments, il adressa une requête au duc de Wellington, et une autre au vicomte de Castlereagh, pour les supplier de l'admettre sous les drapeaux anglais. Mais il paraît qu'au lieu de voir en lui un généreux guerrier, fidèle à l'honneur, on ne le considéra que comme un Irlandais déserteur, indigne de son pays; ses offres de services ne furent point acceptées. La France, protectrice des malheureux irlandais, lui offrant alors un asile, il continua de servir sous ses drapeaux, et fut honoré, en 1817, par Louis XVIII, de la croix de Saint-Louis. Se trouvant ainsi fixé en France, il jugea convenable, comme acte de courtoisie, de se faire connaître de M. le duc de Montmorency, pair de France, chef du nom et armes de Montmorency, et aux membres de cette branche: son avis ayant été partagé par les lords de Montmorrès et de Francfurt, aînés de la branche protestante de la maison de Morrès, dont M. Hervé de Montmorency est chef, il fit imprimer à grands frais un gros vol. in-4°, avec gravures, sous le titre de *Genealogical memoir of the family of Montmorency of Morrès, etc.* Cet ouvrage rendu aussi complet et aussi authentique qu'il était possible, et où l'on prouve de la manière la plus positive la consanguinité de la branche irlandaise avec celle de France, fut adressé à M. le duc de Montmorency, qui, ayant convoqué tous les membres de sa famille et fait consulter M. le chevalier de Larue, garde général des archives du royaume, qui au bout de trois mois rendit un avis entièrement conforme aux droits et prétentions de la maison de Montmorency-Morrès, fit notifier officiellement à monsieur le colonel chevalier de Morrès, la décision qui le reconnaissait comme chef de la branche cadette de la maison de Montmorency. En 1815, pendant les cent jours, les membres de la branche puînée ou protestante, ayant demandé au roi d'Angleterre, leur souverain, qu'il leur fût permis de faire revivre ou renouveler dans leur branche, comme l'avait fait, en 1781, la branche aînée ou catholique de Rathelin Morrès, le nom de Montmorency, nom primitif de leurs ancêtres, le prince régent, aujourd'hui Georges IV, sur le rapport affirmatif des autorités compétentes, décréta au nom du roi, que la licence royale leur serait accordée de porter eux, et les membres de la maison de Morrès reconnus tels, le nom de Montmorency. Mais ce que nous aurions peine à croire, s'il ne nous était attesté par M. Morrès lui même, c'est que MM. de Montmorency de France auraient protesté sous main et dans les ténèbres contre leur propre acte, et contre le droit qu'avait le roi d'Angleterre d'octroyer à ses propres sujets des privilèges qui leur appartiennent. Démarche indigne d'une famille aussi honorable, si elle avait eu lieu! M. de Montmorency-Morrès, ayant cessé depuis 1815 de faire partie de l'armée active, ne s'est plus occupé que de recherches scientifiques. Il a publié: 1° *Nomenclature hibernica*, Dublin, 1810; 2° *Réflexions sur le veto*; 3° *Recherches historiques et critiques sur l'origine et l'objet primaire des tours-colonnes de l'Irlande*, Londres, 1821, in-8°, avec planches; 4° *Mémoires généalogiques sur la famille de Montmorency*, grand in-4° avec planches. Il travaille encore à une nouvelle édition, corrigée et augmentée, du *Monasticum hibernicum* de M. Archdall, pour servir de pendant au *Monasticum anglicanum* de M. Dugdale, et à un *Dictionnaire topographique de l'Irlande*. Il est un des collaborateurs de Brewer pour l'ouvrage qui s'imprime actuellement à Londres, intitulé: *The Beauties of Ireland, etc.* Si M. Montmorency-Morrès a eu à se plaindre d'un gouvernement, il a eu à se louer de beaucoup d'autres: trois de ses fils sont avantageusement placés dans l'armée autrichienne. L'une de ses deux filles, madame la comtesse de Montmorency, dame de l'ordre d'Elisabeth de Russie, est, depuis bien des années, dame d'honneur de S. M. la reine Caroline de Bavière; la seconde, madame Jourdaine-Mary, est élève de l'institut royal des dames nobles de Munich, dont la reine régnante est protectrice à vie. Enfin son quatrième fils, Napoléon-Bouchard, né à Paris, le 26 avril 1815, reçoit aujourd'hui (1827), dans un collège de Paris, une éducation digne de ses ancêtres.

MONTOLIEU (Isabelle, baronne de), née en 1741, à Lausanne, où elle épousa, en premières noces, M. de Crouset, annonça, dès sa jeunesse, un goût très vif pour la littérature. Elle a traduit, de l'anglais et de l'allemand, un grand nombre de romans qu'elle a su revêtir d'un style gracieux et facile. Malgré son grand âge (quatre-vingt-sept ans), madame de Montolieu continue avec ardeur ses travaux littéraires, dans son château de Bruyer, près de Lausanne, où elle réside depuis longtemps. Elle a publié: 1° *Caroline de Lichtfield*, 1781, 2 vol. in-12. Ce livre a eu un grand nombre d'éditions, et a fondé la réputation littéraire de madame de Montolieu. 2° *Lettres de M. Henley*, 1784, in-12; 3° *le Mari sentimental, ou le Mariage comme il y en a quelques-uns*, 1785, in 18; 4° *Tableau de famille, ou Journal de Charles Engelmann*, traduit de l'allemand d'Auguste Lafontaine, 1801, 2 vol. in-8°; 1803, 2 vol. in 12: 5° *Nouveau tableau de famille, ou Vie d'un pauvre ministre dans un village allemand*, traduit du même auteur, 1802, 5 vol. in-12; 2° édit., 1804; 6° *le Village de Lobenstein, ou le Nouvel enfant trouvé*, traduit de l'allemand d'Auguste Lafontaine; 7° *Théodore*, 1802, 5 vol. in-12; 8° *la Rencontre au Garigliano, ou les Quatre femmes*, traduit de l'allemand de Basile Ramdohr; 9° *Amour et coquetterie, ou l'Enfant d'adoption*, imité du roman intitulé: *Henriette Bellmann*, d'Auguste Lafontaine, 1803, 3 vol. in-12; 10° *Recueil de contes*, 1804, 3 vol. in-12; 11° *Aristomène*, traduit du même auteur allemand, 1804, 3 vol. in-12; 12° *Marie Menzicoff et Fedor Dolgorouki*, histoire russe sous la forme épistolaire, traduite du même auteur, 1804, 2 vol. in-12; 13° *Corisandre de Beauvilliers*, anecdote française du 16° siècle, traduite d'un roman anglais de Charlotte Smith, 1806, 2 vol. in-12; 14° *la Princesse de Wolfembuttel*, 1807, 2 vol. in-12; 15° *Saint-Clair des îles, ou les Exilés à l'île de Barra*, traduit de l'anglais de mistriss Hélène, 1808, 4 vol. in-12: 16° *Emmerich*, 1816, 6 vol. in-12; 17° *le Nécromancien, ou le Prince à Venise, ou Mémoire du comte d'O...*, traduits de l'allemand de Schiller, 1811, 2 vol. in-12; 18° *Agathoclée, ou Lettres écrites de Rome et de Grèce au commencement du 4° siècle*, traduit de l'allemand, de madame Pichler, 1812, 4 vol. in-12; 2° édit., 1813; 3° edit., 1817: 19° *Douze nouvelles*, 1812, 4 vol. in-12; 20° *Falkenberg, ou l'Oncle*, imité de l'allemand, 1812, 2 vol. in-12; 21° *le Comte de Waldheim et son intendant Wildam*, traduit de l'allemand, 1812, 4 vol. in-12; 22° *Suite des Nouvelles*, 1813, 3 vol. in-12; 23° *le Châlet des Hautes-Alpes*, 1813, in-18; 24° *le Robinson suisse, ou Journal d'un père de famille naufragé avec ses enfants*, traduit de l'allemand, 1813, 2 vol. in 12; 25° *la Ferme aux abeilles, ou les Fleurs-de-lys*, imitée d'Auguste Lafontaine, 1814, 2 vol. in-12; 26° *Charles et Hélène de Moldorf, ou Huit ans de trop*, 1814, in-12; 27° *Dix nouvelles*, 1815, 3 vol. in-12; 28° *Raison et sensibilité, ou les Deux manières d'aimer*, traduction libre de l'anglais, 1815, 4 vol. in-12; 29° *les Châteaux suisses*, recueil de chroniques anciennes, 1816, 3 vol. in-12: 1817, 4 vol. in-12; 30° *Ludovico, ou le Fils d'un homme de génie*, 1816, 2 vol. in-12; 31° *Histoire de Rodrigo*, 1817, in-12; 32° *Exaltation et piété*, 1817, in-12; 33° *Un an et un jour*, traduit librement de l'anglais, 1820,

3 vol. in-12; 34° *la Famille Elliot*, ou *l'Ancienne inclination*, traduction libre de l'anglais, 1821, 2 vol. in 12, 35° *Ondine*, conte traduit de l'allemand de Lamothe Fouqué; 3e édit., 1822, in-12: 36° *Olivier*, traduction libre de l'allemand, d'après madame Caroline Piehler, 1823, 2 vol in-12; 37° *Dudley et Claudy*, ou *l'Ile de Téneriffe*, traduit de l'anglais de mademoiselle Okellee, 1823, 5 vol. in-12: 38° *Sternbald*, ou *le Peintre voyageur*, traduit de l'allemand de Tieck, 1823, 2 vol. in-12: 39° *les Chevaliers de la cuillère*, *suivis du Château des Clés et de Liselie*, anecdotes suisses, 1823, in-12; c'est le complément des *Châteaux suisses*; 40° *la Tante et la nièce*, roman traduit de l'allemand, 1825, 4 vol. in-12; 41° *le Siége de Vienne*, roman historique, traduit de l'allemand de M. Piehler, 1826, 4 vol. in-12. La plupart des ouvrages de madame de Montolieu ont obtenu plusieurs éditions; ils ont été réimprimés en partie sous le titre d'*Œuvres*, 1824 et années suivantes, environ 40 vol. in-12.

MONTRICHARD (Joseph-Elie-Désiré), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, issu d'une famille honorable du département de l'Ain, est né le 24 janvier 1760. Il embrassa de bonne heure la carrière des armes, était officier d'artillerie en 1789, et fit avec distinction les premières campagnes de la révolution. En 1796, il fut employé sous le général Desaix, comme adjudant-général à l'armée de la Moselle. Commandant le 24 juin une des colonnes qui effectuèrent à deux heures du matin le fameux passage du Rhin, il donna l'exemple à ses troupes en se jetant à l'eau le premier, et il contribua au gain de la bataille de Friedberg, où les impériaux en déroute perdirent dix-sept pièces de canon, deux drapeaux et deux mille prisonniers. Montrichard, nommé général de brigade, fut aussi employé au siége de Kehl, l'un des plus mémorables dont l'histoire de nos guerres fasse mention; il devint l'année suivante chef d'état-major de l'armée de Mayence, et passa ensuite à celle d'Italie, commandée par Joubert. Le 6 decembre, il s'avança d'Alexandrie sur Turin. Quelques troupes piémontaises voulurent d'abord s'opposer à sa marche, mais au premier feu elles lâchèrent pied. Les Français les suivirent, et entrèrent en même temps qu'elles dans la capitale du Piémont, où ils furent accueillis avec de grandes démonstrations de joie de la part du peuple, qui brûla sur la place publique l'effigie du roi, après l'avoir traînée dans toutes les rues. Le général Montrichard, qui avait obtenu, le 5 février 1799, le grade de divisionnaire, commandait Bologne peu de jours avant que Schérer ne prît le commandement en chef de notre armée. Chargé par lui d'attaquer Legnago, il culbuta, le 26 mars, et poursuivit jusque sur les glacis de la place les Autrichiens qui avaient tenté une sortie. L'ennemi étant venu de nouveau, à la faveur de la nuit, et avec des forces plus nombreuses, attaquer sa division, il se vit obligé de battre en retraite. Après la déroute de Magnano, qui, outre la perte des généraux Mezzantin et Pigeon, nous coûta cinq mille prisonniers, dix-huit canons, sept drapeaux, des caissons, des munitions et des bagages, le général Montrichard reçut l'ordre, pour prévenir les suites de cette fatale journée, de couvrir la Ligurie et la Toscane; il remplit heureusement cette mission, remporta plusieurs avantages sur les Autrichiens, et leur fit lever le siége du fort Urbino. C'est à cette époque que cet officier-général ayant eu une vive altercation avec le général Lahoz, le suspendit de ses fonctions, et lui retira le commandement des troupes cisalpines. On sait quelle influence cette mesure, peut-être trop rigoureuse, eut sur la destinée du général étranger, qui n'écoutant que son ressentiment courut offrir son épée aux ennemis de la France. Montrichard se joignit, en juin 1799, au général Macdonald qui, après avoir repoussé les Autrichiens à Modène, et s'être emparé de Plaisance, était parvenu à s'ouvrir un libre passage pour aller au devant du général Moreau. Sa division formant l'aile droite de l'armée de Naples qui, forte de trente mille hommes, s'était portée sur la Trébia, prit part aux combats sanglants qui se livrèrent entre les Autrichiens et les Français sur le même terrain où les Romains, commandés par le consul Sempronius, et vaincus par Annibal, avaient perdu, en l'an 534, vingt-six mille hommes. Cette division trop lente dans ses mouvements plia le troisième jour de la bataille, et se retira en désordre à la première charge de la cavalerie autrichienne. Il est juste d'ajouter que les troupes du général Montrichard réparèrent leur faute par leur conduite lors de la retraite périlleuse des débris de l'armée de Naples, qu'elles couvrirent avec succès et bravoure. Le général Montrichard reçut, vers la fin de la même année, des lettres de service pour l'armée d'Allemagne aux ordres de Moreau. Il fut cité pour la valeur et les talents qu'il déploya dans les combats qui suivirent le passage de l'Inn, qu'il avait effectué le premier, le 6 décembre, sous la protection de l'artillerie du général Lemaire. Le 3 mai, il prit une part glorieuse à la bataille d'Engen en chargeant vigoureusement l'aile droite de l'ennemi, qui laissa sur le champ de bataille trois à quatre mille morts, neuf pièces de canon, trois drapeaux, et plus de sept mille prisonniers. Deux jours après, à la tête des 36e et 94e régiments, il pénètre dans Moëskirck, et enlève cette position au pas de charge. Le 10, il culbuta l'ennemi qui défendait le passage de l'Iller, et malgré sa vive résistance s'empara d'un plateau entre la rivière et Memmingen, et après ce premier succès, de concert avec le général Lorgi, il attaqua de nouveau l'ennemi et le força après un combat opiniâtre, où ses troupes se couvrirent de gloire, à abandonner Memmingen. Ce général ne montra pas moins de bravoure et de dévouement le 19 juin suivant, dans les plaines de Hochstedt. Il se signala de nouveau à la bataille de Neubourg, où les républicains et les impériaux montrèrent un si grand acharnement. Dans cette journée glorieuse, mais qui nous coûta le brave Latour d'Auvergne, la division Montrichard soutint long-temps les efforts d'un ennemi supérieur en nombre: elle était débordée, sa gauche et ses derrières inquiétés par des batteries établies sur le Danube, et par des partis de cavalerie, quand Lecourbe accourut à son secours avec la division Grand-Jean. Six jours après, il attaque et enleve, avec le général Gudin, la réserve de l'ennemi qui occupait le village de Salzburghaussen; six cents prisonniers et six pièces de canon furent les trophées de cette victoire. Le général Montrichard eut ensuite le commandement d'une des trois divisions chargées de couvrir la Haute-Souabe, le pays des Grisons et le Vorarlberg; il fut appelé au commandement en chef des troupes françaises au service de la république Batave, envoyé en Hanovre et nommé gouverneur du duché de Lunebourg, et compris, lors de la création de la légion d'honneur, dans la première promotion des commandeurs de cet ordre. Il continua de servir activement jusqu'à la paix de 1814, reçut la croix de Saint-Louis le 10 décembre suivant, et sa retraite le 4 septembre 1815.

MONTUCLA (Jean-Etienne), savant géomètre, né à Lyon, en 1725, étudia chez les jésuites, et montra de bonne heure d'heureuses dispositions pour les sciences mathématiques. Il perdit son père à seize ans, se rendit ensuite à Toulouse, où il fit son droit; il y prit ses grades, et ensuite vint à Paris pour se perfectionner dans les sciences, et se livrer à l'étude des langues, pour lesquelles il avait une telle passion, qu'il était parvenu à apprendre sans maître l'italien, l'anglais, l'allemand et le hollandais. Montucla fut admis, à son arrivée à Paris, aux réunions littéraires qui avaient lieu chez Jombert, savant libraire de ce temps. Il s'y fit connaître de d'Alembert et de plusieurs autres géomètres, dont il reçut les conseils. Une instruction solide et variée, beaucoup de mémoire et de facilité à s'exprimer, le firent connaître en peu de temps, et il fut associé à la rédaction de la *Gazette de France*, qui alors était presque entièrement consacrée à la littérature et aux sciences. Montucla publia dès cette époque quelques opuscules, mais en gardant l'anonyme. Il commença aussi à s'occuper de l'important ouvrage qui lui assure une place distinguée parmi les géomètres, l'*Histoire des mathématiques*. Montmort, digne d'apprécier les grandes vues de Bacon qui avait montré combien serait utile l'histoire des développements de l'esprit humain dans ses différentes branches, avait entrepris de tracer cette histoire, mais son ouvrage avait été perdu; Montucla, à peine âgé de trente ans, et déjà membre de l'académie

de Berlin, dès 1755, voulut réparer cette perte. Le projet était hardi, et des difficultés sans nombre devaient se présenter à chaque instant dans un travail aussi étendu. Rien ne put arrêter le laborieux et savant écrivain, et en 1758 il fit paraître la première édition de cet ouvrage, dans lequel on remarqua beaucoup de clarté et de précision réunies à des recherches profondes. Trois ans après, il fut nommé secrétaire de l'intendance de Grenoble, et contracta dans cette ville, quelques années plus tard, un mariage qui le rendit heureux. En 1764, le chevalier Turgot ayant reçu la mission d'établir une colonie à Caïenne, demanda Montucla pour premier secrétaire; en accordant cette demande, le ministre donna en outre au géomètre le titre d'astronome du roi. Cette expédition ayant échoué, Montucla revint à Grenoble après un voyage de quinze mois. Il avait recueilli des observations intéressantes qui malheureusement ont été perdues. Plusieurs plantes curieuses, parmi lesquelles était le *haricot sucré*, furent rapportées par lui, et enrichirent les serres de Versailles. Peu de temps après son retour, Montucla fut nommé, par la protection de Cochin, premier commis des bâtiments de la couronne, et il revint se fixer à Paris, où il eut bientôt à remplir les fonctions de censeur royal. Pendant vingt-cinq années, ce géomètre occupa ces deux places avec le même zèle, et continua de consacrer tout le reste de son temps à l'étude des mathématiques. Sa position lui permit de rendre à ses anciens amis des services en retour de ceux qu'il en avait reçus, mais sa générosité l'empêcha de songer à sa fortune, et lorsque la révolution vint lui enlever ses traitements, il se trouva dans une situation voisine du besoin. Soit modestie, soit prudence, Montucla crut ne devoir adresser aucune réclamation au gouvernement; cependant il fut compris, quelque temps après, parmi les savants auxquels on accorda des secours. En 1795, Montucla fut chargé de faire l'analyse des traités renfermés dans les archives du ministère des relations extérieures, et cette même année, il fut nommé professeur de mathématiques à l'une des écoles organisées dans la capitale. Il fut aussi compris, lors de la création de l'institut, parmi les membres de la première classe. Sa santé, considérablement affaiblie, ne lui permit point de continuer à remplir son emploi de professeur, et il se retira à Versailles, dans l'intention d'y donner tous ses soins à la nouvelle édition de son Histoire des mathématiques, augmentée des importantes découvertes des géomètres du dix-huitième siècle. Il vivait dans cette ville du produit d'un bureau de loterie, qui était sa seule ressource pour lui et sa famille, et qu'il avait obtenu vers la fin de 1797. A la mort de Saussure, le ministre François de Neufchâteau fit donner à Montucla, en août 1799, une pension de 2,400 francs. Il n'en jouit que quelques mois, et le 18 décembre de la même année, il mourut à Versailles d'une rétention d'urine. Il a publié : 1° *Histoire des recherches sur la quadrature du cercle*, Paris, 1754, in-12. Cet ouvrage, devenu rare, est surtout intéressant par le tableau des découvertes auxquelles la recherche de ce problème fameux a donné lieu. Il se trouve en partie reproduit dans le tome premier de l'*Histoire des mathématiques*. 2° *Recueil de pièces concernant l'inoculation de la petite-vérole*, traduit de l'anglais, Paris, 1756, in-12; 3° *Histoire des mathématiques*, Paris, 1758, 2 vol. in-4°; 2e édition, Paris 1799—1802, 4 vol. in-4°. L'auteur mourut pendant l'impression du troisième volume. Ce fut Lalande, ami de Montucla, qui se chargea de revoir le manuscrit, et d'achever ce travail important, en s'associant aux géomètres les plus distingués. Mais il fut impossible à ce grand astronome de faire disparaître tous les défauts que l'on remarque dans les deux derniers volumes, bien inférieurs aux deux premiers. On n'y trouve, le plus souvent, qu'un récit fastidieux de découvertes d'optique et d'astronomie physique, mêlé mal à propos de résumés théoriques sur les différentes parties de la science, et de jugements qui parfois sont au moins hasardés. Le tome III est précédé d'une préface de Lalande, et le tome IV, qui contient l'histoire de l'astronomie, est celui où cet astronome a le plus travaillé.

MONVEL (Jacques-Marie BOUTET, dit), naquit à Lunéville, le 25 mars 1745, d'un comédien de province, qui lui donna les premiers principes de son art. Le jeune Monvel n'avait aucun des avantages extérieurs propres à le faire réussir dans cet état; fluet, sans force, sans organe, avec un physique peu agréable, il ne pouvait espérer de produire ces illusions qui assurent des succès sur la scène; mais il avait des yeux pleins de feu, une physionomie mobile, et surtout une rare intelligence; il y joignit une étude approfondie de son art, une extrême habileté à ménager et à faire valoir tous ses moyens, et avec une âme brûlante et une sensibilité profonde, il parvint à communiquer aux spectateurs tous les sentiments qu'il éprouvait, et à arracher des applaudissements et des larmes à ceux-là même qui paraissaient les plus déterminés à les lui refuser. Après avoir joué en province avec son père, il vint à Paris en 1770, y débuta avec succès, et fut reçu au Théâtre Français deux ans après, pour doubler Molé, dans l'emploi des jeunes premiers. Molé, doué de tous les avantages que la nature avait refusés à Monvel, était pour ce dernier un rival redoutable; mais il sut triompher de l'inégalité des moyens, et partager avec lui la faveur du public. Monvel excellait surtout dans plusieurs rôles tragiques, tels que ceux de Séide, Xipharès, *l'Orphelin de la Chine*, le jeune Bramine de *la Veuve du Malabar*, du vieil Horace, etc. Ceux qui l'ont vu dans ces rôles ne perdront jamais le souvenir de la chaleur passionnée et de la sensibilité entraînante qu'il y déployait. Monvel, qui avait beaucoup d'esprit, voulait joindre le titre d'auteur à celui d'acteur, il se livra à la composition théâtrale, et donna à l'Opéra-Comique plusieurs pièces dont Dezède fit la musique, et dont quelques-unes eurent beaucoup de succès. Bientôt il s'éleva jusqu'à la comédie française, et y fit représenter, en 1777, la jolie comédie de *l'Amant bourru*, dont un roman de madame Riccoboni lui avait fourni le sujet, et qui lui procura un double triomphe comme acteur et comme auteur. Cette pièce, qui eut le plus brillant succès, donna lieu à deux anecdotes qui peuvent trouver leur place ici. Monvel avait pris pour lui le rôle de Montalais, et le faisait valoir de tout son talent; Molé, qui s'était chargé de celui d'Estellan, y mettait encore plus de verve et de chaleur qu'il n'avait coutume d'en montrer. Dans une scène du second acte, Montalais dit : *C'est aujourd'hui qu'on juge mon procès*; une voix lui répondit du parterre : *Il est gagné*, et tout le public répéta ces mots avec les plus vifs applaudissements; la reine, Marie-Antoinette, était présente, et y mêla les siens avec la grâce et la bonté qui la caractérisaient. A la fin de la pièce, on demanda à grands cris Monvel et Molé : les deux rivaux parurent ensemble sur la scène, et tous deux, vivement émus, se précipitèrent avec enthousiasme dans les bras l'un de l'autre. Leur réconciliation scellée au milieu des acclamations du public fut sincère, et aucune rivalité ne troubla plus leur bonne intelligence. Monvel n'alla plus ensuite que de succès en succès; mais il se vit tout-à-coup arrêté dans sa marche : un ordre de la haute police lui enjoignit de quitter sa patrie. On s'épuisa en conjectures sur les motifs de cette mesure; enfin l'on sut ou l'on devina qu'elle n'était relative qu'à sa conduite privée. Monvel partit pour la Suède, où il fut accueilli par Gustave III, qui lui fit les propositions les plus avantageuses, en lui donnant la direction du théâtre Français à Stockholm. De retour à Paris, en 1786, il y fit représenter *les Amours de Bayard*, pièce qu'il avait faite en Suède, et qui eut peu de succès. Ce ne fut que quelques années après qu'il reparut sur la scène avec la plupart des acteurs que la terreur avait dispersés; et la même hauteur de talent lui mérita les mêmes applaudissements. Il n'en jouit pas longtemps; son âge avancé, sa santé affaiblie lui conseillaient de se borner aux rôles de pères nobles, qu'il jouait avec une rare perfection, mais auxquels il fut encore obligé de renoncer par suite d'un défaut de mémoire, et de la perte de ses dents qui rendait sa prononciation difficile. Il se retira entièrement du théâtre en 1806, et mourut le 13 février 1811, à l'âge de soixante-six ans. Une députation de l'institut, et presque tous les acteurs de la capitale, accompagnèrent le convoi funèbre de Monvel au cimetière de Montmartre. Le secrétaire perpétuel de la 4e classe de l'institut, et Lafond, sociétaire du Théâtre Français, prononcèrent

chacun un discours sur sa tombe. Cet artiste célèbre ne fut pas entièrement perdu pour notre scène : il a laissé plusieurs enfants, dont un fils qui a cultivé les lettres, et une fille (mademoiselle Mars) l'ornement du Théâtre Français, qui réunit à des talents pour la comédie, supérieurs à ceux même de son père, tous les avantages dont il était privé. Il a donné au Théâtre Français : 1° *l'Amant bourru*, en trois actes et en vers libres, 1777, in-8° ; 2° *Clémentine et Desormes*, drame en cinq actes et en prose, 1780, in-8° ; 3° *les Amours de Bayard*, comédie héroïque en trois actes et en prose, 1786, in-8° ; 4° *les Victimes cloîtrées*, drame en quatre actes et en prose, 1791, in-8° ; 5° *Bixelebon*, ou *la Main de fer*, comédie en quatre actes et en prose, 1794 ; 6° *la Jeunesse du duc de Richelieu*, ou *le Lovelace français*, drame en quatre actes, composé en société avec M. Alexandre Duval, 1796, in-8° ; 7° *Mathilde*, drame en cinq actes, 1799, in-8°. A l'Opéra-Comique : 8° *Julie*, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes, musique de Dezède, 1773, in-8° ; 9° *Erreur d'un moment*, ou *la Suite de Julie*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, musique *id.*, 1773, in-8° ; 10° *le Stratagème découvert*, comédie en deux actes, mêlée d'ariettes, musique de Dezède, 1773, in-8° ; 11° *les Trois fermiers*, comédie en deux actes, mêlée d'ariettes, musique *id.*, 1777, in-8° ; 12° *le Porteur de chaise*, comédie parade en deux actes, mêlée d'ariettes, musique *id.*, 1778, in-8° ; 13° *le Charbonnier*, ou *le Dormeur éveillé*, comédie en quatre actes, 1780 ; 14° *Blaise et Babet*, ou *la Suite des trois fermiers*, comédie en deux actes, mêlée d'ariettes, musique *id.*, 1783, in-8° ; 15° *Alexis et Justine*, comédie en deux actes, mêlée d'ariettes, musique *id.*, 1785, in-8° ; 16° *Sargines*, ou *l'Élève de l'amour*, comédie chevaleresque, en quatre actes, musique de Daleyrac, 1788, in-8° ; 17° *Raoul, sire de Créqui*, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes, musique *id.*, 1789, in-8° ; 18° *le Chêne patriotique*, ou *la Matinée du 14 juillet*, comédie en deux actes, mêlée d'ariettes, musique *id.*, 1790 ; 19° *Agnès et Olivier*, opéra en trois actes, musique *id.*, 1791 ; 20° *Roméo et Juliette*, ou *Tout pour l'amour*, opéra en quatre actes, musique *id.*, 1794 ; 21° *Ambroise*, ou *Voilà ma journée*, opéra comique en un acte, musique *id.*, 1793 ; 22° *Urgande et Merlin*, opéra en trois actes, musique *id.*, 1793 ; 23° *Philippe et Georgette*, opéra comique en un acte, musique *id.*, in-8° ; 24° *le Général suédois*, fait historique en deux actes, musique de Della-Maria, 1799. Au théâtre des Variétés au Palais Royal : 25° *l'Heureuse indiscrétion*, comédie en trois actes et en vers, 1789 ; 26° *le Potier de terre*, comédie en trois actes et en prose, 1791 ; il fit encore jouer au théâtre de la cour, à Choisy, en 1777, une farce AEIOU, qui n'a pas été imprimée. On lui doit en outre un roman historique, *Frédégonde et Brunehaut*, 1776, in-8°, et quelques poésies fugitives. En 1793, le jour de la fête de la Raison, soit par conviction, soit pour tromper la haine des démagogues, il prononça un *Discours* véhément contre les prêtres et les rois, dans la chaire de Saint Roch : Paris, an II, in-8°. Monvel avait été nommé membre de l'Institut, peu de temps après sa création, et était devenu ensuite un des professeurs du Conservatoire.

MONVILLE (le baron T.-C.-G. BOISSEL de), pair de France, naquit aux environs de Rouen (Seine-Inférieure), et descend d'une des plus anciennes familles de Normandie. Pendant la terreur, il se retira à Seissel (Ain), où sous le nom de Boissel il s'occupa de l'étude des sciences, et conçut l'idée d'explorer le cours du Rhône, depuis Seissel jusqu'à Genève, afin de chercher à rendre navigable cette partie du fleuve, et de tirer parti, pour la marine, des mâtures que peuvent fournir les mélèzes du Valais. Il exécuta, presque sans accident, cette hardie navigation, qui fut en partie souterraine. M. de Monville a publié : 1° *Voyage pittoresque et navigation exécutée sur une partie du Rhône réputée non navigable*, Paris, 1795, in-4°, avec dix-huit planches gravées par l'auteur ; 2° *Description des atomes*, 1813, in-8° ; 3° *Développements de la description des atomes*, 1815, in-8° ; 4° *de la Législation des cours d'eau*, 1818, in-4° ; 5° *Peut être*, 1825, in-8°. « Ce livre renferme, dit la *Revue encyclopédique*, des hypothèses « intéressantes et curieuses qui, présentées avec la « circonspection du doute, n'en méritent que mieux « l'attention des savants et des philosophes. Il conduit « l'esprit par degrés, de la structure hypothétique de « l'atome, à la formation de tout ce qu'il est donné à « l'homme de connaître dans l'univers. » Le baron de Monville vote, dans la chambre des pairs, avec les défenseurs des libertés nationales.

MOORE (JOHN), médecin et littérateur écossais, né à Stirling, en 1730, perdit son père dès l'âge de cinq ans, et dut son éducation aux soins de Cullen et de Hamilton, tous deux professeurs à Edimbourg. En 1747, il fut nommé aide chirurgien à l'armée anglaise de Flandre, et passa ensuite en qualité de chirurgien-adjoint dans un des régiments des gardes à pied. De retour à Londres, après la paix de 1748, il reprit ses études sous le célèbre docteur William Hunter, et, peu de temps après, le comte d'Albemarle, ambassadeur d'Angleterre en France, le fit venir à Paris, comme chirurgien de sa maison. Son séjour dans cette capitale fut très utile à son instruction. Il retourna en Angleterre, suivit les cours d'accouchements du docteur Smellie, et alla exercer la médecine à Glasgow. Ses succès lui firent confier le traitement du jeune fils du duc d'Argyle, attaqué d'une maladie à laquelle il succomba bientôt : Moore en éprouva un vif chagrin ; mais s'étant fait recevoir docteur en médecine, la duchesse d'Argyle, touchée de son attachement pour sa famille et assurée de ses talents, lui confia un autre de ses fils dont la santé était très délicate. Moore voyagea avec lui en France, en Italie, en Suisse et en Hollande ; ils revinrent en Angleterre après cinq ans d'absence, et le docteur s'y fixa. En août 1792, il accompagna lord Lauderdale à Paris ; mais les événements ne lui permirent pas d'y faire un long séjour ; il retourna en Angleterre, et s'y livra à sa profession, et plus encore à la littérature. Il mourut à Londres le 18 février 1802. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages dont voici les titres : 1° *Coup d'œil sur la société et les mœurs en France, en Suisse et en Allemagne*, 1779, 2 vol. in-8° ; 2° *Coup d'œil sur la société et les mœurs en Italie*, 1781, 2 vol. in-8°. Ces deux ouvrages ont été traduits en français par M. Henri Rieu, et publiés à Genève, 1799, 4 vol. in-8°. L'auteur s'y montre excellent observateur, et beaucoup plus judicieux que la plupart de ses compatriotes, dont les préjugés invétérés ne leur laissent rien apercevoir de ce qui regarde les autres peuples avec impartialité et justice. Le *Coup d'œil*, etc., fut reproduit par un nouveau traducteur, M. de Fontenay, sous le titre de *Voyage de John Moore*, etc., Paris, 1806, in-8° ; 3° *Esquisses médicales*, 1785 ; 4° *Zeluco*, roman moral, 1786 ; traduit en français par Cantwel, 4 vol. in-18. Ce roman eut un très grand succès ; il est rempli d'événements intéressants et de caractères bien tracés ; le style en est pur et la morale touchante ; mais c'est plutôt un traité d'éducation qu'un roman. L'auteur s'y attache à faire ressortir les dangers de ne pas réprimer les passions d'un enfant chéri, et gâté par un excès de tendresse. 5° *Edouard*, ou *différentes vues de la nature*, 1797, 3 vol. in-12. Il offre le tableau fidèle des mœurs anglaises, et a été traduit également par Cantwel ; 6° *Journal écrit pendant mon séjour en France pendant les mois d'août, septembre, octobre et décembre* 1792, 1795, 2 vol. in-8°, avec carte. L'auteur s'y montre très favorable à la révolution française, et il remonte jusqu'à Henri IV pour en chercher les causes. Il rend justice à la nation française, mais ne dissimule point les vices énormes de son ancien gouvernement depuis ce roi cher aux Français. 8° *Mordaunt*, ou *Esquisse de la vie, des mœurs et des caractères des divers pays, contenant l'histoire d'une Française de qualité*. Cet ouvrage, quoique historique, a tous les charmes d'un roman. 9° *Œuvres morales*, contenant les portraits de plusieurs personnages célèbres de la révolution française, et des aperçus des villes les plus remarquables de l'Europe. Il fut aussi l'éditeur des ouvrages de Tobie Mallet, auxquels il a ajouté une *notice*, des *remarques*, etc., sur la vie et les travaux de ce médecin. Le docteur Moore joignait à une grande connaissance du cœur humain une imagination vive, un esprit plein de sagacité et de justesse, une grande aptitude pour observer les hommes et les choses, et l'art d'écrire avec beaucoup d'agrément.

MOORE (sir John), général anglais, fils du précédent, né à Glasgow, en 1761, accompagna son père sur le continent à l'époque où celui-ci voyageait avec le duc d'Hamilton, fils du duc d'Argyle, et obtint, en 1776, par la protection de cette famille, le grade d'enseigne dans un régiment d'infanterie alors en garnison à Minorque. Il fit la guerre d'Amérique et représenta au parlement le bourg de Lanerk. En 1788, il rentra au service, passa, en 1793, à Gibraltar, et, l'année suivante, il fut employé, en Corse, sous le général Stewart, qui lui confia le commandement de la réserve. Il se distingua au siége de Calvi et à l'assaut du fort Morello où il fut blessé, et devint adjudant-général. Il accompagna à Londres, en 1795, son ami, le général Stewart, que des discussions avec le vice-roi anglais de la Corse avaient fait rappeler. A la fin de cette année, il fut fait brigadier général, et attaché, en cette qualité, à un corps d'émigrés français, pour lesquels il ne cessa de montrer depuis un grand éloignement. En février 1796, il prit le commandement de la brigade du général Perryn, s'embarqua pour les îles d'Amérique, rejoignit sir Ralph Abercromby à la Barbade, et se trouva à la prise de Sainte-Lucie, dont ce général le nomma gouverneur. Au mois de mai 1796, il parvint à nettoyer l'île des bandes de nègres révoltés qui l'infestaient. Atteint deux fois de la fièvre jaune, il fut obligé de repasser en Angleterre pour rétablir sa santé; il suivit ensuite le général Abercromby en Irlande, fut employé sous le général Johnstone pour apaiser les troubles qui éclatèrent dans cette île en 1798, et se distingua particulièrement au combat de New-Ross, où les Irlandais unis éprouvèrent une grande défaite. Il enleva ensuite la ville de Wexford aux insurgés après un combat sanglant, et fut nommé major-général. Dans l'expédition d'Irlande, au mois de juin 1799, il fut blessé plusieurs fois, et se rendit à Londres pour s'y faire traiter et prendre du repos. En 1800, il fit partie de l'armée envoyée contre les Français en Egypte, aux ordres du général Abercromby, fut blessé à Aboukir, se fit remarquer à la prise d'Alexandrie, retourna en Angleterre, y reçut de nombreuses récompenses, et fut créé chevalier de l'ordre du Bain. En 1800, il fut nommé commandant en chef d'un corps de dix mille hommes envoyé en Suède pour aider le roi à résister aux armées combinées, russe, française et danoise. Le général Moore arriva à Gothenbourg, le 7 mai. Des difficultés étant survenues entre Gustave IV et lui, il fut retenu momentanément à Stockholm par ordre du roi. Dès qu'il eut obtenu sa liberté, il se hâta de ramener son armée en Angleterre. En 1808, il eut le commandement d'une division qui débarqua en Portugal au moment où sir Arthur Wellesley signait avec le général Junot la convention de Cintra, et après le départ de sir Hew Dalrymple qui avait ratifié cette capitulation et qui fut appelé en Angleterre pour rendre compte des motifs qui l'y avaient engagé, sir John Moore prit le commandement en chef de l'armée anglaise destinée à soutenir les Espagnols; il marcha sur Salamanque, mais n'étant pas secondé par leurs troupes, il fut obligé de se replier sur le Portugal afin d'opérer sa jonction avec le général Hope qui s'était porté sur Madrid. Il se dirigea, contre son gré, vers cette capitale, d'après l'avis des autres généraux. Il chercha à forcer le maréchal Soult dans Saldana, mais après quelques affaires de peu d'importance, ayant appris que l'empereur en personne se portait à marches forcées entre la mer et l'armée anglaise afin de la couper, il prit sur-le-champ le parti de la retraite. Il ne dut son salut qu'aux neiges qui retardèrent d'un ou deux jours la marche des troupes françaises. Poursuivi vivement par l'empereur et par le maréchal Soult, il fut atteint par celui-ci à Lugo, et il y eut un engagement bravement soutenu par les Anglais, qui conservèrent leur position. Dans la nuit, le général Moore, après avoir fait allumer des feux pour tromper les Français, commença sa retraite, et ayant gagné quelques heures, il atteignit la Corogne où il comptait s'embarquer; mais le 16 janvier, au moment où il donnait des ordres pour l'embarquement, il vit l'armée française se déployer sur toute la ligne. Comprenant bien qu'il fallait combattre pour sauver son armée, il rejeta avec dédain les avis de quelques officiers généraux qui lui conseillèrent de capituler, monta à cheval, et donna des ordres pour l'action. Dès le commencement de l'affaire, les majors Napier et Stanhope furent, l'un blessé et fait prisonnier à la tête du 50e régiment d'infanterie, et l'autre tué. Sir David Baird, un de ses officiers généraux, avait eu auparavant le bras emporté, et fut obligé de quitter le champ de bataille. Le général Moore désespéré s'adresse au 42e régiment de montagnards écossais qui s'étaient couverts de gloire en Egypte; il leur crie : « Souvenez-» vous de l'Égypte. » Ils font bonne contenance, mais leurs munitions étant épuisées, ils reculent; Moore les encourage de nouveau et les ramène au combat : « Soldats de mon brave 42e, leur dit-il, rejoignez vos » camarades, les munitions vont arriver; en attendant » employez vos baïonnettes. » Les Ecossais combattirent avec la plus grande bravoure, mais un boulet frappe le général Moore, et lui emporte l'épaule gauche et une partie de la clavicule, en laissant le bras pendant par les chairs; il tombe de cheval, ne changea cependant point de contenance, et ne donna aucun signe de douleur. Il fut porté à la Corogne sur une couverture par six soldats qui ne pouvaient retenir leurs larmes. Arrivé dans la ville et placé dans un lit, il ne s'occupe plus que de connaître le résultat de la bataille, bien assuré que sa blessure était mortelle et qu'il n'avait que peu de temps à vivre. « Les Français sont-ils battus? de» manda-t-il; » et ayant appris qu'ils avaient été repoussés, il en témoigne une grande satisfaction et ajoute : « J'espère que le peuple anglais sera content » et qu'il me rendra justice. » Tournant ensuite les yeux vers le colonel Anderson, son ami et son camarade depuis vingt-un ans, il lui dit : « Anderson, » vous savez bien que j'ai toujours souhaité de » mourir de cette mort. » Il éprouvait des douleurs affreuses et redoutait une longue agonie; mais peu de minutes après, il expira sans aucune angoisse. Son corps fut enterré pendant la nuit qui suivit sa mort, dans la citadelle de la Corogne, d'après le désir qu'il avait témoigné lui-même d'être enterré là où il périrait. L'armée anglaise, qui avait incontestablement eu le dessus, s'embarqua sans être inquiétée par les Français. Le général Hope, qui lui succéda dans le commandement, fit sur les événements de la Corogne un rapport dont le *Moniteur* a cherché en vain à contester l'exactitude, et M. James Moore, frère du général, a donné des détails sur la conduite de son frère en Espagne, sous le titre d'*Histoire des campagnes de l'armée anglaise en Espagne en* 1808 et 1809. Pendant la retraite les Anglais perdirent la plus grande partie de leur artillerie, et tuèrent un grand nombre de leurs chevaux pour ne pas les laisser tomber au pouvoir des Français. L'avantage du terrain et l'infériorité des forces du maréchal Soult sauvèrent l'armée anglaise en cette occasion. On a élevé à John Moore un monument dans la cathédrale de Saint-Paul de Londres, et un autre à Glasgow où il était né. Le général Moore fut un des guerriers les plus distingués de son pays : brave, loyal, modeste, il était l'idole des soldats et le modèle des militaires. On lui a reproché de n'être pas assez aventureux, de se défier trop de lui-même, d'avoir une trop bonne opinion des généraux français et de leurs troupes, et de se laisser décourager facilement. Cependant rien dans sa vie militaire ne justifie ces reproches; si dans sa retraite sur la Corogne il commit une faute, ce fut de ne l'avoir pas commencée deux jours plus tôt, car sans les neiges qui obstruaient les défilés du Guadarama, rien ne pouvait sauver l'armée anglaise d'être entièrement détruite ou prise. Il n'approuva jamais l'expédition en Espagne, et se regarda en quelque sorte humilié d'être obligé de faire la guerre avec des alliés aussi mal organisés et disciplinés qu'étaient les Espagnols. Il rendit justice au caractère de cette nation, mais il ne lui fut pas toujours possible de cacher le mépris qu'il éprouvait pour la plupart des officiers de l'armée espagnole.

MOORE (Thomas), le plus célèbre poëte vivant de la Grande-Bretagne, né le 28 mai 1780, à Dublin, est le fils d'un négociant de cette ville. Il fit d'excellentes études préliminaires sous M. Samuel White, qui avait été également l'instituteur du célèbre Sheridan. Moore entra

à quatorze ans au collège de la Trinité à Dublin, et s'y fit remarquer par son enthousiasme poétique, son amour pour la patrie et son aversion pour la tyrannie. Il obtint les plus brillants succès académiques, et se fit aimer de ses camarades ainsi que des maîtres par la douceur de son caractère. Il quitta Dublin pour venir suivre à Londres la profession d'avocat; tout en fréquentant le barreau, il fit paraître un chef-d'œuvre : ce fut la traduction en vers anglais des *Odes d'Anacréon*, qu'il avait commencée à l'âge de douze ans, et où l'on retrouve en partie la grace et le charme de l'original; il le fit précéder d'une *Ode grecque* de sa propre composition, dédiée au prince de Galles. Le succès de cette traduction fut tel, qu'on ne désigna plus le jeune poète que sous le nom d'*Anacréon-Moore*. Dès ce moment, il s'est livré tout entier à des travaux littéraires. En 1801, il publia sous le nom de *Little* (Petit) des *Poésies légères*, imitées de Catulle. Cet ouvrage, et d'autres qu'il fit paraître ensuite, reçurent un accueil très favorable du public, mais ce qui acheva d'établir sa réputation furent ses *Mélodies irlandaises*, recueil de poésies adaptées à des airs irlandais. Dans le courant de l'année 1803, il s'embarqua pour les Bermudes en qualité de secrétaire de l'amirauté, place importante mais peu conforme à ses goûts, et qu'il ne tarda pas à faire remplir par un suppléant. Il revint en Angleterre en 1804, et en 1806 il publia un recueil d'*Odes et Épîtres*, précédé d'une *Préface* très élégante en prose, contenant ses observations sur l'Amérique. Quelques années après, M. Moore épousa miss Dyke, jeune et belle personne, et très bonne musicienne, avec laquelle il passe la plus grande partie de l'année à Bath, partageant son temps entre l'amour, la poésie et la musique; car le Catulle et le Parny anglais est non seulement poète, mais de plus très bon musicien. Il visita la France dans l'été de 1817, et y composa pendant son séjour un petit *Poëme* satirique, dirigé contre ceux de ses compatriotes qui voyagent en vrais gobe-mouches, intitulé *la Famille Fudge à Paris*. M. Fudge est un gentilhomme très ignorant, et plein de suffisance parce qu'il est tout fier de posséder les bonnes graces de lord Castlereagh, qui l'a même chargé d'une sorte de mission pour observer ce qui se passe de l'autre côté de la Manche. Toute sa famille est également ridicule, et rien n'est plus plaisant que leurs conversations et les rapports qu'il transmet à son protecteur. Ce spirituel jeu d'esprit pourrait fournir matière à plus d'un joli vaudeville. On attribue à M. Moore l'*Adresse de Tom Cibb*, fameux boxeur, aux souverains, à qui il conseille de vider leurs querelles comme il vide les siennes. Le principal ouvrage de cet auteur est *Lalla Roukh*, poëme charmant qui place M. Moore au premier rang des poètes modernes. Les libraires de Londres le lui achetèrent 3,000 guinées (75,000 francs). En 1818, il visita son pays natal, fut accueilli partout avec le plus vif enthousiasme, et dans un banquet splendide donné en son honneur, à Dublin, il fut proclamé le premier poëte du siècle. M. Moore répondit avec beaucoup de modestie à ce compliment, et fit un pompeux éloge de Byron et de Walter Scott qu'il exalte dans le langage le plus pathétique. En 1822, il visita une seconde fois la France, et fut accueilli avec empressement dans les meilleures sociétés, et par les littérateurs les plus distingués de la capitale. En 1803, M. Moore publia *les Amours des Anges*, sujet que Byron traitoit en même temps sous le titre de *le Ciel et la Terre*, et qu'ils ont puisé tous deux dans le second verset du chapitre vi de *la Genèse* : « Et les fils de Dieu virent que les filles » des hommes étoient belles, et ils prirent pour femmes » celles qui leur plurent. » Il n'y a de commun dans les deux compositions que la supposition que ces fils de Dieu étaient des anges; chacune porte le cachet du génie tout-à-fait différent qui caractérise l'un et l'autre poëte. Shéridan ne parlait de son compatriote Moore qu'avec enthousiasme. Voici le jugement qu'il a porté sur ce poëte : « Jamais homme ne mit autant de son » cœur dans son imagination que Thomas Moore; son » ame semble un rayon de feu détaché du soleil, et tend » sans cesse à se réunir à cette source de chaleur et » de lumière. » C'est louer le barde irlandais dans le langage des dieux. On trouve un parallèle curieux entre Moore et Byron, dans le N° 75 de la *Revue d'Edimbourg*. M. Moore a publié : 1° *Odes d'Anacréon*, trad. en vers anglais, avec des notes, 1800, in-4°; 6° édit., 1815; 2° *Appel franc au public*, ou *Considérations sur les dangers de la crise actuelle*, 1803, in-8°; 3° *Poëmes*, publiés sous le nom de Thomas Little, 1803, in-8°; 12° édit. 1813; 4° *Lettre aux catholiques romains de Dublin*, 1810, in-8°; 5° *Lettres interceptées*, ou *le Sac de la petite poste*, publié sous le nom de Thomas Brown jeune, 1810, in-8°; cet ouvrage a eu un grand nombre d'éditions; 6° *Collection de mélodies irlandaises* (irish melodies), in-12: ouvrage souvent réimprimé; 7° *Poëmes*, traduits du portugais de Camoens, 1823, in-8°; 8° *The Fudge family Paris*, 1817, in-8°; 9° *le Prophète voilé*, *le Paradis et la Péri*, 1819, in-8°; traduit en français, 1820, in-12; 10° *Lalla Roukh*, ou *la princesse du Mogol*, histoire orientale, 1819, in-8°, trad. en français (par Pichot), 1820, 2 vol. in-12; 11° *Mémoires du capitaine Rock*, célèbre chef irlandais, in-12; 12° *Rhymes on the road, and fables for the holy alliance*, in-8°; 13° *Amours des anges*, 1823, in-8°; belle édition, Paris, 1823, in-8°; trad. en français, par un anonyme, in-12; et par madame L. Sw. Belloc, avec les *Mélodies irlandaises*, 1823, in-8°; 14° *Stances sur la mort de lord Byron*, 1824, in-8°; trad. en français, 1824, in-8°; 15° *Mémoires sur la vie privée, politique et littéraire de Richard Brinsley Sheridan*, 1826, in-4° ou 2 volumes in-8°; trad. en français, par M. Parisot, 1826, 2 vol. in-8°; 16° *The epicurean*, a tale, 1827, in-8°; trad. en français par M. A.-A. Renouard, 1827, in-12; et par madame Alex. Aragon, sous ce titre : *l'Épicurien*, ou *la Vierge de Memphis*, 1827, in-12. Les œuvres de Thomas Moore ont été réunies et publiées, sous divers formats, en Angleterre et à l'étranger. La dernière édition publiée à Paris, en 1823, forme 9 vol. in-12.

MORALÈS (Thomas), l'un des principaux officiers de Morillo dans l'armée expéditionnaire envoyée, en 1815, dans l'état de Venezuela, est né aux Canaries, vers 1774. L'obscurité de ses parents, et son peu de goût pour le travail, le décidèrent à se faire soldat; il alla en Amérique, et à l'expiration de son engagement, il se fit pêcheur à Barcelo, dans la province de Venezuela, où il se maria. Aussitôt que la révolution eut éclaté dans ce pays, il se déclara contre elle, et alla offrir ses services au général Cajigal, qui le fit son aide-de-camp. Connaissant parfaitement la topographie du pays, qu'il avait parcouru à plusieurs reprises dans toutes les directions, il se rendit très utile aux Espagnols, et parvint rapidement aux grades supérieurs. Il se distingua par son courage, sa présence d'esprit et ses talents militaires, mais il est encore plus connu pour ses cruautés et ses rapines. Aucun officier espagnol n'a, de nos jours, commis autant d'atrocités en Amérique. A San Fernando, en 1815, il fit passer au fil de l'épée tous les indépendants qui avoient défendu cette position, et à Boca-Chica, il fit égorger trois cent quarante-six personnes, quoique le commandant se fût rendu sans faire de résistance : sa conduite indigna tellement ses propres camarades, que Morillo se vit forcé de le faire arrêter, malgré les services éminents qu'il lui avait rendus. Il contribua principalement à la défaite de Bolivar, lorsque ce général débarqua à Ocumare, mais il fut battu à Alacran et défait complètement à Juncal : en 1816, ayant marché de concert avec Réal contre Bolivar, il éprouva une grande perte et fut forcé à la retraite. A la bataille de Carabobo, livrée le 24 juin 1821, Moralès, qui commandoit en second, sauva seul par son intrépidité les débris de l'armée espagnole, forma un carré d'infanterie qui soutint tous les chocs de la cavalerie de Paez, et donna le temps aux fuyards d'opérer leur retraite. Il fut ensuite compris dans une capitulation, et donna sa parole d'honneur de ne plus servir contre la république de Colombie; mais trahissant sa foi, on le vit débarquer sur les côtes de Venezuela, en 1823, à la tête d'environ deux mille Espagnols. Il obtint d'abord quelques succès, prit Maracaybo, se renforça de quelques partisans de l'Espagne, et profitant de l'absence de Bolivar et de la dissémination des troupes républicaines, il fit mine de marcher sur Santa-Fé; mais bientôt apprenant que des forces supérieures marchaient contre lui, il s'arrêta, et sans hésitation sauva le pays des plus

grands malheurs, car rien ne pouvait égaler l'état de désorganisation où la république se trouvait alors. Moralès ayant perdu la seule occasion favorable pour frapper un grand coup, revint à Maracaybo, où sa flottille ayant été complétement battue par celle des indépendants, il fut réduit à capituler. Depuis cette époque, il a vécu à la Havanne. Il est maréchal-de-camp.

MORAND (le comte Louis-Charles-Antoine Alexis), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, grand-croix de l'ordre de la réunion, commandeur des ordres de la couronne de fer et de Saint-Henri de Saxe, naquit en 1768, en Franche-Comté. Militaire dès sa jeunesse, il était chef de bataillon lors de l'expédition d'Égypte, où son nom fut cité honorablement dans les rapports des généraux en chef. Le 5 avril, il mit en fuite les Arabes d'Yambo, qui, réunis à un grand nombre de Mamlucks et de paysans, s'étaient approchés du village de Bardis. Il battit le lendemain plusieurs peuplades d'Arabes qui étaient venues l'attaquer à Girgé. Le 7 octobre, il se distingua à Sedyman où le général Desaix, n'ayant avec lui que deux mille hommes, attaqua et mit en déroute Mourad-Bey qui commandait un corps de cinq mille cavaliers et de sept mille fantassins, préludant par cette brillante victoire aux exploits qui devaient immortaliser l'armée d'Orient. Promu au grade de chef de bataillon, Morand contraignit le redoutable Mourad-Bey à évacuer Siout, le surprit, le 11 août, dans son camp de Samanhout, passa un grand nombre de Mamlucks au fil de l'épée et lui enleva cent chevaux harnachés et deux cents chameaux chargés de butin. En 1805, Morand fut employé à la grande-armée comme général de brigade; sa bravoure et les talents qu'il déploya le firent élever au grade de général de division après la bataille d'Austerlitz, où il avait été blessé. A la bataille d'Auerstaedt (14 octobre), sa division se portant au pas de course à la gauche de notre ligne, sauva celle du général Gudin qui, déjà tournée et assaillie par les forces principales de l'ennemi, allait succomber sous leurs efforts multipliés. Le général Morand ayant établi son artillerie sur un plateau élevé, prit en flanc l'armée prussienne, et l'écrasa de sa mitraille; il eut dans cette journée une partie de son habit emportée par un biscaïen. A la bataille d'Eylau, il soutint sa réputation, et dut la vie à son aide-de-camp Parguès, qui tua un cannonier russe, au moment où celui-ci s'apprêtait à le frapper. Le 23 décembre, le général Morand passa le premier la Wrka, sous le feu d'une nombreuse artillerie, parvint à s'emparer de Czarnowo et de toutes les positions de l'ennemi. Les Russes revinrent jusqu'à quatre fois, et toujours en vain, pour les reprendre. Trois jours après, au combat de Golymin, la division Morand, soutenue seulement par la division de dragons du général Rapp, résista pendant long-temps aux efforts d'un corps de vingt mille hommes que protégeaient douze à quinze pièces de canon. Des services aussi signalés ne restèrent pas sans récompense, le général Morand fut nommé, le 7 juillet 1807, grand-officier de la légion-d'honneur, fut présenté comme candidat au sénat conservateur, et reçut du roi de Saxe la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Henri. Le comte Morand contribua encore aux victoires d'Essling et de Wagram, et à son entrée à Ratisbonne, il préserva cette ville de l'incendie auquel son siége l'avait exposée. Employé en Russie sous les ordres du maréchal Davoust, il effectua le premier le passage du Niémen et rivalisa de gloire avec les Compans, les Friant, les Dessaix dont les divisions formaient avec la sienne le premier corps de cette armée que ses exploits et ses revers ont également immortalisée. A la bataille de la Moskowa, après avoir passé la Kologha il marcha sur la plus grande et la plus forte redoute de la ligne ennemie, et combattit avec la plus rare intrépidité les forces imposantes des généraux Ostérman et Raiewski. Dans cette journée où notre perte ne fut pas moins de vingt mille hommes, il fut blessé d'un coup de biscaïen à la joue, et on le vit avec étonnement assister à la revue que Napoléon passa à Moscou quelques jours après. Craignant que son absence ne fût contraire aux intérêts de sa division, il venait recommander lui-même à la bienveillance de l'empereur les braves qui s'étaient acquis par leur conduite des droits à ses récompenses. En 1813, le comte Morand prit une part honorable à la victoire de Wurtchen. A la bataille de Dennewitz il fit des prodiges de valeur, renversa d'abord l'avant-garde ennemie, et concourut ensuite avec le général Fontanelli à prévenir les suites funestes que pouvait avoir pour notre armée la déroute de la cavalerie légère du général Lorges; il se distingua la même année au combat de Hocheim, et alla bientôt après s'enfermer dans Mayence, où l'ennemi le tint assiégé jusqu'après les événements de 1814. A son retour en France, le général de division Morand reçut la croix de Saint-Louis. Après le 20 mars, il fut nommé colonel des chasseurs à pied de la vieille garde, membre de la chambre des pairs, et commandant des 12[e], 13[e], 21[e] et 22[e] divisions militaires. Il publia avant son arrivée à Nantes une proclamation par suite de laquelle il fut traduit, au second retour du roi, devant un conseil de guerre séant à la Rochelle, et condamné à mort par contumace. Lorsque les fureurs de l'esprit de parti furent calmées, le comte Morand revint dans sa patrie purger sa contumace, et parut à Strasbourg, en 1819, devant un conseil de guerre, présidé par le général Castex, et où l'on vit figurer avec surprise le colonel d'un régiment étranger, le prince de Hohenlohe. M. de Mesmel, avocat distingué, et beau-frère du comte Morand, prit sa défense. Le général Morand montra en présence de ce tribunal autant de noblesse d'âme qu'il avait déployé de courage et de talents devant l'ennemi. Renvoyé absous, il fut placé en disponibilité. Le général Morand avait épousé à Varsovie une comtesse polonaise, après le traité de Tilsitt. Mis à la retraite en 1825, il s'est retiré dans le département du Doubs, où il partage son temps entre l'agriculture et les soins qu'il donne à l'éducation de sa nombreuse famille. Plusieurs de ses frères ont suivi avec honneur la carrière militaire. L'un d'eux, parvenu au grade de colonel, fut contraint, par les suites de ses blessures, de demander sa retraite après la bataille de Wagram; le second, chef de bataillon, est mort sur le champ de bataille de la Moskowa; le troisième, nommé capitaine le 7 septembre 1812, officier de la légion-d'honneur, est en activité de service dans le 44[e] régiment de ligne.

MORARD DE GALLE (le comte Justin Bonaventure), né à Goncelin (Dauphiné), le 30 mars 1741, de parents nobles, fut inscrit, dès l'âge de onze ans, dans les gendarmes de la garde. Dominé par un goût décidé pour la marine, il y entra en 1757, comme garde du pavillon, et s'embarqua le mois suivant sur l'*Écureuil*, où il remplit dès-lors les fonctions d'officier. Il passa successivement sur les frégates *la Fleur de Lys* et *l'Hermine*, et sur le vaisseau *le Sceptre*. Nommé enseigne, en 1763, il s'embarqua sur *l'Hermine*, frégate destinée à croiser sur les côtes de Barbarie pour arrêter les corsaires qui infestaient la Méditerranée. Morard, chargé par le comte de Grasse d'aller brûler un corsaire algérien qui était en vue, s'embarqua de nuit, dans un canot, et appliqua une chemise soufrée au corsaire, qui fit explosion une demi-heure après. Il se distingua, le 26 juin 1765, lors du bombardement de Larache, et après différentes campagnes dans l'Inde et en Amérique, il revint à Brest, où il fut attaché à la direction des constructions jusqu'en 1776, qu'il s'embarqua sur *la Dédaigneuse*, et ensuite sur le vaisseau *le Rolland*, dans l'escadre de M. Duchaffault. Promu, en 1777, au grade de lieutenant, il assista aux combats d'Ouessant et à ceux livrés par l'armée combinée, sous les ordres de M. de Guichen, les 17 avril, 15 et 19 mai 1780. Embarqué comme capitaine l'année suivante, il remplaça, au combat de la Praya, quoiqu'ayant déjà reçu cinq blessures, M. de Trémignon, blessé grièvement dès le commencement de l'action, et contribua au gain de cette bataille. M. de Suffren, en récompense de cette belle conduite, le nomma capitaine de vaisseau, promotion qui fut ratifiée par la cour. Morard de Galle reçut ensuite le commandement de *l'Annibal*, qui avait été pris sur les Anglais, participa avec ce vaisseau aux combats des 17 février et 12 avril 1782, ainsi qu'à ceux du 6 juillet et 3 septembre suivant, dans lesquels il reçut trois blessures graves. Après avoir été rétablir sa santé à l'Île-de-France, il s'embarqua quelques mois

après en qualité de capitaine en second, sur le vaisseau *l'Argonaute*, qui rejoignait l'escadre devant Goudelour, et y prit part au combat du 20 juin 1783; il passa ensuite sur divers vaisseaux et frégates, jusqu'en 1790, qu'il fut obligé de quitter l'Inde pour venir rétablir sa santé en France. Promu au grade de contre amiral, au mois de juillet 1792, il porta son pavillon sur *le Républicain* comme commandant une division de l'armée navale. Nommé vice amiral l'année suivante, il fut destiné à commander la station de Saint Domingue; mais de nouveaux ordres ayant réuni sous son commandement trois vaisseaux et sept frégates, il sortit de Brest avec cette escadre, et tint la mer pendant quelques mois, pour protéger la rentrée des bâtiments du commerce dans nos ports. Destitué en 1793, il fut réintégré ensuite et nommé commandant des armes au port de Brest, et ensuite amiral de l'armée navale qui s'y trouvait réunie. En décembre 1799, il fut appelé au sénat, et quelque temps après fait comte, grand officier de la légion d'honneur, et titulaire de la sénatorerie de Limoges. Il mourut presque subitement, à Gueret, où il s'était retiré, le 23 juillet, à l'âge de soixante huit ans.

MORATIN (don Léandro-Fernandez de), né à Madrid. Son père, don Nicolas Fernandez, auteur d'une comédie, publiée en 1762, et de trois tragédies, dont deux sont remarquables surtout par le style, avait déjà tenté d'introduire quelque réforme sur la scène castillane; mais la gloire d'y faire respecter le goût et les convenances, ainsi que la vérité dramatique, était réservée à don Leandro, qui a poussé très loin la connaissance de l'art, et l'observation des mœurs de son pays, sous le rapport théâtral. Les principes auxquels ne peut se refuser une raison exercée n'avaient pas été inconnus de tous les Espagnols; dès le seizième siècle, quelques-uns de leurs auteurs avaient insisté sur la nécessité de s'y soumettre. Torres Naherro en avait donné quelquefois l'exemple, et si Lope de Vega, si ingénieux, mais si peu scrupuleux, a très mal observé ces règles, il a du moins avoué qu'il ne les ignorait pas. Luzan, dans sa *poétique*, qui parut en 1787, Mayans, dans sa *rhétorique*, et plusieurs autres, reproduisirent successivement la sévérité des maximes classiques, déjà rappelées par Cervantes; ils recommandèrent l'imitation des écrivains français, contemporains de Louis XIV, mais ces conseils furent peu écoutés. Il fallait du temps pour renoncer à des irrégularités qu'on trouvait d'autant plus commodes qu'elles n'avaient pas empêché le succès des Calderon, des Solis, des Tirso de Molina, des Cañizares. Deux tragédies de Luyando, irréprochables quant à la composition, ne furent pas jouées; le drame sagement conçu de Jovellanos (*Delinquente Honrado*), ne réussit pas, et la *Petimetra* (petite maîtresse), de Nicolas Moratin, ne put être représentée. Yriarte obtint quelque influence; il joignait à la régularité des plans, et à l'heureux choix des caractères, l'agrément du style, mais il n'avait pas assez de vigueur poétique et dramatique pour opérer, sans retour, le changement que désiraient les véritables critiques. Depuis le règne de Philippe V, les circonstances générales s'opposaient moins en Espagne aux progrès des sciences et au perfectionnement des lettres: cette amélioration fut surtout frappante durant les dix années qui précédèrent la révolution française. L'administration même n'était pas étrangère à ce mouvement des esprits dont Moratin profita si heureusement, malgré les entraves auxquelles l'ancienne routine, et les suites indirectes de l'influence monacale, soumettaient encore le théâtre. *Le Vieillard et la jeune fille* (*El viejo y la niña*), comédie, terminée en 1788, ne put être jouée que le 22 mai 1790; mais elle fut accueillie très favorablement. On y trouva les divers genres de mérite dont la réunion n'avait guère été connue jusqu'alors chez les Espagnols; c'était la première fois que, tout en imitant cette justesse d'esprit, qui avait produit les chefs-d'œuvre littéraires d'un pays voisin, un poète castillan se montrait pourtant national, soit par le mouvement même du style, soit dans la peinture des mœurs et des caractères. *La comedia nueva*, ou *le Café*, accrut la réputation de Moratin; c'était une satire contre les auteurs dramatiques qui s'obstinaient à n'écrire que pour une multitude aussi ignorante, et d'un goût aussi peu exercé qu'au temps de Quevedo. Moratin voulait pour juge une classe plus éclairée: elle sentit son mérite, l'approuva vivement, et soutint contre la haine, la brigue, la dénonciation. Le discrédit dans lequel cette pièce fit tomber le mauvais goût dramatique, a été comparé au ridicule que Cervantes avait jeté sur les romans de chevalerie, et le père Isla sur les mauvais prédicateurs, qui, ne sortant pas de l'étroite sphère d'une dévotion puérile, et d'une espèce d'érudition profane, avaient fait si long-temps retentir la chaire de leurs déclamations burlesques, ou du moins inconvenantes. *Le Baron* n'était d'abord qu'une sorte d'opéra, une de ces petites pièces que les Espagnols appellent *Zarzuela*; d'autres développements, ajoutés à l'action, en firent une comédie qui offrait quelque analogie avec le *Bourgeois gentilhomme* du 17[e] siècle. Le personnage principal n'est autre chose qu'une villageoise, dont plusieurs femmes nobles de la ville voisine ont blessé la vanité, et qui, se croyant assez riche pour se venger de ces affronts, en faisant épouser sa fille par quelque seigneur, devient le jouet d'un aventurier assez hardi ou assez cupide pour lui persuader qu'il est un homme de cour. *La Baguette dévote*, ou *la Mogigata*, est une jeune personne qui déjà s'attachant à cacher, sous de pieux dehors, des inclinations très mondaines, est prise par ses parents pour une sainte future, qu'il faut faire jouir promptement de la félicité claustrale. Dans *El si de las niñas*, ou *le Oui des jeunes filles*, les parents sont avertis de se préserver d'une autre erreur, et de ne pas croire trop facilement qu'une jeune personne, soumise en apparence, épousera un vieillard sans qu'il en résulte quelque inconvénient. Ces pièces ont suffi pour placer Moratin immédiatement au-dessous de Molière. La facilité du dialogue, la sagesse des plans, la pureté du langage, l'originalité même des caractères ou des situations, enfin beaucoup de tact et de délicatesse dans ce qui paraît moins de création que d'imitation, toutes ces qualités font regarder en Espagne ces ouvrages dramatiques comme des modèles; mais ce mérite, qui tient en partie aux localités, serait moins senti chez d'autres peuples. Quelle que soit la juste réputation de ces comédies, elles perdraient sans doute à être transportées sur la scène française ou anglaise: pour soutenir une telle épreuve, elles paraissent manquer d'un certain degré de force, et d'étendue philosophique, ou de profondeur morale. Mais si le genre de Moratin laisse quelque chose à désirer, il a du moins rempli, avec autant d'esprit que de raison, et avec un rare talent, l'idée qu'il s'était faite de cette belle et utile partie de l'art d'écrire. Il l'a ainsi définie lui-même: « La comédie est une imitation soit en vers soit en prose, » d'une action qui se passe entre de simples particuliers, » dans un temps déterminé. On a pour but, en reproduisant cette action, de livrer à la risée du public les » erreurs plus ou moins générales de la société, pour » faire prévaloir la vérité et la justice. » Moratin a eu le triple mérite de bien comprendre les principes de son art, de s'y conformer exactement dans l'exécution, et d'être surtout animé du désir d'enlever aux étrangers leurs préventions contre la littérature espagnole. La scène espagnole doit aussi à Moratin la traduction, faite avec beaucoup de discernement, de deux pièces de Molière, et d'une de Shakspeare. *L'École des maris*, et le *Médecin malgré lui*, quoique modifiés pour être transportés sur un autre théâtre, ont conservé tout le mérite de l'original, et n'eût pas été moins goûtés qu'en France. En traduisant la tragédie d'*Hamlet*, sans la faire jouer, Moratin s'est proposé de donner aux Espagnols, soit par cette traduction même qui est fidèle, soit dans les notes instructives qu'il y a jointes, une idée juste du mélange d'énergie et d'abandon, de trivialités et d'élévation tragique qui caractérisent encore la scène de Londres. Sans offrir des beautés du premier ordre, les poésies lyriques de Moratin ajoutent à sa célébrité; on y retrouve le goût, la correction, la pureté de style, la régularité qui le distinguent en général, et quelquefois la force majestueuse à laquelle semble inviter le langage castillan. Parmi ces morceaux, on remarque un chant adressé au fameux prince de la Paix. La destinée n'accorda pas un autre protecteur à ce poète estimable: Moratin s'honora en lui restant fidèle

après sa chute, et en continuant à lui témoigner hautement sa reconnaissance. Les comédies de Moratin ont été publiées séparément à Paris, dans le format in-18, et réunies sous ce titre : *Comedias de Moratin, publicadas con el nombre de Inarco Celenio, 2ª edicion, corregida, aumentada con en una comedia*, Paris, 1821, in-12 ; Moratin a donné lui-même ses œuvres sous ce titre suivant : *Obras dramaticas y liricas de D. Leandro Fernandez de Moratin, entre los Arcades de Roma, Inarco Celenio*, Paris, 1825, 3 vol. in-8° ; 2ᵉ édit., 1826, 3 vol. in-12. Ses principales comédies ont été traduites en français et insérées dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*, allemand, anglais, etc., publiés par le libraire Ladvocat. Il a encore publié les *Œuvres posthumes* de son père, Barcelonne, 1821, in-8°.

MORAWSKI (François), général polonais, né vers 1785, fit ses premières armes comme aide-de-camp de l'illustre général Dombrowski, lorsque celui-ci leva, en 1806, l'étendard de l'indépendance dans les provinces polonaises subjuguées par la Prusse. Il partagea ensuite les exploits guerriers de ses concitoyens, en 1809 et en 1812. Après le désastreux combat de Leipsick, lorsque le prince Antoine Sulkowski eut remplacé Poniatowski dans le commandement des débris de l'armée polonaise, Morawski en fut nommé chef d'état-major, et dans ce grade, il suivit en France la marche de la grande armée. Le discours qu'il prononça en langue polonaise, à Sedan, en 1814, lors de la pompe funèbre dont l'armée polonaise honora les mânes du brave prince Joseph Poniatowski fait honneur à son esprit et à son cœur. En 1815, après la nouvelle organisation de l'armée du royaume de Pologne, il fut nommé d'abord sous-chef de l'état-major-général, et élevé ensuite au grade de général de brigade. Morawski a fait paraître jusqu'à ce jour une ode et des poésies légères, ainsi que quelques ballades, traduites de Schiller, publiées séparément dans plusieurs journaux littéraires de Varsovie. Tout ce qui sort de sa plume porte l'empreinte d'une telle correction, ses essais dans le genre de l'apologue sont d'une naïveté, et à la fois d'une élégance si soutenues, que ses compatriotes le regardent comme un de leurs poëtes les plus distingués. La société des Amis des Sciences de Warsovie a admis François Morawski dans son sein.

MORAWSKI (Théodore), issu d'une famille noble du palatinat de Kalisz, est né en 1797. Après avoir fait avec distinction ses études à Warsovie, il commença à se faire connaître en 1818, conjointement avec Bruno Kicinski, par la publication d'un journal critique et littéraire, intitulé *Hebdomadaire de Warsovie*, journal qui obtint beaucoup de succès, et qui lui valut une bague en or des étudiants de l'université, ses anciens collègues. L'année suivante, il entreprit la rédaction d'une feuille quotidienne ; mais le gouvernement, qui avait pris ombrage des principes politiques qui y étaient professés, ayant rétabli la censure, Morawski, après bien des persécutions, fut obligé de quitter Warsovie, et de se rendre dans sa terre. La diète de 1815, qui devait exclure de son sein l'honorable membre Vincent Niémiolowski, donna l'occasion à Morawski de devenir utile à son ami. Il échappe à l'œil vigilant de la police locale, arrive à Warsovie, sonde l'opinion publique, encourage plusieurs députés de la diète à défendre les droits de leur respectable collègue, rend compte à Niémoiowski de sa mission, et sur le point d'en recueillir les fruits, il est arrêté, et jeté dans un cachot. L'autorité lui envoya alors une feuille de papier en l'invitant à faire des révélations, sous peine d'être enfermé à jamais. Morawski, indigné de ce procédé, écrit son testament, et le laisse à côté de son grabat. L'officier d'ordonnance chargé de visiter chaque prisonnier d'état, voyant cet écrit, s'en empare avec joie, félicite Morawski sur son prochain élargissement, et la porte précipitamment aux autorités. Il est facile de se faire une idée de leur désappointement. L'empereur Alexandre, satisfait de la diète, *tenue inconstitutionnellement à huis clos*, et touché par les instances de la famille du jeune prisonnier, donna l'ordre qu'on le rendît à la liberté, en le mettant toutefois sous la surveillance spéciale du commissaire de son chef-lieu. Consacrant toute son existence au bien-être de sa malheureuse patrie, il ne put rester inactif à l'époque où une foule de ses compatriotes s'unissaient dans le dessein de travailler au rétablissement et à l'indépendance de la Pologne. Il fut un des membres les plus actifs de la *Société patriotique*, à l'époque où le gouvernement fit tous ses efforts pour se saisir des membres de cette société ; Morawski échappa miraculeusement, en 1825, à un nouvel emprisonnement, et erre aujourd'hui dans les pays étrangers. On lit dans le rapport du comité d'enquête de Warsovie, publié en 1827, que Morawski avait été chargé de la rédaction des lois représentatives de son pays, et que ce fut lui qui lut le serment que nous reproduisons ici, comme une pièce qui donne une idée complète du but de cette société : « Moi, etc., jure » devant Dieu et la patrie, et affirme sur mon honneur, » que j'emploierai toutes mes forces pour le rétablisse» ment de mon infortunée, mais bien aimée mère, et » que je sacrifierai, pour sa liberté et son indépendance, » ma fortune et ma vie. Que je ne trahirai ni ne révé» lerai à qui que ce soit les secrets qui me sont ou me » seront confiés, mais que je ferai, au contraire, tout » ce qui dépendra de moi pour la prospérité de la so» ciété. Je promets solennellement d'obéir aux lois » de la société déjà existantes, ainsi qu'à celles qui » seront prescrites à l'avenir. Sans égard pour aucune » circonstance, je n'épargnerai ni le sang du traître, » ni celui de quiconque agirait contre le bien de ma » patrie. Si j'étais trahi ou découvert, je préférerais » perdre la vie plutôt que de découvrir les secrets de » la société, ou les personnes qui en font partie. Enfin, » je promets de ne conserver aucun écrit qui ait rap» port à la société, et encore moins des papiers dans » lesquels se trouveraient nommés des individus qui y » appartiennent, à moins que cela ne me soit ordonné » par mes supérieurs. Si je me laissais aller à violer ce » serment, prêté en présence de l'Être-Suprême, que » la mort cruelle du traître devienne mon partage ; que » mon nom passe de bouche en bouche à la postérité, » et que mon corps devienne la pâture des bêtes féroces ; » qu'on puisse ainsi mon action exécrable, afin que je » serve d'exemple à tous ceux qui oseraient marcher » sur mes traces. Je prends Dieu à témoin, et vous, » ombres de Zolkiewski, Czarniécki, Poniatowski et » Kosciuszko ! inspirez-moi vos sentiments, afin que je » reste inébranlable dans mon entreprise. »

MORCELLI (Étienne-Antoine), savant archéologue, né à Chiari, près Brescia, le 17 janvier 1737, eut pour précepteur l'abbé Faustini, qui s'occupa moins d'éclairer l'esprit de son élève que d'encourager en lui d'autres dispositions, et une docilité naturelle qui attirèrent ensuite l'attention des jésuites dans le collége desquels il fut admis, à Brescia, en 1751. Des mœurs paisibles, un extérieur modeste, et une finesse d'esprit peu commune, décidèrent ces pères à le recevoir dans leur ordre deux ans après ; mais il resta au nombre de ceux qui n'étaient utiles à cette société que par la considération attachée à leurs travaux. Ayant terminé ses études théologiques dans leur maison, à Rome, sous le P. Fabre, Morcelli fut envoyé à Fermo, pour y enseigner la grammaire ; et plus tard il dirigea à Raguse les classes d'humanités. Il ne prononça ses derniers vœux qu'en 1771, époque à laquelle on lui confia la chaire d'éloquence au collége romain : elle convenait à celui de qui le savant P. Raymond Cuniche, qui lui avait appris la rhétorique, avait dit que, durant quarante-cinq années d'exercice, il n'avait pas eu de disciple dont il eût été plus satisfait. Dans les villes moins importantes où Morcelli avait professé, il avait su ranimer le goût des études classiques, et particulièrement de la pure latinité : à Rome, il obtint des succès auprès des hommes les plus savants, et au milieu de l'approbation générale, on remarqua surtout sa tendre sollicitude pour les progrès de ses élèves. Pour exciter constamment leur zèle, il institua l'académie d'archéologie, dans le musée Kircher, dont il était préfet. On a publié, à Milan, du vivant de Morcelli, deux des six dissertations qu'il avait lues dans ces réunions ; les autres ont été imprimées plus tard. A l'époque de la suppression de la compagnie, Morcelli séjourna momentanément dans sa ville natale. Revenu

à Rome, il fut accueilli par un des plus grands protecteurs que les lettres eussent alors en Italie, par le cardinal Alexandre Albani, dont la précieuse bibliothèque lui offrit de grandes facilités pour composer son grand ouvrage sur les inscriptions latines. Cet ouvrage fut hautement loué par les Marini, les Visconti, les Lanzi, les Dacier. La théorie que l'auteur venait d'établir fut, pour ainsi dire, mise en pratique par lui-même, dans un autre traité où il réunit les inscriptions nombreuses qu'il avait composées, et qui lui avaient donné en ce genre une telle célébrité qu'on lui en demandait de toute part. Il y joignit un commentaire pour en justifier les expressions, et un essai des fastes de l'ère chrétienne, sorte d'imitation des fastes du Capitole. Dans ces deux livres, et dans celui qu'il fit ensuite sur les inscriptions récentes, et en général dans ses divers ouvrages, on savant s'attachait trop exclusivement peut-être au goût antique. Dans son premier traité, il a parlé avec beaucoup de dédain de l'état des belles-lettres chez les modernes. Quant à son opinion sur les mœurs de son temps, il avait sous les yeux de quoi la justifier; mais, durant les beaux siècles de la littérature latine, avait-on donné à cet égard, dans la capitale du monde romain, des exemples beaucoup plus honorables qu'on ne le fit depuis, sous une loi plus sévère en apparence, dans la capitale du monde chrétien. Morcelli parut peu flatté d'être rappelé, en 1791, dans sa ville natale, pour y exercer les fonctions de prévôt de l'église principale; cependant il s'y résigna de si bonne grace qu'il y resta trente années, pendant lesquelles il eut se concilier sans réserve l'affection et la vénération publique. Il refusa même de quitter Chiari pour occuper le siége archiépiscopal que lui offrait la petite république de Raguse. Cette résignation provenait peut-être en partie des craintes de ce pieux ecclésiastique, et de son aversion pour le nouveau système politique dont il n'attendait d'autre fruit que l'agitation de l'Italie, et d'une partie de l'Europe. Durant toutes les vicissitudes qui suivirent la révolution française, il resta en paix dans Chiari, où la mort le frappa le 1[er] janvier 1821. La réputation de charité, de piété et d'équité dont jouissait ce jésuite, égalait celle que lui avait valu son érudition, et l'agrément un peu sérieux de sa conversation savante, qu'ennoblissaient encore une démarche grave, un regard animé, et des traits aussi gracieux que réguliers. Il a publié: 1° *De stylo inscriptionum latinarum libri tres*, Rome, 1780, ou 1781, in-4°; 2° *Inscriptiones commentariis subjectis*, Rome, 1783, in-4°; 3° *Libri duo*, Rome, 1784, in-8°. (Ce ne sont pas des sermons, comme l'ont cru quelques biographes, mais des morceaux de poésie latine dont la réunion rappelle la manière d'Horace); 4° *Indication des antiquités de la maison Albani*, 1785; 5° *Calendrier de Constantinople*, accompagné de notes et traduit du grec en latin sous ce titre: *Kalendarium ecclesiæ Constantinopolitanæ, CIC annorum vetustatis insigne, in lucem edidit, et commentarios addidit E.-A. Morcellus*, Rome, 1788, 2 vol. in-4°; 6° *Explanatio ecclesiastica S. Gregorii secundi pontificis*, grec-latin, Venise, 1791; 7° *Electorum libri duo*, 1814; 8° *Agapeja* (sur Sainte-Agape), 1816; 9° *Sulla Bolla d'oro de fanciulli romani*, Milan, 1816, publié par Labus; 10° *Sull' Agone Capitolino*, Milan, 1817, publié par Labus; 11° *Africa christiana, in tres partes distributa*, Brescia, 1817—1818, 3 vol. in-4° (ce grand ouvrage a exigé de longues recherches); 12° ΜΗΝΟΛΟΓΙΑ, *sive dies festi principis Angelorum apud Clarenses*, Milan, 1817, in-4°, publié par Labus (recueil d'hymnes et autres poésies latines); 13° *Parergon inscriptionum novissimarum ab anno 1784. Andreæ Andreii rhetoris cura editum*, Paris, 1818, in-fol. (Ce recueil se rapporte aux numéros 1 et 2); 14° *Œuvres ascétiques*, 1820, 3 vol., en latin et en italien; 15° *Della scrittura degli antichi romani*, Milan, 1822, in-8°. Ces quatre dissertations sur l'écriture des anciens romains étaient restées manuscrites, et ont été publiées par Labus, avec des annotations. On a de Morcelli quelques inscriptions, qui ne se trouvent pas dans les recueils donnés par lui-même, en 1783 et en 1818.

MORDVINOFF (le comte NICOLAS), amiral russe et membre du conseil de l'empire, est peut-être le seul membre du gouvernement dont l'opposition aux mesures du gouvernement soit connue. Ses vastes connaissances en matière de finances, de jurisprudence et d'administration, et l'éloquence persuasive avec laquelle il rédigeait ses opinions, le font chérir de tous les bons Russes. Si Mordvinoff n'a pas perdu son poste pendant le règne d'Alexandre, c'est que le tzar, quoique mécontent de lui, avait besoin de ses lumières. A l'époque de l'avènement de Nicolas, lorsque les troubles éclatèrent, des agents de police se présentèrent chez cet homme d'état avec ordre de saisir ses papiers, parce que, disaient-ils, l'empereur était sûr qu'il avait rédigé une constitution; Mordvinoff se transporta lui-même sur-le-champ chez le jeune tzar avec tous ses papiers. Nicolas, en le voyant, lui dit: « Vous avez » une constitution, que vous avez composée; je vous » ordonne de me la remettre. — Oui, sire, répondit-il, » j'en ai même trois; les voici. Elles ont été composées » par ordre de feu l'empereur Alexandre, et voici les » corrections qu'il a faites de sa main. » Nicolas l'éleva à la dignité de comte, mais il n'a pas fait partie de la haute-cour de justice, où l'on craignait apparemment que sa voix généreuse ne s'élevât en faveur de Mouravieff, et de tant d'autres infortunés condamnés à des peines ignominieuses.

MORE (miss HANNAH), Anglaise célèbre par ses écrits, naquit à Hanham, près Bristol, vers 1760, d'un ecclésiastique fort instruit, qui exerçait la profession de maître d'école, et dont miss Hannah était la plus jeune des cinq filles. La lecture d'un volume de la *Paméla* de Richardson, qui lui tomba par hasard entre les mains, développa en elle un vif désir de s'instruire; les progrès qu'elle fit dès lors furent si rapides qu'ils attirèrent l'attention du docteur Stonhouse, qui lui fournit les moyens de lever une école. Cet établissement obtint promptement une grande réputation par ses soins et ceux de ses sœurs. Le docteur Stonhouse lui fit faire connaissance avec le célèbre Garrick, qui l'encouragea à écrire pour le théâtre. Ses ouvrages devinrent bientôt populaires; mais après quelques années, les sentiments religieux de miss More lui firent craindre que ses pièces de théâtre ne fussent dangereuses, représentées sur la scène; aussi déclare-t-elle dans le troisième volume de ses œuvres, qu'elle les considérait uniquement comme des poëmes, et qu'elle ne voulait pas qu'elles fussent représentées. Miss More ayant acquis par ses travaux une honorable indépendance se retira à Mendeja avec ses sœurs, et là, au milieu des charbonniers et des ouvriers, elles créèrent plus de soixante écoles de charité, qui ont fait dans ce pays un bien inconcevable. Cette bonne œuvre éprouva de vives oppositions de la part de quelques ecclésiastiques du voisinage, et comme d'autres ecclésiastiques s'étaient prononcés pour miss More, il en résulta une polémique, à laquelle elle eut le bon esprit de ne prendre aucune part. Miss More fut consultée, lorsqu'il fut question de l'éducation de la princesse Charlotte, et elle publia à cette occasion un ouvrage qui obtint l'approbation générale. On a d'elle: 1° *la Recherche du bonheur*, drame pastoral, 1773, in-8°; 2° *le Prisonnier inflexible*, tragédie, 1774, in-8°; 3° *Sir Eldred de Berceau, et le Rocher sanglant*, contes en vers, 1776, in-4°; 4° *Ode à Dragon, chien de la maison de M. Garrick*, 1777, in-4°; 5° *Percy*, tragédie, 1778, in-8°; 6° *Essais sur divers sujets pour les jeunes demoiselles*, 1777, in-12; 7° *le Fatal mensonge*, tragédie, 1779, in-8°; 8° *Drames sacrés, avec la Sensibilité*, épître poétique, 1782, in-8°: cet ouvrage a eu dix-sept éditions, la dernière en 1812; 9° *Préface biographique aux poëmes d'Anne Yearsley, la laitière*, 1785, in-4°; 10° *Florio*, conte, et *le Bas bleu, ou la Conversation*; deux poëmes, 1786, in-8°; 11° *L'esclavage*, poëme, 1788, in-4°; 12° *Pensées sur les mœurs des grands*, 1788, in-12; 13° *le Berger de la plaine de Salisbury, appréciation de la religion sur des personnes à la mode*, 1791, in-12; 14° *la Politique du village*, 1793, in-12; 15° *Remarques sur le discours prononcé à la convention nationale, par M. Dupont, sur la religion et l'éducation*, 1793, in-8°; 16° *Essai sur le système moderne de l'éducation des filles*, 1799, 2 vol. in-8°; 17° *Idées sur le mode à suivre pour former le caractère d'une jeune princesse*, 1805, 2 vol. in-8°; *Cœlebs cherchant une épouse*, 1809, 2 vol. in-8°. Il y a eu de cet

ouvrage dix éditions en un an; il a été traduit en français sur la 13e édit., Paris, 1787, 4 vol. in-12 : c'est un roman moral et religieux, dont les incidents sont peu animés: 19° *Piété pratique*, ou *Influence de la religion du cœur sur la conduite de la vie*, 1811, 2 vol. in-8°, 8e édit., 1812; 20° *Morale chrétienne*, 1810, 2 vol. in-8°; 21° *Essais sur le caractère et les écrits de saint Paul*, 1815, 2 vol. in-8°. Toutes ses productions ont été réunies, et forment 19 volumes, in-8°.

MOREAU (Jean-Michel), dit Moreau jeune, dessinateur du cabinet du roi, né à Paris, en 1741, montra dès l'enfance les plus heureuses dispositions. Il avait à peine dix-sept ans, lorsqu'il suivit en Russie Lelorrain, son maître, pour le seconder dans les fonctions de directeur de l'académie des arts, qu'il allait exercer à Saint-Pétersbourg. La mort de cet artiste obligea Moreau de revenir à Paris, au bout de deux années. Ce voyage ne fut pas inutile pour son talent: les monuments, les costumes, les mœurs, les usages des contrées qu'il avait parcourues n'avaient pas échappé à son œil observateur, et il sut en faire usage dans son âge mûr. A son retour, le talent de Moreau, qui n'existait encore que dans l'avenir, le laissait sans occupations lucratives, il eut des moments très pénibles; mais ayant fait connaissance avec Lebas, graveur distingué, il fut bientôt, à l'aide d'un travail opiniâtre, en état de graver à l'eau forte. Le comte de Caylus, qui publiait à cette époque son bel ouvrage sur les antiquités, ayant eu l'occasion d'apprécier le talent de Moreau, le chargea d'une partie de ses planches. Mais ce protecteur éclairé des artistes craignant que l'appât du gain ne portât Moreau à négliger son avancement, ne lui donnait du travail que pour le dimanche et le payait assez bien pour suffire à ses dépenses de la semaine. Ainsi se développa le génie de Moreau, et sa réputation comme dessinateur s'accrut dans la même proportion; il en vint au point de surpasser tous ses rivaux, et il fut chargé presque seul de composer la plupart des estampes destinées à orner les belles éditions imprimées à la fin du 18e siècle. Il remplaça, en 1770, Cochin, dans la place de dessinateur des menus-plaisirs du roi. A la même époque, il fut chargé des dessins des fêtes qui eurent lieu à l'occasion du mariage du Dauphin (depuis Louis XVI), et ensuite du dessin et de la gravure du sacre de ce prince; ces différents travaux lui ouvrirent les portes de l'académie, et lui méritèrent la place de dessinateur du cabinet du roi, avec une pension et un logement au Louvre. Il crut qu'il manquerait quelque chose à son talent tant qu'il n'aurait pas visité l'Italie: il partit pour Rome, en 1785. Depuis cette époque, le talent de Moreau prit un caractère grandiose et historique qu'on ne lui connaissait pas auparavant. S'étant montré zélé partisan de la révolution, il devint, en 1793, membre de la commission temporaire des arts, ce qui le mit à même de sauver de la destruction, une foule d'objets précieux. En 1797, il fut nommé professeur aux écoles centrales de Paris, avec un modique traitement. La gêne de ses premières années avait forcé Moreau à ne s'occuper que de son art, et à négliger toute autre instruction. Il répara ce défaut dans l'âge mûr, et fut en cela merveilleusement servi par sa mémoire; sa tête était, en quelque sorte, une bibliothèque vivante; ses dessins portent l'empreinte d'une vaste érudition. L'œuvre de Moreau se monta à plus de deux mille pièces gravées d'après lui, parmi lesquelles on distingue deux suites pour les œuvres de Voltaire, contenant plus de deux cents estampes, et pour l'édition in-4° de J.-B. Rousseau, imprimée à Bruxelles; cent soixante figures pour l'Histoire de France; près de cent pour les Evangiles et les Actes des apôtres: une multitude d'autres compositions pour les œuvres de Molière, Ovide, Barthélemy, Marmontel, Raynal, Regnard, La Fontaine, Delille, et surtout pour les belles éditions de Psyché, d'Anacharsis, des Entretiens de Phocion, etc. Nous ajouterons à ce détail, sa grande estampe du sacre, et les quatre des fêtes du mariage de Louis XVI, dont il a gravé lui-même les eaux fortes, ainsi que celles des vingt-cinq sujets qu'il a composés pour les chansons de Laborde. Il prouva dans toutes ces productions la richesse et la fertilité de son génie. Il ne se répétait jamais ni dans la pose de ses figures, ni dans leurs airs de tête. Le retour des Bourbons entoura d'honneurs et d'aisance les derniers moments de Moreau: le roi lui avait rendu sa place et sa pension, lorsqu'un squirre cancéreux le conduisit au tombeau, le 30 novembre 1814. Il n'a laissé qu'une fille unique, mariée à M. Carle Vernet. En 1819, le roi, sur la demande de cette dame, a consenti à acquérir, pour son cabinet particulier les dix-neuf originaux suivants: 1° deux vignettes in-4° pour les *Satires de Juvénal*; 2° deux autres in-4°, pour les *Pensées de Marc-Aurèle*; 3° deux de même format, pour les Entretiens de *Phocion*; 4° cinq figures in-18 pour les *œuvres de Gresset*; 5° quatre même format, pour le roman de *Gérard de Nevers*; 6° quatre vignettes in-4°, pour l'*Enéide*. Il existe deux *Eloges* de Moreau jeune, l'un de M. Feuillet, bibliothécaire de l'institut, imprimé dans le *Moniteur* en 1814 (n° 355), et tiré aussi à part; l'autre de M. Ponce, inséré dans le *Mercure* du 23 juin 1816.

MOREAU (Jean-Victor), général des armées de la république, né à Morlaix en Bretagne, le 11 août 1763, était à peine âgé de dix-sept ans quand son père, qui était avocat et qui le destinait à la carrière du barreau, l'envoya étudier la jurisprudence à l'école de droit de Rennes. Le jeune Moreau, qui déjà se sentait un penchant décidé pour l'état militaire, ne tarda pas à abandonner ses livres, et à s'engager comme simple soldat. Cette détermination contrariait les vœux de sa famille, et trompait l'espoir de son père: celui-ci eut le crédit de faire rompre l'engagement de son fils, et Moreau revint à Rennes, où, cette fois, il s'occupa sérieusement d'acquérir une science pour laquelle il ne s'était pas d'abord senti de goût. Il était parvenu au grade ambitionné de *Prévôt* de l'école de droit, lorsqu'il fut proclamé le chef de ses camarades, et commença à jouer un rôle, dès 1787, à l'époque où l'archevêque de Sens tenta une révolution dans la magistrature. Pendant cinq mois que dura cette petite guerre, il déploya un tel caractère de bravoure, de sagesse et de prévoyance, que le ministère ne put rien exécuter de ce qu'il avait projeté. Moreau fut surnommé *le général du parlement*. Les journées des 26 et 27 juillet 1787, où il parvint, dans des circonstances très critiques, à empêcher l'effusion du sang, lui concilièrent l'amour des habitants de Rennes, qui lui en témoignèrent la plus vive reconnaissance, lorsque le gouverneur de la Bretagne eut donné l'ordre de l'arrêter. Dans cette occasion, Moreau, entouré de l'élite des citoyens qui s'offraient à lui servir de sauve garde, put impunément défier le pouvoir, en affectant de paraître dans les rues, sur les places, et dans tous les lieux publics. Un an s'était à peine écoulé qu'un ministère nouveau fit à l'opinion des concessions plus amples que le parlement ne les avait d'abord demandées: ce corps voulut alors s'élever contre des innovations qui favorisaient l'indépendance; il n'en fallut pas davantage pour que Moreau et les siens se déclarassent les partisans du ministère, et, bientôt après, le général du parlement, à la tête des réunions armées de Nantes et de Rennes, porta les derniers coups à la magistrature expirante. La révolution avait comblé les vœux de Moreau, et augmenté son influence sur ses compagnons. En 1790, la jeunesse bretonne le nomma président de la confédération, formée à Pontivy; plus tard il organisa, à Rennes, une compagnie de canonniers; il avait, dit-on, auparavant sollicité vainement un grade dans la gendarmerie. Commandant d'un bataillon de volontaires qu'il avait conduit à l'armée du Nord, Moreau fit sa première campagne sous les ordres du général Dumourier. Il montra dès-lors une grande bravoure et des talents qui n'attendaient que l'occasion pour se développer. La révolution du 10 août 1792, qui amena le renversement du trône, trouva un approbateur dans Moreau, qui se prononça avec le plus grand enthousiasme en faveur de la république, lorsqu'elle fut décrétée, le 22 septembre suivant; mais les jours de la terreur n'étaient pas encore arrivés: Moreau vit successivement tomber sous la hache révolutionnaire ses amis les plus chers, et la proscription des *Girondins*, auxquels il était attaché de cœur et d'opinion, acheva de

le consterner. Dès-lors, il prit en haine le parti proscripteur, et il ne dissimule plus qu'un grand changement s'étoit opéré dans ses sentiments, non quant à la république, mais quant aux hommes sanguinaires qui la déshonoraient. Il ne reste pas moins sous les drapeaux qu'il aimait à défendre, et avant la fin de l'année 1793, ses exploits le firent élever au grade de général de brigade. En avril 1794, il fut promu à celui de général de division: cet avancement rapide, il le dut autant à sa brillante conduite en Italie, qu'à la bienveillance du général en chef Pichegru, qui avait pour lui la plus vive amitié. Peu de temps après sa nomination, Moreau, appelé au commandement d'un corps d'armée destiné à agir dans la Flandre maritime, fit, à la tête de l'aile droite du général Pichegru, la célèbre campagne d'hiver de 1794, qui soumit la Hollande à la France. Pendant que ces triomphes le couvraient de gloire, la tête de son père tombait sous la hache révolutionnaire. Moreau s'en vengea en rendant de nouveaux services à la patrie. Ce n'était pas assez d'avoir contribué à la conquête de la Hollande, il fallait la conserver; l'on dut à Moreau le plan adopté pour la défense et la conservation de ce pays. La république lui devait des récompenses; après la retraite de Pichegru, elle lui décerne la plus belle de toutes, en le nommant général en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle. Ce fut en cette qualité qu'il ouvrit, en juin 1796, la fameuse campagne qui mit le sceau à sa réputation. Ici nous regrettons que les bornes étroites d'une notice ne nous permettent pas de rapporter tous les détails de cette savante stratégie qui lui valut de si brillants avantages, et lui donne une supériorité si marquée sur les chefs qui lui étaient opposés. C'est dans les historiens de nos guerres qu'il faudra lire par quelles admirables combinaisons il procure à la France des victoires dont le souvenir fera longtemps son orgueil. Les progrès rapides de l'armée française en Italie causaient déjà les plus vives alarmes à la cour de Vienne, lorsque le directoire, voulant porter les derniers coups à l'Autriche et la contraindre à demander la paix, fit passer le Rhin aux trois armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, et de Rhin-et-Moselle, la dernière sous les ordres de Moreau. Ces trois armées devaient agir de concert sur la rive droite du fleuve. Moreau avait ordre d'effectuer son passage en Alsace: opération d'autant plus difficile que les Autrichiens, rassemblés en force dans le Brisgaw et maîtres de Kehl, dont ils avaient coupé le pont, faisaient eux-mêmes des dispositions pour entrer en France. Moreau, pour cacher son projet et pour détourner l'attention de l'ennemi, exécutait des marches et des contre-marches qui semblaient se contrarier; pendant ces mouvements, dont il était difficile de deviner le but, l'aile gauche de son armée força, en avant de Mayence, les lignes que Custines avait construites avec beaucoup d'art, et dont la prise par Clairfayt, l'année d'auparavant, avait été regardée comme un brillant fait d'armes; enfin tous les préparatifs étant faits, Moreau franchit le Rhin, et, pendant quelque temps, marchant de triomphe en triomphe, il prend le fort de Kehl, attaque l'archiduc Charles à Rastadt, le force de lui abandonner le cours du Néker, et livre à ce prince, le 11 août, près d'Heydenheim, une bataille qui dure dix-sept heures. Les Autrichiens s'étant repliés sur le Danube, Moreau marche en avant; mais l'armée de Jourdan se retirait en désordre sur Dusseldorf, et celle de Rhin-et-Moselle, découverte par sa gauche et de toutes parts environnée d'ennemis, se vit contrainte d'abandonner ses avantages. Dans la situation critique où il se trouvait, l'ensemble des manœuvres conçues par Moreau fut regardé comme le chef-d'œuvre de l'art militaire. Le 11 septembre commença la fameuse retraite à laquelle il a donné son nom. « Cette armée, » dit le général Moreau, dans le rapport qu'il adresse au directoire, sous la date du 24 vendémiaire an v: « cette armée » que l'ennemi se vantait de faire prisonnière, le me» nace à son tour d'une attaque prochaine, et revient » victorieuse sur les frontières de France, après une » marche de plus de deux cents lieues, non-seulement » sans avoir été entamée, mais après avoir pris à l'en» nemi 28 pièces de canon, 2 drapeaux et près de 7,000 » prisonniers. » En se retirant par la Suisse, Moreau aurait pu diminuer de beaucoup les dangers de sa marche, mais serré par des forces supérieures, et pressé vers le Rhin, il préfère se faire jour à travers la Forêt-Noire, hérissée d'ennemis, plutôt que de violer le territoire d'un peuple neutre. Après ces événements, qui prennent une si haute importance dans la politique de cette époque, Moreau détache une partie de son armée, pour renforcer celle d'Italie pressée par les Autrichiens: et vint dans l'hiver de la même année (1796), concerter avec le directoire les plans d'une nouvelle campagne. De retour parmi ses soldats, il reprit l'offensive et effectue le passage du Rhin, à Diersheim, en plein jour et à la vue de l'ennemi, rangé en bataille sur la rive opposée: vingt pièces de canon, plusieurs drapeaux et un grand nombre de prisonniers furent les résultats de cette affaire, qui avait lieu précisément le jour où Bonaparte signait les préliminaires de la paix de Leoben. Moreau se disposait à poursuivre les avantages de sa victoire, lorsqu'il reçut cette nouvelle: les hostilités cessèrent aussitôt, et l'armée garda ses positions. Tandis que le bruit des succès de Moreau retentissait en Europe, des faits d'un tout autre genre vinrent tout-à-coup occuper les esprits. La journée du 18 fructidor (4 septembre 1797) signala le général Pichegru comme l'ame d'un complot qui avait pour but le renversement de la république, et le rétablissement des Bourbons sur le trône de France. Dans le même instant, le directoire ordonna à Moreau de se rendre sans délai à Paris. Le 16 floréal précédent (4 mars 1797), ce général avait saisi dans le chariot de l'émigré Kinglin une correspondance entre le prince de Condé et Pichegru, et il l'avait gardée sans en donner avis au gouvernement. Moreau n'eut pas plus tôt appris que le gouvernement était informé de l'existence de ces papiers, que, le 19 fructidor an v, il écrivit au directeur Barthélemy une lettre dans laquelle il représente Pichegru comme un homme qui travailloit au rappel du *prétendant*, et s'efforçait d'allumer la guerre civile. Avant de s'éloigner de son armée, Moreau publie à son quartier-général, à Strasbourg, une proclamation dans laquelle on trouve ce passage remarquable: « *Il n'est que trop vrai que Pi*» *chegru a trahi la confiance de la France entière; j'ai* » *instruit un membre du directoire, le 17 de ce mois, qu'il* » *m'étoit tombé entre les mains une correspondance avec* » *Condé et autres agents du prétendant, qui ne laisse* » *aucun doute sur cette trahison.* » Moreau, du moins le disait-il, ne publiait cette proclamation que pour désabuser beaucoup d'incrédules sur le compte de Pichegru, qu'il n'estimait plus depuis longtemps. Soit que ces révélations parussent tardives au directoire, et elles l'étaient en effet, soit qu'il conçût des soupçons sur Moreau lui-même, ce général, à son arrivée à Paris, reste sans activité, et fut même obligé de demander sa retraite. On prétend que Pichegru regarda avec indifférence la démarche de son ancien protégé, et que son amitié pour lui n'en fut point affaiblie: ce qui du moins est certain, c'est qu'ils ne cessèrent pas d'avoir entre eux des relations secrètes, et que plus tard cette liaison devait être fatale à Moreau. Dès cette époque, ce général perdit beaucoup de la grande popularité qu'il s'était acquise, et il y eut accord unanime dans tous les partis pour blâmer, sinon son ingratitude, au moins la faiblesse qu'il avait montrée dans cette circonstance. « La conduite de Moreau, dit M. Lacretelle » (dans son *Histoire de France pendant le* XVIIIe *siècle*, » tom. XVI), incertaine dès le premier moment, de» vint un déplorable exemple de faiblesse, au moment » d'une catastrophe qui le forçait à se décider. Le cri » universel s'éleva contre lui: et le général dont tout à » l'heure les modestes vertus semblaient encore re» hausser la gloire, tombe dans une position pire peut» être que celle de l'illustre ami dont sa faiblesse avait » comblé le malheur. » Ce ne fut que dix-huit mois après son rappel que Moreau fut de nouveau employé: il fut envoyé à l'armée d'Italie, sous les ordres du général Schérer, où le directoire lui avait confié le commandement de trois divisions: les Français alors, si peu accoutumés à être battus, le sont complètement; Schérer, l'inhabile Schérer, précipite sa fuite pour échapper, non à l'ennemi, mais à ses soldats indignés.

L'armée, instruite que Moreau étoit dans ses lignes presque caché au milieu du feu, le cherche, le trouve, s'arrête et se réorganise autour de lui, comme dans les retraites on s'arrête sur une position inexpugnable. Au milieu des troupes délabrées qui se confioient à ses talents et à son bonheur, Moreau fixa de nouveau tous les regards. A Vérone, à Legnano, il fit des prodiges de valeur, et plusieurs fois il épargna à nos troupes de funestes revers. Après le départ définitif de Schérer, Moreau prit provisoirement le commandement en chef. La situation des choses était presque désespérée; partout l'ennemi reprenait l'offensive. Le général, par des manœuvres sagement combinées, parvint à sauver les débris de son armée, et malgré le déplorable état où elle étoit réduite, se portant, par un dernier effort, à la rencontre des Russes, descendus en Italie, il leur livra sur les rives du Pô un combat terrible, où l'avantage reste aux armes françaises. Mais quoique pleine de courage, une armée affaiblie, et dont les maladies et la misère augmentaient chaque jour la détresse, ne pouvoit longtemps tenir tête à des forces supérieures; Moreau, avec si peu d'éléments de succès, songea cependant à étonner l'ennemi par un grand coup. Mais le directoire, au lieu d'envoyer des renforts à l'armée d'Italie, se contenta de lui donner un autre commandant en chef. C'était Joubert: il invita Moreau à différer son départ, et lui demanda l'appui de ses conseils et de son expérience. Bientôt fut livrée la terrible bataille de Novi, gagnée par Suvarow. Joubert ne pouvoit pas être battu de la même manière que Schérer; il fut tué, et après cette sanglante journée, Moreau, une seconde fois nommé général en chef, par nos malheurs, se trouve encore chargé de sauver des vaincus et de recomposer une armée dispersée: il y parvint encore, et eut la gloire de la ramener dans ses anciennes positions. Après cette campagne, Moreau alla prendre le commandement de l'armée du Rhin, et passa alors par Paris, où les vicissitudes auxquelles le directoire chancelant devoit s'attendre, devinrent pour lui une occasion de s'immiscer à la politique intérieure de la France. Bonaparte revenait d'Egypte, afin d'arracher au directoire un pouvoir si près de lui échapper. Ses premiers soins furent de chercher à gagner Moreau; il l'avait vu chez le directeur Gohier. Suivant ce que ce dernier rapporte dans ses mémoires, les deux généraux, qui ne s'étoient pas encore vus, parurent flattés de se rencontrer: tous deux, un moment, se contemplèrent sans rien dire. Bonaparte rompit le premier le silence, témoigna à Moreau le désir qu'il avoit depuis longtemps de le connaître. *Vous arrivez d'Egypte victorieux*, lui dit Moreau, *et moi d'Italie après une défaite*. A la suite de cet entretien, Bonaparte alla chez Moreau, lui fit présent d'un superbe damas garni en diamans, et lui exprima le désir de l'avoir pour beau-frère. Séduit par tout de prévenances, Moreau fut, dès ce moment, acquis à Bonaparte, et son poste lui fut, en quelque sorte, assigné d'avance dans la révolution qui allait s'accomplir. Le 18 brumaire an VIII, Moreau, à la tête de cinq cents hommes, vint investir le directoire, et se transforma en geôlier. Les deux directeurs emprisonnés, Gohier et Moulins, voulurent se plaindre de cet attentat contre le pouvoir exécutif; Moreau non seulement intercepta leur réclamation, mais encore il donna de nouveaux ordres pour resserrer plus étroitement les prisonniers, qu'il fit garder à vue. Une tâche plus glorieuse lui avoit été proposée. Les hommes influants de cette époque, voyant que le directoire perdait tous les jours de sa force, avoient imaginé qu'un général d'une haute réputation et l'idole de l'armée, pourrait seul donner au gouvernement l'énergie et la considération qui lui manquoient. Ils lui offrirent la dictature, qu'il refusa pour devenir, plus tard, l'instrument passif de Bonaparte, et diriger contre la liberté des coups qu'il n'auroit dû frapper que pour elle. Moreau ne fut pas longtemps sans reconnaître l'énormité de sa faute: la froideur que Bonaparte lui montra, lui prouva assez qu'il avoit perdu son estime; il fut humilié; il fut mécontent, mais il le fut sans éclat: il n'avoit pas assez de ressort dans le caractère pour dissimuler. Bonaparte n'ignorait pas qu'il était dans de fâcheuses dispositions à son égard; toutefois, comme il l'avait très efficacement secondé, il lui confia le commandement des armées du Rhin. Moreau efface encore par des triomphes les torts de sa vie politique. Moeskirch, Engen, Memmingen, Biberach, Hochstedt, Nedenheim, Nortlingen, Oberhausen et Hohenlinden, furent les haltes de sa course victorieuse. Il était aux portes de Vienne quand l'Autriche demanda la paix. Au faîte de sa gloire militaire, Moreau revint à Paris recevoir les félicitations publiques de Bonaparte, qui lui fit don d'une paire de pistolets enrichis de diamants, *sur lesquels il regrettait*, disait-il, *de n'avoir pu, faute d'espace, graver les noms de toutes ses victoires*. Moreau se montra un instant sensible à ces manifestations; mais l'envie le dévoroit, et rentré dans la vie privée, après avoir épousé une femme dont la fierté excitoit son ressentiment, il transforma sa maison en foyer d'intrigues contre le gouvernement. Dès-lors il fit étalage de son amour pour l'indépendance, et il souhaita des libérateurs à la nation qui s'était laissé enchaîner. Il censura, à tout propos, les actes de Bonaparte, blâma ouvertement l'institution de la légion d'honneur, et refusa d'en faire partie. Le titre de maréchal de France lui fut offert, Moreau le dédaigna. Le premier consul ne vit pas sans peine ces démonstrations, au moyen desquelles Moreau s'efforçoit de rallier autour de lui les mécontents du nouvel ordre de choses. Dans les salons des Tuileries, on tournait en ridicule le *club Moreau*, et dans la maison de Moreau, on faisoit la satire de la *cour de Bonaparte*: ce n'était encore qu'une guerre de mots et d'épigrammes; les propos qui se tenaient de part et d'autres étaient rapportés diversement, et envenimés suivant l'intérêt de chacun: les animosités croissaient ainsi des deux côtés; les partisans de Moreau lui reprochaient sa tiédeur. A les entendre, le vainqueur de Hohenlinden n'était pas fait pour tenir dans l'état un rang secondaire. Ces discours étaient rendus au premier consul avec des additions et des commentaires, et il devint évident pour lui que Moreau n'avait pas la tête assez forte pour se mettre en garde contre toutes les suggestions des ambitions trompées. « Moreau livré à lui-même, est-il dit dans le « *Mémorial de Sainte-Hélène*, étoit un fort bon homme « qu'il eût été facile de conduire; c'est ce qui explique « ses irrégularités. Il sortoit du palais tout enchanté, « il y revenait plein de fiel et d'amertume; c'est qu'il « avait vu sa belle-mère et sa femme. Le premier con« sul, qui eût été bien aise de le rallier à lui, se raccom« moda une fois à fond, cela ne dura que quatre jours. « Le consul jura alors de n'y plus revenir. Depuis on « essaya mainte fois de le rapprocher; Napoléon ne le « voulut plus: il prédit que Moreau ferait des fautes, « qu'il se perdrait. » Dès-lors Bonaparte ne garda plus aucun ménagement vis-à-vis de lui: mais il lui parut trop dangereux de le frapper sans autre motif que des inimitiés personnelles, il fallait donc temporiser, et attendre, comme lui-même l'a dit, que Moreau *vint se casser le nez contre les colonnes du palais*. Le hasard dévoile les trames du général, et fournit l'occasion de se débarrasser d'un homme devenu le point de ralliement des ennemis du gouvernement établi et du premier consul. Depuis les premiers temps de la révolution, les royalistes, soutenus par l'or des Anglais, n'avaient pas cessé de conspirer en faveur du rétablissement des Bourbons. Plusieurs tentatives d'assassinat, dirigées contre le premier consul, avait été déjouées et punies. Au commencement de 1804, les papiers de Londres préludèrent, en quelque sorte, à un nouvel attentat. *Le Courrier* des 6 et 10 janvier de cette année, en s'adressant directement au premier consul, lui disait avec ironie: *qu'on ne pouvait pas l'assassiner, que cependant il fallait qu'une personne mourût pour lui*, et, en même temps, il rappelait un écrit publié du temps de Cromwel pour exhorter à l'assassinat: *Le seul remède contre la tyrannie*, y est-il dit, *est dans le poignard, sans lequel toutes les lois sont inutiles, et nos efforts impuissants.* Le 27 août 1803, le gouvernement anglais avoit fait débarquer à la Faleise de Béville huit hommes, au nombre desquels se trouvait le fameux Georges Cadoudal. Quatre mois après, un second débarquement de dix hommes, s'étoit effectué de nuit sur les côtes de la Bretagne; enfin, le 16 janvier de la même année, arri-

vérant en France les principaux chefs de l'entreprise méditée, et, à leur tête, le général Pichegru. La première démarche de ce chef eut pour but de le rapprocher de Moreau; mais l'arrestation presque fortuite de quelques conjurés subalternes conduisit bientôt à découvrir toute la trame. Bouvet de Lorier, après avoir tenté de s'étrangler, fit, en revenant à la vie, cette révélation de laquelle il résultait que, sur la promesse de Moreau de se réunir à la cause des Bourbons, MONSIEUR avait formé le projet de passer en France pour se mettre à la tête du parti royaliste; mais que les royalistes dévoués à MONSIEUR, s'étant réunis à Paris, Moreau s'était rétracté en leur proposant de travailler pour lui, afin de le nommer dictateur. Ces aveux en amenèrent d'autres: de nombreuses arrestations eurent lieu. Tous les conspirateurs furent bientôt dans les fers, à l'exception de Pichegru, dont on n'avait pu découvrir la retraite, et de Moreau, dont la connivence ne paraissait pas encore assez évidente pour motiver son arrestation. Cependant de nouvelles déclarations vinrent corroborer les preuves de la culpabilité du général Moreau; on pressait Bonaparte de s'assurer enfin de sa personne, il n'y consentit qu'après avoir été vivement sollicité. Le 25 pluviôse 1804, Moreau fut arrêté et mis au secret. Dans ses premiers interrogatoires, il se renferma dans un système complet de dénégation, affirmant qu'il n'avait pas vu Pichegru, et qu'il n'avait aucune espèce de renseignement sur son arrivée à Paris: enfin, accablé par l'évidence, le général confessa que Pichegru était venu le voir, mais il prétendit avoir fermé l'oreille aux propositions de ce général, et lui avoir dit: que le *gouvernement était constitué de telle façon, que vouloir l'attaquer serait une haute folie*. Enfin, le 8 ventôse suivant, Pichegru fut arrêté; et le 27 du même mois, Moreau écrivit du Temple une lettre au premier consul, dans laquelle il s'exprime ainsi: « Pendant les deux dernières » campagnes et depuis la paix, il m'a été fait quelquefois » des ouvertures assez éloignées, pour savoir s'il était » possible de me faire entrer en relation avec les princes » français; je trouvais tout cela si ridicule, que je n'y » fis pas même de réponse. Quant à la conspiration actuelle, je puis vous affirmer également que je suis » loin d'y avoir la moindre part, etc. Je vous le répète, » général, quelque proposition qui m'ait été faite, je » l'ai repoussée par opinion, et l'ai regardée comme la » plus insigne des folies: et quand on m'a présenté la » chance de la descente en Angleterre comme favorable » à un changement de gouvernement, j'ai répondu que » le sénat était l'autorité à laquelle tous les Français ne » manqueraient pas de se réunir en cas de trouble, et » que je serais le premier à me soumettre à ses ordres. » De pareilles ouvertures, faites à moi particulier isolé, » n'ayant voulu conserver nulle relation, ni dans l'armée, dont les neuf dixièmes ont servi sous mes ordres, » ni avec aucune autorité constituée, ne pouvaient exiger » de ma part qu'un refus, une délation répugnait trop » à mon caractère; presque toujours jugée avec sévérité, elle devient odieuse et imprime une seconde réprobation sur celui qui s'en est rendu coupable vis-à-» vis des personnes à qui on doit de la reconnaissance, » ou avec qui on a eu d'anciennes liaisons d'amitié. » L'acte d'accusation était dressé, le procès s'instruisait, et le 8 prairial an XII (28 mai 1804), les débats s'ouvrirent devant la cour criminelle. Les prévenus étaient au nombre de quarante-sept; mais tout l'intérêt de la cause était rassemblé sur Moreau, dont les amis s'efforcèrent de remuer les passions de la multitude. On se rappelait que la plupart de ses triomphes n'avaient été récompensés que par des disgraces: on avait répandu que Bonaparte demandait la mort de Moreau, et qu'après l'avoir obtenue, il se proposait d'humilier ce général, en lui faisant *grace*. L'engouement du peuple s'était réveillé, on ne voyait en lui qu'une victime: ces dispositions effrayèrent Bonaparte, prêt à monter sur le trône impérial, et pendant toute la durée du procès, une garde imposante veilla aux portes du palais de Justice où la foule se précipitait. Avant de prononcer le jugement, les juges restèrent seize heures dans la salle du conseil. Paris était dans la plus grande anxiété: l'armée murmurait hautement; aux Tuileries même les officiers, les soldats qui avaient servi sous les ordres de Moreau, se prononçaient en sa faveur. La force préposée à sa garde ne manquait jamais de lui rendre les honneurs militaires lorsqu'on l'amenait au tribunal ou qu'on le ramenait à la Conciergerie. La foule empressée pour le voir se découvrait à son approche. Toutes ces démonstrations augmentèrent l'impatience du gouvernement de voir terminer cette grande affaire, et donnèrent aux juges la force de n'obéir qu'à la voix de leur conscience. Cependant les délibérations, des personnages influents firent de fréquentes démarches auprès du premier président de la cour criminelle; il y eut un échange presque continuel de courriers entre Napoléon, qui était à Saint-Cloud, et le parquet de la justice. Bientôt on sut que le président ayant recueilli les voix des juges, relativement au général, il s'en était trouvé sept pour absoudre et cinq pour la condamnation à mort: que le commissaire du gouvernement Thuriot, que Cadoudal appelait si plaisamment *tue-roi*, avait fortement insisté sur la peine capitale, bien convaincu, disait-il, que l'accusé aurait sa grace: qu'à cette occasion un des juges, *Clavier*, s'était écrié: « Eh! » qui nous la donnera à nous, notre grace? » On sut enfin qu'une discussion très vive s'était élevée entre l'un des juges et le commissaire du gouvernement, qui soutenait que l'acquittement de Moreau serait le signal de la guerre civile. La cour ne fut prête à rendre son arrêt que le dimanche, 21 prairial an XII (10 juin 1804), à quatre heures du matin. Moreau, convaincu d'avoir pris part à *une conspiration tendant à troubler la république par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, et contre l'autorité légitime*, mais en même temps déclaré excusable, attendu plusieurs circonstances atténuantes, résultant de l'instruction et des débats, fut condamné *à deux années d'emprisonnement*. L'auditoire entendit avec la plus vive joie cet arrêt. Il est sauvé! s'écriait-on de toutes parts; et en un instant cette nouvelle fut répétée jusqu'aux extrémités de la capitale. Peu de jours après, à la sollicitation de madame Moreau, Napoléon accorda au général la permission de voyager hors du continent de l'Europe, sous la condition de ne jamais revenir en France qu'avec l'autorisation du gouvernement. Il partit aussitôt, escorté jusqu'à la frontière d'Espagne par des gendarmes, et s'embarqua en 1805, à Cadix, pour les États-Unis, où il acheta une belle maison de campagne près de Morisville, au pied de la chute de la Delaware. La question de la culpabilité de Moreau a souvent été agitée pendant son exil; voici l'opinion que Napoléon en a exprimée à Sainte-Hélène, lorsqu'aucun intérêt ne pouvait plus le forcer à déguiser la vérité: « Lors du jugement, dit-il, » la fermeté des complices, le point d'honneur dont ils » anoblirent leur cause; la dénégation absolue recommandée par l'avocat, sauvèrent Moreau. Interpellé, » si les conférences, les entrevues qu'on lui reprochait » étaient vraies; il *répondit non*, mais le vainqueur » d'Hohenlinden n'était pas habitué au mensonge; une » rougeur soudaine parcourut tous les traits de sa figure: aucun des spectateurs ne fut dupe. » M. Garat affirme que dans Moreau les républicains ne cesseront jamais de voir un Washington ou un Jefferson; ensuite, niant son alliance avec des assassins stipendiés de l'Angleterre, il déclare que cette alliance a été supposée, parce qu'on voulait perdre Moreau, non sous le nom de républicain qui le rendait cher à la foule, et redoutable à un seul homme, mais sous celui de royaliste, qui ne le montrait que comme complice des Pichegru et des Georges. Cette opinion prit assez de consistance dans les esprits pour que Moreau, disgracié, restât en présomption d'innocence. Plusieurs années après qu'il eut quitté la France, on se le rappelait encore avec attendrissement, on l'admirait dans sa retraite, et on lui savait gré du néant auquel il s'était résigné; on pensait que cette ame républicaine avait pu trouver le bonheur au milieu de vingt peuples libres, où vivaient encore un grand nombre de citoyens et de guerriers, fondateurs de la liberté et des lois de leur patrie; on aimait à interroger chaque voyageur sur l'existence de ce guerrier célèbre, et en songeant à ce qu'il avait été, à ce qu'il aurait pu être, on n'entendait pas sans émotion les récits qui le représentaient comme

un autre Cincinnatus cultivant son champ, ou cherchant des distractions dans les plaisirs aventureux de la chasse ou de la pêche. Mais bientôt les suggestions de la haine ou de l'ambition, la soif de la vengeance, peut-être l'affiliation de Moreau à une société secrète fameuse dans l'armée, engagèrent Moreau à quitter le refuge où sa grande renommée et sa gloire l'avaient suivi, pour venir en Europe prêter le secours de ses lumières aux ennemis de la France. Il avait appris nos désastres en Russie, et il s'était écrié, en parlant de Napoléon : *Cet homme couvre de honte et d'opprobre le nom français;* une autre fois : *Son ignorance égale sa folie.* Il était dans ces dispositions quand un émissaire de l'empereur Alexandre, porteur d'une lettre autographe de ce prince, vint le trouver. Déjà depuis longtemps Moreau avait des intelligences à Londres, et dans son exil il avait reçu plusieurs agents des Bourbons, à qui il avait tout promis, si jamais il arrivait que les circonstances fussent favorables à une nouvelle révolution. Le moment était venu; Moreau qui, à l'avance, était gagné, n'eut pas de peine à se déterminer à faire cause commune avec les rois, qui avaient résolu de renverser Napoléon. Oubliant la France, et la réputation qu'il y avait laissée, pour ne plus songer qu'à son ressentiment, il s'embarqua dans le plus grand secret, et arriva, le 24 juillet 1813, dans le port de Gothembourg, d'où il se rendit à Prague, où se trouvaient réunis les trois souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse. Accueilli, fêté par eux comme un sauveur, comblé de faveurs et d'éloges, Moreau fut d'abord enivré de tous ces témoignages d'estime; il répondit à ces caresses intéressées avec toute la politesse soumise d'un courtisan qui aurait vieilli dans les habitudes des cours; il prit aussitôt l'engagement de diriger les opérations de l'armée des alliées contre la France, et dressa le plan de cette fameuse campagne de 1813, si funeste à sa patrie. Ce fut de lui que vint le conseil si exactement suivi d'éviter les affaires générales. Mais l'heure du châtiment réservé à cette trahison n'était pas éloignée, et le hasard permit quelle arrivât avant qu'il eût trempé ses mains dans le sang français. A la bataille de Dresde, le 27 août 1813, il accompagnait l'empereur Alexandre, et s'avançait pour observer les mouvements de notre armée, devenue pour lui l'armée ennemie, lorsqu'un des premiers boulets partis de nos rangs lui fracassa le genou droit, et traversant son cheval, lui emporta le mollet de la jambe gauche. Moreau, après avoir subi une double amputation, expira dans la nuit du 1er au 2 septembre. Sa mort fut cruelle; au milieu des honneurs dont il était environné, des regrets et des consolations qu'on lui prodiguait, il ne fut, dit-on, sensible qu'à ses remords. Déjà, quand il s'était vu réuni à ces étrangers dont il avait tant de fois humilié les drapeaux, lorsqu'il lui avait fallu guider des phalanges étrangères contre les anciens compagnons de sa gloire, il avait éprouvé des scrupules; mais quoi qu'il comprît tout ce qu'il y avait de vrai dans ces avertissements tardifs de sa conscience, il ne fut pas le maître de reculer devant sa destinée. Ces alarmes, qui vinrent le troubler, n'ont point été imaginées après coup : quelques jours après la bataille de Leipsick, des chariots, dans lesquels étaient les papiers de Moreau, qu'on renvoyait à sa veuve, en Angleterre, tombèrent au pouvoir de nos troupes : on y trouva une lettre de madame Moreau elle-même, qui avait écrit à son mari de laisser là ses hésitations, son insignifiance habituelle, de savoir prendre hardiment un parti, de faire triompher la cause de la légitimité, celle des Bourbons, à quoi Moreau lui avait répondu, peu de jours avant sa mort, qu'elle le laissât tranquille avec ses chimères. « Me voilà bien rapproché de la France, lui mandait-il, » bien à même de prendre de bonnes informations.... » Eh bien ! on m'a fait donner dans un véritable guê» pier. » Napoléon ne publia pas cette correspondance, ne jugeant pas convenable de flétrir un homme qu'un boulet venait de frapper sur le champ de bataille. Le corps de Moreau, transporté en Russie, fut inhumé dans l'église catholique de Saint-Pétersbourg. Sa veuve, à la fatale influence de qui il faut, en quelque sorte, attribuer ses malheurs, reçut de l'empereur Alexandre 500,000 roubles et une pension de 30,000, et le roi Louis XVIII lui conféra le titre de *maréchale.*

MOREAU (Jacob Nicolas), historiographe de France, né à Saint-Florentin, le 20 décembre 1717, fit son droit à Aix, et devint conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Provence. Il renonça jeune encore à ces fonctions pour se rendre à Paris, et y cultiver les lettres. Il s'essaya d'abord dans la poésie, et publia, en 1745, une *Ode sur la bataille de Fontenoi*; mais il eut le bon esprit de s'arrêter dans une direction qui ne lui convenait pas, et il se mit à étudier les intérêts des cours de l'Europe, les bases de l'ancien droit public de France, l'histoire et ses monuments. Moreau consacra sa plume à la défense du despotisme et du pouvoir arbitraire, et prit parti contre les philosophes, qui à leur tour ne le ménagèrent pas. La Harpe qui, à cette époque, marchait sous les bannières de la philosophie, en fait le portrait suivant dans sa *Correspondance* : « C'est, dit-il, un » homme d'esprit, mais qui s'en est beaucoup plus servi » pour sa fortune que pour sa réputation, et qui avec » quelque crédit à la cour, n'a jamais eu de considéra» tion dans le monde, et encore moins parmi les gens » de lettres. » Malgré les principes que professait Moreau, principes qui lui fermèrent, en 1789, les portes de l'académie, il paraît qu'il passa tranquillement les temps révolutionnaires, ou du moins qu'il parvint à se faire oublier. Il est mort à Chambourci, près de Saint-Germain, le 29 juin 1803, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Quelques biographes, le confondant avec l'avocat Henri Moreau, l'ont fait à tort périr sur l'échafaud, le 27 mars 1794. Moreau écrivit pendant un demi siècle, et a publié un grand nombre d'ouvrages : 1° *Ode sur la bataille de Fontenoi*, 1745, in-4° ; 2° *l'Observateur hollandais*, ou *Lettres* (47) *de M. Van à M. H***, sur l'état présent des affaires de l'Europe*, La Haye (Paris), 1755—1759, 3 vol. in-8° ; 3° *Lettres du chevalier ***, à M.***, conseiller au parlement*, ou *Réflexions sur l'arrêt du parlement, du 18 mars 1755*, in-12 ; 4° *l'Europe ridicule*, ou *Réflexions politiques sur la guerre de Pologne*, Paris, 1757, in-12 ; 5° *Mémoires pour servir à l'histoire de notre temps, par l'observateur hollandais*, 1757, 2 vol. in-12 ; 6° *Nouveau mémoire pour servir à l'histoire des Cacouacs*, Amsterdam, 1757, in-12 : réimprimé dans les variétés morales et philosophiques de l'auteur ; 7° *Mémoire pour les doyens, syndics et compagnie des conseillers du roi, commissaires enquêteurs et examinateurs au châtelet de Paris, contre MM. les prévôt de Paris, lieutenants civil, de police, criminel, particuliers, et conseillers du châtelet de Paris*, Paris, 1758, in-4° ; 8° *Examen des effets que doivent produire l'usage et la fabrication des toiles peintes*, Genève et Paris, 1759, in-12 ; 9° *le Moniteur français*, Paris, 1760, in-12 ; 10° *Mémoire* (second) *pour les conseillers du roi, commissaires enquêteurs et examinateurs au châtelet de Paris, en réponse au mémoire de MM. les prévôt de Paris, lieutenants civil, criminel, etc.*, Paris, 1760, in-4° ; 11° *Entendons-nous ! ou Radotage d'un vieux notaire sur la richesse de l'état*, 1763, in-8° ; 12° *Lettre sur la paix de 1762, à M. le comte de****, Paris, 1763, in-8° ; 13° *Lettres historiques sur le comtat Venaissin et sur la seigneurie d'Avignon*, Amsterdam (Paris), 1768, in-8° ; 14° *Bibliothèque de madame la Dauphine*, n° 1er, Paris, 1770, in-8° ; 15° *Leçons de morale, de politique et du droit public, puisées dans l'histoire de notre monarchie*, ou *Nouveau plan d'études de l'histoire de France, rédigé par les ordres et d'après le vœu de monseigneur le Dauphin, pour l'institution des princes ses enfants*, Versailles et Paris, 1773, in-8° ; 16° *les Devoirs d'un prince réduits à un seul principe, ou Discours sur la justice, dédiés au roi*, Versailles, 1775, in-8°, trad. en hollandais, Leyde, 1778, in-8° ; 17° *Principes de morale politique et du droit public, puisés dans l'histoire de notre monarchie, ou Discours sur l'histoire de France*, Paris, 1777—1779, 21 vol. in-8° ; 18° *Recherches et considérations sur la population en France*, 1778, in-8° ; 19° *le Pot-pourri de Ville-d'Avray*, Paris, 1781, in-12 ; 20° *Plan des travaux littéraires ordonnés par sa majesté, pour la recherche, la collection et l'emploi des monuments de l'histoire et du droit public de la monarchie française*, Paris, imprimerie royale, 1782, in-8° ; 21° *Variétés morales et philosophiques*, Paris, 1785, in-12 ; 22° *Lettre d'un magistrat, dans laquelle on examine ce que la justice du roi*

doit aux protestants, 1787, in-8° ; 23° *Exposé historique des administrations populaires aux plus anciennes époques de notre monarchie*, 1789, in-8° ; 24° *Exposition et défense de la constitution de la monarchie française*, 1789, 2 vol. in-8°.

MOREAU (Armand-Bernard, baron de la Rochette), né à la Rochette, près de Melun, le 10 avril 1787, fut élevé par le savant Lecuy, ancien abbé-général de Prémontré, et étudia sous Luce de Lancival. Il cultiva d'abord la poésie, qu'il abandonna bientôt pour la carrière administrative ; fut successivement auditeur au conseil d'état, commissaire spécial de police à Caen, et sous-préfet de Provins. Le 29 janvier 1808, il reçut la croix de l'ordre de la légion-d'honneur, récompense de son travail sur l'organisation de la garde nationale. En 1818, il fut nommé préfet de la Vendée, et en 1822 de Seine-et-Marne, puis du Jura. Moreau de la Rochette est mort à Lons-le-Saulnier, le 8 août 1822, à l'âge de trente-cinq ans. On a de lui : 1° *L'Amour crucifié, tradition d'Ausone*, 1806, in-12 ; 2° *Les Adieux d'Andromaque et d'Hector*, traduit du grec, en vers français, in-8°, sans date.

MOREAU DE JONNES (Alexandre), officier supérieur au corps royal d'état-major, membre du conseil supérieur de santé, associé de l'institut, chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur, né en Bretagne, vers 1778, fit, très jeune encore, plusieurs campagnes de mer comme artilleur, et se trouva à la fameuse bataille de prairial an II, (1795), où la marine française déploya tant de courage et fit de si grandes pertes. Devenu officier dans son arme, il fut fait aide-de-camp du général Perrigny, qui l'emmena à la Martinique en 1802. L'aspect d'un pays si différent de celui qu'il venait de quitter développa en lui un goût extraordinaire pour l'histoire naturelle et pour les sciences géographiques. La fièvre jaune ayant fait des ravages dans l'armée, M. Moreau, bravant toute crainte, étudia la maladie avec un soin qu'on devait tout au plus attendre d'un homme exerçant l'art de guérir. Il suivit assidûment la visite des hôpitaux, et bientôt il fut en état de donner des conseils hygiéniques aux troupes contre ce redoutable fléau. Pendant un séjour de quatorze ans à la Martinique, il a exécuté des travaux considérables tant en géographie qu'en topographie, et en histoire naturelle. Revenu à Paris, il a communiqué ses recherches aux différents corps savants de cette capitale, et a enrichi la société médicale d'émulation, d'excellents mémoires sur l'hygiène et la pathologie des Antilles. Il fut en peu de temps admis dans presque toutes les académies tant nationales qu'étrangères, et celle des sciences de Paris le nomma, le 25 novembre 1816, son associé correspondant pour la section de géographie. Il a publié : 1° *Minéralogie des volcans éteints de la Martinique* ; 2° *Monographie du trigonocéphale des Antilles, ou grande vipère fer-de-lance de la Martinique*, Paris, 1816, in-8°. L'auteur a lu, en 1817, à l'académie des sciences, un nouveau mémoire qui fait suite à l'histoire de ce dangereux reptile. Il a donné aussi un mémoire sur une énorme araignée qui attaque et tue les petits oiseaux. 3° *Carte physique, minéralogique, statistique et militaire de l'île de la Martinique* ; 4° *Tableau du climat des Antilles et des phénomènes de son influence sur les plantes, les animaux et l'espèce humaine* ; 5° *Essai sur l'hygiène militaire des Antilles*. Cet ouvrage a été inséré dans le 8° volume des *Mémoires de la société médicale d'émulation*. Il a été tiré séparément, Paris, 1817, in-8°. Les ministres de la guerre et de la marine l'ont fait distribuer dans les hôpitaux et aux chefs du service de santé des armées de terre et de mer. 6° *Précis historique sur l'irruption de la fièvre jaune à la Martinique en 1802* (Bulletin de la société médicale d'émulation), à part, in-8° ; 7° *Observations sur les géophages des Antilles* (Bulletin de la société médicale d'émulation, 1810), à part, in-8° ; 8° *Observations pour servir à l'histoire de la fièvre jaune*, suivies de tables nécrologiques indiquant la proportion de la mortalité des troupes françaises et anglaises dans les Indes occidentales, accompagnées d'une carte nécrométrique, exprimant le rapport arithmétique par des projections géométriques, insérées dans le *Bulletin de la société d'émulation*, septembre 1817, à part, in-8° ; 9° *Précis topographique et géologique sur l'île de la Martinique* (Annales maritimes et coloniales, 1817), à part, in-8° ; 10° *Carte orthographique et botanique du volcan éteint du Piton-du-Carbet à la Martinique, pour servir à la connaissance de l'habitation des plantes de la flore de cette île* ; 11° *Monographie historique et médicale de la fièvre jaune des Antilles, et recherches physiologiques sur les lois du développement et de la propagation de cette maladie pestilentielle*, 1820, in-8°, tom. 1er ; 12° *Histoire physique des Antilles françaises*, Paris, 1822—1823, 2 vol. in-8° ; 13° *Notice sur les enquêtes officielles constatant la contagion de la fièvre jaune et de la peste*, 1825, in-8° (extrait de la *Revue encyclopédique*) ; 14° *le Commerce au XIXe siècle*, 1825, 2 vol. in-8° : cet ouvrage a remporté le prix fondé par le baron de Damas, à l'académie de Marseille ; 15° *Notice des travaux d'A. Moreau de Jonnès*, 1821, in-8° ; 16° *Tableau statistique du commerce de la France en 1824*, 1826, in-8° (extrait de la *Revue encyclopédique*). M. Moreau est attaché au ministère de la marine. Il est un des collaborateurs de la *Revue encyclopédique*, du *Bulletin de Férussac*, des *Annales politiques et littéraires*, etc.

MOREAU DE LA SARTHE (Jacques-Louis), docteur en médecine, né à Montfort, près le Mans, en 1771, vint très jeune à Paris, pour y étudier la médecine. Il obtint promptement une place d'officier de santé aux armées, qu'il quitta par suite d'une blessure, pour revenir reprendre ses études à Paris. Ses travaux lui valurent successivement les places de sous-bibliothécaire en chef, et de professeur à l'école de médecine. Il était aussi membre titulaire de l'académie royale de médecine et de plusieurs autres sociétés savantes. Il est mort à Paris, le 13 juin 1826. Le docteur Moreau possédait des connaissances très étendues, non seulement en médecine, mais encore en littérature. Ses ouvrages sont remarquables par la profondeur des observations et l'élégance du style. Il se distinguait par une grande sensibilité. Tous ses jours étaient consacrés aux pauvres et aux malades, qui n'implorèrent jamais en vain son assistance. Ses relations, aussi douces qu'honorables, qu'il entretenait avec les savants et les gens du monde, ont pour toujours établi le souvenir de son mérite et de ses vertus. On a de lui 1° (avec Bourdon) : *Essai sur la gangrène humide des hôpitaux*, 1798, in-8° ; 2° *Éloge de Vicq-d'Azyr*, 1797, in-8° ; 3° *Esquisse d'un cours d'hygiène ou de médecine appliquée à l'art d'user de la vie et de conserver la santé*, 1799, in-8° ; 4° *Quelques réflexions philosophiques et morales sur l'Émile* (de J. J. Rousseau), 1800, in-8° ; 5° *Traité historique et pratique de la vaccine*, 1801, in-8° ; 6° *Histoire naturelle de la femme, suivie d'un traité d'hygiène appliquée à son régime physique et moral, aux différentes époques de la vie*, 1803, 3 vol. in-8° ; 7° *Œuvres de Vicq-d'Azyr*, 1805, 6 vol. in-8°, et atlas in-4° ; 8° *Art de connaître les hommes par leur physionomie* (de Lavater), nouvelle édition, 1806, 10 vol. grand in-8°. Moreau de la Sarthe joignit à ce célèbre ouvrage de Lavater, une *Notice historique sur l'auteur*, une *exposition des recherches et des opinions de la Chambre, de Porta, de Camper, de Gall, sur la physionomie, et une histoire anatomique et physiologique de la face, etc.* Nouvelle édition, 1801-1808, 10 vol. grand in-8°. On lui doit encore les articles de médecine clinique et mentale, insérés dans la 82° livraison de l'*Encyclopédie méthodique*. Il a fourni un grand nombre d'articles de littérature médicale, dans le *Journal de médecine*, depuis 1797 jusqu'en 1826.

MOREAU DE SAINT-MERY (Médéric-Louis-Élie), conseiller-d'état, commandeur de la légion d'honneur, ancien administrateur-général des états de Parme, Plaisance et Guastalla, naquit, le 13 janvier 1750, à la Martinique, où sa famille, originaire du Poitou, remplissait des places honorables dans la magistrature. Privé de son père à l'âge de trois ans, sa mère ne voulut point se séparer de lui, et ne l'envoya pas en France, suivant l'usage, pour y faire son éducation. Ayant atteint l'âge de dix-neuf ans, et devant succéder à son aïeul, grand sénéchal de l'île, il devint cependant indispensable de l'envoyer en France pour y faire son droit. A son arrivée à Paris, accueilli par ses parents qui y occupaient des emplois distingués, il partagea son temps entre l'étude du latin, du droit et

les armes, car il s'était fait recevoir de suite dans la compagnie des gendarmes du roi. Au bout d'un peu plus d'un an, il soutint, en latin, sa thèse de bachelier: les mathématiques et l'astronomie complétèrent ses études. Reçu avocat au parlement, il quitta le service à la fin de 1774, et retourna à la Martinique; mais il y avait perdu sa mère et sa fortune: il quitta cette île, et vint s'établir au Cap-Français, où il fut nommé avocat au conseil supérieur de Saint-Domingue, et ensuite conseiller en 1785. Il y avait environ dix années qu'il était investi de ces fonctions lorsqu'il attira par ses talents l'attention du gouvernement. Aucun code ne fixait encore la législation des colonies. Moreau de Saint-Méry prit sur lui la tâche de débrouiller ce chaos, il y fut encouragé par Louis XVI lui-même qui lui permit d'explorer toute l'île depuis le Cap-Français jusqu'à San-Domingue. Ce fut pendant le cours de ces investigations qu'il découvrit le tombeau de Christophe Colomb qui, inconnu ou oublié, gisait dans le coin d'une vieille église de Santo-Domingue. La Martinique, la Guadeloupe, Sainte Lucie, où il se transporta, furent aussi l'objet de ses recherches politiques et littéraires. Enfin, en 1788, Louis XVI l'appela auprès de sa personne, afin qu'il rédigeât, sous ses yeux, son travail sur l'administration des colonies et sur les lois de Saint-Domingue. C'est à cette époque qu'il fonda à Paris la société des Philadelphes du Cap-Français, et de concert avec Pilâtre de Rozier le musée de Paris. A la révolution, Moreau fut nommé électeur par la ville de Paris, et fut président de l'assemblée des électeurs de 1789. C'est là que désignant de la main le buste de Lafayette, il fixa le choix de ses collègues indécis qui, d'une voix unanime, le proclamèrent commandant-général. Il harangua le roi à l'Hôtel-de-Ville à la suite du 14 juillet, et lors de son entrée à Paris le 6 octobre. Sa fermeté et sa modération dans ces circonstances orageuses lui valurent une médaille, que lui votèrent ses collègues au nom de la ville de Paris. En 1790, il fut député de la Martinique à l'assemblée constituante: il y parla avec clarté et chaleur sur les affaires et les intérêts des colonies, et fut ensuite comme membre du conseil judiciaire établi auprès du ministre de la justice. Peu de jours avant le 10 août, quelques furieux de la bande marseillaise l'ayant rencontré dans les Champs-Elysées, l'assaillirent et le blessèrent dangereusement. Il alla se cacher dans la petite ville de Forges; mais ses accusateurs découvrirent bientôt son asile, et il y fut arrêté avec le malheureux Larochefoucault, qui fut égorgé le lendemain, à Gisors, par une horde de forcenés. Le même sort attendait Moreau, si un de ceux que l'on avait chargés de son arrestation n'eût reconnu dans lui son bienfaiteur, et ne lui eût facilité les moyens de s'évader. Il se réfugia au Havre, où il eut encore le bonheur d'être averti à temps par des gens qui honoraient sa personne et son talent. Il n'échappa aux dangers qui le menaçait qu'en s'embarquant précipitamment sur un vaisseau qui allait mettre à la voile pour les Etats-Unis: ses manuscrits seuls composaient son bagage; il quitta la France en 1793, emmenant avec lui sa femme et deux enfants en bas âge. Débarqué à New-Yorck sans aucune ressource, la nécessité le força à se faire commis-marchand. Il passa ensuite à Philadelphie, où il se fit imprimeur, libraire, puis marchand de papier. En 1798, il retourna en France, où il devint un des principaux rédacteurs du code colonial et maritime. Sous le consulat, en 1800, il fut appelé au conseil-d'état, et, en 1801, il reçut l'ordre de se rendre à Parme en qualité de résident de France. L'infant, duc de Parme, étant venu à mourir en 1802, Moreau de Saint-Méry fut élevé à la place d'administrateur-général des états de Parme, Plaisance et Guastalla. Il se distingua, dans ce poste éminent, par une administration sage et paternelle et par la protection qu'il accordait aux lettres et aux arts. La milice des états de Parme s'étant révoltée, et ayant refusé de se rendre au camp de Boulogne, le général Junot fut aussitôt dépêché par Bonaparte avec des pouvoirs sans bornes; deux villages furent incendiés, et les auteurs de la rébellion fusillés. Moreau, accusé d'avoir manqué d'énergie, fut disgracié; il vint à Paris en 1806, et parla ainsi à Napoleon, dans une audience qu'il en obtint: « Sire, je ne demande point de récompenser ma probité: je demande seulement qu'elle soit tolérée: ne craignez rien, cette maladie n'est point contagieuse: la reconnaissance est la fleur des tombeaux. » Ces paroles aussi nobles que hardies firent sourire l'empereur, à qui cette franchise avait au fond déplu; car Moreau, dépouillé de ses appointements, ne put même obtenir 40,000 francs d'arrérages qui lui étaient dus: il ne vécut que des bienfaits de l'impératrice Joséphine dont il était allié; enfin il obtint par elle une modique pension, dont l'insuffisance le força à vendre jusqu'à son mobilier. Il occupait les loisirs que lui laissaient ses malheurs à rédiger les *mémoires* de sa vie, et la relation de ses voyages, ouvrages qui sont restés manuscrits. En 1814, la restauration améliora sa position: Louis XVIII, qui l'avait connu dans sa jeunesse, le fit appeler, l'accueillit de la manière la plus flatteuse, et, en 1817, lui fit compter une somme de 15,000 francs. Ce secours tira Moreau de l'état de gêne où lui et sa famille languissaient depuis longtemps: il lui fut en outre alloué une pension qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 28 janvier 1819, dans sa soixante neuvième année. Moreau de Saint-Méry était membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires. Il a publié: 1° *Lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique-sous-le-Vent*, de 1550 à 1785, Paris, 1784—1790, 6 vol. in-4°; 2° *Description de la partie espagnole de Saint-Domingue*, Philadelphie, 1796, 2 vol. in-8°; 3° *Idée générale*, ou *Abrégé des sciences et des arts à l'usage de la jeunesse*, Philadelphie, 1796, in-12. Cet ouvrage, traduit en anglais, a été souvent réimprimé aux Antilles et surtout aux Etats-Unis, et les colléges l'ont adopté pour livre élémentaire. 4° *Relation de l'ambassade de la compagnie des Indes Orientales hollandaises à la Chine*, rédigée par Van Braam, traduite en français, Philadelphie, 1796—1797, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage a été réimprimé à Paris. 5° *Description de la partie française de la colonie de Saint Domingue*, Philadelphie, 1797—1798, 2 vol. in 4°: c'est une statistique étendue des Antilles: 6° *de la Danse*, Philadelphie, 1797, in-12, réimprimé par Bodoni, Parme, 1801, in-16. Ce titre, qui paraît, au premier coup d'œil, frivole, cache des dissertations savantes sur cet art. 7° *Discours sur l'utilité du musée de Paris*, prononcé le jour de l'inauguration de cette société, en 1784, Parme, 1805, in 4°: 8° *Traduction*, sur le manuscrit espagnol de D.-F. Azara, *de l'histoire naturelle des quadrupèdes du Paraguai*, Paris, 1800, 2 vol. in-8°. Parmi les manuscrits qu'a laissés Moreau de Saint-Méry, on distingue: 1° *Histoire générale des Antilles françaises*; 2° *Répertoire de notions coloniales*, où sont incluses les lois coloniales inédites de la rédaction desquelles l'avait chargé le gouvernement français. 3° *Description de la Jamaïque*; 4° *Histoire de Porto-Rico*; 5° *Observations sur le climat, l'histoire naturelle, les mœurs et le commerce des Etats-Unis d'Amérique*; 6° *Matériaux d'un traité général sur les cultures coloniales*; 7° *Histoire des états de Parme, Plaisance et Guastalla*; 8° *Vie de Moreau de Saint-Méry écrite par lui-même*. Outre ces ouvrages, les feuilles périodiques et plusieurs recueils contiennent des *mémoires*, des *articles* littéraires ou scientifiques de cet écrivain. Plusieurs de ses *factums* sont imprimés dans le *Journal des causes célèbres*.

MOREL (Etienne), qui plus tard prit le nom de Morel de Chefdeville, et qu'on a souvent confondu avec M. Hyacinthe Morel, naquit le 12 janvier 1747, et non pas en 1749, d'un père intéressé dans les fermes de Bretagne. Il s'est fait à bon marché la réputation d'auteur dramatique, et a mérité une place parmi les charlatans littéraires. Employé de bonne heure à l'intendance des Menus-plaisirs, il y était l'homme de confiance, le *factotum* de M. Papillon de la Ferté, père de l'intendant actuel. C'est à ce titre qu'il s'était arrogé la haute surveillance sur l'académie royale de musique avec un pouvoir arbitraire dont il abusait en petit despote. Mais il avait la prétention d'être homme de lettres, et pour le devenir sans peine, on assure qu'il ne se faisait aucun scrupule de fouiller dans les cartons de l'Opéra, et de s'approprier les pièces refusées ou reçues, qui s'y trouvaient déposées depuis longtemps, et qui, faute d'être réclamées, lui donnaient lieu de conjecturer

que les auteurs de ces ouvrages étaient morts. L'on ajoute que l'académicien Suard lui servait de *blanchisseur*. Il paraît cependant que plusieurs de ses vols furent découverts par quelques auteurs ressuscités. Mais Morel attaché au comte d'Artois, et ensuite à Monsieur, en qualité d'intendant de la chambre et de secrétaire du cabinet, était devenu un personnage important: on redoutait son crédit, et on le laissait jouir du fruit de ses pirateries, pour ne pas s'exposer à sa vengeance. Plus tard, il fut nommé administrateur des loteries de France, et y resta jusqu'à leur suppression en 1793. Il avait obtenu, en 1787, comme auteur, une pension qu'il n'avait pas méritée, de l'académie royale de musique. Il ne suivit point ses protecteurs dans l'émigration, et resta à Paris où il fut directeur de l'Opera, depuis décembre 1802, jusqu'en septembre 1803. Il est mort, le 13 juillet 1814, d'une maladie de langueur. Comme son influence ne s'était exercée qu'à l'Opera, ce n'est que sur le répertoire de ce théâtre que l'on voit figurer son nom; outre le *Thésée* de Quinault, dont il fut un des *arrangeurs*, en 1782, il y donna sous son nom: 1° (en 1783) *Alexandre aux Indes*, en 3 actes, musique de Méreaux: 2° (en 1784) *la Caravane du Caire*, en 3 actes, musique de Grétry; 3° (en 1785) *Panurge dans l'île des Lanternes*, en 3 actes, musique de Grétry: on a dit que Louis XVI avait eu part à *la Caravane*; que *Panurge* était presque en entier l'ouvrage de Monsieur (Louis XVIII), et que Morel avait eu l'honneur d'être le collaborateur, l'arrangeur et le prête-nom de ces deux princes. 4° (en 1786) *Thémistocle*, en 3 actes, musique de Philidor; 5° (en 1789) *Aspasie de Milet*, en 3 actes, musique de Grétry; 6° (en 1801) *les Mystères d'Isis*, en 4 actes, imité de la *Flûte enchantée*, et arrangé par Lachnit sur la musique de Mozart; 7° (en 1802) *Tamerlan*, en 4 actes, musique de Winter; 8° (en 1803, avec Deschamps et M. Després) *Saül*, oratorio en deux parties, musique tirée des ouvrages de divers compositeurs célèbres; 9° (en 1804, avec les mêmes) *le Pavillon du Calife*, ou *Almanzor et Zobéide*, en 2 actes, musique de Dalayrac; 10° (en 1805, avec les mêmes) *la Prise de Jéricho*, oratorio en 3 parties, musique de divers compositeurs; 11° (en 1811) *Sophocle*, en 3 actes, musique de Fiochi; 12° (en 1813) *le Laboureur chinois*, en 1 acte, arrangé sur la musique de Haydn et Mozart. En 1800, il avait corrigé *Castor et Pollux*, qui fut joué avec peu de succès, remis en musique par Winter, ce qui fit dire que cet opéra était *repassé et demi-castor*. Voici un échantillon des vers que Morel avait substitués à ceux de Bernard. Les mots nouveaux sont en italiques:

Séjour d'une éternelle paix
Que je trouble par ma plainte,
L'amour, *jusque dans cette enceinte*,
Me poursuit de ses traits;
Sans cesse mon amante
A mes yeux est présente;
Sans cesse ces beaux lieux sont pour moi sans attraits.

Comment, après cela, ne pas s'étonner que l'*Almanach des spectacles* de 1815, imprimé chez Duchesne, ait pu dire que Morel n'avait aucune prétention littéraire, et que ses opéras vivraient aussi long-temps que ceux de Quinault? Morel a retouché aussi *la Princesse de Babylone* de Vigée. Il a laissé cinq opéras non représentés: *la Clémence de Titus*, *Nitocris*, *Ormosa*, *Agrippine, veuve de Germanicus*, et *Théocrite réfugié en Sicile*. Ce que Morel entendait assez bien, c'était la charpente des pièces et les effets dramatiques. Ceux de ces ouvrages qui ont eu le plus de succès sur les trois dont Grétry a fait la musique, sont *les Mystères d'Isis* et l'oratorio de *Saül*.

MOREL (Hyacinthe), littérateur, né à Avignon, en 1759, était un des trois fils d'un fondeur, dont l'aîné a été une des victimes du gouvernement révolutionnaire. Hyacinthe Morel et son frère puîné firent de bonnes études à Avignon, entrèrent dans la congrégation de la doctrine chrétienne, et professèrent tous deux collectivement la rhétorique au collége d'Aix pendant plusieurs années, jusqu'à la destruction des corps enseignants. Hyacinthe Morel était chargé de la poésie, et son frère de l'éloquence. Celui-ci est mort vers l'année 1800: l'autre, retiré depuis longtemps à Avignon, est secrétaire perpétuel de l'athénée de Vaucluse dès la création de cette société académique. Il est membre de la société philotechnique de Paris, des académies de Lyon, Marseille, Nîmes, etc. On a de lui: 1° *Epître à un jeune matérialiste*, 1785, in-12: pièce importante qui obtint un succès non équivoque, et qui offre une alliance de la poésie avec la raison. Elle a été réimprimée avec des changements, des additions et des *Lettres à madame de B*** sur le matérialisme*, 1818, in-8°. 2° *Epître à Zulmé sur les inconvénients du luxe dans une jeune demoiselle d'une médiocre fortune*, 1788, in-8°; 4° *Mes Distractions*, ou *Poésies diverses*, 1799, in-12. On y trouve les deux premières épîtres et un choix de pièces que l'auteur avait publiées précédemment dans l'*Almanach des muses*, les *Etrennes du Parnasse*, et autres recueils périodiques. 5° *les Malheurs et les crimes de l'ignorance*, discours en vers, suivi de *la Philosophie louée par elle-même*, discours en vers, 1804, in-8°; 6° *Discours en vers sur les malheurs et les crimes de l'ignorance*, 1804, in-8°; 7° *la Philosophie louée par elle-même*, 1804, in-8°: discours en vers, faisant suite au précédent; 8° *l'Art épistolaire*, poëme, traduit en vers français d'Hervey Montaigu, jésuite, 1812, in-18; 9° *le Temple du romantisme*, en prose et en vers, in-12, sans date: 10° *Epître à Rollin*, 1818, in-8°. Les poésies de M. Morel ont de l'aisance, du naturel, de la grace; et dans le genre didactique qu'il a souvent traité, il a su éviter la sécheresse, l'emphase et l'obscurité en exprimant des raisonnements métaphysiques, auxquels la poésie se prête difficilement.

MOREL (Jean-Alexandre), naquit à Loisey (Meuse), le 26 mars 1775. Reçu à l'école polytechnique, en 1797, il y fut chef de brigade, c'est-à-dire un des élèves les plus distingués. En sortant de l'école, il entra dans l'artillerie, et devint professeur à l'école d'artillerie de la garde. Son service l'ayant appelé à Plaisance, il profita d'un séjour de plusieurs années dans cette ville pour se livrer à l'étude de la musique, et recueillit une infinité de morceaux rares ou peu connus en France. On a tiré une copie de sa collection pour la bibliothèque de l'école royale de musique et de déclamation. En 1817, Morel fut nommé sous-inspecteur à l'école polytechnique. Il publia en 1816: *Principe acoustique nouveau et universel de la théorie musicale expliqué par A.-J. Morel*, Paris, in-8°. Ce livre, qui renferme une foule d'idées neuves présentées avec clarté, n'était, en quelque sorte, que l'esquisse d'un ouvrage plus considérable, pour lequel l'auteur avait rassemblé un grand nombre de matériaux. Il a reproduit son système en abrégé dans le *Dictionnaire des découvertes*. Cet article a été tiré à part à cinquante exemplaires, sous le titre de: *Système acoustique nouveau et universel de la théorie musicale*, ou *Musique expliquée*, Paris, 1824, in-8°. Morel a fourni au *Moniteur* plusieurs articles, presque tous relatifs à la musique; et il a publié séparément quelques *mémoires* parmi lesquels on distingue celui où il combat la théorie musicale de M. Momigny. Nous connaissons encore du même auteur: *Chant de paix*, Paris, 1816, in-8°. J.-A. Morel est mort, à Paris, le 31 octobre 1825.

MOREL DE VINDÉ (Charles-Gilbert, vicomte de), pair de France et correspondant de l'institut, né à Paris, le 20 janvier 1759, fut reçu conseiller au parlement de Paris, et était, en 1778, au moment d'acquérir une charge de président à mortier, lorsque la révolution éclata. Doué d'une ame ardente pour le bien, d'une imagination vive et prompte, et d'une généreuse philanthropie, il en embrassa d'abord les principes. Il fut nommé, en 1790, président de l'un des six tribunaux qui furent établis dans Paris; mais effrayé par la marche des événements, il donna sa démission en 1791. La veille des massacres du 2 septembre 1792, on vint pour l'arrêter dans sa maison; il était absent, et parvint à se dérober aux assassins, en se retirant dans sa belle terre de Magnenville, qu'il possédait auprès de Mantes. Dès ce moment, il renonça entièrement aux affaires publiques, et consacra tout son temps aux sciences, et surtout à l'agriculture, dont il chercha à améliorer le système. Ses observations, ses expériences le mirent à même de publier divers mémoires

sur un meilleur mode de culture, et d'éducation des bêtes à laine. Depuis 1808, où il fut nommé correspondant de la première classe de l'institut, il a été successivement admis comme membre ou comme associé des sociétés d'agriculture de Paris, Versailles, Caen, Lille, Toulouse, etc. A la restauration, il fut nommé, par Louis XVIII, chevalier de la légion d'honneur en 1814, et pair de France avec titre de vicomte, en 1815. L'agriculture n'a pas été la seule étude de M. Morel de Vindé, il s'est aussi occupé de recherches scientifiques et d'ouvrages sur la législation politique, la morale, et même la littérature légère. Il a publié : 1° *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen comparée avec les vrais principes de toute société*, Paris, 1790, in-8° ; 2° *la Morale de l'enfance*, Paris, 1790, in-16 : ouvrage où, dans cinq cent douze quatrains simples, faciles, aisés à retenir, il offre, au premier âge de la vie tout ce qu'on peut enseigner de plus convenable, et de plus à sa portée. Ce petit traité a obtenu tout ce qu'on n'accorde guère qu'aux bons, qu'aux excellents ouvrages, il a eu les honneurs de dix éditions, et de presqu'autant de contrefaçons. M. Leclerc, professeur de l'université, en a donné une version latine. 3° *Essais sur les révolutions du globe*, Paris, 1797, in-8° ; 4° *Primerose*, 1797, in-12 ; 5° *Clémence de Lautrec*, Paris, 1798, 2 vol. in-12 ; 6° *Zelamir*, Paris, 1801, in-16. Ces trois romans, où respire une morale pure, sont remplis d'agrément, écrits d'un style simple et naturel. Le sévère Chénier lui-même en vante l'abandon et la grace, dans son *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789* ; 7° *Modèle d'un bail à ferme*, Paris, 1799, in-fol. ; 8° *Mémoire sur les dangers de la loi qui défend l'exportation des béliers-mérinos*, 1807, in-8° ; 9° *Mémoire sur l'exacte parité des laines mérinos de France et des laines mérinos d'Espagne*, Paris, 1807, in-8° ; 10° *Mémoire et instruction sur les troupeaux de progression*, Paris, 1808, in-8° ; 11° *Plan des râteliers de la Celle-Saint-Cloud*, 1808, in-8° ; 12° *Plan d'un garbier à toit mobile*, 1811, in-8° ; 13° *Sur les animaux microscopiques, spécifique contre la pasagne*, 1812, in-8° ; 14° *Plan d'une grange sur poteaux*, 1813, in-8° ; 15° *Observations sur la monte et sur l'agnelage*, 1814, in-8° ; 16° *Suite des Observations sur la monte et sur l'agnelage*, 1814, in-8° ; 17° *Seconde suite des mêmes Observations*, 1815, in-8° ; 18° *Troisième suite*, idem, 1816, in-8° ; 19° *Notice sur le dépôt des laines formé à Paris*, 1816, in-8° ; 20° *Notice sur deux espèces d'avoine*, 1816, in-8° ; 21° *Assolement de la Celle-Saint-Cloud*, 1815, in-8° ; 22° *Notice sur le chancre de la bouche des agneaux*, 1817, in-8° ; 23° *Instructions sur le fraisier des Alpes*, 1822, in-8° ; 24° *Appendice aux observations sur la théorie des assolements*, 1823, in-8° ; 25° *Plan d'une bergerie*, 1818, in-fol. ; 26° *Essai sur les constructions rurales*, avec des planches lithographiées, 1821, in-fol.

MORELLET (André), membre de l'académie française, né à Lyon, le 7 mars 1727, d'un marchand de papier, commença ses études chez les jésuites de cette ville, d'où il alla à l'âge de quatorze ans au séminaire des *Trente-Trois*, à Paris. Les succès qu'il y obtint lui méritèrent son admission à la Sorbonne. Il passa cinq années dans cette maison célèbre, où les études théologiques ne l'occupèrent pas exclusivement, puisqu'il put y lire Locke, Buffon, Bayle, Voltaire, etc. Morellet y fit connaissance avec plusieurs jeunes gens qui devinrent par la suite des personnages importants, tels que MM. de Loménie de Brienne et Turgot. Il se lia aussi pendant les dernières années de son séjour en Sorbonne, avec Diderot et d'Alembert, d'une amitié qui ne fut jamais troublée. En 1752, il se chargea de l'éducation du fils de M. de la Galaisière, chancelier du roi de Pologne, et accompagna son élève en Italie. En visitant à Rome une bibliothèque immense, toute composée de théologiens et de canonistes, il tomba sur le *Directorium inquisitorum* de Nicolas Eymeric, et résolut d'en donner un extrait, sous le titre de *Manuel des inquisiteurs*, qu'il fit paraître en 1762, avec l'autorisation de Malesherbes, dont il était l'ami. De retour à Paris, l'abbé Morellet fut introduit dans les sociétés les plus vantées de cette époque, et particulièrement chez le baron d'Holbach et madame Geoffrin, cette dernière lui témoigna toujours la plus grande bienveillance et l'attachement le plus inviolable tant qu'elle vécut. Non contente de l'avoir protégé pendant sa vie, cette femme célèbre voulut être sa bienfaitrice après sa mort. Elle plaça tant sur sa propre tête que sur celle de Morellet, une rente de 1200 livres dont il eut la jouissance à la mort de son amie, en 1777. Une conversation tout-à-la-fois solide et maligne, sans être caustique, une humeur enjouée, un caractère droit et ferme, rendaient le commerce de l'abbé Morellet aussi sûr qu'agréable. Il publia quelques petits écrits pleins de malice et de cet esprit que les Anglais appellent *humour*, entre autres la *Préface des philosophes*, ou *Vision de Charles Palissot*, plaisanterie mordante dans laquelle il vengeait plusieurs de ses amis que Palissot avait désignés dans sa comédie des *Philosophes*. Morellet eut le tort grave, de révéler dans cette satire, à la princesse de Robecq, connue par son aversion pour les philosophes, le secret que lui cachaient les médecins, et toute l'intensité des dangers où la jetait la maladie incurable dont elle était attaquée. Cette conduite peu française fut généralement blâmée, et Voltaire le premier en témoigna un mécontentement très vif. Palissot eut la perfidie de faire parvenir le pamphlet à cette dame, comme envoyé de la part de l'auteur. Madame de Robecq demanda vengeance au duc de Choiseul, et Morellet fut mis à la Bastille. Il y resta deux mois, et ne dut sa liberté qu'au crédit de la maréchale de Luxembourg et surtout au zèle de J. J. Rousseau, qui le fit agir. En 1766, il traduisit, à la prière de Malesherbes, et fit paraître le *Traité des délits et des peines de Beccaria*; l'auteur fut tellement satisfait d'un travail par lequel le sien était amélioré, qu'il lui écrivit : « J'avoue que je » dois tout aux livres français, et surtout à mon traducteur. » En 1769, il contribua par des écrits solidement raisonnés, *sur la compagnie des Indes*, à faire supprimer le privilége de cette association, et publia, vers la fin de la même année, le *prospectus d'un nouveau Dictionnaire de commerce*, entreprise d'une haute importance, qui l'occupa pendant vingt ans entiers, et qu'il abandonna néanmoins, non sans de vifs regrets, lorsque la révolution éclata. Ce fut sur ses matériaux, qu'il fournit à J. Peuchet, que ce dernier rédigea le *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, Paris, 1800, 5 vol. in-4°. Vers le milieu de l'année 1772, il fit un voyage en Angleterre, avec la mission d'en rapporter au gouvernement quelques instructions relatives au commerce. Il s'y lia avec plusieurs personnages célèbres, tels que lord Shelburne, depuis marquis de Lansdown, qu'il avait déjà connu à Paris, Franklin, le comédien Garrick, et l'évêque Warburton ; de toutes ces liaisons, la plus utile pour lui fut sans doute celle du marquis de Lansdown, qui, devenu ministre en 1783, et en cette qualité négociant la paix entre la France et l'Angleterre, sollicita et obtint de Louis XVI, pour l'abbé Morellet, une pension de 4,000 fr. sur les économats. En 1775, il se rendit à Ferney, et y fut bien accueilli de Voltaire, qui aimait à retrouver dans les autres un peu de cette malice dont il pétillait lui-même. Dès 1760, Voltaire avait su apprécier le genre d'esprit de Morellet, et il s'exprimait ainsi sur son compte dans une de ses lettres à Thiriot, du 19 novembre 1760 : « Embrassez pour moi l'abbé » *Mords-les*. Je ne connais personne qui soit plus capable de rendre service à la raison. » Lié depuis plusieurs années avec Marmontel, l'abbé Morellet voulut resserrer encore les liens de cette amitié, et lui fit épouser une de ses nièces qui, malgré sa grande jeunesse et la disproportion de son âge avec son époux, fit le bonheur de Marmontel. En 1785, Morellet fut appelé à l'académie française, en remplacement de l'abbé Millot. Ce corps savant fit en lui une acquisition précieuse. Peu de ses confrères possédaient au même degré l'habitude et le talent d'analyser les idées, de définir les mots, d'y attacher le sens qui leur est propre. Ce fut surtout dans le travail du *Dictionnaire*, qu'il déploya le fruit de ses études sur le mécanisme et la philosophie des langues. Il n'a pas cessé, jusqu'à sa mort, d'être un des coopérateurs les plus zélés et les plus laborieux de cet ouvrage utile. En 1788, un fort bon bénéfice, le prieuré de Thimers, lui échut en vertu d'un indult

dont il avait été grevé vingt ans auparavant par Turgot, au profit de Morellet ; c'était une bonne terre, située en Beauce, et valant 16,000 livres de rente. Mais il n'en jouit pas longtemps. Déjà la révolution se préparait, et un an après elle était accomplie. La plume de Morellet ne resta pas oisive en cette occasion ; le cardinal de Brienne y eut plus d'une fois recours. Lorsque la seconde assemblée des notables eut délibéré sur la question de savoir quelle forme on donnerait aux états généraux, Morellet publia des *Observations sur la forme des états de 1614*. Cet écrit, dans lequel il défendait l'opinion du bureau de Monsieur (depuis Louis XVIII), sur la double représentation du tiers état, fut bientôt suivi d'un autre dont le but était le même, et qu'il intitule : *Réponse au mémoire des princes*. Lors des élections il eut un moment l'espérance d'être nommé député de son ordre aux états généraux. Trompé dans ses prétentions, il en conçut quelque humeur contre les assemblées électorales et particulièrement contre celle qui s'était tenue à Paris, dans l'église Saint-Roch, et qui lui avait préféré l'abbé Fauchet. Ce désappointement refroidit tant soit peu son patriotisme : mais ce qui l'éteignit tout à fait, ce fut le décret qui supprimait les dîmes, et ordonnait la vente des biens du clergé. Le philosophe disparut alors, et l'on ne vit plus en lui que l'homme d'église : la perte de son bénéfice et de ses revenus le rendit insensible au triomphe de ses principes. Il eut la révolution en horreur, et fit alors cause commune avec ses ennemis les plus prononcés. Il alla jusqu'à défendre cette Sorbonne, dont il s'était si publiquement moqué. Chamfort ayant écrit (1791) la diatribe la plus amère contre les corps académiques, afin d'amener l'assemblée constituante à supprimer l'académie française, l'abbé Morellet y répondit avec vigueur, ce qui n'empêcha pas ce corps savant d'être dissous. Il en avait été nommé directeur en 1792, et s'il ne put le préserver de sa ruine, il empêcha du moins que le vandalisme n'effaçât les traces de son existence ; il eut la prudence hardie d'emporter chez lui les archives, les registres, les titres de création de cette compagnie, et le manuscrit même du *Dictionnaire*. Ce dépôt précieux resta entre ses mains jusqu'en 1805, qu'il en enrichit la bibliothèque de l'institut, où l'académie l'a retrouvé. De toutes les pensions de l'abbé Morellet, la révolution ne lui avait laissé qu'environ 1,000 fr. de rente, en inscriptions sur le grand livre ; le besoin de se créer des ressources, et de faire vivre sa sœur, le jeta dans une carrière nouvelle. Il se mit à traduire de l'anglais, des voyages et des romans, sans cesser d'écrire sur les affaires du temps. En 1799, il attaqua dans un écrit énergique la loi des otages, portée le 18 juillet. Le 18 brumaire vint améliorer le sort de l'abbé Morellet. Il fut appelé à l'institut lors de la réunion des membres de l'académie française à ce corps, en 1803, réintégré dans ses honneurs littéraires, et en 1808, déjà âgé de quatre-vingt-un ans, il fut admis au corps législatif, dont il fit partie jusqu'en 1816. Une chute qu'il fit le 14 décembre 1814, et qui lui cassa la cuisse, mit ses jours en danger : mais sa forte constitution, qui, à cet âge avancé, n'avait point encore subi les plus légères atteintes, lui permit de survivre plusieurs années à cet accident. Malgré son extrême affaiblissement, il prenait une part toujours active au travail du Dictionnaire : la commission s'assembla longtemps autour de son lit. Il ne changea rien à l'ordre de ses travaux habituels, mit même à profit la vie sédentaire à laquelle il était condamné, pour choisir dans ses ouvrages inédits et dans ceux qui avaient déjà paru, les écrits qu'il jugea plus dignes de fixer l'attention publique, et donna, en 1818, ses *Mélanges de littérature et de philosophie du 18e siècle*. Il sortit de sa retraite en 1817, pour assister à une séance publique de l'institut, espèce de résurrection que les assistants célébrèrent par les témoignages les plus éclatants d'estime et de vénération. Morellet termina sa longue carrière le 12 janvier 1819, âgé de près de quatre-vingt-douze ans. Ses ouvrages ne se recommandent ni par l'élégance ni par l'agrément du style. Il cherche plutôt à convaincre qu'à séduire. On peut même lui reprocher quelquefois une sorte de rudesse qui tient, il est vrai, à la nature des matières, qu'il avait longtemps traitées. Mais son esprit est juste, méthodique, ingénieux. Au milieu d'une discussion raisonnée, il a recours à l'ironie socratique, arme délicate qu'il maniait avec beaucoup d'adresse et de tact. On a de lui : 1° *Petit écrit sur une matière intéressante* (la tolérance), Toulouse, chez Pierre l'Agneau, rue de l'Inquisition, à l'image saint Dominique, 1756, in-8° ; sanglante ironie contre l'abbé de Caveirac ; 2° *Réflexions sur les avantages de la libre fabrication et de l'usage des toiles peintes en France, pour servir de réponse aux divers mémoires des fabricants de Paris, Lyon, Tours, Rouen, etc., sur cette matière*, 1758, in-12° ; 3° *Préface de la comédie des Philosophes*, 1760, in-12 ; 4° *Les si, les pourquoi, la prière universelle, la vision de Palissot*, 1760 (dans les facéties parisiennes) ; 5° *Mémoire des fabricants de Lorraine et de Bar, présenté à monseigneur l'intendant de la province, concernant le projet d'un nouveau tarif, et servant de réponse à un ouvrage* (de Coster) *intitulé* : Lettres d'un citoyen à un magistrat, Nancy, 1762, in-8° ; 6° *Manuel des inquisiteurs à l'usage des inquisitions d'Espagne et de Portugal, ou Abrégé de l'ouvrage intitulé* : Directorium inquisitorum, composé vers 1358, par Nicolas Eymerie. On y a joint une courte histoire de l'établissement de l'inquisition dans le royaume de Portugal, tirée du latin de Louis à Paramo, Lisbonne (Paris), 1762, in-12 ; 7° *Réflexions sur les préjugés qui s'opposent à l'établissement et aux progrès de l'inoculation*, d'après Gatti, 1763, in-12 ; 8° *Fragment d'une lettre adressée à M. de Malesherbes, sur la police des grains*, 1764, in-12 ; 9° *Observations sur la dénonciation de la Gazette littéraire faite à M. l'archevêque de Paris*, 1765, in-8° ; 10° *Traité des délits et des peines*, trad. de Beccaria, 1766, in-12 ; nouvelle édition, 1797, in-8° ; 11° *Nouvelles réflexions sur la pratique de l'inoculation*, 1767, in-12 ; 12° *Examen de la réponse de M. Necker à M. l'abbé Morellet, sur la compagnie des Indes*, 1769, in-8° ; 13° *Réfutation de l'ouvrage de l'abbé Galiani, qui a pour titre* : Dialogue sur le commerce des blés, 1770, in-8° ; 14° *Recherches sur le style*, trad. de Beccaria, 1771, in-12 ; 15° *Legs d'un père à ses filles*, trad. de Gregory, 1774, in-12 ; 1780, in-12 ; anglais et français 1800, in-12 ; 16° *Théorie du paradoxe*, 1775, in-12 ; 17° *Réponse sérieuse à M. L**** (Linguet), 1775, in-12 ; 18° *Analyse de l'ouvrage* (de Necker) *intitulé* : De la législation et du commerce des grains, Amsterdam, 1775, in-8° ; 19° *Réflexions sur les avantages de la liberté d'écrire et d'imprimer sur les matières d'administration*, 1775, in-8° ; nouvelle édition, 1814, in-8° ; 20° *Portrait de madame Geoffrin*, 1777, in-12 ; 21° *de l'Esprit de contradiction*, 1780 ; 22° *Essai sur la conversation, maximes et pensées détachées, imitées de Swift, et insérées dans le Mercure*, 1780 ; 23° *Lettres de Brutus à Cicéron*, traduit en français, 1783, in-32, tiré à 25 exemplaires ; 24° *Discours de réception à l'académie française*, 1785 ; 25° *Essai d'une cométologie nouvelle*, 1786 ; 26° *Mémoires relatifs à la discussion du privilège de la nouvelle compagnie des Indes*, 1786, in-4° ; 27° *Observations sur la Virginie*, trad. de Jefferson, 1786, in-8° ; 28° *Observations sur le projet de former une assemblée nationale sur le modèle des états-généraux de 1614*, 1788, in-8° ; 29° *Avis aux faiseurs de constitutions*, trad. de Francklin, 1789, in-8° ; 30° *Réflexions du lendemain sur les arrêtés pris dans l'assemblée nationale, relativement aux biens ecclésiastiques le 11 août 1789*, 1789, in-8° ; 31° *Moyens de disposer utilement pour la nation des biens ecclésiastiques*, 1789, in-8° ; 32° *Lettres* (quatre) *à la noblesse de Bretagne, par l'auteur du Projet de réponse*, 1789, in-8° ; 33° *Mémoire présenté à l'assemblée constituante au nom des provinces de l'Angoumois, du Quercy et du Limousin*, 1790, in-8° ; 34° *Mémoire aux députés de la ville de Tulle, relatif aux troubles du bas Limousin, pour être mis sous les yeux de l'assemblée nationale*, 1790, in-8° ; 35° *de l'Académie française, ou Réponse à l'écrit de M. Chamfort contre les académies*, 1791 ; 36° *Le cri des familles, ou Discussion d'une motion faite à la convention nationale par le représentant du peuple Lecointre, relativement à la révision des jugements des tribunaux révolutionnaires*, 1795, in-8° ; 37° *la Cause des pères, ou Discussion d'un projet de décret relatif aux pères et aux mères, aïeuls et aïeules des émigrés, par l'auteur du Cri des familles*, 1795,

in-8° ; 38° *Leçons de grammaire à un grammairien*, 1795, in-8° ; 39° *Pensées libres sur la liberté de la presse, à l'occasion d'un rapport du représentant Chenier, à la convention nationale*, 1795, in-8° ; 40° *Mémoire pour les citoyennes Trudaine, veuve Micault, etc.*, 1795, in-8° ; 41° *l'Italien, ou le Confessionnal des pénitents noirs*, par Anna Radcliffe, trad. de l'anglais, 1797, 3 vol. in-12, plusieurs fois réimprimé ; 42° *les Enfants de l'abbaye*, par M. Regina-Maria Roche, trad. de l'anglais, 1797, 6 vol. in-12 ; 43° *Histoire de l'Amérique, contenant l'histoire de la Virginie jusqu'à l'année 1688, et celle de la nouvelle Angleterre, jusqu'à l'année 1762*, ouvrage posthume de Robertson, 1798, in-12 ; 44° *Clermont*, par M. Regina-Maria Roche, trad. de l'anglais, 1798, 3 vol. in-12 ; 45° *Phédora, ou la Forêt de Minski*, par M. Charlton, trad. de l'anglais, 1799, 4 vol. in-12 ; 46° *Voyages de découvertes à l'Océan pacifique du nord et autour du monde, exécuté en 1790—95, par le capitaine Vancouver*, trad. de l'anglais (avec Demeunier), 1799, 3 vol. in-4° ; 47° *du Projet annoncé par l'institut national de continuer le Dictionnaire de l'académie française*, 1800, in-8° ; 48° *Mémoire pour les citoyens Bossange, Masson et Besson, libraires, contre les libraires Moutardier et Leclerc, contrefacteurs de la cinquième édition du Dictionnaire de l'académie française*, 1800, in-8° ; 49° *Observations critiques sur le roman d'Atala*, 1801, in-8° ; 50° *Eloge de Marmontel*, 1805, in-8° ; 51° *Quelques réflexions sur un article du journal de l'Empire*, 1806, in-8° ; 52° *Observations sur un ouvrage anonyme* (de Feydel), *intitulé* : Remarques morales, philosophiques et grammaticales sur le Dictionnaire de l'académie, 1807, in-8° ; 53° *Extrait du sermon prêché par le doyen Swift, en Irlande, le jour de la commémoration de la mort de Charles Ier, en 1711—28*, trad. de l'anglais, 1814, in-8° ; 54° *la Vieillesse, stances en vers*, 1815, in-8° ; 55° *Mélanges de littérature et de philosophie du 18e siècle*, 1818, 4 vol. in-8° ; 56° *Mémoires de l'abbé Morellet de l'académie française, sur le 18e siècle et sur la révolution française* (publiés avec une préface et des notes, par M. J.-V. Le Clerc), précédés de *l'Eloge de l'abbé Morellet*, par Lemontey, 1821, 2 vol. in-8° ; 2e édit. considérablement augmentée, 1822, 2 vol. in-8° ; 57° *Lettres inédites de l'abbé Morellet sur l'histoire politique et littéraire des années 1806 et 1807, pour faire suite à ses Mémoires*, 1822, in-8° ; c'est le complément de la première édition des *Mémoires*. On lui attribue : *Mémoire pour Abraham Chaumeix, contre les prétendus philosophes Diderot et d'Alembert*, 1759, in-12 ; il a travaillé au *Mercure* en 1800, et a traduit le *Jupiter tragique* et le *Peregrinus*, dialogues de Lucien, dans les *Annales littéraires*. Il a revu le *Voyage en Espagne* de Peyron, 1782, 2 vol. in-8°. Il a laissé en manuscrit : 1° *Lettre à un athée* ; 2° Traduction complète de *la Richesse des nations*, par Smith ; 3° deux volumes d'*Ana*, ou *Traits détachés, recueillis selon la méthode de Loke* ; 4° *Requête des chats de madame Helvétius* ; 5° *Commentaire sur le chapitre de Rabelais, où il donne le catalogue de la bibliothèque de Saint-Victor* ; 6° *Projet d'une caisse de secours pour les pauvres opprimés* ; 7° *Projets de statuts et règlements pour les maîtres poëtes de la ville et faubourgs de Paris* ; 8° *Observations sur la traduction de Shakspeare*, par Letourneur ; 9° *Remarques sur Vauvenargues* ; 10° *le Préjugé vaincu* ; 11° plusieurs traités d'économie politique ; de la population ; de l'administration ; du commerce ; des colonies ; du crédit public ; de la richesse ; du luxe ; du travail et des salaires ; de la dette publique ; 12° un *Traité de la propriété* ; 13° un *Plan de dictionnaire étymologique* ; 14° *Pratiques utiles dans les travaux littéraires*.

MORELLI (Jacques), bibliothécaire de Saint-Marc, né à Venise, le 14 avril 1745, était fils d'un *proto-muratore*, amateur passionné de la poésie et de la musique, et qui avait voulu inspirer ses goûts à son fils. Morelli préféra des études plus sérieuses, et pour s'y livrer avec plus de facilité, il se fit admettre au sacerdoce. Il devint bientôt critique aussi habile que bon archéologue, et il se rendit familière l'histoire de tous les peuples, et celle des sciences et des arts ; il prit un tel goût pour l'histoire littéraire, qu'il passait sa vie dans les bibliothèques de Venise ; partout il faisait des extraits ou des copies d'une foule de manuscrits. Nommé, en 1778, garde de la bibliothèque de Saint-Marc, il employa tous ses soins à lui donner plus de richesse, d'ordre et d'éclat. Il fit augmenter le nombre des salles, et obtint qu'on y transportât les manuscrits littéraires qui étaient conservés dans les archives secrètes du conseil des dix. Morelli connaissait tout ce que contenaient de rare les bibliothèques particulières de Venise, et lorsqu'elles étaient mises en vente, il achetait tout ce qui méritait de trouver place dans celle de Saint-Marc. On entreprendrait en vain de peindre sa douleur, lorsqu'en 1797, et à d'autres époques postérieures, il se vit contraint de livrer, pour être transportés en France, un grand nombre d'ouvrages imprimés et manuscrits. Sa douleur ne fut pas moins grande, lorsqu'en 1789 on transféra la bibliothèque Saint-Marc dans le palais dit *Ducale*. Il ne se consola que lorsqu'il fut assuré que cette translation avait lieu avec le plus grand ordre et sans aucune perte : ce qui en effet eut lieu. Une modestie rare et profonde égalait et ornait son immense savoir ; il avait les mœurs douces et régulières : sa vie, comme homme et comme prêtre, était un modèle. Etranger au monde politique, à ses passions et à ses révolutions, il avait vu, sans éprouver aucune vicissitude dans sa place et dans sa fortune, tomber l'antique gouvernement de Venise, et cette reine de l'Adriatique passer successivement sous la domination de la France et de l'Autriche. Pensionnaire du royaume d'Italie, il continua de l'être de la cour de Vienne ; chevalier de la couronne de fer, cette décoration lui fut conservée en 1816, lorsque l'empereur d'Autriche recréa cet ordre et s'en déclara souverain. Le même prince lui avait déjà conféré, en 1802, le titre de conseiller aulique. Morelli appartenait à presque toutes les académies d'Italie ; l'académie des belles-lettres de Paris le comptait au nombre de ses correspondants, et il avait été admis dans celles de Berlin et de Gœttingue. Sa conversation était vive et animée ; mais dans ses dernières années, dégoûté du monde, il aimait à être seul avec lui-même. Il publia, au commencement de 1819, ses *Lettere di varia erudizione*, qu'il appelait son testament littéraire. En effet, il mourut le 5 mai de cette année, à l'âge de soixante-quatorze ans. Morelli a publié un grand nombre d'ouvrages, de mémoires et de dissertations sur l'histoire littéraire, la philologie, la littérature, l'histoire, les beaux-arts, etc. ; on en trouvera la liste exacte, ainsi qu'une notice curieuse sur l'auteur, par Moschini, en tête du premier volume des *Operette di Jacopo Morelli*, Venezia, 1820, 3 vol. in-8°.

MORELOS (Joseph-Marie), prêtre et général des insurgés mexicains, fils d'un menuisier du Mexique, exerçait le ministère des autels dans sa patrie avec une exactitude exemplaire, lorsque l'invasion de l'Espagne par les Français, les ordres des cortès et les sollicitations d'un gentilhomme mexicain, le déterminèrent, l'un des premiers, à concourir à la révolution qui devait affranchir les colonies espagnoles du joug de la mère-patrie. Il se distingua bientôt par son audace et son activité, et contribua si efficacement aux succès du principal corps de l'armée insurgée en marchant sur Mexico, et en s'emparant de plusieurs villes, situées au midi de cette capitale, qu'après la défaite et la mort d'Hidalgo (*Voy.* ce nom) il devint général en chef des insurgés ; il ne tarda pas à signaler son commandement par une suite de succès importants qui le rendirent maître des côtes méridionales du Mexique. Ayant remporté une victoire à Rixtala, le 19 août 1811, il marcha sur la capitale, fit assiéger Acapulco, s'empara de plusieurs villes, entre autres d'Izucar, et battit deux fois les royalistes qui étaient venus l'attaquer, au commencement de 1812. Assiégé ensuite dans la ville de Quautla qu'il avait prise pour centre de ses opérations, par le général espagnol Lleno qui avait reçu des renforts d'Europe, il sut résister à tous les efforts des royalistes, mais les vivres commençant à lui manquer ; et une attaque qu'il fit tenter sur le camp espagnol n'ayant pas réussi, Morelos se décida à quitter la place, et malgré la difficulté de l'entreprise, il s'empara de plusieurs villes dans ce mouvement rétrograde ; sa marche fut signalée par des massacres et des incendies. Dès-lors ce général s'appliqua surtout à intercepter les communications entre les différentes villes, et notamment avec la ca-

pitale ; et la guerre dans cette contrée ne se composa plus que d'actions partielles et de combats journaliers qui, sans rien décider, faisaient répandre beaucoup de sang. Cependant les Espagnols se trouvant plus affaiblis par la difficulté des recrutements, Morelos étendit ses opérations et attaqua Valladolid. Repoussé, poursuivi, et enfin atteint le 7 janvier 1814, il fut obligé de combattre avant le jour ; un incident affreux lui fit perdre l'avantage de sa position : dans l'obscurité, deux divisions de l'armée indépendante tirèrent longtemps l'une sur l'autre. Les premiers rayons de l'aurore leur firent reconnaître, mais trop tard, cette funeste méprise dont Llano profita pour les battre complétement. Cette affaire coûta la vie à sept cents Américains faits prisonniers, massacrés de sang froid après l'action, et à cinq cents Espagnols mis à mort par représailles. Les généraux insurgés perdirent en outre la plupart des provinces qu'ils possédaient : Morelos seul se maintint dans les intendances de Valladolid et même de Mexico. En octobre 1815, informé que Toledo et l'ex-général français Humbert étaient arrivés avec des approvisionnements de guerre à Puente del-Rey, poste fortifié par les indépendants, il se mit en marche pour les aller joindre : mais les royalistes le surprirent sur la route, auprès d'Atocama, et le firent prisonnier, après avoir tué la plus grande partie de ceux qui l'accompagnaient. Conduit à Mexico et livré au tribunal de l'inquisition, il fut dégradé de l'ordre de la prêtrise, et renvoyé devant l'auditeur des guerres, qui le condamna à mort. On n'osa exécuter la sentence dans la capitale, parce qu'il possédait au plus haut point la vénération du peuple. Conduit au village de San-Cristobal, à six lieues de Mexico, il y fut fusillé par derrière comme traître, le 22 décembre 1815. On a prétendu qu'il avait écrit, de son cachot, une lettre au vice-roi, dans laquelle il exposait ses torts et demandait pardon au roi. Nous ferons remarquer à cet égard, que le gouvernement espagnol n'a jamais fait périr aucun Américain de marque sans lui prêter, avant de mourir, de ces rétractations banales qui se répètent toujours dans les mêmes termes ; aussi l'on ne voit aujourd'hui dans ces prétendus désaveux qu'une jonglerie tout à la fois politique et religieuse.

MORELOT (Simon), né à Paris en 1751, commença ses études à Beaune et vint les achever à Paris, où il embrassa la profession de pharmacien. Il obtint la chaire de professeur de pharmacie au collége des pharmaciens de Paris, et devint membre de la société de médecine du département de la Seine et de plusieurs autres sociétés savantes. Morelot fit comme pharmacien en chef des armées, les campagnes de Prusse et d'Allemagne ; passa en la même qualité à l'armée d'observation des Pyrénées-Orientales, et mourut à Gironne (Catalogne), le 18 novembre 1809, à la suite d'une maladie de trente-six heures, qu'il avait contractée dans les hôpitaux. Il était docteur en médecine de l'université de Leipsick. On a de lui : 1° (avec Grille) *Quelques vues sur l'emploi de l'oxide de manganèse dans les maladies cutanées*, Grenoble, 1800, in-8° ; 2° *Cours élémentaire d'histoire naturelle pharmaceutique*, 1800, 2 vol. in-8°, traduit en allemand, Leipsick, 1802, 2 vol. in-8° ; 3° *Nouveau Dictionnaire général des drogues simples et composées*, Paris, 1808, 2 vol. in-8° ; 5° *Cours élémentaire théorique et pratique de pharmacie chimique*, ou *Manuel du pharmacien chimiste*, Paris, 1803, 3 vol. in-8° ; 2e édition, publiée par M. Méret, Paris, 1814, 2 vol. in-8° ; 4° *Histoire naturelle appliquée à la chimie*, Paris, 1808, 2 vol. in-8°. On a encore de lui plusieurs articles dans les *Mémoires de la société médicale d'émulation*, dont il était membre.

MORGAN (lady, née miss Owenson) naquit aux environs de Dublin, vers 1789, d'un père qui était comédien. Dès ses premières années, elle avait montré du goût et des dispositions pour la musique et la peinture ; mais l'état voisin de l'indigence dans lequel son père se trouvait ne lui permit point de cultiver ces deux arts, qui demandent des études longues et coûteuses : elle céda alors à son penchant pour la littérature. Jeune, sans expérience, sans connaissance du monde, ne vivant pas dans une sphère où elle aurait pu trouver des sujets d'observation, elle n'eut de ressources qu'en elle-même pour ses premiers ouvrages ; il paraît même certain qu'elle dévoua ses premiers essais à l'oubli. On ne trouva point dans le roman qu'elle publia d'abord (*Saint-Clair*) le caractère d'originalité qui se fait remarquer dans ceux qui le suivent : on jugea même qu'il offrait des imitations de modèles bien connus. *La Novice de Saint Dominique* eut un succès plus décidé ; mais *la jeune Irlandaise*, ouvrage connu en France sous le titre de *Glorvina*, assura sa réputation et rendit son nom célèbre dans les îles Britanniques, et bientôt après sur le continent. Dans ce roman, elle paraît avoir eu pour but de mettre en contraste avec les mœurs et l'état actuel de son pays, les anciennes traditions et les usages d'une époque si reculée qu'il en reste probablement aujourd'hui très peu de traces chez les Irlandais les plus infatués de la noblesse de leur origine. Mais l'ouvrage de miss Owenson réussit surtout par l'intérêt. On ne peut refuser à cette dame de posséder l'élément dramatique. Toutefois si ses fables attachent, c'est presque toujours au mépris de la vérité historique et même de la vraisemblance commune : ainsi dans *Ida*, ou *l'Athénienne*, elle nous montra dans la personne d'un *archonte* grec (bien que les modernes n'aient point conservé cette dénomination d'une ancienne magistrature) toute l'élégance et toute la majesté des mœurs de la Grèce au temps le plus brillant de son existence. Mais Ida l'Athénienne, belle, spirituelle et savante, est un être tout à fait idéal, et l'on pourrait même dire absolument excentrique à la Grèce d'aujourd'hui. Miss Owenson en a trouvé le modèle dans sa seule imagination ; et les tableaux que la supposition d'un tel personnage la conduit à tracer, donneraient l'idée la plus fausse de l'état des Grecs, et particulièrement des habitants de la pauvre Athènes (bourg de Setine), sous l'administration des Turcs, si elles pouvaient être adoptées. Le même genre de critique doit être appliqué au *Missionnaire*, roman où l'auteur nous transporte dans l'Inde. Le principal caractère est assez bien tracé ; les combats de la passion dans l'ame du fanatique Athanase, avec les inspirations religieuses, sont retracés avec un talent qui suppose une certaine connaissance du cœur humain. Hors de là, tout le reste est absurde, et miss Owenson était ici sans excuse, puisque les documents que possède l'Angleterre sur les diverses contrées et les diverses populations de l'Inde, sont si nombreux et si exacts. Ainsi la grande différence qui sépare les romans de lady Morgan des romans historiques proprement dits, tels que ceux de madame Jane Porter ou de Walter Scott, c'est que ces derniers font connaître l'histoire, tandis que les autres ne servent qu'à la compromettre. En 1811, miss Owenson se trouvant chez le marquis d'Abercorn, dans le nord de l'Irlande, y fit connaissance avec sir Charles Morgan, médecin, membre du collége de médecine de Londres. Une conformité de goûts et de sentiments les rapprocha et ne tarda pas à les unir par les liens du mariage. Depuis ce temps, lady Morgan a principalement fait sa résidence à Dublin, où sa maison est le rendez-vous de la meilleure société et des personnes les plus instruites de cette capitale. Elle fit un voyage en France avec son mari, en 1816, et publia son voyage l'année suivante. Ce livre acheva de prouver que cette dame manquait entièrement du genre d'esprit qui est nécessaire pour observer et rendre avec justesse. D'ailleurs les appréciations parurent beaucoup trop soumises à ses caprices d'amour-propre ou à ses préférences féminines : un certain éclat d'imagination, assez et peut-être trop de hardiesse dans les opinions, n'étaient qu'une compensation insuffisante des inconséquences, et l'on pourrait dire des inconvenances, auxquelles elle s'abandonnait soit par précipitation d'écrire, soit par légèreté de caractère, soit par ces deux causes à la fois. Elle fut jugée très sévèrement, surtout par les journaux royalistes, attendu qu'elle avait affecté une partialité absolue pour leurs adversaires. La *Quotidienne* lui reprocha son enthousiasme pour l'abbé Grégoire, et le *Drapeau blanc* son admiration pour le bon coureur de madame la duchesse de ***, sujet sur lequel elle revient en effet deux ou trois fois dans son livre. Pour se venger des *ultra* et leur faire la nique, lady Morgan publia, trois ans après, son ouvrage sur l'*Italie*. On assure qu'elle a voulu effacer Corinne ; mais, s'il est vrai, combien le succès a mal justifié cette prétention ! Ce livre, déjà oublié,

n'offrait que quelques pages remarquables, perdues, noyées dans une surabondance de déclamations politiques, qu'elle avait trouvé piquant d'assaisonner avec des plaisanteries d'assez mauvais goût sur le physique des princes légitimes de Piémont et de Naples. Lady Morgan est de petite taille, ses traits sont gracieux et animés; elle joint l'usage du grand monde à cette sorte de naïveté qui accompagne souvent le vrai talent. Elle dut une partie des succès qu'elle a obtenus, à l'art de la conversation qu'elle possède à un degré très rare en Angleterre: mais ce qui la caractérise le plus particulièrement, c'est un amour sans bornes pour l'Irlande sa patrie, et l'on en trouve des preuves dans tous les ouvrages qui sont sortis de sa plume. Elle a publié, sous le nom de miss Owenson: 1° *Saint Clair, ou l'Héritière de Desmond*, 1804, 2 vol. in-8°; deuxième édition, 1811; traduit en français par Henri Vilmain, 1813, 2 vol. in-12. 2° *La Novice de Saint-Dominique*, 1805, 4 vol. in 12; traduit en français par M. de R*** (Ruolz), 1805, 4 vol. in-12. 3° *Glaraina, ou la jeune sauvage Irlandaise*, 1804, 3 v. in-12; traduit en français par M. E. de Bon, 1813, 4 v. in-12. 4° *La Chanson d'une harpe irlandaise, fragment métrique*, 1807, in-8°; 5° *Fragments patriotiques sur l'Irlande*, 1807, 2 vol. in-12; traduits en français par madame A. E. (Esménard), 1817, in-8°. 6° *La Femme, ou Ida l'Athénienne*, 1809, 4 vol. in-12; traduit en français (par M. Dubuc), 1812, 4 vol. in-12; deuxième édition, 1817, 3 vol. in 12. Sous le nom de lady Morgan: 7° *Le Missionnaire, histoire indienne*, 1811, 4 vol. in-12; traduit en français (par M. Dubuc), 1812, 4 vol. in-12; deuxième édition, 1817, 3 vol. in-12. 8° *O'Donnel, ou l'Irlande*, 1814, 3 vol. in-12; traduit en français par Lebrun des Charmettes, 1815, 3 vol. in-12. 9° *Florence Maccarthy*, 1818, 4 vol. in-12; traduit en français par le traducteur de la France (de Fauconpret), 1819, 4 vol. in-12; et par M. S. P. Parisot, *ibid.*, 4 vol. in-12. 10° *La France*, 1817, in-4°; deuxième édition, *ibid.*, 2 vol. in-8°; traduit en français (en abrégé) par A. J. B. D. de Fauconpret (1817), 2 vol. in-8°; 2e édit., augmentée et avec des notes critiques du traducteur, *ibid.*, 2 vol. in-8°; troisième édition, 1818, 2 vol. in-8°. 11° *L'Italie*, 1821, 2 vol. in-4°, ou 4 vol. in-8°; traduit en français (par mademoiselle Sobry), 1821, 4 vol. in-8°. 12° *Encore une victime, ou Caroline de Brunswick, reine d'Angleterre*, 1821, in 8°; traduit en français, 1821, in-8°; 13° *Lettre aux journalistes* (reviewers) *qui ont rendu compte de l'Italie, contenant une réponse à un pamphlet intitulé*: Observations sur les calomnies et les méprises de lady Morgan dans *l'Italie*, 1822, in-8°. 14° *Mémoire sur la vie et le siècle de Salvator Rosa*, 1823, 2 vol. in-8°; traduit en français, 1823, 2 vol. in-8°, deux éditions. 15° *De l'Absence* (Absenteism), 1825, in-8°. Lady Morgan combat, dans cet ouvrage, la fureur qu'ont les Anglais de quitter leur pays pour aller vivre sur le continent. 16° *Les O'Brien et les O'Flaherty, ou l'Irlande en 1793, histoire nationale*, 1827, 4 vol. in-8°; traduit en français par M. Cohen, 1828, 6 vol. in-12. On a encore de lady Morgan un volume de *Poésies*, qu'elle composa dès l'âge de quatorze ans, et qu'elle publia peu de temps après, ainsi qu'une petite comédie, intitulée: *Le premier essai*, qui fut représentée avec succès sur un des théâtres de Dublin, et qui ne paraît pas avoir été imprimée.

MORGAN (sir Thomas-Charles), mari de la précédente, médecin et philosophe anglais très distingué, né dans le pays de Galles, d'une famille riche et considérée, s'appliqua de bonne heure à la médecine et aux sciences naturelles, et porta dans ses études un esprit profond et philosophique. Dégagé de tout préjugé, et s'élevant au-dessus des considérations d'intérêt personnel qui, en Angleterre plus encore qu'en France, empêchent une foule de savants de dire hautement leur opinion sur des questions qui ont rapport aux fonctions vitales et à celles de l'intelligence, sir T.-C. Morgan a exposé avec franchise toute sa pensée dans les écrits qu'il a publiés. Ayant épousé la célèbre miss Owenson, il l'accompagna dans ses voyages en France et en Italie, et ajouta à l'ouvrage de sa femme sur le premier de ces pays un appendice fort intéressant sur l'état de la médecine pratique en France. Il a fait paraître, 1° *Essai philosophique sur les phénomènes de la vie*, traduit en français par mademoiselle Sobry, sous les yeux de l'auteur, avec des corrections et des additions, Paris, 1819, in-8°; 2° *De la morale*, in-8°, en anglais. Dans le second ouvrage, l'auteur a développé les principes exposés dans le chapitre du premier qui traite des phénomènes intellectuels. L'*Essai sur la vie* renferme des réflexions solides et profondes sur l'abus que la plupart des physiologistes ont fait des mots par lesquels nous exprimons des généralités, des abstractions de notre intelligence, et qui ne désignent nullement des choses ayant une existence substantive ou individuelle. C'est ainsi que le docteur Morgan fait voir que les mots *vie*, *énergie* ou *action vitale* n'expriment que des séries de faits et de rapports, et qu'il est absurde de regarder les phénomènes qui se succèdent dans les corps doués de vie, comme procédant d'un élément individuel distinct des organes, des fluides, des gaz, du calorique, de l'électricité, et autres principes qui entrent dans la composition des êtres vivans, et qui s'y trouvent distribués et combinés autrement que dans les corps inorganiques. Nous partageons en général les doctrines de l'auteur, mais nous ne pouvons souscrire entièrement au reproche qu'il fait aux médecins français en général d'admettre la *vis medicatrix* de la nature, qui, selon lui, est une chimère dont l'existence rendrait inutile la médecine. Il est certain qu'une *force curative* qui ne guérit pas ressemble beaucoup à la *grace efficace insuffisante*; toutefois nous croyons impossible de ne pas reconnaître que la maladie n'étant qu'une altération plus ou moins étendue de l'équilibre des fonctions, le jeu des forces qui président à la vie tend sans cesse à rétablir l'équilibre rompu; souvent cet effort est d'une nature salutaire, mais dans beaucoup de cas il faut le diriger, le modérer ou le fortifier. Il est sans doute bien des mouvements essentiellement nuisibles qu'il faut combattre, mais il n'est pas moins vrai que le plus souvent, et lorsque le solide n'est point frappé de mort, ou le sang décomposé au point de perdre ses propriétés conservatrices de la vie, l'ensemble des mouvements excités à la suite de l'état de maladie mérite le nom de *force équilibrante* dont la tendance est de rétablir les rapports naturels dans l'intensité et la durée de chaque ordre de mouvements. Le docteur Morgan a d'ailleurs raison en disant que la nature ne raisonne point; c'est pourquoi elle ne se trompe jamais, car elle agit sans hésiter, et d'après des forces très supérieures aux tâtonnements de l'intelligence, qui, après tout, n'est qu'un continuel apprentissage. La raison est un des nombreux effets de la nature, et ne devient à son tour cause que des opérations intellectuelles, ou plutôt elle n'en est elle-même que l'ensemble. En parlant de la multiplication des espèces, le docteur Morgan prétend que la loi générale est *mangez, et soyez mangés*; il assure qu'elle est commune à l'homme et aux autres animaux, et ajoute: « La race humaine se multiplie plus vite » qu'il n'est compatible avec le bien-être des individus; » de là naissent la pauvreté et le crime dans *l'intérieur* » *des sociétés*, et la guerre *entre les nations*, et ces maux » deviennent indispensables pour rétablir la balance. » C'est un fait bien triste, mais c'est un fait. » Il regarde par conséquent le système de Malthus comme démontré. Néanmoins nous doutons que cette doctrine fasse beaucoup de prosélytes en France, et qu'on y adopte jamais le moyen proposé récemment par un conseiller du roi de Prusse, comme le seul remède efficace pour arrêter l'effrayant accroissement de la population. Ce moyen salutaire n'est autre que l'infibulation pratiquée chez tous les mâles qui ne sont pas assez riches pour pouvoir fournir à leur propre subsistance et à celle d'une femme et de plusieurs enfants. Nous sommes fâchés de voir un homme tel que sir T.-C. Morgan avancer des propositions si contraires à l'évidence historique. La Suisse et la Hollande, incomparablement plus peuplées que l'Espagne et le midi de l'Italie, ne sont point en proie à la misère, et offrent infiniment moins de crimes que ces trois derniers états. On peut en dire autant des contrées de l'Asie les plus peuplées. Quant à la guerre, ce sont des hordes tatares qui ont envahi la Chine et la Péninsule de l'Inde, pays de tout temps extrêmement peuplés; une poignée de Grecs conquit et dévasta l'Asie, et dans des temps plus rapprochés de

nous, on a vu la petite nation portugaise s'emparer de la plus grande partie des côtes l'Afrique et de l'Asie, jusqu'à la Chine, et porter le fer et la flamme dans ces vastes et belles contrées regorgeant d'habitants. Le surcroît de population donne lieu aux émigrations, paisibles ou armées, mais nous ne connaissons aucun exemple d'une guerre entre deux nations civilisées qui ait eu une telle origine. Selon nous, la loi la plus générale peut être énoncée dans ces termes : Quel que soit le mode et la facilité de reproduction des êtres vivants, la nature a circonscrit dans des bornes, plus ou moins resserrées pour chaque espèce, le développement total de ses nombres existant à une époque quelconque. Pour l'homme, il est constant que depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, cette limite n'a jamais été atteinte dans aucun pays d'une certaine étendue. Il n'en est aucun qui ne puisse nourrir le double et peut-être le triple de ses habitants actuels; et les époques d'accroissement très rapide ont toujours été plus rares et moins durables que celles de dépopulation.

MORGENSTERN (...), chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir, conseiller d'état russe, professeur d'éloquence et de belles lettres à l'université de Dorpat, naquit le 28 août 1770, à Magdebourg, où son père était médecin. Il commença ses études à l'école du chapitre de cette ville, sous le rectorat de M. Funck, homme d'un très grand mérite, et qui forma à cette époque un grand nombre d'élèves distingués. Il fréquenta ensuite l'université d'Iena, où il se livra particulièrement à l'étude des auteurs grecs, sous les professeurs Wolf et Eberhard. Il fut nommé, en 1797, professeur de philologie classique et de philosophie ancienne à la même université, et publia à cette époque des recherches sur Platon, sous le titre de *Commentationes de Republicâ Platonis*. Appelé en 1798 pour occuper la chaire d'éloquence à l'athénée de Dantzick, il remplit cette tâche avec distinction jusqu'en 1802, époque où il accepta la chaire d'éloquence et de belles lettres à l'université de Dorpat. Morgenstern peut être considéré comme le créateur de la bibliothèque allemande de Dorpat, dont le nombre des volumes s'est élevé à plus de quarante mille dans l'espace de vingt ans. Il est un des savants de l'Allemagne qui se sont le plus occupés des écrits de Platon, et il a publié sur ce philosophe un grand nombre de commentaires et de recherches justement estimés. Ce professeur écrit avec beaucoup d'éloquence, comme le prouvent ses *Eloges de Winckelmann*, de *Jean Muller* et de *Klopstock* (Leipsick 1804 à 1814). C'est aussi à lui que l'on doit les excellents *Mémoires de Dorpat, pour les amis de la philosophie, de la littérature et des arts*, 3 vol. en 6 parties, de 1813 à 1821.

MORGHEN (Raphael), né sous le beau ciel de Naples, en 1758, d'un père Allemand d'origine, graveur comme lui, en reçut les premières leçons de son art. Le désir de se perfectionner conduisit de très bonne heure à Rome, et auprès du célèbre Volpato, le jeune Morghen. Son burin avait eu jusques-là une forte tendance à la sécheresse, vice le plus ordinaire des graveurs allemands de toutes les époques : mais sous ce maître habile, il s'initia au secret de cette souplesse expressive et de cette merveilleuse finesse des tailles par lesquelles les savants graveurs, et Volpato en particulier, ont su rendre les demi-teintes les plus délicates des grands maîtres dont ils ont traduit les chefs-d'œuvre. Morghen fit, sous Volpato, une étude particulière du caractère des compositions de Raphael, et il se montra bientôt digne d'entrer en concurrence avec son maître pour reproduire les chefs-d'œuvre de cet artiste divin. Plusieurs de ses premières planches parurent d'abord sous le nom de Volpato, dont il avait parfaitement saisi la manière. En 1763, il fut choisi, par le grand duc de Toscane, pour graver les principaux morceaux de la galerie de Florence, et le succès de cette belle entreprise fut la première pierre de l'édifice de la grande réputation à laquelle il est parvenu depuis. En 1794, il entreprit également, sur l'invitation du grand duc, de graver le Cénacle, peint par Léonard de Vinci, dans le réfectoire des chartreux, à Milan ; chef d'œuvre qu'il était d'autant plus intéressant de conserver au moyen de la gravure, qu'une prompte détérioration le menaçait déjà d'une ruine complète. La gravure de M. Morghen, d'après ce morceau célèbre, eut un succès européen, et les épreuves avant la lettre sont aujourd'hui, dans le commerce, d'un prix auquel ne peuvent atteindre que les plus opulents amateurs : cependant les admirateurs passionnés de Léonard de Vinci, et entre autres Carlo Bossi, peintre italien, la critiquèrent sur le fondement que M. Morghen n'avait pas compris l'expression, ou même avait altéré le caractère de plusieurs des figures de ce tableau. M. Morghen aurait pu répondre pour sa justification, qu'à travers des dégradations que cette composition avait déjà éprouvées, il était bien mal aisé de saisir dans toute sa pureté primitive la pensée et le trait de l'auteur. Il aurait également pu alléguer que, depuis plus de quarante ans, des têtes déjà avait été retouchées par des mains ignorantes et vulgaires. Au surplus, M. Morghen repoussa ces critiques où se montrait plus d'exigence que de justice, par sa magnifique planche d'après la *transfiguration*. Cette gravure, véritable chef-d'œuvre de l'art, combla la réputation de l'auteur. Des banquiers d'Allemagne en achetèrent le premier tirage, de compte à demi avec une maison de Paris, au prix énorme de 140,000 fr., et doublèrent par la vente le prix de leur marché. On a prétendu que Morghen avait gravé deux fois la transfiguration, et que, n'ayant pas été content de sa première planche, il l'avait fait terminer par une main étrangère. Si ce fait, sur lequel nous n'avons aucun renseignement précis était exact, sans doute des remarques positives aideraient à distinguer l'une et l'autre. Un homme aussi jaloux que Morghen de la perfection de ses ouvrages aurait avisé aux moyens de conserver dans toute leur intégrité les droits de son chef d'œuvre capital, à la préférence des amateurs. Cependant on n'admet pas, que nous sachions, dans l'histoire de cette gravure la circonstance que nous venons de mentionner, et les différences qui séparent les belles des médiocres épreuves, ne se fondent, comme pour la généralité des estampes fameuses, que sur le simple titre de l'antériorité des unes sur les autres, dans leur émission, c'est-à-dire dans le tirage. M. Morghen était membre correspondant de l'institut de France, depuis le gouvernement consulaire. Bonaparte l'avait distingué depuis l'époque des premières campagnes d'Italie. En 1812, il vint à Paris, et fut comblé des faveurs de l'empereur. Voici le catalogue des ouvrages de cet artiste éminent : 1° *la Transfiguration*, d'après Raphael ; 2° *une Madelaine*, d'après Murillo ; 3° *le Char de l'Aurore*, d'après le Guide ; 4° *le Prix de Diane*, d'après le Dominiquin ; 5° *Apollon et les muses*, d'après Mengs ; 6° *le Cavalier*, d'après Vandyck ; 7° *les Heures*, d'après le Poussin ; 8° *la Vierge à la chaise*, d'après Raphael ; 9° *Thésée, vainqueur du Minotaure*, d'après Canova ; 10° *Monument à la mémoire de Clément XIII*, d'après le même.

MORIER (Jean), neveu du vice-amiral anglais W. Waldegrave, fut d'abord secrétaire particulier de lord Elgin, ambassadeur à Constantinople, et chargé, auprès du grand visir, pendant la campagne des Français en Egypte, d'une mission dont le but était de déterminer l'évacuation de ce pays par les armées françaises. Il fut fait prisonnier, et son porte feuille, qui tomba entre les mains des Français, découvrit les secrets de sa mission ; il fut cependant renvoyé avec menace d'être traité comme espion s'il reparaissait sur le territoire occupé par nos armées. Il fut ensuite envoyé en Perse, en qualité de secrétaire d'ambassade, et depuis à Vienne, comme secrétaire particulier du comte d'Aberdeen. M. Morier est aussi distingué par ses talents diplomatiques que par la connaissance qu'il a de presque tous les idiomes de l'Orient. Il a publié : *Voyage en Perse, en Arménie, en Asie Mineure et à Constantinople*, fait en 1808 et 1809, Londres, 1811, in-4°, traduit en français (par M. Eyriès), Paris, 1813, 3 vol. in-8°. On a encore de lui un *Mémoire*, sur la campagne qu'il a faite en Egypte avec l'armée ottomane.

MORILLO (don Pablo), comte de Carthagène et lieutenant-général des armées espagnoles, né en 1777, à Fuente de Malva, dans la province de Toro, d'une famille de paysans, a été, assure-t-on, berger dans sa jeunesse. Après avoir fait quelques études à Salamanque, il s'en dégoûta bientôt, prit du service dans

les troupes de la marine, et était parvenu au grade de sergent à l'époque de la révolution française. Il servait sur l'escadre espagnole qui entra à Toulon lorsque cette place fut livrée aux Anglais, et se distingua à Trafalgar, où il se jeta à la nage et sauva le pavillon de son vaisseau qu'un boulet venait d'emporter. En 1808, la junte suprême de Séville le fit entrer dans un régiment qui se formait à Ayamonte, et il fut ensuite employé à ramasser des déserteurs et à réunir des recrues qu'il alla présenter, à Almaraz, au général Galuzzo, qui y commandait un corps de troupes. Celui-ci le fit son aide-de-camp et lui confia le commandement d'une colonne de troupes légères destinée à harceler les Français et à épier leurs mouvements: il leur fit un grand nombre de prisonniers qu'il conduisit à Séville. De là il fut envoyé en Galice, s'empara de Vigo, défendu par des soldats convalescens et des employés de l'administration, au nombre de quinze cent quatre-vingts individus, et pour la sûreté de cette place il fit sauter le pont de San-Payo, ce qui força le maréchal Ney à quitter la Galice. Il fut créé colonel à cette occasion, grade qu'il avait pris, dit-on, par supercherie en signant la capitulation de Vigo, pour faire croire au commandant français qu'il était d'un rang égal au sien, et non un simple chef de guerrillas. Vers la même époque, il organisa le régiment d'infanterie dit *de la Union*, qui s'est distingué dans la guerre de la Péninsule et en Amérique. Il servit ensuite avec distinction, d'abord en Estramadoure, à la tête d'un corps de partisans, ensuite sous le général Ballesteros, puis en Portugal, pendant la campagne de Massena, sous le marquis de la Romana et son successeur Mendizabal. Lorsque ce dernier fut mis en déroute, le 19 février 1811, sur les hauteurs de Santa-Engracia, le régiment de la Union, commandé par Morillo, fut le seul qui échappa à cette défaite; formé en carré, il soutint plusieurs charges de cavalerie, et parvint à se retirer sur Elvas. Sa conduite pendant cette retraite lui valut le grade de brigadier; il réunit les débris de l'armée espagnole dont Castaños prit ensuite le commandement. Ce général l'envoya à la tête d'un corps en Estramadoure, pour se porter sur Cordoue et inquiéter les Français; mais après la prise de Valence, par Suchet, en janvier 1812, il fut obligé de se replier sur l'Estramadoure. Il se distingua à la bataille d'Arroyo de Molinos, où le général Girard fut battu et laissa deux mille prisonniers, au nombre desquels était le duc d'Arenberg. Depuis cette époque, Morillo servit à l'avant-garde des divisions espagnoles réunies à l'armée de lord Wellington, et mérita souvent les éloges de ce général par son intrépidité. Il reçut une blessure à la bataille de Vittoria et fut fait maréchal de camp. Lors de la rentrée de Ferdinand en Espagne, Morillo fut un des premiers qui reconnut ce roi comme souverain absolu. En 1814, il fut nommé chef de l'armée dite *expéditionnaire*, destinée à aller soumettre les insurgés de Vénézuela et de la nouvelle Grenade. L'expédition, forte de dix mille hommes de troupes, embarquée sur plusieurs vaisseaux de ligne et frégates, partit de Cadix au mois de janvier 1815, et arriva sans accident sur les côtes de Vénézuela. Morillo prit terre à l'île de Margaritta, où le mauvais temps le retint long temps, et où il perdit quinze cents hommes par suite de maladies, plusieurs transports chargés de munitions, et plus de 450,000 piastres fortes. Enfin, il remit à la voile, et jeta l'ancre, le 8 avril 1815, devant Corrollitos, ayant avec lui environ quarante voiles. Il eut ensuite plusieurs escarmouches avec les indépendants, qu'il battit, et marcha sur Carthagène qu'il investit par terre et par mer, mais sans succès de ce dernier côté, les chaloupes canonnières des patriotes ayant repoussé les vaisseaux de guerre espagnols, et protégé l'entrée de plusieurs navires chargés de vivres. Il prit alors le parti d'attaquer la place de vive force, et après un bombardement de huit jours que les assiégés soutinrent avec un courage héroïque, il livra un assaut général le jour même où la garnison célébrait l'anniversaire de l'indépendance. Les Espagnols furent repoussés sur tous les points, et éprouvèrent des pertes tellement considérables, qu'ils se virent contraints de se retirer pour attendre des renforts; ils arrivèrent bientôt d'Espagne et de Porto-Rico, et Morillo se trouva alors en état de reprendre le blocus par mer et par terre, qu'il poussa avec une telle vigueur que la garnison, après avoir épuisé toutes ses ressources et mangé successivement les chevaux, les animaux les plus dégoûtants et jusqu'aux cuirs des chaises et des malles, se vit réduite à la dernière extrémité. Le gouverneur, sachant bien quel sort leur réservait Morillo, assembla, le 4 décembre 1815, un conseil de guerre, lequel décida qu'il fallait tâcher de sortir de la place à tous risques. En effet la garnison, réduite à un très petit nombre de braves, et quelques habitants des plus déterminés, s'embarquèrent sur le peu de bâtiments qu'ils avaient à leur disposition, et cherchèrent à s'ouvrir un passage à travers les vaisseaux des assiégeants; la plupart furent coulés bas ou tombèrent au pouvoir des Espagnols, et il ne s'en sauva que très peu qui réussirent à entrer à Savannah-la-Mar. Le 6 du même mois, Morillo fit son entrée dans la ville, qui n'offrait qu'un amas de ruines; il y trouva plus de cinq mille individus morts de faim, et le jour même de l'occupation trois cent vingt expirèrent. La résistance héroïque des patriotes de Carthagène convainquit Morillo de la difficulté de l'entreprise dont il s'était chargé; dès lors il désespéra de pacifier le pays par les voies de la douceur, et résolut d'employer la terreur, et de frapper toute la population qui s'était prononcée pour l'indépendance. Il poursuivit les patriotes dans la Terre-Ferme, eut des succès et des revers, et fut battu à San-Carlos et ensuite sur les bords de la rivière Polo. Le 16 février 1816, il y eut une affaire sanglante entre l'armée espagnole et les indépendants commandés par Arismendi, dans laquelle, après des prodiges de valeur de part et d'autre, les derniers essuyèrent une déroute complète: l'action eut lieu à Puente, qui fut pris et repris plusieurs fois, et aux postes de Capay et Meiney. Le 29 avril, les généraux patriotes Urdaneta et Torricés battirent complètement les Espagnols que commandaient en personne Morillo et Morales: quatre cents soldats espagnols se joignirent aux indépendants. Sur mer, les corsaires sous pavillon indépendant, mais presque tous montés par des Américains unis, firent de nombreuses prises aux Espagnols, s'emparèrent de plusieurs convois et en détruisirent d'autres, ce qui joint à la perte du vaisseau *le San Pedro*, qui sauta en l'air près de l'île de Coche, plaça Morillo dans une situation fort critique. Toutefois, il ne se laissa point décourager, et redoublant d'activité, il marcha contre Santa-Fé, qui avait été d'abord prise par les Espagnols, et ensuite reprise après un combat très vif par les patriotes, et qui était une seconde fois tombée au pouvoir des premiers, commandés par les colonels la Torre et Calzada, qui étaient parvenus à désarmer la population en lui accordant une amnistie générale au nom du roi d'Espagne. Morillo, apprenant que la Torre respectait l'acte d'amnistie, adressa à cet officier les ordres les plus sévères pour qu'il arrêtât toutes les personnes qui avaient figuré dans la révolution, et notamment les chefs qu'il appelait les *Cabezillas*. En vain la Torre et Calzada lui représentèrent-ils que leur parole était donnée au nom du roi; Morillo demeura inflexible; la Torre fut forcé d'obéir, et le 22 mai 1816, plusieurs citoyens notables de la ville furent arrêtés, et dès ce moment tout patriote, quelque faible part qu'il eût prise à la révolution, dut craindre pour sa vie et sa liberté: le glaive espagnol était suspendu sur toutes les têtes. A peine Morillo eut-il fait son entrée à Santa-Fé, que cette malheureuse ville se vit livrée au plus atroce despotisme; aidé de son lieutenant, le féroce maréchal-de-camp don Pascual Enrile, le général espagnol régna dans la Nouvelle-Grenade en pacha sanguinaire: sa volonté et celle de cent officiers de son armée, tyrans de bas étage, plus féroces peut-être que leur implacable chef, exerçaient le droit terrible de vie et de mort. Pour juger les patriotes, Morillo créa un conseil de guerre permanent, composé de sept officiers de l'armée expéditionnaire, ennemis jurés des Américains, présidé par don Antonio Casano, gouverneur de Santa-Fé. La manière dont on procédait devant ce tribunal de sang et de proscription était la chose la plus révoltante. Un officier, revêtu du titre de fiscal, instruisait sommairement l'affaire à l'aide des témoignages et des documents qui étaient à sa con-

voiance. On prenoit ensuite les livres du prévenu, et on les comparoit à la déclaration des témoins; après quoi le fiscal donnait ses conclusions. Les pièces du procès étoient communiquées à l'accusé dans l'espace de vingt-quatre heures, par l'intermédiaire d'un officier espagnol auquel on donnoit le titre de défenseur, caractère qu'il prostituait à l'accusation. Il était impossible aux accusés de se procurer aucun témoignage, aucune preuve en faveur de leur innocence, car ils ne conféraient qu'avec le défenseur attaché au conseil, et point avec leurs familles; ainsi leur sort était déja décidé quand ils paraissaient devant le tribunal. Morillo créa un autre tribunal militaire, qu'il nomma *conseil de purification*, destiné à juger les coupables qui n'avaient point encouru la peine capitale. Il condamna un grand nombre de citoyens à servir comme soldats, ou à payer de fortes amendes au profit de l'armée espagnole. La voix publique accusa les chefs espagnols d'avoir acquis des sommes considérables par leurs cruelles exactions, et par les taxes qu'ils imposèrent aux diverses provinces. La junte des séquestres fut la troisième invention de Morillo pour opprimer le pays. Les biens des malheureux qui gémissaient dans les prisons furent saisis, et leurs familles plongées dans la misère. En vain celles-ci réclamèrent-elles; Morillo ne répondit à leurs supplications que par l'insulte et le mépris. Il leur disait : « Vos pères, vos fils, vos frères ou vos époux ont » été des traîtres envers le roi, ils doivent perdre leurs » biens avec la vie. » C'était là, en effet, la législation espagnole, et Ferdinand VII avoit investi Morillo d'un pouvoir sans bornes. Le conseil de guerre commença la série de ses assassinats juridiques sur la personne de Antonio Villavicencio, général de brigade; il fut condamné à être fusillé par derrière, après avoir subi la dégradation, car il avait été lieutenant-colonel dans les armées espagnoles. Beaucoup d'autres victimes illustres furent sacrifiées à Santa-Fé; on envoya quelques uns des patriotes condamnés dans des provinces les plus éloignées pour y être exécutés. Morillo et son digne lieutenant Eurile, cet Américain souillé du sang de ses compatriotes, semblaient se complaire au spectacle affreux des supplices. On put les voir l'un et l'autre dans leur palais, situé sur la place principale de Santa-Fe, assister à l'exécution du respectable Camillo Torres, du comte de Casa-Valencia, de Davila, du docteur Torrices. Le nombre des personnes notables fusillées ou pendues, et dont les biens furent confisqués par les ordres de Morillo, s'élève à cent vingt-cinq, parmi lesquels on compte plusieurs savants distingués par leurs lumières et leurs travaux. Comme le nombres des accusations augmentait sans cesse, Morillo trouva le nombre des conseils permanents insuffisant, et les formalités trop longues; il créa des conseils de guerre appelés *verbaux*, parce qu'ils n'écrivaient ni les actes d'accusation ni les interrogatoires. Le prévenu comparaissait devant les juges; ceux-ci questionnaient rapidement les témoins à charge, puis l'accusé: un officier rapportait de vive voix la cause, un autre jouait le rôle défenseur, et en peu de minutes le tribunal prononçait la sentence de mort. C'est de la sorte que les officiers de l'armée expéditionnaire firent périr plusieurs des hommes les plus distingués de la Nouvelle-Grenade. A tous ces actes de barbarie Morillo et Eurile en joignirent d'autres envers les femmes, les filles, les sœurs des patriotes morts sur l'échafaud. Entassées dans les prisons, plongées dans la plus affreuse misère, elles furent chassées de la capitale, et traitées avec la plus grande inhumanité. Enfin, après des excès inouis commis par les sanguinaires espagnols, Morillo installa avec pompe *le saint tribunal de l'Inquisition* à Santa-Fé, et dans les provinces tous les pères de famille furent obligés de faire une nouvelle profession de foi, et l'on brûla publiquement des livres français et anglais, condamnés aux flammes par des commissaires aussi ignorants dans l'une que dans l'autre langue. Beaucoup d'ecclésiastiques respectables furent envoyés aux galères, parmi lesquels on compte l'archidiacre J.-B. Poi, le chanoine J.-D. Duquesne, et quarante autres prêtres ou moines. Après avoir terminé la *pacification* de la Nouvelle-Grenade, Morillo conçut les idées les plus extravagantes sur l'étendue de ses entreprises militaires. Il songeait à se rendre au Pérou avec son armée, à détruire la république de Buénos-Ayres, *pacifiant* ainsi toute l'Amérique du sud, et même le Mexique, si cela devenoit nécessaire. Il fit part de ses projets dans une lettre particulière au brigadier Samano, qui se trouvait dans la province de Popayan. Mais toutes ces chimères ne tardèrent pas à s'évanouir, et il se vit bientôt réduit à combattre pour sa propre défense et non pour faire la conquête du pays. Nous avons pris la plus grande partie des détails qu'on vient de lire dans l'extrait de l'ouvrage de M.-J.-M. Restrepo, ministre de l'intérieur de la république de Colombie, inséré dans le n° 4 de la *Revue américaine*, publiée à Paris, en 1827. Pendant que Morillo poursuivait le cours de ses fureurs et écrivait au roi son maître, « que pour subjuguer ces provinces, il » fallait prendre les mêmes mesures que lors de la pre» mière conquête, c'est-à-dire celles qui furent prises » par Cortes et Pizarro, » le brave et infatigable Bolivar arrivoit de Port au Prince, avec quinze cents noirs et mulâtres aguerris que Pethion lui avoit fournis, et auxquels s'étoient joints les réfugiés de Carthagène et des autres places de la Nouvelle-Grenade: il débarqua à l'île de Marguerite, après avoir détruit une petite flottille espagnole, prit Pompatar, et passa la garnison au fil de l'épée. Ayant ensuite réuni environ six mille hommes, il descendit à Ocumare, éprouva une défaite à Cacbiri, et malgré un succès obtenu à Remedios, il essuya plusieurs revers; mais dès les commencements de 1817, la fortune fut de nouveau favorable aux patriotes, dont l'armée se trouva grossie d'un grand nombre d'officiers et de soldats anglais, irlandais et écossais licenciés, et que Bolivar organisa en corps séparés qui rendirent les plus grands services à la cause de l'indépendance. Les royalistes évacuèrent Margarita: le général indépendant Arismendi, après s'en être emparé, se rendit sur la Terre ferme, à la tête d'une partie de ses troupes, afin de renforcer l'armée de la nouvelle république. Bolivar retourné aux Cayes, revint avec des renforts considérables, convoqua un congrès général à Vénézuela, et établit à Barcelone un gouvernement provisoire. En février et en mars, il battit les Espagnols qui avaient marché contre lui, et qui étaient effrayés de voir la république prendre une organisation régulière. Brion tenait la mer et bloquait les ports occupés par les royalistes, dont la marine étoit réduite à douze petits bâtiments et l'armée à six mille hommes, tandis que les insurgés en comptaient environ dix-neuf mille dans leurs rangs. Bientôt Bolivar remporta devant Cumana une victoire signalée. Le général Paez, à la tête d'un nombreux corps de cavalerie, attaqua Morillo dans les plaines de Banco-Largo, le battit, et le força de repasser l'Apure et de se renfermer dans la place de San Fernando. Dans cette occasion, Morillo fit arrêter deux officiers généraux de son armée, Moralès et Real, dont les dissensions menaçaient de jeter le désordre dans l'armée, dont la position devenait chaque jour plus critique; mais l'arrivée d'un renfort de six mille hommes d'Espagne, la reprise de Barcelone par le gouverneur espagnol de Caraccas, qui en fit passer la garnison au fil de l'épée, et un nouveau renfort de quinze cents hommes, arrivé de Porto-Rico, rétablirent momentanément les affaires de Morillo, et lui permirent de quitter San Fernando. Il se rendit à Caraccas, pour y concerter un plan d'opérations avec les autres chefs. Il y apprit la mort du colonel Lopez, gouverneur de Varinas, qui avoit été fait prisonnier par les patriotes et sur lequel on trouva, assure-t-on, une correspondance de Morillo, dans laquelle celui-ci lui faisait part de toutes les exécutions qui avaient eu lieu en vertu de ses ordres à Santa-Fé et à Carthagène, en recommandant à Lopez de suivre la même marche dans son gouvernement, recommandation à laquelle Lopez ne s'étoit que trop conformé. Cette découverte décida de son sort; le général Paez le fit décapiter au milieu du marché d'Achaguas. Morillo reprit ses opérations, et découvrit un complot tendant à livrer la place d'Angostura au chef indépendant Piar; les conjurés furent exécutés militairement, et le commandant Fitz Gérald, qui étoit l'auteur du complot, reçut la mort en prison. Cependant les indépendants augmentaient leurs forces de terre, et ayant intercepté des dépêches de Morillo, ils résolurent

de lui livrer bataille. Elle eut lieu au mois de mai 1817, sur les bords de l'Orénoque; les patriotes commandés par Arismendi remportèrent une victoire complète; Morillo et son état-major ne durent leur salut qu'à une charge hardie de cavalerie, exécutée par un régiment espagnol, qui se fit jour à travers l'armée ennemie. Maîtres de toute la côte, les patriotes forcèrent les royalistes à se retirer dans l'intérieur, et leur prirent plusieurs places mal défendues et manquant de vivres. On croyait Morillo hors d'état de tenter aucune entreprise importante, lorsque redoublant d'activité, il se présente tout-à-coup devant Margarita, rendez-vous ordinaire des flottilles des indépendants : il débarqua le 14 juillet, somme Gomez, qui commandait la place, de se rendre s'il ne voulait s'exposer, lui et sa garnison, à être passés au fil de l'épée, et sur son refus il se dispose à s'en emparer de vive force. Il prit d'abord Parlamar, point d'une haute importance, et mettant à exécution ses menaces, il n'épargne aucun individu qui avait pris les armes; il tourne et enleva plusieurs positions défendues par une artillerie formidable, et son escadre obtint une victoire signalée sur celle de l'amiral Brion. Malgré tant de succès, les habitants de Margarita continuèrent à se défendre avec une constance au dessus de tout éloge, et Morillo ayant appris que Bolivar faisait des progrès du côté de la Guayra, se décide à lever le siège et repassa sur le continent. Arrivé à Cumana, il réorganisa son armée très affaiblie par les pertes qu'elle venait d'essuyer, et alla livrer bataille au général indépendant Marino, qui par de nombreux succès était devenu redoutable. L'action eut lieu près de la rivière de Cariaca; six fois les patriotes attaquèrent la position occupée par les royalistes : ils allaient pour la septième fois revenir à la charge lorsque Marino ayant reçu une blessure dangereuse, ils se retirèrent. Sur d'autres points, Cadeno, Bermudes et Paez balançaient par leurs victoires le revers que Marino venait d'éprouver. Morillo pendant ce temps levait d'énormes contributions, imposait les négociants de Caraccas et de la Guayra, déjà épuisés, à une somme de 200,000 piastres fortes, et recrutait son armée avec les créoles dévoués à l'Espagne. Ayant recours à la ruse, après avoir reconnu l'inutilité de son système sanguinaire, il proclame au nom du roi une amnistie générale pour tous les insurgés qui déposeraient les armes; et pour leur donner de la confiance, il accorda la liberté à tous ses prisonniers; mais les indépendants ne donnèrent pas dans le piége et redoublèrent d'efforts pour être en état de chasser Morillo et ses troupes du territoire de Colombie. Dans la campagne de 1818, une des plus mémorables de cette guerre, Morillo déploya beaucoup de talent, et obtint quelques succès éclatants; il éprouva cependant des échecs près de Calabozo et à Sombrero. Le 31 mars il sortit de Valencia, où il s'était retiré, surprit Bolivar qui avait quatre mille fantassins et douze cents chevaux; lui livra plusieurs combats, mais blessé lui-même d'un coup de lance à celui de la Puerta, le 17 mars, il fut obligé de céder le commandement au brigadier-général don Manuel de la Torre. Vers la fin d'avril, étant rétabli de ses blessures, il se mit à la tête de l'armée, dont il concentra les corps, et livra au général Paez, le 2 mai, une bataille dans laquelle l'infanterie de ce dernier fut écrasée : la cavalerie seule des indépendants soutint le choc. A la suite de cette action l'armée royale occupa Calabozo. Dans la campagne de 1819, Morillo fut battu à Cantera, près de San-Diégo, où il perdit près de mille hommes, à Sogamoso près de Tunja, et enfin à la célèbre bataille de Boyaca, journée qui décida du sort de la campagne et qui mit les indépendants en possession de toute la Nouvelle-Grenade. Morillo, harcelé sur tous les points, et dont les forces se réduisaient à dix mille hommes, envoya le colonel d'Ortega en Espagne, demander des renforts; mais celui-ci n'arriva que pour être témoin de la révolution du 10 mars 1820. A la suite de ce mémorable événement, Morillo reçut et exécuta l'ordre de proclamer la constitution espagnole, ce qu'il fit le 5 juin de la même année à Caraccas, Puerto Cabello et la Guayra, et d'entamer des négociations avec les chefs insurgés. Il s'acquitta avec empressement de cette commission, car il lui tardait de quitter un pays où il n'avait plus le moindre espoir d'acquérir de la gloire. Le 17 juin, il écrivit au congrès souverain de Colombie, installé depuis le 17 décembre 1819, lui donnant le titre d'*Altesse Sérénissime*, et lui proposa d'entamer une négociation pour une suspension d'armes, et pour l'adhésion à l'Espagne constitutionnelle. Le 13 juillet suivant, le congrès répondit au général Morillo, qu'il était disposé à entamer des négociations, si le gouvernement espagnol commençait par reconnaître l'indépendance de la *république colombienne*. Cependant le 26 novembre, un armistice de six mois fut conclu entre le général Morillo et Bolivar, suivi d'un traité stipulant qu'au cas du renouvellement des hostilités, la guerre serait faite selon le droit des gens et les principes des nations civilisées. Morillo y reconnut implicitement l'existence de la *république*. Peu de temps après il s'embarque pour l'Europe, et laissa le commandement au général la Torre. Il vint en France, et resta quelques jours à Paris, avant de se rendre en Espagne; pendant son séjour dans cette capitale, il fut sondé par des ennemis du régime constitutionnel sur ses dispositions au sujet des affaires d'Espagne, et il paraît certain qu'on le regarda comme un ennemi des cortès, ce qui était d'ailleurs tout naturel, car comment supposer que celui qui venait de faire une guerre atroce aux Colombiens républicains deviendrait de bonne foi le défenseur des constitutionnels d'Europe! Sa conduite, d'abord astucieuse et à la fin patente, ne laisse aucun doute sur ses véritables sentiments, quoiqu'il soit possible qu'après avoir été déçu dans ses vues et avoir gémi sur les maux que le pouvoir absolu avait attirés sur sa malheureuse patrie, il soit devenu le partisan sincère de la liberté constitutionnelle. A son arrivée à Madrid, le roi le nomma comte de Carthagène; il avait déjà, en 1818, été nommé grand' croix de l'ordre de Saint-Ferdinand. Au mois d'août 1821, ayant fait charger le peuple, qui s'était attroupé devant le palais du roi à la Granja, il fut vivement accusé de cet excès et donna sa démission, déclarant qu'il ne reprendrait son service qu'après que sa conduite aurait été examinée par un tribunal. Une enquête eut lieu en effet, et il fut déclaré innocent. Dans la célèbre journée du 17 juillet 1822, Morillo fut fortement soupçonné d'avoir favorisé l'insurrection des gardes du corps contre les troupes constitutionnelles et le peuple de Madrid, dans le but d'enlever le roi et de lui rendre le pouvoir absolu. Ce général, très habile à dissimuler, joua en cette occasion un rôle ambigu, et se conduisit de manière à donner le change aux deux partis, pendant qu'il observait de quel côté la victoire se prononcerait. Voyant enfin que le courage des miliciens l'emportait sur les révoltés, il se prononça pour les constitutionnels, et plusieurs eurent la simplicité de le croire de bonne foi. On assure que c'est à l'infortuné Riégo que Morillo dut la vie dans cette journée; ce patriote détourna le bras d'un milicien au moment où il allait tirer un coup de pistolet à Morillo. Depuis cette époque, il redoubla de démonstrations en faveur de la constitution, au point de se faire nommer, dès le commencement de la campagne de 1823, au commandement général de la Galice et des Asturies, ou de la 4e armée d'opérations; et eut sous ses ordres Quiroga, Campillo, Palarea et l'Empecinado dont il paralysa les efforts en laissant avancer les corps de l'armée française sans essayer de leur opposer une résistance efficace. Décidé à trahir la cause des cortès, il feignit de se mettre à la poursuite du comte d'Amarante qui, ayant essayé de renverser le système constitutionnel et de proclamer le roi absolu dans la province de Tras-os-Montes, venait de se sauver en Espagne, pour échapper aux troupes constitutionnelles portugaises qui l'avaient battu et étaient à sa poursuite. Morillo, au lieu d'agir contre lui avec vigueur, lui donna le temps d'aller rejoindre l'armée française. Il rendit également inutiles tous les efforts que fit sir Robert Wilson pour mettre la Galice et les Asturies en état de défense, et enfin ayant appris que les cortès avaient suspendu le roi de ses fonctions pendant sa translation de Séville à Cadix, il manifesta hautement son improbation de cet acte dans deux proclamations qu'il adressa à l'armée et aux habitants de la Galice. Il demanda en même temps un armistice

au général français Bourck, qui ne la lui accorda qu'après avoir exigé et obtenu de Morillo qu'il reconnaîtrait la junte établie à Madrid. Morillo avait destitué Quiroga, dont il redoutait l'influence, et fut assez simple pour croire qu'en co-opérant à la chute du gouvernement constitutionnel, il conserverait assez d'empire sur les factieux et assez de crédit avec le gouvernement français pour devenir l'arbitre de l'Espagne. Egaré par un excès d'ambition, il se voyait déjà le chef des armées espagnoles et présidant aux modifications de la constitution, qu'il supposa être le seul but de l'invasion française. Il ne tarda pas à se détromper, et après avoir conservé quelques temps le gouvernement de la Galice, il fut destitué après le rétablissement de Ferdinand sur son trône absolu, et fut obligé de venir chercher un asile en France, où il réside depuis le mois de janvier 1824. On croit généralement qu'il possède une grande fortune acquise en Amérique, et on assure qu'il avait acheté en Espagne des biens du clergé mis en vente par les cortès : c'est là peut-être la raison de la haine que lui a vouée le parti monacal ou apostolique, aux vengeances duquel il a bien fait de se soustraire. Morillo est un des militaires les plus distingués de son pays ; brave, actif, persévérant, calme dans le danger, prompt à prendre un parti sur le champ de bataille, fertile en ressources, adroit et sachant tour à tour employer la violence et la séduction, ce chef mériterait d'être mis au rang des hommes illustres qui ne doivent qu'à eux-mêmes leur illustration, s'il n'avait souillé ses lauriers en Amérique par des cruautés et des excès que rien ne peut excuser, et si à son retour dans sa patrie il n'avait pas trahi ses serments et manqué à ses devoirs. La postérité équitable dira : « Morillo » sut combattre l'ennemi en soldat vaillant, mais il » fut sanguinaire et mauvais citoyen. » Sa taille est élevée, sa démarche fière, et il a un air martial. Depuis son séjour en France, il a publié des mémoires sur les campagnes d'Amérique, et dans quelques lettres adressées aux journaux de Paris, il a rendu justice aux talents et au caractère de Bolivar.

MOROUSI (DÉMÉTRIUS), prince grec de l'ancienne famille de ce nom, était du nombre de ceux que leurs compatriotes désignent sous le nom de *Phanariotes*, c'est-à-dire prétendants aux places que distribue l'administration turque, et vendus aux intérêts de cette même administration. Né à Constantinople, en 1760, Démétrius Morousi remplissait les fonctions d'interprète d'état, ou de premier drogman de la Porte, en 1811 et 1812 ; et il assista, en cette qualité, aux négociations qui eurent lieu à Bukarest, à cette époque, entre la Russie et la Porte, négociations dont le traité de ce nom fut le résultat. Morousi investi de pouvoirs fort étendus et doué d'une habileté peu commune, dirigea en grande partie les opérations du congrès de Bukarest, et fit constamment prévaloir son influence sur celle de Galib Effendi, ministre des affaires étrangères de la sublime Porte et plénipotentiaire à Bukarest. Or comme il était, ainsi que ses deux frères, entièrement dévoué, depuis longtemps, aux intérêts de la Russie, c'est par cette influence que doit s'expliquer en grande partie ce traité de Bukarest, tellement préjudiciable aux intérêts de la puissance ottomane qu'il fut considéré par toute l'Europe comme une aberration politique du divan, et que Napoléon, qui d'après la logique des intérêts, comptait fermement sur le concours de la Porte dans son audacieuse entreprise, en demeura frappé comme d'un coup de foudre, lorsqu'il en reçut la nouvelle déjà enfoncé dans les provinces russes et en chemin pour Moscou. Le cabinet de Saint-Pétersbourg présentait à Morousi, comme prix de son dévouement, la perspective de l'hospodarat, c'est-à-dire du gouvernement de l'une des deux provinces de Walachie ou de Moldavie, qui depuis le traité de 1774 étaient en droit d'être administrées sous la commune protection des deux puissances, mais au fait sous l'influence prédominante de la Russie. En effet, le caractère public de Démétrius Morousi, ses services au congrès, et l'appui de la cour de Russie, étaient des considérations qui paraissaient rendre sa nomination certaine. Mais comme il ne pouvait devenir hospodar si les deux provinces que convoitait la Russie lui étaient finalement abandonnées en toute propriété, selon les anciennes prétentions que ne cessait de renouveler le cabinet de Saint Petersbourg. Morousi combattit de toutes ses forces ces prétentions, et sous ce rapport il rendit un service réel au gouvernement turc. Cependant ce service était bien loin de ce qu'on pouvait attendre de lui à Constantinople, puisque la Russie ayant besoin de retirer ses forces des bords du Danube pour les réunir toutes sur le Niémen, était si pressée de conclure la paix, que M. d'Italinski venait de recevoir l'ordre de terminer, à quelque prix que ce fût, et de souscrire à l'abandon de toutes les vues qui avaient motivé la guerre. Si bien que si le prince Morousi eût insisté sur la restitution intégrale des deux principautés, il l'eût obtenue sans aucune difficulté ; mais bien qu'il eût une parfaite connaissance de l'embarras et des dispositions du cabinet russe, il arrêta définitivement les conditions du traité, en cédant à la Russie la plus belle partie de la Moldavie, c'est-à-dire la portion de cette province située entre le Dniester et le Pruth. La Porte fut éveillée sur le compte de Morousi et avertie de sa trahison par les agents vigilants que Napoléon avait à Constantinople. Lorsqu'après la signature du traité ils se virent frustrés dans l'espérance de déterminer la Porte à continuer la guerre, ils cherchèrent à faire tomber dans la disgrace la famille de ce prince grec, afin de pouvoir au moins décider le gouvernement ottoman à placer à la tête des principautés des hommes attachés au parti français. Ils n'eurent pas de peine à faire comprendre au sultan que Morousi était un traître, qui avait été suborné par la Russie pour servir ses intérêts au moment où il était en son pouvoir d'obtenir pour la Sublime-Porte les conditions les plus avantageuses. Cependant la Porte, ayant adopté le principe d'une neutralité absolue entre la France et la Russie, chercha au contraire à nommer au gouvernement des deux provinces des sujets qui n'eussent jamais été en contact avec les cours étrangères. Tels furent les motifs qui déterminèrent la nomination du prince Charles Callimacki pour la Moldavie, et de Janco Caradja pour la Valachie. D'autres considérations particulières influèrent sur ces choix, et elles étaient puisées dans les affections personnelles de Haleb-Effendi, le ministre le plus influent du sultan, et qui jadis avait été secrétaire du père de Callimacki. Ces deux hospodars furent nommés en août 1812. Démétrius Morousi, qui se trouvait encore en Valachie avec Galib-Effendi, apprit la nouvelle qu'ils étaient en route pour leurs gouvernements au moment où il attendait sa propre nomination. Il fut en même temps secrètement informé que sa tête était menacée par le ressentiment du divan, et qu'il serait très imprudent de sa part de retourner à Constantinople, au lieu de chercher un asile dans quelque état chrétien. La Russie lui évitait, par ses propositions, la peine d'en demander un, et elle y ajoutait l'offre d'une pension considérable. Mais soit qu'il espérât conjurer l'orage en retournant, soit, comme il est plus croyable, qu'il fût mû par la crainte d'en attirer l'effrayante explosion sur sa famille, qui se trouvait à Constantinople, il se mit en route pour cette capitale. Il espérait probablement faire tomber sur la tête de Galib-Effendi toute la responsabilité des opérations du congrès, d'autant plus aisément qu'il y avait paru comme plénipotentiaire. Egalement perfide, mais avec encore plus d'adresse, Galib-Effendi, en prodiguant à Morousi les protestations d'amitié les plus vives, méditait sa perte. Ce ministre turc, dont la conduite avait été désapprouvée, avait su préparer son pardon en effaçant de l'esprit du sultan toutes les impressions défavorables dont il avait été l'objet, et il imputa les conditions de la paix qu'il avait souscrites aux intrigues et à la trahison de Morousi. En conséquence il avait reçu des ordres secrets pour s'assurer de la personne de ce dernier dès qu'ils auraient ensemble traversé le Danube, et de l'envoyer prisonnier au grand visir, qui avait encore son quartier-général à Schumla. En effet, arrivé à Roustchouk, Morousi fut conduit sous escorte à Schumla ; il avait médité un nouveau plan de justification : il lui était inutile : à peine entré dans le logement du grand visir, plusieurs chiaoux tombèrent sur lui, et le mirent en pièces à

coups de sabre. Sa tête fut envoyée à Constantinople, où elle demeura exposée trois jours aux portes du serail, avec celle de son frère, Panayotti Morousi, qui, pendant l'absence de Démétrius, avait rempli son poste auprès de la Porte, et qui fut accusé d'avoir participé à sa trahison. Ses enfants furent vendus publiquement au bazar de Constantinople, et ses deux filles, élevées dans toute l'élégance et la splendeur des mœurs phanariotes, livrées à la brutalité publique, périrent sous le poids des plus accablants outrages que puisse recevoir la pudeur.

MORRISSON (ROBERT), missionnaire protestant, qui a résidé huit ans à Canton et à Macao, près de la factorerie angloise, y a été envoyé par la société biblique, pour apprendre la langue chinoise, et pour traduire les livres saints en cette langue, et a accompagné l'ambassade de lord Amherst à la Chine. Il a prouvé qu'il avait acquis une connaissance assez étendue de la langue chinoise par les ouvrages suivants : 1° *Horæ sinicæ*, ou *Traductions tirées de la littérature vulgaire des Chinois*, Londres, 1812, in 8° ; 2° *Grammaire de la langue chinoise*, Serampore, 1815, in-4°; 3° *Dictionnaire chinois-anglais et anglais-chinois*, Macao, in 4° : la première livraison du premier volume a paru en 1815, la deuxième en 1819, la troisième, et la première du deuxième volume, en 1822. On avait annoncé cinq ou six volumes. M. Abel Rémusat a rendu compte, dans le *Journal des savants*, de toutes ces livraisons à mesure qu'elles ont paru. Morrisson a aussi traduit, avec Milne, l'*Ancien et le Nouveau Testament* en chinois. Le fond de la version du second est prise dans un *évangéliaire*, qui a été écrit à Canton, en 1737—1738, par un Chinois converti à la foi catholique, et sous la direction de M. Hodgson. Le manuscrit se trouve dans le Musée britannique. Cet ouvrage, composé de huit volumes, a été imprimé en Chine avec les types chinois. M. Morrisson a encore publié, en 1824, des *Mélanges chinois*, consistant en extraits originaux tirés d'auteurs chinois, et représentés en caractères indigènes, avec la traduction en regard, et des remarques philologiques, in-4° de 52 pages avec 12 planches. En 1820, le docteur Morrisson a fondé à Malacca un collége anglo-chinois, pour l'étude des littératures angloise et chinoise, et pour la propagation de la foi évangélique. M. le docteur Milne en est président. Il paraît que dans ces derniers temps, des malheurs privés ont épuisé la constance de cet infatigable philologue, et que les dépenses trop prolongées occasionées par ses travaux, ont lassé la munificence de la compagnie des Indes, ce qui doit faire craindre de voir rester imparfait le magnifique monument qu'il avait entrepris d'élever à la littérature de la Chine, c'est-à dire son Dictionnaire.

MORTEMART (le duc CASIMIR-LOUIS-VICTURNIEN DE **ROCHECHOUART** de), neveu du marquis de Mortemart, et petit-fils du duc de Brissac, massacré avec les prisonniers d'Orléans, naquit à Paris, le 20 mars 1787. Il commença son éducation en Angleterre, où il avait suivi son père au moment de l'émigration, et l'acheva en France, lorsqu'il y revint, en 1801. Nommé sous-lieutenant au 1[er] régiment de dragons, en 1806, il fit, en cette qualité, la campagne de Prusse et de Pologne, et ne rejoignit la grande-armée qu'après la bataille de Iéna. Il se trouva aux combats de Pultusk et de Golymin, à la bataille d'Heilsberg, où il fut légèrement blessé, et à celle de Friedland, où la fermeté avec laquelle il avait soutenu les attaques des Russes lui mérita la décoration de la légion d'honneur. Il fit, en 1809, la campagne d'Autriche, comme lieutenant et aide-de-camp du général Nansouty, et se battit avec sa valeur accoutumée à Ratisbonne, à Essling et à Wagram. En 1810, Napoléon se l'attacha comme officier d'ordonnance, et le chargea de plusieurs missions importantes, entre autres d'une inspection générale sur les côtes de Hollande et de Danemarck. Il rejoignit l'empereur à Posen, et fit la désastreuse campagne de Russie. Il échappa à tous les maux qui accablèrent l'armée française : mais sa santé, considérablement affaiblie, ne lui permit pas de faire la première partie de la campagne de 1813 : néanmoins il se trouva en présence de l'ennemi à la rupture de l'armistice, se distingua aux batailles de Leipsick, et fut nommé officier de la légion-d'honneur. N'ayant pris aucune part à la campagne d'hiver de 1814, il se trouvait à Paris au 31 mars, et souscrivit un des premiers à la déchéance de Napoléon. Le roi lui donna, à sa première entrée en France, le commandement des cent-suisses de sa garde, place occupée avant la révolution par le duc de Brissac, son grand père maternel. Le duc de Mortemart fut fait en même temps pair de France. Au 20 mars, il escorta les princes avec son corps jusqu'à Béthune, où la maison militaire du roi fut licenciée. Il se trouvait à Gand lors du désastre de Waterloo, et accompagna le roi à son retour. Il fit usage de ses connaissances militaires pour reformer sa compagnie sur de nouvelles bases, et en fit un véritable corps d'élite. Nommé, en octobre 1815, major-général de la garde nationale de Paris, il a donné sa démission de cette place en 1818. Le duc de Mortemart est chevalier du Saint-Esprit et de l'ordre militaire de Saint-Louis, grand officier de la légion-d'honneur, pair de France, capitaine-colonel des gardes-du-corps à pied et maréchal de camp. En mars 1828, il a été nommé pour remplacer M. de la Ferronays à l'ambassade de Saint-Pétersbourg.

MORTIER (ÉDOUARD-ADOLPHE-CASIMIR-JOSEPH), duc de Trévise, pair et maréchal de France, né à Cambrai en 1768, fut placé, en 1791, comme lieutenant dans le régiment de carabiniers, mais ne rejoignit point ce corps, et entra dans le 1[er] bataillon des volontaires nationaux du département du Nord, où il fut fait capitaine, lors de la formation, le 1[er] septembre de la même année. Il se trouve avec sa compagnie à l'affaire de Quiévrain, le 28 avril 1792, y eut un cheval tué sous lui, combattit aux batailles de Jemmapes, de Neerwinde et de Sellemberg, près de Louvain; et servit aux siéges des villes et château de Namur et de Maestricht. Les talents et le courage que Mortier déploya dans ces diverses actions le firent remarquer avantageusement par ses chefs. Détaché avec 150 hommes, sur la rivière de Persian, pendant le blocus de Valenciennes, il s'y maintint pendant six heures, après l'évacuation du camp de Famars, et ne rejoignit l'armée, à Bouchain, que le lendemain à quatre heures du matin. Sa conduite distinguée à la bataille d'Hondscoote, le 7 septembre 1793, lui valut le grade d'adjudant-général, qui lui fut conféré le 16 octobre suivant. Il se trouva au combat d'Eskelbech, où le premier bataillon du Nord, auquel il appartenait, se couvrit de gloire, en s'emparant de ce poste important que les Anglais et les Hanovriens avaient fortement retranché. Au déblocus de Maubeuge, le 16 octobre 1793, Mortier fut blessé d'un coup de mitraille, en s'emparant du village de Dourlers, qui fut pris et repris trois fois dans la même journée. Il combattit encore à Mons, à Bruxelles, à Louvain et à la bataille de Fleurus; se trouva, le 3 octobre 1794, au passage de la Roër, effectué par l'armée française après un combat très vif, et marcha sur le Rhin avec le corps que le général Kléber commandait, et qui fit le siége de Maëstricht. Il y fut spécialement chargé par le général Poncet de l'attaque du fort Saint Pierre, qui se rendit par capitulation, et se trouva ensuite, et sous les ordres du général Marceau, au passage du Rhin à Neuwied. En 1796, Mortier, étant alors adjudant-général, fut employé à l'armée de Sambre-et-Meuse, où il commanda les avant postes de l'avant-garde, placée sous les ordres du général Lefebvre. Le 31 mai, il repoussa les Autrichiens au-delà de l'Acher. Le lendemain, le général Lefebvre passa la Sieg et culbuta les Autrichiens dans les plaines d'Ems : Mortier prit encore part à cette action. Le 4 juin, jour du combat d'Altenkirchen, il fut chargé de tourner la position de ce nom, pendant que le général Lefebvre, attaquant les ennemis de front, défit complètement le prince de Wurtemberg auquel il prit six mille hommes et onze pièces d'artillerie. A la bataille de Friedberg, Mortier passa de vive force la Nidda, à la tête de l'avant-garde du général Lefebvre, commanda, le 4 juillet, la colonne du centre de cette avant-garde, attaqua les ennemis sur les hauteurs de Wildendorff, se rendit maître de la position après un combat très opiniâtre, fit deux mille prisonniers, et s'empara de Giessen le 8. La ville de Francfort-sur-le-Main, ayant été cernée, le 13, par le

corps du général Kléber, Mortier fut chargé de porter au général autrichien Wartensleben, qui commandait dans la place, les propositions d'une capitulation, qui fut signée le même jour. Il s'empare de Gemmunden, le 22, y fit beaucoup de prisonniers, et se saisit de quinze bateaux chargés de bombes, de boulets, entre, le 23, dans Schweinfurt, y prit un dépôt de deux mille fusils, chasse les ennemis endelà du Mein, et établit sa position sur les derrières des Autrichiens, ce qui oblige le général Wartensleben de quitter Wurtsbourg et de se replier sur Bamberg. Le 6 août, au combat d'Hirscheid, Mortier remplace l'adjudant-général Richepanse qui venait d'être blessé, et donne dans la mêlée de très grandes preuves de courage et de sang-froid. Kleber ayant formé le projet d'attaquer l'ennemi sur les deux rives de la Reduitz, dirigea, le 7 août, son avant-garde, commandée par Lefebvre, sur la rive de Wisent. Les Autrichiens occupaient avec douze cents hommes d'infanterie, six cents chevaux et quelques pièces d'artillerie, le poste d'Ehmenstedt. Mortier, dont les forces étaient bien inférieures, les attaque avec tant de vivacité, qu'il les en chasse après une heure de combat, et reste maître de la position. Le 8, il chasse également les ennemis de Greissemberg, se présente, le 11, devant le fort de Rotbemberg, dont la garnison était composée de troupes palatines, et oblige le fort de capituler après une première sommation : on y trouve soixante pièces de gros calibre et deux mille fusils. Chargé par le général Hatry de traiter directement de la reddition de Mayence avec l'électeur, Mortier fit deux voyages à Ascheffembourg, et y conclut une négociation d'après laquelle les Français occupèrent Mayence, le 30 décembre. Après la paix de Campo-Formio, Mortier refusa le grade de général de brigade, et préfère prendre le commandement du 23e régiment de cavalerie. A l'ouverture de la campagne de 1799, il fut de nouveau nommé général, et ce fut dans ce grade qu'il alla prendre le commandement des avant-postes de l'avant-garde de l'armée du Danube. Au combat de Lieptingen, le 25 mars, Mortier, étant à la tête de la 26e demi-brigade d'infanterie légère, attaque les Autrichiens avec tant d'intrépidité et de résolution, que ceux-ci ne purent résister et laissèrent les Français pénétrer dans Lieptingen. Il exécute dans la même journée plusieurs charges vigoureuses, à la tête de quelques régiments de cavalerie. Après la retraite de l'armée du Danube, Mortier resta détaché en avant d'Offrembourg, avec un corps de deux à trois mille hommes qu'il employa avec succès à contenir les ennemis. Nommé général de division, le 25 septembre 1799, il passa en cette qualité à l'armée d'Italie, où il reçut le commandement de la 4e division, forte de six mille hommes. Il se trouve au passage de la Limath et attaque vigoureusement le village de Vollisboffeu, qui fut enlevé après une vive résistance de la part des Russes. Il se signale également dans les différents combats qui précédèrent et suivirent la prise de Zurich. Avec sa seule division, Mortier soutint, à Mutsen, tous les efforts du corps de Rosemberg, qui formait à peu près la moitié de l'armée russe. Après la défaite du général russe Korsekow et la mort du général autrichien Hotse, le général en chef Masséna marche sur Schwits pour attaquer le feld-maréchal Suwarow dans le Mutenthal. Chemin faisant, Masséna rencontre le corps de Rosemberg, qu'il résolut d'attaquer dès le matin, avec la seule division du général Mortier, et une brigade de la division Lecourbe. Effectivement l'attaque eut lieu, et Mortier s'y signale d'une manière brillante. Avec le feu de son infanterie et celui de son artillerie, il écrase les nombreuses colonnes russes, rendit inutiles tous les efforts que fit l'ennemi pour conserver sa position, et s'en rendit maître. Après cette affaire, Mortier fut employé à la poursuite des Russes, qu'il concourut à chasser entièrement du territoire helvétique. Il prit ensuite part aux opérations militaires contre les Autrichiens, dans le pays des Grisons, le Vorelberg et le Tyrol. Il quitte l'armée d'Helvétie pour aller prendre le commandement de la 2e division de l'armée du Danube ; mais un arrêté du gouvernement, en date du 29 mai 1800, l'appela bientôt au commandement des 15e et 16e divisions militaires, dont le chef-lieu était Paris. En 1803, après la rupture du traité d'Amiens, et lors de la reprise des hostilités contre l'Angleterre, le premier consul Bonaparte confie au général Mortier le commandement d'un corps qui se trouvait en Hollande, et que l'on destinait à s'emparer du Hanovre. Dès le 15 avril, Mortier quitte Nimègue, avec environ douze mille hommes, traverse le Waal, et marche contre les troupes hanovriennes qui se concentraient alors dans les comtés de Diepholtz et de Hoya. Les dispositions du général Mortier furent si bien prises, qu'après quelques combats assez peu importants, le feld-maréchal Waldomen, commandant les troupes hanovriennes, signe, le 3 juin, à Sublingen, une convention qui rendit les Français maîtres de tout l'électorat, et particulièrement des embouchures du Weser et de l'Elbe. Par suite de cette convention, le général Mortier, après avoir mis garnison dans Niembourg, où l'on avait trouvé quatorze mille fusils, beaucoup d'artillerie et de munitions, se porta sur Hanovre, où il établit son quartier-général, le 5. Par la convention de Sublingen, l'armée hanovrienne devait se retirer derrière l'Elbe ; mais le premier consul Bonaparte ayant improuvé cette clause du traité, Mortier dut se préparer à recommencer les hostilités, si l'armée du général Walmoden ne se rendait point à discrétion. Les chefs des vieilles bandes hanovriennes, convoqués dans un conseil tenu à Lauembourg, voulaient combattre et mourir plutôt que de consentir une capitulation qui allait les couvrir de honte, mais l'impérieuse loi de la nécessité contraignit ces braves de se soumettre ; et le 4 juillet une nouvelle convention leur imposa la condition de mettre bas les armes et de les livrer à l'armée française : l'armée hanovrienne fut dissoute, et les troupes s'engagèrent par serment à ne point servir contre la France avant d'avoir été échangées. Mortier revint à Paris, où il fut nommé l'un des quatre commandants de la garde des consuls, et spécialement de l'arme de l'artillerie. Napoléon Bonaparte, devenu empereur des Français, comprit Mortier dans la première promotion des maréchaux de France, faite par lui le 19 mai 1804. Mortier devint aussi chef de la cohorte de la légion d'honneur, et fut fait grand-officier de cet ordre, le 4 juin de la même année. Il obtint, le 2 février 1808, le grand cordon du même ordre, et quelque temps après il fut décoré de la croix de l'ordre du Christ de Portugal. Il commande, en 1806, un des corps de la grande armée d'Allemagne, et fit la campagne contre les Austro-Russes. Après la prise d'Ulm, Mortier fut détaché avec son corps d'armée, et ayant traversé le Danube à Lintz, il dut manœuvrer sur la rive gauche de ce fleuve, pour empêcher le passage de l'ennemi de ce côté. Arrivé le 10 novembre à Dierustein, il s'y établit avec sécurité pendant la nuit, ne supposant pas, d'après les reconnaissances qu'il avait fait faire, et les rapports qu'il avait reçus, qu'aucunes forces ennemies bien importantes se trouvassent près de lui. Cependant trente mille Russes attendaient que Mortier eût enfoncé ses troupes dans l'étroit défilé de Dierustein, et se préparaient à faire mettre bas les armes à la colonne française. Le 11 au matin, les Russes firent commencer l'attaque par les tirailleurs, et bientôt après leurs nombreux bataillons prirent part à l'action. Un combat opiniâtre s'engagea dans Loiben. Les régiments 4e léger, 100e et 103e de ligne y écrasèrent les Russes, qui perdirent six drapeaux, cinq canons, trois cents hommes tués et quatre mille prisonniers. Ce succès des Français n'ôtait cependant point aux Russes l'espoir de réussir à écraser le corps de Mortier. Pendant le combat de Loiben, plusieurs colonnes russes avaient filé par les hauteurs boisées qui dominent Dierustein. Le maréchal Mortier ignorait encore tout ce que sa position avait de critique ; mais voulant attaquer Krems, et reconnaissant qu'il ne pouvait le faire avec des troupes harcelées et qui manquaient de munitions, il résolut d'attendre à Dierustein l'arrivée du général Dupont, qui faisait partie de son corps d'armée, et celle du parc de réserve d'artillerie. Vers le soir, Mortier, accompagné du général Gazan et d'une petite troupe de cavalerie, se porte au-devant du renfort qu'il attendait ; mais à peine était-il parti, que le major Hrutiod, du 100e de ligne, voyant

les hauteurs de Stein se couvrir de troupes ennemies, se hâte d'envoyer des ordonnances au maréchal, pour l'informer de ce qui se passait; Mortier ayant été joint par ces ordonnances, revint en toute hâte, et faillit être pris par un corps de quinze cents Russes, avec lequel son escorte échangea quelques coups de pistolet; avant d'atteindre Dierustein, le maréchal apercevant plusieurs colonnes russes qui se dirigeaient sur le chemin qui conduit à ce village, hâte sa marche pour arriver à un hameau où il croyait trouver des troupes de sa division; mais déjà ce hameau était occupé par les Russes. Les colonnes ennemies, qui débouchaient par Dierustein, étaient fortes d'environ douze mille hommes, et l'une d'elles suivait un chemin resserré entre deux murs de pierre sèche, pouvant donner le passage à huit hommes de front. Par la marche de ces colonnes et la disposition de toutes les troupes russes, les quatre mille Français qui occupaient le plateau de Loiben se trouvaient avoir, devant et derrière eux, deux masses énormes d'ennemis; à gauche, un escarpement qui n'offrait aucun débouché, et à droite le Danube, sur lequel on n'avait aucun moyen de passage; le maréchal Mortier et son état major délibéraient sur les moyens de sortir de cette espèce de souricière, lorsque le brave major Henriod (du 100e de ligne) fit dire que, si l'on voulait seconder un mouvement qu'il allait faire, il répondait du salut de la division. Le projet du major fut approuvé par le maréchal, et Henriod, s'adressant aux grenadiers qui formaient la tête de colonne, leur dit : « Camarades, nous sommes enveloppés par trente » mille Russes, et nous ne sommes que quatre mille; » mais les Français ne comptent pas leurs ennemis, » nous leur passerons sur le ventre. Grenadiers du » 100e régiment, vous aurez l'honneur de charger les » premiers; souvenez-vous qu'il s'agit de sauver les » aigles françaises. » Le régiment entier répondit à cette courte, mais énergique harangue : « Major, nous sommes » tous grenadiers. » Faisant alors tirer les six derniers boulets qui restent dans les coffres des deux seules pièces que possédait la division, Ilenriod ordonne la charge, et recommande à ses soldats de crier tous ensemble : *Point de quartier, ce sont des Russes!* La colonne s'avance avec impétuosité, sans répondre à une vive fusillade; et dès que l'on est à portée, la première section enfonce sa baïonnette dans le corps des premières files russes, en déchargeant en même temps l'arme. Chaque section en fait autant et se replie aussitôt par les côtés pour faire place à celle qui la suit; enfin, au bout de trois quarts d'heure de pression, pendant lequel temps les Français, couvrant le terrain des Russes tués, avaient à peine gagné deux cents pas, la tête de la colonne ennemie écrase son propre centre, que contenait la queue. Ce centre étouffé franchit alors ou renverse les murs pour échapper à une mort certaine, fuit à droite et à gauche et se débande. Bientôt le désordre devient général parmi les ennemis, auxquels les ombres de la nuit dérobent le nombre de leurs adversaires : toute la colonne jette en partie ses armes, et se précipite confusément sur toutes les routes. Dans cette horrible confusion, quelques soldats russes, voulant éclairer leur retraite, mettent le feu au village de Loiben, où se trouvaient cinq cents de leurs blessés, qui furent tous brûlés. Le maréchal Mortier avait pris place dans la colonne d'attaque entre le premier et le deuxième bataillon du 100e régiment. Cette affaire mémorable coûta aux Russes six mille hommes blessés ou tués, des drapeaux, des pièces d'artillerie et des milliers de fusils. Le général Schmitt et deux autres officiers-généraux russes étaient au nombre des morts. Le maréchal Mortier s'étant ensuite porté en avant, rencontra l'armée entière, commandée par le général Kutusow; et quoique le général français n'eût alors que quatre mille hommes, il s'élança avec courage sur l'ennemi et le culbuta. Ce combat, l'un des plus mémorables de la campagne, en fut aussi l'un des plus meurtriers. Napoléon s'avançant dans la Moravie avec sa grande-armée, laissa en arrière Mortier pour couvrir Vienne. En 1806, Mortier commanda le 8e corps de la grande-armée, composé de troupes gallo bataves, et fut chargé d'opérer dans la Hesse et le Hanovre. Il occupa la ville de Cassel, le 1er octobre, et soumit tout le pays sans combats. Il entra à Hambourg, au mois de novembre. Au moment de la signature de l'armistice de Charlottembourg, le 16 novembre, le maréchal Mortier gardait les embouchures de l'Elbe et du Weser, occupait le Hanovre et pressait le siége des places de Hameln et de Nieubourg. A la reprise des hostilités, le corps du maréchal Mortier, qui formait l'extrême gauche de la grande-armée, s'avança par le Mecklembourg vers la Poméranie suédoise. A son approche, toutes les troupes suédoises se retirèrent à Stralsund. Il s'occupa alors du soin d'envahir toute la Poméranie pour resserrer Stralsund. Après avoir déposté les Suédois de Greifswald et de Grimmen, il s'occupa d'accélérer les préparatifs pour le siége de Stralsund. Auklam et les autres ports de la Poméranie étant tombés au pouvoir des Français, le maréchal mit en réquisition tous les bâtiments qui s'y trouvaient, pour transporter sa grosse artillerie. Vers la fin de février 1807, les batteries étaient achevées; mais la position de Stralsund, et le petit nombre de troupes qu'avait le maréchal Mortier, ne permettaient point de poursuivre le siége avec activité. Les assiégés firent plusieurs sorties vigoureuses, qui furent repoussées avec beaucoup de valeur. Au commencement d'avril, le maréchal, ne laissant qu'un cordon devant Stralsund, porta son quartier général et une partie de ses troupes à Grimmen. Il avait alors le dessein d'aller prendre le commandement immédiat du siége de Colberg; cependant il fut obligé de revenir sur ses pas pour secourir le général Grandjean qu'il avait laissé devant Stralsund. Il remporta un avantage marquant, le 16 avril, à Auklam, où le général suédois Armfeld fut grièvement blessé. Après cette affaire, le général Elfen ayant fait proposer un armistice, Mortier l'accepta, et cet armistice fut signé à Schlaskow, le 18. Le 8e corps resta en observation sur la Peene. Le maréchal se fit remarquer de nouveau à la bataille de Friedland, le 13 juin, en se maintenant à la gauche de l'armée avec beaucoup de sang froid et de fermeté, contre des troupes plus nombreuses que les siennes. Vers cette époque, il fut nommé duc de Trévise et gratifié de 100,000 francs de rente sur les domaines du pays de Hanovre. Employé, en 1808, à l'armée d'Espagne, il y commanda le 5e corps, concourut au siége de Saragosse en 1809, et s'y distingua. Après la prise de cette place, le maréchal Mortier se mit en marche avec son corps d'armée, pour se rendre dans la Castille, afin de soutenir les opérations des autres corps d'armée dans le midi de l'Espagne et sur les frontières de Portugal. Il gagna, le 18 novembre, la bataille d'Ocaña où plus de soixante mille Espagnols furent dispersés et anéantis par moins de trente mille Français. Ce combat fut sanglant : les Espagnols y eurent plus de douze mille hommes tués, et les Français firent aussi une perte considérable en hommes tués et blessés : parmi ces derniers se trouvaient quelques généraux et un bon nombre d'officiers de tous grades. Le maréchal Mortier seconda ensuite les opérations du maréchal Soult, contre Badajoz, et fut chargé du siége de Cadix. Il défit de nouveau les Espagnols à la bataille de Gébora, le 19 février 1811. Rappelé d'Espagne, il fit partie de l'expédition contre la Russie, en 1812, et y commanda la jeune garde impériale. Lorsque l'armée française occupa Moskow, le duc de Trévise fut nommé gouverneur du Kremlin, et y fut laissé avec la jeune garde, quand cette même armée commença sa retraite, le 19 novembre. D'après les nouveaux ordres qu'il reçut le 23, le duc de Trévise fit sauter le Kremlin, et se mit aussitôt en marche pour rejoindre la grande-armée : il avait été obligé de laisser dans les hôpitaux de Moskow quatorze cents blessés russes et sept cents malades français : ces derniers, tombés au pouvoir des Russes, furent envoyés à Twer sous la garde de quelques paysans, qui les égorgèrent presqu'au sortir de Moskow. Poursuivi dans sa retraite par des forces supérieures, et attaqué au passage de la Bérésina, le maréchal Mortier fit tout ce que l'on pouvait attendre d'un bon capitaine, et tout ce que permettaient les circonstances, pour sauver les troupes qu'il commandait. Après cette fatale retraite de Moskow, il se rendit à Francfort-sur-le-Mein, où il réorganisa la jeune garde, dont il eut encore le commandement pendant la cam-

pagne de 1813. Il combattit à la tête de ce corps aux batailles de Lutzen, Bautzen, Dresde, Wachau, Leipsick et Hanau. Il se dirigea sur Spire dans les premiers jours de décembre, et arriva à Langres, le 11 janvier 1814. Pendant la campagne de cette année, en France, le maréchal duc de Trévise combattit constamment, et déploya ses talents militaires accoutumés. Il défendit Paris, conjointement avec le duc de Raguse. Lors de l'attaque de cette ville par les puissances alliées, la bonne contenance que fit le maréchal imposait à l'ennemi, qui hésitait à aborder Montmartre. Cependant le duc de Raguse, ayant conclu une suspension d'armes, le maréchal Mortier jugea qu'il fallait cesser de combattre, du moment où tous les moyens de résistance étaient épuisés, et adhéra à cette convention. Il concentra alors son corps d'armée au Plessis-les-Chèvres, d'où il envoya, le 8 avril, son adhésion à la déchéance de Napoléon et aux actes du gouvernement provisoire. Après la restauration du trône des Bourbons, il fut nommé commissaire extraordinaire du roi dans la 16e division militaire (Lille), dont il fut ensuite fait gouverneur. Le roi le créa chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, le 2 juin, et pair de France le 4 du même mois. Lors de l'invasion de Napoléon sur le territoire français en 1815, le gouvernement destina au maréchal Mortier le commandement d'une armée de réserve que l'on voulait former à Péronne; mais les circonstances s'opposèrent à l'exécution de ce projet. Le roi ayant été obligé de quitter Paris, dans la nuit du 19 au 20 mars, le maréchal le devança à Lille. Lors du passage du roi dans cette place, le maréchal lui déclara qu'il ne pouvait répondre de la garnison, étant informé qu'à la seule nouvelle de la prochaine arrivée du duc de Berri, avec la maison du roi, les troupes de cette garnison étaient prêtes à se soulever. Il supplia le roi de sortir de Lille, s'offrant de l'escorter lui-même hors des portes, afin d'imposer aux soldats par sa présence. Effectivement, il accompagna Louis XVIII jusqu'au bas du glacis, et rentra ensuite en ville. Bientôt après il se rendit à Paris, où Napoléon le créa membre de la chambre des pairs, et le chargea d'inspecter les places frontières de l'Est et du Nord. Après la seconde abdication de Napoléon et le retour du roi dans ses états, le maréchal Mortier perdit sa dignité de pair de France; mais il fut nommé, le 10 janvier 1816, gouverneur de la 15e division militaire (Rouen). Il était membre du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney, et qui se déclara incompétent. En 1816, il fut élu membre de la chambre des députés, par le département du Nord. Créé pair de France, par ordonnance royale du 5 mars 1819, il fut reçu en cette qualité le 13 du même mois.

MORVAN (Pierre), avocat et poète, né à Quimper-Corentin, vers 1760, promettait de se faire un nom au barreau et sur le parnasse, si la révolution ne l'eût moissonné à la fleur de son âge. Le peu d'ouvrages qu'il a laissés donnent une haute idée de son talent et de sa sensibilité. Nous citerons : son *Épître aux muses*, imprimée dans le *Mercure* du 7 janvier 1786; son *Ode sur la mort de Léopold prince de Brunswick*, qui concourut, en 1787, pour le prix de poésie, à l'académie française, et qui obtint la seconde mention honorable; son *Ode contre le jeu*, insérée dans les *Notices* sur les écrivains de la Bretagne, par Miorcec de Kerdanet, Brest, 1818, in-8°; cette ode pleine de force et de chaleur, valut à l'auteur un prix académique en province. Morvan avait été nommé l'un des membres de l'administration départementale du Finistère; mais sa conduite et celle de ses vingt-cinq collègues étant opposée au système qui fit gémir la France, sous le régime conventionnel, ils furent tous décapités à Brest, dans les premiers jours de juillet 1794, comme *fédéralistes*. Prieur de la Marne, alors en mission dans la Bretagne, voulant consommer cette exécrable procédure, se permit de suspendre de huit jours l'exécution du décret de la convention qui avait supprimé le tribunal révolutionnaire de Brest.

MORVEAU (Louis-Bernard GUYTON DE), savant chimiste, né à Dijon le 4 janvier 1737. Son père, qui occupait à l'école de Dijon la chaire de droit romain, le destina de bonne heure aux emplois de la magistrature. Le jeune Guyton avait à peine dix-huit ans, qu'en vertu de dispenses que l'on accordait alors trop facilement à la protection, il fut pourvu de la charge d'avocat général au parlement de Dijon. Il en remplit les fonctions jusqu'en 1782. « Ses plaidoyers, dit M. Cuvier, et » autres discours tenus dans des occasions importantes, » où il traita plusieurs grandes questions de législature, » de morale, et d'instruction publique, ont été impri- » més en 1785, et prouvent qu'il ne manquait ni des » talents qui font l'orateur, ni des connaissances qui sont » nécessaires au jurisconsulte, ni des vues élevées qui » caractérisent le magistrat; quelques vers de sa pre- » mière jeunesse, et trois volumes de discours et d'é- » loges, publiés en 1775, annoncent aussi qu'il ne lui » aurait pas été impossible de se distinguer par ses ta- » lents littéraires. » Quoi qu'il en soit, persuadé qu'il n'est point d'études fructueuses sans une application spéciale, et en quelque sorte exclusive, Guyton répudia cette universalité pour laquelle ses contemporains avaient tant d'estime, pour ne s'occuper très assidûment que des sciences naturelles, et plus particulièrement de la physique et de la chimie. Sa prédilection pour cette importante portion du savoir, dans laquelle l'exactitude et la vérité sont à la fois si satisfaisantes et si utiles, était si marquée, qu'en 1774, lorsqu'il fut devenu chancelier de l'académie de Dijon, il obtint des états de Bourgogne la fondation de cours publics de chimie, de minéralogie et de matière médicale. Guyton réserva pour lui-même la première de ces chaires, celle de chimie, et il créa à ses frais un laboratoire des plus complets que l'on eût encore vus. Jusqu'alors aucun magistrat n'eût jugé de sa dignité de professer une branche de savoir étrangère à la jurisprudence. Guyton, exempt de préjugés, mit son amour-propre à donner des leçons, dont il prévoyait qu'une prochaine génération tirerait les plus grands avantages. Pendant treize ans qu'il se livra à cet enseignement, son zèle et son exemple contribuèrent beaucoup à développer et à répandre le goût des sciences dans une province où il n'y avait auparavant que des légistes. Les jeunes gens suivaient avec plaisir ses expériences et ses manipulations. Bientôt ses travaux lui assignèrent un rang distingué parmi les chimistes. Ses confrères au parlement, humiliés de ce qu'il se vouait au professorat, lui suscitèrent des tracasseries. Guyton, ne voulant pas plus longtemps blesser leur vanité, se défit de sa charge, obtint le titre d'avocat-général honoraire, et se livra avec plus d'activité que jamais à ses occupations favorites. Dès ce moment, il entra en relation avec Lavoisier, et comme il avait peut-être en même temps que lui conçu l'idée de réformer la nomenclature chimique, ils travaillèrent de concert à effectuer cette importante amélioration. Guyton fit de fréquents voyages à Paris, où il se lia plus intimement avec le créateur de la chimie moderne. Lorsque la révolution éclata, il en adopta les principes avec chaleur, et fut nommé député à l'assemblée constituante, ainsi qu'à la convention, où il vota la mort de Louis XVI. Toutefois au milieu des agitations politiques d'une régénération nationale, il ne perdit pas de vue les plus chers objets de ses méditations. La découverte des aérostats avait surtout appelé son attention; il chercha d'abord à en faire l'application à l'extraction des eaux des mines, et plus tard, quand Conté (voyez ce nom) fut nommé chef des aérostatiers, Guyton eut la mission de le diriger dans ses préparatifs pour faire des ballons une machine utile à la guerre. En 1794, il fut envoyé en qualité de commissaire près l'armée du Nord; mais s'il assista à la bataille de Fleurus, il est faux qu'il soit monté dans l'aérostat d'où Bureau-de-Pusy, dans cette journée si glorieuse pour la France, observa la position et les mouvements de l'ennemi. Guyton ne fit qu'une seule ascension dans sa vie; il la fit à Dijon, et c'est par erreur que l'auteur de l'article qui lui a été consacré dans la *Biographie médicale* raconte qu'il en fit une seconde à Fleurus. Quoi qu'il en soit, à une époque où la république, réduite aux ressources de son territoire, eut besoin de tirer toutes ses forces de son sol, il rendit des services signalés en perfectionnant les procédés pour la fabrication des poudres et du salpêtre. Guyton eut une grande part à la création de cette école polytechnique, dont les nombreux

élèves ont tant contribué à la diffusion des lumières. Il y prit une chaire qu'il remplit pendant onze années. La place d'administrateur de la monnaie, qu'il occupait aussi, lui fournit l'occasion de contribuer à l'établissement de notre système monétaire, le plus simple et le plus parfait que l'on connaisse. Nommé membre de l'institut, en 1796, lorsque la formation de ce corps savant eut été décrétée, il s'associa à ses travaux avec une infatigable ardeur, en assistant régulièrement à toutes ses séances, et en laissant passer bien peu de temps sans présenter quelque mémoire appuyé toujours sur des expériences difficiles ou laborieuses, et ayant pour but ou l'avancement de la science, ou les progrès des arts. On trouve un grand nombre de ces mémoires dans le recueil de l'institut, dans le *Journal de l'école polytechnique*, ainsi que dans les *Annales de chimie*, dont il était un des principaux rédacteurs. A la restauration, Guyton perdit ses places, et le chagrin qu'il en éprouva hâta la fin de ses jours. Il mourut le 2 janvier 1816. Ce savant a trop écrit pour que ses ouvrages soient tous marqués au coin de cette exactitude sévère qu'on exige aujourd'hui des hommes qui se consacrent à l'avancement de la physique et de la chimie. On s'aperçoit qu'il appartient encore à cette école bavarde, quelquefois paradoxale, dont les Lesage et les Bouillon-Lagrange ont été les derniers traînards. Peu habitué à cet esprit d'analyse, dont l'investigation poursuit le positif, sans l'abandonner jamais, il n'avance que par digression, poussa des pointes comme ses devanciers, et s'arrête sans se douter, sans s'assurer s'il est sur la route; aussi peut-on dire que toutes les découvertes qu'il a faites ne sont que des rencontres heureuses: la plus importante de toutes est celle de son procédé de désinfection, généralement employé aujourd'hui dans les hôpitaux, dans les prisons et dans tous les lieux où l'on redoute des émanations délétères, dont l'on ne savait pas se garantir avant lui. Cette brillante découverte, qu'il avait faite à Dijon dès 1773 et qu'il devait populariser par l'invention d'un ingénieux appareil, lui assigne une place honorable parmi les bienfaiteurs de l'humanité. Entre ses travaux qui méritent d'être mentionnés, il faut citer ses expériences sur la combustion du diamant, ses recherches sur les ciments propres à bâtir sous l'eau, ses observations sur la théorie de la cristallisation en général, et de celle des métaux en particulier (c'est là que se trouve la première indication du moiré métallique), sur le dissolvant naturel du quartz, sur la fusibilité des terres, sur la congélation de l'acide sulfurique concentré, sur le spath pesant et la manière d'obtenir la baryte pure, sur l'acide succinique, sur les affinités, sur la composition des sels, sur celle de différents gaz, sur la nature de l'acier, sur le platine, le bleu de Prusse, le caméléon minéral et l'acide oxalique, etc., etc. On doit encore à Guyton un pyromètre ou instrument pour mesurer les degrés très élevés de chaleur, de nouveaux procédés pour la fabrication du rouge à polir les glaces et l'acier, et l'application de la lampe d'Argant aux travaux chimiques. Il fut un des coopérateurs de l'*Encyclopédie méthodique*, dans laquelle il a fait le premier volume du *Dictionnaire de chimie*, dont l'article *acide* est regardé comme un modèle de déduction et de clarté. Outre ses nombreux écrits insérés dans les recueils que nous avons indiqués, ainsi que dans les *Mémoires de l'académie de Dijon* et dans le *Journal de physique*, Guyton a publié: 1° *le Rat iconoclaste*, poème, Dijon, 1763, in-8°; 2° *Mémoire sur l'éducation publique*, Dijon, 1764, in-12; 3° *Digressions académiques, ou Essais sur quelques sujets de physique, de chimie et d'histoire naturelle*, Dijon et Paris, 1772, in-8°; 4° *Défense de la volatilité du phlogistique*, Dijon, 1773, in 8°; 5° *Instruction sur le mortier de Loriot*, Dijon, 1775, in-8°; 6° *Description de l'aérostat de Dijon, avec un essai sur l'application de cette découverte à l'extraction des eaux des mines*, Dijon, 1793, in-8°; 7° *Opinion dans l'affaire de Louis XVI*, Paris, 1793, in-8°; 8° *Traité des moyens de désinfecter l'air*, Paris, 1801, 1802, 1803, in-8° (réimprimé ensuite plusieurs fois par ordre et aux frais du gouvernement; 9° *Rapport sur la restauration du tableau de Raphaël* connu sous le nom de *la Vierge de Foligno*, Paris, 1802, in-4°. Ce rapport est du plus grand intérêt pour les peintres; Guyton-Morveau y explique fort au long les causes de l'altération des couleurs dans la plupart des tableaux modernes, en même temps que l'analyse des couleurs employées par les anciens maîtres lui indique les moyens de prévenir cette altération. Guyton a traduit en français plusieurs ouvrages de Bergmann, de Scheele, de Black et de Kirwan. — MORVEAU (mademoiselle PICARDET, et depuis madame GUYTON DE), femme du précédent, a publié: 1° *Mémoires de chimie*, de *K.-W. Scheele, tirés des Mémoires de l'académie des sciences de Stockholm*, traduit du suédois et de l'allemand, 1785, 2 vol. in-12; 2° *Traité des caractères extérieurs des fossiles*, traduit de l'allemand, de A.-G. Werner, 1790, in 8°.

MOSCATI (le comte Pierre), fils d'un chirurgien de Milan, s'adonna fort jeune à l'étude des sciences physiques, et y fit tant de progrès, qu'à l'âge de vingt-deux ans il fut élu professeur de médecine à l'université de Pavie. Son zèle pour tout ce qui regardait l'instruction des élèves en médecine et en chirurgie, le soulagement des malades, et particulièrement des pauvres, était sans bornes; il y donna tous ses soins, et publia sur cette matière plusieurs ouvrages estimés. Son nom était déjà célèbre en Italie: la société italienne, et plusieurs autres compagnies nationales et étrangères, l'avaient adopté pour membre, lorsque en 1796, il embrassa la cause de la révolution, fut nommé membre du congrès cisalpin, et envoyé en France, en 1797, en qualité de commissaire pour assister à l'enlèvement de la statue de Notre-Dame de Lorette opéré par un commissaire français. L'année suivante, il devint membre, et à son tour président du directoire de la république Cisalpine; mais le directoire de France ayant pris ombrage du dévouement personnel de Moscati au général Bonaparte, et du système d'indépendance complète de la Lombardie, qu'il cherchait à faire prévaloir, le força de donner sa démission entre les mains du général Brune. Quand les Austro-Russes conquirent l'Italie, en 1799, Moscati, qui ne s'était pas pressé de fuir, fut arrêté, et conduit dans la forteresse de Catona; mais l'archiduc Charles étant tombé malade, Moscati, qui avait sa confiance comme médecin, fut appelé à Vienne, et réussit à le guérir. Il reparut en Italie après la victoire de Marengo, et fut nommé, en 1801, membre de la consulte réunie à Lyon pour constituer la république italienne. Sous le gouvernement de Napoléon, il fut conseiller d'état, directeur-général de l'instruction publique, sénateur, chevalier de la légion-d'honneur et de la couronne de fer. Il était en même temps le médecin de confiance du vice-roi et de toute sa famille. Aussi fut-il, en 1814, du nombre des sénateurs qui agirent avec le plus de chaleur afin de conserver au trône italien le fils adoptif de Napoléon. Le gouvernement autrichien écarta Moscati des fonctions publiques: mais il resta possesseur d'une belle fortune et d'une considération due à ses libéralités et à son caractère. Il ne se servit de son influence que pour les progrès des sciences, des lettres et des arts. Sa maison était devenue depuis longtemps un centre de réunion: on y trouvait une bibliothèque bien choisie et très nombreuse; il possédait beaucoup d'instruments de physique et d'astronomie, un laboratoire de chimie, tous les appareils dont on se sert pour les expériences, tous les instruments de chirurgie les plus chers et les plus rares, enfin tout ce qui peut être utile et nécessaire aux savants et aux étudiants qui voulaient en faire usage. Il a légué ses collections précieuses aux principaux corps savants de l'Italie. L'institut de Milan recevra la plus grande partie de sa bibliothèque. Il avait établi dans la tour de Saint-Jean in Conca un observatoire astronomique et météorologique, dont il a fait don au lycée de Saint-Alexandre. Les connaissances étendues de Moscati, unies aux manières les plus douces et les plus civiles, l'avaient fait justement et généralement estimer et respecter en Italie, et même dans les pays étrangers. Il est mort, le 19 janvier 1824, à l'âge de quatre-vingt-trois ans et six mois.

MOSCHELES (Isaac), pianiste célèbre et compositeur distingué, naquit, le 30 mai 1794, à Prague, où son père était négociant. Ayant manifesté dès son enfance un goût dominant pour la musique, son père lui

fit donner des leçons de piano, et s'apercevant des dispositions extraordinaires de son fils, il le confia à F. D. Weber, directeur du conservatoire de Prague. Dès l'âge de huit ans, le jeune Moscheles exécutait déjà à livre ouvert tout ce qu'on lui présentait, et improvisait avec une facilité étonnante les plus jolies variations sur un thème quelconque. A neuf ans, il avait déjà composé plusieurs morceaux pour le piano, et à dix ans, son talent avait pris un développement prodigieux. Les œuvres de Mozart, Bach, Haendel et Clementi lui fournirent ses premières études, et deux ans après, il passait pour un des premiers pianistes de Prague. A quatorze ans, il se rendit à Vienne, et y gagna l'affection du célèbre Albrechtsberger et de Salieri qui l'aidèrent de leurs conseils. La présence à Vienne de Meyer-Beer, et de plusieurs autres excellents pianistes, contribua surtout aux progrès rapides et étonnants que Moscheles y fit en peu de temps. Après avoir fait, en 1816, plusieurs petits voyages en Allemagne où il fut accueilli avec enthousiasme, il se rendit, en 1820, en Hollande, en France, en Angleterre, où il excita l'admiration générale par sa brillante exécution, et surtout par sa grande facilité d'improvisation. Après s'être fait entendre à Bruxelles, à Paris et à Londres, il retourna en Allemagne, visita Dresde, Leipsick, Berlin et Hambourg, et revint ensuite à Londres où il s'est fixé. On remarque parmi ses compositions : les *Variations d'Alexandre* (*Alexanders variationen*); — une *Sonate, dédiée à Beethoven*; — sa *Sonate mélancolique*; — un *Sextuor, avec accompagnement de piano*, fantaisie dans le goût italien; — les *Allegri di Bravura*; — un *Rondo brillant à quatre mains*; — une *Sonate*, idem; — ses brillantes *Variations* sur le thème *au clair de la lune et sur jadis et aujourd'hui*. Il a aussi composé quatre *Concertos de piano*, d'une beauté remarquable.

MOSELEY (BENJAMIN), né dans le comté d'Essex, en Angleterre, n'eut pas plus tôt terminé ses études, tant à Londres qu'à Paris, qu'il partit pour la Jamaïque, où il s'établit à Kingston comme chirurgien et comme apothicaire, et ne tarda pas à acquérir une brillante clientelle. La guerre de l'indépendance lui offrit une occasion d'observer les maladies cruelles qui faisaient d'affreux ravages parmi les troupes, et un *Traité de la dyssenterie* qui fut le fruit de ses recherches, commença sa réputation littéraire. Après la paix, il visita l'Amérique septentrionale, repassa en Angleterre, alla prendre le titre de docteur à Leyde; et, en 1795, se fixa définitivement à Londres, où il obtint plus tard la place de médecin de l'hôpital militaire de Chelsea. On lui reprochera toujours de s'être élevé avec acharnement et une sorte de rage contre le bienfait de la vaccine, à l'occasion de laquelle il entra en lutte presque seul contre la faculté, et qu'il peignit comme une innovation des plus dangereuses, comme un véritable empoisonnement. Il mourut le 15 juin 1819. On a de lui : 1° *Observations on the dyssentery of the West-Indies*, Londres, 1787, in-8°; 2° *Treatise concerning the properties and effects of coffee*, Londres, 1785, in-8°; *ibid.*, 1792, in-8°; 3° *Treatise on tropical diseases, on military operations, and on the climate of the West-Indies*, Londres, 1787, 1798, 1803, 1806, in-8°; 4° *Treatise on Sugar, with medical observations*, Londres, 1799, in-8°; 5° *Medical tracts*, Londres, 1803, in-8°; 6° *Treatise on the lues bovilla or cow-pox*, Londres, 1804, in-8°; trad. en français, Paris, 1807, in-8°; 7° *Commentaries on the lues bovilla*, Londres, 1804, 1805, in-8°; 8° *Treatise on the hydrophobia*, Londres, 1808, in-8°.

MOSNERON (le baron JEAN), littérateur et ex-législateur, connu avant la révolution sous le nom de Mosneron-Delaunay, né à Nantes, le 28 août 1738, d'une famille distinguée dans le commerce maritime, montra dès sa jeunesse peu de goût pour la profession honorable de ses parents et un extrême penchant pour les voyages et la littérature. Aussi, dans la maison paternelle où se trouvaient douze autres enfants, était-il surnommé *le philosophe*. Il brûlait de s'embarquer avec le capitaine Cook dont le premier voyage autour du monde avait été annoncé dans les papiers publics. Mais son père le détourna de ce dessein, et le fit voyager en Hollande et en Angleterre, où, en prenant d'utiles leçons dans ces pays essentiellement commerçants, le prétendu philosophe put en même temps occuper son imagination active, satisfaire sa curiosité, apprendre deux langues vivantes, visiter les monuments des arts et fréquenter les gens de lettres. De retour à Nantes, et ne pouvant s'habituer à des détails mercantiles qui lui semblaient fastidieux, il préfera s'embarquer avec le grade d'enseigne sur un navire que son père venait d'armer pour Saint-Domingue, et qui, en revenant, assailli par une violente tempête, fut forcé de relâcher en Espagne. Satisfait de la conduite que son fils avait tenue dans cette chanceuse navigation, l'armateur lui offrit le grade de premier lieutenant pour un second voyage. Mais déjà le jeune marin était dégoûté de l'insipide société des officiers de la marine marchande. Il obtint de venir à Paris sous prétexte d'y faire son droit, étude si nécessaire dans les affaires litigieuses qu'enfantent trop souvent les opérations commerciales; mais pour suivre les cours de jurisprudence, M. Mosneron fut obligé de se remettre au latin qu'il avait presque oublié, et ses progrès y furent si rapides qu'en six mois il fut en état d'expliquer Horace et Juvénal. Ses liaisons avec quelques littérateurs, tels que Clément, et surtout la représentation des chefs-d'œuvre de Racine et de Voltaire, lui inspirèrent le goût de travailler pour le théâtre. Il composa deux tragédies : l'une fut refusée parce que le sujet en était mal choisi; l'autre fut admise à correction, puis définitivement reçue : mais il fallait attendre son tour, et M. Mosneron n'avait pas assez de persévérance et de flexibilité dans le caractère pour presser et pour flatter les comédiens. Sa pièce n'a jamais été représentée, et il renonça à la carrière dramatique pour se livrer à d'autres genres de littérature où il n'a dû ses succès qu'à lui-seul. Après avoir rempli à Nantes diverses places administratives et judiciaires, il fut successivement député près les états de Bretagne, chargé de plaider devant le ministre de la marine une affaire qui intéressait tout le commerce; député extraordinaire près l'assemblée constituante, et enfin nommé, au mois d'août 1791, membre de l'assemblée législative. Il s'opposa, le 21 octobre, à ce que l'on confondît les prêtres non-sermentés avec les perturbateurs reconnus. En novembre, il offrit au nom de son frère, Mosneron-Dupin, un vaisseau pour porter des secours à Saint-Domingue. Rapporteur d'une commission, il se prononça contre le *maximum* du prix du blé et des denrées coloniales, contre la liberté illimitée du commerce avec l'étranger, et pour la conservation des deux ports francs. La faiblesse de son organe l'obligea souvent d'emprunter celui de quelqu'un de ses collègues pour l'énonciation de ses rapports, ce qui les a fait attribuer à d'autres députés. M. Mosneron vota constamment avec le côté droit, qui résistait avec des forces inégales contre la faction des Girondins. Le 20 juin 1792, il contribua au péril de sa vie à sauver celle d'une partie de la famille royale, et il n'abandonna le château des Tuileries qu'après avoir fait entendre le langage de la raison à la foule égarée, lutté pendant quatre heures contre les satellites de Santerre et fait ouvrir un escalier dérobé pour faciliter l'évacuation du palais. A peine revenu à Nantes, à la fin de la session, il fut incarcéré comme royaliste, et ne recouvra la liberté qu'après la mort de Robespierre. Nommé, en décembre 1799, membre du corps législatif, il y fut du petit nombre des muets qui ne flagornèrent point Buonaparte, et il en sortit en 1803. De ce moment, M. Mosneron a disparu de la scène politique; mais il n'est point parti pour l'Amérique, comme l'a cru la *Biographie des hommes vivants*. Il s'est retiré, depuis une vingtaine d'années, dans une petite ville du département de la Haute-Garonne, en face des Pyrénées; déterminé par le voisinage des eaux thermales, dont l'usage nécessaire à sa santé a sans doute contribué à lui procurer une heureuse longévité. C'est là qu'isolé, mais tranquille, il achève doucement sa longue carrière, avec une modique fortune qui suffit à ses goûts. Quelques années après la restauration, Louis XVIII, informé du dévouement que M. Mosneron avait montré à une époque désastreuse pour la famille de son frère, lui fit répondre qu'il en avait été touché et qu'il en gardait le souvenir. M. Mosneron a obtenu depuis le

brevet de la légion-d'honneur et le titre de baron. Il a publié : 1° *le Paradis perdu de Milton*, traduction nouvelle, 1786, 3 vol. in-12, avec le texte en regard ; 1788, 2 vol. in 8°, 1799 ; 3 vol. in-8°, 1805 ; 2 vol. in-12 ; 4° ou plutôt 5° édit., 1820, in-8°. L'auteur a dans son portefeuille de nouvelles corrections pour une nouvelle édition. Cette traduction joint la fidélité à l'élégance et souvent à une verve empreinte des couleurs d'une composition originale. Delille regrettait de ne l'avoir pas connue avant de publier la sienne. 2° *De quelques réformes et améliorations à faire en Bretagne*, 1789 ; 3° *Vie de Milton*, 1804, in-8° ; 4° *Memnon ou le Jeune Israélite*, 1806, in-8° ; 5° *le Vallon aërien, ou Relation du voyage d'un aëronaute, dans un pays inconnu jusqu'à présent*, 1809, in-12 : roman purement écrit, plein d'intérêt et d'une excellente morale. 6° Alexandre Barbier et *les Tablettes des écrivains français* lui attribuent : *Vie du législateur des chrétiens, sans lacunes et sans miracles*, 1808, in-8°. Son portefeuille contient plusieurs ouvrages inédits, entre autres une traduction en vers de l'*Essai sur l'homme*, de Pope, qu'il a terminée à quatre-vingt-cinq ans, et qu'on assure supérieure à toutes celles qui ont paru. — Son fils MOSNERON SAINT PREUX, né à Nantes, vers 1778, ancien élève de l'école polytechnique, puis percepteur des contributions, a été longtemps inspecteur des droits-réunis à Nantes, sous le gouvernement impérial. L'enthousiasme qu'il montra pour la cause royale, depuis la restauration, lui valut un déplacement fâcheux et dispendieux pendant les *cent-jours*. Il fut exilé à Angers. Mais après le second retour des Bourbons, il fut nommé directeur des contributions indirectes à Foix, et depuis le commencement de 1816, il occupe à Nantes la même place. Plus tard il a obtenu la décoration de la légion-d'honneur. M. Mosneron a de l'esprit, de l'instruction, et il a composé des vers et des chansons de société qui prouvent qu'il aurait pu se distinguer dans la littérature, si ses fonctions administratives et sa passion pour la musique n'absorbaient pas tous ses moments. Il ne passe à Nantes aucun artiste marquant qui ne se fasse entendre dans les concerts que donne fréquemment M. Mosneron. Il est secondé par sa femme (Césarine Gasnier) qui, aussi modeste que bonne, sait concilier la piété la plus sincère à la plus tolérante, ainsi que les devoirs d'épouse et de mère avec ceux qu'impose la société, et surtout avec la plus brillante exécution sur le piano, et un talent pour l'accompagnement que les plus célèbres professeurs envieraient même à Paris.

MOSTOWSKI (THADÉE), né, le 29 octobre 1766, à Warsovie, fut, en 1790, nommé castellan de Racione et par conséquent membre du sénat polonais. Il établit, conjointement avec les patriotes Joseph Weyssenhoff et Julien-Ursin Niémcéwicz, nonces du palatinat de Livonie à la diète constituante de 1788 à 1792, un journal, intitulé : *La Gazette nationale et étrangère*, qui parut pour la première fois, le 1er janvier 1791, et que les circonstances politiques de la Pologne empêchèrent bientôt de continuer. Mostowski devint depuis membre du comité constitutionnel, qui rédigea la constitution du 3 mai 1791. En août 1792, après l'adhésion du roi Stanislas Auguste Poniatowski au complot de Targowica, il quitta la Pologne et vint à Paris, où il eut des liaisons particulières avec Vergniaud, Condorcet, et les principaux membres du parti de la Gironde. Guidé par l'espérance d'intéresser la France à la cause de sa patrie, il eut, en 1793, des conférences avec les membres du gouvernement, chez le ministre Lebrun ; mais les arrangements qui furent pris restèrent sans effet, par suite de la chute de ce gouvernement en 31 mai. Mostowski fut arrêté, à trois reprises, par les jacobins, ainsi que la princesse Alexandra Lubomirska, née comtesse Chodkiéwicz, avec laquelle il était venu à Paris, et qui fut guillotinée quelques mois après. Il parvint cependant à obtenir des passeports, mais il fut arrêté à Troyes, et n'y dut sa délivrance qu'à l'arrivée inattendue de Hérault de Sechelles, alors membre du comité de salut public, qu'il avait connu à Paris. Revenu au mois de novembre 1793 en Pologne, et retiré dans sa terre de Tarchomin près de Warsovie, il y fut, quinze jours après, entouré de nuit, par les troupes moskowites, arrêté par ordre du ministre de Catherine II, et détenu dans sa propre maison pendant trois mois. Délivré au bout de ce temps, par l'effet de la glorieuse insurrection de Kosciuszko, il acquit beaucoup d'influence pendant la guerre de l'indépendance, en 1794, et fut membre du conseil de guerre sous Thomas Wawrzecki, successeur du généralissime Kosciusko. On attribue à Mostowski la première idée de rassembler les 24 à 26 mille hommes et 100 canons qui restaient encore aux Polonais, après la prise de Praga par le farouche Souvaroff, et de traverser avec eux l'Allemagne, pour se joindre aux Français, qui avaient obtenus de grands avantages sur le Rhin ; proposition que l'illustre général Dombrowski avait adoptée et qu'il se chargea d'exécuter ; mais l'état de l'armée polonaise, qui empirait de jour en jour, renversa tous ces projets : Dombrowski fut fait prisonnier, et ce dernier ne reparut sur le champ de bataille qu'à la tête de ces légions immortelles qui se couvrirent de gloire sur le sol d'Italie. Lorsqu'après le massacre de Praga, Warsovie fut menacée du même sort, Thadée Mostowski fut envoyé, ainsi qu'Ignace Potocki, pour traiter avec Souvaroff. Ils en furent bien reçus, et obtinrent sa parole pour la sûreté des personnes et des propriétés, mais la confiance des généreux polonais fut horriblement trompée : malgré la foi des traités, Mostowski fut arrêté le 20 décembre 1794, avec Potocki, Kilinski et plusieurs autres patriotes, par ordre de la tzarine, et conduits à Pétersbourg. Détenu d'abord à la forteresse de Saint-Pierre et de Saint-Paul, ensuite dans un maison de la ville au secret, il fut délivré ainsi que ses compagnons d'infortune par Paul I, au mois de janvier 1797. Depuis lors, Mostowski vécut dans ses terres près de Warsovie, s'y occupant avec succès d'agriculture. Ami des sciences, il chercha à contribuer à leur propagation dans sa patrie, par la fondation d'une belle imprimerie à Warsovie, où l'on ne s'occupait que de l'impression des chefs-d'œuvre nationaux et des ouvrages particulièrement utiles à ses concitoyens. Il réunit en effet dans un seul corps les chefs-d'œuvre des auteurs polonais, et en publia une fort belle édition en 26 volumes in-8°, intitulée : *Choix d'écrivains polonais*, Warsovie, 1803—1805. Il contribua, en outre, puissamment, en 1801, à la création de la société des amis des sciences de Warsovie. La France fut toujours l'espoir des Polonais ; et quand la bataille d'Austerlitz rendit toute la prépondérance à cet empire, Mostowski croyant entrevoir la possibilité du rétablissement de sa patrie, ne manqua pas d'y croire en 1806 ; mais républicain par principes, il ne put approuver le despotisme de Napoléon, dont la gloire l'avait ébloui de loin. Avant tout, il désirait la liberté pour ses concitoyens, et ne présumant pas pouvoir l'obtenir, il imita l'exemple de Kosciuszko, et ne suivit point l'armée française en 1806. Il acheta, en 1809, une terre en Sologne, où il a vécu retiré jusqu'en 1812. A cette époque, il crut devoir se désister de sa haine contre l'oppression de Napoléon, pour travailler de tous ses moyens à l'indépendance de sa patrie. Nommé ministre de l'intérieur du grand-duché de Warsovie, il partit pour cette capitale. Après les désastres de la campagne de Russie, Mostowski revint en France avec la grande-armée, où il resta jusqu'en 1815, époque à laquelle il fut appelé par le nouveau gouvernement de sa patrie, établi par l'empereur Alexandre, au ministère de l'intérieur et de la police. Il exerce aujourd'hui ces fonctions (1828) auxquelles ses connaissances, son amour de l'ordre, son attachement pour son pays le rendent très propre. Lorsque les idées libérales cessèrent de diriger les gouvernements du Nord, on put s'étonner de voir le comte Mostowski continuer à faire partie du gouvernement de la Pologne. Il s'en justifia ainsi à la diète de 1820 : « La postérité, dit-il, admire » avec raison la mort vertueuse de Caton : mais ce » grand homme aurait peut-être désiré prolonger sa » vie, s'il avait pu prévoir qu'après sa mort rien n'eût » plus favorisé les desseins de César et l'asservissement » de sa patrie. » Mostowski possède des connaissances étendues en politique et en littérature ; il parle fort bien plusieurs langues de l'Europe et écrit en français avec goût et élégance. Il a fourni quelques articles à la *Biographie universelle*. Le comte Mostowski a tout récemment envoyé à Paris une somme considérable.

pour le monument qui doit être élevé à Talma.— MOSTOWSKI (Joseph), frère aîné du précédent, élu nonce à la diète constituante ou de quatre ans (1788 à 1792), s'y distingua au milieu de ses collègues. Lorsque l'hérédité du trône fut proclamée, il fut envoyé, en 1790, à Dresde avec le prince Adam-Casimir Czartoryski, staroste-général de Podolie, pour engager l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste, à accepter la couronne de Pologne. Après le partage total de ce pays, il vint, en 1799, à Paris, et fit partie des membres patriotes qui avaient conçu le projet, qui n'eut pas de suite, de rassembler une diète polonaise à Milan. Joseph Mostowski revint à Varsovie et à Wilna en Lithuanie, où il s'est retiré dans ses terres près de cette dernière ville, sans reparaître sur la scène politique. — MOSTOWSKA (comtesse Anne-Olympie), née princesse Radziwill, mère des précédents, est connue dans l'histoire de la littérature polonaise comme auteur de plusieurs romans et contes historiques, dont elle avait pris le sujet dans les annales du pays.

MOSZYNSKI (Pierre), né, d'une famille illustre et riche de Wolhynie, en 1800, fit ses études au lycée de Krzemiéniéc, fondé par le célèbre Thadée Czacki, et fut élu, jeune encore, en 1824, à l'unanimité des suffrages de ses concitoyens, maréchal de la noblesse du gouvernement de Wolhynie. Sa bienfaisance et son amour pour la justice lui valurent l'attachement et la reconnaissance des habitants de cette province. Comme tout bon Polonais, il attendait avec impatience l'heureux jour où sa patrie pourrait recouvrer son indépendance et reprendre sa place parmi les autres nations. A peine eut-il connaissance du but de la société patriotique, qui tendait exclusivement à la restauration et à l'indépendance de toute l'ancienne Pologne (*Voyez* Tadeusz Mostowski), qu'il se montra un des plus actifs à propager et soutenir ces idées en Podolie, en Wolhynie et en Ukraine. Les efforts mutuels d'Alexandre Chodkiéwicz, du prince Iablonowski, de Louis Sobanski, de Victor Ossolinski, de Tarnowski, de Karwicki étaient sur le point de réussir, lorsqu'après le décès de l'empereur Alexandre, le 1er décembre 1825, les ramifications de toutes ces sociétés, tant en Pologne qu'en Lithuanie, furent découvertes. Moszynski, avec beaucoup d'autres, fut arrêté en 1826. Il eut à subir les plus dures épreuves, mais il parvint à les vaincre toutes. Sa conduite lui attira l'admiration de tous les amis de la liberté.

MOTARD (le baron Léonard-Bernard), contre-amiral, chevalier de Saint Louis, commandant de la légion d'honneur, né à Honfleur, en 1771, d'un chevalier de Saint-Louis officier supérieur de la marine royale, débuta dans la carrière paternelle, en 1786, en qualité de volontaire, fut nommé officier en 1793, partit de Toulon pour faire toutes les guerres de l'armée navale de la Méditerranée, et parvint, de grade en grade, à celui d'adjudant en chef de l'escadre aux ordres de l'amiral Brueyes, escadre qui ramena à Toulon tous les vaisseaux et frégates de la marine vénitienne et une immense artillerie. Cette campagne valut au baron Motard le brevet de capitaine de frégate. Nommé chef d'état major en second de l'armée navale aux ordres de l'amiral Brueyes, il mit à la voile de Toulon pour la célèbre campagne d'Egypte, le 19 mai 1798; le 30 juin, l'île de Malte ayant été prise, le capitaine Motard y fut chargé du commandement des chaloupes de débarquement, qui mirent à terre les troupes et le général en chef dans la baie de Sainte-Catherine. Continuant sa route pour les côtes d'Afrique, ce fut encore lui qu'on chargea du débarquement au Marabou, sur les plages d'Egypte. Il reçut dans ces deux circonstances les félicitations de l'amiral et du général en chef. Au malheureux combat d'Aboukir, le baron Motard, après avoir reçu plusieurs blessures, resta le dernier sur le pont du vaisseau *l'Orient*; ne trouvant plus alors d'embarcation, il fut obligé de se jeter à la mer; le vaisseau sauta presque au même instant. Les Anglais le firent prisonnier, et l'envoyèrent à Naples, d'où il revint en France sur sa parole, après la guérison de ses blessures. Il y resta jusqu'à la fin de 1799, qu'il fut échangé, et nommé adjudant en chef de l'escadre aux ordres du contre-amiral Gantheaume. Il fit avec lui la campagne de la Méditerranée, puis celle de Saint Domingue. Nommé capitaine de vaisseau à son retour, on lui confia le commandement de la frégate *la Sémillante*, sous les ordres de l'amiral Linois, destinée pour les mers de l'Inde. Il partit de Brest en l'an xi, et resta avec l'amiral jusqu'en l'an xiii. Détaché alors dans l'Océan Indien, il prit aux Anglais huit bâtiments dont la capture pouvait valoir près de quatre millions. Attaqué, le 12 octobre de cette année (an xiii), près de l'île Bourbon, par le vaisseau anglais *le Sceptre*, de 74 canons, et la frégate *la Cornwallis*, de 48, le capitaine Motard sut par sa ferme contenance et le feu soutenu de son artillerie, sauver les prises qu'il avait faites: il obligea les Anglais à lever la croisière, et peu de temps après, dans le golfe du Bengale, il leur prit encore trois bâtiments richement chargés, qui allaient à la Chine. Plus tard, en février 1808, il attaqua la frégate anglaise *la Terpsichore*, près de Ceylan, et la combattit pendant une heure et demie vergue à vergue: le capitaine Motard fut blessé dans cette affaire à la tête et à l'épaule. Enfin, dit *le Moniteur* (du 26 février 1809), au bout de six années passées dans ces parages, le capitaine Motard avait parcouru un espace de trente-deux mille lieues dans les mers de l'Inde, avait soutenu avec succès cinq combats contre les forces supérieures des Anglais, et avait fait éprouver à leur commerce une perte d'environ vingt-huit millions de francs. Au retour de cette campagne, il fut nommé baron avec dotation, commandant de la légion d'honneur, et après avoir pris le repos exigé par ses fatigues et ses blessures, il reçut, au commencement de 1811, sa nomination de colonel-major des marins de la garde impériale. Le mauvais état de sa santé ne lui permit pas d'achever la campagne de Russie: il rentra en France, et obtint avec sa retraite le grade de contre-amiral. Le roi le nomma chevalier de Saint-Louis.

MOUFLE (François-Toussaint-Auguste), né à Chartres le 1er novembre 1794, fit ses études au collége de cette ville. A l'âge de seize ans, il inséra contre le despotisme une *Fable*, dont la touche ferme et la moralité excitèrent le courroux du préfet, et fit interdire la littérature au journal du département d'Eure-et-Loir, qui l'avait publiée. Il suivit pendant quelque temps la carrière du notariat, à laquelle la conscription vint l'enlever. Peu propre au métier des armes, il se fit remplacer à Metz au moment où l'armée se dirigeait vers la Russie, et revint dans ses foyers pour ne plus s'y occuper que des lettres. Plus tard, il se rendit à Paris, où le *Mercure* et divers autres recueils périodiques accueillirent ses productions. Entré, en 1813, au ministère de la guerre, il y fut plus d'une fois en butte aux vexations pour quelques articles allégoriques, insérés de temps en temps dans les journaux littéraires. Enfin, en 1822, il fut destitué par mesure spéciale, sans qu'on daignât l'informer des motifs de cette destitution si brusque, qui fut attribuée, ainsi que l'annonce le *Constitutionnel* du 8 décembre de la même année, à une pièce de vers anonyme, imprimée dans le *Miroir*, et ayant pour titre: *Stances à un laboureur*. Rendu exclusivement aux lettres, M. Moufle s'est depuis signalé dans plus d'un concours académique. Le 1er janvier 1823, l'académie de Liége décerna une médaille d'or à une pièce de vers de sa composition, intitulée: *Le dernier chant du poète*. En 1825 et 1826, il obtint le prix de poésie au concours de la société royale d'Arras pour deux *poëmes*, dont les sujets donnés étaient: *Le droit de la nature et des gens violé, à la honte des nations chrétiennes, par les états barbaresques*, et *le vœu d'un chrétien pour le triomphe de la Grèce*, sujet proposé, en 1826, par l'académie française. Cité plusieurs fois honorablement par l'académie des Jeux floraux, il y fut couronné le 3 mai 1827, pour une *élégie*, intitulée: *La jeune mourante*. Les vers de M. Moufle sont de la bonne école, ils ne sont jamais entachés de néologisme: ils ont de l'harmonie, de la fermeté et de la concision, qualités qui, chez eux, ne nuisent point à la grace. Ce jeune poëte est sur le point de réunir ses poésies en un recueil qui formera un volume.

MOUNIER (Jean-Joseph) naquit à Grenoble, le 12 novembre 1758, d'un père négociant probe et peu fortuné. Il commença son éducation sous M. Priès, curé de Nîmes, son oncle maternel, qui lui apprit les éléments de la langue latine. Entré ensuite au

collége royal Dauphin, qu'une association libre d'ecclésiastiques dirigeait depuis l'expulsion des jésuites, une altercation avec son professeur l'obligea d'en sortir en 1774. La métaphysique scolastique l'ennuyait, et il avait écrit sur ses cahiers : *Nugæ sublimes.* C'était une espèce de blasphème contre la philosophie sacrée dont les formes scolastiques étaient si chères à la pédanterie de ses maîtres : aussi n'en fallut-il pas davantage pour lui faire interrompre ses études pendant un an. Ce ne fut, au reste, qu'à la fin de son éducation et en rhétorique qu'il annonça de la facilité et des talents : jusque-là ses progrès avaient été lents et pénibles. La profession de son père ne convenant point à ses goûts, il embrassa la carrière du barreau. Comptant sur son exactitude et son application opiniâtre, il n'eut pas d'autre maître que lui-même, dans l'étude du droit civil, comme dans celle du droit public, et profita quelquefois seulement des conseils de deux savants distingués, sous la direction desquels il travaillait. Il voulut d'abord se livrer à la plaidoirie; mais la faiblesse de son organe l'en dégoûta bientôt, et il abandonna l'audience, après deux ou trois causes péniblement défendues, pour se réduire aux travaux du cabinet. Mounier n'était encore qu'adolescent, et son esprit avait pourtant toute la maturité nécessaire au jurisconsulte. Déja sa gravité précoce, sa persévérance laborieuse et son éloignement des jeux de l'enfance lui avaient valu, au collége, le surnom de *Caton*. A vingt-trois ans, époque de son mariage avec la sœur d'un de ses amis qu'il avait soigné et consolé pendant une maladie longue et douloureuse, il fut pourvu de la charge de juge royal à Grenoble. Les lumières et l'équité qu'il apporta dans l'exercice de ses fonctions furent telles, qu'on n'a cité qu'un seul de ses jugements qui ait été attaqué par l'appel, encore fut-ce dans une cause où sa bonne foi avait été surprise. A l'époque de l'émancipation des États-Unis de l'Amérique septentrionale, la lecture des journaux inspira à Mounier le désir de s'instruire dans les sciences politiques. Comme les Anglais étaient alors plus avancés que nous sur ce point, il s'appliqua spécialement à l'étude de leur langue, se lia avec quelques hommes distingués de leur pays, le neveu de l'illustre amiral Bing entre autres, et finit par se familiariser avec leurs plus célèbres publicistes. Blackstone devint l'objet de ses méditations, et lui fournit sans doute, avec Delolme, ces idées de pondération pour lesquelles il manifesta dans la suite un attachement si exclusif qu'il ne put préserver son beau caractère du soupçon d'entêtement d'amour propre, ou d'opiniâtreté aveugle. Passionné du reste pour tout ce qui se rapportait à la liberté transatlantique, il fit une traduction des recherches de Crèvecœur, auxquelles il joignit des notes nombreuses qui sont perdues comme la traduction. C'est au milieu de ces graves études et de ces importants travaux, qu'il fut surpris par l'aurore de la révolution, dont sa province eut la gloire d'apercevoir et de signaler les premières lueurs. Un mouvement immense l'entourait; le parlement de Grenoble, après avoir résisté aux séductions, aux menaces et aux violences du gouvernement, venait de se rendre en exil, abandonnant une ville ensanglantée pour sa querelle; l'absence de cette compagnie laissait au pouvoir municipal la direction de l'opinion publique. Un conseil général était convoqué pour le 14 juin 1788, afin de prendre en considération les dangers et les besoins du pays, et de conduire vers un but utile les passions ardentes qu'avaient mises en jeu l'enregistrement militaire des édits et la disgrace de la magistrature; alors parut Mounier. Consulté souvent jusque-là par les écrivains qui avaient attaqué les mesures ministérielles, et par Barnave lui même au sujet de son *Esprit des édits*, il devait figurer avec éclat au sein d'une assemblée qui allait donner le signal de l'affranchissement au Dauphiné et à la France. Sacrifiant en effet sans hésitation aux intérêts publics son amour pour la retraite, le repos et le bonheur de la vie privée, il devint l'ame de toutes les résolutions, et rédigea pour les trois ordres de la ville de Grenoble spontanément réunis, la fameuse déclaration dans laquelle ils posaient en principe : 1° Que les maux qui affligeaient le royaume et la province en particulier, avaient pour cause la promulgation illégale et effrayante des nouveaux édits et ordonnances, transcrits à main armée sur les registres des divers parlements; 2° que ces mêmes lois tendaient visiblement à la subversion de l'état et de la constitution monarchique; 3° que la nation française, non plus qu'aucune de ses provinces, ne pouvait être privée de son droit actuel et toujours subsistant de représentation immédiate auprès du souverain, et bien moins celle du Dauphiné, qui avait en sa faveur les lois et les concordats les plus positifs; 4° que porter atteinte à ces lois, c'était ébranler les fondements de l'état social, qui reposait tout entier sur la foi des contrats et la religion des serments; 5° que l'impôt ne pouvait être légalement établi que par le consentement des peuples, réunis en assemblée nationale, par représentants librement élus; seul moyen d'exprimer leurs vœux et leurs doléances, et de subvenir aux besoins de l'état par les voies les moins onéreuses; 6° que les nouveaux tribunaux substitués aux parlements du royaume, dans le moment où ils réclamaient l'assemblée générale de la nation, n'avaient été et n'avaient pu être envisagés que comme les instruments du despotisme, pour multiplier arbitrairement les impôts et étouffer toute espèce de représentation; 7° que la suppression des bureaux des finances et autres juridictions portait une atteinte directe au droit de propriété et détruisait la foi publique; 8° que l'exil du parlement avait achevé de jeter la consternation et la terreur; 9° que la fermentation qui agitait les diverses provinces du royaume, et qui avait failli être funeste à la capitale du Dauphiné (dans la *journée des Tuiles*), n'avait d'autres causes que l'atteinte portée à la constitution de l'état, que la misère subite et profonde où le peuple, privé de travail et de subsistances par l'exil des magistrats et l'émigration des habitants, se trouvait plongé; 10° qu'il était instant de pourvoir à cet état critique; 11° que pendant l'interruption des états et la dispersion des cours souveraines, cet office ne pouvait être rempli que par les citoyens réunis dans les municipalités. Ce manifeste virulent, expression exacte des griefs et des vœux de la nation, fut suivi d'un arrêté dont la rédaction fut encore confiée à Mounier, et dans lequel ce guide éclairé de la population dauphinoise eut soin de faire comprendre un article qui renfermait en lui seul toute la révolution, savoir : la double représentation du tiers-état. Cependant les nobles de la province, quoiqu'ils eussent en grande partie coopéré aux résolutions du conseil-général de Grenoble, voulurent adresser particulièrement leurs réclamations au roi, pour lui exposer plus énergiquement, s'il était possible, l'affligeante situation des choses, et ils recoururent à leur tour à la plume, aux lumières et au zèle infatigable de Mounier. Il est curieux de lire aujourd'hui les phrases patriotiques que le secrétaire confidentiel de la noblesse dauphinoise sut imposer à la bouche superbe de l'aristocratie devenue sa cliente : l'on doit admirer surtout les sentiments d'abnégation personnelle qu'il leur fit manifester dans ce passage : « Réveillez, sire, animez, » enflammez d'un mot l'esprit public qui est prêt à re- » naître : dans l'immense étendue des intérêts que cet » esprit embrasse, viendront s'engloutir et s'éteindre » tous les intérêts, tous les préjugés, les vues particu- » lières des individus et des corps. » Comme toutes les démarches et les délibérations publiques avaient besoin d'être méditées d'avance, Mounier forma chez lui une espèce de comité composé de sept à huit membres des plus éclairés et des plus influents des trois ordres. C'est là que tout fut mûri et préparé pour l'assemblée générale des députés dauphinois, fixée au 21 juillet. Peu de jours avant cette grande réunion, les membres présents à Grenoble se concertèrent et s'entendirent définitivement non-seulement sur la formation du bureau et le choix d'un local, mais encore sur la nature des résolutions à prendre afin d'abréger la durée de la séance solennelle et d'arriver le plus promptement possible au résultat indiqué, avant que l'autorité pût intervenir violemment pour suspendre les délibérations et disperser les représentants de la province. Mounier fut unanimement désigné comme secrétaire, et il en remplit effectivement les fonctions dans l'immortelle réunion de Vizille, où furent jetés les fondements

de la révolution française. C'est à lui que l'on doit tous les actes émanés de cette assemblée : aussi le ministère, furieux de ce qui s'était passé en Dauphiné, ordonna-t-il l'arrestation de six gentilshommes et du publiciste plébéien qui dirigeait ses concitoyens de toutes les classes, dans leurs civiques réclamations. Mais à peine les lettres de cachet étaient-elles expédiées, que M. de Brienne, qui les avait lancées, se vit forcé de reculer devant le torrent de l'opinion publique et de donner sa démission. Ainsi, au lieu d'être plongé dans une prison, en expiation de son dévouement au bien public, Mounier fut reporté avec enthousiasme à ses fonctions de secrétaire, dans l'assemblée de Romans, convoquée pour terminer l'œuvre si glorieusement commencée à Vizille. Il y présenta un projet d'organisation des états provinciaux, et rédigea les deux lettres mémorables que ces trois ordres adressèrent, le 14 septembre, à Louis XVI et à son premier ministre, Necker. Le 1er décembre suivant, les états du Dauphiné s'étant ouverts dans cette même ville sur la convocation du roi, et sous la présidence de l'archevêque de Vienne, Lefranc de Pompignan, d'unanimes suffrages conservèrent encore Mounier au bureau ; enfin, le 2 janvier 1789, il fut nommé député du tiers-état aux états-généraux : et son élection fut tellement l'expression de l'opinion et de la reconnaissance publiques, que, sur trois cents votants, il ne lui manqua que deux voix, la sienne et celle de son père. Au mois de mars, il accompagna son vénérable président à Versailles ; et lorsque le roi félicita le prélat d'avoir sauvé le Dauphiné, celui-ci s'empressa de répondre avec une modestie vraiment évangélique : « Sire, ce n'est pas moi, c'est notre se» crétaire-général. » Mounier prit une part active aux conférences qui précédèrent la réunion des ordres, et déclara franchement aux commissaires du clergé et de la noblesse que le vote en commun n'était pas seulement exigé par les membres du tiers-état pour la vérification des pouvoirs, mais pour toutes les opérations ultérieures ; qu'il s'agissait d'assurer, par une constitution, la liberté publique ; que la fusion des représentants de la nation était indispensable pour un si grand objet : qu'elle était indiquée et commandée par le vœu populaire ; qu'on ne pouvait y résister, non-seulement sans une extrême injustice, mais sans une extrême imprudence. Les ordres privilégiés persistèrent néanmoins dans leur refus de délibérer en assemblée générale et d'opiner par tête, espérant d'échapper par là aux résultats de la double représentation du tiers-état ; Mounier proposa alors l'arrêté suivant : « La majorité » des députés, délibérant en l'absence de la minorité » dûment invitée, a décrété que les délibérations se» raient prises par tête et non par ordre, et qu'on ne » reconnaîtra jamais aux membres du clergé et de la » noblesse le droit de délibérer séparément. » Ce projet fut d'abord vivement approuvé : mais comme il n'était pas assez vigoureux pour les circonstances ni assez décisif, il fut ensuite écarté pour faire place aux propositions plus énergiques de Syeyès et de Legrand. Trois jours après, la cour ayant fait investir le lieu des séances des députés, constitués en *assemblée nationale*, ces dignes mandataires de la France se roidirent courageusement contre les mesures de violence du gouvernement, et se réunirent, en dépit des satellites de la couronne, au *Jeu de paume* de Versailles, pour y continuer leurs travaux. C'est là que Mounier leur fit jurer de ne point se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France, et que, par l'initiative de cet immortel serment, il acheva une illustration si glorieusement commencée à Grenoble, à Vizille et à Romans. A la séance royale du 23 juin, il se montra inébranlable dans les résolutions précédemment arrêtées, et fut l'un des membres dont l'attitude ferme et imposante sanctionna avec le plus d'énergie la foudroyante réponse de Mirabeau au marquis de Dreux-Brézé. Le 6 juillet, il fit établir un comité central, chargé de préparer les travaux constitutionnels : membre et rapporteur de ce comité, il appuya fortement, en cette qualité, la proposition d'une adresse au roi, pour lui demander l'éloignement des troupes qui menaçaient l'indépendance de l'assemblée, et montra néanmoins tant de respect et de déférence pour l'autorité royale, qu'il fut aisé de s'apercevoir dès-lors qu'il ne suivrait pas le mouvement révolutionnaire aussi loin que les circonstances pourraient bientôt l'exiger. Partisan zélé de Necker, il s'éleva véhémentement contre le renvoi de ce ministre, tout en insistant sur la nécessité du maintien et de l'inviolabilité des prérogatives du trône. « Certainement, » dit-il, le roi a le droit de changer ses ministres ; mais, » dans ce moment de crise, les représentants de la na» tion ne trahiraient-ils pas tous leurs devoirs s'ils n'a» vertissaient le monarque des dangers auxquels des » conseillers imprudents livrent la France entière... Ce » n'est pas votre courage qu'il faut révoquer en doute : » bien loin de le diminuer, le péril ne fait que l'accroî» tre. Je ne puis cependant vous dissimuler une inquié» tude ; c'est la seule que peut inspirer une assemblée » d'hommes d'honneur. Je crains que les menaces » n'exaltent trop votre courage. Tâchons, messieurs, » d'agir de sang-froid, de nous rallier constamment aux » principes, de délibérer avec une prudente lenteur. » N'oublions jamais que l'autorité royale est essentielle » au bonheur de nos concitoyens. A quelque point » que puissent en abuser aujourd'hui ceux qui ont » surpris la religion du roi, n'oublions jamais que nous » aimons la monarchie pour la France, et non la France » pour la monarchie. » Après la prise de la Bastille, Mounier parla encore dans le même sens, et repoussa tout projet qui aurait pour but de violenter la conscience du monarque dans le choix de son conseil. Dans la nuit du 4 août, il n'osa pas applaudir à l'abolition des droits féodaux sans indemnité préalable, ce qui ne dut point étonner de sa part, après l'approbation qu'il avait donnée à la protestation de Malouet en faveur du droit de propriété, qui comprenait alors toutes les prérogatives seigneuriales. Chargé par le comité de constitution, où siégeaient Talleyrand, Syeyès, etc., de présenter un rapport sur ses plans de réorganisation politique, il commença par établir des principes qui devaient rencontrer peu d'opposition dans l'assemblée. « Nous avons pensé, dit-il, qu'une consti» tution n'est autre chose qu'un ordre fixe dans la ma» nière de gouverner ; que cet ordre ne peut exister s'il » n'est appuyé sur des règles fondamentales, créées par » le consentement libre et formel d'une nation, ou de » ceux qu'elle a choisis pour la représenter. Ainsi, une » constitution est une forme précise et constante de » gouvernement ; ou, si l'on veut, c'est l'expression des » droits et des obligations des différents pouvoirs qui le » composent. Quand la manière de gouverner ne dérive » pas de la volonté du peuple clairement exprimée, il n'a » point de constitution ; il n'a qu'un gouvernement de fait, » qui varie suivant les circonstances, qui cède à tous les » événements. Alors l'autorité a plus de puissance pour » opprimer les hommes que pour garantir leurs droits ; » ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés sont » également malheureux. » Après avoir développé ces réflexions préliminaires, Mounier proposa un projet de constitution, tracé sur le modèle de la charte anglaise. Il insista sur la pondération des divers pouvoirs et la séparation du corps législatif en deux chambres. Ces idées n'ayant pu obtenir l'assentiment de la majorité, le comité fut renouvelé, et la plupart de ses membres sentirent bientôt décroître leur influence et leur popularité. Cependant Mounier fut élevé à la présidence, quelques jours après l'échec du parti qui le considérait comme son chef ; et il occupait le fauteuil lorsque survinrent les funestes événements des 5 et 6 octobre. Placé à la tête d'une députation qui devait déterminer le roi à faire cesser les causes du mécontentement populaire et à sanctionner les décrets de l'assemblée, il rencontra sur son passage des groupes nombreux qui demandaient du pain, avec des cris et des démonstrations, précurseurs des plus graves désordres. « Le seul moyen d'ob» tenir du pain, leur dit-il courageusement, est de » rentrer dans l'ordre : plus vous menacerez, moins il » y aura du pain. » Arrivé au château, il exposa franchement la situation des choses, et ne craignit pas d'indiquer les seuls remèdes qu'il apercevait aux maux de l'état. La cour ne tint aucun compte de ses sages conseils, et se vit incontinent assiégée par la multitude exaspérée. Mounier proposa alors à l'assemblée de se rendre en corps auprès du roi pour lui servir de rem-

part contre les attaques des insurgés parisiens : et quand sa motion eut été rejetée, sur la demande de Mirabeau qui objecta la dignité de la représentation nationale, il se rendit seul auprès du monarque, dont il ne se sépara qu'après s'être assuré que le général Lafayette avait mis la demeure royale à l'abri de toute surprise. Cependant les chefs de l'attroupement découvrirent un poste que l'on avait imprudemment refusé à la garde nationale pour le réserver aux gens de la cour, et ce fut par là qu'ils pénétrèrent dans le château. Mounier qui, après tant de fatigues et d'alarmes, avait été obligé de se mettre au lit pendant quelques heures, apprit à son réveil les scènes terribles de la nuit, et soit indignation, soit désespoir de ne pouvoir retenir la révolution dans les limites qu'il avait conçues, il s'empressa d'envoyer sa démission à l'assemblée. Selon M. de Lalli, sa première pensée fut d'aller soulever les Dauphinois. « Il faut se battre, dit-il à cet ami ; le Dau» phiné a appelé les Français à la liberté ; il faut qu'il » les appelle aujourd'hui à défendre la royauté. J'ai déjà » écrit à notre commission intermédiaire : je lui de» mande une protestation contre les actes d'une assem» blée qui ne peut plus être considérée comme libre : » puis la convocation de nos états ; le reste suivra. » Un estimable écrivain, compatriote de Mounier, a refusé de croire à de semblables résolutions de la part du secrétaire de Vizille. Il a allégué, pour en démontrer l'invraisemblance, la conduite de ce grand citoyen pendant son émigration et la réponse qu'il fit à certaines insinuations des cabinets étrangers, comme aux propositions des princes français. Cependant le témoignage de M. de Lalli, qui reçut lui-même la confidence de Mounier, qui le vit à Grenoble, en 1790, et plus tard à Lausanne, ne permet guère de rejeter, sur de simples conjectures, des faits qui se présentent sous l'autorité d'un nom respectable, et que rendent ensuite si probables le caractère opiniâtre et la susceptibilité du publiciste dauphinois, ainsi que ses relations avec le comte de Provence et le dépit dont il ne put se défendre quand il vit repousser ses plans constitutionnels. Quoi qu'il en soit, Mounier dut s'apercevoir en rentrant dans sa province, et comprendre, à la marche rapide de l'opinion révolutionnaire, qu'il n'était pas aussi facile de pousser les masses populaires en arrière que de les lancer en avant. Résolu dès-lors à quitter un théâtre sur lequel il ne pouvait plus faire entendre que des vœux stériles pour l'adoption de ses idées, il s'isola entièrement du monde politique, et vécut ignoré au milieu de sa famille et de ses amis, jusqu'au moment où la prévoyance des déchirements qui allaient désoler la France lui inspira le dessein d'abandonner le sol de la patrie. « Sa conduite à l'étranger, observe un de » ses dignes panégyristes (M. Berriat Saint-Prix) prouva » que la nécessité seule l'avait décidé à cette démarche, » et qu'il avait, en la faisant, conservé l'attachement le » plus sincère pour son pays. Non seulement il ne prêta » ni son bras ni sa plume, aux ennemis de la France, » mais il prit encore la ferme résolution de ne point » habiter dans leurs états, quoique la médiocrité de sa » fortune et l'extrême difficulté de recevoir des secours » de ses parents eussent été favorables à l'entretien de » sa famille. » Mounier séjourna successivement à Genève et à Berne. On lui proposa de diriger l'éducation d'un jeune lord, petit-fils de l'amiral Hawke ; il consentit à s'en charger, mais sous la condition expresse qu'on ne l'obligerait pas d'habiter l'Angleterre ; et il ne passa en effet que trois jours à Londres, lorsqu'il fut chercher lui-même son élève. De retour en Helvétie, il quitta bientôt ce pays ami pour se retirer sur une terre neutre, et il établit une maison d'éducation au Belveder, sous la protection du duc de Saxe-Weimar. Les familles les plus distinguées des divers états de l'Europe septentrionale s'empressèrent d'envoyer leurs enfants à cet homme célèbre, qui toujours laborieux et infatigable, ne se contentait pas de remplir les fonctions de directeur, mais faisait encore lui-même des cours de droit public, de logique, de métaphysique et de morale. Le 18 brumaire l'interrompit au milieu de ses succès pédagogiques, en lui rouvrant les portes de la France. Il aimait trop sa patrie, pour ne pas y accourir dès que les circonstances qui l'en avaient banni auraient cessé d'exister. Il confia donc son établissement à un digne successeur, et revint à Grenoble au commencement de l'an 8. L'accueil qu'il y reçut de ses concitoyens le consola des disgraces de l'exil : mais il ne resta pas longtemps parmi eux. Appelé à Paris par le premier consul, il y apprit presque en arrivant sa nomination à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, dans laquelle il fit tout le bien que ses lumières et son intégrité avaient promis aux Bretons. Ceux-ci l'en récompensèrent en le présentant comme candidat pour le sénat conservateur. Napoléon, qui connaissait son activité et sa capacité, voulut se l'attacher de plus près, et le fit entrer dans son conseil d'état. C'est au milieu des honneurs dont l'empereur le comblait que la mort vint le surprendre, le 26 janvier 1806. M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, président de la section à laquelle Mounier appartenait, prononça l'éloge funèbre de son collègue, devant le cercueil et en présence d'un grand nombre de sénateurs, de législateurs et de tribuns. Jamais hommage rendu à la mémoire d'un grand citoyen ne fut mieux mérité et n'obtint une si unanime approbation. On a de Mounier : 1° *Procès-verbal de l'assemblée générale des trois états du Dauphiné*, tenue à Romans, Paris, 1788, in-8° ; 2° *Pouvoirs des députés du Dauphiné*, 1788, in-8° ; 3° *Aux Dauphinois*, 1789, in-8° ; 4° *Nouvelles observations sur les états généraux en France*, 1789, in-8° ; 5° *Considérations sur les gouvernements, et principalement sur celui qui convient à la France*, 1789, in-8° ; 6° *Rapport sur le même sujet*, 1789, in 8° ; 7° *Exposé de ma conduite et des motifs de mon retour en Dauphiné*, 1789, in-8° ; 8° *Appel au tribunal de l'opinion publique*, in-8° ; 9° *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres, et sur les moyens qui leur restent pour acquérir la liberté*, Paris, 1792, 2 vol. in-8° ; 10° *Adolphe, ou Principes élémentaires de politique et résultats de la plus cruelle des expériences*, Londres, 1795, in-8° ; 11° *de l'Influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la révolution de France*, Tubinge, 1801, in-8° ; 2e édit. (publiée avec un avertissement et des notes, par Alp. Mahul), Paris, 1822, in-8°. C'est une réfutation des *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, par Barruel.

MOUNIER (le baron Claude-Édouard-Philippe), pair de France, fils du précédent, né à Grenoble, en 1784, suivit son père à l'étranger. De retour en France avec lui, il devint successivement auditeur au conseil-d'état, secrétaire du cabinet, en 1809 ; maître des requêtes en 1810, et intendant des bâtiments de la couronne en 1813. Napoléon l'avait gratifié précédemment d'une action de 25,000 fr. sur le *Journal de l'Empire* (aujourd'hui *Journal des Débats*) lorsque ce journal devint propriété de l'état. En 1814, le roi le maintint dans ses emplois, et le chargea, en 1817, de présider la commission mixte de liquidation. Il fut nommé, l'année suivante, directeur général des domaines ; pair de France en 1819, et enfin directeur général de l'administration départementale et de la police, en 1820. Il avait été nommé ministre de l'intérieur, mais il refusa ce porte-feuille, en objectant qu'il n'avait pas acquis assez d'expérience des affaires publiques pour se charger d'un aussi grand fardeau. Jusqu'à la suppression du ministère de la police, en 1822, le baron Mounier fit preuve de beaucoup de talent et d'activité. Il fait partie de l'opposition à la chambre des pairs ; et dans la commission sur les petits séminaires, réunie en 1828, et à laquelle il fut appelé, il fut un des quatre membres de la minorité qui se prononça contre l'introduction des jésuites dans l'instruction publique.

MOURAD BEY, chef célèbre des mamelucks, né en Circassie, vers 1750. Il suffirait à la gloire de ce musulman, et ce serait une garantie suffisante de durée pour son nom, d'avoir eu à combattre les deux premiers hommes de guerre des temps modernes, Napoléon et Kléber : mais indépendamment de cet accident heureux de sa destinée, ce barbare, supérieur aux siens en grandeur d'âme et en lumières, aurait pu s'illustrer par des faits tout personnels. Mourad était un jeune mamluck de la maison d'Aly-Bey, le premier qui voulut se rendre absolument indépendant de la Porte-Ottomane, s'était efforcé d'établir l'autorité d'un seul despote sur les tyrannies concurrentes des vingt-quatre

beys du pacha et des corps ottomans qui se disputaient l'administration de la malheureuse Égypte. Aly Bey, parvenu à se débarrasser de tous ses rivaux, avait trouvé un compétiteur inattendu dans la personne d'Abou-Dahab, son lieutenant, qui l'avait trahi; une seconde trahison assura la victoire à celui-ci, et cette trahison, ouvrage de Mourad-Bey, qui est le sujet de cette notice, fut la première cause de l'élévation de ce dernier. Voici comment on raconte cette première partie de son histoire : Mourad, qui avait appartenu dans son enfance au bey Abou-Dahab, était devenu éperdument amoureux de la Géorgienne Sitty Neficals, épouse d'Aly-Bey, son nouveau maître. Subjugué par cette passion fatale, il ne voit que dans la destruction d'Aly l'espoir de la satisfaire, et abandonnant, à la faveur des ténèbres, le camp de celui-ci, il court offrir ses services à l'autre bey Abou-Dahab. « Ton ennemi, lui dit-il, doit passer avec son armée » par un défilé où sa perte est inévitable si l'on peut l'y » arrêter à temps. Je m'offre à toi : si je réussis, je ne te » demande qu'une grâce, donne-moi la belle Sitty Ne» ficals. » Abou-Dahab accepta avec joie ce secours inespéré, et Mourad alla s'embusquer avec mille mamlucks dans les palmiers de Sallyeh. Aly-Bey hésita longtemps avant de s'engager dans cet étroit passage. Ses éclaireurs l'avaient averti du péril. Mourad, impatient de le joindre, se disposait à l'aller chercher, lorsque l'imprudent Bey vint enfin tomber dans le piége qu'on lui avait tendu. Les soldats d'Aly, étonnés de l'attaque, lâchèrent pied : cependant leur chef les rallia deux fois, et il était sur le point de se saisir de la victoire lorsque Mourad fondit sur lui, et d'un coup de sabre lui partageant le visage, l'abattit de son cheval. A la vue de son bienfaiteur étendu sur le sable, le mamluck sentit la pointe du remords et ne put retenir ses larmes. « Pardonne» moi, lui dit-il ; oh! pardonne-moi, mon maître : je » ne t'avais pas reconnu. » Aly fut transporté au Caire. Sa blessure n'était pas mortelle, mais Abou-Dahab en fit empoisonner l'appareil. Mourad hérita de son harem et de ses biens. Tels furent, selon l'auteur d'un excellent précis de l'histoire d'Egypte dont nous avons emprunté le récit (M. Rey Dusseuil), les commencements peu honorables de Mourad. La mort de son patron, et celle d'Abou-Dahab, qui eut lieu peu de temps après, laissa Mourad l'homme le plus puissant de l'Égypte. Le seul rival qu'il put avoir à redouter était Ibrahim Bey; mais grâces à la nécessité de maintenir leur commune usurpation contre la politique de la Porte, la bonne intelligence subsistait encore entre eux lorsque les Français arrivèrent en Égypte. A la première nouvelle de cette invasion, Mourad-Bey n'avait envoyé à la rencontre des Français qu'une partie de la milice dont il était le chef suprême. Il quitta bientôt après le village de Giseh, où il faisait sa résidence habituelle, pour se rendre au Caire, dans l'intention de se venger sur les négociants français qui se trouvaient dans cette ville, de l'agression des soldats de leur nation. Mais détourné de cette résolution barbare par le conseil d'un Vénitien nommé Rosetti, qu'il avait auprès de lui, il se contenta d'imposer à ces négociants une contribution de quelques milliers de piastres. Ce fut à Chebreis que les mamlucks furent pour la première fois rencontrés et battus par les Français. A la nouvelle de cet échec, Mourad, rempli de fureur, ne négligea pourtant aucun des moyens que lui fournissaient son ascendant personnel et ses talents pour le réparer. Il chercha à relever le courage des mamlucks, et leur rappelant tant de victoires par eux remportées sur les Turcs et les Arabes, il leur dit de se souvenir également qu'ils étaient regardés comme la première cavalerie de l'univers. Il leur représenta l'armée française harassée de fatigues, mourant de faim et facile à exterminer en réunissant toutes leurs forces contre elle. Les dispositions prises par Mourad, à la bataille des Pyramides, étaient formidables, de l'aveu même de son adversaire (voyez les *Mémoires de Napoléon*, tome 1er), ses forces montaient à soixante mille hommes, y compris l'infanterie et les hommes de pied qui servaient chaque cavalier. « Nous connaissions et » redoutions beaucoup, dit Napoléon, l'habileté et » l'impétueuse bravoure des mamlucks. » Ils furent cependant battus une troisième fois. « Mourad-Bey, dit » l'historien conquérant en faisant le récit de cette » brillante et mémorable journée, n'avait aucune habi» tude de la guerre, mais la nature l'avait doué d'un » grand caractère, d'un courage à toute épreuve et d'un » coup-d'œil pénétrant. Les trois affaires que nous » avions eues avec les mamlucks lui servaient déjà d'ex» périence, et dans cette journée il se conduisit avec » une habileté qu'on pourrait à peine attribuer au géné» ral européen le plus consommé. » Quoi qu'il en soit, de cette armée de soixante mille hommes, il n'échappa que deux mille cinq cents cavaliers avec Mourad Bey. Plusieurs milliers de ses soldats, en essayant de traverser le Nil, y furent engloutis. Retranchements, artillerie, pontons, bagage, tout tomba au pouvoir des Français, et les nombreux cadavres qu'emporta le cours du fleuve portèrent en peu de jours jusqu'à Damiette et Rosette, et le long du rivage, la nouvelle de notre victoire. Ce ne fut que longtemps après sa fuite que Mourad Bey s'aperçut qu'il n'était suivi que par une partie de son monde, et qu'il reconnut la faute qu'avait faite sa cavalerie, de rester dans le camp retranché. Il essaya plusieurs charges, pour lui rouvrir un passage, mais il était trop tard : les mamlucks eux-mêmes avaient la terreur dans l'âme et agirent mollement. « Les destins, dit Na» poléon, avaient prononcé la destruction de cette » brave et intrépide milice, sans contredit l'élite de la » cavalerie de l'Orient. » Après la perte de la bataille des Pyramides, Mourad se réfugia dans la haute Egypte où il fut poursuivi, harcelé et tenu continuellement en échec par Desaix, qui détruisit une seconde fois, par la victoire de *Ségiman*, les forces que l'intrépide Bey était parvenu à rassembler de nouveau. Après le départ de Bonaparte et de Desaix, qui vint comme l'on sait terminer dans les champs glorieux de Marengo sa carrière si brillante et si rapide, Mourad eut pour adversaire Kleber, le nouveau chef de l'armée. Si les divers généraux qui l'avaient combattu furent forcés de rendre justice aux talents de Mourad, de même qu'à plusieurs traits qui annonçaient une certaine générosité militaire, Mourad de son côté ne tarda pas à être frappé de l'éclat des grandes qualités morales qui relevaient le prix de la valeur et des talents chez ces illustres guerriers. Il provoqua, et eut (le 30 avril 1800) une entrevue avec Kleber à Giseh ; la paix fut la suite des marques d'estime réciproque que se donnèrent ces deux chefs. Mais cet arrangement avec le prince des mamlucks n'empêcha pas la guerre de se poursuivre contre les Turcs et contre les Anglais auxiliaires de ces derniers. Cependant Mourad investi, à titre d'allié de la France, du gouvernement des provinces de la haute Egypte, ne cessa de donner depuis cette époque des preuves non équivoques d'attachement à l'armée française et à son chef. L'importance d'un tel appui était un présage de succès définitif pour la campagne et pour cette fameuse expédition. Malheureusement Kleber tomba sous les coups d'un assassin, et fut remplacé par Menou dans le commandement de l'armée. L'arrogance de ce nouveau général, égale à son incapacité, lui fit perdre tous les avantages que la sage politique de son prédécesseur avait préparés dans ses relations d'amitié avec l'homme le plus puissant de l'Égypte. Mourad, justement dégoûté par ses procédés, ne trahit cependant point son alliance, et n'alla point offrir son sabre aux Anglais et aux Turcs qu'il détestait également : il garda la plus stricte neutralité ; mais sa seule inaction nous fut calamiteuse. Les divisions françaises renfermées dans le Caire furent forcées de capituler, et peu de temps après, *Abdallah-Jacques Menou* lui même, quoiqu'il eût traité cette capitulation de lâcheté, fut forcé d'abandonner Alexandrie et le sol de l'Egypte tout entière, à l'armée anglo-turque. Dans cette dernière crise Mourad, fidèle à ses premiers serments, essaya encore, mais en vain, de servir les Français. Invité par les généraux renfermés dans le Caire à venir partager les dangers de ses amis dans cette fâcheuse circonstance, il oublia tous les sujets de mécontentement que lui avait donnés Menou, et descendit le Nil pour venir se joindre aux Français : mais atteint de la peste, il fut forcé de s'arrêter (le 22 avril 1801) à Benicouef, et y mourut au bout de quelques jours. Les Français déplorèrent sincèrement la perte d'un allié irréparable, et rendirent, dit l'auteur des *Victoires et conquêtes*, à la mémoire de

Mourad-Bey tous les honneurs que méritaient sa constante bravoure et la loyauté de son caractère. Ses vaillants compagnons lui décernèrent, de leur côté, le plus bel hommage dont on puisse honorer les mânes d'un guerrier illustre ; ils brisèrent ses armes sur sa tombe, en déclarant qu'aucun d'eux n'était digne de les porter. « Mourad, a dit le général Regnier, l'un des » acteurs dans cette expédition célèbre, n'était pas un » homme ordinaire. Il possédait éminemment les vertus » et les défauts qui tiennent au degré de civilisation où » les memlucks sont parvenus. Livré à toute l'impé- » tuosité de ses passions, son premier moment était » terrible ; le second l'entraînait souvent dans un excès » contraire. Doué par la nature de cet ascendant qui » appelle certains hommes à dominer les autres, il avait » l'instinct du gouvernement sans en connaître les res- » sorts : également prodigue et rapace, il donnait à ses » amis et pressurait ensuite le peuple pour subvenir à » ses propres besoins. Joignez à ces traits généraux une » force de corps extraordinaire, une bravoure à toute » épreuve et une constance dans le malheur, qui, au » milieu des crises fréquentes de sa vie, ne l'a jamais » abandonné. »

MOURADGEA-D'OHSSON (IGNACE), Arménien d'origine, né à Constantinople, en 1740. Son père, qui jouissait d'une fortune honnête, acquise par le commerce, avait rempli, à Smyrne, les fonctions de consul de Suède, et dirigea l'éducation de son fils vers la même carrière, en l'attachant de bonne heure à la légation suédoise. A vingt-quatre ans, il possédait les principales langues de l'Orient, avait étudié l'histoire de ces contrées dans les écrivains nationaux, et se proposait de jeter plus de lumière sur les annales othomanes, pour rendre plus exactes et plus complètes les histoires publiées à l'étranger sur les nations soumises au mahométisme. Il s'appuya, à cet effet, sur des documents originaux, et se borna pour son essai au règne de Sélim II. Un diplomate suédois, qui s'intéressait aux succès du jeune Mouradgea, n'eut pas de peine à lui faire voir l'exiguité de son plan, et à lui en faire adopter un plus vaste. Ce travail était difficile. Il fallait en effet en rassembler les éléments au milieu d'une nation peu communicative, et pleine de mépris et de méfiance pour les étrangers ; il fallait aussi consulter les registres des administrations, pénétrer dans tous les détails qu'une superstition ombrageuse écartait de tous les yeux profanes, et suppléer par des rapports fidèles à la connaissance de ce qu'on s'obstinait à lui dérober. Ses qualités personnelles, l'estime qu'il avait su mériter, et enfin une fortune assez considérable, lui aplanirent toutes les difficultés ; il s'en servit surtout pour s'attacher un jurisconsulte et un théologien musulmans, tous deux accrédités, qui lui dévoilèrent tous les secrets de leur métier. Jusque-là il avait été secrétaire et premier interprète de l'ambassade de Suède, il reçut, en 1780, le titre de chargé d'affaires de la même cour, et fut nommé chevalier de l'ordre de Wasa. En 1784, il vint en France, et se proposait de faire un long séjour à Paris, pour mettre la dernière main à l'ouvrage dont, pendant vingt-deux ans, il avait amassé les matériaux ; il fut aidé par Mallet-Dupan et par la plume plus expéditive d'un abbé qu'il avait à ses gages, et mit au jour la première partie du *Tableau général de l'empire othoman*, Paris, 1787—1790, 2 vol. in-fol., avec 137 planc. Tous les ouvrages publiés jusque-là n'avaient effleuré qu'une partie des institutions turques. Mouradgea le premier présenta l'ensemble de la législation et des coutumes othomanes, avec la confiance d'un homme habile qui avait tout vérifié. Il prit pour base de son travail le *Code universel*, rédigé sous Soliman Ier, par le célèbre Imam Ibrahim-Haléby, et divisé en cinquante-sept livres, où les matières sont confusément classées, mais qu'il modifia. Ce code est connu sous le nom emphatique de *Multeka-el-abhhur*, ou *Confluent des mers*, parce qu'il est le résumé du Coran, des préceptes traditionnels de Mahomet, des gloses de ses disciples, et des décisions canoniques émanées des imans. Haléby avait surtout négligé de tracer une ligne de démarcation entre les divers ordres d'objets généraux sur lesquels statuait la loi. Mouradgea introduisit la clarté dans ces ténèbres, en encadrant, en autant de codes distincts, les règles religieuses ou morales, politiques et civiles, militaires et pénales. Chaque disposition particulière est accompagnée d'un commentaire turc, presque aussi court que le texte. Les deux premiers volumes du *Tableau général de l'empire othoman* renferment le code religieux sous ses trois divisions des dogmes, des rits et de la morale. La partie dogmatique roule sur les cinquante-huit articles de foi des Musulmans, recueillis par Omar Nessêfi, au commencement du 12e siècle. Mouradgea rassemble dans des appendix pleins d'intérêt les traditions turques sur la cosmogonie, sur les patriarches, les prophètes et les saints de l'islamisme ; il donne l'explication précise du dogme de la prédestination, dessine avec rapidité le tableau des sanglantes divisions enfantées par le conflit des opinions après la mort de Mahomet, et décrit en peu de pages la succession des khalifes, les progrès, le déclin et la chute de leur puissance ; il ne laisse rien à désirer sur les détails qui concernent les purifications, la prière, les fêtes et les sacrifices, la dîme aumônière, la circoncision, les funérailles, les mosquées, les abstinences et les pèlerinages. Le chapitre des colléges et celui des bibliothèques publiques démontrent la légèreté de l'opinion qui suppose l'absence de toute instruction chez les Turcs. L'auteur enfin, dans la partie morale, traite des préceptes d'hygiène publique, combinés avec les pratiques religieuses, des règles somptuaires, de l'industrie, de l'intérieur des familles, et substitue aux récits contradictoires des voyageurs, des notions saines, attachantes pour un plus grand nombre de lecteurs. Les *Wakfs*, ou *fondations*, sont encore une des parties neuves de l'ouvrage, qui se termine par une notice sur la hiérarchie des oulémas et des dervischs. Le *Tableau général de l'empire othoman* était riche de faits ; et quoique d'une forme peu agréable, et au-dessus des fortunes médiocres, il environna l'auteur d'une haute considération. Mouradgea, marié à la fille d'un riche Arménien, nommé Kouléli, avait engagé son beau-père à confier ses fonds à la trésorerie de France, et lui avait fait obtenir la croix de Saint-Louis. Nos troubles politiques le forcèrent bientôt à se retirer à Vienne ; il retourna ensuite à Constantinople, où il fut nommé ministre de Suède, en 1795. Sélim III lui fit l'accueil le plus favorable, et prenant sous sa protection un ouvrage qu'il jugeait honorable pour sa nation il voulut que les deux volumes qui avaient paru lui fussent présentés, et que l'auteur obtint un libre accès dans tous les dépôts. En 1799, Mouradgea, chargé de nouvelles dépouilles de l'Orient, conçut l'idée d'agrandir son plan ; il revint à cet effet à Paris, mais il n'y retrouva que de faibles débris de sa fortune, et les dépôts même de sa belle édition avaient été dispersés. Il était aussi devenu veuf. Pour se consoler de ces différentes pertes, il se choisit dans une famille française une compagne à laquelle il ne demanda que des qualités aimables. En attendant qu'il pût compléter son travail sur les institutions turques, d'après son nouveau plan, il entama le cours d'histoire, auquel il avait voulu préluder dans sa jeunesse. Cette histoire devait s'étendre depuis Othman Ier jusqu'au sultan mort en 1758. L'introduction fut publiée en 1804, 2 vol. in-8° : elle embrassait, sous le titre de *Tableau historique de l'Orient*, l'histoire de la monarchie des anciens Perses depuis l'époque assignée à la création jusqu'au septième siècle de notre ère. L'auteur expose, sans critique, les récits des historiens persans. Son ouvrage a même paru superficiel ; mais on aime à connaître les vicissitudes d'un empire qui, sous quatre dynasties et pendant près de trois mille ans, occupa l'Asie Mineure, et subsista jusqu'à l'invasion des Arabes, en 67. On peut ainsi comparer aux annales persanes le langage bien différent des auteurs grecs et latins. Cyrus, par exemple, appelé *le grand roi* par ces derniers, ne figure dans les pages orientales que comme un vassal, un tributaire de la grande monarchie. La rupture de la Suède avec la France ayant forcé Mouradgea à quitter Paris, il obtint des deux gouvernements l'autorisation de se retirer au château de Bièvre, dont il promit de ne pas s'éloigner. Il vécut dans cette solitude, au milieu des amis de sa femme, jusqu'à sa mort, arrivée le 27 août 1807.

MOURADGEA-D'OHSSON (le chevalier CONSTANTIN),

fils du précédent, né à Constantinople, vers 1780, y a appris le turc, l'arabe, le persan et l'arménien, sous son père, dont il a partagé depuis les travaux littéraires et diplomatiques. Il l'a accompagné en France, et pendant un séjour de plusieurs années qu'il a fait à Paris, tant avant qu'après la mort de son père, il s'est perfectionné dans la langue française sans discontinuer de mettre à profit ses connaissances dans les langues orientales. Membre de la société asiatique de Paris depuis 1823, M. d'Ohsson est chevalier de l'ordre de Wasa. Il est rentré depuis peu d'années dans la carrière diplomatique, et réside aujourd'hui à Bruxelles comme ambassadeur de Suède auprès du roi des Pays-Bas. Il a publié : 1° (d'après les manuscrits laissés par son père) *Tableau général de l'empire othoman*, Paris, 1820, tom. III in-fol., V et VI, in-8°, contenant les codes civil, politique, criminel et militaire, et formant le complément de l'ouvrage dont son père avait donné les premiers volumes; 2° *Histoire des Mongols, depuis Tchinguis-Khan jusqu'à Timour-Lanc, avec une carte de l'Asie centrale au 13e siècle*, Paris, 1824, 1er vol. in-8°; divisé en 2 tomes. L'auteur a le mérite de s'être occupé d'une partie fort peu connue de l'histoire orientale pendant le moyen âge, c'est-à-dire des princes qui ont régné en Perse, dans l'Asie centrale et dans l'Europe orientale, depuis la mort de l'un des deux conquérants tartares jusqu'à l'avénement de l'autre. On attend impatiemment le second volume de cet ouvrage intéressant. 3° *Des peuples du Caucase, et des pays au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne, dans le 10e siècle, ou Voyage d'Abou-el-Cassim*, Paris, 1828, in-8° : imitation du *Voyage d'Anacharsis*; c'est la relation supposée d'un envoyé du khalife de Bagdad au roi des Bulgares du Volga, l'an 336 de l'hégire (948 de J.-C.). Mais les faits historiques, les notions géographiques et les autres documents sur diverses nations peu connues dans le moyen âge, y sont exacts, et traduits ou extraits de vingt-quatre ouvrages arabes, turcs et persans, dont l'auteur, donne de courtes notices, dans sa préface. Les notes, qui forment la moitié du volume, ne sont pas la partie la moins importante de cet ouvrage curieux.

MOURAVIEFF (Michel), sénateur de l'empire de Russie, adjoint du ministre de l'instruction publique, né à Smolensk, en 1747, fit d'excellentes études, et se fit distinguer par l'impératrice Catherine II, qui le nomma, en 1785, instituteur et chevalier des grands-ducs Alexandre et Constantin, dont il dirigea l'éducation pour la morale, la littérature et l'histoire de Russie. Comme administrateur, Mouravieff a rendu de nombreux services à la Russie : l'université de Moscou, dont il était curateur, lui doit sa prospérité. Parmi ses ouvrages, qui tous se distinguent par la beauté du style et une philosophie saine, il faut distinguer ceux qu'il a composés pour l'éducation des jeunes princes qui lui étaient confiés; voici les plus remarquables : *l'Enfant accompli; Lettres d'Emile; Dialogue des morts, l'Habitant du faubourg; Essai sur l'histoire, les belles-lettres et la morale*, 3 vol. Il est mort en 1807.

MOURAVIEFF (Nikita), fils du précédent, capitaine d'état-major, reçut une éducation brillante, sous la direction de son père. En 1812, âgé seulement de seize ans, le jeune Mouravieff échappa à la surveillance maternelle, s'enrôla dans un régiment comme simple soldat, et parvint ainsi à faire la campagne de cette guerre mémorable; il s'y distingua, et fut décoré. C'est lui qui le premier donna l'idée des associations secrètes en Russie, et qui dirigea pendant longtemps celle de Petersbourg. Il composa des constitutions, des catéchismes et autres écrits libéraux, qui le firent condamner à vingt ans de travaux forcés. Mouravieff est doué d'un esprit et d'un courage supérieurs.

MOURAVIEFF (Nicolas), colonel d'état-major de la garde russe, cousin-germain du précédent, et frère du colonel Alexandre Mouravieff, fondateur d'une société secrète à Moscou, et qui a été exilé en Sibérie, fut envoyé, en 1821, à Khiva, pour traiter avec le kan de cette contrée. Après un voyage très périlleux, il parvint à la capitale de ce pays. Mis d'abord en prison, on délibéra au conseil du kan s'il devait être pendu; la potence même fut dressée sous le croisée de son cachot. Il resta dans cet état pendant près de quarante jours. Cependant conduit par-devant le kan, Mouravieff, qui avant d'entreprendre ce voyage avait étudié la langue du pays, lui parla avec tant de fermeté et d'assurance sur les dangers qui menaceraient son pays s'il l'immolait, que le kan le fit élargir sur-le-champ. De retour en Russie, il publia une description fort curieuse de son voyage, qui a été traduite en français sous ce titre : *Voyage de Mouravieff en Turcomanie et à Khiva, fait en 1819 et 1820, contenant le Journal de son voyage, le récit de la mission dont il était chargé, la relation de sa captivité dans le Kiva, la description géographique et historique du pays*, traduit du russe, par M. G. Lecointe de Laveau, revu par MM. J.-B. Eyriès et J. Klaproth, Paris, 1823, in-8°.

MOUCHET (François-Nicolas), peintre, né en 1750, à Grai (Franche-Comté), alla étudier à Paris, sous le célèbre Greuze, et obtint, en 1776, le premier prix à l'académie. Ayant besoin de faire ressource de son talent, il s'appliqua particulièrement à la miniature, et se fit connaître par des portraits : le gouvernement venait de le charger de quelques ouvrages lorsque la révolution éclata. Mouchet en adopta les principes avec chaleur, devint successivement membre de la municipalité, et juge de paix d'une des sections de Paris, et envoyé en Belgique, en 1793, pour désigner les objets d'arts qui devaient être remis à la France. Les crimes dont il était le témoin, ayant excité son indignation, il se prononça avec énergie contre les jacobins, ce qui lui valut une détention de quatorze mois, pendant lesquels il s'occupa à faire des portraits dont le produit faisait vivre sa famille. Rendu à la liberté, en 1795, il se retira dans sa ville natale, où il se livra tout entier à la pratique de son art. Il forma une école de dessin à ses frais, et n'épargne rien pour inspirer à ses élèves le goût de l'antique, qu'il se reprochait d'avoir négligé. Mouchet venait de contracter un second mariage, lorsqu'il mourut à Grai, le 10 février 1814. Outre ses portraits on a de lui deux compositions : *l'Origine de la peinture*, et *le Triomphe de la justice*, qui ont paru au salon, et une foule de petits sujets gracieux qu'a reproduits la gravure, tels que le *Larcin d'amour, l'Illusion, le Coucher*, etc.

MOUCHON (Pierre), célèbre prédicateur protestant, né à Genève, en 1733, d'un père horloger, se livra, pendant quelques années, à l'enseignement de la jeunesse, dans le collége de Genève. Il exerça ensuite les fonctions du ministère sacré dans l'église française de Bâle, puis dans sa patrie, où il mourut en 1797. On a de lui : 1° *Table analytique et raisonnée des matières contenues dans l'Encyclopédie*, Paris, 1780, 2 vol. in-fol. Ce travail immense auquel Mouchon consacra cinq années, annonce un esprit étendu, accoutumé à embrasser un grand nombre d'objets, à les disposer avec ordre, et une rare variété de connaissances. 2° *Sermons*, Genève, 1798, 2 vol. in-8°, (ouvrage posthume). Il est à regretter qu'on n'ait pas donné la suite de cette collection des sermons de Mouchon. La force des pensées y est égalée par celle du style. « Ceux qui l'ont entendu, dit un de ses biographes, admiraient combien son action simple et majestueuse était en harmonie parfaite avec le ton de la composition, et complétait en lui l'heureux assemblage des premières qualités de l'orateur chrétien. Son *Sermon du jeûne*, prononcé dans un temps de troubles et de malheurs, est peut-être une des plus belles productions de l'éloquence sacrée. Cette éloquence venait du cœur. »

MOUGIN (Pierre Antoine), astronome, né à Charquemont (Franche-Comté), le 22 novembre 1735, embrassa l'état ecclésiastique, et fut nommé curé de la Grand'Combe des Bois, paroisse sur le revers du Lomont. Dès lors il s'appliqua à l'astronomie; en 1766, il adressa ses premières observations à Lalande, qui lui envoya, avec une lettre très flatteuse, un grand télescope et quelques autres instruments qui lui étaient indispensables. Devenu correspondant du bureau des longitudes, il avait promis de s'occuper d'un travail sur les comètes, lorsque la révolution vint l'en détourner. Il fut obligé, en 1793, d'abandonner sa cure, et d'aller chercher un asile dans le creux d'un vallon, d'où écrivait-il à Lalande, *je ne vois plus le ciel*. Le bureau des longitudes obtint enfin du gouvernement un décent

qui rendit Mougin à ses travaux et à son ancien séjour. En 1801, il adressa à Lalande une grande *Table de précession*, c'est-à-dire des changements annuels des étoiles en ascension droite. Mougin est mort dans sa paroisse, le 22 août 1816, à l'âge de quatre-vingt-un ans. On a de lui, des *Calculs dans la connaissance des temps*, de 1775 jusqu'à 1803; *les Tables de nonagésime*, dans le volume de 1775; *les Calculs de l'éclipse du soleil* observée à la Grand' Combe le 19 janvier 1787, insérés dans le *Journal des savants*, page 503, etc.

MOUREAU (Agricol), avocat à la cour royale, né à Avignon, en 1768, fit ses études au collége des doctrinaires, et entra dans leur congrégation à l'âge de seize ans. Après avoir passé par tous les degrés de l'enseignement, il était, au moment de la révolution, professeur de rhétorique au collége de Beaucaire, place qu'il remplissait avec distinction, lorsque son adhésion aux principes régénérateurs de l'époque le firent nommer, en 1791, procureur de la commune de Beaucaire. Il justifia l'estime publique en maintenant, dans différentes circonstances, au milieu de la plus grande fermentation, l'ordre et l'union parmi les citoyens. Après la suppression des congrégations enseignantes, en 1792, il rentra dans sa ville natale, et y exerça la place de secrétaire greffier de la municipalité, qu'il échangea bientôt contre celle de procureur de la commune. Ce fut en exerçant ces fonctions, qu'il empêcha, par sa prudence, l'effusion du sang entre deux bataillons volontaires prêts à s'entr'égorger. En 1793, il fut nommé commandant en chef d'un bataillon de volontaires, qui fut licencié quelque temps après. Vers la même époque, il se présenta à la barre de la convention nationale, et y obtint : 1° la formation du département de Vaucluse; 2° le classement dans la ligne de l'armée du 3e bataillon des volontaires du district de Vaucluse; 3° une pension de retraite pour les vieux soldats de la garde du pape à Avignon, qui, par l'effet de la réunion de cette ville à la France, n'avaient plus de moyens d'existence; 4° une pension pour un père de famille de Beaucaire, qui, en se plaçant devant la bouche d'un canon, avait empêché une partie des citoyens de cette ville de mitrailler l'autre. M. Moureau devint l'un des administrateurs de ce nouveau département aussitôt qu'il eut été organisé; c'étaient les conventionnels Rovère et Poultier qui avaient été chargés de cette opération. Le nouvel administrateur ne craignit pas de leur montrer toute l'horreur que lui inspiraient les massacres de la Glacière, et de plaider, dans une assemblée publique, la cause de cinquante Marseillais faits prisonniers par l'armée républicaine, et détenus dans le fort d'Avignon. Cette commisération pour des malheureux devint, à ce qu'il paraît, la source d'une haine inextinguible de ces deux représentants contre M. Moureau : ils le firent arrêter par Jourdan, dit *Jourdan coupe-tête*, qu'ils avaient nommé commandant de la gendarmerie du département, et traduire d'Avignon à la Conciergerie, à Paris. Il fut transféré à la prison du Luxembourg, d'où il ne sortit que cinq mois après. De retour à Avignon, il eut une mission pour Arles, et y fit arrêter un fougueux démagogue, qui prêchait le partage des propriétés. Le 9 thermidor arriva sur ces entrefaites; les amis du moderne Saturninus dénoncèrent M. Moureau au comité de sûreté générale, qui la décréta d'arrestation. Il se déroba aux poursuites, et reparut après le 13 vendémiaire an IV. Comme Rovère pour persécuter M. Moureau s'était étayé de lettres trouvées par Courtois dans les papiers de Robespierre, l'inculpé accusa ses ennemis d'avoir falsifié ces prétendues lettres, et les somma, en tout état de cause, de les déposer au greffe du tribunal qu'il leur plairait de choisir; ils gardèrent le silence. M. Moureau, à l'appui des réclamations qu'il était en droit de faire, cite des faits qui constateraient que Rovère et Poultier lui devaient la vie; mais comme ils n'ajouteraient rien à l'opinion formée sur ces deux conventionnels, nous nous abstiendrons de les rapporter. Il n'en fut pas moins poursuivi par Poultier dans le journal (*L'ami des Lois*) qu'il dirigeait. Depuis ce temps, M. Moureau se voue à l'étude des lois, et se consacre entièrement à la carrière du barreau. Il s'était chargé, en l'an IV, de la défense de M. de l'Estang, chef des Vendéens, fait prisonnier; il fut écarté sous le prétexte qu'il n'était pas militaire. Dans le choc qui eut lieu dans ces contrées, au mois de pluviôse an V, entre le parti ultramontain et le parti républicain, celui-ci ayant triomphé dans le choix des électeurs, le général qui commandait dans la division fit arrêter M. Moureau avec cinquante de ses concitoyens. La cour de cassation, pour cause de suspicion légitime, les ayant renvoyés devant le tribunal criminel de Valence, et ensuite devant celui de Grenoble, M. Moureau et ses cinquante prétendus complices furent jugés, après un an de détention, et honorablement acquittés. Il fut le défenseur de tous ses co-accusés, et les débats firent connaître qu'il avait sauvé la vie à un nommé Mani, fait prisonnier dans cette affaire. Il se retira alors à Aix, où il s'adonna à la jurisprudence; en l'an VII, il fut nommé député au conseil des cinq-cents par le département de Vaucluse, mais l'état de sa santé le détermina à envoyer sa démission; nommé alors commissaire près le tribunal du département de Vaucluse, et successivement près de l'administration centrale, il remplit ces différentes fonctions de manière à détruire les fâcheuses impressions qu'avait soulevées contre lui la part qu'il avait prise à la réunion du pays à la France. Au 18 brumaire, il se déclara ouvertement contre cette journée, malgré les avantages que lui offrait le nouveau gouvernement. A la réorganisation du barreau, il se consacra tout entier à la défense publique, et se fit une nombreuse clientelle, dont il ne cessa de mériter la confiance. Il s'honora à cette époque par un grand acte de générosité, en défendant, dans divers procès, les intérêts de la femme et du fils de Rovère, son persécuteur; il est vrai que cette veuve avait été assez généreuse elle même pour implorer son secours. Lorsque Napoléon se rendait à l'île d'Elbe, après sa première abdication, il courut quelque danger à Avignon; la crainte qu'il ne se vengeât, après avoir ressaisi le pouvoir, en 1815, détermina les Avignonais à lui envoyer une députation; M. Moureau, chargé de porter la parole, dit entre autres choses à Napoléon, faisant allusion à un mot célèbre : « L'empereur des Français ne voudrait pas être » le vengeur des insultes faites au souverain de l'île » d'Elbe. » Il fut nommé procureur général près la cour d'assises de Vaucluse, mais un motif de délicatesse l'empêcha d'accepter cette place. Après la bataille de Waterloo, M. Moureau, craignant quelques mouvements dans le Midi, quitta Avignon, et alla habiter avec sa famille le département de la Drôme. Il vivait tranquille et respecté dans la commune de Loriol, lorsque le préfet du département s'y rendit pour le faire arrêter; il n'en vint pas à bout, mais il força sa femme et sa sœur, mère du jeune et célèbre Viala, de quitter le pays avec leurs enfants, au nombre de sept. Elles se rendirent à Vienne, où elles reçurent le meilleur accueil. M. Moureau revint seul à Paris, où il fut poursuivi comme bonapartiste, et obligé de se cacher; il eut pour ennemis ceux-là surtout pour lesquels il était venu implorer la clémence impériale. Le ministre de la police l'envoya, en 1816, en surveillance à Rouen, et leva son ban en 1817; il fixa alors, avec toute sa famille, son domicile à Paris, et demanda à l'ordre des avocats de la capitale d'être inscrit sur leur tableau. Sa demande fut accueillie, après les enquêtes les plus sévères dans les différentes villes qu'il avait habitées, et depuis cette époque, il a constamment justifié, par une conduite honorable, la justice qui lui avait été rendue. C'est depuis qu'il habite la capitale qu'il a publié : 1° *Essai sur l'esprit des lois françaises, relatives à l'adoption des enfants naturels*, 1818, in-8°; 2° *Réflexions sur les protestations du pape, relatives à Avignon et au ci-devant Comtat Venaissin*, 1818, in-8°; 3° *Traité sur le testament mystique*, 1819, in-8°; 4° *Projet d'une loi spéciale répressive des abus de la liberté de la presse, avec l'exposé des motifs*, 1819, in-8°; 5° *De l'incompatibilité entre le judaïsme et l'exercice des droits de cité, et des moyens de rendre les juifs citoyens dans les gouvernements représentatifs*, 1819, in-8°; 6° *Loi sur l'organisation du jury, avec un commentaire des articles de cette loi qui se rapportent aux colléges électoraux*, Paris, 1827, trois éditions. On le dit auteur d'une brochure intitulée : *Napoléon Bonaparte, lieutenant d'artillerie*. On lui attribue les articles du *Constitutionnel* qui sont

relatifs à la législation civile, criminelle et électorale.

MOURRE (Joseph-Henri-Louis-Grégoire, baron), procureur-général à la cour de cassation, né en 1760, à Lorgues, petite ville du département du Var, entra chez les pères de la doctrine chrétienne, y remplit pendant sept ans diverses chaires de professeur, et en sortit à vingt-un ans, emportant l'estime et les regrets des chefs des différentes maisons de cet Institut. Il fit ensuite son droit, et fut reçu avocat au parlement d'Aix. Il commençait à exercer d'une manière distinguée cette honorable profession lorsque la révolution éclata. M. Mourre avait alors vingt-sept ans. Voué à l'étude, et étranger aux passions qui agitaient la France, il crut que ses pénibles travaux pourraient le faire glisser inaperçu à travers les orages révolutionnaires; mais ils avaient pris, surtout dans le midi, un tel caractère d'intensité, qu'après avoir résisté long-temps, il se vit enfin obligé, au commencement de 1792, de venir chercher à Paris la tranquillité qu'il ne pouvait trouver dans sa patrie. Ses connaissances dans la législation et ses honorables antécédents ne tardèrent pas à le faire admettre dans le ministère de la justice. Il y entra au mois de mai de la même année, sous le ministre Durantou, en qualité de secrétaire et de membre du conseil établi près de ce ministère, et de chef de la division civile. Après le 9 thermidor, il fut nommé membre de la première commission exécutive, dénommée commission des administrations civiles, police et tribunaux. En janvier 1796, il quitte le ministère de la justice, et fut nommé juge suppléant au tribunal de la Seine. Par l'ordre hiérarchique alors établi, nul ne pouvait devenir juge s'il n'avait commencé par être suppléant; M. Mourre devint juge titulaire après avoir rempli, pendant un seul mois, les fonctions de suppléant. Du tribunal civil il passa immédiatement conseiller à la cour d'appel de Paris, en 1800; et quinze jours après, il devint procureur-général à la même cour. Il exerça cette magistrature importante pendant onze ans, et ne la quitta, en février 1811, que pour devenir un des présidents de chambre à la cour de cassation. La promotion de M. le baron Mourre à cette haute magistrature offre cette circonstance remarquable et si flatteuse pour celui qui en est l'objet, qu'il n'y avait point alors de présidence vacante à la cour de cassation, et qu'il en fut créé une spécialement pour le nouveau titulaire. Enfin quatre ans après, en février 1815, il a été élevé par le roi à la dignité de procureur-général près la cour de cassation, place qu'il remplit encore aujourd'hui. M. Mourre fut nommé chevalier de la légion d'honneur à l'époque de l'établissement de l'ordre; il fut ensuite créé baron par décret impérial. Après la restauration, Louis XVIII lui a successivement conféré les grades d'officier et de commandeur de la légion d'honneur.

MOUSTIER (Eléonor-François Elie, marquis de), lieutenant-général, chevalier de minorité de l'ordre de Malte, de l'ordre de Saint-Louis, etc., né à Paris, le 15 mai 1751, suivit la carrière diplomatique, et fut successivement attaché, dès l'âge de seize ans, comme gentilhomme d'ambassade aux légations françaises de Lisbonne, de Londres et de Naples. A vingt-six ans, il devint ministre du roi près l'électeur de Trèves, et passa ensuite avec la même qualité à la cour de Londres. En 1790, il remplaça M. de la Luzerne aux Etats-Unis, d'où on le rappela bientôt pour lui confier l'ambassade de Berlin. Il était à peine arrivé à ce nouveau poste que Louis XVI voulut le charger du porte-feuille des affaires étrangères. M. le marquis de Moustier refusa ce haut témoignage de confiance, mais le monarque insista, et lui exprima lui-même son vif désir à cet égard, dans une lettre ainsi conçue: « J'ai chargé M. de Montmorin de vous écrire au sujet » de la place des affaires étrangères que je vous destine. » Comme les circonstances sont changées, j'espère que » vous ne ferez plus de difficultés d'accepter une place » que je vous verrai remplir avec grand plaisir. Je compte » que vous ne tarderez pas à vous rendre ici. » Le marquis de Moustier persista néanmoins dans son refus, et fut nommé quelque temps après à l'ambassade de Constantinople. On a imprimé dans plusieurs biographies que Louis XVI avait voulu l'envoyer à Berlin, vers cette époque, pour engager le roi de Prusse à abandonner ses projets hostiles contre la France, et que M. de Moustier, qui appelait de tous ses vœux l'intervention étrangère en faveur de la contre-révolution, n'avait pas cru devoir accepter une mission aussi contraire à ses sentiments et à ses principes. Si l'offre du monarque et le refus du diplomate n'ont point été imaginés par les historiens, il est permis de penser que cette opposition apparente ne fut qu'un jeu de leur part, puisqu'on a découvert depuis des lettres du roi de France à Frédéric-Guillaume, qui présentent au contraire le marquis de Moustier comme chargé d'exprimer à la cour de Berlin la véritable pensée de son maître, ses intentions secrètes contre la constitution, et son vif désir de voir entrer la Prusse dans la coalition des rois contre la révolution française. En 1792, M. de Moustier fut aussi muni des pleins pouvoirs des princes émigrés pour traiter avec les puissances étrangères: sa correspondance ayant été saisie avec les équipages du comte de Provence, par un détachement de l'armée de Kellerman, il fut décrété d'accusation le 21 octobre de la même année. Après la dispersion de la cour de Coblentz et la défaite des émigrés dans la Lorraine et la Champagne, il suivit le comte d'Artois en Angleterre, où les souvenirs de son ambassade lui firent obtenir un accueil favorable des hommes les plus considérés du pays, et particulièrement de la famille royale; il servit d'intermédiaire entre le cabinet de Saint-James et les armées vendéennes, et fut nommé, vers la fin de 1795, par lettres patentes datées de Véronne, commissaire du roi auprès des armées royales de l'ouest, pour en diriger les opérations et leur inspirer l'esprit d'union et d'ensemble qui leur manquait. Cette importante mission resta presque inaccomplie, par suite des hésitations du ministère britannique qui ne fit point partir l'expédition promise, et qui donna ainsi au gouvernement républicain le temps de pacifier la Vendée, après la mort de Charrette. M. de Moustier, voyant la cause royale ainsi délaissée, ou du moins faiblement servie par le cabinet anglais, retourna sur le continent, en 1796, et s'établit à Berlin, près du roi Frédéric-Guillaume, qui l'avait toujours honoré de son amitié. Il acquit dans les environs de Potsdam une modeste chaumière, où le monarque prussien se plaisait à venir presque tous les soirs prendre une tasse de lait. Après la mort de ce prince, il fut chargé par Louis XVIII de complimenter le nouveau roi son fils, sur la perte qu'il venait de faire et sur son avénement au trône. Les relations pacifiques alors existantes entre la Prusse et la république française rendaient cette tâche difficile: aussi le marquis de Moustier s'en exprima-t-il franchement avec sa majesté prussienne. « La circonstance présente, dit-il, m'entraînant à une démarche dont je » sens toute la délicatesse, je crois donner au moins une » preuve de l'extrême confiance que m'inspirent les lumières de V. M., et la bonté de son cœur royal, en » m'abstenant de recourir à aucun intermédiaire, en » sorte que de quelque manière que vous puissiez envisager cette démarche, vous ayez au moins la conviction » de ma scrupuleuse attention au secret le plus profond » qui restera déposé dans le sein de V. M. » Le roi de Prusse fut loin de s'offenser de cette communication: il manifesta au contraire la plus vive sollicitude pour le prince qui la lui faisait faire, et félicita ensuite l'interprète de l'auguste proscrit, sur sa conduite franche et circonspecte dans cette conjoncture embarrassante. « J'espère, lui dit-il dans sa réponse écrite, d'avoir l'occasion, à une des cours prochaines qui auront lieu » chez moi, de vous témoigner personnellement l'estime que je vous porte. » En 1806, l'invasion de la Prusse par les armées françaises contraignit M. de Moustier de se réfugier en Angleterre. Il y resta jusqu'en 1814, et rentra en France avec Louis XVIII. Un an après, le retour de Napoléon le força de s'expatrier encore et de suivre la famille royale à Gand. Il en revint après les événements de Waterloo: pour mettre sa vieillesse à l'abri de nouveaux orages politiques, il s'exila volontairement de la cour, et vécut dans la retraite jusques au 1er février 1817, que la mort vint l'enlever. M. de Moustier a publié: 1° *De l'intérêt de la France à une constitution monarchique*, Berlin, 1791, in-8°;

2° *De l'intérêt de l'Europe dans la révolution française*, Londres, 1793, in-8°; 3° *Observations sur les déclarations du maréchal prince de Cobourg aux Français, par un royaliste français*, Londres, 1793, in-8°.

MOUSTIER (Clément-Edouard, marquis de), fils du précédent, est né à Coblentz, le 2 janvier 1779. Son extrême jeunesse ne lui ayant pas permis de suivre son père à l'étranger lors de son émigration, il fut arrêté et jeté dans un cachot, d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor. Au 13 vendémiaire, ce fut lui qui, le pistolet à la main, et bravant un décret de peine de mort, força les tambours de sa section à battre la générale contre la convention. Attaqué par un piquet de dragons, il tira sur lui les premiers coups de fusil de la journée. Blessé et fait prisonnier, il fut traduit devant un conseil de guerre, puis devant la commission des six, chargée de décider du sort des vendémiairistes pris les armes à la main. Sa jeunesse (il n'avait que quatorze ans) et la hardiesse de ses réponses lui firent obtenir sa liberté. Il en profita pour aller, le même jour, à sa section, faire une déclaration publique de haine à la république, en arguant du décret de la convention du 4 brumaire an IV, rendu peu de jours auparavant, et qui permettait, à tous ceux qui ne voulaient pas vivre sous la constitution démocratique nouvellement proclamée, d'abandonner la France, au moyen d'une déclaration préalable. Il partit à pied pour Hambourg, au cœur de l'hiver; s'y embarqua pour l'Angleterre, et passa de là dans la Vendée, où il servit en qualité d'aide-de-camp du comte Louis de Frotté. Obligé de retourner dans la Grande-Bretagne, après la pacification de 1796, il se rendit à Paris, aux approches du 18 fructidor, avec tous les chefs royalistes de l'ouest qui s'y trouvèrent réunis pour appuyer la majorité du conseil des cinq cents et faire triompher la conspiration de Clichy. Mais cette journée ayant été funeste aux conjurés, M. de Moustier, atteint à la fois par la loi des otages et par celle de la conscription, mit sa tête à couvert en rentrant comme simple soldat dans un régiment de hussards. Après le 18 brumaire, il passa dans les chasseurs de la garde, et fut placé, à l'âge de 21 ans, comme élève diplomatique aux affaires étrangères. Secrétaire de légation à Dresde, en 1801, il fut chargé, après la bataille d'Iéna, de la garde des prisonniers saxons, et la manière dont il remplit cette mission lui valut une boîte enrichie de diamants de la part du roi de Saxe. Son mariage avec la fille du comte de Laforest le mit bientôt en crédit à la cour impériale, et il fut successivement honoré des ambassades de Bade et de Wurtemberg. Rappelé, sur sa demande, après la campagne désastreuse de Moscou, il se prononça fortement, en 1814, pour la restauration de l'ancienne dynastie, et n'obtint cependant pour récompense de son enthousiasme et de son zèle que la place de maire de la commune de Brie. Pendant les cent-jours, il protesta contre la réunion du collége électoral de son département, présidé par le général Lafayette, refusa de prêter serment à son ancien maître et repoussa l'acte additionnel. Malgré tant de démonstrations royalistes, ce ne fut qu'en 1820, après la chute de M. de Cazes, que M. de Moustier parut sur la scène politique, comme ministre plénipotentiaire près la cour de Hanovre, au moment où le roi d'Angleterre venait visiter ses états d'Allemagne. Cette mission terminée, il obtint de continuer ses fonctions diplomatiques près de la confédération Suisse, et fut nommé, peu de temps après, membre de la chambre des députés par le collége électoral du Doubs. Partisan zélé du ministère Villèle et de la congrégation, on lui confia, en 1824, la direction des affaires étrangères, pour l'envoyer de nouveau avec le titre d'ambassadeur dans les cantons helvétiques. Mais on ne le laissa pas longtemps à ce poste : l'influence du parti jésuitique le fit rappeler en 1825, pour lui donner la première ambassade de famille, et le mettre à portée de rendre de plus vastes services à ses patrons. M. de Moustier ne trahit point les espérances des auteurs de son élévation : ministre dévoué de Montrouge, il stimula puissamment les apostoliques de la Péninsule, en dépit des instructions ministérielles que lui transmettait le baron de Damas. Sa conduite ayant excité les réclamations de quelques cabinets, son rappel fut ordonné. Mais si les convenances diplomatiques lui firent subir, à son retour, une réception officielle peu flatteuse, on assure qu'il fut dédommagé confidentiellement des froideurs et de la désapprobation apparentes qu'on avait été obligé de simuler en public. Quoi qu'il en soit, M. Hyde de Neuville révéla à la France une partie des intrigues jésuitiques qui avaient signalé le séjour de M. de Moustier à Madrid, et ce diplomate est resté sous le poids d'une célébrité acquise au service des absolutistes d'au-delà les Pyrénées. Nommé président du collége électoral de son département aux élections de 1827, il n'y a obtenu qu'un très petit nombre de voix.

MOUTON (Georges, comte de LOBAU), lieutenant-général, né à Phalsbourg (Meurthe), le 21 février 1770, avait déjà fait plusieurs campagnes comme volontaire de son département, lorsqu'il fit partie, en 1798, de l'armée d'Italie, avec laquelle il fit les campagnes de 1798 et 1799. Il commanda pendant quelque temps le château de Saint-Ange, en 1799, et remplissait, à la bataille de Novi, les fonctions d'aide-de-camp du général Joubert. Il était colonel du 3e de ligne, l'un des régiments que les revers qui signalèrent cette année désastreuse rejetèrent dans les montagnes de Gênes, où, livrés au dénûment le plus absolu, ils s'étaient portés à tous les excès. Le colonel Mouton sut maintenir le bon ordre parmi ses soldats, et prévint leur insubordination en se créant quelques ressources contre la misère. C'est à la tête de ce corps qu'il combattit, le 11 avril, sur la Verrerie, et qu'il enleva seul six drapeaux à l'ennemi. Enfermé dans Gênes, après avoir pris part à tous les combats qui avaient précédé le blocus de cette ville, il se signala encore pendant ce siége, et fut atteint d'une balle, qui lui traversa le corps et le bras droit, pendant une des attaques dirigées contre le fort Quezzi. Laissé pour mort sur le champ de bataille, il ne dut son salut qu'au dévouement d'un ami. Rentré en France, il s'était fait remarquer par la supériorité de ses manœuvres et par la discipline de son régiment, lorsque Napoléon, juste appréciateur des talents militaires, le nomma général de brigade, au camp de Boulogne, et l'attacha à sa personne comme aide-de-camp. Malgré les représentations qu'il osa faire, le général Mouton suivit l'empereur dans toutes ses campagnes, fut blessé à Friedland, et élevé, le 5 novembre 1807, au grade de divisionnaire. Pendant les fêtes qui précédèrent la paix de Tilsitt, il commanda les grandes manœuvres que le chef de l'armée française fit exécuter à ses troupes, en présence de l'empereur Alexandre, du roi et de la reine de Prusse. En 1808, il commandait, à l'armée du maréchal Bessières, une division d'infanterie, qui commença l'attaque dans la journée du 14 juillet, et enleva à la baïonnette la ville de Medina-del-Rio Secco, malgré le feu que les moines et les habitants faisaient par les fenêtres des maisons. Le 10 novembre suivant, il faisait partie du 2e corps, commandé par le duc de Dalmatie, et s'était avancé pour reconnaître l'ennemi appuyé à un petit bois, en avant de Burgos, lorsqu'arrivé à Gamonal, il fut accueilli par une décharge de trente pièces de canon. S'avançant alors au pas de charge, il culbuta les gardes walonnes et espagnoles, et contribua ainsi à la prise de Burgos et à la déroute de l'armée d'Estramadure, qui avait égorgé en chemin son général, le comte de Torrès, et qui perdit dans cette journée plus de six mille hommes, douze drapeaux et vingt-cinq pièces de canon. Le général Mouton quitta l'Espagne pour venir combattre à la grande armée. Le 21 avril 1808, le lendemain de la victoire d'Abensberg, et la veille de celle d'Eckmühl, il exécuta un mouvement dont l'audace et le succès frappèrent d'admiration l'empereur lui-même. Le général autrichien Hiller, qui manœuvrait pour opérer sa jonction avec l'armée du prince Charles, s'était jeté dans Landshut, derrière l'Iser, et le duc d'Istrie avait culbuté sa cavalerie lorsqu'au même instant Mouton fit avancer au pas de charge, sur le pont embrasé de Landshut, les grenadiers du 17e de ligne qui le franchirent et pénétrèrent aussitôt dans la place. Ce mouvement, que seconda bientôt un de nos corps d'armée, et que l'empereur n'avait pas cru pouvoir ordonner, sépara à jamais les deux armées et nous valut trente

pièces de canon, neuf mille prisonniers, six cents caissons tout attelés et remplis de munitions, trois mille voitures de bagage, d'équipages de pont, les hôpitaux et les magasins de l'ennemi. Des courriers, des aides-de-camp du général en chef, des convois de malades arrivant à Landshut, tombèrent également au pouvoir des Français. La conduite du général Mouton, pendant la journée du 21 mai, ne fut pas moins honorable. Dirigés par lui, les fusiliers de la garde impériale se couvrirent de gloire et culbutèrent la réserve de l'ennemi, composée de tous ses grenadiers, les seules troupes fraîches qui lui restassent, et ils entrèrent les premiers dans le village d'Essling, dont les Autrichiens s'étaient déjà emparés quatre fois. Le titre de comte de Lobau vint bientôt après récompenser les services qu'il rendit pendant le séjour de notre armée dans l'île de ce nom. En 1812, le général Mouton suivit Napoléon en Russie et partagea la gloire et les dangers de cette expédition. Il accompagna son souverain lorsque celui-ci remit, en partant pour Paris, le commandement de l'armée au roi de Naples. Il combattit en Saxe l'année suivante, et contribua aux succès de Giesshubel et de Tecknitz. Placé la même année à la tête du 6e corps de l'armée, et resté à Dresde, après la bataille de Leipsick, il partagea la captivité du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, et fut, au mépris de la foi des traités, envoyé en Hongrie, d'où il ne revint qu'après l'abdication de Napoléon. Le comte de Lobau, que le gouvernement du roi avait laissé sans emploi, reçut de Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, le commandement de la 1re division militaire, et fut élevé à la pairie. Napoléon le mit ensuite à la tête du 6e corps; à la bataille du Mont-Saint-Jean il tenait la droite avec ce corps, avait reçu l'ordre d'arrêter la marche de Bulow, et avait résisté glorieusement dans cette journée à un ennemi cinq fois plus nombreux, lorsque surpris par les Prussiens au moment où il s'occupait à rallier les débris de l'armée, il fut fait prisonnier et conduit aussitôt en Angleterre. Inscrit, après le second retour du roi sur la liste des proscrits, il habita la Belgique, et y obtint, vers la fin de 1818, l'autorisation de rentrer dans sa patrie, où il resta sans activité. On semblait, depuis cette époque, avoir oublié son nom et ses services lorsque les électeurs constitutionnels du département de la Meurthe le nommèrent, au mois d'avril 1828, membre de la chambre des députés.

MOUTON-DUVERNET (le baron Régis-Barthélemy), membre de la chambre des représentants, lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, naquit au Puy (Haute-Loire), le 3 mars 1779. Il n'attendit pas que le sort l'appelât à se ranger parmi les défenseurs de la patrie; car à peine avait-il atteint sa dix-septième année qu'il entra au régiment de la Guadeloupe. Il fut soldat pendant plusieurs années, et fit comme tel, et dans la colonie, dont son corps portait le nom, les campagnes de 1787 à 1791. Mouton Duvernet avait obtenu tout l'avancement que la bonne conduite, le zèle et les qualités morales pouvaient valoir aux militaires qui n'appartenaient point à la classe des nobles, et était parvenu au grade de lieutenant à l'armée des Alpes, lorsqu'il fut employé comme capitaine adjudant-major, au siége de Toulon. Il fit ensuite partie de l'armée d'Italie. Le 15 novembre 1796, à la tête d'une vingtaine d'hommes, il contint l'ennemi sur la chaussée du pont d'Arcole, et quoique grièvement blessé, il défendit courageusement ce poste, et ne quitta le champ de bataille que quand les Autrichiens eurent été repoussés. Il avait déjà été désigné pour le commandement d'un bataillon lorsqu'il fut élevé au grade d'officier supérieur, le 2 messidor an VII, sur le champ de bataille où il avait signalé son courage en prenant lui-même plusieurs officiers et le lieutenant-colonel du régiment d'Alviary. Promu, le 19 avril 1806, au grade de major du 64e régiment de ligne, il reçut, le 10 février suivant, le grade immédiatement supérieur et le commandement du 63e avec lequel il fit les campagnes de 1806 et de 1807 à la grande armée. Envoyé ensuite en Espagne, il obtint par son courage et ses talents militaires, le titre de baron, et se signala surtout, le 12 janvier 1809, en s'emparant de la ville d'Ucles, défendue par huit mille hommes. On vit dans cette journée le colonel Mouton enlever lui-même un drapeau, tuer de sa main un officier qui lui avait donné un coup de sabre, et faire mettre bas les armes à quatre mille ennemis. Promu au grade de général de brigade, le 21 juillet 1811, il fut nommé commandant de la légion d'honneur le 6 août 1812 et divisionnaire le 4 août 1813. Il fit en cette qualité la campagne de Saxe, et fut chargé, le 15 septembre, de tourner, au combat de Giesshubel, la droite de l'ennemi que le comte de Lobau attaquait de front à la tête d'un corps d'armée. Ayant reçu deux jours après l'ordre de reconnaître la position des alliés, postés dans la plaine de Tœplitz, en avant des défilés de la Bohême, et de les obliger à démasquer leurs forces, le général Mouton Duvernet chassa leur avant-garde des abattis derrière lesquels elle s'était retranchée, et la rejeta sur Kulm. Cet officier-général fit avec la même distinction et un égal dévouement la campagne de 1814. Nommé chevalier de Saint-Louis après la restauration, il resta sans emploi et fut appelé par le suffrage de ses concitoyens à la chambre des représentants, où il se montra l'un des plus ardents défenseurs de l'indépendance nationale. Il monta à la tribune le 28 juin pour soutenir la proposition de reconnaître Napoléon II. « Je ne suis » point orateur, mais soldat, dit-il; l'ennemi marche » sur Paris et il faut que vous ayez des armées à lui » opposer. Proclamez Napoléon II empereur des Fran- » çais, et à ce nom tous prendront les armes, depuis » l'épingle jusqu'au canon. L'armée nationale se rap- » pelle qu'elle a été profondément humiliée sous » Louis XVIII; elle se rappelle qu'on a traité de bri- » gandages les services qu'elle a rendus à la patrie de- » puis vingt-cinq ans. Voulez vous lui rendre tout son » courage et l'opposer avec succès à l'ennemi? Procla- » mez Napoléon II. » Nommé le 2 juillet suivant au commandement de la ville de Lyon, le baron Mouton-Duvernet montra beaucoup de vigueur, de prudence et de modération; mais sa conduite honorable ne fit point oublier ses discours à la chambre des représentants: il fut compris dans l'ordonnance du roi du 24 juillet, et échappa par la fuite aux poursuites dirigées contre lui. Mais négligeant les conseils de l'amitié et se lassant des précautions qui pouvaient le sauver, il fut découvert et arrêté à Montbrison dans les premiers jours du mois de mars 1816. Conduit à Lyon, il parut devant un conseil de guerre qui le condamna à mort le 19 juillet suivant. Le conseil de révision auquel il en avait appelé ayant confirmé sa sentence; il fut fusillé le 26 à cinq heures du matin, et mourut avec autant de courage qu'il avait montré de noblesse et de fermeté pendant son jugement. Dans l'intervalle de l'arrêt et de l'exécution de son mari, madame la baronne Mouton-Duvernet se trouva sur le passage du roi et sollicita la grâce du général; mais cette démarche n'eut aucun succès.

MOUTONNET-CLAIRFONS (Julien-Jacques), né au Mans, en 1740, reçut sa première éducation d'un oncle, curé des environs de cette ville, et alla achever ses études au collége des pères de l'oratoire de sa ville natale. Son application et ses dispositions naturelles le mirent bientôt à même de faire de grands progrès dans la littérature classique, et il devint helléniste distingué. Le besoin d'améliorer sa fortune l'attira à l'âge de dix-huit ans à Paris, où il se rendit à pied pour ménager ses faibles ressources pécuniaires. Ce fut pendant ce voyage, que se reposant un jour au bord d'une fontaine dont l'eau fraîche et limpide l'avait désaltéré, il prit le surnom de Clairfons. Il se procura bientôt une éducation particulière, et les élèves qu'il forma se plurent à reconnaître les soins qu'il leur donna. Les premiers ouvrages qu'il publia firent assez de sensation dans le monde littéraire pour le mettre en rapport avec plusieurs écrivains distingués, entre autres le père Elysée et J.-J. Rousseau. Sa conversation était agréable autant qu'instructive, son caractère noble et franc. Il avait épousé une femme aimable et il n'eût rien manqué à son bonheur si de longues et douloureuses maladies n'eussent rendu son existence languissante. Il mourut, le 8 juin 1813, après avoir subi l'opération de la taille; il occupait alors un emploi dans les postes. On a de lui : 1° *les Baisers de Jean Second*,

français latin, Paris 1771, in-8°. Cette traduction est encore la meilleure que nous ayons. 2° *les Iles fortunées, ou les Aventures de Bathilde et de Cléobule*, Paris, 1778, 1 vol. : inséré dans la collection des *Voyages imaginaires*, 1789, in-8° ; 3° *la Bonne mère, la Fille bien née, l'Hirondelle et ses petits*, qui font suite aux *Iles fortunées* : il règne dans ces compositions une morale douce revêtue d'un style élégant et facile ; 4° *Anacréon, Sapho, Bion, Moschus, etc.*, traduits en français, Paris, 1773, in-8°. L'ouvrage a eu quatre contrefaçons avant la 2e édition, Paris, 1779, 2 vol. in-12. On y réunit ordinairement le poëme de Musée (*Léandre et Héro*), traduit par le même auteur, 1774 et 1775, in-12. 5° *l'Enfer du Dante*, italien français, accompagné de la vie de ce poëte et de notes. Cette traduction n'est qu'une assez faible esquisse d'un brillant tableau. 6° *Manuel épistolaire, ou Choix de lettres puisées dans les meilleurs auteurs latins et français*, Paris, 1785, in-12. On remarque dans ce recueil un précis très intéressant sur la vie et les ouvrages de Cicéron. 7° *Lettre à M. Clément, dans laquelle on examine son épître de Boileau à Voltaire*, par un homme impartial, 1772, in-8° ; 8° *le Véritable philanthrope*, Philadelphia (Paris), 1790, in-8°. C'est une justification du caractère et de la philosophie de J.J., dont Moutonnet avait été l'ami. 9° *la Saläide, ou le Chat de la nature*, poëme, et autres petites brochures, 1798, in-8°. Il y a dans ces dernières un jugement plein de goût sur le Mantouan, poëte latin du 15e siècle. 10° *M***** (Morel, *dénoncé au public comme le plus grand plagiaire* (à la suite de *Panurge*), ballet comique par Fr. Parfait ; 12° divers articles dans le *Journal des arts, des sciences et de la littérature*. Il a aussi travaillé à l'*Année littéraire*. Son *Véritable philanthrope* est précédé d'anecdotes et de détails peu connus sur J.-J. Rousseau. Moutonnet était membre de l'académie des arcades de Rome, de la Crusca, de Lyon, de Rouen, etc. Il a laissé manuscrite une traduction du *Paradis du Dante*.

MOYSANT (François), bibliothécaire de la ville de Caen, né au village d'Audriau le 5 mars 1735, fit ses études avec distinction chez les jésuites, et préféra néanmoins entrer dans la congrégation des eudistes, qui le chargèrent de professer la grammaire et ensuite la rhétorique au collége de Lisieux. Forcé, à cause de sa faible complexion, d'abandonner ces pénibles fonctions, il vint à Paris, où il étudia la médecine pendant six ans. En 1766, il obtint le grade de docteur en médecine à la faculté de médecine de Caen ; il y soutint dans sa thèse la question suivante : *An à mota vivendi norma, functionum debilitas?* Moysant ne tarda pas à reconnaître dans la pratique, combien il avait eu raison de soutenir l'affirmative. Une imprudence de régime ayant mis aux portes du tombeau un malade auquel il avait donné ses soins, il s'éloigna d'un état qui était sa seule ressource, mais où sa sensibilité avait trop à souffrir. Il redemanda et obtint à Caen une chaire de rhétorique, qu'il ne quitta que pour occuper la place de bibliothécaire. Lors de la suppression des maisons religieuses, il fut chargé de la surveillance des bibliothèques des établissements supprimés. En visitant ces antiques et précieuses collections, il conçut l'idée de publier les chartes qu'elles contenaient et de créer un *Monasticon neustriacum* sur le modèle du *Monasticon anglicanum* de Dodsworth et Dugdale. Il se proposait d'y joindre les vues des principaux édifices gothiques, et les inscriptions les plus intéressantes ; mais les troubles toujours croissants ne lui permirent pas de publier un ouvrage aussi considérable. Il passa en Angleterre, où il croyait intéresser l'orgueil des seigneurs descendants des compagnons de Guillaume-le-Conquérant. Des contrariétés de tout genre vinrent traverser ses projets. Il fut d'abord déclaré émigré, et son retour en France lui fut interdit. La vente des domaines nationaux, la destruction de plusieurs édifices remarquables, apportèrent de nouveaux obstacles à ses desseins. Obligé de pourvoir à sa subsistance sur une terre étrangère, Moysant refusa les secours que le gouvernement britannique distribuait aux émigrés et ne voulut rien devoir qu'à son travail. Il publia dans ce but : *Bibliothèque des écrivains français, ou Choix des meilleurs morceaux en prose et en vers extraits de leurs ouvrages*, Londres, 1800, 4 vol. in-8°. Il fit suivre cette compilation d'un *Dictionnaire portatif anglais-français*. Moysant profita de l'amnistie de 1802 pour rentrer en France ; de retour à Caen, il fut admis dans les sociétés savantes de cette ville, et lut dans leur sein plusieurs mémoires intéressants. Il fut en même temps chargé de reorganiser la bibliothèque. Moysant était à la tête de ce dépôt lorsqu'il mourut, le 3 août 1813. On a encore de lui : 1° *Prospectus d'un cours public de belles-lettres françaises, etc.*, Caen, 1761, in-4° ; 2° *In felices nuptias Ludovici Augusti Galliarum delphini, etc.*, ibid., 1770, in-4° ; 3° *Recherches historiques sur la fondation du collége de Notre-Dame de Bayeux, fondé dans l'université de Paris, par maître Gervais*, 1783, in-4°. Il a aussi fourni des renseignements à Barbier pour son *Dictionnaire des anonymes* ; à Henniker, pour son ouvrage anglais sur les briques armoriées de St.-Etienne de Caen ; et plus d'un volume d'augmentation au *Dictionnaire historique* de Chaudon, qui s'imprimait à Caen sous sa direction. Il a de plus travaillé au *Dictionnaire de chirurgie*, contenant la description du corps humain, etc., Paris, 1767, 2 vol. in-8°.

MULGRAVE (Henri-Philippe, lord, baron et comte), né en 1770, entra, en 1790, à la chambre des pairs, à titre d'hérédité. Les ministres eurent en lui un chaud partisan et un éloquent apologiste de toutes leurs mesures : il leur donna une preuve signalée de son dévouement, *en* 1806. Lors de la rentrée du parlement, il défendit avec vigueur les opérations du ministère, relativement à la troisième coalition contre la France, et attribua les revers de cette coalition à la précipitation avec laquelle l'Autriche avait commencé les hostilités. A la mort de Pitt et à la dissolution de son ministère, lord Mulgrave se retira de l'administration et combattit les nouveaux ministres avec toute l'ardeur qu'il avait mise à soutenir les anciens. L'existence du nouveau ministère ne fut pas de longue durée, il expira en mars 1807. Il redevint alors premier lord de l'amirauté. A l'ouverture de la session de la même année, il prit occasion de l'adresse au roi votée par le parlement pour reprocher au dernier ministère d'avoir proposé un bill d'émancipation en faveur des catholiques ; il fut vivement combattu par lord Fortescue, et il revint à la charge sur ce même objet et avec plus de force encore dans la séance du 27 mai 1808. *En* 1809, lorsque le ministère anglais organisa sa puérile expédition contre l'île de Walcheren, expédition qui se termina d'une manière si honteuse pour lui, lord Mulgrave alla présider à l'embarquement des troupes. M. Perceval, premier ministre, ayant été assassiné, le ministère fut recomposé : lord Mulgrave fut, en juin 1810, nommé grand-maître de l'artillerie en remplacement de lord Chatam, et fut fait successivement vicomte Normanby et enfin comte Mulgrave, en août 1812 ; il a réuni à toutes ses autres dignités le titre de général de l'armée anglaise, et celui de gouverneur de Scarborough.

MULLER (Louis), ingénieur prussien, né en 1735 dans la marche de Pregnitz, servit pendant la guerre de sept ans, et obtint, en 1786, par ses services et ses connaissances, le grade de capitaine instructeur du corps des ingénieurs. Les écrits de cet officier ont produit une espèce de révolution chez les Prussiens, et ont surtout contribué à perfectionner leur artillerie et leur système d'attaque et de défense des places. Muller, fut nommé major en 1797, et mourut le 12 juin 1804. On a de lui : 1° *L'art des retranchements et des cantonnements d'hiver*, Postdam, 1782, in-8°, avec 15 planches ; Vienne, 1786 ; Gotha, 1795 ; 2° *Introduction au dessein des plans et cartes militaires*, ibid., 1783, in-4° ; 3° *Instructions sur la manière dont la largeur et la profondeur des rivières peuvent être exprimées sur les cartes*, Berlin, 1784 ; 4° *Précis des campagnes de Silésie*, allemand-français, 1785, in-4° ; 5° *Tableau des guerres de Frédéric-le-Grand*, Berlin, 1786, in-4° ; en allemand et en français, 1786 et 1788 : cet ouvrage a été traduit en espagnol, Malaga, 1789, et réimprimé à Paris par M. le comte de Grimoard, sous ce titre : *Tableau historique et militaire de la vie et du règne de Frédéric-le-Grand* ; 6° *Plan de l'île de Postdam et des environs*, 1787 ; 7° *Œuvres militaires*, Berlin, 1806, 2 vol. in-4°. Cette collection est estimée en Allemagne.

MULLER (Jean-Théophile), né à Hambourg en 1744, fut d'abord libraire à Itzehoe dans le Holstein, où il vit aujourd'hui entièrement voué à la culture des sciences, malgré son grand âge. Parmi les romanciers allemands, il est celui dont on lisait le plus les ouvrages il y a cinquante ans. Ils offrent, en général, des peintures fidèles de la vie ordinaire, comme le prouvent son roman de *Siegfried de Lindenberg* (1779), celui de *l'Anneau* (1777) et ses *Romans comiques tirés des papiers de l'Homme Brun* (1784 et suivantes, 8 vol.) Il se tient toujours dans les bornes d'une noble décence, et ses écrits, assaisonnés d'une aimable gaieté, sont pleins de vérité, de naturel et d'esprit; mais ce naturel manque souvent de grace, et ce ton de vérité qu'il pousse jusques à la rudesse éteint l'imagination et nuit à la vérité. Comme cet auteur a constamment en vue l'instruction de ses lecteurs, il les fatigue souvent par de longues digressions morales. On prétend qu'il a quelquefois choisi ses originaux parmi ses amis mêmes, ce qui lui en a fait des ennemis. Ses dernières productions (*Selim l'heureux*, 1791. — *Frédéric Brack*; 1793, etc.), où l'on trouve des tableaux peu animés et monotones, ont été accueillies avec une froideur qui paraît avoir fait oublier le mérite des premières.

MULLER (Frédéric), peintre, graveur et poëte, né à Kreuznach, en 1750, entra d'abord au service du duc de Deux-Ponts, et donna dès l'âge de dix-huit ans plusieurs recueils de gravures à l'eau forte. La plupart représentent des animaux, des sujets dans le genre flamand, des scènes de bergers, etc. L'originalité des idées et la franchise de l'exécution leur méritèrent un accueil favorable. En 1776, il alla étudier à Rome, et prit particulièrement pour modèle Michel-Ange; mais il paraît que dans l'étude qu'il fit de ce grand-maître, Muller ne sut pas éviter l'écueil où viennent en général échouer les jeunes artistes, qui, au lieu de saisir son grandiose, ne prennent que sa manière et tombent dans l'exagération. Ainsi l'espérance que le talent de Muller avait fait concevoir ne fut pas entièrement remplie, et les productions qu'il livra par la suite furent faiblement accueillies. C'est surtout comme poëte que Muller s'est acquis une réputation méritée. Dans le temps où la littérature allemande tombait dans le fade ennuyeux, où la poésie dégénérait en une prose versifiée, il contribua avec Goethe, les Burger, les Herder, les Stolberg et autres, à accélérer la réforme littéraire que l'Allemagne attendait. Il vécut dans la plus grande intimité avec tous ces hommes célèbres. Le recueil de ses poésies parut à Heidelberg en 1811, sous le titre d'*Œuvres du peintre Muller*, 3 vol. Parmi ses Idylles il y en a qui sont admirables, telles que: *Ulrich de Kotheim*, la *Tonte des brebis* et autres. Mais ses chefs-d'œuvre sont: *Niobé*, *Faust*, *Sainte-Geneviève*, poëmes qui brillent de leur propre éclat quoique placés à côté des ouvrages de Goethe et de Tieck. Ils se font surtout remarquer par les graces de leur poésie et par une peinture fidèle des passions. Muller vit maintenant à Rome.

MULLER (Jean de), historien célèbre, naquit à Schaffouse, le 3 janvier 1752. Il était d'une famille dont l'établissement dans cette ville de la république suisse datait de la réformation, et qui avait donné plusieurs magistrats distingués à sa patrie adoptive. Jean George Muller, son père, était pasteur d'une église succursale, et remplissait une chaire de professeur d'hébreu. Il avait épousé une femme distinguée par son esprit et son caractère, et qui eut la principale comme la plus heureuse influence sur le développement moral et intellectuel de son fils. Celui-ci n'eut pas moins d'obligations à son grand-père maternel, Jean Schoop, ecclésiastique qui joignait à des vertus dignes des anciens temps, la gaieté la plus franche, et la bonté la plus aimable. Le jeune Muller passa auprès de lui les plus doux moments de son enfance, et lui fut redevable de cette disposition invincible au bonheur et à la bienveillance, que la triste expérience d'un âge plus mûr n'avait jamais pu détruire dans son cœur. De la douce autorité de ces parents chéris, le jeune Muller passa sous la férule d'un régent sévère, qui le condamna sans pitié à l'étude de rudiments grammaticaux et théologiques ou métaphysiques, pour lesquels l'élève indocile ne montrait que le plus profond dégoût. Il n'éprouvait d'attrait que pour l'étude de l'histoire, et cette disposition d'esprit, née pour ainsi dire avec lui, s'était encore fortifiée auprès de son grand-père Schoop, qui lui-même avait formé de volumineuses collections de documents et de chroniques relatives à l'histoire de la Suisse. On assure que dès l'âge de neuf ans, Muller avait essayé d'écrire l'histoire de sa ville natale, et qu'à peine à celui de douze, il fit son premier essai de critique historique, en s'imposant la tâche laborieuse de concilier les différents systèmes chronologiques de Calvisius d'Usher, et du père Petau. Bientôt après, et à l'époque la plus pénible de sa vie de collége, il lut les classiques romains, et cette lecture, à laquelle il se livrait avec passion et à la dérobée, fut l'étincelle électrique qui alluma dans son ame un enthousiasme ardent et religieux pour les grands hommes et pour la liberté. De son collége, Muller passa dans une autre école, appelée *collegium humanitatis*, où l'on faisait les études préparatoires pour entrer à l'université: enfin, comme son père le destinait à l'état ecclésiastique, à dix-huit ans il fut envoyé à Gœttingue, auprès du docteur J.-P. Miller, théologien savant et modeste qui avait été l'ami de Mosheim. Cependant Muller, qui n'était pas né pour le vide des discussions théologiques, se dégoûta bientôt de cette direction d'études, d'autant plus fatigantes et vaines qu'elles étaient encore astreintes à la méthode de l'argumentation wolfienne, si complètement abandonnée depuis par les écoles allemandes. Ce fut Schlœzer qui ramena le futur historien à la muse qui déjà avait charmé les jours de son enfance. Il ouvrit à son esprit, avide de recherches, une source inépuisable d'instruction dans de longs entretiens familiers, et ranimant son ardeur pour les études historiques, lui suggéra l'idée d'écrire une dissertation sur la grande expédition des Cimbres vers le midi de l'Europe. Le professeur Miller lui-même, reconnaissant la véritable vocation de son élève au théologie, lui donna le conseil de se choisir un digne emploi de ses travaux et de sa vie, en se consacrant à écrire l'histoire de la Confédération helvétique. Mais au nombre des causes qui influèrent sur le changement des idées de Muller, relativement à l'objet de ses études, il faut mettre la liaison qu'il contracta, à l'époque dont nous venons de parler, avec Gleim, l'un des poëtes les plus distingués de l'Allemagne, qui admirateur passionné de Frédéric II, proposait à son ami, comme l'un des plus grands et des plus beaux sujets que puissent fournir les annales modernes, l'histoire de ce monarque célèbre. Muller, de retour dans la maison paternelle, sentant le besoin de se livrer à quelques travaux lucratifs, devint le collaborateur actif des hommes de lettres qui publiaient à Berlin la *Bibliothèque germanique universelle*. En même temps il acheva son ouvrage sur la guerre cimbrique, dont la première édition parut à Zurich en 1772, in-8°; et il s'occupa également d'amasser des matériaux pour son *Histoire de la Confédération helvétique*, dont la première partie parut en 1780. Ces divers travaux commencent à le faire connaître, le gouvernement de son pays le jugea digne d'être encouragé, et le nomma professeur de langue grecque. Muller était à peine alors âgé de vingt ans. Mais ce qui le recommanda le plus particulièrement à l'intérêt de ses compatriotes ce fut l'annonce de ses travaux préparatoires pour une histoire de la Suisse. Dès que ce projet fut connu, toutes les bibliothèques lui furent ouvertes dans les divers cantons, et de toutes parts lui arrivèrent d'utiles communications littéraires. Les respectables Bodmer et Breitinger, le savant Schinz, auteur de l'Histoire du commerce de Zurich, Jean-Henri Fuessli, et enfin Théophile Haller, fils du grand Haller, lui firent part, avec le plus généreux empressement, de leurs bibliothèques et de leurs propres écrits. Le dernier surtout lui rendit le plus grand service en mettant à sa disposition une collection de documents et d'actes authentiques, composée de quarante-cinq volumes in-fol. manuscrits, et de vingt-quatre in-4°, fruit de longues années de recherches et de frais immenses. Muller consuma huit années dans l'examen de ses vastes matériaux, et dans la recherche de ceux qu'il ne pouvait devoir au zèle de ses amis,

Mais il ne tarda pas à comprendre que l'écrivain qui se destine à l'histoire ne doit pas vivre seulement dans les livres, et qu'il faut qu'il étudie également le mouvement et le caractère des passions humaines au milieu de ses contemporains. Il aurait également voulu pouvoir concilier avec ses studieuses méditations une sorte d'activité politique. Telle était sa situation morale lorsqu'il rencontra dans la société patriotique qui se rassemblait à Schinznach, près de Habsbourg, Charles-Victor de Bonstetten, jeune Bernois, plus âgé que lui de sept ans, et qui joignait à une imagination brillante et à une instruction déjà très étendue, une ame noble et sensible, et toutes les graces de l'esprit et du langage. Ce moment est notable dans la biographie de Muller, puisqu'il fut l'origine d'une liaison qui paraît avoir été l'affection principale de sa vie (c'était en 1773). Peu de temps après, Muller, que l'exigence de sa famille et les fonctions de professeur qui lui avaient été conférées par ses concitoyens, avaient jusque là retenu dans sa ville natale, obtint enfin de pouvoir la quitter pour se rendre à Genève. Recommandé au conseiller Jacques Tronchin, frère du médecin célèbre de ce nom, il entra dans la maison de ce magistrat pour veiller à l'instruction de ses enfants. Mais peu propre au préceptorat, il ne resta qu'un an dans cette place. Il se lia également à Genève avec Charles Bonnet et son épouse, digne couple dont il fut toujours traité en fils. Il rencontra dans leur maison un jeune Américain de la Caroline méridionale, nommé Francis Kinloch, bon, aimable, plein de feu, et dévoré de la passion de s'instruire. Muller et lui se convinrent si bien qu'ils vécurent un an et demi ensemble dans un agréable séjour champêtre sur le coteau de Chambéry, d'où ils jouissaient de l'aspect magnifique des Alpes, du lac Leman, et de la riche culture de ses belles rives. Là ils avaient la société journalière de Charles Bonnet, souvent celle de Voltaire et de plusieurs étrangers distingués. De telles relations, et sa constante assiduité dans ses travaux, amenèrent Muller à faire à Genève un cours public d'histoire générale, non pour des enfants, mais pour des jeunes gens et pour des hommes déjà revêtus d'emplois civils ou militaires, ou que leur position sociale y destinait. Cependant cette tâche n'était point aisée pour Muller, qui, malgré l'étendue et la variété de ses lectures, ne s'était spécialement occupé que de l'histoire de son pays. Il lui fallut donc se livrer à de nouvelles recherches sur tous les points. Quoi qu'il en soit, il professa avec une verve qui lui attira les applaudissements de ses auditeurs, et son cours a été répété quatre fois à Genève. Muller s'attachait surtout dans cet enseignement, à démontrer l'utile application que l'on peut faire de l'expérience de l'histoire aux événements contemporains. Longtemps avant les récentes révolutions qui ont ébranlé l'Europe, Muller s'était fait des maximes de politique dont ces grands mouvements sociaux n'ont pas démenti la justesse. Voici en abrégé sa profession de foi : « Respecter la démocratie à Underwald, l'aristocratie à Venise et à Berne, la monarchie dans chaque grand état ; révérer dans la religion tout ce qu'elle a de pur, de touchant et de sublime ; maintenir avec fermeté tous les droits anciennement garantis, comme l'ancre du repos et de la sûreté publique ; tendre sans cesse au grand but de l'humanité, à son perfectionnement progressif, et croire fermement que les seuls moyens de l'opérer sont la plus grande liberté possible en accord avec l'ordre et la justice. » Après avoir achevé son second cours, Muller publia la première partie de son histoire de la Suisse. Le genre de travail auquel il s'était livré depuis plusieurs années, l'avait accoutumé à resserrer en peu de mots la substance de beaucoup de pages : mais l'on crut voir dans sa brièveté l'affectation d'imiter Tacite. On aurait pu lui faire un reproche plus grave et beaucoup plus fondé, c'était de n'avoir point cité les sources dans lesquelles il avait puisé. Mais personne ne lui conteste le mérite d'aimer la dignité et la liberté de sa patrie, de vouloir substituer à des mœurs efféminées par le luxe et par une philosophie sophistique, l'antique énergie des hommes qui fondèrent la république helvétique. Muller se rendit peu après à Berlin, afin de voir de près la monarchie, ouvrage de la valeur et de la politique de Frédéric. Gleim lui avait d'ailleurs fait entrevoir l'espérance de trouver de l'emploi à la cour de Frédéric ; mais un tel projet de la part de l'ami de Muller n'était pas sans légèreté, car l'on sait que ce prince, grand partisan des philosophes, ne voulait pas d'écrivain véritablement indépendant dans ses états. Cependant il accueillit l'historien des Suisses avec ces graces dont il savait quelquefois adoucir sa majesté sévère, mais il n'obtint rien de plus. A la vérité il ne se compromit pas à demander davantage : et il faut remarquer qu'il se serait mis en contradiction avec ses principes en se mettant aux gages du despote prussien, qu'il traite de *grand brigand*, dans l'une de ses lettres à Victor de Bonstetten. L'auteur des *Caractères prussiens*, qui, à la vérité, a traité Muller avec peu de bienveillance, et l'on pourrait même dire avec peu d'équité, prétend qu'il fit la demande d'une pension de quatre cents écus pour se fixer à Berlin ; et il ajoute que si malgré les intrigues de Gleim, du ministère de Herzberg, l'amitié de Frédéric-Guillaume, et malgré la recommandation de d'Alembert, qui écrivit de Paris, Muller ne réussit pas, c'est que le roi le jugea souverainement médiocre. Cet auteur rapporte un fragment de la correspondance de Frédéric II avec le philosophe, sous la date du 24 février 1781, et dans lequel on lit, au sujet de Muller : « Ce M. Mayer a été ici (Frédéric confondait Mayer avec Muller) ; je vous confesse que je l'ai trouvé minutieux ; il a fait des recherches sur les Cimbres et sur les Teutons dont je ne lui tiens aucun compte ; il a encore écrit une analyse de l'histoire universelle, dans laquelle il a studieusement répété ce que l'on a écrit et dit mieux que lui. Si l'on ne veut que copier, le nombre des livres augmentera à l'infini, et le public n'y gagnera rien. » Le même écrivain (l'auteur des *Caractères prussiens*), ajoute à ce sujet une particularité très plaisante, qu'il tira de la même correspondance : « D'Alembert, dit-il, était trop bon courtisan pour ajouter encore un mot à l'avantage de Muller, après que le roi en eut porté un jugement pareil. Sans lui restituer son vrai nom, il écrivit à Frédéric, en date du 30 mars 1781 : « Je m'en rapporte entièrement à V. M. sur le jugement qu'elle a porté de ce M. Mayer, dont j'avais eu l'honneur de lui parler ; on m'en avait écrit des merveilles, et je les avais crues assez facilement pour demander à V. M. si elle connaissait cet homme de lettres. Me voilà maintenant bien instruit de ce qu'il vaut, et parfaitement tranquille sur le parti que V. M. voudra prendre à cet égard. Je crois volontiers que les littérateurs allemands sont encore bien malades de cette indisposition que V. M. appelle si plaisamment une *diarrhée de paroles*. Il leur suffirait d'entendre ou plutôt d'écouter plus souvent et plus attentivement V. M. pour apprendre d'elle à ne dire que ce qu'il faut, et comme il le faut. » Il est à remarquer que Muller publia pendant son séjour à Berlin des *Essais historiques*, dans lesquels il paraissait n'avoir plus qu'un républicanisme très mitigé. Cet écrit lui fit du tort parmi ses compatriotes suisses, et lorsque peu après éclata à Genève cette courte guerre civile qui finit par le triomphe du parti populaire contre les *hauts et puissants seigneurs*, ses amis lui conseillèrent de différer son retour dans cette ville. Il n'y reparut effectivement que lorsque tout fut assoupi, et reprit avec ardeur son Histoire de la confédération helvétique avec le projet de la *refaire* en entier. Il se retira à Valleyre, terre qui appartenait à son ami Bonstetten, et y vécut dans la plus profonde solitude, uniquement occupé de ses travaux qu'il interrompait quelquefois par des voyages dans le pays. En 1785, il fit à Berne, et avec beaucoup de succès, des lettres sur l'histoire ancienne. Il y jouit, dit-il lui-même, du plus grand plaisir de sa vie, du spectacle de la vive émotion, du noble enthousiasme d'une brillante jeunesse attentive à ses récits ; il vit surtout s'enflammer l'ame héroïque de ce général d'Erlach, qui plus tard devait périr si cruellement par la main de ses propres compatriotes, au dernier jour de l'antique Berne et de la liberté helvétique. Malgré ce culte qu'il rendait aux traditions d'une mâle indépendance, il paraît qu'il était dans la destinée de Muller de finir par servir des souverains. Il s'attacha

en 1786, à la personne de Frédéric-Charles-Joseph, électeur de Mayence, en qualité de secrétaire du cabinet et de conseiller intime. Il eut à se louer considérablement de la bonté paternelle et généreuse de ce respectable prince, qui n'avait pas la main rude et l'esprit dominateur du despote de Berlin. Ce fut pendant son séjour auprès de l'électeur, que Muller publia les premiers tomes de sa nouvelle *Histoire des Suisses*. Il écrivit aussi un ouvrage qui fit sensation en Allemagne, contre la politique usurpatrice du cabinet de Vienne, et pour engager les princes allemands à soutenir de toutes leurs forces les principes de l'ancienne confédération. Muller quitta l'électeur de Mayence à l'époque où l'invasion de cet électorat par les troupes françaises mit ce vénérable prince ecclésiastique à la retraite, et se rendit à Vienne, où il fut attaché au cabinet en qualité de conseiller-aulique au conseil privé..... C'était sans doute une bien fausse position pour l'auteur de l'*Histoire de la confédération helvétique*, écrivain protestant et panégyriste de Luther, comme de tous les hommes qui avaient semé les germes d'une double liberté en Europe plusieurs siècles auparavant. Il serait même impossible d'expliquer la nouvelle existence de Muller, si en consultant sa profession de foi politique que nous avons rapportée au commencement de cette notice, on ne reconnaissait pas qu'elle se composait de maximes tellement élastiques et de principes si peu exclusifs, que l'on y pouvait toujours trouver le prétexte des plus larges concessions. L'on sait, par exemple, que Muller, bien que protestant, professait le plus grand respect pour la cour de Rome. Ses sentiments, bien connus à cet égard, furent cause des démarches qu'on fit auprès de lui pour le porter à embrasser le catholicisme. Il n'y a pas de doute que cette apostasie ne lui eût ouvert le chemin des plus hauts emplois; mais il s'y refusa, et probablement parce qu'un tel acte aurait réagi de la manière la plus désastreuse sur sa renommée littéraire, la passion de toute sa vie et qu'il devait en partie aux convictions énergiques et profondes qu'on lui supposait. Réduit, par ce refus, à un rôle à peu près négatif, et privé d'influence dans les affaires, il se voua à la continuation de ses travaux historiques, et pendant les douze années de son séjour à Vienne, il analysa, dit-il lui-même, le nombre immense de sept cents documents ou sources historiques. Peu après il fut nommé conservateur de la bibliothèque impériale de Vienne, l'une des plus magnifiques collections de livres et de manuscrits qu'il y ait en Europe. Cette position si avantageuse pour un écrivain et un érudit, l'eût rendu assez content de son sort s'il n'eût pas été gêné pour l'impression de ses ouvrages. Il avait écrit lui-même contre la France et la révolution française, et afin de provoquer le courage des Allemands à défendre le nom germanique, l'indépendance d'une grande monarchie, et l'équilibre de l'Europe contre une *prépotence étrangère*. Mais lorsque la guerre que l'on avait déclarée aux principes libéraux de la révolution française alla jusqu'à faire mettre à l'index des livres prohibés à Vienne son *Histoire de la confédération helvétique*, il ne put digérer cette injure et résolut de quitter la cour d'Autriche. En effet, il retourna à Berlin, en 1808, vingt-deux ans après avoir quitté cette ville. Quoique l'opinion publique dans la capitale ne lui fût pas très favorable, il ne tarda pas à y être placé, grâce à la chaleur avec laquelle il se déclara contre le premier consul Bonaparte, en vantant la générosité politique de l'Angleterre; il ne cessa de pousser à la guerre par des pamphlets politiques qu'il composa, ou par ceux dont il se constitua l'éditeur; et lorsqu'en 1806 la querelle se ralluma, ses vœux parurent comblés. Mais les journées d'Iéna et d'Auerstaedt furent un terrible réveil pour lui comme pour bien d'autres. Nous n'avons plus qu'à ajouter que peu de jours après, s'étant fait présenter à l'empereur par son compatriote le général Hulin, il subit une de ces soudaines métamorphoses qu'il a été dans la destinée de Napoléon d'opérer sur un si grand nombre d'hommes qui le haïssaient avant de l'avoir vu et entendu. Dès lors, pour Muller, loin d'être un Attila dévastateur, le vainqueur de l'Autriche et de la Prusse ne fut plus que le premier des héros, le plus vaste génie qui eût jamais existé. Peu après, il donna sa démission de la place qu'il remplissait à Berlin, fit un voyage à Paris, et accepta les fonctions de secrétaire-d'état dans le royaume de Westphalie. Il se rendit à Cassel. Il venait d'y être nommé, depuis peu de mois, directeur général de l'instruction publique, et il s'occupait avec activité de la réorganisation des études dans ce royaume, lorsque la mort le surprit, le 29 mai 1809. Les principaux ouvrages de Muller sont: 1° *Bellum cimbricum*, Zurich, 1772, in-8°; 2° *Histoire de la confédération suisse*, 1780, première partie. Cette première édition n'a point été continuée; et elle diffère essentiellement de celle qui a été commencée, six ans après (1786) à Leipsick (dont cinq volumes, qui complètent l'histoire du 15e siècle, ont été publiés, et dont les premières parties ont encore été réimprimées, revues et augmentées en 1806), et traduite en français par Labaume, Lausanne, 1795, 1803, 12 vol. in-8°. Mallet, en abrégeant cet ouvrage, l'a continué jusqu'à nos jours. 3° *Essais historiques*, Berlin, 1781, in-8°; 4° *Lettres d'un jeune savant à son ami*, Tubingue, 1802 (en allemand): c'est la correspondance de Muller avec Bonstetten. *Les œuvres complètes de Muller* ont été publiées à Tubingue, chez Cotta, 1810, et années suivantes, 27 vol. in-8°. Les trois premiers volumes offrent le *Cours d'histoire universelle*, qui a été traduit en français, par J.-G. Hess, Genève, 1814-1817, 4 vol. in-8°; nouvelle édition, 1817, 6 vol. in-12. On a encore de Muller: *Abrégé de la vie de J. Muller, écrit par lui-même*, et formant le premier cahier des *Vies et portraits des hommes lettrés de Berlin*, Berlin, 1806, in-8°.

MULLER (Pierre-Erasme), professeur de théologie à l'université de Copenhague, directeur de la société biblique, etc., né dans cette capitale, le 29 mai 1776, s'est occupé avec succès de recherches sur les antiquités du Nord. Outre plusieurs écrits importants sur cette matière, deux surtout ont fait sa réputation. Ce sont sa *Bibliothèque des Sagas*, 3 vol., dont le premier a été traduit en allemand par le docteur Lachmann, Berlin, 1816, et ses *Recherches critiques sur le mérite des sources où Saxo Grammaticus et Snorro Sturleson ont* puisé leurs matériaux; le premier, pour son *Histoire du Danemark*, et le second, pour son *Ouvrage historique islandais*. Muller a dédié ces recherches importantes à MM. Grater, W. Grimm et van der Hagen, auxquels on doit des documents précieux sur les antiquités de l'Allemagne. Le premier de ces deux ouvrages offre en extrait toutes les traditions islandaises, classées selon leur importance historique et archéologique. L'autre est un véritable chef-d'œuvre de saine critique, et il a d'autant plus de mérite, que les recherches sur les sources où Saxo et Snorro ont puisé leurs matériaux historiques, offraient de très grandes difficultés. On peut placer, pour leur importance, à côté de ces deux ouvrages, ses *Dissertations sur une corne d'or*, trouvée en Danemarck; *sur l'importance de la langue islandaise*; *sur l'origine et la désuétude de l'historiographie islandaise*. Le même savant est depuis 1805 éditeur des *Notices scientifiques de Copenhague*, publiées depuis 1811, sous le titre de *Gazette littéraire danoise*.

MULLER (Jean-Frédéric-Guillaume), graveur de la cour du royaume de Wurtemberg, et professeur de l'académie royale des beaux-arts de Dresde, naquit à Stuttgart, en 1782. Il est fils de Jean-Théophile Muller, membre correspondant de l'académie des beaux-arts de Paris, et professeur à l'école des beaux-arts de Stuttgart. Le jeune Muller fut atteint dans sa première jeunesse d'une petite vérole maligne qui altéra sa santé pour le reste de sa vie, et lui laissa le germe d'une maladie de langueur qui prit plus tard le caractère de l'hypocondrie. Ce fâcheux accident ne ralentit cependant point le développement des heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature. Il apprit de son père les éléments de son art, et ses premiers essais surpassèrent l'attente que l'on avait conçue de ses talents. Ce sont des copies d'après Edelink et d'après Macret. Bientôt après il grava, d'après Tischein, le portrait si connu de Hufland. Il ne borna pas ses études à l'art de la gravure; il s'appliqua aussi avec succès au dessin, et fit, en peu de temps, sous la direction de son père, de rapides progrès dans cette partie essentielle de l'art auquel il allait se vouer. A vingt ans il se rendit à Paris

pour y profiter des leçons des plus habiles maîtres de l'académie. Une assiduité excessive au travail acheva d'épuiser sa faible santé, que le repos et le séjour de la campagne purent seuls rétablir. Muller, mettant à profit les moments de loisirs que réclamait sa position, étudia la peinture à Ibeila sous le peintre Rumli, son ami, et peignit d'après nature trois portraits estimés, entre autres le sein. Il retira, par la suite de cette réunion de talents, de grands avantages pour les travaux qu'il entreprit. De retour à Paris, il grava pour le musée de Robillard la *Vénus d'Arles*, d'après la statue antique, et la statue de *la Jeunesse*. Il trouva le moyen de rendre le marbre par la gravure de la manière la plus heureuse dans ces deux essais. En 1806, il peignit et grava le portrait du prince royal de Wurtemberg. Il dessina ensuite la *sainte Cécile* du Dominiquin, laquelle fut gravée par son père, et il commença, d'après le même maître, la gravure de *saint Jean*, qu'il acheva à Stuttgart où il retourna en 1806. En 1808, Rittner, marchand d'estampes de Dresde, le chargea de graver la Vierge de Raphael, dite la *Madonna di santo Sisto*, conservée dans la galerie de cette ville. Pénétré de la grandeur de cette entreprise il résolut d'y consacrer tout son talent, et pour s'y préparer, il se rendit à Rome, où il fit plusieurs études d'après Raphael, Michel-Ange et le Dominiquin. Il retourna ensuite à Stuttgart, et travailla pendant plusieurs années au chef-d'œuvre qui illustra son nom. Il fit aussi dans le même temps, comme objet de distraction, plusieurs charmants portraits, tels que celui de Schiller, d'après le buste colossal de Dannecker, et ceux de Jacobi et de Hébel d'après nature. Il commença aussi sur une planche d'une grande dimension Adam et Eve, d'après une fresque de Raphael, placée dans les loges du Vatican, mais cette feuille n'a pas été achevée. En 1814, il fut appelé à l'académie des beaux-arts de Dresde. Son grand travail éteignit les dernières étincelles de son esprit, et épuisa tellement ses forces physiques, que dès lors il ne fit plus que languir plongé dans de sombres rêveries. Il fut confié aux soins d'un médecin habile, et l'on commençait à concevoir quelque espoir de guérison, lorsqu'il mourut le 3 mai 1816. Sa *Madonna* n'était pas encore mise au jour, et il n'eut pas même la satisfaction de voir une épreuve de ce précieux monument de son art. Il laissa une veuve, nièce de l'habile sculpteur Dannecker, qu'il avait épousée en 1812, et deux enfants. On trouve une notice détaillée sur cet artiste, avec un catalogue chronologique de ses ouvrages, dans le *Morgen Blatt de Stuttgart*, 1806, et dans le *Kunst Blatt*, n° 1, année 1817.

MULLER (Adam), connu principalement par ses écrits politiques sur les événements mémorables qui ont signalé le commencement du 19e siècle, et par les cours estimés qu'il a faits dans plusieurs villes de l'Allemagne sur les diverses branches de la science politique et sur la littérature, naquit à Berlin en 1779. Il fut élevé par son oncle maternel, le pasteur Cube, orientaliste distingué et traducteur de Job et d'Isaïe. A dix-neuf ans Muller alla à Goettingue, où il étudia le droit, la philosophie et les ouvrages de Burke qui eurent une grande influence sur sa vie et sur ses études ultérieures. En 1802, il fit dans cette ville plusieurs cours dirigés contre la révolution française, dans lesquels il s'attacha à démontrer la nécessité de rétablir en Europe l'ancien ordre de choses. Après avoir fait un voyage en Suède, en Danemarck et en Pologne, il alla à Vienne, où, en avril 1805, il embrassa la religion catholique. Il se rendit ensuite à Dresde, où il tint pendant quatre ans des cours sur la littérature allemande, sur la poésie dramatique et sur la science politique. Ces derniers furent imprimés sous le titre d'*Éléments de la science politique*. En 1811, Muller retourna en Autriche, où il fut accueilli avec distinction par le grand-duc Maximilien, chez lequel il demeura pendant deux ans. L'année suivante il fit un cours d'éloquence qui lui attira un nombreux auditoire. En 1813 il prit part à l'affranchissement du Tyrol en qualité de commissaire impérial. En 1814 il fut nommé conseiller de régence, et en 1815, il suivit à Paris l'empereur d'Autriche, qui le nomma consul général d'Autriche à Leipsick et son chargé d'affaires à la cour du duché d'Anhalt et à celle de la principauté de Schwarzbourg. En 1819, il assista aux conférences ministérielles de Carlsbad et à celles de Vienne. Il est maintenant à Leipsick. Outre plusieurs ouvrages d'un grand intérêt sur la science politique et sur les finances, il a publié à Leipsick, de 1816 à 1818, un recueil intitulé : *Annonces politiques*.

MULLER (Chrétien), écrivain allemand, connu par divers ouvrages intéressants sur Saint-Pétersbourg, Munich, la Grèce et Rome, naquit à Eisenach en 1790. Il est fils d'un médecin, et fut pendant cinq ans l'élève le plus faible du gymnase de sa ville natale; un goût particulier pour les promenades solitaires absorbait tout son temps. Rien n'avait pu réussir à le détourner de cette manie, lorsqu'il conçut de l'inclination pour une jeune personne vertueuse qui consentit à payer de retour l'amour qu'il lui témoignait, à condition qu'il s'appliquerait, à l'avenir, avec ardeur à ses études. Muller, obéissant à la volonté de celle qu'il aimait, se mit au travail avec tant de zèle, qu'en moins d'une année il devint un des élèves les plus distingués du gymnase d'Eisenach. Il alla ensuite aux universités de Jena et de Goettingue, où il étudia le droit et cultiva par goût l'histoire, l'ethnographie, la statistique et la politique. A vingt ans il fut nommé secrétaire de régence à Eisenach; mais il quitta ce poste peu de temps après, pour accompagner sa mère qui se rendait à Saint-Pétersbourg, où il passa les années 1810 et 1811. A son retour en Allemagne, il publia son *Tableau de Saint-Pétersbourg*, travail qui éprouva une critique sévère de la part de Kotzebue, et qui donna lieu à une polémique assez animée entre les deux écrivains. Cet ouvrage, publié immédiatement avant les événements politiques de la Russie, n'était pas sans intérêt, et a été traduit en français. Muller fit ensuite un voyage en Saxe, en Autriche, en Bavière et dans le Wurtemberg. De là il se rendit à Paris, où il suivit les cours de l'école de droit. Il alla ensuite à Munich, où il fut employé pendant quelque temps chez le comte Charles de Rechberg, qui avait su apprécier ses talents et ses connaissances variées. C'est là qu'il publia, en 1814, son écrit intitulé : *Un mot adressé aux peuples de la sainte alliance*, et en 1816, son *Tableau de Munich sous le règne du roi Maximilien Joseph*. En 1817, le prince Eugène, duc de Leuchtenberg, à qui Muller avait donné des leçons de langue et de littérature allemandes, le fit nommer secrétaire de cabinet; mais dès 1820, Muller donna sa démission par suite de quelques désagréments qu'il éprouva avec ses subordonnés, et qu'avec un peu plus de prudence il aurait pu éviter. Sa démission fut acceptée, et le prince lui fit accorder une gratification de 3000 florins. De là il se rendit en Italie, et visita Florence, Rome, Naples et la Sicile. Enflammé de zèle pour la cause de la Grèce, il s'embarqua pour Zante, en juillet 1821, et se rendit de cette île à Calamata, quartier-général des Grecs en Morée : mais l'accueil peu favorable qu'il éprouva, comme tant d'autres, de la part des Hellènes, ralentit bientôt le zèle avec lequel il avait embrassé leur cause; et dès la fin de juillet il quitta cette péninsule pour retourner dans les îles Ioniennes, où il séjourna pendant quelque temps. Il vint ensuite à Venise, où il écrivit son *Voyage en Grèce et aux îles Ioniennes*, Leipsick, 1822. Il y dépeint, avec de vives couleurs, l'impression qu'ont fait sur lui le temps, les lieux et les hommes. Un de ses derniers ouvrages est intitulé : *la Campagne de Rome*, traité de l'histoire, de la poésie et des arts, et a paru à Leipsick, en 1824, 2 vol. in-8°. Il a publié aussi un écrit sur le *Forum romain*, qui a paru la même année à Stuttgart. Plusieurs excellents *Mémoires* de Muller sont consignés (en 1820 et 1822) dans la feuille littéraire de Leipsick (*Literarisches Conversations-Blatt*.) On lui doit encore quelques romans estimés, entre autres *la Fille d'Itaque*, Dresde, 1824, 2 vol. in-8°.

MÜLLER (Guillaume), poëte lyrique distingué, né à Dessau, le 7 octobre 1794, étudiait la philologie et l'histoire à Berlin, lorsqu'en 1813 il entra comme volontaire au service de la Prusse. Après avoir pris part aux journées de Lutzen, Bautzen, Kulm et Hanau, il retourna à Berlin en 1814 et y étudia l'ancienne littérature allemande. Dès 1816 il publia un *Recueil de chansons choisies des Minnesänger*, et plusieurs poëmes lyriques qui parurent dans diverses feuilles littéraires. Il

travaille aussi vers la même époque à la traduction de l'ancien *Faust de Marlowe*, d'après l'original anglais, qui parut à Berlin en 1818. En 1817 il alla en Italie, où il recueillit un grand nombre de matériaux relatifs aux mœurs et aux coutumes du peuple romain, aux différents dialectes, etc., ainsi qu'une collection considérable de chants nationaux inédits. De retour en Allemagne en 1819, il fut appelé comme professeur de latin et de grec à l'école princière de Dessau; et le duc régnant ayant ordonné la réunion de toutes les bibliothèques publiques dispersées dans ses états, Muller fut nommé bibliothécaire de ce nouvel établissement. Il a publié depuis un ouvrage intitulé, *Rome, Romains et Romaines*, Berlin, 1820, 2 vol., et son recueil de poésies qui a pour titre: *Gedichte aus den hinterlassenen Papieren eines reisenden Waldhornisten*, Dessau, 1821, 2ᵉ vol., 1822. C'est l'ouvrage qui a le plus contribué à établir sa réputation comme poète lyrique. Les *Chants de la Grèce*, Dessau et Leipsick, 1821, offrent des beautés du premier ordre. Ils ont été traduits en français. En 1824, il publia une introduction à l'étude de l'Odyssée, sous le titre de *Homerische Vorschule*, Leipsick, grand in-8°. Muller est mort en 1827.

MULLNER (Adolphe), neveu du célèbre Bürger, et un des premiers poëtes dramatiques de l'Allemagne, naquit le 18 octobre 1774, à Langendorf, près de Weissenfels. La lecture des chefs-d'œuvre de Wiéland, de Bürger, de Schiller et des classiques français éveilla de bonne heure son talent poétique. Il étudia avec succès les mathématiques, le droit, et devint un des membres les plus distingués du barreau de Weissenfels où il était avocat. Après s'être fait connaître avantageusement par plusieurs ouvrages de jurisprudence, il fut reçu docteur en droit. En 1810, un théâtre de société s'étant élevé à Weissenfels, il se distingua bientôt comme poète dramatique par plusieurs pièces, pour la plupart écrites en vers, telles que: *les Confidents*, *les Grands enfants*, etc., empruntées, en grande partie, à la scène française. Elles eurent toutes beaucoup de succès. En 1812, il fit représenter sa première tragédie, *le 29 Février*, à laquelle donna lieu celle de Werner, intitulée, *le 24 Février*. La même année, il en donna une seconde, *la Faute* (*Die Schuld*), qui, depuis 1816, a eu quatre édititions, et a été traduite en anglais, en français et en hongrois. L'année suivante parut sa troisième tragédie, le roi *Yngurd*, et en 1820, *l'Albanaise*. Il a enrichi d'articles piquants, surtout sous le rapport dramatique, un grand nombre de feuilles littéraires; mais souvent ses saillies dégénèrent en satires. Son talent comme auteur comique n'est point contesté: on ne peut lui refuser le mérite de l'invention, un style spirituel, vif, plein de sel et de gaieté, et une connaissance profonde du cœur humain. Ses tragédies se distinguent par le plan, en général bien conçu, un grand usage du monde, une diction noble, élégante, riche de formes brillantes, mais souvent trop épigrammatiques.

MULOT (François-Valentin), né à Paris, le 29 octobre 1749, n'avait que seize ans lorsqu'il entra dans l'ordre des chanoines réguliers de Saint Victor, où il remplit successivement toutes les fonctions depuis l'emploi de maître des novices jusqu'à la dignité de prieur. Comme l'abbaye avait droit de cure dans son enclos, Mulot, dans une visite qu'il fit en qualité de curé, à un de ses paroissiens détenu à la prison de la Force, vers la fin de 1784, y connut Bette d'Ettenville qui figura depuis dans la fameuse affaire du collier. Il se trouva lui-même indirectement impliqué dans cette procédure pour avoir cru au prétendu mariage d'une protégée du cardinal de Rohan avec le baron de Fages. Il devait donner la bénédiction nuptiale aux deux époux le jour même que le cardinal fut arrêté (15 août 1788), et il eut à se justifier par un mémoire envers les joailliers Vaucher et Loque, de s'être dessaisi d'un paquet cacheté que ceux-ci regardaient comme le gage de leur créance sur le baron de Fages, et qui était censé contenir la dot de la future. Cet incident, étranger au fond de la cause principale, n'eut pas de suite, mais il en résulta pour Mulot la honte d'avoir compromis la dignité de son état par ses liaisons avec des intrigants: peu scrupuleux sur la morale, cet abbé, qui épousa une femme qui avait été sa maîtresse, avait de la bonhomie, de la douceur et de l'intelligence; aussi en embrassant avec ardeur les principes de la révolution, il n'en approuva jamais les excès. Membre de la commune provisoire de Paris, en 1789, il fut maintenu dans la municipalité définitive, et fut envoyé trois fois en députation à l'assemblée constituante où il parla en faveur des juifs de Paris et contre les maisons de jeu. Nommé par le roi, en 1791, un des trois commissaires médiateurs dans le Comtat Venaissin, il agit toujours de concert avec Lescène Desmaisons: mais leurs démarches conciliatrices, qui seules pouvaient rétablir la paix dans cette contrée, furent contrariées par les liaisons que Verninac, leur collègue, forma avec les démagogues avignonais. Les choses en vinrent au point que lorsque Lescène et Verninac se rendirent à Paris, pour rendre compte à l'assemblée nationale du résultat de leur mission, l'abbé Mulot, ne pouvant rester à Avignon, se retira à Courtheson, dans la principauté d'Orange d'où il surveillait Avignon, Carpentras et l'assemblée électorale dont il signalait les déprédations et les empiétements continuels sur le traité de pacification qui avait été signé à Orange. Des troubles qui s'élevèrent dans le Comtat, l'ayant déterminé à s'installer à Sorgues avec un corps de troupes, il aurait pu empêcher les massacres commis à Avignon les 16 et 17 octobre, si le commandant Ferrier n'eût pas refusé de seconder ses bonnes intentions (*Voy.* Ferrier). Nommé membre de l'assemblée législative, il partit pour Paris, après l'arrivée de Lescène-Desmaisons et deux autres commissaires, qui venaient mettre à exécution le décret de réunion rendu par la constituante, en septembre, d'après le rapport de Lescène. Mulot avait été dénoncé pendant son absence. Il fut obligé de se justifier à la barre de l'assemblée avant d'y siéger comme député, donna des détails très exacts sur les horreurs d'Avignon, et signala Rovère, l'un de ses dénonciateurs, parmi les fauteurs et complices de ces attentats. Mulot joua un rôle à peu près passif durant cette mémorable session, et l'énergie qu'il avait montrée d'abord s'affaiblit en proportion de l'audace croissante de la faction démagogique; et lorsque Thuriot eut présenté son rapport en faveur des assassins d'Avignon, Mulot garda le silence dans une discussion où son témoignage pouvait jeter un grand jour et prévenir de nouveaux malheurs; et le jour même (6 avril 1792) où le fameux décret d'amnistie fut prononcé, il n'ouvrit la bouche que pour demander la prohibition du costume ecclésiastique. Rentré dans l'obscurité, après le 10 août, il vécut quelque temps à Belleville, dans la maison de Favart fils son ami, fut incarcéré pendant la terreur, et fit ensuite partie de la commission des monuments. Il fut commissaire du directoire à Mayence, puis professeur à l'école centrale de cette ville, où il se fit principalement connaître comme apôtre de la secte théophilanthropique. De retour à Paris (après le 18 brumaire) il fut frappé d'une apoplexie foudroyante, le 9 juin 1804, dans le jardin des Tuileries, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il était membre de la société des sciences, lettres et arts de Paris, de celle des *Rosati* et président du lycée des arts. Ses ouvrages sont: 1° *Essais de sermons prêchés à l'Hôtel-Dieu de Paris*, 1781, in-12; 2° *Traduction de Daphnis et Chloé*, Mytilène (Paris) 1782, in-8°, et Paris, 1793, in-16; 3° *Requête des vieux auteurs de la bibliothèque de Saint-Victor à M. de Marbeuf, évêque d'Autun*, en vers, Paris, in-8°; 4° *Collection des fabulistes, avec un Discours sur les fables, et la traduction des Fables de Lockman*, Paris, 1785, in-8°. Les autres volumes de cette collection n'ont point paru. 5° *Le museum de Florence*, gravé par David, avec des explications, Paris, 1788 et années suivantes, 8 vol. in 8°; 6° *Rêve d'un pauvre moine*, 1789; 7° *Compte rendu à l'assemblée nationale comme commissaire du roi à Avignon, avec supplément et correspondance officielle*, 1791, in-8°; 8° *Almanach des sans-culottes*, Paris, 1794, in-8°. L'auteur voulait les rappeler aux vrais principes de la société; 9° *Discours sur les funérailles et le respect dû aux morts*, prononcé, le 2 août 1796, à la cérémonie funèbre consacrée par le lycée des arts à la mémoire de Lavoisier; 10° *Vues d'un citoyen, ancien député, sur les sépultures*, Paris, 1797, in 8°; 11° deux

pièces données avec Favart fils, au théâtre de la rue de Bondy, en 1767, *la Sagesse humaine*, ou *Arlequin Memnon*, opéra-comique en un acte; *Joseph*, ou *la fin tragique de Madame Angot*, comédie en un acte; 12° *Mémoire sur l'état actuel de nos bibliothèques*, 1797, in-8°; 13° *Discours prononcé à la société littéraire des Rosati de Paris, pour le couronnement des Rosières*, mai, 1797; 14° *Essai de poésies légères*, Mayence, 1799, in-8°; à l'âge de cinquante cinq ans; 15° *Discours qui a partagé le prix proposé par l'institut, sur cette question :* Quelles sont les cérémonies à faire pour les funérailles, et le règlement à adopter pour le lieu des sépultures, Paris, an 12 (1800), in-8°. L'auteur a refondu deux de ses ouvrages précédents. 16° *Rapport fait au lycée des Arts, sur une machine propre à faire des allumettes*, in-8°; 17° *Reflexions sur l'état actuel de l'instruction publique*, in-8°; 18° des Notices biographiques sur Lemonnier, Demoustiers, etc., et les notices nécrologiques des tomes 2 et 3 du *Nouvel Almanach des Muses*; 19° des *Hymnes*, des *Discours* pour des fêtes républicaines et des cérémonies publiques. On y trouve ses sermons théophilanthropiques. Mulot parlait avec facilité et avec onction : mais le style de ses ouvrages, tant en prose qu'en vers, est lâche et incorrect.

MUNGO-PARK, *Voyez* Park.

MUNIER (Étienne) naquit, le 7 décembre 1732, à Vesoul, département de la Haute-Saône. Lorsqu'il eut terminé ses études, il entra à l'école des ponts-et-chaussées, et fut nommé, en 1759, ingénieur ordinaire à Angoulême, où il resta jusqu'en 1786. Appelé à Paris comme ingénieur en chef, il revint à Angoulême en 1790. En 1809, il obtint sa retraite, après cinquante-trois ans de services honorables. Outre sa pension, le gouvernement lui donna pour récompense extraordinaire, le brevet d'inspecteur honoraire de division. On doit à M. Münier : 1° l'exécution du projet de rendre la Charente navigable, depuis Cognac jusqu'à Civrai; 2° le port de l'Houmeau, qui établit des communications entre Angoulême et Rochefort : 3° la construction et le bon entretien de presque toutes les routes du département : 4° enfin, l'agrandissement et l'embellissement de la ville d'Angoulême. Il publia, en 1779, sous le titre d'*Essai d'une méthode générale, propre à étendre les connaissances des voyageurs*, un ouvrage qui contient une véritable statistique de l'Angoumois. La société d'agriculture de la Seine, dont il était correspondant, ayant proposé, en 1812, dix-neuf questions sur les améliorations survenues depuis environ cinquante ans dans les diverses branches de l'économie rurale, M. Münier, âgé de quatre-vingts ans, retoucha l'ouvrage qu'il avait donné en 1779, et son mémoire remporta le prix, qui fut une médaille d'or. Il mourut à Angoulême, le 17 septembre 1820. M. Münier était membre des sociétés d'agriculture des sciences et des arts de la Haute-Vienne et de la Charente. On a de lui : 1° *Essai d'une méthode générale, propre à étendre les connaissances des voyageurs*, ou *Recueil d'observations relatives à l'histoire, à la répartition des impôts, au commerce, aux sciences, aux arts et à la culture des terres; le tout appuyé sur des faits exacts, et enrichi d'expériences utiles*, Paris, 1779, 2 vol. in-8°; 2° *Nouvelle géographie à l'usage des deux sexes, contenant un précis historique de l'origine des divers peuples de la terre, de leur manière de se gouverner; avec des observations sur la population, les produits du sol, l'industrie et le commerce; sur l'extraction d'une grande quantité d'objets employés dans les arts et les manufactures, les mines et leur exploitation, ainsi que sur les canaux qui existent*, Paris, 1804, 2 vol. in-8°; 3° *Observation sur les dix-neuf articles proposés à l'examen des cultivateurs, par la société impériale d'agriculture du département de la Seine, les améliorations introduites depuis cinquante ans dans l'économie rurale du département de la Charente, par M. Münier octogénaire*, Angoulême, 1813, in-8°; couronné par la société d'agriculture de la Seine; 4° *Notice sur les brûleries du département de la Charente*, Angoulême, 1818; 5° *Notice sur la culture et l'usage des pommes de terre*, Angoulême, 1816; dédié à M. Creuzé-Delessert, alors préfet de la Charente.

MUNOZ (don Thomas), lieutenant général espagnol, ingénieur célèbre, naquit en 1743, et mourut à Madrid, le 28 novembre 1813, après avoir servi son pays avec distinction pendant cinquante-huit ans. Ses vastes connaissances, son zèle pour la science et son amour pour sa patrie, lui assignent un rang distingué parmi ses contemporains. Un monument digne de son génie, c'est ce travail, qui, quoique négligé depuis beaucoup d'années par le gouvernement, affronte encore aujourd'hui la fureur des flots, et protège la ville de Cadix, que sa position soumet à l'empire des vents, et que des coups de mer redoutés ont longtemps menacé de la plus terrible catastrophe. Pour la prévenir, on avait d'abord construit une longue et forte muraille, connue sous le nom de *muraille du sud*. C'est un des plus grands ouvrages de maçonnerie qui existent. On la commença en 1721, et, malgré sa solidité, la mer en détruisit des parties considérables, et jeta les habitants dans la consternation; de sorte qu'on y avait presque renoncé, lorsque, en 1786, Muñoz proposa une plage artificielle solide, afin de diminuer la force des eaux, et, pour éviter le choc perpendiculaire, il unit la plage à la muraille par un segment de cercle. Cette plage artificielle commence à près de soixante-dix pieds en mer. Son exécution était très difficile, et les ingénieurs les plus habiles la considéraient comme impossible à cause de la construction de sa base. La muraille a en tout deux mille six cent quatre-vingt-trois pieds de long; elle a été achevée en 1790. Malgré tout ce travail, qui a coûté des sommes immenses, la mer a repris ses droits, par suite de l'incurie du gouvernement espagnol, et a détruit presque entièrement ce grand ouvrage. C'est aussi à Muñoz que l'on doit les travaux admirables exécutés dans l'arsenal et dans les chantiers de l'île de Caraca, à deux milles de Cadix, ainsi que l'invention d'un appareil aussi simple qu'ingénieux pour le radoubage des vaisseaux, et un grand nombre d'autres constructions utiles et importantes. C'était trop de mérite et trop de titres à la reconnaissance de ses concitoyens pour ne pas l'exposer à partager les persécutions dirigées contre tous les hommes éclairés, par un pouvoir despotique, ignorant et ennemi des lumières. Muñoz, condamné à l'exil avec tout ce que l'Espagne comptait alors d'hommes distingués dans tous les genres, vécut à Paris dans une honnête médiocrité, et y écrivit son *Traité des fortifications*, qui le place au rang des premiers ingénieurs de notre temps. Pendant son séjour à Paris, un grand monarque lui fit faire des offres avantageuses qu'il refusa. Ayant enfin obtenu la faveur de revoir encore une fois sa patrie avant de mourir, ce vénérable octogénaire ne quitta pas sans être ému la terre hospitalière qui lui avait offert un asile. Pendant les dernières années de sa vie, il supporta, avec beaucoup de courage et une rare persévérance l'indigence dans laquelle ses vertus et les vices de ses persécuteurs l'avaient plongé. Sa renommée, ses mérites et ses malheurs ont fait connaître au monde civilisé de quelle manière l'Espagne encourage le talent, et comment elle récompense les services rendus à la patrie.

MUNTINGHE (Hermann), né en 1752, à Termunten, village de la province de Groningue, où son père occupait une place administrative, commença, dès sa septième année, ses études à Groningue, y fit ses classes de latin et de grec, et fut inscrit à quatorze ans comme étudiant à l'université. Il s'appliqua surtout aux sciences théologiques et aux langues orientales, étude où il fut puissamment aidé par le célèbre orientaliste Schroeder, qui lui donna des soins particuliers. En 1773, il soutint publiquement, sous les auspices de ce professeur, et avec beaucoup de succès, une thèse intitulée : *Dissertatio philologico critica ad quædam Veteris Testamenti loca*. Promu, cette même année, au grade de docteur en théologie, il prêcha pendant cinq ans, dans deux communes rurales, et fut appelé, en 1780, à remplir la chaire de professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique, à l'université de Harderwyk, fonctions qu'il exerça pendant dix-huit années consécutives. En entrant dans cette carrière, il prononça un discours ayant pour titre : *De sapientiâ et lenitate divinâ in antiquissimâ religionis patefactione conspicuâ*, Harderwyk, 1781, in-4°. En 1795, on lui offrit la chaire de langues orientales à l'université de Leyde; mais il ne crut pas devoir l'accepter. En 1798, il fut nommé professeur de

théologie à l'université de Groningue, et entra en fonctions par ce discours : *Oratio exhibens aliquot illustriora quæ ecclesiæ historia suppeditat damnorum religioni christianæ ab amicis ac fautoribus illatorum exempla*, Groningue, 1799, in-4°. On lui offrit de nouveau le professorat de théologie à Leyde ; mais il préféra le séjour de Groningue où il se fit, depuis cette époque, un nom célèbre, dans l'enseignement de la théologie et de l'histoire ecclésiastique : en effet, il ramena cette science à sa pureté et à sa simplicité originelles, en la dégageant de tout ce qu'elle avait conservé de scolastique, et, pour faire jouir le public de ce nouveau système, il le publia sous ce titre : *Pars theologiæ christianæ theoretica, in compendium redacta*, 1801. Une seconde édition de ce livre, corrigée et augmentée, a paru depuis à Groningue, 2 vol. in-8°. On a encore de lui : 1° une nouvelle traduction hollandaise des *Psaumes avec des remarques*, Leyde, 1791 ; 2° traduction hollandaise des *Proverbes de Salomon*, 1796, in-8° ; 3° traduction hollandaise du *Livre de Job, avec des remarques*, Amsterdam, 1796, in-8° ; 4° *deux Mémoires touchant l'influence de la religion sur le bonheur du peuple*, 1795 ; 5° *Histoire de l'homme d'après la Bible*, Amsterdam, 1801—1819, 11 vol. in-8°. Cet ouvrage a placé Muntinghe parmi les bons écrivains hollandais. Il a aussi publié, en 1817, les *Annales de l'université de Groningue*, pour la nouvelle organisation de cette université. On lui doit enfin un *Recueil de sermons*. M. Muntingha est chevalier de l'ordre du Lion-Belgique, et membre de l'institut royal des Pays-Bas, ainsi que de plusieurs autres sociétés savantes.

MURAIRE (Honoré, comte de), ex-premier président de la cour de cassation, est né le 5 novembre 1750, à Draguignan, en Provence, où il exerça avec honneur la profession d'avocat. Il présidait son district en 1791, lorsque les votes de ses compatriotes le portèrent à l'assemblée législative. Il s'y montra défenseur ardent de la constitution, parla souvent à la tribune avec une vigoureuse éloquence, se rendit utile par ses lumières, et fit preuve d'impartialité et de modération. Muraire fut président de l'assemblée le 18 mai 1792. Député laborieux, il se chargea de presque tous les rapports du comité de législation, où ses connaissances en droit l'avaient fait placer, fit décréter les principaux changements importants qui s'effectuèrent dans notre jurisprudence, et adopter de sages mesures en diverses circonstances. Nous citerons l'abolition des dispenses papales ; la remise aux municipalités des livres de l'état civil, jusqu'alors tenus par le clergé ; le mariage devenu acte devant la loi sans l'intervention d'un culte religieux ; la liberté de se marier sans le consentement paternel, à l'époque de la grande majorité ; enfin, le divorce qui, dans les premiers temps, bouleversa tant de familles ; mais ceux qui abusèrent de cette loi auraient probablement causé plus de scandale en demeurant dans leurs premiers liens, et l'on convient généralement que son abolition, en 1816, a moins servi les mœurs, que si on se fût borné à l'environner de nouvelles garanties, et à en excepter les époux ayant des enfants. Muraire fit aussi lever, le 13 juillet 1792, la suspension de Pétion et Manuel, maire et procureur de la commune de Paris, et parla, le 19 du même mois, en faveur de Lafayette, au nom de la commission chargée d'informer sur la conduite de ce général. Un homme qui n'avait servi aucune coterie, et dont la conduite avait constamment été dirigée par le sentiment intime du devoir, ne pouvait plaire qu'à la minorité de ces temps-là. Muraire ne fut pas élu pour la convention nationale, et fut persécuté sous le régime de la terreur. Emprisonné à Sainte-Pélagie, il allait être traduit au tribunal révolutionnaire, lorsqu'il recouvra la liberté à la suite des événements du 9 thermidor. En 1795, le département de la Seine le nomma membre du conseil des anciens, qu'il présida au mois d'août 1796. Il ne s'écarta pas de ses principes d'impartialité en paraissant de nouveau sur la scène politique. Cet homme juste, méprisant les dangers auxquels il avait échappé naguère, sut bientôt s'en attirer d'autres. Vigilant adversaire de l'anarchie, son éloquence persuasive portait la lumière sur les illégalités du méticuleux directoire, qui tendait sans cesse à usurper les attributions législatives. Ami de la justice, il fit, le 28 août 1797, un rapport en faveur des prêtres déportés, et acheva de se rendre odieux au pouvoir exécutif en parlant pour la classe infortunée des parents d'émigrés, le 5 septembre suivant. Dès le lendemain des listes de proscription furent dressées contre les membres de ce qu'on appelait la faction de Clichy ; Muraire devait être déporté à Cayenne, mais il échappa par la fuite à ce coup d'état, et obtint ensuite de subir sa condamnation à l'île d'Oléron. Il y fut détenu jusqu'à la fin de 1799, où le gouvernement le rappela. Muraire fut désigné par les consuls, en avril 1800, pour remplir les fonctions du ministère public près le tribunal d'appel de Paris ; mais le même jour le sénat conservateur, auquel appartenait la composition du tribunal de cassation, le nomma membre de ce corps, et les votes de ses collègues l'appelèrent à présider la chambre des requêtes ; enfin Bonaparte le fit premier président en remplacement de Tronchet, en mars 1801. Il eût été difficile de concilier plus de suffrages pour être mis à la tête de la magistrature française. Entré au conseil-d'état le 5 mai 1802, il prit une part très active à la rédaction des codes. Sous le gouvernement impérial il fut confirmé dans sa charge, reçut le titre de comte, et l'étoile de grand-officier de la légion-d'honneur à l'institution de l'ordre. Napoléon, appréciant les belles qualités du comte Muraire, n'avait rien négligé pour se concilier son attachement. On dit même que ce dernier, en certaines circonstances de sa vie privée, trouva un ami dans le monarque. Cependant, loin d'abuser de sa faveur il ne l'employa qu'au profit du corps qu'il présidait. Ce fut en usant avec adresse de son influence que tous les membres de la cour de cassation indistinctement obtinrent la décoration, qui n'avait été accordée que pour un petit nombre d'entre eux. Il parut une fois être tombé en disgrace pour avoir soutenu avec force, dans le conseil d'état, la jurisprudence de sa cour contre celle de deux cours inférieures vers l'opinion desquelles l'empereur se portait ; mais la réflexion dissipa le mouvement d'humeur de Napoléon, et fit rendre justice au comte Muraire, dont l'avis prévalut. A la première restauration, il ne resta que neuf mois à la tête de sa compagnie, et fut remplacé par le comte Desèze, au mois de février 1815, en violation de la charte constitutionnelle qui consacrait l'inamovibilité des juges. Au 20 mars, il reprit ses fonctions, qui cessèrent de nouveau avec les cent jours. Il est, depuis cette époque, tout-à-fait rentré dans la vie privée, où sa bonté le rend l'objet de la vénération de ceux qui le connaissent.

MURAT (Joachim), roi de Naples, fils d'un aubergiste de la Bastide, près de Cahors, naquit le 25 mars 1771. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il fit ses humanités à Cahors, et fut envoyé ensuite à Toulouse pour y étudier le droit canon. La vivacité de son caractère et ses inclinations militaires le détournèrent bientôt de la profession à laquelle on le destinait, et il revint dans l'auberge de son père. Il s'enrôla peu de temps après, en qualité de chasseur, dans le régiment des Ardennes qui passait à Toulouse, et devint maréchal-des-logis. Renvoyé de ce corps pour avoir pris part à un acte d'insubordination, Murat rentra de nouveau dans ses foyers, et y menait une vie inactive au moment où la révolution éclata. Lors de la formation de la garde constitutionnelle de Louis XVI, corps qui devait se composer d'un certain nombre de fils de citoyens actifs de chaque département, Murat se mit sur les rangs, et fut d'abord repoussé. Ce ne fut que par la protection de J.-B. Cavaignac, député du Lot, qu'il fut choisi par ce département, et qu'il fut envoyé à Paris avec le jeune Bessières, devenu par la suite maréchal de l'empire. Cette garde ayant été supprimée, il passa dans le 21e régiment de chasseurs à cheval, où il fut fait lieutenant, le 30 mai 1792. Murat se montra partisan enthousiaste de la révolution, et, lorsque Marat tomba sous le poignard de Charlotte Corday, il ne craignit même pas d'écrire d'Abbeville, où il se trouvait, à la société des jacobins, pour demander l'autorisation de changer son nom en celui de ce tribun féroce. Il présida un de ces comités épuratoires chargés d'examiner la conduite des hommes en place. Des opinions aussi prononcées, jointes à sa

bravoure et aux talents dont il donna des preuves à l'armée des Pyrénées occidentales, lui valurent un avancement rapide : il devint aide-de-camp du général d'Hurre, et passa successivement chef d'escadron, puis colonel du 21e régiment de chasseurs à cheval. Destitué comme terroriste, après le 9 thermidor, il resta quelque temps sans emploi, et fut réintégré à l'époque du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795). Il servait à l'armée d'Italie, en 1796, avec le grade de chef de brigade, lorsque le général Bonaparte vint prendre le commandement de cette armée. La réputation que Murat s'était déjà acquise détermina le général en chef à le prendre pour l'un de ses aides de camp. Murat se fit remarquer par son zèle et son activité à la journée de Dego, à Céva et à Mondovi. Chargé d'apporter au directoire exécutif les drapeaux pris sur les Austro-Sardes, il repartit bientôt après pour l'armée d'Italie, avec le grade de général de brigade, et se fit considérer comme l'un des généraux les plus braves et les plus distingués de l'armée. Il se couvrit de gloire dans presque toutes les affaires qui eurent lieu dans cette campagne, particulièrement au siége de Mantoue, au passage du Lavis, qu'il effectua le 5 septembre 1796, aux combats de Roveredo, de Saint-Georges, où il fut blessé, de la Corona, au passage du Tagliamento, et enfin au combat de Gradisca. Choisi par Bonaparte pour faire partie de l'expédition d'Egypte, il s'embarqua, le 19 mai 1798, avec l'armée d'Orient, et déploya la plus grande valeur au combat et à la prise d'Alexandrie, le 2 juillet, ainsi qu'à la bataille des Pyramides, le 23. Il fut blessé à ces deux affaires, et y gagna le grade de général de division, auquel il fut promu le 25 du même mois. Murat fit partie de l'expédition qui partit pour la Syrie, sous le général en chef, au mois de février 1799, et y commanda le corps de cavalerie, fort de neuf cents chevaux. Au combat de Gaza, il passa, à la tête de cette troupe, plusieurs torrents en présence de l'ennemi, et ordonna des mouvements qui furent exécutés avec la plus grande précision. Le 4 mars suivant, il fit, avec un détachement de cavalerie, une reconnaissance exacte de la place de Jaffa; et quoique cette opération fût troublée par le feu de l'ennemi, Murat fit sur la situation de la place des observations qui furent très utiles pour concerter le plan d'attaque. Jaffa fut enlevée d'assaut le 7 mars. Pendant le siége de Saint-Jean d'Acre, il s'empara du fort du poste de Zafet, et pénétra, par la plaine d'Iacoub, jusqu'au lac de Genezaret ou de Tibériade, pour s'assurer s'il n'existait point de rassemblements dans le pays qu'il avait devant lui. Les troupes qu'il avait laissées à Zafet, ayant été attaquées contre son attente par des forces supérieures, il revint sur ses pas avec mille hommes d'infanterie, une pièce d'artillerie, et un détachement de dragons, débloqua le poste, chassa les ennemis du pont d'Iacoub, surprit le fils du pacha, et mit en fuite ses adversaires. Ce succès, obtenu la veille de la bataille du Mont-Thabor, contribua beaucoup à la victoire décisive que Bonaparte y remporta. Le lendemain, Murat s'empara des magasins de Tabarieh, où il trouva des provisions en si grande abondance qu'on calcula qu'elles pouvaient nourrir toute l'armée pendant un an. L'armée d'expédition de Syrie étant revenue au Caire, Murat alla dissiper quelques rassemblements d'Arabes, vers le lac Natron. Il reçut ensuite l'ordre de joindre aux Pyramides de Gizeh le général Bonaparte, qui se préparait à repousser l'armée turque qui, à bord d'une flotte de cent voiles, mouillait dans la rade d'Aboukir; Murat eut dans cette journée le commandement de l'avant-garde. Il fit des prodiges de valeur, et par un mouvement tout à-la-fois habile et audacieux, s'étant jeté avec sa cavalerie entre le village et le fort d'Aboukir, il ferma toute retraite au commandant en chef Mustapha-Pacha. S'étant ensuite emparé du camp des Turcs, il pénétra jusqu'à la tente de Mustapha. Celui-ci s'avance rapidement sur Murat, et lui tire un coup de pistolet, dont la balle porte au dessous de la mâchoire inférieure; mais Murat abat d'un coup de sabre deux doigts de la main droite du pacha, le fait prisonnier et l'envoie au quartier-général; sa réputation devint si grande en Egypte, que le célèbre Mourad-Bey s'enorgueillissait de porter à peu près le même nom que lui. Admis dans la confidence de Bonaparte et dépositaire de ses projets ambitieux, Murat revint avec lui et lui rendit les services les plus signalés dans la journée du 18 brumaire; ce fut lui qui, à la tête de soixante grenadiers, entra dans la salle du conseil des cinq-cents, à Saint-Cloud, et prononça la dissolution de ce conseil. Bonaparte l'en récompensa en lui donnant une de ses sœurs en mariage (*Voyez* CAROLINE BONAPARTE) et le commandement de la garde consulaire. Employé, en 1800, à l'armée d'observation qui fit de nouveau la conquête de l'Italie, il montra la même intrépidité que dans les campagnes précédentes, entra dans Verceil de vive force, passa la Sesia, s'empara de Novarre, franchit le Tesin, et entra dans Milan après un combat sanglant. Il passa ensuite le Pô, à Nocetto, occupa Plaisance, commanda toute la cavalerie de l'armée à la célèbre bataille de Marengo, et contribua puissamment à la victoire remportée dans cette journée. Investi, en 1801, du commandement en chef d'une expédition contre le royaume de Naples, il fit évacuer aux Napolitains tout le territoire des états romains qu'ils occupaient, et signa le 6 février 1801, à Foligno, un armistice qui fut suivi de la paix, conclue à Florence, le 28 mars suivant, avec le roi des Deux-Siciles. Murat eut ensuite ordre de prendre possession de l'île d'Elbe, que le roi avait cédée par ce traité, mais qui était alors occupée en partie par les Anglais; il était occupé à faire le siége de Porto-Ferrajo lorsque la signature des préliminaires de paix avec l'Angleterre amena l'entière évacuation de l'île par les Anglais. De retour à Paris, le premier consul le nomma, en 1803, président du corps électoral du département du Lot, et il entra ensuite au corps législatif: il fut aussi nommé gouverneur de Paris, avec rang de général en chef. Bonaparte s'étant fait proclamer empereur, Murat devint maréchal d'empire le 9 mai 1804, et au mois de mars suivant il fut un des membres de la commission militaire qui condamna le duc d'Enghien à être fusillé. Cependant il sentait, et peut-être plus vivement que Napoléon, combien il était nécessaire de signaler l'aurore du règne impérial par des actes de clémence. Murat avait de la grandeur d'ame, et était susceptible des plus nobles inspirations; il sollicita la grace de George Cadoudal (*Voyez* ce nom), avec de si vives instances que l'empereur lui en témoigna son mécontentement. Il devint successivement prince, grand-amiral, et grand-aigle de la légion-d'honneur, en 1805. Cette même année, à l'ouverture de la campagne contre l'Autriche, il dirigea les opérations de la cavalerie, força le corps du général Werneck à mettre bas les armes, dans Langenau, et entra dans Vienne, le 11 novembre; au combat d'Hollabrunn, il mit en déroute un corps russe très nombreux, et concourut puissamment à la mémorable victoire remportée sur les Austro-Russes, à Austerlitz, le 2 décembre. Créé grand-duc de Clèves et de Berg, en 1806, Murat se concilia l'affection de ses sujets par une administration douce et paternelle, et par le respect qu'il montra pour les mœurs et pour les usages des Allemands. Forcé d'opérer des changements dans le système administratif de ce pays, il ne les admit qu'avec une sage réserve, n'introduisit dans le duché de Berg, ni l'enregistrement, ni les droits réunis, ni le monopole du sel et du tabac, et ne soumit qu'à un droit très léger et uniforme les marchandises qui entraient dans le pays, ou qui devaient le traverser. Au commencement de l'automne 1806, il eut encore le commandement de toute la cavalerie de la grande-armée, pendant la campagne de cette année, contre les Prussiens et les Russes. Ce fut à l'activité de ses manœuvres et à la rare intrépidité qu'il déployait dans toutes les occasions, que l'on dut une partie des succès remportés à Iéna. Il poursuivit ensuite les débris de l'armée prussienne jusqu'à Stettin, força le prince de Hohenlohe à capituler, et alla s'emparer de Warsovie, le 26 novembre. A la prise d'Anklam, le 31 octobre, il s'empara de quatre mille prisonniers, et fit de nouveaux prodiges de valeur à la bataille d'Eylau. Après la paix de Tilsitt, il se rendit à Paris, reçut bientôt le commandement de l'armée chargée secrètement de la conquête de l'Espagne, et entra dans Madrid, le 23 mars 1808.

Une insurrection ne tarda pas à éclater dans cette ville ; des rassemblements nombreux s'étaient formés sur plusieurs points, et l'existence de tous les Français était menacée. Après avoir employé les moyens de conciliation pour arrêter le sang, qui coulait déjà, il se vit obligé de recourir à la force, et la journée du 2 avril fut fatale à un grand nombre d'Espagnols. Charles IV investit le grand-duc de toute l'autorité royale : ces pouvoirs extraordinaires ne lui furent pas retirés par Napoléon, ni même par son frère Joseph, appelé au trône d'Espagne. Nommé lui-même roi de Naples et des Deux-Siciles, et proclamé le 1er août 1808, sous le nom de Joachim-Napoléon, il ne put se rendre dans ses nouveaux états qu'au mois de septembre 1808, à cause d'une maladie dangereuse dont il fut atteint. Un de ses premiers soins fut de s'emparer de l'île de Capri, que les Anglais occupaient, et qu'ils avaient fortifiée avec tant de soin, qu'ils la surnommaient le Petit Gibraltar. Sir Hudson-Lowe, qui fut depuis le geôlier de Napoléon à Sainte-Hélène, ne put défendre ce rocher, et demanda à capituler deux ou trois jours après. Joachim fut plein de bonté et de sollicitude pour ses sujets ; il mérita leur amour, et fit plus pour eux que tous les rois ses prédécesseurs. On lui a reproché son goût pour la parure et la représentation, et d'aimer à se montrer en public avec l'appareil d'un chevalier de théâtre, coiffé d'une toque noire ornée d'une longue plume blanche qui flottait sur sa tête. Qu'importent ces puérilités ! trop heureux les peuples s'ils n'avaient que des travers de ce genre à reprocher à tant de rois d'extraction légitime ! Murat, quoique roi absolu, interdit dans ses états toute arrestation arbitraire, affermit les institutions françaises, et établit le système des levées par la conscription, avec tous les adoucissements qu'exigeait le pays. En arrivant à Naples, il n'avait trouvé qu'environ 26,000 hommes, mal vêtus, mal commandés, mal disciplinés ; dans l'espace de six ans, il porta cette armée à 70,000 hommes de belles troupes. Il mit la cavalerie, l'artillerie, le génie, dans l'état le plus brillant ; la marine obtint les mêmes améliorations : deux vaisseaux et plusieurs frégates sortirent des chantiers de Castellamare ; les équipages reçurent une organisation meilleure. Il opéra les mêmes changements dans l'administration civile, encouragea les savants, les gens de lettres, favorisa les établissements utiles aux sciences, etc. Au mois de juin 1809, une flotte anglo-sicilienne, qui avait jeté l'épouvante sur les côtes de Calabre, vint se présenter devant Naples, et fit des démonstrations de débarquement vers Cume. Cependant après s'être emparés des îles d'Ischia et de Procida, les Anglo-Siciliens furent obligés de se retirer. Cette expédition avait été tentée pour opérer des soulèvements à Naples, et pour reprendre Capri. Joachim conçut alors le projet de se venger en cherchant à s'emparer de la Sicile. Il parvint, ce qui paraissait le plus difficile, à réunir vis-à-vis de cette île, et sous le feu de la flotte anglo-sicilienne, une flottille assez nombreuse pour transporter les troupes sur la rive opposée. Le passage fut ordonné ; une seule division, celle sous les ordres du lieutenant général Cavaignac, débarqua de l'autre côté du Phare. Les motifs qui empêchèrent les autres divisions d'exécuter cet ordre sont encore ignorés, mais on peut être fondé à croire qu'ils appartiennent à une politique d'un ordre supérieur. Joachim dut alors renoncer à son expédition. La mésintelligence entre lui et Napoléon ne tarda pas à éclater. Murat crut pouvoir se passer de l'appui de la France, et demanda l'éloignement des troupes françaises ; cette demande fut mal accueillie : une autre tentative ne réussit pas mieux. Il voulut obliger les étrangers employés dans son royaume à se faire naturaliser Napolitains, ou à renoncer à leurs places ; un décret de Napoléon rappela au roi de Naples son origine : « Considérant, » dit ce décret, que le royaume de Naples fait partie » du grand empire, que le prince qui règne dans ce » pays est sorti des rangs de l'armée française, qu'il a » été élevé sur le trône par les efforts et le sang des » Français, Napoléon déclare que les citoyens français » sont de droit citoyens du royaume des Deux-Siciles. » Ce décret fut un coup de foudre pour Joachim : dans son dépit, il différa de célébrer la fête du roi de Rome, ne porta plus l'uniforme ni le ruban de l'ordre de la légion d'honneur, et se retira dans son palais de Capo-di Monte, où il tomba malade. La guerre qui éclata, au mois d'avril 1812, entre la France et les Russes, vint mettre un terme à ces querelles de famille ; Joachim ne put résister à l'invitation de Napoléon, qui n'avait pas perdu son ascendant sur son esprit : il reparut sur les champs de bataille avec son courage et son intrépidité ordinaires. Au combat d'Ostrowno, 25 juillet 1812, il tua cinq à six mille Russes, fit sept à huit mille prisonniers et prit huit pièces de canon ; le lendemain il battit le général Ostermann, lui prit huit pièces de canon, et mit quinze mille Russes hors de combat. Le 28, il traversa Witepsk, et se porta sur la route qui remonte la Dwina. Le 17 août, au combat de Smolensk, il prit position sur le plateau à droite de la ville, et y fit établir une batterie de soixante pièces qui foudroyèrent les Russes arrivés en masse sur l'autre rive du Borysthène. On a imprimé faussement que Joachim avait opiné pour le passage de ce fleuve ; lui et le maréchal Ney s'opposèrent au contraire fortement à ce projet. Le roi de Naples écrivit même, le 18 août au matin : « Nous sommes à Smolensk, irons-nous » plus loin ? c'est le secret de l'empereur ; pour moi, je » trouve que nous sommes déjà à une trop grande dis» tance de nos ressources. » Il eut une grande part à la sanglante bataille de la Moskowa, et ce fut lui qui, à neuf heures du matin, avec la division Morand, enleva la grande redoute russe, et qui, par un changement de front qu'il fit faire à l'armée vers quatre heures de l'après-midi, procura le brillant succès qui mit fin au carnage, en décidant la retraite des Russes. Le 18 octobre, il couvrait Moscou avec l'avant-garde de la grande armée, lorsque le général Kutusow, voulant empêcher la jonction du maréchal Victor avec le roi de Naples, attaqua ce dernier à Winkowo, vingt lieues ouest de Moscou, et le battit complètement. Pendant la désastreuse retraite de Moscou, qui suivit peu après, Joachim commanda en chef l'escadron sacré qui formait la garde de Napoléon. A Smorgoni, douze lieues est de Willika, l'empereur lui remit, en quittant l'armée, le commandement en chef des débris de la grande armée. Murat, atterré par ces revers, avait perdu toute son énergie ; il commit la faute inexcusable d'abandonner, par sa fuite précipitée, aux Russes, en butte aux mêmes souffrances que les Français, les immenses magasins rassemblés à Wilna. Le 8 janvier 1813, il remit au prince Eugène Beauharnais le commandement en chef des débris de l'armée épars dans la Prusse, et partit brusquement de Posen, le 17 du même mois, pour retourner en toute hâte à Naples. La conduite de Murat dans cette conjoncture lui fut sans doute dictée par la crainte de perdre son trône, et il méditait probablement déjà sa défection envers Napoléon, qui ne pouvait plus lui garantir sa couronne. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette époque il y eut des intelligences entre la cour de Naples, celle d'Autriche et les Anglais maîtres de la Sicile. A l'ouverture de la campagne de 1813, Joachim ne faisait aucune disposition qui annonçât qu'il y prendrait part : néanmoins, les premiers événements ayant été favorables à l'empereur, il se décida à partir, et prit le commandement de la cavalerie. Joachim se signala dans cette campagne par sa valeur accoutumée ; chargé, à la bataille de Dresde, du commandement de l'aile droite de l'armée, il accabla la gauche du prince de Schwartzemberg, qui se trouvait en face, et coupa aux alliés les routes de Freyberg et de Pirne. Le 10 octobre, à la bataille de Wachau, il enfonça une division de grenadiers russes et le corps commandé par le prince de Wurtemberg. Il se conduisit encore avec bravoure à la bataille de Leipsick : quatre jours après la perte de cette bataille, il prit congé de l'empereur sous prétexte d'aller lever des troupes en Italie, pour venir à son secours, mais au contraire pour préparer sa défection et se réunir aux ennemis de la France. Voyant s'éclipser l'étoile de Napoléon, il eut l'ambition de vouloir se soustraire à sa dépendance, et de se créer une sphère à part, afin de prolonger son existence royale. Les conseils de Fouché, éloigné du ministère à cette époque, et relégué en Italie, le décidèrent à suivre cette nouvelle politique. Murat se flattait aussi de faire, en sa faveur,

une révolution dans la Péninsule entière, et de la rendre indépendante de toute puissance étrangère. Il renoua ses négociations avec l'Autriche contre la France, se flattant d'abuser l'Autriche elle-même, et de la surpasser en perfidie, et il compléta enfin sa trahison par deux traités avec l'Angleterre et l'Autriche, le 6 et le 11 janvier 1814, par lesquels il s'engageait à joindre trente mille hommes de ses troupes aux armées alliées. On lui garantissait, pour prix de sa trahison envers son ancienne patrie et son bienfaiteur, la possession du royaume de Naples, et on lui promettait une augmentation de territoire par la cession de quelques provinces des États de l'Église. Il n'hésita plus dès lors à prendre les armes, se mit en marche en février, prit Reggio, et arriva sous les murs de Plaisance. Son mouvement força l'armée française, commandée par le vice-roi Beauharnais, de se replier sur l'Adige, pour ne plus agir que sur la défensive. Il dépendait de Murat de faire changer le sort de la guerre en Italie : mais bientôt sa conduite parut équivoque : il sembla contrarier par son inactivité et ensuite par des manœuvres combinées avec adresse, les projets des alliés dans des circonstances décisives. Sa position devint délicate et pénible. Il redoutait à la fois le mécontentement des confédérés et la colère de Napoléon, dont il apprit avec un étonnement mêlé de crainte les succès inattendus dans les plaines de la Champagne. Il avoue, dans une conversation avec le consul français, à Ancône, que la nécessité seule l'avait forcé de se joindre aux alliés, mais que jamais son armée ne combattrait les Français. En même temps la reine de Naples cherchait dans sa correspondance avec son frère à ménager un rapprochement. Napoléon dans une de ses réponses s'exprime ainsi au sujet de Murat : « Votre mari, dit-il, est très » brave sur le champ de bataille, mais il est plus faible » qu'une femme ou qu'un moine, quand il ne voit pas » l'ennemi. Il n'a aucun courage moral... Il a peur, et » il n'a pas hésité de perdre en un instant ce qu'il ne » peut tenir que par moi et avec moi. » La chute de Napoléon, qui arriva peu de temps après, replaça Murat dans une position non moins équivoque. Toutes les branches de la maison de Bourbon se prononcèrent contre la reconnaissance du roi Joachim : un soldat parvenu pouvait-il rester sur le trône, lorsque toutes les anciennes légitimités étaient proclamées ? Murat chercha alors à se rendre redoutable, en portant son armée au complet, et en se mettant en état d'entrer en campagne : ayant appris que l'ambassadeur de France, au congrès de Vienne, avait demandé à l'empereur d'Autriche le passage de quatre-vingt mille hommes, pour aller le combattre, il demanda par représailles qu'on lui accordât la même autorisation pour quatre-vingt mille Napolitains, qu'il destinait à aller combattre Louis XVIII. Ni l'une ni l'autre de ces propositions ne pouvaient être acceptées par l'Autriche. Joachim avait aussi cherché à se faire des partisans parmi les hommes éclairés de l'Italie qui attendaient avec impatience le moment où ils pourraient soustraire leur pays au joug odieux de l'étranger. Mais on dut croire sa conduite dictée par sa position, et les Italiens ne cessèrent de voir le despote dans le soldat qui les appelait à une liberté qu'il avait méconnue jusqu'alors. Murat renoue ses relations avec Napoléon, relégué à l'île d'Elbe, et lorsque ce dernier débarqua à Cannes, Joachim lui expédia aussitôt le comte de Beauffremont, son aide-de-camp, pour l'assurer d'une coopération efficace. Dès qu'il eut connaissance de son entrée à Grenoble et à Lyon, il fit déclarer à la cour de Rome « qu'il regardait » la cause de Napoléon comme la sienne, et que bientôt » il prouverait qu'il ne lui avait jamais été étranger. » Il fit en même temps la demande impérative du passage à travers l'État de l'Église, pour deux divisions de son armée, qu'il mit en marche malgré le refus du souverain pontife. Le 14 mars, après avoir révélé ses projets aux grands de l'état, et annoncé à l'armée napolitaine qu'elle allait accomplir de grandes destinées, il ordonna la création des gardes nationales, nomma sa femme régente, et voulant se populariser, il diminue les impôts d'un tiers. Il quitta Naples le 16 mars, et arriva le 19 à Ancône. Instruit peu de jours après, que Napoléon avait fait son entrée à Paris, il reprit son titre de Joachim-Napoléon, qu'il avait rejeté depuis l'abdication de Fontainebleau. Son armée avait déjà franchi les frontières du royaume de Naples lorsqu'il reçut l'avis des dispositions favorables du cabinet de Londres, qui avait envoyé à ses représentants au congrès de Vienne l'ordre de conclure un traité définitif avec le roi de Naples. Il n'était plus temps. Le 30 mars, il commença les hostilités contre les postes autrichiens dans la Légation, et publia le même jour, de Rimini, une proclamation qui appelait les peuples d'Italie à l'indépendance. Son armée, forte de quarante mille hommes d'infanterie et de huit mille chevaux, marchait en cinq colonnes vers la Haute-Italie, se dirigeant à la fois sur Bologne, Modène, Reggio, et menaçant toute la ligne du Pô, tandis qu'une division filait en Toscane par les Apennins. Attaquée à l'improviste, l'armée autrichienne se retire sur Bologne et Modène ; Murat enleva les positions devant cette dernière ville, et y fit son entrée à la tête de sa cavalerie, tandis qu'une de ses divisions s'emparait de Florence. Au bruit de ces avantages, remportés au nom de la liberté, un grand enthousiasme se manifesta dans l'Italie ; les monarques alliés parurent d'abord effrayés, et le 21 mars, un de leurs plénipotentiaires fut chargé de donner à Murat l'assurance de sa conservation sur le trône, s'il s'unissait à la confédération européenne contre Napoléon. Ce fut à Parme que le courrier autrichien joignit Murat, qui répète plusieurs fois, en lisant ses dépêches : *Il est trop tard, l'Italie veut être libre, et elle le sera.* Il était partout reçu et salué en libérateur ; mais un agent anglais, William Bentinck, ayant demandé que le territoire du roi de Sardaigne, allié de l'Angleterre, fût respecté, Murat y consentit, et cette condescendance fut une des causes qui précipitèrent sa chute. Forcé de tenter le passage du Pô à Occhio-Bello, il échoua dans cette entreprise ; les divisions Pignatelli et Lionon, battues par le général Nugent, entre Florence et Pistoie, furent forcées de se replier sur la première de ces deux villes. Le général anglais, qui sans doute attendait ce moment pour lever le masque de médiation dont il s'était couvert, annonça alors qu'il avait reçu de son gouvernement l'ordre de joindre ses forces à celles des généraux autrichiens, et le roi de Naples dut songer à la retraite. Elle devint difficile par la précipitation avec laquelle les divisions qui étaient à Florence abandonnèrent cette ville, la route de Rome étant ouverte aux Autrichiens. Joachim évacua Bologne le 15 avril, et se retira par la Marche-d'Ancône. Il défendit pendant trois jours le passage du Ronco, dont il fit brûler le pont. Après un engagement assez vif, qui força les Autrichiens de repasser la rivière, il continua, sans être inquiété, son mouvement rétrograde. Ancône était bloquée ; une escadre anglaise entrait dans la Méditerranée. Poursuivi par les troupes des généraux Bentinck, Frimont et Neupperg, Joachim tenta un dernier effort pour relever sa fortune. Atteint près de Tolentino par le général Bianchi, il accepta la bataille qui lui était présentée ; commencée dans la matinée du 2 mai, elle ne fut interrompue que par la nuit, et se renouvela au point du jour. Joachim s'y montra avec toute sa valeur accoutumée, mais la jonction du général Neupperg au général Bianchi, et le manque de grosse artillerie, rendirent le combat inégal ; la déroute de son armée devint complète ; les combats de Caprana, de Ponte-Corvo, de Mignano et de San-Germano, consommèrent la ruine de l'armée napolitaine. Le 18 mai, à 8 heures du soir, Joachim fit demander une suspension d'armes au baron de Frimont, qui refusa de traiter avec lui. Après avoir remis le commandement de l'armée au général Carascosa, il rentre dans Naples avec son escorte ordinaire. Le calme régnait dans la ville. Un projet de constitution fut officiellement annoncé, et affiché dans les rues : c'était une ressource beaucoup trop tardive. Désespérant de s'y maintenir, il forma le projet de se renfermer dans la place de Gaëte, où la reine avait envoyé ses enfants. Il se mit en route le 19 mai au soir, accompagné du duc de La Romana, grand-écuyer, des généraux Rossetti, Giuliani, du colonel Baufremont, de ses deux neveux, du maréchal de camp et du colonel Bonafoux, et de son secrétaire Coucy. Murat et son escorte étaient en habits bourgeois ; ils emportaient

environ cent mille écus en or ; ils s'embarquèrent à deux heures du matin, mais une croisière anglaise établie devant ce port ne permettant pas d'y aborder, ils revinrent sur leurs pas, et se firent débarquer à Ischia. C'est là qu'il apprit qu'une flotte anglaise était entrée dans Naples, et qu'il eut connaissance de la capitulation de Casa-Lanza, en vertu de laquelle les Autrichiens devaient prendre possession de Naples au nom du roi Ferdinand IV, sans que cette capitulation contînt un seul article en sa faveur ni une seule disposition qui pût le rassurer sur le sort de sa famille. Dans la matinée du 22, il envoya reconnaître un bâtiment venant de Naples, et qui faisait voile pour doubler l'île d'Ischia; ce bâtiment portait le général Manhès, qui se rendait en France avec sa famille ; Joachim y fut reçu avec son neveu, le colonel Bonafoux, son secrétaire et un valet de chambre, le général Manhès ayant refusé de recevoir les autres personnes de son escorte. Aussitôt qu'il fut débarqué à Cannes, le 25 mai, il se hâta d'expédier un courrier à Paris, pour prévenir Napoléon de son arrivée, et lui demander ses ordres. Il ne reçut point de réponse, et l'accès de Paris lui fut même interdit. Murat exhala tout son chagrin dans la lettre suivante, qu'il écrivit au duc d'Otrante : « Je répondrai, dit-il, à » ceux qui m'accusent d'avoir commencé les hostilités » trop tôt, qu'elles le furent sur la demande formelle » de l'empereur, et que depuis trois mois, il n'a cessé » de me rassurer sur ses sentiments, en accréditant des » ministres près de moi, en m'écrivant qu'il comptait » sur moi, et qu'il ne m'abandonnerait jamais. Ce n'est » que lorsqu'on a vu que je venais de perdre avec le » trône les moyens de continuer la puissante diversion » qui durait depuis six mois, qu'on veut égarer l'opi» nion publique, en insinuant que j'ai agi pour mon » propre compte, et à l'insu de l'empereur. » De Cannes, Murat se rendit à Plaisance, maison de campagne près de Toulon. Il était en route pour aller s'établir dans les environs de Lyon, lorsqu'en changeant de chevaux, à Aubagne, il apprit qu'une révolte venait d'éclater à Marseille, à la nouvelle des événements de Waterloo, et que la populace avait massacré plusieurs soldats de la garnison. Il revint sur ses pas, et se rendit de nouveau à Plaisance, où sa position devint de jour en jour plus périlleuse. Il se détermina à proposer à l'amiral Exmouth, qui venait d'arriver à Marseille, de le recevoir à bord d'un de ses vaisseaux, et de le conduire en Angleterre, où il s'engageait à vivre avec sa famille, en simple particulier. L'amiral consentit à le recevoir, mais sans prendre aucun engagement avec lui. L'exemple récent de la perfidie des Anglais envers Napoléon ne lui permit pas de se fier à la générosité anglaise. Il reçut, dans le même temps, une lettre du duc d'Otrante, qui lui annonçait que l'empereur d'Autriche le recevrait dans ses états, sous la seule condition de ne porter que le titre de comte. Joachim répondit qu'il acceptait ces conditions, et envoya sur le champ un courrier porter sa réponse. Deux jours après, il reçut des autorités militaires l'avis qu'une bande d'assassins, partie de Marseille, devait l'enlever ou le tuer dans la nuit du 17 au 18 juillet. Obligé de mettre sa vie en sûreté, il se retira secrètement dans une petite maison, sur la route d'Antibes, à une lieue et demie de Toulon, et peu éloignée de la mer, n'emmenant avec lui que son seul valet de chambre. Le duc della Rocca Romana, les généraux Rossetti et Giuliani, et les deux neveux du roi, Joseph et Eugène Bonafoux, restèrent à Toulon, où ils firent courir le bruit que le prince s'était mis en route pour l'intérieur de la France; mais la nuit ils se rendaient tour-à-tour auprès du roi, lui portaient des nouvelles et prenaient ses ordres. Il s'était déterminé à se rendre à Roanne, par des chemins détournés, et en traversant les montagnes, lorsqu'il apprit qu'un bâtiment marchand allait sous peu de jours mettre à la voile pour le Havre. On renonça au voyage par terre ; mais le roi ne pouvant entrer dans Toulon pour s'y embarquer, le bâtiment sortit du port à quatre heures du matin, le 10 août, donna le signal convenu, et attendit le roi jusqu'à une heure après-midi. Joachim ne vint pas, et un commissaire de police parti de Toulon, ordonna au bâtiment de s'éloigner du rivage. Abandonné par son valet de chambre, qui, sous prétexte d'aller chercher du linge, s'éloigna en emportant tout son argent, et ne reparut plus, Murat fut obligé de se rendre seul au rivage. Il voulut se faire conduire au bâtiment qui l'attendait en large, mais la barque dans laquelle il s'était jeté fut deux fois ramenée par les vents et par la violence des flots. Il fut réduit à passer la nuit sans nourriture, et mouillé par une grosse pluie qui avait tombé toute la journée. Le vent se calma le lendemain, mais le bâtiment avait disparu. Ne voulant pas exposer plus longtemps les marins qui s'étaient dévoués pour le sauver, il leur distribua neuf pièces d'or, n'en réservant qu'une pour lui, et alla demander l'hospitalité dans la cabane d'une vieille femme, où il ne trouva qu'un peu de nourriture grossière, et où il laissa sa dernière pièce d'or. Il se rapprocha de Toulon ; mais son neveu, qui vint lui apporter un peu d'argent, lui apprit que sa tête venait d'être mise à prix, et il fut obligé de se retirer de nouveau dans la montagne, où il fut en proie à toutes les souffrances physiques et morales. Enfin, quelques amis lui ayant procuré une frêle embarcation non pontée, il la monta pour se réfugier en Corse. Assailli en haute mer par une tempête violente, il faillit être vingt fois submergé. Rencontré par *la Balancelle*, paquebot de Toulon à Bastia, il fut reçu à son bord, et à peine avait-il quitté le bateau où il avait tant souffert, qu'il le vit s'engloutir. Débarqué le 25 août à Bastia, sans avoir été reconnu, il se rendit immédiatement au bourg de Vescovato, où se trouvait le général Franceschetti. Ce dernier accueillit son souverain avec enthousiasme, et bientôt se réunirent autour de Murat plus de deux cents officiers qui avaient servi sous lui : c'est là que, victime de l'intrigue la plus atroce, il fut poussé à chercher les moyens de reconquérir son trône. La cour de Naples, qui faisait épier toutes ses actions, envoya auprès de lui de perfides messagers, qui excitèrent son imagination romanesque et facile à s'exalter, et lui représentèrent les habitants de la Calabre tout prêts à se soulever en sa faveur. Murat, séduit par ces chimères, réunit toutes les ressources qui lui restaient, et eut bientôt préparé une expédition à Ajaccio. Elle était prête à mettre à la voile lorsque son aide-de-camp Macirone, qu'il avait envoyé à Paris, vint lui apporter des passe-ports et lui annoncer officiellement la décision de l'Autriche qui lui accordait un asile en Bohême, en Moravie ou en Autriche, avec le titre de comte de Lipano : « Vous êtes arrivé trop tard, mon » cher Macirone, lui dit-il, le dé est jeté : » et le même jour, 28 septembre, il mit à la voile avec sept bâtiments de transport, contenant deux cent cinquante hommes des plus braves et des plus résolus de l'île. Le commandement de l'escadre fut confiée à un marin obscur, nommé Barbara, que Murat avait autrefois élevé au grade de capitaine de frégate, et qui était venu le rejoindre ou plutôt lui avait été envoyé en Corse. Les vents dispersèrent sa flottille, et le 5 octobre, il ne restait qu'un bâtiment avec celui que montait le roi. Le 6, au matin, il ne put rallier qu'une seule des barques de transport qui portait quarante hommes, anciens soldats de la garde royale napolitaine. La barque qui avait rallié celle du roi était commandée par un officier nommé Courant, qui profita de la nuit pour s'éloigner et ne plus reparaître. Joachim abandonne alors ses projets, fit jeter à la mer les proclamations qu'il avait fait imprimer en Corse, et résolut de se retirer à Trieste. Mais la barque qu'il montait ayant reçu beaucoup d'avaries, et manquant d'eau et de vivres, Barbara proposa de se rendre au Pizzo, où il avait, dit-il, des intelligences. On fit voile pour ce port, où l'on arriva le 8 octobre vers midi. Barbara demanda au roi son passeport pour se rendre à terre. Joachim eut beau lui représenter que ce passeport ne pouvait servir qu'à le faire reconnaître, Barbara insista avec tant d'obstination que le roi, perdant patience, voulut lui-même descendre sur le rivage. Ses compagnons, après avoir cherché en vain à le détourner de ce funeste dessein, se déterminèrent à partager son sort. Avant de quitter son embarcation, il recommanda à Barbara de se tenir prêt à les recevoir, s'ils étaient obligés de se rembarquer. Descendu sur la plage de Pizzo, accompagné de trente hommes seulement, quelques marins, qui le reconnurent, crièrent *Vive Joachim !* Un sergent qui com-

mandait le poste des canonniers fit prendre et présenter les armes à ses soldats et battre aux champs. Le roi dit à ce sergent de le suivre, et il prit la route de Monteleone ; mais arrêtés dans leur route par une bande de paysans qu'un capitaine de gendarmerie, nommé Capellani, avait réunis, ils furent forcés de revenir vers le rivage. Barbara s'était éloigné aux premiers coups de fusil, et ils ne trouvèrent plus la felouque. La populace se jetant sur eux, une des personnes qui entouraient Murat fut tuée, sept furent blessées, les autres et lui-même tombèrent entre les mains de leurs ennemis, qui les conduisirent au fort de Pizzo. On saisit sur un de ses compagnons d'infortune une proclamation qui avait été imprudemment conservée. Dans la nuit du 13 au 14, un ordre arriva de faire juger Joachim par une commission militaire, et une heure après sa condamnation était prononcée. Avant de mourir, il demanda à voir les généraux Natale et Franceschetti, et son valet de chambre Armand, qui lui avait donné des preuves de la plus incorruptible fidélité. On eut la cruauté de lui refuser cette faveur. Il put seulement écrire la lettre suivante à la reine. « Ma chère Caroline, ma dernière » heure est sonnée; encore quelques instants, j'aurai » cessé de vivre: tu n'auras plus d'époux, et mes en» fants n'auront plus de père. Pense à moi, ne maudis » pas ma mémoire. Je meurs innocent: ma vie n'a été » souillée par aucune injustice. Adieu mon Achille: » adieu ma Lætitia; adieu mon Lucien; adieu ma » Louise; montrez-vous toujours dignes de moi. Je » vous laisse sans biens, sans royaume, au milieu de » mes nombreux ennemis : restez toujours unis : mon» trez-vous supérieurs à l'adversité, pensez plus à ce » que vous êtes qu'à ce que vous étiez. Que Dieu vous » bénisse ! Souvenez-vous que la plus vive douleur que » j'éprouve est de mourir loin de mes enfants. Recevez » ma bénédiction paternelle, mes larmes et mes ten» dres embrassements. N'oubliez pas votre malheureux » père. » Il coupa une mèche de ses cheveux, la renferma dans la lettre, et chargea le rapporteur de la faire parvenir à sa femme. Au moment de l'exécution, il refusa le bandeau et la chaise qui lui furent offerts. « J'ai trop souvent bravé la mort pour la craindre, » dit-il à l'officier chargé de faire exécuter sa sentence. Le portrait de la reine était empreint sur le cachet de sa montre, il le posa sur son cœur, recommanda ses compagnons d'infortune, et entendit sans pâlir l'ordre qui l'étendit sans vie aux pieds des hommes dont il avait été sept ans le général et le souverain, et qui lui devaient presque tous leurs épaulettes. Son corps fut enterré sans pompe dans l'église même de Pizzo.

MURAT (Caroline-Marie-Annonciada BONAPARTE), Voyez Bonaparte.

MURHARD (Frédéric), écrivain allemand, né à Cassel, le 7 décembre 1779, de parents forts riches, montra dès son enfance un goût particulier pour l'étude des sciences abstraites. Il apprit les langues latine, grecque, hébraïque, syriaque, arabe et persane, et étudia presqu'en même temps les mathématiques, la physique, la chimie et l'astronomie. A l'âge de dix-sept ans, il alla à l'université de Goettingue, où il suivit tous les cours sans se vouer à une étude spéciale, et à dix-huit ans il fut reçu docteur en philosophie. Bientôt après il se fit connaître en Allemagne par plusieurs excellents traités du domaine des mathématiques transcendantes, et devint membre de la société royale des sciences de Goettingue. En 1799, Murhard entreprit un voyage dans le Levant, et se rendit d'abord à Constantinople, où il fit un séjour de dix semaines. Il visita ensuite diverses contrées de l'Asie-Mineure ainsi que l'Archipel. A son retour à Cassel, il publia son voyage sous le titre de *Tableaux de Constantinople et de l'Archipel*. Plus tard il entreprit, avec Reimers, la publication d'un recueil périodique, sous le titre de *Constantinople et Saint-Pétersbourg*, et fit un second voyage en Allemagne, en France, en Hollande, et dans une partie de l'Italie. Lors de la création du royaume de Westphalie, Murhard fut chargé de la rédaction du *Journal officiel*. Il fut nommé bibliothécaire du musée de Cassel et conseiller de préfecture pour le département de Fulda, postes qu'il occupa jusqu'à la dissolution du royaume, en 1813. Il alla alors se fixer à Francfort, où il publia, en 1821, un journal intitulé : *Annales politiques générales*, continuation des *Annales européennes*, publiées par Posselt, depuis 1795 : il fut contraint de renoncer plus tard à la rédaction de cet excellent recueil, le gouvernement de la Hesse électorale l'ayant fait arrêter, en février 1824, à Hanau, où il se trouvait pour affaires. On avait cru, ou du moins l'on fit semblant de croire, qu'il était compromis dans l'affaire mystérieuse des lettres menaçantes adressées à cette époque à l'électeur de Hesse, et l'on se saisit de tous ses papiers. Huit jours après son arrestation, il fut conduit au château de Cassel, prison d'état appelée le *Castel*. Bien que le juge d'instruction, M. le docteur Pfeiffer, n'eût rien trouvé dans ses papiers qui pût le compromettre, on ne lui rendit la liberté que six mois après, lorsque l'auteur des lettres anonymes fut découvert dans la personne de M. Manger, directeur-général de la police de la Hesse électorale. Mais il lui fut enjoint de ne rien publier sans avoir préalablement soumis son manuscrit au chef de la police générale, et ce ne fut qu'après avoir fait cette promesse sous caution, qu'on lui rendit ses papiers. Murhard vit aujourd'hui à Cassel.

MURHARD (Charles), frère cadet du précédent, né à Cassel, le 23 février 1781, étudia en 1797 le droit, l'économie politique et les langues modernes à l'université de Goettingue. Il publia à cette époque, avec un jeune étudiant, sous le titre de *Loisirs de deux amis*, une collection de traductions et d'imitations poétiques tirées de presque toutes les langues de l'Europe. De retour à Cassel, il sollicita un emploi, et présenta à cet effet, au prince régnant, une pétition écrite en huit langues vivantes, et fut nommé peu de temps après archiviste de la chambre des finances. Il traduisit en allemand l'ouvrage de Haüy, sur la *théorie de l'électricité et du magnétisme*, puis celui de Jozé Joacquim da Cunha da Azavedo Coutinho, sur le *commerce du Portugal et de ses colonies*, avec des notes nombreuses. Il fit ensuite un voyage en Hollande et en France, qu'il publia sous le titre de *Coup-d'œil sur Paris*, Altinbourg, 1805. Il a traduit aussi les *Tableaux de la Sardaigne*, par Azuni, et le *Voyage dans la république batave*, par Fell. Pendant l'administration française, Murhard fut chargé de la correspondance avec les autorités de France, jusqu'à l'époque de la dissolution de la chambre des finances, et en 1809, il fut nommé auditeur au conseil-d'état, pour la section des finances, sur la recommandation du ministre Bulow, à qui il s'était fait avantageusement connaître par son ouvrage intitulé : *Idées sur diverses matières importantes du domaine de l'économie nationale et de l'économie politique*. Les divers rapports qu'il avait été chargé de faire sur le commerce, sur l'industrie et sur le système monétaire lui firent concevoir le plan de son excellent ouvrage intitulé : *Théorie de l'argent et des monnaies, considérés en général et sous le rapport du royaume de Westphalie*. Il présente dans cet ouvrage le plan d'une banque nationale hypothécaire, et développe le système auquel le comte de Soden a consacré un chapitre important dans le deuxième volume de son *Economie publique*. Murhard a publié avec Hassel, le journal intitulé : *La Westphalie sous le règne de Jérôme Napoléon*. Peu de temps avant la dissolution du royaume, il fut chargé en chef de la liquidation de la dette publique pour les départements de Fulda, Werra et du Hartz. Après le rétablissement du gouvernement électoral, il fut réinstallé dans ses anciennes fonctions d'archiviste, et nommé bientôt après secrétaire de régence. En février 1824, il fut arrêté avec son frère, dont il a partagé la captivité pendant quelque temps.

MURIEL (don André), littérateur espagnol, né, en 1776, à Abeser, près de Soria, dans la Vieille-Castille, fit ses études à l'université d'Osma, entra dans l'état ecclésiastique, et fut successivement nommé par Charles IV, sur la proposition du conseil de Castille, professeur de philosophie et de théologie. La ville d'Osma n'avait point de tribunal du Saint-Office, et aucune branche de l'enseignement n'y était confiée aux moines comme dans la plupart des villes d'Espagne. A ces circonstances si favorables aux progrès des lumières elle joignait l'avantage d'avoir, à la tête de son clergé,

un prélat aussi éclairé que pieux, l'évêque Tavira, qui, par son érudition et ses conseils, propageait les bonnes doctrines et les connaissances utiles. Honoré de la confiance et de l'amitié de cet illustre prélat, M. Muriel travailla constamment, ainsi que ses collègues, à remplacer l'enseignement scolastique par une instruction plus profitable, en faisant connaître aux élèves les livres modernes sur les sciences exactes et sur la saine philosophie. L'emploi de censeur de la société économique d'Osma offrit encore à M. Muriel l'occasion d'améliorer l'état de sa province, soit en y établissant des métiers pour bannir l'oisiveté et assurer la subsistance d'un grand nombre de familles peu aisées, soit en y faisant connaître les avantages de la vaccine, et en propageant dans les campagnes ce précieux préservatif auquel, plus qu'en tout autre pays, l'ignorance et la superstition opposaient d'absurdes préjugés. La dignité d'abbé de Sainte-Croix, à laquelle se trouvait attaché le canonicat *magistral* (théologal), étant venu à vaquer dans l'église cathédrale, M. Muriel l'obtint au concours, et en exerça les fonctions sans discontinuer les soins qu'il donnait à l'enseignement dans l'université. Lorsque Napoléon eut placé son frère Joseph sur le trône d'Espagne, M. Muriel fut député à Madrid avec l'évêque d'Osma, pour y complimenter le nouveau roi et lui prêter serment de fidélité au nom du clergé de ce diocèse. Il y connut le ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques, Azanza, qui le chargea de faire adopter et propager dans sa province les institutions du nouveau gouvernement. Ce fut à la seule amitié de ce ministre qu'il dut, en 1810, sa nomination à la dignité d'archidiacre titulaire de l'église métropolitaine et patriarcale de Séville, dignité qui, par suite de l'absence de l'archevêque don Louis de Bourbon, l'investissait de la présidence de ce respectable chapitre. M. Muriel eut le bonheur, dans ces circonstances difficiles, de savoir maintenir la paix et se concilier l'estime générale. En 1811, il fut nommé président d'une junte créée par le comte de Montarco, commissaire du roi Joseph dans l'Andalousie, et chargée de la haute surveillance de tous les établissements d'instruction et de bienfaisance. Il put alors non seulement procurer des secours urgents à plusieurs hospices, mais obtenir qu'on affectât à leur entretien les immeubles qui avaient appartenu à des confréries et à des couvents, et arracha ainsi ses biens à l'avidité des spéculations. L'horizon s'obscurcissait en Espagne, et l'influence des Français y diminuait chaque jour. La perte de la bataille de Salamanque, ayant forcé Joseph de se replier sur Valence et d'y appeler le corps d'armée que le maréchal Soult commandait dans l'Andalousie, M. Muriel crut devoir se rendre aussi à Valence, d'où il passa en France vers la fin de 1812. Après s'être arrêté quelques mois dans le département des Basses-Pyrénées, il vint à Paris, et il s'est déterminé à y fixer son séjour par suite des événements qui ont ramené Ferdinand VII en Espagne. Membre de l'athénée de cette ville, il s'occupa exclusivement de la culture des lettres. M. Muriel appartient à ce parti des *Afrancesados* qui se compose de ce que l'Espagne avait de plus éclairé, de mieux intentionné dans la noblesse, dans le clergé, dans les hautes classes du tiers-état, et qui, par son influence, ses lumières et sa modération, pourrait contribuer à ramener la paix et la prospérité dans ce malheureux pays, et à y maintenir la balance entre les deux partis extrêmes, si un aveuglement aussi funeste qu'impolitique ne perpétuait son exil. M. Muriel a publié : 1° *Réponse à M. Clausel de Coussergues au sujet du discours qu'il avait prononcé à la chambre des députés contre les réfugiés espagnols*, Paris, 1817, in-8° ; 2° *los Afrancesados ó una questión de política*, Paris, 1820, in-8° : c'est une apologie de ceux de la nation espagnole qui suivirent le parti de Joseph. On y développe les reproches qui leur ont été adressés, et on y expose les motifs qui peuvent justifier leur conduite ou la rendre excusable. 3° *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, ou *Mémoires relatifs à l'histoire de cette nation, depuis l'avènement de Philippe V*, en 1700, *jusqu'à la mort de Charles III*, en 1788, écrits en anglais sur des documents originaux inédits, par William Coxe, et traduits en français avec des notes et des additions, Paris, 1827, 6 vol. in-8° : ouvrage remarquable qui a obtenu un grand succès, et dont la traduction française, que l'on doit à M. Muriel, a relevé l'importance par un grand nombre de documents et de considérations politiques et économiques qu'il y a ajoutées. Le *Moniteur* du 18 novembre 1827 et du 29 janvier 1828 a rendu un compte avantageux de cet ouvrage aussi estimable par la forme que par le fond. M. Muriel est, depuis quelques années, un des collaborateurs de la *Revue encyclopédique*, à laquelle il a fourni plusieurs articles sur la littérature espagnole, entre autres sur les *Œuvres de Moratin* (février 1827) : il offre un abrégé historique de la littérature dramatique en Espagne pendant le 18e siècle. Dépositaire des mémoires et correspondances manuscrites de MM. d'Azanza et d'Azara, M. Muriel publiera un jour, on l'espère, ces matériaux aussi curieux qu'importants pour l'histoire moderne.

MURPHY (JAMES CAVANAGH), architecte anglais, né en Irlande, se livra dès sa jeunesse à l'étude du dessin, et surtout de la partie relative aux monuments. Il voyagea successivement en Portugal et en Espagne, et a donné des descriptions très détaillées et très savantes des plus beaux édifices gothiques et arabes de ces deux pays. Il est mort à Londres en 1816. Voici les titres de ses ouvrages : 1° *Voyage en Portugal, dans les provinces d'Entre Douro et Minho, Beira, Estramadure, et Alemtejo, dans les années* 1789 et 1790, *contenant des observations sur les mœurs, les usages, le commerce, les édifices publics, les arts et les antiquités de ce royaume*, Londres, 1795, in-4°, avec des figures : traduit en français par M. Lallemant, Paris, 1797, même format, ou 2 vol. in-8°, avec figures. Cette traduction est pleine d'inexactitudes et aurait besoin d'être refaite ; car l'ouvrage original mérite l'attention des savants et des amateurs, pour la partie de l'architecture. Quant à ce qui regarde les mœurs du pays, le livre de Murphy est plein d'erreurs et de jugements hasardés ; l'auteur a cela de commun avec tous ceux de ses compatriotes qui ont publié des relations de voyages en Portugal, depuis Twiss et Costigan jusqu'à présent. Les Anglais, qui devraient connaître le Portugal mieux qu'aucune autre nation, sont néanmoins ceux qui ont sur ce pays les idées les plus erronées. Pour la plupart des Anglais qui visitent le Portugal, les factoreries britanniques de Lisbonne et de Porto représentent tout le royaume. 2° *Plan, élévation, coupes, et vues de l'église de Batalha dans la province d'Estramadure, en Portugal*, Londres, 1795, in-fol., avec 27 planches : 3° *Antiquités des Arabes en Espagne*, Londres, 1816, grand in-fol., avec 100 gravures exécutées par les artistes les plus distingués, sur les dessins de l'auteur. Avant Murphy, on ne soupçonnait pas même l'existence des superbes monuments gothiques du Portugal, et les plans de l'église de Batalha ont étonné l'Angleterre, la France, et l'Italie. L'intérieur du Portugal était moins connu que la Chine ; le défaut de routes y rendait les voyages très pénibles, et l'insouciance du gouvernement et des gens riches du pays sur les monuments des temps anciens, ont long-temps fait croire aux étrangers qu'il n'en existait point dans l'intérieur. En général, Murphy juge trop sévèrement les architectes portugais modernes ; et il n'accorde à cette nation d'autre mérite en ce genre que d'être d'excellents tailleurs de pierre.

MURPHY (ARTHUR), auteur dramatique anglais, né à Clooniquin, dans le comté de Roscommon, en 1727, perdit son père dans sa première jeunesse, mais reçut une éducation soignée au collège de Saint-Omer, d'où il retourna, en 1744, dans sa patrie, pour entrer dans une maison de commerce de son oncle, à Cork. Il la quitta bientôt pour revenir en 1751 à Londres, où il établit un journal sous le titre de *the Gray's Inn Journal*. Cette feuille attira sur lui l'attention et lui valut l'amitié des Moore, des Johnson, et des Hawkesworth. Son goût pour les plaisirs l'ayant mis dans un grand embarras, il eut recours au théâtre et se fit comédien ; dégoûté un an après de cette profession, il se tourna vers le barreau ; mais la société de jurisprudence de Middle-Temple le repoussa, à cause de la profession qu'il venait d'exercer ; et il ne put être

reçu à Lincoln's Inn en 1757. Cette même année, il rédigea sous l'influence de Fox, alors ministre, un journal politique dont l'existence n'alla pas au-delà de celle du ministère qu'il défendait : de cette époque date sa liaison avec C. Fox, dont il se sépara depuis dans ses opinions politiques. Murphy, au milieu de ses études de droit et de ses travaux de journaliste, ne cessa point de travailler pour le théâtre, et, dès 1756, il avait débuté dans la carrière dramatique par *l'Apprenti*, qu'il fit suivre en 1758 du *Tapissier* dans lequel on applaudit surtout le rôle d'un barbier poète, et qui avait pour but de frapper de ridicule ces grotesques politiques, dont Addison avait déjà tracé un portrait si plaisant dans le *Spectateur*. En 1762, il entreprit un journal (*the Auditor*) en faveur de lord Bute ; cette entreprise ne fut pas soutenue, et une mystification dont Murphy fut l'objet le fit bientôt tomber. En 1763, il alla grossir le nombre des hommes de loi du comté de Norfolk : et, jusqu'en 1787, il persévéra dans cette carrière quoiqu'il l'eût parcourue avec peu d'éclat. Enfin, blessé de se voir préférer un de ses confrères, beaucoup plus jeune, pour la place de conseiller du roi, il se livra sans partage à la littérature, et continua d'écrire, particulièrement pour le théâtre, jusqu'à un âge très avancé. La protection de lord Longborough lui valut un emploi important à la banque : et dans les dernières années de sa vie, une pension de 200 livres sterling. Le regret d'avoir vu presque tous les amis de sa jeunesse élevés à des charges éminentes, tandis qu'il n'avait échappé à l'obscurité qu'en consacrant toutes ses facultés à des conceptions dramatiques mises à la merci d'un fantasque public, répandit une teinte de mélancolie sur sa vieillesse. L'oblitération de ses idées était devenue sensible lorsqu'il mourut, le 18 juin 1805. Murphy était irascible : ses altercations avec les libraires et les auteurs l'entretenaient surtout dans cette disposition. Les agréments de sa conversation et ses qualités privées le firent cependant rechercher. Fils tendre, excellent frère, il se conserva de nombreux amis. L'un d'eux, Jesse Foot, a publié, en 1812, in-4°, une *Vie de Murphy* pleine de détails curieux. Ses principales pièces sont : 1° *l'Apprenti*, comédie ; 2° *le Tapissier*, comédie ; 3° *l'Orphelin de la Chine*, imité en partie du drame chinois, traduit par le père du Halde, et en partie sur la pièce de Voltaire : 4° *Alzuma*, tragédie ; 5° *Zénobie*, tragédie ; 6° *la Fille grecque* ; 7° *Connaissez votre propre cœur* (Know your own mind) ; 8° *le Moyen de fixer*, imité en français par madame Riccoboni ; 9° *Arminius*, 1798, publié à l'effet de rendre plus frappante la nécessité de la guerre contre la France ; 10° *l'École des tuteurs* ; 11° *Tout le monde a tort* ; 12° *le Choix* ; 13° *l'Ennemi de lui-même* ; 14° *le Bourgeois* ; 15° *la Vieille fille* ; 16° *l'Île déserte* ; 17° *le Mariage secret*, qui a servi de type au *Matrimonio secreto*, mis en musique par Cimarosa. La plupart des pièces de Murphy sont imitées du français de Voltaire, de Crébillon, de Destouches, de Dubelloy, etc., ce qui n'empêcha pas, ou plutôt ce qui engagea Murphy à dénigrer ces différents auteurs. Il se permit même contre Voltaire une critique injuste, et qui fait peu d'honneur à sa bonne foi. Ses pièces de théâtre sont restées au répertoire quoique la plupart d'entre elles n'aient obtenu souvent qu'un succès contesté. Ses autres ouvrages sont : 1° *Essai sur Fielding* ; en tête de l'édition de 1762 de ce romancier, 2° *Bélisaire*, par Marmontel, traduction anglaise, 1792, in-8° ; 3° *Essai sur la vie et le génie du docteur Johnson*, 1792 ; 4° *Œuvres de Tacite*, avec un essai sur sa vie et son génie, et des notes, traduits en anglais, 1793, 4 vol. in-4°. Cette traduction, qui ne manque pas d'élégance, est d'ailleurs très infidèle, et contient dans les notes des rapprochements déplacés avec les circonstances politiques de notre époque, particulièrement de la révolution française, dont Murphy se montra l'ennemi violent. 5° *Imitation de la treizième satire de Juvénal* ; 6° *Poëme des abeilles*, en quatre chants, imité du 14e livre du *Prædium rusticum* de Vanière ; 7° *Vie de Garrick*, 1801, 2 vol. in-8° ; 8° *Œuvres de Salluste*, traduit en anglais, ouvrage posthume, 1807, in-8°. Les *Œuvres complètes de Murphy* jusqu'à l'époque où elles ont été publiées, ont été réunies et imprimées à Londres, 1786, 7 vol. in-8°.

MURR (Christophe-Théophile de), écrivain allemand distingué par l'étendue et la variété de ses connaissances, naquit à Nuremberg en 1733. Sa mère était de la famille de Dilherr, l'un des plus savants bibliothécaires de cette ville ; et son aïeul paternel, qui avait formé à Rome une magnifique bibliothèque, avait des relations intimes avec le célèbre Magliabecchi. Murr, après avoir étudié dans sa ville natale et à l'université d'Altorf, visita successivement Strasbourg, Amsterdam, Leyde, Utrecht, pour s'instruire, et n'épargna rien pour augmenter ses connaissances. Il parcourut à cet effet l'Autriche en 1758, l'Italie en 1760, revint l'année suivante en Angleterre pour voir les cérémonies du couronnement de Georges III, et se rendit ensuite dans le nord de l'Allemagne. La place de directeur des douanes, qui lui fut donnée en 1770, le fixa à Nuremberg, où il composa de nombreux ouvrages, rédigea des recueils périodiques et entretint la correspondance la plus active qu'aucun savant ait eue, depuis Peiresc, excepté Büsching. S'étant épris à Londres des charmes d'une jeune anglaise, il allait s'unir avec elle, lorsque les parents de cette demoiselle furent obligés d'aller en Russie pour leur commerce, et, quelques mois après, Murr apprit qu'elle était morte de la petite vérole. Il jura de rester célibataire, et tint parole. Il connaissait toutes les langues de l'Europe, et publiait ce que ses voyages, ses lectures et sa correspondance lui avaient offert de curieux : aussi quoique ses nombreuses productions manquent souvent de correction et de profondeur, elles présentent toutes quelque chose d'intéressant. Sa correspondance avec les missionnaires de la Chine le fit soupçonner d'être en secret catholique, et même *jésuite de robe courte*. Son historien tâche de le disculper à cet égard et annonce que Murr était franc déiste, ne fréquentant aucun temple, et n'admettant aucune révélation. Ce laborieux savant était associé aux académies de Gottingue, de Berlin, de Cassel, de Strasbourg, de Munich, et correspondant de la troisième classe de l'institut de France. Il mourut à l'âge d'environ quatre-vingts ans, le 8 avril 1811. Le culte des muses ne l'enrichit pas. Il vendit ou donna à divers souverains des manuscrits ou des objets les plus piquants de sa collection, et légua sa bibliothèque, qui était immense, au docteur Colmar, président de la société pastorale de la Pegnitz, qui en vendit une grande partie pour acquitter les dettes du défunt. La liste des écrits de Murr est disséminée dans *l'Allemagne littéraire* de Meusel, dans le *Dictionnaire des savants Nurembergeois* par Will et Nopitsch, et dans le *Dictionnaire* de Rotermund, qui en compte 82. L'auteur donna lui-même, en 1802 et 1805, la liste de tous ses ouvrages imprimés ou manuscrits : cinq sont en français, trente en latin, et le reste en allemand. Voici les principaux : 1° *Essai sur l'histoire des poètes tragiques grecs*, Nuremberg, 1760, in-8° ; 2° *Haoh Kiöh Tschwen*, roman chinois, traduit sur la version anglaise, avec un *Essai de Grammaire chinoise*, à l'usage des Allemands, Leipsick, 1766, in-8°. Ce roman, célèbre à la Chine, fut traduit en français la même année par Eidous, d'après la même version anglaise. 3° *Notices sur divers savants anglais et italiens vivants, avec un supplément aux voyages de Keyssler, et un Mémoire sur la numismatique anglaise du moyen âge*, Nuremberg, 1770, in-8° ; 4° *Litteræ patentes imperatoris Sinarum Kanghi : notitiæ S. S. Bibliorum judæorum in imperio sinensi*. A la suite du premier de ces deux ouvrages, Murr donne un aperçu de ses travaux sur la langue chinoise, et y joint un tableau des noms chinois de quarante-deux quadrupèdes classés par lui suivant le système de Linné. Il avait déjà publié ce tableau dans *le Naturaliste*, Halle, 1775, in-8°. 5° *Voyage du P. Wolfgang Baier au Pérou*, 1776, in-8°, avec une suite publiée en 1810, sous ce titre : *Notices de divers pays de l'Amérique, d'après les manuscrits autographes des missionnaires jésuites*, Halle, in-8°, avec une grande *carte espagnole* inédite du Chili et de l'île de Chiloé. 6° *Antiquités d'Herculanum*, Ausbourg, 1777-1782, 6 part. in-fol., contenant 50, 60, 70, 94 et 105 planches ; septième partie, Nuremberg, 1793, in-fol., 98 planches. 7° *Voyages de quelques missionnaires jésuites en Amérique*, Nuremberg, 1785, 2 part. in-8°, et une carte de la *province de Maynas* : cette relation des missions du Haut-Maragnon est de

P. F. Xav. Veigl ; Murr y a fait des additions. 8° *Inscriptio arabica litteris Cuficis auro textili picta in infimâ fimbriâ pallii imperialis*, Nuremberg, 1790, in 8° ; avec 2 planches et 16 gravures en bois. L'inscription qui fait le sujet de cette dissertation était considérée avant, comme de simples ornements de fantaisie. 9° *Specimen antiquissimæ scripturæ græcæ tenuioris seu cursivæ, ante Vespasiani temporis*, Nuremberg, 1791, in fol., avec un supplément, *Mantissa*, *ibid.* 1793, in-fol. 10° *Sur la fabuleuse prétendue sainte ampoule de Reims*, Halle, 1801, in-8° ; 11° *Sur la vraie origine des rose-croix et des francs-maçons, et sur l'histoire des templiers*, Sulzbach, 1803, in-8° ; il ne fait remonter l'ordre de rose-croix qu'à Paracelse, ou même qu'à Jacob Boehm, et celui des francs-maçons qu'à l'an 1633. 12° *Mémoires* (Beitrage) *pour la littérature arabe*, Erlang, 1803, in-4°, 3 planches. On y trouve la description et l'explication de monuments arabes conservés à Cordoue, à Imola, à Cassel, et une *Notice sur l'état de la littérature arabe en Portugal, en Espagne et à Agram* ; 13° *Chirographia personarum celebrium è collectione de Murr*, Weimar, 1804, in-fol., 12 planches contenant les *fac simile* de signatures et d'écritures autographes de vingt-huit personnages célèbres : Pétrarque, le Tasse, Albert-Durer, Cardan, Luther, Calvin, saint Ignace de Loyola, la reine Christine, Juste Lipse, Saumaise, Leibnitz, Voltaire, etc. 14° *De papyris seu voluminibus græcis Herculanensibus*, Strasbourg, 1804, in-8° ; 15° *Mémoires pour l'histoire des premiers essais de gravure en taille-douce*, Ausbourg, 1804, in 4°, 5 planches ; 16° *Bibliothèque glyptographique*, Dresde, 1804, in-8° ; 17° *Notice littéraire sur l'histoire des prétendus faiseurs d'or*, Leipsick, 1805, in-8° ; 18° *Notice sur la vie et les écrits de Giordano Bruno*, 1805, in 8°, fig. ; 19° *Essai d'une histoire de la langue anglaise et de ses dialectes*, Leipsick, 1806, in 8° ; 20° *Essai d'une histoire des Juifs à la Chine, avec la notice de la Bible qu'ils y conservent dans leur synagogue de Cai-Fong Fou, et un supplément sur l'origine du Pentateuque*, Halle, 1807, in 8°. Murr a été l'éditeur de plusieurs ouvrages, et en a traduit un grand nombre du latin, du grec, de l'anglais, de l'espagnol, de l'italien, etc.

MURRAY (Lindley), né, en 1745, à Swetara, près Lancaster, dans l'état de Pensylvanie, de parents *quakers*, était l'aîné de douze enfants. Après avoir commencé ses études à Philadelphie, il suivit sa famille dans la Caroline du nord, et s'établit définitivement avec elle à New-York, où il les termina. Il venait de prendre ses grades dans la faculté de droit lorsque les affaires de son père l'appelèrent en Angleterre. De retour à New-York en 1771, il s'adonna au barreau, où il parut avec quelque succès : mais bientôt sa santé le força de revenir en Europe. Il mourut à Londres, le 26 janvier 1826, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il avait été élu, en 1816, membre de la société littéraire et philosophique de New York. Six années auparavant, la société des études historiques, établie dans la même ville, l'avait également admis au nombre de ses correspondants. On a de lui : 1° *le Pouvoir de la religion sur l'esprit des hommes*, York, 1787, in 8°. Cet ouvrage, que l'auteur avait destiné aux habitans d'York, eut plus de vingt éditions successives. 2° *Grammaire anglaise*, Londres, 1795, in-12 ; 2° édition avec de grandes améliorations, 1798, in-12. Cet ouvrage, très estimé en Angleterre, a eu un nombre considérable d'éditions. 3° *Exercices anglais adaptés à la grammaire*, 1797, in-12 ; 4° *Abrégé de la grammaire anglaise*, 1797, in-12 ; 5° *le Lecteur anglais, ou Recueil de morceaux en prose et en vers pris dans les meilleurs écrivains*, 1799, in-12 ; 6° *Suite du Lecteur anglais*, 1800, in-12, 7° *Introduction au Lecteur anglais*, 1801, in-12 ; 8° *le Lecteur français, ou Recueil, etc.*, 1802, in-8° ; 9° *Livre pour apprendre à épeler l'anglais* (an english spelling-book), 1804, in-12 ; 10° *Premier livre pour les enfants*, 1804, in-18 ; 11° *Introduction au Lecteur français*, 1807, in-8° ; 12° *Grammaire anglaise*, 1809, 2 vol. in 8° ; c'est un ouvrage plus étendu que le n° 2 ; 13° *Choix des commentaires de Horne sur les psaumes*, 1812, in-12 ; 14° *Dissertation sur l'utilité de la lecture des saintes écritures*, 1817, in-12.

MURRAY (John), docteur en médecine, professeur de physique, de chimie, de matière médicale, et de pharmacie à Edimbourg, naquit en Ecosse, et fit ses études à Edimbourg, où il obtint une grande réputation comme physicien. Il est mort à Edimbourg, le 22 juillet 1820. On a de lui : 1° *Eléments de chimie*, 1801, 2 vol. in-8° ; 2° édit., 1810 ; 2° *Eléments de matière médicale et de pharmacie*, 1804, 2 vol. in-8° ; 3° *Système de chimie*, 1806, 4 vol. in-8° ; supplément, 1809, in-8° ; 4° *Système de matière médicale ou de pharmacie*, 1810, in-8°.

MURRAY (Charles), comédien anglais, né à Cheshunt, dans le comté d'Hertford, en 1752. Son père, sir John Murray, avait le rang de baronnet, et avait été secrétaire du prétendant, en 1745. Enveloppé dans la ruine définitive de la maison de Stuart, sir John obtint son pardon de la cour, mais il ne recouvra ni son titre ni son patrimoine. Il donna néanmoins une éducation très soignée à son fils, et le destinait à la médecine. Charles Murray suivit quelque temps cette carrière, mais éprouvant trop de dégoût pour les sciences médicales, il résolut de changer de profession. Quelques différents de famille l'ayant amené à quitter la maison paternelle, il se détermina, autant par goût que par nécessité, à se faire comédien. Il joua d'abord à York, Norwich, Bath et sur les principaux théâtres de province, sous le nom de Raymur, anagramme de Murray, jusqu'en 1796, que les actionnaires de Covent-Garden, sur le bruit de sa réputation, le firent venir à Londres, où il obtint le succès le plus populaire. En 1817, une attaque de paralysie le força de quitter le théâtre pour se retirer à Edimbourg, auprès de sa fille miss Henri Siddons. Murray a honoré sa profession par son talent et par ses vertus privées. Le théâtre n'a jamais corrompu ses mœurs ni apporté la moindre altération à la simplicité et à la régularité de sa conduite. On lui doit : *l'Expérience* (the Experiment), comédie, Paris, 1779, in 8°.

MURRAY (Alexandre) naquit à Kitterick, au milieu des montagnes de l'Ecosse, le 22 octobre 1775, d'un berger, qui avait près de soixante dix ans à la naissance de son fils, et qui vécut néanmoins jusqu'en 1797. On montra à lire au jeune Murray dans la maison de son père, mais il apprit seul à écrire. A l'âge de huit ans, il fut envoyé à l'école par son oncle maternel, qui était colporteur. En 1785, il fut obligé de seconder sa famille comme garçon berger. Cependant étant parvenu, par une application extraordinaire, à acquérir quelques connaissances, il fut admis dans plusieurs familles respectables pour y donner des leçons. Par ce moyen, il accrut à la fois ses connaissances et ses ressources pécuniaires. Son père ayant été demeurer à Minigaft, Murray put y fréquenter une école, et y faire de nouveaux progrès tout en continuant à donner des leçons particulières. Le hasard lui *ayant* fait tomber entre les mains un vieux livre de psaumes, en tête duquel il y avait un alphabet hébreu, il le copia, et commença ainsi ses études de la langue hébraïque. Il se mit aussi à apprendre le français et le latin, qu'il parvint promptement à bien savoir : se mit ensuite au grec, et fut bientôt en état de lire Homère et le Nouveau Testament. Il s'occupait en même temps de la composition de plusieurs ouvrages, et publia quelques poésies qui obtinrent l'approbation de ses amis. La réputation qu'il s'était acquise lui valut, en 1794, son admission au collége d'Edimbourg, et dès lors il put se livrer sans aucune entrave à ses études de prédilection. Il s'appliqua à la littérature orientale, et particulièrement à l'abyssinien, ce qui lui permit de donner une nouvelle édition des *Voyages de Bruce*, Londres, 1805, 7 vol. in-8°, et atlas in-4°. En 1806, il fut nommé assistant du docteur Muirhead, ministre de la paroisse de Urr, et bientôt après il lui succéda dans sa cure. En 1812, il fut appelé à Edimbourg, pour y occuper la chaire de langues orientales à l'université, et il reçut en même temps le grade de docteur. Il ne jouit pas longtemps de cet emploi honorable, il mourut de consomption l'année suivante (15 avril 1813). Il a laissé : 1° *Histoire* (account) *de la vie et des écrits de James Bruce*, Edimbourg, 1808, in-4° ; 2° *Histoire des langues européennes*, Edimbourg, 1823, 2 vol. in-8°. On trouve une vie de l'auteur en tête du premier volume.

avril 1792, il fut employé, la même année, à l'armée du Rhin en qualité d'aide-de-camp du général en chef Lamorlière. Il servit, à l'armée des Côtes de l'Ouest, comme chef du premier bataillon du 106e régiment d'infanterie, eut, le 5 septembre 1795, le grade de colonel avec le commandement de la 157e demi-brigade. Nommé, le 18 juillet 1796, adjudant-général, il passa, en cette qualité, à l'armée du nord, en Hollande, et y devint chef de l'état-major général. Vers la fin de 1798, étant à l'armée d'Italie, il se rendit maître, par surprise, de la forteresse de Novare, en Piémont, ce qui lui valut le grade de général de brigade. L'année suivante, on lui confia le commandement d'une brigade de l'armée de réserve qui rentra en Italie par le mont Saint-Bernard. Le général Musnier défit, en 1800, le régiment autrichien de Kleberk, et entra de vive force à Plaisance. Il se distingua à la bataille de Marengo, et mérita le surnom glorieux d'*incomparable*. De nouveaux exploits le firent nommer général de division au février 1805; il commanda la 15e division militaire, et surveilla les côtes maritimes. On le chargea, en 1807, de la première division du corps d'observation des côtes de l'Océan, qui prit le nom de troisième corps de l'armée d'Espagne, et après, celui d'armée d'Aragon. Sa division se distingua au siége de Sarragosse, en 1808; à la bataille de Maria, en juin 1809, et fit six mille prisonniers devant Lérida, en juin 1810. Posté à Uldecona, au royaume de Valence, pour couvrir le siége de Tortose, il battit deux mille hommes d'infanterie et cinq cents cuirassiers, et, en novembre, une armée de douze mille hommes qui croyait le surprendre. Il fut ensuite nommé gouverneur de Tortose qui s'était rendue; assista au siége de Valence, rentra en France au commencement de décembre 1813, et eut l'ordre de mettre en défense et d'approvisionner les places de l'est; mais l'invasion de l'ennemi l'arrêta à Besançon. Se trouvant à Lyon avec une poignée de soldats, il tint en échec les Autrichiens, et remporta ensuite différents avantages à Bourg, à Lons-le-Saunier, jusqu'au moment où les Français se virent forcés de se retirer derrière l'Isère. A la première restauration, le général Musnier fut nommé inspecteur général des troupes de Boulogne, Calais, Dunkerque et Saint-Omer, et, en 1815, inspecteur des 5e et 18e divisions militaires: une ordonnance du roi du 1er août 1815 l'admit à la retraite.

MUSSET (Louis-Alexandre-Marie de), marquis de Cogners, né dans le Vendômois en 1753, d'une ancienne famille de ce pays, servit avant la révolution, et était, en 1785, lieutenant des maréchaux de France. Il fut nommé, en 1787, membre de l'assemblée provinciale du Maine, et appelé, en 1801, à faire partie du conseil général de la Sarthe, et élu, en 1809, pour faire partie du corps législatif: il siégeait encore, en 1814, à la chambre des députés. Il n'y a pas été réélu depuis, et il s'est retiré dans sa terre de Cogners. On a de lui: 1° *Mémoire sur la confrérie de Saint Georges en Franche-Comté*, 1753; 2° *Correspondance d'un jeune militaire, ou Mémoires du marquis de Luzigny et d'Hortense de Saint-Just*, 1778. Ce roman, agréablement écrit, a eu sept éditions. 3° *le Duel, et l'amitié à l'épreuve de l'amour-propre et de l'amour*, 1774; 4° *de la Religion et du clergé catholique en France*, 1797; 5° *Considérations sur l'état des finances du royaume*, 1814, in-8°.

MUSSET-PATHAY (Victor-Donatien de), cousin-germain du précédent, né dans les environs de Vendôme, le 6 juin 1768, élève royal, vers 1780, à l'école militaire de Vendôme, servit pendant onze ans dans le génie. Enfermé en 1793, comme suspect et frère d'émigré, il accompagna à Tours un commissaire des guerres, après sa sortie de prison, et y commença sa carrière administrative. Le général Clarke le nomma, en 1805, chef de bureau au ministère de la guerre, d'où il passa, en 1812, avec la même qualité au ministère de l'intérieur. Il a cessé d'y être employé en 1818. M. de Musset a publié: 1° *L'Anglais cosmopolite*, 1798, in-12; 2° *la Cabane mystérieuse*, 1799, 2 vol. in-12; 3° *Voyage en Suisse et en Italie, à la suite de l'armée de réserve*, 1800, in-8°; 4° *Abrégé de l'histoire grecque*, traduit de l'anglais de Goldsmith, 1801, in-8°; 5° *Abrégé de l'histoire romaine*, traduit du même, 1801, in-8°. Ces deux ouvrages ont été réimprimés plusieurs fois. 6° *Voyage à Petersbourg, ou nouveaux Mémoires sur la Russie*, par M. le comte de la Messelière, 1802, in-8°; 7° *Vie militaire et privée de Henri IV, d'après ses lettres inédites*, 1803, in-8°; 8° *Relation des principaux siéges faits ou soutenus en Europe par les armées françaises depuis 1792, etc.*, 1806, in-8°, avec atlas. Les relations sont des généraux Marescot, Dejean, Poitevin, etc.; la partie historique est de M. de Musset. Napoléon défendit de publier l'ouvrage, parce qu'il y était question des campagnes de Moreau, et qu'une retraite de ce général y était qualifiée de glorieuse. 9° *Souvenirs historiques*, 1807, in-8°; 10° *Recherches historiques sur le cardinal de Retz*, 1807, in-8°; 11° *Bibliographie agronomique*, 1810, in-8°; 12° *Fragments d'un voyage fait au mois de mai 1810, dans le Brabant Hollandais et dans les îles de la Zélande*, 1811, in-8°; 13° *Œuvres complètes de J.-J. Rousseau*, 1818, et années suivantes, 22 vol. in-12, édit. de madame Perronneau; 14° *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, 1821, 2 vol. in-8°, 1822, 2 vol. in-12. C'est l'ouvrage le plus important de M. de Musset. Grâces à des recherches aussi scrupuleuses qu'étendues, il a réhabilité la mémoire de Rousseau sur une foule de points qui l'avaient fait universellement condamner, parce que sa conduite et celle de ses contemporains n'était pas bien connue. On peut dire cependant que le zèle de l'historien de Jean-Jacques lui a peut-être fait trop entreprendre. Peu satisfait d'avoir *souvent* justifié son héros, il a voulu le justifier *toujours*; nous croyons que le caractère de Rousseau rendait cette tâche presque impossible à remplir: quoiqu'il en soit, elle n'honore pas moins le savoir et le talent de M. de Musset. La troisième édition, qui a paru en 1827, ne forme plus qu'un volume. 15° *Précis des circonstances de la vie de J.-J. Rousseau, depuis l'époque où il a terminé ses Confessions jusqu'à sa mort*, 1823, in-8°; se trouve dans le tom. 22 du Rousseau de M. Lequien. 16° *Œuvres de J.-J. Rousseau, mises dans un nouvel ordre, avec des notes historiques et des éclaircissements*, 1823 à 1825, 20 vol. in-8°, édition de Dupont. 17° *Réponse à la lettre de M. de Girardin sur la mort de J.-J. Rousseau*, 1824, in-8°; 18° *Suite au mémorial de Sainte Hélène* (de Las-Cases), ou *Observations critiques*, etc., 1824, 2 vol. in-8° et in-12; 19° *Œuvres inédites de J.-J. Rousseau, suivies d'un Supplément à l'histoire de sa vie et de ses ouvrages*, 1828, 2 vol. in-8°; 20° *Tables générales des Œuvres de J.-J. Rousseau*, édition de Dupont, 1826, in-8°; 21° (avec M. de Sazerac) *Chronique amoureuse de la cour de France*, 1826, in-fol., orné de lithographies. 22° *Contes historiques*, 1826, in-8°. M. de Musset a été l'un des collaborateurs du *Cours d'agriculture*, publié par Sonnini; de la *Décade philosophique*; de la *Biographie universelle*, et a donné quelques *Mémoires* dans le *Recueil de l'académie celtique*.

MUSTAPHA BAIRAKDAR ou BAIRACTAR, l'un des hommes les plus remarquables qui aient surgi dans les troubles de l'empire ottoman au commencement de ce siècle, naquit, en 1755, dans la cabane d'un pauvre laboureur. Il exerça d'abord la profession de son père, puis entreprit le commerce des chevaux, et n'y ayant pas réussi, s'enrôla dans les troupes du pacha de Routschouk, en qualité de simple soldat. De tous les pays du monde, la Turquie est le meilleur pour les officiers de fortune, ou plutôt il n'y en a point où les qualités personnelles servent plus à l'élévation d'un homme. Mustapha, qui avait toutes celles d'un soldat intrépide, ne tarda pas à se distinguer, et fut surnommé *Bairactar*, ce qui signifie *porte-étendart*, à la suite d'un engagement, le sabre à la main, dans lequel il avait enlevé un drapeau, après avoir fait rouler à ses pieds un groupe d'ennemis, et d'où il ne sortit lui-même que couvert de sang et de blessures. Il continua avec la plus grande distinction sa carrière militaire durant la lutte sanglante que la Porte eut à soutenir contre Paswan-Oglou, et il était finalement parvenu à la dignité de pacha de Routschouk au moment où éclatèrent à Constantinople les événements auxquels son nom reste associé dans l'histoire. Sélim venait d'être détrôné par les janissaires pour avoir osé entreprendre la réforme que nous venons de voir accomplir par Mahmoud, et Mustapha IV avait été proclamé à sa place. Au bruit de

cette révolution, Bairactar, qui commandait l'armée du Danube, alors occupée à préserver les deux provinces d'une invasion des Russes, conçut le projet de rétablir Sélim. En effet, profitant d'un mouvement des Serviens qui obligea les Russes de diviser leurs forces, il conclut un armistice avec le général ennemi, et se mit aussitôt en route pour Andrinople à la tête d'un corps de douze mille hommes sur le dévouement desquels il pouvait compter. Le nouveau visir Tchabli Mustapha avait établi son camp dans cette ville. Bairactar eut avec lui de longues conférences, à la suite desquelles le faisant entrer dans ses vues, il le détermina à le suivre à Constantinople avec la plus grande partie de ses troupes. Bairactar se conduisit dans cette occasion avec une habileté peu commune; et, en effet, il n'appartenait pas à un homme ordinaire et qui n'aurait eu que du courage, de changer, en quelques mois, les dispositions d'une milice furieuse au point de la ramener au secours du prince qu'elle avait maudit, et dont elle venait de célébrer la chute comme un triomphe. Il était bien plus difficile encore d'entraîner Tchebli Mustapha, créature du monarque régnant, et qui, parvenu à la première dignité de l'état, n'avait que des chances de perte à courir dans le rétablissement du nouvel ordre de choses. A la vérité, certaines circonstances expliquent un succès si extraordinaire. Bairactar se servit puissamment de ce que Mustapha avait été porté au trône par des intrigues étrangères, et surtout par l'influence de la diplomatie anglaise. La destitution du muphti, et l'exécution illégale de plusieurs chefs connus par leur attachement au monarque détrôné, eurent lieu dans ce moment, et prêtèrent une force singulière à ses discours. Il fit aussitôt partir de Bourgaz, petite ville située sur les bords de la mer Noire, pour Constantinople, un de ses affidés, qui était binbachi, ou commandant de mille hommes dans ses troupes, avec des forces suffisantes pour prendre ou pour assiéger Kabakchi-Moustapha, auteur de la révolution de l'année précédente, et qui commandait alors le château de Panaraki et quelques autres postes importants à l'entrée du canal de Constantinople, du côté de la rive d'Europe. Le binbachi, dévoué à Bairactar, ayant réussi, au moyen d'un stratagème, à s'emparer de la personne du kabakchi, le tua aussitôt de deux coups de pistolet, et lui coupa la tête qu'il envoya en toute hâte à Mustapha-Bairactar qui était déjà en route pour Constantinople. Malgré le succès de ce guet-apens, les janissaires qui formaient la garnison des châteaux, n'ayant pas voulu se rendre, on les assiégea; plus de cinq cents se firent tuer, et tous les châteaux restèrent au pouvoir des gens de Bairactar. Ce dernier, étant arrivé aux portes de Constantinople, entra dans cette capitale à la tête de quatre mille hommes seulement, accompagné du grand-visir, et faisant porter devant lui le Sandyak Schérif, ou étendart de Mahomet. Il s'empara d'abord du palais du grand visir, y demeura deux jours, et y eut une entrevue avec le sultan Mustapha. Cependant Bairactar avait mandé le Galioudgi-Agha qui était en Natolie: c'était un de ceux sur lesquels il comptait particulièrement à cause de son courage et de son attachement à l'ancien sultan. Galioudgi-Agha parut bientôt avec sept mille hommes. Lorsqu'il se vit ainsi renforcé, Bairactar invita chez lui le muphti, les légistes, l'aga des janissaires, ainsi que les autres chefs et personnages de marque dans l'état. Lorsqu'ils furent tous assemblés, il somma le grand-visir de lui remettre les sceaux de l'empire comme étant indigne de les garder. Il venait de découvrir que ce visir entretenait des intelligences secrètes avec la mère de l'empereur, et après l'avoir ainsi dépossédé de ses fonctions, il le fit conduire enchaîné au camp où il avait laissé son armée. Immédiatement après, Bairactar fit signifier sa déchéance au sultan Mustapha par le muphti et par l'aga des janissaires. Le sultan Mustapha demanda une heure pour faire ses réflexions: Bairactar lui accorda ce répit à condition qu'il n'attenterait point aux jours du sultan Sélim son oncle. Ce fut ici que se démentit la prudence de Bairactar, et cet acte de condescendance fut une faute bien grave. En effet, le sultan ayant consulté le muphti lui-même sur ce qu'il avait à faire dans cette circonstance si critique, le muphti, qui n'était point attaché aux intérêts de Bairactar, et qui le craignait peut-être, conseilla au sultan Mustapha de ne tenir aucun compte de sa promesse, et de profiter des instants pour se défaire de Sélim. Il lui fit entendre qu'une fois son oncle mis hors de concurrence par un coup de poignard, on serait bien forcé de le conserver sur le trône, parce qu'il n'existait plus que lui et son frère Mahmoud de la race des sultans. Mustapha n'hésita pas à suivre ce conseil, et il envoya le chef de ses eunuques avec quelques autres sicaires pour assassiner Sélim. Ils le mutilèrent, et après l'avoir fait cruellement souffrir, ils lui plongèrent plusieurs fois le poignard dans le sein. Cependant Bairactar, ne voyant pas, au bout d'une heure, qui était le délai convenu, s'ouvrir les portes du sérail, soupçonna quelque trahison. Il donna aussitôt des ordres pour l'attaque du palais, et les murs ayant été escaladés et les portes ouvertes, le premier objet qui s'offrit aux yeux de Bairactar fut le corps sanglant de Sélim, que l'on avait exposé dans la première cour. Il se précipita sur ces restes inanimés, et les arrosa de ses larmes; il prenait Dieu et le prophète Mahomet à témoin qu'il ne s'était mis en marche que pour venger Sélim de l'injustice qu'on lui avait faite, et le rétablir sur un trône que ce prince avait si glorieusement occupé pendant tant d'années. Au milieu de ces protestations expressives et touchantes, il s'accusait d'avoir été la cause de la perte de Sélim par son trop de confiance: il s'accusait, à juste titre, car il est de toute évidence que s'il n'eût point donné au sultan Mustapha le temps de réfléchir, et s'il eût sur-le-champ fait attaquer le sérail, Sélim n'aurait pas péri. Ayant ainsi manqué son but principal, il ne voulut du moins pas laisser l'assassin jouir en paix de son crime. Son premier mouvement fut de tuer Mustapha, néanmoins il se laissa fléchir, et se contenta de le déposer, après quoi il fit proclamer à sa place son frère Mahmoud empereur des Turcs, et ce dernier fut installé avec tout le cérémonial consacré dans les usages ottomans. Pendant que cette intronisation se faisait, on noyait en face, dans le canal de Constantinople, le grand visir et le muphti, par l'ordre de Bairactar. Il fit pendre aux portes du sérail le chef des eunuques, qui avait osé porter la main sur Sélim, et il fit trancher la tête à une douzaine d'autres personnages également complices de cet assassinat; enfin il fit commencer le procès de plusieurs autres dont la culpabilité était moins avérée. Après ces sanglantes exécutions, il donna tous ses soins aux funérailles de l'infortuné Sélim, et elles furent faites avec toute la pompe et toute la magnificence des rites orientaux. Lui même, Bairactar, voulut marcher à la tête du convoi funèbre avec toutes ses troupes: il exigea la présence de tous les grands dignitaires de l'empire, et ce qu'il y eut de plus honorable pour la mémoire du malheureux sultan, ce fut la multitude immense du peuple de Constantinople pleurant de bonne foi un souverain dont la mémoire était chère et révérée. On remarqua que ses obsèques surpassèrent en intérêt comme en solennité tout ce que les traditions de l'empire avaient conservé de plus mémorable, relativement à de telles occasions. Après une telle succession d'actes qui appartenaient à la souveraineté, Bairactar, devenu l'arbitre des destinées de l'empire, se porta le continuateur des projets du malheureux Sélim, et conçut le plan d'une réforme générale dans l'état militaire de l'empire. Il annonça également qu'il prétendait maintenir l'intégrité de l'empire, réduire les Serviens, et repousser les prétentions superbes de la politique russe. Mahmoud, qui lui devait le trône, l'avait nommé, ou plutôt il s'était nommé lui-même grand-visir. Mahmoud trouvait d'ailleurs, soit dans son inexpérience, soit dans l'audace d'un homme aussi ferme que Bairactar, bien des raisons pour lui abandonner l'administration de l'empire, et se contenter provisoirement d'un rôle absolument négatif. (*Voyez* MAHMOUD.) Bairactar commença donc sans opposition son plan de réforme, dont l'objet principal était de remplacer le corps des janissaires par celui des *seymans*, qui était de nouvelle création, et soumis au même système de discipline, dont l'institution avait amené la mort du sultan. Mais le mécontentement excité par ces inno-

vations fermentait sourdement, et quelques mois s'étaient à peine écoulés, lorsque plusieurs corps de janissaires, qui avaient été dispersés dans les châteaux des Dardanelles et dans la Romélie, revinrent inopinément aux environs de Constantinople. Alors le parti de Mustapha surgit plus menaçant que jamais, et la plus violente agitation se manifesta dans la capitale. Cependant les janissaires s'avançaient vers le sérail, pour délivrer le prince captif et le rétablir sur le trône. Baïractar, à la tête des *seymens*, les arrête à peu de distance de Constantinople, et le combat s'étant engagé, après avoir résisté à la supériorité numérique de ses ennemis avec une valeur digne de sa réputation, forcé d'abandonner le terrain, il se réfugie dans la tour du sérail la plus forte avec une poignée des siens; sommé par les janissaires de livrer Mustapha, il leur jette du haut des créneaux la tête sanglante de ce prince, après quoi il attend ses ennemis, et lorsque, le fer et la flamme à la main, ils sont parvenus jusqu'à la partie de la forteresse où il se trouve, il met le feu aux poudres et s'ensevelit avec eux sous un amas de décombres fumants. La fin de cet homme intrépide fut le véritable commencement du règne de Mahmoud, qui non moins énergique, mais plus patient et plus heureux, paraît enfin avoir réussi dans un projet qui déjà avait été funeste à tous ceux des sultans ou de leurs ministres qui l'avaient osé tenter.

MUSTAPHA IV, vingt-neuvième empereur othoman, fils aîné du sultan Abdul-Hamid, fut tiré du vieux sérail et porté au trône par la révolution qui en précipita le malheureux Sélim III (29 mai 1807). Mustapha, à son avènement, publie un firman pour renouveler la déclaration de guerre contre la Russie, promit de rétablir les anciens usages, les anciennes limites de l'empire, supprime les nouveaux impôts, et abolit toutes les institutions de Sélim, même l'imprimerie de Scutari. Malgré toutes ces concessions et les succès que ses armées obtinrent contre les Russes et les Anglais, il ne tarda pas à partager le sort de Sélim. Mustapha, pour réprimer les insolentes prétentions des janissaires, déploya de la sévérité contre eux, et leur opposa un nouveau corps de troupes, disciplinées à l'européenne, mais habillées à la turque. Mustapha-Baïractar, chef des partisans nombreux de Sélim, et qui commandait l'armée d'observation sur le Danube, vint trouver le grand-visir Tchéleby-Mustapha dans son camp d'Adrianople, le força de se joindre à lui, et tous deux marchèrent sur Constantinople. Il y entra le 28 juillet 1808, et fit prononcer la déposition du sultan Mustapha; il s'avança ensuite vers le sérail, que ce prince refusait de livrer. Sélim est égorgé, et son cadavre, offert à ses défenseurs, les anime plus encore à le venger. Mustapha est relégué dans la prison qu'avait occupée ce malheureux prince, et Mahmoud II, frère de Mustapha IV, est proclamé sultan. Une nouvelle révolution ayant éclaté le 14 novembre, Mustapha-Baïractar fit étrangler Mustapha IV et sa mère, avant que de se faire sauter lui-même. (*Voyez* Mustapha-Baïractar, Sélim III, Mahmoud.)

MUSTOXIDI (André), historiographe de la république ionienne, et membre correspondant de l'académie des inscriptions et belles lettres de Paris, né, à Corfou, en 1785, est un des savants grecs les plus distingués de nos jours. En 1802, il vint en Italie, et fit son droit à l'université de Pavie. A l'âge de dix-neuf ans, il publie *Notizie per servire all' istoria Corcirese dai tempi eroici al secolo* XII, Corfou, 1804, in-8°. De retour dans sa patrie, en 1805, la république des Sept-Iles le nomma son historiographe, et lorsque cette république cessa d'exister, par suite de la paix de Tilsitt, il se rendit en Italie, et ensuite en France, où Napoléon lui fit l'accueil le plus bienveillant. De 1811 à 1819, il publie, à Milan, l'histoire de Corfou, sous le titre de *Illustrazioni Corciresi*, 3 vol. in-8°. Il a surpassé, dans cet ouvrage, tous ses devanciers, tels que le cardinal Quirini, qui n'a parlé que des époques les plus reculées, et André Marmora dont l'ouvrage a été regardé comme très fabuleux. Mustoxidi découvrit et publia un très long fragment qui manque à toutes les éditions connues du *Panegyricus* d'Isocrate, et qui avait été déjà indiqué par Joseph Scaliger. Il fut un des principaux collaborateurs du journal littéraire intitulé : *Il Poligrafo*, dans lequel il fournit des observations sur l'hymne de Denys. A cette époque le gouvernement du royaume d'Italie le chargea d'un travail historique, en mettant à sa disposition la correspondance diplomatique des ministres vénitiens auprès des cours étrangères avec le sénat, depuis le 15e siècle jusqu'à la fin du 18e. Ce travail, qui ne pouvait manquer d'avoir beaucoup d'importance, fut interrompu par les événements politiques. En 1815, il refusa la chaire d'histoire et d'antiquités grecques que l'hospodar de Valachie lui offrait pour le lycée de Bucharest, ainsi que celle de numismatique qu'on lui proposait à l'université de Padoue. Il visita la Suisse et l'Allemagne, vint de nouveau en France, et retourna ensuite en Italie, où il séjourna tantôt à Milan, tantôt à Venise. En 1816, il publia, à Padoue, une lettre sur les quatre chevaux de bronze, placés devant la basilique de Saint-Marc à Venise, et qui ont orné, pendant plusieurs années, la place du Carrousel à Paris. Il a cherché à démontrer, dans cet écrit, que ces chevaux n'avaient jamais été placés sur l'arc triomphal de Neron, à Rome, mais qu'ils avaient été confectionnés dans l'île de Chio (c'est aussi l'opinion de quelques écrivains byzantins), d'où l'empereur Théodose les avait fait transporter pour orner le cirque de Constantinople. La même année, Mustoxidi publia, avec le jeune Démétrius Schinas, un recueil périodique de fragments inédits. Le premier cahier contient quelques chapitres du neuvième livre d'Aetius et les arguments de sept discours d'Isocrate. Associé aux académies royales de Munich, de Berlin, de Turin, à l'université impériale de Wilna, il fut décoré, en 1820, de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-George, que le roi d'Angleterre lui fit transmettre avec des expressions d'estime et de bienveillance qui avaient pour but de l'engager à retourner dans sa terre natale pour y remplir quelques fonctions; mais M. Mustoxidi préféra alors la Russie. Chargé, en 1821, de recueillir et coordonner des matériaux historiques sur les établissements des Génois et des Vénitiens dans la mer Noire, il fut agrégé au ministère des affaires étrangères avec le rang de conseiller de cour, et attaché à la mission de Turin. L'insurrection piémontaise ayant éclaté, des circonstances particulières le mirent alors à même de jouer un rôle important dans les négociations que l'on entama. Sa conduite sage et éclairée lui captiva la confiance de la junte, et le roi de Sardaigne le créa quelque temps après chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare. Lorsque le cri d'indépendance se fit entendre en Grèce, il retentit dans le cœur de M. Mustoxidi. Placé néanmoins entre ses devoirs et ses sentiments, il se retira à Venise. Tout en remplissant les différentes charges qui lui étaient confiées par la communauté grecque établie dans cette ville, il se voua principalement à l'inspection du collége que ses compatriotes ont formé pour les enfants grecs, veilla au sort des malheureux réfugiés, et choisit une épouse parmi les orphelins des martyrs de la religion et de la liberté. Outre les ouvrages dont nous avons déjà parlé, Mustoxidi a publié : 1° dans la *Collana degli storici greci* qui s'imprime à Milan, et dont le succès est dû aux soins que M. Mustoxidi lui a consacrés, une excellente traduction d'*Herodote*, accompagnée d'un commentaire, 2 vol. in-8°; 2° *Dissertation sur les chevaux de bronze; vie d'Anacreon; vie d'Eschyle : discours sur Lycophron, etc., et quelques poésies*, réunies en un vol., Venise, 1821, in-8°; 3° *Considerations sur la langue grecque moderne*, insérées dans l'*Anthologie* de Florence (1825); 4° *Appendice à l'histoire de Memnon d'Héraclée*, Milan, 1825, in-8°; 5° *Notice sur une traduction italienne inédite de l'histoire de Jean Ducas*, insérée dans l'*Anthologie* de Florence, 1827, n° 87. Cette version italienne est un manuscrit sur parchemin, dont on ne connaît qu'un seul exemplaire. Il était dans la bibliothèque *Nani*, d'où il a passé dans la *Marciana*. On ne connaît de même qu'un manuscrit grec, celui de la Bibliothèque du Roi, à Paris, qui a servi à l'édition de cet auteur dans la collection byzantine du Louvre (1649, et Venise, 1729). La traduction italienne a donc un mérite de plus par cela même qu'elle paraît avoir été faite sur un autre manuscrit grec, plus correct même que celui de Paris, qui l'est fort peu, et surtout plus complet. M. Mus-

toxidi écrit l'italien avec une pureté peu commune et un atticisme qui caractérise son style. Il vient d'être compris dans la réforme économique que l'empereur Nicolas a ordonnée pour ses ministres, et cette circonstance sera un motif de plus qui engagera M. Mustoxidi à se vouer tout entier à sa patrie, dont le bonheur a été toujours le seul objet de ses vœux. Cet espoir est fortifié par l'intime amitié qui l'unit depuis longtemps au président de la Grèce, avec lequel nous l'avons revu dernièrement à Paris. La comtesse Théotoki Albrizzi, célèbre par ses *Portraits moraux*, ouvrage plein d'esprit et de grace, a fait aussi celui de M. Mustoxidi, son compatriote : ce portrait est aussi beau que plein de vérité. On a encore de lui : *Exposé des faits qui ont précédé et suivi la cession de Parga, écrit originairement en grec, par un Parganiote, et traduit en français par un de ses compatriotes*, publié par M. Amaury-Duval, Paris, 1820, in-4°.

MUTEL DE BOUCHEVILLE (Jacques-François), maire de Bernay (Seine-Inférieure), où il naquit en mars 1730, mourut, dans la même ville, le 4 février 1814. Il étudia avec succès chez les jésuites de Rouen, et remplit les fonctions de conseiller de la cour de cette ville. Il manifesta de bonne heure des dispositions pour les lettres, fut reçu, en 1777, juge à l'académie de l'immaculée Conception, et successivement membre de l'académie de Rouen et de la société d'agriculture d'Evreux. Il embrassa, mais avec sagesse, les principes de la révolution, et fut plusieurs années maire de Bernay. On lui doit plusieurs brochures politiques rédigées avec modération, et les ouvrages suivants qui sont signés des lettres initiales J. F. M. 1° *Discours sur cette question proposée, en 1783, par l'académie de l'immaculée Conception* : Combien il est intéressant pour la gloire et pour le bonheur des Français de conserver le caractère national, Lisieux, 1784, in-8°. Cette pièce fut couronnée par l'académie. 2° *l'Education*, poëme en quatre chants, suivi de la *Conquête de la Sicile par les Normands*, poëme en six chants : de *Gunida*, tragédie ; du *Voyageur à Honfleur* ; et de la *Traduction en vers des quatre premiers livres de l'Enéide*, 1807 et 1809, 2 vol. in-8° ; 3° *Eloge de l'agriculture*, poëme, 1808, in-8°. Les ouvrages de Mutel de Boucheville se distinguent par une versification facile ; mais ils ne sont pas toujours assez soignés.

MUTIS (don Joseph-Célestin), astronome et botaniste célèbre, membre des académies d'Upsal et de Stockholm, naquit le 6 avril 1732, à Cadix, et se voua à l'étude de la médecine. Pendant son séjour à Madrid, où il avait été nommé professeur d'anatomie, il entretint avec le célèbre Linnée une correspondance suivie qui accrut son goût pour la botanique à laquelle il se livra avec passion. En 1760, il accompagna à la Nouvelle-Grenade, en qualité de médecin, le vice-roi Don Pedro Mesia de la Cerda, et observa avec un zèle infatigable ces riches contrées, où il découvrit le premier le chinchona ou quinquina, qui jusqu'alors y était ignoré. Nommé professeur de mathématiques au collége du *Nuestra señora del Rosario*, à Santa-Fé de Bogota, il y fit connaître les premières notions du système de Copernic. Les dominicains ne virent pas sans une vive inquiétude se propager dans la Nouvelle-Grenade une doctrine qui, en opposition au texte de la Genèse, enseignait que la terre tourne autour du soleil ; et sans la protection du vice-roi, ces moines puissants n'eussent pas manqué de persécuter celui qui osait soutenir publiquement ce qu'ils appelaient les *hérésies* de l'astronome de Thorn. Mutis ayant entrepris de décrire la *flore de la Nouvelle-Grenade*, à laquelle il travailla pendant quarante ans, fit, de 1777 à 1782, une excursion dans la partie méridionale de cette région, pour en recueillir les plantes et y observer les mines d'argent. Il envoya à Linnée une partie des espèces rares qu'il découvrit pendant ce voyage ; mais celui-ci, par une erreur préjudiciable à la science, en classa plusieurs parmi les espèces du Mexique, dans son supplément des *species plantarum* et dans son *Mantissa*. Outre des découvertes importantes pour l'histoire naturelle et plusieurs observations astronomiques, on doit aussi à Mutis la connaissance de la riche mine de mercure d'Ibagué Viéjo, entre le Nevado de Tolima et le Rio Saldana. En 1790, l'archevêque don Antonio Gongora, alors vice-roi, ayant fait connaître au gouvernement de Madrid l'importance des travaux de ce savant, le détermina à fonder à Santa-Fé de Bogota un établissement de botanique, sous le nom de *Expedicion real botanica*, dont la direction fut confiée à Mutis. Subjugué par l'influence des prêtres, ce naturaliste avait embrassé l'état ecclésiastique dès 1772, et avait été nommé chanoine de la cathédrale de Santa-Fé de Bogota. En 1802, à l'âge de soixante-dix-sept ans, il fit élever un observatoire, muni d'excellents instruments, dans son jardin à Santa-Fé. Il mourut le 11 septembre 1808, peu de temps avant la révolution de l'Amérique Espagnole. Parmi les grands services rendus à la science par ce savant, on doit surtout placer la découverte du quinquina, qu'il fit en 1772 dans les montagnes de Tena, situées dans l'hémisphère septentrional. Plus tard il reconnut aussi cette précieuse substance dans les forêts de Honda, à Villeta, et dans d'autres localités. Outre la botanique, l'astronomie, la chimie, Mutis s'occupa aussi avec succès de la zoologie, et consacra beaucoup de temps à l'étude des reptiles, des mammifères, des poissons et des oiseaux de la Nouvelle-Grenade. Il a laissé un grand nombre d'écrits qui sont peu connus en Europe, si l'on excepte ceux que Linné a consignés dans les Mémoires de l'académie royale des sciences de Stockholm, année 1769, et ceux qui ont été publiés dans plusieurs recueils américains. On trouve des renseignements sur ses nombreux travaux dans le supplement de Linné, dans les ouvrages de Cavanilles et de Humboldt, et dans le *Seminario del nuevo Reino de Granada*, année 1808 et 1809, rédigé par M. Caldas, directeur de l'observatoire de Santa Fé de Bogota. Linnée a consacré à Mutis un genre de plantes sous le nom de *mutisia*.

MUY (Jean-Baptiste-Louis-Philippe de FELIX, comte du), issu d'une famille illustrée par un maréchal de France et par un ministre de la guerre sous Louis XV, naquit à Ollières, en Provence, le 25 décembre 1751. Il entra au service fort jeune, sous le nom de marquis de Saint-Masme, dans le régiment de Mestre-de-Camp cavalerie, et était parvenu au grade de capitaine, lorsque le comte du Muy, son oncle, devenu ministre, lui donna son nom et ses armes, avec le commandement du régiment de Soissonnais. Il fit à la tête de ce corps la guerre de l'indépendance américaine, se distingua au siége de New-York, obtint la décoration de Cincinnatus, et fut nommé, à son retour en France, maréchal-de-camp, le 9 mars 1788. Le ministère lui confia, en 1789, un commandement militaire qui s'étendait depuis Toulon jusqu'aux environs de Lyon. Il fut ensuite envoyé à Avignon et dans le comtat Venaissin, pour pacifier ces contrées, mais il ne put y réussir. Il servait, en 1792, dans l'armée du Midi, lorsqu'il fut chargé par le ministre de la guerre d'une mission en Suisse. Ce fut à cette occasion que des commissaires de l'assemblée législative le destituèrent, dans la persuasion qu'il avait émigré : mais le ministre Servan ayant instruit l'assemblée des motifs de son absence, sa destitution fut annulée. Le 6 février 1792, de Muy fut nommé général de division, et obtint le commandement provisoire de l'armée des Alpes. Le 3 octobre, il fut porté sur la liste des candidats au ministère de la guerre, vacant par la retraite de Servan, mais il en fut rayé dans la séance du 4, sur la demande de Chabot, qui le représenta comme ayant excité la guerre civile à Avignon. A la fin de 1793, il quitta le service militaire, par suite d'un décret de la convention qui ordonnait la destitution de tous les officiers nobles. Remis en activité en 1795, il fut d'abord employé à l'armée du Nord comme inspecteur-général d'artillerie, et ensuite promu au commandement de l'armée destinée à seconder les opérations des commissaires qui devaient être envoyés aux Indes-Occidentales. Cette expédition n'ayant pas eu lieu, le général Muy fit la campagne d'Egypte, où il rendit de grands services, et organisa la légion nautique. Embarqué pour revenir en France, il fut pris par les Anglais, conduit à Mahon, mis en liberté sur parole, puis échangé en 1801 ; il commanda la 11e division à Poitiers, puis la 21e à Tours. Employé de nouveau, en 1805, à l'armée active, il fit la campagne de

Pl. 15.

E. A. C. J. MORTIER.

ORFILA.

LE MARÉCHAL NEY.

C.en N. F. DE NEUFCHATEAU.

OUDINOT DUC DE REGGIO.

DUC D'ORLEANS.

J. FOUCHÉ DUC D'OTRANTE.

C.te OSTROWSKI.

C. F. OBERKAMPF.

PAISIELLO.

Dessiné et Gravé par Montaut.



1806 contre les Prussiens et les Russes, se distingua au siège de Neiss, et obtint le gouvernement général de la Silésie. En janvier 1811, il fut élu candidat au sénat, par le collége électoral du Tarn. Il commanda la 8e division militaire à Marseille, depuis 1810 jusqu'à la chute du gouvernement impérial en 1814. Il adhéra à la déchéance de Napoléon, et peu après écrivit au ministre de la guerre une lettre pleine de sentiments généreux et libéraux, pour lui annoncer qu'il avait mis en liberté les prisonniers d'état détenus au Château-d'If, et pour réclamer la translation des cendres de Kléber dans un lieu digne de sa mémoire. Le général de Muy fut nommé grand-officier de la légion-d'honneur, le 29 juillet 1816, et commandant de Saint-Louis, le 23 août suivant. Le 5 mars 1819, il fut appelé à la chambre des pairs, où il vota constamment en faveur des libertés publiques que toute sa vie il avait aimées. Il est mort à Paris, le 5 juin 1820, sans laisser d'héritier de son nom ni de sa pairie.

MUZZARELLI (ALPHONSE), né à Ferrare, le 22 août 1749, de la famille des comtes de ce nom, entra dans la société des jésuites, et à la suppression de cet ordre, il obtint, en 1768, un bénéfice dans sa ville natale. Le duc de Parme le chargea de diriger le collége des nobles, emploi dont il s'acquitta honorablement. Ses connaissances en théologie fixèrent l'attention du pape Pie VII, qui l'appela à Rome, et le nomma théologien de la pénitencerie. En 1809, le pape ayant été contraint d'abandonner sa capitale, Muzzarelli l'accompagna dans son exil, et se rendit à Paris, où il prit un logement au couvent des dames de Saint-Michel : c'est là qu'il mourut, le 25 mai 1813. Muzzarelli a publié de nombreux ouvrages : les uns sur des matières de piété, et les autres sur la théologie ou l'érudition : 1° *Instruction pratique sur la dévotion au cœur de Jésus*, Ferrare, 1788, in-12 : 2° *le Mois de Marie*, souvent imprimé ; 3° *L'année de Marie, ou l'Année sanctifiée*, 1791, 2 vol. in-12 ; 4° *le Carnaval sanctifié*, Parme, 1801 ; 5° *De la vanité du luxe dans les vêtements modernes*, 1794, in-8° ; 6° *le Trésor caché dans le cœur de Marie*, 1806, in-12 ; 7° *Dissertation sur les règles à observer pour parler et écrire avec exactitude sur la dévotion au cœur de Jésus*, Rome, 1806, in-12 ; 8° *Neuvaines pour préparer aux fêtes de Jésus et de Marie*, 1806 et 1807 ; 9° *le Bon usage des vacances proposé aux jeunes étudiants, sur des points de critique et de théologie* ; 10° *Recherches sur les richesses du Clergé*, Ferrare, 1776 ; 11° *Deux opinions de Charles Bonnet sur la résurrection et les miracles réfutées*, Ferrare, 1781, in-8° ; 12° *Emile détrompé*, Sienne, 1782, 2 vol. Il a paru depuis deux autres volumes du même ouvrage, qui est une réfutation de l'*Emile* de J. J. Rousseau, qui a été traduite en espagnol ; 13° *Du bon usage de la logique en matière de religion*, Soligno, 1787, 3 vol. in-8° ; 2e édit. 1789, 6 vol. ; 3e édit. 1810, 10 vol. On y trouve divers opuscules, entre autres celui qui a pour titre : *du Domaine temporel des papes*. 14° *du Motif formel, spécifique et principal de l'acte de charité parfaite*, Soligno, 1791, 2e édit. ; 15° *Lettre amicale à Bolgeni* ; 16° *Réponse à quelques observations*, 1792 ; 17° *Lettre à Sophie sur la secte dominante de son temps*, 1791, in-8° ; 18° *de l'Obligation des pasteurs dans les temps des persécutions*, 1791, in-8° ; 19° *des Causes des maux présents et de la crainte des maux futurs, et leurs remèdes*, 1792, in-8° ; 20° *Jean-Jacques Rousseau accusateur des nouveaux philosophes*, Assise, 1798 ; réimprimé à Ferrare, sous le titre de *Mémoire du jacobinisme, extraits des œuvres de J.-J. Rousseau*. 21° *Opuscules inédits, composés pendant la persécution d'Italie*, Foligno, 1800, in-8° ; 22° *Questions proposées aux détenteurs des biens ecclésiastiques dans la Cisalpine*, Ferrare, 1800 ; 23° *Recueil d'événements singuliers et de documents authentiques sur la vie de François de Girolamo*, Rome, 1806, in-8°. Girolamo est un jésuite mort en 1716, qui fut béatifié en 1807. 24° *Observations sur les notes du promoteur de la foi*, (Naples) Rome, 1803, in fol. ; 25° *Dissertations choisies*, Rome, 1807, in-8°. L'une de ces dissertations sur le pouvoir que le pape aurait de destituer un évêque malgré lui, a été traduite en français et publiée sous ce titre : *le Souverain pontife a-t-il le droit de priver un évêque de son siége, dans un cas de nécessité pour l'église ou de grande utilité*, Paris, 1809, in-8°. 26° *De l'autorité des pontifes romains dans les conciles généraux*, Gand, 1816, 2 vol. in-8°. Enfin, on trouve à la suite de la correspondance de la cour de Rome avec Bonaparte, un dernier écrit de Muzzarelli : 28° *Observations sur les élections capitulaires*. On a encore de lui quelques poésies, publiées à Venise, en 1780 : *la Vocation de saint Louis de Gonzague*, poëme, Ferrare, 1789 ; *l'Enfant-Jésus*, traduit en vers italiens, du latin de Cava, Rome, 1808, in-12, et *Douze faits de l'histoire Sainte, exprimés en vers*, Ferrare, 1807, in-8°. Muzzarelli avait lu à l'académie de la religion catholique une dissertation pour répondre aux objections des incrédules contre l'embrasement des cinq villes dont il est parlé dans la Genèse, insérée dans le tome IX du *Bon usage de la logique*. On a aussi de lui un *Sermon sur la fête de saint Pierre*, Foligno, 1803. Ce sermon a été traduit en français. Muzzarelli a laissé un grand nombre de manuscrits.

MYCIELSKI (N), le nestor des généraux polonais, né en 1713, dans la Grande-Pologne, près de Posen, d'une famille noble, entra fort jeune dans les troupes russes, passa ensuite au service de Saxe, où il se distingua en différentes occasions, et devint lieutenant-général des armées polonaises lorsque Stanislas Auguste Poniatowski monta sur le trône des Jagellons. Trop âgé alors pour jouer un rôle dans les troubles qui agitèrent depuis sa patrie, le général Mycielski vit avec douleur les déchirements qui en furent la suite, et mourut au mois de juillet 1818, âgé de cent cinq ans, dans sa terre de Wieki, dans le grand-duché de Posen, où il s'était retiré depuis longtemps : il se trouvait, à l'époque de sa mort, le plus ancien des généraux polonais qui avaient combattu pour l'indépendance de la Pologne.

N

NAIGEON (JACQUES-ANDRÉ), littérateur, né à Paris, en 1738, se livra dès sa première jeunesse à l'étude des littératures anciennes et des sciences exactes. Admis dans la société du baron d'Holbach, il se lia étroitement avec les principaux membres qui la composaient, particulièrement avec Diderot, pour lequel il professa jusqu'à sa dernière heure la plus aveugle admiration, et dont il imitait jusqu'à la conversation, le ton et les manières. Missionnaire intrépide de la philosophie du 18e siècle, il travailla avec une ardeur infatigable à la destruction des anciennes croyances religieuses et philosophiques. Le zèle souvent intolérant qu'il y apporta, sa pédanterie, son ton dogmatique, la roideur de son caractère et même son genre de vie, l'exposèrent au ridicule et prêtèrent plus d'une fois des armes aux ennemis de la philosophie. Compris parmi les rédacteurs de l'Encyclopédie, on remarqua les articles *ame* et *unitaires* parmi ceux qu'il y fournit. Lorsque la révolution éclata, Naigeon l'accueillit avec transport, comme si elle eût dû sanctionner indistinctement tous les principes qu'il avait essayé de faire prévaloir. Dans une adresse à l'assemblée nationale sur la liberté des opinions et celle de la presse, qu'il publia en 1790, il taxait de pusillanimité les philosophes qui n'avaient jamais affronté la Bastille, et qui, en se couvrant du voile de l'anonyme, n'avaient pas eu le courage de s'avouer les auteurs de leurs livres. Il y insistait sur la nécessité d'écarter toute idée de religion dans une déclaration des droits de l'homme, réclamait une liberté indéfinie d'énoncer sa pensée, et s'emportait contre les prêtres en expressions les plus énergiques. Lorsque la tourmente révolutionnaire fut apaisée, il continua de prêcher ses doctrines avec autant de violence. La Harpe, transfuge du parti philosophique, s'emportait à la même époque (1794), en invectives aussi peu modérées contre les philosophes. Chenier

tourne en ridicule ces deux champions de causes si opposées, dans la petite pièce de vers suivante :

Or, connaissez-vous en France
Certain couple sauvageon,
Prisant peu la tolérance,
Messieurs La Harpe et Naigeon :
Entre eux il s'élève un schisme,
L'un, étant grave docteur,
Ferré sur le catechisme,
L'autre, athée inquisiteur :
Tous deux braillent comme pies,
Déistes ne sont leurs saints;
La Harpe les nomme impies,
Naigeon les dit capucins,
A ces oracles suprêmes,
Bonnes gens, soyez soumis :
Nul n'aura d'esprit qu'eux-mêmes ·
Ils n'ont pas d'autres amis.
Leur éloquence modeste
Amollit les cœurs de fer;
La Harpe a le feu céleste,
Et Naigeon le feu d'enfer.
Partout ces deux Prométhées
Vont former mortels nouveaux;
La Harpe fait les athées,
Et Naigeon fait les dévots.

Cependant, dans les dernières années de sa vie, Naigeon, qui n'était pas facile à contenter, ou qui ne s'était peut-être pas assez aperçu de la révolution que la philosophie avait opérée dans tous les genres de croyances, se lassa de combattre pour une cause qu'il croyait desespérée, et devint beaucoup plus circonspect. Il mourut à Paris, le 28 février 1810. Il était membre de la seconde classe de l'institut. On a de lui : 1° *le Militaire philosophe*, ou *Difficultés sur la religion proposées au P. Mallebranche*, Londres (Amsterdam), 1768, in-12 ; 2° *de la Tolérance dans la religion*, ou *de la Liberté de conscience*, *traduit du latin de Crellius* : cet ouvrage avait d'abord été mal traduit par Lecène, Naigeon retoucha cette traduction, et la fit paraître avec *l'Intolérance convaincue de crime et de folie*, par d'Holbach; 3° *Recueil philosophique*, ou *Mélange de pièces sur la religion et la morale*, Londres (Amsterdam), 1770, 2 vol. in-12. Cet ouvrage contient plusieurs morceaux attribués à Dumarsais, Vauvenargues, Fontenelle, Mirabaud, Burigny, et une dissertation *sur l'origine des principes religieux*, par Meister. 4° *Œuvres de Sénèque*, traduit en français par Lagrange, avec des notes critiques, historiques et littéraires par Naigeon, et un *Essai sur la vie de Sénèque* par Diderot, Paris 1778—1779, 7 vol. in-12 : 5° *Collection des moralistes anciens*, dont il fit le *Discours préliminaire* et dans laquelle il inséra une nouvelle traduction du *Manuel d'Epictète*, 1782 ; 6° *Notice sur La Fontaine*, Dijon, 1795, in 8° ; 7° *Notice sur Racine*, en tête du Racine imprimé par Didot pour l'éducation du dauphin. Naigeon a rédigé l'*histoire de la philosophie ancienne et moderne*, de l'*Encyclopédie méthodique*. C'est là qu'il donna un libre cours à la violence de ses opinions et qu'il s'emporta contre tous les écrivains qui ne partageaient pas son exagération. Il s'indigne dans l'article *Vanini*, contre l'historien Grammond qui accuse cet athée d'avoir dissimulé sa doctrine devant ses juges ; « et » d'où le sais-tu, s'écrie-t-il, bête féroce ? qui te l'a dit? » Naigeon y gourmande Voltaire de n'avoir point analysé les objections de Meslier en faveur du matérialisme, et regarde comme une des plus fortes et des plus sublimes pensées que l'esprit humain ait pu concevoir ces paroles du curé champenois, qui émettait le vœu que le dernier des rois fût étranglé avec les boyaux du dernier prêtre. Il a encore publié divers opuscules du baron d'Holbach, donné des éditions de Diderot (1798), de J.-J. Rousseau (1811), et de Montaigne (1802). Cette dernière édition fut publiée sur un exemplaire de l'édition de 1588, conservé à la bibliothèque publique de Bordeaux, et chargé de notes marginales de la main de Montaigne. Il y ajouta un commentaire diffus, qui n'était que le prélude d'un autre commentaire bien plus étendu qu'il a laissé et dont M. Amaury Duval a extrait quelques notes pour sa collection des *Moralistes français*. On le croit auteur des *Chinois*, opéra comique, joué par les Italiens en 1756, et qu'on a aussi attribué à Favart. Le libraire Brière a publié, en 1823, dans son édition de Diderot, des *Mémoires historiques et philosophiques sur la vie et les ouvrages de Diderot*, que Naigeon avait laissés manuscrits. Naigeon, sans être un écrivain du premier ordre, ne manquait ni de génie ni de connaissances. On trouve dans ces ouvrages des idées profondes, des vues neuves et étendues, mais délayées dans de fastidieuses et interminables déclamations et enveloppées d'une métaphysique trop souvent obscure. Il était d'un commerce sûr, et conserva jusqu'à la fin des amis qui n'eurent jamais qu'à se louer des qualités de son cœur.

NANI (Thomas), professeur de droit à l'université de Pavie, né en 1758, à Morbegno, dans la Valteline, n'avait point encore terminé ses études, lorsqu'il publia son premier ouvrage, intitulé : *De indiciis eorumque usu in cognoscendis criminibus* : sujet difficile pour un jeune homme que l'expérience n'avait point encore eu le temps d'éclairer, mais dans lequel il fit briller toutes les lumières d'un jurisconsulte consommé. Le bruit de sa renommée étant parvenu en peu de temps dans son pays natal, il s'y rendit pour consacrer son talent à la défense du malheur; mais n'ayant pu toujours réussir à faire triompher la cause de l'opprimé, il se dégoûta de la profession d'avocat, et retourna à Pavie, où il ouvrit un cours de droit civil, qui attira aussitôt la foule des étudiants. Il fut nommé plus tard à la place de professeur de droit pénal à l'université, place devenue vacante par la mort du célèbre Cremani, qui avait été son maître; mais il n'en continua pas moins ses leçons de droit civil, dont les cours étaient toujours suivis avec le même empressement. Cependant Nani était appelé à paraître sur un théâtre plus vaste et plus favorable au développement de ses talents. La république Cisalpine venait de s'organiser; et Nani ayant été nommé membre du corps législatif, signala son zèle et son patriotisme dans les délibérations, quelquefois orageuses, qui avaient pour objet la prospérité de cette république naissante. D'autres vicissitudes ayant fait retomber le nord de l'Italie au pouvoir de l'Autriche, Nani alla vivre dans la retraite au milieu de sa famille, et y demeura paisible et presque ignoré, jusqu'au moment où l'éclatante victoire de Marengo vint changer encore une fois le sort de l'Italie. Un mérite tel que celui de Nani ne pouvait rester longtemps inconnu aux vainqueurs. Il fut appelé, en 1802, aux comices de Lyon, où il siégea dans le collége des savants. Il présida ensuite en cette qualité les assemblées provinciales des trois colléges réunis, et fut enfin nommé membre d'une commission chargée de la rédaction du projet d'un code pénal pour le nouveau royaume d'Italie. Il saisit habilement cette occasion de signaler les anciens abus et les injustices révoltantes dont il avait été si vivement indigné, dès les premiers temps de son entrée au barreau. L'énergie avec laquelle il les combattit lui valut l'approbation du gouvernement, qui l'en récompensa en lui conférant les titres de conseiller d'état et de membre du conseil des prises maritimes. La multiplicité de ses devoirs et son exactitude à les remplir ne l'empêchèrent point de concevoir le plan d'un grand et important ouvrage sur la jurisprudence pénale. Il n'en a paru que la première partie à Milan en 1812, in-8°, la mort ayant surpris Nani, le 19 août 1813, à l'âge de cinquante-cinq ans. On compte parmi ses titres littéraires les plus brillants, une dissertation *de Criminum indulgentia praescriptione*, et celle *de Judiciis*, dont nous avons parlé plus haut. L'une et l'autre sont des compositions de la première jeunesse de l'auteur. Plus tard, il fit imprimer dans l'ordre suivant : 1° *Antonii Matthaei de Criminibus*, nouvelle édition, 1803. Ce traité, que les juristes considèrent comme classique, est surtout recommandable par le comentaire que Nani y a joint, et qui a puissamment contribué à établir sa réputation. 2° *Codice penale per la Toscana*, nouvelle édition, avec des notes et des observations de Nani sur cet ouvrage admirable de Pierre Léopold, qui, assez sage et assez habile pour concilier les lois sévères de la justice avec les nobles inspirations de l'humanité, a été le premier à faire disparaître de sa législation la confiscation des biens, même en cas de crime d'état. 3° *Analisi del*

Dritto civile, traduit du français de Gin, avec des notes et des observations. 4° *Codice penale del regno d'Italia*, 1811, quatre volumes in-8°. Cette édition est celle qui a été officiellement imprimée sous les yeux de Nani, et à laquelle il a aussi ajouté des observations et des notes. Parmi les mémoires de l'institut italien, dont Nani était membre, se trouva l'extrait d'une de ses dissertations *sur le droit de grace*, ce qui donne lieu de croire que l'ouvrage existe en entier et que peut-être il faisait partie des papiers qu'il a laissés entre les mains de son fils. Ce dernier se fera sans doute un devoir de publier les ouvrages inédits de son père.

NANNONI (Laurent), fils d'Ange Nannoni, célèbre chirurgien, mort en 1790, naquit à Florence en 1749, et reçut dès le berceau une éducation très soignée. Concurremment avec les élements des belles lettres, Nannoni apprit sous les yeux de son père à pratiquer les opérations les plus faciles et les plus fréquentes de la chirurgie. A vingt ans, le grand-duc Pierre Léopold le fit voyager à ses frais en France, en Angleterre et en Hollande, conjointement avec Felix Fontana, Jean Fabbroni et Georges Santi. Des circonstances qui nous sont inconnues empêchèrent que ce voyage ne s'étendît à l'Europe entière, d'après le premier projet qui avait été conçu. Nannoni, rentré dans sa patrie avec une abondante moisson de connaissances, fut successivement placé à la tête de quelques hôpitaux secondaires de Florence, et il établit, dans l'un d'eux, un enseignement qu'il n'a jamais discontinué. Il se lia pendant ses voyages avec Jean Hunter, Desaut et Camper. La réputation que Nannoni s'était acquise lui attira une clientelle très nombreuse et lui procura une fortune immense, qu'il évaluait lui-même à un million, monnaie de France, qu'il avait gagnée en vingt-cinq ans. Cette prospérité, dont il usait largement, excita l'envie et appela sur lui la critique. Une table somptueuse réunissait journellement des hommes qui applaudissaient aux facéties de l'Amphitryon et dévoraient jusqu'aux sarcasmes dont il les rendait souvent l'objet. Nannoni eut une bibliothèque magnifique et bien choisie, un beau musée anatomique, et l'arsenal de chirurgie probablement le plus complet et le plus riche de l'Europe. Un contre-temps vint troubler ses jouissances. Lorsque le gouvernement français prit, en 1808, possession de la Toscane, Nannoni perdit quelques places, entre autres celle de président du collége de chirurgie; mais peu de temps après, il fut complètement dédommagé par le titre de président du jury médical. En 1811, il fit un voyage en France et dans le nord de l'Italie. Son intention était de revoir ses anciens maîtres et de faire connaissance avec les nouvelles renommées. Il avait la même ardeur que dans sa jeunesse, et ce fut pour lui une utile et agréable diversion; d'ailleurs il reçut cette fois l'accueil flatteur dû à sa célébrité. Nannoni, épuisé par une vie trop active, mourut de langueur, le 12 août 1812, âgé de 63 ans. Il eut, de sa première femme, un fils qui mourut en 1820, à l'âge de trente-quatre à trente-cinq ans, avec le titre de chirurgien de la reine d'Etrurie, et une fille mariée au célèbre professeur et chirurgien Mazzoni. Nannoni épousa en secondes noces une dame suisse, dont il n'eut point d'enfants, et qui porte honorablement son nom dans la maison royale de Saint-Denis. Il a publié, à Paris, dans les journaux de médecine, pendant son séjour en France, des mémoires: 1° *Sur la cure radicale des hernies inguinales et ombilicales, par l'ablation du sac herniaire*; 2° *Sur la luxation et la fracture de la rotule*; 3° *Sur le traitement de la blénorrhagie virulente et de ses suites par les onctions, de préférence aux frictions mercurielles*; 4° *A treatise on the hydrocele*, Londres, 1779, in-12. Il regarde l'incision de la tunique vaginale comme le meilleur moyen de guérison. 5° *Memoriale sulla cataratta*: il en rapporte l'origine à l'inflammation du cristallin. 6° *Trattato di chirurgia teorico-pratica con un corso completo di osteologia*, Florence, 1785, 6 vol. in-8°; 7° *Trattato d'anatomia e fisiologia*. Florence, 1788, 3 vol. in-4°. Une 2° édition de cet ouvrage parut en 1793, même ville, même format, avec beaucoup d'augmentations. L'auteur en préparait une 3° enrichie d'un grand nombre d'observations, quand la mort l'enleva. On a encore de lui une petite brochure en latin sur la *régénération de plusieurs parties, et en particulier des nerfs*.

NANSOUTY (Etienne Antoine Marie CHAMPION, comte de), lieutenant-général, né à Bordeaux le 30 mai 1768, entra à l'école militaire de Brienne, en 1779. S'y distingua par sa bonne conduite et son application, obtint, en 1782, la faveur d'être envoyé à l'école militaire de Paris. En 1783, il fut promu au grade de sous-lieutenant, et passa dans le régiment de Bourgogne, infanterie, le 26 mars 1785. Le maréchal de Beauvau, qui appréciait son mérite, le fit nommer capitaine de remplacement dans le régiment de Franche-Comté, le 6 avril 1788. Dans le mois de mai suivant, il entra dans le cinquième régiment de hussards (Lauzun), et commanda une compagnie dont le chef était choisi par le régiment. En avril 1790, il se trouva à l'affaire de Nancy, où le régiment de Châteauvieux s'était révolté, et y courut de grands dangers. Fait lieutenant colonel du neuvième régiment de cavalerie, en avril 1792, et colonel en 1793, il conserva la discipline, qu'il était difficile de maintenir alors. Envoyé à l'armée du Rhin, il servit sous Moreau, justifia l'opinion que ce grand général avait conçue de sa prudence et de sa valeur, et refusa plusieurs fois le grade de général de brigade, qu'il accepta cependant en août 1799. Il partagea, en cette qualité, les succès de l'armée du Rhin, seconda le général Rey, se signala, en 1800, au combat de Stockach, contribua à la victoire d'Engen, et fit preuve de grands talens militaires à la bataille de Moeskirch. Nansouty prit part, en 1802, à la campagne de Portugal sous le général Leclerc, et commanda en qualité de général de division, en 1803, la grosse cavalerie de l'armée. Il mérita l'estime générale dans ce pays, et à son départ les états lui envoyèrent un superbe cheval, en le priant de l'accepter comme un gage de leur reconnaissance. Il avait été nommé premier chambellan de l'impératrice Joséphine, mais il quitta bientôt cette place, qui n'était pas dans ses goûts. En 1805, il commença des inspections afin de préparer les troupes à la campagne d'Austerlitz, commanda dans cette campagne une réserve de grosse cavalerie, se distingua à Wertingen, à Ulm, et contribua puissamment à la victoire d'Austerlitz. Ensuite il prit ses cantonnements à Anspach, partit en 1807, contre les Russes, et fit des prodiges de valeur à Eylau, Heilsberg et Friedland. Le maréchal Lannes lui ayant commandé d'aller au devant de l'armée française, il passa avec sa division de cavalerie sous un feu terrible, et contint, jusqu'à six heures du soir, les efforts d'un grand nombre d'ennemis. Les Russes, trompés par ses habiles manœuvres, n'osèrent avancer, et Napoléon eut le temps d'arriver avec son armée. Le général Nansouty eut en récompense la grande décoration de la légion-d'honneur, et des dotations en Allemagne. Lorsqu'il fut de retour à Paris, l'empereur le nomma son premier écuyer, en remplacement du duc de Vicence, appelé à l'ambassade de Saint-Pétersbourg. Il accompagna, en cette qualité, Napoléon d'abord en Espagne, puis à Erfurth, et reçut des souverains l'accueil le plus honorable. En 1809, le général Nansouty commanda encore dans la guerre d'Autriche la grosse cavalerie, exécuta à Essling et à Wagram ces belles charges qui achevèrent de fixer la victoire sous les drapeaux français, et passa l'année 1811 à faire des inspections. En 1812, il commanda, en Russie, la cavalerie de l'avant-garde sous les ordres de Murat, rendit les plus grands services à la bataille de la Moskowa, et y fut blessé au genou par une balle. Huit jours avant la retraite de Moscou, il fut chargé de conduire des blessés, traversa la Russie à travers mille périls, et parvint à regagner le sol français. A peine était-il arrivé aux eaux de Bourbonne, où il s'était rendu pour rétablir entièrement sa santé, que le gouvernement lui ordonna d'aller prendre le commandement de la cavalerie de la garde impériale. A la tête de ce corps, Nansouty donna de nouvelles preuves de bravoure aux batailles de Dresde et de Wachau. A celle de Leipsick, il commanda toute la cavalerie, comprima le mouvement des Saxons qui avaient abandonné les drapeaux français, se surpassa dans la retraite vers le Rhin, à la bataille de Hanau, et ouvrit un passage à l'armée française en renversant tout devant lui. Il rentra en France et devint colonel-

général des dragons, en janvier 1814. Au mois de février, il partit pour la campagne de l'intérieur, eut le commandement de la garde impériale, déploya à la retraite de Brienne la plus rare prudence, rendit nuls dans un pays de plaines les efforts de la nombreuse cavalerie des alliés, et ramena l'armée jusqu'à Pont-sur-Seine, sans avoir perdu un seul canon. A la bataille de Montmirail, il fit une charge si hardie, que Napoléon voyant sa troupe au milieu des ennemis, fit tirer dessus, ne croyant pas possible que sa garde eût pénétré si loin: l'erreur se dissipa bientôt, et on reconnut cette brave et intrépide garde qui procura la victoire. A Berry-au-Bac et à Craonne, le général Nansouty eut occasion de donner de nouvelles preuves de ses talents supérieurs. Il voulut, quoique déjà atteint de la maladie qui l'enleva, commander sa cavalerie à l'affaire de Craone, et remporta un triomphe complet. Ce fut son dernier exploit. Il quitta l'armée aussitôt l'abdication de Napoléon, revint à Paris, adhéra aux actes du gouvernement provisoire, se soumit aux Bourbons, et reçut de *Monsieur* l'accueil le plus affectueux. Louis XVIII l'envoya en qualité de commissaire dans la Bourgogne, et le nomma capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires, qu'il organisa en peu de temps. Le comte de Nansouty mourut le 6 février 1815, avec la réputation d'un des meilleurs généraux de cavalerie de son époque.

NAPER-TANDY (JAMES), colonel de milices, et l'un des principaux chefs des Irlandais-unis, né en Irlande, vers l'an 1756, se distingua, dès l'aurore de la révolution de France, par son attachement aux principes de la liberté, et par son dévouement à la cause de sa patrie. Quoique protestant non-conformiste, il se joignit aux catholiques, et devint secrétaire de leur société, à Dublin, en 1791. L'organisation des patriotes avançait rapidement, et avait pour but une insurrection générale contre les autorités anglaises qui, en cas de réussite, devait rendre l'Irlande un pays indépendant. Malgré le secret inviolable gardé par les membres de cette association qui comptait une grande majorité de gens des classes les plus pauvres, le gouvernement ayant conçu des soupçons sur la conduite de plusieurs des chefs, et notamment au sujet de Naper-Tandy, dirigea contre lui des poursuites judiciaires. Pour s'y soustraire, il prit le parti de s'évader, et se réfugia en France, où il trouva d'autres compatriotes de son parti qui le mirent en rapport avec le directoire exécutif. Les chefs du gouvernement français lui firent un accueil plein de bienveillance, le nommèrent général de brigade au service de la république, et lui accordèrent des secours pécuniaires. Dès ce moment, Naper-Tandy ne cessa de s'occuper des moyens de faire réussir le projet d'indépendance, et entretint une correspondance très active avec les mécontents d'Irlande. Au mois d'août 1798, il partit avec l'expédition française, débarqua sur la côte occidentale de Donnegal, et adressa sur-le-champ une proclamation aux Irlandais-unis, et les engageant à prendre les armes pour la cause de l'indépendance; mais l'insuffisance des forces de l'expédition rendit inutile le dévouement de Naper-Tandy. Les troupes françaises ayant été battues et dispersées, ce patriote s'échappa sur un brick français, et se rendit à Hambourg dans l'intention de repasser en France. Sur la réquisition du ministre d'Angleterre, Crawford, il fut arrêté dans cette ville avec Rogar O'Connor; tous deux avaient été exceptés de l'acte d'amnistie voté par le parlement irlandais. Le ministre de France, Reinhard, réclama Naper-Tandy en qualité d'officier au service de France, tandis que Crawford en exigeait l'extradition comme sujet du roi d'Angleterre, et coupable de haute trahison. Le sénat de Hambourg céda à la puissance qui alors était la plus redoutable pour cette ville, et livra le prisonnier. Naper-Tandy, conduit dans les cachots de l'Irlande, fut condamné à mort par la cour du Banc du roi; mais on différa l'exécution de la sentence, sans doute par suite des réclamations du gouvernement français, à l'intercession duquel ce patriote, ainsi qu'Arthur O'Connor et plusieurs autres Irlandais-unis durent leur liberté. Après la signature des préliminaires de paix, ils furent élargis, et envoyés en France sur la demande faite par M. Otto à lord Hawkesbury, mais on les garda à vue et on les empêcha de communiquer avec qui que ce fût, depuis leur sortie de prison jusqu'à Wicklow; là Naper-Tandy fut embarqué, et arriva à Bordeaux le 21 mars 1802, après huit jours de traversée. Les Irlandais réfugiés qui se trouvaient dans cette ville l'accueillirent avec enthousiasme, et lui donnèrent un banquet dans lequel le vieux patriote porta une santé aux amis de la liberté de tous les pays. Naper-Tandy est mort, à Bordeaux, en 1803, avec le titre de colonel au service de France, dans un âge avancé.

NAPIONE (le comte JEAN-FRANÇOIS-GALEANI), savant Piémontais, membre de l'académie royale de Turin, né à Cocconato, a eu des relations suivies avec Bettinelli, Cesarotti, Tiraboschi, Carli et beaucoup d'autres hommes célèbres qui ont illustré l'Italie dans la dernière moitié du 18e siècle. Plus érudit que judicieux, détracteur de la nation et de la langue française, et prôneur outré de l'italien, cet écrivain, plein de partialité, s'est déclaré de plus partisan du pouvoir arbitraire et du despotisme. Il a fait l'apologie de Philippe II, a dénoncé Alfieri comme un homme dangereux, et critiqué avec amertume les ouvrages immortels de ce grand poëte, parce qu'il aimait la liberté quoiqu'il fût à peu près aussi injuste envers les Français que le comte Napione lui-même. Enfin cet intolérant gentilhomme a, pour troisième trait distinctif de son caractère, une partialité exclusive pour le Piémont, par suite de laquelle il chercha, à toute force, à établir que l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* avait été abbé de Verceil nommé Gerson, et non le chancelier de l'église de Paris du même nom; que Cristophe Colomb était né à Montferrat, en Piémont, et non à Gênes, et que l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem eut pour fondateur un obscur habitant d'Asti. Tous ses écrits sont empreints des préventions puisées dans ces trois manières exclusives d'envisager les doctrines, la littérature et les faits contestés. Son *Essai sur la langue italienne* est un diffus plaidoyer qui n'apprend rien de nouveau. Certes, la langue du Dante, du Tasse, de l'Arioste, de Cesarotti, d'Alfieri, n'avait pas besoin des éloges du comte Napione; mais quelles que soient les beautés de cette langue, ce n'est pas par d'ennuyeuses déclamations qu'on parviendra à la faire adopter en Piémont et en Savoie. C'était pourtant là le but de Napione, à qui le français causait des crispations. Voici la liste des ouvrages du comte Napione, dont il a été fait une édition complète à Florence, en 26 vol. in-8°: 1° *Dell' uso e de' pregi della lingua italiana*, 1791, 2 vol. in-8°; 2° *Della patria di Cristoforo Colombo, con giunte*, 1803. L'auteur reproduit dans ce volume une ancienne prétention des Piémontais sur la patrie du célèbre navigateur qui, comme d'autres grands hommes, négligé de son vivant par d'ingrats compatriotes, est devenu, après sa mort, un objet d'orgueil et un sujet de controverse entre les nombreuses villes dont chacune a ambitionné de lui avoir donné le jour. Malgré toute l'érudition étalée par le comte Napione, il est maintenant reconnu que Gênes fut le berceau de Colomb, et l'académie génoise a réuni, en 1812, une masse de preuves en faveur de cette opinion, qui ne laisse plus aucun doute à cet égard. 3° *Dissertazione intorno all' autor del libro: de Imitatione Christi*, 1803; 4° *Dissertazione intorno all Mss. d'Arona*, 1805. Cet ouvrage, attribué pendant longtemps à Thomas à Kempis, est généralement reconnu aujourd'hui appartenir à Jean Gerson, célèbre théologien de Paris. 5° *Esame critico dell primo viaggio di Amerigo Vespucci*. M. le comte Napione prouve, contre le père Canovai, que Vespuce n'aborda pas le premier en Amérique en 1497, et s'appuie des arguments solides de Timboschi. 6° *Dell' origine dell' ordine di San-Giovanni di Jerusalemme*, an 1812. L'auteur prétend que le fondateur de cet ordre a été un certain Gérard d'Asti, en Piémont, malgré toutes les traditions et les monuments historiques qui placent le berceau de cet ordre dans la ville d'Almasi. 7° *Dei Templari, et dell' abolizione del loro ordine*. L'auteur s'y déclare l'ennemi des templiers, en se fondant sur des preuves insuffisantes puisées toutes dans les écrits des partisans de la cour de Rome et des jésuites. Il est aujourd'hui prouvé que le grand crime des templiers fut de vouloir

diminuer la puissance papale. 8° *Elogi di Botero*, *di Bandello*, *dei Cronisti piemontesi*, *di Muratori*, *di Palladio*, *di Molinari*, *e di Bettinelli*; 9° *Traduzione delle Tusculane di Cicerone*, *con un discorso intorno i misteri d'Eleusi*, 1803; 10° *Traduzione della vita d'Agricola con un ragionamento intorno alla conquista della Britannia fatta di Romani*, 1806; 11° *Discours sur quelques règles de la critique*, Turin, 1824, in-8°; 12° *Lettere a Carlo Rosmini*, Turin, 1824, in-8°: c'est dans ces deux brochures que Napione s'efforce de prouver que Colomb est Piémontais. Des poésies, comprenant *la Griselda*, *tragedia*; *la Morte di Cleopatra*, *poemetto*, etc. 13° Un grand nombre de mémoires insérés dans les volumes de l'académie royale de Turin. Le comte Napione possède une vaste érudition, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre par les mémoires sur les antiquités grecques et romaines, et sur l'histoire littéraire de l'Italie: quelques unes de ses traductions du latin sont correctes et écrites avec goût, et n'ont point le défaut de Davanzati, dont la concision, systématique et souvent bizarre, offre plutôt le squelette décharné de Tacite que les traits vigoureux du grand historien romain. Ses éloges ont aussi du mérite, mais sa tragédie est fort inférieure aux chefs-d'œuvre d'Alfieri, que le comte Napione affecte de regarder comme un poëte médiocre.

NAPIONE (le chevalier Charles-Antoine-Galeani), frère du précédent, lieutenant général au service du Portugal, et membre de l'académie de Turin, né à Turin, suivit la carrière des armes, et fit des études suivies dans les mathématiques et la chimie: il étudia la minéralogie sous Werner, et la métallurgie en Allemagne. Il servait en Piémont en qualité de major, en 1800, et voyant avec chagrin sa patrie sous la domination de la France, il avait résolu d'aller offrir ses services à une puissance étrangère, lorsque M. de Sousa (depuis comte de Linhares), ministre de Portugal à Turin, qui avait lui-même épousé une demoiselle piémontaise, proposa au chevalier Napione un emploi important dans ce royaume. L'offre fut acceptée avec empressement, et M. Napione vint à Lisbonne, où M. de Sousa, devenu secrétaire-d'état de la marine, lui fit obtenir la place de directeur-général de l'arsenal militaire de Lisbonne avec le grade de brigadier général. Il rendit des services éminents à l'état pendant l'exercice de ces fonctions, qu'il remplit jusqu'à la fin de 1807, et améliora les procédés de fonderie en usage; mais rien n'est plus absurde que l'assertion de la *Biographie nouvelle des contemporains* qui attribue au chevalier Napione la création du corps d'artillerie en Portugal. On peut même assurer que cette arme n'a reçu que très peu d'améliorations de la part de ce militaire, qui s'occupa plutôt de procédés métallurgiques que de réformes dans une arme qui ne fut jamais sous ses ordres. Il accompagna le prince-régent au Brésil, et, dès son arrivée à Rio-Janeiro, il fut nommé inspecteur de l'artillerie, des fortifications et de l'arsenal militaire; il créa une fabrique de poudre à canon, et s'occupa sans relâche, et avec beaucoup de zèle et de succès, de tout ce qui avait rapport à ses nombreuses attributions. Il avait le grade de maréchal-de-camp en arrivant au Brésil, et fut bientôt nommé lieutenant général. Pendant son séjour dans ce pays, il fut chargé d'examiner un grand nombre de minerais de différents métaux, et contribua beaucoup, par ses connaissances minéralogiques et métallurgiques, à faciliter l'exploitation de plusieurs mines de fer. Il fit aussi une très grande collection des différents bois indigènes, dont il examina et détermina l'élasticité, la résistance, la dureté et les autres propriétés, en désignant à quels usages ils sont propres. Les intéressants résultats obtenus par le général Napione ont été recueillis par le colonel Pinto, professeur d'artillerie à l'école militaire de Rio-Janeiro, ainsi que ses expériences à l'arsenal de Lisbonne sur les bouches à feu. M. Pinto doit les insérer dans le traité qu'il prépare depuis quelques années sur l'artillerie, et dont la gravure des planches a retardé la publication. Le général Napione est mort à Rio-Janeiro en 1814, sincèrement regretté; il joignait de vastes connaissances à beaucoup de modestie, et possédait d'ailleurs toutes les qualités qui constituent un militaire accompli. Uniquement occupé de ses fonctions et de recherches scientifiques, jamais il ne se mêla de politique, et fut constamment étranger aux intrigues d'une cour où la corruption était à son comble. Il était décoré des principaux ordres du Portugal, et associé de l'académie des sciences de Lisbonne. Voici la liste de ses ouvrages: 1° *Description minéralogique des montagnes du Canavois*, 1786; 2° *Analyse de la mine de manganèse du Piémont*, 1790; 3° *Sur une nouvelle méthode employée en Suède pour tirer parti des scories de fer*, 1790; 4° *Observations sur l'état dans lequel peut se trouver le fer combiné avec le soufre*, 1790; 5° *Sur les principes constituants de la mine d'argent grise*, 1793; 6° *Lettre à Werner sur la montagne de fer, près de Taberg*; 7° *Mémoire sur la lincurie*; 8° *Essai sur les nouveaux procédés d'amalgamation suivis en Hongrie, en Bohême et en Saxe* (inédit); 9° *Sur quelques espèces de roches prétendues volcaniques, et en particulier sur les basaltes*, 1793; 10° *Observations lithologiques et chimiques sur une espèce singulière de marbre primitif*; 11° *Description des îles de Saint Pierre et d'Antioche, près celle de Sardaigne*, 1804; 12° *Essai sur la manière de séparer le cuivre du métal des cloches*. Il a laissé plusieurs manuscrits intéressants sur divers objets.

NAPOLEON. *Voyez* Bonaparte.

NARBONNE-LARA (le comte Louis de), ministre de la guerre sous Louis XVI, né à Colorno, dans le duché de Parme, au mois d'août 1755. Sa mère était dame d'honneur de la duchesse de Parme, Élisabeth de France, fille de Louis XV; et son père, premier gentilhomme de la chambre. Louis de Narbonne vint en France, en 1760, après la mort de la duchesse de Parme, et fut élevé à la cour, où sa mère, d'abord dame d'atours, ensuite dame d'honneur de madame Adélaïde, eut constamment la confiance de cette princesse. Le dauphin, père du roi, donna lui-même au jeune Lara quelques leçons de grec. M. de Narbonne fit d'excellentes études à Juilly, prit ensuite du service, fut capitaine de dragons, guidon de la gendarmerie, colonel du régiment d'Angoumois, puis du régiment de Piémont. Il suivit des cours de droit public, apprit presque toutes les langues de l'Europe, et se livra quelque temps à des recherches diplomatiques sous le ministère du comte de Vergennes. Il jouissait dans le monde de tous les avantages que l'on peut désirer lorsque la révolution éclata. Quoique attaché à la maison de Bourbon par devoir, par reconnaissance à madame Adélaïde, dont il était le chevalier d'honneur, il adopta plusieurs des idées nouvelles. En 1790, le régiment de Piémont se trouvant à Besançon, M. de Narbonne, qui en était colonel, fut chargé du commandement des gardes nationales du Doubs. Des scènes terribles ayant eu lieu par la fermentation des esprits, M. de Narbonne rétablit le calme, et fit plus encore par la persuasion que par autorité. Mercier, Carra, l'insultèrent dans leurs feuilles; mais la reconnaissance publique le vengea. Il était de retour à Paris, en 1791, quand mesdames de France résolurent de partir pour Rome: il les accompagna, parvint à s'échapper lorsqu'elles furent arrêtées à Arnai-le-Duc, alla solliciter leur liberté à Paris, l'obtint, et les suivit à Rome. Il ne tarda pas à revenir en France, fut promu au grade de maréchal-de-camp par l'assemblée, et ne voulut être remis sur le tableau qu'après que le roi eut accepté la constitution. Au mois de décembre 1791, il prit le portefeuille de la guerre, visita les frontières, étonna par sa prodigieuse activité, et annonça la formation de trois armées sous le commandement des généraux Rochambeau, Luckner et Lafayette. Il obtint, pour les deux premiers, le bâton de maréchal de France, pressa le rassemblement des troupes, et sollicita tout ce qui était nécessaire pour les mettre sur pied. Cent cinquante mille hommes devaient dans un mois se réunir aux frontières, et chaque jour il adressait à l'assemblée de nouvelles demandes pour faire face aux dépenses de son ministère. Contrarié dans ses vues, le 23 janvier 1792, il rappela énergiquement les besoins des armées, et déclara qu'il donnerait sa démission, si on persistait à refuser les secours qu'il demandait: « Me refusant, » dit-il, à attendre la honte comme ministre, j'irai » chercher la mort comme soldat de la constitution, et

« c'est dans ce dernier poste qu'il me sera permis de ne « plus calculer le nombre et la force de nos ennemis. » Ce langage fut applaudi et suivi d'un plein succès. Cependant M. de Narbonne, sentant la nécessité de rétablir l'ancienne discipline, et ne connaissant personne en France capable de remplir cette tâche, jeta pour un moment les yeux sur le duc de Brunswick, considéré comme le premier militaire de l'Europe. Le roi approuva ce projet : on assure qu'il eut aussi l'assentiment de Condorcet, Vergniaud et Brissot. M. de Narbonne reçut l'ordre d'écrire au prince de Brunswick, mais des intrigues l'empêchèrent d'accueillir les vœux du gouvernement français. M. de Narbonne avait des adversaires, il se découragea, manifesta le désir de quitter son poste, et le porte-feuille de la guerre lui fut retiré le 10 mars 1792 ; il l'avait conservé trois mois et trois jours. Quel que soit le jugement que l'on porte sur son ministère, on avouera qu'il fit des choses étonnantes dans un si court espace de temps. Après avoir resté quelque temps à l'armée, il revint à Paris, où il se trouvait au 10 août. Il fut décrété d'accusation, et mis hors la loi, mais il échappa aux recherches par la courageuse amitié de madame de Staël, et s'enfuit à Londres, où il demeura jusqu'à la déclaration de la guerre. Lorsque Louis XVI fut mis en jugement, il écrivit à l'assemblée afin d'obtenir un sauf-conduit pour rentrer en France, et subir la chance de responsabilité qui pesait sur lui pour les actes de son ministère. Il voyagea en Suisse, en Souabe, en Saxe, et rentra dans sa patrie en 1800. En 1809, le ministre Clarke lui fit rendre son grade de lieutenant-général. Chargé alors d'une mission pour Vienne, il devint gouverneur de Raab, jusqu'à la paix de Schœnbrunn, et de Trieste où il retrouva une mère chérie. Bientôt il fut ministre plénipotentiaire en Bavière ; de retour par congé, Napoléon le prit pour aide-de-camp. Après la terrible campagne de Russie, où ses bons mots, la gaieté de son courage, ses manières militaires lui gagnèrent les officiers et les soldats, Bonaparte le nomma ambassadeur à Vienne, au commencement de 1813, puis à Prague, enfin gouverneur de Torgau, où il mourut, le 17 novembre 1813, les uns disent d'une chute de cheval, les autres d'une maladie qu'il avoit gagnée parmi les milliers de soldats malades entassés dans cette place, et auxquels il prodiguait tous les jours les soins les plus touchants.

NARDINI (Pierre), musicien toscan, né à Livourne, en 1725, fut l'élève et ensuite l'ami du célèbre Tartini, auquel il portait une affection véritablement filiale : il vécut même assez longtemps chez lui, et alla exprès à Padoue pour le revoir, en 1769, époque à laquelle la chapelle du duc de Wurtemberg fut supprimée. Nardini, qui avait été, dès l'année 1762, attaché à cette chapelle, s'y était distingué d'une manière brillante dans toutes les solennités et dans les concerts où sa place l'obligeait de figurer. En quittant l'Allemagne, il se rendit dans sa ville natale, où s'étant appliqué avec succès à l'étude du contre point, il composa la plus grande partie de ses ouvrages. Ce fut alors qu'il alla revoir son maître, auquel il prodigua les plus tendres soins pendant une maladie longue et dangereuse. Le grand duc de Toscane lui ayant offert, en 1770, de l'attacher à sa musique en qualité de premier violon, il se fixa à la cour de ce prince, où il perfectionna encore son talent au point de mériter d'être placé au premier rang des exécutants. Son mérite extraordinaire ayant vivement frappé Joseph II, pendant le voyage qu'il fit en Italie, il lui fit présent d'une magnifique boîte d'or en témoignage de sa satisfaction. Le président Dupaty en parle dans ses lettres avec le plus vif enthousiasme. En effet, les sons qu'il savait tirer de son violon étaient si purs, qu'ils produisaient quelquefois l'illusion d'une voix. Il mourut à Florence, en 1796. On doit aux soins de M. Fayolle, l'un des auteurs du *Dictionnaire historique des musiciens*, son portrait gravé d'après un dessin original. Sa musique, gracieuse et expressive, ne peut être bien appréciée que lorsqu'elle est exécutée par des artistes qui ont suivi son école. Ses principales productions consistent : 1° en *six concerts pour violon*, op. 1. Amsterdam ; 2° *six solos pour violon*, op. 2. Berlin ; 3° *six trios pour flûte*, op. 3. Londres ; 4° *six solos pour violon*, op. 4., Londres ; 5° *six quatuors pour violon*, Florence, 1782 ; 6° *six duos de violon*, Florence ; un recueil de ses sonates devenu fort rare en France et même en Italie ; enfin plusieurs autres compositions manuscrites pour le violon.

NARINO (don Antonio), l'un des chefs de l'insurrection des colonies espagnoles contre la mère-patrie, naquit à Santa-Fé de Bogota, et manifesta dès l'année 1795 la plus ardente haine contre les Espagnols ; il se lia avec plusieurs jeunes créoles également enthousiastes, et ils formèrent le projet de rendre leur pays indépendant de la cour de Madrid. En 1794, ayant appris que les autorités espagnoles avaient résolu de le faire arrêter, il réussit à s'échapper, et passa en Espagne sur le premier bâtiment à bord duquel il eut le bonheur d'être reçu. Dès son arrivée à Madrid, il se vit de nouveau menacé de perdre la liberté, et eut encore le bonheur de se soustraire aux poursuites dirigées contre lui : il se réfugia en France, et vécut à Paris dans l'obscurité jusqu'en 1796. Ayant à cette époque appris par quelques uns de ses compatriotes qu'il était question dans le cabinet anglais d'une entreprise en faveur de l'indépendance des possessions espagnoles sur le continent d'Amérique, le jeune Narino se hâta de quitter la France et se rendit à Londres. Il eut quelques rapports non avec Pitt, ainsi qu'on l'a avancé dans plusieurs biographies, mais avec des agents subalternes du gouvernement anglais, au sujet des projets éventuels de l'Angleterre sur l'Amérique espagnole. Son imagination ardente lui ayant fait croire à la coopération de cette puissance, il se rendit dans la Nouvelle-Grenade, et chercha par tous les moyens à y faire éclater une insurrection. Cependant le gouvernement local, prévenu des desseins de Narino, le fit arrêter, et le tint en prison pendant plusieurs années. Il fut enfin élargi, mais il lui fut défendu de s'absenter pendant un seul jour de la ville de Santa-Fé, et on le fit accompagner par un soldat. Dès le commencement de la guerre d'Espagne, les autorités du pays, craignant l'influence et la hardiesse de Narino sur les créoles, voulurent l'envoyer à Carthagène, mais il s'évada et se retira à Santa-Martha, où, ayant été reconnu par un Espagnol, il fut arrêté, conduit à Carthagène, plongé dans les affreux cachots de Bocachica et chargé de fers. Les mauvais traitements qu'il endura pendant sa captivité ne firent que fortifier en lui l'amour de l'indépendance et le désir de tirer une vengeance éclatante des oppresseurs de sa patrie et de ses persécuteurs. La révolution ayant éclaté, Narino fut tiré des cachots, et nommé secrétaire du premier congrès de la Nouvelle-Grenade. Il rendit des services imminents à la cause de l'indépendance et de la liberté dans ce poste important, et réussit, par son adresse et son éloquence, à calmer les esprits agités par les deux factions, dont l'une voulait former une république fédérative, et l'autre partager le pays en plusieurs états indépendants. La prise de Mompox par les patriotes de Carthagène vint donner plus de poids au premier parti, et il en résulta un acte fédéral signé à Santa Fé au mois de novembre 1811, par lequel chaque province se réservait l'administration intérieure et locale, et abandonnait au congrès la conduite des affaires générales de la fédération, et notamment des opérations militaires. Jusqu'ici Narino avait paru animé d'un pur patriotisme, mais bientôt égaré par l'ambition, il provoqua la guerre civile ; voici à quel sujet : la province de Cundinamarca ayant refusé d'entrer dans la confédération, convoqua une assemblée constituante, et adopta une constitution qui reconnaissait Ferdinand VII pour roi constitutionnel, et confiait, pendant la captivité de ce prince, le pouvoir exécutif à un président, assisté de deux conseillers nommés par les colléges électoraux. Don J. Lozano, élu à la présidence, donna bientôt après sa démission, désespérant de ramener les esprits à l'harmonie désirable, et Narino lui succéda. Celui-ci projeta un nouveau plan de constitution plus favorable à ses vues ambitieuses, et repoussa toute idée de gouvernement fédératif, pour lequel penchaient beaucoup de citoyens de la province. D'abord tout parut favoriser ses desseins, mais le général Baraya s'étant déclaré pour le congrès, et ayant pris la ville de Tunja, capitale de la province de

ce nom, la guerre civile éclata. Dès le commencement de 1812, Baraya défit à Palo Blanco les troupes de Narino : celui-ci fut abandonné par plusieurs villes, et battu une seconde fois par l'armée fédérale, qui mit le siége devant Santa Fé. Narino offrit sa démission, qui ne fut point acceptée, et offrit même de s'exiler de la Nouvelle-Grenade si l'armée assiégeante voulait garantir aux habitants de la ville leur vie et leurs biens ; mais les chefs des confédérés ayant refusé tout accommodement, exigèrent que les assiégés se rendissent à discrétion. Sur le refus de Narino, l'assaut fut livré, mais les assiégeants furent repoussés avec une très grande perte et mis dans une déroute complète ; une seule division parvint à opérer sa retraite sur Tunja. Ce fut la dernière action de la guerre civile ; les habitants de Santa-Fe élevèrent un monument de pierre pour conserver le souvenir d'un triomphe obtenu sur des compatriotes, et cet acte seul suffit pour prouver qu'ils n'étaient point mûrs pour la liberté. Pendant que les patriotes se battaient entre eux pour savoir quel usage ils feraient de l'indépendance, avant même de l'avoir conquise, les chefs espagnols, profitant de leurs dissensions, prenaient Quito et Popayan, où ils exercèrent d'atroces vengeances. Le danger commun réunit enfin les partis : Narino reconnut la faute énorme qu'il avait commise, et chercha à l'expier en servant la confédération, qui eut la générosité de lui confier le commandement général de ses troupes. Sa conduite justifia ce choix. Secondé de deux officiers braves et intelligents, Cabal et Monsalve, il défit dans deux combats les vainqueurs de Popayan, s'empara de cette ville, y organisa un gouvernement populaire, marcha sans retard sur Pastos, obtint plusieurs avantages signalés, et notamment à Aranda ; mais ce fut là le terme de ses succès. Au moment où Narino se flattait, par la rapidité de sa marche, de surprendre le point important de Pastos, sa division, trompée par le faux bruit de la déroute du gros de l'armée républicaine, refusa d'aller plus loin, malgré tout ce que Narino fit pour leur démontrer l'invraisemblance de cette nouvelle, que l'ennemi avait à dessein répandue. Les Espagnols ne tardèrent pas à recueillir le fruit de leur ruse : ils attaquèrent Narino avec des forces très supérieures, et après un combat sanglant et opiniâtre, ils battirent complétement ses troupes et le firent prisonnier. Il s'attendait à recevoir la mort de la main de ses implacables ennemis et vainqueurs, mais, par une exception inexplicable, il fut envoyé de Pastos à Quito, puis à Lima, et ensuite transporté à Cadix, où l'on croit qu'il est mort vers 1823. Son fils Antonio montra un beau dévouement, et accompagna son père en Espagne, décidé à partager ses malheurs et sa captivité. Nous ignorons quel a été le sort de cet intéressant jeune homme.

NARUSZEWICZ (Adam-Stanislas), célèbre historien et poëte polonais, grand notaire du grand-duché de Lithuanie, évêque de Luck, naquit en 1733 dans le district de Pinsk, d'une famille peu fortunée, mais illustre dans les annales de la Lithuanie. Après avoir fait ses premières études au collége de Pinsk, capitale de la Polésie, dans le palatinat de Brzesc-Litewski, il entra, en 1748, dans l'ordre des jésuites, qui avaient remarqué dans le jeune Naruszewicz des dispositions dont ils voulaient tirer parti ; ils l'envoyèrent à Lyon, où il y avait un grand collége de jésuites, pour y continuer ses études. Secondé ensuite par la libéralité du prince Michel Frédéric Czartoryski, grand chancelier de Lithuanie, il voyagea en Italie, en France et en Allemagne. De retour dans sa patrie, il fut nommé professeur à l'académie de Wilna, et plus tard au collége de Warsovie. Le prince Adam-Casimir Czartoryski, staroste général de Podolie, l'introduisit dans le monde, où il se distingua par les qualités brillantes de son esprit. Le roi Stanislas Auguste Poniatowski, qui avait appris à le connaître, l'appela auprès de sa personne. L'ordre des jésuites ayant été supprimé en Pologne, en 1773, Naruszewicz fut nommé successivement coadjuteur à l'évêché de Smolensk, grand-notaire pour le duché de Lithuanie, secrétaire du conseil permanent, évêque de Smolensk *in partibus infidelium*, et enfin, en 1790, évêque de Luck. Le roi le décora des ordres de l'aigle blanc et de Saint-Stanislas, et fit placer son buste dans la salle du château royal de Warsovie parmi ceux des hommes qui ont illustré la Pologne ; il fit frapper en son honneur une médaille à son effigie et à celle de Sarbiowski, célèbre poëte polonais, couronné à Rome sous le pontificat d'Urbain VIII. Le roi Stanislas-Auguste ayant conçu le projet de réunir tous les matériaux historiques afin de faire paraître une *Histoire générale de Pologne*, il fit faire des recherches dans les archives du royaume. L'évêque Jean Albertrandy (*Voyez ce nom au Supplément*) fut envoyé à Rome, à Stockholm et à Upsal, pour recueillir dans les archives et dans les bibliothèques de ces capitales tous les documents qui pouvaient appartenir à l'histoire de Pologne. Naruszewicz, qui alors était employé dans la bibliothèque du roi, dirigeait cette grande entreprise. Il a publié : 1° *Histoire de la nation polonaise*, 17 vol. Le dernier finit à l'année 1386, époque du couronnement de Wladislas-Jagellon. Cet ouvrage comprend, par conséquent, toute la dynastie des Piasts. Le premier volume traite d'abord des peuples anciens, dont les Polonais descendent ; l'auteur y expose ensuite ce qu'il avait pu découvrir de plus positif sur les premiers chefs de la nation jusqu'au milieu du 8e siècle. Effrayé par les difficultés de son sujet, Naruszewicz remit à d'autres temps la publication de son manuscrit. Il donna, en 1780, le second tome, qui commence en 965, époque à laquelle le christianisme fut introduit en Pologne ; il finit en 1080, à la mort de Boleslas II, dit le *Hardi*. Il y joignit deux cartes, qui représentent la Pologne telle qu'elle était dans le milieu du 10e siècle et à la fin du XIe. En publiant ce second volume, il promit que le premier paraîtrait aussitôt que son manuscrit aurait acquis le degré de perfection qu'il voulait lui donner. Les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e volumes parurent de 1781 à 1786. La marche de l'auteur est ferme et assurée ; ses réflexions sont sages et toujours amenées à propos ; son style est pur et brillant. Son travail est d'autant plus précieux, qu'il a eu soin d'insérer en note le texte d'un nombre prodigieux de pièces qui jusque-là n'avaient point encore été publiées. La seconde édition de cette *Histoire* a paru dans le *Choix des écrivains polonais*, publié par Thadée Mostowski, à Warsovie, 1801-1803, in-8°. L'abbé G. Gley (*Voyez ce nom.*) en entreprit la traduction française, mais elle n'a pas encore été publiée. Pour compléter le commencement du travail immense de Naruszewicz, la société royale des amis des sciences de Warsovie, après avoir réuni plusieurs notes laissées par l'auteur, a publié, en 1824, le premier volume de cette Histoire ; il est divisé en deux parties, et orné de cinq cartes géographiques. C'est encore dans le même but que quelques-uns des membres de cette société se sont chargés d'écrire l'histoire des règnes séparés. 2° *Histoire de Jean-Charles Chodkiewicz, palatin de Wilna et grand-général de Lithuanie*, Warsovie, 1781, 2 vol. in-4°. La seconde édition a été publiée par Mostowski dans le *Choix des écrivains polonais*. Cet ouvrage est un chef-d'œuvre de style. 3° *La Tauride, ou l'Histoire ancienne et moderne de la Crimée*, 1787, in-8° ; la seconde édition a été publiée par Mostowski. 4° *Voyage de Stanislas-Auguste à Kaniow en 1786, lors de son entrevue avec l'impératrice Catherine II et l'empereur Joseph II, et la visite que ce roi fit à Cracovie*, 1788, in-8° ; réimprimé par Mostowski. L'agrément d'une narration simple et naïve jointe à la description historique des différents endroits où avait passé Stanislas-Auguste, en rendent la lecture très intéressante. 5° *Traduction des œuvres complettes de Tacite*, 1772, 4 vol. in-8° ; réimprimée dans l'édition de Mostowski. Cette excellente traduction peut sans contredit obtenir la première place parmi toutes les traductions en langues modernes. Naruszewicz montra que toutes les difficultés et les beautés des langues étrangères, tant anciennes que modernes, peuvent être rendues dans la belle langue polonaise. Quant aux ouvrages poétiques de Naruszewicz, on a : 6° *Poésies lyriques*, en deux livres ; 7° *Traduction en vers des Odes d'Anacréon*, Warsovie 1774, in-4° ; 8° *Traduction des Odes d'Horace*, Warsovie, 1773, in-8°, 2 vol. ; 9° *Fables*, au nombre de onze : on y reconnaît le grand poëte ; mais les *Fables* de Krasicki, contemporain de Naruszewicz, sont bien supérieures. 10° *Récréations utiles et agréables*, écrit périodique, auquel il travailla conjoin-

tement avec Albertrandy, de 1760 à 1777. On a de lui des *églogues*, des *épîtres* et des *tragédies*, mais il ne fut pas heureux dans ce genre aux dernières. On peut lui reprocher de l'enflure et une recherche de mots inusités, qui dégénèrent fréquemment en négligence, mais il a en revanche la force, la vigueur d'expressions et d'idées qui constituent le véritable poëte. On a encore de lui des *poésies érotiques* peu convenables à son état, mais où il fait preuve d'un rare talent. Cependant il n'oubliait jamais sa dignité, et remplissait ses fonctions scrupuleusement. Les malheurs de sa patrie empoisonnèrent les derniers jours de sa vie, qu'il passa dans la solitude en administrant son diocèse. Il mourut à Ianow, le 6 juillet 1796, âgé de soixante-trois ans. Le savant Thadée Czacki, en faisant l'acquisition de la bibliothèque particulière de Stanislas-Auguste, se trouva en possession de nombreux manuscrits de Naruszewicz: aujourd'hui, ils sont conservés religieusement dans la magnifique bibliothèque, à Pulawy, chez le sénateur palatin, prince Adam Czartoryski.

NARWOYSZ (François), mathématicien de Stanislas-Auguste Poniatowski, dernier roi de Pologne, professeur de mathématiques à l'université de Wilna, membre de la société littéraire d'Italie, né en Lithuanie dans le district de Wilkomiérz, en 1742, entra chez les jésuites à l'âge de quinze ans. Deux jésuites français (Rossignol et Fleury), savants mathématiciens, expulsés de la France, s'étant rendus à Wilna, enseignèrent les mathématiques à six élèves de leur choix, parmi lesquels se trouva le jeune Narwoysz. Après deux ans d'une application laborieuse, il devint lui-même professeur de mathématiques. Il eut un nombreux auditoire, et les géomètres les plus distingués du siècle de Stanislas-Auguste furent ses élèves. Ce fut sous sa direction que les mathématiciens de l'académie de Cracovie déterminèrent les positions géographiques des principales villes de la Lithuanie, de la Livonie, jusqu'à Rewel en Estonie. Mais le plus bel ouvrage de Narwoysz est le travail qu'il entreprit pour débarasser le Niemen des énormes rochers qui en obstruaient la navigation, près le bourg de Rumszyski, à trois milles de Kowno. Après trois ans de travaux consécutifs, il parvint à terminer cet ouvrage d'une immense utilité pour le commerce du pays. A l'époque de l'établissement de plusieurs institutions administratives et scientifiques près de Grodno, par le trésorier de la cour de Lithuanie, Antoine Tyzenhans, le Colbert de la Pologne, Narwoysz y fut appelé à occuper la chaire de mathématiques; à cet effet, il fut envoyé à l'étranger, et après cinq ans d'absence, il revint dans sa patrie, muni de plusieurs instruments astronomiques; mais l'envie et la basse médiocrité étant parvenues à renverser les grands projets de Tyzenhans, Narwoysz se rendit à Wilna, où il termina sa carrière le 26 juin 1819.

NASELLI (Diego), né à Palerme, en 1760, d'une famille issue des princes d'Aragona, servit d'abord dans la marine royale, et obtint plus tard le grade de capitaine de vaisseau. Nul sous le rapport des talents, de l'instruction et de l'expérience, il ne s'était encore fait remarquer que par une probité qui lui donnait droit à l'estime, sans promettre d'éclat à sa réputation, lorsque se trouvant à Palerme, en 1815, en non activité de service, un concours de circonstances inattendues vint tout-à-coup le tirer de son obscurité. Le ministère créé à Palermo, en 1812, et sous lequel la nouvelle constitution de la Sicile avait été établie, s'était découragé par les obstacles, et avait pris le parti de se retirer. On choisit alors, pour la formation du nouveau ministère, des hommes en opposition, pour la plupart, aux idées nouvelles, et tous également dépourvus d'opinion, de capacité et de lumières politiques. Naselli fut de ce nombre, et le portefeuille de la marine et de la guerre lui fut confié. Ce ministère dura peu: cependant Naselli reçut comme récompense, en 1814, le grade de contre-amiral. Lorsque après la chute de Napoléon le roi Ferdinand reparut à la tête du gouvernement de Sicile, il remit une seconde fois le portefeuille au général Naselli, qui, quoique siégeant en qualité de ministre à la chambre des communes, fit peu d'efforts pour se distinguer à la tribune. Quelques-uns assurent même que jamais il n'y prit la parole. Ferdinand, à la suite du congrès de Vienne, revint prendre possession de ses états du continent: et Naselli, qui avait été d'abord ministre constitutionnel, suivit à Naples le roi absolu; et toujours chargé du portefeuille de la marine, il siégea parmi les ministres napolitains. On lui reproche d'avoir contribué à l'anéantissement de l'indépendance sicilienne. En effet, ce fut sous son ministère que parut le décret royal de décembre 1816, décret qui réduisit les Siciliens à l'humiliant sacrifice d'une indépendance consacrée par tant de siècles. Naples et la Sicile n'eurent plus dès lors qu'un pavillon et qu'un gouvernement. On crut pourtant devoir dédommager les Siciliens de la perte qu'ils venaient de faire de leur constitution et de leur indépendance en leur donnant le droit d'occuper deux cinquièmes des places dans la diplomatie et dans l'administration générale du royaume. Le général Naselli eut encore pour sa part les portefeuilles de la marine et de l'intérieur, qu'il garda jusqu'en 1820, époque à laquelle il fut nommé lieutenant du roi en Sicile, pour y remplacer dans le gouvernement de cette île le duc de Calabre, qui retournait à Naples. Le nouveau gouverneur partit au mois de juin pour Palerme, et la révolution éclata à Naples le 2 juillet suivant. La nouvelle n'en parvint d'abord à Palerme que d'une manière confuse et incertaine. Naselli ne put y croire, et au lieu de prendre un parti, ainsi que la prudence le prescrivait, il se contenta d'envoyer une frégate à Naples pour y recueillir de plus amples informations. Mais tandis que le 15 on célébrait à Palerme la solennité de sainte Rosalie, les cris de *vive la constitution!* éclatèrent par toute la ville. Le général Naselli, toujours irrésolu, perdit à délibérer le temps pendant lequel il auroit fallu agir; et au moment où il allait proclamer la constitution d'Espagne, le peuple s'était déja emparé du château, ainsi que des armes et des munitions qui s'y trouvaient rassemblées. Un conseil de guerre tenu le lendemain chez Naselli décida qu'il fallait opposer aux révoltés la force des armes: mais on ne prit aucune mesure pour rendre cette résistance utile: et lorsque le lendemain dans la matinée la garnison eut pris les armes, le peuple, qui se battit avec fureur, parvint bientôt à la disperser. Naselli, exposé à toute la rage des insurgés, mais protégé par le courage de la garde de son palais, n'eut que le temps de s'élancer dans une petite barque pour rejoindre le paquebot royal qui était dans la rade. Il y nomma une junte de gouvernement sous la présidence de l'archevêque de Palerme, et se hâta de partir pour Naples: après avoir fait au parlement napolitain l'exposé de sa conduite, il accompagna le roi Ferdinand dans son voyage à Vienne. Il cessa depuis lors de figurer dans le gouvernement: mais il jouit d'une pension considérable qu'il a obtenue comme dédommagement de la perte de son palais de Palerme, qui, après son départ, fut livré au pillage et ravagé de fond en comble. Naselli avait su en général se faire aimer de tous ceux qui s'étoient trouvés sous son autorité, parce que ses manières étaient simples, qu'il avait de la douceur, et qu'il avait toujours cherché à favoriser les arts et les établissements publics.

NASSAU-SIEGEN (Charles-Henri-Nicolas OTHON, prince de), célèbre par ses aventures, appartenait à la branche catholique de Siégen, et naquit le 5 janvier 1745. Il y eut un grand procès sur sa légitimité. Emmanuel-Ignace, son aïeul, avait épousé Charlotte de Mailly de Nesle; celle-ci avait donné le jour à un fils, Maximilien, dont elle cacha la naissance à son mari, et qu'après la mort d'Emmanuel-Ignace elle fit réinscrire sur les registres de l'état civil, sous le nom de *Nassau-Siégen*. Le conseil aulique de Vienne avait refusé de reconnaître Maximilien en cette qualité. Le tuteur du jeune Charles-Henri-Nicolas Othon s'adressa au parlement de Paris, qui, par arrêt du 5 juin 1756, prononça en faveur de la légitimité. Le conseil aulique considéra cette décision comme nulle, et avait auparavant disposé, en faveur d'un autre, des biens de la maison de Nassau, situés en Allemagne. La nécessité de se faire un sort le décida à embrasser l'état militaire. Volontaire à quinze ans, ensuite aide-de-camp, lieutenant d'infanterie, capitaine de dragons, il quitta

les armes pour suivre Bougainville dans son voyage autour du monde (1766—69.) Il jouit comme lui des faveurs de la reine d'Otaïti, pénétra dans les déserts de l'Afrique avec le chevalier d'Oraison; et son combat avec un tigre ajouta à sa réputation de bravoure. De retour en Europe, il entra au service de France, en qualité de colonel d'infanterie. En 1779, il chercha en vain à surprendre Jersey. L'Espagne était en guerre avec l'Angleterre, et le siége de Gibraltar fixait l'attention générale: Nassau y court, monte une des batteries flottantes, imaginées par le chevalier d'Arçon, et échappe aux dangers de cette tentative désastreuse, où il s'était exposé plus que personne. Le roi d'Espagne lui témoigna sa reconnaissance en lui donnant trois millions en cargaison de vaisseaux, avec le brevet de major-général de son armée, et reconnut ses titres à la grandesse de première classe. Partout où le canon retentissait, Nassau y volait et offrait son épée. Catherine II, éblouie de sa réputation, lui donna le commandement d'une escadre destinée à agir contre les Turcs. Il attaqua, en 1788, sur la mer Noire, avec des galères et des bateaux-plats, la flotte du capitan-pacha qui lui était bien supérieure, prit quelques vaisseaux, brûla les autres, et détruisit en deux ou trois combats les forces de mer qui lui étaient opposées. Catherine récompensa généreusement son vice-amiral. Frédéric Guillaume avait des vues sur Thorn et sur d'autres points de la Pologne: l'impératrice de Russie choisit Nassau pour en avertir les cours de Vienne, de Versailles et de Madrid. En mars 1790, elle le chargea de poursuivre la flotte suédoise; il la battit d'abord sur les côtes de la Finlande, l'enferma dans le golfe de Viborg: mais Gustave III, dont il se croyait maître, la surprit, força la ligne, coula six galères à fond, et lui fit perdre quarante-quatre bâtiments. Après cet échec, Nassau renonça à la gloire militaire, voyagea, et vint en France à l'époque du traité d'Amiens, pour connaître le grand homme qui devait changer la face de l'Europe, et mourut presque ignoré quelques années après. Le prince de Ligne a fait de lui un portrait brillant: le duc de Lévis en a parlé d'une manière différente. Selon lui, ses talents étaient aussi médiocres que son intrépidité était grande. Le prince de Nassau était grand, bien fait, avait une physionomie peu expressive, un abord froid, et des manières communes, ainsi que sa conversation. Il fut doué de la plupart des qualités qui font les héros, et avec tout cela il obtint plus de célébrité que de considération.

NATALE (Thomas), marquis de **MONTEROSATO**, né à Palerme, en 1733, signala sa première apparition dans la carrière des lettres par un poëme en vers italiens sur les principes de la philosophie de Leibnitz, qu'il dédia aux membres de l'académie de Leipsick. La gloire qu'il retira de ce travail, qui fut généralement applaudi en Allemagne et en Italie, faillit lui coûter cher. Les jésuites désapprouvèrent ce poëme, pétillant d'esprit et d'élégance; et, comme le poëte, dans un passage assez saillant, s'était avisé de personnifier l'erreur et de la représenter sous les habits d'un moine, en lui donnant un cloître pour demeure, ces bons pères en devinrent tellement furieux qu'ils résolurent de le dénoncer à la sainte inquisition comme un blasphémateur et un impie. Ce tribunal odieux lui fit immédiatement son procès, et trouva le crime irrémissible. Il en fut quitte cependant, grâce au rang qu'il tenait dans le monde, pour de sévères réprimandes; mais on fit jeter dans un cachot, non seulement le maître imprimeur, mais encore tous ses ouvriers, et, par un édit solennel, on défendit en public, sous des peines rigoureuses, de lire ou de garder ce poëme, qui cependant, à l'exception de quelques plaisanteries sur les moines, ne contenait au fond rien d'irréligieux, comme tout le monde en fut convaincu, lorsqu'à l'abolition de ce tribunal, qui eut lieu quelques années après, on permit aux libraires de le faire circuler librement. Le marquis Natale, forcé d'abandonner la philosophie qu'il était si dangereux de cultiver, se livra à l'étude de la morale, de la législation et de la politique. Il publia d'abord différents morceaux sur ces matières, parmi lesquels les plus remarquables furent son *commentaire* sur un passage de Grotius, où il prouve, contre l'opinion de Puffendorff, que la nature a imposé à l'homme une obligation morale qui est antérieure à tout établissement de lois positives, et ses *réflexions* sur les Discours de Machiavel, qui offrent tant de profondeur dans les pensées et tant de force et de pureté dans le style, qu'on aurait dit qu'elles venaient de sortir tout récemment de la plume même du célèbre secrétaire florentin. Mais ce sont ses *Réflexions sur la législation criminelle* qui lui assignent une place distinguée parmi les publicistes. Le sujet de cet ouvrage est le même que celui traité par le célèbre Beccaria. Ces deux écrivains, sans se connaître, se rencontrèrent sur plusieurs points généraux: sur celui, par exemple, que l'atrocité et la fréquence des peines ne contribuent en rien à leur efficacité. Mais comme la différence des caractères amène souvent une différence très sensible dans les manières de voir, ils ne se trouvèrent pas toujours d'accord sur d'autres points non moins importants. Beccaria, d'un caractère plein de chaleur et d'enthousiasme, plaidait pour l'humanité: Natale, d'un caractère plus sombre et plus réfléchi, se bornait à plaider pour la simple justice: l'un ne voyant dans l'homme que des germes de vertu propres à être fécondés, déployait l'énergie de son éloquence contre la peine de mort, contre la torture, et contre toutes les horreurs qui avaient jusqu'alors souillé la législation pénale; l'autre, ne voyant ordinairement dans l'homme que des germes de vices à étouffer, pensait qu'on ne pouvait être assez sévère contre ces crimes principalement qui répandent le trouble et la contagion dans la société; et, nous le dirons avec regret, il alla jusqu'à regarder comme une punition nécessaire, dans certains cas, l'amputation et la torture. Beccaria ayant, le premier, publié son immortel ouvrage *des Délits et des Peines*, celui de Natale, quoiqu'il fût entièrement terminé à cette époque, devait nécessairement perdre le mérite de la nouveauté; en effet, il ne fut pas aussi répandu, et ce ne fut que pressé par ses amis, que l'auteur se résolut longtemps après de le livrer à l'impression. Natale mit à la suite de ses *Réflexions politiques* une *dissertation* dans laquelle il entreprit de combattre Beccaria qui voulait l'abolition de la peine de mort, et Linguet qui la voulait aussi fréquente dans le reste de l'Europe qu'elle l'est à Constantinople. Au milieu de ces intéressants travaux, Natale ne renonça cependant pas à la poésie et à la littérature d'agrément, pour lesquelles il se sentait une grande inclination. Ainsi il entreprit, comme par délassement, de traduire en vers italiens l'*Iliade* d'Homère, dont il ne publia que les six premiers livres seulement: il composa, par intervalle, un grand nombre de poésies légères, des oraisons funèbres et des éloges. Le marquis Natale était un philosophe d'un caractère grave et sérieux, aimant les hommes, mais sans se faire illusion sur leurs vices et sur leurs faiblesses. Il n'avait pas reçu de la nature le don de la parole: il s'exprimait avec embarras, et ne savait pas combiner trois phrases en public. Cherchant toujours la solitude, il portait ordinairement dans la société un air de contrainte qui s'approchait de la gaucherie. Profondément instruit dans la langue et la littérature des Grecs et des Italiens, il écrivait l'italien avec pureté et avec noblesse. Il était lent dans ses travaux, peu jaloux de gloire, et à peine avait-il terminé un ouvrage, qu'il en jetait le manuscrit dans sa bibliothèque pour ne plus y penser. Il soutint différentes charges publiques avec zèle et probité, et était aussi chéri de ses concitoyens qu'estimé du gouvernement. Il mourut à Palerme en 1819. Ses principaux ouvrages sont: 1° *la Filosofia leibnitziana esposta in versi italiani*, Palerme, 1756, in-8°; 2° *Comento sul paragrafo undecimo del Dritto della guerra e della pace di Grozio*, publié dans les *Notizie dei letterati*, en 1773; 3° *Riflessioni politiche intorno all' efficacia e necessità delle pene dalle leggi minacciate*, ibid., 1772, in-8°; 4° *Lettera sul sistema di Beccaria intorno alla pena capitale, e saggi opposti sentimenti di Linguet*, ibid.; 5° *Riflessioni preliminari intorno ai Discorsi di Machiavelli sopra Tito Livio*, ibid.; 6° *Orazione funebre in lode dell' abbate Giuseppe Natali, recitata nell' academia del Buon Gusto*, ibid., 1751, in-4°; 7° *Orazione in lode di D. Emmanuele Lucchesi*

Palti, dà principi di Castelfranco, Ibid., 1767, in-4° ; 8° *I primi sei libri dell' Iliade d'Omero, tradotti in versi italiani*, e *poesie varie*, publiés dans différents recueils périodiques de la Sicile.

NATHUSIUS (Gottlob), né, le 30 avril 1780, à Baruth, de parents honnêtes, mais pauvres, fut mis en apprentissage chez un marchand à Berlin, chez lequel il devint commis, en 1780, avec trente écus d'appointements par an. Cette modique rétribution suffisant à peine à son entretien, il prit le parti de vivre retiré et de s'appliquer entièrement à l'étude. Parmi les vieux livres qu'il achetait de ses épargnes, il se trouva une tenue des livres en partie double ainsi que des calculs indispensables dans les transactions commerciales, tels que ceux des cours du change, du commerce des matières d'or et d'argent, et l'ouvrage de Smith *sur la Richesse des nations*. Il les étudia avec tant de soin, qu'il les sut bientôt par cœur. Ne se contentant pas de la théorie du commerce, il voulut en connoître la pratique. Pour y parvenir, il établit un commerce simulé, entretint une correspondance également simulée avec des maisons de commerce, et ouvrit avec elles des comptes courants pour les affaires qu'il supposait faire, tenant toutes ses écritures en partie double. Tout cela se faisait en secret sans que son maître en sût rien. Il étudia en même temps la chimie, qui a une si grande influence sur les produits de l'industrie, et s'appliqua à l'histoire naturelle, qui lui apprit à connaître les phénomènes et les productions de la nature. Ce fut ainsi que, sans aucun maître, sans moyens pécuniaires, et même sans en avoir le temps, Nathusius acquit, dès sa jeunesse, un fond de connaissances qui le firent distinguer des autres jeunes gens de son âge et de sa profession, car il n'était encore que le petit commis d'un détaillant. Se sentant néanmoins en état d'occuper un emploi plus élevé, il était sur le point d'accepter une place dans un comptoir, à Stettin, avec 60 écus d'appointements, lorsque son maître, qui en eut connaissance, l'engagea à rester chez lui avec les mêmes honoraires : cependant il entra peu de temps après dans une maison de commerce de Magdebourg comme teneur de livres. Il s'associa ensuite avec le beau-fils de son patron sous la raison de *Richter et Nathusius*; mais comme ils ne possédaient pas un capital proportionné aux grandes affaires qu'ils faisaient, ils se trouvèrent fort embarrassés. Une spéculation, qui eut le plus grand succès, vint heureusement rétablir le crédit de leur maison, et lui donner la plus grande extension, par le bénéfice de plus de 30,000 écus (environ 120,000 fr.) qu'elle leur procura. A la mort de Frédéric II, le monopole du tabac ayant été supprimé, Nathusius conçut le projet d'établir une fabrique à Magdebourg. Les connaissances qu'il avait acquises en chimie le mirent sur la voie d'en perfectionner la fabrication, en sorte que son tabac fut préféré à tous les autres, et que pendant plusieurs années, il en pourvut toute la monarchie prussienne; il en débitait annuellement pour une somme de 700,000 écus ou 2,800,000 francs environ. Cette propriété ne dura pas longtemps; en 1795, le tabac fut mis en régie sous une administration particulière dont il fut nommé un des membres; mais ne voulant pas autoriser les abus de certains membres, il donna sa démission. A la mort de Frédéric-Guillaume II, le nouveau ministre Schulenbourg, pour récompenser les peines que Nathusius avait prises en lui dévoilant tous les vices de cette administration, lui envoya la nomination de conseiller privé : mais Nathusius le refusa, en lui disant qu'il n'était pas l'ami des titres sans fonctions. Il reçut alors une lettre par laquelle on l'assurait qu'il ne serait point simplement conseiller titulaire, et qu'il siégerait dans la chambre fiscale de Magdebourg où il aurait voix délibérative dans toutes les affaires financières et commerciales avec 800 écus d'honoraires par an. Nathusius refusa encore cette offre comme trop gênante. Le commerce du tabac étant devenu libre, sa fabrique acquit de nouveau la plus grande extension, et quoique dans la suite elle eût à soutenir la concurrence d'autres fabriques, elle n'en fut pas moins la meilleure et la plus considérable de toutes celles de la monarchie prussienne. Son succès alla toujours en augmentant jusqu'à la création du royaume de Westphalie, en 1807. Comme il restait à Nathusius des fonds considérables disponibles, le ministère de Westphalie en eut bientôt connaissance, et lui fit toutes sortes de propositions pour en tirer parti; mais il n'accepta que celles qui lui présentaient les plus grandes sûretés. On lui proposa d'acquérir tous les couvents moyennant 4,000,000 d'écus; mais n'ayant trouvé aucun associé qui voulût se joindre à lui, il se contenta d'acheter celui d'*Althaldensleben*, où il fait maintenant sa résidence, pour la somme d'environ 240,000 écus qu'il paya comptant; il y joignit dans la suite le beau domaine d'*Hadisberg*, à peu près de la même valeur. Ces deux propriétés avec la ferme de Glüsig qu'il possédait déjà, forment un superbe arrondissement d'environ un mille d'Allemagne carré, et l'une des plus belles possessions de la Prusse. Lorsque Nathusius se rendit, en 1812, à Cassel, en qualité de député du royaume il fut reçu avec distinction par le roi, qui était dans l'intention de lui conférer un des ordres du royaume. Il fut invité à la table du roi avec deux autres personnes destinées à recevoir le même honneur, mais il refusa, sous différents prétextes, l'ordre qu'on voulait lui donner. Il s'appliqua alors à établir, dans son domaine, toutes sortes de fabriques, telles que des brasseries anglaises, des vinaigreries, des brûleries et des distilleries, qui livrèrent au commerce des quantités considérables de liqueurs, d'eau de Cologne et d'esprits. Il fit aussi construire des moulins d'après la méthode anglaise et américaine, des fabriques de gruau et de vermicelle, un moulin à huile avec épuration, un moulin à foulon, une tuilerie et une fabrique de fayence qui occupe cent trente ouvriers. Il fonda une manufacture de porcelaine, en faisant un examen approfondi des différentes espèces de terre qui se trouvent à Halle, avec lesquelles il espère, en y mêlant d'autres matières, pouvoir imiter les porcelaines, soit de France, soit de la Chine. Le haut prix du sucre pendant la guerre le détermina à établir une fabrique de sucre de betteraves qui réussit parfaitement tant que le prix du sucre se maintint; elle lui donna, la première année, 5,000 écus, chacune des deux dernières années, 7,000 écus de profit. Nathusius ne négligea pas l'agriculture : il fit planter successivement plus de trente mille arbres fruitiers; il ne borna pas ses soins aux plantes indigènes; les exotiques attirèrent aussi son attention : il les faisait cultiver dans de vastes pépinières afin de les acclimater, et de les répandre ensuite dans toute l'Allemagne. Pour tirer un parti avantageux de la grande quantité de ses fruits, il établit une fabrication de cidre qui lui a fourni six cents tonneaux de cette boisson, à laquelle il est parvenu à donner un goût de vin de Champagne et de Médoc, par une préparation particulière. Nathusius vécut dans le célibat jusqu'à sa quarante-huitième année, et il y aurait vécu encore plus longtemps s'il n'eût trouvé une épouse digne de lui dans la famille d'Engelhart, à Cassel, et dont il a eu six enfants en dix-huit ans. Pour faciliter ses transactions commerciales, il a fait l'émission d'un papier-monnaie, dont il y a toujours pour la valeur de plus de 20,000 écus en circulation, et qui a cours dans les environs ainsi qu'à Magdebourg, où il peut être aisément échangé contre de l'argent dans tous les comptoirs de Nathusius. Le génie inventif et industrieux de cet homme estimable, a répandu l'activité et l'abondance dans toute la contrée. Lorsqu'il fit l'acquisition du couvent de Haldensleben, il ne s'y trouvait que deux cents misérables habitants, et il y en a maintenant treize cents bien vêtus et qui vivent dans une heureuse aisance. On pourra se faire une idée de l'étendue des diverses branches d'industrie qui sont mises en activité par Nathusius lorsqu'on saura qu'il paie tous les ans la somme d'environ 50,000 écus d'Allemagne, ou 200,000 francs, seulement pour la main-d'œuvre.

NAUCHE (Jacques), médecin-consultant, attaché à l'institution royale des jeunes aveugles, membre de la société de médecine de Paris, né à Vigeois (Corrèze), le 18 mai 1776, vint de bonne heure à Paris, suivre

les cours de médecine, et se fit recevoir docteur en 1799. En 1804, il fut nommé président de la société galvanique. Il a concouru depuis à la propagation de la vaccine, ce qui lui a fait obtenir, en 1823, la mention du troisième des grands prix de vaccine. Il a publié : 1° *Pyrétologie méthodique* de Selle, 1800, in 8° ; 2e édit. 1817 ; 2° *Mémoire sur le galvanisme*, Paris, 1804-1808, 2 vol. in-8° ; 3° *Nouvelles recherches sur la rétention d'urine par rétrécissement de l'urètre*, 1806, in-8° ; 4° *des Maladies de la vessie et du méat urinaire chez les personnes avancées en âge*, Paris, 1810, in-12 ; 3e édition, 1819, in-8° ; 5° *des Maladies de l'utérus ou de la matrice*, Paris, 1816, in 8°. On a encore de lui un *Mémoire sur la manière d'agir des substances résineuses dans l'économie animale*, inséré dans le *Traité des végétaux résineux*, de Duplessy, 1803, in-fol. Il a été un des collaborateurs de la *Bibliothèque ophthalmologique*, publiée par le docteur Guillié.

NAUDET (Jean-Baptiste-Julien-Marcel), doyen des acteurs retirés de la Comédie Française, est né le 14 mai 1743, à Champlitte en Franche-Comté. Après avoir fait de bonnes études au collége que les Augustins tenaient dans cette petite ville, il prit le parti des armes, à l'exemple de ses compatriotes, s'engagea, en 1760, dans le régiment d'Autichamp, et passa ensuite dans les Gardes Françaises, où il fut fait sergent en 1764. Au bout de quelques années, ne pouvant obtenir d'avancement, il quitta la carrière militaire pour celle du théâtre, mais ce ne fut que le 20 septembre 1784 qu'il débuta à la Comédie Française par les rôles d'Auguste dans *Cinna*, et de Philippe Humbert dans *Nanine*. Reçu sociétaire, en 1786, il partagea bientôt avec Vanhove l'emploi de Brizard ; mais en remplaçant ce célèbre acteur, il faut convenir qu'il ne le fit point oublier. Naudet cependant joignait à beaucoup de naturel et d'intelligence une taille avantageuse, un maintien noble et une belle figure. Il saisissait bien toutes les nuances d'un caractère et les rendait avec une frappante vérité, quand ce caractère n'était pas hors de la sphère de ses moyens. Aussi les rôles raisonnés lui convenaient mieux que les personnages tragiques qui exigent de la grandeur d'ame et de la sensibilité. Personne n'a mieux joué Aruns dans *Brutus*, le *Philinte de Molière*, Avogaro dans *Gaston et Bayard*, et surtout le père Laurent des *Victimes cloîtrées*. Dans ce dernier rôle, il mettait un aplomb, une action, une hypocrisie inimitables, en évitant à la fois la monotonie et la charge. Quoiqu'il eût bien le ton bourgeois et la bonhomie de plusieurs rôles de pères, il est un genre qu'il n'aimait pas et dans lequel il excellait : c'est celui des fourbes politiques et religieux, des tyrans, des grands scélérats. Sa physionomie sévère exprimait mieux la terreur et la duplicité que la tendresse et le pathétique ; et sa diction, tour à tour insinuante et dure, complétait l'illusion au point que les spectateurs conservaient quelquefois pour la personne de l'acteur la haine due à son rôle. Un fait incontestable et singulier prouve d'autant mieux le talent de Naudet que ses qualités sociales étaient diamétralement opposées au caractère odieux de ses différents personnages. Recommandable par sa franchise et sa probité, il poussait ses vertus jusqu'à la rudesse. Dans les premiers troubles de la révolution, il arracha, en différentes occasions, par son courage et sa fermeté, trois victimes à la populace. Élu, en 1790, capitaine dans la garde nationale de Paris, il se fit chérir de sa compagnie. Des commissaires du gouvernement étant venus lui demander si l'on pouvait compter sur elle, « Oui, répondit-il, toujours pour faire le bien. » On ne lui fit plus d'autre question. En 1793, il prévit et prédit l'orage qui allait fondre sur la Comédie-Française, odieuse aux démagogues depuis la représentation de *l'Ami des lois* et de *Pamela*. Il eut le bonheur d'échapper à l'arrestation que subirent la plupart de ses camarades. Un de ses anciens condisciples, membre de la convention, lui procura un passeport pour la Suisse et lui donna des lettres de recommandation pour les représentants en mission dans les départements frontières qu'il devait traverser. Ces lettres, pleines d'éloges sur le civisme du protégé, prévinrent si favorablement pour lui ceux dont il ne voulait obtenir qu'un passage facile, qu'ils le retinrent plusieurs mois, pour jouir de sa conversation vive, instructive et spirituelle. Naudet employa bien ce temps. Il profita du crédit qu'il avait auprès d'eux et de leur secrétaire pour faire rayer de la liste des proscrits et rendre à la liberté un grand nombre de détenus, prêtres, nobles ou *suspects*. Il revint de France à la fin de 1794, se joignit à ceux de ses anciens camarades qui jouèrent au Théâtre Feydeau, puis à celui de la rue de Louvois jusqu'en 1797, et enfin à celui du faubourg Saint-Germain, qui prit alors le nom d'Odéon. Membre de la commission chargée de faire valoir les droits et de recouvrer les propriétés de la société primitive, il montra dans toutes ces négociations beaucoup de droiture, de présence d'esprit et de dévouement pour les intérêts communs. Naudet fit partie de la réunion générale de tous les Comédiens Français, qui s'opéra le 30 mai suivant, au théâtre de la rue de Richelieu. Il y est resté jusqu'en 1806, qu'il a obtenu sa retraite. Naudet reçoit encore, dans son heureuse vieillesse, les soins empressés et respectueux d'un fils dont il a soigné l'éducation et auquel il a légué ses vertus.

NAUDET (Joseph), fils du précédent, né à Paris, le 8 décembre 1786, fit d'excellentes études à l'école centrale du Panthéon (aujourd'hui collége de Henri IV), et remporta plusieurs prix dans les concours généraux des écoles de Paris, entre autres deux prix d'honneur, en 1802 et 1803. Nommé, en 1808, professeur de rhétorique au lycée Napoléon, nom que portait alors l'école où il avait été élevé, il occupe encore cette chaire aujourd'hui. En 1810 et 1815, il remporta le prix des concours proposés par l'académie des inscriptions et belles-lettres. En 1816, il fut nommé maître des conférences à l'école normale. Au mois d'août 1817, il fut appelé à l'académie des inscriptions et belles lettres, pour remplacer Garran de Coulon. Devenu, la même année, suppléant de M. de Pastoret, dans la chaire de droit naturel au collége de France, il remplit ces fonctions jusqu'en 1822. La place de professeur de poésie latine au collége de France ayant été ôtée à M. Tissot, en 1822, M. Naudet, loin de faire quelques démarches pour l'obtenir, agit dans le sens contraire, et ne dut sa nomination à cette chaire qu'aux suffrages non sollicités des membres de l'académie des inscriptions et des professeurs du collége de France. Il a été nommé, en 1825, membre de la légion-d'honneur. Il est auteur des ouvrages suivants : 1° *Histoire de la guerre des esclaves en Sicile, sous les Romains*, par Scrofani, Sicilien, traduite de l'italien en français, 1807, in 8° ; 2° *Histoire de l'établissement, des progrès et de la décadence des Goths en Italie*, 1811, in 8°, ouvrage couronné par l'institut, en 1810 ; 3° *la Henriade*, poème de Voltaire, auquel sont joints les passages des anciens et modernes qui présentent des points de comparaison, édition classique, 1812, in-18 ; 4° *Essai de rhétorique*, ou *Observations sur la partie oratoire des quatre principaux historiens latins*, 1813, in-12 ; 5° *Des changements opérés dans toutes les parties de l'administration de l'empire romain, sous les règnes de Dioclétien, de Constantin et de leurs successeurs jusqu'à Julien*, 1817, 2 vol. in-8° : cet ouvrage avait été couronné, en 1815, par l'académie des inscriptions et belles-lettres. 6° Divers *Mémoires* insérés dans la collection de l'académie ; 7° *Conjuration d'Étienne Marcel contre l'autorité royale*, ou *Histoire des états-généraux de la France, pendant les années* 1355 à 1358, 1815, in-8°. L'auteur a fait hommage de cet ouvrage à la chambre des députés. M. Naudet est un des collaborateurs de la *Bibliothèque classique latine*, à laquelle il a donné de fort bonnes éditions enrichies des notes, de *Tacite*, en 1821 ; de *Catulle*, en 1826. Il a aussi fourni quelques articles à la *Biographie universelle* de Michaud. M. Naudet, à qui ses connaissances réelles, son esprit et son goût assignent un rang distingué parmi nos savants et nos écrivains, s'est acquis des droits à l'estime générale par la loyauté et l'indépendance de son caractère.

NAVIER (Claude-Louis-Marie-Henri), membre de l'académie des sciences, ingénieur en chef depuis 1826, professeur-adjoint pour le cours de mécanique appliquée à l'école royale des ponts-et-chaussées, depuis 1820, est né à Dijon, le 10 février 1785,

Son père (Claude-Bernard Navier), avocat au parlement de Dijon, avait été nommé président du directoire du département de la Côte-d'Or, membre du tribunal de cassation lors de sa formation, puis député de son département à l'assemblée législative. Il mourut peu de temps après la dissolution de cette assemblée. M. Navier vint à Paris à l'âge de quatorze ans, et servit, pendant quelques années, de secrétaire à Gauthey, son oncle, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, à qui l'on doit la construction du canal du Centre. Il entra à l'école polytechnique en l'an XI, et fut, l'année suivante, employé aux travaux de la flottille destinée à faire une descente en Angleterre. En l'an XIII, il fut admis à l'école des ponts-et-chaussées, nommé aspirant-ingénieur en 1806, et ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées dans le département de la Seine, en 1807. A la mort de Gauthey, en 1808, M. Navier employa tous les loisirs que lui laissaient ses fonctions à publier plusieurs ouvrages que son oncle n'avait pas eu le temps de terminer, et dont il avait acquis la propriété de ses héritiers naturels. En septembre 1811, le comte Molé, alors directeur-général des ponts-et-chaussées, l'envoya à Rome, pour rédiger les projets relatifs à la construction du pont d'Horatius Coclès, de quais dans la traversée de Rome, et pour y étudier les moyens de préserver cette ville des inondations du Tibre. Ces projets furent présentés l'hiver suivant aux conseils d'administration tenus par l'empereur; mais les événements de 1812 en empêchèrent l'exécution. En 1821 et 1823, M. Becquey, directeur général des ponts-et-chaussées, l'envoya en Angleterre pour examiner les nouveaux ponts supportés par des chaînes de fer. En 1824, après la mort de Bréguet, la section de mécanique présenta à l'académie des sciences une liste de candidats à la tête de laquelle était placé M. Navier; MM. Cagniard de Latour et Hachette n'étaient qu'en second rang, *ex æquo*. M. Hachette fut élu à une faible majorité. Le ministère refusa de proposer au roi l'approbation de cette élection. L'académie ayant dû procéder à une nouvelle élection, le ministère exerça toute l'influence qui était en son pouvoir pour engager la section à présenter une autre liste de candidats à la tête de laquelle figurait M. Binet, inspecteur des études à l'école polytechnique, qui n'avait point été mis sur la liste précédente. Dans l'intervalle de la présentation à l'élection, les ministres et les directeurs généraux cherchèrent à engager les membres de l'académie attachés à l'administration à voter pour le candidat que le gouvernement protégeait ouvertement. M. Lourdoueix, chef de division au ministère de l'intérieur, écrivit dans le même but à beaucoup de membres des lettres pressantes et impérieuses. L'un d'entre eux fit insérer sa lettre dans *le Constitutionnel*, où elle parut le jour même que l'élection devait se faire. Ces démarches n'obtinrent pas le résultat sur lequel on avait compté, M. Navier ayant été élu, le 26 janvier 1824, par trente suffrages sur cinquante-six, et M. Binet n'ayant obtenu que dix voix. Le ministre parut fort irrité de cette élection: on supposa que la lettre insérée dans *le Constitutionnel* avait été communiquée par M. Legendre, et on supprima une pension de 3,000 francs qui lui avait été donnée comme une récompense de ses longs travaux (cette pension a été rétablie par la nouvelle administration). Cependant cette irritation s'étant calmée peu à peu, le ministre fit approuver, après quatre mois et demi, l'élection de M. Navier. Il a commencé, en 1824, les travaux du pont des Invalides suspendu à des chaînes de fer, et qui traversait la Seine sans aucun point d'appui intermédiaire. Cette entreprise avait été concédée à un entrepreneur qui s'était procuré des fonds en plaçant des actions. Les travaux étaient presque terminés en septembre 1828, lorsque un léger mouvement survenu dans une portion des maçonneries, obligea à suspendre les travaux. La réparation de cet accident était très facile et très peu coûteuse, mais des contestations qui s'élevèrent entre le gouvernement et le concessionnaire, et surtout l'opposition du conseil municipal de Paris à l'établissement d'une route au travers des Champs Elysées, engagèrent à renoncer à cette entreprise, et à reporter le pont dans un autre emplacement. (Voyez *le Moniteur* du 19 février 1828.) M. Navier a publié: 1° *Traité de la construction des ponts*, par M. Gauthey, publié par M. Navier, Paris, 1809 et 1813, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage, demeuré imparfait à la mort de l'auteur (1807), a été entièrement refondu et considérablement augmenté. L'éditeur y a ajouté des notes sur divers objets de mécanique appliquée aux constructions. Il a également publié avec des suppléments: 2° *Projet de l'établissement d'une gare à Choisy, contenant l'exposé des travaux proposés ou entrepris jusqu'à présent à Paris pour mettre les bateaux à l'abri des débâcles, suivi d'une Notice descriptive du pont de Choisy, etc.*, Paris, 1811, in-4°; 3° *la Science des ingénieurs*, par Bélidor, nouvelle édition avec des notes, Paris, 1813, in-4°; 4° *Mémoires sur les canaux de navigation*, par M. Gauthey, Paris, 1816, in-4°; 5° *Architecture hydraulique*, par Bélidor, nouvelle édition avec des notes et additions, par M. Navier, tom. 1er, Paris, 1819, in-4°. Le travail de l'éditeur, principalement relatif au calcul des machines, occupe environ la moitié du volume, qui a plus de 660 pages. Ce travail a été approuvé par l'académie (17 mai 1819), sur le rapport de MM. Poisson, Girard, Fourier et de Prony, rapporteurs. 6° *Examen de la tontine perpétuelle d'amortissement, etc.*, Paris, 1819, in-8°. (L'Extrait de cet ouvrage se trouve dans les *Annales de chimie*, septembre 1819.) 7° *Rapport à M. Becquey, directeur général des ponts-et-chaussées et des mines, et Mémoire sur les ponts suspendus*, Paris, 1823, in-4°, de l'imprimerie royale. Cet ouvrage a été approuvé par l'académie le 29 septembre 1823. 8° *De l'établissement d'un chemin de fer entre Paris et le Hâvre*, Paris, 1826, in-8°; 9° *Résumé des leçons données à l'école royale des ponts et chaussées, sur l'application de la mécanique à l'établissement des constructions et des machines*, première partie, Paris, 1826, in-8°; 10° *De l'entreprise du pont des Invalides*, Paris, 1827, in-8°. Il a présenté à l'académie les cinq mémoires suivants: 1° *Mémoire sur les roues à élever l'eau*, lu le 2 novembre 1818: approuvé pour être imprimé dans les Savants étrangers, le 11 janvier 1819, sur le rapport de MM. de Prony, Fourier et Dupin, rapporteurs; 2° *Mémoire sur la flexion des lames élastiques*, lu le 29 novembre 1819: approuvé pour être imprimé dans les Savants étrangers, le 4 septembre 1820, sur le rapport de MM. Poinsot, Dupin et de Prony, rapporteurs. (Le rapport est imprimé dans les *Annales de chimie*, novembre 1820.) 3° *Mémoire sur la flexion des plans élastiques*, lu le 14 août 1820. Il a été distribué, à cette époque, quelques copies lithographiées de ce mémoire. Après avoir sollicité le rapport à diverses reprises, l'auteur a fait paraître un extrait de ses recherches dans le *Bulletin de la société philomatique*, juin et juillet 1823. 4° *Mémoire sur les lois de l'équilibre, et du mouvement des corps solides élastiques*, lu le 14 mai 1821. (L'objet de ce mémoire est la recherche des équations différentielles qui contiennent les lois des déplacements intérieurs, et des vibrations des molécules des corps solides élastiques.) 5° *Mémoire sur les lois des mouvements des fluides, en ayant égard à l'adhésion des molécules*, lu le 18 mars 1822. Ce mémoire est imprimé dans les *Annales de chimie*, mars 1822. 6° *Continuation des recherches sur les lois du mouvement des fluides, en ayant égard à l'adhésion des molécules*, lu le 16 décembre 1822. L'objet de ces deux mémoires est la recherche des expressions analytiques des forces dues à l'adhésion des molécules d'un fluide entre elles, et aux molécules des parois, et l'application des résultats à l'explication des phénomènes de l'écoulement des fluides dans les tuyaux rectilignes. M. Navier a publié divers articles dans les *Annales de chimie* et le *Bulletin de la société philomatique*, et entre autres: *Détails historiques sur l'emploi du principe des forces vives dans la théorie des machines, et sur diverses roues hydrauliques.* (*Annales de chimie*, octobre 1818.) *Note sur l'action mécanique des combustibles.* (*Idem.*, août 1821.) *Note sur les effets des secousses imprimées aux poids suspendus à des fils ou à des verges élastiques.* (*Bulletin de la société philomatique*, mai 1823.) M. Navier est chargé, depuis l'hiver de 1819 à 1820, du *cours de mécanique appliquée à l'établissement des constructions et des machines*, à l'école royale des ponts-et-chaussées. L'extrait des leçons de M. Na-

vier a été lithographié pour l'usage des élèves, et communiqué à la section de mécanique.

NEBENIUS (Charles-Frédéric), conseiller privé du grand duc de Bade, commandeur de l'ordre pour le mérite du grand duché de Hesse, né le 29 septembre 1784, à Rhode, près de Landau, commença ses études au gymnase de Carlsruhe, en 1793, et alla en 1802 à l'université de Tubingue, où il étudia le droit. Il débuta ensuite comme avocat à la cour suprême de justice de Rastadt, et fut nommé, en 1807, secrétaire particulier au département des finances du grand-duché. En 1809, il fut envoyé en France par son gouvernement pour étudier le mode d'administration de ce pays. De retour en 1810, il fut nommé conseiller, et plus tard conseiller privé au ministère des finances à Carlsruhe. Nebenius a pris une grande part aux discussions relatives à la charte constitutionnelle du grand duché de Bade, dont la rédaction lui est généralement attribuée. Il fut chargé de plusieurs missions importantes, et assista au congrès de Darmstadt. Nommé commissaire du gouvernement à la première assemblée des états, en 1819, il se concilia la confiance générale par une sage modération et par la profondeur et la solidité de ses principes. Son ouvrage *sur le crédit*, le seul où, jusqu'à présent, l'on ait traité cette matière avec autant d'étendue, décèle dans son auteur, non-seulement l'homme d'état profondément versé dans la théorie, mais aussi le praticien éclairé qui sait mesurer d'un coup-d'œil sûr jusqu'à quel point la théorie peut s'appliquer à la pratique.

NECKER (Jacques), issu d'une famille originaire d'Allemagne, établie à Genève depuis environ un demi-siècle, fils cadet de Charles-Frédéric Necker, professeur de droit public à Genève, naquit le 30 septembre 1732. Destiné au commerce par le vœu de ses parents, mais prédisposé par tempérament aux goûts littéraires, il entra avec peine dans cette carrière aride de chiffres et de spéculations d'où cependant devaient lui venir une opulence et une destinée politique qu'il n'eût assurément jamais obtenue de ses écrits. Arrivé à Paris, à l'âge de dix-huit ans, il entra chez M. Vernet, l'un des riches banquiers de cette époque : au bout de quelques années, celui-ci, satisfait de l'assiduité de son commis, le commandita pour une somme assez considérable, au moyen de laquelle Necker forma, avec MM. Thélusson, la maison de commerce qui fut depuis connue sous ce nom. Necker dirigea avec tant d'activité et de bonheur les vastes opérations que cette maison entreprit principalement sur les grains, qu'en peu d'années il la plaça en première ligne. Mais Necker augmenta personnellement sa fortune, et avec une prodigieuse rapidité, dans la place d'administrateur de la compagnie des Indes, à laquelle il parvint par l'entremise du duc de Choiseul, son premier protecteur à Paris. Ses traités avec une compagnie marchande furent d'une adresse si parfaite, que ceux qui avaient peu de bienveillance pour lui purent y trouver quelque chose de plus. Il spécula avec la même habileté sur les fonds anglais au moment de la paix de 1763, dont il fut instruit d'avance. Lorsque Necker commença à être connu dans le monde, sa fortune était évaluée à six millions. La compagnie des Indes ayant été attaquée par l'abbé Morellet, qui était l'homme du ministère, Necker lui répondit, et combattant *pro aris et focis*, il montra une vigueur qui se retrouve rarement au même degré dans ses autres écrits. Riche avant l'âge où la plupart des hommes nés sans fortune cherchent encore les moyens d'y parvenir, Necker aspira aux emplois publics, et comme la célébrité littéraire pouvait l'y conduire, il écrivit l'*Éloge de Colbert*. Cet ouvrage, qui était pour ainsi dire un traité d'administration financière, donna une haute idée de ses connaissances économiques aux gens, et c'était alors le grand nombre, qui jugent de la profondeur des vues par l'obscurité de leur exposition ; quoi qu'il en soit, Necker remporta le prix, et fier de ce triomphe continua sa controverse avec les économistes de l'école du docteur Quesnay, qu'il avait attaqués dans l'Éloge de Colbert. Necker était de l'école de ce ministre, bien qu'à vrai dire il fût assez difficile, à travers l'enflure de son style et le vague de ses idées, de déterminer à quel système ses vues appartenaient plus spécialement. La vogue qu'obtinrent ses écrits fut plus un résultat de la forme que du fonds : on y trouva ce mélange de morale et de calcul, de sentimentalité et d'assertions dogmatiques, enseigne obligée de la philanthropie théorique. Personne ne remarquait qu'après avoir passé trente ans de sa vie à gagner une fortune de plusieurs millions, aux dépens du tiers et du quart, il était assez ridicule de se présenter comme dévoré de l'amour des hommes, et tout occupé de leurs besoins matériels et moraux. Ce fut M. de Maurepas qui, après la retraite de Turgot, appela le banquier génevois au ministère, jugeant qu'un homme qui avait su devenir si riche devait être fort habile, appréciation digne de la frivolité de ce courtisan ministre. Mais on a prétendu, et non sans apparence de raison, que Maurepas n'eût point pensé à Necker si celui-ci, ardent à profiter des circonstances, et voyant l'incurie et l'incapacité de M. de Clugny, successeur de Turgot, ne s'était empressé de remettre au premier ministre un mémoire dans lequel il faisait un tableau pompeux des ressources de l'état. M. de Maurepas fut séduit, et une mort soudaine l'ayant débarrassé de la nullité de M. de Clugny, il nomma Necker directeur général du trésor royal, et l'adjoignit en cette qualité à M. Taboureau des Réaux, successeur de M. de Clugny. L'histoire des intrigues secrètes de la cour ajoute aux causes de ce premier pas de M. Necker dans la carrière politique, l'amitié et la protection de ce marquis de Pesay qui, sans occuper aucune place, exerçait alors une si singulière influence sur le ministère. S'il faut en croire les assertions contenues, à cet égard, dans l'introduction au *Moniteur* de 1789, Necker payait cette amitié et cette protection à beaux deniers comptants, ce qui s'accorde mal avec ce faste de vertu dont il remplissait ses écrits et ses discours. Mais alors sa réputation d'intégrité s'établit d'autant mieux, qu'en acceptant l'emploi auquel l'appelait M. de Maurepas, il refusa les émoluments qui y étaient attachés. Necker ne fut pas longtemps en fonctions sans paralyser par son activité et par son adresse M. Taboureau, à qui il était adjoint ; de sorte que ce dernier, peu satisfait de la nullité de son rôle, renonça au bout de huit mois, et laissa par sa démission le champ libre à son rival : alors commencèrent les plans d'administration régénératrice de celui-ci. Quelque jugement qu'aient porté les divers partis sur le résultat définitif de ses expérimentations politiques, ils s'accordent généralement à reconnaître qu'il rétablit de l'ordre dans les finances, introduisit d'utiles économies, trouva pour le moment des ressources inattendues, fit renaître la confiance, et procura enfin les moyens de suffire aux frais considérables de la guerre d'Amérique. Mais les artifices financiers par lesquels il produisit ce bien-être éphémère qui trompa un moment le gouvernement et la France sur la profondeur du mal, n'étaient que des palliatifs ; et pour remède véritablement efficace, il fallait que la hache d'une réforme intrépide attaquât dans ses racines l'arbre immense des abus, des pensions, des sinécures, des dons royaux, des exemptions d'impôt, des immunités de tout genre qui n'existaient au profit du petit nombre qu'au détriment du plus grand. Mais les courtisans, qui auraient voulu voir finir les embarras du trésor sans qu'il leur en coûtât aucun sacrifice, poussèrent d'unanimes clameurs lorsqu'ils virent les droits de main-morte, de péage, etc., abolis. Necker n'avait malheureusement pas assez d'énergie de caractère et de constance dans la poursuite pour braver d'une manière victorieuse cette opposition ; il n'était encore parvenu à arracher à l'influence des gens de cour qu'un bien petit nombre d'améliorations administratives, lorsque cette influence, soutenue par les intrigues de M. de Maurepas, inquiété de la direction que prenait le nouveau ministre et jaloux de sa popularité, détermina sa disgrâce, malgré l'appui que la volonté personnelle du monarque prêtait à ses vues réformatrices. Mais cette disgrâce fut un triomphe ; nationaux et étrangers affluèrent chez le ministre, et plusieurs souverains de l'Europe lui offrirent, non pas un asile, mais leurs finances à gouverner. Le célèbre *Compte rendu* que Necker avait publié dès 1781 circula avec la plus grande rapidité, traduit dans toutes les langues de l'Europe, et il s'en fit plusieurs éditions. Dans cet

écrit, le ministre réformateur avait eu pour but d'offrir le tableau de l'administration telle qu'il l'avait trouvée et telle qu'il l'avait faite : ce contraste, qu'il présentait non sans orgueil, était frappant en effet. Le déficit comblé, la guerre d'Amérique soldée au prix d'une somme énorme sans sortie de la voie des ressources fiscales jusques-là connues, et même un excédent de quelques millions des recettes sur les dépenses, tels étaient en fait les résultats d'économie financière que l'on ne pouvait pas lui contester. Il n'appartenait qu'au temps, c'est-à-dire à la postérité, de contester la validité de ces résultats; mais alors ils devaient paraître magnifiques, et sous ce rapport les ennemis de ce ministre furent très injustes envers lui. Aujourd'hui, une génération éclairée par l'expérience et mieux initiée aux mystères de la politique financière peut en toute connaissance de cause refuser à Necker d'avoir été doué d'un coup d'œil sûr et juste en cette matière. Or, parmi les juges compétents, historiens ou autres, qui ont apprécié l'administration de cet homme célèbre, nul ne nous paraît l'avoir fait avec plus de sagacité et de certitude que le célèbre M. Ouvrard. Voici en quels termes ce grand maître en finances découvre le vide et la faiblesse des supports que M. Necker avait donnés au crédit public : « Peu après l'avènement de Louis XVI, » dit-il (dans son *Mémoire sur les finances*, adressé, en » 1814, à S. M. Louis XVIII), la guerre d'Amérique » exigea des efforts extraordinaires et coûta des sommes » immenses. La France était dans toute sa vigueur; la » prospérité de son commerce et de ses colonies et près » de vingt années de paix continentale avaient porté au » plus haut degré sa population et ses richesses, il n'é» tait pas difficile de mettre son crédit en activité et en » valeur; mais le choix des moyens n'était pas indiffé» rent, et l'usage de ce crédit devait être accompagné » de précautions suffisantes pour en ménager la con» servation et la durée. M. Necker créa le sytème des » emprunts, partie en rentes viagères, à des taux exor» bitants, partie en loterie, ou sous la condition de » remboursement à des époques fixes; il ne fonda aucun » amortissement. Ses successeurs, à son exemple, adop» tèrent et étendirent ces deux modes d'emprunt, sans » amortissement; l'état s'obéra, le crédit s'anéantit; » le déficit, quoique facile à combler, devint une arme » puissante dans la main des factieux, et le trône fut » renversé. » La grande faute que l'histoire peut reprocher à M. Necker, consiste donc dans le choix des moyens qu'il employa pour réorganiser les finances; elle accuse donc aussi son insuffisance précisément dans le genre de connaissances qu'il professait spécialement et qui l'avaient élevé à la tête de l'administration. Après sa démission, retiré en Suisse, il publia son traité de *l'Administration des finances*, ouvrage qui était la critique indirecte des procédés déprédateurs de M. de Calonne qui, l'ayant remplacé, achevait gaîment le désastre de la fortune publique, berçant une cour crédule de promesses et d'espérances auxquelles il était peu probable qu'il eût lui-même quelque foi. Ce livre fut prohibé et attira à son auteur la défense de revenir à Paris. Mais malgré la prohibition, il en circula en France un nombre immense d'exemplaires; il devint le livre à la mode, et contribua beaucoup à former cette opinion puissante dont l'ascendant força bientôt la cour à rappeler ce ministre qu'elle venait de frapper d'exil par une lettre de cachet. En effet, Calonne ayant voulu se défendre en rejetant sur Necker les torts qui lui étaient imputés, ce dernier répliqua, et plus familier avec la langue des chiffres, battit son adversaire aux applaudissements de la nation, mécontente des complaisances de Calonne pour la cour. Calonne fut exilé à son tour et remplacé par Brienne, tout aussi imprévoyant et plus incapable encore que lui. Ce dernier se retira, et Necker revint en France au milieu des acclamations de cette multitude qui faisait un premier essai si remarquable de sa puissance souveraine. C'est au second ministère de Necker que l'on doit fixer le vrai commencement de la révolution. Parmi les ennemis de cette révolution, les uns trompés par cette coïncidence l'ont regardé comme un de ses fauteurs les plus positifs; les autres, comme la dupe et le jouet de ceux qui la méditaient, et le plus grand nombre, comme une tête faible qu'un instant d'une popularité inouïe enivra au point de lui persuader que désormais il pouvait tenir d'une main le timon de la monarchie et de l'autre arrêter et modérer le char de guerre de la révolution, qui s'élançait pour renverser le trône. Son erreur fut grande : il méconnut son temps, les hommes et lui-même. Il était si convaincu de sa force personnelle qu'il ne consentit à reprendre le ministère, qu'à la condition de ne point travailler avec le ministre principal. C'est alors que Mirabeau, à qui les phrases sentimentales et dogmatiques du Génevois n'avaient jamais fait éprouver que de la répulsion, écrivait : « *Nous allons voir ce charlatan de Necker, ce roi de » la canaille; s'il était le maître, elle finirait par tout » étrangler sous sa direction.* » Sans adopter contre Necker l'imputation que ces paroles semblent renfermer, on peut dire que ce ministre, entraîné par le goût des succès populaires, et par la folle confiance que ces succès exaltèrent en lui, fit à la monarchie plus de mal réel qu'au premier abord il ne lui avait fait de bien. Son rapport au conseil, le 27 décembre 1788, sur la formation des états généraux, fut comme la première étincelle qui alluma les matières combustibles rassemblées et préparées depuis longtemps en France; or que voulait Necker? car c'est par la solution de cette question que l'histoire peut fixer le rang qui lui appartient comme homme d'état. Voulait-il la révolution jusqu'au renversement de l'autorité royale? Non, car dans ses écrits tout prouve qu'il inclinait au contraire pour l'agrandissement de la prérogative du trône, et l'on sait que dans ses discours il ne cessait de faire entrevoir au roi l'augmentation et la consolidation de sa puissance. Voulait-il donc la servitude de la nation? Non, puisqu'il avait fait la guerre aux débris de la féodalité et qu'il flattait sans cesse la nation d'une prochaine organisation démocratique. Mais il voulait satisfaire le trône et le peuple aux dépens de l'aristocratie et des parlements, imaginant que sa seule influence personnelle remplirait le vide et suppléerait à l'absence de ces grands corps intermédiaires, contrepoids nécessaires de l'autorité absolue. Necker ne vit pas qu'il était impossible de mettre en contact la nation et le trône sans que la structure surannée de celui-ci fût brisée par l'effet du choc. Il n'eut au surplus jamais de plan fixe; jouet de sa vanité, il erra sans cesse de projets en projets, flottant entre ses inspirations de bien public et ses velléités de despotisme, ferme dans une seule chose, savoir, le culte qu'il rendait à son propre génie. Il fut effectivement atteint du plus grand mal qui puisse paralyser les facultés d'un homme d'état, c'est-à-dire l'irrésolution; une sorte d'instinct et ses habitudes le ramenaient sans cesse à l'abaissement des premiers ordres, tandis que, d'un autre côté, il tendait à rendre le monarque absolu, se flattant de gouverner *sous* son nom. Il n'y a plus lieu de disputer aujourd'hui sur ce jugement généralement admis, relativement à son caractère politique. Il a essuyé bien d'autres reproches: par exemple, en 1789, on lui imputa d'avoir contribué à la disette des grains en manifestant sur cet objet des craintes mal fondées. Ses vues, bien que différentes dans leur objet de celles du roi, coïncidèrent souvent avec elles; on lui reprocha que sur 38 millions pour lesquels il avait acheté des blés, 28 étaient rentrés par la vente de ces mêmes blés, et qu'il n'en avait pas rendu compte. Ses ennemis assurèrent que cette somme énorme avait été employée à vaincre les obstacles qui s'opposaient à son ambition, ce qui semble au moins exagéré. Cependant les états généraux se réunirent. L'attitude que prit le ministre réformateur dans cette fameuse assemblée, et dès la séance d'ouverture, fut fausse et altéra sensiblement son crédit. « Necker, dit un des historiens de la » révolution, lut un *Mémoire* sur l'état du royaume, où » il parla longuement de finances, accusa un déficit de » 56 millions, et fatigua de ses longueurs ceux qu'il ne » blessa pas par ses leçons. » En effet, il indiquait un plan de travail pour l'assemblée, comme s'il eût été appelé tout naturellement à être le régulateur suprême de ses mouvements et de ses efforts. Si cette prétention superbe déplut à l'assemblée, la cour fut bien plus choquée encore des tergiversations de l'homme qui lui avait tant promis son appui. Il avait voté pour le doublement du tiers, et cet accroissement donné à la cause du peuple

lui parut de sa part une véritable forfaiture; son renvoi fut une seconde fois résolu, et eut lieu le 11 de juillet. Le 16, l'assemblée lui écrivit pour lui témoigner ses regrets sur sa retraite, et lui annoncer qu'elle avait obtenu son rappel. Dès le 12, le peuple avait porté son buste à côté de celui du duc d'Orléans. Le 27, on lut à l'assemblée la lettre de remercîment qu'il lui écrivait : son retour de Bâle jusqu'à Paris fut un triomphe continuel. Les spectacles avaient été fermés dans la capitale pendant son absence, comme en un moment de deuil et de calamité. Le jour de son arrivée, il alla, au milieu des transports de l'ivresse populaire, témoigner sa reconnaissance à l'Hôtel-de-Ville, et le lendemain 30, à l'assemblée nationale. Pendant le reste de l'année, il présenta à chaque instant de nouveaux *Mémoires* sur l'état et les ressources des finances; mais toutes ces ressources, manœuvres de banque plus ou moins ingénieuses, n'étaient plus proportionnées aux circonstances et ne convenaient ni à l'un ni à l'autre parti. D'ailleurs, celui de la révolution s'était donné pour chef un homme de toute autre proportion que Necker, c'était Mirabeau avec qui le ministre ne sut ou ne voulut jamais s'entendre, se dissimulant ainsi la portée d'une influence qui écrasait la sienne, et de laquelle dépendait désormais le sort de la royauté. Il voulut faire quelque chose pour soutenir cette malheureuse royauté sur le penchant de l'abîme, en se déclarant pour le *veto* suspensif et en conseillant au roi de se donner le mérite d'un sacrifice volontaire en renonçant au *veto* absolu; ce qui eut lieu, mais sans procurer le bon effet qu'attendait le ministre. Le *Mémoire* que Necker présenta à ce sujet à l'assemblée fut repoussé avec dédain par les deux côtés. Enfin, la révélation du fameux *livre rouge* acheva de dépopulariser Necker. Choqué des observations dont Camus avait accompagné la publication de ce registre, il osa, dans sa réponse, appeler les membres du comité des pensions, des hommes novices en affaires, et encore à l'apprentissage des vertus publiques. Le chagrin qui l'aigrit lorsqu'il se vit ainsi déchu de son trône populaire et privé de la confiance des amis comme des ennemis de la royauté, le poussa aux plus remarquables inconséquences, comme de s'opposer, contre les principes bien connus, à ce que Louis XVI sanctionnât le décret d'abolition de la noblesse, et de publier même à ce sujet des *observations* qui contenaient la réfutation implicite de ses doctrines politiques. Repoussé par l'assemblée nationale qu'il avait cru dominer et diriger, par le peuple dont il avait été l'idole, par la cour qu'il avait leurrée d'une vaine sécurité, il se décida à une retraite qu'il effectua dans le mois de décembre. Mais il n'avait pas encore franchi le seuil de cet hôtel qu'il allait quitter pour jamais, que la populace déjà avait arraché de dessus la porte de son hôtel cette inscription : *au Ministre adoré*, qu'elle y avait placée dans un moment d'enthousiasme exagéré. Il retourna dans sa patrie, abandonnant 2,400,000 livres, qu'il avait placées sur le trésor royal, une maison de campagne et son hôtel à Paris. Son voyage ressemble peu à celui qu'il avait fait en juillet 1789. Poursuivi par les injures et l'animadversion de tous les partis, il fut arrêté à Arcis-sur-Aube, et ne parvint à continuer sa route qu'à la faveur d'un décret de l'assemblée nationale. A Vesoul, le même peuple qui jadis avait traîné sa voiture la chargea de malédictions et faillit massacrer ses valets. Retiré dans sa terre de Coppet, lorsque du fond de cette retraite il vit l'essor immense de cette révolution dévorante dont il avait prétendu soumettre la marche et le développement à ses calculs, reconnut-il l'erreur profonde où l'avait entraîné la haute idée qu'il s'était faite de sa propre sagesse? On a lieu de croire que non, et c'est ce que l'on peut dire de pire sur son compte; car les intelligences véritablement hautes et les âmes véritablement nobles ne repoussent pas les leçons de l'expérience, lors même qu'elles sont affligeantes pour leur amour-propre. Necker écrivit encore, et, en 1792, lors de la mise en jugement de Louis XVI, il se crut obligé de composer une brochure pour inviter les amis de l'infortuné monarque à le défendre. Mais le dévouement spontané de ceux qui s'imposèrent cette illustre tâche ne pouvait être que blessé de l'inconvenance d'un tel conseil; aussi Montjoie (de la Touloubre), rédacteur de *l'Ami du roi*, lui répondit, « pour l'engager à ne pas » s'immiscer davantage dans les affaires d'un monarque » que ses conseils avaient conduit au dernier terme du » malheur, et près duquel sa présence avait toujours » été le signal des désastres. » Le reproche était amer, exagéré sans doute, mais il sert à prouver quelle opinion cet homme célèbre avait laissée de lui aux partisans de la monarchie cette opinion est exprimée avec une égale âpreté dans la *Galerie des états-généraux*, pamphlet publié en 1790, et dont l'un des auteurs était Mirabeau : « Necker, y est-il dit, martyr de ses propres » succès, jouet des courtisans, idole de la tourbe po» pulaire, sans projets fixes, sans connaissance des hom» mes, plus avide de louanges que d'estime, et tou» jours au-dessous des événements, doué malheureu» sement d'assez d'esprit pour aspirer aux premières » places, et dépourvu des talents qui y font prospérer. » N'ayant ni figure, ni grâces, ni naissance, ni ama» bilité..... il fit de la sagesse un instrument de suc» cès. A sa rentrée au ministère, on s'attendait à des » prodiges..... Que d'espérances ont été trompées! » Mesurant ses forces avec son travail, il a chancelé; » en croyant ensuite commander aux opinions, il n'a » fait que céder à l'opinion générale, qui réclamait une » assemblée nationale. A peine cet arrangement a-t-il » été pris, que tourmenté du besoin de primer, de la » crainte de ne pas diriger cette grande machine, il a » été effrayé de la carrière qu'il venait de s'ouvrir. De» puis cette époque, chaque démarche devient une » chute; il n'inspire ni confiance, ni crainte, ni estime, » ni déférence; forme de convocation presque généra» lement rejetée, règlements obscurs, marche tor» tueuse, moyens d'intrigue et non de talents. Discours » à l'ouverture des états-généraux, où perce à chaque » instant l'homme enivré, et cette malheureuse habi» tude de ne vouloir ou de ne savoir jamais s'expliquer : » ouvrage indécent, mesquin, déplacé, démasquant un » génie étroit et une âme incertaine. Le voilà donc ré» vélé ce secret si bien dérobé pendant longtemps aux » yeux de la multitude déçue; c'est que Necker est » sans plan déterminé, sans génie pour le concevoir, » sans adresse pour profiter des idées d'autrui, etc. » Tel est le jugement que portait sur Necker, en 1790, Mirabeau, en le désignant sous le nom de *Narsès*, cet eunuque ministre de Bélisaire, qui fut assurément un plus grand homme que le Génevois à qui l'on appliquait son nom. Ce jugement a été adopté à peu de chose près par les écrivains de notre époque. Tous s'accordent à peindre Necker comme un homme qui avait à la fois manqué de vues et de caractère, de prévoyance et de décision. « Necker, dit M. Mignet, voulait satis» faire l'opinion et ne l'osait pas : désireux de concilier » tous les ordres, d'obtenir toutes les approbations, il » convoque de nouveau les notables. Il croyait leur faire » accepter le doublement du tiers, ils le refusèrent, et » il fut obligé de décider malgré eux ce qu'il aurait dû » décider sans eux. Necker, dit-il ailleurs, aimait les » demi-partis, et voulait opérer par des concessions suc» cessives un changement politique qui devait être » réalisé d'un seul coup. Il crut que les injonctions du » trône intimideraient l'assemblée, et que la France » serait satisfaite de quelques promesses de réformes. » Il ne savait pas que les derniers hasards auxquels il » faut exposer la royauté, sont ceux de la désobéis» sance. » Necker fut visité dans sa terre de Coppet par Bonaparte, lorsque ce jeune général alla pour la seconde fois prendre le commandement de l'armée d'Italie, à son retour d'Egypte. On dit que cette curiosité d'un voyageur qui se détourne de sa route pour voir un débris fameux, fut regardée par le vieux ministre comme un hommage rendu à la supériorité de son génie, et que les rêves de l'ambition pénétrèrent encore une fois dans son esprit. Cependant rayé de la liste des émigrés, sous le gouvernement consulaire, il aurait pu rentrer en France, et reste dans sa solitude jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 30 mars 1804. M. le baron de Staël, petit-fils de Necker, a publié les *Œuvres complètes de Necker, contenant un grand nombre de morceaux inédits*, Paris, 1821, 15 vol. in-8°, ornés d'un beau portrait de l'auteur.

NECKER (Suzanne CHURCHOD de NASSE),

femme du précédent, née en 1739, à Grassy, village situé dans les montagnes qui séparent le pays de Vaud de la Franche-Comté, descendait par sa mère d'une ancienne famille de Provence que la révolution de l'édit de Nantes avait forcée à se retirer en Suisse. Son père, qui exerçait le ministère évangélique à Grassy, l'avait élevée comme aurait pu l'être un homme destiné à la carrière des lettres. Elle possédait très bien les langues anciennes et modernes, et joignait à ces talents des séductions plus puissantes, des manières pleines de dignité, une beauté régulière, des traits fins, une taille élevée. Le célèbre historien Gibbon devint éperdument amoureux de mademoiselle Churchod, mais comme elle pensait que l'amour est un garant de la vertu dans le mariage, elle ne voulut point s'unir à un homme qu'elle ne faisait qu'estimer. A vingt-cinq ans, en 1764, elle épousa Necker, et cette union fit leur bonheur à tous les deux. Pendant trente années qu'elle dura, ils conservèrent non le même attachement, mais la même passion. Distinguée par son esprit et ses vertus, madame Necker, dont une partie de la jeunesse s'était passée au milieu des livres, manquait un peu de l'usage du grand monde, ce qui l'a fait juger quelquefois avec une injuste sévérité par des hommes qui attachaient plus de prix aux formes extérieures qu'aux qualités du cœur et de l'esprit. « C'était, dit M. de Lally-Tollendal, » une personne simple de caractère, bien qu'elle eût » quelquefois de la recherche dans l'esprit; une per» sonne qui savait tout par les livres, et peu de choses » par les hommes, et qui dans la conduite de sa vie » n'était éclairée que par sa conscience, et n'écoutait » jamais qu'elle. » Pendant les deux ministères de son mari, elle profita de sa position pour répandre des bienfaits continuels; elle réforma les abus qui s'étaient introduits dans les prisons, ainsi que dans les hôpitaux, mérita le nom de mère des pauvres, et fonda à Paris, un hospice qui porte le nom de Necker. Elle s'entoura des hommes d'esprit les plus distingués de son temps, et tous ont éprouvé la bonté de son cœur et admiré l'étendue de ses connaissances et de son esprit. Après la retraite de son mari en Suisse, elle publia : *Réflexions sur le divorce*, 1795, in-8°. Cette femme remarquable mourut au mois de mai de l'année 1796 (et non 1794, comme l'a dit la *Biographie universelle*), d'une maladie de nerfs, qui lui rendait l'existence très pénible; son mari a recueilli ses autres écrits et les a publiés sous le titre de *Mélanges extraits des manuscrits de madame Necker*, 1798, 3 vol. in-8°; *Nouveaux mélanges, etc.*, 1801, 2 vol. in-8°.

NEE DE LA ROCHELLE (Jean-François), fils de Jean Née de la Rochelle, avocat au parlement, et subdélégué de l'intendant d'Orléans à Clamecy, né à Paris, le 9 novembre 1751, exerça longtemps dans cette ville la profession de libraire. Il s'est retiré dans le département de la Nièvre, et remplit une place de juge-de-paix à la Charité-sur-Loire. Il a publié : 1° *Bibliographie instructive*, tom. x, 1782, in-8° et in-4°; 2° *Vie d'Etienne Dolet*, suivie d'une *Notice sur les libraires et imprimeurs auteurs*, 1779, in-8° et in-4°; 3° *Eloge historique de Guttemberg*, 1808, in-8°; 4° *Médée*, roman mythologique en vingt-huit livres, 1813, 4 vol. in-12; 5° *Mémoires pour servir à l'histoire civile, politique et littéraire, à la géographie et à la statistique du département de la Nièvre et des petites contrées qui en dépendent*, commencés par J. Née de la Rochelle, continués par P. Gillet, corrigés, augmentés et mis en nouvel ordre par J.-F. Née, Bourges, 1827, 3 vol. in-8°.

NEES VON ESENBECK (Chrétien-Godefroi), un des plus savants naturalistes de l'Allemagne, docteur en médecine, professeur de botanique à Bonn, et président de l'académie impériale des Curieux de la nature, naquit, le 14 février 1776, dans l'Odenwald. Il montra de bonne heure un goût particulier pour les sciences naturelles, et après avoir fait ses premières études à Darmstadt, il alla à l'université de Iéna, où il prit ses degrés de docteur en médecine. Il se fixa ensuite à Francfort-sur-le-Main, où il pratiqua la médecine et consacra ses loisirs à l'étude de l'entomologie, de l'ornithologie et de la botanique. Plusieurs de ses mémoires, consignés dans le *Journal médical* de Hufeland, prouvent avec quel zèle il a aussi cultivé son art, et combien il a su mettre à profit les observations qu'il a eu occasion de faire dans sa pratique. En 1813, il fut nommé professeur de botanique à Erlang, et élu, au mois de mai de la même année, président de l'académie impériale des Curieux de la nature. Il était chargé depuis longtemps de recueillir et de publier les mémoires de ce premier corps savant de l'Allemagne, qui paraissent aujourd'hui sous le titre de *Nova acta physico-medica academiæ cæsareæ Leopoldino-Carolinæ naturæ Curiosorum*. En 1818, il fut appelé comme professeur de botanique à Bonn. Secondé par son frère, il organisa, dans cette ville, une excellente école de botanique où il a déjà formé un grand nombre de botanistes distingués. Jusqu'à présent, il a publié peu d'ouvrages, mais il a fourni une quantité considérable de mémoires importants et d'excellentes dissertations aux principaux recueils scientifiques de l'Allemagne, et surtout aux actes de l'académie qu'il préside depuis quinze ans. Le *Magasin de la société des sciences naturelles de Berlin* renferme des recherches du plus haut intérêt faites par lui sur la fructification de divers genres de plantes. La *Gazette de Iéna* lui doit une foule d'excellentes analyses critiques et d'articles savants sur divers sujets de la philosophie, de l'histoire naturelle et de la médecine. Son nom se trouve fréquemment dans la *Flore*, ou *Gazette botanique de Ratisbonne*, et dans les *Archives du magnétisme animal*, rédigées par Kaiser. Un de ses mémoires, consigné dans ce dernier recueil, a été publié à part sous le titre de *Cours sur le développement de l'histoire du somnambulisme*. En 1813, il publia, à Erlang, avec Bischof et Rothe, un *Traité sur la substance végétale*. Depuis 1818, il dirige l'excellent recueil publié à Bonn sous le titre de : *Amænitates academicæ Bonnenses*, qui paraît à des époques indéterminées. Il a publié, en 1820, un ouvrage intitulé : *Guide élémentaire dans l'étude de la botanique*, et en 1823, *Disputatio de Cinnamomo*, in-4°, fig. Il a donné aussi avec le docteur Weihe, la *Monographie du genre Rubus*. C'est à lui que l'on doit le recueil de Berlin, intitulé : *Horæ physicæ Berolinenses*, commencé en 1819.

NELSON (Horace, lord vicomte), le plus célèbre des amiraux de la Grande-Bretagne, né le 29 septembre 1758, à Barnham-Thorpe, dans le comté de Norfolk, était le troisième fils du révérend Edmund Nelson, recteur de cette paroisse et prébendier de la cathédrale de Westminster. Il reçut les premiers éléments de l'éducation à l'école de Norwich, d'où il passa à celle de North Walsham: son père interrompit ses études pour le faire entrer, dès l'âge de douze ans, comme volontaire dans la marine, le confiant aux soins du capitaine Maurice Sucking, son oncle maternel, qui commandait *le Raisonnable*, de 64. Ce fut à bord de ce vaisseau, en 1770, que Nelson commença sa brillante carrière, et c'est une chose digne de remarque que l'amiral dont l'Angleterre s'honore le plus n'entra dans la marine qu'avec une extrême répugnance, et en cédant aux ordres impérieux de son père. Il est donc vrai, quoi qu'en dise le docteur Gall et ses partisans, que l'aptitude la plus prononcée pour un genre de vie peut rester inerte jusqu'à l'adolescence, et se développer ensuite avec une force extraordinaire par le seul effet des circonstances. Il ne tarda pas à montrer à un degré éminent les qualités essentielles qui constituent le marin. Il suivit son oncle sur *le Triomphe*, de 74, dont celui-ci avait obtenu le commandement; ne quitta ce vaisseau que pour servir à bord du *Carcass*, capitaine Lutwidge, en qualité de bosseman, et fit partie de l'expédition au pôle du nord, aux ordres du capitaine Philipps. En 1774, il fit le voyage des Grandes-Indes sur *le Sea-Horse*, de 20 canons, et l'année suivante il revint en Angleterre. En 1777, il passa son examen, et fut fait second lieutenant du *Lowestoff*, de 32, et eut ensuite le commandement d'un schooner; en 1778: sir Peter-Parker le choisit pour troisième lieutenant de son vaisseau amiral *le Bristol*: en 1779, il devint capitaine de haut-bord, et eut, l'année suivante, le commandement du *Janus*, de 44. En 1783, il vint en France pour rétablir sa santé, et en 1786, il épousa Françoise Herbert Nesbit, veuve du docteur Nesbit. A cette époque, il avait déjà acquis la ré-

putation d'un officier consommé : pendant la guerre d'Amérique, il se distingua par sa bravoure, son activité et par un coup d'œil surprenant. Dès que la guerre contre la république française eut éclaté, en 1793, Nelson, nommé commandant de *l'Agamemnon*, de 74, se rendit dans la Méditerranée, où il prit part à l'occupation de Toulon et à la prise de Bastia et de Calvi. Devant la première de ces villes, il perdit un œil par un coup de feu. Ce fut pendant cette campagne qu'il fit, à Naples, la connaissance de lady Hamilton, avec qui il forma une liaison des plus intimes, et dont les suites ternirent la réputation de ce vaillant guerrier. En avril 1795, l'amiral Jarvis lui confia le commandement provisoire du vaisseau the *Captain*, de 74, et au mois de décembre de la même année, montant *la Minerve*, de 52 canons, il s'empara de *la Sabine*, frégate française de 40. En 1797, il rejoignit l'escadre commandée par sir John Jarvis, et le 14 février, il se couvrit de gloire dans le mémorable combat naval livré à la flotte espagnole, près du cap Saint-Vincent : Nelson montait *le Capitaine*, de 74, avec lequel il attaqua le *Santissima-Trinidad*, de 136; aborda et prit *le Saint-Nicolas*, de 112, et *le Saint-Joseph*, de 80, et fut le premier à s'élancer à l'abordage de ce dernier vaisseau, monté par l'amiral espagnol, qui lui remit son épée. Par suite de cette éclatante victoire, obtenue par treize vaisseaux de ligne anglais contre vingt-sept espagnols, l'amiral Jarvis fut créé lord Saint Vincent, et Nelson, fait chevalier de l'ordre du Bain, reçut des mains du roi une médaille d'or et fut nommé contre-amiral : la Cité de Londres lui envoya des lettres de bourgeoisie dans une boîte d'or. Ce combat fait époque dans la tactique anglaise : c'est à Nelson que l'on doit l'introduction de ces manœuvres hardies au moyen desquelles une escadre bien commandée, et montée par des marins expérimentés, peut en toute assurance attaquer et battre des forces très supérieures, et même doubles, si elles ne savent pas manœuvrer avec une grande célérité, et surtout avec ensemble. D'après la nouvelle tactique, déjà connue en théorie par le célèbre Mazarredo, mais qui ne peut être exécutée que par des marins très exercés, un amiral avec des forces inférieures peut, en coupant la ligne de l'ennemi, ne combattre à la fois qu'un petit nombre de vaisseaux, qu'il détache du reste, et dont il s'empare ou qu'il met hors de combat avant que l'ennemi, peu adroit, ait pu venir à leur secours. Dans des combats sur mer, le courage ne pouvant suppléer à l'adresse, il est évident que l'amiral le plus habile combattra toujours avec avantage un ennemi supérieur en forces. Pendant l'année 1797, Nelson ramena la garnison de Porto-Ferrajo, commanda ensuite une division de l'escadre qui bloquait Cadix, et bombarda sans succès cette ville. Le 3 juillet, embarqué sur une chaloupe montée par douze hommes, il s'empara du commandant du port, don Miguel Tyrason, qui était dans sa galère avec un équipage de vingt-six hommes. Cette même année, il tenta en vain de s'emparer de Santa-Cruz de Ténériffe, à la tête d'une expédition composée des vaisseaux de ligne *le Thésée*, *le Culloden*, *le Zélé*, *le Léandre*, et autres bâtimens de moindre port. Après avoir opéré le débarquement, et repoussé les troupes espagnoles, il se vit subitement arrêté par le courage de quelques marins français, qui se retranchèrent dans une église, tinrent en échec les Anglais par leur résistance héroïque, et encouragèrent les troupes espagnoles à tenir ferme. Le vieux gouverneur de Santa-Cruz était sur le point de signer une capitulation et de se rendre à Nelson, lorsque des officiers espagnols vinrent lui dire que les troupes britanniques étaient repoussées, et se trouvaient dans une position tellement périlleuse, qu'elles seraient trop heureuses de pouvoir se rembarquer. En effet, un accord fut signé, par lequel on permit aux Anglais de se retirer. Nelson perdit le bras droit dans cette affaire, et revint en Angleterre, où le gouvernement lui accorda une pension de 1000 livres sterling. Au mois de décembre de la même année, il alla rejoindre l'escadre du comte Saint-Vincent devant Cadix, et fut bientôt détaché à la tête d'une division composée du *Vanguard* et de trois autres vaisseaux de ligne, avec deux frégates et un sloop, pour surveiller les mouvements de l'escadre française de Toulon. Au mois de mai 1798, un coup de vent le força de relâcher en Sardaigne, et lorsqu'il arriva devant Toulon, la flotte française en était déjà partie pour l'Egypte. Désespéré de ce contre-temps, il parcourut la Méditerranée à la poursuite de l'expédition commandée par Bonaparte; mais après avoir touché à Messine, et paru devant Malte et Alexandrie, Nelson revint en Sicile pour se ravitailler, sans avoir pu rejoindre l'escadre française. Ce fut en Sicile qu'il apprit avec toute certitude la destination de l'expédition, et qu'il se détermina à mettre en mer sans délai pour aller attaquer l'escadre française sur les côtes de l'Egypte. Lady Hamilton avait appris de la reine de Naples le vrai but de l'entreprise de Bonaparte, dont elle avait été instruite par une lettre de la reine d'Espagne. Le 5 juin, Nelson fut rejoint en mer par le capitaine Trowbridge avec dix vaisseaux de ligne et un de cinquante canons. Le 1er août, il arriva dans la baie d'Aboukir, où il trouva l'amiral Bruix avec treize vaisseaux de ligne, trois frégates et un aviso. L'amiral français avait commis la faute très grave de s'embosser de manière à pouvoir être débordé par l'ennemi, car sa ligne étant formée de vaisseaux dont les plus forts tiraient beaucoup plus d'eau que ceux de 74, ils se trouvaient par là tous trop éloignés de la côte. Nelson s'en aperçut du premier coup d'œil, et forma sur-le-champ le projet de faire passer une partie de son escadre entre la ligne d'embossage et le rivage, afin de mettre les Français entre deux feux et les battre en détail. Un pilote grec, qu'il avait à son bord, lui assura que la chose était praticable, et se chargea de conduire le vaisseau de 50 qui devait montrer le chemin aux autres. La manœuvre réussit parfaitement; le premier vaisseau toucha, et servit de balise à ceux qui le suivaient, qui, au nombre de six, se placèrent entre la flotte française et le rivage, tandis que sept autres attaquèrent de front l'amiral Bruix, dont une partie de l'escadre ne put donner, et resta paralysée pendant la plus grande partie du combat. L'action fut terrible; les Français firent tout ce que le courage le plus héroïque pouvait effectuer dans une position aussi désavantageuse : le combat se prolongea pendant la nuit, et jusque dans la matinée suivante. L'explosion du magasin à poudre fit sauter le vaisseau amiral de Bruix, qui y perdit la vie après avoir fait des prodiges de valeur et avoir été mortellement blessé : *le Tigre* mit son équipage à terre, et sauta ensuite; six vaisseaux très maltraités tombèrent au pouvoir de Nelson, quatre autres furent brûlés, et deux seuls avec les frégates se sauvèrent, grâces au contre-amiral Villeneuve, qui parvint à se dégager, et à qui des historiens récents peu versés dans les affaires de mer et ignorant sans doute l'état réel de l'escadre victorieuse, ont reproché de n'avoir pas attaqué Nelson. Comment aurait-il pu se flatter de triompher de l'escadre anglaise avec deux vaisseaux frais, et quelques autres démâtés et hors de combat, lorsque l'ennemi n'avait pas perdu un seul des siens et comptait encore les deux tiers en état de soutenir un combat? Le retour de Nelson en Angleterre fut un triomphe; la nation le proclama le héros de la marine; le roi le créa baron du Nil, et il lui fut accordé une pension viagère de 3,000 liv. sterl. : la compagnie des Indes le gratifia de 10,000 liv. sterl. : les négociants faisant le commerce du Levant lui firent présent d'un superbe service d'argenterie, et le conseil général de la Cité de Londres lui décerna une épée de la valeur de 200 liv. sterl; le roi de Sicile le nomma duc de Bronte, et lui fit don d'une propriété territoriale du revenu de 75,000 fr., générosité dont Nelson fut redevable à la reine de Sicile et aux bons offices de lady Hamilton : le grand-seigneur lui envoya une superbe aigrette de brillants et une pelisse d'honneur, la sultane Validé un superbe diamant, et l'empereur de Russie une tabatière du prix de 2,500 liv. sterl.; le roi de Sicile ajouta encore à ses libéralités une épée garnie de diamants, évaluée à 5,000 liv. sterl., enfin le roi de Sardaigne lui fit présent d'une tabatière avec son portrait garni de brillants. En 1799, il fut créé contre-amiral du pavillon rouge. Depuis la victoire d'Aboukir, Nelson ternit ses lauriers en s'attachant au char de lady Hamilton, et en consentant à prendre une part odieuse aux épouvantables

vengeances exercées par la reine et sa favorite sur les personnes les plus respectables des états napolitains. L'histoire apprendra à la postérité que Nelson, pour plaire à une femme méprisable, qui, en déshonorant son mari, fit également l'opprobre du gouvernement qu'il représentait, eut la lâcheté d'être spectateur impassible de l'exécution du vénérable Carracciolo et des horribles atrocités commises par les féroces Calabrois et autres scélérats conduits par le sanguinaire Ruffo. Plusieurs de ses camarades ne purent contenir leur indignation de la conduite de Nelson, et le capitaine Trowbridge revint en Angleterre pour ne pas servir sous lui. Ne pouvant se séparer de sa maîtresse, dont il avait eu une fille, il suivit sir William Hamilton en Angleterre lorsque celui-ci quitta l'ambassade de Naples, et vécut sans gloire jusqu'au commencement de 1801. Nommé vice-amiral du pavillon bleu, il fut choisi par le gouvernement pour aller à la tête d'une division tenter de détruire la flotte danoise. On était en pleine paix avec le Danemarck, mais le cabinet de Saint-James, qui ne s'est jamais piqué d'être scrupuleux en actions, quoique faisant toujours un grand étalage de moralité, soupçonnant que cette puissance ne tarderait pas à unir sa marine à celle de la Russie et de la France, résolut de détruire la flotte de Copenhague, ou de s'en emparer. Arrivé dans la Baltique, Nelson se dispose à exécuter cet attentat contre le droit des gens, mais l'amiral Parker, qui commandait en chef les forces britanniques dans ces mers, s'opposa vivement au projet de Nelson, qui lui semblait offrir peu de chances de succès. Nelson insiste, et avec sa seule division il se porta devant Copenhague, exigea la remise de la flotte, et sur le refus du prince-régent il l'attaque avec une intrépidité que rien ne peut surpasser, et parvint à intimider tellement le prince, que celui-ci consentit à se détacher de l'alliance de la Russie et signa une convention dictée par l'amiral anglais. Dans cette journée mémorable, Nelson triomphe plutôt en négociateur qu'en guerrier; il est avéré qu'il était perdu sans ressource si le gouvernement danois avait, d'après l'avis des officiers de sa marine, continué l'action. Le vaisseau que montait Nelson avait touché, et en touchant il obstruait la passe, en sorte que ses autres vaisseaux ne pouvaient plus avancer; ce fait est si vrai que le lendemain de l'armistice ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint à mettre à flot le vaisseau amiral, après en avoir retiré une grande partie de sa batterie basse. Ce brillant coup de main valut à Nelson les remercîments des deux chambres du parlement et le titre de vicomte. L'affaire de Copenhague eut lieu le 2 avril; à la fin de juillet Nelson s'embarqua sur *la Leyden*, de 68 canons, et le 6 août il fit une première tentative pour incendier la flottille française à Boulogne; le 15 il renouvela l'attaque, et fut de nouveau repoussé avec une grande perte, en tués et blessés. Ces deux échecs l'irritèrent singulièrement, et d'autant plus qu'il avait en quelque sorte promis de détruire tout l'armement du port de Boulogne. Les détracteurs de Napoléon ont eu beau plaisanter sur les *coquilles de noix* avec lesquelles il prétendait opérer un débarquement en Angleterre: il n'est pas moins vrai que le ministère anglais en conçut de vives alarmes, et la double tentative de Nelson suffirait pour le prouver. En 1803, il arbora son pavillon sur *la Victoire*, de 100 canons, et l'année suivante il parcourut avec une rapidité étonnante l'Océan, depuis l'Europe jusqu'en Amérique, sans avoir pu rencontrer la flotte réunie française et espagnole, et revint à Portsmouth, au mois d'août 1804. Il se remit en mer, et rencontra, le 21 octobre, les escadres française et espagnole qui venaient de sortir de Cadix d'après les ordres formels de l'empereur Napoléon, et malgré l'avis presque unanime des amiraux et officiers supérieurs des deux nations sur l'imprudence d'une telle entreprise dans l'état où étaient la plupart des équipages, dont l'infériorité en fait d'habileté et de discipline rendait impossible d'exécuter des manœuvres savantes avec la promptitude et l'ensemble indispensables dans la tactique navale. Ce qu'ils craient prévu arriva; Villeneuve, qui commandait en chef, et Gravina se dévouèrent: le second surtout montra un courage digne d'un meilleur sort, et eut du moins le bonheur de mourir sur le sol de sa patrie. Dans une dépêche officielle du ministre de la marine, Bruix, dans laquelle Napoléon avait écrit de sa main plusieurs phrases, l'amiral Villeneuve était traité de poltron, et dans une lettre confidentielle le ministre écrivait à cet infortuné officier que s'il ne sortait pas sans délai, il se verrait sous peu de jours remplacé par l'amiral Rosilly, que l'empereur venait de nommer amiral de la flotte combinée. C'est donc à l'entêtement de Napoléon et à son peu de connaissances en ce qui concernait la marine, qu'il faut attribuer le désastre de Trafalgar, qui aurait pu avoir été moins funeste si Villeneuve avait eu plus de talent, mais qui était inévitable. L'amiral français forma toute l'escadre en croissant, et laissa une réserve en arrière de sa ligne, composée de quatre vaisseaux de 74, aux ordres du contre-amiral Dumanoir. Cette disposition était la plus mauvaise qu'on pût imaginer, car la ligne une fois rompue les Anglais n'avaient qu'à morceler l'escadre et à prendre ou détruire les vaisseaux en détail, rien n'étant plus impossible que de se rallier avec de tels équipages, sous le feu d'un ennemi tel que Nelson, combattant à portée de fusil et même de pistolet. Ainsi dès le premier choc l'escadre anglaise formant trois corps à *tête de grue*, coupa sur trois points la flotte combinée, et y mit le désordre. Villeneuve amena son pavillon un des premiers, et il n'y eut plus de commandement général. Nelson s'attache avec son vaisseau à la *Santissima-Trinidad*, qu'il n'avait pu prendre au combat du cap Saint-Vincent, et dont il s'empara cette fois. Ce chef fit toutes ces dispositions avec une habileté consommée et le plus grand sang froid, et déploya sa bravoure éprouvée pendant l'action, qui fut décidée dès la première manœuvre. Le combat commença à midi, et à trois heures du soir dix-neuf vaisseaux de ligne, sur trente-trois dont se composait l'escadre combinée, étaient au pouvoir des Anglais. Au moment de la victoire, à une heure et un quart, Nelson fut blessé mortellement à l'épaule d'un coup de fusil, parti des hunes du vaisseau français *le Bucentaure*; il mourut de sa blessure à quatre heures quarante minutes, après avoir remis le commandement à l'amiral Collingwood. L'amiral Gravina grièvement blessé réussit à sauver les débris de l'escadre et rentra à Cadix; le contre-amiral Dumanoir ne prit aucune part à l'action, et alla se faire prendre par Richard Strachan, devant Rochefort, avec ses quatre vaisseaux, après un combat peu sanglant contre des forces égales. L'infortuné Villeneuve quitta l'Angleterre sur parole, pour venir à Paris se justifier de sa conduite; mais ayant appris à Rennes que Napoléon avait juré sa perte, il se donna la mort. Tel fut le sort des trois amiraux qui commandèrent dans cette journée. Nelson expira au milieu du triomphe le plus éclatant, en sauvant sa patrie et fier du service qu'il venait de lui rendre. Plusieurs capitaines français se distinguèrent dans cette action, mais des efforts isolés ne pouvaient rien contre des opérations exécutées avec accord et précision. Si en sortant de Cadix Villeneuve eût fait le signal de s'éparpiller et de combattre, autant que possible, isolément, il y a grande apparence que les alliés n'auraient éprouvé qu'une perte comparativement légère. Le corps de Nelson fut d'abord envoyé à Gibraltar, exposé ensuite pendant quelques jours à l'hôtel des invalides de la marine de Greenwich, d'où il fut transféré à l'amirauté, et déposé, le 9 janvier 1806, dans la cathédrale de Saint-Paul. La pompe funèbre et le cortége furent des plus brillants, et on rendit les plus grands honneurs à sa mémoire. Un superbe monument en marbre fut érigé dans cette église à ce grand amiral: il est singulier que le sarcophage et le piédestal qui en font partie aient été enlevés à la tombe du cardinal Wolsey, à Windsor. On a sur Nelson: *Vie de Nelson*, par Samuel Clarke, 1810, 2 vol. in-4°; — *idem*, par Churchill, 1813, in-4°; — *idem*, par Robert Southey, 1823, in-4°. Ceux qui ont vécu dans son intimité assurent qu'il eut des qualités très estimables dans sa vie privée, et vantent son désintéressement. Il a laissé un testament dans lequel il recommande au gouvernement et au peuple anglais lady Hamilton, qui avait, disait-il, rendu les plus grands services à la patrie. En 1800, il s'était séparé de sa femme par

suite de sa malheureuse liaison avec lady Hamilton.

NESSELRODE, *Voyez le* SUPPLÉMENT.

NEUFCHATEAU (NICOLAS LOUIS FRANÇOIS est), député à l'assemblée législative, ministre de l'intérieur, directeur, sénateur, membre de l'institut, etc., etc., né à Sassay en Lorraine, le 17 avril 1750. A l'âge de sept ans, il fut placé chez les jésuites de Neufchâteau, où ses progrès furent si rapides et ses études si brillantes qu'il fit paraître, à peine adolescent, une production assez remarquable pour lui procurer, dès le commencement de l'année 1765, l'entrée de l'académie de Dijon. Deux ans après, il reçut le même honneur des académies de Lyon et de Marseille. Adopté vers cette époque par la ville de Neufchâteau, il obtint, en 1770, des dispenses d'âge pour être admis, sous ce nom, au barreau de Reims. Nommé avocat du roi au bailliage de Vézelise en 1771, il occupa ce poste jusqu'en 1775, et devint, en 1776, lieutenant général civil et criminel au bailliage royal et présidial de Mirecourt. Quatre ans après, on lui permit de cumuler cet emploi avec celui de subdélégué de l'intendance de Lorraine, et il les remplissait l'un et l'autre avec une égale aptitude, lorsqu'il fut distingué par le ministre de la marine, M. de Castries, et promu, en 1783, aux fonctions de procureur général du roi au conseil souverain du Cap-Français. La manière honorable dont il les exerça le recommanda à la munificence du prince lors de la suppression de cette cour, en 1787; et son nom fut inscrit au livre des pensions pour une somme de 3,000 francs. En revenant en France, il fit naufrage et perdit à la fois sa fortune et de précieux manuscrits. En 1788, le roi lui conféra le titre de conseiller honoraire au conseil supérieur de Saint-Domingue. L'année suivante, la révolution survint. François de Neufchâteau, élevé sous l'influence des idées philosophiques de son siècle, et plein de sentiment patriotique qui faisait explosion après une si longue contrainte, ne pouvait que saluer avec enthousiasme l'aurore de notre régénération. Il fut nommé député suppléant des communes du bailliage de Toul aux états-généraux, où il ne siégea point. En 1790, le gouvernement le désigna pour commissaire du roi dans la formation du département des Vosges. Les électeurs de ce même département le choisirent, au mois de septembre 1791, pour un de leurs représentants à l'assemblée législative. Dès la première séance, ses collègues jetèrent les yeux sur lui et l'honorèrent de leurs suffrages dans la nomination des secrétaires. Il partagea ce témoignage d'estime et de confiance avec des hommes déjà célèbres, tels que Condorcet, Lacépède, etc. Le 3 octobre suivant, il ne quitta le secrétariat que pour monter à la présidence. Membre du comité de législation, il présenta, le 29 novembre, au nom de ce comité, un rapport fort remarquable sur la question des mesures à prendre à l'égard des prêtres réfractaires qui suscitaient des troubles dans un grand nombre de départements, et surtout dans ceux de l'ouest. Conciliant à la fois les droits de la tolérance et les intérêts du pays, il réclama, pour les catholiques insoumis à la loi nouvelle, le libre exercice de leur culte, et ne proposa que de leur enlever le privilége de conspirer impunément contre la constitution, sous le prétexte mensonger que la constitution portait atteinte à leurs dogmes. « Il ne s'agit » pas ici, messieurs, s'écria-t-il, de forcer les dissidents » à reconnaître les prêtres citoyens salariés par l'état, » à entendre leurs prédications, à suivre leur culte; » il ne s'agit pas de les *contraindre d'entrer* dans les » églises nationales. On les laisse, sur ce point, entiè» rement libres; on leur accorde même des églises » particulières pour exercer un culte quelconque; » mais comme l'exercice de cet autre culte devient une » action extérieure qui intéresse la sûreté publique, » on demande que ses ministres, voulant rassembler » leurs prosélytes pour leur parler au nom d'un Dieu, » auteur de la société, créateur des nations, force » éternelle de l'ordre, veuillent bien reconnaître le » contrat social, respecter la souveraineté nationale, » rendre hommage à l'ordre public... » Répondant ensuite à cette objection de quelques défenseurs des prêtres insermentés, que l'état, pour être conséquent, devait exiger le serment civique de tous les ministres des divers cultes sans distinction, l'éloquent rapporteur du comité de législation continua ainsi : « Le moment » est venu d'énoncer à cette tribune ce que tous les » gens sensés pensent depuis longtemps; c'est, mes» sieurs, que les ministres des autres cultes ne sont » pas dans le cas d'inspirer au gouvernement la même » inquiétude que les prêtres dissidents. 1° Parce qu'ils » ne sont pas, comme ces prêtres, séparés du reste des » hommes par la loi du célibat, qui rend ces derniers » étrangers à la société, qui ferme leur cœur à toutes » les affections, qui les isole de leur famille, qui les » détache de leur patrie, qui les dispense de tout in» térêt à la chose publique; 2° parce que les ministres » des autres cultes n'ont pas le terrible moyen de séduc» tion insensible et de domination souterraine qui ré» sulte des cérémonies clandestines dont les prêtres » dissidents peuvent se servir et se servent en effet » pour essayer de ruiner vos lois sans qu'on puisse » saisir la trace de leurs complots, puisqu'il leur est » facile d'affecter de prêcher la paix dans les rues, sauf » à se dédommager de cette contrainte dans l'obscurité » des tribunaux de pénitence; 3° parce que les mi» nistres des autres cultes ne font pas leurs prières, » comme les prêtres dissidents, dans une langue in» connue au vulgaire de leurs sectateurs; 4° parce que » les ministres des autres cultes n'ont point, comme » le clergé prétendu dissident, l'esprit de corpora» tion, qui met toujours l'égoïsme de l'aggrégation » privée en opposition avec l'esprit public; 5° enfin » parce que les ministres des autres cultes n'ont pas le » système des deux puissances, système destructif du » principe de l'unité de la souveraineté, système qui » n'est propre qu'à occasioner dans le corps social » des conflits et des querelles interminables, etc., etc.» Après avoir ainsi établi, avec autant de force que de raison, la différence que l'homme d'état devait mettre entre les prêtres catholiques et les ministres des autres cultes, sous le rapport des précautions à prendre, dans l'intérêt des nouvelles institutions et de l'éducation constitutionnelle du peuple, François de Neufchâteau examina s'il était vrai, comme on le prétendait, que le serment civique portât atteinte à la liberté de conscience, et il se demanda si c'était par des opinions religieuses ou par des opinions politiques que l'assemblée se trouvait divisée d'avec les dissidents? Si ceux-ci réclamaient la liberté de conscience ou la liberté de faction? s'ils soulevaient des questions de théologie ou des questions de droit public? s'ils revendiquaient des articles de foi ou des prétextes de sédition? « Je les » entends se récrier, dit-il, contre ces lois qui ont fixé » les rapports civils du culte catholique en France, et » qui ont été appelées *constitution civile du clergé*...? » Mais on ne prétend pas que le serment civique les » soumette au culte payé en vertu de ces lois, s'ils ne » veulent pas s'y soumettre; vous avez eu pour leur » conscience chatouilleuse la condescendance de sub» stituer le serment civique à celui qu'avait prescrit aux » ecclésiastiques le décret du 27 novembre 1790 : ce » n'est plus à des prêtres, c'est à des citoyens que vous » demandez une assurance de leur civisme, et ils la » refusent !.... Quels sont donc leurs motifs? Eh! mes» sieurs! leurs motifs ne sont point des opinions reli» gieuses, ni l'impulsion de la conscience, ni des » questions de théologie, ni des articles de foi; leur » motif est uniquement la haine de la constitution » française. » L'orateur ne pouvait penser, au reste, que l'article de la constitution portant que : « Nul ne » devait être inquiété pour ses opinions même reli» gieuses » pût être invoqué par le clergé dissident, « lui » qui avait couvert la France de ses persécutions; lui » qui avait inventé le tribunal des inquisiteurs de la » foi; lui qui avait dispersé les cendres de Descartes » loin de sa patrie; lui qui avait refusé d'amasser un » peu de terre pour couvrir le tombeau de Molière; lui » qui avait donné tant d'exemples d'intolérance et de » fureur contre des opinions innocentes ou utiles! » Les conclusions du rapporteur furent conformes à ce langage; des applaudissements nombreux et réitérés l'avaient interrompu. Quand il eut cessé de parler, l'assemblée décréta par acclamation l'impression de cet éloquent discours, et son envoi aux quatre vingt trois

départements. François de Neufchâteau fut du nombre des députés prévoyants qui insistèrent pour la vente des biens nationaux par petits lots, afin d'attacher ainsi la masse des cultivateurs à la révolution. Il présida la dernière séance de l'assemblée législative, en remplacement de Cambon, et fit adopter le cérémonial à observer à l'égard de la convention. Le même jour, 21 septembre 1792, il se rendit aux Tuileries à la tête de ses collègues, et fut chargé, par eux, d'exprimer, en leur nom, aux nouveaux députés de la France, les vœux de ses derniers mandataires pour le triomphe de la cause commune. « Remplissez, représentants, leur dit-il, vos grandes destinées; réalisez les promesses que nous avons faites pour vous, et que le peuple français vous doive bientôt, d'une manière solide, ces trois dons, les premiers et les plus précieux que le ciel puisse faire aux hommes, la liberté, les lois, la paix! la liberté, sans laquelle le Français ne saurait plus vivre; les lois, qui sont le plus ferme fondement de la liberté; la paix, qui est le seul objet et la fin de la guerre! » De funestes pressentiments étaient venus troubler cependant les douces espérances auxquelles François de Neufchâteau se livrait encore en public, et sa prévision l'avait empêché de se faire réélire à une assemblée dont la session lui semblait devoir être nécessairement orageuse. Le même motif, la crainte d'être surpris sur la scène politique par de trop violentes tempêtes, le porta à refuser le ministère de la justice, auquel il avait été nommé le 6 octobre 1798; et le mauvais état de sa santé lui servit d'excuse en cette occasion. Élu président de l'administration du département des Vosges, en 1793, il fit jouer, quelque temps après, sur le théâtre de la nation, une pièce intitulée: *Paméla*, ou *la Vertu récompensée*; le comité de salut public y exigea des changements; l'auteur les fit; et malgré cela, sa pièce n'ayant pas été jugée assez civique, il fut arrêté, le 4 septembre de la même année, et jeté dans une prison, d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor. En recouvrant la liberté, il apprit presque aussitôt sa nomination au tribunal de cassation. Appelé, en 1796, aux fonctions de commissaire du directoire près de l'administration centrale du département des Vosges, il les exerça, pendant une année, avec autant de sagesse que de fermeté, et succéda à Benezech, comme ministre de l'intérieur, le 22 juillet 1797. Deux mois après, il fut porté au directoire avec Merlin de Douai, pour remplacer Barthélemy et Carnot proscrits dans la fameuse journée du 18 fructidor. Devenu membre de l'institut, vers la même époque, il contribua au rétablissement de la société d'agriculture, et assista, en 1798, aux conférences de Seltz, en qualité de plénipotentiaire de la république française. Replacé au ministère de l'intérieur, à la fin de cette année, il le quitta de nouveau en 1799, et versa au trésor public une somme de 15,000,000 francs, provenant de fonds secrets laissés à sa disposition, et dont il ne devait compte qu'à sa conscience. Aucun ministre de l'intérieur n'a montré autant de zèle en faveur des sciences et des arts. On lui doit la première exposition publique des produits de l'industrie française, le 1er vendémiaire an VII (22 septembre 1798). Il fit acheter des exemplaires de tous les ouvrages importants, pour en envoyer à la bibliothèque de chaque département, et donna, en 1798, la plus grande solennité à la fête de la réception des monuments des arts conquis en Italie. Après le 18 brumaire, il obtint la confiance du premier consul, et fut revêtu de la dignité de sénateur. En 1804, il reçut la croix de grand officier de la légion d'honneur, puis le grand cordon du même ordre, en 1805. Plein de reconnaissance envers le monarque qui le récompensait de ses services et de son zèle avec tant de munificence, il célébra, en plusieurs occasions, les merveilles de l'empire, et sut néanmoins concilier, dans ses éloquentes apologies, le caractère du citoyen avec celui du panégyriste. Lors du couronnement de Napoléon, il fut chargé, comme président du sénat, de le haranguer au nom de ce corps et du tribunat réunis. La manière adroite dont il remplit cette mission put faire croire que ses collègues avaient compté sur l'habileté d'un orateur-académicien pour marquer et adoucir la transition du style démocratique, en usage dans les dernières assemblées, au langage monarchique qu'allait exiger le nouvel ordre de choses. « Sire, dit-il, le premier attribut du pouvoir souverain, c'est le droit de suffrage appliqué spécialement aux lois fondamentales, c'est lui qui constitue les véritables citoyens. Jamais, chez aucun peuple, ce droit ne fut plus libre, plus indépendant, plus certain, plus légalement exercé qu'il ne l'a été parmi nous depuis l'heureux 18 brumaire. Un premier plébiscite mit, pour dix ans, entre vos mains les rênes de l'état: un second plébiscite vous les confie pour la vie: enfin pour la troisième fois, la nation française vient d'exprimer sa volonté.... Sire, la voix du peuple est bien ici la voix de Dieu... Elle fait entrer au port le vaisseau de la république!.... Oui, sire, de la république! Ce mot peut blesser les oreilles d'un monarque ordinaire: ici, ce mot est à sa place devant celui dont le génie nous a fait jouir de la chose dans le sens où la chose peut exister chez un grand peuple... Depuis quarante siècles, on agite la question du meilleur des gouvernements; depuis quarante siècles, le gouvernement monarchique était considéré comme étant le chef-d'œuvre de la raison d'état et le seul port du genre humain: mais il avait besoin qu'à son unité de pouvoir et à la certitude de sa transmission on pût incorporer sans risque des éléments de liberté. Cette amélioration dans l'art de gouverner est un pas que Napoléon fait faire à la science sociale: il a posé les fondements du gouvernement représentatif. » Déjà François de Neufchâteau avait exprimé ses espérances dans les vues libérales de l'empereur, à l'occasion du serment individuel prêté, le 27 mai 1804, par chaque membre du sénat, et il n'avait pas craint de dire au fondateur de la nouvelle chevalerie, que l'égalité des droits était la seule véritable noblesse, reconquise par les Français au prix de tant de sang, de tant d'exploits, de tant d'efforts dans ces longues années de révolution, de tourment et d'angoisses, dont Napoléon, comme premier consul, avait montré le terme, et dont, comme empereur, il devait garantir le prix. « Sire, avait-il ajouté, nous élevons, nous distinguons une famille, pour que toutes les autres demeurent dans l'égalité. On ne saurait trop le redire, c'est afin de racheter cette égalité primitive, que la France s'était armée en 1789; c'est afin de la conserver qu'après trois lustres écoulés, la France vous nomme empereur, et rend ce titre héréditaire. Nous faisons une seule et grande exception, parce qu'elle est indispensable pour conserver la règle. » C'est dans ce même discours que François de Neufchâteau invoque l'autorité de Socrate et de Fénélon, comme digne d'être citée à Bonaparte, pour lui rappeler que celui qui gouverne doit être le plus obéissant à la loi; que sa personne détachée de la loi n'est rien, et qu'elle n'est consacrée qu'autant qu'il est lui-même, sans intérêt et sans passions, la loi vivante donnée pour le bien des hommes. C'est là encore que l'éloquent interprète du sénat, mêlant habilement la pompe des louanges à la sagesse des conseils, dit à Napoléon, qu'il ne connaissait qu'un souhait qui fût digne de lui: « Soyez longtemps vous-même, s'écrie-t-il; vous n'aurez point eu de modèle, et vous en servirez toujours. » Le 7 février 1805, il fut chargé de faire un rapport sur la communication du ministre Talleyrand au sujet des relations de la France avec l'Angleterre, et des propositions pacifiques de Napoléon au roi Georges, qui avait dédaigné de lui faire une réponse autographe. Il saisit cette occasion de flétrir la politique perfide du cabinet de Saint-James, et de rejeter sur lui toute la responsabilité des maux que la rupture du traité d'Amiens pouvait accumuler, non seulement sur les nations belligérantes, mais encore sur l'Europe entière et sur tous les peuples du globe, unis par le commerce aux destinées de l'empire français et de la Grande-Bretagne. « L'auteur d'une pareille guerre, dit-il, est l'ennemi du genre humain: il donne à tous les peuples le droit de le maudire, et celui de se réunir, soit pour le réprimer, soit pour lui arracher la puissance dont il abuse. Mais ce n'est point d'ici que peut partir ce vœu féroce d'une guerre d'extermination, ce vœu d'anéantir un peuple, ce

» vœu que l'on nous a trop souvent adressé de l'autre » côté de la Manche. Nous pouvions y répondre par la » conclusion des opinions de Caton dans le sénat de » Rome : mais la ruine de Carthagène n'est point l'objet » que se propose l'empereur ; sa gloire est de fonder et » non pas de détruire. » A la suite de ce rapport, il fit décréter par le sénat que la copie de la lettre de Napoléon au roi d'Angleterre, serait consignée dans ses registres, *comme un monument glorieux pour le prince qui l'avait écrite, et pour la nation qu'il gouvernait*, il fit déclarer en outre que l'empereur devait compter dans cette guerre sur le zèle inébranlable du premier corps de l'état, comme sur la fidélité du peuple et de l'armée. Le 24 septembre de la même année, la commission spéciale, chargée d'examiner les projets des sénatus-consultes relatifs à la levée de quatre-vingt mille conscrits, et à la réorganisation des gardes nationales, choisit encore son président. François de Neufchâteau, pour rendre compte à l'assemblée du résultat de ses travaux et de ses investigations. L'infatigable rapporteur s'attacha à fixer la compétence du sénat en matière de conscription, renouvela ses plaintes amères contre le gouvernement anglais qui venait d'entraîner l'Autriche dans une nouvelle coalition contre la France, et termina ainsi son discours : « Patriotisme ! honneur ! bravoure ! » idoles de la nation, source constante de sa gloire, » ressorts puissants de son génie, mobiles de tous ses » succès : celui qui vous réclame est ce même héros » dont le premier mérite, parmi tant d'autres qualités, » a été d'avoir su connaître l'esprit national. Ah ! c'est à » lui surtout qu'il appartient de l'invoquer : à cette voix » toute puissante se répétera le prodige dont se vantait » jadis ce célèbre Romain à qui il suffisait de frapper » la terre du pied pour en faire sortir des légions. » Au retour de l'immortelle campagne qui suivit la rupture avec l'Autriche et la Russie et qui se termina par la bataille d'Austerlitz, François de Neufchâteau, en sa qualité de président du sénat, fut encore l'organe de ce corps auprès de l'empereur et lui adressa de solennelles félicitations, à l'audience que ce magnifique conquérant donna, le 28 janvier 1806, dans son palais des Tuileries. Ce fut en cette occasion qu'il lui décerna le surnom de *Grand*, qui accompagna depuis le nom de Napoléon dans toutes les adresses des autorités civiles et militaires. « Quoique votre modestie, lui » dit-il, parle si simplement des prodiges sans nombre » par lesquels ce génie, qui avait déjà surpassé tous les » autres héros, vient de se surpasser lui-même, souffrez » que nous exécutions le décret du sénat en donnant » solennellement au sauveur de la France le nom de » *Grand*, ce nom si juste, ce titre que la voix du peuple, » qui est ici la voix de Dieu, nous prescrit de vous dé» cerner. » Après la paix de Presbourg, il célébra de nouveau, et avec son talent ordinaire, les merveilles du règne de Napoléon, qu'il appela *l'ami du peuple, le père du genre humain*. François de Neufchâteau se disculpa plus tard d'avoir loué Napoléon, et même avec excès : « Je l'ai loué, dit-il, tant que j'ai cru qu'il de» vait l'être, dans l'intérêt de la patrie, qu'il avait empê» chée de se déchirer elle-même, et d'être démembrée » par les coalisés ; il s'agissait pour nous d'être ou de » ne pas être : enfin, nous étions, grâce à lui. Je ne » rétracte point mes éloges, pourvu qu'on les confronte » avec leurs dates et avec les devoirs qui m'étaient impo» sés ; le héros changea, je me tus. » En effet, depuis 1807, François de Neufchâteau disparut de la scène politique, ne s'occupant que d'objets d'agriculture, parcourant les provinces, visitant les haras, recueillant toutes les observations qu'il croyait propres à perfectionner cette branche de l'industrie, et ne cessant d'implorer pour elle les secours du gouvernement. Il a terminé sa longue et honorable carrière, le 10 janvier 1828, n'ayant conservé de toutes ses dignités que la présidence à vie de la société d'agriculture. Les personnes qui ont vécu dans son intimité s'accordent toutes à reconnaître qu'il n'eut jamais une pensée qui ne tendît à la prospérité de son pays, et rendent un égal hommage à l'étendue de ses connaissances, à la force de son esprit et à la noblesse de son caractère. François de Neufchâteau a publié : 1° (avec Poinsinet de Sivry, Palissot, Castilhon, Lalande, Marat et autres), *Nécrologe des hommes célèbres de France, depuis 1764 jusqu'en 1782*, Paris, 1767—82, 17 vol. in-12 ; 2° *Poésies diverses*, 1765, in-12 ; 3° *Pièces fugitives de François de Neufchâteau*, Neufchâteau, 1766, in-12 ; 4° (avec Mailly de Dijon), *Poésies diverses de deux amis, ou Pièces fugitives*, Amsterdam et Paris, 1768, in-8° ; 5° *Ode sur les parlements*, 1771, in-8° ; 6° *le Mois d'Auguste, épître à Voltaire*, 1774, in-8° ; 7° *Discours sur la manière de lire les vers*, Paris, 1775, in-12 ; 8° *Nouveaux contes moraux en vers*, par un arrière-neveu de Guillaume Vadé, Berlin, 1781, in-12 ; 9° *Anthologie morale*, 1784, in-18 : 10° *Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lorraine*, 1784, 2 vol. in-8° ; 11° *les Études du magistrat*, au Cap-Français, 1788 ; 12° *Discours sur la disette du numéraire à Saint-Domingue, et sur les moyens d'y remédier*, au Cap-Français, 1784, in-8°, réimprimé à Metz, 1788, in-8° ; 13° *L'origine ancienne des principes modernes, ou les Décrets constitutionnels confrontés avec les maximes des sages de l'antiquité*, 1791, in-8° ; 14° *les Lectures du citoyen*, 1792 ; 14° *Paméla*, comédie en cinq actes et en vers, 1793, in-8°, imprimée depuis dans les différentes éditions du *Répertoire du Théâtre-Français* ; 15° *Épître du citoyen F. de N. au citoyen C., député, sur son voyage de Paris à Neufchâteau*, Paris, 1796, in-8° ; 16° *des Améliorations dont la paix doit être l'époque*, 1797, in-8° ; 17° *les Vosges*, poëme, 1798, in-8° ; seconde édition, 1797 ; 18° *l'Institution des enfants, ou Conseils d'un père à son fils*, imités des vers latins de Muret, 1798, in-8° : nouvelle édition, Châlons, 1804, in-8° ; 19° *Méthode pratique de lecture*, 1799, in-8° ; 20° *le Conservateur, ou Recueil de morceaux choisis d'histoire, de politique, de littérature et de philosophie*, 1820, 2 vol. in-8 ; 21° *Lettres sur le robinier*, 1803, in-12 : 22° *Tableau et vues que se propose la politique anglaise dans toutes les parties du monde*, 1804, in-8° ; 23° *Histoire de l'occupation de la Bavière par les Autrichiens en 1778, 1779, contenant les détails de la guerre et des négociations que ce différend occasiona, et qui furent terminées par la paix de Teschen*, 1808, in-8° ; 24° *Voyage agronomique dans la sénatorerie de Dijon*, 1806, in-4° : 25° *l'Art de multiplier les grains*, 1810, in-8° ; 26° *Fables et contes en vers, suivis des poëmes de la Lupiade et de la Vulpéide*, 1814, 2 vol. in-12 ; 27° *Lettre à M. Suard sur la nouvelle édition de sa traduction de l'Histoire de Charles-Quint, et sur quelques oublis de Robertson*, 1817, in-8° : insérée d'abord dans les *Annales encyclopédiques* ; 28° *Supplément au mémoire de M. Parmentier sur le maïs* : imprimé par ordre du gouvernement, 1817, in-8° ; 29° *les Tropes, ou les Figures de mots*, poëme en quatre chants, avec des notes et extraits de Denys d'Halycarnasse sur les tropes d'Homère, et des recherches sur les sources et l'influence du langage métaphysique, dédié à la jeunesse studieuse, 1817, in-12 ; 30° *le Jubilé académique, ou la cinquième année d'une association littéraire*, épître à M. Dumas, secrétaire de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, lue à la séance extraordinaire de l'académie française, le mardi 3 février 1818, Lyon, 1818, in-8° ; 31° *Rapport fait à la société royale et centrale d'agriculture sur l'agriculture et la civilisation du banc de la Roche, séance publique du 29 mars 1818*, 1818, in-8° ; 32° *Lettre de M. le comte François de Neufchâteau à M. C. Joyant, collaborateur de M. Mangard*, 1818, in-8° : 33° *les Trois nuits d'un goutteux*, poëme en trois chants, dédié à M. Giraud, médecin à la Clayette, 1819, in-8° : c'était en même temps le *spécimen des poésies diverses* de l'auteur, qui devaient former 2 vol. in-8°, et être suivies de deux volumes de *Mémoires sur sa vie*. Ces deux ouvrages n'ont pas paru. 34° *Esprit du grand Corneille, ou Extrait raisonné de ceux des ouvrages de P. Corneille qui ne font pas partie du Recueil de ses chefs-d'œuvre dramatiques*, 1819 : inséré dans la *Collection des meilleurs ouvrages de la langue française*, dédiée aux amateurs de l'art typographique ; 35° *Histoire de Gil-Blas de Santillane*, par Lesage, édition collationnée sur celle de 1747, corrigée par l'auteur, avec un examen préliminaire, de nouveaux sommaires des chapitres, et des notes historiques et littéraires, par M. François de Neufchâteau, Paris, 1820, 3 vol. in-8°. On trouve, à la suite, *Examen de la question de savoir si Le*

Sage est l'auteur de Gil Blas, *ou s'il l'a pris de l'espagnol*, *etc.*, par M. François de Neufchâteau; 36° *Épître à M. le comte Amédée de Rochefort d'Ally, à sa campagne de Vaudœuvre, en lui adressant l'épître à M. Viennet sur l'avenir de l'agriculture en France*, 1821, in-8° (extrait du n° 34 de l'*Album*); 37° *Lettres provinciales et pensées de Pascal*, nouvelle édition augmentée, 1° *d'un examen des Lettres provinciales et des sources de la perfection du style de Pascal*, 2° *d'une introduction aux Pensées*, par M. le comte François de Neufchâteau, 1822, 2 vol. in-8°; 38° *le Corps de l'âme*, en vers, 1824, in-8° (extrait du *Mercure du 19e siècle*, 87e livraison); 39° *Mémoire sur la manière d'étudier et d'enseigner l'agriculture, et sur les diverses propositions qui ont été faites pour établir en France une grande école d'économie rurale*, lu à la société d'agriculture du département de la Seine en 1801, Blois, 1827, in-8°. Ce mémoire sert d'introduction au *Dictionnaire d'agriculture pratique*, par MM. Poiteau, Aubert du Petit-Thouars, Sonnc, Lachavardière, Cels, etc., Paris, 1827, 2 vol. in-8°. Dans ce mémoire, il rend compte des efforts qu'il fit, en 1801, auprès du gouvernement consulaire pour établir une colonie agricole dans le parc de Chambord, près de Blois. Ce projet, d'une école d'agriculture à Chambord, avait déjà été conçu par le célèbre abbé Rozier, qui, en 1775, l'avait proposé au contrôleur général Turgot. Mais, quoique accueilli par ce ministre, il fut écarté par l'intrigue des courtisans, qui convoitaient ce domaine, sous le prétexte que dans le cas d'une guerre malheureuse, le roi pourrait avoir besoin de se retirer au delà de la Loire. François de Neufchâteau ne fut pas plus heureux que Rozier; le plan qu'il présenta de son établissement géoponique fut approuvé; on donna des éloges à son zèle pour le bien public, mais on en resta là. François de Neufchâteau a coopéré à plusieurs journaux, entre autres au *Journal de Lorraine et Barrois*, 1778, in-8°, aux *Annales encyclopédiques*, au *Mercure du 19e siècle*, à l'*Album*, etc. Il a été l'éditeur des *Œuvres posthumes de Nivernais*, 1807, 2 vol. in-12.

NEUWIED (Maximilien-Alexandre-Philippe, prince de), frère du prince régnant, Auguste de Wied Neuwied, naquit le 23 septembre 1782. Plein de zèle pour l'avancement des sciences et les découvertes utiles, il se rendit, en 1813, en Angleterre, où il s'embarqua pour Rio-Janeiro. Là il s'associa des hommes instruits pour le suivre dans ses excursions périlleuses, entre autres M. Freyreiss, aujourd'hui naturaliste de l'empereur du Brésil. Ayant réuni plusieurs hommes armés pour la chasse, sa petite caravane, munie de tout ce qui était nécessaire pour recueillir des objets d'histoire naturelle, partit pour Cabo-Frio, s'avançant à travers les forêts vierges du tropique. De Cabo Frio, elle se dirigea sur Villa San-Salvador dos Campos dos Goaytacasas, qui est plus rapprochée de la mer. C'est à la proximité de ce lieu que le prince put, pour la première fois, observer les sauvages, qu'il apprit à connaître mieux à Rio-Doce, où il rencontra la peuplade guerrière connue sous le nom de *Botocudes*. Il est le premier qui ait donné, sur cette peuplade, des renseignements exacts et détaillés. Le désir de visiter des contrées peu connues décida le prince à se diriger au nord du fleuve Belmonte jusqu'aux frontières de Minas-Geraes. Les comparaisons qu'il établit, dans la relation de son voyage, entre les différentes peuplades sauvages qu'il rencontra dans ses courses, sont du plus grand intérêt. Pour se rendre à Villa de San-Pedro d'Alcantara, nos voyageurs furent forcés de se frayer, la hache à la main, une route à travers les antiques forêts qu'ils traversèrent. Arrivés sur les frontières de Minas-Geraes, après avoir souffert toutes les fatigues imaginables, une indisposition obligea le prince de se rendre à Bahia, où il s'embarqua, quelque temps après, pour Lisbonne (le 10 mai 1817). De là il revint dans sa patrie, où il s'était fait précéder d'une grande partie de ses riches collections. Elles sont figurées dans son superbe ouvrage intitulé : *Recueil de planches d'animaux du Brésil*, Weimar, 1823 et ann. suiv., 2 vol. in-fol., fig. col. Ce travail est exécuté avec tout le luxe dont les Anglais et les Français décorent ordinairement les ouvrages de cette nature. Il a publié aussi un texte sous le titre de : *Matériaux pour servir à l'histoire naturelle du Brésil*, Weimar, 1825, 2 vol. in-8°. La relation de son voyage a paru à Francfort-sur-le-Mein, 1819, 2 vol. in-4°, avec planches et cartes. M. Eyriès en a publié une traduction française, Paris, 1821—1822, 3 vol. in-8° et atlas.

NEVELE (Pierre-Antoine HERWYN DE), pair de France, comte héréditaire, grand officier de la légion-d'honneur, membre de la société royale et centrale d'agriculture, de la société philantropique, et de plusieurs autres sociétés savantes et littéraires, naquit le 18 septembre 1753, à Hondscoote, département du Nord. Destiné à la magistrature, dans laquelle depuis trois siècles sa famille s'était distinguée, il reçut une éducation soignée et s'appliqua de bonne heure à étendre son jugement par l'étude de la philosophie et des sciences naturelles. La contrée qu'il habitait, terre classique de l'agriculture, fixa son attention particulière. Il remarqua avec soin l'ordre dans les assolements raisonnés, les diverses cultures du lin, du tabac, des plantes oléagineuses, les plantations d'arbres qui se marient dans ce pays avec les autres cultures, et rendent en peu d'années au propriétaire les capitaux qu'il a employés. Il recueillit plus tard le fruit de ses observations par l'application heureuse qu'il en fit dans ses propres domaines. De retour à Hondscoote, il fut nommé conseiller pensionnaire de la ville et de l'arrondissement, et occupa cette place avec honneur. Ses connaissances judiciaires et administratives servirent son zèle pour le bien public; mais déjà l'agriculture absorbait les moments de loisir que lui laissaient ses fonctions. Il existait alors entre Furnes, Bergues, Hondscoote et Dunkerque, de vastes marais appelés Moëres belgiques, qui offraient une immense étendue de terres incultes et insalubres, sur la frontière des Flandres française et autrichienne. Ces marais avaient été concédés de temps immémorial par les souverains, à charge de desséchement. De grands travaux avaient été faits inutilement à diverses époques, pour assurer l'écoulement des eaux stagnantes qui, inondant le sol en partie quelques mois de l'année, donnaient aux pâturages une mauvaise qualité et formaient des marécages dont les exhalaisons engendraient des fréquentes maladies épidémiques. La partie autrichienne de ces moëres, consistant en près de trois mille arpents, fut en 1780 concédée à M. Van der Moy, qui ne savait comment exécuter un semblable travail. Alors M. Herwyn, aidé de son frère, aujourd'hui le baron Herwyn, forma le projet d'assainir le pays et de rendre ces terrains à l'agriculture. Il se chargea, envers le concessionnaire, de terminer tout en six années, et tint parole. Les deux frères firent construire des moulins à palettes à vis d'Archimède, pour élever les eaux, établirent de fortes digues, des saignées intérieures, des canaux de ceinture, avec des écluses et des ponts, et réussirent ainsi à organiser l'évacuation des eaux et le maintien des vastes polders qu'ils avaient créés. Ils les couvrirent de céréales, de fourrages, de plantations, d'animaux domestiques, et des bâtiments nécessaires pour le service d'une si grande exploitation. Ces travaux immenses furent achevés en 1787. Bientôt après, M. le comte de Nevèle, député du tiers aux états-généraux, y fut membre et secrétaire du comité d'agriculture et de commerce. Il mit en ordre les travaux de ce comité, et fut toujours réélu pour les mêmes fonctions jusqu'à la fin de l'assemblée constituante. Les événements l'ayant jeté hors de la carrière qu'il s'était choisie, M. Herwyn, nommé chef de bataillon de la garde nationale, marcha contre l'ennemi, qui menaçait nos frontières, protégea la retraite de nos troupes, sut conserver son drapeau, et ramena son bataillon à Dunkerque, qu'il contribua puissamment à défendre par son courage et son activité. Cependant la révolution marchait à grands pas, et les victimes se multipliaient de toutes parts. On l'arrêta le 9 octobre 1793, à Hondscoote, par ordre du comité révolutionnaire, et on le tint sept mois en prison; sa généreuse épouse s'enferma avec lui et adoucit la rigueur de sa captivité. Rendu à la liberté, il alla à l'armée, et y resta quatre ans à remplir différentes fonctions. Lorsqu'il rentra dans ses foyers, il trouva sa belle entreprise de desséchement ruinée par le séjour des troupes étrangères;

les chevaux, les bestiaux, les grains, les fourages, tout avait été enlevé pour le service de l'armée française, et le séjour des eaux salées introduites par les inondations pour la sûreté des places avait dégradé les machines, détruit les digues, etc., fait périr quarante milliers d'arbres. Un tel désastre ne rebuta point MM. Herwyn; ils avaient employé une partie de leur fortune au desséchement des marais; mais ils avaient conçu leur plan avec sagacité, et ils savaient quels moyens pouvaient assurer le succès de leurs efforts. Ils se décidèrent à recommencer leurs sacrifices : guidés par l'honneur et l'amour du bien public, ils organisèrent de nouveaux travaux et parvinrent en deux ans à remettre en bon état cette intéressante entreprise. La société royale d'agriculture leur décerna, en 1802, une médaille d'or dans une séance publique, et les affilia à ses travaux. Les services de M. le comte Herwyn ne pouvaient rester sans récompense. Ils lui valurent de siéger au sénat. Le 17 mai 1815, il fut nommé pair de France et comte héréditaire. Il se présenta le 20 mars même (époque critique) à la cour royale pour prêter serment de fidélité. « Si vous êtes homme à le prêter, » lui dit le premier président, je suis homme à le recevoir; » et le serment fut porté sur les registres de la cour comme un témoignage de cet acte courageux. Le roi lui fit connaître sa satisfaction en lui remettant son portrait orné d'une légende. Il le comprit parmi les quarante qui l'accompagnèrent lorsqu'en 1817 il alla poser la première pierre du piédestal de la statue de Henri IV, et le fit grand-officier de l'ordre royal de la légion-d'honneur. Malheureusement la santé de M. le comte Herwyn ne lui permit pas de jouir longtemps des honneurs qu'il avait si justement mérités. Atteint de violentes attaques de goutte qui devenaient de plus en plus fréquentes, il mena sur la fin de ses jours une vie sédentaire qu'il consacra à l'éducation de ses enfants, et mourut le 16 mars 1825.

NEY (MICHEL), prince de la Moskowa, duc d'Elchingen, maréchal de France, naquit à Sarre-Louis, le 10 janvier 1769, d'un simple artisan. Il reçut néanmoins une assez bonne éducation, et entra à treize ans dans une étude; ses parents le destinaient au notariat, mais doué d'un caractère ardent le jeune Ney ne pouvait se faire à la vie sédentaire, et, le 13 février 1787, il s'engagea dans un régiment de hussards. Sa régularité dans le service le fit bientôt remarquer de ses chefs; en 1790, il fut élevé au grade d'officier, et après avoir fait les deux premières campagnes de la révolution sous les généraux Lamarche et Colland, qui l'eurent successivement pour aide-de-camp, il rentra dans son régiment avec le grade de capitaine. Peu de temps après, le général Kléber lui confia le commandement d'un corps de cinq cents hommes, et il dut aux succès qu'il remporta à la tête de cette petite troupe le nom d'*Infatigable*. Devenu adjudant-général en 1796, il déploya une intrépidité sans égale aux combats de Diedorf et de Montabaur; quelques mois plus tard, il s'empara de Wurtzbourg par un coup de main et y fit deux mille prisonniers. Au mois d'août de la même année (an IV de la république), il se battit comme un lion sous les murs de Forsheim, força le passage de la Reydnitz, et fut promu sur le champ de bataille au grade de général de brigade. Les exploits de Ney attiraient sur lui les regards des premiers généraux de l'armée; Hoche, qui avait admiré son intrépidité, le mit à la tête d'un corps de hussards avec lesquels il fit plusieurs charges brillantes aux affaires de Neuwied et de Grissno. Dans cette dernière action, Ney ayant eu son cheval tué sous lui, et ayant été réduit à se défendre avec le tronçon de son sabre, fut contraint de céder au nombre : il fut fait prisonnier; mais il ne tarda pas à être échangé, aux sollicitations de l'armée. Il revint aussitôt à son poste, et resta sous les ordres de Hoche jusqu'à la signature des préliminaires de la paix dictée par Napoléon à Léoben. Dans ces temps où les décrets de la convention envoyaient à la mort les émigrés français, Ney s'exposa plus d'une fois pour sauver ceux qui étaient tombés au pouvoir des armées de la république. En l'an VI, la guerre ayant éclaté de nouveau, il fit partie du corps de Bernadotte, et eut la gloire, s'étant introduit furtivement dans Manheim à la tête de cent cinquante hommes, de faire capituler cette ville : ce trait de courage lui valut le grade de général de division, peu de jours après. Aux combats d'Altikow et de Frauenfeld, Ney reçut deux blessures graves; elles n'étaient pas encore fermées, qu'il reparut sur les champs de bataille : à Kelbron, à Lauffen, il fit des prodiges de valeur. Bientôt toute la ligne du Rhin fut attaquée par lui, tandis que Masséna s'immortalisait à Zurich. Sous le commandement de Lecourbe, il se multiplie en quelque sorte et fait avec une activité sans exemple une guerre d'avant-postes que l'ennemi appelait *désespérante*. Ney faisait partie de l'armée du Rhin, sous les ordres de Moreau, lorsque le directoire fut renversé. Emmené par Bonaparte en Italie, il donna les plus éclatantes preuves de bravoure. A Marengo, il concourut aux étonnants résultats de cette mémorable journée, et profita ensuite des loisirs de l'armistice pour songer enfin à ses blessures. La paix de Lunéville ramena Ney à Paris. Napoléon, qui l'avait pris en grande affection, résolut alors de le marier avec mademoiselle Auguié, amie intime de sa belle-fille Hortense de Beauharnais, et fille de madame Auguié, femme-de-chambre de la reine Marie-Antoinette. Le mariage projeté eut lieu au mois de thermidor an X; les journaux du temps et d'après eux toutes les biographies rapportent que le consul fit alors présent au général d'un superbe sabre égyptien, dont la monture était des plus riches. Ney fut comblé des faveurs du gouvernement, Napoléon l'éleva à la dignité de maréchal, et l'envoya en qualité de ministre plénipotentiaire auprès des cantons Helvétiques. Ney, après avoir fait occuper la forteresse d'Augsbourg et la ville de Zurich, se présenta au sénat de Berne, lui proposa la protection de la France, et donna en même temps au général Brackmann l'ordre de licencier ses troupes. C'était la première fois que Ney remplissait une mission diplomatique; elle était de nature à lui convenir, puisqu'elle avait encore un caractère militaire. Il s'en acquitta de manière à mériter les éloges du gouvernement. La Suisse redevint tranquille; et, en février 1803, des députés de tous les cantons se rendirent à Paris pour signer un traité de médiation. Les Suisses, en reconnaissance de la paix que Ney leur avait rendue, lui donnèrent une médaille. En 1804, revêtu de toutes les dignités impériales, il fut appelé au camp de Boulogne, et bientôt après il fut dirigé contre l'Autriche, à la tête du 6e corps. Sept jours lui suffirent pour occuper tous les débouchés sur le Danube. De victoires en victoires, son impétuosité le précipita d'Elchingen à Ulm, et tandis que Napoléon triomphait à Austerlitz, Ney remportait sur un autre point des avantages qui devaient contribuer au succès général de cette campagne. Toujours avec le 6e corps, il contribua ensuite à abattre la Prusse à Iéna, et la Russie à Friedland. Pendant cette campagne, le maréchal Ney s'illustra par les plus beaux faits d'armes : ses soldats l'appelaient depuis longtemps le *brave des braves*, Napoléon lui confirma ce glorieux surnom. Quand nos aigles victorieuses du Nord franchirent les Pyrénées, Ney pénétra avec elles dans la Péninsule, et n'y déploya pas moins de bravoure que dans toutes les autres guerres; Wellington et le général Wilson, le premier à Madrid, le second à Banos, éprouvèrent tout ce que pouvait son audace contre la mauvaise fortune. En Portugal, Ney ne cessa pas de montrer les qualités héroïques qui le distinguaient à un si haut degré, mais dans des opérations combinées il eut le tort impardonnable de méconnaître la supériorité de Masséna. Près de rentrer en Espagne à la fin de mars, il refusa formellement, dans deux lettres, d'obéir aux ordres qu'il avait reçus de ce maréchal. Cet esprit de rivalité qui l'animait, et dans lequel il était soutenu par les dispositions du sixième corps, devint funeste à nos troupes dans plus d'une circonstance. Ney le poussa si loin, que Masséna ne put s'empêcher de lui ôter son commandement et de lui enjoindre de quitter l'armée. Ney avait d'abord l'intention de résister, mais son audacieuse fierté dut enfin céder à l'inflexibilité de Masséna. Il revint en France, où il fut un des premiers désignés pour l'expédition de Russie : l'empereur, qui voulait lui conférer le titre de duc d'Elchingen, le mit à la tête du troisième corps; et sous ses ordres, comme sous ceux des autres maréchaux, le

victoire, suivant l'expression de Napoléon, *marcha l'arme au bras*. Liady, Smolensk, Valontina furent les principaux combats où de brillants succès signalèrent la présence de Ney; mais la bataille de la Moskowa le couvrit d'une gloire immortelle. Ce fut là qu'il reçut de Napoléon le titre de prince. Ney prévit cependant les malheurs dont l'armée française était menacée: souvent on l'entendit dire que l'on s'était trop avancé, et blâmer Caulaincourt qui, plus qu'aucun autre, avait caressé les idées ambitieuses de l'empereur. On raconte à ce sujet, que mécontent de ce que l'opinion du duc de Vicence avait prévalu, il s'écria un jour dans le conseil de Napoléon: « Fasse le ciel que la » flagornerie de ce général d'ambassade ne soit pas plus » nuisible à l'armée que la plus sanglante bataille. » Pendant la fatale retraite, qui fit pour tant de guerriers français un tombeau de leur conquête, Ney, avec un courage qu'on n'eût pas cru dans la nature humaine, soutint jusqu'à la fin l'honneur de nos armes. Au combat de Krasnoe, le 18 novembre, séparé du gros de l'armée par de nombreuses divisions russes, on le crut perdu. Par une sorte de miracle, lui et sa troupe étaient parvenus à s'échapper, et après plusieurs jours de marche ils retrouvèrent à Orcha l'armée, qui les salua par des cris de joie. Bonaparte courut au-devant du maréchal pour l'embrasser. On raconte que quelques heures auparavant on l'avait entendu s'écrier, en parlant de Ney: « *Je donnerais deux millions pour le racheter.* » On ajoute, qu'en le revoyant il dit, « qu'il ne regrettait » nullement ses troupes, puisqu'il avait conservé son » cher cousin, le duc d'Elchingen. » Au milieu des scènes de mort, d'anéantissement, de douleur qui se renouvelaient à chaque pas, Ney trouva des forces pour les opposer à tant d'infortunes; enfin, six mois auparavant, il s'était avancé à la tête de cent mille guerriers, maintenant il redevint soldat, et lui cinquième fit face à des milliers de Russes: « Il traverse, dit M. de » Ségur, Kowno et le Niémen, toujours combattant, » reculant et ne fuyant pas, marchant toujours après » les autres, et pour la centième fois, depuis quarante » jours et quarante nuits, sacrifiant sa vie et sa liberté » pour ramener quelques Français de plus; il sort enfin » le dernier de cette fatale Russie, montrant au monde » l'impuissance de la fortune contre les grands courages, » et que pour les héros tout tourne en gloire, même » les plus grands désastres. » En avril 1813, le maréchal Ney passe le défilé de Poserna sous le feu de l'ennemi qu'il culbute. Son corps, attaqué par cent vingt mille hommes, soutient le choc, et la victoire de Lutzen est décidée. La bataille de Bautzen suit de près cette journée; Ney, qui commande l'aile gauche, repousse deux fois les ennemis, et l'armée française couche le soir même sur le champ de bataille. Le 29, un armistice est conclu. A peine est-il expiré que Napoléon, qui n'a pu beaucoup ajouter à ses forces, est obligé de résister à celles de la coalition qui s'étaient considérablement accrues. Dans ce moment, comme la guerre allait exiger une attaque désormais vive, impétueuse, il appelle à lui le prince de la Moskowa. « Mais si cette distinction, dit » Serrazin, fut flatteuse pour ce maréchal, elle fut fa» tale à l'armée de Silésie, qui, privée de son chef, fut » battue. » Les succès de Lutzen et Bautzen furent effacés sans retour dans les plaines de Leipsick; des trahisons sans nombre, des défections imprévues, des fautes irréparables, précipitèrent notre armée dans une défensive malheureuse dont les difficultés se multipliaient de jour en jour. Le sol de la patrie, touché par les troupes de la coalition, devint le théâtre de la guerre. Ce n'était plus des conquêtes qu'il s'agissait de garder, c'étaient nos villes, nos campagnes, notre civilisation qu'il s'agissait de disputer à l'ennemi; c'était l'empire, qu'un million d'hommes venaient, pour ainsi dire, saisir corps à corps. Dans cette lutte, le maréchal Ney ne redoubla pas d'intrépidité, car il était toujours intrépide, mais il déploya une activité incroyable. Sans commandement fixe, sans but arrêté, pendant cette fatale campagne, où rien n'était prévu, parce qu'il n'était pas possible de rien prévoir, il courait à l'ennemi, s'efforçait de lui faire face partout, remportant presque partout des avantages dont il regrettait de ne pouvoir tirer parti. A Brienne, à Mésières, à Champ-Aubert, à Montmirail, à Château-Thierri, il fut constamment dans le feu, animant les soldats et leur faisant retrouver, malgré leur petit nombre, cette confiance héroïque qui les avait inspirés aux jours de bonheur. A peine avait-il cinquante-trois mille hommes disséminés sur un grand espace, à opposer à une masse de trois cent mille ennemis rangés de front. Tant d'héroïques efforts devinrent inutiles, et tandis que Napoléon, après avoir traversé Nogent et Sens, arriva à Fontainebleau, les assiégés entrent dans Paris et le sénat prononce sa déchéance. « Ce fut, assure M. de Beauchamp, le maréchal Ney qui le premier apporta cette terrible nouvelle à l'empereur, en lui remettant les journaux: « Sire, lui dit-il, vous n'êtes plus empe» reur, voici l'acte de votre déchéance; nous ne vous » répondons plus maintenant des troupes dont nous ne » sommes plus les maîtres. » Surpris de cette déclaration, Napoléon, continue le même écrivain, « rugit de » colère; mais le maréchal lui déclara net que son abdi» cation seule pouvait sauver la France. » Cette démarche de la part de Ney est hors de toute vraisemblance; personne mieux que lui ne savait que l'armée n'avait pas cessé d'être docile à la voix de Napoléon, et qu'au moindre signal qu'il donnerait, elle était encore toute à lui. Or voici ce qui, d'après les témoignages les plus authentiques, paraît être le plus conforme à la vérité: le prince de la Moskowa, le duc de Tarente, le duc de Vicence furent choisis par Napoléon pour négocier la paix au nom de la régence. Alexandre les reçut avec distinction, mais d'après le traité particulier signé le 3 avril par le duc de Raguse, d'après l'observation émise par le prince Talleyrand que la régence n'offrirait aucune garantie de stabilité, en ce que Bonaparte n'en conserverait pas moins son influence, les envoyés ne purent obtenir d'autres conditions que celle d'une abdication entière et sans réserve. Ils retournèrent de suite à Fontainebleau; le maréchal Ney entre le premier dans le palais: « Avez-vous réussi? » dit Bonaparte, en l'apercevant. — « En partie, sire; votre vie et votre liberté » sont garanties; mais la régence n'est pas admise; il » était déjà trop tard; demain le sénat reconnaîtra les » Bourbons. — Où me retirerai-je? demanda Bonaparte. » — Où voudra votre majesté; à l'île d'Elbe, par exemple, » avec six millions de revenu. » Bonaparte se soumit à ce qu'on exigeait de lui. Le maréchal Ney écrivit aussitôt au prince de Bénévent, pour le prévenir qu'il espérait dès le lendemain lui remettre l'acte formel et authentique de l'abdication de l'empereur. Six jours après, M. le comte d'Artois fit son entrée dans Paris, et le maréchal Ney, au nom de ses frères d'armes, lui adressa la parole en ces termes: « Monseigneur, nous » avons servi avec zèle un gouvernement qui nous com» mandait au nom de la France; votre A. R. et S. M. » verront avec quelle fidélité et quel dévouement nous » saurons servir notre roi légitime. » Le 20 avril, Napoléon se mit en route pour l'île d'Elbe. Ney s'abandonnant sans répugnance au mouvement qu'imprimait aux esprits un nouvel ordre de choses, s'approcha du trône des Bourbons, et il fut un des premiers qu'ils s'efforcèrent de gagner à leur cause. Le 20 mai Louis XVIII le nomma commandant des dragons, des chasseurs et des chevau-légers-lanciers de France. Douze jours après, il le créa chevalier de Saint-Louis, et, le 4 juin, il l'éleva à la pairie et lui confia le gouvernement de la 6e division militaire. Cependant Ney, peu habitué aux loisirs de la paix, ne tarda pas à regretter l'activité des camps. Son existence à la cour lui devint insupportable: là son langage et son caractère étaient déplacés: le faste et la représentation le fatiguaient. Ney partit pour sa terre des Coudreaux, près Châteaudun, où il put, plus à son aise, se livrer à son goût pour la solitude et à son éloignement pour le monde. Il y resta jusqu'au 6 mars 1815, époque à laquelle il reçut l'ordre de se rendre en toute hâte dans la 6e division militaire. Il partit le soir même, en passant par Paris, afin d'y recueillir des renseignements sur la cause qui nécessitait son déplacement. Arrivé le lendemain dans la capitale, il apprend de M. Batardi, son notaire, le débarquement de Bonaparte. On assure que cette nouvelle parut lui causer une vive inquiétude, et qu'il s'écria: « Voilà » un bien grand malheur! Que va-t-on faire? Qui pour-

« ra-t-on envoyer contre cet homme! » Aussitôt il se rendit chez le ministre de la guerre, pour lui demander ses instructions; mais celui-ci lui répondit assez brusquement, qu'on lui ferait savoir à Besançon la conduite qu'il aurait à tenir. Avant de quitter Paris, Ney crut de son devoir de prendre congé du roi. Louis XVIII l'accueillit avec bonté, et le maréchal, protestant de son dévouement à la monarchie, exprima alors hautement l'indignation que lui faisait éprouver l'attitude et l'entreprise de Bonaparte, qui, ajouta-t-il, lui semblait si extravagante, que, si on le prenait, il mériterait d'être ramené *dans une cage de fer*. Après cette audience, pendant laquelle *il ne baisa point la main du roi*, comme on l'a voulu insinuer plus tard, le maréchal se mit en route et arriva le 10 à Besançon, où une dépêche ministérielle lui fit connaître que S. A. R. *Monsieur*, s'étant rendu à Lyon et y ayant pris le commandement des troupes, il eût à correspondre avec le prince, et à établir des communications fréquentes entre lui et le maréchal Suchet, qui avait été dirigé sur l'Alsace. La dépêche indiquait en même temps à Ney quels régiments étaient mis à sa disposition, et lui exposait le système adopté pour résister à Bonaparte sur tous les points où l'on supposait qu'il pourrait pénétrer. Dès le même jour, Ney écrivit à *Monsieur* une lettre dans laquelle il lui disait, « que le peu de troupes qu'il avait à « Besançon, ne lui paraissant pas nécessiter sa présence « dans cette ville, il suppliait S. A. R. de l'employer près « d'elle et à l'avant-garde, s'il était possible; désirant, « ajoutait-il, dans cette circonstance comme dans toutes « celles qui pourraient intéresser le service du roi, lui « donner des preuves de son zèle et de sa fidélité. Nous « sommes, continuait le maréchal, sans nouvelles sur « les entreprises de Bonaparte. Je pense que c'est le « dernier acte de sa fin tragique. Je serai bien recon- « naissant de ce que V. A. R. voudra bien m'apprendre, « et surtout si elle daigne m'utiliser. » Dans une autre lettre au ministre de la guerre, Ney manifestait les mêmes sentiments. Il était toujours dans l'attente, lorsque le lendemain matin M. le duc de Maillé vint lui annoncer de la part du prince les *événements* de Grenoble, l'occupation inévitable de Lyon et la retraite projetée de S. A. R. *Monsieur* sur Roanne. Après une courte délibération, le maréchal se décide à transférer son quartier-général à Lons-le-Saunier, « *bien résolu*, « écrivait-il alors au ministre de la guerre, *à attaquer* « *l'ennemi à la première occasion favorable*. » Partout sur sa route, il s'efforçait de rassurer les fonctionnaires publics inquiets, par des discours qui confirmaient de plus en plus son dévouement au roi. Un officier d'ordonnance vint l'avertir que les soldats se mutinaient et criaient *vive l'empereur!* « Il faudra bien qu'ils se bat- « tent, répondit Ney; je prendrai moi-même un fusil « de la main d'un grenadier, j'engagerai l'action, et je « passerai mon sabre au travers du corps du premier « qui refusera de me suivre. » Arrivé à Lons-le-Saulnier, dans la nuit du 11 au 12 mars, il ne se couche point, et s'occupe aussitôt de concentrer ses forces. Il donne avis de ces dispositions au ministre de la guerre, en même temps qu'il fit parvenir ses ordres aux généraux qu'il commandait. Toutes les mesures qu'il prit alors, la harangue qu'il adresse aux troupes, attestent que le 13 mars au soir il était encore dans l'intention de soutenir la cause de la monarchie. Cependant Bonaparte avançait à grands pas, et dans la nuit du 13 au 14, des émissaires, parmi lesquels était le général Bertrand, avaient déjà été introduits auprès du maréchal. Ces émissaires qu'il pensait recevoir sans crime, dans l'espoir d'obtenir d'eux des renseignements utiles, se bornèrent à lui déclarer que le retour de Bonaparte s'opérait de concert avec l'Angleterre et l'Autriche, qu'ainsi toute résistance était inutile; que ses soldats étant gagnés, elle n'aurait d'autre but que d'allumer la guerre civile en le rendant responsable de tout le sang qui serait versé. On ignore quelle fut la réponse de Ney à ces insinuations. Sans doute il ne prit aucun engagement, mais puisqu'il ne fit point arrêter les porteurs d'un semblable message, il faut croire qu'il ne les soupçonna point de l'avoir trompé. Le 14, on apprit les nouveaux progrès de l'armée de Bonaparte qui se grossissait sans cesse: Ney, inactif, indécis, Ney que le tumulte environnait, que l'incertitude tourmentait, répondit au baron Capelle, qui le prévint de ce qui se passait autour de lui: « Au surplus, je ne puis arrêter l'eau de la mer avec la « main. » Déjà il s'était plaint deux jours auparavant, de ce qu'on n'avait pas marché de suite à Bonaparte: « Monsieur, avait-il dit au marquis de Vaulchier, aurait « dû pour la première fois faire monter un maréchal « dans sa voiture et marcher à l'ennemi; » puis il avait ajouté: « Si j'avais été près de lui, je lui aurais dit: *allons*, « *monseigneur, aux avant-postes*. » Le danger était pressant: le maréchal, pour la première fois de sa vie, embarrassé devant un péril, fait appeler les généraux Lecourbe et Bourmont, et après leur avoir fait part de ce qui lui avait été dit la nuit par les émissaires de Napoléon, il leur communique une proclamation qu'ils lui avaient remise, en leur demandant leurs conseils: Lecourbe, suivant ce qui paraît le plus probable, se serait dispensé de répondre; quant au général Bourmont, si l'on ne s'en réfère qu'à son témoignage, il n'aurait rien négligé pour détourner le maréchal de manquer à ses serments; si au contraire on s'en rapporte à ce dernier, Bourmont, adjuré sur l'honneur de dire son avis avec franchise, non-seulement aurait déclaré que le seul parti à prendre était de se rendre à Bonaparte mais encore, après deux heures de réflexion, il aurait de son propre mouvement rassemblé les troupes sur la place, et serait ensuite allé chercher le maréchal pour qu'il leur fît lecture de la fatale proclamation. Elle était de nature à amener une défection subite, et elle eut en effet ce résultat: l'enthousiasme était tel, que, suivant l'expression du maréchal, son état-major ainsi que lui *furent arrachés, étouffés, embrassés par les troupes*, *qui néanmoins se retirèrent en bon ordre*: on ne se fait pas d'idée des transports auxquels furent livrés les soldats lorsqu'ils entendirent Ney s'écrier: « Je vous ai souvent menés à la victoire, maintenant je « veux vous conduire à cette phalange immortelle que « l'empereur Napoléon conduit à Paris, et qui y sera « sous peu de jours, et là notre espérance et notre « bonheur seront à jamais réalisés. » Toutefois aux acclamations impériales se mêlèrent des cris de *vive le roi*: plusieurs officiers sortirent des rangs; l'un des aides-de-camp du maréchal, le baron Clouet, le quitta en disant que, dût son existence être compromise, il resterait fidèle à son devoir. Ney suit le torrent qui l'entraîne; c'est le vœu du pays qu'il croit accomplir, c'est son attachement à la patrie qui l'égare: il a été épouvanté de la guerre civile, il voudrait écarter ce fléau: ces intentions résultent des termes d'une lettre que, dès le lendemain de son entrée dans la capitale, il écrivit à Bonaparte: « *Je ne suis pas venu vous joindre*, lui « dit-il, *par considération ni par attachement pour votre* « *personne*; vous avez été le tyran de ma patrie; vous « avez porté le deuil dans toutes les familles, et le dé- « sespoir dans plusieurs; vous avez troublé la paix du « monde entier: jurez-moi, puisque le sort vous ramène, « que vous ne vous occuperez plus à l'avenir qu'à répa- « rer les maux que vous avez causés à la France: jurez- « moi que vous ferez le bonheur du peuple! Je vous « somme de ne plus prendre les armes que pour main- « tenir nos limites; de ne plus les dépasser pour aller « tenter au loin d'inutiles conquêtes: à ces conditions « je me rends, pour préserver mon pays des déchire- « ments dont il est menacé. » La démarche était hardie. Bonaparte en fut étonné, et lorsque, pendant la solennité du Champ-de-Mai, il aperçut le maréchal, il ne put s'empêcher de lui dire: « *Je croyais que vous étiez* « *émigré?* — J'aurais dû le faire plus tôt, répondit le ma- « réchal; maintenant il est trop tard. » La succession rapide des événements nous conduit aux champs de Waterloo; Ney n'eut aucun commandement véritable dans un drame où tous les rôles étaient distribués; il cherchait le sien partout où le péril était le plus grand. « En cette occasion, comme dans toutes les autres, dit « un historien de cette sanglante journée, on admire « son sang-froid, son intrépidité... Son exemple animait « les soldats, on l'aimait des héros. Sept fois démonté, « couvert de contusions et de boue, il combattait en- « core à la tête des régiments de la garde, lorsque les « autres corps, épuisés, détruits, ou manquant de mu- « nitions, étaient réduits à l'inaction. » Malgré les plus

grands efforts de courage, les destinées du trône impérial devaient s'accomplir. Bonaparte ne revint à Paris que pour subir une seconde déchéance. Ney, de retour à Paris, ne craignit pas de dire à la chambre des pairs : « Il ne nous reste plus, messieurs, » qu'à entamer des négociations.... Il faut rappeler » les Bourbons, et moi, je vais prendre le chemin » des États-Unis. » Cet aveu d'une position désespérée excita les murmures des ministres; ils adressèrent à Ney les plus violents reproches. « Eh ! messieurs, » leur répondit-il, je ne suis pas du nombre de ceux qui » mettent leur intérêt partout et avant tout; que gagnerai-je à tout cela? Si Louis XVIII revient, il me » fera fusiller; mais j'ai dû parler en faveur de mon » pays. » La vérité que Ney venoit d'articuler était si triste, qu'on le blâma hautement d'avoir osé la prononcer dans ces conjonctures critiques; le parti dépositaire de la puissance et le peuple l'accusèrent d'être un alarmiste, et ces imputations prirent un tel caractère de gravité, que pour se justifier il crut devoir écrire au président du gouvernement une lettre, qui fut répandue avec profusion dans la capitale, et imprimée dans les journaux du 30 juin 1815. Malgré ces explications, il n'obtint aucun commandement dans l'armée qui s'organisait sous Paris, et il étoit sans commandement lorsque, le 3 juillet, fut signée une capitulation dont un des articles principaux étoit ainsi conçu : « Seront » respectées les personnes et les propriétés particuliè» res; les habitants, et en général tous les individus qui » se trouvent dans la capitale, continueront à jouir de » leurs droits et liberté, *sans pouvoir être inquiétés, ni* » *recherchés en rien relativement aux fonctions qu'ils oc*» *cupent ou auront occupées, à leur conduite et à leurs* » *opinions politiques*. » Bientôt on annonça le prochain retour du roi dans la capitale; Ney songea alors à se retirer en Suisse. Le 9 juillet, il arrive à Lyon, porteur d'un congé illimité et d'une feuille de route que le prince d'Eckmulh, ministre de la guerre, lui avoit donnée sous le nom de Reiset, major du 3e régiment de hussards. Il reçut à son passage la visite du commissaire général de police, qui lui ayant appris que les routes étaient gardées par les Autrichiens, lui conseilla de suivre une autre direction : le maréchal se rendit en conséquence à Saint-Alban, où il resta jusqu'au 26 juillet, et il ne cessa pas de correspondre avec son épouse, qui, aveuglée sans doute par sa tendresse pour lui, l'exhortoit à retarder sa sortie de France, à cause de la surveillance qu'elle présumait être très active sur les frontières. Déjà avoit été rendue l'ordonnance du 24 juillet, qui, en désignant le maréchal comme l'un des plus coupables, accusait dix-neuf guerriers, tant maréchaux qu'officiers supérieurs, et les mettoit en jugement pour avoir trahi le roi avant le 23 mars, et attaqué la France et le gouvernement à main armée, ou s'être emparé du pouvoir par violence. Ney fut informé de cette mesure par un homme de confiance que lui dépêcha la maréchale, et qui devait lui indiquer comme une retraite sûre le château de Bessonis près d'Aurillac. Ney était dans cet asile depuis quelques jours, lorsqu'il commit l'imprudence de laisser sur un canapé, dans le salon du château, le sabre que Bonaparte avoit apporté d'Égypte, et dont il lui avait fait présent lors de son mariage. Cette arme excita tellement l'attention d'une personne du château que, dès le lendemain, se trouvant dans une maison d'Aurillac, elle ne put s'empêcher d'en parler et d'en faire la description. Malheureusement les détails étaient si exacts que quelqu'un de la société, croyant reconnaître le sabre, assura qu'il ne pouvait appartenir qu'à Murat ou au maréchal Ney. Cette découverte parvint jusqu'au préfet du Cantal qui, après quelques informations, envoya quatorze gendarmes pour arrêter le maréchal. Quand ils se présentèrent, Ney étoit dans l'une des cours, et ce fut à lui le premier qu'ils déclarèrent l'objet de leur mission. « C'est le maréchal, leur dit-il, que vous » cherchez; montez avec moi, je vais vous le faire voir. » Et quand il fut dans son appartement, il se remit entre leurs mains et leur livra ses papiers. Le même jour, il fut conduit à Aurillac, et de là à Paris, où, le 19 août il fut déposé à la prison de l'Abbaye. Bientôt après on le transféra à la Conciergerie, où il fut gardé à vue, surveillé, et interrogé par le préfet de police à qui il répondit, bien qu'il ne lui reconnût pas qualité pour lui adresser des questions. On avait insinué dans le public, qu'au moment de son départ pour Besançon Ney avoit confié au ministre de la guerre l'embarras de sa fortune, et que le roi, dépositaire du même aveu, avait donné l'ordre de lui faire compter 500,000 fr. Ney déclara devant le préfet de police que le ministre lui avoit seulement délivré, sur le payeur de Besançon, un bon de 15,000 francs, à valoir sur 45,000 francs d'arrérages qui lui étoient dus. Après avoir démontré la fausseté de quelques autres allégations, le maréchal, discutant les griefs qu'on lui imputoit, protesta de son entier dévouement au roi jusqu'au 13 mars; et tout en avouant qu'il avoit été entraîné hors de la ligne de son devoir, il persista à soutenir qu'il n'avoit ni écrit, ni dépêché personne à Bonaparte avant le 15 mars. Puis il ajouta que s'il avait vu et signé une proclamation qui étoit déjà répandue dans la ville, il ne s'étoit déterminé à la faire que d'après l'assurance formelle qui lui avoit été donnée par les agents de Bonaparte, que les puissances alliées étoient d'accord avec lui, que le baron Kohler, général autrichien, étoit venu le trouver à l'île d'Elbe, et lui dire, de leur part, que les Bourbons ne pouvaient plus régner, que le roi de Rome et sa mère resteraient en ôtages à Vienne, jusqu'à ce qu'il eût donné à la France une constitution libérale. « Toutes choses, continua le maréchal, que » Bonaparte lui-même m'a répétées ensuite quand je » l'ai vu à Auxerre. » Ney, dans cet interrogatoire et dans les suivants, s'attacha surtout à écarter l'idée d'une préméditation, dont se révoltait sa franchise; et aujourd'hui que l'un des doutes sont éclaircis, on n'hésitera pas à reconnaître que du moins, sous ce rapport, il ne fut pas coupable. « Il est certain, est-il » dit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, que Ney quitta » Paris tout au roi, qu'il n'a tourné qu'en voyant tout » perdu. Si alors il s'est montré ardent en sens con» traire, c'est qu'il sentait qu'il avoit beaucoup à se » faire pardonner. » Le ministère public, d'après les réponses mêmes du maréchal, fut d'accord de ramener toute l'accusation à ce seul chef : « La lecture de la » proclamation qui avait entraîné les troupes. » Ce fut alors qu'une ordonnance royale institua un conseil de guerre, pour prononcer sur le sort du maréchal : le maréchal Moncey, mis au nombre des juges, donna, le premier, l'exemple de se récuser, et une ordonnance, en le déclarant déchu de ses dignités, le condamna à un emprisonnement de trois mois. Le 14 septembre, le maréchal Ney déclina la compétence du conseil de guerre, déclarant néanmoins que par déférence pour MM. les maréchaux et les lieutenants-généraux qui le composaient, il était prêt à répondre aux questions qu'il plairoit à M. le maréchal de camp, comte Grandier, rapporteur, de lui adresser. Il demanda à être jugé conformément à l'ordonnance du 24 juillet. Enfin, le 9 novembre fut le jour fixé pour l'ouverture des séances. Masséna, se fondant sur des discussions qui s'étaient élevées entre lui et le maréchal Ney pendant la retraite du Portugal, voulut aussi se dispenser de siéger; mais sa récusation ne fut point accueillie. Ney ne fut amené devant le tribunal qu'à la seconde séance : là, avec des paroles pleines de noblesse et de dignité, il réitéra son déclinatoire, et demanda la permission d'en faire développer les motifs par Me Berryer, son avocat. Celui-ci soutint que la chambre pouvait seule s'attribuer légalement la connaissance de cette affaire, et le conseil se déclara *incompétent à la majorité de cinq contre deux*. Cet arrêt causa une grande joie dans le public, qui se montrait satisfait de tous les retards, parce qu'il supposait qu'ils contribueraient à sauver le maréchal : mais vingt-quatre heures à peine s'étaient écoulées, que le ministère provoqua une ordonnance royale, dont le principal article était ainsi conçu : « La chambre des pairs procédera sans délai au » jugement du maréchal Ney, accusé de haute trahison » et d'attentat contre la sûreté de l'état; elle conservera, » pour ce jugement, les mêmes formes que pour les » propositions des lois, sans néanmoins se diviser en » bureaux. » Le même jour, le duc de Richelieu, président du conseil des ministres, se rendit à la chambre

des pairs, et après avoir, dans un long discours, indiqué de quelle manière devraient être dirigés les débats, il termina ainsi : « La chambre des pairs doit « au monde une éclatante réparation : elle doit être « prompte, car il importe de retenir l'indignation qui, « de toutes parts, se soulève. Vous ne souffrirez pas « qu'une plus longue impunité engendre de nouveaux « fléaux, plus grands peut-être que ceux auxquels « nous essayons d'échapper. » M. Séguier, chargé de recevoir les déclarations des témoins et de faire subir de nouveaux interrogatoires au maréchal, déploya dans ce ministère tant de zèle et d'activité, que le 21 novembre fut le jour indiqué pour la première séance. Le maréchal fut introduit, et lorsqu'il eut entendu la lecture de l'acte d'accusation dirigé contre lui, sur l'invitation de M. le chancelier, il fit présenter des moyens préjudiciels. Me Berryer soutint que la chambre des pairs, d'après l'article 33 de la charte, devait cesser toute espèce de poursuite contre le maréchal, jusqu'à ce que la marche à suivre eût été déterminée par une loi organique, et Me Dupin, se fondant sur ce que, la communication des pièces n'ayant été faite à l'accusé que depuis deux jours, les défenseurs n'avaient pas eu le temps de les méditer, demanda la remise de la cause. Le moyen présenté par Me Berryer fut rejeté, et une remise fut accordée d'abord jusqu'au 23 novembre, et sur une nouvelle demande de Me Dupin, jusqu'au 4 décembre suivant. Pendant les débats, le maréchal fit les mêmes déclarations que dans les interrogatoires précédents. Plusieurs témoins, parmi lesquels le général Bourmont et M. le marquis de Vaulchier, montrèrent dans leur déposition une animosité dont l'acte d'accusation, signé Richelieu, Barbé-Marbois, le comte du Bouchage, le duc de Feltre, Vaublanc, Corvetto, Decaze et Bellart, n'était pas exempt. Il fut interdit aux avocats d'invoquer en faveur du maréchal l'article 12 de la convention de Paris du 3 juillet. En vain Me Berryer voulut s'appuyer de cette capitulation, M. le chancelier s'y opposa formellement, déclarant que dans cette circonstance il n'était que l'organe de la majorité de la cour. Forcé d'abandonner ce moyen, Me Dupin essaya d'invoquer un traité du 20 novembre, en vertu duquel Sarre-Louis, ville natale du maréchal Ney, avait cessé de faire partie de la France. A peine avait-il prononcé ces paroles, que le maréchal l'interrompant, s'écria avec attendrissement : « Oui, je suis Français ! « je mourrai Français !... Jusqu'ici ma défense m'a « paru libre, je m'aperçois qu'on l'entrave à l'instant. « Je remercie mes défenseurs de ce qu'ils ont fait, de « ce qu'ils sont prêts à faire ; mais je les prie de cesser « plutôt de me défendre tout-à-fait que de le faire « imparfaitement : j'aime mieux n'être pas du tout « défendu que de n'avoir qu'un simulacre de défense : « je suis accusé contre la foi des traités, et on ne veut « pas que je les invoque ! Je fais comme Moreau : j'en « appelle à l'Europe et à la postérité. » Ney n'ayant pu obtenir qu'il fût permis à ses avocats de le défendre autrement qu'il ne convenait à la cour, leur défendit de parler. Chacun dès lors put prévoir quel sort lui était réservé. La chambre, après six heures de délibération, condamna Michel Ney, maréchal de France, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, ex-pair de France, à la peine de mort et aux frais du procès. M. Cauchy, secrétaire-archiviste de la chambre des pairs, fut chargé de la douloureuse mission d'aller lire au maréchal l'arrêt qui le condamnait. Lorsqu'il en vint à l'énumération des titres du maréchal, celui-ci l'interrompit : « Dites Michel Ney, s'écria-t-il, et bien- « tôt un peu de poussière. » Puis il continua d'entendre la suite de cette lecture sans montrer la moindre émotion. Aussitôt qu'elle fut achevée, M. Cauchy lui annonça qu'il lui était permis de faire ses adieux à sa femme et à ses enfants. « J'y consens, dit le maréchal, « et je vous prie de leur écrire qu'ils peuvent venir me « voir entre six et sept heures du matin ; mais j'espère « que votre lettre ne dira point à la maréchale que son « mari est condamné ; c'est à moi à lui apprendre mon « sort. » Le maréchal se jeta tout habillé sur son lit, dormit avec beaucoup de calme jusqu'à cinq heures du matin. Alors on fit entrer madame la maréchale ; l'entrevue fut des plus touchantes. Le maréchal, qui avait conservé une grande fermeté d'âme, voulut éloigner d'elle l'idée qu'elle ne le reverrait plus, mais elle ne comprit que trop qu'elle recevait ses derniers adieux, ses forces l'abandonnèrent, et elle tomba sans mouvement sur le parquet. Cette scène de douleur se prolongea jusqu'à l'arrivée de ses quatre enfants amenés par madame Gamot, leur tante ; Ney les embrasse tous : mais se défiant sans doute de sa sensibilité, il ordonne à sa famille de se retirer. L'instant fatal approchait ; à neuf heures on vint chercher le maréchal ; il descendit, de l'air le plus calme, marchant au milieu de deux lignes de soldats qui bordaient le passage jusqu'à sa voiture. Quand il y fut arrivé, il s'adressa au curé de Saint-Sulpice, dont il avait demandé l'assistance : *Montez le premier, M. le curé*, lui dit-il, *je serai plus tôt que vous là haut.* La voiture se mit en marche, et quand on eut dépassé la grille du Luxembourg, du côté de l'Observatoire, un officier de gendarmerie ouvrit la portière, et prévint le maréchal qu'il était tout près du lieu de l'exécution. Il mit aussitôt pied à terre, et fit ses adieux au curé de Saint-Sulpice, à qui il remit des aumônes pour les pauvres de sa paroisse, et une boîte d'or qu'il pria de faire tenir à son épouse. Parvenu à l'endroit où était placé le peloton de vétérans qui devaient faire feu sur lui, on lui proposa de lui bander les yeux. « Ignorez-vous, répondit-il, que depuis vingt-cinq ans « je sais regarder en face les balles et les boulets ? » Il ôta son chapeau de la main gauche, l'éleva au dessus de sa tête, et s'écria d'une voix assurée : « Je proteste « contre le jugement qui me condamne ; j'eusse mieux « aimé mourir pour ma patrie dans les combats ; mais « c'est encore ici le champ d'honneur. *Vive la France !* » Puis s'adressant aux vétérans : « Soldats ! faites votre « devoir, et tirez là, » dit-il, en plaçant la main droite sur son cœur. Au même instant, il tomba percé de six balles, dont trois l'avaient atteint à la tête. Son corps, transporté à l'hospice de la Maternité, fut, le lendemain, rendu à sa famille, qui le fit inhumer sans appareil au cimetière de l'Est.

NICHOLSON (GUILLAUME), chimiste et physicien anglais, né à Londres en 1753, fit, au sortir de ses études, trois voyages au service de la compagnie des Indes Orientales, de 1769 à 1775. Il embrassa, en 1776, la carrière du commerce, qu'il quitta ensuite pour se livrer tout entier aux sciences. Dès 1775, il avait ouvert à Londres une école qu'il dirigea avec beaucoup de succès pendant plusieurs années. C'est à lui que l'on doit le plan des travaux hydrauliques du Middlesex occidental et de ceux qui conduisent de l'eau à Portsmouth, à Gosport et au bourg de Southwark. Il est aussi l'inventeur de l'aréomètre qui porte son nom ; c'est lui qui, avec Carlile et Ritter, reconnut l'un des premiers l'action chimique de la pile galvanique. Les nombreuses inventions mécaniques de Nicholson, loin de l'enrichir, dérangèrent tellement sa fortune, qu'il fut mis en prison pour dettes. Il mourut à Londres en juin 1815. Il a publié : 1° *Introduction à la philosophie naturelle et expérimentale*, 1782, 2 vol. in-8° ; 2° *Vue des édifices publics de Londres et de Westminster*, par Ralph, avec des additions, 1782, in-8° ; 3° *Vie d'Ayder-Aly*, traduit du français, 1783, in-8° ; 4° *l'Aide du navigateur*, 1784, in-8° ; 5° *Controverse entre Kirwan et les académiciens français sur le phlogistique*, 1787, in-8° ; 6° *Premiers principes de chimie*, 1789, in-8° ; 7° *Éléments d'histoire naturelle et de chimie*, traduit du français de Fourcroy, 1789, 5 vol. in-8° ; 8° *Mémoires et Voyages du comte de Beniowski*, 1790, 2 vol. in-8° ; 9° *Éléments de chimie de Chaptal*, traduit du français, 1791, 3 vol. in-8° ; 10° *Dictionnaire de chimie*, 1795, 2 vol. in-4° ; 11° *Journal de philosophie naturelle, de chimie et des arts*, 1797—1800, 5 vol. in-4° : ce recueil a été continué dans le format in-8° ; 12° *l'Art de blanchisseur, rendu plus facile au moyen de l'acide muriatique oxigéné*, traduit du français, 1780, in-8° ; 13° *Tables synoptiques de chimie*, traduction de Fourcroy, 1801, in-fol. ; 14° *Système général des connaissances chimiques*, traduction de Fourcroy, 11 vol. in-8° et 2 vol. in-fol. ; 15° *Dictionnaire de chimie*, 1808, in-8° ; 16° *Encyclopédie britannique*, 1807—1809, 6 vol. in-8° : cet ouvrage parut pendant la détention de Nicholson,

qui a seulement permis qu'on y mît son nom : 17° *Lettres aux propriétaires des ouvrages hydrauliques de Paris*, 1810, in-8°.

NICOLAI (Christophe Frédéric), né à Berlin le 18 mars 1733. Sa première éducation fut négligée, et ce ne fut que très tard qu'il fréquenta les écoles à Berlin et à Halle. Après avoir passé quelque temps à Francfort-sur-l'Oder, pour apprendre le commerce de la librairie, il revint, en 1752, l'exercer dans la maison de son père, qui lui-même était libraire. La littérature allemande commençait à se réveiller d'un long sommeil ; l'influence de Gottsched diminuait chaque jour, et ce grammairien pédant avait alors pour adversaires les écrivains de l'école suisse, qui reconnaissaient pour chef Bodmer, l'auteur du poëme de Noé. La lutte était engagée ; les littérateurs allemands suivaient l'une ou l'autre école, et ce ne fut pas une médiocre hardiesse de la part d'un jeune homme inconnu, que de débuter dans la carrière des lettres en les attaquant toutes deux. Nicolai fut donc un des précurseurs de cette troisième époque littéraire de l'Allemagne moderne, qui a jeté un si grand éclat sur ce pays. C'est dans ses *Lettres sur l'état actuel de la littérature*, qu'il déposa ses idées : cet ouvrage, qui réunit contre lui les opinions les plus opposées, lui procura la connaissance de Lessing qui sentait comme lui le besoin d'une réforme, et qui en devint un des plus glorieux apôtres. Lessing mit en relation son nouvel ami avec le célèbre philosophe israélite Moïse Mendelssohn, alors, comme Nicolai, simple garçon de boutique. L'intime liaison de ces trois écrivains si distingués donna naissance à une école nouvelle, qui compte parmi ses partisans les écrivains les plus remarquables de la Prusse. Après la mort de son père, en 1757, Nicolai renonça aux affaires commerciales ; son frère aîné ayant pris la direction de la librairie, il comptait s'adonner entièrement aux lettres et aux arts, mais la mort de ce frère, en 1758, mit un obstacle à ces projets. Leur maison était endettée : il en prit la direction, se maria, remit promptement de l'ordre dans ses affaires, et trouva encore le temps de se livrer à ses goûts favoris. C'est alors qu'il put entreprendre de grands travaux dont il avait précédemment conçu les plans avec ses amis. Il publia d'abord, aidé de Mendelssohn, la *Bibliothèque des belles-lettres*, où la critique littéraire quitta la marche superficielle qu'elle avait suivie jusqu'alors. Bientôt les deux amis abandonnèrent ce journal au poëte Weisse, à Leipsick, et ils commencèrent avec quelques écrivains, parmi lesquels nous citerons Sulzer, les *Lettres concernant la littérature moderne*, qui parurent à Berlin depuis 1761 jusqu'à 1766. Vers la fin de cette entreprise, dont Nicolai n'avait presque été que l'éditeur, il exécuta un grand projet qu'il mûrissait depuis longtemps : c'était celui d'une revue littéraire et encyclopédique ; ce journal parut avec éclat sous le titre de *Bibliothèque allemande universelle*, depuis 1765 jusqu'en 1792. Cette célèbre revue, à laquelle ont contribué plusieurs des grands écrivains de l'Allemagne, eut une influence considérable, et traça dans la littérature allemande une ligne d'union entre deux époques bien différentes. Elle se fit surtout remarquer par la liberté de ses opinions, et se prononça fortement, dans le parti théologique, pour le droit d'investigation critique : d'ailleurs l'inflexibilité de ses principes et l'extrême âpreté de ses critiques suscita de nombreux ennemis aux rédacteurs, et surtout à Nicolai. En 1773, cet écrivain, devenu célèbre, fit paraître un roman, intitulé : *Vie et opinions de Sebalde Nothanker, maître d'école*; quatrième édition, avec fig., 1799, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage se distingue surtout par une grande verve de plaisanterie dans ce genre que le génie des Anglais a créé, et qu'ils appellent *humour*, genre peu en harmonie avec le goût dédaigneux et quelquefois insipide de l'esprit français. Le roman de Sebalde Nothanker, satire ingénieuse, mais parfois peut-être injuste, de la *sensiblerie* qui régnait alors dans la littérature allemande, a été traduit en français, en hollandais, en danois et en suédois. Nicolai fut un des premiers qui tentèrent de faire revivre ces chants populaires et naïfs du moyen âge, dont les Allemands, jaloux de se créer une généalogie littéraire, ont depuis cherché et découvert un si grand nombre. En 1777 et 1778, il en fit paraître plusieurs dans un recueil intitulé, *le petit Almanach de jolies chansons, etc., chantés par Wunderlich*. La même année, il publia une espèce de roman, intitulé : *Observations et opinions de Jean Bunker*, dont Wieland fit dans le *Mercure* une critique sévère et spirituelle. En 1781, Nicolai entreprit un *Voyage en Allemagne et en Suisse*, qu'il publia en 1785. La troisième édition, 1788—96, forme douze vol. in-8°. Cette relation prodigieusement étendue, renferme une grande quantité de réflexions ingénieuses et piquantes ; outre les détails que l'on trouve ordinairement dans tous ses ouvrages, celui-ci offre une foule de pages pleines de causticité, d'intérêt et de franchise ; l'auteur y rend compte de ses impressions avec cette naïveté, cette individualité qui ne peuvent manquer de captiver le lecteur ; il ne demande point compte à l'opinion générale de ce qu'il faut penser et écrire ; aussi son livre doit-il *absolument* être distingué de ces relations *obligées* de tant de voyageurs qui n'ont d'autre mérite que celui d'avoir changé de chevaux. Nicolai a semé ce grand ouvrage de détails biographiques qui piquèrent d'autant plus la curiosité qu'alors il n'existait presque rien dans ce genre : il juge avec une grande sévérité les institutions catholiques, et témoigna fréquemment l'effroi que lui causait la secrète influence des jésuites. Nicolai publia, en 1788—1792, six cahiers des *Anecdotes caractéristiques du roi Frédéric II*, qui eurent le plus grand succès. Il a pour son héros une prédilection particulière, mais les détails spirituels sont loin de manquer dans ces esquisses. D'ailleurs, le philosophe avait personnellement connu le roi de Prusse, qui aimait parfois à s'entretenir avec lui. A ses *Anecdotes* doivent se rattacher diverses brochures que leur auteur publia en réponse à des écrivains étrangers à la Prusse, et qui avaient attaqué Frédéric II. En 1794, Nicolai publia un roman satirique, intitulé : *Histoire d'un gros homme*, dans lequel il cherche à ridiculiser ses critiques. L'âge ne ralentit point sa fécondité, car son nouveau roman, intitulé : *Vie et opinions de Sempronius Gundibert, philosophe allemand*, parut, en 1798, à Berlin et à Stettin. C'est là surtout qu'il se moque de la philosophie de Kant, qu'il avait déjà attaquée dans ses Voyages. Cet ouvrage lui attira une foule d'ennemis, entre autres le célèbre Fichte, disciple de Kant, et fondateur lui-même d'une nouvelle et célèbre école philosophique. Attaqué de toutes parts, Nicolai publia, en 1799, une défense, intitulée : *De mon éducation scientifique, de mes connaissances relatives à la philosophie critique, de mes écrits qui la concernent, et de MM. Kant, Erhard et Fichte*. En 1801, il fit paraître, à Berlin, ses *Recherches historiques sur l'usage des cheveux postiches, et des perruques dans les temps anciens et modernes*. Cet ouvrage, où l'érudition est amusante, fut traduit en français par Jansen, Paris, 1809, in-8°. Enfin Nicolai termina sa brillante carrière littéraire par un volume de *Dissertations philosophiques*, qui parut en 1808, Berlin et Stettin. La *Bibliothèque allemande universelle*, qu'il avait dirigée pendant vingt-sept ans, 1765—1792, fut continuée plus tard à Kiel sous le titre de *Nouvelle bibliothèque*. Au cinquante-sixième volume, il se chargea de nouveau de sa publication, et en resta l'éditeur jusqu'à la fin de cette entreprise, arrivée en 1806. La part qu'eut Nicolai à toutes les discussions littéraires de son époque, ses critiques nombreuses et sévères, sa responsabilité comme éditeur de journaux, lui attirèrent un grand nombre d'ennemis, dont quelques-uns étaient classés parmi les écrivains les plus distingués de la nation, tels que Herder, Wieland, Fichte, Lavater, etc. Il se faisait honneur d'adversaires aussi célèbres, mais il n'en est pas moins vrai, et ses partisans eux-mêmes l'avouent, qu'il fut quelquefois entraîné trop loin dans ses critiques, et qu'il se livra trop aveuglément à ses préventions. C'est ainsi qu'il fit paraître une parodie de Werther, qui lui fit plus de tort qu'à Goëthe : ce grand homme dans ses *Mémoires*, à un âge où toute animosité a disparu, traite de *sale plaisanterie* le dénouement de ce livre. Nicolai témoigna toujours une vive crainte des jésuites, et redouta continuellement leurs sourdes menées qu'il ne cessa de dénoncer en public. Peut-être même poussait-il trop loin ces appréhensions. Outre les

ouvrages ci-dessus mentionnés, on lui doit encore un *Guide de Berlin*, plusieurs articles intéressants qu'il fournit au *Recueil mensuel* de Berlin, dirigé par Biester, plusieurs articles biographiques, et un *Essai sur les accusations portées contre l'ordre des templiers, avec un supplément sur l'origine de la franc-maçonnerie* : ouvrage traduit en français par Renfner, Amsterdam, 1784, in-12. Enfin il a écrit sa propre vie, qui a été insérée par Lœwe dans le tome III de ses *Portraits d'auteurs berlinois vivants*. Nicolaï, était membre des académies de Munich, Berlin et Pétersbourg. Il termina sa longue carrière le 8 janvier 1811. M. de Gockingh a publié, à Berlin : *Vie et œuvres posthumes de Frédéric Nicolaï*, 1820, in-8°.

NICOLAS, empereur de Russie. *Voy. le* SUPPLÉMENT.

NICOLAY (LOUIS-HENRI de), poëte dramatique et fabuliste, né à Strasbourg, en 1737, fit ses études à l'université de cette ville. Il y devint professeur de logique, après avoir été longtemps secrétaire d'ambassade au service de la France. Il continua plus tard sa carrière diplomatique en Russie, où il fut, en 1770, secrétaire du cabinet et bibliothécaire du grand-duc. En 1798, il devint membre du conseil impérial, et, en 1798, directeur de l'académie des sciences. Lorsque cette place fut supprimée, il resta attaché au conseil privé de l'empereur. Ses emplois publics ne l'empêchèrent pas de se livrer à son penchant pour la poésie. Il a composé des *fables*, des *contes*, des *élégies*, des *épîtres*, etc., et occupe, au moins, le second rang parmi les poëtes de ce genre. Il a aussi travaillé pour la scène. En général, il se distingue par une connaissance approfondie du cœur humain, par un esprit fin et enjoué, et par un grand fonds d'imagination. La première collection de ses œuvres complètes, intitulée : *Mélanges en prose et en vers*, Berlin et Stettin, 1792—1795, 7 vol., a beaucoup gagné par les corrections que Ramler y a faites depuis. Ses *Œuvres dramatiques* ont paru à Kœnigsberg en 1811, in-8°. Nicolay vivait encore en 1824, dans une de ses terres, à Wiborge, en Finlande, où, quoique parvenu à sa quatre-vingt-sixième année, il s'occupait de poésie dramatique avec autant d'ardeur que s'il eût été dans son jeune âge.

NICOLE (l'abbé CHARLES), membre du conseil royal de l'instruction publique, né à Poville (Seine-Inférieure), le 4 août 1758, commença ses études au collége de Rouen, et les termina à Paris, à la communauté de Sainte-Barbe, dont il fut ensuite un des derniers supérieurs. Chargé de l'éducation du fils de M. de Choiseul-Gouffier, il conduisit, en 1790, son élève près de son père, ambassadeur à Constantinople. La convention ayant décrété d'arrestation M. de Choiseul-Gouffier, l'abbé Nicole le suivit à Saint-Pétersbourg, où il fonda une maison d'éducation qui obtint beaucoup de succès. En 1817, il revint en France, et fut fait aumônier honoraire du roi ; il retourna en Russie la même année pour diriger le Lycée Richelieu, fondé à Odessa. De retour à Paris, en 1820, il devint membre du conseil royal de l'instruction publique. En 1821, il fut nommé recteur de l'académie de Paris, place qui fut supprimée en 1824. —NICOLE (HENRI), frère du précédent, né à Poville, le 24 mars 1767, termina, comme son frère, ses études au collége de Sainte-Barbe. Il se montra constamment en opposition avec les principes de la révolution, et coopéra, en 1793, au *Journal Français*, au *Tableau politique de Paris*. Il fut incarcéré comme contre-révolutionnaire, puis mis en liberté par la convention, qui reconnut que sa détention était attentatoire à la liberté de la presse. Il rédigea ensuite *l'Éclair*, journal qu'il faisait parvenir à ses abonnés par une voiture qui précédait le courrier ordinaire. Les opinions qu'il y professait le firent proscrire le 18 vendémiaire an IV, et le 18 fructidor an V. Il entra quelques années après dans le commerce de la librairie, qu'il a quitté en 1821 pour prendre la direction du collége de Sainte-Barbe, rue des Postes.

NICOLO-POULO. *Voyez* POULO.

NICOLO (NICOLAS ISOUARD, dit), né à Malte, en 1777, d'un père d'origine française, fut amené de bonne heure à Paris, par un commandeur de l'ordre ; y reçut une éducation soignée, et retourna dans sa patrie en 1790. Son père, qui le destinait au commerce, le plaça successivement à Palerme et à Naples, en qualité de commis de banque. Le penchant de son fils en décida autrement ; à force de chercher un délassement à ses occupations, dans la musique, il en vint au point d'éprouver le désir le plus vif de se vouer à la composition dramatique. Quelques bons maîtres à qui il s'adressa, croyant voir dans ces dispositions précoces le germe d'un grand talent, se plurent à lui donner des leçons. Une circonstance imprévue acheva de fixer sa vocation. Le banquier chez lequel il travaillait à Florence, voulant donner un grand concert, et celui qui devait le diriger ne s'y trouvant pas au jour convenu, Isouard prit sa place et réussit parfaitement : la surprise fut d'autant plus grande qu'on lui soupçonnait moins ce talent. Il s'essaya alors sur un petit opéra, intitulé : *Avviso ai mariti*, qui n'eut point de succès ; un autre opéra qu'il donna à Livourne, fut mieux accueilli. Vers cette époque, sa famille ayant obtenu pour lui la place d'organiste de la chapelle de l'ordre, il accourut en remplir les fonctions ; mais il employait pour le théâtre tous les moments qu'il pouvait leur dérober : c'est ainsi qu'il refit la musique de quelques petits opéras français, tels que *le Tonnelier* et *Renaud d'Ast*. Le premier a été joué, à Paris sans succès. Le général en chef Bonaparte s'étant emparé de l'île de Malte, Isouard s'attacha aux Français, et suivit, en qualité de secrétaire, le général Vaubois en France, après la capitulation. Il fréquenta dès-lors notre Opéra-Comique, sentit se ranimer plus que jamais son goût pour le théâtre, et eut assez de confiance en ses forces pour en concevoir un élément de fortune. *Michel-Ange*, le premier ouvrage qui le fit connaître, parut sous son nom d'Isouard ; il ne se fit appeler Nicolo qu'après le succès mérité du *Médecin turc*, une de ses plus anciennes et de ses meilleures productions. Il ne lui fut pas aussi facile de changer son style que son nom. Avec les intentions les plus louables, ne recherchant que la vérité, visant sans cesse aux effets dramatiques, il n'atteignit pas le but qu'il se proposait, parce qu'il se laissa entraîner dans de mauvaises voies par certains écrivains à qui il eut le malheur de se confier. Il n'avait pas d'ailleurs cette fermeté de caractère qui s'attache aux principes qui fondent la conviction. Quand on lui donnait sur la déclamation lyrique des leçons dont il appréciait le ridicule, au lieu de les combattre, et de leur opposer les forces de sa raison, il avait l'air d'en admirer la profondeur, les adoptait par obligeance ou par faiblesse, et les faisait passer dans son style musical qui se ressentit bientôt du faux système qu'il avait embrassé. Il fut prôné dans les coteries et dans quelques journaux, tandis que les connaisseurs reprochaient à son talent de baisser et de s'appauvrir ; il le sentit, et fit *Joconde*, qui lui rendit l'estime publique. *Cendrillon*, qui lui succéda, reproduisit tous les défauts dont il avait paru corrigé : il la crut un chef-d'œuvre, parce qu'elle eut un succès extravagant : il ne vit pas qu'elle n'avait dû sa réussite qu'à la réunion extraordinaire de trois débutantes à la mode, aussi fut-elle bientôt repoussée avec dédain par le public, comme un avorton littéraire et musical. Nicolo, ramené à une meilleure école, fit *Jeannot et Colin*, où il sut allier des chants gracieux à l'expression dramatique : ce fut le dernier des ouvrages dont il put s'honorer. Il mourut le 23 mars 1818, dans la force de l'âge (à quarante-un ans), mais en quelque sorte décrépit : il avait usé sa vie dans les plaisirs. Sans obtenir le premier rang parmi les musiciens français, il a acquis la réputation d'un compositeur agréable et quelquefois original. Il ne faut pas tout-à-fait s'en rapporter à l'article qui lui est consacré dans le *Dictionnaire des musiciens*, article qu'il a rédigé lui-même, dans le temps de la plus grande vogue de sa *Cendrillon*. Nicolo, après la restauration, prit la croix de chevalier de Malte, qu'il disait lui avoir été donnée par le grand maître, passionné pour la musique : ses amis l'en félicitèrent, sans y croire. Nicolo a donné au théâtre de Livourne trois opéras italiens : *le Tonnelier*, *Renaud d'Ast* et *les Deux Avares*. Le premier tomba, en 1800, sur le théâtre de l'Opéra-Comique, à Paris, ainsi que *l'Impromptu de campagne* ; *Flaminius*, qui parut, en 1801, sur la scène lyrique, eut le même sort ; *la Statue*, jouée à l'Opéra-Comique, tomba, en 1802 ;

Baiser et quittance, composé avec d'autres musiciens, réussit la même année; enfin *les Confidences*, *Michel-Ange* et *le Médecin turc* établirent sa réputation. Il a donné depuis successivement, en 1805, *l'Intrigue aux fenêtres*, *Léonce et le fils naturel*, *la Ruse inutile*; en 1806, *la Prise de Passaw*, *le Déjeuner de garçons*, *le Petit page*; en 1807, *les Rendez-vous bourgeois*, *le Remède à la goutte*; en 1808, *Cimarosa*, *un Jour à Paris*; en 1810, *Cendrillon*; en 1811, *le Billet de loterie*, *le Magicien sans magie*, *Lulli et Quinault*; en 1813, *le Prince de Catane*, *la Française à Venise*; en 1814, *Bayard à Mézières*, en société avec MM. Boyeldieu, Catel et Chérubini; seul, *Joconde*, *Jeannot et Colin*; en 1816, *les Deux maris*, *l'Une pour l'autre*, *les Deux capitaines*. La mort le surprit lorsqu'il s'occupait d'*Aladin*, ou *la Lampe merveilleuse*, dont il a composé les trois premiers actes presque en entier; M. Beninchori a fait le quatrième acte et les récitatifs. Cette pièce, long-temps attendue, a été jouée avec le plus grand succès sur le théâtre de l'Académie royale de musique. Parmi les vingt-neuf opéras de Nicolo, joués à *Paris*, douze sont constamment joués sur tous les théâtres de France. *Jeannot et Colin* a été traduit dans plusieurs langues; on l'a mis en ballet à Londres. Sa bibliothèque musicale, qui était nombreuse et bien choisie, et la plupart des partitions de ses opéras, ont été achetées par l'école royale de musique et de déclamation. Nicolo a aussi composé une grande quantité de pièces pour piano, harpe, flûte, violon et harmonie.

NIEBUHR (Carsten), né en 1733, à Lüdinsworth de Lauenbourg, d'un paysan aisé, perdit dans sa première jeunesse son père et sa mère, dont le modique héritage se réduisit presqu'à rien pour chacun des enfants qui le partagèrent. Au double malheur d'être devenu orphelin et presque pauvre se joignit celui de tomber sous la puissance de tuteurs qui, contrariant ses inclinations naissantes et interrompant des études à peine commencées, le condamnèrent à rester paysan comme eux pendant toute sa vie. Cependant un besoin vague d'instruction, le sentiment de ses forces, le désir de se distinguer parmi ses camarades, et peut être aussi de se faire un nom, tourmentaient le jeune Niebuhr au sein de son obscurité villageoise. Doué d'un goût naturel pour la musique, il s'y livrait avec ardeur, dans l'ambitieux espoir de devenir quelque jour l'organiste de sa paroisse. Ses tuteurs le forcèrent encore de renoncer à cette flatteuse espérance: et ce fut sans doute une heureuse disgrace que celle qui d'un apprenti musicien de village fit un savant illustre dans le monde. Niebuhr s'abandonnait à sa destinée, qu'il n'avait plus le courage ni le moyen de changer, lorsqu'il s'éleva dans son hameau un procès pour la décision duquel il eût fallu des opérations d'arpentage qu'aucun des habitants n'était capable de faire. On commença par disputer, et l'on perdit beaucoup de temps en contestation, avant qu'on eût l'idée de recourir à un moyen raisonnable, qui était d'appeler un arpenteur étranger. Témoin de ces querelles, Niebuhr, le seul vraisemblablement qui n'y prît aucune part, fut le seul aussi pour qui elles devinrent un sujet de réflexions utiles et l'occasion d'une inspiration heureuse. Il résolut d'apprendre la géométrie pour procurer à son pays un genre de talent qui lui manquait, et à lui-même un état dont il avait besoin. On ignore quelle fut l'issue du procès, mais la science gagna le sien; et Niebuhr, âgé alors de vingt-un à vingt-deux ans, put enfin quitter la charrue et reprendre ses études interrompues depuis long-temps. Dans cette intention, il prit, vers 1755, la route de Brême, léger d'argent, mais plein de santé, d'ardeur et d'espérance. Ce premier voyage ne répondit cependant pas aux idées flatteuses qu'il en avait conçues. Après quelques mois de séjour à Brême, où il épuisait sa bourse sans pouvoir satisfaire le besoin qu'il avait de s'instruire, il se rendit à Hambourg: et là du moins son désir d'acquérir des connaissances, qui semblait augmenter en raison de la diminution de ses fonds, fut couronné d'un plus heureux succès. Il s'y appliqua pendant quelque temps à l'étude de la langue latine sous un maître particulier, qui l'eut bientôt mis en état de suivre les cours du gymnase, et il passa ensuite une année livré tout entier à l'étude des mathématiques. Il se rendit ensuite à Goettingue, en 1757, où ayant consommé toutes ses ressources, et pour conserver les derniers restes de l'héritage paternel, il s'enrôla dans le corps des ingénieurs hanovriens. Une bourse de famille, qu'il obtint peu de temps après comme récompense de sa bonne conduite, fut un utile supplément qu'il employa presqu'en totalité à l'acquisition de quelques instruments de mathématiques: et ce fut ainsi qu'il passa l'année 1757 et une partie de l'année 1758, toujours studieux et pauvre, et avec la perspective d'être encore longtemps l'un et l'autre. Ce fut pendant son séjour à Goettingue que Niebuhr reçut la proposition de voyager en Arabie, aux frais du roi de Danemarck. Cette proposition renversa ses anciens projets et décida du destin de sa vie entière. Les préparatifs de cette expédition durèrent près de deux années, qu'il employa sous l'illustre Tobie Mayer à se mettre en état d'observer et de déterminer les longitudes par les distances; méthode encore nouvelle, et dont les heureuses applications qu'il en fit depuis en Arabie n'honorent pas moins la mémoire du maître que le zèle du disciple. Il étudia l'arabe sous le célèbre Michaëlis, qui avait donné l'idée de ce voyage: il fit cependant peu de progrès dans la langue arabe, non qu'il manquât d'aptitude pour apprendre, mais parce que la nature de son esprit le rendait plus propre à acquérir des connaissances par l'observation et la pratique, que par l'étude des livres. Aussi, dès qu'il fut transporté des bancs de Goettingue sous les tentes des Arabes, réussit-il sans peine à comprendre leur langage, et ce fut presque uniquement en les écoutant et les regardant agir, qu'il apprit à parler comme eux. Les différents objets dont on devait s'occuper dans ce voyage si longuement et si chèrement préparé, ne pouvaient être entièrement abandonnés au choix des voyageurs, quelque instruits qu'on pût les supposer. On chargea Michaëlis de diriger une série de questions, espèce d'itinéraire moral propre à les guider dans l'étude des peuples qu'ils allaient visiter: et comme, dans la pensée du ministre qui avait créé le projet en l'adoptant, les fruits de cette entreprise devaient être communs à l'Europe entière, tous les savants furent invités à proposer les questions qu'ils désiraient d'éclaircir. L'académie des belles lettres de Paris envoya les siennes, qui furent imprimées à la suite du mémoire de Michaëlis: elles en font tout à-la fois le complément et en grande partie le prix. En suivant le plan de Michaëlis, nos voyageurs auraient dû se rendre directement de Copenhague à Tranquebar, et de là gagner le golfe Arabique. Mais l'esprit judicieux du ministre rectifia le plan du professeur: il décida qu'afin de se familiariser par un plus long trajet avec la langue, le climat et les mœurs de l'Arabie, la troupe savante dirigerait sa route à travers l'Egypte, et marcherait vers le golfe Arabique et l'Yémen par le chemin que suivaient les caravanes. L'Yémen, objet principal de ce voyage, devait les arrêter deux ou trois années; et riches de connaissances recueillies dans cette contrée, ou sur la route qui les y aurait conduits, ils devaient revenir par Bassora et par Alep, et rapporter ainsi à l'Europe les résultats originaux d'observations suivies dans toute l'étendue de l'Egypte, de l'Arabie, de la Perse, de la Mésopotamie, de la Syrie, de la Palestine et de l'Asie Mineure. De si magnifiques espérances furent souvent contrariées dans le cours de l'expédition; et peu s'en est fallu qu'au retour, l'injustice des hommes, plus contraire encore que la rigueur des climats, n'ait fait perdre entièrement les fruits de cette noble entreprise. La mort enleva successivement à Niebuhr ses quatre compagnons longtemps avant qu'ils fussent parvenus au terme de leur voyage. Privé de leur secours et de leurs lumières, il lui fallut achever seul la tâche pénible dont le fardeau entier eût sans doute effrayé d'abord sa modestie, mais dont aussi, par une juste récompense, toute la gloire est restée attachée à son nom. Parti de Copenhague le 4 janvier 1761, il y rentra en novembre 1767, environ six ans après l'avoir quittée, et trois ans après la mort du dernier de ses compagnons; et comme si toutes ces pertes n'eussent pas déjà été assez sensibles pour la science et pour lui-même, il se vit encore obligé de sacrifier une partie de ses propres travaux: le dernier volume de sa

relation n'a jamais paru. Quand Niebuhr revit Copenhague, un nouveau monarque était assis sur le trône, mais le comte Bernstorff était encore sur les premiers degrés : et le modeste voyageur put à peine s'apercevoir d'un changement qui n'avait point affaibli le crédit de son protecteur. Aidé du secours de ce ministre, il entreprit la rédaction de son voyage, qui fut traversée par des obstacles de plus d'un genre. L'autorité d'un savant astronome inspira au trop modeste Niebuhr des doutes sur la certitude de ses propres observations, et le défaut de confiance dans ses propres lumières le détermina à changer le plan primitif de son ouvrage et à commencer par la description de l'Arabie. Une intrigue de cour, qui renversa le comte de Bernstorff et éleva Struensée à la place de premier ministre, n'affligea que la reconnaissance de Niebuhr, sans ralentir un seul instant son travail. Le séjour de l'Orient l'avait déjà familiarisé avec la chute des puissances, mais non avec les serviles habitudes de l'esclavage asiatique. Il resta fidèle à ses affections comme à ses principes, poursuivit son ouvrage plutôt que la fortune, ne rechercha jamais la faveur d'un gouvernement qu'il n'aimait point; et comme la chute de Struensée précéda la publication de son livre, il put goûter presqu'en même temps le plaisir de voir sa patrie délivrée du tyran subalterne qui l'opprimait, et de commencer à jouir du fruit de ses travaux. La *Description de l'Arabie* parut pour la première fois en allemand, en 1772, et ne reçut pas d'abord l'accueil qu'elle méritait. Il est fâcheux pour l'honneur des lettres d'avoir à dire que les amis de Michaëlis cherchèrent à décréditer cet ouvrage, qui lui devait cependant son origine; il semble que l'ancien professeur de Niebuhr eût pu se venger d'une manière plus noble du peu de succès qu'avaient eu les leçons qu'il lui avait données. Un nouveau désagrément qu'éprouva Niebuhr lui fut d'autant plus sensible, qu'il ne put l'imputer qu'à lui seul. Une traduction française de son voyage, faite sous ses yeux, trouva une rivale en Hollande; et ce qu'il y eut de pis dans cette fâcheuse concurrence, c'est que, de ces deux traductions, la moins mauvaise n'était point celle qu'il avait dirigée lui-même. Le premier volume de son Voyage, qu'il publia deux ans après, ajouta peu à sa renommée, mais en revanche diminua beaucoup sa fortune; tant d'indifférence pour ses travaux lui en inspira enfin à lui-même, et le second volume, imprimé pareillement à ses frais, plutôt qu'à son profit, ne parut qu'en 1778, à quatre ans de distance du premier, et ne fut pas plus favorablement accueilli. Désespérant alors de vaincre l'injustice du public, et dégoûté à la fois de la renommée, qui semblait le fuir, du service militaire, et du séjour de Copenhague, il se retira cette même année à Meldorf, chef-lieu d'un canton de son pays natal, revêtu d'un modeste emploi d'administrateur. Il supprima sans peine les derniers fruits de ses veilles; et lorsque, en 1794, l'incendie qui dévora le palais du roi à Copenhague détruisit en même temps toutes les planches de son ouvrage, ce funeste événement, qui renversait sa dernière espérance, fut moins ressenti par lui-même que par l'Europe, alors capable d'apprécier l'étendue de cette perte. Il parvint à une grande vieillesse sans éprouver aucune des infirmités qui en sont les compagnes trop ordinaires, si ce n'est que sa vue, fatiguée par la réverbération du soleil sur les mers de sable qu'il avait traversées, et plus encore par la peine excessive qu'il avait éprouvée à lire et à copier avec exactitude les inscriptions de Persépolis, s'éteignit tout-à-fait cinq ans environ avant sa mort; mais il conserva jusqu'au dernier moment toutes les forces d'un esprit vigoureux et sain, et tous les trésors de sa mémoire. Enfin, par une de ces compensations que la fortune lui devait bien, après tant de rigueurs, il vit en quelque sorte les palmes qui ombrageaient sa tête octogénaire près du berceau d'un fils digne héritier de son nom, et qui en perpétue la gloire. Il mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, le 26 avril 1815, à Meldorf, d'où il n'était pas sorti depuis qu'il s'y était retiré en l'année 1778. On a de lui : 1° *Description de l'Arabie, d'après les observations faites dans le pays même*, Copenhague, 1772, in-4°; traduit en français par Mourier, 1773, in-4°; réimprimé à Amsterdam et Utrecht, 1774; revue et corrigée par Doguignes, Paris, 1779; 2° *Voyage en Arabie, et d'autres pays circonvoisins*, Copenhague, 1774—1778, 2 vol. in-4°, cart. et fig.: traduit en hollandais et en français, Amsterdam et Utrecht, 1776—1780, 2 vol. in-8° : il se proposait de donner un troisième volume, qui n'a jamais paru; 3° *L'intérieur de l'Afrique*, inséré dans le *Musée germanique* de 1790; 4° *État politique et militaire de l'empire turc*, dans le même recueil, 1789.

NIEBUHR (B.-G.), conseiller du roi de Prusse, fils du précédent, né à Meldorf, dans le Holstein, vers 1780, fut longtemps directeur de la banque à Copenhague, et devint ensuite professeur à Berlin, lorsque l'université de cette ville fut réorganisée après la malheureuse campagne de 1807. M. Niebuhr prit une part active au mouvement patriotique qui eut lieu à cette époque, et lorsque, en 1815, M. Schmalz publia un écrit contre la société de *la Vertu* (Tugenbund), à laquelle l'élite de la société en Prusse avait été affiliée, M. Niebuhr fut du nombre de ceux qui repoussèrent les attaques malveillantes de M. Schmalz. Le gouvernement mit fin à cette polémique, et M. Niebuhr fut nommé, la même année, ambassadeur du roi de Prusse près le Saint-Siége, mission qui fut regardée comme un exil honorable qu'il s'était attiré en défendant avec énergie une société tolérée avant les événements de 1814, et proscrite du moment que les princes d'Allemagne n'avaient plus besoin de favoriser le développement de l'esprit d'indépendance nationale. M. Niebuhr fit tourner au profit des sciences son séjour en Italie : il y fit d'importantes découvertes, entre autres celle de deux fragments inédits de Cicéron, dont l'un complète le discours *pro Marco Rabirio*, et l'autre un morceau de l'oraison *pro Planco*. De retour en Allemagne, M. Niebuhr renonça à la politique, qui était loin d'avoir pour lui les mêmes attraits que les lettres, et obtint, à Bonn une chaire qu'il occupe en ce moment (1828). On doit à ce savant : 1° *Histoire romaine*, première partie, 1811, in-8°; 2° édition, entièrement refondue, Berlin, 1827, 2 parties, in-8°; 3° édition, 1828 : les volumes suivants doivent paraître incessamment. Les deux premiers volumes ont été traduits en anglais, Londres, 1827, 2 vol. in-8°. M. Ph. de Golbery, conseiller à la cour royale de Colmar, en a préparé une traduction que M. Niebuhr a promis de revoir, et qui paraîtra dès que le travail original sera complet. Cette histoire a fait révolution en Allemagne, et de son apparition date une nouvelle ère de la science historique. M. Niebuhr, après avoir étudié en Italie tous les monuments de la vieille Rome et ses plus anciens écrivains, conçut l'idée de refaire à neuf l'histoire romaine, c'est-à-dire de *contrôler* les historiens classiques par le témoignage des auteurs où eux-mêmes avaient puisé les faits qu'ensuite ils avaient brodés ou altérés, soit pour satisfaire à la rhétorique, soit pour plaire au pouvoir. Tout ce qu'il a trouvé sur les différentes races qui occupaient primitivement le sol de l'Italie, sur leurs rivalités, leurs victoires et leurs défaites; la manière dont il explique l'origine de Rome et de sa constitution, la formation des deux classes patricienne et plébéienne, leur condition respective, leurs luttes et leurs querelles et surtout l'aspect tout nouveau sous lequel il envisage les institutions de Servius Tullius, les lois agraires, et les développements successifs de la constitution romaine, sont des monuments admirables de critique, d'érudition, de pénétration et de sagacité. MM. Guill. Schlegel, Waschsmuth, à Halle, et M. Rossi, à Genève, ont combattu les idées de M. Niebuhr sur l'histoire romaine. 2° *Droits de la Prusse sur la cour de Saxe*, Berlin, 1814, in-8°; 3° *Vie de Carsten Niebuhr*, Kiell, 1817, in-8°; 4° *Fl. Merobaudis carminum orationisque reliquiæ, ex membranis Sangallensibus editæ*, San-Galli, 1823, in-8°; 2e édit., Bonn, 1824, grand in-8°. Merobaudis, que M. Niebuhr a exhumé de la bibliothèque de Saint-Gall, est un écrivain peu connu, qui avait porté les armes sous Théodose et Placide Valentin. Tel est l'état de mutilation du manuscrit sur lequel M. Niebuhr a travaillé, que ce n'est qu'à l'aide d'inductions qu'il a pu parvenir à retrouver le nom de l'auteur. 5° *Des Comices par centuries d'après ce que nous en apprend la République de Cicéron*, Bonn,

1823, in-8°; 6° *Sur l'époque à laquelle vécut l'obscur Lycophron*, Bonn, 1825, in-8°, traduit en français par M. Golbéry, Paris, 1826, in-8°; 7° *De la guerre chrémonidienne*, ou *Examen d'un passage d'Athénée*, traduit en français, par M. Ph. de Golbéry, Paris, 1826, in-8°. M. Niebuhr explique dans ce mémoire, d'une manière tout-à-fait satisfaisante, ce qu'on doit entendre par la guerre de Chrémonidée. 8° *Collection des historiens byzantins*. Cette édition, dont M. Niebuhr a conçu le plan, et pour l'exécution de laquelle il s'est adjoint plusieurs philologues distingués, tels que Im. Becker, L. Schopen, G. Dindorf, etc., s'imprime à Bonn, et doit commencer à paraître en 1829. 9° des *mémoires*, *dissertations*, *etc.*, dans divers recueils périodiques de l'Allemagne, entre autres une notice intéressante sur les manuscrits du Vatican, insérée dans le n° 56 (1821) du *Journal pour servir à l'histoire du droit*, de Savigny. M. Niebuhr est membre de l'académie royale des sciences de Berlin, membre honoraire de l'académie impériale de Saint-Pétersbourg, etc. Il est décoré de l'aigle rouge de troisième classe de Prusse.

NIEMCEWICZ (Julien Ursin), secrétaire du sénat du royaume de Pologne, président de la société royale des amis des sciences de Varsovie, membre de plusieurs sociétés littéraires de l'Europe et de l'Amérique, est né en Lithuanie en 1767. Citoyen, guerrier, homme d'état, littérateur, historien et poète, Niemcewicz a parcouru toutes ces carrières avec un égal éclat. A peine sorti de l'adolescence, il débuta comme nonce du palatinat de la Livonie polonaise, à la diète constituante de 1788 à 1792. Outre les ennemis extérieurs, l'ambition des grands, leurs intérêts aristocratiques et leurs préjugés, l'ignorance du peuple s'opposait aux efforts des patriotes. Il fallut déployer un rare courage civique pour combattre, dans le sein de l'assemblée, les menaces et les intrigues des factieux, et au-dehors une grande activité pour électriser l'esprit public. Le jeune Niemcewicz, doué d'une ame généreuse et de talents supérieurs, sut mériter cette double gloire. Elevant au milieu des représentants de la nation sa voix éloquente pour défendre la cause d'une sage liberté, le premier il soutint courageusement les droits de la bourgeoisie contre les priviléges de la noblesse, lorsque cette question si importante fut agitée dans l'assemblée. Pour répandre les principes de la liberté, il fit paraître un journal politique avec deux de ses collègues, le castellan Thadée Mostowski et le nonce de Livonie Joseph Weyssenhoff. Malgré la courte durée de la *Gazette nationale et étrangère*, qui parut, pour la première fois, le 1[er] janvier 1791, elle rendit des services importants à la cause publique. En même temps, Niemcewicz chantait, en vers spirituels, les exploits des héros nationaux pour rallumer le patriotisme de ses concitoyens, et la scène publique représentait les ouvrages du jeune poète patriote destinés à leur inspirer des vertus civiques. Le *Retour du nonce* est une de ces comédies de circonstance qui attestent à la fois et le talent de l'auteur et son amour ardent du bien public. Lorsque après la proclamation de la constitution du 3 mai 1791, des fêtes publiques furent célébrées pour l'anniversaire de cette journée mémorable, un nouveau drame de ce poète, désormais populaire, *Casimir-le-Grand*, obtint l'honneur d'embellir les réjouissances nationales. Ce fut le dernier jour de bonheur qui luit pour la Pologne. Une poignée des traîtres payés par la tzarine russe, Catherine II, appuyés par ses troupes et favorisés par la honteuse pusillanimité du roi Stanislas Auguste, parvint à renverser l'œuvre des vertueux patriotes, et prépara la perte de ce malheureux pays. Mais la patrie de Niemcewicz ne devait pas succomber sans couvrir d'une gloire immortelle les derniers moments de son existence politique. Le célèbre Kosciuszko leva l'étendard de l'indépendance à la tête des braves qui résolurent de s'ensevelir sous les ruines de leur patrie; le jeune Niemcewicz parut aussitôt comme l'aide-de-camp du généralissime. Ce fut lui qui rédigea les proclamations, les ordres du jour et les bulletins des combats, tous dictés par l'amour le plus ardent de la patrie et de la gloire. Mais après des succès inattendus survint la journée du 10 octobre 1794, qui couvrit la Pologne de deuil. Kosciuszko, criblé de blessures sur le champ de bataille de Maciejowicé, tomba entre les mains des Russes, et, à ses côtés, le brave Niemcewicz, grièvement blessé, fut fait également prisonnier. Ils furent envoyés avec nombre d'illustres victimes dans les cachots de Pétersbourg, où ils gémirent jusqu'à l'avénement de Paul I[er] au trône de Russie. On sait que 14,000 Polonais, dispersés en Sibérie et dans les différentes places fortes de ce vaste empire, recouvrèrent, en 1797, leur liberté. Il n'y eut que le vertueux Niemcewicz qui inspirât encore de la défiance au nouveau tzar. « Je crains, disait Paul, que sa jeunesse bouillante » et son esprit exalté ne suscitent des nouveaux trou» bles dans mon empire. » Cependant les instances de Kosciuszko parvinrent à désarmer les soupçons du tzar, et Niemcewicz suivit son immortel ami dans les régions hospitalières de l'Amérique. Les lettres le consolèrent dans l'exil comme pendant sa captivité. Ce fut dans sa prison de Pétersbourg qu'il composa la belle traduction du poëme comique de Pope : *la Boucle de cheveux enlevée*. Le désir de voir sa famille lui fit faire un voyage à Varsovie en 1802. Il profita de cette circonstance pour faire imprimer ses œuvres en prose et en vers, qui parurent en deux volumes, et font partie de l'intéressant *Choix des écrivains polonais*, publié par Thadée Mostowski, son ami, et l'un de ses compagnons d'infortune. Reçu dans la société des amis des sciences, qui venait de se former à Varsovie, non sans espérance de coopérer à la régénération future de la Pologne, Niemcewicz s'associa à ses travaux. Quelques écrits politiques sortis de sa plume à la même époque sont très estimés. Il était à Paris au mois de janvier 1803, lorsqu'il reçut l'invitation de se rendre en Russie, où le gouvernement lui offrait de l'emploi. Il refusa d'entrer au service d'une puissance spoliatrice de sa patrie, et partit pour l'Amérique où il se maria. L'entrée en Pologne des armées françaises, en 1806, le ramena dans sa patrie. Rompu par vingt ans de travaux pénibles et de sacrifices continuels, Niemcewicz ne put remplir que l'emploi de secrétaire du sénat, qu'il a conservé jusqu'à ce jour. Frédéric-Auguste, roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, le décora de l'ordre de Saint-Stanislas. Nommé ensuite membre de la direction publique, il se voue avec toute l'activité dont il était capable, à exercer cette honorable fonction, et il la remplissait encore en 1821 quand un système rétrograde, adopté par le nouveau ministre de l'instruction publique, le sénateur Stanislas Grabowski, la fit éloigner du conseil. Sa disgrace était le complément nécessaire des mesures prises dès-lors par le gouvernement du royaume de Pologne pour étouffer tout germe de liberté dans le pays. Niemcewicz était depuis longtemps odieux à la Russie, autant à cause des anciens services rendus à la patrie que pour la haine qu'il lui avait vouée depuis son enfance. Ses *Lettres lithuaniennes*, qu'il avait publiées périodiquement pendant la guerre de 1812, pour encourager le soulèvement des Lithuaniens, contribuèrent beaucoup dans la suite à sa disgrace. Ses ouvrages paraissent avoir pour but constant de tenir en haleine le patriotisme des Polonais. Ce sont tantôt des chants populaires, tantôt quelques pages d'histoire brûlant de l'amour de la patrie, ou enfin des allégories ingénieuses que son imagination féconde offre journellement à ses compatriotes. Aussi spirituel que La Fontaine, jamais il ne manque de lancer dans le public quelques traits pleins de vérité sous le voile de l'apologue. Une conduite aussi généreuse, une fermeté à toute épreuve quand il s'agit d'appuyer les vœux des amis de la liberté et de l'indépendance nationale, durent nécessairement ravir à Niemcewicz les faveurs d'un pouvoir ombrageux; mais ils lui assurent la gratitude du peuple polonais, et lui garantissent l'admiration de la postérité. Lorsque, en 1820, il entreprit un voyage à Wilna pour revoir, avant de mourir, les lieux de sa naissance, son arrivée dans cette ville devint une fête publique. Le théâtre s'empressa de l'honorer par la représentation d'un de ses ouvrages, l'opéra intitulé : *Jean Kochanowski à Czarnylas* : on ajouta à la hâte des chœurs de circonstance, et son portrait couronné fut présenté au public, dont la reconnaissance toucha jusqu'aux larmes le vertueux vieillard. Sa disgrace ne lui a point ravi tous

les moyens de servir ses concitoyens. Appelé par le choix des habitants de Warsovie à la présidence de la société de bienfaisance de cette ville, il trouve un doux plaisir à y exercer ses sentiments philanthropiques. Une autre preuve de l'affection publique l'attendait. La société royale des amis des sciences de Warsovie vient de s'honorer en élevant Niemcewicz à la place de son président, vacante après la mort du philanthrope et savant Stanislas Staszic. Niemcewicz s'est illustré tout à la fois comme historien, comme publiciste, comme romancier et comme poète. Ses romans *Dwoy siériéchowié* et *Leyba i siora* sont d'une grande importance, et ne furent pas sans influence sur l'esprit public. Les dames polonaises, suivant l'exemple de madame Narbutt, ont ajouté à ses chants des airs mélodieux qui sont répétés aujourd'hui dans toute l'ancienne Pologne. Nous connaissons de lui : 1° *Histoire secrète de Jean de Bourbon*, traduite du français, Warsovie, 1779, 2 vol. in-8° ; 2° *Histoire de Marguerite de Valois, reine de Navarre*, traduite du français, Warsovie, 1781, 4 vol. in-8° ; 3° *Odes écrites en quittant l'Angleterre en 1787* ; 4° *Casimir-le-Grand*, drame en trois actes, représenté, pour la première fois, le 3 mai 1792, à Warsovie ; 6° *Odes à l'armée polonaise lors de la campagne de 1792* ; 6° *la Boucle de cheveux ravie*, poëme de Pope, traduit en vers polonais en 1798 ; 7° *Wladislas, roi de Pologne sous Varna*, tragédie en cinq actes, composée en 1787, imprimée en 1803, et représentée, pour la première fois, au mois de janvier 1807, à Warsovie ; 8° *les Pages du roi Jean Sobieski*, comédie en un acte, Warsovie, 1808 ; 9° *Lettres lithuaniennes écrites en 1812*, 1 pet. vol. ; 10° *des Prisons publiques*, Warsovie, 1818 ; 11° *le Règne de Sigismond III, roi de Pologne*, Warsovie, 1819, 3 forts vol. in-8° avec grav. ; 12° *les deux Siériech*, roman historique, Warsovie, 1819 ; 13° *les Chants historiques de la Pologne*, Warsovie, 1819, in-8°, avec grav. et musique. Quelques-uns de ces chants ont été traduits en vers anglais dans les *Specimens of the polish poets*, by John Bowring, London, 1827. 14° *Fables et contes*, Warsovie, 1820, 2 vol. in-8° ; 2ᵉ édit., 1822 ; 15° *Recueil de mémoires historiques sur l'ancienne Pologne*, Warsovie, 1822, 4 vol. in-8° ; 16° *Jean de Tenczyn*, roman historique, Warsovie, 1825, 3 vol. in-12 : il a été traduit, en 1828, en allemand. 17° *Leyba et Sivra*, roman juif, Warsovie, 2 vol. in-8° ; 18° *Ce qui plait aux dames*, conte de Voltaire, traduit en vers polonais ; 19° *Ode de Pope à la musique*, traduite en vers polonais ; 20° *les Misères humaines* par Thomson, dont plusieurs passages ont été traduits par Niemcewicz ; 21° *Athalie*, tragédie de Racine, traduite en vers polonais ; 22° *Hedwige, reine de Pologne*, opéra en vers, musique de Kurpiuski ; 23° *le Retour d'un nonce*, comédie en trois actes et en vers ; 24° *Jean Kochanowski à Czarnylas*, opéra en un acte et en vers, Warsovie et Wilna ; 25° *Notice sur la vie du général Washington* ; 26° *Histoire de Rasselas, prince royal d'Abyssinie*, traduite de l'anglais. Ses ouvrages inédits sont : 1° *le Jugement de Catherine II* ; 2° *les Quatre âges de l'homme*, poëme ; 3° *l'Egoïste*, comédie en cinq actes et en vers ; 4° *Kiejsztut*, tragédie en cinq actes. Enfin une quantité d'autres écrits de la plus haute importance, dont le temps et les circonstances seules peuvent favoriser la publication. Les éditeurs des *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*, publiés à Paris, ont attribué à Niemcewicz une tragédie intitulée *Wanda*, qui, selon eux, fut représentée en 1784, et qui aurait, en conséquence, précédé de trois ans la naissance de cet écrivain !

NIEMCZEWSKI (ZACHARIE), professeur de mathématiques à l'université de Wilna, né en 1766, dans le duché de Samogitie. Après avoir terminé ses études dans le gymnase de Kroze, il se rendit à Wilna, où il obtint, en 1788, le grade de docteur en philosophie et des beaux-arts. Devenu suppléant du professeur de mathématiques en 1797, il fut, en 1801, envoyé à l'étranger pour se perfectionner dans les sciences. Reçu membre de l'académie des sciences et de la société galvanique à Paris, l'an XI de la république, plusieurs savants de la France l'honorèrent de leur amitié. En 1806, il alla en Italie, et à son retour dans son pays il fut nommé, en 1808, professeur extraordinaire ; inspecteur des écoles, en 1810 ; et en 1817, doyen de la faculté des sciences mathématiques et physiques. Il n'a publié aucun ouvrage de son vivant, mais on trouva après sa mort de bonnes traductions, en langue polonaise, de la *Géométrie analytique* de Biot ; de *la Mécanique* par Francœur, et de plusieurs dissertations mathématiques, qui furent imprimées à Wilna. Malte-Brun, dans son *Tableau de la Pologne*, rend l'hommage à Niemczewski de lui avoir communiqué des recherches sur l'origine des Slavons et des Sarmates, et s'il a réussi à débrouiller cette partie de la géographie ancienne, c'est principalement à Niemczewski, et à M. Gatterer, de Goettingue, que doit en revenir la gloire. Le chapitre XIV, traitant de la langue lithuanienne, et principalement du dialecte samogitien, est l'ouvrage de Niemczewski. Vertueux et bienfaisant, il appartenait à plusieurs sociétés instructives et philanthropiques. Il fut directeur de la société typographique de Wilna, présidée par Michel Oginski, et de la société biblique dans le département de Wilna. Il légua des fonds considérables pour l'entretien des hôpitaux, des pauvres et de quelques élèves auprès du gymnase de Kroze en Samogitie, où il reçut sa première éducation. Niemczewski termina ses jours à Wilna, le 10 décembre 1810.

NIEMEYER (AUGUSTE HERMANN), théologien et poëte sacré, très estimé en Allemagne, par ses écrits sur l'éducation, né le 1ᵉʳ septembre 1754 à Halle, où son père était archidiacre. Il commença ses études au collége royal et se forma aux sciences théologiques à l'université de cette ville, dont il devint professeur en 1784. Il fut successivement nommé aux premiers emplois de tous les établissements d'instruction publique et de bienfaisance de Berlin et de Halle, et, en 1808, il devint recteur perpétuel de l'université de cette dernière ville, et député aux états du royaume de Westphalie. Napoléon ayant fait fermer l'université de Halle en 1813, à cause des sentiments patriotiques qu'elle avait témoignés en faveur des alliés, Niemeyer perdit sa place de recteur, qu'il recouvra néanmoins l'année suivante. Il a rendu de grands services par ses ouvrages sur l'éducation, et, comme théologien, il s'est constamment efforcé de propager des idées saines de religion. Outre un grand nombre de *mémoires*, de *traductions* et de *sermons*, on a de lui : 1° *Le caractère de la Bible* ; 2° *Philotas*, ou *Moyens de consolation et d'instruction pour ceux qui souffrent* ; 3° *Timothée, ouvrage destiné à exciter et à augmenter la dévotion des chrétiens* ; 4° *Théologie populaire et pratique* ; 5° *Lettre à ceux qui enseignent la religion chrétienne* ; 6° *le Guide des instituteurs*, Halle, 1802, in-8° ; 7° *Aperçu sur le régime des écoles allemandes et sur leur histoire dans le dix-huitième siècle*, Halle, 1802, in-8° ; 8° *Principes fondamentaux de l'éducation et de l'instruction à l'usage des parents, des instituteurs et des maîtres d'écoles*, septième édition, Halle, 1819, 3 vol. in-8° ; 9° *Passages des classiques grecs et romains, relatifs à la théorie de l'éducation*, Halle et Berlin, 1813, in-8° ; 10° *Observations sur les voyages*, 1822, 3 vol. in-8°. Il décrit dans les deux premiers volumes un voyage qu'il a fait en Angleterre en 1820. Le troisième volume contient la relation d'un voyage qu'il a fait depuis en Hollande. 11° *De Isidori Pelusiotæ vitâ, scriptis et doctrinâ, commentatio historico-theologica*, Halle, 1825, in-8°. Cet ouvrage renferme des *Notices* précieuses que l'on cherche en vain dans Tillemont, Ceillier, Dupin, Schroekh, Rosenmüller, et même dans Hermann.

NIKITAS (. . .), général grec, né aux environs de Patras vers 1785, exerçait le métier de boucher dans cette ville quelque temps avant que la révolution grecque éclatât. S'étant enrôlé sous les ordres de son oncle Colocotroni, il ne tarda pas à en obtenir le commandement d'un corps à la tête duquel il acquit bientôt une grande réputation de courage. Le siége et la prise de Tripolitza, en 1821, lui fournirent de fréquentes occasions de signaler encore plus son audace et son intelligence, et il ne se souilla point par les excès de férocité auxquels ses compatriotes s'abandonnèrent dans cette circonstance, ce qui doit être considéré comme le fait d'une moralité tout-à-fait exceptionnelle chez les Grecs. Terrible pendant l'action, Nikitas s'est toujours montré doux et humain après la victoire. Il

fait lui reconnaître un genre de mérite tout aussi rare chez ses compatriotes, c'est d'avoir toujours eu pour les officiers étrangers que le désir de combattre pour la même cause conduisit en Grèce, non-seulement les égards que méritait leur dévouement, mais encore des attentions et des soins qui ne pouvaient partir que d'une ame élevée et d'un cœur reconnaissant. En 1822, au moment où l'entrée de Dramali-Pacha dans le Péloponèse à la tête de trente mille hommes jeta toute la Péninsule dans la stupeur, Nikitas fut le premier à se précipiter au-devant de l'ennemi. On connaît les résultats de la fameuse affaire de Saint-Georges, où les Turcs battus laissèrent trois mille morts sur le champ de bataille, et perdirent la plus grande partie de leurs bagages. Le succès de cette glorieuse journée fut dû à Nikitas, à qui dès lors resta le nom de *Turcophage*, tant fut considérable le nombre des Turcs immolés par lui. En effet, son bras avait frappé des coups si multipliés et si terribles, qu'il en reste enflé pendant huit jours. En 1823, entraîné par Colocotroni dans la révolte de ce dernier contre le gouvernement, il fut le premier à rentrer dans le devoir et à déposer les armes. Depuis cette époque, il n'a point cessé de combattre, et de rendre d'utiles services à ses compatriotes, parmi lesquels, grâces à la simplicité de ses mœurs et à toute absence d'ambition, il ne compte pas un envieux. Le capitaine Nicolas, frère cadet de Nikitas, qui avait servi chez les Anglais en qualité de sous-officier, commandait le siége de Napoli de Romanie au commencement de la guerre. Il fut tué sous les murailles de cette place au mois de juin 1822. Non moins brave que son frère, il avait bien plus de fermeté que lui dans le caractère, et il fut celui qui, de tous les chefs grecs, sut le mieux établir la discipline parmi les soldats.

NOAILLES (le duc de), fils aîné du maréchal de Noailles, naquit le 26 octobre 1739, fut connu, jusque en 1789, sous le nom de duc d'Ayen. Il entra dans les gardes du corps en 1752, et devint, en 1753, colonel du régiment de Noailles cavalerie, dont sa famille était propriétaire. Il fit, à la tête de ce régiment, les quatre dernières campagnes de la guerre de sept ans, et s'y distingua. Sous Louis XV et Louis XVI, il exerça la charge de capitaine de la compagnie écossaise des gardes du corps, et fut décoré de la toison d'or. Elevé successivement aux grades de brigadier et de maréchal-de-camp, il obtint le gouvernement du Roussillon qu'avait possédé son père, et servit en Bretagne lorsque la guerre éclata entre l'Angleterre et la France. Nommé ensuite lieutenant-général, inspecteur-général militaire, commandant en Flandre, et membre du conseil de guerre sous le ministère du maréchal de Ségur, il lut dans ce conseil des mémoires indiquant plusieurs améliorations, notamment la réforme de l'usage de faire coucher par trois les soldats d'infanterie. Le duc de Noailles fut l'un des seigneurs les plus spirituels de la cour de Louis XV, où il brilla par des mots heureux et des vers faciles. Il émigra en Suisse à la révolution; mais il revint auprès de Louis XVI dès qu'il le sut en danger. Il se tint constamment à côté du monarque, toute la semaine qui précéda le 10 août, et pendant toute cette journée. Il retourna ensuite chercher un asile en Suisse, où il a passé trente années au sein de l'étude et environné de la considération publique. A la restauration, il reparut un instant en France, et siégea quelquefois à la chambre des pairs: mais ses infirmités et ses habitudes le ramenèrent bientôt dans sa retraite, au canton de Vaud. Il avait épousé, en premières noces, mademoiselle d'Aguesseau, fille du célèbre chancelier; lors de la terreur, il perdit en un même jour, le 22 juillet 1794, sa mère, son épouse, et la vicomtesse de Noailles, sa fille, qui moururent sur le même échafaud. Il avait contracté un second mariage avec une dame russe, la comtesse de Golofkin, qui mourut en 1823. Cet événement le ramena en France auprès de ses enfants, et il y termina paisiblement sa longue carrière à Fontenay-en-Brie, le 20 octobre 1824, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Le duc de Noailles avait été reçu à l'académie des sciences, en 1777. A la réorganisation de l'institut, en 1816, il s'y trouva inscrit avec le titre d'académicien libre. On lui doit la carte d'Allemagne appelée *Chancharel*, la meilleure qui existe. Il conserva jusqu'à son dernier moment une ame forte et un esprit vigoureux. L'éloge de M. le duc de Noailles a été prononcé à la chambre des pairs par M. le prince de Poix (Noailles-Mouchy).

NOAILLES (Louis-Marie, vicomte de), second fils du maréchal de Mouchy, né en 1756, suivit la carrière des armes, et se distingua dans la guerre de l'indépendance américaine, parmi les jeunes Français qui combattirent sous les yeux de Washington. Il était, au commencement de nos troubles, grand bailli d'épée, et colonel des chasseurs d'Alsace, lorsque la noblesse du bailliage de Nemours le députa aux états-généraux. Il se plaça parmi les chefs du parti dominant: mais c'est à tort qu'on l'a cru attaché à M. de Lafayette, auquel il était allié (ils avaient épousé les deux sœurs), il se déclara au contraire contre lui dans diverses occasions, et prononça un discours, en novembre 1790, dans lequel il le blâmait d'avoir outre-passé les bornes de ses fonctions, en invitant les gardes nationales des départements de la Moselle et de la Meurthe à obéir aux decrets de l'assemblée et à marcher sous les ordres de la Bouillerie, pour comprimer les régiments révoltés. Dans la séance du 4 au 5 août, le vicomte de Noailles, remontant aux causes de l'insurrection qui se propageait dans tout le royaume, déclara que le moyen de l'apaiser était de remplir les premiers vœux du peuple en le délivrant à l'instant même des vexations dont il était la victime; il proposa l'égale distribution de toutes les charges publiques, le remboursement de tous les droits féodaux, et la suppression sans rachat des corvées seigneuriales et des servitudes personnelles. Quelques jours après, il déclara qu'il renonçait à la survivance de la lieutenance générale de la Guienne, se réunit aux membres qui écartèrent les ministres des délibérations de l'assemblée nationale, et vota contre le privilége du commerce des Indes. Le 9 juin 1790, il se prononça avec énergie pour l'abolition de la noblesse. « Point de délai, s'écria-t-il; plus de distinctions que » celle des vertus. Dit-on le marquis Franklin, le comte » Washington, le baron Fox? » Il demanda aussi que la livrée disparût. Des expressions trop vives l'amenèrent à se battre au pistolet contre Barnave. Celui-ci ayant tiré le premier et manqué son adversaire, la générosité du vicomte de Noailles, qui dirigea son coup en l'air, rendit la réconciliation facile. Il exerça surtout son influence dans le comité militaire. L'organisation de l'armée et celle de la gendarmerie furent décrétées sur ses rapports. On lui déféra la présidence, le 26 février 1791. Il vota l'admission de tous les citoyens dans la garde nationale, et rappela que l'exclusion établie en Hollande contre la classe infime avait préparé des bras au pouvoir absolu. Envoyé à Colmar, à la tête des chasseurs d'Alsace, dont il était le colonel, pour apaiser une insurrection, il reparut à Paris, le lendemain du départ de Louis XVI pour Varennes, et prêta fidélité à la nation et à l'assemblée. Le 5 septembre, il prononça un discours énergique sur la situation politique et militaire de la France, et indiqua les moyens les plus propres à garantir la sécurité de l'état, et surtout à ramener la confiance intérieure qu'il désigna comme l'arme la plus sûre contre toute entreprise du dehors. Après la clôture de la session il se rendit à l'armée, d'où il adressa, au mois de novembre, une lettre respectueuse et sage à Louis XVI, contenant d'utiles conseils, et quelques observations sur le refus du monarque à sanctionner le décret relatif aux émigrés qui s'armaient de toutes parts contre la France. En mai 1792, les avant-postes du camp de Valenciennes étaient sous ses ordres; mais désespérant de la discipline, dans une armée composée d'éléments discords, et où, suivant son expression, *on ne pouvait pas se faire tuer à son aise*, il donna sa démission et passa aux Etats-Unis. Rayé de la liste des émigrés sous le consulat, il reprit du service, et partit en 1803 pour Saint-Domingue, avec le grade de général de brigade. Chargé de la défense du môle de Saint-Nicolas, et sommé par les Anglais de se rendre, il répondit qu'il se défendrait jusqu'à la dernière extrémité. Il trouva moyen d'échapper à la vigilance des bâtiments ennemis et, à la faveur d'une nuit très obscure, de transporter la garnison et les

habitants du môle à l'île de Cuba. Déterminé par le succès de cette première entreprise, il voulut gagner avec la plus grande partie de la garnison du môle le port de la Havane. Rencontré dans le trajet par une corvette anglaise, il prit la résolution audacieuse de s'en emparer, et monta le premier à l'abordage, suivi d'une trentaine de grenadiers. Après un quart d'heure de résistance, les Anglais mirent bas les armes, et le pavillon français fut hissé à la place de celui de la Grande-Bretagne. Le général Noailles fit entrer sa prise à la Havane : mais dans le fort de l'action il avait reçu une blessure dont il mourut le 9 janvier 1804. Ses grenadiers renfermèrent son cœur dans une boîte d'argent, et l'attachèrent à leur drapeau. Homme d'un grand caractère et d'un grand courage, le vicomte de Noailles fût sans doute devenu, sans sa mort prématurée, l'émule de la plupart des grands généraux qui ont illustré les armées françaises. Peu d'hommes étaient plus capables de s'attacher à des idées fortes, et de les exécuter avec plus de ténacité, de vigueur et d'esprit. Sa femme et sa nièce, la vicomtesse de Noailles, périt à l'âge de trente quatre ans, accusée de complicité dans la conspiration des détenus du Luxembourg.

NOAILLES (le comte Alexis de), fils du précédent, né, à Paris, le 1er juin 1783, se trouva éloigné, pendant la révolution, du théâtre politique par son extrême jeunesse. A peine âgé de vingt-cinq ans lorsque la fortune de Napoléon éprouva ses premières atteintes en Espagne, et que les démêlés de ce potentat avec le pape vinrent aider les ennemis du gouvernement impérial dans la guerre de sacristie et de salon qu'ils lui faisaient sans trop de mystère. M. Alexis de Noailles fut un des colporteurs de cette fameuse bulle d'excommunication, qui valut un si sanglant affront à M. Portalis, aujourd'hui garde-des-sceaux, alors conseiller-d'état, et plus dévoué aux intérêts de Rome qu'à ceux du prince dont il avait la confiance. La police ayant découvert les menées ultramontaines de M. de Noailles, le fit jeter en prison. Mais comme ce n'était jamais qu'à regret que le nouvel empereur sévissait contre les anciens gentilshommes, le ministre Fouché crut servir les intentions de son maître en cherchant à gagner le comte de Noailles à sa cause, et il offrit en conséquence la liberté à ce dernier, s'il voulait partir pour Vienne, et s'y présenter à Napoléon comme aide-de-camp. Le noble prisonnier eut, dit-on, le courage de refuser; on assure même qu'il répondit au ministre de la police qui le menaçait de le faire conduire par la gendarmerie au quartier général : « Faites plus; or- » donnez qu'on m'y mène la corde au cou. » Après sept mois de captivité, pendant lesquels il se lia d'une manière assez intime avec le général Mallet, qui le comprit plus tard parmi les membres de son gouvernement provisoire, à la composition duquel l'abbé Lafon, agent royaliste, dut aussi contribuer, M. Alexis de Noailles fut banni de France par le successeur de Fouché, Savary, duc de Rovigo, dont les mémoires excitent si vivement aujourd'hui la curiosité publique. Il passa le temps de son exil à voyager en Suisse, en Allemagne, en Russie et en Suède, reçut un accueil plein de distinction auprès d'Alexandre et de Bernadotte, et se rendit ensuite à Hartwell pour y offrir ses services à Louis XVIII. Chargé par ce prince d'une mission importante à la cour de Russie, il lui rapporta des lettres du czar sur les événements de 1812. Un an après, il retourna sur le continent, et fit la campagne de l'Elbe contre les armées françaises, comme aide-de-camp d'un autre Français, Bernadotte, qui avait aussi le malheur de combattre sous des drapeaux ennemis de la France. Sa conduite valeureuse à la bataille de Leipsick, si désastreuse pour ses compatriotes, lui valut de nombreux témoignages de gratitude de la part des souverains étrangers; il reçut la croix du mérite de Prusse, celle de Saint Wladimir de Russie, la médaille de bravoure de Suède, et la croix de Saint-Léopold. En 1814, il franchit le Rhin avec les alliés, revit son pays pour prendre part à son invasion, et courut de grands dangers, selon un biographe, aux batailles de Brienne et de La Fère champenoise. Le comte d'Artois l'ayant ensuite fait venir à Vesoul auprès de lui, et se l'étant attaché comme aide-de-camp, il accompagna ce prince à Nancy, et le précéda de quelques jours dans la capitale de la France, lorsqu'elle fut tombée au pouvoir de la coalition. Louis XVIII le nomma, vers ce temps-là, commissaire extraordinaire dans la 19e division militaire, d'où on le fit passer à Vienne pour y seconder le prince de Talleyrand dans ses travaux diplomatiques, et pour figurer au congrès comme l'un des plénipotentiaires de la France, qui se trouva ainsi représentée par deux hommes qui avaient contribué à son humiliation et à ses revers, l'un par des actes de franche hostilité, l'autre par de misérables intrigues et de perfides manœuvres. M. de Noailles sut mériter, dans cette mission, l'estime des princes étrangers, et devint l'objet de nouveaux témoignages de bienveillance et de gratitude de la part des magnifiques alliés de l'émigration; il fut décoré de la grand'croix de Saint-Maurice, de celles de Saint Lazare et de Saint-Ferdinand de Naples. Surpris à Vienne par les événements de mars 1815, il ne put rejoindre la famille royale qu'à Gand, où il fut chargé de porter la déclaration des puissances européennes contre Napoléon. Excepté de l'amnistie impériale des cent-jours avec son collègue l'ex évêque d'Autun, le duc de Raguse et quelques autres, il ne rentra en France, pour la seconde fois, qu'à la suite des armées étrangères, et après de grands désastres pour sa patrie. Nommé, immédiatement après son retour, président du collége électoral de l'Oise, il y fut élu député ainsi que dans le département du Rhône. A l'ouverture de la session, il devint ministre d'état, et vota constamment avec la fameuse majorité de 1815, surnommée *l'introuvable*, jusqu'en 1824. A cette dernière époque, M. de Noailles présida le collége électoral de Brieux, et y fut réélu député. D'abord attaché au char de M. de Villèle, il montra parfois quelques velléités d'indépendance, et finit par rendre son opinion insaisissable et son classement impossible dans la chambre septennale. « Cette indécision ou neutralité » si l'on veut, a dit un écrivain de la contre-opposition, » afflige tous les royalistes qui ambitionnent la posses- » sion de M. le comte de Noailles, et qui désirent qu'un » si beau caractère ne soit même pas soupçonné de » tendance au ministérialisme. » Pendant la session de 1827, M. Alexis de Noailles se prononça plus franchement contre le triumvirat qui exploitait la France pour le compte des jésuites; il flétrit surtout, dans un discours véhément, la politique de nos hommes d'état *turcophiles*, et se fit applaudir au-dedans et au dehors de la chambre. Cette attaque générale lui a valu d'être reporté à la représentation nationale, en novembre 1827, par les suffrages des constitutionnels. Mais ses premiers actes, à l'ouverture de la session de 1828, n'ont pas tardé de détruire les espérances que les libéraux abusés avaient pu fonder sur un tel choix. M. de Noailles, membre de la commission de l'adresse, s'opposa de toutes ses forces à l'épithète de *déplorable*, si justement infligée à l'ancienne administration, qu'il avait lui-même frappée naguère d'une éloquente réprobation; et ce fut à cette occasion qu'un député de l'Isère (M. Augustin Perrier) lui adressa cette vive apostrophe : « Allons, Monsieur, il faut opter entre les » fonctions de député et le rôle de courtisan. Souvenez- » vous qu'il y a six mois à peine, nous fîmes ensemble un » voyage dans le Dauphiné, et que vous m'obligeâtes » souvent de calmer votre irritation contre le ministère » que vous craignez aujourd'hui de qualifier trop dure- » ment! » M. de Noailles n'a tenu aucun compte de cette amère allocution; il s'est rallié de plus en plus à l'ancienne majorité ministérielle, et s'est déclaré en faveur des jésuites dans le sein de la commission chargée d'examiner la légalité de leur existence. En 1828, dans une des séances de la chambre des députés, il a même essayé de faire tomber le blâme sur son collègue M. Dupin, pour avoir traité à la tribune une question qui leur avait été soumise d'une manière plus spéciale; mais cette tentative n'a servi qu'à rendre plus solennel le vote qu'il avait donné comme commissaire en faveur des enfants d'Ignace. C'est aussi M. de Noailles qui a pris tout récemment sous sa protection le fameux monogramme de la société J. H. S., en disant qu'on le trouvait partout, et qu'il était par conséquent naturel de le rencontrer au reposoir du palais Bourbon. Il n'a

pas cessé de voter avec le côté droit dans la discussion du projet de loi sur la presse périodique, et les journaux littéraires ont eu peu d'adversaires aussi violents que lui.

NODIER (CHARLES) est né à Besançon, le 29 avril 1783. Sa famille tenait dans l'ancienne province de Franche-Comté un rang honorable, et son père, homme de mérite, avait occupé des fonctions dans la magistrature, après s'être distingué dans la carrière de l'instruction publique et dans celle du barreau. Entraîné de bonne heure vers Paris par son goût pour les lettres, Charles Nodier y publia quelques romans, qui furent remarqués, et où se révélait déjà le caractère distinctif de son talent. On trouve en effet dans *le Peintre de Salzbourg*, dans *le Proscrit*, de même que dans le recueil de poésies publié sous le titre d'*Essais d'un jeune barde*, cette empreinte d'une mélancolie rêveuse, cette poursuite inquiète d'une existence meilleure que celle que nous ont faite les combinaisons de la société, et cette aptitude aux affections et aux joies simples de l'homme primitif, qui sont les éléments de la physionomie morale et littéraire de cet écrivain. Républicain par tempérament comme par conviction, mais fidèle par-dessus tout aux affections et aux amitiés de sa jeunesse, Charles Nodier fut amené par elles dans les périls des réunions royalistes, et plus tard dans ceux de l'opposition qui soutint une lutte plus ou moins ostensible, mais constante et implacable, contre la puissance impériale. Du moins la part qu'il prit personnellement à cette résistance se distingua de tant d'intrigues homicides et de tant de manœuvres factieuses par un caractère d'audace, d'élévation et de loyauté qui appelle à jamais sur une partie de la vie de M. Nodier l'estime des hommes impartiaux. Ce fut après avoir subi sa part des mesures dirigées après le 18 brumaire contre ce parti mixte qui, né d'une haine commune pour le gouvernement consulaire, réunissait sous ses enseignes hasardeuses, des républicains, des chouans, des émigrés et des partisans de l'oligarchie directoriale que Nodier composa son ode si fameuse de *la Napoléone*. Cette pièce est aujourd'hui trop connue pour qu'il soit nécessaire de rappeler qu'elle étincelle de beautés sublimes, et qu'elle est à la fois l'expression la plus passionnée de l'amour de la liberté et d'un ressentiment énergique, amer et pourtant plein de noblesse, contre un grand homme qui eut le tort de croire que les hommes n'étaient pas faits pour elle. Cette fougueuse imprécation surprit Bonaparte au milieu de son triomphe, et les mâles accents d'un intrépide jeune homme qui s'avançait ainsi au milieu de la tourbe des rimeurs stipendiés, pour confesser sa foi politique au prix de sa vie, retentirent à son oreille comme l'arrêt anticipé de la postérité. Cependant, et bien qu'il fût évident qu'une si brûlante explosion ne pouvait appartenir qu'à une ame jeune et vierge des souillures des partis comme à un talent du premier ordre, on cherchait en vain son auteur dans les rangs de tous les suspects de républicanisme et de royalisme (car il y avait de ces deux choses dans la Napoléone) : déjà plusieurs personnes avaient été arrêtées, et entre autres l'imprimeur, lorsque Charles Nodier lui-même se dénonça pour attirer sur sa tête seule l'éclat d'une colère qui menaçait de tomber sur quelque innocent. Il fut jeté dans un cachot de Sainte-Pélagie. C'est ici que commence pour lui une longue série de persécutions et d'infortunes : triste et cruelle expiation de ce vœu de liberté qu'il avait osé faire entendre au moment où tout se prosternait en France devant l'orgueil d'une épée victorieuse, au moment où les plus anciens artisans et défenseurs de nos constitutions démocratiques s'empressaient à l'envi, apostats sanglants et sans pudeur, de reconnaître que la foi politique à laquelle ils avaient immolé tant de victimes n'était qu'une illusion de leur jeunesse ! *La Napoléone*, proscrite en France, fut insérée dans les journaux anglais, et de là elle passa sous les yeux de l'Europe entière sans nom d'auteur, et comme une immortelle protestation que la voix de la France elle-même promulguait contre l'usurpation de ses droits. Les agents diplomatiques du gouvernement consulaire réclamèrent auprès du gouvernement anglais contre la publication de cette pièce, et demandèrent le châtiment du journaliste réfugié, Peltier, qui le premier l'avait insérée dans sa feuille qu'il publiait à Londres, sous le titre de *l'Ambigu*. Mais malgré l'autorité que ces plaintes pouvaient puiser dans l'apparente bonne harmonie que la paix d'Amiens venait de rétablir pour un moment entre les deux puissances, le journaliste, défendu devant les tribunaux anglais par sir J. Mackintosh, ne fut pas inquiété. Cet orateur célèbre, exposant à ce sujet sa théorie de la liberté de la presse, conforme aux maximes que les plus illustres publicistes de la nation avaient toujours professées, rappela que ce n'était pas seulement en faveur des hommes, mais encore en faveur des principes libéraux proscrits, que la Grande-Bretagne avait constamment maintenu la généreuse coutume d'un inviolable droit d'asile. Cependant l'auteur de la Napoléone ne fut tiré de Sainte-Pélagie, au bout de plusieurs mois de captivité, que pour être traîné pendant quelques mois encore de prison en prison, et finalement relégué dans sa ville natale. Il était parti pour s'y rendre, lorsqu'il fut arrêté à Troyes comme prévenu d'avoir fait usage d'un faux passeport. L'amitié du préfet du Doubs, M. Debry, vint à son secours, et le rendit à son pays et à sa famille. Là, au milieu des souvenirs qui avaient naguère influé sur ses premières manifestations politiques, et peut-être même se retrouvant en contact avec quelques uns des hommes dont les passions avaient contribué à l'exaltation de ses idées, il sentit qu'il était bien difficile qu'il ne fût pas provoqué à de nouvelles imprudences, n'eussent-elles été que verbales. Il s'imposa donc un exil volontaire, et quitta le foyer domestique pour parcourir les montagnes du Jura et les hautes vallées de la Suisse. Les prévisions qui l'avaient déterminé à cette fuite étaient trop justes, puisque la fuite même ne put le soustraire aux soupçons, aux mandats d'arrêt et aux gendarmes. A cette époque, il existait, disait-on, un complot tendant à enlever Bonaparte, qui devait traverser le Jura pour aller à Milan placer sur son front la couronne de fer des rois lombards. Quelque improbable et absurde que dût paraître un tel projet, on crut à sa réalité, et il parut naturel que l'auteur de la Napoléone, se trouvant sur le théâtre présumé de son exécution, en fût complice. On l'arrêta ; des paysans le délivrèrent. Il erra de nouveau dans les montagnes, souvent sans pain, sans asile, et ne pouvant guère trouver d'assistance réelle que dans les couvents ou dans les presbytères. Il ne consuma point en regrets inutiles et en lamentations de femme les longues et solitaires journées que lui faisait la proscription : il les consacra à l'étude, et les livres furent, à son gré, les plus précieux secours qu'il dut aux moines, pour lesquels il a toujours conservé une reconnaissance qu'on ne saurait que louer. A l'aide de ces bibliothèques poudreuses, il recommença ses études et amassa, grâces à son excellente mémoire, ces trésors d'une érudition qui, bien loin de nuire chez lui à la grâce de l'esprit et à la liberté de l'imagination, semblent avoir concouru à l'originalité de son talent, peut-être parce que le savoir de bonne foi est, à force de rareté, devenu de nos jours un mérite presque aussi éminent que le génie. Inquiété jusqu'au fond des cloîtres et des ermitages du Jura, il prit le parti de passer en Suisse : allant d'une ville à l'autre, et plutôt que de solliciter une hospitalité gratuite de ceux à qui la religion n'en faisait pas, comme aux moines, une expresse loi, se résignant courageusement à exercer les industries les plus modestes, là correcteur d'imprimerie, ici enlumineur d'estampes, mais toujours homme et marchant avec fierté à travers les misères d'une proscription dont la cause était si honorable. Un malheur plus grand et plus irréparable vint l'accabler à cette époque ; il perdit une personne dont la tendresse était la seule, mais la suffisante compensation de toutes ses souffrances. Dans son désespoir il voulait, dit-on, aller s'ensevelir lui-même chez les trappistes, lorsque de nouvelles persécutions vinrent par une sorte de réaction, d'indignation et de colère, rendre à son ame le ressort qu'elle avait perdu, et la rattacher à la vie : il apprit que le gouvernement français avait donné l'ordre de son extradition. Alors recommença sa vie errante, durant la-

quelle la nécessité d'échapper à l'examen des inquisiteurs subalternes que la police impériale avait multipliés sous tant de noms et de formes, le força souvent de se cacher sous le costume des plus humbles professions. C'est à la faveur d'un déguisement de cette nature qu'il rentra en France avec des ouvriers italiens ambulants. Mais comme il était toujours sous le poids d'un mandat d'arrêt, ce retour furtif dans sa patrie n'eût apporté aucun adoucissement à son infortune, si l'amitié de M. Debry, préfet du Doubs, ne fût venue encore une fois à son secours, et ne l'eût délivré de ce glaive de Damoclès, depuis si longtemps suspendu sur sa tête, en prenant sur sa responsabilité personnelle la surveillance de sa conduite future. M. de Roujoux, sous-préfet de Dole, concourut avec un empressement également généreux au changement qui se fit alors dans sa situation, en lui donnant l'autorisation provisoire d'ouvrir dans cette ville un cours de belles-lettres, autorisation qui toutefois ne fut jamais ratifiée par le gouvernement, de même que sa nomination à deux chaires de rhétorique, qu'il occupa successivement dans d'autres villes du département du Doubs. Ainsi, après un court intervalle de repos et de bien-être, rendu à la solitude et aux hasards d'une position précaire par l'impossibilité de détruire des préventions que les traits de *la Napoléone* avaient gravées si profondément dans la mémoire de celui qui n'oublie jamais rien, il se réfugie dans un village du Jura. Là cherchant toutes ses consolations dans l'étude de la nature, il se perfectionna dans l'entomologie, science dont il avait déjà les éléments. C'est du fonds de cet asile qu'il fut tiré par une lettre d'un Anglais célèbre, le chevalier Croft, qui habitait Amiens. Ce noble baronnet, voulant publier une collection des *Classiques français, avec des commentaires*, avait pensé ne pouvoir être plus utilement aidé dans cette vaste entreprise que par Charles Nodier. Celui-ci accepta ses propositions: mais il ne fit pas un long séjour auprès de M. Croft, qui joignait trop de bizarreries britanniques à d'honorables qualités. En le quittant, Nodier se rendit à Laybach, où l'un de ses parents lui avait ménagé une place de bibliothécaire. Il était dans cette ville lorsque, par l'entremise du général Bertrand, il obtint un emploi lucratif dans l'administration des provinces illyriennes. Les attributions de cet emploi s'augmentèrent sous le gouvernement du duc d'Abrantès et du duc d'Otrante, qui furent appelés successivement à l'administration de ces provinces conquises, et il fut encore chargé de la direction du journal qu'on y avait établi sous le titre de *Télégraphe illyrien*. Telle était sa position depuis peu de mois, lorsque les événements de 1814 vinrent l'arracher d'une manière violente aux espérances qu'elle lui permettait. Il rentra en France consterné de l'invasion ennemie, et reparaissant comme un étranger à Paris, après tant d'années d'exil, il trouva dans l'amitié de M. Étienne le commencement de nouvelles relations littéraires et la possibilité d'entreprendre quelques travaux. Attaché à la rédaction du *Journal des Débats*, il suivit la ligne politique qu'avaient choisie ses rédacteurs, et en 1814 il fut un des premiers à faire une profession de foi toute royaliste et bourbonienne. Ce n'était pour lui que la conséquence naturelle de ses longues adversités et de son dévouement constant à cette famille. Ce dévouement, cette constance, lui méritaient peut-être un des premiers regards de la bienveillance des Bourbons; mais il fallait commencer par assouvir les émigrés et par satisfaire la multitude des intrigants, au nombre desquels M. Nodier ne fut jamais. Ce n'est que fort tard, c'est-à-dire en 1824, que M. Nodier, à qui la munificence royale n'avait encore accordé que des lettres de noblesse, obtint un dédommagement un peu moins dérisoire de ses longues persécutions: il fut nommé bibliothécaire de l'Arsenal. Les émoluments attachés à cette modeste place, qui d'ailleurs est si fort dans les goûts de M. Nodier, suffisent d'autant plus à son ambition, que grâces au cas que le public fait de ses écrits et au prix que les libraires y attachent, il peut trouver dans sa plume une autre source d'aisance. M. Nodier a beaucoup écrit; la variété et le mérite de ses ouvrages lui assignent une place dans presque toutes les branches élevées de la littérature. Connu seulement par ses romans d'une grande partie du public, M. Nodier a mérité l'estime des savants, et pris place dans leurs rangs par d'importants travaux comme grammairien, philologue, bibliographe et critique. Les sciences naturelles lui doivent même quelques essais dont le mérite est d'autant plus remarquable, qu'ils datent de sa première jeunesse. Mais en matière de morale et de philosophie, la nature de ses idées sépare M. Nodier, comme le petit nombre des écrivains de la même école que lui, de la multitude de ceux qui regardent la société humaine comme étant dans la route d'un perfectionnement progressif et indéfini. Antipathique à ce qu'on appelle les merveilles de la civilisation, M. Nodier croit que notre époque ne vaut intrinsèquement guère mieux que celles qui l'ont précédée; et que l'éclat d'un siècle de politesse et de lumières, succédant à des siècles d'ignorance naïve et de rudesse un peu barbare, ne sert qu'à cacher des misères nouvelles. Il est pénétré d'un profond sentiment de la détresse sociale; il croit que l'humanité n'est point dans ses véritables voies. Or cette croyance, adoptée naguère encore, malgré les délires du 18e siècle, par des philosophes tels que Mably et Rousseau, est comme une tradition vengeresse et sacrée que des hommes d'une conscience énergique et droite, d'un esprit supérieur et d'une sensibilité profonde, se sont léguée d'âge en âge, et qui se maintient et se maintiendra avec une autorité sans cesse accrue par le temps et par les faits au milieu des pompeuses illusions de cette fièvre d'industrie dont les peuples sont maintenant tourmentés. Cette croyance, Charles Nodier ne l'a établie nulle part en corps de doctrine, mais elle transpire dans tous ses ouvrages; on en retrouve les inspirations et les accents spontanés dans ses moindres articles de critique littéraire comme dans ses romans, par lesquels il semble avoir pour but de l'accréditer auprès des jeunes imaginations, tels que dans *Jean Sbogar*. Cette composition originale, à laquelle on pourrait appliquer le mot de madame de Staël sur *Werther*, « beaucoup de gens croient que ce n'est qu'un ro» man, et c'est un livre, » renferme dans le chapitre XIII, intitulé: *les Tablettes*, une suite de pensées qui nous semblent comme la profession de foi implicite de l'auteur en morale, en politique et en religion. C'est là que se trouve cette phrase si énergique dans son laconisme: « Si j'avais le pacte social à ma disposi» tion, je n'y changerais rien, je le déchirerais. » Là se trouve encore celle-ci: « Les législateurs du 18e siècle » ressemblent aux architectes de Lycérus, qui empor» taient dans les airs les matériaux d'un palais, et qui ne » s'occupaient pas des fondements. » Trait d'une justesse amère contre toutes ces réformes politiques, qui ne sont jamais que de vaines tragédies dont le dénouement se fait dans le sang ou dans la boue, faute d'un sol pur et vierge, faute d'une rénovation complète, sans laquelle aucune amélioration dans la condition de la multitude ne sera jamais qu'illusoire et éphémère: mais c'est surtout dans le recueil de ses articles de critique littéraire qu'il faut chercher, sous mille formes diverses, cette éloquente émanation d'un sentiment mêlé de regret, de tristesse et de profonde pitié, que fait éprouver à l'âme de l'auteur ce vaste tableau de l'humanité s'agitant dans les chaînes de l'erreur et du doute, tandis qu'une philosophie orgueilleuse proclame la série non interrompue de ses découvertes et de ses conquêtes. Sans doute quelques exagérations, quelques paradoxes de détail, se sont mêlés aux vérités que M. Nodier a consacrées à cet égard; mais ces exagérations, qui tiennent à l'esprit du parti dans lequel il se trouvait engagé, ne peuvent pas être confondues avec ses doctrines personnelles et permanentes. Nous ne voulons pas contester non plus que de longues adversités n'aient pu influer sur la manière dont il a envisagé la vie sociale et le monde politique. Cependant nous nous croyons fondés à affirmer que le repos succédant à l'agitation et le bien-être aux transes de la misère et de l'exil, l'ont trouvé, dans ses appréciations générales, le même qu'il fut aux premiers jours d'une ardente jeunesse. Aujourd'hui, toujours amoureux de savantes études, bien qu'un nullement curieux de renommée, M. Nodier vit dans la retraite, au sein d'affections

domestiques et d'amitiés qui suffisent à son bonheur. La destinée, qui lui a dénié les biens que les hommes poursuivent avec tant d'acharnement, l'a pourtant placé dans des rapports qui comblent ses vœux, en lui donnant de pouvoir lire à chaque instant du jour, dans les yeux d'une fille chérie, toute la tendresse filiale que peut renfermer un cœur mortel. Terminons cette notice en citant quelques vers charmants de cet écrivain dans lesquels il a involontairement exprimé un des aspects les plus intéressants de son caractère, cette incurie des intérêts de l'amour-propre, et ce peu de soin de la renommée et de la postérité si opposés aux convoitises inquiètes et aux sollicitudes tracassières de la médiocrité :

« Ils ne comprennent pas, ces amants de la gloire,
« Le bonheur de vivre inconnu,
» De passer dans ses jours, sans laisser de mémoire,
« Sinon un doux penser dans un cœur ingenu
» Qui n'en dise rien à l'histoire.
« Et de partir après comme l'on est venu. »

M. Nodier a publié : 1° *Dissertation sur l'usage des antennes et sur l'organe de l'ouïe dans les insectes*, Besançon, 1798, in-8° ; 2° *Bibliothèque entomologique avec des notes critiques et exposition des méthodes*, 1801, in-8° ; 3° *Pensées de Shakespeare extraites de ses ouvrages*, Besançon, 1801, in-8° ; 4° *Stella*, ou *les Proscrits*, 1802, in-12 ; deuxième édition, 1820, in-12 ; 5° *le Peintre de Salzbourg*, journal des émotions d'un cœur souffrant, 1803, in-12 ; deuxième édition, 1820, in-12 ; 6° *Dernier chapitre de mon roman*, Paris, an 11 (1803), in-12 ; 7° *Essais littéraires par une société de jeunes gens* (Ch. Nodier, Ch. Weiss, Compagny, Baud et Monnot), Besançon (sans date), in-12 ; 8° *Essais d'un jeune barde*, 1804, in-12 ; 9° *Prophétie contre Albion*, 1804, in-8° ; 10° *Dictionnaire raisonné des onomatopées de la langue française*, 1808, in-8° ; 11° *Apothéose et imprécations de Pythagore*, Crotone (Besançon, 1808), opuscule tiré seulement à 17 exemplaires ; 12° *Archéologue*, ou *Système universel et raisonné des langues ; prolégomènes*, 1810, in-8°, tiré à 25 exemplaires. Ce n'est qu'un prospectus, ou si l'on veut une préface d'un grand et important ouvrage encore inédit. 13° *Questions de littérature légale : du plagiat, de la supposition d'auteurs, des supercheries qui ont rapport aux livres : ouvrage qui peut servir de suite au Dictionnaire des anonymes et à toutes les bibliographies*, Paris, 1812, in-8°, 2e édition très augmentée, 1828, in-8° : ouvrage curieux et rempli de recherches savantes ; 14° *Dictionnaire de la langue écrite*, Acc., Paris, 1813, in-8° : c'est le spécimen d'un travail immense ; 15° *Histoire des sociétés secrètes de l'armée*, Paris, 1815, in-8°. On trouve dans cet ouvrage *la Napoleone*, ode dont nous avons parlé dans le cours de cette notice. 16° *le Vingt-un janvier 1793*, 1816, in-8° (extrait du *Journal des Débats* du 21 janvier 1816) ; 17° *Jean Sbogar*, Paris, 1818, 2 vol. in-12 ; deuxième édition, 1820, 2 vol. in-12 ; 18° *Fables de La Fontaine avec un commentaire*, Paris, 1818, 2 vol. in-8° et in-12 ; 19° *Thérèse Aubert*, Paris, 1819, in-12 ; 20° *Lord Ruthwen, ou les Vampires*, Paris, 1820, 2 vol. in-12. On assure que ce roman n'est point de M. Nodier, bien qu'il porte son nom. 21° (avec J. Taylor et Alp. de Cailleux) : *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, Paris, 1820—1825, 39 livraisons in-fol., fig. ; 22° *Mélanges de littérature et de critique*, Paris, 1820, 2 vol. in-8° ; 23° *Adèle*, Paris, 1820, in-12 ; 24° *Promenade de Dieppe aux montagnes d'Écosse*, Paris, 1821, in-12 : orné de deux planches coloriées : 25° (avec Taylor) : *Bertram*, ou *le Château de Saint-Aldobrand*, tragédie en cinq actes, traduit de Maturin, Paris, 1821, in-8° ; 26° *Smarra*, ou *les Démons de la nuit*, songes romantiques, traduit de l'esclavon du comte Maxime Odin, 1821, in-12 ; 27° *Trilby*, ou *le Lutin d'Argail*, nouvelle écossaise, Paris, 1822, in-12 ; 28° (avec Amédée Pichot) : *Essai critique sur le gaz hydrogène*, Paris, 1823, in-8° ; 29° *Collection des petits classiques français*, 1825, et années suivantes, in-18. Il en a paru environ 10 vol. (1828). 30° *Poésies diverses de Ch. Nodier*, recueillies et publiées par M. Delangle, 1827, in-16 ; 31° *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, par Lacurne de Sainte-Palaye, nouvelle édition, avec une *introduction et des notes historiques*, par Ch. Nodier, 1828, 2 vol. in-8° ; 32° *Bibliothèque sacrée, grecque latine, comprenant le tableau chronologique, biographique et bibliographique des auteurs inspirés et des auteurs ecclésiastiques depuis Moïse jusqu'à saint Thomas d'Aquin* : ouvrage rédigé d'après Mauro Boni et Gamba, Paris, 1826, in-8°. On a encore de lui : *Notice sur Vertot*, en tête d'une édition des *Révolutions de Portugal* faisant partie de la *Bibliothèque française*, 1819, in-18, et in-12 : — *sur Galland*, en tête des *Mille et une nuits*, Paris, 1822 — 1825, 6 vol. in-8° ; — *sur lord Byron*, en tête de la traduction des œuvres de ce poète, par A. Pichot, Paris, 1823, 12 vol. in-12 ; — *sur Gilbert*, en tête de l'édition de ce poète, faisant partie de la *Bibliothèque française* ; — *Introduction aux Œuvres de Lamartine*, en tête de l'édition de 1825, 2 vol. in-8° ; — *Préliminaires sur le Temple de Gnide*, en tête du *Temple de Gnide*, 1824, in-fol. Il a travaillé aux *Annales de littérature et des arts*, aux *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*, à la *Bibliothèque dramatique*, à l'édition de *Voltaire*, du libraire Dalibon, à celle de la *Satire Ménippée, etc., etc.* Il a été un des auteurs du *Moniteur de Gand*, 1815, in-fol., auquel il a fourni l'article intitulé : *Napoléon et ses constitutions*. Le nom de M. Nodier se trouve encore sur le titre de plusieurs autres ouvrages auxquels il n'a participé que d'une manière fort indirecte. Il s'occupe en ce moment de mettre la dernière main à plusieurs travaux importants entrepris depuis longtemps.

NOE (Marc-Antoine de), évêque de Lescar, puis de Troyes, né en 1724, au château de la Grimaudière, près de La Rochelle, d'une ancienne famille de Gascogne, fut destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, et devint grand-vicaire de l'archevêque de Rouen. En 1762, M. de Noé fut député à l'assemblée du clergé, et, l'année suivante, sacré évêque de Lescar, en Béarn. Cette dernière qualité lui confiait la présidence des états du Béarn et lui donnait le titre de premier conseiller au parlement de Pau. Ce prélat, qui ne songeait qu'à améliorer le sort de ses diocésains, se montra constamment étranger à la politique ambitieuse du clergé, et fut un des quarante évêques qui crurent devoir refuser leur adhésion aux actes de l'assemblée du clergé, en 1765. En 1787, il prouva de nouveau son attachement aux plus saines doctrines politiques et religieuses, dans un discours sur l'état futur de l'Église, qu'il devait prononcer à l'assemblée du clergé. Représentant du clergé de Béarn à l'assemblée des états généraux, il protesta contre la réunion des trois ordres et ne fit point partie de l'assemblée constituante. Il se prononça aussi contre la réunion de l'évêché de Lescar à celui d'Oleron, opérée en 1790. M. de Noé regardait les revenus de son évêché comme le patrimoine des malheureux. On l'avait vu en faire la distribution aux infortunés réduits aux extrémités de l'indigence par l'effet d'une épizootie terrible qui avait désolé la contrée. C'est alors qu'il ouvrit deux caisses, l'une à celui qui pouvait donner, l'autre à celui qui ne pouvait que prêter ; il versa 30,000 livres dans la première, et en confia 150,000 à la seconde. Son exemple fut suivi, et les malheurs que toute la prudence humaine n'aurait pu détourner furent réparés. En 1790, M. de Noé quitta Lescar, où il avait fixé son séjour après l'abolition des états et du parlement, et se retira en Espagne dans un asile où il n'était séparé de sa patrie que par les Pyrénées. « Là, » dit M. Luce de Lancival, dans un éloge de ce prélat, couronné par le musée de l'Yonne, « il confiait ses vœux à l'aile des vents qui lui » rapportaient ceux de tout ce qu'il avait chéri ; et dans » l'air qu'il respirait, il pouvait recueillir encore les » regrets de l'amitié et les bénédictions de l'infortune. » Mais l'adversité, qui semblait ne lui permettre qu'à regret ce triste soulagement : ne l'en laissa pas jouir longtemps ; la guerre le contraignit de quitter l'Espagne. Il se réfugia en Angleterre, et y partagea le morceau de pain qui lui restait avec ceux de ses compatriotes exilés sur les mêmes rives. Il avait envoyé son adhésion au concordat de 1802, lorsqu'il fut pourvu, en 1802, de l'évêché de Troyes. Cette nomination fut regardée comme un bienfait pour les deux départements de

l'Aube et de l'Yonne. Il n'y parut qu'un moment, et toutes les dissidences cessèrent; son esprit conciliateur sut rallier tous les cœurs à la religion et au gouvernement. Enfin ce prélat, dans l'exercice de ses fonctions, donna le spectacle des vertus qu'on admire et des vertus qu'on aime. Il mourut à Troyes, le 21 septembre 1802; il avait été présenté, dit-on, quelques jours auparavant pour le chapeau de cardinal. Son éloge fut proposé au concours par la société académique du département de l'Aube et par le musée du département de l'Yonne, qui décerna le prix à Luce de Lancival et l'accessit à M. Humbert. M. de Noé avait été disciple du célèbre Lebeau, et se montra toujours passionné pour les langues grecque et latine. Il savait aussi l'hébreu. Ses œuvres, qu'il avait publiées en 1801, in-8°, ont été réimprimées (1818, in-8°) par les soins de M. Auguis. Cette dernière édition contient, outre plusieurs *Discours* et *Mandements*, la traduction de l'*Eloge d'Evagoras, par Socrate*; un *extrait* de l'éloge des guerriers morts dans la guerre du Péloponèse, par Thucydide; une *paraphrase* de l'épître de Saint Paul aux Romains, et une *Lettre pastorale*, qu'on peut classer parmi les chefs-d'œuvre, par laquelle il invitait tous les cœurs sensibles à réparer les pertes du peuple de Lescar. Cette *Lettre* ayant circulé dans les provinces espagnoles voisines, les habitants contribuèrent à rendre la prospérité aux campagnes arrosées par le Gave. Plusieurs productions de M. de Noé n'ont point été publiées, et on regrette vivement de ne pas voir figurer dans ses œuvres l'*Oraison funèbre* de l'infant de Parme, don Philippe; le *Panégyrique* de sainte Thérèse, et un *Sermon* sur l'aumône.

NOÉ ou **NOAH** (Mardochée), israélite, né à New-York, s'est acquis une très grande célébrité dans ce pays comme journaliste et comme avocat, et a rempli avec distinction des fonctions civiles et militaires dans la ville de New-York, où il est, en ce moment, major de milices. Son journal quotidien, *l'Avocat national de New-York*, est un des mieux écrits de l'Union, et se distingue surtout par la vigueur de style et la sagacité de l'éditeur; c'est le plus redoutable champion des principes républicains et un des plus formidables adversaires des organes de l'ancien parti fédéraliste, qui ne cesse de rêver le patriciat. M. Noé s'est surtout rendu célèbre par le projet qu'il a conçu de reconstituer le peuple juif et d'en devenir le chef ou le juge. Cette conception hardie a été présentée à la nation israélite dans un mémorable discours prononcé par lui, au mois de septembre 1825, à l'occasion de la fondation de la ville d'Arare dans la Grande-Ile (Grand-Island), dont la première pierre fut posée à cette époque. M. Noah, ayant acheté le terrain de cette île située sur le lac Erie, se proposa d'en faire le chef-lieu des juifs régénérés, et, en quelque sorte, une nouvelle Jérusalem. Après avoir montré combien il serait difficile de rentrer en possession de la Palestine et les inconvénients qui résulteraient de la réunion de tant d'individus venant de pays différents, et imbus d'opinions et de préjugés particuliers à chaque nation, et ayant d'ailleurs des habitudes diverses, M. Noé cherche à prouver que pour réorganiser Israël il faut choisir un pays libre où toutes les religions sont admises et tous les hommes ont des droits égaux. Les Etats-Unis remplissent ces conditions, et semblent destinés à devenir pour les juifs une seconde terre promise, dont ils pourront jouir sans l'avoir conquise. Outre les immenses avantages que la république américaine offre au peuple chéri de Dieu et dispersé depuis tant de siècles, M. Noé a engagé ses compatriotes des trois autres parties du globe à venir le rejoindre à New-York, ou à lui envoyer leurs enfants, afin d'en faire des citoyens utiles et libres, par l'espoir consolant de retrouver leurs anciens compatriotes des tribus d'Israël. En effet, M. Noé, d'après des recherches profondes qu'il assure avoir faites sur l'origine des peuples indigènes de l'Amérique, avance hardiment que ce sont les descendants des dix tribus enlevées de Samarie par Psalmanazar. Les arguments sur lesquels il se fonde ne convaincront personne; ce qui n'empêche pas M. Noé de les croire décisifs, et de s'écrier: « Ainsi donc, le plus ancien » peuple du vieux monde est aussi le possesseur légi» time du nouveau! » Et comme celui qui a conçu le projet de rétablir les juifs dans la plénitude de leurs droits doit naturellement en devenir le chef, M. Noé s'est constitué *juge suprême* d'Israël, et, en cette qualité, il signifie ses ordres aux enfants de Jacob, et remarque avec raison que dans l'ignorance où l'on est sur le mode d'élection suivi chez les Hébreux pour le choix des juges, il doit lui être permis de se regarder comme ayant reçu cette mission du dieu d'Israël. En sa qualité de juge, il annonce plusieurs réformes salutaires, telles que la défense expresse de la polygamie, et impose trois *schekels* d'argent, ou une piastre d'Espagne, sur chaque individu de la nation juive. Cette capitation, toute modique qu'elle a semblé au nouveau Moïse américain, a néanmoins indisposé contre lui les Israélites d'Europe, qui ont refusé de reconnaître pour juge suprême de Juda l'éditeur du *National advocate*. Les rabbins des synagogues ont surtout repoussé les prétentions du propriétaire de *Grand Island*, et l'article des *schekels* n'est pas celui qui les a le moins scandalisés. Quoi qu'il en soit, la ville d'Ararat s'élèvera, et si les juifs refusent de l'habiter, des chrétiens en tiendront lieu.

NOEL (François-Joseph), littérateur, et auteur d'un très grand nombre d'ouvrages classiques qui ont plus contribué à sa fortune qu'à sa réputation, est né, vers 1755, à Saint-Germain-en-Laye, où son père, Provençal de naissance, exerçait l'état de marchand fripier. L'ardeur que le jeune Noël montrait pour l'étude, dès sa tendre enfance, inspira de l'intérêt à un homme opulent qui obtint pour lui une bourse au collège des Grassins à Paris, puis à celui de Louis-le-Grand, où il eut Robespierre pour condisciple. Après avoir fait d'excellentes études et remporté les premiers prix à l'université de Paris, il embrassa l'état ecclésiastique, fut maître de quartier, et ensuite professeur de sixième au collège de Louis-le-Grand. L'abbé Noël se montra zélé partisan de la révolution, rédigea le journal intitulé *la Chronique*, et obtint une place de chef de bureau au ministère des affaires étrangères. Lorsque, après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, l'assemblée constituante donna un gouverneur au Dauphin, M. Noël fut au nombre des candidats. Envoyé en Angleterre avec une mission diplomatique à la fin d'août 1792, par le conseil exécutif qui avait remplacé l'autorité royale, il passa, au commencement de 1793, comme chargé d'affaires à La Haye, où il fut insulté vers la fin de février. La guerre ayant éclaté, il revint en France où son patriotisme, attesté par l'administration de la police de Paris et manifesté par une lettre qu'il publia *sur l'antiquité du bonnet rouge*, lui valut une autre mission. En 1793, il osa cependant blâmer les opérations de Robespierre, fut incarcéré quelque temps, mais obtint la liberté avant la chute du tyran qu'il avait su fléchir. Nommé, par la convention nationale, ministre plénipotentiaire à Venise vers la fin de 1794, il fut rappelé, peu de mois après, et remplacé, en février 1795, Clément de Ris, comme l'un des commissaires de l'instruction publique. La Hollande venait d'être conquise par Pichegru, M. Noël y retourna, avec le titre de ministre plénipotentiaire, avant la fin de cette année, et, en octobre 1796, il demanda quatre millions à la nouvelle république, dont la création et l'installation étaient en grande partie son ouvrage. Pendant sa résidence dans les provinces bataves, il demanda que les émigrés français en fussent expulsés, et que le passage en fût refusé aux prêtres déportés qui cherchaient à rentrer en France. Il prévint aussi le ministre de la police générale des correspondances que Louis XVIII entretenait à Paris. Il épousa, en mai 1797, la fille d'un riche banquier de Rotterdam, fut remplacé, au mois d'octobre, par Charles Lacroix, et vint reprendre ses fonctions de commissaire de l'instruction publique. En juillet 1799, il fut dénoncé, par Quatremère Disjonval, à la société du manège, qui était une queue de celle des jacobins, comme ayant favorisé, en Hollande, les ennemis de la république; mais la dénonciation n'eut pas de suite, ce club ayant été fermé trois semaines après. La révolution du 18 brumaire ne fut point nuisible aux intérêts de M. Noël. Appelé d'abord au tribunat, il fut nommé,

en mars 1800, commissaire général de police à Lyon, puis, le 30 novembre suivant, préfet du Haut-Rhin jusqu'au mois de juin 1801, qu'il devint inspecteur-général de l'instruction publique. Il a conservé cette place sous le gouvernement consulaire, impérial et royal, et il la remplit encore sous le titre d'inspecteur-général des études. M. Noël est depuis longtemps membre de la légion d'honneur; il a débuté dans la littérature par des pièces de vers. Voici la liste de ses nombreux ouvrages, dont quelques-uns sont estimés, mais dont la plupart sont des compilations et des livres classiques qui, fréquemment réimprimés parce que l'auteur a eu toutes les facilités de les faire adopter pour l'usage des lycées impériaux et des colléges royaux, sont réellement devenus pour lui des objets de spéculation mercantile: 1° *Éloge de Gresset*, 1785, in-8°; 2° *la Mort du duc Léopold de Brunswick*, ode qui obtint la première mention honorable de l'académie française, 1787, in-8°; 3° *Éloge de Louis XII*, 1788, in-8°; 4° *Éloge de Vauban*, 1790, in-8°. Ces deux derniers éloges furent couronnés par l'académie française. 5° *Voyages et mémoires du comte de Benyowsky, contenant ses opérations militaires en Pologne, son exil au Kamchatka, etc.*, 1791, 2 vol. in-8°. M. Noël n'a été été qu'éditeur de cet ouvrage, rédigé par Magellan. 6° *Journal d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale*, traduit de l'anglais d'Anbury, avec des notes, 1793, in-8°; 7° (avec Sautreau de Marsy) *Nouveau siècle de Louis XIV, du règne, de la cour de ce prince, avec des notes historiques et des éclaircissements*, 1793, in-8°. Dans l'avertissement mis en tête de cet ouvrage et dont le style se ressent un peu de l'enthousiasme révolutionnaire, les auteurs promettaient un pareil travail sur la régence du duc d'Orléans et sur le règne de Louis XV; mais le système politique ayant changé, ils n'ont point publié les matériaux qu'ils avaient rassemblés. 8° (avec Cantwell et Soulès) *Nouvelle géographie universelle, descriptive, etc.*, traduit de l'anglais de W. Guthrie, sur la dix-septième édition, 1799, 3 vol. in-8°, et atlas; 1800, 6 vol. in-8°, et atlas in-4°; 1802, 7 tom. en 10 vol. in-8°, et atlas in-fol.; 9° *Dictionnaire de la fable*, ou *Mythologie grecque, latine, égyptienne, celtique, persane, etc.*, 1801, 2 vol. in-8°; quatrième édition considérablement augmentée, avec une figure, d'après le dessin de Girodet, 1823, 2 vol. in-8°; 10° (avec M. Planche) *Éphémérides politiques, littéraires et religieuses*, 1803, 12 vol. in-8°, deux éditions; 11° *Traduction complète de Catulle*, suivie des *poésies de Gallus*, avec le texte en regard, 1803, 2 vol. in-8°; 12° (avec M. de la Place) *Conciones poeticæ*, ou *Discours choisis des poëtes latins anciens*, 1804; 1819, in-12; 13° (avec le même) *Leçons françaises de littérature et de morale*, ou *Recueil en prose et en vers des plus beaux morceaux de notre langue, etc.*, 1804, 2 vol. in-8°; la seizième édition a paru en 1827. Cet ouvrage, le plus fréquemment réimprimé de tous ceux auxquels M. Noël a mis son nom, est aussi celui qui renferme le plus d'erreurs: on ne sait auquel s'en prendre, du public, de l'université, ou de l'auteur, lorsqu'on songe qu'un livre aussi fautif sert à la jeunesse, depuis plus de vingt ans, de *vade mecum* et d'A B C littéraires. 14° *Abrégé de la mythologie universelle*, ou *Dictionnaire de la fable, etc.*, 1805 et 1808, in-12; 13° *Dictionnaire historique des personnages célèbres de l'antiquité, des dieux, des villes, etc., avec l'étymologie de leurs noms, etc.*, 1806, in-8°; deuxième édition 1824, in-8°; 16° (avec M. de la Marre) *Almanach des protestants*, 1802 à 1808, 7 vol. in-12; 17° *Œuvres diverses de Radonvilliers*, 1807, 3 vol. in-8°. M. Noël, éditeur de cet ouvrage, y a inséré sa traduction de *Cornelius Nepos*. 18° *Nouveau dictionnaire français-latin*, 1807, in-8°; plusieurs éditions in-8° et in-4°; 19° *Nouveau dictionnaire latin-français*, composé sur le plan du *Magnum totius latinitatis lexicon Facciolati, etc.*, 1808, in-8°; plusieurs éditions in-8° et in-4°; 20° *Histoire romaine de Tite-Live*, traduite, avec le texte latin, 1810 et années suivantes, 15 vol. in-8°; tomes 16 et 17, Paris, 1824, in-8°. Cette traduction avait été commencée par Dureau de la Malle; elle a été achevée par M. Noël. 21° (avec M. de la Place) *Leçons latines de littérature et de morale*, 1808, 1818; 1823, 2 vol. in-8°; 22° *Gradus ad parnassum*, ou *Nouveau dictionnaire poétique, latin-français*, fait sur le plan du *Magnum dictionarium poeticum* du père Vanière, etc., 1810, in-8°; quatrième édition, 1822, in-8° et in-4°; 23° (avec M. Chapsal) *Leçons anglaises de littérature et de morale, etc.*, 1817, 2 vol. in-8°; 24° (avec le même) *Nouvelle grammaire française, rédigée sur un plan très méthodique, avec des exercices, etc.*, Paris, 1823, 2 vol. in-12; 1824, 2 vol. in-12; huitième édition, 1827, 2 vol. in-12; 25° (avec le même) *Corrigé d'exercices français sur l'orthographe, la syntaxe et la ponctuation*, 1824, in-12; neuvième édition, 1827; 26° *Leçons italiennes de littérature et de morale*, Paris, 1824—1825, 2 vol. in-8°; 27° *Leçons grecques de littérature et de morale*, Paris, 1825, 2 vol. in-8°; 28° *Manuel biographique, etc.*, par Jacquelin, revu par M. Noël, Paris, 1825, 2 part. in-18. M. Noël s'est contenté de mettre son nom sur le titre de ce manuel. 29° (avec M. Chapsal) *Abrégé de la grammaire française*, ou *Extrait de l'ouvrage intitulé: Nouvelle grammaire française*, 1826, in-12; troisième édition, 1827, in-12; 30° (avec le même) *Nouveau dictionnaire de la langue française*, Toul, 1828, in-8°; 31° *Nouveau dictionnaire des origines, inventions et découvertes dans les arts, les sciences, la géographie, le commerce, l'agriculture, etc.*, Paris, 1827, 2 vol. in-8°. Le principal auteur, et peut-être le seul, est M. Carpentier. 32° (avec M. Chapsal) *Leçons d'analyse grammaticale*, 1827, in-12; 33° (avec Stæber) *Leçons allemandes de littérature et de morale*, 1827, 3 vol. in-8°; 33° (avec M. Chapsal) *Leçons d'analyse logique*, 1827, in-12. M. Noël a été l'un des rédacteurs du *Magasin encyclopédique*, de 1795 à 1808, de la *Nouvelle bibliothèque des romans*, 1799 et années suivantes. Il a fourni plusieurs articles à la *Biographie universelle* de Michaud. Il a donné plusieurs éditions des classiques français, tels que Boileau, etc., et revu les traductions d'Horace de Binet, de Tacite de Dureau de la Malle, etc.

NOEL-DE-LA-MORINIERE (Simon-Barthélemy-Joseph), voyageur et ichthyographe, naquit, suivant ce qu'il raconte lui-même, au milieu des poissons et des filets, à Dieppe, le 16 juin 1765. Il consigna ses premiers travaux littéraires dans le journal de Rouen, et s'occupa de statistique, d'antiquités, de l'histoire et de la théorie de la pêche, matière sur laquelle on lui doit les écrits les plus exacts. Ses écrits lui méritèrent successivement les titres d'inspecteur général des pêches et son association aux académies de Pétersbourg, Turin, New-York, Philadelphie, etc. Il est mort le 22 février 1822, âgé de cinquante-six ans et huit mois, à Drontheim, en Norvège, pendant qu'il revenait du Cap-Nord, où il avait été envoyé par le gouvernement français, à l'effet d'observer les grandes pêcheries. Il avait appris plusieurs langues étrangères à fin de mieux remplir ses missions. On lit une notice biographique sur lui, dans les *Annales maritimes et coloniales*, rédigées par M. Bajot, 1822, nº 18, 2ᵉ partie, pag. 373-85. Il a publié: 1° *Prospectus de l'histoire naturelle du hareng et de sa pêche*, Rouen, 1789, in-4°; 2° *Histoire naturelle de l'éperlan de la Seine Inférieure*, 1795, in-8°; 3° *Premier Essai sur le département de la Seine Inférieure*, ouvrage topographique, historique et pittoresque, Rouen, 1795, in-8°, 4° *Essais sur le département de la Seine-Inférieure*, 1797, in-8°; 5° *Examen comparatif du pouvoir des parques scandinaves et grecques sur Odin et Jupiter*, 1799, in-8°; 6° *Tableau historique de la pêche de la baleine*, Paris, an VIII, 1800, in-8°; 7° *Lettres sur les avantages qu'il y aurait à transporter et à naturaliser dans les eaux de rivières, des lacs et des étangs, ceux des poissons qui ne se trouvent que dans les uns ou les autres*, Rouen, 1801, in-8°; 8° *Mémoire sur le projet du canal de Dieppe*, indiqué dans *la France littéraire* de *Ersch, au supplément*. 9° *Tableau statistique de la navigation de la Seine, depuis la mer jusqu'à Rouen, contenant des vues sur le système de son embouchure ancienne et moderne*, 1803, in-8°; 10° *Histoire générale des pêches anciennes et modernes, dans les mers et les fleuves des deux continents*, Paris, 1815, vol. premier divisé en 2 tom. in-4°: cet ouvrage devait former 10 vol.; l'auteur n'en a laissé en manuscrit que six. 11° *L'Amérique Espagnole*, ou *Lettres critiques à M. de Pradt*;

1817, in-4°. M. Noël de la Morinière a fourni divers articles : 1° à l'*Histoire naturelle des poissons*, par Lacépède ; 2° au *Magasin encyclopédique* de Millin ; 3° à la *Biographie universelle* ; 4° aux *Mémoires de l'académie celtique*. Il avait adressé à l'académie de Rouen un mémoire sur l'histoire ancienne de la Normandie, sujet mis au concours. Ce travail a obtenu une mention honorable, après la mort de l'auteur, dans la séance du 8 août 1825.

NOESSELT (Jean-Auguste), savant théologien, né dans cette ville en 1734. En 1755, il voyagea en Allemagne, en Suisse en France, et à son retour il fut attaché à l'université en qualité de professeur de philologie et théologie. En 1762, ses cours eurent un tel succès qu'il fallut choisir la plus grande salle de l'université pour contenir son auditoire. Quoiqu'à cette époque plusieurs souverains lui fissent adresser les offres les plus avantageuses, il refusa constamment de quitter cette université où il devint, en 1764, professeur ordinaire de théologie. Ses cours se distinguent surtout par la clarté, la précision, l'ordre et une profonde érudition. Un des mérites de Noesselt c'est de s'être constamment opposé à toutes les idées qui avaient pour but de gêner la liberté de croire et de penser, et il a souvent donné, à cet égard, des preuves de son noble dévouement. Il venait d'être nommé conseiller privé du roi de Prusse lorsque les événements de 1806 vinrent rayer, pour ainsi dire, sa patrie du rang des principaux états de l'Europe. Cette catastrophe l'affecta si vivement qu'elle le conduisit au tombeau, le 11 mars 1807. Il était alors doyen de l'université de Halle. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Défense de la vérité et de la divinité de la religion chrétienne*, Halle, 1768 ; cinquième édition, 1783, in-8° ; 2° *Sur le mérite de la morale, etc.*, Halle, 1777 et 1783, in-8° ; 3° *Instruction pour les élèves en théologie*, Halle, 1785—1789, 3 vol. in-8° ; 4° *Instruction pour la connaissance des meilleurs livres de théologie*, Leipsick, 1779, in-4° ; Augsbourg, 1800. Cet ouvrage a été continué par Simon. Ses autres ouvrages sont des *Traités* d'exégèse, de morale et de religion. Niemeyer a écrit la biographie de Noesselt, Halle, 1809, in 8°.

NOHDEN (George-Henri), né à Goettingue, le 23 janvier 1770, se consacra principalement à la philologie, et étudia les différentes branches des connaissances humaines sous les professeurs les plus renommés et les plus savants de cette époque, particulièrement sous le célèbre Heyne, qui le chargea de plusieurs travaux, tel que la collation de quelques manuscrits entre autres de celui de Nicander, qui était à la bibliothèque de Goettingue, pour l'édition de Schneider, et de celui de Townley de l'*Iliade*, qu'il copia avec cinq volumes de commentaires. Heyne a fait mention de ce travail pénible (commencé en 1790) dans la préface de son Homère. En 1791, Heyne, dont le nom était devenu célèbre, lui procura l'éducation des quatre enfants d'un riche Anglais, qui était venu à Goettingue pour y faire instruire ses enfants. Ce fut en remplissant cet emploi que Nohden se perfectionna dans la langue anglaise, et qu'il se mit en état de publier une grammaire allemande anglaise, à l'usage des Allemands. Il fut chargé par Campe du soin de revoir le Virgile qui faisait partie de son *Encyclopédie* des auteurs latins classiques. La faculté de philologie de Goettingue ayant proposé un prix, en 1792, sur l'*Asiæ Herodoteæ difficiliora*, il s'occupa, quoique surchargé de travail, de cette question. Mais il se laissa dominer par une fausse honte, en prenant la résolution de tenir son travail secret, ce qui l'empêcha d'avoir à sa disposition tous les livres nécessaires qui se trouvaient à la bibliothèque de Goettingue ; tandis que son concurrent, qui avait fait usage de toutes ces richesses littéraires, remporta le prix. On accorda néanmoins un accessit à son ouvrage, dont il ne se déclara pas l'auteur. En 1793, il quitta Goettingue pour aller en Angleterre faire l'éducation du fils de M. Milner, et, l'année suivante, il partit avec son élève pour le collège d'Eton. Il retourna, en 1796, à Goettingue avec lui pour achever son éducation à cette célèbre université. Le 17 mai 1797, il soutint une thèse : *de Porphyrii Scholiis in Homerum. Accedunt quædam inedita, et appendix de Codicibus manuscriptis Townleyano et Etonensi* ; et obtint la dignité académique. Il publia, la même année, une *traduction* du traité de Bryant sur la guerre de Troie, et se rendit ensuite avec son jeune élève à Brunswick et delà à Berlin : ils ne tardèrent pas à retourner en Angleterre, où il entreprit, en 1798, l'éducation d'un autre jeune fils du baronnet. Il traduisit avec son ami Stoddard la tragédie de don Carlos de Schiller, qu'il publia sous le titre de *Don Carlos, prince royal, of Spain, an historical drama, from the German of Frederick Schiller, By the Translators of Fiesco*, London, 1798. Il publia, en 1800, la première édition de sa *Grammaire allemande*, destinée aux Anglais : *German grammar adopted to the use of Englishmen*. Il la dédia à Richard-James Lawrence Esq., son protecteur et père de son premier élève : elle fut favorablement accueillie, et servit de base à la renommée littéraire dont Nohden jouit pendant l'espace de vingt années en Angleterre. Il retourna encore une fois en Allemagne, en 1802, pour voir sa famille, revint en Angleterre par la France, et visita Paris, où il admira tous les chefs-d'œuvre des arts, qui s'y trouvaient alors réunis. Il eut l'occasion de faire la connaissance de plusieurs savants distingués, tels que Villoison, Visconti, Silvestre de Sacy, Millin et Jussieu, ainsi que de Lalande, Laplace, Berthollet, Fourcroy. Mais son devoir l'ayant rappelé à Londres, il partit de Paris, et arriva dans cette capitale de l'Angleterre en 1802. Il fit un voyage à Edimbourg avec le fils aîné de M. Milner. Il eut occasion de voir plusieurs savants, et particulièrement Playfair et le célèbre Walter Scott. Sa patrie étant alors sous la domination des Français, Nohden ne s'empressa pas d'opérer son retour. Une société de libraires le chargea, en 1812, de revoir une nouvelle édition d'un dictionnaire anglais et allemand : il fut occupé pendant deux années à cet ouvrage important, qui parut en 1814. Les événements politiques de 1815 ayant rendu l'Allemagne accessible, il y retourna ; et sur la recommandation du conseiller Eichhorn, on lui confia l'éducation des deux filles de la grande duchesse héréditaire de Saxe-Weimar. Il se rendit en conséquence, en 1818, à la cour de Weimar, où il fut accueilli avec une bienveillance particulière. Néanmoins il demanda un congé pour faire un voyage en Italie, qu'il avait toujours eu le désir de visiter. Il y était à peine arrivé, que ses amis de Londres, qui désiraient ardemment son retour, lui procurèrent une place honorable au musée britannique, celle de secrétaire du cabinet des antiques. Nohden est mort à Londres, le 14 mars 1828. On a encore de lui : *Exercises for writing German, according to the rules of grammar*, 1824, in-8°. Il a inséré plusieurs morceaux dans les journaux littéraires de Londres, tels que le *Journal trimestriel des sciences et des arts* (Quarterly journal of science and the arts) ; le *Journal classique* (Classical journal). Il était membre étranger de la société horticulturale de Londres, et un des correspondants de la société royale des sciences de Goettingue.

NOGARET (François-Félix), littérateur, surnommé *l'Aristénète français*, et qui signe depuis longtemps *Nogaret-Félix*, de peur d'être confondu avec l'ignorant compilateur Nougaret, est né à Versailles, le 6 novembre 1740. Mais quoique ses quatre-vingt-huit ans lui donnent des droits au titre qu'il prend de patriarche doyen des gens de lettres de la France, il ne l'est que de ceux de la capitale. Le premier titre appartient à son aîné, M. J. Mosneron (*Voyez* ce nom). Fils d'un premier commis du comte de Saint-Florentin (depuis duc la Vrillière), qui, en qualité de ministre de la maison du roi, était alors chargé de la police et des affaires de l'intérieur, M. Nogaret entra, en 1761, dans les bureaux de ce ministère, et y resta sans interruption jusqu'aux premières années de la révolution, sous les divers ministres qui succédèrent à la Vrillière. La convention et son comité de salut public s'étant arrogé tous les pouvoirs, M. Nogaret qui, après sa vingtième année de service, avait obtenu une pension de 1500 fr., quitta Paris, et se retira dans le château d'un ami, où il dirigea les ateliers de salpêtre. Les départements ministériels ayant été rétablis en 1796, il fut placé dans les bureaux de l'intérieur, par le ministre Benezech, fut nommé

seul et unique censeur dramatique, en 1800, sous le ministère de Lucien Bonaparte, et conserva cette place, même après qu'elle eut été réunie aux attributions du ministère de la police. Il était réservé à Fouché de persécuter un vieillard dont tous ses prédécesseurs avaient respecté l'âge et le talent; et qui, dans ses fonctions de censeur dramatique, avait su, sans trahir ses devoirs, ménager l'amour-propre et les intérêts des auteurs, et mériter leur estime et leur bienveillance. M. Nogaret fut congédié le 31 décembre 1807, sans autre pension de retraite, que celle qu'il avait gagnée depuis plus de vingt ans, et qui se trouva réduite à 1200 francs. C'est sa seule ressource, depuis que des malheurs domestiques l'ont privé d'une petite propriété qu'il avait près de Grosbois, où il a passé quelques années dans une cellule de l'ancien couvent des Camaldules. M. Félix Nogaret, qui avait reçu autrefois quelques faveurs de la cour, n'a obtenu aucun bienfait, aucune distinction sous le gouvernement impérial et depuis la restauration: il se consola de cet oubli un peu dur à son âge, en continuant de se livrer à son goût pour la poésie et la littérature; car la vivacité de son esprit et de son caractère ont survécu à l'affaiblissement de ses forces physiques. Elevé en quelque sorte à la cour de Louis XV, M. Félix Nogaret y puisa de bonne heure cette légèreté de principes, ce ton d'immoralité, et même de cynisme, en vogue à cette époque. M. Nogaret, sans corrompre son cœur, a su se borner au libertinage d'esprit qui se manifesta dans plusieurs écrits de sa jeunesse, et perce encore dans quelques productions de ses vieux ans. S'il faut en croire les *Mémoires secrets de Bachaumont*, les premiers ouvrages de M. Nogaret furent une *Lettre d'un mendiant au public*; plaisanterie qui parut en 1764, à l'occasion de la répression de la mendicité. Un roman graveleux, intitulé *la Capucinade*, publié en 1765, et dont les capucins étaient les héros, fit mettre l'auteur à la Bastille, où il ne fit pas un long séjour. Les mêmes mémoires accusent encore M. Nogaret d'avoir été l'un des continuateurs de *la Pucelle* de Voltaire, pour l'édition obscène qui parut peu de temps après en Hollande. M. Nogaret a de l'esprit, mais en général il ne l'a exercé que sur des sujets frivoles, tant en prose qu'en vers. Son style, assez naturel et quelquefois piquant, n'est pas toujours exempt d'affectation: ses écrits se font remarquer par une tendance philosophique et par un peu de prétention à l'originalité qui dégénère parfois en bizarrerie. Ce littérateur a fait cependant de bonnes études, et possède beaucoup plus d'instruction que n'en ont la plupart des hommes qui cultivent la littérature légère. Il a prouvé ses connaissances en style lapidaire par les inscriptions latines qu'il a fournies pour une gravure allégorique qui fut faite en 1781, en mémoire de l'impératrice d'Autriche, Marie-Thérèse, et dont il avait donné aussi le dessin. Ses connaissances positives dans les sciences naturelles l'avaient rendu agréable à Buffon, à Daubenton, à Montucla, et cher à Adanson. Ses imitations heureuses d'Anacréon, de Tibulle et d'Ovide, et surtout sa traduction libre d'*Aristénète*, lui valurent les éloges de Palissot et de Parny. Voici la liste à peu près complète des ouvrages de M. Félix Nogaret: 1° *Epître à Buffon sur les trois règnes de la nature*, 1771; réimprimée en 1805, à la suite de *la Terre est un animal*. Cette épître obtint l'approbation de Voltaire qui fut d'accord en cela avec ses antagonistes Fréron et Labaumelle. L'auteur a su y vaincre heureusement la difficulté d'employer les mots techniques dans sa versification. 2° *le Produit de ma quête*, ou *l'Ouverture du sac*, 1779, in-8°; 3° *le Fond du sac*, ou *Restant des babioles de M. X***, membre éveillé de l'académie des dormants*, 1780, 2 vol. in-18 avec des vignettes, faisant partie de la collection des Cazin. Ce livre, qui contient des mélanges en prose et en vers, et qui fut attribué au marquis de Ximenès, a reparu sous ce titre: *le Fond du sac renouvelé*, ou *Bigarrures et passe-temps critiques et littéraires de l'Aristénète français*, 1805, 3 vol. in-18. 4° *l'Aristénète français*, ou *Recueil de folies amoureuses*, 1780, in-18; quatrième édition, devenue rare, 1807, 3 vol. in-18. Aux lettres traduites ou imitées du grec, l'auteur en a ajouté plusieurs de sa composition. Dans cet ouvrage, bien supérieur à la traduction d'*Aristénète* donnée par Lesage, M. Nogaret a su respecter les femmes, celles même chez qui la pudeur s'est réfugiée dans les oreilles. 5° *Lettre et monologue d'un jaloux sur les œuvres du chevalier Parny*, 1782, in-12; 6° *le Miroir des événements actuels*, ou *la Belle au plus offrant*, histoire à deux visages, 1790, in-8°; 7° *Ode à la nation*, 1790, in-8°; 8° *la Terre est un animal*, 1794, in-8°; 3e édit., 1805, in-18. Cet ouvrage forme aussi le troisième volume du *Fond du sac renouvelé*. 9° *Contes en vers*, 1798, 2 vol. in-8°. Cette édition fort incorrecte a eu les honneurs d'être mise à *l'index* à Vienne: 5e édition, 1810, 2 vol. in-18: tous ces contes ne sont pas licencieux. Un des meilleurs, qui est intitulé *le Sabre*, et qui contient une leçon hardie de justice et de générosité pour les rois, avait été goûté par Louis XVI. 10° *L'Antipode de Marmontel*, ou *Nouvelles fictions, ruses d'amour et d'espiègleries de l'Aristénète français*, 1800, 2 vol. in-16, formant le tome III des deux dernières éditions d'*Aristène*, 1805 et 1807; 11° *le Danger des extrêmes, essai critique à l'ordre du jour sur quelques écrivains*, 1800, in-12; 12° *Podalire et Dirphé*, ou *la Couronne tient à la jarretière*, 1801, 2 vol. in-8°, et in-12: ouvrage mis à l'index de la cour de Vienne; 13° *le Réveil d'Adam*, hiérodrame en trois actes, refusé à l'Opéra, 1803, in-8°; 14° *Aristénète au Vaudeville*, 1806, in-18; 15° *Epître aux auteurs du vaudeville intitulé: la Colonne de Rosback*, 1807, in-12; 16° *le Chien tourne-broche*; 17° *le Retour à la sagesse*, ou *la Rentrée des hommes dans le temple, et des femmes dans le jardin*, 1807, in-8°; 18° *les Compères et les Bambins, lubie d'Aristénète*, 1807, in-12; 19° *l'Enfant posthume*, contenant, etc., 1807, in-18; 20° *Epître à la lumière considérée comme corps*, 1808, in-12: agréé par Lacépède; 21° *l'Oracle de Delphes*, pour la naissance du roi de Rome (dans les Hommages poétiques de Lucet), 1811; 22° *la Lutte inégale*, ou *les Aigles et les Autruches*, in-8° sans date; 23° *Apologues et nouveaux contes en vers*, 1814, in-18. Ce volume ne contient que les apologues. M. Nogaret en avait donné un essai, à la suite de la 1re édit. de ses contes. Il a l'esprit trop malin pour avoir la naïveté convenable au genre de la fable. 24° *Nouveaux contes en vers*, 1814, in-18; 25° *Ode sur l'incendie de l'Odéon*, in-8°, sans date (1818); 26° *Bouquet au roi*, 1824, in-8°. M. Nogaret a eu part au *Tribunal d'Apollon*, ou *Jugement en dernier ressort de tous les auteurs vivants, libelle injurieux, partial et diffamatoire, par une société de pygmées littéraires*, 1799, in-16. Ses ouvrages inédits sont: 1° *Essais critiques*, ou *Tentatives en mieux*, dont on attend la publication; 2° *la Femme créée avant l'homme*, en vers; 3° *l'Eloge de l'insomnie*, en vers; 4° *les Deux cousins*, 4 volumes de variétés; 5° *Agesilas, jeune Grec, ci-devant épugnent*, roman dans lequel l'auteur remonte au temps de Psammetirus. M. Nogaret a été membre du portique républicain. Il est encore doyen des associés des académies de Marseille, d'Angers, de Bruxelles, etc.

NOOT (Henri Nicolas-Vander), fils de l'*amman*, ou chef de la police de Bruxelles, naquit en cette ville en 1730. Il fit ses études à l'université de Louvain, fut nommé, très jeune encore, avocat au grand conseil du Brabant, et se fit peu remarquer dans l'exercice de cette profession. Son imagination ardente, son ame dévorée d'une ambition démesurée, lui firent embrasser avec chaleur contre Joseph II la cause des nobles, des moines et des privilégiés, qui voyaient avec indignation que le roi voulait réformer quelques abus, dont eux seuls profitaient. Il soutint ce qu'il appelait leurs *droits* dans une brochure qu'il publia à cette occasion. Non-seulement il attaqua avec âpreté les mesures en elles-mêmes, qui, il faut l'avouer, furent souvent accompagnées d'excès révoltants; mais encore il dirigea ses insultes contre la personne de l'empereur. Un mandat de prise de corps fut lancé contre Noot, qui n'eut que le temps de se réfugier en toute hâte en Hollande. Beaucoup de mécontents vinrent le rejoindre, et il se forma une réunion connue sous le nom de *comité de Breda*, dont le but était d'expulser les Autrichiens des Pays-Bas. Vander Noot, aigri par ses griefs personnels, dominait l'assemblée par ses déclamations d'autant plus virulentes que, dans son fanatisme, il était convaincu de la

justice de sa cause. Les mécontents parvinrent à établir des correspondances dans toutes les provinces, et furent bientôt en état d'agir. On organisa un corps d'armée de volontaires que l'on confia au commandement du brave Vander Mersch, excellent officier supérieur. Le général Mersch fit, à la tête d'une centaine de jeunes gens, une irruption sur le territoire autrichien. Ces jeunes têtes exaltées par le fanatisme politique et religieux firent des prodiges de valeur. Vander Mersch remporta avec cette armée insurrectionnelle des avantages importants, entre autres auprès de Turnhot, où il battit complétement l'armée autrichienne, commandée par le général Schrœder. Toutes les provinces s'insurgérent, et se rangèrent en masse sous la bannière de Vander Noot. Bruxelles et Gand expulsèrent les garnisons autrichiennes, et bientôt après toute la Belgique fut évacuée. Vander Noot fut nommé président d'un congrès national établi à Bruxelles pour organiser les moyens de révolution. Il fit dans la capitale du Brabant son entrée triomphale aux acclamations universelles du peuple, du clergé et des moines. Le duc et la duchesse d'Ursel, l'archevêque de Malines, les princes d'Aremberg, le comte Auguste de la Marck, commandant un régiment français, le comte de Thiennes, ministre de la police des Pays-Bas, et beaucoup d'autres puissants personnages, briguèrent l'honneur d'assister à son triomphe, et lui donnèrent des preuves du plus grand dévouement. Le pouvoir exécutif fut confié à un grand conseil, dont Vander Noot était le président. Mais comme l'enthousiasme n'a qu'un moment et que la médiocrité n'impose pas longtemps, Vander Noot exposé en grand jour parut bientôt dans toute sa faiblesse; ce ne fut plus que l'avocat médiocre de 1789, avec ses phrases sonores et sa virulence aveugle. On lui reconnut toujours le même zèle, mais on lui dénia le talent nécessaire. Dans la situation critique des affaires, il fallait un véritable homme d'état. Van Eupen, plus adroit et plus subtil, éclipsait déjà Vander Noot: cet homme nouveau fut nommé secrétaire du pouvoir exécutif, et exerça un ascendant immense sur tout le conseil et même sur le président, qu'il accablait souvent du poids de sa supériorité. Cependant la nouvelle constitution ne satisfaisait pas également tous les citoyens. Des dissensions naquirent bientôt des exigences des classes et des particuliers. Cette république naissante fut déchirée par les troubles civils. On comparait la constitution belge avec celle qui venait d'être proclamée en France, et l'on demandait que les droits et les principes d'égalité y fussent également consacrés. Les prêtres et les nobles s'opposaient vivement à ces prétentions: tous voulaient des modifications à la constitution, mais dans un sens contraire. Les moines et les nobles soudoyèrent la populace, qui se livra aux plus indignes excès; les meurtres et les incendies se multiplièrent. Des fanatiques, ayant massacré le jeune Vankrecken, parce qu'il n'avait pas salué une procession, portèrent sa tête au bout d'une pique jusque dans le lieu où se réunissait le congrès. Le pusillanime Vander Noot se contentait de gémir en secret sur ces horreurs, et achevait par la faiblesse de sa conduite de se déconsidérer. Le général Vander Mersch montra beaucoup d'énergie à la tête de plusieurs compagnies de volontaires de Bruxelles, en essayant de réprimer les désordres qui se multipliaient. Van Eupen avait conquis tout l'ascendant de Noot: plusieurs hommes du peuple conservaient seuls par habitude quelque vénération pour le chef nominal du gouvernement provisoire, et le proclamaient encore dans les rues: *Père de la patrie!* Pendant ce temps les Autrichiens avaient pris des mesures pour rentrer en possession de la Belgique. Le brave Vander Mersch était la seule ressource qui restât à Vander Noot: mais indigné des horreurs de l'oligarchie, il se déclara pour les *Vonkistes*, parti opposé aux aristo théocrates, et qui avait à sa tête l'avocat Vonk; le gouvernement provisoire l'abandonna. Il lutta en héros contre des forces immenses, fut battu, et ses troupes se dispersèrent. La conquête devint facile aux Autrichiens, qui rétablirent bientôt la domination impériale. Vander Noot abandonna Bruxelles le 2 décembre 1790, et se retira de nouveau en Hollande, où il vécut ignoré. En 1792, il publia une adresse à ses concitoyens, dans laquelle il leur conseillait de se réunir aux Français; quelque temps après le directoire exécutif de France l'accusa d'actes séditieux, et le fit arrêter à Berg Opzoom, en 1796. Son innocence ayant été proclamée après une année de captivité dans la citadelle de Bois-le-Duc, il retourna à Bruxelles, où il resta dans l'obscurité. On lui attribue une brochure dans laquelle il réclamait, en 1814, le rétablissement de l'ancienne constitution. Vander Noot mourut à Stroombeck, près de Bruxelles, vers le milieu de l'année 1826, et non en 1817, comme l'a dit prématurément la *Biographie Arnault*.

NORBERG (Mathias), orientaliste suédois, conseiller de la chancellerie et professeur, né à Nætra-Socken en Angermanland, en 1747, entreprit pour ses études orientales, avec le secours du gouvernement, un voyage en France, en Italie et en Turquie. A Paris, il trouva parmi les manuscrits plusieurs ouvrages relatifs aux Sabéens, entre autres le *Liber Adami*, qu'il publia dans la suite; il y trouva de plus une version en syriaque des quatre évangiles, par Philoxène et Thomas d'Héraclée, du sixième siècle. De Paris, il se rendit, avec Villoison, en Italie. A Milan, il copia le *Codex syriaco-hexaplaris*, qu'il fit imprimer à Lund, en 1787. Il accompagna, dans l'Orient, son compatriote Bjœrnstaal qui mourut à Salonique. Norberg se procura d'un Maronite des notions sur l'état religieux et politique des Sabéens, et obtint d'un Turc un catalogue des principales bibliothèques de Constantinople. Il revint par la France en Allemagne, fut nommé correspondant de la société royale de Goettingue, et y lut une dissertation *de Religione et linguâ Sabæorum*, qui fut insérée dans le recueil des *Commentationes* de cette société. En 1781, Norberg revint dans sa patrie, et fut appelé à la chaire des langues orientales à l'université de Lund, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1820. Il passa les dernières années de sa vie dans la retraite en Norland. Au mois de septembre 1825, il revint à Upsal, et dressa le catalogue des trois cent trente-huit manuscrits de la bibliothèque de cette université: ce catalogue a été inséré dans les *Acta societatis scientiarum Upsaliensis*. Il y mourut le 11 janvier 1826. On a de ce savant: 1° *Codex syriaco hexaplario-ambrosiano mediolanensis, editus et latine versus*, Lund, 1787, in-4°; 2° *Codex nazoræus liber Adami appellatus, syriacè transcriptus cum onomastico et lexidio*, Lund, 1815—1817, cinq vol. in-4°; 3° *Math. Norbergi selecta Opuscula academica*, 1817—1819, trois vol.: c'est la collection des discours et dissertations académiques que Norberg avait composés pendant les trente années qu'il occupa sa chaire. 4° *Rudimenta etymologiæ græcæ semiticis sal originibus petitæ*, Lund, 1819. Il a encore publié à ses frais: *Geographia orientalis ex turcico in latinum versa*, et les premiers volumes des *Annales de l'empire turc*. Norberg a légué tous ses manuscrits orientaux à l'université de Lund. Il avait fondé dans cette ville une chaire pour les langues vivantes.

NORDIN (Charles-Gustave), évêque et antiquaire suédois, né à Stockholm, en 1749, occupa plusieurs emplois distingués dans sa patrie. Après avoir été nommé pasteur à Skelleftea, dans le diocèse d'Hernosand, il fut appelé à la prévôté de cet évêché, et envoyé par le diocèse, en qualité de représentant du clergé, à la diète de Stockholm. Il entra complétement dans les vues du gouvernement, et obtint en récompense le brevet d'historiographe de l'ordre du Séraphin. Dans les diètes suivantes, il fut membre de plusieurs comités, notamment de celui qui avait pour but la révision des affaires de la banque. Tandis que les états du royaume visaient à resserrer l'autorité royale et à prévenir les abus du pouvoir, Nordin se montra partisan ferme et dévoué du même pouvoir; aussi ne put-il échapper au soupçon de ne travailler qu'à sa propre élévation. Gustave l'admit, en 1791, dans son conseil; mais ce prince ayant été assassiné, Nordin perdit son influence, se retira dans sa patrie, et reprit les fonctions de lecteur en théologie, qu'il avait déjà remplies précédemment. Il obtint successivement la cure de Nora, dans l'Angermanie, l'honneur de siéger à la diète de Norkœping, en 1800, puis le titre de docteur en théologie. En 1803, il fut appelé au comité de ré-

vision de la banque, et en 1805 nommé à l'évêché du diocèse d'Hernosand. La révolution qui, en 1809, amena la chute du fils de Gustave III rappela Norden à l'assemblée des représentants du royaume. Il y fit partie du comité de constitution et du comité secret, et coopéra au projet de la nouvelle constitution. Charles XIII le nomma ensuite commandeur de l'ordre de l'étoile polaire. De retour dans son diocèse, il y mourut le 14 mars 1812, et a laissé de deux mariages plusieurs enfants qui sont anoblis. On a de Nordin : 1° *de Usu juris naturalis in vitâ civili*, 1770, in-4° ; 2° *Monumenta suiogothica vetustioris ævi falsò meritòque suspecta*, 1773, in-4°. Ces deux ouvrages sont des thèses qu'il soutint pour obtenir le degré de *magister*. Dans la dernière, il examine avec beaucoup de sagacité la prétendue authenticité du manuscrit runique intitulé *Saga de Hialmar et Ramer*. Nordin ayant entrepris l'examen des auteurs latins classiques, pour y chercher les détails relatifs au Nord, fut amené à y trouver des interpolations du moyen âge, et il finit, comme le père Hardouin, par être sérieusement persuadé que Virgile, Horace et d'autres grands écrivains, avaient été falsifiés dans les cloîtres, et que ces chefs-d'œuvre que nous admirons sont dus à des moines. Toutefois il ne publia point ce paradoxe, se contentant de le communiquer à ses amis et à ses confrères. 3° *Lineamenta doctrinæ de illuminatione hominis irregeniti*, 1781, in-8° ; 4° *Discours contenant des remarques sur les variations du langage suédois, depuis les temps les plus anciens jusqu'au roi Charles XI*, 1786, in-4°. Nordin prononça ce discours lorsqu'il fut nommé membre de l'académie suédoise et de l'académie des belles-lettres. Il y avança encore une opinion qui a paru paradoxale aux savants de la Suède. Dans la persuasion où il était que les Lapons avaient été les plus anciens habitants de la Suède, il entreprit de prouver que les traces du langage lapon se retrouvent dans le suédois, et surtout dans les dénominations locales. On assure que les preuves manuscrites que Nordin a laissées sur cette affinité du lapon et du suédois sont très frappantes, et qu'il y a établi des comparaisons curieuses entre le lapon et le latin. Nordin fit encore pour l'académie des belles-lettres, des recherches sur l'histoire du Nord, d'après Tacite, Adam de Brême, Rimbert et Saxo. Il a laissé une immense collection de matériaux pour l'histoire de la Suède.

NORFOLK (Charles, duc de), comte de Surrey et d'Arundel-Castle, baron Howard, etc., naquit le 15 mars 1748, et fut élevé dans la religion catholique. Son père ayant hérité des titres et de la fortune des ducs de Norfolk, il embrassa la religion dominante afin de pouvoir siéger à la chambre des pairs et exercer personnellement la charge de comte grand-maréchal, héréditaire dans sa famille, qui était du petit nombre de celles qui étaient restées fidèles au catholicisme. Il prit d'abord le titre de comte de Surrey, et fut nommé membre de la chambre des communes par le comté de Carlisle : il se rangea du côté de l'opposition, et contribua puissamment à faire sortir lord North du ministère. Sous le marquis de Rockingham il devint lord-lieutenant du Yorkshire et colonel d'un régiment de milices. Il se lia avec Fox au commencement de l'administration de lord Shelburne, et en 1783 il accepta la place de commissaire de la trésorerie sous le ministère du duc de Portland. Lorsque Pitt fut nommé premier lord de la trésorerie, le comte de Surrey se réunit de nouveau à l'opposition, et ayant fortement appuyé la motion de M. Dunning en faveur d'une réforme parlementaire, il perdit sa place. En 1786, devenu duc de Norfolk par la mort de son père, il entra à la chambre des pairs, et exerça la charge de comte-maréchal. Dès le commencement de la révolution française, il combattit avec énergie les plans de Pitt et s'opposa de toutes ses forces à la guerre contre la république française. Dans le procès de Warren Hastings, il se prononça contre l'accusé, et s'abstint de siéger à la chambre quand il vit que la majorité était décidée à l'acquitter. En 1798, il fut privé de ses emplois civils et militaires pour avoir porté une santé *à la majesté du peuple*, dans un dîner du club des *whigs* dont il était président : mais Fox, à sa rentrée au ministère, le fit réintégrer dans ses dignités. Pendant les années 1804 et 1805, il combattit le ministère, et ne cessa de plaider la cause des catholiques irlandais. En 1814, il déclara positivement que leur émancipation était non-seulement un acte de justice, mais une mesure très politique et de l'adoption de laquelle dépendait le sort de l'Irlande ; mais tous ses efforts furent infructueux, et ne purent vaincre l'influence du parti intolérant et oppresseur du clergé anglican, qui est en possession d'exploiter l'Irlande à son profit. Ce seigneur, qui, pendant toute sa carrière parlementaire, s'était constamment montré le partisan de la paix avec la France, changea tout-à-coup de système, et on le vit, non sans étonnement, se prononcer en faveur de la guerre, le 10 mai 1815, et appuyer la proposition des ministres pour la continuation de l'impôt sur les revenus des particuliers. Quelque temps après il fut atteint d'une maladie grave dont il mourut le 16 décembre 1815.

NORMANN-EHRENFELS (Charles-Frédéric LEBRECHT, comte de), né à Stuttgard le 14 septembre 1784, étudia les mathématiques, et entra dans l'état militaire, au service de l'Autriche, en 1799, comme porte-étendard, dans le régiment du duc d'Albert, cuirassiers. Malgré son jeune âge, il déploya à la fin de cette même année une valeur si brillante, à l'affaire de Wiesloch, qu'il obtint le grade de sous-lieutenant. Rappelé, en 1803, dans sa patrie, par l'électeur Frédéric de Wurtemberg, il fut nommé lieutenant dans ses gardes-du-corps, et marchant sous les bannières de son prince, il fit, en 1805, avec la France, la campagne contre l'Autriche, en qualité de capitaine en second, dans le régiment des chevau-légers. Sa conduite pendant la guerre contre la Prusse lui mérita, en 1807, la décoration de l'ordre militaire de Wurtemberg, la croix de la légion-d'honneur, et le grade de major. Il dut à de nouveaux exploits, après la seconde campagne contre l'Autriche, en 1809, le grade de colonel, et fit la campagne de Russie à la tête du régiment de chevau-légers de la garde ; il y gagna les grades d'officier de la légion d'honneur et de commandeur du mérite militaire. Chargé, en 1813, de former deux régiments de cavalerie et de les commander en qualité de major-général et de brigadier, il marcha, le 26 mai, sur Erfurt avec sa brigade et une batterie d'artillerie à cheval ; là il rencontra le général français Fournier avec six escadrons, et lui remit son commandement. Il continua de marcher sous ce chef jusqu'au moment où il eut ordre de repousser le corps franc de Lutzow. Ordre fatal qu'il exécuta trop bien, et dont le succès décida de sa destinée. Le prince de Neuchâtel, d'après l'ordre de Napoléon, avait enjoint au général Fournier de détruire les partisans prussiens qui ne reconnaissaient pas la suspension d'armes et inquiétaient les derrières de l'armée. Normann fut commandé pour se rendre au village de Kitzen et y attendre de nouveaux ordres. La cavalerie prussienne était rangée à cinq cents pas de là. Pendant que Normann formait ses escadrons, le major Lutzow arriva avec un trompette, pour parler au général ; Normann le fit accompagner par son adjudant : mais bientôt le major revint au galop, suivi du général Fournier, qui l'accusait d'avoir violé la suspension d'armes, sans vouloir le laisser se justifier. « Prenez vos deux » escadrons, ajouta le général, et si les Prussiens ne veulent » pas se rendre, attaquez-les : je vous soutiendrai. » Normann obéit, reçut une décharge de mousqueterie, les attaqua le sabre à la main, et leur mit sept cents hommes hors de combat. Telle fut la cause de la disgrâce de Normann : on lui fit un crime d'avoir exécuté les ordres de son chef. Au moment de l'affaire de Leipsick, se voyant dans l'impossibilité de contenir ses troupes ébranlées par les proclamations des Prussiens, et ne voulant pas, comme tant d'autres, trahir les Français en passant à l'ennemi, il demanda et obtint des alliés la permission de ramener son corps dans sa patrie : ce fut un nouveau grief dont on se proposait de le punir. A la dernière station, on l'avertit secrètement qu'il devait être arrêté. Il se réfugia en Saxe chez un ancien compagnon d'armes, et laissa à sa brigade un ordre du jour, dans lequel, après avoir exposé la nécessité où il était de s'expatrier, il recommande à ses soldats la plus parfaite obéissance aux ordres du roi, se félicitant

ainsi d'être encore utile à sa patrie, même après en être banni, et finit par se recommander à leur souvenir. Il quitta bientôt la Saxe, et trouva un asile en Autriche, où il fut chargé de l'éducation militaire des fils du comte Ernest de Hesse-Philipsthal. Après la mort du roi Frédéric, le Wurtemberg, excepté la capitale, fut rouvert à Normann. En 1819, il se maria à Zurich, avec Frida, née aux îles Ioniennes, et fille du colonel anglais d'Oreilly. Il en eut deux enfants, et vivait tranquille dans les propriétés de ses pères, lorsqu'il se réveilla tout-à-coup à la nouvelle de la régénération de la Grèce. L'oppression dans laquelle il vivait lui-même le rendait plus sensible à la cause d'un peuple malheureux depuis tant de siècles; et, ne doutant presque pas du succès, il espéra trouver chez les Grecs reconnaissants une nouvelle patrie pour lui et sa famille. Le 24 janvier 1822, il s'embarque à Marseille avec un certain nombre d'officiers allemands, et arrive à Navarin le 7 février. Il écrivit de Corinthe, le 9 avril suivant, une lettre dans laquelle il rend un compte détaillé et de son arrivée et de ses premières opérations; la description plaisante de sa réception par le gouvernement, où le luxe oriental était étalé avec pompe au milieu des privations des objets les plus nécessaires, rend son récit extrêmement curieux. Il cherche surtout à justifier cette malheureuse nation des reproches qu'on lui fait, et s'étend avec complaisance sur les améliorations qu'il a déjà remarquées. Il regarde les Grecs comme un peuple brave, et ne doute pas qu'avec un peu de discipline ils ne parviennent à repousser leurs ennemis et à se rendre indépendants. Il disait dans une autre lettre à son épouse : « Je ne puis rien te dire de » mon retour : la guerre ou plutôt la révolution durera » encore longtemps. C'est dans la Morée que j'espère » me fixer : ce pays est à jamais perdu pour les Turcs; » et si j'ai autant de bonheur qu'à Navarin, je pourrai » t'offrir un séjour agréable dans cette belle contrée. » Les espérances de Normann ne se réalisèrent point : après avoir organisé à Corinthe un bataillon de Philhellènes, il se joignit à Mavrocordato qui ouvrit la campagne dans l'Épire. Le 27 mai, il quitte Corinthe avec lui et s'embarqua pour Missolonghi. Le 15 juin, les Grecs livrèrent un combat près de Combotti, dans lequel ils eurent l'avantage, et où le général Normann se distingua par sa bravoure accoutumée. Dans la malheureuse affaire de Péta, le 16 juillet, il eut la poitrine frôlée par un boulet, et parvint avec beaucoup de peine à s'échapper. Il se retire à Missolonghi avec Mavrocordato, et y fut atteint d'une fièvre nerveuse, qui l'emporta le 4 novembre 1822. Le général Normann, aimé de ses soldats, estimé du plus grand capitaine du siècle, n'a laissé que des souvenirs honorables. Ses cendres reposent à Missolonghi, à côté de celles de Marc Botzaris et de lord Byron. Il n'a guère laissé d'autre héritage à sa famille que son épée et son nom. Aussitôt que la paix le permettra, ce sera un devoir sacré pour le gouvernement grec de se souvenir de sa veuve et de ses enfants, qui n'ont aujourd'hui des moyens d'existence que dans la générosité d'un de ses neveux.

NORTH (Frédéric, lord), comte de Guilford, célèbre homme d'état d'Angleterre et descendant d'une famille ancienne, naquit le 13 avril 1732. Il fit de brillantes études à Oxford, entra à la chambre des communes à l'âge de vingt-six ans, fut nommé l'un des lords de la trésorerie en 1759, et chancelier de l'échiquier en 1767. Il remplaça, en 1770, le duc de Grafton dans l'emploi de premier lord de la trésorerie. Le ministère de lord North est devenu à jamais mémorable par la guerre contre les colonies d'Amérique qui eut pour résultat leur indépendance, guerre dont il fut plutôt l'instrument que l'auteur, et qu'il désapprouva dès le commencement, mais qu'il entreprit par faiblesse de caractère et pour plaire au cabinet secret qui dès lors gouvernait la Grande-Bretagne sous le nom du roi. Lord North était indécis et ambitieux : il savait que lord Bute trouverait aisément des ministres qui se chargeraient d'exécuter ses plans, et plutôt que de renoncer à sa place il consentit à précipiter son pays dans un abîme de maux. Dès son entrée au ministère, lord North s'occupa avec ardeur des moyens d'éteindre la dette nationale dont il prévoyait les funestes effets pour l'avenir : il s'attacha à diminuer les dépenses afin d'alléger les charges qui pesent sur la classe laborieuse et productive de la société. Pendant l'année 1765, l'esprit de mécontentement avait éclaté en Amérique, et dès le mois de mars 1770 le parti de l'indépendance devint très puissant dans la Nouvelle-Angleterre, et donna de vives inquiétudes au gouvernement : pour calmer l'effervescence, lord North fit adopter un bill par lequel on révoquait tous les droits imposés auparavant sur les marchandises importées dans les colonies de l'Amérique septentrionale, le thé seul excepté. Ce bill parut satisfaire les colons, et la tranquillité régna dans le pays jusqu'au 1773. Pendant cet intervalle le commerce anglais prospérait, la dette publique diminuait, une amélioration générale et progressive se faisait sentir en Angleterre, et lord North devenait de jour en jour plus populaire, car il n'était pas ennemi de la liberté et gouvernait dans l'intérêt de la nation en général, et non dans celui de la couronne exclusivement. Mais le plan invariable de lord Bute et du cabinet secret était au contraire d'étendre sans cesse la prérogative royale et de marcher au pouvoir absolu, il conçut le projet de soumettre les colonies d'Amérique à l'influence directe de la couronne, et d'augmenter les moyens de corruption à l'aide desquels on pourrait attaquer et restreindre les libertés de la nation britannique. A mesure cependant que cette puissance occulte, placée derrière le trône et plus élevée que le trône même, cherchait à opprimer les colonies, leurs habitants marchaient à grands pas vers l'émancipation. Une population riche, croissante et éclairée, divisée en provinces dont la plupart jouissaient depuis longtemps de constitutions fondées sur une représentation nationale, et chez qui il n'existait point de noblesse ni de hiérarchie religieuse dominante, et où la démocratie faisait partie de presque toutes les institutions municipales, devait nécessairement tendre à secouer le joug de la métropole. La prépondérance des sectes de dissidents établies en Amérique par des proscrits ou des mécontents qui à diverses époques avaient émigré de l'Angleterre et de l'Écosse, donnait encore plus de force et d'union au parti qui visait à l'indépendance. On commença par examiner de quel droit le parlement anglais levait des impôts sur le pays, puisque d'un côté le peuple américain n'avait aucune part à la représentation, et que d'un autre on ne pouvait le considérer comme déchu de ses droits uniquement parce qu'il habitait au-delà des mers. Nous sommes, disaient les Américains, des citoyens britanniques, et non un peuple conquis ou dégradé de ses droits; il faut donc, de deux choses l'une, ou être admis à nommer des représentants au parlement britannique, ou, ce qui est beaucoup plus juste et facile, avoir la faculté de nous taxer nous-mêmes. On disputa d'abord : on en vint bientôt à refuser de payer, et l'on insista avec beaucoup de persévérance et d'ensemble. Le bill du mois de février 1770 avait, à la vérité, supprimé tous les impôts indirects, excepté celui sur le thé; mais cet acte exprimait formellement les droits du parlement sur les colonies. Une telle obstination ne servit qu'à aigrir les Américains tous les jours plus convaincus de la justice de leur cause et décidés à la soutenir les armes à la main. De son côté lord North et ses collègues ne voulurent jamais consentir à rapporter franchement les funestes mesures fiscales qu'ils avaient prises; et lorsque le ministère en eut confié l'exécution aux agents de la compagnie des Indes, on vit bientôt éclater à Boston les violences qui amenèrent le commencement des hostilités. Bientôt on refusa d'acheter le thé au prix où le portaient les impôts, et, le 16 décembre 1773, un navire qui en était chargé fut pillé à Boston par le peuple et coulé à fond. L'insurrection de Boston détermina des moyens plus rigoureux de la part du gouvernement britannique. Le port de cette ville fut fermé, et les lettres de franchise dont jouissait l'état de Massachussetts lui furent retirées. Cette dernière disposition provoqua le soulèvement général des provinces, qui furent promptement d'accord, et prirent leurs mesures pour la convocation d'un congrès général avec un calme, une modération et une fermeté admirables. Toutefois, les premières résolutions de ce congrès, qui

fut ouvert à Philadelphie le 5 septembre 1774, furent uniquement dirigées contre les actes du parlement, et nullement contre la couronne. On y arrêta la suspension de tous rapports de commerce avec la Grande-Bretagne. D'après cette résolution, il ne restait au gouvernement anglais que l'alternative d'abandonner toutes prétentions ou d'entreprendre la guerre civile. Le premier parti était sans contredit le plus sage, aussi fut-il proposé par les hommes les plus sensés du parlement, mais l'éloquence et la logique du grand Chatham et de Burke échoua contre l'obstination du cabinet secret, dont lord North consentit à devenir l'instrument. Les habitants des provinces américaines furent déclarés rebelles le 9 février 1775, et par une inconséquence qui décelait l'incapacité du cabinet et les vues étroites de son chef, celui-ci proposa, le 20 du même mois, un bill accordant aux Américains le droit de s'imposer eux-mêmes, mais toujours sous la condition oiseuse de la suprématie du parlement. Cette concession tardive et incomplète ne produisit aucun résultat. Lord Chatham avait proposé le 20 janvier, et Burke proposa le 22 mars, de reconnaître et de confirmer tous les anciens droits des colonies : mais leur avis fut rejeté dans les deux chambres. Ce qui peut jusqu'à un certain point disculper lord North, c'est l'opinion alors assez générale dans le public et parmi les négociants, que les Américains étaient peu redoutables. Loin de craindre leur résistance, le gouvernement et la masse de la nation croyaient qu'il suffirait de quelques régiments appuyés de forces navales pour mettre les insurgés à la raison. Les hostilités commencèrent par le combat de Lexington, le 19 avril 1775 : le 4 juillet 1776, l'indépendance des treize États-Unis fut proclamée solennellement par le congrès ; le 16 octobre 1777, le général anglais Burgoyne capitula à Saratoga et se rendit au général américain Gates : le 24 mars 1778, la guerre fut déclarée entre l'Angleterre et la France, qui avait déja efficacement aidé les insurgés ; au moins de juin 1779, l'Espagne réunit son escadre à celle de la France, et le 20 décembre l'Angleterre déclare la guerre à la Hollande au moment où cette puissance négociait avec les États-Unis, et se préparait à entrer dans la neutralité proposée par Catherine II, impératrice de Russie, et à laquelle avaient accédé presque toutes les puissances de l'Europe. Après une longue suite de combats sur terre et sur mer la lutte se termina par la prise de Cornwallis, avec son corps d'armée, à York Town, le 19 octobre 1781. Après cette défaite, l'Angleterre renonça à l'espoir de triompher des États-Unis. Cependant lord North fit encore tête à l'orage après la motion de lord Cavendish qui, le 8 mars 1782, demanda le renvoi des ministres, et l'adresse au roi, déja arrêtée par la chambre des communes pour le supplier de conclure la paix ; mais le comte de Surrey (depuis duc de Norfolk), ayant renouvelé la proposition de lord Cavendish, le premier ministre prit enfin le parti de se retirer. Lord North, étant sorti du ministère le 20 mars 1782, le marquis de Rockingham lui succéda, et mourut le 1er juillet suivant ; Fox et lord Shelburne demeurèrent chefs du gouvernement. Le premier s'étant retiré, Shelburne resta à la tête des affaires jusqu'au 24 mars 1783, et lord North, qui depuis sa sortie du ministère s'était réuni à l'opposition, combattit et le marquis de Rockingham et lord Shelburne pendant leur administration. Enfin les préliminaires de la paix avec l'Amérique furent signés le 30 novembre 1782, et avec la France et l'Espagne, le 20 janvier 1783 ; et le traité définitif le 3 septembre suivant. L'indépendance des États-Unis ayant été décidée et la paix arrêtée d'après des vues très différentes de celles de lord Shelburne, ce ministre donna sa démission, et Fox vit avec la plus grande surprise Fox, jusque-là opposé à lord North, se joindre à lui et se placer tous deux à la tête d'un nouveau cabinet ; lord North au département de l'intérieur, et Fox aux affaires étrangères. On appela ce ministère *la coalition* ; il fut brillant, mais de courte durée (*voyez* Fox), ne subsista que jusqu'au 18 décembre 1783, et fit place à celui à la tête duquel le jeune Pitt fut placé, le 23 décembre de la même année, par l'intrigue du cabinet secret et l'influence de la reine sur l'esprit de George III (*Voyez* ce nom). Quelque temps après lord North perdit la vue, et n'assista que plus rarement aux débats parlementaires. En 1787, il combattit la proposition de M. Beaufoy, tendant à la révocation de l'acte du *test* dirigé contre les protestants dissidents, et se montra en cette occasion, comme par le passé, l'apôtre de l'intolérance et le défenseur de l'olygarchie anglicane. Il eut la mauvaise foi de dire « qu'il regardait cet acte comme un des boulevards de la constitution, et auquel il attribuait la liberté dont jouissait l'Angleterre. » Cette doctrine s'est perpétuée dans le parlement, et ce n'est que pendant l'année actuelle (1828), que ce corps a enfin abrogé cette loi d'intolérance. La mort du comte de Guilford, en 1790, fit entrer lord North à la chambre des pairs, mais il s'y fit peu remarquer. Ses infirmités étant devenues plus graves et l'ayant, dans les dernières années de sa vie, forcé de renoncer aux affaires publiques. Il mourut le 5 août 1792, dans la soixantième année de son âge. L'université d'Oxford, dont il était devenu chancelier, lui rendit de magnifiques honneurs funèbres.

NORTH (Frédéric, comte de GUILFORT), chevalier grand'croix de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges, chancelier de l'université des Iles Ioniennes, troisième fils du précédent, naquit en 1766. Nommé d'abord gouverneur de Ceylan, il entreprit avec M. Cordiner un voyage dans l'intérieur de l'île, et en fit une description d'autant plus exacte, qu'il avait tout vu par ses yeux. De retour en Angleterre, il reçut du gouvernement une nouvelle mission pour les Iles Ioniennes. Depuis longtemps, la plus vive affection attachait lord Guilford aux restes dispersés des malheureux Grecs, et ce fut avec une constante philanthropie qu'il chercha à relever le caractère national de leurs habitants, et à les ramener à leur splendeur première, sacrifiant à ce double but et sa fortune et ses talents. Il réussit d'abord à établir des écoles dans quelques-unes des Iles les plus voisines de la Grèce. Il avait un projet plus élevé et plus étendu, mais mille obstacles s'opposaient à son exécution ; enfin, soutenu à la fois par le gouvernement anglais et par le gouvernement ionien, il brisa toutes les entraves, déjoua toutes les intrigues, vainquit tous les préjugés, et une université grecque s'éleva dans l'île de Corfou. Ce qui paraîtra surprenant, c'est que pour cette œuvre philanthropique il fallut de la part de lord Guilford la rare réunion d'un caractère ferme et persévérant, d'un esprit conciliateur et élevé, d'une grande fortune et d'un rang distingué ; il n'eût pas réussi dans son entreprise si un seul de ces avantages lui eût manqué. Ce fut même en dépit de la constitution appelée si faussement *libérale*, que le gouvernement anglais avait octroyée aux Iles Ioniennes, et de la puissance immense accordée illégalement au haut-commissaire, sir Thomas Maitland, que son caractère tyrannique rendait plus despotique encore, que lord Guilford obtint du parlement des Iles Ioniennes que l'université de Corfou serait établie dès qu'il aurait été possible de réunir les éléments nécessaires au succès. De nouvelles difficultés se présentèrent alors en foule : la première, était le défaut de professeurs instruits : les étrangers éclairés qui habitaient le sol ionien ne parlaient pas la langue nationale avec assez de facilité pour donner des cours publics. On fit instruire les professeurs eux-mêmes, mais au moment de jouir de leurs travaux, des causes imprévues venaient renverser les espérances que l'on avait conçues. Ce ne fut qu'après plusieurs années de patience et d'efforts, après avoir envoyé à grands frais des élèves dans chaque université, et presque dans chaque grande ville de l'Europe, qu'on parvint à réunir un nombre de professeurs suffisant pour commencer les travaux scholastiques. En novembre 1823, lord Guilford reçut la seule récompense digne de ses généreux sacrifices et de ses nobles sentiments, il fut nommé archonte ou chancelier de l'université de Corfou. Outre un recteur et un bibliothécaire, l'université a seize professeurs. La permission d'assister aux cours publics et aux leçons de langue anglaise, est accordée à titre gratuit : ainsi les dépenses d'un étudiant se bornent aux besoins de la vie. Le nombre des élèves s'est considérablement augmenté depuis l'ouverture de l'université ; dans la première année, il était de quarante-

sept, de quatre-vingt sept la seconde, enfin de deux cent-onze au mois de juin 1826. Ce nombre a considérablement augmenté depuis. Corfou seule en aurait au moins cent, et les autres îles, en proportion de leur richesse et de leur population. Un tel nombre d'étudiants, à une époque si désastreuse pour la Grèce, prouve incontestablement, d'une part, le besoin d'instruction qui pénètre partout, et, de l'autre, la réputation qu'a déjà obtenue l'université de Corfou, et l'estime qu'inspirait son chancelier. Lord Guilford pourvut aussi à l'établissement d'une bibliothèque, en donnant les premiers ouvrages qui la commencèrent; en 1826, elle contenait déjà neuf mille volumes, dont la moitié venait de la générosité du chancelier. On a reçu depuis quelques ouvrages importants de la part des deux universités anglaises dans l'Inde, du roi de Danemarck, du comte Mocenigo, noble Zantiote, etc. Peu de temps avant sa mort, lord Guilford fit à la bibliothèque un nouveau présent, en y ajoutant huit mille ouvrages imprimés à ceux qu'il avait donnés; il y joignit aussi trois mille manuscrits, dont la plupart, très intéressants, se rapportent à l'histoire moderne, depuis le 12e siècle jusqu'à nos jours. La bibliothèque se compose maintenant de vingt-un mille volumes: le public y est admis. L'élan est donné à la civilisation de cette partie de la Grèce, le nom de lord Guilford y est prononcé avec enthousiasme: ses plans continuent à y être exécutés avec zèle. Il faut espérer que rien n'en arrêtera l'exécution, et que, pour le bien de l'humanité, ils s'étendront à la Grèce entière. Le comte de Guilford est mort en Angleterre, où il était allé passer quelques mois, le 14 octobre 1827.

NORTHCOTE (James), peintre anglais, né à Plymouth où son père était horloger. Destiné d'abord à embrasser la profession de son père, le jeune Northcote ne put résister au penchant qui l'entraînait vers l'étude des beaux-arts, et il trompa malgré lui les vœux de sa famille. Il eut l'avantage d'être admis, en 1771, au nombre des élèves du célèbre Josué Reynolds, avec lequel il vécut dans la plus grande intimité. Par la suite, il alla se fixer à Londres, où il s'acquit une grande réputation. Il a écrit plusieurs articles intéressants dans *l'Artist*. Il est auteur des *Biographicals memoirs of sir Joshua Reynolds*, qui sont remplis d'anecdotes curieuses sur les Anglais célèbres, morts ou vivants, et d'une courte analyse des *Discourses* connus de Reynolds. Northcote a publié, en 1813, des *Varieties on art*, in-4°, et, en 1815, un *Supplement to the memoirs*, in-4°.

NORVINS (Jacques Marquet de MONTBRETON de), né à Paris, le 18 juin 1769, d'une famille riche et considérée, fit ses études aux colléges Duplessis et d'Harcourt, passa à l'école de droit, et entra à dix-huit ans dans le monde. Destiné par sa famille à la magistrature, mais n'ayant pas encore atteint l'âge requis pour être conseiller, il entra cependant au Châtelet pour se familiariser avec la pratique judiciaire. La révolution, qui vint bouleverser toutes les institutions, dérangea le plan qu'avait formé la famille de M. Norvins pour son avenir; mais elle lui fournit au moins l'occasion de montrer son caractère sous un jour avantageux dans l'affaire Favras. En effet, d'après le récit consigné dans l'article de la *Biographie Arnault*, dont M. de Norvins est un des quatre rédacteurs signataires, article que nous prenons pour guide, en le réduisant toutefois à des proportions convenables, M. de Norvins, vivement touché de la sérénité pleine de noblesse avec laquelle l'infortuné Favras, traîné par la populace, comparaissait devant les juges, M. de Norvins, s'élançant sur les bancs du tribunal au moment où la chambre commençait sa délibération, leur cria, avec toute l'énergie d'une inspiration pleine d'humanité: *C'est parce que la populace demande sa tête, qu'il faut la refuser; vous devez savoir mourir pour la justice*; et repoussé par les juges, il ajouta: *Il n'y a plus que déshonneur à faire partie du Châtelet: les honnêtes gens crient déjà qu'il est vendu*. Après une manifestation aussi imprudemment généreuse, M. de Norvins dut quitter non seulement le Châtelet, mais encore la France: en effet il émigra, servit dans un régiment allemand levé par le comte Herlach, son parent, et, après la désastreuse tentative de Brunswick, entra dans le régiment de Saxe hussards, émigré à la solde de l'Autriche. Lorsque enfin l'Autriche proscrivit tous les Français qu'elle avait accueillis d'abord dans l'intérêt de sa politique, M. de Norvins se retira en Suisse, chez un de ses oncles, et après un séjour de cinq ans dans cette contrée hospitalière, il rentra en France deux mois avant le 18 fructidor; arrêté de nouveau après cette fatale journée, et traduit devant une commission militaire, il fut redevable à l'intercession de madame de Staël, toute puissante, comme l'on sait, auprès du directoire, d'un sursis qui lui sauva la vie; cependant il resta en prison. Mis en liberté après le 18 brumaire, M. de Norvins fut placé dans la préfecture de la Seine, par l'entremise de M. Mejean, en qualité de chef du secrétariat particulier de M. Frochot, fonctions dont l'apparente modestie n'empêcha pas M. de Norvins de rendre une immense quantité de services particuliers, et de concourir activement à tous les grands travaux d'administration locale, et principalement à ceux qui eurent l'embellissement de Paris pour objet. M. de Norvins abandonna pourtant ce poste pour suivre à Saint-Domingue le général Leclerc en qualité de secrétaire. Après la mort de ce général, M. de Norvins, ne pouvant s'entendre avec le général Rochambeau, son successeur, revint en France, chargé par M. Daure, préfet colonial, de remettre au premier consul un rapport particulier. Il se rendit, en effet, à Saint-Cloud pour s'acquitter de sa mission, et fut très bien accueilli par le premier consul; mais ayant déplu au ministre de la marine Decrès, parce qu'il ne s'était pas d'abord présenté chez lui en arrivant à Paris, ce ministre fit évanouir l'espoir de faveur qui pouvait être fondé sur ce début heureux, et M. de Norvins fut obligé de se réfugier au camp de Boulogne dans les bureaux de l'ordonnateur Arcambal, son ami. Un peu plus tard, M. de Norvins entra dans les gendarmes d'ordonnance, et partit pour Mayence comme simple cavalier: et ayant obtenu une lieutenance dans ce corps, à la recommandation de l'impératrice Joséphine, il fit en cette qualité toute la campagne de Prusse. En 1807, il reçut la croix d'honneur à Marienwerder. Jusques-là M. de Norvins n'avait encore cultivé les lettres que comme amateur et par délassement. Ce fut dans le pays de Hanovre, où il se trouvait cantonné avec son régiment, qu'une circonstance dont il ne rend pas compte lui donna, dit-il, l'idée de son poëme de *l'Immortalité de l'âme*, composé plus de dix ans après. Enfin il quitta absolument l'épée pour la plume, et, à la sollicitation des conseillers d'état Siméon et Beugnot, régents et organisateurs du nouveau royaume de Westphalie, il offrit ses services au roi Jérôme, qui les accepta, et il fut successivement nommé secrétaire général du conseil d'état, secrétaire général de la guerre, envoyé diplomatique à la cour de Bade, chambellan de la reine, et introducteur des ambassadeurs. Mais fatigué de ces mutations, qui n'aboutissaient jamais qu'à une place de cour, M. de Norvins, qui avait reçu l'ordre d'accompagner la reine à Paris, à l'occasion du mariage de l'archi-duchesse Marie-Louise, donna sa démission, et, devenu sujet impérial, demanda une place dans l'administration des états romains. Envoyé à Rome, il y resta jusqu'en 1814, époque à laquelle il assigna lui-même le terme de sa carrière politique. Les cent jours amenèrent encore quelques inquiétudes à M. de Norvins, mais depuis rendu au repos et irrévocablement voué aux lettres, il a publié les ouvrages suivants: 1° *De l'intérêt de l'époque actuelle*, Paris, 1819, in-8°; 2° *Tableau de la révolution française*, depuis son origine jusqu'en 1814, Paris, 1819, in-12; 3° *l'Immortalité de l'âme ou les quatre âges religieux*, poëme en 4 chants, Paris, 1822, in-8°; 4° (avec MM. A. V. Arnault, A. Jay, E. Jouy) *Biographie nouvelle des contemporains*, Paris, 1820—1825, xx vol. in-8°. Cet ouvrage, qui n'est presque toujours qu'un plagiat maladroit et auquel on peut appliquer, avec beaucoup plus de justice encore, le mot de Ginguené sur le Dictionnaire historique de Prud'homme, *c'est le plus vaste recueil de bévues qui ait encore paru*, serait de nature à compromettre singulièrement la réputation littéraire de M. de Norvins et de ses co-rédacteurs, si le public ne savait maintenant que ces hommes de lettres ont, dans cette occasion, spéculé

sur leur nom. Il est juste toutefois de reconnaître que le meilleur article de cette Biographie, celui sur *Bonaparte* et *Napoléon*, dont on a fait deux notices distinctes, appartient à M. de Norvins. 5° *Extraits des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis 1757 jusqu'à la révolution*, Paris, 1825, 2 v. in-8° : le premier volume est en entier de Aignan. 6° *Portefeuille de mil huit cent treize, ou Tableau politique et militaire, renfermant, avec le récit des événements de cette époque, un choix de la correspondance de Napoléon, etc., etc.*, Paris, 1825, 2 vol. in-8°; 7° *Histoire de Napoléon*, Paris, 1827—1828, 4 vol. in 8°, fig. Cette histoire a obtenu un très grand succès.

NOTA (Albert), poëte dramatique italien, né à Turin le 14 novembre 1775, d'un père qui avait dissipé sa fortune par ses prodigalités, fut élevé par son oncle, le célèbre botaniste Allioni. Il fut destiné au barreau, et fut même reçu docteur en droit à l'université de Turin dès l'âge de dix-huit ans. Mais entraîné par des dispositions naturelles vers la littérature dramatique, il se livra à l'étude des poëtes comiques, parmi lesquels il préféra constamment Molière et Goldoni, qu'il prit pour modèles. Le goût de Nota pour le théâtre s'était déclaré même dans les jeux de son enfance, et il avait essayé d'adapter les pièces de Molière et de Goldoni, dont il avait fait ses premières lectures, à un petit théâtre de marionnettes. A dix ans, il composait déjà des canevas de comédies qu'il faisait ensuite improviser à ses compagnons d'école. Cependant ses études dramatiques ne l'empêchèrent pas d'exercer des emplois : il en remplit un dans le parquet du procureur-général près la cour criminelle de Turin : et, en 1811, il fut nommé substitut du procureur-impérial de Verceil, où il remplit aussi les fonctions de magistrat de sûreté, jusqu'au retour du roi de Sardaigne, en 1814. Destitué à cette époque, il se vit oublié pendant deux années, et obligé de recourir à sa profession d'avocat ; enfin, après avoir éprouvé beaucoup d'injustices et de revers de fortune, on lui confia successivement l'administration de plusieurs districts : il dirige aujourd'hui celui de San-Remo, qui faisait partie de la république de Gênes. L'accomplissement de ses devoirs ne lui a pas fait négliger ses études dramatiques. Depuis 1802, il n'a cessé d'enrichir la scène italienne ; ses premiers essais lui avaient mérité les encouragements de deux célèbres littérateurs (Paradisi et Monti). M. Nota a justifié la bonne opinion qu'ils avaient de lui, par les diverses comédies qu'il a successivement publiées. Les plans des comédies de Nota sont tracés avec régularité, l'action se noue et se développe avec vraisemblance, les situations principales et les incidents dérivent de la nature des caractères et des circonstances où ils sont placés, enfin le tout marche rapidement vers le but. Le style n'a pas cette élégance que pourraient réclamer quelques puristes ; mais peut être eût-elle nui à la chaleur et au naturel qui brillent dans le dialogue. Ecrivant pour toutes les provinces de l'Italie, Nota n'a dû rechercher que cette correction qui pouvait le rendre facilement intelligible pour tous. Il ne puise pas sa verve comique dans quelques expressions proverbiales, ou dans une triviale gaîté, mais dans la souplesse de son talent, dans le choix habile des caractères, et dans les situations neuves où il place ses personnages. Ses portraits ou ses tableaux de mœurs ne sont jamais sacrifiés aux complications d'une intrigue pénible, et l'on voit qu'il a étudié les classes de la société où il choisit ses originaux. Il attaque avec énergie les préjugés et les vices du temps et réveille dans tous les cœurs le sentiment des vertus sociales et domestiques. Ses principales comédies sont : *I primi passi al mal costume* (*les premiers pas dans la corruption des mœurs*); — *la Risoluzioni in amore*; — *le Vedovo in solitudine*; — *la Costanza rara*; — *la Fiera*; — *i Vacilante per passa tempo*; — *il Bibliomaniaco*; — *la Pace domestica*; — *I Dilettanti comici*; — *l'Amor timido*; — *il Progettista*; — *l'Ammalato per immaginazione*; — enfin *la Novella sposa*, qui a obtenu, le 25 avril 1827, un très grand succès sur le théâtre Carignano, à Turin. Quoique l'auteur eût caché son nom, il fut généralement reconnu à la régularité du plan, à la vérité des caractères et du dialogue. M. Albert Nota, dans une de ses pièces inédites (*Torquato Tasso*), a traité le même sujet que M. A. Duval a depuis transporté sur la scène de Paris avec tant de succès. De 1816 à 1828, on a fait jusqu'à dix éditions des ouvrages d'Albert Nota, parmi lesquelles on distingue celle de Turin, 1823, 4 vol. in-8° ; la dernière, Milan, 1826, 2 vol. in-12, contient une *Notice* sur Nota. Elle est en outre ornée de son portrait.

NOTT (Jean), médecin et littérateur anglais, né à Worcester le 24 décembre 1751, embrassa la profession de médecin, et commença ses études à Birmingham et les termina à Londres. Après avoir reçu ses grades, il vint à Paris observer les progrès de l'école française. En 1775, il devint le médecin particulier d'une personne avec laquelle il voyagea pendant deux années sur le continent. En 1783, le désir de visiter l'Asie lui fit accepter le poste de chirurgien à bord d'un vaisseau de la compagnie des Indes qui partait pour la Chine. Ce fut durant cette traversée qu'il apprit le persan et qu'il traduisit quelques-uns des charmants *Gazels* du poëte Hafiz. A son retour en Angleterre il partit avec sa famille pour l'Italie. Il revint à Londres, en 1788, et fut nommé médecin de la duchesse de Devonshire. Cinq années après il se rendit à Hotwell, près Bristol, où il fixa son séjour. Dans les dernières années de sa vie, il fut attaqué d'une hémiplégie qui n'avait en rien altéré l'activité de ses facultés intellectuelles. C'est au point que dans ses derniers moments il formulait encore les médicaments qu'il croyait nécessaires à son état. Il est mort dans cette ville en novembre 1825, à l'âge de 75 ans. Nous avons de lui : 1° *Alonzo, ou la jeune Solitaire*, conte en vers, 1770, in 4° ; 2° *les Baisers de Jean second*, en anglais, 1778, in-8° ; 3° *Léonora*, élégie 1775, in-4° ; 4° *Sonnets et Odes*, traduits de Pétrarque, 1777 in-8° ; 5° *Poëmes originaux et traduits*, 1780, in-8° ; 6° *Epître héroïque de M. Vestris à madame Heinel en France*, 1781, in-4° ; 7° *les Elégies de Properce* (le livre de Cynthie), 1782, in-8° ; 8° *Odes choisies*, traduites du persan de Hafiz, 1787, in-8° ; 9° *sur les Eaux thermales de Pise, et sur la source acidule d'Ascimo*, 1793, in 8° ; 10° *Poëmes de Catule*, en vers anglais, texte en regard, avec des *notes*, 1795, 2 vol. in 8° ; 11° *Basiade, ou les Baisers de Bonefonius d'Auvergne*, avec le texte en regard, 1797, in-8° ; 12° *Lucrèce, ou la Nature des choses*, avec le texte en regard, 1799, in-8° ; 13° *Odes d'Horace*, avec le texte revu, 1803, 2 vol. in 8° ; 14° *de l'Influence, etc.*, in-8°, 1805 ; 15° *Choix d'odes et sonnets de Pétrarque*, 1808, in 8° ; 16° *Poëme des Hespérides, etc.*, de Robert Herrick, 1810, in 8° ; 17° *le Compagnon nosologique, ou la Pharmacopée de Londres*, 1811, in-12 ; 18° enfin un grand nombre d'*articles* dans *le Gentleman magazine*, et une édition accompagnée de *notes* du *Balls Horn Book* de T. Decker.

NOUET (Nicolas-Antoine), astronome, naquit le 30 août 1750, à Pompey en Lorraine, et entra dans l'ordre de Citeaux, où il passa plusieurs années. De là le nom de Dom, qu'il conserva jusqu'à la révolution, et sous lequel il est désigné dans *la Connaissance des temps*. Il vint en 1780 à Paris, afin de s'y livrer aux observations astronomiques, et eut une grande part aux mémoires de l'académie qui se publiaient chaque année sous le nom du directeur de l'observatoire ; on lui fut redevable du calcul de la première orbite elliptique d'Uranus. En 1789, il donna dans la Connaissance des temps les longitudes et les latitudes des villes de la France, prenant pour base les opérations trigonométriques de Cassini et les formules de Dusejour pour le sphéroïde aplati. Dans le cours de 1784, il partit à Saint-Domingue comme astronome, à l'effet d'y dresser la carte des débouquements et de la côte française de la même île, et revint en 1785 à Paris, où il reprit ses travaux habituels. Lorsque la convention réorganisa l'administration de l'observatoire, elle nomma provisoirement quatre professeurs, et choisit Cassini avec ses trois élèves. Ces professeurs devaient être égaux et élire parmi eux un président temporaire. L'ancien directeur ayant refusé d'accéder à ces conditions, Nouet se trouva le plus ancien et le plus connu. Il travailla en 1795, au département de la guerre, à lier à la France, par de grands triangles, les départements du Rhin, et se rendit l'année suivante en Savoie

pour exécuter des opérations de même nature. On avait résolu d'attacher un *astronome* à l'expédition d'Egypte, et on avait jeté les yeux sur l'un des commissaires chargés de mesurer la méridienne de France. Ce commissaire, qui n'était pas très flatté de cette mission, proposa Nouet. Ce dernier fut accepté, et partit ayant pour adjoint Méchain, fils aîné. Ils commencèrent la triangulation qui devait produire une nouvelle carte de cette contrée célèbre. Nouet détermina les longitudes et les latitudes de trente-six points importans de l'Egypte. Ce travail aurait pu donner un arc du méridien de 7° 24", un peu plus grand que celui d'Eratosthène. Il transmit, dans la Décade égyptienne, les résultats de ses premiers calculs. Il trouvait 56,880 toises pour la valeur du degré, 721 pieds pour le stade égyptien, 21 pouces 23 centièmes pour la coudée égyptienne, 487 pieds 543 millièmes pour le stade grec, et 19$\frac{1}{2}$.017 pouces pour la coudée; mais ces conclusions n'offraient rien de certain. Nouet n'avait eu la possibilité de mesurer aucune base convenablement, ni d'observer aucune étoile. Les latitudes avaient été déterminées par les hauteurs méridiennes du soleil, et il en était résulté de grandes erreurs. Syène, qu'on croyait placée sous le tropique, lui sembla d'abord être à 24° 8' 8" de latitude: elle n'est en effet qu'à 24° 5' 23". Beaucoup de fautes de cette espèce ont été corrigées dans la Description de l'Egypte (tom. 1er Mémoires). Cependant il est bon d'avertir ceux qui s'en serviront de préférer les nombres du mémoire à ceux qui se trouvent dans le tableau et réunis à la dernière page, car il y *a* encore dans ce tableau une erreur de 10' sur la latitude de la tour de Bogasch. Ce mémoire a pour titre: *Exposé des résultats des observations astronomiques faites en Egypte depuis le 1er juillet* 1798 *jusqu'au* 28 *août* 1800. Le mémoire posthume, faisant partie de la même collection, tom. II, troisième livraison, ne renferme que des observations thermométriques et hygrométriques, sans discours. Nouet étant revenu en France, en avril 1802, aurait pu entrer au bureau des longitudes, en qualité d'adjoint; il préféra la place d'ingénieur au bureau de la guerre, qui lui avait été conservée pendant son absence, et il retourna en Savoie comme chef de section et directeur des opérations topographiques de la carte du Mont-Blanc, titre qui fit place, au bout de quelques années, à celui de colonel. Dans les dix dernières années de sa vie il acquit un embonpoint qui lui rendit pénibles ses occupations favorites. Le 23 avril 1811, il avait fait un léger souper à Chamberry; le lendemain matin, il se sentit suffoqué, et demanda un verre d'eau qu'il ne put boire entièrement. Il s'écria: *je suis perdu*; on le replaça sur son lit, et il expira quelques minutes après, malgré les soins du médecin qui était son hôte et son ami. Nouet fut regretté de tous ceux qui travaillaient sous ses ordres. Il n'a laissé que les articles dont nous avons parlé. Il avait hasardé quelques conjectures sur les monumens d'Esné et de Dendra, sur l'astronomie égyptienne et son antiquité, mais il ne reste aucune trace de ce travail.

NOUGARET (Pierre-Jean-Baptiste), compilateur aussi fécond que médiocre, naquit à La Rochelle le 17 décembre 1742. Sans avoir fait des études suffisantes, il commença dès sa première jeunesse, à écrire sur tous les genres de littérature. En 1760, il fit jouer, à Toulouse, *l'Incertain*, comédie en un acte et en vers. En 1762, il fit le voyage de Ferney, où il fut bien accueilli de Voltaire, à cause d'une *héroïde* intitulée *Calas*. Mais en revanche il s'attira la haine de Palissot, pour avoir ajouté à une édition de *la Dunciade*, qui s'imprimait alors à Lyon, un morceau satirique sous le titre de *Basson*, *chant quatrième*. En 1783, il publia son premier roman, *Lucet*, *ou les Dangers du libertinage*, 3 vol. in-18, plusieurs fois réimprimé. Nougaret, dont l'existence a été d'ailleurs obscure et misérable, joua un rôle subalterne dans la révolution. Après le 10 août 1792, il fut employé comme agent du comité de sûreté générale, pour la recherche des complots royalistes. Ce fut en cette qualité qu'il se rendit à Grenoble et à Romans où il fit, dit-on, des découvertes importantes. A son retour, il fut nommé chef du bureau de surveillance à la commune de Paris, d'où Pache et Chaumette le firent renvoyer parce qu'il y avait rendu service à plusieurs personnes, notamment à des gens de lettres, suivant la *Biographie Arnault*. Il fut compris dans le nombre de ceux à qui la convention nationale accorda des secours, en 1795. Retombé dans l'obscurité, il continua de végéter à Paris, vendant à vil prix sa plume à des libraires, et y mourut à la fin de juin 1823, plus qu'octogénaire, laissant une veuve dans la plus extrême indigence. Il serait d'autant plus difficile et même impossible de donner une liste complète de tous les ouvrages de Nougaret, que souvent il les reproduisait sous des titres nouveaux. Nous nous bornerons à citer les suivants: 1° *L'art du théâtre en général*, 1789, deux vol. in-12: il y traite de la musique *adaptée* à la scène; 2° *Mille et une folies*, contes français, 1771, quatre vol. in-12: souvent réimprimés, et dont un traducteur anglois s'est attribué la composition; 3° *Anecdotes du règne de Louis XVI*, 1776, in-12: portées depuis à six volumes; 4° *les Artistes de Paris*, anecdotes parisiennes, 1776, deux parties in-12; réimprimées sous ce titre: *les Astuces et les tromperies de Paris*, ou *Histoire d'un nouveau débarqué*, 1799, trois vol. in-18; 5° *la Paysanne pervertie*, ou *les Mœurs des grandes villes*, 1777, 4 vol. in-12: ouvrage qu'il publia pour faire suite au *Paysan perverti*, de Restif de la Bretonne, qui donna lui-même, en 1784, *la Paysanne pervertie*, ou *les Dangers de la ville*, 1784, 4 vol. in-12. Les diverses Biographies ont confondu ces deux ouvrages, c'est ainsi qu'Avellaneda avait publié la suite des aventures de *don Quichotte*, avant que Cervantès eût donné la fin de son immortel roman. 6° *Coup-d'œil d'un Arabe sur la littérature*, *ou le Barbier de Bagdad faisant la barbe au Barbier de Séville*, 1786, in-8°; 7° *Léopold de Brunswick*, 1787, 2 vol. in-12: l'un des innombrables poëmes envoyés au concours académique sur ce sujet; 8° *Hymnes pour toutes les fêtes nationales*, précédées de *Réflexions sur le culte exclusif et les prêtres*, *extraites d'Helvétius*, *d'une prière à l'Etre Suprême*, *suivie de couplets patriotiques*, *destinés aux différentes fêtes républicaines*, *et de poésies relatives à notre révolution*, 1796, in-12; 9° *Histoire générale des prisons de Paris et des départements*, 1797, 4 vol. in-12; 10° *les Jolis péchés d'une marchande de mode*, 1797, in-12; 11° *Anecdotes de Constantinople et du Bas-Empire, depuis Constantin jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II, et continuées jusqu'à nos jours*, 1800, 5 vol. in-12. Cet ouvrage, composé sur le plan de la collection des *Anecdotes historiques*, mais très inférieur à ses modèles, ne contient que des morceaux pris au hasard, et copiés mot pour mot dans l'*Histoire du Bas-Empire* de Lebeau, et dans quelques ouvrages modernes. Le libraire en fut pour ses frais, quoiqu'il l'eût reproduit sous le titre de *Précis de l'histoire du Bas-Empire*, en 1803. 12° *Sémiramis*, tragédie lyrique, non représentée, 1802, in 8°. A l'occasion de l'opéra qui fut joué la même année, sous ce titre, Nougaret publia dans le *Journal des Débats*, une lettre où il demandait qu'on ne lui reprochât pas d'avoir pillé *ses* confrères, auteurs de trois ou quatre opéras sur le même sujet. 13° *Parallèle de la révolution d'Angleterre*, *en* 1642, *et de celle de France*, *suivi de poésies satiriques relatives à la révolution française*, *d'épigrammes et de contes*, 1801, in-8°; 14° *Quels sont les moyens les plus propres à extirper l'indigence du sol de la république*, 1802, in-8°; 15° *les Destinées de la France sous la quatrième dynastie*, 1806, in-8°; 16° *Beautés de l'histoire d'Angleterre*, 1811, in-12; 17° *Beautés de l'histoire du Bas-Empire*, 1812, in-12; 1814, in-12; 18° *Beautés de l'histoire d'Allemagne*, 1812, in-12; 19° *Histoire abrégée de Russie*, 1813, in-12; 20° *Précis de l'histoire des empereurs romains*, 1813, in-12; 21° *Beautés de l'histoire de Pologne*, 1814, in-12; 22° *Beautés de l'histoire d'Espagne*, 1814, in-12; 23° *Beautés et merveilles du christianisme*, 1818, 2 vol. in-12. Nougaret avait écrit précisément tout le contraire, vingt ans auparavant; mais un compilateur à gages n'y regarde pas de si près. 24° *Beautés de l'histoire de Sardaigne et de Genève*, 1818, in-12; 25° *Beautés de l'histoire ecclésiastique*, 1822, 2 vol. in-12.

NOURRIT (. . . . . . .), acteur retiré de l'académie royale de musique, né à Montpellier, vers 1776, vint à Paris, achever ses études musicales

au conservatoire, et fut un des chanteurs les plus distingués qui soient sortis de cette école. Nourrit débuta, le 3 mars 1803, à l'Opéra, par le rôle de Renaud, dans *Armide*, et le succès qu'il y obtint, ainsi que dans ses autres rôles de début, le fit engager pour remplacer Lainez (*Voyez* ce nom), qui pourtant ne quitta le théâtre que plusieurs années après. Jamais on ne vit contraste plus frappant que celui qui existait entre le nouvel acteur et son chef d'emploi. Lainez avait la taille élancée, la physionomie très animée, une chaleur pénétrante, mais la voix criarde, désagréable et un chant sans méthode. Nourrit avait un embonpoint précoce, une figure pleine, large, et d'autant moins expressive, qu'un triple menton vint bientôt en former la base. Son jeu était aussi froid que sa physionomie; mais le timbre charmant de sa voix fraiche et pure et une méthode exquise lui donnaient, sous le rapport du chant, une supériorité incontestable sur son doyen. On rapporte que Garat, enchanté des premiers succès de Nourrit, qui avait été son élève, lui ayant déclaré qu'il pouvait désormais prétendre à tout : « Grand » merci, répondit le débutant; je n'ai point d'ambi» tion. » Ce mot est caractéristique : aussi Nourrit, devenu chef d'emploi, en 1812, par la retraite de Lainez, et non point (comme l'a dit la *Biographie Arnault*) après celle de Lavigne, qui n'avait débuté qu'en 1809, se laissa bientôt éclipser par ce nouveau rival qui, sans être aussi bon musicien, avait un physique plus théâtral, plus de mordant dans la voix, et plus d'énergie dans la déclamation. Nourrit se vit insensiblement forcé d'abdiquer les rôles héroïques en faveur de Lavigne, qui avait créé avec beaucoup de talent celui de Tancrède dans la *Jérusalem délivrée*, et qui, par le succès éclatant qu'il obtint dans celui de *Fernand Cortez*, en 1817, devint l'égal et le collègue de celui dont il n'avait été jusqu'alors que le remplaçant. Mais, la même année, par suite de quelque passe-droit, ou de quelque caprice dont on n'a pas bien su la cause, Lavigne ayant envoyé sa démission d'Agen, où il donnait des représentations, Nourrit se trouva encore seul chargé d'un emploi au-dessus de ses forces, et malheureusement aucun des artistes qui se sont présentés pour le seconder n'a su faire oublier Lavigne. Celui-ci rentré deux fois à l'Opéra, n'a pu y rester, parce qu'on n'a pas voulu lui rendre son rang et ses prérogatives dont les nouveaux-venus s'étaient emparés. Quant à Nourrit, les rôles qui lui convenaient le mieux étaient celui d'*Orphée*, du chef du harem dans *la Caravanne*, de Colin dans *le Devin du village*, etc.; et parmi ceux qu'il créa, Demaly dans *les Bayadères*, et Aladin dans *la Lampe merveilleuse*. En un mot, il était fort bien dans tous les rôles où l'acteur cédant la place au chanteur lui laissait le champ libre pour faire briller sa voix. Cet unique moyen qui restait à Nourrit pour plaire au public s'étant affaibli en proportion de l'accroissement de son embonpoint, il a obtenu sa retraite en décembre 1826. Il avait été attaché depuis 1803 à la musique de la chapelle impériale.

NOURRIT (Adolphe), fils du précédent, né à Paris, vers 1800, est élève de Garcia : il a débuté, en septembre 1821, dans *Iphigénie en Tauride*, par le rôle de Pylade, où il a montré une voix agréable et de très heureuses dispositions; dans le rôle de Demaly des *Bayadères*, qu'il a joué depuis, il a enlevé tous les suffrages. Remplaçant de son père, il en est devenu le collègue en 1824, et l'unique successeur en 1827. On les avait vus jouer ensemble, en 1824, dans *les deux Salem*, où leur ressemblance ajoutait au prestige de l'illusion. C'est assez dire qu'Adolphe Nourrit, héritier du talent de son père pour le chant, et supérieur à lui pour le jeu et la déclamation dramatique, paraît aussi avoir hérité de son embonpoint. Il a créé avec beaucoup de succès, en 1826, le rôle de Néoclès dans *le Siége de Corinthe*.— Son frère, Auguste NOURRIT, vient de débuter à l'Opéra-Comique (mai 1828), dans l'emploi de tenor.

NOVERRE (Jean-George), maître de ballets, se rendit célèbre par les réformes dont il fut le principal auteur. Né à Paris, en 1727, il paraissait destiné à la profession des armes par son père, officier dans l'armée de Charles XII; mais il n'était pas au nombre des jeunes gens dont la vocation est incertaine, et qu'on peut diriger sans consulter leur goût. Après avoir pris des leçons de danse de Dupré, qui était fameux à cette époque, il débuta devant la cour, à Fontainebleau. Malgré quelques encouragements flatteurs, il ne tarda pas à se rendre à Berlin, où il espérait recevoir de forts honoraires. Il n'y fut satisfait que de l'accueil caressant du prince Henri. Frédéric, qui ne se montrait prussien que dans la guerre, était favorable sans doute aux artistes étrangers, mais pourvu qu'ils lui coûtassent peu. Rentré en France, dès l'année 1749, Noverre donna son *Ballet chinois*, dont le faible succès contribua beaucoup à lui faire sentir l'importance d'obtenir plus d'accord entre le costume et les décorations. Trois autres ballets suivirent ces premiers essais; mais ensuite Garrick l'ayant appelé à Londres, le jeu si expressif de ce grand comédien lui suggéra l'idée d'animer la danse par la peinture des diverses passions, et de faire du métier des danseurs un véritable art, en les forçant d'imiter celui des anciens pantomimes. Il lut tout ce qui pouvait lui fournir des moyens d'élever les ballets au rang des conceptions dramatiques; et, comme toute idée grande, même dans les arts, peut susciter des sentiments généreux, Noverre désira faire jouir d'abord son pays des avantages de ce projet. Il eut à lutter, à Paris, contre des sentiments contraires, ceux qu'entretient l'intérêt personnel. Il rencontra dans les directeurs de l'Opéra, des hommes qui considéraient uniquement les arts comme des objets de spéculation, et il échoua, malgré la protection de la marquise de Pompadour. C'est alors qu'il donna sur le théâtre de Lyon quatre ballets, dans lesquels les figurantes parurent sans paniers et sans tonnelets. Il préludait ainsi aux réformes générales dont il fit sentir la nécessité dans ses *Lettres sur la danse*. L'Opéra de Paris, et pour ainsi dire tous les danseurs de l'Europe, n'entrevirent pas sans indignation la nécessité où ils pourraient être de faire de nouvelles études. Il ne s'agissait de rien moins que d'adopter des gestes, des mouvements à-la-fois pittoresques et convenables aux personnages, et de renoncer aux masques comme aux perruques. Voltaire, qui fit tout lui-même pour la réforme du théâtre, goûta aussitôt les idées de Noverre, et lui écrivit, en 1760 : « Le titre de votre livre n'annonce » que la danse, mais vous donnez de grandes lumières » sur tous les arts; votre style est aussi éloquent que » vos ballets ont d'imagination. Vous me paraissez si » supérieur dans votre genre, que je ne suis pas du » tout étonné que vous ayez essuyé des dégoûts. » Contrarié ou négligé en France, Noverre fut honorablement accueilli à Stuttgard, par le grand-duc; il y composa plusieurs ballets historiques, dont Vestris reconnut le mérite dans ses excursions, et qu'il vanta à Vienne et ensuite à Paris. Appelé à Vienne, à l'occasion d'un mariage dans la famille impériale, Noverre y fut nommé maître des ballets, et directeur des fêtes de la cour. Marie-Thérèse le choisit pour maître de danse de sa famille, et répandit sur lui d'autres bienfaits. Après avoir fait représenter à Vienne un certain nombre de ses principaux ballets, il suivit dans la Lombardie l'archiduc Ferdinand, et reçut la décoration de l'ordre du Christ, en récompense de ses ballets, dont jouirent aussi les cours de Naples et de Lisbonne. Trouvant ensuite à Vienne le théâtre de la cour suspendu, il se rendit pour la seconde fois à Londres; puis il revint à Paris, où voulait le fixer Marie Antoinette. Malgré les clameurs des partisans de Gardel, Noverre reçut le titre de maître des ballets en chef à l'Opéra, et devint l'ordonnateur des fêtes du Petit-Trianon. Il obtint de nouveaux succès: mais la réputation qu'il avait méritée en donnant à son art une grande extension parut l'entraîner quelquefois à en méconnaître les bornes naturelles, et des plaisants ayant vu danser assez malheureusement les Horaces de Corneille, déclarèrent qu'ils n'applaudiraient que quand on mettrait en pirouettes les maximes de Larochefoucauld. Dans un troisième voyage à Londres, pendant les troubles de la France, Noverre fut couronné sur le théâtre, à l'occasion de son *Iphigénie en Aulide*, production regardée par lui-même comme son chef-d'œuvre. Rentré en France, il s'y vit dépouillé d'une grande

partie de ce qu'il avait acquis. Il conservait dans un âge avancé tous ses moyens, et on remarque beaucoup de fraîcheur de style dans une lettre qu'il écrivit au mois de janvier 1805, à la femme de son confrère Gardel. On trouva néanmoins un peu de prétention dans l'édition nouvelle de son principal ouvrage faite en 1807. Il s'occupait d'un *Dictionnaire de la danse*; mais il mourut le 19 novembre 1810, à Saint-Germain. *Les Lettres sur la danse, sur les ballets et les arts*, qui avaient paru à Vienne, en 1787, petit in-8°, furent réimprimées à Pétersbourg, en 4 vol. in-4°, 1803-1804, et elles ont été de nouveau publiées avec beaucoup d'additions, sous le titre de *Lettres sur les arts imitateurs et sur la danse en particulier*, Paris, 1807, 2 vol. in-8°. On a aussi de Noverre, *deux Lettres sur Garrick*, adressées à Voltaire; *Lettre à un artiste, sur les fêtes publiques*, 1801, in-8°; enfin les programmes de plusieurs ballets.

NOVION (le comte de), député suppléant de la noblesse du bailliage de Vermandois aux états-généraux, remplaça à l'assemblée constituante, en 1790, le comte de Miremont, démissionnaire, vota avec le côté droit, et signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791. Il émigra peu de temps après, se rendit à Londres, et fut employé par le gouvernement anglais dans un comité de police chargé de surveiller la conduite des émigrés français de diverses opinions. Plus tard, il alla chercher la fortune en Portugal, et parvint à plaire à Dom Rodrigue de Souza, alors ministre des finances du prince-régent, et à se faire nommer chef d'un corps de gendarmerie à pied et à cheval, destiné à faire la police de Lisbonne, et qu'il fut chargé d'organiser. Le comte de Novion obtint le grade de maréchal-de-camp à cette occasion; il rendit de grands services aux habitants de cette capitale, en faisant cesser les vols et les assassinats dont elle était naguère le théâtre. La garde de police réprima aussi la contrebande, et fit plusieurs saisies de marchandises introduites en fraude chez les principaux *fidalgos*, qui avaient joui pendant tout le règne de Marie I[re] du privilége d'avoir chez eux des dépôts de marchandises prohibées que leurs domestiques exploitaient en partageant souvent avec leurs maîtres, ou en les servant gratuitement. L'inflexibilité du comte de Novion lui fit de nombreux ennemis parmi les nobles, et le célèbre intendant de police Manique, mit tout en œuvre pour le faire disgracier. Les chefs militaires étaient extrêmement jaloux des nouveaux corps, qu'ils qualifiaient de sbires et qu'ils cherchèrent à tourner en ridicule en donnant aux soldats de police et au comte de Novion des épithètes injurieuses telles que *chauve-souris* et autres plus insultantes. Toutefois la fermeté de M. de Souza sut résister à toutes les intrigues, et en dépit des privilégiés, des contrebandiers et des malfaiteurs, la garde subsista, et son chef sut la maintenir dans la plus parfaite discipline, en sa double qualité militaire et civile, jusqu'à l'occupation de Lisbonne par l'armée aux ordres du général Junot, à la fin de 1807; elle continua à rendre les plus grands services aux habitants paisibles de cette ville pendant l'occupation des Français. Après la convention de Cintra, en 1808, le comte de Novion accompagna l'armée de Junot en France, où il avait envoyé son fils deux ans auparavant sous les auspices du maréchal Lannes, pour suivre la carrière des armes. Depuis sa rentrée en France, il a vécu retiré en province et n'a pas figuré dans les événements qui se sont succédé si rapidement. Dans l'exercice de ses fonctions au Portugal, le comte de Novion a mérité l'estime de tous les bons citoyens par sa rectitude, son amour pour la justice et son infatigable activité. Après son départ, le corps qu'il avait organisé n'a cessé de dégénérer sous plusieurs chefs inhabiles ou malintentionnés.

NOVOSILZOFF. *Voyez* LE SUPPLÉMENT.

NUGENT (le comte), général autrichien, issu d'une famille originaire d'Écosse, et fils du comte Nugent, gouverneur de Prague, et ambassadeur de Joseph II à la cour de Berlin, prit une part très active aux dernières campagnes des Autrichiens en Italie. En 1813, il dirigea, avec beaucoup de prudence, la guerre entreprise contre Eugène Beauharnais. Après s'être emparé, le 8 janvier 1814, du fort de Cesenatico, dans le pays vénitien, il débarqua dans le Bas-Ferrarais, occupa Comacchio, Ravenne et Forli, d'où il observa les mouvements de l'armée de Murat, qui, depuis son retour de la bataille de Leipsick, avait déjà laissé entrevoir l'intention de prendre part à la coalition dirigée contre la France. Lorsque enfin ce dernier se déclara formellement en faveur des puissances alliées, Nugent fut chargé, par l'empereur d'Autriche, d'arrêter les termes d'une convention qui fixât la position qu'occuperaient les deux armées, dont l'attitude réciproque cessait dès ce moment, d'être hostile. Cette convention fut signée, le 7 février, par Nugent et le général Livron, plénipotentiaire de Murat. Après cet arrangement, le général autrichien se porta sur Modène pour soutenir le comte de Bellegarde. S'étant ensuite avancé jusqu'à Plaisance avec sa division, il attaqua les Français, qui furent repoussés dans la ville et coupés de leurs communications. Nugent se disposait à les attaquer lorsqu'il reçut, de Murat, l'ordre de se replier. Il se dirigea ensuite sur Reggio. Le général napolitain qui commandait cette ville lui ayant refusé le passage de l'Enza, Nugent le menaça de se frayer le passage l'épée à la main, et passa ainsi, sans résistance, sur la rive opposée, près de Sacca. Il alla prendre position dans les environs de Parme, se porta, le 6 mars, sur Reggio, et attaqua le lendemain les Français. Murat lui envoya l'ordre de suspendre l'action; mais Nugent, lassé des entraves que ce prince mettait à toutes ses opérations, refusa d'obéir; et, secondé par les troupes anglaises et napolitaines, il rejeta les Français hors de leurs positions, après un combat meurtrier. Tel est le résumé des opérations de Nugent sous les ordres du roi de Naples en 1814, et l'esprit dans lequel il a rédigé la note remise à lord Castlereagh au congrès de Vienne, en réponse au *Mémoire historique sur la conduite politique et militaire de S. M. le roi de Naples, depuis la bataille de Leipzig jusqu'à la paix de Paris du 30 mai 1814*, présenté, en septembre, par le duc de Campo-Chiaro, ministre de Murat. On prétend que cette réponse a eu une grande influence sur les résolutions prises au congrès, relativement au roi de Naples, en mettant au jour la conduite de ce dernier. Lorsqu'en 1815 Murat commença les hostilités contre l'Autriche, Nugent commandait l'aile droite de l'armée autrichienne qui s'empara de la Toscane, et pendant que le général en chef, Bianchi, poursuivait le roi, il marcha sur Rome, où il entra le 4 mai. Le 12, il adressa une proclamation aux Napolitains pour les engager à abandonner la cause de l'usurpateur. Il entra à Naples en même temps que Bianchi, après les victoires de Leprano et de San-Germano. Au mois de juillet, il s'embarqua avec une division autrichienne, et arriva en France, où il prit le commandement des Bouches-du-Rhône. Il retourna à Naples au mois d'août 1815, et prit le commandement en chef de l'armée napolitaine. En 1818, il fut élevé, par le Saint-Siége, à la dignité de prince romain; et, en 1817, il entra au service de Ferdinand I[er] en qualité de capitaine-général des troupes napolitaines. En lui accordant sa démission, l'empereur d'Autriche lui conféra la grande décoration de la couronne de fer. Par la suite, Nugent excita dans l'armée un mécontentement général, en rejetant les réglements militaires français et en introduisant la discipline autrichienne. Lorsque l'insurrection de Monteforte éclata, le 2 juillet 1820, Nugent et le ministre Medici conseillèrent au roi de s'éloigner du royaume, ce qui irrita tellement le peuple, que Nugent, qui était déjà détesté comme étranger, fut obligé de se réfugier, dans le moment le plus orageux, chez l'ambassadeur d'Angleterre, d'où il partit en toute hâte pour Rome. Il fut remplacé dans son commandement par le général Guillaume Pépé, qui était encore à la tête des insurgés. Plus tard, il obtint son congé du roi Ferdinand, et rentra au service de l'Autriche.

NUTTAL (THOMAS), naturaliste voyageur, né à Philadelphie, vers 1786, doit figurer au premier rang parmi les voyageurs qui ont rendu des services signalés aux sciences. Des travaux importants le firent d'abord connaître honorablement en Amérique et en Europe. Son ouvrage contenant la description des espèces de plantes de l'Amérique septentrionale (*Genera of north Ameri-*

rum plantarum, 2 vol. in-8°), se recommande par des vues philosophiques sur les affinités naturelles des végétaux. Son *Esquisse géologique de la vallée du Mississipi* renferme des notions précieuses, qu'il était peut-être seul en état de réunir. Son zèle pour les sciences naturelles ne connaît pas de bornes. Il a parcouru pour en reculer les limites, non seulement les parties civilisées, mais encore les déserts et les retraites les plus reculées du continent américain. Il a visité les côtes des États-Unis depuis la nouvelle Angleterre jusqu'en Géorgie, et jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Il a exploré les grands lacs, côtoyant à pied le lac Érié, naviguant sur le Huron et le Michigan, se rendant de là par les rivières de Fox et de Ouisconsin dans le Mississipi, et descendant ensuite jusqu'à la rivière Saint Louis. Il faisait partie de l'expédition qui, en 1810, remonta le Missouri jusqu'au village de Manda, voyage dont M. Brackenridge a donné le détail. Ce dernier voyageur signale M. Nuttal comme un jeune homme d'une haute capacité, d'une rare instruction, et tellement absorbé par son ardeur pour les recherches, qu'il néglige sa sûreté personnelle et compromet quelquefois celle de ses compagnons. A peine a-t-il débarqué, dit-il, que la vue d'une belle plante ou d'une fleur lui fait tout oublier. Quand on le cherchait, ajoute M. Brackenridge, les navigateurs canadiens répondaient ordinairement : *Il est après ramasser des racines*. En 1819, il exécuta un voyage de Philadelphie à Pittsbourg, de là descendit l'Ohio et le Mississipi, jusqu'à l'embouchure de l'Arkansa, et remonta ensuite cette rivière jusqu'à la grande Salina. Arrivé à Pittsbourg, Nuttal continua sa route dans une barque jusqu'à Louisville, et faute d'autre moyen de transport il se décida à suivre le cours de l'Ohio et du Mississipi sur un fragile bateau plat, accompagné de deux hommes seulement. Il partit de Pittsbourg le 16 octobre, et arriva à l'embouchure de l'Arkansa vers le 16 janvier, après avoir couru des dangers de tout genre. Suivant sa relation, un bayou courant unit la rivière Blanche à l'Arkansa, au milieu duquel l'eau coule dans des directions opposées, suivant les saisons. Les eaux de cette rivière sont rouges et bourbeuses, à cause du limon salin qu'y jettent les lacs des mêmes régions, et des affluents qu'elle reçoit du midi. L'aspect de ses environs est sauvage : l'écho ne répète jamais les sons d'une voix humaine : c'est partout la nature dans toute sa rudesse, telle qu'elle est sortie des mains du Créateur. M. Nuttal, du poste des Arkansas, arriva à celui de Bairdstown, et se réunit ensuite à un détachement envoyé par le gouvernement américain pour expulser des colons qui s'étaient établis, au delà de la Kiemeshe, sur le territoire cédé par les Etat-Unis aux Indiens osages. Il traversa la contrée déserte entre l'Arkansa et la rivière Rouge, et recueillit un grand nombre de plantes nouvelles et curieuses. Le 6 juillet, il continua son voyage en remontant l'Arkansa, et entra dans la rivière qui porte le nom de Vert-de-Gris. Le 11 août, quoique attaqué de la fièvre, il se dirigea à pied avec un chasseur de Caston, dans la contrée du Haut-Arkansa, vers la rivière que Pike a nommée la *Grande Saline*, s'égara plus d'une fois, et parvint non sans péril à la demeure d'un commerçant, où il se reposa de ses longues fatigues. Il a peint avec vérité les mœurs des peuples sauvages notamment celles des Osages, a donné des détails sur l'ancienne population aborigène des rives du Mississipi ainsi que des contrées voisines, sur les Natchez, les Chickasas et les Chactas. Il a recueilli les vocabulaires et comparé entre elles les langues des nombreuses tribus qu'il a visitées. La relation de ce voyage a pour titre : *The Journal of travels into the Arkansa territory, etc.*, (récit d'un voyage sur le territoire de l'Arkansa, fait en 1819, avec des observations sur les mœurs des aborigènes, une carte et des gravures, Philadelphie, 1821, in-8°. Nommé, en 1822, conservateur et professeur du jardin botanique de Cambridge en Virginie, il y jouit du calme acheté par tant de travaux et d'excursions lointaines.

NYERUP (Rasmus), savant littérateur danois, né, en 1759, en Fionie, où ses parents étaient cultivateurs, termina ses études à Copenhague, et fut ensuite placé à la bibliothèque royale de cette ville. Il a publié : 1° *Recueil de dissertations latines sur les ouvrages et les éditions rares que renferme cette bibliothèque*; 2° *Librorum qui ante reformationem in scholis Daniæ prælegebantur notitia*, 1784, in-8°, avec un appendice; 3° *Mantissa ex museo Hielmsterniano*, 1785; 4° *Description de Copenhague*, *Relation de voyages*, *Ouvrage historique sur Chrétien IV*, *Dictionnaire de l'ancienne mythologie du nord*, *Statistique du Danemarck au moyen âge*, 4 vol. in-8°; 5° *Dictionnaire biographique des savants danois*, et diverses *Notices bibliographiques* (avec Rahbeck); 6° *Recueil d'anciennes poésies*; 7° *Indication de toutes les pierres runiques existant encore en Danemarck en 1824*, Copenhague, in-8°. Les travaux de ce savant sont en général très estimés. Il est maintenant professeur d'histoire littéraire et bibliothécaire de l'université de Copenhague.

NYSTEN (Pierre Hubert), docteur en médecine, né à Liège, en 1771, d'une famille de commerçants, qui, quoique peu riche, lui fit donner une bonne éducation. On l'avait destiné au barreau, mais son goût pour les sciences médicales se prononça si fortement, que son oncle, chanoine de Liège, qui l'aimait tendrement, lui donna les moyens de venir étudier à Paris, où le jeune Nysten arriva en 1794, après la réorganisation des écoles de médecine et de chirurgie. Il suivit avec la plus grande assiduité les leçons et la pratique de Bichat, de Pinel, de Chaussier et des autres hommes célèbres qui honoraient alors l'école de Paris, parvint bientôt à se faire remarquer par ses professeurs, et devint, en 1798, aide d'anatomie à la faculté de médecine. Il fut reçu docteur, et en 1802 le gouvernement l'associa à la commission qu'il envoyait en Espagne pour y faire des recherches sur la nature de la fièvre jaune qui venait de désoler Cadix. Plus tard il fut chargé par le gouvernement de faire de semblables recherches sur des épidémies qui se manifestèrent en France, et sur une maladie qui causa de grands ravages parmi les vers à soie dans les départements méridionaux. Ses observations furent accueillies avec le plus vif intérêt et commencèrent sa réputation. N'ayant point de fortune, il se voua à la pratique de la médecine, et obtint des succès. Hallé, son ancien professeur et son ami, lui fit obtenir la place de médecin de l'hospice des Enfants-Trouvés. Nysten ne jouit pas longtemps de cet emploi; une attaque d'apoplexie foudroyante l'enleva, le 3 mars 1818, à ses amis et à la science aux progrès de laquelle il avait déjà contribué d'une manière très distinguée. On lui doit les ouvrages suivants : 1° *Nouvelles expériences faites sur les organes musculaires de l'homme et des animaux à sang rouge*, Paris, 1803, in-8°. Ce sont des expériences faites au moyen de l'électricité galvanique. 2° *Recherches sur les maladies des vers à soie*, Paris, imprimerie impériale, 1808, in-8°; 3° *Nouveau dictionnaire de médecine, chirurgie, chimie, botanique, art vétérinaire, etc.*, avec l'étymologie des termes, suivi de deux vocabulaires (latin et grec); 2° edit. entièrement refondue, Paris, 1810, in-8°. C'est une très utile compilation, et peut-être le meilleur ouvrage existant d'une pareille étendue. Cette 2° édit. a été faite en société avec M. Capuron, auteur de la 1re, et une 3° a paru à Paris, après la mort de Nysten, avec des additions. 4° *Dictionnaire de médecine et des sciences accessoires à la médecine*, Paris, 1814, in-8° : ouvrage fait avec le même associé; 5° *Traité de matière médicale*, par Schwilgué; 2° édit. 1809, 2 vol. in-8°; 6° *Recherches de physiologie et de chimie pathologique*, pour faire suite à celles de Bichat, *sur la vie et sur la mort*, Paris, 1811, in-8°. Cet ouvrage est extrêmement remarquable et renferme une foule d'observations et d'expériences précieuses sur l'action des gaz respirés ou introduits directement dans la circulation, sur les altérations de l'urine, l'influence des reins, et autres objets de la plus haute importance. 7° *Manuel médical*, 1814; 2° édit. 1816, in-8°. Nysten est l'auteur des articles du Dictionnaire des Sciences médicales, *électricité* et *galvanisme*, et de plusieurs autres. Il fut un expérimentateur judicieux, et il a toujours mis beaucoup de circonspection à tirer des conclusions des faits observés. Il aimait trop la vérité pour improviser des hypothèses et les offrir comme des théories.

O

OBERKAMPF (Christophe-Philippe), né à Weissenbach, dans le marquisat d'Anspach, le 11 juin 1738. Fils d'un homme de génie, il eut, ce que l'on voit rarement, le génie de son père, et perfectionna ce qu'il avait inventé. Il n'eut pas moins de courage pour vaincre les obstacles qu'il rencontra à l'établissement de son genre d'industrie. Son père avait offert ses talents à plusieurs villes d'Allemagne, et, repoussé partout, il ne trouva d'appui qu'à Arau en Suisse. On eut bientôt à se féliciter d'un tel hôte, en voyant l'aisance qu'il répandait dans le pays, et, pour l'y fixer, on lui donna le droit de bourgeoisie. Oberkampf fils, qui avait appris de son père les éléments de son art et qui en avait cultivé les différentes branches, cherchait un champ plus vaste pour exercer ses talents, et avait jeté les yeux sur la France. Il n'ignorait pas les préjugés qui y existaient contre les toiles peintes de Perse et de l'Inde, vendues à un prix très élevé, à cause des procédés d'exécution longs et dispendieux : on y était également prévenu contre les imitations qui s'en faisaient dans quelques états voisins ; et on les repoussait d'autant plus sévèrement du royaume, qu'on se persuadait que ce genre d'industrie détruirait la culture du chanvre, du lin et de la soie. Déterminé à vaincre ces obstacles, il quitta la maison paternelle à l'âge de dix-neuf ans, et vint à Paris. Il lutta contre les difficultés qu'on opposa aux bienfaits qu'il apportait à la France ; son génie et son courage triomphèrent enfin, et il obtint l'édit de 1759, qui autorisait la fabrication intérieure des toiles peintes. Cette autorisation de fabrique ne lui en donnait pas les moyens, et c'est alors qu'il eut plus besoin que jamais de son génie et de son courage. On croira aisément combien il eut besoin de l'un et de l'autre, lorsqu'on saura qu'il ne possédait alors qu'une somme de 600 livres. Il avait fait choix de la vallée de Jouy, moins parce qu'elle lui convenait que parce que la pauvreté du pays rendait ses travaux moins dispendieux. Une simple chaumière fut le berceau de sa manufacture, c'est dans cette étroite enceinte qu'il fut obligé de réunir tous les éléments de son entreprise : il put y introduire les deux procédés employés chez son père, l'impression à la planche, et, pour certains genres, l'impression mécanique au rouleau, parce qu'il possédait les talents de plusieurs artistes, étant à la fois dessinateur, graveur, imprimeur et teinturier. Il s'aperçut bientôt que, malgré les succès de ses premiers essais, les préjugés, le faux amour du bien public, les routines plus dangereuses encore, et enfin l'envie, veillaient autour de son établissement pour le décrier au dehors et neutraliser ses travaux ; mais son zèle, sa persévérance, son activité, vainquirent enfin tous les obstacles, sa manufacture s'agrandit, ses opérations s'étendirent, un marais inhabitable fut desséché, la contrée entière assainie, et l'on put compter quinze cents âmes, où l'on ne voyait d'abord que quelques familles éparses. Il est vrai qu'Oberkampf fut puissamment aidé par une classe d'écrivains, connus alors sous le nom d'*économistes*, et auxquels on contestait le mérite d'être utiles, quoiqu'ils parussent dévoués au soulagement du peuple, et qu'ils réclamassent sans cesse la liberté de l'industrie nationale ; mais alors comme aujourd'hui on trouvait des gens se plaisant à publier que la terre produisait trop, et qu'il ne fallait pas que le peuple fût heureux. Cependant leur voix (celle des économistes) fut entendue, et l'abbé Morellet, se rendant leur interprète, parvint à convaincre l'autorité ; un arrêt du conseil fit taire les ennemis du courageux manufacturier, et bientôt l'on vit les courtisans, comme les citadins, se couvrir des produits élégants de sa fabrique. Le nom d'Oberkampf pénétra chez l'étranger, et son crédit fut aussi solidement établi à Londres qu'à Paris. Il ne s'endormit pas sur ces succès, il les perpétua par des progrès toujours croissants. A cet effet il payait des agents qui exportaient de l'Allemagne et de l'Angleterre tout ce qui pouvait lui être utile, ou qui allaient enlever aux habitants de l'Inde et de la Perse le secret de leurs couleurs. La France ne pouvait pas rester indifférente à ce spectacle, il se fit une révolution dans tous les esprits, quand on vit les résultats contraires à ceux qu'on avait redoutés : les produits des provinces furent centuplés, les autres peuples, séduits par la beauté des couleurs et par la perfection des dessins, venaient s'approvisionner chez nous, et la France joignit cette illustration à toutes celles qui l'élevaient déjà au-dessus des autres royaumes. Oberkampf fut regardé comme le bienfaiteur de la patrie. Il eut des imitateurs ; on vit, en peu de temps, s'élever trois cents établissements, émules du sien, où deux cents mille ouvriers trouvaient une subsistance assurée, et il en revint à la France, sur une matière brute de 60 millions, un bénéfice que l'on peut évaluer à 240 millions, qui donnaient un nouvel accroissement aux autres branches du commerce. Louis XVI, protecteur éclairé des inventions utiles, apprécia les importants services d'Oberkampf, et lui accorda des lettres de noblesse, conçues dans les termes les plus honorables. La modestie de cet homme estimable égalait son mérite ; il était le seul qui n'y crût pas ; le conseil général de son département lui avait décerné une statue ; il s'y refusa constamment ; elle ne fut point élevée. On lui offrit, plusieurs années après, une place de sénateur, qu'il refusa également. Il accepta la croix d'or de la légion-d'honneur, parce qu'elle lui fut offerte par l'empereur Napoléon, qui, visitant un jour son établissement, la détacha de sa boutonnière, et la lui donna en disant que personne n'était plus digne que lui de la porter. Ce prince causant familièrement une autre fois avec le modeste manufacturier, qu'il appelait le *seigneur de Jouy* : « Vous et moi, lui dit-il, nous faisons une » bonne guerre aux Anglais, vous par votre industrie, » et moi par mes armes. » Puis il ajouta par réflexion ces mots que les événements n'ont que trop justifiés : « C'est encore vous qui faites la meilleure. » A cette époque, Oberkampf exécutait le dessein qu'il avait conçu depuis longtemps de diminuer le nombre des bras employés pour filer et tisser le coton, et de diminuer ainsi considérablement les frais de main-d'œuvre. Il avait, à cet effet, enlevé à nos voisins leurs moyens ingénieux, et importé les machines dont ils faisaient un si utile usage. C'est à Essonne qu'il éleva la manufacture où il naturalisa cette branche importante de la fortune publique. Il y recevait le coton en balles, et ne le rendait qu'en toiles peintes. Cette dénomination de *toiles peintes* que nous donnons aux produits de ce genre d'industrie, ne leur convient pas rigoureusement ; les *perses* et les indiennes, qui nous ont servi de modèles, étaient réellement peintes : on n'imprimait que le trait, et les sujets étaient coloriés au pinceau ; au lieu que nos toiles sont entièrement imprimées, et ne sont en effet que des toiles teintes ; mais l'ancien nom a prévalu, et est resté dans le commerce. Cet homme de bien ne put survivre à la seconde invasion de la France. En 1815, la vallée de Jouy, exposée aux ravages des troupes étrangères, vit ses ateliers déserts, les ouvriers sans travail et dans la misère. Oberkampf, ne pouvant plus soulager une population qu'il avait nourrie pendant soixante ans, et qui lui demandait du pain, répétait souvent : *Ce spectacle me tue.* Il mourut en effet au mois d'octobre de la même année, universellement regretté. Un des fils de ce grand citoyen siège aujourd'hui (1828) à la chambre des députés, où il a été envoyé par les électeurs constitutionnels de Seine-et-Oise ; ils ont voulu récompenser en sa personne les services immenses que son vertueux père a rendus à son pays, et prouver à la France que les lettres, les arts, le commerce, la haute propriété, les sciences et tout ce qu'il y a d'honorable en France ont des droits incontestables aux distinctions nationales.

OBERLIN (Jérémie-Jacques), philologue célèbre, né à Strasbourg, en 1735, d'un instituteur au gymnase

de cette ville, se rendit à Montbeillard, après avoir terminé ses études, afin de se familiariser avec la langue française, alors peu répandue en Alsace. Quelques mois après, il revint à Strasbourg pour y suivre les cours de l'université. Le professeur Schoepflin, qui remarqua son assiduité, mit sa bibliothèque à sa disposition, et se plut à développer son goût pour les monuments de l'antiquité. Il soutint une thèse *sur les usages des anciens dans l'inhumation des morts*, et, en 1758, il fut reçu docteur. Oberlin fréquenta ensuite pendant trois ans les cours de la faculté de théologie; mais il étudia particulièrement cette science en archéologue, ce qui lui permit de trouver l'explication la plus vraisemblable d'un grand nombre de difficultés qui embarrassaient les commentateurs. Dès l'âge de vingt ans, il fut adjoint à son père, et ajourna avec peine des travaux importants pour remplir le métier fastidieux de pédagogue. Schœpflin, dont la réputation attirait une grande affluence d'élèves à Strasbourg, le choisit, dans le même temps, pour expliquer à ces jeunes gens les auteurs latins, et leur faire des leçons sur les branches des connaissances pour lesquelles il n'y avait point de chaire à l'académie. En 1764, il fut adjoint à Lorenz, dans la place de conservateur de la bibliothèque, ouvrit, la même année, un concours public de langue latine, succéda, en 1770, à la chaire de son père au gymnase, et fut nommé suppléant du professeur d'éloquence latine à l'académie. Malgré la double tâche qu'il avait à remplir, il donnait en même temps des cours d'archéologie, de géographie ancienne, de diplomatie, etc.; il mit également au jour plusieurs *manuels* ou instructions élémentaires et différents ouvrages qui ajoutèrent beaucoup à sa réputation. Pendant ses vacances, il visitait le Palatinat, le Brisgau, la Lorraine. En 1776, il parcourut, aux frais du magistrat de Strasbourg, les provinces méridionales de la France, pour examiner ses monuments. En revenant, il s'arrêta un mois à Paris, où il comptait un grand nombre d'amis qui ne connaissaient que ses ouvrages. En 1778, il fut nommé professeur extraordinaire à l'université de Strasbourg; en 1782, professeur de logique et de métaphysique, et en 1787 il joignit cette place à celle de directeur du gymnase. Lorsque la révolution éclata, Oberlin fut porté successivement, par l'estime de ses concitoyens, à la place d'administrateur du district de Strasbourg, puis du département du Bas-Rhin. Arraché violemment, en 1793, à ses fonctions, il fut transféré dans les prisons de Metz, où il fut traité, pendant trois mois avec la plus indigne barbarie. Il obtint néanmoins la permission de louer une chambre dans la ville, et à peine y fut-il installé qu'il commença sur l'histoire et le langage du pays messin des recherches qui furent publiées dans le *Magasin encyclopédique*, tom. II, page 223. Rendu à la liberté par le 9 thermidor, il retourna à Strasbourg, où il reprit ses cours. Lors de l'établissement des écoles centrales, il fut nommé bibliothécaire de celle du Bas-Rhin, et ouvrit aussitôt un cours de bibliographie dans une des salles de la bibliothèque. En 1800, il fit un second voyage à Paris pour y revoir ceux de ses amis qui avaient survécu à la tourmente révolutionnaire. Oberlin mourut à Strasbourg le 10 octobre 1806, d'une attaque d'apoplexie. Il était membre correspondant de l'institut depuis son organisation, et membre d'un grand nombre d'académies nationales et étrangères. On a de lui : 1° *Dissertatio philologica de veterum ritu condiendi mortuos*, Strasbourg, 1757, in-4°; 2° *Rituum romanorum tabulæ in usum auditorum*, ibid., 1774; nouvelle édition augmentée, 1784, in-8°; 3° *Orbis antiqui monumentis suis illustrati primæ lineæ*, 1776; deuxième édition, 1790, in-8°; 4° *Artis diplomaticæ primæ lineæ*, ibid., 1788, in-8°; 5° *Litterarum omnis ævi fata tabulis synopticis exposita*, ibid., 1789, in-8° : ce sont quatre programmes qu'Oberlin publia pour ses cours. 6° *Jungendorum marium fluviorumque molimina*, ibid., 1770—75, 4 part. in-8°; 7° *Miscellanea litteraria maximam partem Argentoratensia*, ibid., 1770, in-4°; 8° *Museum Schoepflini pars prior*, ibid., 1770—73, in-4° : la seconde partie n'a jamais paru. 9° *Essai sur le patois lorrain des environs du comté du Ban-de-la-Roche*, ibid., 1775, in-8°; 10° *Lettre à M. le comte de Skawronski, chambellan de l'empereur de Russie, sur un bijou dont il a fait l'acquisition à Rome, etc.*, ibid., 1779, in-8°; 11° des *Dissertations sur les Minnesingers, ou troubadours de l'Alsace, etc.*, etc., 1782 à 1789, in-4°. Ces dissertations, remplies d'érudition et de recherches curieuses, sont au nombre de huit. 12° *Observations concernant le patois et les mœurs des gens de la campagne*, Strasbourg, 1791, in-8°; 13° *Essai d'annales de la vie de Guttemberg*, ibid., 1801, in-8°. Il regarde Strasbourg comme le véritable berceau de l'imprimerie. 14° *Discours prononcé à l'ouverture de l'académie, le 15 brumaire an XII*, ibid., 1804, in-8°. Il a donné de bonnes éditions de *Vibius Sequester de fluminibus*, du *Glossarium* de Scherz; de quelques ouvrages d'*Ovide*, d'*Horace*, 1788, in-4°; de *Tacite*, Leipsick, 1801, 2 vol. in-8°; des *Commentaires de César*, ibid., 1805, in-8°. Il préparait une édition de *Justin* lorsque la mort l'enleva.

OBERLIN (JEAN-FRÉDÉRIC), ministre protestant, frère du précédent, né à Strasbourg, en 1740, a pris rang parmi les bienfaiteurs de l'humanité, en exerçant, pendant cinquante-neuf ans, les fonctions pastorales dans un pays où l'influence de ses vertus, de sa bienfaisante activité, de ses constants efforts, de ses utiles travaux, a presque entièrement changé, par les plus heureuses améliorations, l'état de l'agriculture, de l'industrie, et surtout le caractère moral et la condition des habitants. Appelé, en 1767, à remplir les fonctions du ministère évangélique dans un territoire nommé le Ban-de-la-Roche, situé sur la limite des départements du Bas-Rhin et des Vosges, il sentit tout ce que cette mission imposait à son activité. Mais par une piété vraiment religieuse, et par un zèle infatigable pour le bien de l'humanité, il comprit qu'il ne devait pas se borner à pourvoir aux besoins spirituels de ses concitoyens. Le pays, entouré de rochers escarpés, manquait de communications au dehors, il entreprit d'en établir : muni d'instruments et de poudre, il se met à la tête des habitants pour faire sauter les roches et creuser des routes; la terre, faute d'engrais, était en grande partie inculte, il la féconde par des moyens artificiels : il fait venir du nord les semences des plantes les plus appropriées à la nature du terrain, et en encourage la culture, et bientôt, par ses soins, les coteaux arides et stériles prennent une face plus riante, et fournissent, non seulement aux besoins du pays, mais encore à des exportations dont les produits servent à des améliorations nouvelles. Toujours occupé du bien être de ses paroissiens, il pourvoit aussi à leurs besoins en cas d'accidents et de maladies; il fait apprendre aux uns à manier la lancette, à d'autres à exercer l'état de sages-femmes; et lui-même, familiarisé avec la connaissance des plantes médicinales, compose, à l'usage du pays, une petite pharmacie, et en dirige gratuitement l'emploi. Sa sollicitude pour les besoins physiques ne ralentissait en rien le zèle de ce digne pasteur pour l'amélioration intellectuelle et morale des habitants, et surtout pour leur éducation religieuse, qu'il considérait comme le premier des besoins. Lorsque, le dimanche, ses paroissiens se réunissaient dans le temple, il les exhortait à la pratique des vertus domestiques et chrétiennes; et quand, dans la semaine, il avait appris que quelqu'un s'était écarté de la bonne voie ou s'était brouillé avec un parent, un ami, un voisin, il savait si bien le ramener que souvent, après le service divin, le paroissien attendait le pasteur, le remerciait, et s'empressait d'aller réparer la faute qu'il avait commise. Rarement un procès s'engageait entre les habitants du Ban-de-la-Roche : et lorsque le digne pasteur ne pouvait parvenir à concilier les parties, on l'a vu plus d'une fois payer de sa propre bourse la somme, objet de la contestation, pour rétablir l'harmonie dans les familles. Tant de vertus et de qualités réunies dans un seul homme ne pouvaient rester longtemps inconnues. Plusieurs sociétés philanthropiques s'empressèrent de le nommer membre honoraire; notre première assemblée nationale déclara qu'il avait bien mérité de la patrie; la société d'agriculture de la Seine lui décerna plus tard une médaille

d'oc; enfin Louis XVIII, sur le rapport du ministre de l'intérieur, le décora de la légion d'honneur. Ce citoyen recommandable mourut à Waldbach (Ban-de-la Roche) le 1er juin 1826, âgé de quatre-vingt-six ans. Les annales de l'Alsace offrent peu d'exemples d'une solennité aussi imposante que celle qui eut lieu à ses funérailles. Dans la vue de conserver le souvenir de ce vénérable pasteur, une souscription a été ouverte pour faire dans le pays même qu'il a régénéré une fondation de charité qui portera le nom d'Oberlin.

OBSONVILLE (FOUCHER d'), né à Montargis en 1736, d'un lieutenant général du bailliage de cette ville, entra au service avant sa vingtième année, et s'embarqua pour les Indes-Orientales. Il s'y montra bon à tout, et fut employé soit comme militaire, soit comme négociant près des chefs du pays, soit comme *cotwal*, ou juge de paix des Indiens, de diverses castes et religions habitant Pondichéry et la banlieue. Ces différents emplois lui fournirent l'occasion de faire de nombreuses observations sur les antiquités, les mœurs, les usages, la religion et la politique des Indiens. Depuis la paix de 1768, il rendit de grands services et à sa patrie et au gouverneur du Bengale, Law de Lauriston, le seul qui, n'ayant pas subi le joug des Anglais, s'était retiré vers Patna, dans le haut du Gange, avec la majeure partie de la garnison et des habitants de Chandernagor. Foucher d'Obsonville revint en France en 1771, et s'y occupa de la mise en ordre des observations qu'il avait recueillies. On doit regretter que des affaires d'intérêt qui le tourmentèrent depuis son retour ne lui aient point permis d'en publier la totalité. Il est à craindre que les manuscrits précieux qu'il a laissés soient perdus pour la science. Il mourut dans une petite terre près de Château-Thierry, le 14 janvier 1802. On a de lui : 1° *Essais philosophiques sur les mœurs de divers animaux étrangers*, Paris, 1783, in-8° et in-12. C'est à la demande de Buffon que Foucher d'Obsonville consentit, en 1781, à détacher ce recueil de ses *Mémoires*. Cet ouvrage renferme aussi l'histoire naturelle, les mœurs et les usages des peuples qu'il avait visités. Une tempête qu'il éprouva lui fournit l'occasion de connaître le caractère indolent et pusillanime de ces peuples, qui accroupis, les bras croisés, attendaient la mort en silence. Attaqué de la peste, en Arabie, il fut obligé par la violence du mal d'abandonner la caravane qu'il suivait, et fut jeté sans connaissance au milieu du désert, par un religieux musulman à qui on l'avait confié. Là, sans autre médecin que la nature, sans autre secours qu'un peu d'eau, il se vit en peu de temps couvert d'ulcères. Exposé le jour aux feux ardents du soleil, traîné la nuit sous un coin d'abri par des femmes arabes qui eurent pitié de lui, il languit ainsi pendant trois semaines, au bout desquelles il parvint à se faire reporter à Alep, où dans l'espace d'un mois ses plaies se cicatrisèrent. 2° *Supplément au voyage de Sonnerat*, Amsterdam (Paris), 1785, in-8°; 3° *Lettre d'un voyageur au baron de L***, sur la guerre des Turcs*, Paris, 1788, in-8°; 4° *Bagavadam*, ou *Doctrine divine* (des Indiens), *sur l'Être Suprême, les dieux, les géants, les hommes*, Paris, 1788, in-8° : traduction faite sur une version tamoule, par Méridas Poullé, interprète de l'ancienne compagnie des Indes, aux frais de Foucher qui lui payait pour cet objet 60 francs par mois jusqu'au moment où il s'aperçut que son infidèle traducteur avait envoyé en France une copie de sa version. 5° *Le Français philanthrope*, ou *Considérations patriotiques relatives à une ancienne et nouvelle aristocratie*, Paris, 1789, in-8°; 6° *Eveil du patriotisme sur la révolution*, Paris, 1792, in-8°. Foucher d'Obsonville avait accueilli avec enthousiasme les principes consacrés par la révolution. M. Carangeot, secrétaire de la *Société d'agriculture* de Seine-et-Marne, séante à Meaux, a publié une *Notice* sur Foucher, Meaux, 1803, in-8°.

OCHS (Pierre), chancelier et grand tribun du canton de Bâle, né à Bâle en 1749, fit des études solides et devint un des jurisconsultes les plus distingués de la Suisse. Sa réputation, comme publiciste, le fit choisir pour intermédiaire entre les plénipotentiaires prussiens et français, en 1795, qui, au mois d'avril de cette année, signèrent, à Bâle, la paix entre la république française et le roi de Prusse. Il concourut aussi aux traités conclus ensuite avec l'Espagne et la maison de Hesse-Darmstadt. Le canton de Bâle l'envoya à Paris, en 1796, pour rétablir la bonne harmonie qu'on assignait de voir s'altérer entre la Suisse et la république française; et l'année suivante, il fut chargé de plusieurs négociations relatives à des échanges de territoire entre les deux états. Ochs était un chaud partisan du gouvernement républicain et l'ennemi déclaré de l'oligarchie qui, depuis des siècles, opprimait la Suisse et qui avait son principal foyer à Berne; il entra donc avec ardeur dans les vues du directoire exécutif, et rédigea, de concert avec lui, une constitution pour la future république helvétique, calquée sur celle de la France. Le projet, accueilli avec enthousiasme par les patriotes de Bâle et du pays de Vaud, fut adopté. Ochs devint membre du sénat helvétique, assemblé à Arau : mais, par suite des intrigues des patriciens, il ne fut point nommé membre du directoire : ce qui mécontenta les patriotes suisses et le gouvernement français, qui, depuis cette époque, exerça sur la Suisse une influence marquée. Rapinat, commissaire du directoire, força, en 1798, deux des directeurs helvétiques, Bay et Pfeiffer, à donner leur démission, et nomma pour leur succéder, Ochs et Dolder. C'était manquer trop ouvertement aux égards qu'on devait à la nation helvétique, et le directoire se crut obligé de rappeler Rapinat et de le disgracier en apparence. Ochs se démit de son emploi, mais le corps-législatif helvétique le rétablit bientôt dans les fonctions de directeur, qu'il ne conserva pas longtemps, car, en 1799, par suite des événements du 30 prairial an VII (18 juin), qui renversèrent le parti de Rewbell, Merlin et Larévellière-Lépaux, Ochs fut de nouveau forcé de donner sa démission. Il vint à Paris en 1800. Après quelque séjour dans cette capitale, il retourna à Bâle, et revint bientôt à Paris comme membre de la *consulta* que Bonaparte, alors premier consul, convoqua afin de rédiger pour la Suisse une constitution, qui fut généralement approuvée et qui a régi ce pays jusqu'en 1814. Ochs fut, dès le principe, nommé membre du conseil-d'état de Bâle, et mourut dans cette ville, le 19 juin 1821. Il était sincèrement attaché à la cause de la liberté et à sa patrie; s'il se laissa guider, trop souvent peut-être, par les chefs du gouvernement français, c'est qu'il était persuadé que la Suisse ne pouvait se débarrasser de ses antiques institutions aristocratiques et féodales que soutenue par la république française. Doué d'un caractère ardent et porté à la satire, il ne ménagea pas les *seigneurs* de l'Helvétie, qui ne lui ont jamais pardonné sa franchise et son républicanisme. La lettre qu'il écrivit de Paris aux chefs du gouvernement suisse, en 1797, leur annonçant que l'antique olygarchie allait être remplacée par une constitution démocratique, commençait par ces mots : « *Très hauts et très puissants seigneurs; c'est* « *peut-être pour la dernière fois que ces titres surannés* « *frapperont les oreilles de vos excellences.* » Le jugement de Mallet-Dupan sur cet homme d'état, a été dicté par l'esprit de parti qui a toujours guidé la plume de ce défenseur des priviléges et de cet ennemi acharné des institutions républicaines. Ochs était non-seulement un homme d'état, mais un écrivain distingué; il a publié divers ouvrages, dont plusieurs en français, langue qu'il affectionnait et qu'il écrivait purement. Voici les titres des principaux : 1° *Lettre d'un citoyen de Bâle à un de ses amis, à Neufchâtel*, anonyme, 1781, in-8° ; 2° *Histoire de la ville et du pays de Bale*, Bâle, 1785—1821, 6 vol. in-8°. Cet ouvrage, composé sur des documents originaux et authentiques, est fort estimé des savants. Müller l'a souvent cité avec éloge. 3° *Projet de constitution helvétique* (en allemand, en français et en italien), Paris, 1797, in-8° : deuxième édition, Bâle, 1798, in-12. Merlin de Douai participa à la rédaction de ce projet. 4° *L'Inca d'Otaïti*, tragédie en cinq actes et en vers français, Bâle, 1807 : elle ne fut point représentée. 5° *Prométhée*, opéra en 3 actes et en vers libres, Paris, 1808. 6° *L'Homme à l'heure*, comédie en 3 actes et en prose, Paris, 1808. C'est un ouvrage singulier et tout-à-fait original qui n'est pas sans mérite, malgré de nombreux défauts. Le *Journal de l'empire* en a rendu compte, le 27 novembre 1808.

O'CONNOR (Arthur), lieutenant général au service de France, est né en Irlande en 1766, d'une

famille des plus anciennes de cette île, qui, selon l'opinion reçue, descend des chefs qui en ont anciennement gouverné quelques parties avec le titre de rois. Dans les temps modernes, les O'Connor ont bien mérité de leurs concitoyens par le dévouement avec lequel ils ont sacrifié leur vie et leur fortune pour leur patrie. Quoique malheureux dans leurs efforts, ce nom sera à jamais illustre parmi les Irlandais patriotes, et peut-être un jour les descendants du général A. O'Connor jouiront-ils des sacrifices faits par leur illustre père. Ce digne patriote, quoique protestant, ne cessa de plaider la cause des catholiques opprimés, dans le parlement irlandais et dans ses écrits. Choisi par les chefs des Irlandais-unis pour être un des membres de leur directoire occulte, il concourut, de tous ses moyens, à l'organisation de ses compatriotes, et fit adopter les mesures les plus énergiques pour favoriser l'insurrection générale contre les Anglais. Le vice-roi, soupçonnant les projets de M. A. O'Connor, le fit arrêter, en 1797, comme prévenu de manœuvres contre la sûreté de l'état. L'année suivante, il fut accusé d'avoir tramé une conspiration contre le roi d'Angleterre, et d'avoir invité le gouvernement français à envahir l'Irlande. Une pareille accusation entraînait la peine capitale, mais heureusement les preuves manquaient pour établir la culpabilité : traduit devant un jury, le prévenu fut acquitté et remis en liberté. Il éprouva cependant de nouvelles vexations, fut encore arrêté, et finit par se réfugier en France, dont le gouvernement lui accorda le grade et le traitement de général de division qu'il a conservés sous les Bourbons. La franchise de son caractère et son attachement inaltérable pour la cause de la liberté le rendirent peu agréable à Napoléon, qui ne l'employa jamais. Le général O'Connor a épousé la fille de l'illustre et infortuné Condorcet, et en a eu plusieurs enfants. Il a publié : 1° *Tableau des exactions du gouvernement anglais en Irlande :* il était très jeune lorsqu'il publia cet écrit ; 2° *Lettre au comte de Carlisle en réponse aux deux lettres du comte Fitz William, sur l'état de l'Irlande*, 1795, in-8° ; 3° *Lettre au comte de Camden*, 1798, in-8° ; 4° (en français), *l'État présent de la Grande-Bretagne*, 1804, in-8°. Dans cet écrit, l'auteur montra une grande connaissance de la situation financière de l'Angleterre, et si, en prévoyant la crise qui la menace, il s'est trompé en la croyant très prochaine, c'est que, comme d'autres écrivains judicieux, il n'a pas pu calculer les fautes de Napoléon qui ont multiplié les ressources de la Grande-Bretagne. Ce que le général O'Connor a présagé arrivera, mais un peu plus tard qu'il ne l'avait pensé.

O'CONNOR (Roger), frère du précédent, riche propriétaire en Irlande, était éditeur-propriétaire d'un journal politique qui s'imprimait à Dublin, et connu par son opposition au gouvernement anglais. D'abord poursuivi pour avoir inséré dans sa feuille un article qualifié de libelle diffamatoire dirigé contre un membre de la chambre des pairs, il fut ensuite accusé d'avoir conspiré contre l'état et entretenu des liaisons avec le gouvernement français, dans le but de faire déclarer l'indépendance de l'Irlande. Le jury n'ayant pas trouvé suffisantes les preuves fournies par le ministère public, acquitta le prévenu, qui fut remis en liberté. Peu de temps après, se trouvant à Londres, il y fut de nouveau arrêté, puis relâché, et étant retourné en Irlande, il quitta le pays avec son frère pour se soustraire à de nouvelles poursuites après l'insurrection malheureuse des *Irlandais-unis*. Il se rendit à Hambourg, où il se croyait en sûreté : Crawford, ministre d'Angleterre près le sénat de cette ville, obtint des faibles magistrats l'arrestation et l'extradition de Roger O'Connor, qui fut transféré en Irlande : mais nul délit ne se trouvant à sa charge, il fallut lui rendre encore une fois la liberté. Depuis cette époque, il vécut paisiblement dans son pays pendant dix-huit ans environ. Un procès le plus inique lui fut alors suscité par des ennemis invétérés et atroces. On osa l'accuser, en 1817, d'avoir été un des complices du vol d'une voiture publique qui avait été arrêtée sur la grande route cinq ans auparavant, le 2 octobre 1812. Le public reconnut sans peine dans cette calomnieuse et inconcevable accusation une trame ourdie contre M. O'Connor, dont l'innocence fut bientôt proclamée par la décision unanime du jury, devant la cour d'assises tenue à Trim. Deux faux témoins, nommés Owens et Warring, déposèrent contre lui, mais ayant été convaincus de parjure, ils se dérobèrent par la fuite au procès criminel qui allait leur être intenté. Il a depuis publié un mémoire sur ce procès que la perversité de ses ennemis lui avait suscité.

O'CONNOR (Charles), savant théologien irlandais, très zélé catholique, et bibliothécaire du duc de Buckingham, à Stowe, mérite d'être cité honorablement pour la fermeté avec laquelle il a, dans plusieurs écrits, combattu les opinions ultramontaines, ce qui l'a rendu odieux à la plupart des évêques et du clergé fanatique de l'Irlande. Le docteur O'Connor a publié : 1° *Lettres de Columbanus avec une adresse historique sur les calamités occasionées par l'influence étrangère dans la nomination des évêques d'Irlande*, 1810 à 1813, 2 vol. in-8°. C'est par cet ouvrage que le public a appris, pour la première fois, que depuis l'expulsion de la maison de Stuart du trône et du sol de l'Angleterre, ce fut toujours le chef ou le prétendant qui nomma les évêques catholiques de l'Irlande, que le pape confirmait ; ce qui dura jusqu'à la mort du cardinal York, dernier rejeton des Stuarts. 2° *Récit des événements les plus intéressants dans l'histoire moderne d'Irlande*, 1810, in-8° ; 3° *Rerum Hibernicarum scriptores veteres*, 1818, 4 vol. in-4°. Cet ouvrage remarquable, outre les annales de l'Irlande, contient une notice sur les manuscrits en anciens caractères irlandais, et antérieurs à l'établissement des Danois, avec des *fac simile*, des dissertations sur l'antiquité des lettres en Irlande, sur l'ancienne année des Irlandais et les Rathas, sur les anciens poëmes cités par Tigernach dans le 11ᵉ siècle, sur les eclipses rapportées dans les anciennes chroniques, par le calcul desquelles on établit la chronologie des rois irlandais, d'Écosse et d'Hibernie, et d'autres pièces chronologiques très curieuses écrites vers l'an 1053.

ODIER (Louis), médecin génevois, issu d'une famille française protestante, réfugiée, né à Genève le 17 mars 1748, fit de brillantes études dans sa ville natale et de grands progrès dans la physique, sous le célèbre Saussure, et dans les mathématiques sous L. Bertrand. Voulant embrasser la profession de médecin, il se rendit à Edimbourg, où, après avoir suivi les cours de Cullen, Monro, Black, etc., il prit ses degrés en 1770. Il passa ensuite à Londres, et suivit les leçons de Mackensie et des célèbres George Fordyce et Guillaume Hunter, visita la Hollande, et assista à Leyde aux cours de Gaubius et de Van Doweren, et vint en dernier lieu à Paris se perfectionner dans la chimie, sous Macquer et Rouelle. De retour à Genève, il ouvrit un cours de chimie où il expliqua la théorie de la chaleur latente que Black enseignait depuis peu d'années, et qui était presque inconnu sur le continent à cette époque. Il se livra avec succès à la pratique médicale et composa un grand nombre de mémoires et d'articles qui furent insérés dans divers recueils scientifiques de Genève. Cependant le docteur Odier fut plutôt un médecin instruit qu'un auteur remarquable par des découvertes importantes ou des vues profondes et originales ; il introduisit dans la matière médicale l'oxide de bismuth, dont l'usage est utile dans les crampes et autres affections de l'estomac, et l'huile de ricin contre le ténia. Il contribua puissamment à l'introduction de la vaccine dans sa patrie, en Suisse et en France, et dès 1798 il publia la traduction de l'ouvrage de Jenner sur cette matière. En 1800, une épidémie de petite vérole des plus meurtrières éclata à Genève, et servit mieux que tous les raisonnements, à prouver l'efficacité de la vaccine comme moyen préservatif de cette terrible maladie. Le docteur Odier fut membre du conseil des deux cents et des commissions législatives, et prit part à la rédaction d'un projet de code criminel. Il mourut le 13 avril 1817. Son compatriote et confrère, M. Maunoir, a publié un *Mémoire* sur lui ; il a paru également une *Notice historique sur la vie et les écrits de Louis Odier*, Genève, 1818. Ce médecin a publié : 1° *Mémoire sur les propriétés hygroscopiques de l'épiderme d'une baleine qui échoua, en 1768, près de Crammond, à cinq milles d'Edimbourg*, in-

séré dans le *Journal de médecine*, tome XI, pag. 656; 2° *Observations sur la mortalité causée par la petite vérole, etc.*, en forme de *Lettres* à Haën, imprimées dans le même volume; 3° *Traduction* de l'ouvrage de Jenner sur la vaccine, dans le 12e volume de la *Bibliothèque britannique*; 4° *Manuel de médecine pratique*, Genève, 1803 : c'est le sommaire des cours de médecine qu'il fit en 1799; 5° tous les articles signés *O* dans la *Bibliothèque britannique*; 6° un grand nombre d'*Observations* et de *Mémoires* dans le recueil de la *Société de physique et d'histoire naturelle* de Genève; dans celui de la *Société des arts* de la même ville, et dans le *Journal de Genève* pendant les années 1789, 1790, 1791. Il a laissé quelques ouvrages manuscrits, et entre autres un *Journal* en latin qui renferme les résultats de sa pratique médicale. Il était correspondant de l'institut de France et membre de plusieurs autres sociétés étrangères.

ODIER (Pierre-Agathange), sous-intendant militaire, chevalier de Saint-Louis, officier de la légion-d'honneur, né à Saint-Marcellin (Isère), en 1774, s'enrôla à peine âgé de dix-sept ans, comme grenadier, dans le quatrième bataillon des volontaires de son département. Il passa ensuite dans l'administration militaire, fut nommé successivement adjoint au commissaire des guerres, et plus tard sous-inspecteur aux revues de l'ancienne garde. Dans toutes les fonctions qu'il a remplies, il s'est constamment distingué; mais il a toujours montré une modestie, une simplicité, une droiture qui l'ont seules empêché d'arriver aux premiers emplois. Cependant des circonstances difficiles firent connaître sa supériorité; et comme il arrive aux hommes de génie, son âme s'éleva avec les événements. Député en 1815, il fut consulté sur les questions graves qui s'agitèrent, et fut même appelé dans un conseil privé de la plus haute importance; mais la paix survint, et il vit se fermer la carrière qu'il devait fournir avec succès. A la réorganisation du corps administratif de l'armée, il fut nommé sous-intendant militaire. Bientôt après, le gouvernement lui donna une marque honorable de sa confiance en l'appelant à l'école d'état-major, pour instruire de jeunes officiers dans la science si difficile et si peu connue de l'administration militaire. Il se livra tout entier à ses nouveaux devoirs, et développa un rare talent dans l'art d'enseigner. Odier est mort à Paris, le 8 mars 1825. On a de lui : 1° *Cours d'études sur l'administration militaire*, Paris, 1824—1825, 7 vol. in-8°. Ouvrage estimé et qui fait époque dans la science de l'administration des armées. 2° *De la réforme dans la législation militaire*, in-8°; 3° *De l'administrative de l'armée d'Espagne, ou du système des entreprises*, in-8°.

O'DONNELL (Don Joseph-Henri), comte de l'Abisbal, lieutenant-général espagnol, et grand'-croix de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand, est né vers 1770 en Andalousie, où sa famille, originaire d'Irlande, était établie depuis longtemps. A peine âgé de quinze ans, il entra dans les gardes royales, fit avec distinction la guerre contre la république française, en 1795, sous le général comte de Castel Franco, et était major d'infanterie en 1808. Il se déclara, à cette époque, contre les Français, et parvint rapidement au grade de maréchal de camp. En 1813, son corps d'armée, qui, au commencement de la campagne, avait formé la réserve de l'Andalousie, manœuvra d'accord avec ceux des généraux Morillo et Espana, et la reprise du fort de Pancorvo en fut la suite. Dans le mois de juin de la même année, il contribua à l'évacuation de Saragosse par les troupes françaises, et obtint ensuite des succès dans la vallée d'Aran, en Catalogne, qui lui firent conférer le titre de comte de l'Abisbal, village où il avait battu et fait prisonnier, en 1810, le général Schwartz. En 1814, Ferdinand VII nomma O'Donnell capitaine-général de l'Andalousie, lui confia plusieurs fonctions importantes, et le décora de la grand'croix du nouvel ordre militaire d'Espagne, pour le dédommager des désagréments qu'il avait éprouvés de la part des cortès, qui l'avaient d'abord emprisonné et ensuite banni pour avoir publié un écrit dirigé contre la représentation nationale. En 1815, il eut le commandement de l'armée d'observation sur la frontière de France. En 1818, il fut nommé gouverneur de Cadix, et, l'année suivante, commandant en chef de l'armée destinée à agir contre les indépendants de Buénos-Ayres. O'Donnell, aussi ambitieux que fourbe, aspira dès lors à jouer un rôle qui était au-dessus de ses forces. Ne voulant point aller faire la guerre en Amérique, il songea à profiter de la répugnance que l'armée sous ses ordres avait à quitter l'Espagne, et fit quelques démarches pour s'assurer des sentiments des troupes envers leur chef; mais ayant acquis la certitude que si l'armée s'insurgeait ce ne serait point au profit de son général, il se borna à retarder le moment du départ. Sur ces entrefaites, l'insurrection éclata à Cabezas, et bientôt Riego et Quiroga occupèrent l'île de Léon. La cour, qui se méfiait de lui, l'appela à Madrid où il se rendit après quelque hésitation, bien décidé à se prononcer pour le parti qui lui paraîtrait avoir le plus de chances de succès. Après plusieurs conférences, Ferdinand le chargea de conduire les troupes de la Manche dans la Galice où l'esprit constitutionnel faisait de grands progrès, mais avant qu'il pût exécuter cet ordre, le roi fut forcé d'accepter la constitution. O'Donnell, devenu également suspect aux deux partis, la fit proclamer à Ocana par le régiment *Impérial Alexandre*, dévoué au parti constitutionnel, et commandé par un de ses frères. Le peu de confiance que ce parti avait en lui ne permit pas d'employer ce général versatile dans le service actif; mais, en 1822, lorsque l'apostolique Bessières menaçait Madrid à la tête des bandes *de la Foi*, on résolut de donner le commandement des troupes à O'Donnell, pour aller au secours du général O'Daly, qu'il réussit à dégager après avoir battu et rejeté loin de la capitale Bessières et ses brigands. Par suite de ce service, il eut le commandement de la première armée de réserve destinée à protéger la capitale, mais il ne resta pas longtemps fidèle au gouvernement constitutionnel, et se laissa gagner par le comte de Montijo, l'homme peut être le plus remuant et le plus intrigant de l'Espagne. Celui-ci écrivit à O'Donnell une lettre très artificieuse, dans laquelle il lui retraçait les malheurs de l'Espagne et lui proposait d'en être le libérateur. Le général lui fit une réponse, le 15 mai 1823, dans laquelle la duplicité de son caractère se peint tout entière : il commence par protester de son attachement aux cortès, et finit par offrir de modifier la constitution, en rappelant le roi à Madrid, propose la convocation des cortès extraordinaires et la nomination d'un ministère *étranger à tous les partis*. La faction qui voulait renverser la constitution s'empressa de publier la réponse de O'Donnell. Abandonné de ses officiers, qui le traitèrent de traître, il se démit de son commandement et s'évada. Cherchant à se sauver en France, il fut d'abord arrêté par les troupes constitutionnelles; mais délivré par les Français il quitta sa patrie et vint se retirer à Limoges.

O'DONOJHU (Don Juan), lieutenant-général espagnol, né en Espagne et issu d'une famille irlandaise, après avoir servi avec distinction, se prononça, en 1808, contre l'agression de Napoléon, et fut ensuite appelé par le gouvernement de Cadix au ministère de la guerre, place dans laquelle il rendit d'éminents services à sa patrie dans l'organisation de l'armée et le plan de ses opérations. Il se montra cependant l'un des partisans les plus exaltés du pouvoir absolu et le défenseur outré des droits de la métropole sur les colonies, contre lesquelles il ne cessa de provoquer les mesures les plus rigoureuses. Toutefois, au moment du retour de Ferdinand, en 1814, s'étant déclaré en faveur de la constitution, il fut disgracié, incarcéré, et accusé d'avoir trempé dans une conspiration dirigée contre le roi. On a été jusqu'à dire qu'il subit la torture, mais n'ayant rien avoué et aucune preuve n'existant contre lui, il fut remis en liberté, et vécut plusieurs années loin de la cour sans aucun emploi. En 1820, il suivit le parti de Riego et fut ensuite envoyé au Mexique en qualité de capitaine-général, en remplacement de l'amiral Apodaca qu'on accusait de faiblesse et de trop d'indulgence envers les insurgés. Ce choix n'était pas heureux, surtout à une époque où il n'y avait rien à attendre des moyens violents; les opinions de O'Donojhu, au sujet des colonies, étaient trop connues au-delà des mers pour laisser le moindre doute aux insurgés sur les projets de l'Espagne, libre ou es-

clave, mais toujours constante dans son système d'opprimer les colons de l'Amérique. Le nouveau vice-roi arriva au Mexique dans le moment le plus critique, et n'eut pas le choix des mesures que les circonstances impérieuses le forcèrent d'adopter. Apodaca était bloqué dans la capitale; Iturbide, après avoir abandonné la cause de l'Espagne, qu'il avait servie avec zèle et même avec acharnement, s'était mis à la tête de vingt-cinq mille indépendants et jouissait de la plus grande popularité; l'esprit insurrectionnel faisait de rapides progrès et il ne restait aucune chance de rétablir l'autorité de la mère patrie. Dans ces fâcheuses extrémités, O'Donojhu se décida à traiter avec Iturbide pour sauver la vie et la fortune de tant de milliers de familles espagnoles que la continuation de la guerre menaçait d'une ruine totale, et peut-être même d'un massacre général ou d'être expulsées du pays. Le nouveau capitaine général se rendit donc à Cordova, où il fut reçu avec les plus grands honneurs; le 26 août 1820, il signa avec Iturbide un traité par lequel l'Espagne reconnaissait l'indépendance du Mexique, qui appelait au trône un prince de la famille régnante, à condition qu'il viendrait résider dans le pays. En attendant son arrivée, on devait créer une junte ou gouvernement provisoire, chargé de nommer une régence et de convoquer une assemblée nationale pour rédiger la constitution qui devait régir l'empire du Mexique. O'Donojhu était par le même traité nommé membre de la junte, et chargé d'employer son autorité pour faire sortir, au moyen d'une capitulation honorable, les troupes espagnoles de la ville de Mexico. Ce traité reçut en partie son exécution : les troupes espagnoles évacuèrent la capitale, la régence fut nommée, et O'Donojhu en fit partie; mais Iturbide en était le président et réunissait le titre de généralissime des armées impériales de terre et de mer. Il fit son entrée à Mexico sous des arcs de triomphe, aux acclamations d'un peuple ivre de joie et d'espérances, qui le proclamait le sauveur de sa patrie. Le rôle du général O'Donojhu devint dès-lors bien pénible, et il en conçut un vif chagrin auquel on attribue sa mort, qui eut lieu subitement le 8 octobre 1820. Quelques personnes ont cependant soupçonné qu'il mourut empoisonné.

ODRY (Charles), l'un des principaux acteurs des Variétés, est né à Versailles en 1782. Fils d'un honnête négociant, il se vit forcé, à la mort de son père, d'embrasser une profession vers laquelle il se sentait d'ailleurs entraîné par un penchant invincible. Encouragé par les succès qu'il avait obtenus sur divers théâtres de société, alors fort à la mode à Paris, il se fit comédien, vers 1802; entra dans la troupe des Délassements Comiques, dirigée alors par Picardeau, ancien acteur de l'Ambigu, et passa ensuite au théâtre de la Gaieté, puis à celui de la Porte Saint-Martin. Ce dernier théâtre ayant été au nombre de ceux qui furent supprimés par décret impérial, en date de Tilsitt, le 8 août 1807, Odry fut engagé définitivement, la même année, à celui des Variétés, où il est encore. Il faut le dire : jusqu'alors cet acteur n'avait joui d'aucune réputation, soit parce qu'on n'avait pas su le mettre à sa place, soit parce qu'il ne connaissait pas bien lui-même la nature de son talent. On l'avait vu tour à tour jouer les pères nobles et les valets, les raisonneurs, les tyrans et les jeunes-premiers; il était impossible d'exceller dans des genres si différents. Aux Variétés, il ne fut d'abord chargé que des valets subalternes; mais il y mit tant de comique et de naturel, qu'il mérita qu'on lui fît des rôles particuliers, auxquels il a su toujours mettre un cachet d'originalité; et il a trouvé moyen de se faire applaudir entre Brunet et Potier. Les principales pièces où l'on peut dire qu'il est inimitable, sont le *Valet ventriloque*, l'*Homme automate*, le *Soldat laboureur*, l'*Intrigue à la Rapée*, les *Cuisinières*, et une foule d'autres, qui lui ont assuré une réputation proverbiale et européenne, à laquelle ont mis le sceau ses poésies burlesques, et notamment son fameux poëme des *Gendarmes*. Odry a obtenu aussi les honneurs de l'*Ana*. Les plaisanteries, les calembourgs, les bons mots et même les niaiseries dont il a habillé la plupart des rôles qu'il a créés, ont été en partie recueillis dans l'*Odriana*, qui a eu plusieurs éditions, in-18. Cet artiste qui, par son zèle et ses talents, est aujourd'hui un des soutiens du théâtre auquel il est attaché, n'est pas moins estimable par ses qualités sociales et par ses vertus domestiques. Les diverses excursions qu'il a faites dans les départements, à Lyon, Lille, Strasbourg, Rouen, le Havre, Bordeaux, et en Angleterre, d'où il revient pour la seconde fois, lui ont valu de nouveaux succès, des couronnes, et surtout de l'argent.

O'FARRILL, *Voyez* FARRILL.

OGINSKI (MICHEL-CASIMIR), grand général de Lithuanie, né en 1731, d'une famille des plus anciennes et des plus illustres de son pays, joignait à un extérieur prévenant un caractère doux, affable, et des talents très agréables. Protecteur des arts, il jouait de plusieurs instruments, et savait également bien manier le crayon et le pinceau. L'Encyclopédie, à l'article *Harpe*, lui attribue l'invention des pédales pour cet instrument. Le château de Slonim, qu'il habitait, et où il vivait en prince souverain, était le point de réunion de la première noblesse du pays, et des artistes étrangers les plus distingués. Son patriotisme l'arracha du sein des plaisirs et des richesses, en 1771; il se mit à la tête de la confédération de Lithuanie pour combattre les Russes, qui menaçaient d'envahir sa patrie. Rulhière, dans son ouvrage sur l'*Anarchie de la Pologne*, et Ferrand, dans l'*Histoire des trois démembrements* de ce pays, lui rendent un témoignage honorable. Persécuté par la Russie, qui confisqua toutes ses propriétés, il émigra, et ne rentra en Pologne qu'en 1776. C'est lui qui fit creuser à ses frais un canal, qui porte son nom, et qui, par la jonction de deux rivières, ouvre une communication de la mer Baltique à la mer Noire, et facilite le commerce dans l'intérieur du pays. Ayant perdu les deux tiers d'une fortune très-considérable, au premier partage de la Pologne, par les guerres civiles, et toutes les calamités dont ce pays fut la victime, il se retira des affaires, et afin de conserver à sa famille le riche patrimoine qu'il possédait encore, il résolut, à défaut d'héritiers de son nom, de le faire passer, par un contrat de vente, à Michel-Cléophas Oginski, son neveu, qu'il aimait beaucoup. Il mourut à Warsovie, en 1803, âgé de soixante-douze ans.

OGINSKI (MICHEL-CLÉOPHAS), ancien grand trésorier de Lithuanie, fils d'André Oginski, sénateur palatin, et de Pauline, comtesse de Szembek, né en 1765, près de Warsovie, commença à servir sa patrie à l'âge de dix-neuf ans. Après avoir été nonce représentant à la diète, membre de la chambre des finances, et depuis envoyé extraordinaire en Hollande, et chargé d'une mission particulière en Angleterre par la diète constituante, il revint à Warsovie à l'époque où les Polonais, pour assurer la liberté et l'indépendance de leur pays, luttoient contre le parti d'opposition qui, appuyé d'une forte armée russe, renversa tous les projets des patriotes, détruisit la constitution du 3 mai, et forma la soi-disant confédération de Targowiça. Oginski fut une des premières victimes du nouveau gouvernement : toutes ses terres furent séquestrées. Obligé d'aller les réclamer à Petersbourg, en 1793, il ne les recouvra qu'après beaucoup de pertes et de sacrifices, et sous la condition d'entrer dans le ministère de Pologne. Mais il résigna la place de grand trésorier, qu'il avait acceptée, dès que le généralissime Kosciuszko eut levé l'étendard de l'indépendance nationale, en 1794. Oginski forma alors un corps de chasseurs à ses frais, et offrit des sommes considérables pour les besoins de sa patrie. Il commanda d'abord, comme volontaire, dans l'avant-garde, une expédition du côté de Minsk, et ensuite du côté de la Livonie, où il fit passer la Dwina à la nage à un détachement de cavalerie, qui pénétra dans la ville de Dunabourg : mais il ne put s'y maintenir après l'occupation de Wilna par les Moskovites, et la retraite de l'armée de Lithuanie. Obligé de fuir après la révolution, pour se soustraire à la persécution, il abandonna toute sa fortune, qui fut distribuée à des généraux russes. Après avoir passé plusieurs mois à Venise, où beaucoup d'émigrés polonais s'étaient réunis, il fut nommé, en 1796, agent des patriotes polonais à Constantinople et à Paris, où il se rendit, à différentes reprises, pour se concerter avec ses compatriotes sur les moyens de rétablir leur patrie avec l'appui du gouvernement français.

Il ne renonça à ses tentatives qu'à l'époque où tout espoir de réunion avait disparu. Éloigné de son pays, et dénué de ressources, il demanda la permission d'y rentrer, ce qui lui fut accordé par l'empereur Alexandre, en 1802. À son retour, il s'enferma dans sa campagne, à Zalesié, à vingt-cinq lieues de Wilna, et il y vécut plusieurs années avec sa famille, se livrant à son goût pour l'étude, et travaillant à la rédaction de ses mémoires. Après la paix de Tilsitt, il alla passer trois années, avec sa famille, en Italie et à Paris. L'empereur Alexandre l'ayant nommé sénateur de Russie, et conseiller privé, en 1810, il se rendit à Pétersbourg, où il est resté jusqu'en 1815. Depuis 1822, il a demandé, et obtenu, la permission d'aller soigner sa santé en Italie; il s'est choisi la ville de Florence, où il mène en ce moment une vie très retirée. La culture des jardins et la musique l'occupent dans ses moments de loisir; ses productions musicales sont connues et applaudies partout, et principalement ses polonaises. Il a publié: *Mémoires de Michel Oginski, sur la Pologne et les Polonais, depuis 1788 jusqu'à la fin de 1815*, Paris, 1826-1827, 4 vol. in-8°, traduit en allemand, par Gleych, Leipsick, 1827-1828, 4 vol. in-8°.

OGINSKI (GABRIEL), neveu du précédent, né en 1788, se trouvait à Wilna lors de la campagne de 1812. Dans l'espoir de contribuer au rétablissement de sa patrie, il accepta la place de chef de la garde d'honneur de Lithuanie, destinée au service de Napoléon. Ce corps ne put être complété promptement; mais Gabriel Oginski, avec un détachement d'une vingtaine d'hommes, accompagna l'empereur des Français dans sa marche jusqu'à Moskou, et dans sa retraite jusqu'à Wilna. Il suivit depuis l'armée polonaise jusqu'à Paris, et obtint de l'empereur Alexandre, après son entrée dans cette capitale, la permission de revenir en Lithuanie, et de rentrer en possession de ses terres, qui avaient été momentanément séquestrées; il y vit aujourd'hui dans la retraite.

OGLIANICO (MAURICE-IGNACE FRÉSIA d'), baron, lieutenant général, né, à Saluces, le 1er août 1746, d'une famille noble du Piémont, fut élevé à l'académie royale de Turin, et entra, en 1766, au service de Sardaigne, en qualité de *cornette* dans le régiment du roi-dragons, où il parvint au grade de major-colonel du régiment de Chablais-dragons, en 1793, et de brigadier des armées et colonel des chevau-légers du *roi*, en 1796; il avait mérité cet avancement rapide par sa conduite honorable pendant la guerre que la Sardaigne avait soutenue contre la France, dans l'intervalle de ces deux époques. Par suite d'une convention conclue avec le général Joubert, le roi de Sardaigne ayant abandonné alors ses états de terre ferme et délié ses troupes de leur serment, le général d'Oglianico passa avec la cavalerie piémontaise au service de France, et alla se joindre à l'armée d'Italie, où sa réputation et ses services lui valurent bientôt le grade de général de brigade. À l'ouverture de la campagne de 1799, il commandait une brigade de dragons dans la division du général Hatry, et se trouva aux deux batailles livrées aux Autrichiens sous les murs de Vérone, les 26 mars et 5 avril. Il se fit remarquer, dans cette dernière, par une charge qu'il exécuta, sous les ordres du général Moreau, à la tête de deux faibles escadrons, contre un bataillon qu'il fit prisonnier, et au milieu duquel il était entré seul avec son aide-de-camp. Il obtint alors le commandement de toutes les troupes piémontaises, qui ne cessèrent, sous un tel chef, de rivaliser de gloire avec les nôtres. Sa valeur lui devint fatale au combat du 29 avril, où après avoir déployé la plus grande bravoure contre les Russes et les Autrichiens, dont les forces étaient décuples, il fut fait prisonnier de guerre sur l'Adda. Rendu bientôt à l'armée française, il continua de prendre part à ses brillants succès. Lors de la réunion du Piémont à la France en 1802, le général Frésia fut revêtu du commandement de la Haute-Loire; et, en 1803, il organisa, à Montpellier, la légion du midi, composée de Piémontais. Commandant de la légion d'honneur dès la première promotion, il fit, sous les ordres de Masséna, les campagnes d'Italie, en 1805 et 1806, et passa ensuite en Prusse à la grande armée, avec une division de cuirassiers. Devenu, l'année suivante, général de division, il commanda, à Friedland, en cette qualité, un corps de cavalerie étrangère. Au mois de septembre de la même année, il passa en Espagne avec la cavalerie du 2e corps d'observation de la Gironde dont il avait reçu le commandement. Son courage et ses talents ne purent l'empêcher de subir la funeste capitulation de Baylen, signée par le général Dupont. N'étant point responsable de la conduite de ses chefs, il fut nommé, à sa rentrée en France, commandant de la 18e division militaire dans le département de la Côte-d'Or, et fut chargé, en 1809, d'une mission importante près de la cour de Toscane. Il passa ensuite à la grande armée, ayant sous ses ordres les régiments de cavalerie organisés en Italie. De retour dans ce pays après la campagne d'Autriche, il prit le commandement de la 4e division du royaume, et fut nommé gouverneur provisoire de Venise après la mort de l'amiral Villaret-Joyeuse. Il fit, en 1813, la campagne de Saxe, et revint bientôt exercer le commandement militaire des provinces illyriennes, où il mit dans un état de défense respectable les châteaux de Laybach et de Trieste. Forcé d'évacuer ces provinces, il reprit le commandement de l'une des divisions de l'armée de réserve que l'on organisait en Piémont, et au commencement de 1814 il fut chargé de la défense de la ville et de la rivière de Gênes, où il se soutint malgré la vigueur des attaques et la faiblesse de ses moyens, jusqu'au moment où les circonstances devinrent tellement impérieuses, qu'il résolut d'abandonner le pays; il conclut alors avec le général Bentink la convention la plus honorable, et sortit de Gênes avec les honneurs de la guerre. À la restauration, le général d'Oglianico comptait quarante-neuf ans de service, un grand nombre de campagnes, et avait reçu plusieurs blessures graves. Admis à la retraite en 1815, il resta fidèle à sa patrie adoptive, et y fixa sa résidence. Il mourut à Paris, le 2 novembre 1826, à l'âge de quatre-vingts ans.

O'HIGGINS. *Voyez* HIGGINS.

OLANETA (don ANTONIO PEDRO), général espagnol, né en Biscaye, passa en Amérique à l'âge de dix-sept ans, et s'établit à Tupiza, où il avait un parent. Quelque temps avant la révolution des Provinces-Unies de la rive de la Plata, il s'était adonné à l'exploitation des mines, mais sans succès. Ce fut là peut-être une des causes qui le portèrent à vouloir jouer un rôle dans ce grand drame. Il se fit remarquer par de grandes violences contre les Américains partisans de l'indépendance, fut admis comme adjudant-major dans les milices provinciales de Chicas, et fut fait, bientôt après, lieutenant-colonel. Il fit ses premières armes dans la province de Tucuman; à la tête de quelques troupes composées d'Espagnols et d'Américains: longtemps il n'y éprouva que des revers; cependant il fut nommé colonel à la suite d'une affaire sanglante qui eut lieu à Ayouma, et major-général quelques mois après. Le gouvernement lui confia alors le commandement de la division d'avant-garde de l'armée du Pérou. Dans ce dernier poste, qu'il occupa treize ans, il rendit des services à la cause royale, remporta divers avantages, principalement dans le mois de septembre 1823, sur un corps de troupes péruviennes que le général Santa-Cruz avait imprudemment poussé jusqu'aux rives du Désaguadero; mais ses services eussent eu des résultats bien autrement importants pour la cause royale si, mu par son ambition, il n'avait introduit, par sa désobéissance, le désordre et la discorde dans les rangs de l'armée espagnole. Peu de temps après la défaite du général Santa-Cruz, il se proclama vice-roi du Pérou, faisant en même temps courir le bruit que cette dignité lui avait été conférée par le roi d'Espagne; mais il cessa bientôt de prendre ce titre. Toutefois il n'en persista pas moins à vouloir être considéré comme le seul officier général de l'armée royale; et le 21 février 1824, il publia, contre les généraux Laserna, Valdes, Canterac et autres, un manifeste dans lequel il les représentait comme ennemis de la divinité et de sa majesté catholique. Il alla jusqu'à faire une guerre ouverte contre les troupes du vice-roi; et, de son autorité privée, il prononça l'abolition du système constitutionnel, sous prétexte que ce système n'existait plus en Espagne,

bien qu'il n'eût reçu aucune nouvelle officielle à ce sujet. Le vice-roi Laserna indigné fit marcher des troupes contre lui; et, le 9 mars, il le força à signer une sorte de capitulation par laquelle il reconnaissait que les choses resteraient sur le même pied qu'elles étaient postérieurement à la proclamation de la constitution des cortès. Il fut de nouveau contraint de se soumettre à l'autorité du vice-roi, et se vit même obligé d'obéir aux ordres du général Valdez, commandant en chef de l'armée du sud. Mais à peine les nouvelles de la délivrance du roi et du renversement des cortès commencèrent-elles à percer, qu'il publia, le 21 février, à Potosi, une proclamation séditieuse dans laquelle il déclarait la constitution des cortès abolie, destituait toutes les autorités existantes, et menaçait des peines les plus sévères ceux qui attaqueraient la religion et l'ordre monarchique, c'est-à-dire son autorité. La guerre civile se ralluma de nouveau entre Olañeta et le vice-roi; le premier fut quelquefois battu, mais jamais soumis. Tous deux s'accusaient de favoriser les révolutionnaires, ce qui a fait débiter dans l'armée de Bolivar qu'Olañeta s'était déclaré pour l'indépendance, cause dont il était l'ennemi le plus acharné, mais à laquelle il rendait, sans le vouloir, un éminent service. Après la bataille d'Ayacucho, livrée le 9 décembre 1824, et qui amena l'évacuation presque entière des armées espagnoles, il ne restait plus aux indépendants que le fort du Callao à soumettre et le général Olañeta. Ce dernier saisit cette occasion de vomir de nouvelles injures contre Laserna, Valdez et Canterac, qui avaient consenti à signer la honteuse capitulation d'Ayacucho; il profita de ce revers pour se mettre à la tête des débris de l'armée royale qui purent se rallier à sa division. Cependant malgré l'assurance et la forfanterie de ses proclamations, Olañeta, qui semblait devoir renverser les trophées d'Ayacucho, s'était successivement retiré devant les divisions mises à sa poursuite, de Potosi jusque dans la province de Salta. Il était près d'une petite ville nommée Tumulsa avec sept ou huit mille hommes, lorsqu'il y fut joint et attaqué, le 1 avril 1825, par un détachement de l'armée péruvienne, qui n'était, dit son commandant (le général Urdimenea), que de trois cents hommes. Malgré leur infériorité numérique les Péruviens n'hésitèrent pas à commencer l'attaque par une fusillade, où le général Olañeta tomba l'un des premiers blessé à mort. Cet accident découragea les siens, qui prirent la fuite, laissant au pouvoir du vainqueur deux cents prisonniers et tous les bagages du général. Dépourvu de véritables connaissances militaires et politiques, sans élévation dans les idées, étranger aux sentiments généreux, soupçonneux et jaloux à l'excès envers ses compagnons d'armes, ennemi implacable des idées nouvelles, confondant, dans son aveugle haine, et les hommes et les opinions, il fut presque autant détesté des siens que des ennemis de sa cause. Il se fit souvent l'exécuteur des ordres arbitraires et tyranniques de l'ex-vice-roi Pezuela, dont il avait été le séide.

OLAVIDÈ (Paul-Antoine-Joseph), né à Lima, au Pérou, vers 1725, d'une famille riche et considérée, s'appliqua de bonne heure à l'étude, et fit de tels progrès, qu'à l'âge de vingt ans il fut nommé auditeur de la province de Lima. Lors du mémorable tremblement de terre qui, le 29 octobre 1749, détruisit Callao et la plus grande partie de la ville de Lima, Olavidè déploya une activité infatigable, pour réparer les maux causés par ce désastre, ce qui lui valut la reconnaissance et les éloges de la majorité des habitants. Il fit reconstruire plusieurs édifices publics, et entre autres un couvent et un théâtre; les moines l'accusèrent d'avoir donné plus de magnificence au second qu'au premier, et en firent un sujet d'accusation en imputant à l'irréligion l'éloignement qu'il témoignait pour les moines. Les clameurs des ennemis d'Olavidè parvinrent jusqu'à Ferdinand VI, monarque entièrement dévoué aux moines, et le jeune auditeur fut mandé à Madrid. Il y perdit son procès et sa place; mais ce ne fut point pour cette affaire qu'il fut incarcéré. Les frais énormes qu'elle lui avait occasionés, et son goût pour la magnificence l'ayant mis dans la nécessité de contracter des dettes, ses créanciers le firent arrêter. Il tomba malade dans sa prison, et obtint d'être transféré à Leganès, à sept lieues de Madrid. Là il sut intéresser, par les charmes de son esprit, de sa figure et de ses manières élégantes, une riche veuve, dona Isabelle de los Rios, qui paya ses dettes, lui rendit la liberté et l'épousa. Il se livra alors au commerce, et s'associa avec deux riches négociants. Tous les ans il visitait Paris, où il fréquentait les hommes de lettres et les philosophes les plus distingués. Ses liaisons avec Voltaire lui furent depuis imputées à crime par l'inquisition. Son hôtel, à Madrid, tenu à la française, était le rendez-vous de la meilleure société: il y donnait des fêtes brillantes et des spectacles: il avait traduit en vers espagnols *Zaïre* et *Mérope*, de Voltaire, qu'il faisait représenter par des jeunes gens formés par lui-même à la déclamation: on y jouait aussi des opéra-comiques français. Les Péruviens le nommèrent leur *personero*, ou leur mandataire et protecteur auprès du gouvernement espagnol, ce qui augmenta beaucoup son influence. Olavidè contribua beaucoup à apaiser une émeute qui éclata à Madrid, se lia avec le célèbre ministre comte d'Aranda, et le seconda de tous ses moyens dans l'expulsion des jésuites prononcée par le roi Charles III, trop bon catholique pour ne pas être l'ennemi de ces dangereux moines, qui n'ont de chrétien que le masque, et de Jésus que le nom. Ses talents administratifs le firent choisir pour diriger les colonies que le gouvernement voulait établir sur la Sierra-Morena, pour civiliser le pays et le purger des contrebandiers et des malfaiteurs, en y faisant fleurir l'agriculture et les arts. Olavidè y déploya une rare intelligence, et obtint des succès étonnants. La Sierra-Morena, contrée inculte et malsaine, qui, sur une étendue de vingt-sept lieues, coupée de montagnes arides et de vallées marécageuses, n'offrait de subsistance précaire qu'à quelques pâtres, changea entièrement de face, et en peu de temps l'agriculture et les manufactures y fleurirent. Olavidè fit venir des fabricants et dessinateurs de Lyon, des cultivateurs suisses et allemands; il fit ouvrir des routes, établir des auberges commodes, et ces améliorations furent même portées si loin, que les villages de la Carlota et de la Carolina paraissaient aux voyageurs étrangers une anomalie en Espagne. Mais Olavidè ne voulut point de couvents et le moins possible de moines errants et mendiants dans sa colonie; il rédigea des statuts qui portaient l'exclusion de toute communauté religieuse des districts confiés à son administration, déclaraient nulles les donations faites au clergé par testament, et interdisaient les rétributions pécuniaires pour les messes et autres suffrages pour le repos de l'âme des morts. Il voulut même que les colons protestants ne fussent point inquiétés dans l'exercice, non public, de leur religion, et permit de travailler pendant quelques-uns des jours de fête, si nombreux en Espagne. Il n'en fallait pas tant pour attirer sur lui la persécution des moines, depuis des siècles les maîtres de ce beau royaume. Un capucin allemand, qui s'était introduit dans la colonie, dénonça Olavidè au récollet Joachim d'Eta, depuis évêque d'Osma, et alors confesseur de Charles III; celui-ci, profitant de l'ascendant qu'il avait su prendre sur le roi, l'engagea à nommer grand-inquisiteur le fanatique évêque de Zamora, qui refusa d'accepter à moins que le roi ne révoquât l'édit de 1759, à la promulgation duquel Aranda et Olavidè avaient puissamment contribué, et par lequel on interdisait à l'inquisition de statuer définitivement sur des objets majeurs et de prononcer des condamnations graves sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du gouvernement. Le récollet fit révoquer l'édit, et le nouveau grand-inquisiteur fit incarcérer Olavidè, en 1776. Après deux années de la plus cruelle captivité dans les cachots de l'inquisition, sa sentence fut portée par cet abominable et inique tribunal, le 24 novembre 1778, et lue en présence de soixante personnes, élevées en dignité, la plupart anciennement liées avec Olavidè, qui parut en habit de pénitent: on lui avait fait grâce du *san-benito* et de la corde au cou. La lecture des pièces du procès dura quatre heures, et sa vie entière fut scrutée. Selon la sentence des inquisiteurs, Olavidè s'était rendu coupable d'avoir admis dans sa bibliothèque des ouvrages impies et hérétiques, tels que l'*Encyclopédie*, le *Dictionnaire* de Bayle, l'*Esprit*

des lois de Montesquieu, des *écrits* de Voltaire et de J.-J. Rousseau ; d'avoir parlé avec *irrévérence* des saints, de certaines pratiques de dévotion : d'avoir traité saint Augustin de *pauvre homme*, et d'avoir eu l'étonnante audace d'avancer que Pierre Lombard, saint Thomas, saint Bonaventure et tous les docteurs scolastiques avaient *retardé* les progrès de l'esprit humain ; d'avoir dit que la règle des chartreux était *barbare*, et qu'il *préféroit* Marc-Aurèle et plusieurs philosophes païens à certains princes chrétiens, et à plusieurs pères de l'église ; de s'être fait peindre au milieu des attributs païens de Vénus et de Cupidon ; d'avoir fait un voyage à Ferney et d'avoir reçu de Voltaire une lettre, dans laquelle se trouve cette phrase : « *Il serait à desirer que l'Espagne eût quarante personnes comme vous* ; » d'être hérétique, athée, etc. Olavidé nia la plupart de ces accusations, interpréta les autres, et protesta qu'il n'avait jamais cessé d'être sincèrement attaché à la religion catholique, apostolique et romaine. Il fut néanmoins condamné à être enfermé pendant huit ans dans un monastère, assujetti à la règle la plus sévère et à des pratiques pieuses tous les jours ; à y apprendre son catéchisme, à y lire pour tout livre l'*Incrédule sans excuse*, du père Ségueri, et le *Symbole de la foi*, de Louis de Grenade. Les huit années révolues, il devait être banni à vingt lieues de la cour et de toutes les grandes villes, exclu de tout emploi ; et il lui était enjoint de ne jamais aller qu'à pied, et de porter de modestes vêtements de couleur sombre et de bure. Olavidé s'évanouit à la lecture de cette sentence ; et après avoir signé à genoux une profession de foi, et avoir reçu l'absolution, il fut reconduit en prison, et de là dans le couvent où il devait subir sa peine. En 1780, Olavidé sortit du couvent où il était confiné pour aller prendre les eaux. Une surveillance peu sévère lui permit de se sauver en France et de venir à Paris. Il y reçut l'accueil le plus honorable de la part de tous les hommes, alors très nombreux, qui détestaient la superstition et abhorraient le fanatisme religieux. Dans une séance publique de l'académie française, Marmontel protesta contre l'injuste sentence de l'inquisition, et cette partie de son discours fut couverte d'applaudissements. Cependant le comte d'Aranda, alors ambassadeur d'Espagne à Paris, reçut l'ordre de sa cour d'exiger l'extradition de son ancien ami Olavidé qui s'était retiré à Toulouse, où il vivait tranquille sous la protection de M. de Puymaurin, syndic-général des états de Languedoc, avec lequel il était lié depuis long-temps. M. de Vergennes refusa d'abord d'accorder la demande de l'ambassadeur d'Espagne, mais la cour eut la coupable condescendance de céder, et l'ordre de livrer Olavidé fut donné. C'en était fait de cette malheureuse victime du fanatisme, si le charitable Colbert, évêque de Rhodès, averti à temps, n'eût donné avis à M. de Puymaurin du danger qui menaçait son protégé. Olavidé parvint à s'évader, et se réfugia à Genève. Quelques heures après son départ, un commissaire de l'inquisition, suivi de plusieurs alguazils, se présentent à minuit et pénètrent dans son domicile, où ils comptaient l'enlever. Le gouvernement français se montra, en cette occasion, aussi peu jaloux de ses droits qu'étranger aux devoirs de l'hospitalité. Après avoir passé quelques années à Genève, Olavidé revint en France, après la mort de Charles III, et vécut à Paris, sous le nom de comte de Pilos, dans une société choisie d'amis et de savants. Il avait eu le bonheur de mettre en sûreté une grande partie de sa fortune, dont il faisait le meilleur usage. Lorsque la révolution éclata, il en conçut de grandes espérances pour le bonheur de l'Espagne ; mais bientôt la lutte des partis ayant amené des résistances et par suite des mesures d'une rigueur extrême, Olavidé, que la convention nationale avait déclaré *citoyen adoptif de la république française*, n'aspira plus qu'à revoir sa patrie pour y jouir tranquillement de ses richesses ; mais dénoncé sous la terreur comme aristocrate, il fut mis en prison à Orléans, et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Dans cette nouvelle captivité, et après sa sortie de prison, pendant le séjour qu'il fit à Meung-sur-Loire, chez M. Lecouteux-Dumolay et ensuite chez un autre ami à Cheverney, près Blois, il s'occupa à composer *El evangelio en triumfo, o Historia de un filosofo desengañado*, ouvrage auquel il dut son rappel en Espagne, et qui lui valut des éloges immodérés de la part des moines et des inquisiteurs espagnols, qui tirèrent gloire de la conversion éclatante d'un philosophe aussi marquant. C'était lui faire trop d'honneur ; car Olavidé ne fut jamais qu'un homme aimable et superficiel à qui ses malheurs ont donné une célébrité non méritée. Il se montra imprudent en Espagne, et fit l'esprit fort parce que c'était alors le bon ton à Paris ; il changea ensuite avec le temps sans qu'il soit possible de dire quelle fut sa dernière pensée. Il rentra en Espagne en 1798, et se retira dans une terre en Andalousie, où il est mort, en 1803, au sein de sa famille. En 1800, il fit donation aux hospices d'Orléans d'une grande ferme qui avait appartenu à l'Hôtel-Dieu de cette ville, et qu'il avait achetée. *Le Triomphe de l'évangile* eut huit éditions consécutives ; il a été traduit en français par Buynand des Echelles (Lyon, 1805, 4 vol. in-8°), et dans plusieurs autres langues.

OLBERS (GUILLAUME), médecin et astronome allemand, né le 11 octobre 1758, au village d'Arbergen, duché de Bremen, dans la même maison que le célèbre historien Heeren, montra dès sa plus tendre jeunesse un génie décidé pour l'astronomie, à laquelle il a fini par se consacrer presque entièrement. Il doit sa célébrité à la découverte des deux nouvelles planètes connues sous les noms de Pallas qu'il aperçut en 1802, et Vesta en 1807, et de plusieurs comètes. On lui doit aussi une méthode nouvelle analytique et trigonométrique très ingénieuse et plus expéditive, et une autre pour le calcul des comètes. Son ouvrage *sur l'astronomie* a été publié à Weimar, en 1797, en allemand, avec une préface et des notes de M. de Zach. Lors de la comète de 1819, M. Olbers a fait paraître, au sujet de ces corps célestes dont la nature est encore un problème, un calcul extrêmement étendu, d'où il résulte « qu'une » des comètes se trouvera dans quatre-vingt-huit mille » ans aussi près de la terre qu'en est la lune ; que dans » quatre millions d'années, notre globe est menacé » de la visite d'un autre de ces astres qui s'en appro» chera jusqu'à deux mille cinq cent soixante-six lieues, » et que si la masse est égale à celle de la terre, elle » exercera une force d'attraction qui, en soulevant les » eaux de la mer à une hauteur de treize mille pieds, » produira un déluge ; qu'enfin dans deux cent vingt » millions d'années, une autre comète viendra cho» quer la terre. » Il se peut que beaucoup d'autres comètes, dont les révolutions n'ont point encore été calculées, s'approchent plus ou moins de notre globe à des époques beaucoup moins éloignées ; mais comme ces corps paraissent pour la plupart formés d'éléments extrêmement raréfiés, il est probable qu'ils ne peuvent exercer une grande influence sur notre système planétaire ; et aussitôt que leur masse se consolidera, les comètes deviendront de véritables planètes à orbites elliptiques et non paraboliques. Nous pouvons par conséquent nous rassurer, du moins pour un avenir très lointain. M. Olbers a publié plusieurs mémoires sur d'autres sujets scientifiques, et notamment un relatif à l'influence attribuée à la lune sur notre atmosphère et sur le corps humain, et qui a été transcrit dans l'*Annuaire* publié par le bureau des longitudes de France. L'auteur y prouve, d'une manière très satisfaisante, que notre satellite n'exerce aucune influence notable sur l'atmosphère par sa force d'attraction ou par la chaleur, dont la lumière de la lune paraît dépourvue ; mais en admettant le raisonnement et les calculs de ce savant, nous sommes néanmoins forcés de reconnaître comme un fait incontestable l'influence des phases de la lune sur un grand nombre de maladies, surtout dans les pays voisins des tropiques, et nous soupçonnons que cet astre exerce une influence plus ou moins marquée dans l'atmosphère et sur la végétation par suite de propriétés autres que l'attraction et le calorique. L'action chimique de sa lumière propre pourrait bien ne pas être entièrement nulle. M. Olbers exerce encore la médecine dans la ville de Bremen, où il a fixé sa résidence. Il a publié : 1° *De oculi mutationibus internis*, 1780, in-4° ; quelques *dissertations sur le calcul des parallaxes, sur les aérolithes*, etc.

et divers *mémoires* astronomiques insérés dans la *Connaissance des temps* et dans les feuilles périodiques de MM. de Zach et de Bode, entre autres un *Mémoire sur la possibilité de la rencontre d'une comète avec la terre*, dont la *Bibliothèque Universelle* de Genève a rendu compte dans son n° de mai 1828.

OLIVIER (Guillaume-Antoine), voyageur et entomologiste, membre de l'institut et de la société d'agriculture de Paris, né aux Arcs, bourg près de Fréjus, le 19 janvier 1756, sortit du collége à l'âge de quatorze ans, et se rendit ensuite à Montpellier, où il fut reçu docteur en médecine trois ans après. Le jeune Olivier, accueilli par les leçons du savant Gouan et par l'amitié de Broussonnet, son condisciple, conçut pour l'histoire naturelle un goût très vif. Rappelé dans sa famille, et trouvant peu d'occasions d'exercer sa profession dans le lieu obscur où il se voyait relégué, il s'adonna avec ardeur à l'étude des plantes et des insectes. Broussonnet qui entretenait avec lui une correspondance active parla de lui à Berthier de Sauvigny, intendant de Paris, et le proposa à ce magistrat comme très capable de diriger l'énumération des productions naturelles de la généralité de Paris, qui devait faire partie de la description statistique de cette généralité que cet intendant avait projetée. Olivier accepta les propositions qui lui furent faites par Berthier; et, à l'âge de vingt-trois ans, il vint à Paris, et parcourut les environs de la capitale pour en connaître les productions et pour les décrire. Il remit successivement à l'intendant de Paris plusieurs mémoires sur la géologie, la minéralogie, la botanique, etc. Il eut ensuite une occasion bien favorable de mettre à profit ses connaissances en entomologie. Gigot d'Orcy, receveur-général des finances, avait consacré une partie de sa fortune à rassembler un cabinet d'histoire naturelle, dont les insectes formaient la partie la plus brillante. Encouragé par le succès d'un premier ouvrage sur les papillons d'Europe, qui avait été publié à ses frais par Engramelle, il voulut mettre au jour une histoire générale des coléoptères, et chercha un naturaliste qui consentît à l'écrire sous ses yeux et d'après son plan; Olivier se présenta et fut agréé. Non seulement Gigot d'Orcy mit à sa disposition son cabinet et les livres dont il pouvait avoir besoin, mais il le fit voyager en Angleterre et en Hollande, pour y décrire et faire peindre les insectes qu'on n'avait point à Paris. Olivier fut presqu'en même temps sollicité de concourir à ce vaste mais incohérent édifice, élevé aux sciences et aux lettres, l'*Encyclopédie méthodique*. Il se chargea de l'histoire naturelle des insectes, déjà commencée par Mauduyt, qui, à la vérité, n'avait donné que quelques généralités et une sorte de revue rapide des livres sur l'entomologie publiés avant lui. La révolution priva Olivier de sa place à l'intendance de Paris, le força de suspendre les deux grands ouvrages qu'il avait entrepris sur l'histoire naturelle des insectes. Le ministre Roland ayant eu l'idée d'envoyer une embassade au roi de Perse, à l'effet de lier des relations avantageuses au commerce de France, voulut confier cette mission diplomatique à des savants capables de donner des notions exactes sur la Perse et l'empire ottoman. Olivier et Bruguière furent choisis pour l'exécution de cette entreprise. Mais bientôt le ministre qui l'avait conçue, périt victime de l'anarchie, et nos deux savants furent obligés de voyager dénués de la protection du gouvernement qui les avait envoyés, sans les ressources nécessaires qui leur avaient été promises. De Constantinople, où ils s'étaient rendus, ils parcoururent quelques unes des îles de l'Archipel, se dirigèrent ensuite vers l'Egypte, et abordèrent à Alexandrie, le 8 octobre 1794; puis de l'Egypte, après avoir visité les îles de Candie et de Santorin, ils résolurent de se rendre au lieu de leur destination. Ils débarquèrent à Bairout, traversèrent la Syrie, une partie de l'Arabie et de la Mésopotamie, séjournèrent à Bagdad, et arrivèrent enfin à Téhéran, d'où, après avoir obtenu du ministre de Perse des réponses favorables sur tous les objets de leur mission, et visité diverses contrées de ce royaume, ils se décidèrent à se rapprocher de leur patrie. Ils quittèrent Ispahan avec une caravane qui se rendait à Kermanchah; ils échappèrent heureusement aux dangers auxquels ils se virent exposés dans les pays occupés par les Arabes nomades et par les Kurdes vagabonds, et ils arrivèrent à Baghdad et ensuite à Alep: de là, ils s'embarquèrent à Latakie, visitèrent l'île de Cypre, et abordèrent en Caramanie d'où ils se rendirent par terre à Scutari, puis à Constantinople. Après s'être reposés dans la capitale de l'empire ottoman, ils frétèrent un bâtiment pour revenir en France; ils virent Athènes, Corinthe, Salamine, Céphalonie, Corfou, et débarquèrent à Ancône, le 24 septembre 1798. Là le malheureux Bruguière succomba aux fatigues de ce long et pénible voyage (*Voyez* Bruguière); et Olivier partit seul pour Paris, où il arriva en décembre 1798, plus de six ans après son départ, apportant avec lui de nombreuses collections sur toutes les parties de l'histoire naturelle. Treize mois après son retour, il fut nommé (26 janvier 1800) membre de l'institut; et il s'occupa de la rédaction de son voyage et de la continuation des deux grands ouvrages sur l'histoire naturelle des insectes, que ce voyage l'avait forcé d'interrompre. Lorsque cette relation parut, elle fut lue avec empressement, et traduite dans plusieurs langues. Olivier termina promptement l'histoire générale des coléoptères; il n'avait plus qu'à s'occuper de la continuation du *Dictionnaire des insectes* de l'*Encyclopédie*, lorsque sa nomination à la place de professeur de zoologie à l'école vétérinaire d'Alfort vint donner un nouvel aliment à son activité scientifique. Peu après son retour dans sa patrie, il avait eu le malheur de perdre une épouse chérie; mais au bout de quelques années, il fut assez heureux pour trouver, dans une nouvelle union, des moyens efficaces de consolation. Sa fortune, quoique modeste, lui assurait une honorable indépendance; il jouissait de la considération acquise par une vie toute consacrée aux sciences et honorée par d'utiles travaux. La nature l'avait doué d'une constitution forte, et sa santé paraissait inaltérable: rien ne semblait manquer à son bonheur, lorsque tout-à-coup il fut attaqué d'une maladie de langueur. Il lutta long-temps avec courage contre le mal; et outre les travaux dont nous avons fait mention, malgré le déclin de ses forces, il fit des rapports et rédigea des mémoires pour l'institut et pour la société d'agriculture, et entreprit une suite d'observations sur les insectes nuisibles aux plantes céréales, en ajoutant de nouvelles preuves au traité qu'il avait publié sur l'utilité de l'étude de l'entomologie pour l'agriculture et les arts. Enfin les progrès de la maladie dont Olivier était atteint le forcèrent de suspendre tous ses travaux: on l'envoya respirer l'air natal; mais il en fut peu soulagé. S'étant arrêté à Lyon, à son retour, il fut trouvé mort dans son lit, le 1er octobre 1814. Un anévrisme considérable de l'aorte, que toute l'expérience des médecins n'avait pu soupçonner, avait occasioné cette mort subite et prématurée. Olivier avait alors cinquante-huit ans; il était grand, bien proportionné; ses traits étaient peu prononcés, mais sa physionomie était vive et expressive; il avait de la gaieté et de l'égalité dans le caractère, et il était, dans le commerce habituel de la vie, aimable, simple et sans prétention. Il a publié: 1° *Mémoires sur l'entomologie, l'agriculture et la botanique*, dispersés dans ceux de l'institut, de la société d'agriculture, et dans différents journaux; 2° *Histoire naturelle des coléoptères*, 1789—1808, 6 vol. in-4°, accompagnés de 363 planches; 3° *Dictionnaire de l'histoire naturelle des insectes de l'Encyclopédie méthodique*, 1789—1819, les 8 premiers vol. in-4°: le 1er vol. est de Mauduyt; une partie de la deuxième moitié du 8e est de M. Latreille, qui a continué l'ouvrage avec Godard. 4° *Voyage dans l'empire ottoman, l'Egypte et la Perse*, 1801-1807, 3 vol. in-4°, ou 6 vol. in-8°, avec atlas; 5° plusieurs articles d'insectes dans le *nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle appliquée aux arts*, de Deterville, particulièrement ceux de la classe des coléoptères. Les *Mémoires* qu'il avait remis à Berthier de Sauvigny sur la statistique de la généralité de Paris ont été perdus dans le pillage de la maison de ce magistrat.

O'MEARA (Barry-Edward), irlandais de naissance, et chirurgien de la marine royale anglaise, était premier chirurgien du *Bellérophon* lorsque Napoléon, entraîné par la fatalité, prit l'inconcevable résolution d'aller se livrer aux Anglais, et eut la simplicité

de croire à la générosité de leur gouvernement. Pendant la traversée de Rochefort à Plymouth, O'Meara donna des soins à plusieurs officiers français qui avaient accompagné l'ex-empereur, et se rendit très agréable à celui-ci par ses manières, son instruction et sa connaissance de la langue italienne, dans laquelle ils s'entretenaient ensemble. Dès que le sort destiné à l'illustre captif fut connu, le duc de Rovigo engagea M. O'Meara à accompagner Napoléon en qualité de chirurgien à Sainte-Hélène; il accepta la proposition après avoir obtenu le consentement du capitaine Maitland qu'il avait suivi sur trois vaisseaux que cet officier commanda successivement. Cet officier et l'amiral Keith décidèrent O'Meara à accepter un emploi à la fois honorable et lucratif, car tous deux ils faisaient le plus grand cas de ce chirurgien. Il partit donc, mais après avoir stipulé qu'il conserverait son grade et son rang dans la marine, et qu'il pourrait quitter l'île de Sainte-Hélène quand il le voudrait. Il remplit, à l'entière satisfaction de Napoléon et de sa suite, pendant les premiers temps, ses fonctions sans éprouver aucun désagrément; mais à peine le nouveau gouverneur, sir Hudson Lowe, fut-il arrivé dans l'île, qu'O'Meara s'aperçut, pour la première fois, qu'on avait compté sur lui pour des services autres que ceux de sa profession; son refus de devenir l'espion de l'empereur lui suscita des tracasseries, et provoqua enfin son rappel, qui eut lieu, le 25 juillet 1818, à la sollicitation de sir Hudson Lowe. Lord Bathurst, alors ministre des colonies, dominé par les craintes puériles de l'évasion de Napoléon et dépourvu de générosité, était, de tous les membres du cabinet, le plus porté à adopter des mesures d'une extrême et inutile rigueur contre l'ex-empereur. En rappelant O'Meara, il lui accorda, aux yeux de toute l'Europe, un brevet de probité, car son seul crime était d'avoir répugné à devenir l'instrument de la haute police du cabinet britannique, toujours ombrageuse et tracassière. Pendant son séjour auprès de l'homme le plus extraordinaire du siècle, O'Meara tint un journal exact de toutes les conversations qu'il avait familièrement avec Napoléon, et eut soin de mettre les feuillets du manuscrit en sûreté à mesure qu'il les mettait au net en les faisant passer en Angleterre et remettre à M. Holmes, agent de l'empereur à Londres. Cette précaution était devenue nécessaire, car depuis que M. Warden, chirurgien du vaisseau *le Northumberland*, avait publié la relation de ses rapports avec Napoléon, les lords commissaires de l'amirauté avaient défendu à tous leurs subordonnés de rien divulguer des renseignements qu'ils auraient pu recueillir dans leur emploi officiel à l'île de Sainte-Hélène. « Le « désir des ministres de S. M. britannique était, dit « M. O'Meara, d'ensevelir l'esprit de Napoléon avec « son corps dans le tombeau de son exil. C'est, pour« suit-il, parce que je crois que les moindres étincelles « d'un génie tel que le sien doivent être conservées « pour l'histoire; c'est parce que je méprise le despo« tisme qui voudrait emprisonner l'intelligence même, « que j'ai contrarié ce dessein. » Toutefois, par une discrétion qui fait honneur au caractère de M. O'Meara, il n'a livré à l'impression son journal qu'après la mort de Napoléon, et avec l'autorisation des exécuteurs testamentaires de l'empereur. Après vingt ans de service, il s'est vu privé de ses emplois par le même gouvernement qui a largement récompensé sir Hudson Lowe, ce qui n'a rien d'étonnant de la part d'un cabinet tel qu'était alors celui de Saint-James: le noble geôlier avait bien exécuté ses instructions, tandis que le chirurgien roturier avait contrarié le ministère par son obstination à rester honnête homme. Depuis son retour en Europe, sir Hudson Lowe a intenté un procès à M. O'Meara, et l'a forcé de fournir caution comme quoi il ne l'attaquerait pas et ne le provoquerait pas en duel. Nous ne pouvons qu'approuver cette conduite prudente de la part d'un homme tel que sir Hudson Lowe qui, après tout, n'ayant fait qu'obéir à ses maîtres, a eu raison de penser que c'était à lord Bathurst et à ses collègues à répondre pour lui. Le journal de M. O'Meara a produit une grande sensation en Angleterre, en Europe et en Amérique: il en a été publié plusieurs éditions anglaises et plusieurs traductions françaises. Comme on devait s'y attendre, les feuilles et les revues ministérielles ont attaqué cet ouvrage avec toute la mauvaise foi et la grossièreté qui les distingue, et ont encore renchéri sur le ministère en prodiguant les plus insultantes épithètes à l'empereur et à toutes les personnes de sa suite et en entassant d'impudents mensonges et les plus noires calomnies sur la victime de Sainte-Hélène et ses généreux compagnons d'exil. Heureusement le public anglais, qui connaît la vénalité de ces calomniateurs à gages, n'a accueilli leurs diatribes qu'avec le plus profond mépris. Il en est résulté que M. O'Meara s'est acquis l'estime de tous les hommes de bien, tandis que sir Hudson Lowe ne sait où cacher son déshonneur. M. O'Meara a publié: 1° *Relation des événements arrivés à Sainte-Hélène postérieurement à la nomination de sir Hudson Lowe au gouvernement de cette île, en réponse à une brochure anonyme intitulée*: Faits démonstratifs des traitements qu'on a fait éprouver à Napoléon Bonaparte, conformes, etc., Paris, 1819, in-8°; 2° *Documents historiques, suivis de pièces justificatives sur la maladie et la mort de Napoléon Bonaparte*, 1821, in-8°; 3° *Lettre adressée à M. l'éditeur du Morning Chronicle*, Paris, 1821, in-8°; 4° *Complément du Mémorial de Sainte-Hélène; Napoléon en exil; Relation contenant les opinions et les réflexions de Napoléon sur les événements les plus importants de sa vie durant trois ans de sa captivité*, Paris, 1823, 2 vol. in-8°, ou 4 vol. in-12, plusieurs fois réimprimé; 5° *Napoléon dans l'exil, ou l'Écho de Sainte-Hélène*, traduit de l'anglais, 1825, 2 vol. in-8°.

ONIS (don Louis de), diplomate espagnol, né dans la province de la Manche, jouissait déjà d'une grande réputation dans son pays lors de l'invasion de l'Espagne par l'armée française, en 1808. Il se décida dès le commencement de la lutte contre Napoléon, et on lui attribua dans le temps le fameux manifeste que Cevallos publia comme son propre ouvrage. En 1809, M. Onis fut nommé par la junte suprême d'Espagne envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire aux États-Unis d'Amérique; mais en dépit des efforts de ce diplomate, le président Madison refusa de le reconnaître en son caractère officiel, alléguant que la couronne d'Espagne était en litige, et qu'il était contraire aux principes de la république de se prononcer pour l'un ou l'autre des partis qui se disputaient le pouvoir dans la Péninsule, les armes à la main. M. Onis continua néanmoins à résider dans le pays, où il rendit des services importants à son gouvernement, en le tenant au courant des événements de l'Amérique espagnole, et en transmettant aux gouverneurs et commandants de sa nation à la Havane, au Mexique, à Venezuela et dans la Nouvelle-Grenade, des ordres et des avis intéressants. Enfin, Ferdinand étant remonté sur le trône, M. Onis crut qu'il serait bientôt reçu en qualité d'envoyé de S. M. C.; mais le cabinet de Washington, qui avait ses raisons pour retarder le rétablissement des relations diplomatiques avec l'Espagne, différa, sous différents prétextes, de prendre un parti décisif, et M. Onis ne fut formellement reconnu qu'au mois de décembre 1815. Aussitôt que M. Onis se vit revêtu d'un caractère diplomatique, il ne perdit pas un instant pour renouveler les protestations, qu'il n'avait cessé de faire pendant cinq ans, contre la saisie de Pensacola, de Mobile et des deux Florides par les Britanno-Américains, qui s'en étaient emparés sous différents prétextes: mais le cabinet de Washington n'en tint aucun compte, et laissa sans réponse les notes de M. Onis. Il se plaignit également, à plusieurs reprises, de la piraterie organisée à Baltimore et dans d'autres ports de l'Union contre la navigation espagnole, et des expéditions qui se faisaient avec la plus grande publicité, dans tous les ports de la confédération, pour le compte des états insurgés de l'Amérique espagnole. Le gouvernement des États-Unis éluda toutes ces plaintes, répondit par des subtilités, et se retrancha sur ses pouvoirs limités et circonscrits par les lois, et sur la prétendue neutralité qu'il avait adoptée. Enfin, l'Espagne n'ayant plus aucun espoir de reprendre les Florides, M. Onis se décida à signer un traité définitif avec le gouvernement des États-Unis, par lequel ces territoires furent cédés, et les limites entre les possessions espagnoles et celles de la confédération fixées. L'Espagne

obtint le Texas, et les Etats-Unis renoncèrent à toutes leurs réclamations d'indemnités. Ce traité, signé le 22 février 1819, approuvé par le sénat et ratifié par le président, fut envoyé à Madrid; mais il ne fut pas ratifié par le roi d'Espagne, par suite des basses intrigues du duc d'Alagon et autres favoris de Ferdinand VII, qui s'étaient fait donner des terrains très considérables dans les Florides, concessions dont le gouvernement américain refusait de reconnaître la validité, les regardant comme tardives et postérieures à la date du traité de cession de ces provinces ou de leur échange contre le territoire du Texas. M. Onis quitta l'Amérique peu de temps après la ratification du traité par le président, mais lorsque le gouvernement des Etats-Unis avait déjà connaissance des concessions de terres faites par le roi d'Espagne. Le négociateur espagnol se trouva alors dans une position très délicate, dont il aurait eu de la peine à se tirer avec honneur, s'il n'avait pas acquis à juste titre la réputation d'un homme loyal, incapable d'avoir tendu un piége aussi grossier au plénipotentiaire américain. Il fut cependant obligé de déclarer par écrit qu'il croyait que les concessions de terre étaient postérieures à la date de la signature du traité. De retour à Madrid, il fut bien reçu du roi; mais après de vains efforts pour démontrer au ministère qu'il était de l'intérêt de l'Espagne de ratifier ce traité, qui mettait un terme aux réclamations des Américains-unis, montant à près de cent millions de francs, et qui seul pouvait engager le cabinet de Washington à retarder la reconnaissance formelle des nouvelles républiques d'Amérique, M. Onis prit le parti du silence, et se rendit à Naples en qualité de ministre de sa cour. De là il passa, dans la même qualité, à Londres sous le régime des cortès, dont il adopta franchement les principes, dès que le roi eut juré la constitution, en 1820. Pendant sa résidence près la cour d'Angleterre, il ne négligea rien pour engager le cabinet britannique à soutenir la nation espagnole contre l'agression injuste du gouvernement français; mais il ne put vaincre l'obstination du marquis de Londonderry et de ses collègues. Après le rétablissement du pouvoir absolu, en 1823, il fut destitué, et n'a plus été employé. Ce diplomate publia, en 1810 et 1812, aux Etats-Unis, en anglais, des lettres très piquantes, sous le pseudonyme de *Verus*, dans lesquelles il attaqua très adroitement la conduite du pouvoir exécutif de l'Union, au sujet de la nation espagnole et de ses possessions d'Amérique. En 1820, il fit paraître en espagnol un écrit intitulé: *Mémoire sur les négociations entre l'Espagne et les Etats-Unis de l'Amérique qui amenèrent le traité de 1819, contenant une notice statistique de ce pays*, Madrid, 1820. Cet opuscule, traduit de l'espagnol en anglais par M. Tobias Watkins, a été publié à Baltimore, en 1821, in-8°, avec des notes critiques du traducteur, dans lesquelles il relève plusieurs erreurs et inexactitudes de l'original sans néanmoins détruire les graves inculpations que M. Onis fait au gouvernement et au peuple britanno-américain. Le diplomate espagnol a peut-être fait paraître un peu trop d'aigreur contre la nation qui a si cruellement traité ses compatriotes, et qui a profité avec tant de perfidie des avantages de sa position pendant l'état agité de l'Espagne. Il s'est parfois montré injuste envers les partis qui ont tour-à-tour exercé le plus d'influence aux Etats-Unis. Les éloges exclusifs qu'il donne aux fédéralistes ou prétendus patriciens, ne sont pas plus mérités que les injures qu'il prodigue sans réserve au parti républicain démocratique: certes, aucun homme équitable ne balancera jamais dans son jugement entre Jefferson et John Adams, entre les fougueux membres de la convention de Hartford, qui voulaient rompre la confédération en favorisant l'Angleterre, et les patriotes, dont le courage et le dévouement ont conservé l'intégrité et l'honneur de l'Union, et humilié l'Angleterre en la combattant avec succès.

OPOIX (C.), pharmacien, inspecteur des eaux minérales de Provins, correspondant de la société royale académique des sciences de Paris, fut nommé, au mois de septembre 1792, député à la convention nationale. Il vota dans le procès du roi, pour la détention et le bannissement à la paix. La fin de la session le rendit à la vie privée et à l'exercice de sa profession. Il a publié les ouvrages suivants: 1° *Analyse des eaux minérales de Provins, où l'on propose quelques idées sur la acidité dans les eaux*, 1770, in-12; nouvelle édition, sous le titre de *Recherches sur les sels, etc.*; 2° *Observations physico-chimiques sur les couleurs*, 1783; 3° *Mémoire sur les moyens de déterminer le degré de spirituosité des eaux-de-vie et esprits-de-vin du commerce*; 4° *Essais sur les roses de Provins*; 5° *Observations sur l'analyse des eaux minérales de Provins, faites par M. Vauquelin*, 1798, in-12; 6° *Minéralogie de Provins et de ses environs, avec l'analyse de ses eaux minérales, leurs propriétés médicinales, etc.*, 1803, 2 vol. in-12, 1808, in-8°; 7° *Théories des couleurs et des corps inflammables et de leurs principes constituants*, 1808, in-8°; 8° *Traité des eaux minérales de Provins*, 1816, in-12; 9° *L'ancien Provins, antiquité et origine de la haute ville, l'époque de sa fondation, le nom de ses fondateurs, etc.*, 1818, in-12; *Supplément*, 1819 et 1823, in-8°; 10° *L'âme dans la veille et dans le sommeil*, 1821, in-12; 11° *Histoire et description de Provins*, Provins, 1822, in-8°; 12° *Les eaux minérales de Provins*, comédie-vaudeville en un acte, avec un divertissement, par M. O..., Provins, 1824, in-8°; 13° *Siége de Provins par Henri IV*, pièce de théâtre en un acte, Provins, 1822, in-8°; 14° *Beurre frais épuré, et conservant long-temps ses bonnes qualités sans devenir rance*, 1824, in-8°.

ORANGE (GUILLAUME V, prince d'), fils de Guillaume IV et de Anne, fille de George II, roi d'Angleterre, né à La Haye, le 8 mars 1748, succéda à son père le 22 octobre 1751. Sa mère eut la régence pendant sa minorité. En 1767, il épousa Frédérique-Sophie-Wilhelmine, sœur du roi de Prusse Guillaume II. Cette princesse, d'un caractère impérieux et énergique, mécontente de son alliance avec un prince qui était moins le maître que le serviteur de l'état, excita son mari à s'emparer du pouvoir absolu. Un parti puissant s'opposa à ces prétentions, que Guillaume V ne cherchait pas à déguiser; et les patriotes hollandais, secondés d'abord par la France, obtinrent des avantages dans plusieurs provinces. Lorsque la guerre éclata entre l'Angleterre et la France, les états-généraux prirent la résolution de s'unir avec les puissances du Nord, qui venaient de se déclarer pour une neutralité armée, tandis que Guillaume V recherchait l'alliance de l'Angleterre. Cette dernière puissance déclara formellement la guerre à la Hollande, et donna ordre de s'emparer, sur toutes les mers, des vaisseaux de la république. Les patriotes accusèrent avec raison le stadhouder de favoriser les Anglais et d'employer tous ses efforts pour paralyser la nation hollandaise. Après la paix de 1783, les états-généraux ayant conclu un traité d'alliance avec la France, Guillaume ne dissimula pas son mécontentement, et chercha tous les moyens de se faire un parti dans les provinces, pour gagner l'armée de terre, s'emparer des élections et placer ses partisans dans le sein même de l'assemblée des états. Ces démarches augmentèrent le mécontentement, et, en 1783, une violente insurrection éclata contre le stadhouder: la lutte se soutint avec des succès divers jusqu'en 1787, que le roi de Prusse, sous prétexte de venger, disait-il, sa sœur insultée par les patriotes, envoya trente mille hommes au secours de son beau-frère. M. de Vergennes, ministre de Louis XVI, avait envoyé des troupes au secours des patriotes; mais intimidé par les menaces de l'Angleterre, et craignant une guerre avec la Prusse, il retira tout à coup son appui aux patriotes et les livra aux vengeances des Prussiens. Des familles entières furent exilées, et vinrent apporter leurs capitaux et leur industrie en France. Guillaume acquit dès lors une autorité presque absolue, que la Prusse, et l'Angleterre surtout, lui garantirent jusqu'en 1793, que la guerre éclata entre la république française et la Hollande. Lors de la conquête de ce pays, par Pichegru, en 1795, Guillaume V, surpris en quelque sorte dans son palais, s'échappa en toute hâte et gagna l'Angleterre, au milieu de l'hiver le plus rude, dans un bateau qui n'avait que trois hommes d'équipage, et dans lequel on avait porté à la hâte ses effets les plus précieux. En 1799, le duc d'Yorck fit une descente dans la Nord-Hollande, et prit possession du pays au nom de Guillaume V. La flotte entière du Texel se ren-

dit sans résistance et fut conduite en Angleterre. Ce succès ne fut pas de longue durée; le général Brune chassa les Anglais, après les avoir battus, et la république batave fut constituée sur de nouvelles bases. L'abolition du stadhoudérat et l'exclusion de la maison d'Orange furent décrétées. En 1802, Guillaume renonça lui-même à ses dignités et à ses possessions dans les Provinces-Unies, et obtint en dédommagement le pays de Nassau-Dietz, l'abbaye de Fulde et les biens qui en dépendaient. Il mourut à Brunswick, où il s'était retiré, en avril 1806.

ORANGE (GUILLAUME DE NASSAU, FRÉDÉRIC-GEORGES-LOUIS, prince d') fils de Guillaume-Frédéric, roi regnant des Pays-Bas, naquit à La Haye, le 6 décembre 1792. Il commença son éducation à Berlin, et alla ensuite l'achever à l'université d'Oxford. Il fit ses premières campagnes au service de l'Angleterre, et passa en Espagne, en 1811, avec le grade de lieutenant-colonel. Les preuves fréquentes de courage et d'activité qu'il donna, lui valurent l'estime du général en chef, qui le nomma son adjudant. Il se distingua au siége de Ciudad-Rodrigo, où il monta un des premiers à l'assaut; à celui de Badajoz, il entra dans la ville à la tête d'une colonne anglaise, qu'il avait arrêtée dans sa fuite et ramenée au combat. Sa conduite brillante à la bataille de Salamanque, et pendant toute la durée de la guerre d'Espagne, le firent élever au grade d'adjudant du roi d'Angleterre, et lui valut la médaille du mérite militaire, sur laquelle était inscrit: *Ciudad Rodrigo*, *Badajoz*, *Salamanque*. Lorsque son père fut appelé au trône des Pays-Bas, le prince d'Orange ne tarda pas à se concilier l'affection des Belges par son caractère ouvert et loyal, et sa popularité. A la bataille de Waterloo, il faillit être pris, et fut blessé d'un coup de feu à l'épaule en chargeant avec intrépidité à la tête de ses troupes, que son exemple avait électrisées. Guéri de sa blessure, il alla rejoindre l'armée des alliés à Paris. Il y fut question de son mariage avec la princesse Charlotte de Galles: mais le prince d'Orange, qui ne voulait point être, sous le titre de mari, le premier sujet d'une reine, refusa cette alliance, qui eût mis son pays sous la dépendance de l'Angleterre. Le 21 février 1816, il épousa à Saint-Pétersbourg la grande duchesse Anna Paulowna, sœur de l'empereur Alexandre. Napoléon, entre les mains duquel plusieurs lettres du prince d'Orange étaient tombées, a exprimé hautement son estime pour les sentiments nobles et le beau caractère qu'il y manifestait.

ORDINAIRE (JEAN-JACQUES), né à Besançon, en 1770, de Pierre-François Ordinaire, avocat au parlement de Franche-Comté, recommandable par ses vertus, et mort le 9 mars 1804. J.-J. Ordinaire fut nommé, en 1797, professeur de grammaire générale à l'école centrale du département du Doubs, et se distingua dans son enseignement par sa sagacité, son zèle, les nombreux élèves qu'il a formés et l'attachement qu'il a su leur inspirer. Nommé depuis proviseur du lycée, et enfin recteur de l'académie de Besançon, lors de son organisation, il a su honorer ces fonctions par la manière dont il les a remplies. Entraîné par son goût pour le perfectionnement des méthodes d'enseignement dont son expérience lui avait fait connaître les vices, il en faisait encore, au milieu de ses occupations administratives, l'objet principal de ses études. Convaincu de l'excellence des méthodes qu'il avait imaginées, il voulut vérifier leur efficacité en les soumettant à l'épreuve de l'expérience. Les inspecteurs-généraux de l'université, Ampère et Rendu, ayant jugé par eux-mêmes, en 1820, des succès obtenus par cette méthode, donnèrent à son auteur les encouragements les plus flatteurs. Il fut chargé par le conseil royal de l'université de diriger l'application de cette méthode, sous les yeux du conseil. Depuis 1821, elle y a été l'objet de trois rapports avantageux, soit par M. Frédéric Cuvier, soit par les inspecteurs de l'académie de Paris. On peut consulter également, un rapport fait par l'abbé Guillon, prédicateur du roi, en 1825, et les observations de M. Laya, membre de l'académie française, sur l'institution dans laquelle M. Ordinaire continue à diriger l'enseignement des langues anciennes, d'après sa méthode. Depuis 1821, M. Ordinaire faisait des efforts pour obtenir son remplacement comme recteur de l'académie de Besançon, afin de pouvoir se livrer plus exclusivement encore à ses études de prédilection. Le grand-maître, en lui accordant cette faveur demandée avec tant d'instance, l'a nommé en même temps examinateur des ouvrages et des méthodes d'enseignement soumis à l'approbation du conseil royal. M. Ordinaire a publié: 1° *Rapport fait au conseil académique, par M. le recteur de l'académie de Besançon, dans la séance du 12 février* 1819, Besançon, 1819, in-8°. M. Ordinaire répond dans ce rapport à un mandement du vicaire général, capitulaire du diocèse de Besançon, qui avait tenté d'inspirer des préventions aux habitants des campagnes contre l'enseignement mutuel. 2° *Méthode pour l'enseignement des langues*, Paris, 1820, in-12; 3° *Nomenclature de l'Epitome historiæ sacræ*, mise dans un ordre conforme aux tableaux de la *méthode* de M. Ordinaire pour l'enseignement des langues. 2e édit., 1823, in-12; 4° *Nomenclature du De viris illustribus Romæ*, mise dans un ordre conforme, etc., 1824, in-12. 5° *Racines grecques classées dans l'ordre de leurs désinences*, par A. Taillefer, et précédées de *Considérations sur l'analogie et sur la mémoire*, par M. J.-J. Ordinaire, 1827, in-12.

ORDINAIRE (DÉSIRÉ), frère cadet du précédent, né à Besançon en 1773, se destinait d'abord à l'état ecclésiastique; détourné de cette carrière par la révolution, il se livra à l'étude de la médecine et à celle des sciences qui s'y rattachent. Une faculté des sciences ayant été annexée à l'académie de Besançon, en 1809, il fut nommé professeur d'histoire naturelle et doyen de cette faculté. Lors de sa suppression, en 1815, il se retira à la campagne, où il s'est occupé de divers perfectionnements, et a le premier, dans sa province, donné l'exemple de l'emploi des instruments perfectionnés d'agriculture. En 1819, il a été nommé inspecteur de l'académie de Besançon, où il a été chargé d'exercer les fonctions rectorales, depuis 1821. Enfin, depuis 1824, il a été nommé recteur de l'académie de Strasbourg. On a de lui: 1° *Observations sur le cadastre, présentées au conseil général du département du Doubs*, Paris, 1826, in-8°; 2° *Considérations générales sur l'état de l'agriculture en France*, Besançon, 1821, in-8°; 3° *Mémoires sur l'agriculture*, insérés dans les recueils de la *Société agronomique de Besançon*, et dans les *Annales de l'agriculture française*.

O'REILLY (ALEXANDRE, comte d'), général espagnol, originaire d'Irlande, né de parents catholiques, en 1725, et non pas vers 1735, entra au service, cette dernière année, dans le régiment d'Hibernie, infanterie, où il parvint jusqu'au grade de sergent-major, équivalent à celui de major. Il fit la guerre de la succession d'Autriche, et y reçut une blessure dont il resta boiteux toute sa vie. En 1757, il alla servir comme volontaire en Autriche, fit deux campagnes contre les Prussiens, et passa, en 1759, dans l'armée française, où il se distingua tellement, qu'à son retour en Espagne il fut recommandé à son souverain par le maréchal de Broglie, et nommé lieutenant colonel. Dans la guerre peu glorieuse contre le Portugal, en 1762, il servit en qualité de brigadier des armées, se fit remarquer à la tête des troupes légères, débusqua les Portugais des hauteurs de Chavès, et entra sans résistance, le 2 juin, dans cette ville. Regardé comme un des meilleurs officiers de l'armée espagnole, il obtint, à la paix, le grade, créé pour lui, d'adjudant-général de l'infanterie avec celui de maréchal-de-camp, et fut envoyé aux îles de Cuba et de Porto Ricco pour y inspecter les troupes réglées et les milices, réparer les fortifications et affermir la discipline militaire. De retour en Espagne, il acquit de nouveaux droits à la bienveillance de Charles III, auquel il sauva la vie dans la fameuse sédition de Madrid en 1766. Il fut alors créé lieutenant-général, inspecteur-général de l'infanterie, et commanda un corps qu'il fit manœuvrer devant le roi. Il se rendit, en 1766, à la Nouvelle-Orléans pour y soumettre à la domination espagnole la Louisiane, honteusement cédée par la France. Les habitants ayant d'abord fait mine de résister ou de fuir, O'Reilly, quoique maître de la ville où il avait reçu leur serment, déploya une rigueur non moins intempestive qu'injuste et cruelle. Il choisit

douze victimes parmi les colons les plus notables, en fit périr six par la main du bourreau qu'il avait amené avec lui, et envoya les six autres languir dans les cachots de Cuba. Nommé, en 1770, inspecteur-général des troupes de toutes armes dans l'Amérique espagnole, il y introduisit la tactique allemande jusqu'alors inconnue en Espagne, et intervint dans tous les préparatifs militaires qui précédèrent la rupture de la paix avec l'Angleterre. En 1773, il fut chargé du commandement général de Madrid, à la place du comte d'Aranda, et devint membre du conseil suprême de la guerre. En 1775, O'Reilly commanda la malheureuse expédition contre Alger, dont l'issue désastreuse rappela la terrible défaite de l'armée chrétienne sous Charles-Quint. Quarante-six vaisseaux, trois cent cinquante bâtiments de transport et vingt-deux mille hommes étaient sous les ordres de O'Reilly. Les Espagnols eurent quinze mille hommes tués, entre autres le marquis de la Romane, père du dernier général de ce nom, plus de trois mille blessés, et perdirent une partie de leur artillerie et de leurs munitions. La flotte rentra, le 20 août, à Barcelone, où elle apporta la première nouvelle de ce désastre, qui fut attribué à la mésintelligence qu'avait excitée le choix du général. Aussi l'indignation fut-elle universelle en Espagne. O'Reilly n'échappa qu'avec peine aux fureurs de la populace. Charles III, n'osant pas lui rendre le commandement de Madrid, le nomma capitaine-général de l'Andalousie. O'Reilly obtint la translation, au Port-Sainte-Marie, de l'école d'infanterie qu'il avait établie à Avila, en 1780, à l'occasion de la guerre contre l'Angleterre. Il cumula avec ses diverses fonctions celles de gouverneur politique et militaire de Cadix; il se maintint en faveur contre l'opinion publique jusqu'en 1786; mais cette année, il éprouva une disgrace complète par suite de l'ombrage qu'il portait au ministre Florida Blanca, et surtout de la haine qu'il avait inspirée au nouveau ministre des finances, don Pedro Lopez de Lerena, qui, pendant qu'il était intendant de l'Andalousie, avait eu quelques démêlés avec ce général. Au mois d'avril, un ordre de la cour obligea O'Reilly de se démettre de tous ses emplois, le relégua en Galice, et ne lui laissa que le titre de lieutenant-général avec une faible pension. Sa conduite comme administrateur avait fait oublier sa conduite atroce à la Louisiane et sa désastreuse expédition d'Alger. Cadix lui devait son pavé, la propreté de ses rues, plusieurs beaux édifices et quelques sages institutions. Il avait su cacher sous des formes engageantes le despotisme et la dureté de son caractère. A la mort de Charles III, il crut sa disgrace finie, et vint, à la fin de décembre 1788, pour rendre ses hommages au nouveau roi; mais son ennemi était toujours dans le ministère, et à peine arrivé à Madrid, il reçut l'ordre de retourner à la Corogne: ce ne fut qu'après la mort de Lerena, en 1792, qu'il put reparaître à la cour. Comme il avait conservé une grande réputation dans l'armée espagnole, il fut désigné, en 1793, pour commander les troupes espagnoles qui, réunies aux Anglais, occupèrent Toulon; mais il n'accepta point. Nommé, en 1794, au commandement de l'armée espagnole en Roussillon après la mort du général Ricardos son ami, il ne lui survécut que dix jours. S'étant mis en route, il mourut à Bonete, village près de Chinchilla, dans le royaume de Murcie, le 23 mars, à l'âge de soixante-neuf ans, fort à propos peut-être pour sa gloire et pour son bonheur. Son fils, nommé aussi ALEXANDRE O'REILLY, brigadier des armées, fut blessé mortellement, le 13 août, en combattant à la tête de son régiment d'Espagne, à l'affaire de Saint-Laurent de la Muga.

ORFILA, *Voyez* LE SUPPLÉMENT.

ORLANDOS (JEAN), capitaine et armateur de l'île d'Hydre, naquit vers 1780. De fréquents voyages dans les ports du midi de la France, où il apportait des blés de la mer Noire, lui donnèrent l'occasion d'apprendre notre langue et d'acquérir assez de fortune pour être compris au nombre des primats de son île. L'alliance qu'il contracta avec la puissante famille des Conduriotis, dont il devint le beau-frère, ne contribua pas peu à augmenter son crédit: enfin, le président Mavrocordato se l'adjoignit comme membre du pouvoir exécutif, à l'organisation du gouvernement grec. L'entrée de Dramali pacha dans le Péloponèse, avec une armée de trente mille hommes, fournit bientôt le prétexte à Colocotroni et autres chefs militaires de méconnaître l'autorité de ce gouvernement naissant, dont les membres furent contraints de se retirer à Hermione, où ils restèrent dans l'inaction jusqu'à la convocation de la seconde assemblée nationale. Orlandos, redevenu simple député, ne remplit pendant un an aucune autre fonction publique; mais George Conduriotis, arrivé à la présidence, le choisit pour aller à Londres négocier un emprunt d'un million de livres sterl., qui fut suivi d'un second l'année suivante. Deux collègues avaient été adjoints à Orlandos; toutefois sa fortune, sa parenté avec le chef du gouvernement, enfin son caractère tranchant et dominateur lui donnaient sur eux une influence qui les réduisait à un rôle à peu près passif. D'ailleurs l'un d'eux, Zaïmis, ne tarda pas à être révoqué sous le prétexte de la part que son frère aîné avait prise, en Morée, à une insurrection qui s'était déclarée contre le gouvernement. Orlandos et Luriottis (*Voyez* ce nom) se trouvèrent donc seuls chargés des affaires de leur patrie en Angleterre. Nous ne retracerons point ici l'histoire des emprunts grecs à Londres; personne n'ignore que leur mauvaise administration provoqua une indignation générale dont le poids retomba particulièrement sur Orlandos. Des plaintes s'élevèrent de toutes parts. Un troisième député, M. Spaniolackis, homme d'une probité reconnue, fut envoyé en Angleterre, pour vérifier les opérations des deux premiers, et en faire un rapport circonstancié à son gouvernement. Mais il fut abreuvé de mauvais procédés et de dégoûts: Orlandos alla même jusqu'à abandonner l'hôtel de sa députation pour aller s'établir ailleurs; enfin, il ne put arracher à leur mauvaise volonté que des documents incomplets, entachés d'illégalité jusqu'à l'évidence, et dont la publicité acheva de les perdre dans l'opinion. L'année suivante, ils quittèrent l'Angleterre, y laissant M. Spaniolackis. Orlandos n'a pas craint de retourner à Hydre, où le crédit de sa famille et de ses partisans le garantira sans doute de toute poursuite ultérieure.

ORLEANS (LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH, duc d'), premier prince du sang, député aux états généraux et à la convention nationale, naquit au château de Saint-Cloud, le 13 avril 1747. Il reçut, en venant au monde, le titre de duc de Montpensier, qu'il ne cessa de porter qu'à la mort de son aïeul, en 1752, pour prendre celui de duc de Chartres. Marié, le 5 avril 1769, à Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre, il laissa percer, dans la solennité de ses noces, l'esprit d'indépendance qui le caractérisait, fit preuve d'étourderie jusque sur les marches de l'autel, et scandalisa les puristes de la cour en se jouant avec sa légèreté naturelle des lois de l'étiquette. Homme d'esprit et de plaisir, ce prince, comme le fameux maréchal de Richelieu, fut le type des grands seigneurs philosophes de la seconde moitié du 18e siècle; il alliait les mœurs de la régence aux opinions de l'école voltairienne, et se montrait du moins, sur ce dernier point, supérieur à ceux des compagnons de ses débauches qui, nés ainsi que lui dans le voisinage du trône, ne profitaient de la dissolution de la vieille société et du discrédit de ses dogmes que pour donner un libre cours à leurs penchants vicieux, n'adoptaient que la dépravation de leur âge, dont ils repoussaient les lumières, et joignaient à la corruption du règne de Louis XV la puérile superstition de Louis XI. Le duc de Chartres eut occasion, en 1771, de manifester ses sentiments populaires; il ne craignit pas de s'opposer, avec le prince de Conti, au coup-d'état du chancelier Maupeou contre les parlements, et refusa de prendre place au sein de la nouvelle compagnie formée par ce ministre, dont le nom servit bientôt de sobriquet au public pour désigner la magistrature bâtarde substituée aux organes légitimes de la justice. Cette résistance aux ordres du roi et aux vœux de la cour, de la part du premier prince du sang, le fit exiler dans ses terres, et commença cette longue série d'hostilités entre lui et la branche régnante, qui devaient avoir un dénouement si tragique. Cependant sa disgrace cessa un instant après l'avènement de

Louis XVI : non-seulement il eut permission de revenir à la cour, mais il obtint encore un commandement général dans les armées navales à l'époque de la guerre d'Amérique, et se couvrit de gloire au combat d'Ouessant, sous les ordres du vice-amiral, comte d'Orvilliers. Sa belle conduite, en cette circonstance, réveilla la haine mal assoupie de ses ennemis; ils contestèrent tout ce que la renommée publiait de la bravoure et de la présence d'esprit du vainqueur des Anglais, et répandirent une foule de pamphlets et d'épigrammes pour changer en huées les acclamations publiques; mais leurs efforts furent inutiles. Lorsque le duc de Chartres revint à Paris et se présenta à Versailles, il fut accueilli partout avec enthousiasme, et reçut les honneurs d'un véritable triomphe, dont on peut retrouver les détails jusque dans quelques-uns des écrits qui lui sont le moins favorables. S'il fallait, au reste, un témoignage irrécusable pour attester la valeur de ce prince au combat d'Ouessant, et pour justifier les louanges dont il fut alors l'objet, nous pourrions citer celui du ministre de la marine, qui écrivit en ces termes au duc de Penthièvre, grand-amiral de France : « M. d'Orvilliers a donné des preuves de la plus grande » habileté; M. le duc de Chartres, d'un courage froid » et tranquille, et d'une présence d'esprit étonnante. » Sept gros vaisseaux, dont un à trois ponts, ont successivement combattu celui de M. le duc de Chartres, » qui a répondu avec la plus grande vigueur, quoique » privé de sa batterie basse, etc., etc. » Le roi lui-même sanctionna les éloges du ministre, en laissant au duc de Chartres la désignation des officiers et des marins qui s'étaient distingués sur les trois escadres, et en lui remettant l'exercice de sa haute prérogative dans la dispensation des récompenses. Mais cette faveur éminente ne put préserver longtemps le jeune prince des traits empoisonnés de la cour. Il était retourné à son poste; on profita de son absence pour le perdre non-seulement dans l'esprit du monarque, mais encore dans celui de son beau-père, le duc de Penthièvre, à qui l'on parvint à faire croire que son gendre ne triomphait que pour lui enlever le suprême commandement des forces navales. A son retour à Paris, le duc de Chartres s'aperçut bientôt du changement subit qui s'était opéré, à son égard, tant dans le public que parmi ses proches, et il songea à regagner la mer pour y reprendre son service; mais une lettre de la reine ne lui permit pas de suivre cette résolution. « Le roi, lui » écrivit-elle, est informé et mécontent, Monsieur, de » la disposition où vous êtes de vous joindre à son » armée. Le refus constant qu'il a cru devoir faire aux » instances les plus vives de ce qui le touche de plus » près, les suites qu'aura votre exemple, ne me » laissent que trop voir qu'il n'admettra ni excuse, ni » indulgence. La peine que j'en ai m'a déterminée à » accepter la commission de vous faire connaître ses » intentions, qui sont très positives. Il a pensé qu'en » vous épargnant la forme sévère d'un ordre, il diminuerait le chagrin de sa contradiction, sans retarder » votre soumission. Le temps prouvera que je n'ai consulté que votre propre intérêt, et qu'en cette occasion » comme en tout autre, je chercherai toujours, Monsieur, à vous prouver mon sincère attachement. » Quelque soin que prît Marie-Antoinette de paraître favorable au duc de Chartres, celui-ci n'ignorait pas que la résolution et l'inflexibilité du monarque n'étaient en définitive que le résultat et l'expression de l'inimitié personnelle de la reine, protectrice secrète et puissante du parti qui s'efforçait de ruiner son crédit à la cour; aussi voua-t-il, dès ce moment, à cette princesse, une haine qui ne contribua pas peu à la conduire plus tard à l'échafaud. On ne se contenta pas ensuite de lui fermer temporairement la lice où il avait obtenu de si brillants succès; on exigea, en quelque sorte, qu'il y renonçât pour toujours, par l'acceptation d'une charge de colonel-général des hussards qui lui fut donnée en échange de ses droits à la survivance de grand-amiral. Tant de malveillance ne servit qu'à irriter de plus en plus le duc de Chartres contre l'entourage du trône, et qu'à imprimer une tendance révolutionnaire à son esprit d'indépendance. Devenu duc d'Orléans, à la mort de son père, arrivée en 1785, il se trouva pourvu du gouvernement du Dauphiné lorsque les premiers symptômes de la régénération de la France se manifestèrent dans cette province. Aux diverses assemblées des notables, il fut un des chefs de l'opposition, plus par l'influence de son nom et de son rang que par celle de sa capacité et de sa considération personnelles; car ses ennemis avaient habilement profité des dérèglements de sa vie privée pour ternir sa réputation et jeter de la défaveur sur sa conduite politique. Le 6 août 1787, il osa interpeller le roi en plein parlement, et lui demander s'il tenait un lit de justice : sur la réponse affirmative du monarque, il protesta hautement contre cette mesure, et déclara que le droit de voter des impôts n'appartenait qu'aux états-généraux. Louis XVI ne crut pas que les liens du sang dussent l'empêcher de sévir contre le sujet audacieux qui bravait ainsi son autorité, et il l'exila dans sa terre de Villers-Cotterets. Cette nouvelle disgrace ne fit qu'accroître la popularité du prince que la cour avait déjà abreuvé de tant de dégoûts et d'amertume. Le parlement s'empressa de réclamer la révocation des lettres d'exil lancées contre le duc d'Orléans et les deux conseillers Freteau et Sabathier : quand le roi eut repoussé cette demande, en prétextant la nécessité d'une punition exemplaire, cette compagnie eut le courage de lui observer *qu'il n'avait pas le droit de punir, puisqu'il n'avait pas celui de juger : qu'il n'avait que le plus beau droit de tous, celui de faire grace ; qu'il fallait par conséquent accorder des juges à ceux de ses membres qui se trouvaient sous le coup d'une simple condamnation ministérielle.* Le gouvernement n'eut garde de se rendre à de telles représentations; il aurait craint de fournir l'occasion d'un triomphe solennel à ses ennemis, en acceptant l'arbitrage d'un pouvoir avec lequel il était alors en guerre ouverte, et il maintint les mesures de rigueur qu'il avait prises contre le premier prince du sang et les deux magistrats. Dans son exil, le duc d'Orléans ne s'occupa que de la chasse à courre, car, disent les biographes nos devanciers, il ne chassait plus à tir depuis qu'il avait eu le malheur de blesser un de ses gens d'un coup de fusil. On raconte qu'étant tombé un jour dans un fossé large et profond, il parvint à gagner les bords en nageant sous l'arche même d'un pont que le ruisseau couvrait de ses eaux débordées, et l'on ajoute qu'il n'hésita pas à se jeter généreusement au milieu des périls qu'il venait d'éviter pour sauver son jockey qui était sur le point de se noyer pour avoir tenté de le secourir sans savoir nager. Quoi qu'il en soit, son rappel fut bientôt ordonné, et il reparut dans la capitale le 23 mars 1788. Un mois après, on lui permit de se montrer à la cour. La seconde assemblée des notables, dans laquelle il présida encore le troisième bureau, et combattit avec la même véhémence les plans ministériels, n'ayant pas été moins stérile que la première, les états généraux furent convoqués d'après le conseil de Necker, ramené au timon des affaires par les embarras croissants du gouvernement. Le duc d'Orléans fut nommé député à Paris, à Villers-Cotterets, et à Crespy en Valois. Il opta pour le bailliage de Crespy, en considération de l'exigence que les électeurs de ce pays avaient manifestée dans leurs cahiers, en fait de réforme d'abus et d'extension de droits politiques. Déjà son nom était devenu une espèce de signe de ralliement pour les partisans des innovations. A la procession solennelle qui eut lieu à Versailles la veille de l'ouverture des états, on cria sur le passage de la reine : *Vive le duc d'Orléans*; et l'on remarqua l'affectation avec laquelle ce prince, séparé de la famille royale et confondu parmi les députés de la noblesse, salua la multitude qui bordait le cortége. Ce fut pour lui un véritable triomphe qu'il partagea avec son épouse, et dont ils s'enivrèrent l'un et l'autre avec d'autant moins de retenue, qu'ils avaient sous leurs yeux le dépit et l'humiliation de la cour. Dès les premières séances, le duc d'Orléans se prononça hautement, comme dans les assemblées des notables, pour la cause populaire, et lutta énergiquement avec la minorité de son ordre contre les prétentions de la majorité. Le 25 juin 1789, il parut, à la tête de cette honorable minorité, au milieu des députés du tiers-état, et déclara que ses collègues et lui venaient se réunir avec empressement aux représentants de la

nation. Cette démarche exaspéra les courtisans et tout ce qui tenait opiniâtrément à l'ancien régime. Selon quelques historiens, qui s'étayent des aveux même du baron de Breteuil, il fut alors question, dans les conciliabules de la haute aristocratie, de se débarrasser du prince patriote et de huit ou dix membres des plus influents de l'assemblée. Ainsi désigné aux poignards des satellites de la faction féodale, le duc d'Orléans ne pouvait manquer d'obtenir, en dédommagement, les suffrages des amis de la révolution. Le 3 juillet, l'assemblée nationale, procédant à sa constitution définitive, le nomma son premier président. Il refusa cet honneur, par faiblesse selon les uns, par feinte modestie selon les autres. Au milieu de l'ivresse populaire qui suivit la prise de la Bastille, son buste et celui de Necker furent promenés triomphalement dans les rues de la capitale. De toutes parts fut alors signalée l'existence positive d'un *parti orléaniste*, premier moteur de toutes les scènes, majestueuses et terribles, qui agitaient la France, et travaillant en secret à changer l'ordre de successibilité à la couronne. Élevés dans les préjugés de la vieille monarchie, habitués à voir, dans de petites manœuvres, la cause des plus grands événements, les contemporains du vaste et patriotique ébranlement de 1789 ne savaient attribuer qu'à l'esprit d'intrigues les miracles de l'esprit national, et tout le monde s'obstinait à identifier le duc d'Orléans et la révolution. Les royalistes, plus aigris que corrigés par les progrès de la liberté, éprouvaient une sorte de satisfaction à leur trouver une source impure, et se consolaient de leurs propres défaites en les imputant à des machinations, à la corruption et à la vénalité : les patriotes, de leur côté, fascinés encore par le prestige des noms, croyaient qu'un prince du sang pouvait seul donner de la consistance au parti plébéien, et lutter avec avantage contre la puissance de la cour. De cette double méprise résulta l'accusation ridicule, que tant d'écrivains ont reproduite, même de nos jours, et qui tendait à métamorphoser en misérables instruments d'un nouveau Gaston les hommes célèbres qui représentaient la civilisation de leur temps, les Mirabeau et les Barnave, considérés, à juste titre, comme l'expression vivante des sentiments et des idées de tout ce que le peuple français renfermait d'hommes généreux et éclairés à la fin du 18e siècle. Mais ce fut surtout après les funestes événements des 5 et 6 octobre, que l'opinion publique, auxiliaire, en cette circonstance, de l'opinion de la cour, désigna le duc d'Orléans comme le promoteur de tous les excès révolutionnaires. La chose en vint au point que le général Lafayette, dupe du cri universel, ordonna, en quelque sorte, à ce prince, sous la forme d'un simple conseil, de s'éloigner momentanément, et de passer en Angleterre. Pour donner l'apparence d'une mission diplomatique à cet exil, qu'avaient pressé à la fois les chefs du parti patriote et les meneurs de l'aristocratie, le ministre des affaires étrangères envoya des instructions, et conféra ainsi implicitement le titre de plénipotentiaire à celui que des amis timorés et d'implacables ennemis repoussaient d'une voix commune, et qu'on n'osait pourtant bannir officiellement. Le duc d'Orléans céda aux désirs du commandant-général de la garde nationale, et quitta Paris, le 14 octobre 1789, après avoir reçu les ordres du roi, dans une audience particulière. Mirabeau et Syeyès, s'il faut en croire certains mémoires, avaient eu avec lui une longue conférence pour le dissuader de partir. « Restez seulement vingt-» quatre heures, lui aurait dit l'impétueux orateur ; je » vais dénoncer votre départ comme une violence que » l'on vous fait, un acte du pouvoir arbitraire, un » attentat à la liberté de l'assemblée. Je vous réclamerai » pour être jugé si vous êtes coupable, pour vous jus-» tifier si vous ne l'êtes pas, et soyez sûr que vous serez » blanc comme neige. » Le prince, selon le même auteur, s'était décidé à rester, et l'avait même mandé au général Lafayette ; mais celui-ci était accouru au Palais-Royal, où il avait tout ramené à son premier avis, ce qui aurait fait dire à Mirabeau quand il apprit que le duc s'était mis en route : « Le lâche n'a pas osé » rester. » Quoi qu'il en soit de ces anecdotes imaginées peut-être par la malveillance et accréditées par les préventions contemporaines, il est certain que l'on profita de l'absence du prince pour l'attaquer avec plus d'acharnement que jamais ; qu'on présenta son départ comme une preuve de culpabilité, que les soupçons dont il avait été l'objet s'accrurent, et que le Châtelet commença une procédure qui était destinée à faire peser sur lui la responsabilité des journées d'octobre. Peu inquiet de la direction et de la marche de ce procès, le duc d'Orléans séjourna pendant dix mois en Angleterre ; il revint à Paris au commencement de juillet 1790, avant même qu'aucune décision eût pu le rassurer sur les suites de l'imputation que les magistrats chargés de l'instruction criminelle avaient accueillie. À sa rentrée dans l'assemblée nationale, il prononça un discours qui fut écouté avec faveur et dans lequel se trouvait un exposé apologétique de sa conduite. Peu de temps après, le Châtelet envoya une députation de la barre pour y rendre compte du résultat de l'instruction qu'il avait dirigée contre deux membres de la représentation nationale, et il fit conclure à leur mise en accusation ; mais l'assemblée constituante, sur le rapport de Chabroud, à qui cette tâche délicate valut le sobriquet de *blanchisseuse*, repoussa le réquisitoire du ministère public, et décida qu'il n'y avait lieu à suivre contre le duc d'Orléans et Mirabeau l'aîné. Cette absolution fut regardée comme une amnistie, et l'on continua de mêler le nom du premier prince du sang à tous les désordres révolutionnaires. Quelques personnes seulement pensèrent qu'il avait renoncé à ses projets ambitieux depuis le 6 octobre, parce qu'il avait manqué en cette journée de l'habileté et de l'audace nécessaires pour accomplir son usurpation. « Mirabeau, selon elles, » l'avait abandonné, en lui reprochant de n'avoir pas » su même se baisser pour prendre la couronne, qu'il » avait mise à ses pieds. » Ce qui est plus certain, c'est que cet homme prodigieux disait, avec autant d'esprit que de raison, que le duc d'Orléans n'était pas lui-même de son parti, et qu'il n'avait jamais eu que des velléités de vertus et de crimes. Un instant, peut-être, des patriotes influents, qui n'auraient pas osé aspirer encore à la république, et qui désespéraient de voir la branche régnante s'affectionner sincèrement aux nouvelles institutions, songèrent à déplacer le sceptre, sans répudier la famille des Bourbons ; et la nombreuse clientelle de la maison d'Orléans, les Genlis, les Latouche, les Valence, etc., durent accueillir cette idée avec enthousiasme : de là tous ces bruits de complots, d'agents secrets, d'or répandu, qui firent d'un prince irrésolu, plus avide de plaisir que de pouvoir, et tout-à-fait dépourvu du caractère qu'exige le rôle de chef de parti, un véritable Sganarelle *conspirateur malgré lui*. Mais si la multitude resta longtemps abusée à son égard, il n'en fut point ainsi des hommes éclairés, qui avaient pu fonder quelque espoir sur un demi changement de dynastie. Ceux-ci n'avaient pas tardé, en effet, de s'apercevoir que le petit-fils du régent n'était nullement apte à maîtriser un mouvement révolutionnaire, et à s'emparer des rênes de l'état : aussi Mirabeau, quand il voulut arrêter la démocratie envahissante, déserta-t-il le Palais-Royal pour aller négocier aux Tuileries ou à Saint-Cloud. La nullité politique du duc d'Orléans, et la non-existence d'un plan formé pour l'élever au trône, devinrent au reste manifestes lors de la fuite de Louis XVI et de son arrestation à Varennes. Il y eut, à cette époque, vacance et interrègne de fait et de droit, puisque l'assemblée constituante prononça la suspension du monarque jusqu'à la reconstitution du pouvoir royal. C'était le moment pour les prétendants d'intriguer et d'agir ; et certes le duc d'Orléans, s'il eût dissipé sa fortune et compromis son nom dans les excès populaires, pour gagner une couronne à ce jeu sanglant, n'aurait pas laissé échapper une aussi belle occasion de réaliser ses projets ; mais rien alors, comme depuis, n'annonça qu'il eût porté ses vues jusque-là, et l'on n'a pu signaler la plus légère indiscrétion et la moindre tentative. L'obscurité à laquelle il se condamna, comme député, n'était guère conciliable d'ailleurs avec la préoccupation ambitieuse qu'on lui supposait. Repoussé de la cour avec obstination toutes les fois qu'il se montra disposé à un rapprochement, il se contenta de voter en silence avec ceux de ses collègues qui désespéraient de

rattacher Louis XVI et son conseil à la révolution, et fournit à la méfiance que l'extrême gauche nourrissait contre la cour, des preuves justificatives qu'il avoit puisées dans ses relations de famille. Après la clôture de l'assemblée constituante, il fit un voyage sur les côtes de l'Ouest, reçut le titre d'amiral, et ne put parvenir néanmoins à obtenir un commandement dans les armées navales. En 1792, il demanda sa mise en activité avec plus d'instance que jamais, et triompha cette fois des refus du monarque, dont le consentement ne fut du reste qu'une nouvelle expression de la haine et du mépris que lui inspirait ce prince : « Il peut faire tout » ce qu'il voudra, » dit Louis XVI, et le duc se rendit aussitôt à l'armée du Nord, où ses deux fils, les ducs de Chartres et de Montpensier, servoient auprès de Dumourier. Il assista aux combats de Menin et de Courtray, et fut immédiatement rappelé à Paris, le roi craignant qu'il ne cherchât à se former un parti dans l'armée, pour accomplir les funestes desseins dont on le croyoit toujours agité. Cet affront lui valut de se trouver dans la capitale lors de la journée du 10 août, et de se faire nommer ensuite député à la convention nationale par l'influence des jacobins. Une circonstance cependant pouvait embarrasser les électeurs : l'abolition des titres feodaux par l'assemblée constituante, et la proscription de la qualification de prince françois après la chute du trône constitutionnel, avaient laissé le duc d'Orléans sans nom : il fallait lui en donner un pour pouvoir l'inscrire sur les bulletins électoraux : on lui conféra celui d'*Egalité* dans un baptême municipal, et il parut sous ce nom dans le sein de la représentation nationale. Il y siégeait depuis trois mois à peine, lorsque Lanjuinais, pour éloigner, disait-il, des chances de troubles et de désordre, proposa le bannissement de tous les Bourbons sans exception. Les montagnards s'opposèrent à cette mesure : d'un côté, ils voulaient retenir les prisonniers du Temple ; de l'autre, conserver Egalité dans leurs rangs, après tant de gages donnés à la cause patriotique. Leur opinion forma le décret de la convention. Le bannissement fut déclaré inapplicable aux membres de la famille des Bourbons sur la tête desquels la hache du bourreau étoit suspendue, et l'on ajourna à deux jours la question de savoir si Philippe, ci-devant d'Orléans, ayant été nommé représentant du peuple, pouvait être compris dans l'exil du sol français, prononcé contre ses proches. L'ajournement expiré, la question ne fut point reprise, et Philippe *Egalité* continua de prendre part aux travaux de la convention. Le procès du roi occupait presque exclusivement alors cette assemblée. On a beaucoup dit que la décence, l'honneur, la justice, imposaient au duc d'Orléans l'obligation de se *récuser* ; mais ce prince n'avait pas un caractère assez fort pour lutter ainsi contre les passions et les exigences du moment. Il s'assit parmi les juges du chef de sa famille : laissa échapper, dit-on, pendant les débats, des paroles inconsonantes ou cruelles, et quand son tour d'opiner arriva, il s'exprima en ces termes : « Uniquement occupé de mon devoir ; convaincu » que tous ceux qui ont attenté ou attenteraient par la » suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je » prononce la mort de Louis. » Ce vote, accordé au fanatisme républicain de l'époque, fut pourtant accueilli par des cris d'indignation, sur les bancs des partisans les plus fougueux de la démocratie, et jusque dans les tribunes publiques où dominaient les tricoteuses des jacobins. Tant les têtes les plus exaltées, quand elles sont sous le poids d'une exagération franche et sincère, sont promptes à reconnaître et à repousser ce qui pourrait les servir aux dépens de certaines lois morales sur lesquelles la société reste d'accord après qu'elle s'est divisée sur tout le reste ! A peine *Egalité* avait cessé de parler, que Manuel monta précipitamment à la tribune, et s'écria : « Je reconnais ici des législateurs, je n'y ai jamais vu » de juges..... Jamais la convention n'a ressemblé à un » tribunal. Si elle l'eût été, certes, elle n'aurait pas vu » le plus proche parent de Louis n'avoir pas, sinon la » conscience, du moins la pudeur de se récuser. » La conduite d'*Egalité* méritait cette réprobation ; mais de quel surcroît d'opprobre ne faudrait-il pas charger sa mémoire, s'il étoit vrai, comme l'affirme l'abbé de Montgaillard, que, le jour de l'exécution, il fut aperçu au coin du garde-meuble et la rue des Champs-Elysées, fixant les yeux sur l'échafaud ; et qu'au moment où le bourreau éleva la tête de Louis pour la montrer au peuple, le duc d'Orléans s'éloigna en toute hâte comme si son impatience féroce eût enfin obtenu sa dernière satisfaction ? « Nous tenons ce fait d'un témoin ocu» laire, digne de foi, dit l'écrivain que nous venons de » citer : il nous a été pleinement confirmé par plusieurs » membres de la convention, partisans du prince, no» tamment par M. Syllery-Genlis. » L'histoire a trouvé dans les faits authentiques assez de motifs de sévérité à l'égard du duc d'Orléans, pour *refuser* d'asseoir ses jugements et ses anathèmes sur les imputations d'un libelliste que l'on pourrait convaincre d'imposture à chaque page. Ainsi nous ne tiendrons pas mieux pour avéré tout ce que nous raconte le même auteur des séances nocturnes et des orgies révolutionnaires présidées par Philippe *Egalité*. Depuis long temps, ce dernier, loin de figurer parmi les meneurs du jacobinisme, se trouvait réduit à se faire tolérer comme *sans culottes* subalterne et docile, et ne se soutenait qu'avec peine contre les attaques des divers partis dont son nom excitait les soupçons et provoquait les fureurs. Au moment même où il donnait à la république naissante le gage régicide qui révolta ses propres amis, il fut obligé d'adresser une solennelle profession de foi à ses commettants pour dissiper les doutes qui s'élevoient sur son patriotisme : « J'es» time, dit-il, ceux des membres de la convention qui » veulent la république, qui la veulent une et indivisi» ble, et qui, contents d'établir la liberté, ne cherchent » pas à envahir le pouvoir ; j'ajoute que je n'estime que » ceux là. Plusieurs d'entre eux ont prononcé à la tri» bune qu'ils immoleraient le premier à qui ils verraient » des projets ambitieux : je pense comme eux, et, dans » ce cas, j'immolerais ce que j'ai de plus cher. » Malgré toutes ces démonstrations, il continua de servir de jouet et de prétexte aux Girondins et aux Montagnards pour s'accuser mutuellement de vouloir rétablir la monarchie dans sa personne ou sa famille, et fut enfin décrété d'arrestation, le 4 avril 1793, à la suite de la trahison de Dumourier, auprès duquel le duc de Chartres se trouvoit alors. Deux jours après, la convention ordonna que tous les membres de la famille des Bourbons seraient détenus pour servir d'otage à la république. Pendant cette séance, le duc d'Orléans dînait au Palais-Royal, avec un des compagnons de ses plaisirs, M. de Monville. Merlin de Douai vint l'y trouver pour lui annoncer que sa perte était résolue. « Grand Dieu ! s'écria» t-il aussitôt en se frappant le front, est-il possible ? » Après toutes les preuves de patriotisme que j'ai don» nées, après tous les sacrifices que j'ai faits, me frapper » d'un pareil décret ! quelle ingratitude ! quelle hor» reur ! qu'en dites-vous, Monville ? » Celui-ci exprimoit le jus d'un citron sur une sole ; il répondit au prince : « C'est épouvantable, monseigneur ; mais que voulez» vous ? Ils ont eu de votre altesse tout ce qu'ils pou» vaient en avoir : elle ne peut plus leur servir à quelque » chose, et ils font de votre altesse ce que je fais de ce » citron dont tout le jus est exprimé. » En disant ces mots, M. de Monville jeta dans la cheminée les deux moitiés du citron, et observa au prince que la sole devoit être mangée bien chaude. Cependant le ministre de la justice s'empressa, dans la journée du 7 avril, de mettre à exécution le décret de la veille, et fit arrêter et conduire à la mairie le *citoyen Egalité*, en attendant la décision ultérieure de la convention, relativement à l'un de ses membres. Le duc d'Orléans se hâta d'écrire à cette assemblée, protesta de son républicanisme, se glorifia de son vote contre Louis XVI, et n'obtint néanmoins que l'affront de *l'ordre du jour*, motivé sur ce que la convention avait entendu le comprendre dans son décret. Conduit, en effet, à l'Abbaye, sa translation à Marseille fut immédiatement *arrêtée*, et il se mit en route dans la nuit du 9 au 10 du même mois. Arrivé à sa destination, il y subit, le 7 mai, un interrogatoire dont il se tira avec autant d'adresse que de sang-froid ; niant toujours avoir eu des relations avec Mirabeau et Dumourier, et se proclamant l'inébranlable adhérent des jacobins et de la montagne. Il adressa plusieurs pétitions à la convention, dans lesquelles il reproduisait les mêmes attestations, et qui restèrent toutefois sans

résultat. Au bout de six mois de détention à Marseille, il fut transféré à Paris et enfermé à la Conciergerie. On l'en tira bientôt pour le traduire devant le tribunal révolutionnaire, comme complice de Dumourier et des Girondins. « N'avez-vous pas assisté à des conciliabules » tenus chez Péthion ? » lui demanda le président. « Non, » répondit-il. — Comment avez-vous pu consentir à li» vrer votre fille entre les mains de ce traître (la Gen» lis), femme adroite et perfide, qui depuis a émigré ? » — J'ai, à la vérité, consenti à livrer ma fille à la femme » Sillery, qui ne méritait pas ma confiance : elle s'est » associée à Péthion ; je lui ai donné, sans dessein, mon » approbation pour qu'il l'accompagnât en Angleterre. » — Mais vous ne deviez pas ignorer que la Sillery était » une intrigante, une femme immorale ? — Je l'ignorais » absolument. — N'est-ce pas par suite d'une combinai» son que vous, accusé, avez voté la mort du tyran, » tandis que Sillery, qui vous était attaché, a voté contre ? » — Non : j'ai voté en mon ame et conscience. — Avez» vous connaissance que Péthion ait été lié avec quel» qu'un de votre famille ? — Non. — Vous n'avez sans » doute pas ignoré que Péthion entretenait une corres» pondance très suivie avec votre fils qui était à l'armée » de Dumourier, que vous-même appelez infame ? — » Je sais qu'il a reçu de lui plusieurs lettres. — Avez» vous eu connaissance des manœuvres de Dumourier, » avant que sa trahison eût éclaté ? — Non. — Com» ment pensez-vous faire croire aux citoyens jurés que » vous ignoriez les manœuvres de ce scélérat, lui qui » était votre créature, vous dont le fils commandait sous » ses ordres, et qui a fui avec lui en partageant sa tra» hison envers le peuple français : vous qui aviez votre » fille près de lui, et qui entreteniez des correspondan» ces avec lui ? — Je n'ai jamais reçu de lui que deux » ou trois lettres qui ne roulaient que sur des choses in» différentes, etc. » Toutes ces dénégations ou explications ne purent soustraire le duc d'Orléans à la mort. Après avoir été considéré comme le premier moteur de la révolution, comme le principe et la fin de cette grande tourmente ; après avoir été abaissé au rôle de misérable instrument des factions, il formait encore, dans sa nullité, une espèce d'embarras pour les révolutionnaires à raison de son nom et des souvenirs qui s'y rattachaient. Il entendit son arrêt avec le plus grand calme et sans laisser apercevoir la plus légère altération sur son visage. Rendu alors à lui-même, ne devant plus rien au monde politique pour lequel il s'était façonné et qui, pour dernière exigence, lui demandait son sang, il se retrouva brave, comme l'avait fait la nature, comme il l'avait été au combat d'Ouessant. Reconduit en prison, il y déjeuna avec sa gaieté ordinaire, et y reçut la visite de l'un de ses juges, qui vint l'engager à donner des renseignements sur quelques faits importants, qui intéressaient le salut de la république. « Con» damné à mort, répondit-il, je ne dois aucune espèce » d'éclaircissement au tribunal ; cependant, dans l'in» térêt de la liberté, je veux bien entendre les questions » qu'on m'adressera. » Il parla pendant vingt minutes, et à voix basse, avec le commissaire du tribunal, puis il dit assez haut pour être entendu : « Au reste, mon» sieur, je n'en veux nullement au tribunal ; je n'en veux » pas davantage aux républicains de la convention, aux » jacobins, aux véritables patriotes ; ce n'est pas eux qui » veulent ma mort : ma condamnation vient de plus » haut et de plus loin. » Il avait demandé qu'on ne le fît pas languir, et d'être exécuté le jour même : cette grace lui fut accordée. On le plaça dans la même charrette que le général Couston et un serrurier nommé Labrousse, qui se récria sur ce qu'on lui faisait subir une aggravation de peine en lui imposant un tel voisinage. « Je suis condamné à mort, il est vrai ; mais le » tribunal, dit-il, ne m'a pas condamné à aller à l'écha» faud dans la compagnie et dans la même charrette que » cet infame scélérat d'Orléans. » Le peuple accabla ce prince de huées sur son passage, et le trouva plus fort contre ses insultes qu'il ne l'avait été contre ses caresses décevantes. De toutes les victimes moissonnées par la faux de la révolution, aucune n'alla plus tranquillement, plus courageusement à l'échafaud, que l'homme qu'on avait calomnieusement accusé de s'être caché à fond de cale au combat d'Ouessant, et dont on avait dit, avec plus de raison, qu'il *s'était laissé voter* dans le procès de Louis XVI. Pendant que le bourreau lui ôtait son habit, les valets, héritiers légaux des dépouilles des suppliciés, voulurent lui tirer ses bottes : « C'est du temps et des soins perdus, leur dit-il sans » émotion : laissez cela, vous débotterez plus facilement » le cadavre ; dépêchons nous. » Près de recevoir le coup fatal, il s'écria, en entendant les malédictions dont les spectateurs l'accablaient : « Ils m'applaudirent aussi ! » Il était âgé de quarante six ans.

ORLEANS (Marie-Adélaïde de BOURBON PENTHIEVRE, duchesse d'), femme du précédent, fille de Jean Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, et d'Anne-Félicité d'Est, naquit à Paris, le 13 mars 1753. Son mariage avec le duc d'Orléans, alors duc de Chartres, fut célébré le 5 avril 1769, dans la chapelle de Versailles. En 1776, elle accompagna son époux qui allait s'embarquer à Toulon, et elle se rendit ensuite en Italie où elle se lia étroitement à Naples avec la reine Caroline. Eloignée de la cour, avec laquelle son époux s'était brouillé, délaissée par cet époux lui-même, elle vivait dans la retraite à Vernon auprès de son vertueux père, lorsqu'elle eut le malheur de la perdre en 1793, et que la captivité ou l'exil de ses enfants vint ajouter à sa douleur. Arrêtée elle-même en 1794, par un ordre du comité de sûreté générale, auquel les habitants de Vernon avaient essayé de la soustraire en prenant les armes, elle fut conduite à la prison du Luxembourg, où elle fut abreuvée d'humiliations et d'insultes grossières. L'horreur de sa situation s'accrut encore par la mort tragique de son mari et celle de la vertueuse madame Elisabeth. Elle était destinée à suivre à l'échafaud ces malheureuses victimes, lorsque la courageuse vertu d'un homme obscur, de Benoît, concierge du Luxembourg, vint au secours de tant d'infortunes. Sous prétexte que la princesse était trop malade, il refusa de la remettre aux agents chargés par le comité de la transférer à la Conciergerie, et ce refus la déroba à la hache révolutionnaire. On la transféra à la maison de santé *Belhomme*, rue de Charonne, où elle commença à jouir de plus de liberté. Elle ne sortit de prison, le 18 fructidor, après trois ans de captivité, que pour être exilée en Espagne, avec une pension de 100,000 francs qu'on voulut bien lui accorder en échange de ses immenses propriétés confisquées par un décret ; mais cette ressource lui fut bientôt ravie. De l'Espagne, où elle vécut plusieurs années, elle se rendit à Mahon, puis à Palerme, où elle eut la double joie de revoir son amie, la reine Caroline, et de marier (en 1809) son fils le duc d'Orléans avec la princesse Amélie de Sicile. Après avoir séjourné quelque temps à Palerme, elle revint à Mahon où elle s'était fixée avant son voyage en Sicile. De retour en France à la restauration, elle retrouva ceux de ses biens qui n'avoient pas été vendus. Au mois de janvier 1815, elle fit une chute sur un escalier et se cassa la jambe, en sorte qu'elle était encore sur son lit de douleur lorsque Napoléon rentra dans Paris ; il lui fit dire qu'elle pouvait y rester si elle le désirait, et en effet elle ne sortit point de France. Elle a vécu depuis dans une profonde tranquillité jusqu'à sa mort, arrivée le 23 juin 1821, au château d'Ivry, des suites d'un cancer au sein.

ORLEANS (Louis-Philippe d'), duc d'Orléans, fils aîné des précédents, naquit à Paris, le 6 octobre 1773. Connu d'abord sous le titre de duc de Valois, il prit celui de duc de Chartres à la mort de son aïeul. Le chevalier de Bonnard et madame de Genlis donnèrent successivement des soins à son enfance. Rien ne fut négligé pour former son cœur, orner son esprit, et faciliter même le développement de ses facultés physiques ; aux travaux intellectuels se joignirent en effet des exercices de gymnastique, et les précepteurs semblèrent avoir pris pour règle, dans l'éducation de leur élève, cette ancienne maxime : *Animus sanus in corpore sano.* A peine âgé de seize ans lorsque les premiers temps de la révolution vinrent luire sur la France, le duc de Chartres adopta les opinions de son père avec l'enthousiasme de la jeunesse. Colonel propriétaire du 14e régiment de dragons, il n'hésita pas à en prendre le commandement effectif plutôt que de donner sa démission, comme les décrets de l'assemblée constituante lui

en laissaient le choix, et il se rendit en garnison à Vendôme, où différentes actions d'éclat lui firent décerner une couronne civique. En 1791, il partit pour Valenciennes, fut placé sous le commandement de Biron, donna ses premières preuves d'intelligence et de bravoure, en 1792, aux combats de Boussu et de Quaregnon, et parvint à rallier les troupes, saisies soudainement d'une terreur panique aux environs de Quiévrain. Le 7 mai de la même année, il reçut du comte de Grave, ministre de la guerre, un brevet de maréchal-de-camp, combattit à la tête d'une brigade de dragons sous les ordres de Luckner, et assista à la prise de Courtray. Le 11 septembre suivant, il obtint le grade de lieutenant-général, et fut désigné pour aller commander à Strasbourg. « Je suis trop jeune, répondit il, pour aller m'enfermer dans une place, et je demande à rester dans l'armée active. » Le ministère applaudit à ces dispositions belliqueuses, et, le 20 du même mois, le duc de Chartres se couvrit de gloire à Valmy, en défendant avec une rare intrépidité, pendant toute la journée, une position difficile sur laquelle l'ennemi dirigea constamment ses efforts et ses coups les plus meurtriers. Six jours après, il fut nommé commandant en second des troupes de nouvelle levée, sous le général en chef Labourdonnais, qui les organisa alors dans le département du Nord. Cette promotion ne le tenta point; il aima mieux combattre en première ligne dans un rang moins élevé, et comme on s'était empressé de le remplacer à l'armée de Luckner, il passa dans celle de Dumourier, qui se préparait à envahir la Belgique. C'est là qu'il lui était réservé d'inscrire son nom d'une manière ineffaçable dans les fastes militaires de la France. Le 6 novembre, à l'immortelle bataille de Jemmapes, il préserva l'armée d'un grand désastre, et changea tout à coup une déroute honteuse en triomphe complet en ramenant au combat de nombreux régiments qui fuyaient en désordre, et en renouvelant, avec une colonne formée à la hâte, sous le nom de *bataillon de Mons*, les prodiges du bataillon sacré des Thébains ou de la phalange macédonienne. A la suite de cette brillante journée, la Belgique ayant été conquise et l'armée prenant ses cantonnements, le duc de Chartres, sur une lettre de son père, accourut à Paris, où sa sœur, considérée comme émigrée depuis son voyage en Angleterre, l'attendait pour passer à l'étranger conformément aux ordres du gouvernement républicain. Ce devoir fraternel rempli, il resta à Tournay auprès de la princesse pendant quelques jours, et y apprit le décret de bannissement que la convention venait de porter contre tous les membres de la famille royale, sans exception. Sa première résolution fut de se rendre en Amérique avec les siens, et il s'empressa de le mander à son père. Mais les amis que ce dernier comptait encore parmi les députés influents ayant réussi à faire révoquer, quant à la maison d'Orléans, la mesure de proscription qui d'abord avait été étendue jusqu'à elle, le duc de Chartres reparut au milieu des braves, et se distingua au siége de Maëstricht, sous les ordres du général Miranda. Le 18 mars 1793, il commanda le centre de l'armée française à la bataille de Nerwinde, fit sa retraite en bon ordre après la déroute de nos troupes, et empêcha, par sa belle contenance à Tirlemont, que ce grand revers ne devînt encore plus désastreux pour nos armes. Ce fut alors que Dumourier, honteux de s'être laissé battre, et aimant mieux passer pour traître à la convention qu'inhabile à la guerre, songea à donner à sa défaite l'apparence d'une connivence avec les vainqueurs, et se déclara hautement contre l'assemblée souveraine qui gouvernait la France. Son but, dit-on, était de dissoudre la représentation nationale, d'abolir le régime républicain, et de rétablir la monarchie constitutionnelle sur les bases de celle de 1791, en faveur du duc de Chartres. Que celui ci ait connu ou ignoré les véritables desseins de ce transfuge, il n'en est pas moins certain qu'il lia son sort au sien dans cette triste circonstance, et qu'il y fut, en quelque sorte, contraint par l'espèce de solidarité que la convention voulut établir entre eux, et par la défaveur qui s'attachait à un nom que les accusateurs de Dumourier reproduisaient dans chacun de leurs griefs. Il se rendit d'abord à Mons, au quartier général des Autrichiens, pour y demander des passeports. Le prince Charles essaya vainement, à force de prévenances, de l'attacher au service de l'empire : toujours Français, alors même qu'il ne lui était plus permis de combattre pour la France, il refusa de souiller la gloire qu'il venait d'acquérir à la défense de son pays, en se laissant tout à coup l'auxiliaire de ses ennemis. Il gagna la Suisse avec mademoiselle d'Orléans, sa sœur, et madame de Genlis, et ne put y trouver un asile. L'aristocratie helvétique se croyait menacée par la présence d'un général républicain que sa haute naissance n'avait pu préserver de la contagion démocratique. L'intervention du général Montesquiou, retiré à Bremgarten, n'aboutit qu'à faire entrer la princesse et sa gouvernante dans le couvent de Sainte-Claire. « Pour vous, dit-il au duc de Chartres, il n'y a d'autre parti à prendre que celui d'errer dans les montagnes, de ne séjourner nulle part, et de continuer cette triste manière de voyager jusqu'au moment où les circonstances se montreront plus favorables. Si la fortune vous redevient propice, ce sera pour vous une *Odyssée*, dont les détails seront un jour recueillis avec avidité. » Le duc de Chartres suivit ce conseil, et se sépara des compagnons de son exil. Il parcourut à pied les divers cantons de la Suisse, explora la cime des Alpes, et quoique réduit à de faibles ressources pécuniaires, fit servir ces pénibles voyages à son instruction en même temps qu'il y trouva la source d'une foule de jouissances qu'il avait jusque-là ignorées. Au milieu de ses courses, il reçut une nouvelle lettre du général Montesquiou qui lui proposait une place de professeur au collége de Reichenau. Il accepta cette offre, subit un examen préalable, et, pendant huit mois, enseigna, sous un nom d'emprunt et sans être reconnu, la géographie, l'histoire, les langues française et anglaise et les mathématiques. C'est là qu'il apprit la mort de son père; peu après ce tragique événement, il quitta Reichenau et se retira à Bremgarten auprès du général Montesquiou; il n'y fit pas un long séjour, et résolut d'aller s'embarquer à Hambourg pour passer en Amérique. Arrivé dans ce port, il fut forcé, par l'exiguité de ses ressources financières, de renoncer à son voyage transatlantique, et tourna dès-lors ses regards vers les contrées septentrionales de l'Europe. Il visita successivement le Danemarck, la Suède, la Norvége, la Laponie, s'approcha du pôle jusqu'à cinq degrés plus près que ne l'avait fait Maupertuis, et revint en Allemagne dans le courant de l'année 1796. Il se trouvait dans le duché de Holstein lorsqu'il reçut une lettre de sa mère, par l'entremise du chargé d'affaires de la république française près les villes anséatiques. Cette princesse lui apprenait que le directoire ne voulait consentir à faire cesser les rigueurs dont elle était l'objet avec sa famille, qu'autant que son fils aîné s'éloignerait du sol européen; et elle l'invitait en conséquence à donner cette nouvelle preuve de dévouement à tout ce qu'il avait de plus cher au monde. Le duc d'Orléans s'empressa de répondre : « Quand ma tendre mère recevra cette lettre, ses ordres seront exécutés, et je serai parti pour l'Amérique; je m'embarquerai sur le premier bâtiment qui fera voile pour les Etats-Unis..... Et que ne ferais-je pas après la lettre que je viens de recevoir? Je ne crois plus que le bonheur soit perdu pour moi sans ressource, puisque j'ai encore un moyen d'adoucir les maux d'une mère si chérie, dont la position et les souffrances m'ont déchiré le cœur depuis si longtemps..... Je crois rêver quand je pense que dans peu j'embrasserai mes frères, et que je serai réuni à eux; car je suis réduit à pouvoir à peine croire ce dont le contraire m'eût paru jadis impossible. Ce n'est pas cependant que je cherche à me plaindre de ma destinée; et je n'ai que trop senti combien elle pouvait être plus affreuse. Je ne la croirai même pas malheureuse, si, après avoir retrouvé mes frères, j'apprends que notre mère chérie est aussi bien qu'elle peut l'être, et si j'ai pu encore une fois servir ma patrie en contribuant à sa tranquillité et par conséquent à son bonheur; il n'y a pas de sacrifices qui m'aient coûté pour elle; et tant que je vivrai, il n'y en a point que je ne sois prêt à lui faire. » Le duc d'Orléans quitta Hambourg le 24 septembre 1796, et arriva à Phi-

ladelphie le 21 octobre suivant. Ses deux frères, les ducs de Montpensier et de Beaujolais, vinrent l'y joindre en février 1797. Ils visitèrent ensemble les divers états de la confédération américaine, et même quelques tribus sauvages. Au mois de décembre 1797, ils se dirigèrent sur la Nouvelle-Orléans par l'Ohio et le Mississipi, et y débarquèrent à la fin de février 1798. Ayant voulu passer delà à la Havane, ils y furent en butte aux persécutions du gouvernement espagnol, qui ordonna de les reconduire à la Nouvelle-Orléans. Les trois jeunes princes refusèrent d'y retourner, et parvinrent à gagner une colonie anglaise. Le duc de Kent les y accueillit avec distinction, et n'osa pas néanmoins leur fournir les moyens de revenir en Europe. Ils s'embarquèrent alors pour New-Yorck, d'où un paquebot anglais les transporta à Falmouth. Arrivés à Londres au commencement de 1800, ils s'y rapprochèrent des membres de la famille royale, dont ils n'avaient jamais voulu adopter la ligne politique, et avec lesquels ils se trouvaient désormais unis par la communauté d'infortune. Le duc d'Orléans vit le comte d'Artois, devenu *Monsieur* depuis la mort de Louis XVII, et s'empressa d'écrire à Louis XVIII, dont la cour errante, et presque solitaire, résidait en ce temps-là à Mittau. Cette réconciliation opérée, il ne s'occupa plus que de sa mère, réfugiée à Barcelonne, et il mit à la voile pour Minorque. Débarqué à Mahon, on lui proposa d'aller servir en Allemagne la cause de l'émigration. Il refusa par les mêmes motifs qui lui avaient inspiré, en 1794, la généreuse résolution de subir la persécution et l'exil plutôt que de porter les armes contre la France; car, si ses malheurs personnels dans la révolution et les vicissitudes terribles de cette époque orageuse l'avaient rapproché de la branche aînée de sa famille, ils n'avaient pu lui enlever ses premiers sentimens; et les plus vives émotions de son cœur étaient toujours pour le pays qu'il avait défendu avec tant de valeur. Cependant l'état de guerre entre les cours de Londres et de Madrid l'empêcha d'aborder en Catalogne, et il fut obligé de retourner en Angleterre avec ses frères, sans avoir pu satisfaire leur piété filiale. Ils se fixèrent à Twickenham, et s'y virent bientôt entourés de l'estime et de l'affection universelles. En 1807, le bonheur de cette paisible et modeste retraite fut altéré par la mort du duc de Montpensier, qu'une phthisie pulmonaire enleva à sa famille. La douleur que le duc d'Orléans ressentit de ce sinistre événement fut encore augmentée par la crainte de voir bientôt son second frère succomber à la même maladie. Pour éloigner cette nouvelle perte, il conduisit le comte de Beaujolais sous le climat de Malte, d'après l'avis des médecins anglais. Mais à peine descendu dans cette île, d'autres médecins lui déclarèrent que l'air en serait funeste au malade. Il songea alors au Mont-Etna; et s'empressa d'écrire à ce sujet au roi de Sicile, pour obtenir la permission de séjourner dans ses états. Quand la réponse de ce prince arriva, le comte de Beaujolais n'était plus, et c'est à Messine que le duc d'Orléans la reçut; car il quitta Malte précipitamment dès que son frère eut expiré. Ferdinand IV l'ayant invité à venir à sa cour, il prit aussitôt la route de Palerme, et ne tarda pas à s'y concilier l'affection du roi et de la reine; qui, démêlant bientôt les sentiments que la princesse Amélie, leur fille, avait fait naître dans le cœur de leur hôte, se montrèrent disposés à cimenter par un mariage l'attachement que ce dernier leur avait inspiré. Avant d'accomplir cette heureuse union, le roi de Sicile désira que le duc d'Orléans allât défendre, en Espagne, avec son fils Léopold, la cause des Bourbons contre la famille de Bonaparte. Le duc d'Orléans se rendit à ce vœu; mais le cabinet de Saint-James ne voulait pas qu'il le remplît, et il le fit transporter dans un port de la Grande-Bretagne, sans lui avoir permis d'aborder dans la Péninsule. Ainsi empêché par la politique anglaise de suivre une résolution qui l'eût exposé à verser le sang français et à démentir ses glorieux antécédents, le prince souhaita de voir sa mère; et demanda l'autorisation d'aller la rejoindre à Figuières. Le gouvernement britannique fit semblant d'accéder à sa prière, et donna ordre au capitaine du navire qui devait le recevoir à son bord, de le conduire directement à Malte. Cette instruction secrète fut ponctuellement exécutée. Le duc d'Orléans, à qui sa sœur s'était réunie à Portsmouth, fut jeté sur les côtes de Malte, au commencement de 1809. Après avoir cherché vainement les moyens d'arriver auprès de la duchesse d'Orléans, il revint à la cour de Palerme, où son mariage fut arrêté. Jaloux de voir sa mère assister à la célébration de ses nôces, il sollicita et obtint enfin la permission de se rendre à Mahon, pour y décider cette princesse à passer en Sicile. Heureux cette fois dans l'exécution de ses desseins, il revint plein de satisfaction et de joie auprès de Ferdinand IV, dont il épousa solennellement la fille, le 25 novembre 1809. Un an après, des envoyés de la régence de Cadix vinrent lui offrir un commandement en Catalogne. Il crut devoir accepter, mit à la voile, et débarqua à Tarragone. L'influence anglaise l'y attendait pour lui interdire encore l'accès des camps espagnols. Il voulut se diriger alors sur Cadix, où il éprouva les mêmes obstacles. Forcé, après de longues et inutiles instances, de s'éloigner d'une terre qui refusait l'appui de ses talents militaires et de sa bravoure, il reparut à la cour de Palerme, au mois d'octobre de la même année, et y goûta bientôt les douceurs de la paternité, par la naissance de son fils aîné, le duc de Chartres. Pendant son séjour en Sicile, il combattit constamment l'opinion de la reine, impatiente de reconquérir le royaume de Naples, et trop disposée à risquer l'alliance des Anglais. Il se tint ensuite à l'écart, durant les querelles intestines du parlement sicilien avec le ministère, et s'empressa, en 1814, de profiter de la révolution survenue en France pour revenir en patrie. Il se présenta, le 17 mai, aux Tuileries, sous le costume de lieutenant général français, et prit congé du roi, au mois de juillet suivant, pour aller chercher la princesse, son épouse, à Palerme. Son absence fut de courte durée; il rentra, dès la fin d'août, au Palais-Royal, et il y jouissait du bonheur domestique le plus parfait, lorsque de nouveaux orages politiques vinrent gronder sur la dynastie régnante. Napoléon, sorti de l'île d'Elbe et débarqué à Cannes, le 1er mars 1815, marchait sur Paris: le duc d'Orléans fut envoyé à sa rencontre. Mais à peine arrivé à Lyon, il dut reprendre le chemin de la capitale, toute résistance ayant été reconnue impossible. Son premier soin, à son retour, fut de faire partir sa famille pour l'Angleterre. Le 16 mars, il parut aux côtés du Roi, à la séance royale, et se mit en route, dans la soirée du même jour, pour aller prendre le commandement en chef de l'armée du Nord, placée sous les ordres du maréchal Mortier. Il parcourut la frontière, visita Péronne et les principales places fortes, recommanda partout *de faire céder toute opinion au cri pressant de la patrie; d'éviter les horreurs de la guerre civile; de se rallier autour du roi et de la charte constitutionnelle; surtout de n'admettre, sous aucun prétexte, dans nos places, les troupes étrangères.* L'arrivée de Louis XVIII à Lille, l'ayant averti du succès complet qu'avait obtenu l'audacieuse tentative de Napoléon, et le roi gagnant le territoire de la Belgique sans lui donner aucun ordre, il se vit contraint de fuir une seconde fois, malgré lui, une patrie qu'il n'avait cessé de chérir alors même qu'il était proscrit en son nom. Le 24 mars, le duc d'Orléans abandonna le chef-lieu du département du Nord, pour se retirer en Angleterre où sa famille l'avait devancé. La veille il avait adressé, au duc de Trévise, la lettre suivante: « Je viens, mon cher maréchal, vous » remettre en entier le commandement que j'aurais été » heureux d'exercer avec vous dans le département du » Nord. Je suis trop bon Français pour sacrifier les » intérêts de la France parce que de nouveaux » dangers me forcent à la quitter. Je pars pour » m'ensevelir dans la retraite et dans l'oubli; le roi » n'étant plus en France, je ne puis plus vous trans» mettre d'ordres en son nom, et il ne me reste qu'à » vous dégager de l'observation de tous les ordres que » je vous avais transmis, et à vous recommander de » faire tout ce que votre excellent jugement et votre pa» triotisme si pur vous suggéreront de mieux pour les » intérêts de la France, et de plus conforme à tous les » devoirs que vous avez à remplir. Adieu, mon cher » maréchal, mon cœur se serre en écrivant ce mot. » Conservez-moi votre amitié, dans quelque lieu que la

» fortune me conduise, et comptez à jamais sur la » mienne. Je n'oublierai jamais ce que j'ai vu de vous » pendant le temps trop court que nous avons passé en» semble. J'admire votre noble loyauté et votre beau » caractère, autant que je vous estime et que je vous » aime : et c'est de tout mon cœur, mon cher maréchal, » que je vous souhaite toute la prospérité dont vous êtes » digne. » S'il faut en croire M. Fleury de Chaboulon, en ses Mémoires sur les cent jours, le duc d'Orléans ne borna pas aux sentiments contenus dans cette lettre l'expression des vifs regrets qu'il éprouvait en s'éloignant de la France ; il aurait dit aussi au colonel Athalin, son aide-de-camp, *qu'il le dispensait de franchir la frontière et de l'accompagner en exil ; qu'il devait s'estimer heureux de pouvoir rester sur le sol de la patrie, et d'y conserver les signes glorieux qu'ils avaient portés à Jemmapes*. Quoi qu'il en soit, Twickenham devint encore, après tant de vicissitudes, la résidence de ce prince. Il y apprit que les journaux anglais avaient publié sous son nom des protestations et des professions de foi indignes de son caractère, et il se hâta de les désavouer. La bataille de Waterloo ayant ramené les Bourbons sur le trône, le duc d'Orléans quitta l'Angleterre avec empressement, et revit son pays à la fin de juillet. Il fit lever le séquestre que le gouvernement impérial avait mis sur ses biens, et repassa le détroit pour aller chercher sa femme et ses enfants. A son retour, il profita de l'ordonnance du roi qui autorisait les princes du sang à siéger à la chambre des pairs, et se prononça énergiquement contre la tendance réactionnaire que la majorité voulait imprimer au ministère, en réclamant dans une adresse au roi, et sans ravir au trône *les bienfaits de la clémence, l'épuration des administrations publiques et le châtiment des délits politiques*, que les colléges électoraux avaient déjà provoqués dans des termes plus violents et avec moins d'égards pour la prérogative royale. « Laissons au roi, s'écria le duc d'Orléans, le » soin de prendre constitutionnellement les précautions » nécessaires au maintien de l'ordre public, et ne for» mons pas des demandes dont la malveillance se ferait » peut-être des armes pour troubler la tranquillité de » l'état. Notre qualité de juges éventuels de ceux » envers lesquels on recommande plus de justice que de » clémence, nous impose un silence absolu à leur égard. » Toute énonciation antérieure d'opinion me paraît une » véritable prévarication dans l'exercice de nos fonc» tions judiciaires, en nous rendant tout à la fois accu» sateurs et juges. » Ces paroles d'une haute sagesse ne convenaient point à la fureur du parti qui dominait alors ; elles furent repoussées, malgré l'appui du ministère, et ne servirent qu'à irriter les réacteurs contre le premier prince du sang. Pour leur laisser le champ libre, et retrouver le repos qu'ils lui avaient enlevé, celui-ci se décida à faire un nouveau voyage en Angleterre, où il resta jusqu'après l'ordonnance du 5 septembre. Depuis cette époque, le duc d'Orléans n'a pas cessé d'habiter Paris, ou dans ses terres, protégeant et cultivant les lettres, offrant un asile dans sa maison aux victimes du pouvoir, ne craignant pas d'honorer de son amitié les membres les plus célèbres de l'opposition, et donnant aux grands un salutaire exemple en préférant pour ses enfants l'éducation publique des colléges à l'éducation princière et claustrale des palais. Une fois cependant, sa conduite parut en contradiction avec ses principes : ce fut à l'occasion d'un différent survenu entre lui et un acquéreur des biens qu'il avait perdus à la révolution. On crut généralement que des conseils perfides avaient seuls entraîné le prince à une démarche hostile, du moins en apparence, au maintien de la vente des domaines nationaux, dans le but de lui ravir l'immense popularité dont il jouissait. Heureusement, une généreuse et prudente transaction déjoua l'espoir de la malveillance, et rendit au duc d'Orléans son attitude franchement constitutionnelle. A chaque nouvelle crise politique, son nom a servi de ralliement aux mécontents des hautes classes ; mais toujours on a pu dire de lui, comme de son père, *qu'il n'était pas lui-même de son parti*. C'est pour avoir voulu démontrer cette vérité, dans une brochure pleine d'esprit et de raison, que M. Cauchois-Lemaire subit aujourd'hui une condamnation de quinze mois d'emprisonnement, après avoir encouru la disgrace des coteries dorées du libéralisme ; le mot de Mirabeau ne l'exposa pas à tant de rigueurs, et souleva moins de passions.

ORLEANS (Antoine-Philippe d'), duc de Montpensier, second fils de Louis-Philippe Joseph d'Orléans et de Louise-Marie Adelaïde de Bourbon-Penthièvre, naquit le 3 juillet 1775. Il fut élevé, comme ses frères, par madame de Genlis, et montra d'heureuses dispositions pour les lettres et les beaux arts. A l'âge de quatorze ans, il se faisait remarquer par l'élégance et la correction de son style, et promettait des succès en peinture. La révolution vint l'arracher à ses habitudes pacifiques et à ses occupations de cabinet, pour l'entraîner sur le théâtre bruyant de la politique et au milieu du tumulte des camps. A seize ans, il endossa l'habit militaire et courut se ranger parmi les défenseurs de la liberté et de l'indépendance de son pays. D'abord lieutenant au 14e régiment de dragons, sous les ordres de son frère aîné, il devint aide-de-camp de ce dernier, et se distingua, à ses côtés, par une rare intrépidité, à la bataille de Valmy, comme l'atteste la lettre de Kellermann au général Dampierre. « Embarrassé du choix, » disait le général en chef, je ne citerai parmi ceux qui » ont montré un grand courage, que M. Chartres et son » aide-de-camp, M. Montpensier, dont l'extrême jeu» nesse rend le sang froid, à l'un des feux les plus sou» tenus qu'on puisse voir, extrêmement remarquable. » Le duc de Montpensier fut bientôt promu au grade de lieutenant-colonel, adjudant-général, et prit part, en cette qualité, à la célèbre bataille de Jemmapes, où il ne combattit pas avec moins de valeur qu'à Valmy. Placé auprès du général Biron, à l'armée d'Italie, il fut arrêté à Nice, en avril 1793, et transféré à Marseille, où la proscription, dont sa famille entière était frappée, le réunit à tout ce qu'il avait de plus cher. Mais ses geôliers lui ravirent bientôt les consolations et les jouissances qu'il devait à cette communauté d'infortune, et ils le jetèrent seul dans un cachot infect, où ils le laissèrent gémir pendant plusieurs années. Il entendit un jour la voix de son père qui demandait à la sentinelle quelle heure il était : et ce fut la seule fois qu'il put lui adresser quelques paroles pour s'informer de l'état de sa santé. On lui permit plus tard de voir son jeune frère, le comte de Beaujolais. Ils se trouvaient ensemble lorsque la duchesse de Bourbon, leur tante, leur apporta l'affreuse nouvelle du supplice du duc d'Orléans. « J'espère, leur dit elle, que vous êtes » préparés au terrible malheur que la religion seule » peut vous aider à supporter courageusement. Lisez d'a» bord cette lettre que votre mère vous écrit. » Cette lettre, d'un laconisme désespérant, ne renfermait que ces mots : « Vivez, malheureux enfants, pour votre si mal» heureuse mère. » — « Ma tante, s'écria aussitôt le duc » de Montpensier, que veut dire cette déchirante re» commandation ? Qu'est devenu mon père ? — Vous » n'en avez plus : il a été condamné à mort et exécuté. » Les jeunes princes ressentirent vivement la perte qu'ils venaient de faire, et se livrèrent à la plus profonde douleur. Après le 9 thermidor, ils tentèrent de s'évader, et ne purent y parvenir, du moins le duc de Montpensier : ce qui engagea son frère à reprendre ses fers. Sous le directoire, ils recouvrèrent la liberté, à la faveur du généreux et lointain exil que s'imposa leur frère aîné, qu'ils rejoignirent bientôt sur le sol américain, et qu'ils suivirent à son retour en Europe. Le duc de Montpensier partageait à Twickenham le repos et le bonheur domestique de sa famille, lorsqu'il fut enlevé, le 18 mai 1807, par une maladie de poitrine. Les lettres avaient fait le charme et occupé le plaisir de sa retraite : il s'était efforcé surtout de venger dans des *Mémoires*, publiés depuis (1824, in 8°), la mémoire de son père si universellement outragée. « Malheureux et excel» lent père, s'écria-t-il quelque part, quiconque a pu » vous voir de près et vous bien connaître, sera forcé de » convenir, s'il n'est un insigne calomniateur, que vous » n'aviez dans le cœur, ni la moindre ambition, ni » aucun désir de vengeance ; que vous possédiez les » qualités les plus aimables et les plus solides ; mais » que vous manquiez peut-être de cette fermeté qui » fait qu'on n'agit que d'après sa propre impulsion : que » d'ailleurs vous accordiez votre confiance avec trop de

» facilité, et que les scélérats avaient trouvé le moyen » de s'en emparer pour vous perdre et vous sacrifier à » leurs atroces projets ! Celui qui tiendra ce langage ne » fera que vous rendre la justice la plus sévère ; mais » vos ennemis écraseront sa voix, et malheureusement » ils n'en ont que trop de moyens. Eh bien ! qu'ils consomment leur ouvrage ! qu'ils achèvent de déchirer » la mémoire de cet être infortuné et sacrifié ! Mais » puissent-ils au moins être connus un jour ! puisse le » monde savoir ce que je sais ! et puissé-je encore » exister à cette époque ! »

ORLEANS (Louis-Charles d'), comte de Beaujolais, frère du précédent, né à Paris le 7 octobre 1779, n'avait que dix ans lorsque la révolution éclata ; il n'eut d'autre éducation que celle du malheur. Arrêté à treize ans, au Palais-Royal, il fut d'abord conduit à la Mairie et enfin emprisonné à l'Abbaye, d'où il fut transféré à Marseille, avec son père, et mis d'abord avec la duchesse de Bourbon sa tante, et le prince de Conti son oncle, au fort Notre-Dame de la Garde, où se trouvait déjà le duc de Montpensier son frère. Quelques jours après, ils furent tous interrogés par le tribunal révolutionnaire, puis conduits au fort Saint-Jean, et enfermés dans la tour. Ils étaient dans des cachots différents. Mais quand le comte de Beaujolais passait, pour aller prendre l'air, devant celui du duc de Montpensier, qui était au dessous du sien, il ne manquait pas de lui crier : « Bonjour, mon frère ! » tant pour lui faire entendre sa voix que pour entendre lui-même la sienne. Il trompa un jour la surveillance des commissaires, en se glissant, à la suite du geôlier, jusque dans la prison du duc de Montpensier qu'il serra dans ses bras : c'était une consolation que la barbarie de leurs surveillants avait le plus grand soin de leur interdire. Il leur fut néanmoins permis de jouir de cet inappréciable avantage, dans le courant d'août 1793 ; et l'on doit sentir combien trois êtres chers à tant de titres les uns aux autres durent apprécier cette faveur et comment ils surent en user. Ce bonheur ne devait pas durer longtemps. Le 16 octobre 1793, le comte de Beaujolais lit dans les papiers publics que lisait la duchesse de Bourbon sa tante, que la convention avait décrété que son père serait jugé. Effrayé de cette nouvelle, il court à la chambre de son père, où se trouvait le duc de Montpensier, et lui rend compte de ce qu'il vient d'apprendre. L'air de satisfaction que fit paraître alors le duc d'Orléans eut bientôt dissipé les craintes de ses enfants, surtout lorsqu'ils l'entendirent s'écrier : « Je serai » jugé ! tant mieux, tant mieux, mon fils ! Il faudra » maintenant que tout ceci finisse bientôt d'une ma» nière ou d'une autre ; et de quoi peuvent-ils m'accu» ser ? Embrassez-moi, mes enfants, j'en suis enchanté. » Et il se remit à jouer comme auparavant. Ce calme n'était sans doute qu'apparent ; il était impossible qu'il se fît illusion sur les suites d'une accusation dans ces temps malheureux. Bientôt arrivèrent des commissaires envoyés par la convention pour le conduire à Paris. Il partit avec la conviction qu'il s'agissait moins d'un jugement que d'un éclaircissement que l'on désirait, et ses adieux qu'il adressa à ses enfants étaient faits dans ce sens... Ils ne le revirent plus ! Les deux jeunes princes restés seuls dans leur prison, ne pensaient qu'aux moyens de recouvrer leur liberté ; les pétitions qu'ils adressaient aux autorités restant sans réponse, ils résolurent de briser eux-mêmes leurs fers. Le 18 novembre 1796, tout étant prêt pour leur fuite, le comte de Beaujolais s'échappe sans être aperçu et attend son frère sur le rivage où une barque était préparée ; mais le duc de Montpensier, moins heureux que lui, avait rencontré le commandant du fort qui l'avait forcé de remonter dans sa chambre. Voulant néanmoins mettre son aventure à fin, il avait tenté de s'évader par la fenêtre à l'aide d'une corde ; la corde s'étant cassée, il était tombé de trente pieds de haut, s'était fracassé le pied, et avait été transporté mourant dans son cachot. Son frère, qui l'attendait, apprend bientôt son malheur : il renonce aussitôt à ses projets d'évasion et vole à son secours. Ils s'attendaient à être enfermés séparément, mais un reste d'humanité se fit entendre au cœur de leurs gardiens, et les deux frères ne furent point séparés. En 1796, on mit à leur liberté la condition d'aller rejoindre à Philadelphie le duc d'Orléans ; ils acceptèrent et partirent. Le comte de Beaujolais accompagna ses deux aînés dans tous les voyages qu'ils firent en Amérique, et leur fut surtout utile par la grâce et l'aménité de son esprit. Dans l'année 1800, il vint en Angleterre, et partagea l'asile qu'elle accordait aux princes de la maison de Bourbon. Il y vit périr, en 1807, le duc de Montpensier : attaqué comme lui d'une maladie de poitrine, il ne douta pas un seul instant que sa fin ne fût très prochaine, aussi se refusa-t-il long-temps de céder à l'avis des médecins qui lui conseillaient de changer de climat. Il n'y consentit que quand le duc d'Orléans lui eut promis de l'accompagner. Ils se rendirent à Malte, le seul pays de l'Europe où il leur fût en quelque sorte permis alors de se rendre sans danger. Il y mourut douze jours après son frère, le 30 mai 1807, à l'âge de 28 ans. Le comte de Beaujolais réunissait les agréments du corps aux qualités de l'esprit ; il avait un courage chevaleresque et une étourderie entreprenante digne des anciens preux français. Il voulut un jour voir les préparatifs que faisait Napoléon auprès de Boulogne, lorsqu'il méditait une descente en Angleterre, et s'approcha assez près pour reconnaître les côtes de France et essuyer le feu des batteries françaises.

ORLEANS (Marie-Amélie, duchesse d'), fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Caroline d'Autriche, est née à Caserte, le 26 avril 1782. Elle reçut une éducation soignée, qui la prémunit contre les événements de l'époque, et la prépara aux malheurs dont elle devait être la victime, en lui donnant la force de les supporter. Cette princesse fut confiée à madame d'Ambrosio, femme du plus grand mérite, qui malgré le peu de temps qu'elle dirigea son élève lui inculqua les principes sacrés qui furent la règle de toute sa vie. Elle avait à peine dix ans, lorsqu'à la fin de 1792 la flotte française, commandée par l'amiral de la Touche-Tréville, parut dans la baie de Naples et jeta la consternation dans la cour du roi son père : ce n'était que le commencement des maux qui devaient l'assaillir sans interruption jusqu'au moment où ses parents, à l'approche de l'armée française sous les ordres du général Championnet, au mois de décembre 1798, se déterminèrent à quitter Naples, et à se retirer en Sicile. La princesse Amélie passa à Palerme auprès de la reine sa mère, pendant le cours de cette première révolution napolitaine, et y resta même encore après que les victoires de Suwaroff dans la haute-Italie eurent forcé l'armée française d'évacuer le royaume de Naples ; ce ne fut que près de deux ans après, au mois de juin 1800, que la reine de Naples partit de Palerme avec ses trois filles pour se rendre à Livourne, et arriva à Vienne sans avoir même passé par Naples. Son séjour dans cette capitale dura deux ans, au bout desquels elle retourna à Naples, pour le double mariage de sa fille cadette, la princesse Marie-Antoinette, avec le prince des Asturies, aujourd'hui Ferdinand VII, et de son fils aîné, le prince François, duc de Calabre, avec l'infante d'Espagne Marie-Isabelle. La princesse Amélie, qui portait la plus tendre affection à sa sœur, fut vivement affectée de son départ, et le chagrin qu'elle en ressentit s'accrut sensiblement par la mort de cette princesse, qui eut lieu quatre ans après. Cette perte ne fut pas la seule qu'elle éprouva ; elle eut à pleurer presque en même temps la mort de ses deux sœurs aînées, l'impératrice d'Autriche, Marie-Thérèse, et la grande duchesse de Toscane, Marie-Louise. A ces malheurs de famille vinrent bientôt se mêler de nouvelles tempêtes politiques. Le roi de Naples, forcé d'abandonner pour la seconde fois son royaume du continent se retira de nouveau en Sicile avec toute sa famille ; ces différentes secousses, arrivées coup sur coup, attristèrent la princesse Amélie, mais ne l'abattirent pas : elle trouva dans son malheur même et dans sa piété des forces pour les supporter. Ses jours s'écoulaient dans la retraite, la lecture et les douceurs de la vie domestique, lorsque le ciel lui envoya des consolations et un dédommagement auxquels elle était loin de s'attendre : ce fut le duc d'Orléans, qui, de retour de ses longs voyages, se montra tout à coup, en 1808, à la cour de Palerme. Il vit la princesse, et plut à la reine, qui conçut aussitôt le projet de son union avec sa

fille ; le roi l'approuva, et la cérémonie ne fut retardée que par les affaires d'Espagne (*Voyez* l'art. du duc d'Orléans), et l'union fut enfin conclue le 25 novembre 1809. La duchesse d'Orléans devint mère pour la première fois à Palerme, le 3 septembre 1810. A la restauration, le duc d'Orléans commença par revenir seul à Paris, mais bientôt il alla chercher sa famille à Palerme, et l'amena en France en septembre 1814. Les événements de 1815 troublèrent leur bonheur, et dès le 12 mars le prince exigea de son épouse de s'éloigner momentanément, afin de mettre leurs enfants en sûreté ; elle se rendit en Angleterre, d'où elle ne revint en France qu'au commencement de 1817. Depuis leur retour, ils offrent le modèle de l'union conjugale, de la bienfaisance et de la générosité, jointe à toutes les vertus qui font le bonheur de ceux qui les possèdent, et l'admiration de tous ceux qui en sont les témoins. La duchesse d'Orléans est livrée tout entière à l'éducation de sa nombreuse famille, qui se compose de six princes et de trois princesses. Elle a vivement secondé la résolution de son époux, de faire participer leur fils aîné, le duc de Chartres, aux avantages de l'éducation publique.

ORLOFF (Alexis), amiral russe, l'un des quatre frères du fameux Grégoire Orloff, amant de Catherine II, commença par être simple soldat aux gardes russes, régiment de Préobazinski. Il étoit doué d'une force d'Hercule, d'une taille de géant, et avait, comme son frère, une audace à toute épreuve. Une blessure au visage, qu'il avait reçue dans une rixe de caserne, lui avait fait donner le nom de *Balafré*. Il seconda puissamment Catherine II dans la révolution de 1762, et se chargea d'étrangler Pierre III dans sa prison. Ce crime lui valut, ainsi qu'à ses frères, le grade de lieutenant-colonel, et, malgré son extrême incapacité, celui d'amiral dans la guerre de 1769 et 1770 contre les Turcs. Guidé par un officier anglais nommé Elphinston, il remporta la célèbre victoire navale de Tschesmé, ce qui lui fit donner le surnom de Tschesmeniski. Il revint en triomphe à Saint-Petersbourg, où Catherine lui fit l'accueil le plus brillant, et le décora du grand cordon de Saint-Michel. Fier d'un succès qu'il s'attribuait, Orloff se fit donner le commandement d'une seconde flotte, et promit d'achever la ruine de l'empire turc. Cette campagne n'eut d'autre résultat qu'un nouveau crime que commit Alexis Orloff. Il se rendit par terre en Italie pour y découvrir la jeune Tarakanoff, fille de l'impératrice Elisabeth, que le prince de Radzivill avait soustraite aux malheurs de sa famille, en la faisant conduire à Rome. Orloff, profitant de sa jeunesse et de l'extrême dénuement où il la trouva dans cette ville, l'épousa secrètement, lui fit concevoir l'espérance de remonter sur le trône qu'avait occupé sa mère, et finit par la retenir captive sur un vaisseau russe, où il l'avait entraînée sous prétexte de lui rendre les hommages qui lui étaient dus. Cette malheureuse, enlevée ainsi par la plus abominable perfidie, fut transportée en Russie, où une mort affreuse l'attendait dans un cachot. Tant de services le maintinrent dans la plus grande faveur auprès de Catherine II, malgré la disgrace de Grégoire Orloff. Dès que cette princesse eut terminé sa carrière, Paul I[er] vengea la mort de son père d'une manière remarquable. Il le fit exhumer, ordonna que ses restes reçussent les honneurs dont ils avaient été privés, et voulut que les meurtriers, dont deux existaient encore (Baratinski et Alexis Orloff), tinssent le drap funéraire. Pendant trois heures que dura la cérémonie, tous les regards demeurèrent attachés sur eux, et semblèrent leur reprocher le crime qu'ils avaient commis trente-cinq ans auparavant. Paul exigea ensuite qu'Alexis sortît de ses états. « Vous devez avoir éprouvé de grands remords ? lui » dit-il. — Sire, répondit Orloff, si je n'avais pas agi » comme j'ai fait, Votre Majesté ne serait pas à même » de me parler aujourd'hui en souverain, parce que » vous ne pouvez pas oublier que Pierre III avait rendu » un ukase par lequel il déclarait que vous n'étiez pas » son fils. » Alexis Orloff se retira en Allemagne. A la mort de Paul I[er] il rentra en Russie, et mourut à Moscou en janvier 1808.

ORLOFF (Grégoire Wladimir, comte), né à Saint Pétersbourg en 1777, remplit, dans sa jeunesse, plusieurs fonctions importantes de l'empire, et fut élevé, en 1812, au rang de sénateur. Le comte Orloff a cultivé les lettres avec autant d'ardeur que de succès : il était membre de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg, de l'université de Moscou, de l'académie des sciences de Naples, et de plusieurs autres sociétés savantes russes et étrangères. Obligé, pour cause de santé, de quitter la Russie, il se rendit en Italie, puis à Paris, où, durant un séjour de plusieurs années qu'il y fit, il se lia avec les hommes les plus distingués du parti libéral. De retour dans sa patrie, après une assez longue absence, les liaisons qu'il avait contractées à l'étranger, et les principes qu'il y avait professés, le firent mal accueillir de l'empereur de Russie, qui lui interdit quelque temps le droit de siéger au sénat. Frappé d'apoplexie au milieu même de cette assemblée, Grégoire Orloff mourut à Saint-Pétersbourg, le 4 juillet 1826, à l'âge de quarante-huit ans. Il a publié en français, langue dans laquelle il écrivait avec autant de facilité que de pureté : 1° *Mémoires historiques, politiques et littéraires du royaume de Naples*, avec des notes et additions de M. Amaury-Duval, Paris, 1819—1821, 5 vol. in-8° ; deuxième édition, 1825. Cet ouvrage important a été traduit en anglais. 2° *Essai sur l'histoire de la musique en Italie, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, Paris, 1822, 2 vol. in 8° ; 3° *Essai sur l'histoire de la peinture en Italie, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, Paris, 1823, 2 vol. in-8° ; 4° *Voyage dans une partie de la France, ou Lettres descriptives et historiques adressées à madame la comtesse Sophie de Strogonoff*, Paris, 1824, 3 vol. in-8° : 5° *Fables russes, tirées du recueil de M. Kriloff, et imitées en vers français et italiens par divers auteurs, précédées d'une introduction française de M. Lemontey, et d'une préface italienne de M. Salfi, publiées par M. le comte Orloff*, Paris, 1825, in-8°. Il s'occupait, au moment de sa mort, d'un *Abrégé de l'histoire de Russie*, en français.

ORLOFF (Michel), général-major au service de Russie, homme d'un esprit distingué et d'un caractère noble, fut un des signataires de la capitulation de Paris, en 1814. Il se hasarda souvent à engager l'empereur Alexandre, dont il était l'aide-de-camp, à détruire les nombreux abus qui règnent en Russie, et à faire jouir cet empire d'une constitution. Ce prince, que ces observations importunaient, l'éloigna de sa personne, et lui confia un commandement à l'armée. Michel Orloff y profita de son influence sur ses subalternes pour propager les doctrines libérales. Il institua des sociétés secrètes, et fut compromis dans les troubles de 1825. Appelé auprès de Nicolas pour rendre compte de sa conduite, il déclara qu'il persistait toujours dans ses opinions, et qu'il n'y voyait que le bien de son pays, auquel il travaillerait tant qu'il lui resterait un souffle de vie. Orloff a été exilé dans ses terres, avec défense de paraître ni à Moscou ni à Pétersbourg.

ORNANO (le comte d'), né, en Corse, le 17 janvier 1784, d'une famille ancienne, et qui s'était distinguée dans les armes, entra très jeune au service, et fut mis à la tête d'un bataillon de chasseurs corses dans la campagne d'Allemagne, en 1805. Il mérita par sa conduite, à Austerlitz, d'être nommé sur le champ de bataille officier de la légion d'honneur. La bravoure du comte Ornano lui acquit l'estime particulière de Napoléon, qui lui confia les dragons de la garde impériale. Ce fut à la tête de ce corps qu'il fit, en 1806 et 1807, les campagnes de Suisse et de Pologne. Employé à l'armée d'Espagne, sous les ordres du maréchal Ney, il se couvrit de gloire, et fut souvent cité avec honneur. Le 26 juin 1809, il força le passage de la Navia défendu avec vigueur par de l'artillerie et un corps d'Espagnols. Au combat d'Alba de Tormes, il enleva quatre pièces d'artillerie espagnole. Promu au grade de général de brigade, il quitta le midi de l'Espagne, et se rendit en toute hâte auprès de Napoléon pour le suivre en Russie. Cette campagne lui fournit encore les occasions de se signaler. Il passa le Niémen, se trouva à Ostrowno, à Mohilow, à la bataille de la Moskowa, après laquelle il fut nommé général de division. Il rendit d'importants services pendant toute cette campagne, et dans celles de 1813 et 1814. A

la restauration des Bourbons, il fut confirmé dans son grade de chef des dragons de la garde et nommé chevalier de Saint Louis. Au retour de Napoléon, il ne put prendre part à la campagne de Belgique, ayant été très grièvement blessé par le général Bonnet. Louis XVIII, à sa seconde rentrée en France, le fit enfermer à l'Abbaye; mais il ne subit ni jugement, ni condamnation. Enfin exilé de France, il se retira dans le royaume des Pays-Bas, où il épousa, en 1816, une jeune Polonaise qu'il perdit bientôt après. Le général Ornano est depuis rentré en France.

ORTEGA (Don Casimiro-Gomez), célèbre botaniste espagnol, né à Madrid vers 1730, fit ses études à l'université de Bologne avec beaucoup d'éclat, et acquit des connaissances très étendues en physique, en chimie, et surtout en botanique. Rappelé dans sa patrie, il fut nommé, par le roi, premier professeur du jardin botanique de Madrid, et élu ensuite membre des académies d'histoire et de médecine de cette ville. L'académie des sciences de Paris et la société royale de Londres le placèrent au nombre de leurs associés étrangers. Ses principaux ouvrages sont: 1° *Elégie à l'occasion de la mort de Ferdinand IV*, Bologne, 1758; 2° *Tentamen poeticum, seu de laudibus Caroli III Hispaniæ regis, Carmen*, Bologne, 1759; 3° *Commentarius de Cicatâ*, Matriti, 1761; 4° *De novâ quâdam stirpe, seu Cotyledonis, Marizoni et Pistoriniæ descriptio, cum aerais iconibus*, Matriti, 1773, in-4°; 5° *Tabulæ botanicæ in usum prælectionum botanicarum*, Matriti, 1773, in-4°; 6° *Description des eaux thermales de Trillo, composée et publiée par ordre du gouvernement*, Madrid, 1778, in-4°; 7° *Méthode facile pour acclimater des plantes exotiques à peu de frais*: ouvrage également publié par ordre du gouvernement, Madrid, 1779; 8° *Histoire naturelle de la Malagueta (myrtus pimenta)*, Madrid; 9° *Tables botaniques, avec l'explication des plantes dont Tournefort fait mention dans ses Institutions*, Madrid, 1783, in 8°; 10° *Cours élémentaire de botanique théorique et pratique, à l'usage du jardin royal de botanique de Madrid, composé par Ortega, Antoine Palau et Verdera*, publié par ordre du gouvernement, Madrid, 1785, 2 vol. in 8°. Ortega a traduit de l'anglais en espagnol le *Voyage de Byron autour du monde*; les *Eléments d'histoire naturelle et de chimie* de Guillemberg, et de son maître Wallerius, et du français plusieurs *traités* de Duhamel qu'il a enrichis de *notes*; les *Expériences de Sage sur l'alcali volatil dans la guérison des asphixiés*, et les ouvrages de M. Janin, seigneur de Combla-Blanche, etc. Ortega mourut à Madrid en 1810, regretté des savants et de ses amis. L'Espagne lui doit en grande partie les progrès rapides qu'elle a faits dans la botanique: la plupart de ceux qui l'ont cultivée avec succès dans le pays et en Amérique furent ses élèves. Lœfling lui a consacré un genre de plantes de la famille des caryophyllées, sous le nom d'*Ortegia*.

OSORIO (N), général espagnol, s'est distingué dans la guerre contre les insurgés du Chili. Nommé, en 1814, en remplacement du brigadier Gainza qui venait d'être battu par le chef des indépendants, Bernard O'Higgins, qui s'était emparé de Rancagua, Osorio vint l'y attaquer à la tête de quatre mille hommes, et était sur le point d'emporter cette place importante, malgré l'opiniâtreté de la défense, lorsque Carrera vint au secours de O'Higgins et obligea le général Osorio à lever le siége: mais la division s'étant mise parmi les chefs des insurgés, Osorio se porta de nouveau devant Rancagua dont il se rendit maître, et s'empara ensuite de Santiago, capitale du Chili, de Valparaiso et de toute cette capitainerie-générale, et en conserva la possession depuis 1814 jusqu'en 1817. Une nouvelle armée républicaine ayant été organisée à Buénos-Ayres, elle traversa la chaîne des Andes, sous le commandement du général San Martin, et remporta sur le général Marco, qui commandait les royalistes, une victoire éclatante à Chacabuco; Osorio accourut à son secours avec le reste des forces espagnoles; mais après un premier succès des plus brillants qui fut le résultat de l'habileté avec laquelle les Espagnols surprirent l'armée de San Martin, il fut à son tour complètement battu dans la célèbre journée de Maïpu et poursuivi si vivement qu'il ne réussit à s'échapper que par la rapidité de sa fuite. La victoire de Maïpu fut due principalement au général français Boyer, envers lequel San Martin se montra si ingrat: ce fut ce brave officier qui, profitant d'un moment favorable, conseilla à San Martin d'ordonner une charge de cavalerie, qui décida l'affaire contre les royalistes. Depuis cette époque, le général Osorio a cessé d'être employé activement. On croit qu'il s'est retiré à la Havane ou dans une autre partie de l'île de Cuba.

OSSOLINSKI (*Voyez le supplément.*)

OSTOLOPOFF (Nicolas), conseiller d'état, a publié: 1° un *Recueil de poésies* très estimé; 2° un roman intitulé: *Eugène, ou l'Éducation moderne*; 3° *les Veillées du Tasse*, traduit de l'italien; 4° *Discours sur la poésie épique*; 5° *Dictionnaire raisonné de la poésie ancienne et moderne*, Saint-Pétersbourg, 1821, 3 vol. in-8°: ouvrage important; 6° *Chef des œuvres de Derjavin, avec une courte notice sur la vie de ce poète célèbre*, Saint-Pétersbourg, 1822, in-8°. Il a rédigé en 1816 un journal intitulé: *l'Ami de la littérature*.

OSTROWSKI (Thomas-Adam Rawicz), homme d'état et patriote polonais, naquit à Ostrow ou Krupy, dans le palatinat de Lublin, le 21 décembre 1739, d'une famille illustre et très ancienne. Il fit ses premières études à Lublin, dans le collége des jésuites, qui s'efforcèrent de l'engager dans leur ordre: mais il aima mieux servir sa patrie dans les emplois publics que de s'ensevelir dans un cloître. Il visita l'Allemagne, l'Italie, la France et l'Angleterre, et fut très bien reçu à la cour de Stanislas Leszczynski à Nancy et à celle de Louis XV à Paris. De retour en Pologne, il entra au service, et obtint, le 24 janvier 1766, le rang de colonel. Stanislas Auguste Poniatowski lui ayant reconnu d'autres qualités, le nomma, le 17 août 1767, son chambellan, et lui confia diverses missions auprès du roi de Prusse, du roi de France et du pape: il fut récompensé du zèle qu'il y mit, par le grand-cordon de Saint-Stanislas, qu'il obtint le 6 août 1773, et par le diplome de chambellan (podkomorzy) du Nur. Il siégea ensuite dans le conseil permanent, fut nommé, en 1777, castellan de Czersk, et fut décoré, le 29 novembre 1779, du premier ordre du pays, de l'aigle blanc. Ostrowski fut aussi un des membres les plus actifs de la commission du trésor. A l'époque de la diète constituante de 1788 à 1792, il s'associa à Ignace Potocki, à Kollontay et à Malachowski pour la composition de la constitution proclamée le 3 mai 1791. Persuadé avec les autres patriotes que l'œuvre de la régénération de sa patrie mécontenterait la tzarine de Russie, il fut un des plus zélés à combattre l'hésitation et les intrigues de ceux qui s'excusaient de l'insuffisance des moyens de résistance contre la Russie. Il donna de ses propres fonds 100,000 florins de Pologne. Le 20 mai 1791, il fut nommé ministre du trésor de la cour et membre du conseil d'état ou de surveillance. Il conjura le roi de Pologne d'aller au camp à l'époque de la guerre de 1792, comme il l'avait promis; mais ce roi pusillanime, effrayé par une lettre de Catherine qui lui parvint le 22 juillet, n'hésita pas à être parjure à ses serments, et accéda le lendemain au complot de Targowica qui anéantit la constitution du 3 mai par la force des armes moscovites. Les rebelles de Targowica privèrent alors Ostrowski de sa charge de trésorier, et le transportèrent dans le gouvernement de Kiowie où il resta sous la surveillance immédiate du gouverneur russe Berkman. Frappé d'apoplexie à la nouvelle du partage de la Pologne, il fut difficilement rappelé à la vie, et ne put jamais recouvrer la santé. Rendu à la liberté après l'anéantissement de sa patrie, il s'occupa de l'agriculture dans ses terres en Ukraine et de l'éducation de ses neuf enfants. A l'époque de la fondation du gymnase de Krzemieniec par le célèbre Czacki, Ostrowski y contribua par des sommes considérables. Les Prussiens ayant été chassés du territoire polonais, en 1806, le nouveau gouvernement l'appela à la présidence du conseil provisoire; mais sa santé délabrée ne lui permit pas d'accepter ce poste, et il y envoya un de ses fils, Antoine Ostrowski, qui fut un des sept membres de cette commission. Le 9 mars 1809, le roi de Saxe, comme grand-duc de Warsovie, confia à Ostrowski la place de maréchal de la diète polonaise, qu'il remplit avec autant d'intégrité que de talents. Le 6 décembre 1811, il fut

nommé président du sénat polonais, et il conserva ce poste éminent jusqu'à la dissolution du duché de Varsovie. Quand l'empereur Alexandre voulut, en 1815, rétablir le royaume de Pologne, il nomma un comité composé des princes Czartoryski et Lubecki, de Wawrzecki et Novossiltzoff, et qui fut présidé par Ostrowski. Il ne jouit pas longtemps du bonheur de voir la réhabilitation du nom polonais. Il succomba à une nouvelle attaque d'apoplexie, le 5 février 1817.

OSTROWSKI (Wladislas), fils du précédent, né le 7 mars 1791, fit ses premières études à Varsovie dans le collége des nobles, et ensuite au lycée de cette même ville. Il s'appliqua avec le plus grand succès aux mathématiques, et entra, le 7 juin 1808, au service avec le grade de sous-lieutenant d'artillerie. Uni d'une étroite amitié avec l'intrépide Wladimir Potocki qui leva à ses frais un régiment pour la défense de la Pologne, le jeune Ostrowski en fit partie comme lieutenant, et en 1809 il fut élevé au grade de capitaine. Commandant de la 12ᵉ batterie de l'artillerie à pied, Ostrowski se couvrit de gloire à la bataille de Raszyn livrée, le 19 avril, contre les forces quintuples des Autrichiens, commandés par l'archiduc Ferdinand d'Est. Sa bravoure lui valut la croix militaire. En 1811, il fit partie de la garnison de Dantzick. A l'ouverture de la campagne de 1812, il se trouvait dans le corps d'armée commandé par le maréchal Macdonald, et écrasa les Russes au combat de Pikupow. Il donna, en 1813, plusieurs preuves de sa bravoure à Stubleu, à Rosenberg, à Preist. Il fut nommé, le 3 février 1813, chef d'escadron de l'artillerie à cheval, et le 13 juin de la même année, il obtint la décoration d'officier de la légion-d'honneur. Faisant partie, en 1813, de la garnison de Dantzig, il fit des sorties qui furent toujours à l'avantage des assiégés. Après la capitulation de cette place, Ostrowski fut expédié par le général Rapp avec l'original de sa première capitulation, auprès de Napoléon, mission dont il s'acquitta honorablement. A l'époque de l'établissement du royaume de Pologne en 1815, Wladislas Ostrowski fut nommé lieutenant-colonel dans l'artillerie de la garde à cheval, mais incapable de supporter le despotisme, il se retira du service. Le sénat du royaume de Pologne le porta en vain, en 1816, sur la liste des sénateurs-castellans: il en fut écarté par les agents russes. Les suffrages de ses commettants l'ont nommé, à deux reprises, en 1821 et en 1826, membre de la chambre des députés; mais les intrigues des Russes l'éloignèrent de nouveau de ce poste honorable. En 1826, il organisa une société dont il est président, et qui a pour but la distribution de la soupe à la Rumford; Ostrowski est en outre vice-président de la société de bienfaisance de Varsovie. Ce vertueux citoyen tient une place distinguée dans la littérature polonaise. Ses premiers essais ont été insérés dans le *Mémorial de Varsovie*, publié par Félix Bentkowski. Ses autres productions ont été fréquemment imprimées à ses frais et destinées au profit de la maison de bienfaisance de Varsovie. Nous citerons: 1° *Le combat près de Lora*, poëme d'Ossian, traduit en vers polonais, Varsovie, 1816, in-4°; 2° *La mort d'Oscar*; 3° *Kasten*; 4° *La fiancée d'Abydos*, traduit de lord Byron.

OSTROWSKI (Théodore), savant polonais, né en 1750, dans le palatinat de Lublin, entra dans la congrégation des *Piaristes*, et devint professeur de droit dans leur *collége des nobles*. Le roi de Pologne, Stanislas-Auguste Poniatowski, ayant ordonné de faire l'inventaire exact et raisonné des lois, des constitutions et des traités faits sous son règne, Ostrowski se chargea de ce travail, et le publia à Varsovie, en 1780, in-folio, sous ce titre: *Nouvel inventaire des lois, des traités et des constitutions promulguées sous le règne de Stanislas Auguste, de 1764 à 1780*. Vincent Skrzetuski ayant publié un ouvrage sur le *droit politique de la nation polonaise*, Théodore Ostrowski entreprit d'écrire sur le *droit civil de la nation polonaise*: cet ouvrage parut à Varsovie, en 1784, 2 vol. in-8°; la seconde édition, 1787, a été traduite en allemand sous ce titre: *Civilrecht der polnischen nation*, Berlin, 1797, et Leipsick, 1802. L'auteur y comparait le droit romain avec celui de la Pologne; il y suivit l'opinion de Robertson, que les savants polonais du dix-neuvième siècle, tels que Czacki, Ossolinski, J.-W. Bendtkie ne partagent point. On a encore de lui: 1° *Le droit criminel de l'Angleterre, par Guillaume Blackston*, traduit de l'anglais, enrichi des notes intéressantes et adapté aux lois polonaises, 1786, 2 vol. in-8°; 2° *Les droits et l'histoire de l'église en Pologne*, Varsovie, 1793, 3 vol. in-8°; 3° *Entretiens utiles dans les circonstances actuelles*, Varsovie, 1794. Ce petit ouvrage est très curieux. Les connaissances d'Ostrowski dans le droit lui valurent la confiance de la diète constituante de 1788. Les membres chargés de la rédaction d'une nouvelle constitution le consultèrent dans beaucoup de cas, et il y travailla avec toute l'énergie d'un patriote et d'un citoyen éclairé. Il mourut à Léopold en Gallicie, en 1802.

OTRANTE (Joseph FOUCHÉ, duc d') naquit dans un village situé à quatre lieues de Nantes, en 1763. Son père était capitaine de navire marchand, et jouissait de quelque aisance. Il fut mis au collége de l'Oratoire de cette ville, où il s'appliqua principalement aux mathématiques, parce qu'il était destiné à la périlleuse profession de la mer. Cependant lorsqu'il eut terminé ses études, il préféra la carrière de l'enseignement public, et devint l'agrégé de ceux qui avaient été ses maîtres. Entré chez les oratoriens de Paris, il passa successivement comme professeur dans plusieurs des colléges que cette congrégation célèbre avait dans différentes villes du royaume, et il se trouvait revenu dans celui de Nantes, sa patrie, lorsque la révolution éclata. Fouché embrassa avec transport et avec la plus fougueuse exagération les nouvelles idées: il se fit l'orateur habituel de la société patriotique de Nantes, et se signala tellement par l'audace de ses propositions et de ses discours, pendant ce noviciat politique, qu'il fut jugé le plus digne d'aller à la convention représenter le département de la Loire-Inférieure. Il faut remarquer que Fouché n'était nullement du tempérament qui fait les enthousiastes et les fanatiques: la nature l'avait organisé pour le rôle de la dissimulation et de l'hypocrisie la plus profonde, et l'on sait que nul des plus coupables acteurs de la révolution n'a été plus froidement pervers; mais il avait besoin de se donner les apparences d'une tête chaude, d'abord pour se faire remarquer, et ensuite pour remplacer le talent oratoire que la nature lui avait complétement refusé, par cette immodération frénétique qui plait toujours à la multitude. Arrivé à la convention, Fouché se rangea d'abord sous la bannière de l'*ami du peuple*, le *vertueux* Marat, dont il avait adopté et propagé les doctrines dans le club de Nantes. Mais comme la tribune de la convention était un théâtre où l'insuffisance de ses moyens ne lui permettait pas de paraître avec éclat, il songea de bonne heure à prendre de l'influence dans les comités. *Être* membre-rapporteur de quelque comité n'était pas un moyen de popularité moins avantageux que celui de tonner à la tribune; car, outre qu'il laissait le temps de préparer la besogne, il fournissait de fréquentes occasions de se mettre en évidence, et de faire sa cour au peuple souverain par des projets de décrets qui flattaient les passions révolutionnaires. Cependant Fouché ne fut d'abord admis que dans le comité de l'instruction publique, dont les attributions étaient trop bornées, et d'une nature trop tranquille pour convenir à son ambition; il en sortit, parvint à se faire nommer dans celui des finances, et n'y demeura pas oisif. Son premier rapport avait pour objet la proposition d'un décret tendant à mettre sous la main du gouvernement tous les biens, toutes les propriétés qui jusque-là s'étaient soustraits à la fiscalité révolutionnaire au moyen de réticences, de fausses déclarations, ou de suppositions de nom. La mesure proposée par Fouché était admirablement propre à atteindre ce but: elle soumettait tous les notaires et autres officiers publics, sous peine de vingt mille livres d'amende, à représenter au directoire du département le répertoire des actes passés par eux ou leurs prédécesseurs, à compter du 1ᵉʳ janvier 1793, pour y être cotés et paraphés par les administrateurs du directoire. Il proposa, en outre, la peine de dix années de fers contre le notaire qui se serait prêté à toute fraude

tendante à conserver à un émigré la propriété de ses biens : ce qui fut adopté. Sur la demande de son ami Marat, Fouché fut ensuite envoyé en mission dans le département de l'Aube. Ses travaux dans ce département se bornèrent à organiser un bataillon dans la ville de Troyes, en 1792. De retour à Paris, il prit une part très active au procès de Louis XVI, et vota la mort sans appel et sans sursis. Il motiva ainsi son vote : « Je ne m'attendais pas, dit-il, à énoncer à cette tribune d'autre opinion contre le tyran que celle de son arrêt de mort.... Il semble que nous sommes effrayés du courage avec lequel nous avons aboli la royauté. Nous chancelons devant l'ombre d'un roi... Sachons prendre enfin une attitude républicaine ! Sachons nous servir du grand pouvoir dont la nation nous a investis ! Sachons faire notre devoir en entier : et nous sommes assez forts pour soumettre toutes les puissances et tous les événements. Le temps est pour nous contre tous les rois de la terre. Nous portons au fond de nos cœurs un sentiment qui ne peut se communiquer aux différents peuples sans les rendre nos amis et sans les faire combattre avec nous, pour nous et contre eux. » L'année suivante, il fut envoyé dans celui de la Nièvre, où il s'appliqua avec une ardeur sans égale à faire exécuter les décrets par lesquels la convention venait d'abolir tous les cultes religieux ; quatre jours lui suffirent pour remplir cet objet important : le premier (26 septembre 1793), il présida à une fête ordonnée pour l'inauguration du buste de Michel Lepelletier ; le second, il prit un *arrêté* par lequel il déclarait que le peuple français ne pouvant plus reconnaître d'autre culte que celui de la morale, et d'autre dogme que celui de la souveraineté, tous signes extérieurs d'un culte quelconque étaient proscrits sous les peines les plus sévères et qu'il serait gravé sur la porte du cimetière cette simple inscription : *La mort est un sommeil éternel*. Ainsi dans cette mise à l'ordre du jour, dans une promulgation solennelle du matérialisme le plus désorganisateur, Fouché outrepassa de beaucoup la mesure des devoirs qui lui étaient imposés par sa mission. On assure qu'il fit arrêter un grand nombre de prêtres, et qu'il les envoya à Nantes pour y être jugés. Ce qui est hors de doute, c'est qu'il fut le premier à faire abattre les croix, à faire démolir les autels, et à imaginer le culte de la déesse Raison. En effet, les destructions du vandalisme anti-religieux commencèrent dans le département de la Nièvre. Depuis, on a vu le même homme tirer son chapeau avec affectation, en signe de pieux respect, toutes les fois que, se promenant aux environs de sa belle terre de Pont-Carré, il rencontrait une modeste croix. Le pillage des autels avait été une conséquence nécessaire, et probablement un des motifs de leur renversement, et Fouché, qui n'avait pas perdu de vue cette partie si intéressante de sa mission, fit à la convention deux envois successifs, qui se composaient d'*une partie* du mobilier des églises du Nivernais. Dans le premier seulement, il y avait plus de mille pièces d'orfévrerie, en or et en vermeil. « Citoyens collègues, » écrivait le proconsul iconoclaste aux membres de la convention, « je vous envoie dix-sept malles remplies d'or, d'argent, et d'argenterie de toute espèce, provenant de la dépouille des églises, des châteaux, et des offrandes des sans-culottes. Vous verrez avec plaisir deux belles crosses d'argent doré, et une couronne ducale en vermeil. L'or et l'argent ont fait plus de mal à la république que le fer et le feu des féroces Autrichiens et des lâches Anglais. Je ne sais par quelle imbécile complaisance on laisse encore ces métaux entre les mains des hommes suspects ; ne voit-on pas que c'est laisser un dernier espoir à la malveillance et à la cupidité ? Avilissons l'or et l'argent, traînons dans la boue ces dieux de la monarchie, si nous voulons faire adorer les dieux de la république, et établir les vertus austères de la liberté. Vive la montagne ! vive la convention nationale ! Je vous ferai dans peu un troisième envoi. Vive la république ! *Signé*, Fouché. » Après avoir ainsi *sans-culotisé*, dépouillé et ensanglanté le département de la Nièvre, Fouché fut jugé digne d'aller à Lyon, pour seconder Collot d'Herbois dans les sanglants travaux accomplis par ce dernier dans cette malheureuse ville. Il s'y rendit, après avoir accepté cette dernière mission avec une sorte de modeste regret. Son premier soin fut de se concerter avec Collot d'Herbois pour venger la mort de Challier, en faisant trancher les têtes de tous les membres de la municipalité qui avaient instruit la procédure de ce dernier (*Voyez* ce nom). Peu de jours après, il put écrire à la convention nationale dans les termes suivants : « L'ombre de Challier est satisfaite : ceux qui dictèrent l'arrêt atroce de son supplice sont frappés de la foudre, et ses précieux restes, recueillis par les républicains, viennent d'être portés en triomphe par toutes les rues de *Commune affranchie* ; c'est au milieu même de la place où ce martyr intrépide fut immolé à la rage effrénée de ses bourreaux, que ses cendres ont été exposées à la vénération publique et à la religion du patriotisme, etc.... Nous le jurons, le peuple sera vengé : notre courage sévère répondra à sa juste impatience : le sol qui fut rougi du sang des patriotes sera bouleversé ; tout ce que le vice et le crime avaient élevé sera anéanti, et sur les débris de cette ville superbe et rebelle, qui fut assez corrompue pour demander un *maître*, le voyageur verra avec satisfaction quelques monuments simples élevés à la mémoire des martyrs de la liberté, etc. » Fouché n'entre point dans cette lettre dans tous les détails de l'horrible cérémonie qui fut l'apothéose de l'impur Challier, mais on peut les consulter dans les documents de l'époque, et entre autres écrivains qui les ont recueillis, nous citerons Prudhomme, dans son *Histoire des crimes de la révolution*, et M. l'abbé Aimé Guillon, auteur d'une *Histoire du siége* de cette malheureuse ville. Toute la correspondance de Fouché durant sa mission lyonnaise ne dépose pas moins de la farouche atrocité de son âme que du délire général qui rendait supportable cet abominable langage. « Convaincus, » disait-il dans une de ses lettres, « qu'il n'y a d'innocent dans cette infâme cité que celui qui fut opprimé ou chargé de fers par les assassins du peuple, nous sommes en défiance contre les larmes du repentir ; rien ne peut désarmer notre sévérité. Ils l'ont bien senti ceux qui cherchent à vous surprendre, ceux qui viennent de vous arracher un décret de *sursis* en faveur d'un détenu : nous sommes sur les lieux, vous nous avez investis de votre confiance, et nous n'avons pas été consultés ! Nous devons vous le dire, citoyens collègues, *l'indulgence est une faiblesse dangereuse*, propre à rallumer les espérances criminelles au moment où il faut les détruire ; on l'a provoquée envers un individu, on l'a provoquée envers tous ceux de son espèce, afin de rendre illusoire l'effet de votre justice ; on n'ose pas encore vous demander le rapport de votre premier décret sur l'anéantissement de la ville de Lyon, mais on n'a presque rien fait jusqu'ici pour l'exécuter. Les démolitions sont trop lentes, il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine, et l'activité dévorante de la flamme, peuvent seuls exprimer la toute-puissance du peuple : sa volonté ne peut être arrêtée ; comme celle des tyrans elle doit avoir les effets du tonnerre. » Citons encore un passage de l'une des lettres de Fouché, que l'on trouve dans le *Moniteur* de 1793. « Il faudra, » faisait-il écrire, le 20 décembre, au conseil général, par son agent Pelletier, « il faudra disséminer tous ces Lyonnais dans divers points de la république, et réduire cette cité, aujourd'hui de 140,000 âmes, à 25,000 au plus. — Les représentants du peuple (Fouché et Collot d'Herbois) ont substitué aux deux tribunaux révolutionnaires, qu'ils avaient créés, un comité de sept juges ; cette mesure était indispensable : les deux tribunaux, sans cesse embarrassés *par les formes*, ne remplissaient pas les vœux du peuple ; les prisonniers entassés dans les prisons, les exécutions partielles ne faisaient plus que peu d'effet sur le peuple ; le comité des sept juge *sommairement*, et leur justice est aussi éclairée qu'elle est *prompte*. Le 14 frimaire, soixante de ces scélérats ont subi la peine due à leurs crimes par la fusillade ; le 16 frimaire, deux cent huit ont subi le même sort ; le 18, soixante-huit ont été fusillés, et huit guillotinés ; le 19, treize ont été guillotinés ; le 21, la fusillade en a détruit en masse cinquante-

» trois : sous peu de temps, les coupables de Lyon ne » souilleront plus le sol de la république. » Dans une autre lettre, écrite en réponse à Collot d'Herbois, qui lui annonçait la prise de Toulon, Fouché s'exprimait encore dans les termes que voici : « Soyons *terribles* » pour ne pas avoir à craindre de devenir *faibles* et » *cruels*; anéantissons dans notre colère et d'un seul » coup, tous les rebelles, tous les conspirateurs, tous » les traîtres, pour épargner la douleur, le long sup» plice, de les punir en *rois*. Exerçons la justice à » l'exemple de la nature, vengeons-nous en *peuple*; » frappons comme la foudre, et que la cendre même » de nos ennemis disparaisse du sol de la liberté. » Si les bornes de cette notice pouvaient nous le permettre, nous prouverions par d'autres citations qu'à toutes ces fureurs de sang et de meurtre se mêlaient les mots de *sensibilité*, de *joie pure*, de *générosité*, de *justice*, de *consolations pour le peuple*, car ces boucheries exécutées en masse, cela s'appelait consoler le peuple, faire le *bonheur* de la nation : effreuse interversion des termes, d'où résulte l'idiome le plus atrocement dérisoire et le plus abominable que la perversité humaine ait jamais pu imaginer : or, nous l'avons déjà dit, Fouché n'était point la dupe de ses propres emportements : il se conformait au langage du temps, il l'exagérait d'une manière horrible pour fonder son influence révolutionnaire, et chemin faisant il ramassait de l'or dans des ruisseaux de sang. Revenu à Paris, en 1794, il reçut la récompense de ses travaux patriotiques de Lyon. Touchés de tant de dévouement et de vertus si purs, les jacobins, dans une séance solennelle, lui décernèrent les honneurs de la présidence de leur société. Cette popularité naissante porta ombrage à Robespierre, qui en arrêta les progrès en dénonçant les infames voleries de Fouché, et celui-ci se vit exclus de la société qui venait de l'accueillir d'une manière si glorieuse. Fouché fut dès ce moment l'irréconciliable ennemi de Robespierre, et il songea à prendre ses mesures contre lui de concert avec les principaux agents de la terreur qui avaient les mêmes motifs de crainte. En effet, il paraît aujourd'hui assez établi dans l'histoire de la révolution que Robespierre voulait *faire cesser la terreur*, et punir les hommes qu'il accusait d'avoir, par des vues intéressées et viles, multiplié les sanglants sacrifices de cette désastreuse époque. On assure qu'il leur avait dit : « *Vous n'êtes que des hommes de sang*, » et il est constant que, lorsque le 9 thermidor arriva, il y avait six semaines qu'il ne paraissait plus au comité de salut public. Après la chute de Robespierre, Fouché se sépara du parti de Tallien et se rallia à la faction qui voulait renverser les thermidoriens. Ses manœuvres furent découvertes ; et dénoncé par Tallien, décrété d'accusation sur la proposition de Boissy d'Anglas, malgré l'audace avec laquelle il se défendit, il resta terrassé par le rapport fait à la convention, le 9 août 1795, sur une masse d'accusations intentées contre lui : au nombre de ces accusations, on remarquait surtout celle des habitants de la commune de Gannat, dans laquelle Fouché n'était pourtant resté que cinq jours. « Re» présentants, disaient-ils, déjà nous avons dénoncé » Fouché de Nantes, le premier qui, dans notre départe» ment, prêcha la dépravation des mœurs, démoralisa le » peuple, organisa la commission temporaire de Lyon ; » qui sans jugement fit égorger trente-deux détenus » de Moulins, et par suite ravit aux départements de la » Nièvre et de l'Allier, l'or et l'argent des particu» liers, etc. » Une autre dénonciation fut signée par toutes les autorités constituées du département de la Nièvre, et par plus de deux cents citoyens ; elle fut appuyée par les procès-verbaux des différentes administrations, à qui Fouché avait une fois écrit en ces termes : » Que la foudre éclate par humanité ! Ayons le courage » de marcher sur des cadavres pour arriver à la li» berté. » On l'accusait enfin de n'avoir rendu aucun compte des taxes révolutionnaires qu'il avait mises partout, et qui se montaient à plus de deux millions dans la seule commune de Nevers. A la suite de cette clameur universelle contre lui, Fouché fut chassé de la convention le 23 prairial an III (11 juin 1795) ; mais il y rentra dès le 26 octobre suivant, à la faveur de l'amnistie qui fut une suite de la constitution de l'an III, et que les divers partis tour à tour vaincus et vainqueurs, et tous également fatigués de la lutte, s'accordèrent pour ainsi dire réciproquement. Après cette sorte de réhabilitation politique, Fouché garda le silence, et se tint à l'écart pendant deux ans. Il reparut sur la scène sous l'aile du directeur Barras, qui le fit nommer ambassadeur d'abord à Milan, et puis en Hollande, où il resta jusqu'au moment où le directoire de seconde formation l'appela au ministère de la police. Le premier acte de l'autorité de Fouché frappa les débris de la faction jacobine, et par conséquent ses anciens amis. Il fit fermer la salle du manège, où se réunissaient et s'agitaient les tronçons de la queue de Robespierre. Fouché renonçait donc à toutes ses relations avec les démagogues et cherchait à se mettre en harmonie avec le nouveau mouvement politique qui allait succéder au gouvernement révolutionnaire proprement dit, et d'anarchiste qu'il était, il allait devenir fauteur non moins ardent du despotisme qui se préparait. Cet ami de la plus effrénée licence se montra subitement l'ennemi de toutes les libertés, et on le vit d'un seul coup supprimer onze journaux dans la capitale. Aussi lorsque, bien peu de temps après, Bonaparte, que la mort de Joubert venait de laisser sans concurrent, fut arrivé d'Égypte, et eut accompli le 18 brumaire, il trouva Fouché tout prêt, comme si depuis longtemps ce démocrate sanguinaire eût attendu l'arrivée du despotisme militaire le plus absolu. L'espoir de Fouché, sous le nouveau régime qu'il voyait naître, était de conserver le ministère de la police, qu'il considérait comme une mine d'or inépuisable ; et pour mériter la faveur du nouveau pouvoir, il se dévoua sans réserve à son affermissement. Or, pour servir et tranquilliser l'ambition du nouveau maître, il fallait veiller des deux côtés et frapper également sur les jacobins et les royalistes que la révolution de brumaire avait également désappointés. Fouché fut d'une grande utilité à Bonaparte dans ce premier temps. On a dit de ce dernier qu'il avait été l'héritier de la révolution ; on pourrait dire de l'autre qu'il fut son exécuteur testamentaire. Il connaissait les projets et les secrets de tous les partis ; les passions dominantes, le caractère et la portée de tous les hommes, il livra tout au vainqueur du 18 brumaire ; mais non pas avec cet abandon imprudent qui aurait usé son utilité et son influence avec trop de rapidité. Il garda pour le besoin une partie de ses puissantes ressources : un homme comme lui ne pouvait se fier qu'à demi au sentiment de reconnaissance que pouvaient avoir mérité ses services. Mais Bonaparte comprit toutes ses réticences, et mesurant sa confiance sur l'arrière-pensée qu'il devinait dans son ministre, il ne s'en servit jamais que comme l'un des instruments redoutables qui peuvent blesser la main qui les emploie. Cependant Fouché avait abdiqué avec les maximes de la révolution tous les hideux vestiges du jacobinisme. Devenu très grand seigneur dans le nouvel ordre de choses, il avait adopté des habitudes conformes à sa nouvelle situation et au vœu du maître. Il réunissait, dans ses brillantes soirées, tout ce qui avait survécu de la classe titrée d'autrefois ; et malgré l'ingratitude de son physique, malgré l'ignobilité de sa figure, il pouvait encore briller au milieu de toutes ces illustrations surannées, grâces, d'une part, à un aplomb impudent soutenu par de l'esprit, et de l'autre à la bassesse extrême de tous ces ci-devants courbant leur orgueil héréditaire devant le crédit d'un parvenu. D'ailleurs il sut profiter habilement des immenses ressources que lui fournissait son ministère pour se faire des amis dans les deux camps. Les membres même de la famille de Bonaparte n'échappèrent pas à ses dons empestés ; et Joséphine même, chez qui un besoin constant de prodigalités altérait les qualités les plus nobles, ne résista pas à l'attrait des riches offrandes par lesquelles il sollicitait son appui. Aussi fut-il constamment soutenu par elle contre l'inimitié de Lucien. Il payait d'autres personnes influentes soit dans l'ordre des nouvelles, soit dans celui des anciennes notabilités. Le seul revenu des jeux suffisait à ces gratifications mystérieuses. Ainsi du moins, cet or infâme en salariant la corruption et l'espionnage, avait une destination digne de lui. Ce système, suivi avec une adresse et une persévérance remarquable, finit par

donner des racines si profondes au crédit de Fouché, qu'il devint l'homme le plus véritablement puissant du nouveau gouvernement. Placé entre l'ancien parti de la révolution et le parti contre-révolutionnaire, les contenant l'un par l'autre, se servant de tous deux, inventant de fausses conspirations, et déjouant les complots réels, tel que celui qui conduisit à l'échafaud Aréna, Ceracchi, Demerville et Topino-Lebrun, il finit par établir son ascendant sur Napoléon lui-même, qu'il gouverna en entretenant ses défiances et ses craintes contre l'un et l'autre parti. Son habileté parut cependant en défaut une fois, et ce fut dans l'affaire de la machine infernale. La célérité et la sûreté des mesures par lesquelles, saisissant tous les fils de cette trame, il mit la main sur ses véritables auteurs, loin de le disculper du tort de ne l'avoir point prévenue, devait l'aggraver en prouvant, ce semble, que la bonne volonté et le zèle lui avaient manqué, et non pas les moyens. Ce fut aussi l'impression qui domina dans l'esprit de Napoléon, et dès-lors ses frères, Lucien et Joseph, qui détestaient Fouché, parvinrent à obtenir son renvoi et à faire réunir le ministère de la police à celui de la justice, alors occupé, sous le titre de grand-juge, par M. Régnier. Ceci eut lieu après la paix d'Amiens en 1802 : mais la disgrace de Fouché fut entourée de ménagements tels qu'on les devait à un homme qui, en perdant sa place, ne laissait pas de conserver la majeure partie de ses moyens d'influence ; il fut nommé sénateur et titulaire de la sénatorerie d'Aix en Provence, et se retira dans sa terre de Pont-Carré ; mais la courte trève que les ligues continentales avaient accordée à Bonaparte, par la paix d'Amiens, expira bientôt, et l'on vit aussitôt recommencer cette guerre de complots et de lâches guet-à-pens que la loyauté des cours de l'Europe, réunie à la magnanimité des émigrés faisait au chef du gouvernement français. La vigilance d'une police active, forte et savante, devenait indispensable pour les prévenir. Fouché fut rappelé : son interrègne n'avait été que de vingt-un mois. Ce rappel semble un aveu tacite de la nécessité de sa présence et de son action pour la conservation et la sécurité du régime impérial. Son influence s'en accrut sans mesure sur les restes de tous les partis ; mais ce que l'on aurait de la peine à croire, il devint surtout l'homme des débris de l'émigration et de la Vendée. Dans cette lice, ouverte à la servilité, les hommes de l'ancienne cour réclamaient le pas sur tous les autres à raison de leurs précédents. Napoléon, dont ce fut une des faiblesses de tenir beaucoup à l'opinion de cette classe, envia plus d'une fois à son ministre sa popularité dans le faubourg Saint-Germain. En effet, ce noble faubourg tout entier se précipitait dans les salons du puissant ministre. Cet ascendant sur les personnages qui travaillaient l'opinion avec tant d'activité et d'adresse fit au ministre de la police une réputation encore plus grande dans l'étranger ; il y était représenté comme l'homme dont l'habileté empêchait le trône impérial d'être renversé, pendant que celui pour qui il avait été construit s'égarait au loin dans ses courses conquérantes. On ne parlait que de conspirations déjouées par sa sagacité. Mais tous ces bruits de services rendus, de complots étouffés fatiguèrent plus d'une fois l'empereur, qui se livrant un jour à l'explosion de son mécontentement, lui dit : *L'Europe doit savoir que l'on ne conspire pas contre moi.* Mais Fouché ne répondit à l'expression de cette pensée qu'en s'appliquant dès-lors à combiner avec plus de soin ces ténébreuses intrigues dont il faisait sortir des fantômes effrayants. Aussi jamais tout ce que les mesures de police ont d'arbitraire, tout ce que ses machinations ont d'odieux, ne fut mis en usage plus journellement. Ce système, bien plus encore que l'exagération de l'esprit militaire, donna au gouvernement impérial les dehors d'un pouvoir oppresseur, inique ; aussi peut-on affirmer sans crainte que de tous les traîtres dont les services fallacieux contribuèrent à la ruine de ce brillant régime, Fouché est l'homme qui lui fit le plus de mal. Napoléon avait comme un pressentiment confus des résultats de cette conduite en apparence si dévouée, sa méfiance s'augmentait de jour en jour, et de 1807 à 1809 deux circonstances importantes la portèrent au comble. La première eut lieu à l'époque des événements de Bayonne. L'expression de la réprobation publique pour la conduite de l'empereur fut vive et générale : Fouché y trouva le thème d'autant plus facile d'une nouvelle conspiration, qu'il avait été opposé à la guerre d'Espagne : du moins s'était-il fait honneur de cette opposition. Bonaparte, sur le rapport de son ministre, laissant là les députés espagnols, revient en toute hâte à Paris, et veut saisir la conspiration flagrante : mais déjà elle s'était évanouie au commandement du génie qui l'avait évoquée. L'année suivante (1809), après la bataille d'Esling, où l'empereur n'obtint un succès douteux que par un sacrifice d'hommes, les Anglais opérèrent un immense débarquement à Walcheren. Toute la Belgique était menacée de tomber au pouvoir de l'ennemi, qui pouvait s'avancer jusqu'aux anciennes frontières de France presque sans résistance ; Fouché, qui réunissait alors le portefeuille de l'intérieur à celui de la police, appela à la défense de l'empire, et organisa, avec une rapidité qui tient du prodige, tout le premier ban de la garde nationale, mit Bernadotte à sa tête, et les Anglais furent forcés de se rembarquer. La facilité avec laquelle Fouché avait, pour ainsi dire, fait sortir du sol de la France une armée tout entière, l'audace qui lui avait fait confier à Bernadotte le commandement de cette forte armée, quoique ce général fût en disgrace depuis la bataille de Wagram, tous ces divers motifs portèrent au comble l'irritation de l'empereur. On présume aussi que Napoléon avait eu connaissance d'une circulaire dans laquelle le hardi ministre n'aurait pas craint de s'exprimer en ces termes : « Prouvons à l'Europe que si le génie de » Napoléon peut donner de l'éclat à la France par les » victoires, sa présence n'est pas nécessaire pour re» pousser nos ennemis. » Quoi qu'il en soit, Fouché fut une seconde fois renvoyé. On a voulu mettre au nombre des causes de sa disgrace son avis dans le conseil qui fut appelé à délibérer sur la question de savoir s'il convenait mieux à l'empereur d'épouser une princesse russe ou autrichienne : et comme il fut renvoyé après le mariage, la date de sa retraite semblerait servir de preuve à la réalité de ce motif. Toutefois la publication récente de plusieurs documents, non moins importants que curieux, et au nombre desquels il faut mettre les mémoires de M. Ouvrard et ceux de M. Savary, nous dispense de toutes conjectures, en nous faisant connaître le plus probable sujet de l'exil de Fouché. Napoléon, qui, bien qu'environné de ministres, avait souvent la fantaisie de faire ses affaires tout seul, avait, à l'époque de son mariage, ouvert des négociations pour la paix avec l'Angleterre, par l'entremise d'agents particuliers. Fouché, de son côté, voulut sonder les dispositions du cabinet de Saint-James pour savoir s'il y avait lieu d'espérer une paix que Napoléon désirait beaucoup ; il fallait pour cette négociation délicate un homme qui eût la sagacité et l'expérience d'un diplomate sans aucun titre officiel, Fouché jeta les yeux sur le munitionnaire Ouvrard. Il sut lui persuader que se charger de cette mission serait un moyen sûr de se rendre agréable à l'empereur. M. Ouvrard ne répondit d'abord que par un refus, motivé en ces termes : « Le caractère de » l'empereur ne me permet pas de me charger à son » insu d'une affaire aussi délicate : et je ne pourrais » d'ailleurs accepter aucune mission qui me serait don» née par le ministre de la police. » Et en effet, les instances du ministre n'auraient pas vaincu les répugnances de M. Ouvrard, si celui-ci n'était parvenu à s'assurer que son entremise dans une négociation de cette importance obtenait l'assentiment de l'empereur. Il fit les démarches nécessaires, à la suite desquelles ayant lieu de croire qu'il ne serait pas désapprouvé, il se rendit à Londres, et vit le marquis de Wellesley, depuis lord Wellington. Les choses avaient déjà pris une tournure favorable, lorsque l'empereur changeant de pensée, ou blessé peut-être de ce que les papiers anglais ne cessaient de le représenter comme agissant par l'inspiration de Fouché, coupa court à la négociation entreprise par lui en le destituant, tandis qu'au même instant il faisait arrêter M. Ouvrard. « Depuis son mariage, » dit ce dernier dans ses Mémoires, Napoléon laissait » percer assez clairement l'intention de ne point con-

» servir son ministre de la police. C'est probablement » pour arriver à ce but qu'il laissa marcher la négociation, sans l'encourager formellement, et surtout sans » écrire un mot qui pût gêner un jour son désaveu. » M. Ouvrard dit vrai. Il tardait à Napoléon de se débarrasser de son ministre; et croyant sa paix faite avec les vieilles dynasties royales, par son alliance avec la plus ancienne et la plus orgueilleuse de toutes, il pensait ne plus avoir à craindre désormais ce système de complots et d'attentats qui lui avaient rendu la vigilance de la police si nécessaire. Le duc de Rovigo remplaça Fouché. Celui-ci se retira à son château de Pont-Carré. Il y arrivait à peine, que le prince de Neuchâtel et le conseiller d'état Réal y furent envoyés pour demander à l'ex-ministre les lettres autographes de l'empereur, avec d'autres papiers qu'on n'avait pas trouvés au ministère. Un homme aussi prévoyant que Fouché devait attacher un grand prix à ce dépôt, qui pouvait toujours lui servir soit comme moyen de défense, si on ne gardait pas de mesures avec lui, soit simplement comme moyen comminatoire, pour forcer l'empereur à conserver des ménagements auxquels il sentait bien qu'il avait peu de droit. Sa résistance fut opiniâtre et victorieuse. On avait traité avec lui de puissance à puissance, par des ambassadeurs; les ambassadeurs n'obtinrent rien. Ils revinrent de Pont-Carré les mains vides, annoncer à l'empereur un refus que plus d'un roi n'aurait pas osé se permettre. Fouché, en recevant l'ordre de quitter le portefeuille, avait aussi reçu le titre de gouverneur de Rome. Instruit que le refus de rendre ses lettres avait mis Napoléon dans la plus violente colère, et craignant tout des effets de son emportement, il se hâta de partir; et se rendit à Florence où la princesse Élisa l'accueillit avec empressement. Là, il hésita un moment entre le désir de chercher un asile plus sûr en Angleterre, et la crainte d'une expatriation irrévocable. Pour éviter cette extrémité pénible, et peut-être sur les instances de la princesse, il consentit à se dessaisir des papiers qu'il avait jusque-là refusés. Alors il put sans crainte rentrer en France, et il alla habiter Aix, chef-lieu de sa sénatorerie. Dans cette résidence, il se vit l'objet d'un empressement auquel les ministres en disgrace sont peu accoutumés. Mais, ministre ou non, il était par sa fortune très grand seigneur; et la noblesse provençale, bien moins difficile encore que celle du faubourg Saint-Germain, n'en demandait pas davantage pour justifier ses obséquieux hommages et ses prostrations devant l'ancien jacobin dont la carmagnole sanglante fumait encore, à travers l'enveloppe dorée de l'empire. Fouché, arrivé à Aix dans le courant de 1811, y resta jusqu'à la fin de 1812; après la désastreuse expédition de Russie, il fut rappelé, et se rendit à Dresde où se trouvait l'empereur. Les motifs de ce rappel tenaient bien moins au besoin que Napoléon pouvait avoir de ses services qu'à la crainte qu'il ne profitât du malheur des circonstances pour employer son influence contre lui; et ce qui le prouve, c'est qu'il le mit hors de portée d'agir dans l'intérieur, en lui confiant le gouvernement des provinces illyriennes. Fouché, rendu à Trieste à la fin de juillet de 1813, n'eut guère le temps de faire profiter l'Illyrie du bienfait de son administration, et fut obligé de céder la place aux Autrichiens, immédiatement après la bataille de Leipsick. Il allait rentrer en France, lorsqu'il fut prévenu par une lettre de l'empereur qui lui ordonnait de se rendre à Naples auprès de Murat. Ainsi plus la fortune de Napoléon devenait douteuse et chancelante, plus il s'efforçait de tenir à distance ce grand fabricateur de conspirations et de complots. En faut-il davantage pour prouver qu'il regardait ce nécroman de la police comme un mauvais génie acharné à sa ruine? Mais ce que l'on a plus de peine à comprendre, c'est qu'il ne se soit pas nettement débarrassé de lui. Napoléon ne fut sans doute pas cruel; cependant il avait quelquefois versé un sang moins vil; il ne s'était pas même arrêté devant de nobles et précieuses victimes! Certes ce n'est pas faute de droits au supplice que Fouché parvint à l'éviter, et s'il est mort dans son lit, il en a été redevable aux volontés de cette Providence qui se plaît à combler dans ce monde le succès et la prospérité des plus scélérats des hommes. A Naples encore il ne cessa pas de trahir l'empereur, et il perdit Murat lui-même en lui conseillant la plus lâche ingratitude, c'est-à-dire, en lui persuadant de se déclarer pour la coalition contre celui à qui il devait sa couronne. Fouché était revenu en France et séjournait à Avignon lorsqu'il apprit les événements du 31 mars 1814. Il ne put donc, à son grand regret, faire partie du gouvernement provisoire. L'abdication fatale était prononcée au moment où il arriva dans la capitale. Dès lors il chercha à se rapprocher des Bourbons, mais la pudeur monarchico-légitime avait encore l'enthousiasme de ses premiers élans, et toutes les offres de service du régicide furent rejetées. Il se retira dans son château de Ferrières, et se mit à refaire la police pour son compte, à maintenir, au moyen de ses nombreux partisans, son influence et son crédit. Il n'avait pas cessé d'en avoir parmi les royalistes, et il lui resta toujours un parti dans cette cour qui s'était d'abord révoltée à l'idée de son intrusion dans le palais d'un roi de France. Ici vient se présenter maintenant une question que l'histoire n'a pas encore résolue: Fouché fut-il ou ne fut-il pas étranger au retour de l'île d'Elbe? Ses amis et ses apologistes, en faisant l'aveu qu'il avait un immense désir de parvenir au ministère sous les Bourbons, autorisent à croire qu'il ne pouvait pas voir avec déplaisir des événements et des dangers d'où pouvait résulter la preuve que l'on avait commis une grande faute en se privant du secours de son habileté. Mais, d'un autre côté, n'avait-il pas de puissantes raisons pour craindre le retour de Napoléon au pouvoir? Laissons donc cette difficulté à l'arbitrage du temps. Quoi qu'il en soit, lorsque les Bourbons virent l'échappé de l'île d'Elbe presque aux portes de Paris, ils eurent recours à Fouché. Une entrevue eut lieu entre un personnage auguste et lui chez madame la princesse de Vaudemont; mais il déclara qu'on l'avait appelé trop tard et qu'il fallait laisser courir le torrent. Enfin il termina l'entretien par ces mots équivoques: « Sauvez le roi, je sauverai la monarchie. » Il ne disait pas au profit de qui. Aussi bien, très peu content de cette jésuitique assurance, le gouvernement du roi voulut le faire arrêter pour l'emmener en otage à Lille. Il s'attendait à cette précaution, et au moment où les agents de la police royale vinrent pour l'arrêter, il se sauva par une porte secrète dans la maison de madame Hortense Beauharnais, voisine de la sienne. Napoléon, en arrivant à Paris, se hâta de lui rendre le portefeuille de la police. On prétend qu'il donna à l'empereur des conseils qui déplurent, et l'on veut expliquer par là les nouvelles trames au moyen desquelles il compromit encore une fois la destinée du trône impérial. Il paraît plus simple de croire que voyant cette destinée déjà compromise par la force des choses, puisqu'une journée, une bataille allait en décider irrévocablement, il avait pris ses mesures en conséquence. Chez les hommes de cette trempe, les calculs d'une profonde et absolue personnalité remplacent bien plus souvent qu'on ne croit les passions et les combinaisons de la politique. Fouché songea à lui, il s'occupa de lui d'abord. Après avoir fait la guerre aux Bourbons de tout son pouvoir pendant les cent jours, après Waterloo, il osa donner au monarque vaincu le conseil d'abdiquer sur-le-champ, et se hâta d'envoyer des émissaires à Gand, pour protester de sa fidélité; et lorsqu'ils furent rentrés, il eut l'impudeur de désavouer toutes les proclamations, tous les pamphlets qu'il avait fait répandre pour convaincre la nation de leur *incapacité* et de leur *indignité*: c'était, disait-il, *un gouvernement né de la trahison*. Mais dans son nouveau système, tournant contre Napoléon tous les moyens dont il pouvait disposer, et malheureusement ils étaient immenses, puisqu'il était à la tête du gouvernement provisoire, et exerçait une influence absolue sur la chambre des représentants, il fit écarter le moyen terme de la régence, de même que le rétablissement pur et simple des Bourbons. Il voulait amener ceux-ci à transiger avec la révolution d'une manière bien plus large et bien mieux garantie qu'ils ne l'ont fait plus tard en octroyant une charte depuis si peu respectée. Pour atteindre ce but, il se mit à négocier directement avec les alliés, et particulièrement avec le duc de Wellington; mais encore un coup, en parlant au nom de la révolution, en stipulant pour elle, c'était

pour lui que travaillait Fouché, c'est son avenir qu'il voulait assurer; aussi bien, de tout ce qu'il demandait il n'obtint que ce qu'il avait un intérêt personnel à désirer réellement. Louis XVIII n'arbora point la cocarde nationale, il ne se mit point à la tête de la révolution, mais il prit Fouché pour ministre. C'est-à-dire que Louis XVIII aima mieux confier son trône à l'ancien acolyte de Carrier et de Collot-d'Herbois, à celui qui avait envoyé son frère à l'échafaud, que de se confier à la foi d'une nation généreuse. Tache indélébile pour la restauration, et de plus inconséquence politique qui forcera la postérité d'examiner rigoureusement la renommée de prudence accordée à ce prince. Les résultats de cette faute ne tardèrent pas à se révéler dans les manifestations énergiques de l'opinion royaliste: Fouché chercha un point d'appui dans l'opinion contraire, et rassemble les ingrédiens de quelque nouvelle fermentation politique. Il ne réussit pas: cette opinion, ce parti de la révolution et de l'empire qui venait de lui voir signer les ordonnances fatales à la suite desquelles étaient tombées les têtes de Labedoyère et de Ney; à la suite desquelles avaient été proscrits tant d'hommes avec qui il fit si longtemps cause commune, ne le voyait plus qu'avec horreur, et désormais sans partisans, il restait sans puissance. Il prévint sa disgrace en donnant sa démission, et fut nommé ambassadeur à Dresde. Il ne réside pas plus de trois mois dans cette capitale. Atteint par la loi du 12 janvier 1816, qui proscrivait tous les régicides, il se retira à Prague, ensuite à Lintz, et finalement à Trieste, où il est mort le 25 décembre 1820, âgé de soixante six ans, à la suite d'une maladie de poitrine qui ne dura que quelques jours. Fouché ayant perdu sa première femme depuis deux ans, avait épousé en 1815, malgré son âge, une jeune et belle personne, mademoiselle de Castellanne, dont il avait connu la famille à Aix. Le titre de duchesse et la possession d'une grande fortune ne parurent pas un dédommagement suffisant à cette victime des calculs ambitieux de sa famille pour le supplice de partager la couche, presque couche funèbre, d'un terroriste décrépit; et la connaissance qu'elle fit, à Prague, du fils d'un ancien conventionnel, acheva de changer sa répugnance en un insurmontable dégoût: la jeune dame s'enfuit, persuadée que la noblesse d'autrefois ne peut s'allier convenablement qu'à la race révolutionnaire de seconde génération. Ce désappointement domestique est presque le seul chagrin que Fouché ait éprouvé dans ses derniers jours, sans compter ceux de l'ambition trompée, de la proscription et du remords. On a de Fouché, ou du moins on lui attribue: 1° *Rapports présentés au roi*, en 1815. Ils ont été imprimés plusieurs fois clandestinement ou publiquement avec des observations; ils ont été l'objet de plusieurs réponses ou réfutations. 2° *Copie d'une lettre adressée à S. A. R. monseigneur le comte d'Artois, par M. le duc D***, le 25 avril 1814*, Paris, 1814, in-8°. Lorsque cette lettre parut, le prince à qui elle était adressée fit annoncer par le journal officiel qu'il n'avait jamais rien reçu de pareil. 3° *Lettre de Fouché au duc de Wellington*, 1817. Publiée d'abord dans un grand nombre de journaux étrangers, et réimprimée à Paris, la même année. 4° *Précis de la vie publique du duc d'Otrante*, Londres et Leipsick, 1816, in-8°. Cet opuscule apologétique est probablement émané de Fouché lui-même, ou du moins imprimé avec son aveu. On y annonçait chez Brockaus, libraire à Dresde, des *Mémoires* rédigés par lui-même, mais qui n'ont pas été imprimés. 5° *Mémoires de la vie publique de M. Fouché, duc d'Otrante, contenant sa correspondance avec Napoléon, Murat, le comte d'Artois, le duc de Wellington, le prince Blucher, S. M. Louis XVIII, le comte de Blacas, etc.*, 1819, in-8°. Ouvrage dépourvu de toute authenticité; 6° *Le duc d'Otrante, mémoire écrit à L**** (Lintz), *en janvier 1820, par M. L**** (Fouché), Paris, 1819, in-8°. 7° *Portefeuille de Fouché; lettre de Fouché à Napoléon*, 1821, in-8°. La première pièce paraît d'une authenticité fort équivoque. 8° *Mémoires de Joseph Fouché, duc d'Otrante, ministre de la police générale*, Paris, 1824, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage donna lieu à un procès intenté à l'éditeur, le libraire Lerouge, par les enfants du duc d'Otrante. Leur plainte était fondée sur ce que leur père n'avait point laissé de mémoires, et qu'on avait abusé de son nom pour le diffamer ainsi que des personnes les plus recommandables qui y étaient attaquées. Le tribunal ordonna, par jugement du 5 janvier 1825, la suppression des mémoires, qui furent reconnus faux. Un autre procès qui s'éleva entre Lerouge et l'homme de lettres qui avait fabriqué les prétendus mémoires de Fouché, apprit au public que M. Alphonse de Beauchamp en était le rédacteur. Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, prétend que les notes ont été fournies par M. Jullian, ancien agent de Fouché. On a encore de lui, sur l'éducation publique et sur d'autres matières, quelques écrits, dont nous ignorons les titres.

OTTO (LOUIS-GUILLAUME), comte de Mosloy, diplomate français, naquit à Kork, bailliage de Wilstadt, grand-duché de Bade, en 1754, d'une honorable famille protestante, anciennement établie à Darmstadt; il fit ses études dans l'université protestante de Strasbourg, s'y appliqua surtout aux langues étrangères, au droit public et féodal, et mérita d'être désigné par ses maîtres comme un sujet précieux pour la diplomatie. Il ne tarda pas, en effet, à entrer dans cette carrière, en qualité de secrétaire particulier du chevalier de la Luzerne, ministre plénipotentiaire en Bavière. Il montra une telle capacité dans l'exercice de ses fonctions, que ce diplomate, obligé de se rendre à Paris, le désigna pour continuer sa correspondance. Le chevalier de la Luzerne ayant été envoyé, en 1779, aux États-Unis d'Amérique, pour y représenter le gouvernement français, il y eut également pour secrétaire Otto, qui ne fut réellement attaché au département des affaires étrangères qu'en 1783, en remplacement de M. Barbé-Marbois (*Voyez* ce nom), nommé à cette époque intendant de Saint-Domingue. Il eut bientôt l'honneur de remplir, par intérim, la place de chargé d'affaires pendant un voyage de M. de la Luzerne en France; il s'y rendit ensuite lui-même sous le successeur du premier, vers la fin de 1792. En février 1793, il fut nommé chef de la première division politique des relations extérieures, à la place de M. Meret, chargé d'une mission pour Londres. Il fut destitué après la révolution du 31 mai, et faillit partager le sort des girondins, dont il avait embrassé les principes. Enfermé au Luxembourg, il n'en sortit qu'après le 9 thermidor. Il vécut dans la retraite jusqu'à la nomination de l'abbé Sieyes à l'ambassade de Berlin, en 1798, l'y suivit en qualité de secrétaire, et y resta comme chargé d'affaires, lorsque Sieyes fut appelé, l'année suivante, à la place de directeur. En 1802, Otto alla remplacer à Londres, Niou, commissaire du directoire pour l'entretien et l'échange des prisonniers de guerre. Le gouvernement français appréciant à cette époque le mérite d'Otto, conçut l'idée de le charger de l'ouverture des négociations de paix entre la France et la Grande-Bretagne. Nommé en conséquence ministre plénipotentiaire de France près la cour de Saint-James, il déploya dans cette importante mission tous les talents d'un diplomate consommé. Pendant la durée des négociations, il reçut des témoignages non équivoques de l'estime qu'il avait inspirée au roi d'Angleterre et à ses sujets. La signature des préliminaires excita à Londres un tel enthousiasme, que la voiture d'Otto fut dételée, et traînée par le peuple. L'habileté avec laquelle Otto avait triomphé des préventions du ministère anglais donnait lieu d'espérer qu'une paix définitive serait bientôt conclue par ses soins; mais Napoléon, qui voulait faire figurer sa famille sur la scène du monde, chargea un de ses frères de cette négociation; le général Andréosi fut substitué à Otto, et la paix n'eut pas lieu. On a aussi prétendu que la probité de ce dernier lui nuisit dans cette occasion: il avait refusé de se prêter aux projets de spéculation sur les fonds publics qu'un grand personnage avait formés. A son retour de Londres, on lui offrit le poste de ministre plénipotentiaire aux États-Unis; mais la mauvaise santé de sa femme ne lui permit pas de l'accepter. On l'envoya alors à Munich (Bavière). C'était le moment (1805) où l'Autriche avait formé une nouvelle coalition avec la Russie et l'Angleterre contre la France. On

fit des tentatives auprès de la Bavière pour l'y attirer : Otto sut découvrir toute cette intrigue, et en donna avis à l'empereur, en lui dépêchant son secrétaire M. Bogne de Faye (*Voyez* ce nom). Napoléon était au camp de Boulogne ; il part à l'instant et porte son armée sur le Rhin, et un mois était à peine écoulé qu'il était devant Ulm. On connaît les événements de cette mémorable campagne. Napoléon témoigna hautement à Otto sa satisfaction, le fit conseiller-d'état, et grand officier de la légion-d'honneur, en lui accordant le titre de comte de Mosloy. Otto résida à Munich jusqu'en 1809, où il fut envoyé à Vienne, en qualité d'ambassadeur. Il y fut parfaitement accueilli, malgré sa conduite en Bavière, et eut une grande part au mariage de Napoléon avec l'archi-duchesse Marie-Louise, dont il échangea les conditions. Rappelé le 21 mars 1813, et remplacé par le comte de Narbonne, qu'on croyait plus habile que lui, il revint à Paris et fut nommé ministre d'état. A la fin de 1813, il fut envoyé à Mayence, pour tenter de rechauffer l'esprit public en faveur de Napoléon, mais il ne put arriver jusqu'à sa destination. A la première restauration, on le chargea d'une mission en faveur des Bourbons. N'ayant pas reçu à son retour la récompense qu'il croyait mériter, il accepta de Napoléon, lorsqu'il revint en France, une des places de sous-secrétaire-d'état au ministère des affaires étrangères. Après la bataille de Waterloo, il fut chargé d'une mission extraordinaire auprès du gouvernement anglais, relative à la sûreté de la personne de Napoléon, mais il ne put obtenir de passeport et n'alla pas au-delà de Calais. A partir de cette époque, il vécut éloigné des affaires, et mourut à Paris, le 9 novembre 1817. M. Otto, homme aimable dans le monde, politique profond dans le cabinet, était érudit avec les savants ; et joignait à tous ces avantages une grande modestie et un rare désintéressement. Il avait épousé en premières noces mademoiselle Livingston, qui appartenait à une des familles les plus considérables des États-Unis. Il épousa, après la mort de sa première femme (1782), la fille de M. Saint-John Crèvecœur, consul de France à New York. Il eut de ce mariage une fille, mariée à M. Pelet de la Lozère, membre de la chambre des députés.

OUDINOT, *Voyez* Reggio.

OUGROUMOFF (G.), peintre russe, né en 1764, fut reçu très jeune au nombre des élèves de l'académie des arts, et couronné en 1785, par la même académie, dont il devint membre en 1797, puis recteur en 1800. Il a laissé plusieurs productions estimées, parmi lesquelles on distingue ses tableaux de *la conquête de Kasan*, et de *l'avénement au trône de Michel Romanof*. Il a contribué avec Lossenko, Sokolof et Akimof, à établir la manière et le style qui distinguent aujourd'hui l'école russe. Ougroumoff est mort à Saint-Pétersbourg, le 19 mars 1823. M. Grigorevitch, dans le 1er numéro de son *Journal des Beaux-Arts*, fondé en 1823, a consacré à ce peintre célèbre une notice fort détaillée que les amateurs de la peinture pourront consulter avec fruit.

OURRY (E.-T.-Maurice), littérateur et journaliste, est né en 1776, à Bruyère-le-Châtel, près d'Arpajon. Après avoir terminé son éducation au collége de Juilly, il vint à Paris, et débuta, à l'âge de dix-neuf ans, dans la carrière des lettres, par une pièce, *la Danse interrompue*, qu'il donna, en 1795, au théâtre du Vaudeville, avec M. Barré, qui probablement, en qualité de directeur de ce spectacle, fut plutôt, suivant l'usage, le patron que le collaborateur du néophyte. Cette pièce, l'une des plus gaies de ce théâtre, est toujours restée au courant du répertoire. Ce fut encore sous les auspices de M. Barré, qu'il fit représenter les années suivantes : *Les deux Sourds*, et *le Mort supposé*, qui n'ont pas eu le même succès. M. Ourry a depuis donné au même théâtre, avec MM. Chazet, Jaquelin, Lafortelle, Merle, Moreau, Rougemont, Sewrin, Valery, Vial, etc. : *Arlequin charlatan*, 1806 ; — *la Ligue des femmes, ou le Roman de la Rose*, 1807 ; — *Quitte à quitte, ou les Jeunes vieillards*, 1807 ; — *le petit Almanach des grands hommes*, 1808 ; — *Irons-nous à Paris ? ou la Revue de 1810* ; — *les Époux de trois jours, ou j'enlève ma femme*, 1810 ; — *Paris volant, ou la fabrique d'ailes*, 1811 ; — *l'Anglais à Bagdad* ; — *la chevalière d'Eon, ou les Parieurs anglais* ; — *le Mari par hasard*, 1813 ; — *le Portrait de J.-J. Rousseau, ou quelques ridicules du jour* ; — *Margot, ou la Pie borgne*, 1815 ; — *M. Blaise, ou les deux châteaux*, 1820 ; — *l'Écarté, ou un lendemain de bal*, 1822 ; — *Ninette à la cour*, de Favart, avec des changements, 1822 ; — *Thompson et Garrick*, 1822 ; — *Pierre, Paul et Jean*, 1821 ; — *les Mauvaises têtes, ou le Baril de poudre*, 1823. — Au théâtre des Variétés, en société avec MM. Brazier, Francis, Merle, Simon, etc. : *le Loup-garou*, 1807 ; — *M. Asinard, ou le Volcan de Montmorency*, 1809 ; — *le petit Jocrisse* ; — *le Mai d'amour, ou le rival complaisant*, 1810 ; — *les Baladines*, parodie des *Bayadères* ; — *Mahomet barbe bleue, ou la terreur des ottomanes* ; parodie de *Mahomet II*, 1811 ; — *les Sabines de Limoges* ; — *une Journée de garnison*, 1812 ; — *Crispin financier* ; — *l'Habit de Catinat*, 1814 ; — *la jeunesse d'Henri IV*, pour la fête de Louis XVIII, 1814. M. Ourry avait donné *seul* au même théâtre, quatre ans auparavant, pour la fête de Napoléon : *La double fête*, 1810. Il y a encore donné *seul* : *Mathieu Laensberg*, 1810 ; — *les Hommes femmes, ou le Carnaval de Pontoise*, 1811 ; — *la Famille mélomane*, 1812. Il a composé aussi pour l'Odéon, avec M. Chazet : *le Mari juge et partie*, comédie en un acte, en vers, 1808 ; — *le Fils par hasard, ou ruse et folie*, comédie en cinq actes, en prose, 1809. Enfin il a donné en société, au Gymnase, en 1823, un vaudeville : *la Nuit espagnole*, la seule à peu près de ses pièces qui n'ait point réussi. M. Ourry a obtenu des succès non moins honorables dans un autre genre. On a de lui : 1° *la Boucle de cheveux enlevée*, poëme héroï-comique, en cinq chants, par Pope, traduction en vers, 1802, in-8° ; 2° *Malesherbes à Saint-Denis*, poëme élégiaque qui a remporté, en 1815, le prix proposé par la *Quotidienne* pour le meilleur éloge de Louis XVI ; 3° *Poëmes, Poésies fugitives, Romances, Chansons, etc.*, 1818, in-18. On y remarque celui de *Malesherbes* et *l'Amour de la gloire*. 4° *L'Enfant lyrique du carnaval*, première, deuxième, troisième années, 1816 à 1818, trois vol. in-18. M. Ourry ne s'est pas borné à publier les chansons des autres dans ce recueil, il y a inséré plusieurs productions de sa muse. 5° *Soirées dramatiques de Jérôme le porteur d'eau*, 1817—1818, premier et deuxième cahiers, in-18 ; 6° *la Peste de Barcelonne, ou le Dévouement français*, poëme, 1822, in-8°. Ce poëme ne put être admis au concours annoncé par l'académie française, parce qu'il était déjà imprimé. 7° *Et nous aussi, nous chantons les vêpres, ou l'enfant Lyrique aux vêpres siciliennes*, 1820, in-8° ; 8° *la Morale du vaudeville*, chansonnier, 1822, in-18 ; 9° *les Funérailles de Louis XVIII*, stances, 1824, in-18 ; 10° *Sacre de Charles X*, ode, 1825, in-8° ; 11° *les Bourbons et la France*, poésies, odes, stances, épîtres, etc., 1825, in-18. M. Ourry a publié aussi un assez grand nombre de *Chansons* dans la collection du *Caveau moderne*, et dans celle des *Soupers de Momus*. Membre de la première de ces sociétés lyriques, il l'était aussi de la seconde qui vient d'expirer d'inanition (mai 1828). Peu de mois auparavant, M. Ourry avait aussi reçu les derniers soupirs du *Journal de Paris*, mort pour avoir trop bien suivi les ordonnances de ses médecins (les ministres Villèle et consorts). Il était, depuis longues années, le principal rédacteur de cette feuille, où il a inséré plusieurs *articles* littéraires, ainsi que dans le *Journal des arts*. Nous ignorons s'il est pour quelque chose dans la rédaction du nouveau *Journal de Paris*. Il a fourni à la *Bibliothèque française* des libraires Menard et Desenne, les *notices* de Boileau Despréaux, Barthelemy, Beaumarchais, Collin-d'Harleville, etc. ; et celles de Préville et de Dazincourt qu'il a données dans une nouvelle édition des mémoires de ces deux acteurs, 1823, in-8°. M. Ourry a obtenu la décoration de la légion-d'honneur, en 1824. Il est éditeur du *Nouveau caveau*, 1818 à 1827, 9 vol. in-18.

OUSELEY (sir William Gore), orientaliste célèbre, né en Angleterre, dans le comté de Monmouth, en 1771, reçut une éducation soignée au sein de sa famille, et vint à Paris, en 1787, pour se perfectionner dans la langue française. L'année suivante, il acheta une place de cornette dans le 8e régiment de dragons, et parvint promptement au grade de lieute-

nant. M. Ouseley employa ses loisirs à l'étude des langues de l'Orient, particulièrement du persan. En 1794, il fit une campagne sous les ordres du duc d'York; la même année, il vendit sa commission pour reprendre ses études de prédilection. Il se rendit à Leyde, pour y fréquenter les cours de l'université, et y publia l'année suivante ses *Mélanges persans*. Vers la même époque, il obtint le rang de major dans le régiment des dragons du comté d'Ayr, qu'il joignit à Carlisle, où il épousa, en 1796, la fille du colonel Jean Irving. Son régiment ayant été réformé peu de temps après, il vint se fixer à Londres, et y reprit de nouveau ses travaux littéraires. Il reçut alors le degré de docteur-ès-lois de l'université de Dublin, ce qui le détermina à aller visiter cette capitale. Il y fut nommé chevalier par le lord lieutenant d'Irlande, marquis de Cornwallis; l'université de Rostock le créa docteur en philosophie; la société royale d'Edimbourg et l'académie royale de Goettingue, ainsi que plusieurs autres corps savants, l'admirent au nombre de leurs membres. Son frère, le chevalier Gore Ouseley, ayant été envoyé en Perse (1808) en qualité d'ambassadeur, il l'accompagna comme secrétaire, et recueillit pendant son séjour en Perse des matériaux importants, plusieurs monuments précieux, et un grand nombre d'inscriptions, de médailles et de manuscrits, entre autres un Dictionnaire complet de l'ancien et du nouveau persan, et un exemplaire magnifique des poésies de l'empereur actuel de la Perse, Feth-Ali-Sah, véritable chef-d'œuvre de calligraphie. Sir William Ouseley revint en Angleterre en 1813, et s'est occupé de mettre en ordre la relation de son voyage. Il a établi dans sa maison de campagne, près de Londres, une imprimerie qu'il a enrichie de tous les types orientaux nécessaires à la publication de cet ouvrage. Il a publié : 1° *Mélanges persans, essai pour lire les manuscrits persans*, 1795, in-4°; 2° *Collections orientales*, 1797—1799, 3 vol. in-4° : ouvrage périodique, qui contient la traduction de plusieurs écrits arabes, persans, etc., et des dissertations savantes sur différents points de l'histoire et des antiquités de l'Orient. 3° *Abrégé de l'ancienne histoire de Perse*, extrait et traduit du *Jehan Ara*, manuscrit persan, 1799, in-8°, cart. et fig., en persan et en anglais. 4° *Géographie d'Ebn-Haukal*, 1801, in-4°; 5° *Histoire de Bakhtyar et des dix Vézirs*, traduit du persan, avec le texte, 1801, in-8°; 6° *Observations sur quelques médailles, et pierres précieuses chargées d'inscriptions en pehvy, ou anciens caractères persans*, 1801, in-4°; 7° *Voyage en Perse*, Londres, 1818 et ann. suiv., 3 vol. in-4°. La nombreuse collection de manuscrits de M. Ouseley lui a fourni des documents absolument neufs, qui viennent à l'appui de ses observations et des conjectures que lui a suggérées la vue des lieux qu'il a parcourus. Des textes nombreux en arabe, en persan, etc., imprimés avec le plus grand soin, donnent un nouveau prix, pour les orientalistes, à ce magnifique ouvrage. Sir Ouseley est encore auteur de plusieurs dissertations insérées dans les journaux scientifiques, sur la *Cyropédie* du Xénophon, sur les *Parthiques* et les *Mithridatiques* d'Appien, etc.

OUTREMONT (Assalex d'), fils d'un avocat, naquit à Paris en 1746. Il entra au parlement en 1766, et fut exilé à Crévant, en janvier 1771, époque de la suppression de ce corps. Il passa les quatre années de son exil à cultiver la littérature et particulièrement la poésie dramatique. Rendu en 1774 à ses fonctions de magistrat, par le rappel du parlement, il fut chargé de la rédaction de plusieurs remontrances, particulièrement de celles contre les édits de M. Turgot, qui furent retirés une année après. Lorsque des plaintes s'élevèrent sur les abus qui s'étaient introduits dans l'administration de la justice, ce fut M. d'Outremont qui proposa l'abolition des épices et d'autres réformes sur cette matière. Parvenu à la grand'chambre, en 1785, il figura dans les rangs de la minorité de sa compagnie, lors de la demande de la convocation des états généraux, et s'opposa à cette demande. Il termina sa laborieuse carrière parlementaire par cette dernière chambre de vacations qui supporta elle seule le poids du ressort immense du parlement de Paris, depuis le mois de septembre 1789 jusqu'en octobre 1790, époque de sa suppression définitive. Un an après il émigra en Belgique, et fut appelé, au mois d'octobre 1793, à Hamm, où Monsieur (Louis XVIII), qui prenait alors le titre de régent, le nomma conseiller de régence. Les événements de cette année ayant détruit les espérances des royalistes, M. d'Outremont se retira en Angleterre, et resta à Londres jusqu'en 1814. Il y jouit constamment de la confiance et de l'estime de la famille royale, ainsi que de ses compagnons d'exil et de plusieurs Anglais de distinction. A sa rentrée, Louis XVIII le nomma conseiller-d'état. Durant les cent jours, M. d'Outremont repassa en Angleterre, et ne revint en France qu'au mois d'avril 1816. Il est mort à Paris, au mois de septembre 1822. Il a publié : 1° *le Nouveau siècle, ou la France encore monarchie*, Londres, 1796, 2 vol. in-fol.; 2° *Examen critique de la révolution française considérée comme système politique*, Londres, 1805, in-8°. On cite de lui les pièces suivantes qui n'ont été ni jouées ni imprimées : *Marguerite d'Anjou*, *la Mort de Charles Ier*.

OUTREPONT (Charles-Lambert d'), né à Herve, petite ville du duché de Louisbourg, le 16 septembre 1746, exerça, en 1772, la profession d'avocat au conseil souverain de Brabant. En 1780, il publia un ouvrage, alors très hardi, intitulé : *Essai historique sur l'origine des dîmes*, in-8°. Joseph II ayant rendu, le 28 septembre 1784, un édit par lequel il se réservait le droit de prononcer sur la validité des mariages, il engagea d'Outrepont, qui était alors à Vienne, à écrire un commentaire pour défendre cette loi, qui avait été mal accueillie des Belges. Lorsque Joseph II essaya d'introduire, en 1787, les lois autrichiennes en Belgique, d'Outrepont, quoiqu'il n'eût qu'à se louer de l'empereur, prit la défense de la constitution de sa patrie, et publia à ce sujet plusieurs brochures. La guerre que la mesure impolitique de Joseph II avait allumée, et qui ne tourna point à l'avantage de l'Autriche, éloigna d'Outrepont de la Belgique. Ami des Français, il servit les intérêts de la France, qu'il crut être ceux de ses compatriotes. Membre de l'administration centrale de la Belgique, en 1794, il fut chargé par le gouvernement français de diviser ce territoire et le pays de Liége en départements, et son travail devint la base de la circonscription qui, décrétée par la convention nationale, a subsisté jusqu'à la restauration. Nommé, en 1796, commissaire du gouvernement près le tribunal civil et criminel du département de la Dyle, et en 1797 professeur de législation à l'école centrale de ce département, il fut chargé, en 1798, comme commissaire du directoire exécutif, au congrès de Rastadt, de liquider, avec les envoyés de la cour de Vienne, la dette publique de la Belgique. En avril 1800, d'Outrepont fut nommé, par le sénat conservateur, juge au tribunal de cassation, et mourut membre de la légion d'honneur et conseiller à la cour de cassation, le 14 mars 1809, dans la soixante-troisième année de son âge. Outre l'*Essai historique sur l'origine des dîmes*, qui a eu beaucoup de succès, et qui a été traduit en anglais et en allemand, d'Outrepont a publié : 1° *Défense de l'Essai historique, etc.*, ou *Lettre à l'abbé Ghesquière*, Liége, 1785, in-8°; 2° *Des empêchements dirimants du contrat de mariage*, Bruxelles, 1787, in-8°; 3° plusieurs discours et brochures de circonstance. Tous les ouvrages de ce magistrat, aussi éclairé qu'intègre, ont été proscrits par le clergé à cause des vérités hardies qui s'y trouvent.

OUTREPONT (Charles-Thomas-François d'), fils du précédent, est né à Bruxelles, le 26 juin 1777. Naturalisé Français, il habite Paris depuis trente ans; mais vivant sans intrigue et sans ambition, au sein de sa famille, étranger à tous les partis, et n'ayant jamais rien demandé à personne, il n'a rempli aucune fonction publique, et il cultive honorablement les lettres avec toute la liberté que lui donne une fortune indépendante. Les ouvrages de M. d'Outrepont se distinguent par un grand amour de la vérité, par un attachement bien prononcé aux plus saines doctrines en matière de goût, de morale et de politique, et par un style correct, piquant, original, pittoresque et tant soit peu satirique. Comme il ne craint pas de se prononcer hautement contre les charlatans de tous les genres, de toutes les couleurs, de toutes les opinions,

de tous les partis, il a acquis de justes droits à l'estime des honnêtes gens et à la bienveillance des journalistes, qui ont parlé avec éloges de l'auteur et de ses ouvrages. En voici la liste : 1° *Almanach des guerriers français pour* 1819, 1818, in-18 ; 2° *Aratus et Nicoclès aux enfers*, dialogue, 1821, in-8° : reproduit parmi ceux qui composent le volume suivant ; 3° *Dialogues des morts, suivis d'une lettre de J.-J. Rousseau, écrite des Champs-Elysées, à M. Castil-Blaze*, 1825, in-8° : l'auteur de la lettre démontre mathématiquement que le fameux arrangeur de *Robin des bois* s'est approprié sans scrupule, dans son *Dictionnaire de musique*, trois cent quarante deux articles entiers de J.-J. Rousseau, qu'il traite de *musicien ignorant*. 4° *La Saint-Barthélemy*, drame en plusieurs scènes, 1826, in-8° ; 5° *la Mort de Henri III, ou les Ligueurs*, drame en plusieurs scènes, 1826, in-8° ; 6° *la Mort de Charles Ier, roi d'Angleterre*, drame en quarante-deux scènes, 1827, in 8° : ces trois pièces n'étant point destinées au théâtre, l'auteur, en leur donnant une forme qui s'oppose à leur représentation, n'a eu d'autre intention que de traiter dramatiquement des sujets historiques avec toute la liberté possible, liberté qui pourrait être ridicule sur la scène. On ne peut nier que cette manière de traiter l'histoire ne soit d'autant plus intéressante et animée, que l'auteur y fait souvent dire à ses personnages les propres paroles que l'histoire ou les mémoires du temps leur attribuent. C'est une nouvelle carrière que M. d'Outrepont a ouverte, et qui, bien que s'éloignant des règles posées par les grands maîtres de l'art dramatique, qu'il respecte et qu'il admire, pourrait être adoptée par nos théâtres secondaires avec non moins de bonheur et surtout avec plus d'utilité pour les mœurs et l'instruction du peuple, que les insignifiants mélodrames, qui sont tous jetés au même moule. 7° *Promenades d'un solitaire*, 1828, in-8°.

OUVAROFF (Théodore), général en chef et premier aide-de-camp-général de l'empereur Alexandre, était du nombre des conjurés qui étranglèrent l'empereur Paul. Il n'a jamais fait preuve d'aucun talent militaire, mais il était aimé des soldats et des officiers. Il commandait toute la garde impériale, lorsqu'il mourut en 1824.

OUVAROFF (Serge), conseiller d'état actuel, président de l'académie des sciences de Pétersbourg et correspondant de l'institut de France, cousin du précédent, est très instruit, et parle fort bien plusieurs langues. Il a publié un ouvrage savant *sur la langue sanscrite*, et une brochure intitulée : *Comparaison de l'empereur Alexandre avec Napoléon*. Il est encore auteur de pièces remarquables en vers français. Il a inséré plusieurs dissertations dans les *Mémoires de l'académie impériale des sciences de Pétersbourg*, entre autres un *Examen critique de la fable d'Hercule* (1820, 24 pag. in-4°), dans lequel il combat spécialement l'opinion de Dupuis, qui considérait Hercule comme l'emblème du soleil, et ses douze travaux comme le symbole des douze signes du zodiaque.

OWEN (John), un des fondateurs et des principaux secrétaires de la société biblique britannique et étrangère, né à Londres, le 23 septembre 1765, fit ses études au collége de Saint-Paul de Londres, d'où il passa à l'université de Cambridge pour faire ses cours de théologie. Après les avoir terminés, il fut nommé membre du collége du *Corpus Christi*, et parcourut ensuite, avec un jeune homme confié à ses soins, plusieurs parties de l'Europe, entre autres, la France, la Suisse et l'Italie. De retour dans sa patrie, en 1793, il entra dans les ordres sacrés de l'église anglicane, et se livra avec succès à la prédication. Il a desservi pendant quinze ans la cure de Fulham, peu éloignée de Londres, et ensuite la chapelle du parc de Chelsea, tant que l'état de sa santé lui a permis de remplir les fonctions évangéliques. Le 7 mars 1804, jour où la première assemblée de la société biblique britannique étrangère se réunit dans le local de la grande-taverne de Londres, John Owen y parla avec éloquence et entraînement, pour exposer les motifs et le plan de cette association qui devait avoir une influence si heureuse sur la civilisation, et qui sera peut-être appelée un jour à conquérir le monde entier au christianisme, mais dont Owen était lui-même sans doute loin de prévoir les miraculeux développements. Il fut chargé de rédiger les règlements de la nouvelle institution, dont il fut, peu de jours après, nommé l'un des secrétaires. C'est à cette grande et belle cause de la propagation de la Bible qu'Owen a consacré sans partage les dix-huit dernières années de sa vie. L'extension que la société biblique a prise si rapidement, et la correspondance étendue qui en devint immédiatement la conséquence, égalèrent bientôt les travaux qu'elle exigea à ceux d'une administration vaste et compliquée. Il en exécuta la meilleure partie, non pas seulement gratuitement, mais au détriment de sa fortune et de son avancement dans le monde. Il sut trouver encore du loisir pour écrire l'histoire de la société de la Bible, et exerça ainsi son influence par un nouveau moyen de proclamer ses bienfaits. Il la défendit aussi en repoussant les attaques dirigées contre les choix de la société relatifs aux versions des livres saints qui ont obtenu ses préférences, choix dans lesquels il porta lui-même toutes les lumières de la critique sacrée, dont il avait approfondi l'étude à l'université de Cambridge. En 1818, il parcourut la France et la Suisse pour visiter et encourager les sociétés bibliques qui s'établissaient dans ces contrées. Sa santé, délabrée dès cette époque, subit depuis des altérations successives, qui énervèrent même par intervalles les forces de son esprit. Il mourut à Ramsgate, où il était venu passer quelque temps afin de prendre l'air de mer, le 26 septembre 1822, dans la cinquante-septième année de son âge. Pour donner une idée de la puissance de l'institution de la société biblique, nous en présenterons les résultats au 31 mars 1826. A cette époque elle avait distribué 3,564,974 Bibles ou Nouveaux Testaments en plus de cent quarante langues ou dialectes différents, parlés sur la surface du globe. 1633 sociétés bibliques existaient déjà : ces divers nombres se sont accrus depuis cette époque dans une forte proportion. Les points principaux où la société biblique britannique exerce avec le plus de succès son influence sont les colonies anglaises, et particulièrement celles des Indes orientales, sous l'administration du marquis de Wellesley, la Russie asiatique, l'Arabie et la Grèce. La France elle-même a subi à son tour cette nouvelle influence : une société biblique protestante s'est organisée à Paris, et celle-ci n'a pas tardé d'engendrer dans tous les départements où il existe des protestants, d'autres sociétés auxiliaires ou affiliées. John Owen a publié : 1° *Réflexions sur l'état de la religion et des affaires politiques en France et dans la Grande-Bretagne*, 1794, in-8° ; 2° *Le juste jugement, Sermon prêché aux assises de Cambridge, devant sir W. Ashurst*, 1794, in-8° ; 3° *Voyage en différentes parties de l'Europe, dans les années 1791 et 1792, avec des remarques familières sur les hommes et les mœurs*, 1796, 2 vol. in-8° ; 4° *le Moniteur chrétien pour les derniers jours*, 1799, in-8°, 2e édit., 1808 ; 5° *Le monde élégant dévoilé*, 1804, in-12 ; 6° *Adresse au président des Indes orientales, à l'occasion de celle de M. Twining, sur le danger d'intervenir dans les opinions religieuses des naturels de l'Inde*, 1807, in-8° ; 7° *Justification de la société de la Bible, en réponse d'un ecclésiastique de la campagne ; Lettre adressée à lord Teignmouth*, 1809, in-8° ; 8° *l'Incertitude du lendemain ; Sermon prêché à Fulham, à l'occasion d'un incendie dans lequel avait péri le jardinier de M. Ord*, 1807, in-8° ; 9° *Sermon adressé à la jeunesse, prêché à Fulham*, 1808, in-8° ; 10° *Discours à l'occasion de la mort de mis Elisabeth Prowse*, 1810, in-8° ; 11° *Sermon à l'occasion de la mort de W. Sharpe*, 1810, in-8° ; 12° *Histoire de l'origine et des dix premières années de la société biblique britannique et étrangère*, 1816—1819, 3 vol. in-4° ; trad. en français, Paris, 1819, 2 vol. in 8°. Cette traduction est due à des pasteurs de Genève ; la préface est de M. Peschier, l'un d'eux.

OWEN (William), peintre de portraits du roi d'Angleterre, membre de l'académie de peinture, né en 1769, acquit une grande réputation dans sa patrie. Après avoir été malheureux presque toute sa vie, il jouissait depuis peu d'années de quelque bonheur, et avait pris à Londres, dans Bruton-Street, une grande maison qui répondait à sa réputation et à sa nombreuse clientelle, lorsqu'il fut atteint d'une paralysie qui le

rendit incapable d'exercer sa profession. L'infortuné Owen était depuis cinq ans dans cet état déplorable, lorsqu'il fut empoisonné, le 11 mars 1825, par une dose trop forte de laudanum, qu'un apothicaire lui avait administrée par erreur.

OWEN (Robert), né à Newtown, dans le comté de Montgomery, en Angleterre, de parents peu fortunés, reçut une éducation assez bornée, et n'a dû qu'à son génie les progrès intellectuels qui l'ont rendu un des hommes les plus remarquables de notre siècle, et l'ami le plus éclairé et le plus actif de ses semblables. Dès l'âge de dix ans, il se rendit à Londres, et fut ensuite placé dans un magasin à Stamford, dans le Lincolnshire, où il apprit le commerce. Il revint après trois ans à Londres, et entra en qualité de commis chez MM. Flint et Ce, forts marchands de merceries; mais il n'y resta pas longtemps, car ayant acquis de grandes connaissances pratiques dans plusieurs branches de fabrication et dans la mécanique, il partit pour Manchester, où il ne tarda pas à s'établir en qualité de fabricant de machines pour la filature de coton, et à s'associer à cet effet avec M. Jones. Il se fit dès lors remarquer par son talent et une activité extraordinaire, et ne tarda pas à être choisi pour diriger les immenses établissements de filature de coton appartenant à M. Drinkwater, à Manchester et à Norwich. Il y resta quatre ans, et entreprit ensuite une filature avec MM. Moulton et Scarch. Il établit des moulins à coton de Charlton, en société avec MM. Borrodaile et Atkinson, et plus tard ces messieurs ayant acheté le vaste établissement de New-Lanark, appartenant à M. Dale, beau-père de M. Owen, la direction lui en fut confiée. Il trouva l'établissement dans un très mauvais état, mais bientôt, par ses soins, il l'éleva au plus haut degré de prospérité. Ce qui a rendu M. Owen justement célèbre, ce sont les vues philanthropiques qui l'ont guidé dans cette entreprise, et les succès étonnants et inattendus qu'il a obtenus de son nouveau système d'éducation. En entrant dans la manufacture de Lanark, M. Owen, qui depuis plusieurs années avait médité sur les causes du vice et de la misère dans notre état social, fut douloureusement affecté en voyant la dépravation générale de presque tous les individus attachés à cette grande fabrique; il prit dès lors la ferme résolution de corriger le mal, ou plutôt de l'extirper, en mettant à exécution un projet qu'il avait conçu depuis longtemps. Il réussit au-delà de ses espérances, et parvint, en moins de trois ans, à effectuer un changement tel parmi les employés de l'établissement, qu'on se rendit bientôt de toutes les parties de l'Angleterre à New-Lanark pour y admirer à la fois la parfaite administration de la fabrique, l'amélioration extraordinaire opérée en si peu de temps dans le moral des ouvriers, et les heureux effets que les habitudes de sobriété, l'acquisition de connaissances solides, et le goût du travail, avaient amenées dans la condition d'un si grand nombre d'individus, naguère aussi dépravés que misérables. Les principes d'après lesquels ce profond observateur du cœur humain procéda, sont en grande partie le fruit de ses propres recherches; personne avant lui n'avait eu la pensée de rendre les hommes meilleurs et plus heureux, sans employer dans leur éducation ces deux ressorts, la crainte des punitions et l'espoir des récompenses. L'histoire du passé et la connaissance de l'état présent des sociétés, démontrent combien ces deux mobiles sont insuffisants pour rendre l'homme vertueux; en effet celui que la crainte seule empêche de nuire à ses semblables, s'attache bien plus à éviter le châtiment qu'à ne point le mériter; il devient fourbe, hypocrite, et d'autant plus dangereux pour le corps social, qu'il acquiert plus d'adresse à masquer ses crimes. D'un autre côté, celui qui a besoin de l'appât des récompenses pour faire son devoir, est toujours prêt à préférer ce qui est lucratif à ce qui est bon et juste. Il s'ensuit donc que la vertu ne peut avoir de base solide si elle n'est fondée sur la satisfaction intérieure, et si elle ne devient en nous une habitude, et une condition essentielle de bonheur individuel. L'homme est un composé d'intelligence et de sentiment, et sa conduite morale ou immorale dépend beaucoup plus de ses besoins, de ses désirs plus ou moins impérieux, que de sa raison; c'est donc à modifier ses penchants et ses habitudes que l'instituteur doit s'attacher : les préceptes sont impuissants toutes les fois qu'ils contrarient des désirs violents, des habitudes invétérées, et c'est parce que, dans tous les systèmes d'éducation adoptés jusqu'à nos jours, on s'adresse presque exclusivement à l'intelligence de la jeunesse, qu'on a obtenu des résultats si peu d'accord avec les vues des législateurs et avec l'intérêt de la société. De bons préceptes et de mauvais exemples; le vice et le crime presque toujours impunis chez les riches et les puissants, et condamnés impitoyablement chez les pauvres et les faibles; des vertus dont on fait l'éloge, et que les grands dédaignent : tels sont les éléments de l'éducation chez les peuples modernes. La législation protège les riches oisifs, et sacrifie les pauvres industrieux : les classes opulentes corrompent les indigents, et se plaignent ensuite de leurs vices : ce n'est qu'au profit des grands qu'on prêche la morale aux petits; on exige beaucoup plus de vertu des pauvres que des riches, tandis que la malheureuse position des premiers doit nécessairement augmenter chez eux le désir de l'améliorer aux dépens de ceux qui possèdent les moyens de satisfaire leurs désirs et leurs passions. En vain les prêtres cherchent-ils à consoler le pauvre de ses souffrances et de ses privations en lui assurant que ce monde n'est qu'un passage à une autre vie, où la vertu trouvera sa récompense et le vice sa punition. Cependant l'espoir de ce bonheur futur, qui est consacré dans presque toutes les religions, n'a pas contribué davantage à rendre les hommes plus vertueux dans leurs relations sociales, que la crainte de supplices affreux, et de plus éternels, n'a effrayé les méchants: les seules différences sensibles qu'on ait remarquées dans la conduite morale des nations, tiennent incontestablement moins aux croyances des hommes, qu'à l'état de leurs rapports sociaux. Telles sont en résumé les principales maximes qui ont guidé M. Owen dans son plan d'éducation, et qui ont, même dans des circonstances très défavorables, produit des effets si satisfaisants à New-Lanark. Cet établissement offre, depuis plus de vingt-sept ans, l'exemple unique d'une réunion de près de trois mille individus des deux sexes, dont près de cinq cents sont au dessous de dix ans, parmi lesquels règne l'ordre le plus parfait, et chez qui les habitudes de travail ont déraciné la propension au vice : ils sont instruits, adroits, affables, bienfaisants; ils savent employer leur temps, désirent améliorer leur condition sans nuire à autrui, et ne dépensent rien en superfluités : ils jouissent abondamment du nécessaire. Chez eux la santé physique va de pair avec la vertu, qui est la santé morale. Dans cet établissement les punitions et les récompenses sont également proscrites; les ouvriers y sont traités avec justice, et c'est par la comparaison des effets que la bonne ou mauvaise conduite entraîne, qu'ils règlent la leur. On ne dit point à l'ouvrier : Ne soyez point ivrogne, paresseux, voleur; on ne le punit pas pour avoir mal agi, mais on lui en fait sentir les effets, soit par la désapprobation de ses chefs et de ses compagnons, soit par la diminution de ses gages, dont la retenue sert à payer l'argent volé, soit par le manque de son salaire, lorsque par la seule faute de l'ouvrier il se met hors d'état de gagner de quoi se nourrir. Ces actes de justice sont même exercés avec beaucoup de modération, et l'expérience a prouvé que quelques exemples suffisent pour faire disparaître l'ivrognerie, le goût du jeu, le libertinage et l'oisiveté, qui sont les sources principales des crimes, et celles qui peu à peu parviennent à surmonter la tendance naturelle qui porte la plupart des hommes à faire ce qui est juste envers ceux qui le sont envers lui. Celui qui a été élevé au milieu d'êtres qui se regardent comme des frères, qui ont les mêmes besoins, les mêmes jouissances, n'est guère disposé à nuire à ses semblables, car il n'a pour cela ni des motifs de ressentiment ni d'intérêt : il doit donc conserver les habitudes morales qu'il a une fois contractées, et qui se fortifient par une longue pratique. Non content d'avoir donné un si bel exemple de la possibilité de l'exécution de ses plans, Owen propose publiquement, devant une réunion nombreuse et respectable, d'adopter un plan semblable

à celui de New-Lanark, pour secourir les indigents, et même pour l'émancipation du genre humain; mais quoiqu'il montrât, en cette occasion, une grande profondeur de vues et une connaissance intime de l'état social et du cœur humain, la plupart de l'auditoire le prit pour un visionnaire bien intentionné, et plusieurs gens à préjugés invétérés, égoïstes par caractère et par réflexion, le regardèrent comme un dangereux novateur. Le clergé surtout envisagea de très mauvais œil un homme qui soutenait que puisque croire et ne pas croire sont des actes involontaires, rien n'est plus absurde que de prétendre que la croyance ou l'incrédulité méritent des récompenses ou des châtiments. M. Owen proposa ensuite un nouvel établissement à Motherwell, près de New-Lanark, et fit voir que son exécution offrirait des avantages et un bien-être permanent infiniment supérieur à tout ce qu'un pareil nombre de personnes des deux sexes et de tout âge pourraient autrement se procurer, par un travail quelconque exécuté par chaque famille à part. M. Owen a démontré, par un calcul exact, que douze cents à deux mille individus de divers états et professions, y compris des cultivateurs et artisans, établis dans un local convenablement distribué, possédant un terrain d'un acre anglais par tête, et logés dans des corps de bâtiments réguliers autour d'une place ou carré intérieur, sont dans la position la plus avantageuse pour obtenir le plus fort produit et le plus de commodités de la vie avec le moins de travail et de dépense possible. Par l'effet d'une bonne administration, l'établissement laissera un excédant de revenu qui, en s'accumulant et étant rendu productif, forme un fonds pour subvenir à tous les besoins des membres de la société devenus infirmes ou incapables de gagner leur subsistance, pour l'éducation et l'entretien de leurs enfants, et enfin pour la création de nouvelles sociétés à l'instar des premières. Les avances faites à ces nouveaux établissements seraient à la fois une source de revenu pour les sociétés mères et le premier capital des sociétés qui en émaneraient. Voici comment il explique la situation des classes laborieuses et des pauvres, les causes de la détresse générale et les moyens d'y obvier : « La cause immédiate de la détresse des classes laborieuses dans la Grande-Bretagne est l'extension prodigieuse donnée aux machines qui épargnent la main d'œuvre au point que deux mille cinq cents ouvriers peuvent, à l'aide de machines, fabriquer la même somme de produits qui, il y a un siècle, auraient exigé une population égale à celle de toute l'Écosse. Or comme l'effet des machines est de diminuer le prix de leurs produits et d'en augmenter la consommation, il s'en suit que pendant les temps de prospérité, et tant que le débit des objets manufacturés se soutient, l'emploi des bras augmente, et les ouvriers vivent dans un état d'aisance; mais à peine survient-il une interruption au commerce, une stagnation dans les marchés, que ses effets immédiats plongent les classes laborieuses dans la misère, soit par manque d'ouvrage, soit par l'insuffisance des salaires; car le manufacturier, dès qu'il se sent gêné, restreint l'emploi plus dispendieux du travail des hommes, et s'en tient le plus possible à celui des machines, qui est infiniment moins coûteux. Ce n'est pas parce qu'il y a surabondance de population qu'elle manque de moyens de subsistance; c'est, au contraire, parce que la multiplication des machines permet de se passer de bras pendant des temps de gêne commerciale, ou l'énorme quantité de produits qu'on peut fabriquer en peu de mois, et comparativement à peu de frais. C'est cette excessive facilité de produire par des moyens prompts, équivalant à une augmentation subite et prodigieuse de la population, qui menace dans la Grande-Bretagne, à chaque crise commerciale, la fortune des entrepreneurs de fabriques, et bien plus encore l'existence des ouvriers. Les premiers ont bien des ressources, et peuvent, sans se ruiner, restreindre leur fabrication pendant quelques mois; les seconds n'en ont aucune, et la privation d'emploi pendant quelques jours suffit pour les réduire à la mendicité. Il faut donc changer le système actuel relativement aux pauvres, et, au lieu de faire servir les machines et les inventions en tout genre à l'avantage presque exclusif du riche, tâchons de les rendre utiles au bien-être du pauvre. Que le travail épargné tourne à son profit, et que l'excédant des produits au-delà de la consommation des producteurs soit un fonds qui les mette à l'abri des vicissitudes commerciales. Ce plan n'est point une vision, une chimère, mais une réalité dont j'ai acquis la certitude par une expérience de vingt-cinq ans; c'est le seul qui puisse conduire à la suppression de la taxe des pauvres, taxe indispensable dans l'état actuel des choses, et un des plus grands fléaux de la Grande-Bretagne. Si la Grande-Bretagne était partagée en villages formés d'après mon plan, elle pourrait nourrir quatre fois plus d'habitants qu'elle n'en possède maintenant. » Tout le monde rendit justice aux sentiments de M. Owen; mais le parlement est composé de membres trop routiniers pour adopter des innovations aussi hardies. Désespérant de réussir en Europe, M. Owen, après avoir parcouru le continent, visita les États-Unis, et conçut le projet d'y former un établissement modèle, sur un plan très étendu et perfectionné. Après avoir examiné le pays, étudié les mœurs et les localités, il retourna en Angleterre pour y faire les arrangements nécessaires, et revint à New-York, en 1825, pour y diriger les constructions de l'établissement de *New Harmony*, situé dans l'état d'Indiana, dont il venait de faire l'acquisition, et le rendre propre à devenir un village-modèle d'associés libres concourant en commun à la production et au bien-être de la communauté, dirigé d'abord par le fondateur, et ensuite par un comité de ses propres membres. En même temps, ce courageux ami des hommes prit toutes les mesures pour répandre dans le public le résultat de ses recherches et de sa pratique, et, avec une générosité peu commune, offrit de communiquer les dessins et les modèles de toutes les constructions, machines et appareils destinés à procurer aux membres des *nouvelles sociétés harmoniques* tous les avantages et toutes les commodités de la vie, et en même temps d'offrir, dans l'enceinte de l'établissement, la plus solide éducation d'après les procédés les plus expéditifs et les meilleurs. Les arts d'agrément, les sciences, toutes les connaissances utiles et agréables, et tous les plaisirs qui contribuent au bonheur de la vie, doivent se rencontrer dans chacun de ces établissements. M. Owen, bien loin de vouloir rendre les hommes heureux en les habituant, dès leur enfance, aux privations, a sagement jugé que, dans l'état présent de la civilisation, tout projet d'amélioration doit avoir pour base de faire jouir l'homme des avantages sociaux, en sorte que les membres des communautés industrieuses n'aient rien à envier aux classes aisées de la société. Rien ne peut égaler l'effet que produisit M. Owen à New-York, à Philadelphie, et partout où il exposa son système. Cette nation dégagée de préjugés, ardente à adopter tout ce qui est utile, accueillit très favorablement les projets de ce philanthrope. De nombreuses sociétés, d'après son plan, se sont formées aux États-Unis dès la fin de 1825, et plusieurs ont commencé sous les plus favorables auspices. Quant à celle de New-Harmony, il paraît que son respectable fondateur a éprouvé des difficultés de plus d'un genre, et l'on a même prétendu qu'il n'avait pu les vaincre; mais des nouvelles plus récentes nous font espérer que sa persévérance, ses lumières et son caractère conciliant finiront par triompher des préjugés et de la malveillance. Ses plus redoutables adversaires, en Amérique comme en Europe, sont les membres du clergé de toutes les sectes. Ils ne peuvent lui pardonner d'exclure les croyances religieuses de l'éducation primaire, et de soutenir qu'avant d'adopter une croyance il faut savoir juger et opter. M. Owen a publié en Angleterre une série d'essais qui ont été réimprimés en un seul volume à New-York, en 1825, in-18, sous le titre de *New view of society*, etc., trad. en français par M. Desfontaines, sous ce titre: *Esquisse du système d'éducation suivi dans les écoles de New-Lanark*, Paris, 1825, in-18. M. Owen a une physionomie douce et expressive; il possède l'art de convaincre et de persuader.

par l'éloquence de la raison. Il est redoutable aux sophistes, et discute avec autant de calme que de force.

OXENSTIERNA (Jean-Gabriel, comte d'), littérateur et homme d'état suédois, naquit, en 1731, de la famille de ce nom qui a fourni le célèbre chancelier Axel Oxenstierna. Il embrassa d'abord l'état militaire, et l'abandonna ensuite pour suivre la carrière diplomatique; il fut successivement ambassadeur de Suède près la diète de Ratisbonne, près des frères de Louis XVI en 1791, et enfin près la cour de Lisbonne en 1792. Gustave III, qui appréciait les talents d'Oxenstierna, le rappela bientôt en Suède pour lui confier le ministère des affaires étrangères; il l'éleva ensuite au grade de grand-maréchal du royaume. Il est mort à Stockholm en 1818, âgé de quatre-vingt six ans. Il ne négligea pas, pendant ses fonctions publiques, la culture des lettres. On a de lui: 1° *Traduction du Paradis perdu*, de Milton, poëme: 2° *les Moissonneurs*, en neuf chants; 4° *Ode sur la mort de Gustave Adolphe*; 4° *le Matin*; 5° *l'Orage*; 6° *les Quatre parties du jour*; 7° *Eloges historiques de Gustave III*. Ses œuvres ont été réunies et publiées à Stockholm, 1805, 3 vol. in-8°. Oxenstierna était membre de l'académie suédoise, et de celle des belles-lettres, histoire et antiquités.

OZAROWSKI (Pierre-d'Alcantara), castellan de Weynies, et grand-général de la couronne de Pologne, se montra constamment dévoué à la Russie, et fut un des membres les plus actifs du complot de Targowicz formé par Potocki, Branecki et Rzewuski, et qui détruisit la constitution du 3 mai 1791. Lorsqu'en 1794 l'armée polonaise, conjointement avec le peuple de Warsovie, chassa les Russes, tous les traîtres à la patrie qui s'y trouvaient furent saisis et mis en prison. Ozarowski fut enlevé du château royal qu'il habitait pour être jeté dans un cachot. Convaincu par la correspondance, trouvée chez le général russe Igelstrom, d'avoir conspiré contre sa patrie, et reçu de la tzarine 2,000 ducats par an, il fut condamné à être pendu, et fut exécuté avec quelques autres de ses complices, le 9 mai 1794. Ses fils, fidèles à la cause de leur patrie, servirent avec zèle dans les rangs des patriotes: l'un d'eux, Gaëtan Ozarowski, brigadier, se couvrit de gloire du côté de Chelm en 1794. La seconde femme d'Ozarowski, après l'anéantissement de la Pologne, alla réclamer, à Pétersbourg, la levée du séquestre des biens de son mari; ses quatre fils prirent depuis du service en Russie; deux d'entre eux furent tués à la bataille de Friedland en 1807. Le troisième, Adam Ozarowski, fut nommé, en 1808, aide-de-camp de l'empereur Alexandre, et à l'avénement de Nicolas au trône, commandant du corps de l'armée de Lithuanie; mais depuis 1827 il s'est retiré du service. Le quatrième enfin, François Ozarowski, fut, pendant quelque temps, gouverneur de Tzarskoé-Siélo. Nommé ensuite chambellan, il reçut sa démission, et vit aujourd'hui dans la retraite, en Lithuanie.

OZEROFF (Wladi-laff), général-major et chevalier, membre de plusieurs sociétés littéraires, naquit dans le gouvernement de Tver, le 29 septembre 1770. Il entra, en 1776, au corps des cadets, où ses études furent marquées par des progrès rapides, et en 1788 il passa dans l'armée avec le grade de lieutenant. Sa bonne conduite lui valut la première médaille d'or, et bientôt après il devint adjudant du comte de Balmains. Quelques années après, Ozéroff quitta l'armée pour prendre du service dans le civil, et obtint l'emploi d'administrateur des forêts, qu'il exerça jusqu'en 1808. Il mourut en novembre 1816, à la suite d'une longue maladie qui avait sensiblement altéré ses facultés intellectuelles. Ozéroff cultiva la poésie avec beaucoup de succès. Il fut le premier qui donna à la muse russe une élocution majestueuse, noble, harmonieuse, et digne du cothurne; il fit oublier ses prédécesseurs, et seul, parmi les auteurs originaux, il jouit dans la carrière dramatique d'une gloire exclusive et assurée. On n'a de lui que quatre tragédies: *Œdipe à Athènes*, *Fingal*, *Dmitri Donskoy* et *Polixène*: de ces pièces la seconde seule est en trois actes, les autres en ont cinq. *Œdipe à Athènes*, la première pièce sortie de sa plume, charma le public russe et le remplit d'admiration. Les gémissements d'un vieillard aveugle et malheureux, la tendresse et la piété filiale d'Antigone, les remords et le repentir de Polynice, produisent une impression profonde et déchirent l'ame du spectateur. *Fingal*, sujet emprunté à Ossian, est brillant de la poésie de cet Homère du Nord, qu'Ozéroff a su transporter dans sa langue. Dans la tragédie de *Dmitri Donskoy*, il a retracé cette époque glorieuse de l'histoire de Russie où Dmitri, grand prince de Moscou, tira l'épée le premier pour briser le joug imposé par les Barbares, et détruisit les forces innombrables du terrible Mamay. Ce sujet national a été traité pour la première fois par Ozéroff: tout y appartient à son génie: invention, plan et couleurs. Il a su tirer parti de cet événement véritablement grand, mais peu favorable à la scène tragique. Sa pièce est pleine d'une poésie forte, éloquente, et de sentiments élevés. *Polixène* est riche de poésie, mais la marche de la pièce n'est pas soutenue jusqu'à la fin, et l'on ne voit pas de motif suffisant pour le sacrifice dont il s'agit dans la pièce. On a encore de lui des poésies lyriques, et une traduction de l'*Epître d'Héloïse à Abélard*, de Colardeau.

P

PAC (Louis), général polonais, issu d'une famille illustre qui passa, il y a plus de quatre siècles, de Toscane en Lithuanie, et qui portait le nom de *Passi*, entra en 1808 au service de France et fut attaché à l'état-major du maréchal Bessières, qui commandait un corps d'armée en Espagne. Il fut nommé, pour sa bravoure, chef-d'escadron des chevau-légers polonais de la garde impériale, et lors de l'ouverture de la campagne d'Allemagne, en 1809, il commanda un escadron à la brillante charge que fit son régiment à la bataille de Wagram. Nommé colonel, puis général de brigade, il fut attaché au grand état-major-général de l'armée pendant l'expédition de Russie, en 1812. Ayant échappé au désastre de cette campagne, il fut promu, en 1813, au grade de général de division. En 1814, il fit la campagne de France sous les ordres immédiats de Napoléon, et fut blessé, en chargeant à la tête de la cavalerie polonaise dont il venait de recevoir le commandement. Après la seconde abdication de Napoléon, le général Pac voyagea en Angleterre, et rentra ensuite en Pologne, où il s'occupa de l'amélioration de ses terres. En 1818, il eut un duel, qui fit beaucoup de bruit, avec le prince Adam Czartoryski, au sujet de la princesse Anne Sapieha, qui épousa son rival. En 1819, il fut nommé sénateur-castellan du royaume de Pologne, où il vit aujourd'hui, entouré de l'estime de ses compatriotes.

PACCARD (Jean-Edme), né à Paris en octobre 1777, entra fort jeune chez les frères de l'école chrétienne, d'où il passa, quatre ans après, chez les feuillants de la rue Saint-Honoré en qualité de sacristain. Lors de la suppression des couvents, il retourna chez ses parents, devint successivement pâtissier, comédien, soldat, de nouveau comédien, auteur dramatique, romancier, commis au trésor public, et enfin libraire. M. Paccard a écrit dans beaucoup de genres: il a surtout donné des romans qu'il a lui-même jugés avec une franchise trop rare pour qu'on ne lui en sache pas gré. « Depuis nombre d'années, dit-il dans *l'Abbaye de la Trappe*, je me suis attiré de justes reproches par de mauvais romans; je travaille maintenant à mieux faire. » Espérons. On a de lui: 1° *Clémence et Julien, ou l'Antigone française*, 1807, 2 vol. in-12; 2° *l'Orpheline du hameau*, comédie en un acte, mêlée de couplets, représentée sur le théâtre des Jeunes Elèves, en 1807; 3° *Eugène et Aloïse, ou la Victime de l'intolérance*, 1811, 2 vol. in-12; 4° *le Parisien*, ou *les*





[illegible]

6.


E. D BARON PASQUIER
DOM PEDRO I.er
PARNI
PONIATOWSKI
PICHEGRU
CAS.R PERIER
F. C. H. L. POUQUEVILLE
W. PITT.
A. P. A. DE PIIS
A. PORTAL.
Dessiné et Gravé par Montaut

A
e
l
2
e
e
e
m
il
br
de
2
de
ou
18
chi
nat
ins
nas
de
nom
182
en d
Gall
vier
pour
Boile
in 8°
PA
mair
gine
selon
Mém
il divi
Avant
tries,
tine e
ploi l
marine
Toulon
rine,
pensee
gent.
d'adm
comme
suffis
que la
ne fut
ses go
le con
roi de
pour
libres
toujou
Paris,
comm
M. de
senté
Gileer
son ép
des ver
sous le
adjoint
lui his
tion de
» senta
» la trit
» tristis
» l'hom
» jamai
» parle
» empr
» chose
» vers
» de tit
» imagi
» burea
» plus p

Illusions de la jeunesse, 1822, 3 volumes in-12; 5° *les Médicis, ou la Renaissance des sciences, des lettres et des arts en Italie et en France*, 1822, 4 vol. in-12, 6° *Dieu, l'honneur et les dames, ou le Jeune chevalier croisé*, 1823, 6 vol. in-12, fig.; 7° *les Amours de Laure et de Pétrarque, suivis de Pétrarque solitaire*, 1823, 4 vol. in-12, fig.; 8° *Charlotte Blondel*, comédie en un acte, représentée sur le théâtre de l'Odéon en 1814; 9° *l'Heureux hasard, ou la Convalescence*, comédie en deux actes, à l'Ambigu-Comique, même année; 10° *Mélusine, ou les Tombeaux de Lusignan*, 1815, 4 vol. in-12; 11° *Louise de Vergy, sœur de Gabrielle*, 1816, 2 vol. in-12; 12° *le Donjon de la forêt de Beauregard, ou les Victimes de la perversité*, 1817, 2 vol. in-12; 13° *Edelmone et Loridan, ou l'Orange de Malte*, 1817, 2 vol. in-12; 14° *le Château du lac, ou le Génie réparateur*, 1819, 3 vol. in-12, fig.; 15° *Fénélon, ou les Vertus chrétiennes*, poëme en trois chants, précédé d'une notice historique et suivi de notes, d'anecdotes et de moralités, 3° édit., 1821, in-18; 16° *l'Abbaye de la Trappe, ou les Révélations nocturnes, précédée d'une notice historique sur l'ordre de l'austère observance*, 1821, 3 vol. in-12; 17° *Annonciade, ou le Château des Tourelles d'Armentières*, 1823, 4 vol. in-12; 18° *la Leçon paternelle*, comédie en deux actes avec M. Lequeyrie, au théâtre de la Gaîté, 1823, in-8°; 19° *Hommage au roi*, 1er janvier 1827, in-8°; 20° *les Carolines, ou Quelques fleurs pour une couronne poétique*, 1828, in-8°; 21° *Epître à Boileau, suivie de notes et d'anecdotes*, 2° édit., 1828, in-8°.

PACHE (Jean-Nicolas), ministre de la guerre et maire de Paris, sous la république, était Suisse d'origine; né, en France, du portier d'un grand seigneur, selon madame Roland qui le ménage aussi peu dans ses *Mémoires* qu'elle l'avait aimé, estimé et admiré quand il dirigeait gratuitement l'administration de son mari. Avant la révolution, Pache entra chez le duc de Castries, en qualité de précepteur de ses enfants, et obtint ensuite, par la protection du maréchal, l'emploi lucratif de secrétaire-général au ministère de la marine: il fut ensuite intendant de la marine royale à Toulon, munitionnaire général des vivres de la marine, et enfin contrôleur de la maison du roi et des dépenses diverses, sous Necker. Assidu, exact, intelligent, il acquit bientôt des connaissances en matière d'administration, qui le firent considérer plus tard comme un habile faiseur, et rechercher comme un auxiliaire indispensable par quelques-uns des ministres que la rapidité des événements improvisa. Ces fonctions ne furent pas toutefois longtemps compatibles avec ses goûts et son besoin d'indépendance: il abandonna le commerce et la faveur des grands, et fit remise au roi des brevets de ses pensions, montant à 11,000 fr., pour aller vivre avec sa famille au milieu des paysans libres de l'Helvétie. La mort de sa femme et les progrès toujours croissants de la révolution le ramenèrent à Paris, où il eut encore occasion de refuser un brevet de commissaire de la marine que son ancien protecteur, M. de Castries, lui avait fait expédier. En 1792, il fut présenté à Roland par un employé des postes, nommé Gilbert, qui parvint à faire partager au ministre et à son épouse l'opinion qu'il avait lui-même du talent, des vertus et de la modestie de son ami. Roland, écrasé sous le poids et la multiplicité des affaires, désirait un adjoint qui voulût accepter une partie du fardeau, et lui laisser néanmoins tout entière la suprême direction de son département: « L'idée de Pache se présenta, dit l'héroïne de la Gironde. Pache connaissait » la triture des affaires; il avait un sens droit, du pa- » triotisme, des mœurs qui font honorer le choix de » l'homme public, et cette simplicité qui n'indispose » jamais contre lui. L'idée parut excellente. On fait » parler à Pache, qui manifeste aussitôt le plus grand » empressement de servir Roland, en étant utile à la » chose publique, mais sous la condition qu'il conser- » vera son indépendance, sans prendre aucune espèce » de titre, d'appointements. C'était un noble début. On » imagine que, lors d'une nouvelle organisation des » bureaux, il serait aisé de voir à quoi il conviendrait » plus particulièrement; et Pache se rendit chez Roland, » dans le cabinet duquel il arrivait tous les matins à sept » heures, avec son morceau de pain à la poche, et de- » meurait jusqu'à trois, sans qu'il fût possible de lui » faire jamais rien accepter; attentif, prudent, zélé, » remplissant bien sa destination, faisant une observa- » tion, plaçant un mot qui ramenait la question à son » but, adoucissant Roland quelquefois irrité des con- » tradictions aristocratiques de ses ennemis. » Pache ne pouvait manquer de se rendre cher au ministre par tant de dévouement, d'exactitude, de simplicité, de désintéressement; il gagna l'estime et l'affection de Roland et de sa femme, et leur fut bientôt enlevé par Servan, qui sentait le prix d'un aussi utile collaborateur. « Laissez venir près de moi cet honnête homme, dit un » jour le ministre de la guerre à son collègue: vous n'a- » vez plus besoin de lui; vous êtes au dessus de votre » travail, et le chaos des premiers instants une fois dé- » brouillé, cette surveillance attentive ne vous est pas » nécessaire, tandis que je me trouve avec une sur- » charge d'affaires, dans la plus grande pénurie de su- » jets à qui je puisse me confier. » D'un commun consentement, Pache abandonna les bureaux du ministre de l'intérieur pour passer dans ceux de la guerre, où il remplit toutes les espérances de Servan. Pendant la retraite momentanée des ministres girondins, en juillet 1792, il resta sans fonctions, et prit néanmoins, comme simple citoyen, une part active aux résolutions du parti démocratique, dans les conciliabules et dans les clubs, pour vaincre la résistance ou repousser les attaques de l'aristocratie et de la cour. Après le 10 août, Roland, revenu au timon des affaires, voulut s'aider encore des lumières et du zèle de son laborieux ami: mais Pache refusa cette fois, et proposa Faypoult qui fut accepté. Sur ces entrefaites, les colléges électoraux s'assemblèrent pour nommer les députés à la convention nationale: celui de la Somme porta ses suffrages sur Roland, qui, désirant de répondre à cette haute marque d'estime et de confiance, songea aussitôt à donner sa démission et à désigner son successeur. Ayant jeté les yeux sur Pache, il communique son projet à sa femme et la chargea même d'écrire à ce sujet à la convention. Madame Roland accueillit cette idée avec transport, fit la lettre et la lut dans le cabinet de son mari, en présence d'une personne qui nous a transmis les détails anecdotiques suivants: « lorsqu'elle en fut, dit ce témoin, à l'énuméra- » tion des talents et des vertus que Pache apporterait au » ministère, Roland, tout ému, embrasse sa femme, » des larmes mouillent ses yeux, et il prononce ces » mots que ma mémoire a toujours conservés: *Ah!* » *comme tu as bien rendu les sentiments que j'ai pour* » *notre respectable ami.* » Cependant le ministre changea d'avis et garda son portefeuille. Pache, lorsqu'il fut instruit de ce qui s'était passé, témoigna son contentement de la dernière résolution de Roland, qui le laissait tout entier à l'indépendance de la vie privée, dans un moment où, pour la conserver, il venait de refuser la place d'intendant-général du garde-meuble qu'il avait fait donner à Restout. Cependant, pressé par Monge, son ami, d'utiliser ses talents, son expérience et son activité, au profit de la république, il se chargea d'une mission pour les départements méridionaux et se rendit à Toulon. A son retour, il fut choisi pour remplacer Servan au ministère de la guerre, et cette fois il cessa de faire parade de modestie et de désintéressement, et prit hardiment la direction des affaires militaires. Roland avait désiré sa nomination, dans l'espoir de la conduire selon les vues de son parti: mais Pache, jusque-là si facile, et en apparence si disposé à suivre l'impulsion des amis puissants dont il semblait reconnaître et respecter la supériorité, Pache avait trop de lumières pour ne pas essayer de voir par lui-même, une fois parvenu au pouvoir, et sa perspicacité lui découvrit bientôt l'insuffisance des Girondins au milieu des graves circonstances qui l'environnaient. Ainsi, au lieu de se joindre à eux pour combattre la Montagne, il ne craignit pas de manifester quelque sympathie pour les Jacobins et de se constituer en état d'opposition vis-à-vis des Brissotins et des royalistes. Ceux-ci crièrent aussitôt à l'ingratitude: ils se regardaient comme les auteurs de l'élévation de Pache, ils avaient espéré d'en faire un instrument docile: dès qu'ils s'aperçurent de leur mé-

compte, ils se laissèrent emporter par leur orgueilleuse susceptibilité et passèrent de l'estime à la haine. L'homme dont ils avaient admiré la sagacité et prôné le désintéressement ne fut plus pour eux qu'un dilapidateur inhabile, dont ils firent dénoncer les malversations par Birou et par d'autres, et qu'ils attaquèrent ensuite directement eux-mêmes à la tribune. Pache fut défendu par Marat, en haine de ses accusateurs; mais la Gironde était à cette époque à peu près maîtresse des délibérations de la convention; elle demanda et obtint une commission d'enquête contre le ministre de la guerre, et, le 2 février 1793, elle fit décréter son remplacement à la suite d'un rapport présenté par Barrère, encore attaché au parti de la Plaine, qui votait alors avec le côté droit. Les démagogues parisiens entreprirent de venger le ministre, dont la condescendance pour eux avait en partie causé la disgrace: ils envoyèrent des députés à la barre de la convention, pour faire déclarer qu'il conservait l'estime publique, et, malgré l'appui de la Montagne, ils virent écarter leur demande par l'ordre du jour. Plus heureux dans les assemblées primaires, ils y réunirent une grande majorité en faveur de Pache, et le consolèrent de sa chute ministérielle en le faisant nommer maire de Paris. Pache, que la douceur de son caractère et la simplicité de ses mœurs n'empêchaient pas d'être accessible aux passions humaines, n'apporta pas dans ses nouvelles fonctions un esprit exempt de partialité, de prévention et de ressentiment; il profita au contraire de sa haute position pour satisfaire ses animosités personnelles, et accabler ses ennemis sous le poids de ses vengeances. Les généraux protégés par la Gironde furent en butte à ses attaques: il favorisa ouvertement ou en secret la faction municipale; laissa ourdir, s'il ne le provoqua point, le complot du 10 mars, et contribua puissamment à l'explosion des fureurs populaires qui éclatèrent, au 31 mai, contre Roland et son parti. Ses liaisons avec les ochlocrates de la commune le firent désigner comme grand juge par ses anarchistes dans leurs sinistres projets. Cependant il ne fut point entraîné dans leur ruine, le comité de salut public ayant cru devoir établir une distinction en sa faveur et le séparer d'Hébert et de ses complices. Les membres de ce comité savaient en effet que Pache s'était, en quelque sorte, trouvé accolé malgré lui, par sa place, à cette faction horrible et dégoûtante; ils se rappelaient qu'ils l'avaient vu accourir chaque jour auprès d'eux, pour les conjurer, la larme à l'œil, de hâter l'arrivage des approvisionnements de la capitale, afin d'ôter aux perturbateurs tout prétexte d'insubordination et de révolte. Ces souvenirs et une foule d'autres considérations, non moins honorables pour celui qui en était l'objet, sauvèrent le maire de Paris du coup d'état qui atteignit la commune, mais ne pouvaient néanmoins le préserver longtemps de la destitution. Remplacé peu de mois après par Fleuriot, il resta ignoré jusqu'à la chute de Robespierre. A cette époque, les thermidoriens le tirèrent de son obscurité pour le traduire en jugement, mais ces premières poursuites demeurèrent sans effet. Lors des insurrections jacobines du 12 germinal et du 4 prairial, il fut accusé de connivence avec les conjurés qui siégeaient encore à la Montagne, et décrété d'arrestation. Le tribunal du département de l'Eure, chargé de prononcer sur son sort, le renvoya absous. Malgré cet acquittement, la haine implacable des réacteurs l'aurait fait déporter à la Guianne, si l'amnistie du 4 brumaire n'était venue s'interposer entre lui et les passions vindicatives de ses dénonciateurs. Sous le directoire, on lui suscita de nouvelles tracasseries qui l'obligèrent à publier deux *Mémoires* apologétiques. Il vécut depuis dans la retraite, dans son domaine de Thym-le-Moûtiers, près de Charleville, (qui lui rapportait seulement de 3 à 4000 fr. de revenus) ignoré de tout le monde, et ignorant lui-même le vaste mouvement au milieu duquel il terminait paisiblement son orageuse carrière. Il y est mort sur la fin de 1823. Il avait perdu, quelques années auparavant, une grande partie de ses facultés intellectuelles. Quelques biographes, adoptant trop légèrement l'opinion d'un écrivain qui a jugé la révolution et les révolutionnaires avec l'esprit étroit des factions et des coteries, ont élevé des doutes sur la sincérité du républicanisme de Pache, et ont cherché à le présenter comme un agent du royalisme, sous la direction du duc de Castries: rien, dans la vie de Pache, ne peut justifier cette imputation, et sa carrière publique tout entière la dément. On a de Pache trois *Mémoires* qu'il publia en 1795, pour se justifier de l'accusation portée contre lui par le directoire, d'avoir trempé dans la conspiration Babeuf. Il a laissé un grand ouvrage de métaphysique que l'affaiblissement de ses facultés le força de laisser incomplet, et dans lequel on assure qu'il fait profession d'athéisme. Le manuscrit est passé entre les mains de M. Pache fils, lieutenant-colonel d'artillerie, en activité, et que le roi a nommé baron et adjoint au dépôt central d'artillerie.

PACHO. (*Voyez* LE SUPPLÉMENT.)

PACTHOD (le comte MICHEL-MARIE), lieutenant-général, né à Saint-Julien, près de Genève, le 26 janvier 1764, était gradué en droit, et auditeur des guerres avant la révolution. Il s'éleva, par un avancement rapide, aux grades supérieurs dans ses premières campagnes. En 1793, il commandait en chef le 2e bataillon du Mont-Blanc, se trouva, en cette qualité, au siége de Toulon, et alla, après la prise de cette ville, comme sous-chef d'état-major à l'armée d'Italie. Nommé provisoirement général de brigade en 1795, il commanda l'expédition dirigée contre les insurgés de Toulon, et obtint un succès complet qui lui valut un décret de la convention qui le confirmait dans son grade, et l'hommage d'un sabre d'honneur par la ville de Marseille, avec cette inscription: *Les habitants de Marseille au général Pacthod, pour les avoir sauvés le 5 prairial* an III. Il continua de commander dans le midi, et sut, par sa fermeté, y contenir tous les partis. Il commanda, en 1799, l'avant-garde de l'armée de Hollande, combattit, en 1801, à l'armée gallo-batave, et fit les campagnes de 1805, 1806 et 1807. Il paya, sur la fin de la journée, d'un coup de biscaïen à la hanche gauche, la gloire dont il s'était couvert au commencement, en contribuant puissamment au gain de la bataille de Mohrungen. Il passa en Espagne en 1808, enleva, le 16 novembre, à Espinosa, la position de l'ennemi, et fut fait général de division sur le champ de bataille. Il se distingua d'une manière plus brillante encore, le 2 décembre suivant, à l'attaque de Madrid; à Uclès, le 13 janvier 1809, où toute l'infanterie espagnole fut faite prisonnière de guerre; à Malborghetto, dont il s'empara le 17 mai; enfin, le 14 juin, à la bataille de Raab, et fut grièvement blessé à celle de Wagram. En 1810 et 1812, il commandait dans les Calabres, et en 1812 dans les provinces illyriennes et albanaises. Il fit la campagne de Saxe en 1813, se couvrit de gloire, le 20 mai, à la bataille de Bautzen, et fit mettre bas les armes à huit mille Prussiens à Hoyes-Werda, le 28 du même mois. Il fut de nouveau blessé à la bataille de Hanau. Le 25 mars 1814, il commandait en chef six mille hommes auxquels il avait fait jurer de vendre chèrement leur vie; ce ne fut qu'après avoir soutenu un combat de cinq heures contre les attaques d'une cavalerie innombrable, et perdu plus de la moitié de son monde, sans aucun espoir de succès, qu'il se rendit prisonnier. L'empereur Alexandre et le roi de Prusse, témoins de cette défense héroïque, l'accueillirent avec distinction sur le champ de bataille même. La déchéance de Napoléon eut lieu quelques jours après: le général Pacthod y adhéra, et fut nommé successivement, par le roi, chevalier de Saint-Louis, comte, et commandant de la 4e division militaire à Nanci. A la suite des événements du 20 mars, il reçut ordre de se rendre à l'armée des Alpes, pour y prendre le commandement de la 23e division militaire; il prit, pour éluder cet ordre, une voie assez extraordinaire, en alléguant la nécessité de se faire extirper une balle qui l'avait atteint, au défaut de l'épaule gauche, à la bataille de Hanau, et qu'il portait depuis cette époque. Il subit cette opération douloureuse, et rentra au service du roi avec le titre d'inspecteur-général d'infanterie après la réorganisation de l'armée. Depuis 1821, cet officier-général figure parmi les lieutenants-généraux en disponibilité, et, depuis 1826, avec le titre de grand-officier de la légion d'honneur. Il avait reçu les deux premiers titres de cet ordre sous le gouvernement impérial.

PAER (FERDINAND), compositeur de musique et

pianiste distingué, né à Parme, en juillet 1774, ou plus vraisemblablement en 1772, fit ses études au séminaire de cette ville, et eut pour maître de composition le Napolitain Ghiretti, au conservatoire de *la Pietà*. Appelé à Venise, en 1784, il y donna, non pas à dix ans, mais à treize ou quatorze, son premier opéra (*Circé*), qui eut beaucoup de succès. Après avoir séjourné et composé à Padoue, à Milan, à Florence, à Naples, à Rome, à Bologne, etc., il obtint une pension du duc de Parme, son parrain, et la permission d'aller à Vienne, où il donna plusieurs ouvrages. Ce fut en 1801, et non pas 1808, qu'il fut nommé maître de chapelle à Dresde, en remplacement de Neumann, qui venait de mourir. Après la victoire d'Iéna, Napoléon fit venir M. Paër et sa femme, excellente cantatrice, les emmena à Posen et à Varsovie, où ils donnèrent des concerts, et les attacha au service de la France. Fixé depuis ce moment à Paris, M. Paër devint directeur en chef des spectacles de la cour, compositeur de la musique de la chambre de Napoléon, et maître de chant de l'impératrice Marie-Louise. M. Paër succéda à Spontini, en 1812, dans la direction du Théâtre-Italien, et fit de vains efforts pour qu'elle ne déchût pas entre ses mains. Son exemple, ainsi que celui de Viotti, de Rossini, etc., prouva qu'on peut composer des airs brillants, des finals délicieux, et ne s'entendre que faiblement en administration. Des causes étrangères à l'art vinrent d'ailleurs à la traverse. M. Paër fut ensuite directeur de la musique, lorsque ce théâtre passa sous l'administration de M. Duval. Pendant les cent jours (1815), il fut rappelé aux fonctions de directeur des spectacles de la cour et de l'Opéra-Bouffon. De mai 1816 jusqu'en 1824, sous la désastreuse direction de madame Catalani, et sous les diverses administrations qui lui ont succédé, il fut chef des artistes et des compositeurs du Théâtre-Italien; il en a été directeur-adjoint au maestro Rossini, de 1825 à 1826, et seul directeur, de 1826 à 1827. Depuis 1810, il a été quelques années professeur de composition au conservatoire de musique, mais il n'a pas été compris dans l'organisation de l'école royale de musique et de déclamation. Il avait été nommé, le 1er mai 1814, directeur des concerts de Louis XVIII, et il a été, depuis le mois d'octobre 1817 jusqu'en 1820, compositeur et accompagnateur de la musique de la chambre du roi, et il est encore aujourd'hui directeur et compositeur de la même musique, et de celle de Madame, duchesse de Berri. Nommé membre de la légion d'honneur, en 1820, et deux ans après chevalier de Saint-Louis, il a aussi reçu du pape l'ordre de l'éperon d'or. Si les anciens travaux de M. Paër en Italie lui ont valu ce dernier honneur, on ne voit point à quel titre il a mérité les récompenses qu'il a obtenues en France, et l'on se demande si c'est comme directeur ou comme compositeur. M. Paër a été membre du jury de lecture de l'Opéra, depuis juillet 1820 jusqu'en avril 1824. Il a composé les ouvrages suivants: en Italie, *la Locanda dei Vagabondi*, *Oro fa tutto*, *Laodicea*, *Cinna*, *Agnese*, *l'Intrigo amoroso*, *il Principe di Taranto*, *Idomenee*, *i Due sordi*, *la Testa riscaldata*, *la Griselda*, *etc.*; à Vienne, *Camilla*, *il Morto vivo*, *il Calzolaio*, *Ginevra d'Amieri*, *Achille*; à Dresde, *i Fuorusciti di Firenze*, *Leonora*; à Prague, *Sargino*, dont le succès flatta d'autant plus M. Paër, que c'est à Prague que Mozart avait composé *don Juan*, *Figaro* et *la Clemenza di Tito*. Avant l'arrivée de M. Paër à Paris, on y avait représenté trois de ses opéras, *le prince de Taranto*, *Camilla* et *la Griselda*, qui ont eu plusieurs reprises, surtout le dernier. Mais on doit regretter que des fonctions administratives continuelles, plus avantageuses à la fortune qu'à la réputation de M. Paër, l'aient empêché de se livrer à son talent pour la composition, et de donner des preuves de la fécondité de son imagination. Depuis plus de vingt ans qu'il est fixé en France, il n'y a donné que quelques ouvrages: au théâtre de la cour: *Numa Pompilius*, *i Baccanti*; au Théâtre-Italien, outre son *Agnese*, ses *Bonnis de Florence*, *la Primavera felice*, pour le mariage du duc de Berri, 1816; à l'Académie royale de Musique, *l'Oriflamme*, avec Méhul et MM. Berton et Kreutzer, 1814. Il a eu une part à *la prise de Jéricho*, 1804; à *Blanche de Provence*, ou *la cour des Fées*, 1821; il a

donné seul, au théâtre Feydeau, *le Maître de chapelle*, ou *le Souper imprévu*, 1820. Ses opéras non représentés sont *l'Héroïsme de l'amour*, 1816; *Olinde et Sophronie*, 1817. *L'Agnese* passe pour le chef-d'œuvre de M. Paër: ce n'est point un canevas abandonné aux broderies, aux roucoulades des chanteurs; c'est un poème sorti tout entier de l'imagination du compositeur. Dans cette partition, il s'est rapproché des meilleurs ouvrages de Mozart. Sa musique se distingue en général par la grâce, une expression plus vive que profonde, un chant pur et une teinte de sensibilité. On a aussi de lui plusieurs cantates: *Bacco ed Ariana*, *la Conversazione armonica*, *il Trionfo della chiesa cattolica*, *il S. Sepolcro*, *etc.* Il a publié: *M. Paër, ex-directeur du théâtre de l'Opéra-Italien, à MM. les dilettanti*, 1827, in-8°.

PAEZ (VICENTE), général colombien, est né vers 1791, dans les hautes plaines de Varinas, où il était pâtre et propriétaire de troupeaux à demi sauvages. Il n'avait reçu aucune éducation, mais doué d'un caractère entreprenant, hardi, courageux, et d'une force athlétique, il acquit bientôt un ascendant marqué sur les habitants à peine civilisés des savanes; il était renommé parmi ses voisins pour ses prouesses de dextérité et d'audace, et ne manquait jamais l'occasion d'augmenter sa réputation en cherchant à déployer sa supériorité dans les exercices de corps, et surtout son adresse à dompter les chevaux les plus impétueux. Il joignait à ces qualités physiques beaucoup de pénétration, de sagacité et d'astuce, un grand sang froid dans les dangers, et un coup-d'œil sûr. Dès le commencement de l'insurrection de Vénézuéla, il réunit une bande de ses plus braves compagnons, se mit à leur tête, et devint un véritable chef de brigands, portant partout le pillage et la dévastation, sans distinction de partis, et ne faisant pas plus grâce aux créoles patriotes qu'aux Espagnols royalistes. Ardent dans ses passions, aimant le jeu, le vin et la débauche; son seul but était de se procurer de l'argent pour satisfaire ses goûts impérieux. Bolivar ayant eu occasion de voir Paez, étudia son caractère, et conçut le projet de tirer parti de ses qualités guerrières pour en faire un bon officier. Il lui donna en effet un commandement dans l'armée, et ne tarda pas à se louer d'avoir attiré dans les rangs des patriotes un chef aussi redoutable à leurs ennemis par son intrépidité, son audace, son infatigable activité et sa connaissance parfaite du pays. Il organisa un corps de cavalerie irrégulière, faisant la guerre en Tartares; il était composé de jeunes gens déterminés et, dès la première jeunesse, habitués à manier des chevaux, à faire des courses lointaines, à franchir des rivières. Ils étaient à peine vêtus, et à côté d'eux les Cosaques et les Kalmouks pourraient passer pour des troupes réglées. A la tête de cette bande, il fit une guerre terrible de partisans aux Espagnols, les harcela continuellement, et eut des succès dans beaucoup de petits combats: mais c'est à sa conduite dans la journée de Carabobo, qui assura l'indépendance de la Colombie, que le général Paez doit sa célébrité. Dans plusieurs batailles, il avait fait preuve d'un courage à toute épreuve; dans celle de Carabobo, il se montra officier habile. La force des deux armées était à peu près de cinq mille hommes chacune, mais les Espagnols, mieux disciplinés, avaient une forte batterie de canons qui dominaient la plaine sur laquelle étaient postées les forces des deux partis, tandis que les Colombiens n'avaient point d'artillerie. Bolivar forma son corps en deux divisions; il confia la droite à Montilla et la gauche à Paez, et donna à celui-ci l'ordre d'attaquer l'ennemi par un ravin caché à quelque distance de la grande route, qui traversait la plaine. Paez, avec deux bataillons d'infanterie et douze cents hommes de cavalerie, passa le ravin, tourna l'aile droite des Espagnols, et malgré le feu très vif de leurs batteries, il continua sa marche et s'empara de leurs canons: ce fut le signal de la déroute pour les Espagnols, dont Paez fit un terrible carnage en poursuivant les fuyards avec sa cavalerie; le reste ne dut son salut qu'à l'intrépidité de Moralès, commandant en second, qui réussit à arrêter la cavalerie ennemie déjà très harassée, en formant un carré d'infanterie qui repoussa toutes les charges. Paez perdit beaucoup de monde, et à la fin de l'action il éprouva un violent accès d'épi-

lepsie, maladie à laquelle il a été sujet depuis cette journée, et qui reparait toutes les fois qu'il est violemment ému. Bolivar, à la suite de cette bataille, le nomma général en chef, et le congrès lui confirma ce grade et ce commandement. C'est à partir de cette époque que Paez a acquis quelque instruction, ayant appris avec une étonnante facilité tout ce qu'il a voulu savoir : ses manières sont devenues élégantes, mais en même temps il a conservé ses anciens vices et en a contracté de nouveaux. La passion effrénée du jeu l'a rendu peu délicat sur les moyens de se procurer de l'argent, qu'il emprunte de toutes mains sans s'inquiéter des moyens de le rendre. Aussi est-il constamment dans un état de gêne, malgré de belles propriétés confisquées dont le congrès l'a gratifié. On l'accuse de s'être rendu coupable de plusieurs actes d'une froide cruauté, non-seulement sur des Espagnols, mais envers ses propres troupes. Il est brutal, vindicatif, et tout son mérite consiste dans sa valeur militaire. Il n'est pas étonnant qu'un tel homme soit devenu un factieux et ait cherché à renverser la constitution de la république, à s'emparer de l'autorité suprême dans la province de Caracas, dans le but de commander à tout le Venezuela et à la Nouvelle-Grenade. C'est ce qu'il tenta de faire en 1826 : profitant de l'absence de Bolivar, qui était alors au Pérou, il arbora l'étendard de la révolte, et quoiqu'il n'ait pas réussi, cependant Bolivar, à son retour, a jugé à propos de le ménager, et ne s'est pas cru assez fort pour le punir. Paez avait cherché à colorer sa révolte en prétextant la nécessité de modifier la constitution, en la rendant fédérative. Bolivar, désespérant de pouvoir réprimer les factieux, a fait convoquer une convention nationale, pour prononcer sur les changements à faire dans l'organisation de la Colombie. On peut prédire que sous des chefs tels que Paez la république ne sera qu'un vain nom, et que la nation deviendra la proie des tyrans militaires, et n'aura fait que changer d'oppresseurs.

PAGANEL (Pierre), député à l'assemblée législative et à la convention nationale, naquit à Villeneuve-sur-Lot, le 31 juillet 1745. Il embrassa l'état ecclésiastique, se livra à l'enseignement, et l'abandonna ensuite pour exercer les fonctions pastorales. Curé de Noaillac, en 1789, il se montra, comme la plus grande partie du bas clergé, favorable à la révolution, qu'il défendit dans ses discours et ses écrits avec le zèle apostolique d'un chrétien impatient de voir appliquer les principes évangéliques à l'administration des peuples. En 1790, il remplit les fonctions de procureur syndic du district de Villeneuve ; un an après, le département de Lot-et-Garonne le nomma député à l'assemblée législative, où il resta inaperçu, se contentant de voter avec le parti républicain, ce qui suffit pour assurer sa réélection à la convention nationale. Dans cette nouvelle assemblée, il se tint également éloigné de la Montagne et de la Gironde, et siégea parmi les muets de la Plaine. Au 10 août, lorsqu'après une discussion orageuse on arrêta d'envoyer au devant de Louis XVI, qui venait chercher un asile dans la salle des représentants, une députation dont la présence imposerait aux fureurs de la multitude, Paganel fut le premier à s'offrir. Il revenait avec le roi, la famille royale, les ministres, lorsqu'une populace armée, mais jusqu'alors immobile, qui couvrait la terrasse des Feuillants, s'agite tout-à-coup, et s'avance en poussant des cris féroces. Paganel s'avance à son tour ; il harangue les chefs de l'attroupement, invoque la loi martiale, *l'inviolabilité* du monarque, et parvint à le conduire au sein de l'assemblée, à travers les flots toujours menaçants de cette cohue. Lors du procès du roi, il prit cependant la parole pour rejeter l'appel au peuple, et après avoir demandé, dans un discours écrit, la déchéance, le renvoi devant les tribunaux ordinaires, il se rangea à l'opinion de ceux qui insistaient pour la condamnation à mort : « Louis est coupable de conspiration, dit-il, contre la sûreté générale et contre la liberté : qu'il expie ses crimes et nos infortunes : l'inviolabilité des rois est la source de toutes les misères publiques ; composer avec elle, ce serait rendre hommage à cette funeste erreur, et retarder l'affranchissement des nations, à qui nous devons la vérité tout entière, comme nous leur devons une entière justice. Les rois ne peuvent plus être utiles que par leur mort : je désire que le supplice du dernier roi soit le dernier qui souille le territoire de notre république. J'appuie la motion de Mailhe. » Malgré la virulence énergique de ce vote, Paganel opina ensuite pour le sursis, et fut chargé plus tard de différentes missions dans lesquelles il se fit généralement estimer. Envoyé dans le midi, après le 31 mai, il y ralentit autant qu'il le put les fureurs populaires, et s'efforça d'arracher à l'échafaud le plus de victimes possibles, sans trahir ses opinions démocratiques et sans violer les lois fondamentales de la république. Agen, Bordeaux, Toulouse, Albi, Rhodez, Cahors, etc., lui durent la conservation d'une foule de bons citoyens que d'autres proconsuls avaient dévoués à la mort. Cette conduite valut à Paganel d'être dénoncé au comité de salut public, qui se hâta de le rappeler. En arrivant à Paris, il comparut devant ce comité, que Robespierre présidait alors, et s'y défendit avec courage : « On aurait dû vous dire aussi, s'écria-t-il en terminant, que partout j'ai protégé la liberté des cultes, rendu les églises aux catholiques et les temples aux protestants. » Cette apologie fut écoutée avec faveur, et Robespierre, qui venait de dénoncer lui-même l'intolérance des impies, répondit à Paganel : « Tu n'es donc pas un contre-révolutionnaire, toi ? » et déchira sans hésiter la procédure et les pièces à l'appui. Cette absolution ne fut pas ratifiée par les jacobins, qui reprochaient à Paganel d'avoir dénoncé la commune de Paris ; mais en dépit de cette société fameuse, il reprit sa place à la convention, et rentra dans le sein du comité des secours publics. Peu avant le 9 thermidor, il fut nommé secrétaire, et chargé ensuite d'aller surveiller la fabrication des armes dans les manufactures de Tulle, de Bergerac et de Bayonne. Après la chute de Robespierre, il garda une sage neutralité entre les réacteurs et les montagnards, fit encore du bien à ses compatriotes du midi dans différentes missions qu'il eut à remplir, et s'occupa de la fondation ou de l'amélioration d'établissements d'utilité publique jusqu'à l'expiration de son mandat législatif. Sous le directoire, il obtint la place de chef de division au ministère des affaires étrangères, dont il devint secrétaire-général sous Talleyrand-Périgord. En 1809, il passa en la même qualité à la grande chancellerie de la légion d'honneur, sur la demande de M. de Lacepède. Il remplissait cet emploi, en 1814, lorsque les événements de la restauration le firent mettre à la réforme. En 1816, la loi contre les régicides l'ayant atteint, il se retira dans les Pays-Bas, où il est mort, à Bruxelles, le 20 novembre 1826. Paganel a publié : 1° *Essai historique et critique sur la révolution française*, Paris, 1810, 3 vol. in-8° : édition mise au pilon par le gouvernement impérial : 2ᵉ édition, 1815, 3ᵉ édition, 1826. Cet ouvrage a obtenu un grand succès. Des vues sages, des appréciations le plus souvent exactes et impartiales, un style chaleureux, et une conviction patriotique qui se révèle à chaque page, distinguent cet ouvrage de la foule des écrits qui ont paru sur le même sujet ; un seul reproche peut être adressé à l'auteur, c'est d'avoir trop cédé aux préventions dominantes contre des hommes pour lesquels la postérité doit commencer enfin, et que Paganel avait pu juger avec moins d'aveuglement lorsqu'ils l'avaient soustrait aux dénonciations ridicules ou atroces des terroristes subalternes. 2° *les Animaux parlants*, poëme de Casti, traduction française, Liège, 1818, 3 vol. in-32. On a encore de lui des *Mémoires*, entre autres *sur l'ancienneté du globe*, *sur les causes et la durée de la monarchie des Chinois*, *etc.* — PAGANEL (Camille), avocat à la cour royale de Paris, fils du précédent, a hérité des sentiments généreux et des talents de son père. On a de lui : 1° *Coup d'œil sur l'état politique de l'Europe en 1819*, Paris, 1819, in-8°, deuxième édition, 1820 ; 2° *De l'Espagne et de la liberté*, Paris, 1820, in-8° ; 3° *Abrégé de l'histoire romaine de L. Annæus Florus*, traduction nouvelle avec des notes, Paris, 1823, in-8° ; 4° *Théodore, ou la Famille chrétienne*, Paris, 1825, in-12 ; 5° *le Tombeau de Marcos Botzaris*, Paris, 1826, in-8° (au profit des Grecs) ; 6° *Missolonghi n'est plus*, appel aux

amis des Grecs, Paris, 1826, in-8o. — PAGANEL (l'abbé) a publié : 1° *Considérations philosophiques*, ou *Examen critique des opinions de M. l'abbé de La Mennais*, Paris, 1824, in-8° ; 2° édit., très augmentée, sous ce titre : *Considérations philosophiques, théologiques, morales et politiques, ou Examen, etc.*, Paris, 1826, 2 vol. in-8° ; 2° *la Doctrine de M. l'abbé de La Mennais déférée, comme destructive du christianisme, au corps épiscopal de l'église de France et à la cour de Rome*, Paris, 1827, in-8°.

PAGANINI (Nicolas), célèbre violoniste, né en Piémont, vers 1780, fut destiné à apprendre la musique, mais sa paresse et son peu d'application retardèrent long-temps ses progrès. On assure qu'emporté par une passion violente et un caractère sombre, il assassina, dans sa jeunesse, sa femme ou sa maîtresse : quoi qu'il en soit, emprisonné à Gênes, il y resta pendant sept ans. Ce fut là que, pour adoucir les ennuis de sa captivité, il s'exerça à jouer du violon, et qu'il parvint à un degré si étonnant de perfection, que le roi de Sardaigne, après l'avoir entendu, le rendit à la liberté. Paganini a depuis voyagé en Italie, où il a donné plusieurs concerts. Il a surmonté dans son jeu les difficultés devant lesquelles tous les autres violonistes avaient échoué jusqu'ici. A l'aide de ses doigts, qui sont excessivement longs, il est le seul qui puisse exécuter certains morceaux de ses compositions. Son habileté est si grande, qu'il joue des concerts entiers sur une seule corde de la basse. En 1828, il se rendit à Vienne, où il produisit un enthousiasme au-dessus de toute expression : l'empereur d'Autriche le nomma premier violon de sa chapelle ; le pape l'avait déjà décoré de l'ordre de l'éperon d'or.

PAGANO (Francesco-Mario), avocat napolitain, né à Brienza, dans la province de Salerne, en 1748, termina à Naples, sous d'habiles maîtres, de brillantes études, et se lia avec plusieurs savants, notamment avec le célèbre Filangieri. Dès l'âge de vingt-cinq ans, il se fit remarquer au barreau par son éloquence, et fut nommé ensuite, par acclamation, professeur de droit à l'université de Naples. Depuis long-temps l'humanité et la philosophie demandaient la réforme des lois criminelles : on jeta les yeux sur Pagano pour préparer le plan d'un code plus assorti aux besoins de l'époque. Ce savant jurisconsulte composa ses *Considerazioni sul processo criminale*, ouvrage important, dans lequel il dévoile les abus de la procédure en usage, et indique des réformes réclamées par la raison et l'humanité. C'est le complément nécessaire du livre immortel de Beccaria, qui s'était borné à déterminer la nature des crimes et des punitions, au lieu que Pagano indique les moyens d'atteindre le coupable sans compromettre l'innocent. En se livrant à une branche spéciale de la législation, Pagano sentit ses idées s'agrandir, et jetant un coup-d'œil général sur l'organisation sociale, il en examina l'origine, les progrès et la décadence, dont il esquissa le tableau dans son grand ouvrage des *Saggi politici*. Vico, qui l'avait précédé dans cette carrière, lui avait montré la route qu'il devait suivre ; mais plus heureux que son modèle, Pagano, en parcourant les époques principales de la civilisation, traita les questions les plus importantes de l'ordre naturel et politique des sociétés civiles, et parla avec tant de force et de profondeur que les dévots s'en émurent et, ne pouvant le réfuter, l'accusèrent d'athéisme. Pagano, forcé de se justifier, triompha de ses accusateurs. Ce fut un nouveau tort dont on chercha à le punir. Pour échapper à ces tracasseries, il fit quelques pièces de théâtre peu dignes de sa réputation. La révolution française ayant répandu la défiance dans tous les gouvernements de l'Europe, celui de Naples établit une junte pour rechercher et juger les citoyens qu'on soupçonnait d'être partisans de la révolution française. Pagano se consacra à la défense des victimes désignées à la fureur de la junte d'état, et eut le bonheur d'en sauver un grand nombre. Les despotes, à qui il épargnait des crimes en leur arrachant des victimes, n'en furent que plus acharnés contre lui. Néanmoins le gouvernement, forcé de lui rendre justice, l'éleva au rang de magistrat. Pagano sut conserver dans cette place l'indépendance de son caractère, et ses envieux, devenus ses ennemis, se liguèrent contre lui, et le représentèrent comme un homme très dangereux pour l'état. Il fut en conséquence jeté en prison ; il s'y consola comme Boèce, en composant un discours sur le *beau*. Ce ne fut que plusieurs mois après qu'il comparut devant ses juges, qui le renvoyèrent sans jugement ; il n'en fut pas moins privé de ses places de professeur et de magistrat, avec défense de reprendre sa profession d'avocat. Il se retira à Rome, qu'il quitta à l'approche des troupes napolitaines, et alla chercher un asile à Milan, où il reçut l'accueil le plus flatteur de la part du directoire et de toutes les classes de citoyens. Lorsque l'armée française, sous les ordres du général Championnet, eut achevé la conquête de Naples, Pagano, appelé pour faire partie du gouvernement provisoire, s'y rendit en toute hâte, dans l'espoir de contribuer au bien de son pays. Il prit la justice pour base de sa conduite ; ce qui souleva contre lui le parti des exagérés qui voulaient détruire tous les droits utiles sans indemnités préalables, et il eut besoin de toute son éloquence pour faire triompher la plus sainte des causes. Il fut alors désigné à la haine publique comme un ennemi de la liberté ; mais à force de fermeté et de justice, il parvint à déjouer toutes les intrigues. Il fut chargé, à cette même époque, de présenter un plan de constitution ; mais forcé de baser son travail sur la constitution française de l'an III, il ne put faire qu'une œuvre très imparfaite, où il fut lié de reconnaître la gêne dans laquelle on l'avait placé. La république napolitaine, à peine constituée, fut attaquée de toutes parts, le législateur passa du sénat dans les camps, pour défendre, les armes à la main, la cause qu'il avait soutenue par ses conseils : ses efforts et ceux d'une foule de braves comme lui furent inutiles, néanmoins ils ne cédèrent qu'après avoir été compris dans la capitulation générale. Pagano fut embarqué pour être transporté en France. Mais l'infame cardinal Ruffo, imitant l'amiral Nelson (voyez ce nom), qui venait de se déshonorer par la violation de la foi des traités, le fit arrêter, enfermer dans les cachots de la junte de l'état, condamner et exécuter le 6 octobre 1800. La fermeté que Pagano avait déployée devant ses juges l'accompagna sur l'échafaud. Lorsqu'ils lui demandèrent s'il avait quelque chose à dire pour sa défense, il répondit : *Ma défense tout entière est dans la capitulation.* Il a publié : 1° *Esame politico della legislazione romana*, Naples, 1768, in-8° ; 2° *Considerazioni sul processo criminale*, réimprimées plusieurs fois en Italie et traduites en plusieurs langues ; 3° *Saggi politici de' principj, progressi e decadenza delle società*, Naples, 1783—1792, 3 vol. in-8° ; 4° *Saggio del gusto, et delle arti belle, discorso sulla natura e l'origine della poesia, etc.*, in-8° ; 5° *Il Gerbino*, tragédie ; *l'Agamennone*, monodrame, etc. ; 6° *Principj del codice penale, e la logica de' probabili* (posthumes) ; 7° *Disegno del sistema delle scienze degli uffici*, in-8° ; 8° *Progetto di constituzione per la repubblica Napoletana*, 1799 ; 9° *Oratio ad comitem Orloff*, Naples, in-4°.

PAGÈS (François-Xavier), littérateur (qu'on a confondu quelquefois avec le voyageur Pierre-Marie-François, vicomte de Pagès, natif de Toulouse, capitaine de vaisseau, et l'une des victimes, à l'âge de quarante cinq ans, de l'insurrection des noirs de Saint-Domingue, en 1793), naquit, à Aurillac, en 1745, d'une famille distinguée dans l'Auvergne. Il paraît qu'il fit de bonnes études ; mais on ignore les événements de sa vie avant la révolution et les ouvrages qu'il peut avoir composés jusqu'à cette époque. Il était alors à Paris, et il se montra partisan des idées nouvelles. Ayant perdu sa fortune par suite des événements, il se fit une ressource de sa plume, et se livra principalement à la composition de romans dont aucun ne lui a survécu. « C'est le premier des genres, dit-il avec emphase » dans une de ses préfaces ; mais pour y réussir, il faut » avoir l'âme de Confucius, la prudence de Numa, » la tête de Solon ou de Lycurgue, et la plume de » Rousseau ou de Fénélon. » Privé de ces brillantes qualités, Pagès est resté un médiocre romancier et un mauvais compilateur ; il était, en revanche, pourvu d'une forte dose d'amour-propre, et se vantait lui-

même de la grande variété qu'offraient ses romans. « Dans l'un, disait-il, nous avons pris le genre sombre, » la manière noire ; dans un autre, nous avons présenté » des tableaux voluptueux, mais sans blesser la dé» cence : un troisième est remarquable par le fracas des » événements ; enfin on trouvera dans un quatrième, » de beaux tableaux et des modèles. » Les affaires de Pagès se dérangèrent vers la fin de sa vie, et ses nombreux ouvrages, loin de lui procurer une certaine aisance, comme le dit la *Biographie* Arnault, se succédaient avec rapidité, et étaient vendus à vil prix aux libraires. Il mourut pauvre et obscur le 21 décembre 1802. On connaît de lui : 1° *Tableaux historiques de la révolution française*, avec deux cent vingt-deux gravures et des discours, 1791—1804, 3 vol. in-fol. Continuateur de cet ouvrage, il refit, mais dans un sens plus modéré, les discours des vingt-cinq premières livraisons rédigées par Fauchet, Chamfort et Ginguené. 2° *Histoire secrète de la révolution française jusqu'à la bataille de Marengo*, 1791—1801, 7 vol. in-8° : rapsodie peu estimée quoiqu'elle ait eu l'honneur d'être traduite en italien et en allemand ; 3° *Nouveau voyage autour du monde, en Asie, en Amérique et en Afrique*, précédé d'un *Voyage en Italie*, 1797, 3 vol. in 8° : compilation dans le genre du *Voyageur français*, de l'abbé Delaporte, et que l'auteur de la *Bibliothèque des voyages*, trompé par l'identité de ce nom, a cru une réimpression du *Voyage autour du monde*, du capitaine Pagès ; 4° *Cours d'études encyclopédiques*, ou *Nouvelle encyclopédie élémentaire*, 1799, 6 vol. in-8°, avec un atlas de soixante-quatre planches : ouvrage qui n'a pas eu de succès, quoique l'auteur en eût fait hommage au Conseil des anciens. Il avait donné cette médiocre compilation sous le titre de : *Nouveau cours de littérature ancienne et moderne*, 3 vol. in-8°. 5° *Mes souvenirs*, ou *Choix de lectures dans tous les genres*, 1798, 2 vol. in-18 ; 6° *les Erreurs de la vie*, ou *Mémoires de Félicie*, 1799, 2 vol. in-12, avec un discours sur les romans considérés sous le rapport de la morale ; 7° *Amour, haine et vengeance*, ou *Histoire de deux illustres maisons d'Angleterre*, 1799, 2 vol. in-12 ; 8° *le Triomphe de l'amour et de l'amitié*, ou *Lettres d'Adélaïde de Rainey*, 1799, 2 vol. in-12 : 9° *le Délire des passions*, ou *Aventures de Gérard de Montclar*, 1799, 2 vol. in-12 ; 10° *Vies, amours et aventures de plusieurs illustres solitaires des Alpes*, ou *les Malheurs des grandes passions*, 1800, 4 vol. in-12 ; 11° *les Amants comme il y en a peu*, ou *les Délires du sentiment*, 1800, 2 vol. in-12 ; 12° *Journées et veillées maritimes*, ou *Confidences de voyageurs sur la mer*, 1802 ou 1803, 2 vol. in-12 ; 13° *la Faiblesse d'un grand homme*, ou *Vie et aventures de Jean-Louis de Fiesque*, 1802, 4 vol. in-12. L'auteur se vante d'avoir mis cet ouvrage à l'*ordre du jour* en le nourrissant des maximes politiques de Salluste, Machiavel, Saint-Réal et Saint-Evremont, et de l'avoir orné de tout ce que le roman peut offrir de plus varié et de plus intéressant par la peinture des différentes passions des hommes. On attribue encore à Pagès *la France républicaine*, poëme en dix chants, et l'*Histoire du consulat*, ou *les Annales de France*, in-8°. Il a publié divers autres ouvrages sous le voile de l'anonyme.

PAGES (Jean-Pierre), avocat et homme de lettres, est né à Seix, dans le pays de Couserans, aujourd'hui département de l'Arriège, le 9 septembre 1784. Elevé par son oncle, ecclésiastique vénérable, il dut aux persécutions qu'éprouva ce digne prêtre durant le régime révolutionnaire, une invincible horreur contre toute espèce de tyrannie et un instinct qui le porte toujours à épouser la cause du faible contre le fort. Après avoir fait ses études à l'école centrale de Toulouse, il consacra son temps à l'étude du droit, de l'histoire et des sciences naturelles. A vingt ans, il suivit le barreau de Toulouse, et à vingt-cinq, il fut reçu de l'académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de cette ville. Il a fourni quelques notices historiques aux *Mémoires* de cette société, fait connaître le premier les antiquités de Couserans ainsi qu'un monument consacré à Audli, divinité gauloise jusqu'alors inconnue. M. Pagès explora et mesura le mont Vallier, qui, haut de quatorze cent quarante-cinq toises, n'avait pas encore excité la curiosité des naturalistes. Ses observations sur la *mandragore* qu'il a trouvée au pied de cette montagne ; sur la *chlorite lamelleuse* qui, suivant lui, n'est qu'un *mica crystallisé* ; sur la *chlorite terreuse*, qu'il regarde comme un *mica décomposé* coloré en vert par la présence d'un oxide, et sur plusieurs autres faits de géologie et de botanique, sont éparses dans divers mémoires particuliers, et formaient les matériaux du *Voyage au mont Vallier*, ouvrage que les persécutions politiques l'ont empêché de terminer, et qui aurait été utile à son pauvre et petit pays natal. M. Pagès venait d'être élu correspondant de l'académie celtique, en 1811, lorsqu'il fut nommé procureur impérial dans un de nos départements. Il y vécut tranquille jusqu'après les événements de 1814, au milieu de sa famille et de ses amis, partageant ses loisirs entre ses fonctions et l'étude. Le retour de Napoléon, en 1815, changea la position de M. Pagès : il fut du nombre de ceux qui s'imaginèrent que le despote qui avait hérité de la révolution pouvait seul sauver la liberté. Candidat pour la députation à la chambre des *cent-jours*, il lui manqua quelques voix pour atteindre la majorité. Président de la fédération pyrénéenne, après la bataille de Waterloo, il fit célébrer un service en l'honneur des Français qui avaient péri dans cette fatale journée en croyant combattre pour l'indépendance de leur patrie. La seconde restauration arrivée, M. Pagès envoya sa démission au ministre de la justice. Placé néanmoins sur une liste de proscription, il ne crut pas devoir se soustraire aux poursuites, fut arrêté, et traduit devant une commission qui ne trouva rien de condamnable dans sa conduite ni dans ses intentions. Il fut rendu à la liberté et à sa famille ; mais il fut forcé de quitter le département. Le préfet réintégré se vengeait ainsi d'avoir été révoqué, en 1814, sur les réclamations de ses administrés. M. Pagès se rendit à Toulouse. Des mesures sévères se renouvelaient alors dans le midi, à l'occasion des troubles de Grenoble. Il fut arrêté comme suspect, et promené de surveillance en surveillance jusqu'à Angoulême, où il put se reposer quelques mois. L'ordonnance du 5 septembre 1816 ayant paru rétablir le système constitutionnel, M. Pagès vint à Paris, où, désormais étranger aux agitations politiques, il s'est entièrement voué à la carrière littéraire, et il y a, dès ses premiers pas, obtenu du succès. Voici la liste de ses ouvrages, qui se distinguent par la force de la pensée et par un style clair et précis : 1° *Principes généraux du droit politique dans leur rapport avec l'esprit de l'Europe et avec la monarchie constitutionnelle*, 1817, in-8° ; 2° (avec MM. Benjamin Constant et Saint-Aubin) : *Annales de la session de 1817 à 1818* ; 3° *De la responsabilité ministérielle et de la nécessité d'organiser le mode d'accusation et de jugement des ministres*, 1818, in-8° ; 4° (avec M. J. B.-T.-A. de M.) : *Nouveau Manuel des notaires*, in-8°, deux éditions ; 5° *Des élections de 1821*, in-8°, deux éditions ; 6° *D'une association prétendue constitutionnelle contre les acquéreurs des domaines nationaux*, 1821, in-8° ; 7° *Histoire de l'assemblée constituante*, formant le deuxième volume des *Fastes civils de la France*, 1822, in-8°. 8° Il était l'un des rédacteurs de *la Minerve*, et collaborateur du *Constitutionnel*, en 1818 et 1819 ; 9° de plusieurs articles dans le dernier tome des *Lettres normandes* ; 10° l'un des fondateurs et rédacteurs de *la Renommée* et du *Courrier français* ; 11° directeur et collaborateur de l'*Encyclopédie moderne* ; 12° coopérateur de *la France chrétienne*, supprimée, en 1827, pour avoir paru malgré le comité de censure qui n'avait voulu ni approuver ni rejeter les dernières épreuves qui lui avaient été soumises. Ce refus avait donné lieu à M. Pagès de publier avant la suppression de cet ouvrage périodique : 13° *De la censure, Lettre à M. Lourdoueix*, 1827, in-8°, trois éditions : écrit où l'auteur se prononce avec beaucoup de courage et d'énergie contre le despotisme du ministère Villèle. — **PAGES** (S.), né probablement dans le midi de la France, où ce nom, dérivé de *Pagus*, est fort commun, ancien proviseur de lycée, et officier de l'université, a publié un *Recueil de fables*, 1820, in-12 ; elles sont au nombre de cent trois, et toutes de son invention.

PAGET (Henri-William), marquis d'Anglesey, comte d'Uxbridge, et pair d'Angleterre, né le 17 mai

1768, est le fils aîné du comte d'Uxbridge. En 1793, il leva à ses frais un régiment d'infanterie; en 1794, il servit en Flandres sous le duc d'York, et commanda la brigade de lord Cathcart pendant la retraite de l'armée anglaise. Nommé colonel du septième régiment de dragons, il fit la campagne suivante de Hollande, et se distingua à la tête de son corps, qu'il rendit, à son retour en Angleterre, un des meilleurs régiments de l'armée anglaise. Il fut quelque temps après élevé au grade de major-général et, en cette qualité, il eut, en 1808, le commandement de deux brigades de cavalerie avec lesquelles il s'embarqua pour aller seconder les opérations de sir John Moore, en Espagne. Il débarqua dans le mois de novembre à la Corogne, effectua sa jonction avec le général Moore, et prit part à tous les combats que l'armée anglaise soutint dans sa retraite sur la Corogne, ainsi qu'à l'affaire où le général Moore perdit la vie. Lord Paget suivit l'armée en Angleterre, où une intrigue avec la sœur de sir Henri Wellesley l'engagea dans un procès scandaleux, par suite duquel il cessa d'être employé jusqu'en 1813. Il prit alors une part active à la bataille de Waterloo, où il commandait la cavalerie anglaise, belge, hanovrienne, et l'artillerie à cheval; et fut grièvement blessé avant que la victoire eût été décidée. Il fut, à cette occasion, fait marquis d'Anglesey, et les deux chambres du parlement lui votèrent des remerciements pour sa belle conduite. En 1827, il a été nommé grand-maître de l'artillerie, mais, en 1828, lors de l'entrée du duc de Wellington dans le cabinet, comme premier ministre, le marquis d'Anglesey donna sa démission. Ce général est grand-cordon de l'ordre du Bain, et chevalier de plusieurs ordres étrangers. — PAGET (lord Arthur), frère du précédent, né le 13 janvier 1771, a suivi la carrière diplomatique et a été successivement ministre de l'Angleterre à Munich, en 1799; en Autriche, en 1801; en 1807, à Constantinople, et a été depuis chargé de plusieurs autres missions diplomatiques. Il contribua beaucoup à former la coalition de 1805 et fit, en 1807, des efforts inutiles pour détacher la Turquie de son alliance avec la France. Il est grand-cordon de l'ordre du Bain et conseiller privé du roi. — PAGET (sir Edward), frère puîné des précédents, né le 30 novembre 1775. Il embrassa de bonne heure la carrière militaire, et parvint rapidement au grade de lieutenant général. En 1808, il commandait le deuxième corps de l'armée de Portugal, et perdit un bras dans cette campagne. Au mois de septembre 1809, il retourna en Angleterre, revint ensuite dans la Péninsule et servit avec distinction: en 1812, il fut pris par les Français. Il est colonel propriétaire du quatre-vingtième régiment d'infanterie, et membre de la chambre des communes, grand-cordon de l'ordre du Bain, etc.

PAGNINI (Luc-Antoine), né à Pistoja, en 1737, fit ses premières études sous la direction de Franchini, l'un des plus habiles professeurs de l'université de cette ville, qui ayant conçu pour son jeune élève une tendresse paternelle, se plaisait à consacrer à son éducation des soins particuliers, et à l'indiquer d'avance à ses concitoyens comme un homme qui devait être un jour l'orgueil et la gloire de sa patrie. Les inclinations religieuses qu'il avait montrées dès son enfance, et le besoin de se délivrer de toute espèce de soucis domestiques, pour ne s'occuper que de la culture de son esprit, le déterminèrent à entrer dans l'ordre des carmes, sur la proposition qui lui en fut faite par le vicaire-général Mazzei, de Mantoue. Il fit son noviciat dans un couvent de Florence, et peu de temps après il fut envoyé à Parme, où, à l'âge de vingt-un ans, il débuta dans la carrière littéraire par un discours en latin, qu'il lut en présence d'une grande assemblée: il enleva les suffrages de ses auditeurs en développant de profondes pensées philosophiques avec toute la pureté, la dignité et la pompe de la langue de Cicéron. Ce coup d'essai fut suivi par d'innombrables travaux en tout genre, et on le voyait, comme un Protée, tantôt descendre dans les abîmes des sciences mathématiques, tantôt s'élancer vers les nobles illusions de la poésie, tantôt pénétrer dans les mystères les plus cachés de la philosophie de l'intelligence, tantôt embrasser comme dans un seul et même faisceau tous les genres d'érudition ancienne et moderne. L'hébreu, le grec, le latin, l'espagnol, le français, l'anglais, lui étaient aussi familiers que l'italien. Il contribua à rendre populaire en Italie la lecture d'Hésiode, d'Anacréon, de Théocrite, de Moschus, de Bion, de Virgile, d'Horace, et d'une grande quantité d'autres ouvrages utiles ou agréables, qu'il traduisait avec la même facilité que les langues vivantes de l'Europe. Sa belle traduction d'Horace, en vers italiens, avait remporté le prix de poésie à l'académie de la Crusca, dont il devint ensuite membre. Il écrivait lui-même des poésies légères qui avaient toute la grâce et toute l'élégance de celles de Pétrarque, et des épigrammes en grec, en latin ou en italien, qui étaient recherchées avec empressement, parce qu'on y trouvait la naïveté piquante de l'anthologie et le sel attique de Martial. Il était très versé dans les sciences ecclésiastiques, et toutes les fois qu'il avait besoin de discuter sur ces matières, il y déployait une grande variété d'érudition. Il avait enseigné la philosophie dans les collèges de son ordre; mais il se consacra avec plus de prédilection à l'enseignement des belles-lettres, d'abord à l'académie de Parme, où il jouissait de la faveur et de l'amitié des deux princes Charles et Philippe de Bourbon; et ensuite à l'université de Pise, où il avait été nommé professeur d'éloquence par Marie-Louise de Bourbon, régente d'Étrurie, pendant la minorité du roi Charles son fils. Partout où il se trouvait, la jeunesse accourait en foule pour l'entendre, et les hommes les plus distingués de son époque s'empressaient de lui témoigner l'estime qui était due à ses lumières, et la vénération que méritaient ses vertus vraiment évangéliques. Zanotti, Alfieri, Parini, Bettinelli, l'abbé de Condillac, qui était alors à Parme, et parmi tant d'autres la célèbre Corilla, furent au nombre de ses amis et de ses admirateurs; et il n'y avait aucun étranger marquant qui, voyageant en Italie, oubliât d'aller chercher Pagnini dans son humble cellule, pour lui offrir les hommages et le tribut de son respect. Avec tant de supériorité, il était doué de la plus rare modestie. Quoique parvenu à un âge très avancé, on ne vit jamais se refroidir son zèle pour l'enseignement. L'évêque de Pistoja l'avait nommé chanoine de sa cathédrale; mais il aimait à résider à Pise pour continuer à y remplir religieusement ses fonctions de professeur d'éloquence, auxquelles sous le gouvernement français on avait ajouté celles de professeur de littérature, avec le titre de doyen de la faculté des lettres. Au milieu des infirmités qui l'accablaient dans ses derniers jours, il paraissait à l'académie pour ranimer du moins par sa présence l'enthousiasme de la jeunesse. Il cessa de vivre en 1814, et le jour de sa mort fut un jour de deuil pour toute la population. On lui fit de magnifiques funérailles, et M. Sebastiano Ciampi, un des savants les plus illustres de la Toscane, écrivit en latin son éloge funèbre. Il a publié: 1° *Anacreonte, tradotto in italiano*, Venise, 1766; 2° *Oratio habita in solemni studiorum instauratione*, Parme 1768; 3° *Bauci e Filemone, componimento drammatico*, Parme, 1769; 4° *Orazione de funerali del conte Sanvitale*, ib., 1780; 5° *Theocrito, Mosco, Bione, Simmias, e la Buccolica di Virgilio, tradotti in italiano*, ib. 1780; 6° *Poesie buccoliche italiane, latine e greche*, ib. 1780; 7° *Theoria rectarum parallelarum ab omni scrupulo vindicata*, ib., 1783; 8° *Poemetto di Catullo per le nozze di Teti e di Peleo, volgarizzato*, ib., 1783; 9° *Il Formione di Terenzio, latino-italiano*, ib. 1783; 10° *De principio superpositionis geometricæ non necessario*, ib., 1784; 11° *Callimaco, sulla chioma di Berenice, volgarizzato*, ib., 1786; 12° *Dinarbo, novella morale tradotta dall' inglese*, Pistoia, 1791; 13° *L'imno a Cerere attribuito a Omero, volgarizzato*, ib., 1790; 14° *Le quattro stagioni di Pope, tradotte dall' inglese*, Crisopoli, 1793; 15° *Imno alla vittoria di miss Cornelia Knight, tradotto dall' inglese*, Parme; 16° *Orazione funebre per Carlo III, tradotta dallo spagnuolo*, ib.; 17° *Epitteto, greco-italiano*, ib., 1793; 18° *Lettera ad un amico*, etc. ib. 1795; 19° *Epistola ad Hyeronimum Soladinum*, etc. ib., 1793; 20° *Epigrammi (30 dall' antologia greca, tra-*